2

Jackson Library –UNCG
AE25.G64 c.1 v. 2 NGUR
Grand Larousse encyclopedique en dix volumes
3 0510 0382478+

The Woman's College
University of North Carolina

The LIBRARY

[redacted]
AE
25
G64
v. 2

FOR BUILDING USE ONLY

GRAND LAROUSSE
encyclopédique

2

GRAND LAROUSSE encyclopédique

en dix volumes

tome second

14 962 articles
3 094 illustrations en noir
82 cartes en noir
26 pages en couleurs,
dont 5 hors-texte cartographiques

LIBRAIRIE LAROUSSE
17, rue du Montparnasse, et boulevard Raspail, 114, Paris VIe

illustrations et cartes en couleurs

entre les pages		
	40 - 41	BELGIQUE, histoire, beaux-arts BELGIQUE, carte d'ensemble BELGIQUE, héraldique
	144-145	BIOLOGIE BLASONS des provinces françaises
	204-205	BOIS, zone tempérée BOIS, zone tropicale
	254-255	BOTANIQUE
	354-355	BOVIDÉS BRÉSIL, carte d'ensemble
	464-465	BYZANTIN, histoire, beaux-arts BYZANTIN, histoire, beaux-arts
	560-561	CANADA, divers sites CANADA, carte d'ensemble CANADA, héraldique
	644-645	CAROLINGIEN, histoire, beaux-arts CARTOGRAPHIE ancienne
	754-755	CENTRALE atomique CENTRALE hydro-électrique
	764-765	CÉRAMIQUE
	834-835	CHAMPIGNONS

AE
25
G64
v. 2

© 1960, by Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie. — Librairie Larousse, Paris.
Il est interdit d'exporter le présent ouvrage au Canada, sous peine des sanctions prévues par la loi et par nos contrats.

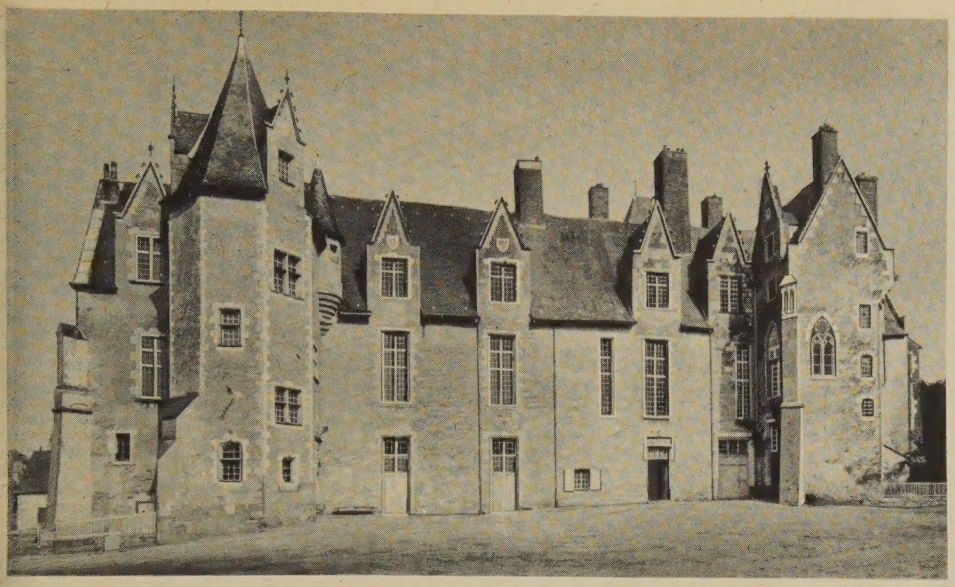

château de BAUGÉ

BAU

BAUFFE ou **BAUFE** n. m. Pêch. Corde à laquelle on attache de distance en distance les cordées.
— Econ. rur. Se dit en certaines régions pour *balle* (des céréales).

BAUFFREMONT, famille française, originaire de Lorraine, qui acquit des possessions en Bourgogne. Ses principaux représentants sont : Nicolas **de Bauffremont,** baron DE SENECEY (1520 - Senecey 1582), qui fut nommé (1572) par Charles IX grand prévôt de France. Il se conduisit vaillamment aux batailles de Jarnac et de Moncontour (1569). Il prit part à la Saint-Barthélemy. Député aux états généraux de Blois (1576), il harangua le roi, en qualité d'orateur de la noblesse, et se montra favorable à l'esprit de tolérance ; — Claude Charles Roger **de Bauffremont,** frère du précédent (1529 - † château de Sceysur-Saône 1593), qui entra dans les ordres et fut nommé, en 1562, évêque de Troyes ; — Claude **de Bauffremont,** fils de Nicolas (Dijon 1546 - Senecey 1596), qui fut, comme son père, baron de Senecey, gouverneur d'Auxonne, et ardent catholique. Il intervint aux états de Blois en 1588 ; — Henri **de Bauffremont,** fils du précédent (château d'Amilly 1578 - Lyon 1622), qui fut lieutenant du roi dans le Mâconnais, et président de la chambre de la noblesse aux états généraux de Paris (1614) ; — Alexandre, prince **de Bauffremont,** duc et pair de France (Paris 1773 - *id.* 1833), qui appartenait à une des branches cadettes. Gendre du duc de La Vauguyon, ambassadeur en Espagne, il émigra pendant la Révolution, prit part, avec les princes, à l'invasion de la Champagne, et n'en fut pas moins rayé de la liste des émigrés en 1795. Il fut fait comte par Napoléon. Après les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des pairs (1815) ; — Alphonse, duc **de Bauffremont,** fils aîné du précédent (Madrid 1792 - Paris 1860), qui fut aide de camp de Murat pendant la campagne de Russie. Napoléon III lui donna, en 1852, un siège au Sénat. Il eut deux fils : le prince-duc ROGER-ALEXANDRE (1823 - 1894) et le prince PAUL-ANTOINE (Palerme 1827 - Paris 1893). Ce dernier fit la campagne du Mexique, prit part, comme colonel, à la bataille de Sedan (1870), et devint général de brigade en 1876.

BAUGE n. f. (origine obscure). Lieu fangeux où le sanglier se vautre pendant le jour. ‖ *Par anal.* Logement sordide. ‖ Nid de l'écureuil dans un trou d'arbre.
— Constr. Mortier de terre grasse mêlée de paille ou de foin, que l'on emploie généralement dans les constructions rurales de peu de durée. (Syn. TORCHIS.)
— Vitic. Tas d'échalas debout et inclinés.

BAUGÉ, ch.-l. de cant. du Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), dans le Baugeois, au confluent du Couesnon et de l'Atrée ; 3 510 hab. (3 041 aggl.) [*Baugeois*]. Château du XVe s., bâti par René d'Anjou. Hospice fondé au XVIIe s. (pharmacie du XVIIIe s.). Chapelle des incurables (croix rapportée de Constantinople au XIIIe s.). Vieux hôtels. — Aux environs, château de Landifer (Renaissance).

BAUGEOIS, région de l'Anjou septentrional (Maine-et-Loire et Sarthe), formée d'un plateau au sol sableux couvert de landes et de forêts, et où de larges vallées (Loir, Sarthe, Mayenne) possèdent de riches pâturages. Au S.-O. du Baugeois sont exploitées les ardoisières de Trélazé.

BAUGER (SE) v. pr. Se gîter (en parlant du sanglier).

BAUGES (les), massif des Préalpes françaises du Nord, entre les cluses d'Annecy et de Chambéry ; 1 704 m au Semnoz. Les Bauges constituent un massif ouvert par de larges vallées et des bassins affouillés dans les marnes que dominent des lambeaux de carapace calcaire. Les formes du relief y sont souvent dérivées de la structure géologique, voire inversées : Revard, Semnoz. Le massif domine, à l'E., la combe de Savoie par le puissant rempart calcaire d'Arclusaz. Exploitation forestière, économie laitière, transhumance locale des bovins. (→ Biblio.)

BAUGIN (Lubin), peintre français (Pithiviers v. 1610 - Paris 1663). Entré en 1651 à l'Académie royale. On lui a attribué des peintures religieuses assez médiocres. Cette production s'efface, en tout cas, devant trois natures mortes, chefs-d'œuvre de sobriété et de noblesse : *les Cinq Sens* et *le Dessert de gaufrettes* (Louvre) ; *la Nature morte au bougeoir,* qui semble constituer un hommage à Richelieu (Galerie Spada, Rome).

BAUGY, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), dans l'est de la Champagne berrichonne, sur l'Yèvre ; 1 054 hab. (458 aggl.). Eglise (XIIIe-XVe s.). Foire de chevaux.

BAUGY (Nicolas DE), seigneur **du Faÿ,** diplomate français (1574 - Le Faÿ, Gâtinais, 1640). Il fut résident auprès de l'Empereur de 1600 à 1624. En 1619, il déjoua les menées des Espagnols, qui voulaient faire élire leur roi empereur. De 1628 à 1634, il fut ambassadeur à La Haye ; il tint le principal rôle dans la conclusion du traité franco-hollandais de 1634. Baugy fut l'un de ceux auxquels Richelieu a confié le plus de desseins cachés.

Bauhaus, établissement d'enseignement de l'architecture et des arts appliqués, fondé à Weimar par Gropius (1919). Transporté en 1925 à Dessau (jusqu'en 1932), le Bauhaus voulut « créer une nouvelle corporation d'artisans ». Klee, Kandinsky, Oskar Schlemmer, Laszlo Moholy-Nagy, Itten, Muche, Marko, Adolf Meyer, qui y furent professeurs, s'efforcèrent de réaliser, dans le cadre d'une architecture fonctionnelle, l'union de tous les arts en tenant compte des nécessités de la technique et des besoins de l'industrie. Ainsi naquirent les premières recherches d'esthétique industrielle (immédiatement appliquée dans les immeubles de Gropius à Dessau), les meubles de Josef Albers, les sièges en tubes d'acier de Marcel Breuer, les tissus de Otte, etc. Lors de la prise du pouvoir par les nazis, les principaux membres du Bauhaus s'expatrièrent, portant aux Etats-Unis le meilleur de leur expérience. Gropius devint professeur à l'université Harvard, tandis que Moholy-Nagy fondait à Chicago le New Bauhaus, devenu « Institute of Design ».

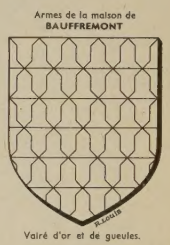

Vairé d'or et de gueules.

BAUHIN (Jean), naturaliste et médecin, d'origine française (Bâle 1541 - Montbéliard 1613). Médecin du duc Ulrich de Wurtemberg à Montbéliard à partir de 1570, il a écrit une encyclopédie botanique : *Historia universalis plantarum nova et absolutissima.*

BAUHIN (Gaspard), botaniste et anatomiste (Bâle 1550 - *id.* 1624), frère du précédent. Ses œuvres anatomiques sont, en général, jugées peu originales ; on lui a même contesté la découverte de la valvule iléo-cæcale, à laquelle son nom est resté attaché. Mais ses œuvres botaniques sont plus importantes, notamment le *Phytopinax* (1596), le *Prodromas Theatri botania* (1620) et le *Pinax Theatri botanici* (1623), où l'on trouve les premières tentatives d'une classification naturelle des plantes.

Bauhin (VALVULE DE). V. ILÉO-CÆCALE (*valvule*).

BAUHINIA n. m. Arbre ou arbrisseau grimpant, dont la tige présente parfois une forme étrangement rubanée ou ondulée, répandu dans les régions tropicales des deux continents.
— ENCYCL. Tous les *bauhinias* se font remarquer par l'élégance de leur port ou par la beauté de leurs fleurs. *Bauhinia scandens* est

221055

un grand arbrisseau sarmenteux, qui croît aux Indes orientales et dans quelques parties de l'Amérique du Sud. Le genre (140 espèces) fait partie de l'ordre des légumineuses, famille des césalpiniacées.

BAUHINITE n. f. Pathol. Inflammation de la valvule de Bauhin, pouvant simuler l'appendicite ou la typhlite.

BAULAND, région d'Allemagne, dans le bassin de Souabe et de Franconie, au pied S.-E. de l'Odenwald. Constituée par un plateau calcaire (*Muschelkalk*) couvert de limon, c'est un pays de polyculture, autrefois prospère, mais qui subit actuellement la crise rurale des régions de petite exploitation. Faute d'industrie, les petits paysans émigrent de la région. Certains vont travailler jusqu'à Mannheim et Würzburg.

BAULDRI (Paul), érudit protestant (Rouen 1639 - † 1706). Réfugié en Hollande, il devint professeur d'histoire sacrée à Utrecht, et publia une édition du *De mortibus persecutorum* de Lactance et de l'*Histoire des derniers troubles arrivés au royaume de France* de Furetière.

BAULE (La), station balnéaire de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), dont le centre communal est à Escoublac-La Baule ; 7 859 hab. (en dehors de la saison). La Baule s'est développée à la fin du XIXe s. sur les vastes dunes qui occupaient le fond de la baie comprise entre le petit port du Pouliguen et Pornichet. Aujourd'hui, c'est une des grandes stations balnéaires de la France, et peu de « boulevards de mer » rivalisent avec son magnifique « Remblais », qui s'étend sur 8 km. A l'E., vers le quartier de **La Baule-les-Pins** (1 452 hab.) et vers Pornichet, les villas forment une frange ininterrompue.

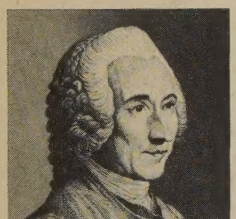
Antoine BAUMÉ

BAULÉA n. m. Bateau du Gange, sans quille, de 10 à 20 m de long, servant de barque de passage aux environs de Calcutta.

BAULIG (Henri), géographe français (Paris 1877). Il a étudié à Paris et aux États-Unis, et enseigné à Rennes (1912-1919) et Strasbourg (1919-1947). Ses travaux de géographie physique, influencés par ceux de l'école américaine de W. M. Davis, sont denses et rigoureux, et accordent une large place, dans l'explication des formes du relief, aux variations eustatiques : *le Plateau central de la France et sa bordure méditerranéenne, étude morphologique* (thèse, 1923), *l'Amérique septentrionale* (1935-1936), tome XIII de la *Géographie universelle* de P. Vidal de La Blache et L. Gallois, *Problèmes des terrasses* (1948), *Essais de géomorphologie* (1950), *Vocabulaire de géomorphologie* (1956).

BAULITE n. f. Minér. Mélange naturel de quartz et d'orthose.

BAULOT ou **BAULIEU** (Jacques), plus connu sous le nom de **frère Jacques,** lithotomiste français (L'Etendonne 1651 - Besançon 1720). Ce fut en Provence que Jacques Baulot commença à exercer la médecine, après avoir été reçu dans le tiers ordre de Saint-François ; il soigna de nombreux malades atteints de hernies ou de la pierre.

BAUM (Vicki), romancière autrichienne (Vienne 1888). Elle a vécu surtout à Berlin. On lui doit un recueil de nouvelles (*Schloss theater,* 1921) et de nombreux romans : *Grand-Hôtel* (1931), où est raconté avec un humour caustique et amer tout ce qu'en quelques heures un palace de Berlin peut recéler de drames, *Lac aux dames* (1932), d'une gaieté plus aimable, *Hélène Wilfur* (1932), *Arrêt de mort* et *Ina* (1933), *la Carrière de Doris Hart* (1936), histoire d'une chanteuse, *la Grande Mise en vente* (1937), *Sang et Volupté à Bali* (1939), peinture exotique et colorée, *Bombes sur Shanghaï* (1946), *Hypothèques sur la vie* (1948), *l'Ange sans tête* (1949), *Prenez garde aux biches* (1953).

Wilfrid BAUMGARTNER

BAUMANN (Oskar), voyageur autrichien (Vienne 1864 - *id.* 1899). Il visita par trois fois, de 1887 à 1893, l'Afrique orientale, en particulier de l'Ousambara au Kilimandjaro (1890), et en étudia la grande dépression dans sa partie équatoriale (1891 à 1893). Il découvrit alors les sources de la Kagéra, le principal tributaire du lac Victoria, dans lequel il vit la plus lointaine source du Nil.

BAUMANN (Emile), écrivain français (Lyon 1868 - La Seyne 1941). Auteur de nombreux romans et essais, entre autres *l'Immolé* (1909), *la Fosse aux lions* (1911), *le Fer sur l'enclume* (1920), *Job le Prédestiné* (1923), *Saint Paul* (1925), il s'est montré, dans son œuvre, un des bons écrivains catholiques de son temps.

BAUMBACH (Rudolf), écrivain allemand (Kranichfeld, Saxe-Meiningen, 1840 - Meiningen 1905). Il est connu surtout par des poèmes et des chansons à boire devenus populaires (*die Lindenwirtin ; Frau Holde*).

BAUMBERGE, collines crétacées de l'Allemagne, à l'O. de Münster. Ce sont les restes d'un *relief de côte* formé par la craie reposant sur des marnes, dans la partie occidentale du bassin de Münster ; 186 m.

BAUME n. f. (gaulois *balma*). En Provence, grotte, caverne. (On dit aussi BALME.)

BAUME n. m. (lat. *balsamum,* gr. *balsamon*). Substance odoriférante sécrétée par certaines plantes, et contenant soit de l'acide benzoïque, soit de l'acide cinnamique, quelquefois les deux. ‖ *Par extens.* Parfum aromatique. ‖ *Fleurer comme baume,* exhaler une odeur suave. ‖ — *Fig.* Consolation, apaisement : *Ces arrangements jetèrent quelque baume sur les plaies de l'émigré* (Balzac).
— Bot. et Chim. *Baume de benjoin,* v. BENJOIN. ‖ *Baume du* ou *de Canada,* résine produite par le sapin baumier ou *Abies balsamifera.* (Cette résine a la propriété de rester transparente après fusion ou dissolution, ce qui la fait employer en optique pour coller les lentilles. Elle a, d'autre part, sensiblement le même indice de réfraction que le crown. *A. balsamifera* est abondant au Canada ; de là, le nom du produit.) ‖ *Baume de copahu,* v. COPAHU. ‖ *Baume de tolu,* sorte de résine produite par *Myroxylon toluiferum,* utilisée par la médecine. ‖ *Baume du Pérou,* résine produite par *Myroxylon pareirae,* abondant surtout au Salvador, et utilisée en médecine. ‖ *Baume de styrax,* v. STYRAX.
— Liturg. *Saint baume,* baume bénit que l'évêque mêle à l'huile, pour la composition du saint chrême : *Le pape se sert aussi du saint baume pour bénir les* Agnus Dei *et la* Rose d'or.
— Minér. *Baume de momie,* nom donné jadis au bitume de Judée, que les Egyptiens employaient dans la préparation des momies.
— Encycl. Bot. et Pharm. Les *baumes* sont des produits naturels d'origine végétale caractérisés par leur odeur suave, leur solubilité partielle dans l'alcool, leur teneur en acides benzoïque ou cinnamique. Les principaux sont le benjoin, le baume de Tolu, le styrax. On appelle *baumes factices* des mélanges médicamenteux destinés à oindre ou frictionner la peau : baume opodeldoch, baume Nerval. Improprement, on donnait le nom de *baume* à des préparations galéniques obtenues à partir de substances balsamiques ou adoucissantes : baumes de Fioraventi, tranquille, du commandeur.
— Liturg. L'emploi du baume dans les cérémonies religieuses ne remonte pas, semble-t-il, au-delà du VIe s. Symboliquement, le baume, uni à l'huile, signifie le parfum de la grâce, ou la bonne odeur que doivent répandre les vertus du chrétien.

BAUME ou **BAUME-LES-MESSIEURS,** comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), sur la bordure du Jura ; 279 hab. (205 aggl.). Le village conserve les ruines de l'abbaye qui avait été fondée au VIe s. par saint Colomban. Les principaux bâtiments qui subsistent remontent aux XVe et XVIe s. ; la salle capitulaire est du XIIe s. L'ancienne église abbatiale est un bel édifice du XIIe s., remanié aux XVe et XVIe s. ; elle contient un beau retable du XVIe s. — Aux environs, la Seille et le Dard prennent leur source au pied d'imposantes « reculées ». Les *grottes de Baume,* creusées par les eaux souterraines du Dard, présentent plusieurs salles d'un grand intérêt.

BAUMÉ (Antoine), pharmacien et chimiste français (Senlis 1728 - Paris 1804). Fils d'un aubergiste, il entre à quinze ans chez un apothicaire de Compiègne, puis à dix-sept ans dans la pharmacie parisienne du célèbre Geoffroy. A vingt-quatre ans (1752), il est reçu maître apothicaire. En 1757, il fonde, avec Macquer, un cours de chimie dont il est le démonstrateur jusqu'en 1773, date de son entrée à l'Académie des sciences. Baumé est l'auteur de nombreux mémoires et articles sur les sujets les plus divers : teinture des draps, dorure des pièces d'horlogerie, conservation du blé, extinction des incendies, etc., et de trente-six articles du *Dictionnaire des arts et métiers.* Il fait de nombreuses expériences sur la fabrication de la porcelaine (en collaboration avec Macquer), la teinture écarlate des Gobelins, l'aréomètre qui porte son nom, le sel ammoniac, dont, le premier en France, il crée une fabrique. Il découvre la présence du soufre dans les essences de crucifères. Ruiné par la Révolution, il rentre dans la carrière commerciale, qu'il a abandonnée en 1780. Pensionnaire de l'Académie des sciences en 1785, il est élu associé à l'Institut en 1796, lors de sa réorganisation ; mais son attachement à la théorie du phlogistique empêche qu'il y accède à un grade plus élevé. Œuvres : *Eléments de pharmacie théorique et pratique* (1762), *Chimie expérimentale et raisonnée* (1773).

BAUMÉ n. m. Aréomètre* de Baumé.

BAUME-LES-DAMES, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Besançon), en bordure du Jura, près du Doubs ; 3 576 hab. (*Baumois*). Eglise de l'ancienne abbaye des Dames de Baume (XVIe et XVIIe s.). Industries textiles (tissages) ; horlogerie ; fabrique de pipes. La ville a beaucoup souffert à la Libération (sept. 1944).

BÄUMER (dom Suitbert), bénédictin allemand de Beuron (Kaiserswerth 1845 - Heitersheim 1894). Connu pour ses travaux sur l'histoire de la liturgie, notamment son *Histoire du bréviaire* (Fribourg, 1895 ; trad. franç., 1905).

BAUMGART (Emile), administrateur français (Troyes 1843 - Sèvres 1908). Directeur de la manufacture nationale de Sèvres en 1900, on lui attribue le succès de cet établissement à l'Exposition universelle.

BAUMGARTEN (Siegmund Jakob), théologien allemand (Wolmirstädt 1706 - Halle 1757). Professeur à Halle, il exprima des idées qui forment la transition entre le piétisme et le rationalisme.

BAUMGARTEN (Alexander Gottlieb), philosophe allemand (Berlin 1714 - Francfort-sur-l'Oder 1762). Il professa à Halle, puis à Francfort-sur-l'Oder. Il appartient à l'école philosophique de Leibniz et de Wolff. Son principal titre est d'avoir, le premier, séparé, sous le nom d'*esthétique,* la science du beau des autres parties de la philosophie. Il définit l'esthétique comme « la science de la connaissance sensible ou *gnoséologie inférieure* ». D'après Wolff, nous avons deux espèces de facultés de connaître : les facultés supérieures, comprises sous le nom d' « entendement », et les facultés inférieures, qui ne dépassent pas la sphère des sens. Les idées claires, logiques, appartiennent aux premières ; les perceptions confuses aux secondes. Ce sont les facultés inférieures que l'idée du beau met en jeu. Il a deux perfections : la perfection rationnelle, qui constitue le bien, l'objet de la morale, et la perfection sensible, qui constitue le beau, l'objet de l'esthétique. Un triple accord : 1° entre les pensées et les choses ; 2° entre les pensées et les pensées ; 3° entre les pensées et les signes extérieurs, constitue la perfection de la connaissance sensible, c'est-à-dire la beauté.

BAUMGARTNER (Ulrich), ébéniste allemand (XVIIe s.). Auteur de la principale partie du fameux cabinet connu sous le nom de *Pommersche Kunstschrank* (Augsbourg, 1616 [Kunstkammer de Berlin]).

BAUMGARTNER (Gallus Jakob), publiciste et homme politique suisse (Altstätten 1797 - Saint-Gall 1869). Il prit une part active aux luttes qui agitèrent ce canton, d'abord dans le parti radical, puis dans le parti catholique, et le représenta au Conseil des Etats de la Confédération. En allemand, auteur de : *la Suisse, ses luttes et ses transformations, de 1830 à 1850* (Zurich, 1853-1866).

BAUMGARTNER (Wilfrid), financier français (Paris 1902). Reçu premier au concours de l'Inspection générale des Finances en 1925, son ascension au sein de l'Administration a été rapide. De 1932 à 1935, il prend une part personnelle très active à l'élaboration des mesures de rajustement monétaire qui allaient amener la substitution du « franc Auriol » au « franc Poincaré » ; il joue alors un rôle très important dans la négociation de l'accord monétaire tripartite : France, Angle-

Phot. Bibl. nat., Larousse.

terre, Etats-Unis. En 1937, il est nommé au poste de président directeur général du « Crédit national » et, en 1949, il accède aux fonctions de gouverneur de la Banque de France, en remplacement d'Emmanuel Monick. Entre-temps (1946), il préside, dans le cadre des activités de l'O. N. U., les travaux de la conférence de Londres portant sur le relèvement économique des nations éprouvées par la guerre, et d'où devait sortir la Commission économique pour l'Europe. En 1960, il devient ministre des Finances.

BAUMHAUÉRITE n. f. Minér. Sulfo-arséniure naturel de plomb.

BAUNARD (Louis), prélat français (Bellegarde, Loiret, 1828 - Gruson, Nord, 1919). Docteur ès lettres, recteur des facultés catholiques de Lille de 1888 à 1908, on lui doit des ouvrages historiques (surtout des biographies) et apologétiques : *Théodulphe, évêque d'Orléans* (1860), *Histoire de Mme Barat* (1876), *Histoire du cardinal Pie* (1885), etc.

BAUNY (Etienne), jésuite français (Mouzon 1564 - Saint-Pol 1649), auteur d'ouvrages de casuistique condamnés à Rome en 1640. Pascal attaque sa doctrine dans les *Provinciales*.

BAUQUET n. m. V. BOCAIN.

BAUQUIÈRE n. f. (de *bau*). Ceinture intérieure d'un navire, reliant les couples et supportant les baux par leurs extrémités : *La bauquière est renforcée par une sous-bauquière*. (Sur les bâtiments en acier, ce sont des profilés rivés sur la membrure.)

BAUQUIN n. m. (altér. de *bouquin*, tuyau de pipe). Embouchure de la canne dont les verriers se servent pour souffler le verre.

BAUR, ou **BAUER**, ou **BAWER** (Jean Guillaume), miniaturiste et graveur français (Strasbourg 1600 - Vienne 1640). Il a gravé, dans la manière de Callot, environ 500 pièces (vues d'Italie, batailles), et une suite d'illustrations pour *les Métamorphoses* d'Ovide. Ses miniatures représentent des paysages ou des scènes de romans contemporains. Certaines sont au Louvre.

BAUR (Jean), harpiste et compositeur français, d'origine lorraine, qui vivait à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe s. Il fut l'un des premiers à différencier l'écriture de la harpe de celle du clavecin. Il écrivit des sonates pour violoncelle et b. c., pour harpe, violon et violoncelle, pour harpe, clavecin et voix. — Ses enfants, MARGUERITE, BARTHÉLEMY (1751-1823), et son petit-fils, CHARLES-ALEXIS, furent également des harpistes virtuoses et des compositeurs.

BAUR (Christian), théologien allemand (Schmiden, près de Cannstatt, 1792 - Tübingen 1860). Professeur, depuis 1826, à l'université de Tübingen, il devint le chef de l'*école de Tübingen*. Passé du supranaturalisme de ses maîtres au subjectivisme de Schleiermacher, il en vint à appliquer les principes de Hegel à ses travaux sur le dogme et la formation du Nouveau Testament, qu'il étendit sur les deux premiers siècles de l'Eglise. Il publia, entre autres, des *Recherches critiques sur les Evangiles canoniques* (1847) et une *Histoire de l'Eglise* (1853).

BAUR (Harry), acteur français de théâtre et de cinéma (Paris 1880 - *id.* 1943). Après avoir joué au Grand-Guignol en 1906, puis sur d'autres scènes parisiennes, il débuta à l'écran en 1913. Il fallut le cinéma parlant pour que s'affirmât la popularité de cet acteur, à qui nous devons le Jean Valjean des *Misérables* (1934), le commissaire de *Crime et Châtiment* (1936); il créa un truculent Tarass Boulba dans le film tiré de l'œuvre de Gogol (1936), fut le moine de *Carnet de bal* (1937), et campa un puissant Volpone (1939).

BAURÚ, v. du Brésil (Etat de São Paulo), au N.-O. de São Paulo; 53 100 hab. Industries alimentaires (conserves) et textiles. Tanneries. Matériel ferroviaire.

BAUSCH (Jean Laurent), médecin allemand (Schweinfurt 1605 - *id.* 1665). Il fonda, en 1652, l'*Académie des curieux de la nature*, dont il devint le président, sous le nom de **Jason**.

BAUSSET (Louis François DE), prélat et écrivain français (Pondichéry 1748 - Paris 1824). Auteur de : *Histoire de Fénelon* (1808-1809), *Histoire de Bossuet* (1814). Evêque d'Alès au moment de la Révolution, il fut emprisonné en 1792 jusqu'au 9-Thermidor. Nommé pair de France en 1815, et cardinal en 1817. (Acad. fr., 1816.)

BAUSSONNET (dom Jean-Baptiste), bénédictin français (Reims 1700 - Paris 1780), l'un des meilleurs ouvriers de l'équipe des mauristes qui entreprirent au XVIIIe s. l'histoire des provinces françaises. Chargé avec dom Taillandier de l'histoire de Champagne, il réunit une masse immense de documents, utilisés au XIXe s. par d'Arbois de Jubainville. Il travailla également aux quatre derniers volumes du *Nouveau Traité de diplomatique*.

BAUTAIN (abbé Louis), philosophe et théologien français (Paris 1796 - Viroflay 1867). Il enseigna la philosophie à Strasbourg, puis la théologie morale à Paris. Ses doctrines proclament l'impuissance de la raison et la suprématie de la foi; elles furent condamnées par Rome pour fidéisme* en 1838, et Bautain se soumit.

BAUTRU (Guillaume DE), comte de **Serrant** (Angers 1588 - Paris 1665). Conseiller au parlement de Rouen à vingt-deux ans, il fut ensuite introducteur des ambassadeurs chez le roi (1631), intendant de Touraine, conseiller d'Etat, et, à plusieurs reprises, ambassadeur ou chargé de missions diplomatiques. Son esprit — ses bons mots étaient célèbres — aida sa fortune. Mais il sut faire preuve aussi de qualités très utiles chez un diplomate. (Acad. fr., 1635.)

BAUTZEN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Dresde), en haute Lusace, au pied des monts de Lusace; 42 000 hab. Centre industriel (textiles, aciéries, céramiques, constructions mécaniques) utilisant les lignites de basse Lusace.

— Hist. Victoire de Napoléon Ier (20-21 mai 1813) sur les Russes et les Prussiens, pendant la première partie de la campagne d'Allemagne. Délogé des hauteurs fortifiées dominant la vallée de la Sprée, l'ennemi dut reculer jusqu'en Silésie. Mais le manque de cavalerie empêcha Napoléon de tirer de ce succès un parti décisif.

BAUVIN, comm. du Nord (arrond. de Lille), au S.-O. de Lille; 4 006 hab. (3 799 aggl.) [*Bauvinois*]. Batellerie. Confection.

BAUWENS (Liévin), industriel belge (Gand 1769 - Paris 1822). Au prix de multiples dangers, il introduisit en France le procédé de la filature mécanique du coton (mule-jenny), dont le monopole était jalousement gardé par l'Angleterre. A la faveur de son commerce d'importation, il fit passer en fraude (1798) sur le continent, des machines démontées, achetées en Grande-Bretagne. Découvert par la police britannique, il perdit la plus grande partie de son matériel, mais parvint cependant à monter une usine à Passy, avec l'aide d'ouvriers anglais qu'il avait soudoyés. Bonapartiste fervent, il reçut l'appui du Premier consul, et fut choisi comme premier maire de Gand. Il y fonda plusieurs usines et s'attacha généreusement à répandre autour de lui ses procédés de fabrication. Il fut ainsi à l'origine de la très grande prospérité économique de sa ville natale dans le domaine textile. Très éprouvé par les graves crises économiques, il fut ruiné par la fin de l'Empire et mourut dans une grande pauvreté.

BAUX (MAISON DES), famille de Provence, issue de LIUDOLF, seigneur des Baux, mort vers 900. En 1120, RAIMOND devint comte de Gévaudan par son mariage avec Etiennette de Gévaudan; son dernier fils, BERTRAND Ier (1172-1181), devint, en outre, comte d'Orange par son mariage avec Tiberge III, comtesse d'Orange. Trois des fils de Bertrand et de Tiberge furent chacun l'ancêtre d'une branche de la famille : de HUGUES IV sortirent les seigneurs des Baux, de BERTRAND Ier les seigneurs de Berre, et de GUILLAUME Ier les comtes d'Orange et de Gévaudan.

● **Baux.** HUGUES IV (1181-1240) devint vicomte de Marseille par son mariage avec Barrale, vicomtesse de Marseille; BERTRAND II (1268-1305) fut créé comte d'Avellino par Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile. Cette branche aînée s'éteignit en 1426.

● **Berre.** L'un des rameaux de cette branche eut une illustre destinée dans le royaume angevin de Sicile. BERTRAND III, seigneur de Berre (1344-1351), épousa Béatrice de Sicile, fille du roi Charles II. FRANÇOIS Ier, fils de Bertrand III et de Marguerite d'Aulnay, créé duc d'Andria, épousa en secondes noces Marguerite de Sicile, impératrice d'Orient, princesse de Tarente (1373-1383); leur fils JACQUES fut le dernier empereur latin titulaire mais non régnant (1373-1383). FRANÇOIS Ier survécut à sa seconde femme et mourut en 1422; de son troisième mariage, avec Suève Orsini, il eut un fils, GUILLAUME, duc d'Andria (1422-1444), dont la descendance mâle s'éteignit en 1530.

● **Orange.** GUILLAUME Ier, comte d'Orange et de Gévaudan (1181-1218), ayant reçu de l'empereur Frédéric II le titre honorifique de roi de Bourgogne, ses descendants s'intitulèrent princes d'Orange*. RAIMOND V, prince d'Orange (1340-1393), laissa ses biens à sa fille Marie, épouse de Jean Ier de Chalon, seigneur d'Arlay, de la maison comtale de Bourgogne.

Les BAUX-DE-PROVENCE

BAUX-DE-PROVENCE (LES), comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Aix-en-Provence), sur un rocher escarpé des Alpilles; 180 hab. (68 aggl.). Ce fut, au Moyen Age, une ville assez importante, siège d'un puissant fief, dont les remparts, les maisons, le château ont été en grande partie taillés dans le rocher calcaire. Le bourg entier, très pittoresque, est classé parmi les monuments historiques. Exploitation de *bauxite*. (→ Biblio.)

Liévin BAUWENS en uniforme de garde d'honneur

BAUXITE n. f. (du village des *Baux*, en Provence). Roche sédimentaire dont les constituants minéralogiques sont essentiellement des hydrates d'alumine, la bœhmite, le diaspore et la gibbsite Al_2O_3, $3H_2O$: *Le premier gisement de bauxite a été découvert par Berthier dans la région des Baux.*

— ENCYCL. La *bauxite* sert à la préparation de l'alumine pure, base de la métallurgie de l'aluminium. C'est une roche cohérente, rayée par le canif, de couleur crème, souvent rougie ou brunie par le fer. Elle paraît résulter d'une latérisation ancienne, sous climat chaud.

Calcinée, elle est très réfractaire, ne fondant qu'à 2 050 °C : on l'emploie dans les fours à plomb, ou surtout mélangée à l'argile, dont elle accroît l'infusibilité. Elle sert aussi pour la purification du pétrole.

Par fusion au four électrique, la bauxite, mélangée à du coke et du calcaire, donne le « ciment fondu », qui prend plus vite que le portland, et résiste mieux à l'eau de mer. Les principaux gisements actuellement connus n'étaient ni découverts ni intensément exploités avant guerre, c'est l'Europe qui assurait plus de la moitié de la production mondiale; la France, avec 650 000 t, occupait le premier rang dans le monde. La situation a radicalement changé pendant la Seconde Guerre mondiale. La Guyane britannique et le Surinam sont devenus les premiers producteurs mondiaux, suivis des Etats-Unis et de la Jamaïque. Ainsi, le continent américain fournit plus des deux tiers de la bauxite produite dans le monde. Malgré l'augmentation de sa production, due surtout au développement de la production française (plus d'un million de tonnes), l'Europe n'occupe plus qu'une place réduite : les principaux producteurs restent la Hongrie, l'Italie et la Yougoslavie. La production de l'U.R.S.S., mal connue, atteint plusieurs centaines de milliers de tonnes. De nouveaux

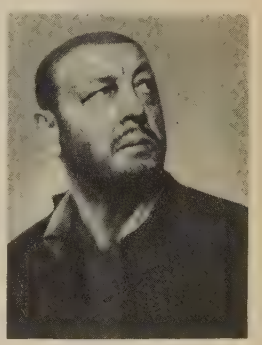

Harry BAUR dans le film « les Misérables » rôle de Jean Valjean

Phot. Henrard, Arch. de Gand, Pathé-Nathan.

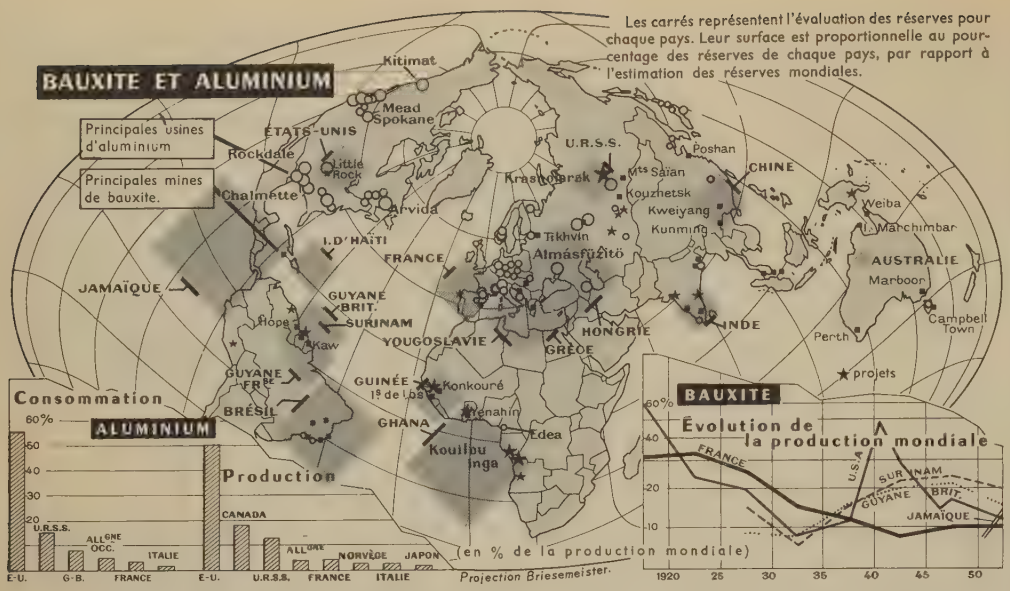

producteurs apparaissent en Asie : Inde, Malaisie et surtout Indonésie, ainsi qu'en Afrique : Ghāna, Guinée et Mozambique.

Si l'on excepte les moyens producteurs européens, les gros producteurs de bauxite ne sont pas les gros producteurs d'aluminium. La matière première est transportée par voie de mer sur de longues distances, notamment en direction des usines gigantesques des Etats-Unis et du Canada. L'extraction de la bauxite est pratiquement aux mains des trusts de l'aluminium de ces deux pays.

BAUXITIQUE adj. Minér. Relatif à la bauxite; qui renferme de la bauxite.

BAVAI. V. BAVAY.

BAVALITE n. f. Minér. Variété de chamoisite.

BAVANS, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), sur le Doubs, au S.-O. de Montbéliard; 1 203 hab. (1 115 aggl.).

BAVARD, E adj. et n. (de *bave*). Qui se plaît à parler sans avoir grand-chose à dire : *Femme bavarde. Ecolier bavard.* || — *Fig.* Qui fait un bruit continuel : *Ruisseau bavard.* || *Par extens.* Qui s'accompagne de bavardage : *Il promenait de salon en salon son activité inutile et bavarde* (Maupassant). || Incapable de garder un secret : *Une voisine bavarde.*

— Chass. *Chien bavard,* chien qui crie d'ardeur, le nez en l'air et hors la voie. (On dit aussi BABILLARD.)

◆ N. m. Arg. Avocat. || Livret militaire.

◆ N. f. Arg. Langue, bouche.

— SYN. : *babillard, loquace, phraseur, prolixe, rabâcheur, verbeux.* — CONTR. : *laconique, muet, silencieux, taciturne.*

BAVARDAGE n. m. Action et habitude de parler abondamment : *La langue s'est assouplie à ce bavardage indiscret* (Maupassant). || Propos de bavards : *Les bavardages deviennent souvent de solennels arrêts* (Balzac). || *Par extens.* Indiscrétion, médisance : *Etre victime d'un bavardage.*

BAVARDER v. intr. Parler abondamment pour dire des choses oiseuses : *Il la poussait à dire des bêtises, à bavarder, à raconter* [...] *toutes ces niaiseries tendres que débitent les amoureux* (Maupassant). || Parler familièrement et à loisir : *Bavarder comme de vieux amis.* || *Par extens.* Parler indiscrètement : *Que de réputations l'on perd en bavardant.*

BAVAREL n. m. Corsage rigide et montant qui fait partie du costume traditionnel de la femme en Auvergne, Quercy et Rouergue.

BAVAROIS adj. et n. Qui a rapport à la Bavière ou à ses habitants; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Art culin. Entremets froid, composé de jaunes d'œuf, crème, aromates (vanille, fleur d'oranger, etc.), lait et sucre, additionné d'un peu de gélatine, et qui est moulé et refroidi jusqu'à solidification.

— Linguist. Un des trois groupes dialectaux du haut allemand.

— ENCYCL. Linguist. Le domaine du *bavarois* n'est pas limité à la Bavière : il comprend les parlers allemands d'Autriche, auxquels il faut ajouter des îlots linguistiques importants en Hongrie, en Transylvanie et, au S., jusqu'à Gottschee, en plein pays slovène. (Il forme avec ces parlers le groupe austro-bavarois.) Il est connu dès le VIIIe s. de notre ère par des gloses et des petits textes de caractère religieux.

BAVAROISE n. f. (du nom des princes de Bavière venus au XVIIIe s. à Paris, où ils importèrent cette boisson). Infusion de thé très forte, sucrée avec du sirop de capillaire, à laquelle on ajoute un jaune d'œuf, du lait, puis du kirsch. (On prépare aussi des bavaroises au chocolat, rhum, marasquin, etc. La composition doit toujours être vigoureusement fouettée, pour présenter une consistance mousseuse.)

— Art culin. Sauce relevée que l'on sert avec les poissons à chair blanche et fade. (Elle se compose de vinaigre, de jaunes d'œuf, de beurre, de raifort râpé, de poivre blanc. Le tout est battu pour devenir mousseux, lié avec du beurre d'écrevisses et passé pour être servi.)

BAVASSER v. intr. (de *baver,* avec suffixe emprunté à un verbe du type *jacasser*). *Fam.* Parler en articulant mal et sans réflexion : *Attention! mes enfants, et tâchez de ne pas bavasser comme des perroquets* (L. Frapié). || Débiter des propos médisants.

BAVAY, anc. **Bavai,** ch.-l. de cant. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut; 2 942 hab. (2 066 aggl.) [*Bavaysiens*]. Eglise (XVIe-XVIIIe s.). Engrais. Amiante. Confiseries.

— Hist. *Bagacum,* chef-lieu des Nerviens, fut à l'époque gallo-romaine une ville importante, nœud de routes et entrepôt de vivres du N. de la Gaule. Les bombardements, au cours de la Seconde Guerre mondiale, y ont mis au jour un vaste portique rectangulaire construit sur des galeries en sous-sol, entourant probablement un *forum.* Plus de trois cents statuettes de bronze proviennent de Bavay, ainsi que des vases portant en relief des têtes de divinités. Des hypocaustes, des caves d'habitations privées ont été explorés, ainsi que des sépultures. Au Bas-Empire, Bavay a été resserré dans une enceinte et supplanté par Cambrai dans son rôle de chef-lieu de cité. Musée gallo-romain. (→ Biblio.)

BAVE n. f. (lat. pop. **baba,* forme onomatopéique). Salive visqueuse, non écumeuse : *Essuyer la bave d'un enfant.* || Salive écumeuse que sécrète en certains cas la bouche des hommes ou des animaux : [Les cerfs] *moururent, couchés sur le sable, la bave aux naseaux, les entrailles sorties* (Flaubert). || *Par anal.* Liquide gluant que sécrètent certains mollusques et poissons; et, *par extens. : La bave des flots.* || — *Fig.* Propos médisants : *La calomnie dénature les plus belles actions en les infectant de bave.*

— Séricic. Fil de soie sortant de la filière d'une chenille sériciègène.

BAVÉNITE n. f. Minér. Aluminosilicate naturel de calcium hydraté.

BAVENO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Novare), sur la rive occidentale du lac Majeur; 3 500 hab. (2 900 aggl.). Station de villégiature très fréquentée.

BAVER v. intr. Laisser couler de la bave par la bouche : *L'animal se cabrait, ruait, bavait* (Maupassant). || Ne pas couler droit, en parlant d'un liquide : *Du sang qui bave.* || — *Fig. Baver sur,* calomnier : *Baver sur le talent.*

◆ V. tr. et intr. *Pop.* Trop parler; dire des insanités : *Elle étourdissait Cyprien avec son caquet de la rue, avec une profusion de détails qu'elle bavait à propos du corsage* (Huysmans). || *En baver,* se donner beaucoup de mal; supporter bien des ennuis. || *En baver des ronds de chapeau,* être saisi d'un étonnement qui vous tient la bouche ouverte.

BAVETTE n. f. Petite pièce de lingerie qui protège la poitrine des bébés contre leur bave. (On dit aussi, en ce sens, BAVOIR.) || Petite serviette d'enfant en toile fine ou en matière plastique, qui s'attache au cou par des cordons et couvre toute la poitrine, pour protéger les vêtements pendant les repas. || *Fam. Tailler une bavette,* bavarder avec volubilité, ou d'abondance. (Probablement jeu de mots sur *bavette* et *bavarder.*)

— Bouch. Plastron de cuir en usage chez les boyaudiers. || *Bavette d'aloyau,* morceau du bœuf constitué par les muscles de la paroi latérale de l'abdomen. (Elle fournit la bavette à bifteck [muscle oblique interne] et la bavette à pot-au-feu.) [V. BŒUF.]

— Constr. Pièce se plaçant sous la porte du cendrier des poêles métalliques à combustible solide, et ayant pour but de recueillir les cendres pouvant se répandre sur le plancher. || Lame de plomb ou de zinc couvrant le bord des chéneaux. || Lame de zinc rejetant l'eau en avant des fenêtres.

— Ornith. Repli cutané, situé en dessous du bec, chez certaines variétés d'oies.

— Pêch. Petite plaque de métal ou de matière plastique placée sur les poissons nageurs (leurre*), et qui a tendance à les faire couler à la traction.

— Sell.-garn. Bande de toile bordée, placée à l'avant du capotage pour empêcher l'air et l'eau de pénétrer entre la frise et le parebrise.

BAVEUSE n. f. Nom usuel de la blennie.

BAVEUX, EUSE adj. Qui laisse couler de la bave : *Bouche baveuse.* || — *Fig.* Dont l'expression est diffuse et verbeuse : *Auteur plus baveux qu'un pot de moutarde* (A. France).

— Art culin. Se dit d'une omelette pas très cuite.

BAVIER (Siméon), homme d'Etat suisse (Coire 1825 - Malans 1896), président de la Confédération en 1882.

BAVIÈRE n. f. (rad. *baver*). Pièce d'armure, en usage du XIVe au XVIe s., qui protégeait la partie inférieure du visage. (Emboîtant le menton, elle servait d'arrêt à la visière rabattue.)

BAVIÈRE, en allem. **Bayern,** le plus vaste des Etats de la République fédérale allemande; 70 548 km²; 9 192 000 hab. Capit. *Munich.* Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le Palatinat bavarois, sur la rive gauche du Rhin, lui a été rattaché. La Bavière, dont les limites ont peu changé depuis le Moyen Age, est dotée d'une forte originalité, dont elle a vivement conscience. La très forte majorité de sa population est catholique.

● *Géographie.* L'Etat bavarois est formé de trois régions historiques distinctes : au N., la Franconie (districts de Basse-Franconie, de Moyenne-Franconie et de Haute-Franconie); à l'O., la Souabe; à l'E., la Bavière proprement dite, subdivisée en deux districts (*Haute-Bavière* [2 456 200 hab.; ch.-l. *Munich*] et *Basse-Bavière* [1 081 000 hab.; ch.-l. *Landshut*]), et le Haut-Palatinat (Oberpfalz, 896 900 hab.; ch.-l. *Regensburg* [Ratisbonne]).

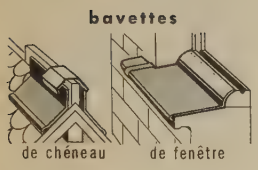

bavière, XVe s.
musée de l'Armée, Paris

Fuselé en bande d'argent et d'azur.

Phot. Larousse.

Le territoire de l'Etat bavarois s'étend des Alpes au massif de Bohême et au Rhön. Il englobe des régions géographiques très variées, ce qui a contribué au développement de sa puissance politique. Tout au S., il comprend le bord de la chaîne : ce sont des couches calcaires secondaires formant un relief de barres parallèles à l'axe de la chaîne, avec des esquisses de vallées longitudinales. C'est une région d'élevage et de toutes petites exploitations, qui vit surtout d'un tourisme très développé (Garmisch-Partenkirchen, Berchtesgaden, région de l'Allgäu). L'exploitation minière, autrefois importante, fournit des quantités modestes de lignite et un peu de sel. L'équipement hydro-électrique est important (Walchensee).

Au pied des Alpes, le plateau bavarois est un plan incliné, disséqué par des rivières parallèles affluentes du Danube, formé en profondeur par la mollasse, qui n'apparaît guère que sur les versants de vallée ; en surface s'étendent des moraines et les formations fluvio-glaciaires des quatre glaciations alpines. Sur les interfluves, les plus anciens dépôts portent des forêts, voire des prairies. Les autres se disposent en terrasses dans les vallées. L'altitude élevée (700 m au S., 500 m autour de Munich) s'accompagne d'un climat rude, pluvieux, froid. Les forêts sont souvent des sapinières, et les herbages sont étendus autour des grosses fermes isolées qui alternent avec les villages dans la partie haute. Vers le Danube, l'abaissement du relief rend le climat plus doux. La polyculture remplace ici les herbages, et les villages, souvent importants, deviennent la forme d'habitat la plus répandue. Près des Alpes, de nombreux lacs de barrage morainique (Ammersee, Chiemsee, Starnbergersee) sont des centres de tourisme. Les villes (Augsbourg, Munich) ont été des centres de commerce transalpin et restent des marchés régionaux ; leur importance est accrue par les fonctions administratives et l'industrie.

Au N. du Danube, la Bavière déborde sur l'Allemagne hercynienne. Elle s'étend largement sur le bassin de Souabe et de Franconie*, et englobe les hauts plateaux calcaires du Jura souabe et du Jura franconien. Ce sont des régions agricoles très variées : les plateaux offrent des terroirs médiocres, boisés et en voie de dépeuplement ; mais les dépressions sont fertiles et canalisent les voies de communication. Il y règne une polyculture très diversifiée produisant des légumes, des fruits, des vignobles (vins du Main, autour de Würzburg). Les villes y sont nombreuses, combinant commerce et industrie (Nuremberg, Würzburg, Bamberg, Bayreuth), riches en monuments du passé (le N.-E. de la Bavière fut, au Moyen Age, une des régions les plus prospères de l'Allemagne). Vers l'E., le paysage change de nouveau : la Bavière comprend tout le versant sud-ouest du quadrilatère de Bohême, depuis le Frankenwald au N., jusqu'au Bayrischerwald au S., en passant par le Haut-Palatinat (Oberpfalz) et la Fichtelgebirge. C'est un massif ancien faillé et disloqué, formé de plateaux vigoureusement disséqués par des vallées profondes ; il s'élève jusqu'à la frontière (les points culminants atteignent 1 400 m au S., 1 000 m dans le Haut-Palatinat, 800 m dans le Frankenwald). Pays de climat rude, largement boisé, il fut grignoté au Moyen Age par la colonisation allemande, qui a débordé les lignes de partage des eaux, ce qui posa à la Tchécoslovaquie le problème de la minorité sudète. Cette colonisation de mineurs et de bûcherons a servi de point de départ à une industrialisation diffuse soit directement dans les villages, soit dans de petits centres (textile, verrerie, porcelaine, travail du bois) ; elle est d'ailleurs beaucoup plus développée au N., en Franconie, du fait du voisinage de l'industrieuse Saxe.

● *Histoire*. Peuplée à l'origine par les Celtes vindéliciens, la Bavière fut partiellement occupée par les Romains. Par les voies naturelles que constituent la vallée du Danube et les vallées alpestres, elle fut parcourue par de nombreux envahisseurs. Emigrant de Bohême au VIe s., des Marcomans, des Quades et des Gaulois Boïens s'installèrent dans le pays et prirent désormais le nom de *Bajuvares* ou *Baïuvarii*. Une dynastie ducale indigène, les Agilolfiens, y régna sous la suzeraineté lointaine des rois francs jusqu'en 788. A cette date, Charlemagne déposa le duc Tassilon III et incorpora la Bavière à l'Empire, tout en respectant son autonomie (loi des Bavarois). Au IXe s., la Bavière était formée des pays compris entre les vallées de l'Inn, du Danube, du Lech et de la Salzach. Mais ses limites furent constamment modifiées par la suite. Transformée en royaume, en 817, pour Louis le Germanique, la Bavière fut augmentée du Nordgau (entre Danube et Böhmerwald). Après l'extinction des Carolingiens de Germanie (911), la Bavière redevint un duché, qui passa successivement à diverses maisons. La victoire du Lechfeld (955) mit fin aux fréquentes incursions dévastatrices des Hongrois. La Carinthie fut détachée de la Bavière et érigée en duché en 976. Après cette période incertaine, Welf Ier, investi du duché bavarois en 1070, fonda la dynastie des Guelfes, qui assura au pays puissance et prospérité, sans lui épargner pourtant les conséquences de la rivalité des Guelfes et des Hohenstaufen. En 1138, elle fut enlevée par l'empereur Conrad III au duc Henri le Superbe, et ne fut restituée qu'en 1156 à son fils Henri le Lion par Frédéric Barberousse. La marche d'Autriche en fut alors détachée. Le duc Henri le Lion fonda Munich en 1158, puis se vit à nouveau dépossédé, en 1180, de la Bavière, que Frédéric Barberousse donna au comte palatin Otton de Wittelsbach, dont la dynastie allait dominer le pays jusqu'en 1918. La Bavière perdait alors encore la marche de Styrie et le duché de Méran. En 1214, les Wittelsbach ajoutèrent à leurs possessions le Palatinat* du Rhin ; dès 1255, ils se divisèrent en deux branches : bavaroise et palatine. Par la pragmatique sanction de 1506, Albert IV proclama l'indivisibilité du duché, morcelé pendant plus d'un siècle entre plusieurs branches et qu'il avait reconstitué territorialement. La Bavière joua un rôle très important dans les luttes religieuses et politiques nées de la Réforme. En 1623, le duc Maximilien, chef de la Sainte Ligue, fut élevé à la dignité électorale, et les traités de Westphalie (1648) confirmèrent ses gains politiques et territoriaux (Haut-Palatinat). Les Wittelsbach accédèrent épisodiquement au trône impérial avec Louis IV (1314-1346) et Charles VII (1742-1745). En 1777 s'éteignit la ligne aînée de Wittelsbach, et la succession passa à l'Electeur palatin Charles-Théodore, qui réunit ainsi le duché et le Palatinat du Rhin. Les prétentions de l'empereur Joseph II provoquèrent la guerre de Succession de Bavière, où intervinrent militairement la Prusse et diplomatiquement la France. Par le traité de Teschen (1779), l'Autriche et la Prusse, moyennant quelques compensations, acceptèrent l'union de la Bavière et du Palatinat, et garantirent la succession de Charles-Théodore, sans enfants légitimes, à son cousin Maximilien IV, duc de Deux-Ponts.

Le traité de Lunéville (1801) fit perdre à celui-ci le Palatinat ainsi que les duchés de Deux-Ponts et de Juliers, mais la redistribution territoriale du Recez* de 1803 lui assura la possession de plusieurs évêchés sécularisés, comme Augsbourg, Freisingen et Bamberg. Entrée dans l'alliance française, la Bavière reçut au traité de Presbourg (1805) le Tyrol et le Trentin. En 1806, Maximilien IV fut reconnu comme roi sous le nom de Maximilien Ier, et la Bavière devint un Etat de la Confédération du Rhin, sous la protection napoléonienne. Elle n'abandonna Napoléon qu'en octobre 1813. Le congrès de Vienne de 1815 lui enleva la plus grande partie de ses acquisitions méridionales et alpestres, mais lui rendit une partie du Palatinat rhénan. Elle entra dans la Confédération germanique en conservant son rang de royaume, et les réformes intérieures assez profondes qui avaient été accomplies entre 1803 et 1815 furent maintenues. (V. MONTGELAS.) A la mort de Maximilien Ier (1825), son fils Louis Ier lui succéda. Celui-ci, épris d'art, dota Munich de monuments et de collections. Contraint à l'abdication en 1848, il fut remplacé par son fils Maximilien II (1848-1864), qui se fit le défenseur des libertés germaniques et des catholiques allemands contre les tentatives unitaires et centralisatrices de la Prusse. Son fils Louis II (1864-1886) combattit, en 1866, aux côtés de l'Autriche. Resté à l'écart de la Confédération de l'Allemagne du Nord, il fut entraîné par le jeu de l'alliance militaire dans la guerre franco-prussienne de 1870, et accepta en 1871 l'entrée de la Bavière dans l'Empire fédéral d'Allemagne. Le pays conserva un Landtag, et un certain degré d'autonomie administrative fut maintenu. La révolution de 1918 transforma la Bavière en une république, où, pendant trois mois, les spartakistes détinrent le pouvoir. En 1923, à Munich, un premier « putsch » de Hitler se solda par un échec, mais la Bavière resta un important foyer d'agitation national-socialiste.

En 1933, elle reçut un statthalter et fut divisée en cinq districts (*Gaue*) ; en 1939, certains territoires tchécoslovaques lui furent rattachés après l'accord de Munich.

En 1945, elle fut occupée par les troupes américaines, à l'exception de la ville de Lindau, qui fit partie de la zone française. La Constitution bavaroise de 1946 institua deux chambres : le Landtag et le Sénat. Les autorités d'occupation encouragèrent les manifestations du particularisme bavarois, dont les partisans se recrutèrent parmi les catholiques conservateurs et les monarchistes. De 1945 à 1949, la Bavière s'est efforcée de conserver une large autonomie, en particulier pour les questions d'enseignement et pour l'accueil des réfugiés de l'Est. Depuis la fondation de la République fédérale allemande, les différences entre la Bavière et les autres *Länder* de l'Allemagne de l'Ouest tendent à s'effacer. La Bavière se caractérise cependant encore par la richesse de son passé et son attachement à ses traditions catholiques.

● *Histoire militaire*. Avant les guerres de Silésie, la Bavière possédait une armée de milices, fondée sur un système analogue à celui de la Prusse après Iéna. En 1741, cette armée comptait environ 21 000 hommes. Durant les guerres de l'époque frédéricienne et napoléonienne, elle fournit des contingents à la Grande Armée et à divers Etats non allemands. La Bavière se lia à la Prusse en 1870, mais conserva de très nombreux privilèges : son ministère de la Guerre, son état-major, ses écoles militaires, son Académie de guerre, son budget particulier. Ses officiers étaient nommés par le roi de Bavière. Ses unités avaient un numérotage distinct de celui des autres troupes de l'Empire. Ses seules obligations étaient d'appliquer tous les règlements en vigueur dans l'armée prussienne. En 1871, elle comprenait deux corps d'armée (1er et 2e) ; en 1899, elle s'accrut du 3e corps. En 1914, elle entra en campagne contre la France avec la valeur d'une dizaine de divisions, et constitua le gros de l'armée du Kronprinz, de Bavière en Lorraine. Au cours de la guerre, elle mit sur pied une quinzaine de divisions supplémentaires. Après la défaite de 1918, les troupes bavaroises constituèrent dans la Reichswehr la 7e division. (→ Biblio.)

le château de Neuschwanstein construit au XIXe s. par le roi Louis II au cœur des Préalpes de Bavière

le Watzmann et le Hochkalter (Haute - Bavière)

le « Königs-See » lac dans les Alpes bavaroises

château de Linderhof

BAVIÈRE (Jean DE) [1373-1425], de la maison comtale de ce nom (branche de Straubing, en Basse-Bavière). Prince-évêque de Liège, il lutta contre les Liégeois révoltés, dont il triompha avec l'aide du duc de Bourgogne. Il disputa à sa nièce Jacqueline la succession de Hollande et de Zélande au cours d'une guerre qui opposa les *Cabillauds*, partisans de Jean, et les *Hameçons*, partisans de Jacqueline. Il mourut empoisonné.

BAVILI(S) ou **LOANGO(S)**, peuple noir du Gabon, faisant partie de la grande famille fiote, et vivant le long de la côte entre les estuaires du Congo et du Kouilou.

BÂVILLE (Nicolas DE LAMOIGNON DE), administrateur français (Paris 1648 - *id.* 1724). Avocat en 1666, il devint conseiller au parlement (1670) et maître des requêtes (1673). Intendant à Poitiers, puis à Montpellier (1685-1718), il fut pendant trente-trois ans le « tyran du Languedoc ». Il poursuivit l'extermination du protestantisme après la révocation de l'édit de Nantes, et se montra féroce à l'égard des protestants pendant la guerre des Cévennes. En 1703, il fit dévaster systématiquement le Gévaudan.

BAVILLIERS, comm. du Territoire de Belfort, dans la banlieue sud-ouest de Belfort ; 2 153 hab. Fabrique de moteurs.

BAVOCHER v. tr. (de *baver*). Imprimer d'une façon peu nette.

◆ V. intr. Apparaître avec des contours peu nets : *Teinte qui bavoche sur les bords.*

BAVOIR n. m. Pièce de toile fine que l'on place sous le menton des bébés pendant leur dentition. ‖ *Bavoir anglais*, bavoir assez long, avec pattes passant sous les bras et se boutonnant dans le dos.

Phot. X, Boudot-Lamotte.

cheval Bayard des Quatre Fils Aymon
Bibl. de l'Arsenal

armure de BAYARD
musée de l'Armée, à Paris

BAVOIS n. m. (de *baviardus* selon Du Cange). Feuille de compte où l'on inscrivait l'évaluation des droits de seigneuriage, selon le prix courant, prescrit par les ordonnances royales, pour l'or, l'argent, le billon en œuvre ou hors d'œuvre.

BAVOLET n. m. (de *bas* et *volet*). Petite coiffe de paysanne. ‖ Coiffure emboîtant la tête et ornée d'un volant couvrant la nuque. ‖ Ce volant lui-même.
— Autom. Feuille de tôle réunissant, sur les automobiles anciennes, le marchepied à la carrosserie, pour protéger cette dernière contre les projections de boue.

BAVON (saint) [près de Liège v. 589 - † v. 657], de son véritable nom *Allowin*. Il vécut d'abord de la vie érémitique dans les forêts. Puis il devint moine à Gand, au monastère qui prit son nom. Patron de Gand. — Fête le 1er octobre.

BAVUMA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BAVURE n. f. (de *baver*). Macule, dans une impression, dans une épreuve d'imprimerie, dans une empreinte, etc. ‖ — *Fig.* et *fam. Sans bavures*, de manière irréprochable.
— Industr. Languette plate et saillante laissée sur une pièce moulée, le long des joints du moule de fonderie : *Si les deux parties d'un moule se raccordent mal, le métal coulé vient former des bavures à l'endroit du joint.*

BAWANDJI(S), peuple noir du Gabon et du Congo, vivant dans la région de Lastourville, sur le cours du moyen Ogooué.

BAWDWIN, v. de Birmanie (Etat des Chans, (prov. du Nord), à l'O. de Lashio. Centre minier (tungstène, plomb argentifère et zinc).

BAWEAN, île d'Indonésie, dans la mer de Java, au N. de Surabaya ; 30 000 hab.

BAX (Ernest Belfort), écrivain et économiste anglais (Leamington 1854 - Londres 1926). Il participa au mouvement socialiste et écrivit des ouvrages d'histoire et de philosophie : *Manuel d'histoire de la philosophie* (1884), *le Problème de la réalité* (1893), *les Racines de la réalité* (1907), etc.

BAX (sir Arnold), compositeur anglais (Londres 1883 - Cork 1953). Il fut le musicien officiel de la Cour. Son œuvre comporte sept symphonies, les *Symphonic Variations* (1917), les *Winter Legends* pour piano et orchestre, des concertos pour violoncelle et pour violon. Sous l'influence du poète Yeats, sa vocation fut aussi littéraire.

BAXTER (Andrew), philosophe écossais (Aberdeen 1686 - Wittingehame 1750). On lui doit : *Recherches sur l'âme humaine* (1750) et *Evidence de la raison dans la preuve de l'immortalité de l'âme* (1779).

BAXTER (Richard), théologien anglais (Rowton, Shropshire, 1615 - Londres 1691). Partisan d'un non-conformisme modéré, il contribua au retour de Charles II, mais fut persécuté comme puritain. Il est l'auteur de livres de piété appréciés.

BA XUYÊN (province de), prov. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), s'étendant au S.-O. de l'embouchure du Bassac ; 511 700 hab. Capit. *Soc Trang*.

BAYADÈRE n. f. (portug. *bailadeira*, ballerine). Danseuse hindoue. ‖ *Par extens.* Danseuse de théâtre.
— Text. Tissu de soie, de coton ou de rayonne présentant des effets de larges rayures multicolores dans le sens de la chaîne.
— Encycl. Les *bayadères* non musulmanes ont pour office d'orner les temples de guirlandes de fleurs, de parer les statues des divinités, et de chanter leurs louanges dans les processions. En général, elles sont chargées, dans les cérémonies religieuses, de tout ce qui n'est pas le culte lui-même. Cela ne les empêche pas, d'ailleurs, d'avoir une conduite des plus légères. Elles se divisent en *devadasī*, ou « servantes des dieux », qui habitent dans le temple même et n'en peuvent sortir sans la permission du grand prêtre, et en *bayadères errantes*, qui parcourent le pays.

BAYAKA(S), peuple noir du S.-O. du Congo belge, dans le haut bassin du Kasaï. Les Bayakas construisent des cases rectangulaires. Ils sculptent des figures remarquables par le développement du nez, et révèlent une imagination très vive : masques ornés d'animaux représentant les ancêtres, ou même de scènes de la vie quotidienne.

BAYAMO, v. de Cuba (prov. d'Oriente), au pied de la sierra Maestra ; 16 200 hab. Sucreries.

BAYAMÓN, v. de Porto Rico, au S.-O. de San Juan ; 20 000 hab.

BAYAN TÜMEN. V. Tchoibalsan.

BAYAR (Celâl), homme d'Etat turc (Umurbey, près de Brousse, 1884). Fils d'un immigrant turc de Bulgarie, il se spécialisa très tôt dans les questions économiques, entrant à la Deutsche Orient Bank, tout en consacrant, surtout après la révolution jeune-turque de 1908, une part importante de son activité à la cause nationaliste. Après la fin de la Première Guerre mondiale, il participe, aux côtés de Kemal Atatürk à la reconstruction de son pays. Après avoir occupé de nombreux ministères, dont celui de l'Economie nationale entre 1921 et 1937, et s'être tout particulièrement chargé de résoudre les problèmes posés par le rapatriement en Asie Mineure des Turcs expulsés de Grèce à la suite du traité de Lausanne (1923), Bayar, qui avait fondé en 1924 la Banque Ish, devint Premier ministre (1937-1939).
Vice-président du Parti républicain du peuple lors de la présidence de Kemal Atatürk, il l'abandonna en 1945 pour fonder le Parti démocratique (1946) afin d'éviter les dangers du parti unique. En 1950, il fut élu second successeur de Kemal Atatürk à la présidence de la République, et réélu en 1954.

BAYARD (Pierre Terrail, seigneur de), dit **le Chevalier sans peur et sans reproche** (château de Bayard, près de Grenoble, 1476-Romagnano Sesia 1524). Présenté à treize ans au duc Charles Ier de Savoie, celui-ci le prend parmi ses pages et le donne ensuite au roi de France Charles VIII. Au cours de la campagne d'Italie, Bayard s'illustre à la bataille de Fornoue (1495). Lorsque Louis XII veut faire valoir ses droits sur le Milanais, Bayard rejoint sa compagnie (1499), et charge un jour les ennemis avec tant de fureur qu'il entre avec eux dans Milan. Fait prisonnier, il obtient du duc Ludovic le More sa liberté. Lors de la conquête du royaume de Naples (1502-1504), Bayard combat contre Gonzalve de Cordoue au siège de Canossa (1502) et se couvre de gloire au cours de la retraite française ; on le voit un jour défendre seul le pont du Garigliano contre 200 Espagnols. Nommé écuyer du roi, Bayard est envoyé en 1507 à Gênes, qui s'était ralliée à Maximilien, et contribue à la soumission de cette ville. Il combat ensuite sous La Palisse et participe à la bataille d'Agnadel (1509). Au milieu de ces guerres sanglantes, il ne cesse de donner des preuves d'humanité, et, contrairement à l'habitude des gens de guerre de son temps, ne se montre jamais avide de pillage. Après avoir décidé de la prise de Bologne, Bayard part avec Gaston de Foix pour faire le siège de Brescia, dont les Vénitiens s'étaient emparés par surprise (1512) : chargé de donner l'assaut, il est blessé grièvement d'un coup de pique à la cuisse. La même année, il prend une part glorieuse à la bataille de Ravenne (1512). Bientôt après, l'armée française, épuisée et menacée par les forces supérieures des Vénitiens et des Suisses, se replie sur Pavie, et, malgré les efforts de Bayard, doit évacuer cette ville. Dans cette situation critique, Bayard parvient, avec trente-six hommes, à arrêter pendant deux heures l'armée ennemie, et reçoit une grave blessure à l'épaule. Il continue son action militaire dans les années suivantes. On le retrouve, en 1513, dans l'Artois envahi par les Anglais. Prisonnier à Guinegatte, il est libéré peu après, et nommé lieutenant général du Dauphiné (1515) par François Ier, qui, après la bataille de Marignan (1515), voudra être armé chevalier de sa main.
Six ans plus tard, il tient tête à Charles Quint, qui assiège Mézières (1521). Il se distingue encore à Grenoble (1523) ; puis, François Ier ayant résolu de reconquérir le Milanais, il repasse en Italie, pour servir dans l'armée commandée par l'amiral Bonnivet. Battu près de Romagnano, Bonnivet confie le soin de la retraite au comte de Saint-Pol et à Bayard. Alors qu'il traverse la Sesia, Bayard est mortellement blessé. (→ Biblio.)

BAYARD (col), passage des Hautes-Alpes, entre la haute vallée du Drac et Gap ; 1 246 m. Il est emprunté par la route Napoléon.

Bayard (la Très-Joyeuse, plaisante et récréative Histoire du bon chevalier sans paour et sans reproche, gentil seigneur de), composée par le « Loyal Serviteur » (1527). Ce panégyrique de Bayard est probablement l'œuvre du notaire Jacques de Mailles, témoin oculaire d'une grande partie de la vie du chevalier.

Bayard (cheval), monture légendaire des Quatre* Fils Aymon qui a laissé maintes traces dans les croyances, le folklore des pierres (empreintes), l'imagerie, la toponymie et la mythologie français.

BAYARD (Jean-François), auteur dramatique français (Charolles 1796 - Paris 1853). S'étant lié avec Scribe, il devint un de ses collaborateurs assidus. Il collabora aussi avec Désaugiers, Dumanoir, Anicet-Bourgeois. Ses deux plus grands succès furent *Reine de seize ans* (1828) et *le Gamin de Paris* (1836).

BAYARD (Emile Antoine), peintre et dessinateur français (La Ferté-sous-Jouarre 1837-Le Caire 1891). Œuvres : habiles dessins à l'*Illustration*, au *Journal des voyages* ; tableaux inspirés par la guerre de 1870 ; décoration, dans le goût du XVIIIe s., du foyer du théâtre du Palais-Royal.

BAYART n. m. Technol. Syn. de bard.

BAYA(S), famille de peuples noirs, vivant dans l'O. de la République centrafricaine et au Cameroun ; ils sont apparentés aux Mandjas.

BĀYAZĪD Ier, ou **BĀYEZĪD**, ou **BAYAZIT** (nom turc dérivé de l'ar. *Abū Yazīd*), en franç. **Bajazet**, surnommé Yildirim (« l'Eclair »), sultan ottoman. Il succéda à son père Murad Ier en 1389, acheva la conquête de la Serbie, détrôna Jean V Paléologue et le remplaça par Jean VII, puis par Manuel II (1390). Il n'en bloqua pas moins Constantinople pendant sept ans. Il défit Sigismond de Hongrie et le comte de Nevers à Nicopolis (1396). Mais dans la bataille d'Ancyre (Ankara) contre les Mongols, il fut vaincu, fait prisonnier (1402) et transporté dans une litière grillée. Il mourut en 1403, laissant l'Empire désorganisé.

BĀYAZĪD II (1447-1512), sultan ottoman (1481-1512), fils de Mehmet II, le conquérant de Constantinople. Son frère Djem lui disputa la couronne, mais Bāyazīd II le fit empoisonner en Italie, où il s'était réfugié après de longues pérégrinations. Bāyazīd II battit en Europe les Moldaves et s'empara de la Bosnie et de la Croatie. Mais il échoua dans ses entreprises contre les mamelouks égyptiens, et la flotte turque fut vaincue à Sainte-Maure par les flottes coalisées de Venise, de l'Espagne et de la France (1502). En 1512, les janissaires le forcèrent à abdiquer en faveur de son fils Selim Ier.

BĀYAZĪD, fils du sultan Soliman Ier. Il se révolta contre son père, qui avait désigné son autre fils, Selim, pour lui succéder. Vaincu à Konya en 1559, il se réfugia chez le roi de Perse Tahmāsp, qui le livra. Il fut exécuté ainsi que ses cinq fils (1561).

BĀYAZĪD, fils du sultan Ahmet Ier et frère de Murat IV. Après la conquête d'Erevan (8 août 1635), Murat envoya deux messagers à Constantinople pour mettre à mort Bāyazīd et son autre frère, Soliman, dont il craignait l'ambition. Bāyazīd se défendit et tua quatre de ses bourreaux avant de succomber. C'est cette mort tragique qui a inspiré à Racine sa tragédie de *Bajazet*.

BĀYAZĪD ANṢĀRĪ PIR RŌSHAN, théologien afghan (Djālandhār 1525 - † v. 1580-1585). Réfugié avec ses parents dans la montagne près de Kandahar, après la chute de la dynastie afghane devant Bāber, il fut un musulman de stricte observance, mais évolua vers le panthéisme. Ses théories religieuses eurent un large succès auprès des Afghans. Aucun de ses ouvrages n'a été retrouvé.

BAYBARS Ier (al-Malik al-Ẓāhir Rukn ād-Dīn ʾal-Ṣāliḥī) [Kiptchak 1223 - Damas 1277], sultan musulman du Caire, le quatrième et l'un des plus grands de la dynastie des Mamelouks baḥrites. Vendu comme esclave à Damas, distingué par le sultan al-Ṣālih, il prit bientôt le commandement d'une partie de la garde des Ayyūbides. En 1249, il participa à l'assassinat du fils du sultan Tūrān Chāh. Chargé de conduire

l'avant-garde de l'armée envoyée en Syrie contre les Mongols, il se signala, en 1260, à la bataille d'ʿAyn Djālūt (« le puits de Goliath »). Au retour, il assassina le sultan Qutuz et fut proclamé sultan par les chefs de l'armée. Il sut renforcer son pouvoir et le rendre légitime, en reconnaissant comme calife un descendant des ʿAbbassides, qui le proclama sultan. Très actif, il restaura de nombreuses places fortes, accrut la puissance de l'armée, créa une marine, améliora le réseau des canaux et des routes, organisa un service postal remarquable. Il pacifia la Syrie, ravagea la Cilicie arménienne (1266) et s'efforça de réduire les Etats latins, occupant Césarée (1265), Jaffa, Antioche (1268) et le krak des Chevaliers. Il repoussa les Mongols, auxquels les croisés avaient fait appel (1269). Bon diplomate, il conclut de nombreux traités avec des princes occidentaux et avec l'empereur Michel Paléologue. Il soumit les Ismaïliens ou Assassins (*hachchāchīn*), qui devinrent ses auxiliaires. Il fut le premier sultan à implanter solidement sa domination sur la Nubie et les régions méridionales de l'Egypte. Il mourut à Damas, au retour d'une campagne en Asie Mineure contre les Mongols. Il est le héros d'un célèbre roman de chevalerie, la *Sīrat Baybars*.

BAYBARS II (Al-Malik al-Muzaffar Rukn al-Dīn), régna en Egypte de 1309 à 1310. Il succéda à al-Malik al-Nāṣir Muhammad ibn Qalā'ūn, qui avait été forcé de s'enfuir. Mais al-Nāṣir reprit le pouvoir en 1310 et Baybars, arrêté, fut mis à mort.

BAYBAY, v. des Philippines, dans l'île de Leyte ; 50 000 hab. Gisements de manganèse.

BAY CITY, v. et port des Etats-Unis (Michigan), près de la Saginaw Bay, échancrure du lac Huron ; 52 500 hab. Constructions navales. Pêche. Centre de séjour.

BAYDĀWĪ ('Abd Allāh ibn 'Umar), écrivain persan (Baydā, région de Chīrāz - † Tabrīz 1286). Il fut cadi de Chīrāz. Il écrivit notamment un commentaire arabe sur le Coran, intitulé *Anwār al-Tanzīl wa-asrār al-ta'wīl* (*les Lumières du livre révélé et les secrets de l'interprétation*), et un précis d'histoire universelle en persan : *Nizām al-Tawārikh* (*l'Ordre dans les annales*).

BAYE (Amour Auguste Louis Joseph BERTHELOT, baron DE), comte **de Saint-Laurent**, archéologue français (Paris 1853 - *id.* 1931). Il découvrit des grottes dans la vallée du Petit Morin, et explora diverses nécropoles franques de la Marne et de la Côte-d'Or. En 1880, il résuma les résultats de ses découvertes et de ses études dans *l'Archéologie préhistorique*.

BAYEL, comm. de l'Aube (arrond. de Bar-sur-Aube), dans le Barrois ; 1 440 hab. (*Bayellois*). Eglise du XIIe s. Verreries.

BAYEN (Pierre), pharmacien et chimiste français (Châlons-sur-Marne 1725 - Paris 1798). Apothicaire major des armées du Roi (1725-1798), il fut le créateur et l'organisateur de la pharmacie militaire française. Son principal titre scientifique est d'avoir attaqué, avant Lavoisier, la théorie du phlogistique de Stahl. Reprenant l'observation de Jean Rey, il montra que tous les corps désignés sous le nom de *chaux métalliques* (oxydes) doivent leur excès de poids à l'absorption d'un des éléments de l'air atmosphérique, élément qu'il isola le premier par décomposition de l'oxyde de mercure (1774). Il a découvert le fulminate de mercure. (Acad. des sc., 1795.)

BAYER v. intr. (anc. franç. *béer ;* lat. pop. *batare*, bâiller). [Se conj. comme *balayer.*] Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose : *Une foule chauffée par un mois de réclame, les yeux en l'air, bayant devant la façade du « Bonheur des Dames »* (Zola).
— LOC. DIV. *Fig. Bayer aux chimères, aux nuées*, rêvasser à des choses impossibles. ‖ *Bayer après*, soupirer après. ‖ *Bayer aux corneilles*, perdre son temps à regarder niaisement en l'air.
— REM. *Bayer* a été longtemps confondu avec *bâiller*.

BAYER (Johann), astronome allemand (Rain, Bavière, 1572 - Augsbourg 1625). Ses travaux lui valurent d'être anobli. Son ouvrage le plus important, *Uranometria* (1603), renferme les premières cartes célestes complètes qui aient été publiées.

BAYER (Raymond), philosophe et esthéticien français (Paris 1898 - *id.* 1959). Professeur à la faculté de Caen (1937-1942), puis à la Sorbonne, il a consacré sa thèse à l'*Esthétique de la grâce* et à *Léonard de Vinci* (1933). En tant que philosophe, il adopte une position qu'il intitule *réalisme opérationnel*.

BAYET (Luc Antoine), relieur parisien, reçu maître vers 1684 († 1733). Relieur du roi (1698), il travailla pour de grands bibliophiles, l'abbé de Rothelin, le comte d'Hoym. On lui attribue les premières reliures dites *à la janséniste*.

BAYET (Albert), professeur et publiciste français (Lyon 1880). Il a enseigné la sociologie à la Sorbonne. Penseur rationaliste, il s'est efforcé de définir une science des faits moraux : *l'Idée du bien* (1908), *le Suicide et la Morale* (1922), *la Science des faits moraux* (1925), *les Morales de l'Evangile* (1927), *l'Histoire de la morale en France* (1930-1931). Soucieux de la défense des libertés républicaines, il a collaboré à de nombreux journaux de tendance radicale-socialiste et, pendant la Seconde Guerre mondiale, présidé la Fédération de la presse clandestine. Président de la Fédération nationale de la presse depuis 1945, il a aussi présidé la Ligue de l'enseignement (1945-1959).

BAYET (Jean), latiniste français (Versailles 1892). Il a été chargé de la chaire de poésie latine à la Sorbonne en 1932, puis nommé directeur de l'école française de Rome (1952). On lui doit une thèse sur *les Origines de l'Hercule romain* (1926), une *Histoire romaine des origines à l'achèvement de la conquête* (1929), une *Littérature latine* (1934), une édition critique de Tite-Live et de la correspondance de Cicéron. (Acad. des inscript., 1948.)

BAYEU Y SUBIAS (Francesco), peintre espagnol (Saragosse 1734 - Madrid 1795). Elève de Vélasquez et de Mengs, il fut l'ami de Goya, qui épousa une de ses sœurs. Peintre du roi, directeur de l'Académie de Madrid, il décora de fresques le cloître de la cathédrale de Tolède ; il est représenté au musée du Prado.

BAYEUX, ch.-l. d'arrond. du Calvados, dans le Bessin, sur l'Aure, et à 7,5 km de la mer ; 10 077 hab. (9 077 aggl.) [*Bayeusains* ou *Bajocasses*]. Anc. ville gallo-romaine, évêché depuis le IVe s., Bayeux, dévastée à plusieurs reprises lors des invasions normandes, de la guerre de Cent Ans (1356) et des guerres de Religion, est aujourd'hui un marché agricole et possède quelques petites industries (biscuiterie, imprimerie) ; ses dentelles sont renommées. Cathédrale Notre-Dame, l'une des plus belles du style gothique normand (chœur et flèches du XIIIe s., tour-lanterne de style flamboyant ; dans la crypte, chapiteaux du début de l'époque romane). Vieux manoirs et vieux logis. Bayeux fut la première ville française libérée de l'occupation allemande le 8 juin 1944 par les Britanniques. De Gaulle y fit son entrée le 14 juin. (V. NORMANDIE [*bataille de*].) ‖ Patrie d'A. Chartier, du maréchal de Coigny et d'A. Caumont. — L'arrond. a 6 cant., 136 comm. et 58 421 hab. (→ Biblio.)

Bayeux (MUSÉES DE). LE MUSÉE DE PEINTURE, contrôlé, est installé dans l'ancien évêché ; peintures anciennes (Pourbus, Drolling, Gérard), céramiques. LE MUSÉE DE LA REINE-MATHILDE, également contrôlé, possède des fragments lapidaires et un musée de dentelles. On y voit surtout la célèbre tapisserie, dite couramment *tapisserie de Bayeux*, dite longtemps *tapisserie de la reine Mathilde*. Il s'agit, en réalité, d'une broderie à l'aiguille, sur toile, en laine de huit couleurs (long. 70,34 m, larg. 0,50 m), représentant en 58 scènes la conquête de l'Angleterre par les Normands, et bordée d'une frise d'animaux, de feuillages, de scènes de chasse. Faussement attribuée à la reine Mathilde, elle fut commandée par l'évêque de Bayeux, Odon, pour sa nouvelle cathédrale (1066-1077). C'est un précieux document pour l'histoire militaire et civile. La tapisserie de Bayeux aurait été dessinée par un artiste de Canterbury et exécutée par des artisans anglais.

Bayeux (DENTELLE DE), dentelle aux fuseaux, exécutée en soie ou en fil, et qui présente des ornements géométriques alternés avec des fleurs. (Elle ressemble aux dentelles de Chantilly blanches.)

Bayeux (PORC DE), race de porcs, de couleur pie noir, qui résulte du croisement entre l'ancien porc normand et la race anglaise Berkshire. Créée dans la région du Bessin, elle peuple maintenant de nombreux élevages de l'O. de la Normandie et produit des sujets précoces, fournissant des carcasses de qualité.

BĀYEZĪD. V. BĀYAZĪD.

BAYLDONITE n. f. Minér. Arséniate naturel de cuivre et de plomb.

BAYLE n. m. Valet de ferme.

BAYLE (Pierre), écrivain français (Le Carla 1647 - Rotterdam 1706). Né d'une famille protestante, converti au catholicisme et redevenu plus tard protestant, il étudie à Genève et se fait précepteur. Professeur d'histoire et de philosophie à Sedan jusqu'en 1681, il y compose sa *Lettre sur la comète de 1680* (publiée en 1682 et remaniée ensuite sous le titre de *Pensées* sur la comète*, 1694-1704). Il gagne ensuite Rotterdam, où il enseigne également la philosophie et où il écrit les *Nouvelles de la République des lettres* (1684-1687) ; fidèle au roi de France, il s'oppose à Jurieu, qui critique son *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France* (1690) et le fait destituer de sa chaire en 1693. Dès lors, il se consacre entièrement à son œuvre d'écrivain, achevant la rédaction de son *Dictionnaire* historique et critique* (1696-1697). Bayle est avant tout un érudit et un critique qui semble appartenir beaucoup plus au siècle des philosophes qu'au siècle de Louis XIV. Par certains côtés, il apparaît aussi comme un homme de la Renaissance : il a, comme les savants du XVIe s., la passion du détail et le même esprit de critique. Dans son *Dictionnaire*, il est, de plus, critique littéraire, et avec déjà l'esprit d'un Sainte-Beuve : même souci des recherches biographiques et des détails bibliographiques. Mais son œuvre est surtout celle d'un philosophe de l'histoire : aussi cherche-t-il à renouveler tous les problèmes de morale, d'exégèse et de théologie. Et il le fait avec un esprit caustique et badineur : en cela, il est l'héritier de Montaigne, de Guy Patin et de Gassendi ; mais il est aussi l'annonciateur des libertins du début du règne de Louis XV, et le système de son *Dictionnaire* sera repris dans l'*Encyclopédie*. Il entend appliquer à tout le véritable esprit historique, celui qui n'accepte rien qui ne soit fondé sur un fait authentique. On peut donc, à ce point de vue, le considérer comme un précurseur de toute la critique moderne.
Bref, c'était un esprit libre que ne bridait aucune théorie et qui ne poursuivait aucun dessein suivi. Certes, il s'est attaqué à tout, et en particulier au dogme et à l'autorité. Sa critique de Spinoza et de Leibniz est restée célèbre : pour des raisons morales, il s'élève contre la thèse leibnizienne de l'harmonie préétablie. Mais il eût sans doute protesté aussi contre l'intolérance rationaliste que certains allaient tirer de son scepticisme. Son *Dictionnaire* connut un succès considérable, et eut dix éditions avant 1760. (→ Biblio.)

BAYLE (Gaspard Laurent), médecin français (Vernet, Provence, 1774 - † 1816). Il fit à Montpellier une partie de son éducation médicale, et fut envoyé aux armées. Médecin

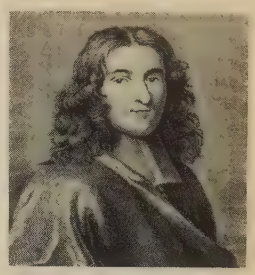

Pierre BAYLE
gravure de L. Petit

De gueules au léopard d'or accompagné en chef d'un B d dextre et d'un X à senestre du même.

la cathédrale de BAYEUX

tapisserie de **Bayeux**
(détail)
Guillaume le Conquérant

Phot. Larousse, Neurdein, Giraudon.

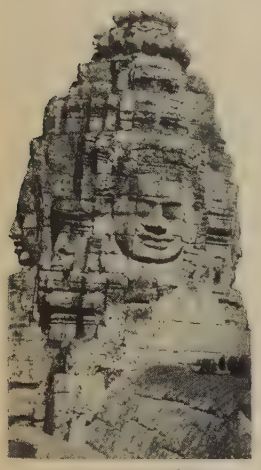

le Bayon
tour ornée des visages
du bodhisattva Lokeçvara

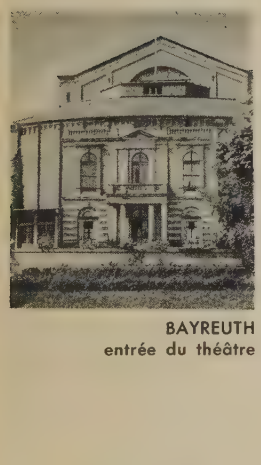

BAYREUTH
entrée du théâtre

à l'hôpital de la Charité (1807), il accompagna Napoléon Ier en Espagne. Il paraît être le premier qui, dans certains cas de maladies du cœur, ait employé l'auscultation immédiate comme méthode de diagnostic ; il contribua à une meilleure connaissance de la tuberculose pulmonaire. — Son neveu, ANTOINE LAURENT JESSÉ, médecin également, étudia les maladies mentales et publia des ouvrages sur l'anatomie et l'histoire de la médecine.

Bayle (MALADIE DE). Syn. de PARALYSIE GÉNÉRALE.

BAYLEBRIDGE (Charles William BLOCKSIDGE, dit **William**), poète australien (Brisbane 1883 - Sydney 1942). Influencé par Nietzsche et par Bergson, il a voulu donner une philosophie au nationalisme australien ; ses vers manquent d'éclat, mais non de force : *Selected Poems* (1919), *This Vital Flesh* (1939).

BAYLERO n. m. Chant du *bayle* (valet), sorte de dialogue chanté, soit plaisant, soit injurieux, soit amoureux, que font entre eux les bergers de la haute Auvergne, se renvoyant le chant d'un sommet à l'autre.

BAYLISS (sir William Maddock), physiologiste anglais (Wolverhampton 1860 - Londres 1924). Ses recherches, poursuivies à Londres, ont porté sur des domaines très divers de l'électrophysiologie : il a découvert, avec Starling, la sécrétine, hormone extraite de la muqueuse duodénale, qui provoque la sécrétion du suc pancréatique.

BAYNES (Thomas Spencer), écrivain et philosophe anglais (Wellington, Somerset, 1823 - Londres 1887). Rédacteur en chef du *Daily News*, professeur à l'université de Saint Andrews. On lui doit surtout : *Nouvelle Analyse des formes de la logique* (1852) et la 9e édition de l'*Encyclopédie britannique*.

BAYOL (Jean-Marie), explorateur et administrateur français (Eyguières 1849 - Paris 1905). Médecin de la marine, il était au Sénégal quand, en 1881, il fut envoyé au Fouta-Djalon, où il signa, avec les chefs du pays, un traité de protectorat et obtint la cession d'un territoire sur la frontière ouest. Il regagna le Sénégal par la vallée du Bafing, inconnue jusqu'alors. En 1883, il explora la rive droite du Niger, de Bamako jusqu'à six journées de marche de Tombouctou. Lieutenant-gouverneur du Sénégal, il fut chargé (1887) de procéder à la délimitation entre le Togoland et les territoires qui constituèrent la colonie du Dahomey. Lieutenant-gouverneur des Rivières-du-Sud en 1889, il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône en 1904.

BAYON, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), en Lorraine méridionale, près de la Moselle ; 1 217 hab. Cimetière militaire. Fabrique de chicorée.

Bayon (le), temple khmer (seconde moitié du XIIe s.), au centre de l'enceinte d'Angkor* Thom. D'un plan compliqué du fait de transformations successives, ses quatre-vingts tours sont ornées chacune des quatre gigantesques visages du bodhisattva Lokeçvara (« Seigneur du Monde »). De longs bas-reliefs, d'un style plus relâché et plus anecdotique que celui d'Angkor Vat, se développent sur plusieurs registres dans les galeries extérieures. Empreint d'un symbolisme cosmologique et dynastique, ce temple représente la montagne cosmique, axe de l'univers et, par analogie, le centre même du royaume khmer ; il est le réceptacle du Bouddha-Roi, contrepartie bouddhique du Dieu-Roi (*deva-rāja*) des souverains khmers appartenant à la religion brahmanique.

BAYONNE, ch.-l. d'arrond. des Basses-Pyrénées, au confluent de l'Adour et de la Nive ; 32 575 hab. (26 897 aggl.). Evêché. La ville est aujourd'hui tassée en trois noyaux autour du confluent ; elle a conservé en grande partie son enceinte romaine et médiévale et ses forteresses, le Château-Vieux et le Château-Neuf, ainsi que les ouvrages de Vauban (citadelle du Saint-Esprit). La cathédrale Sainte-Marie, entreprise dans la seconde moitié du XIIIe s. et influencée alors par les cathédrales de Reims et de Soissons, fut achevée au XVIe s. Un beau cloître gothique ne comprend plus que trois galeries. La ville étend ses faubourgs industriels le long de l'Adour, jusqu'à l'embouchure, sur 6 km (industries métallurgiques et chimiques, construction aéronautique [cellules], industries du cuir et du bois). Gêné par l'ensablement de l'estuaire, le port est cependant accessible aujourd'hui aux navires calant 6 à 7 m. Le trafic est composé essentiellement, aux entrées, de charbon et de minerai de fer. Autrefois, le fret de retour était représenté essentiellement par les poteaux de mine landais. Mais, aujourd'hui, le raffinage du gaz de Lacq fournit de grandes quantités de soufre, produit essentiel du commerce de Bayonne. Pour son exportation, d'importantes installations portuaires ont été construites. Patrie de Duvergier de Hauranne, de J. Garat, du comte de Cabarrus, de Jacques Laffitte, de C. F. Bastiat, du cardinal Lavigerie et de Bonnat.

— Hist. Ancienne forteresse romaine, Bayonne était administrée au Xe s. par un évêque et un vicomte. Passée sous la domination anglaise en 1199, elle ne devait devenir française qu'en 1451. En 1565, Catherine de Médicis et Charles IX y rencontrèrent le duc d'Albe. En 1808 se tinrent à Bayonne les conférences qui aboutirent à l'abdication des souverains espagnols en faveur de Napoléon Ier. La ville fut renommée aux XVIe et XVIIe s. pour ses fabriques d'armes et de coutellerie. (V. BAÏONNETTE.) [→ Biblio.]

Bayonne (MUSÉES DE). Le MUSÉE NATIONAL BONNAT, du nom du peintre Léon Bonnat, qui légua sa collection à sa ville natale, renferme des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, des sculptures du Moyen Age et de la Renaissance, des peintures des écoles hollandaise, espagnole et française, parmi lesquelles *le Bourgmestre Six à sa fenêtre*, de Rembrandt, ainsi que des objets d'art. Le cabinet des dessins est particulièrement remarquable (esquisses de Rubens et de Van Dyck, lavis de Géricault, nombreuses études d'Ingres). Une salle est réservée à Bonnat. Le MUSÉE BASQUE, situé dans la maison Dagourette (XVIe s.), réunit un ensemble folklorique.

BAYONNE, v. des Etats-Unis (New Jersey), dans l'agglomération de New York, sur la baie de New York ; 77 200 hab. Raffineries de pétrole. Industries chimiques.

BAYOT (Alphonse), philologue belge (Chapelle-lez-Herlaimont, Hainaut, 1876 - Louvain 1937). Professeur de philologie romane à l'université de Louvain, il est l'auteur de travaux d'érudition sur la littérature du Moyen Age : *le Roman de Gillion de Trazegnies* (1903), éditions critiques du *Miroir des nobles de Hesbaye* de Jacques de Hemricourt (1910) et du *Poème moral* (1929), et diverses éditions du fragment épique *Gormont et Isembart* (1906, 1914 et 1921).

BAYOU n. m. (de *boyau ?*). Terme désignant, en Louisiane et dans la région du bas Mississippi, des étendues d'eau variées, bras secondaires du fleuve ou lacs établis dans un méandre abandonné.

BAYOUD n. m. Maladie du palmier causée par le champignon *Fusarium albedinis*, déterminant une mort rapide des arbres.

BAYOUMBÉ(S), peuple noir du Congo, vivant dans les montagnes du Mayombé et sur les rives du fleuve Kouilou.

BAYRAKDAR MUSTAFA, grand vizir de l'Empire ottoman (1775-1808). Il proclama Mahmud II après la révolution des janissaires de 1807, et devint grand vizir. Il chercha à anéantir les janissaires, mais il fut attaqué par eux dans le sérail et se suicida. C'était un énergique partisan des réformes. Son nom signifie *porte-étendard*.

BAYRĀM (mot turc), nom donné, chez les Ottomans, à chacune des deux fêtes musulmanes, la fête de la rupture du jeûne, ou petite fête, à la fin du mois de ramaḍān (*Petit Bayrām*), et la fête des sacrifices, le 10 du mois de dhū l-ḥidjdja, mois du pèlerinage (*Grand Bayrām*).

BAYREUTH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), en Haute-Franconie ; 60 600 hab. Vieille cité monumentale, très éprouvée par les bombardements, Bayreuth est célèbre par son festival de musique wagnérienne. Opéra baroque du XVIIIe s. Située dans la vallée du Main Rouge, encaissée dans le Jura franconien, la ville est un centre commercial régional. Industries mécaniques (mécanique de précision), textiles (coton) ; porcelaines. — Aux environs, château et parc de l'Ermitage (XVIIIe s.).

— Hist. Capitale d'une principauté au XIIe s., elle passa aux Hohenzollern au XIIIe, fut réunie à la maison d'Anspach au XVIIIe et fut cédée à la Prusse en 1791. Napoléon Ier, après l'avoir conquise en 1806, l'attribua à la Bavière en 1810.

— Mus. Bayreuth est l'un des hauts lieux de la musique. Dès le règne des premiers margraves, elle y fut à l'honneur Au XVIe s., Bayreuth possédait un orchestre municipal. Schütz, Scheidt, Prætorius y passèrent. Depuis 1661, les représentations d'opéras s'y succédèrent. Sous le règne de la princesse Wilhelmine, sœur de Frédéric le Grand, la musique et les arts y brillèrent particulièrement. Après une éclipse d'un siècle, la vie musicale y reprit grâce à Wagner ; commencé le 22 mai 1872, le théâtre des festivals, destiné à la représentation des œuvres wagnériennes, fut inauguré le 13 août 1876 avec *l'Anneau du Niebelung*. *Parsifal* y fut donné triomphalement en 1882. A quelques interruptions près, les festivals se sont poursuivis périodiquement depuis cette date.
Le théâtre contient 1 500 places, toutes orientées face à la scène ; l'orchestre, invisible, se tient dans une fosse qui se prolonge en profondeur sous la scène. Depuis la réouverture, en 1951, la lumière supplante l'ancien décor factice. La ville est riche de souvenirs wagnériens (Wahnfried, musée Wagner, tombes de Liszt, de Siegfried Wagner). C'est également à Bayreuth que fut enterré le poète Jean-Paul (→ Biblio.)

BAYREUTH (Sophie Wilhelmine DE HOHENZOLLERN, margravine DE) [1709-1758], sœur de Frédéric II, roi de Prusse. Elle fut la mère du célèbre margrave d'Anspach, et a laissé, en français, des *Mémoires*.

BAYRISCHERWALD (« Forêt de Bavière »), massif de la bordure sud-ouest de la Bohême, en Allemagne (Bavière), entre le Danube et la frontière tchécoslovaque. C'est un massif ancien cristallin, fortement faillé, constitué de deux blocs principaux, qui forment deux plateaux élevés : le Bayrischerwald proprement dit au S.-O. (Einödrigel, 1 126 m) et l'extrémité sud-est du Böhmerwald, chevauchant la frontière (Rachel, 1 452 m) ; ils sont séparés par un fossé d'effondrement drainé en majeure partie par la Regen Noire. Le climat est rude ; les plateaux sont peu peuplés et boisés. La dépression centrale est une région de polyculture (seigle, pomme de terre) à dominante herbagère. L'industrie est médiocre et concentrée dans la vallée de la Regen Noire : petites mines de zinc, verreries, constructions électriques.

BĀYSONRHOR, ou **BAYSONGHOR**, ou **BAYSONGUR**, nom de souverains mongols ou turkmènes : **Bāysonrhor** IBN YA'QŪB, de la dynastie turkmène du Mouton-Blanc (*Aq-Qoyūnlu*), en Perse, qui régna de 1490 à 1492 ; — **Bāysonrhor** IBN MAḤMŪD, de la dynastie des Timūrides, à Samarkand, sultan et poète, assassiné en 1499. — C'est aussi le nom d'un petit-fils de Timūr qui ne régna pas et mourut en 1433. Amateur de beaux manuscrits, il rédigea la préface du *Livre des rois* de Firdūsī.

BAYT AL-DĪN ou **BEIT ED-DĪN**, localité du Liban, dans la montagne du Liban, au S. de Beyrouth ; 830 hab. Le château, résidence d'été du président de la République, a été construit au début du XIXe s. Il est d'une remarquable élégance : autour d'une cour centrale courent des galeries superposées bordées d'arcades élancées.

BAYT AL-FAQĪH, v. du Yémen (prov. de Ḥudayda), dans la Tihāma, à peu de distance de la mer Rouge ; 12 000 hab. Centre du commerce du coton et du café dit *moka*.

BAYTOWN, v. des Etats-Unis (Texas), sur la baie de Galveston ; 23 000 hab. Raffinerie de pétrole. Usine de caoutchouc synthétique.

BAZ' n. m. Arg. scol. Lycée, école.

BAZA n. m. Oiseau rapace des régions tropicales de l'Ancien Monde. (Certaines espèces de ce genre ont les plumes de la tête développées en huppe. Famille des falconidés.)

BAZA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), au N. de la *sierra de Baza* ; 23 500 hab. C'est une petite ville qui garde encore l'empreinte mauresque, avec l'Alca-

Blason de BAYONNE

De gueules à la tour crénelée et talutée d'or ouverte, ajourée et maçonnée de sable, posée sur une mer au naturel ondée d'or et de sable, la tour supportée par deux lions affrontés d'or, brochant sur le fut de deux chênes au naturel englantés d'or ; la tour surmontée d'une fleur de lis aussi d'or.

Phot. Beurdeley-Rapho, Office du tourisme allemand.

zaba qui la domine. Cathédrale des XVIe-XVIIe s., avec une tour en brique du XVIIIe s. — Aux environs, mines de plomb et de fer.

BAZADAIS, pays environnant Bazas (Gironde), entre la Garonne et le Ciron. Au S.-O., la région a des caractères landais (forêt de pins gemmés, élevage laitier). Vers la Garonne, la polyculture ancienne a été largement modifiée par l'introduction de la vigne et du tabac. On pratique l'élevage des bœufs de travail, de race bazadaise et garonnaise. De couleur grise, la *race bazadaise* est particulièrement rustique et adaptée à sa région d'élevage. C'est une bonne race de travail et de boucherie.
— Hist. Habité avant la conquête romaine par un peuple aquitain, peut-être d'origine ligure, les Vasates, le Bazadais, pourvu, au moins dès le Ve s., d'un évêque, puis occupé par les Francs après Vouillé, fut absorbé dans le duché de Gascogne avant 977. Les Anglais et les Français s'en disputèrent la possession lors de la guerre de Cent Ans; il passa alors à la maison d'Albret, fut partagé entre le royaume de France et le duché d'Albret (1556), réuni au domaine royal par Henri IV et partagé entre les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne en 1790.

BAZAILLES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey), au S. de Longwy; 233 hab. (181 aggl.). Mines de fer.

BAZAINE (Pierre Dominique), ingénieur et général-major au service de la Russie (Scey, près de Metz, 1786 - Paris 1838). En mission technique en Russie dès 1809, il y fut retenu captif de 1812 à 1815 et y demeura jusqu'en 1832, organisant les voies de communication et dirigeant de grands travaux de navigation intérieure.

BAZAINE (Achille), maréchal de France (Versailles 1811 - Madrid 1888). Engagé volontaire en 1831, il obtint un avancement rapide grâce à ses brillants états de services en Algérie et en Espagne. Il participa comme général à la guerre de Crimée (1855) et à la guerre d'Italie (1859). Envoyé au Mexique (1862), très populaire dans l'armée pour sa bravoure et sa bonhomie, il reçut très vite le commandement en chef de l'expédition, et fut fait maréchal de France en 1864. Sa carrière, jalonnée de succès, semble lui avoir donné des ambitions bien au-dessus de sa personnalité et de son caractère. La Mexicaine de trente-six ans qu'il épousa en secondes noces le poussa à toute une série d'intrigues et de machinations, dont le but était d'évincer l'éphémère empereur Maximilien, ce qui dressa contre lui la plupart des officiers et des diplomates. Rentré en France avec le corps expéditionnaire, il connut une demi-disgrâce. Mais l'opinion publique, influencée par l'opposition, qui se servait du maréchal pour faire pièce à l'empereur, porta aux nues le « glorieux Bazaine », et Napoléon III, cédant à cette pression, lui donna, en 1869, le commandement de la garde impériale. Après les premières défaites de 1870, cédant encore au vœu général, Napoléon III remit à Bazaine le commandement en chef. Mais celui-ci, vieilli et nullement entraîné à la direction stratégique de tels effectifs, manifesta une prudence proche de l'indécision. Il ne voulut ni ne sut exploiter les conditions favorables des combats de Rezonville (16 août) et de Saint-Privat (18 août), se refusant à toute opération offensive. Replié sous Metz avec 180 000 hommes et plus de 1 500 canons, s'estimant en position de force, il tenta d'exploiter la situation créée par le renversement de l'Empire (4 sept.); il négocia avec l'impératrice et Bismarck par l'intermédiaire de l'équivoque Régnier. Ses projets, d'ailleurs imprécis, ayant échoué, il capitula le 27 octobre 1870 avec toute son armée. En 1873, un conseil de guerre le condamna à mort et demanda aussitôt la commutation de la peine. Finalement condamné à vingt ans de détention, il s'évada l'année suivante de l'île Sainte-Marguerite et alla terminer ses jours à Madrid. (→ Biblio.)

BAZAINE (Jean), peintre français (Paris 1904). Après avoir passé sa licence ès lettres et étudié la sculpture, il aborda la peinture en 1924. Il obtint une bourse Blumenthal et fut membre du jury du prix Carnegie en 1952. Le réel n'est pour lui que prétexte à de hardies constructions plastiques, hautes en couleur. Œuvres : vitraux pour l'église d'Assy, céramique murale pour l'église d'Audincourt. Représenté au musée national d'Art moderne. Il a publié *Notes sur la peinture d'aujourd'hui* (1948).

BAZANCOURT, comm. de la Marne (arrond. de Reims), en Champagne, au N.-E. de Reims; 1 336 hab. L'église, qui remontait en partie aux XIe et XIIe s., a été très endommagée pendant la Première Guerre mondiale. Fabrique de coffres-forts. Sucrerie. Tissage de la laine.

BAZAR n. m. (pers. *bāzār*, marché public). Marché public couvert, en Orient et en Afrique du Nord. ‖ En France, grand magasin où, par rayons spécialisés, l'on vend à des prix marqués, et généralement peu élevés, toute espèce d'articles manufacturés. ‖ *Article de bazar*, objet bon marché, de fabrication peu soignée, et, au *fig.*, chose de valeur douteuse : *Une théorie qui n'est qu'article de bazar.* ‖ *Pop.* Pièce ou appartement en désordre. ‖ Vêtements, effets personnels entassés pêle-mêle : *Il a tout son bazar dans sa valise.* ‖ Ensemble de choses mal définies : *J'aurais vendu maison, champs, tout le bazar, pour les acquérir* (Huysmans).
— Arg. scol. Lycée, école (en ce sens, on dit plus souvent *baz'*, forme abrégée). ‖ A Saint-Cyr, élève officier de première année.

Bazar de la Charité, institution philanthropique créée en 1855. Des femmes du monde y faisaient des ventes au profit d'œuvres de bienfaisance. Le bazar était établi rue Jean-Goujon, dans des constructions en planches, lorsque, le 4 mai 1897, au cours d'une représentation cinématographique, un incendie se déclara. Cent dix-sept personnes y périrent, parmi lesquelles la duchesse d'Alençon. Une chapelle commémorative (Notre-Dame-de-Consolation) fut élevée en 1901 sur l'emplacement du bazar.

BAZARD (Armand), socialiste français (Paris 1791 - Courtry 1832), propagateur du saint-simonisme. Il fut l'un des fondateurs de la « charbonnerie », et fut condamné à mort par contumace lors de l'affaire de la « conspiration de Belfort » (1822). Il rallia le saint-simonisme en 1825 et développa les conceptions économiques et sociales de ce mouvement dans deux journaux successifs, *le Producteur* et *l'Organisateur*. Auteur du second volume de *Doctrine de Saint-Simon : Exposition*, il eut une grande influence à son époque, notamment, semble-t-il, sur Stuart Mill. Brouillé avec Enfantin en 1831, il se retira de l'action et mourut peu après.

BAZARDER v. tr. (de *bazar*). *Pop.* Vendre, et surtout par les voies les plus rapides, au petit bonheur : *Elle aurait bazardé la maison, elle était prise de la rage du clou* (Zola). ‖ Se débarrasser de; jeter : *Bazarder un employé. Bazarder un emballage à la poubelle.*
— Arg. Dénoncer.

BAZAR-DIOUZI, le plus haut sommet du Caucase oriental (U. R. S. S.), à la frontière de l'Azerbaïdjan et de la R. S. F. S. de Russie (rép. aut. du Daghestan); 4 480 m.

BAZAS, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Langon), dans le Bazadais; 4 239 hab. (2 295 aggl.) [*Bazadais*]. Cathédrale gothique, très remaniée; restes de remparts; église du XIVe s. Vignobles. Commerce du vin. Fabrique de caisses et de parquets.

BAZEILLES, comm. des Ardennes (arrond. de Sedan), au S.-E. de Sedan, dans la dépression préardennaise; 1 344 hab. (1 082 aggl.).
— Hist. mil. Au cours de la bataille de Sedan*, le 1er septembre 1870, les Français livrèrent à Bazeilles d'héroïques combats contre les Bavarois, qui durent conquérir les maisons une par une sur la division d'infanterie de marine du général Martin des Pallières. La « Maison des dernières cartouches », transformée en musée, perpétue le souvenir de cette résistance demeurée légendaire dans les annales des « marsouins ».

BAZEN, souverain éthiopien contemporain de la naissance du Christ, dans la généalogie qui part de Ménélik, fils légendaire de Salomon et de la reine de Saba.

BAZENNE n. f. Femme des marchés de pêche, à Dunkerque. (Les *bazinnen* revêtent le costume traditionnel, rigoureusement conservé, pour la procession de Notre-Dame-des-Dunes, le 15 août.)

BAZET, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), près de Tarbes; 789 hab. (737 aggl.). Isolants électriques en céramique pour les lignes à haute tension et les voies ferrées.

BAZIBA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BAZIÈGE, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), dans le Terrefort, près de l'Hers-Mort; 1 178 hab. (677 aggl.). Clocher fortifié du XIVe s. Dans l'église, colonne milliaire du IIIe s.

Bazile (DON), personnage du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. Il est le type de l'hypocrite complaisant et cupide. La calomnie est pour lui le plus sûr moyen de venir à bout d'un rival.

BAZILLE (Gaston), agronome et homme politique français (Montpellier 1819 - *id.* 1894). Avocat à Montpellier, propriétaire d'une importante exploitation agricole, il s'adonna surtout à la viticulture et fut un des promoteurs de la reconstitution des vignobles français par les cépages américains. En 1879, il avait été élu sénateur de l'Hérault.

BAZILLE (Frédéric), peintre français (Montpellier 1841 - tué à l'attaque de Beaune-la-Rolande 1870), fils du précédent. D'abord élève au lycée impérial de Montpellier, il s'inscrit en 1859 à la faculté de médecine et quitte, en 1862, sa ville natale pour venir à Paris préparer son doctorat. Mais, ayant admiré chez Alfred Bruyas*, ami et voisin de ses parents, les tableaux de Delacroix et de Courbet, il fréquente moins la faculté

que le Louvre et l'atelier de Gleyre, où il rencontre Renoir et Monet, et partage bientôt leur enthousiasme pour l'art d'Eugène Boudin et des paysagistes de 1830. Ils vont peindre ensemble, avec Sisley, dans la forêt de Fontainebleau, au Havre, à Honfleur. Grâce à la modeste pension dont il dispose, Frédéric Bazille devient la providence de ses camarades. Il retourne chaque année à Méric, sur les bords du Lez; c'est là que s'affirmeront les caractères de son style : analyse de la forme en pleine clarté, rigueur du dessin, nette affirmation des volumes, recherche de la ressemblance dans la figure et le portrait. Oubliée après la guerre, son œuvre reparut avec éclat en 1900, à l'Exposition centennale de l'art français. Frédéric Bazille est depuis considéré comme un des initiateurs de l'impressionnisme. Le musée du Louvre conserve de lui : *la Robe rose* (1864), *Forêt de Fontainebleau* (1865), *Réunion de famille* (1867), *l'Atelier de l'artiste* (1870), dit aussi *l'Atelier rue La Condamine*, ainsi que la plupart de ses dessins. Mais c'est au musée Fabre, à Montpellier, qu'il est le plus largement représenté. Sa copie du *Mariage mystique de sainte Catherine*, par Véronèse, est à l'église de Beaune-la-Rolande.

Frédéric BAZILLE
« Réunion de famille »
fragment et détail

maréchal BAZAINE

BAZIN (Louis), sinologue français (Saint-Brice 1799 - Paris 1878). Une chaire de chinois fut créée pour lui à l'Ecole des langues orientales, où il enseigna de 1841 à 1862. Auteur d'ouvrages sur la civilisation chinoise.

BAZIN (Ernest), médecin français (Saint-Brice 1807 - Paris 1878), frère du précédent. Médecin aux hôpitaux de Lourcine (Broca), Saint-Antoine et Saint-Louis (1837), il se spécialisa dans les maladies cutanées.

Phot. Giraudon, l'Illustration.

Henry BAZIN

René BAZIN

BAZIN (François), compositeur français (Marseille 1816 - Paris 1878). Premier grand prix de Rome, auteur d'un *Traité d'harmonie*, d'opéras-comiques (*la Trompette de monsieur le Prince, Maître Pathelin, le Voyage en Chine* [1865]), il professa au Conservatoire le solfège, l'harmonie, la composition.

BAZIN (Henry), ingénieur français (Nancy 1829 - Dijon 1917). Attaché comme ingénieur au service du canal de Bourgogne, il entreprit différents travaux d'agrandissement et d'amélioration largement profitables à la navigation, devint le collaborateur de Darcy et, par d'importants travaux hydrauliques, acquit une réputation universelle. (Acad. des sc., 1913.)

BAZIN (René), écrivain français (Angers 1853 - Paris 1932). Professeur de droit à la faculté catholique de sa ville natale en 1875, il publie en 1884 son premier roman, *Stéphanette*. De son œuvre, très abondante, les titres les plus célèbres sont : *La terre qui meurt* (1889), *les Oberlé** (1901), *Donatienne* (1903), *Le blé qui lève* (1907), *Davidée Birot* (1912), *les Nouveaux Oberlé* (1919), *Magnificat* (1931). René Bazin exalte les vertus traditionnelles, les mœurs du passé, l'attachement à la terre ancestrale. (Acad. fr., 1903.) [→ Biblio.]

BAZIN (Germain), écrivain d'art français (Paris 1901). Conservateur en chef des Peintures au musée du Louvre (1951), professeur de muséologie à l'école du Louvre (1941), il a publié notamment : *le Mont-Saint-Michel* (1933), *Histoire de la peinture italienne aux XIVe et XVe siècles* (1937), *Fra Angelico* (1941 et 1949), *Corot* (1942), *Histoire de la peinture contemporaine* (1934, en collaboration avec René Huyghe), *le Crépuscule des images* (1946), *les Grands Maîtres hollandais* (1950), *Histoire de l'art* (1953), *Trésors de l'impressionnisme au Louvre* (1958).

BAZIN (Hervé), écrivain français (Angers 1917). Petit-neveu du romancier René Bazin, il est l'auteur de plusieurs romans remarquables par la violence et l'âpreté avec lesquelles l'écrivain définit les tares de la bourgeoisie : *Vipère au poing* (1948), *la Tête contre les murs* (1949), *la Mort du petit cheval* (1949), *Lève-toi et marche* (1952), *Qui j'ose aimer* (1956). [Acad. Goncourt, 1958.]

BAZIN DE BEZONS (Claude) [Paris 1617 - *id.* 1684]. Avocat général au Grand Conseil, puis intendant du Languedoc (1653-1674) et conseiller d'Etat. Il succéda au chancelier Séguier à l'Académie française (1643).

BAZINGHEN (François ABOT DE), numismate français (Boulogne-sur-Mer 1711 - *id.* 1791). On lui doit surtout le *Traité des monnoies en forme de dictionnaire* (1764).

BAZIRE (Claude). V. BASIRE.

BAZOCHE-GOUET (LA), comm. d'Eure-et-Loir (arrond. de Nogent-le-Rotrou), dans le Perche ; 1 518 hab. (777 aggl.). Eglise du XIIe s. Chapelle du XIIIe s. Vieilles maisons pittoresques.

BAZOCHES-SUR-HOËNE, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. de Mortagne-au-Perche), dans le Perche ; 613 hab. (253 aggl.).

BAZOIS, pays de l'est du Nivernais, situé sur la bordure occidentale du Morvan. C'est une région de marnes liasiques, au relief faiblement ondulé et aux sols humides et gras. Le Bazois est un bocage, dont la principale ressource est l'élevage (embouche).

BAZOOKA [zu] n. m. (surnom donné à un instrument de musique en forme de tuyau de poêle, imaginé par le comédien américain Bob Burns). Arme antichar mise au point par les Américains en 1942, et utilisée par les troupes alliées pendant la Seconde Guerre mondiale. (Tube en tôle ouvert aux deux extrémités, il tirait un projectile autopropulsé de 75 mm, muni d'une charge creuse, dont la portée pratique ne dépassait pas 60 m.) [V. LANCE-ROQUETTES.]

bazooka

BAZOUGES, comm. de la Mayenne (arrond. de Château-Gontier), au N. de Château-Gontier ; 1 346 hab. (445 aggl.). Eglise avec portail du XIIe s. Laiterie.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Fougères), au S.-O. d'Antrain ; 2 464 hab. (726 aggl.). Maisons anciennes. Carrières de granite.

BAZTÁN, pays d'Espagne (Navarre), dans les Pyrénées occidentales, formé par la vallée supérieure de la Bidassoa.

BAZY (Pierre), chirurgien français (Sainte-Croix-de-Volvestre, Ariège, 1853 - Paris 1934). Chirurgien des hôpitaux de Paris, chef de service à l'hôpital Beaujon, il s'est spécialisé dans les maladies des voies urinaires. (Acad. des sc., 1921.)

BAZZI (Giovanni Antonio). V. SODOMA.

BAZZIA n. m. Arbre africain dont les graines fournissent le beurre de karité*.

BAZZINI (Antonio), violoniste et compositeur italien (Brescia 1818 - Milan 1897). C'est le dernier des grands virtuoses italiens du violon du XIXe s. En 1864, il se consacra à la composition de la musique instrumentale dans le style classique allemand.

B. B. C., sigle servant à désigner la BRITISH* BROADCASTING CORPORATION, dénomination officielle de la Radiodiffusion anglaise.

B. C. G., sigle servant à désigner le *vaccin bilié de Calmette et Guérin*. Le B. C. G. est l'aboutissement des multiples tentatives de vaccination contre la tuberculose poursuivies depuis 1886 par de nombreux savants de tous pays. Les travaux de Calmette et de Guérin, échelonnés de 1906 à 1923, ont permis d'aboutir à la certitude d'avoir obtenu un vaccin inoffensif et efficace, par culture d'un bacille d'origine bovine sur milieux contenant de la bile ; ce bacille perd totalement son pouvoir pathogène, tout en conservant ses propriétés antigéniques. La section de 1928 du Comité d'hygiène de la S. D. N., réunie à Paris, a reconnu à l'unanimité l'exactitude de ces faits. Dès 1930, le B. C. G. était rendu obligatoire en U. R. S. S. ; il l'était les années suivantes en Roumanie, ainsi que dans les pays scandinaves.
En 1950, la vaccination par le B. C. G. a été rendue obligatoire, en France, pour tous les sujets anergiques.
Les quelques inconvénients rencontrés au début de l'utilisation du B. C. G. (de 1923 à 1930) sont évités par l'emploi d'un vaccin d'origine rigoureusement contrôlée, et par des mesures d'isolement des sujets, avant et après la vaccination, ainsi que par la vérification de l'état d'anergie (cuti- et intradermoréactions) avant la pratique du vaccin, qui peut se faire lui-même par scarification ou par injection intradermique. (→ Biblio.)

BCHARRÉ, v. du Liban, située à l'amont de la vallée de la Qadicha, au pied des plus hauts sommets du Liban ; 5 200 hab. Station thermale et estivale. Centre de sériciculture. Une usine hydro-électrique utilise la chute de la Qadicha.

B. C. R. A., sigle de BUREAU* CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACTION.

BDELLIUM [ljɔm] n. m. (gr. *bdellion*, palmier). Pharm. Gomme-résine fournie par des balsamodendrons (famille des térébinthacées). [V. BALSAMEA.]

BDELLOÏDES n. m. pl. (du gr. *bdella*, sangsue). Zool. Sous-classe de rotifères comprenant de nombreuses formes vivant en majorité dans les eaux douces, mais aussi dans la mer et dans les eaux des mousses. (Ce sont des animaux allongés, à cuticule annelée, qui se nourrissent de fines particules et de petits organismes ; quelques formes vivent sur certains crustacés et sur certaines holothuries. Principaux genres : *embata, discopus, philodina*.)

BDELLOSTOME n. m. (gr. *bdellein*, sucer, et *stoma*, bouche). Vertébré marin, cylindrique, vermiforme, ayant six à quatorze orifices branchiaux de chaque côté de la tête. (Voisin de la myxine, de la classe des cyclostomes, il habite les côtes pacifiques de l'Amérique du Sud, le cap de Bonne-Espérance et la Nouvelle-Zélande.)

Be, symbole chimique du *béryllium* ou *glucinium*.

BE, mot japonais désignant les corporations agricoles et artisanales qui groupaient le peuple dans le Japon antique.

BÊ, onomatopée qui figure le bêlement du mouton.

B. E., abréviation pour BREVET* ÉLÉMENTAIRE.

B. E. A., sigle de BRITISH* EUROPEAN AIRWAYS.

BEACH (Michael HICKS-). V. HICKS-BEACH.

BEACHYHEAD, promontoire de la côte du Sussex (Angleterre), sur la Manche, à l'extrémité des South Downs. — Au voisinage de ce cap se déroula, le 30 juin 1690, une grande bataille navale, au cours de laquelle la flotte française de Tourville l'emporta sur la flotte anglo-hollandaise de Torrington et d'Evertsen. Cette bataille est plus connue en France sous le nom de Béveziers*, déformation de Pevensey, dont la baie est limitée à l'E. par le cap Beachyhead.

BEACONSFIELD, v. de l'Union sud-africaine (prov. du Cap), dans la banlieue sud de Kimberley. Mines de diamants.

BEACONSFIELD (Benjamin DISRAELI, 1er comte DE). V. DISRAELI.

BEAGLE [bigl] n. m. (mot angl.). Race de petit chien courant d'origine anglaise, au corps un peu ramassé. (Il a été utilisé en croisement avec le harrier pour produire le beagle-harrier, chien courant de taille supérieure à celle du beagle.)

Beagle, navire britannique à bord duquel Charles Darwin effectua, à partir de 1831, le voyage autour du monde au cours duquel il fit les observations qui devaient le conduire à ses théories de l'évolution.

BÉAL n. m. (de *béer*). Nom donné, dans certaines contrées de la France, aux petits cours d'eau servant à l'irrigation des prairies.

BEALANANA, localité de Madagascar (prov. de Majunga), ch.-l. de distr., au S. du massif de Tsaratanana. — Le *district de Bealanana* a 40 500 hab.

BÉANCE n. f. Chirurg. dent. Absence d'articulé entre les incisives et les canines antagonistes.

BÉANT, E adj. (de *béer*). Grand ouvert : *Le bon public écoutait bouche béante* (Du Camp). ‖ Ouvert largement, prêt à vous engloutir : *Gouffre béant.* ‖ — *Fig.* Etonné ou attentif jusqu'à la stupeur : *Et les peuples béants ne purent que se taire* (Hugo).
— Anat. Se dit des organes maintenus ouverts du fait de leur structure (larynx, trachée-artère, bronches) ou de leur élasticité (artères). [Certaines veines (cave, sous-clavière, sus-hépatique, etc.) sont également béantes, en raison de leur adhérence aux tissus et aux aponévroses qu'elles traversent.]

BÉAR (CAP), cap de la côte des Pyrénées orientales, près de Port-Vendres.

BEAR (ÎLE), en norvégien **Bjørnøya**, île du Svalbard, entre l'île du Spitzberg occidental et la Norvège. Station météorologique.

BEARD (Charles Austin), historien américain (Knightstown, Indiana, 1874 - New Haven, Connecticut, 1948). Il dut surtout sa réputation à *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States* (*Une interprétation économique de la Constitution des Etats-Unis*, 1913), où il étudiait les causes des conflits économiques. Professeur de sciences politiques à l'université Columbia en 1917, il organisa une école de recherche sociale avec Dewey, Veblen et Harvey Robinson. On lui doit encore : *The Rise of American Civilization* (*l'Essor de la civilisation américaine*, 1927), *American Foreign Policy in the Making* (*la Politique étrangère américaine telle qu'elle se fait*, 1932-1940), publié en 1946, *President Roosevelt and the Coming of War* (*le Président Roosevelt et l'approche de la guerre*, 1941), publié en 1948.

Beard (MALADIE DE). Psychiatr. Syn. de NEURASTHÉNIE.

BEARDSLEY (Aubrey Vincent), dessinateur anglais (Brighton 1872 - Menton 1898). D'abord attiré par les préraphaélites, il s'inspire ensuite de Dürer et de Botticelli. Il a

Phot. X, Manuel, Service cinéma des armées.

illustré d'images décoratives, où domine le noir, *Salomé* d'Oscar Wilde, les *Contes* de Poe, *The Rape of the Lock* de Pope, le *Volpone* de Ben Jonson, etc., et a écrit un court essai : *Sous la colline*.

BÉARN, anc. province du S.-O. de la France, entre la Chalosse, les Pyrénées et le Pays basque. Capit. *Pau*.

Histoire.

Le nom de *Béarn* vient de celui d'une cité gallo-romaine, *Beneharnum* (Lescar). Après avoir fait partie de l'Aquitaine romaine, et souffert des invasions, la vicomté de Béarn se constitua dans des circonstances obscures, au Xe s., et s'étendit progressivement en pratiquant une politique de conquêtes. Le vicomte Gaston VII le Grand émit des prétentions sur le Bigorre, au nom de sa femme. Un arbitrage du comte de Foix, en 1256, l'en débouta. Il mourut en 1290, ne laissant que des filles. Il s'ensuivit l'union de la vicomté souveraine de Béarn au comté de Foix, sous Gaston Ier de Foix, gendre de Gaston le Grand. De cette succession résulta également une querelle interminable entre les maisons de Foix-Béarn et d'Armagnac (XIVe s.). En 1398, le Béarn et le comté de Foix passèrent dans la maison de Grailly, à laquelle succédèrent celles d'Albret, puis de Bourbon-Vendôme, souveraine de Navarre ; au XVIe s., Henri IV de France fut le dernier comte de Béarn. Les capitales successives furent Beneharnum, Morlaas, Orthez et Pau. Dès le XIe s., le Béarn fut régi par des « fors », chartes de coutumes réglant les rapports entre le vicomte et ses sujets, reconnaissant à ceux-ci beaucoup de libertés. Les états, ou « cour de Béarn », composés de clercs, de nobles et de représentants des villes et des communautés, jouèrent, comme dans les autres Etats pyrénéens, un rôle capital dans le gouvernement. Quand Louis XIII réunit le Béarn à la Couronne en 1620, un parlement fut constitué à Pau. Le Béarn garda ses états jusqu'en 1789 : il perdit alors ses deux évêchés de Lescar et d'Oloron, dont les titulaires avaient joué un grand rôle au Moyen Age. (→ Biblio.)

Beaux-arts.

Le Béarn est l'une des rares provinces françaises qui possèdent une architecture rurale originale, malgré des influences gasconnes et basquaises. Le logis villageois comporte un rez-de-chaussée réservé au bétail, et un étage d'habitation, éclairé soit en façade, soit en pignon. La couverture est à pente accentuée, d'ardoise au N., de tuile vers le S. Le mobilier est particularisé par la prédominance du vaisselier et de la table à haut tiroir formant garde-manger ; le quadrilobe meublé d'un cœur, la croix de Malte et les pointes-de-diamant en sont les décors habituels.

La région a trouvé, à l'époque féodale, une solution originale aux problèmes positifs : son architecture est nettement déterminée par le souci de la défense. Certaines de ses églises, témoin celle des Templiers à Luz, sont entourées d'un rempart crénelé ; des villages sont aménagés en forteresse, tel celui de Laressingle. Le moulin peut être une lourde masse hermétiquement close, cantonnée de quatre énormes tours. Suivant la ligne frontalière qui séparait de l'Armagnac — d'obédience française — le Béarn, passé au XIIIe s. sous la suzeraineté anglaise, s'élève une file de constructions militaires d'un type unique en France : ce sont des couples de tours carrées, hautes et massives, reliées par une étroite courtine ; leur soubassement est rigoureusement aveugle, à peine, en quelques rares cas, percé d'une porte pour les chevaux. La garnison n'y pénétrait qu'au moyen d'échelles qu'on passait par d'étroites baies ménagées haut dans le parement. Tout ce curieux réseau de postes avancés date de 1279.

Dès le XIIe s., l'architecture religieuse était marquée de ce même caractère de rudesse. Les églises sont de stature basse et massive ; leur nef unique est traversée d'un transept court, et terminée par une abside cantonnée de deux absidioles. Les voûtes sont en berceau (Lescar, Sauveterre) ; parfois, une coupole couvre la croisée du transept, sous le clocher trapu. Les nervures n'apparaissent qu'à la fin du XIIe s., et le système ogival n'y sera pleinement appliqué qu'au XIVe s. En effet, les grands spécimens régionaux de l'architecture du XIIIe s., la cathédrale de Bayonne, les chœurs d'Orthez et d'Oloron, sont l'œuvre d'artistes champenois.

A l'époque de la Renaissance, le château de Pau accole l'arcature à l'italienne à sa grosse tour carrée primitive. Le château de Peyrehorade offre un exemple de la transition du donjon féodal à la résidence. (→ Biblio.)

Littérature.

La protection accordée aux lettres à la cour d'Orthez par Gaston Phébus (1331-1391) et à la cour de Pau par Marguerite d'Angoulême (1492-1549) contribue à la naissance d'une littérature propre au Béarn. Originaire de Lucq, Bernard du Poey de Monclar publie, en 1551, ses *Odes du gave, fleuve en Béarn* (en français), tandis qu'en 1583 Arnaud de Salettes (1540 ? - 1590) édite à Orthez sa traduction gasconne des *Psaumes*. Au XVIIe s., Jean-Henri de Fondeville (1633-1703), de Lescar, écrit tant en béarnais qu'en français des pastorales (*la Pastorale du paysan*), des poésies de circonstance, une satire religieuse (*Calvinisme en Béarn*). Mais c'est Cyprien Despourrins (1648-1759), natif d'Accous, qui reste le plus célèbre des auteurs béarnais de cette époque, grâce à ses « bergeries », éditées à Pau au XIXe s., par un autre poète palois, Emile Vignancour (1797-1873). Au XIXe s., loin des courants parisiens, le Béarn continue à mener sa propre vie littéraire : Vincent de Bataille (1799-1872), de Pontacq, acquiert une certaine notoriété, tandis que Sylvain de Lamolère (1773-1863), né à Pau, verra ses œuvres recueillies dans les *Poésies béarnaises* éditées par Vignancour. Mais le grand nom qui domine le XIXe s. est celui de Xavier Navarrot (Oloron 1799 - † 1862), qui se voulut le « Béranger » du Béarn. Aujourd'hui, si bon nombre d'écrivains béarnais appartiennent à la littérature française, une tradition provinciale vivace subsiste au sein de l'*Ecole Gaston Phébus*, fondée à Pau en 1897 et dont les félibres, groupés autour de Simin Palay (né en 1874), éditent la revue *Réclams*. (→ Biblio.)

BÉARNAIS, E adj. et n. Relatif au Béarn ; habitant ou originaire de cette région.
— Art culin. *Sauce béarnaise*, sauce relevée pour viandes et poissons grillés. (Elle se compose de vinaigre, avec cerfeuil, échalote, estragon finement hachés, auxquels on ajoute des jaunes d'œufs et du beurre fin.)
— Zootechn. *Race béarnaise*, race de moutons rustiques de la région béarnaise, exploitée pour la production de lait de ses brebis (fabrication du fromage de Roquefort).
◆ N. m. Linguist. Sous-dialecte du gascon, resté langue officielle des actes publics, judiciaires ou notariés de 1589 à 1789.
— Hist. *Le Béarnais*, nom par lequel on désigne souvent Henri IV.

BEAS ou **BIAS**, rivière de l'Inde, l'une des cinq grandes rivières du Pendjab, affluent de la Sutlej ; 480 km. Issue du Pir Panjāl, dans la région de Jullundur, elle se dirige vers l'Himachal Pradesh et traverse les Siwālik. C'est l'*Hyphasis* de l'Antiquité, qui marque la limite orientale de l'invasion d'Alexandre.

BÉAT, E n. (du lat. *beatus*, heureux). Dans la langue ecclésiastique, personne béatifiée. (Vx.) ‖ Nom que portaient certains moines, et même les moines en général : *Faire des aumônes aux béats*. (V. BÉATES.)
◆ Adj. et n. Titre donné autrefois à différents religieux et religieuses : *Notre béate mère*. ‖ D'une sérénité de bienheureux : *Vie molle et béate*. ‖ *Par extens.* Qui décèle un contentement intérieur, une tranquille satisfaction de soi : *« Ah ! Corot... », dit Pichery, fermant ses yeux de poisson mort, avec une admiration béate* (A. Daudet). ‖ En mauvaise part, niais : *Un sourire d'une béate stupidité* (Barrès).

BÉAT ou **BIÉ** (saint) [lat. *Beatus*], anachorète du Ve s. Il vint de Rome à Nantes, puis se retira dans une solitude près de Vendôme, où il fut enterré. — Fête le 8 et le 9 mai.

BÉATE (sainte), martyre en Afrique, souffrit avec un évêque nommé saint Cyrille, saint Rogat et plusieurs autres. — Fête le 8 mars.

BÉATEMENT adv. D'un air béat, de façon béate : *Près du sucrier, la Minouche* [la chatte] *qui avait mis les pattes en manchon, serrait les paupières béatement* (Zola). *André qui souriait, béatement, dans son fauteuil* (Huysmans).

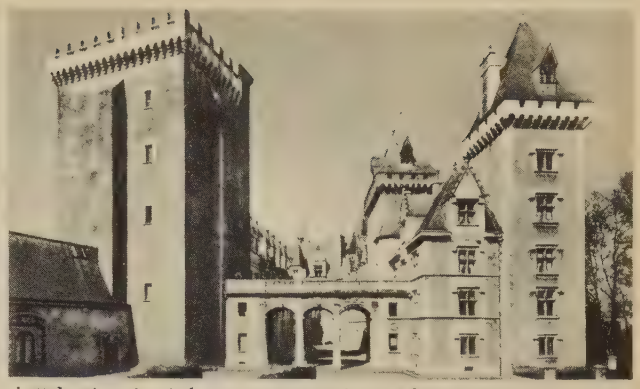

BÉARN
château de Pau
donjon et façade Est

BEATENBERG, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Berne), au N. du lac de Thoune (Oberland bernois). Alt. 1 200 m. Reliée au lac par un funiculaire.

BÉATES n. f. pl. Membres d'une institution fondée au Puy-en-Velay vers 1665, par Mlle Martel († 1673), se rattachant à la congrégation des *Dames de l'instruction*. (Elles ont rendu de grands services comme institutrices et comme infirmières dans les hameaux foréziens.)

BÉATIFIANT, E adj. Qui donne la béatitude.

BÉATIFICATION n. f. Acte par lequel le pape donne à une personne décédée le titre de « bienheureux », sans nécessairement la proposer au culte de l'Eglise universelle.

BÉATIFIER v. tr. (lat. ecclés. *beatificare ;* de *beatus*, heureux, et *facere*, faire). Mettre au rang des bienheureux par l'acte solennel de la béatification. ‖ Mettre au rang des béatitudes : *Cette pauvreté évangélique, que Jésus-Christ a béatifiée.*

BÉATIFIQUE adj. Qui béatifie ; qui procure des joies célestes. ‖ *Vision béatifique*, contemplation de l'essence divine : *Rien ne pouvait la distraire d'une vision béatifique* (F. Mauriac).

BÉATILLES n. f. pl. Art culin. Ensemble culinaire de menus aliments, tels que crêtes et rognons de coq, ris d'agneau, champignons, que l'on emploie comme garniture de vol-au-vent ou de tourte.
— Cost. Au Moyen Age, dans les hennins et les coiffes, barbes de mousseline, et, *par extens.*, ornements de coiffure.

beati pauperes spiritu, mots lat. signif. *bienheureux les pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui savent se détacher des biens du monde, paroles qui se trouvent au début du Sermon sur la montagne (Matthieu, v, 3) et qui, par un travestissement du sens, s'emploient pour désigner ceux qui réussissent avec peu de science ou d'esprit.

beati possidentes, mots lat. signif. *bienheureux ceux qui possèdent*, dont il est fait de fréquentes applications depuis que le prince de Bismarck mit cette locution à la mode. Elle signifie que, pour revendiquer utilement un pays ou son droit, il faut d'abord prendre possession de fait.

BÉATITUDE n. f. (lat. ecclés. *beatitudo*, de *beatus*, heureux). Félicité céleste des bienheureux. ‖ *Par anal.* Bonheur sans mélange : *Tous éprouvaient cette béatitude qui suit les dénouements heureux* (Flaubert).
— Hist. ecclés. *Sa Béatitude*, titre honorifique, donné d'abord aux évêques et réservé actuellement aux patriarches orientaux.
— Théol. Bonheur dont les saints jouissent dans le ciel.
— ***Béatitudes*** n. f. pl. Relig. Groupe de sentences du Christ commençant par le mot « Bienheureux » (*Beati*), et recueillies dans les deux évangiles de Matthieu et de Luc. (Elles ouvrent le Sermon sur la montagne, où Jésus a donné les orientations majeures du royaume des cieux. Elles se rattachent à la doctrine de l'Ancien Testament, spécialement à celle des Prophètes et des Psaumes.)

Sauveterre-de-Béarn
(Basses-Pyrénées)

église des Templiers
à Luz-Saint-Sauveur
(Hautes-Pyrénées)

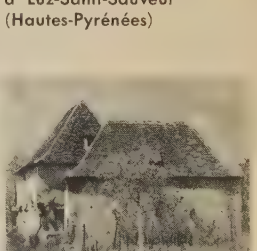

maisons béarnaises

Phot. Yvon, Yan, Roubier.

— ENCYCL. Philos. La *béatitude*, qui exprime dans le langage religieux la félicité parfaite de l'être uni à Dieu par le salut, la sainteté ou l'extase mystique, désigne en philosophie une félicité assez semblable, introduisant toujours une nuance mystique, même lorsqu'il s'agit d'une philosophie non religieuse. Elle consiste en la joie qu'éprouve l'individu lorsque sa pensée ou son intelligence entre en contact avec une réalité qui existe indépendamment d'elle et qui la dépasse, la « transcende ». Ce sentiment accompagne donc une position généralement *réaliste spiritualiste**. C'est ainsi qu'on la trouve chez Platon, Aristote, Plotin, saint Thomas d'Aquin, saint Anselme, Spinoza. Chez Platon, la béatitude naît quand l'âme, délivrée du monde sensible par la philosophie ou par la mort, peut enfin contempler la Beauté, le Bien en soi ; c'est alors seulement, écrit Platon dans *le Banquet*, « qu'il vaut pour un homme la peine d'exister ». Chez Aristote, la béatitude réside dans la contemplation de Dieu, « pensée de la pensée » (*noêsis noêseôs*). Chez Plotin, l'intelligence l'atteint quand elle « devient intelligence aimante en se simplifiant pour arriver à l'état de plénitude heureuse ». Saint Anselme voit dans cette plénitude la preuve même de l'existence divine. Descartes lui-même, méditant sur la perfection divine qui, pour lui, fonde toute vérité, constate « qu'une semblable méditation... nous fait jouir du plus grand contentement que nous soyons capable de ressentir en cette vie ». Spinoza, pour qui rien n'existe en dehors de l'être, écrit que « la béatitude n'est pas la récompense de la vertu, mais la vertu elle-même ».
Ainsi, la béatitude apparaît dans la recherche philosophique comme une sorte d'enthousiasme intellectuel, à la fois intuitif et rationnel, et qui, à la différence de l'extase des mystiques, admet très rarement d'être qualifié d' « ineffable », d' « inexprimable », etc. Elle prétend, au contraire, se fonder sur une connaissance claire, lumineuse, modèle de toute connaissance (*noêsis* de Platon, d'Aristote, de Plotin, « évidence » de Descartes, « connaissance du troisième genre » de Spinoza). Elle cherche à unir l'amour et l'intelligence, la foi et la raison, en un même sommet. (→ Biblio.)

béatitude (DE LA) *ou De la vie heureuse* (*De beato vita*), ouvrage de saint Augustin. Ce livre, adressé à Manlius Théodore, qu'il avait connu à Milan, se divise en trois entretiens. Il y raconte d'abord sa conversion, puis expose ce principe que la vraie béatitude consiste dans la connaissance de Dieu.

Béatitudes (LES), oratorio de César Franck, écrit sur un assez médiocre livret de Mme Colomb (1869-1879) et exécuté pour la première fois intégralement à Dijon (1891). Il se présente sous la forme de 8 cantates, où s'opposent chœur et solos, ou chœurs entre eux. Traitée comme une grande ode lyrique, cette œuvre, qui se ressent de quelques faiblesses et de quelques redites, obéit à un leitmotiv central qui lui assure l'unité et qui, apparaissant dès le prologue, confié au récitant, ne cesse d'illuminer la partition.

BEATO (il). V. ANGELICO (*Fra*).

BEATON (James) ou **BÉTHUNE**, prélat et homme politique écossais († Saint Andrews 1539). Chancelier d'Ecosse de 1513 à 1526, archevêque de Saint Andrews et primat d'Ecosse à partir de 1522, il fut l'un des régents pendant la minorité de Jacques V*. Contre la pression anglaise, il renouvela l'alliance avec la France.

Dante et Béatrice
dessin de Botticelli
pour « le Paradis »
cabinet des Estampes, Berlin

BEATON (David) ou **BÉTHUNE**, cardinal et homme politique écossais (v. 1494 - Saint Andrews 1546), neveu du précédent. Cardinal en 1538, archevêque de Saint Andrews en 1539, ce puissant homme d'Eglise joua un rôle actif dans la vie politique du royaume. Son opposition à l'Angleterre fut renforcée par la politique religieuse d'Henri VIII après 1531, et par le soutien que celui-ci accorda dès lors aux protestants écossais. Il essaya d'arrêter les progrès de la Réforme dans le pays et, contre l'Angleterre, il renforça les liens avec la France. Mais le conflit aboutit au désastre de Solway Moss (1542) et à la mort de Jacques V. Arran lui fut préféré comme régent ; il réussit pourtant à rallier son rival à sa politique et aida la reine mère Marie de Lorraine, elle aussi catholique et anti-anglaise. Cependant, le parti protestant fit de considérables progrès en Ecosse et la brutalité de la répression aliéna au cardinal les sympathies de l'opinion. En mai 1546, un groupe de conjurés l'assassina.

BÉATRICE, princesse d'Aragon (1457-1508), fille de Ferdinand Ier, roi de Naples. Elle épousa, en 1475, Mathias Ier Corvin, roi de Hongrie, et éloigna du trône Jean Hunyadi, fils naturel de son mari. A la mort de Mathias, elle fit reconnaître Ladislas VII Jagellon, qui l'épousa, puis la répudia pour se remarier, en 1502, avec Anne de Foix-Candale. Béatrice, qui avait contribué à développer les arts et les sciences en Hongrie, alla finir ses jours dans le royaume de Naples.

BÉATRICE DE DIE (comtesse), poétesse célèbre parmi les troubadours de la fin du XIIe s. On a d'elle une tenson et quatre chansons, mais on est mal renseigné sur sa vie.

BÉATRICE D'ESTE (bienheureuse) [Ferrare début du XIIIe s. - *id.* 1262], fille d'Azelin IX, marquis d'Este. Mariée à Galéas Manfredo, seigneur de Vicence, elle devint veuve et se fit religieuse à Ferrare, dans un monastère de bénédictines (1254). — Fête le 18 janvier.

BÉATRICE D'ORNACIEU (bienheureuse), chartreusine, fondatrice du monastère d'Eymeu, près de Romans († 1303 ou 1309). — Fête le 27 novembre ou le 13 février.

BÉATRICE PORTINARI, Florentine aimée de Dante et célébrée par lui dans la *Vita nuova* et *la Divine Comédie*. Il se peut qu'elle ait été la fille d'un certain Folco Portinari et soit née vers 1265 ; en 1288, elle était déjà mariée à S. de Bardi, et elle mourut en 1290. Son image, idéalisée par Dante, devient celle d'une fillette qu'il rencontre à neuf ans, qu'il revoit neuf ans plus tard, qui l'enchante ou le désespère par son sourire ou sa froideur, et qui, morte, continue à veiller sur lui ; du haut des cieux, elle l'arrache aux embûches du péché et le guide vers le salut éternel, devenant ainsi le symbole de la foi, de la véritable sagesse pour le chrétien.

BEATTIE (James), écrivain, philosophe et poète anglais (Lawrencekirk 1735 - Aberdeen 1803). Il doit sa réputation de philosophe à son *Essay on the Nature and Immutability of Truth* (1770), dans lequel il s'attache à combattre le scepticisme en général, et le système de Hume en particulier, puis à ses *Dissertations morales et critiques* (1783) et à ses *Eléments de science morale* (1790-1793). Comme poète, son œuvre principale est *le Ménestrel* (1771-1774), où il étudie le développement du génie poétique. C'est une œuvre en partie conventionnelle, mais qui offre de très beaux passages descriptifs, une émotion pénétrante et qui peut être considérée comme l'un des meilleurs poèmes de l'école préromantique.

BEATTY (John William), peintre canadien (Toronto 1869 - *id.* 1941). Il fit ses études à Toronto, à Paris, et fut peintre aux armées pendant la Première Guerre mondiale.

BEATTY (David, 1er comte), amiral britannique (Dublin 1871 - Londres 1936). Comme jeune officier, Beatty se distingue au Soudan (1896-1898), puis en Chine (1900), ce qui lui vaut d'être promu capitaine de vaisseau à vingt-neuf ans. Après un séjour à l'Amirauté, il commande, de 1914 à 1916, les croiseurs de bataille de la Grand Fleet, à la tête desquels il s'illustre dans un raid vers Heligoland (1914), lors de l'engagement du Dogger Bank (1915) et surtout à la bataille du Jutland (1916). En décembre 1916, quand Jellicoe devient premier lord de l'Amirauté, il est nommé commandant en chef de la Grand Fleet. Il reçoit, à ce titre, la reddition de la flotte allemande, le 21 novembre 1918, et l'interne à Scapa Flow. Il fut premier lord de l'Amirauté de 1919 à 1927.

BEAU ou **BEL, BELLE** adj. (lat. *bellus*, joli). **1.** Qui éveille un plaisir admiratif, appelé esthétique, par l'harmonie des formes et l'équilibre des proportions : *Un bel enfant, de beaux yeux. Nous songerons tous deux à cette belle fille qui dort là-bas sous l'herbe* (Hugo). ‖ **2.** Qui éveille une idée d'adaptation parfaite à sa fonction et de réussite : *Une belle occasion. Un beau succès.* ‖ **3.** Qui éveille l'idée d'une supériorité intellectuelle, en parlant de l'esprit et du caractère : *Un beau talent.* ‖ **4.** Qui éveille une idée de noblesse, de supériorité morale : *De beaux sentiments. De belles actions.* ‖ **5.** Qui est conforme aux bienséances : *Il n'est pas beau de ronger ses ongles.* ‖ **6.** Qui éveille une idée de grandeur, d'importance : *Une belle corpulence. Belle fortune. Une belle peur.* ‖ **7.** Calme, doux, clair, en parlant du temps : *Un bel après-midi. Une belle nuit. Un bel hiver ;* et, *par extens.*, qui éveille ces idées : *Belle traversée.* ‖ **8.** Flatteur, spécieux, artificieux : *Belles paroles. Belles promesses.* ‖ **9.** Peut avoir un sens indéfini à peu près équivalent à celui de « certain » : *Moessard, un beau matin, cessa de venir au bureau* (A. Daudet). ‖ **10.** Exprime une valeur intensive pour souligner un fait ou une idée : *Au beau milieu de la rue.*

— LOC. DIV. *Beau joueur*, V. JOUEUR. ‖ *Beau parleur*, V. PARLEUR. ‖ *Bel esprit* ou *bel-esprit* (langue littér.), facilité élégante d'élocution, aptitude à parler ou à écrire agréablement sur des sujets variés : *Saint François de Sales est un « écrivain ». Il avait trop de bel-esprit pour ne pas l'être, pour ne pas se complaire à ce don heureux* (Sainte-Beuve). [Souvent péjor., sous-entendant l'absence de qualités solides.] — Personne qui possède ce genre de talent, ou qui prétend le posséder en affectant de le montrer : *Un bel esprit méprise une histoire nue* (Fénelon). ‖ *Porter beau*, avoir grand air, belle prestance, en dépit de l'âge. ‖ *Fam. Un beau monsieur*, mis avec recherche. ‖ *Fam. Se faire beau*, se parer de son mieux. ‖ *Le beau monde*, V. MONDE. ‖ *La belle saison, les beaux jours*, le printemps, l'été. ‖ *Le bel âge*, temps de la jeunesse. ‖ *Un bel âge*, un âge avancé. ‖ *Belle humeur*, disposition à prendre la vie avec gaieté et entrain. ‖ *Le beau sexe*, le sexe féminin, les femmes. ‖ *Ma belle enfant*, terme familier d'affection, dont on se sert à l'égard d'une jeune fille ou d'une jeune femme. ‖ *Mon beau monsieur, ma belle dame*, interpellation familière que l'on adresse à une personne dont on veut rabaisser les prétentions. ‖ *Beau comme le jour, aussi beau que le jour*, extrêmement beau. ‖ *De belle sorte, de la belle manière, de la belle façon*, rudement, sans ménagement : *Arranger quelqu'un de la belle manière, de la belle façon.* ‖ *A belles dents*, V. DENT. ‖ *A la belle étoile*, V. ÉTOILE. ‖ *Il fait beau, il fait beau temps*, le temps est clair et serein : *Il fera beau quand je ferai telle ou telle chose*, je me garderai bien de la faire. ‖ *Ironiq. Il ferait beau voir*, il serait curieux, étrange, on serait mal venu à : *Il ferait beau voir qu'on enfreignît ma défense.* ‖ *Faire la pluie et le beau temps*, V. PLUIE. ‖ *Avoir beau* (suivi d'un verbe à l'infin.), s'efforcer en vain de : *Vous aurez beau dire et beau faire, vous ne me convaincrez pas.* ‖ *Avoir beau jeu ; donner beau jeu*, V. JEU. ‖ *La bailler belle à quelqu'un*, vouloir lui en faire accroire, se moquer de lui. ‖ *La manquer belle*, laisser échapper une bonne occasion. ‖ *L'avoir belle*, être en bonne situation dans une controverse. ‖ *L'échapper belle*, échapper par l'effet du hasard à un péril imminent. ‖ *En dire, en conter, en faire de belles*, dire, commettre des extravagances, des sottises. ‖ *En dire, en conter de belles sur quelqu'un*, dire sur son compte des choses peu flatteuses. ‖ *En faire voir de belles à quelqu'un*, lui causer des ennuis de toute sorte. ‖ *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, dans l'unique

dessein de plaire à quelqu'un, sans pensée d'intérêt. ‖ *Mourir de sa belle mort,* mourir naturellement, par opposition à une mort violente ou accidentelle. ‖ *Ironiq. Etre dans de beaux draps,* s'être attiré une méchante affaire. ‖ *Il y a beau temps,* il y a longtemps. ‖ *Tout cela est bel et bon, mais...,* quoi qu'il en soit de tout cela...

— LANGUE CLASS. *Bel air,* les manières de la Cour : *Il a bel air.*

◆ Interjectiv. *Belle demande!,* question sotte ou superflue. ‖ *La belle affaire!,* se dit d'une chose qui n'est ni difficile ni étonnante : *Ecrire un roman? La belle affaire!*

— LOC. ADV. *En beau,* sous des apparences favorables. ‖ *Voir tout en beau,* en optimiste. ‖ *Au plus beau,* au moment le plus important ou le plus solennel : *Au plus beau du récit.* ‖ *De plus belle,* plus fort qu'auparavant : *Crier de plus belle.* ‖ *Tout beau!,* doucement, modérez-vous. [On se sert aussi de cette locution, à la chasse, pour calmer l'ardeur d'un chien.] ‖ *Bel et bien,* réellement, véritablement.

— ALLUS. LITTÉR. ***Rien n'est beau que le vrai,*** hémistiche de Boileau (*Epîtres,* IX, 43), exprimant un des grands principes de l'art classique.

— REM. *Bel* et *beau,* au masc. sing., sont deux formes qui remontent à l'ancien français : *bel* dérive régulièrement de *bellum,* et *beau* est la forme que prenait *bel* devant l'*s* du cas sujet singulier ou du cas régime pluriel, ainsi que devant la consonne initiale d'un mot suivant, par vocalisation de *l.* Aujourd'hui, *beau* est la forme prédominante; *bel* ne s'emploie que devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet : *un bel enfant, un bel habit,* dans les locutions *bel et bon, bel et bien,* et dans les surnoms de quelques rois de France : *Charles le Bel, Philippe le Bel.* On dit indifféremment *un bel et charmant enfant* ou *un beau et charmant enfant.*

— Equit. *Porter beau,* en parlant du cheval, porter bien sa tête.

— Imprim. *Belle page,* page impaire ou recto d'un feuillet.

— SYN. : *admirable, magnifique, prestigieux, splendide, superbe.*

BEAU n. m. Caractère, nature de ce qui est beau et éveille le sentiment esthétique; beauté : *L'agréable n'est pas la mesure du beau* (Cousin). *Le beau dans la nature, dans les arts, le beau idéal.* ‖ *Fam.* Bel objet, ce qui est beau : *Le beau n'est jamais trop cher.* ‖ Le côté séduisant ou plaisant d'une chose : *Le beau d'une aventure. Le plus beau, dans les belles actions, est de vouloir les cacher* (Pascal) et, *ironiq. : C'est du beau, ce que vous avez fait là!* ‖ *Fam.* Nom que l'on donnait autrefois aux hommes qui se présentaient comme des modèles d'élégance : *L'un des beaux les plus à la mode en ce moment* (Sainte-Beuve). ‖ *Péjor. Vieux beau,* homme déjà âgé qui veut faire le galant.

— LOC. DIV. *Faire le beau,* se rengorger, étaler avec complaisance ses grâces, réelles ou prétendues; se dit particulièrement d'un chien qui se tient assis sur son arrière-train ou dressé sur ses pattes de derrière. ‖ *Le temps est au beau, se met au beau,* le temps manifeste une tendance à rester ou à devenir beau.

— ★ *esthétique, art, perfection, canon, idéal, classicisme, baroquisme, goût, contemplation.*

— ENCYCL. Philos. V. BEAUTÉ et ESTHÉTIQUE.

Beau don Diègue (LE) [en esp. *El Lindo Don Diego*], comédie de Moreto y Cabaña, publiée en 1654, représentée en 1657. C'est le récit des mésaventures d'un petit-maître qui pense qu'en l'apercevant chaque femme devient amoureuse de sa belle prestance, et qui finit par épouser une adroite servante, dont il est la dupe.

Beau Ténébreux (LE), nom que prit Amadis* de Gaule lorsqu'il se retira à l'ermitage de la Roche-Pauvre, désespéré des reproches que lui adressait sa maîtresse, devenue jalouse. Ce nom est devenu synonyme d'amoureux taciturne, aux allures mélancoliques et mystérieuses.

BEAU (Joseph Honoré Simon), médecin français (Collonges, Ain, 1806 - Ferney 1865). Successivement attaché à la Salpêtrière, à l'Hôtel-Dieu, aux hôpitaux Saint-Antoine, Cochin et de la Charité. Ses principaux ouvrages traitent des maladies du cœur et des vaisseaux.

BEAU (Paul), diplomate et administrateur français (Bordeaux 1857 - Paris 1927). Ministre de France à Pékin (1901) au lendemain de l'expédition des Boxers, il eut à formuler des réclamations au nom des missionnaires occidentaux, dont la France était protectrice. Nommé gouverneur général de l'Indochine en 1902, il pratiqua une politique d'association avec les autochtones. Il se distingua comme ambassadeur à Berne pendant la Première Guerre mondiale, et représenta ensuite la France à la S. D. N.

BEAUBOURG (Maurice), écrivain français (Paris 1866 - *id.* 1943). Peintre des petites gens des faubourgs et de la banlieue, il est l'auteur de quelques pièces symbolistes et de nombreux romans : *Une saison au bois de Boulogne* (1895), *les Joueurs de boules de Saint-Mandé* (1899), *la Rue amoureuse* (1900), *Monsieur Gretzili, professeur de philosophie* (1920).

BEAUBRUN ou **BOBRIN** (Henri) [Amboise 1603 - Paris 1677] et son cousin Charles (Amboise 1604 - Paris 1692), peintres français, qui travaillèrent en collaboration. Elèves de leur oncle Louis († Paris 1627), ils ont laissé de nombreux portraits élégants (*Madame de Longueville,* musée de Versailles; *la Grande Mademoiselle,* musée du Prado) et furent ordonnateurs des fêtes à la cour de Louis XIV.

BEAUCAIRE, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. de Nîmes), sur le Rhône, en face de Tarascon; 10 197 hab. (7 862 aggl.) [*Beaucairois* ou *Beaucairiens*]. Château des XIIIe et XIVe s.; donjon. Chapelle Saint-Louis, du XIIIe s. Belle église Notre-Dame-des-Pommiers, du XVIIIe s. Hôtel de ville du XVIIe s., dessiné par Mansart. Industries chimiques. Bonneterie. Industries alimentaires (brasserie, fabrique de vermouth). Carrières de pierre de taille, calcaire molassique blanc ou grisâtre, parfois bariolé et veiné de rouge.

— Hist. La situation de Beaucaire lui a valu jadis une grande importance économique. Les foires de Beaucaire, qui se tenaient du 21 au 28 juillet et dont l'origine remonte au XIIIe s., ont bénéficié d'une célébrité universelle. Ville ancienne (*Ugernum,* puis *Belli Quadrum,* à l'époque romaine), Beaucaire dépendit au Moyen Age du comté de Toulouse et devint la capitale d'une sénéchaussée après l'annexion du Languedoc à la France. (→ Biblio.)

Beaucaire (CANAL DE), canal du bas Languedoc, prenant naissance dans le Rhône, à Beaucaire, passant à Saint-Gilles, et se terminant à Aigues-Mortes, où il communique avec la Méditerranée par le grau d'Aigues-Mortes. Il est relié, par les canaux de la Radelle et des Etangs, à l'étang de Thau et au canal du Midi.

Beaucaire (LE SOUPER DE), *ou Dialogue entre un militaire de l'armée de Carteaux, un Marseillais, un Nîmois et un fabricant de Montpellier, sur les événements qui sont arrivés dans le ci-devant Comtat à l'arrivée des Marseillais,* brochure que Bonaparte, alors capitaine d'artillerie, rédigea à Valence en 1793. Envoyé à Avignon, alors occupée par les fédéralistes marseillais, il attendait, pour y remplir sa mission, que la ville fût reprise par la Convention. L'auteur rapporte une conversation qu'il aurait eue à Beaucaire, le 29 juillet 1793, avec les personnages précités. Il y démontre au Marseillais que l'insurrection du Midi est vouée à l'écrasement. Brochure de propagande bien faite, publiée d'abord aux frais de l'auteur, ensuite imprimée aux frais de l'armée, elle attira sur Bonaparte l'attention des commissaires de la Convention.

BEAUCAMPS-LE-VIEUX, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), dans le Vimeu; 1 334 hab. Fabriques de chaises. Tissage du jute et de la laine.

BEAUCE (la) [lat. *Belsia*], région du Bassin parisien, située dans l'Orléanais et comprenant le pays chartrain, le Dunois, le Vendômois; ch.-l. *Chartres.* (Eure-et-Loir et Loir-et-Cher.) [Hab. *Beaucerons.*]

La plaine de Beauce s'étend entre le Hurepoix au N., le Gâtinais à l'E., la Loire et la forêt d'Orléans au S., le Perche à l'O. C'est une vaste plaine calcaire d'aspect monotone, couverte de riches limons argileux. Dans ce pays sec, l'eau s'infiltre profondément, et la nappe souterraine est souvent à 40 ou 50 m. La population est groupée en de gros villages espacés; les villes sont situées à la périphérie, au contact de régions d'économie rurale différente (Chartres, Châteaudun, Maintenon, Etampes, Pithiviers). C'est par excellence le pays du blé; les autres cultures, variables selon les cours, viennent souvent à titre d'appoint, mais sont prédominantes dans certaines exploitations (betterave à sucre, pomme de terre, orge, avoine, graines de semences, plantes fourragères). Partout dominent la grande et la moyenne propriété : la mécanisation de la culture et l'organisation commerciale exigent de gros capitaux. Le petit propriétaire, qui ne peut obtenir de hauts rendements et qui reste très vulnérable aux crises économiques, maintient difficilement son exploitation, et la tendance générale est à la concentration des terres en unités de 50 à 150 ha. Parmi les modes de faire-valoir, le fermage l'emporte largement; malgré le développement de la mécanisation, les ouvriers agricoles restent nombreux. Les habitudes de vie communautaire sont ici très anciennes, et la coopération moderne existe sous des formes diverses.

Les géographes donnent le nom de *Petite Beauce* à la plaine située au S.-O. de la Beauce, entre la Loire et le Loir.

Beauce (BERGER DE), race française de chien de berger*, remarquable par ses qualités.

BEAUCE, comté du Canada (Québec), en bordure de l'Etat américain du Maine; 56 000 hab. Ch.-l. *Beauceville.*

BEAUCENS, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. d'Argelès-Gazost), dans le Lavedan; 244 hab. (151 aggl.). Ruines d'un château féodal.

BEAUCERON, ONNE adj. et n. Qui se rapporte à la Beauce ou à ses habitants; habitant ou originaire de cette région.

— Zootechn. *Chien beauceron,* v. BEAUCE (*berger de*).

BEAUCHAMP, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), au S.-O. de la forêt de Montmorency; 4 803 hab. (*Beauchampois*). Lotissements de la région parisienne. Construction de matériel ferroviaire; ressorts; boutons; abrasifs.

BEAUCHAMP (SABLES DE) [de *Beauchamp,* nom de lieu, comm. d'Herblay, en Seine-et-Oise], partie de l'étage bartonien, qui forme d'épaisses couches développées au-dessus du calcaire grossier. Les *sables de Beauchamp,* ou *sables moyens,* ont été reconnus aux environs de Paris, depuis Epernay jusqu'aux limites des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. On les a divisés en plusieurs niveaux. Ils renferment d'importantes masses de grès. Ces sables, d'origine marine, passent latéralement à des calcaires d'eau douce.

BEAUCHAMP ou **BEAUCHAMPS,** dynastie de violonistes, maîtres à danser, maîtres de ballets français du XVIIe s. — PIERRE Ier (1564-1627) faisait partie des violons de la chambre du roi. — Son fils, LOUIS (1597 - v. 1666), violoniste, fut l'un des plus grands danseurs du roi. — PIERRE II (1636-1719), fils de Louis, fonda la tradition française de la danse noble. Nommé directeur de l'Académie royale de danse en 1661, il compose successivement les intermèdes pour *les Fâcheux,* de Molière, et les divertissements pour *la Princesse d'Elide, Monsieur de Pourceaugnac* et *le Bourgeois gentilhomme.* Sa réussite dans le *Ballet des Amours déguisés* incite

BEAUCAIRE
le donjon

la BEAUCE près de Toury

Phot. Roubier, Durandaud.

Lully à lui abandonner la partie chorégraphique de ses opéras. Beauchamp, nommé surintendant des Ballets du roi, à la fondation de l'Académie royale de musique et de danse, puis chorégraphe pour les divertissements royaux, composera, dès lors, tous les ballets, notamment ceux de *Pomone* de Cambert, *Cadmus et Hermione* de Lully, et le ballet *Isis* en collaboration avec le maître à danser Olivet. En 1681, il danse une entrée avec le roi, en travesti féminin, dans *le Triomphe de l'Amour*, de Lully, et il collabore avec Lalande aux représentations à Versailles du *Ballet de la jeunesse*. Il quitte l'Opéra à la mort de Lully et est remplacé par Pécourt. Avec Beauchamp, l'exécution commence à l'emporter sur les figures, et l'art du danseur se développe et s'enrichit. On lui doit la codification des cinq positions des pieds et les premiers ports de bras. Il avait également inventé un système d'écriture de la danse, ouvrage demeuré inédit et perdu.

BEAUCHAMP (DE), puissante famille de l'Angleterre médiévale, qui posséda le comté de Warwick de 1268 à 1445. Ses membres les plus connus sont : GUI, 2e comte de Warwick, l'un des barons chargés, en 1310, de réformer le gouvernement, meurtrier de Gabaston* († 1315) ; — Son fils THOMAS, 3e comte, maréchal de l'armée anglaise, qui se distingua à Crécy et à Poitiers († 1369) ; — Son fils THOMAS, 4e comte, qui fut un des adversaires de l'absolutisme de Richard II* († 1401) ; — Son fils RICHARD, 5e comte, vainqueur d'Owain Glendower* ; il fut, en 1414, ambassadeur laïque d'Angleterre au concile de Constance, puis, en 1437, lieutenant en France († 1439). En 1445, l'héritage familial échut à sa fille ANNE, mariée à Richard Neville*, comte de Shrewsbury.

BEAUCHAMP (Pierre Joseph DE), astronome français (Vesoul 1752 - Nice 1801). Il entra, en 1767, dans l'ordre des bernardins, devint l'ami et l'élève de Lalande, et visita l'Orient de 1781 à 1790. Vicaire général de l'évêché de Babylone à Bagdad, il transmit à Lalande des observations astronomiques importantes, une carte du cours du Tigre et de l'Euphrate, une de la Babylonie, détermina la situation de la mer Caspienne ; enfin, il fournit des dessins de monuments, d'inscriptions et de médailles de l'ancienne Babylone. Consul à Mascate en 1796, il fut appelé en Egypte par Bonaparte (1798), envoyé en mission à Constantinople, pris en mer par les Anglais et retenu prisonnier jusqu'en 1801.

BEAUCHÂTEAU ou **BEAUCHASTEAU** (François CHASTELET DE), comédien ordinaire du roi, de 1625 à sa mort (Paris 1665). — Son fils, FRANÇOIS MATHIEU (Paris 1645), enfant prodige, publia à douze ans un recueil de poésies : *la Lyre du jeune Apollon ou la Muse naissante du petit Beauchâteau*. Selon Boileau, c'était un amas de misérables pièces dues en vérité à de fades auteurs, ami du père. Le petit de Beauchâteau serait allé en Angleterre, aurait passé au protestantisme et serait ensuite parti pour la Perse. Mais l'abbé Goujet attribue ces aventures non à François Mathieu, mais à son frère HIPPOLYTE, né en 1666, qui, d'abord jésuite, serait mort ministre anglican, à Harwich, après 1690.

BEAUCLAIR (Henri), écrivain français (Lisieux 1860 - Paris 1919). Il fut, avec Gabriel Vicaire, l'auteur d'une mystification littéraire intitulée : *les Déliquescences d'Adoré Floupette* (1885), satire des poètes décadents et symbolistes. Poète, il a publié : *l'Eternelle Chanson, les Horizontales, Pentecôte* (1884-1886). Prosateur, il a écrit : *le Pantalon de Madame Desnou* (1886), *Ohé ! l'artiste !* (1887), *Une heure chez M. Barrès* (1890).

BEAUCOUP adv. (de *beau* et *coup*, au sens de « fois »). **1.** Exprime l'intensité de l'action marquée par le verbe : *Il pleut beaucoup. Je travaille beaucoup.* ‖ **2.** Marque l'intensité d'une qualité exprimée par un adjectif qui précède, si cet adjectif est représenté par le pronom neutre « le » : *Il est prudent, il l'est même beaucoup.* ‖ **3.** Indique un nombre ou une quantité considérable : *Beaucoup de ses amis s'en plaignaient ;* et, *absol.* (sans complément), un nombre considérable de personnes : *Saint Polyeucte est un martyr dont* [...] *beaucoup ont plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église* (Corneille) ; ou un nombre considérable de choses : *Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup* (Fléchier). ‖ **4.** Joint à un adverbe de comparaison, de supériorité ou d'infériorité, ou devant les comparatifs *meilleur, moindre, mieux,* il marque une différence considérable : *Les étoiles sont beaucoup plus éloignées de nous que le soleil. Il se porte beaucoup mieux.* ‖ **5.** Précédé de *un peu,* il s'emploie familièrement pour exprimer un excès, en atténuant la pensée par une antithèse : *Se moquer un peu beaucoup de quelqu'un.*
— LOC. DIV. *Il s'en faut de beaucoup,* il y a une grande différence : *Il s'en faut de beaucoup que la salle soit pleine.* (On dit aussi *il s'en faut beaucoup,* qui n'indiquait anciennement qu'une différence de qualité, et *à beaucoup près.*) ‖ *C'est beaucoup si, c'est beaucoup de* ou *que,* c'est à peine si, il est fort heureux que : *C'est beaucoup qu'il ait accepté de venir.* ‖ *Fam. Merci beaucoup,* indique un renforcement du remerciement.
— GRAMM. Quand *beaucoup* vient après un comparatif, quand il vient avant ou après un superlatif relatif, il doit être précédé de la préposition « de » : *Il est plus âgé que moi de beaucoup. Il est de beaucoup le plus jeune. Ne t'attends qu'à toi seul, c'est le plus certain de beaucoup.* Lorsqu'il est mis avant le comparatif, on peut le faire, ou non, précéder de la préposition « de » : *Vous êtes beaucoup* ou *de beaucoup plus savant.* Après certains verbes ou adjectifs exprimant une idée de comparaison, il doit être précédé de la préposition « de » : *La milice romaine a surpassé de beaucoup tout ce qui avait paru dans les siècles précédents* (Bossuet).
— SYN. : *abondamment, amplement, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.*

Beaucoup de bruit pour rien (*Much ado about nothing*), comédie en cinq actes de William Shakespeare (v. 1598). Don Pèdre, prince d'Aragon, est reçu par le gouverneur de Messine, Léonato. Ce dernier a une fille, Héro, et une nièce, Béatrice. Le favori de don Pèdre, Claudio, et Héro s'aiment. Don Pèdre entend favoriser leur mariage ; il souhaite également unir Béatrice et un ami de Claudio, Bénédick. Ses projets sont contrecarrés par son frère naturel, don Juan, dont il vient d'écraser la révolte. Mais don Juan ne réussira pas, malgré ses efforts, à empêcher ce double mariage. Le titre de cette pièce, une des plus charmantes comédies de Shakespeare, est passé en proverbe.

BEAUCOURT, comm. du Territoire de Belfort, à l'E. d'Audincourt ; 4 170 hab. Important centre d'horlogerie. Machines à écrire.

BEAUCOURT (François MALEPART), peintre canadien (Laprairie 1740 - Montréal 1794). Il voyagea en Europe et s'établit à Montréal en 1772. Il travailla dans le goût des maîtres français de son temps.

BEAUCOURT (Gaston DU FRESNE, marquis DE), historien français (Paris 1833 - château de Morainville 1902). Descendant d'une famille alliée à Du Cange, il consacra de longues années à établir sur des bases solides sa grande *Histoire de Charles VII* (1881-1892). En 1866, il créa la *Revue des questions historiques* et, en 1868, fonda la Société bibliographique. Outre de nombreux articles, il a publié : *Captivité et derniers moments de Louis XVI* (1892), *Lettres de Marie-Antoinette* (1895-1896), sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine, qu'il avait créée en 1890.

BEAUCUIT n. m. Autre nom du sarrasin.

BEAUDÉAN, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), dans la haute vallée de l'Adour ; 474 hab. (169 aggl.). Eglise du XVIe s. Métallurgie du magnésium. Patrie du chirurgien Larrey.

BEAU DE ROCHAS (Alphonse), ingénieur français (Digne 1815 - † 1893). S'intéressant particulièrement à la dynamique des fluides, il prit, le 16 janvier 1862, un brevet sur le cycle* réglant les conditions de la transformation en énergie mécanique de l'énergie calorifique provenant de l'inflammation d'un mélange carburé air-essence en vase clos. Ce cycle, qui porte son nom, a permis la création et la mise au point des moteurs thermiques à carburation préalable ou à allumage par compression.

BEAUDOIRE (Théophile), fondeur français de caractères (Mamers 1833 - Meudon 1903). On lui doit notamment la rénovation des types latins anciens improprement dénommés par lui « elzévirs » (1858).

BEAUDOUIN (Edouard), jurisconsulte français (Alençon 1851 - Saint-Jean-de-Bournay, près de Grenoble, 1899). Professeur à la faculté de droit de Grenoble, il écrivit plusieurs études importantes sur l'histoire du droit français et le droit romain : *la Participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* (1887-1888), *la Recommandation et la justice seigneuriale* (1889), etc.

BEAUFFORT (Louis, comte DE), archéologue belge (Tournai 1806 - Bruxelles 1858). Il servit la cause de l'archéologie en Belgique, comme directeur du musée d'Armes et d'Antiquités (Bruxelles) et comme président de la Commission des monuments.

BEAU-FILS n. m. (*beau* est ici, et dans les mots analogues, un terme d'affection et de respect, comme en anc. franç.). Fils que la personne qu'on a épousée a eu d'un précédent mariage : *Eugène de Beauharnais, fils de Joséphine, devint le beau-fils de Bonaparte.* ‖ *Par extens.* Gendre. ‖ Pl. *des* BEAUX-FILS.

BEAUFORT, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. d'Albertville), dans le Beaufortin, sur le Doron, s.-affl. de l'Isère ; 2 177 hab. (698 aggl.) [*Beaufortains* ou *Beaufortens*]. Bourg pittoresque, aux rues anciennes. Eglise avec chaire du XVIIIe s. Ruines de châteaux. Marché agricole (bestiaux et fromages). Centrale hydro-électrique, du type « fil de l'eau », utilisant les eaux du Doron, du Dorinet et du Gittaz.

BEAUFORT n. m. Fromage voisin du gruyère, fabriqué dans le Beaufortin et la Tarentaise, avec du lait de vache entier. (Ce fromage a une pâte sans trous, et est affiné en cave froide.)

BEAUFORT (MER DE), partie de l'océan Arctique, comprise entre les côtes N. de l'Alaska et l'archipel Arctique. On y a enregistré une profondeur de 4 863 m.

BEAUFORT (COMTÉ DE), fief français. La ville et le comté de Beaufort, en Anjou, furent assignés en douaire, dès 1200, à Isabelle, comtesse d'Angoulême, par son mari Jean sans Terre. Philippe Auguste (1205) en abandonna la jouissance à Guillaume Desroches ; Louis VIII (1225) les mit dans la dot de la fille de Pierre Ier, duc de Bretagne, fiancée à l'un de ses fils ; mais le projet de mariage ayant échoué, le roi les donna à Charles d'Anjou. Le fils de Philippe VI, Jean, en fit don à Guillaume de Limousin, frère du pape Clément VI. En 1461, Charles VII en investit René d'Anjou, roi de Sicile. Louis XI les réunit à la Couronne en 1480. Charles VIII les assigna comme douaire à la veuve de René d'Anjou, et, lorsque celle-ci mourut, en 1498, ils retournèrent de nouveau à la Couronne. Ils passèrent, avec l'Anjou et l'Angoumois, à Louise de Savoie, lorsque François Ier constitua (1514) le douaire de sa mère. Celle-ci les céda en 1515 à son frère naturel, René, bâtard de Savoie, dont le fils, Claude de Tende, en jouit jusqu'en 1559 ; le comté fit alors définitivement retour à la Couronne.

BEAUFORT (DUCHÉ DE), duché créé en 1597 pour Gabrielle d'Estrées et tirant son nom du village champenois de *Beaufort* (départ. actuel de l'Aube). Après son acquisition par Montmorency-Luxembourg, Beaufort devint *Montmorency* et le resta.

BEAUFORT (DE), famille issue de la liaison entre Jean de Gand et Catherine Swynford ; ceux-ci s'étant mariés en 1396, leurs quatre enfants furent ensuite légitimés sous le nom de Beaufort. — JEAN, comte de Somerset (1373 ?-1410), l'aîné, aida Richard II lors de la crise de 1397. Il perdit une partie de son influence à la chute du roi, mais rentra en grâce dès 1401. — JEAN, comte, puis duc de Somerset (1403-1444), fils aîné du précédent, prit une part active aux campagnes de Henri VI en France et fut l'un des principaux conseillers du roi. Sa fille MARGUERITE (Bletshoe, Bedford, 1441 - † 1509) épousa Edmond Tudor, dont elle eut le futur Henri VII. Elle était connue pour sa charité et sa dévotion. — EDMOND, 2e duc de Somerset, frère du précédent, héritier désigné du

roi Henri VI avant la naissance du prince Edouard, lieutenant en France, perdit la Normandie, mais sauva Calais; violent ennemi des Yorkistes, il fut tué par eux à Saint Albans (1455). — HENRI (1377 ? - Winchester 1447), frère puîné de Jean de Somerset, fut évêque de Lincoln, puis de Winchester; il participa à partir de 1417 au concile de Constance, où il joua un rôle conciliateur essentiel : le compromis final fut en grande partie son œuvre; élevé à la dignité cardinalice, il fut légat du pape de 1427 à 1431. Son rôle dans le royaume d'Angleterre fut aussi remarquable. Lancastrien convaincu, mais opposé aux extrémistes du parti d'Arundel, il exerça une grande influence sur Henri V, et fut chancelier de 1413 à 1417. Entre 1430 et 1440, il défendit une politique pacifique, qui l'opposa de plus en plus à Gloucester, et où il échoua. Il se retira alors de la vie publique.

BEAUFORT (duchesse DE). V. ESTRÉES (Gabrielle D').

BEAUFORT (François DE BOURBON, duc DE) [Paris 1616 - tué au siège de Candie 1669]. Son père était César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il passa sa jeunesse aux armées, se rendit en Angleterre lors de la découverte de la conspiration de Cinq-Mars, et n'en revint qu'après la mort de Richelieu (1642). Il fut un des chefs de la cabale des Importants, fut arrêté en 1643 et s'échappa en 1648; un arrêt du parlement le déclara justifié de l'accusation portée contre lui. Quand la Fronde éclata, Beaufort devint l'allié du cardinal de Retz, qui se servit de lui habilement, et il fut l'idole de la populace, qui l'avait surnommé LE ROI DES HALLES. Brouillon et d'esprit borné, il signa la paix avec autant de légèreté qu'il en avait montré en se révoltant. Lors du retour de Louis XIV à Paris en 1653, Beaufort se montra un sujet soumis. Mis à la tête des flottes, il se signala en 1664 et 1665 dans plusieurs expéditions et périt en combattant les Turcs.

BEAUFORT (Louis DE), historien des Pays-Bas († Maestricht 1795), auteur d'une *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de Rome* (1738).

Beaufort (ÉCHELLE DE). Météorol. Echelle cotée de 0 à 12 degrés, proposée par l'amiral Beaufort en 1806, et utilisée universellement pour mesurer la force du vent.

CHIFFRE BEAUFORT	VITESSE EN KM/H	EFFETS OBSERVÉS
0	< 1	calme; la fumée s'élève verticalement
1	1-5	le vent incline la fumée
2	6-11	on perçoit le vent sur la figure
3	12-19	le vent agite les feuilles
4	20-28	le vent soulève poussière et papiers
5	29-38	le vent forme des vagues sur les lacs
6	39-49	le vent agite les branches des arbres
7	50-61	le vent gêne la marche d'un piéton
8	62-74	le vent brise les petites branches
9	75-88	le vent arrache cheminées et ardoises
10	89-102	graves dégâts (tempête)
11	103-117	ravages étendus (violente tempête)
12	> 117	ouragan catastrophique

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Charles Marie Napoléon DE), général français (Naples 1804 - Paris 1890). Après avoir servi en Algérie et en Italie, il commanda le corps expéditionnaire français de Syrie en 1860.

BEAUFORT-DU-JURA, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), en bordure du Jura; 843 hab. (582 aggl.) [*Beaufortains*]. Ruines d'un château fort.

BEAUFORT-EN-VALLÉE, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), dans le Val d'Anjou; 3 253 hab (1 755 aggl.) [*Beaufortais*]. Anc. capit. du comté de Beaufort. Ruines d'un château (XIVe et XVe s.). Eglise en grande partie des XVe et XVIe s. Musée Joseph-Denais. Hôtel-Dieu du XVIIIe s. Hospice du XVIIIe s.

BEAUFORTIE n. f. Arbrisseau à port de bruyère, qui croît en Australie occidentale. (On compte une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées en serre tempérée. Famille des myrtacées.)

BEAUFORTIN, massif cristallin des Grandes Alpes françaises du Nord, au S. du massif du Mont-Blanc; 2 889 m à l'aiguille de Grand-Fond. Le Beaufortin ne compte aucun glacier; il est couvert de forêts et d'alpages. De nombreuses usines hydro-électriques fournissent l'énergie aux industries des régions marginales (val d'Arly, Tarentaise).

BEAUFREMONT, comm. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), dans le pays de Neufchâteau; 129 hab. (126 aggl.). Restes d'un ancien château. Eglise des XVe et XVIe s.

BEAU-FRÈRE n. m. (étymol., v. BEAU-FILS). Frère de la femme ou du mari. || Mari de la sœur ou de la belle-sœur d'une personne. || Pl. *des* BEAUX-FRÈRES.

BEAUGENCY, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. d'Orléans), sur la Loire; 4 052 hab. (3 250 aggl.). Ville touristique conservant de nombreux monuments : une ancienne église (Saint-Etienne) et un donjon du XIe s.; le château, du XVe s. (tour et chapelle du XIVe s.), qu'une voûte relie à l'église Notre-Dame, du XIIe s., restaurée au XVIIe s., endommagée en 1940; la tour du Diable, du XVIe s., restaurée, et la tour Saint-Firmin (reste d'une église du XVIe s.); un hôtel de ville Renaissance (broderies du XVIIe s.), auprès duquel se trouve la tour de l'Horloge. Musée folklorique de l'Orléanais. Beaugency a quelques petites industries (literie, tôlerie, lingerie, tannerie, imprimerie). Deux conciles furent tenus à Beaugency, l'un qui releva Philippe Ier de l'excommunication (1104), l'autre qui prononça le divorce de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine (1151). Patrie de J.-A. Charles. (→ Biblio.)

BEAUHARNAIS (DE), famille noble originaire de l'Orléanais. A la fin du XVIIIe s., elle était divisée en deux branches. A la première appartenait le comte CLAUDE Ier **de Beauharnais**, époux de FANNY, père de CLAUDE II, qui mourut pair de France sous la Restauration, grand-père de STÉPHANIE, mariée en 1806 au grand-duc de Bade, et de DÉSIRÉE, mariée au marquis de Quiqueran-Beaujeu. — La seconde branche était représentée par deux frères : FRANÇOIS VIII et ALEXANDRE, cousins germains de Claude. François eut de son premier mariage une fille, EMILIE, qui épousa le comte de La Valette, et de son second mariage une autre fille, mariée au sénateur de Laity. Alexandre fut le premier mari de Joséphine Tascher de La Pagerie; sa fille HORTENSE, femme de Louis Bonaparte, roi de Hollande, devait être la mère de Napoléon III; son fils EUGÈNE, marié avec la princesse Augusta de Bavière, eut de cette union : AUGUSTE CHARLES, duc de Leuchtenberg, premier époux de Marie II, reine de Portugal; MAXIMILIEN JOSEPH, époux d'Olga, fille de l'empereur Nicolas Ier de Russie; JOSÉPHINE, mariée au roi Oscar Ier de Suède; EUGÉNIE HORTENSE, mariée au prince Frédéric Guillaume de Hohenzollern; AMÉLIE AUGUSTA, seconde femme de Pierre Ier, empereur du Brésil.

BEAUHARNAIS ou **BEAUHARNOIS** (François DE) [Orléans 1665 - † 1746]. Il fut successivement commissaire de la Marine, commissaire général des armées navales et intendant de la Nouvelle-France de 1702 à 1704. Il devint plus tard intendant de l'armée navale du roi.

BEAUHARNAIS ou **BEAUHARNOIS** (Charles DE) [Orléans 1670 ou 1671 - Paris 1732], frère du précédent. D'abord officier de marine, il fut nommé gouverneur général de la Nouvelle-France en 1726. Il organisa la Compagnie des Sioux et établit un poste chez cette nation. Il confia à M. de Ligneris une expédition pour réduire la tribu des Renards qui ravageait la région située entre le lac Michigan et le Mississippi (1728). Il encouragea La Verendrye et ses fils dans leurs découvertes de l'Ouest. Pendant sa longue administration, il réussit à maintenir la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Rappelé en France en 1747, il devint en 1748 lieutenant général des armées navales du royaume.

BEAUHARNAIS (Marie Anne Françoise MOUCHARD, dite **Fanny de**), [Paris 1737 - *id.* 1813], épouse de Claude II de Beauharnais. Elle eut un salon où se réunissaient les littérateurs et les savants de son temps.

BEAUHARNAIS (François VIII, marquis DE) [La Rochelle 1756 - Paris 1846], député de la noblesse aux Etats généraux de 1789, il émigra et se rallia plus tard à Bonaparte, qui le nomma ambassadeur en Espagne.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte DE) [Fort-Royal de la Martinique 1760 - Paris 1794]. Fils d'un gouverneur de la Martinique, il épousa en 1779, à Noisy-le-Grand, Joséphine Tascher de La Pagerie. Il fit la campagne d'Amérique, puis, en 1789, fut député de la noblesse aux Etats généraux. Général en chef de l'armée du Rhin en 1793, il fut élu par la Convention ministre de la Guerre, mais refusa cette fonction. N'ayant pas réussi à secourir Mayence, il démissionna en août 1793. Il fut arrêté dans sa terre de La Ferté-Imbault et condamné à mort comme complice de la reddition de Mayence.

BEAUHARNAIS (Joséphine DE). V. JOSÉPHINE.

BEAUHARNAIS (Eugène DE), duc **de Leuchtenberg**, prince **d'Eichstadt**, vice-roi d'Italie (Paris 1781 - Munich 1824). Après le mariage de sa mère avec Bonaparte, il suivit son beau-père en Italie, puis en Egypte. Promu chef d'escadron après Marengo, et général de brigade en 1804, il fut, lors de l'établissement du régime impérial, nommé successivement prince d'Empire, archichancelier d'Etat, et enfin vice-roi d'Italie. Il partit immédiatement pour Milan où, pendant dix ans, il fut le lieutenant de l'Empereur le plus loyal. Il constitua une armée de 80 000 hommes, qui participa aux campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Russie. En même temps, il promulguait les codes napoléoniens, et développait l'économie de l'Italie du Nord en multipliant les grands travaux publics et les voies de communication. Bon officier, il dirigea les opérations de Hongrie en 1809, suppléa l'Empereur, puis Murat en 1812, lors de la retraite de Russie, et essaya de défendre son royaume contre l'invasion. Abandonné de ses sujets, il se réfugia à Munich, auprès de Maximilien Ier, roi de Bavière, dont il avait épousé la fille, Augusta, en 1806; il dut à cette parenté d'être traité avec égards par les souverains alliés, et se consacra à l'éducation de ses enfants. (→ Biblio.)

BEAUHARNAIS (Hortense DE). V. HORTENSE.

Beauharnais (HÔTEL DE), hôtel élevé en 1714, à Paris, 76, rue de Lille, par Boffrand, pour son usage personnel. Occupé ensuite par le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, il fut acquis, en 1803, par le prince Eugène de Beauharnais, qui fit décorer la façade sur cour d'un portique égyptien dû à l'architecte Bataille. A l'intérieur, de nombreuses pièces ont conservé leur ameublement et leur décoration. Cette demeure, ambassade d'Allemagne en 1871, abrite aujourd'hui la Direction des Relations culturelles.

BEAUHARNOIS, comté du Canada (Québec), sur la rive droite du Saint-Laurent; 43 000 hab. Ch.-l. *Beauharnois*.

BEAUHARNOIS, v. du Canada (Québec), ch.-l. du comté du même nom, sur la rive droite du Saint-Laurent; 7 000 hab. Electrométallurgie (ferrosilicium, aluminium). Papeterie.

Beauharnois (CANAL), canal du Canada (Québec), construit afin d'éviter sur le Saint-Laurent les rapides des Cèdres et des Cascades. Il alimente trois puissantes installations hydro-électriques.

BEAUJEU, ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), au pied des monts du Beaujolais; 2 027 hab. (1 499 aggl.) [*Beaujolais*]. Anc. capit. du Beaujolais. Eglise du XIIe s. Vieilles maisons. Restes d'un château médiéval. Musée folklorique Marius-Audin. Vins.

BEAUJEU (SEIGNEURIE DE). V. BEAUJOLAIS.

BEAUJEU (Pierre II de BOURBON, sire DE) [1438 - Moulins 1503], quatrième fils de Charles, duc de Bourgogne et d'Agnès de Bourgogne. Comte d'Armagnac (1473), il épousa, en 1474, Anne de France, fille de Louis XI. Il obtint le comté de Clermont, le Beaujolais et, pendant la minorité de

duc de BEAUFORT
gravure de Peter de Ioda
cabinet des Estampes

Eugène de BEAUHARNAIS
par Isabey, *Louvre*

hôtel de **Beauharnais**

D'argent à la fasce de sable accompagnée de trois merlettes du même rangées en chef.

Phot. Larousse, Moreau frères.

Armes du BEAUJOLAIS

D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel de cinq pendants du même brochant en chef.

BEAUMARCHAIS par Nattier

illustration de Gauthier Aîné pour « le Mariage de Figaro » édition de 1809

hôpital BEAUJON terrasses-solariums

Charles VIII, gouverna conjointement avec sa femme (1483-1491). Il devint gouverneur du Languedoc en 1488.

BEAUJEU (Anne DE). V. ANNE DE FRANCE.

BEAUJOLAIS (*Bellojocensis Pagus*), ancien pays de France, compris autrefois dans la province du Lyonnais, et dont Beaujeu et Villefranche ont été successivement les capitales; il forme aujourd'hui l'arrond. de Villefranche-sur-Saône (Rhône) et une petite portion de l'arrond. de Roanne (Loire).

Région de la bordure orientale du Massif central, le Beaujolais est situé entre le Charolais et le Mâconnais, au N., et le Lyonnais, au S. Atteignant 1 012 m au mont Saint-Rigaud, les *monts du Beaujolais* s'élèvent brusquement au-dessus de la Saône et de la *Côte beaujolaise*, mais ils descendent plus doucement vers la Loire et la plaine de Roanne. La « montagne », pays de polyculture, est fortement peuplée, et la population s'y disperse en fermes et hameaux; des industries textiles (soie et coton) animent de nombreuses localités (Thizy, Bourg-de-Thizy, Tarare, etc.). La Côte est l'une des grandes régions œnologiques de la France : les vignes s'étendent au-dessus de 400 m d'alt., mais elles ne constituent plus aujourd'hui une monoculture, et elles laissent de la place aux arbres fruitiers et aux prairies d'embouche, en bordure de la Saône. La partie méridionale de la Côte produit des vins rouges de consommation courante; les grands crus sont localisés au N., dans le haut Beaujolais : Romanèche-Thorins, côte Fleurie, Juliénas, etc.

— Hist. Après avoir appartenu, du Xe au XIIe s., à la maison de Beaujeu, le Beaujolais passa, en 1265, à la maison d'Albon-Forez, puis, en 1400, à la maison de Bourbon, dont un des descendants, le futur duc Pierre II, épousa Anne, fille de Louis XI. Après avoir été confisqué sur le duc Charles III (1527) et rattaché un instant au domaine royal, il fut rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et passa par mariage à Gaston d'Orléans. La fille de ce dernier, Anne Marie Louise, légua le Beaujolais à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. La baronnie de Beaujeu fut érigée en comté sous Louis XIV. Le dernier comte de Beaujolais fut le troisième fils de Philippe Egalité. (→ Biblio.)

BEAUJOLAIS n. m. Vin récolté dans le Beaujolais. (V. BOURGOGNE.)

Beaujolais (THÉÂTRE DES), théâtre que le duc de Chartres fit construire au Palais-Royal pour l'amusement de son plus jeune fils, le comte de Beaujolais (1783). On y donna des spectacles de marionnettes, lesquelles furent remplacées ensuite par des enfants qui mimaient les scènes. En 1790, la comédienne Montansier fit expulser la troupe des Beaujolais; le théâtre prit le nom de *Variétés**.

BEAUJON (Nicolas), financier français (Bordeaux 1718 - Paris 1786). Après de hardies spéculations sur les grains à Bordeaux, il vint à Paris comme banquier de la Cour; grâce à d'heureuses opérations financières, il amassa une fortune colossale. En 1784, il fit construire à Paris, dans le faubourg du Roule, un hospice dont il assura l'existence par le don de diverses rentes (v. art. suiv.). Il légua en outre plus de trois millions à diverses institutions de bienfaisance.

Beaujon (HOSPICE, puis HÔPITAL), fondé en 1784 par le financier Nicolas Beaujon, dans les jardins de sa maison de plaisance, la « Folie-Beaujon », détruite en 1865. Les bâtiments primitifs de cet hôpital (208, rue du Faubourg-Saint-Honoré), dus à l'architecte Girardin, ont été considérablement augmentés lors de leur attribution à l'Ecole pratique des gardiens de la paix (1934). Un nouvel hôpital Beaujon fut inauguré à Clichy (Seine) la même année; haut de douze étages, c'est un des modèles du genre et l'œuvre de l'architecte Jean Walter (1 160 lits, répartis en services de médecine et de chirurgie).

BEAUJOUR (Louis, baron DE), diplomate français (Callas 1765 - Paris 1836). Consul en Grèce et en Suède, membre du Tribunat, commissaire des relations commerciales aux Etats-Unis (1804), pair de France (1835), il a écrit notamment : *Tableau du commerce de la Grèce* (1800), *Du traité de Lunéville* (1801), *Du traité d'Amiens* (1802), *Aperçu des Etats-Unis* (1814).

BEAUJOYEUX (Baldassarino DI BELGIOIOSO, dit **Balthazar de**), chorégraphe, violoniste et compositeur (Piémont début du XVIe s. - † 1587). On ignore tout de ses origines italiennes. On sait que le maréchal de Brissac l'avait amené du Piémont en France, avec sa bande de violons, aux environs de 1555. Courtisan adroit, organisateur de fêtes, Beaujoyeux sut faire son chemin à la Cour. En 1567, il est valet de chambre du roi et de la reine mère, et occupe cette même charge chez Marie Stuart, Charles IX, le duc d'Alençon et Henri III, qu'il cessa de servir en 1584. Il mourut avec le titre d'écuyer et de seigneur des Landes. Il participait comme violoniste et chorégraphe aux fêtes et aux réjouissances de la Cour : mascarades, pastorales, intermèdes. Sous la double influence des représentations de la compagnie des Gelosi, comédiens italiens installés à Paris depuis quelque temps, et des thèmes des humanistes de la Pléiade, Beaujoyeux conçut son *Ballet* comique de la reine*, représenté en 1581 au Petit-Bourbon, qui ouvrit la voie au ballet de Cour.

BEAULIEU, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), près de Loches, sur l'Indre; 1 613 hab. (1 296 aggl.). Anc. abbaye, fondée par Foulques Nerra au XIe s.; de l'église romane, en partie ruinée, il subsiste le clocher, décoré d'arcatures, une partie de la nef et le transept; le chœur, reconstruit au XVe s., appartient au style flamboyant; bâtiments du XVIIIe s.; logis abbatial des XVIe et XVIIe s. L'ancienne église Saint-Laurent, du XIIe s., a une nef et des bas-côtés couverts de voûtes angevines. Restes de l'église Saint-Pierre (XIIe s.). Vieilles demeures (maison fortifiée des Templiers, du XIIe s.). Travail du caoutchouc et du cuir (chaussures). La *paix de Beaulieu*, ou *de Monsieur**, y fut signée en mai 1576. — Aux environs, tour Chevaleau, des XIIe, XIVe et XVe s.

BEAULIEU, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans la vallée de la Loire, près du canal latéral à la Loire; 1 537 hab. (492 aggl.). Eglise en partie du XIe s.

Beaulieu (ABBAYE DE), ancienne abbaye cistercienne de Tarn-et-Garonne (comm. d'Espinas), au S.-O. de Caylus. L'église, du XIIIe s., est couverte, à la croisée, d'une lanterne octogone. Parmi les bâtiments abbatiaux subsistent la salle des moines, une salle capitulaire et un cellier voûté d'ogives.

BEAULIEU (Girard DE), chanteur et compositeur français († apr. 1587). Dès 1559, il est attaché à la cour de France. On lui doit, avec J. Salmon, la musique du *Ballet comique de la reine*. Sa voix de basse lui acquit une grande célébrité.

BEAULIEU (Sébastien DE PONTAULT, sieur DE), maréchal de camp et premier ingénieur de Louis XIV (v. 1612 - 1674). Formé à l'école de Callot et de Leclerc, il levait le plan du terrain sur les champs de bataille et y ajoutait des sujets historiques en perspective. Créateur de la topographie militaire, il est l'auteur d'un ouvrage in-folio en deux volumes, où se trouvent décrites toutes les opérations militaires de Louis XIV de 1643 à 1692, intitulé *les Glorieuses Conquêtes de Louis le Grand ou Recueil de plans et vues des places assiégées et de celles où se sont données les batailles*. Cet ouvrage, connu sous le nom de *Grand Beaulieu*, fut continué par les soins de sa nièce.

BEAULIEU (Jean-Pierre, baron DE), général autrichien (Lathuy, Brabant, 1725 - Linz 1819). Formé pendant la guerre de Sept Ans, il remporta quelques succès, en 1792 et 1794, contre les Français, mais, en 1796, il fut vaincu par Bonaparte en Italie, notamment à Lodi (10 mai).

BEAULIEU-PERSAC (Philippe PRÉVOST DE), marin français († Persac av. 1646). Capitaine de vaisseau, il infligea de sévères défaites aux pirates barbaresques en 1609 et 1621. Il fit lever le siège de Saint-Martin-de-Ré au moment où la citadelle allait capituler (juillet 1627), participa à la reprise des îles de Lérins sur les Espagnols, en 1637. En 1638, il occupa le port de Gênes. Ses *Mémoires*, qui ne sont que des fragments, ont été publiés en 1913.

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), sur la *Dordogne;* 1 819 hab. (1 455 aggl.) [*Bellocois*]. Eglise, ancienne abbatiale (XIIe, XIIIe, XIVe s.), avec porche sculpté; riche trésor. Hôtel de ville (XVIIe s.). Vignobles. Bonneterie. (→ Biblio.)

BEAULIEU - SUR - LAYON, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), dans le vignoble angevin; 990 hab. (624 aggl.). Vins blancs des coteaux du Layon.

BEAULIEU-SUR-MER, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), sur la Côte d'Azur, à l'E. de Nice; 2 484 hab. (5 000 en été) [*Berlugans*]. Station balnéaire. Cultures florales.

BEAULIEUX (Léon), linguiste français (Vicq-sur-Nahon, Indre, 1876). Auteur de travaux sur les langues slaves, notamment de la première grammaire de la langue bulgare qui ait été conçue dans un esprit vraiment scientifique (1933).

BEAULON, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais (plaine de la Loire); 1 821 hab. (413 aggl.).

BEAUMANOIR (Philippe DE REMI, sire DE), écrivain français (dans le Beauvaisis ou le Gâtinais v. 1250 - Pont-Sainte-Maxence 1296). Bailli de Clermont de 1279 à 1282, il écrivit, sur l'ordre de Robert de Clermont, frère de Saint-Louis, une importante œuvre juridique consacrée aux *Coutumes* du Beauvaisis*. Sénéchal du Poitou en 1284, il fut également bailli de Vermandois et bailli de Senlis. On lui doit deux romans d'aventures, en vers (*la Manekine* et *Jehan* de Danmartin et Blonde d'Oxford*), et des chansons d'amour. En outre, ce personnage grave, au goût raffiné, ne dédaigna pas de composer des fabliaux (*la Folle Largesse*) et même des fatrasies*.

BEAUMANOIR (Jean, sire DE), homme de guerre et diplomate breton († 1366 ou 1367). Partisan de Charles de Blois, il lutta contre les occupants anglais. Il gagna, près de Ploërmel, le combat des Trente (1351), où, à la suite d'un défi, trente Bretons se mesurèrent contre trente Anglais. Au fort de la mêlée, alors qu'il se plaignait d'avoir soif, un de ses compagnons lui cria : « Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera. »

BEAUMARCHAIS (Pierre Augustin CARON DE), écrivain français (Paris 1732 - *id.* 1799). Il est d'abord célèbre par les aventures d'une vie pittoresque et audacieuse. Fils d'horloger et lui-même inventeur de la montre à échappement, il devient, à la Cour, professeur de harpe des filles de Louis XV, « contrôleur de la bouche du roi », puis, par l'achat d'une charge qui l'anoblit, juge des délits de braconnage sur les terres royales (1761). Initié, enrichi par le financier Pâris-Duverney, il mène de front, en Espagne (1764), la politique, le commerce, le sentiment et même le théâtre, car, après avoir vengé sa sœur du séducteur Clavijo, il tire de cet épisode une pièce, *Eugénie** (1767), suivie, en 1770, d'un autre drame bourgeois, *les Deux Amis*.

La plus retentissante de ces affaires fut le procès qu'il eut avec l'héritier de Pâris-Duverney, le comte de La Blache, qui l'accusait de faux. Beaumarchais, condamné en 1773, fait appel à l'opinion publique, hostile aux juges d'alors (les parlements nommés par Maupeou), dans quatre *Mémoires* (v. art. suivant) où il accuse le conseiller Goëzman de vénalité. Beaumarchais est blâmé, et ses *Mémoires* sont condamnés au feu (1773-1774), mais le public fait fête au satirique qui dénonce les abus du régime. Bien d'autres affaires encore occupèrent Beaumarchais : il fonda la Société des auteurs dramatiques (1777) et publia à Kehl une édition complète de Voltaire; fut armateur et armurier pour l'indépendance des insurgés d'Amérique (1776); se lança à la poursuite de libellistes qui menaçaient de publier à l'étranger des pamphlets contre la famille royale, inventant même, à l'occasion, ces libellistes, simulant une attaque et des blessures. Suspect pendant la Terreur, il ne rentra en France qu'en 1796. Sa gloire littéraire repose sur son talent d'auteur dramatique : encouragé par le succès de quelques parades littéraires qu'il avait écrites pour le théâtre de la Foire, il transforme l'une de celles-ci en une comédie, *le Barbier* de Séville* (1775). Mais son génie s'épanouit pleinement dans *le Mariage* de Figaro* (1784). Interdite par le roi, pourtant jouée dans les salons, cette pièce, enfin représentée, fut applaudie même par les nobles, qu'elle

attaquait. *La Mère* coupable* (1792), suite du *Mariage de Figaro*, est un médiocre drame larmoyant.
Aventurier et libertin, mais adoré de son père, de ses trois femmes successives et de sa fille Eugénie, Beaumarchais reste sympathique. Il a symbolisé, aux approches de la Révolution, la révolte nationale contre le Régime, et il demeure dans ses deux chefs-d'œuvre, pleins de mouvement et de gaieté, un des représentants les plus authentiques de l'esprit français. (→ Biblio.)

Beaumarchais (Mémoires de) [1774], composés à l'occasion d'un procès dans lequel le conseiller Goëzman était juge rapporteur. Après la perte du procès, la femme du conseiller n'ayant voulu rendre que 85 des 100 louis que Beaumarchais lui avait versés pour obtenir une audience de son mari, il lui intenta un procès. Le conseiller répliqua en le faisant poursuivre pour tentative de corruption. Mme Goëzman et Beaumarchais furent condamnés, mais celui-ci s'était vengé par les quatre retentissants pamphlets dans lesquels il s'était fait l'interprète de l'opinion contre les abus judiciaires de l'époque.

BEAUME (Georges), écrivain français (Pézenas 1861 - Mirande 1940). Il débute par un roman, *Cyniques* (1888), que suivront notamment *Au pays des cigales* (1893) et *Vendanges* (1894), sa meilleure œuvre.

BEAUMES-DE-VENISE, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. de Carpentras), aux confins du Comtat et du Tricastin, près des Dentelles de Montmirail ; 1 205 hab. (802 aggl.) [*Balméens*]. Ruines d'un château. Fontaine du XVIIIe s. Grottes. Vignobles (muscats).

BEAUMESNIL, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), dans le pays d'Ouche ; 612 hab. (341 aggl.). Château du XVIIe s.

BEAUMETZ (Jean de). V. Jean de Beaumetz.

BEAUMETZ-LÈS-LOGES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), en Artois, au S.-O. d'Arras ; 653 hab.

BEAUMONT, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), aux confins sud du Périgord ; 865 hab. (446 aggl.) [*Beaumontois*]. Cette bastide du XIIIe s. conserve une belle église fortifiée de cette époque. Eaux minérales.

BEAUMONT, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Cherbourg), dans la presqu'île de la Hague (Cotentin) ; 506 hab. (257 aggl.) [*Beaumontois*].

BEAUMONT, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la banlieue S. de Clermont-Ferrand, sur la coulée du volcan de Gravenoire ; 4 405 hab. Anc. église abbatiale des XIIe et XIIIe s. Exploitation de pouzzolane.

BEAUMONT, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Saint-Julien-en-Genevois), près de Saint-Julien-en-Genevois ; 572 hab. (315 aggl.). Usine d'aluminium. Fromagerie.

BEAUMONT, comm. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), au S.-O. de Châtellerault ; 1 319 hab. (102 aggl.). Eglise romane. Ruines d'un château féodal. Vins. Tréfilerie. Patrie de Mgr de Beaumont de Péréfixe.

BEAUMONT, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), au S.-O. de Charleroi, près de la frontière française ; 1 580 hab. Vieux donjon. Spécialité de biscuits.

BEAUMONT, v. des Etats-Unis (Texas), à l'E.-N.-E. de Houston, sur l'estuaire de la Neches River ; 94 000 hab. Port pétrolier et centre de raffinage. Industries chimiques.

BEAUMONT, nom d'une ancienne famille du Dauphiné, provenant de celui d'un château aujourd'hui ruiné (comm. et cant. du Touvet, arrond. de Grenoble [Isère]), et à laquelle se rattachent les seigneurs de La Freyte, d'Autichamp et des Adrets.

BEAUMONT (sir John), poète anglais (Grace-Dieu, Leicestershire, 1583 - Londres 1627). Il publie en 1602 son premier poème, *Métamorphose du tabac* (*Metamorphosis of Tobacco*), et écrira ensuite de nombreux vers de circonstance. Son œuvre maîtresse, un poème en huit livres, *la Couronne d'épines* (*The Crown of Thorns*), qui n'a jamais été publiée, est aujourd'hui perdue. Le principal titre de sir John Beaumont reste d'avoir été un des pionniers de la réforme classique de la versification anglaise.

BEAUMONT (Francis), poète dramatique anglais, frère du précédent (Grace-Dieu, Leicestershire, 1584 - Londres 1616). Après des études à Oxford, il collabore, à partir de 1607, avec John Fletcher, et crée avec lui environ cinquante-deux tragédies et comédies, où ne manquent ni la vigueur ni l'originalité. Les deux dramaturges prennent rang après Shakespeare comme auteurs tragiques, et sont regardés comme les fondateurs de la comédie d'intrigue en Angleterre. Beaumont a écrit, seul, *le Misogyne* (*The Woman Hater*), pièce héroï-comique (1607). Avec Fletcher, il a écrit : *Quatre Pièces en une* (*Four Plays in one*) [1608], *Philaster* (1608), *la Tragédie de la jeune fille* (1609), *le Chevalier du Pilon-Ardent* (*The Knight of the Burning Pestle*) [1611], farce fort amusante, parodie des pièces chevaleresques ; *Roi sans être roi* (*A King and no King*) [1611], *Coxcomb* (1612), et *la Belle Dédaigneuse* (*The Scornful Lady*) [1616], excellente comédie bourgeoise. Les intrigues de toutes ces pièces sont ingénieuses et naturelles, les incidents nombreux et émouvants ; les caractères en sont humains ; la veine en est légère et spirituelle ; dans le genre comique, les pièces de Beaumont et Fletcher sont d'un romanesque charmant.

BEAUMONT (Claude François), peintre italien d'origine française (Turin 1694-*id.* 1766). Il décora le château royal de Turin de scènes de l'histoire d'Enée, et fut directeur de l'académie des beaux-arts de cette ville.

BEAUMONT (Christophe de), prélat français (château de La Roque, diocèse de Sarlat, 1703 - Paris 1781). Evêque de Bayonne (1741), archevêque de Vienne (1745) et, enfin, archevêque de Paris (1746). Il est surtout connu par le zèle intolérant qu'il déploya dans sa lutte contre les jansénistes et les philosophes. Il prétendit exiger de tous les pénitents l'adhésion à la bulle *Unigenitus* et la production de billets de confession émanant de prêtres ayant adhéré à la « Constitution ». Il fut relégué à Conflans, puis en Auvergne en août 1754. La conciliation, réalisée malgré lui, fut le résultat d'un accord avec la papauté. Il publia contre l'*Emile* un mandement qui donna lieu à une vigoureuse riposte de Rousseau : la *Lettre à M. de Beaumont*, où est plaidée la cause de la liberté de conscience (1762).

BEAUMONT (Léonce Élie de). V. Élie de Beaumont.

BEAUMONT (Edouard Charles de), peintre français (Lannion 1819 - Paris 1888). Auteur de nombreux tableaux de genre et de lithographies dont le style rappelle celui de Gavarni, il a illustré notamment *Notre-Dame de Paris* (1844) et *le Diable amoureux* (1845). Fondateur et président de la Société des aquarellistes (1879), il a légué au musée de Cluny sa collection d'armes anciennes, collaboré au *Moniteur*, et publié *l'Epée et les femmes* (1882), *Fleur des belles épées* (1885).

BEAUMONT (Mme de). V. Le Prince de Beaumont.

BEAUMONT (Etienne Bonnin de la Bonnière, comte de), mécène français (Paris 1883 - *id.* 1956). Organisateur de concerts et de fêtes privés, il révéla de jeunes compositeurs : Satie, Sauguet, et des danseurs de talent, dont Léonide Massine. En 1924, il fonda les Soirées de Paris. Il commanda au cinéaste H. Chomette des courts métrages, premiers essais de cinéma pur : *Jeux de reflets et de vitesse*, etc. Il collabora en 1933 aux Ballets de Monte-Carlo de René Blum, comme dessinateur des costumes dans la reprise du *Beau Danube*, et il est l'auteur des décors de *Scuola di ballo* et de *Gaîté parisienne*, de L. Massine, ainsi que de ceux des *Imaginaires*, ballet de David Lichine.

BEAUMONT (Germaine), femme de lettres française (Petit-Couronne 1890). Secrétaire de Colette, elle fit ses débuts dans les lettres en écrivant des contes, souvent inspirés de son pays normand. Dans ses romans : *Piège* (1930), *la Longue Nuit* (1936), *les Clefs* (1939), *Agnès de rien* (1943), *la Roue d'infortune* (1947), *Silsauve* (1952), *l'Enfant du lendemain* (1955), elle allie le mystère rêvé et le surnaturel à un réalisme parfois poignant, cependant que ses chroniques : *Disques*, publiées régulièrement dans *les Nouvelles littéraires*, sont de véritables poèmes.

BEAUMONT (Cyril William), écrivain et critique de danse anglais (Londres 1891). Auteur de nombreuses monographies dédiées à la danse et aux danseurs, et notamment du *Complete Book of Ballets* (1937), ouvrage encyclopédique sur tous les ballets portés à la scène depuis Noverre.

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Gustave de), publiciste français (Beaumont-la-Chartre, Sarthe, 1802-1866). Procureur du roi, il fut chargé en 1831, de concert avec Tocqueville, d'aller aux Etats-Unis étudier le système pénitentiaire. Député, puis ambassadeur, il se retira de la vie publique après le 2-Décembre. Membre de l'Académie des sciences morales en 1841, il publia : *le Système pénitentiaire aux Etats-Unis* (1833), et, en collaboration avec Tocqueville : *Marie ou l'Esclavage aux Etats-Unis* (1835), *l'Irlande sociale, politique et religieuse* (1839 et 1842).

BEAUMONT-DE-LOMAGNE, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Castelsarrasin), sur la Gimone ; 3 469 hab. (2 396 aggl.) [*Beaumontois*]. Anc. bastide. Eglise fortifiée du XIVe s. Halles (XVe s.) et place à arcades. Marché agricole. Confection. Plumes et duvets. Patrie de P. de Fermat.

BEAUMONT-EN-ARGONNE, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans la région préardennaise, près de la Meuse ; 598 hab. (527 aggl.). Eglise romane.

Beaumont-en-Argonne (charte de), charte accordée à cette localité, en 1182, par l'archevêque de Reims Guillaume de Champagne. Elle affranchissait les villageois des charges serviles, leur donnait un maire et des échevins librement élus, et divers avantages, dont des droits d'usage étendus. Cette charte (comme celle de Lorris*) servit de modèle à un très grand nombre de chartes d'affranchissement du N.-E. de la France. Les additions qui y furent faites furent codifiées au XVIe s. sous le nom d'*Arche de Beaumont*.

BEAUMONT-LA-RONCE, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), dans le Chinonais ; 1 025 hab. (378 aggl.). Château des XIIe, XVe, XVIe, XVIIIe et XIXe s.

BEAUMONT-LE-ROGER, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), sur la Risle, aux confins de la plaine du Neubourg, du Lieuvin et du pays d'Ouche ; 2 175 hab. (1 664 aggl.). La ville a été très éprouvée par les bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. Eglise Saint-Nicolas (XIVe, XVe et XVIe s.), très endommagée. Prieuré médiéval de la Trinité. Décolletage. Confection. Scierie.

BEAUMONT-LÈS-VALENCE, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), au S. de Valence ; 1 120 hab. (370 aggl.). Eglise du XIIe s. Teinturerie.

BEAUMONT-MONTEUX, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), dans la plaine de Valence ; 521 hab. (220 aggl.). Centrale hydro-électrique, du type « fil de l'eau », sur la basse Isère.

BEAUMONT-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), en amont de L'Isle-Adam et en bordure de la forêt de Carnelle ; 5 588 hab. (5 485 aggl.). Eglise Saint-Laurent, des XIIe et XIIIe s. ; tour de la Renaissance. Restes d'un château fort du XIIIe s. Cimenterie. Confection. Fabrique de métronomes. Sacs en papier.
— Hist. Le premier comte de Beaumont connu (Ive) est cité en 1022 ; le comté fut réuni à la Couronne, à la mort du comte Mathieu III, par Philippe Auguste.

BEAUMONT-SUR-SARTHE, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. de Mamers), dans le haut Maine, sur la *Sarthe* ; 1 808 hab. (1 516 aggl.) [*Belmontais*]. Chef-lieu d'une ancienne vicomté du Xe s., devenue duché au XVIe s. Ruines d'un château. Hôtel des gouverneurs, du XVIe s. Eglise avec porte romane. Papeterie.

BEAUNE, ch.-l. d'arrond. de la Côte-d'Or, dans la côte viticole bourguignonne ; 13 175 hab. (12 316 aggl.) [*Beaunois*]. La ville, de forme circulaire, est entourée de remparts et possède de magnifiques monuments. L'hôtel-Dieu, fondé et construit par

Blason de BEAUNE

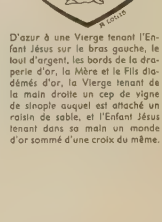

D'azur à une Vierge tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, le tout d'argent, les bords de la draperie d'or, la Mère et le Fils diadémés d'or, la Vierge tenant de la main droite un cep de vigne de sinople auquel est attaché un raisin de sable, et l'Enfant Jésus tenant dans sa main un monde d'or sommé d'une croix du même.

BEAUNE
la cour de l'hôtel-Dieu
façade sud-est

André BEAUNEVEU
un des Pères de l'Eglise
psautier de Jean de Berry
XVe s.
Bibliothèque nationale

beaupré

1. A tribord, étai de cacatois
2. A bâbord, étai de perroquet
3. Draille de grand foc
4. Draille de faux foc
5. Amure de clinfoc
6. Amure de grand foc
7. Amure de faux foc
8. Liure
9. Hauban de clinfoc
10. Hauban de grand foc
11. Arc-boutant de martingale
12. Sous-barre de beaupré
13. Haubans de beaupré
14. Martingale de bout-dehors

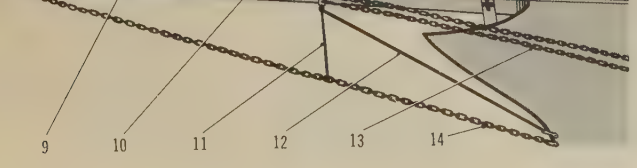

Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, de 1443 à 1451, a conservé, outre une cour bordée en partie de galeries de bois, une grande salle des malades faisant corps avec la chapelle; un musée abrite, avec divers objets provenant de l'hôpital même, le polyptyque du *Jugement dernier*, de Roger Van der Weyden, et de nombreuses tentures de tapisserie. L'église Notre-Dame, malgré un vaste porche ajouté au XIIIe s., constitue, dans son ensemble, un bel exemple d'architecture romane bourguignonne; elle renferme une suite de tapisseries (XVIe s.) relatant les épisodes de la vie de la Vierge. L'église Saint-Nicolas, également romane, a été très remaniée. Le beffroi des XIIIe et XIVe s. (restauré), l'Hôtel des ducs de Bourgogne (XIVe, XVe et XVIe s.), avec son musée du vin de Bourgogne, l'Hôtel de la Rochepot (XVIe s.) et de nombreuses vieilles demeures complètent cet important ensemble. Dans l'hôtel de ville se trouve un musée des métiers bourguignons. Beaune est la ville des négociants en vins; il s'y fait un commerce important des vins de Bourgogne, de ceux de la *côte de Beaune* en particulier. Chaque année, en novembre, s'y effectue la vente aux enchères des vins des Hospices. Station œnologique. Ecole de viticulture. Fabrique de matériel vinicole. Ateliers de mécanique et de meubles métalliques; ferblanterie. Bijouterie. Imprimerie. Patrie de Monge et de Marey. — L'arrond. a 10 cant., 197 comm. et 79 781 hab. (→ Biblio.)

— Hist. Ch.-l. du *Pagus Belnensis*, dans le territoire des Eduens, à la fin de l'Empire romain, puis centre d'un comté carolingien, Beaune appartint ensuite aux ducs de Bourgogne et entra dans le royaume de France sous Louis XI. La ville souffrit beaucoup des guerres de Religion, auxquelles sa riche bourgeoisie prit une part active. (→ Biblio.)

Beaune (MUSÉES DE). Le MUSÉE CONTRÔLÉ, installé dans l'ancien couvent des Ursulines (1871), comprend une section d'archéologie, des meubles, des objets d'art, des sculptures du Moyen Age et de la Renaissance, ainsi que des œuvres des écoles italienne, hollandaise et française du XVIe et du XVIIe s.
Le polyptyque du *Jugement dernier*, de Roger Van der Weyden, se trouve à l'hôtel-Dieu, tandis que l'hôtel des Ducs abrite, par ailleurs, le MUSÉE DU VIN DE BOURGOGNE. Le beffroi renferme un musée lapidaire.

BEAUNE (CÔTE DE), l'une des divisions œnologiques de la Bourgogne, au pied des escarpements de faille limitant la plaine de la Saône, au S. de la côte de Nuits, depuis Ladoix jusqu'à Chagny. L'escarpement s'aligne du N.-E. au S.-O.; il est couronné d'une corniche calcaire dominant des marnes. Le jeu des cassures permet d'y distinguer deux secteurs :
1° A l'O., l'arrière-côte est une mosaïque de buttes et de vallées dont les versants, les hautes côtes de Beaune, sont garnis de vignobles où le plant gamay domine;
2° A l'E., au pied du talus dominant la plaine de 150 m environ, se cantonne le grand vignoble, où le plant pinot donne des crus très réputés. Le découpage du talus en combes profondes multiplie les expositions, mais la vigne craint cependant les courants d'air froid au débouché de ces vallées. Les meilleurs rouges sont produits sur les roches marno-calcaires jurassiques (Aloxe-Corton, Volnay, Pommard, etc.), tandis que les blancs les plus fins proviennent du « chardonnay », qui se cantonne sur les marnes blanches ferrugineuses de l'oxfordien (Meursault, Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, etc.). L'organisation coopérative, qui se heurte à des difficultés dues aux nombreuses qualités de crus, a permis le maintien de la petite propriété.

BEAUNE, famille bourgeoise de Touraine, enrichie dans le commerce et anoblie au commencement du XVIe s. — Jean **de Beaune** († Tours 1480) fut argentier des rois Louis XI et Charles VIII; — Son fils JACQUES (Tours 1445 - Montfaucon 1527) acquit la seigneurie de Semblançay* et fut surintendant des Finances de François Ier; — RENAUD (Tours 1527 - Paris 1606), deuxième fils de Jacques, fut successivement maître des requêtes, évêque de Mende, archevêque de Bourges (1581), archevêque de Sens (1596); il prit dès l'abord le parti de Henri IV, à qui il donna l'absolution à Saint-Denis.

BEAUNE (Florimond DE), mathématicien français (Blois 1601 - *id.* 1652). Il a commenté la géométrie de Descartes, laissé son nom à un problème sur les courbes, etc.

BEAUNE-LA-ROLANDE, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Pithiviers), dans le Gâtinais, sur la *Rolande*, affluent du Fusain; 1 721 hab. (1 142 aggl.) [*Beaunois*]. Eglise du XVe s. (crypte et tour du XIIIe s.). Constructions mécaniques. Distillerie. Beaune-la-Rolande vit, le 28 novembre 1870, la défaite de la Ire armée de la Loire* par les Prussiens.

BEAUNEVEU (André), peintre, sculpteur et miniaturiste français (Valenciennes v. 1330 - Bourges v. 1410). A Valenciennes, dès 1374, il exécuta des peintures pour la halle des Jurés. Comme « imagier » de Charles V, il sculpta pour Saint-Denis les tombeaux de Philippe de Valois et de Jean le Bon, ainsi que le mausolée de Charles V, dont il ne reste que le gisant (1364). On lui attribue les statues du beau pilier d'Amiens, ainsi que les deux effigies des Quinze-Vingts (Louvre), *Saint Louis* sous les traits de Charles V, *Marguerite de Provence* sous ceux de Jeanne de Bourbon. Il travailla ensuite pour les villes de Courtrai, Ypres, Malines (1370-1380), puis il collabora à l'érection du grand mausolée de Louis de Male, comte de Flandre (1384). Entré au service du duc Jean de Berry, dont il fut l'artiste préféré, on lui attribue les statues de la salle des Gardes de Poitiers et celles de la tour Maubergeon. De la chapelle funéraire de Bourges, il ne reste que quelques fragments très mutilés. Beauneveu introduisit dans la sculpture française un réalisme très original. Le Louvre conserve de lui un beau dessin, *la Dormition de la Vierge;* on lui a parfois attribué le *Diptyque de Richard II* (Londres). Beauneveu était encore un excellent miniaturiste, comme en témoigne le *Psautier de Jean de Berry* (Bibl. nat.).

BEAUNIER (André), écrivain et critique français (Evreux 1869 - Paris 1925). Critique dramatique de *l'Echo de Paris* et critique littéraire de la *Revue des Deux Mondes*, il a laissé de nombreux romans et nouvelles, ainsi que des essais critiques, des livres d'histoire et quelques comédies. C'est un écrivain d'un style soigné, parfois un peu précieux.

BEAUNIS (Henri Etienne), anatomiste, physiologiste et psychologue français (Amboise 1830 - Le Cannet 1921). Il a publié ses notes de médecin militaire pendant la guerre de 1870, sous le titre de *Impressions de campagne* (1871-1872). Nommé professeur de physiologie à la faculté de médecine de Nancy, il fut appelé à Paris pour fonder, à la Sorbonne, le premier laboratoire français de psychologie physiologique (1889). Il l'organisa et le dirigea jusqu'en 1892. Son principal ouvrage reste ses *Nouveaux Eléments de physiologie humaine, comprenant les principes de la physiologie comparée et de la physiologie générale* (1876).

BEAUNOIS, *Pagus Belnensis*, pays de Bourgogne, à l'époque carolingienne. Il avait pour capitale *Beaune*, dont il occupait entièrement l'archidiaconé.

BEAU-PÈRE n. m. (pour l'étymol., v. BEAU-FILS). Le père du mari par rapport à la femme, ou de la femme par rapport au mari. || Le second mari d'une femme, par rapport aux enfants que cette femme a eus de son premier mariage. || Pl. *des* BEAUX-PÈRES.

BEAU-PETIT-FILS n. m. Fils d'un beau-fils ou d'une belle-fille. || Pl. *des* BEAUX-PETITS-FILS.

BEAUPLAN (Guillaume LE VASSEUR, sieur DE), ingénieur militaire français (Normandie v. 1600 - † 1670). Il servit en Pologne sous Sigismond III et sous Ladislas IV, prenant part aux luttes contre les Cosaques et les Tatars, et bâtissant une série d'ouvrages fortifiés sur les confins sud-est de la République. Revenu en France, il y publia une *Description de l'Ukraine* (Rouen, 1650).

BEAUPLAN (Victor Arthur ROUSSEAU DE), auteur dramatique français (Paris 1823 - *id.* 1890). Parmi ses comédies, souvent écrites en collaboration, citons : *Les grenouilles qui demandent un roi* (1849), *Boccace* (1853), *le Lis dans la vallée* (1853), *l'Ecole des ménages* (1858).

BEAUPORT, v. du Canada (Québec), dans la banlieue de Québec, sur le Saint-Laurent; 7 000 hab. Légumes. Fabrique de chaussures. Briqueteries. Première seigneurie de la Nouvelle-France (1634).

BEAUPRÉ n. m. (néerl. *boegspriet*). Mar. Un des mâts majeurs d'un bâtiment à voiles. (Son inclinaison sur l'horizontale atteint jusqu'à 25°. Il appuie par son pied, ou talon, sur le pont, et il porte sur l'étrave entre les apôtres, où se trouve son étambrai.) || *Chouque de beaupré*, emplanture du beaupré; son point d'appui. || *Être beaupré sur poupe*, se tenir juste dans l'axe d'un autre navire* en le suivant à très courte distance.
— ENCYCL. Sur les anciens navires à voiles, le *beaupré* était en deux parties : le beaupré proprement dit et le *bout-dehors* de beaupré, qu'on rentrait à bord quand le navire était au port. Sur les derniers grands voiliers, le beaupré était métallique et fait d'une seule pièce.

BEAUPRÉ (CÔTE DE), nom donné, au Canada, à la rive N. du Saint-Laurent, entre la rivière Montmorency et le cap Tourmente.

BEAUPRÉAU, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Cholet), dans les Mauges; 4 398 hab. (2 908 aggl.). Anc. château du XVe et du XVIe s., reconstruit au XIXe s. (parc). Broderie. Fabrique de chaussures.

BEAUQUESNE (Wilfrid Constant), peintre français (Rennes 1847 - Montgeron 1913). Il a traité de nombreux épisodes de la guerre de 1870, et décoré la chapelle du fort de Vincennes.

BEAURAIN (Jean DE), ingénieur géographe français (Aix-en-Essart, Artois, 1696 - Paris 1771). Géographe du roi à vingt-cinq ans, il s'imposa par une *Description topographique et militaire des campagnes du Luxembourg de 1690 à 1694* (3 vol., 1756). On lui doit aussi un *Atlas de géographie ancienne et moderne* (14 vol.). — Son fils, connu sous le nom de **Chevalier de Beaurain**, a dressé les cartes pour l'*Histoire de la campagne du Grand Condé en 1674*, publiée par le marquis d'Aguesseau en 1774, pour l'*Histoire des quatre dernières campagnes de Turenne, de 1672 à 1675*, publiée par le comte de Grimoard en 1782, ainsi que pour d'autres histoires militaires.

BEAURAING, comm. de Belgique (Namur, arrond. de Dinant); 2 300 hab. Brasseries. Matériaux de construction. Laiterie.

Beauregard (CHÂTEAU DE). V. CELLETTES.

BEAUREGARD (marquis DE), aventurier français (v. 1772), fils d'un notaire ou d'un vigneron du nom de Lieutrand ou de Liautrand. Il s'enrichit dans les fournitures au temps du Directoire, prit le titre de « mar-

quis », acheta l'Hôtel de Salm et Bagatelle, donna de nombreuses fêtes et joua au mécène. Arrêté par la police, il fut condamné à quatre ans de fers et à la marque.

BEAUREGARD (Pierre Gustave TOUTANT DE), général américain (près de La Nouvelle-Orléans 1818 - La Nouvelle-Orléans 1893). D'origine française, sorti deuxième de West Point en 1838, il fit la campagne du Mexique (1846). Passé au service des sudistes, il fit tirer le premier coup de canon de la guerre de Sécession* à Fort Sumter (12 avr. 1861). Vainqueur à Bull's Rum et à Charleston, il défendit pied à pied la Georgie, dut se replier devant Sherman et se rendit à lui à Greensboro (1865), lorsque les défaites de Lee ne laissèrent plus d'espoir aux sudistes. Après la guerre, il dirigea la Compagnie de chemins de fer de La Nouvelle-Orléans à Jackson et devint adjudant-général de la Louisiane.

BEAUREGARD (Paul), homme politique français (Le Havre 1853 - Paris 1919). Professeur à la faculté de droit de Paris, il fut élu député de la Seine en 1898, comme républicain progressiste. Il a notamment publié un *Essai sur la théorie du salaire, la main-d'œuvre et son prix* (1887) et des *Eléments d'économie politique* (1889). A la Chambre, il a défendu la politique du parti modéré, et vivement combattu le ministère Combes. (Acad. des sc. mor. et polit., 1905.)

BEAUREGARD - L'ÉVÊQUE, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la Limagne, près de l'Allier; 634 hab. (544 aggl.). Vestiges de l'ancienne résidence d'été des évêques de Clermont et d'un couvent des minimes.

BEAUREPAIRE, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Vienne), dans le bas Dauphiné (plaine de Bièvre); 2 912 hab. (2 371 aggl.) [*Beaurepairais*]. Eglise du XVe s. Vieilles maisons. Fabrique de boîtes métalliques. Tannerie. Laiterie.

BEAUREPAIRE (Nicolas Joseph), officier français (Coulommiers 1740 - Verdun 1792). Il était lieutenant-colonel du 2e bataillon de Maine-et-Loire, et commandant de Verdun, lorsque cette ville fut assiégée par l'armée austro-prussienne (31 août 1792). Il se tua, pour ne pas rendre la place, ainsi que l'y incitait le conseil général de la commune. Mais, pour certains, son suicide fut un meurtre camouflé.

BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Louhans), au N.-E. de Louhans; 650 hab. (230 aggl.).

BEAUREVOIR, comm. de l'Aisne (arrond. de Saint-Quentin), à la limite du Vermandois et du Cambrésis; 1 277 hab. (1 071 aggl.). Tulles et broderies. Patrie de G. Hanotaux.

Beauséjour (FERME DE), lieu-dit situé au pied de la butte de Mesnil-les-Hurlus, rendu célèbre par les combats de février 1915. Le fortin de Beauséjour, enlevé le 28 février par l'infanterie coloniale, servit de base de départ à l'offensive de Champagne* de septembre 1915.

BEAUSIR v. intr. Mar. S'améliorer, en parlant du temps.

BEAUSOBRE (Isaac DE), pasteur de l'Eglise française de Berlin (Niort 1659 - Berlin 1738). Outre sa *Défense de la doctrine des réformés sur la Providence* (1693), on lui doit une traduction en français du Nouveau Testament, en collaboration avec Lenfant (1718), une *Histoire critique du manichéisme* (1734 et 1739), et divers ouvrages sur la Réforme.

BEAUSOLEIL, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), sur la Côte d'Azur, au N. de Monte-Carlo; 11 504 hab. (*Beausoleillais*). Fabrique de machines à écrire. Exploitation de dolomie.

BEAUSSET (LE), ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Toulon), en basse Provence, au N.-O. de Toulon; 2 059 hab. (1 666 aggl.) [*Beaussetans*]. Chapelle romane. Vignobles.

BEAUSSIER, famille de marins originaire de Six-Fours, près de Toulon. Plusieurs de ses membres se sont distingués au XVIIIe s. à l'occasion de la guerre d'Amérique.

BEAUSSIRE (Emile), philosophe français (Luçon 1824 - Paris 1889). Il professa dans divers lycées et, après la guerre de 1870, fut député de la Vendée (1871, 1876, 1878). On lui doit : *Du fondement de l'obligation morale* (1855), *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française* (1865), *Examen de la morale évolutionniste de M. Herbert Spencer* (1881), *les Principes de la morale* (1885), etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1880.)

BEAUTÉ n. f. (lat. pop. **bellitatem;* de *bellus,* joli). Qualité de ce qui est beau; ensemble harmonieux de formes et de proportions, qui éveille un sentiment de plaisir et d'admiration par l'intermédiaire des sensations visuelles et auditives : *Le grand soleil, complice de ma joie,* | *Fera parmi le satin et la soie,* | *Plus belle encore votre chère beauté* (Verlaine). || Caractère de ce qui éveille l'admiration par ses qualités morales et intellectuelles : *La beauté d'une âme, d'un sentiment.* || Femme belle, gracieuse, séduisante : *Une jeune beauté. C'était* [Mme de Rênal] *une femme grande, bien faite, qui avait été la beauté du pays, comme on dit dans ces montagnes* (Stendhal). || Le sexe féminin, le beau sexe : *Rechercher les suffrages de la beauté.* || *Fam. Se refaire une beauté,* se farder, se pomponner. || *Les beautés d'une femme,* ses charmes.
— LOC. DIV. *Beauté du diable,* fraîcheur, éclat de la jeunesse destiné à passer rapidement : *Pour jolie, la petite ne l'était pas, mais elle avait ce que nous appelons la beauté du diable, les plus belles dents du monde, beaucoup de fraîcheur* (H. Monnier). || *En beauté,* avec la préoccupation de garder une attitude belle : *Mourir en beauté.* || *Etre en beauté,* paraître plus beau, plus belle que d'habitude.
— ENCYCL. Esthét. La notion de *beauté* (ou de beau) a intéressé les philosophes dès la plus haute antiquité. Qu'est-ce que la beauté? Existe-t-elle indépendamment de nous, ou bien n'est-elle qu'en notre esprit? A ces questions, les philosophes ont répondu différemment, selon qu'ils étaient *réalistes* ou *idéalistes,* adoptant donc les mêmes opinions en face du beau qu'en face du vrai ou du bien. Pour Platon, « réaliste des idées », la beauté existe en soi, indépendamment de notre esprit, dans un « monde intelligible » plus parfait que le monde d'ici-bas, et plus réel. Les beautés sensibles que nous admirons ici-bas ne sont que des imitations imparfaites de la beauté intelligible, que notre âme connaîtra après notre mort (cf. le *Banquet,* de Platon). Pour le néo-platonicien Plotin, la beauté se confond avec la vérité et avec Dieu. Pour l'idéaliste Kant, la beauté n'existe pas en dehors de nous, elle réside dans l' « accord de l'imagination et de l'entendement », dans « ce qui plaît universellement et sans concept », dans une « finalité sans fin ». Les sociologues insistent sur la relativité du beau selon les lieux et les époques. Il semble que notre époque connaisse à la fois un réalisme du beau (l'art considéré comme l'expression de réalités concrètes qui sont la nature et la société, et comme une transformation permanente de l'idéal en réel, le beau s'édifiant chaque jour davantage) et un idéalisme du beau (art abstrait, non figuratif).

Beauté (CHÂTEAU DE), château situé sur la Marne, au-delà du bois de Vincennes, bâti par Charles V, qui en fit sa retraite préférée. Il fut donné par Charles VII à Agnès Sorel, qui prit le nom de *Dame de Beauté.*

BEAUTÉ (CÔTE DE), nom touristique donné à la côte française de l'Atlantique, entre Talmont, au S., et le pertuis de Maumusson, au N.

BEAUTÉ (ÎLE DE), surnom parfois donné à la Corse.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles François), ingénieur hydrographe français (La Neuville-au-Pont 1766 - Paris 1854). Nommé ingénieur en 1785, il fut chargé de dresser les cartes du « Neptune de la Baltique ». Parti en 1791 avec d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse, comme premier ingénieur hydrographe, il leva les côtes des pays visités par l'expédition. Rentré en France en 1796, il fut chargé, sous l'Empire et sous la Restauration, de l'exécution de tous les grands travaux hydrographiques. (Acad. des sc., 1810.)

BEAUTIRAN, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), près de la Garonne; 973 hab. (415 aggl.). Crus des Graves. Eglise romane. Papeterie.

BEAUTOR, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans la vallée de l'Oise; 2 036 hab. (2 016 aggl.). Aciérie et laminoir.

BEAUVAIS : la cathédrale

BEAUVAIS, ch.-l. du départ. de l'Oise, à 74 km de Paris, aux confins de la Picardie et du pays de Bray, sur le Thérain; 26 756 hab. (24 645 aggl.) [*Beauvaisiens*]. Evêché depuis le IIIe s. La cité garde de son passé la magnifique cathédrale Saint-Pierre. Celle-ci n'a qu'un chœur et un transept, le premier entrepris en 1247, le second en 1500, avec une égale audace (48 m de hauteur de voûte au chœur); c'est la plus haute élévation gothique; vitraux des XIIIe, XIVe et XVIe s. et modernes. L'église Saint-Etienne a une nef romane, un chœur gothique et de beaux vitraux (célèbre verrière de l'arbre de Jessé, XVIe s.). De l'hôtel de ville du XVIIIe s., il ne reste que la façade. Musée départemental de l'Oise. Beauvais est aussi un centre industriel : constructions mécaniques (tracteurs agricoles), industrie chimique (éponges artificielles), carreaux de céramique, tapis et couvertures, accessoires de cycles, contre-plaqués, instruments de musique. Patrie de Jeanne Hachette, Philippe de Villiers de L'Isle-Adam, A. Caron, A. Loisel, E. Du Caurroy, l'abbé J.-B. Dubos, A. M. de Boislisle, Ph. Lebesgue. — L'arrond. a 13 cant., 260 comm. et 121 945 hab.
— Hist. Ancienne capitale des Bellovaques, Beauvais (*Caesaromagus*) fit partie, sous la domination romaine, de la IIe Belgique. La ville fut dotée de franchises communales dès avant 1096. Charles le Téméraire, en lutte avec Louis XI, assiégea Beauvais, qui fut défendue par Jeanne Hachette* (27 juin-22 juill. 1472). La ville fut violemment bombardée pendant la Première Guerre mondiale et en juin 1940. (→ Biblio.)

tapisseries de Beauvais
détail des « Grotesques » d'après Berain
ci-dessous
détail des « Jeux russiens » (les Chasseurs d'oiseaux) d'après Leprince

Beauvais (MANUFACTURE NATIONALE DE TAPISSERIES DE), manufacture instituée par édit du 5 août 1664; elle fit partie des grandes fondations de Colbert destinées à susciter un style royal français. Son régime fut, toutefois, différent de celui des Gobelins : il se limitait au privilège et laissait l'atelier travailler pour les particuliers en même temps que pour la Couronne. Ses premiers directeurs, surtout Behagle (1684-1711), produisirent de très belles tentures : les *Conquêtes de Louis le Grand,* d'après Martin et Le Conte; les *Batailles de Suède,* d'après Martin; la *Tenture chinoise,* d'après Vernansal; les *Divinités marines* et les *Grotesques,* d'après Jean Berain. Le XVIIIe s. ne fut pas moins brillant sous la direction avisée de Jean-Baptiste Oudry, qui lui-même composa la charmante tenture des *Fables de La Fontaine.* De cette période datent le *Don Quichotte* de Natoire, les *Jeux russiens* de Leprince, les *Amusements de la campagne* de François Casanova, la ravissante *Suite chinoise* de Boucher. A la fin du siècle, Beauvais produira encore les *Convois militaires* d'après Casanova et, d'après Huet, les *Pastorales à draperie.* C'est Huet, après la Révolution, qui relèvera la manufacture sous un nouveau régime d'établissement national (1794). L'atelier se limitera à la tapisserie de sièges tissée à basses lisses, sur les métiers à bascule de Vaucanson, réservant aux Gobelins la tenture murale, exécutée à hautes lisses. Au milieu du siècle, la décadence générale des arts décoratifs atteint Beauvais, qui réalise d'inutiles prouesses d'imitation de la peinture. A cette déviation s'attachèrent à remédier les directorats de Jean Ajalbert (1916-1936), puis de Guillaume Janneau (1936-1945). En 1936, la manufacture de Beauvais a été réunie, sous une direction unique, à celle des Gobelins. (V. pl. hors texte TAPISSERIE.)

Phot. d'Heilly-Multiphoto, Giraudon.

point de Beauvais

hôtel de Beauvais
l'escalier

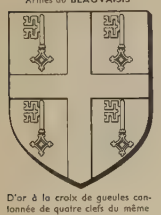

D'or à la croix de gueules cantonnée de quatre clefs du même

D'argent à quatre lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or 2 et 2.

Simone de BEAUVOIR

Beauvais (POINT DE), point de chaînette extrêmement fin, exécuté à la main avec un crochet Lunéville, ou, plus rapidement, mais moins finement, à la machine Cornély, et qui est utilisé sur le linge de maison. En tapisserie, c'est un petit point exécuté à l'aiguille, en soie sur un fil tendu.

Beauvais (COLLÈGE DE), établissement fondé à Paris, en 1370, par le cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais. Il en reste une chapelle gothique, construite entre 1375 et 1380, située aujourd'hui rue Jean-de-Beauvais.

Beauvais (HÔTEL DE), 68, rue François-Miron, à Paris, construit par Lepautre au XVIIe s. pour Catherine Bellier, épouse de Pierre Beauvais. Mozart y séjourna, lors de son premier voyage à Paris. Magnifique escalier. Belle cour circulaire.

BEAUVAIS (Guillaume), numismate français (Dunkerque 1698 - Orléans 1773). On lui doit notamment : *Histoire abrégée des empereurs romains par les médailles* (1767) et *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains* (1740).

BEAUVAIS (Jean-Baptiste DE), prélat français (Cherbourg 1731 - Paris 1790). Evêque de Senez (1773) et prédicateur de la Cour, il fit entendre à Louis XV de dures vérités, particulièrement dans son sermon du jeudi saint 1774. Chargé par Louis XVI de prononcer l'oraison funèbre du roi défunt, Beauvais prononça cette phrase si connue : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Il se démit de son évêché en 1783 et fut nommé député aux états généraux par le clergé du bailliage de Paris *extra muros*.

BEAUVAIS (Jacques Philippe DAUPHIN DE), sculpteur et graveur français (Paris 1739 - *id.* 1781). Prix de Rome en 1764, il se consacra surtout à la gravure. Ses vues de Venise sont recherchées.

BEAUVAIS DE PRÉAU (Charles Théodore), général et écrivain militaire français (Orléans 1772 - Paris 1830). Fait prisonnier par des Turcs à son retour d'Egypte (1798), il revint en France en 1801 et reprit du service en 1809. Il a publié la *Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères* (1819-1820).

BEAUVAISIS, pays de France, en Ile-de-France (Oise), traversé par l'humide et verdoyante vallée du Thérain. Le *Pagus Bellovacensis* occupait les trois quarts du diocèse de Beauvais.

BEAUVAL, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie centrale ; 2 132 hab. Extraction de phosphates. Tissage du jute.

BEAUVAL (Jeanne Olivier BOURGUIGNON, dame DE), actrice française (Hollande v. 1643 - Paris 1720). Entrée avec son mari, Jean Pitel, sieur de Beauval, dans la troupe du roi, en 1670. Molière lui fit créer Nicole du *Bourgeois gentilhomme*, et Zerbinette des *Fourberies de Scapin*, rôles où son rire fit merveille. Elle quitta le théâtre en 1704, ainsi que son mari, qui mourut en 1709.

BEAUVALLET (Pierre François), acteur français (Pithiviers 1802 - Passy 1871). Engagé à la Comédie-Française en 1830, sociétaire de 1832 à 1864, il tint les premiers rôles tragiques avec un succès dû à son autorité et à sa voix exceptionnellement puissante. Il a écrit quelques pièces en vers.

BEAUVALLON, station balnéaire du Var (comm. de Cogolin), sur la côte des Maures, en face de Saint-Tropez.

BEAUVARLET (Jacques Firmin), graveur français (Abbeville 1731 - Paris 1797). Académicien en 1776, graveur du roi, il a laissé quelques beaux portraits et fut l'un des premiers à pratiquer avec minutie la gravure dite « en petit ».

BEAUVARLET - CHARPENTIER (Jean-Jacques), organiste et compositeur français (Abbeville 1734 - Paris 1794). Il fut organiste à Lyon, puis à Paris, dans diverses églises (entre autres Saint-Paul, où il succéda à d'Aquin en 1772). On lui doit six pièces et six fugues pour orgue, trois Magnificat et un *Journal d'orgue* (12 livraisons), des sonates et des concertos pour clavecin ; JACQUES-MARIE, organiste et compositeur français (Lyon 1766 - Paris 1834), fils du précédent. Suppléant de son père, puis organiste de Saint-Eustache (1815), il fit paraître, à partir de 1822, un *Journal d'orgue*. On lui doit aussi des noëls, messes, motets, etc.

BEAUVAU n. m. (anc. franç. *bever*, biaiser). Equerre à branches mobiles, qu'utilisent les tailleurs de pierre. (On dit aussi BEUVEAU, BÉVEAU, BIVEAU.)

BEAUVAU (MAISON DE), famille angevine, issue de GEOFFROI Ier, seigneur de Beauvau (1060). — PIERRE Ier (v. 1380 - v. 1436), seigneur de La Roche-sur-Yon et de Champigny, sénéchal d'Anjou, épousa Jeanne de Craon, fille de Pierre, seigneur de Chantocé et d'Ingrande. — Son fils LOUIS (1410-1462) fut grand sénéchal de Provence et premier chambellan de René Ier, roi de Sicile. — BERTRAND (1400 - † Angers 1474), frère de Louis, passa au service du roi de France Charles VII, puis à celui de Louis XI. — ISABELLE, fille aînée de Louis, épousa en 1454 Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, à qui elle porta les seigneuries de La Roche-sur-Yon et de Champigny. — JEAN IV, seigneur de Beauvau, second fils de Pierre Ier et de Jeanne de Craon, est la tige des **Beauvau-Craon**, qui existent encore aujourd'hui ; en effet, son descendant Marc **de Beauvau** (1679 - † Florence 1754) fut créé, en 1722, prince de Craon et du Saint Empire par l'empereur Charles VI. — CHARLES (Lunéville 1720 - † 1793), lieutenant général, fut nommé gouverneur du Languedoc en 1763 et maréchal de France en 1783. (Acad. fr., 1771.)

Beauvau (PLACE), place de Paris (VIIIe arr.), où se trouve le ministère de l'Intérieur.

BEAUVEZER, comm. des Basses-Alpes (arrond. de Castellane), dans la haute vallée du Verdon ; 181 hab. (127 aggl.) [en dehors de la saison]. Centre de séjour.

BEAUVILLE, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. d'Agen), dans le pays des serres de l'Agenais ; 674 hab. (280 aggl.). Anc. bastide. Restes de remparts. Eglise du XIIIe s. Château.

BEAUVILLIER (François DE), premier duc de Saint-Aignan (Saint-Aignan 1610 - Paris 1687). Il s'honora par la protection qu'il accorda aux gens de lettres et par ses qualités militaires. (Acad. fr., 1663.) — Son fils PAUL, duc **de Beauvillier**, comte de Saint-Aignan (Saint-Aignan 1648 - Vaucresson 1714), chef du conseil des Finances en 1685, fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne en 1689, et attaché au même titre, en 1690 et 1693, à la personne des ducs d'Anjou et de Berry. Membre du Conseil d'en haut, il joua un certain rôle dans la politique extérieure et intérieure à la fin du règne de Louis XIV. Ami de Fénelon et de Saint-Simon, il avait épousé une fille de Colbert et entretenait une grande amitié avec le duc de Chevreuse, son beau-frère. — PAUL, duc de Saint-Aignan (Paris 1684 - † 1776), fils du précédent, entra à l'Académie française (1726).

BEAUVILLIERS (Antoine), cuisinier français (Paris 1754 - *id.* 1817). Il ouvrit au Palais-Royal, avant la Révolution, un restaurant fameux, qui fut fermé en 1793, mais rouvrit après la tourmente. Il avait été officier de bouche du comte de Provence. On lui doit *l'Art du cuisinier* (1814).

BEAUVOIR (MAISON DE), famille française, dont le membre le plus connu est CLAUDE, seigneur de Chastellux (v. 1392 - 1453), maréchal de France sous Charles VII.

BEAUVOIR (Edouard ROGER DE BULLY, dit **Roger de**), écrivain français (Paris 1809 - *id.* 1866). Romantique passionné, il publia des romans tels que *le Chevalier de Saint-Georges* (1840) ; des poèmes : *la Cape et l'épée* (1837) ; des œuvres dramatiques, écrites en collaboration : *Un dieu du jour* (1850), *les Enfers de Paris* (1853). Sa séparation d'avec sa femme, l'actrice Eléonore Doze, lui inspira une spirituelle satire : *Mon procès* (1850).

BEAUVOIR (Simone DE), femme de lettres française (Paris 1908). Agrégée de philosophie (1929), elle enseigna de 1931 à 1943, puis se consacra à la littérature. Auteur de : *l'Invitée* (1943), *le Sang des autres* (1944), *les Bouches inutiles* (1945), *Pour une morale de l'ambiguïté* (1947), *le Deuxième Sexe* (1949), *les Mandarins*, prix Goncourt (1954), *la Longue Marche* (1957), essai sur la Chine contemporaine, *Mémoires d'une jeune fille rangée* (1958). Elle est considérée comme la principale disciple de J.-P. Sartre, dont ses romans reprennent les thèses essentielles avec une vigueur dramatique et « actuelle » qui est pour beaucoup dans leur popularité.

BEAUVOIR-SUR-MER, ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), dans le Marais breton, à 4 km de l'Océan ; 2 218 hab. (851 aggl.). Eglise médiévale.

BEAUVOIR-SUR-NIORT, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), au S. de la plaine de Niort, près de la forêt de Chizé ; 686 hab. (525 aggl.). Fabrique de pantoufles.

BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 2 548 hab. (*Beauvoisiens*). Filature de la laine et tissage du coton. Bonneterie. Dans l'église, retable (XVe-XVIe s.).

BEAUVOLLIER (Antoine DE), jésuite français (1657-1708). Chargé de trouver pour les missionnaires destinés à l'Extrême-Orient une route de terre qui les libérât à la fois des contraintes du patronat portugais et du danger des croisières hollandaises, il fit de longs voyages en Arménie, en Russie, en Perse, au Bengale. Arrivé en Chine en 1699, il gagna la confiance de l'empereur K'ang-hi, qui le chargea, au cours de l'affaire des Rites, d'une mission pour le pape. Beauvollier disparut dans un naufrage en allant accomplir sa mission.

BEAUX-ARTS n. m. pl. Nom donné à certains arts plastiques (principalement la peinture et la sculpture), et, *par extens.*, à la musique et quelquefois à la chorégraphie. (V. ART.)

Beaux-Arts (DIPLÔME NATIONAL DES). V. ARTISTIQUE (*enseignement*).

Beaux-Arts (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES), établissement d'enseignement supérieur, relevant du ministre de l'Education nationale (Direction des arts et des lettres), et situé rue Bonaparte, à Paris.

Agés de seize à trente ans, les élèves sont admis par voie de concours (depuis 1895, sans distinction de sexe). Le programme de l'Ecole comporte des cours théoriques et de culture générale (histoire de l'art, physique, chimie, pratique de la conservation des monuments, etc.), mais l'enseignement essentiel reste celui des ateliers, consacrés au travail direct. Ces ateliers sont de deux sortes : les uns, à l'intérieur de l'Ecole (4 pour la peinture, 4 pour la sculpture et 7 pour l'architecture), sont placés sous l'autorité d'un professeur nommé par le ministre ; les autres, à l'extérieur de l'Ecole, sont au nombre de 13 et dits ateliers libres d'architecture ; ils sont placés sous l'autorité d'un professeur choisi par les élèves et dont les fonctions sont gratuites. Les uns et les autres préparent, en outre, au concours d'admission. L'administration intérieure de chaque atelier est assurée par un massier élu par les élèves. La Grande Masse, association des élèves et des anciens élèves, les représente, depuis 1925, pour la défense de leurs intérêts, la solidarité professionnelle, la bienfaisance.

C'est un comité spécial qui organise le fameux bal des Quat-z'Arts.

Au cours de chaque année scolaire, de nombreux concours, organisés par l'Ecole, permettent de distinguer les plus travailleurs et les mieux doués (concours d'art monumental, prix Rougevin, Chenavard, Rocheron, bourses de voyage, etc.) ; le plus important des concours est le Concours de Rome, dont le lauréat devient pensionnaire, pour quatre ans, à la Villa Médicis*. L'Ecole nomme les architectes diplômés par le gouvernement (D. P. L. G.) et prépare au diplôme d'études supérieures d'art plastique.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'enseignement des beaux-arts appartenait aux diverses académies* royales, dont les ateliers étaient situés au Louvre. Lors de la réorganisation de l'Institut, ils furent installés, avec celui-ci, dans le Collège des Quatre-Nations, mais commencèrent à dépendre directement de l'Administration centrale. En 1820, l'architecte Debret fut chargé de construire les bâtiments actuels, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Augustins, supprimé à la Révolution et transformé, par Alexandre Lenoir, en musée des Monuments français. De cet ancien couvent, il ne subsiste que l'église, dont la façade a été remplacée par un portique provenant du château d'Anet. De 1833 à 1861, l'architecte Duban acheva l'œuvre commencée par Debret. L'Ecole a

absorbé, en outre, deux hôtels du XVIIe s. : l'hôtel Conti, en 1860, et l'hôtel de Chimay, en 1865.
Les cours et les jardins ont gardé de l'ancien musée des Monuments français nombre de pièces archéologiques et notamment le portique de Gaillon et la colonne de l'Abondance. L'Ecole possède, en outre, une riche collection de moulages, ainsi que des originaux, parmi lesquels l'*Ecorché* de Houdon est un des plus célèbres. Le grand amphithéâtre, ou Hémicycle, a été décoré de deux importantes compositions, l'une par Ingres, l'autre par Paul Delaroche. La salle Melpomène, les couloirs de l'Ecole et divers autres locaux contiennent des copies exécutées par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome, ainsi que des morceaux de concours ou des envois de Rome dus notamment à Natoire, Fragonard, Géricault, Ingres, Raffet, Rouault, Barye, Rude, Carpeaux. La Bibliothèque met à la disposition des élèves une documentation très étendue ; elle est également riche en manuscrits à miniatures, en incunables, de même qu'en dessins de toutes les écoles. (→ Biblio.)

BEAUX-PARENTS n. m. pl. Père et mère de la femme par rapport au mari, ou du mari par rapport à la femme.

BEAUZAC, comm. de la Haute-Loire (arrond. d'Yssingeaux), dans le nord du Velay, au-dessus de la Loire ; 1 436 hab. (391 aggl.). Eglise romane et gothique. Rubanerie.

BEAUZÉE (Nicolas), grammairien français (Verdun 1717 - Paris 1789). En 1755, il succéda à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire de l'*Encyclopédie,* et publia sa *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (1767). [Acad. fr., 1772.]

BEAVERBROOK (William AITKEN, 1er baron), homme d'affaires et homme politique britannique (Maple, Ontario, 1879). Il débuta dans les affaires et réalisa en 1910 la fusion de toutes les fabriques de ciment canadiennes, ce qui lui valut une immense fortune et une grande impopularité. Il se lança pourtant dans la politique britannique. Député conservateur en 1910, il devint secrétaire particulier de Bonar Law, acquérant une influence qui n'était pas appréciée de tous les conservateurs. Il jouissait aussi d'un très grand crédit auprès du libéral Lloyd George. En 1914, il devint le représentant du gouvernement canadien auprès du corps expéditionnaire ; en 1918, il reçut le premier ministère britannique de l'Information. L'année précédente, il avait été créé « lord Beaverbrook ». Sa carrière de magnat de la presse débuta en 1917, quand il acheta le *Daily Express,* dont il fit le succès ; en 1921, il fondait le *Sunday Express.* Optimiste, il se refusa jusqu'à 1939 à voir les dangers extérieurs. Cependant, il fut, en 1940, ministre de la Production aéronautique, poste où son dynamisme fit merveille. En 1941, il conduisit la délégation britannique à la conférence de Moscou, et il accompagna Churchill à Washington. Ministre d'Etat en 1941, il devint ensuite ministre des Approvisionnements (1941-1942), puis lord du Sceau privé (1943-1945).

BEAVER RIVER. V. CASTOR (*rivière du*).

BÉBÉ n. m. (peut-être de l'anglais *baby,* ou onomatop.). Très jeune enfant : *Allaiter, sevrer un bébé.* ‖ *Faire le bébé,* se conduire avec aussi peu de raison qu'un tout petit enfant. ‖ *Par anal.* Poupée qui ressemble à un petit enfant : *Bébé en celluloïd.*
— Mobil. Fauteuil capitonné à dossier bas, se rapprochant du crapaud (XIXe s.).

BÉBÉ (Nicolas FERRY, dit), nain de Stanislas Leszczyński (Champonay, Vosges, 1741 - † 1764). Il eut un sabot pour berceau. Sa taille ne dépassait pas 70 cm, et son niveau intellectuel celui d'un « chien bien dressé ». Stanislas le gâta et lui fit faire une maison à sa taille.

BEBEL (August), socialiste allemand (Cologne 1840 - Passugg, Suisse, 1913). D'abord ouvrier tourneur, il adhéra en 1861 à une association ouvrière et se rapprocha progressivement du socialisme marxiste. Avec W. Liebknecht, il anima la fraction marxiste du mouvement ouvrier, jusqu'au jour où ils fondèrent ensemble, en 1869, à Eisenach, le parti social-démocrate, qui devait, en 1875, au congrès de Gotha, absorber l'ancienne organisation lassallienne et réaliser ainsi l'unité du mouvement ouvrier en Allemagne. De 1867 à sa mort, il fut député au Reichstag. Accusé de haute trahison en 1871 pour avoir refusé de voter les crédits de guerre, il fut condamné à deux ans de forteresse. Après l'unification de son parti, il en devint le chef le plus écouté ; il s'efforça, en particulier, de lutter, à partir de 1890, contre l'influence croissante des « révisionnistes ». Il a laissé plusieurs ouvrages théoriques, notamment *la Femme et le socialisme* (1883).

BÉBÊTE adj. (de *bête,* avec redoublement de la syllabe initiale). *Fam.* Enfantin jusqu'à la niaiserie : *Un naïf paysan, un peu brute et bébête* (Barrès).

BÉBIAN (Roch Ambroise Auguste), instituteur de sourds-muets (la Guadeloupe 1789 - *id.* 1834). Filleul de l'abbé Sicard, il se consacra à l'enseignement des sourds-muets, et devint, en 1817, directeur de l'Institut des sourds-muets à Paris.

BEBINGTON, agglomération de la banlieue sud de Birkenhead (Grande-Bretagne, Cheshire), sur la rive gauche de l'estuaire de la Mersey ; 47 700 hab. C'est un centre industriel actif (industries chimiques, savons, constructions mécaniques).

BEBLER (Ales), homme politique yougoslave, d'origine slovène (Idrija 1907). Docteur en droit de la faculté de Paris, il fut membre du parti communiste dès 1929 et commissaire politique d'une brigade internationale en Espagne. Pendant la guerre, il joua un rôle actif dans la résistance yougoslave, sous l'occupation allemande. Ministre adjoint des Affaires étrangères de 1949 à 1952, puis sous-secrétaire d'Etat, il fut nommé ambassadeur à Paris en 1955.

BE-BOP [bi] ou **RE-BOP** [ri] n. m. V. BOP.

BEBOUTOV (Vassili Ossipovitch, prince), général russe d'origine arménienne (en Géorgie 1789 - Tiflis 1858). Commandant de l'Arménie (1831), gouverneur du Daghestan (1843), il lutta pendant dix ans contre Chamyl. Gouverneur du Derbendi (1853).

BEC n. m. (bas lat. *beccus,* mot d'origine celt.). Région de la tête des oiseaux et des tortues, qui comprend les mâchoires (*bec osseux*) et leur revêtement corné (*bec corné*), et dont le rebord pointu ou tranchant joue le même rôle que les dents chez les autres vertébrés. ‖ *Par anal.* Objet façonné en forme de bec : *Le bec d'une plume. Un bec de galère.* ‖ *Fam.* Bouche : *Ouvrir le bec.*
— LOC. DIV. *En bec d'aigle,* crochu et courbé comme un bec d'aigle. ‖ *Fin bec* ou *bec fin,* gourmet. ‖ *Bon bec,* bavard et prompt à la riposte. ‖ *Etre fort en bec, avoir bon bec, avoir le bec bien affilé,* parler avec facilité et hardiesse. ‖ *Avoir bec et ongles,* être pourvu des moyens de se défendre et savoir s'en servir. ‖ *Fermer son bec,* ne plus savoir que dire. ‖ *Clore, clouer le bec de* ou *à quelqu'un,* le réduire au silence par une réponse péremptoire. ‖ *Donner un coup de bec,* lancer une épigramme, un trait piquant. ‖ *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau,* le laisser dans l'incertitude ou dans l'attente de quelque chose. ‖ *Se prendre de bec, avoir une prise de bec,* échanger avec quelqu'un des propos un peu vifs. ‖ *Pop. Tomber sur un bec de gaz, sur un bec,* rencontrer un obstacle imprévu.
— ALLUS. LITTÉR. ***Il n'est bon bec que de Paris,*** refrain de la *Ballade des femmes de Paris,* de F. Villon, évoquant la vivacité de repartie des femmes du peuple de Paris.
— Aéron. *Bec de sécurité,* petit profil fixe, situé en avant du bord d'attaque d'une aile et destiné à empêcher le décollement des filets d'air aux grands angles d'attaque.
— Anat. *Bec coracoïdien,* sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate.
— Archit. Petit filet qui borde le larmier d'une corniche. ‖ Masse de pierre faisant saillie à l'extrémité des piles d'un pont. (V. AVANT-BEC, ARRIÈRE-BEC.) ‖ *Bec d'oiseau,* ornement qui représente une tête d'oiseau garnie d'un bec crochu, dont la courbure s'adapte sur celle d'un tore d'archivolte ou de pied-droit.
— Bot. Pointe terminant certains fruits. ‖ *Par extens.* Plante aux fruits pointus.
— Ch. de f. *Bec de grue hydraulique,* extrémité de la partie en surplomb de la charpente d'une grue hydraulique, permettant le remplissage du réservoir de la locomotive.
— Cycl. *Bec de selle,* extrémité antérieure de la selle d'un cycle, qui affecte une forme effilée.
— Géogr. Pointe de terre qui s'avance entre deux cours d'eau à leur confluent : *Le bec d'Ambès. Le bec d'Allier.* ‖ Pointe de terre qui s'avance dans la mer : *Le bec de l'Aigle* (près de La Ciotat). ‖ Syn. de RUISSEAU, employé seul (*l'abbaye du Bec*), ou dans la composition de différents noms de lieux (*Bolbec, Bec-de-Mortagne,* etc.).
— Industr. du gaz. Ancienne unité de capacité de compteur de gaz, correspondant à un débit de 140 litres à l'heure. ‖ *Bec à gaz,* extrémité de brûleur où se produit la flamme. ‖ *Bec de gaz,* lampadaire pour l'éclairage public au gaz.
— Mar. Se disait autref. pour AVANT, en général. ‖ Extrémité de la patte d'une ancre. ‖ Extrémité d'un croc.
— Minér. *Bec d'étain,* désignation usuelle d'une macle de la cassitérite, constituée par deux cristaux formant un angle rentrant et ayant comme plan de jonction un même plan réticulaire.
— Mus. Dans certains instruments de musique, extrémité que l'on tient entre les lèvres : *Bec de hautbois, de clarinette,* etc.
— Orfèvr. Evasement, en portion de cône, du goulot d'une aiguière, ménagé pour guider l'écoulement du liquide.
— Technol. Partie recourbée vers le bas, qui termine les robinets de débit. ‖ *Angle de bec,* angle* de la dent dans le cas d'une lame de scie, ou de la partie tranchante du fer dans le cas d'un rabot, d'une dégauchisseuse, d'une toupie, etc.
— Text. Partie recourbée d'une pièce de machine à bonneterie. ‖ *Bec d'aiguille,* extrémité de l'aiguille qui saisit le fil.
— Zool. Nom donné aux organes buccaux des insectes hémiptéroïdes et à la tête des coléoptères curculionidés. ‖ *Bec de perroquet,* mâchoires cornées des céphalopodes.
— ENCYCL. Zool. Le *bec* existe chez les oiseaux, les tortues et les têtards de grenouille. Les os maxillaires de l'oiseau sont revêtus d'une matière cornée, à bords tranchants, qui, généralement, se termine par une pointe plus ou moins recourbée. A l'aide de ce bec, les oiseaux saisissent leur nourriture, ou brisent les graines, ou déchirent la chair des animaux dont ils font leur proie ; quelques-uns s'en servent pour s'accrocher et grimper. La forme du bec varie beaucoup, et les classificateurs se sont appuyés sur les caractères du bec pour grouper les oiseaux.
Dans le groupe des passereaux, tantôt il est court et robuste (granivores ou conirostres), tantôt il est long, pointu et muni d'une petite échancrure à l'extrémité (insectivores ou dentirostres).
D'autres, également insectivores, mais qui avalent les insectes au vol, ont un bec largement ouvert (fissirostres) ; il est long et grêle chez les espèces qui cherchent les insectes dans les bouses ou sous les écorces (ténuirostres) ; celui du martin-pêcheur et des pics est conique et pointu, tandis que le bec des calaos, ou bucéros, est énorme, souvent avec des cornes relevées.
Chez les pigeons, le bec est faible, un peu renflé dans le haut, et recouvert par une peau molle, appelée *cire.* Chez les gallinacés, le bec est court, et la mandibule supérieure est recourbée en bas à l'extrémité.
Dans l'ordre des échassiers, le bec est long, mais tantôt grêle, droit ou arqué en bas ou en haut (ibis, bécasse, avocette), tantôt long et robuste (marabout, cigogne), tantôt plus court (grue). Chez les flamants, il est gros et coudé vers la moitié de sa longueur. La spatule offre un bec aplati, élargi à l'extrémité. Les balæniceps possèdent un bec énorme et large dans toute sa longueur.
Chez les palmipèdes, le bec peut être robuste et crochu, comme chez les mouettes, les albatros, les pétrels, les frégates, qui sont rapaces ; ou bien, comme chez le pélican, long, plat, recourbé en crochet, et pourvu d'une grande poche entre les branches très écartées de la mandibule inférieure ; chez le rhynchops, ou *bec-en-ciseaux,* la mandibule supérieure est plus courte que l'inférieure ; le bec est large et garni de lamelles sur les bords chez les canards ; il est denticulé chez les

August BEBEL

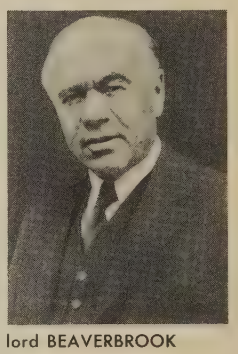
lord BEAVERBROOK

bec
pile du Pont-Royal, à Paris

Phot. Hülsen, A. F. P., J. de Beauprê.

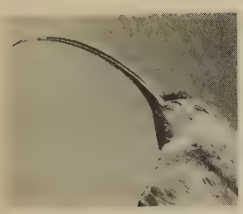
xyphorynque

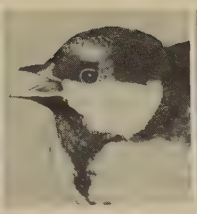
mésange

colibri

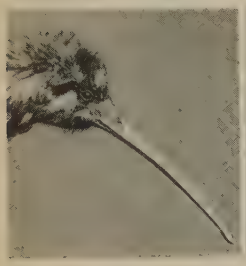
aptéryx

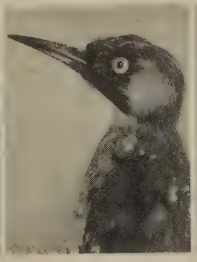
pivert

hespérornis

avocette

aigle

tortue-luth

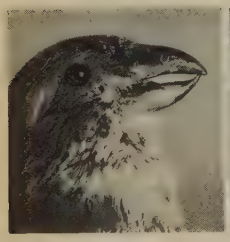
bec-croisé

ornithorynque

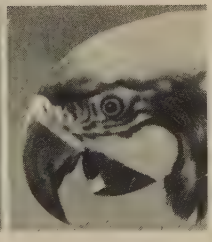
perroquet

calao

marabout

spatule

balaeniceps

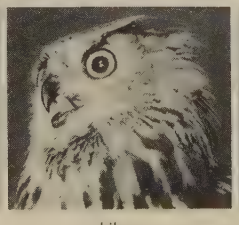
hibou

engoulevent

harles, haut et comprimé latéralement chez les macareux, conique et pointu chez les pingouins.

Les oiseaux brévipennes ont un bec plat et large (autruche, casoar). Enfin, l'aptéryx possède un bec long, avec les narines s'ouvrant à l'extrémité.

Si les oiseaux actuels ont un bec simplement recouvert de corne, il n'en a pas toujours été ainsi, et il existait, à l'époque crétacée, des oiseaux pourvus de dents véritables (*hespérornis*).

Le bec des tortues est analogue à celui des oiseaux, c'est-à-dire que les maxillaires sont revêtus d'un étui corné à bords tranchants. L'ornithorynque, mammifère monotrème, a le museau allongé, aplati, et les lèvres immobiles, de sorte qu'il semble avoir un bec de canard.

Bec (ABBAYE DU). V. BEC-HELLOUIN (*Le*).

BEC ou **BEC-CRESPIN** (DU), famille normande, issue de GILBERT de Brionne, baron **du Bec-Crespin**, qui aida Herluin (ou Hellouin) à fonder en 1034 l'abbaye du Bec, dont il fut le premier abbé. La branche aînée finit avec GUILLAUME VI, seigneur **du Bec**, vivant en 1318, et ses deux filles : JEANNE, femme de Jean II de Melun, comte de Tancarville, et MARIE, femme de Jean III de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, qui vendit la seigneurie du Bec à Guillaume, seigneur des Bordes. Le frère de Guillaume VI, JEAN, seigneur de Dangu, eut pour petit-fils GUILLAUME VIII, qui racheta la seigneurie du Bec. JEANNE, petite-fille de Guillaume VIII, porta la seigneurie du Bec à Pierre de Brézé, baron de Maulévrier ; elle vivait encore en 1465. La branche de Bourri, peut-être issue de Guillaume IV par un fils, HUGHES, se fondit dans la maison de Chabot par le mariage (1678) de Marie Elisabeth **du Bec**, marquise de Vardes, avec Louis Chabot, duc de Rohan.

L'adaptation à un régime alimentaire déterminé est aussi nette chez les oiseaux pour la forme du bec que chez les mammifères pour le nombre et la forme des dents. On remarquera de ce fait : le bec tubulaire du *colibri*, avec lequel, en plein vol, il aspire le nectar des fleurs ; l'instrument auquel le *pivert* doit son nom et avec lequel il perfore l'écorce des arbres pour atteindre les insectes ; le bec des rapaces (*aigle, hibou*), apte à trancher les chairs ; le *bec-croisé*, fait pour extraire les graines des cônes de pin ; le long bec de l'*avocette*, apte à fouir la vase des étangs ; l'entonnoir béant avec lequel l'*engoulevent* « engoule » non le vent, mais les moucherons ; le sac à provisions du *pélican* mangeur de poissons ; la double palette filtrante par où *canard* et *spatule* rejettent l'eau, mais conservent les animalcules de la vase ; etc. On notera aussi la présence de dents chez les oiseaux fossiles (*hespérornis*) et l'existence d'un bec en dehors du groupe des oiseaux (*ornithorynque, tortue*).

canard

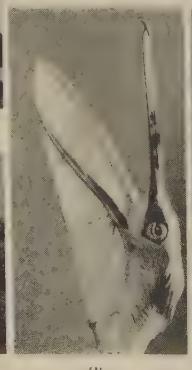
pélican

flamant rose

B. E. C., abrév. de BREVET* D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.

BEC-À-CUILLER n. m. Ornith. Nom usuel de la spatule. ‖ Pl. *des* BECS-À-CUILLER.

BÉCADE n. f. Fauconn. Past placé sur le leurre pour être donné à l'oiseau de poing.

BÉCANE n. f. (peut-être forme féminine d'un mot d'argot *bécant* ou *bécan*, oiseau, parce qu'une vieille machine grince comme un oiseau). *Fam.* Bicyclette. ‖ Vieille machine quelconque. ‖ Locomotive démodée, faisant le service dans les gares. (Vieilli.)

BÉCARD ou **BECCARD** n. m. (de *bec*). Nom donné au saumon mâle, à l'époque de la fraie. ‖ Nom donné au brochet quand il atteint une certaine taille.

BÉCARDE n. f. Oiseau gris, noir et blanc, ayant l'aspect de la pie-grièche et qui vit en Amérique tropicale. (Nom sc. : *cityra ;* famille des cotingidés.)

BÉCARRE n. m. (ital. *bequadro*). Mus. Signe d'altération servant à remettre une note dans son état naturel, en annulant l'effet de l'altération précédente ou d'une altération de l'armure de la clé. (Il abaisse un son élevé par le dièse et élève un son abaissé par le bémol.)

BÉCASSE n. f. (de *bec*). Oiseau au long bec, aux pattes courtes, bien connu comme gibier. (Type de la famille des scolopacidés.) [V. pl. OISEAUX.] ‖ *Bécasse d'arbre* ou *perchante*, nom usuel de la huppe. ‖ *Bécasse de mer*, nom usuel de l'huîtrier et du courlis. ‖ *Par anal.* Femme peu intelligente, simple et crédule (à cause de la stupidité de la bécasse). — Ichtyol. Nom donné à plusieurs poissons à museau ou à bec allongé, tels que le centrisque.

— ENCYCL. La *bécasse* (*Scolopax rusticola*), dont le plumage brun chaud est variable individuellement, est caractérisée par un bec long (dont l'extrémité molle porte des organes sensitifs), de grands yeux placés très en arrière de la tête, des pattes courtes. Elle vit dans les bois humides des régions tempérées du nord de l'Ancien Monde et hiverne dans l'Inde et en Afrique. Elle niche en France, mais y est surtout commune à l'époque des passages. Une espèce différente vit en Amérique du Nord.

La bécasse se chasse à l'affût, à la passée ou à la croule, le matin dès l'aube ou un peu avant la tombée de la nuit ; au chien d'arrêt, dans les jeunes tailles ; en battue.

La bécasse, gibier estimé, se mange un peu faisandée. Rôtie et flambée au vieil armagnac ou au vieux cognac elle est un mets de haut goût. (→ Biblio.)

BÉCASSE n. f. (esp. *barcaza*, grande barque). Barque espagnole, de Cadix et des environs, non pontée, élancée de l'avant, avec un mât au milieu, gréé d'une voile carrée.

BÉCASSEAU n. m. Oiseau de rivage de petite taille, dont le plumage, variable avec la saison, est plus ou moins brun, varié de blanc, de gris ou de roux. (Famille des charadriidés.)

— ENCYCL. Le *bécasseau* est voisin du chevalier, dont il se distingue généralement par une taille plus faible et des pattes plus courtes. Il se reproduit dans les régions boréales et ne se voit en France que lors des passages, surtout sur les côtes maritimes, et parfois en troupes immenses. On le nomme aussi *alouette de mer*. (V. MAUBÈCHE, SANDERLING.)

BÉCASSIN n. m. Nom donné parfois à la bécassine.

BÉCASSINE n. f. (de *bec*). Oiseau à bec très long, dont le plumage brunâtre porte à la partie supérieure des lignes longitudinales claires, le dessous étant blanchâtre. (Famille des charadriidés.)

— ENCYCL. Les *bécassines* se distinguent des bécasses par une taille plus faible et des

Phot. American museum, Australian press, Baufle, Bertin, Cohen-Atlas, Fox-Atlas, Gazel, Goldner, Larousse, Merlet-Atlas, musée de Royan, Ambassade d'Australie, Popper-Atlas, Scaioni, S. G. P.

bécasse

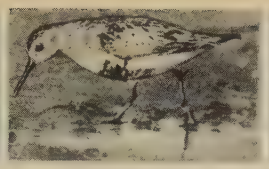

bécasseau

bécassine

formes moins épaisses. Elles vivent dans les endroits humides et marécageux. On en connaît plusieurs espèces, répandues sur une grande partie du globe. En France, la bécassine des marais (*Capella gallinago*) niche localement, mais est très commune au moment des passages. La bécassine double, plus grande, et la bécassine sourde, plus petite, sont moins fréquentes.
La bécassine se chasse surtout dans les marais. Le tir présente de réelles difficultés, car, outre que son vol est très rapide, elle fait plusieurs crochets avant de filer droit.

Bécassine, type de servante bretonne, brave fille, mais étourdie, créé par le peintre et dessinateur Joseph Pinchon.

BÉCASSON n. m. (de *bec*). Ornith. Nom commun à plusieurs espèces de chevaliers.

BÉCAT [ka] n. m. Fourche à deux larges dents, pour bêcher les terrains pierreux.

BÉCAU n. m. Petit de la bécassine.

BECCADE n. f. Fauconn. V. BÉCADE.

BECCADELLI (Antonio), surnommé **il Panormita,** humaniste italien (Palerme 1394 - Naples 1471). Après avoir été professeur d'éloquence à Pavie, au service de la famille Visconti, il passe en 1435 au service de la cour d'Aragon, à Naples, et obtient la faveur du roi. Auteur d'un recueil d'épigrammes obscènes, *Hermaphroditus* (1425-1426), dédié à Cosme de Médicis et qui fut violemment attaqué.

BECCAFUMI (Domenico, dit **Mecherino**), peintre, sculpteur, fondeur et mosaïste siennois (Valdibiena, près de Sienne, v. 1486 - Sienne 1551). Sensible aux réalisations du maniérisme toscan qu'en 1537 il allait introduire à Gênes (palais Doria), il fit entrer dans ses décors du palais communal de Sienne (1529-1535) des allégories, des trompe-l'œil, d'étranges scènes d'incendie et, à la cathédrale, exécuta plusieurs scènes bibliques pour la mosaïque du pavement, ainsi que deux anges porte-candélabre en bronze.

BECCARI (Antonio). V. ANTONIO DA FERRARA.

BECCARI (Agostino), poète italien (Ferrare v. 1510 - *id.* 1590). Il est considéré comme le créateur du drame pastoral, par sa pièce *le Sacrifice* (*Il Sacrificio*), représentée en 1554, avec la musique d'Alfonso Della Viola.

BECCARIA (Giovanni Battista), physicien et géodésien italien (Mondovi 1716 - Turin 1781). Professeur de physique à l'université de Turin (1748), il fit de nombreuses expériences d'électrostatique, montrant l'existence de deux sortes de charges électriques, qu'il relata dans divers ouvrages sur l'électricité naturelle et artificielle. Il participa à la mesure d'un degré du méridien au Piémont et s'attaqua au problème de la combustion.

BECCARIA (Cesare BONESANA, marquis DE), publiciste et économiste italien (Milan 1738 - *id.* 1794). Après avoir fait de solides études à Parme, il s'intéressa aux idées des économistes et encyclopédistes français. Il écrivit un traité *Des délits et des peines* (Livourne, 1764). Ce livre, qui renouvelle le droit pénal, traduit les protestations de la conscience publique et des philosophes du temps contre la procédure secrète, la torture, l'inégalité des châtiments selon les personnes, l'atrocité des supplices. Violemment attaqué dans quelques milieux, il excita ailleurs l'enthousiasme. Traduit en français par l'abbé Morellet, commenté par Voltaire et Diderot, il fut rapidement connu et traduit dans toute l'Europe. Beccaria, appelé à Paris, y fut fêté, mais il rentra à Milan, où le gouvernement créa pour lui une chaire d'économie politique. Beccaria a été l'un des premiers économistes à analyser les fonctions des capitaux et la division du travail. Il a notamment écrit : *Du désordre des monnaies dans l'Etat de Milan* et *Eléments d'économie politique.*

BEC-CORNU n. m. (ital. *becco cornuto,* bouc trompé). LANGUE CLASS. Mari trompé. ‖ *Par extens.* Sot, imbécile : *Que maudit soit le bec-cornu de notaire qui m'a fait signer ma ruine* (Molière). ‖ Pl. *des* BECS-CORNUS.

BEC-COURBÉ n. m. Ornith. Nom usuel de l'avocette. ‖ Pl. *des* BECS-COURBÉS.

BEC-CROISÉ n. m. Passereau dont le mâle est rouge, la femelle verdâtre, et dont les jeunes sont bruns. (Famille des fringillidés.) ‖ Pl. *des* BECS-CROISÉS.
— ENCYCL. Le *bec-croisé* est caractérisé par la conformation de son bec, dont les deux mandibules se croisent à l'extrémité ; cette particularité lui permet d'extraire des cônes de résineux les graines qui sont sa nourriture presque exclusive. Les becs-croisés (*loxia*) vivent dans les forêts de conifères de l'hémisphère Nord, spécialement dans les régions froides, et sont sujets à des déplacements erratiques qui les font parfois apparaître en troupes immenses dans des régions où ils sont normalement inconnus.

BEC-D'ÂNE n. m. V. BÉDANE.

BEC-D'ARGENT n. m. Nom usuel de certains oiseaux du genre ramphocèle, qui ont la mandibule inférieure gris d'argent. ‖ Pl. *des* BECS-D'ARGENT.

BEC-DE-CANARD n. m. Pêch. Nom donné parfois au brochet, parce que sa tête ressemble au bec du canard. ‖ Pl. *des* BECS-DE-CANARD.
— Min. *Couloir oscillant,* terminé par une extrémité élargie et plate, qui sert d'engin de chargement. (Un dispositif de coulissement télescopique permet au bec-de-canard d'avancer par rapport au couloir au fur et à mesure que le chargement du tas se fait.)
— Sell.-garn. Ciseau dont l'extrémité supérieure est semblable à celle d'un bec de canard.

BEC-DE-CANARD, petit territoire situé au S. du lac Tchad, entre le Logone et le Chari. Il fut cédé à la France par l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911, en échange d'une partie importante des possessions françaises du bassin du Congo.

BEC-DE-CANE n. m. Constr. Serrure comportant uniquement un pêne demi-tour commandé par un fouillot. ‖ Poignée de porte en forme de bec. ‖ Pl. *des* BECS-DE-CANE.
— Métall. Pince plate dont le mors, muni de dents, sert à tenir les petits objets qu'on travaille à la forge.
— Technol. Clou à crochet à l'usage des serruriers.
— ENCYCL. Constr. Le *bec-de-cane* permet l'ouverture courante par bouton ou béquille et ne comporte pas de fermeture par clé. Son mécanisme est abrité par un boîtier. Il comprend une tige coupée en sifflet à 32° ou 45°, s'engageant dans une gâche fixée au dormant de la porte.

BEC-DE-CIRE n. m. Nom usuel de diverses espèces de bengalis et de sénégalis. ‖ Pl. *des* BECS-DE-CIRE.

BEC-DE-CORAIL n. m. Nom que les oiseliers donnent à un très petit passereau grisâtre à bec rouge, qui habite l'Afrique tropicale. (Le bec-de-corail [*Astrilda cinerea*] est un bengali tenu fréquemment en captivité. Famille des plocéidés.) ‖ Pl. *des* BECS-DE-CORAIL.

BEC-DE-CORBEAU n. m. Pince pour couper le fil de fer. ‖ Outil tranchant recourbé à une extrémité. ‖ Pl. *des* BECS-DE-CORBEAU.

BEC-DE-CORBIN n. m. (de *bec* et *corbin,* autre forme de « corbeau »). Nom donné à des objets ou à des instruments dont l'extrémité rappelle le bec d'un corbeau : *Canne à bec-de-corbin.* ‖ Espèce de crochet des chapeliers. ‖ *Fam. Nez en bec-de-corbin,* recourbé et terminé en pointe : *Il avait un long nez aux narines couchées, un nez en bec-de-corbin, dont le mouvement de proue se trouvait encore accentué par la ligne oblique des sourcils* (R. Martin du Gard). ‖ Pl. *des* BECS-DE-CORBIN.
— Arm. Arme des XVe et XVIe s., en forme de marteau dont le fer pointu était arqué en bec d'oiseau, et qui était portée par les gentilshommes préposés à la garde du souverain. (Ceux-ci, dits *gentilshommes à bec-de-corbin,* formaient en France, du XVe au XVIIIe s., deux compagnies de la maison militaire du roi.) ‖ Ciseau à fer recourbé, employé en armurerie pour nettoyer les moulures ou sculpter les ornements.
— Menuis. Moulure ronde à plusieurs courbures, encore appelée BOUVEMENT ou BOUDIN. ‖ Outil permettant d'exécuter cette pièce. ‖ Ciseau recourbé servant à dégager ou à refouiller certaines moulures.

BEC-DE-CUILLER n. m. Extrémité postérieure du canal du muscle du marteau, dans l'oreille moyenne. ‖ Pl. *des* BECS-DE-CUILLER.

BEC-DE-FAUCON n. m. Arm. Syn. de BEC-DE-CORBIN. ‖ Pl. *des* BECS-DE-FAUCON.
— Zool. Nom donné à diverses espèces de tortues ou de poissons à bec.

BEC-DE-GRUE n. m. Nom usuel de plusieurs espèces de géraniums. ‖ Pl. *des* BECS-DE-GRUE.

BEC-DE-HACHE n. m. Nom usuel de l'huîtrier, ou pie de mer. ‖ Pl. *des* BECS-DE-HACHE.

BEC-DE-JAR n. m. Coquillage de la Manche et de l'océan Atlantique, vivant profondément enfoncé dans le sable vaseux des estuaires (*Mya arenaria*). ‖ Pl. *des* BECS-DE-JAR.
— ENCYCL. Les valves du *bec-de-jar,* ouvertes à l'extrémité arrière, donnent passage à un siphon. Ce mollusque est un bon comestible. Il est aussi utilisé pour servir d'esche à la pêche. On l'appelle encore *mye, clanque, quatre-moines.*

BEC-DE-LIÈVRE n. m. Malformation congénitale de la région située sous la narine, comprenant de nombreuses variétés allant de la simple dépression sous-narinaire à la fente totale avec un écart souvent considérable : *Le bec-de-lièvre bilatéral est la « gueule-de-loup ».* ‖ Pl. *des* BECS-DE-LIÈVRE.
— ENCYCL. Le *bec-de-lièvre* est une malformation qui peut être uni- ou bilatérale. Il est dit *simple* quand la lèvre seule est touchée, *total* quand le rebord alvéolaire de l'os maxillaire est fendu. Cette malformation peut exister seule ou associée à la division vélo-palatine*. Le traitement chirurgical modifié par le Dr Veau donne de bons résultats entre des mains spécialisées. Il s'effectue entre deux mois et un an pour le bec-de-lièvre, entre dix-huit mois et deux ans dans le cas de division vélo-palatine.

BEC-DE-PERROQUET n. m. Chirurg. Tenaille dont on se sert dans les fractures du crâne pour extraire les fragments d'os. ‖ Pl. *des* BECS-DE-PERROQUET.
— Malacol. Mâchoires cornées des céphalopodes.
— Pathol. Excroissance osseuse que l'on observe au rebord des corps vertébraux au cours de rhumatismes arthrosiques ou d'arthroses localisées. (Syn. OSTÉOPHYTE.)
— Pêch. Hameçon double dont les tiges comportent une ondulation.

BEC-D'OIE n. m. Nom donné au dauphin commun, à cause de la conformation de son museau. ‖ Pl. *des* BECS-D'OIE.

BEC-DUR n. m. Nom usuel du gros-bec commun. ‖ Pl. *des* BECS-DURS.

BEČEJ, v. de Yougoslavie (Vojvodine) ; 27 000 hab. Marché agricole.

BECELAERE, auj. **Besclare,** comm. de Belgique (arrond. d'Ypres). Le village fut âprement disputé au cours de la bataille d'Ypres*, en octobre et novembre 1914.

BEC-EN-CISEAUX n. m. Oiseau à plumage noir et blanc, semblable à une hirondelle de mer de grande taille et caractérisé par un bec très comprimé latéralement, dont la mandibule inférieure dépasse fortement l'autre. (Les becs-en-ciseaux [*rhynchops*] vivent au bord des eaux douces et maritimes des régions tropicales. Famille des laridés.)

BEC-EN-CROIX n. m. Ornith. Bec-croisé commun. ‖ Pl. *des* BECS-EN-CROIX.

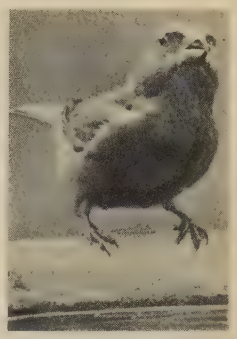

bec-croisé

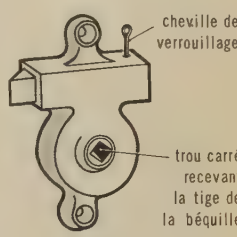

bec-de-cane

bec-de-perroquet (pêch.)

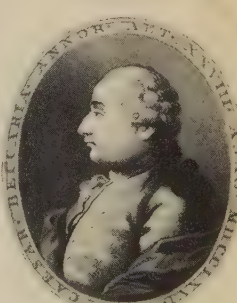

marquis de BECCARIA
gravure de Carlo Faucci

bec-en-ciseaux

Phot. Hosking, Dragesco, Larousse.

BEC-EN-CUILLER n. m. Ornith. Nom usuel du savacou. || Pl. *des* BECS-EN-CUILLER.

BEC-EN-FOURREAU n. m. Ornith. Nom donné quelquefois au chionis. || Pl. *des* BECS-EN-FOURREAU.

BEC-EN-SCIE n. m. Ornith. Nom usuel de la harle. || Pl. *des* BECS-EN-SCIE.

LE BEC-HELLOUIN
tour du XVe s.

BECERRA (Gaspar), peintre, sculpteur et dessinateur espagnol (Baeza 1520 - Madrid 1570). Il s'inspira, à Rome, de l'art de Michel-Ange, s'établit à Valladolid et, nommé peintre du roi (1557), collabora à la décoration de l'Alcazar de Madrid. Ses dessins (Bibliothèque nationale de Madrid) sont empreints d'une certaine grandeur. Par son retable de la cathédrale d'Astorga, il a répandu le maniérisme en Vieille-Castille.

BECFIGUE n. m. (ital. *beccafico ;* de *becca,* impér. de *beccare,* becquer, et *fico,* figue). Nom sous lequel on désigne, dans le Midi de la France, un certain nombre de passereaux (gobe-mouches, fauvettes, etc.) auxquels on fait la chasse en automne, au grand préjudice de l'agriculture.

BEC-FIN n. m. Nom commun à tous les passereaux à bec droit, effilé et aigu (traquets, fauvettes, etc.). || Pl. *des* BECS-FINS.

BÊCHAGE n. m. Action de bêcher. || Son résultat.

BÉCHAMEIL ou **BÉCHAMEL** (Louis DE), marquis **de Nointel,** financier français (1630-Paris 1703). Fermier général, surintendant de la maison du duc d'Orléans, intendant de Bretagne, il acquit une certaine célébrité en inventant la sauce blanche à laquelle il a donné son nom.

BÉCHAMEL ou **BÉCHAMELLE** n. et adj. f. Sauce blanche, ainsi nommée d'après le marquis de Béchameil. (Elle se fait en gras ou en maigre, selon que le liquide employé est du bouillon blanc auquel s'ajoute de la crème, ou bien du lait.)

BÉCHAMP (Pierre Jacques Antoine), médecin et chimiste français (Bassing, près de Dieuze, 1816 - Paris 1908). Professeur de chimie médicale et de pharmacie à la faculté catholique de Montpellier (1857), doyen de la faculté catholique de médecine de Lille. Auteur de : *les Microzymas dans leurs rapports avec l'hétérogénie, l'histogénie, la physiologie et la pathologie* (1883).

BÉCHAR (DJEBEL), montagne du Sahara algérien, sur le revers de laquelle est établie la ville de *Colomb-Béchar.*

BÊCHARD n. m. Houe à deux branches larges et pointues.

BÉCHAR-DJEDID ou **BIDON-II,** agglomération du Sahara algérien (départ. de la Saoura), à proximité de Colomb-Béchar.

carte du BECHUANALAND

BÉCHAUX (Auguste Etienne), économiste français (Porrentruy 1854 - Paris 1922). Dans son ouvrage *les Ecoles économiques au XIXe siècle : l'école économique française* (1902), il souligne la différence entre le libéralisme français et l'individualisme britannique. Il a également écrit sur les problèmes du travail et les salaires.

BÊCHE n. f. (bas lat. **bissa,* houe). Instrument formé d'une lame de fer large, plate et tranchante, adaptée à un fort manche, et qui sert à retourner la terre : *Une bêche de jardinier.*
— Arm. *Bêche de crosse*,* dispositif d'ancrage de l'affût d'un canon dans le sol.
— Entom. Nom usuel du rhynchite de la vigne.

BÊCHE adj. (altération de *bêchevet,* double chevet). Usité seulement dans la locution *tête-bêche*.*

BÊCHE-DE-MER ou **BICHE-DE-MER** n. f. Nom usuel du trépang, ou holothurie comestible. || Pl. *des* BÊCHES- (ou BICHES-) DE-MER.

BÊCHE-DE-MER n. m. Linguist. Syn. de BICHLAMAR.

BEC-HELLOUIN (LE), comm. de l'Eure (arrond. de Bernay), à la limite du Roumois et du Lieuvin ; 450 hab. (186 aggl.). Abbaye bénédictine fondée au XIe s. par le bienheureux Hellouin : l'école du monastère, fondée par Lanfranc et dirigée ensuite par saint Anselme (1063-1079), fut l'une des plus célèbres écoles du Moyen Age. Saccagée par les protestants, elle fut relevée au XVIIe et au XVIIIe s. (tour du XVe s., bâtiments des XVIIe et XVIIIe s.). Eglise paroissiale des XIVe et XVIe s. Une abbaye de bénédictins s'est réinstallée dans les bâtiments après la Seconde Guerre mondiale. Non loin, prieuré de bénédictines, oblates de Sainte-Françoise-Romaine.

BÊCHELON n. m. Petite binette.

BECHER [ʃɛr] n. m. (de *Becher,* n. pr.). Petit vase de verre, servant en chimie aux dosages volumétriques.

BÊCHER v. tr. Cultiver à la bêche : *Bêcher un jardin.* || — *Fig.* et *fam.* Critiquer avec malveillance : *Chaque fois que tu bêcheras ta mère, je prendrai sa défense* (H. Lavedan).

BECHER (Johann Joachim), alchimiste allemand (Spire 1635-Londres 1682). Professeur de médecine à l'université de Mayence (1666), puis établi à Munich, son excessive vanité et son esprit indépendant ne lui permettaient de se fixer nulle part. De Munich, il se rendit à Vienne, où l'amitié du comte von Zinzendorf le fit nommer conseiller de la chambre de commerce. Disgracié bientôt, il passa en Hollande, à Harlem, vers 1678. Enfin, il partit pour l'Angleterre vers 1680, et y passa deux ans à étudier les mines de Cornouailles et d'Ecosse. Expérimentateur très habile, Becher déploya une grande activité. Il découvrit l'éthylène en 1669. Un des derniers à croire en la possibilité des transmutations, il soutenait la thèse des trois éléments : l'élément terreux, l'élément métallique et l'élément combustible. Il fut un précurseur de la théorie du phlogistique. Œuvres : *Physica subterranea* (1669), *Theses chymicae* (1682).

BECHER (Johannes), poète et auteur dramatique allemand (Munich 1891 - Berlin 1958). Militant d'extrême gauche, il s'est réfugié en U.R.S.S. de 1935 à 1945, avant de revenir dans la République démocratique allemande. Ses premières œuvres poétiques (*Á l'Europe,* 1916; *Péan contre notre époque,* 1918 ; *la Marche rouge,* 1924 ; *Rythmes des machines,* 1925) le rattachent à l'école expressionniste. Ses œuvres plus récentes, en particulier ses *Poèmes du temps de l'exil* (1945), empruntent une forme moins obscure et plus simple.

BÉCHEREL, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), au N.-O. de Rennes ; 633 hab. (*Bécherellais*). Restes de fortifications. Maisons anciennes. Fromagerie. — Aux environs, château de Caradeuc.

BECHET (Sydney), musicien noir américain de jazz (La Nouvelle-Orléans 1891 - Garches 1959). Virtuose du saxophone et de la clarinette, il joue, dès 1914, avec l'Eagle Band. Il fait de nombreuses tournées aux Etats-Unis et à l'étranger, et débute à Paris, en 1925, avec la Revue nègre. Après la Seconde Guerre mondiale, il vient à plusieurs reprises en France (où il s'installe en 1949) et connaît alors le grand succès. Il est l'un des plus authentiques représentants du style « Nouvelle-Orléans ».

BÊCHETTE n. f. Petite bêche.

BÊCHEUR, EUSE n. et adj. *Fam.* Personne qui est portée à médire, à se moquer. || Personne prétentieuse, vaniteuse.
◆ N. m. Homme qui bêche.
— Arg. Avocat général qui requiert contre l'accusé.

BÊCHEVETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Placer tête-bêche (dialect.) : *Bêcheveter des gerbes.*
— Rel. Empiler des livres pour les maintenir en équilibre, le premier étant placé le dos à gauche et la première page en dessus, le deuxième le dos à droite, et la première page en dessous, etc.

BECHINDLAYÉ, localité de Syrie, dans le djabal al-'A'lā, à proximité de la frontière turque. Tombeau de Tiberius Claudius Sosandros (134). Une pierre dressée de 7 m de haut et de 90 cm de côté, figurant près du tombeau, porte les portraits des défunts, sculptés en bas relief.

BÉCHIQUE adj. et n. m. (gr. *bêx, bekhios,* toux). Pharm. Se dit des remèdes contre la toux : *Sirop béchique.*

BECHLEC n. m. Monn. Syn. de BESCHLICK.

BÊCHOIR n. m. Houe carrée à large fer.

BÊCHON n. f. (de *bêche*). Petite houe à main.

BÊCHOT n. m. Petite bêche.

BÉCHOT (Marc) [† 1557], tailleur général et premier graveur général des monnaies de France en 1547, élève du célèbre graveur Matteo dal Nassaro.

BECHSTEIN (Johann Matthäus), naturaliste allemand (Waltershausen 1757 - près de Meiningen 1822). Il s'adonna à l'étude de la sylviculture, fonda en 1794, à Kemnote, une école forestière très fréquentée, puis fut nommé, en 1800, par le duc de Saxe-Meiningen, directeur de l'académie forestière de Dreissigacker. On lui doit : *Histoire naturelle, indigène et étrangère* (1792-1797), *Botanique forestière* (1810), *Entomologie forestière* (1818), *Cours complet de science forestière* (1818-1821).

BECHSTEIN (Ludwig), écrivain allemand (Weimar 1801 - Meiningen 1860), neveu du précédent. Il doit sa popularité à ses recueils de légendes et contes allemands publiés en 1845 et en 1856.

BECHSTEIN (Friedrich Wilhelm Karl), facteur de pianos allemand (Gotha 1826 - Berlin 1900). Après avoir travaillé dans différentes fabriques en Allemagne, à Londres et à Paris, il installe à Berlin sa propre fabrique, qui prit une extension rapide.

BECHTEL (Friedrich), linguiste allemand (Durlach, Bade, 1855 - Halle 1924). Il est l'auteur de : *les Problèmes fondamentaux de la linguistique indo-germanique depuis Schleicher* (1891).

BECHTEREV (Vladimir Mikhaïlovitch), psychophysiologiste russe (près de Viatka 1857 - Leningrad 1927). Il enseigna à Saint-Pétersbourg (1881-1885), à Kazan' (1885-1893) et de nouveau à Saint-Pétersbourg (1893-1907). On lui doit un *Traité sur la conduction dans le cerveau et la moelle,* et des articles dans le *Journal de psychologie.* En collaboration avec Pavlov, il étudia le *réflexe conditionné* (qu'il nomme *réflexe conjonctif*) chez l'animal, puis chez l'homme, et conclut de ces études à l'existence d'une mémoire organique, qui permet d'attribuer au corps une part importante dans la vie psychologique.

BECHTERMUNTZE (Heinrich), imprimeur allemand († 1466). Compagnon de Gutenberg à Mayence, on lui attribue le célèbre *Catholicon* (1460). Il s'établit ensuite à Eltvill.

BECHUANA(S) ou **BÉTCHOUANA(S),** ensemble de peuples noirs de l'Afrique australe, dont les principaux sont les Tswanas*.

BECHUANALAND, protectorat britannique de l'Afrique australe ; 710 000 km² ; 297 000 hab. Capit. *Mafeking,* dans la prov. du Cap. Ce territoire est formé d'un vaste plateau sédimentaire (1 000 m env.), déprimé par rapport aux plateaux du Sud-Ouest afri-

Phot. Neurdein.

cain, de la Rhodésie et du Transvaal, qui l'entourent. Couvert au centre et au S. par le désert du Kalahari, il est occupé au N. par les cuvettes marécageuses du Makarikari et de l'Okawango, dépendant du bassin du Zambèze. De vastes étendues de savanes font transition entre les maigres steppes du S.-O. et les forêts claires du N. et du N.-E. La population se rassemble principalement au S. et à l'E. Si quelques cultures sont irriguées, l'élevage intensif (bovins : 800 000 têtes ; ovins et caprins : 550 000 têtes) est la ressource essentielle. On exploite des mines d'or, d'argent et d'amiante dans la région de Kanye et de Francistown, le long de la voie ferrée Mafeking-Bulawayo. — Le nom de *Bechuanaland* désigne aussi un district de la prov. du Cap ; ch.-l. *Uryburg*.

BEC-JAUNE n. m. Ornith. V. BÉJAUNE. || Pl. *des* BECS-JAUNES.

BECK (Franz), compositeur rhénan, naturalisé français (Mannheim entre 1723 et 1733 - Bordeaux 1809). Après être allé à Venise se perfectionner auprès de Galuppi, il vint en France vers 1757 ; il se fixa à Bordeaux en 1767, comme organiste de Saint-Seurin et chef d'orchestre du Théâtre. On lui doit trente symphonies, deux divertimentos, douze sonates de clavecin, deux opéras et un *Stabat Mater*.

BECK (Johann Tobias), théologien protestant allemand (Balingen, Wurtemberg, 1804 - Tübingen 1878). Professeur de théologie à Bâle, puis prédicateur à Tübingen de 1843 à sa mort, il opposa à l'école critique et spéculative de Baur une inspiration réaliste très attachée aux Ecritures. Principaux ouvrages : *Sermons chrétiens* (1836-1838), *Introduction à la doctrine chrétienne* (1838 ; 2e éd. 1870), *la Doctrine chrétienne d'après les sources bibliques* (1841), *Psychologie biblique* (1843).

BECK (Ludwig), général allemand (Briebrich, près de Wiesbaden, 1880 - Berlin 1944). Issu d'une famille de grands industriels, officier d'artillerie du corps d'état-major, il termina la Première Guerre mondiale comme commandant à l'état-major du Kronprinz. Colonel en 1927, il fut placé en 1933 à la tête du Truppenamt (état-major de l'armée). Promu général de corps d'armée et chef de l'état-major général en 1938, Beck a joué un rôle capital dans la transformation de la Reichswehr en la Wehrmacht. Mais, hostile à Hitler, il démissionna en août 1938. Maintenu sans commandement pendant toute la Seconde Guerre mondiale, il prit contact avec les opposants du régime et se trouva à la tête du complot militaire qui tenta de supprimer Hitler. Il devait être « président du Reich par intérim ». Arrêté à la suite de l'échec du putsch du 20 juillet 1944, il tenta de se suicider et fut abattu le soir même.

BECK (colonel Joseph), homme politique polonais (Varsovie 1894 - Stauesti, Roumanie, 1944). Il combattit dans les rangs de la légion polonaise de Pilsudski pendant la Première Guerre mondiale. Chef de cabinet de ce dernier (1926-1930), ministre sans portefeuille, puis sous-secrétaire d'Etat (1930-1932) et ministre des Affaires étrangères de 1932 à 1939, il signa avec l'Allemagne un pacte de non-agression de dix ans en 1934. Avec l'appui de Hitler, il obtint en septembre 1938 la cession, par la Tchécoslovaquie, du district charbonnier de Teschen, mais refusa en 1939 d'accepter le rattachement de Dantzig à l'Allemagne, dont les troupes envahirent la Pologne. Il se réfugia avec le gouvernement polonais en Roumanie.

BECK (Conrad), compositeur suisse (Lohn 1901). Elève d'Andreae et d'Honegger, il est, depuis 1939, directeur des émissions musicales de Radio-Bâle. On lui doit six symphonies, un ballet (*la Grande Ourse*), des œuvres de musique de chambre. Son art est nettement influencé par Hindemith.

BECKE (Friedrich), minéralogiste et lithologiste autrichien (Prague 1855 - Vienne 1931). Professeur à l'université de Prague, puis à celle de Vienne (1898), il est surtout connu pour avoir inventé une méthode de détermination rapide des indices de réfraction, valable pour les fragments microscopiques contenus dans les roches.

BECKENHAM, agglomération de la banlieue S.-E. de Londres (Kent) ; 94 800 hab.

BECKENRIED, v. de Suisse (demi-cant. de Nidwald), sur la rive S. du lac des Quatre-Cantons. Tourisme. Point de départ du téléphérique pour la Klewenalp (1 581 m).

BECKER (Karl Wilhelm), numismate et faussaire adroit, ami de Gœthe (Spire 1772 - Berlin 1830), connu pour l'habileté avec laquelle il sut contrefaire les monnaies antiques.

BECKER (Nikolaus), poète allemand (Bonn 1809 - Hünshoven, près de Gelsenkirchen, 1845). Il n'est connu que par *l'Hymne du Rhin*, composé en 1840, qui provoqua en Allemagne un certain enthousiasme patriotique :

Non! ils n'auront pas le libre Rhin allemand!

et qui inspira à Alfred de Musset, en manière de réplique, son poème *le Rhin allemand*. Lamartine répliqua par la *Marseillaise de la paix*.

BECKER (Johann Philip), socialiste allemand (Frankenthal 1809 - Genève 1886). Après avoir pris part à plusieurs mouvements démocratiques, il se voua entièrement à la propagande socialiste et joua un rôle important dans les démêlés de Marx et de Bakounine. Il fut l'un des créateurs de l'Internationale (1865), et fonda en 1877, à Genève, un journal socialiste, *le Précurseur*.

BECKER (August), paysagiste allemand (Darmstadt 1822 - Düsseldorf 1887). Il fut un des peintres favoris de la reine Victoria, qui l'appela à décorer de vues de la haute Ecosse le château de Balmoral.

BECKER (Jacques), cinéaste français (Paris 1906 - *id.* 1960). Assistant de Jean Renoir, il entreprend comme metteur en scène, en 1939, *l'Or du Cristobal*. La guerre l'empêche d'achever lui-même ce film, et c'est en 1942, avec *Dernier Atout*, que se situent ses vrais débuts. Il réalise ensuite *Goupi-Mains rouges* (1943), *Falbalas* (1944), *Antoine et Antoinette* (1946), *Rendez-vous de juillet* (1949), *Edouard et Caroline* et *Casque d'Or* (1951), *Rue de l'Estrapade* et *Touchez pas au grisbi* (1953), *Ali-Baba et les 40 voleurs* (1954), *les Aventures d'Arsène Lupin* (1956), *Montparnasse 19* (1958), etc. Une grande sobriété dans l'expression, un souci du détail juste et précis caractérisent son style pur et dépouillé. Il excelle dans la peinture de certains milieux de la jeunesse parisienne.

BECKERE (Pierre DE), orfèvre flamand et fondeur de métaux (Bruxelles 1480 - *id.* 1527). Auteur de la belle statue funéraire, en cuivre doré, de Marie de Bourgogne, dans l'église Notre-Dame de Bruges.

BECKET (saint Thomas). V. THOMAS BECKET (saint).

BECKETT (Isaac), graveur anglais (pays de Kent 1653 - Londres 1719). Il grava à la manière noire, d'après les peintres de son temps, des portraits de personnages de la cour de Jacques II.

BECKETT (Samuel), écrivain irlandais (Dublin 1906). Dès sa jeunesse il a connu la France, et il s'établit à Paris en 1938. Après plusieurs œuvres écrites en anglais, dont *Murphy* (1938), c'est en langue française qu'il a choisi d'écrire, depuis 1947, ses romans : *Molloy* (1951), *Malone meurt* (1951) et *l'Innommable* (1953), confessions désespérées et tragiques dénonciations de l'absurdité de la condition humaine. Outre un volume de *Nouvelles et textes pour rien* (1955), S. Beckett a publié (1952), puis fait jouer (1953) une pièce, *En attendant Godot*, qui est une âpre peinture de la vanité de tout espoir et de tout effort de rédemption. Le même nihilisme inspire une autre pièce : *Fin de partie* (1957).

BECKFORD (William), homme politique anglais (La Jamaïque 1709 - Londres 1770). Alderman de la Cité de Londres et lord-maire en 1762 et en 1769, ce fut un des plus violents opposants à la politique personnelle de George III et à celle de son ministre Bute. Sa puissance était fondée sur la fortune colossale qu'il avait acquise dans le commerce colonial.

BECKFORD (William), collectionneur et écrivain anglais (Fonthill 1759 - Lansdown Hill, près de Bath, 1844). Très riche, il fit de longs voyages en Europe, dont il conta les incidents dans ses *Lettres de voyage*, qui ne manquent pas de pittoresque. Il est aussi l'auteur des *Biographies de peintres extraordinaires* (1780), satire sur les artistes anglais et hollandais. Mais son principal titre à la célébrité est sa romanesque *Histoire du caliphe Vathek*, « conte arabe » écrit en français (1782), puis traduit en anglais (1786).

BECKMANN (Max), peintre allemand (Leipzig 1884 - New York 1950). Il a pratiqué un expressionnisme violent en des tableaux hauts en couleur, résumés quant aux formes. Remarquable lithographe, on lui doit un portrait de Richard Pipper, ainsi que des illustrations pour *Une ville de nuit*, de Brauloehrens. (Prix Carnegie, 1930.)

BECKX (Jean-Pierre), 22e général des jésuites (Sichem, Brabant, 1795 - Rome 1887). Recteur de la maison d'études des jésuites de Louvain en 1851, provincial d'Autriche (1852), il succéda, en 1853, au P. Roothaan comme général des jésuites. Sous son généralat (1853-1884), la Compagnie passa de 5 209 membres à 12 070 ; le P. Beckx multiplia les périodiques jésuites et exerça une grande influence sous le pontificat de Pie IX.

général Ludwig BECK

BÉCLARD (Pierre Augustin), chirurgien et anatomiste français (Angers 1785 - Paris 1825). Chirurgien de la Pitié (1815), professeur d'anatomie (1818), membre de l'Académie de médecine (1820), il a inventé ou perfectionné des procédés opératoires ; on lui doit une méthode pour guérir la fistule du canal de Stenon, plusieurs procédés d'amputation partielle du pied, de désarticulation des os du métatarse, de la hanche, de l'épaule.

BÉCLARD (Jules), médecin et physiologiste français (Paris 1817 - *id.* 1887), fils du précédent. Agrégé en 1845, il succéda à Longet dans la chaire de physiologie en 1872. Il fut membre du Conseil général de la Seine en 1871, réélu en 1874. Ses succès comme professeur lui valurent, en 1881, le décanat à la faculté de médecine ; il fut, de 1873 à 1887, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. Auteur de : *le Système cartilagineux* (1846), *Hygiène de la première enfance* (1852), *Traité élémentaire de la physiologie humaine* (1re éd., 1855). Il a publié aussi des mémoires sur Harvey, sur Geoffroy Saint-Hilaire.

colonel Joseph BECK

BÉCLART D'HARCOURT (Marguerite), femme compositeur française (Paris 1884). Disciple de Decaux, V. d'Indy, M. Emmanuel, on lui doit : une *Suite française* pour clavecin, des mélodies (*la Flûte de jade*, *Trois Poèmes de la mer*), un ballet (*Raïmi*), les orchestrations du *Mariage* de Moussorgsky et du *Poème du Rhône* de M. Emmanuel. Elle a publié, avec la collaboration de son mari, l'ethnologue Raoul d'Harcourt, et à la suite de ses voyages d'exploration, plusieurs études de haut intérêt : *la Musique des Incas et ses survivances* (1925), *Chansons populaires françaises du Canada ; leur langue musicale* (1955).

BÉCLÈRE (Antoine), médecin et électroradiologiste français (Paris 1856 - *id.* 1939). Il fonda en 1897, à l'hôpital Tenon, le premier laboratoire de radiodiagnostic. Ses découvertes en technique radiologique, en radiodiagnostic et en radiothérapie servirent de base aux travaux modernes. Il créa l'enseignement de la radiologie médicale (1897-1927).

BÉCON-LES-BRUYÈRES, section résidentielle de la comm. de Courbevoie (Seine, arrond. de Saint-Denis).

BÉCON-LES-GRANITS, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), dans le Segréen ; 1 704 hab. (903 aggl.). Château des XVe et XVIIe s. Granite dit *grison*.

BÉCOT n. m. Nom usuel de la bécassine sourde.

BÉCOT n. m. (de *bec*). *Fam.* Petit baiser.

BÉCOTAGE n. m. *Fam.* Action de bécoter ; embrassade : *Voulant en finir avec les bécotages attendris du départ il empoigna sa malle* (Huysmans).

BÉCOTER ou **BÉCOTTER** v. tr. *Fam.* Donner un petit baiser du bout des lèvres : *La maîtresse la bécota sur les oreilles* (Maupassant).

— ***Se bécoter*** v. pr. Echanger des baisers furtifs : *Les ombrages sous lesquels filles et garçons aimaient aller le soir se bécoter* (D. Amiel).

BÉCOURT, musicien français de la fin du XVIIIe s. Il était, vers 1786, violoniste à l'orchestre du petit théâtre des Beaujolais, pour

Samuel BECKETT

Phot. Monde et Caméra, A. F. P.

Henri BECQUEREL

lequel il écrivit plusieurs airs de danse, dont un qui avait pour titre *le Carillon national*. Quand vint la Révolution, un chanteur ambulant, nommé Ladré, prit cet air pour thème et y adapta les paroles de la chanson : *Ah ! ça ira*.

BEC-OUVERT [bekuvɛr, même au pl.] n. m. Nom usuel des anastomes, donné quelquefois aussi au butor. ‖ Pl. *des* BECS-OUVERTS.

BEC-PLAT n. m. Nom usuel du souchet. ‖ Pl. *des* BECS-PLATS.

BECQ DE FOUQUIÈRES (Louis), écrivain français (Paris 1831 - *id.* 1887). Il quitta l'armée pour la littérature. Son nom reste attaché à ses travaux sur André Chénier, dont il publia, avec d'érudits commentaires, les *Poésies* (1862), les *Œuvres en prose* (1872), les *Œuvres posthumes* (1872), que suivirent des *Lettres critiques sur la vie d'André Chénier* (1881). Il est aussi l'auteur d'un *Traité général de versification française* (1879).

BECQUE (Henry), auteur dramatique français (Paris 1837 - *id.* 1899). Tour à tour employé dans les bureaux du chemin de fer du Nord, à la chancellerie de la Légion d'honneur, commis d'agent de change, il débute au théâtre avec un livret d'opéra, *Sardanapale* (1867). Il donne ensuite *l'Enfant prodigue* (1868), vaudeville consciencieux, puis *Michel Pauper* (1870), drame dont les nobles préoccupations sociales ne font pas pardonner la phraséologie. L'échec de *l'Enlèvement* (1871) éloigne un moment

Henry BECQUE
eau-forte d'Auguste Rodin

Becque du théâtre ; il fait alors du journalisme. Il revient à la scène avec *la Navette* (1878) et *les Honnêtes Femmes* (1880), puis donne ses deux chefs-d'œuvre, *les Corbeaux** (1882) et *la Parisienne** (1885), que complète *Veuve* en 1897. Becque, restaurateur de la grande comédie réaliste, en face des Scribe, des Sardou, des Augier et des Dumas fils, est, en quelque sorte, le père du théâtre « cruel », de ce qu'on a appelé la « comédie rosse », dont les « mots de nature » expriment, de façon incisive, l'homme et la société tels qu'il les voit, dans leur laideur et leur cynisme. Outre deux volumes de chroniques et de polémique, *Querelles littéraires* (1890) et *Souvenirs d'un auteur dramatique* (1895), Becque a laissé une comédie inachevée : *les Polichinelles*, publiée en 1910. (→ Biblio.)

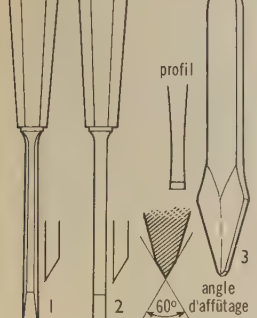

bédanes
1, 2, à bois 3, à métaux

BECQUÉ, E adj. *Œuf becqué*, œuf à travers la coque duquel on commence à voir le bec du poussin.

— Hérald. Se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail particulier : *Coq d'or becqué de sable*.

BECQUEBOIS n. m. Nom usuel du pivert. (On écrit aussi BÈQUE-BOIS.)

BECQUÉE n. f. Quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec pour la donner à ses petits : *Yseult vint, comme de coutume, donner la becquée à ses jeunes oiseaux qu'elle élevait dans des cages* (Sand). ‖ *Par extens.* Nourriture donnée par petites bouchées.

— Pêch. Bouchée fixée à l'hameçon et constituée par plusieurs esches.

BECQUEFLEUR n. m. Nom usuel du colibri. (On écrit aussi BÈQUE-FLEUR.)

BÉCQUER (Gustavo Adolfo), écrivain espagnol (Séville 1836 - Madrid 1870). Il a laissé des légendes en prose, dont les plus connues sont : *le Bracelet d'or*, *le Christ à la tête de mort*, *Maître Pérez l'organiste*, *le Miserere* ; quelques lettres descriptives et pittoresques (*De ma cellule*), écrites en 1864, et surtout des poésies lyriques, *Rimas*, qui ont un accent personnel très intime. Elles peignent avec des traits touchants l'âme passionnée du poète, ses amours, ses espoirs, ses désillusions et ses douleurs. Elles ont exercé sur l'imagination de la jeunesse espagnole la même action que celles d'Alfred de Musset en France.

BECQUEREL (Antoine), physicien français (Châtillon-Coligny 1788 - Paris 1878). Élève de l'Ecole polytechnique (1806), il fait, comme officier du génie, les campagnes d'Espagne et de France, et donne sa démission en 1815 pour se livrer aux travaux scientifiques. Il devient alors professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle. Sa contribution personnelle aux progrès de l'électricité est considérable. Il découvre en 1819 la piézo-électricité. Il imagine en 1829 la première pile à deux liquides, dont les électrodes demeurent impolarisables. C'est lui qui observe le premier l'existence de corps diamagnétiques (1827). Il découvre en 1839 la pile photovoltaïque. Etudiant la conductibilité des électrolytes, il en déduit un procédé de dépôt galvanique des métaux. Il invente encore l'actinomètre électrochimique, pour déterminer l'intensité des radiations lumineuses dans les profondeurs marines. Dans les dernières années de sa vie, il étudie les forces électrocapillaires, ainsi que leur rôle au point de vue physiologique et météorologique. Membre du conseil général du Loiret, il contribua à l'amélioration de la Sologne. Il entra à l'Académie des sciences en 1829. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur l'électricité, le magnétisme, l'électrochimie, la météorologie, les engrais, etc.

BECQUEREL (Louis Alfred), médecin français (Paris 1814 - *id.* 1862), fils aîné du précédent. Outre sa thèse de doctorat *Sur les affections tuberculeuses et le carreau* (1840), on lui doit : *Recherches cliniques sur la méningite des enfants* (1838), *Recherches sur les liquides de l'économie dans l'état pathologique, notamment sur le sang*, *Traité du bégayement et des moyens de le guérir*, *De l'empirisme en médecine* (1844), *Des applications de l'électricité à la thérapeutique médicale* (1853), *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* (1854), *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1859).

BECQUEREL (Edmond), physicien français (Paris 1820 - *id.* 1891), deuxième fils d'Antoine. Il assista son père dans un grand nombre de recherches. En 1876, il fut appelé à la chaire de physique et de météorologie du nouvel Institut agronomique, et il succéda à son père, en 1878, comme professeur de physique au Muséum. Il est l'auteur de recherches dans les domaines les plus divers. Le premier, dès 1842, il employa systématiquement la plaque de Daguerre à l'étude du spectre ultraviolet ; en 1847, il réussissait à obtenir par la photographie une reproduction des couleurs du spectre solaire. Puis, en 1849, il se signala par une belle série de travaux sur le magnétisme. En 1853, il consacra un mémoire important à la conductibilité des gaz provoquée par le voisinage d'un corps à haute température. Il fit enfin, en 1866, les premières mesures de température effectuées à l'aide de la pile thermo-électrique, et établit à ce propos un classement des métaux d'après la valeur des forces électromotrices de contact. (Acad. des sc., 1863.)

BECQUEREL (Henri), physicien français (Paris 1852 - Le Croisic 1908), fils du précédent. Entré à l'Ecole polytechnique en 1872, puis à l'Ecole des ponts et chaussées, il en sort ingénieur en 1877. Professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle en 1892 et à l'Ecole polytechnique en 1895, il entre à l'Institut en 1889. A la suite de la découverte des rayons X, il cherche, à l'instigation de Henri Poincaré, s'il existe une relation entre le phénomène de production de ces rayons et la phosphorescence. C'est ainsi qu'il découvre, en 1896, sur les sels d'uranium, le phénomène de radio-activité. Il fait l'analyse des rayons émis par l'uranium, grâce au champ magnétique créé par un électro-aimant, et établit qu'il s'agit d'une propriété de l'atome d'uranium, valable pour tous les composés de ce métal. Il découvre aussi l'ionisation des gaz provoquée par ce rayonnement. On peut mentionner ses recherches sur la polarisation rotatoire magnétique (1876), sur la phosphorescence (1882), sur le spectre infrarouge (1883), sur l'absorption de la lumière par les cristaux (1886). Il a partagé le prix Nobel de physique pour 1903 avec P. et M. Curie. (→ Biblio.)

BECQUEREL (Jean), physicien français (Paris 1878 - Pornichet 1953), fils du précédent. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1897), inspecteur général des ponts et chaussées (1903), il avait obtenu en 1902, au Muséum d'histoire naturelle, la chaire de physique appliquée, qu'avaient successivement détenue ses trois ascendants directs. Continuant l'œuvre de son père, il étudia les propriétés optiques et magnétiques des cristaux, particulièrement aux très basses températures, et découvrit la polarisation rotatoire paramagnétique. On lui doit plusieurs ouvrages sur la relativité et les transmutations d'éléments, ainsi que sur les rapports de la physique avec l'art musical. (Acad. des sc., 1946.)

BECQUERÉLITE n. f. Minér. Oxyde naturel d'uranium hydraté, orthorhombique.

BECQUERIAU n. m. Nom donné par les bergers à l'ecthyma* contagieux.

BECQUET ou **BÉQUET** n. m. (dimin. de *bec*). Clou à tête en goutte de suif, dont on munit les chaussures de fatigue.

— Imprim. Bout de copie qu'on ajoute à une épreuve.

— Rel. Languette de peau très mince, placée sur les coins remplis de la couverture d'un livre relié en pleine peau.

— Théâtr. Fragment de scène que l'auteur ajoute ou modifie au cours des répétitions.

BECQUETAGE n. m. Action de becqueter.

BECQUETANCE ou **BECTANCE** n. f. *Pop.* Nourriture.

BECQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Piquer et mordiller avec le bec, pour manger, attaquer ou caresser : *Tandis que le capucin* [...] *ou le bouvreuil venaient becqueter sa main* (Sand).

◆ V. intr. *Pop.* Manger, en parlant de l'homme (on prononce en ce cas : *je* [bɛkt], *il* [bɛktra], et on écrit souvent BECTER) : *Rien à becqueter. Laissez-moi passer, je vous dis, je m'en fous, moi, de votre grève. Il faut que je becte, moi* (Aragon).

— ***Se becqueter*** v. pr. *Fam.* Echanger de petits baisers.

BECTANCE, BECTER. V. BECQUETANCE, BECQUETER.

BECULA. Géogr. anc. Ville de la péninsule Ibérique, dans la Bétique. Victoire de Scipion, le futur « premier Africain », sur Hasdrubal (209 av. J.-C.).

BÉCUNE n. f. Nom usuel du sphyrène* des Antilles.

BEDAINE n. f. (de l'anc. franç. *boudine*, nombril). *Fam.* Gros ventre : *Majestueux par sa bedaine rondelette* (A. Daudet).

— Arm. Boulet de pierre lancé au moyen d'une catapulte, et, plus tard (Moyen Age), à l'aide des bouches à feu.

BÉDANE n. m. (de *bec d'ane*, bec de canard). Ciseau en acier fondu et trempé, étroit et plus épais que large.

— ENCYCL. Le *bédane* pour le travail du bois est muni d'un manche en bois dur, et c'est la section de sa lame qui le différencie du ciseau à bois ordinaire. Il est principalement utilisé pour le mortaisage. Le bédane employé pour le travail des métaux ne possède pas de manche et sert surtout à exécuter au marteau à main une saignée dans un travail de dégrossissage. (V. BURINAGE.)

BÉDARICIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Bédarieux ; habitant ou originaire de cette ville.

BÉDARIEUX, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Béziers), dans le *bassin de Bédarieux* (Minervois), au S. du Lodévois, sur l'Orb ; 7 416 hab. (6 864 aggl.) [*Bédariciens*]. Eglise (XVe et XVIe s.). Industries chimiques. Céramique. Confection et bonneterie. Fabrique de matériel vinicole. Biscuiterie. Mégisserie. Exploitations de bauxite et de dolomie.

Phot. X, Larousse.

Patrie de F. Fabre. — Aux environs, cirque de Mourèze*.

BÉDARRIDE (Jassuda), jurisconsulte français (Aix-en-Provence 1804 - *id.* 1882). Il a publié un *Commentaire du Code du commerce* (1854 à 1864) et un *Commentaire de la loi du 10 décembre 1874 sur l'hypothèque maritime.*

BÉDARRIDES, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), dans le Comtat, au confluent de l'Ouvèze et d'une branche de la Sorgue ; 2 031 hab. (921 aggl.) [*Bédarridais*]. Pâtes alimentaires.

BEDAUX (Charles), ingénieur français (Paris 1888 - Miami 1944). Ayant débuté comme ouvrier et observé son propre travail, il mit au point un système de mesure du travail, dont l'originalité est de définir le temps alloué pour l'exécution d'une tâche quelconque, en considérant l'allure de l'opérateur. L'unité de mesure pour l'appréciation du travail humain est le *point-minute,* ou *bedaux :* quantité de travail qu'un homme normal peut fournir en une minute, pendant huit heures par jour, sans compromettre sa santé. Cet ouvrier normal produit alors 60 bedaux par heure, et la vitesse de ses mouvements, lorsqu'il travaille à cette cadence, est prise comme allure de référence : c'est l'allure 60. Pour étudier un mouvement, il suffit d'en mesurer la durée et d'évaluer, par rapport à l'allure de référence (60), l'allure à laquelle l'opérateur accomplit ce mouvement. On obtient alors, par une simple règle de trois, la « valeur bedaux » du mouvement étudié. Ces principes sont mondialement diffusés et appliqués.

BEDDOES (Thomas Lovell), poète et auteur dramatique anglais (Clifton 1803 - Bâle 1849). Fils d'un chirurgien et neveu de Maria Edgeworth, il fait ses études à Oxford et publie, en 1821, son poème *l'Improvisateur,* qu'il retire ensuite de la circulation. En 1822, il donne sa *Tragédie de la jeune épousée* (*The Bride's Tragedy*), dans le goût des dramaturges élisabéthains. Trois ans plus tard, il va étudier la médecine à Göttingen et mène désormais une existence errante en Allemagne, puis en Suisse. Il s'absorbe dans la composition d'un long ouvrage dramatique : *les Facéties de la Mort* (*Death's Jest Book*), qui paraîtra, ainsi que ses poèmes lyriques, après sa mort (1850-1851). Après une première tentative de suicide en 1848, il réussit à s'empoisonner l'année suivante. L'œuvre de Beddoes est romantique : il eut l'obsession de l'étrange, du macabre, à un degré presque morbide. Ses œuvres sont d'un pathétique émouvant dans leur forme très raffinée. Quelques-unes de ses poésies rappellent celles de Shelley.

BEDE (Edward BRADLEY, dit **Cuthbert**), romancier anglais (Kidderminster 1827 - Lavington, Lincolnshire, 1889). Il a écrit notamment : *Aventures de M. Verdant Green, étudiant à Oxford* (1853-1856), description humoristique de la vie d'université anglaise ; le style de l'œuvre, illustrée par Bradley lui-même, rappelle la manière de Ch. Dickens.

BÈDE le Vénérable (saint) [Wearmouth, Durham, 673 - Jarrow, Durham, 735), moine northumbrien, fixé à Jarrow. Très cultivé, il fut l'une des principales personnalités de l'Eglise anglo-saxonne au début du VIIIe s. Il écrivit une *Histoire ecclésiastique de la nation anglaise,* source importante pour l'histoire anglo-saxonne.

BÈDE le Jeune (saint), moine en Italie († au monastère de Gavello, près de Rovigo, 883). Il appartint à la cour de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

BEDEAU n. m. (bas lat. *bidellus,* qui a lui-même une origine germanique). Dans une église, employé laïque, portant verge ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les quêteurs, de maintenir le bon ordre, etc. (Anciennement, ce terme avait plusieurs autres significations : 1° les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences ; 2° les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs ; 3° les *bedeaux des manoirs,* en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.)

BEDEAU (Marie Alphonse), général français (Vertou 1804 - Nantes 1863). Il fit toute sa carrière en Algérie à partir de 1836. Comme divisionnaire, il dirigea, en 1847, une expédition contre les Kabyles de Bougie, et fut gouverneur général de l'Algérie. Rentré en France peu avant février 1848, Bedeau déploya peu d'énergie dans la répression de l'insurrection. Le Gouvernement provisoire le prit pour ministre de la Guerre, puis comme commandant militaire de Paris. Il devint vice-président de la Constituante. Exilé après le 2 décembre 1851, il revint en France grâce à l'amnistie de 1859, et vécut dans la retraite.

BÉDÉGAR ou **BÉDÉGUAR** n. m. (mot d'origine persane). Galle chevelue que l'on trouve sur les rosiers et les églantiers, et qui est produite par la piqûre d'un insecte hyménoptère, le cynips de la rose.

— ENCYCL. Le *bédégar* se forme sur diverses parties du rosier ou de l'églantier, sur la tige,

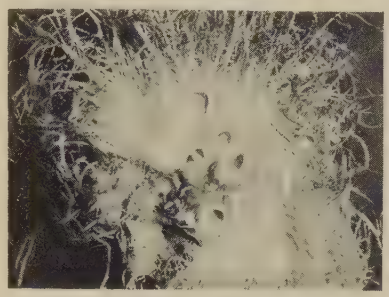

les feuilles, les fruits, etc. Les larves s'y développent. Les bédégars ont une couleur vert rougeâtre, et sont souvent recouverts extérieurement d'une sorte de chevelu assez épais. L'ancienne médecine les croyait doués de vertus curatives.

BEDEL (Louis), entomologiste français (Mantes 1849 - Paris 1922). Il est connu pour ses minutieuses et savantes études sur les insectes coléoptères. Auteur de : *la Faune des coléoptères du bassin de la Seine* (5 vol., 1881-1911).

BEDEL (Maurice), écrivain français (Paris 1883 - Thuré, Vienne, 1954), neveu du précédent. Issu d'une famille de magistrats et de savants, il étudie la médecine, mais n'exerce pas, sauf comme médecin-major durant les deux guerres mondiales. A la suite d'un voyage en Norvège, il écrit *Jérôme 60° latitude Nord* (prix Goncourt 1927). Observateur attentif et ironique, il analyse les réactions provinciales envers les étrangers dans *Molinoff, Indre-et-Loire* (1928), étudie l'âme italienne dans *Philippine* (1930), la jeune Turquie dans *Zulfu* (1933), la Grèce dans *le Laurier d'Apollon* (1937), le problème des mulâtres dans *le Mariage des couleurs* (1951), l'Amérique dans le *Voyage de Jérôme aux Etats-Unis* (1953). Possédant dans le val de Loire de solides attaches, il inventorie avec amour cette portion de la province française dans *Géographie de mille hectares* (1937), puis dans *Histoire de mille hectares* (1953).

BEDER v. intr. Au jeu de l'oie, être contraint de revenir au point d'où l'on était parti au moment où l'on a jeté les dés.

BEDFORD, v. de Grande-Bretagne, sur l'Ouse, ch.-l. de comté ; 59 500 hab. Industrie automobile. Constructions mécaniques. Briqueteries.

BEDFORD (Jean DE). V. LANCASTRE.

BEDFORD (John RUSSELL, 1er comte DE), homme politique anglais (1486 ?-1555). Il fut successivement conseiller de Henri VIII, d'Edouard VI et de Marie Ire. Malgré les fluctuations de la politique religieuse, il servit toujours la Couronne avec la même loyauté, aidant à réprimer les soulèvements catholiques de 1536 et de 1549 et la révolte protestante de 1554, et accomplissant d'importantes missions diplomatiques en France et en Italie pour Henri VIII, en Espagne pour Marie Tudor. Ses nombreux achats de terres fondèrent la puissance de la famille Russell.

BEDFORD (Francis RUSSELL, 2e comte DE) [1527 ? - 1585], fils du précédent. Protestant convaincu, il devint un conseiller influent de la reine Elisabeth Ire, pour le compte de laquelle il conduisit des négociations avec la France et l'Ecosse.

BEDFORD (Francis RUSSELL, 4e comte DE) [1593-1641], petit-fils du précédent. Puritain modéré, il soutint l'opposition des Communes contre l'absolutisme de Charles Ier et fut l'un des chefs du parti parlementaire en 1640-1641 ; mais il voulait éviter tout acte de brutalité, et répudiait toute rupture avec le roi. Sa mort affaiblit les chances d'une conciliation. D'autre part, il avait réalisé d'importants travaux de drainage dans les Fens.

BEDFORD (John RUSSELL, 4e duc DE), homme politique anglais (1710 - Woburn 1771). Opposé à Walpole, bien que whig, ce grand seigneur, qui disposait d'une importante clientèle parlementaire, entra en 1744 dans le ministère Pelham. Brouillé avec Pitt, dont il ne supportait pas l'autoritarisme, il fit partie du cabinet Bute de 1761 et fut l'un des promoteurs du traité de Paris (1763), puis fut encore ministre sous Grenville (1763-1765). Bien qu'ami du duc de Cumberland, il se rapprocha du roi, dont il défendit les prérogatives contre les attaques de Wilkes et les réclamations des colonies américaines.

BEDFORD (Francis RUSSELL, 5e duc DE) [1765 - Woburn 1802], petit-fils du précédent. Il fit partie du groupe whig libéral dirigé par Fox. Il est davantage connu pour son intérêt envers le progrès agricole, qu'il chercha à promouvoir en fondant une ferme modèle à Woburn.

BEDFORDSHIRE, comté de Grande-Bretagne, au N. des Chiltern Hills, dans la plaine de l'Ouse ; 311 800 hab. Ch.-l. *Bedford.*

BÉDIABLE ! interj. Par le diable : *Bédiable ! voilà une magnifique occasion* (Hugo).

BÉDIER (Joseph), professeur et romaniste français (Paris 1864 - Le Grand-Serre, Drôme, 1938). Il succède, en 1903, à son maître G. Paris dans la chaire de littérature française du Moyen Age au Collège de France ; il devient administrateur de cet établissement en 1929. Ses travaux ont renouvelé complètement l'étude de la littérature médiévale. Dans son étude sur *les Fabliaux* (1893), il soutient l'origine purement française des contes du Moyen Age ; son principal ouvrage, *les Légendes* épiques* (1908-1913), bouleverse toutes les théories antérieures sur les chansons de geste. On lui doit aussi une adaptation de *Tristan et Iseult* (1900) et une édition critique de la *Chanson de Roland* (1921). Il a dirigé, avec P. Hazard, la publication d'une *Histoire de la littérature* française* (2 vol., 1923-1924). [Acad. fr., 1920.] (→ Biblio.)

BÉDIÈRE n. f. Géomorphol. Nom donné aux cours d'eau formés par les eaux de fonte des inlandsis ou des grands glaciers de montagne, qui s'encaissent en gorges dans la glace : *Les bédières sont particulièrement bien développées au Groenland, sur les bords de la calotte glaciaire.*

BEDJA n. m. Langue du groupe couchitique, parlée par les Bedjas.

BEDJA(S), peuple chamito-sémitique de l'Afrique orientale, vivant en un grand nombre de tribus échelonnées entre le Nil, l'Atbara et la mer Rouge. Musulmans, ils sont pasteurs nomades ; un certain nombre ont été assimilés par les Egyptiens.

Bedlam (corrupt. de *Bethleem*), le plus ancien des hôpitaux psychiatriques d'Angleterre, fondé en 1547 par Henri VIII.

BEDLINGTON, v. de Grande-Bretagne (Northumberland), au N. de Newcastle ; 28 800 hab. Mines de houille.

BEDLOE (ÎLE), îlot de la baie de New York, au S. de Manhattan, où est érigée la statue de la Liberté.

BEDMAR (Alfonso DE LA CUEVA, marquis DE), prélat et diplomate espagnol (Grenade 1572 - Oviedo 1655). Ambassadeur à Venise en 1618, il conspira pour livrer la ville aux Espagnols. On lui a attribué un libelle contre Venise : *Squittinio della libertà veneta* (1612).

Bednar (APHTES DE), petits kystes siégeant au niveau du palais et qui disparaissent vers l'âge de deux mois.

BEDOIL ou **BEDOUCHE** n. m. Arme d'hast, et outil du Moyen Age, ayant la forme d'une serpe.

BÉDOIN, comm. du Vaucluse (arrond. de Carpentras), au pied du mont Ventoux ; 1 501 hab. (756 aggl.).

Charles BEDAUX

Joseph BÉDIER

John Russel BEDFORD
par Holbein
château de Windsor

Phot. Noailles, A. F. P., W.-W. — N. B. *Le dessin d'Holbein est reproduit avec l'autorisation de la Couronne.*

BEDOLE ou **BÉDOLE** n. f. *Pop.* Imbécile, bête, baderne (vieilli) : *Il a adoré Victor Hugo qu'il traite aujourd'hui de bédole* (Maupassant).

BEDON n. m. (de *bedaine*). *Fam.* Ventre rebondi : *Il considéra une seconde la figure rougeaude de son voisin, son cou graisseux, son bedon tombant entre deux jambes flasques et grasses, toute sa rondeur apoplectique* (Maupassant). || Personne ventrue.

BEDONNANT, E adj. *Fam.* Qui a du ventre, obèse : *C'était un touriste comme un autre, mais d'aspect plus aimable, chauve, bedonnant, la barbe en pointe* (A. Daudet).

BEDONNER v. intr. *Fam.* Prendre du ventre : *Grossièrement bâti en colosse, il bedonnait en s'élargissant toujours vers le bas* (Barrès).

BEDOS DE CELLES (dom François), facteur d'orgues français (Caux 1709 - abbaye de Saint-Denis 1779). Expert et constructeur fort apprécié, il publia un grand traité de l'*Art du facteur d'orgues* (3 vol., 1766-1778), qui fait encore autorité de nos jours.

BÉDOUIN, E n. et adj. (de l'ar. *badwī*, habitant du désert). Arabe du désert ; qui est relatif aux Bédouins : *La vie du Bédouin est, par excellence, la vie du Sémite* (Renan).

BÉDOUINS, nom donné dans l'Afrique du Nord-Est et au Moyen-Orient (Syrie, Jordanie, Iraq, Arabie) aux populations nomades et semi-nomades des steppes et des déserts, par opposition aux sédentaires des villes et des régions d'agriculture permanente. Sous l'autorité des cheiks, les Bédouins forment des groupes de type patriarcal et vivent essentiellement de l'élevage et du commerce. (→ Biblio.)

BEDOUT (Gérard), poète gascon (Auch 1617 - *id.* 1692). On lui doit *Lou Parterre gascoun coumpozat de quouate carreus* (*le Parterre gascon composé de quatre carrés*) [1642], où le poète acclimate en gascon surtout des sujets français.

BEDRASCHI ou **BEDRASXI** (Jedaïa ben Abraham), également connu sous le nom de **Happennini Aubonnet-Abraham**, rabbin et écrivain espagnol du XVIIe s., auteur de *Bechinat-Olam*, c'est-à-dire *Examen* (ou *Appréciation*) *du monde*.

BEDRIAC (*Betriacum*). Géogr. anc. Localité d'Italie, en Gaule cisalpine, chez les Cénomans, sur l'Ollius ou Oglio, près du confluent de la Chiese. Pendant les guerres civiles consécutives à la mort de Néron, Othon y fut vaincu par Vitellius (69 apr. J.-C.), et, quelques mois plus tard, Vitellius par Antonius et les légions d'Illyrie, qui combattaient pour Vespasien.

BED-ROCK n. m. (angl. *bed*, lit, et *rock*, roche). Min. Terrain de base sur lequel repose une alluvion minéralisée.
— ENCYCL. Le *bed-rock* est le fond rocheux du lit de la rivière ancienne qui a déposé les alluvions. Les minerais denses, comme l'or, sont concentrés à la base des alluvions, particulièrement dans les cuvettes et les anfractuosités du bed-rock.

BEDWELTY, v. de Grande-Bretagne, dans le S. du pays de Galles (Monmouthshire) ; 28 800 hab. Mines de houille.

BEDŻIN, v. de Pologne, en haute Silésie (voïévodie de Katowice) ; 39 000 hab. Centre minier. Métallurgie du fer et des métaux non ferreux. Industries céramiques.

BÉE adj. f. (de *béer*). *Etre, demeurer, rester bouche bée*, rester étonné, ébahi. || *Tonneau à gueule bée*, tonneau défoncé d'un côté.

BEECHAM (sir Thomas), chef d'orchestre anglais (Saint-Helens, Lancashire, 1879). Directeur du Covent Garden en 1932, il fonda le London Philharmonic, puis le Royal Philharmonic Orchestra (1946).

BEECHER - STOWE (Harriet BEECHER, Mrs. STOWE, dite **Mrs.**), romancière américaine (Litchfield, Connecticut, 1812 - Hartford 1896). Fille du prédicateur Lyman Beecher, elle épousa, en 1836, le révérend Calvin Stowe, ardent abolitionniste. Elle composa, en 1851-1852, d'après ses propres souvenirs sur la condition lamentable des esclaves, l'ouvrage qui fonda sa réputation : *la Case* de l'oncle Tom* (*Uncle Tom's Cabin*). Publié d'abord en feuilleton dans *l'Ere nationale*, journal de Washington (1850), l'ouvrage passa inaperçu, mais il eut un succès retentissant quand il fut publié en volume (1852). Ce fut l'un des plus puissants agents du mouvement anti-esclavagiste : traduite aussitôt dans presque toutes les langues, cette œuvre produisit une impression immense. Ses autres ouvrages : *la Clef de la Case de l'oncle Tom* (1853), *Souvenirs heureux* (*Sunny Memories of Foreign Lands*), relation d'un voyage qu'elle fit en Europe (1854), *Dred* (1856), *le Pasteur fait sa cour* (*The Minister's Wooing*) [1859], *la Perle de l'île d'Orr* (1862), *Agnès de Sorrente* (1862), *Vieux Citadins* (*Old Town Folks*) [1869], ont une valeur artistique supérieure à sa généreuse improvisation en faveur des Noirs, mais restent éclipsés par celle-ci.

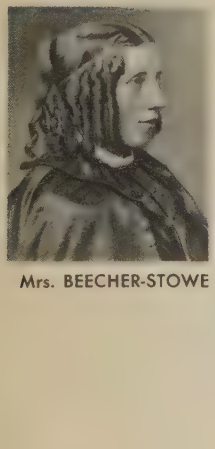
Mrs. BEECHER-STOWE

BEECHEY (sir William), peintre anglais (Burford, Oxfordshire, 1753 - Hampstead 1839). Elève à l'Académie royale en 1772, il eut Reynolds pour maître, et pratiqua avec talent l'art du portrait (*Sarah Siddons*, *Paul Sandby*, à la National Gallery ; *Frère et sœur*, au musée du Louvre).

BEECHEY (Frederick William), navigateur anglais (Londres 1796 - *id.* 1856). Il fait le voyage des mers arctiques avec David Buchan et John Franklin en 1818, puis avec Parry en 1819. L'Amirauté lui confie ensuite la mission d'explorer les côtes d'Afrique à l'E. de Tripoli (1821-1822). En 1825, il reçoit le commandement du navire *Blokom* avec ordre d'atteindre les mers arctiques par le Pacifique, cependant que Franklin et Parry tentent de s'y frayer un passage à partir de l'Atlantique. Il prend possession des Gambier, franchit le détroit de Béring et s'arrête au cap des Glaces, sur la côte N.-O. de l'Alaska, d'où une chaloupe du *Blokom* s'avance jusqu'au large de la pointe de Barrow ; il atteint le cap du Prince-de-Galles durant l'été 1827. Il a fait de ses voyages une relation riche d'observations scientifiques, parue en 1831.

BEEFSTEAK n. m. V. BIFTECK.

BEEFSTEAK-PIE n. m. (mot angl. ; de *beefsteak*, tranche de bœuf, et *pie*, pâté). Tranches de bœuf assaisonnées de sel, poivre, muscade, oignon et persil hachés, accompagnées de pommes de terre, cuites et servies dans un plat à pâté.

BEEGÉRITE n. f. Minér. Sulfure naturel de bismuth et de blomb.

BEELDEMAKER (Adriaan Cornelisz), peintre néerlandais (Rotterdam v. 1625 - La Haye v. 1700). Il a peint surtout des scènes de chasse (musées d'Amsterdam, La Haye, Leyde, Dunkerque).

BÉELZÉBUTH ou **BEELZÉBUB**. V. BELZÉBUTH.

BEEMSTER, polder des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale) établi sur l'emplacement du *Beemstermeer*, qui fut le premier grand lac asséché (début du XVIIe s.) ; 6 200 hab. Il est de nos jours occupé par des prairies d'embouche. Les bovins qu'on y élève donnent une viande d'excellente qualité.

BEER (Georg Joseph), ophtalmologiste autrichien (Vienne 1763 - *id.* 1821). Professeur à l'institut clinique de Vienne, il a laissé sur les maladies des yeux de nombreux ouvrages : *Manuel des maladies des yeux* (1792), *Bibliotheca ophthalmica* (1799), *Doctrine des maladies des yeux* (1813-1815), *Histoire de la médecine oculaire* (1813).

BEER (Wilhelm), astronome allemand (Berlin 1797 - *id.* 1850), frère aîné du compositeur Meyer Beer (*Meyerbeer*). Banquier à Berlin et membre de la Chambre prussienne, il s'occupa d'astronomie et établit un observatoire près de Berlin. En collaboration avec Mädler, il est l'auteur des premières études ayant permis de construire une carte géographique de la planète Mars.

Beer (LOI DE) [du nom du physicien allemand August *Beer* (1825-1863)], loi qui permet de calculer la quantité de lumière transmise par une épaisseur donnée de substance absorbante ; d'après cette loi, si l'on double l'épaisseur de substance, le facteur de transmission est élevé au carré.

BÉER v. intr. (lat. pop. *batare*, bâiller). Etre grand ouvert (XVIe s., repris littérairement depuis le XIXe s.) : *La porte béait.* || Avoir la bouche ouverte en regardant quelque chose : *La tante Julie béa, les yeux ronds, encore incrédules* (M. Aymé).

BEERBOHM (sir Max), caricaturiste, essayiste et critique dramatique anglais (Londres 1872). Il a écrit : *l'Heureux Hypocrite* (*The Happy Hypocrite*) [1897], *Plus* (*More*) [1899], *Zuleika Dobson* (1911), *la Guirlande de Noël* (1912), *Sept Hommes* (1919). Il a réuni ses meilleures caricatures dans : *Caricatures de 25 gentlemen* (1896), *le Coin des poètes* (*The Poets'Corner*) [1904], *Un livre de caricatures* (1907) et *Cinquante Caricatures* (1913). Critique dramatique, il a longtemps collaboré à la *Saturday Review*, où il succéda à G. B. Shaw.

BEERNAERT (Auguste), homme politique belge (Ostende 1829 - Lucerne 1912). Avocat, puis député, plusieurs fois ministre de 1873 à 1884, il prit, le 24 octobre 1884, la présidence du Conseil avec le portefeuille des Finances. Représentant du parti catholique, il montra un grand esprit de modération. Démissionnaire en 1894, il devint, en 1895, président de la Chambre des députés. (Prix Nobel de la paix, 1909.)

BEERNEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Bruges), sur le canal de Bruges à Gand ; 5 700 hab. Matériaux de construction. Industries textiles.

BEERS (Jan VAN). V. VAN BEERS.

BEERSE, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout), à l'O. de Turnhout ; 7 950 hab. Raffineries de plomb et d'antimoine. Cimenterie ; briqueterie.

BEERSHEBA. Géogr. Ville de l'Etat d'Israël. (V. BIRSHEBA.)

BEETHOVEN (Ludwig VAN), compositeur allemand (Bonn 1770 - Vienne 1827). Son grand-père (1712-1773), né à Malines, s'établit à Bonn après 1733 et devint maître de chapelle de l'Electeur. Son père, JOHANN (1740 ? - 1792), fut ténor à la chapelle électorale. Il épousa en 1767 Maria Magdalena Keverich, dont il eut sept enfants ; trois seulement survécurent : LUDWIG, KASPAR (1774-1815), dont le fils Karl fut donné en tutelle à Ludwig, et JOHANN (1776-1848), qui n'eut pas d'enfant. La tutelle de Karl fut pour Beethoven, durant toute sa vie, un sujet de perpétuelle inquiétude.
Beethoven manifeste de précoces dispositions musicales ; il apprend les éléments de la musique, le piano, le violon, ainsi que les rudiments de la composition avec Christian Neefe, qui lui fait découvrir K. Ph. E. Bach et J.-S. Bach. Dès 1782, il remplace Neefe à l'orgue ; en 1783, au clavecin de l'orchestre. Sa première œuvre gravée est une série de *Variations pour le clavecin sur une marche de M. Dresler* (1782). C'est à Bonn qu'il s'initie aux œuvres de Caldara, Pergolèse et Haydn, des maîtres viennois et français, aux opéras-comiques français et italiens. En 1787, Beethoven va travailler à Vienne avec Mozart. Son séjour est de courte durée, car il est rappelé au chevet de sa mère mourante. Son père s'étant mis à boire, Beethoven assume la charge accablante de chef de famille ; il ne néglige pas pour cela son instruction ; il s'est inscrit à l'université en 1789. Mais il s'est surtout formé au contact de la famille Breuning. Au début de 1792, Beethoven va à Vienne, travailler avec Haydn, qui avait déjà lu quelques-unes de ses compositions à son retour de Londres. Mais cet enseignement dut être complété auprès d'Albrechtsberger, pour le contrepoint, et de Salieri, pour l'écriture vocale. Il se fait très vite connaître, dans la haute société viennoise, comme pianiste virtuose. En 1796, il se rend à Nuremberg, Prague, Dresde et Berlin, où il joue devant Frédéric-Guillaume II. Puis il n'a plus quitté que rarement Vienne. Il a vécu dans une indépendance ombrageuse, que sa surdité croissante avait transformée en une misanthropie parfois explosive ; dès 1802, cette surdité l'inquiétait au point de lui arracher le cri de détresse du *Testament de Heiligenstadt*. Ses dernières années furent assombries par les soucis et les déboires que lui causa son neveu, autant que par sa surdité, devenue totale. Le succès et la gloire lui vinrent peu à peu, mais l'ésotérisme de ses dernières compositions les rendit peu accessibles à ses contemporains. Beethoven eut des amis fidèles et dévoués, parmi lesquels il conviendra de citer : la famille de Brunswick, son élève l'archiduc Rodolphe (plus tard archevêque d'Olmütz), auquel il dédia la *Missa solemnis*,

le prince Lichnowsky, le violoniste Schuppanzigh et le chef d'orchestre Schindler, son futur biographe.

Beaucoup de critiques admettent, pour l'œuvre de Beethoven, la division proposée par S. de Lenz (*Beethoven et ses trois styles*, Bruxelles, 1854). Mais le passage d'une époque à l'autre ne peut être indiqué qu'approximativement. La première époque relève de Haydn et de Mozart. Mais l'imitation y est libre et l'écriture est déjà très originale. La recherche instrumentale et orchestrale caractérise la deuxième époque ; le style pianistique se rapproche de l'orchestre, la forme reste traditionnelle ; la seule véritable innovation est le *scherzo* substitué au menuet de la symphonie, dont la structure permet plus de fantaisie. La symphonie l'*Héroïque* et la symphonie *Pastorale* peuvent être considérées comme tendant vers la musique à programme, mais sans que jamais on y trouve autre chose que l'expression d'idées ou de sentiments. Dans les moules traditionnels, Beethoven cherche à produire une impression de relief dramatique, esquissé dans les dernières symphonies de Mozart, en accentuant la lutte entre un thème rythmique et un thème mélodique. Dans sa troisième période, la forme est souvent plus libre et ferait parfois penser à l'ancienne forme de la *suite*. Surtout, la dialectique dramatique prend un caractère intime ou abstrait. Certaines œuvres, comme la *Missa solemnis* en *ré* majeur (1823), la neuvième symphonie (1823) ou l'op. 106, sont monumentales. C'est, en même temps que le dernier aboutissement du classicisme, un épanouissement où le classicisme veut se dépasser lui-même.

La formation et l'esprit de Beethoven sont uniquement classiques ; il n'y a pas trace, chez lui, de l'esprit romantique allemand, visible déjà chez Weber et Schubert, et qui va s'épanouir avec Schumann et Mendelssohn. Mais ce qui le distingue des classiques comme Haydn, c'est qu'il a été touché par le courant libéral et démocratique (il fut un grand admirateur de Méhul et de Cherubini). Avec lui, la musique n'est plus un divertissement aristocratique ; elle s'adresse à l'ensemble de l'humanité (finale de *Fidelio* et de la neuvième symphonie). Bien que les romantiques se réclament de Beethoven par l'emploi expressif de certains timbres instrumentaux, leur tendance à l'évocation et à l'interprétation fantastique de la nature, d'un tableau ou d'une anecdote est bien éloignée de l'art de Beethoven.

L'art de Beethoven se situe à l'extrémité du classicisme, et Wagner, notamment, n'a pu le présenter comme son précurseur qu'en lui attribuant ses propres conceptions.

Nous citons ici l'essentiel de ses œuvres vocales et instrumentales.

ŒUVRES VOCALES. — A. Nombreux lieder, airs, chœurs et canons (1782-1826). Cycle de lieder *A la bien-aimée lointaine* (Jeitteles, 1816). — B. Cantates : *Sur la mort de l'empereur Joseph II*, *Sur l'avènement de l'empereur Leopold II* (1790) ; *le Moment glorieux* (1814). — C. Oratorio : *le Christ au mont des Oliviers* (1803) ; messes : en *ut* maj., pour solistes, chœur et orchestre (1807) ; *Missa solemnis* en *ré* maj., pour solistes, chœur et orchestre (1823).

ŒUVRES INSTRUMENTALES. — A. *Piano :* sonates, 24 (1792-1804), 3 (1809), 2 (1814-1818), 3 (1820-1822) ; 32 *Variations sur un thème original* (1802) ; 33 *Variations sur une valse de Diabelli* (1823). — B. *Musique de chambre :* sonates pour piano et violon : 3 (1798), 6 (1801-1803), 1 (1812) ; sonates pour piano et violoncelle : 2 (1796), 1 (1808), 2 (1815) ; trios pour piano, violon et violoncelle : 4 (1793-1794), 2 (1808), 2 (1811-1812) ; trios pour violon, alto et violoncelle : 1 (1792), 4 (1796-1798) ; quatuors pour piano, violon alto et violoncelle : 3 (1785) ; quatuors à cordes : 6 (1798-1800), 3 (1805-1806), 2 (1809-1810), 5 (1824-1826) ; deux quintettes pour 2 violons, 2 altos et violoncelle (1801, 1817) ; 1 septuor pour clarinette, cor, basson, violon, alto, violoncelle et contrebasse (1800). — C. *Musique symphonique :* 5 concertos pour piano (1795, 1798, 1800, 1806, 1809) ; 1 concerto pour violon (1806) ; 1 triple concerto pour piano, violon et violoncelle (1814) ; 1 fantaisie pour piano, chœur et orchestre (1808) ; 9 symphonies (1799, 1802, 1804, 1806, 1807, 1808, 1811, 1812 ; avec chœur, 1823).

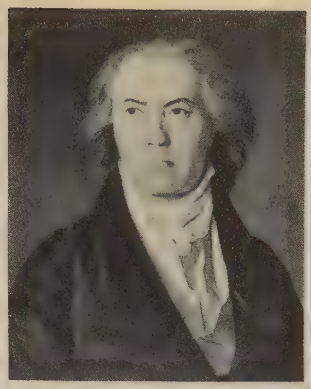

portrait par Waldmüller en 1823

◀ maison natale à Bonn

maison à Vienne ▶
où le compositeur travailla à la « Pastorale » en 1808

début du kyrie de la *Missa solemnis* page manuscrite ▼

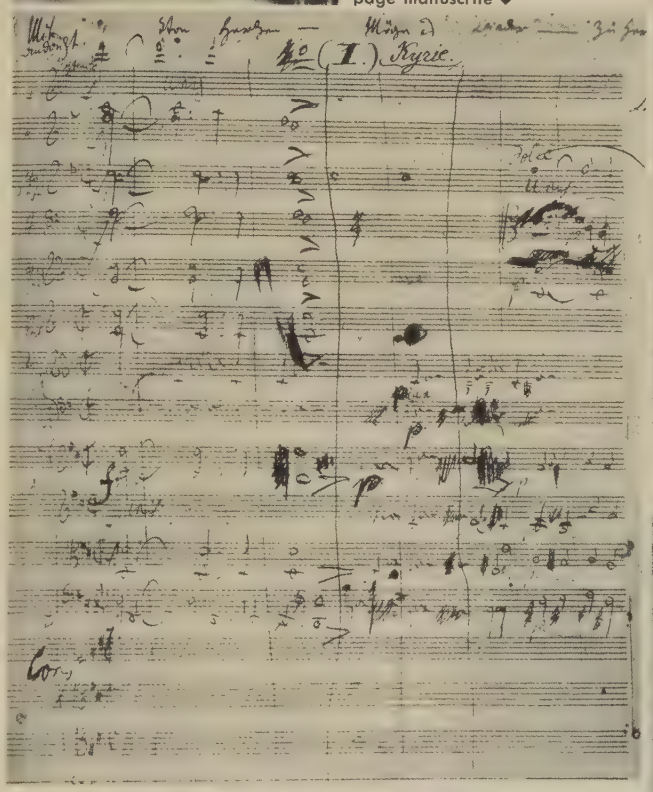

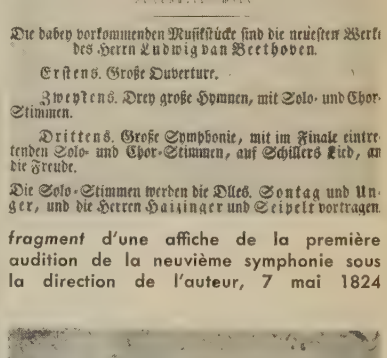

Große
musikalische Akademie
von
Herrn L. van Beethoven,
morgen am 7. May 1824,
im k. k. Hoftheater nächst dem Kärnthnerthore.

Die dabey vorkommenden Musikstücke sind die neuesten Werke des Herrn Ludwig van Beethoven.

Erstens. Große Ouverture.

Zweytens. Drey große Hymnen, mit Solo- und Chor-Stimmen.

Drittens. Große Symphonie, mit im Finale eintretenden Solo- und Chor-Stimmen, auf Schillers Lied, an die Freude.

Die Solo-Stimmen werden die Dlles. Sontag und Unger, und die Herren Haitzinger und Seipelt vortragen.

fragment d'une affiche de la première audition de la neuvième symphonie sous la direction de l'auteur, 7 mai 1824

crayon par Klöber

◀ piano-forte ayant appartenu au compositeur *(coll. Pleyel)*

Phot. Viollet, Larousse, Leprohon, Staatsbibliothek (Berlin).

beffroi d'Arras en 1914

bégonia « gloire de Lorraine » et « simple ondulata »

Œuvres dramatiques. — A. *Les Créatures* de Prométhée*, ballet (1801) ; *Fidelio**, opéra : 3 versions (1805, 1806, 1814) ; 4 ouvertures, dont trois intitulées *Léonore** (1805-1806), et une *Fidelio* (1814). — B. *Ouvertures et musique de scène : Coriolan** (1807), *Egmont* (1810), *les Ruines d'Athènes, le Roi Etienne* (1811), *Pour la fête de l'empereur* (1814), *Pour l'inauguration du théâtre de la Josephstadt* (1824). [→ Biblio.]

Beets (Nikolaas), poète et écrivain hollandais (Haarlem 1814 - Utrecht 1903). Pasteur, puis, en 1874, professeur de théologie à l'université d'Utrecht, il est l'auteur de nouvelles, de descriptions de paysages ou d'intérieurs hollandais, d'études de mœurs, réunies sous le titre de *Camera obscura* (1839), signé du pseudonyme de **Hildebrand.** Cet ouvrage, sorte de fresque de la vie bourgeoise hollandaise de son temps, est un classique de la littérature des Pays-Bas.

Befandriana-Nord, localité de Madagascar (prov. de Majunga). — Le *district de Befandriana-Nord* a 43 100 hab.

Beffara (Louis), historiographe français (Nonancourt 1751 - Paris 1838). On lui doit la généalogie et la date de naissance de Molière. Il est l'auteur de nombreux manuscrits sur le théâtre lyrique. Commissaire de police à Paris pendant vingt-quatre ans, il fut révoqué à l'occasion de l'évasion de Lavalette.

beffroi n. m. (moyen haut allem. *bercvrit*, tour de défense). Arm. anc. Tour de bois à plusieurs étages, montée sur roues, utilisée pour l'attaque des remparts au cours d'un siège.

— Fortif. Tour de ville, dans laquelle on plaçait des gardes pour surveiller la campagne, et une cloche qui servait à la fois à donner l'alarme et à rassembler les hommes d'armes de la commune.

— Hérald. Nom donné au vair dont les pans sont disposés en trois tires.

— Encycl. Fortif. C'est surtout dans les libres communes de Flandre, d'Artois et du Hainaut qu'on éleva des *beffrois*, quoiqu'il s'en rencontre dans le reste de la France et dans les pays limitrophes. Parmi ceux qui existent encore, citons ceux de Soissons, Douai, Béthune, Beaune, Evreux, Orléans, Metz, pour la France ; Gand et Tournai, pour la Belgique. A partir du XIVe s., les beffrois reçurent de grandes horloges. Le beffroi d'Arras, qui passait pour le plus beau du nord de la France, fut détruit par les Allemands au cours de la Première Guerre mondiale, puis reconstruit ; celui de Douai a été représenté par Corot dans un tableau célèbre (Louvre).

Beffroy de Reigny (Louis Abel), auteur dramatique français (Laon 1757 - Paris 1811). Il fit représenter avec succès, sous le pseudonyme de **Cousin Jacques,** des farces à allusions contemporaines : *Nicodème dans la lune ou la Révolution pacifique* (1790), *le Club des bonnes gens* (1791), *Nicodème aux enfers* (1791), *les Deux Nicodème, la Petite Nanette* (1796), *Turlututu, empereur de l'île verte* (1797). Son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la Révolution* (1799) contient quelques renseignements utiles.

Bega, en serbe **Begej,** riv. de Roumanie et de Yougoslavie, affl. de la Tisza, qui arrose Timişoara et Veliki-Betchkerek.

Bega (Cornélis), peintre de genre et graveur hollandais (Haarlem 1620 - *id.* 1664). Elève de Van Ostade, il reprend, dans un style plus lourd, les thèmes de son maître. Le Louvre conserve de C. Bega *Intérieur rustique*.

Bégadan, comm. de la Gironde (arrond. de Lesparre), dans le Médoc ; 1 022 hab. (245 aggl.). Eglise du XIe s. Crus du bas Médoc.

bégaiement n. m. Défaut qui consiste à répéter certaines syllabes, à en prononcer d'autres avec un effort qui produit une sorte d'explosion, à s'arrêter devant d'autres que l'on ne peut parvenir à articuler. ‖ *Par anal.* Difficulté dans l'énonciation provenant d'une émotion. ‖ Langage d'un enfant qui a encore de la peine à articuler : *Les premiers bégaiements du bébé.* ‖ — *Fig.* Premiers essais, tentatives imparfaites : *Les bégaiements exquis de la passion naissante* (Zola).

— Encycl. Méd. Les troubles du *bégaiement* sont liés au psychisme (hyperémotivité, complexe d'infériorité, mauvaises habitudes) et à la motricité (débiles moteurs, gaucherie contrariée). Ils sont caractérisés par des répétitions incoercibles de syllabes, fréquemment les explosives *p, t, k, b, d, g* (*bégaiement clonique*), ainsi que par des arrêts, véritables crampes musculaires, sur les syllabes commençant le plus souvent par des consonnes explosives (*bégaiement tonique*).
L'arythmie respiratoire est importante ; elle disparaît dans le chant, qui, par son rythme bien marqué, facilite la respiration et donne confiance au bègue. Aucune malformation de l'appareil laryngo-buccal n'en est la cause. C'est l'hyperémotivité qu'il faut rééduquer. Les anciennes méthodes, qui s'adressaient surtout au rythme et à la phonétique, ont donné des résultats surtout chez les jeunes enfants, mais le plus souvent cette rééducation du souffle, du rythme, de l'articulation, se révèle insuffisante chez les adultes. Actuellement, on leur préfère la psychothérapie, seule ou associée à des exercices de parole et de respiration, agissant plus efficacement et plus en profondeur. La rééducation du bègue doit commencer dès le jeune âge. Elle se fait dans les consultations des hôpitaux spécialisés pour la rééducation de la parole, dans des établissements médico-pédagogiques privés spéciaux et à l'Institut des bègues. Des psychothérapeutes, enfin, traitent avec profit ces légères névroses chez les adultes. (→ Biblio.)

Bégard, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), dans le Trégorrois ; 4 431 hab. (1 152 aggl.). Restes d'une abbaye cistercienne du XIIe s. Hôpital psychiatrique.

bégards, beggards ou **béguards** n. m. pl. Membres de sociétés qui se formèrent au XIIIe s., sans contrôle hiérarchique, pour arriver à la perfection évangélique, et qui tombèrent en de grossières erreurs.

— Encycl. Ces groupes furent connus en Allemagne, en France et en Italie, sous le nom de *bégards*, ou encore de *frérots, fraticelles, apostoliques*, etc. Le concile de Vienne condamna en 1311 les erreurs des bégards, qui consistaient en des rêveries pseudo-mystiques, en relation, peut-être, avec le catharisme albigeois. Dans le langage courant, les bégards étaient souvent confondus avec les béguins et les béguines.

Begas (Karl), peintre allemand (Hainsberg 1794 - Berlin 1854). Elève, à Paris, du baron Gros, il se distingua, sous l'influence d'Overbeck, dans la peinture religieuse (*le Christ prisonnier*). — Son fils aîné, **Oskar** (Berlin 1828 - *id.* 1883), peignit des sujets historiques et des portraits (*Peter Van Cornelius*, musée d'Anvers ; *Adolphe Menzel, Frédéric le Grand*, musée de Wroclaw). — **Reinhold** (Berlin 1831-*id.* 1911), second fils de Karl, exécuta, dans un style baroque alourdi, des ensembles monumentaux qui lui valurent la faveur officielle (statue équestre de Guillaume Ier, à Strasbourg), ainsi que des bustes (*Moltke*, musée de Berlin).

bégaud, e n. et adj. *Pop.* Nigaud.

bégayer v. intr. (de *bègue*). [Se conj. comme *balayer*.] Parler avec difficulté, en articulant mal les mots, et surtout en répétant plusieurs fois la même syllabe : *Les bègues ne bégaient pas en chantant ou en déclamant.* ‖ *Par anal.* Parler avec un embarras momentané par suite d'une émotion ou de quelque état anormal : *Bégayer de peur.* ‖ Balbutier, articuler indistinctement, en parlant des petits enfants : *Les enfants commencent de bonne heure à bégayer.* ‖ — *Fig.* Parler, s'exprimer d'une façon vague, indécise : *Au XVIe siècle, la France littéraire bégayait encore* (Hugo).
◆ V. tr. Prononcer en bégayant : *Le prince* [...] *rougit, bégaya quelques excuses* (A. Daudet). ‖ Exprimer d'une manière confuse : *Il ne sait que le turc auquel il mêle par-ci par-là quelques mots italiens. Il bégaie aussi quelques mots français* (Hugo).
— Syn. : *balbutier, bredouiller.*

bégayeur, euse n. et adj. Personne qui bégaie.

Begemdir. V. Beghemeder.

Begga (sainte) [† 694], fille de Pépin de Landen, elle épousa Anségisel et fut la mère de Pépin d'Héristal.

Beggar's Opera (*l'Opéra du gueux*). V. Opéra de quat' sous.

beggiatoa [bedja] n. f. Algue voisine des oscillaires* et animée, comme elles, de mouvements rythmiques, mais dépourvue de chlorophylle et se procurant l'énergie nécessaire à sa croissance par la décomposition des sulfures dont elle libère le soufre. (Elle vit dans les eaux sulfureuses. Embranchement des cyanophycées.)

Begh (Lambert), prêtre liégeois du XIIe s., considéré sans preuves comme le fondateur de la première maison de *béguines** (mot tiré de son nom) à Nivelles, en Brabant.

Beghemeder ou **Begemdir,** prov. d'Ethiopie, au N. du lac Tana. Capit. *Gondar*.

Beghin (Henri), mathématicien français (Lille 1876). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1894), professeur à la faculté des sciences de Montpellier (1921), puis à Lille (1924), il obtint en 1932 la chaire de mécanique physique et expérimentale à la Sorbonne. Ses activités, toutes dans le domaine de la mécanique, furent de deux sortes : 1° orientation des développements théoriques vers le concret et apport de divers éléments de clarté dans l'exposé des théories (fondements de la mécanique, problèmes de frottement, théorie des asservissements holonomes et non holonomes) ; 2° réalisation en équipe d'appareils de précision : premier compas gyroscopique français ayant pu être utilisé en mer, correcteurs de tir pour avions, etc. (Acad. des sc., 1946.)

Bégin (Louis Jacques), chirurgien militaire (Liège 1793 - Gorriquer, Finistère, 1859). Après avoir fait les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, Bégin fut nommé au Val-de-Grâce, à Paris. Il fut membre de l'Académie de médecine de Paris et du Conseil d'hygiène et de salubrité. Parmi ses travaux les plus importants, citons : un traité de *Physiologie pathologique*, un traité de *Thérapeutique, Eléments de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire* (Paris, 1824), et *Etude sur le service de santé militaire en France* (1849). Son nom a été donné à l'hôpital militaire de Vincennes.

Bègles, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la banlieue S. de Bordeaux ; 23 176 hab. (*Béglais*). Crus des Graves. Important centre industriel : industries mécaniques (fabriques de moteurs et de matériel roulant), chaudronnerie, construction de chalands. Fabriques de papier. Tanneries. Industries chimiques (produits résineux, peinture). Sècheries de morue et brasserie. Tanneries et chaussures. Verrerie.

Beg-Meil, écart de la comm. de Fouesnant (Finistère, arrond. de Quimper), sur la baie de la Forest, en face de Concarneau. Station balnéaire. Le pays est renommé pour la richesse et la beauté de sa végétation.

Begoña, faubourg de Bilbao (Espagne, prov. de Biscaye). Eglise ancienne, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur Bilbao et le Nervion. Mines de fer.

bégonia n. m. Plante dédiée en 1690 à Michel Bégon, gouverneur français de Saint-Domingue. (Type de la famille des *bégoniacées*.)
— Encycl. Les *bégonias*, dont il existe plus de 1 300 espèces, sont des plantes originaires de l'Amérique et de l'Asie tropicales. Ils sont rares en Afrique. Ce sont des végétaux rhizomateux ou tubéreux qui craignent le gel. On les cultive pour l'ornementation des serres, des appartements, et la décoration estivale des jardins. Il existe de nombreux hybrides horticoles. Les feuilles sont asymétriques, diversement pigmentées, mates ou luisantes. Les fleurs, unisexuées, sont blanches, roses ou rouges.

bégoniacées n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des pariétales.

Begorritis (lac de). V. Óstrovo (*lac d'*).

Begouën (comte Henri), préhistorien français (Châteauroux 1863 - Montesquieu-Avantès, Ariège, 1956). Il débuta par le journalisme et succéda à Cartailhac, en 1922, à la faculté des lettres de Toulouse. Avec la collaboration de ses trois fils, il découvrit les célèbres bisons d'argile de la grotte du Tuc d'Audoubert et les gravures de la grotte des Trois-Frères.

Phot. X, Larousse, Clause.

BEGOVAT, v. de l'U.R.S.S. (Ouzbékistan), formée par la réunion de plusieurs groupes de cités-usines, près de la centrale hydro-électrique de Farkhad, sur le Syr-Daria ; 45 000 hab. Industries métallurgiques. Cimenteries. Industries alimentaires.

BÉGU, É adj. et n. (du lat. *beccus,* bec.). Se dit d'un cheval ou d'une jument dont les dents rasent avec du retard. (Cette anomalie, qui trompe sur l'âge de l'animal, est due soit à une profondeur anormale de la cavité dentaire externe, soit à l'absence de cément dans cette cavité.)

BÉGUDE-DE-MAZENC (LA), comm. de la Drôme (arrond. de Valence), dans le bassin de Montélimar, sur le Jabron ; 1 000 hab. (300 aggl.). Château du XVIIIe s.

BÈGUE adj. et n. (de l'anc. franç. *béguer,* bégayer). Qui bégaie par suite d'un défaut organique : *Je ne connais pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues* (Diderot). ‖ *Par extens.* Maladroit : *Le piano qu'il tapotait d'un doigt balourd et bègue* (A. Daudet).

BÉGUETER v. intr. (Se conj. comme *acheter*). Crier, en parlant de la chèvre. ‖ Parler en imitant le cri de la chèvre.

BÉGUETTES n. f. pl. Petite pince à main, à mordants plats et armés de stries destinées à empêcher tout glissement de l'objet saisi.

BÉGUEULE n. f. (de *bée gueule,* bouche ouverte). Femme d'une pruderie excessive et désagréable : *Que le diable emporte toutes ces bégueules vaporeuses* (Gautier). ‖ *Faire la bégueule,* affecter sottement la pudeur. ◆ Adj. (des deux genres). Qui pousse la pudeur à l'excès : *Homme timoré et éperdument bégueule* (Huysmans).

BÉGUEULERIE n. f. Caractère, façons, habitudes d'une personne bégueule : *Que signifie cette bégueulerie intempestive?* (Donnay).

BÉGUEULISME n. m. Bégueulerie érigée en système : *Elle était dénuée de bégueulisme, impassible, presque hautaine* (Huysmans).

BÉGUIN n. m. (de *béguine*). Coiffe-capuchon, attachée sous le menton, portée par les béguines. ‖ Coiffe de femme ayant la forme de celle des béguines. ‖ *Par anal.* Petit bonnet de lingerie que l'on met aux jeunes enfants. ‖ Forme de chapeau, inspirée de la coiffure d'enfant, emboîtant l'arrière de la tête et dégageant le front. ‖ Coiffe de toile que le mineur du Nord place sur ses cheveux avant de mettre la barrette*. ‖ *Fam. Avoir un béguin pour quelqu'un,* en être entiché : *Quand Souris épousa Mlle Mathilde Duval, Leuillet fut surpris et un peu vexé, car il avait pour elle un léger béguin* (Maupassant). ‖ *Pop.* Celui, celle qu'on aime : *Naturellement, elle défend son béguin* (M. Pagnol).

BÉGUIN n. m. Hist. relig. Nom donné, au XIIIe s., aux membres de certaines associations pieuses d'hommes.

BÉGUIN (Jean), chimiste français du temps de Henri IV et de Louis XIII. Il publia *Tyrocinium chymicum* (1608) et découvrit le calomel en 1608.

BÉGUIN (Albert), écrivain suisse de langue française (La Chaux-de-Fonds 1901 - Rome 1957). Il dirigea à Paris la revue *Esprit* après la mort d'Emm. Mounier (1950). Auteur de : *l'Ame romantique et le rêve* (1937), et d'études sur Gérard de Nerval, L. Bloy, Balzac, Ramuz, Bernanos.

BÉGUINAGE n. m. Etablissement, communauté de béguines.
— ENCYCL. Les *béguinages* s'étaient multipliés, au XIIIe s., dans les Pays-Bas et en Allemagne. Il y en a encore en Hollande et surtout en Belgique. Le plus considérable est le *Grand Béguinage de Gand ;* il contient 18 couvents et 700 habitantes. Le béguinage de Bruges est un des sites les plus célèbres de cette ville pittoresque. (→ Biblio.)

BÉGUINE n. f. Nom donné aux femmes appartenant à certaines communautés où l'on entre sans prononcer de vœux perpétuels.
— ENCYCL. L'institution des *béguines* fut fondée, dit-on, par Lambert Begh, prêtre de Liège, vers 1170. Les béguines sont surtout répandues en Belgique. Elles font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; mais ces vœux ne sont pas perpétuels : il arrive que des béguines quittent la communauté pour se marier. L'admission définitive n'a lieu qu'après deux ans de noviciat. Pendant six ans, elles vivent dans de grands couvents ; ensuite, elles ont droit à un logement dans une des petites maisons du béguinage. Elles passent leur temps à prier, à visiter les malades, et à faire des travaux de dentelle et de lingerie.

BEGUINOT (Francesco), orientaliste italien (Paliano 1879 - Naples 1953). Professeur de berbère à l'Institut oriental de Naples, il a publié des ouvrages consacrés surtout à la linguistique et à l'épigraphie en Libye.

BÉGUM [gɔm] n. f. (de *beg,* pacha, seigneur). Dans l'Inde, titre d'honneur, équivalant à *princesse,* donné aux mères, sœurs ou veuves des princes indiens.

B. E. H., abrév. de BREVET D'ENSEIGNEMENT HÔTELIER.

BÉHAGUE (Amédée DE), agronome et éleveur français (Strasbourg 1803 - Dampierre 1884). Grâce à l'application intelligente des nouveaux procédés d'agriculture, Béhague avait fait de son domaine de Dampierre, près d'Ouzouer-sur-Loire, une propriété modèle. Il a été un des premiers promoteurs de la transformation de la Sologne par le boisement, et l'auteur d'heureuses entreprises pour l'élevage du cheval et l'engraissement des animaux de boucherie, surtout l'amélioration du mouton.

BÉHAÏ, E (en ar. *bahā'ī*) adj. et n. Qui se rapporte au béhaïsme.

BEHAIM (Martin), cosmographe et navigateur allemand (Nuremberg 1459 - Lisbonne 1507). Il se rendit en Flandre, puis au Portugal, où il fut désigné en 1484 pour être le géographe de l'expédition africaine de Diego Cam, en même temps que Christophe Colomb voyait ses propositions refusées. En 1491, il retourna à Nuremberg ; il y termina en 1492 un globe terrestre où il avait fait figurer les dernières découvertes. Ce globe résume l'état des connaissances géographiques à la veille de la découverte du Nouveau Monde.

BEHAINE (Pierre Joseph Georges PIGNEAU DE), missionnaire français (Origny-en-Thiérache 1741 - Saigon 1799). Parti pour les Indes en 1765, il pénétra en Cochinchine en 1774. Nguyen-Anh, prétendant au trône de la Cochinchine, le prit pour conseiller avant de se faire proclamer roi (1779). Pigneau de Behaine, évêque honoraire d'Adran depuis 1770, fit un voyage au Siam en 1783. Revenu en France, il réussit à obtenir de Louis XVI qu'il signât un traité d'alliance avec Nguyen-Anh (1787). Ce traité, très important, prévoyait l'établissement d'un protectorat français sur la Cochinchine, qui fut à l'origine de l'Indochine française. Pigneau de Behaine ramena en Cochinchine un corps de troupes. Avec leur aide, Nguyen-Anh soumit toute la Cochinchine. Il put ensuite, sous le nom de Gia-Long, devenir empereur d'Annam. L'évêque d'Adran ne put assister à son triomphe, ayant succombé à une attaque de dysenterie.

BÉHAINE (René), écrivain français (Provins 1889). Sous le titre d'*Histoire d'une société* (13 vol., 1928-1949), on lui doit une chronique de la société contemporaine bouleversée par le renouvellement des classes, l'amenuisement des fortunes, la disparition des biens patrimoniaux. Se développant à travers trois générations, l'œuvre, fortement antidémocratique, est embarrassée de longues digressions.

BÉHAÏSME ou **BAHA'ISME** (en ar. *bahā'iyya*) n. m. Religion des disciples de Bahā' Allāh*, née du babisme*.
— ENCYCL. Proclamant qu'il était « Celui que Dieu devait manifester », que le Bāb avait annoncé dans ses écrits, la grande manifestation de Dieu promise pour les « derniers jours », le fondateur de cette religion, Mīrzā Ḥusayn 'Alī Nūrī Bahā' Allāh, invitait par lettre les principaux chefs d'Etat de l'Europe à se joindre à lui pour établir la religion et la paix universelles. De ce jour, les babis, qui le reconnurent, devinrent des *béhaïs.* Le sultan l'exila alors (1868) à Saint-Jean-d'Acre, où il rédigea la plupart de ses œuvres doctrinales et mourut le 29 mai 1892. Il avait confié à son fils 'Abbās efendi 'Abd al-Bahā le soin de répandre la religion et d'entretenir les relations avec les croyants de toutes les parties du monde. Actuellement, en effet, il y a des béhaïs partout, non seulement dans les pays musulmans, mais encore dans tous les pays d'Europe, comme aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Inde, etc. C'est que Bahā' Allāh a su transformer le babisme en une religion universelle, le *béhaïsme,* qui se présente comme l'aboutissement et le complément nécessaires de toutes les anciennes croyances. Les principales œuvres de Bahā' Allāh sont le *Kitāb al-Ikhwān,* le *Kitāb al-Aqdas,* et de nombreuses lettres.

BÉHAL (Auguste), chimiste français (Lens 1859 - Mennecy, Seine-et-Oise, 1941). Reçu pharmacien des hôpitaux en 1886, il passa son doctorat ès sciences physiques (1888), et l'agrégation de pharmacie (1890). Nommé professeur de chimie organique à la faculté des sciences de Paris (1899), il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1921. On lui doit de nombreux travaux de chimie organique, notamment la préparation du camphre synthétique, les synthèses du gaïacol et du thymol, la découverte des alcools terpéniques, une classification méthodique des carbures acétyléniques. Il a publié un *Traité de chimie organique* (1896).

BEHAM (Hans Sebald), peintre et graveur allemand (Nuremberg 1500 - Francfort 1550). Comme peintre, il n'est guère connu que par son *Histoire de David* (plateau de table [1534], musée du Louvre) et ses miniatures pour les livres de prières du cardinal Albert de Brandebourg (château d'Aschaffenburg et bibliothèque de Kassel). Il est beaucoup plus remarquable par ses nombreuses pièces gravées sur cuivre ou sur bois (scènes paysannes, et soldats).

BEHAM (Barthel), peintre et graveur allemand (Nuremberg 1502 - Rome 1540), frère du précédent. Disciple de Dürer, ses peintures les plus significatives sont des portraits (à Munich, Vienne, Rome). En tant que graveur, c'est un des plus remarquables petits maîtres (*Cléopâtre,* 1525 ; *Judith,* 1525 ; *Apollon et Daphné*).

BÉHANZIN (1844 - Alger 1900), roi du Dahomey. Fils du roi Glé-Glé, le prince Kondo prit le nom de Béhanzin à son avènement, en 1890. Il signa alors un traité avec la France, lui reconnaissant la possession de la côte, mais les rapports se détériorèrent rapidement, et l'expédition Dodds, en deux campagnes (1890 et 1892-1893), conquit son royaume. Béhanzin, fait prisonnier, fut déporté à la Martinique, puis à Alger.

BÉHAVIORISME ou **BÉHAVIOURISME** n. m. (de l'amér. *behavior ;* orthogr. angl. *behaviour,* comportement). Psychol. Méthode qui, négligeant l'observation intérieure, étudie de façon purement objective comment un être se comporte dans telle ou telle circonstance.
— ENCYCL. Le *béhaviorisme,* nommé aussi parfois *psychologie du comportement, psychologie de réaction,* ou *psychologie objective,* est né à la fin du XIXe s. avec l'ouvrage de Thorndike : *l'Intelligence animale* (1898), puis les études de John B. Watson, aux Etats-Unis, et celles de Bechterev (*la Psychologie objective,* 1913) en U.R.S.S.
Le béhaviorisme repose sur le refus de tout point de vue métaphysique en psychologie, et même sur le refus de séparer la psychologie de la physiologie. Il étudie le comportement animal et humain de la même manière, fondée sur l'expérimentation, et ses principes d'explication résident dans les théories du réflexe*, elles-mêmes fondées sur la croyance au déterminisme et au monisme matérialiste. Ses vues le rapprochent beaucoup du matérialisme dialectique tel qu'il est appliqué par Pavlov et ses disciples, dont les recherches sont analogues. Toutefois, le béhaviorisme ne fait nulle distinction entre la psychologie animale et humaine, alors que Pavlov, avec la notion d' « activité* nerveuse supérieure » et celle de « deuxième système de signalisation », maintient une différence de nature, qualitative, spécifique, entre la vie psychique animale et la pensée humaine (*Leçons sur le travail des grands hémisphères cérébraux,* 1926).
Il existe également un béhaviorisme économique, d'après lequel les phénomènes économiques devraient être compris et étudiés comme étant des phénomènes du comportement. C'est ainsi, notamment, que Wesley C. Mitchell estime que l'économie doit

Martin BEHAIM

Pigneau de BEHAINE par Pillard *musée de la France d'outre-mer*

BÉHANZIN en 1890

Phot. X, Larousse, Viollet.

Peter BEHRENS
immeuble Berolina
à Berlin

« cesser d'être un système de logique pécuniaire, une étude mécanique des équilibres statiques en des situations inexistantes en fait, pour devenir une science de la conduite humaine ». (→ Biblio.)

BÉHAVIORISTE adj. et n. Psychol. Qui concerne ou qui professe le béhaviorisme.

BEHBAHAN, v. de l'Iran (VIe prov.), à l'E. d'Abadan; 30 000 hab. Centre commercial.

BEHÉMOT (plur. de *behémah*, bête, en hébreu), bêtes extraordinaires, dans Job, XL, 15-24 (Vulgate, 10-19). C'est l'adaptation d'un mot égyptien signif. *hippopotame*.
— Dans plusieurs traités de démonologie, nom cité parmi ceux des esprits du mal.

BÉHÉNIQUE adj. Se dit d'un acide gras, de formule $CH_3—(CH_2)_{20}—CO_2H$, rencontré dans l'huile de béhen (ou moringa), et obtenu synthétiquement à partir de l'acide érucique.

BÉHÉNOLIQUE adj. Se dit d'un acide acétylénique, de formule $CH_3—(CH_2)_7—C\equiv C—(CH_2)_{11}—CO_2H$, obtenu par action des alcalis sur l'acide dibromobéhénique.

BÉHÉRA, en arabe **Al-Buhayra**, prov. d'Egypte, en Basse-Egypte, à l'O. du bras occidental du Nil et au S. d'Alexandrie; 1 484 000 hab. Capit. *Damanhour*.

BÉHIER (Louis Jules), médecin français (Paris 1813 - *id.* 1876). Médecin de Louis-Philippe, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu, où il obtint, en 1874, en pratiquant la transfusion du sang, un succès très remarqué.

BÉHISTOUN ou **BEHISTŪN**, village du Kūrdistan iranien, à 26 km à l'O. de Kermānchāh. Un bas-relief sculpté sur le rocher, à 100 m au-dessus du sol, y commémore le triomphe de Darios (521-486 av. J.-C.) et a servi de base, à partir de 1837, aux études relatives à l'écriture cunéiforme.

BEHM (Ernst), géographe allemand (Gotha 1803 - *id.* 1884). Fondateur (en 1860) du *Geographisches Jahrbuch*, il a rédigé, de 1876 à 1884, la partie géographique et statistique de l'*Almanach de Gotha*.

BEHN (Afra JOHNSTON, Mrs.), femme de lettres anglaise (Wye, Kent, 1640 - Londres 1689). Elle passa son adolescence au Surinam. Revenue en Angleterre, elle épousa (1658) un riche négociant d'origine hollandaise, Mr. Behn, qui la laissa veuve en 1666. Elle fut alors employée par Charles II dans les services d'espionnage aux Pays-Bas. Rentrée à Londres, elle y vécut très librement dans la société des hommes de plaisir et des beaux esprits, et devint la première en date des femmes de lettres professionnelles anglaises. On lui doit dix-sept comédies, d'un ton fort libre, qui lui valut d'être appelée LE WYCHERLEY FEMME; citons : *le Mariage forcé* (*The Forc'd Marriage*) [1670], *le Petit-Maître* (*The Town-Fop*) [1677], *le Pirate* (*The Rover*) [1677-1680]; *la Bonne Fortune* (*The Lucky Chance*) [1686]. Elle a écrit aussi plusieurs romans : le plus célèbre est *Aventures curieuses et intéressantes d'Oronoko, prince africain* (*Oronoko or The Royal Slave*) [1678], ouvrage dans lequel l'auteur, s'inspirant d'une histoire recueillie aux Indes, s'efforce d'éveiller la sympathie en faveur des Noirs maltraités. Enfin, elle a composé diverses poésies.

BEHN-ESCHENBOURG (Hans), ingénieur et électricien suisse (Zürich 1864 - *id.* 1938). Spécialiste des problèmes de courant alternatif et de traction électrique, il donna la solution des principales difficultés rencontrées dans l'utilisation du courant alternatif à la traction des trains, en particulier dans les problèmes de commutation.

BÉHOBIE, écart de la comm. d'Urrugne, dans les Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), sur la Bidassoa, à la frontière espagnole.

BEHOURDIS n. m. (de l'anc. franç. *behourt*, joute, tournoi; d'origine germ.). En Picardie, le premier dimanche de carême, parce qu'originairement on s'y livrait à des joutes, remplacées depuis par des danses et des feux de joie. (V. BOIS-HOURDY.)

BEHRAM. V. BAHRÂM.

BEHRENS (Peter), architecte et décorateur allemand (Hambourg 1868-*id.* 1939). Nommé en 1903 directeur de l'Ecole d'art industriel de Düsseldorf, il a joué un grand rôle dans la rénovation des arts décoratifs et de l'architecture; rationaliste et fonctionnaliste, il demeura attaché à l'ordonnance classique, et a notamment construit l'ambassade d'Allemagne à Leningrad, ainsi que la fabrique de turbines de l'A.E.G. à Berlin.

Behrens-Fisher (TEST DE), procédé statistique permettant de juger deux univers* possédant la même variance*, connaissant un petit échantillon de chaque univers.
Le test de Behrens-Fisher consiste à calculer les variances des deux échantillons et à consulter une table où, d'après la taille des échantillons, on voit si ces variances peuvent être dans un rapport très simple, sans contredire l'hypothèse sur les univers. Ce test, qui ne vaut en toute rigueur que pour des univers gaussiens*, sert dans les analyses de variance*.

BEHRING. V. BÉRING.

BEHRING (Emil VON), médecin et bactériologiste allemand (Hansdorf, près de Deutsch-Eylau, 1854 - Marburg 1917). D'abord médecin-major à Bonn en 1887, en 1893 professeur titulaire à l'Institut pour les maladies infectieuses, et, en 1894, professeur d'hygiène à Hall, il devint, en 1895, directeur de l'Institut hygiénique de Marburg. Behring a montré que le sérum du sang des animaux vaccinés contre la diphtérie pouvait rendre réfractaires à cette maladie d'autres animaux. (Prix Nobel de physiologie et de médecine, 1901.)

BEHRMAN (Samuel Nathaniel), auteur dramatique américain (Worcester, Massachusetts, 1893). Parmi ses comédies de mœurs, signalons : *Bref Moment* (1931), *Biographie* (1932), *Pluie du ciel* (*Rain from Heaven*) [1934], *Pas de temps pour la comédie* (*No Time for Comedy*) [1939].

BEHT (OUED), riv. du Maroc, affl. de l'oued Sebou; 270 km env. Né au pied du causse du Moyen Atlas, près d'Azrou, le Beht traverse la Meseta par une vallée encaissée. Dans les chaînons prérifains, le barrage d'El-Kansera permet l'irrigation des orangeraies du S. de la plaine du Gharb. Après s'être perdu dans la plaine en de nombreuses *merdja* (marécages), l'oued n'atteint le Sebou, avec difficulté, qu'à une cinquantaine de kilomètres de l'Océan.

B. E. I., abrév. de BREVET D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

BEIDELLITE n. f. Silicate naturel d'aluminium hydraté, minéral du groupe des argiles.

BEIGE adj. (étymol. dout.). Se dit de la laine et des tissus qui n'ont reçu aucune teinture ni blanchiment et conservent leur couleur naturelle : *Laine beige.* || *Par extens.* Couleur gris jaunâtre, qui reproduit la teinte de cette laine : *Un manteau beige.*

BEIGNE, BEUGNE ou **BIGNE** n. f. *Pop.* Coup : *Donner, attraper des beignes.*

BEIGNET n. m. (de *beigne*, bosse à la tête, à cause de la forme du mets). Mets ou entremets composé d'une pâte à frire, renfermant ou non une substance alimentaire, et passée ensuite dans une friture brûlante.
— ENCYCL. Art culin. On prépare des *beignets* de hors-d'œuvre ou des beignets d'entremets. Dans les premiers, on enrobe d'une pâte à frire un peu épaisse des substances de toutes sortes (viandes, cervelle, poisson, légumes), préalablement cuites, et c'est souvent une excellente manière d'utiliser les restes.
Mais le beignet est surtout un entremets sucré. On le prépare avec des fruits et même des fleurs (robinier, violette, sureau, etc.) trempés dans une pâte légère; ou bien on utilise une pâte spéciale que l'on fait frire par fragments. On prépare parfois les beignets avec de la pâte à choux (beignets soufflés, ou pets-de-nonne) ou avec une pâte levée, analogue à celle de la brioche.
Le type des beignets aux fruits est le beignet aux pommes, encore qu'on en fasse également avec des poires, abricots, pêches, ananas, bananes, etc.
— Mœurs et cout. Les *beignets* frits se font aux jours gras dans presque toutes les provinces et portent des noms particuliers : *chache-creupé* (Lorraine), *berdouilles* (Champagne), *bugnes, bredendons* (Bourgogne), *bugnettes* (Franche-Comté), *bognettes, bréfets* (Savoie), *cordés, ridelles* (Dauphiné), *oreillettes* (Provence, Gascogne), *merveilles* (Périgord, Saintonge), *cornions* (Angoumois), *bottereaux* (Anjou), *rousseroles* (Touraine), *beugnons* (Berry), etc. La farce la plus usitée consiste à mettre de l'étoupe dans le beignet.

BEÏLAN. V. BELEN.

BEILCHE n. m. (mot allem.). Morceau de bœuf longuement cuit avec des pommes de terre en cocotte (cuisine allemande).

BEILSTEIN (Friedrich Konrad), chimiste russe, de famille allemande (Saint-Pétersbourg 1838 - *id.* 1906). Après avoir fait ses études à Heidelberg, où il est l'élève de Bunsen, il enseigne à l'université de Göttingen, puis obtient en 1866 une chaire de chimie à l'Institut technique de Saint-Pétersbourg. Il est l'auteur de travaux sur l'isomérie en chimie organique, spécialement pour les composés aromatiques, sur les dérivés nitrés, sur la composition des pétroles russes et américains.

BEINE n. f. (mot tiré du parler des rives du lac Léman). Banquette de matériel littoral façonnée par la houle sur le bord d'un lac.
— ENCYCL. Les *beines* se modèlent par entaille dans la partie haute, par accumulation dans la partie basse. Elles se forment lors des tempêtes et, suivant la direction du vent qui porte les eaux vers la côte ou vers le large, elles s'édifient à des niveaux qui peuvent varier de quelques mètres. Ainsi, on peut observer plusieurs beines étagées.

BEINE-NAUROY, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. de Reims), dans la Champagne pouilleuse, à l'E. de Reims; 398 hab.

BEIRA, anc. prov. du Portugal central, qui s'étendait de la frontière espagnole, entre le Tage et le Douro, à l'Atlantique; elle forme les districts actuels d'Aveiro, Coimbra, Viseu, Guarda et Castelo Branco. On y distingue trois grands ensembles :
1° Le secteur central et oriental (*Beira Alta*, 703 200 hab.), qui est une région montagneuse, fortement accidentée. C'est l'extrémité orientale de la Meseta ibérique, fragmentée en « horsts » et en fossés. Un grand fossé central, où coulent le Mondego et le Dao, sépare les serras du N. (Caramulo, Gralheira) de la serra da Estrela, tronquée par la gorge de Zêzere. Vers la frontière d'Espagne, les dénivellations s'atténuent dans les plateaux qui prolongent la Vieille-Castille. Ces hauts reliefs, faiblement peuplés, fournissent des terrains de parcours aux moutons transhumants des plaines voisines. Dans les bassins, une population plus dense pratique une polyculture intensive et élève des bovins;
2° Au S., jusqu'aux abords du Tage, la *Beira Baixa* (361 200 hab.), qui est une plaine dont les paysages ressemblent à ceux du Ribatejo. Les anciennes communautés rurales ont progressivement perdu leurs terres au profit de la grande propriété céréalière. Cette évolution a renforcé un courant d'émigration déjà ancien;
3° Vers l'O., la grande « faille atlantique », qui tronque brusquement la Meseta, dont le rebord, vers Coimbra, domine la plaine littorale (*Beira Litoral*, 985 200 hab.). Les sables de la région côtière portent de vastes pinèdes, trouées de clairières cultivées. Aux abords du bas Mondego, vers la lagune d'Aveiro, la culture du maïs progresse et les

Phot. Ullstein Bilderdienst.

rizières s'étendent. Sur le littoral, inhospitalier, le sable gêne l'activité de quelques ports, tournés vers la pêche (Figueira da Foz, Aveiro).

BEIRA, v. et port du Mozambique, ch.-l. du district de Manica et Sofala, sur la rive nord de l'embouchure du Punguè ; 42 500 hab. Evêché. Fondée en 1891, cette ville a pris un très grand essor après la construction des voies ferrées qui font de son port moderne le débouché des Rhodésies, du Nyassaland et même du Katanga. Exportations de coton, de sisal, de chrome, de cuivre, de plomb, d'amiante et d'or. Quelques industries (ciment, bois) sont alimentées en énergie par l'ensemble hydro-électrique de Revoé.

BEISTEGUI Y BENITEZ (don Carlos DE), peintre et amateur d'art espagnol (Mexico 1863 - Biarritz 1953). Fixé de bonne heure en France, il joignit à un goût très vif pour les arts une générosité rare envers son pays d'adoption. Dès 1902, il offrit au cabinet des Médailles une importante collection de monnaies alsaciennes. Puis, ayant formé une collection de tableaux, il la légua au musée du Louvre. Parmi les chefs-d'œuvre de la collection de Beistegui, citons : *le Dauphin Charles Orland* par le Maître de Moulins, le *Portrait inachevé de Bonaparte* par David, la *Marquise de Solana* par Goya.

BEIT ED-DÎN. V. BAYT AL-DĪN.

BEIT-MIRSIN (TELL), localité de Palestine, où des fouilles américaines ont décelé dix périodes d'occupation successives jusqu'à sa destruction au début du VIe s., sous les coups des Babyloniens. D'utiles renseignements ont été apportés sur l'époque hyksos (IIe millénaire), sur la ville du bronze III, du fer I-II, sur les habitations privées et la céramique de la fin du royaume de Juda.

BEIUŞ, v. de Roumanie (région d'Oradea), sur le Criş Noir ; 5 800 hab.

BEJA, v. du Portugal, ch.-l. de district et métropole du bas Alentejo ; 16 900 hab. Ancienne colonie romaine (*Pax Julia*), Beja est le siège d'un évêché depuis les Wisigoths. Située au cœur d'une riche région céréalière (*campo de Beja*), la ville est un important marché agricole (blé, huile). Elle est très riche en monuments anciens : église préromane de Santo Amaro, château des XIVe-XVIe s., couvent, en grande partie manuélin, des clarisses de la Conception. — Le *district de Beja* compte 291 000 hab.

BÉJA, v. de Tunisie, ch.-l. de gouvernorat, dans une région de collines aux sols riches, entre la chaîne des Mogod et la vallée de la Medjerda ; 22 700 hab. Béja est au centre d'une des meilleures et des plus anciennes régions agricoles de Tunisie. La ville est construite sur l'emplacement de la cité romaine, puis byzantine, de *Vaga*. La colonisation européenne s'y est largement développée : céréales, élevage, minoteries. — Le *gouvernorat de Béja* a 248 500 hab.

BÉJAR, v. d'Espagne (prov. de Salamanque), dans la chaîne centrale Ibérique ; 15 700 hab. Château du XVIe s. Fabriques de draps.

BÉJART, famille de comédiens de la troupe de Molière. Ils étaient quatre : Joseph, Louis, Madeleine et Armande. — JOSEPH (Paris 1616 ? - *id.* 1659) fit partie, bien que bègue, de la troupe avec laquelle Molière parcourut la province. On lui a attribué un *Recueil des titres, qualités, blasons et armoiries des prélats et barons des Etats du Languedoc, tenus en 1634* (Lyon, 1655) ; — LOUIS (Paris 1630 - *id.* 1678) vint se fixer avec Molière à Paris en 1653, et créa des rôles dans presque toutes ses pièces ; — MADELEINE (Paris 1618 - *id.* 1672) joua d'abord les héroïnes tragiques ; associée avec Molière dès la fondation de l'Illustre Théâtre (1644), elle partagea ses vicissitudes et sa gloire, prenant une part active à l'administration du théâtre, et créant les principaux rôles de soubrette de ses pièces, notamment Marinette du *Dépit amoureux*, Dorine de *Tartuffe* et Frosine de *l'Avare* ; — ARMANDE, femme de Molière (1642 ? - Paris 1700). Sa date et son lieu de naissance sont encore controversés. Elle est, d'après les actes officiels, la sœur de Madeleine, mais les contemporains prétendaient qu'elle en était la fille ; les plus malveillants soutenaient même qu'elle était née de la liaison de Molière et de Madeleine. Elevée dans le Midi, elle épouse Molière en 1662, débute dans Elise de *la Critique de l'Ecole des femmes*, puis crée toute une série de rôles, parmi lesquels Elmire de *Tartuffe*, Henriette des *Femmes savantes*, *Psyché*, et surtout Célimène du *Misanthrope*, que beaucoup prétendent avoir été tracés par Molière d'après sa séduction, sa coquetterie et sa causticité. Il semble certain que Molière ait été malheureux par elle, sans toutefois que son inconduite eût pu être prouvée. Après quelques années de veuvage, elle se remaria à un comédien sans talent, Guérin d'Estriché, puis quitta le théâtre en 1694.

BÉJAUNE n. m. (de *bec* et *jaune*). Bec des jeunes oiseaux, lorsque la partie membraneuse est encore jaune. || Jeune oiseau dont le bec est encore jaune. (On écrit aussi BEC-JAUNE.) || Nouveau venu dans une corporation, et, *par extens.*, novice, jeune homme inexpérimenté ou un peu simple. || *Montrer, promener son béjaune* ou *son bec jaune*, faire voir son manque d'expérience, sa sottise : *Il* [Eustache] *ne tarda guère à prendre la ferme résolution de rester chez lui et de laisser son adversaire promener son béjaune dans le Pré-aux-Clercs* (Nerval).

BEJITSA, v. de l'U.R.S.S., appartenant à l'agglomération de Briansk*.

BEJOT (Eugène), graveur français (Paris 1867 - *id.* 1931). Elève de Bracquemond, il a gravé à l'eau-forte de nombreux paysages, principalement de Paris, et a légué au cabinet des Estampes son œuvre (plus de 400 pièces) et ses collections.

BEKAA, en ar. **al-Baqa'a,** région du Liban s'étendant sur 120 km de long et 8 à 14 km de large. La Bekaa est une haute plaine (alt. moyenne 900 m), située dans une dépression synclinale fracturée, appelée autrefois « Cœlésyrie* » ou « Syrie creuse ». Elle forme le prolongement du fossé du Jourdain et fait partie de la grande zone de fractures qui accidente l'écorce terrestre de l'Afrique orientale au Taurus ; elle est relayée, au N., par le Ghab, au-delà des plateaux de Homs et de Hama. La Bekaa est dominée par les escarpements calcaires des montagnes du Liban et de l'Anti-Liban, sauf dans le Centre-Ouest, où une région de collines s'interpose entre la plaine et le Liban. Elle est divisée en deux parties par le seuil de Baalbek, qui sépare les bassins fluviaux de l'Oronte, au N., et du Litani, au S. Le secteur méridional de la Bekaa, limité au S. par le djabal Gharbī, est une plaine fertile (céréales et prairies, le long des principaux cours d'eau). Elle a été très anciennement cultivée, comme l'indiquent les *tells* qui la dominent. Au N., accidentée de collines, la plaine est moins fertile et moins peuplée, par suite de la médiocrité des sols et du manque d'eau qui rend la culture sèche aléatoire et oblige les troupeaux de moutons et de chèvres à se déplacer vers la montagne libanaise et la plaine du Levant.
La Bekaa produit des céréales en abondance, du coton et, dans les régions irriguées, des fruits. Baalbek, située à proximité de la célèbre source de Ra's al'Ayn, centre du principal secteur irrigué de la Bekaa, est la ville la plus importante de la région.

BEKE (Charles Tilstone), voyageur anglais (Londres 1800 - *id.* 1874). Il explora l'Ethiopie.

BEKENNTNISKIRCHE (« Eglise confessante »), nom pris, à partir de 1933, par la fraction des Eglises luthériennes qui ne voulait pas admettre la mainmise du pouvoir national-socialiste sur les Eglises réformées. Le ministre nazi des cultes entendait gouverner les églises d'autorité par l'entremise d'un « évêque du Reich ». Pour maintenir leurs privilèges d'autonomie, les pasteurs réformés se groupèrent, au sein de l'Eglise confessante, en « Conseils fraternels » (Bunderräte), nés d'abord en Westphalie, mais qui s'étendirent à tout le Reich dès 1935. L'Eglise confessante s'opposait aussi aux « chrétiens allemands », qui avaient modifié les dogmes dans un sens raciste et antisémite, et qui voulaient mettre les Eglises au service du nationalisme hitlérien.
Des tendances théologiques diverses ont soutenu la lutte menée par la Bekenntniskirche dans le domaine spirituel. La plus remarquable a été celle de Karl Barth*.

BÉKÉS, v. de Hongrie (départ. de Békés), dans l'est du Grand Alföld, au N. de Békéscsaba ; 30 000 hab. Gros marché agricole situé dans une région de lœss très fertile, où l'on cultive les céréales, le paprika, des oignons, et où l'on élève un très beau bétail. Vergers ; vignes ; apiculture. — Le *département de Békés* a 470 000 hab. ; cap. *Békéscsaba*.

BÉKÉSCSABA, v. de Hongrie, ch.-l. du départ. de Békés, dans l'est de l'Alföld (région de la Transtisza) ; 55 000 hab. Eglise du XIIe s. Hôtel de ville baroque. Centre d'équipement technique (outillage). Confection.

BEKILY, localité de Madagascar (prov. de Tuléar, circonscription de Fort-Dauphin), entre Tuléar et Fort-Dauphin. Mica. — Le *district de Bekily* a 42 400 hab.

BEKKER (Balthasar), théologien hollandais (Metslawier 1634 - Amsterdam 1698). Pasteur à Amsterdam depuis 1679, de tendance cartésienne, il fut destitué pour avoir, dans son ouvrage le plus important, *le Monde enchanté* (1691), attaqué les superstitions démonologiques, et soutenu que sorciers et possédés sont des malades.

BEKKER (Elisabeth). V. WOLFF-BEKKER (Elisabeth).

BEKKER (Emmanuel), philologue allemand (Berlin 1785 - *id.* 1871). Il publia les *Anecdota graeca* (1814-1821), prépara le *Corpus inscriptionum graecarum*, et donna des éditions de Platon (1816-1823), de Thucydide (1821), des *Orateurs attiques* (1823), d'Aristophane (1829), d'Aristote (1831-1836).

BEKTĀCH (Ḥādjdjī) ou **BEKTAŞ** (Hacı), saint musulman, sur lequel on ne possède que des informations légendaires. Il serait né à Nīchāpūr et aurait été disciple d'Aḥmad Yesevī. Il est l'éponyme, mais non le fondateur de l'ordre derviche des Bektāchīs. La tradition turque lui attribue la formation du corps des janissaires.

BEKTĀCHĪ ou **BEKTAŞI,** nom donné à un ordre derviche connu depuis le début du XVIe s. Sa doctrine comporte des éléments chiites et chrétiens. Il est célèbre par ses rapports avec les janissaires, dont les Bektāchīs étaient les aumôniers. La suppression des janissaires, en 1826, frappa également les Bektāchīs, ce qui n'empêcha pas l'ordre de se relever, jusqu'à la suppression des ordres par la République turque. Au Caire, au mont Muqaṭṭam, existe encore un célèbre monastère bektāchī.

BEL adj. m. V. BEAU.

BEL CANTO n. m. (expression italienne). Chant très ample et très orné que pratiquaient les grands castrats et les cantatrices de l'opéra italien du XVIIe au XIXe s. || *Par extens.* Art du chant fondé sur la virtuosité. — ENCYCL. Les anciens maîtres du chant théâtral parlent du *buen canto*, et non du *bel canto*, formule que l'on doit probablement aux dilettantes du début du XIXe s. Quant au chant orné lui-même, on en retrouve la pratique dans les répertoires liturgiques de la plupart des religions, et on le suit dans l'art profane médiéval, dans les recueils de « diminutions » du XVIe s., et surtout dans les enseignements de Peri et de Caccini, qui ont codifié le *buen canto*, repris plus tard par Tosi, puis par Mancini (XVIIIe s.). Le *bel canto* s'est prolongé jusqu'à Verdi et a cédé la place au récitatif mélodique de Wagner (XIXe s.). [→ Biblio.]

Bel Inconnu (LE), roman courtois. V. GUINGLAIN.

BEL n. m. (du nom de Graham *Bell*). Unité relative d'intensité sonore.
— ENCYCL. Le *bel* est égal au logarithme décimal du rapport d'une puissance sonore donnée à une autre puissance sonore dix fois plus faible. L'oreille étant capable d'apprécier des différences d'intensité dix fois plus faibles que le bel, on utilise plutôt le *décibel*, dixième du bel, comme unité d'intensité sonore. Les sons que peut percevoir l'oreille sont compris dans un intervalle de 13 bels.

Bel (FROMAGERIES), entreprise d'origine familiale, créée au milieu du XIXe s. à Orgelet, près de Lons-le-Saunier (Jura). Jusqu'en 1914, l'activité des Fromageries Bel est uniquement consacrée à l'affinage du fromage de Gruyère produit dans la région jurassienne. Après la Première Guerre mondiale, elles entreprennent la fabrication industrielle d'un

Armande BÉJART

Madeleine BÉJART
bibliothèque de l'Arsenal

Phot. Giraudon, Larousse.

fromage fondu de « goût suisse » lancé sous le nom de « la Vache qui rit ». Depuis, les Fromageries Bel ont mis sur le marché toute une gamme de fromages de goûts divers et entrepris une expansion industrielle dans les différentes zones laitières françaises : Savoie, Bourgogne, Berry, Massif central, Anjou, Normandie, etc. Depuis 1950, elles ont mis au point un vaste réseau d'exportation.

BÊL, titre akkadien signif. *Seigneur,* et qui correspond au terme hébreu et phénicien « ba'l ». Il est surtout joint au nom de divinités : Enlil, primitivement, puis surtout Mardouk. (Le féminin de bêl est *bêltu,* d'où les Grecs ont tiré *beltis.*)

BÉL ou **BELIUS** (Mathias), savant hongrois (Ocsova 1684 - Presburg 1749). Il traduisit la Bible en tchèque, mais dut surtout sa renommée à ses ouvrages historiques et géographiques, notamment la *Notitia Hungariae novae,* dédiée à Charles VI, qui nomma Bél son historiographe.

BELA (Jean-Philippe, chevalier DE), historien basque du XVIIIe s., né en 1710. Il était, en 1748, colonel du régiment de Royal-Cantabre. Il est l'auteur d'une *Histoire des Basques* manuscrite, qui a été utilisée par d'autres historiens.

BÉLA, nom porté par quatre souverains hongrois de la famille des Árpad : **Béla Ier,** roi de 1061 à 1063, conquit le trône avec l'appui de son oncle, le roi de Pologne Boleslas le Vaillant, qui l'aida contre son frère André Ier. Energique et habile, il fit échouer un dernier complot visant à rétablir le paganisme ; — **Béla II,** *l'Aveugle,* roi de 1131 à 1141, avait eu les yeux crevés par ordre de son cousin Etienne II. Il lutta avec énergie contre ses adversaires, groupés autour de Boris, frère naturel d'Etienne, et battit le roi de Pologne Boleslas Bouche-Torse, qui lui disputait le trône ; — **Béla III,** roi de 1172 à 1196, petit-fils du précédent. Avant son avènement, fiancé à Marie Comnène, fille de Manuel Ier, il était désigné comme héritier du trône impérial d'Orient ; mais les fiançailles se rompirent quand Manuel eut un fils. Devenu roi de Hongrie, Béla III, en 1185, tenta contre Constantinople une expédition qui n'eut pas de suite. Il établit son fils, le futur André II, sur le trône de la principauté de Halicz, ce qui fut l'origine de longues rivalités entre la Pologne et la Hongrie. Il favorisa l'expansion de la culture française dans le pays ; — **Béla IV,** roi de 1235 à 1270, réussit à rétablir l'autorité royale sur la noblesse. Il admit en Hongrie les Coumans, qui fuyaient devant les Mongols : mais les Hongrois, se méfiant d'eux, tuèrent leur chef Koetoeny. Béla IV fut battu dans la bataille de Muhi (1241) par les envahisseurs mongols et dut chercher refuge à l'étranger. Après le départ des Mongols, il reconstruisit le pays dévasté et reprit au duc autrichien Frédéric les territoires hongrois qu'il occupait. Il fut vaincu par la Bohême (1260), à laquelle il disputa la succession d'Autriche après l'extinction des Babenberg.

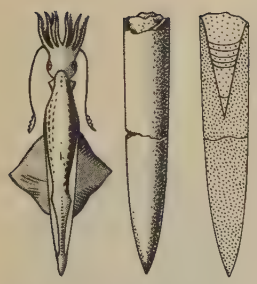

bélemnite

BELÂAT n. m. Maladie des palmiers causée par le champignon *Phytophthora palmivora.*

BELÉM
cloître du monastère

BÉLÂBRE, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. du Blanc), dans la Brenne ; 1 363 hab. (748 aggl.) [*Bélabrais*]. Chemiserie.

BELAGULA, faubourg de Mysore (Inde). Industries textiles et chimiques (acide sulfurique).

BELAÏA. V. BIELAÏA.

BELAIN D'ESNAMBUC (Pierre), flibustier normand (Allouville, Normandie, 1585 - † 1637). Il se fixa à Saint-Christophe en 1625, puis fonda Saint-Pierre de la Martinique en 1635. Il est ainsi à l'origine des établissements français des Antilles. Il organisa, grâce à l'appui de Richelieu, la compagnie de Saint-Christophe, qui devint bientôt la compagnie des Isles d'Amérique, et fixa le statut des engagés. (→ Biblio.)

BELALCÁZAR. V. BENALCÁZAR.

Bel-Ami, roman de Guy de Maupassant (1885). C'est l'histoire de l' « arriviste » Georges Duroy. Employé dans une compagnie de chemin de fer, celui-ci traîne à Paris une existence misérable. Mais il a une jolie figure et une conscience élastique. Son ami Forestier, qui ne se fait pas scrupule de faire écrire tous ses articles par sa femme, la jolie et énigmatique Madeleine, l'introduit dans le journalisme. Forestier mort, Duroy épouse Madeleine ; puis, quand il n'a plus rien à espérer de sa femme, il la fait prendre en flagrant délit d'adultère avec un ministre, divorce, et convole avec la fille d'une vieille maîtresse, qui lui apporte plusieurs millions de dot. Il devient baron, homme influent et considéré. A travers cette cynique histoire, Maupassant fait la satire du monde de la presse et des combinaisons d'argent qui accompagnent les entreprises coloniales.

BÉLANDRE n. f. (néerl. *bijlander*). Péniche destinée à naviguer sur les canaux : *Les bélandres qui circulent sur les canaux du Nord portent en moyenne 280 tonnes.*
— Hist. mil. Voiture qui servait au transport des soldats malades.

BÉLANDRIER n. m. Marinier qui monte une bélandre, qui fait partie de son équipage.

BÉLANGER (François Joseph), architecte français (Paris 1745 - *id.* 1818). Premier architecte du comte d'Artois, il a construit, en quelques semaines (1779), le pavillon de Bagatelle. On lui doit nombre de beaux hôtels parisiens, entre autres ceux de Mlle Contat, de Puységur, de Saint-James, place Vendôme. Il a travaillé en Belgique, au château de Bel-Œil, pour le prince de Ligne.

BÊLANT, E adj. Qui bêle : *Brebis bêlante.* ‖ *Par extens.* Dont la voix rappelle un bêlement : *Chanteur, orateur bêlant.* ‖ — *Fig.* Qui répète naïvement : *Critique bêlant.*

BELARGUS n. m. V. ADONIS.

BELATE (COL DE), col des Pyrénées espagnoles (Navarre), emprunté par la route de Pampelune à Bayonne ; 847 m.

BELAUD DE LA BELLAUDIÈRE (Louis), poète provençal (Grasse 1532 - *id.* 1588). Il mena une existence assez agitée ; 159 sonnets qu'il écrivit dans la prison de Moulins révèlent un talent qui maintient la tradition de la poésie en langue d'oc.

BELAWAN DELI ou **BELAWAN,** v. d'Indonésie, dans l'île de Sumatra, sur le détroit de Malacca. Port d'exportation de la ville toute proche de Medan, dans l'une des plus vastes régions de plantation de l'Indonésie (caoutchouc, huile de palme, tabac, sisal, coprah).

BELCAIRE, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Limoux), en bordure des Pyrénées ariégeoises, dans le pays de Sault ; 603 hab. (512 aggl.) [*Belcairois*]. Fromages.

BELCARI (Feo), écrivain italien (Florence 1410 - *id.* 1484). Homme d'une grande piété, il a écrit des pièces de caractère sacré : *Abraham et Isaac* (1449), *l'Annonciation de Notre-Dame.* Poète lyrique dans les *Laudes,* il est aussi un prosateur de talent dans la *Vie du bienheureux Giovanni Colombini.*

BELCASTEL (Jean-Baptiste Gabriel DE LACOSTE DE) [Toulouse 1821 - Colomiers, Haute-Garonne, 1890]. Député de l'extrême droite à l'Assemblée nationale en 1871, il organisa le pèlerinage à Paray-le-Monial qui voua la France au Sacré-Cœur (1873). Après l'échec des projets monarchistes, il aida à constituer le septennat du maréchal de Mac-Mahon (1875), mais se prononça contre l'amendement Wallon.

BELCHEN, l'un des points culminants de la Forêt-Noire (Allemagne) ; 1 414 m. Panorama.

BELCHER (sir Edward), amiral et navigateur anglais (Londres 1799 - *id.* 1877). De 1825 à 1827, il participe à l'expédition du capitaine Beechey à la recherche du passage du Nord-Ouest. Il est ensuite chargé de dresser l'hydrographie des côtes de l'Afrique et, de 1836 à 1841, il explore les côtes occidentales de l'Amérique et les côtes orientales de l'Inde. De 1843 à 1846, il reconnaît les ports de la Chine et de l'archipel asiatique. Enfin, de 1852 à 1854, il dirige une expédition à la recherche de sir John Franklin, disparu dans l'Arctique en 1847. Il a publié des relations de ses voyages en 1843, 1846 et 1855.

BELCHITE, v. d'Espagne, en Aragon (prov. de Saragosse), sur le río Aguas ; 4 700 hab. La ville fut ravagée par la guerre civile.

BELCREDI (Richard, comte), homme d'Etat autrichien (Ingrowitz 1823 - Gmünden 1902). Descendant d'une famille originaire de Pavie, il exerça diverses hautes fonctions administratives. Appelé à la présidence du Conseil (1865), il s'efforça de donner satisfaction aux tendances fédéralistes des nationalités non allemandes et, après Sadowa, dut céder la place à Beust (févr. 1867).

BÈLE n. m. Jeux. Petit bâton, pointu des deux bouts, appelé aussi BÊLA, BICAROLLE, BACULO, BIGARELLE, PIC, et BISTOQUET, et que l'on utilise dans divers jeux.
— Min. Dénomination belge de la flandre de boisage.

BÉLÉGUIC adj. et n. m. (de *Béléguic,* nom propre). Se dit d'un système spécial de filière qui, dans l'ancienne marine à voile, était destiné à faciliter la manœuvre de prendre des ris dans les voiles carrées. (On disait : *Filière de ris béléguic,* ou *Ris béléguic,* ou simplement : *Un béléguic.*)

BELÉM, faubourg de Lisbonne (Portugal) où est établi un couvent de hiéronymites, dû à l'architecte João de Castilho et considéré comme un parfait exemple de style manuélin.

BELÉM ou **PARÁ,** v. du Brésil septentrional, capit. de l'Etat de Pará, sur le río Pará, l'une des branches de l'Amazone ; 315 000 hab. Archevêché. La ville s'est développée lentement autour d'un fort portugais construit en 1616. Elle ne comptait que 12 000 hab. en 1850 et dut son essor au commerce du caoutchouc de cueillette. Aujourd'hui, Belém reste un port important (exportations de bois) et le principal centre commercial du Brésil septentrional. Industries alimentaires. Savonneries. Constructions navales.

BÊLEMENT n. m. Cri des moutons et des chèvres : *On entendait, tout à coup, partir derrière soi un long mugissement de bœuf, ou bien les bêlements des agneaux* (Flaubert) ; et, au *fig.* : *Les bêlements d'un chanteur.* ‖ *Par extens.* Plainte niaise.

BÉLEMNITE n. f. (gr. *belemnitês,* pierre en forme de flèche). Groupe de mollusques céphalopodes dibranches fossiles, appartenant à la famille des bélemnitidés.
— ENCYCL. Ces animaux, qui ressemblaient aux seiches des mers actuelles, n'ont laissé que très exceptionnellement des empreintes de leurs corps. Mais les *rostres* de leurs coquilles internes sont répandus et comptent parmi les fossiles les plus communs et les plus connus. Ce sont des corps de nature calcaire allongés en forme de cigare, de fuseau. Leur base présente une cavité en forme d'entonnoir, ou *phragmocône,* divisée par des cloisons et traversée par le *siphon.* Les coquilles complètes, qui sont très rares, montrent que le phragmocône du rostre se continuait par une expansion, ou lame cornée, le *proostracum.* Les *bélemnites* avaient une poche à encre, qui a parfois été conservée. On divise les bélemnites en plusieurs groupes, comprenant eux-mêmes un grand nombre d'espèces caractéristiques des divers étages des terrains jurassiques et crétacés.

BÉLEMNITELLE n. f. Fossile de la famille des bélemnitidés*.

BÉLEMNITIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes fossiles dibranchiaux.

Phot. X.

— ENCYCL. La famille des *bélemnitidés* débute au Lias pour disparaître à la fin du Crétacé. Ce sont les bélemnites* au sens strict du mot, à rostre calcifié et robuste, à proostracum dorsal.

BÉLEMNOÏDÉS n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de céphalopodes dibranches fossiles, divisé en cinq familles : *aulacocératidés* (Trias-Lias), *chitinoteuthidés, bélemnitidés, néobélemnitidés, bélemnoteuthidés.*

BÉLEMNOTEUTHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, voisins des bélemnitidés (Jurassique-Crétacé).

BELEN ou **BEÏLAN,** village de Turquie (prov. du Hatay), au S. d'Iskenderun; 1 200 hab. Alexandre franchit la *passe de Belen,* étroite gorge, pour aller combattre Darios à Issos (nov. 333). Défaite turque en 1832 par les troupes d'Ibrāhīm pacha.

BÉLÉNUS, dieu gaulois identifié avec Apollon.

BÊLER v. intr. (lat. *belare*). Pousser des bêlements. ‖ — *Fig.* Parler avec un chevrotement dans la voix : *L'élève bêle sans oser lever les yeux :* « *Maî-aî-aî-tre* » (A. Daudet). ◆ V. tr. Dire ou chanter avec un chevrotement : [La] *chanson sur l'harmonium, que nous bêlions interminablement* (Barrès).

BÉLESTA, comm. de l'Ariège (arrond. de Foix), en bordure de la chaîne du Plantaurel, sur l'Hers; 1 355 hab. (1 055 aggl.). Eglise du XVIe s. Pèlerinage à Notre-Dame du Val d'Amour. Draps de laine. Fabrique de peignes. — Aux environs, fontaine intermittente de Fontestorbes.

BELETTE n. f. (de *beau*). Petit mammifère carnassier, de la famille des mustélidés : *La belette ne va qu'en bondissant par petits sauts inégaux et précipités* (Buffon).
— ENCYCL. La *belette* commune (*Mustela nivalis*) a un corps très allongé, porté par des pattes très courtes. Son pelage est brun fauve sur le dos, son ventre est blanc; en hiver, sa robe ne change pas dans nos pays. La belette habite l'Europe, l'Asie du Centre et du Nord. Carnassier féroce, elle vit près des lieux habités et fait la chasse aux souris, aux taupes, aux campagnols, mais elle cause des dégâts dans les basses-cours. Elle se capture à l'aide de boîtes en bois, dites *trappes.* En pelleterie, elle est souvent utilisée, après teinture, comme imitation de la martre.

BELFAST, capit. de l'Irlande du Nord et ch.-l. du comté d'Antrim, au débouché du Lagan dans le vaste estuaire du *Belfast Lough;* 444 000 hab. Evêché protestant. Université. Ancienne place forte, la ville ne s'est développée que tardivement : au XVIIIe s., le travail du lin, qui était déjà une spécialité irlandaise, se concentra peu à peu dans l'Ulster, et Belfast en devint le foyer commercial. Au XIXe s., la ville devient un grand centre d'industries textiles dont les toiles de lin sont appréciées mondialement. Des constructions navales s'ajoutèrent à cette activité et se développèrent à la fin du siècle grâce à la main-d'œuvre nombreuse des campagnes irlandaises. Aujourd'hui, la ville groupe plus de la moitié des ouvriers de l'Irlande du Nord. Le travail du lin et la construction des navires restent les activités essentielles, précédant d'autres industries : constructions aéronautiques, industries chimiques, manufactures de tabac, industries alimentaires.

BELFAST, v. de l'Union sud-africaine (Transvaal); 3 100 hab. Importantes mines de houille.

BELFORT [bɛlfɔr ou bɛlfɔr] ch.-l. du Territoire de Belfort, à 423 km de Paris, dans la région de la porte de Bourgogne, sur la Savoureuse; 43 434 hab. (41 197 aggl.) [*Belfortains*]. Sur le rocher qui domine la ville, autrefois couronné par un château, il n'existe plus qu'une caserne, construite au XIXe s. En contrebas, le *Lion de Belfort,* dû à Bartholdi, est un symbole de la résistance de la place en 1870-1871, qui est encore glorifiée par le groupe « Quand-même », de Mercié, sur la place d'Armes, et, surtout, par le monument des Trois-Sièges, également de Bartholdi, érigé place de la République. L'hôtel de ville et l'église Saint-Christophe sont du XVIIIe s. Le musée groupe d'intéressantes collections d'art moderne. Après l'annexion de 1871, de nombreux Alsaciens se réfugièrent à Belfort et contribuèrent à l'essor industriel de la ville. C'est un centre d'industries textiles (tissages et filatures de coton, bonneterie, confection, impression); des constructions électriques (locomotives) et des fabriques de peinture et de meubles complètent cette activité. Patrie du général A. Baratier, de G. Vicaire et A. Dubail.
— Hist. Belfort doit son origine à un château de la maison de Bar : les comtes de Montbéliard et ceux de Ferrette le possédèrent successivement jusqu'au XIVe s., où la maison d'Autriche en recueillit l'héritage. Commune en 1307, conquis pendant la guerre de Trente Ans, Belfort fut incorporé à la France aux traités de Westphalie (1648). Erigé en fief par Mazarin, il passa à ses héritiers, et le prince de Monaco, qui a recueilli les titres de Mazarin, porte toujours le titre de « comte de Belfort ».
Fortifié par Vauban (1686), Belfort est célèbre par les trois sièges qu'il subit sans se rendre : en 1814, puis en 1815 sous le général Lecourbe, enfin en 1870. Sous le commandement de Denfert-Rochereau, assisté de La Laurencie, la place, bombardée durant soixante-treize jours, n'ouvrit ses portes, après cent trois jours de lutte (4 nov. 1870-18 févr. 1871), que sur l'ordre du Gouvernement provisoire. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre et sa résistance héroïque valut à la France de conserver Belfort. La *trouée de Belfort,* dont le resserrement ne permet pas le développement de grandes opérations, était barrée par un camp retranché qui comportait dix-huit forts. La ville fut occupée le 17 juin 1940 par les Allemands. Le 15 septembre 1944, l'armée de Lattre, après sa poursuite victorieuse consécutive au débarquement de Provence*, dut s'arrêter devant Belfort, où la Wehrmacht s'était retranchée. Du 14 au 19 novembre, longeant la frontière suisse, elle atteignait le Rhin près de Saint-Louis et forçait l'ennemi à évacuer Belfort, libéré le 20. (→ Biblio.)

Belfort (CONSPIRATION DE), organisée contre le gouvernement de la Restauration par des officiers en activité et des *demi-solde,* en garnison ou en résidence à Belfort. D'inspiration « carbonariste », elle était connue et approuvée par les chefs politiques libéraux, La Fayette, Kœchlin, Carrel, etc. Préparé pour la nuit du 1er janvier 1822, le mouvement fut découvert au dernier moment. Certains conjurés purent s'enfuir; d'autres, traduits devant la cour de Colmar, furent exécutés. La complicité des chefs politiques ne put être prouvée.

BELFORT (TERRITOIRE DE), division administrative de l'est de la France, formée par la partie du département du Haut-Rhin restée française en 1871; 608 km²; 99 400 hab. (163 au km²). Ch.-l. *Belfort.* Le Territoire a 5 cantons et 106 communes. Il fait partie de la VIIe région militaire (Dijon), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Besançon. L'extrémité septentrionale du Territoire s'étend sur les Vosges et atteint le ballon d'Alsace. Le reste de la circonscription couvre la partie orientale de la porte de Bourgogne, ou trouée de Belfort. Le Territoire est une région industrielle active tournée essentiellement vers les textiles (coton), la fabrication de matériel électrique, la quincaillerie et la métallurgie. L'importance de l'activité industrielle dans l'économie de cette petite circonscription apparaît avec le pourcentage très élevé, le troisième en France, de sa population active employée dans l'industrie (65 p. 100). Si le produit départemental, qui caractérise l'activité économique globale du Territoire, est nécessairement faible, l'indice du produit par habitant est l'un des plus élevés de la France. (Il vient après ceux de la Seine, du Nord et du Doubs.)

Territoire de Belfort

population active employée dans

- ***l'agriculture : 8 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 65 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 27 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

2,9 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 83e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 126***
  France entière : moyen 100

BELFORT (TROUÉE DE) ou **PORTE DE BOURGOGNE,** région de l'E. de la France, entre les Vosges, au N., et le Jura, au S. Grande région de passage entre les pays du Rhin et ceux de la Saône et du Rhône, elle a toujours un intérêt stratégique et économique de premier ordre : elle est empruntée par le canal du Rhône au Rhin, par des routes et une voie ferrée de grande importance. Avec Montbéliard, Belfort, Sochaux et Audincourt, c'est une région industrielle active, spécialisée dans les constructions mécaniques, l'outillage et les textiles.

BELGA n. m. Monnaie de compte utilisée de 1926 à 1946 pour le commerce extérieur de la Belgique. (Le belga rattaché à l'or valait cinq francs-papier belges.)

BELGAUM, v. de l'Inde (Mysore), au pied des Ghâtes; 58 000 hab. Evêché catholique. Temples jaina. Industries textiles et chimiques. Prise par les Anglais en 1818.

BELGE adj. et n. Relatif à la Belgique ou à ses habitants; habitant ou originaire de ce pays.
— Ch. de f. *Quai belge,* quai constitué par une surélévation de la banquette au-dessus du rail et raccordée sur l'accotement de la voie, le long du rail, par une simple pente douce sans bordure verticale en maçonnerie.
— Trav. publ. *Méthode belge,* v. TUNNEL.
— Zootechn. Se dit d'une race de chevaux de forte taille, à formes massives, type des chevaux de gros trait. ‖ *Chien belge,* v. BERGER.

BELGES, habitants de la Belgique. Les Belges appartiennent à deux unités linguistiques : le flamand et le wallon; le long de la frontière orientale, une petite minorité se rattache à la langue allemande. Un peu moins du tiers de la population est bilingue.

Belgica, navire norvégien qui conduisit, sous la direction du Belge Adrien de Gerlache, l'expédition antarctique de 1898-1899. C'est le premier navire qui ait hiverné dans la banquise australe. Le *Belgica* fut acheté en 1904 par le duc d'Orléans à qui il servit pour ses croisières dans les mers septentrionales en 1905, 1907 et 1909.

BELGICISME n. m. Particularité propre au français parlé en Belgique.

BELGIOJOSO (marquise Cristina TRIVULZIO, princesse DE), patriote et femme de lettres italienne (Milan 1808 - *id.* 1871). Elevée par le marquis Visconti d'Aragona, un des éléments les plus actifs du premier « Risorgimento », mariée, en 1824, au prince Emilio de Belgiojoso, président de la société secrète « la Federazione », elle mit, toute sa vie, sa nature exaltée et romanesque au service de la cause italienne. Dès 1831, ennemie déterminée de la cour de Vienne, elle dut,

BELFAST
l'hôtel de ville
vu de York Street

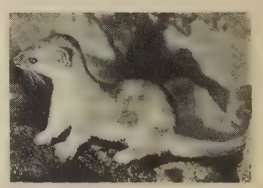

belette

princesse de BELGIOJOSO
par Lehmann

Blason de BELFORT

D'azur à une tour pavillonnée d'or ajourée du champ, maçonnée de sable et girouettée d'argent, accostée des lettres capitales d'or B à dextre, F à senestre, à la champagne de gueules chargée de l'étoile de la Légion d'honneur.

Phot. Ambassade d'Irlande, Bille, Bulloz.

Liège : industries le long de la Meuse

Bruxelles : l'hôtel de ville

Anvers *au premier plan, l'Escaut*

le haut plateau ardennais

pour échapper à la surveillance autrichienne, s'exiler à Paris, où sa maison devint le refuge de compatriotes exilés, qui y rencontrèrent La Fayette, Thiers, Mignet — avec qui elle fut très liée —, Cousin, Augustin Thierry, Musset et Heine et même le prince Louis-Napoléon. Elle créa des journaux (*La Gazzetta italiana*). En 1848, lors de l'insurrection milanaise, elle leva, à ses frais, un corps de volontaires, qu'elle conduisit à Charles-Albert, à Milan; au siège de Rome, en 1849, elle soignait les républicains blessés. Découragée par l'échec du mouvement national, elle entreprit un long voyage en Asie Mineure. Elle se fixa en 1856 à Locate, près de Milan, où elle écrivit une *Histoire de la Maison de Savoie*.

BELGIQUE, province de la Gaule s'étendant de la Seine au Rhin. Elle fut conquise par César (57 av. J.-C.); capit. *Durocortorum Remorum* (Reims).

BELGIQUE, royaume de l'Europe occidentale; 30 507 km²; 9 078 000 hab. Capit. *Bruxelles*. La Belgique est une région historique qui ne correspond, dans son ensemble, à aucune unité géographique. C'est une partie de la plaine de l'Europe du Nord, dont la limite méridionale est soulignée en France par les collines de l'Artois, et qui est dominée au S.-E., par le massif ancien de l'Ardenne; au N., aucun accident orographique ne guide le tracé de la frontière néerlandaise. Des deux fleuves qui la traversent (l'Escaut, la Meuse), elle ne possède ni la source ni l'embouchure.

GÉOGRAPHIE

Géographie régionale.

Les régions géographiques se répartissent, de part et d'autre du sillon de la Sambre et de la Meuse, entre le bassin belgo-néerlandais, au N., et, au S., le massif hercynien; au S.-E., une petite portion du pays, la Lorraine belge, appartient au bassin de Paris.

● *Le bassin belgo-néerlandais.* Topographiquement, cette région est une surface assez régulière, s'inclinant vers la mer à partir des bas plateaux qui bordent, au N., le sillon de la Sambre et de la Meuse. Mais la nature du sous-sol est moins simple que le relief : on y relève la présence de nombreuses formations différentes, généralement des roches meubles ou peu cohérentes, en disposition subhorizontale. En dehors des dunes littorales, les sols de la région appartiennent à trois catégories : celle des polders, celle de la zone sablonneuse et celle de la zone des limons.

La *côte* belge présente une ample plage sablonneuse, bordée par un cordon de dunes que séparent, surtout à l'O., des dépressions (les *pannes*), par endroits sèches, ailleurs humides. Le littoral, rectiligne et bas, est séparé du large par des hauts fonds sableux qui ne se prêtent guère à l'établissement de bons ports : on ne peut citer qu'Ostende, principal port de pêche belge, tête de ligne des paquebots à destination de l'Angleterre, et Zeebrugge, rade artificielle, à l'activité assez réduite. La ressource essentielle de la région littorale est fournie par l'afflux des touristes vers les nombreuses cités balnéaires qui s'étirent de façon presque ininterrompue d'un bout à l'autre de la côte, et dont les principales sont Ostende, Knokke et Blankenberge.

La *région des polders* correspond à la plaine maritime, bande assez étroite (une quinzaine de kilomètres), parallèle à la côte, et se prolongeant le long de l'Escaut inférieur jusqu'à Anvers. Le sous-sol et le sol y sont constitués d'une épaisse couche d'argile marine recouverte, par endroits, d'une pellicule sableuse; c'est une terre extrêmement fertile où de grosses fermes isolées font de riches cultures et exploitent de gras pâturages. Les villes (Bruges et Furnes), jadis prospères, ne sont plus que des cités endormies dans le souvenir de leur prestigieux passé.

La *région des sables* s'étend dans la Flandre intérieure et en Campine, à travers toute la Belgique. A l'O., la Flandre intérieure est une plaine de faible altitude, presque sans relief, dont le sous-sol, composé surtout d'argile, est surmonté d'une couverture quaternaire, d'épaisseur très variable, formée de sables fins et pauvres. Lorsque ce manteau est épais, l'influence du sous-sol argileux est nulle, et la végétation se compose de landes et de pinèdes. Au contraire, si la couverture est mince, les défoncements opérés par l'agriculture ont provoqué des mélanges qui ont donné des sols meilleurs. Enfin, vers le S., la terre sableuse se mélange à des limons : elle est de plus en plus fertile au fur et à mesure que l'on se rapproche de la zone limoneuse. Tous ces sols sont cultivés par une population très dense, qui vit d'une polyculture aux productions nombreuses et variées : céréales, pommes de terre, fourrages, plantes industrielles (lin surtout); on observe un véritable jardinage, sur des terres morcelées à l'extrême, entourées de haies et de rangées d'arbres; l'ensemble réalise le paysage typique du bocage appelé ici *Houtland* (« pays du bois »), opposé au *Blote*, la surface nue des polders voisins. L'habitat rural est dispersé en une multitude de fermes isolées, tantôt du type de la maison élémentaire allongée, tantôt de celui de la *hofstede*, aux trois bâtiments non jointifs répartis autour d'une cour.

Outre son développement agricole, la Flandre « intérieure » se signale aussi par une activité industrielle intense, axée sur les textiles : travail du coton surtout, du lin aussi, voire de la laine. A cette activité se rattache une expansion urbaine considérable : des villes anciennes, comme Gand, Courtrai et Alost, voisinent avec des villes récentes, comme Roulers, Saint-Nicolas et Renaix, à côté de villes déchues, comme Ypres et Oudenaarde. Gand, la capitale économique et culturelle de la Flandre, est le deuxième port belge : relié à la mer par le canal maritime de Terneuzen, son trafic annuel se chiffre à 1,5 million de tonnes (1 500 à 2 000 navires).

A la limite orientale de la Flandre, Anvers, grand port international, est le centre d'une agglomération d'un demi-million d'habitants. Au-delà de l'Escaut anversois, et jusqu'à la basse Meuse, la zone sablonneuse se continue, vers l'E., en Campine : c'est une surface s'inclinant du S.-E., où elle atteint 100 m d'alt., vers le N. et, surtout, vers le N.-O., où elle s'abaisse jusqu'à 10 m. Le sous-sol, surtout sableux à sa partie supérieure, y est recouvert d'un manteau de sables amoncelés çà et là en dunes parfaitement stériles. D'immenses landes ont été converties par endroits, depuis un siècle, en bois de pins. Lorsque le sable renferme, à peu de profondeur, des concrétions ferrugineuses (alios), celles-ci forment un écran sur lequel les eaux sont arrêtées, provoquant la formation de mares et de marécages au sol tourbeux. La Campine est une région au sol pauvre, qu'aggravent encore les effets d'un climat assez rigoureux. Autour des villages et hameaux dispersés au sein des vastes landes et pinèdes, le paysan cultive des céréales peu exigeantes, des pommes de terre et des fourrages; l'étendue herbagère y croît de plus en plus. Mais la grosse industrie a pris un essor important le long des voies navigables, tandis que s'est développée l'exploitation du bassin charbonnier du Limbourg, dont la production représente le tiers de la production totale de la Belgique. De ce fait, la population est en augmentation. De belles cités ouvrières se développent autour de Genck, et d'anciens centres urbains, comme Hasselt et Turnhout, sont en pleine expansion.

La *zone des limons* étale ses étendues fertiles à travers tout le pays, dans le Hainaut, le Brabant wallon et la Hesbaye, régions formées de plaines et de bas plateaux, d'une altitude variant de moins de 20 m, à l'O., à 200 m environ, à l'E.

Le manteau de lœss confère à cette zone une certaine unité. Cependant, les aspects géographiques ne sont pas partout identiques, parce que cette couverture n'est pas homogène et que les formations du sous-sol sont de nature variable : les herbages dominent dans le Hainaut; on observe plus de vallées verdoyantes et de bois dans la partie brabançonne, de vastes campagnes ouvertes et sans arbres en Hesbaye. Mais, partout, la terre porte de riches moissons de céréales et de betterave sucrière; l'habitat est formé de villages agglomérés où domine la grosse ferme en carré ou « cence wallonne ». A part Tournai, cette zone agricole ne compte pas de villes importantes : elles sont plutôt en bordure, au N. (Bruxelles, Louvain, Tirlemont) et au S., dans le sillon industriel Haine-Sambre-Meuse.

La région industrielle belge par excellence est celle du sillon constitué par les vallées de la Haine, de la Sambre et de la Meuse. C'est un tronçon de *pays noir*, qui produit une vingtaine de millions de tonnes de charbons variés. Mais, alors que le Borinage, à l'O., est essentiellement charbonnier, dans les bassins du Centre, de Charleroi et de Liège, les hauts fourneaux, les aciéries, les laminoirs et les ateliers de construction s'ajoutent aux installations houillères, réalisant ainsi le paysage industriel classique; ces industries sont complétées par des verreries et des manufactures de glaces le long de la Sambre, des usines d'affinage de cuivre et de zinc sur les rives de la Meuse liégeoise. Quelques grandes villes jalonnent ce sillon : Mons, Charleroi, Namur, Liège.

Le sillon industriel se prolonge vers l'E., dans la vallée de la Vesdre, autour de Verviers, par une région d'industrie textile

Ostende : la plage et le Kursaal

Phot. Huet, Sabena, Ministère des Trav. publ., O. F. T., de Meyer (C. G. T.).

L'ÉCONOMIE DE LA BELGIQUE

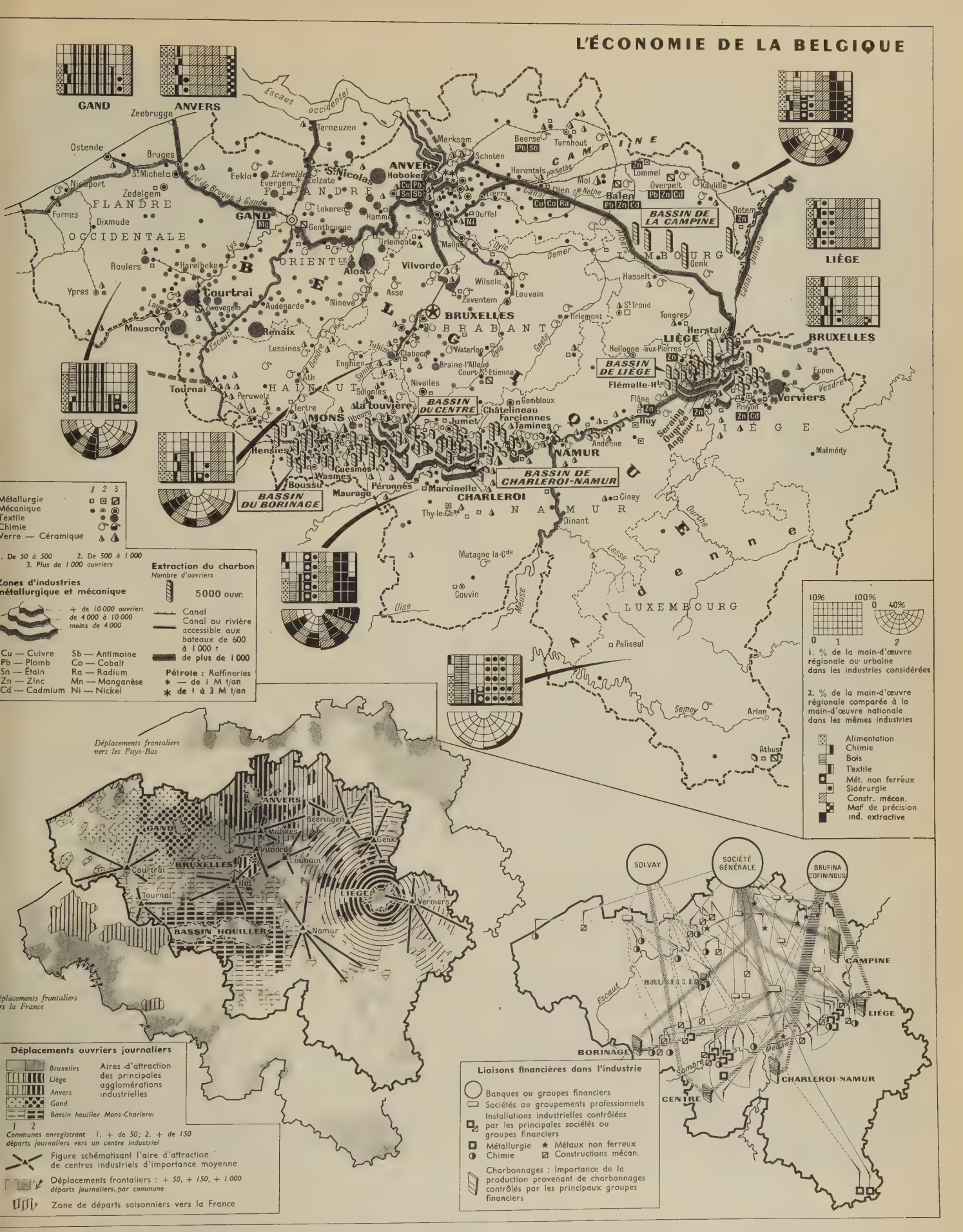

(laine). Au N., le pays de Herve, au relief enchevêtré de croupes aplaties et de vallons, est un secteur bocager aux riches prairies, parmi lesquelles s'éparpillent des fermes isolées.

● *Le massif hercynien.* Le massif hercynien s'étend au S. du sillon industriel.
Le *Condroz* (ou *région condrusienne*), bas plateau dont les altitudes varient de 200 m, au N., à 300 m, au S., est une surface ridée, ouverte par de larges dépressions calcaires propices aux cultures, que séparent des croupes (« tiges ») souvent boisées. Le Condroz est un pays de villages et de hameaux, entre lesquels s'élèvent çà et là de grosses fermes-châteaux.
La Famenne et la Fagne. Une large dépression schisteuse, herbagère et forestière, sépare le Condroz des hauts plateaux de l'Ardenne : c'est la Famenne, à l'E. de la Meuse dinantaise, et la Fagne, à l'O., toutes deux flanquées à leur lisière S. d'un étroit plateau calcaire accidenté de nombreuses formes karstiques (grottes, « aiguigeois », chantoirs, résurgences), mais au sol fertile. Dans tout ce compartiment du massif hercynien, on ne compte que de petites villes, centres commerciaux et touristiques, comme Dinant.
L'Ardenne. Plus au S., dans l'Ardenne, pays relativement élevé, les altitudes varient de 400 m à près de 700 m ; le climat est pluvieux, les hivers sont rigoureux. C'est une vaste surface monotone, doucement ondulée, s'étendant de part et d'autre d'une ligne de faîte qui la traverse en diagonale depuis le massif de Losheilergraben (692 m), à l'E., jusqu'à la Croix-Scaille (505 m), à l'O. De part et d'autre, et à quelque distance de cette zone faîtière, les vallées s'encaissent en formant de profondes encoches, aux pentes le plus souvent raides et brisées (vallées sinueuses de l'Amblève, de l'Ourthe, de la Lesse, de la Semoy et de leurs affluents). Entre ces entailles vigoureuses, les hauts plateaux sont occupés par des étendues forestières, des landes et des tourbières (les Hautes Fagnes), ou par des clairières aux cultures pauvres. Les villes, peu importantes, vivent d'une maigre activité commerciale locale ou du tourisme.

Bruges : clocher de l'église Notre-Dame

● *La Lorraine belge.* A l'extrême S.-E. du territoire national, la Lorraine belge, terminaison septentrionale de la Lorraine française, est une région moins élevée que l'Ardenne, au climat moins rude et au sol meilleur, et qui fait figure de « bon pays ». C'est une succession de reliefs de côtes (cuestas) gréso-calcaires et de dépressions schisteuses ou marneuses cultivées ou herbagères, où s'étirent des *villages-rues* de type lorrain plus ou moins pur. Une seule ville notable, Arlon, le chef-lieu de la province. Mais, à la lisière, le long de la frontière française, s'est développée une petite région d'industrie sidérurgique (hauts fourneaux et aciéries) sur les affleurements du minerai de fer.

le canal Albert à Heusden

Géographie humaine et économique.

● *La population.* A l'origine du royaume, en 1830, la population s'élevait à 3 500 000 hab. environ ; elle a donc plus que doublé depuis cette date. L'augmentation démographique a surtout porté sur les grandes agglomérations urbaines et, aussi, sur les régions industrielles nées au cours du XIXe s. Mais dans certaines parties de la zone limoneuse, de même qu'au S. du sillon Sambre-Meuse, l'effectif est parfois resté stationnaire, et même, surtout dans l'Ardenne et en Lorraine belge, il est en nette régression. Cette population est donc très inégalement répartie. La densité, qui est de 290 pour l'ensemble du royaume, varie très fortement d'une région à l'autre, allant de 50 dans l'Ardenne à 200 dans la zone limoneuse ; mais elle atteint 400 en Flandre et dépasse évidemment ces chiffres dans les grandes agglomérations urbaines et industrielles.
La population active s'élève à près de 3 500 000 individus, dont un peu plus de la moitié (52 p. 100) occupés dans l'industrie, les transports et les communications, le reste vivant de l'agriculture (12 p. 100), du commerce (19 p. 100) et de professions diverses (17 p. 100).
Le territoire belge est réparti entre deux domaines linguistiques principaux : au N., celui d'un parler germanique, le flamand ; au S., celui d'un idiome roman, le wallon ; un troisième compartiment linguistique, celui de l'allemand, s'étire le long de la frontière orientale du pays. Les Flamands ont comme langue littéraire le néerlandais ; les Wallons, le français. La frontière linguistique court d'O. en E. suivant un parallèle situé à peu de distance, au S., de celui de Bruxelles ; mais l'agglomération bruxelloise forme au sein du compartiment flamand une enclave où l'expression française domine. Les Flamands sont plus nombreux (44 p. 100) que les Wallons (36 p. 100) ; on compte 19 p. 100 de bilingues et 1 p. 100 de personnes parlant l'allemand. Au point de vue religieux, les croyants sont en très grande majorité catholiques.
A la dualité linguistique répond aussi une certaine dissemblance de caractère. Mais cela n'altère en rien l'existence de qualités communes fondées sur un réel sentiment de solidarité dont l'origine remonte au-delà de la fondation du royaume, jusqu'à l'unification des provinces belges, amorcée au XVe s. par les ducs de Bourgogne ; ce sentiment a persisté à travers les vicissitudes des diverses dominations étrangères.

● *Les niveaux de vie.* Avec un revenu annuel moyen correspondant à 800 dollars par tête, la Belgique est particulièrement favorisée, puisqu'elle se trouve parmi les cinq pays les plus riches d'Europe, après la Suisse, la Suède, la Grande-Bretagne et le Danemark, et bien avant la France. Dans une comparaison mondiale portant sur 70 pays, elle occupe le 9e rang, après les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Par ailleurs, disposant de 2 900 calories disponibles par jour et par habitant, elle se classe dans le groupe des pays bien alimentés (après les pays scandinaves, les îles Britanniques, la Suisse, et avant la France, les Pays-Bas et l'Allemagne). Sur le plan de l'équipement en « biens de confort », un indice calculé en fonction de trois données (santé, confort, culture) montre que la Belgique demeure également favorisée. Le niveau des salaires réels est élevé, comme l'indiquent les avantages sociaux accordés aux travailleurs et la part croissante des dépenses non alimentaires (vacances, montant de l'épargne, équipement, etc.) prise dans les budgets de familles moyennes.

cultures en serres, région de Louvain

● *L'industrie.* La situation géographique, l'abondance et la qualité de la main-d'œuvre, plutôt que les ressources naturelles, valent à la Belgique son industrialisation et le niveau de vie élevé dont ses habitants bénéficient. Dès le Moyen Age, les Flandres étaient un centre commercial et industriel de premier plan grâce au travail réputé des textiles et aux facilités de communications maritimes, fluviales et terrestres ; la Wallonie, pourvue de vastes forêts, de mines de charbon à fleur du sol et de quelques gisements métallifères, plaçait les Belges au premier rang des métallurgistes du monde. L'exploitation des mines de charbon en profondeur, l'habileté des artisans, les communications faciles avec les pays voisins permirent de maintenir les activités existantes et d'en créer de nouvelles. Au XIXe s., la sidérurgie belge connaît un grand essor grâce à la découverte du procédé de Thomas-Gilchrist, permettant d'utiliser les minerais de fer lorrains et luxembourgeois. Parallèlement, les constructions métalliques et mécaniques, l'industrie du verre et l'industrie textile n'ont cessé de se développer depuis la fin du siècle. Entre les deux guerres mondiales, l'expansion est remarquable dans les secteurs des produits chimiques, des métaux non ferreux, des textiles artificiels, des matières plastiques, de l'électricité, tandis que la modernisation de l'outillage (par voie d'autofinancement) et la découverte de nouveaux procédés techniques viennent accroître la capacité de la production industrielle (laminage à froid des tôles fines, fabrication du fer-blanc par électrolyse, colorants d'aniline, développement du raffinage du pétrole, chauffage au mazout améliorant la fabrication du verre, canalisations pour capter le grisou des mines utilisé comme gaz d'éclairage et force motrice, etc.).
A la même époque, la réorganisation du système bancaire donne à l'économie belge un instrument financier mieux adapté à ses besoins.
Aujourd'hui, la fabrication des produits semi-finis (aciers et métaux non ferreux, ciment, verre, filés de coton, engrais chimiques) est à la base de l'activité industrielle belge et de l'exportation. Toutefois, la demande toujours croissante de biens de production a stimulé, surtout au cours de ces dernières années, les fabrications de machines-outils et les constructions électriques.

● *La structure de l'économie et son évolution.* L'économie belge est assez concentrée

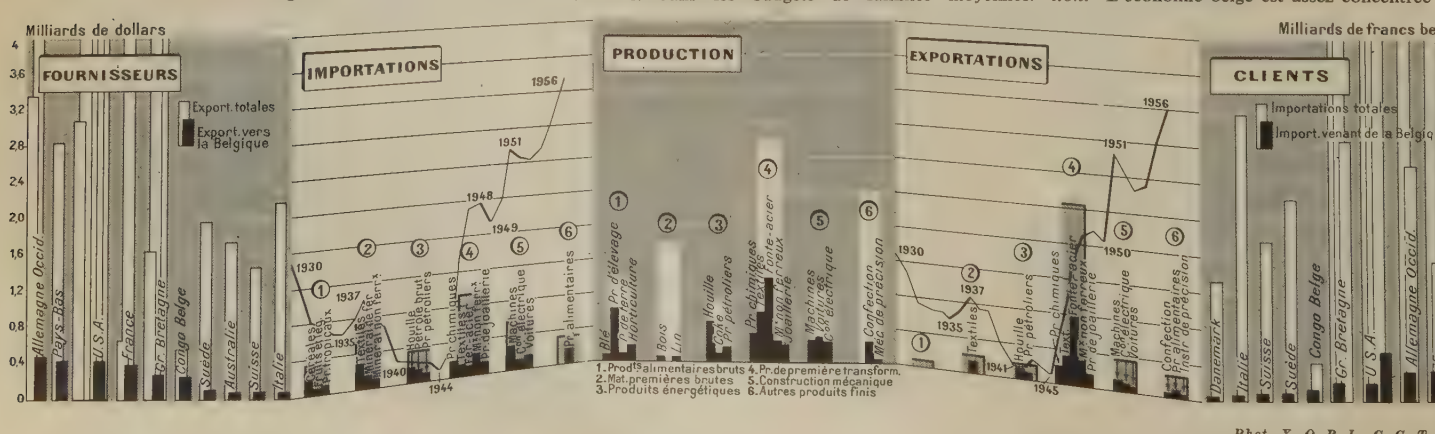

Phot. X, O. B. I., C. G. T.

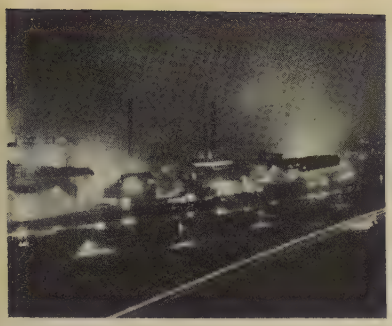

Charleroi : industrie sidérurgique

sur le plan de la production et plus encore sur le plan financier ; l'organisation professionnelle y est, spontanément et en raison des exigences économiques, très poussée ; enfin, il règne entre les chefs d'entreprises de chaque secteur industriel, bancaire et, dans une moindre mesure cependant, commercial une libre discipline s'exerçant par le truchement de nombreux « groupes » professionnels revêtus de formes juridiques variées, et dont certains, très puissants, réunissent la totalité des firmes appartenant à une branche économique déterminée.

Sur le plan international, l'économie belge apparaît fortement tributaire de son commerce extérieur ; 40 p. 100 de la production intérieure totale est consacrée à l'exportation, soit un pourcentage plus élevé que dans tout autre pays européen industrialisé, à l'exception des Pays-Bas. Ce commerce extérieur dépend étroitement de l'évolution de la demande étrangère de produits sidérurgiques et textiles. Depuis une trentaine d'années, la Belgique joue le rôle d'un « fournisseur marginal » des marchés mondiaux. Aussi, en raison même de cette dépendance, l'expansion à long terme de la production n'a été comparable à celle de l'Amérique du Nord ou du reste de l'Europe occidentale que dans les périodes où la demande étrangère était élevée. Ainsi, la production par tête ne se serait accrue, depuis 1929, que de 10 p. 100 en Belgique, contre 53 p. 100 en moyenne dans les autres pays de l'Europe occidentale. Cependant, cette stagnation relative de la production ne s'est pas traduite par une baisse du niveau de vie, car trois séries de circonstances plutôt exceptionnelles ont joué, après la Seconde Guerre mondiale, dans un sens favorable. Tout d'abord, la charge de la reconstruction a été pour la Belgique assez faible, parce que le territoire belge a été libéré sans connaître de grandes destructions. Ensuite, à la fin des hostilités, la Belgique s'est trouvée très largement créditrice en dollars et en sterling. Elle devait cette situation à ses ventes, depuis 1941, de matières premières stratégiques extraites au Congo, aux transits effectués depuis la Libération par le port d'Anvers, dont les installations étaient demeurées intactes, et, enfin, au stationnement de troupes américaines sur son territoire. Plus tard, la reconstruction des pays dévastés par la guerre, puis l'affaire de Corée ont entretenu une demande très élevée d'acier et de textiles. Elle a pu ainsi trouver d'importants débouchés étrangers. Cette conjoncture favorable n'a pas toutefois été mise à profit pour atteindre un niveau élevé d'investissements et accroître vigoureusement la productivité industrielle ; il semble même que la fraction du revenu national consacrée aux investissements ait été moins élevée que dans les autres pays de l'Europe occidentale. D'un autre côté, le maintien à un niveau élevé de la demande étrangère de produits belges après la guerre a fait perdre de vue aux industriels belges la nécessité de développer de nouvelles productions. Or, la demande mondiale d'exportation industrielle a profondément évolué au cours des trente dernières années : en Europe, il semble que la fabrication de produits exigeant une main-d'œuvre peu qualifiée (textiles et acier, notamment) diminuera relativement au cours des prochaines années, au profit de biens d'équipement très différenciés ou d'articles fabriqués par des industries nouvelles. Il faut donc que la Belgique réussisse à ne pas se laisser devancer par le progrès industriel des pays concurrents. Elle doit chercher à adapter sa structure industrielle à l'évolution de la demande étrangère, en réduisant ses prix de revient, en améliorant la productivité de ses entreprises et en étendant la gamme de ses exportations. Cette adaptation suppose qu'elle s'efforce d'attirer entreprises et capitaux vers des secteurs de l'économie correspondant mieux à l'évolution de la demande tant intérieure qu'extérieure. L'épargne doit équiper des entreprises situées en Belgique et constitue l'un des aspects essentiels de la politique économique. En effet, les capitaux privés belges ont eu une tendance marquée à s'investir au-dehors, principalement au Congo et au Canada, tandis que, dans le pays même, l'effort d'investissement paraît avoir porté sur la modernisation des entreprises existantes plutôt que sur le développement de nouvelles affaires. (→ Biblio.)

HISTOIRE

L'histoire de la Belgique est bien antérieure à celle de l'Etat belge.

Des origines à l'indépendance.

● *La province romaine.* Avant l'arrivée des Romains, des populations d'origine celtique ou germanique (Morins, Ménapiens, Nerviens, Trévires, Eburons, Aduatiques) occupaient la Gaule Belgique, qui s'étendait de la Seine au Rhin. Celle-ci fut conquise par César (57 av. J.-C.) et organisée en province sous Auguste (capitale, Reims), ultérieurement subdivisée en quatre provinces : Ire et IIe Germanie, le long du Rhin ; Ire et IIe Belgique, plus à l'O. et au S. En partie couverte de landes et de forêts, notamment la forêt Charbonnière, la Belgique joua pourtant, grâce à ses productions (blé, jambons, lainages, fer), mises en valeur par des colons romains, un rôle économique assez important dans l'Empire romain. Au Ve s., le nord du pays fut occupé par des populations germaniques, les Francs *Saliens*, auxquels Julien l'Apostat avait reconnu (mi-IVe s.) le statut de fédérés ; ils passèrent, sous Clovis, à la conquête de la Gaule tout entière (vers 500) : leur place fut ensuite prise par les Francs *Ripuaires*, auparavant installés dans la région de Cologne. Les régions limoneuses de la Moyenne-Belgique et la Haute-Belgique, fortement romanisées, ne furent que faiblement atteintes par l'immigration franque. Ainsi se dessina la limite des peuplements germanique et wallon.

● *Le Moyen Age.* Portion du royaume franc où s'élabore la puissance des Carolingiens dès le VIIe s. (le centre de leurs domaines familiaux était situé dans la région liégeoise), la Belgique est divisée par Charlemagne en comtés, origine des circonscriptions féodales du Moyen Age. Le traité de Verdun (843) la partage entre les deux royaumes de France et de Lotharingie, mais celui-ci passe en 870 et 880 à la Germanie, dont l'Escaut devient la frontière ; celle-ci subsistera jusqu'au traité de Madrid (1526). Fief français (la Flandre*) ou fiefs d'Empire, l'histoire des principautés belges se confond avec celle des Pays-Bas*.

L'œuvre d'unification des Pays-Bas, tentée par les ducs de Bourgogne, surtout Philippe le Bon, dans le cadre des Etats bourguignons (v. BOURGOGNE), dont seule resta exclue la principauté ecclésiastique de Liège, fut continuée par les Habsbourg, qui héritèrent de ces territoires à la suite du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (1477). Mais si celui-ci et Charles Quint, respectueux des libertés locales, gouvernent les Belges avec fermeté, mais prudence, il n'en est pas de même de Philippe II, qui monte sur le trône en 1555.

● *L'ère des dominations étrangères.* Sa tendance à l'absolutisme provoque une explosion du sentiment national des Pays-Bas, incarné par les comtes d'Egmont et de Hornes, qui furent exécutés à Bruxelles (1568). La lutte pour les libertés politiques va de pair avec celle du calvinisme pour la tolérance religieuse. Finalement, la résistance des révoltés catholiques wallons à l'emprise des protestants les amène à conclure l'Union d'Arras (1579) et à se rapprocher du gouverneur espagnol Alexandre Farnèse, qui reconquiert ensuite la Flandre et le Brabant (1581-1585). Les rebelles intransigeants avaient de leur côté conclu l'Union d'Utrecht (1579), acte de naissance des Provinces-Unies qui marque la rupture de l'unité des Pays-Bas. Ceux du Sud, ramenés au catholicisme, connaîtront la domination des Habsbourg d'Espagne (1555-1714), puis d'Autriche (1714-1795) [v. PAYS-BAS *espagnols* et PAYS-BAS *autrichiens*]. Le cadre territorial de la future Belgique se précise au XVIIe s. : cession aux Provinces-Unies du Brabant septentrional et de la Flandre zélandaise (afin de contrôler les bouches de l'Escaut en vue d'empêcher le développement d'Anvers : traité de Munster, 1648) ; abandon à la France de l'Artois (traité des Pyrénées, 1659), de la Flandre et du Hainaut français (traités d'Aix-la-Chapelle [1668] et de Nimègue [1678]).

● *De la révolte à l'indépendance (1789-1830).* A la fin du XVIIIe s., en réaction contre des réformes religieuses, judiciaires et administratives conçues par Joseph II dans le cadre du despotisme éclairé, sans tenir compte des particularismes locaux, le fait national belge devient pour la première fois réalité. La Révolution brabançonne (1789) chasse les Autrichiens, réunit à Bruxelles les états généraux, qui n'ont pas siégé depuis 1632, et qui proclament, le 11 janvier 1790, l'indépendance des *Etats belgiques unis*, dont la constitution fédérative est en partie inspirée de celle des Etats-Unis d'Amérique. Mais les Belges se divisent et les Autrichiens réoccupent leur pays (juill. 1790) ; ils en sont chassés par les Français, victorieux à Jemappes (nov. 1792). Les Autrichiens le réoccupent du 18 mars 1793 (victoire de Neerwinden) au 26 juin 1794 (défaite de Fleurus). La France, victorieuse, l'annexe finalement le 1er octobre 1795, y compris le Pays de Liège, et l'Autriche reconnaît le fait accompli au traité de Campo Formio (9 oct. 1797).

Philippe II
par A. Sanchez Coello

Le régime français (1795-1815) unifie administrativement la Belgique, dont la division en départements, cadre des futures provinces belges de 1830, achève de détruire les autonomies provinciales et le régime féodal ; les principes révolutionnaires (liberté individuelle, égalité de tous devant la loi), le code civil napoléonien y sont introduits. Napoléon rétablit la paix civile et religieuse compromise par les persécutions de la Convention et du Directoire ; il restaure la prospérité économique, mais la conscription rend son gouvernement impopulaire.

Lors de l'effondrement de l'Empire (1814), les Alliés et surtout l'Angleterre reviennent à la vieille idée de barrière* destinée à contenir la France, et ils décident (21 juill. 1814) le principe d'une union des Provinces-Unies, des anciens Pays-Bas autrichiens et de l'évêché de Liège en un royaume des Pays-Bas, créé au profit du prince d'Orange, devenu le roi Guillaume Ier (16 mars 1815). Mais l'hostilité des catholiques aux Néerlandais calvinistes et celle de la bourgeoisie francisée à l'usage du néerlandais comme langue officielle rendent l'union impossible. (V. PAYS-BAS [*Royaume des*].) Le 25 août 1830, exalté par la réussite de la révolution parisienne de juillet, Bruxelles s'insurge ; le 27 septembre, les troupes néerlandaises l'évacuent et, en octobre, elles abandonnent toute la Belgique, sauf la citadelle d'Anvers.

épisode de la révolution de 1830, par Wappers
musée de Bruxelles

Phot. Anthonis (C. G. T.), Giraudon.

mariage de Léopold Ier avec la princesse Louise d'Orléans par Court *(détail)* *musée de Versailles*

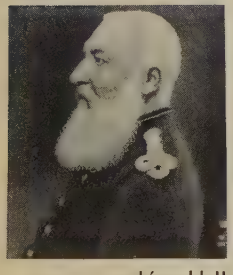

Léopold II

Albert Ier, par Oppenord *musée de Versailles*

Dès le 25 septembre, un gouvernement provisoire est constitué ; un Congrès national élabore la Constitution du 7 février 1831 et offre, dès le 3, la couronne au duc de Nemours, fils de Louis-Philippe Ier, roi des Français, qui, redoutant l'hostilité de l'Angleterre, n'ose l'accepter pour son fils ; elle est alors proposée (4 juin 1831) au prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, qui devient Léopold* Ier, roi des Belges. L'Europe reconnaît le royaume de Belgique, puis proclame solennellement sa neutralité (1830-1831). La Belgique existe désormais en tant qu'Etat indépendant.

Le royaume de Belgique.

Le 21 juillet 1831, Léopold Ier prête serment à la Constitution qui fait de la Belgique une monarchie constitutionnelle et héréditaire par ordre de primogéniture dans la postérité mâle du souverain ; à défaut de descendance masculine, la couronne pourra être déférée par le roi avec l'assentiment des Chambres, qui exercent conjointement avec lui le pouvoir législatif. Le Sénat et la Chambre des représentants sont élus tous deux au suffrage universel. La première de ces deux assemblées comporte aussi, depuis 1893, des membres nommés par les Conseils provinciaux. Les ministres, nommés par le roi et révocables par lui, sont responsables devant les Chambres, alors que la personne du souverain est inviolable. Celui-ci représente l'Etat dans ses relations extérieures, sanctionne et promulgue les lois, peut dissoudre les deux Chambres et exerce le pouvoir exécutif et le commandement de l'armée. Les Néerlandais refusant de reconnaître son indépendance, la Belgique fait appel à l'Angleterre et surtout à la France, dont les troupes, commandées par le maréchal Gérard, font capituler Anvers (déc. 1832) ; mais c'est seulement en 1839 que le roi des Pays-Bas reconnaît l'indépendance belge.

Sous son règne, Léopold Ier (1831-1865) tente de maintenir l'union nationale, mais libéraux et catholiques, une fois l'indépendance assurée, accentuent leurs divisions et constituent des partis rivaux, les premiers en 1846, les seconds en 1863. Sous Léopold II (1865-1909), la vie politique belge est dominée d'abord par le problème scolaire. Les libéraux exercent le pouvoir de 1857 à 1870 et de 1878 à 1884, les catholiques dans l'intervalle et de 1884 à 1914. Si le ministre libéral Frère-Orban (1878-1884) fait voter une loi (1879) réglant la question scolaire dans le sens de la laïcité et rompt les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, son successeur, le catholique Malou, renoue celles-ci et permet aux communes de remplacer leurs écoles neutres par des écoles confessionnelles (1884), mais, face à une violente opposition des libéraux, il doit céder la place à Beernaert, catholique plus modéré (1884-1894).

Depuis 1860, la vie économique de la Belgique, qui compte alors 5 millions d'habitants, se développe rapidement sous l'impulsion du libre-échange. Une agriculture riche (céréales des plateaux centraux, plantes industrielles de Flandre), aux procédés hardis, aux rendements les plus élevés d'Europe vers 1870, des sources d'énergie abondantes (17 Mt de houille en 1880, 24 en 1908), une production métallurgique (fonte, acier de la vallée de la Meuse) et textile (filatures de coton de Flandre) considérable, un commerce extérieur dont le volume quadruple entre 1850 et 1890 caractérisent une économie en expansion, bien desservie par d'excellents moyen de communication (réseau ferroviaire le plus dense du monde, 8 fois plus long en 1908 qu'en 1845, bien doublé par des canaux fluviaux ou maritimes). Les capitaux belges s'investissent à l'étranger : compagnies de tramways en Europe, usines du Donets, du Brésil, de la Chine du Sud et de l'Afrique australe. Surtout, orientant les Belges dans la voie de la colonisation, à peine abordée par eux au XVIIIe s. (Compagnie d'Ostende, 1722-1731), Léopold II, homme d'affaires avisé, fonde l'Association internationale africaine (1876), fait explorer par Stanley (1879) le Congo, dont l'accès à la mer lui est interdit par l'Angleterre et le Portugal (1884), mais dont la propriété personnelle lui est reconnue (acte de Berlin, 26 févr. 1885) et qui est érigé en Etat indépendant sous sa souveraineté. Il en tire de gros bénéfices, mais est violemment critiqué pour ses méthodes d'exploitation qui pressurent les indigènes. Aussi Léopold II lègue-t-il finalement le Congo à la Belgique en 1908.

Ce remarquable essor économique et colonial modifie la vie sociale et politique de la Belgique. Dans ce pays de bas salaires et de longues journées de travail, « paradis du capitalisme » selon les termes de Karl Marx, qui y avait vécu en exil, un parti socialiste, le P. O. B. (parti ouvrier belge), est fondé en 1885 ; il recrute ses premiers adhérents surtout dans les régions industrielles (vallées de la Sambre et de la Meuse, agglomérations de Bruxelles, d'Anvers et de Gand) ; ses chefs ne sont pas seulement des intellectuels comme Vandervelde et Destrée, mais aussi des ouvriers, tels le marbrier Bertrand, le tisserand Anseele. Peu férus de théorie, ils fondent coopératives, mutualités et syndicats. Sur le plan politique, opposés au système électoral censitaire, ils forcent l'adoption, sous la pression de grèves, du principe du suffrage universel (1892), mais l'Assemblée constituante le tempère par le vote plural accordant une ou deux voix supplémentaires aux électeurs pères de famille, jouissant d'une certaine aisance, ou titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire (loi Nyssens).

En même temps qu'il donne une représentation parlementaire aux socialistes, ce système aboutit, aux élections de 1894, à éliminer pratiquement le parti libéral. Libéraux et socialistes réclament une nouvelle réforme électorale, et le ministère de Smet de Naeyer fait adopter le scrutin de liste par province, avec représentation proportionnelle (déc. 1899), ce qui permet au parti libéral de se reconstituer. Le parti catholique conserve cependant la majorité absolue ; il s'adapte à l'entrée des masses dans la vie politique par la constitution d'une aile démocratique, la « Jeune-Droite ». La démocratisation pousse aussi le parti catholique à s'intéresser aux revendications flamandes, la majeure partie des voix qu'il recueille lui venant des régions agricoles flamandes. Dès les premières années de l'indépendance, la langue flamande avait connu un renouveau littéraire (Conscience), qui avait provoqué la naissance d'un mouvement politique flamingant, réclamant pour le flamand l'égalité de droits avec le français. Plusieurs lois lui donnent, entre 1872 et 1898, de larges satisfactions. Quant à la question scolaire, l'enseignement religieux est rendu obligatoire (1895).

Au début du règne d'Albert Ier (1909-1934), l'agitation contre la majorité catholique se développe : les socialistes recourent en vain à la grève générale d'avril 1913 (800 000 participants) pour l'abolition du vote plural. Pour parer à la situation internationale qui se détériore, le cabinet de Broqueville substitue en 1912 au tirage au sort le service militaire obligatoire et général. La guerre de 1914 surprend donc la Belgique à l'apogée de sa puissance économique, mais en pleine réorganisation militaire. Quand, le 2 août 1914, l'ultimatum allemand viole la neutralité belge, les luttes intérieures cessent aussitôt et dès le 4 août les deux chefs de l'opposition, le libéral Paul Hymans et le socialiste Emile Vandervelde, sont nommés ministres d'Etat. L'invasion allemande submerge la Belgique, malgré la noble résistance du roi Albert autour de Liège et de Namur. Le gouvernement doit se retirer à Anvers, puis à Furnes et finalement au Havre, tandis que l'armée belge, défendant avec héroïsme, derrière l'Yser, les dernières parcelles du territoire national non occupées, s'intègre à l'aile gauche du dispositif allié. L'Allemagne tente alors d'exploiter, mais en vain, l'opposition entre la Flandre et la Wallonie, en décrétant la séparation administrative des deux régions (1917). La Belgique occupée ne cessa de témoigner, sous la domination brutale des gouverneurs allemands, d'une dignité parfaite, soutenue par le cardinal Mercier, archevêque de Malines. Le traité de Versailles* lui attribue Eupen et Malmédy et un mandat de la S. D. N. sur le Ruanda-Urundi, mais abroge sa neutralité.

Au lendemain de l'armistice, la vie nationale renaît : les élections générales de 1919 inaugurent le régime du suffrage universel sans voix supplémentaires. Désormais, socialistes et catholiques se disputent la première place, sans obtenir la majorité absolue ; les libéraux, moins nombreux, apportent le plus souvent aux catholiques leur appoint pour constituer des cabinets de coalition. La poussée du nationalisme flamand, dont les ailes extrêmes exigent la transformation de la Belgique en un Etat fédéral, ou même l'union de la Flandre à la Hollande, complique encore la lutte des partis ; elle s'accuse avec l'élection de 20 députés rexistes* aux tendances fascistes (1936), dont le chef, Léon Degrelle, collaborera dès 1940 avec les Allemands et combattra à leurs côtés sur le front russe pendant la Seconde Guerre mondiale.

Après la mort tragique d'Albert Ier (févr. 1934), Léopold III (1934-1951), dans une Europe en fièvre, ramène la Belgique à une neutralité volontaire qui n'empêche pas son territoire d'être, une fois de plus, violé.

Attaquée le 10 mai 1940, en même temps que les Pays-Bas et le Luxembourg, la Belgique est occupée à nouveau par les Allemands. Le 28 mai, le roi des Belges, comme chef suprême de l'armée, capitule sans condition, et regagne le château de Laeken, tandis que des membres de son gouvernement, présidé par le catholique Pierlot, partent pour Londres, d'où ils dirigeront la résistance belge. Le roi se tient, pendant quatre ans, à l'écart des affaires publiques. Toutefois, il est amené à conférer avec Hitler, au cours d'une entrevue à Berchtesgaden (nov. 1940), de la situation du pays et de son avenir. Veuf de la princesse Astrid de Suède, il épouse en 1941 la princesse de Réthy. Ces deux faits lui sont vivement reprochés. Après la libération du territoire belge, le Parlement confère à son frère, le prince Charles, la régence (20 sept. 1944), en attendant le règlement de la question royale ; Léopold, libéré en 1945 seulement d'Allemagne, où Hitler l'a finalement déporté, se retire en Suisse.

Le gouvernement, qui entreprend le redressement économique du pays, bénéficie de conditions exceptionnelles : les destructions sont relativement faibles, tandis que l'utilisation du port d'Anvers par les U. S. A. a procuré des réserves considérables de dollars. A la fin du conflit, la Belgique est le seul pays créancier des Etats-Unis. D'autre part, le marché intérieur est rapidement assaini par l'opération de contraction monétaire, doublée d'un blocage des avoirs, réalisée par le ministre des Finances Camille Gutt.

Sans doute l'équilibre politique de la Belgique est-il encore parfois ébranlé par des crises redoutables ; en 1950, bien que rappelé par les Chambres et le gouvernement social-chrétien homogène, conformément au référendum du 12 mars, Léopold III doit pourtant, devant l'opposition des partis de gauche, remettre ses pouvoirs à son fils, le prince Baudouin (1er août), en faveur duquel il abdique un an après (16 juill. 1951). Puis éclate la crise scolaire, provoquée par la politique hostile à l'enseignement libre de L. Collard, ministre de l'Instruction publique du gouvernement socialiste et libéral d'A. Van Acker, constitué à l'issue des élections de 1954, qui ont fait perdre la majorité au parti social-chrétien, accusé d'avoir indûment favorisé les écoles confessionnelles. Après la victoire du parti social-chrétien, qui obtient même la majorité absolue au Sénat, aux élections de 1958, le gouvernement de Eyskens institue une commission formée de représentants des trois grands partis, chargée d'établir une paix scolaire. Ses délibérations provoquent en novembre la conclusion d'un *pacte scolaire*, qui se propose d'écarter cette cause de divisions au cours des douze ans à venir. Cette source de difficulté politique supprimée, d'autres surgissent : incidents de Léopoldville au Congo, qui amènent le gouvernement à préparer progressivement l'indépendance de cette colonie (janv. 1959) ; crise sociale entraînée par l'inadaptation aux conditions économiques des charbonnages du Borinage (grèves de mai 1959) ; enfin, question royale de nouveau posée par la présence à Bruxelles, auprès de son fils, de Léopold III, qui doit quitter le château de Laeken (avr. 1959).

Sur la scène internationale, la Belgique, admise à l'O. N. U. (1945), bénéficiaire de l'aide américaine, puis du plan Marshall (1947), joue un rôle toujours plus grand, grâce surtout aux efforts du socialiste Paul-Henri Spaak, plusieurs fois Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, apôtre

Phot. Giraudon, Russel, Larousse.

BELGIQUE

BATAILLE DE ROOSEBEKE, miniature du XVe s.
Chroniques de Froissart, *Bibliothèque nationale, Paris*

portrait de LÉOPOLD Ier, par WINTERHALTER, *Versailles*

DAVID TENIERS le Jeune : Tabagie de singes *(fragment)*
musée de Chartres

James ENSOR : Marine *(fragment), collection particulière*

t. Giraudon

BELGIQUE
ET LUXEMBOURG
VALCHEREN
ZD. BEVELAND
Vlissingen
Bouches de l'Escaut
Escaut Oriental
Escaut Occidental
PAYS
Breskens
Terneuzen
Hulst
Axel
Zandvliet
Berendrecht
ANVERS
Doel
Kieldrecht
Lillo
Hoevenen
Ekeren
Zwijndrecht
Berchem
Hoboken
Wilrijk
Aartselaar
Edegem
Kontich
Mortsel
Deurne
Merksem
Ede
Wijnegem
Schoten
Brasschaat
Stabroek
Meerdonk
De Klinge
Verrebroek
Kallo
Melsele
Beveren
Vrasene
Zwijndrecht
Kemzeke
St. Pauwels
Stekene
Haasdonk
Berlare
Waasmunster
Tielrode
Rupelmonde
Kruibeke
Bazel
Steendorp
Aartselaar
Rumst
Reet
Boom
Puurs
Hingene
Bornem
Willebroek
Blaasveld
Heffen
Londerzeel
Lippelo
Breendonk
Wintam
Sint-Amands
Liezele
Grembergen
Hamme
Zele
Moerzeke
Oppuurs
Mariakerke
Lokeren
Beervelde
Waasmunster
Overmere
Destelbergen
Gentbrugge
Melle
Laarne
Kalken
Berlare
Appels
Schellebelle
Wichelen
Oudegem
Lebbeke
Denderwindeke
Dendermonde
Termonde
Baasrode
Schoonaarde
Wetteren
Massemen
Gijzegem
Wieze
Steenhuffel
Nieuwenhove
Wolvertem
Meise
Grimbergen
Vilvoorde
Machelen
Zemst
Humbeek
Merchtem
Asse
Essene
Lede
Herdersem
Ophasselt
Hofstade
Moorsel
Aalst
Meldert
Erpe
Mere
Burst
Bambrugge
Vlierzele
Zottegem
Strijpen
Elene
Nederename
Wannegem-Lede
Munkzwalm
Huise
Zingem
Ouwegem
Balegem
Dikkelvenne
Mullem
Oosterzele
Scheldewindeke
Oordegem
Bavegem
Vurste
Lierde
Sint-Maria-Horebeke
Erwetegem
Esse
Ename
Leupegem
Elst
Schorisse
Mater
Etikhove
Melden
Heurne
Oudenaarde
Audenarde
Petegem
Berchem
Wannegem
Lede
Herzele
Kerksken
Sint-Lievens-Esse
Ressegem

UTILISATION DE LA SURFACE CULTIVÉE
Cultures alimentaires, (blé, pommes de terre)
Cultures alimentaires et cultures industrielles
Cultures ind. (betteraves, p. de terre pour féculeries, lin, chanvre, colza)
Elevage spécialisé de gros bétail, ind. laitière, prairies, pl. fourragères
Cultures alimentaires et élevage
Anciens pays de landes amendées, prairies nat. et artificielles, assolement
Dunes
Bois, forêts
0 5 10 15 20 25 km
B A S
EINDHOVEN
ALLEMAGNE
L I M B O U R G
HASSELT
Maastricht
Tongres
AIX-LA-CHAPELLE
LIEGE
Verviers
NAMUR
Dinant
Marche-
Huy
Spa
Malmedy
Prüm
Turnhout
Louvain
Diest
Tirlemont
Jodoigne
Hannut
Waremme
Gembloux
Philippeville
Givet
Florenville
Arlon
Bastogne
Neufchâteau
Virton
Stavelot
Eupen
Limbourg
Herve
Welkenraedt
Thimister
Battice
Visé
Dalhem
Aubel
Montzen
Henri-Chapelle
Lontzen
Raeren
Walhorn
Ketten's
Plateau de Herve
Plateau de Hesbaye
Plateau de la Haute Ardenne
Plateau de la Basse Ardenne
Plateau de la Famenne
Plateau de la Calestienne
Plateau de la Fagne
Plateau de la Gaume
Plateau de la Lorraine belge
Plateau de la Haute Ardenne
Plateau de la Basse Ardenne
Plateau de la Famenne
Plateau de la Calestienne
Plateau de la Fagne
Plateau de la Gaume
Plateau de la Lorraine belge
Plateau de la Haute Ardenne
Plateau de la Basse Ardenne
Plateau de la Famenne
Plateau de la Calestienne
Plateau de la Fagne
Plateau de la Gaume
Plateau de la Lorraine belge

ROYAUME DE BELGIQUE

GRANDES ARMES DE BELGIQUE

1

De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules. L'écu timbré d'un heaume ou casque d'or bordé, damasquiné, taré de front, ouvert et sans grille, fourré de gueules et sommé d'une couronne royale d'or, aux lambrequins d'or et de sable. L'écu entouré du collier de l'ordre de Léopold accompagné de deux sceptres d'or posés en sautoir, à dextre à la main de justice, à senestre au lion de l'écu. Supports : deux léopards lionnés au naturel posés sur un entablement, tenant chacun une bannière d'or frangée du même, tiercé en pal de sable, d'or et de gueules. Le tout posé sur un manteau de gueules doublé d'hermine bordé, frangé, lié et houppé d'or, sommé de la couronne royale de laquelle sont issantes deux bandelettes d'argent bordées et houppées d'or. Derrière le manteau et au-dessus : un panonceau ondoyant aux couleurs de Belgique chargé de l'écusson de Brabant semblable à celui du Royaume, lequel panonceau est accosté des bannières des huit autres provinces.

DEVISE : L'Union fait la force, en lettres d'or sur un ruban de gueules liséré de sable.

9

2

8

3

7

4

5

6

BLASONS DES PROVINCES BELGES

1. **LIÈGE.** Écartelé au premier de gueules au perron d'or de trois degrés soutenu de trois lionceaux accroupis et surmonté d'une pomme de pin, le tout d'or, qui est de la Principauté de Liège; au deuxième de gueules à la fasce d'argent, qui est du Duché de Bouillon; au troisième d'argent à trois lions couronnés de sinople, qui est du Marquisat de Franchimont; au quatrième, burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est du Comté de Looz. Enté en pointe, d'or à trois huchets de gueules enguichés et virolés d'argent, qui est du Comté de Hornes.

2. **FLANDRE ORIENTALE.** D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

3. **FLANDRE OCCIDENTALE.** Parti : au premier gironné d'azur et d'or de douze pièces, à l'écusson de gueules en abîme; au deuxième d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

4. **ANVERS.** Parti au premier de gueules au château formé d'une enceinte crénelée reliant trois tours du même, surmontée d'un donjon couvert accosté de deux mains, l'une dextre posée en bande, l'autre senestre posée en barre, le tout d'argent, au chef d'or à l'aigle bicéphale de sable nimbée de gueules, qui est du Marquisat du Saint Empire; au deuxième d'or à trois pals de gueules, à l'écusson posé en abîme, chargé d'une aigle éployée de sable nimbée de gueules, qui est de la Seigneurie de Malines; le tout soutenu d'une plaine d'argent au pal d'azur, qui est de la Seigneurie de Turnhout.

5. **BRABANT.** De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.

6. **HAINAUT.** Écartelé aux premier et quatrième, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules; aux deuxième et troisième, d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur.

7. **LIMBOURG.** D'argent au lion de gueules, à la queue fourchue passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or.

8. **LUXEMBOURG.** Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, la queue fourchue, couronné d'or, brochant sur le tout.

9. **NAMUR.** D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, couronné d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout.

Robert Louis, héraut.

de l'idée européenne, de la défense et de la solidarité occidentales, qui a fait adhérer son pays au pacte de Bruxelles (1948), à la Communauté européenne des paiements (importants crédits consentis à la France, à la Grande-Bretagne, etc.) et au Pacte atlantique (1949), qui a décidé la création de l'O. T. A. N., dont il est, depuis 1958, le secrétaire général. Ce rayonnement international de la Belgique, facilité par des unions douanières avec les pays limitrophes (Union économique belgo-luxembourgeoise [1922], Benelux* [1947]), se manifeste par l'éclatant succès de l'exposition internationale de Bruxelles (1958). [→ Biblio.]

Histoire militaire.

L'origine des traditions militaires de la Belgique remonte aux milices communales levées du XIIe au XVIIIe s. par les grands féodaux et tolérées par leurs divers suzerains. De 1795 à 1814, de nombreux contingents belges levés par la conscription servirent dans les armées de la République et de l'Empire.

Erigé en royaume indépendant et neutre, le territoire belge fut déclaré inviolable. Pour assurer le maintien des clauses de la conférence de Londres (1831), Léopold Ier décida de créer une armée permanente et un système défensif, qui fut concentré sur les trois places fortes d'Anvers, de Liège et de Namur. Après un essai infructueux de création d'une Légion étrangère, il fit appel dès 1831 à des cadres français, qui, pendant dix ans, assurèrent le commandement et l'instruction des nouvelles forces belges. Jusqu'en 1914, elles se recrutèrent par la double voie des engagements volontaires et du tirage au sort. Le 2 août 1914, cette armée mobilisa 208 000 hommes, dont un corps de bataille de 118 000 hommes répartis entre 6 divisions d'armée et une division de cavalerie, tandis qu'en Afrique centrale 15 bataillons participaient, aux côtés des troupes alliées, à la défense du Tanganyika, puis à la conquête du Cameroun et de l'Est-Africain allemand. Forte, en 1918, de 12 divisions d'infanterie et une de cavalerie, l'armée belge comptait 170 000 hommes placés sous les ordres du roi Albert Ier, commandant le groupe d'armées des Flandres. Elle perdit dans la Première Guerre mondiale 40 000 hommes, auxquels s'ajoutent les 60 000 victimes civiles de l'occupation allemande.

Le statut de la neutralité perpétuelle ayant été abrogé après 1918, l'armée fut réorganisée par les lois de 1923 et de 1926 instituant un service actif de dix à treize mois suivant les armes, avec six semaines de périodes dans les réserves. Ces forces, encadrées par 35 000 militaires de carrière, donnèrent à la Belgique, lors de l'attaque du 10 mai 1940, une armée mobilisée de 900 000 hommes, articulée en 20 divisions d'infanterie (dont 2 de *chasseurs ardennais**) et 2 de cavalerie motorisée. Ecrasée sous le poids de la Wehrmacht, l'armée capitula le 27 mai 1940, après dix-huit jours d'une dure campagne, perdant environ 14 000 hommes.

Mais la lutte continua outre-mer, où les forces coloniales partirent à la conquête de l'Afrique-Orientale italienne (1941), pendant qu'en Grande-Bretagne étaient mises sur pied des unités qui prirent part aux opérations en France et en Allemagne (1944-1945) [1 brigade motorisée de 3 000 hommes et des forces aériennes]. L'action de la résistance militaire belge fut dirigée par le prince Charles et par le général Pire, commandant de l'armée secrète.

Réorganisée et instruite depuis 1945 sur le modèle britannique, l'armée belge a participé à l'occupation de l'Allemagne et a détaché un bataillon en Corée (1950). L'ensemble des forces armées, qui fournissent depuis 1950 trois divisions à l'Organisation du traité de l'Atlantique, comptait environ 150 000 hommes en 1958.

Une *marine militaire belge*, chargée de la défense des côtes, fut créée en 1831. Appelée d'abord *marine royale*, puis *marine de l'Etat* (1862), elle fut dissoute en 1922. Reconstituée en 1940 sous le nom de *corps de marine*, elle forma la section belge de la Royal Navy, qui se distingua lors du raid de Dieppe, en 1942. Elle a pris depuis 1946 le nom de *force navale*, et comprend un transport de troupes et une vingtaine de petites unités armées par 2 000 marins. (→ Biblio.)

LANGUES ET LITTÉRATURES

Langues.

La frontière linguistique séparant les idiomes romans et germaniques traverse la Belgique suivant une ligne qui, d'E. en O., va de Visé à Mouscron en passant un peu en dessous de Bruxelles. Au N. de cette ligne, la Flandre* parle le *flamand** ; au S., la Wallonie*, partie intégrante du domaine linguistique français, pratique encore son dialecte vernaculaire, le *wallon**. A l'E. du pays, une autre frontière linguistique descendant du N. au S., depuis Aubel jusqu'à Athus, range parmi les parlers allemands un certain nombre de communes des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith (province de Liège), et la presque totalité du canton d'Arlon (province de Luxembourg).

Vue de près, la situation est cependant plus complexe. Le français, qui est la langue unique des Wallons, est aussi la seconde langue de beaucoup de Flamands : en fait, elle est le moyen d'expression de l'élite belge et l'instrument de communication de deux grands groupes linguistiques du pays. Cette prépondérance (réelle, quoique non officielle) est le prolongement d'un état de choses qui remonte au Moyen Age, lorsque les centres urbains, flamands aussi bien que romans, accueillirent, dès le XIIIe s., la « parlure » de France comme langue de la vie administrative, voire des rapports sociaux. Quant à la capitale Bruxelles, sa situation en terre flamande et son statut de ville bilingue ne l'empêchent pas d'être la deuxième ville de langue française du monde.

L'Etat belge reconnaît sur son territoire l'emploi de trois langues : le français, le flamand (officiellement *het Nederlands*, le néerlandais), et, pour la région de l'E. susmentionnée, l'allemand.

L'égalité absolue du français et du flamand, consacrée par la législation actuelle, est l'une des conquêtes du *flamingantisme**. Au long d'un siècle, une querelle linguistique exacerbée par le déchaînement des passions dans les deux groupes culturels a mis plusieurs fois en péril l'unité politique du pays et a, de toute façon, accusé définitivement le dualisme fondamental de la nation belge.

La liberté de l'emploi des langues qu'avait proclamée la Constitution (art. 23), à l'aube de l'indépendance belge, ne s'exerça d'abord qu'en faveur de la seule langue française. Pour les Constituants de 1831, celle-ci était, en effet, la langue officielle du royaume, autant par suite de la structure sociale du pays, où dominait l'élément bourgeois et francophone, qu'en raison du morcellement dialectal que présentait la langue parlée par le peuple flamand. Ce fut peu avant le milieu du XIXe s. que se manifestèrent, dans un climat d'idées romantiques et libérales, les premiers symptômes d'un réveil thiois dont l'instigateur fut surtout le littérateur-philologue J. Fr. Willems, surnommé « le Père du mouvement flamand ». Parti d'une croisade pour la réhabilitation du vieil idiome des Flandres menacé d'abâtardissement, le mouvement en arrivait bientôt à la constitution d'un cahier des griefs linguistiques (1856). Ces revendications, parallèles au travail d'épuration de la langue (*hoog-vlaams*, ou flamand « choisi »), furent portées, après 1870, sur le terrain parlementaire, où elles aboutirent au vote d'une série de lois linguistiques qui s'échelonnent sur une soixantaine d'années. Les unes, comme celle du 7 novembre 1928, qui impose la connaissance des deux langues à tout officier de l'armée belge, sont applicables à l'ensemble du pays. Les autres — ce sont les plus nombreuses — concernent l'administration, l'enseignement et la justice : telle la loi du 28 juin 1932, qui prescrit la flamandisation de tous les services publics dans le territoire de langue flamande et qui consacre ainsi l'unilinguisme officiel des deux régions du pays, à l'exception de l'agglomération bruxelloise. Une des victoires les plus chères du mouvement flamand fut d'obtenir à Gand, en 1930, une université de langue néerlandaise. Mais, du point de vue historique, la loi la plus significative fut celle du 18 avril 1898, qui stipulait que toutes les lois devaient être désormais promulguées dans les deux langues, ce qui réalisait l'égalité juridique du français et du flamand.

Littératures.

Aux deux langues nationales correspondent deux littératures : une littérature française, dont l'histoire, à maintes périodes, est liée à l'histoire littéraire de la France elle-même, et une littérature flamande (ou néerlandaise). On y ajoutera une littérature dialectale en wallon.

Littérature belge de langue française.

● *Avant 1830.* La littérature de langue française, dont les premières manifestations se situent aux alentours de 1200 (*Poème moral*, *Vers du jugement*, etc.), étend son réseau d'auteurs et d'œuvres à l'ensemble de la Belgique et n'est donc pas limitée à la seule région où le français est la langue naturelle. La Flandre n'a d'ailleurs pas cessé de produire des écrivains de langue française, dont quelques-uns sont parmi les plus importants de Belgique, par exemple ceux du groupe gantois, à la fin du XIXe s. Cette situation remonte au Moyen Age, à l'époque où la cour des comtes de Flandre et celle des ducs de Brabant étaient, au moins à certains moments, de véritables foyers littéraires français.

Du XIIIe au XVIe s., la production des provinces qui forment aujourd'hui le territoire belge ne saurait se distinguer de la littérature en ancien français, laquelle, on le sait, fut florissante dans le Nord. Beaucoup d'écrivains (l'auteur de la chantefable d'*Aucassin et Nicolette*, celui de la farce *le Garçon et l'Aveugle*, le conteur Gautier le Leu, le chroniqueur Froissart et d'autres) appartiennent au Hainaut, sans qu'on puisse dire s'il s'agit du Hainaut belge ou du Hainaut français, tant pareille discrimination, pour l'époque, manque de pertinence historique. Au XIIIe s., la littérature religieuse ou morale est la plus abondante, surtout dans le pays de Liège, principauté ecclésiastique. La littérature épique paraît absente ; elle ne sera représentée que par des refontes tardives, comme celle d'Adenet le Roi, qui tiennent plus du roman que de la chanson de geste. C'est peut-être la littérature historique qui connaît le développement le plus remarquable : au XIVe s., à Liège, avec les chroniqueurs Jacques de Hemricourt, Jean d'Outremeuse et, surtout, Jean le Bel, le maître de Froissart ; au XVe s., dans le milieu des ducs de Bourgogne, avec les mémorialistes d'origine flamande Georges Chastellain et Philippe de Commines (lequel devait passer au service de Louis XI). La cour, très brillante, des princes bourguignons qui règnent alors sur la plupart des provinces belges est du reste un centre de rayonnement artistique et littéraire. La vie de cour se prolongera, à l'époque suivante, à Malines, autour de la gouvernante Marguerite d'Autriche, qui protège le fécond Jean Lemaire de Belges, le dernier des grands rhétoriqueurs, puis à Liège, avec le prince-évêque Ernest de Bavière, auprès de qui voisinent des savants, des humanistes et des poètes imitateurs de la Pléiade. Mais le XVIe s., qui est une époque de luttes politiques et religieuses, verra surtout s'affirmer, parmi le foisonnement des pamphlets, un polémiste de grand style, Marnix de Sainte-Aldegonde, dont la prose vigoureuse se nourrit de Rabelais.

Le XVIIe et le XVIIIe s. sont des périodes creuses. On se perd en conjectures sur les raisons de cette stérilité, qui n'affecte pourtant pas les travaux d'érudition ni les ouvrages didactiques. Tributaires de la France, qui fait triompher son classicisme dans tous les genres, les Pays-Bas du Sud et la principauté de Liège consomment bien plus qu'ils ne produisent, et cet état de choses durera longtemps. Du siècle des lumières, un seul nom mérite d'être retenu : celui du prince Charles Joseph de Ligne, polygraphe brillant et spirituel, qui, se disant « Autrichien en France, Français en Autriche, l'un ou l'autre en Russie », représente, au temps de Voltaire, de Frédéric II et de la grande Catherine, l'idéal du cosmopolitisme européen. En 1772, l'impératrice Marie-Thérèse, désireuse de favoriser la vie intellectuelle dans les Pays-Bas autrichiens, fonde à Bruxelles une Académie des sciences, des arts et des lettres, qui existe encore.

● *Après 1830.* L'indépendance politique conquise en 1830 ne donna pas à la Belgique l'efflorescence littéraire que certains rêvaient

Léopold III

Baudouin Ier

Paul-Henri Spaak

Achille Van Acker

Hubert Pierlot

Phot. Marchand, A. I., Ambassade de Belgique.

Guido Gezelle

Émile Verhaeren

Maurice Maeterlinck

Georges Rodenbach

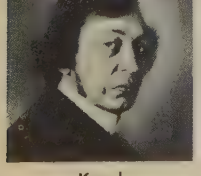
Karel
Van de Woestijne

Georges Simenon

pour elle. Pourtant, les écrivains sont alors de plus en plus nombreux (on retiendra comme noms principaux : André Van Hasselt, Théodore Weustenraad, Henri Moke, Edouard Wacken, Victor Joly, Etienne Hénaux, Adolphe Mathieu, Benoît Quinet, Antoine Clesse, Charles Potvin, Eugène Van Bemmel), et tous les genres abondamment pratiqués, de l'ode patriotique à la chanson, du poème épique au roman historique, de la critique littéraire au drame et à la comédie. Mais ce qu'on serait tenté de prendre pour une imitation du romantisme français n'est, tout bien pesé, qu'une union malheureuse entre l' « emphase belge » (Michelet) et les séquelles du pseudo-classicisme. L'époque qui correspond en France au réalisme et au Parnasse n'est guère plus brillante ; deux personnalités isolées la dominent : Octave Pirmez, le penseur d'Acoz, et Charles De Coster, le fougueux rénovateur de la légende d'Uylenspiegel. Ce sont eux les précurseurs du mouvement de 1880 qui marquera le départ d'une véritable vie littéraire.

Le branle est donné par un jeune écrivain bruxellois, Max Waller, qui participe à la fondation de *la Jeune Belgique* (1881). Cette revue, qu'il dirigera, et, un peu plus tard, la *Wallonie* (1886), du Liégeois Albert Mockel, grouperont une pléiade de talents originaux, poètes pour la plupart. Parnassiens ou symbolistes, sacrifiant à des esthétiques différentes, opposés parfois les uns aux autres dans des querelles de chapelles, ils représentent la première grande génération authentique des lettres belges. Ceux qui agirent et combattirent le plus, Waller, Picard, Giraud, Mockel, ne furent cependant pas ceux qui s'illustrèrent par les œuvres les meilleures et les plus durables. Les plus prestigieux écrivains de cette génération furent en effet surtout les Flamands Georges Rodenbach, Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Charles Van Lerberghe et Grégoire Le Roy, tous cinq unis par les liens d'une amitié qui se forma à Gand. Le groupe des premiers rénovateurs se grossira, après 1890, de nouvelles vocations où les prosateurs seront plus nombreux. L'initiateur a été ici Camille Lemonnier : volontiers suivies, ses audaces n'auront pas que de bons effets, en matière de langue et de style notamment. Toutefois, le naturalisme, dont il se réclame, favorisera l'éclosion d'une littérature d'inspiration régionaliste, tant flamande que wallonne. Celle-ci a été représentée par une équipe de romanciers et de conteurs aux tempéraments fort variés et qui n'a pas fini de faire école : Georges Eekhoud, Eugène Demolder, Hubert Krains, Edmond Glesener, Georges Virrès, Georges Garnir, Louis Delattre, Maurice des Ombiaux, Hubert Stiernet, Horace Van Offel, Léopold Courouble, Jean Tousseul, Henri Davignon, Maurice Gauchez.

Au XXe s., la littérature française de Belgique ne cesse de se diversifier, et sa vitalité se manifeste, entre autres signes, par la création de nombreux groupes et de revues dont certaines, comme *Antée* et *le Disque vert*, ont influencé les milieux d'avant-garde. Aucune des formes innombrables qu'a revêtues la pensée littéraire de la première moitié du siècle ne lui est restée étrangère (sauf peut-être l'existentialisme). Sur le plan du roman, elle s'est affirmée avec des écrivains d'audience internationale comme Charles Plisnier et Georges Simenon. Depuis les drames d'idées de Gustave Vanzype, sa tradition théâtrale s'est puissamment renouvelée et enrichie avec les pièces de Fernand Crommelynck, d'Hermann Closson, de Michel de Ghelderode, etc. Enfin, c'est par son apport aux recherches poétiques qui se rattachent plus ou moins directement au surréalisme que la Belgique a sans doute le mieux marqué sa place dans le domaine français contemporain (Henri Michaux, Odilon Jean Périer, Jean De Boschère, Henri Vandeputte, Franz Hellens, Marcel Thiry, Géo Norge, etc.).

Sans parler de son école d'historiens, dont le chef fut Henri Pirenne, la Belgique a compté et compte un grand nombre d'essayistes et de critiques : Jules Destrée, Henri Carton de Wiart, Hippolyte Fierens-Gevaert, Maurice Wilmotte, Louis Dumont-Wilden, Firmin Van den Bosch, Léon Debatty, Arnold Goffin, Eugène Baie, Gaston Colle, Charles Delchevalerie, Edmond Joly, Léopold Levaux, Hubert Colleye, Henri Liebrecht, Albert Guislain, Robert Guiette, Robert Vivier, Marie Delcourt, Charles Bernard, Jacques Pirenne, Carlo Bronne, Charles d'Ydewalle, Arsène Soreil, Fernand Desonay, Emilie Noulet, etc.

Littérature belge de langue flamande.

● *Avant 1830.* Jusqu'au début du XVIIe s., la Hollande et la Flandre sont politiquement unies dans les Pays-Bas ; elles forment aussi une unité linguistique qui aboutira à la création d'une langue littéraire commune, le néerlandais. Il n'est donc pas possible de séparer, pendant une longue période, la littérature de la Flandre belge de l'ensemble de la littérature néerlandaise. Au XIIIe s., l'œuvre mystique de sœur Hadewyck et les ouvrages didactiques de Jacob Van Maerlant appartiennent au patrimoine commun et contribuent à fixer la langue littéraire. Au XIVe s., tandis que Jan Van Boendale continue la tradition de Jacob Van Maerlant, la prose de Jan Ruusbroec exprime avec une clarté et une élévation remarquables le mysticisme de ce clerc inspiré. Quant à la poésie lyrique, elle se révèle dans un très grand nombre de chansons anonymes, qui sont tantôt des romances d'amour, tantôt des cantiques spirituels. Au XVe s., les « chambres de rhétorique » constituent de véritables écoles poétiques et dramatiques ; si les œuvres auxquelles elles ont donné naissance sont parfois conventionnelles, elles contribuent néanmoins à répandre l'humanisme, qui se reflétera dans l'œuvre de Jan Van der Noot. Au XVIe s., la doctrine de Luther se répand dans les provinces du Nord, tandis que les Flandres restent en majorité catholiques : les passions religieuses animent les écrits de la catholique Anna Bijns et les satires du protestant Marnix Van Sint Aldegonde, bourgmestre d'Anvers, qui écrivit aussi en français. La lutte contre l'Espagne contribua à tarir l'activité littéraire. Lorsque, à partir de 1609, les provinces flamandes sont séparées des provinces du Nord, une grande partie de l'élite intellectuelle flamande émigre vers le nord : de tout le XVIIe s., le seul écrivain des Flandres digne d'être cité est le Dunkerquois Michiel De Swaen. Ce n'est vraiment qu'après 1830 que la Flandre, trouvant son indépendance au sein de la nation belge, va renaître.

● *Le XIXe s. et le XXe s.* Un premier groupe d'écrivains, comme J.-F. Willems, Pr. Van Duyse, K. L. Ledeganck et Ph. M. Blommaert, contribue à la renaissance de la langue littéraire néerlandaise, mais c'est l'âme de la Flandre qu'exprime H. Conscience dans son œuvre romantique *Lion de Flandre* (1838), puis dans ses contes réalistes. Ce courant se retrouve dans les romans de J.-L. Sleeckx et des deux frères Snieders ; il se teinte d'humour chez A. Bergmann.

Il appartenait au poète Guido Gezelle de donner, vers 1850, un élan nouveau à la poésie néerlandaise ; son influence fut considérable, non seulement sur de jeunes poètes comme Albert Rodenbach, mais sur tout le mouvement littéraire de la fin du siècle. La fondation de la revue *Van nu en Straks* (*Aujourd'hui et demain*), en 1893, marque, en effet, le point de départ d'une littérature vraiment originale, dont les débuts sont à peu près contemporains du mouvement de *la Jeune Belgique* dans la littérature belge de langue française. Le théoricien du groupe *Van nu en Straks* est Aug. Vermeylen ; Cyriel Buysse et E. De Boon en sont les romanciers les plus représentatifs ; Pr. Van Langendonck en est le meilleur poète.

Le groupe d'écrivains, plus jeunes, qui se font connaître à partir de 1900 est illustré par un puissant romancier, Stijn Streuvels, auteur du *Champ de lin* ; par un conteur brillant, Herman Teirlinck, qui fut aussi un dramaturge de tendances expressionnistes. La figure la plus attachante de cette génération est K. Van de Woestijne : poète symboliste, il exprime avec une poignante sincérité la lutte entre le mysticisme et la sensualité, qui se livre en lui.

La génération qui suit les animateurs de *Van nu en Straks* est riche en talents originaux : la tradition du conte flamand est maintenue par F. Timmermans et E. Claes. Les romans de W. Elsschot sont d'un sobre réalisme ; la poésie est marquée d'un fort courant expressionniste, qu'on trouve chez P. Van Ostaijen, Marnix Gusen, Wies Moens, A. Mussche ; mais R. Minne, M. Roelants, R. Herreman préfèrent leur indépendance et ne veulent se réclamer d'aucune école poétique.

A ces écrivains, viennent se joindre, après 1920, des auteurs plus jeunes : dans le roman, G. Walschap, R. Brulez, H. Lampo, P. Van Aken sont les plus remarquables des contemporains ; J. Daisne y représente le « réalisme magique » à la Pirandello ; dans la poésie, H. Hensen et B. Decorte sont les personnalités les plus marquantes. (→ Biblio.)

BEAUX-ARTS

L'art belge prolonge une double tradition. On trouvera à FLAMAND et à WALLON des notices concernant l'architecture, la sculpture et la musique aux époques antérieures à 1830.

● *Architecture.* L'architecture du XIXe s., après les élégantes réussites néo-classiques d'un Van der Straeten (palais des Académies, Bruxelles), d'un Roelandt (université de Gand) et d'un J. T. Suys, se voue à l'imitation des styles anciens (gothique, Renaissance flamande). A Bruxelles s'élèvent la Bourse (Léon Suys), la Banque nationale (Beyaert), les musées royaux (Balat), le gigantesque palais de justice (Poelaert). Vers 1900, Henri Van de Velde et Victor Horta prennent la tête d'un mouvement de rénovation. Les formes se simplifient, la décoration reste abondante. Horta construit la Maison du peuple de Bruxelles et le palais des Beaux-Arts. Puis la logique fonctionnelle triomphe dans les œuvres de Victor Bourgeois, de J. J. Eggerickx, de Léon Stynen, dans le nouveau Kursaal d'Ostende (Stynen).

● *Sculpture.* On doit aux frères Geefs des figures et des bustes d'un sobre classicisme. Le romantisme est représenté par Simonis et Fraikin. La Renaissance italienne inspire Paul de Vigne, Julien Dillens et Thomas Vinçotte, tandis que Jef Lambeaux se veut « rubénien ». Constantin Meunier glorifie le travail. L'impressionnisme de Rik Wouters et le symbolisme de Minne orientent la sculpture dans des voies nouvelles.

● *Peinture.* F. J. Navez, disciple de David, est un excellent portraitiste. Devant lui se dressent les romantiques : Wiertz, Wappers, De Keyzer. Anvers produit trois peintres très originaux, grands coloristes : Leys, Henri de Braekeleer et Jan Stobbaerts. A Bruxelles, la Société libre des beaux-arts (1868) groupe les réalistes, émules de Courbet : L. Dubois, C. Meunier, H. Boulenger, Artan, Joseph et Alfred Stevens. Parti de l'impressionnisme, James Ensor (1860-1949) crée une peinture fantastique et irréaliste. De la palette claire, Evenepoel et Rik Wouters tirent un parti très original. Le premier groupe de Laethem-Saint-Martin (Minne, Van de Woestijne) amorce une réaction que font aboutir les « expressionnistes » du second groupe. Le plus grand de ceux-ci, Constant Permeke, multiplie les paysages lyriques et les figures monumentales. Il fait équipe avec Gustave de Smet, Brusselmans, Tytgat. Le surréalisme trouve en René Magritte et en Paul Delvaux ses interprètes.

● *Arts décoratifs.* Liège, vers l'an mille, devient un intense foyer de culture ; bien qu'impressionnés par ceux de Metz, ses artisans sculptent l'ivoire dans un style très animé (*Ivoire Notger*, musée Curtius, Liège) ; les arts du métal sont également florissants ; Renier de Huy donne un des chefs-d'œuvre de l'art mosan, les *fonts baptismaux de Saint-Barthélemy* (vers 1115) ; le *chef reliquaire de saint Alexandre* (musée du Cinquantenaire), en argent et orné d'émaux, est un autre chef-d'œuvre, dû à Godefroid de Huy ; au XIIe s., apparaît un très grand orfèvre, Nicolas de Verdun, dont on cite la *Châsse de Notre-Dame* (cathédrale de Tournai).

A l'époque gothique, l'orfèvrerie décline, sauf dans les très précieux ouvrages du frère Hugo d'Oignies, qui excelle dans le filigrane accompagnant, sur fond de métal gravé, le camée et l'intaille (trésor des sœurs de Notre-Dame, Namur). Dinant expédie dans l'Europe entière ses beaux objets de cuivre et de laiton, qui, au XIVe s., commenceront à être désignés sous le nom de *dinanderies*. Le fondeur Renier Van Thienen exécute son célèbre chandelier pascal, haut de plus de cinq mètres et orné de figures qui rappellent celles de Roger Van der Weyden (église de Léau). Les dalles funéraires en cuivre gravé

Phot. Archives municipales d'Anvers, X, Dornac, Camus, A. I.

que produit Bruges sont également prisées dans toute l'Europe. Les chefs-d'œuvre du fer forgé le plus souvent cités sont la porte du trésor de la cathédrale de Liège (XIIIe s.), la porte de l'hôtel de ville de Bruxelles (XVe s.) et, surtout, le *puits* dit *de Quinten Matsys* (début du XVIe s., devant la cathédrale d'Anvers). Le travail du bois n'est pas moins remarquable; les meubles reproduisent les formes et les ornements de l'architecture. Au XIVe s. commence l'essor de la céramique, du vitrail, de la broderie; la tapisserie des Flandres, dont le principal centre fut d'abord Arras (XIVe s.), connaîtra son apogée à Tournai vers le milieu du XVe s., puis à Bruxelles dans le dernier tiers. Les broderies de Louvain, à la même époque, sont également renommées (chape des *Sept Sacrements*, au musée de Berne).

Au XVIe s., la tapisserie flamande s'italianise, de même que le vitrail, la céramique; Anvers puis Liège fabriquent le verre à la façon de Venise; la célèbre *aiguière* dite *de Charles Quint* (musée du Louvre), un des plus beaux objets d'orfèvrerie de la Renaissance, est de provenance anversoise. Au XVIIe s., Bruges produit des tapisseries de haute qualité, mais les ateliers de Bruxelles sont les plus florissants, grâce aux cartons de Rubens et à la vogue des « ténières ». L'art de la dentelle aux fuseaux acquiert sa renommée, et l'on distingue déjà des différences, qui s'accentueront au XVIIIe s., entre les points de Bruxelles, de Brabant, de Flandre, de Malines, d'Anvers, de Valenciennes, de Binche. Anvers produit de très riches cabinets d'ébène ou de palissandre rehaussés d'ivoire, de métaux précieux, de nacre, de marbres colorés. La même somptuosité et la même exubérance règnent dans les arts du métal.

Au XVIIIe s., le goût rubénien cède la place à celui de François Boucher; Bruxelles fabrique des faïences renommées, des meubles travaillés en plein bois; Tournai rivalise avec Sèvres. Au XIXe s., les arts décoratifs reflètent les styles et les modes de Paris, puis connaissent la décadence commune à toute l'Europe. Le modern' style, vers 1900, a pour champions les architectes Victor Horta et Henry Van de Velde. Depuis, l'Ecole nationale d'architecture et des arts décoratifs (Bruxelles) a puissamment favorisé la rénovation des techniques traditionnelles.

● *Musique.* Il peut difficilement être question de l'existence d'une école musicale belge, au sens étroit, à travers les vicissitudes de la formation nationale du pays. L'art des trouvères que l'on a qualifiés de « belges » n'est autre qu'un écho périphérique du mouvement poético-musical dont la France est le théâtre au XIIe et au XIIIe s. Lorsque, parti lui aussi de France, l'art polyphonique s'épanouit en Europe, du XIIe au XIVe s., la part de la Belgique dans cette efflorescence n'est guère discernable, et ce n'est, en fait, qu'à dater des premières années du XVe s. que l'on voit ce pays donner naissance à des personnalités aptes à jouer un rôle efficace dans le développement de cet art (Ciconia, Dufay, Binchois, etc.). Dès cette époque, on voit s'organiser dans les villes les plus importantes de ces régions (Liège, Bruges, Anvers, Malines, etc.) des maîtrises ecclésiastiques où se forment nombre de musiciens du plus haut renom. Très disséminée en raison de la division du territoire en principautés autonomes, l'activité de ces artistes n'a commencé à connaître un semblant de centralisation que sous le règne des grands ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et ses successeurs. Au XVIe s., s'il est logique de rattacher des maîtres comme Ockeghem, Busnois, Josquin Des Prés, Pierre de La Rue, Isaac, etc., à la grande Bourgogne, c'est bien plutôt à la Belgique en état de formation qu'il sied de créditer cette série de grands musiciens qui ont nom Gombert, Créquillon, Clemens non papa, Willaert, Rore, etc.; plus tard, le Montois Roland de Lassus et le Malinois Philippe de Monte.

Le XVIIe et le XVIIIe s. sont, pour le territoire relativement unifié que constituent les Pays-Bas espagnols, puis autrichiens, une période plutôt terne du point de vue de la création musicale, après la splendide floraison dont le XVIe s. avait été le témoin. Les noms d'Henry Du Mont au XVIIe s., de

hôtel de ville d'Oudenaarde (1527)

Grétry et de Gossec au XVIIIe s., émergent seuls. Au XIXe s., à l'enseignement des maîtrises, qui s'est effondré avec l'Ancien Régime, succède celui des conservatoires d'Etat, qualifiés de « royaux » (Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Mons), où se sont formés les meilleurs musiciens belges du XIXe et du XXe s. (César Franck, Peter Benoit, Edgar Tinel, Paul Gilson, Guillaume Lekeu, Joseph Jongen, etc.).

L'indépendance de la Belgique a, d'autre part, contribué à susciter d'heureuses initiatives, tant en matière de théâtre musical que d'organisation de concerts. Ainsi, le théâtre royal de la Monnaie (dont la création remonte à 1700) a acquis au XIXe s., et maintenu au XXe, une réputation enviable, de même que les grandes associations de concerts (concerts du Conservatoire de Bruxelles, Concerts populaires, Concerts Ysaye, Société philharmonique, etc.) et les groupements les plus modestes visant à faire connaître les créations contemporaines les plus avancées (concerts de la Libre Esthétique, concerts « Pro Arte », etc.). La musicologie belge, à laquelle Fétis avait donné l'impulsion, a été officiellement consacrée en tant que science par le fait de son admission, vers 1930, au nombre des branches enseignées dans les universités belges.

SCIENCES

Dans les sciences, la Belgique a produit, parmi les hommes célèbres du XVIe s., les cosmographes Gemma Frisius, Mercator et Ortelius, le botaniste Dodoens, le mathématicien Simon Stevin et l'anatomiste André Vésale; au XVIIe s., le chimiste Van Helmont; et, à notre époque, les géologues d'Omalius et Dumont, les mathématiciens et astronomes Quetelet, Dandelin, Liagre et J.-C. Houzeau, le naturaliste Ch. Van Beneden, les chimistes Stas et Melsens, et l'ingénieur militaire général Brialmont.

Actuellement, la science belge est illustrée par le mathématicien La Vallée Poussin, l'illustre astronome le chanoine Lemaître, théoricien de l'univers en expansion, le chimiste Swarts, le zoologiste P. Pelseneer, le géologue Fourmarier et le grand microbiologiste Bordet, prix Nobel.

INSTITUTIONS

Constitution et administration.

La Belgique est un royaume indépendant depuis 1830. La monarchie est héréditaire, par ordre de primogéniture masculine, mais tous les pouvoirs émanent de la nation. Tout acte royal doit être contresigné par un ministre responsable. Le pouvoir législatif appartient à la fois au roi, au Sénat et à la Chambre des représentants. Les assemblées, qui se réunissent chaque année au mois de novembre et siègent au moins quarante jours, sont convoquées, prorogées et dissoutes par le roi, qui peut, de plus, les convoquer à tout moment. Les membres des assemblées sont élus au suffrage universel par tous les habitants des deux sexes de plus de vingt et un ans. Les quarante-quatre sénateurs, élus partie au suffrage direct, partie au suffrage indirect, siègent pendant quatre ans. Les deux cent douze députés sont tous élus au suffrage direct. Le pays est divisé en provinces et en communes disposant d'une large autonomie. Les assemblées communales sont élues pour six ans au suffrage universel.

Organisation de l'enseignement.

L'organisation de l'enseignement belge est complexe, ce qui s'explique par un long passé de décentralisation et de libre initiative. La Constitution proclame la liberté d'enseignement. En fait, l'enseignement est organisé à la fois par l'Etat, les provinces, les communes et l'initiative privée. En 1955-1956, on comptait dans l'enseignement officiel environ 65 p. 100 d'élèves et étudiants et 35 p. 100 dans l'enseignement privé. La coexistence de l'enseignement officiel et de l'enseignement privé influence profondément la vie politique et sociale du pays.

Des lois organiques règlent l'enseignement de l'Etat et le régime des subventions accordées à l'enseignement créé par les provinces, les communes et l'initiative privée. Si l'enseignement de l'Etat et l'enseignement privé sont organisés à tous les degrés, l'enseignement communal couvre principalement le cycle primaire, tandis que celui de la province se consacre davantage à l'enseignement technique. Les écoles qui reçoivent des subventions de l'Etat doivent se soumettre à une inspection et à des règles variables selon les types d'enseignement. Les titres et diplômes sanctionnant les études sont décernés soit par les institutions elles-mêmes, sous le contrôle de l'Etat, soit par des organismes paritaires appelés « jurys centraux », comprenant des représentants des deux réseaux d'enseignement, officiel et privé. L'enseignement se donne dans l'une des deux langues nationales : en français dans le Sud et en néerlandais dans le Nord.

L'enseignement est obligatoire de 6 à 14 ans. Faisant suite à l'*enseignement gardien* (maternel), l'*enseignement primaire* comporte six années d'études et un quatrième degré (cours complémentaire) de deux ans.

L'*enseignement secondaire* comprend l'enseignement moyen, ou de formation générale, et l'enseignement technique. L'enseignement moyen dure six ans : des options de base, ancienne et moderne, se diversifient progressivement en sections latin-grec, latin-mathématiques, latin-sciences, moderne scientifique et moderne économique. L'enseignement technique est en pleine expansion; au cycle secondaire, il se donne à deux niveaux : l'école professionnelle (niveau faible) et l'école technique (niveau fort). Il embrasse de multiples spécialisations. On délivre, à l'issue des études secondaires (générales ou techniques), un certificat qui donne accès, selon les options, aux différents débouchés universitaires ou d'enseignement technique supérieur.

L'*enseignement supérieur* comprend les universités et établissements assimilés, ainsi que l'enseignement technique supérieur. Parmi les quatre universités belges, on compte deux institutions d'Etat (Gand et Liège) et deux institutions libres (Bruxelles : rationaliste, et Louvain : catholique).

L'enseignement normal général forme des instituteurs dans les écoles *normales primaires* et *gardiennes*. Dans les *écoles normales secondaires*, il prépare des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur, destinés à enseigner dans les trois premières années de l'enseignement moyen et dans l'enseignement technique. L'enseignement normal technique forme de son côté uniquement des maîtres pour les spécialités professionnelles. Enfin, les universités préparent les licenciés-agrégés destinés à donner l'enseignement dans le cycle supérieur de l'enseignement moyen.

Information.

● *Presse.* La presse belge est une des plus anciennes d'Europe, et l'édition d'une feuille de nouvelles (*Nieuwe Tydingen*) fut autorisée dès 1625 à Anvers. La Constitution de 1831, qui consacre la naissance de l'Etat belge et prévoit explicitement la liberté de la presse, amène une floraison de journaux, en dépit, du moins dans la région wallonne du pays, de la forte concurrence exercée par la presse française.

Les dix quotidiens créés en 1831 étaient cependant tous rédigés en français, de même que les trente-huit quotidiens que l'on pouvait recenser en 1848. Mais la presse de

le « Chevalier au cygne »
tapisserie du XVe s.
détail
église Sainte-Catherine
à Cracovie

bâtiment central
du palais de justice
à Bruxelles

Constantin Meunier
« le Puddleur »
musée de Bruxelles

Phot. X, Bibl. des arts décoratifs, A. C. L., Giraudon.

tête de bélier

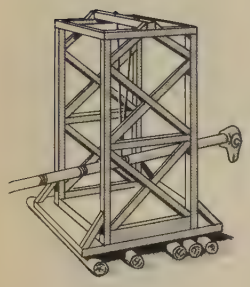

bélier (arm.)

Blason de BELGRADE

D'azur à la citadelle crénelée flanquée de deux échauguettes et sommée d'un donjon crénelé, le tout d'argent, maçonné et ouvert de sable, posé sur un mont de gueules mouvant de la pointe chargé de deux fasces ondées d'argent, à la nef au naturel équipée d'argent brochant en pointe sur le mont et l'embase de la citadelle.

langue flamande finit par se créer son propre public, et un tiers des quarante quotidiens belges d'aujourd'hui est publié en flamand. Les principaux quotidiens belges de 1958 datent d'ailleurs de la fin du XIXe s.

Les deux plus importants par leur tirage, qui dépasse 300 000 exemplaires, sont édités à Bruxelles. L'un, *le Soir**, quotidien indépendant de langue française, a été fondé en 1886; l'autre, *Het* Laatste Nieuws*, quotidien libéral de langue flamande, paraît depuis 1888. Toujours à Bruxelles, plusieurs autres quotidiens, pour la plupart de langue française, dépassent ou approchent des tirages de 100 000 exemplaires : *la Dernière* Heure*, quotidien libéral fondé en 1906; *la Libre* Belgique*, quotidien catholique conservateur; *le Peuple*, quotidien socialiste fondé en 1885. En province, quelques quotidiens, rédigés en français ou en flamand selon les régions, atteignent aussi d'importants tirages : à Anvers, la *Gazet* van Antwerpen*, de tendance catholique, fondée en 1891, et *De Volksgazet**, quotidien socialiste; à Gand, *Het* Volk*, catholique, et, à Liège, *la Meuse*, quotidien indépendant.

● *Agence de presse.* En 1920 était créée l'Agence télégraphique belge (qui, depuis 1950, porte officiellement le nom de *Belga*), société anonyme au capital de laquelle la presse belge ne participait pratiquement pas. Elle diffuse aujourd'hui ses informations en français et en flamand.

● *Radiodiffusion.* Le monopole des émissions est concédé à une société d'intérêt public, l'Institut national belge de radiodiffusion (I. N. R.), qui diffuse, en français et en flamand, des programmes nationaux et régionaux. Service public également, la Télévision fonctionne depuis 1952 (deux émetteurs à Bruxelles, deux postes-relais à Anvers et à Liège).

BELGIQUE (MAISON DE). V. SAXE.

Belgique (CAMPAGNE DE) [1815], ensemble des opérations militaires qui aboutirent à la défaite de Napoléon Ier. Après le retour de l'île d'Elbe, les Alliés ne crurent pas aux intentions pacifiques proclamées par Napoléon, et la coalition générale de 1813-1814 se reforma aussitôt contre lui. Le 13 mars 1815, les puissances le mettaient au ban de l'Europe et, le 25 mars, elles renouvelaient le pacte de Chaumont. Des armées qui avaient évacué la France en 1814, deux étaient encore en Belgique : 96 000 Anglais, Hollandais et Hanovriens, dont Wellington vint prendre le commandement; 124 000 Prussiens, avec Blücher. Napoléon, qui n'avait pas attendu que la coalition eût achevé ses préparatifs pour mobiliser une nouvelle armée, pénétra en Belgique le 15 juin avec 126 000 hommes, se proposant d'empêcher la jonction de Wellington et de Blücher, et de les accabler séparément. Les Prussiens, avertis de son approche par Bourmont, qui avait déserté, furent cependant battus à Ligny le 16 juin, mais non détruits. Puis Napoléon rejoignit Ney, qui avait contenu les Anglais aux Quatre-Bras, et les repoussa vers Bruxelles. Grouchy, chargé de poursuivre les Prussiens, les laissa échapper, et leur jonction avec les Anglais entraîna la défaite de Waterloo, qui mit fin à l'aventure napoléonienne (18 juin 1815).

BELGRADE : avenue du Président-Tito

BELGODÈRE, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Calvi), dans la Balagne; 530 hab. Fort du XIIIe s. Château du XIXe s.

BELGOROD. V. BIELGOROD.

BELGRADE, en serbe **Beograd** (la « Ville blanche »), capit. de la Yougoslavie et de la république fédérée de Serbie, sur la rive droite du Danube, au confluent de ce fleuve avec la Save; 520 000 hab. Archevêché catholique. Belgrade s'est développée très lentement jusqu'au XIXe s., époque où elle devint la capitale de l'Etat serbe et supplanta ses rivales, Kragujevac et Smederevo. C'est alors que les avantages exceptionnels de sa position géographique, au carrefour des routes de Bulgarie, de Macédoine, de Hongrie et de Croatie, furent utilisés. Malgré sa position excentrique, elle devint la capitale du jeune Etat yougoslave en 1919; à ce moment, Belgrade compte à peine 200 000 hab. Avec ses échoppes d'artisans, ses vieilles maisons basses à balcon, ses rues tortueuses et mal entretenues, elle offre encore des aspects ruraux et orientaux. Le développement de l'urbanisme a suivi l'accroissement de population. Le quartier du centre comprend, autour de l'ancienne forteresse et de la grande place de Terazije, les bâtiments d'administration, l'Université et les immeubles à usage commercial. Les quartiers de résidence s'étagent sur les pentes qui dominent le Danube et la Save; ils montent à l'assaut du mont Avala, sur lequel est érigé le monument au Soldat inconnu. La banlieue industrielle s'étend le long des petites rivières affluentes de la Save, vers Rakovica et Železnik, où des usines métallurgiques ont été construites après la guerre. Sur une langue d'alluvions récentes, on édifie une nouvelle ville, *Novi Beograd*, qui compte déjà 8 000 hab. Le nouveau port, en construction sur la rive droite du Danube, est prévu pour un trafic de trois millions de tonnes. Belgrade est un des plus grands foyers industriels de la Yougoslavie (144 entreprises, 36 000 ouvriers), et ses deux ports sont très actifs, puisque leur trafic annuel dépasse un million de tonnes.

— Hist. Fondée par les Celtes, puis place forte romaine (*Singidunum*), cette ville apparaît sous le nom de « Belgrade » dès le IXe s. En 1284, elle fut la capitale du roi serbe Dragutin. Disputée entre les Turcs et les Impériaux, elle fut conquise par les premiers en 1521, en 1690 et en 1739. Depuis le traité de 1739, elle est demeurée sous la domination turque, avec quelques interruptions, jusqu'en 1840. Sa citadelle, « la Porte de la guerre sainte », conserva une garnison ottomane jusqu'en 1867. Au début de la Première Guerre mondiale, Belgrade fut conquise (6 nov. 1914) par les Autrichiens de Potiorek, à la suite de leur offensive sur la Kolubra. Reprise par les Serbes de Rudnik le 13 décembre suivant, elle fut à nouveau enlevée le 8 novembre 1915 par les Autrichiens, qui l'occupèrent jusqu'au retour triomphal du prince-régent Alexandre, le 1er novembre 1918. (V. SERBIE [*campagne de*].) Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Belgrade fut, durant trois jours (du 6 au 9 avril 1941), écrasée sous les bombes de l'aviation allemande, qui firent 20 000 victimes civiles. Le 13 avril, la ville fut occupée par les blindés de von Kleist. Elle ne devait être libérée que le 19 octobre 1944 par les troupes soviétiques de Tolboukine, aidées des partisans yougoslaves de Tito. (V. BALKANS [*campagne des*].)

Belgrade (TRAITÉ DE), traité conclu le 18 septembre 1739, grâce à la médiation de la France, entre la Russie et l'Autriche, d'une part, et la Turquie de l'autre. L'Autriche restituait à la Turquie Belgrade, les parties de la Bosnie, de la Serbie et de la Valachie qui lui avaient été enlevées par la paix de Požarevac en 1718; la Russie abandonnait ses conquêtes en Moldavie, en Crimée, et renonçait à la navigation sur la mer Noire.

BELGRAND, comte DE VAUBOIS. V. VAUBOIS.

BELGRAND (Eugène), ingénieur et géologue français (Ervy, Aube, 1810 - Paris 1878). On lui doit l'installation du système d'égouts de la Ville de Paris, la dérivation de la Vanne et la construction des réservoirs de Montsouris. (Acad. des sc., 1871.)

BELGRANDIA n. f. (du nom de l'ingénieur *Belgrand*). Très petit mollusque gastropode prosobranche d'eau douce, dont le dernier tour de la coquille est muni de gibbosités creuses. (La belgrandia vit dans les eaux très faiblement éclairées : puits, cavernes, etc. On en connaît quelques-unes dans le Quaternaire. Famille des hydrobiidés.)

BELGRANO (Manuel), patriote et général argentin (Buenos Aires 1770 - *id.* 1820). Après avoir fait ses études en Espagne, il revint à Buenos Aires en 1793. Il fit partie, en qualité de capitaine, des milices qui chassèrent les Anglais, qui s'étaient emparés de Buenos Aires (1806). Général de l'armée du Paraguay en 1810, il participa au siège de Montevideo (1811). Général de l'armée du Pérou, il fut vainqueur des Espagnols à Tucumán en 1812 et à Salta en 1813, et continua à lutter, avec des chances diverses, contre les forces espagnoles du Chili et du Pérou.

BELHAR n. m. Titre que prenait le plus puissant des rois de l'Inde, suzerain de tous les autres. (Il correspond au persan *padishah* et *shehryar*.)

BÉLIAL (« Malfaisant »), nom donné à Satan dans la littérature juive.

BÊL IBNI, vice-roi de Babylone, établi à la place de Merodach-Baladan par Sennachérib à la suite de sa victoire de Kish (703 av. J.-C.). Bêl Ibni pactise peu après avec les chefs d'une conspiration contre la domination assyrienne; il est déposé (699) et remplacé par Assur-Nadin-Shoumi, fils du monarque ninivite.

BÉLIDÉ n. m. Petit marsupial grimpeur de Nouvelle-Guinée et d'Australie, à fourrure grise et blanche, épaisse et soyeuse, de mœurs nocturnes, sautant de branche en branche à l'aide d'une membrane formant parachute. (Famille des phalangéridés.)

BELIDOR (Bernard FOREST DE), ingénieur français (en Catalogne v. 1693 - Paris 1761). Il travailla au prolongement de la méridienne de Paris du côté du N. et se fit surtout connaître comme hydraulicien (roue à auges, moulins à marée). Professeur à l'Ecole d'artillerie de La Fère.

BÉLIER n. m. (peut-être emprunté au flamand *belhamel*, mouton à la sonnette). Zootechn. Nom donné au mâle entier dans l'espèce ovine. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bélier français*, race de lapins de forte taille, qui présente la particularité d'avoir les oreilles tombantes. (C'est un lapin rustique, doué d'un fort appétit, mais peu prolifique et peu précoce.)

— Arm. Machine de guerre servant à renverser les murs d'une ville assiégée. (Le bélier se composait d'une forte poutre, terminée par une tête de bélier en fer et suspendue à une charpente supérieure. Tous les peuples anciens ont connu le bélier, qui est encore mentionné au XVe s., date à laquelle il cède le pas au canon.)

— Mécan. des fl. *Bélier aspirateur*, bélier hydraulique dont l'effet se produit par aspiration. ‖ *Bélier hydraulique*, dispositif qui utilise le choc de l'eau dans une conduite brusquement fermée (coup de bélier) pour forcer une partie de la masse liquide à remonter à une altitude supérieure à la hauteur de chute. ‖ *Bélier-siphon*, bélier hydraulique auquel on adapte un siphon. ‖ *Coup de bélier*, onde de pression provoquée dans une conduite d'eau par la brusque manœuvre d'une vanne ou d'un robinet. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Zootechn. Le *bélier* est généralement mis à la reproduction à partir de 15 à 18 mois, selon les races, et peut être utilisé jusqu'à 5 ou 6 ans. La première année, on ne lui donne qu'une trentaine de brebis; entre 2 et 5 ans, de cinquante à soixante. Le choix du bélier dans un élevage est très important. Il faut qu'il ait du *type*, c'est-à-dire présente tous les caractères de la race à laquelle il appartient, ainsi qu'une apparence virile. Dans certaines régions, des primes sont accordées aux éleveurs pour acheter des béliers de qualité, inscrits au livre généalogique de leur race (*flock-book*).

Phot. X, Doisneau-Rapho.

— Mécan. des fl. Les *coups de bélier*, qui se propagent à la vitesse du son dans les liquides, s'observent en particulier dans les installations d'alimentation en eau des usines hydro-électriques. Ils transmettent des variations de pression parfois très élevées et peuvent produire, en des points souvent très éloignés, des efforts importants entraînant des destructions dans les conduites ou dans les organes de manœuvre. Certains dispositifs permettent d'adoucir le choc dû à un coup de bélier. C'est le cas de la cheminée d'équilibre, réservoir contenant une grande masse d'eau qui, par son inertie, étale dans le temps les variations de pression propagées par le coup de bélier. Le phénomène du coup de bélier est utilisé dans le *bélier hydraulique*, qui, inventé en 1796 par Montgolfier, constitue une machine élévatoire très puissante.

BÉLIER, ÈRE adj. Se disait d'un engin qui portait un bélier : *Tortues bélières.*

BÉLIER (en lat. *Aries, ietis*), constellation zodiacale de l'hémisphère austral, caractérisée par un alignement de quelques étoiles au S. des constellations d'Andromède* et du Triangle*. (V. CIEL.) Son étoile la plus brillante α, appelée *Hamal**, est de magnit. 2,2.
Premier signe du zodiaque dans lequel entre le Soleil au moment de l'équinoxe de printemps (21 mars). Au temps d'Hipparque,

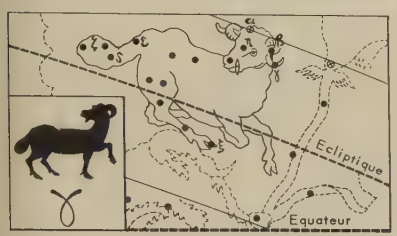

il y avait coïncidence entre ce signe et la constellation de même nom. Mais, de nos jours, par suite de la précession des équinoxes, la constellation du Bélier coïncide presque entièrement avec le signe du Taureau, ce qui revient à dire que le point équinoxial de printemps se trouve situé dans la constellation des Poissons.

BÉLIÈRE n. f. (de l'anc. fr. *berlière*, peut-être influencé par *bélier*). Sonnette attachée au cou du bélier qui conduit le troupeau. || Anneau de suspension d'un battant de cloche, d'un sabre, d'une breloque. || Bande de cuir étroite, servant à rattacher et à suspendre le sabre au ceinturon.

BÉLIET, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans les Landes, au N. de Belin ; 1 236 hab. (447 aggl.). Fonderies.

BELIMARKOVIĆ (Ivan), général et homme politique serbe (Belgrade 1828 - Vranjska-Banja 1900). Après avoir professé à l'Académie militaire de Belgrade, il dirigea des travaux de fortification, puis fut ministre de la Guerre (1868-1873). Il commanda un corps d'armée pendant la guerre de 1876 contre la Turquie. Membre du parti libéral, il fut, après l'abdication du roi Milan (1889), un des trois régents jusqu'à la majorité du roi Alexandre.

BELIN, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la forêt landaise, près de la Leyre ; 1 779 hab. (1 021 aggl.) [*Belinois*]. Fabrique de cycles et de vélomoteurs. Caisses.

BELIN, famille d'éditeurs français. Le premier, AUGUSTE JEAN (1786-1871), reçut son brevet de libraire en 1834. Il céda sa maison à son fils EUGÈNE en 1846. — La veuve de celui-ci lui succéda avec ses trois fils, dont le dernier, PAUL, dirigea seul la maison de 1925 à 1929. Les éditions Belin sont spécialisées dans les ouvrages d'enseignement.

BELIN (François), orientaliste français (Paris 1817 - † 1877). Secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Constantinople, il reçut le grade de consul général. Il s'est fait connaître par d'intéressants travaux sur la Turquie et le droit musulman.

BELIN (Edouard), inventeur français (Vesoul 1876). Créateur, en 1907, des procédés de phototélégraphie* (bélinogrammes) et de téléautographie* qui sont actuellement un des principaux instruments de l'information.

BELIN DE FONTENAY. V. FONTENAY.

BÉLINGÈLE ou **BÉLINGÈNE** n. f. (corrupt. de *mélongène*). Nom usuel de l'aubergine. (On dit aussi BÉRINGÈNE.)

BÉLINOGRAMME n. m. (de *Belin*, son inventeur). Télécomm. Message reproduisant un document, transmis par la phototélégraphie sur ligne téléphonique ou par ondes radio-électriques.

BÉLINOGRAPHE n. m. (de *Belin*, son inventeur). Appareil permettant la transmission à distance et la réception de photographies, de textes, de dessins, etc., sur les circuits téléphoniques ordinaires. (L'émission utilise un courant porteur sinusoïdal de 1 500 hertz environ, qui est modulé en amplitude par l'image à transmettre. Le bélinographe transforme les variations de luminance d'une image en variations de courant électrique.) [V. PHOTOTÉLÉGRAPHIE.]

BÉLINSKI (Vissarion Grégorievitch). V. BIELINSKI.

BELINURUS [rys] n. m. Arthropode xiphosure, au corps trilobé, avec une longue pointe caudale, fossile du Dévonien et du Carbonifère.

BÉLIONOTE n. m. Bupreste afro-asiatique, revêtu d'une livrée aux splendides couleurs métalliques, éclatantes comme des pierres précieuses. (L'un des plus remarquables est *Belionota rutilans*, d'un beau rouge rubis, que l'on rencontre dans les Moluques. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

BÉLISAIRE, en gr. **Belisarios**, général byzantin (Thrace v. 494 - Constantinople 565). Justinien fit de lui le premier général de l'Empire. Il battit les Perses à Dara (530), subit un échec en 531 à Callinicum, fut rappelé à Constantinople où, lors de la sédition Nika, en 532, il sauva la monarchie par son énergie. Il reconquit l'Afrique sur les Vandales (533) et amena Gélimer, vaincu, aux pieds de Justinien (534). Puis il occupa la Sicile (535), Naples et Rome, mais, sous le roi Vitigès, les Ostrogoths l'assiégèrent dans Rome, qu'il défendit pendant un an avec héroïsme (537-538). Rome délivrée, il s'empara de Ravenne. Ses succès excitèrent la jalousie de la cour, puis de l'empereur, qui le rappela, mais en 541 et 542 il arrêta en Asie les progrès de Khosro Ier Anôcharvân. Il n'en fut pas moins disgracié en 543, puis renvoyé en Italie, où, sous Totila, les Ostrogoths reprenaient l'avantage (544). Sans forces suffisantes, il ne put sauver Rome. Découragé, il demanda son rappel et commanda à Constantinople la garde impériale. Par un dernier exploit, il sauva la capitale de l'attaque des Huns en 559. Mais, toujours soupçonné par l'empereur, il fut, en 562, impliqué dans une conspiration et disgracié quelque temps. La légende de Bélisaire aveugle et mendiant n'a aucune réalité historique. Soldat admirable, on lui reproche d'avoir trop aimé l'argent et d'avoir été parfois servile envers Justinien et Théodora.
— L'histoire de Bélisaire a inspiré de nombreuses œuvres littéraires. Une tragédie de Rotrou (1643), elle-même imitée d'une pièce espagnole, fonde toute l'action sur la haine de l'impératrice Théodora contre Bélisaire, qui a dédaigné son amour, et qu'elle cherche à faire assassiner. N'y pouvant réussir, elle le perd par ses calomnies, dans l'esprit de Justinien, qui ordonne la mort de Bélisaire. — Le même sujet a été traité par La Calprenède (1659), dans une tragi-comédie. — Dartigny en tira un livret en trois actes, dont Philidor écrivit la musique (1796). — Enfin Marmontel écrivit un roman (*Bélisaire*, 1767), dans lequel l'auteur glisse adroitement les thèses morales et philosophiques qui lui sont chères ; l'œuvre eut un succès européen.
Le thème de *Bélisaire demandant l'aumône* a inspiré divers artistes : Van Dyck, Salvator Rosa et, surtout, David, dont le grand tableau (Louvre) comporte la représentation d'un casque devenu le symbole de la peinture académique. (V. POMPIÉRISME.) [→ Biblio.]

BELISARIUM [rjɔm] n. m. Scorpion aveugle, dont une espèce, *Belisarium Xambeui*, vit dans les Pyrénées-Orientales, parfois dans les grottes. (Famille des chactidés.)

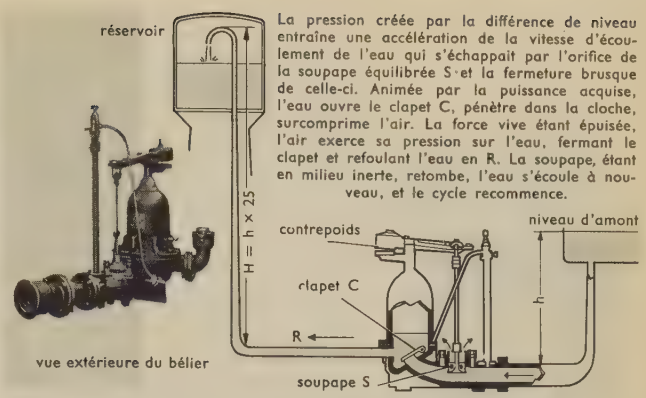

La pression créée par la différence de niveau entraîne une accélération de la vitesse d'écoulement de l'eau qui s'échappait par l'orifice de la soupape équilibrée S et la fermeture brusque de celle-ci. Animée par la puissance acquise, l'eau ouvre le clapet C, pénètre dans la cloche, surcomprime l'air. La force vive étant épuisée, l'air exerce sa pression sur l'eau, fermant le clapet et refoulant l'eau en R. La soupape, étant en milieu inerte, retombe, l'eau s'écoule à nouveau, et le cycle recommence.

bélier hydraulique

Bélise, personnage des *Femmes savantes*, de Molière. Sœur de Chrysale, elle a la tête tournée par les romans et croit, malgré son âge, que tous les hommes sont amoureux d'elle.

BELISSEN (Laurent), compositeur français (Aix-en-Provence 1644 - Marseille 1762). Ancien élève de la maîtrise de Saint-Sauveur d'Aix, il devint maître de musique de l'abbaye de Saint-Victor et du Concert de Marseille. Il a composé des messes en symphonie, des motets et un *Te Deum*.

BÉLITE n. f. L'un des constituants des clinkers de ciment portland artificiel : *La bélite est un silicate bicalcique renfermant de petites quantités d'alumine ou de magnésie.*

BELITOENG. V. BELITUNG.

BÉLÎTRE n. m. (probablem. de l'allem. *Bettler*, mendiant. — Les quatre ordres mendiants s'appelaient *les quatre ordres de bélistres.*) Homme de rien, cuistre, ignorant : *Allez, bélître de pédant !* (Molière).

BELITUNG, ou **BELITOENG**, ou **BILLITON**, île d'Indonésie, entre Bangka et Bornéo ; 248 km² ; 73 500 hab. (Chinois et Malais). Mines de cassitérite, qui, avec celles de Bangka, assurent à l'Indonésie le troisième rang dans la production mondiale. V. princ. : *Tandjung Pandan.*

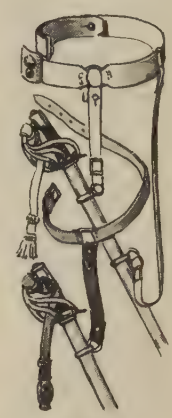

bélière
double et simple

BELIZE, en esp. **Belice**, capit. du Honduras britannique, sur la mer des Antilles ; 21 900 hab. Evêché catholique. Cette ville est le seul centre commercial important de la colonie (chicle, bois, agrumes). Huilerie.

BELL (ÎLE), île du Canada, dans la baie Conception (Terre-Neuve, presqu'île d'Avalon). Minerai de fer à Wabana. La ville de *Bell Island* a 10 000 hab.

BELL (Jean Adam SCHALL DE), connu sous le nom de **Père Schall**, missionnaire jésuite allemand (Cologne 1591 - Pékin 1666). Arrivé en Chine en 1630, il fut élevé au mandarinat, devint président du tribunal des mathématiques et, à ce titre, réforma le calendrier. Ses hautes fonctions et la faveur impériale lui permirent d'obtenir une certaine tolérance à l'égard de la religion chrétienne. Combattu par un concurrent musulman, condamné à mort durant la minorité de K'ang-hi, il fut sauvé par l'impératrice mère.

BELL (Benjamin), chirurgien britannique (Dumfries 1749 - Edimbourg 1806). Chirurgien de l'hôpital d'Edimbourg, il est l'auteur de : *A treatise on the theory and management of ulcers* (1778), *System of surgery* (1783-1787), *Traité de la disette* (1804), etc.

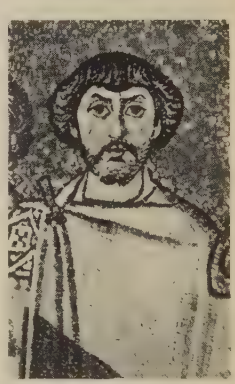

BÉLISAIRE
mosaïque de Saint-Vital à Ravenne

bélinographe

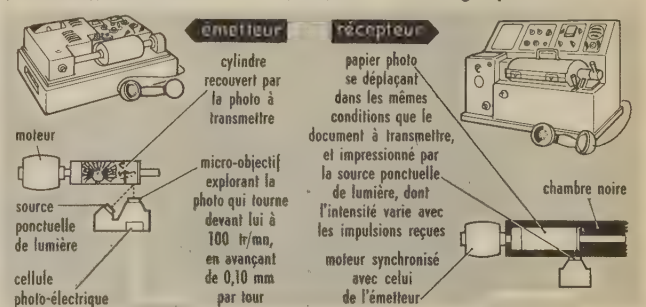

Phot. Anderson-Giraudon.

Graham BELL

appareil téléphonique de Graham Bell

belladone

BELL (Andrew), pédagogue britannique (Saint Andrews, Ecosse, 1753 - Cheltenham 1832). Ministre de l'Eglise anglicane, il fit connaître en Angleterre, en 1797, la méthode dite d'*enseignement mutuel* qu'il avait vu pratiquer en Inde, à Madras. Dans le même moment, le « système des moniteurs » fut appliqué à Londres par le quaker Lancaster. La rivalité qui se développa entre Lancaster et Bell se termina à l'avantage de Bell et, en 1811, il fut chargé d'organiser selon sa méthode les écoles anglicanes.

BELL (John), chirurgien et anatomiste britannique (Edimbourg 1763 - Rome 1820). Il professa, avec le plus grand succès, la chirurgie et l'art des accouchements. Il a publié en anglais : *Anatomie du corps humain* (Londres, 1793-1802), *Discours sur la nature et la guérison des blessures* (Edimbourg, 1793-1795), *Principes de chirurgie* (1801), *Observations faites en Italie, particulièrement sur les beaux-arts* (1825).

BELL (Henry), mécanicien britannique (Torpichen 1767 - Helensburg 1830). Il fut le premier à appliquer en Europe la vapeur à la navigation. En 1812 il construisit un bateau à vapeur, la *Comète*, qu'il essaya avec succès. Fulton avait, il est vrai, en 1807, navigué sur l'Hudson avec un bateau à vapeur.

BELL (sir Charles), physiologiste britannique (Edimbourg 1774 - près de Worcester 1842), frère de John Bell. Celui-ci l'initia aux études anatomiques. A trente ans (1804), Charles Bell vint à Londres, où il eut pendant longtemps à subir la pauvreté et l'isolement. En 1805, il fit paraître l'*Anatomie de l'expression en peinture*. En 1811, il se décida à imprimer son *Esquisse d'une nouvelle anatomie du cerveau*, qui contenait une découverte capitale, mais dont il n'était point encore sûr et qu'il ne dévoila qu'en 1821, quand il fit paraître son célèbre mémoire *Sur les nerfs*. Le premier il eut l'idée de la double conduction des nerfs rachidiens. Nommé chirurgien de l'hôpital du Middlesex, il fut ensuite choisi par l'université d'Edimbourg pour remplacer son frère John comme professeur d'anatomie.

Bell (SIGNE DE). Neurol. Signe de la paralysie faciale périphérique : lorsque le malade veut fermer les yeux, il ne peut abaisser la paupière du côté paralysé, et l'on voit le globe oculaire se porter en haut et en dehors.

BELL (Alexander *Graham*), inventeur et physicien américain d'origine anglaise (Edimbourg 1847 - Halifax, Canada, 1922). Il abandonne à l'âge de seize ans les études musicales, pour lesquelles il est très doué, et, à l'exemple de son père, professeur de diction, il se consacre à la phonétique. Etabli d'abord à Londres, il doit, pour raisons de santé, émigrer au Canada avec sa famille, et y enseigne aux sourds le langage par signes. En 1873, il est nommé professeur de physiologie vocale à l'université de Boston. En 1874, il construit une oreille artificielle, qui enregistre les sons sur une plaque de verre enduite de noir de fumée. En tentant de faire entendre les sourds, il aboutit, en 1876, à l'invention du téléphone. Cette invention a aussitôt un énorme succès, mais sa priorité est contestée, et Graham Bell doit soutenir de nombreux procès pour la défense de ses droits. Parmi ses autres inventions, on doit mentionner l'usage de la cire pour les disques de phonographe ; il imagine encore un procédé électrique de localisation des objets métalliques dans le corps humain, dont l'usage ne disparaît qu'avec la découverte des rayons X.

BELL (Marie Jeanne BELLON, dite **Marie**), actrice française (Bordeaux 1900). Engagée à la Comédie-Française après son premier prix au Conservatoire (1921), elle y joue toutes les jeunes héroïnes de tragédie et de comédie, puis Hermione et Phèdre, et crée avec éclat *le Soulier de satin*, de Claudel (1943). Elle quitte la Comédie-Française en 1946 et y revient de 1949 à 1953. Elle reprend, chez J.-L. Barrault, Bérénice, et magistralement, Clytemnestre, de *l'Orestie* (1955). Au cinéma, elle s'est fait particulièrement remarquer dans *le Grand Jeu*, de Jacques Feyder (1934), et *Carnet de bal*, de Julien Duvivier (1937).

BELL (Currer, Ellis, Acton). V. BRONTË (Charlotte, Emily et Anne).

Jacques de BELLANGE
« Saint François recevant les stigmates »
musée de Nancy

BELLA (Auguste), agronome français (Strasbourg 1777 - † 1856). Après avoir fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, il prit sa retraite en 1815 avec le grade de lieutenant-colonel. Convaincu de la nécessité d'une instruction à la fois théorique et pratique pour les jeunes cultivateurs, il fonda en 1827, avec l'ingénieur Polonceau, une Société agronomique pour la transformation du domaine royal de Grignon en école d'agriculture. Sous la direction de Bella, l'Ecole de Grignon devint bientôt un établissement de premier ordre. Bella a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*.

BELLA (Johann Leopold), compositeur slovaque (Liptovsky 1843 - Bratislava 1936). Dans le style du mouvement cécilien, il écrivit des chœurs et des messes (dont une dédiée à Liszt), puis se rattachant aux tendances néo-romantiques, il composa un poème symphonique (*Destin et Idéal*) et un opéra (*Wieland le forgeron*), d'après un livret de R. Wagner. « Musikdirektor » à Hermannstadt (1881-1921), Bella consacra son activité à la musique de R. Strauss. Ses deux cantates pour solistes, chœurs et orchestre furent écrites à Presbourg entre 1921 et 1936.

BELLAC, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Vienne, dans la Marche limousine ; 4 591 hab. (3 796 aggl.) [*Bellacquais* ou *Bellachons*]. Eglise des XIIe et XIVe s., châsse du XIIe s. La mairie occupe un petit château du XVIIe s. Tanneries ; fabriques de chaussures et de pantoufles. Patrie de Jean Giraudoux. — L'arrond. a 8 cant., 65 comm. et 55 402 hab.

BELLADONE n. f. (ital. *bella donna*, belle dame). Plante un peu fétide, à feuilles entières, couvertes de poils courts, à fleurs violacées, à baies noires, qui pousse dans les taillis ou les décombres calcaires, et qui donne un poison redoutable. (Son nom scientifique est *Atropa belladonna*. Famille des solanacées.)
— ENCYCL. La *belladone* est une plante commune dans les pays chauds et tempérés. Ses baies, dont la saveur est douceâtre, offrent de la ressemblance avec les cerises. Les cas d'empoisonnement par ces fruits sont nombreux.
Les dames romaines employaient le suc des fruits pour donner, par l'artifice, du brillant à leurs yeux, d'où le nom donné à la plante ; celle-ci paraît avoir été importée en Gaule par les Romains. L'alcaloïde de la belladone est l'*atropine*.

BELLAGIO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Côme), dans un beau site, sur le promontoire qui divise le lac de Côme en deux branches, et où sont construites de riches villas (villa Melzi, décorée par G. Bossi) ; 3 700 hab. (2 250 aggl.).

Bella matribus detestata, mots d'Horace (*Odes*, I, 1, 24-25) signif. *les guerres abhorrées des mères*.

BELLAMY (George Anne), tragédienne anglaise (Fingal, Irlande, 1727 - Londres 1788). Par son jeu et sa beauté, elle s'acquit une brillante réputation au théâtre de Covent Garden. Elle fit paraître, sous le titre de *Apology of the life of G. Anne Bellamy*, d'intéressants mémoires, dus, croit-on, à Bicknell (1785).

BELLAMY (Jacobus), poète hollandais (Flessingue 1757 - Utrecht 1786). Il composa des chants patriotiques, de gracieux vers d'amour, qui lui assurèrent une des premières places parmi les poètes des Pays-Bas.

BELLAMY (Edward), journaliste et romancier américain (Chicopee Falls, Massachusetts, 1850 - *id.* 1898). Ecrivain aux idées avancées, il fonda *les Springfield News* (1880) et se fit connaître par divers romans, notamment *Looking Backward 2000-1887* (1888), roman utopique à tendances socialistes, où l'auteur décrit la société future jouissant d'un bien-être matériel parfait dans une civilisation mécanisée à outrance. Ce récit, qui prônait une doctrine de capitalisme d'Etat, eut un succès considérable. Il fonda en 1891 un périodique socialiste à Boston, *The New Nation*.

BELLANGE (Jacques DE), peintre et graveur français du XVIIe s. Il travaille pour la cour de Lorraine entre 1602 et 1617 (décoration intérieure du palais ducal). Deux toiles restent de sa main, dont un *Saint François recevant les stigmates* (Nancy), mais il a laissé de nombreux dessins et gravures (Louvre, Albertina de Vienne, musée de l'Ermitage) dans lesquels il exprime avec virtuosité une élégance étrange et quelque peu morbide, inspirée du Parmesan et de l'Ecole de Fontainebleau. On a pensé qu'il avait pu avoir de l'influence sur Jacques Callot à ses débuts.

BELLANGÉ (Hippolyte), peintre français (Paris 1800 - *id.* 1866). Il fut élève de Gros, dans l'atelier de qui il se lia avec Charlet. Ses nombreux tableaux sont des représentations anecdotiques de la guerre (musée de Versailles) ; son œuvre lithographique, de près de cinq cents pièces (types de grognards, costumes militaires), a popularisé l'épopée napoléonienne. — Son fils EUGÈNE (Rouen 1837 - Paris 1895) fut à son tour peintre de scènes militaires.

BELLANO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Côme), sur le lac de Côme ; 4 300 hab. (3 700 aggl.). Bénéficiant d'un climat très doux, Bellano est une station de villégiature et fut la résidence d'hiver des archevêques de Milan. Industries textiles (coton). Patrie du poète Tommaso Grossi.

BELLANO (Bartolomeo), sculpteur italien (Padoue v. 1430 - † v. 1498). Elève de Donatello, on lui doit à Padoue, où il collabora avec son maître, les bas-reliefs du Santo.

BELLARDI (Carlo Ludovico), médecin et naturaliste italien (Cigliano, Piémont, 1741 - Turin 1826). Collaborateur d'Allioni pour la *Flora pedemontana*.

BELLARMIN (saint Robert), en ital. Roberto **Bellarmino**, controversiste, théologien et cardinal italien (Montepulciano, Toscane, 1542 - Rome 1621). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1560, il professa à Florence, à Mondovi, à Padoue, puis fut envoyé à Louvain ; il devint (1589) théologien du cardinal Cajétan, légat du Saint-Siège en France. Grégoire XIV appela Bellarmin à faire partie des congrégations établies pour la correction de la Vulgate (1591). Le pape Clément VIII le prit pour son théologien et le créa cardinal (1599) et archevêque de Capoue (1602). Démissionnaire (1605) de Capoue, il s'absorba dans le travail des congrégations romaines jusqu'à sa mort.
Bellarmin fut le plus savant des controversistes de son temps. Son ouvrage le plus important est le corps de controverse intitulé : *Disputationes de controversiis fidei christianae* (1613). Il a été béatifié par Pie XI en 1924, canonisé en 1930, proclamé docteur de l'Eglise en 1931. — Fête le 17 septembre.

BELLARPUR, localité de l'Inde (Bombay). Centre d'extraction du charbon.

BELLART (Nicolas François), magistrat français (Paris 1767 - † 1826). Avocat en 1785. Tronchet le proposa à Louis XVI comme défenseur. Il joua un rôle obscur pendant la Révolution et l'Empire. S'étant prononcé avec outrance en faveur des Bourbons en 1814, il fut anobli et nommé procureur général. Il requit avec énergie contre les ennemis du régime, et notamment contre le maréchal Ney. Il siégea au Palais-Bourbon, au côté droit, de 1815 à 1821. Ses discours, mémoires et plaidoyers ont été recueillis dans ses *Œuvres complètes* (1827-1828).

Phot. X, Vincent, Lott.

BELLARY, v. de l'Inde (Mysore); 56 000 hab. Evêché catholique. Industries alimentaires.

BELLÂTRE adj. et n. m. Dont les traits trop réguliers ou l'apparence trop soignée marquent une certaine fatuité : *Un bellâtre de cinéma* (Colette).

BELLATRIX, nom donné à l'étoile γ Orion* ou γ *Orionis*. Magnit. 1,7. Type spectral B 2.

BELLAVITIS (comte Giusto), mathématicien italien (Bassano, Vénétie, 1803 - *id.* 1880). Pourvu d'un modeste emploi à la municipalité de sa ville natale, il fut, grâce à certains travaux d'analyse géométrique, nommé professeur au lycée de Vicence en 1842. Membre de l'Institut royal vénitien (1845), professeur de géométrie descriptive à l'université de Padoue, il devint sénateur du royaume en 1866.

BELLAY (MAISON DU), famille angevine, issue de *Berlay* ou BELLAY Ier, sire de Montreuil, en Anjou, qui vivait dans la seconde moitié du Xe s. A cette famille appartiennent Guillaume, Jean, Martin et le poète Joachim du Bellay. (V. notices suivantes.)

BELLAY (Guillaume DU), connu de son temps sous le nom de **seigneur de Langey**, homme de guerre et diplomate français (Glatigny 1491 - Saint-Symphorien-de-Lay, 1543), fils de Louis du Bellay et de Marguerite de La Tour-Landry. Il consacra sa jeunesse aux guerres d'Italie. A partir de 1524, il fut presque constamment chargé de missions diplomatiques, notamment en Angleterre (1529-1534), en Allemagne en 1532, 1534, 1535 et 1536. Gouverneur de Turin de 1537 à 1539, puis du Piémont de 1539 à sa mort. Comme lieutenant du roi ou vice-roi, il réussit pendant vingt ans à maintenir au profit de la France la fidélité de ce pays, qui, seul en Italie, ne détestait pas les Français. Brantôme a vanté son service de renseignements, qui lui permettait de connaître les secrets de tous les princes de l'Europe. Les *Mémoires* de Martin et de son frère Guillaume du Bellay, qui se complètent et couvrent la période de 1513 à 1547, ont été publiés ensemble en 1908-1919. Guillaume du Bellay a également écrit des vers latins et français ; il fut le protecteur de Rabelais, qui était son médecin.

BELLAY (Jean DU), prélat et diplomate français (1492 - Rome 1560), frère de Guillaume du Bellay. Evêque de Bayonne (1526), puis de Paris (1532), cardinal (1535) de Limoges (1541), archevêque de Bordeaux (1544), évêque du Mans (1546). Il fut plusieurs fois ambassadeur, notamment en Angleterre (1527), puis à Rome. De 1529 à 1533, il déploya une grande ténacité pour obtenir, à Rome, le divorce de Henri VIII d'avec Catherine d'Aragon. L'influence de Charles Quint, neveu de Catherine, ayant prévalu, l'annulation du mariage fut refusée. Le schisme de l'Angleterre devenait inévitable. Jean du Bellay en fut désespéré. Lieutenant général en Champagne et Picardie (1536), il pourvut, avec une parfaite compétence, à la mise en état de défense de Paris (1537). Après la mort de François Ier, il se retira à Rome. Le pape le fit évêque d'Ostie. Le cardinal du Bellay aimait les lettres. Il a laissé quelques poésies et fut l'ami de Philibert Delorme, qui construisit pour lui le château de Saint-Maur (1541-1546). C'était un esprit conciliant, qui aurait voulu trouver un accommodement avec les protestants.

BELLAY (Martin DU), homme de guerre français (v. 1495 - Glatigny 1559), frère de Guillaume et de Jean du Bellay. Echanson du roi en 1534, il était, en 1536, capitaine de 200 chevau-légers et de 200 arquebusiers à cheval. Il se battit en Flandre et en Piémont, et fut nommé gouverneur de Turin. Il devint par la suite lieutenant général en Normandie (1551). Ses *Mémoires* ont été publiés avec ceux de Guillaume. En épousant Elisabeth Chenu, il avait acquis la principauté (ou royaume) d'Yvetot.

BELLAY (Joachim DU), poète français (château de la Turmelière, sur la paroisse de Liré, 1522 - Paris 1560). Après des études de droit à Poitiers, où il rencontre Ronsard dans une hôtellerie (1547), il suit ce dernier à Coqueret pour une vie studieuse, consacrée à la connaissance des lettres grecques. Son rêve ambitieux d'humaniste s'exprime dans sa *Défense* et Illustration de la langue française* (1549), manifeste collectif et patriotique qui trace le programme de la nouvelle école poétique. En 1550, il publie les sonnets amoureux de *l'Olive**, dont il offre la seconde édition à Madame Marguerite, sœur du roi, sa protectrice, puis les *Vers lyriques* et *Divers Poèmes*. Il ne cesse de rivaliser avec Ronsard, tout en reconnaissant la supériorité du Vendômois dans l'ode, et bientôt dans les sonnets pétrarquistes : il n'a pas, dans ces genres, la grandeur d'inspiration et les élans vigoureux de Ronsard. Mais la maladie le ronge, et la *Complainte du désespéré* le montre le teint blêmi « en la fleur du plus doux âge » ; il se tourne vers la traduction du *Quatrième Livre de « l'Enéide »* (1552) et vers les *Inventions*, où domine l'inspiration chrétienne.

Le voyage qu'il fait à Rome, en 1553, à la suite de son cousin le cardinal Jean du Bellay, lui ouvre la voie de la poésie personnelle. Il parle de son expérience romaine dans quatre recueils publiés en 1558 : *les Antiquités* de Rome*, dans lequel il chante la grandeur et la décadence de Rome ; les *Regrets**, écho de sa mélancolie et de sa résignation ; les *Jeux* rustiques*, qui prouvent la variété de son talent dans la facétie et dans la satire ; les *Poemata*, écrits en latin. L'amour du poète pour Faustine est la seule consolation de son séjour. Du Bellay rentre en France vers 1555, pour retrouver ses amis, sa patrie et la « douceur angevine ».

Il occupe le deuxième rang parmi les poètes de la Pléiade. On saisit, dans son œuvre, le passage du poète humaniste au poète personnel et moderne. Il chante l'amitié, la patrie, les souffrances humaines, et la mélodie de sa plainte parvient à travers les nuances délicates de ses poèmes, dont l'art est fait de patience et de discrétion. (→ Biblio.)

BELLE n. f. Femme qui a de la beauté ; femme en général : *Une belle, d'un mot, rajuste bien des choses* (Molière). ‖ *Fam.* La femme qu'on aime : *Ecrire à sa belle.* ‖ *Ma belle*, terme d'amitié, surtout entre femmes, celle qui l'emploie étant plus âgée que celle à qui il s'adresse. ‖ *La belle*, pour s'adresser à une femme sur un ton cavalier : *Où allez-vous, la belle ?* ‖ *Faire la belle*, se pavaner, prendre un air satisfait de sa beauté ; et *pop.*, s'évader, en parlant d'un forçat, d'un prisonnier.

— Jeux. Partie décisive qui désigne le vainqueur, lorsque des joueurs ont gagné un nombre égal de parties ou de « manches ». ‖ Carte dont la valeur est supérieure à celle des autres. ‖ *Tirer à la belle*, pour savoir qui prendra la carte la plus forte afin de profiter de la donne. ‖ Au billard, se dit de la bille la mieux placée, la plus facile à jouer. ‖ Jeu de hasard, sorte de loterie, dans lequel le numéro sortant gagne les enjeux de tous les autres. ‖ *Jeu de la belle*, jeu de cartes qui est une variété de « trente et un ».

— ***Les belles*** n. f. pl. Le beau sexe. ‖ *Aimer les belles, Courir les belles*, avoir du penchant à la galanterie.

Belle au bois dormant (LA), conte de Perrault. Une méchante fée, qu'on a oublié d'inviter au baptême d'une princesse, prédit que celle-ci, devenue grande, se percera la main d'un fuseau et en mourra ; une bonne fée peut adoucir cette prédiction : la princesse est seulement condamnée à dormir pendant cent ans, au bout desquels un beau prince viendra la réveiller et l'épousera. Cette prédiction se réalisera.

— Le conte a servi d'argument à un ballet, musique de Tchaïkovski, chorégraphie de Marius Petipa (première au théâtre impérial Marie, de Saint-Pétersbourg, 1890).

Belle aux cheveux d'or (LA), conte de Mme d'Aulnoy. Une princesse, pour consentir à épouser un roi, soumet l'ambassadeur de celui-ci, Avenant, à de terribles épreuves. Il sort vainqueur de toutes, grâce à la reconnaissance d'une carpe, d'un corbeau, d'un hibou et d'un petit chien, Cabriole, et c'est Avenant que la princesse épouse.

Belle Bergère (LA), poème composé par un auteur inconnu, en Crète, vers la fin du XVIe s. et le début du XVIIe s. C'est une œuvre de caractère idyllique, qui rappelle la pastorale antique et la pastorale italienne (le *Pastor fido* de Guarini, notamment).

Belle Dame sans merci (LA), poème d'Alain Chartier. Le sujet en est banal : ce sont les vaines supplications d'un soupirant pour se faire agréer de sa Dame ; mais l'art du poète est souverain. Dans un prologue, l'auteur se met lui-même en scène ; il est parti en voyage ; à l'étape, il prend part à une fête joyeuse, dans un verger ; puis, lassé, il se retire à l'écart. C'est alors qu'il surprend la conversation de l'amoureux transi et de la dame indifférente. Durant 77 huitains, tous les arguments d'une requête d'amour sont présentés par l'un et réfutés par l'autre. A la fin, la dame retourne aux danses, et l'amant se retire ; il mourra bientôt de chagrin. Ce poème contribua grandement à la fortune du huitain octosyllabique sur trois rimes, rangées *a b a b b c b c*, forme strophique illustre par la préférence marquée que lui accorderont Villon et Marot.

Belle et la Bête (LA), conte de Mme Leprince de Beaumont. Un marchand imprudent, en cueillant une rose, excite la colère d'un monstre et n'échappe à la mort qu'en acceptant de lui livrer une de ses filles. Mais le monstre devient amoureux de la jeune fille, qui finit par l'aimer aussi, car la bonté de la Bête lui fait oublier sa laideur. Cet amour fait reprendre au monstre sa forme de prince, dont une méchante fée l'avait privé jadis, et ils s'épousent. — Jean Cocteau réalisa un film d'après ce conte, en 1946. Jean Marais et Josette Day interprètent les principaux rôles de cette œuvre où la composition du décor et du maquillage est poussée à un point de perfection rare.

Belle Ferronnière (LA). V. FERRONNIÈRE.

Belle Hélène (LA), opéra bouffe en 3 actes, de Jacques Offenbach, livret de Meilhac et Halévy (1864). Ce fut un des plus grands succès de l'opéra bouffe, et le triomphe d'Hortense Schneider. En 1955, John Cranko a créé, sur la musique d'Offenbach, une chorégraphie d'une verve originale et bouffonne.

Belle Jardinière (LA), peinture de Raphaël (120 × 79), au musée du Louvre, représentant la Vierge et l'Enfant avec saint Jean, et probablement acquise dès le règne de François Ier. Etude à la plume au cabinet des Dessins.

Belle Meunière (LA), série de 20 poèmes (*Die schöne Müllerin*) de Wilhelm Müller, mis en musique (chant et piano), en 1823, par Schubert. Chaque lied dessine des lignes mélodiques qui s'apparentent volontairement à la musique populaire de l'Allemagne du Sud. L'inspiration est très diverse : champêtre dans *Voyage*, *Halte*, *Berceuse du ruisseau*, mélancolique dans le *Ruban vert*, ardente dans *Impatience*. Le cycle de lieder forme une suite dont la simplicité constitue le charme essentiel.

BELLE (Alexis Simon), peintre français (Paris 1674 - † 1734). Elève de François de Troy, il fut portraitiste des cours de France et de Pologne, académicien en 1703. Citons ses portraits de *Louis XV*, de *Marie Leszczinska*, du roi *Stanislas*, etc. La plupart de ses toiles sont au musée de Versailles.

BELLE-ALLIANCE (LA), hameau de Belgique (Brabant), à 4 km de Waterloo. Centre des opérations de la bataille de Waterloo, appelée par les Prussiens bataille de *la Belle-Alliance*.

BELLEAU, comm. de l'Aisne, arrond. de Château-Thierry, au N.-O. de Château-Thierry ; 138 hab. (64 aggl.). Cimetières américain et allemand. Le bois situé au S. du village, occupé par les Allemands le 2 juin 1918, fut reconquis de haute lutte par la brigade américaine Harbord le 25, et servit de base de départ à l'offensive alliée sur Soissons le 18 juillet 1918. En souvenir de ce fait d'armes, le nom de *Bois-Belleau* a été donné à un porte-avions prêté par les Etats-Unis à la France en 1953.

BELLEAU (Rémy ou Remi), poète français (Nogent-le-Rotrou 1528 - Paris 1577). On n'a pas de détails sur son enfance et sur ses premières études. Protégé d'abord par Chretophle de Choiseul, abbé de Mureaux, il fut ensuite au service du marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise, et bénéficia toute sa vie des protections de la maison de Lorraine. Il fut reconnu par Ronsard, dès 1554, comme un des sept poètes de la Pléiade. Ses principales œuvres sont : les *Petites Inventions* (1556), où il marche sur les traces de Ronsard dans le genre de l'hymne-blason ; il décrit avec aisance et sûreté d'expression, les fleurs,

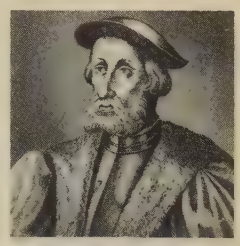

Guillaume du BELLAY
cabinet des Estampes

Jean du BELLAY
cabinet des Estampes

Joachim du BELLAY
cabinet des Estampes

« la Belle Jardinière », *détail*

Phot. Larousse, Giraudon.

Rémy BELLEAU
gravure de Radel
cabinet des Estampes

les fruits, les insectes. Avec des rythmes légers et une sensualité délicate, il trouve d'emblée, dans cette forme de poésie, la consécration de son talent. Sa *Bergerie** (1565 et 1572) est un mélange de prose et de vers dans le goût pastoral, où l'auteur se montre un interprète sensible de la nature. Ses *Amours et nouveaux échanges des pierres précieuses* (1576) forment une œuvre curieuse qui permet d'admirer son art de peindre avec des traits pittoresques et son imagination épique, qui crée les mythes dans lesquels est racontée la naissance des différentes pierres. Belleau est un humaniste qui reste original dans l'imitation, mais surtout un artiste qui, avec beaucoup de grâce, fut un miniaturiste et « avant l'heure un Théophile Gautier ». Ronsard l'appelait le « Peintre de la nature ».

BELLECHASSE, comté du Canada (Québec), sur la rive S. du Saint-Laurent ; 26 200 hab. Ch.-l. *Saint-Raphaël.*

BELLECHOSE (Henri), peintre brabançon (en Brabant - † Dijon v. 1445). Il travailla pour Jean sans Peur sous la direction de Jean Malouel, puis comme remplaçant de ce dernier (1415). Il termina le *Retable de saint Denis* (Louvre), commencé avec Malouel. On lui attribue le *Retable de saint Georges* (Louvre).

BELLECOMBE (Pierre Guillaume Léonard SARRAZIN DE), général français de religion protestante (Penne, Agenais, 1715 - en Allemagne 1796), défenseur de Pondichéry (1778).

BELLECOUR (Jean Claude Gilles COLSON, dit), acteur français (Paris 1725 - *id.* 1778). Fils d'un peintre, il étudia la peinture puis devint acteur. Il fut engagé à la Comédie-Française (1750-1778), où Mme de Pompadour voulait l'opposer à Lekain. Il échoua dans la tragédie, mais réussit dans la comédie et excella dans les rôles de grands seigneurs et d'aimables mauvais sujets. Auteur d'une comédie : *les Fausses Apparences.* — Sa femme, Rose Perrine LE ROY DE LA CORBINAYE, dite **Beauménard** (Lamballe 1730 - Paris 1799), débuta à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain (1743), fit partie de la troupe dramatique du maréchal de Saxe et devint, de 1749 à 1791, sociétaire de la Comédie-Française, où elle tint le premier rang dans l'emploi des soubrettes.

duc de BELLE-ISLE
musée de Versailles

Bellecour (PLACE), à Lyon, située entre Rhône et Saône, au pied de la colline de la Croix-Rousse. Tracée en 1713, sur un terrain dépendant de l'abbaye d'Ainay, elle forme un trapèze de 310 m de long sur 200 m de large.

BELLE-DAME n. f. Entom. V. VANESSE.

BELLE-DE-JOUR n. f. Nom usuel du liseron, dont la fleur ne s'épanouit que le jour. ‖ Pl. *des* BELLES-DE-JOUR.

BELLE-DE-NUIT n. f. Nom usuel de *Mirabilis Jalapa,* ou merveille du Pérou, souvent cultivée pour l'ornement des jardins. (Famille des nyctaginacées.) ‖ Pl. *des* BELLES-DE-NUIT.

BELLEDONNE (MASSIF DE), massif cristallin des Alpes françaises du Nord, dominant, à l'E., le Grésivaudan ; 2 981 m au *pic de Belledonne.* Malgré son altitude relativement modeste, cette chaîne, burinée de cirques glaciaires, constitue une véritable barrière allongée de la Romanche à l'Isère.

BELLE-FACE adj. Se dit d'un cheval dont la face (front et chanfrein) est couverte d'une large tache blanche.

BELLE-FILLE n. f. (étymol., V. BEAU-FILS). Femme du fils. ‖ Fille que le mari ou la femme a eue d'un mariage antérieur. ‖ Pl. *des* BELLES-FILLES.

BELLEFONDS (Bernardin GIGAULT, marquis DE), maréchal de France (1630 - Vincennes 1694). Il combattit dans l'armée de Catalogne, en Flandre (1658) et en Italie (1663). Il commanda l'armée du Roussillon en 1684, et l'armée rassemblée à La Hougue en 1692. Louis XIV s'accommodait assez de la franchise de son langage.

BELLEFONTAINE, comm. de la Martinique au S.-S.-E. de Carbet ; 1 238 hab. (728 aggl.). Port de pêche.

BELLEFOREST (François DE), polygraphe français (Sarsan 1530 - Paris 1583). Élevé par les soins de Marguerite de Navarre, il ne produisit que des compilations, entre autres les *Grandes Annales et Histoire générale de France* (1579), œuvre de polémique contre Hotman, et *les Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auteurs* (1580), d'où Shakespeare a tiré le sujet de *Hamlet.* Il inspira peut-être Rotrou (*Venceslas*).

BELLEGAMBE (Jean), peintre français (Douai 1470 - *id.* 1534). Ses contemporains l'avaient surnommé LE MAÎTRE DES COULEURS. Son œuvre capitale est le fameux *Polyptyque* d'Anchin, dans le style de Bruges (musée de Douai).

BELLEGARDE ou **BELLEGARDE-DU-LOIRET,** ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais ; 1 116 hab. (1 085 aggl.) [*Bellegardois*]. Donjon du XIVe s., remanié au XVIIe s. ; pavillons du XVIIIe s. Eglise romane. Cultures florales (roses). Bellegarde est un ancien duché-pairie qui appartint aux Montespan.

BELLEGARDE, comm. du Gard (arrond. de Nîmes), dans la plaine du Languedoc, près du canal du Rhône à Sète ; 2 236 hab. (1 931 aggl.).

Bellegarde, fort des Pyrénées-Orientales, près des frontières d'Espagne, et dominant le Perthus.

BELLEGARDE (MAISON DE), famille originaire de Saint-Lary (Haute-Garonne), qui acquit la terre de Bellegarde (Bourgogne) en 1498, et qui a joué quelque rôle dans l'histoire de la Savoie. Son représentant le plus éminent fut ROGER Ier († 1579), qui guerroya dans le Midi pendant les guerres de Religion, et accompagna en Pologne le duc d'Anjou. Celui-ci, devenu le roi Henri III, le créa maréchal de France en 1574. Disgracié, il se retira en Piémont, chassa Charles de Birague, gouverneur de Saluces, et assuma le titre de lieutenant général du roi au-delà des monts.

BELLEGARDE (Dantès), écrivain et homme politique haïtien (Port-au-Prince 1877). Un des fondateurs de *la Ronde,* puis ministre, diplomate, président de l'Assemblée constituante en 1949, il condense l'histoire et la sociologie haïtiennes en vigoureuses synthèses (*la Nation haïtienne,* 1938 ; *Histoire du peuple haïtien,* 1953 ; *Haïti et son peuple,* 1953). Il incarne la tendance qui considère la culture française comme une partie intégrante du patrimoine national haïtien.

BELLEGARDE-EN-MARCHE, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson) ; aux confins de la Haute-Marche et de la Marche de Combrailles ; 395 hab. [*Bellegardiers*]. Restes d'un château et d'une enceinte fortifiée. Une manufacture de tapisserie a été ruinée par la révocation de l'édit de Nantes. Centre de séjour.

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Nantua), au confluent du Rhône et de la *Valserine ;* 5 743 hab. (5 659 aggl.) [*Bellegardiens*]. Centre industriel : filature, papeterie, industries chimiques et pharmaceutiques, machines pour les matières plastiques, cartonnerie, corderie, etc. Près de Bellegarde, le Rhône, aux basses eaux, disparaissait dans les fissures calcaires du fond de son lit (perte du Rhône) : la mise en eau du barrage de Génissiat (1948) a submergé cette perte.

BELLEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), au S. de Courtrai ; 3 300 hab. Brasseries.

BELLE-ÎLE ou **BELLE-ÎLE-EN-MER,** en breton **Inis er Gerveur,** île de la Bretagne méridionale (Morbihan), formant un cant. de l'arrond. de Lorient ; 4 906 hab. (*Bellîlois*). Cette île, la plus importante des côtes bretonnes (8 461 ha), est située au large de Quiberon. Longue de 17 km, elle est formée par un plateau qui atteint 65 m d'altitude et qui domine l'Océan par de hautes falaises pittoresques à l'O. et au S. (pointe des Poulains, grotte de l'Apothicairerie, etc.). A la différence des autres îles de Bretagne, tournées essentiellement vers la mer, cette terre doit la plus grande partie de ses ressources à l'agriculture, mais l'économie rurale n'y est pas très prospère et l'émigration est importante depuis le début du siècle. La pêche a pour base principale le port du Palais, le chef-lieu de l'île, qui possède trois conserveries. Le tourisme estival fournit enfin des ressources non négligeables et sa population triple au mois d'août.

BELLE-ISLE (DÉTROIT DE), détroit séparant l'île de Terre-Neuve du Labrador, et unissant le golfe du Saint-Laurent à l'Atlantique ; largeur 20 km. A son entrée se trouve l'île du même nom.

BELLE-ISLE (Charles FOUQUET, comte, puis duc DE), maréchal de France (Villefranche-de-Rouergue 1684 - Versailles 1761). Il entra dans l'armée et, dès 1709, devenait « mestre » de camp général des dragons. En 1741, il était promu maréchal de France. Ambassadeur à la diète de Francfort la même année, il se fit le champion de la guerre contre l'Autriche, et réussit à former contre Marie-Thérèse une vaste coalition (V. SUCCESSION D'AUTRICHE [*guerre de la*]). Redevenu homme de guerre, il ne fut pas heureux en Bohême (1742), mais, en 1747, il libéra la Provence des Austro-Sardes. En 1748, il fut fait duc et pair. De 1758 à 1761, il fut ministre de la Guerre, poste qu'il avait hésité à accepter, la question se posant de savoir si un duc et pair ne dérogerait pas en étant ministre. Il introduisit de l'ordre et de la régularité dans l'administration de l'armée. La formation des brigades et des divisions fut réglementée. (Acad. fr., 1749.)

BELLE-ISLE-EN-TERRE, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), au N. des monts d'Arrée ; 1 284 hab. (795 aggl.). Fabrique de papier.

BELLE-MAMAN n. f. (étymol., V. BEAU-FILS). Synonyme familier et affectueux ou ironique de belle-mère. ‖ Pl. *des* BELLES-MAMANS.

BELLEMARE (Adrien CARREY DE), général français (Paris 1824 - Nice 1905). Il se distingue pendant la guerre de 1870. Mis en disponibilité pour avoir protesté contre les projets de restauration monarchique, il est réintégré en 1879 et nommé commandant de corps d'armée en 1883.

BELLÊME, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. de Mortagne-au-Perche), près de la *forêt de Bellême ;* 1 627 hab. (1 555 aggl.) [*Bellémois*]. Eglise du XVe s., reconstruite aux XVIIe et XVIIIe s. Hôtel de ville du XVIIe s. Porte fortifiée du XVe s. Confection. Filets brodés. Patrie d'A. Boucicaut.
— Hist. Bellême, longtemps fortifiée, était avec Mortagne la principale ville du Perche. Elle forma une seigneurie appartenant à la maison de Creil, puis de Mortagne. La ville fut occupée par les Chouans en 1800 et saccagée pendant la guerre de 1870.

Bellême (FORÊT DE), forêt domaniale du Perche (Orne), s'étendant, sur 2 500 ha, au N. de Bellême. Cette forêt, à la révolution de deux cents ans, possède de très beaux peuplements de chênes.

BELLEMENT adv. De belle façon : *Ces palais si bellement sculptés, qui les habite?* (Barrès). ‖ Bel et bien, sans façons : *Si j'étais soupçonné de la moindre chose, je serais fusillé tout bellement* (Balzac).
◆ Interj. Dialectalisme utilisé pour inviter à la modération : *Bellement, bellement,* [...] *il ne faut te chagriner ma bonne femme* (Sand).

BELLE-MÈRE n. f. (étymol., V. BEAU-FILS). Mère de la femme par rapport au mari, du mari par rapport à la femme. ‖ Femme du père par rapport aux enfants issus d'un mariage précédent. ‖ Pl. *des* BELLES-MÈRES.

BELLENAVES, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans la Limagne bourbonnaise ; 1 362 hab. (583 aggl.). Eglise romane (XIIe s.). Château (XVe-XVIe s.).

BELLENCOMBRE, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Caux ; 673 hab. (354 aggl.). Restes d'un château du XIIe s.

BELLENDEN, ou **BALLANTYNE,** ou **BANNATYNE** (John), érudit écossais (Berwick v. 1500 - Rome 1550 ou 1587). Il fit ses études à Saint Andrews et à Paris. Il traduisit l'*Historia gentis Scotorum* de Boèce, à la requête du roi Jacques V. C'est, avec la traduction des cinq premiers livres de Tite-Live, le premier spécimen de prose littéraire écossaise.

BELLEPERCHE (Pierre DE), juriste et homme d'État français (Lucenay-lès-Aix, Nivernais, vers le milieu du XIIIe s. - Paris 1308). Chanoine de Bourges, chancelier de France

(1302), évêque d'Auxerre (1306), il fut, sous Philippe le Bel, mêlé à presque toutes les grandes affaires du règne.

BELLE-PETITE-FILLE n. f. (étymol., v. BEAU-FILS). Fille d'un beau-fils ou d'une belle-fille. || Pl. *des* BELLES-PETITES-FILLES.

BELLERIVE-SUR-ALLIER, ancienn. **Vesse,** comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), sur l'*Allier,* en face de Vichy; 4 008 hab. (3 418 aggl.). Centre résidentiel. Fabrique de munitions.

BELLÉROPHON n. m. Mollusque gastropode fossile, caractéristique des terrains paléozoïques et surtout du Carbonifère. (Les nombreuses espèces de ce genre ont toutes une coquille sphérique ou discoïde, et une bouche présentant au milieu du labre une fente faisant suite à une bande dorsale. Type de la famille des *bellérophontidés.*)

BELLÉROPHON, héros corinthien, fils de Poséidon. Après le meurtre involontaire de son frère, ou, suivant d'autres, d'un noble Corinthien nommé Belléros, il dut s'expatrier et se retira à la cour de Prœtos, roi de Tirynthe. Sténébée, femme de ce prince, l'accusa faussement d'avoir tenté de la séduire. Prœtos envoya le héros à Iobatès, son beau-frère, roi de Lycie, avec des tablettes fermées disant de le faire périr. Iobatès lui ordonna de combattre la Chimère, persuadé qu'il succomberait dans cette lutte. Protégé par Pallas, qui lui amena le cheval Pégase, Bellérophon tua le monstre et accomplit de tels exploits que le roi de Lycie, émerveillé, en fit son gendre et successeur. La légende fut très populaire, et Bellérophon, monté sur Pégase, figure sur de nombreuses monnaies antiques.

Bellerophon, navire anglais (capitaine Maitland) sur lequel se rendit Napoléon le 15 juillet 1815, lorsqu'il se fut livré aux Anglais.

BELLEROSE (Pierre LE MESSIER, dit), acteur français (v. 1592 - Paris 1670). Chef et orateur de l'Hôtel de Bourgogne de 1625 à 1643, date à laquelle, acquis à la dévotion, il se retira du théâtre. Il avait créé les rôles de Cinna et du Menteur.

BELLERY-DESFONTAINES (Henry Jules), peintre, lithographe et décorateur français (Paris 1867 - *id.* 1910). Il collabora aux peintures murales du Panthéon et dessina les modèles de quelques meubles, caractéristiques du style 1900 (musée des Arts décoratifs).

BELLESCULÉE (Pierre), premier imprimeur établi à Rennes. D'origine poitevine, il achève, en 1485, les *Coutumes de Bretagne,* avec des caractères rappelant la gothique bâtarde flamande.

BELLES-LETTRES n. f. pl. Etudes et ouvrages d'ordre littéraire considérés particulièrement au point de vue du plaisir esthétique. || *Académie des inscriptions et belles-lettres,* v. ACADÉMIE.

Belles Lettres (SOCIÉTÉ D'ÉDITION LES), maison d'édition française fondée en 1920 par les administrateurs de l'association Guillaume-Budé* (notamment Alfred et Maurice Croiset et Paul Mazon), pour publier les textes des auteurs classiques grecs, latins (avec traductions) et français (collection des Universités de France), ainsi que des collections annexes de commentaires, d'études, de bibliographies, concernant surtout l'Antiquité classique et la littérature française.

BELLE-SŒUR n. f. (étymol., v. BEAU-FILS). Sœur du mari ou de la femme. || Femme du frère ou du beau-frère d'une personne. || Pl. *des* BELLES-SŒURS.

BELLESSORT (André), professeur et écrivain français (Laval 1866 - Paris 1942). De ses voyages, destinés à faire connaître la culture française à l'étranger, il a rapporté d'intéressants témoignages : *Chili et Bolivie* (1897), *la Roumanie contemporaine* (1905), *le Nouveau Japon* (1918), *Reflets de la vieille Amérique* (1923). Critique littéraire du *Journal des débats* en 1926, secrétaire de la *Revue des Deux Mondes,* il a défendu dans ses ouvrages les valeurs traditionnelles de l'humanisme classique : *Sur les grands chemins de la poésie classique* (1914), *Virgile, son œuvre et son temps* (1920), *Etudes et figures* (1921), *Balzac* (1924), *Essai sur Voltaire* (1925), *Sainte-Beuve* (1927), *Victor Hugo, essai sur son œuvre* (1930), *Dix-Huitième Siècle et romantisme* (1941). [Acad. fr., 1935; secrétaire perpétuel, 1940.]

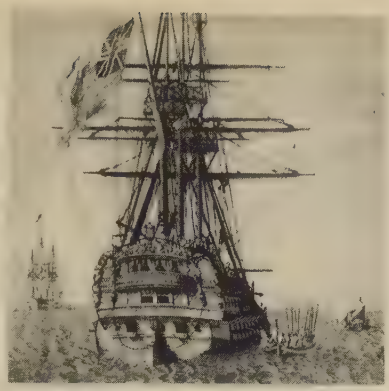

embarquement au large de Rochefort de Napoléon Ier sur le Bellerophon

BELLETESTE (Jean Antoine), ivoirier français (Dieppe 1730 - fin du XVIIIe s.). Il fut célèbre dans le portrait et exécuta notamment celui de Trudaine (1773).

BELLEU, comm. de l'Aisne (arrond. de Soissons), près de Soissons; 1 619 hab. (1 583 aggl.). Matériel de sucreries. Emaillerie.

BELLEVAL (Pierre RICHER DE), médecin et botaniste français (Châlons-sur-Marne v. 1564 - Montpellier 1632). Il publia une nomenclature des plantes cultivées dans le Jardin royal de Montpellier, sous le titre de *Onomatologia,* etc. (1598), et *Recherche des plantes du Languedoc* (1605), etc.

BELLEVILLE, quartier de Paris (XXe arr.), sur une colline qui atteint 108 m d'alt. Il doit son nom à une ancienne commune du département de la Seine qui fut annexée en 1860 et divisée entre les XIXe et XXe arrondissements. C'est un quartier essentiellement ouvrier, aux rues étroites et aux maisons modestes, gardant encore des îlots insalubres. — Hist. Ancien fief dit *de Savie* (montagne sauvage), les rois mérovingiens y eurent des maisons de plaisance. Au VIe s., les moines de Saint-Laurent et de Saint-Martin y établirent un aqueduc dont les eaux descendaient jusqu'aux fossés du Temple, rejoignaient celles de la Grange-Batelière et venaient tomber dans la Seine (d'où les noms de rue des Rigoles, des Cascades, de la Mare). Ce fut au XIVe s. que, en raison de la beauté et de la situation du site, s'imposa le nom de *Belleville.* A partir du XVIe s. et jusqu'en 1775 y eut lieu chaque année la fête dite « de la rose nommée », au cours de laquelle était couronnée une rosière.

Belleville (PROGRAMME DE), programme républicain exposé par Gambetta à Belleville, où il était candidat, contre Carnot lors des élections du 24 mai 1869. Publié sous les titres *Cahier de mes électeurs* et *Réponse au cahier,* il exigeait l' « application la plus radicale du suffrage universel », la reconnaissance réelle des libertés individuelles, de réunion complète, de la presse, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, la suppression des armées permanentes.
Purement politique, ce programme, qui, dans ses grandes lignes, fut celui du parti radical, n'abordait le problème social qu'avec beaucoup de précaution, se contentant de demander l'abolition des gros traitements, du cumul, et la recherche de la justice et de l'égalité sociale pour « faire disparaître l'antagonisme social ».

BELLEVILLE, ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le Beaujolais, sur la Saône; 3 575 hab. (2 814 aggl.) [*Bellevillois*]. Magnifique église romane (anc. abbatiale) du XIIe s. Vins. Métallurgie (outillage mécanique, appareils agricoles, fonderies, décolletage). Fabrique de bobinages. Confection. Tannerie. Parqueterie. Patrie de J.-P. Damiron.

BELLEVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Moselle, en amont de Pont-à-Mousson; 1 070 hab. Construction mécanique.

BELLEVILLE, v. du Canada (Ontario), sur le lac Erié, au N. de la baie de Quinté; 22 000 hab. Industries du bois. Métallurgie. Constructions mécaniques et électriques. Cimenteries. Papeteries. Distilleries. Matières plastiques.

BELLEVILLE, v. des Etats-Unis (Illinois), au N.-E. de Saint Louis; 32 700 hab. Evêché catholique. Industries chimiques et textiles.

BELLEVILLE (Henri LEGRAND, dit). V. TURLUPIN.

Belleville (RONDELLE). Technol. V. RONDELLE.

BELLEVILLE-SUR-MEUSE, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), faubourg N. de Verdun; 2 950 hab. (2 852 aggl.). Industrie sidérurgique.

BELLEVUE, section de la comm. de Meudon (Seine-et-Oise, arrond. de Versailles), au-dessus de la Seine. Le château de Bellevue fut construit en 1748 par Jean Cailleteau, dit *Lassurance,* architecte de Mme de Pompadour. Cette jolie maison de plaisance fut décorée par les sculpteurs Coustou, Falconet, Pigalle, l'ornemaniste Verbeckt, les peintres Van Loo et Boucher; Garnier d'Isle l'entoura d'un vaste et beau jardin. En 1773, J. A. Gabriel agrandit cette demeure. Pillée durant la Révolution, elle fut en grande partie détruite sous la Restauration (1823). Le quartier résidentiel de Bellevue s'étend aujourd'hui sur l'ancien parc du château.

BELLEVUE, section de la comm. des Houches (Haute-Savoie), au pied du mont Lachat. Station de sports d'hiver à 1 800 m d'alt.

BELLEVUE-LA-MONTAGNE, comm. de la Haute-Loire, arrond. du Puy, dans les monts du Velay, au N. du Puy; 893 hab. (304 aggl.). Exploitation de minerai d'uranium.

BELLEY, ch.-l. d'arrond. de l'Ain, dans le Bugey; 5 470 hab. (4 206 aggl.) [*Belleysans*]. Evêché. Ancienne ville romaine, siège d'un évêché et chef-lieu d'un comté au Moyen Age, la ville fut dévastée par un incendie en 1385. Amédée VIII, duc de Savoie, la fit reconstruire et entourer de murailles. La cathédrale a été reconstruite au XIXe s., sauf le chœur, qui date du XVe s.; le palais épiscopal est dû à Soufflot (1779). Longtemps gros bourg rural et cité administrative, Belley est devenu en outre un centre commercial et industriel (tannerie, maroquinerie, fabrique de joints métallo-plastiques, métallurgie [alliages] et constructions mécaniques, imprimerie, confection). Patrie de Brillat-Savarin.

BELLEYME (Pierre DE), cartographe français (Beauregard, Périgord, 1747 - Paris 1819). De 1766 à 1793, il fut chargé des levés et de l'exécution de la *Carte topographique de Guyenne* en 52 planches. En 1793, il dressa pour la Convention la carte des 85 départements de la République.

BELLEZMA (MONTS DU), massif montagneux d'Algérie, situé entre les monts du Hodna, à l'O., et le massif de l'Aurès, dont il est séparé par la dépression Batna-El-Kantara; 2 094 m au djebel Touggour. Ce massif est constitué de lourds plateaux dominés par des crêtes calcaires boisées (cèdres).

BELLI (Valerio), dit **il Vicentino,** graveur en pierres fines et médailleur italien (Vicence 1468-*id.* 1546). Il a gravé un nombre considérable de médailles, particulièrement d'après des personnages antiques, et d'importants travaux sur cristal de roche.

BELLI (Giuseppe Gioacchino), poète italien (Rome 1791 - *id.* 1863). Il a composé plus de 2 000 sonnets en dialecte romain et en italien, dans lesquels il a peint la vie du peuple de Rome avec beaucoup de naturel, de vivacité et d'humour; mais ce réalisme poétique se teinte aussi d'une mélancolie romantique devant les tristes images que donne souvent la condition humaine.

BELLIARD (Auguste, comte), général français (Fontenay-le-Comte 1769 - Bruxelles 1832). Chef d'état-major de Dumouriez à Jemmapes, destitué après la trahison de celui-ci, il s'engage comme volontaire et conquiert tous ses grades sur le champ de bataille. Il fait toutes les campagnes de l'Empire. Pair de France et major général de

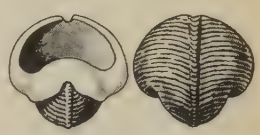

bellérophon (moll.)

Giovanni BELLINI « la Vierge, l'Enfant et les Saints » ensemble et détail du triptyque des Frari à Venise

Vincenzo BELLINI lithographie de Julien

bellis

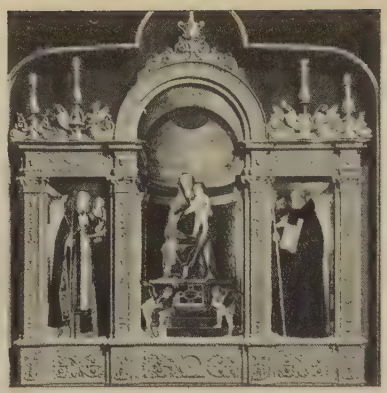

l'armée royale en 1814, Louis XVIII le révoque après les Cent-Jours, puis le réintègre à la pairie en 1819, et Louis-Philippe en fait son ambassadeur à Bruxelles.

BELLI-BLANES (Paolo), acteur italien (Florence 1780 - *id.* 1823). Surnommé **le Talma italien**, il dirigea le théâtre français de Milan, fondé par Napoléon Ier.

BELLICISME n. m. Doctrine, tendance des bellicistes.

BELLICISTE n. et adj. (du lat. *bellum*, guerre). Partisan de la force dans le règlement des affaires internationales : *Par sa théorie de la conquête, Montesquieu est à la fois pacifiste et belliciste* (Faguet). || Personne qui manifeste des intentions agressives.

BELLIÈRE (Jacques), marquis **du Plessis.** V. ROUGÉ.

BELLIÈVRE (Claude DE), magistrat et archéologue français (Lyon 1487 - *id.* 1577). Premier président au parlement de Grenoble (1541). C'est à lui qu'est due la conservation des *Tables claudiennes**.

BELLIÈVRE (Pomponne DE), seigneur **de Grignon,** diplomate et magistrat français (Lyon 1529 - Paris 1607). Il fut d'abord — avant 1559 — conseiller au sénat de Chambéry (ville alors occupée par la France). En 1564, il fut nommé ambassadeur de Charles IX auprès des ligues des Grisons. En 1572, il retourna chez les Suisses pour justifier le roi de la Saint-Barthélemy. En 1575, il devint surintendant des Finances. En 1576, il avait été fait président au parlement de Paris. En 1586, ambassadeur en Angleterre, envoyé pour décider Elisabeth à se défaire de Marie Stuart, il l'adjura, après la condamnation à mort de la reine d'Ecosse, de ne pas faire exécuter la sentence. Disgracié et exilé par Henri III en 1588, il revint en faveur sous Henri IV. Sa participation à la conclusion du traité de Vervins lui valut d'être élevé à la charge de chancelier (1599). Les sceaux lui furent retirés en 1605, mais, jusqu'à sa mort, il demeura chef du Conseil privé.

BELLIFONTAIN, E adj. et n. Relatif à Fontainebleau ; habitant ou originaire de cette ville.

BELLIGÉRANCE n. f. Etat d'une nation belligérante.

BELLIGÉRANT, E adj. (lat. *belligerans*). Se dit d'un peuple qui est en état de guerre avec un autre : *Les puissances belligérantes.* — ***Belligérants*** n. m. pl. Nations qui sont en état de guerre*, par opposition aux *neutres : Les droits des belligérants.* || Ceux qui appartiennent aux forces armées régulières d'un Etat ou à certaines formations supplétives, nommément reconnues par les conventions internationales.

BELLIN (Jacques Nicolas), ingénieur hydrographe français de la marine (Paris 1703 - Versailles 1772). Il fut le premier hydrographe du Dépôt de la marine. Il publia en 1753 un atlas des côtes de France, le *Neptune françois*, en 1756 l'*Hydrographie françoise*, comprenant les cartes des côtes du monde entier, et, en 1764, le *Petit Atlas maritime*, en cinq volumes.

BELLINCIONI (Bernardo), poète italien (Florence 1452 - Milan 1492). Il a célébré dans ses sonnets Ludovic le More, dont il fut le protégé à Milan.

BELLINGSHAUSEN (Fabian VON), officier de la marine russe (île d'Ösel 1778 - Kronchtadt 1852). Au cours d'un voyage effectué de 1819 à 1821, il découvrit dans l'Antarctique les îles Pierre-Ier et Alexandre-Ier, et explora la Géorgie méridionale.

BELLINI (les), peintres italiens qui jouèrent un rôle capital dans l'école vénitienne. — Ce fut dans l'atelier de IACOPO (Venise v. 1400 - *id.* 1470) que se précisèrent, à partir de 1450, les tendances fondamentales de cette école ; élève de Gentile da Fabriano, il rompit avec la tradition gothique, en s'adonnant à l'étude de la composition dans l'espace ; peu de ses peintures ont été conservées ; citons sa *Madone* (Offices), *Vierge et Enfant* (Louvre) ; ce sont ses deux recueils de dessins (Louvre et British Museum) qui permettent le mieux de se faire une idée exacte de son apport. Il eut deux fils, Gentile, Giovanni, et une fille, Niccolosia, qui, en 1454, devint la femme d'Andrea Mantegna. — GENTILE (Venise v. 1429 - *id.* 1507) fut élève de son père, puis travailla avec Mantegna, dont il conjugua habilement l'influence avec celle de son propre frère. Son talent personnel est celui d'un narrateur ; il sut, en des tableaux de vastes dimensions, retracer, dans un style pittoresque et brillant, diverses scènes de la vie publique, tant à Venise (*Procession sur la place Saint-Marc*, Académie, Venise) qu'au pays de Mehmet II, où, devenu peintre officiel de la République, il fut envoyé en 1479 (*Réception de Domenico Trevisano, ambassadeur de Venise au Caire*, Louvre). Il influença Carpaccio. On lui doit également d'admirables portraits (*Lorenzo Giustiniani*, Académie, Venise ; *Mehmet II*, National Gallery). — GIOVANNI, dit parfois **Giambellino** (Venise v. 1429 - *id.* 1516), après avoir travaillé sous l'influence de son père et de Mantegna, renonce à l'austérité et à la raideur pour s'orienter vers une peinture de plus en plus colorée. La venue d'Antonello de Messine à Venise, en 1475, n'est sans doute pas étrangère à cette évolution ; Giovanni Bellini n'en est pas moins considéré comme un grand initiateur ; son entente raffinée des valeurs proprement picturales est sans précédent. Il influença à son tour Mantegna, puis Giorgione et Titien. Dürer, dès 1505, l'estima être le peintre le plus génial de son temps. Il a été admiré, depuis, par tous les artistes enclins à utiliser la couleur en tant qu'élément d'expression. Emouvant interprète du sentiment religieux, ses madones sont tout ensemble humaines et divines. Il réalisa le premier, avec un charme incomparable, l'accord du paysage et de la figure. Venise, dont il devint peintre officiel en 1479, conserve de lui la *Vierge entourée de saints* (église San Zaccaria), *la Vierge trônant avec l'Enfant endormi* (Académie), *la Vierge, l'Enfant et les Saints* (Santa Maria Gloriosa dei Frari). Parmi ses autres chefs-d'œuvre, citons : *le Christ bénissant* et *Vierge et Enfant entourés de quatre saints* (Louvre), *le Christ au mont des Oliviers* (National Gallery), *le Christ rédempteur* et *Pietà* (Bréra), *Allégorie* (Offices), ainsi que l'une de ses rares peintures profanes, le *Festin des dieux* (Washington). On lui doit également des portraits ; l'un des plus célèbres est celui du *Doge Lorédan* (National Gallery). [→ Biblio.]

BELLINI (Lorenzo), anatomiste italien (Florence 1643 - *id.* 1704). Il publia, à dix-neuf ans, sa découverte des tubes urinifères, et fut nommé, à vingt ans, professeur de médecine théorique, puis d'anatomie, à Pise. Il fut le premier médecin du pape Clément XI. Il a découvert l'action excitatrice des nerfs sur les muscles, le siège du goût dans les papilles linguales. Il fut aussi poète. On lui doit *la Bacchéréide* (Florence, 1729).

BELLINI (Vincenzo), compositeur italien (Catane 1801 - Puteaux 1835). Ce génie essentiellement mélodique écrivit quelques-uns des plus beaux airs qui existent. On sait l'influence qu'ont eue sur Chopin certains de ses contours mélodiques. Les harmonies et l'orchestration souvent élémentaires ne nuisent en rien à l'émotion que suscitent encore *I Capuletti e i Montecchi* (Venise, 1830), d'après *Roméo et Juliette*, *la Somnambule* (Milan, 1831), la *Norma*, créée par la Pasta (Milan, 1831), et les *Puritani* (Paris, 1835).

BELLINI (Ettore), ingénieur italien (Foligno 1876 - Ray-sur-Saône 1943). Ingénieur électricien de la Marine royale italienne (1901), chef du laboratoire naval d'électricité de Venise (1906), il a étudié et perfectionné l'emploi de la T.S.F. à bord des navires et, en collaboration avec le capitaine Tosi, inventé un radiogoniomètre.

BELLINZONA, v. de Suisse, ch.-l. du canton du Tessin, dans un site pittoresque ; 12 000 hab. La ville s'était rapidement développée après la construction de la ligne du Saint-Gothard, qui en fait une étape entre l'Allemagne et l'Italie. Trois vieux châteaux dominent Bellinzona, qui a conservé une vieille enceinte. Eglise baroque.

BELLIQUEUX, EUSE adj. (lat. *bellicosus*). Qui aime la guerre : *Nation belliqueuse. Quelque chose de belliqueux la transportait* [Emma]. *Elle aurait voulu abattre les hommes, leur cracher au visage* (Flaubert). || Qui a rapport à la guerre : *Chants belliqueux.* || — *Fig.* Qui aime les querelles ou les discussions ; qui excite à la guerre : *Ecrivain belliqueux.*
— SYN. : *batailleur, combatif, guerrier, martial.*

BELLIS n. m. Nom scientifique du genre pâquerette ou petite marguerite des prés. (Famille des composées.)
— ENCYCL. Les *bellis* ont pour caractères : capitules à fleurs nombreuses, réceptacle conique entouré d'un involucre à une ou deux séries d'écailles foliacées, fruits sans aigrette. L'espèce la plus commune est la *pâquerette vivace* (*Bellis perennis*), abondante dans les prés de tout l'hémisphère boréal. Ses petits fleurons jaune d'or, entourés de ligules blanches, sont parfois rosés ou purpurins en dessous.

BELLITE n. f. (du lat. *bellum*, guerre). Mélange explosif composé de nitrate d'ammonium avec du di- ou trinitrobenzène.

BELLIUM [liɔm] n. f. Plante à feuilles épaisses, à capitules à disque jaune et ligules rosées, poussant dans les rocailles humides. (Famille des composées.)

BELLMAN (Carl Michael), poète suédois (Stockholm 1740 - *id.* 1795). Ayant débuté par des poèmes religieux, des satires morales et des traductions d'ouvrages pieux, il devint surtout célèbre pour ses chansons, adaptées le plus souvent à des mélodies d'opéras-comiques français, et qu'il présentait lui-même en s'accompagnant à la cithare. Ces poèmes, dont les premiers datent de 1768, n'ont été que tardivement réunis dans les deux recueils *Epîtres de Fredman* (1790) et *Chants de Fredman* (1791) ; ils évoquent, avec un mélange de grâce et de burlesque, de tendresse et de réalisme, une série de personnages hantant les cabarets de Stockholm. Sa poésie, tour à tour bachique et idyllique, dramatique et grave, est restée extrêmement populaire en Suède.

BELLO ou **BELLAUD** n. m. Argot des peigneurs de chanvre du Jura et de l'Ain, nourri de mots anciens, recueilli vers 1850-1900.

BELLO (Francesco), poète italien du XVe s., né à Ferrare. Surnommé **l'Aveugle de Ferrare** (*il Cieco*), il est l'auteur du *Mambriano* (1509), poème chevaleresque composé à l'imitation du *Roland amoureux* de Boïardo.

BELLO (Andrés), écrivain, poète et homme politique d'origine vénézuélienne (Caracas 1781 - Santiago du Chili 1865). En 1829, le gouvernement chilien le choisit comme directeur du *Journal officiel* et comme secrétaire général du ministère des Relations extérieures. Il fonda l'université du Chili, dont il fut recteur, travailla avec ardeur au développement de l'instruction publique et publia en espagnol des *Principes de droit international* (1840). Poète, sociologue, critique et grammairien, il a exercé une influence considérable sur toute l'Amérique du Sud.

BELLOC (Jean Hilaire), peintre français (Nantes 1786 - Paris 1866). Il se distingua particulièrement dans le portrait (*Mme de Mirbel*, musée de Nantes ; *le Comte A. de Dillon*, musée de Versailles) et dirigea pendant quarante ans, à Paris, l'Ecole de dessin de la rue de l'Ecole-de-Médecine, où professa Lecoq de Boisbaudran.

BELLOC (Hilaire), écrivain anglais (La Celle-Saint-Cloud 1870 - Londres 1953). Né d'un père français et d'une mère irlandaise, il fut élevé en Angleterre et étudia à Oxford ;

Phot. Anderson-Giraudon, X, Noailles.

il fit son service militaire en France, et se fit naturaliser Anglais en 1903. Il fut membre du Parlement de 1906 à 1910. Poète, romancier, critique, essayiste, polémiste, humoriste, esprit mobile et parfois paradoxal, il est un des représentants les plus originaux du mouvement catholique dans l'Angleterre contemporaine; il a publié des études historiques : *Danton* (1899), *Robespierre* (1901), *Histoire d'Angleterre* (1925-1931), *Richelieu* (1929), *Cromwell* (1934); des romans politiques et satiriques : *Emmanuel Burden* (1904), *l'Election de M. Clutterbuck* (1908); des études politiques : *l'Etat servile* (1912). Dans son essai sur *l'Europe et la Foi* (1920), il a étudié la communauté de civilisation qui lie tous les peuples occidentaux.

BELLOCHIN n. m. Cépage noir, cultivé dans les environs de Chambéry.

BELLOGUET (Dominique, baron ROGET DE), archéologue français (Bergheim 1796 - Nice 1872). Fils du général Roget, il se signala pendant la campagne de France et prit sa retraite en 1834. Il est surtout connu par son *Ethnogénie gauloise* (1858-1872).

BELLON n. m. Toxicol. Nom donné aux coliques saturnines, dans les mines de plomb.

BELLON ou **BELON** n. m. Sorte de chariot portant une cuve pour recevoir la vendange. || Grand cuvier dans lequel on fait macérer les pommes broyées avec de l'eau, pour la préparation du cidre.

BELLONE, en lat. **Bellona,** déesse romaine de la Guerre, sœur ou femme de Mars. Elle fut identifiée avec la déesse grecque *Enyô*. Bellone avait à Rome deux temples, l'un très ancien, l'autre élevé hors de l'enceinte par Appius Claudius Caecus à l'occasion de la guerre samnite. On y recevait ceux des ambassadeurs étrangers que la loi ne permettait pas d'introduire dans la ville. Les prêtres, ou *bellonaires,* dansaient en se faisant des blessures volontaires.
— Iconogr. Les représentations antiques de Bellone sont rares. On la figurait armée d'une torche, d'une lance, d'une massue ou d'un fouet, casquée et cuirassée. On croit la reconnaître au revers de monnaies du Bruttum et de la Lucanie qui portent au droit la tête de Mars. Parmi les modernes, citons la *Bellone* de Le Brun et celle de Rodin (1881).

BELLONTE (Maurice), aviateur français (Méru, Oise, 1895). Coéquipier de Dieudonné Costes, il tenta avec lui, en 1929, la traversée de l'Atlantique Nord au cours de laquelle, manifestant un magnifique sang-froid, les deux hommes firent demi-tour au large des Açores, en raison de la surconsommation de carburant, et revinrent, sans escale, se poser à leur point de départ. Après s'être attribué, du 27 au 29 septembre 1929, le record du monde de distance en ligne droite sur 7 905 km, de Paris à Tsitsihar, le même équipage réalisa la première liaison aérienne Paris-New York (1er-2 septembre 1930) sur le célèbre avion Breguet-XIX *Point-d'interrogation.*

BELLORI (Giovanni Pietro), archéologue italien (Rome 1636 - *id.* 1696). Il reçut de Clément X le titre de *Antiquario di Roma,* posséda une belle collection d'antiquités et a laissé de nombreux ouvrages, dont le principal, toujours consulté, relate les *Vite de' pittori, scultori ed architetti moderni* (1672).

BELLOT, OTTE adj. et n. (dimin. de *bel*). *Fam.* Petit et joli, mignon : *Fillette bellotte.* || Terme d'affection : *Mon petit bellot. Ma petite bellotte.*

BELLOT (Pierre), poète français (Marseille 1783 - *id.* 1855). Précurseur du mouvement félibréen, il a essayé avec quelque succès de créer un théâtre comique provençal. Sa verve et son réalisme l'ont mieux servi dans ce genre que dans le conte plaisant.

BELLOT (Joseph René), marin français (Paris 1826 - dans les mers arctiques au N. de l'Amérique 1853). Il participa aux expéditions anglaises envoyées à la recherche de John Franklin sous la conduite de Kennedy (1851) et d'Inglefield (1853), et disparut dans une crevasse au cours de ce second voyage. Il laissa son nom au détroit qui sépare l'île Somerset de la presqu'île Boothia et qui fut franchi pour la première fois en 1937.

BELLOT (dom Paul), moine bénédictin et architecte français (Paris 1878 - Saint-Omer 1944). D'abord élève à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il trouva l'occasion, dans un monastère hollandais de son ordre, d'étudier l'emploi de la brique. C'est à ce matériau que ses constructions doivent leur style puissamment religieux, ainsi que leur polychromie décorative. Dom Bellot est, notamment, l'auteur, en Hollande, de l'église de Noorboeck et de l'abbaye d'Oosterhout; en Angleterre, du monastère Sainte-Marie (île de Wight); au Canada, de la coupole de l'oratoire Saint-Joseph (Montréal); en France, de l'église Notre-Dame-de-la-Paix (Suresnes), ainsi que du couvent des bénédictines de Vanves, son chef-d'œuvre.

BELLOTTO (Bernardo), dit aussi **Canaletto le Jeune,** peintre et graveur italien (Venise 1720 - Varsovie 1780). Neveu d'Antonio Canal, qui fut le grand Canaletto, il travailla en Angleterre, puis à Dresde et en Pologne, où, favorisé par le roi Stanislas Auguste, il exerça une grande influence sur le développement de la peinture. Ses vues n'ont pas la qualité de celles de son oncle, quoiqu'elles soient exécutées dans la même manière. On estime surtout ses estampes. Il est représenté au musée de Vienne et, particulièrement, à celui de Dresde.

BELLOVAQUES, en lat. **Bellovaci.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule, occupant le département actuel de l'Oise. Il avait une grande réputation guerrière. Sa capitale reçut des Romains le nom de *Caesaromagus* avant de s'appeler Beauvais vers le IVe s.

BELLOVÈSE, en lat. **Bellovesus,** chef gaulois du VIe, Ve ou IVe s. av. J.-C., qui, d'après Tite-Live, aurait dirigé une migration celtique en Italie, vaincu les Etrusques et fondé Milan. Ce récit serait, en fait, l'interprétation mythique de l'occupation plus tardive, par les Celtes, de l'Italie du Nord.

BELLOW (Saul), romancier américain (Lachine, Québec, 1915). Ses deux premiers romans, *L'homme qui berce* (*The Dangling Man*) [1944] et *la Victime* (1947), sont baignés d'une atmosphère toute proche de celle de Kafka. En 1953, ses *Aventures d'Augie March* ont marqué un tournant dans sa carrière; c'est un long récit picaresque de la vie populaire de Chicago.

BELLOWS (George Wesley), peintre américain (Colombus, Ohio, 1882 - New York 1925). Il fit partie du groupe des Huit, qui, en 1908, scandalisa New York en exposant des scènes réalistes de la rue, des bars et du ring.

BELLOY (Pierre DE), jurisconsulte français (Montauban 1540 - † v. 1612). Professeur de droit à Toulouse, puis conseiller en la sénéchaussée de cette ville, il soutint les droits de Henri IV à la couronne.

BELLOY (Pierre Laurent BUYRETTE, dit **Dormont de**), poète tragique français (Saint-Flour 1727 - Paris 1775). D'abord attaché à une troupe théâtrale, auteur de *Titus* (1758) et de *Zelmire* (1762), il a créé des tragédies tirées de l'histoire nationale : *le Siège de Calais* (1765), *Gaston et Bayard* (1771), *Pierre le Cruel* (1772), *Gabrielle de Vergy* (1777). [Acad. fr., 1771.]

BELLUAIRE n. m. (du lat. *bellua,* bête féroce). Antiq. rom. Celui qui, dans les amphithéâtres, combattait les bêtes féroces. || Esclave attaché au service des animaux du cirque. || Auj., celui qui dompte les bêtes féroces; celui qui les soigne dans une ménagerie.

BELLUCCI (Antonio), peintre et graveur italien (Pieve di Soligo 1654 - *id.* 1726). On cite de lui le plafond de Buckingham House.

BELLUNE (duc DE). V. VICTOR (maréchal).

BELLUNO, v. d'Italie, ch.-l. de prov., en Vénétie, au confluent de la Piave et de l'Ardo; 29 200 hab. (19 600 aggl.). Station touristique et climatique. Cathédrale du XVIe s., flanquée d'un haut campanile de Juvara. Masséna y vainquit les Autrichiens le 13 mars 1797. — La *province de Belluno* a 238 300 hab. Son territoire, essentiellement montagneux, s'allonge dans les Dolomites, le long de la vallée de la Piave.

BELLVER Y RAMÓN (Ricardo), sculpteur espagnol (Madrid 1845 - *id.* 1924). Le plus important de son pays au XIXe s., il est auteur surtout de sujets religieux (*Vierge au rosaire,* église San José, Madrid; *Tombeau du cardinal Lastre y Cuesta,* cathédrale de Séville).

BELLY (Léon), peintre français (Saint-Omer 1827 - Paris 1877). Il travailla dans le même style que Decamps et participa au voyage en Orient de Saulcy et de Delessert.

BELMONDO (Paul), sculpteur français (Alger 1898). Elève à l'Ecole des beaux-arts de cette ville et premier titulaire de la bourse d'études d'Afrique du Nord, il fut élève de Jean Boucher à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et devint l'ami de Charles Despiau. Il s'est fait connaître par des bustes et des statues où le modernisme s'accorde avec le sens traditionnel de l'harmonie et de la grâce. Prix Blumenthal, grand prix artistique de l'Afrique du Nord, il a été nommé, en 1953, professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et a obtenu, en 1956, le grand prix des beaux-arts de la Ville de Paris. Ses principales œuvres monumentales sont celles qu'il exécuta à Alger pour le Foyer civique et la salle de musique; à Paris, pour le palais de Chaillot; parmi ses bustes, l'un des plus remarquables est celui de l'aviateur *Clostermann.* On lui doit également de nombreuses médailles. Il a illustré Théocrite, et *les Amours,* de Lucien de Samosate. Il est représenté au Musée national d'art moderne, ainsi qu'au Musée national d'Alger.

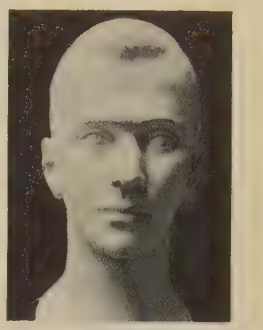

Paul BELMONDO
buste de Clostermann

BELMONT ou **DAYR BALAMAND,** couvent de moines orthodoxes, dans la République libanaise, situé sur un éperon du Liban, entre deux ravins, dominant de 300 m Tripoli et la Méditerranée. C'est une ancienne abbaye cistercienne, fondée en 1157.

BELMONT-DE-LA-LOIRE, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Roanne), sur la bordure N. des monts du Lyonnais; 1 905 hab. (689 aggl.). Tissages de la soie et du coton.

BELMONTET (Louis), poète français (Montauban 1799 - Paris 1879). Admirateur de Napoléon, il consacra des poèmes à la gloire impériale dès sa jeunesse (*les Funérailles de Napoléon,* 1821), et, bien plus tard, sous le second Empire (*les Napoléoniennes,* 1859). Quoique classique enragé, il collabora à *la Muse française,* organe de la jeune école romantique, mais il s'en sépara bientôt. Sa meilleure œuvre est *Une fête sous Néron* (1829), tragédie en vers qu'il composa en collaboration avec A. Soumet. Belmontet siégea à la Chambre de 1863 à 1870.

BELLONE, par Ch. Le Brun
salon de la Guerre
château de Versailles

BELMONTE Y BERMÚDEZ (Luis DE), auteur dramatique espagnol (Séville 1587 - *id.* v. 1650). Il passa, très jeune, dans le Nouveau Monde. Il a laissé quelques comédies, dont *le Diable prédicateur* (*Diablo predicador*).

BELMONTE Y GARCÍA (Juan), matador espagnol (Séville 1892). Après des débuts médiocres, il se révéla comme un artiste exceptionnel en 1912 et fut sacré matador à Madrid l'année suivante, sans avoir gravi les échelons qui, de tout temps, avaient conduit à la maîtrise. D'apparence chétive, dépourvu d'agilité, contraint de serrer le taureau pour mieux contrôler sa charge et l'empêcher de s'échapper, il créa, à l'usage de ses faibles moyens physiques, une technique originale qui devait donner à l'art tauromachique un visage nouveau. C'est à lui qu'on doit la lenteur rythmée du mouvement, l'enchaînement des passes circonscrit dans un espace de terrain très réduit. Il mit à mort près de 1 550 taureaux et se retira en 1935.

Maurice BELLONTE

BELMONT-SUR-RANCE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Millau), dans le Camarès; 946 hab. (474 aggl.). Eglise du XVIe s.

BÉLOCE n. f. Fruit du prunier sauvage ou bélocier.

BELOCH (Julius), historien et professeur allemand (Nieder-Petschkendorf, Silésie, 1854 - Rome 1929). Il a écrit une *Histoire grecque* originale et très hardie par ses aperçus d'histoire économique et sociale.

BÉLOCIER n. m. Bot. Nom usuel du prunier sauvage.

BÉLODON n. m. Reptile fossile du Trias au Wurtemberg, qu'on nomme aussi PHYTOSAURUS. (Long. 3 m.)

BELŒIL, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. d'Ath), au S. d'Ath; 2 361 hab. Château construit en 1146 et appartenant depuis 1311 aux princes de Ligne. Les jardins ont été dessinés par Le Nôtre en 1711.

BELMONTE Y GARCÍA
par Zuloaga

Phot. X, musée de Versailles, Keystone, Larousse.

BELO HORIZONTE, v. du Brésil, capit. de l'Etat de Minas Gerais ; 514 200 hab. Archevêché. Fondée par décret en 1890, Belo Horizonte est le type de la ville artificielle à la croissance rapide (elle ne comptait que 13 500 hab. en 1900). Le climat, adouci par l'altitude (800 m), y est particulièrement sain. La ville est située au pied de la Serra do Curral del Mey, au contact des hautes terres minières et des pays agricoles du Saõ Francisco. Centre administratif et scolaire, elle devient une place de commerce grâce aux voies de communication ; c'est aussi un foyer industriel dont l'essor est favorisé par la proximité des mines de fer et l'aménagement hydro-électrique des fleuves voisins (textiles ; métallurgie, spécialisée notamment dans les tubes sans soudure ; appareillages divers). Les quartiers centraux, aux gratte-ciel nombreux, contrastent avec les bidonvilles des faubourgs et les villas des quartiers neufs.

BÉLON, fl. côtier de Bretagne, dans la Cornouaille littorale ; 25 km. Ostréiculture.

BELONE n. f. V. ORPHIE.

BÉLONITE n. f. Minér. Variété de patrinite.

BÉLONOGASTER [gastɛr] n. m. Guêpe sociale remarquable par son abdomen longuement pédonculé, qui habite l'Afrique tropicale. (Elle construit un nid papyracé, sans enveloppe, fixé au support par un pédoncule latéral. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des vespidés.)

BELOPUS [pys] n. m. Petit coléoptère français, brun et allongé. (Nom sc. : *Belopus elongatus*. Le genre fait partie de la famille des ténébrionidés.)

BELORETSK. V. BIELORETSK.

BELOS, roi mythique d'Egypte, fils de Poséidon et père de Danaos et d'Egyptos.

BELOS, nom donné par les auteurs classiques à divers rois légendaires, dont l'un en Assyrie, qui serait le père de Ninus, l'autre en Egypte, fils de la nymphe Libye.

BELOSEPIA n. f. (du gr. *belos*, dard). Mollusque céphalopode fossile (Eocène), de la famille des spirulidés. (Son nom fait allusion à son aspect intermédiaire entre celui des bélemnites et celui des seiches.)

BELOSSARD n. m. Cépage rouge, cultivé dans l'Ain.

BÉLOSTOMATIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hétéroptères cryptocérates comprenant les plus grandes espèces de punaises aquatiques (3 à 12 cm) et les plus féroces.
— ENCYCL. Les *bélostomatidés* vivent dans les fleuves, les lacs et les grandes étendues d'eau. Ils dévorent les poissons, les batraciens, les mollusques aquatiques. Ils les tuent en leur inoculant une salive venimeuse qui les endort. Les femelles de certaines espèces fixent leurs œufs sur le dos des mâles au moyen d'un ciment insoluble dans l'eau ; les œufs éclosent dans cette situation. D'autres espèces pondent sur les végétaux aquatiques ou sur les pierres. Les bélostomes volent le soir et sont attirés par les lumières. Le genre *bélostome* est le type de la famille.

BÉLOSTOME n. m. Grande punaise aquatique des pays chauds, qui attaque et tue instantanément des poissons et d'autres proies. (Sa piqûre est redoutable. Une espèce d'Amérique du Sud, *Belostoma grande*, dépasse 10 cm. Le genre fait partie des hétéroptères et sert de type aux *bélostomatidés*.)

BELO-SUR-TSIRIBIHINA, localité de Madagascar (prov. de Tuléar, circonscription de Morondava), au N. de Morondava ; 2 350 hab. (4 Europ.). Cultures de tabac. — Le *district de Belo-sur-Tsiribihina* a 36 900 hab.

Bélouga

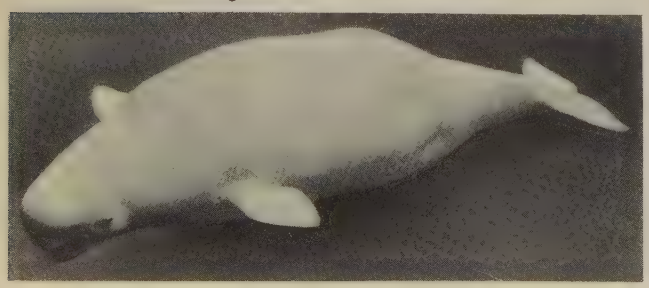

bélouga

BELOT (Adolphe), écrivain français (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1829 - Paris 1890). Il a écrit de nombreux romans ; au théâtre, outre les pièces tirées des romans, il doit sa notoriété au *Testament de César Girodot*, comédie en prose (1859), et à *Sapho* (1885), comédie écrite en collaboration avec Alphonse Daudet.

BELOT (Emile), ingénieur français (Vendôme 1857 - Le Mans 1944). Ingénieur des Manufactures de l'Etat, il inventa une machine à empaqueter les scaferlatis, qui fut utilisée en France pendant une cinquantaine d'années, un hachoir à tabac sans glissière, un appareil de mouillade* pendulaire, un appareil hydrostatique de contrôle des pesées, etc. Il créa des jardins ouvriers, anima la société de Saint-Vincent-de-Paul, et compta en 1908 parmi les fondateurs du Cautionnement mutuel des fonctionnaires. Dès 1905, il s'adonna aux études de cosmogonie, défendant notamment un système dualiste au terme duquel les planètes du système solaire auraient été formées par le choc de deux planètes.

BELOT (Gustave), philosophe et moraliste français (Strasbourg 1859 - Paris 1929). On lui doit plusieurs ouvrages de morale, en particulier les *Etudes de morale positive* (1921). Dans sa morale rationaliste, il fait aussi une place importante aux notions apportées par la sociologie, et en particulier à l'idée d'*intérêt général*, car, selon lui, la morale doit posséder à la fois rationalité et réalité. Il nie toutefois que la sociologie puisse à elle seule résoudre le problème moral.

BELOT (Gabriel), graveur et peintre français (Paris 1882 - *id.* 1935). Il se fit connaître par son ouvrage sur l'*Ile Saint-Louis*, dont il avait gravé sur bois le texte et les illustrations et dont il avait exécuté la reliure. Il a ensuite illustré divers ouvrages de Romain Rolland, Jean Richepin, Anatole France, et est représenté en tant que peintre au musée Carnavalet.

BELOTE ou **BELOTTE** n. f. Jeu de cartes, probablement d'origine hollandaise, mis au point par le Français F. Belot.
— ENCYCL. La *belote* se joue avec un jeu de trente-deux cartes, entre deux, trois ou quatre joueurs (par équipes de deux dans ce dernier cas). L'ordre des cartes est : as, dix, roi, dame et valet, ayant une valeur respective de 11, 10, 4, 3, et 2 points ; les neuf, huit et sept, sans valeur, servent à l'établissement des combinaisons. En atout, cette valeur est modifiée ; le valet, carte maîtresse, vaut 20 points, et le neuf, 14 ; les autres cartes conservent leur valeur.
Les *hasards* ou *accidents* sont : quatre valets, 200 points ; quatre neuf, 150 points ; quatre as, 100 points ; quatre dix, 100 points ; quatre rois, 100 points ; quatre dames, 100 points.
Les *combinaisons* comptent : une quinte, 100 points ; une quatrième, 50 points ; une tierce, 20 points ; le mariage d'atout, ou *belote*, 20 points.
Une « capote » rapporte 100 points au joueur qui la réussit (dans la partie à deux). Ces points sont partagés entre les joueurs qui ne sont pas « capot », dans la partie à trois ou à quatre.
A l'annonce, qui doit se faire lorsqu'on jette sa première carte, la combinaison ou le hasard, le plus fort empêche l'adversaire de compter ses annonces. A égalité d'annonce, l'avantage reste au joueur qui parle le premier, ou à celui qui possède sa combinaison ou son hasard en atout. Le carré bat la quinte.
Chaque joueur reçoit (partie à deux ou à trois) six cartes (généralement trois et trois), et la retourne indique l'atout. Les adversaires peuvent accepter ou refuser de jouer dans la couleur retournée. Tous les joueurs ayant « passé » une première fois, chacun d'eux, lorsque son tour de parole est venu, peut choisir un nouvel atout ou passer définitivement. La belote se joue également à « tout atout » et à « sans atout », qui ne peuvent être demandés qu'au second tour, et qui priment une annonce faite antérieurement (toujours au second tour). L'atout fixé, chaque joueur reçoit trois nouvelles cartes, et la partie commence. On doit fournir à la couleur demandée, couper si l'on ne peut le faire, « monter » en atout seulement. La dernière levée rapporte dix points au joueur qui la réussit. Ces points sont supprimés en cas de « capote ». — Le joueur qui a fixé ou accepté l'atout doit faire plus de points que son adversaire. Dans le cas contraire, il est déclaré « dedans », et ses points sont ajoutés à ceux du joueur qui, dans le coup de cartes, a réussi le total le plus élevé. Dans les parties à deux joueurs, la main ne passe pas, le joueur qui marque le plus de points continuant à donner jusqu'à ce que son adversaire prenne l'avantage. La partie se joue en cinq cents ou sept cents points. Dans la partie à quatre, chaque joueur reçoit huit cartes (3 + 2 et ensuite 3). De nombreuses conventions peuvent modifier le jeu. (→ Biblio.)

BÉLOUGA ou **BÉLUGA** n. m. Grand dauphin des mers polaires, n'ayant pas de nageoire dorsale et dont les nageoires pectorales sont courtes. ‖ Terme utilisé, à tort, par les pêcheurs de sardines, pour désigner les gros poissons : squales, cétacés, thons rouges.
— ENCYCL. Le *bélouga*, ou dauphin blanc (*Delphinapterus leucas*), est massif, long de 5 m. Son museau tronqué est presque carré. Il vit en troupes, mais descend rarement vers le S., quelquefois vers les côtes de Bretagne cependant. Le genre fait partie des cétacés denticètes, famille des delphinaptéridés.

Bélouga, petit yacht à voiles très populaire, qui permet d'exécuter des croisières côtières dans des conditions de confort acceptables. Le Bélouga est un *dériveur* habitable *à bouchains vifs*, qui, étudié en 1943, connut rapidement un grand succès en France et à l'étranger. Gréé en *sloop houari* ou *marconi*, il a une très bonne marche sous voiles et peut donc être utilisé comme *monotype* de compétition. Sa tenue à la mer, assez remarquable pour sa taille, assure la sécurité indispensable. Le Bélouga, outre l'avantage de pouvoir être remorqué facilement par une voiture de 10 CV, permet à son propriétaire de disposer d'une chambre relativement spacieuse. Un *taud*, placé sur le cockpit, au mouillage, permet de coucher en été deux équipiers supplémentaires. La coque peut recevoir un moteur auxiliaire fixe ou *hors bord*. Ses caractéristiques sont les suivantes : longueur, 6,50 m ; largeur, 2,23 m ; tirant d'eau avec dérive, 1,14 m ; surface de voilure, 20 m² ; déplacement, 850 kg.

BÉLOUTCHE. V. BALOUTCHE.

BÉLOUTCHISTAN. V. BALOUTCHISTĀN.

BEL-OUTIL n. m. Bijout. Petite enclume portative analogue à la *bigorne*. ‖ Pl. *des* BEAUX-OUTILS.

BELOVO. V. BIELOVO.

BELOW (Otto VON), général allemand (Dantzig 1857 - Kassel 1944). Issu d'une famille d'officiers, il se distingue, pendant la Première Guerre mondiale, sur le front russe d'abord, à la tête du 1er corps de réserve (1914), puis de la VIIIe armée et de l'armée de la Narev, en Pologne et en Lituanie (1915). En 1916, il est en Macédoine à la tête du groupe d'armées germano-bulgares ; en 1917, on le retrouve à Arras, où il commande la Ire armée, puis en Italie, où, avec la XIVe armée, il écrase en quatorze jours les forces italiennes à Caporetto. Au printemps 1918, il revient en France, où il conduit successivement les XVIIe et Ire armées. Below est considéré comme un des meilleurs commandants d'armée dont ait disposé l'état-major allemand en 1914-1918 et un des seuls qui aient eu l'expérience de tous les théâtres d'opérations européens. (Trois de ses frères, Eduard, Hans, Fritz, furent généraux dans l'armée allemande.)

BELOW (Georg VON), historien allemand (Königsberg 1858 - Fribourg-en-Brisgau 1927). Professeur en diverses universités, d'esprit conservateur, patriote et ardent polémiste, il s'est beaucoup occupé d'histoire économique médiévale, étudiant, en particulier, celle des corporations. Il a étudié la politique italienne des empereurs d'Allemagne. Directeur de la *Zeitschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*.

BEL PAESE (« beau pays ») n. m. Fromage italien de forme ronde ou carrée, à pâte molle et à croûte lavée, fabriqué à partir de lait de vache.

Phot. Lévêque ; muséum de Nantes.

BELPAIRE (Alfred), ingénieur belge (Ostende 1820 - *id.* 1903). Il étudia et construisit de nombreuses locomotives, et est l'inventeur d'un foyer à grande grille, qui porte son nom.

BELPECH, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), dans le Lauragais; 1 256 hab. (616 aggl.).

BELPHÉGOR ou **BÉELPHÉGOR** (« le Seigneur de Phégor »), divinité moabite honorée sur le mont Phégor; d'après le Livre des Nombres, on lui rendait un culte licencieux. Elle était encore honorée au temps de la domination romaine.

Belphégor (*Belfagor arcidiavolo*), nouvelle de Machiavel (1549), satire contre les femmes. Le démon Belphégor est envoyé sur la terre par le prince des ténèbres pour faire une enquête sur la vie conjugale. Il tombe dans les mains d'une prude madame Honesta, qui lui fait mener une vie si rude qu'il est tout heureux de se sauver aux Enfers. La Fontaine a imité ce récit dans un des *Contes*.

BELQA (PROVINCE DE), prov. de Jordanie, au N.-E. de la mer Morte. Ch.-l. *Es-Salt*.

BELSELE, en franç. **Belcele,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas); 4 700 hab. Pépinières.

BELSUNCE DE CASTELMORON (Henri François-Xavier DE), prélat français (La Force, Périgord, 1670 - Marseille 1755). D'abord jésuite, puis grand vicaire d'Agen, enfin évêque de Marseille (1709), il se montra, en cette dernière qualité, adversaire des oratoriens de son diocèse et surtout des jansénistes, qu'il ne cessa de combattre dans ses mandements. Mais il est surtout connu pour son dévouement durant la peste de Marseille (1720-1721).

BELT (GRAND-), le principal des détroits danois, faisant communiquer le Cattégat avec la mer Baltique. Il sépare les îles de Fionie (Fyn) et de Sjælland; sa longueur est de 60 km, sa largeur de 16 à 30 km.

BELT (PETIT-), le plus étroit et le plus occidental des détroits danois, faisant communiquer le Cattégat et la mer Baltique. Long de 65 km, large de 600 m à 15 km, il sépare l'île de Fionie de la côte occidentale du Jylland. La navigation y est dangereuse. Un pont le traverse entre Middlefart (Fionie) et Fredericia (Jylland).

BELTERRA, plantation d'hévéas du Brésil (Etat de Pará), sur la rive droite du Tapajós, au S. de Santarém, créée en 1934 par Ford et rétrocédée aujourd'hui au Brésil.

Belthandros et Chrysantza (*Vélthandros ke Khrisándza*), roman féodal byzantin du XIIe s., en vers, du genre chevaleresque et sentimental.

Beltrame, personnage de la *commedia* dell'arte* ayant quelque analogie avec Pantalon, mais moins naïf et moins ridicule que lui. Il fut fixé par l'acteur Niccolo Barbieri au début du XVIIe s.

BELTRAMI (Eugenio), mathématicien italien (Crémone 1835 - Rome 1900). Professeur d'analyse à l'université de Bologne (1862), il généralisa les théorèmes de Feuerbach et de Steiner sur la conique des neuf points. Dans la théorie des paramètres différentiels, il appliqua à la fonction d'un point d'une surface courbe les résultats que Lamé avait obtenus pour une fonction d'un point de l'espace, ce qui permit d'étendre à une surface courbe les méthodes employées dans le plan pour l'étude d'une variable complexe. D'autre part, il montra que les surfaces à courbure constante négative (pseudosphères) jouissent de propriétés à peu près identiques, ou localement identiques, à celles de la géométrie « non euclidienne » plane de Lobatchevski. Professeur de géodésie à l'université de Pise (1863), professeur de mécanique aux universités de Bologne (1866) et de Rome (1873), professeur de physique mathématique à l'université de Pavie (1876), il fit faire de remarquables progrès aux théories de l'élasticité, de l'électricité et de l'hydrodynamique. Membre de l'Académie dei Lincei et de l'Académie des sciences de Bologne.

BELTRAMI (Luca), architecte italien (Milan 1854 - Rome 1933). D'abord élève à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, il vint à Paris continuer ses études et fut attaché, comme inspecteur, aux travaux de l'Hôtel de Ville. Rentré en Italie, il a participé à des restaurations (chartreuse de Pavie, château des Sforza, façade du dôme de Milan.)

BELTRAND (Tony), graveur français (Lyon 1848 - Paris 1904). Il collabora à *l'Illustration*, au *Monde illustré*, et contribua à répandre le goût de la gravure sur bois en couleurs. Il eut quatre fils, JACQUES (Paris 1874), CAMILLE (Paris 1877), GEORGES (Paris 1881), MARCEL (Paris 1889 - *id.* 1910). On doit principalement à Jacques Beltrand, en collaboration avec ses frères, l'illustration, d'après les compositions de Maurice Denis, de la *Vita nova* (1907) et des *Fioretti* (1913). Il a présidé la Société des peintres-graveurs français et a été professeur-chef d'atelier à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

BELTRÁN Y MASSÉS (Federico), peintre espagnol (Barcelone 1885 - Paris 1949). Il est l'auteur de nombreux portraits (*Marie Gerbault*, Offices) d'un style élégant et habile, ainsi que de tableaux de genre remarquables surtout par l'éclat du coloris. (Musée national d'art moderne.)

BELTSY. V. BIELTSY.

BELVAL, localité du grand-duché de Luxembourg (cant. d'Esch-sur-Alzette), à l'O. d'Esch. Extraction du minerai de fer. Sidérurgie et industries chimiques.

BELVÉDÈRE n. m. (ital. *belvedere;* de *bello,* beau, et *vedere,* voir). Pavillon ou terrasse qui couronne et domine un édifice, et d'où la vue s'étend au loin. ‖ *Par anal.* Simple berceau sur quelque monticule ou terrasse. ‖ Plate-forme élevée et soutenue par des talus de gazon, et d'où la vue porte très loin : *Le belvédère du Jardin des Plantes, à Paris.* ‖ *Par extens.* Petit bâtiment, appelé aussi VIDE-BOUTEILLE, construit à l'extrémité d'un jardin, d'un parc.

— ENCYCL. Le plus célèbre des *belvédères* est celui qui, construit pour servir de palais d'été au pape Innocent VIII, fut, sous Jules II, relié par Bramante au Vatican par deux ailes de galeries. C'est dans la cour de cet édifice qu'ont été rassemblés les chefs-d'œuvre de la sculpture antique que sont le *Laocoon,* l'*Apollon,* l'*Antinoüs,* le *Torse,* dits « du Belvédère ».

Belvédère (en polon. *Belweder*), palais de Varsovie (1659), remanié (1822), par l'architecte Kubicki, continuateur du style Empire. Stanislas-Auguste y avait installé une manufacture de faïences et de porcelaines. Après les gouverneurs russes de la Pologne, Pilsudski résida au Belvédère.

BELVÉDÈRE, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises, au-dessus de la Vésubie; 643 hab. Eglise de la fin du XVIe s.

BELVÈS, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord méridional; 1 787 hab. (1 163 aggl.) [*Belvésois*]. Château du XVe s. avec tour du XIIIe s.; beffroi du XVe s. Eglise des XIVe et XVIe s. Maisons anciennes. Halles en bois.

BELZ, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Lorient), sur la rive E. de la rivière d'Etel; 2 962 hab. (624 aggl.). Construction de bateaux. — Aux environs, chapelle de Saint-Cado; pardon en septembre.

BELZÉBUTH ou **BELZÉBUL** (mot hébr. d'interprétation discutée : *dieu des mouches,* ou *de la souillure,* ou *du monde infernal*), divinité philistine, devenue, dans le Nouveau Testament, prince des démons.

BELZONI (Giambattista), voyageur italien (Padoue 1778 - Gato 1823). Il se rendit en 1815 en Egypte, où il se mit au service du consul anglais Salt pour les recherches d'antiquités, pénétra dans la pyramide de Chéphren, à Guizeh, mit au jour le temple d'Ibsamboul et explora la vallée des Rois.

BELZÚ (Manuel Isidoro), général bolivien (La Paz 1808 - *id.* 1865). Vainqueur du dictateur Velasco à Yamparaéz (1848), il occupa la présidence de la République jusqu'en 1855. Tyrannique et démagogue, il fut l'objet d'un attentat (1850), à la suite duquel il suscita la sanguinaire répression dirigée par le général Téllez. Il abolit l'esclavage, réforma le Code et ordonna le premier recensement effectué en Bolivie. En 1865, il s'insurgea contre Melgarejo, mais tomba aux mains de ce dernier et fut mis à mort.

BEM (Joseph), général polonais (Tarnow 1795 - Alep 1850). Il combattit dans la Grande Armée, en Russie (1812). Professeur à l'école d'artillerie de Varsovie, il prit part à l'insurrection de 1830 et se distingua à Ostrolenka. Réfugié à Leipzig, puis à Paris jusqu'en 1849, il rejoignit alors les insurgés hongrois, gagna la Turquie, se convertit à l'islām et, sous le nom d'**Amurat pacha** (*Murat paşa*), réprima avec les troupes turques l'insurrection arabe d'Alep.

BÊMA n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Tribune des orateurs. ‖ Avant-scène d'un théâtre.

BEMBA n. m. Langue bantoue parlée en Rhodésie du Nord.

BEMBERG n. m. (mot déposé). Rayonne obtenue en utilisant la propriété de la cellulose de se dissoudre dans la liqueur cupro-ammoniacale. (Cette rayonne est souvent désignée commercialement sous le nom impropre de *rayonne au cuivre.*)

BEMBEX n. m. invar. Insecte ressemblant à une guêpe, grâce à son abdomen brièvement pédonculé et rayé de jaune et de noir.

— ENCYCL. Les *bembex* creusent dans le sol des terriers, où ils élèvent leurs larves en les approvisionnant au jour le jour de proies fraîchement tuées, qui sont toujours des diptères brachycères (éristales, stratyomes, mouches). Plusieurs espèces de bembex habitent la France. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.

bembex

belvédère
villa Pamfili
à Rome

BEMBIDION n. m. Petit carabe des régions froides et tempérées du globe, qui se tient en général au bord des eaux. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

BEMBO (Pietro), cardinal et humaniste italien (Venise 1470 - Rome 1547). Latiniste éminent et élève pour le grec de Constantin Lascaris, il prit l'habit ecclésiastique, vécut à la cour d'Alphonse d'Este, devint en 1513 secrétaire du pape Léon X, se retira en 1521 à Padoue, où vivait son amie Morosina, forma une riche bibliothèque et une collection d'antiquités. Nommé en 1529 historiographe de Venise et bibliothécaire de Saint-Marc, créé par Paul III cardinal en 1539, il reçut alors la prêtrise, et renonça à sa vie légère et aux lettres profanes pour ne s'occuper plus que de l'Ecriture et des Pères. Son œuvre littéraire marque une étape importante dans l'évolution de l'humanisme italien : ses vers gardent sans doute l'influence de Pétrarque, et Ronsard, au temps de sa poésie « pétrarquiste », s'inspirera parfois de lui. Mais il est aussi un des prosateurs (*Asolani,* 1505) qui considèrent que la langue vulgaire, le toscan, doit arriver à une perfection semblable à celle du latin.

BÈME n. m. (du gr. *bêma*). Ancienne mesure de longueur grecque, valant 2 pieds et demi, ou un pas.

— Liturg. Nom de la plate-forme qui soutenait l'autel dans l'Eglise grecque primitive; et, *par suite,* autel.

BÉMENTITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de manganèse avec fer, zinc et magnésium.

BÉMOL n. m. (ital. *b molle,* b mou). Signe qui, placé devant une note dans une mesure, indique l'abaissement d'un demi-ton chromatique de la note qu'il affecte, jusqu'à la fin de la mesure. L'ordre des 7 bémols est le suivant : *si, mi, la, ré, sol, ut, fa.*

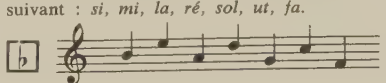

ordre des bémols

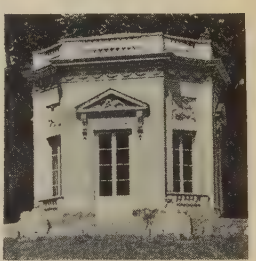

belvédère
parc du Petit Trianon
à Versailles

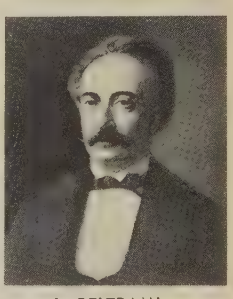

Eugenio BELTRAMI

Phot. Larousse, Giraudon.

Julien BENDA

art bena-lulua
statuette de chef, bois

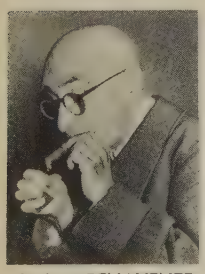

Jacinto BENAVENTE

BÉMONT (Charles), historien français (Croissy 1848 - *id.* 1939). Auteur de travaux sur l'histoire de l'Angleterre (*Simon de Montfort*, 1884; *Chartes des libertés anglaises*, 1892), il devint membre de l'Académie des inscriptions (1919). Directeur de la *Revue historique* et professeur à l'Ecole des hautes études (1887), il a exercé une influence certaine sur le développement des études historiques.

BEN [bɛn] n. m. Mot arabe qui a le sens de *fils* et indique la filiation : *'Abd al-Qādir ben Meheddin* (c'est-à-dire *'Abd al-Qādir* FILS DE *Meheddin*). || Pl. BENI (fils, enfants). [Ce mot, joint à un nom propre, désigne la tribu dont celui qui porte le nom ajouté est l'ancêtre : *Les beni Yūsuf*, c'est-à-dire : *les* ENFANTS DE *Yūsuf*, *les* HOMMES DE LA TRIBU DE *Yūsuf*.]

BÉNADIR (*Barr al-Banādir*, « côte des ports »), partie du littoral de l'Afrique (Somalie sous tutelle italienne). V. princ. *Mogadiscio*.

BEN-AHIN, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Huy), sur la rive droite de la Meuse, en amont de Huy; 2 650 hab. Château; ruines de la forteresse de Beaufort, détruite en 1554.

BENAHMED, v. du Maroc (prov. de la Chaouïa), à l'E. de Settat; 4 300 hab.

BENALCÁZAR ou **BELALCÁZAR** (Sebastián MOYANO, dit DE), conquistador espagnol (Belalcázar, Cordoue, 1480 - Carthagène, Colombie, 1551). Il explora d'abord l'isthme de Panama, puis partit pour le Pérou avec les Pizarre, et s'empara de Quito après la mort d'Atahualpa (1533). Il pénétra ensuite en Colombie dans le pays du chef Popayán et y fonda Santiago de Guayaquil, puis, n'y trouvant pas l'or qu'il cherchait, revint au Pérou. Administrateur habile, mais cruel et sans scrupule, il fut révoqué en 1550.

BÉNARD n. m. Arg. Pantalon.

BÉNARD (dom Laurent), bénédictin français (Nevers 1573 - Paris 1620). Prieur du collège de Cluny, il en entreprit la réforme et, de proche en proche, aboutit à l'établissement de la congrégation bénédictine de Saint-Maur (1618). Il a publié *De l'esprit des ordres religieux* (1616).

BÉNARD (Antoine), peintre français (Paris v. 1650). Il se forma à Rome, puis, de 1679 à 1685, décora le palais épiscopal de Mende (préfecture); citons, en particulier, le *Triomphe de l'Eglise catholique*.

BÉNARD (Charles), philosophe français (Sainte-Foy, Seine-Maritime, 1807 - † 1898). On lui doit surtout : *Cours d'esthétique de Hegel, analysé et traduit* (1840-1851), *la Philosophie ancienne* (1885).

BÉNARD (Henri Jean *Emile*), architecte français (Goderville, Seine-Maritime, 1844 - † ?). Prix de Rome en 1867, il a travaillé en Normandie, au Havre, à Fécamp, fut classé premier au concours pour la construction de l'université de Californie (San Francisco), devint professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, puis partit pour Mexico, où il construisit le Palais législatif fédéral. On perd ensuite sa trace.

BÉNARDE n. f. et adj. f. (pour *bernarde*, de *Bernard*, nom pr.). Serrure à clef non forée, et qui s'ouvre des deux côtés.

BÉNARÈS ou **BANARAS,** v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur la rive gauche du Gange; 375 000 hab. Bénarès est l'une des villes saintes des hindous, en même temps qu'un de leurs grands centres intellectuels. Les pèlerins viennent en foule s'y purifier dans les eaux du Gange, au pied d'escaliers dominés par les temples et les mosquées. Dans les ateliers artisanaux, bordant les ruelles étroites et encombrées de la vieille ville, on travaille le cuivre, l'ivoire et les pierres précieuses; on fabrique des tissus de luxe, des draps fins, de riches soieries et brocarts. Le rôle historique et religieux de Bénarès se maintient depuis le VIe s. avant notre ère.

BÉNARÈS

BENA(S)-LULUA(S), peuple noir du Congo belge. La sculpture des Benas-Luluas comporte des masques aux lignes simples, revêtus de couleurs harmonieuses, ainsi que des statues et des figurines masculines ou féminines, dont la curieuse beauté contraste avec la laideur extrême de celles qui représentent des chefs casqués et armés; sous le rapport de l'exécution, les unes et les autres sont d'un raffinement réel.

BÉNAT (CAP), cap de la côte des Maures (Var), limitant à l'E. la rade d'Hyères.

BENAUGE, région géographique et œnologique du Bordelais, formant la partie centrale de l'Entre-deux-Mers, produisant des vins d'appellation « Haut-Benauge », et des vins courants rouges et blancs.

BENAVENTE, v. d'Espagne (León, prov. de Zamora); 9 900 hab. Eglises romanes.

BENAVENTE (Jacinto), auteur dramatique espagnol (Madrid 1866 - *id.* 1954). Il a écrit près de deux cents ouvrages, qui touchent à tous les genres dramatiques. Observateur sagace des mœurs et des passions, bien qu'il manque de force et d'originalité, il sait admirablement adapter à son théâtre tous les courants européens qui se reflètent dans son œuvre. Grâce à lui, la scène espagnole a élargi son horizon, enrichi ses thèmes et sa manière. Œuvres : *le Nid d'autrui* (*El Nido ajeno*) [1894], *Señora Ama* (1908), *la Mal Aimée* (*La Malquerida*), intense tragédie rurale (1913), et, surtout, *Les intérêts d'autrui qu'il est bon de servir* (*Los Intereses creados*), comédie à l'italienne qui a consacré sa réputation (1909). Prix Nobel de littérature (1922).

BENBOW (John), amiral anglais (Shrewsbury 1653 - Port-Royal, Jamaïque, 1702). Il se distingua contre les Français et les Espagnols.

BENBURB, village de l'Irlande du Nord (comté de Tyrone), sur la Blackwater; 1 300 hab. Victoire des Irlandais d'Owen Roe O'Neill* sur les Ecossais d'Ulster (juin 1646).

Bence-Jones (PROTÉINES DE), protéines d'un type spécial, rencontrées avec une grande fréquence au cours des myélomes* multiples.

Bence-Jones (RÉACTION DE), réaction permettant de déceler la présence dans les urines d'albumose, ou protéines de Bence-Jones. (V. ALBUMOSURIE.)

BENCI DI CIONE, architecte italien († 1388). Il participa aux travaux de la cathédrale de Florence, dirigea ceux d'Or San Michele, et donna les plans de la Loggia dei Lanzi.

BENDA (les), dynastie de musiciens d'origine bohémienne. — FRANZ, violoniste et compositeur (Altbenatek, Bohême, 1709 - Potsdam 1786), appartint à la chapelle de Frédéric II de Prusse et fut l'un des plus remarquables violonistes de son temps. Il a laissé surtout des œuvres de violon. — GEORG ANTON (Altbenatek 1722 - Köstritz 1795), frère du précédent, est surtout connu par ses œuvres dramatiques, auxquelles s'ajoutent des messes, des cantates et un grand nombre de compositions instrumentales.

BENDA (Julien), philosophe et romancier français (Paris 1867 - Fontenay-aux-Roses 1956). Reçu à l'Ecole centrale, il démissionne pour suivre les cours de la Sorbonne. Il débute à *la Revue blanche*, en 1898, avec une suite d'articles sur l'affaire Dreyfus, fréquente Péguy et collabore aux *Cahiers* de la Quinzaine*. Dès ses premiers ouvrages, il se fait le contempteur, au nom de la raison, de tout ce qui ressortit au domaine de l'émotion, de la sensation, de l'intuition. Après *Dialogue d'Eleuthère* (1911), il publie une virulente attaque contre *le Bergsonisme* (1912), puis *l'Ordination*, roman philosophique (1913), *Sur le succès du bergsonisme* (1914), *Belphégor*, essai sur l'esthétique de la société française contemporaine (1919), *les Amorandes* (1922). En 1927, *la Trahison* des clercs*, pamphlet contre les intellectuels, a un retentissement considérable. Dès lors, Benda connaît sa période de plus grande influence. Il développe sa pensée dans de nombreux écrits : *la Fin de l'Eternel* (1929), *Essai d'un discours cohérent sur les rapports de Dieu et du monde* (1931), *Discours à la nation européenne* (1933), *Délice d'Eleuthère* (1935), *Un régulier dans le siècle* (1938). Après la Seconde Guerre mondiale, il perd une part de son audience. Son livre sur *la France byzantine ou le Triomphe de la littérature pure* (1945) soulève de nombreuses polémiques. Il écrit encore : *Exercice d'un enterré vif* (1946), *Du style d'idées* (1948), *les Cahiers d'un clerc* (1949), *Mémoires d'infra-tombe* (1952).

BENDAVID (Lazarus), mathématicien et philosophe allemand (Berlin 1762 - *id.* 1832). Ouvrier polisseur de verre, il s'adonna à l'étude des mathématiques, de la philosophie, des antiquités hébraïques, et devint directeur de l'école israélite de Berlin. On lui doit *Leçons sur Kant*, *Essai sur le plaisir* (1792), et un remarquable travail sur le calendrier juif.

BEN-DAY [bendɛ] n. m. (mot d'origine angl.). Procédé de photogravure qui permet d'ajouter à un cliché au trait des points, lignes, grains, par décalque de reliefs en gélatine encrés.

BENDER, mot pers. signif. *port* et entrant dans la composition de noms géographiques.

BENDER. V. BENDERY.

BENDER ABBAS. V. BANDAR ABBĀS.

BENDER BUCHIR. V. BANDAR BŪCHĪR.

BENDER CHAH. V. BANDAR CHĀH.

BENDER CHAHPUR. V. BANDAR CHĀHPUR.

BENDERY, ancienn., en roumain, **Tighina,** v. de l'U. R. S. S. (Moldavie), sur la rive droite du Dniestr; 37 900 hab. Forteresse du XVe s. Industries textiles (soie).
— Hist. Occupée à plusieurs reprises par les Russes, la ville leur fut cédée par les Turcs en 1812. Elle devint roumaine de 1919 à 1945 et retourna ensuite à l'U. R. S. S. Elle est célèbre par le séjour qu'y fit Charles XII après Poltava (1709) et par le siège qu'il y soutint contre les Turcs en 1713.

BENDIDIES n. f. pl. (gr. *bendideia*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bendis. (La plus connue se célébrait au Pirée, dans un sanctuaire appelé *Bendideion*, probablement depuis la fin du Ve s., d'après un passage de la *République* de Platon. Elle était accompagnée d'une lampadédromie.)

BENDIGO, v. d'Australie (Victoria), fondée en 1851, au centre de riches gisements d'or, aujourd'hui presque épuisés; 39 000 hab. Centre ferroviaire.

BENDIS, déesse de la Lune, chez les anciens Thraces, identifiée en Grèce avec Artémis et Hécate. Son culte s'était répandu en Grèce et en Asie Mineure.

BENE, mot lat. qui signif. *bien*, et s'emploie quelquefois en français, mais toujours en plaisantant : *Il est riche... Bene! alors, tout ira parfaitement.* || *Nota bene*, remarquez bien. (On met ces mots en tête d'une remarque que l'on juge essentielle, et on les figure souvent par les initiales *N. B.*)

BENEDEK (Ludwig VON), général autrichien (Oldenburg 1804 - Graz 1881). Entré dans l'armée en 1822, il se signala dans la répression des troubles de Galicie, et dans les guerres de Lombardie (1848), de Hongrie (1849) et d'Italie (1859) où il se distingua à Solferino. Commandant l'armée de Bohême, il fut battu à Sadowa (3 juill. 1866). Après avoir été traduit peu après devant un conseil de guerre, dont l'empereur fit interrompre les poursuites, il vécut dans la retraite.

BENEDEN (Pierre VAN). V. VAN BENEDEN (Pierre).

BENEDETTI (Giambattista), mathématicien italien (Venise 1530 - Turin 1590). Il étudia les mathématiques sous Tartaglia. Auteur de *Spéculations mathématiques et physiques* (Turin, 1585).

Phot. A. P. P., Santos Yubero, Camera-Press-Holmes.

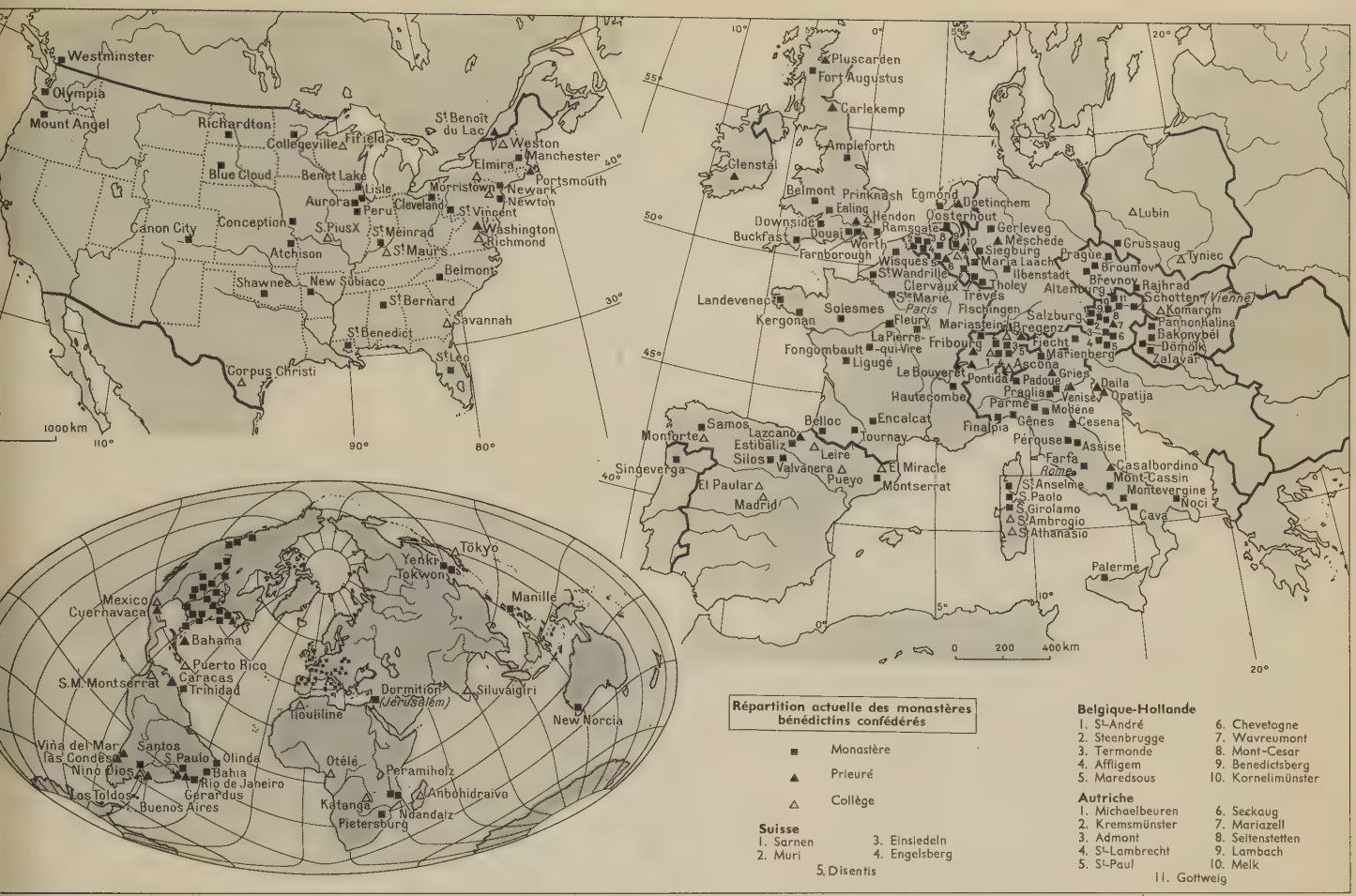

BENEDETTI (Vincent, comte), diplomate français (Bastia 1817 - Paris 1900), surtout connu par son rôle à Berlin, dont il occupa l'ambassade de 1864 à 1870. En 1867, il ne put conclure avec succès les négociations relatives à la réunion du Luxembourg à la France. Le 13 juillet 1870, à Ems, il exécuta, selon les instructions télégraphiques du ministre des Affaires étrangères Gramont, la démarche dite « de la demande de garanties » auprès du roi de Prusse Guillaume Ier. Celui-ci, avec netteté, mais courtoisement, refusa de s'engager pour l'avenir, tout en donnant son approbation sans réserve à la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. A deux reprises, Benedetti insista pour être reçu à nouveau. Le roi lui fit connaître encore une fois sa position, mais ne lui accorda pas de nouvelle audience. C'est du rapport abrégé de ces faits que Bismarck tira sa *dépêche d'Ems**, qui devait déchaîner la guerre. En 1871, Benedetti demanda sa mise à la retraite. Il a laissé deux volumes justificatifs : *Ma mission en Prusse* et *Essais diplomatiques*.

BENEDETTO (IL). V. CASTIGLIONE.

BENEDETTO (Luigi Foscolo), professeur et philologue italien (Cumiana 1886). Professeur de littérature française aux universités de Florence (1914) et de Turin (1950), il a publié une édition du récit de Marco Polo (1927) sous le titre *Il Milione*, et de nombreux ouvrages d'histoire sur la littérature française médiévale et moderne.

BENEDETTO da Maiano, architecte et sculpteur italien (Maiano 1442 - Florence 1497). Elève de son frère aîné, GIULIANO (Maiano v. 1432 - Naples v. 1490), il pratiqua d'abord la sculpture sur bois et l'intaille, puis se spécialisa dans le travail du marbre. C'est un des maîtres de la sculpture ornementale, dans son pays. On lui doit la chaire de Santa Croce, à Florence (1475), les reliefs encadrant la porte de la salle des Lys au palais Vieux, une fontaine de marbre à la sacristie de Lorette et des bustes : *Pietro Mellini* (1474), *Filippo Strozzi* (Louvre), dont il exécuta le tombeau à Sainte-Marie-Nouvelle (1491). Comme architecte, il travailla avec son frère à Lorette et à Faenza, et construisit l'église Sainte-Marie-des-Grâces, à Arezzo.

BENEDETTO da Rovezzano (Benedetto DI BARTOLOMEO DEI GRAZZINI, dit), sculpteur italien (Pistoia 1474 - Vallombrosa apr. 1556). Il introduisit en Angleterre (1515) le style ornemental de la Renaissance italienne, participa à la décoration de Hampton Court et travailla au monument funéraire du cardinal Wolsey (de 1524 à 1529).

BÉNÉDICITÉ n. m. (lat. *benedicite*, bénissez). Premier mot d'une prière qui se fait avant le repas : *Dire son bénédicité*.

Bénédicité (LE), un des chefs-d'œuvre de Chardin (Louvre, 0,49 × 0,39). Exposé au Salon de 1740, la merveille de l'exécution et la vérité du rendu y furent tout de suite admirées. Le maître y revêt d'exquise et profonde poésie une scène de la vie ordinaire.

BÉNÉDICTIN, E n. (du nom pr. lat. *Benedictus*, Benoît). Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. ‖ *Par extens.* Erudit qui possède une science profonde grâce à un travail sans relâche. ‖ Symbole de la persévérance, de l'acharnement au travail : *Le brocanteur retapait* [...] *les vieux modèles avec une habileté prodigieuse et des patiences de bénédictin* (A. Daudet).

◆ Adj. Qui a rapport aux bénédictins.

— ENCYCL. ● *Histoire de l'ordre.* C'est à la fondation de l'abbaye du Mont-Cassin* et à la première rédaction de la règle de saint Benoît*, en 529, que l'on peut faire remonter l'institution du monachisme *bénédictin*. La règle bénédictine se propagea rapidement. Les missionnaires envoyés par saint Grégoire le Grand la firent connaître en Angleterre et en Allemagne. D'abord combinée à la règle de saint Colomban ou à d'autres, elle finit par se substituer à elles. Le synode de Lestines, en 743, et le capitulaire monastique de saint Benoît d'Aniane, en 817, marquent les grandes étapes de cette victoire bénédictine.

L'ordre, très répandu, joua, durant le Moyen Age, un rôle considérable : les abbayes, souvent très riches, furent à la fois des centres de vie religieuse et de vraies puissances politiques. Certaines écoles monastiques ont contribué à sauver la culture antique et à inaugurer la théologie occidentale.

La puissance même et la richesse des abbayes les rendaient vulnérables, et, au Xe s., souvent tombées entre les mains d'abbés laïques, la plupart avaient perdu leur vraie raison d'être. La réforme de Cluny* sauva le monachisme bénédictin, au prix d'une double déviation de la règle (centralisation gouvernementale et ordination sacerdotale conférée

Filippo Strozzi
par BENEDETTO da Maiano

« le Bénédicité »
détails

Phot. Giraudon, Larousse.

à la plupart des moines). Bien d'autres réformes ont marqué la vie de l'ordre, notamment celle de Cîteaux*, celles qui donnèrent naissance aux camaldules, aux olivétains, aux sylvestrins, etc.

Le concile de Trente, au XVIe s., constatant que l'ordre avait besoin encore de réforme, et faute de pouvoir supprimer l'abus le plus grave, celui de la commende, préconisa la fédération des abbayes en congrégations. Cette mesure ne fut exécutée que lentement. En France, la réforme ne s'accomplit guère qu'au XVIIe s., dans la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, organisée par dom Didier de la Cour, et surtout dans la congrégation de Saint-Maur, établie au monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et de laquelle dom Tarisse fut le premier général. Les bénédictins de Saint-Maur se firent connaître par leurs admirables travaux d'érudition : citons Luc d'Achery, Mabillon,

profession d'un novice bénédictin

Martène, Montfaucon, Garnier, Maran, Ruinart. On leur doit, outre les éditions des grandes œuvres patristiques, des travaux tels que l'*Histoire littéraire de la France, les Historiens des Gaules*, la *Gallia christiana*, et les grandes histoires des provinces.

La Révolution fit disparaître en France l'ordre de Saint-Benoît ; mais il se reconstitua peu à peu. Son grand restaurateur fut dom Guéranger, qui releva l'abbaye de Solesmes (1837).

L'ordre bénédictin a été entièrement réorganisé par Léon XIII en 1893. Il est désormais présidé par un abbé primat qui réside à Rome, dans l'abbaye de Saint-Anselme, et il est divisé en congrégations, ce qui n'empêche pas chaque abbaye de conserver sa personnalité, et parfois une sorte de spécialisation (le chant grégorien à Solesmes, l'histoire monastique à Ligugé). Pie XI et Pie XII ont rappelé les bénédictins aux traditions missionnaires de leur ordre.

Bénédictines. Les bénédictines font remonter leur institution à la sœur jumelle de saint Benoît de Nursie, sainte Scholastique. De bonne heure, les monastères de bénédictines se répandirent dans l'Occident. Les moniales, comme les moines, eurent besoin de réforme, au cours des siècles. Les plus notables furent opérées en France au XVIIe s., et surtout par les deux sévères congrégations de Notre-Dame-du-Calvaire (1617) et de l'Adoration perpétuelle du saint sacrement (1653), sans parler de Port-Royal.

● *Architecture bénédictine.* L'ordre de Saint-Benoît a joué un grand rôle dans l'histoire de l'architecture. Il convient, ont toujours estimé les bénédictins, d'honorer Dieu par la perfection de son culte. Les plus beaux monastères romans, ainsi que les plus belles églises, leur sont dus. L'abbaye de Cluny*, qu'ils commencèrent à construire en 910, fut le chef-d'œuvre dont s'inspirèrent les autres bâtisseurs, à Saint-Gall notamment et à Civray. On a parlé, à leur sujet, de « première Renaissance », et il n'est pas douteux qu'ils connaissaient, par les textes de Nicomaque de Gérase, de Boèce, de Cassiodore, la théorie pythagoricienne des nombres et des rapports simples. Le même esprit a animé, au XIXe s., les bénédictins de Beuron*.

● *Musique bénédictine.* Les bénédictins se sont spécialement consacrés au service de la liturgie, et à la composition et à la diffusion du plain-chant.

Vers 572 environ, les bénédictins, dont l'ordo liturgique se réclame de Rome, s'installent dans cette ville et y assurent le culte des principales basiliques, d'où compénétration du monastique et du romain. Sous Léon III († 816), Rome compte au moins 49 monastères. Un texte de Jean, archichantre de Saint-Pierre et abbé de Saint-Martin (VIIe s.), prouve bien que la constante mise au point du *cursus* de l'Eglise est leur fait et relève plus particulièrement de Saint-Pierre. C'est Augustin qui introduisit le chant romain en Angleterre ; au VIIe s., nous y rencontrons Benoît Biscop et Jean l'archichantre (en mission) ; au VIIIe s., Egbert, Alcuin (que nous rencontrerons à Saint-Martin de Tours). Les fondations d'abbayes en diverses contrées aideront à la diffusion du chant. Aux IXe et Xe s., on citera, par exemple, à côté de l'école de Metz, Ison, Notker et Hartker, de Saint-Gall ; Raban Maur, Otger, de Saint-Amand ; Odon de Cluny, Remi d'Auxerre, Etienne de Liège. Au XIe s., Gui d'Arezzo, Guillaume d'Hirsau, Jean Cotton, Odon de Saint-Maur, le pape Gerbert, Odilon de Cluny. Au XIIe s., R. de Saint-Trond, Gui d'Eu ; au XIIIe s., W. Odington ; Jean Tanetos, au début du XIVe s. ; Engelbert d'Admont, Adam de Fulda, au XVe s. Les migrations monastiques favorisent les « transferts » d'usages, de notations, d'enseignement, ainsi que l'évolution et l'altération du chant liturgique, à quoi n'est pas étrangère la polyphonie que l'on commençait à pratiquer dans les cloîtres. Les XVIe, XVIIe et XVIIIe s. parachèvent cette décadence. Trois ouvrages s'imposent toutefois : *la Science et la pratique du plain-chant*, de dom Jumilhac (1672), *De cantu et musica sacra* et *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, de Gerbert (1784). Dès 1830, dom Guéranger, abbé de Solesmes, pose les bases d'un retour au chant romain authentique. De 1847 à 1853, divers musicologues se rallient à ses idées (dom Schubiger, d'Einsiedeln). Plusieurs éditions paraissent, notamment celles de « Reims et Cambrai », supérieures à celles de Malines (1848) et de Ratisbonne (1871). L'ensemble est un échec. Pourtant, le labeur de Solesmes portera ses fruits. Grâce à dom Jausions et à dom Pothier, paraîtront le nouveau *Graduel* (1883) et l'*Antiphonaire* (1891). Puis dom Mocquereau fonde à Solesmes la *Paléographie musicale* (1889) et publie le *Liber usualis* en 1903. La même année paraît le *Motu proprio* de Pie X, suivi du *Graduel* (1908) et de l'*Antiphonaire* (1912) vaticans établis par dom Pothier. Il convient de citer les PP. Delpech, Parisot, Andoyer, David, Amelli, Gaïsser, Janssens et Vivell. Toutefois, la première place dans cette restauration revient à dom Mocquereau († 1930) ainsi qu'à ses disciples, les PP. Gatard, Ménager, Beyssac, Ferretti, Suñol, et surtout dom Gajard. Solesmes poursuit la préparation des livres de chant encore à paraître et rejoint ainsi les moines romains de l'âge d'or. (→ Biblio.)

Bénédictins anglais (COUVENT DES), ancien couvent, 269, rue Saint-Jacques, à Paris, fondé par des religieux anglais au milieu du XVIIe s., et devenu, en 1896, le siège de la *Schola cantorum*. A l'intérieur, belle cage d'escalier et salon Louis XIV.

BÉNÉDICTINE n. f. (nom déposé). Liqueur jaune préparée, à Fécamp, par macération de diverses plantes dans l'alcool, puis distillation et addition de sirop de sucre.

BÉNÉDICTION n. f. (lat. ecclés. *benedictio* ; de *bene*, bien, et *dicere*, dire). Grâce, faveur que Dieu accorde : *Mériter la bénédiction divine.* || *Par extens.* Evénement heureux qui semble dû à une faveur spéciale du ciel : *Les vignes sont chargées de grappes ; c'est une bénédiction* ou *que c'en est une bénédiction.* || Vœux qu'on fait pour le bonheur d'un autre : *La paysanne se retira avec toutes sortes de révérences, de bénédictions faussement obséquieuses* (A. Daudet). || *Fam.* et *ironiq. Donner à quelqu'un sa bénédiction*, l'approuver, le laisser faire.

— Liturg. Acte sacerdotal qui consacre une personne ou une chose, ou qui appelle la protection spéciale de Dieu || *Bénédiction nuptiale*, v. MARIAGE *religieux.* || *Bénédiction « urbi et orbi »*, bénédiction solennelle que le pape donne de la tribune de Saint-Pierre, le jeudi saint, le jour de Pâques et celui de l'Ascension, à la ville de Rome et à l'univers. || *Bénédiction du saint sacrement*, bénédiction que le prêtre donne en tenant le saint sacrement.

— ENCYCL. ● *Des bénédictions dans l'Ancien Testament.* S'élevant de l'homme vers Dieu, la bénédiction n'est qu'une des formes de la prière. Descendant de Dieu vers l'homme, elle est dispensatrice de la faveur divine ; dans ce cas, elle peut être prononcée au nom de l'Eternel sous une forme incantatoire par un prophète ou un prêtre.

● *Des bénédictions dans l'Eglise catholique.* Bénir est l'une des fonctions sacerdotales, comme le rappelle le rituel de l'ordination. Il faut distinguer les bénédictions départies aux *personnes* et celles qui sont accordées aux *choses :*

1° *Aux personnes.* La bénédiction *apostolique*, toujours accompagnée d'une indulgence plénière, est donnée par le pape lui-même ou en son nom par un évêque ou un prêtre délégué à cet effet. Les évêques, dans leur diocèse, donnent au peuple qui se presse sur leur passage une bénédiction avec une indulgence partielle. Les prêtres bénissent les fidèles dans certaines circonstances déterminées, par exemple à la fin de la messe ;

2° *Aux choses.* Certaines bénédictions de choses sont réservées au pape. Ainsi celles du pallium, de l'*agnus Dei*, de la rose d'or ; d'autres aux évêques, telles que la bénédiction des autels, des cloches, et en général les bénédictions qui sont accompagnées d'une onction. Les simples prêtres peuvent bénir une foule d'objets, soit consacrés au culte, soit destinés à l'usage des chrétiens, comme les rameaux, les cendres, l'eau, le sel, le pain, le vin, l'huile, les aliments, les fruits de la terre, etc. Par délégation spéciale, le prêtre peut donner les bénédictions que le rituel réserve à l'évêque.

● *Bénédiction bouddhique.* Au Japon, la bénédiction joue un grand rôle dans le culte populaire (ainsi que dans le shintoïsme) ; elle a un but de purification et d'exorcisme. Au début de chaque cérémonie, l'officiant bénit l'autel et les objets du culte avec le *kō* (en sanscrit *vajra*), représentation symbolique de la foudre ; il allume ensuite des bâtonnets d'encens et prononce des formules d'invocation.

BÉNÉDICTIONNAIRE n. m. Livre qui contient les formules des bénédictions.

BENEDICTSSON (Victoria). V. AHLGREN (Ernst).

BENEDICTUS [tys] n. m. (mot lat. signif. *béni*). Nom donné à divers chants d'actions de grâce dans la liturgie catholique.

— ENCYCL. Le terme a plusieurs acceptions et désigne :

1° le cantique évangélique (Luc, I, 69-79), utilisé aux laudes et, à la messe gallicane, entre le Kyrie et la première lecture ;

2° le cantique des Trois Enfants (Daniel, III, 52 sqq), utilisé aux laudes du dimanche (fragmentairement) et à la messe du samedi des quatre-temps (avent) ; il a deux formes, dont la plus ancienne, d'origine romaine, débute au verset 5 et figure à l'hispanique et au gallican ;

3° la série autonome des versets « Benedicite » ou « Bénédictions » dudit cantique, récitée en alternance aux laudes romaines et chantée en répons à la messe, après la deuxième lecture, à l'hispanique et au gallican ;

4° le benedictus du Sanctus de la messe (Matthieu, XXI, 9). Vers le XVe-XVIe s., le chant du *Benedictus* a été reporté après l'élévation, par suite de l'importance donnée polyphoniquement au seul Sanctus.

BÉNÉDICTUS (Edouard), peintre, décorateur, écrivain, chimiste, musicien français (Paris 1878 - *id.* 1930). Il débuta en 1897 par des reliures, se consacra à la décoration des étoffes d'ameublement, innova dans tous les domaines et exerça de l'influence sur l'évolution des arts décoratifs, notamment par ses articles parus dans la revue *l'Art décoratif* (1912). Il est représenté au musée des Arts décoratifs.

BENEDIKT (Moritz), neurologiste hongrois (Eisenstadt 1835 - Vienne 1920), professeur d'électrothérapie à la faculté de Vienne. Parmi ses nombreux travaux, citons ceux sur la conductibilité électrique (1857), sur le daltonisme pathologique (1864). Il a publié des ouvrages sur la physiologie et la pathologie nerveuses, l'hypnotisme et la suggestion, la psychologie, l'anthropologie criminelle, les anormaux psychiques, et a décrit le premier l'agoraphobie.

Phot. Vals.

Benedikt (SYNDROME DE), paralysie du nerf moteur oculaire commun, accompagnée d'hémiplégie croisée avec hypertonie et mouvements anormaux. (Ce syndrome a son origine dans une lésion du pédoncule cérébral au niveau de la partie inférieure du novau rouge.)

BENEDIKTSSON (Einar), poète, juriste et homme politique islandais (Elliöavatn, près de Reykjavik, 1864 - † 1940). Il débute avec *Récits et poèmes* (1897), où il exalte le sentiment national islandais, et où il célèbre avec optimisme la mise en valeur des forces naturelles de l'Islande par l'économie et la technique modernes. De longs voyages à l'étranger, il rapporte certains poèmes de *Lumière de la mer* (1906) et de *Vagues* (1913), tout en évoluant vers une poésie plus philosophique, qui s'exprimera surtout dans son dernier recueil, *la Vallée* (1930).

BENEDITE (Georges), égyptologue français (Nîmes 1857 - Louqsor 1926). Membre de la mission archéologique du Caire en 1887, puis conservateur du département égyptien au musée du Louvre et professeur au Collège de France. Collaborateur au catalogue du Musée du Caire. (Acad. des inscr., 1924.)

BENEDITE (Léonce), écrivain d'art français (Nîmes 1859 - Paris 1925), frère du précédent. D'abord attaché au musée de Versailles (1882), il fut appelé au musée du Luxembourg (1886) pour seconder le conservateur, Etienne Arago, auquel il succéda (1889). On lui doit la création du musée Rodin, de nombreuses monographies de maîtres contemporains, ainsi que : *le Musée du Luxembourg* (1894), *l'Art au XIXe siècle*, rapport général sur les beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900, *les Sculpteurs français contemporains* (1901), *la Peinture au XIXe siècle* (1905), *Histoire des beaux-arts* (1909).

BENEDIX (Roderich), écrivain et auteur dramatique allemand (Leipzig 1811 - *id.* 1873). Il a produit près de cent ouvrages, notamment : *Tête moussue* (*Das bemooste Haupt*) [1841], *le Voyage de noces* (*Die Hochzeitsreise*) et le *Concert;* ces pièces sont d'un comique facile, reposant sur des trucs de théâtre et non sur l'observation des mœurs.

BÉNEF ou **BÉNÉ** n. m. *Pop.* Abrév. de *bénéfice*.

BENEFACTOR (PROVINCE DU), prov. de la république Dominicaine; 134 011 hab. Ch.-l. *San Juan*.

BÉNÉFICE n. m. (lat. *beneficium;* de *bene*, bien, et *facere*, faire). Avantage d'une nature quelconque : *Perdre le bénéfice de son intervention. Etre élu au bénéfice de l'âge.* ‖ Profit réalisé dans une entreprise, en une opération financière : *Réaliser de beaux bénéfices.* ‖ *C'est tout bénéfice*, la somme des frais étant nulle ou minime, tout le rendement de l'affaire peut passer pour bénéfice; et, au *fig.*, c'est un avantage sans inconvénient. ‖ — *Fig. Sous bénéfice de cette observation*, avec l'avantage que pourra me donner cette observation. ‖ *Sous bénéfice d'inventaire*, sous réserve de vérification.

— ***Au bénéfice de*** loc. prép. Au profit de.

— Comm. *Bénéfice d'aunage*, profit que l'on retire de la bonne mesure que donnent les fabricants aux détaillants.

— Dr. Privilège, faculté, avantage, droit considéré par rapport à la source d'où il émane, à l'auteur dont on le tient : *Bénéfice de la loi. Bénéfice de la séparation des patrimoines.*

— Dr. canon. Entité juridique que l'autorité ecclésiastique compétente a constituée ou érigée à perpétuité, et qui comporte un office sacré (à remplir) avec le droit de percevoir les revenus de la dotation attachés à l'office. ‖ Lieu où se trouve l'abbaye, l'église qui a produit le revenu bénéficial : *Un bénéfice bien situé.* (On distinguait plusieurs espèces de bénéfices ecclésiastiques : le *bénéfice simple* ou *à simple tonsure*, qui obligeait seulement à être tonsuré; le *bénéfice régulier*, possédé par un religieux soumis à une règle monastique; le *bénéfice séculier*, celui qu'on peut donner aux séculiers, comme les cures; le *bénéfice sécularisé*, bénéfice régulier qui, par dispense du pape, pouvait être possédé en commende par des séculiers; le *bénéfice à charge d'âmes*, dont le titulaire avait charge de l'instruction religieuse et de l'administration des sacrements, etc.)

— Dr. civ. *Bénéfice de cession d'actions*, possibilité accordée par la loi, à la caution qui a payé la dette du débiteur, d'être subrogée dans les droits du créancier même si ce dernier est privilégié (hypothèque, nantissement, etc.). ‖ *Bénéfice de cession de biens*, v. CESSION *de biens*. ‖ *Bénéfice de discussion* (institué par Justinien), droit accordé à une caution (sauf à la caution solidaire), au cédant d'une créance qui a garanti la solvabilité du débiteur et, dans certains cas, au tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, d'exiger que le créancier poursuive, par priorité, la vente des biens du débiteur principal avant de le poursuivre lui-même. (Il peut alors être amené à faire l'avance des frais de la poursuite.) ‖ *Bénéfice de division* (institué sous Hadrien), possibilité pour les diverses personnes qui se sont portées caution d'une même dette d'exiger que le créancier limite sa poursuite auprès de chacune d'elles à la mesure de sa part dans la dette. ‖ *Bénéfice d'émolument*, possibilité, pour la femme mariée sous le régime de la communauté (et ses héritiers), de n'être tenue des dettes communes (à l'égard de son mari et des créanciers) que dans la limite de la part de la communauté qui lui est attribuée, à condition d'avoir fait dresser un inventaire. ‖ *Bénéfice d'inventaire* (institué par Justinien), possibilité pour l'héritier et le légataire (universel ou à titre universel) de ne supporter les charges de la succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens recueillis. (V. part. *encycl.*)

— Dr. fisc. *Bénéfices industriels et commerciaux*, v. TAXE *proportionnelle*.

— Dr. rom. *Bénéfice des cautions, Bénéfice de cession d'actions*, v. SUBROGATION. ‖ *Bénéfice de compétence*, faveur accordée à certains débiteurs de n'être condamnés que jusqu'à concurrence de leurs facultés (*in id quod, facere possunt*). ‖ *Bénéfice d'âge*, privilège accordé à un mineur* de vingt-cinq ans de gouverner lui-même ses biens sans curateur.

— Econ. de l'entr. Profit que l'on retire d'une exploitation et qui est constitué par la différence entre le prix de vente d'un objet ou d'un service et celui qu'il a coûté. ‖ *Bénéfice brut*, différence entre le coût direct d'un objet et son prix de vente. (La différence doit couvrir à la fois les frais d'exploitation et la marge de bénéfice. On dit également MARGE BRUTE. Ainsi, une marchandise à revendre en l'état ayant été achetée à 100 F et revendue à 150 F, le bénéfice ou la marge brute est de 50 F, ou 33 p. 100, par rapport au prix de vente.) ‖ *Bénéfice net*, gain réalisé par un industriel ou un commerçant une fois déduit de son bénéfice brut l'ensemble des charges qui grèvent celui-ci.

— Hist. des inst. V. part. *encycl.*

— Instit. polit. *Bénéfice de l'âge*, préférence accordée au candidat le plus âgé en cas de partage des voix à égalité.

— Théâtr. *Représentation à bénéfice*, celle dont la recette ou une portion de la recette est abandonnée par l'administration à un artiste, à une œuvre sociale, etc.

— ★ *intérêts, salaire, prix, plus-value, production, travail, commerce, libéralisme économique, capital.*

— ENCYCL. Dr. *Bénéfice d'inventaire.* Les successions ainsi que les legs universels ou à titre universel peuvent être acceptés sous bénéfice d'inventaire. Les successions échues au mineur ou à l'interdit ne peuvent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. L'acceptation bénéficiaire est subordonnée : 1° à une déclaration au greffe du tribunal civil; 2° à la confection d'un inventaire. Elle est possible tant que le successeur n'a pas renoncé, ou n'a pas fait acte d'héritier pur et simple.

L'héritier bénéficiaire est tenu envers ses cohéritiers des mêmes obligations qu'un héritier ordinaire. Envers les créanciers et légataires, il est responsable de l'administration de l'actif recueilli : il doit leur en rendre compte et, s'ils l'exigent, leur fournir caution. Il ne peut vendre les biens que selon certaines formes. Il paie les créanciers et les légataires au fur et à mesure qu'ils se présentent, jusqu'à épuisement de l'actif successoral. Si, toutefois, il y a des créanciers opposants, il ne peut payer que selon la procédure de distribution par contribution. Il peut d'ailleurs se décharger du paiement des charges en abandonnant tous les biens de la succession aux créanciers et légataires.

— Dr. canon. *Bénéfices ecclésiastiques.* A l'origine des bénéfices ecclésiastiques se situe une double évolution : 1° l'évêque, obligé de subvenir à l'entretien de ses prêtres, leur assigne une dotation afférente à leur fonction, sur les domaines ou les revenus de son église, au lieu de leur verser des honoraires; 2° les propriétaires de *villae*, désireux d'avoir chez eux le service religieux, font construire des églises et les dotent en biens-fonds. Dans ce cas, ils demeurent propriétaires du fonds et de l'église, et ont le droit de choisir le prêtre chargé de la paroisse, l'évêque se réservant un examen de capacité et le droit de donner juridiction. Le propriétaire et ses héritiers s'appellent les « patrons » du bénéfice.

Dans le haut Moyen Age, le droit du patronat va s'amplifier à l'infini et se compliquer du fait que certains bénéfices importants (évêchés, abbayes) se trouvent insérés dans le cadre féodal. De là un conflit entre l'autorité religieuse et les patrons, qui porte sur la mise en possession du bénéfice (*investiture*); l'accord, souvent précaire, se fera par une dégradation du droit de patronat : le patron désigne le bénéficier, l'autorité religieuse l'agrée et le met en possession au spirituel, le patron se contentant de l'investir au civil. En France, les difficultés entre l'Eglise et la royauté, pour les bénéfices dont le roi se trouve être le patron, seront réglées finalement par le concordat de 1516. Mais celui-ci laisse de côté tous les bénéfices (les plus nombreux) dont le roi n'est pas le patron.

Presque toutes les fonctions ecclésiastiques d'origine ancienne étaient des bénéfices. Au terme de l'évolution du droit, le bénéfice comporte quatre éléments : 1° une fonction sacrée (épiscopat, abbaye, cure, etc.); 2° la nomination, l'investiture, ou la confirmation (dans le cas d'un patron laïque) du bénéficier par l'autorité ecclésiastique; 3° le droit, pour le bénéficier, de jouir des revenus de la dotation; 4° la perpétuité de la concession et, par corollaire, l'inamovibilité du titulaire. Les droits du bénéficier étant ainsi définis, il s'ensuivait qu'il pouvait déléguer l'exercice de la fonction sacrée, tout en jouissant du revenu. De là les abus de la pratique bénéficiale sous l'Ancien Régime (abbaye en commende, curés à portion congrue...).

Le droit canon continue à connaître des bénéfices. Mais il n'en existe plus en France, faute de dotation et parce que les autorités ecclésiastiques répugnent à admettre l'inamovibilité du bénéficier, sur lequel leur action devient nulle. (V. MENSE.) [→ Biblio.]

— Hist. des instit. A partir du IIIe s., les Romains appelèrent *beneficia* les concessions de terres faites par les empereurs, dans les régions frontières, à des vétérans ou à des Barbares, à charge de service militaire. Dans la Gaule mérovingienne, les rois francs récompensèrent par des donations de terres les services de leurs fidèles; ces *bénéfices* ne se distinguent guère de ce qu'on appela la *précaire**, ce qui en souligne le caractère usufruitier. Les particuliers pratiquaient également ce genre de récompense. Sous les Carolingiens, le système se perfectionne : étant désormais attribué en récompense à des hommes dévoués, le bénéfice est alors la condition de leur dévouement; le bénéficiaire est dès lors un vassal astreint à certains services, notamment au service militaire. Le bénéfice devient en outre héréditaire. Le mot « bénéfice » disparaît au XIe s., pour faire place au mot *fief*. (V. FÉODALITÉ.)

BÉNÉFICIAIRE adj. et n. Qui profite d'un avantage matériel ou moral. ‖ Qui produit un bénéfice : *Opération bénéficiaire.*

— Dr. civ. Se dit de l'héritier qui n'a accepté une succession que sous bénéfice d'inventaire.

BÉNÉFICIAL, E, AUX adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques.

BÉNÉFICIER v. tr. ind. [de]. Tirer avantage, profiter de quelque chose : *Elle fit brûler deux cierges devant la statue coloriée de saint Antoine, afin d'obtenir* [...] *que son mari bénéficiât d'une ordonnance de non-lieu* (A. France).

BÉNÉFICIER, ÈRE n. Dr. canon. Celui, celle qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique. (Fém. très peu us.)

beneficiis (De) [*Des bienfaits*], traité en sept livres que Sénèque le philosophe composa dans les dernières années de sa vie. Sénèque expose les devoirs du bienfaiteur et de l'obligé ; il traite de la reconnaissance et de l'ingratitude. Sa conclusion est que le bienfaiteur est aussi responsable que l'obligé du nombre des ingrats.

BÉNÉFIQUE adj. (lat. *beneficus*). Astrol. Qui a une influence bienfaisante : *Jupiter et Vénus sont des planètes bénéfiques.* ‖ *Par extens.* Favorable.

Benei Beraq, v. de l'Etat d'Israël, à l'E.-N.-E. de Tel-Aviv ; 22 500 hab. Centre d'études talmudiques.

BÉNÉJACQ, comm. des Basses-Pyrénées (arrond de Pau), sur le Lagern, affl. du gave de Pau ; 1 220 hab. (1 182 aggl.).

Beneke (Friedrich Eduard), philosophe et psychologue allemand (Berlin 1798-*id.* 1854). Il fut nommé, en 1832, professeur extraordinaire à Berlin. Œuvres : *Esquisses psychologiques* (1825), *Principes du système naturel de la philosophie pratique* (1837), *Système de métaphysique et de philosophie religieuse* (1840), *la Logique considérée comme instrument de l'art de penser* (1842), *Psychologie pragmatique* (1850). Comme pédagogue surtout, Beneke a exercé une influence considérable en Allemagne.

Edvard BENEŠ

Benelli (Sem), auteur dramatique italien (Prato 1875 - Zoagli 1949). Son œuvre théâtrale, très vaste, comprend notamment : *le Masque de Brutus* (*La Maschera di Bruto*) [1908], qui traite le même sujet que *Lorenzaccio* de Musset ; *l'Amour des trois rois* (*L'Amore dei tre re*), drame (1910), et, surtout, *La Cena delle Beffe* (*Le Souper des farces*) [1909], qui fut adapté en français par J. Richepin sous le titre de *la Beffa*. Ces œuvres, inspirées du Moyen Age et de la Renaissance, sont écrites dans un style archaïque et artificiel, où l'on décèle l'influence de D'Annunzio. Après, il a écrit des drames et des comédies à sujets modernes (*l'Orchidée*, 1937).

Benelux (Belgique, Nederland, Luxembourg), ensemble économique formé par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, rassemblant 20 millions d'habitants, produisant le cinquième du charbon et le quart de l'acier de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.). Les premiers accords (l'un monétaire, l'autre douanier) signés à Londres, en 1943 et en 1944, constituaient les premiers pas vers la réalisation d'une union économique entre les trois pays, qui, dans l'esprit de ses producteurs, pouvait espérer prendre sur les marchés mondiaux la place laissée libre par la défaite allemande. Du fait des grandes différences de situation économique à la fin de la guerre (les Pays-Bas sont sortis de la guerre plus tard et plus éprouvés que la Belgique et le Luxembourg), la convention douanière ne put entrer en application que le 1er janvier 1948, date à laquelle furent supprimés les droits de douane à la frontière intérieure. En octobre 1949 fut conclu un accord de pré-union qui consacrait le principe d'une totale liberté de commerce pour les produits nationaux. Grâce à la prudente politique des gouvernements intéressés, un certain nombre d'heureux résultats ont été obtenus dans cette voie ; il en est résulté un développement des échanges commerciaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un accroissement de la production et du niveau de vie, un rapprochement des taux de salaires, mais ni l'harmonisation des politiques agricoles, ni la coordination des politiques sociales et industrielles n'ont encore pu être réalisées. L'ensemble occupe aujourd'hui le quatrième rang dans le commerce mondial ; le déficit enregistré entre les importations (denrées alimentaires, matières premières) et les exportations (produits fabriqués) est compensé par les revenus provenant du transit des marchandises et de l'activité de la marine marchande. Bien que les trois Etats intéressés soient membres des Communautés* européennes instituées en 1953 et en 1958, les accords relatifs au développement du Benelux restent en vigueur. (→ Biblio.)

BENEMAN
grande commode en acajou bronzes dorés, médaillon en biscuit de Sèvres, *Louvre*

Beneman (Guillaume Benneman, dit), ébéniste allemand (XVIIIe s.). Venu tardivement en France, reçu maître en 1785, il obtint le titre d'ébéniste du roi et devint, après la disgrâce de Riesener, le principal fournisseur de la Cour. Ses meubles, somptueux, ont un aspect monumental parfois massif. Suspendue par la Révolution, sa production reprit sous le Directoire.

Bénerville-sur-Mer, comm. du Calvados (arrond. de Pont-l'Evêque), sur le littoral normand de la Manche ; 322 hab. Station balnéaire.

Beneš (Václav), dit **Třebízský**, romancier tchèque (Třebíz 1849 - Mariánské Lázně 1884). On lui doit de nombreux romans historiques, d'un patriotisme exalté et sentimental : *Ames errantes* (1879), *Récit de Levohradec* (1882), *la Couronne d'épines* (1883), *la Reine Dagmar* (1883), etc.

Beneš (Edvard), homme d'Etat tchécoslovaque (Kožlany, Bohême du Sud, 1884 - Sezimovo-Ústí 1948). Après avoir étudié à la faculté des lettres de l'université de Prague, où il subit fortement l'influence de son maître Masaryk, il suit des cours à Paris, puis à Dijon, où il est reçu docteur en droit, en 1908. En 1909, il est nommé professeur d'économie politique à l'académie commerciale de Prague, en 1912, chargé de cours, et, en 1922, professeur de sociologie à l'université de Prague. Dès le début de la Grande Guerre, il devient le collaborateur le plus intime de Masaryk dans l'organisation de la résistance nationale tchécoslovaque. En 1915, il se rend à Paris et devient secrétaire général du Conseil national tchécoslovaque, reconnu, en 1918, par les Alliés comme gouvernement provisoire tchécoslovaque. Beneš, qui y détient le portefeuille des Affaires étrangères, préside à ce titre la délégation tchécoslovaque à la Conférence de la paix (1919-1920). En 1923, il est élu membre du conseil de la Société des Nations et réélu en 1927. Il devient même président de la S.D.N. en 1935. Principal créateur de la Petite Entente, il prend une part très active à l'élaboration du protocole de Genève et représente son pays à différentes conférences diplomatiques. En tant qu'homme d'Etat, il poursuit la consolidation politique et économique de la Tchécoslovaquie, en s'appuyant sur la Petite Entente et sur la France, préoccupé surtout de garantir ses frontières contre le révisionnisme. Lorsque le président Masaryk se retire, en 1935, Beneš lui succède en qualité de président de la République tchécoslovaque. Il démissionne (1938) après les accords de Munich. Professeur de philosophie à l'université de Chicago, il vient à Paris après le commencement de la Seconde Guerre mondiale, puis se rend, en 1940, à Londres, où il devient président du gouvernement tchécoslovaque en exil. En 1943, il conclut une alliance avec l'U.R.S.S. et rentre à Prague en 1945, après la libération de son pays. Il constitue alors un gouvernement de coalition avec des communistes et des non-communistes, et est réélu président. En février 1948, il cède à la pression communiste et légalise ainsi le « coup de Prague », qui permet la mainmise totale des communistes sur le gouvernement. En désaccord avec la nouvelle Constitution, il se retire peu après de la vie publique. Beneš a publié plusieurs ouvrages et notamment des Mémoires. (→ Biblio.)

Benest, comm. de la Charente, aux confins du Poitou ; 867 hab. (296 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s. ; sarcophages anciens. Château du XIIIe s. Charlemagne aurait remporté une victoire sur les Sarrasins près de cette localité.

BENÊT adj. et n. m. (lat. *benedictus*, béni). Qui est d'une simplicité niaise : *Je n'ose pas trop faire de questions à ces benêts de paysans* (G. Sand). *Un groupe de petites filles qui, me tenant pour un benêt, se plaisaient à me brimer* (Jammes).
— Syn. : *candide, ingénu, jocrisse, nigaud.*

Benet, comm. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), à la limite du Marais poitevin et de la plaine de Niort ; 1 987 hab. (1 369 aggl.). Eglise du XVe s. (façade romane). Restes d'un château féodal. Fours à chaux.

Benét (Stephen Vincent), poète et nouvelliste américain (Bethlehem, Pennsylvanie, 1898 - New York 1943). Doué d'une immense facilité, il toucha le grand public avec deux épopées sur des thèmes nationaux : *John Brown's Body* (*l'Exécution de John Brown*), poème sur la guerre de Sécession (1928), et *Western Star*, sur la colonisation des Etats-Unis (1943). Sa nouvelle *le Diable et Daniel Webster* (1939) est également très célèbre.

BÉNÉVENT, en ital. **Benevento**, v. d'Italie, ch.-l. de prov., en Campanie, dans la vallée du Calore, affl. du Volturno ; 47 600 hab. (34 400 aggl.). Archevêché depuis le Xe s. Arc de triomphe antique, dédié à Trajan. Vestiges d'un théâtre romain. Cathédrale romane avec campanile de 1279 et portes de bronze sculptées du XIIIe s. Eglise byzantine Sainte-Sophie (VIIIe s.). — La *province de Bénévent* a 331 850 hab. C'est une région de ressources médiocres. Tabac.
— Hist. Par sa position sur le Calore, Bénévent commande la route de Rome à Brindes. C'est l'antique *Maleventum*, dont les Romains changèrent le nom en *Beneventum* après leur victoire sur Pyrrhos (275 av. J.-C.). Détruite par les Goths et relevée par les Lombards au VIe s., tombée aux mains des Normands au XIe, elle fut cédée au pape en 1035 et devint domaine de l'Eglise. En 1266, Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, y vainquit et tua son compétiteur Manfred.

Bénévent (bataille de). Après ses victoires sanglantes à Héraclée et à Asculum et le refus du sénat romain de traiter tant que l'ennemi foulerait le sol italien, Pyrrhos passa en Sicile. Bientôt son humeur changeante le ramena en Italie. Il joignit le consul Curius Dentatus près de Bénévent (275 av. J.-C.). Complètement battu, Pyrrhos s'enfuit jusqu'à Tarente. La savante ordonnance de son camp révéla aux Romains un art qu'ils ignoraient.

BÉNÉVENT (duché de), région de l'Italie méridionale. Cette région appartint jusqu'en 545 à l'Empire d'Orient, puis passa sous la domination des Ostrogoths. Reconquise par Justinien, elle tomba en 589 au pouvoir du roi lombard Authari, qui l'érigea en duché. Les ducs lombards continuèrent à gouverner leur territoire, même après la chute du royaume lombard, mais furent évincés en 1047 par les Normands. Ceux-ci furent chassés par Henri III, empereur d'Occident, qui céda le duché en 1053 au pape Léon IX. Le *Bénéventain* demeura jusqu'en 1807 à la papauté, puis fut annexé par Napoléon, qui l'érigea en principauté en faveur de Talleyrand ; revenu au pape en 1814, il fut annexé, en 1860, par le royaume d'Italie.

BÉNÉVENT (prince de). V. Talleyrand.

BÉNÉVENTAIN, région de Bénévent. (V. Bénévent [*duché de*].)

BÉNÉVENTIN, E adj. Relatif à Bénévent, v. d'Italie. ‖ *Écriture bénéventine*, écriture utilisée en Italie méridionale et en Dalmatie, du VIIe au XIIIe s., dans les manuscrits latins.

BÉNÉVENT-L'ABBAYE, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche ; 1 133 hab. (1 003 aggl.) [*Bénévents*]. Eglise romane du XIIe s., restaurée au XIXe s. La ville doit son nom à l'abbaye bénédictine de Secondelas, près de Limoges (XIe s.), qui y fut transférée. Marché d'expédition de viande de boucherie (moutons).

BÉNÉVOLE adj. (lat. *benevolus* ; de *bene*, bien, et *volo*, je veux). Bienveillant, favorablement disposé (vieilli) : *Cette effroyable quantité de « je » et de « moi ». Il y a de quoi donner de l'humeur au lecteur le plus bénévole* (Stendhal). ‖ Qui fait quelque chose sans y être tenu, à titre gracieux : [Catherine] *faisait la secrétaire bénévole. Elle classait des fiches* (Aragon). ‖ Qui est fait sans obligation, à titre gracieux : *Aide,*

Phot. Keystone, Giraudon.

collaboration bénévole. || *Auditeur bénévole*, celui qu'on admet à certains cours, bien qu'il ne fasse point partie de l'école, de la faculté.

BÉNÉVOLEMENT adv. De son plein gré ; sans y être tenu : *Et vous vous exposez bénévolement* [...] *aux injures d'une populace impie* (A. France).

BENEVOLI (Orazio), compositeur italien (Rome 1605 - *id.* 1672). Ce fils d'un pâtissier français fut maître de chapelle dans plusieurs églises de Rome, où il revint se fixer, comme maître de chapelle du Vatican, après avoir séjourné, à Vienne, à la cour de Léopold-Guillaume. Il a écrit beaucoup de musique sacrée d'une polyphonie complexe (pour 12, 24 et 30 voix). Sa messe à 48 parties et 12 chœurs, écrite en 1628, est le plus frappant exemple de son style monumental.

BÉNEZET (saint) [c'est-à-dire *petit Benoît*] (1165-1184), berger à qui une voix ordonna de faire construire un pont sur le Rhône, à Avignon. Le pont fut achevé en 1188 ; ses ruines se voient encore aujourd'hui.

BÉNÉZET (Antoine), quaker et philanthrope américain, d'origine française (Saint-Quentin 1713 - Philadelphie 1784). Il est spécialement connu pour son activité en faveur de l'émancipation des Noirs.

BÉNÉZET (François), pasteur du « Désert » (Montpellier 1723 - *id.* 1752). Il fut exécuté, et son martyre fut l'objet d'une émouvante complainte populaire.

BÉNÉZIT (Emmanuel), écrivain d'art français (Jersey 1854 - Paris 1920). Outre divers travaux de critique d'art, dont le *Livre d'or de Millet*, il a publié, en 3 volumes, *le Dictionnaire des peintres, dessinateurs, sculpteurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays* (1911-1921), continué et mis à jour, en 8 volumes (1948-1955).

BENFELD, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. d'Erstein), dans la plaine d'Alsace, sur l'Ill ; 2 886 hab. (2 745 aggl.) [*Benfeldiens*]. Hôtel de ville des XVIe et XVIIe s. (jaquemart). Chaussures ; constructions électriques. Culture et préparation du tabac.

BENFEY (Theodor), linguiste et orientaliste allemand (Nörten, près de Göttingen, 1809 - Göttingen 1881). On cite, parmi ses travaux : *Des rapports entre la langue égyptienne et les racines sémitiques* (1844), *les Inscriptions perses*, avec traduction et glossaire (1847), *Manuel de la langue sanscrite* (1852-1854), *Dictionnaire sanscrit-anglais* (1866), *Introduction à la grammaire de la langue védique* (1874), et, surtout, son introduction à une édition du *Pantchatantra* (1859).

BENFLEET, v. de Grande-Bretagne (Essex), sur la rive gauche de l'estuaire de la Tamise ; 19 800 hab.

BENGALAIS [bɛ̃] n. m. Linguist. V. BENGALI.

BENGALE, région de l'Asie méridionale partagée entre l'Inde et le Pākistān, située entre l'Himalaya et le *golfe du Bengale*.

● *Géographie.* Le Bengale s'étend sur la basse plaine alluviale des cours inférieurs du Gange et du Brahmapoutre et sur le delta des deux fleuves, le plus vaste du monde (140 000 km²). A l'E., dans la région de Madhupur, au N., dans le Barind et, à l'O., aux confins du Deccan, des terrasses de piémont couvertes de latérite cernent le Bengale d'une ceinture de savanes peu peuplées. Dans le delta, les levées de terre, sur lesquelles s'alignent les habitations, alternent avec des lits de rivière colmatés, les *bhils*, des nappes et des bras d'eau stagnante. La côte, plate et vaseuse, est bordée de mangroves difficilement pénétrables, qui abritent des fauves (tigres et léopards) et des serpents. L'O. du delta, délaissé par les eaux courantes, est très malarien. L'E., mieux drainé, est beaucoup plus sain ; bénéficiant de l'apport régulier d'alluvions par l'inondation annuelle, il est aussi beaucoup plus fertile. L'humidité excessive est conjuguée avec une chaleur tropicale constante, à l'époque des pluies estivales de mousson. Malgré ces conditions climatiques, le delta est très peuplé (400 à 1 400 hab. au km²).

Les deux Bengales parlent la même langue, le *bengali*, et sont l'une des rares régions naturelles ou historiques de l'Asie méridionale à posséder une réelle unité linguistique. Mais les divisions religieuses, génératrices d'hostilité entre hindous et musulmans, ont imposé, en 1947, le partage de la région entre l'Inde et le Pākistān.

— Le *Bengale-Occidental*, forme un Etat de l'Inde (24 800 000 hab., capit. *Calcutta*). C'est l'une des plus grandes régions productrices de riz du monde : la double récolte annuelle y est la règle. En association avec le riz, sont cultivés la canne à sucre, le tabac et, en bordure de la région, le thé. Le coton et l'indigo sont des cultures en déclin, tandis que le jute progresse régulièrement depuis le partage politique. Une partie de la région industrielle de la Damodar s'étend sur le territoire du Bengale-Occidental (Asansol). L'industrie a pris aussi un essor remarquable autour de Calcutta, métropole de l'une des grandes régions commerciales de l'Inde. Le Bengale-Occidental est le premier Etat de l'Inde pour l'industrie du jute et du caoutchouc, les constructions mécaniques et la fabrication du papier, le deuxième pour les industries chimiques, le troisième pour le fer et l'acier.

— Le *Bengale-Oriental* constitue une province du Pākistān (39 047 000 hab., en majorité musulmans ; ch.-l. *Dacca*). Il comprend, outre la partie orientale du delta du Bengale (110 000 km²), le pays de Chittagong (20 000 km²), région peu fertile et peu peuplée, occupée par une population mongoloïde de religion bouddhiste. Le Bengale-Oriental est la plus grande région productrice de jute du monde, mais, au moment du partage, elle était très mal desservie, malgré les facilités offertes par la navigation fluviale, et ne disposait d'aucune industrie. L'insuffisance de l'équipement textile et la faveur accordée par les usines du Bengale-Occidental au jute indien provoquent un net recul de la culture du jute, qui assurait autrefois l'essentiel des revenus. Un plan de développement industriel est en cours de réalisation, dans la vallée du Karnaphuli et autour de Chittagong. La situation de cette région surpeuplée reste cependant difficile et l'émigration vers l'Assam, ralentie depuis le partage, n'apporte pas une solution satisfaisante aux problèmes du Bengale-Oriental. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Primitivement indépendant, le Bengale passa, au début du XIIIe s., sous la domination de la dynastie afghane. Royaume indépendant de 1340 à 1540, il devint province de l'Empire du Grand Moghol quand Akbar renversa les Afghans en 1576. Les Anglais de la Compagnie des Indes orientales, forts de l'accord de 1616 avec le Grand Moghol, qui leur permettait de s'établir aux Indes et d'y vivre selon leur propre loi, commencèrent à y fonder des établissements. Le plus important fut Fort William, créé en 1696 et noyau de la future Calcutta ; mais, dès le milieu du XVIIe s., les marchands britanniques fréquentaient le Bengale, dont le sucre et le salpêtre étaient renommés. Puis, dans la première moitié du XVIIIe s., une rivalité anglo-française s'engagea, par suite de l'essor donné par Dupleix au comptoir de Chandernagor entre 1731 et 1742. En effet, fondée en 1674, et située en amont de Calcutta, Chandernagor drainait une part importante des exportations du Bengale. Au commencement de la guerre de Sept Ans, le prince du Bengale, allié de Dupleix, attaqua Calcutta, qui fut prise. Mais Dupleix avait quitté l'Inde et ses successeurs étaient trop préoccupés de maintenir leurs positions au Deccan pour soutenir cette offensive : Clive put donc réagir et écraser les forces indiennes à Plassey en 1757. Le Grand Moghol reconnut l'autorité de la Compagnie anglaise sur le Bengale en 1765.

Point de départ de la conquête britannique de l'Inde, le Bengale devint le centre d'exploitation de la péninsule sous le gouvernement de Warren Hastings d'avril 1772 à 1785. La Compagnie succéda au prince indigène dans la perception des impôts et organisa un système fort efficace, au moins pour la fortune de ses agents, les « nababs ».

Ce fut des garnisons du Bengale que partit la révolte des cipayes qui éclata en 1857, au lendemain de la conquête du pays sikh et des Etats mahrattes. En 1858, la Compagnie fut supprimée, et le Bengale devint une des provinces de la vice-royauté, érigée, en 1876, en Empire des Indes. Si Delhi y retrouvait la primauté politique, Calcutta restait la métropole économique, et une classe marchande, souvent formée par l'enseignement britannique, et capable de fournir à l'*Indian Civil Service* de nombreux fonctionnaires, y prit de plus en plus d'importance. Déjà Kipling soulignait le problème posé aux conquérants par ces Bengalis largement pourvus de moyens financiers et possédant des connaissances occidentales. Aussi, au début du XXe s., le nationalisme indien trouva-t-il au Bengale un terrain bien préparé. Il se livra, de 1905 à 1910, à des manifestations qui annonçaient de nouvelles difficultés pour l'Angleterre. Le congrès de Calcutta, en 1917, constitua une étape dans l'organisation du parti du Congrès, qui, de plus en plus actif entre les deux guerres, finit par obtenir l'indépendance de l'Inde en 1947. Mais la rupture était alors acquise entre les deux groupes qui s'étaient associés au début dans la lutte pour l'indépendance, et les musulmans, nombreux à l'E. du delta du Gange, obtinrent la constitution du Pākistān* oriental qui divise en deux parties l'ancienne province du Bengale, tout en laissant dans chacune d'elles de fortes minorités religieuses.

paysage du BENGALE au nord de Calcutta
rivière Mor qui se jette dans l'Hooghly

● *Beaux-Arts.* Des gisements datant de l'époque paléolithique ont été trouvés au Bengale, devenu, à partir de la diffusion du bouddhisme, foyer d'art très actif ; la cité monastique et universitaire de Nālandā (467-473) contenait de nombreux sanctuaires et des monastères dont il reste des vestiges. Du VIIIe au XIIe s., le Bengale, grâce à l'appui de la dynastie des Pāla, a été le conservatoire de l'art post-gupta ; bien que le style pāla soit décadent (formes raidies et figées, thèmes stéréotypés, etc.), il est d'un grand intérêt pour l'étude de l'iconographie indienne. Le Bengale fut aussi le siège d'une école de peinture, dont la production s'échelonne sans interruption du XIe s. à nos jours.

Bengale (FEU OU FLAMME DE), artifice comprenant un mélange pyrotechnique brûlant avec une flamme vive, blanche ou colorée, contenu dans un pot en carton, et garni d'une composition d'allumage et d'une mèche.

BENGALE (GOLFE DU), partie de l'océan Indien comprise entre le Deccan à l'O., Ceylan au S.-O., la Birmanie et la Malaisie à l'E. Les profondeurs s'abaissent régulièrement depuis le N., où le plateau continental est large, vers le S., où les profondeurs dépassent 4 000 m. Les mouvements superficiels des eaux du golfe sont caractérisés par des courants dus aux moussons : pendant la mousson d'hiver, on observe des courants qui longent les côtes selon le mouvement des aiguilles d'une montre ; en été, le mouvement est inverse.

jeune fille bengali

BENGALI [bɛ̃] n. m. Nom donné à diverses espèces du groupe des astrilds, petits passereaux de couleurs souvent vives, qui sont importés en quantités considérables, surtout d'Afrique occidentale, pour le commerce de l'oisellerie.

BENGALI ou **BENGALAIS, E** [bɛ̃] adj. et n. Relatif au Bengale ; originaire ou habitant de ce pays : *Les Bengalis.*

— Linguist. Langue indo-aryenne dérivée de la māgadhī, parlée par environ 65 millions de personnes dans l'Etat du Bengale-Occidental, au Pākistān oriental et dans le S. de l'Assam. (Le bengali a une écriture, dérivée de la dévanāgarī, qui lui est propre. Parmi ses principaux dialectes, il faut signaler la rādjbangshī et la sylhettiā.)

— REM. *Bengali* prend la marque du pluriel : *Les Bengalis ; les peuples bengalis.* Il ne prend jamais la marque du féminin.

bengali

Phot. Brihat-Rapho, Horvat, Larousse.

— Encycl. Littér. Bien que l'on ait des textes antérieurs au VIIIe s., la grande littérature bengali commence avec le poète Chandī Dās (XVe s.) et se continue avec Mukunda Rām (XVIIe s.). Au XIXe s., la langue subit l'influence du sanskrit, notamment avec le romancier Bankim Chandra, jusqu'au moment où, sous l'influence de Rabindranāth Tagore, elle revient à une forme plus naturelle.

BENGALINE [bɛ̃] n. f. Etoffe constituée d'une chaîne de soie et d'une trame de coton ou de laine.

Ben-Gardane, comm. de Tunisie (gouv. de Médenine), près de la frontière de la Libye ; 2 100 hab.

Benga(s), peuple noir du Gabon septentrional, vivant dans l'île Corisco et sur la côte voisine.

Bengel (Johann Albrecht), théologien allemand (Winnenden 1687 - Stuttgart 1752). L'un des créateurs de l'exégèse par son *Gnômon Novi Testamenti* (1742), il s'adonna au calcul des derniers temps dans son *Ordo temporum* (1741) et dans son *Apocalypse expliquée* (1740), dont le piétisme prophétique eut le plus grand succès.

David BEN GOURION

Benghazi ou **Bengazi** (en ital. **Bengasi**), v. de Libye, capit. de la Cyrénaïque, sur la rive orientale du golfe de la Grande Syrte ; 70 500 hab. C'est l'ancienne *Bérénice**, une des cinq villes de la Pentapole cyrénéenne. Industries alimentaires. Au cours de la campagne de Libye* de 1940-1942, le port changea cinq fois de mains entre Germano-Italiens et Britanniques ; ces derniers l'occupèrent définitivement le 20 novembre 1942.

Bengkalis, île indonésienne du détroit de Malacca ; 3 300 hab.

Bengkulu. V. Bangkahulu.

Ben Gourion, écrivain. V. Berditchevski.

Ben Gourion (David), homme politique israélien (Płońsk, Pologne, 1886). Il se rend en Palestine en 1906, et y crée le mouvement socialiste juif. Elu membre du Conseil exécutif sioniste (1920), secrétaire général de l'Histadrouth (1921-1933) et du parti Mapai* (1921-1945), puis président du Comité exécutif de l'Agence juive (1939-1948), il proteste dès 1939 contre la décision de la Grande-Bretagne de restreindre l'immigration juive en Palestine. Chef de la Haganah, il s'oppose aux méthodes des organisations extrémistes de l'Irgoun et des groupes Stern. A l'expiration du mandat britannique en Palestine, il est élu président du Conseil national provisoire, qui proclame l'indépendance de l'Etat d'Israël (1948), et, après la promulgation de la nouvelle Constitution, il reste à la tête du gouvernement et de la Défense nationale, avec l'appui du parti Mapai et de la centrale ouvrière Histadrouth (1948-1953). Il sauve le nouvel Etat de l'invasion arabe (1948-1949) et favorise la création des kibboutzim. Démissionnaire en 1953, il se retire dans un kibboutz du désert de Néguev pour y mener une vie patriarcale, laissant le pouvoir à Moshe Sharett. Il reprend, en 1955, la direction du gouvernement et de la Défense nationale, et décide, le 29 octobre 1956, pour arrêter les entreprises des fedayin égyptiens contre les kibboutzim frontaliers, d'attaquer l'Egypte. Ses troupes, occupant la péninsule du Sinaï, atteignent le canal de Suez, mais doivent se retirer à la demande de l'U. R. S. S., des Etats-Unis et de l'O. N. U. Il conserve le pouvoir après les élections de 1959.

art du BÉNIN
panthère en bronze

Benguela, v. et port de la côte centrale de l'Angola ; 14 700 hab. (3 350 Europ.). La ville, fondée en 1617, a pris, après une longue stagnation, un nouvel essor à la suite de la construction (1929) du chemin de fer qui la relie au Katanga (Congo belge). Cependant, le port a été supplanté par celui de Lobito, un peu plus au N., au terminus du chemin de fer du Katanga.

Benguela, région de l'Angola, s'étendant en bordure de l'Atlantique et sur une partie du plateau de Bié. V. pr. *Benguela*.

Benguela (courant de), courant froid de l'Atlantique, dirigé vers le N., le long des côtes d'Afrique, au S. du golfe de Guinée.

Benguerir, localité du Maroc (prov. de Marrakech), au N. de Marrakech. Les Américains y aménagèrent en 1954 une importante base aérienne.

Bengy (Antoine), seigneur **de Puyvallée**, jurisconsulte français (Dun-le-Roi [auj. Dun-sur-Auron, Cher] 1564 - Bourges 1616). Avocat à Bourges ; successeur de Cujas à l'université de cette ville en 1593. Auteur d'un *Traité des bénéfices*.

Benha ou **Banhā**, v. d'Egypte, en Basse-Egypte, capit. de la province de Kalioubièh ; 36 000 hab. Nœud ferroviaire au N. du Caire. Industries textiles.

Ben-Hadad, forme hébraïque du nom araméen **Bar-Hadad**, qui est celui de trois rois de Damas, au IXe et au VIIIe s. av. J.-C.

Ben-Hur, titre d'un film célèbre réalisé à Hollywood en 1926 par Fred Niblo, d'après un roman de Lewis Wallace. Le sujet évoque la Rome antique. Les scènes des jeux du cirque, avec la course de chars, sont restées classiques. *Ben-Hur*, interprété par Ramon Novarro, fut longtemps le plus grand succès populaire du cinéma.

BENI n. m. pl. (ar. *beni*, plur. de *ben*, fils). V. ben. ‖ *Pop.* et *par plaisant.* Individus d'une tribu, d'un groupe.
◆ N. sing. *Beni bouffe-tout*, glouton. ‖ *Beni-coco*, imbécile. ‖ *Beni-oui-oui*, personne qui approuve toujours.

BENI (Río), rivière de Bolivie, née sur le versant oriental des Andes ; 1 700 km. Elle conflue, à la frontière du Brésil, à Villa Bella, avec le Mamore, pour former la Madeira.

BENI, départ. de la Bolivie ; 119 800 hab. Capit. *Trinidad*. Il s'étend, au pied des Andes, sur la zone tropicale couverte de savanes (élevage extensif) et de forêts de type amazonien (arbres à caoutchouc).

BENI (Paolo), écrivain italien (île de Crète 1552 - Padoue 1625). Professeur de théologie et de belles-lettres à Rome et à Padoue, il publie, en 1612, *l'Anticrusca*, ouvrage dirigé contre les théories littéraires de l'académie florentine della Crusca. Violemment attaqué, il se défend en publiant *Cavalcanti, ou la Défense de « l'Anticrusca »* (1614).

Beni-Abbès, oasis du Sahara algérien (départ. de la Saoura, arrond. de Colomb-Béchar), sur la rive gauche de la Saoura. Centre de recherche scientifique du Sahara. Ermitage du père de Foucauld. La palmeraie de Beni-Abbès compte environ 8 000 arbres.

Beni Amer, tribu pastorale, nomadisant de la frontière d'Ethiopie jusque dans le pays littoral, entre Massaouah et Souakim.

Beni Amir (plaine des), région du Maroc, partie de la plaine du Tadla. Un secteur important (20 000 ha) est irrigué par les eaux de l'Oum er-Rebia (luzerne, céréales, coton, arbres fruitiers). La sédentarisation des populations de la région est organisée.

Beni-Bahdel (les), barrage d'Algérie (départ. de Tlemcen), sur l'oued Tafna. D'une capacité de 73 millions de mètres cubes, il permet l'irrigation de 12 000 ha de la plaine de Marnia et l'alimentation en eau d'Oran.

Benicarló, v. d'Espagne (prov. de Castellón de la Plana), près de la Méditerranée ; 9 400 hab. Château. Plage.

bénich n. m. Robe de drap avec de longues manches, que les Arabes portent comme robe de cérémonie par-dessus les autres vêtements.

Beni Chougran (monts des), massif montagneux de l'Algérie, dans l'Atlas tellien, dominant la plaine du Sig et de l'Habra au N., celle des Eghris au S. ; 934 m. Le massif est formé de reliefs confus, monotones, coupés par les gorges profondes de la Mekerra et de l'Habra.

Beni-Derkoul, nom d'un poste militaire français situé au N. de l'Ouergha et proche de l'ancienne frontière de la zone espagnole du Maroc, célèbre par la résistance acharnée qu'opposa, le 26 avril 1925, aux forces d'Abd el-Krim la petite garnison française aux ordres du sous-lieutenant d'infanterie coloniale Pol Lapeyre. (V. Rif [*campagne du*].)

bénigne, fém. de l'adj. bénin. (V. ce mot.)

Bénigne (saint), martyr et apôtre de la Bourgogne. On ne connaît rien de son histoire. La tradition de culte est antérieure au VIe s. — Fête le 1er novembre.

bénignement adv. De façon bénigne : *N.-D. de Saint-Jacques reçoit bénignement les prières* [...] *des fidèles du Brabant* (Nerval).

bénignité n. f. (lat. *benignitas*). Bienveillance pleine de douceur et d'indulgence : *Avec quelle bénignité Jésus-Christ ne parle-t-il pas aux femmes dans l'Evangile ?* (Chateaubriand).
— Méd. Caractère d'une maladie légère à évolution simple et sans complications.
— Syn. : *bienfaisance, bienveillance, bonté, humanité*.

Beniguet (île), île de Bretagne (Finistère), séparée de la pointe Saint-Mathieu par le passage du Four.

Beni Guil, confédération marocaine de tribus nomades d'origine arabe (25 000 individus env.). Les Beni Guil transhument avec leurs troupeaux de chameaux, de chèvres et de moutons depuis la région de Figuig jusqu'à la plaine de Tafrata. Ils se fixent dans la région de Berguent.

Beni-Hassan ou **Banī-Hassan**, village d'Egypte, en Basse-Egypte (prov. de Minièh), sur la rive droite du Nil. Près du village, la partie inférieure du versant de la vallée est creusée de deux rangées de tombes des XIe et XIIe dynasties.

Beni-Isguen, v. du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. de Laghouat), dans le Mzab, au S. de Ghardaïa ; 5 000 hab. Ville sainte possédant une belle palmeraie.

Beni-Mellal, v. du Maroc occidental, ch.-l. de prov., dans la plaine du Tadla, au pied du Moyen Atlas ; 16 000 hab. (450 non-musulmans). Important marché, la ville s'entoure de belles plantations d'oliviers, de vergers, et de jardins irrigués. — La *province de Beni-Mellal* s'étend sur la plaine du Tadla et sur une partie du Moyen Atlas.

Beni-Mered, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans la Mitidja ; 1 023 hab. (564 non-musulmans). Près de là, le 11 avril 1842, 21 hommes du 26e régiment d'infanterie, conduits par le sergent Blandan*, résistèrent victorieusement aux assauts de 300 cavaliers arabes.

Beni M'Guild, confédération berbère (Ṣanhādja) du Moyen Atlas marocain. Elle compte environ 42 000 personnes, qui se déplacent depuis la région située au S. de Meknès jusque dans la haute Moulouya. Son artisanat produit des tapis célèbres.

Beni M'Tir, confédération marocaine de tribus berbères (Ṣanhādja) semi-nomades. Autrefois, les Beni M'Tir occupaient en été le nord du causse du Moyen Atlas ; ils descendaient en hiver dans la plaine de Meknès, mais ils ont été repoussés par l'extension de la colonisation agricole. Aussi doivent-ils vivre aujourd'hui toute l'année sur le causse avec leurs troupeaux.

bénin, igne adj. (lat. *benignus*). Doux et indulgent (vieilli) : *Je me sens* [...] *le plus bénin des hommes quand on se plie devant moi* (H. de Montherlant). *Le contraste de ces mœurs bénignes et de ces lois féroces est presque risible* (A. France). ‖ *Par extens.* Doux ; qui n'impose aucune souffrance : *Hiver bénin. Punition bénigne. Un vent bénin soufflait* (Verlaine). ‖ Qui n'a pas de conséquence grave : *Accident bénin.*
— Méd. Qui opère doucement, presque sans qu'on s'en aperçoive : *Remède bénin.* ‖ Qui n'a pas de gravité : *Maladie bénigne.* ‖ Qui n'a pas tendance à l'extension destructive : *Tumeur bénigne.* (Contr. malin.)

Bénin ou **Benin**, ancien royaume de la côte de Guinée situé à l'O. du delta du Niger. Peuplé par les Edos, le royaume connut une civilisation de caractère urbain sous l'autorité d'un roi sacré. Il fut découvert en 1484 par les Portugais. Ruiné par la traite des esclaves au XVIIIe s., après avoir connu son apogée au XVIIe s., il fut mis sous protectorat britannique, et la ville de Bénin fut occupée en 1897. La statuaire du Bénin, en bronze et en ivoire, compte parmi les plus belles de l'Afrique noire. Les premières pièces, des XIIIe et XIVe s., se ressentent de l'influence des artistes d'Ife*, venus à la Cour : ce sont des têtes réalistes de rois ou de princesses. A la fin du XVe s., l'art original du Bénin s'épanouit. Il produit des têtes en ivoire à l'expression cruelle (la plus belle se trouve au British Museum), ainsi que des bas-reliefs

Phot. Agence intercontinentale, X.

en bronze, finement ouvragés, représentant des guerriers, et qui ornaient les façades des palais royaux. A partir du XVIIIe s., c'est la décadence commerciale, bientôt sans rapport avec la statuaire ancienne (sculptures sur bois recouvertes de laiton).

Bénin (ORDRE DE L'ETOILE NOIRE DU). V. ETOILE NOIRE (*ordre de l'*).

BÉNIN (GOLFE DE), golfe de la côte d'Afrique, à l'O. du delta du Niger.

BÉNIN (ETABLISSEMENTS DU GOLFE DE), dénomination officielle (de 1883 à 1893) des comptoirs français de la côte des Esclaves, englobés depuis 1893 dans le Dahomey.

BENIN ou **BENIN CITY**, v. de la Nigeria (Région-Occidentale); 54 000 hab. Evêché catholique. Grand centre commercial. Ancienne place du commerce des esclaves et cité du royaume de ce nom.

BÉNINCASE n. f. Cucurbitacée de l'Asie tropicale et orientale, dont le fruit, à maturité, est recouvert d'une efflorescence cireuse exhalant une odeur musquée. (C'est un des légumes les plus estimés de l'Asie orientale, surtout en Chine et en Indochine. Il ne réussit guère en France.)

BENING (les), miniaturistes flamands, d'origine gantoise. — ALEXANDRE ou SANDERS († Gand 1519) est probablement l'auteur des miniatures du *Livre d'heures* de Marie de Bourgogne, d'un style raffiné qu'influence Hugo Van der Goes. — Son fils SIMON (Gand 1483 - Bruges 1561) exécuta les miniatures des *Heures de Hennessy* (Bruxelles, Bibliothèque royale) et du *Golf Book* (Londres, British Museum), ainsi que plusieurs compositions du célèbre *Bréviaire Grimani* (Venise, bibliothèque Saint-Marc).

BENI OUARAÏN, confédération marocaine de tribus berbères (Zénètes) qui occupent les montagnes du Moyen Atlas (50 000 indiv.). Les Beni Ouaraïn ont des villages en montagne (massif du Bou-Iblane) et en plaine.

BENI-OUNIF ou **REVOIL**, v. du Sahara algérien (départ. de la Saoura, arrond. de Colomb-Béchar), au S. des monts des Ksours, sur le chemin de fer de Colomb-Béchar. Centre touristique. Koubba de Sidi Slimane.

BENIOWSKI ou **BENYOVSZKY** (Maurice), aventurier hongrois (Verboro 1741 - Madagascar 1786). Il participa très jeune à la guerre de Sept Ans, dans les armées autrichiennes, puis passa en Pologne, où il lutta pour le compte des confédérés de Bar contre la Russie, qui voulait contrôler ce pays. Arrêté et déporté au Kamtchatka, il enleva la fille du gouverneur et s'enfuit en Chine, où il abandonna sa conquête. Il arriva à Paris en 1772, et obtint une mission à Madagascar, où il fonda dans le N.-E. un établissement avec une capitale, Louisbourg. Les indigènes le firent roi, ce qui ne l'empêcha pas de repartir à travers le monde. Il est à Londres en 1783, passe aux Etats-Unis, au Brésil, et finit par se faire tuer dans sa colonie, en 1786, au cours d'une rencontre avec un détachement français envoyé de l'île de France. Des *Mémoires* pittoresques qui lui sont attribués ont été publiés à Londres en 1790.

BÉNIQUÉ (Pierre Jules), chirurgien français (Paris 1806 - *id.* 1851). Elève de l'Ecole polytechnique, il abandonna les mathématiques pour la médecine, et se fit une spécialité des maladies des voies urinaires. On lui doit divers ouvrages d'urologie.

Béniqué (BOUGIE DE), sonde destinée à pratiquer le cathétérisme de l'urètre, inventée par le chirurgien Béniqué. Les *bougies de Béniqué*, ou plus simplement les *béniqués*, présentent une double courbure qui peut épouser le trajet de l'urètre. Elles sont employées surtout pour dilater l'urètre dans le traitement des rétrécissements.

BÉNIR v. tr. (lat. *benedicere*; de *bene*, bien, et *dicere*, dire). Combler de biens; faire prospérer par une faveur spéciale et divine : *Dieu bénit Abraham. La Vierge Marie est bénie entre toutes les femmes.* || Demander pour quelqu'un la bénédiction de Dieu : *Jacob mourant bénit ses enfants.* || Glorifier, exalter avec des expressions de reconnaissance : *Bénir le Seigneur.* || Se montrer très satisfait, se féliciter de : *Bénir une rencontre. Chaque occupation qui peut m'arracher à moi-même est bénie* (Gide). || *Fam. Dieu vous bénisse, que Dieu vous bénisse*, formules de politesse qu'on adresse à une personne après un éternuement.
— Liturg. Faire descendre sur quelqu'un ou sur quelque chose la bénédiction de Dieu selon le rituel fixé par l'Eglise. || Consacrer, selon les rites de l'Eglise : *Bénir une cloche.*
— REM. Le verbe *bénir* présente deux formes au participe passé : *béni, e* et *bénit, e. Bénit, e* n'est usité que dans certaines expressions où il s'agit d'objets consacrés par une cérémonie religieuse : *Du pain bénit. De l'eau bénite. Les drapeaux ont été bénits par l'évêque. Béni, e* est employé dans tous les autres cas, et en particulier lorsqu'il sert à former les temps composés du verbe à la forme active, même s'il s'agit d'une bénédiction rituelle : *Jour béni. Nation bénie de Dieu. Le clergé a béni les drapeaux.*

BENI-SAF, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (dép. de Tlemcen), sur la côte de la Méditerranée; 21 100 hab. (10 934 aggl., 3 933 non-musulmans). Port de pêche et de commerce exportant le minerai de fer exploité dans la région. Conserveries de poisson. Construction de bateaux. Station balnéaire. — L'arrond. a 11 comm. et 67 149 hab.

BENI SLIMANE (PLAINE DES), région d'Algérie, située entre le massif de Tablat, au N., et les monts du Titteri, au S., drainée par le cours supérieur de l'oued Isser. Céréales, vignobles.

BENI SNASSEN (MONTS DES) ou **BENI SNASSENE**, massif calcaire du Maroc oriental, prolongation lointaine des plissements du Moyen Atlas, limité au N. par la plaine des Triffa, au S. par celle des Angad; 1 530 m. Assez arrosé et boisé, il est peuplé de paysans arboriculteurs (sur les pentes nord) et de pasteurs (au S.). — La *confédération des Beni Snassen*, d'origine zénète (93 000 indiv.), est trop nombreuse pour les ressources de la région; aussi l'émigration est-elle forte.

BENI SNOUS, tribu berbère de l'Algérie orientale, à laquelle appartenait Es-Snoussi, le fondateur de la secte des Senoussi.

BENI-SOUEF ou **BANĪ SUWAYF**, v. d'Egypte, en Haute-Egypte, sur la rive gauche du Nil, capit. de la province homonyme; 57 000 hab. — La *province de Beni-Souef* a 793 000 hab.

BÉNISSEUR, EUSE adj. et n. Qui bénit : *Des Jésus bénisseurs, frisottés et blonds* (Huysmans). || Qui adresse aux autres des compliments qui ne sont au fond que l'expression d'une politesse banale : *Une excellente femme, mais trop bénisseuse* (Flaubert).

BÉNIT, E adj. (part. pass. de *bénir*). Qui a reçu la bénédiction du prêtre; qui est consacré par une cérémonie religieuse : *Eau bénite.* (Pour son emploi, v. BÉNIR [*Rem.*].)
— LOC. FAM. *Eau bénite*, et, surtout, *eau bénite de cour*, paroles flatteuses et peu sincères. || *Donneur d'eau bénite*, celui qui fait de vaines protestations d'amitié. || *C'est pain bénit*, c'est bien mérité.

BÉNITIER n. m. Petit bassin ou vase destiné à contenir de l'eau bénite : *Crucifix à bénitier. On met des bénitiers à l'entrée de toutes les églises.* || — *Fam. Diable dans un bénitier*, personne très mal à son aise dans la position qu'elle occupe. (Se dit à cause de la grande horreur attribuée au diable pour l'eau bénite, et s'emploie surtout dans la locution : *Se démener comme le diable dans un bénitier.*) || *Grenouille de bénitier*, personne d'une dévotion excessive.
— Malacol. Nom usuel des coquilles des genres peigne et tridacne. (Le tridacne géant, ou *grand bénitier*, possède une coquille bivalve qui acquiert un très gros volume, et qui sert quelquefois de bénitier dans les églises. On peut voir dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, un bénitier fait d'une valve de tridacne géant donnée à François Ier par la république de Venise.)
— ENCYCL. L'Antiquité païenne utilisa des vases contenant de l'eau lustrale. A l'origine du christianisme, le *bénitier* se confond avec la piscine servant aux ablutions ou au baptême. Le bénitier proprement dit apparaît aux IXe et Xe s. En pierre, il est fixe ou portatif et peut être supporté par une console, une colonne ou des caryatides. Au XVIIIe s., la vasque prend la forme d'une coquille. Le bénitier peut être d'applique, fixé sur une plaque ciselée ou ornée de sculptures. Lorsqu'il est destiné à l'aspersion, il affecte la forme d'un seau en métal muni d'une anse.

BÉNITOÏTE n. f. Minér. Silicate naturel de titane et de baryum, $BaTiSi_3O_9$, hexagonal.

BENIVIENI (Girolamo), poète italien (Florence 1453 - *id.* 1542). Il écrit d'abord des sonnets d'amour, puis, disciple enthousiaste de Savonarole, il veut brûler ses poésies; il se contente, en se servant des théories néoplatoniciennes que lui avait fait connaître Marsile Ficin, d'y ajouter un commentaire qui fait voir en elles l'exaltation de l'amour divin. Il devient le poète officiel des cérémonies inspirées par Savonarole (Rameaux de 1496; « bûcher des vanités », pendant le carnaval de 1497). Il y a dans ses vers une ferveur déréglée qui rappelle Iacopone.

BENJAMIN [bẽ] n. m. (de *Benjamin*). Le plus jeune des enfants d'une famille. (Dans ce sens, on emploie aussi le féminin : *la benjamine.*)

BENJAMIN, en hébr. **Binyamin**, douzième et dernier des fils de Jacob. Lorsque le patriarche envoya ses autres enfants chercher du blé en Egypte, pendant une famine, Jacob voulut garder auprès de lui ce fils de sa vieillesse, enfant, comme Joseph, de Rachel, son épouse chérie, qui était morte en lui donnant le jour. Mais Joseph, qui gouvernait l'Egypte, exigea qu'on lui amenât Benjamin. Joseph se découvrit ensuite à ses frères et les combla de bienfaits.

BENJAMIN (TRIBU DE), une des douze divisions de l'ancienne Palestine; Jérusalem, Jéricho et Béthel en étaient les villes principales. Saül, le premier roi des Juifs, en était issu; sa tribu lui resta toujours fidèle et, après sa mort, opposa en vain un de ses fils aux prétentions de David, auquel elle finit cependant par se rallier; celui-ci put alors établir sa capitale à Jérusalem, qu'il avait enlevée par ruse à ses anciens défenseur, les Jébuséens. Lors du schisme, la tribu de Benjamin s'unit à la tribu de Juda pour constituer le royaume de Juda, dont Jérusalem resta capitale.

Benjamin (PORTE DE), une des portes de Jérusalem, au N. de la ville.

BENJAMIN de Tudèle, voyageur et rabbin juif (Tudela, Navarre espagnole - † 1173). De 1160 à 1173, pour des motifs commerciaux et aussi pour étudier la situation des communautés juives, il visita la Provence, l'Italie, la Grèce, la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, la Perse et la Basse-Egypte. Sa relation, écrite en hébreu, contient, à côté de récits fabuleux, nombre d'indications curieuses. Il n'a pas visité toutes les contrées dont il parle.

BENJAMIN (Judah Philip), juriste américain (Sainte-Croix, Antilles, 1811 - Paris 1884). Admis au barreau de La Nouvelle-Orléans en 1832, membre du parti démocrate, sénateur en 1852. Jefferson Davis, président de la Confédération, le nomma attorney général, puis il fut chargé du portefeuille de la Guerre, qu'il conserva jusqu'à la défaite des sudistes. Il réussit alors à gagner l'Angleterre et fut inscrit au barreau. Conseiller de la reine en 1872, il se retira de la vie active en 1883.

BENJAMIN (Henri), vétérinaire français (Nogent-sur-Seine 1850 - Paris 1919). Il a réuni toute une série d'observations cliniques très importantes sur diverses maladies du cheval et du chien, notamment sur la tuberculose transmissible de l'animal à l'homme. (Acad. de médecine, 1904.)

BENJAMIN (René), écrivain français (Paris 1885 - Tours 1948). Il est l'auteur d'une série d'études de mœurs sur le palais de Justice, la Sorbonne et l'hôtel des Ventes, ainsi que d'un roman : *Gaspard*, qui obtint le prix Goncourt en 1915. Il a fait jouer plusieurs pièces au théâtre et fait œuvre de portraitiste avec des ouvrages consacrés à Antoine, à Barrès, à Balzac, à Maurras, à Sacha Guitry et à Molière. (Acad. Goncourt, 1938.)

BENJAMIN (Walter), critique allemand (Berlin 1892 - frontière franco-espagnole 1944). Il a écrit des essais sur *l'Origine du drame baroque allemand* (1928) et sur *l'Œuvre d'art à l'âge de sa reproduction technique*. D'origine israélite, il se réfugia à Paris après 1933, puis en Espagne lors de l'invasion allemande. Il se suicida, quand il

bénitier en pierre, XIIe s.
église de Chamalières (Puy-de-Dôme)

coquille géante d'un bénitier utilisée par Pigalle
église Saint-Sulpice, Paris

bénitier (malacol.)

Gordon BENNETT
par Henri Gervex (1903)

Enoch Arnold BENNETT

général BENNIGSEN

benne preneuse

wagonnet
à benne basculante

fut menacé par la police espagnole d'être remis aux autorités allemandes.

BENJAMIN CONSTANT. V. CONSTANT.

BENJAMINITES, nom donné aux Israélites qui descendaient de Benjamin. (On dit aussi BENJAMITES.)

BENJOIN [bɛ̃ʒwɛ̃] n. m. (lat. des botanistes *benzoe*, d'origine arabe). Baume d'odeur vanillée, dont la variété officinale est obtenue par incision du tronc de *Styrax Tonkinensis* (styracacées).

— ENCYCL. Le *benjoin*, qui renferme des acides benzoïque et cinnamique, ainsi qu'une essence, est utilisé en inhalations dans le traitement des affections des voies respiratoires supérieures. Il est également employé en parfumerie, pour fixer l'odeur.

BENJOIN n. m. Nom commun de *Peucedanum ostruthium*. (Famille des ombellifères.)

BENKEI, un des plus fameux héros de l'histoire japonaise. Bonze bouddhiste de caractère batailleur, il attaqua un jour, sur un pont de Kyōto, le jeune Minamoto Yoshitsune, et, vaincu par lui, devint son plus fidèle serviteur. Il l'accompagna dans son expédition contre les Taira et mourut à ses côtés en 1189. La légende a immortalisé la force, la ruse et le dévouement de Benkei, et ses aventures ont servi de trame à un drame populaire.

BENKENDORFF ou **BENKENDORV,** famille russe d'origine allemande, qui émigra au XVIe s. en Livonie. ALEXANDRE (Reval 1783 - en mer 1844) fit les campagnes d'Allemagne et de France (1813-1815). Commandant du quartier général impérial, directeur de la police, il fit régner sur le pays un impitoyable système policier.

BENKŒLEN, BENKULEN. V. BANGKAHULU.

BENLOWES (Edward), poète anglais (probablement dans l'Essex v. 1603 - Oxford 1676). Ecrivant le plus souvent en latin, il publie en 1652 son œuvre maîtresse, *Theophilia, or Love's Sacrifice*, un « poème divin » en neuf chants, qui vise à démontrer comment l'âme peut s'élever par l'humilité, le zèle et la contemplation, et triompher ainsi des péchés des sens. L'intérêt de cette œuvre, dont l'espèce est assez abondante dans le second quart du XVIIe s. anglais, réside dans sa versification. Elle est en effet écrite en stances de trois vers, inégaux et rimant ensemble.

BENN (Gottfried), écrivain allemand (Mansfeld, Prusse, 1886 - Berlin 1956). Il a subi l'influence de Nietzsche et de l'expressionnisme. Son œuvre est la négation de toutes les traditions consacrées. Dans ses poèmes : *Morgue* (1912) et *Ruines* (*Schutt*) [1919], il prononce la condamnation de la civilisation occidentale. Dans ses ouvrages en prose rassemblés en 1950, il exerce son ironie contre les sciences et leur progrès. Mais, dans ses essais, *Art et Puissance* (*Kunst und Macht*) [1934], comme dans les derniers poèmes publiés, *Fragments* (1951) et *Distillations* (1953), il est peut-être moins amer et fait confiance à l'art pour vaincre le chaos et le nihilisme.

BENNDORF (Otto), archéologue allemand (Greiz 1838 - Vienne 1907). *L'Heroon de Gjölbaschi-Trysa* (1889) est considéré comme son chef-d'œuvre, écrit en collaboration avec Niemann. Directeur de l'Institut archéologique de Vienne, il a fait entreprendre les fouilles d'Ephèse. Le premier volume des *Recherches d'Ephèse* parut, en 1906, sous sa direction.

BENNE n. f. (lat. impérial *benna*, empr. au gaulois). Manut. Caisson utilisé pour le transport, ou appareil employé pour la préhension et le déplacement de matières ou de matériaux. ‖ *Benne basculante*, caisse occupant toute la largeur d'un châssis roulant, et dont un des côtés se lève grâce à des chaînes ou à des vis sans fin commandées à la main ou par un moteur, de telle sorte que le chargement entier glisse à terre. ‖ *Benne preneuse*, benne agencée pour se charger automatiquement.

- - Vitic. Hotte à l'usage des vendangeurs.

— ENCYCL. Manut. En matière de transport, la *benne* basculante est essentiellement constituée par un caisson monté sur le châssis d'un véhicule. Ce caisson est vidé par basculement soit latéral, soit en bout, au moyen de vérins hydrauliques ou de crémaillères manœuvrées soit à la main, soit par un moteur.

Dans les opérations de manutention et de levage, la benne est un appareil de préhension qui équipe généralement les grues, les ponts roulants, les palans, les excavateurs, etc. Elle comporte deux parties principales : les organes de préhension proprement dits, et le système d'ouverture et de fermeture. Les organes de préhension sont constitués par deux ou plusieurs mâchoires métalliques (coquilles, fourches, griffes, grappins, etc.), de forme et de nature très diverses suivant les matériaux à saisir (matières pulvérulentes ou en morceaux, sable, gravier, charbon, betteraves, bois, ferrailles, blocs de pierre ou de béton, etc.). La capacité de préhension varie de 250 kg à plusieurs dizaines de tonnes ; les plus grosses bennes ont été réalisées pour les travaux portuaires. Les systèmes de fermeture et d'ouverture, commandés par un ou plusieurs *brins de manœuvre* (câbles ou chaînes), permettent d'effectuer les manœuvres soit à la main, soit mécaniquement, soit automatiquement (par balance, pignons, poulies de mouflage, tambour différentiel, ou moteur électrique faisant partie de la benne elle-même).

BENNET (Henry), comte **d'Arlington.** V. ARLINGTON.

BENNET (Thomas), théologien anglais (Salisbury 1673 - † 1728). Il s'acquit une grande réputation par ses ouvrages de controverse : *Réfutation du papisme* (1701), *Réfutation du quakerisme* (1705). On lui doit une *Grammaire hébraïque* (1726).

BENNETT (James Gordon), publiciste américain (New Mill, Ecosse, 1795 - New York 1872). Fondateur du *New York Herald*, il employa le premier d'une façon suivie le télégraphe pour les besoins de la presse, et organisa un service de renseignements auprès des paquebots à leur arrivée dans les ports. En 1869, il envoya Stanley à la recherche de Livingstone. — Son fils, JAMES GORDON (New York 1841 - Beaulieu, Alpes-Maritimes, 1918), fut également publiciste et lui succéda à la direction du *New York Herald*. Il subventionna, en 1874, une nouvelle expédition de Stanley dans le bassin du Congo supérieur, et organisa le voyage malheureux de la *Jeannette* vers le pôle en 1879. Il a puissamment encouragé les sports, l'automobile (coupe Gordon-Bennett) et l'aviation.

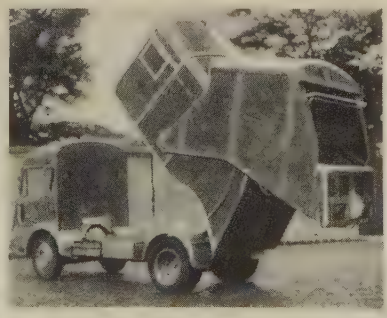

camion à benne
pour ordures ménagères

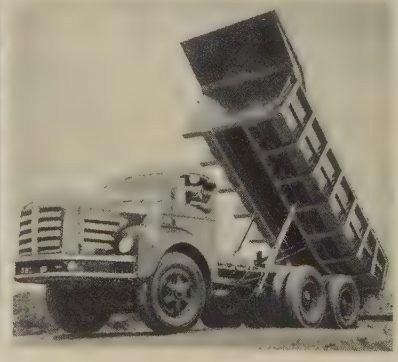

camion
à benne

BENNETT (William Sterndale), compositeur anglais (Sheffield 1816 - Londres 1875). Chef d'orchestre, pianiste, compositeur, il fut, en 1858, professeur de musique à l'université de Cambridge. Outre des sonates, des concertos de piano, une symphonie dans le style de Mendelssohn, on a de lui de la musique religieuse et de nombreuses pages pour piano. En 1849, il fonda, à Londres, la « Bach Society ».

BENNETT (Enoch Arnold), romancier anglais (près de Hanley, Staffordshire, 1867 - Londres 1931). Après avoir étudié le droit, il se fait journaliste et critique (1893). Son premier roman, *Un homme du Nord* (*A Man from the North*), paraît en 1898. De 1900 à 1908, il réside en France, à Fontainebleau. En 1902, il publie *le Grand Hôtel de Babylone* et, en 1904, *Anne des Cinq Villes* (*Anna of the Five Towns*), premier du groupe de romans régionaux, où il décrit les habitants et l'activité de la « région des poteries du Staffordshire », qui feront sa fortune littéraire. Il publie encore : *Un grand homme* (1904), *Contes des Cinq Villes* (1905), *le Rire amer des Cinq Villes* (1907). Le franc succès du *Conte des vieilles femmes* (*The Old Wives' Tale*) [1908] lui donne enfin son rang. *Clayhanger* (1910), *Hilda Lessways* (1911), *Ces deux-là* (1916) constituent une trilogie dans le cadre des « cinq villes ». Bennett chercha à renouveler sa manière dans un certain nombre de récits humoristiques : *la Carte* (1911), *le Matador des Cinq Villes* (1912), *la Jolie Dame* (*The Pretty Lady*) [1918]. Il a écrit quelques comédies et des essais critiques. Dans son ensemble, l'œuvre de Bennett est inégale et parfois confuse ; mais elle a de l'originalité et de la force. Ses romans régionalistes sont pleins de détails observés et décrits avec vivacité. Bennett s'y montre un bon disciple de Balzac.

BENNETTITALES n. f. pl. (du nom du botaniste anglais J. J. *Bennett*). Plantes fossiles du groupe des cycadophytes, appartenant aux couches permiennes, triasiques et surtout jurassiques, disparaissant au Crétacé inférieur, et représentées par des feuilles (*pterophyllum, zamites*), des troncs (*cycadeoidea*) ou des fructifications (*bennettites, williamsonia*).

BENNETTITE n. f. Fructification fossile du groupe des bennettitales.

BEN NEVIS, point culminant de la Grande-Bretagne, dans les Highlands d'Ecosse, au-dessus de la dépression du Glen More ; 1 340 m. Ruines d'un observatoire.

BENNIGSEN (Levin Leontievitch), général russe, hanovrien d'origine (Brunswick 1745 - Banteln, près d'Hildesheim, 1826). Au service de la Russie dès 1773, il combattit en Turquie (1789), en Pologne (1794) et contre la France. Haï du tsar Paul Ier, parce qu'il avait été un des grands serviteurs de Catherine II, il fut l'un des principaux conjurés choisis par le comte Pahlen pour assassiner le tsar (1801). Eloigné, puis rappelé par Alexandre Ier, Bennigsen, à Eylau, résista longtemps à Napoléon. Vainqueur de Murat à Voronova (1812), il s'illustra à Leipzig (1813).

BENNIGSEN (Rudolf VON), homme d'Etat allemand (Lüneburg 1824 - Springe 1902). Chef de l'opposition démocratique dans la deuxième chambre hanovrienne, plus tard membre du Landtag de Prusse, puis du Reichstag, il fut le chef du parti national-libéral et soutint, d'une manière générale, la politique de Bismarck.

BENNINGTON, v. des Etats-Unis (Vermont), en Nouvelle-Angleterre, sur le versant occidental des Green Mountains ; 12 400 hab. Musée historique et maisons anciennes. Victoire des Américains sur les Anglais de Burgoyne (16 août 1777).

BENNON (saint) [1010 - 1106], évêque de Meissen en 1066, de la famille des comtes von Woldenberg (Hildesheim). Il joua un rôle important dans la querelle des Investitures, prenant parti pour la réforme grégorienne. Canonisé en 1523.

BÉNODET, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), à l'entrée de l'estuaire de l'Odet ; 1 674 hab. (906 aggl.) [*Bénodetois*]. Station balnéaire (8 000 hab. en été). Centre de yachting. — Au S., *pointe de Bénodet*.

Phot. Moreau frères, British Council, Langlois, Benoto, Decauville, Cégédur, Berliet.

BENOIS (Léonti Nikolaïevitch), architecte soviétique (1856 - 1928). Il termine ses études à l'Académie des beaux-arts en 1878-1879 et y devient professeur en 1892. Il a construit à Saint-Pétersbourg l'Institut obstétrico-gynécologique et un palais d'expositions faisant partie du Musée russe ; à Moscou, le ministère des Affaires étrangères.

BENOIS (Alexandre Nikolaïevitch), peintre russe et historien d'art (Saint-Pétersbourg 1870 - Paris 1960). Il fut l'un des principaux membres du cénacle Mir Isskousstva (le Monde de l'art) qui, à la fin du XIXe s., exerça sur l'art russe une influence rénovatrice et prépara la réussite de Serge de Diaghilew en Europe occidentale. Conservateur en chef des peintures au musée de l'Ermitage, Alexandre Benois a publié *les Trésors d'art russe* (1901-1902), ainsi qu'une *Histoire de l'art russe au XIXe siècle* et une *Histoire de la peinture de tous les temps* (1912-1917). Il collabora à la mise en scène (*Petrouchka*) et à la décoration de nombreuses œuvres chorégraphiques. Il se fixa en France en 1930. Parmi ses principales réussites, citons : *le Pavillon d'Armide* (Paris, 1909), *le Rossignol* (Paris, 1914), *le Coq d'or* (Paris, 1927), *Manon* (Buenos Aires, 1934), *Graduation Ball* (Londres, 1939). On lui doit des *Mémoires*, publiés à New York et à Londres (1954-1959).

BENOIST (René), théologien français (Savennières 1521 - Paris 1608). Après avoir été confesseur de Marie Stuart, il devint curé de Saint-Eustache, à Paris, en 1569, et acquit une telle influence sur ses paroissiens qu'il fut surnommé LE PAPE DES HALLES. Il fut ensuite évêque de Troyes, mais ne put obtenir les bulles du pape.

BENOIST (Antoine), sculpteur et médailleur français (Joigny 1632 - Paris 1717). Il avait obtenu le titre de « sculpteur en cire du roi », et fut autorisé à montrer dans les foires ses figures, appelées « cercles ». Le plus remarquable de ses portraits en cire est dans la chambre du roi, à Versailles. C'est à lui que l'on doit les portraits de Louis XIV à ses différents âges, et des princes de la famille royale, destinés à servir de modèles aux graveurs de l'histoire métallique préparée par la Petite Académie (auj. Académie des inscriptions et belles-lettres).

BENOIST (Elie), théologien et historien français (Paris 1640 - Delft 1728). Pasteur à Alençon en 1665, puis réfugié en Hollande, il a laissé notamment une *Histoire de l'édit de Nantes* (1693-1695).

BENOIST (Marie Guilhelmine LAVILLE-LEROULX, dame), femme peintre française (Paris 1768 - *id.* 1826). Après avoir fréquenté l'atelier d'Elisabeth Vigée-Lebrun, elle fut une des premières élèves de Louis David. On estime surtout ses portraits ; l'un d'eux, *la Négresse* (Louvre), est considéré comme un chef-d'œuvre.

BENOIST (François), compositeur français (Nantes 1794 - Paris 1878). Grand prix de Rome (1815), il fut professeur d'orgue au Conservatoire de Paris (1820-1872). On lui doit deux opéras, des ballets et des pièces d'orgue.

BENOIST (Charles), publiciste et homme politique français (Courseulles 1861 - *id.* 1936). Professeur à l'Ecole des sciences politiques, rédacteur au *Temps*, puis chroniqueur politique de la *Revue des Deux Mondes*, il fut longtemps député de Paris, et, comme tel, l'un des rapporteurs du traité de Versailles (1919). D'abord républicain libéral, il devint monarchiste. Il adhéra aux doctrines de l'*Action française*, et fut chargé par le duc de Guise d'enseigner les sciences politiques au comte de Paris. Il a écrit de nombreux ouvrages : *Essais historiques sur le XIVe siècle* (1886), *Croquis parlementaires* (1891), *la Réforme parlementaire* (1902) et *les Lois de la politique française* (1927). [Acad. des sc. mor. et polit., 1908.]

BENOIST (Robert), champion français de courses automobiles (Rambouillet 1895 - en déportation à Buchenwald 1944). Remarquable par sa hardiesse, sa résolution et sa maîtrise de soi, il fut un des meilleurs pilotes français entre 1920 et 1940. Ardent patriote, il accomplit de nombreuses missions en France pendant l'Occupation, avant d'être arrêté par la Gestapo et déporté.

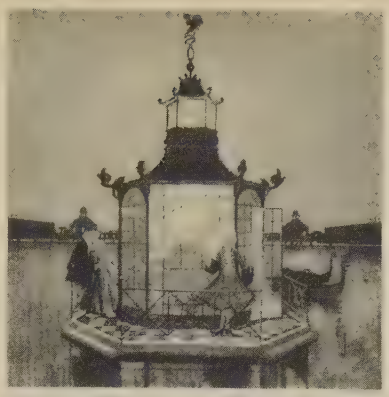

A. N. BENOIS : « le Pavillon chinois »
aquarelle

BENOISTON DE CHÂTEAUNEUF (Louis François), économiste français (Paris 1776 - *id.* 1856). Il étudia d'abord la médecine et fit quelques campagnes comme chirurgien militaire ; il occupa ensuite un emploi aux Finances et fut l'un des premiers à traiter la statistique d'une manière scientifique. Œuvres : *Recherches sur les consommations de tout genre de la ville de Paris en 1817, comparées à ce qu'elles étaient en 1789* (1820) ; *De l'influence de certaines professions sur le développement de la phtisie pulmonaire ; Sur la durée de la vie chez les savants et les gens de lettres ; De la fécondité en Europe, au commencement du XIXe siècle ;* etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1833.)

BENOÎT, E adj. (lat. *benedictus*, béni). Bienheureux : *Précieuse et benoîte ignorance* (Gautier). ‖ *Par extens.* Bon, indulgent : *Benoît lecteur.* ‖ Doucereux, avec quelque hypocrisie : *Un benoît personnage.*

BENOÎT de Nursie (saint), patriarche des moines d'Occident (Nursie v. 480 - Mont-Cassin v. 547). La seule source que l'on possède sur saint Benoît est le deuxième livre des *Dialogues*, de saint Grégoire le Grand. De parents nobles, il fut élevé à Rome. Le désir d'échapper à la corruption qui l'entourait le fit se retirer dans la solitude de Subiaco, où Romanus l'initia à la vie érémitique. Après trois ans passés dans une austère pénitence, il fut élu abbé par les moines de Vicovaro (entre Subiaco et Tivoli), mais sa sévérité les mécontenta, et ils voulurent l'empoisonner. Il dut alors quitter Subiaco et se retira au Mont-Cassin* vers 529. Après avoir abattu les idoles qu'y vénérait encore une population païenne, il fonda, vers 529, le célèbre monastère qui devint le chef de son ordre, et rédigea sa règle monastique (v. ci-après). Il est possible que, de son vivant, il ait envoyé saint Placide à Messine et saint Maur en Gaule, à Glanfeuil. Saint Benoît fut enterré près de sa sœur jumelle, sainte Scholastique. Les restes des deux saints, conservés d'abord au Mont-Cassin, auraient été, suivant une antique tradition, enlevés en 672 du Mont-Cassin, vide de moines après l'invasion lombarde, et portés au monastère de Fleury, appelé depuis « Saint-Benoît-sur-Loire ». Ils y reposent encore. Les moines du Mont-Cassin, cependant, ont contesté cette tradition. Il fut proclamé solennellement « père de l'Europe et patron de l'Occident » en août 1958. — Fête le 21 mars. (→ Biblio.)

Benoît (RÈGLE DE SAINT). L'authenticité de la règle qui porte le nom de saint Benoît n'a jamais été contestée sérieusement. Mais rédigée en latin populaire, corrigée par saint Benoît lui-même, elle se présente avec un certain nombre de variantes. La plupart des éditions actuelles ont pour origine la copie que fit du manuscrit autographe l'abbé Théodemar, à la demande de Charlemagne. La règle de saint Benoît s'inspire des règles antérieures, en particulier de celle de saint Basile ; mais elle est plus complète et plus souple qu'aucune d'elles. Elle vise à procurer la gloire de Dieu sur terre par la sanctification du moine, qui doit tendre à l'humilité, c'est-à-dire à la perfection religieuse par la discipline intérieure, l'abnégation et l'obéissance. Le couvent forme une famille dont l'abbé est le père, dont les membres sont unis par les liens étroits du respect que les jeunes doivent aux anciens, de l'affection que les anciens accordent aux jeunes ; communauté dont les membres ne possèdent rien en propre, isolée du monde par la clôture, conservant avec lui le lien de l'hospitalité qu'elle exerce. Astreints à chanter les louanges de Dieu à des heures déterminées du jour et de la nuit, les moines sont obligés par la règle à la lecture et au travail manuel. Ils s'engagent, par le vœu de stabilité, à ne jamais quitter leur couvent. Ils doivent aussi obéir entièrement à l'abbé qu'ils ont élu et qui interprète pour leur usage les prescriptions très minutieuses de la règle. Toutes les réformes (Cluny, Cîteaux, la Trappe) se sont présentées comme un retour à la vraie tradition bénédictine.

BENOÎT (saint), surnommé **Biscop** (v. 628 - Wearmouth 690), bénédictin anglais. Il fonda les abbayes de Wearmouth et de Jarrow dans le Northumberland. Par ses nombreux voyages en France et en Italie, il a été le trait d'union entre la chrétienté continentale et celle de Grande-Bretagne. — Fête le 12 janvier.

BENOÎT d'Aniane (saint), bénédictin (v. 750-821), restaurateur de la discipline monastique dans l'Empire carolingien. Fils du comte de Maguelonne, il fonda l'abbaye d'Aniane, dans le Languedoc (780-787). Louis le Pieux le chargea de visiter et de réformer tous les monastères de l'Empire. Benoît reprit la règle bénédictine, mais en insistant sur deux points : séparation complète du monde, uniformité des coutumes. Son œuvre resta inachevée et périclita vite. Auteur de la *Concordia regularum*. — Fête le 12 février.

BENOÎT Ier, dit **Bonose**, pape d'origine romaine (575-578), élu en 574 (?).

BENOÎT II (saint), pape d'origine romaine (684-685), élu en 683. Sous son règne, l'empereur Constantin IV délégua à l'exarque de Ravenne son droit de ratifier l'élection pontificale.

BENOÎT III, pape (855-858). Emprisonné par l'antipape Anastase III, que soutenait l'empereur, rétabli par le clergé romain, il gouverna l'Eglise avec énergie, sanctionnant les désordres de ses membres.

BENOÎT IV, pape (900-903) d'origine romaine, fils de Mammolus ; il conféra (901) la couronne impériale à Louis, roi de Bourgogne.

BENOÎT V, dit **Grammaticus**, pape (964-966). Otton Ier, défenseur de l'antipape Léon VIII, le fit déposer et exiler à Hambourg.

BENOÎT VI, pape (973-974), élu en 972, étranglé à l'instigation de l'antipape Francone (Boniface VII), partisan de Crescentius, chef de la faction romaine.

BENOÎT VII, pape (974-983). Il condamna la simonie au concile de Latran (mars 981).

BENOÎT VIII (THÉOPHYLACTE, fils du comte de Tusculum), pape (1012-1024). Avec l'aide de Henri II, il écarta l'antipape Grégoire, chassa de Sardaigne les Sarrasins et condamna au synode de Pavie (1022) le concubinage des clercs.

BENOÎT IX (THÉOPHYLACTE) [† 1055], pape (1032-1045), neveu de Benoît VIII et de Jean XIX. Soutenu par Conrad II jusqu'en 1039, chassé au profit de Silvestre III, puis rentré à Rome (1045), il abdiqua, contre pension, en faveur de Grégoire VII (1045). Il revint à Rome en 1047, mais ne put s'y maintenir plus de huit mois.

BENOÎT X (Jean MINCIUS), évêque de Velletri, pape (1058-1059), intronisé de force, mais écarté par saint Pierre Damien au profit de Nicolas II.

BENOÎT XI (Niccolo BOCCASINI) [près de Trévise 1240 - † 1304], général des dominicains (1296), cardinal-évêque d'Ostie (1298), pape (1303-1304). Fidèle à Boniface VIII lors de l'attentat d'Agnani, avec habileté il pardonna à Philippe le Bel, mais excommunia Guillaume de Nogaret. Béatifié par Clément XII (1736).

BENOÎT XII (Jacques FOURNIER) [Saverdun, pays de Foix - † Avignon 1342], pape (1334-1342). Cistercien, pieux et réformateur,

saint BENOÎT
école française, XVe s.
musée du Mans

Phot. Moreau, Bulloz.

Pierre BENOIT

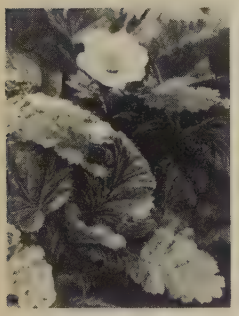

benoîte de montagne

BENOÎT XV

il supprima la commende des évêchés et des abbayes (1335), précisa les statuts des ordres religieux (bénédictins, cisterciens, etc.), condamna la simonie et le népotisme, s'efforça de supprimer le schisme grec et de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Il entreprit la construction du palais des papes à Avignon. (→ Biblio.)

BENOÎT XIII (Pedro Martínez DE LUNA) [Illueca v. 1324 - Peñíscola, Espagne, 1423], cardinal (1375), pape de l'obédience avignonnaise (1394-1423). Son élection, faite dans l'espoir de mettre fin au schisme, le prolongea : Benoît XIII refusa de se démettre, malgré l'insistance du roi de France Charles VI, qui pensait que le seul moyen de mettre fin au schisme était l'abdication des deux papes. La soustraction d'obédience de la France (1396), le siège du palais d'Avignon par Boucicaut (1398-1399), la défection de Vincent Ferrier qui ne voulut pas résister à main armée, sa double déposition par les conciles de Pise (1409) et de Constance (1415) ne purent abattre sa résistance. Il se retira à Barcelone (1409), et mourut solitaire sur le rocher de Peñíscola, sans avoir consenti à abdiquer.

BENOÎT XIII (Vincenzo Maria ORSINI) [Gravina, royaume de Naples, 1649 - Rome 1730], dominicain (1667), cardinal (1672), archevêque de Bénévent (1686), pape (1724-1730). Il voulut faire appliquer la doctrine de saint Thomas sur la grâce efficace (1724), imposa vainement l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus* (1725), mais se rallia à certaines positions augustiniennes, ce qui encouragea les jansénistes. Il accorda malheureusement sa confiance à un favori indigne par sa vénalité, le cardinal Coscia.

BENOÎT XIV (Prospero LAMBERTINI) [Bologne 1675 - Rome 1758], pape (1740-1758). Archevêque d'Ancône en 1727, cardinal en 1728, archevêque de Bologne en 1731, il fut le plus grand pontife du XVIIIe s. Canoniste éminent, diplomate prudent (privilèges très larges accordés aux princes européens, bienveillance envers les jansénistes), il maintint la rigueur doctrinale de l'Eglise. Ami des arts et des lettres, écrivain distingué et érudit, il a laissé plus de 16 volumes d'écrits (*De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*) [1734-1738] et une correspondance avec le cardinal de Tencin.

BENOÎT XIV (Bernard GARNIER), antipape. Sacriste de Rodez, élu pape par le seul cardinal Jean Carrier (1425). Un nouveau cardinal, créé par Bernard Garnier, élut pape Jean Carrier lui-même sous le même nom de **Benoît XIV.**

BENOÎT XV (Giacomo DELLA CHIESA) [Gênes 1854 - Rome 1922], pape (1914-1922). Il fut auditeur du cardinal Rampolla à la nonciature de Madrid (1885-1887), puis son substitut à la secrétairerie d'Etat (1901-1907), archevêque de Bologne (1907), cardinal (1914). Durant la Première Guerre mondiale, chacun des belligérants aurait voulu obtenir de lui une condamnation de ses adversaires. Le pape veilla simplement à soulager les misères de la guerre et tenta, par des propositions de paix (1er août 1917), d'abréger les hostilités et de sauver l'Europe. L'Italie s'opposa, après la guerre, à ce qu'il joue le moindre rôle à la S. D. N. Sur le plan diplomatique, la guerre et l'après-guerre amenèrent une détente dans les relations entre le Saint-Siège et certaines nations européennes (Grande-Bretagne, Pays-Bas, France). Des relations furent établies avec les nouveaux Etats d'Europe orientale (Hongrie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie). Sur le plan purement religieux, on retiendra de ce pontificat une impulsion nouvelle et des directives précises données aux missions (*Maximum illud*, 1919), une grande sollicitude à l'égard des Eglises séparées d'Orient et la publication du Code du droit canonique (1917). [→ Biblio.]

BENOÎT de Sainte-Maure ou **de Sainte-More**, poète du XIIe s., originaire de Touraine. Protégé par la reine Aliénor d'Aquitaine, il est l'auteur du *Roman* de Troie*. Après le succès de cette œuvre, Henri II Plantagenêt confia à Benoît le soin de continuer la tâche de Wace disgracié, en rédigeant une *Chronique des ducs de Normandie* (43 000 vers).

BENOÎT de Pologne, moine franciscain polonais du XIIIe s., qui accompagna Plan Carpin dans sa mission auprès du khān mongol (1245-1246). La relation qu'il fit de ce voyage complète celle de Plan Carpin.

BENOÎT de Toul (Toul 1663 - † 1720), capucin français. Il rédigea de nombreux ouvrages sur l'histoire de Lorraine, destinés à prouver les droits de l'évêque de Toul sur les abbayes des Vosges et sur le chapitre de Saint-Dié, droits contestés par ces derniers. L'évêque étant français, les abbayes étant lorraines, son œuvre contribua à renforcer les positions françaises dans le duché.

BENOIT (Peter), compositeur belge (Harelbeke 1834 - Anvers 1901). On lui doit de grandes fresques musicales, notamment des oratorios (*Lucifer*, 1866; *l'Escaut*, 1868; *la Guerre; le Rhin*, 1889), des concertos, des motets, des messes, etc. Il a été le fondateur d'une école flamande contemporaine.

BENOÎT (René), docteur en médecine et physicien français (Montpellier 1844 - Courbevoie 1922). Il fut, pendant vingt-six ans, directeur du Bureau international des poids et mesures, à Sèvres. En collaboration avec l'Américain Michelson, puis avec Pérot et Fabry, il évalua la longueur du mètre en longueurs d'onde lumineuse.

BENOIT (Pierre), romancier français (Albi 1886). Après avoir écrit des vers (*Diadumène*, 1914), il se consacre au roman. La publication de *Kœnigsmark*, au *Mercure de France* (1917-1918), lui apporte une immédiate notoriété, que *l'Atlantide**, en 1919, confirme de la manière la plus éclatante. Son succès est dès lors aussi considérable que constant. Parmi ses meilleures réussites, on citera : *le Lac salé* (1921), *Mademoiselle de La Ferté* (1923), *la Châtelaine du Liban* (1924), *le Puits de Jacob* (1925), *le Soleil de minuit* (1930), *le Déjeuner de Sousceyrac* (1931), *Lunegarde* (1942), *Aïno* (1948), *les Plaisirs du Voyage* (1950), *Ville perdue* (1954), *Fabrice* (1956). Pierre Benoit sait remarquablement combiner des éléments documentaires, principalement exotiques, à une intrigue mouvementée, dont certains points demeurent jusqu'à la fin inexpliqués et mystérieux. (Acad. fr., 1931.)

BENOÎTE n. f. (de *Benoît*). Rosacée à fleurs jaunes, à feuilles rappelant celles du fraisier. (Nom sc. : *Geum urbanum*. Ses feuilles et ses racines sont toniques, amères et astringentes. Les graines ont des dispositifs de dispersion : crochets, harpons, planeurs.)

BENOÎTEMENT adv. De façon benoîte.

BENOÎT-JOSEPH LABRE (saint), ascète français (Amettes, diocèse de Boulogne, 1748 - Rome 1783). N'ayant pu devenir religieux, il mena en Europe une vie extraordinaire de pèlerin pénitent. Sa négligence à l'égard des soins corporels est devenue légendaire. Il se fixa à Rome (1775). Canonisé en 1881. — Fête le 16 avril. (→ Biblio.)

BENOÎT-LÉVITE (BENEDICTUS LEVITA), pseudonyme de l'auteur d'une compilation juridique du IXe s., intitulée *Collectio capitularium*, pour faire suite aux capitulaires d'Anségise; les capitulaires, en fait, sont peu nombreux et les chapitres sont aux trois quarts apocryphes. On les retrouve dans le recueil postérieur des *Fausses Décrétales*.

BENONI, v. de l'Union sud-africaine, dans le Witwatersrand, à l'E. de Johannesburg; 94 000 hab. Mines d'or. Métallurgie lourde. Fonderies de laiton. Usines de matériel électrique. Filatures de jute.

BÉNOUÉ (la), riv. de l'Afrique occidentale, partagée entre le Cameroun et la Nigeria, principal affl. du Niger (r. g.); 1 400 km. La Bénoué prend sa source au Cameroun, au N. de N'Gaoundéré, traverse toute la partie orientale de la Nigeria, arrose Yola, Ibi et Makurdi. Elle se jette dans le Niger en face de Lokoja. Son cours, navigable en période de crue, en aval de Garoua (Cameroun), est utilisé pour le transport du coton et des arachides jusqu'au port de Burutru, en Nigeria. — La *région de la Bénoué*, dans le N. du Cameroun, a 276 000 hab. (462 Europ.).

BENOZZI (Rosa Giovanna). V. BALETTI.

BENOZZO GOZZOLI. V. GOZZOLI.

BENSBERG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), à l'E. de Cologne, au bord du Massif schisteux rhénan; 24 000 hab. Château du XVIIIe s. Mines de plomb et de zinc. Fonderies.

BENSERADE (Isaac DE), poète français (né à Paris 1613 d'après certains actes, mais peut-être à Lyons, en Normandie, 1612, et dans la religion protestante, d'après la tradition du XVIIe s. - Gentilly 1691). Il écrivit son nom successivement *Bensseradde, Bensserade* et, à la fin de sa vie seulement, *Benserade*. Il fut accueilli à l'hôtel de Rambouillet en 1634, et réussit à plaire à la cour de Louis XIII d'abord, puis à celle de Louis XIV. C'est lui qui fut le plus souvent chargé d'écrire le livret des ballets de Cour. Il y mettait des allusions qui plaisaient, et qui, souvent, ne manquaient ni d'impertinence ni d'audace. A ces ballets collaborèrent, pour la musique, Cambefort, J.-B. Boesset, de Mollier et surtout Lully (*Ballet de la nuit*, 1653; *Alcidiane*, 1658; *la Raillerie*, 1659; *la Naissance de Vénus*, 1665). En décembre 1649, la Cour se divise entre les admirateurs du sonnet de *Job*, par Benserade, et ceux du sonnet d'*Uranie*, par Voiture. La réputation du poète reçut un coup lorsqu'il fit paraître, en 1676, les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*. Mais il serait injuste de le juger sur cet échec. Il fut, à l'Académie, le plus vif à soutenir la candidature de La Fontaine, et il fit, en séance, l'éloge du journal de Bayle, menacé d'interdiction. Outre ses poésies et ses ballets, il a écrit un certain nombre de tragédies et de tragi-comédies. (Acad. fr., 1674.)

BENSHEIM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hesse), au pied de l'Odenwald; 20 200 hab.

BENSLEY (Thomas), imprimeur anglais († 1835). Il fut le premier à utiliser la presse à imprimer mécanique, inventée par Kœnig en 1814, et sur laquelle on imprima le *Times*.

BENSON (Ambroise), peintre flamand d'origine lombarde († Bruges 1550). Auteur de compositions religieuses et de portraits, c'est un des continuateurs de Gérard David. En Espagne, où ses œuvres sont nombreuses, il fut connu sous le nom de MAÎTRE DE SÉGOVIE. Il est représenté aux musées d'Anvers, de Bruxelles, et au Louvre. (→ Biblio.)

BENSON (sir William), architecte anglais (Londres 1682 - Wimbledon 1754). Il contribua à l'orientation de l'architecture de son pays vers le style de Palladio. Sheriff du Wiltshire (1710), député au premier Parlement (1715), il succéda à Wren comme *surveyor of works* (1718), poste qu'il abandonna en 1719, après avoir été convaincu de corruption et expulsé de la Chambre des communes. Son œuvre principale est Wilbury House (Newton Toney, Wiltshire, 1710).

BENSON (Arthur Christopher), professeur, poète et essayiste anglais (Wellington College 1862 - Cambridge 1925), fils aîné d'un archevêque de Canterbury. Professeur à l'école d'Eton (1885-1903), maître de Magdalene College, à Cambridge, à partir de 1915, Benson a publié divers recueils de poésies, et des essais révélateurs d'une nature raffinée, méditative et cultivée, imbue des principes prêchés par Matthew Arnold. Citons : *les Lettres d'Upton* (1905), *Par une fenêtre de collège* (*From a College Window*), qui eut un grand succès aux Etats-Unis (1906), *Au bord des eaux dormantes* (*Beside Still Waters*) [1907]. Critique littéraire, il écrivit sur *Tennyson, Rossetti* (1904), *Ed. Fitzgerald* (1905), *Walter Pater* (1906).

BENSON (Edward Frederick), romancier anglais (Wellington College 1867 - † 1940), frère du précédent. Il fut chargé de missions archéologiques à Athènes et en Egypte. Son premier roman, *Dodo* (1893), le rendit célèbre. Il a donné ensuite : *Vendange* (*The Vintage*) [1898], *Dodo II* (1914), et plusieurs pièces de théâtre. Toutes ces œuvres révèlent une connaissance fine des mœurs mondaines, mise au service des valeurs traditionnelles.

BENSON (Robert Hugh), prélat et romancier anglais (Wellington College 1871 - Salford 1914), frère des précédents. Il se convertit au catholicisme en 1903 et devint prélat. Il s'acquit un certain renom comme orateur sacré, et composa plusieurs ouvrages et romans d'inspiration catholique, notamment *Maîtres de la Terre* (*Lords of the World*) [1908].

BENSON (Stella), romancière anglaise (Lutwyche Hall, Shropshire, 1892 - Hongay, Tonkin, 1933). Elle est surtout connue par ses récits sur l'Extrême-Orient, où elle vécut à

Phot. Harlingue, Vincent, Rol.

partir de 1921, et en particulier par son roman *Tobie déraciné* (*Tobit transplanted*) [1931].

BENT (James Theodore), archéologue anglais (Leeds 1852 - Londres 1897). Grand voyageur, il fit d'intéressantes reconnaissances archéologiques dans la région égéenne, en Asie Mineure, en Arabie, en Abyssinie et en Afrique du Sud.

BENTEN, dans la mythologie japonaise, divinité féminine, l'une des sept divinités du Bonheur. Elle préside à la Musique, à l'Eloquence et aux Beaux-Arts.

BENTH(O)-, élément tiré du gr. *benthos,* profondeur, et entrant dans la composition de quelques mots.

BENTHAM (Jeremy), jurisconsulte et philosophe anglais (Londres 1748 - *id.* 1832). Il étudia à Oxford, publia sa première œuvre en 1776 (*A Fragment on Government*) et devint l'ami de lord Shelburne, chez qui il fit connaissance d'Etienne Dumont, son futur disciple et traducteur français. La morale de Bentham, disciple de Hobbes et d'Helvétius, précurseur d'Owen, de Stuart Mill et de Cobden, est une morale utilitaire, qui repose sur la maxime : « Le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes. » Le plaisir est le bien; la douleur est le mal. Tout ce qui augmente la somme totale du bien-être de l'individu est utile. Des plaisirs donnent plus ou moins de bonheur que d'autres. Il faut comparer leur valeur, et cette comparaison fait l'objet d'une science dont Bentham se dit le créateur, l' « arithmétique morale ». C'est le bénéfice de la vie, qu'il faut sans cesse essayer d'augmenter. La morale d'Epicure renfermait quelques idées analogues. Helvétius avait donné en France la formule de l'amélioration du bien-être du plus grand nombre. Reprise en Angleterre par Priestley, elle fut systématisée par Bentham.
Bentham s'occupa beaucoup de la législation, qu'il transforma, et eut une influence décisive sur le développement de l'enseignement et sur la réforme de la loi des pauvres; ce fut sur son plan que fut construite la première prison cellulaire, celle de Millbank. Il a fait une critique de la Déclaration des droits de l'homme de 1791, qui a été souvent rééditée en France sans être attribuée à son véritable auteur. En 1792, il avait reçu de l'Assemblée législative le titre de « citoyen français ». On lui doit : *Introduction* aux principes de morale et de législation* (1789), *Panoptique* (1791), *Défense de l'usure* (1797), *Traité de législation civile et pénale* (1802), *Traité des peines et des récompenses* (1811), *Tactique des Assemblées législatives* (1816), *Déontologie** (1834).

BENTHAM (George), botaniste anglais (Stoke, près de Portsmouth, 1800 - Londres 1884). Il publia une flore de Hong-kong, de l'Australie, et surtout, avec Hooker, un important *Genera plantarum* (1862-1883), ouvrage comprenant la classification et la description de tous les genres connus de phanérogames.

BENTHAMISME n. m. Système de morale de Bentham. (Syn. UTILITARISME.)

BENTHIQUE [bẽ] adj. Relatif au benthos : *La faune benthique.* (Syn. BENTHONIQUE.)

BENTHODYTE [bẽ] n. m. Holothurie répandue dans les grandes profondeurs des mers chaudes, de grande taille, munie de tubercules sur sa région dorsale, violacée, sans prolongement caudal.

BENTHOGÈNE [bẽ] adj. Se dit des sédiments marins formés par l'accumulation d'animaux ou de végétaux sédentaires (polypiers, bryozoaires, algues calcaires, crinoïdes, huîtres, etc.).

BENTHOGRAPHE [bẽ] n. m. Appareil permettant de photographier le fond de la mer à de très grandes profondeurs.

BENTHONIQUE [bẽ] adj. Syn. de BENTHIQUE.

BENTHOS [bẽtɔs] n. m. (mot gr. signif. *profondeur*). Biol. Ensemble des organismes animaux et végétaux qui vivent sur le sol sous-marin, ou se déplacent peu, par opposition au *plancton.*
— ENCYCL. Le *benthos* marin se divise en benthos *littoral,* composé d'ensembles biologiqués habitant les fonds inférieurs à 200 m, et en benthos *abyssal,* qui se tient sur les fonds recouverts par plus de 200 m d'eau et, par suite, privés de végétaux chlorophylliens.

BEN THUY, v. du Viêt-nam (Nord Viêtnam, prov. de Nghe An), sur l'estuaire du Song Cau. Port de cabotage et centre industriel (conserveries, travail du bois).

BENTINCK (VAN), famille noble, originaire de Gueldre. Un de ses membres, le baron Hans Willem **Van Bentinck** (Schoonheeten 1649 - Bulstrode, Buckinghamshire, 1709), chambellan et ami de Guillaume d'Orange, accompagna ce prince en Angleterre et y fit souche. Il reçut le titre de comte de Portland*.

BENTINCK (Willem, comte VAN), homme d'Etat néerlandais (Schoonheeten 1704 - La Haye 1774), chef du parti orangiste, fidèle ami de l'Angleterre, partisan de la révolution d'avril 1747 qui proclama Guillaume IV d'Orange capitaine général et amiral des Provinces-Unies, afin de poursuivre la lutte contre les forces françaises déjà maîtresses des Pays-Bas. Suivant l'exemple de l'Angleterre, il consentit à signer la paix d'Aix-la-Chapelle* (1748), qui mit fin à la guerre de la Succession d'Autriche.

BENTINCK (lord William), militaire et homme politique britannique (Portland 1774 - Paris 1839). Ce whig libéral fut envoyé en Sicile en 1811 pour réorganiser l'île, mal gouvernée par les Bourbons. Gouverneur général de l'Inde (1827-1835), il y accomplit d'utiles réformes, qui permirent quelques progrès à l'influence anglaise.

BENTINCK (lord George), homme politique britannique (1802 - Welbeck, Nottinghamshire, 1848). Il débuta au Parlement comme whig modéré, mais l'offensive libre-échangiste le rejeta vers l'opposition conservatrice et protectionniste, dont il devint le chef.

BENTIVOGLIO, famille princière italienne, longtemps souveraine de Bologne. — JEAN Ier fut seigneur de Bologne (1401), avec l'appui de Jean Galeas Visconti, mais, ayant refusé de lui vendre la ville, il fut attaqué par un ami du duc, vaincu et tué (1402). — Après les seigneuries de ses fils (ANTOINE GALEAS [† 1435]) et petit-fils (ANNIBAL Ier [1442-1445]), Bologne prit pour chef leur cousin Sante **Bentivoglio** (1426-1462), petit-fils de Jean Ier; il s'allia au pape Nicolas V, gouverna avec prudence la cité et assura à sa mort la seigneurie de la ville au fils d'Annibal Ier, JEAN II (1443 - Milan 1508), qui s'unit aux Français et fut chassé de Bologne par Jules II (1506). — ANNIBAL II (1469-1540) et ERMES († 1513), fils de Jean II, furent seigneurs de Bologne avec l'aide des Français (1511-1512); leur frère ALEXANDRE (1474-1532) passa au service des Sforza. — ERCOLE (Bologne 1506 - Venise 1573), fils d'Annibal II, vécut à la cour des Este de Ferrare, où son père s'était retiré. Il s'adonna aux lettres, comme devaient le faire aussi ses descendants, notamment les cardinaux GUIDO (Ferrare 1579 - Rome 1644), chef de l'Inquisition lors du procès de Galilée, et MARCO CORNELIO (Ferrare 1668 - Rome 1732), nonce en France, où il publia la bulle *Unigenitus* (1713).

BENTLEY (Richard), philologue anglais (Oulton, près de Wakefield, Yorkshire, 1662 - Cambridge 1742). Bibliothécaire de Saint James en 1693, professeur à Trinity College (Cambridge) en 1700, et l'année suivante archidiacre d'Ely, il a publié des éditions d'Horace (son chef-d'œuvre, malgré les hardiesses de ses corrections), de Térence et de Phèdre.

BENTON (Thomas Hart), homme politique américain (Hillsborough, Caroline du Nord, 1782 - Washington 1858), un des premiers pionniers du Missouri, colonel de la milice, élu sénateur à la création du nouvel Etat (1820), charge qu'il occupa trente ans. Démocrate et esclavagiste, promoteur du chemin de fer transcontinental, il publia *Thirty Years' View of the American History, 1820-1850* (1854-1856) et entreprit la publication des débats des Congrès de 1789 à 1856.

BENTONITE [bẽ] n. f. (de *Fort Benton,* v. du Wyoming). Argile smectique, possédant un grand pouvoir décolorant.
— ENCYCL. La *bentonite* des Etats-Unis est une terre provenant d'anciennes cendres volcaniques. On a découvert, notamment en Italie, des gisements de terres analogues, que l'on désigne sous le même nom, bien que leur composition chimique soit assez variable. Cette argile a la propriété de gonfler énormément au contact de l'eau, et de posséder des propriétés adsorbantes et décolorantes remarquables. Elle est employée en métallurgie, dans les raffineries de pétrole, les savonneries, pour la préparation des couleurs et vernis, etc. (→ Biblio.)

BEN TRE, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), capit. de la prov. de Kien Hóa, dans le delta du Mékong, au S. de My Tho; 23 100 hab. Huileries; savonneries.

BENTY, v. et port de la Guinée (circonscr. de Forécariah), au S.-E. de Conakry; 1 850 hab. (50 Europ.). C'est le plus ancien port des Rivières-du-Sud. Modernisé, il est essentiellement consacré à l'exportation des bananes et des ananas.

BENVENISTE (Emile), linguiste français (Alep 1902). Professeur de grammaire comparée au Collège de France. Auteur de : *Essai de grammaire sogdienne* (1929), suite de l'ouvrage inachevé de R. Gauthlot, *les Infinitifs avestiques* (1935), *Origines de la formation des noms en indo-européen* (1935), *Textes sogdiens de la mission Pelliot* (1940), *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen* (1948), etc.

Benvenuto Cellini, opéra en 2 actes et 4 tableaux, paroles de L. de Wailly et A. Barbier, musique d'Hector Berlioz. La partition fut créée à l'Opéra de Paris en 1838 (trois représentations). Elle fut reprise par Liszt, à Weimar, en 1852. L'œuvre symphonique connue sous le nom de *Carnaval romain* en constitue la deuxième ouverture.

BÉNY-BOCAGE (LE), ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Vire), dans le Bocage normand; 706 hab.

BENZ (Carl), ingénieur allemand (Karlsruhe 1844 - Ladenburg 1929). Après avoir créé une petite usine à Mannheim, il se rencontra avec Daimler pour l'étude d'une motocyclette à moteur à gaz, qui n'aboutit pas. En 1878, il mit au point un moteur à gaz du type deux temps et monta, en 1883, une nouvelle usine. Sa première voiture, un tricycle mû par un moteur à quatre temps et à une seule vitesse, disposé horizontalement dans le châssis, fut brevetée en 1886. Ce brevet prévoyait l'utilisation d'un moteur à essence, qui fut effectivement réalisé en 1886, mais après que Daimler eut conçu un monocylindre vertical à essence, monté sur une bicyclette en 1885. Considérablement perfectionnée, la voiture Benz fut importée en France, en 1888, par Roger, pionnier de l'automobile, qui prit part à Paris-Rouen, en 1894, avec un modèle dénommé « Roger-Benz ». La société Benz et Cie a fusionné en 1926 avec Daimler* Motoren Gesellschaft.

BENZAL- [bẽ], préfixe syn. de BENZYLIDÈNE.

BENZALDÉHYDE [bẽ] n. m. Aldéhyde de formule $C_6H_5—CHO$, existant dans l'essence d'amande amère. (Syn. ALDÉHYDE BENZOÏQUE.)
— ENCYCL. Le *benzaldéhyde* est un liquide incolore, réfringent, à odeur agréable d'amande amère. Sa densité est 1,050 à 15 °C; il bout à 179 °C. Peu soluble dans l'eau, il est miscible à l'alcool et à l'éther. On le rencontre dans les amandes amères sous forme d'un glucoside, l'*amygdaloside,* qui, sous l'influence de l'*émulsine,* contenue également dans les amandes, ou simplement par action des acides minéraux étendus à l'ébullition, se dédouble en glucose, benzaldéhyde et acide cyanhydrique. Le benzaldéhyde s'obtient par oxydation du *chlorure de benzyle* au moyen de nitrate de plomb en solution aqueuse à l'ébullition, par hydrolyse du *chlorure de benzylidène* par un lait de chaux, et aussi par oxydation du toluène, soit par voie catalytique, soit par le bioxyde de manganèse. On tend de plus en plus à le préparer industriellement par fixation de l'oxyde de carbone sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium.
Le benzaldéhyde est très oxydable; au contact de l'air, il donne de l'*acide benzoïque.* L'ammoniaque le transforme en *hydrobenzamide.* Les alcalis provoquent à la fois une oxydation et une réduction, transformant l'aldéhyde en *alcool benzylique* et *acide benzoïque.* En présence du cyanure de potassium, l'aldéhyde se dimérise en *benzoïne.* La réduction par voie chimique (zinc

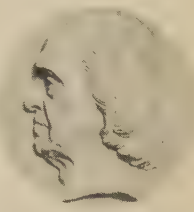

Jeremy BENTHAM
par David d'Angers

Carl BENZ

Phot. Larousse, Keystone.

et acide acétique) est purement duplicative, et conduit à l'*hydrobenzoïne*.
L'aldéhyde benzoïque est employé en parfumerie et dans l'industrie des matières colorantes pour la préparation du *vert malachite*.

BENZALDOXIME [bẽ] n. f. Oxime de l'aldéhyde benzoïque.

BENZAMIDE [bẽ] n. m. Amide de l'acide benzoïque, de formule $C_6H_5—CONH_2$, fondant à 130 °C, bouillant à 288 °C, préparé par action du carbonate d'ammonium sur le chlorure de benzoyle. (Il est soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther; il donne, par sa déshydratation, le *benzonitrile*, et fournit de l'*aniline* par action du brome et de la soude.)

BENZANILIDE [bẽ] n. m. Amide benzoïque de l'aniline, de formule $C_6H_5—CONHC_6H_5$, obtenu par action de l'aniline sur le chlorure de benzoyle. (Il fond à 160 °C, est insoluble dans l'eau et jouit, comme l'acétanilide, de propriétés antipyrétiques.)

BENZANTHRONE [bẽ] n. f. Corps cyclique à noyau complexe, obtenu en chauffant l'anthraquinone avec de la glycérine en présence d'acide sulfurique concentré. (Elle forme des aiguilles jaunes, fondant à 170 °C.)

BENZAURINE [bẽ] n. f. Colorant du groupe du triphénylméthane, soluble dans les alcalis en prenant une coloration rouge intense.

BENZAZIDE [bẽ] n. f. Azide de formule $C_6H_5—CON_3$, fondant à 29 °C, obtenue par action de l'acide nitreux sur la benzoylhydrazine. (Syn. BENZOYLAZIDE, AZOTURE DE BENZOYLE.)

BENZAZIMIDE [bẽ] n. m. Chim. Syn. de AZIMIDOBENZÈNE et de BENZOTRIAZOLE.

BENZAZURINE [bẽ] n. f. Colorant bisazoïque, dérivé de l'orthoanisidine et teignant le coton en bleu.

BENZÉINE [bẽ] n. f. Chim. Nom générique donné aux combinaisons résultant de l'action du phénylchloroforme sur les phénols. (Les benzéines sont colorées en rouge et se dissolvent dans les alcalis, en donnant des solutions rouges ou violettes.)

BENZELIUS, famille de pasteurs suédois. — Le premier, ERIK (1632-1709), devint professeur de théologie et archevêque d'Uppsala, où il dirigea la traduction de la Bible en suédois. Il a laissé un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. Trois de ses fils furent également archevêques d'Uppsala. — Erik **Benzelius** *le Jeune* (1675-1743) est le plus connu. Après avoir étudié dans des universités étrangères, notamment à Oxford, il réunit de nombreux manuscrits qui firent de la bibliothèque d'Uppsala une des plus importantes de l'Europe du XVIIIe s. Lié avec de nombreux savants étrangers, notamment avec Leibniz, il possédait des connaissances très étendues et créa en 1710 une société qui devint la Société royale des sciences d'Uppsala.

BENZENBERG (Johann Friedrich), physicien allemand (Schöller 1777- Bilk 1846). Professeur de physique et d'astronomie à Düsseldorf, il fut chargé, en 1807, de la direction des opérations cadastrales pour la triangulation de la Bavière. Il a démontré la rotation de la Terre par la déviation d'un corps tombant d'une tour à Hambourg (1802), et procédé, en 1811, à des expériences sur les variations de la vitesse du son avec la température.

benzène

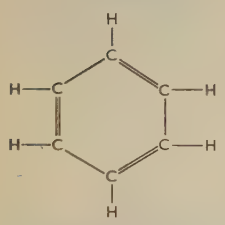

hexagone formé par les 6 atomes de carbone

BENZÈNE [bẽ] n. m. (de *benjoin*). Nom scientifique d'un carbure d'hydrogène cyclique de formule C_6H_6, extrait du goudron de houille et désigné communément sous le nom de *benzine*. (Syn. BENZOL, PHÈNE.)
— ENCYCL. Faraday, en 1825, découvrit le *benzène* dans les produits de distillation des huiles. Mitscherlich l'obtint en 1833 en chauffant l'acide benzoïque sur de la chaux, et lui donna le nom de *benzine*. Mansfield et Hofmann l'isolèrent des goudrons de houille en 1848, et Berthelot réalisa sa synthèse à partir de l'acétylène en 1866.
Le benzène est un liquide incolore, mobile, d'odeur non désagréable. Refroidi dans la glace, il se solidifie et fond alors à 5,4 °C. Il bout à 80,4 °C. Sa densité à 15 °C est 0,884. Il est peu soluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool, l'éther, l'acétone. C'est un solvant de l'iode, du soufre, du phosphore. Il dissout un grand nombre de matières organiques, entre autres les graisses, les cires, le caoutchouc, etc. Il est inflammable et brûle avec une flamme fuligineuse.
Le benzène est un carbure à chaîne fermée, dont les propriétés sont très sensiblement différentes de celles des carbures de la série grasse. C'est un corps *non saturé*. En effet, à la lumière solaire, le benzène en vapeurs agit sur le chlore gazeux avec formation d'un produit d'addition de formule $C_6H_6Cl_6$. D'autre part, hydrogéné catalytiquement en présence de nickel réduit (Sabatier et Senderens), il fournit le *cyclohexane* C_6H_{12}.
Ces réactions d'addition du benzène sont assez exceptionnelles, ce corps donnant beaucoup plus facilement des réactions de *substitution*. C'est ainsi que les halogènes, en présence de catalyseurs, donnent des dérivés halogénés comme C_6H_5Cl (*chlorobenzène*) avec élimination d'acide chlorhydrique. On peut arriver à l'*hexachlorobenzène* C_6Cl_6.
Les acides nitrique et sulfurique fumants peuvent donner, avec élimination d'eau, des dérivés *nitrés* et *sulfonés*, tels que $C_6H_5—NO_2$ (*nitrobenzène*) et $C_6H_5—SO_3H$ (*acide benzène-sulfonique*). On peut substituer jusqu'à trois groupements NO_2 ou SO_3H.
A l'égard des agents oxydants, le benzène est très résistant. Toutefois, l'ozone donne par action prolongée une masse blanche d'*ozonide*, décomposé par l'eau avec formation de *glyoxal*. Il y a rupture de la chaîne. C'est cette grande stabilité de la chaîne qui lui a fait donner le nom de « noyau ».
Par pyrogénation dans un tube au rouge, le benzène donne des carbures (diphényle, diphénylbenzènes, etc.), provenant de la condensation de plusieurs molécules avec dégagement d'hydrogène. D'importantes condensations avec des corps organiques peuvent être réalisées. C'est ainsi qu'en présence de chlorure d'aluminium anhydre les dérivés halogénés de la série grasse conduisent à des *homologues* du benzène avec élimination d'acide chlorhydrique (Friedel et Crafts). Une réaction analogue avec les chlorures d'acides conduit à des *cétones*.

● *Constitution*. Des considérations chimiques montrent que, dans le benzène, les 6 atomes d'hydrogène et les 6 atomes de carbone sont respectivement *équivalents*, ce qui ne peut se concevoir qu'en admettant 6 groupes CH aux sommets d'un *hexagone*; de plus, les couples formés par un atome de carbone et l'un ou l'autre de ses voisins sont *équivalents* (existence, pour un substituant donné, d'un seul dérivé *ortho disubstitué*). L'hexagone formé par les 6 atomes de carbone est donc *régulier*, ou bien plan, ou bien gauche (v. STÉRÉOCHIMIE). L'étude physique montre que cet hexagone est *plan*, et que les 6 atomes d'hydrogène forment eux aussi un hexagone régulier, plus grand, mais coplanaire et coaxial; l'*infrastructure* est donc incontestablement celle qui figure dans la marge.
Sur cette infrastructure, qui renferme tous les atomes et les 24 électrons σ engagés par 2 sur chaque liaison, il reste à distribuer encore 6 électrons π. Même avant ces considérations modernes, de nombreux modèles avaient été proposés, qui symbolisent ces répartitions à raison de 2 électrons π par liaison ajoutée et d'un seul électron π pour les liaisons pointillées. En voici quelques-unes, écrites avec des schémas simplifiés qui sous-entendent les atomes d'hydrogène, et avec les noms des auteurs qui les ont proposées.

Seules les formules de von Baeyer et de Thiele respectent la symétrie d'ordre 6 (un seul dérivé ortho disubstitué). Il est admis aujourd'hui (v. MÉSOMÉRIE) qu'aucune de ses formules ne saurait représenter correctement le benzène, mais que sa structure participe de chacune d'entre elles, ainsi que de celles que l'on peut déduire de certaines par des rotations de 60° ou de 120° dans le plan. La répartition électronique a pu être calculée par les méthodes de la *mécanique quantique ondulatoire*; elle est très proche de la répartition correspondant à la formule de Thiele; mais les liaisons pointillées ne représentent que 0,93 électron, le reliquat étant affecté à tous les sommets à raison de 0,07 électron. Or, la formule de Thiele implique une saturation totale; le reliquat d'électron sur chaque sommet (*valence libre*) implique une légère non-saturation; on peut l'attribuer à la participation de la formule de von Baeyer, dont les liaisons diagonales fort longues symboliseraient une désaturation presque totale. Il faut donc renoncer à tout espoir de représenter le benzène, comme le voulait Kekule, par une formule à liaisons simples ou doubles, afin de respecter la quadrivalence du carbone, mais il faut rendre justice à ce savant, qui, le premier, proposa une formule hexagonale féconde malgré ses imperfections. Dans l'impossibilité de présenter le benzène par sa vraie formule, on lui attribue un schéma symbolique :

dans lequel les sommets représentent les 6 atomes de carbone, qui sont censés être porteurs d'un atome d'hydrogène, et la lettre φ figure l'initiale du mot *phène*, nom officiel, mais inusité, du benzène. Ce schéma peut être étendu sans difficulté à tous les *carbures à cycles benzéniques polycondensés*, dont tous les carbones sont trivalents au sens usuel du mot : *naphtalène, phénanthrène, anthracène, périlène*, etc.

● *Dérivés benzéniques*. Ce sont des carbures ou des composés à fonctions diverses se déduisant du benzène par remplacement d'un au moins des atomes d'hydrogène par un radical quelconque qui sera désigné par X; on écrit les dérivés monosubstitués C_6H_5X sous la forme (1), dans laquelle les sommets nus sont censés porter un atome d'hydrogène.

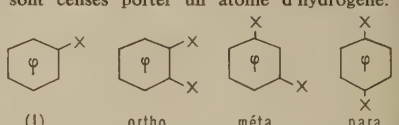

On voit facilement qu'il existe trois dérivés disubstitués $C_6H_4X_2$ (écrits ci-dessus) ou C_6H_4XX'. De même, il existe trois dérivés $C_6H_3X_3$, trois dérivés $C_6H_2X_4$, un seul dérivé C_6HX_5 ou C_6X_6, six dérivés $C_6H_3X_2X'$, etc.
Les dérivés du benzène participent, en principe, aux propriétés du noyau et à celles des fonctions ou des chaînes carbonées substituées; cependant, les chaînes ou fonctions substituées modifient plus ou moins profondément les propriétés du noyau, et réciproquement. Une fonction est dite *nucléaire* si elle est portée directement par un carbone du noyau : les *phénols* sont des dérivés hydroxylés *nucléaires*. Si, par sa nature, une fonction ne peut être portée par un carbone du noyau, elle est encore dite *nucléaire*, ou, mieux, *juxtanucléaire*, si elle est aussi près que possible du noyau : l'*acide benzoïque* est un acide *nucléaire* ou *juxtanucléaire*. Dans le cas contraire, la fonction est dite *extranucléaire* : l'*acide phénylacétique* est un acide *extranucléaire*. Ces définitions s'appliquent aux dérivés des carbures à noyaux polycondensés.

● *Pétrochimie*. Le *benzène* se trouve, généralement en faible quantité, dans la fraction d'essence légère, ou *benzine*, du pétrole brut. Industriellement, on l'obtient par *reforming catalytique*, pour l'utiliser comme solvant ou base de l'essence « aviation ». En pétrochimie, le benzène est l'une des matières premières aboutissant aux Nylons, caoutchoucs, détergents, colorants, insecticides, etc.

● *Toxicologie*. L'absorption de benzène, même en petites quantités, mais de façon répétée, entraîne une intoxication où prédominent les troubles de l'hématopoïèse. (V. BENZOLISME.)

BENZÈNE-DISULFONIQUE adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides isomères de formule $C_6H_4(SO_3H)_2$.
— ENCYCL. L'acide *benzène-disulfonique méta* est le plus important. Il se prépare comme l'acide benzène-sulfonique, par emploi d'un acide sulfurique à plus forte teneur en anhydride. Il est soluble dans l'eau. Son sel de sodium fondu avec de la soude donne la *résorcine*.

BENZÈNE-SULFAMIDE n. m. Amide de l'acide benzène-sulfonique, de formule $C_6H_5SO_2NH_2$, fondant à 150 °C.

BENZÈNE-SULFINIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C_6H_5SO_2H$, peu stable, fondant à 83 °C, obtenu par action de l'anhydride sulfureux sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre.

BENZÈNE-SULFOCHLORURE n. m. Chlorure de l'acide benzène-sulfonique, de formule $C_6H_5SO_2Cl$, fondant à 14 °C, bouillant à 247 °C, obtenu par action du pentachlorure de phosphore sur le benzène-sulfonate de sodium.

BENZÈNE-SULFONE n. f. Composé de formule $C_6H_5SO_2C_6H_5$, obtenu par action prolongée de l'acide sulfurique fumant sur le benzène. (Elle fond à 128 °C, bout à 276 °C.) [Syn. DIPHÉNYLSULFONE.]

BENZÈNE-SULFONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C_6H_5SO_3H$, obtenu par action de l'acide sulfurique fumant sur le benzène. (Syn. PHÉNYLSULFUREUX, [impropre].)
— ENCYCL. L'acide *benzène-sulfonique*, très soluble dans l'eau, cristallise en tables hydratées. Son sel de sodium fondu avec de la soude conduit au phénol. Il a été préparé dans ce dessein en grandes quantités pendant la Première Guerre mondiale, le phénol provenant des goudrons de houille étant insuffisant pour la préparation de la mélinite.

BENZÈNE-TRISULFONIQUE adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides isomères de formule $C_6H_3(SO_3H)_3$.
— ENCYCL. Le plus important des acides *benzène-trisulfoniques* est le dérivé 1-3-5, obtenu en chauffant le benzène-disulfonate de sodium avec l'acide sulfurique concentré. Chauffé avec du cyanure de potassium, il conduit au trinitrile de l'acide *trimésique*. Fondu avec de la soude, il donne naissance à la *phloroglucine*.

BENZÉNIQUE [bẽ] adj. Se dit quelquefois des corps ou des groupements moléculaires qui ont un rapport de parenté avec le benzène* par leur constitution : *Série benzénique*. ‖ *Intoxication benzénique*, v. BENZOLISME.
— ENCYCL. Le *noyau benzénique* est un assemblage hexagonal de 6 atomes de carbone, trivalents au sens vulgaire du mot, que l'on rencontre dans le benzène et dans ses dérivés. Les noyaux benzéniques sont généralement très stables et très résistants à l'oxydation. Ils se transportent souvent inchangés au cours des réactions chimiques.
Les *carbures benzéniques* constituent une série comprenant le benzène et ses homologues, dont beaucoup sont des constituants du goudron de houille, tandis que d'autres sont exclusivement synthétiques. En présence de chlorure d'aluminium, les *éthers halohydriques* se condensent avec le benzène pour former des *carbures benzéniques* (Friedel et Crafts).
L'extraction des carbures benzéniques du goudron de houille comprend d'abord un lavage acide, qui élimine les bases azotées, puis un lavage alcalin, qui élimine les phénols. L'insoluble est soumis, en continu, à une rectification serrée; on recueille séparément le benzène, puis le toluène, les xylènes, etc.
Le mélange mal rectifié du benzène et de ses premiers homologues constitue le *benzol*, utilisé comme solvant et éventuellement comme carburant à haut pouvoir calorifique dans les moteurs à combustion interne.
Les carbures benzéniques purs sont presque exclusivement réservés à des transformations chimiques : préparation de phénols, d'amines, d'aldéhydes, d'acides, etc.

BENZHYDROL [bẽ] n. m. Alcool secondaire de formule $C_6H_5—CHOH—C_6H_5$, fondant à 68 °C, bouillant à 298 °C, obtenu par réduction de la benzophénone. (Syn. DIPHÉNYLCARBINOL.)

BENZHYDRYLAMINE [bẽ] n. f. Base dont la formule est $C_6H_5—CH(NH_2)—C_6H_5$, et que l'on obtient par réduction de la benzophénone-oxime.

BENZI (Massimiliano SOLDANI), peintre, sculpteur et médailleur italien (Florence 1658 - Montevarchi 1740). On lui doit surtout une admirable médaille de *Louis XIV*.

BENZIDINE [bẽ] n. f. Diarylamine dérivée du biphényle, de formule
$$NH_2—C_6H_4—C_6H_4—NH_2.$$
— ENCYCL. La *benzidine* est le diparadiaminobiphényle. On l'obtient industriellement par transposition en milieu acide de l'hydrazobenzène, préparé lui-même par réduction du nitrobenzène. Elle fond à 122 °C et bout à 360 °C.
Au point de vue industriel, la benzidine présente un gros intérêt. Diazotée, elle fournit un *bis-diazoïque*, qui, copulé sur une amine ou un phénol, conduit à un *bisazoïque*; celui-ci constitue un colorant *substantif*, c'est-à-dire teignant directement le coton non mordancé. (V. AZOÏQUE.)
Les principaux colorants dérivés de la benzidine sont : le *rouge Congo* (bis-diazoïque de benzidine sur acide naphtionique), la *chrysamine* (sur acide salicylique), le *jaune Congo* (sur phénol, puis acide sulfanilique), etc.

BENZIDINIQUE [bẽ] adj. Chim. Qui a rapport à la benzidine. ‖ *Transposition benzidinique*, réaction fournie par les dérivés hydrazoïques, et conduisant à des bases analogues à la benzidine.

BENZILE [bẽ] n. m. Dicétone α, de formule $C_6H_5—CO—CO—C_6H_5$, obtenue par oxydation nitrique de la benzoïne. (Syn. DIBENZOYLE.)
— ENCYCL. Le *benzile* forme de beaux prismes jaunes, fondant à 90 °C, bouillant à 347 °C. Il se transpose en acide *benzilique* par fusion avec la potasse. L'hydroxylamine conduit à deux monooximes isomères, qui, par réduction, donnent la *désylamine*, et à trois dioximes isomères. Le benzile, étant une α-dicétone, donne facilement des chaînes hétérocycliques.

BENZILIQUE [bẽ] adj. Se dit d'un acide-alcool de formule $(C_6H_5)_2COH—CO_2H$, fondant à 150 °C, obtenu par hydratation et transposition du benzile fondu avec de la potasse. (Cette réaction porte le nom de *transposition benzilique*.) [Syn. DIPHÉNYLGLYOXYLIQUE.]

BENZIMIDAZOLE [bẽ] n. m. Nom donné à une classe de corps renfermant le noyau de l'imidazole soudé au noyau benzénique, et obtenus par action des acides ou des aldéhydes sur les orthodiamines aromatiques. (Le benzimidazole ordinaire, de formule

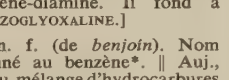

est obtenu par action de l'aldéhyde formique sur l'orthophénylène-diamine. Il fond à 167 °C.) [Syn. BENZOGLYOXALINE.]

BENZINE [bẽ] n. f. (de *benjoin*). Nom primitivement donné au benzène*. ‖ Auj., nom commercial du mélange d'hydrocarbures provenant de rectification plus ou moins poussée du benzol. (On désigne parfois sous le nom de *benzine de pétrole* une fraction légère de distillation appelée plus couramment *ligroïne*.)

BENZITE [bẽ] n. f. Nom donné au trinitrobenzène 1-3-5 employé comme explosif. (On la prépare à partir du trinitrotoluène ou du chlorure de picryle; elle est plus puissante que la tolite, mais d'un prix de revient plus élevé.)

BENZO- [bẽ], préfixe qui marque le remplacement, dans un noyau benzénique ou hétérocyclique, de deux hydrogènes pris à des carbones voisins de la chaîne
$$—CH—CH—CH—CH—.$$
(Le naphtalène est le *benzobenzène*; l'anthracène et le phénanthrène sont des *benzonaphtalènes* ou des *dibenzobenzènes*; la quinoléine et l'isoquinoléine sont des *benzopyridines*; le carbazole est un *dibenzopyrrole*.) ‖ Préfixe qui marque la parenté avec le *benzène* (*benzoquinone*) ou avec l'*acide benzoïque* (*benzophénone*).

BENZOATE [bẽ] n. m. Sel ou ester de l'acide benzoïque*.
— ENCYCL. Parmi les *benzoates* à base minérale, on utilise le *benzoate de sodium*, très soluble, comme fluidifiant des sécrétions bronchiques, antiseptique urinaire et cholagogue; le *benzoate de bismuth* a été utilisé comme antiseptique intestinal; le *benzoate de mercure*, en suspension aqueuse, a été préconisé comme antisyphilitique. Le *benzoate de benzyle*, antispasmodique et hypotenseur, est aussi employé en applications dans la phtiriase et la gale.

BENZOFLAVINE [bẽ] n. f. Matière colorante jaune du groupe de l'acridine.

BENZOFURANNE [bẽ] n. m. Syn. de COUMARONE.

BENZOIN [bẽ] n. m. Arbuste ornemental au feuillage aromatique, d'Asie et d'Amérique. (Nom sc. : *Benzoin aestivale*. Le genre [60 espèces] fait partie de la famille des lauracées.)

BENZOÏNE [bẽ] n. f. Cétone-alcool α, de formule $C_6H_5—CO—CHOH—C_6H_5$, obtenue par dimérisation de l'aldéhyde benzoïque. (Syn. BENZOYLPHÉNYLCARBINOL.)
— ENCYCL. La réaction qui donne la *benzoïne*, commune aux aldéhydes aromatiques nucléaires, s'effectue en chauffant le benzaldéhyde avec du cyanure de potassium en milieu hydroalcoolique.
La benzoïne est un solide blanc, fondant à 134 °C, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Par oxydation, elle se transforme en *benzile* si l'on emploie l'acide nitrique, et en *acide benzoïque* si l'on emploie le mélange sulfochromique. Par réduction, elle donne le glycol correspondant : l'*hydrobenzoïne*. Les alcalis sont sans action à l'abri de l'air, mais transforment à son contact la benzoïne en *acide benzilique*. A chaud, ils donnent de l'*alcool benzylique* et de l'*acide benzoïque*.
La condensation de la benzoïne avec l'acide gallique donne une matière colorante jaune, dite *jaune de benzoïne*.

BENZOÏQUE [bẽ] adj. (de *benjoin*). Se dit d'un acide de formule $C_6H_5—CO_2H$, retiré du benjoin, de l'aldéhyde et de divers composés correspondants. (V. BENZALDÉHYDE.)
— ENCYCL. L'*acide benzoïque*, ou *benzènecarboxylique*, a été isolé pour la première fois du benjoin en 1608, par Blaise de Vigenère. L'étude de ses propriétés est due à Liebig et Wöhler. En dehors du benjoin, l'acide benzoïque existe à l'état libre dans le sang-dragon. On le rencontre à l'état d'éther benzylique dans les baumes de Tolu et du Pérou. Pour extraire l'acide benzoïque du benjoin, on peut procéder par sublimation, ou, mieux, traiter le baume par un lait de chaux, séparer la solution de benzoate de calcium et mettre en liberté l'acide benzoïque par l'acide chlorhydrique. La préparation de l'acide s'effectue par oxydation, au moyen d'acide nitrique étendu, du chlorure de benzyle. On peut également oxyder le toluène dans des conditions analogues.
L'acide benzoïque fond à 120 °C, bout à 250 °C. Il constitue des paillettes blanches, très peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther. Il est sublimable, et entraînable par la vapeur d'eau. Il jouit, du fait que le carbonyle est fixé directement sur le noyau, de propriétés particulières : il se décompose en benzène et gaz carbonique quand on fait passer ses vapeurs dans un tube au rouge, ou qu'on le distille sur de la chaux. Ses esters ne sont pas hydrogénables au moyen du sodium.
Anhydride benzoïque. On l'obtient par action du chlorure de benzoyle sur le benzoate de sodium. Sa formule est
$$C_6H_5—CO—O—CO—C_6H_5.$$
C'est un solide jaune, fondant à 42 °C, bouillant à 360 °C.
Nitrile benzoïque. V. BENZONITRILE.
Benzoates. Les sels de l'acide benzoïque sont solubles dans l'eau. On en utilise quelques-uns en thérapeutique.
Les esters benzoïques sont obtenus en chauffant un mélange d'acide benzoïque et d'alcool en présence d'acide chlorhydrique ou sulfurique.
Le *benzoate de méthyle*, connu sous le nom d'*essence de Niobé*, est un liquide incolore, bouillant à 198 °C. Le *benzoate d'éthyle* bout à 210 °C. Le *benzoate de benzyle* a une grosse importance en parfumerie parce qu'il dissout les muscs artificiels et que son odeur est faible. Il est préparé directement, par condensation de l'aldéhyde benzoïque avec lui-même, en présence de benzylate de sodium. Il fond à 21 °C et bout à 323 °C.

BENZOL [bẽ] n. m. Fraction de la distillation des goudrons de houille passant au-dessous de 170 °C et constituée par un mélange contenant du benzène, du toluène, des xylènes.

— Encycl. Par rectification, on obtient des *benzols* ou *benzines* cotés d'après la proportion bouillant au-dessous de 100 °C ; exemple : benzol à 70/100, dont 70 p. 100 passent avant 100 °C.
Le benzol est la source de nombreux carburants, solvants, et la matière première de beaucoup d'industries chimiques. On le laissait perdre autrefois, spécialement dans le gaz d'éclairage, pour en augmenter le pouvoir éclairant, mais maintenant on le récupère soigneusement.
Par tonne de houille, on peut en recueillir 6 à 8 kg, partie avec le goudron, dans la distillation duquel on le retrouve avec les huiles légères, et partie dans le gaz, d'où on l'extrait par lavage avec des huiles lourdes ou moyennes (provenant de la distillation du goudron), ou avec des crésols, qui le dissolvent facilement et présentent avec lui une différence de température de distillation suffisante pour permettre une séparation facile. On peut aussi absorber le benzol du gaz par passage sur des charbons actifs très poreux, qui le retiennent et le restituent ensuite lors d'un traitement par la vapeur d'eau (*débenzolage*).
Ces divers procédés donnent le benzol brut, encore impur, qu'on lave successivement à l'acide sulfurique, à l'eau, à la soude et à l'eau, puis qu'on rectifie. On a divers produits : *benzol, toluol, solvant, naphta,* etc.
Le benzol rectifié (90, 100, 110) est un excellent combustible, bien homogène, de pouvoir calorifique supérieur : 10 000 calories au kg ; il se solidifie vers — 6 à — 8 °C, et l'on abaisse ce point par un mélange avec d'autres corps : essence de pétrole, toluène.

BENZOLÉ, E [bɛ̃] adj. Chim. Qui renferme du benzol.

BENZOLISME ou **BENZÉNISME** [bɛ̃] n. m. Intoxication chronique due au benzol, à ses constituants ou à ses homologues (toluène, xylène), ainsi qu'aux essences de pétrole.
— Encycl. Le *benzolisme* frappe de préférence certains sujets présentant une déficience hépatique ou une carence vitaminique. La forme aiguë se manifeste par un état d'ébriété, auquel succède une phase de dépression pouvant aller jusqu'au coma. La forme chronique est dominée par l'hémopathie benzolique. Elle doit être dépistée dès le début, où l'on observe un état de fatigue intense avec malaise ; l'examen hématologique montre une diminution des éléments figurés du sang, des troubles des temps de saignement et de coagulation, et le signe du lacet*. L'évolution vers l'anémie aplastique, parfois accompagnée de troubles digestifs, nerveux, hépatiques et d'hémorragies graves, doit être évitée. La loi du 26 octobre 1919 et le décret du 16 octobre 1939 protègent le personnel utilisant le benzol. La loi du 30 octobre 1946 a reconnu comme *maladies professionnelles* les affections provoquées par le benzol et ses dérivés manipulés au cours du travail. Un arrêté du 10 septembre 1947 énumère les dangers du benzolisme. Enfin, en application de la loi du 10 juillet 1948, le décret du 29 décembre 1948 a interdit d'employer comme *dissolvants* le benzène et les benzols dans l'industrie. (→ Biblio.)

BENZONAPHTOL [bɛ̃] n. m. Pharm. Benzoate de β-naphtyle, antiseptique intestinal à la dose de 1 à 3 g par vingt-quatre heures.

BENZONITRILE [bɛ̃] n. m. Nitrile de l'acide benzoïque, de formule $C_6H_5—C{\equiv}N$. (Syn. cyanure de phényle.)
— Encycl. Le *benzonitrile* a été obtenu par Fehling dans la déshydratation du benzoate d'ammonium. On le prépare en chauffant le benzène-sulfonate de potassium avec du cyanure de potassium. C'est un liquide à odeur d'amande amère, bouillant à 191 °C. Il peut se polymériser en *cyaphénine*. Par hydratation, il conduit à l'acide benzoïque.

BENZOPHÉNONE [bɛ̃] n. f. Cétone de formule $C_6H_5—CO—C_6H_5$. (Syn. diphénylcétone.)
— Encycl. La *benzophénone* se forme dans la distillation du benzoate de calcium et par oxydation du diphénylméthane. On la prépare en faisant agir le chlorure de benzoyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre. Elle existe sous deux modifications : une forme instable, ou *labile*, fondant à 26 °C, et une forme stable, en gros prismes, fondant à 46 °C. Elle bout à 307 °C. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Par réduction, elle donne du *benzhydrol*. Fondue avec la potasse, elle fournit de l'acide *benzoïque* et du *benzène*.

BENZOPINACOL [bɛ̃] n. m. Glycol résultant de la réduction duplicative de la benzophénone, de formule
$$(C_6H_5)_2COH—COH(C_6H_5)_2.$$
(Syn. tétraphényléthylèneglycol.)
— Encycl. C'est un solide fondant à 212 °C, que le chauffage en milieu chlorhydrique déshydrate en *benzopinacoline*. La potasse le scinde en benzophénone et benzhydrol.

BENZOPINACOLINE [bɛ̃] n. f. Époxyde correspondant au benzopinacol, de formule
$$(C_6H_5)_2C—C(C_6H_5)_2,$$
$$\quad\quad\quad

sence de tout catalyseur pour éviter la substitution de chlore dans le noyau benzénique, et en présence d'une vive lumière. On ne pousse la réaction que jusqu'à 50 p. 100 du rendement théorique, pour éviter de substituer plus d'un atome de chlore. Malgré tout, il se forme un peu de chlorure de benzylidène et de phénylchloroforme. On sépare par distillation fractionnée le chlorure de benzyle du toluène non attaqué et des dérivés polychlorés. On l'a plus pur par action du chlorhydrate d'aldéhyde formique sur le benzène. Le chlorure de benzyle est un liquide d'odeur irritante, lacrymogène, bouillant à 176 °C, de densité 1,11, insoluble dans l'eau, miscible avec l'alcool, l'éther, le benzène. L'atome de chlore étant très mobile, le chlorure de benzyle se prête bien à la préparation des dérivés benzylés. Il se saponifie par l'eau en alcool benzylique. Son oxydation permet la préparation de l'aldéhyde ou de l'acide benzoïque ;

Le *bromure de benzyle* $C_6H_5—CH_2Br$, obtenu par bromation du toluène à l'ébullition. Le bromure de benzyle bout à 210 °C. Il est fortement lacrymogène. On l'a utilisé dans ce dessein pendant la guerre de 1914 ;

L'*iodure de benzyle* $C_6H_5—CH_2I$, solide fondant à 15 °C. Il se décompose par distillation. On l'obtient par action de l'iodure de potassium sur le chlorure de benzyle ;

Le *cyanure de benzyle* $C_6H_5—CH_2—CN$ (ou nitrile phénylacétique), qu'on prépare par action du cyanure de potassium sur le chlorure de benzyle. C'est un liquide bouillant à 232 °C. Il existe dans le cresson d'Inde et le cresson de jardin. Il constitue le terme intermédiaire de la préparation de l'acide phénylacétique ;

L'*oxyde de benzyle*

$$C_6H_5—CH_2OCH_2—C_6H_5,$$

liquide bouillant vers 296 °C, obtenu en chauffant l'alcool benzylique avec de l'anhydride borique, ou par action du benzylate de sodium sur le chlorure de benzyle ;

Les *sulfures de benzyle* : le *sulfure*

$$(C_6H_5—CH_2)_2S$$

est un solide fondant à 49 °C ; le *disulfure* $(C_6H_5—CH_2)_2S_2$, fondant à 71 °C, se forme par oxydation à l'air du mercaptan benzylique ;

L'*acétate de benzyle*

$$CH_3—CO_2CH_2—C_6H_5,$$

liquide bouillant à 215 °C, obtenu industriellement en chauffant le chlorure de benzyle avec de l'acétate de sodium ;

Le *benzoate de benzyle*. V. BENZOÏQUE ;

Le *cinnamate de benzyle*. V. CINNAMIQUE.

BENZYLIDÈNE [bɛ̃] n. m. Radical bivalent de formule $C_6H_5—CH=$. ‖ *Chlorure de benzylidène* $C_6H_5CHCl_2$, liquide de densité 1,295, bouillant à 213 °C, que l'on obtient par action du chlore sur le toluène à l'ébullition. ‖ *Bromure de benzylidène*, liquide bouillant à 135 °C sous une pression de 20 mm de mercure.

BENZYLIDÈNE-ACÉTONE [bɛ̃] n. f. Cétone éthylénique de formule

$$C_6H_5—CH=CH—CO—CH_3.$$

(Syn. BENZALACÉTONE.)

— ENCYCL. La *benzylidène-acétone* s'obtient en laissant réagir à froid l'aldéhyde benzoïque sur l'acétone, en présence de soude. C'est un solide fondant à 41 °C, bouillant à 262 °C. Les hypochlorites la dédoublent en *chloroforme* et *acide cinnamique*.

La *dibenzylidène-acétone*

$$C_6H_5—CH=CH—CO—CH=CH—C_6H_5$$

s'obtient comme la benzylidène-acétone. C'est un solide jaune, fondant à 112 °C. (Syn. DIBENZALACÉTONE.)

BENZYLIDÈNE-ANILINE [bɛ̃] n. f. Imine obtenue par condensation de l'aniline et de l'aldéhyde benzoïque sous l'influence des acides concentrés.

— ENCYCL. La *benzylidène-aniline*, dont la formule est $C_6H_5—CH=N—C_6H_5$, fond à 45 °C. Dans sa préparation, il se forme un produit d'addition de benzaldéhyde et de chlorhydrate d'aniline

$$C_6H_5—CHOH—NH—C_6H_5, HCl,$$

assez stable, mais qui se déshydrate en milieu alcalin. Le groupe $—CH=N—$, appelé *azométhine*, est chromophore, mais moins que le groupe $—N=N—$. Les dérivés aminés et hydroxylés de la benzylidène-aniline sont colorés. La base et ses homologues sont appelés *bases de Schiff*.

BENZYLIDÈNE-AZINE [bɛ̃] n. f. Aldazine de formule

$$C_6H_5—CH=N—N=CH—C_6H_5,$$

fondant à 93 °C, obtenue par action de l'hydrazine sur l'aniline. (La chaleur la décompose en azote et stilbène.) [Syn. BENZALDAZINE.]

BENZYLIQUE [bɛ̃] adj. Se dit d'un alcool primaire de formule $C_6H_5—CH_2OH$, rencontré à l'état d'ester dans les baumes de Tolu et du Pérou, dans le styrax, et, à l'état libre, dans certaines huiles essentielles. (Syn. PHÉNYLCARBINOL.)

— ENCYCL. L'*alcool benzylique* est un liquide d'odeur faible, de densité 1,062, bouillant à 206 °C. Il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. On le prépare en traitant le chlorure de benzyle par un lait de chaux ou de magnésie à l'ébullition.

BEOLCO (Angelo). V. RUZZANTE (*le*).

BÉOTARCHIE n. f. Antiq. gr. Charge de béotarque.

BÉOTARQUE n. m. (gr. *boiôtarkhês ;* de *Boiôtos*, Béotien, et *arkhein*, commander). Antiq. gr. Chef politique et militaire élu annuellement au gouvernement de la Ligue béotienne par l'une des cités (ou districts) qu'il représentait. (La charge de béotarque fut toujours attribuée aux représentants de l'aristocratie foncière. Les tâches du conseil des béotarques étaient d'ordre exécutif, surtout diplomatiques et militaires.)

BEOTHUK(S), ancien peuple indien de Terre-Neuve, qui, pendant deux siècles, fut traqué par les marins, les pêcheurs et les chasseurs anglais, désireux de s'emparer de ses riches fourrures. Il a totalement disparu.

BEÖTHY, ancienne famille, qui a donné à la Hongrie plusieurs hommes de valeur : ÖDÖN (Nagyvárad 1796 - Hambourg 1854), qui défendit la liberté de conscience et l'égalité des cultes à la Diète de 1832-1836, et fut commissaire du gouvernement révolutionnaire en 1848 ; — ZSOLT (Budapest 1848 - *id.* 1922), membre de l'Académie hongroise des sciences et de la Chambre haute ; auteur de plusieurs ouvrages sur la littérature hongroise, notamment du *Petit Miroir de la littérature hongroise*.

BÉOTIE, en gr. **Boiôtia** ou **Viotía,** région de Grèce, au N.-E. du golfe de Corinthe, formée de plaines alluviales et de bassins karstiques reliés par le Céphise. V. princ. *Thèbes*. — Le *nome de Béotie* a 106 800 hab. Ch.-l. *Levádhia*.

— Hist. La Béotie était prospère grâce à son agriculture : il s'y trouvait de grandes richesses terriennes, aux mains d'une oligarchie militaire. Thèbes, cité des Cadméens, et Orchomène, cité des Minyens, étaient les deux vieux centres de peuplement, aux origines légendaires, et les foyers de la civilisation mycénienne. Leurs dynasties furent submergées par l'invasion des Béotiens, de race éolienne (XIIe s. av. J.-C.). Le rôle historique du pays, représenté surtout par la ligue Béotienne, commence aux guerres médiques et se confond surtout avec celui de Thèbes*, qui chercha toujours à assurer son hégémonie, mal acceptée par Orchomène et les cités du sud du pays ; Thèbes fut l'alliée des Perses, puis de Sparte, contre Athènes, enfin la rivale victorieuse de Sparte, jusqu'au moment où l'invasion macédonienne mit fin aux querelles des cités grecques. (→ Biblio.)

BÉOTIEN, ENNE [beɔsjɛ̃] adj. et n. Relatif à la Béotie ; habitant ou originaire de cette région. ‖ *Par extens.* Se dit des gens qui ne s'intéressent pas aux lettres et aux arts, les Béotiens passant, chez les Grecs de l'Antiquité, pour ignorants et sans esprit : *Si tu ne m'avais pas interrompu, stupide béotien que tu es, tu le saurais il y a longtemps* (Gautier). ◆ N. m. Linguist. Dialecte du grec ancien, appartenant au groupe éolien.

— ENCYCL. Linguist. Le *béotien*, langue officielle de la ligue Béotienne, présente beaucoup d'unité. Il est connu par de nombreuses inscriptions et par les poésies de Corinne (Ve s. ou IIIe s. av. J.-C.). L'emploi d'une orthographe phonétique le distingue de tous les autres dialectes grecs. L'influence des dialectes du Nord-Ouest l'a éloigné des autres dialectes éoliens.

Béotienne (LIGUE), confédération des villes de la Béotie. Très ancienne, elle s'affaiblit, lors des guerres médiques, par la défection de Platées et de quelques autres petites cités du sud du pays. Dissoute en 387 par le traité d'Antalkidas, elle fut reconstituée par Epaminondas. Elle était gouvernée par quatre sénats et par le conseil des béotarques. Elle subsista sous l'Empire romain, mais sans jouer aucun rôle.

BÉOTISME n. m. Lourdeur d'esprit.

BEOWULF, personnage légendaire, héros d'un poème anglo-saxon, rédigé ou remanié entre le VIIIe et le Xe s. Fils d'un roi scandinave qui aurait régné sur l'île de Gotland au VIe s., il réussit, avec l'aide de ses compagnons, à délivrer le château du roi des Danois d'un monstre, *Grandel*, qu'il blesse mortellement. Cette œuvre, qui se rapproche plus du roman d'aventures que du poème épique, comprend plus de 3 000 vers assonancés ; elle constitue un précieux témoignage sur l'ancien monde germanique du haut Moyen Age.

B. E. P. C., abrév. de BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ.

BEPPU, v. du Japon, dans l'île de Kyū shū (préf. d'Ōita), sur la baie d'Ōita ; 93 000 hab. Station thermale (1 300 sources chaudes ferrugineuses et sulfureuses, dont 800 sont équipées).

BÈQUE-BOIS ou **BÈQUEBOIS** n. m. Ornith. Syn. de BECQUEBOIS.

BÉQUET n. m. Syn. de BECQUET.

BÉQUETTES n. f. pl. Syn. de BÉGUETTES.

BÉQUIGNAOU n. m. Cépage rouge, cultivé dans quelques vignobles du Bordelais.

BÉQUILLAGE n. m. Action d'étayer un navire échoué.

BÉQUILLARD, E n. Personne qui marche avec des béquilles.

— Chirurg. *Syndrome des béquillards*, ensemble des troubles observés chez les infirmes utilisant des béquilles, et dus à la compression du paquet vasculo-nerveux de l'aisselle.

BÉQUILLE n. f. (de *bec*, et anc. franç. *anille*, du lat. *anaticula*, petit canard). Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel les infirmes s'appuient pour marcher : *Ces personnages en pyjamas dont les corps noués glissaient sur leurs béquilles dans la paix inquiète de l'hôpital* (A. Malraux).

— Aéron. Pièce de bois ou de métal par laquelle la queue des avions anciens reposait sur le sol. (Actuellement, on ne l'utilise plus que sur certains avions légers.)

— Arm. *Béquille de fusil mitrailleur*, dispositif amovible d'appui, qui se fixe à la crosse et qui, assurant à l'arme une meilleure stabilité, lui donne une plus grande efficacité et permet l'exécution de tirs repérés.

— Charronn. Dispositif, parfois pourvu d'une roue, que l'on adapte sous un véhicule pour le soutenir et pour alléger la charge du limonier.

— Mar. Chacune des pièces de bois placées verticalement le long du bord, de chaque côté d'un petit navire, et destinées à maintenir le bateau d'aplomb quand celui-ci se pose sur le fond à marée descendante.

— Motocycl. Petit support escamotable servant à maintenir en équilibre un véhicule à deux roues, lors de l'arrêt.

— Technol. Organe de manœuvre d'une serrure, remplaçant le bouton dans la commande du pêne demi-tour des serrures verticales. (La béquille comporte la *poignée*, pouvant affecter des formes différentes ; le *col*, généralement cylindrique, qui reçoit l'extrémité de la tige carrée ; l'*embase*, élargissant le col, et la *portée*, qui pénètre dans le trou de la plaque-rosette, entrée de serrure ou plaque de propreté, et assure le tourillonnement.)

BÉQUILLER v. intr. *Fam.* Marcher à l'aide d'une ou de deux béquilles : *Les mendiants qui vont béquillant et clochant* (Pérochon).

— V. tr. Etayer avec une béquille : *Béquiller un navire*. ‖ Mettre en place les béquilles.

BÉQUILLER v. intr. (de *bec* pour *bouche*). *Pop.* Manger : *Tu crois manger du turbot parce que c'est écrit sur la carte... Imbécile ! c'est du carrelet que tu béquilles* (Huysmans).

BER n. m. Mar. Carcasse en bois sur laquelle repose le navire pour son lancement*. (Composé de deux parties, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, le ber glisse avec le navire sur les

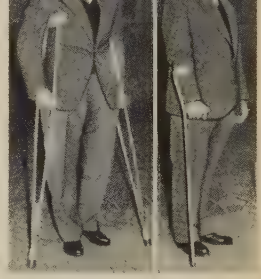

béquilles
à gauche, anciennes
à droite, à double réglage

béquille (technol.)

couettes ou coittes.) [On dit aussi BERCEAU.] ‖ Assemblage de fortes pièces de bois servant à supporter un yacht quand il est mis à terre, ou lorsqu'il est transporté sur wagon, camion ou cargo.

BER ou **BERS** n. m. (de *bercer*). Berceau (vieilli, encore dialect.) : *Des enfantelets dans leurs bers* (Flaubert).

BER n. m. Féod. Baron. (On trouve des *bers* dans l'histoire de l'Achaïe aux XIIIe et XIVe s.)

BÉRANGER
lithographie de Metzmacher
cabinet des Estampes

BERABER, groupement marocain de tribus berbères semi-nomades (Sanhadja), dont le domaine s'étend sur le Tafilalet, le Haut Atlas central et oriental, le Moyen Atlas et les plaines qui sont au pied de ces montagnes.

BERAIN (Jean), architecte, dessinateur et graveur français (Saint-Mihiel 1639 - Paris 1711). Dessinateur de la chambre du roi (1673), il dirigea les fêtes de la cour de Louis XIV, fournit des compositions à André Charles Boulle et créa, pour la manufacture royale de Beauvais, les tentures célèbres des *Grotesques à fond jaune*, et des *Triomphes marins*. Ses dessins, masques, costumes, décorations, qui marquent la transition du style Louis XIV au style Louis XV, forment un important recueil (1711).

BÉRALDI (Henri), collectionneur et écrivain d'art français (Paris 1849 - *id.* 1931). Il a publié notamment : *l'Œuvre de Moreau le Jeune* (1874), sous le pseudonyme de H. DRAIBEL, *Mes estampes* (1885), *Bibliothèque d'un bibliophile* (1886), *les Graveurs du XVIIIe siècle* (1885-1886), *les Graveurs du XIXe siècle* (1885-1893).

Léon BÉRARD
homme politique français

BÉRANGER (Pierre Jean DE), poète et chansonnier français (Paris 1780 - *id.* 1857). D'abord typographe, puis associé aux entreprises malheureuses de la banque paternelle, il dut devenir expéditionnaire aux bureaux de l'Université (1809). Ses poèmes et ses chansons, ne ménageant guère les gouvernements de la Restauration, le firent destituer en 1821. L'inspiration populaire, libérale et patriotique de ses œuvres lui valut, en revanche, une rapide popularité. Ses chansons, refrains légers ou tendres, morceaux d'épopée napoléonienne ou satires anticléricales, parfois véritables pamphlets politiques, écrites en une langue claire et facile, bâties sur des rythmes simples et variés, pénétrèrent dans les campagnes comme dans les grands salons de la bourgeoisie libérale. Béranger, devenu une puissance respectée et redoutée, vécut du produit de ses œuvres, refusant tout honneur et toute dignité, l'Académie comme la députation. Ses plus grands succès furent : *le Roi d'Yvetot*, *le Dieu des pauvres gens*, *la Grand-Mère*, *le Sacre de Charles le Simple*, et *le Vieux Sergent*. (→ Biblio.)

BÉRAR, région de l'Inde, dans le Madhya Pradesh, sur le plateau du Deccan. Ch.-l. *Amraoti*. C'est un des principaux domaines cotonniers de l'Inde. Industries textiles. Occupé une première fois par les Anglais en 1817, le Bérar fut sous leur domination effective de 1853 à 1947.

BÉRARD (saint), frère mineur, martyrisé au Maroc en 1220. Il fut envoyé avec quatre religieux, par saint François d'Assise, chez les mahométans. Ils se rendirent d'abord à Séville, où ils éprouvèrent de mauvais traitements. Ils s'embarquèrent alors pour le Maroc, où ils eurent la tête fendue d'un coup de cimeterre. Le pape Sixte IV les canonisa en 1481. — Fête le 16 janvier.

Christian BÉRARD
décor pour
« la Folle de Chaillot »
au théâtre de l'Athénée

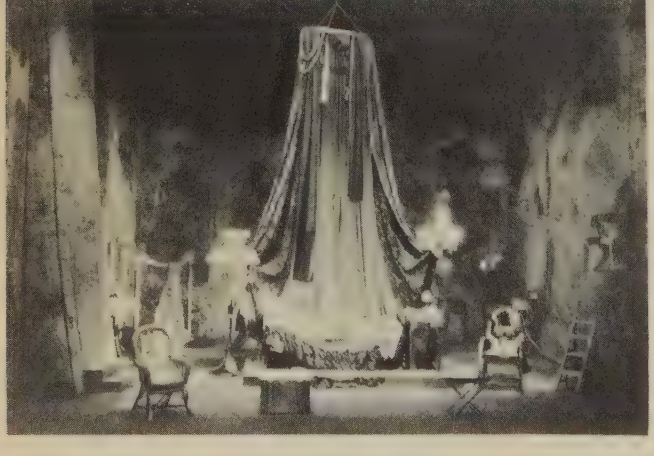

BÉRARD (Joseph Frédéric), médecin et philosophe français (Montpellier 1789 - *id.* 1828). Il passa sa vie à défendre les doctrines spiritualistes et vitalistes de l'école de Montpellier. En 1818, il fit paraître un *Essai sur les anomalies de la variole et de la varicelle ;* en 1819, un ouvrage plus important, *Doctrine médicale de l'école de Montpellier, et comparaison de ses principes avec ceux des autres écoles ;* en 1823, son œuvre capitale, *Doctrine des rapports du physique et du moral, pour servir de fondement à la physiologie dite « intellectuelle » et à la métaphysique*.

BÉRARD (Jacques Etienne), chimiste français (Montpellier 1789 - *id.* 1869), professeur à la faculté de médecine de Montpellier, auteur de recherches sur les propriétés des radiations calorifiques et sur les chaleurs spécifiques des gaz.

BÉRARD (Pierre Honoré), dit **Bérard Aîné,** chirurgien et physiologiste français (Lichtenberg 1797 - Charenton 1858). Docteur en 1826, chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine, il obtint, en 1831, la chaire de physiologie à la faculté de médecine de Paris. Doyen de la faculté en 1848, il devint, en 1852, inspecteur général de l'enseignement supérieur pour la médecine. Il était membre de l'Académie de médecine (1849). Il a publié un *Cours de physiologie* (1848-1856), des articles importants dans le *Répertoire des sciences médicales*.

BÉRARD (Auguste), chirurgien français (Varrains 1802 - Paris 1846), frère du précédent. Il obtint en 1842 la chaire de clinique chirurgicale. Fondateur de la Société de chirurgie, membre de l'Académie de médecine, il a publié : *Des corps étrangers introduits dans les voies aériennes* (1830), *Des causes qui s'opposent à la consolidation des fractures* (1833), *Sur le diagnostic chirurgical, ses ressources, ses incertitudes et ses erreurs* (1836), *Structure du poumon* (1836), et, en collaboration avec Denonvilliers, un *Compendium de chirurgie pratique*.

BÉRARD (Victor), helléniste et homme politique français (Morez 1864 - Paris 1931). Sénateur du Jura en 1920, il a publié de nombreuses études de politique étrangère. Son œuvre d'helléniste est consacrée à Homère, et particulièrement à *l'Odyssée*, dont il donna une traduction dans la collection des « Universités de France » (1925). Son nom reste attaché aux recherches de « géographie odysséenne », dans lesquelles il s'est efforcé, souvent avec bonheur, d'identifier les sites décrits par Homère (*les Phéniciens et « l'Odyssée »*, *la Résurrection d'Homère*, *les Navigations d'Ulysse*).

BÉRARD (Léon), chirurgien français (Morez 1870 - Lyon 1956). Agrégé de chirurgie (1898), chirurgien des hôpitaux de Lyon (1901), professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Lyon (1914), il est l'auteur de nombreux travaux sur la pathologie et l'anatomie chirurgicales, sur la chirurgie de la tête et du thorax. On lui doit, en collaboration : *Traité clinique de l'actinomycose pulmonaire* (1898), *Traité de l'appendicite* (1914), *Traité de tuberculose pulmonaire* (1913 et 1936), *Traité de la chirurgie du corps thyroïde*, *Traité de la tuberculose des pancréatites* (1934).

BÉRARD (Léon), homme politique français (Sauveterre-de-Béarn 1876 - Paris 1960). Avocat, secrétaire de Raymond Poincaré, député puis sénateur du département des Basses-Pyrénées, de 1910 à 1940. Il devint, en 1912, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Ministre de l'Instruction publique dans les cabinets Clemenceau, Briand et Poincaré, en 1919 et de 1921 à 1924, il prit des décrets rétablissant le concours général des lycées et l'obligation du latin pour tous les élèves de l'enseignement secondaire. Ce retour aux humanités classiques ne dura pas : les décrets Bérard furent abolis en 1925. Il fut ensuite garde des Sceaux ministre de la Justice, dans les cabinets Laval (1931-1932 et 1935-1936). Ambassadeur au Vatican de 1940 à 1944. (Acad. fr. 1934.)

BÉRARD (Christian), peintre français (Paris 1902 - *id.* 1949). Sa rencontre avec Jean Cocteau et Louis Jouvet fit de lui le décorateur de *la Voix humaine* (1930), *la Machine infernale* (1934), *l'Ecole des femmes* (1936), *Renaud et Armide* (1943), *les Monstres sacrés* (1944), *la Folle de Chaillot* (1945), *l'Aigle à deux têtes* (1946), *Dom Juan* (1947), *les Fourberies de Scapin* (1949). Il participa à la création de nombreux ballets au théâtre des Champs-Elysées et brossa, pour la Compagnie Madeleine Renaud-Jean-Louis Barrault, les décors d'*Amphitryon* et de *la Fontaine de Jouvence* (1947). Au cinéma, il collabora avec Jean Cocteau pour *la Belle et la Bête*, *l'Aigle à deux têtes*, *les Parents terribles*. Il a illustré notamment les *Œuvres complètes d'Arthur Rimbaud* et est représenté au musée national d'Art moderne (*Portrait de René Crevel*). [→ Biblio.]

BÉRARD (Jean), historien français (Paris, 1908 - près de Beaune 1957). Successivement maître de conférence à la faculté des lettres de Bordeaux, titulaire de la chaire d'histoire ancienne à celle de Nancy et professeur suppléant d'histoire grecque à la Sorbonne, il s'était consacré, comme son père Victor Bérard, à l'étude de l'hellénisme. Sa thèse sur *la Colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité : l'histoire et la légende* (1941) révéla la sûreté de son talent. Autres œuvres : *Chronologie de l'époque mycénienne* et *Histoire du fascisme italien* (1937), publiée sous les initiales C.M.R. et mise au pilon par les Allemands (1941).

BÉRARDE (LA), section de la comm. de Saint-Christophe (Isère), dans le massif de l'Oisans, à 1 740 m d'alt. Station de sports d'hiver et centre de séjour. La Bérarde est située au confluent du torrent des Etançons et du Vénéon, et dominée par les sommets de la Meije et de la barre des Ecrins. La *route de la Bérarde* (65 km), qui part du Clapier et remonte la vallée du Vénéon, y aboutit.

BERARDI (Angelo), compositeur italien (Bologne entre 1630 et 1640 - Rome vers la fin du siècle). Maître de chapelle à Viterbe, Tivoli, Spolète et Rome, il a publié plusieurs livres de musique sacrée (1663-1689) et quatre traités de théorie musicale.

BÉRARDIE n. f. Flor. Plante à tige très petite, et à très gros capitules, ayant une apparence cotonneuse, poussant dans les rocailles des Alpes. (Famille des composées.) — Zool. Mammifère marin voisin des cachalots. (Ordre des cétacés, famille des physétéridés.)

BERARĪ n. f. Dialecte mahrātte parlé au Bérar par environ 10 millions de personnes.

BERASTAGI ou **BRASTAGI**, v. d'Indonésie, dans l'île de Sumatra, au N. du lac Toba. Station de montagne très fréquentée, à 1 600 m d'alt.

BERAT, en ital. **Berati**, v. d'Albanie, sur l'Osum, en amont de son confluent avec le Semeni ; 11 900 hab. Grand marché agricole, où s'échangent les produits de l'élevage montagnard et les produits du bas pays (grains, huile, fruits séchés). Vieux centre épiscopal et administratif. Mosquée du XVe s.

BÉRAUD (Jean), peintre français (Saint-Pétersbourg 1848 - Paris 1935). Il a exposé avec succès, à partir de 1880, de nombreuses scènes de la vie bourgeoise chez soi, au théâtre, dans la rue. Il composa également des tableaux religieux et fit scandale en revêtant de costumes modernes les personnages de l'Evangile. Sa manière est précise, un peu sèche, mais son exécution impeccable, et il manifeste, dans ses compositions finement observées, un esprit intelligent, sensible à l'humour et toujours indulgent : *le Cercle* (1904), *les Abonnés* (1907), *la Partie de billard* (1909, musée de Tours), *le Canapé bleu* (1920), *les Joueurs de jacquet* (1926), *Au fumoir chez le comte Potocki* (1928). On lui doit aussi quelques portraits minutieux : *la Princesse Cheref-Ouroussoff*, *le Prince Troubetzkoï*, *M. J. Lebaudy*, *le Prince Henri d'Orléans*.

BÉRAUD (Henri), journaliste et écrivain français (Lyon 1885 - Saint-Clément-des-Baleines, île de Ré, 1958). Il collabora à de nombreux journaux, particulièrement à *l'Œuvre*, au *Petit Parisien* et à *Gringoire*. Il publia plusieurs romans, dont *le Martyre de*

Phot. Larousse, Manuel, Lipnitzki.

l'obèse et *le Vitriol de lune*, qui lui valurent le prix Goncourt en 1922, *le Bois du Templier pendu* (1926) et *la Gerbe d'or* (1928), ainsi que des reportages en Russie, en Allemagne, en Italie et en Autriche. Il a fait œuvre de pamphlétaire dans des livres tels que : *Faut-il réduire l'Angleterre en esclavage?* (1935) et *Popu-roi* (1937), qui annoncent son attitude pendant la Seconde Guerre mondiale. Condamné à mort en 1944 pour « intelligences avec l'ennemi », il vit sa peine commuée en travaux forcés, et successivement réduite, jusqu'à sa libération conditionnelle en 1950.

BÉRAULD (Michel), pasteur et professeur à Montauban (Le Mans v. 1535 - Montauban 1610), l'un des promoteurs de la résistance protestante.

BERAUN. V. Beroun.

BERAUNITE n. f. Phosphate naturel de fer hydraté.

BERBER, v. du Soudan (prov. du Nord), sur le Nil, en aval du confluent de l'Atbara, sur le chemin de fer qui longe la vallée du Nil; 11 000 hab. Industries artisanales.

BERBERA, port de la Somalie britannique, sur le golfe d'Aden; 30 000 hab. environ. Centre commercial important, exportant des cuirs, des peaux et des gommes. Pêche. Ancienne capitale hivernale du pays.

BERBERATI, localité de la République centrafricaine, ch.-l. de la Haute-Sangha, à l'O. de Bangui. Evêché. Centre commercial et administratif. Pisciculture. — Dans la région, plantations de café et importantes exploitations de diamants et d'or.

BERBÈRE adj. Relatif aux Berbères.
— Zootechn. *Race berbère*, race de moutons d'Afrique du Nord, de faible taille et dont la toison, assez grossière, constitue la qualité de laine appelée *beldia*.
◆ N. m. Linguist. Langue parlée par les Berbères, et qui appartient au groupe des langues chamito-sémitiques.
— Encycl. Linguist. Rattaché par les linguistes au groupe chamito-sémitique, le *berbère* est encore pour nous d'origine mystérieuse; des idiomes connus en Afrique du Nord, c'est, en tout cas, le plus ancien, et, si les limites de son aire d'emploi se sont déplacées au cours des siècles, elles englobent toujours une zone extrêmement vaste, à l'intérieur de laquelle 5 à 6 millions de personnes parlant le berbère, qui ne constituent plus une masse homogène, sont groupées en îlots d'importance variable. En gros, le berbère s'est maintenu dans les montagnes et les déserts, peu touchés par l'invasion arabe : en Libye, il subsiste dans quelques oasis et au djebel Nefousa; en Tunisie, dans treize villages; en Algérie, dans les massifs montagneux (Kabylie et Aurès, en particulier); au Maroc, en masses plus compactes, dans l'Atlas, le Rif et le Sous; sur la bordure septentrionale du Sahara, un certain nombre de villes (Ouargla, agglomérations du Mzab) et de villages ont conservé le berbère, qui est enfin la langue des populations vivant dans un vaste triangle de Ghadamès à Tombouctou et à Zinder, en passant par Ghat, Djanet et le Hoggar. Aucun document ne nous renseigne sur l'état ancien de la langue berbère, qui apparaît de nos jours émiettée en une infinité de parlers, avec des différences très sensibles, mais aussi suffisamment de points communs pour que leur appartenance à un idiome unique ne fasse point de doute. De parler à parler, la morphologie et la syntaxe sont pratiquement identiques, tandis que le système phonique fondamental présente sporadiquement des évolutions (spirantisme le plus souvent) qui finissent par masquer quelque peu l'uniformité originelle du vocabulaire. Il n'en reste pas moins que celui-ci est fondamentalement panberbère, mais, outre les évolutions propres à chaque parler, nombre de termes berbères sont tombés en désuétude dans les régions les plus fortement soumises à l'influence arabe, et ont été remplacés par des emprunts dont la proportion, variable, dépasse parfois 50 p. 100. De toute façon, le berbère, langue de pasteurs et d'arboriculteurs, est essentiellement concret et ne possède qu'un lexique relativement restreint. Le dictionnaire de parler le plus complet, celui du P. Ch. de Foucauld pour le ahaggar, ne compte guère, en effet, que 3 500 « racines », qui, par le jeu de la dérivation, fournissent cinq ou six fois plus de vocables, en majorité peu usités d'ailleurs. Cette pauvreté explique que le berbère n'ait jamais fourni de langue de civilisation et que les écrivains berbères aient toujours employé une langue étrangère. Il possède cependant un alphabet encore en usage chez les Touaregs et appelé par eux *tifinagh*, une maigre littérature écrite en caractères arabes, une poésie vivante et un assez riche folklore, qui a été partiellement recueilli par des savants européens. Langue de populations presque constamment soumises à une domination étrangère, le berbère n'a jamais pu que reculer, et ce mouvement n'est pas près d'être enrayé, car il est probable que les mesures déjà prises au Maroc (qui compte la moitié des berbérophones) ne feront que l'accentuer.

BERBÈRES, groupe ethnique de l'Afrique du Nord, qui occupe surtout des régions montagneuses (Rif, Grande Kabylie, Aurès), et dont les membres sont liés beaucoup plus par leurs dialectes que par une communauté raciale, qui n'existe pas.

● *Histoire.* Les Berbères occupent l'Afrique septentrionale depuis la préhistoire. Parmi eux figurent les Nasamons et les Psylles de Libye, les Garamantes du Sahara, les Numides, les Gétules et les Maures de l'Afrique antique. Ils furent toujours divisés et fondèrent rarement des Etats organisés. La grande étendue du Maghreb et le morcellement du relief en montagnes isolées par des plaines aux accès difficiles favorisaient cette dispersion en tribus indépendantes et parfois hostiles, qui était le fondement même de l'organisation sociale. Toutefois, les Berbères se regroupèrent toujours avec une grande rapidité devant les menaces de pénétration étrangère et résistèrent farouchement. Cette situation, perpétuée par le genre de vie et les techniques des Berbères, a duré jusqu'à l'époque contemporaine.
L'unification du pays berbère par Massinissa, roi de Numidie, puis de Mauritanie, fut éphémère. Les Romains transforment ces États en provinces ou en protectorats, mais, fortement établis dans les plaines, ils ne peuvent soumettre ni les populations des hautes plaines, en bordure du Sahara et de la Mauritanie, ni les montagnards. Les insurrections berbères deviennent de plus en plus fréquentes à mesure que l'influence romaine s'affaiblit sous l'Empire : les révoltes de Tacfarinas (17-24 apr. J.-C.), de Firmus (372-375), de Gildon (378) et de diverses peuplades, le soulèvement des circoncellions*, témoignent de l'esprit d'indépendance des Berbères, qui se marque aussi par l'apparition de vives discussions religieuses et, au IVe s., par le donatisme*. Cette situation facilite l'installation des Vandales, qui néanmoins, pas plus que les Romains, ne peuvent conquérir tout le pays et ne pénètrent pas dans l'Aurès, en Kabylie, en Mauritanie et en Tripolitaine. La résistance à l'empire d'Orient (531-642) est encore plus vive et Byzance ne peut guère contrôler que la Byzacène, la Tunisie (anc. prov. d'Afrique) et quelques villes et places fortes.
Les Arabes prennent contact avec les Berbères vers le milieu du VIIe s. Ils sont, au début, refoulés, et Kosaila constitue un royaume berbère s'étendant sur l'Aurès, la Tunisie et une partie des hautes plaines constantinoises (687-690). Malgré la résistance de l'Aurès, au cours de laquelle s'illustre la célèbre héroïne berbère la Kāhina, le royaume berbère cède devant les nouvelles attaques des Arabes. Les Berbères sont convertis en masse à l'islām et engagés dans les armées arabes. Tout en subissant l'influence d'une civilisation qui leur apprend beaucoup, les Berbères conservent leur esprit d'indépendance : ils se détachent vite de l'orthodoxie islamique et adhèrent en grand nombre à l'hérésie khāridjite, dont les thèses se rapprochent de leurs traditions libérales. Tout le Maghreb berbère se soulève en 740; les Arabes, expulsés de Kairouan, ne réussissent à vaincre les Berbères qu'en 761, après avoir fait appel à des troupes syriennes. Les 'Abbāssides doivent ensuite combattre pendant quarante ans pour conquérir le Maghreb oriental et fonder un certain nombre de royaumes indépendants, peuplés de Berbères, qu'ils gouvernent : Tāhart*, Tlemcen*, Fès*, royaume arhlabide de Kairouan.
Cette entente entre Berbères et Arabes n'est jamais complète et ne dure pas. Par réaction contre l'orthodoxie sunnite, les Berbères adoptent au IXe s. les doctrines chī'ites, bien qu'elles se situent à l'opposé du khāridjisme, en faveur au cours du siècle précédent. Lorsque les Fāṭimides sont assez forts pour se dresser contre les 'Abbāssides, ils sont soutenus par la majorité des Berbères, tandis qu'une fraction d'entre eux, les Zénètes, affirment leur autonomie en se ralliant aux Omeyyades d'Espagne. Quand les Fāṭimides se fixent en Egypte, le désordre s'installe au Maghreb. Les Berbères Ṣanhādja, qui fondent la dynastie zīride, prennent le pouvoir dans l'est; les Zénètes gouvernent le Maghreb oriental d'abord au profit des Omeyyades, puis créent leur propre dynastie. Après les invasions hilāliennes du XIe s., deux dynasties berbères, s'appuyant sur un mouvement de réforme religieuse, les Almoravides, puis les Almohades, établissent de vastes empires. Le premier s'étend du Maroc à Bougie, le second couvre tout le Maghreb et la Tripolitaine. Après leur déclin, les royaumes mérinide de Fès, 'abdalwādide de Tlemcen et hafṣide de Tunis sont l'œuvre de Berbères, mais, par suite de leur faiblesse, le cadre de la vie sociale est, à partir du XIVe s., réduit à de multiples cellules urbaines ou tribales juxtaposées. Alors qu'ils sont arabisés dans les plaines, les Berbères conservent jusqu'à l'époque actuelle leur langue (v. berbère) et leurs coutumes dans les montagnes refuges de l'Aurès, de Grande Kabylie, depuis le Rif jusqu'au Sahara. (→ Biblio.)

● *Beaux-arts.* A côté de l'art romain et de l'art musulman, qui ont fleuri dans les villes de l'Afrique du Nord, les campagnes, et en particulier les massifs montagneux peuplés par des Berbères, ont connu et connaissent encore un art artisanal ou familial étonnamment archaïque par ses techniques et son style. Mettant en œuvre des matières du pays, à l'aide d'un outillage primitif, appliqué à des objets d'usage domestique, l'art berbère garde le caractère d'un art populaire. Il a sans doute très peu évolué depuis des temps fort anciens; toutefois, on y reconnaît des éléments qui purent être introduits au cours des âges en Berbérie. Des similitudes le laissent du moins supposer. Les vases de terre modelés et peints par les femmes rappellent les poteries puniques du VIIe s. av. J.-C.; les bois des grands coffres, des marques à pain et des poires à poudre portent des motifs sculptés en creux qui ornaient les églises chrétiennes d'Afrique; les tissus décorés de bandes — toiles de tentes ou vêtements — sont très comparables à ceux des bédouins du désert de Syrie; certains bijoux féminins sont ornés d'émail cloisonné, comme ceux que créait l'Andalousie médiévale. Très différent de l'arabesque musulmane, le décor berbère ne fait intervenir qu'une géométrie élémentaire : treillis, triangles, losanges. Les colorations, notamment celles des tapis et des tissus, sont sobres et d'une belle harmonie. (→ Biblio.)

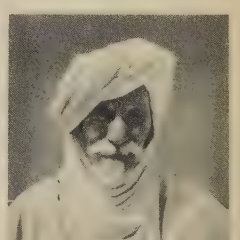

vieillard de la tribu berbère des Ouled-Abderrahman

femme berbère du pays Zaïan

BERBÉRIDACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, comprenant, en France, des plantes vivaces à fleurs en grappes et à feuilles non opposées. (Le fruit est une baie, plus rarement une capsule, renfermant une ou plusieurs graines, souvent comestibles. Ces plantes sont parfois cultivées dans les rocailles ombrées des jardins.)

BERBÉRIE ou **PAYS DES BERBÈRES**, nom donné parfois à l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord.

BERBÉRINE n. f. Alcaloïde jaune et amer, de formule $C_{20}H_{19}NO_5$, $5H_2O$, que l'on a extrait des berbéris (épine-vinette et espèces voisines), des rutacées et de quelques renonculacées, et qui accompagne l'hydrastine dans la racine d'*Hydrastis Canadensis*.
— Encycl. La *berbérine* fond à 145 °C en se décomposant; elle est optiquement inactive. Elle possède la fonction aminoaldéhyde, donne une oxime et se combine à l'acétone avec élimination d'eau. Les réducteurs la transforment en *tétrahydroberbérine* $C_{20}H_{21}NO_4$. L'acide nitrique l'oxyde en acide berbéronique.
Elle jouit de propriétés vaso-constrictives qui la font employer comme hémostatique; elle est également stomachique et antifébrifuge.

Phot. Ofalac, Rouget-Rapho.

berceau du duc de Bordeaux
comte de Chambord
musée des Arts décoratifs

berceau en moelle de rotin

voûte en berceau
église de la Madeleine à Vézelay

BERBÉRIS [ris] n. m. Arbrisseau commun en France dans les haies, sur les lisières des bois, où les enfants cueillent ses jolis fruits rouges, acides et rafraîchissants. (Famille des *berbéridacées*.)

— Encycl. Le *berbéris commun*, ou *épine-vinette*, est connu pour le mouvement spontané de ses étamines qui se rabattent sur le pistil à maturité, assurant ainsi l'autofécondation, ce qui contrevient aux modalités ordinaires chez les fleurs.

BERBÉRONIQUE adj. Se dit d'un acide, fondant à 235 °C, obtenu par oxydation nitrique de la berbérine. (Syn. PYRIDINE TRICARBOXYLIQUE 2-4-5.)

BERBICE, fl. de la Guyane britannique, tributaire de l'Atlantique, qui baigne New Amsterdam; 350 km env. — Le *comté de la Berbice* a 96 600 hab. Ch.-l. *New Amsterdam*.

BERBIER DU METS (Gédéon), comte **de Rosnay,** vicomte **d'Epernay,** administrateur français (probablement originaire de la Champagne 1626 - Paris 1709). Premier commis de Colbert, il fut choisi, en 1663, pour organiser le garde-meuble de la Couronne, dont on lui doit le substantiel inventaire conservé aux Archives nationales, et publié par Jules Guiffrey. Il avait été chargé, dès 1654, de dresser les statuts de l'Académie royale de peinture et sculpture, laquelle l'appela à elle en 1663. Il fut ensuite président de la Chambre des comptes. Il était frère du lieutenant général de l'artillerie du roi, Claude **Berbier du Mets** (1638 - tué à Fleurus 1690), que Charles Perrault a placé parmi les *Hommes illustres de ce siècle* (1696).

BERCAIL n. m. (lat. pop. **berbicale;* de *berbex,* brebis). Bergerie, étable, où l'on enferme habituellement un troupeau de moutons : *Ramener un troupeau au bercail.* ‖ — *Fig.* Maison paternelle; foyer domestique : *L'enfant prodigue revint au bercail.* (Ce mot n'a pas de pluriel.)

— Relig. Orthodoxie, pratique de la vraie religion; sein de l'Eglise : *Ramener un hérétique au bercail.*

BERCE n. f. Nom commun de l'heracleum, plante vivace à fleurs blanches ou jaunâtres. (Famille des ombellifères.)

— Encycl. La *berce jaunâtre* se trouve dans le Massif central et les Cévennes; la *berce spondyle,* avec laquelle on fabrique une liqueur alcoolique, existe partout en France, sauf sur les côtes méditerranéennes.

Bercé (forêt de), forêt domaniale du départ. de la Sarthe, au S.-E. du Mans, s'étendant sur 5 435 ha. On y distingue une section feuillue, de beaucoup la plus importante, avec 77 p. 100 de chênes, 23 p. 100 de hêtres, quelques bouquets de pins sylvestres, et une section résineuse avec 80 p. 100 de pins sylvestres, 17 p. 100 de pins maritimes et 3 p. 100 de feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers).

Les arbres sont très beaux : la hauteur des fûts varie de 16 à 30 m. En raison de leur grande valeur et pour faire disparaître les souches souvent énormes, l'exploitation se fait à « culée noire », c'est-à-dire à 40 cm au-dessous du niveau du sol. Les chênes donnent un bois de tranchage de premier ordre, ainsi que du bois de fente, d'ébénisterie, de menuiserie fine, de parquets. Avec le bois de fente, on fait les fûts pour le cognac.

BERCEAU n. m. (de *ber*). Petit lit pour coucher les jeunes enfants, généralement disposé de manière à pouvoir être balancé. (V. part. *encycl.*) ‖ Première enfance : *Au sortir du berceau.* ‖ — *Fig.* Lieu où l'on est né : *La Corse, ce berceau de Bonaparte* (A. Dumas). ‖ En parlant d'une invention, d'une plante, etc., lieu d'origine : *Lyon a été en France le berceau de l'imprimerie.* ‖ Commencement, début de certaines choses : *La science à son berceau.* ‖ *Etouffer au berceau,* détruire dès le début, à la naissance.

— Aéron. *Berceau moteur,* support du groupe motopropulseur (moteur, hélice, radiateur) d'un aéronef.

— Arm. *Berceau de pointage,* organe intermédiaire entre l'ensemble frein-récupérateur et l'affût d'un canon. (Il permet le pointage rapide du canon en hauteur, en décomposant l'angle au niveau en angle de hausse et angle de site.)

— Constr. Voûte en plein cintre, dont les naissances portent deux murs parallèles. (V. part. *encycl.*)

— Flor. *Berceau de la Vierge,* nom usuel de la clématite.

— Grav. Ciseau d'acier garni de pointes. (En l'inclinant sur la planche, alternativement de droite à gauche et de gauche à droite, on obtient un pointillé.)

— Hortic. Voûte de feuillage au-dessus d'une allée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Berceau d'eau,* voûte formée par plusieurs jets inclinés qui se croisent et sous lesquels on peut passer.

— Mar. V. BER.

— Encycl. Dans l'Antiquité, le *berceau* était un simple van d'osier. En France, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, il était généralement composé du « bers », ou « berseil », lit proprement dit, monté sur une « bersouère », piétement fixe sur lequel le berseil se balançait. A la Cour, de même que les adultes possédaient un lit de parement, les enfants eurent un berceau du même genre; celui de Henri IV est au château de Pau. Au XVIIe s., le berceau fut généralement à patins arqués; vers le milieu du XVIIIe s., il prit l'aspect d'une nef suspendue, garantie par un rideau léger. Celui du Roi de Rome, par Radiguet, Thomire et Odiot, d'après un dessin de Prud'hon, appartient au Mobilier national; celui du duc de Bordeaux, par Denière et Matelin, au musée des Arts décoratifs.

— Constr. On dit qu'un *berceau* est droit quand son axe est perpendiculaire au plan de tête. Lorsque deux voûtes de même montée se rencontrent sous un angle différent de 180°, elles forment un *berceau coudé.* L'intersection est une courbe, cercle ou ellipse, dans les cas des voûtes en arc de cercle ou d'ellipse. Le plan de cette courbe est perpendiculaire au plan de naissance commun aux deux voûtes. Lorsqu'on supprime l'arête vive d'un berceau coudé en coupant les deux voûtes constituantes par une troisième, on obtient un *berceau coudé avec pan coupé.*

— Hortic. Un *berceau* peut être constitué par une armature en fer ou en bois (treillage), sur laquelle on fait monter des plantes grimpantes (capucines, haricots, clématite, houblon, lierre, aristoloches, chèvrefeuille, glycine, vigne, etc.), ou bien des branches entrelacées d'arbrisseaux ou de jeunes arbres (hêtre, noyer, marronnier d'Inde, platane, charme, pommier, etc.).

BERCELLES n. f. pl. (altér. de *brucelles*). Pinces d'émailleur, pour tirer l'émail à la lampe.

BERCELONNETTE ou **BARCELONNETTE** n. f. Au XIXe s., lit d'enfant suspendu, entouré de rideaux.

BERCEMENT n. m. Action de bercer; état de ce qui est bercé ou balancé : *Le doux bercement du dos des mulets ressemble à celui des vagues* (Lamartine).

BERCEO (Gonzalo de). V. GONZALO.

BERCER v. tr. (lat. pop. **bertiare,* emprunté au gaulois). [Se conj. comme *placer.*] Balancer un enfant dans son berceau ou sur les bras : *Bercer un bébé;* et, *par anal. : L'oiseau de mer se laisse quelque temps bercer au penchant de la lame* (Sainte-Beuve). ‖ — *Fig.* Endormir doucement comme sous le rythme d'une berceuse : *Agréablement bercé dans ses profondes rêveries par cette musique fraîche et charmante* (G. Sand). ‖ Consoler, apaiser : *Bercer son chagrin, son ennui.* ‖ Amuser d'espérances fallacieuses ou incertaines : [Le directeur] *nous a si souvent bercés de paroles mensongères, que l'effet de son discours a été perdu* (A. Daudet).

— Grav. *Bercer une planche,* la préparer avec le berceau.

— Rel. Imprimer à un livre un mouvement de torsion pour que la tranche de gouttière, concave après l'arrondissure, redevienne plate et que l'on puisse procéder à la rognure.

◆ V. intr. Equit. En parlant du cheval, se livrer à un balancement latéral en marchant.

BERCEUR, EUSE adj. Qui berce : *Laissons-nous persuader | Au souffle berceur et doux | Qui vient à tes pieds rider | Les ondes de gazon roux* (Verlaine).

◆ N. f. Mob. Siège reposant sur des lames de bois recourbées, permettant de se balancer, et plus souvent désigné sous le nom anglais de ROCKING-CHAIR.

— Mus. Chanson pour endormir un enfant, caractérisée par un rythme lent et monotone. (De nombreux compositeurs l'ont utilisée : *Berceuse* pour piano de Chopin, berceuse de *l'Oiseau de feu* de Stravinsky.)

BERCH (Karl Reinhold), historien et numismate suédois (début du XVIIIe s. - 1777). On a de lui : *Description des médailles et des monnaies de la Suède, Histoire des rois de Suède et des personnages remarquables dans ce pays, d'après les médailles.*

BERCHE n. f. Sorte de bouche à feu en fer, fonte ou bronze, qui lançait des balles en plomb (XVe et XVIe s.).

BERCHEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue méridionale d'Anvers; 47 300 hab. Métallurgie différenciée. Brasseries et industries alimentaires. Ameublement. Savonneries et produits chimiques. Confection. Horlogerie; bijouterie. Quartier général de l'armée française en 1832, la ville fut le théâtre d'un combat entre Belges et Hollandais pendant la guerre d'indépendance.

BERCHEM (Jachet de), compositeur flamand du XVIe s., né à Berchem, près d'Anvers. Il vivait encore en 1567. On l'a parfois confondu avec son contemporain, le Français Jachet de Mantua, leurs œuvres n'étant souvent désignées, dans les sources, que par leur seul prénom « Jachet ». Provisoirement, on peut admettre que si Jachet de Mantua est surtout l'auteur d'œuvres religieuses, Jachet de Berchem a écrit principalement des chansons profanes et des madrigaux.

BERCHEM ou **BERGHEM** (Nicolaas Pietersz), peintre et graveur hollandais (Haarlem 1620 - Amsterdam 1683). Fils du peintre Pieter Claesz, il séjourne en Italie (1642-1645), puis rejoint Haarlem et se fixe à Amsterdam (1677). Son œuvre peint, presque exclusivement consacré au paysage, est caractéristique du mouvement italianisant et annonce le XVIIIe s. Il baigne ses compositions d'une lumière chaude et calme, et anime ses premiers plans par des groupes de paysans ou d'animaux. Il eut notamment pour élèves Karel Dujardin et Pieter de Hooch. Graveur, il a laissé des estampes estimées (*le Joueur de cornemuse, les Vaches et la Laitière*), ainsi qu'une admirable *Tête de bouc* à gros traits.

BERCHÉMIA n. f. Arbrisseau dressé ou grimpant, des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et de l'Australie. (On compte une douzaine d'espèces de berchémias; la plus cultivée dans les jardins est *Berchemia volubilis.* Le genre fait partie des rhamnacées.)

BERCHEM-SAINTE-AGATHE, en flam. **Sint-Agatha-Berchem,** comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue N.-O. de Bruxelles; 14 000 hab. Cultures maraîchères. Métallurgie lourde et différenciée. Caoutchouc. Confection. Industries alimentaires.

BERCHENY. V. BERCSÉNYI.

BERCHER (Léon), orientaliste français (1889 - Tunis 1955). D'abord officier interprète, il occupa diverses fonctions administratives en Tunisie avant de devenir, en 1950, directeur d'études à l'Institut des hautes études de Tunis; parmi ses nombreux travaux d'ordre philologique, juridique et littéraire, figurent d'importantes traductions de l'arabe.

BERCHET (Giovanni), poète italien (Milan 1783 - Turin 1851). Après avoir traduit certains auteurs étrangers, il publia en 1816 la *Lettre mi-sérieuse de Chrysostome* (*Lettera semiseria di Grisostomo*), qui fut le manifeste des romantiques italiens; en même temps, il collaborait au *Conciliateur,* journal des romantiques et des patriotes. Pour échapper à la police autrichienne, il dut s'exiler et vécut en Angleterre, en Belgique, en France et en Allemagne. De cette époque datent ses *Romances* (1824-1827) et ses *Fantaisies* (1829), qui devinrent vite très populaires, tant à cause de leur inspiration patriotique que de leur rythme facile; la forme en est assez négligée. En 1847, Berchet revint en Italie, mais l'échec de la révolution de 1848 le força à se réfugier dans le Piémont, où il fut nommé député.

BERCHOUX (Joseph), écrivain français (Saint-Symphorien-de-Lay 1765 - Marcigny 1839). Engagé volontaire en 1792, il revint,

Phot. Larousse, Chevojon (Berceau de France), Boudot-Lamotte.

après la Terreur, dans son pays natal et publia quelques poésies, dont une satire (1797) débute par ce vers préromantique :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains?

Sa *Gastronomie ou l'Homme des champs à table* (1801), poème en quatre chants, retrace l'histoire de la table, disserte sur les services et contient quelques intéressants épisodes : « la Mort de Vatel », « l'Etape du soldat », « l'Ivresse du pauvre ». C'est moins un traité dogmatique qu'un badinage satirique.

BERCHTESGADEN, ville d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), dans les Préalpes de Salzbourg ; 5 800 hab. Eglises médiévales. Salines exploitées dès le XIIe s. Travail du bois. Station touristique d'été et d'hiver. Ancienne résidence de Hitler, détruite en 1945, où celui-ci reçut lord Halifax (19 nov. 1937), désireux de maintenir la paix en échange même de quelques concessions coloniales. Par l'accord de Berchtesgaden (12 févr. 1938), Hitler imposa à Schuschnigg la nomination de Seyss-Inquart au ministère de l'Intérieur et l'octroi d'une amnistie aux nazis autrichiens. Enfin dans l'entrevue du 15 septembre 1938 avec Hitler, Neville Chamberlain accepta à titre personnel et pour sauver la paix le principe de l'annexion du pays des Sudètes.

La ville fut prise le 4 mai 1945 par la 2e division blindée française.

BERCHTOLD (Leopold, comte), diplomate et homme d'Etat autrichien (Vienne 1863 - Percszyne, Ödenburg, 1942). Il fut désigné en 1912 par le comte Aehrenthal pour lui succéder, et continua sa politique. Devant la violence des manifestations panslavistes de 1912-1913, il accepta l'idée d'une intervention autrichienne dans les affaires balkaniques. Une guerre austro-serbe lui parut dès lors inévitable. Le meurtre de l'archiduc héritier et de sa femme à Serajevo fut le prétexte du conflit. La politique ambiguë et perfide de Berchtold n'a pas été étrangère à la crise diplomatique qui devait aboutir à la conflagration européenne. Dès janvier 1915, il se démettait de ses fonctions.

BERCK, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Montreuil), sur la côte des Bas-Champs picards, au N. de la baie d'Authie ; 14 285 hab. (11 568 aggl.) [*Berckois*]. C'est au milieu du XIXe s. que Berck est devenu un centre important de cure marine, réservé aux malades atteints de tuberculose articulaire ou osseuse. A l'origine, il ne comportait qu'un hôpital, fondé par la famille Rothschild, et un établissement dépendant de l'Assistance publique. Depuis ont été réalisées de nombreuses installations privées, spécialement adaptées aux exigences de la cure. Berck est aussi une station balnéaire importante. L'agglomération a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale.

BERCKHEYDE (Job), peintre hollandais (Haarlem 1630 - *id.* 1693). Il voyagea en Allemagne et travailla à la cour d'Angleterre. Ses paysages urbains et ses intérieurs d'église sont le meilleur de son œuvre : la lumière et l'ombre y sont réparties avec beaucoup de délicatesse, dans un coloris chaleureux. Il est représenté aux musées d'Amsterdam (*Intérieur de l'église Saint-Bavon à Haarlem*) et de Rotterdam (*Intérieur de la Bourse d'Amsterdam*). — GERRIT (Haarlem 1638 - *id.* 1698), frère du précédent, l'accompagna dans ses voyages et peignit, d'après les mêmes sujets, dans un style plus austère (*Canal de Hollande,* musée d'Amiens ; *Ancienne Maison de ville d'Amsterdam,* Louvre).

BERCLÉ n. m. Procédé de tissage consistant à « rentrer » les points de deux surfaces colorées contiguës, de manière à composer une tonalité intermédiaire sans faire appel à une troisième couleur. (Ce moyen de modeler serait de l'invention de Jean Revel, peintre de la manufacture lyonnaise au XVIIIe s.)

BERCSÉNYI (Nicolas ou Miklós), général hongrois (1664 - Rodosto 1726). Il a joué un rôle important dans l'insurrection de Rákóczi, dont il était le bras droit. — Son fils, LADISLAS (Lázló) [Epéries 1689 - Lusancy 1778], servit d'abord sous Rákóczi, puis en France, où il organisa la cavalerie légère et devint maréchal (1758). Il fit les campagnes du Rhin et d'Espagne, se distingua en Flandre et prit part à toutes les guerres de l'époque. Il donna son nom au 1er régiment français de cavalerie.

BERCY, ancienne seigneurie de l'E. de Paris, port aux bois et aux vins, dont le nom apparaît dès 1134. Elle groupe, à partir du XVIIe s., de nombreuses propriétés de plaisance : maison de la Rapée, Grange-aux-Merciers, château de Bercy, auquel collaborent Le Vau, La Guépière et Le Nôtre ; le *Petit-Bercy,* créé au XVIIIe s. pour le duc de Gesvres ; les bords de la Seine favorisent l'établissement de cabarets et de guinguettes (*la Grande Pinte*). L'entrepôt des vins se développe au début du XIXe s., grâce au lotissement des grands domaines. Bercy est érigée en commune en 1790 et incorporée à Paris en 1860, formant depuis un quartier du XIIe arrondissement.

BERDIAEV ou **BERDIAEFF** (Nicolas), philosophe russe (Kiev 1874 - Clamart 1948). Déporté pour ses idées révolutionnaires dans le nord de la Russie en 1898, il étudie à Heidelberg après sa libération, puis s'installe à Moscou, où il revient à la foi chrétienne. Professeur à la faculté de philologie de cette ville (1920), exilé par le gouvernement soviétique en 1922, il se fixe définitivement à Paris en 1925. Auteur de : *la Philosophie de la liberté* (1911), critique du rationalisme, *le Sens créateur* (1916), essai de justification de l'homme, *Un nouveau Moyen Age* (1924), *l'Homme et la machine* (1933), *Christianisme et réalité sociale* (1934), *De l'esclavage et de la liberté de l'homme* (1947). Il a étudié la situation spirituelle de l'homme moderne, opposant la civilisation médiévale à l'esprit de la Renaissance. Son influence sur certains penseurs chrétiens a été importante. (→ Biblio.)

BERDIANSK, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur la mer d'Azov ; 65 000 hab. Machines agricoles. Centre touristique. La ville a porté le nom d'Osipenko de 1939 à 1958.

BERDICHE ou **BARDICHE** n. f. Sorte de hallebarde en forme de hache, de 90 à 120 cm de long. D'origine égyptienne, la berdiche armait les *trabans* suédois de Gustave Vasa et les *strieltzi* russes du XVIe s.)

BERDITCHEV, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au S. de Jitomir ; 53 000 hab. Centre d'équipement d'une riche région agricole.

BERDITCHEVSKI (Mikha Joseph), écrivain de langue hébraïque, connu sous le nom littéraire de **Ben Gourion** (Russie 1865 - † 1921). Philosophe et conteur, il doit sa célébrité à ses recueils d'anciennes légendes puisées aux sources de la tradition populaire juive.

BÉRENCE (Fred), romancier et écrivain d'art d'origine suisse (château d'Oex 1889). Après avoir voyagé en Tchécoslovaquie et en Italie, il a publié à Paris plusieurs romans, puis s'est consacré à l'histoire de l'art : *Raphaël ou la Puissance de l'esprit* (1936), *Léonard de Vinci, ouvrier de l'intelligence* (1938), *Michel-Ange ou la Volonté de puissance* (1947), *Laurent le Magnifique ou la Quête de la perfection* (1949), *la Renaissance italienne* (1954), *Grandeur spirituelle du XIXe siècle français* (1959).

BÉRENDEYS, peuple nomade de la Russie du Sud, qui, refoulé au XIe s. vers le N. par les Polovtsi*, se mit au service des princes russes.

BÉRENGARIENS n. m. pl. Partisans de l'hérésie de Bérenger de Tours.

BÉRENGER Ier († Vérone 924), roi d'Italie (888-924), empereur d'Occident (915-924), fils d'Evrard, marquis de Frioul, et de Gisèle (fille de Louis Ier le Pieux, empereur d'Occident). Battu à Plaisance (923) par Rodolphe II, roi de Bourgogne, il fut assassiné.

BÉRENGER II († Bamberg 966), roi d'Italie (950-961), fils d'Aubert II, marquis d'Ivrée, et de Gisèle (fille de Bérenger Ier). Il lutta contre son compétiteur Hugues, roi d'Italie, puis contre Otton le Grand, qui le détrôna et le fit interner à Bamberg.

BÉRENGER de Tours, théologien français (Tours v. 1000 - *id.* 1088). Après avoir étudié à Chartres, où il fut le disciple de Fulbert, il fut nommé écolâtre du monastère de Saint-Martin de Tours, puis archidiacre d'Angers (1040). Il nia la transsubstantiation et sembla ne voir dans l'Eucharistie qu'un pur symbole. Condamné à diverses reprises, notamment à Verceil (1051) et à Tours (1054), il abjura sa doctrine. Il revint sur sa rétractation ; mais, mandé à Rome en 1079, il se repentit sincèrement. Il termina sa vie à Tours dans un ascétisme rigoureux.

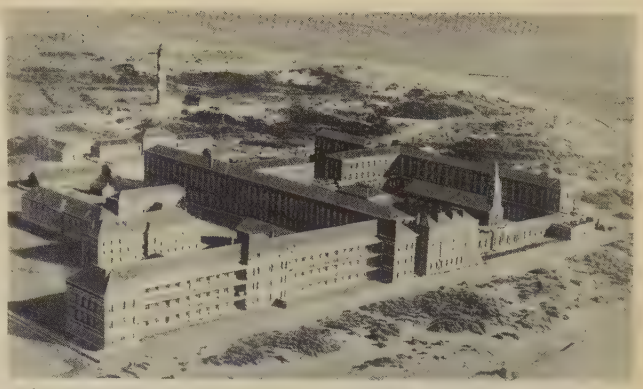

BERCK
hôpital maritime
de l'Assistance publique
de Paris

BÉRENGER, ou **BERENGUER de Palazol** ou **de Palol,** troubadour catalan du XIIe s., originaire du Roussillon. On lui attribue une douzaine de chansons d'amour.

BÉRENGER (Raymond) [1283 - Rhodes 1374], grand maître de l'ordre de Jérusalem en 1365 ; il fit la chasse aux corsaires égyptiens et réforma son ordre.

BÉRENGER ou **BERENGARIO** (Iacopo), nommé ordinairement **Bérenger de Carpi,** anatomiste italien (Carpi, près de Modène, v. 1470 - Ferrare 1550). Le premier, il enseigna que, dans l'espèce humaine, l'utérus est formé d'une cavité unique et non double, comme l'avaient prétendu ses devanciers, trompés par des observations faites sur des animaux. Il introduisit l'usage des figures dans les ouvrages consacrés à l'anatomie. Celui qu'il composa a pour titre : *Isagogae breves perlucidae et uberrimae in anatomiam corporis humani ad suorum scholasticorum preces editae, cum aliquot figuris anatomicis* (1514).

BÉRENGER (Alphonse Thomas), dit **de la Drôme,** magistrat et homme politique (Valence, Dauphiné, 1785 - Paris 1866). Député de la Drôme en 1815 et de 1828 à 1839, puis membre de la Chambre des pairs, il a publié notamment : *De la justice criminelle en France* (1818), *Appréciation du système pénitentiaire en Angleterre et en France* (1852), *De la répression pénale* (1853). [Acad. des sc. mor. et polit., 1831.]

le « Berghof »
à BERCHTESGADEN
ancienne résidence
du chancelier Hitler

BÉRENGER (René), magistrat et homme politique français (Valence 1830 - Alincourt, Oise, 1915). Avocat général à Lyon en 1870, il fut député de la Drôme en 1871, et sénateur à vie en 1875 ; il a fait voter la loi sur la séparation individuelle, qui a organisé le régime cellulaire. En 1885, il a été l'auteur et le rapporteur d'une loi *Sur les moyens de prévenir la récidive par la libération conditionnelle, le patronage et la réhabilitation.* Il a été l'un des fondateurs de la Société générale des prisons, et a donné une extension considérable à la Société générale pour le patronage des libérés. Enfin, il est l'auteur de la loi du 26 mars 1891, connue sous le nom de *loi Bérenger,* qui autorise les juges à prononcer le sursis à l'exécution de l'emprisonnement et de l'amende. Il a mené une campagne active pour la répression des faits entraînant outrage aux mœurs, ce qui lui valut le surnom de *Père la Pudeur.* (Acad. des sc. mor. et polit., 1890.)

BÉRENGER (Henry), homme politique français (Rugles 1867 - Nice 1952). Il prit en 1904 la direction du journal *l'Action* et entra dans la lutte politique. Sénateur de la Guadeloupe en 1912, il fut, pendant la Première Guerre mondiale, commissaire général aux essences et combustibles. Rapporteur général du budget à la commission sénatoriale des finances, il fut envoyé à Washington pour régler la question des dettes françaises et y fut ensuite ambassadeur (1925-1926).

BÉRENGÈRE de Barcelone (Barcelone 1108 - † 1149), fille du comte Raimond Bérenger III de Barcelone. Elle épousa en 1128 Alphonse VII de Castille et défendit courageusement Tolède en 1139 contre les Almoravides.

comte BERCHTOLD

Phot. Gaby, Huber, Ullstein bilderdienst.

BÉRÉNICE
fille d'Agrippa Ier
Musée national de Naples

illustration d'après Serangeli par Massard pour « Bérénice », de Racine

« le Passage de la BEREZINA » lithographie de V. Adam *cabinet des Estampes*

BÉRENGÈRE (1165-1230), princesse de Navarre, fille aînée du roi Sanche VI. Elle épousa en 1191 Richard Ier Cœur de Lion, roi d'Angleterre.

BÉRENGÈRE (1181-1244), reine de Castille (1217), fille aînée du roi Alphonse VIII le Noble et d'Eléonore d'Angleterre. Elle épousa en 1194 Conrad de Souabe, fils de Frédéric Ier Barberousse, empereur d'Occident, mais le mariage ne fut pas consommé et elle s'unit en 1197 à son cousin Alphonse IX, roi de León, dont elle dut se séparer pour consanguinité. Régente de Castille en 1214, elle succéda en 1217 à son frère Henri Ier sur le trône de Castille et abdiqua aussitôt en faveur de son fils aîné Ferdinand III, qu'elle avait admirablement élevé et qui fut canonisé.

BÉRENGER-FERAUD (Laurent Jean-Baptiste), médecin et écrivain français (Saint-Paul-du-Var, Alpes-Maritimes, 1832 - Toulon 1900). On lui doit : *Traité clinique des maladies des Européens du Sénégal* (1875-1878), *les Peuplades de la Sénégambie* (1879), *la Martinique* (1881), *la Race provençale* (1883), *Réminiscences populaires de la Provence* (1885), *Traité théorique et clinique de la fièvre jaune* (1899), etc.

Bérengier, fabliau du XIIIe s., par un certain Guérin, qui n'est pas autrement connu. C'est l'histoire d'un chevalier poltron et bravache, cruellement berné par sa femme. Celle-ci revêt une armure, provoque son mari et l'oblige à s'avouer vaincu. Dès lors, elle se permet tout, en menaçant son mari de Bérengier; c'est le nom qu'elle a pris sous les armes.

BÉRÉNICE, en gr. **Berenikê.** Géogr. anc. Ville antique du pays des Troglodytes, non loin de l'actuelle *Ras Benas,* sur la rive de la mer Rouge; port très actif à l'époque hellénistique. — Aux environs, riches mines d'émeraude exploitées par les rois d'Egypte.

BÉRÉNICE, en gr. **Berenikê.** Géogr. anc. Ville de Cyrénaïque, située à l'extrémité orientale de la Grande Syrte, ainsi nommée depuis Ptolémée III. C'est l'actuelle *Benghazi.*

BÉRÉNICE, en gr. **Berenikê,** nom de plusieurs princesses égyptiennes de la famille des Ptolémées. — BÉRÉNICE Ire, seconde femme de Ptolémée Ier Sôter (fin IVe s.), réussit à faire désigner comme héritier du trône son fils Philadelphe, au détriment des fils du premier lit. — BÉRÉNICE II, fille de Magas de Cyrène, fit assassiner Démétrios, frère d'Antigonos Gonatas, épousa Ptolémée Evergète, et fut mise à mort par son fils Ptolémée Philopator, en 221 av. J.-C. Elle consacra sa chevelure à Aphrodite, pour obtenir un heureux retour de son mari parti en guerre. La boucle de cheveux offerte en ex-voto ayant disparu du temple, l'astronome Conon prétendit qu'elle avait été changée en astre, et donna ce nom à une constellation. D'où le poème *la Chevelure de Bérénice,* de Callimaque, que Catulle a paraphrasé. — BÉRÉNICE III (v. 278), fille de Ptolémée Lathyros, épousa son cousin Ptolémée Alexandre II, qui la fit tuer. — BÉRÉNICE IV, fille de Ptolémée Aulétès, devint reine à la suite d'une révolte pendant un voyage de son père; elle fit étrangler son mari Séleucos et épousa Archélaos de Cappadoce. Son père la fit mettre à mort pour la punir de son usurpation, en 55 av. J.-C. — BÉRÉNICE, fille de Ptolémée Philadelphe, épousa Antiochos II, roi de Syrie, et périt assassinée par ordre de Laodice, femme répudiée d'Antiochos (247 av. J.-C.).

BÉRÉNICE (LA CHEVELURE DE). Astron. V. CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

BÉRÉNICE, nom de deux princesses juives. L'une, fille de Costobar et de Salomé, était sœur d'Hérode le Grand. Ses deux premiers maris, Aristobule et Theudion, furent assassinés; avec le troisième, Archélaos, elle se fixa à Rome, où elle mourut. — L'autre, fille du roi Hérode Agrippa Ier et sœur du roi Agrippa II, épousa successivement divers personnages. C'est devant elle et son frère Agrippa que saint Paul présenta sa défense à Césarée, en 59. Après le siège de Jérusalem (71), Titus, séduit par sa beauté, l'emmena à Rome, mais renonça à l'épouser dans la crainte de déplaire aux Romains.

Bérénice, tragédie de Racine, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne le 21 novembre 1670. Le sujet a été tiré de ces quelques mots de Suétone : « Titus, qui aimait passionnément la reine Bérénice et qui même, disait-on, avait promis de l'épouser, la renvoya de Rome malgré lui, malgré elle, dès les premiers jours de son empire. » A cette donnée historique, Racine ajoute un personnage : celui d'Antiochus, prince oriental, qu'un amour sans espoir lie à Bérénice. L'art de Racine, dans cette pièce, consiste à avoir su remplir les cinq actes de la tragédie avec les seules alternatives de la passion. Dans le même temps, Corneille faisait jouer *Tite* et Bérénice.* Cette compétition pose aux historiens un problème difficile : il semble qu'Henriette d'Angleterre ait indiqué ce sujet à Racine et que les ennemis de celui-ci aient ensuite poussé Corneille à lui opposer une tragédie sur le même thème.

BERENSON (Bernhard), écrivain d'art de langue anglaise, originaire de Lituanie (près de Vilna 1865 - Florence 1959). Après ses études à Boston et à Harvard, auprès de William James, il suivit des cours aux universités de Berlin et de Paris, et s'installa à Florence en 1920. Ses vues ont considérablement enrichi l'histoire de la peinture et celle, en général, des arts occidentaux. Il les a exposées en de nombreux travaux : *Venetian Painters of the Renaissance* (1894), *The Italian Painters of the Renaissance* (1931), *Sassetta* (1946). Pour Berenson, autant esthéticien qu'historien, l'art est indépendant du milieu ou du moment; mais, se suffisant à lui-même, il est un langage, et les « valeurs tactiles » de la peinture permettent au spectateur de communiquer et même de collaborer avec l'artiste. Dans *Esquisse pour un portrait de soi-même* (1955), il a tracé son autobiographie, ainsi que les grandes lignes de sa doctrine.

BERENT (Wacław), romancier polonais (Varsovie 1873 - *id.* 1940). Il commença sa carrière d'écrivain, alors qu'il était encore étudiant en biologie à l'université de Zürich, par un roman, *le Professionnel* (1898), où il peint les milieux d'usine. *La Vermoulure* (1903), qui ridiculise les dévoyés de la littérature et de l'art, puis les *Grains d'hiver* (1900), satire des salons aristocratiques et bourgeois, provoquèrent de vifs débats. Son œuvre maîtresse : *les Pierres vivantes* (1918), traduite en français par Paul Cazin (1931), est une évocation fantastique du Moyen Age, dans une langue savamment archaïque.

BERENY (Robert), peintre hongrois (Budapest 1887). Elève en 1905, à Paris, de Jean-Paul Laurens, il fut surtout sensible à la leçon de Cézanne et de Van Gogh. Retourné dans son pays (1928), pour devenir professeur à l'Ecole des beaux-arts, il y représente l'expressionnisme.

BERESFORD (William CARR, vicomte), général britannique (1768 - Bedgebury, Kent, 1854). Il fit preuve de ses talents militaires en Egypte et en Amérique du Sud (prise de Buenos Aires, 1806), et surtout dans la guerre Péninsulaire*, où sa réorganisation de l'armée portugaise fut une remarquable réussite.

BERESFORD (John Davys), écrivain anglais (Castor, près de Peterborough 1873 - Bath 1947). D'abord architecte, il entra dans le journalisme vers 1906. Il débuta dans le roman par de brillantes fantaisies philosophiques : *le Prodige du Hampdenshire* (1911), *Oisons* (1913), puis écrivit une série d'œuvres semi-autobiographiques, d'un réalisme amer et parfois révolté : *les Années de jeunesse de Jacob Stahl* (*The Early History of Jacob Stahl*) [1911], *Un candidat à la vérité* (*A Candidate for Truth*) [1912], *l'Evénement invisible* (*The Invisible Event*) [1915]. Il s'orienta ensuite vers le roman de psychanalyse freudienne : *le Contrepoint de Dieu* (*God's Counterpoint*) [écrit en 1900, publié en 1918], *l'Illusion de l'amour* (*Love's Illusion*) [1930], *l'Etrange Rival* (*Strange Rival*) [1940]. Son style est parfois négligé, sa culture littéraire sommaire, son goût douteux. Mais c'est un évocateur puissant.

BERESTECHKO, en polon. **Beresteczko,** v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), en Volhynie; 6 300 hab. Victoire du roi de Pologne Jean-Casimir sur les Cosaques et les Tatars (30 juin 1651).

BÉRET n. m. (béarnais *berret;* du lat. *birrum,* capote à capuchon). Coiffure sans passe, ronde et plate, que portent les Basques, les Béarnais, les marins, les chasseurs alpins, les chasseurs à pied, les enfants, etc. ‖ Coiffure de femme, souple, drapée ou plate.

BERETTA (Caterina), danseuse italienne (Milan 1839 - *id.* 1910). Dès ses débuts, à sa sortie de l'école de danse de la Scala, elle fait montre d'une technique remarquable. En 1855, elle est à l'Opéra de Paris, où elle interprète les ballets de l'opéra *les Vêpres siciliennes,* de Verdi. Elle danse avec Lucien Petipa à la Scala de Milan et interprète de grands ballets de l'époque : *la Comtesse d'Egmont, la Sémiramis du Nord.* Elle acquit plus tard une réputation mondiale comme professeur de danse.

BEREZINA, riv. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), affl. du Dniepr; 620 km.
— Hist. A la fin de novembre 1812, les débris de la Grande Armée se trouvèrent cernés entre trois armées russes, aux abords de la Berezina, soudain dégelée. Trompant l'ennemi sur le point de passage choisi, Napoléon fit jeter deux ponts de chevalets sur la rivière; pendant vingt-quatre heures, nuit et jour (25-26 nov.), les pontonniers du général Eblé travaillèrent dans l'eau glacée. La plupart en moururent, mais les Français purent passer (27-29 nov.), ne laissant aux mains des Russes que les traînards.

BEREZNIKI, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Oural septentrional; 106 000 hab. Avec Solikamsk, Berezniki est l'un des combinats de l'industrie chimique soviétique (ammoniaque, soude, acides). Il utilise des gisements de soude et de potasse. Gaz naturel.

BEREZOWSKI, révolutionnaire russe (Pologne v. 1849). Venu à Paris vers 1865, il s'était fait ouvrier mécanicien. Lors de l'Exposition de 1867, il tira un coup de pistolet sur Alexandre II, sans l'atteindre. Traduit en

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Giraudon.

cour d'assises, défendu par Emmanuel Arago, il fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

BERG (DUCHÉ DE), ancien Etat de l'Allemagne, sur la rive droite du Rhin; capit. *Düsseldorf*. Il englobait la bordure N. du Massif schisteux rhénan; ce fut le berceau de l'industrie de la Ruhr.
Créé par Henri V en 1108, le titre de *comte de Berg et d'Altena* passa dès 1219 dans la famille de Limbourg, puis dans celle de Juliers (1348), et à l'Electeur palatin (1742). Cédé à Napoléon Ier en 1806, le duché de Berg devint un grand-duché, beaucoup plus étendu. Il fut attribué d'abord au prince Murat, puis, en 1808, à Napoléon-Louis, fils mineur de Louis, roi de Hollande. Plusieurs fois remanié, le duché de Berg comptait, au moment de sa plus grande extension, 880 000 hab. pour un territoire de 17 300 km². En 1815, il devint province prussienne.

BERG (Fiodor Fiodorovitch, comte DE), général russe (Sagnitz, Livonie, 1794 - Saint-Pétersbourg 1874). Il combattit en Allemagne (1813) et en France (1814), contre les Kirghizes (1822 et 1824) et contre la Turquie (1828-1829). Lors de la répression de l'insurrection polonaise de 1830-1831, il se montra d'une dureté implacable. Général d'infanterie (1843), il fut chargé par Nicolas Ier de missions diplomatiques à Vienne et à Berlin; nommé comte en 1856, envoyé ensuite en Pologne, comme lieutenant général, pour surveiller l'insurrection qui couvait, il élabora un plan de russification qu'il y appliqua avec brutalité. La révolte ayant éclaté (1863), il la réprima cruellement.

BERG (Ludvig), naturaliste danois (Copenhague 1824 - *id.* 1909). Il s'est fait connaître par des travaux sur l'anatomie comparée des mollusques.

BERG (Christen Poulsen), homme politique danois (Fjaltring 1829 - Copenhague 1891). Député en 1805, il fut le leader du mouvement pour le « gouvernement du peuple par lui-même ». En 1883, élu président de la Chambre, il lutta contre le ministère Estrup.

BERG (Lev Semjonovic), naturaliste et géographe soviétique (Benderakh, Bessarabie, 1876 - Leningrad 1950). Il enseigna l'ichtyologie à la faculté des sciences de Moscou. Président de la Société de géographie en 1940, il fut reçu à l'Académie des sciences de l'U. R. S. S. en 1944. On lui doit de nombreuses études sur le climat, la végétation, les régions naturelles et l'histoire de la géographie de l'U. R. S. S. Son ouvrage sur *les Régions naturelles de l'U. R. S. S.* a été traduit en français en 1941.

BERG (Alban), compositeur autrichien (Vienne 1885 - *id.* 1935). Comme Anton Webern, il fut l'élève de Schönberg (1904-1910). Son œuvre comporte deux opéras : *Wozzeck** (1917-1921) et *Lulu* (1928-1935), ce dernier inachevé dans son instrumentation. On lui doit en outre sept mélodies pour chant et piano (1905-1907), orchestrées en 1928, une sonate pour piano (1908), quatre mélodies pour chant et piano (1908-1909), un quatuor à cordes (1910), cinq mélodies pour chant et orchestre (1912), trois pièces pour orchestre (1914), un concerto de chambre pour violon, piano et treize instruments à vent (1923-1925), la *Suite lyrique* pour quatuor à cordes (1925-1926), *le Vin*, air de concert sur des poèmes de Baudelaire (1929), le concerto de violon *A la mémoire d'un ange* (1935). Comme Schönberg, A. Berg devait abandonner les fonctions tonales classiques en 1909, et adopter la technique de douze sons en 1926. (→ Biblio.)

BERGA (DJEBEL), chaînon montagneux du Sahara algérien (départ. des Oasis), sur la bordure S. du Tidikelt, au S.-E. d'In-Salah. Important gisement de gaz naturels.

BERGA, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), au pied des Pyrénées; 8 000 hab. Tissages. Ciments.

BERGAIGNE (Abel), linguiste et orientaliste français (Vimy 1838 - près de la Grave, dans les Alpes, 1888). On lui doit *le Bāhminī-Vilāsa*, texte sanskrit et traduction (1872), *la Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda* (1877-1883), *Nāgānanda*, drame sanskrit (1879), *les Inscriptions sanscrites du Cambodge* (1882), *Chronologie de l'ancien royaume khmêr* (1884); *Sacountala*, drame de Kālidāsa, traduction française avec P. Lehugeur (1884); *Manuel pour étudier la langue sanscrite* (1884).

BERGAMA, v. de Turquie (prov. de Smyrne), au pied du Madra Dağ, sur le site de *Pergame;* 16 500 hab. Tapis. Vestiges antiques.

BERGAMASCO (Guglielmo DE' GRIGI, dit **Guglielmo**), sculpteur et architecte italien (Alzano? - † 1550). Il travailla à Venise, où il exécuta l'autel des Dix-Mille-Martyrs à Sant' Antonio di Castello (1520), l'autel de Saint-Jérôme à San Salvatore (1525), le palais dei Camerlinghi, ainsi qu'un bas-relief, *Saint Marc, saint Roch et saint Sébastien* (musée Correr). On lui attribue également la porte du Portello à Padoue (1519). Son œuvre architecturale témoigne de la difficulté qu'il éprouva à s'affranchir de la tradition lombarde au profit du renouveau classique, qu'incarnait alors à Venise son maître Jacopo Sansovino.

BERGAMASCO (el). V. CASTELLO (Giambattista).

BERGAMASQUE adj. De la province de Bergame.
— Zootechn. *Berger bergamasque*, race de chien de berger originaire de la haute Italie, et dont les caractères sont analogues à ceux du berger de Brie.
◆ N. f. et adj. Mus. Danse originaire de Bergame, que l'on rencontre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. (Elle peut être construite, comme la passacaille, sur une basse contrainte. Au XXe s., Debussy a écrit une *Suite bergamasque*.)

BERGAMASQUES (ALPES). V. OROBIE (*Alpes*).

BERGAME, en italien **Bergamo**, v. d'Italie, en Lombardie, ch.-l. de prov., sur un contrefort des Préalpes, entre les vallées du Brembo et du Serio; 103 250 hab. (95 650 aggl.) [*Bergamasques*). Evêché. Cathédrale de la fin du XVe s., remaniée au XVIIe et au XIXe s. (à l'intérieur, *Martyre de saint Jean*, par Tiepolo). Palais de la Renaissance et du XVIIIe s. Située sur la bordure des Alpes, Bergame est un important marché agricole. L'industrie textile y est très ancienne (soie, coton, laine). Aciéries et industries mécaniques; matières plastiques. — La *province de Bergame* a 696 626 hab. Elle englobe les collines préalpines et les hautes terrasses de la plaine du Pô, entre les lacs de Côme et d'Iseo. Agriculture active. Usines hydro-électriques.

BERGAME n. f. Tapisserie grossière, faite de laine, de soie, de coton, de chanvre, de poil de chèvre ou de bœuf, fabriquée primitivement à Bergame, en Italie.
— ENCYCL. On ne commença à faire usage de *bergame* en France qu'à la fin du XVIe s. En 1622, une première fabrique s'établit à Lyon. Mais ce fut à Rouen et à Elbeuf que se formèrent les principaux centres de production, à telle enseigne que « tapisserie de Rouen » devint bientôt synonyme de *bergame*. Les bergames sont en point de Hongrie, à grandes barres chargées de fleurs et d'oiseaux, à barres unies; d'autres imitent le point de Chine ou les écailles de poisson. Strasbourg et Toulouse fabriquèrent également des bergames, mais moins recherchées. Les bergames ont encore porté le nom de *tapisseries de la rue Saint-Denis*, ou de la *Porte de Paris*, à cause de la situation, dans la capitale, des dépôts de fabriques où l'on trouvait ces *petites étoffes*. Aux XVIIe et XVIIIe s., la bergame est le tissu d'ameublement le plus couramment employé; les murs en étaient décorés.

BERGAMIN (José), philosophe et essayiste espagnol (Madrid 1894). Fondateur de la revue *Cruz y raya* (1933-1936), il concilie sa foi catholique avec des idées très libérales. Auteur de l'*Importance du démon*.

BERGAMIOL n. m. Nom donné en parfumerie à l'acétate de linalyle.
— ENCYCL. Le *bergamiol* se prépare par action du chlorure d'acétyle sur le linalol en présence de pyridine ou de diméthylaniline. C'est un liquide à l'odeur agréable de bergamote, bouillant à 105 °C sous une pression de 11 mm de mercure.

BERGAMO. V. BERGAME.

BERGAMOTE n. f. (ital. *bergamotta*, d'origine turque). Espèce d'orange, dont on tire une essence d'une odeur très agréable. ‖ Bonbon parfumé à la bergamote, et qui est l'une des spécialités gastronomiques de Nancy. ‖ *Camphre de bergamote*, v. BERGAPTÈNE.
— ENCYCL. L'*essence de bergamote* est extraite par expression à froid du fruit du bergamotier. Elle constitue l'une des bases des eaux de Cologne par sa fraîcheur et son parfum délicat.
On désignait également au XVIIIe s. sous le nom de *bergamotes* de charmantes petites boîtes confectionnées avec l'écorce du fruit du bergamotier et souvent décorées artistiquement. Le musée Fragonard, à Grasse, en possède une belle collection.

BERGAME

BERGAMOTIER n. m. ou **BERGAMOTE** n. f. Espèce d'oranger qui produit la bergamote.
— ENCYCL. Les *bergamotiers* sont des orangers voisins des citronniers et plus encore des limes; ils s'en distinguent cependant par leurs petites fleurs blanches, exhalant une odeur suave; leurs fruits sont d'un jaune pâle et à saveur légèrement acide. On se sert des fleurs pour fabriquer de l'eau de fleur d'oranger, et de la pulpe du fruit on retire l'*essence de bergamote**.

BERGAPTÈNE n. f. Substance paraissant être un dérivé d'une coumarine, fondant à 188 °C, qui se sépare à la longue de l'essence de bergamote. (On dit aussi CAMPHRE DE BERGAMOTE.)

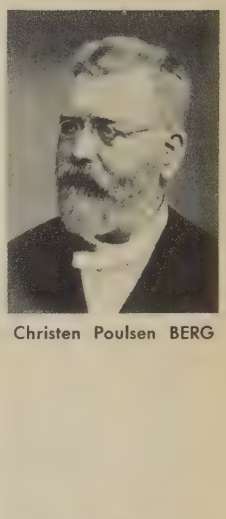
Christen Poulsen BERG

BERGASSE (Nicolas), homme politique (Lyon 1750 - Paris 1832). Avocat célèbre avant 1789, élu député aux Etats généraux, il démissionna après les journées d'Octobre. Arrêté en 1794, il fut libéré sous le Directoire et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Mis en rapport, en 1815, avec le tsar Alexandre Ier, il prit part à la rédaction de l'acte de la Sainte-Alliance et ne fut pas étranger à l'adoption par les puissances du principe d'intervention. (→ Biblio.)

BERGAT ou **BERGA** n. m. Nasse en osier pour pêcher l'anguille. (On dit aussi BERGOT.)

BERGE n. f. (peut-être lat. pop. **barica*, d'origine celt.). Bord exhaussé d'un cours d'eau : *La route suivait ensuite la rivière, qui coulait à droite au bas de hautes berges escarpées* (Zola). ‖ *Par extens.* Chemin contigu à une berge proprement dite. ‖ Talus d'une route : *Les deux berges* [de la route] *sont garnies d'aloès* (Fromentin). ‖ *Par anal.* Flanc de montagne qui borde une vallée; flanc escarpé, en général.
— Arg. Année : *Avoir cinquante berges.*
— Trav. publ. Rives d'une rivière dans les parties non pourvues de quais.
— ENCYCL. Dr. rur. La *berge* est considérée comme l'accessoire du cours d'eau, du canal, ou du chemin; dès lors, son entretien incombe au propriétaire de la partie principale, au riverain lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau non navigable, à l'Etat dans le cas contraire; en cas de concessions ou de travaux spéciaux au bénéfice d'une usine située en aval, c'est au bénéficiaire qu'incombe l'entretien.
— Trav. publ. Les *berges*, étant soumises à des corrosions dues au glissement continuel des eaux contre leurs parois, sont consolidées par des endiguements et des revêtements. Les revêtements sont naturels (arbres à racines traçantes), ou artificiels (*perrés*, clayonnage, quais inclinés ou verticaux).

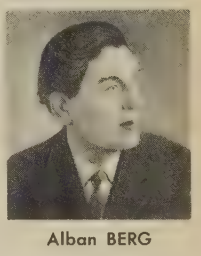
Alban BERG

Phot. Alinari, Hansen et Weller, X.

chien de berger allemand ou Rotweiller

chien de berger belge (grœnendael)

BERGÉ ou **BERGER** (Jacques), sculpteur flamand (Bruxelles 1693 - *id.* 1756). Il travailla chez Nicolas Coustou, à Paris, et séjourna plusieurs années à Rome. Son goût est très français. Sa jolie fontaine du Grand-Sablon, à Bruxelles, est une des premières allégories de style classique aux Pays-Bas.

BERGEDORF, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hambourg), sur un bras de l'Elbe, dans la banlieue est d'Hambourg ; 40 000 hab. Centre de cultures maraîchères (polder des Vierlande). Constructions mécaniques. Verrerie. Industrie chimique.

BERGELADE n. f. (provenç. *berjelado*). Semis, fait en automne, d'un mélange de vesce et d'avoine. (On dit aussi BERNAGE.)

BERGELLE ou **BRESEILLE** n. f. Tablier de peau de mouton, porté autrefois par les artisans et les vignerons bourguignons.

BERGELMER, dans la mythologie scandinave, géant, fils de Trudgelmer. Lors du déluge causé par le sang d'Ymer, assassiné par les trois fils de Borr : Odin, Vile et Vé, il put seul s'échapper avec sa femme en se servant d'une huche à farine en guise de bateau. Il devint le père de la nouvelle race des Géants.

BERGEN, nom flam. de Mons.

BERGEN, v. et port du S.-E. de la Norvège, sur le Vågen Fjord, ch.-l. du Hordaland ; 114 700 hab. Ancienne ville de la Hanse, Bergen s'étale sur la basse plate-forme côtière et sur les collines qui la dominent.

BERGEN, vue générale

C'est un centre intellectuel (université et Ecole supérieure de commerce, musées) et surtout un port de voyageurs (vers la Grande-Bretagne, l'Europe occidentale et le nord de la Norvège), de commerce et de pêche (harengs, anchois, morues). Bergen est enfin un grand centre industriel : constructions navales, électrochimie et électrométallurgie, industries mécaniques, industries textiles (laine, coton, jute ; confection) ; conserves de poisson, produits laitiers, brasseries, chocolateries, minoteries. La ville est reliée à Oslo par une ligne de chemin de fer.

— Hist. Fondée par le roi Olaf III Haraldson en 1070, Bergen fut jusqu'en 1300 la capitale de la Norvège et, avant la Réforme, le siège d'un archevêché catholique ; le premier concile de Norvège s'y tint en 1164. La ville devait sa fortune à la pêche et au commerce de la morue. Au XIIIe s., elle fit partie de la Ligue hanséatique. Les marchands allemands s'y installèrent en 1350 et monopolisèrent le commerce aux XVe et XVIe s.

Émile BERGERAT

BERGEN, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), au N.-O. d'Alkmaar ; 7 100 hab. Station balnéaire à 4 km (*Bergen aan Zee*). Brune remporta à Bergen une victoire sur les Anglo-Russes le 19 septembre 1799.

Bergen-Belsen (CAMP DE), camp de concentration, à 20 km au N. de Celle (Hanovre), ouvert par les nazis en octobre 1943. A partir de mars 1944, il reçut des déportés, malades, hommes et femmes, venus des autres camps, comptant ainsi jusqu'à 75 000 internés ; à sa libération par les Anglais, le 15 mai 1945, 13 000 cadavres jonchaient le sol ; 12 000 déportés moururent le premier jour de leur libération. Seul l'incendie des blocks de bois put mettre fin à l'épidémie de typhus.

BERGENIA n. m. Plante vivace importée de Sibérie, fleurissant en hiver ou au début du printemps. (Famille des saxifragacées.)

bergère époque Louis XV *musée des Arts décoratifs*

BERGEN-OP-ZOOM ou **BERG-OP-ZOOM,** v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), au fond de l'Ooster Schelde (Escaut-Oriental) ; 34 450 hab. Eglise gothique du XIVe s. Métallurgie et constructions mécaniques. Cuir. Confection. Industries chimiques et alimentaires. Ostréiculture.

— Hist. Ville fort ancienne, prise par les Normands en 880, Bergen-op-Zoom subit victorieusement plusieurs sièges des Espagnols, entre 1581 et 1605. En 1622, Spinola dut renoncer à la prendre. En 1747, après la victoire de Lawfeld, Lowendal emporta la ville d'assaut. Elle fut prise de nouveau par les Français en 1795.

BERGER, ÈRE n. (lat. pop. *berbicarius ;* de *berbex*, brebis). Celui ou celle qui garde les moutons ou les chèvres. || *Chien de berger,* chien employé à la garde des troupeaux.

— LOC. *L'heure du berger,* l'heure où l'amant trouve l'amante favorable à ses vœux.

— LANGUE CLASS. et POÉT. Dans les œuvres pastorales, amant, amante : *Faire des vers pour sa bergère.*

— ENCYCL. Zootechn. C'est de la vigilance du *berger,* de sa compétence, que dépend la prospérité du troupeau. Il existe, à la Bergerie nationale de Rambouillet, une école nationale d'élevage ovin qui forme des bergers diplômés. La durée des études y est d'un an. Des stages de formation plus rapide sont organisés régulièrement chaque année, également à Rambouillet.

● *Chiens de berger.* Les chiens ayant des aptitudes à la garde ou à la conduite des troupeaux se trouvent assez communément ; mais il est des races qui possèdent pour ces fonctions des aptitudes spéciales : en France, le *berger de Brie,* à poil long (appelé communément *briard*) ; le *berger de Beauce,* connu encore sous le nom de *beauceron,* ou de *bas-rouge,* en raison de sa couleur particulière (robe noire avec des marques rouge feu aux pattes et aux cuisses) ; le *berger des Pyrénées,* ou *labrit.* Parmi les races étrangères, citons le *berger écossais* (*colley*), le *berger anglais* sans queue (*bobtail*), les *bergers belges* (*grœnendael* et *malinois*), les *bouviers des Flandres* (français et belge), et le *berger allemand,* ou *Rotweiller,* appelé, à tort, très souvent *chien-loup.*

BERGER (ÉTOILE DU), nom populaire de la planète *Vénus**, que les bergers observaient facilement, brillant soit la première dans le crépuscule, soit la dernière dans l'aurore.

BERGER (Jean-Jacques), homme politique français (Thiers 1790 - Paris 1859). Avocat au barreau de Paris, il participa aux combats de 1830 et de 1848. Député du Puy-de-Dôme en 1837, il soutint Louis-Napoléon Bonaparte et devint préfet de la Seine (1848-1853). Avant Haussmann, il dirigea de nombreux travaux d'aménagement de Paris : il fit canaliser le bras méridional de la Seine et percer la rue des Ecoles, la rue de Rivoli et le boulevard de Strasbourg. Il fut nommé sénateur en 1853.

BERGER (Georges), homme politique français (Paris 1834 - *id.* 1910). Ingénieur des mines, il fut directeur général de l'Exposition de 1889 et membre de la commission supérieure de celle de 1900. Député républicain du IXe arrondissement de Paris (1889-1910), il entra en 1903 à l'Académie des beaux-arts. Il a contribué à la fondation du musée des Arts décoratifs et à son installation au pavillon de Marsan, et a laissé plusieurs études d'histoire industrielle et d'art.

BERGER, famille d'érudits et de savants, originaire de Beaucourt (Territoire de Belfort). — SAMUEL, théologien et écrivain (Beaucourt 1843 - Sèvres 1900). Secrétaire, bibliothécaire et professeur à la faculté de théologie protestante de Paris, ses principales œuvres sont : *la Bible au XVIe siècle* (1879), *la Bible française au Moyen Age* (1884). — PHILIPPE, érudit et homme politique (Beaucourt 1846 - Paris 1912), frère du précédent. Professeur d'hébreu au Collège de France, successeur de Renan à l'Institut, il fut aussi sénateur du Haut-Rhin. Il a rédigé le *Corpus inscriptionum semiticarum,* et publié : *l'Ecriture et les inscriptions sémitiques* (1880), *Histoire de l'écriture dans l'Antiquité* (1891), etc. — THÉODORE, administrateur (Beaucourt 1848 - Paris 1900), frère des précédents. Habile financier, il administra la Banque impériale ottomane et contribua à la réorganisation administrative de l'Empire ottoman. Il fut aussi vice-président du Comptoir national d'escompte de Paris, qu'il reconstitua en collaboration avec Denormandie. — ELIE (Beaucourt 1850 - Paris 1925), frère des précédents, professeur de paléographie à l'Ecole des chartes. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1905), auteur d'une *Histoire de Blanche de Castille* (1895).

BERGERAC, ch.-l. d'arrond. de la Dordogne, sur la rive droite de la Dordogne ; 23 622 hab. (18 286 aggl.) [*Bergeracois*]. Le site de la ville a été fixé par un passage facile de la rivière, et l'ancien noyau fortifié est établi sur une terrasse dominant le port fluvial ; les quartiers se sont étendus de toutes parts, débordant même sur la rive gauche. Bergerac est un marché agricole (légumes, fruits, champignons, bétail, grains) et un centre industriel : conserves alimentaires, constructions mécaniques, chaudronnerie, fonderie, confection, maroquinerie et chaussures, tabac et allumettes (Institut expérimental des tabacs ; musée du tabac*). La ville garde de son ancien rôle militaire une poudrerie. Patrie de Maine de Biran, Mounet-Sully et Paul Mounet, Pozzi. — L'arrond. a 13 cant., 173 comm. et 94 717 hab.

— Hist. Après avoir longtemps appartenu aux Anglais, Bergerac redevint française en 1450. Elle fut au XVIe s., au moment des guerres de Religion, l'une des principales citadelles des calvinistes et, après l'édit de Nantes (1598), une des places de sûreté des protestants ; elle fut prise par Louis XIII en 1621, et fut démantelée. (→ Biblio.)

Bergerac (TRAITÉ DE), traité conclu le 17 septembre 1577, entre les représentants de Henri III et les princes protestants, confirmé par l'édit de pacification de Poitiers.

BERGERAC (Savinien DE CYRANO DE). V. CYRANO.

BERGERADE n. f. Fade poésie pastorale ; romance. || Peinture représentant des bergers et des bergères dans le goût du XVIIIe s.

BERGERAT (Emile), écrivain français (Paris 1845 - Neuilly-sur-Seine 1923). Journaliste de talent, il a collaboré au *Voltaire* sous le pseudonyme de L'HOMME MASQUÉ, et au *Figaro,* où ses articles signés CALIBAN firent époque. Ses œuvres touchent à tous les genres : poétique (*la Lyre comique,* 1889), romanesque (*Faublas malgré lui,* 1883), dramatique (*la Nuit bergamasque,* 1887 ; *le Premier Baiser,* 1889 ; *le Capitaine Fracasse,* 1896 ; *Plus que reine,* 1899, pièce sur Joséphine de Beauharnais, son plus franc succès). Il publia encore des études critiques sur *Paul Baudry* (1875) et *Théophile Gautier* (1879), et ses *Souvenirs* (1911-1912), où se retrouve le meilleur de son talent. Il avait épousé la seconde fille de Théophile Gautier. (Acad. Goncourt, 1919.)

BERGÈRE n. f. Mob. Large fauteuil à dossier rembourré, avec joues, manchettes, et coussin sur le siège.

— Cost. Au XVIIIe s., coiffure négligée de femme.

— Ornith. L'un des noms usuels de la bergeronnette.

— ENCYCL. Mobil. Fauteuil caractéristique du style Louis XV, la *bergère* fut inventée vers 1720. Basse et profonde, très enveloppante, elle est garnie d'un coussin mobile posé sur un fond de sangles entrecroisées. Des joues pleines, c'est-à-dire sans vide entre les accotoirs et la ceinture, un dossier arrondi en gondole et accosté parfois de deux oreilles servant d'appui à la tête ajoutent encore au confort de ce siège d'un luxe raffiné. De forme galbée sous Louis XV, droite sous Louis XVI, la bergère affecte, à partir du XIXe s., des proportions de plus en plus réduites.

BERGERET (Pierre Nolasque), peintre français (Bordeaux 1782 - Paris 1863). Il est l'auteur de compositions historiques dans le style de David, dont il avait été l'élève (*Alexandre présente à Napoléon les Kalmouks,* musée de Versailles), et dessina les sujets des bas-reliefs de la colonne Vendôme.

BERGERET (Jules), homme politique français (Paris 1839 - New York 1905). Il fut successivement manœuvre, correcteur d'imprimerie, sous-officier, et commandait une compagnie de la garde nationale pendant le siège de Paris, en 1871. Elu membre du Comité

Phot. Stella-presse, Sally Anne Thompson, Aerofilm-Library, Benque, Giraudon.

central, et, après le 18-Mars, membre de la Commune, il dirigea, le 5 avril, une sortie malheureuse contre l'armée de Versailles. Destitué, il se réfugia à Jersey, puis à New York.

Bergeret (MONSIEUR), type de professeur érudit et sceptique, créé par Anatole France, dans sa série *Histoire* contemporaine.*

BERGERETTE n. f. Jeune bergère; petite bergère.
— Art. culin. Liqueur composée de vin et de miel.
— Littér. Forme lyrique de la poésie française du XVe s., très voisine du rondeau* double de Charles d'Orléans. (Le refrain initial n'est repris qu'une fois à la fin de la pièce; à la place du refrain central du rondeau, la bergerette offre une strophe de couplet sur d'autres rimes que l'ensemble. C'était, semble-t-il, une réaction contre la monotonie des rondeaux.)
— Mus. Chanson à couplets, au sujet pastoral, tendre et parfois grivois, qui succède, au XVIIIe s., à la brunette des siècles précédents. (On dit aussi BERGERIE.)
— Ornith. Bergeronnette.

BERGERIE n. f. Econ. rur. Lieu où on loge les moutons. (V. part. *encycl.*) || Le troupeau lui-même.
— LOC. *Enfermer le loup dans la bergerie,* introduire sans défiance quelqu'un au milieu de gens auxquels il peut être nuisible.
— Arts décor. Tentures, tapisseries employées de façons variées en ameublement et représentant des scènes galantes où des bergers et des bergères tiennent les principaux rôles. (Le mot, dans son sens actuel, date du XVIIe s. Les bergeries ont connu une vogue immense au XVIIIe s., et surtout sous Louis XVI, où elles illustraient toute une poésie d'inspiration mythologique et « arcadienne ».)
— Littér. Petit poème gracieux et simple, parfois de forme dramatique, dont les amours des bergers font le sujet : *Fardée et peinte comme au temps des bergeries* [...] | *Elle passe sous les ramures assombries* (Verlaine). [V. part. *encycl.*] || Style propre à l'églogue. (Souvent péjor.)
— ENCYCL. Econ. rur. La *bergerie* doit être saine, et séparée, au moyen de claies mobiles, en compartiments dans lesquels on met les différentes catégories d'animaux. A l'intérieur, on dispose des auges pour la boisson, des râteliers et des crèches pour les aliments (fourrages, racines, etc.). Une grande propreté est indispensable, et la litière doit être renouvelée fréquemment. Il existe des bergeries nationales (Rambouillet), installées aux frais de l'Etat, pour l'élevage de certaines races de moutons.
— Littér. Déjà connue au Moyen Age sous la forme de la « pastourelle » (dont le chef-d'œuvre est peut-être le *Jeu de Robin et Marion,* d'Adam le Bossu, au XIIIe s.), la *bergerie* reparut dans la littérature française dès la Renaissance, à l'imitation de Théocrite, mais surtout sous l'influence du goût italien et espagnol, qui tend à en faire un poème galant et d'une rusticité de convention. Si elle garde quelque fraîcheur d'impression chez Ronsard, Racan, et même chez Montchrestien, elle s'affadit de plus en plus chez leurs médiocres successeurs jusqu'à Florian, qui lui rend quelque éclat à la fin du XVIIIe s.

Bergerie (LA), récit dans le goût pastoral, prose et vers, de Rémy Belleau, qui retrace sa vie au château de Joinville (1565 et 1572). Inspiré par *l'Arcadie* de Sannazar, ce recueil contient des sonnets pétrarquistes ou érotiques, et surtout des tableaux délicats de la nature : « les Vendanges », « la Forêt de Joinville ».

Bergeries (LES), pastorale en 5 actes, par Racan (1625). Cette œuvre, qui offre des défauts de technique, est pourtant charmante par la délicate peinture des sentiments et la grâce souriante du dialogue; elle eut une grande vogue à l'époque où elle parut.

BERGER-LEVRAULT, famille d'éditeurs français. — François Georges **Levrault** prit en 1768 la direction de la maison fondée à Strasbourg, en 1676, par Frédérick-Guillaume Schmurck. — Son fils aîné, FRANÇOIS-XAVIER (1763-1821), lui succéda en 1795, l'un de ses frères, XAVIER, devenant imprimeur du roi de Westphalie et un autre (tué à Vilna) prenant la direction de l'imprimerie de la Grande Armée. F.-X. Levrault avait d'abord été secrétaire de l'Intendance d'Alsace, échevin de Strasbourg, puis procureur-syndic de département. Ayant désapprouvé la journée du 10-Août, il dut fuir à Bâle, où il s'installa imprimeur. Rentré en 1795, il eut deux établissements, l'un à Strasbourg, l'autre à Paris. Adjoint au maire de Strasbourg (1809), recteur de l'université (1818), il organisa l'instruction primaire en Alsace et y répandit l'usage de la langue française. Il dirigea la publication du *Dictionnaire des sciences naturelles* (70 vol.) et publia des œuvres de Delille, Cuvier, Blainville, Lacépède, puis de V. Cousin, Elie de Beaumont, Edg. Quinet, Chevreul, P. Mérimée. A sa mort, sa veuve lui succéda, associée à son gendre, Pierre Frédéric **Berger.** En 1870, la maison Berger-Levrault de Strasbourg se replia à Nancy. Restée dans la même famille depuis neuf générations, spécialisée dans les ouvrages militaires, elle publie aussi des ouvrages d'histoire et de géographie.

BERGERON (Etienne Jules), médecin français (Moret 1817 - Paris 1900). Membre de l'Académie de médecine en 1865, il en devint secrétaire perpétuel en 1887. Spécialiste des questions d'hygiène, il lutta contre l'alcoolisme et la tuberculose. Œuvres principales : *De la stomatite ulcéreuse des soldats, et de son identité avec la stomatite des enfants dite couenneuse* (1859), *De la rage, observations et réflexions* (1862), *Etude sur la géographie et la prophylaxie des teignes* (1865).

Bergeron (MALADIE DE), forme de chorée, caractérisée par des secousses rythmiques qui se produisent à intervalles plus ou moins éloignés. Elle se manifeste surtout chez les enfants, et paraît souvent en rapport avec des troubles gastro-intestinaux.

BERGERON (Paul), général français (Nîmes 1890). Sorti de Polytechnique dans le génie en 1914, il se spécialisa dans les transmissions et dirigea, de 1921 à 1925, la station de radio de la tour Eiffel. Promu général de corps d'armée en 1946, il joua, jusqu'à son passage au cadre de réserve, en 1955, un rôle important dans la direction des études scientifiques intéressant la Défense nationale.

BERGERONNETTE n. f. (de *berger,* parce que ces oiseaux se plaisent au milieu des troupeaux). Petit passereau aux teintes variées de blanc et gris ou de vert et jaune, caractérisé par des formes fines et élégantes, une queue longue et toujours agitée. (Famille des motacillidés.) [V. pl. OISEAUX.]
— ENCYCL. La *bergeronnette* vit dans les endroits découverts, de préférence humides, et se nourrit d'insectes, rendant ainsi de grands services à l'agriculture. Trois espèces sont communes en France. La plus répandue est la bergeronnette grise (*Motacilla alba*), qui, plus encore que ses congénères, aime suivre les charrues pour capturer les insectes découverts par le labour. La bergeronnette printanière (*M. flava*) niche dans les prairies; la bergeronnette des ruisseaux (*M. cinerea*), au bord des eaux à cours rapide. Ce sont des oiseaux migrateurs, nommés souvent *lavandières, hochequeues,* etc.

BERGERY (Gaston), avocat et homme politique français (Paris 1892). Député de Mantes (1928), radical, il fonda en 1935 le journal *la Flèche* et fut l'un des créateurs du « Front commun », qui devint ensuite le « Front populaire ». Il fut ambassadeur à Moscou (1940) et à Ankara (1942-1944). Traduit devant la Haute Cour de justice, il fut acquitté en 1949.

BERGÈS (Aristide), ingénieur français (Lorp, Ariège, 1833 - Lancey, Isère, 1904), inventeur de la houille blanche. Ayant fondé à Lancey une papeterie, il eut l'idée, en 1869, d'utiliser les hautes chutes des montagnes dauphinoises pour en recueillir l'énergie mécanique et la transformer en énergie électrique. Des efforts hardis, un travail persévérant et une volonté tenace lui permirent de capter des chutes d'altitudes diverses, donnant de 500 à 4 000 ch.

BERGET (Alphonse), physicien français (Sélestat 1860 - Paris 1934). Directeur adjoint du laboratoire de géographie physique à la Sorbonne, il y a créé en 1899 l'enseignement de la physique du globe. En 1902, il a reconstitué au Panthéon, en une séance solennelle, l'expérience du pendule de Foucault. Professeur à l'Institut océanographique, il a imaginé divers instruments de physique et d'océanographie; il a publié plusieurs traités de géophysique, d'océanographie et de météorologie.

BERGGRAV (Eivind), théologien norvégien (Stavanger 1884 - † 1959). Evêque et primat luthérien d'Oslo, il fut l'un des chefs de la résistance norvégienne durant l'occupation hitlérienne.

BERGH (Hendrik, comte VAN DEN), seigneur des Pays-Bas (Brême 1573 - Zutphen 1638), fils du comte Guillaume et de Marie de Nassau, sœur de Guillaume le Taciturne. Il combattit les Espagnols, puis passa au service d'Alexandre Farnèse, qui lui confia le commandement de ses troupes. Relevé de ses fonctions après la perte de Bois-le-Duc (1631), il tenta en vain de soulever les Pays-Bas méridionaux contre les Espagnols. Il reprit un commandement aux Provinces-Unies et reçut le marquisat de Bergen-Op-Zoom.

bergeronnette

BERGHAUS (Heinrich), géographe et cartographe allemand (Clèves 1797 - Stettin 1884). Auteur d'ouvrages de géographie et de nombreuses cartes, dont celles des Pays-Bas (1816), de France (1824), d'Allemagne (1829), d'un *Atlas von Asien* (1843) et, surtout, d'un remarquable *Physikalischer Atlas,* paru en 1848, réédité et complété en 1852.

BERGHEIM, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Ribeauvillé), en bordure des collines sous-vosgiennes; 1 727 hab. (1 559 aggl.). Elle dépendit de l'abbaye de Moyenmoutier. Restes de fortifications du XVe s. Eglise en partie du XIVe s. (abside et chœur). Ancien hôpital du XVIe s. Briqueterie.

BERGHEM (Nicolaas Pietersz). V. BERCHEM.

BERGHES (Josué VAN DEN). V. VAN DEN BERGHES (Josué).

Aristide BERGÈS

BERGIER (Nicolas), théologien français (Darney 1718 - Paris 1790). C'est un des rares bons apologistes du XVIIIe s.

BERGINISATION n. f. (de *Bergius,* n. pr.). Procédé d'hydrogénation par l'hydrogène à haute pression, vers 400 °C, en présence d'oxyde de fer comme catalyseur, des hydrocarbures lourds, des goudrons, et même de houilles à faible teneur en carbone et de lignites, pour les transformer en hydrocarbures légers, succédanés des essences de pétrole.

BERGISCHE HÖHEN (« Hauteurs de Berg »), bord du Massif schisteux rhénan, à l'E. de Cologne, formé de collines adoucies dominant la plaine alluviale.

BERGISCH-GLADBACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), à l'E. de Cologne; 33 000 hab. Textiles. — Aux environs, mines de zinc et de plomb.

Friedrich BERGIUS

BERGIUS (Friedrich), industriel et chimiste allemand (Goldschmieden 1884 - Buenos Aires 1949). Il a réalisé le cracking des pétroles dans l'hydrogène sous pression et créé la première méthode industrielle de synthèse des carburants par hydrogénation catalytique du carbone en phase liquide (1921). Il a également obtenu la saccharification de la sciure de bois par l'acide chlorhydrique, et sa transformation en alcool. Prix Nobel de chimie pour 1931, en même temps que Karl Bosch.

BERGK (Theodor), archéologue et philologue allemand (Leipzig 1812 - Ragatz, Suisse, 1881). Il a publié une grande édition des poètes lyriques grecs (1843) et une *Histoire de la littérature grecque* (4 vol., 1872-1887).

BERGMAN (Torbern Olof), chimiste suédois (Katrineberg 1735 - Medevi 1784). Etudiant à l'université d'Uppsala, où il est l'élève de Linné, il y est nommé en 1761 professeur adjoint de mathématiques et de philosophie naturelle, et obtient en 1767 la chaire de chimie et de métallurgie. Il débute par des travaux de botanique et d'entomologie; puis son attention est attirée par des problèmes de physique et d'astronomie. Mais c'est en chimie qu'il acquiert la célébrité. Grand spécialiste de l'analyse chimique par voie humide, il effectue une étude systématique de l'action des réactifs, fait connaître la constitution des carbonates, montre les propriétés acides de la solution de gaz carbonique et établit une distinction entre la chaux et la baryte. Dans ses tables d'affinité (1775), il introduit le concept d' « affinité élective », en tenant compte de l'état physique des corps

T. O. BERGMAN
par Lorentz Pasch
université d'Uppsala

Phot. Larousse, Papeteries de France, Wide-World, Svenska port. nat. museum.

réagissants. En 1775, il prépare le nickel à l'état pur; il distingue nettement le magnésium et le manganèse dans leurs oxydes, et isole le tungstène en 1782. Son activité s'étend à la chimie organique. Dès 1776, il obtient, par oxydation du sucre, l'acide oxalique; il étudie l'acide lactique et l'acide mucique. Il est aussi cristallographe et minéralogiste, développant, en 1773, une théorie réticulaire des cristaux, étudiant la pyro-électricité de la tourmaline, établissant une classification chimique des minéraux.

BERGMAN (Bo Hjalmar), écrivain suédois (Stockholm 1869). Employé à la direction générale des Postes (1892-1935), il a en même temps été critique littéraire du journal *Dagens Nyheter* (1905-1939). Il débuta avec un recueil de poèmes, *les Marionnettes* (1903), et a depuis publié plusieurs recueils, notamment : *Dieux anciens* (1939), *Instants* (1952), ainsi que des romans : *le Rêve* (1904), *Un bilan* (1942), *l'Ame évadée* (1955). Empreinte à son origine de l'ironie désabusée qui succéda, au début du XXe s., à la flambée romantique de la période précédente, son œuvre est néanmoins une défense de l'humanisme et de la raison; elle se distingue par la pureté de la langue.

BERGMAN (Hjalmar), romancier et dramaturge suédois (Örebro 1883 - Berlin 1931). Son œuvre romanesque, extrêmement abondante, a le plus souvent pour cadre la petite ville de Wadköping, séjour idyllique créé par l'auteur à partir de ses souvenirs d'enfance. Reliés entre eux par ce décor commun et par des personnages qui reviennent d'un roman à l'autre comme dans Balzac, ces récits sont empreints d'un humour, parfois d'un esprit burlesque, qui masque l'amertume. Citons : *les Markurell de Wadköping* (1919), *Grand-Mère et Notre-Seigneur* (1921), *Monsieur von Hancken* (1920), ainsi que le gracieux roman d'amour *Jonas et Helen* (1926). Dans *le Clown Jac* (1930), Bergman a fait son propre portrait, celui de l'amuseur public qui, derrière son rire, cache son angoisse. De son œuvre dramatique, il faut citer particulièrement *les Swedenhielm* (1925).

BERGMAN (Ingrid), comédienne suédoise (Stockholm 1915). Elle débute au cinéma à dix-neuf ans. Engagée pour tourner en Amérique *Intermezzo*, elle devient entre 1940 et 1948 la plus grande actrice de Hollywood. Ses principaux films sont *Dr Jekyll et M. Hyde* (1941), *Pour qui sonne le glas* (1943), *Gaslight* (1944), *les Enchaînées* (1946). Elle a joué plusieurs pièces à New York, notamment la *Jeanne d'Arc* de Maxwell Anderson, en 1946, dont elle interpréta en outre une adaptation cinématographique (1947). Après ce film, elle se fixe en Italie. Sous la direction de Roberto Rossellini*, elle tourne *Stromboli* (1950), *Europe 51* (1952), etc., puis reprend son activité théâtrale à Paris, en 1956, avec *Thé et sympathie*, de Robert Anderson.

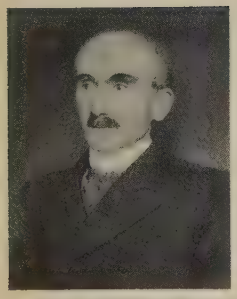

Henri BERGSON

ci-dessous
dessin de Jeanne H. Bergson
cabinet des Estampes

BERGMAN (Ingmar), metteur en scène et auteur dramatique suédois (Stockholm, 1918). Fils d'un pasteur, il se consacre au théâtre, monte plusieurs pièces et devient metteur en scène au Théâtre royal de Stockholm. En 1944, il écrit, pour Alf Sjöberg, son premier scénario (*Tourments*), et, à partir de 1945, réalise lui-même de nombreux films : *Crise* (1945), *l'Eternel Mirage* (1947), *Jeux d'été* (1950), *l'Attente des femmes* (1952), *Monika et le désir* (1952), *la Nuit des forains* (1953), *Rêves de femmes* (1955), *les Sourires d'une nuit d'été* (1955), *le Septième Sceau* (1956), *Au seuil de la vie* (1958), *le Visage* (1959). Ses œuvres, au style très personnel, sont marquées d'un caractère lugubre et tragique et reflètent le drame de la condition humaine.

BERGMANN (Anton), écrivain belge d'expression flamande (Lierre 1835 - *id.* 1874). Sous le pseudonyme de TONY, il a publié des œuvres d'un réalisme plein d'humour : *Deux Nouvelles rhénanes* (1870), *Ernest Staes, avocat* (1874).

BERGMANN (Ernst VON), chirurgien allemand (Riga 1836 - Wiesbaden 1907). Il devint professeur de chirurgie à Dorpat en 1871, à Würzburg en 1878, à Berlin en 1882. Œuvres : *la Lèpre en Livonie* (1868), *les Blessures de la tête* (1877), *la Transfusion du sang* (1883), et, avec Angerer, *l'Intoxication par les ferments* (1882).

BERGMANN (Emil), chimiste allemand (Osterode, Harz, 1857 - Berlin 1922), spécialiste de l'étude des matières explosives.

Bergmann (LOI DE), loi qui établit que les animaux à sang chaud possèdent, dans l'habitat polaire ou montagnard, leur maximum de taille, par rapport aux individus de même espèce ou d'espèces analogues vivant dans des pays moins froids.
Elle peut être considérée comme une adaptation au froid; en effet, le volume et, par suite, la production de chaleur croissent comme le cube des dimensions linéaires, alors que la surface de déperdition des calories croît seulement comme le carré. Un oiseau-mouche ne peut vivre que sous les tropiques. L'Alaska est un centre d'animaux de grosseur maximale.

BERGOGNONE ou **BORGOGNONE** (Ambrogio), peintre italien (Fossano XVe s. - † apr. 1535). Il travailla sous l'influence de Léonard de Vinci. Son chef-d'œuvre est la fresque du *Couronnement de la Vierge* (église Saint-Simplicien, à Milan). Le Louvre conserve de lui des figures de saints.

BERG-OP-ZOOM. V. BERGEN-OP-ZOOM.

BERGSLAG, région minière et industrielle de la Suède centrale, qui s'étend en forme de fer à cheval entre le golfe de Botnie et le lac Vänern. Très riche en minerais de toute sorte (or, argent, plomb, cuivre, zinc, manganèse, etc.), le Bergslag produit surtout un minerai de fer de teneur (52 à 55 p. 100) inférieure à celui de Laponie, mais extrêmement pur de soufre et de phosphore. Sa haute qualité le fait utiliser depuis le XIIIe s. pour la production des aciers fins. Ne pouvant, faute de charbon, lutter quantitativement sur le marché mondial, le Bergslag s'est spécialisé dans la production de ferro-alliages et d'aciers de première qualité. L'énergie hydro-électrique a remplacé peu à peu le charbon d'importation. L'industrie minière et métallurgique du Bergslag occupe un tiers des ouvriers industriels suédois et fournit également le tiers de la valeur totale de l'exportation suédoise. Les principaux centres sont : Falun, Sandviken, Borlänge, Grängesberg et Karlskoga.

BERGSON (Henri), philosophe français (Paris 1859 - *id.* 1941). Né d'un père juif polonais et d'une mère d'origine irlandaise, il vit à Londres jusqu'à l'âge de neuf ans et vient à Paris en 1868. En 1878, il est reçu à l'Ecole normale supérieure, dans la même promotion que Jaurès; il suit les cours de Boutroux et d'Ollé-Laprune, passe l'agrégation de philosophie en 1881. Docteur ès lettres en 1889, avec l'*Essai sur les données immédiates de la conscience**, maître de conférences à l'Ecole normale en 1897, professeur au Collège de France, où il occupe entre 1900 et 1914 une chaire de grec, puis de philosophie, il est élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1901 et à l'Académie française en 1914. Président de la Commission internationale de coopération intellectuelle, à Genève, jusqu'en 1925, prix Nobel en 1928 (pour 1927), il se partage entre ses occupations officielles et l'approfondissement de sa philosophie et de sa morale; atteint de paralysie, il termine sa vie dans le silence et la retraite; il meurt en laissant un testament dans lequel il précise, avec de multiples nuances, que, si ses réflexions l'avaient amené de plus en plus près du catholicisme, il tenait néanmoins à rester solidaire de ses coreligionnaires persécutés par les Allemands.
Avec l'*Essai sur les données immédiates de la conscience* commence une œuvre qui pose les problèmes de la liberté, de l'insertion de l'esprit dans la matière (*Matière* et mémoire*, 1896), de la signification du comique (*le Rire**, 1900), de la nature de la vie (*l'Evolution* créatrice*, 1907), de la relativité (*Durée* et simultanéité*, 1922), de l'origine de la morale et de la religion (*les Deux Sources* de la morale et de la religion*, 1932); en 1919, Bergson avait réuni dans *l'Energie spirituelle* divers essais et conférences destinés à justifier sa thèse de l'indépendance de la conscience à l'égard du corps (*le Rêve*, 1901; *l'Effort intellectuel*, 1902; *le Cerveau et la pensée*, 1904; *la Fausse Reconnaissance*, 1908; *la Conscience et la vie*, 1911; *l'Ame et le corps*, 1912; *Fantômes de vivants*, 1913); en 1934, dans *la Pensée et le mouvant*, livre pour lequel il écrivit deux essais introductifs (*Croissance de la vérité* et *De la position des problèmes*), il rassembla les textes qui explicitaient le mieux sa métaphysique (*l'Introduction à la métaphysique*, 1903; *la Vie et l'œuvre de Ravaisson*, 1904; *Sur le pragmatisme de William James*, 1911; *l'Intuition philosophique*, 1911; *la Perception du changement*, 1911; *la Philosophie de Claude Bernard*, 1913; *le Possible et le réel*, 1930); il sortit du silence encore à deux reprises : *Lettre au père Sertillanges* (1937), et *Lettre à Daniel Halévy* « *A la mémoire de Charles Péguy* » (1939).
La doctrine de Bergson écarte l'empirisme, le rationalisme, le relativisme, qui n'ont retenu, selon lui, de la réalité que les solides, de la pensée que les concepts, de la conscience que la forme; elle est à la fois une critique de la prétention de l'intelligence à embrasser aussi bien l'ensemble du savoir que la totalité de l'être, et une méthode pour ressaisir intuitivement ce commencement de l'expérience humaine où l'immédiat n'est pas encore dégradé en utile, la connaissance en géométrie, l'action en technique.
De nature psychologique, mais sans plus de parenté avec l'analyse associationniste des faits psychiques qu'avec la « réduction » rationaliste de la personnalité, l'*intuition* bergsonienne se développe par bonds, attentive aux articulations et aux différenciations d'une réalité qui, loin de se composer comme les choses par addition d'éléments, se scinde en individualités au fur et à mesure qu'elle croît; se « dilatant » du présent sensori-moteur au plus lointain passé, de l'action adaptée à l'invention libre, de l'extension physique à la profondeur spirituelle, de la temporalité humaine à l'éternité divine, ou, au contraire, se resserrant du souvenir pur à la perception, du « schéma dynamique » aux images qui l'actualisent, du sens aux mots qui l'expriment, elle récupère la liberté sur le symbolisme spatial du déterminisme, la souplesse de la mémoire sur la discontinuité des sensations, l'unité organique de la durée sur la multiplicité numérique des produits de l'introspection, le temps, geste créateur qui se fait, sur celui qui se défait.
Progrès qualitatif, succession dont les termes s'interpénètrent, la *durée* est, pour Bergson, l'immédiat pur que dissimulent les obligations de conservation individuelle ou sociale et que reconquiert la réflexion; mais la philosophie n'est pas une contemplation immobile, et la conscience, arrachée au « somnambulisme » de l'attention à la vie, n'a jamais fini, pour surmonter l'attrait de l'imitation, de poser à la matière de nouveaux problèmes, de même qu'elle n'est jamais dispensée, pour éviter la dissolution du rêve, de recourir à la précision du langage; guettée par la double passivité de la répétition du geste accompli et de la représentation du passé révolu, elle demeure cependant capable, tout en assurant par la science son pouvoir sur la nature, de s'ouvrir à l'impulsion créatrice qui suscite de loin en loin, dans l'histoire humaine, des « génies, des héros, des saints » et de se renouveler à son contact.
« Phénoménologie » de l'expérience, psychologie de conscience qui pose le principe d'une existence libre de créer son avenir dans un temps sans possible préalable, la philosophie de Bergson exige de l'intelligence qu'elle renonce à certaines habitudes de pensée et de perception. Elle veut être ainsi une méthodologie de l'*effort intellectuel*, une « connaissance de l'esprit par l'esprit », et répondre aux conclusions négatives de la critique kantienne par une « science métaphysique » qui n'emprunte à la physique ni son objet ni ses procédés et débouche sur une vie spéculative et mystique. (→ Biblio.)

BERGSONIEN, ENNE adj. Qui concerne la philosophie de Bergson.

BERGSONISME n. m. Doctrine de Bergson*.

— ENCYCL. La pensée de Bergson a joué un rôle important chez ses contemporains et ses successeurs. Parmi les philosophes qui furent influencés plus ou moins directement par Bergson, on peut citer J. Segond, son disciple direct, puis des penseurs appartenant à une école assez vaste qui se forma en France au début du XXe s. sous son influence conjuguée avec celle de la « critique de la science » et du pragmatisme : Maurice Pradines, Jules de Gaultier, Léon Ollé-Laprune,

Phot. Niozky, Larousse.

Alfred Loisy, Lucien Laberthonnière, Edouard Le Roy, Maurice Blondel; en économie politique, Georges Sorel; enfin, des penseurs étrangers comme Natorp, Dilthey, Dewey, Croce. Parmi les adversaires du courant de pensée issu de Bergson et du pragmatisme, nous citerons le philosophe néothomiste Jacques Maritain (qui a écrit : « M. Bergson, remplaçant l'intelligence par son intuition et l'être par la durée, par le devenir ou le changement pur, annihile l'être des choses et détruit le principe d'identité »), et les philosophes marxistes. L'Eglise catholique a condamné la « philosophie moderniste » par l'encyclique *Pascendi* du pape Pie X, en 1907.

BERGSTRAND (Carl Östen), astronome suédois (Stockholm 1873 - Uppsala 1948). Professeur à l'université d'Uppsala (1911), directeur de l'observatoire de cette ville. Ses travaux ont notamment porté sur la détermination précise, à l'aide de la photographie, de la position de certaines étoiles et celle de leurs parallaxes, sur la réfraction différentielle (dont il publia des tables fort utiles aux observateurs), sur l'étude des satellites de la planète Uranus, et, enfin, sur la couronne solaire. Vice-président de l'Union astronomique internationale (1935).

BERGSTRASSE (« Route de la Montagne »), nom donné à diverses régions du fossé du Rhin moyen. Sur chaque rive du Rhin, une vieille route suit le pied des Vosges et de la Forêt-Noire, là où le sol, encore plan, est déjà suffisamment élevé pour se trouver à l'abri des inondations qui rendent impraticables les *rieds* marécageux. Passant à proximité des vignobles qui tapissent les basses pentes de la montagne, ces routes ont connu un intense trafic, les produits du cru s'ajoutant à ceux du commerce lointain. Elles ont donné leur nom, lorsque leur tracé était le plus stable, à certains secteurs où se localisent les villages : en Alsace, aux environs de Colmar et de Sélestat; dans le Palatinat rhénan, près de Landau; dans le Pays de Bade, de Fribourg à Heidelberg. Au débouché des vallées montagneuses, bien des villes célèbres se sont développées sur la Bergstrasse : en Allemagne, Landau, Heidelberg, Fribourg-en-Brisgau; Colmar et nombre de petites villes alsaciennes (Barr, Obernai, Cernay, Thann), en France.

BERGUENT, localité du Maroc oriental (prov. d'Oujda), dans la vallée de l'oued el-Haï; 1 600 hab. (700 non-musulmans). Ce poste militaire, fondé par Lyautey en 1904, fut le point de départ de la pénétration française dans le Maroc oriental. Marché de laines et de moutons (*race de Berguent*).

BERGUES, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Dunkerque), sur une éminence au-dessus des marais, ou moeres, de la basse Flandre; 3 842 hab. (2 940 aggl.) [*Berguois*]. Anc. fortifications de Vauban. Le beffroi du XVIe s. a été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale. Eglise du XVIe s. Mont-de-piété du XVIIe s. abritant un musée (peintures, dessins, manuscrits). Bijouterie.
— Hist. Commune libre au Moyen Age, Bergues vivait de la vente de ses draps et de ses toiles. Elle a subi dix sièges, et fut maintes fois pillée du XIIIe au XVIIe s.

BERGÜN, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. des Grisons), dans la vallée de l'Albula, au S. de Davos. Alt. 1 370 m.

BERGUSIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Bourgoin (Isère); habitant ou originaire de cette ville.

BERIA (Lavrenti Pavlovitch), homme politique soviétique (Merkheouli, prov. de Soukhoum, Géorgie, 1899 - Moscou 1953). Ingénieur, il entra jeune au parti communiste, et dirigea la Tcheka en Géorgie, de 1921 à 1931. Grâce à l'amitié de son compatriote Staline, il devint premier secrétaire du parti communiste de Géorgie en 1931, et membre du Comité central du parti communiste en 1934. Il réprima avec vigueur les tendances nationalistes et les résistances à la collectivisation chez les montagnards du Caucase. En 1938, Staline l'appela à diriger la N. K. V. D., organisation policière héritière de la G. P. U. Beria devint alors un des hommes les plus puissants de l'U. R. S. S. Il fut élu membre du Politburo en 1940, et nommé membre du Conseil suprême de la défense nationale (juill. 1941). Au cours de la guerre, il étendit son contrôle à l'industrie des armements, fut chargé du ministère de l'Intérieur (1942). Maréchal de l'Union soviétique en 1945, il quitta le ministère de l'Intérieur en 1946, mais continua, en tant que vice-président du conseil des ministres, à superviser la police et l'administration intérieure de l'U. R. S. S. A la mort de Staline, il redevint ministre de l'Intérieur (1953), et fit partie, comme premier vice-président du conseil des ministres, du groupe dirigeant qui prit en main les destinées de l'U. R. S. S., mais il fut arrêté dès juillet 1953, et exécuté après un procès secret.

BÉRIBÉRI n. m. (d'une langue indigène de l'Inde). Maladie due à l'absence de vitamine B_1 dans les aliments.
— Encycl. Le *béribéri* a sévi dans tous les pays de l'Extrême-Orient, notamment au Japon et en Malaisie, mais on l'a observé aussi sporadiquement en d'autres points du monde et même en France. Il présente deux formes cliniques principales, parfois associées : 1° la forme polynévritique, qui se manifeste par une asthénie douloureuse des membres inférieurs, suivie d'une paraplégie atrophique; 2° la forme œdémateuse, ou cardiaque, caractérisée par des œdèmes plus ou moins étendus et des épanchements dans les séreuses, avec syndrome asystolique, pouvant aboutir à la mort. Enfin, on a signalé un béribéri infantile, se rattachant à la forme cardiaque, et qu'on trouve quelquefois chez les petits enfants allaités exclusivement par une nourrice béribérique. L'origine de cette maladie est due à l'absence ou carence, dans l'alimentation, d'un facteur de nutrition, désigné sous le nom de « vitamine B_1 »; celle-ci est contenue surtout dans les levures et dans la cuticule des céréales, et aussi dans les tiges, racines, feuilles des végétaux comestibles, dans le lait, le beurre, etc. Les individus atteints de béribéri sont, en Extrême-Orient, des consommateurs de riz poli, dépourvu de sa cuticule, ou, en Europe, des consommateurs de conserves ou d'aliments (lait, farine) stérilisés, car la vitamine B_1 paraît très sensible à l'action de la chaleur. L'effet de sa carence est une atteinte des nerfs périphériques et du pneumogastrique, d'où la double forme des accidents qu'elle entraîne. Le traitement du béribéri est des plus aisés, à moins qu'il ne soit arrivé à la période asystolique. Il consiste essentiellement à administrer aux malades des aliments riches en vitamine B_1 (levure de bière, pain de son ou pain complet, lait cru, légumes frais) et, surtout, des préparations synthétiques de vitamine B_1. Les accidents cèdent plus ou moins vite, suivant la phase de la carence vitaminique, et généralement la guérison est acquise en quelques semaines. Les cas observés pendant la Première Guerre mondiale d'états plus ou moins voisins du béribéri oriental ont été imputés, par Weill et Mouriquand, à l'abus des conserves. De nombreux cas, notamment de la forme œdémateuse, ont été constatés chez les déportés des camps de concentration pendant la Seconde Guerre mondiale, mais ils étaient le plus souvent accompagnés de toutes les autres avitaminoses, et d'un déficit de la ration calorique.

BÉRICLE n. f. Dans les reliquaires et les châsses, loupe de cristal, de verre ou de béryl, pour permettre de voir ce que renferment ces objets.

BÉRIL n. m. Minér. V. BÉRYL.

BÉRILLON (Edgar), médecin français (Saint-Fargeau, Yonne, 1859 - Paris 1948). Il fut secrétaire général du premier congrès international de l'hypnotisme (1889), puis du deuxième (1900), professeur à l'Ecole de psychologie, directeur de cette école, directeur de la *Revue de psychologie appliquée*.

BÉRING ou **BEHRING** (Vitus), marin et explorateur danois (Horsens, Jylland, 1680 - île d'Avatcha 1741). Entré au service de Pierre le Grand, il fut envoyé au Kamtchatka à la tête d'une mission scientifique. Parti de Saint-Pétersbourg en 1725, il visita les côtes N. de cette péninsule et acquit la certitude que l'Asie n'était pas jointe à l'Amérique. Rentré en Europe en 1728, il repartit d'Okhotsk en 1741 et débarqua sur la côte N.-O. de l'Amérique, découvrant les Aléoutiennes, l'île Kodiak et l'Alaska. Mais les tempêtes et le scorbut arrêtèrent son voyage; il fut jeté sur l'île déserte d'Avatcha, aujourd'hui île Béring, où il mourut. (→ Biblio.)

BÉRING (DÉTROIT DE), en russe **Beringov proliv**, détroit faisant communiquer la mer de Tchoukotsk (océan Arctique) et la mer de Béring (océan Pacifique), entre l'Alaska (Etats-Unis) et le massif de l'Anadyr' (Extrême-Orient soviétique).

BÉRING (MER DE), en russe **Beringovo morie**, mer bordière de l'océan Pacifique, entre l'Alaska, la région de l'Anadyr' et le nord du Kamtchatka, et l'archipel des Aléoutiennes; 2 270 000 km². La profondeur moyenne est de 1 440 m. Le nord de cette mer est très peu profond (moins de 200 m), mais un bassin atteint 4 096 m de profondeur dans le sud.

Béring (AFFAIRE DES PÊCHERIES DE). Les phoques de la mer de Béring étaient tués en telle quantité que l'éventualité de leur disparition dut être envisagée. Après une série de conflits entre les Etats-Unis et la Colombie britannique, la convention d'arbitrage international de Paris (1893) édicta des règles de pêche qui préservèrent les phoques de la destruction.

BERINGEN ou **BEERINGEN**, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. d'Hasselt), au N.-O. d'Hasselt; 4 200 hab. Houille. Machines agricoles.

Béringuier-Magnier (HÔTEL DE), belle demeure de Toulouse, construite vers 1550.

BÉRIOT (Charles Auguste DE), violoniste belge (Louvain 1802 - Bruxelles 1870). Il entre dans la classe de Baillot, au Conservatoire de Paris. Virtuose, il parcourt l'Europe, épouse la Malibran (1836) et devient professeur au Conservatoire de Bruxelles (1843-1852). On lui doit de nombreuses pages pour violon. — CHARLES WILFRID, pianiste français, second fils du précédent (Paris 1833 - Sceaux-en-Gâtinais 1914), fut professeur à l'école Niedermeyer (1886) et au Conservatoire de Paris (1887).

BÉRIS [ris] n. m. Petite mouche au thorax vert métallique, qui habite les bois dans nos pays. (Le genre fait partie des diptères brachycères, orthoraphes, famille des stratiomyidés.)

BÉRITH, ou **BÉAL**, ou **BOLFRI**, duc des Enfers, souvent invoqué par les alchimistes, qui lui attribuaient une influence favorable à la transmutation en or des métaux. L'incantation par les anneaux magiques l'obligeait à répondre aux questions qui lui étaient posées sur le passé, le présent et l'avenir.

BERJA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. d'Almería), au pied de la sierra de Gádor; 11 000 hab. Exploitations de plomb en déclin. Commerce du raisin de table.

BERKANE, v. du Maroc oriental (prov. d'Oujda), au N. du massif des Beni Snassen; 8 400 hab. (1 500 non-musulmans). Principal centre de colonisation de la plaine des Trifa.

BERKELEY, localité de Grande-Bretagne (Gloucestershire), au S.-O. de Gloucester. Château du XIVe s. où Edouard II fut assassiné en 1327. Centrale nucléaire d'une puissance de 275 MW.

BERKELEY, v. des Etats-Unis (Californie), sur la baie de San Francisco, au N. d'Oakland; 113 800 hab. Université de Californie. Centre d'industries atomiques.

BERKELEY (George), évêque et philosophe irlandais (près de Thomastown, Irlande, 1685 - Oxford 1753). Après des études faites à Dublin, il entra dans les ordres et enseigna le grec, l'hébreu et la théologie. Il voyagea en France, en Espagne, en Italie, de 1713 à 1720, puis devint doyen de Derry (Irlande) de 1721 à 1727. En 1728, il partit pour Rhode Island, afin d'aller propager la foi chrétienne dans les Bermudes, mais il dut renoncer à son projet, faute de subsides, et rentra en Angleterre en 1732. Il fut nommé évêque de Cloyne (Irlande) en 1735. Auteur de : *l'Arithmétique démontrée sans le secours de l'algèbre ni de la géométrie* (1704), *Théorie de la vision* (1708), *Traité sur les principes de la connaissance humaine* (1710), *Dialogues entre Hylas et Philonoüs* (1712), *Traité du mouvement* (1721), *Alcyphron* (1732), *l'Analyste* (1734), *Siris ou Recherches sur les vertus de l'eau de goudron* (1744), où il prend prétexte d'études sur ce remède pour traiter des problèmes de métaphysique.

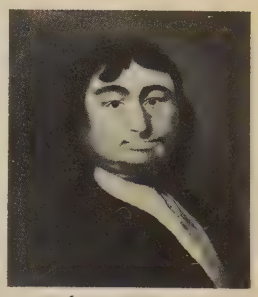
Vitus BÉRING

Cernay, sur la BERGSTRASSE

Lavrenti BERIA

George BERKELEY
gravure de Skelton

Phot. Royal danish ministry, X, Keystone, Larousse.

Petrus BERLAGE
musée Mauritshuis à La Haye
façade côté de l'étang

La préoccupation principale de Berkeley est religieuse. Emu des progrès du matérialisme et de l'incrédulité, il veut les combattre en montrant comment il conçoit la nature. Il prend son point de départ dans la sensation, mais pour établir qu'au moyen des sens nous ne connaissons que nos perceptions. Le monde matériel n'est que phénoménal ; il n'a pas de substance, de permanence. Il n'y a que des esprits et les idées de ces esprits ; tout l'être des corps est d'être perçus : *esse est percipi*. La cause des modifications sensibles ne se trouve ni dans des objets matériels ni en nous ; elle est en Dieu. Les phénomènes de la nature sont le langage par lequel Dieu nous parle et dirige notre volonté. Locke avait établi une distinction entre les *qualités premières* et les *qualités secondes ;* Berkeley montre que toutes se ramènent à des sensations, qu'elles sont les unes et les autres subjectives (*idéalisme subjectif,* ou *subjectivisme*). L'empirisme de Locke et l'idéalisme de Malebranche se retrouvent dans l'*immatérialisme* de Berkeley. L'évêque de Cloyne est un des ancêtres directs de Kant. (→ Biblio.)

Jean-Baptiste BERLIER

BERKELEYEN, ENNE adj. Qui concerne la philosophie de Berkeley.

BERKELEYISME n. m. Philosophie de Berkeley.

BERKÉLIUM [ljɔm] n. m. (de *Berkeley*, v. des Etats-Unis). Nom donné à l'élément chimique de numéro 97 (symb. : Bk).

— ENCYCL. Le *berkélium*, qui n'existe pas à l'état naturel, a été obtenu artificiellement en 1950 par Seaborg et ses collaborateurs à l'université de Californie. L'atome, dont le nombre de masse est 243, a été produit de deux façons différentes, grâce à l'emploi du gros cyclotron de Berkeley : il résulte soit du bombardement de l'américium 241 par des particules alpha, soit du bombardement du curium 242 par des deutons. Il est doué de radio-activité alpha, avec une période de quatre heures quarante minutes. D'autres isotopes ont été produits.

BERKEN ou **BERQUEN** (Louis DE), lapidaire flamand (Bruges XVe s.). On lui attribue à tort la découverte, en 1476, de la taille du diamant. Dès le XIVe s., Herman de Bruges était réputé pour son habileté en cette technique. A la même époque, Paris avait des tailleries. Mais Berken paraît avoir imaginé la roue à polir utilisant la poudre de diamant.

BERKHAMSTED, v. de Grande-Bretagne (Hertfordshire), sur le revers des Chiltern Hills ; 10 800 hab. Industries chimiques. Vannerie.

BERKHÉYE n. f. Genre de composées, renfermant des plantes ressemblant aux chardons, et dont soixante-dix espèces environ sont connues. (Elles proviennent presque toutes de l'Afrique australe. On cultive en serre froide la *berkhéye pourprée* à fleurs rose lilas, et la berkhéye à fleurs jaunes [*Berkheya grandiflora*].)

BERKOVETS n. m. Anc. mesure de masse en usage en Russie, qui valait 163,80 kg environ.

BERKSHIRE, comté de Grande-Bretagne, au S. du cours supérieur de la Tamise, de part et d'autre de la côte des Marlborough Hills ; 402 900 hab. Ch.-l. *Reading*.

Berkshire (RACE PORCINE DU), race anglaise de porcs, de couleur noire, avec des taches blanches au bout du groin, aux extrémités des pattes et au bout de la queue. Le berkshire est un porc d'une rusticité et d'une fécondité remarquables. Il a été utilisé dans la création de la race française de Bayeux.

BERLAAR, en franç. **Berlaer**, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines) ; 8 850 hab. Taille du diamant. Industries variées (brasseries, meubles, etc.).

BERLAGE (Hendrik Petrus), architecte hollandais (Amsterdam 1856 - *id.* 1934). Elève de Cuypers, il fut l'un des créateurs de l'école moderne en Europe. Logicien, rationaliste, il utilise les matériaux tels qu'ils sont, et considère que le plan, lisible, doit conditionner la façade et son décor. On lui doit de nombreux ponts, des immeubles et des magasins à Amsterdam, et surtout la Bourse de cette ville (1892), ainsi que le musée de La Haye (Mauritshuis).

BERLAIMONT, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut, sur la Sambre ; 3 465 hab. (2 587 aggl.). Petite métallurgie. Scierie.

BERLANDIERI n. m. Espèce de vigne américaine qu'on a utilisée aussi comme porte-greffe et qui a beaucoup servi à l'obtention d'hybrides.

BERLANGA DE DUERO, v. d'Espagne, en Vieille-Castille (prov. de Soria), près du Douro. Cette petite ville possède une église collégiale gothique du XVIe s., un château de la fin du XVe s., un pilori du XVe s., et, à Casillas de Berlanga, l'église mozarabe de San Baudilio, du début du XIe s.

BERLARE, en flam. **Berlaere**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Termonde) ; 5 800 hab. Industries textiles.

BERLAYMONT (Charles, comte DE), homme d'Etat des Pays-Bas espagnols (1510 - Namur 1578). Il servit dans les armées de Charles Quint, et fut nommé chef du conseil des Finances pendant la régence de Marguerite de Parme. Selon la légende, il aurait donné le nom de « Gueux » aux confédérés. Créé par le duc d'Albe membre du Conseil des troubles, il protesta contre la condamnation des comtes d'Egmont et de Hornes. Plus tard, il devint conseiller de don Juan d'Autriche.

BERLE n. f. (bas lat. *berula*). Flor. V. SIUM.

BERLICHINGEN (Götz ou Gottfried VON), dit **Main de Fer**, chevalier allemand (Jagsthausen, Wurtemberg, 1480 ? - Hornberg 1562). Tenant à la fois du seigneur-brigand médiéval et du condottiere de la Renaissance, il fut un remarquable chef de guerre. Commandant de bandes armées redoutées, il servit Ulrich de Wurtemberg contre la ligue souabe. En 1525, il se plaça à la tête des paysans révoltés. Vaincu, il se rendit à l'Empereur et resta détenu à Augsbourg pendant deux ans. En 1542, il combattit les Turcs, et, en 1544, il faisait partie de l'armée impériale qui envahit la France. Il a écrit lui-même son histoire : *Vie de Götz Berlichingen, dit Main de Fer* (Nuremberg, 1731). Gœthe en fit le héros de l'un de ses drames (v. GÖTZ), et J.-P. Sartre a situé son personnage dans *le Diable et le Bon Dieu*.

BERLIER (Jean-Baptiste), ingénieur français (Rive-de-Gier, Loire, 1843 - Deauville 1911). Auteur d'un système de vidange pneumatique expérimenté à Paris en 1882 et dont l'emploi s'est généralisé depuis, il est surtout connu par l'installation du système de transmission pneumatique des cartes-télégrammes à Paris et par son projet de tramway souterrain, réalisé depuis par le « Métropolitain ». C'est à cette occasion qu'il mit en pratique, pour passer sous le lit de la Seine, un procédé de fonçage par bouclier (tube Berlier).

BERLIN, capit. de l'Allemagne unifiée, actuellement partagée entre la République fédérale (*Berlin-Ouest*, 2 228 000 hab.), qui détient les anciens secteurs d'occupation américain, anglais et français, et la République démocratique (*Berlin-Est*, 1 110 000 hab.), héritière du secteur soviétique. La ville et sa banlieue sont coupées en deux par une frontière qui laisse, en gros, à la République fédérale les deux tiers de l'agglomération au S. et à l'O. ; cette limite, qui a été tracée en fonction de marchandages entre alliés, tranche dans le vif de l'organisme urbain. Ainsi, les centrales électriques alimentant le métro sont situées en République démocratique, le dispatching général du réseau et la direction appartiennent à Berlin-Ouest. Nombreuses sont les rues suivies par la limite. Berlin-Ouest forme une enclave au sein de la République démocratique, qui a construit de nouvelles voies ferrées pour raccorder ses gares berlinoises aux lignes se dirigeant vers le S., l'O. et le N., sans traverser la partie dépendant de la République fédérale. Il en est de même pour les canaux. Cette situation unique pour une grande ville ne peut cesser que du fait d'une solution générale de la question allemande. La guerre et le partage sont responsables d'une baisse de la population de la ville, qui a perdu un million d'habitants depuis 1939.

BERLIN : la ville et sa banlieue

● *Géographie.* Le Grand-Berlin (*Gross Berlin*) a été constitué par l'annexion à l'ancienne capitale de la Prusse de nombreuses agglomérations de banlieue. Sa fortune récente est liée à l'histoire allemande contemporaine, à l'unification par la Prusse. C'est une ville-champignon, aux rues en damier, sans grand caractère, qui s'est allongée vers l'O. (Charlottenburg) et le S.-O. (Schöneberg, Lichterfelde), avec une banlieue de lotissements qui s'égrènent dans les forêts de pins voisines. Une disposition concentrique de diverses parties s'était esquissée avant la Seconde Guerre mondiale : au centre, la vieille ville tendait à se dépeupler ; sur les bords de la Sprée, les anciens palais étaient devenus des musées ; leurs environs formaient une « cité » (magasins, bureaux, université). A 5 ou 6 km du centre commençait une cein-

Phot. Ambassade des Pays-Bas, Benque.

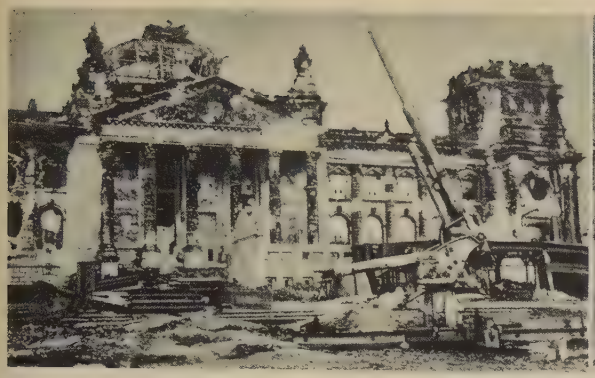

à gauche
ruines du Reichstag en 1945
le bâtiment avait été incendié avant guerre, puis reconstruit
à droite
l'avenue Kurfürstendamm à Berlin-Ouest

ture d'usines construites aux limites de la ville, de la seconde moitié du XIXe s.; cette zone était débordée par un ensemble récent de villas et de grands blocs confortables habités par les classes aisées, à l'O. (Charlottenburg), et par la masse des travailleurs dans les autres secteurs.

Les bombardements, puis les combats terrestres, ont ouvert des plaies béantes dans la ville. A Berlin-Ouest, on a, dans l'ensemble, reconstruit en suivant le tracé des anciennes rues. Maisons modernes et légères, alternant avec des immeubles sinistrés et reconsolidés, forment des quartiers à l'aspect hétéroclite. A Berlin-Est, les immeubles ont été moins vite reconstruits, mais un plan d'ensemble a été adopté. Les immeubles d'habitation forment des quartiers homogènes sur le bord de l'agglomération; le centre est reconstruit de manière monumentale, sur un plan nouveau dont l'artère maîtresse est la Stalin Allee, qui rejoint la Lenin Allee près de l'Alexanderplatz.

L'essor de Berlin au XIXe s. a été dû, outre son rôle politique, à l'activité industrielle. Aisément ravitaillé par la voie d'eau en charbon et en acier de Haute-Silésie, Berlin s'est lancé dans les industries de transformation, notamment dans celles qui exigent la main-d'œuvre la plus qualifiée. La ville est le berceau de la construction électrique allemande avec Siemens-Schukert et l'Aktien-Elektrizität-Gesellschaft (A. E. G.), qui ont employé jusqu'à 150 000 ouvriers. Déjà, pendant la dernière guerre, une déconcentration s'était amorcée pour des raisons stratégiques. Elle s'est accentuée depuis la capitulation, les Américains ayant obtenu que les principales usines soient englobées dans leur secteur : une grande partie des installations a été expédiée dans diverses régions de la République fédérale. Les installations de l'ancienne A. E. G., qui étaient localisées à Berlin-Est, bénéficient d'importants agrandissements. Dans l'actuelle zone de Berlin-Ouest, Siemens avait, au contraire, concentré ses fabrications dans un immense ensemble industriel (*Siemensstadt*), entouré de cités ouvrières, en pleine forêt; mais la société a vu son activité décroître. Les constructions mécaniques, la confection, l'imprimerie, les industries alimentaires et la petite industrie chimique jouent également un rôle important, comme dans toute grande ville.

Berlin était aussi devenu un centre commercial et bancaire de tout premier ordre, dont l'activité était à la mesure de l'expansion économique allemande. Les banques ont utilisé près de 100 000 employés. Actuellement, celles de Berlin-Ouest sont repliées sur Francfort, Hambourg, Cologne et Düsseldorf. A Berlin-Est, au contraire, l'administration économique de la République démocratique fait vivre une foule d'employés. Après une tentative de fédéralisme, l'ancienne zone soviétique en est revenue à la tradition centralisatrice, ce qui conserve à Berlin une partie de son rôle ancien. Après une chute brutale à la fin de la guerre, la population de Berlin-Est augmente de nouveau. Une partie de cet accroissement correspond à un développement de la production, mais une autre ne fait que satisfaire les besoins d'une bureaucratie qui, pour être traditionnelle, n'en est pas moins un poids lourd à traîner dans une cité en pleine crise de croissance. Cette situation contribue à accentuer la différence entre les deux villes : Berlin-Ouest est une enclave repliée sur elle-même, tandis que Berlin-Est demeure une capitale. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Berlin, qui doit son origine à une colonie de chasseurs et de pêcheurs, est mentionné pour la première fois comme ville en 1230. Ce fut une petite cité à peu près indépendante jusqu'au XVe s. Sa fortune est liée à l'établissement des Hohenzollern dans l'électorat de Brandebourg (1415), qui la choisirent comme capitale à la fin du XVe s. Après avoir beaucoup souffert durant la guerre de Trente Ans, qui l'avait réduit à 6 000 hab., Berlin, sous l'impulsion énergique de ses souverains, Electeurs puis rois, se releva progressivement à la fin du XVIIe et au XVIIIe s. La ville devint un centre de manufactures (serges, draps, gants, bijoux). Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), les protestants français émigrés, auxquels étaient faites de très avantageuses conditions, contribuèrent à son essor économique. Berlin s'agrandit et engloba plusieurs petites villes et villages voisins. A la fin du XVIIIe s., la ville était devenue l'une des plus belles capitales de l'Europe : alors fut tracée Unter den Linden et édifiée la porte de Brandebourg (1788). A l'époque napoléonienne, Berlin devint le plus important foyer politique et intellectuel du patriotisme allemand. L'Université fut fondée en 1810 et la ville devint capitale de l'Empire en 1871.

La population quadrupla de 1871 à 1939. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, du 22 avril au 2 mai 1945, Berlin fut le théâtre des ultimes combats entre les armées allemande et soviétique. Encerclé par 500 000 hommes, commandés par le général Joukov, au N. et à l'E., et par le général Koniev, à l'O. et au S., Berlin fut en partie détruit par le feu d'une puissante concentration d'artillerie (20 000 pièces) et par des bombardements massifs. Une tentative de dégagement de la ville par le général Jodl échoua, et Hitler s'y suicida le 1er mai. Le général Veslin, commandant la garnison, fit cesser la résistance le 2 mai à 15 heures, alors que la ville était à demi détruite. Le 8 mai 1945, était signé à Berlin l'acte de reddition et de capitulation des forces armées allemandes. A la conférence de Potsdam (17 juill.-2 août 1945), Berlin, situé à l'intérieur de la zone d'occupation soviétique, fut partagé en quatre secteurs administrés par une commission de contrôle quadripartite (Angleterre, Etats-Unis, France, U. R. S. S.). Le 18 juin 1948, les délégués occidentaux décidèrent, malgré les Russes, de modifier le régime monétaire de l'Allemagne de l'Ouest, et, en même temps, celui de Berlin. Le 24 juin, les autorités soviétiques se retirèrent de la commission de contrôle et interdirent les transports de marchandises entre Berlin et l'Allemagne de l'Ouest. C'était le début d'une tentative d'isolement économique du secteur occidental de Berlin par l'U. R. S. S., qui dura près d'un an. Utilisant un couloir aérien défini à Potsdam et reliant Berlin à l'Allemagne de l'Ouest, les militaires américains décidèrent de mettre en œuvre un « pont aérien ». Par ce dispositif et moyennant de grands sacrifices financiers (estimés à 100 milliards de francs français de 1949), les avions ravitaillèrent le secteur occidental, de sorte

le centre de Berlin
la ligne de démarcation est indiquée par un grisé

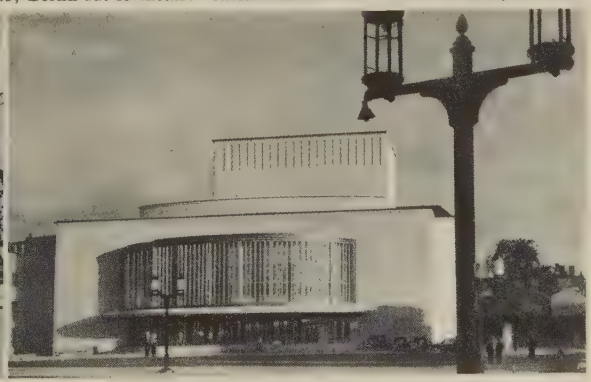

à gauche
la « Stalin Allee » à Berlin-Est
à droite
le théâtre Schiller à Berlin-Ouest

Phot. U. S. I. S., Diederichs, Fontaine, Eschen.

que l'efficacité du blocus de la ville fut réduite. Le 12 mai 1949, les Soviétiques ouvrirent de nouveau la circulation par voie de terre, et le pont aérien fut supprimé. Le 16 et le 17 juin 1953, la population du secteur oriental de Berlin se souleva à la suite d'une grève des ouvriers du bâtiment qui protestaient contre des normes de travail jugées excessives. Le commandement soviétique décréta l'état de siège (17 juin-8 juill.) et fit prendre position à ses troupes blindées. Mais l'émeute opposa surtout la population à la police populaire de la République démocratique allemande. (→ Biblio.)

● *Beaux-Arts.* Berlin n'étant devenu capitale qu'à l'époque moderne, ses monuments notables ne sont pas antérieurs au XVIIIe s. Ils ont été gravement endommagés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le château royal, œuvre de l'architecte suédois Eosender, avait été commencé par le sculpteur André Schlüter, dont l'admirable *Monument du Grand Electeur* doit beaucoup au *Louis XV* de Girardon. Les plans de l'Arsenal ont été attribués à François Blondel; l'architecte français Jean de Bodt le construisit en collaboration avec André Schlüter, qui y trouva l'occasion d'accomplir son chef-d'œuvre (masques de guerriers mourants). L'auteur de la célèbre Porte de Brandebourg, dont on a souvent estimé que sa beauté surpassait celle de l'Arc de triomphe de l'Etoile, était un émigré français, Charles de Gontard. Citons encore le Corps de garde et le théâtre du Gendarmenmark, par Karl Friedrich Schinkel, néo-classique particulièrement remarquable pour son goût mesuré. Avec les grands magasins Wertheim (1897-1904), par Alfred Messel, l'architecture rationaliste avait fait son apparition à Berlin.

Berlin (MUSÉE DE). Le principal musée de Berlin prit le nom de *Kaiser Friedrich Museum* en 1904. Aux collections royales et princières qui constituèrent, en 1823, le noyau d'un premier musée, s'étaient ajoutés notamment les 73 tableaux de la collection Giustiniani (riche surtout du plus bel ensemble mondial d'œuvres du Caravage) et la collection Solly (670 tableaux de l'école italienne à partir du XIVe s.). Wilhelm Bode*, directeur de 1890 à 1914, augmenta considérablement ce fonds et en organisa une présentation méthodique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les tableaux qui avaient été transportés dans les mines de sel de Grasleben n'ont pas souffert; ceux qui, en raison de leurs dimensions ou de leur fragilité, avaient été placés, au musée même, dans un abri bétonné ont été détruits en grand nombre (158 de l'école italienne, dont l'admirable *Pan* de Luca Signorelli; 89 de l'école hollandaise; 54 de l'école flamande; 67 de l'école allemande) lors d'un mystérieux incendie qui se déclara sous l'occupation soviétique (1945). Malgré ces pertes, les plus considérables qu'un musée ait subies, Berlin conserve de célèbres chefs-d'œuvre : *le Jugement dernier*, par Fra Angelico, *la Vierge dans l'église*, par Van Eyck, *Etienne Chevalier et saint Etienne*, par Jean Fouquet, *Léda et le Cygne*, par le Corrège, *Lucrèce*, par Cranach, *Hieronymus Holzschuler*, par Dürer, *Titien par lui-même*, *Saint Sébastien pleuré par sainte Irène*, par Georges de La Tour, *la Femme au collier de perles*, par Vermeer de Delft, *l'Homme au casque d'or*, par Rembrandt, *l'Amour au Théâtre-Français*, par Watteau.

Berlin (CONFÉRENCE DE), conférence internationale qui se réunit à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, pour régler les conflits surgis entre grandes puissances au sujet du partage de l'Afrique, et les éviter dans l'avenir.

Dans le bassin du Congo, des différends s'étaient élevés entre la France, le Portugal et l'Association internationale africaine*. Cette dernière société, fondée en 1876 et patronnée par le roi des Belges, Léopold II, dans le dessein originel de réprimer l'esclavage, venait de se muer en entreprise purement coloniale. L'*Etat libre du Congo* allait naître. Or, le Portugal, secrètement encouragé par les Anglais, revendiquait non seulement l'embouchure du Congo, mais encore une partie de son bassin. C'était fermer au commerce européen le centre de l'Afrique, et léser en particulier les intérêts de la France, déjà installée sur les rives du Congo inférieur. C'est alors qu'intervint Bismarck. Pour sa part, le chancelier allemand n'avait aucune visée territoriale sur la région contestée; mais il entendait maintenir partout le champ libre au commerce allemand. Il saisit donc l'occasion de s'entendre avec la France et le roi des Belges pour assurer, en Afrique centrale, le régime commercial de la « porte ouverte ». Aux avances de Bismarck, la France répondit en lui offrant la présidence d'une conférence coloniale internationale, qui se tiendrait à Berlin, et dont le motif serait la discussion des prétentions portugaises. L'Angleterre et le Portugal acceptèrent. La discussion dura trois mois. L'acte final de la conférence (26 févr. 1885) arrêta des mesures importantes. Il régla tout d'abord les litiges territoriaux : il garantit la liberté de navigation sur le Niger et de commerce dans le « bassin conventionnel du Congo », dont on admit l'extension jusqu'à l'océan Indien. Des accords particuliers reconnurent la possession des régions congolaises, y compris les territoires au N. de l'embouchure du fleuve, à l'Association internationale. Mais, en même temps, l'acte final fixa les règles du nouvel impérialisme colonial : toute puissance installée sur la côte pourra revendiquer l'hinterland; mais une occupation de celui-ci ne sera valable que si elle est effective, et aussitôt notifiée aux autres puissances signataires de l'acte. Ainsi s'affirmait la théorie des zones d'influence, qui allait permettre le partage de l'Afrique. Les quatorze puissances présentes déclarèrent que le devoir des nations civilisées est d'intervenir dans le monde entier pour y promouvoir la défense des droits élémentaires de la personne humaine, et hâter l'acheminement vers la civilisation des peuples primitifs. La conférence se fit un devoir de lutter contre l'esclavage, la traite, le trafic des armes, et la violence.

En fait, la jurisprudence de l'expansion coloniale, destinée à prévenir les conflits coloniaux aigus, était l'élément important de la conférence de Berlin. En marge des débats, des contacts importants avaient été pris et des accords bilatéraux préparés, par exemple pour délimiter les territoires d'Afrique centrale; Léopold Ier de Belgique profita de l'occasion pour faire reconnaître l'existence de son Etat libre, et pour préciser les frontières entre celui-ci et les possessions françaises et portugaises. A la fin de 1885, le traité fut complété par un accord particulier entre la France et l'Allemagne, délimitant le Togo et le Cameroun.

Berlin (CONGRÈS DE), conférence diplomatique réunie à Berlin du 13 juin au 13 juillet 1878, pour réviser les clauses du traité de San Stefano*. Par ce traité, l'Empire ottoman accordait de grands avantages à la Russie victorieuse et aux Slaves des Balkans. La création de la Grande-Bulgarie ouvrait à la Russie l'accès de la Méditerranée. L'Angleterre et l'Autriche se dressèrent contre les excès des prétentions russes, qui menaçaient l'équilibre des forces dans les Balkans, où l'Autriche cherchait à pénétrer, et dans la Méditerranée, que l'Angleterre désirait laisser libre à la navigation. Contre la Russie victorieuse se forma une véritable coalition diplomatique. Entre la Russie et ses adversaires, Bismarck se posa en médiateur, ne voulant être qu'un « honnête courtier ». Le tsar et son chancelier Gortchakov finirent par accepter de soumettre le traité de San Stefano à un congrès, qui se tint à Berlin. Bismarck le présida avec une virtuosité brutale et affecta de mener les débats dans l'intérêt de l'Europe. Les principaux négociateurs furent lord Beaconsfield (Disraeli) pour l'Angleterre, Andrássy pour l'Autriche, Karatheodori pacha pour l'Empire ottoman, Waddington pour la France, le comte Corti pour l'Italie et le chancelier Gortchakov pour la Russie. La Grande-Bulgarie du traité de San Stefano fut réduite à la partie située au N. des Balkans, le sud formant la province ottomane de Roumélie orientale, dirigée par un gouverneur chrétien. L'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro fut reconnue, mais on créa entre ces deux derniers Etats un district musulman, le vilayet de Novi Pazar, occupé par les troupes de l'Autriche-Hongrie, qui recevait, en outre, « à titre provisoire », le droit d'administrer la Bosnie et l'Herzégovine. L'article 62 réserva le protectorat de la France sur les Lieux saints. Par le traité du 4 juin 1878, la Grande-Bretagne s'était fait remettre l'île de Chypre.

Berlin (DÉCRET DE). V. BLOCUS CONTINENTAL.

Berlin (PACTE TRIPARTI DE), pacte conclu pour dix ans, le 27 septembre 1940, et qui unit l'Allemagne, l'Italie et le Japon sur le plan militaire. Il proclame, pour chacun des signataires, le droit d'obtenir l'espace vital qu'il estime devoir lui revenir. La Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie et la Yougoslavie adhérèrent à ce pacte. Le pacte triparti fut complété par l'*accord de Berlin* (11 décembre 1941), conclu entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, qui s'engageaient à ne signer ni armistice ni paix séparés.

Berlin (TRAITÉ DE), traité conclu entre la Prusse et l'Autriche, le 28 juillet 1742, qui confirmait les préliminaires de Breslau (11 juin). Frédéric II recevait la Silésie, sauf quelques districts du Sud-Est et le comté de Glatz. (V. SUCCESSION D'AUTRICHE [*guerre de la*].)

Berlin (TRAITÉ DE) ou **Pacte d'acier,** traité d'alliance, conclu entre l'Italie et l'Allemagne le 22 mai 1939, qui opposait l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste aux nations démocratiques. Il était conclu sans limite de durée.

BERLIN, anc. nom de la ville canadienne de Kitchener.

BERLINE n. f. (de *Berlin,* lieu de première origine). Voiture hippomobile suspendue, à deux fonds et à quatre roues, garnie de glaces et recouverte d'une capote.

— Autom. Conduite intérieure à quatre ou six places et comportant quatre portes et quatre glaces de côté.

— Min. Wagonnet de mine.

— ENCYCL. Min. Autrefois, la capacité d'une *berline* était de 400 à 600 litres. Actuellement, les mines récentes ou modernisées utilisent des berlines de moyenne ou de grande capacité, de 2 000 à 6 000 l, et même jusqu'à 12 000 l. Les grandes berlines ont des ressorts de suspension, ainsi qu'un attelage-tampon à ressort, parfois attelage automatique. Habituellement, une berline a 4 roues folles sur roulements à rouleaux coniques. Les très grandes berlines ont 8 roues, groupées en 4 boggies ou demi-boggies.

BERLINE n. f. Danse exécutée sur une mesure à deux quatre, sur un mouvement et un air de polka. (Elle fut en faveur de 1890 à 1900.)

Berliner Ensemble, nom sous lequel Berthold Brecht* constitua en 1949 une compagnie théâtrale dont il prit la direction; l'actrice Hélène Weigel, qui a été sa principale collaboratrice, a continué à l'animer après la mort de Brecht.

Berliner Tageblatt (*Journal de Berlin*), fondé en 1872. Sous le régime impérial, il a été en butte aux poursuites du Gouvernement, à cause de ses attaques assez vives contre le prince de Bismarck. Sous le régime de Weimar, il a été un organe bourgeois libéral de grande information. Il a continué à paraître sous Hitler; il disparut en 1945.

BERLINGOT n. m. (ital. *berlingozzo,* sorte de gâteau). Bonbon préparé avec du sucre caramélisé auquel on ajoute des aromates, et dont la forme rappelle celle d'un tétraèdre régulier. ‖ — *Fam.* Emballage en carton ou en matière plastique de forme généralement tétraédrique et de contenance normalisée pour la vente de certains liquides, notamment du lait.

BERLINGOT n. m. (de *berlingue* ou *brelingue,* qui s'est dit pour *berline* au XVIIIe s.).

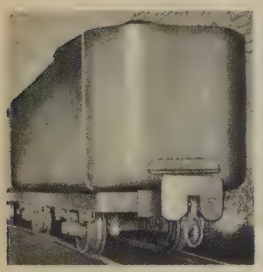

berline : wagonnet de mine

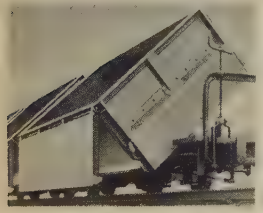

berline à côtés ouvrants et à caisse basculante

berline, premier Empire

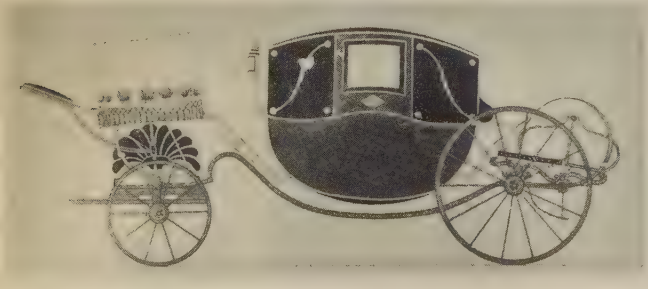

Phot. Gutehoffnungshütte, Larousse.

Demi-berline n'ayant que la banquette du fond.

BERLINGUET (Louis Thomas), sculpteur canadien (Saint-Laurent 1789 - Québec 1863). Il travailla notamment aux églises Saint-Augustin (Portneuf), Saint-Rémy (Napierville). — Son fils, **François-Xavier**, architecte (Québec 1830 - *id.* 1916), est notamment l'auteur des églises du Château-Richer, Saint-François de Montmagny, et du bureau de poste de Sherbrooke.

BERLINITE n. f. Minér. Phosphate naturel d'aluminium $AlPO_4$, dont les propriétés cristallographiques et l'arrangement atomique sont très voisins de ceux du quartz SiO_2.

BERLINOIS, E adj. et n. Relatif à Berlin; habitant ou originaire de cette ville.

BERLIOZ (Hector), compositeur français (La Côte-Saint-André, Isère, 1803 - Paris 1869). Bien que vivant dans un milieu favorable aux lettres, Berlioz n'est guère attiré par les études. Il suit sans enthousiasme les cours de la faculté de médecine de Paris. Malgré l'opposition de sa famille, il se fait admettre, en 1826, au Conservatoire, et devient l'élève de Lesueur et de Reicha. En 1830, après trois essais infructueux, il obtient le prix de Rome avec sa cantate *la Dernière Nuit de Sardanapale*, et part pour l'Italie, où il ne séjourne qu'un an et demi. En 1833, il épouse Henriette Constance Smithson*, dont il avait découvert le talent lors des représentations shakespeariennes de 1827. Pour subvenir aux besoins du ménage, il écrit successivement, dans *le Correspondant*, *la Revue européenne*, *le Courrier de l'Europe*, *la Gazette musicale de Paris* (1834) et le *Journal des débats* (1835), de nombreux articles qu'il réunira plus tard en volumes (1852-1862). En janvier 1839, il est nommé conservateur de la bibliothèque du Conservatoire. Les œuvres se succèdent avec des fortunes diverses : échec de *Benvenuto Cellini* et de *Roméo et Juliette*, demi-succès de *Freischütz*, dont Berlioz a écrit les récitatifs et dirigé la reprise à l'Opéra. Le compositeur, accablé par cette série d'échecs autant que par les scènes familiales provoquées par sa femme, s'enfuit en Allemagne en compagnie de la jeune cantatrice Maria Recio (1842). De retour à Paris, il publie un *Traité d'instrumentation* et entreprend la réalisation définitive de *la Damnation de Faust*. Ce sont ensuite les tournées triomphales en Europe centrale (1845-1846) et en Russie (1847), puis l'échec des concerts de Londres (1848) et celui de la Société philharmonique à Paris (1850). Liszt organise à Weimar (1852) une semaine Berlioz, qui remporte un succès éclatant. Cette même ville consacra son triomphe lors d'un second festival, en 1855. Le 21 juillet 1856, il est élu à l'Institut. Mais l'incompréhension qui entoure son œuvre en France, la mort de sa seconde femme (1862) accentuent son découragement. Après avoir parcouru une dernière fois l'Autriche (1866), l'Allemagne (1867) et la Russie (1868), il rentre en France. Il mourra à Paris l'année suivante.

Pour Berlioz, l'art se présente, selon l'expression de Charles Lalo, comme un redoublement de la vie; selon A. Boschot, son œuvre fut « son journal intime », où se reflètent les joies, les peines, les aspirations du compositeur. Berlioz, en renouvelant la musique à programme, est considéré comme le véritable créateur de ce genre (*Symphonie fantastique*). La grandeur du romantisme berliozien réside dans l'opposition supra-humaine de l'homme idéal à l'homme réel. Pour exprimer ce conflit, Berlioz a forgé un langage, une esthétique (*Traité d'instrumentation*); le son est pour lui inséparable d'un timbre particulier ou d'une couleur spécifique; Berlioz pense *par* et *pour* l'orchestre; la richesse de l'orchestration, les alliances de timbre les plus inattendues créent une ambiance sonore qui convient à l'expression du fantastique, de l'hallucinant ou du grandiose. La féerie sonore engendre le climat propice à l'épanouissement de l'idéal romantique entrevu. Berlioz n'a pas seulement inventé un langage neuf et hardi, il a aussi montré la voie aux écoles à venir en marquant par son œuvre l'avènement d'une esthétique qui n'est pas sans annoncer l'impressionnisme.

La musique vocale est représentée dans son œuvre par une quarantaine de mélodies et romances (1823-1850); six cantates : *Scène héroïque sur la Révolution grecque* (1826), *la Mort d'Orphée* (1827), *Herminie et Tancrède* (1828), *Cléopâtre* (1829), *la Dernière Nuit de Sardanapale* (1830), *l'Impériale* (1855); un *Requiem* (1837); un *Te Deum* (1855); *Huit Scènes de Faust* (1829).

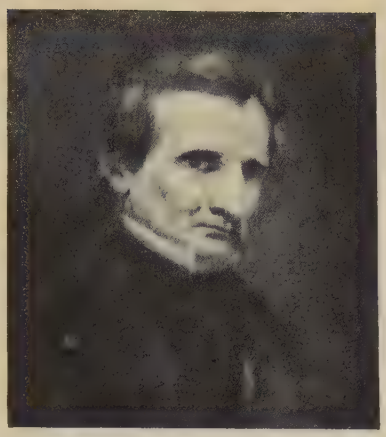

Hector BERLIOZ en 1850, par Courbet
Louvre

Sa musique d'orchestre comprend sept ouvertures : *Wawerley* (1827), *les Francs-Juges* (1828), *Rob Roy* (1832), *le Roi Lear* (1831), *Benvenuto* Cellini* (1838), *le Carnaval romain* (1844), *le Corsaire* (1831-1855); la *Symphonie* fantastique* (1830); *Lélio ou le Retour à la vie* (1831); *la Symphonie funèbre et triomphale* (1840); *Harold en Italie*, avec alto principal (1834); *Roméo* et Juliette* (1839).

En musique dramatique, Berlioz est l'auteur de : *Benvenuto* Cellini*, opéra en 3 actes et 4 tableaux (1838); *la Damnation* de Faust*, légende dramatique en 4 parties (1828-1846); *l'Enfance* du Christ*, trilogie sacrée (1854); *Béatrice et Bénédict* (1833-1862); *les Troyens**, tragédie lyrique en 5 actes et 2 parties (1855-1858).

On lui doit également des œuvres théoriques : *Grand Traité d'instrumentation et d'orchestration moderne* (1844), édition revue et augmentée d'appendices sur *l'Art du chef d'orchestre* et *les Nouveaux Instruments* (1856), éditions remaniées par Weingartner (1904) et R. Strauss (1905), complétées par Ch. M. Widor sous le titre *la Technique de l'orchestre moderne* (1905).

Berlioz a écrit, enfin, des œuvres littéraires : *les Soirées de l'orchestre* (1852), *les Grotesques de la musique* (1859), *A travers chants* (1862), *Mémoires* (1848-1869). Sa correspondance a été publiée : *les Années romantiques* (1819-1842), *le Musicien errant* (1842-1852), *Au milieu du chemin* (1852-1855). [→ Biblio.]

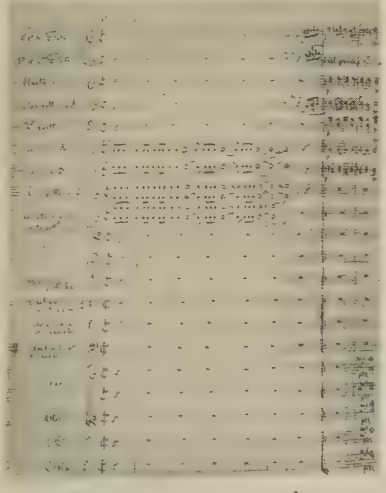

BERLIOZ : page manuscrite de la « Marche hongroise »

BERLITZ (Maximilian), pédagogue américain d'origine allemande (dans le Wurtemberg 1852 - New York 1921). Professeur de langues vivantes en Amérique, ayant eu à instruire un élève avec qui il n'avait pas d'idiome commun, il dut recourir à une méthode « directe » d'enseignement, consistant essentiellement à associer la vue d'un objet ou d'une action aux mots qui les désignent. Cette méthode fut mise en pratique dans une école qu'ouvrit Berlitz à New York en 1878. Le succès en fut tel que la création d'écoles Berlitz se multiplia dans tout l'univers, surtout grâce à l'initiative de Harrison **Berlitz** (1873-1932), neveu de M. Berlitz. La *méthode Berlitz* a contribué grandement à transformer la pédagogie des langues vivantes; elle reste une des plus commodes lorsqu'il ne s'agit que d'acquérir le vocabulaire de la vie pratique.

BERLUE n. f. (de l'anc. fr. *belluer*, éblouir). *Fam. Avoir la berlue*, voir les choses de travers, et, au *fig.*, juger faussement.

BERLURETTE n. f. (de *berlue*). Jeu analogue à celui du colin-maillard.

BERME n. f. (néerl. *berm*, talus). Fortif. et Trav. publ. Passage étroit, qui, dans le dessein d'éviter les éboulements, sépare une tranchée de circulation, un fossé, un canal, etc., des terres de déblai qui proviennent de son creusement. (V. **tranchée**.)

BERMEJO, riv. d'Amérique du Sud, née dans les Andes de Bolivie, affl. du Parana (r. dr.); 1 800 km. La majeure partie de son cours est dans le Chaco argentin. Le Bermejo forme des méandres et ses rives sont instables. Dans la région de son cours inférieur, on cultive le coton et le quebracho.

BERMEJO (Bartolomé), peintre espagnol (xve s.). Né, semble-t-il, à Cordoue, il aurait surtout travaillé en Aragon et en Catalogne, et serait mort après 1495. Ses premières œuvres sont très proches de l'art flamand. Bien plus espagnols dans leur puissance et leur réalisme pathétique sont le *Santo Domingo de Silos de Daroca* (Prado), la *Pietà* du chanoine Desplá (cathédrale de Barcelone) et l'*Ecce Homo* du musée de Vich.

BERMEO, v. d'Espagne (prov. de Biscaye), sur le golfe de Gascogne; 12 500 hab. Important port de pêche. Plages.

BERMION, usuellement **Vérmio**, massif montagneux de Grèce, en Macédoine, au N. de la vallée de l'Aliakmôn; 1 873 m.

Bermondsey, quartier ouvrier de Londres, au S. de la Tamise. Industries chimiques et textiles. Travail du cuir.

BERMONDT - AVALOV (Bermann, dit **Prince**), aventurier russe (Tiflis 1884 - disparu en Allemagne v. 1935). Engagé volontaire pour la guerre russo-japonaise, officier d'administration en 1917, il se réfugia ensuite à Berlin, où il fut interné en février 1919. Il fut alors choisi par l'état-major allemand pour prendre la direction nominale de l'armée russo-allemande dans les Pays baltes, dont le commandement effectif fut confié au général von der Goltz. Après avoir lutté contre les bolcheviks, il se heurta à l'action des forces lettones et d'une flottille anglo-française, dut évacuer Riga en octobre 1919, et se réfugia à Munich. Son nom fut prononcé à l'occasion d'un putsch hitlérien sur Klaipeda, puis il disparut sans laisser de trace.

BERMUDE Ier, en esp. **Bermudo** († 797), roi de León et des Asturies (788-791), second fils de Fruela, duc de Cantabrie, et neveu d'Alphonse Ier le Catholique, roi des Asturies. Il succéda à son cousin Maurégat, mais, vaincu par 'Abd al-Raḥmān Ier, émir de Cordoue, il abdiqua en faveur de son petit-cousin, Alphonse II le Chaste.

BERMUDE II, roi de Galice (982-999), de León et des Asturies (984-999). Fils du roi Ordoño III, il se révolta contre son cousin Ramire III, roi de León, et obtint de lui le royaume de Galice, avant de lui succéder en León. En 992, il fut vaincu par Al-Manṣūr et dut payer tribut. Son fils Alphonse V lui succéda.

BERMUDE III (1010-1037), roi de León (1027-1037), fils du roi Alphonse V. Incapable de résister aux exigences de Sanche III le Grand, roi de Navarre, il maria en 1033 sa sœur au futur Ferdinand Ier le Grand, roi de Castille, troisième fils de Sanche III.

BERLIOZ
terre cuite de Dantan
musée Carnavalet

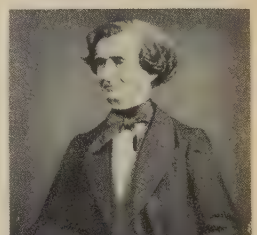

BERLIOZ, v. 1864, par Nadar

Bartolomé BERMEJO
« Saint Michel », *détail*
coll. Wernher, Londres

Phot Giraudon, Larousse, Arch. phot., X.

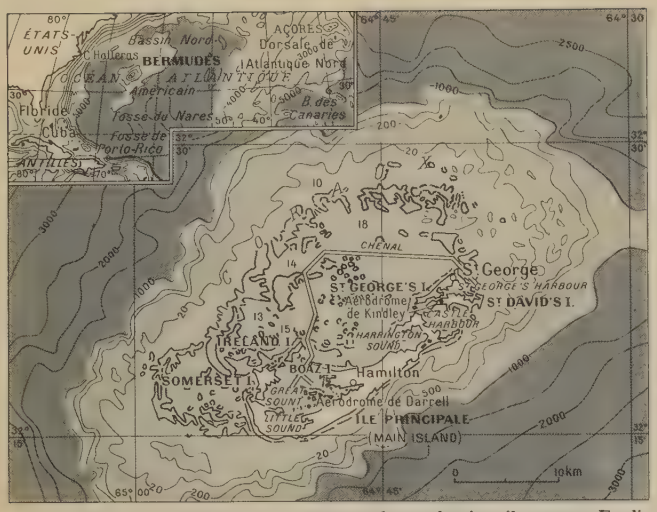

carte des BERMUDES

sainte BERNADETTE

comte Folke BERNADOTTE

Georges BERNANOS

A la mort de ce dernier, il attaque Ferdinand, mais périt dans la bataille du río Carrión (1037). Ferdinand unit ainsi la Castille et le León.

BERMUDES, en angl. **Bermuda,** archipel britannique situé dans l'Atlantique, à 1 000 km à l'E.-S.-E. du cap Hatteras, formant une colonie de la Couronne ; 42 000 hab. Ch.-l. *Hamilton*, sur l'île principale (*Main Island*). Il se compose de nombreux îlots d'origine corallienne reposant sur un socle volcanique. Plantations de bananes et d'agrumes ; primeurs (pommes de terre). Le tourisme constitue la principale ressource de l'archipel. Importante escale aérienne, cet archipel abrite également de grandes bases navales et aériennes louées aux Etats-Unis en 1941, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.
— Hist. Les Bermudes, découvertes en 1502 par l'Espagnol Juan *Bermúdez* (d'où leur nom), sont anglaises depuis 1612. Une conférence internationale sur le problème des Européens réfugiés (1943) et une réunion (1953) des chefs de gouvernement d'Angleterre (W. Churchill), des Etats-Unis (D. Einsenhower) et de France (J. Laniel), en vue de préparer la conférence de Berlin avec l'U. R. S. S. et de définir les positions des Alliés sur les problèmes importants de l'époque (O. T. A. N., C. E. D., etc.), se sont tenues aux Bermudes. (→ Biblio.)

BERMÚDEZ (Jerónimo), poète tragique espagnol (Galice v. 1530 - † v. 1595). Dominicain, il professa la théologie à Salamanque. Il est surtout connu pour avoir traduit, sous le pseudonyme d'**Antonio di Silva,** la tragédie portugaise consacrée par Antonio Ferreira à Inês de Castro ; à cette œuvre, intitulée *Nise malheureuse* (*Nise lastimosa*), Bermúdez ajouta une pièce de sa composition, *Nise triomphante* (*Nise laureata*). Ces deux œuvres marquent un essai pour introduire dans le théâtre espagnol des tragédies s'inspirant des règles antiques.

BERMUDIEN, ENNE adj. Mar. Se dit du gréement inspiré des bateaux de pêche des îles Bermudes, et comportant une grand-voile triangulaire hissée sur l'arrière du mât avec une seule drisse : *Les voiles bermudiennes sont employées sur les yachts de course sous le nom de « gréement Marconi ».*
◆ N. m. Espèce de sloop, long de 20 m environ, large de 6 à 7 m, d'un grand tirant d'eau, et qui passait pour avoir d'excellentes qualités de marche et de stabilité.

BERMUDO (Juan), religieux espagnol (Ecija, près de Séville, au début du XVIe s.). Sa *Declaración de instrumentos musicales* (1549 et 1555) contient, outre une explication des instruments de musique et leurs tablatures, une introduction générale à la musique et quantité de compositions de divers auteurs ; l'*Arte tripharia* (1550) est une introduction à la musique et particulièrement au plain-chant.

BERNABEI (Ercole), compositeur italien (Caprarola v. 1620 - Munich 1687). Organiste à San Luigi et maître de chapelle au Latran, il succéda en 1672 à son maître Benevoli à l'église Saint-Pierre. En 1674, il devint maître de chapelle à la cour de Munich. On lui doit cinq opéras, de la musique d'église (messes, motets, psaumes et hymnes). — GIUSEPPE ANTONIO (Rome 1649 - Munich 1732), son fils, a écrit environ quinze opéras, ainsi que de la musique d'église.

BERNACHE, BERNACLE ou **BARNACHE** n. f. (de l'irlandais *bairneach*). Petite oie sauvage au plumage gris varié de blanc, de noir et quelquefois de roux, qui vit principalement dans les régions boréales et émigre vers le S. en hiver. (Deux espèces se rencontrent alors sur les côtes françaises : la bernache cravant [*Branta bernicla*] et la bernache nonnette [*B. leucopsis*], plus grande et plus rare. Famille des anatidés.)
— Crust. Nom donné aux anatifes, à cause du préjugé, très répandu autrefois, que ces animaux se transformaient en canards.

BERNADETTE SOUBIROUS (sainte) [Lourdes 1844 - Nevers 1879]. Fille d'un pauvre meunier, elle avait quatorze ans quand, dans une des grottes qui bordent le gave aux abords de Lourdes, la Sainte Vierge lui apparut à 18 reprises (1858), se définissant elle-même comme l'Immaculée Conception. Ce fut l'origine du célèbre pèlerinage de Lourdes. En 1866, Bernadette entra chez les sœurs de la charité de Nevers. Canonisée en 1933. (→ Biblio.)

BERNADI (Steffano), compositeur italien (Vérone v. la fin du XVIe s. - Salzbourg 1636). On lui doit plusieurs livres de madrigaux, motets, psaumes (*Psaume 18*), messes, des *Concerti accademici*. Il fut un des premiers à écrire des solos pour instruments.

BERNADOTTE (Jean), maréchal de France. V. CHARLES XIV, roi de Suède.

BERNADOTTE AF WISBORG (comte Folke), neveu de Gustave V de Suède (Stockholm 1895 - Jérusalem 1948). Président de la Croix-Rouge suédoise, il transmit, en 1945, l'offre de capitulation allemande, qui fut rejetée par les Alliés. A l'expiration du mandat britannique sur la Palestine, il fut désigné, le 20 mai 1948, comme médiateur de l'O. N. U. dans le conflit opposant l'Etat d'Israël aux pays arabes. Il fut assassiné dans le secteur israélien de Jérusalem.

BERNAGE n. f. Agric. Syn. de BERGELADE.

BERNANOS (Georges), écrivain français (Paris 1888 - Neuilly-sur-Seine 1948). Il subit de fortes influences. D'abord, celle de son éducation chrétienne, puis celle de Balzac, qu'il lut dès sa treizième année. Les paysages de l'Artois, où il séjourna à maintes reprises pendant son enfance, le marquèrent aussi profondément. En 1913 et 1914, il dirigea à Rouen un petit hebdomadaire royaliste, *l'Avant-Garde*. Ce ne fut qu'après la Première Guerre mondiale qu'il fit ses vrais débuts d'écrivain. La notoriété lui fut apportée en 1926 par la publication de *Sous le soleil de Satan*, œuvre d'un mysticisme tragique, dont le héros, un prêtre, est une figure de saint étrangement impressionnante, et qui témoignait chez son auteur de dons saisissants de visionnaire et de satiriste. Ces dons, il les exploita dans une série de romans d'une puissance indéniable, mais non toujours parfaitement disciplinée. En 1927, il donnait *l'Imposture*, et, en 1929, *la Joie*, qui obtint le prix Femina-Vie heureuse. Eprouvant des difficultés à subvenir aux besoins de sa famille, le romancier s'installa en 1935 à Palma de Majorque. En 1936, il publiait son chef-d'œuvre : *le Journal* d'un curé de campagne*, que l'Académie française couronna de son grand prix du roman. Ecrivain animé d'une ferveur ardente, honnissant la médiocrité et les tièdes, Bernanos avait fait, en 1931, le procès de la bourgeoisie catholique dans *la Grande Peur des bien-pensants*, livre d'une virulence un peu désordonnée. Après avoir été un moment partisan de la contre-révolution franquiste, il s'en sépara et composa un violent réquisitoire : *les Grands Cimetières sous la lune* (1938). Peu après les accords de Munich, il s'exila, partit pour le Brésil, où il demeura durant toute la Seconde Guerre mondiale. Après avoir pris parti contre le gouvernement de Vichy et la collaboration, pour la Résistance et la France libre, contre le nazisme et pour l'Angleterre, et publié *Scandale de la vérité* (1939) et *Lettre aux Anglais* (1943), il revint en France en 1945, y donna un roman assez déconcertant : *Monsieur Ouine* (1946), que suivit un nouveau pamphlet : *la France contre les robots* (1947). S'étant établi en Tunisie, il ne devait rentrer en France que pour mourir.
Plusieurs de ses ouvrages ont été publiés après sa mort, notamment : *le Chemin de la Croix des Ames* (1948), *les Enfants humiliés* (1949), *Dialogues des carmélites* (1949), adaptés à la scène en 1952, *La liberté pour quoi faire ?* (1953), *Dialogue d'ombres* (1955). Bernanos a fait preuve, dans ses romans, d'une étonnante vigueur. Il excelle à dépeindre des êtres ravagés qui vont à la sainteté par les souffrances les plus atroces. Dans son univers, l'action de Satan est encore plus sensible que la présence de Dieu. Bernanos, il est vrai, n'est pas de ceux qui cherchent à rassurer. Il y avait chez lui une évidente vocation de pamphlétaire et d'éveilleur des consciences. Ses livres de polémique sont autant de cris d'alarme. Ils prennent souvent un ton prophétique presque désespéré. Sans répit, Bernanos dénonça les mensonges, les bassesses, « l'affreux néant du confort », de même qu'il montra « la menace de la damnation collective ». L'importance de son œuvre et de son message n'a cessé de grandir. (→ Biblio.)

BERNARD n. m. (de *bren*, excréments). *Pop.* Postérieur.

BERNARD (LE), comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), en bordure du Marais poitevin ; 787 hab. (174 aggl.). Vestiges gallo-romains. Dolmens.

BERNARD de Clairvaux (saint), fondateur et premier abbé de Clairvaux, docteur de l'Eglise (château de Fontaine, près de Dijon, 1090 - Clairvaux 1153). Il était fils de Tecelin, seigneur de Fontaine, et d'Alette de Montbard ; en 1112, il entre comme religieux à Cîteaux, amenant avec lui trente autres jeunes nobles. En 1115, l'abbé de Cîteaux l'envoie fonder l'abbaye de Clairvaux, dont il est le premier abbé. Le succès de la nouvelle fondation, après de très durs commencements, est prodigieux : Clairvaux se développe au point de compter sept cents moines et de s'agréger cent soixante monastères. Grâce à Bernard, l'influence exercée jusque-là dans les affaires religieuses par les moines de Cluny passe aux moines de Cîteaux. En 1128, il commence à se mêler des affaires publiques, en prenant parti pour l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens contre Louis le Gros. Il appuie énergiquement Hugues de Payens, créateur de l'ordre du Temple, venu en Occident recruter des adhésions, et, ayant été chargé de rédiger les statuts de l'ordre au concile de Troyes (1128), fait reconnaître officiellement les Templiers. Lorsque, à la mort d'Honorius II, deux papes sont élus, Bernard prend le parti d'Innocent II contre Anaclet, et c'est à son action puissante qu'Innocent doit son triomphe. A partir de ce moment, l'influence de Bernard dans les conseils de la cour pontificale devient prépondérante. En 1140, il obtient facilement la condamnation de certaines propositions d'Abélard portant atteinte à l'unité de la foi. Puis la deuxième croisade trouve en lui un apôtre éloquent à Vézelay (Pâques, 1146) et à Spire (Noël, 1146) ; aussi l'insuccès de l'expédition lui sera-t-il reproché. Bernard a été le plus grand conducteur d'hommes de son temps. D'ailleurs il est très conservateur, très attaché à l'ordre féodal (il prendra nettement parti contre la commune de Reims). Il a été canonisé en 1173 par Alexandre III. — Fête le 20 août.

« Apparition de la Vierge à saint BERNARD » peinture de Filippino Lippi

Phot. Billard-Perrin, A. I. Izis, Alinari-Giraudon.

En théologie, saint Bernard n'a pas un système propre. Il est un contemplatif. Son mysticisme mitigé est très hostile à la fois au rationalisme de l'école d'Abélard et à l'orthodoxie mécanique de la scolastique. Il admet trois degrés pour s'élever jusqu'à Dieu : la vie pratique, la vie contemplative, la vie extatique. Il eut un culte fervent pour la Vierge. Il a combattu avec une égale force Abélard, Arnauld de Brescia et les hérétiques des bords du Rhin. Acharné contre les ennemis de l'Eglise, il n'a cessé de dénoncer les abus qui la mettaient en danger, et d'adresser au pape Eugène III, son disciple, d'énergiques avertissements. Ecrivain, il a laissé des traités d'édification et de polémique : *De contemptu Dei, De consideratione, De diligendo Deo, Adversus Abaelardum,* etc. On a de lui trois cent quarante sermons et plusieurs poésies, dont l'une est le célèbre *Salve, caput cruentatum*. La première édition imprimée de ses œuvres est de 1475 (Mayence), la meilleure est celle de Mabillon (Paris, 1667-1690). [→ Biblio.] — Bx-arts. Comme tous les grands chefs d'ordres monastiques, saint Bernard a été fréquemment représenté par les artistes (Sébastien del Piombo, Filippino Lippi, Pérugin, Ribera, Philippe de Champaigne, etc.).

BERNARD de Menthon (saint) [Menthon-Saint-Bernard 923 - *id.* 1009], prêtre puis archidiacre d'Aoste, il fonda, vers 962, les deux hospices du mont Saint-Bernard. Il est le patron des alpinistes. — Fête le 15 juin.

BERNARD de Tiron (saint) [près d'Abbeville, Ponthieu, v. 1046 - Tiron 1117). Bénédictin, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers (1000), plusieurs fois attiré par la vie solitaire, il établit à Tiron, dans le Perche, une communauté qui devint florissante. — Fête le 14, le 15 ou le 27 avril.

BERNARD (797-818), roi d'Italie (810-818), fils du roi Pépin et petit-fils de Charlemagne. Il se révolta contre le partage de 817 et fut condamné à mort. On l'aveugla par mesure de clémence, mais il en mourut.

BERNARD, duc de Septimanie. Accusé d'adultère avec l'impératrice Judith de Bavière, il fut dépouillé de son duché par Louis le Pieux, qu'il secourut pendant la révolte de ses fils et qui le réintégra dans ses domaines. Inculpé plus tard d'avoir favorisé la rébellion de Pépin, il fut mis à mort à Toulouse en 844.

BERNARD de Saxe-Weimar. V. Saxe-Weimar (Bernard de).

BERNARD, prince héritier de Saxe-Meiningen et feld-maréchal prussien (Meiningen 1851 - *id.* 1926). Fils du duc Georges et de la duchesse Catherine, il avait épousé une sœur de Guillaume II. Mis en disponibilité en 1894, il reprit du service l'année suivante et fut nommé en 1903 à la tête d'une inspection d'armée. Promu feld-maréchal en 1909, il devint en 1914 régent de la principauté de Saxe-Meiningen.

BERNARD ou **BERNHARD,** prince consort des Pays-Bas (Iéna 1911). D'origine allemande, fils du prince Bernhard de Lippe et de la comtesse de Biesterfeld, il fut naturalisé hollandais en 1936 et épousa la princesse Juliana le 7 janvier 1937. Réfugié en Angleterre en 1940, il passa son brevet d'aviateur, devint chef de la mission néerlandaise au ministère de la Guerre britannique, et fut chargé du commandement des forces néerlandaises de l'intérieur. Il participa aux négociations de Wageningen (mai 1945), qui réglèrent la capitulation des armées allemandes cantonnées aux Pays-Bas.

BERNARD de Chartres, philosophe français († entre 1124 et 1130), qui enseigna à partir de 1114 et dirigea « l'école de Chartres » ; il fut le maître de Guillaume de Conches. Sa philosophie est directement inspirée de Platon, en particulier du *Timée*. — Son frère, Thierry, a écrit un commentaire de la Genèse, d'esprit également platonicien.

BERNARD Silvestris ou **de Tours,** philosophe du XIIe s., souvent confondu avec Bernard de Chartres. L'un des principaux platoniciens de son époque, il est l'auteur de *De mundi universitate sive Megacosmus et Microcosmus.*

BERNARD de Ventadour ou **BERNART de Ventadorn,** troubadour limousin du XIIe s., d'origine roturière. Il a peut-être séjourné en Angleterre (1152-1155), où il aurait suivi la reine Aliénor d'Aquitaine ; il se retira à l'abbaye de Dalon (Dordogne) et y mourut, laissant 45 chansons, dont 19 notées.

BERNARD de Soissons, maître d'œuvre français (XIIIe s.), un des quatre premiers architectes de la cathédrale de Reims, dont il dirigea les travaux de 1263 à 1298.

BERNARD d'Auriac, surnommé **le Maître de Béziers,** troubadour du XIIIe s., mort vers 1285. Il reste de lui quatre pièces, notamment un curieux *sirvente,* écrit vers 1284, où il menace le roi d'Aragon de la prochaine invasion de ses Etats par le roi de France.

BERNARD Gui (*Bernardus Guidonis*), dominicain français (Royère, Limousin, v. 1261 - Lauroux, Languedoc, 1331), inquisiteur de Toulouse (1307-1323) et évêque de Lodève (1324), auteur d'importantes *Chroniques* et d'un célèbre *Manuel de l'Inquisiteur.*

BERNARD Ptolomée (le bienheureux) [1272-1348], originaire de Sienne. Il fonda en 1348 la congrégation bénédictine des olivétains.

BERNARD (Claude), dit **le Pauvre Prêtre du diocèse de Langres** (Dijon 1588 - Paris 1641). Il consacra toute sa fortune, qui était considérable, aux œuvres de charité, et passa sa vie à visiter les prisonniers et les malades dans les hôpitaux.

BERNARD (Samuel), peintre et graveur français (Paris 1615 - *id.* 1687). Elève de Simon Vouet et membre fondateur de l'Académie de peinture (1648), il exécuta en miniature et à la gouache des portraits, des paysages et des tableaux d'histoire, ainsi que des eaux-fortes d'après Raphaël, Philippe de Champaigne, le Guide, Le Brun.

BERNARD (Samuel), comte **de Coubert,** financier français (Sancerre 1651 - Paris 1739), fils du précédent. Il s'intéressa à toutes les entreprises bancaires et commerciales de la fin du XVIIe s. et du début du XVIIIe s. Louis XIV eut souvent recours à lui (en 1697, Bernard lui fournit 11 millions, en 1708 il lui en prêta 19). Le roi ne l'inquiéta jamais au sujet de son protestantisme, se contenta d'une conversion que tous savaient de façade, l'anoblit même et, en 1708, lui fit personnellement les honneurs de Marly, au cours d'une visite restée célèbre.

Bernard (Hôtel **Samuel-**). V. Roye (*hôtel de*).

BERNARD (Pons Joseph), mathématicien français (Trans, près de Draguignan, 1748 - *id.* 1816). Directeur adjoint de l'observatoire de Marseille (1778). En 1786, l'Académie royale des sciences le chargea de faire sur les satellites de Saturne de nouvelles observations, qui furent la base des tables insérées dans la *Connaissance des temps pour 1792.*

BERNARD (Simon), lieutenant général du génie (Dole 1779 - Paris 1839). Aide de camp de Napoléon en 1805, il combattit à Waterloo. Sous la Restauration, il exécuta aux Etats-Unis de grands travaux publics et construisit quinze places fortes. La révolution de 1830 le rappela en France ; il devint aide de camp de Louis-Philippe, et ministre de la Guerre en 1836.

BERNARD (Charles de Bernard du Grail de La Villette, dit **Charles de**), écrivain français (Besançon 1804 - Sablonville 1850). Balzac, reconnaissant du compte rendu qu'il lui avait fait de *la Peau de Chagrin,* l'attacha à la rédaction de sa *Chronique de Paris ;* Ch. de Bernard y fit publier *la Femme de quarante ans,* plaisante histoire au titre balzacien. Il est aussi l'auteur de : *Gerfaut* (1838), *les Ailes d'Icare* (1840), *la Chasse aux amants* (1841), *le Gentilhomme campagnard* (1847).

BERNARD (Aristide Martin), dit **Martin Bernard,** homme politique français (Montbrison 1808 - Paris 1883). Il se jeta avec passion dans les luttes politiques après 1830, et devint un des chefs du parti républicain. Emprisonné au Mont-Saint-Michel de 1839 à 1848, il fut nommé alors commissaire général de la République dans plusieurs départements, puis élu à l'Assemblée constituante et à la Législative. Exilé sous le second Empire, il fut élu, en 1871, dans la Seine, à l'Assemblée nationale.

BERNARD (Claude), physiologiste français (Saint-Julien, Rhône, 1813 - Paris 1878). D'une famille modeste, il travailla dans une pharmacie lyonnaise avant d'entreprendre ses études médicales. Préparateur de Magendie au Collège de France en 1841, docteur en médecine en 1843, il est refusé à l'agrégation en 1844. En 1854, il est élu à l'Académie des sciences ; la même année, on crée pour lui à la Sorbonne une chaire de physiologie expérimentale. L'année suivante, il remplace Magendie au Collège de France, comme professeur de médecine expérimentale. En 1868, il est nommé professeur de physiologie comparée au Muséum et succède à Flourens à l'Académie française. Il est sénateur en 1869. Les recherches de Claude Bernard portèrent d'abord sur les phénomènes chimiques de la digestion, et particulièrement de la digestion du sucre de canne par le ferment inversif, et des corps gras par le suc pancréatique. Ces travaux le conduisirent à la découverte de la fonction glycogénique du foie, et à une théorie pathogénique du diabète sucré, qui eut un grand retentissement. En 1853, il obtint pour la troisième fois le prix de physiologie de l'Académie des sciences, à la suite de ses travaux sur le système nerveux du grand sympathique, et de sa découverte capitale des nerfs vaso-moteurs et des nerfs d'arrêt ou d'inhibition.

En même temps, il contribuait à étendre le champ de l'observation physiologique par ses belles recherches sur les poisons et les anesthésiques.

Claude Bernard a eu, en outre, une influence considérable par ses idées et ses méthodes, que les élèves qu'il avait groupés autour de lui : Dastre, P. Bert, A. Moreau, Gréhant, Ranvier, etc., ont contribué à répandre. Sa méthode tire sa valeur non seulement de l'observation, de l'expérience facilitée par les vivisections, et d'une critique expérimentale très sévère, mais aussi du rôle qu'y joue l'hypothèse, laquelle, si elle ne doit jamais intervenir au cours de l'expérience de manière à influencer l'observateur, est cependant nécessaire pour grouper les faits, diriger les recherches et coordonner les résultats. Malgré le caractère précis et concret de sa méthode expérimentale, qui suppose la croyance au déterminisme, Claude Bernard se rattache encore, en ce qui concerne la philosophie générale, au courant *positiviste** de l'époque, qui nie la possibilité d'atteindre des vérités absolues. C'est ainsi qu'il écrit : « [L'expérimentateur] marche des vérités partielles à des vérités plus générales, mais sans jamais oser prétendre qu'il tient la vérité absolue. Celle-ci en effet, si on la possédait sur un point quelconque, on l'aurait partout ; car l'absolu ne laisse rien en dehors de lui. » Pour Claude Bernard, qui reste en cela spiritualiste, le *comment* des choses est seul à notre portée : le *pourquoi* des choses dépasse notre entendement.

Parmi ses nombreux mémoires, citons : *Sur le suc gastrique et son rôle dans la nutrition* (thèse, 1843), *Mémoire sur le pancréas* (1849-1856), *Recherches sur une nouvelle fonction du foie considéré comme organe producteur de matière sucrée* (1853), *Introduction* à l'étude de la médecine expérimentale* (1865), ouvrage capital, *Leçons sur les propriétés des tissus vivants* (1866), *Leçons sur les anesthésiques et l'asphyxie* (1875), *Leçons sur la chaleur animale* (1876), *Leçons sur le diabète et la glycogenèse animale* (1877), *Leçons sur les phénomènes de la vie, communs aux animaux et aux végétaux* (1877-1878), *la Science expérimentale* (1878), *Leçons de physiologie opératoire* (1879), *Leçons de pathologie expérimentale* (1880). [→ Biblio.]

Bernard (Hôpital **Claude-**), hôpital de Paris, installé à la porte d'Aubervilliers depuis 1905. Réservé au traitement des maladies contagieuses, il est construit en pavillons séparés, ce qui permet l'isolement de chaque catégorie de malades. Il y fonctionne la chaire de clinique des maladies infectieuses.

BERNARD (Valère), poète provençal (Marseille 1860 - *id.* 1936). Poète de la Provence maritime, il chante les gueux marseillais dans *la Pauriho* (1889). Son œuvre, par ses tendances socialistes et pessimistes, sort du cercle ordinaire de la littérature félibréenne. Il a aussi été peintre et sculpteur.

BERNARD (Joseph), sculpteur français (Vienne, Isère, 1866 - Boulogne-sur-Seine

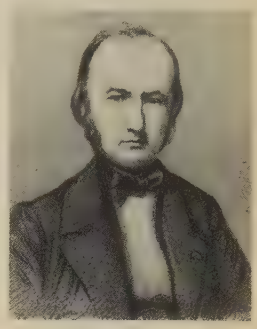

Claude BERNARD en 1858
dessin de Laemlein
cabinet des Estampes

Samuel BERNARD
comte de Coubert
par Ferdinand Elle
musée de Versailles

prince BERNARD
des Pays-Bas

Phot. Giraudon, Larousse, Keystone.

Tristan BERNARD

Émile BERNARD

Étienne BERNARD

Joseph BERNARD
Jeune Fille à la cruche »

BERNARDIN
DE SAINT-PIERRE
d'après un dessin de Lafitte

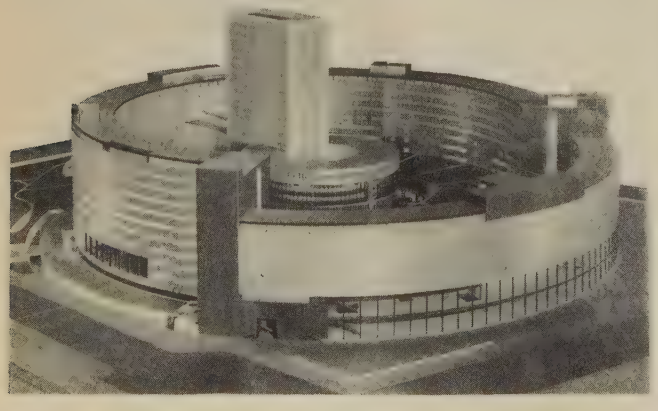

Henry BERNARD
maquette de la maison de la Radio, Paris

1931). Son père était tailleur de pierre. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, puis de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (atelier Cavelier). Sa première œuvre importante est, à Vienne (Isère), le monument à *Michel Servet* (1907-1910), exécuté en taille directe. Viennent ensuite *la Jeune Fille à la draperie* (1913), *Tête d'expression* (1919). Sa *Jeune Fille à la cruche* et sa *Femme à l'enfant* (musée national d'Art moderne) se caractérisent par l'harmonie de leurs volumes simplifiés et la tendresse de l'inspiration. On lui doit encore un *Groupe de la jeunesse* (Hôtel de Ville de Paris) et une *Frise de la danse* (Chambre de commerce de Paris), ainsi qu'un *Faune dansant* (parc de la Tête-d'Or, à Lyon). Il a illustré *l'Ame de la danse*, de Paul Valéry.

BERNARD (Paul, dit **Tristan**), auteur dramatique français (Besançon 1866 - Paris 1947). Industriel, puis avocat, il fait ses débuts dans les lettres, en 1891, à la *Revue blanche*. Il travaille surtout pour le théâtre, où il remporte de nombreux succès avec des pièces où l'humour jaillit en une foule de bons mots. Ses meilleures réussites sont : *L'anglais tel qu'on le parle* (1899), *Triplepatte** (1905), *les Jumeaux de Brighton* (1908), *le Costaud des Epinettes* (1910), *le Petit Café* (1911), *Embrassez-moi* (1923). Il a également publié des romans et des contes, dont on détachera les *Mémoires d'un jeune homme rangé* (1899). [→ Biblio.]

BERNARD (Emile), peintre français (Lille 1868 - Paris 1941). Il fut l'ami de Van Gogh ainsi que de Paul Gauguin, qu'il rejoignit à Pont-Aven et sur qui l'on a soutenu qu'il exerça une influence décisive. Puis, brûlant ce qu'il avait adoré, il voua aux maîtres de la Renaissance un culte exclusif. Eloquent, combatif, bon écrivain, il a publié une revue, *la Rénovation esthétique*, des études sur Cézanne et sur Van Gogh, et, en 1902, *Réflexions d'un témoin de la décadence du Beau*. On lui doit également un recueil de poèmes, *le Voyage de l'Etre*; il a illustré *les Fleurs du mal*, *l'Odyssée*, *les Amours* de Ronsard, les poésies de François Villon, et est représenté au musée national d'Art moderne. Son abondante correspondance (avec Van Gogh, Gauguin, Cézanne) a été publiée.

BERNARD (Jean-Marc), écrivain français (Valence 1881 - tué au front, près de Souchez, 1915). Auteur de *l'Homme et le Sphinx* (1904), de *la Mort de Narcisse* (1905) et de *Sub tegmine fagi* (1913), il se rattache au groupe des poètes fantaisistes. Dans sa revue *les Guêpes*, fondée en 1909, il avait groupé tous les poètes néo-classiques.

BERNARD (Jean-Jacques), auteur dramatique et écrivain français (Enghien-les-Bains 1888), fils de Tristan Bernard. Il a trouvé, dans ses drames, l'art de suggérer les sentiments les plus secrets par les moyens les plus délicats et même par le silence; ses meilleures pièces sont : *Le feu qui reprend mal* (1921); *Martine* (1922); *Notre-Dame d'En-Haut* (1951). Il est aussi l'auteur de romans et de nouvelles, ainsi que d'émouvants souvenirs de déportation : *le Camp de la mort lente* (1948), et d'un livre filial intitulé : *Mon père Tristan Bernard* (1955).

BERNARD (Raymond), metteur en scène français de cinéma (Paris 1891), fils de Tristan Bernard. Après avoir été l'interprète, au théâtre, de *Jeanne Doré*, il a réalisé de nombreux films, notamment *le Petit Café*, avec Max Linder (1920), *Triplepatte* (1922), *le Miracle des loups* (1924), *le Joueur d'échecs* (1925), *les Croix de bois* (1932), *les Misérables* (1934), *J'étais une aventurière* (1938), *Maya* (1949), *la Dame aux camélias* (1952), *les Fruits de l'été* (1954).

BERNARD (Etienne), médecin français (Paris 1893), fils de Tristan Bernard. Médecin des hôpitaux de Paris (1927), professeur de clinique de la tuberculose (1946), membre de l'Académie de médecine (1955), il a consacré ses recherches à l'étude de la pneumophtisiologie. Il s'est attaché à la lutte sociale antituberculeuse, sur le plan national comme sur le plan mondial, dans ses fonctions de secrétaire général de l'Union internationale contre la tuberculose.

BERNARD (Robert), compositeur et critique musical suisse (Genève 1900). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages (*Albert Roussel* [1948]) et d'une importante production musicale (*les Bergers d'Arcadie*, *Concerto* pour piano et orchestre, *Divertissement* pour violon et orchestre).

BERNARD (Henry), architecte français (Albertville 1912). Elève de Bigot à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, prix de Rome (1938), architecte en chef de l'université de Caen (1945), puis des Bâtiments civils et palais nationaux (1949), il a remporté le premier prix au concours pour la construction de la Maison de la Radio (1953).

BERNARDAKIS (Démétrios). V. VERNARDHÁKIS.

BERNARDEL, famille de luthiers français du XIXe s. Il convient de citer AUGUSTE SÉBASTIEN (1798-1870), le plus connu de tous, dit **Bernardel père,** qui fut élève de Lupot et de Gand père, et qui prit pour modèles Stradivarius et Guarnerius.

BERNARDES (Diogo), poète portugais (Ponte da Barca v. 1530 - † 1605). On lui doit, entre autres, *Fleurs du Lima* (1596) et *O Lima* (1596), géorgiques remarquables par la fraîcheur de l'inspiration et la pureté du style.

BERNARDIN, E n. (de saint *Bernard,* qui n'a cependant pas été le fondateur de Cîteaux). Religieux, religieuse bénédictins de la réforme de Cîteaux. (V. CISTERCIENS.)

Bernardins (COLLÈGE DES), ancien collège cistercien fondé à Paris en 1244, dont il subsiste le réfectoire (24, rue de Poissy), du XIVe s.

BERNARDIN de Sienne (saint), prédicateur franciscain (Massa Marittima 1380 - Aquila 1444). Initiateur de la dévotion au saint nom de Jésus, il fut accusé d'hérésie, mais acquitté en 1427 et en 1432. De ce très grand prédicateur, on conserve les sermons en latin ou en italien. — Fête le 20 mai.

BERNARDIN de Sienne (ou **Ochino**), capucin italien (1487 ? - 1564). Prédicateur très célèbre, il passa au protestantisme (1542) et attaqua violemment l'église catholique. Il mourut, misérable, en Moravie.

BERNARDIN do Portogruaro, franciscain italien (Portogruaro, Vénétie, 1822 - Quaracchi 1895). Général de son ordre (1869-1889), il fonda la très importante maison d'études franciscaine de Quaracchi, près de Florence.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Henri), écrivain français (Le Havre 1737 - Eragny-sur-Oise 1814). Il sert d'abord sans succès dans le génie militaire, puis parcourt la Hollande, la Russie, la Pologne, l'Allemagne, à la recherche d'une place; il part (1769) deux ans en mission comme ingénieur à l'île de France (Maurice). De retour à Paris, désabusé, mais ébloui par les décors exotiques, il publie, sur les conseils de J.-J. Rousseau, dont le rapprochent la misanthropie et l'amour de la nature, son *Voyage à l'île de France* (1773), ses *Etudes** *de la nature* (1784) où il développait la philosophie sentimentale de son maître, le roman de *Paul** *et Virginie* (1787), qui le fit riche, célèbre, et que suivit un conte, *la Chaumière** *indienne* (1790). Nommé intendant du Jardin des Plantes (1792), professeur de morale à l'Ecole normale supérieure, membre de l'Institut (1795), honoré par l'Empire, il resta égoïste et grincheux, sans que son œuvre, complétée par les *Harmonies de la nature* (1815), cessât d'être douce et optimiste.

Bernardin n'est ni un penseur, ni un savant, ni un sociologue. Selon lui, Dieu a fait le monde pour l'homme : l'écume blanche des flots s'oppose au noir des rochers pour annoncer de loin aux matelots le danger des écueils, les melons ont des côtes pour être mangés en famille, la puce est noire pour se révéler sur le blanc de la peau. Ce contemporain des Encyclopédistes et de Buffon fait tourner le Soleil autour de la Terre, repousse la théorie du renflement du globe à l'équateur, explique le flux et le reflux par la fonte des glaces polaires. Ses idées sociales sont une simplification larmoyante de celles de Rousseau : en un culte béat du genre humain, il place le bonheur et la vertu hors de la société.

Mais, en illustrant sa thèse par un roman, l'artiste a écrit un chef-d'œuvre. Outre l'intrigue, un peu fade, de *Paul et Virginie*, les contemporains, saturés d'esprit de perversion, ont goûté cette candeur de primitif, cette description des paysages, moins sentimentale que chez Jean-Jacques, mais exacte, colorée, harmonieuse. C'est le Chateaubriand du *Voyage en Amérique* et du *Génie du christianisme* qu'annonce ce précurseur de l'exotisme. (→ Biblio.)

BERNARDINE n. f. Hist. relig. V. BERNARDIN.

BERNARD-L'ERMITE n. m. invar. Nom usuel de tous les crustacés de la famille des paguridés. (V. PAGURE.)

Bernardo del Carpio, héros légendaire espagnol, né des amours secrètes de Jimena, sœur d'Alphonse II le Chaste (IXe s.), avec Sancho Diaz de Saldaña. Lorsque Charlemagne marcha contre Alphonse II, Bernardo del Carpio se distingua à Roncevaux, où il aurait tué Roland; il prend ainsi figure d'un héros de l'indépendance espagnole. Il figure dans diverses pièces du *Romancero* et dans deux épopées d'Alonzo de Salamanque et de Bernardo de Balbuena. Lope de Vega s'est inspiré de sa légende dans *Las Mocedades de Bernardo del Carpio* et dans *El Matrimonio en la muerte*.

BERNARDO di Cennini, orfèvre et imprimeur florentin (XVe s.). Collaborateur de Ghiberti, il est l'auteur de l'autel d'argent commandé par la confrérie des marchands de Florence (1476). Il introduisit à Florence l'art typographique; le seul ouvrage connu qui soit sorti de ses presses est un très précieux *Commentaire de Servius sur Virgile* (1471).

BERNASCONI (Andrea), compositeur d'origine italienne (Marseille ou Milan ? 1706 - Munich 1784). On lui doit des opéras (environ 25), un « dramma sacro » : *Adonias*, l'oratorio *La Betulia liberata*, ainsi que des messes, cantates et symphonies.

BERNAU, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Francfort-sur-l'Oder), au N.-E. de Berlin; 16 000 hab.

BERNAVILLE, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie centrale; 754 hab. Eglise du XVIe s. Boutons de nacre.

BERNAY, ch.-l. d'arrond. de l'Eure, dans le S. du Lieuvin, sur la Charentonne; 8 798 hab. (6 953 aggl.) [*Bernayens*]. La ville s'est développée autour d'un monastère bénédictin fondé en 1108 par la duchesse de

Phot. X, Damrémont, Giraudon, Larousse.

Normandie, Judith de Bretagne, et d'une forteresse bâtie au XIIe s. De l'abbaye, il reste l'église, en partie du XIe s., et des bâtiments du XVIIe s. (musée et bibliothèque). Bernay possède, en outre, l'église Sainte-Croix (XIVe, XVe et XVIIe s.) et la basilique Notre-Dame-de-la-Couture (XIVe et XVe s.). Au Moyen Age, la cité fut célèbre pour ses foires où les marchands de Paris venaient acheter les bêtes et les étoffes normandes. Elle vit aujourd'hui du commerce des produits agricoles et de l'industrie : fonderie, textiles (rubans, chemises), produits chimiques (insecticides), chapellerie, tanneries, meubles, briqueterie, clôtures en ciment, fabriques de savons et de lessives, conserveries de champignons, aliments pour le bétail. Patrie de R. Lindet. — L'arrond. a 14 cant., 248 comm. et 103 991 hab. (→ Biblio.)

Bernay (TRÉSOR DE), ensemble de 69 objets d'argent antérieurs à l'Empire romain, découverts en 1830 à Berthouville, près de Bernay, et que conserve la Bibliothèque nationale. Il provient d'un ancien temple de Minerve; les pièces en sont exécutées au marteau, une chemise d'argent doublant la paroi antérieure cachant les creux du repoussé.

BERNBURG, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Halle), au S. de Magdebourg; 46 700 hab. Château des XVe et XVIIe s. Ancienne capitale du duché d'Anhalt-Bernburg (1244-1468 et 1603-1863). Exploitation de potasse. Fonderies. Fabriques de machines. Industries chimiques.

BERNCHTAM (Alexandre Natanovitch), orientaliste soviétique (1910). Professeur à l'université de Leningrad, il a consacré ses études à l'histoire, à l'archéologie et à l'ethnographie de l'Asie centrale. Il a mis au jour une riche civilisation scythe, au Pamir, ainsi que les vestiges de la civilisation des Huns, dans la région du T'ien-chan central. Il a effectué également les fouilles des villes antiques : Caras, Saryh et surtout de Balassagoun, où il a recueilli les premiers spécimens de la civilisation kara-chinoise.

BERNDORF, v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur le Triesting, affluent du Danube; 9 550 hab. Métallurgie.

BERNE n. m. Entom. V. DERMATOBIE.

BERNE n. f. (déverbal de *berner*). LANGUE CLASS. Brimade qui consiste à faire sauter quelqu'un au-dessus d'une couverture tenue aux quatre coins.

— Hist. Supplice jadis en usage chez les Maures et les Marocains, infligé par trois ou quatre hommes vigoureux qui prenaient le patient par les jarrets, et le lançaient en l'air aussi haut qu'ils le pouvaient.

BERNE n. f. (peut-être du néerl. *berm*, repli). Grande pièce de laine grossière ou d'étoffe quelconque. (Vx.) ‖ *Pavillon en berne*, sur les navires de guerre, pavillon hissé à mi-drisse, c'est-à-dire à mi-distance de sa position réglementaire. ‖ *Par extens. Drapeau en berne*, drapeau que l'on roule autour de la hampe, en signe de deuil.

— Cost. Mante de femme, encore en usage dans certains pays (Irlande). ‖ Au XVIe s., manteau de femme.

— ENCYCL. Mar. et Hist. mil. Au temps de la marine à voile, on a d'abord mis le pavillon en berne en le roulant sur lui-même de manière que seule la queue flotte au vent; ensuite, on s'est borné à le hisser à mi-distance de son poste habituel. Autrefois, c'était un simple signal de détresse qu'on appuyait, de loin en loin, d'un coup de canon, pour attirer l'attention. Des navires de guerre, comme le *Vengeur du peuple*, coulant bas après les combats de prairial an II (mai-juin 1794) avaient leurs pavillons en berne. Les navires de commerce mettaient également leur pavillon en berne pour appeler l'équipage au moment d'appareiller ou pour demander un pilote en arrivant au port. Au XIXe s., l'usage en a été réglementé dans la marine militaire : en mer, il signifie qu'un bâtiment a un homme tombé à la mer; au mouillage, il est réservé aux honneurs funèbres. (Jusqu'en 1880, le jour du Vendredi saint, les pavillons étaient mis en berne et les vergues en pantenne.) Depuis le XIXe s. l'usage imité de la marine s'est répandu et demeure de mettre les pavillons nationaux en berne sur les édifices publics à terre à l'occasion d'un deuil national.

BERNE n. m. Grand vase à eau en forme de chaudron, mais à bec et anses, employé du XVe au XVIIe s.

BERNE, en allem. **Bern,** v. de Suisse, dans la région des collines, sur l'Aare; 161 300 hab. (*Bernois*). Résidence du gouvernement helvétique depuis 1848, Berne porte le titre de « ville fédérale »; c'est, en outre, le ch.-l. d'un canton. Université.

Berne doit son rang de troisième ville de la Suisse à ses fonctions politiques, qui découlent elles-mêmes de sa position géographique : elle occupe un site défensif, la rive convexe d'un méandre encaissé de l'Aare, grande voie de passage, à partir du XIIe s., vers le Saint-Gothard. D'autre part, son arrière-pays montagneux, l'Oberland bernois, fut très tôt orienté vers une agriculture commercialisée, spécialisée dans la vente du gruyère. Enfin, la ville surveille la région des collines suisses et les communications entre Genève et Zürich. Cette position a permis aux bourgeois de Berne (ses « Messieurs ») de dominer le plus vaste canton de la Confédération, le seul qui s'étende à la fois sur le Jura, les collines et les Alpes.

Le développement industriel se poursuit plus lentement que dans les autres villes de la Confédération et ne se marque par aucune grande spécialité. Ce sont les fonctions administratives et bancaires qui ont connu le plus grand essor : 20 p. 100 de la main-d'œuvre est employée dans les services publics (11 à 13 p. 100 pour les autres grandes villes du pays). Cette fonction explique que la croissance de Berne ait été relativement lente.

Berne est une ville de fonctionnaires, de commerçants, d'employés; elle présente un aspect cossu, étalant des pavillons sur les collines qui dominent la vallée de l'Aare, soignant amoureusement ses ours reclus dans une fosse, mais à la place d'honneur, au centre de la ville : c'est le symbole de l'esprit de tradition qui règne dans la capitale de la plus vieille démocratie fédérale du monde. Ses principaux monuments sont le Rathaus, du début du XVe s., restauré, la cathédrale, de style gothique tardif, la tour de l'Horloge et les Fontaines de la justice; elle possède aussi de riches musées.

— Le *canton de Berne* est le plus grand et le plus peuplé de la Confédération helvétique : 6 884 km²; 801 900 hab. Les terres qui le composent, rassemblées par les conquêtes de la bourgeoisie bernoise, sont peu homogènes. Le canton déborde, en effet, sur les trois régions géographiques principales de la Suisse :

Au N.-O., il englobe une partie du Jura (Jura bernois), région d'élevage où s'est développée l'industrie horlogère;

Au centre, il s'étend sur les collines, où l'on pratique encore une certaine polyculture à côté de l'élevage, cependant prédominant au point de vue économique. Quelques usines se sont installées dans la banlieue de Berne et autour de Bienne;

Au S.-E., le canton englobe une importante région alpine, le Vieux-Canton, dont Berne est le débouché vers l'avant-pays. C'est un ensemble de vallées qui comprend, à l'E., l'Emmental, autour de Langnau, et, à l'O., le vaste ensemble de l'Oberland bernois, débouchant sur la grande auge de l'Aare. Dès la fin du XVIIIe s., Berne y a tracé de bonnes routes qui ont permis une orientation précoce vers une économie commercialisée. On a abandonné la polyculture et on s'est lancé dans la fabrication du gruyère pour l'exportation. L'industrie, qui s'est peu développée, se limite au travail du bois et à des industries urbaines (Interlaken, Thoune). En revanche, le tourisme a connu un grand essor, à la suite de l'équipement des voies ferrées (Interlaken).

— Hist. Bien que des antiquités romaines aient été trouvées sur la presqu'île qu'occupe la ville de Berne, il est à peu près certain que l'origine de la ville ne remonte qu'à 1191, lorsque le duc Berthold V de Zähringen fit entourer de murs et de fossés les habitations du château de la Nydeck. D'après la légende, il aurait donné à la nouvelle ville le nom de *Berne*, parce qu'il avait tué un ours (en allem. *Bær*) sur le lieu même où il voulait élever les fortifications. Ville impériale, Berne sut, après la mort de son fondateur, repousser l'attaque des seigneurs du voisinage et agrandir ses positions. Trois siècles après la mort du duc Berthold, cette petite bourgade isolée occupait le premier rang parmi les Etats de la Confédération allemande, au triple point de vue de l'étendue, de la richesse et de la puissance. Durant le XIIIe s., Berne, ayant reçu au nombre de ses habitants des bourgeois de Zürich et de Fribourg, dut lutter contre la haute noblesse, qui voulait la dominer. En 1236, elle contracta alliance avec Fribourg, Laupen, le Valais, Bienne et quelques villes du Rhin. Assiégée en 1288 par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, elle triompha de lui à la Schosshalde. En 1291, elle le vainquit encore au Donnerbühl. En 1339, elle anéantit, près de Laupen, une coalition de nobles. En 1353, elle entra, ainsi que son canton, dans la Confédération helvétique. En 1415, sur la sommation du concile de Constance et de l'empereur Sigismond, elle déclara la guerre au duc Frédéric d'Autriche et s'empara de l'Argovie. A partir de cette époque, et pendant plusieurs décennies, elle combattit sans arrêt contre Zürich, le Valais, la Savoie, les ducs de Bourgogne et de Milan. Les guerres de la Réforme (1528) et la conquête du pays de Vaud (1536) furent suivies, pour la ville et son canton, de plus de deux siècles et demi de paix et de prospérité.

Démocratique à son origine, le gouvernement devint peu à peu aristocratique. En 1536, la commune cessa d'être consultée, et la souveraineté passa à un petit nombre de familles. Les opprimés tentèrent de recouvrer leurs anciens droits par la force; mais la guerre des paysans (1653), la révolte du pays de Vaud dirigée par le major Davel (1723), et la conjuration de Henzi (1749) échouèrent, et leurs chefs furent décapités. Lorsque, en 1798, les pays sujets de Berne, l'Argovie et le pays de Vaud, se déclarèrent indépendants, sous la protection des soldats français, Berne fit un suprême effort pour maintenir son ancienne domination; mais, malgré le succès de ses troupes à Neueneck, malgré leur résistance dans le Grauholz, elle dut ouvrir ses portes au général Brune, venu du Jura, et au général Schauenberg, vainqueur de l'armée bernoise, le 5 mars 1798, à Fraubrunnen. Berne perdit alors une partie de ses possessions territoriales : l'Argovie, le pays de Vaud et la vallée de Moutier et surtout son riche trésor (6 500 000 livres tournois) envoyé à Paris; c'est en fait pour financer, grâce à lui, l'expédition d'Egypte, que Bonaparte avait fait occuper cette ville. En 1814, l'aristocratie bernoise recouvra une partie de ses privilèges politiques, et reçut, au congrès de Vienne, le Jura bernois, ancienne possession des évêques de Bâle. Mais, en 1830, une nouvelle lutte éclata entre le gouvernement et les démocrates, qui, le 31 juillet 1831, se termina par le triomphe définitif de ces derniers. La Constitution fédérale du 12 septembre 1848 fixa le siège du gouvernement fédéral à Berne, devenue alors « ville fédérale » et capitale de la Suisse.

Les administrations internationales suivantes ont leur siège à Berne : l'Union postale

BERNE : Marktgasse fontaine et tour de l'Horloge

Blason de BERNE

De gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, lampassé de gueules.

plan de BERNE

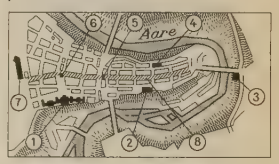

LE VIEUX BERNE

1 - Palais fédéral
2 - Cathédrale
3 - Fosse aux Ours
4 - Hôtel de ville
5 - Tour de l'Horloge
6 - Tour des Prisons
7 - Gare
8 - Rues à arcades

Phot. Viollet.

universelle, créée en 1874 ; les Bureaux internationaux pour la propriété* industrielle, littéraire et artistique, créés en 1883 et 1888 ; l'Office central des transports internationaux par chemins de fer, créé en 1893 ; l'Union télégraphique, créée en 1865, devenue l'Union internationale des télécommunications, a été transférée à Genève. (→ Biblio.)

BERNÉ, E adj. et n. Qui a été trompé : *Il est le berné de l'histoire.*

Sarah BERNHARDT dans « l'Aiglon » *ci-dessous* dans « Lorenzaccio » par L. A. Besnard

BERNE-BELLECOUR (Etienne Prosper), peintre français (Boulogne-sur-Mer 1838 - Paris 1910). Il est l'auteur de nombreuses scènes de la guerre de 1870, dont plusieurs ont été populaires : *Un coup de canon* (1872), *Sur le terrain* (1879), *Aux armes* (1891) [musée de Mulhouse].

BERNEC (Pierre), orfèvre espagnol (milieu du XIVe s.). Etabli à Valence, il a exécuté pour la cathédrale de Gerona le retable d'argent battu sur âme de bois.

BERNÈDE (Arthur), écrivain français (Redon 1871 - Paris 1937). Il se consacra surtout au drame populaire et au roman-feuilleton. A côté de son œuvre de romancier, abondante et touffue, mais généralement adroite, on lui doit, en collaboration, plusieurs livrets de pièces musicales, entre autres *Sapho,* de Massenet (1898).

BERNEKER (Erick), linguiste allemand (Königsberg 1874 - Munich 1937). Il a composé un *Dictionnaire étymologique slave,* malheureusement arrêté à la lettre M (1908-1914), et, avec Leskien*, il a dirigé la collection de manuels slaves de Carl Winter, à Heidelberg.

BERNEMENT n. m. Action de berner. ‖ Résultat de cette action. (Rare.)

BERNER v. tr. (peut-être de l'anc. franç. *bren,* son). *Fig.* Tromper quelqu'un en lui faisant croire des balivernes : *Croyez-vous* [...] *que je sois dupe de vos mensonges, et que je ne m'aperçoive pas très bien* [...] *que vous m'avez berné comme un sot ?* (Sand).
— LANGUE CLASS. Lancer quelqu'un en l'air en le faisant rebondir d'une couverture tenue par plusieurs personnes.

BERNERIE-EN-RETZ (LA), comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), sur la côte du pays de Retz ; 1 739 hab. (1 183 aggl.), en dehors de la saison. Station balnéaire.

BERNERS (John BOURCHIER, 2e lord) [exactement : « 2e baron Berners »], administrateur et érudit anglais (probabl. à Tharfield, Hertfordshire, v. 1469 - Calais 1533). Il fut chancelier de l'Echiquier sous Henri VIII, puis gouverneur de Calais. Il a traduit en anglais, dans un style savoureux : *les Chroniques de Froissart* (1523-1525), *le Livre d'or de Marc Aurèle* (1534), *l'Histoire d'Arthur de Bretagne,* et *le Roman de Huon de Bordeaux,* ainsi que divers ouvrages espagnols, tels que *l'Horloge des princes* de Guevara, et *le Castel d'amour* de Diego de San Pedro.

BERNERS (Gerald TYRWHITT WILSON, lord), diplomate et compositeur anglais (Arley Park 1883 - Londres 1950). Son œuvre s'apparente à celle de Satie : *le Carrosse du Saint-Sacrement* (1923), quatre ballets (*The Triumph of Neptune,* pour Diaghilev), des mélodies.

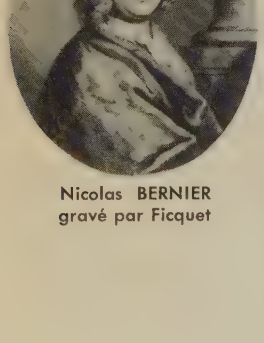

Nicolas BERNIER gravé par Ficquet

BERNESQUE adj. et n. Qui imite la manière du poète italien Berni.

BERNETE Y MORET (Aureliano DE), peintre espagnol (Madrid 1845 - *id.* 1911). Auteur de sobres paysages (*Vue du port San Isidro, les Bords de l'Avia*), il est représenté au musée Bonnat, à Bayonne, et a écrit, sur l'histoire de l'art en Espagne, divers ouvrages estimés.

BERNETTI (Tommaso), cardinal et homme d'Etat italien (Fermo 1779 - *id.* 1852). Attaché de bonne heure à l'administration pontificale, sous Pie VII, dont il avait partagé la captivité à Fontainebleau, créé cardinal par Léon XII (1826), il fut secrétaire d'Etat de 1828 à 1829, et pro-secrétaire de 1831 à 1836. Les troubles qui éclatèrent dans les Romagnes en 1831 et provoquèrent l'intervention des puissances amenèrent Bernetti à jouer un jeu de bascule délicat entre l'Autriche et la France, pour sauvegarder l'autonomie politique du Saint-Siège. L'Autriche obtint du pape, en 1836, son renvoi ; il ne joua plus, dès lors, qu'un rôle effacé.

BERNEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui berne.

BERNEVAL-LE-GRAND, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), près du littoral de la Manche ; 531 hab. (475 aggl.). Station balnéaire à Berneval-sur-Mer. La ville avait été détruite en 1944.

BERNEX, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais, au pied de la Dent-d'Oche ; 676 hab. (177 aggl.). Station d'altitude (800 m).

BERNHARD (Christoph), compositeur et théoricien allemand (Dantzig 1627 - Dresde 1692). Cet élève et membre de la chapelle de H. Schütz, à Dresde, fut fortement influencé par Carissimi, qu'il connut en Italie. Son œuvre est entièrement vocale et il excella dans tous les styles (cantates, œuvres chorales, *Missa brevis,* psaumes). Ses traités remarquables aident à comprendre le rôle que jouait la rhétorique dans la musique.

BERNHARDI (Friedrich VON), général allemand (Saint-Pétersbourg 1849 - Kunnersdorf, Silésie, 1930). Il prit part à la campagne de France de 1870, entra à l'Académie de guerre en 1873, et dirigea en 1900 la section historique du grand état-major à Berlin. Disciple de Clausevitz et de Schlieffen, stratège, philosophe et historien, Bernhardi est le théoricien militaire du pangermanisme dans ses ouvrages *Deutschland und der nächste Krieg* (*l'Allemagne et la prochaine guerre*) [1911], *Unsere Zukunft* (*Notre avenir*) [1913]. Après avoir proclamé le droit à la guerre, « facteur indispensable de la culture », « expression de la vitalité et de la force des peuples civilisés », et affirmé « que l'Allemagne n'a pas le droit de voir dans le maintien de la paix » le but de sa politique, il n'hésite pas à révéler le « devoir de la guerre », qui est une exigence morale. Ces idées marquent l'aboutissement d'un courant de pensées qui s'épanouira successivement dans le pangermanisme et le national-socialisme au cours des deux guerres mondiales.

BERNHARDT (Henriette Rosine BERNARD, dite **Sarah**), actrice française (Paris 1844 - *id.* 1923). Second prix de comédie au concours du Conservatoire, elle débuta en 1862 à la Comédie-Française, la quitta, se révéla à l'Odéon en 1869 par la délicieuse création du *Passant,* de Coppée. Rentrée à la Comédie-Française en 1872, elle obtint de brillants succès dans *Phèdre, Hernani, Ruy Blas.* Rompant brusquement avec ce théâtre (1880), elle commença la longue série de ses tournées à l'étranger (neuf en Amérique), entre lesquelles elle créa au Vaudeville *Fédora,* puis, à la Porte-Saint-Martin, *Théodora, la Tosca, Jeanne d'Arc,* etc. Devenue, en 1893, directrice de la Renaissance, elle y créa *la Princesse lointaine, Lorenzaccio, la Samaritaine, la Ville morte.* En 1898, elle loua le théâtre des Nations, place du Châtelet, auquel elle donna son nom. Elle y joua *Hamlet,* créa *l'Aiglon,* reprit *Angelo.* Amputée d'une jambe en 1915, elle parut au théâtre aux Armées, joua *Athalie,* créa *la Gloire,* de Maurice Rostand, et mourut en laissant un film inachevé.
Douée d'un merveilleux tempérament lyrique, Sarah Bernhardt tint une place quasi unique, par le charme de « sa voix d'or », la pureté de sa diction, ses qualités plastiques et la puissance dramatique de ses créations. Elle s'essaya comme auteur dramatique avec *l'Aveu, Adrienne Lecouvreur,* et laissa des *Mémoires* assez fantaisistes. (→ Biblio.)

BERNHEIM (Hippolyte), médecin français (Mulhouse 1837 - Paris 1919). Professeur agrégé à la faculté de Strasbourg (1868), il alla s'établir à Nancy et s'y consacra surtout à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion.

BERNHEIM-JEUNE (BERNHEIM, dit), famille de marchands de tableaux, originaire de Besançon, où on la trouve, dès le XVIIIe s., à la tête d'un commerce d'articles de peinture. Succédant à Joseph **Bernheim** (1799-1859), son fils, Alexandre **Bernheim** (1839-1915), ami de Delacroix, de Corot, de Courbet, vient s'installer à Paris en 1863, rue Laffitte. C'est là, en 1874, qu'il présente les impressionnistes. A partir de 1900, transférée rue Richepanse, la galerie Bernheim prend son réel essor sous la direction des deux fils d'Alexandre Bernheim : Josse **Bernheim-Jeune** (1870-1941) et Gaston **Bernheim-Jeune** (1870-1953), peintre sous le pseudonyme de GASTON DE VILLERS. Ils organisent en 1901 la première exposition en France de l'œuvre de Van Gogh, présentent Bonnard et Vuillard (1906), Cézanne et Cross (1907), Seurat et Van Dongen (1908), Matisse (1910), Boudin, les futuristes italiens et le Douanier Rousseau (1912), Raoul Dufy et Vlaminck (1921), Modigliani (1922), Utrillo (1923), Marquet (1925), Chagall (1930), après s'être installés avenue Matignon (1925). Editeurs, ils publient notamment *Manet, Van Gogh, Courbet, Lautrec, Renoir,* par Théodore Duret, *Cézanne,* par Joachim Gasquet, *Utrillo,* par Tabarant, ainsi que des albums, des reproductions en couleurs, et font paraître, de 1919 à 1926, sous la direction de Félix Fénéon, le *Bulletin de la vie artistique.*

BERNI (Francesco), poète italien (Lamporecchio, Toscane, v. 1497 - Florence 1535), sans doute empoisonné par le cardinal Cibo, à la suite d'intrigues romaines. Il mena dans plusieurs villes d'Italie, à Rome surtout, une vie insouciante, au service de différents prélats. Il a écrit un *Roland amoureux,* remaniement souvent parodique du poème de Boiardo. Mais il est surtout célèbre par ses poésies burlesques ou satiriques, souvent licencieuses, mais toujours savoureuses, dont le réalisme s'oppose aux fadaises des pétrarquisants. Dans ce genre, Berni eut de nombreux imitateurs, tels Grazzini et Mauro en Italie, et Bruscambille en France.

BERNICIE, royaume angle fondé par Ida (547-559), dont la capitale était Bebbanburg (Bamburgh). Il fut inclus dans la Northumbrie vers 634.

BERNICLE ou **BERNIQUE** n. f. (breton *bernic*). Nom usuel des coquillages du genre patelle.

BERNIER, trouvère du XIIIe s. Auteur d'une des deux versions du fabliau intitulé *le Bourgeois* d'Abbeville* ou *la Housse partie.*

BERNIER (François), médecin, voyageur et philosophe français (Joué-Etiau, Anjou, 1620 - Paris 1688). Il visita l'Orient et l'Inde, où il devint médecin d'Aurangzeb, et où il resta douze ans. Revenu en France (1688), il publia le récit de ses voyages (1699).

BERNIER (Nicolas), compositeur français (Mantes 1664 - Paris 1734). Il se rend en Italie et travaille avec Caldara à Rome. On le trouve maître de chapelle à la cathédrale de Chartres (1694-1698), puis à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. En 1703, il succède à Delalande comme sous-maître de la chapelle de Versailles. Il épouse en 1712 une fille de Marin Marais. On ne le connaît guère pendant longtemps que comme auteur des *Nuits de Sceaux,* mais son œuvre de musique religieuse révèle un style élevé, italianisant et dans le meilleur goût du grand siècle : trois volumes de motets à 1, 2 et 3 voix avec ou sans violon (1703, 1713 et 1736), dix grands motets pour chœurs à 5 voix, solos et instruments, sur les textes des psaumes. Parmi ses œuvres profanes, citons les quatre livres de cantates à 1 et 2 voix (de 1703 à 1715), ainsi que les *Airs sérieux et à boire* (1695 à 1725).

BERNIER (Etienne), prélat français (Daon, Anjou, 1762 - Paris 1806). Curé de Saint-Laud d'Angers en 1790, il joua un rôle important dans l'insurrection vendéenne et fut nommé, après la mort de Charette et de Stofflet, agent général de Louis XVIII en France. En 1800, il se rallia à Bonaparte, qui l'employa comme pacificateur en Vendée, puis comme négociateur du Concordat, qu'il signa pour la France avec Joseph Bonaparte. Il fut récompensé par l'évêché d'Orléans (1802). (→ Biblio.)

BERNIER (Louis Stanislas), architecte français (Valenciennes 1845 - Paris 1915). Il obtint le prix de Rome (1872), fut architecte de l'Observatoire, et a construit, notamment, l'Opéra-Comique.

BERNIER (René), compositeur belge (Saint-Gilles, Bruxelles, 1905). Sa production touche la plupart des genres musicaux : *le Tombeau devant l'Escaut* (orchestre), *Trio* pour flûte, violoncelle et harpe, *le Bal des ombres* (tableau chorégraphique) et divers cycles de mélodies.

BERNIÈRES DE LOUVIGNY (Jean DE), gentilhomme français (Caen 1602 - *id.* 1659), trésorier des Finances à Caen, l'un des arti-

sans de la renaissance catholique du XVIIe s. En relation avec Boudon, Jean Eudes, Marie des Vallées, Marie de l'Incarnation, Mme de La Peltrie (avec laquelle on le crut marié), il établit à Caen la compagnie du Saint-Sacrement et prit une part importante à l'établissement des Ursulines au Canada. Il a laissé des *Œuvres spirituelles*.

BERNIÈRES-SUR-MER, comm. du Calvados (arrond. de Caen), sur la Manche; 1 065 hab. (785 aggl.) [*Berniérais*]. Eglise du XIIIe s., avec un clocher haut de 67 m. Station balnéaire (5 000 estivants).

BERNIN (Gian Lorenzo BERNINI, appelé en France **le Cavalier**), architecte, sculpteur et peintre italien (Naples 1598 - Rome 1680). Elève de son père Pietro, il exécuta, à quinze ans, un *David tuant Goliath* (Villa Borghèse) qui atteste déjà une extraordinaire habileté. Le cardinal Barberini, devenu pape sous le nom d'Urbain VIII (1623), prit le Bernin à son service. Sa faveur devait se continuer sous les pontificats suivants. Chargé de tous les grands travaux, le Bernin donna à Rome sa physionomie moderne.

L'une de ses premières œuvres de sculpteur-décorateur fut, en 1624, le baldaquin de Saint-Pierre, véritable manifeste de l'art nouveau par le mouvement de l'ensemble, les jeux de couleur du bronze, l'emploi des colonnes torses. A Saint-Pierre, le Bernin travailla aussi au décor de la nef, éleva la chaire monumentale (1657), déploya enfin devant la basilique le double portique à quatre files de colonnes doriques de la colonnade (1656-1665). Le goût du Bernin pour les scénographies animées, pour les ordonnances monumentales mouvementées aux effets imprévus, s'exprima avec une vivacité remarquable dans les fontaines qu'il édifia près du palais Barberini (*fontaine du Triton*), et sur la place Navone (*fontaine des Quatre-Fleuves,* 1647-1652). En 1658, il élevait l'église Saint-André du Quirinal, sur plan ovale, avec un pronaos curviligne et une façade à frontons sur pilastres. La même année, il commençait la petite église de Castelgandolfo, en croix grecque à coupole. Son œuvre d'architecte comprend encore des travaux au palais Barberini (1629) et des plans pour le palais de Montecitorio (1650).

Comme sculpteur, après les compositions véhémentes et mouvementées que sont *Apollon et Daphné* et *l'Enlèvement de Proserpine* (1619, villa Borghèse), le Bernin exécuta une série de bustes fameux (*Scipion Borghèse,* 1622), des statues monumentales tout en drapés et en gesticulations (*Saint Longin,* Vatican), enfin des tombeaux aux lignes puissantes et onduleuses, d'une éloquence impressionnante (tombeau d'Urbain VIII, 1642-1647; tombeau d'Alexandre VII, après 1671). A la chapelle Cornaro de Sainte-Marie-de-la-Victoire, le Bernin composa, dans un cadre tout théâtral, le fameux groupe de *l'Extase de sainte Thérèse* (1644-1651), qui résume l'outrance baroque, mais s'impose par la science expressive et l'intensité dramatique. Il fut le fondateur du baroque monumental et décoratif. Les multiples aptitudes du Bernin, la fougue et l'audace de son talent, l'imposèrent à ses contemporains. Il apparaît en quelque sorte comme le metteur en scène de toute une époque.

En 1665, quittant Rome pour l'unique fois de sa vie, le Bernin, cédant aux instances de Louis XIV et de Colbert, vint en France pour y recevoir la mission de construire la façade principale du Louvre. Le roi refusa ses projets et ce fut alors que la doctrine classique triompha à la Cour, jusqu'à la fin du règne; à cet égard, le voyage du Cavalier Bernin marque une date dans l'histoire de notre art. Avant son retour dans son pays, le Bernin avait exécuté le buste du roi (musée de Versailles); ce fut à Rome qu'il sculpta la *Statue équestre de Louis XIV;* ce chef-d'œuvre ayant déplu, Girardon fut chargé de le transformer en un *Marcus Curtius,* que l'on relégua sur l'emplacement qu'il a gardé, au bord de la pièce d'eau des Suisses, loin du château. Le *Journal de voyage du Bernin en France,* rédigé par Chantelou, garde du corps du grand artiste durant tout son séjour, a paru dans la *Gazette des beaux-arts* (1883-1885), puis en volume (1930). [V. pl. BAROQUE *(architecture).*] (→ Biblio.)

BERNINA (MASSIF DE LA), l'un des plus importants massifs des Grisons, dans les Alpes, entre les hautes vallées de l'Adda et de l'Inn; 4 052 m au *pic de la Bernina.* Sa ligne de crête forme la frontière entre l'Italie et la Suisse. C'est un bloc de terrains très fortement métamorphiques, parmi lesquels dominent les gneiss, qui donnent, surtout du côté sud, de grandes échines aux parois très raides. — Le *col de la Bernina* relie la haute vallée de l'Adda (Valteline) à celle de l'Inn (Engadine); 2 327 m. Il est franchi par une route et une voie ferrée de montagne électrifiée, à écartement métrique, sur laquelle la circulation est maintenue en hiver. L'accès facile du col depuis le N. a permis au canton des Grisons d'englober le val de Poschiavo, d'aspect déjà très méridional, qui débouche dans la Valteline.

BERNINI. V. BERNIN.

BERNIQUE! interj. (mot picard; de *bren,* autre forme de *bran*). Exprime le mécompte, le désappointement : *Il faut de l'argent pour être heureux; sans argent, bernique!* (Balzac).

BERNIS (François Joachim DE PIERRE, cardinal DE), ministre et diplomate français (Saint-Marcel-en-Vivarais, auj. Saint-Marcel-d'Ardèche, 1715 - Rome 1794). L'Académie française l'élut, quand il n'avait que vingt-neuf ans (1744), pour des poésies du genre léger qui le firent surnommer **Babet la Bouquetière.** La protection de Mme de Pompadour le fit entrer dans la diplomatie et nommer ambassadeur à Venise (1752). En 1756, il présida au renversement des alliances en concluant avec l'Autriche le premier traité de Versailles. Mais ce fut malgré lui que fut signé le second traité de Versailles (1757), qui mettait à la disposition de l'Autriche, au lieu des 24 000 hommes stipulés en 1756, les meilleures armées de la France. Bernis eut en 1757 le titre de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, département qu'il dirigeait en fait depuis son retour de Venise (1755). Fait cardinal en 1758, il tomba en disgrâce, et fut nommé archevêque d'Albi (1764). Il résida dans son diocèse jusqu'à ce que le roi l'envoyât comme ambassadeur à Rome (1768-1791), où il contribua à obtenir de Clément XIV la suppression de l'ordre des jésuites (1773). En 1790, il désapprouva la Constitution civile du clergé. On a de lui des *Mémoires,* publiés en 1878. (→ Biblio.)

BERNISSART, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. d'Ath), dans le Borinage; 3 200 hab. Charbonnages célèbres pour leurs fossiles d'iguanodons et de crocodiles.

BERNISSARTIA n. m. Reptile fossile de l'ordre des crocodiliens, dont le squelette, long de plus de 1 m, a été trouvé dans le wealdien de la Belgique, notamment à Bernissart.

BERNKASTEL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Palatinat rhénan), sur la Moselle; 5 600 hab. Ruines d'un ancien château. Vins de la Moselle renommés. Centre touristique. — Gisements de plomb aux environs.

BERNOIS, E adj. et n. Qui appartient à Berne ou à ses habitants; habitant ou originaire de Berne ou du canton de Berne.

BERNOLAK (Anton), prêtre et philosophe slovaque (Slanica 1762 - Zamky-Nové 1813). Il joua un rôle important dans l'histoire intellectuelle de son pays en prenant la tête d'un mouvement qui tendait à fixer le slovaque comme langue littéraire autonome, distincte du tchèque. Dans cet esprit, il publia une *Dissertatio philologica critica de litteris Slavorum* (1787) et une grammaire (1790).

BERNON (le bienheureux), premier abbé de Cluny (Bourgogne v. 850 - Cluny v. 927). Abbé de Baume-les-Messieurs et de Gigny, il accepta de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, le gouvernement de l'abbaye de Cluny que ce prince venait de fonder (910), et s'en démit en faveur de saint Odon.

BERNON de Reichenau, théoricien allemand de la musique († Reichenau 1048). Il était abbé de cette ville depuis 1008. Il a contribué à l'introduction du *Credo* dans la messe, et écrit divers traités de liturgie et de musique.

BERNOS, comm. de la Gironde (arrond. de Langon), dans le Bazadais; 1 007 hab. (104 aggl.). Fonderie. Papeterie.

BERNOUL ou **BERNOLD de Constance,** bénédictin allemand (v. 1050-1055 - Shaffhouse 1100), canoniste et historiographe, auteur d'une chronique et d'écrits polémiques en faveur de la réforme grégorienne.

BERNOULLI, famille originaire d'Anvers, qui, vers la fin du XVIe s., se réfugia à Bâle pour se soustraire à la persécution religieuse du duc d'Albe.— JACQUES Ier, mathématicien (Bâle 1654 - *id.* 1705), destiné d'abord à la chaire évangélique, étudia malgré son père les mathématiques et l'astronomie. Il réussit à perfectionner le calcul différentiel et le calcul intégral, dont les bases venaient d'être posées par Leibniz. Seul, ou avec son frère Jean, auquel il enseigna les mathématiques, il résolut plusieurs problèmes célèbres de son temps, publia la première intégration d'une équation différentielle, donna une solution au fameux problème des isopérimètres, qui prépara le *calcul des variations* d'Euler et de Lagrange, et étendit les principes ainsi que les applications du calcul des probabilités. On peut également le considérer comme le père du calcul exponentiel. Professeur à l'université de Bâle (1687), il découvrit les propriétés remarquables de la *spirale logarithmique* (1690). — Son frère, JEAN Ier (Bâle 1667 - *id.* 1748), professeur de mathématiques à Groningen (1695), lui succéda à Bâle en 1705. Tous deux eurent la gloire d'avoir étendu et fécondé la belle découverte de Leibniz; mais ils se brouillèrent ensuite, à propos de la solution du problème des isopérimètres et, dans les débats qui en résultèrent, Jean mit une âpre animosité. Avec son esprit jaloux, il n'épargna pas même son propre fils, Daniel, auquel il reprocha son « manque de respect » pour avoir partagé avec lui le prix de l'Académie des sciences sur la déclinaison des planètes. Maître d'Euler et ami constant de Leibniz, il publia d'importants travaux sur le *calcul exponentiel,* la solution du *problème* dit *de la brachistochrone** (1696), etc. — Leur neveu, NICOLAS Ier (Bâle 1687 - *id.* 1759), professa les mathématiques à Padoue, puis le droit à Bâle. En cherchant les solutions de divers problèmes posés par ses oncles, il conçut la théorie des conditions d'intégralité des fonctions différentielles. — NICOLAS II (Groningen 1695 - Saint-Pétersbourg 1726), fils de Jean Ier. Professeur à l'université de Saint-Pétersbourg en même temps que Daniel. — DANIEL (Groningen 1700 - Bâle 1782), second fils de Jean Ier, étudia les mathématiques avec son père, puis la médecine. Professeur de mathématiques à Saint-Pétersbourg (1725-1732), il revint se fixer à Bâle, où il enseigna l'anatomie, la physique, la botanique et la philosophie. Après avoir produit en 1734 un *Mémoire sur l'inclinaison des orbites planétaires,* il étudia l'écoulement de l'eau dans les conduites, canaux ou rivières, et publia en 1738 un *Traité d'hydrodynamique* qui permet de le considérer comme un des fondateurs de cette science. Il donna les premières bases scientifiques de la théorie cinétique des gaz. Il a laissé en outre un *Traité sur les marées* (1740). — JEAN II (Bâle 1710 - *id.* 1790), frère de Daniel, étudia, avec la jurisprudence, les mathématiques, qu'il professa à l'université de Bâle. Ses travaux portent notamment sur la chaleur, les aimants et la propagation de la lumière. — Son fils, JEAN III (Bâle 1744 - Berlin 1807), s'acquit, fort jeune encore, une grande réputation. Docteur en philosophie à treize ans, astronome à l'Académie de Berlin à dix-neuf ans, il visita l'Europe et, de retour à Berlin, en 1779, il dirigea la classe des mathématiques à l'Académie de cette ville. — JACQUES II, mathématicien et physicien (Bâle 1759 - Saint-Pétersbourg 1789), frère du précédent, reçut des leçons de son oncle Daniel, et le suppléa plus tard dans sa chaire de physique expérimentale à Bâle. En 1788, il se fixa à Saint-Pétersbourg, où il professa les mathématiques et appartint à l'Académie. Il se noya dans la Néva. — CHRISTOPHE, naturaliste et physicien de la même famille (Bâle 1782 - *id.* 1863).

Bernoulli (ÉQUATION DE), équation différentielle du premier ordre, de la forme

$$\frac{dy}{dx} = P(x)y + Q(x)y^m,$$

que l'on sait intégrer en la transformant en une équation linéaire par un changement de fonction inconnue.

Bernoulli (FONCTION DE), polynôme en n, entier, de degré $p+1$ exprimant la somme

le BERNIN : « fontaine des Quatre-Fleuves », à Rome *détail*

cardinal de BERNIS par Jean-Baptiste Greuze *coll. particulière*

Jean Ier BERNOULLI *cabinet des Estampes*

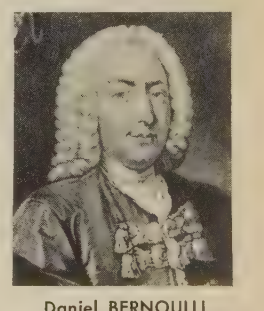

Daniel BERNOULLI d'après Rudolf Huber

Phot. Alinari, Giraudon, Larousse, Bibl. nat.

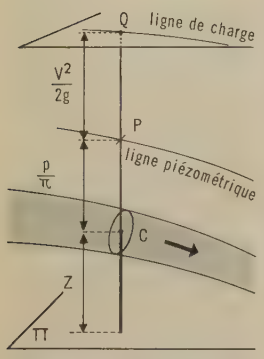

théorème de Bernoulli

des puissances premières des n premiers nombres entiers. (Dans les coefficients de ce polynôme se retrouvent les *nombres de Bernoulli.*)

Bernoulli (LOIS DE), lois relatives aux vibrations de l'air dans les tuyaux* sonores, données par Daniel Bernoulli.

Bernoulli (NOMBRES DE). V. BERNOULLIENS (*nombres*).

Bernoulli (THÉORÈME DE), théorème dû à Daniel Bernoulli et exprimant la conservation de l'énergie mécanique dans l'écoulement d'un fluide incompressible parfait. Il s'exprime par l'équation

$$Z + \frac{p}{\pi} + \frac{V^2}{2g} = C^{te}$$

le long d'un filet fluide.
Z est la cote du centre C de la section du filet au-dessus d'un plan horizontal de référence Π, p la pression du fluide dans la même section, π son poids spécifique, V la vitesse d'écoulement et g l'accélération de la pesanteur. Si l'on porte sur une verticale passant par le centre C de la section une longueur égale à $\frac{p}{\pi}$, le point P représente, exprimé en hauteur de liquide, la pression en C. Le lieu des points P est la *ligne piézométrique.* Si l'on porte au-dessus de P une longueur égale à $\frac{V^2}{2g}$, la cote du point Q obtenu, mesurée à partir du plan de référence Π, représente la *charge totale* dans la section. Le lieu des points Q est la *ligne de charge* de l'écoulement. D'après le théorème de Bernoulli, la ligne de charge est située dans un plan horizontal pour un fluide parfait. Pour un fluide réel, cette ligne est constamment descendante, par suite de l'existence des forces de frottement interne.

Bernoulli (TIRAGE AU SORT DANS L'URNE DE), en statistique, tirage d'une boule à la fois en remettant chaque fois dans l'urne la boule tirée. (Syn. TIRAGE AVEC REMISE.)

bernoulliens (NOMBRES) ou **nombres de Bernoulli**, coefficients du développement en série de l'expression

$$\frac{x}{1-e^{-x}} = 1 + \frac{x}{2} + \frac{B_2}{1.2}x^2 + \frac{B_3}{1.2.3}x^3 + \ldots + \frac{B_n}{1.2.\ldots.n}x^n + \ldots$$

Les nombres de Bernoulli sont les coefficients $B_2, B_3 \ldots B_n$, etc., dont les valeurs des premiers sont $B_1 = \frac{1}{6}$, $B_2 = \frac{1}{42}$, $B_3 = \frac{5}{66}$. Ils sont rationnels et ont été signalés, pour la première fois, dans les œuvres posthumes de Jacques Bernoulli.

Henry BERNSTEIN

BERNSTAMM (Léopold), sculpteur russe (Riga 1859 - Menton 1939). Elève de Mercié à Paris après avoir passé par l'Académie de Saint-Pétersbourg, il est l'auteur de nombreux bustes (*Chéret, Rodin, Paul Deschanel, Bonnat*). Son œuvre la plus connue reste son *Renan* (musée de Versailles).

BERNSTEIN (Julius), physiologiste allemand (Berlin 1839 - Halle 1917). Professeur de médecine à Berlin en 1871, enfin professeur titulaire de physiologie à Halle (1873). Correspondant de l'Académie des sciences (1911). Il contribua aux progrès de la science des maladies nerveuses. Il a publié : *Recherches sur la sensibilité des systèmes nerveux et musculaires* (1871), *les Cinq sens de l'homme* (2e édit., 1889).

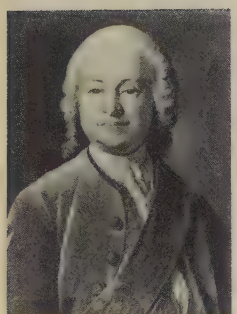

Johann von BERNSTORFF
en 1759
par Tocqué
château de Frederiksborg

BERNSTEIN (Eduard), écrivain et homme politique allemand (Berlin 1850 - *id.* 1932). Attaché à la rédaction du *Social-démocrate* de Zürich, il émigra à Londres en 1888. D'abord un des principaux théoriciens du marxisme orthodoxe, il en fit une critique incisive dans : *Sur le socialisme théorique et le socialisme pratique* (1899). Il rejetait la théorie de l'effondrement naturel de la société capitaliste et de la concentration inéluctable des capitaux. Devenu le théoricien des socialistes réformistes et évolutionnistes, il a de violentes polémiques avec les socialistes intransigeants, surtout avec Kautsky, puis avec Bebel. En 1915, il s'associa aux socialistes indépendants, puis rompit avec les indépendants extrémistes qui réclamaient la « dictature du prolétariat ». Il fut à diverses reprises élu député au Reichstag et secrétaire d'Etat au Trésor après la révolution de 1918. On lui doit : *Zur Geschichte und Theorie des Sozialismus* (1901-1904), *Ferdinand Lassalle* (1904), *Sozialismus und Demokratie in den grossen englischen Revolution* (1929), etc.

BERNSTEIN (Henry), auteur dramatique français (Paris 1876 - *id.* 1953). Fils d'un banquier israélite, il débute au théâtre en 1900 avec *le Marché*, qui indique chez le jeune dramaturge une sûre maîtrise dans la construction théâtrale et le sens du développement d'une intrigue — souvent, d'ailleurs, au détriment de l'étude des caractères —, qui se retrouveront dans les pièces suivantes, aux thèmes essentiellement centrés sur l'argent : *le Bercail* (1904), *la Rafale* (1905), *la Griffe* et *le Voleur** (1906), *Samson* (1907), *Israël* (1908), *Après moi* (1911). Mais avec *l'Assaut* (1912), qui pose un cas de conscience, et *le Secret* (1913), tragédie de caractère d'une psychologie assez pénétrante, Henry Bernstein marque une évolution vers un théâtre moins brutal, plus humain, qui s'accentue avec *Judith* (1922), *la Galerie des glaces* (1924), *Félix* (1926), *le Venin* (1928), *Mélo* (1929), *le Jour* (1931), *le Bonheur* (1932), *le Messager* (1933), *Espoir* (1934), *le Cœur* (1935), *le Cap des tempêtes* et *le Voyage* (1937), *Elvire* (1940), *la Soif* (1949), *Victor* (1950) et *Evangéline* (1952), où une place prépondérante est faite non plus à l'intérêt, mais à la vie sensuelle, avec ses illusions, ses faiblesses et ses déboires. (→ Biblio.)

BERNSTEIN (Sergheï Natanovitch), mathématicien russe (Odessa 1880). Directeur et professeur à l'Institut des sciences mathématiques de Kharkov, il a étudié plus particulièrement la théorie des fonctions.

BERNSTORFF (Johann, comte VON), homme d'Etat danois (Hanovre 1712 - Hambourg 1772). D'origine germanique, il entra très jeune au service du Danemark. Lié avec Choiseul, il avait obtenu de la France, dès 1746, la garantie de la possession du Slesvig, et négocia dans le même sens avec la Suède et la Russie. Ministre des Affaires étrangères de 1751 à 1770, il réussit, au cours de la guerre de Sept Ans, à sauvegarder une neutralité un moment mise en péril par les sympathies prussiennes de l'éphémère tsar Pierre III (1762). Mais peu après l'avènement de Catherine II (1765), la renonciation de celle-ci aux droits de sa famille sur le Slesvig et le Holstein, en échange des duchés de Delmenhorst et d'Oldenburg, parut assurer au Danemark une sécurité qui couronnait l'œuvre diplomatique de Bernstorff.

BERNSTORFF (Andreas Peter, comte VON), homme d'Etat danois (Hanovre 1735 - Copenhague 1797), neveu du précédent. Ministre des Affaires étrangères en 1773, il conclut avec la Russie une alliance défensive contre la Suède, puis en 1780, au cours de la guerre d'Indépendance américaine, une alliance de neutralité armée. Il mécontenta Catherine II en se retirant en 1788 de la guerre engagée contre la Suède. En 1797, la politique maritime de l'Angleterre l'amena à conclure avec la Suède un traité de neutralité armée pour protéger en commun leur commerce. Esprit libéral et humain, il entreprit de vastes réformes, s'intéressa aux problèmes agraires et se montra partisan du libre-échange.

BERNSTORFF (Christian Günther, comte VON), diplomate danois (Copenhague 1769 - Berlin 1835), fils du précédent. Ministre des Affaires étrangères du Danemark (1797-1810), il représenta ce pays au congrès de Vienne. Il devint ensuite ministre des Affaires étrangères de Prusse avec le consentement du souverain danois (1818-1831) et participa à ce titre au congrès d'Aix-la-Chapelle et à la préparation du futur *Zollverein*, bien qu'assez favorable à la politique de Metternich.

BERNSTORFF (Albrecht, comte VON), diplomate allemand (Dreilützow, Mecklembourg, 1809 - Londres 1873). Entré jeune dans la diplomatie prussienne, il fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Depuis 1854 jusqu'à sa mort, il a représenté la Prusse, puis l'Allemagne, à Londres, sauf pendant une courte période (1861-1862) où il détint le portefeuille des Affaires étrangères.

BERNSTORFF (Johann Heinrich, comte VON), diplomate allemand (Londres 1862 - Genève 1939), fils du précédent. Ambassadeur à Washington de 1908 à 1917, il avertit, dès 1916, son gouvernement que la reprise de la guerre sous-marine entraînerait l'entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Allemagne. Son avis n'ayant pas été suivi, il obtient néanmoins que la note allemande du 31 janvier 1917 exempte les transatlantiques américains du blocus. C'est lui qui est chargé de transmettre à son collègue en poste à Mexico le télégramme de Zimmermann promettant au Mexique l'appui de l'Allemagne dans ses revendications sur le Texas et le Nouveau-Mexique, télégramme dont le texte déchiffré par les services secrets britanniques et communiqué par eux à Washington (24 févr. 1917) provoque l'entrée en guerre des Etats-Unis. Ambassadeur à Constantinople (1917-1918), il est ensuite élu député du parti démocrate au Reichstag (1921) et s'occupe des questions internationales en tant que président de la Ligue allemande pour l'union des nations. A l'avènement de Hitler (1933), il s'exile à Genève.

BERNUS (Jacques), sculpteur sur bois (Mazan, comtat Venaissin, 1650 - *id.* 1728). Après avoir travaillé dans les ateliers de sculpture navale, à Toulon, il revint se fixer dans le Comtat, où il exécuta des sculptures en bois pour les églises de la province (notamment *le Père éternel dans sa gloire*, Notre-Dame-de-l'Observance, à Carpentras). Les « petites Vierges » de Bernus, ou de son école, sont recherchées.

Bernuy (HÔTEL DE), belle demeure élevée à Toulouse en 1503.

BERNWARD (saint) [960 ? - Hildesheim 1022], évêque d'Hildesheim (Basse-Saxe). Il collabora à l'éducation d'Otton III, fut un bon évêque et un amateur d'art passionné.

BÉROALDE ou **BÉROULD** (Mathieu), théologien protestant (Saint-Denis 1520 - Genève 1576). Ministre et professeur de philosophie à Genève, il a laissé un *Chronicon sacrae scripturae* (1575).

BÉROALDE DE VERVILLE (François Vatable), conteur français (Paris 1556 - Tours, après 1623), fils du précédent. Il abjura le calvinisme sans doute vers 1585, et devint chanoine de Saint-Gatien de Tours en 1593. Il avait étudié toutes les sciences de son temps, et écrivit notamment : *les Aventures de Floride*, où la psychologie amoureuse se développe au milieu des complications de l'intrigue (1593-1601), *les Amours d'Aesionne* (1597), *la Pucelle d'Orléans* (1599), *le Voyage des princes fortunez* (1610). Le seul ouvrage qui ait rendu célèbre son nom est *le Moyen* de parvenir* (1610). C'est un conteur alerte, héritier de Rabelais, qui, dans une langue riche et savoureuse, souvent érotique et gaillarde, sait exprimer le naturel de la conversation.

BÉROÉ n. m. ou f. Animal marin transparent, en forme de cloche aplatie. (Il vit en troupes immenses dans le plancton du large et des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée. Sous-embranchement des cténaires.)

BÉROÉ ou **BEROÊ.** Mythol. Nourrice de Sémélè. Héra emprunta ses traits pour donner à Sémélè le conseil qui la perdit. — Fille d'Aphrodite et d'Adonis. — Femme de Doryclos, compagnon d'Enée. Iris prit ses traits pour engager les Troyennes à incendier la flotte d'Enée.

BEROIA. Géogr. anc. Ville de Syrie, agrandie par Séleucos Nicator et connue depuis les croisades sous le nom de *Chaleb*, d'où *Alep**.

BERON (Petăr), écrivain bulgare (Kotel v. 1795 - Krajova, Roumanie, 1871). Il est l'auteur de l'*Abécédaire au poisson* (1824), qui édifia l'enseignement bulgare sur de nouvelles bases et qui contribua à fixer la langue littéraire moderne en l'émancipant du slavon d'Eglise. Il passa de longues années à Paris, où, sous le nom de **Pierre Béron,** il publia en langue française plusieurs ouvrages scientifiques, en particulier *Panépistème* (1861-1867).

BEROROHA, localité de Madagascar (prov. de Tuléar), ch.-l. de district, sur la Mangoky. — Le *district de Beroroha* a 17 100 hab.

BÉROSE, prêtre, historien et astronome chaldéen (Babylone 330 av. J.-C. - † ?). Contemporain d'Alexandre, fils de Philippe, il quitta Babylone pour s'établir dans l'île de Cos, où il ouvrit un cours d'astrologie ; il inventa un cadran solaire, et, au dire des

Phot. A. I., Brandt.

Anciens, il était très versé dans les sciences exactes. Bérose écrivit, vers l'an 280, une histoire de la Babylonie à partir de sources anciennes ; nous en connaissons seulement ce qui en a été conservé par Flavius Josèphe, Clément d'Alexandrie, Eusèbe et le Syncelle.

BEROSUS [zys] n. m. Petit hydrophile des étangs de l'Europe occidentale.

BÉROUL, trouvère anglo-normand du XIIe s. Il composa vers 1190 un roman de *Tristan**, dont seule la partie centrale, 4 500 vers environ, nous est parvenue. C'est une œuvre de jongleur, rédigée en vue de la déclamation ; il se peut que plusieurs auteurs y aient mis la main. Mais, plus que le roman courtois de Thomas*, le poème de Béroul semble avoir gardé la naïveté, l'âpreté et le charme douloureux de la légende primitive ; ces qualités ont été soigneusement conservées par J. Bédier, dans les passages de son adaptation empruntés à Béroul.

BEROUN, en allem. **Beraun,** v. de Tchécoslovaquie (cercle de Prague), située sur la Berounka, entre Prague et Plzeň, au S. du bassin houiller de Kladno ; 20 000 hab. Vieilles fortifications. Centre d'industries lourdes et de métallurgie de transformation, cette ville est en croissance rapide.

BEROUNKA, riv. de Tchécoslovaquie, formée à Plzeň par un ensemble de rivières disposées en éventail, qui lui apportent les eaux du Česky Les et de la Šumava (Mže, Radbuza, Úhlava), et celles des Brdy (Úslava) ; 120 km. Elle s'écoule en direction de l'E., passe à Beroun, au pied du célèbre château de Karlův Týn, et conflue avec la Vltava à l'entrée de l'agglomération de Prague.

BERQUIN (Louis DE), gentilhomme de l'Artois, conseiller du roi (Passy 1490 - Paris 1529). Ami d'Erasme, il traduisit plusieurs de ses ouvrages et quelques traités luthériens. Dans ses écrits, il s'attaquait aux théologiens, à l'Inquisition, dénonçait certaines dévotions comme superstitieuses et défendait la liberté de conscience. Trois fois emprisonné par les juges royaux, il fut, malgré la protection de François Ier, et parce qu'il ne voulut rien renier de ses opinions, condamné par le parlement de Paris à être étranglé, et brûlé en place de Grève.

BERQUIN (Arnaud), écrivain français (Bordeaux 1747 - Paris 1791). Après avoir débuté en 1774 par des idylles et des romances, il mérita de s'entendre appliquer le titre de son premier recueil de dialogues et récits pour la jeunesse, *l'Ami des enfants* (1784), que suivirent *Lectures pour les enfants* (1803), *Bibliothèque des villages* (1803), *le Livre des familles* (1803). Il emprunte la plupart de ses sujets à l'étranger, mais les traite avec une ingénuité qui est bien à lui. Il avait rédigé *le Moniteur* et collaboré à *la Feuille villageoise,* avec Guinguené.

BERQUINADE n. f. Œuvre moralisante sans vigueur, remplie de sentiments fades, écrite dans le genre de celles d'Arnaud Berquin.

BERR (Henri), professeur et historien français (Lunéville 1863 - Paris 1954). Élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de l'Université (1884), il publia une thèse, *l'Avenir de la philosophie, esquisse d'une synthèse des connaissances fondées sur l'histoire,* qui fut la préface d'une œuvre de synthèse historique qu'il débuta en fondant la *Revue de synthèse historique* (1900) et qu'il poursuivit (1920) avec la collection de l' « Evolution de l'humanité », où chacun des aspects de la pensée et de l'activité humaine, replacé dans le temps et l'espace, devait être étudié par un spécialiste selon des règles scientifiques. Il consacra sa vie à cette œuvre, qu'il ne put achever totalement avant de mourir.

BERR (Georges), acteur et auteur dramatique français (Paris 1867 - *id.* 1942). Sociétaire de la Comédie-Française de 1893 à 1925, il a tenu avec éclat les emplois de grands valets du répertoire. Il avait été nommé professeur au Conservatoire en 1900. Auteur dramatique, Berr a écrit, soit seul, soit avec Guillemaud, Paul Gavault, Louis Verneuil, des vaudevilles et des comédies. Citons : *la Carotte* (1902), *l'Irrésolu* (1903), *le Million* (1910), *Azaïs* (1925), *Maître Bolbec et son mari* (1926).

BERRA (LA), station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Fribourg), sur la montagne du même nom, au S. de Fribourg ; alt. 1 723 m.

BERRE (ÉTANG DE), étang littoral de France (Bouches-du-Rhône), communiquant avec la mer par un canal naturel appelé *canal* ou *étang de Caronte*. L'étang de Berre a 15 530 ha. De grands travaux (approfondissement du canal de Caronte, canal de Marseille) tendent à en faire une annexe de Marseille : sur ses bords ont été installées trois grandes raffineries de pétrole, à Lavera, La Mède et Berre-l'Etang : elles traitent annuellement plus de 9 millions de tonnes d'hydrocarbures bruts. On a créé en outre, à Lavera, un port pétrolier avec un poste de déchargement relié par pipe-lines aux raffineries : jusqu'alors, les grands pétroliers devaient s'alléger d'une partie de leur cargaison pour pénétrer dans l'étang, leur tirant d'eau étant supérieur à celui que permet la passe de Caronte. L'étang de Berre, sur les bords duquel s'étaient déjà installées de nombreuses industries (produits chimiques, matériaux de construction, ateliers de chemin de fer, etc.), doit devenir le premier centre pétrolier d'Europe.

BERRECHID, localité du Maroc (prov. de la Chaouïa), au S. de Casablanca ; 5 500 hab.

BERRE-L'ÉTANG, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Aix-en-Provence), sur l'*étang de Berre* ; 7 922 hab. (5 967 aggl.) [*Berratins*]. Eglise romane et gothique. Vieilles maisons. Base aéronavale. Importantes raffineries de pétrole. Industries chimiques ; caoutchouc synthétique.

BERRIANE, v. du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. de Laghouat), dans le Mzab, au N. de Ghardaïa ; 4 000 hab. Palmeraie. Gisement de pétrole.

BERRICHON, ONNE adj. et n. Qui a rapport au Berry ou à ses habitants : *Le pays berrichon ;* habitant ou originaire du Berry.
— Art culin. *A la berrichonne,* se dit d'une garniture de choux braisés, de petits oignons et de tranches de lard maigre.
— Zootechn. *Mouton berrichon, Trait berrichon,* v. part. *encycl.*
◆ N. m. Linguist. Dialecte de langue d'oïl parlé dans le Berry.
— Navig. fluv. V. MOLUSSON.
— ENCYCL. Zootechn. *Moutons berrichons.* Le Berry a été renommé de tout temps pour la production du mouton, dont il existait jadis, dans cette région, plusieurs variétés. Actuellement, on distingue deux races bien différentes : la race *berrichon de l'Indre,* qui représente l'ancienne variété de Champagne (partie boisée du Berry) et qui est remarquable par sa rusticité et sa fécondité ; et la race *berrichon du Cher,* plus précoce et mieux adaptée à la production de la viande que la première. (V. MOUTON.)
Trait berrichon. La race de chevaux de *trait berrichon* est une variété de percheron élevée dans les départements du Cher et de l'Indre.

BERRIZ n. m. (mot basque). Sports. A la pelote basque, point à rejouer à la suite d'une erreur accidentelle.

BERRO (Bernardo), écrivain et homme politique uruguayen (Montevideo 1799 - *id.* 1868). Président de la république de 1860 à 1864, il s'insurgea contre Flores en 1868 et fut tué.

BERROIA, usuellement **Vérria,** v. de Grèce, en Macédoine, ch.-l. du nome d'Émathéia, au pied du Bermion ; 18 900 hab. Centre commercial. Vestiges de remparts antiques et byzantins. Vieilles églises.

BERROUAGHIA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Médéa), dans les montagnes du Titteri, à proximité des ruines romaines de Thanaramusa ; 10 464 hab. (4 863 aggl., 953 non-musulmans).

BERROYER (Claude), jurisconsulte français (Moulins 1655 - Paris 1735). Il publia, avec Eusèbe de Laurière, une édition des *Traités de Duplessis sur la coutume de Paris,* et la *Bibliothèque des coutumes* (1699). On lui doit également un *Recueil d'arrêts du parlement de Paris* (1690).

BERRU, comm. de la Marne, arrond. de Reims, dans la Champagne pouilleuse, au N.-E. de Reims ; 301 hab. (262 aggl.). Les croupes, ou « monts » de Berru (267 m), les Allemands ont bombardé Reims pendant toute la Première Guerre mondiale. Les positions de Berru n'ont été reprises par les Français que le 5 octobre 1918.

raffineries à BERRE

BERRUER (Pierre François), sculpteur français (Paris 1734 - *id.* 1797). Grand prix de sculpture en 1756, il fut reçu à l'Académie en 1770 ; professeur en 1785. Il est un des sculpteurs de la seconde moitié du XVIIIe s. qui ont collaboré le plus heureusement avec les architectes. Il s'était lié, à Rome, avec Victor Louis et participa à l'embellissement du Grand-Théâtre de Bordeaux (les déesses et les muses qui animent l'entablement, les figures de la Comédie et de la Tragédie, qui gardent la porte d'accès aux premiers balcons). Berruer a également travaillé à la décoration de l'Ecole de chirurgie à Paris.

Blason de BERRE-L'ÉTANG

De gueules au lion d'or tenant de sa patte dextre une fleur de lis du même, au chef parti : au 1er d'azur semé de fleurs de lis d'or au lambel de cinq pendants de gueules ; au 2e d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules

BERRUGUETE (Pedro), peintre espagnol (Paredes de Nava - † Madrid 1503). Après un séjour en Italie, au château d'Urbino (1477), où il exécuta des portraits de philosophes antiques, dont certains sont au Louvre, il travailla en Castille. On lui doit le retable de l'église dominicaine Saint-Thomas d'Ávila. Le musée du Prado renferme dix panneaux extraits de deux retables commandés par Torquemada et provenant du même couvent.

BERRUGUETE (Alonso), sculpteur et peintre espagnol (Paredes de Nava v. 1490 - Tolède 1561), fils du précédent. De retour, en 1520, d'un séjour de plus de quinze ans en Italie, au cours duquel il connut Bramante et Michel-Ange, il travailla à Valladolid, Olmedo et Tolède (stalles du chœur de la cathédrale). Ses œuvres, volontiers exaltées, sont très vigoureuses de sentiment. Son chef-d'œuvre est le retable de l'église San Benito el Real de Valladolid, conservé au Musée national de sculpture de cette ville.

BERRUIER ou **BERRUYER** n. m. Casque analogue à la barbute, sans visière et avec brides jugulaires, en usage au XVe s. (On disait aussi CHAPEAU D'ALLEMAGNE.)

BERRY, prov. de France qui a formé la plus grande partie des départements du Cher et de l'Indre, et dont quelques parcelles ont été englobées dans le Loiret, dans l'Indre-et-Loire et dans la Creuse. Capit. *Bourges.* (Habit. *Berriots* ou *Berrichons*). Au contact du Massif central s'étend une dépression

Alonso BERRUGUETE
« Saint Sébastien »
musée San Gregorio à Valladolid

Pedro BERRUGUETE
« l'Apparition de la Vierge »
(détail), musée du Prado

Phot. Air-photo, Vernacci, Anderson-Giraudon.

Charles Ferdinand de Bourbon duc de BERRY *musée Carnavalet*

argileuse d'aspect bocager avec des prairies, des champs de blé, des petits bois, des arbres fruitiers et des vignes sur les versants calcaires de buttes témoins : c'est le *Boischaut*. Une ligne de côtes tournées vers le S. borde la *Champagne berrichonne*, vaste plaine de calcaire jurassique, consacrée à l'élevage des moutons et, quand le calcaire se revêt d'une mince argile de décomposition, à la culture du blé. Le paysage, monotone, est interrompu par les amples vallées du Cher et de l'Indre, couvertes de prairies bordées de peupliers et de saules. Là se trouvent *Bourges* et *Châteauroux*. A l'O., une nappe de cailloutis argileux revêt la *Brenne*, pays d'étangs, de landes, de halliers. Au N., les collines du *Sancerrois*, où la craie est protégée par une carapace siliceuse, sont un pays de forêts, de vergers. Le versant de la Loire, escarpé, porte le vignoble de *Sancerre*.

● *Histoire*. Le *Berry* (*Bituricus pagus*) n'a joué un grand rôle qu'à l'époque gauloise et romaine. Les *Bituriges Cubi* avaient pour capitale *Avaricum* (Bourges), qui devint la métropole de tout le Massif central. Les Bituriges, au temps des luttes pour l'indépendance, refusèrent de détruire leur capitale, rendant ainsi difficile la résistance de Vercingétorix. Leur pays fut intégré à l'Aquitaine, puis envahi par les Wisigoths vers 469. Devenu comté indépendant à l'époque carolingienne, il fut ensuite partagé entre le duc d'Aquitaine et les comtes d'Anjou et de Blois. Une bonne partie de la région tomba entre les mains du roi de France lorsque Eudes Harpin, vicomte de Bourges, partit à la croisade à la fin du XIe s., et le reste du Berry subit la lente pénétration des Capétiens. En 1360, Jean II le Bon l'érigea en duché et le donna en apanage à son troisième fils, Jean ; mais il revint à la Couronne en 1434, à la mort de Marie de Berry, fille de ce dernier. Ce fut le refuge de la résistance des Valois contre les Anglais au cours de la guerre de Cent Ans, avant Jeanne d'Arc : Charles VII fut alors appelé le « roi de Bourges ». Le titre de « duc de Berry » fut encore porté par la suite par plusieurs princes, notamment par le second fils de Charles X.

● *Beaux-arts*. Il n'y a pas de style du Berry, si des chefs-d'œuvre ont été produits sur son sol. Il dut en être ainsi dès l'époque romane ; le seul grand ensemble du XIe s. qui subsiste, l'abbaye de Noirlac, est cistercien. Il en alla de même à l'époque gothique : la cathédrale aux cinq portails de Bourges, construite entre 1185 et 1324, avec une grande richesse ornementale et deux suites de vitraux du XIIIe s., apparaît comme une œuvre isolée parmi ses analogues. L'admirable floraison que suscitera, vers la fin du XIVe s., le duc Jean de Berry* sera pareillement marquée de ce particularisme.

Bourges, au XVe s., verra se renouveler ce mécénat générateur de chefs-d'œuvre sans postérité. Jacques Cœur se faisait construire, entre 1443 et 1450, un palais dont le concept, fondé sur la commodité, était entièrement nouveau. L'influence italienne finit par l'emporter, substituant le souci des ordonnances régulières à la logique de l'expression. Il en subsiste, à Bourges, un charmant témoin, l'hôtel Lallemand, et les décorations intérieures des châteaux de Meillant, de Villegougis, de Valençay. Au début du XVIIe s., le Berry abrite une première expérience d'urbanisme : Henri IV y élève la petite ville d'Henrichemont, sur un plan rayonnant, à huit avenues partant d'une place centrale. Puis l'influence de Versailles domine. Levau construit pour Jérôme de Nouveau le château de Lignères ; Mansart, pour Jacques de La Fond, celui de La Ferté-Reuilly ; Bullet, le palais archiépiscopal de Bourges. Il est surprenant que tant de créations remarquables n'aient pas éveillé d'échos. Il n'y eut pas d'école de peinture du Berry, mais à peine, au XVIIe s., un atelier prospère, celui de Jean Boucher (1568-1635), moins connu pour la quinzaine de tableaux religieux qu'il a laissés que pour avoir été le premier maître de Mignard. (→ Biblio.)

Marie-Caroline de Bourbon-Sicile duchesse de BERRY par Gérard *musée de Versailles*

Berry (CANAL DU), canal qui unissait la Loire au Cher. Il commence à Beffes, au N. de Nevers, sur le canal latéral à la Loire, remonte la vallée de l'Aubois et aboutit à Saint-Amand ; puis il suit le Cher jusqu'à Montluçon. Une seconde branche du canal descend la vallée de l'Auron, passe à Bourges et à Vierzon ; elle suit le Cher jusqu'à Saint-Aignan. Ce canal étroit, mis en service entre 1831 et 1839, est aujourd'hui désaffecté ; les péniches qui l'empruntaient ne pouvaient porter que des charges de 60 t.

BERRY (Jean DE FRANCE, duc DE), prince capétien (Vincennes 1340 - Paris 1416), comte de Poitiers (1356-1360), duc de Berry et d'Auvergne (1360-1416), troisième fils du roi Jean II le Bon. Après la bataille de Poitiers, en vertu du traité de Brétigny, il resta comme otage en Angleterre jusqu'en 1367. Sous le règne de son neveu Charles VI, il se signala dans son gouvernement de Languedoc, de 1380 à 1388, par des extorsions et des malversations. Privé de cette charge lors de l'arrivée au pouvoir des Marmousets, il se vengea lorsque Charles VI devint fou. Il partagea alors l'autorité avec son frère le duc de Bourgogne et avec son neveu le duc d'Orléans. Entre ces deux derniers, il joua d'abord un rôle de conciliateur, tout en manifestant des préférences pour le duc de Bourgogne. Il réprouva le meurtre du duc d'Orléans par Jean sans Peur en 1407, mais il n'empêcha pas celui-ci de fuir. Mal récompensé de sa neutralité bienveillante, il fit volte-face et, à partir de 1410, sans abandonner son rôle

Jean de France, duc de BERRY *détail* des « Très Riches Heures » *musée Condé, à Chantilly*

de médiateur, favorisa les Armagnacs, pour traiter ensuite avec les Anglais en 1412. Nommé capitaine de Paris et lieutenant du Languedoc (1413), doté de pensions, il put alors régler presque toutes ses dettes, dont l'importance s'explique par ses goûts dispendieux. Cet homme vaniteux, sensuel, sans scrupule, protégea intelligemment les arts et les lettres et fut un mécène. Il fit décorer magnifiquement ses châteaux de Mehun-sur-Yèvre, Riom, Poitiers, Bicêtre. André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, Jean de Cambrai et les frères de Limbourg travaillèrent pour lui. Sa « librairie » a contenu certains des plus beaux manuscrits du siècle : *Psautier* et surtout *Très Riches Heures du duc de Berry* (musée Condé, Chantilly).

BERRY (Charles DE FRANCE, duc DE), prince capétien (1446-1472), duc de Berry, puis de Normandie et enfin de Guyenne, quatrième fils du roi Charles VII. Il intrigua souvent contre son frère Louis XI, notamment pendant la ligue du Bien public.

BERRY (Charles DE FRANCE, duc DE), petit-fils de Louis XIV et troisième fils du grand dauphin (1686 - Marly 1714, vraisemblablement des suites d'un accident de cheval). Il épousa l'aînée des filles du duc d'Orléans.

BERRY (Marie Françoise Elisabeth d'ORLÉANS, duchesse DE), fille aînée du Régent (Saint-Cloud 1695 - Meudon 1719). Elle épousa, à quinze ans, Charles, duc de Berry. Née, selon Saint-Simon, avec un esprit supérieur, douée d'un grand charme, elle fut d'abord une enfant gâtée, ensuite une femme perdue. Les orgies crapuleuses auxquelles elle se livrait en compagnie de son père sont restées célèbres, et un soupçon d'inceste pèse sur elle. Elle eut pour amant, à la fin de sa courte vie, un Gascon nommé Rions qu'elle paraît avoir épousé secrètement. Relevée trop vite d'un accouchement laborieux, elle mourut à la suite d'une fête nocturne. Aucun prélat n'osa prononcer son oraison funèbre. (→ Biblio.)

BERRY (Charles Ferdinand DE BOURBON, duc DE), prince français (Versailles 1778 - Paris 1820). Second fils du comte d'Artois (Charles X) et de Marie-Thérèse de Savoie, il émigra avec ses parents en 1789, servit dans l'armée de Condé, puis, en 1801, s'établit en Angleterre, où il épousa Anna Brown, dont il eut deux filles. Rentré en France en 1814, il dut s'enfuir à Gand avec son oncle, et revint à Paris le 8 juillet 1815. Sa famille, qui n'avait pas voulu reconnaître son premier mariage, lui fit épouser, en 1816, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile. De cette union naquirent deux enfants : une fille née en 1819, qui devint duchesse de Parme, et un fils posthume, Henri, comte de Chambord. Le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné au sortir de l'Opéra, par Louvel. Cet acte terroriste, qui était le fait d'un isolé quelque peu déséquilibré, servit de prétexte aux ultras pour obtenir le départ du ministre constitutionnel Decazes et le retour à une politique d'autorité. (→ Biblio.)

BERRY (Marie-Caroline DE BOURBON-SICILE, duchesse DE), femme du précédent (Caserte 1798 - Brünnsee, province de Styrie, Autriche, 1870). Fille aînée de François, duc de Calabre, depuis roi des Deux-Siciles, elle épousa, en 1816, le duc de Berry. Intelligente, fine et vive, elle tenta d'animer la cour assez froide de la Restauration. Après l'assassinat de son mari (févr. 1820), elle donna le jour au duc de Bordeaux, futur comte de Chambord. Ayant suivi Charles X dans son exil en 1830, elle chercha à assurer le retour sur le trône de son fils, devint l' « Amazone » du parti légitimiste et rentra en France, en 1832, pour tenter d'y organiser un soulèvement contre Louis-Philippe. Déçue par le peu d'écho que son entreprise avait eu en Provence, elle gagna la Vendée, en dépit de tous les conseils de prudence. Après l'échec de son équipée (juin 1832), abandonnée, trahie, elle fut arrêtée et enfermée à la forteresse de Blaye. En mai 1833, elle y accouchait d'une fille, qu'elle déclara le fruit d'un mariage secret avec le comte Lucchesi-Palli. L'événement, exploité par le gouvernement de Louis-Philippe, fit scandale et enleva à la duchesse tout crédit moral et politique. Libérée peu après, elle se retira à Palerme. (→ Biblio.)

BERRY (Jules PAUFICHET, dit **Jules**), acteur français (Paris 1889 - *id.* 1951). Il fit au Boulevard une brillante carrière, créant presque toutes les pièces d'Alfred Savoir. Au cinéma, on le spécialisa dans des rôles d'aventurier mondain. Sa création du diable, dans le film de Marcel Carné *les Visiteurs du soir* (1942), fut son plus grand succès.

BERRY (André), écrivain français (Bordeaux 1902). Élève des poètes du Moyen Age et de Villon, usant d'une langue drue et savoureuse, mêlée de termes dialectaux, il a publié une œuvre abondante de poète, de romancier et d'érudit : *Florilège des troubadours* (1930), *les Lais de Gascogne* (1933), *les Aïeux empaillés* (1938), *les Esprits de Garonne* (1941-1943), *les Expériences amoureuses* (1946-1950), *Songe d'un païen moderne* (1951), *l'Ancien d'Europe* (1954).

BERRY - AU - BAC, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), sur l'Aisne ; 465 hab. (283 aggl.). Le bourg est situé à un passage de l'Aisne très disputé au cours des guerres. Les Belges y furent défaits par César en 56 av. J.-C. Napoléon l'utilisa au cours de la campagne de France. — A proximité s'élève la cote 108, restée célèbre par la guerre de mines qui s'y est poursuivie en 1917. C'est près de Berry-au-Bac que les premiers chars français sont entrés en action, le 16 avril 1917, aux ordres des commandants Bossu et Chaubès.

BERRYER (Nicolas René), comte **de La Ferrière**, magistrat et ministre français (Paris 1703 - † 1762). Il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant du Poitou. Lieutenant de police en 1747, il suscita des émeutes à Paris par ses enlèvements d'enfants et de mendiants pour la Louisiane (1755). Il fut ensuite conseiller d'Etat, ministre de la Marine, et, à ce titre, ayant les colonies dans son département, il a été rendu responsable de la perte du Canada. Il fut enfin garde des Sceaux en 1761.

Phot. Bulloz, Neurdein, Giraudon.

BERRYER (Pierre Nicolas), avocat français (Sainte-Menehould 1757 - Paris 1841). Il s'est particulièrement fait connaître par la défense du maréchal Ney et a laissé de curieux *Souvenirs* (1839).

BERRYER (Pierre Antoine), avocat et homme politique français (Paris 1790 - Angerville-la-Rivière, Loiret, 1868), fils du précédent. Inébranlable dans sa foi catholique comme dans ses conceptions royalistes, Berryer se montra néanmoins ouvert aux idées modernes et sensible à la notion de progrès. Orateur de très grande classe, il aida son père dans la défense de Ney, fit acquitter Cambronne et défendit la cause de la liberté de la presse à l'occasion des procès de Lamennais (1826) et de Chateaubriand (1832). Il soutint le droit d'association des ouvriers (1844-1845) et la liberté des congrégations religieuses (1845). Depuis 1830, il était à la Chambre le porte-parole des légitimistes. Il tenta inutilement de détourner la duchesse de Berry de son équipée vendéenne. Arrêté cependant comme complice, il fut acquitté par la cour d'assises de Blois (oct. 1832). A l'Assemblée nationale de 1848 comme au Corps législatif de 1863, il défendit encore le principe de la légitimité de droit divin. Ses plaidoiries et ses discours parlementaires ont été publiés (1876-1878). [Acad. fr., 1852.]

BERSABÉE (en hébr., le « puits du serment »). Géogr. anc. Localité du Néguev appartenant à la tribu de Siméon. Elle marquait la limite S. de la Terre promise, dont la limite N. était Dan, d'où l'expression *de Dan à Bersabée* employée fréquemment dans la Bible pour signifier tout Israël. C'est l'actuelle *Birsheba*.

BERSAGLIER n. m. (de l'ital. *bersaglio*, but, cible, fronde). Soldat d'infanterie légère de l'armée italienne. (Créés par La Marmora en 1836 comme troupe d'élite de l'infanterie de montagne piémontaise, les bersagliers s'illustrèrent ensuite dans toutes les campagnes menées par l'Italie en Afrique et en Europe.) || Pl. *des* BERSAGLIERS OU BERSAGLIERI.

BERSARIEN n. m. (du bas lat. *bersa*, claie d'osier et cible). Officier forestier et louvetier, sous les Carolingiens.

BERSÉE, comm. du Nord (arrond. de Lille), dans la région lilloise, au S.-E. de Pont-à-Marcq ; 1 561 hab. (488 aggl.). Semences et graines. Eglise du XVIe s. (tour des XVIe et XVIIe s.). Château du XVe s., remanié au XVIIe et au XVIIIe s.

BERSERK n. m. (littéralement « ours-homme »). Myth. scand. Géant vêtu d'une chemise en peau d'ours. (Les géants se transformaient pendant le combat, selon la légende, et sous l'action de la colère portée à son paroxysme en des sortes de « loups-garous », les berserks, capables des plus surprenants exploits, mais toujours maîtres d'eux. L'accès de rage passé, ils tombaient dans un état de prostration complète, conforme à l'idée tirée des contes des « Sagas » et selon laquelle cette frénésie ne serait que l'extériorisation d'une maladie mentale et physique. Puis, le mythe se transformant, le berserk ne fut plus qu'un simple assassin.)

BERSEZIO (Vittorio), écrivain italien (Peveragno 1828 - Turin 1900). Il ne reste connu que par *les Misères de Monsù Travet*, comédie écrite en piémontais, où il raconte les malheurs d'un pauvre petit employé bon, naïf et vaniteux.

BERSIER (Jean Eugène), peintre et graveur français (Paris 1895). Il a publié la *Lithographie originale en France, la Gravure* (1947), *l'Influence de l'Italie dans la peinture hollandaise*. Il est l'auteur de peintures murales à la faculté des lettres de Dijon, au théâtre municipal de Belfort, et a illustré notamment *Retour de Hollande*, de Paul Valéry. Il est représenté au musée national d'Art moderne et a été nommé, en 1960, professeur chef d'atelier à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

BERSON, comm. de la Gironde (arrond. de Blaye-et-Sainte-Luce) ; 1 474 hab. (320 aggl.). Eglise en partie romane. Crus des côtes de Blaye.

BERSOT (Pierre Ernest), philosophe et écrivain français (Surgères 1816 - Paris 1880). En 1846, il soutint sa thèse sur *la Liberté et la Providence, d'après saint Augustin*. Professeur au lycée de Versailles, il refusa, après le coup d'Etat, de prêter serment, fut considéré comme démissionnaire, et s'adonna exclusivement au journalisme et à la littérature. De 1871 à sa mort, il fut directeur de l'Ecole normale supérieure, poste où il exerça une grande influence. On lui doit : *Du spiritualisme et de la nature* (1846), *Essai sur la Providence, Etudes sur le XVIIIe siècle* (1885), *Essai de philosophie et de morale*, etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1866.)

BERSUIRE ou **BERCHEURE** (Pierre), érudit français (Saint-Pierre-du-Chemin, près de Bressuire [d'où son nom] - † Paris 1362). D'abord franciscain, puis bénédictin, il connut Pétrarque à Avignon, et fut l'un des secrétaires de Jean le Bon, qui lui commanda une traduction de Tite-Live (1352-1356).

BERT (Paul), physiologiste et homme politique français (Auxerre 1833 - Hanoï 1886). Docteur en médecine et ès sciences, il devint professeur de zoologie à la faculté de Bordeaux, puis enseigna à Paris la physiologie à la faculté des sciences et à l'Ecole des hautes études. Après 1870, il devint secrétaire général de l'Yonne, préfet du Nord, fut élu en 1872 député de l'Yonne, où il fut constamment réélu, vota avec les républicains radicaux, contribua à toutes les réformes sur l'enseignement, notamment à l'adoption de la gratuité et de l'obligation de l'instruction primaire. Ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Gambetta (14 nov. 1881 - 26 janv. 1882), il fut nommé, en janvier 1886, gouverneur général de l'Annam et du Tonkin. Il avait commencé une série d'importantes réformes au point de vue administratif et commercial, lorsqu'il fut emporté par la dysenterie. Son œuvre scientifique concerne la physiologie générale ; il réalisa ses études physiologiques grâce aux greffes et aux transplantations. Il s'est particulièrement préoccupé de la physiologie de la respiration et de l'influence des variations de pression de l'atmosphère, du gaz carbonique, de l'oxygène ; de la physiologie des anesthésiques, de l'action de la lumière sur les êtres vivants... On lui doit : *De la greffe animale* (1863), *Recherches sur les mouvements de la sensitive* (1867-1870), *la Pression barométrique* (1877), *Leçons de zoologie* (1881), *l'Enseignement laïque* (1881), *Leçons d'anatomie et de physiologie animales* (1885), etc. (Acad. des sc., 1882.)

BERTA n. m. Langue négro-africaine du Fazogl.

BERTACCHI (Giovanni), écrivain italien (Chiavenna 1869 - Milan 1942). Professeur à l'université de Padoue, il a publié, outre divers ouvrages de critique, plusieurs recueils de vers : *Petits Poèmes lyriques* (1898), *Lyriques humaines* (1903), *les Charmes du passé* (1905), qui séduisent par leur simplicité et leur fraîcheur.

BERTAIRE, BERTHAIRE ou **BERTHIER** (saint), abbé du Mont-Cassin, de 848 (ou 856) à 883, où il développa les études classiques. Il a écrit des poésies latines. Il fut assassiné par les Sarrasins. — Fête le 23 octobre.

BERTALI (Antonio), compositeur italien (Vérone 1605 - Vienne 1669). Dès 1623, il s'installe à la cour viennoise, où il devient très célèbre. On lui doit 600 compositions dans les genres religieux, instrumental et théâtral. Dans le drame lyrique, il continue la tradition vénitienne de Monteverdi.

BERTALL (Charles Albert D'ARNOUX, dit), dessinateur et caricaturiste français (Paris 1820 - Soyons, Ardèche, 1882). Ce fut Balzac qui lui suggéra son pseudonyme, anagramme de son prénom. Fournisseur attitré de l'éditeur Barba pour des éditions populaires, il a publié, en outre, un grand nombre de dessins dans *l'Illustration, le Grelot, le Journal pour rire*, ainsi que des albums (*la Comédie de notre temps, les Plages de France*). Son métier est habile, mais sans personnalité, son comique assez banal.

BERTANI (Agostino), médecin et homme politique italien (Milan 1812 - Rome 1886). Ardent partisan de Mazzini, il prit part au mouvement national de 1848 et dut, lors de la réaction de 1849, se retirer à Gênes, où il devint, en 1860, le collaborateur de Garibaldi dans l'organisation de l'expédition des « Mille ». Député de Milan depuis 1860, il fit partie du groupe républicain, où il eut une attitude conciliante. Il dirigea une enquête sur l'état de l'agriculture, qui aboutit à l'élaboration de lois sociales, et prépara un code sanitaire italien.

BERTAUT (Jean), poète français (Donnay, Normandie, 1552 - Séez 1611). Il fut conseiller au parlement de Grenoble, lecteur d'Henri III et membre de l'Académie du Palais, aumônier de Marie de Médicis, et évêque de Séez en 1606. Dans ses premiers essais, il célèbre les événements de la Cour ; il imite Ronsard et Desportes dans ses poésies d'amour, où les pointes, les antithèses et les thèmes pétrarquistes fleurissent avec délicatesse. On trouve déjà chez lui une éloquence digne de Malherbe et de Corneille, et parfois un accent « lamartinien ». Dans ses *Œuvres complètes* (1620), on cite souvent sa pièce *Pour une nuit trop claire*, et le refrain *Félicité passée*.

BERTAUX (Emile), historien d'art français (Fontenay-sous-Bois 1869 - Paris 1917). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1888), membre de l'Ecole de Rome, professeur à la faculté des lettres de Lyon, conservateur du musée Jacquemart-André, directeur de *la Gazette des beaux-arts*, il a publié *l'Art dans l'Italie méridionale, de la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou* (1903), *Rome* (1904-1905), *Donatello* (1910), *Études d'histoire et d'art* (1911) et a collaboré à l'*Histoire de l'art* d'André Michel.

Pierre Antoine BERRYER « endort l'Assemblée » caricature de Daumier

BERTAVELLE n. f. V. BARTAVELLE.

BERTCHOGOUR, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), au S. de l'Oural, au pied des monts Mougodjari, sur la voie ferrée d'Ouralsk à Tachkent. Mines de houille.

BERTEAU (Martin), violoncelliste et compositeur français (Valenciennes 1700 - † 1756). Virtuose célèbre, il se fait entendre à Paris pour la première fois en 1739. On lui doit des concertos et des sonates.

BERTEAUCOURT-LES-DAMES, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), dans le Ponthieu ; 1 171 hab. Eglise du XIIe s., en partie reconstruite au XIXe s., et qui faisait partie d'une abbaye bénédictine fondée en 1095. Filature et tissage du jute.

BERTEAUX (Henri *Maurice*), homme politique français (Saint-Maur-des-Fossés 1852 - Issy-les-Moulineaux 1911). Agent de change, maire de Chatou, député radical de 1893 à 1910, promoteur de l'impôt général sur le revenu, plusieurs fois ministre de la Guerre (1904, 1905, 1911), il fut tué par un avion.

Paul BERT

BERTELIN (Albert), compositeur et théoricien français (Paris 1872 - *id.* 1951). On lui doit 2 oratorios, de la musique de chambre et des mélodies, un *Traité de composition musicale*, un *Traité d'harmonie* et un *Traité de contrepoint* (1951).

Bertelsmann, maison d'édition allemande, installée à Gütersloh et fondée en 1835, l'une des plus importantes d'Allemagne (15 à 20 p. 100 de toute la vente de livres). Son fonds, originairement consacré à la littérature, s'est étendu depuis la Seconde Guerre mondiale à d'autres domaines : encyclopédies, vulgarisation scientifique, livres pour la jeunesse, ouvrages illustrés, cartographie. G. Hauptmann, P. Ernst, Bernt von Heiseler, A. Zischka, A. E. Johann figurent à son catalogue. Elle a créé, en 1950, un Club du Livre « Bertelsmann Lesering », réunissant plus de deux millions de membres.

BERTEM, en franç. **Berthem,** comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), à l'O. de Louvain ; 3 000 hab. Eglise de la fin du Xe s. Brasserie.

BERTEROA n. m. Plante à petites fleurs blanches à tige souvent violacée, que l'on trouve parfois dans les rocailles, dans le ballast des voies ferrées, principalement en Lorraine. (Famille des crucifères.)

Bertha (de *Bertha Krupp*, fille de l'industriel allemand d'Essen), surnom donné, pendant la Première Guerre mondiale, d'abord à un mortier de 420 mm employé par les Allemands contre Anvers en 1914 (*Dicke Bertha*), et surtout à des canons de 210 et 240 mm qui tirèrent sur Paris en 1918. Ces pièces, en batterie à Crépy-en-Laonnois, puis à Beaumont-en-Beine (Aisne), à 120 km de la capitale, effectuèrent de nombreux tirs (367 obus) sur Paris, du 23 mars au

le comte de Mortsauf illustration de BERTALL pour « le Lys dans la vallée » de Balzac

Phot. Arch. phot., X, Larousse.

9 août 1918, notamment sur l'église Saint-Gervais, le Vendredi saint, causant la mort de 91 personnes. (Pertes totales du fait de la Bertha : 256 tués, 620 blessés.) Son tube (34 m de long) devait être remplacé après avoir tiré 65 coups. (La flèche de la trajectoire du projectile atteignait 40 km.)

BERTHAULT (Pierre Gabriel), graveur français (Saint-Maur 1748 - Paris 1819). On lui doit des interprétations des dessins de Prieur et de Châtelet pour les *Tableaux de la Révolution française* (1791-1796).

BERTHAUT (Jean), général français (Genlis 1817 - Paris 1881). Organisateur en 1869 de la Garde mobile dans le Nord et l'Est, il la conduit à Paris sur l'ordre de Trochu en 1870. Ministre de la Guerre en 1876 et 1877. Auteur de *Principes de stratégie* (1881).

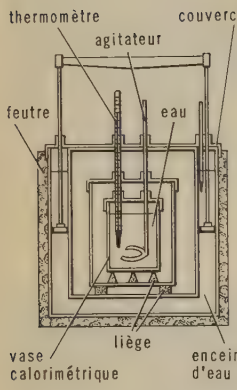

calorimètre de Berthelot

BERTHE n. f. (de la reine *Berthe*). Garniture composée d'un volant droit fil ou taillé en biais ou en forme, et posé sur un décolleté ou une encolure de robe ou de blouse. || Natte, bandeau de faux cheveux. || *A la berthe*, en doubles bandeaux plats, les cheveux divisés sur le front.

BERTHE (sainte), épouse de saint Gombert, fondatrice du monastère d'Avenay, près de Reims, assassinée vers l'an 680. — Fête le 1er mai.
— Une autre sainte **Berthe** vécut aussi au VIIe s., et fut fondatrice et abbesse du monastère de Blangy (Artois). — Fête le 4 juillet.

BERTHE, princesse franque († 616), fille de Charibert, mariée au roi de Kent, Aethelbert. Elle favorisa la prédication de la mission conduite par saint Augustin* de Canterbury.

BERTHE ou **BERTRADE**, dite **au grand pied**, fille de Caribert, comte de Laon († Choisy-au-Bac 783). Elle épousa Pépin le Bref et fut la mère de Charlemagne et de Carloman. Son surnom vient, dit-on, de ce qu'elle avait un pied plus grand que l'autre.

Berthe au grand pied, roman écrit vers 1275 en laisses monorimes de vers de douze syllabes, par le trouvère Adam (ou Adenet) Le Roi. Fille de Blanchefleur, reine de Hongrie, Berthe au grand pied est demandée en mariage par Pépin. Elle arrive à la cour avec sa suivante Margiste, qui, fourbe et ambitieuse, substitue sa fille Alerte à la jeune princesse. Celle-ci, conduite dans une forêt pour être mise à mort, échappe et passe huit années chez un garde-chasse à filer la quenouille. Enfin Blanchefleur, venue à la cour pour voir sa fille, découvre l'imposture, parce qu'Alerte n'a pas comme Berthe un pied plus grand que l'autre. Un jour qu'il chasse, Pépin retrouve par hasard Berthe dans la forêt. (Ce thème se retrouve dans l'histoire de Geneviève de Brabant.)

Marcelin BERTHELOT
par Auguste Rodin

BERTHE, fille de Charlemagne et de Hildegarde. Elle fut la maîtresse d'Engilbert et la mère de Nithard, historien de Charlemagne.

BERTHE (860 ? - Lucques 925), fille du roi de Lorraine, Lothaire II, épouse de Thibaud, comte d'Arles, puis d'Adalbert II de Toscane ; régente de Toscane au nom de son fils Guy (913). Prisonnière avec lui de Bérenger Ier, roi d'Italie, elle fut relâchée (916) du fait du soulèvement de la Toscane en sa faveur.

BERTHE, princesse de Bourgogne (964 ? - 1024 ?), deuxième fille du roi Conrad le Pacifique et de Mahaut de France, et petite-fille de Louis IV d'Outremer, roi de France, et de Gerberge de Saxe. Elle épousa Eudes Ier, comte de Blois et de Chartres (978 - 996), puis, en 996, Robert II le Pieux, roi de France, séparé de sa première femme. Malheureusement, Gerberge de Saxe était la sœur d'Avoye, femme de Hugues le Grand et grand-mère de Robert ; en outre, le roi de France était parrain d'un enfant de Berthe. L'Eglise anathématisa les deux époux, Robert résista, puis, Berthe ne lui donnant pas d'enfant, il se sépara d'elle en 999 pour épouser Constance, fille de Guillaume Ier, comte de Provence et d'Arles.

BERTHE de Hollande († 1094), fille du comte Florent Ier et de Gertrude de Saxe. En 1072, elle épousa Philippe Ier, roi de France, qui la répudia en 1092 pour se remarier à Bertrade de Montfort. Elle était la mère de Louis VI le Gros.

BERTHEAUME (Isidore), violoniste français (Paris 1751 - Saint-Pétersbourg 1802). Soliste, puis directeur du Concert spirituel de Paris. Après la Révolution, il se fixa en Allemagne, puis à Saint-Pétersbourg (1802). On lui doit des sonates et des concertos pour violon.

BERTHELÉE n. f. Technol. Truelle à dégrossir et à couper les enduits.

BERTHÉLEMY (Henry), jurisconsulte français (Oucques 1857 - Paris 1943). Professeur à la faculté de Lyon, en 1884, il devient, en 1892, adjoint au maire de cette ville. Professeur à la faculté de droit de Paris, il en est élu doyen en 1922. Il expose, en 1900, dans son *Traité élémentaire de droit administratif*, la théorie des actes d'autorité et des actes de gestion qui, selon lui, permet la répartition des compétences entre les tribunaux administratifs (actes d'autorité) et les tribunaux judiciaires (actes de gestion). [Acad. des sc. mor. et polit., 1919.]

BERTHELLEMY (Jean Simon), peintre français (Laon 1743 - Paris 1811). Membre de l'Académie de peinture en 1781, il excellait dans la perspective ; on lui doit de beaux plafonds (Fontainebleau et Paris, palais du Luxembourg).

BERTHELOT (Pierre), poète satirique français, mort assassiné en 1615. Secrétaire du duc de Nemours, il fréquenta en Savoie Honoré d'Urfé, et, à Turin, Marino. A Paris, il avait appartenu au groupe des satiriques, aux côtés de Sigogne et de Motin. Il eut, en 1607, une querelle avec Régnier. Ses poésies ont une verve pittoresque et souvent ordurière.

BERTHELOT (Guillaume), sculpteur français (Paris 1559 - *id.* 1648). Il travailla d'abord à Rome pour le pape Paul V. Sculpteur de Marie de Médicis en 1620, il devint un des artistes favoris de Richelieu. Il exécuta certains travaux au Luxembourg pour la reine mère, à la Sorbonne et à Richelieu pour le cardinal, où il sculpta pour la porte principale du château un *Louis XIII* de marbre, à la romaine, qui est conservé, mutilé, à Poitiers, et une *Renommée* de bronze qui était célèbre, mais a disparu.

BERTHELOT (Pierre), marin et missionnaire français (Honfleur 1600 - Atjeh, Sumatra, 1638). Dès 1619, il partit pour les Indes orientales comme aide-pilote. Ses services de pilote-major lui valurent d'être anobli par le vice-roi portugais des Indes, en 1630. En 1634, il se fit carme à Goa. Le sultan d'Atchin l'ayant mis en demeure de choisir entre l'apostasie et la mort, il refusa d'abjurer et fut décapité. Cosmographe du roi de Portugal, il fut l'un des meilleurs cartographes de son temps pour la côte orientale de l'Afrique et l'archipel asiatique.

BERTHELOT (François), premier fermier général des poudres et salpêtres sous Louis XIV (1626 - 1712). Fils d'Etienne Berthelot, collaborateur de Colbert et de Louvois, il fournissait au roi, en qualité d'intendant des vivres, de la mèche qu'il fabriquait dans une manufacture de Pont-Sainte-Maxence. En 1664, il prit à bail, pour neuf ans, la fourniture générale des poudres et salpêtres, et reçut le titre de commissaire général des poudres et salpêtres. Un arrêt du conseil du Roi (1678) fit de lui le premier fermier général des poudres et salpêtres. En 1690, son âge l'obligea à résilier sa charge en faveur de son fils, Berthelot de Pléneuf. La Bruyère (*Caractères*, chap. IV) a fait de François Berthelot un portrait de « parvenu ». Cependant, il sut se montrer compétent et bon organisateur.

BERTHELOT (Claude François), mécanicien français (Château-Chalon, Jura, 1718 - Noailles, Oise, 1800). Fils d'un ouvrier, il s'instruisit seul et devint professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. Il inventa des moulins à bras (1763).

BERTHELOT (Marcelin), chimiste français (Paris 1827 - *id.* 1907). Fils d'un médecin, il est élève au lycée Henri-IV, où il est le camarade de Renan, dont il demeure l'ami. Il ne prépare aucune grande école, mais fréquente le laboratoire de Pelouze, où il s'initie à la recherche expérimentale. C'est ainsi qu'en 1851 il entre au Collège de France comme préparateur de Balard. Il y réalise sa première synthèse, celle de l'alcool méthylique, et est reçu docteur ès sciences en 1854, avec une thèse remarquable sur les *Combinaisons de la glycérine avec les acides, et reproduction des corps gras naturels.* Il obtient alors une chaire à l'Ecole supérieure de pharmacie en 1859, puis au Collège de France en 1865. Il entre à l'Académie de médecine en 1863, à l'Académie des sciences en 1873, à l'Académie française en 1901. En 1877, il est appelé au poste d'inspecteur général de l'enseignement supérieur ; l'année suivante, il est nommé président de la commission des substances explosibles. En 1881, le Sénat l'élit sénateur inamovible ; il prend place au groupe de l'union républicaine. En 1886, il entre dans le ministère Goblet (Instruction publique et Beaux-Arts) jusqu'en 1887, puis il est ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Bourgeois (1895-1896). Il meurt à quatre-vingts ans, quelques instants après sa femme, à laquelle il est incapable de survivre ; tous deux reposent au Panthéon.
On doit à Berthelot des travaux nombreux et variés, qui font de lui l'un des plus grands chimistes de l'époque moderne. Expérimentateur remarquable et théoricien de talent, il commit toutefois la faute de s'opposer de toute son autorité à l'emploi de la notation atomique. Ses recherches expérimentales ont été surtout consacrées à la chimie organique. Il fit, avec Péan de Saint-Gilles, à partir de 1861, une étude méthodique de l'estérification des alcools, démontrant que la réaction était limitée par la réaction inverse, découvrant ainsi les équilibres chimiques et mettant en lumière l'importante notion de vitesse dans les transformations chimiques ; il étudia la glycérine et mit en évidence sa triple fonction alcool. Mais il s'attacha particulièrement à réaliser la reproduction artificielle des espèces chimiques existant dans les êtres vivants. Il effectua un nombre considérable de synthèses, notamment celles de l'alcool éthylique (1855), de l'acide formique (1856), du méthane (1858), de l'acétylène et du benzène (1860). Sa deuxième activité principale fut l'étude des quantités de chaleur mises en jeu dans les réactions et il créa presque de toutes pièces la thermochimie. Pour cette étude, il imagina le calorimètre de précision employant la méthode des mélanges, inventa avec Vieille la bombe calorimétrique, à l'aide de laquelle ces deux chimistes étudièrent les explosifs, découvrant le phénomène de détonation et l'onde explosive. Il vérifia la loi de l'état initial et de l'état final, et énonça la règle du travail maximum, qui permet de prévoir l'évolution des systèmes chimiques grâce à la connaissance des chaleurs de formation des composés.
Berthelot a publié plus de 600 mémoires et un nombre considérable d'ouvrages sur les composés organiques, sur leur synthèse, la thermochimie, la mécanique chimique et les explosifs. A la fin de sa vie, il réussit, dans *les Origines de l'alchimie* (1885), à démêler certains chapitres de l'histoire de la chimie dans l'Antiquité et au Moyen Age. (→ Biblio.)

BERTHELOT (Henri Mathias), général français (Feurs 1861 - Paris 1931). Aide-major général en 1914, Berthelot a pris une part importante à la conduite des opérations au début de la Première Guerre mondiale. Chef de mission près l'armée roumaine, qu'il réorganisa en 1917, il commanda à son retour en France une armée sur le front de Champagne (1918).

BERTHELOT (Daniel), pharmacien français (Paris 1866 - *id.* 1927), fils de Marcelin Berthelot. Professeur de physique à la faculté de pharmacie de Paris, il appliqua ses travaux de physico-chimie à la biologie. Par action des rayons ultraviolets, il réalisa la synthèse des glucides. Il produisit également le dédoublement des glucides par leur irradiation en tube de quartz. Ses travaux sur la photochimie sont riches en enseignement.

BERTHELOT (Philippe), diplomate français (Sèvres 1866 - Paris 1934), frère du précédent. Après une mission d'études en Extrême-Orient (1902-1904), il fut nommé en 1907 sous-directeur des affaires d'Asie. Pendant la Première Guerre mondiale, il fut directeur des affaires politiques et l'un des principaux conseillers de Briand ; il sut conserver ses fonctions sous le ministère Clemenceau (nov. 1917-janv. 1920). En 1920, il

Phot. Giraudon.

devint secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et joua un rôle considérable dans l'élaboration des traités de paix et dans les négociations internationales autour du problème des réparations. Associé à Clemenceau à l'occasion du traité de Versailles, il subit avec lui l'hostilité de ceux qui dénonçaient les erreurs du traité ; lié à Briand, il l'incita à négocier un compromis qui satisferait l'opinion en faisant « payer l'Allemagne » partiellement, assurerait la position internationale de la France par des traités de garantie avec les Alliés et un rapprochement avec la « Nouvelle Allemagne démocratique ». Mais l'hostilité du Bloc national et sa compromission dans la faillite de la Banque industrielle de Chine, dont son frère André était l'un des dirigeants et à laquelle il avait apporté son soutien non équivoque, l'obligèrent à démissionner. Il redevint secrétaire général après la victoire du Cartel des gauches (1924-1932). [→ Biblio.]

BERTHELOT (René), philosophe français (Sèvres 1872), frère du précédent. Professeur à l'université de Bruxelles, membre de l'Académie de Belgique. Son « idéalisme rationnel » veut unir platonisme et évolutionnisme. On lui doit : *Evolutionnisme et Platonisme* (1908), *Etude sur le mouvement pragmatiste* (I. *le Pragmatisme chez Nietzsche et chez Poincaré* [1911] ; II. *le Pragmatisme chez Bergson* [1913]).

BERTHEZÈNE (Pierre, baron), général français (Vendargues 1775 - *id.* 1847). Vainqueur à Staouéli en 1830, il commanda en chef les troupes d'Algérie en 1831.

BERTHIER, comté du Canada (Québec), sur la rive N. du Saint-Laurent, en partie dans les Laurentides, en partie dans la plaine du Saint-Laurent ; 26 500 hab. Ch.-l. *Berthierville*.

BERTHIER (le P. Guillaume François), jésuite français (Issoudun 1704 - Bourges 1784). De 1745 à 1763, il fut chargé de la rédaction du *Journal de Trévoux*, et eut des querelles fort vives avec Voltaire et les Encyclopédistes.

BERTHIER (Louis *Alexandre*), prince **de Neuchâtel**, duc **de Valengin**, prince **de Wagram**, maréchal de France (Versailles 1753 - Bamberg 1815). Il entra, à dix-sept ans, dans le corps d'état-major et fut nommé colonel pendant la guerre d'Amérique. Major général de la garde nationale de Versailles en 1789, il assura la protection de la famille royale. Il devint ensuite chef d'état-major de l'armée de Luckner (1792), puis de l'armée d'Italie (1796). Il resta, à partir de ce moment, attaché à Bonaparte. Il fut ministre de la Guerre de 1800 à 1807, major général de la Grande Armée de 1805 à 1814, et joua comme tel le rôle essentiel de collaborateur immédiat de l'Empereur. Maréchal de France en 1804, vice-connétable, prince souverain de Neuchâtel, puis prince de Wagram, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma pair de France. Durant les Cent-Jours, il se réfugia à Bamberg, en Bavière, où il mourut en tombant de la fenêtre de son palais, pour une cause demeurée inconnue. Il avait deux frères, qui furent généraux de division : César (Versailles 1765 - Grosbois 1819) et Victor (Versailles 1770 - Paris 1807). — Son fils, Napoléon Louis Joseph (Paris 1810 - *id.* 1888), fut pair de France de 1836 à 1848 et sénateur de 1852 à 1870. (→ Biblio.)

BERTHIER (Pierre), minéralogiste français (Nemours 1782 - Paris 1861). Ancien élève à l'Ecole polytechnique, membre de l'Académie des sciences (1827), il s'occupa de l'analyse des minerais. Il découvrit la bauxite.

BERTHIER (Paul), compositeur français (Auxerre 1884 - *id.* 1953). Il fut élève à la Schola de 1903 à 1914, participa à la fondation des Petits Chanteurs à la croix de bois (1907) et devint organiste (1919) de la cathédrale d'Auxerre. Sa musique religieuse est imprégnée de chant grégorien. On lui doit une pénétrante étude sur *Rameau* (1957).

BERTHIÉRITE n. f. Minér. Sulfure d'antimoine et de fer, de formule $FeSb_2S_4$, découvert par *Berthier*.

BERTHIERVILLE ou **BERTHIER-EN-HAUT**, v. du Canada (Québec), ch.-l. du comté de Berthier ; 3 500 hab. Industries du bois. Distillerie. Tricotage.

BERTHILDE, BERTHILE ou **BERTILE** (sainte), première abbesse de Chelles (v. 628-v. 705), amie de Bathilde, veuve de Clovis II. — Fête le 5 novembre.

BERTHOD (dom Anselme), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (Rupt 1733 - Bruxelles 1788). Il fut un grand classeur d'archives, mit en ordre les papiers de Granvelle, les archives de l'officialité de Besançon, et collabora aux *Acta sanctorum*.

BERTHOLD (saint), gentilhomme limousin (Limoges ou Solignac - † 1198), fondateur réel de l'ordre des Carmes. Pèlerin en Palestine, il eut une vision du prophète Elie, et se retira sur le Carmel pour y vivre en ermite. Il fut vite entouré de disciples. — Fête le 29 mars.

BERTHOLÈNE, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), au S. du causse Comtal ; 968 hab. (468 aggl.). Ruines féodales. Mine de houille.

BERTHOLLET (Claude, comte), chimiste français (Talloires, près d'Annecy, 1748 - Arcueil 1822). Il fait ses premières études au collège d'Annecy, fréquente les universités de Chambéry, puis de Turin, où il est reçu docteur en 1768. Après un séjour de quatre ans au Piémont, il se rend à Paris et est attaché comme médecin à Mme de Montesson. C'est l'époque où Lavoisier publie sa nouvelle théorie de la combustion. Berthollet reste longtemps fidèle aux vieilles idées et, pour les soutenir, présente dix-sept mémoires à l'Académie. Ces recherches lui ouvrent, en 1780, les portes de l'Académie des sciences. Il a été reçu docteur de la faculté de Paris en 1779. En 1784, Berthollet est nommé à la direction des teintures ; en 1789, il découvre les propriétés décolorantes des hypochlorites (eau de Javel), et les met à profit pour le blanchiment des toiles et des fils. Ce procédé se trouve décrit dans ses *Eléments de l'art de la teinture* (1791). Dès 1783, il a fait l'abjuration de ses erreurs, en lisant à l'Académie un *Mémoire sur l'acide muriatique oxygéné* (chlore) ; il porte ainsi le dernier coup à la théorie du phlogistique et devient un adepte de Lavoisier. Il révèle notamment que tous les acides ne contiennent pas de l'oxygène, et établit en 1785 la composition de l'hydrogène sulfuré. Il participe alors, avec Lavoisier, Fourcroy et Guyton de Morveau, à l'édification d'une nomenclature chimique rationnelle, encore employée de nos jours. Cependant, il poursuit ses études sur le chlore et découvre les chlorates, qu'il utilise à la fabrication d'explosifs. Le comité de Salut public lui confie la présidence d'une commission pour étudier les problèmes de chimie, de physique et de mécanique intéressant la défense nationale. Avec Monge, il fonde l'Ecole polytechnique, où il occupe la chaire de chimie minérale. En 1796, le Directoire l'envoie en Italie, avec mission d'en rapporter les chefs-d'œuvre artistiques. C'est là, en même temps que Monge, qu'il entre en étroites relations avec Bonaparte ; celui-ci charge les deux savants de préparer la mission scientifique qu'il doit emmener en Egypte. De retour en France, il reprend ses travaux, et en 1803 publie *Essai de statique chimique* et *Recherches sur les lois des affinités chimiques*, qui doivent assurer sa célébrité ; il y énonce les règles, qui portent son nom, permettant de prévoir les réactions de double décomposition entre sels, acides et bases. Il est nommé à la sénatorerie de Montpellier en 1804, et organise une préparation industrielle de carbonate de sodium.
Retiré à Arcueil, il fonde, avec Laplace, la « Société d'Arcueil », qui réunit les plus grands savants, comme Biot, Humboldt, Gay-Lussac, Thenard, Arago, Poisson, etc. Ami de l'Empereur, il n'en vote pas moins, en 1814, sa déchéance, par horreur pour la guerre. Nommé pair de France par la Restauration, il refuse et renvoie le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Savant éminent, il fit toujours preuve de courage, de loyauté et d'un complet désintéressement.

BERTHOLLETIA n. m. Grand arbre de l'Amérique australe (*Bertholletia excelsa*), dont les fruits contiennent de grosses graines triangulaires comestibles, connues à Paris sous le nom de *noix d'Amérique* ou *du Brésil*. (Famille des myrtacées.)

BERTHOMMÉ SAINT-ANDRÉ (André), peintre français (Barbery, Oise, 1905). Ancien pensionnaire de la Villa Abd el-Tif (1925), il est l'auteur de paysages et de figures féminines (musée national d'Art moderne), ainsi que de peintures murales (faculté de Poitiers, direction des beaux-arts de la Ville de Paris, lycée Charlemagne) et d'illustrations (*Nana, la Vagabonde, la Maison Tellier*).

BERTHON (canot) ou simplement **BERTHON** n. m. Embarcation pliante en toile, destinée aux petits bâtiments. (V. canot.)

BERTHONITE n. f. Minér. Sulfure naturel d'antimoine, de plomb et de cuivre.

BERTHOUD. V. Burgdorf.

BERTHOUD (Ferdinand), horloger suisse (Plancemont, principauté de Neuchâtel, 1727 - Groslay 1807). Il inventa l'*horloge marine*, pour connaître la longitude en mer. (Acad. des sc., 1795.) — Son neveu, Louis († 1813), inventa les châssis de compensation et construisit d'excellentes montres marines.

BERTHOUD (Dorette), femme de lettres suisse, de langue française (Neuchâtel 1888). Auteur de biographies : *Vie du peintre Léopold Robert* (1934), *Constance et grandeur de Benjamin Constant* (1944), et de romans : *Vivre comme on pense* (1939), *les Grandes Personnes* (1955). On lui doit aussi une étude sur *la Peinture française d'aujourd'hui* (1937).

BERTIER DE SAUVIGNY (Louis), administrateur français (Paris 1737 - *id.* 1789). Il fut, comme maître des requêtes, adjoint en 1768 à l'Intendance de la généralité de Paris. Désigné pour siéger au conseil des Dépêches en 1774, il reçut le titre d'intendant en 1776. Il déploya dans ses fonctions une grande activité, et introduisit de nombreuses réformes, en particulier au point de vue financier. Les mesures qu'il dut prendre pour assurer l'approvisionnement de sa généralité et de la capitale, au moment où la disette sévissait en 1789, servirent de prétexte à ses ennemis pour exciter les esprits contre lui. Il fut assassiné par des émeutiers le 22 juillet.

BERTILLON (Adolphe), médecin, démographe et statisticien français (Paris 1821 - Neuilly 1883). Socialiste, hostile au catholicisme, reçu docteur en médecine en 1852, il fut, après la révolution du 4 septembre 1870, nommé maire du Ve arrondissement de Paris, puis devint inspecteur général des établissements de bienfaisance. Il fut l'un des fondateurs de l'Ecole d'anthropologie de Paris et de la Société d'anthropologie. On lui doit : *Conclusions statistiques contre les détracteurs de la vaccine, précédées d'un Essai sur la méthode statistique appliquée à l'étude de l'homme* (1857), et la *Démographie figurée de la France* (1874). Disciple d'Achille Guillard, il concevait la démographie comme la science naturelle des collectivités humaines, puisant ses observations dans les résultats statistiques concernant la population. Cette conception, qui prévaut maintenant, se retrouve dans les articles démographiques du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* et dans l'*Atlas de démographie figurée de la France*.

BERTILLON (Jacques), médecin, statisticien et démographe français (Paris 1851 - Valmondois 1922), fils du précédent. Il a apporté une contribution très complète à l'analyse démographique (*la Statistique humaine de la France*, 1880). Chef du service de statistique de la Ville de Paris (1883-1913), plusieurs de ses publications concernent la population parisienne (*Origine des habitants de Paris, lieu de naissance des habitants de Paris en 1833 et en 1891*). Il a attiré très tôt l'attention sur la baisse de la natalité française et les risques de dépopulation qu'elle comporte (*la Dépopulation de la France*, 1911).

BERTILLON (Alphonse), savant français (Paris 1853 - *id.* 1914), frère du précédent, créateur (1879) du système d'identification des criminels connu sous le nom d'*anthropométrie** ou *bertillonnage*, qu'il a lui-même, comme chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police, appliqué depuis 1882 au Palais de Justice de Paris. Il a, par ses découvertes et ses initiatives variées, largement contribué aux progrès de la technique policière. On lui doit plusieurs ouvrages sur l'anthropométrie. (→ Biblio.)

BERTILLONNAGE n. m. Ensemble des opérations que comprend la méthode anthropométrique inventée par le docteur Alphonse Bertillon. (V. anthropométrie.)

maréchal BERTHIER
par Delpech

Claude BERTHOLLET
par David d'Angers
musée Carnavalet

Alphonse BERTILLON

portrait de BERTIN l'Aîné par Ingres

BERTIN (saint), né à Coutances — et non à Constance comme on le croyait depuis le IXe s. —, l'un des fondateurs du monastère de Sithiu (auj. Saint-Omer), dont il devint abbé et où il mourut entre 697 et 704. Le monastère a pris son nom. — Fête le 5 septembre.

coiffure et fanfreluches par Rose BERTIN portrait de Marie-Antoinette par Wertmüller *musée de Stockholm*

BERTIN (Nicolas), peintre et dessinateur français (Paris 1668 - *id.* 1736). Après avoir travaillé avec Jouvenet et Bon Boullogne, il passa quatre ans à Rome, fut reçu membre de l'Académie royale (1703) et y devint professeur (1715). Il participa à la décoration du Grand Trianon, à celle du château de Meudon, donna des cartons aux Gobelins et exécuta des peintures religieuses. Il a laissé nombre de sanguines d'un beau style réaliste (*les Faucheurs au repos*, musée de Rennes).

BERTIN (Henri Léonard), comte **de Bourdeille**, ministre français (Périgueux 1720 - Aix-la-Chapelle 1792). Il fut successivement avocat à Bordeaux (1741), conseiller au Grand Conseil (1741), intendant du Roussillon (1749), de Lyon (1754), lieutenant général de police de Paris (1757) et contrôleur général des Finances (1759-1763). En 1763, on constitua pour lui un nouveau secrétariat d'Etat dans lequel on fit entrer les messageries, les loteries, l'agriculture, les archives. Il créa le Cabinet des chartes, recueil de copies des pièces importantes se trouvant dans des chartriers privés. Il fut le promoteur du grand mouvement agricole de la seconde moitié du siècle. Il émigra en 1791. (Acad. des sc., 1763 ; Acad. des inscr., 1772.)

BERTIN (Marie Jeanne, dite **Rose**) [Abbeville 1744 - Epinay 1813], modiste de la haute société parisienne, entre 1770 et 1806. Appréciée par Marie-Antoinette, elle devint sa marchande de modes (modiste privilégiée), l'habilla pendant quinze ans et employa jusqu'à 30 ouvrières.

BERTIN (Pierre), littérateur français (Donnemarie-en-Montois, 1751 - Paris 1819). En 1792, il appliqua à la langue française le système de sténographie inventé par Samuel Taylor en 1786, et l'appliqua au compte rendu des assemblées politiques.

BERTIN (le chevalier Antoine DE), poète français (île Bourbon 1752 - Saint-Domingue 1790). Fils d'un gouverneur de l'île, mais élevé en France, il devint capitaine de dragons, écuyer du comte d'Artois, protégé de Marie-Antoinette. Aimable épicurien, il publia le *Voyage de Bourgogne* (1777), récit en vers et en prose, ainsi que *Amours* (1780), élégies en trois livres, qui firent de lui le rival de Parny, son compatriote et camarade de régiment.

François BERTINET médaillon à la gloire de Louis XIV

BERTIN, nom d'une famille française qui s'est illustrée dans le journalisme. — Louis-François **Bertin**, dit *Bertin l'Aîné* (Paris 1766 - *id.* 1841), fonda après le 18-Brumaire le *Journal des débats*. Exilé en 1801, il put revenir prendre la direction de sa feuille en 1804, sous le titre de *Journal de l'Empire*. Sous la Restauration, le *Journal des débats* reparut et fut l'organe du royalisme constitutionnel, luttant notamment avec succès contre Villèle et les ultras. Après 1830, Bertin l'Aîné soutint énergiquement le régime de la monarchie de Juillet. — Louis-François **Bertin de Vaux** (Paris 1771 - *id.* 1842); frère du précédent. Il prit une part active à la direction du *Journal des débats*, fut ministre de la Police (1815-1818), député en 1820, conseiller d'Etat en 1827, membre de la Chambre des pairs après 1832. — François Edouard **Bertin**, fils de Bertin l'Aîné, peintre paysagiste (Paris 1797 - *id.* 1871), succéda en 1854 à son frère ARMAND (1801-1854) dans la direction du *Journal des débats*. Ses œuvres sont aux musées de Bourges, Montpellier, Orléans.

Bertin l'Aîné (PORTRAIT DE), peinture (1,16 × 1,93 m) par Ingres (1832) ; un des chefs-d'œuvre du portrait français (Louvre). Ingres lui attribua la valeur d'un manifeste, pour l'opposer à la convention davidienne. Le directeur du *Journal des débats* est représenté tel qu'il était lorsqu'il conversait familièrement avec ses amis. On en a fait le symbole de la haute bourgeoisie cultivée sous la monarchie de Juillet.

BERTIN (Jean Victor), peintre français (Paris 1775 - *id.* 1842). Il débuta au Salon de 1793 et s'y montra fidèle, pendant cinquante ans, aux principes du paysage historique. Sa *Vue de la ville de Phœnos* est au musée du Louvre. Corot fut son élève.

BERTIN (Pierre Augustin), physicien français (Besançon 1818 - Les Brenets, Doubs, 1884). Entré à l'Ecole normale en 1841, il devint professeur de chimie à la faculté de Strasbourg en 1848, puis suppléant de Regnault au Collège de France en 1867 ; enfin, en 1868, sous-directeur de l'Ecole normale. Il a déterminé à l'aide du microscope l'indice de réfraction des lames minces, et étudié la polarisation rotatoire magnétique.

BERTIN (Emile), ingénieur du génie maritime français (Nancy 1840 - La Glacerie, Manche, 1924). Il créa la marine militaire du Japon, où il avait été détaché en mission, et, à son retour en France, devint directeur de l'Ecole du génie maritime, puis chef du Service technique des Constructions navales. (Acad. des sc., 1903 ; Acad. de mar., 1921.)

BERTIN (Emile), peintre français (Suresnes 1878 - Paris 1957). Il brossa de nombreux décors pour Gémier, Antoine, Sarah Bernhardt, Gaston Baty, fut en 1919 le décorateur des fêtes de la Victoire et participa en 1956, au château de Versailles, à la restauration de la salle d'opéra.

BERTIN (Léon), zoologiste français, professeur au Muséum d'histoire naturelle (Paris 1896 - Vendôme 1956). Esprit cartésien et remarquable organisateur, il partagea son temps entre la recherche scientifique (thèse consacrée aux épinoches, études sur les poissons abyssaux, etc.) et la vulgarisation scientifique, dans laquelle il excella. On lui doit : *Géologie et paléontologie* (1939), *Atlas des poissons de France* (1942), *la Vie des animaux* (1949-1950), *les Anguilles* (1950), *les Poissons singuliers* (1954), *la Terre, notre planète* (1956).

Bertin (LIGAMENT DE), ligament ilio-fémoral de l'articulation de la hanche. (C'est un ligament puissant, recouvrant la face antérieure de cette articulation.)

BERTIN DE LA DOUË (Thomas), compositeur français (Paris 1680 - *id.* 1745). On lui doit six opéras (citons *Alcine, Cassandre, Diomède, Ajax*), de la musique religieuse, trois volumes de trios pour 2 violons et basse continue, et des *Airs sérieux et à boire* (1736-1745).

BERTINAZZI (Carlo), dit **Carlin**, acteur italien (Turin 1710 - Paris 1783). Depuis 1742, il joua longtemps à Paris, au Théâtre-Italien, les rôles d'arlequin, avec le plus vif succès.

BERTINCOURT, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), aux confins de l'Artois et de la Picardie ; 808 hab. (757 aggl.). Sucrerie.

BERTINET (Francesco BERTINETTI, dit **François**), médailleur italien (Ostie 1653 - Rome 1686). Il travailla à la cour de France de 1653 à 1686 et composa de grands médaillons fondus à la gloire de Louis XIV. Ami du président Foucquet, il fut aussi employé à diverses missions diplomatiques.

BERTINI (les), famille de compositeurs et de pianistes français. — Le père (prénom inconnu) [Tours v. 1750] devient célèbre au cours de ses tournées en Belgique, en Hollande et dans la région rhénane. — BENOÎT AUGUSTE (Lyon 1780), fils du précédent, se fait connaître par ses écrits : la *Stigmatographie*, suivie de la *Mélographie, nouvelle manière de noter la musique*. — HENRI JÉRÔME (Londres 1798 - Meylan, près de Grenoble, 1876), frère du précédent, est surtout connu comme auteur d'études pour le piano.

BERTINI (Elena VITIELLO, dite **Francesca**), actrice du cinéma muet italien (Florence 1892 ?). D'abord actrice dans une troupe folklorique napolitaine, elle débute à l'écran dès 1912. Son jeu un peu affecté, suivant la mode du temps, est compensé par sa prestance et son allure, qui en font l'une des « stars » les plus admirées de son époque. Citons, parmi les nombreux films dont elle fut l'interprète : *Assunta Spina* (1915), *les Sept Péchés capitaux* (1918), *la Donna nuda* (1922).

BERTON (Pierre **MONTAN-**), chanteur et compositeur français (Maubert - Fontaine, Ardenne, 1727 - Paris 1780). Après avoir chanté à l'Opéra de Paris, puis à Marseille, il devient chef d'orchestre de concerts à Bordeaux (1748), puis directeur de l'Opéra de Paris (1752). On lui doit quelques opéras : *Erosine, Silvie* (1765), *Théonis* (1767). — HENRI, compositeur français (Paris 1767 - *id.* 1844), fils du précédent. Professeur d'harmonie au Conservatoire (1795), chef d'orchestre à l'Opéra italien (1807), puis professeur de composition au Conservatoire (1816), il écrit quarante-huit opéras (*les Promesses de mariage* [1787], *Aline* [1803], *Virginie* [1823]), des oratorios, des cantates, des ballets, un *Traité d'harmonie* (1814), *De la musique mécanique et de la musique philosophique* (1826), suivie d'une *Epître à un célèbre compositeur* (1829). On lui doit aussi un *Mémoire sur la construction des instruments à cordes et à archet* (1819).

BERTON (Jean-Baptiste BRETON, dit), général et homme politique français (Euilly, Ardenne, 1769 - Poitiers 1822). Elève des écoles de Brienne et de Châlons, il servit successivement sous Moreau, Bernadotte et Victor. Il se distingua à Austerlitz, dans les campagnes de Prusse, à Friedland et en Espagne ; il fut nommé général de brigade en 1813. Rentré à Paris après la défaite, il publia un *Précis historique de la bataille de Waterloo*. Rayé des contrôles de l'armée par la Restauration, il s'affilia aux *ventes* des *carbonari*. En 1822, la *Vente centrale* le désigna pour le commandement d'un mouvement insurrectionnel qui devait éclater à Saumur. Il échoua à deux reprises, fut arrêté et condamné à mort avec plusieurs de ses complices par la cour d'assises de Poitiers.

BERTONI (Fernandino Giuseppe), compositeur italien (Salo 1725 - Desenzano 1813). Il a écrit des sonates pour piano, des quartettes, beaucoup de musique sacrée, d'opéras et d'oratorios, dont le plus connu est *Orfeo*.

BERTOS n. m. Ardois. Anse d'un bassicot.

BERTRADE DE MONTFORT (1070 ? - 1117 ?), reine de France. Fille de Simon Ier, comte de Montfort, elle épousa en 1083 Foulques IV le Réchin, comte d'Anjou, puis se laissa enlever en 1092 par Philippe Ier, roi de France, qui l'épousa malgré l'opposition de l'Eglise. A la mort de Philippe (1108), elle entra à l'abbaye de Fontevrault.

BERTRAM (*Meister* ou *Maître*), peintre allemand (Minden 1345 - Hambourg v. 1415). Chef d'un atelier spécialisé dans la confection de retables sculptés et peints, son activité personnelle semble s'être limitée à la peinture. Sa verdeur rustique, son réalisme naïf éclatent dans les *Scènes de la Genèse et de l'Evangile* décorant le *retable* dit *de Grabow*, exécuté en 1379 pour l'église Saint-Pierre de Hambourg (musée de la ville).

BERTRAM (Adolf), prélat allemand (Hildesheim 1859 - Jauernig, Tchécoslovaquie, 1945). Evêque d'Hildesheim, puis prince-évêque de Breslau, créé cardinal en 1916. Il devint promoteur de l'action catholique.

BERTRAN d'Alamanon, troubadour du XIIIe s., natif du village qui s'appelle aujourd'hui Lamanon (Bouches-du-Rhône), en faveur auprès de Raymond Béranger IV de Provence, puis de Charles d'Anjou. Il est l'auteur de vingt et une pièces lyriques, parmi lesquelles neuf sirventès politiques, et d'un certain nombre de tensons échangées avec d'autres troubadours, dont Sordello.

Phot. Giraudon, Larousse.

BERTRAN de Born, troubadour périgourdin (v. 1140 - abbaye de Dalon av. 1215). Il est l'expression la plus complète de cette époque, qui alliait très bien la culture de l'esprit aux mœurs violentes. Vicomte de Hautefort et seigneur d'un vaste domaine, deux fois il expulsa son frère Constantin par les armes pour rester seul possesseur de l'héritage paternel. Son humeur belliqueuse ne pouvant s'accommoder du repos, il décida les princes anglais à s'armer contre leur père Henri II. Richard, devenu roi d'Angleterre, étant parti pour la Terre sainte, Bertran ne l'accompagna que de ses vers et de ses vœux. Quand Richard revint sur le continent pour se venger de Philippe Auguste, Bertran de Born se retrouva à ses côtés, excitant sa colère par ses poésies violentes. La mort du roi d'Angleterre termina la vie politique et guerrière du vicomte de Hautefort. Les poésies de Bertran de Born (il en reste 45 pièces, dont une chanson notée) sont pour la plupart des sirventès, c'est-à-dire des compositions lyriques, satiriques et morales. On y trouve un tableau de la société féodale et un écho de tous les événements du XIIe s. Leur valeur littéraire en fait un des chefs-d'œuvre de la poésie provençale et de la poésie militaire de tous les temps.

BERTRAND (saint) [L'Isle-Jourdain - † Comminges (auj. *Saint-Bertrand-de-Comminges*) 1123]. Il devint en 1073 évêque de Comminges. Il rebâtit sa cathédrale et sa ville épiscopale, dont il est le second fondateur. — Fête le 16 octobre.

BERTRAND de Bar-sur-Aube, poète français (premier tiers du XIIIe s.), auteur de plusieurs chansons de geste, notamment *Girart* de Vienne* et *Aymeri* de Narbonne*.

BERTRAND (Pierre), cardinal, théologien et jurisconsulte français (Annonay 1280 - prieuré de Montault, près d'Avignon, 1349). Professeur de droit canon aux universités de Montpellier, d'Orléans et de Paris, membre du parlement de Paris et du conseil secret de Philippe V le Long, il devint évêque de Nevers (1320), puis d'Autun (1322), et enfin cardinal (1331). Il se distingua en 1329 aux conférences de Vincennes, où il défendit la juridiction de l'Eglise. Il est l'auteur de plusieurs traités ecclésiastiques.

BERTRAND (Antoine DE), compositeur français (Fontanges, Auvergne - † Toulouse 1581). Mêlé au mouvement humaniste, il devint l'ami des poètes R. Garnier et P. de Brach. Ses premières chansons parurent dans le *13e Livre* de Le Roy et Ballard (1570). Entre 1576 et 1583, on publia de lui deux livres des *Amours* de Ronsard, un *3e Livre de chansons*, et, après sa mort, des *Airs spirituels* sur textes latins et français. Son œuvre est, avec celle de Costeley et Caietain, l'une des plus importantes de la musique française de la seconde moitié du XVIe s. Bertrand tenta, à la manière humaniste, de retrouver les « effets » de la musique antique.

BERTRAND (l'abbé), astronome français (Autun v. 1750 - cap de Bonne-Espérance 1792). Il seconda les travaux aérostatiques de Guyton de Morveau et revisa les étoiles cataloguées par Mayer.

BERTRAND (Henri, comte), général français (Châteauroux 1773 - *id.* 1844). Entré au service en 1792, il devint capitaine du génie en Egypte, où Bonaparte le fit nommer coup sur coup colonel puis général de brigade. Il prit part à toutes les campagnes de l'Empire. Nommé aide de camp de l'Empereur en 1804, général de division en 1807, il succéda à Duroc comme grand maréchal du palais en 1813. Il accompagna l'Empereur à l'île d'Elbe, puis à Sainte-Hélène, où il resta jusqu'en 1821. Député de l'Indre de 1831 à 1834, il soutint à la Chambre des idées libérales. Avec le prince de Joinville, il fut envoyé à Sainte-Hélène pour organiser le retour des cendres de Napoléon. Au cours de deux voyages aux Etats-Unis, il s'intéressa à la situation des Noirs et combattit pour l'abolition de l'esclavage. Il est l'auteur des *Campagnes d'Egypte et de Syrie, mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, dictés par lui-même, à Sainte-Hélène, au général Bertrand* (1847) et des *Cahiers de Sainte-Hélène* (éd. 1951). [→ Biblio.]

BERTRAND (Louis Jacques Napoléon, dit **Aloysius**), écrivain français (Ceva, Piémont, 1807 - Paris 1841). Dijonnais d'adoption, il débuta par de petites ballades en vers ou en prose rythmée, collabora après 1830 au *Patriote de la Côte-d'Or*, mena une existence misérieuse et fit plusieurs voyages à Paris, où il mourut à l'hôpital Necker. Très épris de la forme rare, d'esprit chimérique et fier, il passa sa vie à retoucher, limer et polir ses courts poèmes en prose. Ses amis fidèles, Sainte-Beuve et David d'Angers, les publièrent après sa mort sous le titre de *Gaspard* de la nuit, fantaisies à la manière de Callot et de Rembrandt* (1842). Ce seul recueil a suffi à lui assurer une gloire discrète, mais durable : il apparaît, à côté de Gérard de Nerval, mais avec moins de talent que lui, comme un des écrivains qui ont enrichi l'inspiration romantique des thèmes pris au domaine du rêve et de l'inconscient.

BERTRAND (Alexandre Henry), général français (Trieste 1811 - Paris 1878), fils du comte Henri Bertrand. Il fit campagne en Algérie de 1836 à 1839. Député de l'Indre en 1848, il fut aide de camp du prince Napoléon.

BERTRAND (Alexandre), archéologue français (Paris 1820 - Saint-Germain-en-Laye 1902). Elève de l'Ecole normale supérieure puis de l'Ecole française d'Athènes, il fut l'un des fondateurs du musée des Antiquités nationales (Saint-Germain), dont il devint conservateur. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1881), chargé, en 1883, d'un cours d'archéologie nationale à l'école du Louvre, ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans « l'Iliade »* (1857), *Etudes de mythologie et d'archéologie grecque* (1858), *les Voies romaines en Gaule* (1863), *Archéologie celtique et gauloise* (1876), *Cours d'archéologie nationale, la Gaule avant les Gaulois* (1884-1886), *la Religion des Gaulois* (1897).

BERTRAND (Joseph), mathématicien français (Paris 1822 - *id.* 1900), frère du précédent. Ingénieur au corps des mines, il démissionna en 1846 pour se consacrer à l'enseignement. Professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis et au lycée Napoléon, examinateur d'admission et répétiteur à l'Ecole polytechnique, maître de conférences à l'Ecole normale et suppléant au Collège de France, il fut, en 1862, nommé titulaire de la chaire de physique générale et de mathématiques au Collège de France. Reçu en 1856 à l'Académie des sciences, il y devint un des secrétaires perpétuels en 1874. Ses cours comme ses écrits montrent une parfaite clarté d'exposition et un grand souci de la forme. (Acad. fr., 1884.)

BERTRAND (Marcel), géologue français (Paris 1847 - *id.* 1907). Ingénieur des mines, professeur à l'Ecole des mines, il a montré l'importance des charriages dans la formation des montagnes, d'abord dans les Alpes de Glaris (1884), puis en Provence et dans le bassin houiller du Nord, fondant ainsi la tectonique moderne. On lui doit : *la Chaîne des Alpes et la formation du continent européen* (1887), *Lignes directrices de la géologie de la France* (1894), *la Grande Nappe de recouvrement de la basse Provence* (1899), *Etude sur le bassin houiller du Gard* (1900), etc. (Acad. des sc., 1896.)

BERTRAND (Eugène), botaniste français (Paris 1851 - Lille 1917). Professeur de botanique à la faculté des sciences de Lille depuis 1878, il était correspondant de l'Académie des sciences (1904). On lui doit des travaux d'anatomie sur les végétaux actuels et fossiles. Il a particulièrement étudié les formations carbonifères, et notamment les bogheads d'Autun et d'Australie.

BERTRAND (Louis), écrivain français (Spincourt 1866 - Cap-d'Antibes 1941). Il appartint de 1888 à 1900 à l'Université. Il débuta en 1899 dans les lettres avec un roman algérien : *le Sang des races*, que suivirent *le Rival de don Juan* (1903), *Pépète le Bien-Aimé* (1904), *l'Invasion* (1907), *l'Infante* (1920), *Jean Perbal* (1926), etc. On lui doit aussi d'intéressantes relations de voyage en Afrique et en Orient, où il soutient l'idée que, en dépit de l'islamisme, l'Afrique moderne est, pour les mœurs, la survivance et la continuation de l'Afrique romaine. Enfin, il s'est attaché à des biographies historiques consacrées à saint Augustin, à Louis XIV, à sainte Thérèse, à Philippe II, à Lamartine, etc. (Acad. fr., 1925.) [→ Biblio.]

BERTRAND (Gabriel), chimiste et biologiste français (Paris 1867). Il fit ses études de pharmacie et devint préparateur de Maquenne au laboratoire de physiologie végétale appliquée à l'agriculture ; chef de service à l'Institut Pasteur en 1900, on lui offrit en 1905 la chaire de chimie biologique à la Sorbonne. Il a fait faire à la biochimie de notables progrès. Ses travaux ont trait à la composition immédiate et élémentaire des tissus vivants, aux mécanismes des transformations chimiques dont ils sont le siège. Il a mis en lumière le rôle des diastases, particulièrement des oxydases, ainsi que celui des oligo-éléments. Ses travaux sur le venin de serpent aboutirent à la vaccination antivenimeuse. (Acad. des sc., 1923.)

BERTRAND (Léon), géologue français (Arville, Seine-et-Marne, 1869 - Paris 1947). Professeur en Sorbonne, élu à l'Académie des sciences en 1945, il a étudié les Pyrénées, la Provence et Madagascar. Ses travaux ont également porté sur les terres réfractaires.

BERTRAND (Paul), paléobotaniste français (Loos-lès-Lille 1879 - Paris 1944). Fils d'Eugène Bertrand, il fut rapidement initié à la carrière qu'il avait choisie. Il occupa au Muséum la chaire d'Ad. Brongniart, qui fut rétablie pour lui. Ses recherches les plus importantes ont trait à l'anatomie comparée des végétaux vivants et fossiles (zygoptéridées ; filicales primitives). Il a établi l'échelle stratigraphique des terrains houillers de l'Europe occidentale (exploration des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, de Saint-Etienne et du Dauphiné, du Massif central, des Alpes, de l'Algérie, du Maroc), et décrit la flore fossile de la Sarre et de la Lorraine : *Neuroptéridées* (1930), *Aléthoptéridées* (1932).

BERTRAND (Ivan), médecin et savant français (Oran 1893). Chef du laboratoire d'anatomie pathologique des maladies du système nerveux à la Salpêtrière, membre de l'Académie de médecine en 1956, il a étudié l'anatomie topographique du système nerveux central, les malformations et les encéphalopathies, les lésions infectieuses et parasitaires du névraxe, les tumeurs cérébrales.

Bertrand. Théâtr. V. AUBERGE DES ADRETS, et MACAIRE.

Bertrand et Raton, nom des deux personnages de la fable de La Fontaine intitulée *le Singe et le Chat* (IX, 16). Pendant que le chat Raton, avec habileté, retire les marrons du feu, le singe Bertrand n'a que la peine de les croquer. Une alerte les force à s'enfuir, et Raton en est pour sa peine. D'où la signification que l'on donne à ces deux personnages : le premier est synonyme de « dupeur » et le second de « dupé ».

Bertrand et Raton ou **l'Art de conspirer,** comédie politique et en partie historique de Scribe (1833). Il s'agit de renverser Struensée, le favori du faible Christian VII ; le complot est conduit par le ministre *Bertrand* de Rantzau (personnification, dit-on, de Talleyrand), et *Raton* Burkenstaff, gros marchand de soieries. Le complot réussit ; Struensée est jeté en prison, Bertrand devient Premier ministre, et Raton fournisseur de la Cour.

BERTRAND DE MOLEVILLE (Antoine) [Toulouse 1744 - Paris 1818]. Intendant de Bretagne (1784), il fut vivement attaqué du fait de la mise en vacances du parlement de Rennes, bien qu'il n'approuvât pas les ordres royaux ; il dut quitter son poste en 1788. Il publia un projet de convocation des Etats généraux. Ministre de la Marine en 1791, il favorisa l'émigration des officiers placés sous ses ordres. Décrété d'accusation après le 10-Août, il put se réfugier en Angleterre ; il y vécut jusqu'en 1814 et y publia d'intéressants *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI* (1793).

BERTRAND-FONTAINE (Thérèse), médecin français (Paris 1895), fille de Marcel Bertrand. Médecin des hôpitaux de Paris en 1930, elle fut la première femme à remplir ces fonctions. Ses travaux sont consacrés aux pneumonies, à l'amylose, aux maladies hépatiques et rénales.

BERTRANDITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de béryllium, se présentant en petits cristaux blancs sur les prismes de béryl ou dans des géodes de pegmatite.

BERTRAN de Born
Bibliothèque nationale

Joseph BERTRAND

général comte BERTRAND
par Paul Delaroche
château de Versailles

Phot. Bibl. nat., Gerschel, Giraudon.

cardinal de BÉRULLE
par Philippe de Champaigne

maréchal de BERWICK
par Tournières
musée de Rennes

BERZÉ-LA-VILLE
peinture murale, XIIe s.
martyre de saint Laurent

BERTRANGE, village du Luxembourg, à l'O. de Luxembourg ; 1 100 hab.

Bertranges (FORÊT DES), forêt domaniale du Nivernais (Nièvre), à l'O. de La Charité ; 3 900 ha. Elle est essentiellement composée de chênes rouvres.

BERTRIX, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg, arrond. de Neufchâteau), à l'O. de Neufchâteau ; 4 489 hab. Centre commercial. Ardoisières. Industries chimiques. Exploitation forestière.

BERTRUDE, seconde femme de Clotaire II, mère de Dagobert Ier, morte en 610.

BERTRY, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 2 597 hab. (*Bertrésiens*). Chaudronnerie. Tissages (mouchoirs).

BÉRULLE (Pierre DE), cardinal français (château de Sérilly, Champagne, 1575 - Paris 1629). Il appartenait à une famille de parlementaires et, dès sa jeunesse, se trouva en relations étroites avec les jésuites, les capucins et tout l'état-major spirituel de son temps. Prêtre en 1599, il fut élevé au cardinalat en 1627. Son influence politique fut considérable. Comme les parlementaires de son milieu, il estimait dangereux l'accord avec les princes protestants, et il se trouva souvent en opposition avec Richelieu. Il négocia la réconciliation de Marie de Médicis avec Louis XIII et le mariage d'Henriette de France avec Charles Ier, l'accord franco-espagnol de 1627. Sur le plan religieux, on notera son activité de controversiste (contre les protestants), l'installation — très difficile — des premiers carmels en France, la fondation de la congrégation de prêtres séculiers qui prit le nom d'Oratoire* (1611-1613), son intervention dans la réforme des feuillants, des prêcheurs, des bénédictins de Marmoutier, de Saint-Maur, des prémontrés, des franciscains, des grands augustins. Il publia des ouvrages de théologie qui ont élaboré la doctrine théocentrique dite « de l'Ecole française ». Bérulle définissait l'esprit de son Oratoire en disant : « ...Le soin particulier d'aimer et d'honorer intimement et singulièrement Jésus-Christ Notre-Seigneur [...] doit être le point auquel cette petite congrégation se doit rendre éminente. » Il a plus que personne, par ses écrits et son action directe, contribué à restaurer la dignité du clergé séculier, qui est la marque des grands animateurs de la réforme catholique en France au XVIIe s. (Saint-Sulpice, la Mission, les Eudistes, les filles spirituelles de l'Oratoire). A la mort de Bérulle, l'Oratoire avait déjà dix-sept collèges. (→ Biblio.)

BÉRULLIEN, ENNE adj. Qui appartient à l'école ou à la pensée de Bérulle.

BÉRULLISME n. m. Doctrine de Bérulle.

BERVEN, écart de la comm. de Plouzévédé (Finistère, arrond. de Morlaix), dans le Léon. Belle église Notre-Dame-de-Berven (XVe et XVIe s.) ; clocher à dôme ; porte de la Renaissance à trois arcades.

BERVIC (Jean-Guillaume BALVAY, dit **Charles**), graveur français (Paris 1756 - *id.* 1822). Il pratiqua avec maîtrise la gravure au burin, fit un admirable portrait de Louis XVI (1790) et grava une planche célèbre d'après le *Laocoon*. Membre de l'Institut en 1803, il eut de nombreux élèves.

BERVILLE (Albin DE), dit **Saint-Albin-Berville**), magistrat français (Amiens 1788 - Fontenay-aux-Roses 1868). Avocat libéral, il défendit Paul-Louis Courier, Béranger et les sergents de La Rochelle. Avocat général, puis président de la cour de Paris sous la monarchie de Juillet, il fut député de 1838 à 1848. Il a publié les *Œuvres de Pothier* (1826) et édité, avec Barrière, l'importante *Collection des mémoires relatifs à la Révolution* (56 vol., 1810-1826).

BERVILLE-SUR-MER, anc. **Berville-sur-Seine,** comm. de l'Eure (arrond. de Bernay), sur la rive gauche de l'estuaire de la Seine ; 475 hab. (414 aggl.). Ancien débarcadère du bac du Hode, ou de *Berville*.

BERVILLE-SUR-SEINE, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), sur la rive gauche d'un méandre de la Seine, en face de Duclair ; 281 hab. (98 aggl.). Eglise du XVIe s.

BERWANG, station de sports d'hiver d'Autriche (Tyrol), près de la frontière allemande, à l'E. de la Lech ; alt. 1 336 m.

BERWICK (James Stuart FITZ-JAMES, duc DE), maréchal de France (Moulins 1671 -Philippsburg 1734). Fils de Jacques II d'Angleterre et d'Arabella Churchill, sœur de Marlborough, il fut élevé en France. Après être allé guerroyer en Hongrie en 1686, il fut fait, par son père, colonel et duc de Berwick. Nommé commandant de l'Irlande en 1689, il préféra servir Louis XIV avec le grade de lieutenant général des armées françaises (1693). Il commanda l'armée d'Espagne en 1703 et empêcha l'armée anglaise, débarquée à Lisbonne en 1704, de se diriger vers Madrid. Après une campagne contre les camisards, il fut fait, en 1706, maréchal de France. En 1707, il contraignit les Anglais, par la victoire d'Almanza, à évacuer l'Aragon, et assura sur les Alpes une brillante défense. Philippe V le fit duc de Liria et de Jerica et, en 1710, Louis XIV lui accorda le titre de duc de Fitz-James. En 1719, il mena en Espagne une nouvelle campagne, cette fois contre Philippe V, qu'il contraignit à céder aux exigences du Régent, Philippe d'Orléans. Tué au siège de Philippsburg, Berwick a laissé des *Mémoires,* publiés en 1778.

BERWICKSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le S.-É. de l'Ecosse, entre l'estuaire du Forth et la Tweed ; 23 800 hab. Ch.-l. *Duns*.

BERWICK-UPON-TWEED ou **BERWICK-ON-TWEED,** v. et port de Grande-Bretagne (Northumberland), sur la mer du Nord, à l'embouchure de la Tweed, près de la frontière de l'Ecosse ; 12 600 hab. Beaux remparts. Foires. Conserves de poisson. Mines de houille dans les environs.
— Hist. Devenue ville-frontière au XIIe s., elle fut alors la principale forteresse des Marches écossaises. Cette fonction stratégique est à l'origine du développement de la ville, qui compta au Moyen Age parmi les plus importantes d'Ecosse, malgré sa destruction par les Anglais à plusieurs reprises.

BÉRYL ou **BÉRIL** n. m. (gr. *bêrullos*). Minér. Silicate d'aluminium et de béryllium, ayant pour formule $3\,BeO.Al_2O_3.6\,SiO_2$.
— ENCYCL. Archéol. Le *béryl,* dont on a trouvé des traces d'exploitation dans la Haute-Egypte, venait surtout de l'Inde, selon Pline l'Ancien. C'était la douzième des pierres ornant le rational du grand prêtre des Juifs. Les chrétiens s'en sont servis pour renouveler le feu le samedi saint. Dans l'Apocalypse, le béryl est la huitième pierre des assises de la Jérusalem céleste. On a donné, au Moyen Age, le nom de *béryl* au cristal naturel ou artificiel ; on en fit des lunettes, ainsi que des miroirs magiques destinés à la divination dite *béryllistique*.
— Minér. On trouve le *béryl* en cristaux hexagonaux, parfois de grandes dimensions, de dureté 8 ; transparent, il est utilisé comme gemme ; le nom de béryl désigne alors les variétés incolores, roses (morganite), jaunes, bleu de ciel. L'émeraude, d'une belle couleur verte, est la variété la plus prisée ; l'aigue-marine est vert bleuâtre. Les variétés pierreuses constituent le minerai de béryllium. Principaux gisements : émeraudes de Colombie, de l'Oural ; béryl de Madagascar, du Brésil.

BÉRYLLIOSE n. f. Méd. Affection frappant les ouvriers préparant le béryllium (ou glucinium).
— ENCYCL. Les poumons sont les organes les plus touchés par la *bérylliose,* la maladie se développant sous la forme habituelle des pneumoconioses* ; le béryllium peut aussi provoquer des lésions cutanées et est une substance cancérigène. La bérylliose est reconnue comme maladie professionnelle par le décret du 30 octobre 1951.

BÉRYLLIUM [ljɔm] n. m. (de *béryl*). Métal léger, gris, que l'on trouve en particulier dans le béryl*.
— ENCYCL. En 1798, Vauquelin découvrit l'oxyde de *béryllium* dans l'émeraude de Limoges et, en raison de la saveur sucrée de ses sels, l'appela *glucinium* (du gr. *glukus,* doux), nom qui fut employé en France jusqu'à ces dernières années.

● *Propriétés.* De numéro atomique 4 et de poids atomique 9,02, le béryllium (symb. : Be) a une densité de 1,85 et un point de fusion de 1215 °C. Il est protégé de la corrosion atmosphérique par une mince couche d'oxyde et, malgré son affinité pour l'oxygène, il ne s'oxyde sensiblement qu'au-dessus de 900 °C. Dissous par les solutions de soude ou de potasse caustiques, il est attaqué rapidement par les acides chlorhydrique et fluorhydrique, lentement par l'acide sulfurique, aucunement par l'acide nitrique.

● *Métallurgie.* Le procédé le plus courant est l'électrolyse à 780 °C, sous une tension de 6 à 8 V, du chlorure de béryllium $BeCl_2$, dissous à 15 p. 100 dans un mélange fondu de chlorure de potassium et de chlorure de sodium à parts égales. Le béryllium se dépose en paillettes sur le creuset constituant la cathode en acier au chrome-nickel, et le chlore se dégage sur une anode centrale de graphite. Une compagnie américaine réduit le fluorure de béryllium (BeF_2) par du magnésium en morceaux, à 1300 °C, dans un creuset de graphite chauffé au four à induction. Le béryllium s'assemble par fusion en petites billes, que l'on sépare de la gangue par lavage. Le béryllium est fondu dans le vide, ou sous faible pression d'argon, en creuset de glucine frittée. On préfère agglomérer paillettes ou billes par compression et faire un frittage à 1 080 °C dans le vide ; la billette frittée est ensuite filée à la presse à 1 100 °C, ou forgée à 800 °C, après avoir été enfermée dans une gaine soudée d'acier doux pour la protéger de l'oxydation.
Pour la fabrication du bronze au béryllium, on réalise directement un alliage mère à 4,5 p. 100 de béryllium en réduisant la glucine par le charbon, en présence de cuivre, vers 2 000 °C, au four électrique.

● *Composés du béryllium.* L'hydroxyde $Be(OH)_2$, que l'ammoniaque précipite dans les solutions de sels de béryllium, donne par calcination la glucine BeO, poudre blanche de densité 3, fondant à 2 570 °C, utilisée dans l'industrie nucléaire comme ralentisseur de neutrons. La glucine est préparée à partir du béryl, par précipitation à la soude de la solution de fluorure double de béryllium et de sodium BeF_2NaF, obtenue par lessivage d'une fritte de béryl avec du fluosilicate de soude, ou de la solution de sulfate SO_4Be, obtenue par traitement à l'acide sulfurique de béryl fritté avec de la chaux. Le chlorure $BeCl_2$, corps hygroscopique fondant à 400 °C et sublimant dès 450 °C, se prépare par passage d'un courant de chlore sur des agglomérés glucine-charbon, à 800 °C.

● *Utilisations.* 80 p. 100 de la production mondiale du béryllium (150 t par an) sert à la fabrication du bronze* au béryllium, alliage de cuivre contenant 2 p. 100 de béryllium, aussi dur et élastique que l'acier, tout en ayant les propriétés de résistance à la corrosion et la conductibilité électrique des bronzes. Le béryllium pur est surtout employé comme modérateur de neutrons thermiques. En raison de sa très grande perméabilité aux rayons X, on fait en pastilles laminées de 0,5 à 1 mm d'épaisseur, en béryllium, la fenêtre interne de rayonnement et la fenêtre de sortie des tubes à rayons X.

● *Toxicité.* L'absorption de poussières de béryllium ou de ses composés est éminemment toxique. Une absorption de 50.10^{-6} g peut provoquer une affection pneumonique aiguë, parfois mortelle. De plus faibles doses provoquent des dermatoses, et l'absorption continuelle peut conduire à la bérylliose*.

● *Médecine du travail.* V. BÉRYLLIOSE.

BÉRYLLONITE n. f. Phosphate naturel de béryllium $NaBePO_4$, orthorhombique.

BÉRYTE ou **BERYTOS,** v. de Phénicie, sur la Méditerranée, citée dès le XVe s. av. J.-C. Elle fut en relations suivies avec l'Egypte dès la XXe dynastie. Détruite en 140 av. J.-C., elle fut rebâtie et embellie par les Romains, sous le nom de *Colonia Julia Augusta Berytus,* puis d'*Antoniana,* sous Caracalla. Dotée par eux du droit de cité romaine, elle fut célèbre sous l'Empire par son école de droit. Elle fut dévastée en 384 et en 551 par des tremblements de terre. Ruines près de *Beyrouth*.

BÉRYX n. m. Poisson osseux ayant des couleurs vives, rouges et dorées, et habitant surtout les mers chaudes. (Le béryx rouge [*Beryx decadactylus*], de couleur rouge vif, remonte dans l'Océan jusqu'à Madère et aux Canaries ; c'est la plus septentrionale de toutes les espèces du genre ; il est parfois capturé par les chalutiers et vendu aux Halles de Paris, où on le confond avec les daurades.)

Phot. Larousse, Giraudon.

BERZÉ (Hugues DE), poète français. V. HUGUES DE BERZÉ.

BERZÉ-LA-VILLE, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), au N.-O. de Mâcon ; 347 hab. (142 aggl.). Un prieuré clunisien, construit entre 1100 et 1120, y conserve un magnifique ensemble de fresques romanes remarquables par leurs fonds bleus et la richesse des tons, héritée de l'art byzantin. C'est l'œuvre la plus caractéristique qui nous reste des ateliers clunisiens.

BERZÉLIANITE n. f. Minér. Séléniure naturel de cuivre Cu_2Se.

BERZÉLIITE n. f. Minér. Arséniate naturel anhydre de calcium, de magnésium et de manganèse.

BERZELIUS (Jöns Jacob, baron), chimiste suédois (Väfversunda Sörgard, près de Linköping, 1779 - Stockholm 1848). Il étudie les sciences à l'université d'Uppsala, puis est nommé professeur adjoint de médecine et de pharmacie à Stockholm (1802), titulaire en 1806, membre de l'Académie des sciences de Suède en 1808, président de cette académie en 1810 et secrétaire perpétuel en 1818. En 1819, Berzelius fait un voyage à Paris, s'y lie avec les savants les plus remarquables de cette époque, et est nommé associé de l'Institut de France en 1822.

Le rôle de Berzelius est fondamental dans l'élaboration de la chimie moderne. C'est lui qui divise cette science, en 1806, en chimie minérale et en chimie organique. Il introduit l'usage de lettres pour représenter les symboles des éléments chimiques, et substitue comme élément de base l'oxygène à l'hydrogène de Dalton. A l'aide d'expériences de haute précision, il détermine les nombres proportionnels de quantité d'éléments, et présente en 1847 un premier tableau des *équivalents*. Il généralise la notion de radical, due à Lavoisier, et propose le nom d'ammonium pour représenter le groupement NH_4. En 1831, il introduit en chimie les concepts d'isomérie, de polymérie et d'allotropie. En 1835, il tente, le premier, une étude générale et une classification des phénomènes catalytiques. En même temps que Davy, il énonce les lois de l'électrochimie et propose une théorie électrique de l'affinité chimique. Il isole de nombreux corps simples : le sélénium, le calcium, le baryum, le strontium, le cérium, le thorium ; il est le premier à préparer le tantale, le vanadium, le zirconium. Il fait, en 1823, connaître les principales propriétés du silicium.

Très au courant des productions scientifiques de son époque, très écouté du monde savant, il fait figure de « directeur de conscience » pour les chimistes de tous les pays.

BERZEVICZY (Albert), publiciste et homme politique hongrois (Berzevicze, comitat de Sáros, 1853 - Budapest 1936). Nommé ministre de l'Instruction publique dans le cabinet d'Etienne Tisza (1903), il se retira après les élections de 1905. La même année, il fut élu président de l'Académie hongroise. Auteur de nombreux ouvrages, notamment sur la Renaissance en Autriche-Hongrie.

BERZSENYI (Daniel), poète hongrois (Egyhazashetye 1776 - Nikla 1836). Rénovateur de la poésie lyrique et représentant éminent de l'école classique de son pays, il fut élu membre de l'Académie hongroise en 1830 ; ses odes, d'une forme et d'un art purs, enthousiasmèrent sa génération.

BES n. m. Monnaie de compte romaine, qui valait les deux tiers, soit les huit douzièmes de l'as.

B. E. S., abrév. de BREVET D'ENSEIGNEMENT SOCIAL.

BÈS. Mythol. égypt. Génie égyptien dont le nom évoque l'action de protection qu'il exerçait sur les femmes en couches, et par conséquent sur les nouveau-nés. Le sommeil étant considéré par les Egyptiens comme une « petite mort », ce génie était également le protecteur des lits et des chevets. La plus célèbre des effigies de ce génie est la statue qui fut découverte par Mariette pacha le long de la rampe qui conduisait, dans le désert de Sakkarah, au célèbre Serapeum de Memphis, nécropole des Apis, les taureaux sacrés. Dès le IIe millénaire, on voit apparaître sur les ivoires magiques un génie analogue, mais il porte le nom de *Ahâ* et tient dans ses mains des serpents. A l'époque du Nouvel Empire, le génie Bès, qui montre certains traits caractéristiques du guépard, est représenté sous l'aspect d'un être situé à mi-chemin entre le monde animal et le genre humain.

BESA n. m. Monnaie éthiopienne valant un cent, soit un centième de talari.

BESACE n. f. (bas lat. *bisacia*, de *saccus*, sac). Espèce de sac ouvert par la partie du milieu, laquelle se porte sur l'épaule, et fermé aux deux bouts, qui forment ainsi deux poches, dont l'une pend par-devant et l'autre par-derrière : *C'était un vieillard en froc de bure, avec un chapelet au côté, une besace sur l'épaule, toute l'apparence d'un ermite* (Flaubert).

— Constr. Petite cloison en métal, qu'on fixe dans les chéneaux afin de répartir également la chute des eaux dans les tuyaux de descente. ‖ Chaîne de mur, où les pierres sont alternativement décorées de demi-sphères. ‖ *Assise en besace*, assise formée de pierres de mêmes dimensions, alternativement posées en longueur et en largeur.

— Mil. *Besace de cavalerie*, musette en toile, qui, dans l'ancienne cavalerie, s'attachait entre le porte-manteau* et le coussinet de la selle. (Supprimée en 1767, puis rétablie en 1825 pour servir de complément au porte-manteau, elle disparut avec lui en 1880.)

BESACIER, ÈRE n. et adj. Personne qui porte une besace ; mendiant : *Trois vieilles besacières courbées sur leur bâton* (A. France).

BESAIGUË n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *acutus*, aigu). Arme d'hast qui était formée d'un fer de hache à deux ailerons emmanché à une longue hampe.

BESALAMPY, localité de Madagascar (prov. de Majunga), au S. du cap Saint-André ; ch.-l. de distr. — Le *district de Besalampy* a 19 700 hab.

BESALÚ, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Gérone) ; 1 600 hab. Ruines de l'église Sainte-Marie (XIe s.) ; important monastère de San Pedro (Xe-XIe s.) et église romane San Vicente, récemment restaurée.

BESANÇON, ch.-l. du départ. du Doubs, à 387 km de Paris, en bordure du Jura ; 73 445 hab. (61 139 aggl.) [*Bisontins*]. Cour d'appel. Université. Archevêché. La ville s'est établie dans une position stratégique remarquable, sur un méandre encaissé du Doubs. Elle a souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que des combats de la Libération, mais elle garde de nombreux monuments remarquables : la cathédrale Saint-Jean, romane et gothique ; le palais Granvelle et l'hôtel de ville, beaux édifices de la Renaissance ; l'hôpital Saint-Jacques, de la fin du XVIIe s. ; l'église Saint-François-Xavier (1680-1688) ; la Citadelle, due à Vauban, perchée sur le pédoncule du méandre ; le palais de justice, qui garde une façade Renaissance et une salle des audiences du XVIIIe s. ; l'hôtel de la Préfecture enfin, magnifique monument du XVIIIe s. construit par Nicole. Besançon est un centre intellectuel et son musée des beaux-arts renferme une très importante collection de peintures ; c'est, enfin, la capitale de l'industrie horlogère, et son école d'horlogerie a une réputation mondiale. Des industries métallurgiques (fonderie, découpage), textiles (textiles artificiels, confection, bonneterie), alimentaires (pain d'épice, biscuiterie) et de la maroquinerie complètent l'activité de la cité. Les eaux des bains de la Mouillère sont utilisées en particulier contre le rachitisme et l'anémie infantile. Patrie de C. Goudimel, du cardinal A. de Granvelle, de J.-B. Besard, J. Mairet, J. de Vatteville, M. Blavet, de l'abbé F. Nonotte, de J.-B. Suard, du général C. J. Lecourbe, de C. Fourier, F. X. Droz, Ch. Nodier, V. Hugo, P. J. Proudhon, J.-B. Clésinger, du comte H. de Chardonnet, de A. Rambaud, des frères Lumière et de Tristan Bernard. — L'arrond. a 13 cant., 339 comm. et 148 692 hab.

— Hist. Besançon (*Vesontio*) est l'une des plus anciennes cités gauloises, la ville la plus importante des Séquanes. Soumise par César en 58 av. J.-C., elle fut, sous l'Empire romain, la métropole de la Séquanaise. De l'époque gallo-romaine, elle garde deux vestiges importants : un arc, dit *la Porte Noire*, et un amphithéâtre. Les Burgondes la ravagèrent en 456, puis les Hongrois en 937. Ville épiscopale depuis le Ve s., troublée plus tard par une dynastie de comtes qui avait réussi à s'imposer, Besançon dut se placer sous la suzeraineté impériale. Devenue espagnole et capitale de la Franche-Comté en 1595, elle fut prise par les Français en 1665, puis revint à la France en 1674. Louis XIV supprima ses libertés, mais fit d'elle le siège du parlement (1676) et de l'université (1691). Besançon accueillit en 1790 une colonie d'horlogers acquis aux idées révolutionnaires, expulsés de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui contribua de manière décisive à l'essor de l'industrie locale. (→ Biblio.)

Besançon (MUSÉES DE). Le MUSÉE DES BEAUX-ARTS, classé, est situé dans une ancienne halle. Il est riche de très belles collections de peintures françaises du XVIIe et du XVIIIe s., dont divers portraits par Rigaud, Largillière (*la Famille Boutin de Diencourt*), d'un très important ensemble de Fragonard, de plusieurs compositions de Boucher et d'une salle Hubert-Robert. Le cabinet des dessins et la section d'archéologie sont également de premier ordre. Plusieurs salles sont consacrées à l'industrie locale de l'horlogerie.

Le MUSÉE VICTOR-HUGO, musée contrôlé, réunit des souvenirs et des documents concernant le poète, tandis que le PALAIS GRANVELLE est consacré à l'ethnographie et au folklore.

BESANÇON (Julien), médecin français (Brest 1862 - Paris 1952). Il pratiqua et vulgarisa, sur la fin de sa longue vie, une médecine peu orthodoxe fondée sur l'entretien ou le non-traitement d'affections chroniques qu'il considérait comme des émonctoires, en vue de conserver la verdeur jusqu'à un âge avancé. Le grand public a apprécié parmi ses ouvrages *les Jours de l'homme* (1940) et *le Visage de la femme* (1942).

BESANÇON (Justin), médecin français (Paris 1901). Médecin des hôpitaux en 1934, professeur agrégé en 1935, professeur d'hydrologie thérapeutique et de climatologie en 1944, il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1952. Ses travaux ont porté sur la pression veineuse périphérique (1926), les fonctions internes du rein (1929), l'acétylcholine, la micrographie en lumière infrarouge (1929), l'exophtalmie basedowienne (1932), les néphrites expérimentales (1938), les carences alimentaires en France (1944). Il fut président de la Croix-Rouge française en 1944 et fonda avec G. Laroche, en 1947, les « Entretiens de Bichat ».

BESANT n. m. (lat. *byzantium*, de Byzance). Monnaie byzantine d'or ou d'argent, qui se répandit en Europe au temps des Croisades. (Les *besants* furent frappés par les derniers empereurs chrétiens de Constantinople et par les Francs de Syrie.)

— Archit. Disque plat employé dans le style roman pour la décoration des bandeaux ou des archivoltes.

— Hérald. Petit meuble de forme circulaire et toujours de métal. (Le même, mais de couleur, porte le nom de *tourteau*. Le besant-tourteau et le tourteau-besant sont respectivement partis, coupés ou écartelés de métal et de couleur pour le premier, ou de couleur et de métal pour le second.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 213.]

BESANT (sir Walter), écrivain anglais (Portsmouth 1836 - Londres 1901). De 1871 à 1882, il publia divers romans en collaboration avec James Rice (1844-1882), notamment : *Mortiboy Argent-Comptant* (*Ready-*

BERZELIUS

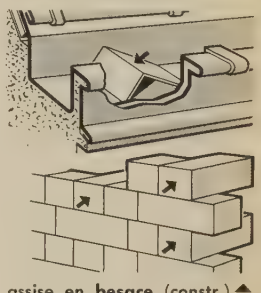

besace (constr.) ▼

assise en besace (constr.) ▲

Blason de BESANÇON

D'or à l'aigle éployée de sable soutenant de ses serres deux colonnes de gueules.

BESANÇON : la ville entourée par le méandre encaissé du Doubs au premier plan, la citadelle

money Mortiboy) [1872], *le Papillon vermeil* (*The Golden Butterfly*) [1876], *l'Envers du décor* (1881). Après la mort de Rice, W. Besant continua seul une production volumineuse : *Toutes sortes de gens* (*All Sorts and Conditions of Men*) [1882], *Dorothy Forster* (1884), celui de ses ouvrages que lui-même préférait ; *les Enfants de Gibeon, Armorel de Lyonesse* (1887). Ces œuvres, destinées à attirer l'attention du public sur la triste existence des classes pauvres des villes, créèrent un mouvement philanthropique qui aboutit à la création du « Palais du peuple », à Londres. En matière religieuse, Besant professait des idées fort avancées, qu'il a exposées dans son *Autobiographie* (1904).

BESANT (Annie), belle-sœur du romancier, présidente de la Société théosophique (Londres 1847 - Adyar, Madras, 1933). D'abord épouse de pasteur, elle se sépara de son époux et s'attacha à la libre pensée. Elle fonda aux Indes le Hindu Central College de Bénarès et l'Indian Home Rule League. Elle voyagea dans les pays anglo-saxons avec son jeune protégé indien J. Krishnamurti, présenté comme un nouveau Messie. Auteur de nombreux ouvrages, notamment sur la mort et la réincarnation, les religions (*Esoteric Christianity*), le Home Rule.

besicles
autoportrait de Chardin
pastel, *Louvre*

BESARD (Jean-Baptiste), luthiste français (Besançon v. 1567 - † v. 1625). Ce fils de commerçant fut jurisconsulte, médecin et musicien. Elève, pour le luth, de Lorenzini à Rome (fin du XVIe s.), il alla à Cologne en 1603, puis à Augsbourg, où il mourut probablement. Auteur de nombreux travaux sur la médecine, la physique, la chimie et l'histoire (*Antrum philosophicum*, 1617), il publia en 1603, à Cologne, le *Thesaurus harmonicus*, vaste anthologie de la musique de luth au début du XVIIe s. Ce recueil contient également un petit traité de la manière de jouer de cet instrument. En 1617, Besard fit paraître une collection de 24 morceaux pour 1 et 2 luths (*Novus Partus*). On lui doit aussi un traité pédagogique de luth (*Isagoge in artem testudinarium*). Ce musicien fait un grand usage des coloratures et ses œuvres présentent un rythme cahoté.

BESAS [bazɑs] n. m. (lat. *bis*, deux fois, et *as*). Double as amené avec les dés, au jeu de trictrac : *Amener, faire besas.* (On dit aussi BESET, BEZET, BESETON, BESETET.)

Albert BESNARD
« Mme Roger Jourdain »
détail
musée de Nice

BÉSAU n. m. (mot provenç.). Petite tranchée ou rigole au moyen de laquelle on distribue des eaux d'irrigation dans les prés.

BESBRE, riv. du Bourbonnais, affl. de la Loire (r. g.) ; 100 km. Descendue de l'extrémité N. des monts du Forez, elle passe à Lapalisse, traverse la Sologne bourbonnaise et conflue en aval de Digoin. Elle est utilisée par la centrale de Châtel-Montagne.

BESCHERELLE (les frères), grammairiens français : LOUIS NICOLAS, dit *Bescherelle aîné* (Paris 1802 - *id.* 1884), et HENRI, dit *Bescherelle jeune* (Paris 1804 - † 1852). Ils ont publié en 1834 une *Grammaire nationale, ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénelon, etc., renfermant plus de cent mille exemples*. « Pas de règles *a priori* », affirment les frères Bescherelle. L'idée de fonder les règles de la grammaire sur des exemples empruntés à de bons écrivains est une idée saine ; mais l'ignorance grammaticale des frères Bescherelle, ainsi que le nombre excessif de règles fondées sur une prétendue logique diminuent considérablement la valeur de la *Grammaire nationale*. Elle marquait toutefois un progrès sur les grammaires antérieures ; en 1857, la librairie Garnier en publiait une quinzième édition. Mais on doit surtout aux frères Bescherelle un *Dictionnaire national ou Grand Dictionnaire critique de la langue française*, commencé en 1843, remplacé en 1845 par le *Dictionnaire national*, qui eut de nombreuses éditions jusqu'à la fin du XIXe s.

BESCHLIK ou **BEŞLIK** n. m. Anc. pièce d'argent turque, qui valait 5 piastres.

BESCHORNERIA n. m. (du nom du savant allemand F. W. Ch. *Beschorner*). Plante ayant le port des yuccas, dont toutes les espèces sont mexicaines ; quelques-unes sont cultivées, comme les agaves. (Famille des amaryllidacées.)

BESCOIN n. m. (préf. *bis*, et *coin*). Gâteau de fête patronale, en Savoie.

BESELER (Hans Hartwig VON), général allemand (Greifswald 1850 - Neubabelsberg 1921). Lieutenant à la guerre de 1870, anobli en 1904, il était en 1913 inspecteur général de la fortification. Il dirigea le siège d'Anvers en 1914, s'empara de Modlin, sur le front russe, en 1915, et fut gouverneur de Varsovie jusqu'en 1918.

BESENVAL (Jean, baron DE), général et diplomate français, d'origine suisse (Soleure 1671 - Paris 1736). Entré en 1689 comme capitaine au service de la France, dans le régiment des gardes suisses, il devint maréchal de camp en 1716, lieutenant général en 1719 et obtint en 1722 le commandement du régiment des gardes suisses. Louis XIV l'envoya en 1707 comme ambassadeur extraordinaire auprès de Charles XII, roi de Suède, et de Stanislas, roi de Pologne. Ministre plénipotentiaire auprès des Cours du Nord en 1711, il fut, de 1713 à 1721, ambassadeur extraordinaire auprès d'Auguste II, roi de Pologne. — Son fils PIERRE (Soleure 1721 - Paris 1794) commanda le régiment des gardes suisses de 1762 à 1769. Commandant des troupes de Paris en juillet 1789, il laissa prendre la Bastille. Arrêté peu après, il fut remis en liberté en janvier 1790. Auteur de *Mémoires* (1805-1807).

BESET n. m. Jeux. V. BESAS.

BÉSI, BÉZI, BÉSY ou **BÉZY** n. m. Abrév. de *bésigue*.

BESICLES n. f. pl. (anc. franç. *bericle*, du lat. *beryllus*, béryl). Anciennes lunettes très grosses : *Une vieille avec le tour des yeux si noir qu'elle avait l'air de porter des besicles* (A. Daudet). [Ne s'emploie plus que par ironie.]

— ENCYCL. Certainement antérieures au XIVe s. comme application usuelle, les *besicles* deviennent des objets courants à partir de 1310 : les verres, ronds, enchâssés dans des cercles de corne ou de métal, étaient réunis par une légère monture qui se fixait à cheval sur le nez, comme le pince-nez. Il y avait aussi des besicles montées comme des loupes, avec un cercle et un manche.

BÉSIGUE n. m. (origine inconnue). Jeu de cartes présentant de grandes ressemblances avec le mariage, la brisque et le cinq-cents. (On dit aussi BÉSI ou BÉZY.)

— ENCYCL. Venu du centre de la France, le *bésigue* peut se jouer à deux, trois ou quatre personnes.

Bésigue à deux. Se joue en 1 000 ou 1 500 points, avec deux jeux de trente-deux cartes. Le donneur distribue 9 cartes à chacun et retourne la 19e, qui constitue l'atout ; il dispose le restant des cartes en tas (talon). Si l'atout retourné est un sept, le donneur marque 10 points. Si c'est une autre carte, le joueur qui possède un sept d'atout peut l'échanger contre la retourne, et c'est lui qui marque 10 points, mais cet échange ne peut être fait qu'à la suite d'une levée. Les joueurs jouent à tour de rôle, sans qu'il soit nécessaire de fournir de la couleur, mais celui qui abat la plus forte carte dans la couleur ramasse la levée. Les cartes, jouées une par une, sont remplacées par les cartes du talon, que les joueurs prennent une par une, celui qui a fait la levée se servant le premier jusqu'à épuisement du jeu. Le talon épuisé, le dernier à jouer prend la retourne, et chaque joueur doit alors, s'il ne peut fournir à la couleur, forcer à la carte ou couper.

Au cours de la partie, avec les cartes qu'il a dans son jeu, chaque joueur s'efforce d'établir les combinaisons suivantes, qui valent : un mariage ordinaire, 20 points ; un mariage en atout, 40 ; une quinte majeure en atout, 250 ; quatre as, 100 ; quatre rois, 80 ; quatre dames, 60 ; quatre valets, 40 ; le *bésigue* (dame de pique et valet de carreau), 40 ; le *deuxième bésigue*, 500 points, à condition que le premier bésigue ait été conservé.

Chaque combinaison ne peut se compter qu'à la suite d'une levée. Elle doit être étalée sur le tapis. Et chaque carte qui sert à l'établir ne peut compter qu'une seule fois, sauf pour le 250 et le bésigue, dont les cartes peuvent être utilisées dans diverses combinaisons. Aucune combinaison n'est acceptée quand il ne reste plus de cartes au talon.

L'ordre des cartes est le suivant : as, dix, roi, dame, valet, etc.

L'as et le dix, appelés « brisques », valent 10 points quand ils sont dans les levées. A part le sept d'atout, qui vaut 10, les autres cartes n'ont aucune valeur numérique. La dernière levée vaut 10 points. Le gagnant est le joueur qui atteint le premier la limite fixée.

Bésigue à trois. Il se joue avec trois jeux de cartes, suivant les règles ordinaires. La réunion des 3 bésigues dans la même main vaut 1 500 points.

Bésigue à quatre. Les joueurs jouent généralement en association.

Bésigue sans retourne. L'atout n'étant pas retourné, c'est le premier mariage annoncé qui le détermine.

Bésigue chinois. La même carte peut servir pour des combinaisons semblables à celle pour laquelle elle a déjà été comptée.

BESKIDES ou **BESKYDES** (en polon. **Beskidy**, en tchèque **Beskydy**), région de l'Europe centrale, partie externe des Carpates polonaises, entre la Porte de Moravie et la frontière polono-soviétique. C'est un pays très boisé, composé de plateaux de grès et de marne dont l'altitude est comprise entre 400 et 600 m, et qui sont dominés par des crêtes souvent assez audacieuses, dépassant 1 000 ou 1 500 m (Babia Góra, 1 725 m ; Barania Góra, 1 214 m). La vie rurale, très rude, combine l'élevage et l'exploitation forestière. Les zones de forte densité humaine sont de petits bassins intérieurs. Le plus important est celui de Nowy-Targ, évidé par le haut Dunajec dans un petit fossé tectonique tertiaire. Les Beskides ont un aspect de vieilles montagnes, qui contraste avec les crêtes, de style pyrénéen, des Hautes Tatra, qui dominent les Beskides occidentales au S.

BESKOW (Bernhard VON), écrivain suédois (Stockholm 1796 - *id.* 1868). Secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise en 1834, il exerça une grande influence sur la vie littéraire et artistique. Il a laissé des poèmes patriotiques, ainsi que des drames historiques inspirés de Schiller.

BESLÉRIE n. f. Plante de l'Amérique tropicale, dont la plupart des espèces sont cultivées, en France, comme plantes d'ornement. (Famille des gesnériacées.)

BESME (Charles YANOWITZ, dit), assassin de Coligny, à la Saint-Barthélemy (1572). Il avait été page du duc François de Guise et il aurait épousé une fille naturelle du cardinal de Lorraine. Fait prisonnier par les protestants, il fut mis à mort en 1575.

BESNAGAR, ancienn. **Vidiça**, site archéologique de l'Inde, dans le Deccan septentrional, où s'élève une colonne monolithe sur laquelle fut gravée, en 90 av. J.-C., une inscription en l'honneur du dieu Vishnu et dédiée par le Grec Heliodoros, ambassadeur du roi indo-grec de Taxila à la cour de Vidiça.

BESNARD (Armand Gustave), amiral français (Rambouillet 1833 - près de Lorient 1903). Lieutenant de vaisseau en 1870, il combattit à terre comme lieutenant-colonel pendant la guerre franco-allemande. Vice-amiral en 1892, préfet maritime de Brest en 1893, appelé par Ribot au ministère de la Marine (1895), il garda ce portefeuille dans le ministère Méline (1896).

BESNARD (Albert), peintre français (Paris 1849 - *id.* 1934). Brillant élève de Cabanel à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il obtient en 1874 le grand prix de Rome et rapporte de son séjour à la Villa Médicis l'amour des maîtres de la Renaissance. De 1880 à 1884, il vit à Londres, s'y éprend de Reynolds, de Gainsborough, de Lawrence, exécute sous leur influence d'habiles et élégants portraits, et rencontre Alphonse Legros, qui l'initie à l'eau-forte. Il expose au Salon de 1884 ses peintures murales pour l'Ecole de pharmacie. Il voyage ensuite avec Jules Chéret en Espagne, au Maroc, en Algérie. Son envoi au Salon de 1886 est très discuté, mais le classe : c'est le portrait de *Mme Roger Jourdain* en robe de soirée, à contre-jour, dans une atmosphère où la lueur d'une lampe lutte avec les derniers reflets du crépuscule. Albert Besnard a déjà pris son parti de conjuguer avec les couleurs claires des impressionnistes le dessin de François Boucher et le lyrisme décoratif de Tiepolo. Il peint des plafonds pour le nouvel Hôtel de Ville de Paris, des allégories (*les Trois Ages de l'homme*) pour la mairie du Ier arrondissement, pour la Sorbonne (*la Vie renaissant de la mort*, 1896), et une chapelle à Berck

Phot. Giraudon, Arch. phot.

(1897-1901). La plupart de ces grands morceaux de bravoure, sommaires quant à l'exécution, ont perdu beaucoup de leur premier éclat, mais l'influence d'Albert Besnard n'en a pas moins été considérable. Il devient, en 1923, président du Salon des Tuileries. Il n'est pas de genre qu'il n'ait abordé : portraits de Réjane (1898), de Mme Alphonse Daudet, de Denys Cochin, du cardinal Mercier, de Frantz-Jourdain, de l'ambassadeur Barrère ; nus nacrés, torses voluptueux ; pastels ; eaux-fortes, tantôt pures, tantôt compliquées de pointe-sèche, de roulette, d'effaçages au brunissoir. La *Féerie intime*, un de ses plus célèbres tableaux, et *l'Ile heureuse*, où il se souvient de Watteau (musée des Arts décoratifs), sont de 1901 ; de 1909, ses décorations pour l'ambassade de France à Vienne, de 1914 celles du Palais de la paix à La Haye. Après un voyage aux Indes en 1910 et 1911, il a publié en 1913 *l'Homme en rose, l'Inde couleur de sang*, et est devenu directeur de la Villa Médicis. Son plafond pour le Théâtre-Français (*Apollon, les Heures et les Muses*) est également de 1913. En 1922, il a été nommé directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts et est entré à l'Académie des beaux-arts. En 1924, il fut le premier peintre admis à l'Académie française. Il a publié en 1925 *Sous le ciel de Rome*, souvenirs de son directorat. Son œuvre de graveur (estampes et illustrations) est de 200 pièces. — Sa femme, CHARLOTTE GABRIELLE (Paris 1855 - *id.* 1931), fille du sculpteur Vital Dubray, pratiqua la sculpture ; — Son fils aîné, PHILIPPE, sculpteur (Paris 1885), a exécuté le buste d'Albert Besnard (musée national d'Art moderne) et celui, colossal, de Coysevox, érigé à Lyon ; — Son second fils, JEAN (Paris 1889 - *id.* 1959), céramiste, s'est intéressé à la technique de l'émail, appliqué aux pièces de forme et aux ouvrages de caractère sculptural. Il est représenté au musée national de Sèvres, au musée national d'Art moderne et dans divers musées de l'étranger. (→ Biblio.)

Besnard (AFFAIRE MARIE). En 1949, Mme Besnard (née en 1896), propriétaire à Loudun (Vienne), était inculpée d'empoisonnement par l'arsenic de treize personnes dont elle avait hérité. Devant la cour d'assises de Poitiers, il apparut, en 1952, que les expertises légales avaient été effectuées avec légèreté. Le procès fut renvoyé devant la cour de Bordeaux ; en 1954, de nouveaux experts toxicologues y conclurent à la présence, dans six cadavres au moins, de doses d'arsenic plus importantes que celles qui pouvaient résulter de l'emploi de médications arsénicales. Aux données de la toxicologie officielle, la défense opposa plusieurs savants affirmant que l'arsenic décelé dans les cadavres pouvait y avoir été introduit, postérieurement au décès, par les eaux de ruissellement chargées d'arsenic du fait des engrais chimiques utilisés sur les terres cultivées à proximité du cimetière de Loudun. La cour prononça un nouveau renvoi du procès et chargea trois membres de l'Académie des sciences d' « examiner tous les problèmes évoqués » ; l'inculpée fut mise en liberté provisoire sous caution.

Les répercussions de l'affaire Marie Besnard ont été importantes tant sur le plan scientifique (présence de l'arsenic dans le corps humain et dans les sols, imprégnation des cadavres dans la tombe, action de la putréfaction, action du sol et des bactéries) que sur le plan juridique (problèmes posés par l'exhumation et l'autopsie de cadavres témoins ; modification du rôle de l'expert judiciaire, qui ne se présente plus devant le tribunal comme le détenteur d'une vérité absolue, mais comme témoin dont les affirmations sont discutables ; droit pour la défense de faire désigner des contre-experts ; restriction des pouvoirs du juge d'instruction en matière de détention préventive).

BESNIER (Ernest Henri), médecin français (Honfleur 1831 - Paris 1909). Médecin des hôpitaux en 1863 et, en 1872, médecin de l'hôpital Saint-Louis, où il conquiert sa renommée par son enseignement de la dermatologie. Il a fondé les *Annales de dermatologie* et a publié un grand nombre d'articles sur les maladies de la peau. Citons : *la Syphilis des verriers, la Lèpre, les Affections parasitaires et leur traitement*, etc. Membre de l'Académie de médecine en 1881.

Besnier-Bœck-Schaumann (MALADIE DE), affection, dite aussi *lymphogranulomatose bénigne* ou *sarcoïdose*, qui se manifeste par des lésions cutanées, par l'apparition d'adénopathies multiples, une splénomégalie modérée. (L'examen histologique des lésions permet seul le diagnostic certain.) [→ Biblio.]

BESOCHE n. f. (lat. pop. **bisocca*). Sorte de bêche, servant à planter les arbres.

BESOGNE n. f. (peut-être francique **bisunnia*, soin). Travail imposé à quelqu'un par sa profession ou par telle circonstance déterminée : *Mettre la main à la besogne.* ‖ Portion de travail, tâche : *Il a terminé sa besogne de la journée.*

— LOC. FAM. *Aller vite en besogne, abattre, expédier de la besogne*, faire beaucoup de travail en peu de temps, travailler avec entrain et facilité : *Maman, qui a tant cousu dans sa vie, abattait la besogne d'une bonne ouvrière en chambre* (G. Duhamel). ‖ *Abatteur de besogne*, celui qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps : *Il fallait à Séguier des piocheurs, des abatteurs de besogne* (A. Daudet). ‖ *Faire de la belle, de la bonne besogne*, travailler habilement ou utilement, et, par ironie, faire un mauvais travail, commettre quelque sottise. ‖ *Donner, tailler de la besogne*, préparer une tâche.

BESOGNER v. intr. ou tr. ind. [à]. S'occuper à une besogne ; travailler péniblement pour un petit résultat : *Un pauvre conducteur de bêtes, qui besognait toute l'année pour gagner son pain* (Saint-Exupéry).

BESOGNEUX, EUSE adj. et n. (de *besoin*). Qui est dans la gêne ; qui vit difficilement : *Ce ménage-là, dévoré d'ambition, tremblant de voir leur fille épouser encore un petit employé besogneux* (Zola).

BESOIGNE (Jérôme), historien et théologien français (Paris 1686 - *id.* 1763). Son *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (6 vol., 1752-1753) et ses *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal...* (2 vol., 1756) sont parmi les meilleures sources de l'histoire du jansénisme.

BESOIN n. m. (francique **bisunnia*). Sensation d'un manque ou d'un malaise, qui porte les êtres vivants à certains actes indispensables à l'entretien de la vie : *Besoin de dormir, de manger. Pourvoir, satisfaire aux besoins de sa famille.* ‖ *Par extens.* Nécessité, désir : *Un besoin violent de savoir lui fit ouvrir la fenêtre* [...] (Zola). ‖ Sentiment d'une privation qui porte quelqu'un à désirer ce qu'il croit lui manquer : *Besoin d'argent. Se créer des besoins.* ‖ L'objet même du besoin : *Le tabac est devenu pour lui un besoin.* ‖ Ce qui est nécessaire pour accomplir une chose, faire face à une situation donnée : *Le besoin de main-d'œuvre dans certaines industries.* ‖ Indigence, dénuement : *Etre dans le besoin.*

— LOC. DIV. *Pour le besoin* (ou *les besoins*) *de la cause*, pour la circonstance ; en vue d'appuyer ses prétentions : *Inventer des faits, des raisons pour le besoin de la cause.* ‖ *Avoir besoin de quelqu'un* ou *de quelque chose*, en ressentir la nécessité. ‖ *Avoir besoin de* (suivi d'un infinitif), éprouver la nécessité de : *Je n'ai pas besoin de la ménager.* ‖ *Avoir besoin que*, il faut que, il est indispensable que : *J'ai besoin qu'un ami me conseille.* ‖ *Vous aviez bien besoin de*, vous avez eu tort de. ‖ *Il est besoin*, il est utile, nécessaire (le plus souvent avec une négation) : *S'il en était besoin. Il n'est pas besoin de l'en croire.* ‖ *Au besoin*, s'il le faut : *Au besoin, vous pourrez me trouver chez moi à cinq heures.* ‖ *Satisfaire un besoin pressant, faire ses besoins*, évacuer l'urine ou les matières excrémentielles.

— Dr. comm. Personne — autre que le tiré — désignée par le tireur, un endosseur ou un avaliseur d'une lettre de change pour accepter ou payer au besoin. (Le porteur impayé par le tiré doit présenter la lettre de change au besoin avant de faire dresser le protêt.) [On dit également RECOMMANDATAIRE.]

— SYN. : *dénuement, disette, indigence, misère, nécessité, pauvreté, pénurie.*

— ENCYCL. Econ. polit. Toute activité économique est déclenchée et conduite par un *besoin* qui cherche à se satisfaire par un *bien* ou un *service* approprié. Parmi les besoins économiques, on peut distinguer, d'une part, les besoins *primaires* et essentiels à l'existence et au développement matériel et spirituel des hommes (par exemple, les besoins de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de s'instruire et de s'informer) et les besoins *secondaires* (par exemple, ceux de confort), et, d'autre part, les besoins *présents* et les besoins *futurs* (ceux qui naîtront de la maladie, de la vieillesse, etc.).

Albert BESNARD « l'Ile heureuse » *(fragment)* *musée des Arts décoratifs*

Les besoins, au cours du temps, se multiplient ; ils varient selon les époques, les pays, les groupes sociaux. Le progrès en engendre de nouveaux, qui, à leur tour, en suscitent d'autres. En revanche, ils apparaissent limités dans leur capacité. En effet, au fur et à mesure qu'il se satisfait, le besoin voit son intensité décroître et s'éteindre ; il y a un point de saturation plus ou moins éloigné pour chacun. La décroissance du besoin est fonction de son *élasticité*. Les besoins primaires ont une élasticité plus faible que les besoins de confort. Toutefois, le besoin assouvi ne tarde pas à renaître. Une certaine *concurrence* se manifeste entre besoins présents, entre besoins présents et besoins futurs, ou entre besoins futurs ; des substitutions nombreuses peuvent se produire entre divers types de besoins, par exemple entre besoins intellectuels et besoins matériels. Enfin, les besoins sont fréquemment complémentaires ; le bien-être résulte d'un ensemble de besoins harmonieusement satisfaits.

Albert BESNARD par lui-même, à vingt ans *ci-dessous*, son buste par son fils Philippe

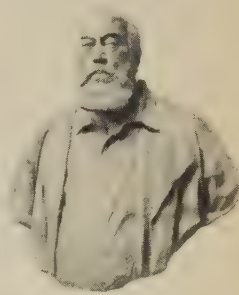

Traditionnellement, en matière économique, on a considéré le besoin comme une notion subjective : c'est l'individu, et lui seul, qui décide si et dans quelle mesure il y a besoin. Le besoin économique, réduit ainsi au désir, exprime un état psychologique relatif soit à un bien utile, soit à un objet superflu ou même nuisible. Un tel besoin s'exprime concrètement par ce que l'on appelle la *demande économique*, qui devient l'expression d'un *désir solvable*, le désir de ceux qui disposent d'un pouvoir d'achat suffisant pour le satisfaire.

Cette conception subjective du besoin économique — désir solvable — aboutit à la méconnaissance de tous les besoins qui ne sont pas « payants », même s'ils sont indispensables à l'existence.

La notion traditionnelle de besoin économique est proprement « inconsciente ». Elle tend à laisser insatisfaites des exigences essentielles qui assureraient à la grande masse des hommes le minimum de bien-être, alors qu'elle oriente les forces productives vers la création de biens destinés à couvrir les désirs de luxe d'une minorité. Elle convient parfaitement à une économie désireuse d'appliquer la science et la technique à la recherche du gain, du profit maximal. Elle est incapable d'animer une économie dont le but serait d'assurer à tous les humains d'abord les éléments de subsistance matérielle indispensables, ensuite seulement les éléments de confort.

L'activité économique, pour atteindre son but (qui est de fournir à tous les hommes les biens nécessaires à leur existence et à leur épanouissement), s'efforce aujourd'hui de devenir consciente des exigences essentielles de l'homme, de la hiérarchie des besoins humains, de la nécessité de les satisfaire

Phot. Arch. phot., Giraudon.

selon leur ordre d'urgence et non plus selon leur ordre de solvabilité.

A ce souci répond la classification des besoins en besoins *primaires* de subsistance ou de culture, et en besoins *secondaires* ou de confort. Dans la réalité, des tentatives de tous ordres, plus ou moins heureuses, visent à assurer une certaine priorité aux besoins essentiels.

Dans le domaine de l'économie interne, les divers plans d'équipement et de modernisation, d'investissements, de reconstruction, d'urbanisme, d'aménagement du territoire s'efforcent — très imparfaitement encore — de soumettre la production à des « ordres d'urgence ».

Dans le domaine social, la même idée fait son chemin à travers les projets d'amélioration des institutions de sécurité sociale.

Dans le domaine de l'économie internationale, une politique d'aide aux pays insuffisamment développés s'élabore peu à peu. Trois arguments militent en faveur d'une action qui vise à substituer la volonté de couvrir les besoins primaires des hommes à la seule recherche de la rentabilité par la couverture des seuls besoins solvables. Le premier argument est d'ordre *moral :* le devoir d'entraide entre nations. La misère du monde est mieux connue aujourd'hui qu'hier. Particulièrement angoissante chez les peuples à forte croissance démographique, elle impose de plus en plus aux nations un devoir de solidarité qui exige la mise en œuvre de moyens à l'échelle même de cette misère. La collaboration de toutes les nations « riches » à cette œuvre apparaît de plus en plus comme seule capable de porter un remède efficace au mal. Le deuxième argument est d'ordre *politique :* les peuples pauvres prennent conscience aujourd'hui de leur pauvreté et ils veulent « en sortir ». Cette volonté de vivre, exprimée aux yeux du monde étonné par les représentants de 1 500 millions d'hommes, à la conférence de Bandung, en 1954, pose aux pays riches un grave problème politique. Ces peuples cherchent appui auprès de toute nation capable de les aider dans leur développement économique et social. Il y a là un facteur redoutable d'instabilité dans le monde. Le troisième argument est d'ordre *économique :* au milieu du XXe s., l'interdépendance entre les nations est telle que la pauvreté de la grande majorité d'entre elles freine l'essor des autres. L'accroissement de la production dans les pays riches leur pose un double problème : celui de leur approvisionnement en matières premières et celui de nouveaux débouchés ; sur ces deux plans, l'existence des pays sous-développés gêne l'expansion des autres pays. Ces considérations ont amené les nations à rechercher les moyens propres à permettre la couverture élémentaire des besoins primaires des populations. (V. SOUS-DÉVELOPPEMENT.)

Peu à peu, dans les esprits et dans les faits, l'activité économique retrouve sa finalité propre : non pas fournir le maximum de gain monétaire, mais le maximum de biens et de services nécessaires à l'épanouissement physique et spirituel des hommes. Son moteur n'est plus exclusivement la satisfaction des besoins solvables, mais un peu plus chaque jour, sur le plan national et international, la couverture des besoins réels des hommes et des collectivités. Le besoin ne se réduit plus au désir, qui exprime un sentiment relatif soit à un bien utile, soit à un objet superflu, voire nuisible, mais il est de plus en plus reconnu, dans la théorie et dans la pratique, comme un *état,* celui d'un être par rapport à ce qui est utile ou nécessaire à son existence ou à son développement. Il est de moins en moins assimilable à la demande solvable, expression d'un désir solvable; il s'analyse comme un *fait objectif,* qui manifeste ce qui est requis à l'existence et à l'épanouissement de l'homme, que l'activité économique a pour mission de promouvoir. (→ Biblio.)

— Physiol. *Besoins subjectifs.* Les besoins subjectifs appartiennent aux *sensations internes,* qui résultent d'excitations intérieures, généralement diffuses, et dont le siège est souvent difficile ou même impossible à préciser ; ils consistent en impressions, desquelles résultent directement, dans les centres nerveux, des incitations à des mouvements destinés à les satisfaire. C'est ainsi que l'on peut distinguer les besoins qui sont en rapport avec une diminution des réserves nutritives (faim, soif), avec la non-évacuation des déchets à éliminer (miction, défécation), avec la fatigue des organes (sommeil), avec l'insuffisance de l'hématose ou des mouvements respiratoires (besoin d'air), avec l'incomplète satisfaction des fonctions reproductrices (besoin sexuel). Un besoin satisfait entraîne généralement le bien-être, parce qu'il remet en équilibre, à l'égard de l'ensemble du corps, des fonctions restées momentanément en suspens.

Besoins objectifs. Les travaux modernes portant sur l'étude énergétique des aliments ont montré que les besoins réels de l'organisme ne correspondent pas toujours à la sensation de besoin éprouvée. On peut définir les besoins objectifs comme l'ensemble des conditions permettant un fonctionnement normal et harmonieux de l'organisme. On détermine ainsi des *rations alimentaires* optimales, qui s'adaptent aux différents âges et aux différentes manières de vivre. (V. ALIMENTATION.)

La satisfaction inconsidérée des besoins subjectifs peut entraîner, notamment dans le domaine de l'alimentation, l'apparition d'affections métaboliques telles que l'obésité ; l'artériosclérose, qui est une des causes principales du vieillissement, est favorisée par les régimes riches en graisses animales. (V. HYPERCHOLESTÉROLÉMIE.)

Besredka (MÉTHODE DE), méthode destinée à empêcher la production des accidents anaphylactiques en cas d'injection de sérums thérapeutiques. (Elle consiste à faire l'injection en trois fois, en commençant par une dose minime [1/10 de cm³], puis quinze minutes plus tard, une dose faible [1/4 de cm³] et enfin, quinze à vingt minutes plus tard, le reste de la dose [qui peut aller de 5 à 30 cm³].) Elle doit son nom à Alexandre Besredka (1870-1940), qui fut directeur de l'Institut Pasteur de Paris.

BESSAN, comm. de l'Hérault (arrond. de Béziers), au N. d'Agde ; 2 754 hab. (2 352 aggl.) [*Bessanais*]. Restes de remparts du XVe s. Maison et moulin du XIIIe s. Chapelle romane.

BESSANCOURT, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), à l'O. de Pontoise, au pied de la forêt de Montmorency ; 2 422 hab. Eglise des XIIIe et XVe s.

BESSANS, comm. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), en Maurienne, sur l'Arc ; 381 hab. (319 aggl.). Bourg de vieilles traditions, où des artisans sculptent des figurines dites *diables de Bessans.* Station de sports d'hiver. Eglise avec statues du XVIIe s. Chapelle Saint-Antoine avec peintures du XVe s. Bessans a été incendié par les Allemands en 1944.

BESSARAB. V. BASARAB.

BESSARABIE, région de l'U. R. S. S. (rép. de Moldavie), entre les basses vallées du Prut et du Dniestr. C'est une riche région agricole, produisant du blé, du maïs, des betteraves à sucre, du tabac, possédant des vignobles et des vergers, et nourrissant de beaux troupeaux de bovins. Villes princ. : au N., *Bieltsy ;* au S., la capitale de la République moldave, *Kichinev.*

— Hist. Le nom de *Bessarabie* désignait initialement la majeure partie de la Valachie, domaine de la dynastie des Basarab*. Les Russes l'appliquèrent plus tard à la région comprise entre le Prut et le Dniestr, relevant de la Moldavie, qu'ils envahirent plusieurs fois au cours du XVIIIe s. et qu'ils obtinrent au traité de Bucarest (1812). Afin d'éviter le contrôle par la Russie de l'embouchure du Danube, désormais librement ouvert à la navigation, le traité de Paris de 1856 stipula le retour à la Moldavie de la Bessarabie méridionale. Cette région redevint russe après le Congrès de Berlin (1878). Après la révolution russe de 1917, un conseil ouvrier et paysan proclama en Bessarabie la république de Moldavie. Les Alliés entérinèrent, le 28 octobre 1920, le vote de la population, qui avait exprimé le désir de faire partie de la nouvelle Roumanie ; l'U. R. S. S. refusa de reconnaître cette cession. Un ultimatum soviétique exigea, le 26 juin 1940, la remise de la Bessarabie, en même temps que celle de la Bukovine du Nord. En 1941, les Roumains, aidés par l'Allemagne, la reconquirent ; mais ils durent y reconnaître, en 1945, la souveraineté soviétique, confirmée par le traité de paix du 10 février 1947. (→ Biblio.)

BESSARION (Jean), humaniste et écrivain byzantin (Trébizonde 1402 - Ravenne 1472). Il fut l'un des partisans les plus ardents de l'Union des Eglises et accompagna l'empereur Jean VIII aux conciles de Ferrare et de Florence (1439). Grand ami d'Eugène IV, qui le fit cardinal (1439), il fut en Italie l'un des promoteurs de la Renaissance. Sa célèbre bibliothèque, léguée par lui à Venise, est devenue le noyau de la bibliothèque Saint-Marc.

BESSAY-SUR-ALLIER, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans la plaine de l'Allier ; 1 251 hab. (500 aggl.). Eglise romane. Biscuiterie.

BESSE, comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le sud du Périgord ; 222 hab. (27 aggl.). Eglise romane fortifiée. Château Renaissance.

BESSE, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans l'Oisans, près du barrage du Chambon ; 242 hab. Vieilles maisons.

Besse (ROUTE DE LA), voie aérienne ouverte par les Anglais et les Américains au-dessus de l'Himalaya, pour ravitailler la Chine, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

BESSE (dom Martial), bénédictin français de la congrégation de Saint-Pierre de Solesmes (Saint-Angel, Corrèze, 1861 - Namur 1920). Il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire du monachisme.

BESSE-EN-CHANDESSE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans la région des monts Dore ; 1 092 hab. (548 aggl.) [*Bessois*]. Station de sports d'hiver. Eglise Saint-André (nef romane). Ancien château. Vieilles maisons. Laboratoire de biologie de l'université de Clermont-Ferrand. Commerce de bestiaux et de fromages.

BESSÈGES, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. d'Alès), dans le nord du bassin d'Alès ; 5 823 hab. (5 410 aggl.) [*Bességeois*]. Mines de houille. Métallurgie (fabrique de tubes).

BESSEL (Friedrich), astronome allemand (Minden 1784 - Königsberg 1846). En 1812-1813, il présida à la construction de l'observatoire de Königsberg, où il effectua, de 1824 à 1833, plus de 75 000 observations d'étoiles jusqu'à la magnitude 9. On lui doit la première mesure sérieuse d'une distance stellaire (1838).

Bessel d'ordre ν (FONCTION DE), fonction désignée par le symbole $J_\nu(z)$, et définie comme la somme de la série, convergente pour toute valeur de la variable complexe z :

$$\left(\frac{z}{2}\right)^\nu \sum_{r=0}^{\infty} \frac{(-1)^r \left(\frac{z}{2}\right)^{2r}}{r!\,\Gamma(\nu + r + 1)}.$$

C'est une intégrale particulière de l'équation de Bessel :

$$y'' + \frac{1}{z}\,y' + \left(1 - \frac{\nu^2}{z^2}\right) y = 0.$$

Les équations et les fonctions de Bessel sont parmi les plus importantes des mathématiques appliquées. Elles dominent l'électrotechnique, où elles servent notamment à calculer la répartition de la densité du courant dans un conducteur cylindrique.

BESSARABIE : pépinières de pieds de vigne greffés au kolkhoze « Birouintsa »

Phot. Bureau soviétique d'inform.

BESSELER (Heinrich), musicologue allemand (Dortmund-Hörde 1900). Élève de Gurlitt, G. Adler et F. Ludwig, il a été professeur à l'université d'Iéna (1948-1957), puis a été nommé à celle de Leipzig. Il a entrepris l'édition complète des œuvres de Dufay. Auteur de *Bourdon und Faux-Bourdon* (1949).

BESSEMER (sir Henry), industriel et métallurgiste anglais (Charlton, Hertfordshire, 1813 - Londres 1898). Fils d'un fondeur de caractères typographiques, il s'intéressa tout jeune à la mécanique et à la métallurgie. Auteur de multiples inventions, il est surtout connu par le procédé de production de l'acier* (1856) qui porte son nom, et qui s'imposa partout en raison de son faible prix de revient. Il construisit à Sheffield de grandes usines pour y appliquer sa méthode, qui lui apporta, avec la fortune, de nombreuses récompenses honorifiques. Membre de la Royal Society en 1879, il fut fait chevalier la même année.

BESSEMER [besmɛr] n. m. Métall. Convertisseur inventé par sir Henry Bessemer, pour transformer la fonte en acier par insufflation d'air sous pression. (L'intérieur de l'appareil est revêtu de silice ou, si la fonte est phosphoreuse, de dolomie.)

BESSEMÉRISATION n. f. Affinage de la fonte par le procédé Bessemer pour obtenir de l'acier.

BESSENYEI (György), poète hongrois (Berczel 1747 - Puszta-Kovácsi 1811). Issu d'une vieille famille noble, il s'engagea en 1776 dans la garde hongroise de l'impératrice Marie-Thérèse, et fonda à Vienne un cercle littéraire. Admirateur de la littérature française, il avait subi l'influence de Voltaire et de ses contemporains. Sa *Tragédie d'Agis* (1722) est à l'origine de la rénovation littéraire magyare. Il publia plus tard une série d'œuvres dramatiques — dont *le Philosophe* (1777), inspiré de Destouches, est la plus connue —, ainsi que des œuvres épiques et historiques qui initièrent les Hongrois aux grands courants de la pensée européenne.

BESSES, en gr. **Bessoi**, en lat. **Bessi**. Géogr. anc. Peuple thrace qui vivait sur le territoire compris entre le mont Rhodopos et le cours supérieur de l'Hébros (Marica). Il résista victorieusement aux Macédoniens, et les Romains ne le soumirent qu'après des combats répétés et sanglants.

BESSÉ-SUR-BRAYE, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le Maine ; 2 404 hab. (1 715 aggl.). Filatures et tissages. Papeterie. — Aux environs, château de Courtanvaux (XVe et XVIe s., restauré).

BESSE-SUR-ISSOLE, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence ; 829 hab. (755 aggl.).

BESSHI. V. Niihama.

BESSIÈRES, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), dans le Terrefort, sur le Tarn ; 1 155 hab. (705 aggl.). Industrie du caoutchouc.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal de France (Prayssac, près de Cahors, 1768 - Rippach, Saxe, 1813). Engagé en 1792, il se fit remarquer en 1796 par Bonaparte, qui lui donna le commandement de ses guides et l'emmena en Égypte. Maréchal d'Empire (1804), commandant la cavalerie de la garde (1805), puis commandant en chef de la garde, duc d'Istrie (1809), il participa brillamment à toutes les campagnes de l'Empire et joua un rôle important en Espagne. Il couvrit la retraite de Moscou (1812). Commandant en chef de toute la cavalerie de l'armée (1813), il fut tué par un boulet lors d'une reconnaissance, la veille de la bataille de Lützen (1er mai 1813). [→ Biblio]. — Son frère, Bertrand, baron et général de cavalerie (Prayssac 1773 - Chantilly 1854).

BESSIÈRES (Georges), aventurier français au service de l'Espagne (1780 - † Molina 1826). Chef de bataillon dans l'armée espagnole en 1813, il fut accusé de conspiration et condamné à mort. Ferdinand VII le gracia et le nomma général. Il fut fusillé à la suite d'un nouveau complot.

BESSIN (le), petite région de Normandie (Calvados et Manche), dont le centre est Bayeux. (Hab. *Bessins*.) Ce pays, aux molles ondulations taillées dans les argiles jurassiques, est couvert de prairies d'élevage. Fromages, œufs, produits laitiers (beurre d'Isigny). Pommiers à cidre.

BESSINES-SUR-GARTEMPE, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), dans la Marche limousine, sur la Gartempe ; 2 026 hab. (534 aggl.). Château du XVe s. Traitement du minerai d'uranium extrait à la Crouzille. Filature. Patrie de Suzanne Valadon.

BESSOL (Joseph Arthur Dufaure du), général français (Beaulieu, Corrèze, 1828 - Limoges 1908). Évadé de Metz en 1870, il rejoignit l'armée du Nord et fut l'un des meilleurs collaborateurs de Faidherbe.

BESSON, ONNE adj. et n. (du lat. *bis*). Jumeau, jumelle (XVIe s., dialect.). [Ce terme est couramment employé par les éleveurs de moutons.]

BESSON, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais (plaine de l'Allier) ; 899 hab. (193 aggl.). Église romane. — Aux environs, ancien château féodal de Fourchaud. Vignobles.

BESSON ou **BESSON BEY**, amiral égyptien (France 1782 - Alexandrie 1837). Officier à l'état-major de Rochefort en 1815, il proposa à Napoléon Ier, après sa seconde abdication, de forcer les croisières anglaises sur trois navires affrétés par son beau-père. Le refus de Napoléon compromit Besson, qui quitta la France et entra en 1821 au service de Muḥammad 'Alī, qui le fit amiral.

BESSON (Antoine), général français (Saint-Symphorien 1876). Commandant de groupe d'armées pendant la campagne de France en 1940, il tenta de coordonner le repli des VIe, VIIe et Xe armées à la gauche du front français, après l'offensive allemande du 5 juin sur la Somme.

BESSONNIÈRE adj. et n. f. Brebis ayant mis bas des jumeaux.

BESSOS, satrape de Bactriane et de Sogdiane, sous Darios III Codoman. Il combattit à Arbèles, mais fit prisonnier son roi. Ayant poignardé Darios, il continua la lutte dans les provinces orientales et s'y fit proclamer roi sous le nom d'Artaxerxès IV. Poursuivi par Alexandre, il abandonna Balkh et se réfugia derrière l'Oxus. Alexandre traversa ce fleuve, et Bessos, trahi par les siens, lui fut livré (329 av. J.-C.). Alexandre lui fit couper le nez et les oreilles pour trahison, puis l'envoya à Ecbatane où il le fit exécuter.

BESSOU (abbé Justin), poète provençal et majoral du félibrige (Saint-Salvadou, Aveyron, 1845 - Villefranche-de-Rouergue 1918). Il a été un des artisans de la renaissance des lettres méridionales. En 1902, aux fêtes félibréennes de Béziers, il fut nommé majoral du Rouergue. On considère comme son chef-d'œuvre une épopée rurale en douze chants, qui retrace l'existence paysanne : *D'al brès a la toumbo* (*Du berceau à la tombe*) [1892].

BEST (William Thomas), organiste et compositeur anglais (Carlisle 1826 - Liverpool 1897). Auteur de : *The Modern School for the Organ* (1853) et *The Art of Organ Playing* (1870), il fut célèbre pour la nouveauté de ses registrations.

BEST (Charles Herbert), physiologiste et médecin canadien (West Pembroke, Maine, 1899). Son nom reste lié à celui de Banting par la découverte, en 1921, de l'insuline. Ses recherches portèrent ensuite sur l'histaminase (1929), la choline, l'héparine. Professeur à l'université de Toronto, directeur scientifique de la Fondation Rockefeller, il a notamment publié, avec Taylor, *the Physiological Basis of Medical Practice* (1939).

BESTIA. V. Calpurnius Bestia.

BESTIAIRE n. m. (lat. *bestiarius*, de *bestia*, bête). Celui qui, dans les cirques romains, combattait contre les bêtes féroces. || Endroit où sont enfermées les bêtes féroces.
— Encycl. Les *bestiaires* étaient recrutés parmi les condamnés à mort, les esclaves, les amateurs ; des femmes et des empereurs ne dédaignèrent pas de se livrer à ce jeu cruel. Les premiers combattaient sans armes ou avec un épieu, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Les autres combattaient à cheval les daims, les cerfs, les taureaux ; à pied, les lions, les ours, les panthères. Tantôt sans armure défensive, tantôt avec casque et bouclier, ils avaient pour armes des couteaux, des javelots, des épieux. Ils participaient aussi aux grands spectacles de chasse aux fauves qui avaient lieu dans les amphithéâtres, aménagés en forêts artificielles. Le christianisme, avec Constantin, mit fin à ces jeux sanglants.

BESTIAIRE n. m. (lat. *bestiarium*). Ouvrage didactique du Moyen Age, comportant des descriptions d'animaux. || *Par anal.* Ensemble de l'iconographie animalière du Moyen Age, particulièrement abondante dans la sculpture.
— Encycl. Bx-arts. Le répertoire animalier du Moyen Age (éléphants ou griffons des églises de Saintonge, monstres du baptistère d'Antelami à Parme, des portails de Sens ou de Flers, de la rose de la cathédrale de Lausanne, des bas-reliefs de la cathédrale de Vladimir en U. R. S. S.) est issu d'une tradition antique reprise par les auteurs byzantins du *Physiologus*, et que l'on retrouve jusqu'en Chine. Les représentations d'animaux réels ou chimériques dans un dessein symbolique sont fréquentes dans les manuscrits (*Apocalypses*, *Hortus deliciarum*, *Légende dorée* de la bibliothèque Mazarine), mais les *Bestiaires* proprement dits sont surtout l'œuvre des ateliers anglo-normands du XIIe au XIVe s. : *Bestiaire* de la bibliothèque Morgan (New York) et *Bestiaire* du *Psautier de la reine Marie*. (→ Biblio.)
— Littér. Les *bestiaires* sont très nombreux aux XIIe et XIIIe s. La description y est mêlée d'allégories morales (*Bestiaire* de Philippe de Thaon, v. 1125) et de subtilités courtoises (*Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival, v. 1250). Le genre, qui a disparu avec le Moyen Age, a été curieusement renouvelé par G. Apollinaire dans son *Bestiaire* (1919), illustré par R. Dufy. Les *Histoires naturelles* de J. Renard (1896), illustrées par P. Bonnard, procédaient déjà d'une inspiration analogue.

Bestiaires (les), roman de Henry de Montherlant (1926). Les amours d'Alban de Bricoule avec la fille du duc de la Cuesta, Soledad, forment l'intrigue de ce roman qui, situé en Espagne, donne un tableau saisissant du monde de la tauromachie. Il a été illustré par Yves Brayer.

BESTIAL, E, AUX adj. (lat. *bestialis*, de *bestia*, bête). Qui fait ressembler l'homme à la bête : *Le repas sur lequel elle se jetait avec une avidité bestiale* (Gide).

BESTIALEMENT adv. De façon bestiale : *Se bourrant de bonbons qu'elles avalaient brutalement, bestialement* (A. Daudet).

BESTIALITÉ n. f. Etat, caractère d'un homme qui se livre à tous les instincts de la brute : *C'est lui* [l'amour] *qui tire l'homme de l'animal et qui dégage de la bestialité la civilisation* (Barrès).
— Psychiatr. Accomplissement par l'homme de l'acte sexuel avec les animaux.

BESTIAUX n. m. pl. Animaux domestiques élevés en troupeaux et entretenus dans une exploitation rurale. V. bétail.

BESTIOLE n. f. (lat. *bestiola*, de *bestia*, bête). Petite bête inoffensive.

BESTOUJEV (Alexandre Aleksandrovitch), romancier russe, connu sous le pseudonyme de **Marlinski** (Marli, près de Peterhof, 1797 - au Caucase 1837, où il avait été envoyé comme simple soldat pour sa participation au soulèvement décabriste [1825]). Il est l'auteur de romans sentimentaux et d'aventures appréciés à l'époque. — Ses frères Nikolai Aleksandrovitch (1791-1855) et Mihail Aleksandrovitch (1800-1871) participèrent également à la révolution décabriste.

BESTOUJEV-RIOUMINE (Alexeï Petrovitch, comte), grand chancelier et sénateur russe (Moscou 1692 - Saint-Pétersbourg 1766). Il dirige la politique extérieure de l'Empire sous Elisabeth, selon un plan d' « équilibre européen » en luttant contre Frédéric II et son alliée la France. Après le renversement des alliances, la Russie est à la fois l'alliée de l'Autriche et de la France. Mais Bestoujev-Rioumine réussit, en 1744, à obtenir de la tsarine le rappel de La Chétardie, l'ambassadeur français (1744). Mais l'influence française demeure et, en 1757, après Rossbach, le chancelier est renvoyé. A l'avènement de Pierre III, admirateur de Frédéric II, il est accusé de trahison et exilé. Catherine II le rappelle peu après, mais il meurt.

BESTOUJEV-RIOUMINE (Mihail Pavlovitch), révolutionnaire russe (1803-1826),

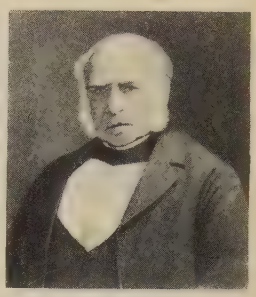

Henry BESSEMER

maréchal BESSIÈRES
par Meissonier, *Louvre*

bestiaires
combattant des fauves
ivoire byzantin
musée de Leningrad

Phot. Larousse, Giraudon.

arrière-petit-fils du précédent. Officier et l'un des chefs du complot contre l'empereur Nicolas Ier, il fut pendu avec ses trois principaux complices.

BESTOUJEV-RIOUMINE (Konstantin Nikolaïevitch), publiciste et historien russe (gouvern. de Nijni-Novgorod 1829 - Saint-Pétersbourg 1897). Professeur au corps des cadets, rédacteur à la *Gazette de Moscou* (1856), puis professeur titulaire à l'université de Saint-Pétersbourg et membre de l'Académie des sciences de cette ville (1890). Il est l'auteur d'une *Histoire de Russie* (1872-1887), restée inachevée, et d'ouvrages d'historiographie.

BEST-SELLER [sɛlər] n. m. (mot angl. ; de *the best*, le meilleur, et *to sell*, vendre). Livre à gros tirage, à forte vente ; grand succès de librairie. ‖ Pl. *des* BEST-SELLERS.

BÉSY n. m. V. BÉSI.

BETA n. f. Bot. Nom scientifique de la bette.

BÊTA n. m. Seconde lettre de l'alphabet grec (β), dérivée du signe phénicien appelé *bêth*, et notant une occlusive labiale sonore semblable au *b* français.

— Chim. Lettre d'ordre qui sert à indiquer un second produit, après qu'on vient d'en écrire un premier qui était désigné par la lettre *alpha*. ‖ Indique aussi que deux fonctions sont séparées par un atome de carbone.

— Math. Lettre d'ordre qui sert à représenter des quantités, à désigner des points, etc. : *Les angles α, β, γ (alpha, bêta, gamma).* ‖ *Fonction bêta,* en analyse, fonction eulérienne de première espèce B(a, b) définie par la relation

$$B(a, b) = \int_0^1 (1 - t)^{a-1}\, t^{b-1}\, dt$$

avec $a > 0$, $b > 0$.

— Physiq. nucl. *Rayons bêta* (β), flux d'électrons émis spontanément par certains éléments radio-actifs. (V. RADIO-ACTIVITÉ.)

— ENCYCL. Linguist. Dans certains dialectes (laconien, crétois, éléen), le *bêta* a de bonne heure remplacé le digamma, ce qui suppose un affaiblissement de son articulation, qui se généralisera aux derniers siècles de la *koinê* et subsistera dans le grec moderne, où il est prononcé comme le *v* français.

BÊTA n. et adj. *Fam.* Personne bête. ‖ Terme affectueux adressé à un enfant : *Mais oui, mon gros bêta...* (chanson des *P'tits Bateaux*). [Il existe un fém. BÊTASSE : *Jeune fille bêtasse.*]

BÉTAFITE n. f. Minér. Niobotantalate d'uranium complexe, de symétrie cubique, que l'on trouve à Madagascar.

BETAFO, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de distr., à l'O. d'Antsirabé ; 2 250 hab. (52 Europ.). — Le *district de Betafo* a 57 800 hab.

BÉTAIL [taj] n. m. (anc. franç. *bestaille*, ensemble de bêtes). Nom collectif pour désigner les animaux de la ferme, la volaille exceptée. ‖ — *Fig. Bétail humain,* hommes traités comme des animaux. ‖ Pl. *des* BESTIAUX.

— ENCYCL. Le *gros bétail* se compose du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf ; le mouton, la chèvre, le porc forment le *menu bétail.*

Comme *producteur de fumier,* le bétail avait autrefois une importance capitale, que l'emploi des engrais chimiques ou d'autres méthodes modernes de fertilisation des terres lui a fait perdre partiellement. Dans certaines exploitations, le bétail a complètement disparu.

Le rôle du bétail en tant qu'*agent de travail* s'est considérablement restreint au fur et à mesure du développement de la motorisation du travail en agriculture, qui s'est accompagné d'une diminution importante dans les effectifs des animaux de trait.

Actuellement, le rôle essentiel du bétail est celui de *producteur de matière organique,* utilisable à l'état frais ou après préparation (viande, lait et dérivés, laine, peau, etc.), dont la consommation n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure de l'élévation du niveau de vie de la population ou, simplement, de l'augmentation numérique de celle-ci. (→ Biblio.)

— Dr. rur. Les *bestiaux* attachés par le propriétaire à l'exploitation d'un fonds sont immeubles par destination, et sont censés compris dans les libéralités portant sur ledit fonds. En cas d'usufruit, le croît des bestiaux appartient à l'usufruitier. En cas de saisie, la loi déclare insaisissables quelques bestiaux. Le Code pénal punit d'amende et de prison le vol, la destruction, l'empoisonnement des bestiaux.

Le statut du fermage n'a pas modifié le *bail à cheptel* (animaux confiés par un propriétaire à une personne pour qu'elle les nourrisse et les soigne, les profits étant répartis entre les deux contractants), qui reste soumis aux règles antérieures du Code civil.

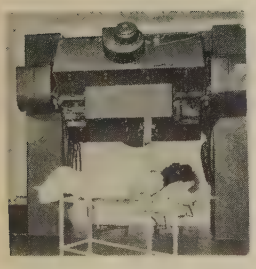

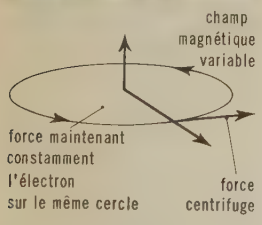

bêtatron

BÉTAIN n. m. Pédol. Nom donné dans le Centre de la France à des formations superficielles de sables concrétionnés.

BÉTAÏNE n. f. Chim. Dérivé du glycocolle, de formule $(CH_3)_3\overset{+}{N}—CH_2—\overset{-}{CO_2}$. (Syn. TRIMÉTHYLGLYCOCOLLE.)

— ENCYCL. Chim. La *bétaïne* se rencontre dans les betteraves, dans les germes de malt et dans les semences de coton. On la regarde comme un amphion. Son chlorhydrate peut être obtenu par méthylation directe du glycocolle ou par action de la triméthylamine sur l'acide chloracétique. La bétaïne se forme également par oxydation de la choline. La bétaïne fond vers 293 °C en se transposant en diméthylglycocollate de méthyle

$$(CH_3)_3N—CH_2—CO_2CH_3.$$

Fondue avec les alcalis, elle met en liberté la triméthylamine.

On a donné le nom de *bétaïnes* à des composés analogues dérivant des α-aminoacides.

— Pharm. A la dose de 1 à 4 g par vingt-quatre heures, par voie orale, le *citrate de bétaïne* est prescrit comme protecteur de la cellule hépatique, ainsi que dans l'anorexie, l'hypertension, les maladies de la nutrition.

BETANCES (Ramón), dit **El Antillano,** médecin et homme politique portoricain (Cabo Rojo, Porto Rico, 1830 - Paris 1898). S'étant rendu jeune en France, il y fit ses études médicales. De retour dans son île natale, il y conquit comme médecin une grande popularité, puis se consacra à la cause de l'indépendance de Porto Rico et de Cuba. Contraint d'émigrer, il se fixa à Paris et y devint le représentant de la junte révolutionnaire cubaine.

BETANCOURT (Rómulo), avocat et homme politique vénézuélien (Guatives 1904). Il se fit connaître dès 1928, alors qu'il était encore à l'université, comme un agitateur politique violent. Il fut arrêté et dut quitter plusieurs fois le Venezuela. Il fonda le parti national démocratique, puis le parti d'action démocratique, déposa le président Angarita en octobre 1945, et conserva le pouvoir jusqu'à l'élection du romancier Gallegos à la présidence (1947). Il a été élu président de la République (déc. 1958), en remplacement du président Pérez Jiménez, accusé de favoriser les intérêts des Etats-Unis, au détriment de ceux du Venezuela.

BETANZOS, v. d'Espagne (prov. de La Coruña), sur la *ría de Betanzos ;* 10 800 hab. Ancien port, aujourd'hui ensablé. Eglises gothiques.

BÉTARÉ-OYA, localité du Cameroun (région de Lom-et-Kadéi). Mines d'or. Elevage.

BÊTATHÉRAPIE n. f. Utilisation, en thérapeutique, du rayonnement bêta des corps radio-actifs, composé d'électrons. (Une faible filtration élimine les rayons alpha. La bêtathérapie a surtout des applications dans le traitement des tumeurs superficielles, des cicatrices, de certaines dermatoses, ainsi qu'en oto-rhino-laryngologie.)

BÊTATRON n. m. (de *bêta,* et de [*cyclo*]*tron*). Physiq. nucl. Appareil servant à produire des électrons animés d'une grande énergie cinétique, en vue d'obtenir des radiations très pénétrantes ou des désintégrations d'atomes.

— ENCYCL. Le *bêtatron* comporte un tube annulaire à vide placé dans l'entrefer d'un électro-aimant, alimenté en courant alternatif. Des électrons y sont injectés chaque fois que le champ commence à croître. Ils y décrivent une spirale d'un mouvement rapidement accéléré et en sortent à une vitesse voisine de celle de la lumière. Le bêtatron est utilisé pour des recherches de physique fondamentale. On s'en sert aussi comme source de rayonnement pour la destruction de tumeurs cancéreuses. La France possède un bêtatron à l'Institut du cancer de Villejuif. Il est utilisé principalement pour le traitement du cancer, à l'aide du faisceau des rayons γ très pénétrants qui en sortent. D'autres bêtatrons servent à l'étude des propriétés du rayonnement γ. (Ces rayons γ sont produits par les électrons rapides frappant une cible.) [→ Biblio.]

BETCHOUANA(S). V. BECHUANA(S).

BÊTE n. f. (lat. *bestia*). Tout être animé autre que l'homme : *Si bêtes que soient les bêtes, vous pensez bien qu'à la longue, elles ont fini par se méfier* (A. Daudet). ‖ *Fam.* Vermine, vers, insectes : *Récolte détruite par les bêtes. Literie infestée de bêtes.* ‖ *Pop.* Animal imaginaire dont on menace les petits enfants pour leur faire peur : *Si tu cries encore, je fais venir la bête !* ‖ — *Fig.* Partie animale et instinctive dans l'homme : *L'esprit doit dominer la bête.* ‖ Personne livrée à ses instincts bruts. ‖ Personne dénuée de toute intelligence : *Un astrologue un jour se laissa choir | Au fond d'un puits. On lui dit : « Pauvre bête... »* (La Fontaine). ‖ *Fam.* Chose bizarre, étrange : *La parallaxe, quelle bête est-ce là.*

— LOC. FAM. *Bête noire,* personne, chose pour laquelle on éprouve une irrésistible antipathie. ‖ *Bonne bête,* personne peu intelligente, mais d'un bon naturel. ‖ *Bête à bon Dieu, bête à Dieu, bête à Martin,* coccinelle. ‖ *Vivre, mourir en bête, comme une bête,* vivre, mourir sans aucune pensée ou manifestation de religion. ‖ *Faire la bête,* affecter la bêtise ; refuser quelque chose mal à propos. ‖ *Chercher la petite bête,* tenter de découvrir dans une personne, dans un ouvrage ou dans une action quelque défaut propre à les déprécier : *Des questions [...] retenues par moi pour le plaisir de « chercher la petite bête »* (Proust). ‖ *Bête de compagnie,* V. COMPAGNIE. ‖ *Au temps où les bêtes parlaient,* il y a très longtemps, dans les temps fabuleux.

— ALLUS. LITTÉR. ***Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit, | Que les bêtes n'ont point d'esprit !,*** vers de La Fontaine, dans *les Deux Rats, le Renard et l'Œuf.* (On les cite par ironie, au sujet d'un sot qui surprend par un acte ou un mot d'esprit.) ‖ ***Qui veut faire l'ange fait la bête,*** V. ANGE.

— Ecrit. sainte. *La bête de l'Apocalypse,* animal fantastique que décrit saint Jean, et pris parfois pour la figure de l'Antéchrist. — Hist. *Bête du Gévaudan,* V. GÉVAUDAN (*bête du*).

— Hist. rom. *Les bêtes,* les animaux féroces que, chez les Romains, on faisait combattre dans le cirque, et auxquels on livrait certains condamnés à mort : *Être livré aux bêtes.*

— Jeux. *Jeu de la bête hombrée,* ancien jeu de cartes ressemblant à l'hombre. (Il se jouait avec un jeu de piquet, à deux, trois, quatre ou cinq joueurs.)

— Pêch. *Petite bête,* larve du grand éphémère (*Ephemera vulgata*), dont se servent les pêcheurs pour prendre divers poissons blancs, et en particulier les perches.

— Vén. *Bête rousse,* jeune sanglier de six mois à un an. ‖ *Bêtes fauves,* cerfs, daims, chevreuils, chamois, bouquetins. ‖ *Bête noire,* sanglier. ‖ *Menues bêtes,* lièvres, renards. ‖ *Bêtes puantes,* blaireaux, fouines, loutres. ‖ *Bête de compagnie,* sanglier de un à deux ans.

— Zootechn. *Bête de trait,* celle qu'on attelle, par opposition à celle qu'on réserve pour le service de la selle ou du bât. (En agriculture, on donne plus particulièrement le nom de « bêtes de trait » aux animaux qui sont destinés à coopérer aux travaux de la culture et de la ferme, par opposition à ceux qui n'ont d'autre fonction que de fournir leurs produits naturels : viande, lait, etc., et qu'on appelle *animaux de rente.*)

BÊTE adj. Stupide ; sans plus d'intelligence qu'un animal : *Durant ce long discours, Sidonie, pour complaire à son compagnon, avait pris l'air le plus bête du monde* (Zola). ‖ *Fam.* (dans un sens atténué). Etourdi, sot : *Comme je suis bête d'avoir oublié cela !*

— LOC. FAM. *Bête comme ses pieds, comme une cruche, comme une oie ; bête à manger du foin,* etc., stupide au suprême degré. ‖ *Bête comme chou,* simple et facile à comprendre ou à faire.

— SYN. : *âne, balourd, buse, cruche, idiot, sot, stupide.*

BÉTEL n. m. (mot de la langue du Malabar). Poivrier grimpant, que l'on cultive dans plusieurs parties de l'Inde.

— Encycl. Bot. Le *bétel* appartient à la famille des pipéracées, et Linné lui a donné le nom de *Piper betel*. Cette plante grimpe, à la manière de la vigne, sur les arbres ou sur les supports qu'on lui donne.
On appelle aussi *bétel* un mélange de feuilles de la plante, de chaux vive et de noix d'arec, dont on use en Extrême-Orient comme masticatoire ; il teint les lèvres et la salive en rouge.
Les noix de bétel sont fréquemment employées pour la teinture ; une variété très estimée donne une couleur d'une belle teinte rougeâtre.
— Chim. *Essence de bétel*. On l'obtient en distillant les feuilles de bétel à la vapeur d'eau. C'est un liquide dont la couleur va du jaune au brun. La composition varie suivant la provenance, le constituant commun étant le *bételphénol*, ou *chavibétol*, qui est un allylgaïacol isomère de l'eugénol, de formule $CH_2=CH-CH_2-C_6H_3(OH)(OCH_3)$-1-3-4. Le bételphénol possède une odeur pénétrante et agréable. Il bout à 254 °C.

Bételgeuse (de l'ar. *Bayt al-Rhūl*), nom donné à l'étoile α Orion* ou α *Orionis*. Elle possède une magnitude variable de 0,4 à 1,3, avec une période de 196 jours, et est 40 000 fois plus lumineuse que le Soleil. Type spectral M2, distance 300 a.l. (V. étoile.)

Bêtement adv. De façon bête, stupide : *Agir bêtement.* ‖ *Tout bêtement*, sans y chercher finesse : *Je parle tout bêtement, sans phrases, parce que je n'ai pas appris à en faire* (Becque).

Bété(s), peuple noir d'Afrique occidentale, établi en Côte-d'Ivoire, comptant environ 150 000 individus entre Cagnoa et Daloa. Il fait partie du groupe des Krous.

Beth (oued), oued du Maroc, affl. du Sebou (r. g.), né sur les plateaux de la Meseta ; 193 km.

Bethabara. Géogr. anc. V. Béthanie.

Béthanie. Géogr. anc. Ville de Palestine (tribu de Benjamin), à 2 km à l'E. de Jérusalem, sur la route de Jéricho. Elle était la demeure de Marthe et de Marie, et de Lazare, leur frère, que ressuscita Jésus-Christ. C'est l'actuelle *El-Azariyeh*. — Autre localité de Palestine, située sur la rive gauche du Jourdain et dont le site est inconnu. Jean y baptisait quand le Christ parut. Le nom fut remplacé par Bethabara dans certains manuscrits, sous l'influence d'Origène.

Bethany, localité du Sud-Ouest africain, capit. du pays des Nama ; 500 hab.

Bétharram (béarn. *beth*, beau, et *arram*, rameau), lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, en bordure des Pyrénées (Basses-Pyrénées, comm. de Lestelle-Bétharram), sur les bords du gave de Pau. Chapelle du XVIIe s. Monastère. Important collège libre. — Aux environs, rivière souterraine qui parcourt des grottes formant des salles imposantes.

Bétharramites n. m. pl. Prêtres de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, fondée à Bétharram en 1833. Missionnaires, ils sont voués à la prédication et à l'enseignement.

Bethe (Erich), helléniste allemand (Stettin 1863 - Leipzig 1940). Professeur à l'université de Leipzig, de 1906 à 1931, il accomplit des voyages d'étude dans le Bassin méditerranéen et s'intéressa au problème homérique. Principaux ouvrages : *Chants héroïques thébains* (1891), *Prolégomènes à l'histoire du théâtre dans l'Antiquité* (1896), *Homère, poésie et légende* (1914-1927), *la Poésie grecque* (1924), *les Ancêtres et la famille chez les Romains et les Grecs* (1935), *Livre et image dans l'Antiquité* (1945).

Bethe (Hans Albrecht), physicien allemand, puis américain (Strasbourg 1906). Lauréat de physique de l'université de Francfort (1928), il fut professeur à Munich et à Tübingen, puis, en 1933, lecteur à Manchester et à Bristol. En 1935, il passa aux Etats-Unis et obtint en 1937 une chaire de physique théorique à l'université Cornell, à Ithaca. De 1943 à 1946, il fut directeur de la division de physique de Los Alamos pour le projet de bombe atomique. On lui doit des travaux de physique théorique, et notamment, avec Heitler, la théorie des gerbes-cascades dans les rayons cosmiques. Mais il est surtout connu pour la découverte, en 1938, du *cycle* qui porte son nom. (V. art. suiv.)

Bethe (cycle de), cycle de transformations thermonucléaires expliquant, selon les théories actuellement admises, l'origine de l'énergie du Soleil et des étoiles chaudes. Ce cycle, qui part de l'action des protons sur les noyaux de carbone, régénère le carbone, après passage par la forme d'azote et d'oxygène, l'hydrogène se transformant finalement en hélium. C'est cette transmutation globale, accompagnée d'une importante perte de masse, catalysée en somme par le carbone, qui est la source principale de l'énergie stellaire.

Béthel (« Maison de Dieu »). Géogr. anc. Ville de Palestine (tribu de Benjamin), à la frontière de la tribu d'Ephraïm. Elle joua, dans l'histoire du peuple juif, un grand rôle religieux et politique. La tradition patriarcale y fixe le fameux songe de Jacob. Jéroboam y établit le culte du veau d'or, d'où le nom de *Bethaven* (« Maison du crime ») que lui donnèrent plusieurs prophètes.

Béthencourt, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 1 037 hab. (1 000 aggl.). Broderies et dentelles.

Béthencourt (Jean de), navigateur normand (Grainville-la-Teinturière, pays de Caux, v. 1360 - † 1425). Ruiné par la guerre de Cent Ans, il alla chercher fortune à l'étranger et, avec un seigneur poitevin, Gadifer de La Salle, débarqua aux îles Canaries. Il se fit reconnaître « seigneur » de l'archipel par le roi Henri III de Castille, soumit les îles de Fer et de Palma, en convertit les habitants au christianisme et y fonda une première colonie européenne (1404).

Béthencourt ou **Bettencourt** (Jacques de), médecin français du XVIe s. Médecin à Rouen, il a écrit : *Nova paenitentialis quadragesima et purgatorium in morbum gallicum sive venereum* (1527), où il donne, le premier, à la syphilis le nom de *maladie vénérienne*, au lieu de celui de *mal français*.

Béthencourt-sur-Mer, comm. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le Vimeu ; 1 187 hab. Robinetterie. Serrurerie.

Béthencourt y Molina (Agustín de), ingénieur espagnol (Santa Cruz de la Orotava, Ténériffe, Canaries, 1758 - Saint-Pétersbourg 1824). Entré en 1808 au service de la Russie, il y créa le corps des ingénieurs hydrauliciens.

Bethenod (Joseph), électrotechnicien français (Lyon 1883 - Paris 1944). Ancien élève de l'École centrale lyonnaise, disciple en électrotechnique de Blondel, il débuta par un mémoire sur la théorie du moteur à répulsion et des moteurs asynchrones. Ingénieur-conseil, il se consacra ensuite aux courants de haute fréquence ; il travailla alors avec le général Ferrié, et formula, en 1907, la théorie du transformateur à résonance. On lui doit une méthode pour l'étude des appareils à courants alternatifs, ainsi qu'une théorie de l'auto-excitation des alternateurs et de nombreuses inventions relatives à la radiotélégraphie, notamment celle d'un alternateur à haute fréquence. (Acad. des sc., 1942.) [→ Biblio.]

Bethge (Hans), écrivain allemand (Dessau 1876 - Göppingen 1946). Il a traduit les poètes orientaux.

Béthisy-Saint-Pierre, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), dans le N. du Valois ; 1 891 hab. (1 772 aggl.). Fabriques de brosses. Château où séjournèrent souvent les premiers Capétiens. Richelieu l'ayant fait détruire en 1618, il n'en reste que des ruines.

Béthizy (Jean Laurent de), compositeur et théoricien français (Dijon 1702 - Paris 1781). Il publia des cantatilles, des motets et un *Laudate* (1750). Dans son *Exposition de la théorie et de la pratique de la musique suivant les nouvelles découvertes*, il présente les principes de Rameau.

Bethléem, en ar. **Bayt Lahm**, v. de Jordanie (prov. de Jérusalem), dans les monts de Judée ; 19 000 hab. (en majorité chrétiens). Appartenant jadis à la tribu de Juda, elle fut la patrie de David et le lieu de naissance de Jésus-Christ. Bethléem est un grand centre de pèlerinage ; nombreuses congrégations religieuses. Basilique de la Nativité surmontant la grotte, édifiée sur l'ordre de Constantin au IVe s. et remaniée au VIe s. par Justinien. Conquise par les croisés en 1099, Bethléem fut reprise par les musulmans en 1187.

Bethléem, faubourg de Clamecy (Nièvre), sur la rive droite de l'Yonne. En 1117, le comte de Nevers Guillaume II y fonda un hôpital, que Guillaume IV, mourant à Saint-Jean-d'Acre, en 1168, légua à l'évêque de Bethléem. Sa situation aux confins des diocèses d'Auxerre et d'Autun permit d'y créer un évêché, qui se perpétua jusqu'à la Révolution.

Bethléem (ordre de), ordre militaire institué en 1459 à Lemnos. Il fut aboli après la prise de l'île par les Turcs (1478).

Bethlehem, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), au N.-O. de Philadelphie ; 66 300 hab. Industries métallurgiques (sidérurgie) et chimiques. Textiles. Université. Siège de la Bethlehem Steel Corporation.

Bethlehem Steel Corporation, société américaine fondée en 1899 par John Fritz. Dernière entreprise de ce genre conçue sous la forme libérale du XIXe s., la Bethlehem ne tarde pas à être absorbée par l'United Steel Corporation of New Jersey, le grand trust sidérurgique constitué par J. Pierpont Morgan, Andrew Carnegie et W. H. Moore, pour mettre fin à la concurrence entre les « Grands ». Pendant les vingt ans du règne de ce gigantesque monopole, qui brave les pouvoirs publics, la destinée de la Bethlehem Steel se confond avec celle du groupe. Cependant, la Première Guerre mondiale, en modifiant brusquement les caractéristiques du marché des produits sidérurgiques, détruit la cohésion du trust. L'activité de la Bethlehem prend alors le caractère d'une lutte implacable contre l'U. Steel, dont l'influence, à l'armistice de 1918, a considérablement diminué. La Bethlehem Steel en profite pour racheter différentes aciéries et s'oriente vers la production de métaux légers pour alimenter une nouvelle industrie, celle de l'automobile. A partir de 1939, les besoins militaires du bloc anglo-saxon mobilisent la presque totalité de ses moyens. Ses chantiers navals, notamment, reçoivent une grande partie des commandes de la marine américaine. En six ans, elle produit à cette fin le tiers de tout l'acier utilisé pour les constructions navales, construit elle-même 1 127 bâtiments et en répare plus de 37 000. Après la guerre, sa capacité annuelle a atteint celle de toute la sidérurgie allemande.

Bethlehem, v. de l'Union sud-africaine (Etat d'Orange) ; 18 600 hab. Centre agricole. Industries alimentaires.

Bethlen, famille protestante de l'aristocratie transylvaine, dont les membres les plus connus sont : Gabriel (Gábor) [1580-1629], qui chassa Gabriel Báthory et se fit, en 1613, proclamer prince avec l'aide des Turcs. Il combattit Ferdinand II, empereur germanique et roi de Hongrie, pendant la guerre de Trente Ans, et se déclara le champion des protestants. En 1620, la diète de Besztercebánya l'élut roi de Hongrie ; il renonça à ce titre l'année suivante, lors de la paix de Nikolsburg conclue avec Ferdinand II. Dès 1628, cependant, il recommençait les hostilités contre l'Empereur. Sa politique, fortement influencée par ses convictions religieuses, consista essentiellement à s'appuyer sur les Turcs contre les Habsbourg. Son règne représente l'âge d'or de la principauté transylvaine, qui joua alors un rôle important en Europe et devint un centre culturel florissant ; Jean (1613-1678), historien de la Transylvanie ; — Farkas (1639-1679), chancelier et également historien de la

bétel

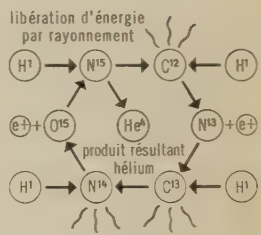

cycle de Bethe

BETHLÉEM : vue générale prise de la route de Jérusalem

Phot. Viollet.

Th. von BETHMANN-HOLLWEG

« Bethsabée » par Rembrandt (1654)

Transylvanie ; — NICOLAS (Miklós), comte **Bethlen**, homme politique (Kisbún 1642 - Vienne 1717). Il s'illustra dans la vie publique transylvaine, après la mort de Michel Teleki. On lui doit la conclusion, avec Léopold Ier, du compromis connu sous le nom de *Diploma Leopoldinum*. Arrêté durant l'insurrection de François II Rákóczi, il mourut interné ; — ETIENNE (István), comte **Bethlen**, homme politique hongrois (Gernyeszeg, comitat de Maros-Torda, 1874 - U. R. S. S. 1947). Député en 1901, il entra dans l'opposition. Durant le régime de Béla Kun, il devint le chef du parti de la résistance au bolchevisme. Après la chute de Béla Kun, il revint à Budapest et, acceptant la situation créée par le traité de Trianon, il s'efforça de gagner la confiance des grandes puissances et rétablit des relations normales avec les Etats voisins. A l'intérieur, il pratiqua une politique conservatrice, notamment en matière agraire et sociale, mit de l'ordre dans les finances et lutta contre les groupements révolutionnaires. En avril 1927, il conclut à Rome un pacte d'amitié avec l'Italie, demeuré la base de la diplomatie hongroise. Il fut l'un des négociateurs de l'accord sur les réparations orientales (1930). Au pouvoir pendant plus de dix ans, il démissionna lors de la crise économique de 1931. Opposé aux tendances hitlériennes, il dut se cacher, en 1944, sous l'occupation allemande, mais fut déporté en 1945 en U. R. S. S.

BETHMALE, comm. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), dans le haut Couserans ; 262 hab. — La *vallée de Bethmale* s'ouvre sur la rive droite du Lez. Elle groupe en plusieurs villages un millier d'habitants environ. Son économie est tournée vers l'élevage (fromages de brebis). Les célèbres costumes locaux ont à peu près disparu.

BETHMANN-HOLLWEG (Moritz August VON), juriste et homme politique allemand (Francfort-sur-le-Main 1795 - Burg Rheineck 1877). Professeur de droit aux universités de Berlin (1820) et de Bonn (1829), il étudia l'évolution de la procédure de l'époque romaine au milieu du Moyen Age. Il fut ministre de l'Instruction en Prusse (1858-1862).

BETHMANN-HOLLWEG (Theobald VON), homme d'Etat allemand (Hohenfinow, Brandebourg, 1856 - *id.* 1921), chancelier d'Empire (1909-1917). Issu d'une vieille famille d'universitaires berlinois et de banquiers de Francfort, alliée de la noblesse terrienne du Brandebourg, il dut son ascension rapide à son ancien compagnon d'études Guillaume II. Nommé successivement Oberpräsident (préfet régional) du Brandebourg (1896), ministre de l'Intérieur de Prusse (1905), puis de l'Empire (1907), chancelier d'Empire (juill. 1909), excellent administrateur, mais sans vues personnelles, il manqua de souplesse diplomatique (il qualifia le protocole de Londres de 1831, garantissant la neutralité belge, de « chiffon de papier ») et, surtout, il fut trop soumis à l'empereur. N'ayant pas pu empêcher la déclaration de guerre (août 1914) par suite de l'attitude de l'état-major, il s'opposa ensuite, mais toujours en vain, au mouvement annexionniste, surtout à l'ouest, et à la reprise de la guerre sous-marine (oct. 1916). Partisan d'une paix de compromis, il tenta de négocier, mais échoua du fait de l'hostilité de l'Entente (12 déc. 1916). Favorable à la libéralisation du régime, il inspira à Guillaume II le message de Pâques (7 avr. 1917) promettant la suppression du système électoral des classes en Prusse, répondant ainsi aux vœux des socialistes. Mais le centre et la social-démocratie, estimant être mieux placés que lui pour appliquer une telle politique, provoquèrent sa démission (12 juill. 1917) ; à la fin de la guerre, il se retira aux Pays-Bas.

BETHMONT (Eugène), avocat et homme politique français (Paris 1804 - *id.* 1860). Défenseur des conspirateurs et des écrivains de l'opposition, député en 1842, ministre dans le Gouvernement provisoire de 1848, il se retira de la vie politique après le 2-Décembre.

BÉTHONCOURT, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), au N. de Montbéliard ; 1 928 hab. (809 aggl.). Tissage du coton.

BETHORON. Géogr. anc. Ville-frontière de la Palestine ancienne, entre Ephraïm et Benjamin. Judas Maccabée y défit les généraux syriens, Séron, Lysias et Nicanor.

BÉTHOUART (Marie Emile), général français (Dole 1889). Commandant le corps expéditionnaire de Norvège en 1940, vainqueur à Narvik, il dirigea contre Noguès à Rabat le putsch du 8 novembre 1942, pour aider le débarquement américain. Son échec faillit lui coûter la vie. Il prit la tête de la mission militaire française envoyée aux Etats-Unis par le général Giraud. Chef d'état-major de la Défense nationale à Alger en 1943, il commanda le 1er corps d'armée dans la campagne de 1944-1945. Haut-commissaire de la République en Autriche (1945-1950), il est devenu sénateur en 1955.

BETHPHAGÉ. Géogr. anc. Localité de Palestine, au flanc du mont des Oliviers, à 3 km de Jérusalem. Jésus s'y procura l'âne sur lequel il fit son entrée messianique dans la Ville sainte le jour des Rameaux.

BETHSABÉE, en hébr. **Bat-sheba**, femme israélite, remarquable par sa beauté, épouse d'Urie, officier du roi David (II Samuel, XII, 1-25). David en fit sa maîtresse et fit périr son mari pour l'épouser. Le prophète Nathan lui adressa son discours célèbre : « Il y avait deux hommes, l'un riche, l'autre pauvre. Le riche possédait un grand nombre de brebis et de bœufs ; le pauvre n'avait qu'une petite brebis qu'il chérissait. Un étranger logeant chez le riche, celui-ci lui servit la brebis du pauvre. — Cet homme mérite la mort ! s'écria David. — Tu es cet homme, reprit Nathan ; tu as méconnu les paroles de Dieu, qui t'a fait roi ; le Seigneur te punira. » Bientôt, l'enfant que David avait eu de Bethsabée mourut. David eut ensuite d'elle Salomon et trois autres fils.
C'est l'épisode du bain qui, dans l'histoire de Bethsabée, a surtout retenu l'attention des artistes, de Raphaël à Palma le Vieux, à Cranach (musée de Berlin), et surtout à Rembrandt (Louvre). On cite encore les peintures de J.-F. De Troy (musée d'Angers) et de William Blake (Tate Gallery).

BETHSAÏDE. Géogr. anc. Localité de Palestine, située au N.-E. du lac de Génésareth. Le tétrarque Philippe lui donna le nom de *Bethsaïde Julias* en l'honneur de la fille d'Auguste. Patrie des apôtres Pierre, André et Philippe. Jésus y guérit un aveugle, mais le maudit pour son manque de foi.

Bethsaïde, piscine de Jérusalem. V. BEZATHA.

BÉTHULIE. Géogr. anc. V. de Palestine mentionnée par le livre de Judith*. Assiégée par Holopherne, elle fut délivrée par le dévouement de Judith.

BÉTHUNE (la), riv. de Normandie, née dans le pays de Bray, près de Forges-les-Eaux ; elle est rejointe à 6 km de la mer par la Varenne et l'Eaulne. Les trois rivières forment l'Arques, qui rejoint la mer à Dieppe.

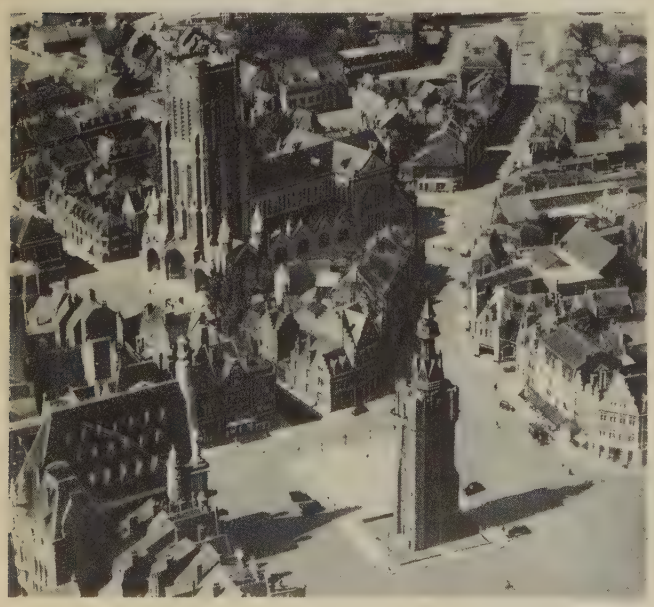

BÉTHUNE
au centre, le beffroi à gauche, l'hôtel de ville et l'église Saint-Vaast

BÉTHUNE, ch.-l. d'arrond. du Pas-de-Calais, sur la lisière N. du bassin houiller ; 22 376 hab. (21 503 aggl.) [*Béthunois*]. Beffroi du XIVe s., restauré. Centre industriel important : matériel pour les mines, horlogerie, fabriques de chaussures, confection, industries alimentaires (graisses végétales), sacs en papier, bascules, céramique, etc. — L'arrond. a 9 cant., 143 comm. et 602 803 hab.
— Hist. La ville, érigée en commune en 1222, était la capitale d'un comté qui fut annexé au comté de Flandre en 1248, puis fit partie des Etats bourguignons et du comté de Namur ; elle devint française à la paix de Nimègue (1678) et fut fortifiée par Vauban. Elle a beaucoup souffert pendant la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

BÉTHUNE (MAISON DE), famille française, issue de ROBERT Ier, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras (1001). Les biens de la ligne aînée passèrent dans la maison de Dampierre, par suite du mariage de MAHAUT († 1264), fille aînée de Robert VII, avec Gui, comte de Flandre. La ligne cadette était issue de GUILLAUME, seigneur de Locres († 1243).
GUILLAUME et son frère CONON (1150 [?] - 1219), tous deux trouvères en renom, se croisèrent en 1200 avec Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, leur suzerain. Conon laissa neuf chansons, qui ont été publiées par Paulin Pâris. Il était réputé pour son éloquence dans les conseils et sa bravoure dans les combats. Il joua un grand rôle dans les entretiens diplomatiques avec les Byzantins avant la chute de Constantinople, et obtint, après la conquête, la haute charge de protovestiaire de l'Empire latin. — Un descendant de Guillaume, JEAN Ier, seigneur de Vendeuil († 1373), épousa Jeanne de Couci, fille d'Enguerrand, vicomte de Meaux ; leur fils aîné, ROBERT, seigneur de Vendeuil, vicomte de Meaux († 1408), fut père de JEANNE Ire, vicomtesse de Meaux († 1430), qui épousa Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons ; JEANNE II, leur fille, porta tous ses biens à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. — JEAN II, seigneur de Mareuil, tué à Azincourt en 1415, frère de Robert, eut pour descendant JEAN IV († 1554), qui épousa Anne de Melun, dame de Rosni, et eut pour petit-fils MAXIMILIEN Ier (1559-1641), duc de Sully*, ministre d'Henri IV, dont la descendance s'éteignit en 1729.
Le rameau cadet **d'Orval** était issu du second fils de Maximilien Ier, FRANÇOIS, comte, puis duc d'Orval († 1678), dont l'arrière-petit-fils, LOUIS PIERRE MAXIMILIEN, hérita en 1729 du duché de Sully, mais ne laissa que des filles.
La branche cadette **de Selles**, issue de PHILIPPE, frère de Maximilien Ier, a formé les deux rameaux de Selles et **de Charost** par LOUIS (1605-1681), comte, puis duc de Charost, qui se signala sur tous les champs de bataille sous Louis XIII et Louis XIV.

BÉTHUNE (Armand Joseph DE), duc **de Charost**, agronome et philanthrope français (Versailles 1738 - Paris 1800). Admirateur des physiocrates, il encouragea par ses dons l'ouverture de nombreuses routes, le dessèchement des marais, la culture des plantes fourragères et de la garance, la lutte contre les épizooties, la substitution de la charrue à l'araire. Il fonda à Meillant une société d'agriculture et améliora la race ovine berrichonne par des croisements avec les moutons mérinos. Devançant la Révolution, il abolit sur ses terres les droits seigneuriaux, mais, avec le parlement, protesta contre l'établissement de la subvention territoriale (1787) et adhéra à la déclaration du Parlement du 3 mai 1788. Il fut emprisonné sous la Terreur.

BÉTHUNE (James et David). V. BEATON.

BÉTHYLE n. m. Insecte remarquable par sa tête plate et allongée, horizontale. (La femelle de certaines espèces capture de petites chenilles pour en nourrir ses larves. Le genre fait partie des hyménoptères et sert de type à la famille des *béthylidés*.)

BÊTIFIER v. intr. Se donner un air sot ; parler bêtement : *Avec les enfants, même les plus petits, tu jacasses et bêtifies des journées entières* (F. Mauriac).

BÉTILLE n. f. Toile de coton blanche, grossière, fabriquée aux Indes. (Une bétille

Phot. Manuel, Giraudon, Henrard.

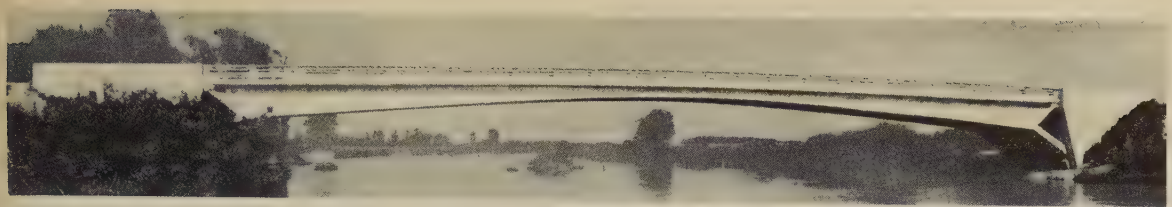

pont d'Annet, sur la Marne, en **béton** précontraint (74 m d'ouverture)

organdi a un grain rond très fin ; la bétille *tarlatane* est claire.)

BETIOKY, localité de Madagascar (prov. de Tuléar), ch.-l. de district, au S.-O. de Tuléar. — Le *district de Betioky* a 71 100 hab.

BÉTIQUE. Géogr. anc. Partie de l'Ibérie méridionale, traversée par le fleuve *Bétis* (Guadalquivir) et délimitée à l'O. par le fleuve Anas (Guadiana), au S. et à l'E. par la Méditerranée. La Bétique (l'*Hispania Ulterior* des Romains) correspondait à peu près à l'Andalousie*.

BÉTIQUE (CHAÎNE), ensemble montagneux de l'Espagne méridionale, rattaché au système alpin, et qui s'étend sur 80 km, du détroit de Gibraltar au cap de la Nao. Cette chaîne porte les points les plus élevés de la péninsule Ibérique (3 482 m au *Mulhacén*, dans la sierra Nevada).
Au N., les chaînes prébétiques sont constituées de calcaires irrégulièrement plissés ; au S., les schistes cristallins et les calcaires métamorphiques dominent. Partout, le relief se décompose en sierras isolées, séparées par des couloirs de collines, des bas plateaux et des bassins.

BÉTIS. Géogr. anc. L'actuel Guadalquivir.

BÊTISE n. f. Manque d'intelligence ou de jugement : *La bêtise est peut-être contagieuse* (Balzac). ‖ Propos, action bête : *Léa de Horn reprit très bas en haussant les épaules : « Quelle faute, cette guerre, quelle bêtise sanglante ! »* (Zola). ‖ Chose sans valeur, insignifiante : *Pleurer pour une bêtise.* ‖ Parole ou action un peu libre : *Pas de bêtises devant les enfants.* ‖ *Faire des bêtises*, spécialem., faire la noce : *Chez les riches, un homme qui s'amuse « fait des bêtises ». Il est ce qu'on appelle, en souriant, un noceur* (Maupassant).
— SYN. : *balourdise, ineptie, niaiserie, sottise, stupidité.*

BÊTISE n. f. Berlingot à la menthe, dont Cambrai a la renommée.

BÊTISER v. intr. *Fam.* Affecter un air sot, dire des bêtises par jeu (vieilli) : *Si vous bêtisez, je vous lâche* (A. Daudet).

BÊTISIER n. m. Recueil plaisant de sottises, de bourdes.

BÉTOINE n. f. (lat. *betonica*, de *Vettones* ou *Bettones*, peuple de Lusitanie). Plante vivace herbacée, à fleurs pourpres ou jaunes, à tige assez velue, d'usage médicinal. (Nom sc. : *betonica*, famille des labiacées.)

BÉTOIRE n. m. (lat. pop. **bibitoria*, de *bibere*, boire). Géomorphol. Puits naturel, de petites dimensions (quelques décimètres de diamètre), d'origine karstique. (Ce terme est entré dans le vocabulaire scientifique pour désigner des avens* de petite taille ; lorsque les eaux s'y perdent, le bétoire est dit *bétoire absorbant*.)
— Trav. publ. Puisard pour les eaux fluviales.

BÉTOL n. m. Salicylate de naphtyle, employé comme antiseptique intestinal à la dose de 0,5 g à 3 g par vingt-quatre heures.

BÉTOLAUD (Jacques Alexandre Célestin), avocat français (La Souterraine 1828 - Paris 1915). Inscrit au barreau de Paris en 1848, bâtonnier en 1876 et 1877, et l'un des maîtres les plus célèbres du barreau parisien. Excellent avocat d'affaires, il a contribué à la rénovation de l'éloquence judiciaire « par la substitution de la dialectique à la rhétorique ». (Acad. des sc. mor., 1893.)

BÉTON n. m. (du lat. *bitumen*, bitume). Matér. Agglomérat artificiel de cailloux, de graviers et de sable, réunis entre eux au moyen d'un liant hydraulique. ‖ *Béton aéré*, béton contenant en volume de 4 à 5 p. 100 de bulles d'air uniformément réparties dans la masse. (On dit aussi BÉTON À AIR OCCLUS.) ‖ *Béton alvéolaire*, syn. de BÉTON CELLULAIRE. ‖ *Béton armé*, béton dans lequel sont enrobées des armatures métalliques destinées à résister à des efforts de flexion ou de traction auxquels le béton ordinaire résisterait mal, alors qu'il résiste bien aux efforts de compression. (On dit encore souvent, mais improprement, CIMENT ARMÉ.) ‖ *Béton asphaltique*, mélange d'agrégat minéral et d'asphalte ou de mastic d'asphalte. ‖ *Béton bitumineux*, béton dont les agrégats sont liés au bitume, mis en œuvre à chaud ou à la température ordinaire au moyen d'une émulsion. ‖ *Béton caverneux*, béton ne comportant que des agrégats gros, d'une seule zone de granulométrie. (On dit aussi BÉTON SANS FINES.) ‖ *Béton cellulaire*, béton léger, constitué par un mélange de liants hydrauliques et d'agrégats fins ayant subi un traitement mécanique, physique ou chimique destiné à grouper dans la masse de nombreux pores sphériques. (On dit aussi BÉTON POREUX.) ‖ *Béton cyclopéen*, béton ordinaire dans lequel sont incorporés de gros éléments : moellons, blocs de pierre, etc., et utilisé pour des travaux de gros volume, notamment les barrages. ‖ *Béton essoré*, béton obtenu par le procédé consistant à vibrer un béton assez plastique à travers des coffrages perforés et protégés par un revêtement intérieur de toiles épaisses, avec une énergie suffisante pour éliminer toute l'eau en excédent. ‖ *Béton sans fines*, syn. de BÉTON CAVERNEUX. ‖ *Béton goudronneux*, mélange d'agrégat minéral et de goudron, préparé à l'avance, placé sur une fondation et comprimé. ‖ *Béton léger*, béton dont les agrégats (pouzzolane, ponce, laitier expansé) permettent d'abaisser la densité à des valeurs nettement inférieures à 2. ‖ *Béton manufacturé*, béton préparé en atelier ou en usine, par opposition au béton préparé sur chantier. ‖ *Béton moulé*, mélange à composition variable de sable, de chaux et de ciment. (On dit aussi PIERRE ARTIFICIELLE.) ‖ *Béton poreux*, syn. de BÉTON CELLULAIRE. ‖ *Béton précontraint*, béton armé dans lequel l'introduction artificielle de contraintes internes permanentes compense les contraintes extérieures résultant des charges auxquelles le béton est soumis en service. ‖ *Béton réfractaire*, béton préparé avec des agrégats réfractaires et un ciment alumineux, ou aluminate de chaux, et pouvant supporter des températures élevées. ‖ *Béton de terre*, béton constitué par des grains de gravier et de sable liés entre eux par de l'argile. ‖ *Béton translucide*, maçonnerie en béton armé dans laquelle sont incorporés des éléments en verre moulé, dénommés « pavés », dont la hauteur est généralement égale à l'épaisseur de la maçonnerie. ‖ *Béton sous vide*, v. VACUUM CONCRETE.

— Sports. *Faire le béton* (ou *bétonner*), se dit au football lorsque les attaquants d'une équipe se joignent aux défenseurs pour défendre les buts.

— ENCYCL. Matér. Connu déjà des Anciens, le *béton* est employé aujourd'hui pour établir des constructions de toute nature, aériennes ou immergées, légères ou massives. Il se prépare par simple mélange de ses constituants : sable, gravillon et ciment, avec une certaine quantité d'eau, qui assure le durcissement du ciment par hydratation. Ce mélange peut se faire à la main, à l'aide de pelles, sur une aire en plancher, ou au moyen d'engins mécaniques, malaxeur ou bétonnière. Le béton frais est ensuite jeté directement par couches minces dans des coffrages* ou des moules, où il durcit progressivement. Ces couches peuvent être, suivant la consistance du béton, soumises à divers traitements, tels que pilonnage, vibration, étuvage, désaérage, qui accélèrent ou accroissent le durcissement. On peut ainsi préfabriquer en usine des éléments de construction de plus en plus nombreux : blocs, panneaux, poutrelles, hourdis, carrelages, tuyaux, bordures et carreaux de trottoirs, poteaux, clôtures, etc.

Les dosages respectifs des divers éléments entrant dans la composition du béton influent sur ses caractéristiques physiques et mécaniques, qui sont, en outre, déterminées par des facteurs extérieurs : température, hygrométrie, damage ou vibration. Le dosage s'exprime par le poids de liant et le volume de sable et de gravier, le tout rapporté au mètre cube de béton mis en œuvre, ou par la proportion en volume du mortier et des graviers. Le bon béton ordinaire pour ouvrages d'art compte environ 0,650 m^3 de mortier par mètre cube de pierre, soit deux volumes de mortier pour trois volumes de pierre. D'une manière courante, on définit le dosage d'un béton en rapportant le poids du ciment employé aux volumes d'agrégats, sable, gravier et cailloux utilisés.
Les bétons qui entrent dans la constitution des chaussées très fréquentées sont caractérisés par leur plus grande compacité et par la grosseur importante de l'agrégat. Dans certains cas, on introduit avec le ciment et l'eau de gâchage une certaine quantité d'une matière moussante, d'origine organique et de composition diverse, telle que graisses et huiles animales et végétales, agents mouillants, savons solubles. On obtient alors un *béton aéré* ou *à air occlus*, dont la résistance est analogue à celle des bétons au ciment Portland ordinaire, inférieure toutefois de 18 p. 100 pour la compression et de 12 p. 100 pour la flexion. A l'état frais, ce béton possède une meilleure ouvrabilité et une plus grande résistance à la ségrégation ; à l'état durci, une meilleure étanchéité et une meilleure résistance au gel et au dégel. Les *bétons légers* ont une densité très inférieure à celle des bétons ordinaires. Les principaux sont les bétons caverneux, les bétons d'agrégats légers, les bétons cellulaires et les bétons à base de fibre de bois. On distingue deux catégories de *béton cellulaire* : les bétons durcis à l'air et les bétons traités à l'autoclave. Ces sous-classes comportent des bétons dits *béton-mousse* et *béton-gaz*, suivant la manière de créer les pores. Pour obtenir un béton-gaz, on provoque une réaction chimique avec dégagement gazeux par incorporation à la pâte de deux produits chimiques réagissant l'un sur l'autre, ou d'un produit réagissant avec le liant hydraulique. Pour obtenir un béton-mousse, ou béton d'écume, on ajoute au mélange un produit qui, par agitation, est susceptible de former une mousse composée de bulles d'air.
Les *bétons légers à base de fibre de bois* sont composés de fibre de bois liée au ciment Portland ou au ciment magnésium. Ces bétons présentent une faible densité (0,4 à 0,5) et une très faible conduction thermique. (→ Biblio.)

● *Béton armé.* La mise au point de l'industrie du ciment, au début du XIXe s., permit d'envisager l'enrobage d'armatures métalliques par du béton plastique. En 1849, on put constater de modestes applications du béton armé. Lambot construisit la première embarcation en ciment armé ; François Coignet réalisa les premières constructions. Toutefois, c'est au brevet de Joseph Monier, jardinier constructeur, en 1877, qu'il faut remonter pour voir se préciser l'idée d'assigner aux armatures de métal le rôle d'éléments de tension dans une poutre soumise à la flexion. En

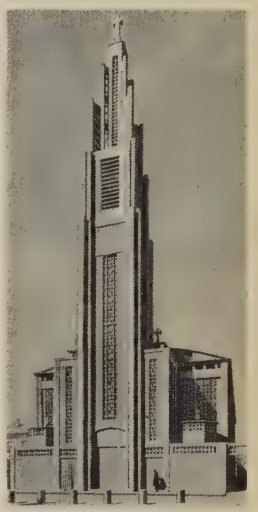

Notre-Dame du Raincy première église en **béton** par A. Perret

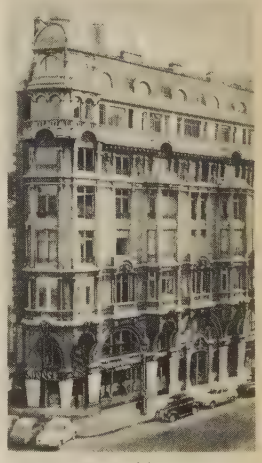

premier immeuble en **béton** (1892) maison Hennebique rue Danton, à Paris

composition des bétons
pour un volume de 1 m^3 de béton

NATURE DU BÉTON	CIMENT en kg	GRAVIER en dm^3	SABLE en dm^3
béton très gras	500	600	600
béton gras	350	850	425
béton ordinaire	200 à 300	900 à 1 000	300 à 475
béton maigre	125	1 000	400

Phot. Baranger (doc. Campenon-Bernard), X, Larousse.

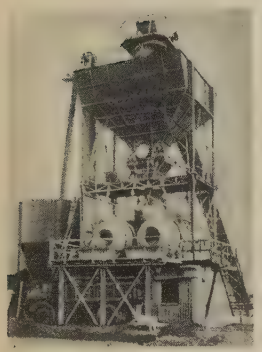

bétonnière : poste fixe de fabrication du béton

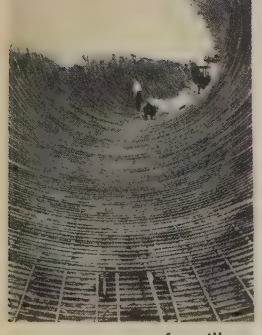

ferraillage d'une canalisation en béton

bette

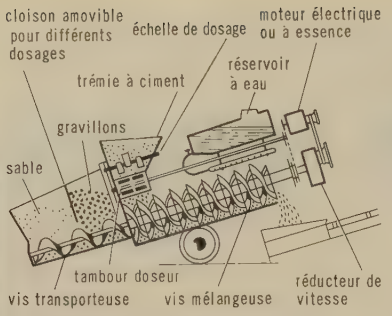

schéma de principe d'une bétonnière

utilisant des formules simples, François Hennebique commença, vers 1890, à construire de grands ouvrages d'art en béton armé (pont du Risorgimento sur le Tibre, pont de Châtellerault sur la Vienne, pont de Decize sur la Loire). Considère, Rabut, Mesnager déterminèrent ensuite les lois de stabilité. Auguste Perret* tira le premier de l'emploi du béton armé les principes de l'architecture moderne. De nombreux règlements furent publiés en France, cherchant à établir des règles précises permettant d'obtenir des contraintes relativement élevées sans nuire à la sécurité : circulaire ministérielle du 20 octobre 1906, règlement de 1930 de la chambre syndicale des constructeurs en béton armé, règlement BA 45 du ministère de la Reconstruction.

Généralement dosé à 350 ou 400 kg de ciment par mètre cube, le béton armé permet de réaliser des constructions monolithiques très résistantes. Il possède une tenue particulièrement remarquable au feu et à l'eau, et l'alcalinité normale du milieu assure la protection des armatures de fer ou d'acier contre la corrosion. Sa facilité de mise en œuvre a brillamment marqué sa place, d'une part dans le domaine des ponts, d'autre part dans celui des couvertures et des parois minces. (→ Biblio.)

● *Béton précontraint.* Connu depuis longtemps, le principe du *béton précontraint* fut exposé en 1888 par C. E. W. Doehring. Il consiste à armer un béton d'aciers très fortement tendus, qui, mettant en compression le béton, confèrent à l'ensemble des caractéristiques particulières de résistance et d'élasticité. En 1928, l'ingénieur français E. Freyssinet découvrit que la réussite était subordonnée à l'emploi de matériaux de haute qualité. Après lui, de nombreux ingénieurs ont contribué au développement de cette technique : Hoyer, Dischinger, Finsterwalder, Magnel, Blaton, Chalos, Béteille, Guyon.

On peut distinguer les constructions à ancrage continu, dans lesquelles les forces de précontrainte sont transmises au béton par adhérence des armatures, et les constructions sans adhérence des armatures au béton, dans lesquelles les forces de précontrainte sont transmises par des ancrages d'extrémité.

L'avantage du béton précontraint, qui permet d'édifier des constructions légères et hardies, est, d'une part, de réaliser une économie de matériaux pouvant atteindre 60 à 80 p. 100 pour les aciers et 20 p. 100 pour le cuivre, et, d'autre part, d'obtenir une excellente étanchéité grâce à l'absence de fissures. Les inconvénients tiennent surtout à la difficulté de fabrication et au prix de revient. Parmi les principaux ouvrages réalisés en béton précontraint, citons les pistes d'envol d'Orly, les ponts sur la Marne de Luzancy, d'Esbly, d'Ussy et d'Annet, le pont de Neufchâtel-en-Bray. (→ Biblio.)

BETONICA n. f. Bot. Nom scientifique de la bétoine.

BÉTONNAGE n. m. Trav. publ. et Constr. Action de bétonner. ‖ Maçonnerie faite avec du béton.

BÉTONNER v. tr. Trav. publ. et Constr. Construire avec du béton.

— Sports. V. BÉTON.

BÉTONNEUR n. m. Sports. Au football, défenseur supplémentaire qui, dans une équipe, fait le béton.

BÉTONNIÈRE n. f. Technol. Machine employée pour la fabrication du béton. (Le terme BÉTONNEUSE est impropre.)

— ENCYCL. Le mélange des produits secs destinés à la fabrication du béton se faisait autrefois en jetant simultanément les matériaux dans un coffre à chicanes. Peu économique, ce procédé fut remplacé par les *broyeurs-malaxeurs*, puis par les *bétonnières* rotatives modernes. Les bétonnières à *tambour basculant* conviennent pour tous les chantiers. Suivant leur capacité de malaxage, qui varie de 150 à 750 litres, on peut fabriquer entre 3 et 17 m³ de béton par heure. Les bétonnières à *tambour horizontal* sont employées lorsqu'il s'agit de fabrications importantes de béton. A l'une des extrémités du tambour, on verse les agrégats préparés dans un chargeur ; par l'autre extrémité sort le béton, grâce à une goulotte que l'on incline. Lorsque les conditions l'exigent, on peut avoir recours à des centrales à béton à point fixe ou sur châssis automobile, qui comportent une tour en charpente métallique recevant la bétonnière et les silos à matériaux ; ceux-ci, alimentés par élévateurs à godets, par transporteurs aériens ou par courroies, laissent tomber leurs matériaux dans la bétonnière par l'intermédiaire de trémies-bascules. D'un montage très rapide, ces installations peuvent facilement fabriquer 20 m³ de béton à l'heure.

BET-PAK-DALA (STEPPE DE), en russe **Golodnaja Step'** (*steppe de la faim*), région semi-désertique de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), entre le lac Balkhach et le bas Syr-Daria. Des travaux d'irrigation en transforment la partie méridionale.

BETROKA, localité de Madagascar (prov. de Tuléar, circonscr. de Fort-Dauphin), ch.-l. de district ; 2 100 hab. (86 Europ.). — Le *district de Betroka* a 50 500 hab.

BETSABETSA n. f. (mot malgache). Boisson alcoolisée, provenant de la fermentation du jus de canne à sucre, que l'on aromatise quelquefois avec des plantes amères : *La betsabetsa est en usage surtout à Madagascar.*

BET SHAN, BET SHAAN ou **BEISAN**, v. de l'Etat d'Israël, à l'O. du Jourdain ; 5 000 hab. Importants vestiges superposés de cités, dont les plus anciennes remontent au IVe millénaire. Théâtre romain. La ville cananéenne fut attribuée à la tribu de Manassé. Après la bataille de Gelboé (v. 1015 av. J.-C.), les Philistins pendirent à ses murs les corps de Saül et de Jonathas. A l'époque hellénistique, elle s'appelait *Scythopolis*. Jonathas Maccabée y fut assassiné par Tryphon (143). Au temps du Christ, elle faisait partie de la Décapole. Bet Shan a beaucoup souffert des combats de 1948.

BETSHEMESH. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes de Palestine. L'une d'elles accueillit l'Arche d'alliance après son retour du pays des Philistins (XIe s. av. J.-C.).

BETSIBOKA, fl. de Madagascar, né sur le plateau central, en plein cœur de l'Imérina, au N. de Tananarive ; 440 km. Il draine le plateau central, reçoit l'Ipoka (r. g.), parcourt la plaine de l'Ouest et finit au fond de la baie de Bombetoka (canal de Mozambique). La basse vallée a fait l'objet d'aménagements hydrauliques ; 15 000 ha y ont été irrigués, aux environs de Marovoay, pour la culture du riz principalement.

BETSILÉO (PAYS OU PLATEAU), partie méridionale du plateau central de Madagascar, située au S. de l'Imérina et habitée par les *Betsiléos ;* v. pr. *Fianarantsoa*. Ce pays élevé est un des plus riches de Madagascar. Le peuplement est dispersé : bien que des villages existent au sommet des collines ou le long des routes, la majeure partie de la population habite dans des fermes (*vala*) disséminées au milieu des champs (canne à sucre, manioc, patate).

BETSILÉO(S), peuple de Madagascar, vivant sur les plateaux centraux, au S. des Mérinas ; 500 000 individus env. De type négroïde, de taille moyenne, bien charpentés, les cheveux ondulés, le teint variant entre le brun et le noir, ils ont gardé longtemps une organisation de type féodal en quatre classes (grands féodaux, petite noblesse, hommes libres et serfs) ; mais les Mérinas leur imposèrent leur hégémonie. Ce sont des cultivateurs, qui ont aménagé d'importantes rizières et construit de nombreux canaux d'irrigation. Environ 100 000 Betsiléos ont émigré de leur région d'origine.

BETSIMISARAKA(S), peuple de Madagascar, occupant une étroite frange du littoral E. de l'île ; 640 000 individus env. D'origine sémitique, ils sont très métissés et le type actuel est surtout négroïde ; pêcheurs et cultivateurs, ils ont été longtemps en contact avec les Européens, auxquels ils ont emprunté divers éléments culturels (construction des maisons, conservation du riz, vêtements).

BETSKOÏ (Ivan Ivanovitch), général russe (Stockholm 1704 - Saint-Pétersbourg 1795), fils naturel du prince Ivan Ivanovitch Troubetskoï. Attaché d'ambassade à Paris en 1728, il prend le goût des mœurs et de la littérature françaises. Principal collaborateur de Catherine II en matière d'éducation, pendant trente ans il est président de l'Académie des beaux-arts, qu'il réforme. Epris des idées rationalistes, il veut « triompher en Russie des superstitions séculaires » et y créer un tiers état grâce à l'instruction et à l'éducation. Sa « Maison d'éducation », créée à Moscou, reçoit, sous Catherine II, plus de 40 000 enfants assistés, noyau d'un futur tiers état éclairé et libéral. Mais, après 1767, son influence diminue. On lui doit encore l'Institut Smolnyï pour jeunes filles nobles, une école militaire de cadets pour jeunes nobles (1766), etc. Il attira Falconet en Russie.

BETSUR ou **BETZUR**. Géogr. anc. Ville de Palestine (tribu de Juda), qui joua un rôle important dans la guerre de Judas Maccabée contre Antiochos Eupator.

BETTA n. m. Ichtyol. Nom scientifique du combattant.

BETTE n. f. (lat. *beta*). Nom usuel de la poirée, plante herbacée qui croît spontanément dans toute l'Europe. (Famille des chénopodiacées.)

— ENCYCL. La *bette commune* (*Beta vulgaris*) a évolué par la culture et donné deux variétés très distinctes : la *poirée*, ou *bette, blette, joutte*, à feuilles nombreuses et très développées, à racine rameuse et peu charnue, et la *betterave**, à feuilles moins amples, à racine épaisse et charnue.

Les feuilles de la *poirée blonde commune* s'emploient cuites et hachées, comme celles de l'épinard. Chez les variétés dites *poirée à carde*, les côtes et les pétioles, qui sont blancs, rouges ou jaunes, selon la race, atteignent jusqu'à 0,10 m de largeur. Ils se mangent cuits et apprêtés comme le cardon, et ils constituent un légume agréable et rafraîchissant, mais peu nourrissant.

BETTE n. f. Bateau à fond plat, pointu aux deux extrémités, employé en Méditerranée.

BETTELONI (Cesare), poète italien (Vérone 1808 - Bardolino 1858). Malheureux et malade, il se donna la mort. Ses vers sont animés d'une émotion sincère, à travers des formules romantiques.

BETTELONI (Vittorio), poète italien (Vérone 1840 - Castelrotto 1910), fils du précédent. S'opposant à la tradition classique et postromantique déclamatoire, il lance une poésie s'inspirant des petits faits quotidiens et d'un modeste univers campagnard : *Canzoniere dei vent'anni* (1862), *Piccolo Mondo* (1870), *Idillio domestico* (1877).

BETTEMBOURG, v. du grand-duché de Luxembourg (cant. d'Esch-sur-Alzette), sur l'Alzette ; 4 450 hab. Matériaux de construction. Industrie chimique.

BETTEMBOURG (Adolphe), officier français (Sainte-Bazeille, Lot-et-Garonne, 1882 - Royan 1926). Pionnier de l'aviation en Afrique du Nord et des raids combinés avion-automobile, il réalisa en autochenilles Citroën la liaison Méditerranée-océan Indien (1924-1925), et fut un ardent promoteur du chemin de fer transsaharien.

BETTERAVE n. f. (de *bette* et *rave*). Plante bisannuelle qui, la première année, donne une racine charnue et sucrée, de forme et de volume variables, et monte à graine la deuxième année. (Famille des chénopodiacées.)

— ENCYCL. On cultive plusieurs variétés de *betteraves :* potagères, fourragères, industrielles. Les betteraves potagères (crapaudine, rouge longue, rouge plate d'Egypte) ont une chair de couleur rouge et se consomment cuites. Les betteraves fourragères

Phot. Baranger.

(jaune d'Eckendorf, géante blanche demi-sucrière, géante rose, géante rouge, jaune ovoïde des Barres, etc.) ont de grosses racines de couleur jaune ou rouge, à collet développé, et contiennent peu de sucre. De nouvelles variétés, à haute teneur en matière sèche, se répandent rapidement. Les betteraves industrielles pour la sucrerie et la distillerie (dérivées de Klein-Wanzleben et de Vilmorin améliorée) sont plus petites; le collet des racines est très peu développé.
La betterave nécessite une terre riche, bien fumée et convenablement ameublie; on sème en ligne, de fin mars à mai. La culture exige des binages, un ou deux sarclages, un démariage et un éclaircissage. La récolte commence à la fin de septembre; on se sert d'arracheurs.
La betterave à sucre se cultive surtout dans le nord de la France; les principaux départements producteurs sont : l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Seine-et-Marne, l'Oise, le Nord, la Somme, le Loiret, la Seine-et-Oise, la Seine-Maritime. L'Europe fournit environ les quatre cinquièmes de la production mondiale : l'U. R. S. S. vient en tête (plus du quart du total mondial), suivie par la France, l'Allemagne occidentale, l'Italie et la Tchécoslovaquie. (V. carte SUCRE.)
En ce qui concerne la betterave fourragère, sa culture, en France, demeure importante dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Pas-de-Calais, de la Vendée, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, etc.
La découverte, par Marggraf, du saccharose dans la racine de betterave remonte à 1747, mais son extraction par des procédés industriels ne date que de l'époque du Blocus continental. Depuis lors, industrie et culture se sont énormément développées, se perfectionnant en conséquence (culture exclusive de variétés très sucrières, fumures équilibrées, emploi de meilleurs procédés de purification des jus sucrés, obtention du jus sucré par diffusion, au lieu du procédé par râpage des racines et pression de la pulpe).
En Allemagne d'abord, puis en France, on a tenté de multiplier rapidement par le greffage ou le bouturage les races améliorées de betteraves. Mais la production actuelle de graines se fait à partir de *planchons*, c'est-à-dire de petits porte-graines cultivés spécialement à partir des betteraves à reproduire. Les cultivateurs d'Eure-et-Loir se sont spécialisés dans cette production.
La betterave est l'un des aliments les plus utilisés dans les rations distribuées aux ruminants pendant l'hiver. De nombreuses variétés de cette plante sont cultivées exclusivement pour les besoins des animaux. Certaines variétés riches en matière sèche (20 p. 100 de matière sèche) peuvent être consommées par le porc. Seule la *betterave rouge* est réservée à l'alimentation humaine. (→ Biblio.)

BETTERAVERIE n. f. Usine où l'on traite la betterave pour en tirer du sucre ou de l'alcool.

BETTERAVIER, ÈRE adj. Relatif à la betterave : *Industrie betteravière.*
◆ N. m. Gros producteur de betteraves : *Les betteraviers du Nord.*

BETTERTON (Thomas), acteur anglais (Londres 1635? - *id.* 1710). Il rapporta, dit-on, de France les décorations mobiles et appropriées au sujet, qu'on substitua aux tapisseries permanentes. Il excella dans les pièces de Shakespeare. Il a laissé quelques comédies, dont *la Veuve amoureuse*, imitation de *George Dandin.*

BETTI (Ugo), auteur dramatique italien (Camerino, Marches, 1892 - Rome 1953). Magistrat à Parme, puis à Rome, il fit jouer, en 1927, sa première pièce : *La Padrona*, drame d'une particulière violence, qui s'imposa immédiatement au public italien, de même que les œuvres qui suivirent, drames âpres et sans concessions ou brillantes comédies : *Pas d'amour* (*Lotta fino all'alba*) [1949], *Corruption au palais de justice* (1949), *l'Ile des Chèvres* (*Delitto all'isola delle Capre*) [1950], *le Joueur* (*Il Giocatore*) [1953].

BETTIGNIES (Louise DE), héroïne française (près de Saint-Amand-les-Eaux 1880 - Cologne 1918). Surprise à Lille par l'invasion allemande de 1914, elle réussit à rentrer en France libre. Sous le nom d'**Alice Dubois**, elle dirige, pour le compte de l'armée anglaise, un réseau de renseignements dans le Nord. Secondée par Marie-Louise Vanhoutte, dite « Charlotte », elle couvre la région de Lille d'agents travaillant pour les Alliés, et franchit fréquemment elle-même les lignes. Arrêtée près de Tournai en 1915, emprisonnée à Bruxelles, elle est condamnée à mort (mars 1916). Sa peine est commuée en détention perpétuelle : internée à Siegburg, elle y contracte une pneumonie, que les Allemands refusent de soigner. Transportée à Cologne, elle y succombe. (→ Biblio.)

BETTINA VON ARNIM. V. ARNIM.

BETTINELLI (abbé Saverio), écrivain italien (Mantoue 1718 - *id.* 1808). Jésuite, il fut professeur à Brescia, Venise, Modène, et voyagea en Italie et en Europe; il connut Voltaire, dont il fut le correspondant. Il a écrit des tragédies, des poésies, de nombreuses lettres. Surtout célèbre comme critique, dans ses *Lettres virgiliennes* (1757) il attaque violemment Dante, et dans ses *Lettres anglaises* (1767) toutes les gloires littéraires de l'Italie. Par la suite, cet esprit frondeur devait s'assagir : dans son *Discours sur la poésie italienne* (1781), son *Essai sur l'éloquence* (1782) et ses *Louanges de Pétrarque* (1786), il défend les célébrités italiennes.

BETTING n. m. (mot angl.). Cote des paris, sur un champ de courses.

BETTONGIE n. m. (d'une langue indigène d'Australie). Nom scientifique du rat-kangourou, marsupial sauteur de la taille d'un lapin, dont une espèce (*Bettongia cuniculus*) habite la Tasmanie, les autres l'Australie, et qui creuse des terriers. (Famille des macropodidés.)

BETTWS-Y-COED, village de Grande-Bretagne, dans le N.-O. du pays de Galles (Caernarvonshire), à l'E. du massif du Snowdon; 900 hab. Centre d'excursions réputé.

BETULA n. f. (mot lat.). Nom scientifique du bouleau.

BÉTULACÉES n. f. pl. Famille d'arbres ou d'arbustes, où la fécondation et la dispersion des graines sont généralement assurées par le vent. (Elle comprend le bouleau, l'aune, le charme, etc.) [Ordre des fagales.]

BÉTULAIE n. f. Forêt claire où dominent les bouleaux, mais où peuvent exister en mélange le chêne pédonculé et le charme.
— ENCYCL. La *bétulaie* s'installe ordinairement sur les sols pauvres, siliceux, sableux, secs en été et très humides l'hiver. La limite en altitude de cette forêt remonte très haut, et il semble que ce soit le vent et non le froid qui la limite dans les régions septentrionales de l'Europe et de l'Amérique du Nord. En Europe moyenne, la forêt de bouleaux est considérée par certains auteurs comme un stade transitoire évolutif ou de dégradation de la forêt de chênes pédonculés.

BÉTULASE n. f. Biochim. Syn. de GAULTHÉRASE.

BÉTULINE n. f. (du lat. *betula*, bouleau). Glycol triterpénique, de formule $C_{30}H_{50}O_2$, fusible à 252 °C et extrait de l'écorce de bouleau blanc (*Betula alba*). [Syn. BÉTULOL.]

BÉTURIE. Géogr. anc. Pays du nord-ouest de la Bétique.

BÉTUSE n. f. Coffre d'écurie, dans lequel on renferme l'avoine.

BETUWE (« Bon Pays »), région des Pays-Bas, dans le S.-O. de la province de Gueldre. Elle est constituée par le lit majeur du Rhin, en aval d'Arnhem et de Nimègue. Région de prairies protégées par les digues qui emprisonnent les différents bras du fleuve. Les sols argileux, compacts mais fertiles, sont utilisés pour l'élevage intensif des bovins; l'habitat s'aligne sur les digues, et la région, complantée de pommiers, offre un véritable aspect bocager.

BÉTYLE n. m. (gr. *baitulos;* hébr. *Bêt-El*, maison du Seigneur). Pierre sacrée considérée comme la demeure d'un dieu, et quelquefois comme le dieu lui-même.
— ENCYCL. L'idée qu'une divinité atmosphérique ou céleste pouvait avoir une résidence accessoire sur terre semble d'origine sémitique. Les grands cèdres attirant la foudre, une maison faite de ce bois pouvait devenir un *Bêt-El* (maison du dieu) et servir à emprisonner les forces du dieu de l'Orage et de la Guerre. Un texte de Ras Shamra semble indiquer qu'en ouvrant le Bêt-El un roi pouvait déchaîner la guerre. D'autres divinités reçurent pour demeure des arbres, des pierres; ces dernières, plus particulièrement, ont reçu le nom de *bétyles*. Quand, par sa forme et par sa couleur, une pierre avait été identifiée comme demeure d'un dieu, elle devenait objet de vénération et de culte; c'est là qu'on apportait les offrandes au dieu. Quand le culte du dieu Soleil fut transféré à Rome, le bétyle du dieu d'Emèse y fut apporté; après l'assassinat d'Elagabal, la pierre sacrée fut renvoyée en Syrie. Plusieurs divinités de l'Arabie préislamique avaient leurs bétyles; la *pierre noire* encastrée dans la Ka'ba*, à La Mecque, perpétue un ancien culte adapté à l'islamisme.

BETZ, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Senlis), dans le Valois; 529 hab. (425 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s.

BÊT-ZACHARIA. Géogr. anc. Bourg de Palestine (tribu de Juda), dans les montagnes au S.-O. de Jérusalem. Combat livré par Judas Maccabée contre les troupes d'Antiochos Eupator, aidées de 32 éléphants : Eléazar tua celui qui portait les harnais royaux, mais fut écrasé par lui.

BETZ-LE-CHÂTEAU, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Loches), au S. du plateau de Sainte-Maure; 1 243 hab. (322 aggl.). Ruines d'un château fort du XIVe s. Eglise en partie du XIIe s.

BEUCHOT (Adrien Jean Quentin), bibliographe français (Paris 1777 - *id.* 1851). Il a publié le *Nouvel Almanach des Muses* (1808), le *Dictionnaire des immobiles* (1815), dirigé le *Journal de la librairie*, de 1811 à 1849, et donné une édition des *Œuvres de Voltaire* (1827-1833).

BEUCKELAER (Joachim), peintre flamand (Anvers 1535 - *id.* 1574). Neveu par alliance et élève de Pieter Aertsen, il reçut la maîtrise en 1560 et, à la suite de son maître, introduisit dans la peinture septentrionale les thèmes « ancillaires » : scènes de cuisine, de marché. On le tient pour un précurseur de Jordaens; ses œuvres sont aux musées d'Anvers, de Bruxelles, de Vienne et de Stockholm.

BEUDANT (François), minéralogiste et physicien français (Paris 1787 - *id.* 1850). En 1818, il fut chargé d'une mission minéralogique en Hongrie et succéda ensuite à Haüy, son maître, à la chaire de minéralogie de la faculté des sciences de Paris (1822). On lui doit des traités élémentaires de physique, de minéralogie et de géologie; étudiant la cristallisation des solutions, il observa, avant Mitscherlich, le phénomène d'isomorphisme. (Acad. des sc., 1824.)

BEUDANT (Léon *Charles* Anatole), jurisconsulte français (Fontenay-le-Fleury 1829 - Paris 1895), fils du précédent. Auteur d'une *Introduction à l'étude du droit*, publiée sous le titre : *le Droit individuel et l'Etat* (1891).

BEUDANTINE ou **BEUDANTITE** n. f. (du nom de F. *Beudant*). Minér. Arsénio-sulfate hydraté de plomb et de fer naturel.

BEUFNIE n. f. Mœurs et cout. Croque-mitaine femme, en Bourgogne. (Elle peut se rapprocher de la *fée Befana* [Italie], généreuse et vieille, qui donne des jouets aux enfants à Noël.)

BEUGLANT n. m. Music-hall populaire : *Dehors, des ribambelles de couples arrêtés regardent les séduisantes annonces des beuglants* (Huysmans).

BEUGLE n. f. Grosse étoffe de laine brune, nommée plus généralement BURE.

BEUGLEMENT n. m. Cri du bœuf, de la vache et du taureau. ‖ *Par anal.* et *fam.* Grand cri : *Les beuglements d'un chanteur.*

BEUGLER v. intr. (altér. de *bugler*, corner). Pousser des beuglements. ‖ *Par anal.* et *fam.* Pousser de grands cris prolongés, la bouche grande ouverte : *Enfant qui beugle.*
◆ V. tr. Chanter très fort et de façon ridicule : *Beugler un refrain.*

BEUGNOT (Jacques, comte), homme politique français (Bar-sur-Aube 1761 - Bagneux 1835). Député à l'Assemblée législative, emprisonné sous la Terreur, devint préfet sous le Consulat. Il fut ensuite conseiller d'Etat, ministre des Finances et véritable gouverneur du grand-duché de Berg, comte

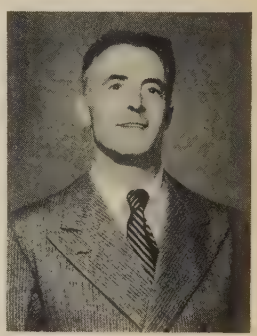
Ugo BETTI

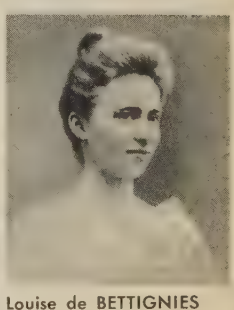
Louise de BETTIGNIES

Phot. Lipnitzki, Piccolati.

de l'Empire, directeur de la police, et ministre de la Marine pendant la première Restauration, puis directeur des postes et ministre d'Etat. Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1866.

BEUGNOT (Auguste, comte) [Bar-sur-Aube 1797 - Paris 1865], fils du précédent. Avocat érudit, il fut élu à trente-quatre ans membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié de nombreux textes du Moyen Age, notamment les *olim*, anciens registres du parlement de Paris. Député de la Haute-Marne en 1848, il se retira après le coup d'Etat.

BEUH! interj. de dégoût.

BEULÉ (Charles), archéologue et homme politique français (Saumur 1826 - Paris 1874). Membre de l'Ecole française d'Athènes, il fit de nombreuses fouilles à Athènes et à Carthage. Professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, membre de l'Académie des inscriptions (1860) et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, il se consacra ensuite à la politique. Elu député de Maine-et-Loire en 1871, il siégea à la droite de l'Assemblée nationale, fut ministre de l'Intérieur dans le cabinet de Broglie (25 mai 1873). Il se suicida. Principaux ouvrages : *l'Acropole d'Athènes* (1854), *les Monnaies d'Athènes* (1858), *Fouilles à Carthage* (1861), *Histoire de la sculpture avant Phidias* (1864), *Histoire de l'art grec avant Périclès* (1868).

BEUR n. m. Ancienne monnaie d'argent d'Ethiopie, valant un talari.

BEURDELEY (Jacques), graveur français (Paris 1874). Ses eaux-fortes, claires et légères, évoquent tour à tour le paysage parisien et les petites villes de province.

BEURLAND n. m. Fête pastorale dans le Nivernais.

BEURNONVILLE (Pierre RIEL, comte, puis marquis DE), maréchal de France (Champignolle, Champagne, 1752 - Paris 1821). Général de la République, il se distingua à Valmy et à Jemmapes. Ministre de la Guerre en 1793, la Convention le chargea de surveiller Dumouriez, qui le livra aux Autrichiens. Délivré en 1795, il exerça divers commandements, fut ambassadeur à Berlin (1800), puis à Madrid (1802). Membre du gouvernement provisoire de 1814, rallié aux Bourbons, Louis XVIII le nomma pair de France (1814), maréchal de France (1816) et marquis (1817).

Beuron, abbaye bénédictine allemande, sur le haut Danube, près de Sigmaringen. Fondée au XIe s., elle fut sécularisée en 1802 et restaurée en 1863. Elle est devenue le centre d'une congrégation bénédictine groupant treize abbayes d'hommes et quatre de femmes. L'abbé porte le titre d'archiabbé.
Beuron a été l'un des centres les plus actifs de la restauration grégorienne en Allemagne méridionale. L'abbaye a, en outre, donné naissance à une école d'art sacré. Les moines de Beuron réduisaient à un petit nombre de rapports simples les éléments de la beauté, et tiraient de l'examen des chefs-d'œuvre de l'Egypte et de la Grèce archaïques, les formules mathématiques par quoi ils entendaient exprimer, en formes et figures, des sentiments et des idées conformes à la liturgie catholique.

BEURRE n. m. (lat. *butyrum* ; gr. *bouturon*). Aliment gras extrait du lait de vache.

— LOC. FAM. *C'est un beurre, un vrai beurre*, c'est on ne peut meilleur, cela va tout seul. ‖ *Comme dans du beurre, comme du beurre*, aisément, avec la plus grande facilité. ‖ *Faire son beurre*, amasser de l'argent, surtout d'une manière adroite ou illicite. ‖ *Assiette au beurre*, V. ASSIETTE. ‖ *Pouvoir mettre du beurre sur son pain*, être à même de vivre plus confortablement qu'auparavant. ‖ *Mettre du beurre dans les épinards*, améliorer la situation. ‖ *Avoir les yeux au beurre noir*, avoir les yeux gonflés et meurtris par un coup ou autrement. ‖ *Avoir les mains en beurre*, tenir mollement les objets : *Il a, comme dit le peuple, les mains en beurre, il casse tout ce qu'il touche* (Huysmans). ‖ *Compter pour du beurre*, ne compter pour rien dans une partie. (Loc. enfantine.)

— Arg. Argent.

— Art culin. *Beurre noir*, beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poêle : *Cervelle au beurre noir*. ‖ *Beurre noisette*, beurre fondu de couleur noisette et de saveur moins âcre que le beurre noir. ‖ *Beurre maître d'hôtel*, beurre manié avec sel et persil, pour être déposé sur une grillade. ‖ *Beurre d'anchois*, beurre pétri avec des filets d'anchois, et qui sert de sauce et d'assaisonnement. ‖ *Beurre d'ail*, ail pilé et beurre mêlés et passés au tamis. ‖ *Beurre d'écrevisses*, beurre mêlé à des carapaces d'écrevisse séchées au four et réduites en poudre, pour servir de condiment. ‖ *Beurre de homard*, rouge de la tête du homard et œufs pris sous la queue, que l'on pile dans un mortier, en y ajoutant une quantité égale de beurre frais.

— Bot. Nom donné à quantité d'huiles ou de graisses végétales solides à la température ordinaire. ‖ *Beurre d'Aouara* ou *de Quioquio*, huile extraite d'un palmier (*Astrocaryum vulgare*), qui croît en Guyane et au Brésil. (Jaune d'or, de saveur douce, il est employé comme l'huile d'olive.) ‖ *Beurre de dika*, matière grasse extraite de l'amande d'*Irvingia Gabonensis*, arbre abondant au Congo. ‖ *Beurre de maripa*, matière grasse extraite du fruit d'un palmier de l'Amérique tropicale. ‖ *Beurre de muscade*, huile grasse solide, aromatique, retirée par expression à chaud de la semence de la noix muscade.

— Chim. anc. Nom que l'on donnait autrefois à certains chlorures aisément fusibles : *Beurre d'antimoine, d'arsenic, de bismuth, d'étain, de zinc*.

— Industr. agric. *Beurre de cacao*, matière grasse extraite des amandes de cacao servant à préparer le chocolat, utilisée en pharmacie, en cosmétique et pour préparer certains chocolats fondants. ‖ *Beurre de coco*, matière grasse provenant de divers cocotiers, utilisée en savonnerie, ou pour la préparation de graisses alimentaires. ‖ *Beurre de karité*, matière grasse provenant des graines d'un bazzia africain. (Produit jaune, fondant entre 33 °C et 42 °C, utilisé en stéarinerie.)

— Minér. *Beurre de montagne, de pierre, de roche*, variété d'halotrichite que l'on trouve en masses jaunes et d'aspect gras. ‖ *Beurre des tourbières*, résine fossile de teinte blanc jaunâtre, fusible à 45 °C. (Variété d'ambrite.) [Syn. BUTYRITE.]

— ENCYCL. Le *beurre* est composé de 84 à 86 p. 100 de matière grasse, de 13 à 16 p. 100 d'eau, et d'éléments solubles provenant du lait (au maximum 2 p. 100).
On distingue des beurres *fermiers*, des beurres *laitiers* et des beurres *pasteurisés*. Les premiers, fabriqués dans les fermes souvent de façon empirique, sont le plus souvent de qualité moyenne et de mauvaise conservation ; les beurres laitiers sont produits en usine, soit dans des usines spécialisées (Charentes), soit dans des laiteries dont l'activité principale est le lait de consommation ou les laits concentrés, et qui traitent le surplus de matières grasses (Paris, Lyon), soit dans les fromageries qui écrèment partiellement le lait avant de faire les fromages. Les beurres laitiers sont produits à partir de crème crue, les beurres pasteurisés sont produits à partir de crème pasteurisée.
Il existe actuellement deux procédés industriels de fabrication du beurre. Dans le *procédé par barattage*, les crèmes obtenues par écrémage centrifuge du lait, soit à la ferme, soit à l'usine, sont neutralisées quand elles sont trop acides, pasteurisées à 90-95 °C, dans des appareils très voisins de ceux qu'on utilise pour le lait de consommation ; les crèmes sont ensuite désodorisées dans des vacréators, puis refroidies. Elles sont alors ensemencées en ferments lactiques et en ferments d'arômes, et subissent une maturation en cuves à 12-16 °C, afin d'obtenir un beurre aromatique. La maturation terminée, la crème acide est mise dans les barattes où, sous l'action de l'agitation, les globules gras se réunissent d'abord lentement en grains très fins, puis rapidement en gros grains. On élimine le babeurre, et le beurre formé est lavé, puis malaxé, afin de le rendre homogène et de l'amener à sa teneur légale en eau (16 p. 100). Le malaxage se fait soit dans des barattes, soit dans des appareils séparés. Le beurre malaxé est raffermi dans une chambre froide (4-8 °C), puis moulé et empaqueté dans un appareil automatique sans contact manuel. Le *procédé continu* se fait de deux façons, soit en écrémant le lait de façon à obtenir une crème à 84 p. 100 de matière grasse, puis en inversant l'émulsion (on transforme l'émulsion matière grasse dans l'eau en émulsion eau dans matière grasse) par refroidissement et sous légère agitation, soit en soumettant la crème à l'action de batteurs tournant à très grande vitesse à l'air libre ou sous pression de gaz carbonique. Les beurres sortent de la baratte continue sous forme d'un ruban qui peut être moulé dès la sortie de l'appareil.
Le beurre peut présenter un certain nombre de défauts : la *rancissure*, résultant d'une hydrolyse des matières grasses du beurre, sous l'influence d'une diastase (limase) d'origine mammaire ou microbienne ; le *goût de fromage*, dû à la dégradation par les microbes de la caséine contenue dans le beurre ; le *goût levuré*, dû à la présence de levures ; le *suiffage*, dû à l'oxydation de certains éléments de matière grasse en présence de lumière et catalysés par les sels de fer ou de cuivre, etc.

● *Conservation du beurre.* On peut conserver le beurre frais, bien délaité et de bonne qualité, *pour une courte durée*, par le froid, à l'obscurité et à l'abri de l'air (glacière ou réfrigérateur entre 0 °C et — 10 °C). On peut aussi comprimer le beurre dans un *beurrier*, que l'on retourne ensuite sur un plat creux rempli d'eau pure renouvelée chaque jour. Un tel beurre se conserve frais pendant trois semaines. *Pour une plus longue durée*, on peut saler le beurre à moins de 5 g par 100 g de beurre ; il est dit alors *demi-sel* ; entre 5 et 10 g de sel par 100 g de beurre, c'est le *beurre salé*. L'emploi d'antiseptiques autres que le sel, comme l'acide borique à 5 g pour 1 000 g de beurre, n'a été autorisé par la loi que provisoirement pendant la Seconde Guerre mondiale. Le beurre peut aussi être conservé par fusion au bain-marie, à une température ne dépassant pas 50 °C.

— Dr. rur. Il est interdit de désigner, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter, sous le nom de *beurre*, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait, ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.
Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit, ne peuvent être désignées que sous le nom de *margarine*.

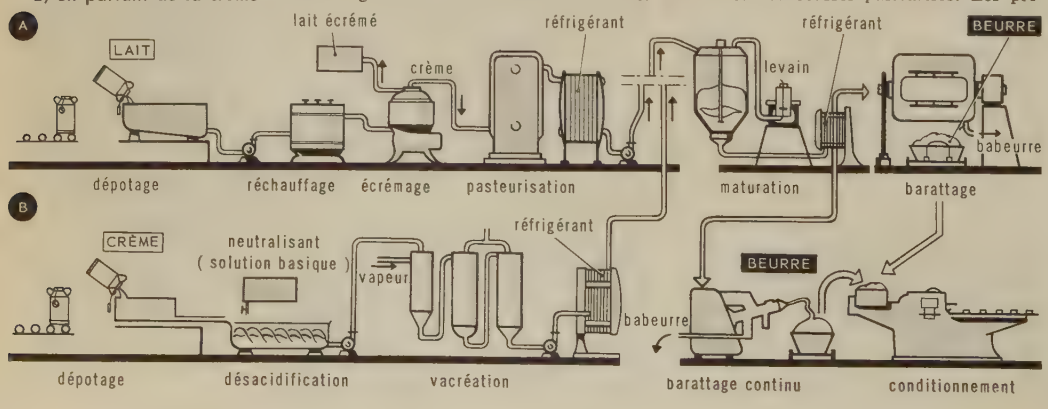

fabrication du beurre
A, en partant du lait
B, en partant de la crème

Une réglementation s'amorce pour codifier la fabrication et la conservation du *beurre fermier*, dont le stockage, nécessaire en période de pointe, est plus difficile que celui du *beurre laitier*. (→ Biblio.)

BEURRÉ n. m. Nom de plusieurs variétés de poires de table, à chair fondante.

BEURRÉE n. f. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre.

BEURRER v. tr. Couvrir ou oindre de beurre : *Beurrer une tartine, le fond d'une casserole.*
— Pâtiss. Faire tremper dans ou tartiner avec du beurre.

BEURRERIE n. f. Pièce, atelier ou usine où l'on fabrique le beurre. || Ensemble des techniques nécessaires à la fabrication du beurre.

BEURRIER n. m. Récipient pour conserver le beurre ou pour le servir sur la table : *Un beurrier en porcelaine.*

BEURRIÈRE n. f. Econ. rur. Vase dans lequel on conserve le beurre.
— Text. Espèce de toile utilisée dans l'industrie fromagère.

BEURTIA ou **BEURTIAT** [bœrtja] n. m. (du germ. **bur*, hutte). Dans les houillères du Pas-de-Calais, puits intérieur, ne débouchant pas au jour.

BEUST (Friedrich Ferdinand, baron, puis comte von), homme d'Etat saxon et autrichien (Dresde 1809 - château d'Altenberg, près de Vienne, 1886). Ministre de Saxe à Berlin en 1848, puis ministre des Affaires étrangères (1849), il réclama le secours de la Prusse pour réprimer la révolution. En 1853, il devint ministre de l'Intérieur, puis président du Conseil. Il s'efforça en vain de grouper les Etats secondaires de l'Allemagne dans une union assez forte pour tenir la balance entre l'Autriche et la Prusse. Après la défaite commune de la Saxe et de l'Autriche à Sadowa (1866), Beust donna sa démission. L'empereur François-Joseph lui confia la tâche de rétablir la paix dans ses Etats. Il négocia avec le patriote hongrois Déak le compromis de 1867, d'où est sorti le système « dualiste » austro-hongrois. Beust songea à soutenir la France en 1870 ; mais les succès rapides de la Prusse l'en empêchèrent. Il se retira de la vie publique en 1882. Il a laissé des *Mémoires* (Stuttgart, 1887.)

BEUSTITE n. f. Minér. Variété d'épidote.

BEUTHEN. V. Bytom.

BEUVE (sainte), vierge et abbesse à Reims, au VIIe s. — Fête le 24 avril.

Beuve de Hanstone, chanson de geste du XIIIe s. Cette légende, qui rappelle celle d'Oreste et Clytemnestre, évoque une mère adultère et meurtrière de son mari, et son fils, qu'elle a vendu à des marchands. Celui-ci, après mille aventures, venge son père et reconquiert ses Etats. Il en existe des versions en français, en anglo-normand, en anglais, en italien.

BEUVEAU n. m. Technol. V. beauvau et biveau.

BEUVE-MÉRY (Hubert), journaliste français (Paris 1902). Directeur de la section juridique de l'Institut français de Prague (1928-1939), il était aussi correspondant du *Temps* dans cette ville, et se fit connaître par ses articles signés **Sirius**. Depuis 1944, il est directeur du journal *le Monde*.

BEUVERIE n. f. (de *boire*). Fait de boire : *Trois ou quatre heures de beuveries* (Barbey d'Aurevilly). || Partie où l'on boit jusqu'à l'ivresse : *Fête qui tourne à la beuverie.*

BEUVRAGES, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans la banlieue de Valenciennes ; 3 236 hab. Château du XVe s. Métallurgie. Galvanisation.

BEUVRAIGNES, comm. de la Somme, arrond. de Montdidier, à l'E. de Montdidier ; 775 hab. Le village fut entièrement détruit pendant la bataille de Montdidier* de mars à août 1918.

BEUVRAY (mont), sommet du Morvan méridional, dominant la dépression de l'Arroux, près de Saint-Léger-sous-Beuvray ; 810 m. C'est le site de Bibracte*.

BEUVRON, riv. du Bassin parisien, en Sologne, affl. de la Loire (r. g.), qu'elle rejoint à Candé ; 125 km.

BEUVRY, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en bordure du bassin houiller, à l'E. de Béthune ; 7 006 hab. (2 870 aggl.) [*Beuvrygeois*]. Eglise gothique. Briqueterie.

BEUZEC-CAP-SIZUN, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), en Cornouaille, près de la côte S. de la baie de Douarnenez ; 1 638 hab. (113 aggl.). Eglise avec clocher du XVIe s. — A la pointe du château de Beuzec, vestiges d'un oppidum gaulois.

BEUZEVAL, anc. comm. du Calvados, englobée dans la commune actuelle d'Houlgate*.

BEUZEVILLE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), dans le Lieuvin ; 2 315 hab. (1 430 aggl.) [*Beuzevillais*]. Eglise des XIIIe et XVIe s. Carrière.

BeV, abréviation de milliard (billion en américain) d'électron-volts, unité énergétique valant 10^9 eV.

BEVAN (Aneurin), homme politique britannique (Tredegar, Monmouthshire, 1897). Issu d'une famille pauvre de mineurs gallois, ouvrier lui-même, il se lança très jeune dans le syndicalisme puis la politique. Député en 1929, son éloquence passionnée lui valut une autorité croissante sur l'aile gauche du parti travailliste ; pendant la guerre, il ne ménagea pas ses critiques contre le gouvernement de coalition de Churchill. Ministre de la Santé et de la Reconstruction dans le gouvernement travailliste d'Attlee, il créa un système de soins médicaux gratuits ; devenu ministre du Travail, il démissionna en avril 1951, en raison du programme de réarmement. Il critiqua aussi âprement la majorité du comité exécutif travailliste que les conservateurs, leur reprochant leur étroite alliance avec les Etats-Unis, l'intervention en Corée et l'abandon de la socialisation intégrale dans le Royaume-Uni. Cette attitude lui avait valu deux exclusions temporaires du groupe parlementaire travailliste en 1939 et en 1955 ; il a été chargé des Affaires étrangères dans le Shadow cabinet. Elu en 1959 leader adjoint du parti.

BÉVATRON n. m. (de *BeV*, unité valant 1 milliard d'électron-volts, et de [*élec*]*tron*). Nom donné parfois aux accélérateurs du type *synchrotron**, capables d'accélérer des particules lourdes à une énergie supérieure à 1 milliard d'électron-volts. (Syn. cosmotron.)

BÉVEAU n. m. Technol. V. beauvau.

BEVELAND, îles de la Zélande (Pays-Bas), à l'embouchure de l'Escaut : *Noord Beveland*, au S. de Schouwen, et *Zuid Beveland*, plus grande, qui renferme la ville principale, *Goes*. L'île méridionale a déjà été réunie au continent, au S. de Bergen-op-Zoom, et à Walcheren. Le projet de fermeture des bouches de la Meuse et du Rhin prévoit le rattachement de l'île de Noord Beveland au groupe Walcheren-Zuid-Beveland.

BÉVERAGE n. m. (du nom d'un ingénieur électricien américain). Système d'antenne basse de grande longueur, dont on peut faire varier le mode de vibration, suivant la longueur de l'onde reçue, en modifiant la valeur d'une résistance réglable qui réunit à la terre l'extrémité de l'antenne généralement isolée. (Il est possible de recevoir simultanément, sur une antenne unidirectionnelle béverage, plusieurs postes situés dans la même direction et travaillant sur des longueurs d'ondes différentes.)

BEVEREN, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Roulers), au N. de Roulers ; 3 300 hab. Métallurgie.

BEVEREN-WAAS, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas), dans les polders du pays de Waas ; 14 700 hab. Vieux château. Dentelles.

BEVERIDGE (lord William Henry), économiste et administrateur britannique (Rangpoor, Bengale, 1879). Chef des services de chômage et de placement (1908-1916), il collabore (1911) avec Winston Churchill à l'institution de l'assurance chômage. De 1917 à 1937, il est directeur de la London School of Economics et, en 1919, il devient également principal d'University College à Oxford. Dès 1937, il préconise la création d'un département ministériel pour l'étude de plans d'amélioration de la condition populaire. Aussi est-il choisi, en 1941, pour présider un comité administratif interministériel chargé d'un examen général des systèmes d'assurances sociales britanniques. En 1942, le rapport de ce comité, présenté sous le titre *Social Insurance and Allied Services*, mais plus connu sous l'appellation populaire de *plan Beveridge*, soulève un intérêt considérable à l'étranger et dans l'opinion britannique (v. sécurité *sociale*). Malgré l'opposition de certains conservateurs et des milieux financiers, Churchill, chef d'un gouvernement d'union nationale, en approuve les grandes lignes. Elu député libéral en 1944, son auteur a été élevé à la pairie. L'objectif essentiel de lord Beveridge a été d'organiser la collaboration de l'individu et de la puissance publique en vue d'assurer le plein emploi et la sécurité du revenu ; l'Etat ne doit pas abolir l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité individuelle, mais abolir l'état de misère en garantissant à chacun, « moyennant service et contribution », un minimum de revenu pour faire face, en tout temps, à ses besoins et à ceux de sa famille, et en l'encourageant à dépasser ce minimum par ses initiatives personnelles. La libération de l'homme du besoin ne constitue que la première étape de l'action préconisée, la lutte contre la misère devant être suivie de la lutte contre la maladie par l'institution d'un service national de santé, la lutte contre l'ignorance par la réforme de l'enseignement, la lutte contre l'oisiveté par l'organisation de la sécurité de l'emploi, la lutte contre la malpropreté par une politique du logement. L'action gouvernementale devant assurer une véritable redistribution des revenus, on a dit du plan Beveridge qu'il était « une tentative de collectiviser les besoins dans un régime d'appropriation privée des biens » (Lajugie). Son ouvrage *Full Employment in a Free Society* (*Du travail pour tous dans une société libre*) [1944], précise comment cette redistribution des revenus doit permettre d'assurer à la masse des consommateurs une quantité suffisante de revenus pour faire face à une offre croissante, mais régularisée, de marchandises et de services.

BEVERLEY, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, East Riding), sur le revers des York Wolds ; 15 500 hab. La collégiale Saint John the Evangelist est un des plus magnifiques et élégants exemples d'architecture gothique : chœur du XIIIe s., nef du deuxième quart du XIVe s., façade du XVe s., chevet plat, double transept à la manière de Cluny, stalles du XVe s., vitraux du XIVe s.

BEVERLO, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Hasselt) ; 5 605 hab. Meubles. — Aux environs, camp militaire.

BEVERLY HILLS, v. des Etats-Unis (Californie), près de Los Angeles ; 29 000 hab. Cité résidentielle, habitée par de nombreux acteurs de cinéma.

BEVERWIJK, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), au N. de Haarlem ; 33 450 hab. Conserveries de viande, de fruits et de légumes. Confection. Constructions mécaniques et métallurgie.

BÉVÉZIERS ou **BEVISIER**, déformation française du nom du village anglais de *Pevensey* (Sussex), petit port au large duquel eut lieu, en 1690, un combat naval connu aussi sous le nom de *Beachyhead**.

BEVIL, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), en amont des gorges du Cians ; 391 hab. Station touristique et centre de sports d'hiver à 1 450 m d'alt.

BEVIN (Ernest), homme politique britannique (Winsford, Somerset, 1881 - Londres 1951). Pauvre, orphelin très jeune, il fit lui-même son éducation et, entré dans le syndicalisme, y révéla son dynamisme et son talent d'organisateur, qu'illustra, en 1920, sa brillante et habile défense des dockers en grève. De 1925 à 1940, il fut membre du conseil général des syndicats, qu'il présida en 1937. En 1940, Bevin fut élu aux Communes et entra comme ministre du Travail dans le gouvernement de coalition formé par Churchill*. La victoire électorale des travaillistes, en 1945, lui donna le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qu'il abandonna en mars 1951, un mois avant sa mort. Il participa à la conférence de Potsdam (juill.-août 1945), ainsi qu'aux grandes rencontres internationales de décembre 1945 et de mars 1947, au cours desquelles il se montra favorable à la coopération de tous les alliés.

Aneurin BEVAN

lord W. H. BEVERIDGE

Ernest BEVIN

Phot. A. I., Radio Times Hulton pict. lib.

Louis BEYDTS

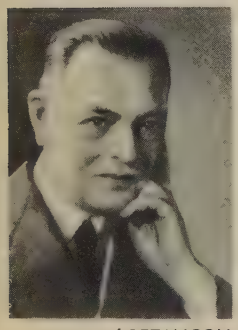

Fernand BEZANÇON

BEYROUTH
la place des Martyrs

L'opposition soviétique au plan Marshall, en 1947, lui fit adopter une attitude plus réservée à l'égard de l'U. R. S. S. Il se tourna alors beaucoup plus vers les Etats-Unis et les pays de l'Europe occidentale. Il prit une part très importante à l'élaboration et à la signature du traité de Bruxelles (mars 1948), de la convention créant l'O. E. C. E. (avr. 1948) et du traité de l'Atlantique Nord (avr. 1949), et préconisa un gros effort de réarmement. Sa conception traditionnelle de la défense des intérêts britanniques dans le monde fut souvent critiquée par certains éléments de son parti.

BÉVUE n. f. (préf. *bés*, mauvais, et *vue*). Méprise grossière : *L'expérience implique une certaine somme de bévues* (Baudelaire). — SYN. : *confusion, erreur, méprise, quiproquo*.

BEX ou **BEX-LES-BAINS**, v. de Suisse (cant. de Vaud), au débouché de l'Avançon dans la plaine du Rhône, sur la rive droite ; 4 800 hab. Station thermale (eaux salines et sulfureuses). Eglise du XVIe s.

BEXHILL-ON-SEA, v. de Grande-Bretagne (Sussex), sur la côte de la Manche ; 25 700 hab. Station balnéaire.

BEXLEY, agglomération de la grande banlieue de Londres (Kent), au S.-E. de la métropole ; 88 800 hab. Métallurgie. Industries chimiques.

BEXON (abbé Gabriel Léopold Charles Aimé), naturaliste français (Remiremont 1748 - Paris 1784). Il est surtout connu comme collaborateur de Buffon pour les descriptions d'animaux dans la grande *Histoire naturelle*.

BEY [bɛ] n. m. (turc anc. *beg*). Titre turc donné aux officiers supérieurs de l'armée ottomane, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires de l'administration. (Inférieur à celui de *pacha*, ce titre était porté par les gouverneurs de provinces, et aussi par les souverains vassaux du Sultan, comme le *bey* de Tunis.)

BEYAZIT, autre forme de **Bāyazīd*** ou **Bajazet**.

BEYDTS (Louis), compositeur français (Bordeaux 1895 - Caudéran 1953). Héritier de Messager et de R. Hahn, on lui doit des opérettes d'un langage fauréen : *la Noce, le Club des canards mandarins* (1931), *Moineau* (1931), *le Voyage de Tchong Li* (1932). Il est l'auteur de nombreuses mélodies (*Quatre Odelettes*, 1929 ; *Quatre Humoresques*, 1932 ; *la Lyre et les Amours*. 1938), d'une *Suite* pour 14 instruments, et de musique de films (*la Kermesse héroïque*). Il termina sa carrière comme directeur de l'Opéra-Comique (1952).

BEYEN (Johan Willen), homme politique néerlandais (Utrecht, 1897). Ancien président de la Banque des paiements internationaux de Bâle créée dans le cadre du plan Young (1938-1940), il fut nommé conseiller financier du gouvernement néerlandais en exil pendant la Seconde Guerre mondiale, puis directeur exécutif du Fonds monétaire international (1946-1952). Bien que n'appartenant à aucun parti politique, il devint, en raison de ses compétences économiques et financières, ministre des Affaires étrangères, s'intéressant surtout aux questions d'organisation européenne (1952-1956). Il a été nommé ambassadeur à Paris en janvier 1958.

BEYER (Absalon Pederson), historien et théologien norvégien (Skirdal, près d'Ausland, 1528 - Bergen 1575). Après des études à Copenhague et à Wittenberg, il fut nommé lecteur de théologie à Bergen. Dans son œuvre principale, *Du royaume de Norvège* (1567), se manifeste déjà un sentiment national norvégien.

BEYER (Gustav Friedrich VON), général prussien (Berlin 1812 - Leipzig 1889). Après avoir occupé la Hesse au cours de la guerre austro-prussienne de 1866, il devint ministre de la Guerre du grand-duché de Bade en 1868, organisa les troupes badoises sur le modèle prussien, et les conduisit au combat à Wœrth, Strasbourg et Dijon, en 1870-1871.

BEYER (Paul), céramiste français (Strasbourg 1873 - Bourges 1945). Il remit en honneur la technique du grès au sel, travailla à la Manufacture nationale de Sèvres (1932-1943), et a produit des écuelles, des coupes, des pichets élevés sur le tour, de même que des statues faites de pots assemblés (musée national d'Art moderne, musée des Arts décoratifs, musée céramique de Sèvres, musée de Strasbourg).

BEYEREN (Abraham VAN). V. VAN BEYEREN (Abraham).

BEYERLEIN (Franz), auteur dramatique et romancier allemand (Meissen 1871 - Leipzig 1949). Il a écrit quelques œuvres antimilitaristes qui ont fait sensation. Sa pièce *la Retraite* (*Zapfenstreich*) [1904] et son roman *Iéna ou Sedan?* (1903) ont eu un vif succès.

BEYLA, localité de la Guinée, ch.-l. de cercle, au N. du Libéria ; 6 000 hab. (35 Europ.). Plantations de tabac. Mines de diamants. — Le *cercle de Beyla* a 141 000 hab. (66 Europ.).

BEYLE (Henri). V. STENDHAL.

BEYLERBEY n. m. Ancien titre honorifique signifiant « bey des beys ».

BEYLICAL, E, AUX adj. Relatif au bey : *Autorité beylicale*.

BEYLICAT [bɛ] n. m. Gouvernement, pouvoir d'un bey. ‖ Contrée soumise à son autorité.

BEYLISME n. m. Attitude morale illustrée par les héros de Henri Beyle (Stendhal), et qui allie à un individualisme exclusif le goût de l'énergie dans l'action et dans la passion.

BEYME (Karl Friedrich VON), homme d'Etat prussien (Königsberg 1765 - Steglitz 1838). Ministre de la Justice de 1808 à 1810, puis de nouveau en 1817, il chercha à s'opposer au développement de la politique de réaction qui suivit 1815 ; ne parvenant pas à arrêter les poursuites contre les démocrates, il se retira en 1819, en même temps que Humboldt et Boyen.

BEYNAC-ET-CAZENAC, comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, sur la Dordogne ; 352 hab. (148 aggl.). Au-dessus du village, imposant château des XIIIe, XIVe et XVIe s. Eglise des XIIIe et XVe s.

BEYNAT, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le sud du Limousin ; 1 415 hab. (403 aggl.) [*Beynatois*]. Confitures.

BEYNE-HEUSAY, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), à l'E. de Liège ; 6 510 hab.

BEYNES, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), sur la Mauldre ; 1 817 hab. (653 aggl.). Vestiges d'un château fort du XIVe s. Un réservoir naturel, formé par une lentille de sable, est utilisé par le Gaz de France pour mettre en réserve 300 000 m³ de gaz à proximité du grand foyer de consommation de la région parisienne.

BEYOĞLU, anc. **Péra**, quartier d'Istanbul, sur la rive nord de la Corne d'Or. Depuis le XVIe s., c'est la résidence des colonies étrangères.

BEYRÈDE-JUMET, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), au-dessus de la rive gauche de la Neste d'Aure ; 331 hab. (96 aggl.). Aciéries. Abrasifs (corindon).

BEYROUTH, en ar. **Bayrūt**, capit. du Liban, sur la Méditerranée, adossée aux contreforts du Liban ; 500 000 hab. Archevêchés de rites grec, arménien et maronite. La ville est située sur une colline calcaire, entaillée à l'O. par des falaises creusées de pittoresques grottes, parmi lesquelles la grotte aux Pigeons est la plus célèbre. Cet avant-poste du Liban fut rattaché au continent il y a quelques millénaires. Le site n'est pas particulièrement favorable au développement d'une ville ni à l'installation d'un port, et Beyrouth n'a souvent joué qu'un rôle secondaire au Levant. L'essor des relations maritimes à la fin du XIXe s., l'aménagement du port par une compagnie française, l'ouverture de la route de Damas, puis la construction des voies ferrées d'Alep et de Damas orientent vers Beyrouth le commerce d'un vaste arrière-pays. Le port, le mieux équipé de la côte du Levant, tire bénéfice de la longueur des relations entre la Méditerranée et le golfe Persique par la mer Rouge, qui rend souvent préférable le transport par voie de terre, avec transbordement à Beyrouth. Une partie de l'ancien commerce d'Haïfa se dirige vers Beyrouth depuis la fondation de l'Etat d'Israël. Le port dispose d'une zone franche où les marchandises sont entreposées avant d'être réexpédiées en transit, conditionnées ou transformées ; il reçoit surtout des biens de consommation de nature très variée, et exporte des céréales, des légumes secs, de la laine, des peaux et des phosphates de Jordanie. Mais Beyrouth souffre d'un équipement ferroviaire et routier insuffisant, et du morcellement douanier du Proche-Orient. En revanche, l'aérodrome international de Khaldé prend une importance croissante sur les lignes de l'Extrême-Orient. Cette activité et la vie intellectuelle, entretenue par l'université Saint-Joseph (fondée en 1843, transférée à Beyrouth en 1875) et l'université américaine (fondée en 1866), valent à la ville une forte population.
Beyrouth s'est étendue depuis le début du siècle dans toutes les directions : vers le S., où les communautés musulmane et chrétienne vivent chacune dans leur quartier ; vers le Nahr Beyrouth, à l'E. ; vers le Ra's Beyrouth, à l'O., où se sont élevés des quartiers neufs et aérés. Les souks et les vieux quartiers centraux, d'aspect oriental, situés au S. du port et des entrepôts, ont presque complètement disparu.
— Bx-arts. Le Musée archéologique national renferme des objets provenant des fouilles françaises de Byblos, et en particulier le sarcophage d'Ahiram (XIIIe s. av. J.-C.), un hypogée de Tyr, décoré de fresques peintes (IIe s. apr. J.-C.), une série de sarcophages phéniciens anthropomorphes ou à couvercle en forme de toit.
— Hist. Beyrouth est l'antique *Berytos** des Phéniciens, célèbre par son école de droit à l'époque romaine, port de Damas à l'époque arabe. Prise par les croisés en 1110, elle fut reprise par Saladin en 1187, mais réoccupée par les croisés de 1197 à 1291. Capitale des émirs druzes au XVIIe s., puis administrée directement par les Turcs, prise par Ibrāhīm pacha en 1840, elle a subi, après les massacres de 1860, une forte augmentation de sa population chrétienne (maronites venus de la montagne). Beyrouth, occupée par la marine française le 7 octobre 1918, à la fin de la campagne de Palestine*, fut, de 1919 à 1946, le quartier général des troupes françaises du Levant, qui l'évacuèrent à Noël 1946, lors de la suppression du mandat français sur la Syrie.

Bezae (CODEX), manuscrit représentant un texte préhiéronymien, de type européen, parmi les versions latines de la Bible.

BEZANÇON (Fernand), médecin français (Boulogne-sur-Seine 1868 - Paris 1948). Médecin des hôpitaux (1900), professeur de bactériologie (1918), puis de clinique médicale, et, enfin, professeur de clinique de la tuberculose (1934), membre de l'Académie de médecine (1918). Son œuvre féconde s'étend à tous les domaines des sciences médicales : bactériologie, anatomo-pathologie, pathologie générale, etc., et reste orientée,

Phot. A. I., Danrémont, Morin-Giraudon.

dans l'ensemble, vers l'étude du bacille tuberculeux et de la tuberculose pulmonaire.

BEZANUZANU(S) ou **BEZANOZANO(S)**, peuple de Madagascar, formé de Mérinas émigrés vivant depuis trois siècles env. sur les rives de la haute Mananjara ; 25 000 individus env. De teint sombre, de taille assez haute, ils sont métissés de Noirs, mais restent de type jaune. Ils sont riziculteurs, pêcheurs et éleveurs de bovins.

Bezatha, ou **Bethesda**, ou **Bethsaïde**, nom de la piscine située à Jérusalem, au temps du Christ, près de la porte Probatique. Ses eaux avaient des qualités thérapeutiques. Jésus y guérit un paralytique un jour de sabbat.

BEZBORODKO (prince Alexandre), homme d'Etat russe (Gluchov 1747 - † 1799). Ministre des Affaires étrangères de Catherine II, il lui inspira le grand projet grec, et rédigea le manifeste dirigé contre la Révolution française (1793). Chancelier de Paul Ier, ses craintes décidèrent la campagne de Souvorov contre la France, en Italie.

BÈZE, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon), dans le Dijonnais ; 585 hab. (512 aggl.). Restes d'une anc. abbaye fondée au VIIe s.

BÈZE (Théodore DE), écrivain et théologien protestant, le principal lieutenant de Calvin (Vézelay 1519 - Genève 1605). Issu d'une famille noble et austère, il étudie à Bourges et à Orléans sous Melchior Wolmar, qui l'incline vers la Réforme. Il vient ensuite à Paris, précédé par une réputation de bel esprit. En 1548, après une grave maladie, il abjure le catholicisme, et, sacrifiant ses importants bénéfices, il se marie avec Claudine Denosse. D'abord professeur de grec à Lausanne, il devient en 1558 professeur de théologie et pasteur à Genève. Négociateur des intérêts de la cause protestante, il participe à plusieurs missions diplomatiques et joue un rôle important au colloque de Poissy (1560), où il dispute sur la Présence réelle contre les cardinaux de Tournon, de Lorraine et le jésuite Lainez. Puis il est entraîné dans la guerre, « en manteau et non en armes », assiste à la bataille de Dreux, et se tient auprès de Coligny. A la mort de Calvin (1564), il le remplace comme recteur de la florissante académie de Genève et fait figure de chef de parti. Il perd sa femme en 1588 et se remarie avec Catherine Del Plano. Aux jésuites, qui parlaient de sa conversion, il répond par une pièce satirique, *Beza-Redivivus*. Remarquable par son dévouement lors de la peste de Genève (1570), par son activité extraordinaire et par sa prodigieuse verve de polémiste, Th. de Bèze est aussi un promoteur de la Renaissance littéraire en proclamant la nécessité de prendre les Anciens pour modèles sans les imiter servilement.

Ses œuvres, en latin et en français, sont considérables : on lit toujours avec plaisir ses *Juvenilia* (1548), recueil de poésies lascives. Ses *Psaumes* de David offrent une traduction inférieure à celle de Marot ; sa tragédie biblique *Abraham* sacrifiant* (1550) est un mystère, avec un prologue et des chœurs. Dans la polémique, il écrit : *le Cyclope* et *l'Ane logicien*, pamphlets contre le luthérien Heshusius ; la *Comédie du pape malade*, la *Mappemonde papistique ;* il compose une satire alerte, l'*Epître de Benoît Passavant* (1553), qui se termine par la *Complainte de Pierre Lizet sur le trespas de son feu nez*, digne d'un disciple de Rabelais. Dans son *De haereticis a civili magistratu puniendis*, il défend contre Castellion l'intolérance religieuse. Il dirige enfin la rédaction de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées du royaume de France* (1580), véritable acte de foi dans la Réforme.

BÉZEF adv. (ar. *bezzef*, en tas). *Pop.* Beaucoup.

BEZEL n. m. Facette triangulaire située sous l'étoile d'une pierre de bijouterie, et plus particulièrement d'un brillant.

BÉZENET, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans la Combraille bourbonnaise ; 1 120 hab. (872 aggl.). Mine de houille.

BEZERÉDJ (István), homme politique hongrois (1795-1856). Député de Tolna en 1830 et brillant orateur, il fut le premier, en 1844, à affranchir les paysans de ses domaines. Il fonda plusieurs écoles populaires et se montra philanthrope éclairé.

BEZET n. m. Jeux. V. BESAS.

BEZETTE n. f. Crépon très fin du Levant, teint avec de la cochenille.

BÉZI n. m. Jeux. V. BÉSIGUE.

BÉZIERS (en lat. *Beterrae*), ch.-l. d'arrond. de l'Hérault, dans le Biterrois, sur l'Orb et le canal du Midi ; 64 929 hab. (58 814 aggl.) [*Biterrois*]. La ville dut son essor au développement des chemins de fer, qui en fit la capitale languedocienne du commerce des vins. Les industries y sont commandées pour la plupart par la viticulture (distilleries, fabrique d'apéritifs), mais Béziers possède également des usines de réparation de matériel ferroviaire, des constructions mécaniques, des tuileries, des brasseries, des industries chimiques, électriques et textiles (confection, bonneterie), des fabriques de voitures d'enfants, de ferblanterie, de chaussures et de gants, des miroiteries. Béziers garde des vestiges de son passé : son ancienne cathédrale (XIIIe-XIVe s.), les églises Saint-Aphrodise (XIIIe-XIVe s.), Saint-Jacques (romane remaniée), de la Madeleine (XVIIIe s.), le Pont-Vieux du XIIIe s., etc. Deux musées y ont été aménagés. Patrie de Riquet et P. Pellisson.
— L'arrond. a 17 cant., 152 comm. et 209 473 hab.
— Hist. Béziers est une ancienne cité gauloise des Volces Tectosages, érigée en colonie romaine. Après avoir été ravagée par les Wisigoths et les Arabes, elle appartint aux comtes de Carcassonne, qui en partagèrent la possession avec les évêques ; puis les Trencavel en héritèrent avec le titre vicomtal. En 1209, elle fut dévastée et brûlée par les croisés de Simon de Montfort, les habitants massacrés même dans les églises où ils avaient cherché refuge. Peu après, Béziers, rattachée à la Couronne, devint le siège d'une sénéchaussée. Très touchée par les guerres de Religion, elle fut démantelée par Richelieu après la révolte de Montmorency. Evangélisée de bonne heure, elle fut le siège d'un évêché jusqu'en 1802. Une dizaine de conciles s'y tinrent.

BEZIEU SOEP n. f. (cuis. belge). Soupe aux groseilles avec vermicelle.

BÉZOARD n. m. (portug. *bezuar ;* pers. *pâdzehr*, pierre à venin). Concrétion pierreuse qui se forme dans l'estomac de certains animaux (antilope), et à laquelle on attribuait autrefois la propriété de chasser les venins et de neutraliser les poisons. (Syn. ÆGAGROPILE.)

BEZOLD (Wilhem VON), météorologiste et physicien allemand (Munich 1837 - Berlin 1907). Professeur à l'Institut polytechnique de Munich, il devint, en 1885, directeur de la station centrale météorologique de Bavière, créa nombre de postes d'observation, puis dirigea le Service météorologique de l'Etat allemand. Parmi ses travaux, signalons l'étude de l'électricité atmosphérique et du magnétisme terrestre, la thermodynamique de l'atmosphère, une théorie des cyclones. Il mit en évidence, en 1870, les oscillations électriques dans les fils à extrémités libres et les circuits à éclateur.

BEZONS, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), agglomération de la banlieue N.-O. de Paris, sur la Seine, dans la boucle d'Argenteuil ; 16 993 hab. Eglise du XVe s. Important centre industriel : chaudronnerie, matériel électrique, câbles conducteurs, amiante ; industries chimiques et matières plastiques ; textiles artificiels ; fabriques de bottes en caoutchouc, d'accessoires d'automobiles, etc. (→ Biblio.)

BEZONS (Claude BAZIN DE), administrateur français (Paris 1617 - *id.* 1684). Intendant de Soissons, puis du Languedoc. (Acad. fr., 1643.)

BÉZOUT (Etienne), mathématicien français (Nemours 1730 - Les Basses-Loges, près de Fontainebleau, 1783). Examinateur des gardes de la marine (1763) et de l'artillerie (1768). Œuvres : *Cours complet de mathématiques* (1780) et *Théorie générale des équations algébriques* (1779). [Acad. des sc., 1758.]

Bézout (THÉORÈME DE), théorème relatif à l'élimination, aux termes duquel deux équations en x et en y de degrés m et n admettent en général mn solutions.

BÉZIERS : la cathédrale

BEZRUČ (Vladimír VAŠEK, dit **Petr**), poète tchèque (Opava 1867 - Olomouc 1958). Il composa depuis 1899 des poèmes, réunis sous le titre de *Chants silésiens* (1909). Il y chante, en accents d'une originalité profonde, l'oppression nationale et sociale du prolétariat silésien. Autres œuvres : *Etudes du café Lustig* (1889), *la Phalène bleue* (1930), etc.

BEZWADA. V. VIJAYAVADA.

B. F. Electr. Abrév. de *basse fréquence*.

BHADAURĪ n. m. Sous-dialecte bundēlkhanddī, parlé par environ 1,5 million de personnes dans la région d'Āgra et de Gwalior. (On dit aussi TOWARGARHĪ.)

BHADRĀVATI, v. de l'Inde (Mysore), au S.-O. de Goa ; 19 600 hab. Hauts fourneaux utilisant le charbon de bois. Aciéries. Industries chimiques (goudrons, acétate, alcool industriel).

BHAGA, nom d'un des Aditya, fils d'Āditī, une des plus anciennes divinités de l'Inde aryenne.

BHĀGALPUR, v. de l'Inde (Bihār), sur le Gange ; 93 000 hab. Marché agricole. Industries alimentaires. Tissages de la laine et de la soie.

Bhagavad-Gītā, épisode en 700 versets du *Mahābhārata**. Le dieu Krishna, qui s'est fait cocher d'Arjuna, donne à ce héros un enseignement philosophique et yoguique, qui constitue une synthèse des systèmes antérieurs : voies de la compréhension, de la méditation, de la dévotion et des œuvres. C'est le texte sacré le plus vénéré de toute l'Inde.

BHAGAVAT ou **BHAGAVAN** (« le Bienheureux »), titre donné au Seigneur suprême des cultes de *bhakti*, spécialement au dieu Vishnu et à son incarnation Krishna. (Egalement employé par les *sūtra* bouddhiques pour désigner le Bouddha.)

Bhāgavata-Purāna, le plus célèbre de tous les *Purānas*, attribué à Vopadéva ; il traite, en particulier, de la jeunesse de Krishna.

BHĀGĪRATHI, nom du *Gange*, ou, plus exactement, de sa source la plus occidentale. Selon la légende pourānique, la Bhāgīrathi était la rivière sacrée du ciel ; elle sortait de l'orteil de Vishnu. Le dieu Çiva, craignant que, dans sa chute, elle ne détruisît le monde terrestre, la reçut sur sa tête, où elle se divisa en sept branches. La branche occidentale du delta du fleuve porte aussi le nom de Bhāgīrathi ; elle formait le bras principal au XVIe s. Aujourd'hui, la plus grande partie des eaux s'écoule par la Padma.

BHĀJĀ, site archéologique de l'Inde, voisin de Kārlī, dans les Ghātes occidentales. Il comporte dix-huit grottes aménagées en sanctuaires (*chaitya*) et en monastère (*vihāra*). Le *chaitya* n° 12 est un exemple parfait d'architecture rupestre (IIe s. av. J.-C.[?]).

BHAKTI n. f. Doctrine indienne née dans les régions du N.-E. de l'Inde et fondée sur l'adoration confiante d'une divinité (*bhagavant*), celle-ci payant de retour son adorateur (*bhakta*), selon une notion assez comparable au dogme catholique de la grâce.
— ENCYCL. A l'encontre des autres systèmes philosophiques et religieux de l'Inde, la libération (*moksha*) obtenue par la *bhakti* dépend uniquement de cette participation à la divinité et du mouvement que fait celle-ci

D'argent à trois fasces de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or

Théodore de BÈZE
peinture de l'école française XVIe s.
Bibl. de la Société du protestantisme français

Phot. Boudot-Lamotte, Larousse.

État de BHOUTAN

à la rencontre de son fidèle. La bhakti se rattache pourtant à l'orthodoxie brâhmanique des *Upanishads*, mais elle s'est développée suivant une ligne particulière qui trouve son expression la plus classique dans la *Bhagavad-Gītā* : Krishna y apparaît comme dieu suprême et être adorable par excellence. Au cours de son évolution, la bhakti — qui, au début, était très raisonnée et près de la gnose — s'oriente vers l'émotion et l'effusion religieuses.

Bhakti-Sūtras, nom de diverses collections sanskrites d'aphorismes sur l'adoration du Divin, attribuées à Shāndilya, Nārada, etc.

BHAMO, v. de Birmanie, sur le haut Irrawaddy; 8 000 hab. Point de départ de la route de Birmanie, aujourd'hui abandonnée, et de la navigation sur l'Irrawaddy.

BHARADVĀJA, un des sept sages de l'Inde antique. On attribue à lui et à ses descendants les hymnes du sixième *mandala* du *Rig-Veda*.

BHARAT, nom hindoustani de l'Inde.

BHARATA, roi mythique de l'Inde, qui donna son nom à ce pays, *Bhāratavarsha* (« pays de Bharata »). On lui attribue le rôle de premier civilisateur. La légende jaina en fait le fils aîné de Rhishabha, fondateur de cette religion. ‖ Nom de plusieurs autres héros des légendes épiques de l'Inde.

BHARATA-MOUNI, nom d'un sage de l'Inde à qui auraient été révélées les règles de l'art dramatique qui ont été consignées dans le cinquième *Veda*, appelé *Gandharva-Veda* ou *Nātya-Veda*.

BHARHUT ou **BHARHAT,** site archéologique de l'Inde centrale, au S. d'Allahābād, remarquable par le *stūpa* de briques et la balustrade (*vedikā*) qu'on y a trouvés. Cette dernière a été transportée au Musée indien de Calcutta. De nombreux bas-reliefs proviennent de cette *vedikā* et du *torāna* qui l'accompagnait; le style en est naïf, mais déjà bien développé (IIe s. av. J.-C.). L'iconographie en est très précieuse pour l'étude des représentations des vies antérieures du Bouddha (*jātaka*) et des détails de la vie quotidienne de l'époque. (→ Biblio.)

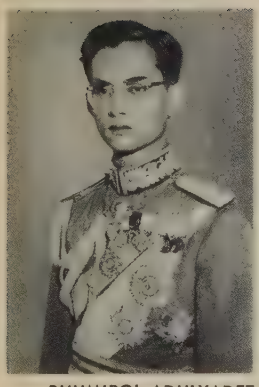

BHUMIPOL ADULYADET

BHARHUT
main courante
de la balustrade

BHARTRIHARI, poète indien du VIIe s. de notre ère. Il est l'auteur de trois « centuries » : la première (*sringāra*) est érotique, la deuxième (*nitī*) est un traité d'éthique, la troisième (*vairāgya*) traite de dévotion et de renoncement.

BHĀSA, le plus ancien dramaturge sanskrit connu, sans qu'il soit possible de préciser l'époque où il a vécu. Certaines hypothèses le placent au IVe s. av. J.-C.; d'autres, plus vraisemblables, au IVe s. apr. J.-C. Les treize drames qu'on a retrouvés de lui en 1910 sont d'inspiration vishnuïte.

BHĀSKARA, surnommé **Atchārya** (« le Savant »), mathématicien hindou (1114 - † v. 1185). On lui doit le *Siddhāntasiromani* (*Couronnement du système*), dont les chapitres concernant l'algèbre sont d'une incontestable originalité.

BHATGAON, v. du Népal, dans la haute vallée de la Baghmati; 93 000 hab. Nombreux temples et palais.

BHATPARA, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'Hooghly, en amont de Calcutta; 117 000 hab. Industrie du jute et du coton. Papeterie.

BHAUNAGAR ou **BHAVNAGAR,** v. de l'Inde (Bombay), principal port de la presqu'île de Kathiāwār, sur le golfe de Cambaye; 138 000 hab. Exportation d'arachides, de coton et de cotonnades fabriquées sur place. Aérodrome. La ville, en plein essor, éclipse les anciens centres de la péninsule.

BHĀVA n. m. (mot sanskrit désignant *le sentiment*). Dans le vocabulaire esthétique, matérialisation de l'esprit sous des formes et des aspects variés. (Afin de l'exprimer, l'artiste indien procède par suggestions. La variété des sentiments subjectifs devant être provoqués chez le spectateur est soigneusement énumérée dans les traités [*cāstra*].)

BHAVABHŪTI, auteur sanskrit (commencement du VIIIe s.). De ses trois drames, le principal, *Mālatī*, fut représenté dans une fête en l'honneur de Çiva.

BHIKSHU n. m. (mot sanskrit signif. *mendiant*). Moine bouddhique.
— ENCYCL. Créés par le Bouddha Çākyamuni, les *bhikshus*, d'abord itinérants, se groupèrent en communautés. Vêtus de jaune (ou de rouge-brun suivant les ordres), possédant seulement une robe et un manteau, un bâton de pèlerin et un bol (*pātra*) pour recueillir les aumônes de nourriture, ils ont le crâne rasé et suivent une règle monastique bien définie. Ils existent dans tous les pays demeurés fidèles au bouddhisme (Ceylan, Birmanie, Laos, Thaïlande, Cambodge, Tibet, etc.). Le nom de *bhikshunī* désigne les nonnes bouddhistes.

BHĪLĪ ou **BHĪLALĪ** n. f. Dialecte goujrātī, parlé par environ 2,5 millions de personnes au Goujrāt, au Radjpoutāna, dans le Berar et dans l'Inde centrale. (Il s'écrit en caractères dévanāgarī.)

BHILŌDĪ n. f. Dialecte principal de la bhīlī, parlé par environ 1,5 million de personnes.

BHIL(S), population dravidienne de l'Inde, qui vit de la culture itinérante dans la jungle des Etats de Bombay, du Rajasthan et du Madhya Pradesh; 2 350 000 individus.

BHĪMA (*le Terrible*), un des héros du *Mahābhārata*, deuxième des cinq fils putatifs du roi Pandu, et, selon la Fable, fils de Vāyu, le dieu du Vent. Il représente la force brutale, par opposition à la délicatesse des sentiments et à l'adresse personnifiées en ses frères, Yudhishthira et Arjuna. Son appétit insatiable lui vaut l'épithète de *Vrikodara* (« Ventre de loup »). Il possède aussi certaines qualités, ainsi sa tendresse pour Draupadī, l'épouse commune des Pandava.

BHĪSHMA, fils du roi Çantanu et de Gangā, déesse du Gange. Personnification de la sagesse, de la fidélité, il joue, dans le *Mahābhārata* le rôle de conciliateur entre les Pandava et les Kaurava, et, dans la grande lutte finale, meurt sous les coups d'Arjuna.

BHODJPOURĪ n. f. Dialecte bihārī, parlé par environ 25 millions de personnes de l'Orissa à Bénarès. (Ses principaux sous-dialectes sont la sarvariā, la madhēsī, le saran et la gōrakhpurī.)

BHOPĀL, v. de l'Inde, anc. capit. du Bhopāl, incorporé au Madhya Pradesh, dans le N. du Deccan; 75 200 hab. Marché agricole et centre artisanal (tissage et bijouterie).

BHOTIA(S), peuple montagnard d'origine tibétaine qui vit dans l'Himalaya. Il forme la moyenne partie de la population du Bhoutan et vit au Népal, au Sikkim et au Tibet.

BHOUTAN, BHUTĀN ou **BOUTAN,** Etat situé sur les pentes méridionales de l'Himalaya, dans la grande boucle décrite par le Tsangpo-Brahmapoutre; 50 000 km²; 300 000 hab. (*Bhotias*). Capit. *Punākha*.

● *Géographie.* Le Bhoutan est un pays de hautes montagnes forestières ouvertes par de profondes vallées. On y observe de violents contrastes climatiques entre les vallées et les montagnes, très froides. Les Bhotias, presque tous bouddhistes, parlent une langue dérivée du tibétain. La mise en valeur du pays, rendue difficile par le relief du sol, est encore retardée par le régime seigneurial qui subsiste. Autour des villages, les Bhotias cultivent le riz, le millet, l'orge, la pomme de terre, les fruits des pays tempérés et le maïs; ils tirent de leurs forêts la laque et la cire. Une industrie artisanale produit des couvertures, des cotonnades, du papier d'écorce et des armes. Le commerce extérieur est orienté presque exclusivement vers l'Inde.

● *Histoire.* Le Bhoutan, occupé au XVIIe s. par des bandes tibétaines, se trouve placé depuis 1865 dans une situation de vassalité envers l'Inde. Il était alors gouverné par deux maîtres, l'un spirituel — une incarnation du Bouddha —, le Dharm rajah, et l'autre temporel, le Deb rajah. A la fin du XIXe s., le pouvoir est passé aux mains du Tongsa Penlop (gouverneur de l'Ouest), devenu en 1907 maharaja héréditaire. L'accord de 1910 abandonne à l'Angleterre le contrôle des relations extérieures du Bhoutan, contrôle qui a été confié à l'Inde en 1949.

BHRIGU, un des grands rishi, sacrificateurs de l'époque védique. Ses descendants, les *bhrigu*, sont fréquemment cités dans le *Rig-Veda*, comme allumeurs du feu sacré, civilisateurs, inventeurs des arts utiles.

BHUBANESWAR, v. de l'Inde, capit. de l'Orissa, au S. de Cuttack. Ancien centre du culte de Çiva (Ve-Xe s.), gardant de très nombreux temples brahmaniques qui s'échelonnent du VIIe au XIe s. environ. Le plus imposant est celui du Lingarāja, datant de l'an 1000 env., dont la plus haute toiture curviligne (*çikhara*) s'élève à plus de 60 m. Style sobre, très belles sculptures un peu maniérées. La ville est devenue, depuis 1948, une cité administrative neuve. Aérodrome.

BHUMIPOL ADULYADET, roi de Thaïlande (Cambridge, Massachusetts, 1927). Issu de la dynastie Chakkri, Bhumipol a succédé

Phot. Ambassade de Thaïlande, Auboyer.

à son frère Ananda Mahidol, assassiné en 1946, et a été couronné à Bangkok en 1950.

Bhūr, Bhuvas, Svaha, incantation sacrée qui revient très fréquemment dans les prières brahmaniques. (Ce sont les trois premiers des sept sens mystiques qui représentent la superposition des sept mondes de la cosmogonie brahmanique. *Bhūr* représente la Terre, *Bhuvas* signifie l'espace situé entre la Terre et le Soleil, *Svaha* est l'espace qui s'étend entre le Soleil et l'Etoile polaire.)

BHUTĀN. V. BHOUTAN.

BI ou **BIS,** préfixe d'origine latine, qui, notamment dans le langage scientifique, indique la répétition ou l'existence simultanée de deux objets semblables.

Bi, symbole chimique du *bismuth*.

BIA n. m. Cépage blanc, cultivé dans l'Isère, où il donne de bons vins. (Son aire de culture est peu étendue.)

BIA (« la Violence »), divinité allégorique, chez les Grecs. Fille du géant Pallas, elle aida à enchaîner Prométhée.

BIA (la), riv. de la Côte-d'Ivoire orientale, affl. de la lagune Aby. A Ayamé, barrage et usine hydro-électrique (70 millions de kWh par an).

BIACHE-SAINT-VAAST, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, à l'E. d'Arras, sur la Scarpe; 2 971 hab. (2 585 aggl.). Métallurgie. Galvanisation.

BIACIDE [bia] n. m. Chim. Syn. de DIACIDE.

BIACROMIAL, E, AUX [bia] adj. Anat. Relatif aux deux acromions. ‖ *Diamètre biacromial,* distance séparant les deux acromions. (C'est un repère important, en accouchement, pour le passage des épaules du fœtus.)

BIACUMINÉ, E [bia] adj. Bot. Se dit d'un organe qui a deux pointes. ‖ *Poils biacuminés,* poils à deux branches qui, étant opposées par leur base, paraissent être attachées par le milieu. (On les appelle aussi POILS EN NAVETTE, OU MÉDIFIXES.)

BIAFRA, baie profonde, au fond du golfe de Guinée, fermée par l'île de Fernando Poó.

BIAIS, E [bjɛ] adj. (origine obscure, peut-être anc. provenç. *biais,* empr. au gr. *epikarsios,* oblique). Oblique, par rapport à la direction principale : *Une photographie de ce temps, que je retrouve, me représente* [...] *l'air malade et méchant, le regard biais* (Gide).

◆ N. m. Obliquité; ligne, sens, direction oblique : *Le biais d'un mur.* ‖ — *Fig.* Moyen indirect de résoudre une difficulté : *Chercher un biais.*

— Cout. et Confect. Diagonale d'un tissu par rapport à ses deux droit fil (chaîne et trame). ‖ Garniture se composant de bandes de tissu préparées simples en double épaisseur et placées en application sur une robe, une jupe, etc.

— Statist. Distorsion, déformation systématique d'un échantillon, choisi par un procédé défectueux, ou d'une évaluation. ‖ Différence entre l'espérance mathématique d'un estimateur et la grandeur à estimer (*sondages*).

— Trav. publ. *Biais passé,* disposition employée pour appareiller une voûte, lorsque le passage qu'il s'agit de voûter est oblique par rapport aux parements.

— LOC. ADV. *De biais, en biais,* obliquement : *Ce vieux fauteuil de velours vert éternellement tourné de biais pour mieux recevoir le jour de sa fenêtre* (R. Martin du Gard).

— ENCYCL. Trav. publ. *Le biais passé* ne constitue une solution satisfaisante que pour un biais peu considérable, compris entre 0° et 20°. Les anciens connaissaient le *biais passé cylindrique* et le *biais passé gauche,* dit *en corne de vache.* Le second appareillage a sur le premier un avantage appréciable en ce sens que la taille des voussoirs est beaucoup plus simple. Leur aspect général est, cependant, moins agréable à la vue; leur épaisseur est moindre en leur milieu qu'aux têtes. L'appareillage des voûtes biaises, compliqué et coûteux, fait que les ponts biais s'exécutent en béton.

BHUBANESWAR : temple du Lingarāja

Phot. Frédéric-Rapho, Giraudon.

BIAISER [bjeze] v. intr. Etre en biais; aller de travers : *Un escalier biaisant* (Gide). ‖ — *Fig.* User de moyens indirects, détournés, de ménagements : *Il biaisait pour la persuader* (J. Richepin).

BIAŁA, nom de deux rivières de Pologne : 1° un affl. de la Vistule (r. dr.), qui prend sa source à la frontière de la Silésie et arrose les villes de Biała et de Bielsko; 30 km; — 2° un affl. du Dunajec (r. dr.), qu'il rejoint près de Tarnów; il prend sa source dans les Beskides; 80 km.

BIAŁA KRAKOWSKIE, v. de Pologne (voïévodie de Katowice), sur la petite rivière homonyme; 19 600 hab. Centre traditionnel du travail du fer, elle constitue une agglomération industrielle unique avec *Bielsko* (67 000 hab.), ville située sur l'autre rive.

BIAŁA PODLASKA, v. de Pologne, en Podlachie (voïévodie de Lublin), dans une région produisant seigle, pommes de terre, blé; 15 000 hab. Vieil artisanat d'objets forgés nécessaires aux campagnes. Restes d'un château des Radziwill.

BIAŁA PRZEMSZA, riv. de Pologne, en haute Silésie, qui se joint à la Czarna Przemsza pour former la Przemsza.

BIALIK (Hayim Nahram), poète de langue hébraïque (Rady, Ukraine, 1873 - Vienne 1934). Son œuvre immense comprend des recueils de poésie lyrique et épique, des contes, des légendes, des essais littéraires et linguistiques, des traductions de différentes langues européennes, et des compilations d'œuvres littéraires de la tradition hébraïque ancienne, que ce rénovateur a sauvées de l'oubli. Poète national, il puise son inspiration aux sources traditionnelles de la culture juive, mais exprime aussi les aspirations modernes du peuple juif : il lance un cri de révolte contre les persécutions dont souffre le peuple hébreu dans la « diaspora », et un appel pathétique pour le retour dans la patrie d'Israël. Son corps a été enseveli en Israël, où sa mémoire est vénérée comme celle d'un des chefs spirituels de la nation et du plus grand poète de la renaissance hébraïque.

BIALINITSKI-BIROULIA (Vitold Kaetanovitch), peintre soviétique (Biélorussie, 1872). A partir de 1905, il fait partie du groupe des « Peintres ambulants » et continue la tradition du paysage réaliste russe. A l'époque soviétique, il peint des sujets kolkhoziens et industriels, ou des tableaux de guerre. Il travailla pendant plusieurs années dans l'extrême Nord.

BIALLYLE [bia] n. m. Chim. Carbure diéthylénique de formule

$$CH_2=CH-CH_2-CH_2-CH=CH_2.$$

(Obtenu par action du magnésium sur le bromure d'allyle, il bout à 59 °C.) [Syn. DIALLYLE, HEXADIÈNE 1-5.]

BIAŁOGARD, en allem. **Belgard,** v. de Pologne (voïévodie de Koszalin); 12 200 hab. Industries du bois. Produits alimentaires.

BIAŁOWIEŻA, village de Pologne (voïévodie de Białystok). Sa très ancienne et célèbre forêt est un parc national.

BIAŁYSTOK, v. du N.-E. de la Pologne, ch.-l. de voïévodie; 105 000 hab. Ville seigneuriale et administrative (palais du XVIIIe s.), marché d'une région rurale produisant grains et bétail. Industries textiles importantes. Constructions mécaniques; industries alimentaires. — La *voïévodie de Białystok* est comprise entre le Bug et la frontière séparant la Mazurie de l'U. R. S. S.; 1 071 000 hab. C'est une région aux sols assez froids et au climat rude, essentiellement agricole (seigle et pommes de terre, bovins et porcs). Quelques industries légères ont été implantées récemment.

BIANCHI (Francesco), compositeur italien (Crémone 1752 - Hammersmith, Angleterre, 1810). Il est l'auteur de soixante-dix opéras (*Castor et Pollux, Demetrio, Antigone*), dont dix-sept sont en français (*la Réduction de Paris, le Mort marié*). Quelque temps maître de chapelle à Milan, organiste à Venise, il se rendit, en 1794, à Londres pour y enseigner. On lui doit deux oratorios : *Agar* et *Gioas* (1791).

BIANCHI (Nicomede), historien italien (Reggio d'Emilie 1818 - Turin 1886). Après avoir pris une part active au mouvement national de 1848, comme membre du gouvernement provisoire de Modène et de Reggio, il se retira dans le Piémont et devint surintendant des Archives. Il a écrit de nombreux ouvrages, auxquels son vif patriotisme a pu donner parfois un caractère tendancieux. Citons : *Storia della politica austriaca rispetto ai sovrani et ai governi italiani dal 1791 al 1857* (1857), *Storia documentata della diplomazia europea in Italia, dal 1814 al 1861* (1865-1872), *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861* (1877-1885).

BIANCHI (Luigi), mathématicien italien (Parme 1856 - Pise 1928). Professeur à l'université et directeur de l'Ecole normale supérieure de Pise. Il est connu pour ses nombreux travaux sur les chapitres les plus divers des mathématiques : théories des nombres, équations aux dérivées partielles, théorie générale des surfaces. Ses études des géométries non euclidiennes et de l'hyperespace ont servi au développement de la théorie de la relativité.

BIANCHINI (Francesco), astronome, antiquaire et littérateur italien (Vérone 1662 - Rome 1729). Entré tout d'abord dans les ordres, il devint secrétaire d'une commission chargée de la réforme du calendrier. En astronomie, on lui doit des observations sur les taches de la planète Vénus : *Francisci Bianchini Veronensis astronomicae ac geographicae observationes* (Vérone, 1737), ainsi que de nombreux autres ouvrages.

BIANCO [bjɑ̃ko] n. m. Ancienne monnaie blanche de Bologne, qui a eu cours jusqu'à l'époque de la Révolution française, et qui valait 12 *bajocchi*.

BIANCOLELLI. V. DOMINIQUE.

BIANOR [bja] n. m. Petite araignée sombre, couverte d'un duvet fauve ou roux, et portant des taches blanches sur l'abdomen. (*Bianor tantalus* est commun en France. Le genre fait partie de la famille des salticidés.)

BIANOR, fondateur mythique de Mantoue.

BIAR (El-), comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), située sur les collines du Sahel, à 5 km d'Alger; 21 607 hab. (13 721 aggl., 12 544 non-musulmans). Ville de résidence de la banlieue algéroise.

BIARD [bjar] n. m. Variété de cépage à fruits rouges, cultivée surtout dans l'Ain.

BIARD (Pierre), sculpteur, architecte, peintre et graveur français (Paris 1559 - *id.* 1609), surintendant des Bâtiments (1592). En 1597, il exécuta le mausolée du duc et de la duchesse d'Epernon, à Saint-Blaise de Cadillac (Gironde), dont il ne subsiste qu'une *Renommée* en bronze (Louvre). En 1600, il décore le jubé de Saint-Etienne-du-Mont, dont il ne reste que quelques fragments (anges adorateurs au-dessus des portes, figures porteuses de palmes dans les écoinçons). Son œuvre reflète la double tendance, classique d'une part, réaliste de l'autre, qui se manifeste en sculpture sous Henri IV et sous Louis XIII.

BIARDEAU (Pierre), sculpteur français (Le Mans 1602 - *id.* 1671). Les statues en terre cuite de la chapelle de la Barre, à Angers (*la Vierge, Saint Jacques, Saint Jean suppliant le père Eternel*), sont l'œuvre la plus marquante (1657-1659) de cet artiste angevin, représentatif d'un style mixte où survivent, parmi beaucoup d'italianismes, quelques traditions de la Renaissance et du Moyen Age.

Pierre BIARD
« la Renommée »
tombeau du duc d'Épernon
Louvre

BIARRITZ

Blason de BIARRITZ

D'azur à la barque montée par cinq hommes, dont deux s'apprêtent à harponner une baleine qui plonge dans les flots, le tout au naturel; au chef d'or chargé de trois coquilles au naturel, celle de sénestre disparaissant sous un franc-canton de gueules à l'étoile d'argent.

BIB
caricature de Cécile Sorel
cabinet des Estampes

princesse BIBESCO

BIARMES, peuple de race finnoise, habitant au S.-E. de la mer Blanche, sur les bords de la Dvina du Nord, célèbre par ses luttes contre les pirates normands et contre les Novgorodiens.

BIARMIE, Etat très anciennement fondé par les Finnois, et s'étendant de la haute Volga à l'Oural et à la mer Blanche. Sa capitale était Tcherdyn', sur la Kolva. Il échangeait des fourrures et des denrées du Nord contre les produits de l'Inde et de la Perse. Les Normands s'attaquèrent souvent à la Biarmie, qui succomba devant les Mongols (1236). [V. PERMIE.]

BIARQUE ou **BIARCHUS** [biarkys] n. m. (gr. *bios,* vie, et *arkhê,* commandement). Sous-officier chargé des vivres sous le Bas-Empire (IVe-VIe s.).

BIARRITZ, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), sur la côte du Pays basque; 22 922 hab. (80 000 pendant la saison) [*Biarrots*]. Ancien village de pêcheurs, Biarritz dut sa fortune à Eugénie de Montijo, qui y avait séjourné avant de devenir l'impératrice des Français. Une nouvelle visite de l'impératrice et de Napoléon III, en 1854, est à l'origine d'un essor brillant et rapide, qui en fit l'une des premières stations balnéaires de France et la métropole touristique du Sud-Ouest. Le site est formé par une avancée de rochers pittoresques (rocher de la Vierge), qui sépare deux plages de sable, celle des Basques, au S., et la Grande Plage au N., dominée par les casinos et limitée par le cap Saint-Martin. Station hydrominérale (sources salées). Musée de la mer. (→ Biblio.)
— Hist. L'*entrevue de Biarritz* eut lieu, du 4 au 12 octobre 1865, entre Napoléon III et Bismarck : ce dernier désirait l'accord ou la neutralité de la France dans l'affaire des Duchés*. Il n'aurait obtenu qu'un vague assentiment verbal.

BIARS-SUR-CÈRE, comm. du Lot (arrond. de Figeac), en Limargue; 810 hab. (598 aggl.). Conserves de fruits; confitures. Confection. Industries du bois.

BIART ou **BYART** (Colin ou Nicolas), architecte français (Amboise 1460 - † apr. 1515). On le trouve au château d'Amboise (1495-1496), au château du Verger, construit pour le maréchal de Gié, au château de Blois. Il collabora en 1500 à la reconstruction du pont Notre-Dame, à Paris. En 1504, il est à Gaillon auprès du cardinal d'Amboise, travaille à la tour de Beurre de la cathédrale de Rouen, puis à la tour N. de la cathédrale de Bourges (1506-1508). Son style, mal connu, semble avoir été celui d'un maître d'œuvre encore gothique, bien qu'il ait eu recours au répertoire ornemental de la Renaissance.

BIAS. Myth. gr. Fils d'Amythaon et d'Idoménée. Nélée ayant promis la main de sa fille Péro à qui volerait les troupeaux de Phylacos, Bias, aidé de son frère Mélampous, s'en empara et épousa Péro.

BIAS, l'un des Sept Sages de la Grèce, selon la tradition. Le juriste, né à Priène v. 570 av. J.-C., codifia les lois de sa cité. Devant le danger perse, il tenta en vain, au Panionion, d'entraîner les Grecs d'Ionie vers la Sardaigne. Il mourut en défendant Priène contre Cyrus. C'est lui qui disait : « Je porte avec moi tout mon bien. »

BIAS. V. BEAS.

BIASSE [biɔs] n. f. Tissu du Levant, en soie écrue.

BIATOMIQUE [bia] adj. Chim. Syn. peu correct de DIATOMIQUE.

BIAURICULAIRE [biɔ] adj. Relatif aux deux oreilles.

BIAXE [biaks] adj. Opt. Se dit des cristaux biréfringents où il existe deux directions de propagation ne donnant pas naissance à des phénomènes de biréfringence (par opposition aux milieux *uniaxes*) : *Le mica est un milieu biaxe.*

BIB (Georges BREITEL, dit), caricaturiste et peintre français (Paris 1888). Auteur de nombreuses caricatures parues dans les journaux. Son cruel mais amusant portrait-charge de *Cécile Sorel* fit sensation en 1921. Il a publié des albums.

BIBACE ou **BIBASSE** n. f. Fruit du bibacier, appelé aussi NÈFLE DU JAPON. (Il se mange cru. On en fait aussi des confitures et le noyau sert à la préparation d'une liqueur.)

BIBACIER ou **BIBASSIER** n. m. Arbre ou arbuste à feuillage toujours vert. (Nom sc. : *eriobotrya.* Famille des rosacées.)
— ENCYCL. Les feuilles du *bibacier* sont grandes, coriaces, lisses et vertes en dessus, grisâtres et tomenteuses en dessous. Le *bibacier* (ou *néflier*) *du Japon* est cultivé non seulement en Orient, mais dans le midi de l'Europe et en Algérie. Cet arbre donne, à la fin du printemps, des fruits à chair blanche acidulée et sucrée. On le greffe sur cognassier ou sur aubépine. Son bois est estimé des luthiers.

BIBACULUS (Furius). V. FURIUS.

BIBAN (DJEBEL), massif montagneux du Rif (Maroc), sur la rive droite de l'Ouergha.

BIBANS (CHAÎNE DES), montagnes d'Algérie, un des éléments les plus marquants de l'Atlas tellien; 1 735 m au *djebel Megriss.* Succédant vers l'E. aux monts du Titteri, les Bibans dominent la plaine des Beni Slimans et la dépression de l'oued Sahel-Soummam. Leurs formes lourdes sont dominées par quelques crêtes calcaires. Le massif est traversé par les fameuses « portes de Fer » de l'oued Chebba, d'où son nom (« les portes »). Les populations, relativement denses, sont constituées par des villageois berbérophones, qui cultivent des figuiers, des oliviers et des céréales.

BIBARS, autre orthographe de BAYBARS.

BIBASIQUE adj. (de *bi,* et *basique*). Se disait, improprement, des acides renfermant deux atomes d'hydrogène remplaçables par un métal. (On doit dire, dans ce cas : BIACIDE.)

BIBASSIER n. m. V. BIBACIER.

BIBAUD (Michel), écrivain canadien-français (La Côte-des-Neiges, près de Montréal, 1782 - Montréal 1857). Journaliste, il fonde plusieurs périodiques politiques ou littéraires (*Bibliothèque canadienne,* 1825-1830). Poète, il publie, en 1830, un recueil d'*Epîtres, satires, chansons, épigrammes et autres pièces de vers,* où il s'inspire des classiques et des pseudo-classiques français. Historien, il se montre favorable à l'administration anglaise et sévère à l'égard des patriotes (*Histoire du Canada,* 3 vol., 1837, 1844, 1878).

BIBBIENA, bourg d'Italie, en Toscane (prov. d'Arezzo); 10 200 hab. (5 700 aggl.). C'est le centre principal du Casentino, la haute vallée de l'Arno.

BIBBIENA (le). V. DOVIZI (Bernardo).

BIBELOT n. m. (origine onomatopéique). Petit objet rare ou curieux, qui fait l'ornement des étagères, des vitrines : *Rouen, la ville aux clochers gothiques travaillés comme des bibelots d'ivoire* (Maupassant).

BIBELOTAGE n. m. *Fam.* Action de bibeloter : *Une partie de bibelotage à Versailles* (Goncourt).

BIBELOTER v. intr. Rechercher, acquérir, collectionner des bibelots : *Passer une journée à bibeloter, à chercher du bric-à-brac* (Proust). ‖ S'occuper à de petits travaux sans importance : *Un garçon qui bibelotait à la Bourse* (Zola).

BIBELOTEUR, EUSE ou **BIBELOTIER, ÈRE** n. *Fam.* Personne qui collectionne des bibelots : *Une collection qui semble avoir été faite par une succession de bibeloteurs millionnaires* (Goncourt). *Comme les bibelotiers qui fouillent les vitrines* (Maupassant).

BIBENZYLE n. m. Syn. de DIBENZYLE.

BIBER ou **VON BIBERN** (Heinrich Ignaz Franz), compositeur autrichien (Wartenberg 1644 - Salzbourg 1704). Cet excellent violoniste appartint à la chapelle du prince-évêque d'Olmütz jusqu'en 1690, puis à celle de l'archevêque de Salzbourg. Il a laissé des compositions pour violon (16 sonates, 8 sonates de 1681), de la musique d'église, des opéras, des *partite* à plusieurs voix. Comme Schmelzer, il se sert souvent du jeu des doubles cordes et de la scordatura.

BIBERACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), dans la Forêt-Noire (vallée de la Riss); 15 000 hab. Constructions mécaniques. Instruments de précision. Produits pharmaceutiques. Textiles. Ville libre d'Empire en 1312. Victoires françaises sur les Autrichiens en 1796 et en 1800. Elle fut attribuée au grand-duché de Bade en 1802, puis au Wurtemberg en 1806.

BIBERON n. m. (du lat. *bibere,* boire). Petit vase muni d'un bec ou d'un tuyau, dont on se sert pour boire couché : *Faire boire un malade avec un biberon.* ‖ Flacon muni d'une tétine imitant le bout du sein de la mère, dont on se sert pour l'allaitement artificiel des nouveau-nés : *Elever un enfant au biberon.*
— Pêch. *Pêche au biberon,* mode de pêche qui utilise un leurre composé d'un morceau de caoutchouc semblable à la pompe d'un compte-gouttes et traversé d'un hameçon. (C'est un leurre à traîner. Il est employé pour pêcher dans les grands lacs.)
◆ N. et adj. *Fam.* Personne qui aime à boire.
— ENCYCL. L'allaitement par le *biberon* est une pratique fort ancienne; il est de nos jours beaucoup moins dangereux que jadis, grâce à la stérilisation et à l'emploi de laits dont la composition est modifiée de façon à les rendre identiques au lait de femme. Il existe de nombreux modèles de biberons : les uns sont de simples bouteilles de formes diverses; les autres possèdent des trous pour permettre l'entrée de l'air ou faciliter le lavage. Dans tous les cas, le goulot est coiffé d'une tétine. Le meilleur biberon est celui qui se nettoie le plus facilement; on emploie surtout aujourd'hui des flacons de 200 g à large goulot. La stérilisation du biberon et de son contenu (lait de vache coupé d'eau, ou eau pure en cas d'utilisation des laits concentrés ou secs) se fait, après fermeture du goulot par un obturateur en caoutchouc, dans un stérilisateur à biberons, qui en contient habituellement six, la ration quotidienne de l'enfant.

BIBERONNER v. intr. *Fam.* Boire.

BIBESCO (Marthe LAHOVARY, princesse **G. V.**), femme de lettres française, d'origine roumaine (Bucarest 1890). Issue d'une famille illustre de Roumanie, mais élevée à Paris, elle apporta dans la littérature française, avec un style des plus parisiens, la poésie de son pays natal et toute la richesse des observations faites dans l'aristocratie cosmopolite des cours européennes. Son roman *le Perroquet vert* (1924), qui lui donna la notoriété, met en scène des Russes vivant sur la Côte d'Argent. Elle a égrené ses souvenirs dans *Catherine-Paris* (1927), *Images d'Epinal* (1937), *Feuilles de calendrier* (1939), et publié en 1951 *la Vie d'une amitié,* sa correspondance avec l'abbé Mugnier. (Acad. royale de langue et littér. franç. de Belgique, 1955.)

BIBESCU ou **BIBESCO** (Gheorghe Dimitrie), hospodar de Valachie (Craiova 1804 - Paris 1873). Docteur en droit de la faculté de Paris, il fut élu député en Valachie en 1842. Chef de l'opposition, il contribua à la destitution du prince Alexandre Ghica, auquel il succéda en 1842. Il accomplit de nombreuses réformes administratives et sociales, ouvrit la voie à l'union des deux principautés, et institua une école militaire et un lycée français. Les remous de la révolution de 1848 lui firent accepter une nouvelle Constitution, mais il démissionna peu après et se rendit à l'étranger. Son frère cadet porta le nom de leur oncle, Barbu Stirbei, et son fils Georges fut officier français.

Phot. Photothèque française, Larousse, A. F. P.

BIBI n. m. *Fam.* Chapeau de femme démodé; petit chapeau. || Terme familier d'affection, surtout à l'égard d'un enfant : *Eh bien quoi? mon pauvre bibi, ça ne va pas?* (Goncourt). || *Pop.* Moi : *C'est à bibi.*
— Pêch. Ver marin siponcle (*Sipunculus nudus*), qui a la propriété d'être érectile et phosphorescent. (Il est utilisé comme esche pour la pêche, surtout sur les bords de la Méditerranée.)

BIBIANE ou **VIVIANE** (sainte), vierge et martyre romaine. Le récit de son supplice est tout à fait légendaire. — Fête le 2 décembre.

BIBICHE n. f. (de *biche*, avec répétition enfantine de la première syllabe). Terme d'affection adressé par un homme à une femme : *C'est bibiche, c'est la louloutte à son loulou* (Bloy).

BIBIKOV (Alexandre Ilitch), général russe (1729 - 1774). Il participa à la guerre de Sept Ans, fut président de la Commission législative sous Catherine II et pourchassa victorieusement Pougatchiov. Il mourut au cours de cette campagne.

BIBINE n. f. (du lat. *bibere*, boire). *Fam.* Boisson de mauvaise qualité.

BIBION n. m. Mouche au vol lourd, très répandue dans nos contrées.
— Encycl. Les *bibions* sont usuellement nommés *mouches de la Saint-Jean* ou *de la Saint-Marc*, suivant les époques où ils paraissent. Les larves vivent en groupes dans le terreau, dont elles sortent parfois à la fin de l'hiver pour apparaître en grand nombre à la surface du sol et attaquer les cultures maraîchères. *Bibio Marci*, entièrement d'un noir mat, est très commun en France au début du printemps. Le genre fait partie des diptères nématocères et sert de type aux *bibionidés*.

BIBIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères nématocères, comprenant des mouches à antennes courtes et épaisses, dont la tête est étroite et allongée chez les femelles, large et volumineuse chez les mâles. (Genres principaux : *bibion, dilophus.*)

BIBLE n. f. (dérivé du gr. *biblia*, les livres). L'Ecriture sainte, comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament; et, spécialem. pour les israélites, l'Ancien Testament : *Un passage, une citation de la Bible.* (En ce sens prend une majuscule.) || Volume qui contient les livres de l'Ecriture sainte : *Une bible in-folio.* || — *Fig.* Livre de chevet, livre doctrinal qu'il faut souvent consulter : [...] *l'étude qu'il* [Karl Marx] *nous promettait depuis longtemps sur le capital* [...]. *Voici notre bible maintenant* (Zola).
— Hist. littér. Nom donné, au Moyen Age, à des ouvrages satiriques : *La Bible de Guyot de Provins. La Bible au seignor de Berzé.*
— Papet. *Papier bible*, v. PAPIER.
— ★ *religion, révélation, évangile, apôtre, liturgie, exégèse, Talmud, histoire sainte, judaïsme, christianisme.*
— Encycl. On désignait primitivement les livres saints du nom grec pluriel *ta Biblia*, « les livres », ce qui a donné le latin *biblia*. Les Juifs et les premiers chrétiens, en parlant de leurs livres sacrés, disaient plutôt « l'Ecriture » ou « les Ecritures » (*graphê, graphai*). Les Ecritures juives, contenant le code de l'alliance entre Dieu et les hommes, étaient également désignées sous ce nom d' « alliance » (*berith* en hébreu; *diathêkê* en grec; *testamentum* en latin). Dès le IIe s. apr. J.-C., les chrétiens donnèrent aussi à leurs Ecritures le nom d' « alliance »; il y eut dès lors à distinguer deux « alliances », ou deux *Testaments* : l'Ancien et le Nouveau.

● *Manuscrits, contenu et versions de la Bible.* La majeure partie des livres de l'Ancien Testament ont été écrits en hébreu ou en araméen; ceux du Nouveau l'ont été en grec. Dès le IIIe s. av. J.-C., une version grecque (les *Septante*) de l'Ancien Testament fut faite à Alexandrie. Au IVe s. apr. J.-C., saint Jérôme traduisit l'ensemble de la Bible en latin : ce fut la *Vulgate*.
La plupart des manuscrits hébreux, rédigés sur parchemin, ne sont pas antérieurs au IXe s. apr. J.-C. Un fragment de papyrus (*Nash*) remonte cependant au IIe s. En outre, les découvertes récentes faites près de la mer Morte nous livrent de très nombreux fragments et même un manuscrit entier d'Isaïe, écrits sur cuir, en hébreu, qui remontent au moins au Ier s. av. J.-C.
Les manuscrits grecs, dont les plus importants sont le *Vaticanus*, le *Sinaiticus* et l'*Alexandrinus*, renferment presque tout le texte de la Bible et datent des IVe-Ve s. apr. J.-C.
Parmi les 8 000 manuscrits latins que nous possédons, l'un (le *Vercellensis*) est antérieur à saint Jérôme; deux autres (le *Monacensis I* et le *Lugdunensis*) nous donnent le texte de la Vulgate et doivent dater du VIe s. La Bible hébraïque comprend : 1° la Loi (*Thora*), en 5 livres (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome); 2° les Prophètes (*Nebiim*) antérieurs : Josué, Juges, Samuel I et II, Rois I et II, et postérieurs : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; 3° les Hagiographes (*Ketoubim*) : Psaumes, Proverbes, Job, Cantique des Cantiques, Ruth, Lamentations de Jérémie, Ecclésiaste, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, Paralipomènes ou Chroniques I et II. L'édition classique du texte hébreu (le « texte reçu ») est celle de Jacob ben Hayyim, de 1525. L'édition critique moderne la plus réputée est celle de R. Kittel.
La version des Septante est beaucoup plus étendue que la Bible hébraïque. Elle renferme en plus : Tobie, Judith, la Sagesse de Salomon, l'Ecclésiastique, quatre livres des Maccabées, le IIIe livre d'Esdras, les derniers chapitres d'Esther et quelques additions à Daniel (Cantique des trois enfants, Suzanne, Bel et le Dragon).
Postérieurement aux Septante, d'autres versions grecques de la Bible ont été faites : notamment celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotien, au IIe s. Origène réunit ces diverses versions dans le recueil intitulé *Hexaples**. Il existe aussi d'anciennes versions syriaques (*Peschitta*), arménienne, arabe, copte, éthiopienne.
La Vulgate latine renferme à peu près les mêmes livres que les Septante, mais elle n'a que deux livres des Maccabées et rejette le IVe livre d'Esdras. Pour l'Eglise catholique, c'est la Vulgate qui fait autorité et renferme l'ensemble des 73 livres saints conformément à leur liste officielle, ou *canon*.
L'agencement du texte en chapitres et versets fut mis au point sous la Renaissance. La première édition imprimée de la Vulgate fut publiée à Mayence entre 1452 et 1456. Le texte qui fait autorité dans l'Eglise latine est celui qui fut publié en 1593 par le pape Clément VIII (Vulgate Clémentine). Sa révision scientifique a été entreprise par les bénédictins au XXe s.
Les Juifs ont donné le nom d'*apocryphes* aux livres qui n'existaient que dans la Bible grecque. Les protestants ont fait de même et la plupart d'entre eux n'admettent comme sacrés que les livres de la Bible hébraïque. Entre le texte hébreu et les textes grec et latin de la Bible, de même qu'entre les divers manuscrits dans la même langue, il existe de nombreuses variantes de détail.

● *Traductions de la Bible et études bibliques.* Les traductions françaises les plus connues sont, pour les catholiques, celles de Lemaistre de Sacy (à partir de 1672), de Crampon (1894, 1904) et de l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem (1948-1954). A l'étude de la Bible se sont consacrés plusieurs organismes (*Ecole biblique et archéologique française* de Jérusalem [1892] pour les dominicains, *Institut biblique pontifical* de Rome [1909] pour les jésuites, *Commission pontificale pour les études bibliques* [1902]) et des publications (*Revue biblique, Etudes bibliques* et *Etudes palestiniennes et orientales* de l'Ecole biblique de Jérusalem). Un *Dictionnaire de la Bible* a été publié de 1895 à 1912, sous la direction de M. Vigouroux (supplément de Pirot-Robert depuis 1928).
Les protestants utilisent la version d'Olivetan, préfacée par Calvin et révisée en 1724 et en 1910 (Bible synodale), et celle de Segond (1874), ainsi que la Bible du Centenaire (1916-1948). De nombreuses sociétés bibliques ont été créées dès le XVIIe s., pour la traduction et la diffusion de la Bible en langue vulgaire. La Société biblique britannique (*British and foreign Bible Society*, 1804) a traduit la Bible en plusieurs centaines de langues et dialectes différents. Il faut également citer la *National Bible Society of Scotland* (1861), l'*American Bible Society* (1816), la *Société biblique de Paris* (1818) et la *Société biblique de France* (1864). En 1946 a été fondé, à Londres, un organisme, *United Bible Societies*, qui coordonne l'activité des sociétés bibliques de treize nations, et en 1952 le Conseil national des Eglises protestantes des Etats-Unis et de Grande-Bretagne a adopté une version nouvelle de la Bible, dite « Bible de Yale ».
Les Juifs possèdent en particulier l'édition dite du Rabbinat (2e éd. 1952).
En juin 1957, la Bible avait été traduite en 1 108 langues, chiffre qui témoigne de la portée universelle de son texte où juifs et chrétiens puisent leurs raisons de croire.

● *Bibles illustrées.* A l'époque mérovingienne comme à Byzance, les livres saints ne sont généralement édités que par fragments : Evangiles, Pentateuque, Octateuque, Job, Psaumes, Prophètes. A partir de l'époque carolingienne, au contraire, les bibles sont nombreuses : Bibles de Théodulphe (début du IXe s.), de Moutier-Granval (832), de Charles le Chauve (846), d'Alcuin, de Rorigon, de Bamberg, Seconde Bible de Charles le Chauve (871-877), Bible de Saint-Martial de Limoges, Bible de Stavelot (époque ottonienne), d'Etienne Harding, abbé de Cîteaux (1109), de Souvigny, de Clermont-Ferrand (XIIe s.). A la fin du XIIe s., la confection d'immenses bibles illustrées est quasi abandonnée; on préfère les petits formats sans illustrations. Entre 1200 et 1250, les premières bibles en français font leur apparition, ainsi que les Bibles moralisées, où le texte latin (Bible de Cheltenham, par exemple) ou français (Bible historiale de Raoul et d'Orléans) est doublé de rapprochements symboliques. Citons encore la Bible moralisée de Saint Louis, la traduction faite pour Jean le Bon par Jean de Sy vers 1355, la Bible historiale de Guiart des Moulins (plusieurs manuscrits enluminés à la Bibliothèque nationale), et, en Italie, la belle Bible de Borso d'Este (Modène, 1455-1462).

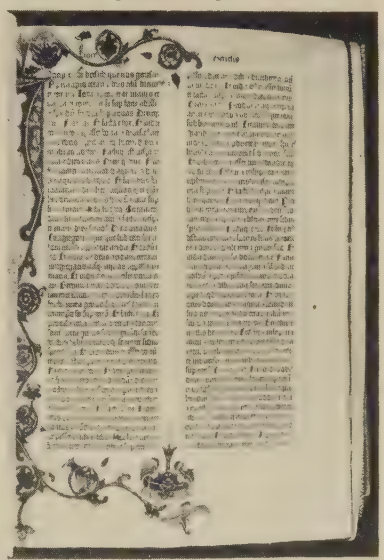

Bible de Gutenberg
Bibliothèque nationale

● *L'iconographie biblique.* Depuis les origines de l'art chrétien, la Bible a été une des sources majeures d'inspiration des artistes européens. On trouve des scènes bibliques dans chacune des formes d'art. Isaac, Jonas, Suzanne, la Vierge ou le Christ apparaissent dans les fresques paléochrétiennes (catacombes, Doura Europos) ou romanes (Saint-Savin), puis dans les œuvres de Giotto, Masaccio, Fra Angelico, Ghirlandajo, Vinci, Raphaël, et même de Delacroix, Flandrin, Puvis de Chavannes, Chassériau; pour la peinture de chevalet, dans le retable de Sienne de Duccio, chez Van Eyck, Van der Weyden, Van der Goes, Broederlam, Lochner, Witz, Grunewald, Bassano, Véronèse, le Corrège, Titien, le Tintoret, le Greco, le Caravage, Rubens, Rembrandt, Vouet, Poussin, Georges de La Tour, Murillo, Tiepolo, et jusque chez Gauguin, Gustave Moreau, Maurice Denis ou

Bible de Saint-Martial de Limoges
début du XIIe s.
Bibliothèque nationale

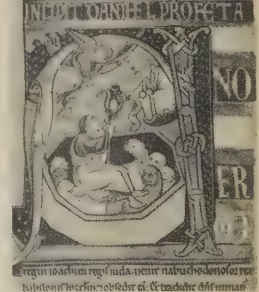

Bible de Souvigny
(« Daniel dans la fosse aux lions »)
fin du XIIe s.
Bibliothèque de Moulins

Phot. B. N., Giraudon.

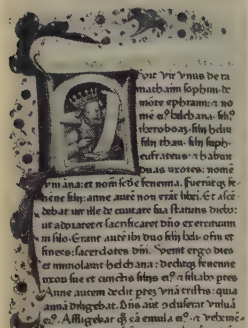

première Bible imprimée à Mayence
musée Condé, Chantilly

Rouault. La Bible apparaît dans la gravure (Gustave Doré ou Chagall), la mosaïque (Sainte-Marie-Majeure), la tapisserie (Van Orley). On la retrouve dans la sculpture lapidaire des sarcophages chrétiens, des chapiteaux romans, des portails gothiques, des retables baroques, des calvaires bretons, dans les statues de Michel-Ange ou de Rodin; dans la sculpture sur bois (retables flamands, stalles d'Amiens), le bronze (portes de Vérone, Florence ou Hildesheim), l'ivoire (chaire de Maximien), l'orfèvrerie (retable de Klosterneubourg), le vitrail (Chartres, Bourges).
L'iconographie biblique s'applique fréquemment à l'illustration des manuscrits; en dehors des Bibles proprement dites, citons la *Genèse* de Vienne, le *Rouleau de Josué*, le *Psautier grec* de Paris, les psautiers d'Ingeburge, de Saint Louis, le Bréviaire de Belleville, les *Antiquités judaïques* de Fouquet. (→ Biblio.)

Bible de Kralice, traduction de la Bible, effectuée par un groupe d'exégètes de l'Unité des frères de Bohême, et imprimée à Kralice, en Moravie, de 1579 à 1593 (6 volumes). Elle est, par sa présentation typographique et par son style, la plus remarquable qui ait été publiée en tchèque.

Bible des pauvres, bible destinée à la masse. Elle est d'abord manuscrite (XIIIe s.), puis imprimée avec des gravures sur bois (XVe s.), afin d'en rendre le prix abordable. Chaque page comporte une scène d'Evangile au centre et, sur les côtés, des personnages de l'Ancien Testament, ainsi qu'un texte explicatif très bref. La tapisserie de Reims s'en est inspirée.

BIBLI(O)-, élément tiré du gr. *biblion,* livre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BIBLIANDER (Theodor BUCHMANN, dit), théologien et orientaliste suisse (Bischofszell v. 1500 - Zürich 1564). Il succéda à Zwingli dans la chaire de théologie protestante de Zürich et traduisit le Coran.

BIBLIOBUS [bys] n. m. (de *biblio*[*thèque*] et de [*auto*]*bus*). Bibliothèque itinérante, installée dans un véhicule automobile.

BIBLIOGRAPHE n. Personne qui est versée dans la science des livres, des éditions. ‖ Personne qui écrit sur cette matière.

BIBLIOGRAPHIE n. f. Science des ouvrages et de leurs éditions, envisagés dans un domaine déterminé. ‖ Ensemble des publications sur un sujet déterminé. ‖ Répertoire périodique d'ouvrages récemment parus.
— ENCYCL. Partie de la bibliologie, la *bibliographie* a pour objet de recenser tous les textes publiés dans un dessein bien défini. S'aidant de la technique bibliothéconomique, la bibliographie « recherche, transcrit, décrit et classe les documents imprimés en vue de constituer des instruments de travail intellectuels appelés répertoires bibliographiques ou bibliographies » (L. N. Malclès). Une bibliographie ou un répertoire bibliographique est donc une nomenclature de textes imprimés dont le signalement est donné suivant des normes bien établies. Elle est simplement descriptive, ou bien analytique ou critique, et, selon le propos de l'auteur, le répertoire sera exhaustif, sélectif, rétrospectif, courant, alphabétique (d'auteurs, de titres, de sujets), chronologique, méthodique. Mais le répertoire lui-même sera une bibliographie *générale universelle* ou *internationale* s'il relève toutes les publications imprimées sans distinction de sujets ni de langues; s'il publie les textes imprimés sans distinction de sujets, mais écrits en une seule langue ou parus sur le territoire d'une seule nation, c'est une bibliographie *générale nationale;* s'il énumère les publications ne portant que sur un seul ordre de sujets, la bibliographie est *spécialisée,* étant alors soit nationale, soit internationale.
Dès l'Antiquité, et aussi au Moyen Age, on a dressé des listes de livres. Mais le souci du répertoire bibliographique n'est vraiment apparu qu'à la fin du XVe s. et au cours du XVIe s. (Le mot *bibliographie* n'a été employé en France qu'en 1633 par Gabriel Naudé, pour sa *Bibliographia politica.* Avant le XVIIe s., il faut chercher les bibliographies sous les titres *bibliotheca, catalogus, repertorium, index, inventarium, liber de...*)
La rédaction d'une bibliographie correspond à la nécessité de mettre à la portée de tout un public un instrument de travail capable de lui fournir l'information dont il a besoin. Rédigées par des savants épris de culture, les premières bibliographies furent des bibliographies spécialisées, faisant surtout l'historique des études concernant une discipline choisie : Johann Tritheim (1462-1516), abbé du couvent bénédictin de Spanheim, publie à Bâle, en 1494, la première bibliographie, le *Liber de scriptoribus ecclesiasticis.* Ce premier répertoire, de caractère patristique, est suivi, en 1495, d'un répertoire national, le *Catalogus illustrium virorum Germaniae.* Le premier bibliographe français est un médecin lyonnais, également botaniste, astrologue, philosophe, Symphorien Champier (1472-1539), dont les publications concernent la médecine. Ces premiers répertoires bibliographiques s'intéressent plus aux hommes et à leurs écrits qu'aux livres eux-mêmes. Presque toutes les sciences ont été représentées dans les bibliographies du XVIe s. : médecine, droit, botanique, agronomie, chirurgie, etc., et ces répertoires sont déjà signalétiques, critiques, analytiques, classés dans l'ordre alphabétique, chronologique, méthodique.
La *Bibliotheca universalis* de Conrad Gessner, parue à Zurich en 1545, est la première bibliographie universelle. La première bibliographie nationale est celle de l'Anglais John Bale, *Illustrium majoris Britanniae scriptorum... summarium,* consacrée aux écrivains anglais, et parue en 1548.
Ce goût de la bibliographie au service de l'histoire ou de la science se retrouve tout au long du XVIIe et jusqu'à la fin du XVIIIe s. Les bibliographies spécialisées sont alors à leur apogée. Mais la bibliographie professionnelle, qui a percé en Suisse et en Grande-Bretagne dès le XVIe s., en Allemagne et aux Pays-Bas au XVIIe s., va se développer rapidement au début du XIXe s., en Allemagne et en France. A partir de 1789, la bibliographie va même, en France, être l'équivalent de « science du livre » et englobera la bibliothéconomie, la bibliophilie, l'histoire des bibliothèques, etc., tout un ensemble d'études bien différenciées. C'est pourtant en 1811 que commence de paraître la *Bibliographie de la France* (exactement *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*). Cette bibliographie professionnelle va se développer considérablement, dans le champ des bibliographies générales, universelles et nationales. A la bibliographie rétrospective, qui a triomphé jusqu'ici, va s'ajouter la bibliographie courante, qu'elle soit nationale ou spécialisée. Les premières bibliographies spéciales courantes apparaissent en Allemagne dès 1822. Charles Jacques Brunet (1780-1867), libraire parisien, porte à la perfection la bibliographie universelle, avec son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (1re édition en 1810, 5e et dernière édition en 1860). A la suite de la *Bibliographie de la France*, les autres pays publient les premières bibliographies nationales courantes. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la bibliographie connaît ainsi une période artisanale très féconde, que les nouvelles conditions économiques d'après guerre font disparaître. Le travail bibliographique est organisé, distribué entre spécialistes compétents, chargés d'offrir aux chercheurs des « états de la question », renouvelables à dates rapprochées. Les bibliographies spécialisées rétrospectives et choisies sont données dans des « synthèses collectives », portant sur tous les domaines scientifiques (histoire universelle, histoire de toutes les sciences, Antiquité gréco-latine, histoire religieuse, beaux-arts, etc.). D'innombrables bibliographies spécialisées continuent cependant à paraître, mais, en Allemagne, depuis la fin du XIXe s., on emploie la méthode coopérative. Il existe maintenant un grand nombre de bibliographies spécialisées internationales courantes. On les trouvera dans l'*Index bibliographicus : répertoire des revues courantes de bibliographies analytiques et signalétiques* (3e éd., 1952).
La bibliographie universelle n'est pas abandonnée pour autant. En 1895, à Bruxelles, est fondé l'Institut international de bibliographie, destiné à être le siège de la rédaction d'un répertoire sur fiches de tout ce qui a été imprimé depuis le XVe s., sur toutes les matières et dans tous les pays. Depuis 1945, l'idée qui prévaut est de fondre tous les catalogues des bibliothèques du monde en un seul. Chaque pays a, depuis le début de ce siècle, entrepris un catalogue collectif national. En 1947, l'U. N. E. S. C. O. a envisagé la constitution d'un catalogue collectif européen, auquel viendraient s'ajouter les catalogues collectifs des autres continents.
Les bibliographies nationales courantes se sont extraordinairement développées au XXe s., et un grand nombre de bibliographies nationales rétrospectives ont été publiées. Ces deux sortes de bibliographies mentionnent tous les documents imprimés : livres — auteurs et anonymes —, nouveaux périodiques, thèses, cartes, atlas, plans, gravures, photographies, textes musicaux, publications officielles...

Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie. Publiée depuis 1811 par le Cercle de la librairie, hebdomadaire, elle comprend trois parties : 1° une bibliographie officielle rédigée à la Bibliothèque nationale (liste des ouvrages reçus par le Dépôt légal); 2° une chronique (informations concernant la librairie et l'édition); 3° les annonces des livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIQUE adj. Relatif à la bibliographie : *Notice bibliographique.*

BIBLIOLÂTRE n. et adj. Personne qui aime les livres à l'excès. ‖ Personne qui s'attache trop servilement au texte de la Bible.

BIBLIOLOGIE n. f. Science des livres; ensemble des disciplines qui ont le livre pour centre d'intérêt (bibliographie, bibliothéconomie, histoire du livre, bibliophilie, etc.).

BIBLIOLOGIQUE adj. Relatif à la bibliologie.

BIBLIOLOGUE n. Personne versée dans la connaissance de la bibliologie.

BIBLIOMANCIE n. f. Divination qui se pratique en interprétant un passage d'un livre comme la Bible, *l'Iliade, l'Enéide,* ouvert au hasard.

BIBLIOMANE n. et adj. Personne qui a la passion des livres pour leur rareté, leur reliure, les particularités des éditions, etc. : *Les fautes d'impression et les irrégularités d'orthographe* [...] *qui font le bonheur des bibliomanes* (Mérimée).

BIBLIOMANIAQUE adj. Qui tient de la bibliomanie : *Passion bibliomaniaque.*

BIBLIOMANIE n. f. Manie, passion du bibliomane.

BIBLIOPHAGE adj. Se dit de certains insectes dont les larves attaquent le papier, le carton, le cuir des reliures, et causent des ravages dans les bibliothèques.

BIBLIOPHILE n. Personne qui aime, qui recherche les livres rares et précieux : *Le bibliophile aime les livres pour ce qu'ils contiennent; le bibliomane n'est qu'un collectionneur.*
— ENCYCL. Les sociétés de *bibliophiles* sont nombreuses en France et à l'étranger. Parmi les bibliophiles les plus célèbres, on peut citer : au Moyen Age, Richard de Bury; au XVIe s., Grolier, de Thou, Robert Cotton; au XVIIe s., Jérôme Bignon, Séguier, Mathieu Molé, Mazarin, Colbert, Baluze, Magliabecchi; au XVIIIe s., le duc de La Vallière, d'Aguesseau, Turgot, de Bure; au XIXe s., J.-J. Brunet, Peignot, Boulard, Dibdin, les Didot, Ch. Nodier; au XXe s., H. Béraldi, L. Barthou, G. Cognacq, D. David-Weill, A. Gillon, A. Rodocanachi. (→ Biblio.)

BIBLIOPHILE JACOB (LE). V. LACROIX (Paul).

BIBLIOPHILIE n. f. Art, science, goût du bibliophile. ‖ Amour des livres.

BIBLIOPHILIQUE adj. Relatif à la bibliophilie : *Ouvrage de vraie valeur bibliophilique* (J. Romains).

BIBLIOPOLE n. f. Immense bibliothèque : *Cette bibliopole auguste et colossale* (Hugo). [Rare.]

BIBLIOTECHNIE n. f. Science du livre, qui embrasse l'impression, la reliure, le choix des ouvrages, etc.

BIBLIOTHÉCAIRE n. Personne chargée de la conservation et de la communication des livres dans une bibliothèque.
— ENCYCL. En France, de nos jours, les *bibliothécaires* appartiennent au secteur public ou au secteur privé. Ceux du secteur public forment un corps scientifique placé sous l'autorité du directeur des Bibliothèques de

Phot. Giraudon.

France. Le bibliothécaire est soit un archiviste-paléographe admis à entrer dans ce corps après un classement de stage, à raison d'une place sur trois, soit toute personne munie du diplôme supérieur des bibliothèques, et admise au concours d'entrée dans les bibliothèques. Il existe, en outre, un corps de personnel technique, les *sous-bibliothécaires*. (→ Biblio.)

BIBLIOTHÉCONOMIE n. f. Art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque.

BIBLIOTHÉCONOMIQUE adj. Relatif à la bibliothéconomie.

BIBLIOTHÈQUE n. f. (gr. *bibliothêkê ;* de *biblion,* livre, et *thêkê,* armoire). Collection de livres classés dans un certain ordre : *Bibliothèque de dix mille volumes.* || Meuble à tablettes dans lequel sont rangés les livres : *Bibliothèque vitrée.* || Salle ou édifice destinés à recevoir une collection de livres : *Chaque fois que j'entre dans une bibliothèque, j'éprouve un sentiment de tristesse* (Renan). || Collection de livres traitant de matières spéciales et dans un dessein déterminé : *Bibliothèque scientifique.* || *Bibliothèque forestière,* collection d'échantillons de bois, classés par provenance et par famille sur des tablettes, de manière que l'écorce figure le dos d'un livre, et le bois, les tranches. — Loc. fam. *Rat de bibliothèque,* homme qui passe son temps à consulter des livres, à fouiller dans les bibliothèques.

— Encycl. Le mot *bibliothèque* désigne la pièce aussi bien que le meuble où l'on range des livres. Au Moyen Age, en tant que pièce on l'appelait *librairie.*

● *Le meuble bibliothèque.* Ce fut d'abord un coffre que l'on pouvait emporter en déplacement, puis une armoire, ou cabinet, avant de devenir, au XVIIIe s., un meuble spécial, à espacements intérieurs réglables, construit sur des bases fixes. La bibliothèque était souvent à deux corps : celui du haut, à vitres ou à grillage, celui du bas, à vantaux pleins. Elle a suivi l'évolution des styles : Louis XIV, Empire, Louis-Philippe, et elle tint une grande place dans le mobilier anglais. La bibliothèque tournante, montée sur pivot, fut à la mode au commencement du XXe s. On l'a remplacée depuis par des rayonnages, ou par des meubles composés d'éléments préfabriqués qui s'ajoutent les uns aux autres, au fur et à mesure qu'augmente le nombre des livres.

● *Classement des livres.* Les deux principes qui dominent aujourd'hui dans la construction des bibliothèques sont, d'une part, l'économie de place : ranger le plus de livres possible dans un espace déterminé, de façon qu'ils soient à portée de la main et en lumière, pour que les titres en puissent être facilement lus ; d'autre part, le soin d'éviter les risques d'incendie : isolement des bâtiments, charpentes en fer, chauffage par l'eau chaude, etc.

Pour le classement des livres sur les rayons, il faut d'abord tenir compte de la hauteur des volumes : classer ensemble grands et petits formats a le double inconvénient de perdre de la place et d'exposer les livres aux effets funestes de la poussière ; le mieux serait de ne mettre sur chaque rayon que des livres de même hauteur. Pratiquement, on distingue trois (parfois quatre) formats de rayons : in-fol., in-4° et in-8° (parfois in-12 ou in-16) ; les très grands formats (atlas, in-fol. maximaux) et les nains (livres minuscules : in-32, in-48, etc.) sont classés séparément. Outre cette répartition par formats, trois classements sont possibles : *méthodique,* tous les ouvrages traitant d'une même matière étant mis les uns à côté des autres ; *alphabétique,* groupant les livres d'après les noms des auteurs et les titres des ouvrages (ces deux classements entraînent l'inconvénient de remaniements perpétuels et toujours dangereux) ; *chronologique,* le plus simple et le plus pratique, qui range les volumes par ordre d'arrivée, sauf à joindre ensemble les différents tomes d'un ouvrage ou d'un périodique. Le premier classement est commode pour qui peut avoir accès directement aux rayons ; on pallie ses inconvénients si l'on tient à jour de bons catalogues : méthodique, alphabétique d'auteurs et alphabétique de matières. Naturellement, pour de vieilles bibliothèques, classées depuis longtemps, s'impose le principe du respect des anciens fonds.

● *Bibliothèques françaises.* Les bibliothèques d'Etat — Réunion des bibliothèques nationales, bibliothèques nationales d'Alger et de Strasbourg, bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales classées, bibliothèques centrales de prêt — dépendent toutes de la Direction des bibliothèques de France, service du ministère de l'Education nationale. Les autres bibliothèques de caractère semi-officiel ou privé figurent, avec les premières, au *Répertoire des bibliothèques de France,* édité par l'U. N. E. S. C. O. et la Direction des bibliothèques de France en 1950 (t. I, Bibliothèques de Paris ; t. II, Bibliothèques de départements). Ce répertoire, complété par le *Répertoire des centres de documentation,* donne la liste des bibliothèques existant en France, et porte à la connaissance de son lecteur tout ce qu'il peut et doit savoir sur chaque bibliothèque répertoriée : adresse ; collections ; conditions d'admission, d'ouverture, de lecture, de prêt ; statistique de fonds ; entrées ; administration et personnel scientifique ; matériel de reproduction photographique et appareils de lecture de microfilms ; expositions et conférences ; historique et bibliographie.

La plus importante des bibliothèques françaises est la Bibliothèque nationale, de Paris. (V. art. suiv.) Il faut en outre signaler, à Paris même, l'Arsenal, la Mazarine, l'Institut, et les grandes bibliothèques universitaires de la Sorbonne, Sainte-Geneviève et des différentes facultés (il existe une Administration générale des bibliothèques universitaires de Paris). Les plus grandes parmi les bibliothèques municipales sont celles de Lyon et de Marseille. Strasbourg, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse sont à citer parmi les bibliothèques universitaires. Dans presque tous les départements français, il existe une bibliothèque centrale de prêt, qui permet, grâce à un bibliobus et à des dépôts dans les communes, la lecture dans les villes et les campagnes du département.

Toute bibliothèque peut accroître ses fonds par le dépôt légal, les acquisitions, les dons et legs, les échanges. Mais le dépôt légal ne vaut que pour la Bibliothèque nationale et certaines grandes bibliothèques de province. Le Service des échanges internationaux du ministère de l'Education nationale, sis à la Bibliothèque nationale, permet aux diverses bibliothèques d'effectuer des échanges avec les bibliothèques étrangères. Le Service central des prêts du ministère de l'Education nationale, sis également à la Bibliothèque nationale, facilite le prêt des livres et manuscrits entre bibliothèques françaises et assure ce prêt entre bibliothèques françaises et étrangères sur la base des règlements du prêt international. Il existe un système intérieur de demandes de prêt entre bibliothèques universitaires. Le prêt des manuscrits à l'étranger passe obligatoirement par le Service central et s'effectue par l'intermédiaire des ambassades.

Le travail dans les bibliothèques est facilité par la publication et la mise en train de catalogues collectifs. On s'efforce également d'uniformiser les règles de catalogage sur le plan international.

En dehors des bibliothèques dépendant de la Direction, il existe de grandes bibliothèques de caractère officiel (ministères, assemblées parlementaires, etc.), semi-officiel ou privé, telles les bibliothèques des chambres de commerce (Paris, Marseille en particulier), des banques, les bibliothèques annexées aux dépôts d'archives, les bibliothèques de sociétés savantes, d'établissements privés, les bibliothèques de lecture publique des grandes industries, etc. Les bibliothécaires de toutes ces bibliothèques se retrouvent groupés au sein de l'Association des bibliothécaires français, fondée en 1906.

● *Bibliothèques étrangères.* Chaque nation possède ses bibliothèques, dont l'organisation lui est propre. Dresser une liste des bibliothèques étrangères serait fastidieux. Il vaut mieux se reporter à des instruments de travail tels que *The World of Learning* ou l'*Index generalis,* où l'on trouvera la liste des bibliothèques de chaque pays, à côté de celle des archives et des musées. Il faut cependant citer les plus connues et les plus importantes : le *British Museum,* de Londres ; la *Bibliothèque du Congrès,* de Washington ; la *Bibliothèque nationale,* de Vienne ; la *Vaticane,* à Rome, etc. (→ Biblio.)

— Dr. adm. En contrepartie de son aide financière, l'Etat soumet les *bibliothèques municipales* à un contrôle variable selon la catégorie dans laquelle elles sont classées ; il leur est interdit de vendre aucun de leurs biens, et les plus importantes sont dirigées par des fonctionnaires de l'Etat.

Bibliothèque nationale. Un décret du 28 décembre 1926 créa l'établissement public connu sous le nom de *Réunion des bibliothèques nationales,* qui, actuellement, se compose de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque de l'Arsenal et des bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire national de musique. En fait, si la bibliothèque de l'Arsenal est un département à part de cette Réunion, les bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire national de musique sont rattachées au département de la musique de la Bibliothèque nationale. Il faut ajouter trois autres établissements dépendant de la Bibliothèque nationale : la bibliothèque du palais de Fontainebleau, la bibliothèque de la fondation Smith-Lesouëf à Nogent-sur-Marne, et le dépôt annexe de la Bibliothèque nationale à Versailles.

La Bibliothèque nationale doit sa première origine aux collections formées par les rois de France. Sans remonter à Charlemagne, ni même à Charles V, dont la « librairie », accrue et entretenue avec une sollicitude éclairée, fut dispersée après sa mort, nous en trouvons l'embryon dans la bibliothèque installée à Blois, puis à Fontainebleau, par François Ier, transportée à Paris sous Charles IX, et qui prit, grâce à Louis XIV et à Colbert, des proportions prodigieuses. C'est du XVIIe s. que date la séparation nette entre les manuscrits et les imprimés.

La Bibliothèque occupa divers locaux avant d'être installée dans sa demeure actuelle. Sous Charles V, elle était dans la tour du Louvre ; sous François Ier, à Fontainebleau ; sous Louis XIII, rue de la Harpe ; sous Louis XIV, dans une maison de la rue Vivienne ; puis Colbert acheta l'hôtel de Nevers, qui devint libre à la suite de la faillite de Law. C'était une partie du palais Mazarin, auquel s'ajoutèrent plus tard l'hôtel de Chivry, puis l'hôtel de Tubœuf. De 1854 à 1875, sous la direction de l'architecte Labrouste, la plupart de ces constructions furent remaniées : le nom de Labrouste reste attaché à la grande salle de travail des imprimés, où triomphe le fer. Pascal succéda à Labrouste en 1875. Lorsque, en 1888, la porte donnant sur le square Louvois fut ouverte, la Bibliothèque nationale avait son aspect actuel. Le cabinet des Médailles fut installé dans les salles qui lui étaient destinées, au cours des années 1916-1917.

Mais la place fait défaut, certains départements ont besoin de locaux mieux aménagés. A la requête de l'administrateur général, Julien Cain, l'architecte Roux-Spitz conçoit des plans de grande envergure, qui, dès 1932, commencent d'être réalisés : la cour anglaise autour de la cour d'honneur et du jardin Vivienne est créée, afin de récupérer des sous-sols ; deux étages de magasins des imprimés sont aménagés sous le magasin central ; une salle de bibliographie et des catalogues est créée en bordure de la rue de Richelieu et

Bibliothèque nationale
bâtiment nord
de la cour d'honneur

Bibliothèque nationale
salle de travail des imprimés

Phot. J. de Beaupré, Larousse.

sous la salle de lecture des imprimés, les cabinets des Estampes et des Cartes et plans sont réaménagés, etc. Grandissant toujours, la Bibliothèque nationale occupe des immeubles rue Colbert, rue de Richelieu, rue Louvois.

La Bibliothèque nationale a pour autorité directrice, au ministère de l'Education nationale, le Service des bibliothèques de France. Elle est dirigée par un administrateur général, lui-même secondé par un secrétaire général, ayant rang de conservateur en chef. A l'Administration sont rattachés divers services annexes, tels qu'ateliers de reliure et de photographie. La Bibliothèque est divisée en huit départements : 1° *Entrées*, centralisation des sources d'accroissement (dépôt légal et autres); 2° *Imprimés*, conservation et communication de tous les ouvrages imprimés (isolés, suites, périodiques) publiés en France — sauf les tranches de collections communiquées aux périodiques — et d'imprimés étrangers; 3° *Périodiques*, communication des années en cours et précédentes des périodiques, annuaires, des collections de journaux parisiens et de province (ces derniers conservés à Versailles); 4° *Cartes et plans*, collections géographiques. Depuis 1941, la bibliothèque de la Société de géographie est installée dans les locaux du département; 5° *Estampes*, dessins, photographies, cartes postales illustrées, imagerie; 6° *Manuscrits*, manuscrits latins, grecs, français, orientaux...; 7° *Médailles*, monnaies et médailles de tous pays et de tous temps, camées et intailles, objets d'art, inscriptions, bijoux, céramiques, antiques, etc.; 8° *Musique*, partitions manuscrites et gravées; manuscrits, ouvrages imprimés de musicologie. A cette section, il faut ajouter les bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire national de musique. En outre, un Service central des prêts et un Service des échanges internationaux sont tous deux détachés du ministère de l'Education nationale.

La Bibliothèque s'accroît : 1° par le dépôt légal, dont l'origine est l'ordonnance de Montpellier de 1537, actuellement réglementé par l'acte provisoirement validé dit « loi du 21 juin 1943 » (il s'applique aux livres, périodiques, estampes, cartes, médailles, partitions musicales, disques et films); 2° par dons et legs; 3° par acquisitions; 4° par échanges.

Le nombre des volumes imprimés s'élève à plus de 6 millions; le département des périodiques est riche de 500 000 titres; les cartes s'élèvent au nombre de 400 000; les manuscrits sont au nombre d'environ 136 000; on compte à peu près 5 millions d'estampes et 400 000 monnaies ou médailles.

Les lecteurs ne sont admis dans les salles de travail que sur présentation d'une carte ou d'un laissez-passer délivré par le Bureau des cartes de lecteurs (la Bibliothèque fut ouverte au public deux fois par semaine à partir de 1735). Il n'est consenti aucun prêt de livre (à titre exceptionnel, des *doubles* peuvent être envoyés en communication dans d'autres bibliothèques).

La Bibliothèque nationale poursuit la réalisation d'un programme de publication de catalogues généraux et spéciaux des fonds de ses différents départements. La liste des catalogues imprimés a été publiée en 1943 : *les Catalogues imprimés de la Bibliothèque nationale : liste, description, contenu* (Paris, Bibliothèque nationale, 1943, 205 pages). Citons seulement le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (*Auteurs*), dont le premier volume a paru en 1897, et dont le dernier concerne une tranche de la lettre « T ». Chaque département spécialisé a ses propres catalogues imprimés ou manuscrits, qui sont des œuvres scientifiques de premier ordre.

Dans le domaine de la bibliographie courante, la Bibliothèque rédige la partie officielle de la *Bibliographie* de la France*. Les ouvrages entrés par achat, don ou échange ont donné lieu à la parution, depuis 1945, d'une *Liste mensuelle*, qui remplace elle-même la liste des dons français, publiée, jusqu'en 1944, dans la *Bibliographie de la France*, et les publications des ouvrages étrangers, *Bulletin mensuel des publications étrangères*, *Bulletin des acquisitions*.

La Bibliothèque nationale accueille chaque année l'Exposition des peintres graveurs français, le Salon national de la photographie. Elle organise elle-même des expositions temporaires, consacrées à la mémoire d'un écrivain, d'un artiste, ou bien à une période, à un genre. (→ Biblio.)

Bibliothèque ou **Myriobiblion**, de Photios. V. PHOTIOS.

Bibliothèque d'Apollodore. V. APOLLODORE *d'Athènes*.

Bibliothèque bleue, collection de livres populaires à couverture bleue, composée surtout d'adaptations de romans de chevalerie du Moyen Age. Fondée au XVIIe s. par Oudot à Troyes, la collection s'est continuée à Paris au XVIIIe s., et on l'a réimprimée jusqu'au milieu du XIXe s.

Bibliothèque rose, collection d'ouvrages pour la jeunesse, fondée en 1857 par la librairie Hachette. C'est dans cette collection que furent éditées les œuvres de la comtesse de Ségur. Au XXe s., elle a été complétée par une vaste *Bibliothèque verte*, destinée aux adolescents.

BIBLIQUE adj. Qui appartient, qui est propre à la Bible : *Les textes bibliques. Sujets bibliques.* ‖ Qui est du genre de la Bible, qui est imité de la Bible : *Une simplicité biblique. Le style biblique.* ‖ Qui concerne la Bible : *Etudes bibliques. Société biblique.* — ENCYCL. Littér. *Genres littéraires bibliques.* Ecrivant à des époques différentes, doués de personnalités fort variées, les auteurs bibliques délivrent leur message sous des formes diverses. Dans l'Ancien Testament, le genre le plus répandu est le genre historique, aux nuances infinies, allant de l'utilisation d'archives (Rois) jusqu'à la biographie édifiante (Esther, Judith), en passant par la geste patriarcale (Genèse). C'est dire que les auteurs bibliques ne conçoivent pas l'histoire à notre façon. La poésie — lyrique ou didactique — est au contraire très proche de la nôtre; mais elle aime l'antithèse et le parallélisme. Un genre particulier à la Bible est le prophétisme : dans un oracle, l'inspiré porte un jugement sur une situation actuelle et demande à ses contemporains une conversion morale vers Dieu, sous peine d'un châtiment plus ou moins lointain et plus ou moins précis. L'apocalypse est un genre très voisin du précédent; elle comprend des visions extraordinaires concernant la fin des temps, et les clichés traditionnels qui les accompagnent. Le Nouveau Testament offre un genre historique (Evangiles et Actes), un genre épistolaire (Epîtres) et un genre apocalyptique (Apocalypse)

BIBLIS (sainte), martyre à Lyon, sous Marc Aurèle, en 177. Elle eut un moment de faiblesse à la première torture, puis confessa courageusement sa foi. Mise à mort avec saint Pothin et ses compagnons. — Fête le 2 juin.

BIBLISTE n. Personne qui étudie la Bible.

BIBLORHAPTE n. m. (gr. *biblos*, écorce de papyrus, et *rhaptein*, coudre). Reliure mobile, permettant de ranger des documents sans les perforer.

BIBORATE n. m. Sel de l'acide B_2O_3, 2 H_2O ou $H_4B_2O_5$: *Biborate de cuivre* $Cu_2B_2O_5$.

BIBRACTE, v. de Gaule, capitale et oppidum des Eduens. Construite sur l'admirable observatoire naturel du mont Beuvray, bien fortifiée, pratiquement imprenable, Bibracte fut le centre militaire et économique de leur domination. Sur l'ordre des Romains, elle fut abandonnée (fin du Ier s. av. J.-C.) pour une nouvelle ville construite dans la plaine : *Augustodunum* (auj. *Autun*). Le site a été exploré par Bulliot, qui y retrouva bon nombre d'habitations et d'ateliers d'artisans de l'époque gauloise. Les objets recueillis sont à Autun (musée Rolin).

BIBULUS. V. CALPURNIUS BIBULUS.

BIBUS [bys] n. m. (étymol. douteuse; peut-être abrév., avec altération, de *bibelot*). Objet sans valeur; babiole. (Vieilli.)

BICÂBLE n. m. Min. V. MULTICÂBLE.

BICALCIQUE adj. Se dit de l'orthophosphate de formule $CaHPO_4$, dérivant de l'acide phosphorique par substitution du calcium à deux atomes d'hydrogène. (Syn. DICALCIQUE.)

BICALCITE n. f. Bioxyde de calcium CaO_2.

BICAMÉRAL, E, AUX adj. (du lat. *bis*, deux fois, et *camera*, chambre). Instit. polit. Qui est fondé sur l'existence de deux assemblées : *Le principe bicaméral.*

BICAMÉRALISME n. m. Instit. polit. Doctrine qui soutient le bicamérisme.

BICAMÉRISME n. m. Instit. polit. Système politique reposant sur la coexistence de deux assemblées législatives.

— ENCYCL. Les théoriciens du droit constitutionnel sont traditionnellement divisés en partisans du monocamérisme* et en partisans du *bicamérisme*.

Le bicamérisme s'impose dans les Etats fédéraux; l'une des assemblées assure la représentation des citoyens pris individuellement (généralement en fonction de leur nombre), l'autre celle des divers Etats membres (sur un pied d'égalité, que les décisions y soient prises à la majorité, ou que les représentants de chaque Etat y disposent d'un droit de veto).

Dans les Etats unitaires, l'origine du bicamérisme repose, historiquement, sur la volonté de l'aristocratie de s'assurer, par une représentation séparée, dans une chambre haute, les moyens de limiter la démocratisation. Plus tard, l'existence de la chambre haute, élue au suffrage restreint ou à un mode de suffrage à plusieurs degrés, a été défendue — pour les mêmes motifs — par les éléments conservateurs. Actuellement, dans beaucoup de pays pratiquant le bicamérisme, l'assemblée élue au suffrage universel a la possibilité de faire triompher son point de vue; l'existence d'une seconde assemblée délibérante, élue différemment de la première, se justifie par le désir soit d'amortir des sautes d'humeur trop brutales du corps électoral, soit d'assurer la représentation nationale sous plusieurs aspects (politique-économique, individuel-familial, individuel-collectif), soit d'essayer de mieux faire respecter la séparation des pouvoirs, le gouvernement d'assemblée paraissant plus difficile à établir dans un système bicaméraliste.

BICANE n. m. Cépage blanc, cultivé dans l'Indre-et-Loire et le Vaucluse, et qui donne de très gros fruits, mais est sujet à la coulure. (On l'appelle aussi RAISIN DE NOTRE-DAME et, abusiv., PANSE JAUNE.)

BICAPSULAIRE adj. Se dit des fruits composés de deux carpelles analogues à des capsules, comme ceux de la pervenche, du laurier-rose, etc.

BICARBONATE n. m. Sel, et en particulier sel de sodium $NaHCO_3$, qui contient encore un atome d'hydrogène acide, et qu'on nomme aussi CARBONATE ACIDE : *Le bicarbonate de sodium facilite la digestion.*

BICARBONATÉ, E adj. Qui contient un bicarbonate : *Eau bicarbonatée.*

BICARBONÉ, E adj. Qui contient deux atomes de carbone. ‖ *Hydrogène bicarboné*, ancien nom de l'éthylène.

BICARELLE n. f. Nom berrichon du bâtonnet, jeu d'enfants.

BICAROTIDIEN, ENNE adj. Qui appartient aux deux carotides.

BICARRÉ, E adj. *Equation bicarrée*, équation du quatrième degré, ne renfermant que des puissances paires de l'inconnue. (Sa forme générale est $ax^4 + bx^2 + c = 0$.) ‖ *Trinôme bicarré*, trinôme du quatrième degré, ne renfermant que des puissances paires de l'inconnue. (Sa forme générale est $ax^4 + bx^2 + c$.) — ENCYCL. *Equation bicarrée*. Elle se résout facilement : en posant $x^2 = y$, on est ramené à résoudre le système $\begin{cases} ay^2 + by + c = 0, \\ x^2 = y. \end{cases}$

L'équation bicarrée aura donc ses quatre racines réelles si l'équation transformée en y a ses deux racines réelles et positives.

BICAZ, petite riv. de Roumanie, dans les Carpates moldaves, affl. de la Bistrița. C'est sur la Bistrița, au confluent de la Bicaz, qu'a été construite l'hydrocentrale Lénine, dite « de Stejar » ou *de Bicaz*.

BICENTENAIRE n. m. Anniversaire d'un événement mémorable qui a eu lieu deux cents ans auparavant.

BICÉPHALE adj. et n. m. Qui a deux têtes, en parlant d'un animal ou d'une figure d'animal : *Casques, cimiers, fleurons, bannières triomphales,* | *Les lions couronnés, les vautours bicéphales* (Hugo). ‖ — *Fig. Ministère bicéphale*, ministère qui a deux chefs.

BICEPS n. m. (lat. *biceps*, à deux têtes). Anat. Nom donné à deux muscles de l'organisme, dont une des extrémités se fixe par deux tendons, ou chefs.
— Loc. fam. *Avoir du biceps*, avoir une grande force musculaire.
— Encycl. Le *biceps brachial* forme la partie la plus importante de la loge antérieure du bras. Il s'insère en haut par deux parties distinctes : la courte portion sur l'apophyse coracoïde, la longue portion sur l'omoplate, au-dessus de la cavité glénoïde. Le muscle se termine par un tendon puissant sur la tubérosité bicipitale du radius, au-dessous du pli du coude. Le biceps brachial fléchit l'avant-bras sur le bras.
Le *biceps crural* appartient au puissant groupe musculaire de la face postérieure de la cuisse. Il s'insère en haut par deux tendons : une longue portion sur la tubérosité ischiatique, une courte portion sur la ligne âpre du fémur. Le muscle se termine sur la tête du péroné et sur la tubérosité externe du tibia. Il fléchit la jambe sur la cuisse.

BICESSIS [sis] n. m. (mot lat.). Monnaie romaine qui valait 2 decussis, ou 20 as.

BICÊTRE, section de la comm. du Kremlin-Bicêtre (Seine, arrond. de Sceaux). Important hospice pour les vieillards. Les bâtiments gardent des parties des XVIIe et XVIIIe s., et le fameux puits par Boffrand. Bicêtre tire son nom d'un château construit en 1285 par Jean de Pontoise, évêque de *Winchester*, terminologie déformée en *Wincestre*, puis *Bicêtre*. A la fin du XIVe s., le duc Jean de Berry en fit une résidence somptueuse, qui fut pillée en 1411, et rasée en 1632 par Louis XIII. Le roi édifia sur son emplacement (1634) un asile pour blessés militaires, qui fut transformé, après la construction des Invalides, en une prison pour vagabonds, déments et forçats en instance de transfert aux bagnes de Brest et de Toulon. Construit sur un terrain ayant une superficie de 21 ha, Bicêtre a, aujourd'hui, deux affectations distinctes : un hospice où sont reçus vieillards et indigents des deux sexes à titre gratuit, à la charge de la Ville de Paris, et un hôpital comportant trois services de médecine, un service de chirurgie et deux services de pédiatrie.
— *Pop. Echappé de Bicêtre*, personne extravagante.

BICHAT (Marie François *Xavier*), anatomiste français (Thoirette, Jura, 1771 - Paris 1802). Il fit ses études au collège de Nantua, puis chez les jésuites de Lyon, et commença, en 1791, sa médecine dans cette dernière ville. Il se rendit à Paris, où, distingué bientôt par Desault, il devint le collaborateur et l'ami de l'illustre chirurgien. Desault étant mort subitement, le jeune Bichat prit à sa charge la veuve et le fils de son maître, dont il publia, de 1797 à 1799, les œuvres chirurgicales. Entre-temps, il avait fondé, avec Corvisart, la Société médicale d'émulation, et ouvert, en 1797, un cours d'anatomie, avec dissections et démonstrations physiologiques. Une grave hémoptysie le força d'interrompre ce cours. Son *Traité des membranes*, paru en 1800, lui tint lieu de thèse. Nommé, la même année, médecin de l'Hôtel-Dieu, il fut emporté, deux ans plus tard, par une fièvre typhoïde ; il n'avait pas trente et un ans.
Bichat fut le fondateur de l'*anatomie générale*, laquelle ne considère pas les organes en particulier, mais les éléments qui entrent dans leur structure, les tissus, ceux-ci pouvant participer à la constitution d'organes très divers. Il contribua au développement de l'*embryologie*, et particulièrement de l'*organogénie*.
Il était aussi physiologiste. Sa doctrine des *propriétés vitales* est contenue tout entière dans sa célèbre définition : « La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort » ; en d'autres termes, elle est l'ensemble des propriétés vitales qui résistent aux processus physico-chimiques.
Auteur de : *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* (1800), *Anatomie* générale* (1801). [→ Biblio.]

Bichat (hôpital) [du nom du célèbre anatomiste], hôpital situé 111, boulevard Ney, à Paris, fondé en 1882 par les soins et avec les fonds du Conseil municipal.

BICHAT (Ernest), physicien français (Lunéville 1845 - Nancy 1905). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur à l'université de Nancy (1877), il fonda dans cette ville l'Institut chimique et l'Institut électrotechnique. Auteur de recherches sur l'électrostatique, le pouvoir rotatoire, la phosphorescence, il est, avec Blondlot, le créateur d'un électromètre cylindrique (1886).

BICHE n. f. (anc. fr. *bisse*, emprunté au lat. pop. **bistia*, issu du lat. class. *bestia*). Femelle du cerf : *Les biches ne produisent ordinairement qu'un faon* (Buffon). ‖ *Par extens.* Femelle de divers mammifères sauvages. ‖ Terme de cajolerie, qu'on adresse à une petite fille, à une jeune femme. ‖ Femme entretenue. (Terme fort usité pendant le second Empire.)
— Loc. div. *Ventre de biche*, couleur d'un blanc roussâtre, comme celle du ventre de la biche. ‖ *Ventre de biche !*, juron familier. (Vieilli.)
— Entom. Femelle du cerf-volant.
Biche au bois (la), conte de Mme d'Aulnoy (1697). L'imprudence d'une mère, la haine de la princesse Noire, la trahison de la suivante Longue-Epine font que la princesse Désirée est métamorphosée en biche et manque d'être tuée par le prince Guerrier ; mais, grâce à la fée Tulipe, elle reprend sa forme, et le prince l'épouse.

Biches (les), ballet en un acte de Francis Poulenc, chorégraphie de Bronislava Nijinskaïa, décors et costumes de Marie Laurencin. Première mondiale au théâtre de Monte-Carlo, en 1924, par la compagnie des Ballets russes de Serge de Diaghilev.
L'auteur a conçu ce ballet comme un divertissement chorégraphique, auquel s'ajoutent des voix évoquant certains vieux refrains et chansons français. La chorégraphie, très académique, faisait cependant appel à des mouvements modernes très marqués.

BICHEL (Christian Emil), ingénieur allemand (Kiel 1857 - Hambourg 1914). En 1904, il introduisit en Allemagne la fabrication du trinitrotoluène, et imagina divers appareils pour l'étude des explosifs.

BICHER v. intr. *Pop.* Etre heureux : *J'ai ma permission ! je biche.*
◆ V. impers. Réussir, bien aller : *Ça biche ?*

BICHERÉE n. f. Métrol. V. bichet.

BICHERIE n. f. Le monde des femmes entretenues : *Et pas de souillons ; des filles de théâtre, la haute bicherie* (A. Daudet). [Vx.]

BICHET n. m. (bas lat. *becarius ;* du gr. *bikos*, amphore). Ancienne mesure de capacité pour le blé, variant de 20 à 40 litres. ‖ Mesure agraire équivalant à 42 ares. (Sa valeur variait beaucoup, suivant les contrées.) [On disait aussi bicherée.]

BICHETTE n. f. Jeune biche. ‖ *Fam.* Terme de cajolerie affectueuse.
— Métrol. Ancienne mesure de capacité pour le blé, qui valait la moitié du bichet, c'est-à-dire environ 10 litres. ‖ Mesure agraire employée dans le département de l'Ain, d'une valeur de 6 à 7 ares.
— Pêch. Espèce de haveneau pour la pêche de plage.

BICHIER DES AGES (sainte Jeanne-Elisabeth). V. Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages (*sainte*).

BICHLAMAR n. m. Langue commerciale composée d'un mélange de mots anglais et malais, parlée dans les îles des mers du Sud. (On dit aussi bêche-de-mer.)

BICHLORURE [klɔ] n. m. Nom donné aux chlorures dont la formule contient deux atomes de chlore.

BICHO n. m. (mot esp. signif. *ver*). Grande holothurie comestible, telle que le trépang, que les anciens navigateurs appelaient *bicho de mar* ou *biche-de-mer*, d'où l'on a fait, en français, *bêche-de-mer*.

BICHOF n. m. (allem. *Bischof*, évêque, à cause de la couleur de cette boisson, qui rappelle celle de la soutane des évêques catholiques). Boisson obtenue en faisant infuser ou macérer dans le vin, du citron ou de l'orange. (On écrit aussi bishof [forme anglaise] et bischof [forme allemande].)

BICHON n. m. Petit coussinet de velours ou de toile, utilisé pour essuyer et lustrer les chapeaux de soie, de velours ou de feutre. ‖ Terme d'affection donné à un enfant. ‖ Race de chiens d'agrément. (Il existe plusieurs variétés de bichons : *bichon à poil frisé, bichon bolonais, maltais, havanais*. Dans l'ensemble, ce sont des chiens de petite taille, à fourrure abondante, à tête ronde et à museau court. La plupart sont blancs.)

BICHONNER v. tr. Friser, comme le poil d'un bichon : *Bichonner une chevelure.* ‖ *Par extens.* Parer avec une recherche coquette, pomponner : *Bichonner un enfant.* ‖ Donner des soins caressants.
— Mod. Lustrer un chapeau de feutre ou de velours avec un bichon.
— ***Se bichonner*** v. pr. S'arranger, se parer avec un soin minutieux.

BICHOT n. m. (du gr. *bikos*, amphore). Ancien poids valant environ 168 kg, que l'on employait dans diverses provinces de France.

BICHOTER v. tr. *Pop.* Embrasser.

BICHROMATE [krɔ] n. m. Sel, et en particulier sel de potassium $K_2Cr_2O_7$, qui dérive d'un acide chromique. (V. chrome.)
— Encycl. Photogr. Les *bichromates alcalins* (d'ammonium ou de potassium) ont la propriété d'insolubiliser les colloïdes (gélatine, gomme arabique, colle de poisson, etc.) sous l'influence de la lumière.

BICHROMATER [krɔ] v. tr. Photogr. Imprégner de bichromate de potassium : *La gélatine bichromatée devient insoluble après exposition à la lumière.*

BICHROMIE [krɔ] n. f. (de *bi*, et de *khrôma*, couleur). Arts graph. Impression en deux couleurs, en principe complémentaires, avec deux clichés obtenus par sélection d'un original en couleurs ou par interprétation d'un original en noir et blanc.

BICIPITAL, E, AUX adj. Anat. Relatif au muscle biceps : *Les tendons bicipitaux.* ‖ *Gouttière* ou *coulisse bicipitale*, cavité allongée de l'humérus, qui reçoit le tendon du biceps. ‖ *Apophyse bicipitale*, apophyse qui, placée près du col du radius, sert d'attache au tendon inférieur du biceps.

BICIRCULAIRE adj. Math. Se dit des quartiques qui passent par les ombilics. (Les quartiques bicirculaires prennent le nom de *cartésiennes* si, en ces ombilics, elles présentent des points de rebroussement.)

BICKERSTAFF (Isaac), pseudonyme littéraire qu'ont utilisé J. Swift et R. Steele.

BICKERSTAFFE (Isaac), auteur dramatique irlandais (v. 1735 - v. 1812). D'abord page de lord Chesterfield, alors gouverneur de l'Irlande, puis officier des troupes de marine. Il écrivit, entre 1756 et 1771, un grand nombre de pièces populaires, comme *l'Amour au village* (1762) et *la Petite Meunière*. Une affaire scandaleuse détermina sa fuite sur le continent (1772), où il finit dans la misère.

BICKFORD (William), ingénieur anglais (Bickington, Devonshire, 1774 - Camborne, Cornouailles, 1834). En 1831, il inventa la mèche de sûreté pour mineurs.

BICKFORD n. m. V. cordeau (*cordeau Bickford*).

BICLAVÉ, E adj. (lat. *bis*, deux fois, et *clavus*, clou). Qui offre deux saillies en forme de clous.

BICO ou **BICOT** n. m. Abréviation populaire et péjorative de *Arbico*, Arabe.

BICŒCIDEA n. m. pl. Ordre de protozoaires flagellés, logés dans une coque plus ou moins épaisse, hyaline ou brunâtre, et pourvus de deux flagelles, dont l'un, le postérieur, fixe l'animalcule au fond de la coque. (Ce sont des animaux marins et d'eau douce.)

BICOLORE adj. Qui a deux couleurs : *Une porte aux vitres bicolores* (Mauriac).
◆ N. m. Papet. Carton dont les surfaces ont des compositions fibreuses, et parfois des teintes différentes.

BICOL(S) ou **VICOL(S),** peuple protomalais du S. de l'île de Luçon (Philippines) et du N. de Mascate.

BICONCAVE adj. Qui offre deux faces concaves opposées : *Une lentille de verre biconcave est divergente.*

BICONGE n. m. (lat. *bicongium*). Ancienne mesure romaine de capacité, qui contenait deux conges, soit 6,56 litres.

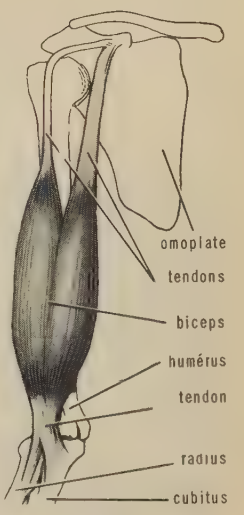

biceps

Xavier BICHAT

biche

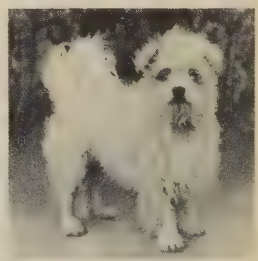
bichon

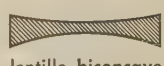
lentille **biconcave**

Phot. Bulloz, Rödle, Stella-presse.

course de bicycles en Angleterre
cabinet des Estampes

lentille biconvexe

bicorne de polytechnicien

bicoquet

BICONIQUE adj. En forme de deux cônes opposés par la base ou par le sommet.

BICONJUGUÉ, E adj. Bot. Qui se divise deux fois de suite en deux segments. (Se dit des feuilles composées, dont les pétioles secondaires portent chacun une paire de folioles, comme dans certains mimosas.) [On dit aussi BIGÉMINÉ, E.]

BICONVEXE adj. Qui offre deux faces convexes opposées.

BICOQ ou **BICOCQ** n. m. (de *biquot*, petite chèvre). Technol. Jambe de force qui, appliquée à une chèvre, lui permet de se tenir debout quand on ne peut installer les haubans qui doivent la maintenir en place. (On dit aussi PIED-DE-CHÈVRE.)

BICOQUE n. f. (ital. *bicocca*, châtelet). Maison de médiocre ou piètre apparence : *Une étroite bicoque à deux étages, à deux fenêtres, coincée entre deux façades cossues* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Place fortifiée, ville peu importante.

BICOQUE (LA), en ital. **Bicocca**, écart de la commune italienne de Niguarda (auj. banlieue de Milan). Bataille où les Français de Lautrec furent défaits par les Impériaux du prince Prosper Colonna (1522), ce qui entraîna la perte du duché de Milan.

BICOQUET n. m. Casque dans lequel la calotte s'effile en une crête aiguë et tranchante (XVe s.) : *Salade à bicoquet*.

BICORNE adj. (lat. *bicornis*). Qui a deux cornes.
— Anat. *Utérus bicorne*, utérus dont la moitié supérieure est double.
◆ N. m. Chapeau bicorne : *Le citoyen Blaise, en bicorne noir, gilet écarlate* (A. France.)

BICORNU, E adj. Garni de deux cornes ou pointes.

BICORP, site d'Espagne, près de Cueva de la Araña (prov. de Valence). Abri préhistorique de l'époque paléolithique, du groupe appelé *levantin*, couvert de peintures rupestres très schématiques, représentant des scènes de chasse où l'on peut voir des hommes et des animaux.

BICOT n. m. *Pop.* et *péjor.* V. BICO.

BICOT n. m. *Pop.* Petit de la chèvre.

BICUSPIDÉ, E adj. Hist. nat. Qui se termine par deux pointes : *Pétale bicuspidé*.

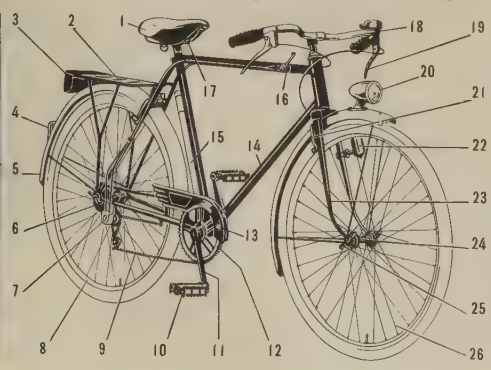

BICYCLE n. m. (de *bi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Vélocipède à deux roues de diamètres différents l'un de l'autre, dont la roue avant, la plus grande, est, à la fois, directrice et motrice, et la roue arrière simplement porteuse. (On disait aussi BI, GRAND BI ou encore ARAIGNÉE.)
— ENCYCL. Succédant à la draisienne, le *bicycle* ne put être réalisé que lorsque Ernest Michaux, en collaboration avec son frère Pierre, eut inventé la pédale en 1865. D'abord en bois, puis en fer (1869), il fut muni, en 1875, de bandage creux. Le montage direct du pédalier sur l'axe de la roue avant obligea à donner à cette roue un très grand diamètre (jusqu'à 1,50 m). Une roue normale ne permettait qu'un déplacement de 2 m par tour de pédalier, ce qui était insuffisant pour assurer normalement le mouvement de l'ensemble. Cette disposition faisait du bicycle un engin dangereux : lorsque le pilote, qui maintenait à grand-peine son guidon, agissait sur les pédales, la grande roue avait tendance à se déplacer alternativement à droite et à gauche. Pour s'arrêter, l'absence de tout système de freinage obligeait à sauter à terre. Enfin, la garde de la selle par rapport au sol (de l'ordre de 2 m) rendait acrobatique la position en marche, et l'enfourchement pénible, malgré de petits marchepieds prévus sur le tube central du cadre d'assemblage.

BICYCLETTE n. f. Vélocipède à deux roues, dont la roue arrière est motrice. ‖ *Bicyclette à moteur*, bicyclette pourvue d'un moteur auxiliaire à explosion, dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³. (On la désigne officiellement par le terme de CYCLOMOTEUR.) V. CIRCULATION, VÉHICULE.
— ENCYCL. On a pensé faire remonter les origines de la *bicyclette* à la draisienne, qui connut une grande vogue sous le Directoire. Mais le mode de propulsion de ce véhicule était différent : on se contentait de faire avancer l'ensemble en prenant appui sur le sol, alternativement, avec chacun des deux pieds.
En réalité, l'apparition de la pédale devait donner naissance au bicycle* d'abord, à la bicyclette ensuite, le passage de l'un à l'autre de ces deux modèles se faisant graduellement, au fur et à mesure des perfectionnements. En 1879, l'Anglais Lawson imagina la transmission par chaîne du mouvement du pédalier à l'axe de la roue arrière : le véhicule comportait encore une roue de grand diamètre à l'avant, mais celle-ci n'assurait plus que la fonction de direction. D'autre part, il introduisit le cadre, qui relie les deux roues et qui supporte la selle, le pédalier, le guidon, ainsi que la fourche avant. En 1885, la « Rover » de J. K. Starley préfigurait la bicyclette actuelle avec des roues de même diamètre, un cadre à tubes et une direction directe. Plus tard, après l'adoption de la roue libre, qui permettait d'immobiliser le pédalier pendant que la bicyclette continuait son trajet, sur sa lancée ou dans une pente, il fallut se préoccuper des freins, qui, jusqu'alors, avaient été à peu près inexistants.
Cette absence de freins, aux débuts de la bicyclette, avait bien failli causer la faillite de la chaîne de transmission. On ne disposait, pour l'arrêt, que du blocage des pédales. Soumises à ce régime, les chaînes cassaient. En 1898, apparut la bicyclette *acatène*, dans laquelle la transmission était assurée par un arbre rigide, solidaire, par chacune de ses extrémités munies d'un couple de pignons coniques, du pédalier et du moyeu arrière. Lourd, d'un rendement médiocre et d'un fonctionnement incertain, notamment en raison de la taille droite des dents des pignons qui engrenaient par saccades, ce système fut rapidement abandonné.
La bicyclette est composée d'un *cadre* rigide en tubes d'acier ou en tubes d'alliages légers à haute résistance, qui supporte tous les organes de la machine. Le cadre comporte, à l'avant, une fourche solidaire du *tube de direction* (actionné par le guidon), qui soutient l'axe de la roue avant ; à l'arrière, une fourche horizontale dont les extrémités enserrent l'axe de la roue arrière ; à la partie inférieure, le *pédalier* et, à l'angle opposé, une *potence* sur laquelle est montée la selle suspendue.
Le pédalier est l'organe principal de la transmission du mouvement au moyeu arrière. En appuyant alternativement sur chacune des *pédales*, on provoque la rotation d'une couronne dentée. Celle-ci engrène sur une chaîne, qui entraîne, par un pignon, la roue arrière, alors que la roue avant est directrice. Le rapport entre le nombre de dents du pédalier et celui du pignon d'axe définit le *développement* de la machine, ou démultiplication. L effort exercé sur les pédales étant limité en valeur absolue, il est nécessaire de pouvoir disposer de plusieurs démultiplications pour vaincre les résistances variées dues au profil de la route. Pour cette raison, la *transmission* comporte un *changement de vitesses*, dont le type le plus usuel est le *dérailleur*. Le fonctionnement de celui-ci n'est possible qu'avec la présence d'une *roue libre* qui désolidarise le mouvement de l'axe de roue arrière de celui de l'ensemble de la transmission. Les *roues*, constituées d'une *jante*, fréquemment en alliage léger, et de rayons métalliques assurant la liaison avec le *moyeu*, sont chaussées soit de pneumatiques, soit de boyaux collés. (→ Biblio.)
— Dr. admin. Tout cycle doit porter une plaque métallique avec les nom et domicile du propriétaire. Les règlements de police imposent aux cyclistes diverses obligations : appareil sonore pouvant s'entendre à 50 m, lanterne allumée dès la chute du jour, adoption de la droite au croisement des voitures et de la gauche pour les dépasser, droit aux trottoirs et contre-allées sur les routes pavées, feu rouge et cataphote à l'arrière, etc.

1. Selle; 2. Porte-bagages; 3. Sacoche; 4. Feu arrière; 5. Garde-boue; 6. Pignon arrière; 7. Dérailleur; 8. Jante; 9. Chaîne; 10. Pédale; 11. Manivelle; 12. Plateau de pédalier; 13. Carter; 14. Cadre; 15. Pompe; 16. Manette du dérailleur; 17. Potence; 18. Guidon; 19. Poignée de frein; 20. Phare; 21. Frein; 22. Génératrice; 23. Fourche; 24. Moyeu; 25. Écrou papillon; 26. Rayon.

BICYCLIQUE adj. Chim. Se dit d'un composé organique dont la formule renferme deux chaînes fermées.

BICYCLISTE n. Celui, celle qui va à bicyclette. (Vieilli. On dit actuellement CYCLISTE.)

BIDA, v. de la Nigeria (Région-Septentrionale), à l'E. du cours inférieur de la Kaduna ; 25 200 hab. Anc. capit. d'un Etat de l'Empire haoussa.

BIDA (Alexandre), peintre français (Toulouse 1823 - près de Guebwiller 1895). Il peignit des scènes orientales, mais est surtout connu comme illustrateur des *Evangiles* (1873) et des *Œuvres d'Alfred de Musset* (1865-1866).

BIDACHE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), dans le Pays basque, près de la Bidouze ; 1 139 hab. (399 aggl.). Eglise du XVIe s. Ruines du château des ducs de Gramont (XVe-XVIe s.). Anc. capitale d'une principauté de la basse Navarre, propriété de la maison de Gramont, et dont l'indépendance et les droits régaliens étaient reconnus par les rois de France. (→ Biblio.)

BIDARD n. m. (de *Bidard*, nom du gagnant du gros lot de la loterie de l'Exposition de 1878, et sur qui on fit une chanson). *Pop.* Homme chanceux, à qui tout réussit. (Vx.)

BIDARRAY, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), dans le Pays basque, sur la Nive ; 751 hab. (106 aggl.). Villégiature. Eglise romane remaniée. Pont du XIVe s.

BIDART, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), sur la côte basque, entre Saint-Jean-de-Luz et Biarritz ; 2 362 hab. (1 956 aggl.). Station balnéaire. Conserves.

BIDASSOA (la), fl. côtier des Pyrénées atlantiques ; 65 km. Né en Espagne, il sert de frontière avec la France pendant les dix derniers kilomètres de son cours. A partir de Béhobie commence un large estuaire envasé, au début duquel se trouve l'île des Faisans, où fut signé le traité des Pyrénées (1659).

BIDAU n. m. Du XIIe au XVIe s., homme de pied armé de lance, de dard ou de poignard, et recruté parmi les vagabonds ou les déserteurs d'autres bandes : *Les bidaux constituaient au XIVe s. le rebut de l'infanterie féodale*. (Ce terme fut employé plus tard de façon péjorative pour désigner les traînards,

Phot. B. N., Larousse.

les poltrons, etc.) || Dans le Midi, soldat des anciennes milices urbaines. (Syn. PETAU.)

BIDAULD (Jean *Joseph* Xavier), peintre français (Carpentras 1758 - Montmorency 1846). Il maintint la tradition académique dans le paysage (Louvre, musée de Versailles). [Acad. des bx-arts, 1823.]

BIDAULT (Georges), homme politique français (Moulins 1899). Agrégé d'histoire, militant puis vice-président de l'A. C. F. J., éditorialiste du journal *l'Aube*, prisonnier en 1940, relâché en 1941, nommé professeur à Lyon, il devient membre du mouvement de résistance « Combat ». Chargé par Jean Moulin de publier le *Bulletin de la France combattante*, véritable agence de presse pour les journaux clandestins, il est élu en juin 1943, à la mort de Jean Moulin, président du C. N. R. et, lors de la libération de Paris, il accueille le général de Gaulle dans la capitale. L'un des fondateurs du Mouvement républicain populaire (M. R. P.), député de la Loire, président du Gouvernement provisoire (juin-nov. 1946), président du Conseil (oct. 1949-juin 1950), il est plusieurs fois ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements qui se succèdent de septembre 1944 à juin 1954. Un des négociateurs du pacte franco-soviétique (1945), il mène, à partir de 1947, une politique extérieure fondée sur le pacte de l'Atlantique et l'organisation économique et militaire d'une union européenne des démocraties occidentales. L'un des partisans de l'appel au général de Gaulle en mai 1958, il s'est fait le promoteur d'un regroupement politique au-dessus des partis, auquel il a donné le nom de Démocratie chrétienne (juin 1958). Il est l'un des fondateurs et le président du Rassemblement pour l'Algérie française (R. A. F.) [oct. 1959].

BIDE n. m. (abrégé de *bidon*). *Pop.* Ventre. — Arg. du théâtre. *Faire un bide*, faire un four, échouer.

BIDEFORD, v. de Grande-Bretagne (Devonshire), sur l'estuaire de la Torridge; 10 100 hab. Port autref. important, base de départ des expéditions de Grenville, Drake et Raleigh.

BIDENS n. m. (mot lat.) Plante à fleurs jaunes poussant au bord des eaux dormantes, dont une espèce est nommée *chanvre d'eau*. (On en trouve de nombreuses espèces dans toutes les régions de la France. Famille des composées.)

BIDENT n. m. (de *bi* et *dent*). Houe, pioche, fourche à deux dents.

BIDENTAL n. m. Petit temple romain consacré, après la chute de la foudre, par le sacrifice d'une brebis de deux ans.

BIDENTÉ, E adj. Bot. Qui offre deux saillies assez courtes en forme de dents : *Pétale bidenté*.

BIDET n. m. (ital. *bidetto*). Petit cheval trapu et ramassé, apprécié comme cheval de selle ou de trait léger. || *Bidet de compagnie*, cheval qui, dans l'ancienne armée française, portait les tentes des soldats d'une compagnie d'infanterie. || *Bidet de poste*, cheval que montaient les estafettes, les courriers extraordinaires.

— Mobil. Appareil sanitaire, fixe ou mobile, dont la cuvette sert aux ablutions intimes.

— Technol. Outil ou ustensile dont la forme présente l'aspect d'un dos d'âne, ou permet à l'ouvrier de s'appuyer pour un travail déterminé. || Petit établi portatif.

— ENCYCL. Mobil. Ce petit meuble n'apparaît en France qu'aux environs de 1710. Il ne revêtit sa forme définitive et ne reçut son nom qu'à partir de 1750. On en fit en faïence, en étain, montés sur pieds de bois; les premiers étaient enrichis de garnitures, en maroquin le plus souvent, qui ont disparu. Dans la seconde moitié du XVIIIe s., on en eut à dossier, à seringue (appelés depuis *siphoïdes*); d'autres se dissimulaient dans le chiffonnier ou le secrétaire.

BIDEZ (Joseph), helléniste belge (Frameries 1867 - Oostakker 1945). Professeur à l'université de Gand, il a surtout étudié la littérature dans la période hellénistique et byzantine, et publié le *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs* (à partir de 1928).

BIDJÂR, v. de l'Iran (IVe prov.), dans le Kurdistân; 13 000 hab. Marché agricole.

BIDOCHE n. f. (de *bidet*). *Pop.* Mauvaise viande : *Comment appeliez-vous le gigot qui vous déplaisait à Chartres? — De la carne ou de la bidoche?* (Huysmans). || *Par extens.* Viande en général.

BIDON n. m. (scand. *bida*, vase). Broc de bois, contenant environ 5 litres. || Récipient de fer-blanc où l'on met le pétrole, l'huile, etc. || *Pop.* Ventre (On dit aussi BIDE.) || *Ce n'est pas du bidon*, c'est l'exacte vérité.

— Mil. Gourde individuelle des militaires pour le vin ou l'eau, en fer-blanc, en matière plastique ou en aluminium, recouverte de drap d'uniforme ou placée dans un étui calorifugé en laine : *Le bidon se porte en bandoulière ou au ceinturon.*

— Peint. Syn. de CAMION.

BIDON-V. V. MAURICE-CORTIER (*poste*).

BIDONNANT, E adj. *Pop.* Amusant.

BIDONNER (SE) v. pr. *Pop.* Rire sans se retenir (à ventre déboutonné),

BIDONNET n. m. Petit bidon de 1 ou 2 litres, pour huile d'automobile.

BIDONVILLE n. m. En Afrique du Nord, et, par extens., dans d'autres contrées, quartiers urbains ou suburbains, parfois importants, constitués de cabanes faites de matériaux de récupération les plus divers, en particulier de métaux provenant de vieux bidons. (Dans ces agglomérations s'entassent les populations rurales qui, chassées des campagnes par le chômage et la faim, ne trouvent pas de travail régulier dans les villes.)

BIDOU (Henry), écrivain et critique français (Givet 1873 - Vichy 1943). Successivement critique dramatique au *Journal des débats*, critique littéraire à la *Revue de Paris*, chroniqueur aux *Annales* et dans nombre d'autres quotidiens ou revues. On lui doit un roman, *Marie de Sainte-Heureuse* (1912), un livre sur *Chopin* (1925), l'histoire militaire de la Première Guerre mondiale au tome IX de l'*Histoire contemporaine de France* de Lavisse. Il enseigna à l'Institut catholique de Paris.

BIDOUZE, riv. des Pyrénées atlantiques, qui arrose la vallée d'Ostabat, passe à Saint-Palais et se jette dans l'Adour (r. g.); 78 km.

BIDPAY ou **PILPAY**, brahmane légendaire auquel on attribue la rédaction des anciens apologues de l'Inde. Suivant la tradition, il vivait sous un roi, Dabshélim, auquel il reprocha sa tyrannie; celui-ci le fit emprisonner, puis le libéra pour lui confier l'administration de son royaume. A la demande de ce roi, il rédigea ses apologues en sanskrit, afin d'y consigner ses enseignements moraux. L'origine des fables attribuées à Bidpay est dans le *Panchatāntra* et dans l'*Hitopadeça*. Au VIe s., le roi de Perse Chosroès Nuushirwan chargea le médecin Barzüych d'aller recueillir dans l'Inde les fables de Bidpay, et de les traduire en pehlvi. Deux cents ans plus tard, le musulman 'Abd Allah Ibn Al Muqaffa' traduisit ce dernier recueil en arabe, sous le titre de *Livre de Kalila et Dimna*, d'après lequel les apologues dits « de Bidpay » furent traduits en syriaque, en hébreu, en grec, en persan, en turc, etc. En 1270, Jean de Capoue traduisit en latin la version hébraïque, sous le titre de : *Directorium humanae vitae*. Parmi les traductions françaises qu'on fit de Bidpay, il faut citer *le Livre des Lumières ou la Conduite des Rois, composé par le sage Pilpay, Indien, et traduit en français par David Sahid, d'Ispahan* (1644); La Fontaine connut cet ouvrage où il puisa le sujet de certaines de ses fables, du moins dans son recueil de 1678. Les fables de Bidpay, qui mettent souvent des animaux dans les rôles principaux, ont inspiré de nombreuses illustrations tant en Iran que dans l'Inde moghole.

BIDULE n. m. *Pop.* Chose, ou même personne, désignée de façon vague.

BIDWELL, général nordiste américain (Buffalo v. 1816 - Cedar Creek, Virginie, 1864). Commandant le 49e régiment de volontaires de New York en 1861, il prit une part brillante aux opérations de la guerre de Sécession et tomba à la tête du 8e corps.

BIDYOGO(S), peuplades des îles Bissagos (en face de la Guinée portugaise). Leurs statues d'ancêtres féminins sont schématiques et expriment la prééminence sociale des femmes; mais ils ont également su représenter celles-ci dans un style réaliste et voluptueux.

BIÉ (saint). V. BÉAT.

BIÉ (PLATEAU DE) [anc. **Bihé**], région du centre et du sud de l'Angola, couverte de savanes. Ce plateau constitue un remarquable château d'eau, d'où divergent le Cubango, les affluents du Congo, du Zambèze et des tributaires de l'Atlantique. Le long du chemin de fer de Benguela au Congo belge se localise la colonisation agricole.

BIEBÉRITE [bibe] n. f. (de *Bieber*, n. de lieu). Minér. Sulfate hydraté naturel de cobalt ($CoSO_4,7H_2O$), que l'on trouve en cristaux monocliniques de couleur rouge chair ou rose pâle.

Biebrich, quartier industriel de Wiesbaden (Allemagne), sur le Rhin.

BIEBRZA, en allem. **Bobr,** riv. de Pologne, en Mazurie, drainant la zone lacustre d'Elk et d'Olecko, et coulant à travers de grands marais jusqu'au Narew, qu'elle rejoint à Wizna; 80 km.

BIECZ, bourg de Pologne (voïévodie de Katowice); 3 750 hab. Ce fut aux XVe et XVIe s. une importante place forte et un grand centre commercial. Eglise gothique et baroque (XIVe-XVIe s.).

BIEDERMANN (Karl), historien et homme politique allemand (Leipzig 1812 - *id.* 1901). Elu, en 1848, au parlement de Francfort, il y milita en faveur de l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne. Membre du Reichstag de 1871 à 1874, et l'un des chefs du parti national libéral.

BIEDERMANN (Aloys Emmanuel), théologien protestant suisse (Bendlikon 1819 - Zurich 1885). Il enseigna la philosophie à Zurich de 1850 à 1885. Auteur de nombreux ouvrages de théologie et de dogmatique dans lesquels il essaie de concilier christianisme et hégélianisme, en particulier en ramenant à la philosophie ce qui, dans la religion, concerne l'effort de connaissance et de représentation.

BIEDNYÏ (Iefim Alexeïevitch PRIDVOROV, dit **Démian**), poète soviétique (Goubovka, gouv. de Kherson, 1883 - † 1945). Après une enfance malheureuse, il se fit connaître en 1911 par ses poèmes et ses fables. Partisan de la Révolution d'octobre, il tira, dès 1917, toute son inspiration des événements politiques et sociaux; il publia d'abord *Pour la terre, pour la liberté, pour la classe ouvrière* (1917), *la Grande Rue* (1922), œuvres qui évoquent la lutte révolutionnaire; puis *la Traction* et *les Rythmes* (1930) qui célèbrent l'édification du socialisme. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il écrit des œuvres patriotiques : *la Certitude invincible* (1942), *la Vengeance* (1943).

BIEF [biɛf] n. m. (origine celtique). Canal de dérivation qui sert à conduire les eaux jusque sur la roue d'un moulin.

— Géol. *Bief à silex,* mélange d'argile à silex rougeâtre et de corps étrangers tels que galets ou grains de sable. (Il s'en trouve sur la craie de Normandie.)

— Hydrogr. Secteur d'un cours d'eau compris entre deux chutes ou deux rapides successifs.

— Trav. publ. Secteur d'un canal navigable compris entre deux écluses. || *Bief d'amont,*

bief sur le Grand Morin à Crécy-en-Brie

partie du canal de dérivation qui amène les eaux jusqu'à la roue hydraulique. (Dans un canal, le bief d'amont, par rapport à une écluse, est le bief le plus haut.) || *Bief d'aval* ou *de fuite*, partie du même canal qui commence en dessous de la roue et se termine à la rivière.

BIEL. V. BIENNE.

BIEL (Gabriel), théologien allemand (Spire v. 1418 - Einsiedel, près de Tübingen, 1495), professeur de théologie à Tübingen. L'un des

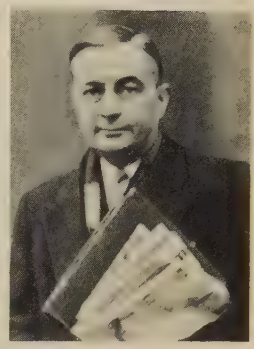

Georges BIDAULT

Phot. A. I., Larousse.

BIELINSKI
par Boris Lebedev

champions du nominalisme et de la *via moderna*, très influencé par l'ockhanisme. Il a notamment écrit un *Collectorium super IV libros sententiarum* (qui est son cours de Tübingen) et *Sacri canonis missae expositio*. Biel a eu beaucoup d'influence au XVIe s., notamment sur Luther.

BIELA (baron Wilhelm VON), astronome autrichien (Rossla, près de Stalberg, 1782 - Venise 1856). D'abord officier, il s'occupa ensuite de beaux-arts et d'astronomie, et s'est fait connaître par la découverte d'une comète qui porte son nom.

Biela (COMÈTE DE), comète découverte par Biela en 1826, à Johannisberg, et dix jours plus tard par Gambart à Marseille. Elle avait d'ailleurs déjà été observée en 1772 et en 1805. Sa révolution autour du Soleil s'effectuait en six ans trois quarts. Son retour, en 1832, éveilla des craintes, car on avait prédit qu'elle rencontrerait la Terre. En 1839, on ne la vit pas; mais en 1846 elle apparut divisée en deux fragments, qu'on a encore revus en 1852, puis, pour la dernière fois, en 1866. Son orbite croisant celle de la Terre, Le Verrier et Schiaparelli pensèrent que sa désagrégation causa la grande pluie de météores du 27 novembre 1872.

BIELAÏA (sous-entendu **Gora**) [« Montagne blanche »], nom donné à plusieurs sommets de l'U. R. S. S. : dans l'Altaï, à l'E. de Kemerovo (1 260 m); dans les Iablonovyï, au-dessus de la Chilka, à l'E. de Tchita (1 252 m); dans le massif tchouktche, au-dessus de l'Anadyr' (1 504 m); au N. de la chaîne de Sikhoté-Alin', dominant le cours inférieur de l'Amour (804 m).

BIELAÏA (sous-entendu **Rieka**) [« Rivière blanche »], nom donné à plusieurs rivières de l'U. R. S. S. : un affl. de rive gauche du Kouban', dans le Caucase occidental; une riv. de l'Oural, affl. de la Kama, qui arrose Oufa; une riv. du Donbass, affl. du Lougan; une riv. de Sibérie, affl. de l'Angara, qu'elle rejoint en aval d'Irkoutsk.

BIELAÏA TSERKOV, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au S.-O. de Kiev; 71 000 hab. Centre d'équipement agricole.

BIELAÏEV (Mitrofan Petrovitch), éditeur de musique et mécène russe (1836 - 1903). Excellent mélomane, il fonda en 1895, à Leipzig, une maison d'édition destinée à faire connaître la musique russe. Y furent publiées les œuvres de Rimski-Korsakov, Borodine, Glazounov, Cui, Gretchaninov, etc.

BIELAWA, v. de Pologne (voïévodie de Wroclaw), en bordure des Karkonosze; 17 300 hab. Textiles.

BIELEFELD, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), à l'extrémité du Teutoburgerwald; 174 300 hab. Château du XVIe s. Centre de la fabrication et du commerce des toiles dites « de Ravensberg » ou « de Bielefeld ». Industries mécaniques (cycles, machines à coudre, appareils enregistreurs). Fabriques de carton et d'emballages. Imprimeries. Industries alimentaires. — Ancienne capit. du duché de Ravensberg.

BIELER (Samuel), agronome suisse (Genève 1827 - Lausanne 1911). D'abord élève, à Genève, des savants de Candolle, de La Rive, de Pictet, il suivit peu après les cours de l'école d'Alfort, puis devint vétérinaire militaire après avoir exercé (de 1851 à 1865) comme vétérinaire civil. Professeur de zoologie à Lausanne et directeur de l'Institut agricole de cette ville, il a eu sur le développement de l'agriculture dans la Suisse romande une influence considérable.

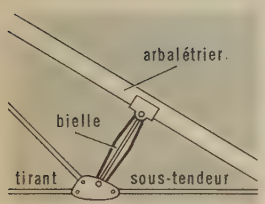

bielle (constr.)

BIELGOROD ou **BELGOROD**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), près de la frontière de l'Ukraine, au N. de Kharkov; 71 000 hab. Centre d'exploitation du minerai de fer de la steppe de Koursk. — Transformée en forteresse à la fin du XVIe s., ce fut le centre de la chaîne de postes fortifiés appelée « ligne de Bielgorod », qui servait de défense contre les Tatars, du Dniepr à la Volga.

BIELGOROD, anc. v. russe, près de Kiev, sur la riv. Irpen'. Cette ville, connue d'après les annales de 980, fut fortifiée par le prince Vladimir en 991 et se peupla à cette époque. Elle fut également résidence du prince de Kiev, Riourik Rostislavitch, de 1174 à 1205. Au XIIe s., pendant les guerres féodales, Bielgorod joua un rôle prépondérant en tant qu'avant-poste à l'O. de Kiev. Délaissée après l'invasion mongole, elle se transforma en village au XVIIIe s. Des fouilles ont mis au jour de nombreux objets usuels du XIe au XIIIe s., témoignant du niveau élevé de la civilisation russe de ce temps. Auj. *Bielgorodka*.

BIELGOROD DNIESTROVSKI, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur la côte de la mer Noire, à l'embouchure du Dniestr; 7 800 hab. Pêcheries et conserves de poisson. Vignobles réputés. Vestiges antiques. Citadelle. Anciennement *Cetatea* Alba*, puis *Akkerman*.

BIÉLIDES n. f. pl. Etoiles filantes, dont l'essaim apparaît aux environs du 27 novembre, et qui semblent provenir de la désintégration de la comète de Biela.

BIELINSKI ou **BÉLINSKI** (Vissarion Grigoriévitch), philosophe et critique littéraire russe (Sveaborg, près d'Helsingfors [auj. Suomenlinna, dans l'île de Susisaari], 1811 - Saint-Pétersbourg 1848). Il se fit connaître par des articles de critique littéraire publiés dans les *Annales de la patrie* (1839-1846) et dans *le Contemporain* (1846-1848). Il lutta pour imposer la doctrine du réalisme et anéantir les tenants de « l'art pour l'art »; ses idées littéraires ont influencé toute la pensée russe du XIXe s. Il est considéré comme le fondateur de l'esthétique révolutionnaire. Sa philosophie le reliait au matérialisme, et ses vues politiques aux socialistes utopiques.

BIELITZ. V. BIELSKO.

BIELKE ou **BJELKE**, nom d'une importante famille suédoise remontant au XIIIe s. — Citons GUNILLA II (1568-1597), reine de Suède, qui épousa Jean III. — NILZ (1644-1716), ambassadeur en France (1679-1682); il passa, en 1684, au service de l'empereur, qui le fit feld-maréchal et comte. Revenu en Suède, il fut gouverneur de Poméranie. Disgracié, condamné à mort (1705), il fut gracié par Charles XII. — JUNG JOHAN (1742-1792) prit part au meurtre de Gustave III et s'empoisonna lors de son arrestation.

BIELLA, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Vercelli), au pied des Alpes, sur le Cervo; 42 800 hab. (39 450 aggl.). Evêché. Baptistère du IXe s. Cathédrale du XVe s. Eglises San Giacomo (XIIIe s.) et San Sebastiano (XVIe s.). Palais de la Renaissance. La région et la ville de Biella constituent le centre le plus important d'Italie pour l'industrie de la laine. — Aux environs, pèlerinage de Notre-Dame d'Oropa.

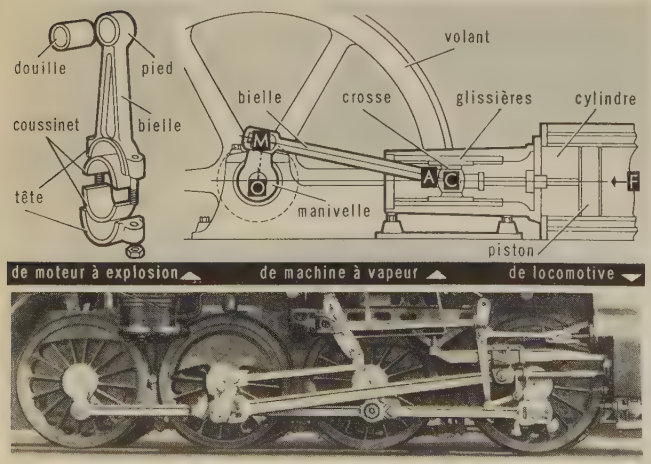

bielle (mécan.)

BIELLE [bjɛl] n. f. (origine inconnue). Mécan. Barre rectiligne destinée à transmettre un effort entre deux pièces ou deux organismes. ‖ *Bielle d'accouplement*, bielle qui, dans une locomotive, répartit l'effort entre les essieux moteurs accouplés. ‖ *Bielle de fusée*, levier de fusée de direction. ‖ *Bielle de poussée*, organe du mécanisme de l'automobile, qui transmet au châssis de la voiture la poussée due à la rotation des roues motrices. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bielle de suspension*, bielle qui soutient et règle la course des organes de commande et de réglage d'admission de la vapeur dans les cylindres. ‖ *Système bielle-manivelle*, mécanisme destiné à transformer soit un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu (machine à vapeur, moteur à explosion, moteur à combustion interne), soit un mouvement circulaire continu en un mouvement rectiligne alternatif (pompe à piston, étaulimeur, scie alternative). [V. part. *encycl.*]

— Arg. des cyclistes. Jambe.

— Autom. *Couler une bielle*, faire fondre, à la suite d'un échauffement exagéré dû le plus souvent à un graissage défectueux, l'antifriction qui garnit intérieurement la tête de bielle.

— Constr. Chacun des chevalets qui portent les sous-tendeurs des arbalétriers, dans les combles en fer.

— ENCYCL. Mécan. Le système *bielle-manivelle* d'une machine motrice (machine à vapeur, moteur thermique) se compose schématiquement d'une bielle AM, dont une extrémité A, appelée *pied de bielle*, se déplace suivant une droite, et dont l'autre extrémité M, appelée *tête de bielle*, articulée en M sur une manivelle OM, se déplace sur une circonférence de rayon OM. Le pied de la bielle est articulé sur une pièce C (crosse), solidaire du piston, qui se déplace entre deux glissières. Dans le cas d'un moteur thermique, cette pièce C est le piston lui-même. La crosse C transmet au pied de bielle la poussée F reçue du piston.

Les bielles travaillent alternativement à la traction et à la compression (flambage). Elles ont soit une section circulaire (elles sont alors renflées dans la partie centrale), soit une section en forme de I, pour offrir plus de rigidité et de résistance à la flexion. La tête de bielle s'ajuste autour d'un tourillon aménagé sur la manivelle (dans le cas de la machine à vapeur) ou sur l'arbre vilebrequin dans le cas d'un moteur thermique. La tête de bielle est généralement ouverte pour permettre son montage sur ce tourillon, et les coussinets de la tête de bielle sont alors en deux parties. Entre les bords des deux demi-coussinets, on place un certain nombre de feuilles de clinquant de 0,1 mm d'épaisseur, que l'on enlève au fur et à mesure de l'usure du coussinet, de telle manière que les demi-coussinets soient toujours serrés à bloc soit par des boulons, soit par une clavette transversale.

Le pied de bielle est parfois à deux branches (fourche). Le tourillon est alors fixe dans la bielle, et les coussinets font partie de la crosse. Il est plus commode, au contraire, de fixer le tourillon dans la crosse; celle-ci est alors évidée en son milieu pour recevoir le pied de bielle. C'est la disposition adoptée pour les moteurs thermiques, où la crosse est formée par le piston lui-même. Fréquemment la tête de bielle est régulée* pour éviter le grippage. Dans le cas de moteurs de petite cylindrée tournant à grande vitesse, le régule est remplacé par un roulement à aiguilles. Le graissage de la tête de bielle, qui est un des facteurs les plus importants de la longévité du moteur, est de ce fait facilité. Réalisé autrefois par barbotage, ce graissage s'effectue maintenant par circulation d'huile sous pression. La bielle d'un moteur d'automobile, qui transmet le mouvement du piston au vilebrequin, est en acier forgé ou en alliage d'aluminium à haute résistance.

Bielle de poussée. Dans une automobile, la force transmise du moteur au pont arrière et aux roues motrices doit être reportée sur le châssis. Dans les voiturettes, les ressorts qui relient le pont arrière au cadre transmettent la poussée. Pour une puissance plus importante, on utilise deux bielles de poussée qui sont fixées, d'une part en un point commun du châssis, d'autre part aux deux extrémités de l'essieu arrière, en formant un triangle. Ces bielles sont articulées pour pouvoir suivre les mouvements de l'essieu. Une solution de plus en plus appliquée consiste en une bielle unique constituée par un tube qui, entourant l'arbre de transmission, est articulé au châssis par une rotule, à la sortie de la boîte de vitesses, et est boulonné au carter du différentiel. Les ressorts, alors, n'assurent plus que la suspension; leurs patins forment coussinets, dans lesquels pivote le tube du pont arrière. Celui-ci est appelé *pont oscillant*, par opposition au *pont fixe* formé de l'assemblage rigide « pont et ressorts de suspension », lorsque la poussée est assurée par ces ressorts.

BIELLE, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), dans la vallée d'Os-

sau ; 520 hab. (423 aggl.). Eglise des XVe-XVIe s. C'est l'anc. capit. de l'Ossau.

BIELLETTE [bjelɛt] n. f. Bielle de faibles dimensions, utilisée dans les organes de commande de transmission ou de contrôle de nombreux appareils de mécanique (locomotives, automobiles, etc.).

BIELOBORODOV (Alexandre Georghevitch), révolutionnaire russe, né en 1891. Président du Soviet de l'Oural quand celui-ci condamna à mort le tsar Nicolas II et sa famille. Il fut impliqué dans les grands procès contre les trotskistes (1936-1937).

BIELOÏE OZERO (« Lac blanc »), lac de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dont l'émissaire, la Cheksna, se jette dans la Volga. C'est un maillon de la voie navigable Volga-Baltique.

BIELORETSK ou **BELORETSK**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, dans l'Oural, sur la Bielaïa ; 59 000 hab. Gisements de manganèse. Fonderies et industries du fer et des métaux non ferreux.

BIÉLORUSSE adj. et n. (russe *bielo*, blanc, et *russe*). Relatif à la Biélorussie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Linguist. Un des principaux dialectes du slave oriental.

— SYN. : *blanc-russe, blanc-russien, russe blanc.*

— ENCYCL. Linguist. Le *biélorusse*, parlé par environ sept millions d'individus, constitue, avec le russe proprement dit (grand-russien) et l'ukrainien (petit-russien), une des branches du slave oriental. Il offre un caractère complexe, tenant à la fois de l'ukrainien et du polonais. Il se détache du russe commun à partir du XIIIe s. et, du XIVe s. à 1696, en tant que langue officielle du grand-duché de Lituanie, il présente déjà une assez grande originalité linguistique. Depuis la réunion du grand-duché à la Pologne, en 1569, jusqu'à la révolution de 1918, il recule devant le russe à l'E. et le polonais à l'O. En 1919, il redevient la langue officielle de la république soviétique du même nom, et maintient ses positions. L' « Institut de culture biélorusse » de Minsk (depuis 1922) et l' « Académie des sciences de Biélorussie » (depuis 1925) encouragent la publication de travaux sur la langue nationale.

— Littér. La littérature *biélorusse* est la plus jeune et la moins bien représentée des littératures slaves. Elle avait connu cependant un Moyen Age assez brillant à l'époque du grand-duché de Lituanie. Frantsisk Skorina fonde la première imprimerie biélorusse à Vilna vers 1525, traduit la Bible, et il est suivi par toute une pléiade d'ecclésiastiques. La décadence suivit très vite et devait durer plus de deux siècles. Les premiers écrivains de la nouvelle littérature sont des nobles polonais, attachés à leur pays natal : Vikenti Dounine-Martsinkevitch (1807-1884), qui écrit des poèmes sentimentaux, des odes, des fables ; Fransisk Bogouchevitch (1840-1900), dont l'œuvre est plus réaliste, et qui est le premier poète réellement biélorusse ; I. Neslouchovski (J. Loutchina) [1851-1897], Ian Tchetchot, etc. En 1906 paraît la première revue littéraire biélorusse. Très proche de la terre, elle est aussi liée aux idées révolutionnaires. Les deux écrivains nationaux de la Biélorussie sont Ianka Koupala (1882-1942) et Iakoub Kolas (né en 1882). Après 1918, de nouveaux écrivains apparaissent, des poètes : Mikhas Tcharot, Zmitrok Biadoulia, Ales Doudar, Andreï Alexandrovitch, tous ardemment communistes ; des nouvelistes : J. Nemanski, Kondrat Krapiva. Le premier théâtre a été fondé à Minsk en 1920.

BIÉLORUSSIE (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE de), ou **RUSSIE BLANCHE**, en russe **Bielorousskaia S. S. R.**, une des seize républiques de l'U. R. S. S. ; 208 000 km² ; 8 060 000 hab. Capit. *Minsk*.

Le territoire de la Biélorussie correspond à une région naturelle et, en même temps, à la zone habitée par les Biélorusses (les Blancs-Russiens des anciens ethnologues). Une ligne de collines morainiques de 200 à 340 m d'alt., orientée de l'E. à l'O., sépare deux bassins hydrographiques : celui de la moyenne Dvina occidentale au N., celui du haut Dniepr et de son affluent la Pripiat' au S. L'ensemble est compris dans la zone de transition entre la forêt de conifères de l'Europe du Nord et la forêt de feuillus qui annonce la steppe boisée au S. La forêt, très défrichée, laisse place à de larges clairières où l'on cultive le lin, le seigle, la pomme de terre, les plantes fourragères. De nombreux herbages nourrissent des bovins et des porcs.

Le sud de la Biélorussie est occupé par un pays profondément original, la Polésie (*plaine boisée*). En fait, c'est une immense zone de marais dominés par de petites buttes sablonneuses couvertes de bois de pins ; elle correspond à un ancien front morainique quaternaire et s'étend sur 350 km de l'O. à l'E., sur une centaine de kilomètres du N. au S. Les eaux s'écoulent lentement par le Pripiat' vers le Dniepr.

L'économie de la Biélorussie est celle d'une région forestière et agricole, où le lin, le lait et la viande sont les produits principaux. L'industrie est représentée surtout par des usines traitant les produits agricoles et le bois. La métallurgie a été introduite dans la capitale, Minsk, à Gomel et à Vitebsk.

— *Histoire.* Le nom de Biélorussie (*Alba Ruthenia*) n'apparaît qu'au XIIIe s. et reste mal expliqué, que l'on invoque la couleur blanche du costume traditionnel, les sables qui couvrent une partie du pays, ou le fait que la Russie Blanche ne paya jamais tribut aux Tatars. L'originalité du pays se manifesta de bonne heure avec les principautés sans doute d'origine nordique de Tourov, Smolensk, et surtout Polotsk qui rivalisa un moment avec Kiev, avant d'être absorbée par elle au Xe s. Après l'invasion tatare du XIIIe s., la Biélorussie, isolée, fut soumise, au début du XIVe s., par le grand-duc lituanien Gedymine. Dans la seconde moitié du XIVe s., les princes lituaniens s'orientèrent vers la Pologne et le catholicisme romain, et les classes dirigeantes les suivirent. En 1386, le mariage du grand-duc Jagellon avec la reine Jadviga de Pologne fit entrer la Biélorussie dans l'orbite de la Pologne, dont l'Union de Lublin (1569) consacra définitivement la domination. Mais, dès le XVIe s., les tsars s'emparèrent d'une partie du pays. Le traité de Vilna (1656) confirma la progression russe. Après les partages de la Pologne (1772, 1773, 1795), la Russie Blanche, théâtre principal de la campagne de Russie (1812), fut soumise à une russification intense.

Par réaction, la conscience nationale s'éveilla à la fin du XIXe s., liée au mouvement révolutionnaire. Ainsi fut fondée la « Hromada socialiste de Russie Blanche » (1903), et le pays fut affecté par de graves troubles révolutionnaires en 1905. La Première Guerre mondiale permit aux Allemands d'y pénétrer dès 1915 et d'atteindre Minsk (1918).

Après leur départ, une république soviétique fut établie à Minsk (1er janv. 1919). La conférence de la paix fixa en 1919 la frontière polonaise selon la limite linguistique (*ligne Curzon*). Mais, après la guerre soviéto-polonaise (1919-1921), la paix de Riga (1921) permit à la Pologne d'annexer l'ouest de la Biélorussie. Ce territoire a été récupéré par l'U. R. S. S. en septembre 1939. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le pays fut occupé par les Allemands de juin 1940 à juillet 1944. Après la guerre, la ligne Curzon a été reprise comme frontière à Yalta (1945). Un traité russo-polonais a accepté une légère modification en faveur de la Pologne (août 1945).

carte de la BIÉLORUSSIE

BIELOUKHA, montagne de l'U. R. S. S., dans l'Altaï, aux sources de l'Ob' ; 4 506 m.

BIELOVO ou **BELOVO**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie occidentale, dans le Kouzbass ; 107 000 hab. Métallurgie des métaux non ferreux.

BIEŁOWSKI (Auguste), poète et historien polonais (Krechowice 1806 - Lwów 1876). Il a édité les *Monumenta Poloniae historica*.

BIELSKI (Marcin), chroniqueur et poète polonais (Biała v. 1495 - Cracovie 1575). Il fut le premier à écrire l'histoire en langue polonaise. Auteur de la *Chronique du monde* (1551). Sa *Chronique de Pologne* (1597) fut continuée et publiée par son fils JOACHIM (1540-1599). Sa *Comédie de Justin et de Constance* est la première moralité de la littérature polonaise (1557).

BIELSKO, en allem. **Bielitz**, v. de Pologne (voïévodie de Katowice), sur la Biała, en face de la ville de Biała Krakowskie, avec laquelle elle constitue une agglomération de 67 000 hab. Constructions mécaniques. Tissages de laine, de lin et de jute.

BIELSZOWICE, centre minier de Pologne, en haute Silésie (voïévodie de Katowice). Mines et fonderies de métaux non ferreux.

BIELTSY ou **BELTSY**, en roum. **Baltsi**, v. de l'U. R. S. S. (Moldavie), au N. du plateau bessarabien ; 67 000 hab. Centre agricole.

BIELYÏ (Boris Nikolaïevitch BOUGAÏEV, dit **Andreï**), écrivain russe (Moscou 1880 - *id.* 1934). Écrivain exubérant, traversé de visions

étranges, ayant subi l'influence de nombreux penseurs : Maeterlinck, Nietzsche, O. Wilde, R. Steiner, il débute par des recueils de prose rythmée : *Symphonies* (1904-1908). Puis ses vers font de lui un des chefs du symbolisme : *l'Or dans l'azur* (1904), *Cendre* (1909), *l'Urne* (1909). Dans les revues *la Balance* et *le Musagète*, il s'efforce d'élaborer la théorie du symbolisme russe : *le Symbolisme* (1910), *les Arabesques* (1911). Après 1910, il écrivit surtout des romans : *le Pigeon d'argent* (1910), *Pétersbourg* (1913), *Kotik Letaïev* (1921), roman autobiographique, puis une trilogie : *Moscou* (1922-1930). On lui doit aussi d'intéressants *Mémoires* (1930-1934), où il essaya, sans succès, de réhabiliter le symbolisme.

BIEMBRYONNÉ, E adj. (de *bi* et *embryonné*). Bot. Se dit de la graine qui renferme deux embryons.

BIEN adv. (lat. *bene*). **1.** D'une manière avantageuse ou satisfaisante : *Ils ont bien fait d'y aller. Bien lui en a pris d'agir ainsi. L'affaire s'est bien passée. Il a bien vendu sa maison.* ‖ *Aller bien,* être en bonne santé. ‖ *Bien ou mal,* de façon ou d'autre : *Bien ou mal, c'est chose faite.* ‖ *Ni bien ni mal,* sans faveur, sans malveillance marquée : *Il ne m'a reçu ni bien ni mal.* ‖ *Tant bien que mal,* d'une façon tout juste satisfaisante. ‖ *C'est bien fait,* c'est bien mérité.

2. Au point de vue qualitatif, d'une manière qui implique un haut degré d'excellence : *Bien parler. Etre bien habillé. Homme bien né.*

3. Parfaitement : *Il est bien entendu que... Vous voilà bien averti.*

4. Au point de vue quantitatif, considérablement, beaucoup, plus qu'on ne pourrait ou qu'on ne devrait s'y attendre : *Il est bien content. Elle a bien des soucis. Bien des gens sont de cet avis. Cela est bien évident. Vous avez bien raison ;* devant un adverbe de comparaison et un adjectif au comparatif : *Il travaille bien mieux ; il est bien plus heureux.*

5. Particule concessive signifiant « assurément » et annonçant un *mais* dans la phrase suivante : *On peut bien chercher son intérêt, mais sans nuire aux autres. J'y suis bien allé, mais vous n'y étiez plus.*

6. Particule accentuant l'idée exprimée par le verbe : *Vous le lui avez permis ? — Il a bien fallu ! Je le savais bien. Je voudrais bien le voir.* ‖ *Mais bien,* après une proposition négative souligne l'opposition : *Ce n'est pas un oubli, mais bien une erreur volontaire.*

7. Avec le verbe *vouloir,* marquant concession, bonne volonté, condescendance : *Je veux bien qu'il y aille. Il a bien voulu y aller. Je vous prie de vouloir bien agréer... Je veux bien qu'il ait raison. Voulez-vous bien vous taire ?*

◆ Adj. invar. *Etre bien.* **1.** Etre correctement, sagement réglé : *Tout est bien, sortant des mains de la nature* (J.-J. Rousseau). ‖ **2.** Etre dans une situation avantageuse ou commode : *On est bien dans ce fauteuil. Etre bien auprès de ses chefs* (avoir leur estime ou leur faveur). *Il est bien avec tout le monde* (en bons termes). ‖ Avec ellipse du verbe et ironiq. : *Nous voilà bien !,* nous voilà dans une position embarrassante, fâcheuse. ‖ **3.** Etre dans un meilleur état, en parlant de quelqu'un qui est ou a été gravement malade : *Il est bien ce matin.* ‖ **4.** Avoir une tournure agréable et distinguée : *Une femme qui a dû être bien. Il est bien dans son genre ;* avec une fonction d'épithète : *Une personne très bien.* ‖ *C'est bien, c'est très bien, c'est fort bien,* et, ellipt., *Bien, très bien, fort bien,* marquent assentiment ou approbation, parfois ironique ou impatienté. ‖ *C'est bien à vous de,* vous êtes aimable, vous me faites un grand plaisir de.

— Loc. adv. ***Bien plus*** (pour renchérir) : *Nos ennemis ne nous nuisent pas toujours ; bien plus, ils nous servent quelquefois.* ‖ ***Aussi bien,*** d'ailleurs, du reste : *Aide-toi ; aussi bien nul ne t'aiderait.* ‖ ***Bel et bien,*** réellement, positivement : *Il a été bel et bien renvoyé.* ‖ *Ironiq.* ***Un peu bien,*** vraiment trop : *Une femme un peu bien mûre.*

— ***Bien loin de, loin de*** loc. prép. Tout au contraire : *Bien loin de s'améliorer, son état empire.*

— Loc. conj. ***Bien que*** (suivi du subj.) indique la concession : *Bien qu'il eût compris l'importance de la question, il refusait de l'examiner.* (Le sujet et le verbe peuvent ne pas être exprimés : *Bien que malade, il est sorti.*) ‖ ***Aussi bien que*** (indique la comparaison), de même que : *On pleure par affectation aussi bien que par émotion vraie* (Sainte-Beuve). ‖ ***Si bien que*** (indique la conséquence), de sorte que, tellement que : *La grenouille s'enfla si bien qu'elle creva.* ‖ ***Bien loin que*** (suivi du subj.) [indique la restriction], tant s'en faut que : *Bien loin qu'il vous serve, il vous nuit.*

— Loc. interj. ***Eh bien !*** Exprime divers sentiments comme l'étonnement, la curiosité, l'exaspération, avec une vivacité spontanée. ‖ ***Ah bien, oui !*** Pour marquer combien quelqu'un se trompe, combien il s'en faut pour qu'il en soit ainsi : *Vous espérez contenter tout le monde ?... Ah bien, oui !*

— Rem. *Bien* et *beaucoup. Il m'a fait bien du mal,* contient une idée plus subjective que *Il m'a fait beaucoup de mal* et ajoute une nuance de surprise, d'ennui, d'ironie à l'idée de quantité. *Bien* avec un nom pluriel est suivi de l'article partitif complet : *Bien des gens disent* (au contraire de *beaucoup de gens disent,* où il n'y a que la préposition *de*) ; mais avec le pronom *autre,* on dit : *bien d'autres.*

Bien Avisé et Mal Avisé, moralité anonyme du XVe s., sorte de sermon en action : les deux acteurs principaux luttent au milieu de personnages allégoriques, Chasteté, Confession, Abstinence, etc. Au dénouement, Mal Avisé tombe en enfer et soupe chez Satan, tandis que Bien Avisé est transporté au ciel par des anges.

BIEN n. m. (de *bien* adv.). Ce qui procure un avantage ou un agrément : *Se dévouer au bien d'autrui.* ‖ Tout objet dont on peut disposer comme sien : *Considérer comme son bien tout ce qui vous tombe sous la main.* ‖ Ce qu'on possède, propriété : *Il possédait un bien attenant aux terres de la vieille, qu'il convoitait depuis longtemps* (Maupassant). ‖ Ce qui est bon moralement selon la conscience et l'idéal humain : *L'effort inconscient vers le bien et le vrai qui est dans l'univers joue son coup de dé par chacun de nous* (Renan).

— Loc. div. *Le souverain bien,* le bien par excellence auquel on aspire comme à une fin suprême. ‖ *Le bien public, le bien général, le bien commun,* l'intérêt collectif. ‖ *Les biens éternels, les biens du ciel,* le bonheur promis aux élus dans le Paradis. ‖ *Les biens temporels, les biens terrestres, les biens de ce monde,* les biens dont nous ne jouissons que durant notre vie, en particulier les biens matériels. ‖ *Homme de bien, gens de bien,* qui pratiquent les vertus. ‖ *Avoir du bien au soleil,* posséder des propriétés, des terres. ‖ *Vaisseau qui a péri corps et biens,* c'est-à-dire navire, hommes et cargaison. ‖ *Dire du bien de quelqu'un, de quelque chose,* en parler avec éloge : *Voulez-vous qu'on dise du bien de vous ? N'en dites point* (Pascal). ‖ *Etre du dernier bien avec quelqu'un,* être lié par d'étroites relations d'amitié avec lui. ‖ *Faire du bien à quelqu'un,* lui être utile, lui procurer quelque avantage : *Celui qui veut faire du bien aux hommes doit s'exercer de bonne heure à en recevoir du mal* (Bernardin de Saint-Pierre) ; et avec un nom de chose pour sujet, procurer quelque soulagement, quelque avantage : *Médicament qui fait du bien à un malade.* ‖ *Faire du bien* ou *faire le bien,* être bienfaisant, charitable. ‖ *Vouloir le bien de quelqu'un,* désirer qu'il réussisse, qu'il soit heureux. ‖ *Vouloir du bien à quelqu'un,* l'avoir en affection, être disposé à lui rendre service, à l'obliger. ‖ *Mener quelque chose à bien,* jusqu'au succès final. ‖ *Prendre quelque chose en bien,* dans un sens honnête, ne pas s'en fâcher. ‖ *En tout bien tout honneur,* dans une intention honnête.

— Allus. littér. ***Je prends mon bien partout où je le trouve,*** réponse que, d'après Grimarest, faisait Molière à ceux qui lui reprochaient ses emprunts aux œuvres d'autrui. Il entendait par là que tout ce qui lui venait d'ailleurs, il le faisait sien par la puissante originalité de son génie.

— Dr. *Bien de famille.* V. famille.

— Econ. polit. Chose reconnue apte à la satisfaction d'un besoin humain et disponible pour cette fonction. (V. part. *encycl.*)

— Mor. V. part. *encycl.*

— ***Biens*** n. m. pl. Dr. Ensemble des choses matérielles et des droits susceptibles de faire partie d'un patrimoine : champs, maisons, créances, droits d'auteur, servitudes, usufruit, etc. (V. part. *encycl.*) ‖ *Biens communs,* biens qui composent l'actif de la communauté entre époux. ‖ *Biens dotaux,* biens inaliénables, imprescriptibles et insaisissables, que la femme mariée sous le régime dotal se constituait, ou qui lui étaient donnés par contrat de mariage. ‖ *Biens paraphernaux,* biens de la femme mariée sous le régime dotal, qui ne faisaient pas partie de sa dot et dont elle conservait administration et jouissance. ‖ *Biens propres,* biens constituant le patrimoine personnel de chacun des époux mariés sous un régime de communauté. ‖ *Biens réservés,* bien que la femme mariée exerçant une profession propre acquiert par son travail ou avec le produit de son travail (loi du 13 juillet 1907). ‖ *Biens vacants* ou *sans maître,* biens qui n'ont pas encore fait l'objet d'une appropriation (produits de la mer, gibier) ou qui ont cessé d'appartenir à quelqu'un (objets abandonnés). [V. part. *encycl.*]

— Dr. admin. *Biens communaux,* v. part. *encycl.*

— Dr. fisc. *Biens oisifs,* capitaux mobiliers improductifs : meubles meublants, argenterie, bijoux, perles et pierres précieuses, tableaux, objets d'art ou de collection, tapisseries, livres et tous autres objets mobiliers analogues.

— Dr. intern. V. part. *encycl.*

— Hist. *Biens nationaux,* ensemble de biens, collectifs ou privés, appropriés par l'Etat pendant la période révolutionnaire. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Dr. Les *biens* (*res* en droit romain) sont les éléments actifs du patrimoine. On établit entre eux diverses classifications. On distingue ainsi :

1° Les *biens corporels,* qui sont les choses susceptibles d'appropriation, et les *biens incorporels,* qui sont les droits. On notera toutefois que le droit de propriété s'identifie avec la chose sur laquelle il porte ;

2° Les *biens immeubles* et les *biens meubles.* Les biens sont *immeubles* ou par leur nature, ou par leur destination, ou par l'objet auquel ils s'appliquent, ou par déclaration du propriétaire.

Les *immeubles par nature* sont les biens-fonds, fonds de terre, ainsi que les arbres, les récoltes, les fruits pendants par branches ou par racines, et les bâtiments.

Les *immeubles par destination* sont des meubles par leur nature, mais que la loi considère comme des immeubles, soit parce qu'ils ont été affectés par le propriétaire au service ou à l'exploitation du fonds (par exemple, les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les poissons des étangs, les pailles et engrais, le matériel industriel, etc.), soit parce qu'ils ont été attachés au fonds à perpétuelle demeure (par exemple, les objets scellés en plâtre ou à chaux ou à ciment, les statues placées dans des niches pratiquées pour les recevoir).

Les *immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent* sont les droits immobiliers (par exemple, usufruit portant sur un immeuble, l'emphytéose, la superficie, les servitudes, l'hypothèque, l'antichrèse, les redevances minières) et les actions qui tendent à recouvrer un immeuble.

Les *immeubles par déclaration du propriétaire,* telles les actions de la Banque de France avant la nationalisation de cette institution.

Les biens sont *meubles* par leur nature ou par la détermination de la loi.

Les *meubles par nature* sont « tous les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre », ainsi que les bateaux, navires, moulins, usines non fixées par piliers et ne faisant point partie de la maison, et les matériaux provenant de la démolition d'un édifice.

Les *meubles par détermination de la loi* sont les droits mobiliers : droits réels portant sur des meubles (par exemple, usufruit), actions mobilières, droits de propriété littéraire, artistique et industrielle, offices ministériels, fonds de commerce, créances, rentes foncières ou constituées, parts d'associés, actions et obligations dans les sociétés commerciales ou civiles.

Biens vacants ou *sans maître.* Les biens immeubles vacants ou sans maître appartiennent « au domaine privé de l'Etat » (et

non au domaine public. Si le bien réputé vacant est revendiqué dans les trente ans et que le droit de propriété du revendiquant est établi, la restitution est ordonnée par le préfet, après approbation du ministre des Finances.
En ce qui concerne les biens meubles sans maître, le droit français admet l'acquisition de la propriété par occupation sur le gibier, sur le trésor, sur les épaves. (→ Biblio.)
— Dr. admin. *Biens communaux* ou *communaux* n. m. pl., biens composés essentiellement de forêts, de pâtures, de terres incultes, et soumis à un régime d'indivision perpétuelle. (Encore importants dans certaines régions, les communaux sont utilisés gratuitement par les habitants domiciliés dans la commune, qui y font paître leurs troupeaux ou y pratiquent des coupes de bois, sans cependant avoir le droit de se les partager à titre gratuit.)
— Dr. intern. L'Etat, comme personne morale de droit international, possède des biens immeubles (terrains, hôtels des légations et ambassades) et des biens meubles (navires, avions, etc.).
— Econ. polit. L'attribut essentiel d'un *bien* économique est son utilité, c'est-à-dire sa capacité à satisfaire un besoin*. L'existence d'un bien économique suppose trois conditions : 1° un *lien entre l'objet et le besoin,* ainsi une chose qui ne satisferait aucun besoin humain ne serait pas un bien économique ; 2° la *possibilité d'utiliser ce bien à la satisfaction d'un besoin,* une machine si perfectionnée soit-elle, mais sans utilisation pratique, ne serait pas un bien économique, de même un minerai inaccessible ; 3° le bien doit être *relativement rare,* les « biens libres », tels que l'air, existant en quantité illimitée, ne sont pas des biens économiques.
Du fait de ces caractères, les biens économiques sont une variété de la catégorie générale des biens.
Plusieurs classifications des biens peuvent être retenues : la plus importante amène à distinguer les *biens de consommation,* ou biens de premier rang, ou encore *biens directs,* susceptibles de satisfaire immédiatement et directement un besoin, tels un vêtement, un jouet, un meuble, une voiture de tourisme, etc., et les *biens de production,* ou biens de rang supérieur, ou *biens indirects,* qui ne procurent aucune satisfaction immédiate, mais servent à créer les premiers, tels une machine, un outillage, un camion. Cette distinction, fondamentale, se retrouve à la base des théories du capital et de l'investissement (les capitaux sont des biens indirects), de la valeur, de la production et des fluctuations cycliques.
Signalons encore, selon la durée d'utilisation, les *biens permanents,* durables et temporaires, pour lesquels se posent des problèmes d'amortissement, et les *biens momentanés.*
Selon les relations que les biens ont entre eux, ils peuvent être complémentaires (leur demande est alors *conjointe,* par exemple : la demande de voitures et celle de pneus ou l'essence, etc.) ; la théorie des prix complémentaires repose sur cette classification. Les biens peuvent aussi apparaître comme *succédanés* (leur demande est alors concurrente ou substituable, par exemple : la demande de beurre et celle de margarine ou l'huile, etc.), les satisfactions procurées par l'un ou l'autre de ces biens sont équivalentes.
Selon leur *matérialité,* nous aurons les biens matériels et les biens immatériels ou *services* transport, le service rendu par le médecin, le professeur, le gendarme, le commerçant, le coiffeur, etc.).
— Hist. On distingue quatre catégories de *biens nationaux :*
1° Les biens de première origine ou *biens du clergé* (10 p. 100 des terres) mis à la disposition de la Nation, à la demande de Talleyrand (2 nov. 1789). Ils servirent à gager des assignats, qui portèrent d'abord intérêt (19 déc. 1789), puis furent transformés en papier-monnaie soumis au cours forcé (8 oct. 1790) ; leur vente aux enchères, même par petits lots, profita davantage aux bourgeois des villes ou aux riches laboureurs qu'aux petits paysans ;
2° Les biens de deuxième origine ou *biens des émigrés,* mis sous séquestre (9 févr. 1792) et dont la mise en vente, décidée le 27 juillet 1792, profita également aux acheteurs bourgeois ;
3° Les biens de troisième origine ou *biens communaux,* augmentés des terres présumées communales. Ils devaient être répartis gratuitement parmi les habitants de la commune à la demande du tiers d'entre eux (loi du 10 juin 1793) ;
4° Les biens de quatrième origine ou *biens des suspects,* confisqués à la suite de la loi du même nom (17 sept. 1793) et qui devaient être distribués gratuitement aux indigents (décrets du 8 et 13 ventôse an II, 26 févr. et 3 mars 1794).
En fait, la distribution gratuite des deux dernières catégories ne fut réalisée que partiellement. La vente des biens nationaux avait abouti, malgré tout, à un gigantesque transfert des propriétés ; elle avait, d'autre part, contribué à lier, de manière semblait-il définitive, la bourgeoisie française, principale bénéficiaire de l'opération, à la cause de la France révolutionnaire et impériale.
Jusqu'en 1814, la crainte de voir ses titres de propriétés remis en question empêcha son ralliement à la cause des Bourbons. L'article 9 de la Charte de 1814, en garantissant la propriété des biens nationaux, et, dans une certaine mesure, la loi pourtant si décriée du milliard des émigrés (1825) et qui se réduisit en fait à 650 millions donnèrent une solution définitive à ce problème, en consolidant les titres des acquéreurs et en indemnisant ceux qui avaient été victimes de spoliations.
— Mor. La notion de *bien* est l'objet propre de la morale. Le bien, c'est ce que telle ou telle morale commande, le mal étant ce qu'elle interdit.
L'Antiquité s'est efforcée de déterminer un *souverain bien,* valeur suprême par rapport à laquelle auraient pu être hiérarchisés tous les autres biens. Pour Platon, le souverain bien réside dans l'être même, dans le monde éternel des idées et de la raison ; pour Epicure, dans le bonheur serein atteint par le sage ; pour Plotin, dans la fusion mystique avec Dieu. Descartes le place dans la vérité et la liberté ; Spinoza, dans la béatitude de la connaissance totale ; Kant le ramène à la « bonne volonté ». Il semble donc y avoir autant de « souverains biens » que de morales et de critères moraux ; cette constatation montre la fragilité de la notion de souverain bien, de bien absolu. Il en est du bien comme du vrai et du beau : ces notions, si longtemps considérées comme fixes et éternelles, évoluent en réalité selon les époques et les sociétés. Cela ne signifie pas qu'il faille être sceptique à leur égard, mais que ces notions progressent et s'édifient chaque jour davantage, en liaison avec toutes les sortes de progrès humain, et qu'elles constituent une limite idéale, sans cesse reculée, mais toujours objective. (V. ACTION, CONSCIENCE, CRITÈRE, VALEUR.) [→ Biblio.]

Bien public (LIGUE DU), insurrection féodale dirigée contre Louis XI. Le jeune souverain, par réaction contre le règne de Charles VII, multiplie les disgrâces, déploie un autoritarisme inquiet : vexations fiscales contre l'Eglise, suppressions de privilèges et de pensions, brutale interdiction du droit de chasse aux nobles, querelles suscitées à la Bretagne, rachat, pour 400 000 écus, à la Bourgogne des villes de la Somme, en 1463, grâce à une clause du traité d'Arras. Pour réunir cette somme, Louis XI augmente les tailles ; les grands seigneurs, sous prétexte de « bien public », se révoltent. Ils constituent une *ligue du Bien public,* où « chacun, dit le poète contemporain Henri Baude, tend à son profit ». Le chef nominal est le frère du roi, Charles de France, mais l'âme en est le comte de Charolais, Charles le Téméraire, secondé par les ducs de Bourbon et de Bretagne. Ils espéraient, par cette formule toute neuve du « bien public », susciter en leur faveur un mouvement national ; ils furent déçus.
Pourtant la révolte, qui groupa la majorité de la noblesse, fut assez grave pour que le roi envisageât de se réfugier en Dauphiné. Un moment désemparé, il tenta d'abord d'accabler le duc de Bourbon, le premier découvert. Rappelé vers le N. par la marche des Bourguignons, il livra la bataille indécise de Montlhéry (16 juill. 1465), après laquelle les princes campèrent sous Paris. Si la capitale cédait, c'en était fait du roi. Mais il paya largement de sa personne, et Paris tint. Alors d'adroites tractations amenèrent la dissolution de la ligue : les traités de Conflans et de Saint-Maur (oct. 1465) marquèrent un recul de la royauté, non son effondrement. Les villes de la Somme : Roye, Montdidier et Péronne, revinrent à la Bourgogne, et le frère du roi reçut en apanage la Normandie.

BIEN-AIMÉ, E adj. et n. Qui est l'objet d'une tendre affection, d'une prédilection : *Un disciple bien-aimé. J'ai chanté ma joie bien-aimée | Chanté l'amour à voix virile* (Apollinaire). ‖ *Louis le Bien-Aimé,* Louis XV. ‖ *Le Bien-Aimé,* Jésus-Christ.

BIEN-ALLER n. m. invar. Air que les pi-

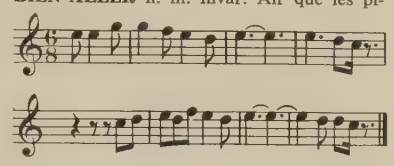

queurs jouent sur la trompe pour indiquer que les chiens sont bien sur la voie.

BIENAYMÉ (Jules), statisticien et administrateur français (Paris 1796 - *id.* 1878). Inspecteur général des Finances, il étudia le calcul des probabilités et ses applications aux sciences financières ; il fixa la base des calculs pour la Caisse des retraites de la vieillesse. (Acad. des sc., 1852.)

BIENCOURT (Jean DE), sieur de **Poutrincourt,** marin français (1557 - Méry-sur-Seine 1615). Il vint en Acadie en 1604 avec De Monts, Champlain et des colons. Il participa à la fondation de Port-Royal, dont il reçut en fief le territoire après le départ de De Monts, mais il ne réussit pas à relever la seigneurie après les attaques d'Argal. — Son fils CHARLES (v. 1593 - Port-Royal 1624), après la ruine de Port-Royal en 1613, s'allia avec les Abénaquis et demeura en Acadie jusqu'à sa mort. Il tenta de reprendre l'œuvre de son père, mais ne parvint pas à obtenir le secours nécessaire de la France.

BIEN-DIRE n. m. Action ou faculté de s'exprimer d'une façon élégante et facile : *P. Corneille, suivant moi, immensément supérieur à Racine, ce courtisan, rempli d'adresse et de bien-dire* (Stendhal).

BIEN-DISANT, E adj. et n. LANGUE CLASS. Qui parle avec facilité, avec élégance : *Le bien-disant Ulysse* (La Fontaine).

BIEN-ÊTRE n. m. Sensation agréable produite par la satisfaction des besoins du corps : *Eprouver, ressentir du bien-être.* ‖ Aisance qui permet de satisfaire aux besoins matériels : *Bien-être durement acquis.*
— SYN. : *béatitude, bonheur, confort, euphorie, félicité, prospérité.*
— ENCYCL. Econ. polit. Les recherches sur le *bien-être* ont pris une si large part dans la théorie économique contemporaine qu'elles en constituent l'un des éléments fondamentaux. Inspirées par la volonté d'élargir la conception classique de la science économique, elles refusent le postulat selon lequel chaque individu réussissant autant qu'il est possible à atteindre le maximum de bien-être, la « maximisation » du bien-être social est toujours réalisée et n'est que la somme des maximums atteints par les individus. Les théoriciens du bien-être estiment, au contraire, que la théorie ne doit pas être détachée de la politique économique et doit servir à dégager les conditions d'un accroissement toujours possible de l'efficience du système. Ils rejettent la croyance en un optimum de rendement économique et de bien-être social, obtenu *automatiquement* par le libre jeu de la concurrence. Compte tenu de l'imperfection de la concurrence sur le marché, ils sont amenés à élaborer une théorie de l'optimum de production, complétée par une théorie de l'optimum de distribution et de l'optimum de consommation. Une telle théorie de l'optimum de bien-être met en cause la structure économique de la production, les institutions de distributions des revenus et la hiérarchie des préférences individuelles. L'une des difficultés de ces études reste la définition même du concept de bien-être, difficilement mesurable. La ligne générale de ces recherches vise à définir les conditions les meilleures pour accroître le revenu national, régulariser son flux, améliorer sa distribution. (→ Biblio.)

BIEN-FAIRE n. m. Action de faire du bien : *Le bien-dire ne dispense pas du bien-faire.*

BIENFAISANCE n. f. Inclination à faire le bien : *Tous les bienfaits ne partent pas de la bienfaisance* (Duclos). ‖ *Spécialem.* Action de faire du bien dans un intérêt social : *Association, œuvre de bienfaisance.*

— Lég. soc. *Bureau de bienfaisance,* organisme local, destiné à secourir les indigents, fusionné avec le bureau d'assistance, sous la dénomination de bureau d'aide* sociale, lors de la réforme opérée, en 1953-1955, des législations françaises d'assistance.

— ENCYCL. Mor. La *bienfaisance* est la pratique, publique ou privée, de la charité. Elle a donc un aspect social et un aspect moral. Du point de vue social, les « œuvres de charité » ou « œuvres de bienfaisance » n'ont cessé, au cours des siècles, de se développer, et de plusieurs façons à la fois : accroissement du nombre des « œuvres »; accroissement des moyens matériels dont elles disposaient (particulièrement visible dans les hospices et hôpitaux); passage de la bienfaisance strictement privée, voire individuelle, à une bienfaisance collective, telle que celle des ordres religieux, ou, de nos jours, celle de l'Etat lui-même (sur le plan communal, départemental, national; œuvres sociales, aide sociale, lois sociales, Sécurité sociale); extension de la bienfaisance et de l'aide sociale à des catégories de plus en plus nombreuses de bénéficiaires (non plus seulement les indigents ou les pauvres, mais par exemple les mères, les enfants, les travailleurs manuels ou intellectuels, les fonctionnaires, etc.), si bien que l'on tend de plus en plus, de nos jours, à superposer aux « œuvres de charité » des institutions sociales fondées sur les notions de solidarité et de justice.
Cette évolution s'est accompagnée d'une évolution dans l'aspect moral de la bienfaisance, qui reposait à l'origine sur la seule notion de charité*, mais se trouve de plus en plus orientée vers la notion de justice*.

Bienfaisance (ORDRE CIVIL DE LA), ordre espagnol, fondé par la reine Isabelle en 1856, pour récompenser les actes de dévouement et de philanthropie. Ruban blanc liséré de noir.

BIENFAISANT, E adj. (de *bien* et *faisant,* participe du v. *faire*). Qui aime à faire du bien : *On peut être bienfaisant sans être vertueux; on n'est pas vertueux sans être bienfaisant* (V. Cousin). ‖ Qui a une action, une influence salutaire : *Rosée bienfaisante.*

BIENFAIT n. m. (lat. *benefactum*). Acte de bonté à l'égard de quelqu'un pour sa sauvegarde ou son bonheur : *Ses parents étaient de riches laboureurs qui vivaient des bienfaits du Nil* (A. France). ‖ Heureuse conséquence d'un événement : *La liberté n'est jamais venue sans apporter avec elle quelque bienfait* (Blanqui).

— Anc. dr. Usufruit du tiers des biens successifs du père et de la mère, accordé aux puînés.

BIENFAITEUR, TRICE n. Celui, celle, ce qui a fait du bien à quelqu'un : *L'océan donne aux matelots le courage en leur donnant le danger. C'est un rude bienfaiteur* (A. France).

— Hist. ecclés. Nom par lequel on désigne ceux qui ont fondé ou doté une église, paroissiale ou conventuelle.

◆ Adj. Qui dispense ou procure des bienfaits : *Il me semble voir dans Montesquieu un de ces dieux bienfaiteurs de l'humanité* (Sainte-Beuve).

BIEN-FONDÉ n. m. Légitimité, conformité au droit; fait de reposer sur des données sérieuses : *Manuel ne s'interrogeait pas sur le bien-fondé de sa décision, il ne mettait pas en question son acte...* (Malraux).

BIEN-FONDS n. m. Immeuble (terre ou maison). ‖ Pl. *des* BIENS-FONDS.

BIENHEUREUSEMENT adv. De façon bienheureuse.

BIENHEUREUX, EUSE adj. Très heureux : *Tout mon être et tout mon amour | Acclament le bienheureux jour | Où seul rêve et seule pensée | Me reviendra la fiancée* (Verlaine). ‖ Qui nous rend heureux, qui nous favorise : *Un bienheureux hasard. Une bienheureuse rencontre.*

◆ Adj. et n. Théol. Qui jouit dans le ciel de la béatitude éternelle : *La bienheureuse vierge Marie.* ‖ Sacré : *Le bienheureux signe de notre rédemption* (Bossuet). ‖ *Le séjour bienheureux, la vie, l'éternité bienheureuse,* le ciel, la béatitude éternelle. (On dit aussi le SÉJOUR DES BIENHEUREUX.)

— ALLUS. LITTÉR. ***Bienheureux les pauvres en esprit,*** traduction des mots latins *beati pauperes spiritu,* bienheureux ceux qui savent se détacher des biens du monde (paroles qui se trouvent au début du « Sermon sur la montagne »). ‖ ***Bienheureux ceux qui possèdent,*** v. BEATI POSSIDENTES.

◆ N. Liturg. Personnage dont l'Eglise, par l'acte solennel de la béatification, a reconnu la sainteté, sans l'admettre encore aux honneurs du culte universel. (La béatification, réservée au pape depuis 1637, n'engage pas son infaillibilité.)

— LOC. FAM. *Se réjouir comme un bienheureux,* se livrer sans réserve à la joie, à la gaieté.

BIÊN HÒA, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), ch.-l. de prov., au N.-E. de Saigon, sur le Dong Nai; 21 200 hab. C'est l'une des plus anciennes villes du Viêt-nam méridional. Marché agricole et petit centre industriel (constructions mécaniques, briqueteries, scieries). — La *province du Biên Hòa,* qui a 265 500 hab., s'étend sur une région de plaines et de collines, où l'on cultive le riz, la canne à sucre, l'hévéa.

BIEN-JUGÉ n. m. Décision judiciaire rendue conformément au droit.

BIENNAIS (Guillaume), orfèvre français (Paris 1764 - *id.* 1843). Il monte sous l'Empire un atelier très actif et s'inspire de Louis David pour ses modèles. La Restauration lui maintient sa faveur. Grand Prix aux expositions de 1806 et de 1819.

BIENNAL, E, AUX adj. (lat. *biennalis;* de *bis,* deux fois, et *annus,* an). Qui dure deux ans : *Magistrature biennale.* ‖ Qui a lieu tous les deux ans : *Concours biennal. Assolements biennaux.*

◆ N. f. Manifestation qui a lieu tous les deux ans : *La biennale de Venise*.*

BIENNE, en allem. **Biel,** v. de Suisse (cant. de Berne), au débouché de la Suze dans le *lac de Bienne,* au pied du Jura; 56 500 hab. Bienne est un grand centre de l'horlogerie. Des constructions de machines, d'appareils électriques, l'orfèvrerie, des papeteries, des fabriques de vis, de clous, la céramique enfin, complètent cette activité. Maisons anciennes.

— Hist. Cité sans doute d'origine celtique, habitée à l'époque romaine, Bienne était ville impériale au XIe s. En 1248, elle fut cédée à l'évêque de Bâle. Un de ses successeurs lui donna des franchises étendues dès 1275. Elle en profita pour conclure des traités avec Berne et les cantons suisses. Elle fait partie du canton de Berne depuis 1815.

BIENNE (LAC DE), lac de Suisse, au pied du Jura, qui reçoit la Thièle, venant du lac de Neuchâtel, et la Suze, rivière du Jura. On y a dérivé, dès 1879, l'Aare, pour en amortir les crues, et on a construit un canal pour en évacuer les eaux vers l'Aare inférieure. En même temps, le niveau du lac a été abaissé, et l'île Saint-Pierre (où résida J.-J. Rousseau en 1765) a été rattachée à la terre. Stations lacustres.

BIENNE (la), riv. du Jura, affl. de l'Ain (r. g.); 55 km. Elle naît dans le Jura central, au N. de Morez, et passe à Saint-Claude. Trois centrales hydro-électriques utilisent ses eaux.

BIENNOURY (Victor François Eloy), peintre français (Bar-sur-Aube 1823 - Paris 1893). Prix de Rome, il fut, sous le second Empire, un des peintres favoris de la Cour. On lui doit notamment *la Mort de saint Joseph* (église Saint-Roch, à Paris).

BIEN-PENSANT, E n. et adj. Personne dont les convictions religieuses ou politiques sont conformes à celles de la tradition (s'emploie le plus souvent avec une nuance péjorative) : *La grande peur des bien-pensants* (Bernanos).

BIENSÉANCE n. f. Ce qu'il convient de dire ou de faire dans une société : *Connaître, observer les règles de la bienséance. Il y a des bienséances qui ont force de devoir* (Chateaubriand).

— LANGUE CLASS. Ce qui est conforme à la règle, et, en particulier, convenance du style avec les temps, les lieux et les personnes : *Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile les bienséances des mœurs* (Bouhours). ‖ *Etre à la bienséance,* convenir : *Prends donc en récompense | Tout ce qui peut chez nous être à la bienséance* (La Fontaine).

— SYN. : *convenance, civilité, décence, savoir-vivre, tact.*

BIENSÉANT, E adj. (de *bien* et *séant,* part. prés. du v. *seoir*). Conforme à la bienséance : *Je ne crus pas qu'il fût bienséant de me hasarder dans cette bagarre* (Mérimée).

BIENTÔT adv. (de *bien* et *tôt,* au sens ancien de « vite »). Dans peu de temps, au bout de peu de temps : *L'affaire sera bientôt terminée.* ‖ Dans un court espace de temps; vite, rapidement : *Il a eu bientôt fait.* ‖ *Cela*

Phot. Larousse.

◀ chaudière à moût

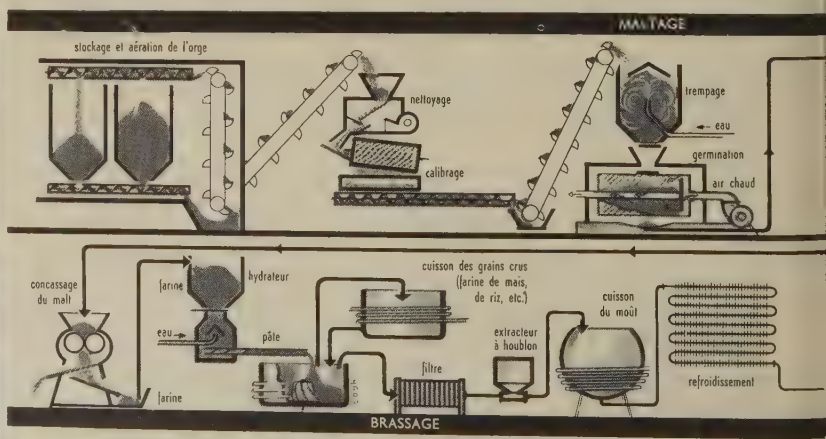

BIÈRE : SCHÉMA

est bientôt dit, cela est vite dit, cela est plus facile à dire qu'à faire.
— Loc. adv. ***À bientôt,*** façon de parler elliptique par laquelle on prend congé d'une personne qu'on espère revoir dans peu de temps. ‖ ***Fam. Très bientôt,*** exprime un futur tout proche.

BIENVEILLAMMENT adv. Avec bienveillance.

BIENVEILLANCE n. f. Bonne volonté, disposition favorable envers quelqu'un : *La bienveillance d'un examinateur. La bienveillance des hauts esprits a pour corollaire l'incompréhension et l'hostilité des médiocres* (Proust). ‖ *J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance...*, formule de respect par laquelle on adresse une requête à un ministre, à un chef d'Etat, etc.
— Syn. : *aménité, bénignité, débonnaireté, indulgence.*

BIENVEILLANT, E adj. (de *bien* et *veuillant*, part. prés. auj. inus. du v. *vouloir*). Qui montre de la bienveillance, qui manifeste de bonnes intentions à l'égard d'autrui : *Maître bienveillant.* ‖ Qui marque de la bienveillance : *Paroles bienveillantes. Sourire bienveillant.*

BIENVENANT adj. m. Sylvic. Se dit d'un peuplement de végétation vigoureuse.

BIENVENIR v. intr. Accueillir avec plaisir. (N'est usité que dans la locution *Se faire bienvenir de quelqu'un.*)

BIENVENU, E adj. et n. Bien accueilli, accueilli avec plaisir : *Il se sentait heureux et bienvenu* (Hugo). *Soyez le bienvenu.*

BIENVENU (Florent Helbic, dit), organiste français (Rouen 1568 - Paris 1623). Il fut chanoine de la cathédrale de Laon, puis chapelain et organiste de la Sainte-Chapelle à Paris (1597). Ami de Titelouze, il diffusa dans la capitale la musique et les théories du Rouennais J. Denys, son élève. Ses motets, restés manuscrits, ont disparu.

BIENVENUE n. f. Arrivée qui est accueillie avec joie : *Célébrer la bienvenue de quelqu'un. Souhaiter la bienvenue à quelqu'un.*

Bienvenue, M. Marshall!, film espagnol réalisé par Luis G. Berlanga, d'après un scénario de Juan A. Bardem (1952). Œuvre satirique montrant les bouleversements qu'apporte dans un petit village espagnol la promesse d'une aide américaine, ce film plein d'humour marque une date importante dans l'histoire du cinéma espagnol, qui, avant lui, n'avait jamais su exprimer son caractère propre.

BIENVENÜE (Fulgence), ingénieur français, surnommé **le Père du métro** (Uzel, Côtes-du-Nord, 1852 - Paris 1936). Ingénieur au corps des Ponts et Chaussées, il fut nommé en 1875 ingénieur au service ordinaire du département de l'Orne, où il s'occupa des chemins de fer de l'Etat. Après un très grave accident de service, à la suite duquel il perdit le bras droit, il entra en 1886 au service municipal de la Ville de Paris. Ingénieur en chef en 1891, il dirigea le service d'adduction des nouvelles eaux de source, construisant notamment les aqueducs des dérivations dites de l'Avre et du Loing, créa à Gennevilliers un port de Paris et établit, en amont de Paris, sur la Marne et sur l'Yonne, des réservoirs de régularisation.
En 1896, il reçut la mission d'établir, suivant le programme tracé par le Conseil municipal, l'avant-projet d'un réseau urbain de lignes de chemin de fer à traction électrique et destiné au transport des voyageurs (Métropolitain). Déclarée d'utilité publique en 1898, la construction de l'infrastructure de ce chemin de fer fut exécutée par la Ville de Paris, sous la haute direction de Bienvenüe. Il devait y consacrer sa vie.

BIENVILLE ou **APISKIGAMISH** (lac). lac du Canada (Québec), dans le Labrador, qui se déverse par la Grande Rivière dans la baie d'Hudson ; 975 km².

BIENVILLE (Lemoyne de). V. Lemoyne de Bienville.

BIER (August), chirurgien allemand (Helsen 1861 - Sauen 1949). Il entreprit de traiter les inflammations par une méthode qui consiste à déterminer, à l'aide de liens de caoutchouc, un afflux de sang veineux dans certaines régions, notamment celles qui sont le siège d'inflammations aiguës ou chroniques.

BIERBAUM (Otto Julius), écrivain allemand (Grünberg, Silésie, 1865 - Dresde 1910). Animateur et directeur de plusieurs revues littéraires berlinoises, en particulier *die Insel* (*l'Ile*), il écrit d'abord des œuvres marquées de l'influence naturaliste : *Poèmes vécus* (1892) et *Confessions d'étudiant* (1893) ; mais il vaut surtout comme humoriste, quoique son humour soit parfois sans finesse ; citons dans ce genre : *la Dame aux couleuvres* (1893), *Stilpe* (1897), réunis sous le titre *Stilpekomödien* (1905), et *la Belle Fille de Pao* (1899).

BIERCE (Ambrose Gwinnet), journaliste et écrivain américain, né dans l'Ohio en 1842, mort mystérieusement au Mexique, probablement en 1913. Il fut journaliste à San Francisco, à Londres, puis de nouveau aux Etats-Unis. Conteur influencé par E. Poe, il a publié : *Au cœur de la vie* (*Tales of Soldiers and Civilians*) [1891], *De telles choses peuvent-elles arriver* (*Can such things be*) [1893]. Ses contes sur la guerre de Sécession sont d'une rare perfection technique, d'un réalisme surnaturel et macabre. Vrai novateur, écrivain scrupuleux, il est avec Stephen Crane l'un des précurseurs de la nouvelle américaine contemporaine.

BIÈRE n. f. (francique **bera*, civière). Coffre de bois, de forme oblongue, où l'on enferme un mort ; cercueil.

BIÈRE n. f. (néerl. *bier*). Boisson fermentée, préparée à partir de céréales germées, principalement de l'orge, et de houblon : *La bière est nutritive.* ‖ *Bière forte, double bière, petite bière*, se dit pour indiquer le plus ou moins d'alcool développé dans la bière par la fermentation.
— Thérap. *Bières médicinales*, préparations résultant de l'action dissolvante de la bière sur une ou plusieurs substances médicamenteuses, aujourd'hui inemployées. (Syn. brutolés.)
— Loc. fam. *Ce n'est pas de la petite bière*, ce n'est pas peu de chose.
— Encycl. La *bière* était en usage dans l'Antiquité en Egypte et en Grèce. Elle fut préparée également par les Romains, les Gaulois, les Germains. En France, longtemps fabriquée sans houblon, elle était appelée *cervoise* et aromatisée au gingembre et au genièvre. Le houblon fut introduit dans nos régions au XIIIe s. La bière constitue la boisson de nombreux peuples septentrionaux et des Français du Nord et de l'Est.

● *Composition.* La bière renferme de 0,1 à 0,4 p. 100 de gaz carbonique, de 2 à 8 p. 100 d'alcool, de 0,2 à 0,3 p. 100 de glycérine, de 2 à 22 p. 100 d'extrait (moyenne 12 p. 100), comprenant : 80 p. 100 d'hydrates de carbone (dextrine, pentosane, maltose), de 8 à 10 p. 100 de matières azotées, de 3 à 4 p. 100 de matières minérales, dont 1/3 de phosphates, de faibles quantités de matières amères, de tanin, de matières colorantes, d'acides organiques.

● *Préparation.* La brasserie, qui était une activité fermière et artisanale, est devenue aujourd'hui une industrie importante.
La bière est préparée à partir du malt, ou orge germée, séchée ou touraillée. (V. malterie.) La préparation comprend le brassage, ou préparation du moût, et la fermentation de ce moût.
Le brassage comprend le concassage du malt, l'empâtage, la trempe ou brassage proprement dit, la filtration, la cuisson et le houblonnage, puis le refroidissement.
Le malt est concassé dans des broyeurs à cylindres, de façon à réduire l'amande en farine sans écraser les enveloppes cellulosiques. L'empâtage (ou hydratation, ou salade) consiste à mélanger l'eau et la farine de malt (200 à 400 litres d'eau pour 100 kg de malt). La pâte obtenue est envoyée dans la cuve-matière, où va se faire la trempe pendant laquelle a lieu la saccharification de l'amidon — c'est-à-dire la transformation de l'amidon, sous l'influence de l'amylase, en dextrines, qui resteront dans la bière et lui donneront de la « bouche », et en maltose qui fermentera — et la dégradation des matières azotées complexes en albumines, peptones, acides aminés.
Les méthodes de brassage peuvent se ramener à trois : brassage par infusion, brassage par décoction et brassage mixte. La méthode par infusion consiste à verser en plusieurs fois de l'eau chaude sur le malt en soutirant le liquide clair. Dans la méthode par décoction, le malt est empâté en une seule fois dans la cuve-matière, et l'élévation de température s'obtient par prélèvement d'une certaine quantité de moût, la maishe ou trempe, que l'on porte à l'ébullition dans la chaudière à trempe, et que l'on introduit bouillante dans la cuve-matière.
Après brassage, le moût est séparé des drêches (utilisées comme aliments du bétail) par filtration, soit sur une cuve-filtre ou cuve de clarification, soit sur un filtre-presse. Les eaux de lavage des drêches peuvent donner de la petite bière.
Le liquide filtré est soumis à la cuisson dans la cuve à bouillir. L'ébullition, qui dure de

Fulgence BIENVENÜE

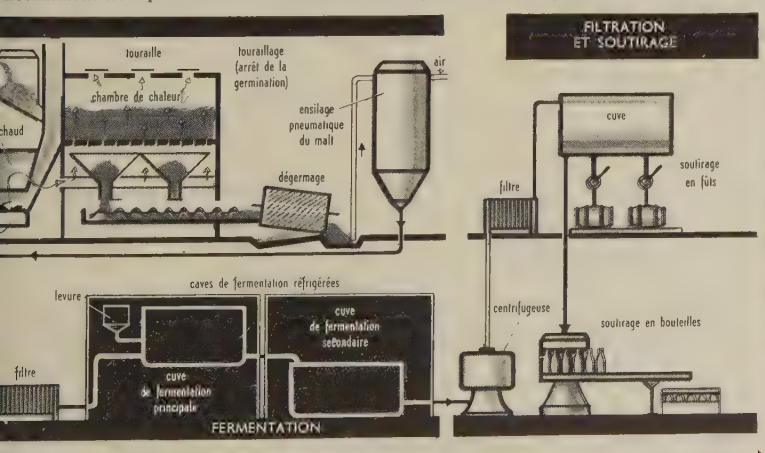

RICATION

filtre à bière ▶

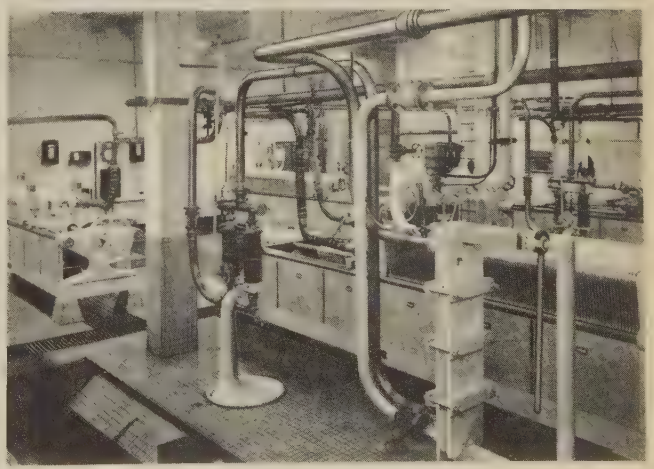

Phot. Manuel, Larousse.

une heure et demie à deux heures, permet la précipitation des matières azotées, la destruction des diastases, la stérilisation et la concentration du moût. C'est au cours de la cuisson que l'on introduit le houblon (à la dose de 200 à 600 g par hectolitre), qui communique à la bière son amertume.

Le moût est ensuite refroidi, d'abord par passage dans un bac refroidissoir où se produit la cassure ou tranchée (précipitation des matières azotées), puis par ruissellement sur un réfrigérant du type Baudelot, ou par circulation dans un échangeur à plaques.

La bière est alors soumise à la fermentation, pendant laquelle les sucres fermentescibles, sous l'influence d'une levure (*Saccharomyces cerevisiae*), se transforment en alcool et en gaz carbonique. L'action de la levure est mesurée par l'atténuation. Après refroidissement du moût, on ensemence la levure, et la fermentation va se faire en deux temps : la fermentation principale ou tumultueuse, qui s'effectue en cuves de bois, de ciment ou de métal, suivie de la fermentation complémentaire, où l'activité de la levure est ralentie, en tanks ou en foudres. Dans la fermentation basse, la plus employée en France, la fermentation principale se fait à 8 °C pendant huit à dix jours, puis la levure floculе ; la bière décantée est envoyée par l'opération du traversage en tanks de garde, où va se faire la fermentation complémentaire entre 0 et 2 °C ; la bière se sature en gaz carbonique et s'affine pendant deux à trois mois.

Dans la fermentation haute, plus rapide, la fermentation principale se fait entre 15 et 20 °C, pendant quatre à cinq jours ; la levure monte à la surface et forme un chapeau ; la fermentation complémentaire s'effectue en général comme dans le cas de la fermentation basse, parfois à une température un peu plus élevée (4 à 5 °C).

La bière se clarifie d'elle-même, mais pour obtenir une bière brillante, il faut la filtrer sur un filtre à masse de cellulose. Elle est ensuite mise en fûts ou en bouteilles à l'aide d'une soutireuse isobarométrique, qui permet de lui garder tout son gaz carbonique sous pression. Parfois la bière est pasteurisée, soit en vrac avant la mise en bouteilles dans des pasteurisateurs à plaques, soit après la mise en bouteilles ; le premier procédé est plus rapide, mais exige une mise en bouteilles aseptiques ; le second nécessite des appareils encombrants. (→ Biblio.)

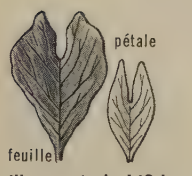

feuille et pétale bifides

Bierer-Davis (BOMBE DE). Caoutch. Bombe à oxygène utilisée pour des essais de vieillissement accéléré de vulcanisats de caoutchouc ou d'élastomères de synthèse.

BIERGELD [birgeld] n. m. (mot allem.). Impôt indirect sur la bière, établi par le Grand Électeur Frédéric-Guillaume (1640-1688), premier impôt commun à tous les Etats des Hohenzollern.

BIERKANDER (Claude), botaniste et entomologiste suédois (1735-1795). Membre de l'Académie de Stockholm, il publia : *la Transpiration des plantes* (1773), *l'Ustilage* ou *la Brûlure des végétaux* (1775), *les Stations des plantes* (1776), *la Germination* (1782), etc.

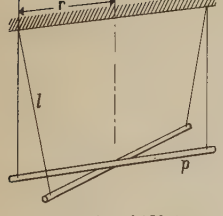

suspension bifilaire

Biermer (MALADIE DE). Hématol. Anémie hyperchrome, macrocytique, caractérisée par une mégalocytose et une mégaloblastose sanguines et médullaires. Elle doit son nom au médecin Anton *Biermer* (Bombay 1827 - Breslau 1892).

L'anémie de Biermer se rencontre surtout chez les adultes de quarante à soixante ans ; elle est fréquente chez le vieillard et rare chez l'enfant. Elle se caractérise par une pâleur marquée de la peau et des muqueuses, avec un léger subictère ; par la fréquence de troubles digestifs : douleurs abdominales, diarrhée, anorexie, langue douloureuse (glossite de Hunter) ; par des troubles neurologiques, à type de paresthésie, fourmillements, douleurs des extrémités, anesthésie osseuse ou diapason.

L'examen du sang découvre une diminution souvent considérable du nombre des globules rouges. L'hémoglobine est abaissée, mais la valeur globulaire est au-dessus de l'unité. La thrombopénie et la leucopénie sont de règle. L'examen de la moelle osseuse confirme le diagnostic en montrant un chiffre important de mégaloblastes. L'étude du suc gastrique révèle une achlorhydrie. Le traitement par la vitamine B_{12} ou les extraits de foie a fait de cette affection, autrefois maligne, une affection bénigne.

BIERNÉ, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Château-Gontier), aux confins du Maine et de l'Anjou ; 784 hab. (320 aggl.) [*Biernéens*].

BIERUT (Bołesław), homme politique polonais (près de Lublin 1892 - Moscou 1956). Ancien ouvrier typographe, il s'intéressa au mouvement coopératif de Pologne. Militant communiste, il fut, en 1933, condamné à sept ans de prison. Ayant purgé sa peine, il se rendit en Union soviétique, puis (1943) rentra en Pologne clandestinement. Après l'évacuation par les Allemands de l'est de la Pologne, il fut nommé président du Conseil national de Lublin et, plus tard, élu président de la République (1947). Cette fonction ayant été supprimée et remplacée en novembre 1952 par un Conseil d'Etat, Bierut devint président du Conseil des ministres, puis (1954) premier secrétaire du parti des travailleurs polonais unifié.

BIERZO, territoire de la province de León (Espagne), arrosé par le Sil et ses affluents.

BIESBOSCH (« le Bois des Roseaux »), région des Pays-Bas, entre Geertruidenberg au S. et Dordrecht au N., qui fut envahie par la mer du Nord le 19 novembre 1421, par suite de la rupture des digues, au cours d'une violente tempête. Cette plaine riche et peuplée était traversée par la Meuse dans son cours inférieur ; une partie en a été reconquise sur les eaux et convertie en polders.

BIESLES, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), à l'E. de Chaumont : 1 022 hab. Coutellerie. Ganterie.

BIET (Antoine), prêtre et voyageur français (diocèse de Senlis v. 1620). Curé à Senlis, il accompagna comme aumônier l'expédition de Royville à la Guyane (1652-1654) ; il en rapporta son *Voyage de la France équinoxiale* et un dictionnaire de la langue galibi. Il reprit ensuite sa cure de Senlis.

BIEUZY, comm. du Morbihan (arrond. de Pontivy), près du Blavet, au S.-O. de Pontivy ; 1 122 hab. (301 aggl.). Eglise du XVIIIe s., abside du XVe s. — Aux environs, beau dolmen.

BIÈVRE n. m. (lat. *beber*). Ancien nom du castor*. (Le mot *bièvre*, au Moyen Age, est pris ordinairement dans l'acception de « fourrure » ; on disait un *chapeau de bièvre*, une *houppelande de bièvre*.)

BIÈVRE n. m. Ornith. Nom spécifique du grand harle* (*Mergus merganser*), que l'on voit en France surtout pendant les hivers froids.

BIÈVRE (la), riv. de l'Ile-de-France. Née dans l'étang de Saint-Quentin, près de Saint-Cyr (Seine-et-Oise), elle passe à Bièvres, Villejuif, Arcueil, Gentilly, entre à Paris sous le nom de « rivière des Gobelins », passe en égout près de la manufacture des Gobelins, sous le faubourg Saint-Marcel, et conflue, au quai d'Austerlitz, dans le collecteur de la rive gauche, qui la conduit au grand égout collecteur. Autrefois, elle se jetait dans la Seine près du pont d'Austerlitz ; 40 km.

BIÈVRE (la), région du bas Dauphiné (Isère), au N. du plateau de Chambaran. C'est une riche plaine tournée vers la culture des céréales et l'élevage (produits laitiers). Industries textiles (soie).

BIÈVRE (Georges François MARESCHAL, marquis DE), écrivain français (Paris 1747 - Triesdorf, Bavière, 1789). Petit-fils de Georges Mareschal, premier chirurgien de Louis XIV, il publia en 1770 une facétie remplie de calembours : *Lettre écrite à Madame la comtesse Tation par le sieur de Bois-Flotté, étudiant en droit fil,* puis *la Fée-Lure, l'Ange-Lure ;* une tragédie excentrique, *Vercingétorix.* Enfin, il fit représenter au Théâtre-Français, en 1783, une comédie en cinq actes et en vers, *le Séducteur.*

BIÈVRES, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), aggl. de la banlieue S.-O. de Paris, sur la *Bièvre ;* 2 287 hab. (1 712 aggl.) [*Biévrois*].

BIEZMINE (Ivan Artiomievitch), peintre russe († v. 1700). Il introduisit dans l'art de l'icône le style réaliste et créa une nouvelle technique (vêtements composés de morceaux de soie collés). On lui doit notamment *la Condamnation du Christ* et *le Saint Suaire* (église de la Crucifixion, au Kremlin).

BIFACE n. m. Syn. de COUP-DE-POING.

BIFARIÉ, E adj. (lat. *bifarius,* double). Bot. Qui est disposé en deux séries ou rangées opposées : *Feuilles bifariées.* (On dit beaucoup plus souvent DISTIQUE.)

BIFÈRE. V. REMONTANT.

BIFFAGE ou **BIFFEMENT** n. m. Action de biffer ; résultat de cette action.

BIFFE n. f. Arg. mil. Infanterie de ligne.
— Post. Instrument qui sert à annuler les timbres ; marque produite par cet instrument.

BIFFE n. f. Espèce de drap, ainsi nommé parce qu'il était rayé ou *biffé* en travers.

BIFFER v. tr. (de *biffe,* étoffe rayée). Barrer ce qui est écrit : *Dans la table des opéras de Wagner, à la première page, « Lohengrin », « Tannhaüser » avaient été biffés, d'un trait indigné au crayon rouge* (Proust). ‖ *Fig.* Supprimer, abolir : [Péguy] *n'admet pas d'effacer une idée, de la biffer* (Tharaud).
— SYN. : *effacer, oblitérer, raturer, rayer.*

BIFFETON n. m. *Pop.* Billet.

BIFFI (Giuseppe), compositeur italien (Cesena v. 1550 - † apr. 1606). On lui doit des madrigaux à 4 voix (1582), à 6 voix (1596), à 5 voix (1599) ; des *cantiones* à 6 voix (1596), des œuvres de 3 à 5 voix, publiées sous le titre *Della ricreatione di Posilipo,* et un madrigal à 6 voix.

BIFFIN n. m. (de *biffe,* étoffe rayée). *Pop.* Chiffonnier.
— Arg. mil. Militaire de l'infanterie (par assimilation de son havresac à la hotte d'un chiffonnier).

BIFFURE n. f. Barre que l'on tire sur l'écriture pour la biffer : *Ces trois exemplaires sont condamnés à toutes les ratures et biffures que j'y pourrai faire* (P.-L. Courier).
— Céram. Trait transversal en creux, formé par un coup de roulette sur la marque de Sèvres ou de Saxe. (Il indique que l'objet est une pièce de rebut, non décorée à la manufacture.)

BIFIDE adj. (lat. *bifidus*). Hist. nat. Fendu en deux parties jusque vers le milieu de sa longueur et séparé par un angle aigu assez profond. (Les feuilles, les vrilles, les pétales, les styles peuvent être bifides.)

BIFILAIRE adj. Formé de deux fils.
— Ch. de f. *Transmission de signaux bifilaires,* transmission dont la manœuvre a lieu dans les deux sens, à l'aide d'un double fil : *Les transmissions funiculaires sont généralement bifilaires lorsqu'elles commandent des appareils d'aiguillage.*
— Electr. Constitué par deux fils isolés et juxtaposés, que le courant parcourt en sens opposé : *Liaison bifilaire.*
— Physiq. *Suspension bifilaire,* suspension d'une pièce mobile à l'aide de deux fils parallèles, de façon qu'elle soit constamment rappelée à sa position initiale par un couple de faible intensité, mais croissant avec l'angle d'écart.
— ENCYCL. Physiq. La suspension *bifilaire* a été réalisée pour la première fois par Harris, qui construisit une nouvelle balance pour vérifier les expériences de Coulomb.

Si l'on désigne par p le poids de l'aiguille, α son angle de déviation, r la demi-distance des points de suspension des deux fils, et l leur longueur commune, on trouve que le moment du couple de rotation de l'aiguille a pour expression : $\frac{p}{l} r^2 \sin \alpha$.

Si l'on fait osciller l'aiguille, la période des petites oscillations est proportionnelle à la racine carrée de la longueur des fils, et en raison inverse de leur distance. Elle est, de plus, proportionnelle au rayon de giration du corps suspendu aux deux fils et indépendante de sa masse.

BIFISSILE adj. Bot. Qui s'ouvre naturellement en deux : *Anthères bifissiles.*

BIFLÈCHE adj. Se dit d'un affût de canon formé de deux flèches pouvant s'ouvrir en forme de V : *Les affûts biflèches sont dits aussi « à flèches ouvrantes ».* (V. AFFÛT.)

BIFLECNODAL adj. m. Math. Se dit d'un point double dont les deux branches de courbe présentent chacune un point d'inflexion.

BIFLEXE adj. Art vétér. *Sinus biflexe*, petit canal en forme de doigt de gant, qui se trouve placé entre les deux doigts chez le mouton, et qui sécrète une humeur sébacée épaisse.

BIFLORE adj. Qui porte ou renferme deux fleurs.

BIFOCAL, E, AUX adj. Opt. Qui possède deux distances focales différentes. || Se dit d'un verre de lunettes taillé en deux parties différentes : la partie supérieure servant pour la vision à distance, la partie inférieure pour la vision rapprochée.

BIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui porte deux feuilles.

BIFOLIOLÉ, E adj. Bot. Se dit des feuilles composées de deux folioles, comme celles des pois et des gesses.

BIFORA n. f. Plante glabre à fleurs blanches, à odeur fétide, que l'on trouve dans les terrains calcaires du midi de la France. (Famille des ombellifères.)

BIFORME adj. Minér. Qui affecte deux formes cristallines différentes : *Baryte sulfatée biforme*.

BIFRENARIA n. m. Orchidée épiphyte du Brésil, de la Guyane et de la Colombie, cultivée en Europe en serre chaude pour la beauté de ses fleurs. (Nom sc. : *Bifrenaria Harrissoniae*. Le genre compte environ 25 espèces.)

BIFRONS [frɔ̃s] adj. et n. m. (lat. *bis*, deux fois, et *frons*, front). Qui a deux fronts, deux visages : *Janus bifrons, dieu à deux visages, surveille les entrées et les sorties*.
— Archéol. Se dit d'une statue ou d'un buste à deux visages, et, en architecture, d'un monument dont les deux faces présentent les mêmes proportions, le même caractère et souvent les mêmes décorations.

BIFROST (« pont Tremblant ») ou **ASBRU** (« pont des Ases »), dans la mythologie scandinave, nom de l'arc-en-ciel, qui relie le ciel à la terre, et dont l'entrée est gardée par Heimdall.

BIFTECK [tɛk] n. m. (angl. *beefsteak*, tranche de bœuf). Tranche de bœuf cuite sur le gril ou à la poêle. || *Par anal.* Tranche de viande quelconque préparée comme un bifteck : *Bifteck de cheval.* || *Bifteck à la Chateaubriand*, v. CHATEAUBRIAND (n. m.). || *Pop.* Chair humaine. || Nourriture quotidienne. || *Faire, gagner son bifteck*, gagner sa vie tant bien que mal.

BIFURCATION n. f. Division en deux branches : *La bifurcation d'une artère.* || Point où une voie de communication (route, chemin de fer, galerie de mine) se divise en deux autres : *Dans une voie ferrée, la bifurcation est constituée par un aiguillage ou branchement de voies.* || *Gare de bifurcation*, gare, assez souvent importante, où se trouve la bifurcation (sinon, la bifurcation est dite *de pleine voie*). || *Fig.* Changement d'orientation : *Bifurcation des études.*
— Instr. publ. V. part. *encycl.*
— ENCYCL. Instr. publ. Réforme des programmes de l'enseignement secondaire, la *bifurcation* fut instituée par le ministre Fortoul en 1852; elle créait, à partir de la quatrième, deux options : la section des lettres et la section des sciences. Ce premier essai, tenté pour adapter l'enseignement secondaire aux besoins de la vie moderne, fut vivement critiqué : il aboutissait à une spécialisation prématurée et excessive. Aussi, ce régime des études fut-il aboli par V. Duruy, qui devait néanmoins, plus tard, instituer une réforme du même genre en créant l'enseignement *spécial* (1865), dont les programmes ne comportaient pas de latin.

BIFURQUÉ, E adj. Hist. nat. Se dit de tout organe qui se divise en deux branches divergentes, formant une sorte de fourche. (On dit aussi DICHOTOME ou DICHOTOMIQUE.)

BIFURQUER v. intr. (du lat. *bifurcus*, fourchu). Se diviser en deux : *La voie ferrée bifurque à Moret.* || Abandonner une direction pour en suivre une autre : *May rentre à Paris, mais Jean bifurque sur Lausanne* (Colette); et au *fig.* : *Bifurquer vers la politique.*

BIG APPLE [big apl] n. f. (mots angl. signif. *la grosse pomme*). Danse à quatre temps, d'origine américaine, en vogue vers 1930.

BIG HORN, riv. des Etats-Unis, dans le N. des Rocheuses, qui draine la dépression située à l'O. des *Big Horn Mountains* (Wyoming) et rejoint la Yellowstone River; 741 km.

BIGAILLE n. f. Nom donné sous les tropiques à tous ceux des insectes ailés qui incommodent par leurs piqûres : *Moustiques, maringouins, cousins et autres bigailles.*

BIGAME adj. et n. (lat. ecclés. *bigamus*; de *bis*, deux fois, et gr. *gamos*, mariage). Marié à deux personnes en même temps.
— Dr. can. Personne qui a contracté deux mariages, même successifs.

BIGAMIE n. f. Etat d'une personne mariée avec deux personnes en même temps.
— Dr. can. Etat du bigame. (On en distingue plusieurs cas particuliers : la bigamie *interprétative*, mariage avec une veuve ou une fille déflorée; la bigamie *similitudinaire*, mariage d'un clerc qui a rompu ses vœux.) || *Bigamie spirituelle*, état du clerc qui possède irrégulièrement deux bénéfices.
— ENCYCL. Dr. pén. La *bigamie* n'a pas seulement pour conséquence d'entacher d'une nullité d'ordre public le second mariage contracté avant la dissolution du premier. Dans les sociétés monogames, elle était traditionnellement considérée comme un crime. La peine, qui, dans le droit romain, avait varié suivant les époques, était, dans notre ancien droit, laissée à l'arbitraire du juge. Le Code pénal de 1791 édictait une peine de douze années de fers. Le Code pénal de 1810 déclarait la bigamie passible des travaux forcés à temps. Une loi de 1933 a abaissé cette sanction à une peine de six mois à trois ans de prison.
Actuellement, la mention du mariage en marge de l'acte de naissance des époux fait de la bigamie une situation tout à fait exceptionnelle. (→ Biblio.)

BIGANOS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), en bordure de la forêt landaise, près de l'étang d'Arcachon; 3 344 hab. (930 aggl.). Scieries. Fabrique de pâte à papier. Caisserie. Poteries et briqueteries.

BIGARADE n. f. (provenç. *bigarrado*). Espèce d'orange amère, fruit du bigaradier.
— ENCYCL. Art culin. La *bigarade* s'emploie pour la confiture et la marmelade d'orange amère. Elle sert de condiment à une sauce spéciale accompagnant le gibier. La liqueur dite « curaçao » se fait avec des bigarades.

BIGARADIER n. m. Arbre voisin de l'oranger.
— ENCYCL. Le *bigaradier* (*Citrus aurantium*) donne un fruit rugueux, teinté de rouge, à écorce très aromatique et amère. La pulpe elle-même est acide et amère. Le bigaradier se contente de climats tempérés ou chauds. Avec les fleurs, on prépare un produit de parfumerie appelé *essence de néroli* (que l'on falsifie souvent avec adjonction d'essence provenant de la distillation des feuilles du bigaradier ou des fleurs de l'oranger à fruit doux). Un principe, l'*aurantiamarine*, est extrait de l'écorce des oranges amères, et l'essence de cette écorce entre dans beaucoup de préparations pharmaceutiques.

BIGARRÉ, E adj. Qui a des couleurs ou des dessins variés : *Etoffe bigarrée. La verte demoiselle* [la libellule] *aux ailes bigarrées* (Hugo). || — *Fig.* Formé d'éléments variés et disparates : *Cette foule bigarrée* [d'Alexandrie] *dont les âmes sont plus diverses encore que les cheveux* (Barrès).
— Géol. *Grès bigarré*, étage inférieur du système triasique, dans les Vosges et l'Allemagne.
— Hérald. Se dit des ailes du papillon et, en général, de tout ce qui est nuancé de différentes couleurs. (Peu us.)

BIGARREAU n. m. Variété de cerise rouge, rose ou blanche, dont la chair est ferme et sucrée.

BIGARREAUTIER n. m. Variété de cerisier qui porte des bigarreaux.

BIGARRER v. tr. (de l'anc. franç. *garre*, bigarré, d'origine inconnue). Assembler sur un fond des couleurs et des dessins nombreux et variés : *Bigarrer un tissu.* || *Par anal.* Etre disposé comme une bigarrure sur : *Des plaques de nuages violacés bigarraient le ciel* (Taine). || *Fig.* Produire un ensemble disparate : *Expressions qui bigarrent le style.*

BIGARRURE n. f. Assemblage de couleurs ou de dessins nombreux et variés : *La bigarrure des papillons* (Gide). || *Par extens.* Réunion de choses ou de personnes disparates : *Mais il n'en faut point venir là, si l'on peut, ni faire rire et pleurer dans une même nouvelle. Cette bigarrure déplaît à Horace* (La Fontaine).
— Phytopathol. Symptôme caractérisé par des zones nécrosées se formant le long des nervures des feuilles : *La bigarrure de la pomme de terre est une maladie à virus.*

BIGAT n. m. (lat. *bigatus*). Denier romain de la République, qui portait au droit la tête de Bellone, et, au revers, la victoire montée sur un char à deux chevaux (ou bige). [Ces pièces furent frappées de 217 à 64 av. J.-C.]

BIGE n. m. (lat. *biga*, à deux chevaux). Antiq. rom. Char à deux roues, attelé de deux chevaux, et servant pour la course, pour le triomphe ou pour le transport des fardeaux.

BIGELOW (Erastus Brigham), industriel américain (West Boyleston, Massachusetts, 1814 - Boston 1879). Il inventa un métier à tisser à la main, un métier mécanique pour le tissage des couvertures, et, en 1839, employa au tissage des tapis de laine le premier métier à vapeur. Il a fondé en 1849 la ville manufacturière de Clinton (Massachusetts).

BIGELOW (John), publiciste et diplomate américain (Malden, New York, 1817 - New York 1911). Inspecteur des prisons (1845-1848), il provoqua d'utiles réformes dans le régime pénitentiaire. Il participa ensuite à la direction du journal *Evening Post*. Comme consul des Etats-Unis à Paris (1861), et surtout comme ministre plénipotentiaire (1864-1866), il s'efforça d'aplanir les difficultés survenues dans les relations de la France avec le Cabinet de Washington, à la suite de l'expédition française au Mexique.

BIGÉMINÉ, E adj. Se dit en particulier des feuilles dont le pétiole commun se divise en deux pétioles secondaires, portant chacun une paire de folioles, comme dans la sensitive.
— Archit. Se dit d'une baie divisée en quatre parties : *Fenêtre bigéminée.*
— Méd. Se dit du pouls lorsque chaque pulsation normale est suivie d'une extrasystole*.

BIGÉMINISME n. m. Méd. Phénomène du pouls bigéminé. (Ce rythme peut être permanent ou intermittent. Il peut s'observer au cours du traitement par la digitaline.)

BIGERRIONES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Aquitaine), soumis par Crassus, lieutenant de César, en 56 av. J.-C. Il occupait le territoire dont un peu plus tard *Turba* (Tarbes) fut la capitale. Son nom a survécu dans celui de *Bigorre*.

BIGHORN n. m. Mouflon d'Amérique ou du Canada (*Ovis montana*), voisin de l'argali, qui vit dans les montagnes entre l'Arizona et la Colombie britannique.

BIGLE adj. et n. m. (probablem. du lat. pop. **bisoculaire*, loucher). Qui louche : *Ces yeux gris de M. Taine* [...] *étaient inégaux et voyaient un peu de travers; exactement il était bigle* (Barrès). || *Fam.* Qui a la vue basse. (Le fém. BIGLESSE est peu us.)

BIGLER v. intr. Loucher, avoir les yeux de travers.
◆ V. tr. *Pop.* Regarder, loucher sur.

BIGLEUX, EUSE adj. et n. *Pop.* Syn. de BIGLE.

BIGNON n. m. Pêch. Filet appelé aussi TRUBLE.

BIGNON (Jérôme Ier), magistrat et érudit (Paris 1589 - *id.* 1656). Prodigieusement précoce, il publia à dix ans une *Chorographie de la Terre sainte* (1600). Nommé par Henri IV enfant d'honneur du dauphin (futur Louis XIII), il composa son *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France* (1610). Il fut successivement avocat général au Grand Conseil en 1620, conseiller d'Etat, avocat général au parlement de Paris (1625), grand maître de la Bibliothèque du roi en 1642, puis chargé de missions politiques à l'étranger. Bignon a publié une bonne édition des *Formules de Marculfe* (1613), etc. Surnommé LE VARRON FRANÇAIS, il passait pour l'homme de son temps qui connaissait le mieux l'histoire du droit français. Sa

bifrenaria

bigaradier

fenêtre bigéminée
cathédrale de Bayeux

Phot. Larousse, Chapot-I. F. A. C., Neurdein

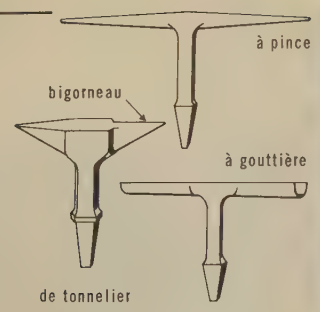

différents types de **bigornes**

bigorne de cordonnier

descendance, importante dans la magistrature (Jérôme II, Jean-Paul, Armand Jérôme, etc.), a possédé la charge de bibliothécaire du roi jusqu'en 1784. — JEAN-PAUL (Paris 1662 - Meulan 1743), son petit-fils, oratorien, directeur des Académies du royaume (1696), patronna les missions scientifiques de Tournefort et Réaumur (Acad. fr., 1693). — JÉRÔME (1711-1772), neveu de Jean-Paul, fut bibliothécaire du roi. (Acad. fr., 1743.)

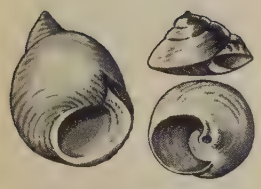

bigorneau noir — **petit bigorneau**

BIGNON (Louis), homme d'Etat (La Mailleraye, Normandie, 1771 - Paris 1841). Après avoir occupé divers postes diplomatiques de 1797 à 1806, il fut chargé de questions d'organisation administrative en Prusse, en Autriche (1806-1809), puis en Pologne. Député pendant les Cent-Jours et sous-secrétaire aux Affaires étrangères, il signa la convention du 3 juillet 1815, qui ouvrait Paris aux alliés. A nouveau député de 1817 à 1837 et nommé pair de France.

Bignon (RESTAURANT), un des principaux établissements situés boulevard des Italiens, à Paris, sous le second Empire; très renommé pour ses dîners, où se rencontraient artistes célèbres, romanciers à la mode et grands journalistes.

BIGNONIA n. m. (de J.-P. *Bignon* [1662-1743], qui fut président de l'Académie des sciences). Arbrisseau d'origine américaine, grimpant, cultivé en treillages. (Le genre [150 espèces] sert de type à la famille des *bignoniacées*.)

Armes de la BIGORRE

D'or à deux lions léopardés de gueules armés et lampassés d'azur l'un au-dessus de l'autre.

BIGNONIACÉES n. f. pl. Famille d'arbrisseaux grimpants à feuilles composées (*campsis* ou *bignone*) ou à grandes feuilles simples (*catalpa*). [Ordre des solanales.]

BIGOD, vieille famille normande installée en Angleterre après la conquête, et en possession du comté de Norfolk. Menacée par les progrès de la monarchie angevine, elle participa aux révoltes contre Henri II. Citons parmi ses membres : Hugues **Bigod** († 1266), grand justicier (1258-1260); il réalisa une immense enquête judiciaire; — Roger **Bigod**, 5e comte de Norfolk (1245-1306), fils du précédent; en 1297, il mena l'opposition seigneuriale à l'arbitraire d'Edouard Ier.

bigouden

BIGOPHONE ou **BIGOTPHONE** n. m. (de *Bigot*, nom de l'inventeur, et gr. *phônê*, voix). Mirliton en zinc, dans lequel on chante et où la voix se répercute sur une feuille de papier de soie tendue sur une fenêtre latérale. ‖ *Fam.* Récepteur téléphonique.

BIGOR n. m. Arg. mil. Sobriquet donné aux canonniers de l'artillerie de marine. (Il provient soit de la contraction du commandement « bigues dehors », qui précédait sur les navires l'ouverture du feu, soit de l'abréviation de bigorneau, les artilleurs de marine des batteries côtières demeurant attachés aux côtes comme ce coquillage.)

BIGORNAGE n. m. Forgeage sur la bigorne.

BIGORNE n. m. et adj. Arg. Langue argotique : *Jaspiner bigorne.*

BIGORNE n. f. (lat. *bicornis*, à deux cornes). Technol. Sorte d'enclume très allongée, dont chaque extrémité est en pointe pyramidale, conique, cylindrique, suivant les métiers. ‖ Enclume à téton. ‖ Masse de bois que les tanneurs employaient pour fouler les peaux en cours de tannage ou de corroyage. (La bigorne, que l'on voit déjà figurer sur des peintures égyptiennes, n'est plus utilisée actuellement.)

— ENCYCL. Technol. Au lieu de reposer sur la chabotte, comme l'enclume du forgeron, la *bigorne* y est encastrée à l'aide d'une tige faisant partie de la base et munie d'une embase qui l'empêche de s'enfoncer davantage. Les ferblantiers, les plombiers, les bijoutiers, les charrons, les taillandiers, les cordonniers en ont qui diffèrent de forme et de taille. Certaines sont munies d'un petit téton destiné à soutenir les pièces creuses. L'orfèvrerie emploie des bigornes dont l'une des têtes est arrondie; d'autres, dites *à chantepleure*, ont leur surface entaillée de deux gouttières. En outre, la bigorne servant à la contremarque des objets en métal précieux porte, gravés en creux, les signes qui s'imprimeront en relief sur les objets, tandis que le coup de poinçon gravera la marque de garantie.

BIGORNEAU n. m. Petite bigorne qui se place entre les mâchoires d'un étau. ‖ Extrémité conique de la bigorne.

— Arg. Soldat de l'artillerie de marine. (Par abrév., BIGOR.)

— Malacol. Coquillage comestible, très commun sur les côtes de France. (Nom sc. : *Littorina littoralis*. L'élevage de ce mollusque se fait dans la baie du Croisic. Le bigorneau, qui s'appelle *vignot* et *vignette* en Bretagne, *brelin* en Normandie, *escargot de mer* ou *guignette* en Aunis, se consomme cuit.)

BIGORNER v. tr. Technol. Forger sur la bigorne : *Bigorner l'anneau d'une clef.* ‖ *Pop.* Battre, donner un coup. ‖ Endommager : *Bigorner sa voiture.*

— Arg. mil. Tuer.

— Peauss. *Bigorner des peaux*, les fouler avec la bigorne.

BIGORRE (lat. *Bigoritanus* ou *Bigorensis Pagus*, pays des Bigerrones), région géographique du S.-O. de la France, s'étendant sur le bassin supérieur de l'Adour. V. pr. *Tarbes* et *Bagnères-de-Bigorre*. La partie pyrénéenne de la Bigorre, en amont de Bagnères, possède des prairies exceptionnellement étendues, et la transhumance dans la haute montagne y est réduite. En avant des Pyrénées, le pays s'étend sur la large plaine de Tarbes formée de terrasses étagées : sur les plus basses, de belles prairies irriguées nourrissent encore des chevaux tarbais, mais surtout des bovins (veaux de lait et veaux gras). Les hautes terrasses sont consacrées aux cultures et au maïs.

— Hist. Le *comté de Bigorre*, qui comprenait essentiellement les vallées supérieures du gave de Pau (y compris Lourdes) et de l'Adour (avec Tarbes et Vic-en-Bigorre), fut, au Moyen Age, l'un des plus grands fiefs de la Gascogne. Il fut constitué dès le IXe s., mais son histoire est très obscure jusqu'à la fin du Xe s. En 1062, le comte Bernard Ier fit un pèlerinage à Notre-Dame du Puy et accorda une rente aux chanoines de cette église : on vit plus tard dans cette rente une reconnaissance de suzeraineté, et l'église céda, en 1307, au roi de France ses droits sur la Bigorre, qui dépendit dès lors de la Couronne. Quant au fief lui-même, après une longue querelle de succession (XIIIe-XIVe s.), il passa avec le Béarn* à la maison de Foix (1425). En 1607, la Bigorre, possession patrimoniale du roi, fut rattachée au domaine royal. Les *états de Bigorre*, assemblée locale de beaucoup antérieure, continuèrent à siéger et à défendre les privilèges locaux, jusqu'à la Révolution. Le *for de Bigorre*, daté de 1097, est une des plus anciennes chartes connues. (→ Biblio.)

BIGOS n. m. Choucroute avec oignons pilés et pommes aigres, servie *avant* le potage ou pour accompagner un rôti. (Cuisine polonaise.)

BIGOT, E adj. et n. (probablement anc. angl. *bî god*, devenu juron germanique). Qui est d'une dévotion étroite et inintelligente : *Une femme bigote. Un bigot.*

◆ Adj. Qui témoigne de la bigoterie : *Dans la chapelle de la Vierge* [...] *elle* [Emma] *se mit en prière. Le jeune homme fut irrité de cette fantaisie bigote* (Flaubert).

BIGOT (François), administrateur français (Bordeaux 1703 - en Suisse v. 1777). Ordonnateur à Louisbourg, puis dernier intendant du Canada français (1748-1754), à la chute duquel il contribua par son administration corrompue. Il fut condamné au bannissement. (→ Biblio.)

BIGOT (Hippolyte), poète languedocien (Nîmes 1825 - *id.* 1897). Employé de commerce, il a rendu son nom populaire dans le midi de la France par des recueils de poésies et d'imitations de La Fontaine : *li Boutoun de gueto* (1855), *li Bourgadiero* (1863).

BIGOT (Léon), avocat français (Paris 1826 - Versailles 1872). Après la Commune, il publia, avec Victor Hugo, *le Dossier d'un condamné à mort*, et défendit les accusés traduits devant les conseils de guerre. Il écrivit divers ouvrages sous le pseudonyme de PIERRE NOLÉ.

BIGOT (Alexandre), céramiste français (Mer 1862 - Paris 1927). Il s'est distingué dans la fabrication des émaux et des grès flammés, et dans leur application à l'architecture : églises Saint-Jean de Montmartre, Saint-Médard, Saint-Antoine, à Paris; four crématoire du Père-Lachaise; bains d'Evian.

BIGOT (Paul), architecte français (Orbec 1870 - Paris 1942). Prix de Rome en 1900, on lui doit le plan en relief de *Rome au IVe siècle* et le palais de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris. (Acad. des bx-arts, 1931.)

BIGOT (Eugène), chef d'orchestre et compositeur français (Rennes 1888). Il est, depuis 1947, premier chef de la Radiodiffusion-Télévision française, et chargé d'un cours de direction d'orchestre au Conservatoire national supérieur. On lui doit des suites d'orchestre et des ballets.

BIGOT DE MOROGUES (Pierre Marie Sébastien, baron), géologue et agronome français (Orléans 1776 - *id.* 1840). Par une active propagande, il contribua à améliorer la Sologne.

BIGOT DE MOROGUES (Marie KIENÉ, dame), pianiste française (Colmar 1786 - Paris 1820). En 1804, elle épouse Paul Bigot de Morogues et le suit à Vienne, où elle devient l'élève et l'interprète préférée de Beethoven. Revenue en 1809 à Paris, elle fait sensation grâce à son talent et se lie avec Cherubini, Auber et Baillot. Elle prend des élèves, parmi lesquels figurait, en 1816, le jeune Mendelssohn. Elle a laissé un livre d'*Etudes pour le piano*, un *Rondo*, une *Sonate* et des *Variations* pour le piano-forte.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix Julien Jean), jurisconsulte français (Rennes 1747 - Paris 1825). Avocat au parlement de Rennes, puis à celui de Paris, il fut député à l'Assemblée législative, et y soutint les projets les plus modérés (1791-1792). Emprisonné sous la Terreur, il devint conseiller d'Etat sous le Consulat et joua un rôle important comme membre de la commission formée le 12 août 1800 pour élaborer le Code civil. Comte de l'Empire, il fut ministre des Cultes de 1808 à 1814 et pair de France pendant les Cent-Jours. (Acad. fr., 1803.)

BIGOTELLE ou **BIGOTÈRE** n. f. (esp. *bigotera*, relève-moustache). Petite pièce de cuir ou de tissu léger, qui servait à tenir les moustaches relevées pendant la nuit, pour qu'elles ne perdent pas leur pli.

BIGOTERIE n. f. Dévotion étroite et inintelligente : *La bégueulerie, la bigoterie, le système du renfermé* (Flaubert). ‖ *Par extens.* Ensemble des bigots.

BIGOTISME n. m. Dévotion, caractère du bigot.

BIGOTPHONE n. m. V. BIGOPHONE.

BIGOUDEN [dɛn] n. f. Nom donné aux femmes de Pont-l'Abbé (Finistère), à cause de leur coiffe* appelée aussi *bigouden* (n. m.).

BIGOUDI n. m. (origine inconnue). Petite tige autour de laquelle les femmes roulent leurs cheveux pour les faire friser.

— Passem. Bourdon irrégulier, à gros renflements, employé comme ornement.

BIGOURDAN (Guillaume), astronome français (Sistels, Tarn-et-Garonne, 1851 - Paris 1932). Il débuta à l'observatoire de Toulouse, puis entra à celui de Paris (1880-1925). Ses travaux portent sur les procédés d'observation et la mesure des positions des astres. Il établit un catalogue des nébuleuses et des amas stellaires visibles à Paris (*Observation de nébuleuses et d'amas d'étoiles*), découvrant en même temps quelques nébuleuses

restées inaperçues jusqu'alors ; la publication en commença en 1917 et valut à l'auteur la médaille d'or de la Société astronomique anglaise. Bigourdan développa l'usage de la vis pour la mesure des coordonnées, celui des pointes pour les mesures d'étoiles doubles, fit des observations de comètes, se préoccupa des erreurs d'observations et des perfectionnements à apporter aux instruments, et accumula des données relatives à la météorologie, ainsi qu'à l'intensité de la pesanteur. Il a puissamment contribué à l'organisation de la transmission des signaux horaires par T. S. F., réglementés par une conférence qu'il présida en 1912. Il fut le premier directeur du Bureau international de l'heure*. (Acad. des sc., 1904.)

BIGRE ! interj. et **BIGREMENT** adv. Euphémismes pour *bougre* et *bougrement*.

BIGRE n. m. (francique **bikari*). Nom donné, au Moyen Age, à des gardes forestiers qui avaient en outre pour tâche de recueillir les essaims d'abeilles sauvages dans les bois.

BIGRILLE [bigrij] n. f. et adj. Tube à vide comportant deux grilles (tétrode).

— ENCYCL. La lampe *bigrille* diffère de la triode par la présence d'une grille supplémentaire, accélératrice, placée entre la grille de commande et la cathode, et portée en général au potentiel de l'anode. Cette lampe est surtout utilisée comme changeuse de fréquence.

On désigne plus rarement sous le nom de « bigrille » la lampe à écran de grille dont la grille supplémentaire, à mailles serrées, joue le rôle d'écran et permet d'obtenir un coefficient d'amplification élevé. Cette dernière lampe est surtout utilisée dans les amplificateurs à haute fréquence.

BIGUANIDE n. f. Base, de formule $NH_2—C(NH)—NH—C(NH)—NH_2$, qui prend naissance quand on chauffe le chlorhydrate de guanidine. (Elle forme un sel de cuivre rouge.) [Syn. GUANYLGUANIDINE.]

BIGUE n. f. (provenç. *biga*). Manut. Sorte de chèvre rudimentaire, formée de deux longues pièces de bois liées par le haut et portant une poulie. ‖ Grue très puissante, en forme de chèvre métallique, utilisée dans les ports maritimes.

— Mar. Assemblage de deux vergues ou de deux mâtereaux, croisés à angle aigu au moyen d'un solide amarrage, pour l'accomplissement de grands travaux de force. ‖ Mât de charge spécial, de grande puissance, pour la manutention des colis lourds : *Certains navires norvégiens spécialisés dans le transport du matériel ferroviaire ont des bigues qui peuvent lever jusqu'à 120 tonnes.*

— ENCYCL. Manut. La *bigue* se compose de deux chevalets, articulés à leur sommet, qui se déplacent dans un plan vertical ; tandis que l'un tourne à sa base autour d'un axe perpendiculaire au plan vertical, la base de l'autre se déplace suivant un plan généralement horizontal, parfois incliné et presque toujours matérialisé par une vis. Ces appareils (à poste fixe ou sur ponton), qui ont l'avantage d'une construction relativement facile, sont de plus en plus remplacés par les grues de manœuvres, plus souples et plus précises.

BIGUERNY (Philippe), dit **Philippe de Bourgogne** ou **Felipe Vigarné**, architecte français (Langres 1498 - Tolède 1543). Il introduisit en Castille le style architectural italien de la Renaissance. A Burgos, il a collaboré, avec Diego de Siloé, au grand retable de la chapelle du Connétable (dans la cathédrale), achevé la tour de *Santa María del Campo* et fourni les plans de la *Puerta de Santa María*. Il a également travaillé à Grenade et à Tolède.

BIGUGLIA, comm. de la Corse (arrond. de Bastia), au S. de Bastia, dominant l'*étang de Biguglia*, sur lequel était autrefois le port de Mariana*, anc. capitale de l'île ; 376 hab. (149 aggl.).

BIGUINE n. f. Danse originaire de la Martinique, sur une mesure à quatre temps, avec un balancement particulier des hanches à gauche, les épaules demeurant immobiles.

B. I. H., sigle de BUREAU INTERNATIONAL DE L'HEURE*.

BIHAĆ, v. de Yougoslavie (Bosnie), sur l'Una ; 12 000 hab. Eglise gothique, transformée en mosquée au XVIe s.

BIHĀR, Etat de l'Inde, comprenant essentiellement les plaines du Gange moyen, à l'E. de l'Uttar Pradesh, et le Chota Nāgpur ; 180 632 km² ; 40 219 000 hab. Capit. *Patna*. Les très fortes densités de population du Bihār alimentent une émigration permanente vers Calcutta et l'Assam. Le riz, qui occupe dans certains secteurs plus des deux tiers des surfaces cultivées, donne régulièrement deux récoltes par an, et parfois trois. On cultive aussi l'arachide, la canne à sucre, le tabac et le jute, qui s'étend dans le *téraï* depuis le transfert du Bengale-Oriental au Pākistān. Le Bihār produit la moitié du charbon et du fer de l'Inde et extrait des minerais non ferreux très variés (cuivre, bauxite, manganèse, chrome, amiante). La métallurgie lourde s'est établie ainsi dans les meilleures conditions à Jamshedpur et dans la vallée de la Dāmodar. Jusqu'en 1525, le Bihār fut un royaume indépendant. Il fut occupé par la Compagnie des Indes en 1765.

BIHAR. V. BIHOR.

BIHĀRĪ n. f. Linguist. Langue indo-aryenne dérivée de la māgadhī, parlée par environ 35 millions de personnes, depuis l'Orissa jusqu'à Bénarès. Elle peut s'écrire en caractères dévanāgarī ou kaithi. On y distingue trois dialectes principaux : le maithīlī, le magahī et le bhodjpourī.

BIHARI (Alexandre), peintre hongrois (Reybanya 1856 - Budapest 1906). Elève de Jean-Paul Laurens, à Paris, il est surtout connu pour ses scènes de genre de la vie populaire (*Après la moisson, Chevrier*, musée de Budapest).

BIHARITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, que l'on a trouvé dans les mines de Bihor, en Roumanie.

BIHÉ (PLATEAU DE). V. BIÉ.

BIHEBDOMADAIRE adj. Qui a lieu, qui paraît deux fois par semaine.

BIHISHT, nom du paradis dans la religion mazdéenne. L'âme séjourne trois jours auprès du corps du défunt. Puis, portée par le vent, elle arrive au pont Tshinvat où elle est pesée par les trois juges. Après la traversée du pont, qui surplombe l'enfer, l'âme atteint le « meilleur monde » (*anhu vahishta*) après un long voyage.

BIHOR ou **BIHAR** (MONTS), massif montagneux de Roumanie constituant le centre orogénique et hydrographique de la Transylvanie ; 1 849 m au mont Cucurbeta. Il est constitué par un noyau de terrains anciens aux formes lourdes, flanqué de crêtes de flysch et de barres calcaires ; c'est un pays forestier où se sont conservées de très anciennes formes d'économie pastorale et villageoise.

BIHOREAU n. m. Héron gris aux formes épaisses et aux pattes courtes. (Ses mœurs crépusculaires le font nommer HÉRON DE NUIT.)

— ENCYCL. Le *bihoreau commun* (*Nycticorax nycticorax*), assez répandu en France, se trouve dans presque toutes les régions du globe. Il niche en colonies, souvent mêlé à d'autres espèces de hérons. (Famille des ardéidés.)

BIHOREL, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue de Rouen ; 3 968 hab. (3 856 aggl.) [*Bihorellais*]. Machines agricoles.

BIIA ou **BIJA,** rivière de l'U. R. S. S., en Sibérie méridionale, une des deux branches mères de l'Ob'. Elle naît dans l'Altaï.

bigue

BIISK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie, au confluent de la Biia et de la Katoun', qui forment l'Ob' ; 146 000 hab.

BIJAGÓS (ÎLES). V. BISSAGOS.

BIJĀPUR (anc. **Vizapour** ou **Vijayapur**), v. de l'Inde (Mysore), dans le Deccan ; 40 000 hab. Cette ville très ancienne garde une citadelle contenant les restes de temples indiens qui attestent son importance aux temps préislamiques. Elle conserve aussi un fort et une cité qui fut, aux XVIe et XVIIe s., la capitale d'un royaume indépendant ; il en reste de beaux monuments (le Gagan Mahal et les tombeaux dits « Gol Gunbaz » et « Ibrāhīm Roza »).

BIJLERT (Jan VAN). V. VAN BIJLERT (Jan).

BIJOU n. m. (bret. *bizou*, bague à mettre au doigt). Objet de parure précieux par la matière ou par le travail : *Ses yeux étranges opiniâtrement fixés sur les bijoux* (Gautier). ‖ *Par extens.* Objet élégant, d'une grande délicatesse : *Ces véritables bijoux ciselés que sont les cathédrales de Reims, de Chartres* (Proust). ‖ Terme appliqué à des personnes par affection : *Calmez-vous : je vous aime autant qu'au premier jour, | Ma belle, mon bijou, mon seul bien, mon amour* (Musset). ‖ Pl. *des* BIJOUX.

— ALLUS. HIST. ***Voilà mes bijoux,*** réponse célèbre que fit Cornélie*, mère des Gracques, à une dame de Campanie, en montrant ses enfants.

— Fr.-maçonn. Insigne d'une fonction, que les francs-maçons portent dans les « tenues » : l'équerre est le bijou du Vénérable, le niveau est celui du premier surveillant, la perpendiculaire celui du second surveillant : ce sont les bijoux « mobiles ».

— ENCYCL. A l'origine même des arts décoratifs, on trouve le *bijou*, élément essentiel de la parure des femmes et des guerriers. Dans le Moyen-Orient ancien, les bijoux jouaient un rôle magique de protection, comme le tatouage ou l'amulette, pour diverses parties du corps. Du pays de Sumer à Our, des tombes royales de haute époque ont livré de nombreux bijoux d'or. Les femmes portaient de grands et hauts peignes se terminant par des fleurs ; des épingles ornées de figures, des guirlandes d'anneaux et de perles, des boucles d'oreilles en forme de double croissant, des bagues d'or, des pectoraux et des jarretières de perles.

L'art égyptien a produit d'élégants bijoux, où le métal, découpé et estampé, s'orne de pâtes de verre incrustées, de pierres gravées ; les scarabées, les têtes d'épervier, les lions, les chacals, les fleurs de lotus décorent les colliers et les boucles d'oreilles.

La Grèce a connu tous les raffinements de la bijouterie : boucles d'oreilles à colombes, à amphores, à clochettes ; bracelets en forme de couleuvres, bracelets de poignet, de bras, de jambe ; pendants de cou de forme circulaire ; fibules ciselées ; boucles de ceinture ; colliers formés de plaques estampées avec des pendants de perles, de larmes d'or, d'étoiles. L'art étrusque est le seul, dans le domaine de la bijouterie, que l'on puisse comparer à l'art grec : colliers à triple bulle, à perles piriformes ; boucles d'oreilles en forme de raisins, de paons, de rosaces, de vases ; épingles, diadèmes, ornés d'estampages de plaques d'or avec des lions, des feuilles de fève, des abeilles, des lauriers, des vignes, des grenades, des glands, des figures, des masques, des tresses, des granulés, des cordelés, où se manifestent deux influences successives : celle de l'Asie Mineure d'abord, celle de la Grèce orientale ensuite.

A Rome, l'anneau était la marque de l'autorité, et il y eut de véritables règles hiérarchiques de la parure. La bijouterie romaine s'inspira de la grecque pour des productions plus riches quant à la matière, mais plus lourdes quant au style.

A Byzance, la bijouterie recherche l'éclat des émaux, des mosaïques, les montures en cabochons, témoignages d'un goût qu'influencent l'hellénisme vieilli, l'art oriental, la barbarie du Nord. Les Barbares, en effet, avaient introduit en Occident la technique du cloisonné : sur une plaque d'or ou de bronze, des cloisons verticales des mêmes métaux ménageaient des alvéoles où s'enchâssaient pierres précieuses, verres de couleur ou cabochons. De nombreuses fibules, des boucles de

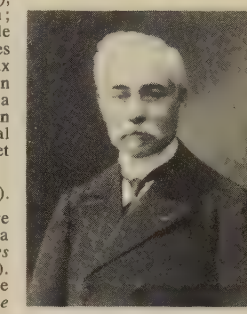

Guillaume BIGOURDAN

bihoreau

bijoux

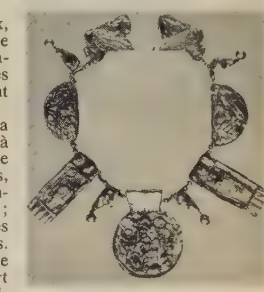

collier orné de bulles
art étrusque tardif
Louvre

boucle d'oreille en or
art hellénistique
Louvre

Phot. Benoto, Piron, Hosking, Arch. phot.

bijoux

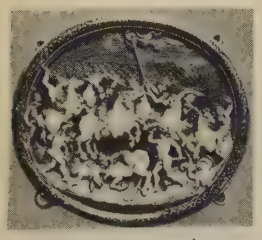

joyau pour chapeau
orfèvrerie, XVIe s.
Bibliothèque nationale

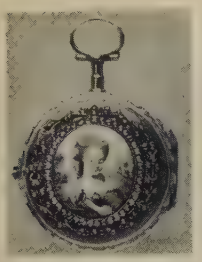

montre en émail
avec miniature
seconde moitié du XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

broche émeraude et brillants
joaillerie, XXe s.
(Jean Després)

bilames

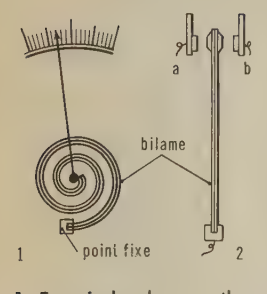

1. En spirale, dans un thermomètre; 2. Droite, la température l'infléchit vers *a* ou *b*, commandant le circuit électrique d'une ventilation ou d'un chauffage.

ceinture ont été ainsi exécutées. Les modèles du genre sont l'épée et les bijoux du roi Childéric, découverts à Tournai en 1653, et les couronnes votives du Guarrazar, près de Tolède, trouvées en 1861.

Au Moyen Age, les orfèvres parisiens sont renommés dès le XIIIe s.; à côté de la bijouterie religieuse, la bijouterie laïque déploie un grand luxe.

La Renaissance fait prédominer la ciselure dans le bijou. Cellini consacre à la bijouterie tout un chapitre de son *Traité de l'orfèvrerie*. Tommaso Ghirlandajo doit son surnom de *Faiseur de guirlandes* à un genre de bijoux qu'il crée et où il excelle. Le Milanais Caradosso cisèle d'élégantes *enseignes* pour les bonnets, enseignes qu'il décore d'émaux. Le style italien passe les monts. De l'Aulne et le Lorrain Wœriot dessinent de jolis modèles, comme Jean Collaert d'Anvers et Théodore de Bry.

Au XVIIe s., la joaillerie envahit peu à peu la bijouterie. On ne cisèle plus; on sertit; on monte les pierres précieuses, les diamants taillés en rose ou en table. Gilles Légaré, dans son *Livre des ouvrages d'orfèvrerie*, donne de nombreux exemples des bijoux alors en vogue. Les nœuds de brillants se portent au corsage, à l'épaule ou au poignet où un ruban tient lieu de bracelet; les boucles d'oreilles sont simplement composées d'une perle en poire; les colliers et les chaînes d'or sont encore ciselés et gravés; les bagues sont décorées d'émail, mais de plus en plus enrichies de pierres et de roses; dans la chevelure se mettent des rangs de perles, des affiquets posés au hasard et des aigrettes de pierreries.

Avec le XVIIIe s., le rococo, la rocaille, envahissent la bijouterie comme le reste. Le diamant est maintenant « recoupé », c'est-à-dire taillé en facettes; il reste la pierre la plus prisée pour les nœuds, les boucles d'oreilles en girandole, les colliers à pendeloques, les broches et les boucles. Il s'allie souvent aux pierres de couleur (exemple : parure de saphirs et de brillants de Marie-Antoinette). De nombreux joailliers travaillent pour la Cour : Rondé, Duflos, les Lempereur, les Leblanc. Vers la fin du siècle, la bijouterie se plaît aux décors allégoriques : lyres, cœurs, carquois, flambeaux prêtent leur forme aux broches, aux pendentifs, aux boucles. La châtelaine permet à la femme de suspendre à sa ceinture étuis, cachet et montre. Celle-ci, en or de diverses couleurs, est ciselée, incrustée de demi-perles et de roses ou peinte sur émail de petites scènes inspirées de Boucher, Van Loo, Teniers. Les bonbonnières, les tabatières, les boîtes à mouches et même les boutons reçoivent une décoration du même genre.

La Révolution fait du bijou un emblème patriotique. Le Directoire ramène les camées et les pierres à l'antique. A la fin de l'Empire apparaît le grènetis, formé de petits grains d'or soudés en fils de perles. Sous Louis-Philippe, on signale un retour aux nielles. L'émaillage connaît au temps du romantisme un regain de faveur. L'art étrusque est ressuscité par Auguste Castellani en Italie; en Italie encore, on peut citer les coraux, les mosaïques, les cordelés, les filigranes (Gênes, Naples). L'Autriche est renommée pour ses grenats de Bohême et suit l'Italie dans l'imitation du style étrusque. Le Danemark et la Norvège travaillent dans les filigranes. La Russie est byzantine dans la bijouterie comme dans l'orfèvrerie. L'Américain Tiffany mêle la décoration japonaise à des effets de martelé. La bijouterie d'acier, introduite en France en 1640, florissante au XVIIIe s., est, au XIXe s., principalement fabriquée en Espagne.

La bijouterie précolombienne, au Mexique et au Pérou, a exécuté, aux premiers siècles de notre ère, de nombreux objets en or : bagues, ornements de nez, colliers à pendeloques, pendentifs et plaques décorés de personnages et d'animaux fabuleux (tombes de Monte Albán). Au Pérou, dès la période de l'art mochica (Ier-VIIIe s.), on trouve des disques pour les oreilles, des ornements pour le nez, des poignées de couteaux rituels incrustées de pierres précieuses. De l'art chimú (1200-1400), âge du métal par excellence, il subsiste des masques et des mains funéraires en or, des bracelets à décor ajouré, des pectoraux à clochettes et de riches colliers dont les perles, les émeraudes, les améthystes, viennent rehausser le travail du métal.

La bijouterie des Noirs paraît moins somptueuse. Elle utilise pourtant l'or et l'argent finement travaillés en torsades, en filigranes, en granulations, en motifs séparés pour les colliers; les bracelets, fermés ou non, peuvent n'être qu'un simple cercle d'ivoire orné de motifs géométriques; d'autres, très larges, forment une sorte de manchette métallique décorée de lignes concentriques; les pendants d'oreilles emploient l'ambre, l'écaille, le corail aussi bien que le métal; la coiffure s'agrémente de boules d'ivoire formant couronne, ou de perles de verre disposées en résille; un chapelet d'ambre ou d'ivoire fixé au front encadre parfois le visage.

L'évolution moderne de la bijouterie date de 1895. Durant quinze années, le modern style triomphe dans ce domaine, avec ses androgynes échevelés et ses enroulements de vagues (v. LALIQUE). Aux environs de 1900, Dampt, Rupert-Carabin, Henri Nocq, Brateau, composent de précieuses pièces, objets de vitrine plutôt que bijoux que l'on porte. De 1905 à 1910, Paul Follot, Charles Rivaud, Nics, Brindeau de Jarny, Feuillâtre sont des novateurs plus modérés, de même qu'ensuite Contreau, Bablet, Serrière, Després, Fouquet, Templier. (→ Biblio.)

— Législ. Les bijoux d'or, d'argent et de platine sont faits d'un alliage dont le titre est réglé par la loi. Aucun bijou ne peut être mis en vente sans avoir été revêtu du poinçon de garantie.

Bijoux indiscrets (LES), roman licencieux de Diderot (1747). Le souverain Mangogul obtient du génie Cucula le moyen d'obliger les femmes de sa cour à raconter leurs aventures. Dégoûté de n'en trouver aucune fidèle (sauf la sienne), il rend au génie le dangereux privilège. L'originalité de la donnée a fait excuser l'immoralité du récit, d'ailleurs inspiré d'un fabliau du XIIIe s.

BIJOUTERIE n. f. Art, commerce, magasin du bijoutier : *La bijouterie est un art aussi ancien que la vanité.* ‖ *Par extens.* Objets de ce commerce : *Il ne blâmait en elle que deux goûts, celui du théâtre et celui des bijouteries fausses* (Maupassant). ‖ *Bijouterie en fin*, bijouterie en or ou en argent. ‖ *Bijouterie de fantaisie*, bijouterie qui utilise toutes sortes de métaux et de pierres en dehors des métaux précieux et des gemmes. ‖ *Bijouterie en faux*, bijouterie en matières imitant l'or ou l'argent.

— ENCYCL. La *bijouterie* comprend un certain nombre de catégories (v. TITRE) :

La *bijouterie d'or*, dont les titres légaux en France sont 0,900, 0,840 et 0,750, avec un quatrième titre (0,583) pour les boîtes de montre destinées à l'exportation. L'industrie emploie cependant divers alliages d'or dont les colorations diffèrent. Tels sont : l'*or rose*, au titre de 0,750 d'or fin, 0,200 d'argent et 0,050 de cuivre; l'*or feuille morte* : 0,700 d'or fin, 0,300 d'argent; l'*or vert* : 0,750 d'or fin et 0,250 d'argent; l'*or bleu* : 0,750 d'or fin et 0,250 de fer; l'*or blanc* ou *anglais* : 0,750 d'or fin, 0,190 d'argent et 0,060 de cuivre;

La *bijouterie d'argent*, qui possède deux titres légaux, 0,950 et 0,800;

La *bijouterie creuse*, formée de deux coquilles d'or ou d'argent estampées et soudées pour ressembler au plein;

La *bijouterie de platine*, dont le titre légal est 0,950;

La *bijouterie en filigrane*, qui s'obtient en faisant usage de fils d'or ou d'argent;

La *bijouterie d'aluminium*, ternissant assez rapidement à l'air, mais de moulage facile;

La *bijouterie d'acier*, qui s'obtient par estampage du métal découpé dans de la tôle;

La *bijouterie en doublé** et *en plaqué**;

La *bijouterie en doré* ou *en argenté*, laquelle se fabrique par les procédés de la *dorure* et de l'*argenture*. (→ Biblio.)

BIJOUTIER, ÈRE n. Personne qui fait ou vend des bijoux.

BIJUGUÉ, E adj. (lat. *bis*, deux fois, et *jugum*, joug). Bot. Se dit des feuilles composées qui présentent deux paires de folioles, comme celles des gesses.

BĪKANER, v. de l'Inde (Rajasthān); 117 000 hab. Ancienne forteresse sur la route des caravanes, à l'orée du désert de Thar, entre les bassins du Gange et de l'Indus. Marché agricole d'une région irriguée par le réseau de la Sutlej. Tapis. Centre d'une école d'art, de style rājpout, dont les peintures d'albums, en particulier, sont remarquables.

BIKÉLAS. V. VIKELÁS.

BIKFAYA, localité du Liban, dans la montagne du Liban, au N. de Beyrouth (alt. 1 000 m); 2 900 hab. Station thermale. Tissages.

BIKINI, atoll de Micronésie, dans l'archipel des îles Marshall, où eurent lieu des expériences atomiques américaines à partir de 1946.

BIKINI n. m. Maillot de bain en deux pièces de dimensions très réduites.

BIKITA, localité de la Rhodésie du Sud, à l'E. de Fort Victoria. Grand gisement de minerai de lithium.

BILABIAL, E adj. et n. f. Phonét. Se dit des consonnes de la classe des labiales, dans l'émission desquelles les lèvres sont soit complètement rapprochées (ainsi les occlusives *p*, *b*, et *m* en français), soit légèrement écartées pour laisser passer le souffle (comme dans les constrictives présentes dans certaines langues, l'espagnol notamment).

BILABIÉ, E adj. (lat. *bis*, deux fois, et *labium*, lèvre). Bot. Se dit des corolles ou des calices divisés en deux lèvres.

BILAC (Olavo), poète brésilien (Rio de Janeiro 1865 - *id.* 1918). Son œuvre (*Poesias*, 1888; *le Soir* [*Tarde*], 1919), d'esthétique parnassienne, lui valut le surnom de PRINCE DES POÈTES. Son plus beau poème est le *Chasseur d'émeraudes*.

BILĀL, nom d'un esclave abyssin qui fut un des premiers adeptes de Mahomet. Acheté et affranchi par Abū Bakr, il fut le *muezzin* (mu'adhdhin) du prophète.

BILALAMA, prince d'Eshnounna (fin du IIIe millénaire av. J.-C.), dont le palais, flanqué de deux temples, a été retrouvé à Tell Asmar, à l'E. du Tigre, de 1930 à 1932. Un code antérieur à celui de Hammourabi, retrouvé en 1945-1947 à Tell Harmal, a été attribué à ce prince.

BILAME n. f. Technol. Bande métallique double, formée de deux lames minces et étroites, de métaux inégalement dilatables, soudés par laminage. (Cette disposition provoque, sous l'effet de la température, une incurvation de la lame. Les bilames sont utilisées dans les thermostats et dans les disjoncteurs.)

— Opt. Glace à faces parallèles, coupée par un trait de scie, et dont l'une des parties est inclinée par rapport à l'autre. (Cet appareil peut produire, dans certaines conditions, le phénomène d'interférence.)

BILAN n. m. (ital. *bilancio*; de *bilanciare*, balancer). Comptab. Résumé succinct de la situation financière d'une entreprise. (V. part. *encycl.*) ‖ Solde d'une opération. ‖ *Fig.* Résumé d'une situation ou d'une évolution où l'on signale en particulier les éléments ou les résultats fâcheux : *Le bilan de la guerre.*

— Chirurg. *Bilan préopératoire*, ensemble des examens cliniques, radiologiques, biologiques, qui permettent de poser une indication opératoire et de préciser les modalités d'anesthésie, de technique, etc., à envisager pour chaque cas.

— Dr. comm. *Déposer son bilan*, se déclarer en état de cessation de paiement, en communiquant au Tribunal de commerce sa situation active et passive. (V. FAILLITE, RÈGLEMENT *judiciaire*.) [V. part. *encycl.*]

— Econ. polit. *Bilan de l'économie nationale* ou *bilan synthétique*, élément statistique de base de la planification soviétique qui repose sur la théorie marxiste de la reproduction* élargie. ‖ *Bilan national*, v. BUDGET *économique* et COMPTABILITÉ *nationale*.

— Physiol. *Bilan nutritif*, bilan des entrées (*ingesta*) et des sorties (*excreta*) dans un organisme vivant, permettant de déterminer l'état de sa nutrition. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bilan énergétique*, étude comparée, d'une part, de la somme des calories apportées à l'organisme par l'alimentation, et, d'autre part, des différentes utilisations que fait l'organisme de cet apport d'énergie : transformation en énergie mécanique (muscles), en énergie chimique (digestion, métabolismes), en énergie thermique (maintien de la température), pertes.

— Physiq. Récapitulation de toutes les formes d'énergie intervenant dans une transformation, en vue d'établir le résultat d'ensemble.

— Therm. *Bilan thermique,* comparaison des quantités de chaleur apportées par le combustible, le comburant, éventuellement les matières traitées ou produites par la combustion, avec les quantités de chaleur utilisées et perdues. (Pour se rendre compte du rendement d'un appareil de chauffage, analyser les causes de pertes et chercher à y remédier, on le soumet à un essai au cours duquel on note tous les éléments nécessaires à l'établissement d'un tel bilan.) ‖ *Bilan volumétrique, bilan pondéral* ou *massique,* comparaison, dans un appareil métallurgique ou de chauffage, des volumes — ramenés à des conditions physiques de référence — ou des masses des éléments ou des matières entrant et sortant. (Un tel bilan permet parfois de vérifier d'autres mesures, ou de déterminer par différence les quantités de certains éléments qu'on ne pourrait mesurer directement.)

— Encycl. Comptab. Le *bilan* se présente sous la forme d'un tableau représentant, à gauche, les postes formant son *actif* (les biens corporels et incorporels que l'entreprise possède) et, à droite, les postes formant son *passif* (ce qu'elle doit aux tiers, son capital et ses réserves). Les divers éléments composant l'actif et le passif sont généralement groupés par nature de valeurs et sont présentés dans l'ordre croissant de liquidité. Depuis 1948, les entreprises ayant procédé à la réévaluation de leur bilan sont tenues de le présenter d'une manière uniforme, selon un bilan type. (→ Biblio.)

— Dr. comm. Sous peine d'être déclaré banqueroutier simple, tout commerçant qui cesse ses paiements doit, dans les quinze jours, déposer son bilan au greffe du Tribunal de commerce.

D'autre part, les sociétés par actions doivent mettre leur bilan à la disposition des commissaires aux comptes, du comité d'entreprise et des actionnaires, au siège social, quarante jours au moins avant les assemblées générales.

— Physiol. Le *bilan nutritif* a été étudié chez les animaux domestiques et chez l'homme. Il sert de base à l'établissement des rations alimentaires suivant l'âge, le sexe, le travail et le climat. Il porte non seulement sur les aliments de toutes sortes, mais aussi sur les déchets éliminés. Quand les entrées l'emportent sur les sorties et les dépenses, le bilan est positif et le corps augmente de poids; dans le cas contraire il est négatif et le corps perd du poids; si gains et dépenses sont égaux, il y a équilibre nutritif, et le poids ne change pas.

On emploie donc des méthodes permettant de calculer exactement les entrées et les sorties, et de déterminer la ration d'entretien, nécessaire à l'équilibre.

BILATÉRAL, E, AUX adj. Qui a deux côtés, ou qui se rapporte aux deux côtés symétriques d'un objet : *Paralysie bilatérale;* et, au *fig. : En littérature, chaque idée a son envers et son endroit; personne ne peut prendre sur lui d'affirmer quel est l'envers. Tout est bilatéral dans le domaine de la pensée* (Huysmans).

— Dr. Qui engage les deux parties réciproquement : *La vente est un contrat bilatéral.* (Syn. SYNALLAGMATIQUE.)

— Sports. *Respiration bilatérale.* En natation, autre nom de la respiration alternative.

— Zool. *Symétrie bilatérale,* symétrie par rapport à un plan (c'est celle de la plupart des animaux et de l'homme).

◆ Adj. et n. f. Phonét. Se dit d'un phonème dans l'articulation duquel l'air s'échappe sur les côtés de la langue, qui obstrue elle-même la partie médiane du canal buccal, par exemple *l.*

BILATÉRALEMENT adv. De chaque côté.

BILATÈRE adj. Math. V. ORIENTABLE.

BILBAO, v. d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Biscaye, sur l'estuaire du río Nervión; 257 200 hab. Evêché. Centre d'extraction du minerai de fer. L'épuisement progressif des gisements a interrompu les exportations vers l'Angleterre, mais la métallurgie locale garde toute sa vigueur : hauts fourneaux, aciéries et raffineries de cuivre s'échelonnent en aval jusqu'à l'avant-port de Portugalete. Plus récemment se sont établies des cimenteries, une usine de pneumatiques et diverses industries chimiques. La vieille ville, aux rues étroites, occupe la rive droite du río Nervión. La nouvelle ville s'étend sur le plateau de la rive gauche.

— Hist. Fondée en 1300, la ville fut florissante au XVe et au XVIe s., grâce à l'exportation des laines et à la construction navale. Elle résista vaillamment aux assauts des Carlistes (1835-1837). Pendant la guerre civile de 1936-1939, Bilbao fut le centre principal de résistance des troupes républicaines basques. Entourée d'ouvrages fortifiés sur 70 km de périphérie, appelés *ceinture de fer* ou *ceinturon de Bilbao,* la ville est tombée le 19 juin 1937 sous les attaques combinées des Navarrais et des Italiens de la division des Flèches noires, qui comprenait en réalité 80 p. 100 d'Espagnols. (V. ESPAGNE, *guerre civile de 1936-1939.*)

BILBAO (Francisco), écrivain chilien (Santiago 1823 - Buenos Aires 1865). Obligé d'émigrer en 1843 à cause de ses idées démocratiques, il vint en France et s'y lia d'amitié avec Lamennais, Edgar Quinet et Michelet. Il revint en 1849 dans son pays; mais, après l'échec de la révolution de 1851, il dut se réfugier au Pérou, dans l'Equateur, puis en Argentine

BILBEIS, v. d'Egypte, en Basse-Egypte (prov. de Charkieh), au N.-E. du Caire; 23 700 hab. Industries textiles.

BILBILIS. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise. Patrie du poète Martial. Des fouilles récentes ont mis au jour des ruines d'édifices antiques. C'est auj. *Bambola,* près de *Calatayud.*

BILBOQUET n. m. (de *bille,* impér. de *biller,* jouer à la bille, et de *bouquet,* dimin. de *bouc*). Jouet composé d'une boule percée d'un trou, attachée par une cordelette à un bâtonnet légèrement concave à l'un de ses bouts et effilé en pointe à l'autre. (Le joueur doit lancer la boule de façon à la recevoir sur la partie concave du bâtonnet ou la fixer sur sa pointe.) ‖ Figurine, lestée de plomb par le bas, qui se remet toujours debout, dans quelque position qu'on la place. ‖ Petit morceau de bois arrondi par les deux bouts, aminci vers son milieu, et qui servait autref. aux perruquiers pour friser les perruques.

— Constr. Pierre de forme irrégulière qui n'est bonne qu'à être employée comme moellon.

— Imprim. Petit travail de peu d'importance, comme affiches, factures, cartes de visite, lettres de faire part, ne rentrant pas dans la catégorie des « labeurs ».

Bilboquet, personnage des *Saltimbanques,* parade de Du Mersan et Varin (1831). Bilboquet dirige une misérable troupe d'acrobates forains; il est toujours prêt à user de tous les moyens pour se tirer d'affaire et, quand un péril menace, songe d'abord à *sauver la caisse.*

BILDERDIJK (Willem), poète hollandais (Amsterdam 1756 - Haarlem 1831). Il quitta la Hollande lorsque les Français l'envahirent (1795), revint à La Haye en 1806, et reçut une pension du roi Louis-Napoléon, qui en fit son professeur de néerlandais. Considéré comme le plus grand poète de son époque, il fut un des chefs du réveil littéraire. Il s'essaya dans tous les genres, depuis l'ode jusqu'à l'épigramme.

BILDT (le), en néerl. **'t Bildt** ou **'t Bilt,** région de polders des Pays-Bas (prov. de Frise), au N.-O. de Leeuwarden, occupant l'emplacement d'un ancien bras de mer asséché au début du XVIe s.

BILDT (Karl Nils Daniel, baron), diplomate et historien suédois (Stockholm 1850 - Rome 1931). Ambassadeur à Rome (1889-1902 et 1905-1920) et membre de la cour de La Haye, érudit et lettré, il a publié plusieurs livres d'histoire, notamment sur la reine Christine.

BILE n. f. (lat. *bilis*). Matière liquide amère, jaunâtre ou jaune verdâtre, sécrétée par le foie et coopérant à la digestion : *Rendre de la bile.* ‖ *Bile noire* ou *atrabile, bile jaune,* une des quatre humeurs cardinales d'Hippocrate et de Galien, qui la plaçaient dans la rate et lui attribuaient la tristesse. (V. ATRABILE.) ‖ *Bile cystique,* bile contenue dans la vésicule biliaire. ‖ *Bile hépatique,* bile contenue dans le foie ou le canal hépatique. ‖ — *Fig.* Humeur chagrine, irritation. ‖ *Echauffer, émouvoir, remuer la bile,* exciter la colère : *le P. Brisacier [...] n'en eut pas plutôt avis que sa bile se réchauffa* (Renan). ‖ *Décharger, épancher sa bile,* se soulager en s'abandonnant à sa colère. ‖ *Tempérer, modérer la bile,* apaiser la colère, calmer l'emportement. ‖ *Fam. Se faire de la bile,* se tourmenter, s'inquiéter.

BILBAO
église Saint-Nicolas

— Encycl. Physiol. La *bile* est la sécrétion externe du foie. C'est un liquide filant, amer, jaune (devenant verdâtre par l'exposition à l'air), légèrement alcalin. La bile est composée de 97,5 p. 100 d'eau, contenant en solution des substances variées, parmi lesquelles les sels biliaires (glycocholate et taurocholate de sodium) et les pigments biliaires (bilirubine et biliverdine) qui lui sont spécifiques; des sels minéraux (chlorures, phosphates, bicarbonates de sodium surtout, mais aussi de potassium, calcium, magnésium) et, enfin, du cholestérol, qui donne naissance aux calculs biliaires lorsqu'il précipite.

Sécrétée par le foie, la bile est déversée par le canal cholédoque dans le duodénum, soit directement, soit après un séjour dans la vésicule biliaire, où elle subit certaines modifications.

Sans être un suc digestif au sens propre du mot, car elle ne contient pas d'enzymes, la bile joue un rôle important dans la digestion. Avec le suc pancréatique, elle neutralise l'acidité du chyme stomacal. Grâce aux sels biliaires, qui abaissent la tension superficielle du contenu intestinal, elle émulsionne finement les gouttelettes graisseuses, ce qui augmente leur surface de contact avec la lipase pancréatique et facilite ainsi son action. D'autre part, la bile facilite l'absorption intestinale du calcium, elle renforce les mouvements péristaltiques de l'intestin, elle représente une voie d'élimination de certains déchets; enfin, elle joue un rôle important dans l'équilibre bactériologique de la flore intestinale. (→ Biblio.)

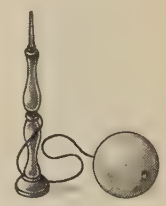

bilboquet

BILÉ KARPATY (« Carpates Blanches »), chaîne de montagnes de Tchécoslovaquie, une des extrémités occidentales de l'arc des Carpates, en Slovaquie. Couvertes de belles forêts, les Bilé Karpaty séparent les vallées de la Morava et du Váh; elles atteignent environ 1 000 m d'alt. au N. et s'abaissent progressivement vers le S.-O.

BILECIK, v. de Turquie, ch.-l. de prov., près du Sakarya; 4 900 hab. Mosquées du XIVe s. — La *province* (« *il* ») *de Bilecik* a 139 500 hab.

BILER (SE) ou **BILOTTER (SE)** v. pr. *Pop.* Se faire du souci, se tourmenter.

BILEUX, EUSE adj. *Fam.* Qui s'inquiète facilement : *Mais lui, pas bileux, n'hésitait pas à lâcher le boulot pour s'offrir une partie de pêche avec le copain* (Vercel).

BILHARZIE ou **BILHARZIA** n. f. Ver plat, dont le mâle, toujours grand, jusqu'à 2 cm, donne asile à la femelle dans un sillon ventral. (Il existe chez l'homme et chez les animaux plusieurs espèces de ces parasites, qui occasionnent des affections graves appelées *bilharzioses.* Le genre, appelé aussi *schistosoma,* fait partie des platodes, classe des trématodes, famille des distomidés.)

bilharzie

BILHARZIOSE n. f. (de Theodor *Bilharz* [1825-1862], qui étudia cette maladie en

Phot. Office du tourisme espagnol.

1851). Parasitol. Maladie provoquée par les bilharzies, et surtout par leurs œufs.
— Encycl. La *bilharziose vésicale* est causée par *Schistosoma hæmatobium* (trématode). Ses œufs, qui possèdent un éperon polaire, sont pondus dans la paroi de la vessie, où ils provoquent des inflammations de gravités diverses (hématurie). Maladie de l'Afrique tropicale, la bilharziose vésicale se rencontre en certains foyers asiatiques et beaucoup plus rarement en Europe. Elle se contracte par des séjours dans l'eau infectée de cercaires. Traitement par l'émétique en injection intraveineuse.
La *bilharziose intestinale* est causée par *S. Mansoni*. Les œufs possèdent un éperon latéral, et sont pondus dans les parois du gros intestin, provoquant des ulcérations, tumeurs, et surtout un épaississement scléreux. Ils peuvent passer dans la circulation sanguine et se localiser dans le myocarde. Les femelles peuvent s'égarer et pondre dans le foie, dans le poumon ou dans la vessie. Maladie de l'Amérique centrale, la bilharziose intestinale se rencontre également en Afrique, mais en des foyers différents de ceux de la bilharziose vésicale. Elle se contracte comme elle par des séjours dans l'eau polluée, et se traite aussi par l'émétique.
La *bilharziose artérioso-veineuse* est provoquée par *S. Japonicum*. Les œufs possèdent un éperon latéral très court, et sont pondus dans le foie, dans les ganglions lymphatiques, les poumons, le cerveau, provoquant des formes cliniques variées (10 p. 100 mortelles) simulant des affections hépatiques, spléniques, sanguines, qui rendent le diagnostic très difficile. Il en existe des foyers au Japon, aux Philippines, dans les régions inondées. La prophylaxie consiste à assécher pendant quinze jours les endroits où vivent les mollusques, hôtes intermédiaires des bilharzies. (→ Biblio.)

BILI n. m. Boisson fermentée que préparent les peuplades de la Guinée, par macération dans l'eau du rhizome d'une mélastomacée (*dissotis à grandes fleurs*).

BILIAIRE adj. Qui concerne la bile. ‖ *Appareil biliaire*, ensemble des organes qui, d'une part, élaborent la bile (foie) et, de l'autre, la conduisent dans l'intestin, où elle se déverse (*voies biliaires*). [Les voies biliaires se composent des conduits biliaires du foie, dont la réunion forme le canal hépatique, de la vésicule biliaire, du canal cystique et du canal cholédoque.] ‖ *Calculs biliaires*, calculs composés surtout de cholestérol, dont la présence dans les voies biliaires détermine les coliques hépatiques et de nombreuses formes de cholécystites. ‖ *Fistule biliaire*, ouverture anormale ou expérimentale de la vésicule biliaire au-dehors. ‖ *Cirrhose biliaire*, cirrhose qui s'accompagne d'un ictère dès son début. ‖ *Fonction biliaire*, ensemble des processus histophysiologiques qui aboutissent à la formation de la bile. (C'est une des fonctions propres du foie.)
— Biochim. *Acides biliaires*, acides divers, notamment acides glycocholique et taurocholique, dont certains dérivés se trouvent dans la bile. (La mise en évidence, dans l'urine, des pigments et des acides biliaires, permet de diagnostiquer et de suivre l'évolution des ictères.)
— Radiol. *Radiomanométrie biliaire*, procédé qui consiste à injecter par une fistule des voies biliaires une substance opaque aux rayons X, afin de confronter les clichés obtenus sous différentes pressions, et d'obtenir de ce fait de précieux renseignements sur la perméabilité et le fonctionnement de ces voies. (Réalisée au cours d'une intervention chirurgicale, c'est la radiomanométrie peropératoire.)

BILIEUX, EUSE adj. et n. (lat. *biliosus*). Qui abonde en bile; qui reflète une abondance de bile : *Personne bilieuse. Teint bilieux.* ‖ — *Fig.* Morose, mélancolique, ou bien irascible, d'humeur acariâtre : *Le plus bilieux des gens de lettres que je connus à Paris à cette époque était Chamfort* (Chateaubriand). ‖ *Tempérament bilieux*, tempérament dans lequel la bile prédomine ou est censée prédominer : *Sa femme était brune, pâle, les traits grands et de longs yeux gris. C'est cela : tempérament bilieux et nerveux, assez bien équilibré* (A. France). ‖ *Fièvre bilieuse*, fièvre que certains médecins attribuent à la prédominance de la bile sur les autres humeurs. ‖ *Colique bilieuse*, colique qui a une cause analogue.
— Méd. *Fièvre bilieuse hémoglobinurique*, accident hémolytique survenant chez le paludéen, à la suite d'absorption de quinine. (Maladie grave des pays tropicaux, c'est une affection fébrile, qui n'est peut-être qu'une forme allergique du paludisme et qui se traduit par de l'ictère, des vomissements et de l'hémoglobinurie.)

BILIGENÈSE ou **BILIGÉNIE** n. f. Physiol. Ensemble des processus histophysiologiques qui aboutissent à l'élaboration de la bile par le foie.

BILIMBI n. m. Nom usuel d'une espèce d'averrhoa* de Madagascar.

Bílina, riv. de Tchécoslovaquie, occupant la partie orientale du grand fossé qui borde sur son versant sud, les Krušné Hory (monts Métallifères de Bohême) et se jette dans le Labe (Elbe), à Ústi nad Labem.

BILINCH ou **VILINCH** (Indalecio Bizkarrondo, dit), écrivain basque (Saint-Sébastien 1831 - *id.* 1876). Il a écrit de beaux poèmes d'amour et s'est montré un excellent satirique.

BILINÉAIRE adj. Math. *Forme bilinéaire*, se dit d'un polynôme linéaire et homogène à la fois par rapport à deux groupes différents de variables.

BILINEURINE n. f. Chim. Syn. de choline.

BILINGA n. m. Bois fourni par le *badi* ou *sarcocephalus* de la côte occidentale africaine. (C'est un bois jaune, à grain fin, employé en menuiserie extérieure, pour les parquets, les traverses de chemin de fer et les travaux hydrauliques.) [V. pl. bois.]

BILINGUE adj. (lat. *bilinguis*). Qui est en deux langues différentes : *Inscription, dictionnaire bilingue.*
◆ Adj. et n. Qui parle deux langues : *Professeur bilingue. Nation bilingue.*

BILINGUISME [bilɛ̃guism] n. m. Linguist. Qualité d'un individu ou d'une population bilingue, c'est-à-dire qui utilise couramment deux langues différentes.
— Encycl. Appliqué à une collectivité, le terme désigne soit la coexistence, au sein de cette collectivité, de deux langues différentes parlées par deux fractions différentes de cette collectivité (la Belgique est bilingue en ce sens), soit le fait que, dans son ensemble, la collectivité considérée utilise couramment deux langues différentes. La première situation a d'ailleurs normalement pour conséquence l'existence d'un nombre plus ou moins grand de bilingues dans la communauté.
Du point de vue linguistique, le fait important est l'utilisation de deux langues différentes par un même individu ou groupe d'individus; il en résulte, en effet, un échange d'influences entre les deux langues qui fonctionnent concurremment. La nature et l'importance des effets de ce contact varient selon les conditions et les formes particulières du bilinguisme.
Il y a des degrés divers de bilinguisme, suivant que la connaissance et la pratique des deux langues sont plus ou moins également étendues, mais on ne parle de véritable bilinguisme que si les deux langues sont d'usage courant, même si chacune a ses usages propres.
Un état de bilinguisme peut résulter de faits variés. Celui d'individus isolés résulte souvent de l'acquisition secondaire et scolaire d'une deuxième langue en plus de la langue maternelle. Mais il peut se constituer dans une communauté des groupes plus ou moins importants d'individus bilingues, correspondant, par exemple, à des élites cultivées. Ces élites peuvent exercer une action importante sur la langue de la communauté, notamment si elles font un effort systématique pour enrichir cette langue par des emprunts à des langues étrangères exprimant des formes de pensée plus évoluées; le hongrois a été, plusieurs fois dans son histoire, délibérément enrichi par l'action de l'élite cultivée qui pratiquait des langues étrangères de civilisation : suivant les époques, le latin, l'allemand, souvent aussi le français.
Le bilinguisme de groupes importants résulte souvent d'événements politiques, de mouvements de population entraînant des déplacements de langue. En règle générale, quand une langue se substitue à une autre sur son territoire, il y a un temps plus ou moins long de coexistence des deux langues. L'histoire du domaine français comporte deux grandes périodes de bilinguisme : la première, consécutive à la conquête romaine qui a introduit le latin sur le domaine gaulois; la deuxième, due aux invasions germaniques, qui ont importé des parlers germaniques en pays roman. Dans le premier cas, la langue des envahisseurs (le latin), porteuse d'une civilisation supérieure, l'a emporté; dans le second cas, la langue du territoire envahi s'est maintenue, étant l'expression d'une civilisation supérieure que les Germains ont acquise progressivement. Les échanges d'influences se sont traduits par un *substrat* gaulois (difficile à déterminer) et par un important *superstrat* germanique en français.
L'importance du rapport entre les civilisations, dont les langues en contact sont l'expression, apparaît aussi dans les cas modernes de bilinguisme qui résultent de la concurrence entre la langue nationale et les parlers locaux : par exemple, sur le territoire français, ce sont les patois qui s'imprègnent de français bien plutôt que l'inverse.

BILINITE n. f. Minér. Sulfate naturel de fer hydraté.

Biliński (Leo), homme d'Etat polonais (Zaleszczki, Galicie, 1846 - Vienne 1923). Professeur d'économie politique, député au Reichsrat de Vienne (1883), ministre des Finances dans le cabinet Badeni (1895-1897), gouverneur de la Banque austro-hongroise (1901), etc., il a joué un rôle dominant parmi les hommes politiques polonais dans le sens du loyalisme autrichien. Ministre des Finances de Pologne dans le cabinet Paderewski (1919).

Bilio (Luigi), barnabite italien (Alexandrie, Piémont, 1826 - Rome 1884). Cardinal en 1866, il joua un grand rôle au concile du Vatican (1870), et fut, en 1880, l'un des rédacteurs des notes qui amenèrent une rupture entre le cabinet belge et le Vatican.

BILIO-DIGESTIF, IVE adj. Chirurg. Se dit d'une communication anormale entre les voies biliaires et le tube digestif : *Une fistule bilio-digestive. Une anastomose bilio-digestive.*

BILIQUE adj. Chim. Syn. de cholique.

BILIRUBINE n. f. Biochim. Matière colorante de la bile des carnivores.
— Encycl. La *bilirubine* provient de la désintégration de la molécule d'hémoglobine lors de la destruction des hématies, principalement dans la rate; elle est éliminée par la bile. Elle est donc augmentée dans les maladies où l'on observe un excès d'hémolyse (ictère hémolytique); en revanche, elle est diminuée dans l'ictère mécanique (ictère par rétention). [V. test, *Tests hépatiques.*]

BILIRUBINÉMIE n. f. Physiol. et Pathol. Présence de bilirubine dans le sang. (On distingue la bilirubine directe, d'origine hépatique, et la bilirubine indirecte, d'origine extra-hépatique [rate en général].)

BILITÈRE adj. (lat. *bis*, deux fois, et *littera*, lettre). Linguist. Composé de deux lettres et, en sémitique, de deux consonnes : *En égyptien, toute racine simple primitive est bilitère* (V. Loret).

BILIVERDINE n. f. Biochim. Pigment biliaire dérivant de la bilirubine par oxydation. (Peu abondante dans la bile des omnivores, on la rencontre surtout chez les herbivores et chez les animaux à sang froid.)

BILL [bil] n. m. (déformation angl. du lat. *bulla*, bulle, c'est-à-dire document scellé). Mot anglais désignant plus particulièrement un projet de loi soumis aux deux Chambres du Parlement*, et qui, une fois accepté, devient un « Act* ».
— Encycl. La procédure par *bill* est dérivée, vers le milieu du XVe s. semble-t-il, de la procédure par « pétition » de la Chambre des communes. La prépondérance législative de la Chambre des communes, acquise dès le XVIIe s., ayant grandi jusqu'à une exclusivité de fait au début du XXe s., un projet de loi adopté par les Communes devient nécessairement une loi (*Act*). Aussi le terme « bill » est-il très souvent employé comme synonyme d'« Act ».

Bill (Max), architecte, peintre, sculpteur et écrivain suisse (Winterthur 1908). Il fait ses

études à Zurich, puis au Bauhaus*, émigre aux Etats-Unis en 1933, où il rejoint Gropius, obtient le grand prix à la triennale de Milan, le prix Kandinsky, et s'efforce de recréer à Ulm un nouveau Bauhaus (1955).

BILLA (TELL), tell de haute Mésopotamie, où des fouilles américaines ont retrouvé de la céramique peinte du dynastique archaïque, caractéristique de ce site.

BILLANCOURT. V. BOULOGNE-BILLANCOURT.

BILLARD [bijar] n. m. (de *bille*). Jeu qui se joue avec trois boules d'ivoire que l'on lance à l'aide d'une « queue » sur une table de bois à fond d'ardoise, de forme rectangulaire, entourée de bandes élastiques en caoutchouc et couverte d'un tapis en drap vert. || Cette table elle-même. || *Par extens.* Table d'opération chirurgicale. || Salle où l'on joue au billard : *Aller au billard.* || Partie de billard : *Faire un billard.* || *Pop.* et *fig. C'est du billard,* ça va tout seul. || *Billard de terre,* v. CROQUET. || *Billard anglais,* table de bois dont l'une des extrémités, légèrement arrondie, est creusée de neuf trous numérotés de 1 à 9. (La bille avec laquelle on joue doit en chasser une seconde, placée en avant des trous, et l'envoyer dans l'une des neuf ouvertures.) || *Billard russe,* billard à plusieurs trous dans lesquels il faut faire entrer les billes (après avoir touché la rouge). || *Billard hollandais,* table de bois légèrement inclinée, qui possède, sur le côté droit, une contre-bande d'où la bille est chassée avec la queue ou par un ressort. (La surface de la table est garnie d'arceaux et de clous entre lesquels la bille doit passer avant de venir se loger dans des casiers numérotés, dans le bas du billard.) || *Billard chinois* ou *japonais,* ressemble au précédent, avec cette différence que les casiers se trouvent placés dans le haut de la table. || *Billard Nicolas,* cuvette de bois de forme ronde, entourée de rebords sur lesquels sont fixées des poires en caoutchouc. (Les joueurs soufflent sur une bille de liège et s'efforcent de la faire se loger dans des trous creusés à l'intérieur de la cuvette.)

— ENCYCL. Mob. Le *billard* fait son apparition dès 1510 dans le mobilier, mais sa vogue ne date que du règne de Louis XIV. A Versailles, quand on ne jouait pas, les billards, garnis de velours vert à frange d'or, étaient recouverts d'une housse de maroquin rouge. Au XVIIIe s., le billard, dans les palais, les châteaux et les demeures de la haute bourgeoisie, devint indispensable. Des billards publics fonctionnaient en ville. Marie-Antoinette possédait une queue de billard faite d'une seule dent d'éléphant, garnie d'or, précieusement travaillée.

Les tables des billards anciens ne sont pas nues et libres, mais garnies d'une *passe* (tige de métal à deux branches placée au milieu du tapis, ce qui obligeait à des détours) et de sonnettes. On les ornait de chandeliers.

Au XVIe s., le billard affectait à peu près sa forme actuelle. Les cannes se terminaient en crosse et étaient appelées *billards.* La queue droite date du XIXe s. La table, presque toujours mobile, se posait sur des tréteaux ; on jouait avec des quilles et deux boules.

— Dr. admin. Les *billards publics* sont soumis à une surveillance de police, en vue d'empêcher certains jeux de hasard, d'interdire les paris, qui sont prohibés.

— Jeux. La table, de dimensions variables, est toujours deux fois plus longue que large. Le jeu consiste à frapper une bille d'ivoire avec une queue, de telle sorte qu'elle touche deux autres billes (celle de l'adversaire et une bille colorée en rouge), chaque carambolage ainsi fait comptant pour un point. Après un carambolage réussi, le joueur peut en essayer un autre, ayant ainsi la possibilité de faire une série. Pour augmenter les difficultés du jeu, on trace souvent sur le tapis du billard des lignes parallèles aux bandes, formant des rectangles ou des carrés. Les joueurs doivent obligatoirement faire sortir au moins une bille de ce carré avant de continuer la série (*partie au cadre*). Certains maîtres ont conquis à ce jeu une véritable célébrité. (→ Biblio.)

BILLARD (Claude), poète français (Souvigny, près de Moulins, vers 1560 - Moulins 1618). Il faisait partie du cercle littéraire qui entourait la reine Marguerite de Valois, et restait admirateur de Ronsard.

BILLARDER v. intr. Présenter une forme arquée, comme l'ancien bâton dit « billard » : *Bœuf dont les cornes billardent.* || *Cheval qui billarde,* cheval qui marche en tournant en dehors les jambes de devant, ou, plus souvent, de derrière.

BILLARDIERA n. f. (du nom de *J.-H. de la Billardière,* botaniste et voyageur normand, mort en 1834). Plante aux rameaux volubiles, provenant de l'Australie méridionale et de la Tasmanie. (On cultive pour l'ornement des treillis et tonnelles les *Billardiera longiflora* et *fusiformis.* Famille des pittosporacées.)

BILLAUD-VARENNE (Jean Nicolas), révolutionnaire français (La Rochelle 1756 - Port-au-Prince 1819). Orateur véhément du club des Jacobins, membre de la Commune après le 10-Août, il prit une part prépondérante aux massacres de Septembre. Député de Paris à la Convention, il fit décréter que tous les actes publics seraient datés de l'an I de la République (22 septembre 1792). Membre du Comité de Salut public (6 sept. 1793), il fit adopter par la Convention les principes du gouvernement révolutionnaire (rapport du 28 brumaire an II). Plutôt favorable aux sans-culottes, il soutint pourtant Robespierre dans sa lutte contre Hébert et Danton, mais se retourna contre lui, et fut un des artisans du 9-Thermidor. Poursuivi comme terroriste, déporté à la Guyane en 1795, il refusa la clémence de Bonaparte ; de là, il se retira en 1816 à Port-au-Prince (Haïti).

BILLAULT (Adolphe Augustin Marie), homme politique français (Vannes 1805 - près de Nantes 1863). Avocat, maire de Nantes, député d'Ancenis en 1837, représentant à la Constituante de 1848, président du Corps législatif en 1852, plusieurs fois ministre. Très tôt, il manifesta un vif intérêt pour les questions sociales ; sous l'Empire, il s'occupa de l'organisation des institutions charitables. Il défendit toujours habilement Napoléon III contre l'opposition.

BILLAUT (Adam), plus connu sous le nom de **Maître Adam,** menuisier de Nevers, poète et chansonnier (Nevers 1602 - *id.* 1662). Ses poésies le rendirent fameux. Richelieu lui fit une pension, le grand Condé le protégea. Corneille écrivit son éloge, et Voltaire le compta parmi les écrivains du Grand Siècle. Il intitula ses recueils, par allusion à son métier, *les Chevilles** (1644) et *le Vilebrequin* (1663).

BILLBERGIA n. m. (du nom du naturaliste suédois G. J. Billberg). Plante herbacée vivace, qui croît dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres chaudes pour l'éclat de leurs bractées colorées. (Famille des broméliacées.)

BILLE [bij] n. f. (francique **bikkil*). Petite boule de marbre, d'agate, d'argile, de verre, dont les enfants se servent pour jouer. (V. part. *encycl.*) || Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard, à la roulette ou à la boule. (Avant le XVIe s., le jeu de billes est le jeu de quilles. Au XVe s., c'est aussi celui du billard.) || *Pop.* Tête : *Quelle bonne bille !...* || *Bille* (ou *boule*) *de billard,* crâne chauve.

— Bur. *Crayon à bille,* porte-mine conçu sur le principe du stylo à bille, et dans lequel l'encre d'imprimerie est remplacée par une composition à base de graphite. || *Stylo à bille,* porte-plume-réservoir dans lequel l'encre utilisée habituellement est remplacée par une encre d'imprimerie très grasse, et la plume, par une petite bille de métal dur. (V. part. *encycl.*)

— Manut. *Transporteur à billes,* ensemble de sphères métalliques reposant chacune sur un roulement à billes, dans les alvéoles présentés par un support, et sur lequel des objets plats peuvent être déplacés soit par poussée à la main, soit par gravité. (N'ayant pas de direction préférentielle, les transporteurs à billes sont parfois inclus comme une plaque tournante dans un circuit de transporteurs à bande ou à rouleaux, par exemple ; ils constituent l'aire d'arrivée idéale pour la mise en place de tôles avant une cintreuse, une découpeuse ou une presse.)

— Mécan. Petite boule d'acier que l'on introduit dans les roulements de machines (roulements à billes). [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Bur. Le *stylo à bille* fut fabriqué par l'Américain Reynolds en 1942, pour répondre aux demandes des aviateurs, dont les stylos fuyaient au-delà d'une certaine altitude. L'encre grasse, dont l'écoulement est déjà plus difficile, ne s'échappe du réservoir que lorsque le frottement de la bille sur le papier provoque sa rotation.

— Jeux. Le jeu de *billes* remonte à une très haute antiquité. Auguste jouait aux billes avec ses esclaves, en se servant de noix.

Il en existe une très grande variété : la *bloquette,* le *pot,* la *pyramide,* le *triangle* ou le *cercle,* la *trime* et la *poursuite,* etc.

— Mécan. Les vitesses de rotation devenant de plus en plus grandes, la *bille* est un élément de construction de machines de plus en plus employé aujourd'hui pour diminuer les frottements. Au début, elle fut réservée à la bicyclette, dont tous les *roulements** furent bientôt *montés sur billes.* Aujourd'hui, des paliers et des butées à billes équipent couramment des machines de toutes sortes.

BILLE [bij] n. f. (d'un radical celtique ; en bas breton *bill,* tronc d'arbre). Tronçon découpé dans une grume. (On distingue la *bille de pied,* qui est la partie du tronc ne comportant pas de nœuds, et la *surbille.* On dit parfois BILLON ou TRONCE.)

— Métall. Gros lingot d'acier destiné à être travaillé. || *Essai à la bille,* v. BRINELL et DURETÉ.

— Technol. Bâton dont les chamoiseurs se servent pour tordre les peaux.

BILLE (Carl Steen Andersen), journaliste et homme politique danois (Nykjöbing 1828 - Copenhague 1898). Il fonda (1851) le *Dagblad,* dont il fit le premier journal de son pays. Député (1861-1880), ministre à Washington (1880-1884).

BILLEBAUDE [bij] n. f. (*bille* et anc. franç. *baude,* hardie). LANGUE CLASS. Confusion. (Usité surtout dans l'expression *A la billebaude,* en désordre, confusément.)

— Vén. *Chasser à la billebaude,* attaquer au hasard.

BILLEBAUDER v. intr. En parlant du chien, quêter au hasard. || Attaquer au hasard.

BILLER [bije] v. tr. Technol. Tordre une peau ou serrer un ballot de marchandises en faisant usage de la bille. || Déterminer la dureté* d'un métal au moyen d'une bille en acier spécial très dur : *Biller un bloom.*

Max BILL
le second Bauhaus à Ulm

BILLAUD-VARENNE
par Bonneville

schéma du stylo à bille

Louis XIV jouant au **billard** dans la troisième chambre des appartements du roi à Versailles, par Trouvain

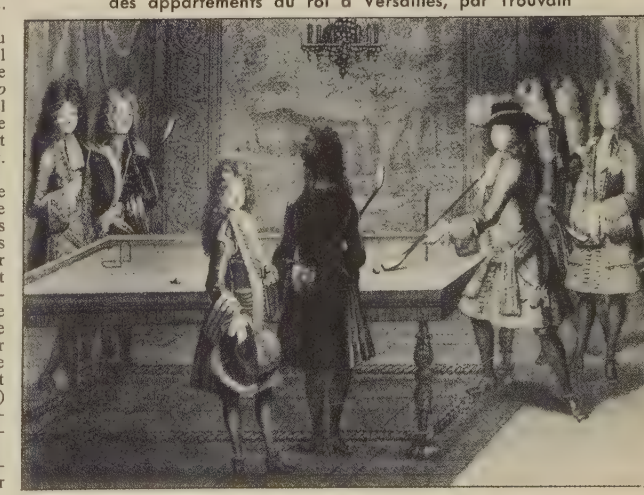

Phot. Office du tourisme allemand, Bibl. nat., Giraudon.

billette (arm.)

billettes (hérald.)

temple des Billettes, à Paris

— Boulang. Aplatir la pâte avec une bille ou rouleau.

BILLÈRE, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), agglomération de la banlieue de Pau ; 3 082 hab. (762 aggl.). Exploitations pétrolifères.

BILLET [bijɛ] n. m. (de *bullette* ; de *bulle*, rescrit, croisé avec *bille*). Message composé de quelques lignes écrites rapidement et simplement : *Louis XVIII avait un goût prononcé pour les billets bien tournés* (Balzac). || *Par extens.* Petit carré de papier plié qui contient un message. || Carte, papier attestant un droit fondé sur une invitation ou acquis à prix d'argent : *Billet de théâtre, de chemin de fer.* || Petit carré de papier portant un nom ou un numéro, qui sert à tirer au sort : *Billet de loterie.* || *Billet doux*, lettre d'amour, généralement écrite sur papier de petites dimensions pour que l'on puisse la glisser à la dérobée. || *Billet de logement*, v. LOGEMENT. || *Billet de confession*, v. CONFESSION.
— Loc. fam. *Prendre un billet de parterre*, tomber, en parlant d'une personne. (Jeu de mots sur *parterre* [par terre].) || *Je vous en donne, je vous en fiche mon billet*, je vous le certifie.
— Dr. mar. *Billet lombard*, billet que délivrait autrefois un armateur pour servir de reconnaissance aux personnes intéressées à la cargaison du navire. (L'usage en avait été emprunté à l'Italie.) || *Billet de bord*, document signé du second capitaine, reconnaissant avoir reçu le chargement (ou une partie du chargement) à bord du navire. (Si les marchandises ne sont pas « en bon état apparent », une réserve correspondante est portée sur le reçu. En échange du billet de bord, on remet au chargeur le connaissement, lequel contient une description identique des marchandises et, le cas échéant, les mêmes réserves.)
— Dr. comm. Ecrit sous seing privé, par lequel on s'engage à payer au porteur, ou à son ordre, une somme d'argent ou un objet appréciable, à une époque déterminée : *Souscrire un billet. Négocier un billet.* (V. part. *encycl.*) || *Billet de fonds*, billet souscrit par l'acheteur d'un fonds de commerce à l'ordre de son vendeur et représentant une partie de la fraction du prix du fonds qui n'a pas été payée comptant. (Il est généralement souscrit plusieurs billets dont l'échéance est échelonnée dans le temps.)
— Eaux et for. *Billet d'affforestement*, permis d'exploitation d'un lot de forêt domaniale. || *Billet de contentement*, déclaration de caution suffisante, que délivre le receveur des domaines.
— Econ. polit. et Dr. pén. *Billet de banque*, instrument de paiement actuellement considéré comme monnaie. (V. BANQUE.) [La fabrication ou la distribution de billets de banque *falsifiés* sont punies des travaux forcés à perpétuité par le Code pénal, qui prévoit également la confiscation des instruments employés pour cette fabrication.]
— Procéd. *Billet d'avis*, avertissement que le greffier des tribunaux d'instance envoie aux parties, dans les affaires qui sont de la compétence du juge d'instance, pour les inviter à comparaître d'abord en conciliation devant ce magistrat.
— Théâtr. *Billet à prix réduit*, celui qui comporte une réduction sur le prix fort de la place, pour des fins publicitaires et en conformité avec certaines dispositions légales. || *Billet de faveur*, v. FAVEUR. || *Billet exonéré* (ou simplem. *exonéré*, ou en argot *exo*), invitation dispensée des taxes d'Etat et municipales sur les spectacles.
— Encycl. Dr. comm. Le *billet simple* est un acte sous seing privé contenant reconnaissance d'une dette et promesse de l'acquitter à une date déterminée. C'est un acte civil soumis, s'il n'est pas entièrement de la main du débiteur, à la formalité du *Bon pour*, de l'art. 1526 du Code civil.
Le *billet à ordre* est un écrit par lequel une personne, appelée *souscripteur*, s'engage envers une autre, appelée *bénéficiaire*, à payer, à une époque déterminée, une certaine somme d'argent à elle ou *à son ordre*, c'est-à-dire à celle à laquelle le titre aura été cédé par *endossement*. Le billet à ordre doit être daté et signé ; il doit énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre de qui il est souscrit, l'époque à laquelle le paiement doit s'effectuer.
Le billet à ordre ressemble à la *lettre de change*. Ainsi, toutes les dispositions relatives aux lettres de change et concernant l'échéance, l'endossement, la solidarité, l'aval, le paiement, le paiement par intervention, le protêt, les devoirs et les droits du porteur, lui sont applicables. Cependant, il existe entre la lettre de change et le billet à ordre quelques différences, dont voici les principales : 1° tandis que la lettre de change suppose le concours de trois personnes : le tireur, le preneur et le tiré, le billet à ordre ne suppose que l'intervention de deux personnes : le souscripteur et le bénéficiaire ; 2° tandis que la lettre de change est par elle-même un acte de commerce, le billet à ordre n'a ce caractère qu'autant qu'il a été souscrit par un commerçant, ou pour une opération de commerce.
Le *billet à domicile* est un billet à ordre payable dans un autre lieu que celui où il a été souscrit.
Le *billet au porteur* est un billet payable à quiconque le présente. (→ Biblio.)

BILLET (Félix), physicien français (Fismes 1808 - Dijon 1882). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de physique à la faculté des sciences de Dijon (1845), puis

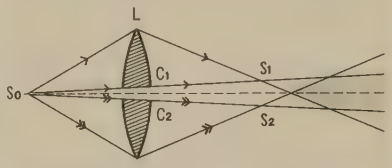

bilentille de Billet : S_0, source lumineuse ; S_1 et S_2, ses images dans les demi-lentilles C_1 et C_2

doyen de cette faculté (1873), il créa un appareil appelé *bilentille*, produisant des interférences lumineuses. Il a publié un *Traité d'optique physique* (1858).

BILLETÉ, E adj. Hérald. Semé de billettes. || Se dit aussi d'un champ entièrement divisé en petits rectangles verticaux d'émaux alternés. (Très rare.)

BILLETTE [bijɛt] n. f. Petite bille. || Morceau de bois fendu pour le chauffage. || Rouleau de bois.
— Archit. Série de petites billes formant des ornements sur les corniches, les archivoltes. (V. part. *encycl.*)
— Arm. Nom donné aux pièces plates de métal qui garnissaient certains vêtements d'armes. || Clavette retenant l'épée ou la dague dans l'armure du XIVe s., ou croisant le fer de l'épieu de chasse pour empêcher le chasseur d'être chargé par la bête qu'il a ferrée.
— Hérald. Petit meuble de forme rectangulaire posé verticalement et très peu employé isolément. (Les billettes posées dans le sens de la fasce sont dites *couchées*.)
— Métall. Petit lingot d'acier laminé.
— Métrol. Stère de bois de pin non écorcé, scié à 0,66 m sous écorce, et relevé à 1,05 m de hauteur.
— Encycl. Archit. Les *billettes* sont ordinairement disposées en damier sur plusieurs rangées, de manière que les saillies du premier rang correspondent aux vides du

billettes : *détail d'un chapiteau, XIIe s. église de Plaimpied (Cher)*

second. Ce motif est usuel dans l'architecture romane, où il souligne les archivoltes des portails, les cintres des fenêtres, etc.

Billettes (miracle des), miracle qui se serait produit en 1290, à Paris, dans la rue des Jardins, depuis rue des « Billettes » ; là, selon la légende, d'une hostie profanée par le juif Jonathan aurait jailli du sang, miracle représenté dans un des vitraux de l'église Saint-Etienne-du-Mont. Une chapelle fut édifiée sur le lieu du miracle, où s'installèrent les Frères de la Charité de Notre-Dame-de-Châlons, puis, en 1633, les Carmes de Touraine. Depuis 1812 la chapelle est affectée au culte luthérien (temple des Billettes).

BILLEVESÉE [bij ou bil] n. f. (origine obscure). Chose frivole, vaine, chimérique : *On imprime dans les journaux, et surtout dans les livres, mille billevesées tous les jours* (Mérimée).

BILLFEED [fid] n. m. (mots angl. signif. *alimentation de bulletin*). Bur. Dispositif d'impression sur cartes perforées ou sur enveloppes de formats et de spécifications voisins, installé sur certaines tabulatrices. || Pl. *des* BILLFEEDS.

BILLIERS, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), au N. de l'estuaire de la Vilaine ; 637 hab. (504 aggl.). Petit port et station balnéaire à la pointe de Penlan. Restes de l'abbaye de Prières.

BILLIET (Joseph), historien d'art et administrateur français (Lyon 1886 - Montreuil 1957). Conservateur des musées de Cannes, puis des Musées nationaux, il fut quelque temps directeur général des Beaux-Arts, puis (1945) conservateur du musée de Malmaison. Outre quelques essais politiques parus en 1946, on lui doit divers ouvrages sur Malmaison.

BILLINGHAM, v. de Grande-Bretagne (Durham), près de Stockton ; 23 900 hab. L'église possède une tour du Xe s. Industries chimiques (sulfate d'ammonium). Essence synthétique. Métallurgie. Constructions navales.

BILLINGS, v. des Etats-Unis (Montana), sur la Yellowstone River ; 31 800 hab. Grandes raffineries de sucre de betterave.

BILLINGS (Joseph), navigateur anglais (Turnham Green v. 1758). Il fut le collaborateur de Cook pour les observations astronomiques pendant son dernier voyage (1776-1779), puis entra au service de Catherine II en 1785 ; il entreprit un voyage de découverte sur les côtes sibériennes au N.-E. du Kamtchatka. De 1787 à 1791, il reconnut et étudia les côtes de la mer de Béring, de la Kolyma à l'île Kodiak. La relation de son voyage parut à Londres en 1802.

Billingsgate, quartier de Londres, sur la rive nord de la Tamise. Marché aux poissons.

BILLION n. m. (du préf. *bi*, deux fois, et de *million*). Un million de millions (10^{12} ou 1 000 000 000 000).

BILLIONI (Catherine Ursule Bussa, épouse), actrice de la Comédie-Italienne (Nancy 1751 - Paris 1783). Elle entra en 1763 à la Comédie-Italienne, sous le nom de **Mlle Placide**, pour danser et jouer de jeunes rôles.

BILLITON. V. BELITUNG.

BILLOM [bijõ], ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la Limagne ; 3 389 hab. (2 689 aggl.) [*Billomois*]. Billom eut une université au Moyen Age et fut un centre intellectuel important sous l'Ancien Régime (collège de jésuites fondé en 1535). Ecole militaire préparatoire créée en 1884 et qui, à l'origine, ne recevait que les enfants des militaires de l'artillerie, du génie et du train. Belle église Saint-Cerneuf, en partie romane. Eglise Saint-Loup (XIVe et XVe s.). Poteries. Minoterie. Confection. Fabrique de placages. Brosserie. Culture d'ail.

BILLON [bijõ] n. m. (de *bille*, lingot). Autref., alliage de métal précieux avec d'autres métaux, puis monnaie de cuivre alliée d'un peu d'argent ou même de cuivre pur. || *Par extens.* Lieu où l'on portait, pour la refondre, la monnaie décriée ou défectueuse. || Toute monnaie dont la valeur commerciale est inférieure à celle pour laquelle elle est en circulation.
— Brod. Corde retordue sur elle-même qu'on passe autour des lattes et des mortaises d'un métier à broder pour le tendre fortement.

BILLON [bijõ] n. m. (de *bille*, pièce de bois). Agric. Léger exhaussement formé lorsqu'en labourant on adosse les bandes de terre retournées les unes contre les autres. (Au labour suivant, les billons sont « refendus », les bandes de terre étant rejetées en sens inverse.)
— Econ. forest. Syn. de BILLE.

— Vitic. Cep de vigne taillé très court.

— Encycl. Agric. Les *billons* sont plus ou moins larges, et bombés. Ils peuvent être formés de deux, quatre, six bandes de terre, etc., chacun des ados se trouvant alors constitué par une seule, par deux, ou par trois bandes, etc. Ils sont séparés latéralement par des *dérayures* formant rigoles d'égout. Le labour en billons, qui facilite l'écoulement des eaux pluviales, s'impose sur une terre peu perméable, à moins qu'elle ne soit drainée, ou dans les terrains très secs que l'on peut irriguer ; mais il empêche l'emploi des machines et ralentit les travaux.

BILLONNAGE n. m. Dr. pén. Délit de trafic illégal de monnaie défectueuse. (Le billonnage, ou action de billonner, consistait dans l'achat des pièces décriées, soit pour les porter au billon*, soit pour les changer de nature ou les faire entrer dans la circulation. Les lois ne punissent plus le billonnage que dans ce dernier cas.)

BILLONNAGE ou **BILLONNEMENT** n. m. Agric. Action de billonner : *Le billonnage n'est usité que dans les contrées où la pratique du drainage n'est pas encore suffisamment connue.*

— Econ. forest. Tronçonnage des arbres abattus. (Le billonnage des grumes, c'est-à-dire l'obtention de billes ou « tronces », s'effectue aux longueurs correspondant à l'utilisation des bois. Pour les sapins de pays, écorcés aussitôt abattus et destinés au sciage, la division en billes se fait à la longueur de la planche à obtenir [habituellement 4 m]. Le billonnage est fait soit manuellement avec le passe-partout des bûcherons, soit avec des scies mécaniques à tronçonner.)

BILLONNER v. tr. (de *billon*). Refondre ou altérer des monnaies pour en tirer un profit illicite : *Billonner l'argent.*

BILLONNER v. tr. Labourer en billons : *Billonner une pièce de terre.* || Pratiquer le tronçonnage (billonnage) des arbres abattus.

BILLONNETTE n. f. Branche des arbres de haute futaie, que l'on débite en charbonnette.

BILLONNEUR n. m. Dr. pén. Celui qui pratique le billonnage.

BILLOT [bijo] n. m. (de *bille*). Tronc de bois gros et court, ordinairement posé sur trois pieds, servant à hacher la viande ou à la détailler au couperet. || *Billot de boucherie,* table faite en bois debout, enfermée dans un châssis de bois. || *Particul.* Pièce de bois sur laquelle on tranchait autrefois la tête des condamnés.

— Loc. *J'en mettrais ma tête sur le billot,* je garantirais sur ma vie ce que j'avance.

— Technol. Entrave destinée à empêcher un animal au pâturage d'en franchir les clôtures. (C'est ordinairement une billette de bois suspendue au cou des animaux et traînant entre les pattes antérieures.) || Morceau de bois debout de partie portante, servant au cordonnier à découper le cuir à l'aide d'emporte-pièces. || Corbeille en osier, de forme ovale, évasée par le haut et dont le couvercle est constitué par des lattes assemblées à plat ou par un grillage métallique. (On utilise les billots pour le transport des fruits et légumes.) || Emballage léger, en peuplier déroulé et agrafé, dont la forme, caractéristique, trapézoïdale, le rend emboîtable. || Masse de bois qui porte une enclume. || *Billot à chantourner,* masse de fer sur laquelle les serruriers travaillent les brindilles ou petits fers employés pour la confection des rampes et grilles.

BILLOT (Jean-Baptiste), général et homme politique français (Chaumeil, Corrèze, 1828 - Paris 1907). Général en 1870 et député de la Corrèze à l'Assemblée nationale, il fut l'un des réorganisateurs de l'armée après la défaite. Sénateur inamovible en 1875, il fut ministre de la Guerre en 1882-1883 et 1896. Maintenu en activité sans limite d'âge, il prit une part active à la discussion des lois militaires et combattit le service de deux ans.

BILLOT (Louis), cardinal, jésuite et théologien français (Sierck 1846 - Galloro, Italie, 1931). Professeur de théologie dogmatique à l'université pontificale, à Rome, il y exposa sa doctrine, inspirée de la scolastique médiévale et contraire au modernisme. Créé cardinal en 1911, il se démit de cette dignité en 1927 à cause de ses sympathies à l'égard de l'Action française. (→ Biblio.)

BILLOTTE (Gaston Henri), général français (Sommeval, Aube, 1875 - environs d'Ypres 1940). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie de marine en 1896, il sert longtemps en Indochine, dont il commande les troupes en 1930. Successeur de Gouraud au gouvernement militaire de Paris en 1937, le général Billotte est, en 1939, à la tête du Ier groupe d'armées du Nord qui entre en Belgique le 10 mai 1940 ; il meurt accidentellement le 23 mai.

BILLOTTE (Pierre Gaston), général français, fils du précédent (Paris 1906). Chef d'état-major du général de Gaulle, il est secrétaire du Comité de la défense nationale de 1942 à 1944. A la tête de la 10e division d'infanterie, il participe aux campagnes de 1944-1945, puis il est nommé chef de la délégation militaire française à l'O. N. U. de 1946 à 1950. Ayant quitté l'armée, il est député en 1951, ministre de la Défense dans le cabinet Edgar Faure en 1955.

BILLROTH (Theodor), chirurgien allemand (Bergen 1829 - Abbazia 1894). Professeur de clinique chirurgicale à l'université de Zurich (1859), puis à Vienne (1867), il s'est occupé à la fois d'histologie, de pathologie générale, de chirurgie, et de l'organisation du service des hôpitaux. Il a, le premier, opéré un malade du cancer de l'estomac.

BILLUART (Charles René), dominicain français (Revin 1685 - *id.* 1757). Auteur d'une *Summa sancti Thomae hodiernis Academiarum moribus accommodata* (1746-1751, 19 vol.) qui servit, pendant un siècle, de manuel d'enseignement supérieur de la théologie.

BILLY, comm. du Loir-et-Cher (arrond. de Romorantin), en Sologne; 841 hab. (42 aggl.). Eglise en partie du XIe s. Château en partie du XVIe s.

Billy (chien de), race française de grand chien courant à poil ras, blanc-orangé, aussi ardent sur le loup et le sanglier que sur le chevreuil et le lièvre.

BILLY (André), écrivain et critique français (Saint-Quentin 1882). Collaborateur de *Paris-Midi,* du *Gil Blas,* du *Mercure de France,* des *Annales,* du *Figaro,* de *l'Œuvre,* comme courriériste ou critique littéraire, il a publié de nombreux livres, mais c'est dans *l'Approbaniste* (1938), où il fait vivre un apprenti congréganiste au milieu de ses éducateurs, ainsi que dans *Introïbo* (1939), le *Narthex* (1950) et *Madame* (1954) qu'il affirme son art dépouillé, à la fois ferme et sensible, de narrateur laïque riche de science canonique. Comme critique et historien des lettres, on lui doit : *la Littérature française contemporaine* (1927), *Vie de Diderot* (1929), *Vie de Balzac* (1944), *l'Epoque 1900* (1951), *Sainte-Beuve, sa vie et son temps* (1952), *les Frères Goncourt* (1954), *Ce cher Stendhal* (1958), *Mérimée* (1959). [Acad. Goncourt, 1944.]

BILLY-BERCLAU, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en bordure du bassin houiller ; à la rencontre du canal d'Aire et du canal de la Deûle ; 2 849 hab. Explosifs.

BILLY-MONTIGNY, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe d'Hénin-Liétard) ; 9 851 hab. Importantes mines de houille. Fabrique de machines à laver.

BILMA, oasis du Sahara méridional (Niger), ch.-l. de cercle, dans le Kaouar. Salines. Deux caravanes de Touaregs de l'Aïr traversent chaque année le Ténéré pour aller chercher le sel de Bilma. — Le *cercle de Bilma* a 5 000 hab.

BILOBAGE n. m. Electron. Dispositif de détection d'avions par radar à grande distance.

— Encycl. Dans le *bilobage,* deux émissions sont faites successivement à une cadence assez rapide, suivant deux directions différentes. Le point de recoupement des lobes principaux d'émission, correspondant à chaque direction de visée, définit, avec l'origine, un axe par rapport auquel est situé l'avion. Ce dispositif est utilisé dans les radars d'artillerie pour avions rapides, à poursuite automatique. Il permet de déterminer les coordonnées actuelles de l'avion et de les entretenir pendant le déplacement de l'avion, de manière à permettre à la pièce de tir d'atteindre un but fictif, dépendant de la position actuelle de l'avion et de sa trajectoire extrapolée pendant le parcours du projectile. Ces coordonnées sont déterminées à partir de l'angle sous lequel on vise l'avion (site et gisement) : c'est la « poursuite angulaire », et de la distance de l'avion au radar : c'est la « poursuite distance ».

culture maraîchère en **billon** en vue d'irrigation

BILOBÉ, E adj. Partagé en deux lobes.

BILOBITE n. m. Fossile de nature problématique, qu'on rencontre parfois à profusion dans les grès siluriens, et formé par des sortes de rubans avec pli longitudinal (*bilobis*). [On a considéré les bilobites comme des empreintes d'algues. On croit plutôt aujourd'hui que ce sont des pistes d'animaux, crustacés ou annélides.]

BILOCATION n. f. Occult. Présence d'une même personne physique en deux endroits à la fois.

BILOCULAIRE adj. Bot. Divisé en deux loges : *Anthère, fruit biloculaire.*

— Anat. Se dit d'un utérus divisé en deux cavités par une cloison qui va depuis le col jusqu'au fond.

BILOCULATION n. f. Pathol. Déformation pathologique d'un organe, qui le partage en deux loges, ou en deux lobes.

BILOGIE n. f. (lat. *bis,* deux fois, et gr. *logos,* discours). Œuvre qui contient deux parties tout à fait distinctes : « *L'Odyssée* », *seconde partie de cette grande bilogie poétique...* (Ch. Nodier).

BILOQUER v. tr. (anc. franç. *binoquer ;* de *biner*). Labourer profondément avant l'hiver : *Biloquer une terre.*

BILOXI, v. des Etats-Unis (Mississippi), sur la côte du golfe du Mexique ; 37 400 hab. Port de pêche et station balnéaire.

BILSTON, agglomération de la banlieue S.-E. de Wolverhampton (Staffordshire) ; 33 500 hab. Mines de houille. Constructions mécaniques. Pièces de moteurs.

BILZEN, en franç. **Bilsen,** comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Tongres), sur le Demer ; 6 003 hab. Eglise gothique. Industries alimentaires.

BIMALLÉOLAIRE adj. Pathol. Se dit de certaines fractures atteignant les deux malléoles de la cheville. (Le type le plus fréquent en est la fracture de Dupuytren*, caractérisée par une fracture par flexion de la malléole externe et un arrachement de la malléole interne.)

BIMANE adj. et n. m. (lat. *bis,* deux fois, et *manus,* main). Qui a deux mains. (Servait autrefois à désigner l'homme, par opposition aux singes, appelés alors *quadrumanes.*)

BIMASTOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui va d'une apophyse mastoïde à l'autre : *Diamètre bimastoïdien.*

BIMBELOT n. m. Jouet d'enfant. (Vx.) [V. bibelot.] || *Par anal.* Colifichet, bagatelle (vieilli).

BIMBELOTERIE n. f. Fabrication, commerce de jouets d'enfant, de petits articles qui servent aux usages domestiques. || Ensemble de jouets d'enfant.

BIMBELOTIER n. m. Fabricant ou marchand de bimbelots.

BIMBISĀRA, roi plus ou moins légendaire du Magadha. Contemporain du Bouddha Çākyamuni, converti par le Bouddha lui-même, il fut ainsi le premier roi bouddhiste de l'histoire. Monté sur le trône en 538 av. J.-C. (?), il fut assassiné par son fils Ajātaçatru en 486 (?).

BIMBRESSO, localité de la Côte-d'Ivoire (cercle d'Abidjan). Usine de pâte à papier.

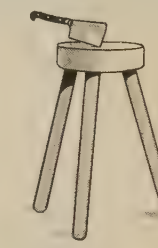

billot

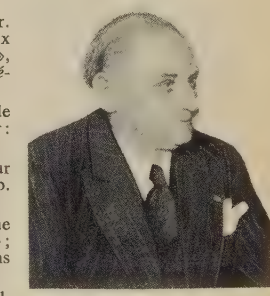

André BILLY

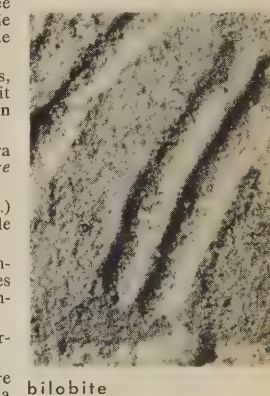

bilobite

Phot. Vincent, A. F. P., Freuler.

BIMENSUEL, ELLE adj. Qui a lieu ou paraît deux fois par mois : *Feuille bimensuelle.*

◆ N. m. Journal, revue qui paraît deux fois par mois.

BIMESTRE n. m. (formé sur *trimestre*). Durée de deux mois.

BIMESTRIEL, ELLE adj. Qui se produit, ou paraît tous les deux mois : *Revue bimestrielle.*

BIMÉTAL n. m. (nom déposé). Métal recouvert d'une couche d'un métal différent. (Ce terme désigne quelquefois un câble dont l'âme d'acier est recouverte d'aluminium, de cuivre ou de nickel.)

— ENCYCL. L'acier cuivré est employé en radio comme conducteur pour les oscillations de haute fréquence. Par suite de l'effet pelliculaire, il n'a pas une résistance électrique plus grande qu'un fil de cuivre de même section, tout en coûtant moins cher ; en outre, l'âme d'acier confère au *Bimétal* une grande résistance mécanique.

BIMÉTALLIQUE adj. Se dit de câbles employés comme conducteurs électriques, en cuivre ou en alliage d'aluminium avec âme en acier. (V. BIMÉTAL.)

BIMÉTALLISME n. m. (du lat. *bis*, deux, et de *métallisme*). Econ. polit. Système monétaire dans lequel coexistent deux étalons monétaires : l'étalon d'or et l'étalon d'argent.

— ENCYCL. Diverses modalités sont possibles. Dans le *bimétallisme parfait*, les deux métaux sont étalons, c'est-à-dire bénéficient de la *frappe libre* (le lingot peut être transformé en pièces de monnaie sur simple demande des particuliers) et d'un pouvoir libératoire illimité (ils peuvent être l'un et l'autre utilisés pour éteindre une dette, quel que soit son montant). D'autre part, la loi prévoit entre les deux monnaies un rapport légal d'échange constant. Dans le *bimétallisme imparfait* ou *boiteux*, un seul métal est véritablement étalon ; en effet, la frappe libre n'existe que pour l'or par exemple, même si le pouvoir libératoire illimité est conservé à l'or et à certaines pièces d'argent.

binard

Le bimétallisme parfait triomphe en France et dans la plupart des pays d'Europe (Italie, Suisse, Belgique, Grèce, Espagne) durant la première moitié du XIXe s. La loi du 7-19 germinal an XI (28 mars 1803) définit le franc par un poids de 5 g d'argent à 900/1 000 de fin. Le rapport entre l'or et l'argent est fixé à 15,5, c'est-à-dire qu'à titre égal et à poids égal la monnaie d'or a quinze fois et demie plus de valeur que la monnaie d'argent. Cette définition est adoptée par la plupart des pays bimétallistes. Jusque vers 1848, le rapport commercial et le rapport légal des deux monnaies restent voisins, et le système peut fonctionner normalement.

Les premières difficultés apparaissent autour de 1850. La découverte des mines d'or de Californie, en 1848, et de celles d'Australie, en 1851, provoque un afflux de ce métal sur le marché. Le rapport devient alors favorable à l'argent, qui, « bonne monnaie », disparaît de la circulation. (V. GRESHAM [*loi de*].)

Pour arrêter la fuite de l'argent, une convention monétaire, base de l'Union monétaire latine, est signée entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse en 1865. La Grèce y adhère en 1868.

Le taux des pièces d'argent de 2 francs et au-dessous fut abaissé à 835 millièmes. Les Etats seuls conservent la liberté de frappe de ces monnaies d'argent, mais s'engagent à en émettre au maximum pour six francs par tête d'habitant.

Le pouvoir libératoire de ces pièces est limité à 50 francs pour les paiements entre particuliers. Cependant, les pièces d'argent de 5 francs ne sont pas protégées, conservent frappe libre et pouvoir libératoire illimité. Elles continuent donc à être recherchées et à disparaître de la circulation.

A partir de 1870, la situation se renverse en faveur de l'or. Les mines d'argent du Nevada viennent grossir le stock d'argent ; en 1871, l'Allemagne se rallie à l'étalon-or. Le rapport commercial devient défavorable à l'argent. Il atteint 16,29 au milieu de 1873. Les pièces d'or sont alors recherchées et tendent à leur tour à disparaître de la circulation. La dépréciation de l'argent par rapport à l'or amène les Etats bimétallistes à supprimer la frappe libre de la monnaie d'argent. C'est la fin du bimétallisme parfait.

En 1878, la deuxième convention de l'Union latine est signée, qui suspend la frappe libre de la pièce d'argent de 5 francs, même pour le compte des gouvernements, tout en lui laissant son pouvoir libératoire illimité. Le bimétallisme parfait cède la place au boiteux. Sous l'impulsion des Etats-Unis, des tentatives sont faites en faveur de l'établissement d'un bimétallisme international, grâce à la fixation d'un rapport or-argent par voie de discussion entre nations. Les conférences de 1878, 1881, 1892, réunies dans ce dessein, échouent. Après l'Angleterre, fidèle à l'étalon-or depuis 1816, divers Etats se rallient à celui-ci : l'Autriche-Hongrie (1892), l'Inde (1893), la Russie (1897), le Japon (1897), enfin les Etats-Unis eux-mêmes, par le Gold Standard Act (1900).

Le monométallisme triomphe donc en fait dès la fin du XIXe s. La controverse sur les avantages et les inconvénients des deux systèmes perd alors de son intérêt, puisque, à partir de 1914, le conflit mondial met pratiquement fin au règne des monnaies métalliques. L'Union latine est dissoute en 1927. Officiellement, la France conserva le bimétallisme boiteux jusqu'à la loi du 25 juin 1928, qui fait pour la première fois du franc une monnaie d'or. Notre monométallisme restera tout théorique d'ailleurs, puisque la frappe libre des pièces d'or n'a jamais été pratiquée depuis. (→ Biblio.)

BIMÉTALLISTE adj. Relatif au bimétallisme.

◆ N. m. Partisan de ce système.

BIMILLÉNAIRE [bimilenɛr] n. m. Espace de vingt siècles : *Le bimillénaire de Paris a été célébré en 1951.*

BIMOLÉCULAIRE adj. Se dit d'une réaction chimique dans laquelle interviennent deux molécules.

BIMOTEUR adj. Muni de deux moteurs : *Avion bimoteur.* (Les deux moteurs sont placés symétriquement de part et d'autre du fuselage central. L'arrêt d'un moteur n'impose pas un atterrissage immédiat ; les règlements internationaux actuels de sécurité imposent, en effet, que l'avion puisse continuer à voler, même dans le cas le plus grave : panne d'un moteur au moment du décollage.)

◆ N. m. Avion à deux moteurs.

BIN (Jean-Baptiste), peintre français (Paris 1825 - *id.* 1897). Il a exécuté des décorations murales à l'église Saint-Sulpice et au Muséum d'histoire naturelle, dans un style académique. On lui doit également des portraits (musée de Versailles).

BINAGE n. m. Agric. Façon donnée aux cultures pour ameublir le sol superficiellement, ce qui a pour conséquence indirecte de le nettoyer plus ou moins complètement des mauvaises herbes et de ralentir l'évaporation de l'eau du sol.

— Liturg. Action du prêtre qui bine, qui dit deux messes le même jour, souvent pour desservir deux paroisses.

— ENCYCL. Agric. Le *binage* est généralement exécuté durant les grandes périodes de sécheresse. Il équivaut, dit-on, à un arrosage, parce qu'en détruisant à la superficie du sol les espaces capillaires qui se forment dans une terre desséchée, il gênerait l'ascension de l'eau s'élevant, pour s'évaporer, des couches profondes vers la surface. Un autre effet du binage est d'aérer la terre, et de favoriser par suite les réactions et fermentations qui peuvent s'y introduire, particulièrement la fermentation nitrique.

BINAIRE adj. (lat. *binarius ;* de *bini*, deux). Composé de deux unités : *L'idée de nombre infini diffère du nombre binaire* (Descartes). ‖ Qui a deux faces, deux aspects, deux côtés : *Les idées sont binaires* (Balzac).

— Chim. Qui renferme deux éléments : *Combinaisons binaires.* (Pour la désignation des composés binaires, v. NOMENCLATURE *chimique.*)

— Math. *Arithmétique binaire*, arithmétique dont la numération est binaire. ‖ *Correspondance binaire* (ou *relation binaire*) *entre deux variables* x *et* y, relation entre *x* et *y* qui est vérifiée seulement pour certaines valeurs de ces variables. ‖ *Forme binaire d'ordre* n, polynôme homogène et de degré *n* par rapport à deux variables. ‖ *Machine mathématique binaire*, type de calculateur électronique utilisant la numération binaire. ‖ *Numération binaire*, système de numération qui a pour base le nombre 2 et qui fait appel aux deux seuls chiffres 0 et 1 pour traduire tous les nombres. (On dit aussi SYSTÈME BINAIRE.) [V. part. *encycl.*]

— Mus. Dérivé de la mesure à deux temps ; composé de deux temps principaux subdivisés ou non : *Toutes les mesures composées de temps en nombre pair,*

$$\frac{2}{4}, \frac{2}{8}, \frac{6}{4}, \frac{6}{8}, \frac{6}{16}$$

sont des mesures binaires. ‖ *Temps binaire*, temps qui se subdivise en fractions de temps dont le nombre est multiple de deux, comme dans les mesures $\frac{6}{4}, \frac{6}{8}, \frac{6}{16}$. ‖ *Coupe binaire*, coupe d'un morceau musical en deux parties, dont l'une contient l'exposition, et l'autre les développements.

— Pyrotechn. Se dit du mélange de deux constituants de la poudre noire.

— Versif. Se dit du rythme du vers quand celui-ci se coupe en deux parties. (Ainsi l'alexandrin classique repose le plus souvent sur un rythme binaire :

Que toujours dans vos vers | le sens, coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, | en marque le repos.
BOILEAU.)

◆ N. m. Philos. Terme employé dans les sciences ésotériques et particulièrement dans la *Cabale*, pour désigner le nombre deux ainsi que les propriétés (parfois maléfiques) qui lui sont attribuées : *Le binaire symbolise la Science, le Mariage, mais surtout l'opposition du bien et du mal, la division, la discorde, c'est-à-dire la dualité mauvaise dans laquelle l'homme est enfermé* (Pythagore).

— ENCYCL. Math. Employée par la civilisation chinoise, longtemps avant notre ère, la *numération binaire* présente l'avantage de ne pas exiger la connaissance d'une table d'addition ou de multiplication. Elle est utilisée dans les calculateurs électroniques, ainsi que dans les différentes mémoires magnétiques à disques, bandes, tores, tambours, etc. La représentation binaire d'un nombre nécessite toutefois trois fois et demi plus de chiffres que sa représentation décimale : elle se fait suivant le code ci-dessous.

1 = 0001	6 = 0110	11 = 1011
2 = 0010	7 = 0111	12 = 1100
3 = 0011	8 = 1000	13 = 1101
4 = 0100	9 = 1001	14 = 1110
5 = 0101	10 = 1010	15 = 1111

Gilles au carnaval de BINCHE

BINALBAGAN, v. des Philippines, dans l'île de Negros ; 20 000 hab. Raffinage et commerce du sucre.

BINARD ou **BINART** n. m. Chariot bas à quatre roues, pour transporter les pierres de taille.

BINAURALITÉ n. f. Acoust. Ensemble des circonstances d'une excitation ou d'une sensation auditive concernant les deux oreilles.

BIN-BACHĪ ou **BIN BAŞI** n. m. Officier turc commandant à 1 000 hommes ; chef de bataillon.

BINCHE, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), sur la Haine ; 10 224 hab. Fondée au XIIe s., la ville garde d'importants vestiges d'une enceinte garnie de tours. Dans le beffroi, célèbre carillon du XVIe s. Eglise d'origine romane restaurée aux XVIe et XVIIe s., avec d'intéressants reliquaires (XIIIe s.), un calice et un trésor ; chapelle du XVIe s. Célèbre carnaval, dont la tradition remonte au XVIe s.

Binche (DENTELLE DE), dentelle exécutée à Binche (Belgique), et très répandue aux XVIIe et XVIIIe s. Elle présente une ressemblance marquée avec la valenciennes, mais est plus fine et plus vaporeuse.

BINCHOIS (Gilles), compositeur (Mons v. 1400 - Soignies 1460). Ancien militaire entré dans les ordres. On le trouve chez le duc de Suffolk pendant la guerre de Cent Ans, puis, après 1430, chez Philippe le Bon. Il a composé des fragments de messe, des motets, un *Magnificat*, ainsi que des chansons, écrites en majeure partie dans la forme du rondeau. Emule de Dufay, il le rejoint dans ses chansons, par une grâce mélodique et une

finesse harmonique qui font de lui l'un des maîtres de l'art musical à la fin du Moyen Age.

BINDER [bajndər] n. m. (mot angl.). Trav. publ. Sous-couche d'un revêtement, par opposition à la *couche de roulement*, servant de tampon élastique entre cette couche et la fondation.

BINDER (Christlieb Siegmund), compositeur, claveciniste et organiste allemand (Dresde 1723 - *id.* 1789). Il est l'auteur de sonates et divertissements pour clavecin, de trios, quatuors et divertissements pour clavecin et instruments divers, de trente-six concertos (dont : trois pour 2 clavecins et orchestre, trente pour clavecin et orchestre, trois pour orgue), de douze pièces pour orchestre. — Il eut deux fils : AUGUSTE SIEGMUND, qui fut organiste à Dresde, et CARL WILHELM, qui fut facteur d'instruments à Weimar.

BINDESBŒL (Michel Gottlieb Birkner), architecte danois (Copenhague 1800 - *id.* 1856). Il construisit, de 1839 à 1848, le musée Thorwaldsen, qu'il orna d'éléments décoratifs étrusques.

BINDING (Rudolf), écrivain allemand (Bâle 1867 - Starnberg 1938). Auteur de poésies, mais surtout de romans et de nouvelles, il cherche à exprimer en un style raffiné, parfois archaïsant, de nobles passions héritées de l'idéal chevaleresque. Auteur de : *le Sacrifice* (*Der Opfergang*) [1912].

BINDJAI. V. BINJAI.

BINEAU n. m. Mannequin de carnaval, en Hurepoix et en Brie.

BINEAU (Jean Martial), homme politique français (Gennes, Maine-et-Loire, 1805 - Chatou 1855). Ingénieur en chef des mines, député d'Angers sous la monarchie de Juillet, puis membre de la Constituante de 1848. A la Législative, il appuya toutes les mesures de réaction et, en 1849, prit le portefeuille des Travaux publics. Après le coup d'Etat du 2-Décembre, il devint membre de la commission consultative, puis ministre des Finances.

BINÉE n. f. Auge dans laquelle on donne à manger aux bêtes à cornes.

BIN EL-OUIDANE ou **BIN EL-OUIDAN**, localité du Maroc (prov. de Beni-Mellal) ; 3 000 hab. (750 non-musulmans). Important barrage édifié dans les gorges que l'oued el-Abid (affl. de l'Oum er-Rebia) creuse dans le Moyen Atlas ; une réserve de 1 400 millions de mètres cubes est formée. Le barrage va permettre l'irrigation de 150 000 ha de terres ; il alimente deux centrales hydro-électriques : l'une est au pied du barrage (160 millions de kWh), l'autre à Afourer (300 millions de kWh).

BINER v. tr. (lat. *binare ;* de *bini*, deux). Agric. Ameublir la surface du sol et enlever les plantes adventices avec la binette ou avec la bineuse.
◆ V. intr. Liturg. Dire deux messes le même jour.

BINET (Claude), poète français (Beauvais v. 1553 - † 1600). Avocat au parlement, il se lia avec Ronsard, qui le chargea de publier une édition complète de ses œuvres. Auteur d'un *Discours de la vie de Ronsard*.

BINET (Jacques), mathématicien et astronome français (Rennes 1786 - Paris 1856). Professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique et d'astronomie au Collège de France, il publia des mémoires sur la mécanique, les mathématiques et l'astronomie. Il collabora à la nouvelle édition (1816) de *la Mécanique céleste* de Lagrange. (Acad. des sc., 1843.)

BINET (Alfred), psychologue et physiologiste français (Nice 1857 - Paris 1911). Docteur en médecine et collaborateur de Charcot, il est devenu directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne. Il fonda en 1895, avec Beaunis, *l'Année psychologique*. On lui doit des ouvrages de psychologie expérimentale : *la Psychologie du raisonnement* (1886), *le Magnétisme animal* (1887), *les Altérations de la personnalité* (1892), *Questionnaire de psychologie adressé aux peintres* (1892), *Introduction à la psychologie expérimentale* (1894), *Psychologie des grands calculateurs et joueurs d'échecs* (1894), *l'Ame et le corps* (1905), *les Révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique* (1907), *les Idées modernes sur les enfants* (1910), etc. (→ Biblio.)

BINET (René), architecte et aquarelliste français (Chaumont, Yonne, 1866 - Ouchy, Suisse, 1911). Ses *Vues d'Algérie* eurent du succès. Il a construit la *Porte monumentale* de l'Exposition universelle de 1900.

BINET (Léon), médecin français (Saint-Martin, Seine-et-Marne, 1891). Professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, il est depuis 1946 doyen de cette faculté. Il a étudié l'exploration fonctionnelle du poumon, la lutte contre l'asphyxie, l'action du poumon sur les graisses et sur les matières azotées, le traitement de l'hémorragie aiguë, l'occlusion intestinale, etc. Outre ses ouvrages scientifiques, il a écrit plusieurs livres d'observations sur la nature et la vie. (Acad. des sc., 1942.)

BINET (Jean), compositeur suisse (Genève 1893). Il fut élève de Jaques-Dalcroze, de Barblan, de Strong, puis d'E. Bloch (Etats-Unis). On lui doit de nombreuses œuvres vocales (mélodies, chœurs, cantates), de la musique de chambre, de la musique symphonique, des ballets.

BINETTE n. f. (probablement diminutif de [*bo*]*bine*, tête). Nom que l'on donnait aux perruques du temps de Louis XIV. ‖ *Par extens.* et *pop.* Tête, souvent grotesque et ridicule : *On adjoignait une légende pour indiquer la binette de tel ou tel général* (Huysmans).

BINETTE n. f. (de *biner*). Instrument de jardinage ayant des formes variées et servant à effectuer les binages.

BINEUSE n. f. Agric. Machine servant à effectuer les binages sur de grands espaces le long de plusieurs rangs à la fois.
— ENCYCL. La *bineuse* peut être traînée par un cheval ou un tracteur, semi-portée ou portée par un tracteur. Il existe des *bineuses*

rotatives, dont les pièces travaillantes sont constituées de disques armés de nombreuses petites dents.

BING (Siegfried, dit **Samuel**), collectionneur français (Hambourg 1838 - Vaucresson 1905). Il débuta dans l'industrie de la céramique, fut un des promoteurs du japonisme en France et devint un des animateurs de la rénovation stylistique moderne en fondant (1895), avec Eugène Gaillard et George de Feure, la revue *l'Art nouveau Bing*, qui prépara la manifestation du modern style à l'Exposition universelle de 1900.

BING-BANG n. m. Aéron. Onomatopée servant à désigner le bruit produit par un projectile franchissant la vitesse sonique.
— ENCYCL. Le *bing-bang* est créé par la concentration de toutes les perturbations que le mobile diffuse dans l'atmosphère et qui se déplacent à la vitesse du son (en particulier les bruits). Au repos, le mobile diffuse ces perturbations selon des sphères concentriques. En mouvement, les sphères se déplacent vers l'avant, et, lorsque le mobile atteint la vitesse sonique, elles sont tangentes à l'avant, ce qui provoque le bang caractéristique par accumulation d'énergie sonore. Un avion qui passe le mur du son en piqué provoque un bing-bang (ou *double bang*), car il franchit une fois la vitesse du son en accélérant et une seconde fois en effectuant sa ressource*. Entre ces deux instants, ayant volé plus vite que le son, l'avion précède son premier bang, ce qui fait que l'ordre de perception pour un observateur situé au sol est inversé, le premier entendu étant le second à avoir été émis.

BINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), au confluent de la Nahe et du Rhin, à l'entrée de la Trouée héroïque du Rhin ; 17 000 hab. Vignoble (vins mousseux). Industries textile et chimique. Cycles. Anc. ville impériale libre, Bingen adhéra en 1254 à l'Union des villes rhénanes.

BINGER (Louis Gustave), officier, explorateur et administrateur français (Strasbourg 1856 - L'Isle-Adam 1936). Il explora, de 1887 à 1889, la boucle du Niger jusqu'au golfe de Guinée et l'intérieur de la Côte-d'Ivoire, dont il fut nommé gouverneur en 1893, avant de devenir directeur des affaires d'Afrique au ministère des Colonies (1897).

BINGERVILLE, v. de la Côte-d'Ivoire (cercle d'Abidjan), sur la lagune Ebrié, à l'E. d'Abidjan ; 1 500 hab. Ecole professionnelle d'agriculture. Jardin d'essai. Ecole militaire préparatoire d'enseignement technique.

BINGHAMTON, v. des Etats-Unis (Etat de New York), dans le N. des Appalaches, sur la Susquehanna ; 80 700 hab. Importantes manufactures de chaussures.

BINGLEY, acteur hollandais (Rotterdam 1755 - La Haye 1818). Il excella dans la tragédie et dans la comédie, et fut surnommé LE GARRICK HOLLANDAIS.

BINGÖL ou **ÇAPAKÇUR**, localité de Turquie orientale, ch.-l. de prov., au N. de Diyarbakir et au S.-E. du *mont Bingöl* (3 250 m) ; 3 700 hab. — La *province* (« *il* ») *de Bingöl* a 115 000 hab.

BINH DINH, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), cap. de province, dans l'Annam ; 21 900 hab. — La *province de Binh Dinh* a 727 900 hab.

BINH DUONG (PROVINCE DE), prov. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), au N. de Saigon ; 284 500 hab. Cap. *Thu Dau Môt*.

BINH LONG (PROVINCE DE), prov. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), dans le nord de la Cochinchine ; 57 800 hab. Cap. *Hon Quan*.

BINH THUAN (PROVINCE DE), prov. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam) ; 259 000 hab. Cap. *Phan Thiet*.

BINH THUY (PROVINCE DE), prov. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam) ; 18 900 hab. Cap. *Ham Tân*.

BINI n. m. pl. (mot lat. signif. *deux à deux*). Couple de religieux ou de pénitents, qui marchent côte à côte : *Les bini d'une procession de pénitents* (Hugo).

BINIC, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), sur la côte O. de la baie de Saint-Brieuc ; 2 261 hab. (1 741 aggl.) [*Binicais*]. Port de pêche. Salaisons. Station balnéaire (10 000 hab. en août).

BINIOU n. m. (mot bas-breton). Sorte de cornemuse qui servait à accompagner les danses bretonnes. ‖ *Pop.* et *péjor.* Instrument de musique quelconque.
— ENCYCL. Le *biniou* se composait d'un sac (*ar sac'h*), d'un tuyau pour souffler (*ar sutel*), d'un autre *percé* de 6 ou 7 trous, le chalumeau, et d'un troisième — le bourdon — émettant une basse uniforme. Cet instrument suraigu sonnait à l'octave aiguë de la *bombarde*, hautbois rustique dont l'étendue était d'une octave. Le biniou a disparu un peu avant 1939 et est remplacé par des bagpipes accordés en *si* bémol et non en *la*.

BINJAI ou **BINDJAI**, v. de l'Indonésie, dans le nord de Sumatra ; 44 000 hab.

BINJS (Anna), femme poète flamande (Anvers [?] - † 1575). Pour combattre le protestantisme, elle composa des poésies pleines de verve, qui ont largement contribué à perfectionner la langue littéraire néerlandaise. Principaux recueils : *Ceci est un bon et pieux petit livre* (1529), *Refrains spirituels* (1566).

BINNITE n. f. Minér. V. DUFRÉNOYSITE.

BINOCLE n. m. (lat. *bini*, deux, et *oculus*, œil). Sorte de lorgnon maintenu sur le nez par la pression d'un ressort, ou tenu à la main à l'aide d'un petit manche.

BINOCULAIRE adj. (lat. *binus*, double, et *oculus*, œil). Qui se fait, qui a lieu par les deux yeux : *La vision binoculaire permet d'apprécier le relief.*
— Opt. *Télescope, loupe* ou *microscope binoculaire*, instrument à double tube, propre à la vision binoculaire.

BINODE n. f. Electr. Lampe électronique spéciale, groupant les éléments d'une diode et d'une triode, et pouvant assurer à la fois les fonctions de lampe détectrice et de lampe amplificatrice de basse fréquence. (Peu us.)

Alfred BINET

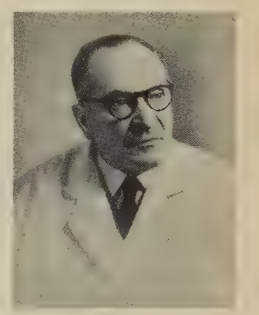

Léon BINET

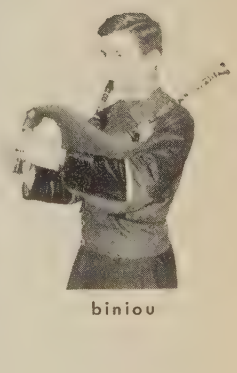

biniou

Phot. Schell, Pirou, studio Rodofa, Larousse.

BINÔME n. m. et adj. (du préfixe *bi*, et du gr. *nomos*, part, division). Expression algébrique composée de deux termes réunis par le signe de l'addition (+) ou par celui de la soustraction (—), tels que :

$$a + b,\ 3a^2 - \frac{b^2}{c^2},\ 2a\sqrt{b} - 4c\sqrt{d}.$$

‖ *Binôme de Newton*, formule donnée par Newton, en 1663, pour former le développement d'une puissance quelconque d'un binôme. (Elle a été gravée sur son tombeau, à Westminster.)

— Arg. scol. Camarade de travail, de chambre.

— ENCYCL. ● *Binôme de Newton.* Cette formule avait été entrevue par Viète et par Briggs. Pascal, dans son triangle arithmétique, avait donné un procédé pour calculer rapidement les coefficients successifs du développement de $(x + a)^m$ lorsque m est entier et positif. Mais Newton, le premier, a exprimé algébriquement ces coefficients. Lorsque m est entier et positif :

$$(x + a)^m = x^m + m\,a\,x^{m-1} + \frac{m\,(m-1)}{1.\,2}\,a^2x^{m-2} + \ldots\ldots + \frac{m\,(m-1)\ldots(m-p+1)}{1.2\ldots p}\,a^p x^{m-p} + \ldots\ldots + a^m.$$

Le développement contient un nombre limité de termes égal à $(m + 1)$. Comme les développements de $(x + a)^m$ et de $(a + x)^m$ sont identiques, *les coefficients des termes équidistants des extrêmes sont égaux.*

Newton a étendu le développement de $(x + a)^m$ au cas où m est fractionnaire ou négatif. La démonstration rigoureuse, dans ce cas, est fournie par la formule de Taylor. Le développement est alors une *série*, et la série obtenue n'est pas toujours *convergente*. De plus, quand m est fractionnaire de la forme $\frac{p}{q}$, $(x + a)^{\frac{p}{q}}$ a q valeurs, dont une seule est fournie par le développement en série. On a établi les conditions de convergence de la série, et l'on peut déterminer quelle est celle des valeurs de $(x + a)^{\frac{p}{q}}$ que représente le développement.

● *Equations binômes.* Ce sont des équations de la forme $x^m - A = 0$, où m est entier et positif. En désignant par a et b deux racines de l'équation, on a $\left(\frac{b}{a}\right)^m = 1$.

Les rapports des m racines de l'équation à l'une d'entre elles sont les racines de l'équation : $x^m - 1 = 0$. On résout simplement les équations de cette forme pour $m = 2$, $m = 3$, $m = 4$, $m = 5$, $m = 6$, $m = 7$, $m = 8$, $m = 10$, $m = 12$.

Gauss et Lagrange ont donné une méthode générale de résolution de toutes les équations de la forme $x^m - 1 = 0$ en ayant recours à la notation imaginaire ; ils ont montré que les solutions de l'équation précédente étaient données par la formule générale

$$x_k = \cos\frac{2k\pi}{m} + i\,\sin\frac{2k\pi}{m},$$

avec $k = 0, 1, 2, \ldots (m - 1)$.

● *Différentielles binômes.* Ce sont des expressions de la forme $x^m\,(a + bx^n)^p\,dx$, a et b étant des constantes données, m, n, p des exposants rationnels.

L'intégration de ces différentielles est possible sous certaines conditions.

BINOMIAL, E, AUX adj. Statist. *Distribution binomiale*, loi théorique de distribution, telle que les fréquences soient proportionnelles aux coefficients du binôme de Newton.

BINOMINAL, E, AUX adj. Qui emploie simultanément deux noms.

— Hist. nat. *Nomenclature binominale*, v. NOMENCLATURE.

BINORMALE n. f. Math. En tout point d'une courbe, perpendiculaire au plan osculateur en ce point.

BINTAN ou **BINTANG**, île principale de l'archipel des Riou (Indonésie), au S.-E. de Singapour ; 1 075 km². Ch.-l. *Tandjungpinang*. Population malaise de pêcheurs et de cultivateurs de poivre. Mines d'étain et de bauxite.

BINTURONG n. m. (d'un mot malais). Mammifère arboricole omnivore, de mœurs nocturnes, habitant l'Inde et les îles de la

Sonde. (Ses bourses odorantes et d'autres caractères le font ranger dans la famille des viverridés).

BINYON (Laurence), poète et critique d'art anglais (Lancaster 1869 - Reading 1943). Ses œuvres sont toutes écrites en vers blancs : *Visions de Londres* (1895-1898), *l'Eloge de la vie* (1896) sont des recueils lyriques ; *Porphyrion* (1898) et *Penthésilée* (1905) sont des poèmes narratifs ; *Attila* (1907) et *Boadicea* (1925) sont des drames. Ses ouvrages sur l'art d'Extrême-Orient font autorité.

BINZURU, un des seize *rakan* (saints bouddhiques) japonais, considéré par le peuple comme le patron de la médecine.

BIO- [bjo], élément tiré du grec *bios*, vie, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BIOBIBLIOGRAPHIE n. f. Etude de la vie et des œuvres d'un écrivain.

BÍO-BÍO, fl. du Chili, né dans les Andes. Il contribue à drainer la grande vallée centrale chilienne, largement développée et bien cultivée en amont du port de Concepción. Il a longtemps concrétisé la limite entre les terres espagnoles et celles où les Araucans restaient nombreux. — La *province du Bío-Bío* a 166 000 hab. Ch.-l. *Los Angeles*.

BIOCALORIMÉTRIE n. f. Partie de la biologie qui s'occupe des phénomènes calorifiques produits par l'activité organique.

BIOCATALYSEUR n. m. Substance rencontrée en très faible quantité dans tous les tissus vivants, et dont le rôle est de provoquer ou de favoriser une réaction chimique ou un ensemble de réactions chimiques nécessaires à la vie.

— ENCYCL. Les *biocatalyseurs* sont nécessaires pour rendre possibles, chez l'être vivant, des réactions exigeant au laboratoire, *in vitro*, des conditions de température, concentration, pression..., incompatibles avec la vie. On les classe en : a) *vitamines*, d'origine exogène, apportées par l'alimentation soit sous leur forme définitive, soit sous forme de *provitamines* ; b) *hormones*, d'origine endogène, produites par les glandes endocrines ; c) *enzymes*, présentes dans toutes les cellules vivantes ; d) *oligo-éléments*, substances minérales qui concourent le plus souvent aux processus enzymatiques.

BIOCÉMÈSE n. f. (préf. *bio*, et *kolman*, assoupir). Physiol. Vie ralentie, que la cause soit un refroidissement du milieu (hibernation), une diminution de l'apport d'oxygène (anoxie) ou une diminution de l'apport d'eau (anhydrobiose), ou que ces trois causes interviennent simultanément.

BIOCÉNOSE n. f. Biol. V. BIOCŒNOSE.

BIOCHIMIE n. f. Partie de la chimie qui s'occupe des constituants de la matière vivante. (Syn. CHIMIE BIOLOGIQUE.)

— ENCYCL. La *biochimie* étudie : 1° la composition des substances composant les cellules, tissus, organes, humeurs ; 2° les réactions qui se produisent dans les organismes, depuis l'apport extérieur (aliments) jusqu'à l'élimination des déchets, avec tous les mécanismes intermédiaires, dont l'ensemble constitue le métabolisme général et dont les éléments relatifs à chaque groupe de corps constituent le métabolisme spécial (métabolisme des glucides, des protides, des lipides, de l'eau, etc.).

La biochimie s'occupe de tous les composants de la matière vivante ; elle fait donc appel à la chimie minérale et à la chimie organique. Comme celles-ci, elle procède par analyse et par synthèse. L'analyse a pratiquement toujours précédé la synthèse et l'on a longtemps considéré que la limite entre la vie et la matière était représentée précisément par l'impossibilité de faire la synthèse de la matière vivante.

Actuellement, si la création d'une seule cellule vivante est toujours un problème irrésolu, les divers constituants ont été pratiquement tous synthétisés, depuis l'urée, reconstituée en 1828, jusqu'aux acides aminés constitutifs des protéines du noyau cellulaire, tous reconstitués en 1953, en passant par la synthèse du cholestérol en 1905 et par celle de presque toutes les hormones et vitamines dans la première moitié du XXe s. (→ Biblio.)

BIOCHIMIQUE adj. Relatif à la biochimie.

BIOCHIMISTE n. Spécialiste en biochimie.

BIOCLIMATOLOGIE n. f. Etude de l'influence des facteurs du climat sur le développement des organismes vivants.

BIOCŒNOSE ou **BIOCÉNOSE** n. f. (préf. *bio*, et *koinos*, commun). Biol. Faune ou flore équilibrée, vivant dans une région ou dans un milieu donné.

— ENCYCL. On distingue deux types de *biocœnose* : la *biocœnose fermée*, où des formes nouvelles ne pénètrent que difficilement ; la *biocœnose ouverte*, qui correspond au contraire à une place plus ou moins vide, où les espèces peuvent entrer.

BIOÉNERGÉTIQUE n. f. Partie de la physiologie qui traite des transformations de l'énergie chez les êtres vivants (production de mouvement, de chaleur, de lumière, d'électricité).

BIOGENÈSE n. f. Biol. Théorie d'après laquelle tout être vivant vient d'un être qui lui a donné naissance : *Omne vivum ex vivo*. (Elle est donc le contraire de celle des générations spontanées. Fondée par Redi et définitivement démontrée par Pasteur, la biogenèse ne s'applique cependant en toute rigueur qu'à la nature actuelle ou aux « actuelles » conditions réalisées en laboratoire. Si l'on repousse le créationnisme, il faut en effet admettre, à l'origine, la formation de substances vivantes à partir de la matière inorganique.

BIOGÉNÉTIQUE adj. Relatif à la biogenèse. ‖ *Elément biogénétique*, corps simple entrant dans la composition normale de la matière vivante, animale et végétale.

— ENCYCL. On admet actuellement l'existence constante dans tous les organismes de 27 corps simples : 13 métalloïdes (carbone, hydrogène, oxygène, azote, soufre, phosphore, chlore, fluor, brome, iode, arsenic, silicium, bore) et 14 métaux (calcium, sodium, potassium, magnésium, fer, zinc, cuivre, nickel, cobalt, manganèse, aluminium, plomb, titane, étain). En outre, on a décelé chez certains êtres vivants quelques éléments dont la présence n'est pas constante (vanadium, rubidium, cæsium, molybdène, baryum, strontium, argent et chrome). Les onze éléments les plus abondants exercent un rôle constructif, et G. Bertrand les qualifie de *plastiques* (carbone, hydrogène, oxygène, azote, soufre, phosphore, chlore, sodium, potassium, calcium, magnésium). Les autres éléments, qui souvent n'existent qu'à l'état de traces, jouent un rôle catalytique ou participent à un processus physiologique particulier : ce sont les *oligo-éléments** de G. Bertrand.

Biogénétique fondamentale (LOI), loi formulée par Häckel en 1866 : « L'ontogénie est une courte récapitulation de la phylogénie. » Autrement dit, la phylogénie préfigurerait l'ontogénie.

Dès 1793, Kielmeyer avait, l'un des premiers, parlé de cette récapitulation. Meckel (1806) et Serres (1824), généralisant excessivement, disaient : « L'embryogénie de l'homme reproduit d'une manière transitoire et passagère l'organisation fixe et permanente des êtres qui occupent les divers degrés de l'échelle animale. » Pour Fritz Muller (1864), les stades ontogéniques d'une espèce sont la répétition plus ou moins exacte des variations que le type a subies au cours des siècles, avant d'arriver à son état actuel. L'intérêt de cette loi a été de donner une explication simple des organes transitoires des embryons. (Par exemple, les fentes du cou des mammifères sont le vestige d'un état pisciforme à respiration aquatique.)

BIOGÉOGRAPHIE n. f. Partie de la géographie dont l'objet est l'étude et l'explication de la répartition des êtres vivants à la surface du globe.

— Encycl. ● *L'écologie.* Un premier aspect, fondamental, de la biogéographie est l'étude de l'adaptation, hors de tout sens finaliste, des organismes au milieu physique : on désigne cette étude sous le nom d'*écologie*. L'écologie des océans est relativement simple, étant donné le petit nombre des facteurs en jeu : luminosité, température, salinité et substances nutritives des eaux considérées. Beaucoup plus complexe est l'écologie des terres émergées, la végétation et la faune étant influencées par une atmosphère plus variable que l'hydrosphère (rôle des conditions climatiques) et se trouvant en interaction avec le sol, dont les propriétés dépendent en partie de la nature des roches et de la pente des versants (rôle des conditions édaphiques).

Il ne s'agit pas seulement de comprendre l'adaptation au milieu des êtres isolés. En fait, les plantes se groupent en collectivités, les associations végétales, qui fournissent elles-mêmes la base de la pyramide alimentaire de tout l'ensemble de la faune et se trouvent en équilibre avec elle. Une association est un groupe d'espèces dont les exigences ne sont pas incompatibles, ou même qui trouvent un bénéfice dans leur juxtaposition. Ainsi, les plantes du sous-bois méditerranéen sont protégées par les arbres contre l'évaporation estivale ; celles du sous-bois de la forêt à feuilles caduques ont un rythme de végétation tel que leur floraison se fait au printemps ou en automne, c'est-à-dire en bénéficiant de la lumière (les arbres sont dépourvus de leurs feuilles) et de températures assez élevées.

Si le *climax*, l'association végétale correspondant aux conditions physiques d'une région, est détruit, il doit, par définition, se régénérer automatiquement suivant une série de stades bien définis. Par exemple, dans nos régions, la forêt à feuilles caduques se reconstitue spontanément après qu'elle a été défrichée, en passant par le stade d'une formation buissonnante. Une branche particulière de la biogéographie, la sociologie végétale, cherche à définir les associations existantes comme des individualités aussi précises que les espèces (cela à partir de méthodes statistiques) et à figurer leur répartition sur la carte.

L'adaptation aux conditions physiques dans une région étendue se marque par la réunion de plantes présentant des formes de vie analogues, qui composent un paysage végétal originel, une formation végétale. La forêt est l'une de ces formations, développée partout où des conditions suffisantes de température et d'humidité sont réalisées. Dans les cas moins favorables, elle fait place à des formations herbacées ou buissonnantes, dont les individus peuvent eux-mêmes constituer un tapis continu ou discontinu (savane, steppe, brousse, etc.). Le paysage végétal peut changer suivant la saison, le rythme de la vie végétative étant adapté aux saisons climatiques ; on observe ainsi des forêts à feuilles toujours vertes, des forêts à feuilles caduques, etc. Pourtant le paysage végétal n'exprime qu'imparfaitement l'adaptation de la plante au milieu. Ces caractères anatomiques n'ont souvent pas d' « utilité » en eux-mêmes (c'est le cas des feuilles allongées, si fréquentes dans les climats tropicaux humides) ; ils ne constituent alors que la corrélation d'une modification physiologique plus efficace, qui ressort généralement du contrôle de l'activité vitale par les hormones. Bien plus, cette adaptation invisible et microscopique peut seule exister : des végétaux présentant des formes de vie semblables, parfois même des aspects anatomiques rigoureusement identiques, vivent dans des conditions physiques très différentes ; dans ce dernier cas, on parle alors de *races écologiques* dont les caractères physiologiques spéciaux peuvent être transmissibles héréditairement.

L'étude de l'adaptation des végétaux au milieu physique est encore dans l'enfance, les botanistes étant surtout attachés à celle des phénomènes biologiques, dans les cas particuliers les plus favorables à l'observation. Ainsi, lorsque nous essayons de comprendre pourquoi tout un groupe de végétaux est confiné dans la zone chaude, nous ne possédons de renseignements que sur un très petit nombre de plantes cultivées. Cette lacune de nos connaissances ne saurait être comblée que par un gigantesque programme d'expériences, poursuivies tant dans le milieu naturel qu'en laboratoire. Il faut attendre beaucoup du phytotron*, qui permettra d'étudier le développement des plantes dans un climat artificiel, dont les données peuvent varier au gré de l'expérimentateur.

L'écologie animale présente des aspects bien particuliers. Elle trouve sa base dans la végétation naturelle, mais la faune est, beaucoup plus que la flore, indépendante des conditions physiques : les oiseaux et les mammifères arrivent, par exemple, à entretenir une température constante ; par ailleurs, la possibilité de se déplacer leur permet d'échapper à une saison adverse. Seuls les organismes inférieurs sont étroitement attachés à un versant, comme les plantes.

● *La floristique et la faunistique.* Cependant, les formes de vie analogues sont réalisées par des espèces qui appartiennent à des genres, voire même à des ordres tout à fait différents. La plasticité des organismes est telle qu'un groupe, relativement limité à l'origine, arrive à conquérir en assez peu de temps tous les postes écologiques d'une région donnée, s'il ne rencontre pas de concurrence : ce fut le cas des mammifères et des eucalyptus en Australie. Ces phénomènes sont étudiés par une autre branche de la biogéographie, celle qui consiste à expliquer la répartition des êtres vivants, considérée du point de vue de la systématique, c'est-à-dire de leur classification en ordres, genres, groupes, etc. ; il s'agit par exemple de comprendre la localisation de la famille des magnoliacées, ou encore tel genre de ver de terre. Cette préoccupation, qui était déjà sensible chez les phytosociologues, s'affirme dans la science de la floristique. Dans ce deuxième secteur de la géographie botanique, à la différence de l'écologie, les liens de causalité s'établissent surtout sur le plan historique, au sens large du mot. La présence de tel groupe végétal ou animal dans une région donnée s'explique en effet, surtout, par son passé géologique. (→ Biblio.)

BIOGÉOGRAPHIQUE adj. Relatif à la biogéographie.

BIOGRAD-NA-MORU, v. de Yougoslavie (Croatie) ; 8 700 hab. Centre touristique sur le littoral adriatique. Résidence, au Moyen Age, des rois et des évêques croates.

BIOGRAPHE n. Auteur de biographies.

BIOGRAPHIE n. f. Etude et histoire de la vie d'un personnage : *Il y a des biographies faciles à écrire ; celles, par exemple, des hommes dont la vie fourmille d'événements et d'aventures* (Baudelaire).

BIOGRAPHIQUE adj. Relatif à la biographie : *Dictionnaire biographique.*

— Encycl. *Dictionnaires biographiques.* Le développement des sciences historiques au XIXe s. a contribué à faire naître certains ouvrages d'érudition uniquement consacrés aux biographies de tous les hommes célèbres, rangés par ordre alphabétique. Un des principaux fut conçu par J.-F. Michaud, réalisé de 1811 à 1828 avec une nombreuse collaboration aux tendances généralement conservatrices et traditionalistes : la *Biographie universelle ancienne et moderne*, qui comprend 45 volumes ; l'ouvrage fut refondu en 1842-1865. Avec les tendances contraires, la *Biographie universelle des contemporains*, de Robbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Beuve, paraît en 5 volumes de 1824 à 1834. Citons encore la *Nouvelle Biographie générale Didot* (1851-1866), le *Dictionnaire universel des contemporains* de Vapereau (1858-1893). Le XXe s. n'a pas connu dans ce domaine d'ouvrages aussi importants, hormis le *Dictionnaire de biographie française*, commencé en 1932 sous la direction de J. Balteau, M. Barroux et M. Prévost (puis de M. Prévost et Roman d'Amat), mais nombreux sont les dictionnaires spécialisés qui groupent les articles biographiques relatifs à une seule catégorie d'hommes illustres (écrivains, artistes, etc.) ; d'autres sont consacrés uniquement à une période limitée dans le temps, particulièrement à l'époque contemporaine ; le *Who's who*, par exemple, rassemble tous les renseignements biographiques sur les contemporains vivants qui, dans toutes les branches d'activité, ont acquis une certaine notoriété.

BIOGRAPHIQUEMENT adv. Au point de vue biographique.

BIOKOVO, chaîne littorale de Yougoslavie, dominant la côte de Makarska, en Dalmatie ; 1 762 m.

BIOLITE n. f. Roche organogène.

BIOLOGIE n. f. (préf. *bio*, vie, et *logos*, science). Science de la vie qui étudie tous les êtres vivant actuellement, ou qui ont vécu à des époques antérieures et ne sont plus connus que par leurs restes (fossiles). [V. vie.]

— Encycl. Le mot *biologie* apparaît à l'aurore du XIXe s. ; il est créé simultanément en 1802 par Lamarck en France et par Treviranus en Allemagne. Il implique l'unité des processus de la vie dans les règnes animal et végétal.

Historique.

Si le mot « biologie » est relativement récent, la science est beaucoup plus ancienne ; on admet généralement une science antique et une science moderne, séparées par le Moyen Age.

Le berceau de la science antique se trouve en Grèce ; trois grands noms l'ont illustré : Hippocrate a écrit une encyclopédie médicale dont l'influence s'est fait sentir jusqu'au XVIIe s. (les médecins ont été parmi les pionniers de la biologie) ; Aristote, philosophe et naturaliste, a publié des traités d'anatomie, d'embryogenèse, de botanique ; enfin, le médecin Galien est le créateur de la méthode expérimentale en physiologie. Rome n'a joué qu'un rôle secondaire : Pline l'Ancien était surtout un compilateur, et Lucrèce, dans *De natura rerum*, s'est inspiré d'Epicure.

L'effondrement de la civilisation gréco-romaine arrêta la recherche scientifique ; elle ne reprendra qu'au XVIIe s. avec la Renaissance, qui marque un réveil de la science antique. Entre-temps, elle trouva asile à Damas, à Bagdad, puis en Espagne, à Cordoue. Les travaux du XIIIe s., soustraits à l'influence scolastique, restèrent cependant asservis à l'autorité antique, principalement à la philosophie aristotélicienne.

La Renaissance scientifique, partie des universités italiennes, gagna la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Angleterre. A cette époque, trois voies se dessinent dans la biologie : anatomie (mise au point de la petite et de la grande circulation, circulation lymphatique avec Michel Servet, Harvey, Pecquet...), botanique (école de Montpellier ; fondation du jardin du Roi, 1626), zoologie (avec Belon et Rondelet). Le céramiste Bernard Palissy fut un précurseur en géologie et en paléontologie. Tous ces travaux constituent le point de départ des recherches de la fin du XVIIe s. et surtout du XVIIIe s. Descartes (*Discours de la méthode*, 1636) porta le coup décisif à l'autorité des Anciens.

Au milieu du XVIIe s., l'utilisation d'appareils (loupe, microscope) et de nouvelles techniques (en particulier injections) facilite l'étude positive des problèmes. Malpighi (1628-1694) est le créateur de l'anatomie microscopique ; Leeuwenhoek (1632-1723) est le père de la protozoologie et de la bactériologie ; Réaumur (1683-1757) est un des fondateurs de la physiologie et de l'éthologie ; il est une des figures les plus éminentes de la biologie du XVIIIe s. C'est alors que commencèrent les travaux sur la génération et l'embryogénie (Redi, Spallanzani, de Graaf, Wolff, Bonnet) ; les différents phénomènes observés ne furent compris qu'au XIXe s., lorsque la valeur exacte des gamètes fut définie. Lavoisier (1743-1794), créateur de la chimie moderne, est également l'initiateur de la physiologie générale. Il établit que la respiration est une combustion, et que la chaleur animale résulte de la digestion, de la respiration, de la transpiration. Pour terminer le bilan du XVIIIe s., il faut ajouter les travaux de systématique ; on sait que la 10e édition du *Systema naturae* de Linné (1758) marque l'origine de la nomenclature animale et végétale. Le XVIIIe s. voit se créer la biologie moderne.

Au XIXe s., la biologie prend son essor et présente des courants variés de faits et d'idées. La recherche s'oriente selon quatre grandes directions : morphologie, physiologie, hérédité et génétique, évolution.

Les fondateurs de la morphologie sont Lamarck (1744-1829), Cuvier (1769-1832), E. Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) ; rapidement, celle-ci se scinda en de multiples branches : cytologie, protistologie, extension

de la zoologie et océanographie, faunistique, botanique et floristique, paléontologie, embryologie naturelle et expérimentale, fécondation, bactériologie, étude des virus filtrants. La physiologie ne pouvait se développer que parallèlement à la morphologie, à la chimie, à la physique. Cl. Bernard, par son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, est incontestablement le grand maître de la physiologie du XIXe s. A côté de la physiologie générale, la physiologie chimique a pris un grand développement par la connaissance des diastases, des enzymes, des vitamines, des hormones ; ainsi naissent la chimie biologique et l'endocrinologie.

L'hérédité était pressentie, mais son mécanisme demeura longtemps mystérieux ; sa rigueur quasi mathématique fut établie dès 1865 par Mendel ; mais ses travaux ne furent mis en valeur que vers 1900 ; il se fonda alors une science de l'hérédité avec de Vries, Correns, von Tschermak, Bateson, Cuénot, Castle, Morgan ; ce dernier établit la théorie chromosomienne de l'hérédité, reliant ainsi les lois de Mendel à la cytologie.

L'ensemble des disciplines biologiques impose le fait de l'évolution* ; des théories successives (lamarckisme, darwinisme, mutationnisme, néo-darwinisme, théorie synthétique...) essaient de l'expliquer ; toutes imparfaites, elles sont passibles de critiques graves, mais chacune marque un progrès explicatif et aucune ne périt tout entière.

Divisions de la biologie.

Considérée dans l'acception la plus large, la biologie ou plus exactement les sciences biologiques étudient les êtres vivants (ceux-ci comprennent plus de 350 000 espèces végétales, plus d'un million d'espèces animales actuellement décrites) et se confondent avec les sciences naturelles. La botanique et la zoologie en sont les deux branches maîtresses, qui se divisent elles-mêmes en de fort nombreuses disciplines : morphologie, anatomie, cytologie, histologie, embryologie, physiologie, endocrinologie, pathologie, écologie, éthologie, paléontologie, systématique, zootechnie, agriculture.

Mais, dans un sens restreint, la biologie ou mieux la biologie générale englobe seulement les problèmes fondamentaux de la vie organique : la formation de l'être vivant, l'évolution des espèces, la genèse de la vie, et spécialement les problèmes de la reproduction et de la croissance des êtres.

Dans cette conception, la biologie comprend donc au départ la biologie cellulaire, qui étudie la cellule, ses caractères généraux, le protoplasme et ses constituants morphologiques, le paraplasme, la physiologie cellulaire (échanges cellulaires et métabolisme), la respiration cellulaire, les mouvements cellulaires, la multiplication cellulaire.

L'être vivant s'édifie le plus souvent à partir d'un œuf. Quelle est l'origine de cet œuf ? Quelle est sa structure ? Comment se développe-t-il ? Les réponses à ces questions englobent toutes les notions se rapportant à la *reproduction sexuée* normale (ovogenèse, spermatogenèse, fécondation, embryologie, sexualité). La reproduction sexuée présente parfois des modalités particulières (parthénogenèse, androgenèse, gynogenèse, polyploïdie...).

Si la reproduction sexuée est le mode de reproduction le plus général, il n'en existe pas moins une *reproduction asexuée* (scissiparité, bourgeonnement, bouture, sporulation...). De nombreux êtres vivants présentent une alternance de génération* sexuée et de génération asexuée.

Aux problèmes de la reproduction se rattachent aussi des faits particuliers, tels que la greffe, la régénération, l'autotomie... L'*évolution* des espèces constitue un immense chapitre qui envisage le fait de l'évolution,

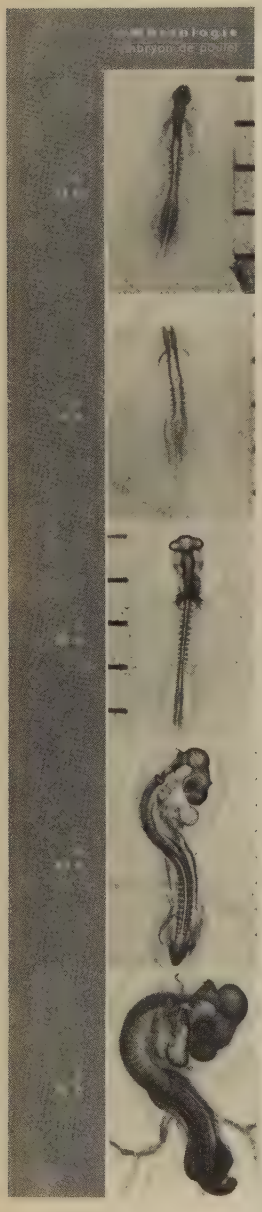

Mutations portant sur les ailes de *Drosophila melanogaster*.

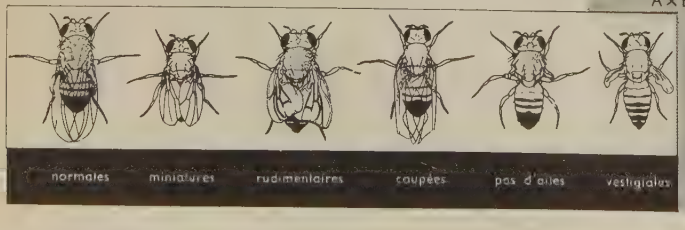

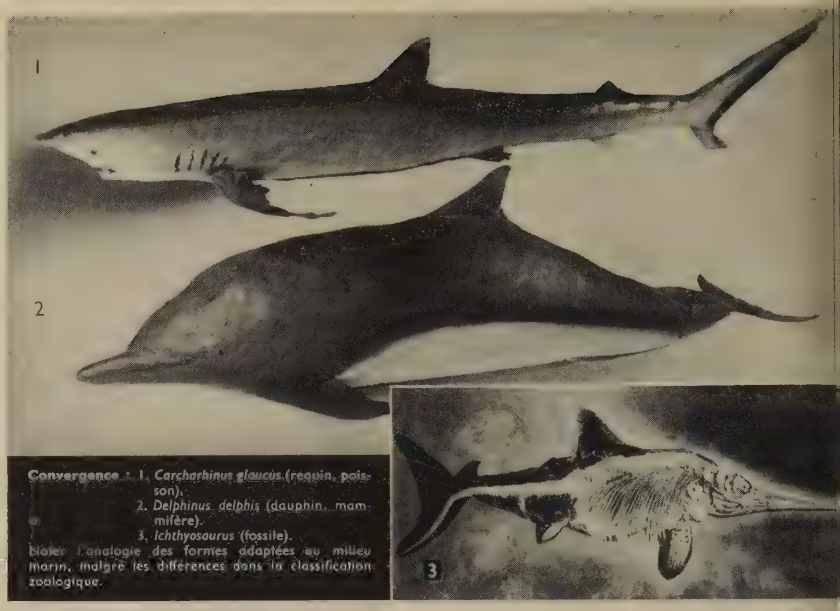

Convergence : 1. *Carcharhinus glaucus* (requin, poisson), 2. *Delphinus delphis* (dauphin, mammifère), 3. *Ichthyosaurus* (fossile). Noter l'analogie des formes adaptées au milieu marin, malgré les différences dans la classification zoologique.

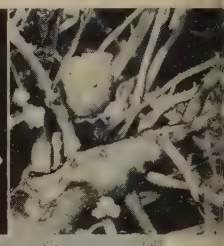

Parasitisme et commensalisme ; La coquille de buccin (*Buccinum undatum*), déshabitée, est occupée par le bernard-l'ermite (*Pagurus bernhardus*), lui-même parasité par une anémone (*Calliactis parasitica*).

Symbiose (cobiose). Nodosités bactériennes existant sur les racines de toutes les légumineuses, et permettant la fixation de l'azote.

Hybridation intergénétique de céréales : A. *Aegilops ventricosa* (2n = 28). B. Hybride amphidiploïde (2n = 56). C. *Triticum Timopheevii* (2n = 28). (L'hybride résiste au piétin comme l'aegilops et a des dimensions supérieures.)

Pétunias : A. Plante témoin ; B. Plante traitée par la colchicine. Noter la taille réduite, le feuillage déformé, épaissi, marbré, qui témoignent des perturbations apportées aux mitoses.

Hérédité mendélienne : Disjonctions.
Maïs : A. Homozygote à grains blancs.
B. Homozygote à grains bleus.
C. — — jaunes.
D. — — floury.
A × B : Hybride disjonction 3 gr. bleus 1 gr. blanc
B × C : — — 3 gr. bleus 1 gr. jaune
C × D : — — 3 gr. jaunes 1 gr. floury

Polyploïdie
Boutons et inflorescences d'anthémis
A. Témoin ; B. Tétraploïde

Phot. Noailles, Larousse, Douglas P. Wilson, C. N. R. A.

phénomènes conditionnant la livrée des papillons

A polymorphisme géographique : 1. *Ornithoptera urvilleanus* (îles Salomon) ; 2. *O. crœsus* (îles Moluques); 3. *O. priamus* (îles Salomon)

B homochromie : 1. *Catocala nupta*, ailes étalées, 2, posé sur une écorce; 3. *Gastropacha quercifolia* étalé, 4, en position de repos; 5. *Kallima inachus* (de Java), ailes étalées, 6, vu de dessous (la face inférieure est seule visible quand le papillon est posé sur une branche feuillue et rabat ses ailes sur son dos)

C variations saisonnières : 1. *Araschnia levana* (forme de printemps); 2. *A. prorsa* (forme d'été du même); 3. *A. porima* (forme d'automne du même)

D dimorphisme sexuel : 1. *Morpho cypris* mâle (Colombie), 2, femelle; 3. *Mesosemia capanea* femelle, 4, mâle; 5. *Perhybris lorena* femelle (Colombie), 6, gynandromorphe (le côté gauche est mâle, le côté droit est femelle); 7. *Perhybris lorena* mâle

n'importe quel groupe animal ou végétal aurait pu fournir les éléments d'une planche analogue, encore que moins décorative

BLASONS DES PROVINCES FRANÇAISES

Robert Louis, héraldiste.

(Megaceros hibernicus.) Hypertélie : ce daim des tourbières d'Irlande est l'exemple d'une évolution des « bois » qui dépasse les besoins, et dont les résultats sont même inutiles et gênants.

ses diverses preuves, les règles et les facteurs de l'évolution (variation, mutation, hérédité, sélection, phénogénétique...), l'adaptation, la genèse des espèces avec le mécanisme et les étapes de la spéciation, les théories explicatives de l'évolution (lamarckisme, darwinisme, néo-lamarckisme, néo-darwinisme, mutationnisme, théorie synthétique...) et leurs critiques.
Et enfin l'origine de la vie elle-même pose un point d'interrogation auquel des hypothèses plus ou moins valables ont tenté de répondre. Mais il faut reconnaître que le problème demeure entier dans l'état actuel de nos connaissances et se place dans le domaine de la philosophie générale.

Méthodes de la biologie.

Quant aux méthodes de travail propres à la biologie, elles se confondent avec les méthodes utilisées par chaque discipline (cytologie, embryologie, génétique), mais elles accordent une place privilégiée à l'*expérimentation*.
Il faut aussi faire une place à la *méthode statistique*, qui représente un procédé de contrôle de la méthode expérimentale. Elle est l'unique méthode de recherche lorsque s'accroît la complexité des causes qui régissent un phénomène. En établissant une hiérarchie entre les causes multiples, elle fait ressortir des rapports significatifs qui favorisent les inductions et les prévisions. Les observations statistiques se traduisent par des polygones de fréquence et des diagrammes variés (v. BIOMÉTRIE). Lorsqu'on cherche à dégager des lois générales à partir de résultats statistiques, on introduit obligatoirement la notion de probabilité. Les lois mendéliennes de l'hérédité sont des lois de grands nombres. L'étude simultanée de deux caractères, dans toute une série d'individus, conduit à la notion d'association si les caractères sont qualitatifs, et à celle de corrélation s'il s'agit de caractères quantitatifs ; l'une et l'autre sont régies par des coefficients et des rapports. Les progrès de la biologie sont étroitement solidaires des améliorations des techniques. La mise au point du microscope à contraste de phases, puis du microscope à fluorescence, et celle du microscope électronique marquent une époque. Le microscope électronique, notamment, donne de nouveaux aspects structuraux des divers éléments cellulaires ; ces acquisitions récentes modifieront profondément nos conceptions sur la cellule. La microcinématographie et même le cinéma, principalement les ralentis, favorisent la compréhension de nombreux mécanismes locomoteurs ou physiologiques.
L'amélioration des techniques fines, de la microchirurgie, permet la réalisation d'expériences délicates (surrénalectomie, hypophysectomie, greffes, cultures de tissus, etc.). [→ Biblio.]

Biologie physico-chimique (INSTITUT DE), établissement annexé à la Sorbonne et situé rue Pierre-Curie, à Paris. Fondé par E. de Rothschild, il a pour objet les recherches des mécanismes physico-chimiques des phénomènes de la vie.

Biologie sociale et d'hygiène mentale (INSTITUT DE), établissement rattaché à la Faculté des lettres et à la Faculté de médecine. Il a pour objet de développer les études de sociologie et de psychologie appliquées à l'hygiène mentale individuelle et de groupe.

BIOLOGIQUE adj. Relatif à la biologie.

BIOLOGISME n. m. Philos. Doctrine qui considère les phénomènes physiques, psychiques ou sociaux comme autant d'aspects de la « vie ».

BIOLOGISTE n. Personne qui s'occupe de biologie.

BIOLUMINESCENCE n. f. Phénomène de luminescence, ou émission de lumière froide, par certains êtres vivants, lié à une fonction organique.
— ENCYCL. En 1900, Raphaël Dubois avait éclairé les sous-sols de l'Exposition avec des barils de verre remplis de photobactéries. Le ver luisant, la luciole d'Afrique, le pyrophore des Antilles, des poissons abyssaux émettent des lumières dites de *bioluminescence*.

BIOLUMINESCENT, E adj. Qui est doué de bioluminescence.

BIOMÉCANIQUE n. f. Partie de la biologie qui recherche l'explication mécanique des phénomènes vitaux.
— ENCYCL. Descartes fut le véritable fondateur de cette science et, dans son *Traité de l'homme*, il s'efforça de rendre compte des mouvements des viscères par les lois de la physique. D'Holbach l'imita. Avec les grandes découvertes de la chimie moderne, cette interprétation des phénomènes vitaux s'est développée. Elle postule que les lois des êtres vivants ne diffèrent que par leurs complications de celles qui agissent sur les corps bruts, et que, par conséquent, les actes de ces êtres sont *déterminés* même dans leur expression la plus complexe, comme la sensibilité, la pensée et l'intelligence. Cette méthode, très féconde, est indépendante de toute position philosophique et doit être distinguée du mécanisme*.

BIOMÉTRIE n. f. Partie de la biologie qui applique aux êtres vivants les méthodes statistiques et les formules du calcul des probabilités.
— ENCYCL. Fondée par Quételet, Galton et Pearson, la *biométrie* a donné des résultats intéressants, notamment en ce qui concerne le mode d'association et la fréquence des caractères, le sens et l'amplitude des variations morphologiques, le comportement des caractères héréditaires. Il n'est plus guère de travail expérimental qui ne se traduise par des tableaux de chiffres, par des courbes ou des lois quantitatives, qui, s'ils n'ajoutent rien aux résultats expérimentaux, permettent d'en déduire des connaissances intéressantes et de découvrir des lois biologiques. (→ Biblio.)

BIOMICROSCOPE n. m. Ophtalmol. Microscope binoculaire destiné à l'étude de l'œil vivant, généralement utilisé avec un éclairage spécial (lampe à fente).

BIOMORPHOSE n. f. Hist. nat. Résultat de l'action d'un être vivant sur un autre.

BION n. m. Outil employé par le verrier pour détacher de la canne la paraison*.

BION de Milet, sculpteur grec. Il exécuta pour Gélon de Syracuse, après 480 av. J.-C., un trépied et une Nikê en or, pesant 16 talents et dont la base, signée, est encore en place à Delphes.

BION le Borysthénite, philosophe grec (Olbia, sur le Borysthène, IIIe s. av. J.-C.). Esclave affranchi par son maître qui lui laissa sa fortune, il fut accueilli à la cour d'Antigonos Gonatas et mourut, croit-on, à Chalcis, en Eubée. Il appartenait à l'école cynique ; il aurait servi de modèle à Lucien, et Horace fait allusion à ses écrits dont l'esprit amer se retrouve dans les *Satires ;* il fut accusé d'athéisme. Stobée, entre autres, nous a conservé de lui quelques fragments.

BION d'Abdère, mathématicien grec (v. 300 av. J.-C.), disciple de Démocrite. Selon Diogène de Laërte, il prétendit le premier que, dans certaines régions, il y a six mois de nuit et six mois de jour. Il aurait donc connu la

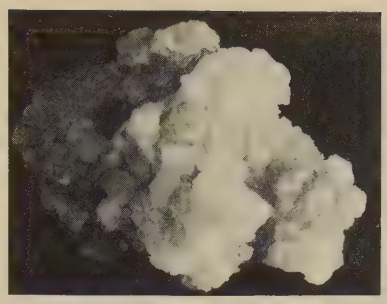

sphéricité de la Terre et l'obliquité de l'écliptique.

BION de Phlossa, poète alexandrin contemporain et imitateur de Théocrite, né à Phlossa, près de Smyrne. Il composa des poèmes érotiques et bucoliques, notamment le *Chant funèbre en l'honneur d'Adonis*.

BIONNASSAY (AIGUILLE DE), sommet des Alpes (Haute-Savoie), à l'O. du mont Blanc ; 4 061 m. Un chemin de fer à crémaillère conduit jusqu'à la partie inférieure du *glacier de Bionnassay*.

BIONOMIE n. f. Biol. Science qui étudie les relations du vivant avec le milieu.
— ENCYCL. Ce mot paraît avoir été employé pour la première fois par Erasme Darwin. Il n'est synonyme ni de biologie générale, comme on le croit ordinairement, ni de physiologie générale, comme le pensait W. Preyer. Wilson s'en sert pour désigner l'ensemble des lois positives, statistiques et mathématiques, par exemple, qui ont pu être dégagées de l'étude des phénomènes de la vie, des plus simples aux plus compliqués. Actuellement, le mot est devenu synonyme d'*écologie**, ce dernier terme étant beaucoup plus utilisé.

BIOPHORES n. m. pl. Biol. Dans la théorie de Weismann, multitude d'éléments minuscules groupés en masses d'une structure fort complexe, les chromosomes, qui forment une substance spéciale de constitution chimique et surtout moléculaire déterminée, se trouvant dans les cellules reproductrices, le plasma germinatif, base de l'hérédité.

BIOPHYSIQUE n. f. Physique biologique ou étude des phénomènes physiques de la physiologie.
— ENCYCL. La physique biologique, ou *biophysique*, étudie les phénomènes de la vie en se plaçant au point de vue de la physique et en empruntant ses méthodes. C'est dire qu'elle s'intéresse à l'*état de la matière* dans les êtres vivants ; elle y trouve notamment l'état colloïdal, intermédiaire entre le liquide et le solide, et doué de propriétés tout à fait spéciales. (V. COLLOÏDES.) C'est dire aussi qu'elle étudie les transformations de l'*énergie* dans les phénomènes de la vie : utilisation des énergies chimique, rayonnante, mécanique, thermique, et production de ces mêmes énergies selon des modalités extrêmement diverses. Les progrès de la physique et des techniques qu'elle a suscitées ouvrent chaque jour des bases et des méthodes nouvelles à la biologie : l'étude de l'état de la matière, la connaissance des lois de la dynamique des fluides, de la viscosimétrie, celle des lois de l'équilibre des solutions, des phénomènes de concentration moléculaire, celle de la pression osmotique, des phénomènes de surface et de capillarité, celle de l'ionisation avec ses multiples manifestations en sont des exemples d'utilisation constante.
De même, les progrès dans l'étude de l'énergie (mécanique, vibratoire telle que l'acoustique, électrique et électronique avec leurs multiples possibilités), ainsi que les applications de l'énergie radio-active en biologie, font de la physique biologique une science fondamentale pour l'étude de la vie. Ses applications sont importantes en médecine humaine ou vétérinaire, ainsi qu'en biologie végétale et en agronomie. (→ Biblio.)

BIOPSIE n. f. (gr. *bios*, vie, et *opsis*, vue). Pathol. et Chirurg. Prélèvement, sur le vivant, d'un fragment d'un tissu, afin d'en reconnaître la structure au microscope.
— ENCYCL. La *biopsie* permet, par l'étude directe des lésions des malades, un diagnostic souvent très précis. C'est presque la seule

biologie

images de cellules obtenues par les différentes méthodes employées en cytologie

culture de tissu végétal isolé

leucocyte vu au microscope à contraste de phase

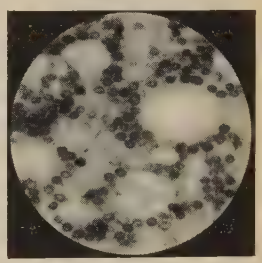

microphoto obtenue avec le microscope électronique (tumeur mammaire ; noter l'existence de « particules virus »)

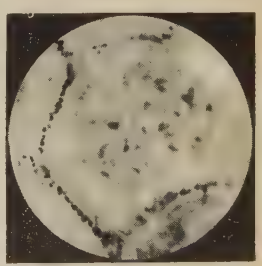

cellule fixée

Phot. Larousse, Institut de recherches sur le cancer (Villejuif), Mugard.

méthode valable en toute rigueur pour le diagnostic des tumeurs. Cet examen peut être « extemporané », c'est-à-dire fait dans l'instant de l'acte opératoire, et guider la tactique opératoire, différente s'il s'agit d'une lésion bénigne ou maligne (cancéreuse). En chirurgie, on pratique des biopsies des tumeurs du sein, des différentes glandes, des ganglions lymphatiques, etc.; en dermatologie, celles de tumeurs cutanées ou d'autres lésions. En gynécologie, on pratique des biopsies de l'endomètre, du col de l'utérus, du vagin.

BIOPSIQUE adj. Pathol. et Chirurg. Relatif à la biopsie : *Examen biopsique.*

BIORHIZA n. m. Insecte sans ailes et pondant sans s'être accouplé, qui se développe dans une galle à la racine des chênes. (La forme sexuée de la même espèce, décrite comme *Teras terminalis,* est ordinairement ailée ; elle sort des galles des jeunes pousses connues sous le nom de « pommes de chêne ». Nom sc. : *Biorhiza aptera.* Le genre fait partie des hyménoptères, famille des cynipidés.)

Jean-Baptiste BIOT
par Antoine Maurin

BIOS [bjos] n. m. Biochim. Facteur de croissance de la levure de bière, se rattachant au groupe des phyto-hormones.
— ENCYCL. Le *bios* est un facteur complexe, comprenant le *bios I,* identifié à l'inositol*, encore appelé « vitamine B_7 », et le *bios II,* ou biotine, ou « vitamine B_8 », ainsi que l'acide folique et l'acide pantothénique, qu'on rencontre également dans le complexe vitaminique B. Le bios est très répandu dans la nature, tant chez les végétaux que chez les animaux.

BIOSCOPE n. m. (gr. *bios,* vie, et *skopein,* examiner). Nom donné à une invention antérieure au cinématographe, et qui était déjà une synthèse du mouvement.

BIOSE n. m. Chim. Ancien nom des dihololosides.

BIOSPÉLÉOLOGIE n. f. Partie de la biologie qui étudie les êtres vivants des cavernes.

BIOSPHÈRE n. f. Nom donné à la partie de la sphère terrestre où se manifeste la vie.
— ENCYCL. Dans les régions émergées, la *biosphère* n'est guère qu'une pellicule ; ni l'air ni les roches souterraines ne constituent un milieu favorable aux êtres vivants. Dans les eaux, par contre, on rencontre des animaux jusqu'aux plus grandes profondeurs. (V. ABYSSE.)

BIOSTASIE n. f. Pédol. Phase de stabilité biologique pendant laquelle l'érosion chimique mobilise la partie soluble des corps minéraux, constituée essentiellement par les bases alcalines. (La biostasie peut être rompue, par exemple, par une oscillation climatique ou par l'action de l'homme ; cette rupture porte le nom de *rhexistasie.*)

BIOSYNTHÈSE n. f. Biol. Synthèse chimique réalisée par et dans les êtres vivants : *L'assimilation chlorophyllienne des plantes vertes, l'élaboration des hormones par les tissus animaux sont des cas de biosynthèse.* (Syn. ANABOLISME.)

BIOT n. m. Bourrelet, de nature demi-cornée, qui se trouve placé sur la côte des grandes flèches de l'aile du cygne.

BIOT, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), au N. d'Antibes ; 1 513 hab. (951 aggl.). Sports d'hiver. Eglise en partie du XVIe s. Poteries. Musée Fernand Léger.

BIOT (LE), ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais ; 385 hab. (132 aggl.) [*Véros*].

BIOT (Jean-Baptiste), physicien français (Paris 1774 - *id.* 1862). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des ponts et chaussées, il devient, en 1797, professeur à l'Ecole centrale de Beauvais. Nommé professeur de physique au Collège de France (1800), membre de l'Académie des sciences (1803), il entre à l'Observatoire de Paris et fait partie du Bureau des longitudes. En 1806, il se rend en Espagne avec Arago, pour continuer la triangulation de la méridienne, commencée par Méchain. En 1809, il est nommé professeur d'astronomie physique à la Faculté des sciences.
Auteur de travaux de mathématiques et d'astronomie, c'est comme physicien qu'il s'est acquis une grande renommée, pour des recherches très diverses. Il reconnaît en 1803 l'origine céleste des météorites après examen d'échantillons recueillis dans les environs de Laigle. Il établit en 1804 une théorie de la conductibilité calorifique. Il effectue la même année, avec Gay-Lussac, la première ascension scientifique, pour étudier le magnétisme terrestre. Il fait en 1806, avec Arago, les premières mesures précises sur la densité de l'air et des divers gaz. Avant tout autre, il s'attaque aussi à la détermination de la vitesse du son dans les solides, et élabore une théorie mathématique de sa propagation (1809). Il entreprend l'étude expérimentale de la polarisation chromatique et de la polarisation rotatoire, et découvre en 1815 le pouvoir rotatoire de certains liquides, comme l'essence de térébenthine et les solutions sucrées ; il crée ainsi le saccharimètre et en fait l'application à la recherche du diabète. En 1820, il détermine avec Savart la valeur du champ magnétique engendré par un courant rectiligne, et donne la loi du phénomène. Il étudie encore les aurores polaires (1828), la constitution de l'atmosphère (1841), détermine les valeurs du champ de la pesanteur sous diverses latitudes, mesure avec Arago les indices de réfraction des gaz, étudie l'achromatisme des lentilles. On lui doit des ouvrages scientifiques, mais aussi divers travaux littéraires, parus réunis, en 1856, dans les *Mélanges scientifiques et littéraires.* (Acad. fr., 1856.)

Biot et Savart (LOI DE), loi donnant l'expression du champ magnétique créé par un élément de courant électrique. Cette loi est parfois appelée *première loi de Laplace.* (V. ÉLECTROMAGNÉTISME.)

BIOT (Edouard), sinologue français (Paris 1803 - *id.* 1850), fils de Jean-Baptiste, auteur d'un dictionnaire géographique de la Chine, et traducteur du *Tcheou-li* (*Rites des Tcheou*).

BIOTACTISME n. m. Biol. Attirance exercée sur une cellule par une ou plusieurs autres cellules.

BIOTAXIE n. f. Partie de la biologie qui fixe les règles de la classification naturelle des êtres vivants actuels et fossiles. (Syn. TAXONOMIE.)

BIOTHÉRAPIE n. f. Méthode de traitement qui utilise, contre certaines maladies, soit des micro-organismes vivants (yogourt, kéfir, levures, microbes divers), soit les milieux mêmes où ils vivent (lait, suc gastrique, bile, etc.).

BIOTINE n. f. Biochim. Syn. de BIOS* II.

BIOTINE n. f. Minér. Variété d'anorthite.

BIOTITE n. f. Mica noir, ferromagnésien, qui entre dans la constitution des roches éruptives, comme les granites, les syénites, etc.

BIOTOME n. m. Electroradiol. Appareil servant à réaliser une planigraphie* et où la trajectoire décrite sur le plan de coupe est un cercle. (V. TOMOGRAPHIE.)

BIOTONUS [nys] n. m. Biol. Etat d'excitabilité permanent de la matière vivante. (V. TONUS.)

BIOTOPE n. m. Biol. Faciès, milieu biologique défini : *Une mare, un désert, une grotte sont des biotopes.*

BIOTROPISME n. m. Bot. Orientation de croissance des racines des plantes parasites, qui se dirigent, dans le sol, vers les racines et autres organes souterrains des plantes d'espèce différente : *La cuscute et l'orobanche présentent un important biotropisme.*

BIOTYPE n. m. Biol. Groupe d'individus ayant le même patrimoine héréditaire homozygote.

BIOTYPOLOGIE n. f. Science qui recherche, pour chaque individu, les corrélations possibles que l'on peut établir entre une forme corporelle, des tendances physiologiques et un comportement psychologique.
— ENCYCL. La notion de *biotypologie* a été introduite en anthropologie et en médecine par le professeur N. Pende, de Gênes, en 1925. Les recherches sont fondées, d'une part, sur l'étude du patrimoine héréditaire génétique et, d'autre part, sur la morphologie et l'anthropométrie, les associations fonctionnelles d'ordre physiologique, spécialement endocrinologique, et les facteurs affectifs et caractériels du psychisme.
Les influences du milieu sont étudiées en rapport avec le biotype, dans la mesure où elles le modifient. (→ Biblio.)
Les applications de la biotypologie sont nombreuses dans l'anthropologie différentielle, dans l'orientation, la formation et la sélection professionnelles, l'hygiène et la médecine.

BIOVULAIRE [bio] adj. Syn. de DIZYGOTIQUE.

BIOVULÉ, E [bio] adj. Hist. nat. Pourvu de deux ovules : *Les carpelles du poirier, de la vigne, sont biovulés.*

BIOXYDE [bio] n. m. Chim. V. OXYDE. ‖ *Bioxyde d'hydrogène,* v. EAU *oxygénée.*

BIPACK n. m. Ensemble de deux films assemblés émulsion contre émulsion.

BIPALE adj. Qui comporte deux pales : *Hélice bipale.*

BIPALIUM [lijɔm] n. m. Zool. Planaire terrestre d'origine exotique, qui peut atteindre de grandes dimensions, et dont une espèce, importée par hasard, s'est acclimatée en Europe (jardin de Kew, à Londres).

BIPARIÉTAL, E, AUX adj. Anat. Se dit du diamètre crânien qui va d'un pariétal à l'autre : *Lors de l'accouchement, le diamètre biparié tal subit une réduction notable grâce à la souplesse des fontanelles.*

BIPARTI, TE adj. (lat. *bis,* deux fois, et *partitus,* partagé). Hist. nat. Se dit des organes divisés jusqu'au-delà du milieu : *Feuille bipartite.*

BIPARTI, E ou **BIPARTITE** adj. Composé de deux éléments ou réalisé par leur accord : *Comité biparti. Gouvernement bipartite.*

BIPARTISME n. m. Forme de gouvernement constitué par l'association de deux partis politiques.

BIPARTITION n. f. Biol. Division en deux parties : *Les cellules se multiplient par bipartition.*

BIPECTINÉ, E adj. Se dit des antennes des insectes quand elles sont ornées des deux côtés d'une rangée d'appendices secondaires leur donnant l'aspect d'un peigne.

BIPÈDE adj. et n. m. (lat. *bis,* deux fois, et *pes, pedis,* pied). Qui a deux pieds : *L'oiseau est essentiellement bipède* (Buffon). ‖ *Par plaisant.* Se dit pour désigner l'homme.
◆ N. m. Equit. Ensemble de deux membres d'un cheval. ‖ *Bipède antérieur,* les pieds de devant. ‖ *Bipède postérieur,* les pieds de derrière. ‖ *Bipède latéral droit,* les pieds du côté droit, avant et arrière. ‖ *Bipède latéral gauche,* les pieds du côté gauche. ‖ *Bipède diagonal droit,* le pied droit de devant et le pied gauche de derrière. ‖ *Bipède diagonal gauche,* le pied gauche de devant et le pied droit de derrière.

BIPÉDICULÉ, E adj. Chirurg. Qui a deux pédicules : *Un lambeau bipédiculé.*

BIPENNATIFIDE adj. Bot. V. BIPINNATIFIDE.

BIPENNE n. f. (lat. *bipennis*). Hache romaine à deux tranchants, utilisée dans les sacrifices pour abattre les victimes de grande taille. ‖ Doloire à deux tranchants.

BIPENNE adj. Hist. nat. Qui a deux ailes.

BIPHASÉ, E adj. Electr. Se dit d'un système formé de deux courants monophasés de même valeur efficace et de signe contraire.

BIPHÉNYLE n. m. Chim. Hydrocarbure $C_6H_5—C_6H_5$, solide cristallisé en paillettes fondant à 71 °C et bouillant à 254 °C, existant dans les goudrons de houille et préparé par action du sodium sur le bromobenzène. (Syn. DIPHÉNYLE.)

BIPIED n. m. Support du canon d'une arme à feu, formé de deux pieds, le plus souvent réunis sous la forme d'un V renversé : *Le bipied d'un fusil mitrailleur, d'un mortier.*

BIPINNARIA n. f. (lat. *bis,* deux fois, et *pinna,* plume). Forme larvaire caractéristique des étoiles de mer, portant deux boucliers lobés sinueux, couverts de cils vibratiles.

BIPINNATIFIDE ou **BIPENNATIFIDE** adj. (lat. *bis,* deux fois, *pinna,* aile, et *findere,* diviser). Se dit des feuilles pennatifides dont les lobes sont eux-mêmes pennatifides. (Un grand nombre de fougères offrent cette disposition.)

BIPINNÉ, E adj. Bot. et Zool. Se dit d'un organe allongé qui porte deux rangs opposés d'appendices : *Les feuilles des césalpiniacées sont bipinnées.*

Phot. Giraudon.

BIPLACE adj. et n. m. Se dit d'un véhicule et particulièrement d'un avion à deux places.

BIPLAN n. m. et adj. (de *bi* et *plan*). Aéron. Avion dont les ailes sustentatrices sont constituées par deux plans parallèles réunis par des montants.

BIPLANAIRE adj. Math. Se dit d'un point d'une surface en lequel le lieu des tangentes se compose d'un système de deux plans distincts.

BIPOLAIRE adj. Qui possède deux pôles.
— Electr. Se dit des machines et des appareils présentant deux pôles magnétiques principaux de nom contraire : *Dynamo bipolaire.* || Se dit aussi des appareils jumelés, tels que interrupteurs, coupe-circuit, etc., qui se montent sur deux conducteurs portés à des potentiels différents.
— Math. *Coordonnées bipolaires,* système de coordonnées dans lequel un point est déterminé par ses distances à deux points fixes appelés *pôles* ou *foyers.* (Si F, F' sont les deux pôles, M un point du plan, $MF = u$ et $MF' = v$ seront les deux coordonnées du point M. Dans ce système, l'ellipse a pour équation : $u + v =$ constante ; l'hyperbole : $u - v =$ constante, etc.)

BIPOLARITÉ n. f. Physiq. Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

BIPOUTRE adj. Se dit des avions dont l'empennage est relié au reste de la cellule par deux poutres.

BIPRISME n. m. Opt. Instrument, imaginé

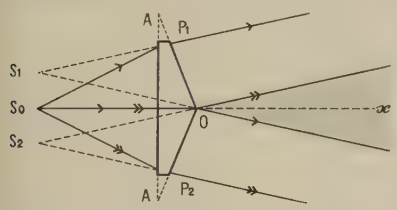

biprisme : la source lumineuse S_0 donne dans les prismes P_1 et P_2 des images virtuelles S_1 et S_2, dont les rayons interfèrent dans l'espace entourant Ox

par Fresnel, pour la production des phénomènes d'interférences. (V. PRISME.)

BIPYRAMIDAL, E, AUX adj. Cristallogr. Qui présente deux pyramides.

BIQUADRATIQUE adj. Math. Qui est du 4e degré : *Equation biquadratique.*

BIQUARTZ n. m. Opt. Juxtaposition de deux quartz : l'un droit et l'autre gauche, servant à la détermination du pouvoir rotatoire des substances.

BIQUATERNION n. m. Expression analytique de la forme $A + Bi$, où A et B sont des quaternions quelconques, et i la quantité imaginaire telle que $i^2 = -1$. (V. QUATERNION.)

BIQUE n. f. (de *biche,* croisé avec *bouc*). Nom familier de la chèvre : *Manteau de peau de bique.* || *Pop.* Rosse, mauvais cheval. || *Vieille bique,* nom injurieux que l'on donne à une vieille femme : *Il faut qu'une vieille bique comme moi ait quelque chose à aimer, à tracasser* (Balzac).

BIQUET n. m. Petit de la bique, nom familier du chevreau.

BIQUETTE n. f. Nom familier de la chevrette ou jeune chèvre.

BIQUETTE n. f. Ardois. Partie saillante sur un reparton, qui doit être éliminée.

BIQUINOLÉINE [ki] n. f. Composé $C_{18}H_{14}N_2$, qui se forme par l'action du sodium sur la quinoléine.

BIQUOTIDIEN, ENNE adj. Qui se fait deux fois par jour : *Appel biquotidien.*

BIRAGO (Clemente), graveur en pierres fines, né à Milan, qui accomplit son œuvre en Espagne vers le milieu du XVIe s. Hautement considéré à la cour de Philippe II, il exécuta notamment le portrait de Don Carlos.

BIRAGO (Carlo, baron DE), ingénieur italien (Cascina d'Olmo 1792 - Vienne 1845). Professeur de mathématiques à l'Ecole des pionniers de Milan, il mit au point les ponts du génie qui portent son nom et prit part aux travaux de fortification de Brescello et de Linz. Il a publié en allemand, à Vienne, plusieurs ouvrages techniques.

BIRAGUE ou **BIRAGO,** famille milanaise, dont une partie, passée au service des ducs de Savoie, s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Piémont.

BIRAGUE (René DE), cardinal et homme d'Etat (Milan 1506 - Paris 1583). Sa famille avait toujours été attachée à la France. Il y vint après 1525 et fit une carrière très brillante. Il fut conseiller au parlement de Paris, premier président au sénat de Turin, chancelier (1573), gouverneur du Lyonnais, ambassadeur et, devenu veuf, cardinal (1578). J. A. de Thou a loué sa générosité et son expérience. Mais il reste devant l'histoire un des grands responsables de la Saint-Barthélemy. Germain Pilon a exécuté les statues tombales de René de Birague et de sa femme Valentine Balbiani (Louvre), et un médaillon représentant le chancelier.

BIRAIL [raj] n. m. Manut. Système composé de deux rails sur lesquels roulent les galets d'un chariot équipé d'un appareil de levage.

BIRAN (MAINE DE). V. MAINE DE BIRAN.

BIRANIEN, ENNE adj. Qui concerne la philosophie de Maine de Biran : *Le spiritualisme biranien.*

BIRANISME n. m. Doctrine philosophique de Maine de Biran et de ses disciples.
— ENCYCL. La philosophie spiritualiste et volontariste de Maine de Biran eut une grande influence, surtout en France. Parmi les philosophes dont la pensée en fut marquée plus ou moins directement, on notera Ravaisson, Lachelier, Boutroux, Bergson, et, à travers eux, tous leurs disciples.

BIRAO, localité de la République centrafricaine (région de la Haute-Kotto), entre l'Ouadaï et le Dar Cholla, sur une voie de passage importante entre le bassin du Chari et la cuvette du Soudan.

BIRAPPORT n. m. Math. Syn. de RAPPORT ANHARMONIQUE.

BIRATIONNELLE adj. f. Math. Se dit d'une transformation qui fait correspondre de façon biunivoque les points de deux courbes tracées dans un plan.

BIRBE n. m. (provenç. *birbe,* canaille). *Pop.* Vieillard : *Le père Chaudrut, un vieil ouvrier, un vénérable birbe, rasé de frais, l'œil cagot, la démarche usée* (Huysmans).

BIRCH (Thomas), historien anglais (Clerkenwell 1705 - Londres 1766). D'abord quaker, il passa à l'Eglise anglicane. Auteur d'ouvrages sur l'histoire de l'Angleterre.

BIRCH (Samuel), égyptologue et orientaliste britannique (Londres 1813 - *id.* 1885), conservateur du British Museum (1861), fondateur de la Société d'archéologie biblique (1870).

BIRCH-PFEIFFER (Charlotte PFEIFFER, dame BIRCH, connue sous le nom de Mme), actrice et auteur dramatique allemande (Stuttgart 1800 - Berlin 1868). Elle joua avec éclat, et dirigea, de 1837 à 1843, le théâtre de Zurich. Ses pièces, habilement tirées de romans connus, eurent un vif succès.

BIRCKLÉ (Jean-Baptiste), ébéniste français du XVIIIe s., reçu maître en 1764. Doué d'une imagination créatrice très vive, il excelle dans la marqueterie.

B. I. R. D., sigle de BANQUE* INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT.

BIRD (Francis), sculpteur anglais (Londres 1667 - *id.* 1731). Abondant, inégal, de goût incertain et de technique insuffisante, il est l'auteur de nombreux tombeaux à Westminster (*Dr Busby, Sir Clowdesly Showell, Duke of Newcastle*), à Fulham Church, à Eton College. Comme collaborateur de Wren dans la décoration de Saint-Paul's, on lui doit la *Conversion de saint Paul* et la *Reine Anne.*

BIRD (Edward), peintre anglais (Wolverhampton 1772 - Bristol 1819). Il est l'auteur de petites scènes humoristiques, dont quelques-unes sont conservées à la National Gallery.

BIRD (Robert Montgomery), écrivain américain (New Castle, Delaware, 1806 - Philadelphie 1854). Il a écrit des drames (*Oraloosa,* 1832 ; *le Banquier de Bogota,* 1834) qui marquent le début de la littérature dramatique nationale des Etats-Unis, ainsi que des romans (*les Faucons de Hawk Hollow,* 1835).

Bird (MALADIE DE), maladie définie en 1842 par le médecin anglais Golding *Bird* (1814-1854), et constituée par l'ensemble des accidents produits par l'excès, d'origine alimentaire, des oxalates dans l'organisme (surtout lithiase oxalique). C'est une maladie métabolique génétique.

BIRDIE [bœrdi] n. m. (mot angl.). Au golf, score sur un trou, qui améliore le *par* d'un point.

BIRDJAND, v. de l'Iran (IXe province), dans le Khurāsān, à proximité de la frontière afghane ; 23 500 hab. Oasis servant d'étape sur la piste de Mashad à Zahadān, Birdjand est un centre de travail artisanal de la laine ; ses tapis sont renommés.

BIRDWOOD (William Riddell, 1er baron), maréchal britannique (Kirkec, Inde, 1865 - Londres 1951). Commandant le corps des Anzac* pendant la Première Guerre mondiale, il dirigea l'évacuation de Gallipoli en 1915. A la tête de la Ve armée sur le front français en 1918, il termina sa carrière comme commandant en chef aux Indes (1925-1930).

BIRE n. f. (autre forme de *buire*). Pêch. Grande nasse portant sur le côté une seconde nasse plus petite. (Cet appareil s'appelle aussi BURE, BUIRE ou BUIRON.)

BIRÉ (Edmond), historien français (Luçon 1829 - Nantes 1907), auteur de nombreux ouvrages sur la Révolution française, et notamment du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur.* Il s'inspirait des journaux, des pamphlets et des affiches, et non des documents d'archives, et manifestait un certain parti pris catholique et légitimiste. On lui doit de nombreuses études sur V. Hugo, Balzac, Chateaubriand, dont il publia une édition annotée des *Mémoires d'outre-tombe* (1903-1905).

BIRÉACTEUR adj. et n. m. Aéron. Qui est propulsé par deux turboréacteurs.

BIRÉFRINGENCE n. f. Opt. Nature de ce qui est biréfringent. || *Biréfringence magnétique,* phénomène découvert en 1911 par Cotton et Mouton, selon lequel certains gaz ou liquides deviennent biréfringents sous l'influence d'un champ magnétique intense.

BIRÉFRINGENT, E adj. Se dit d'un corps capable de produire une double réfraction.

BIRÈME n. f. (lat. *biremis,* à deux rangs de rames). Navire de l'Antiquité romaine à deux rangées de rames.

BIREN. Biogr. V. BIRON (Ernest Jean).

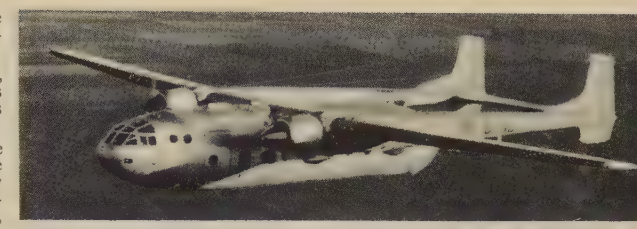

avion bipoutre « Nord 2501 »

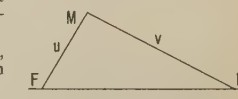

coordonnées bipolaires

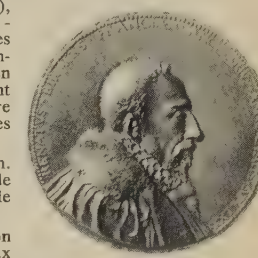

chancelier de BIRAGUE médaillon par Germain Pilon

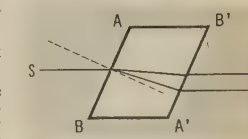

biréfringence : le rayon incident S fournit deux rayons réfractés qui émergent parallèlement en D et E de la lame biréfringente ABA'B'

birème
musée du Vatican

Phot. X, Roubier, Anderson-Giraudon.

birgue

Kristian BIRKELAND
Bibl. université d'Oslo

G. D. BIRKHOFF
dessin d'Enit Kaufman
(American portraits Harry Holt and Co., 1946)

armoiries de la BIRMANIE

BIRGER II, dit **Birger Jarl**, jarl de Bjälbo, homme d'Etat suédois († 1266). Il s'imposa comme conseiller à Erik XI, son beau-frère. A la mort de celui-ci, la dynastie étant éteinte (1250), il fit élire son propre fils Valdemar, sous le nom de qui il gouverna. Il conquit la Finlande, faisant de la Suède le champion de la civilisation occidentale dans sa marche vers l'Est (1249). Enfin, il développa le commerce grâce à des accords avec Lübeck (1251) et Hambourg, et tenta un rapprochement des trois Etats scandinaves. Il fortifia Stockholm. Législateur autant que guerrier, il est une des personnalités marquantes du Moyen Age suédois.

BIRGER MAGNUSSON (1280 - Gotland 1321), roi de Suède (1290-1319). Fils de Magnus Ladulaas, mineur à la mort de son père (1290), il fut soumis à un conseil de régence présidé par le maréchal Torgils Knutsson, qui continua à gouverner après la majorité du roi (1298). Les frères de Birger, Erik et Valdemar, se rebellèrent contre le maréchal, s'en emparèrent et le firent exécuter (1306). Birger fit emmurer ses frères dans une tour, mais dut s'enfuir au Danemark.

BIRGRUCH [gruʃ] n. m. Ancienne pièce d'argent turque, qui valait une piastre.

BIRGUE n. m. Gros crustacé à large céphalothorax.
— ENCYCL. Les *birgues*, qui habitent les régions océaniennes et austro-malaises, sont nommés couramment *crabes des cocotiers*; ils vivent à terre, dans des trous, d'où ils sortent la nuit pour grimper sur les cocotiers, dont ils détachent et dévorent les jeunes fruits. Ce sont des décapodes de la famille des cénobitidés.

BIR HAKEIM, point d'eau de Libye, dans le désert de Cyrénaïque, à 60 km au S.-O. de Tobrouk. Point d'appui, à l'extrême gauche du dispositif britannique, défendu par la Ire brigade des Forces françaises libres, commandées par Kœnig, Bir Hakeim résista 16 jours (27 mai-11 juin 1942) aux assauts de Rommel. La garnison rompit le blocus et rejoignit sur ordre les Britanniques, sans rien abandonner à l'ennemi, affirmant ainsi, après la campagne d'Ethiopie et les raids de Leclerc au Fezzan, le renouveau des succès français depuis l'armistice de 1940. (V. LIBYE [*campagne de*].) [→ Biblio.]

BIRHOMBOÈDRE n. m. Cristallogr. Solide résultant de l'association de deux rhomboèdres de même angle, placés inversement.

BIRIBI n. m. (ital. *biribisso*). Jeu de hasard qui se joue entre un banquier et un nombre illimité de joueurs. (Un tableau divisé en 70 cases numérotées reçoit les enjeux des joueurs. D'un nombre égal de numéros, le banquier en tire un qui est le seul gagnant. Le joueur qui a misé sur ce numéro reçoit 64 fois sa mise. L'excédent des enjeux est pour le banquier. — Ce jeu est interdit en France.)
— Arg. Anciennes compagnies de discipline d'Afrique. (S'écrit avec une majuscule.)

BIRINGUCCIO (Vannoccio), chimiste et métallurgiste italien (Sienne 1480 - Rome 1538). Chargé de travaux d'architecture à Sienne, il passa en 1538 au service du pape Paul III. Il s'occupa principalement de la fonte des canons et de la fabrication de la poudre. Il est l'auteur du premier ouvrage écrit sur cette matière : *Pirotecnia* (1540).

BIRKADEM, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), sur les collines du Sahel, dans la banlieue algéroise; 9 161 hab. (4 626 aggl., 2 183 non-musulmans). Fontaine mauresque du XVIIIe s.

BIRKBECK (George), médecin et philanthrope britannique (Settle, Yorkshire, 1776 - Londres 1841). Il fonda l'enseignement technique pour les ouvriers.

BIRKEBEINS n. m. pl. (mot norv. signif. *jambières de bouleau*). Nom donné, en Norvège, aux XIIe et XIIIe s., à une faction qui soutint certains prétendants contre les souverains et fut un facteur de guerre civile. (La faction adverse portait le nom de BAGLS.)

BIRKELAND (Kristian), physicien et chimiste norvégien (Oslo 1867 - Tōkyō 1917). Il fit ses études à Paris sous la direction de H. Poincaré, et à Bonn sous celle de H. Hertz, puis fut nommé en 1898 professeur de physique à l'université d'Oslo. Ses principaux travaux de physique ont trait au magnétisme terrestre et aux aurores polaires, dont il a développé la théorie. Il est l'auteur d'une théorie cosmogonique fondée sur le magnétisme solaire, et l'inventeur, avec Eyde, d'un procédé d'oxydation de l'azote atmosphérique dans l'arc électrique, qui sert à la synthèse industrielle de l'acide nitrique.

BIRKEN (Siegmund VON), appelé aussi **Betulius**, poète allemand (Wildenstein 1626 - Nuremberg 1681). Le poème qu'il composa à l'occasion de la paix de Westphalie lui valut des lettres de noblesse (1655). Il a écrit maints poèmes de circonstance où se retrouve le goût baroque du temps, ainsi qu'un *Art poétique* (1679).

BIRKENAU, en polon. **Brzezinka**, localité de Pologne, à 3 km au N.-E. d'Auschwitz*. Les Allemands y établirent un grand camp de concentration destiné à l'extermination des Juifs, hommes, femmes et enfants (après « sélection » à l'arrivée), dans de grandes chambres à gaz fournissant chaque jour des milliers de cadavres à cinq fours crématoires. Trois millions de déportés y trouvèrent la mort. Le gouvernement polonais a conservé la plus grande partie des baraques. (→ Biblio.)

BIRKENFELD, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), dans le massif de l'Hunsrück; 3 800 hab. Ancien chef-lieu de la principauté et du district de Birkenfeld, qui appartenait à l'Oldenburg. Observatoire. Manufactures de tabac. — Aux environs, sources salines, ferrugineuses.
— La *principauté de Birkenfeld*, division administrative du grand-duché d'Oldenburg, enclavée entre la Prusse rhénane et la principauté de Meisenheim, fut incorporée en 1945 au « Land » de Rhénanie-Palatinat.

BIRKENFELD (PLATEAU DE), région de l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), située en bordure de l'Hunsrück. Elle est formée par un plateau de 600 à 700 m d'altitude, constitué par les couches permiennes tronquées par une surface d'érosion. Le plateau est dominé par les crêtes quartzitiques de l'Hunsrück. C'est un pays humide et froid, couvert de forêts et de pâturages, qui a cherché dès le XVIIIe s. un complément de ressources dans l'industrie (taillanderie de pierres précieuses, dont le centre est à Idar-Oberstein).

BIRKENHEAD, v. et port de Grande-Bretagne (Cheshire), sur l'estuaire de la Mersey, en face de Liverpool; 142 400 hab. Grand centre de minoterie. Marché de bétail; abattoirs. Industries du cuir. Importantes constructions navales. Un tunnel routier et un tunnel ferroviaire assurent la liaison de ce port avec Liverpool.

BIRKENHEAD (Frederick SMITH, 1er comte DE), homme d'Etat britannique (Birkenhead 1872 - Londres 1930). Avocat célèbre, il entra au Parlement, en 1906, comme conservateur. Dans la crise irlandaise de 1914, il fut le principal lieutenant de Carson pour organiser la résistance armée à l'autonomie. Lord-chancelier dans le gouvernement Lloyd George (1918), il défendit passionnément l'alliance conservateurs-libéraux. En 1921, il accepta l'indépendance irlandaise. Secrétaire pour l'Inde, en 1924, dans le deuxième gouvernement Baldwin, il démissionna en 1928 et abandonna la politique.

BIRKENIA n. m. Poisson placoderme du Silurien supérieur d'Ecosse, remarquable par ses caractères très primitifs : taille petite, ossification rudimentaire, absence d'yeux, de dents, de nageoires paires, etc. (Type de l'ordre des anaspidés.)

BIRKET-KAROUN ou **BIRKAT QĀRŪN** (« l'Etang de Coré »), lac d'un bas-fond de la cuvette du Fayoum, en Moyenne-Egypte. Alt. — 45 m. C'est le *Moëris* des Anciens.

BIRKHOFF (George David), mathématicien et physicien américain (Overisel, Michigan, 1884 - Cambridge, Massachusetts, 1944). Professeur à l'université de Princeton (1909), puis à l'université Harvard (1912), il a surtout étudié les équations linéaires différentielles, la théorie des fonctions et la dynamique des systèmes. En physique théorique, ses travaux ont porté sur le principe de la relativité et sur la constitution électronique de la matière. Auteur de : *Relativity and modern physic* (1923), *The Origin, nature and influence of relativity* (1925), *Dynamical Systems* (1927).

BIRKINSHAW (John Cass), ingénieur anglais (Bedlington, Northumberland, 1811 - † 1867), véritable créateur du rail forgé pour le chemin de fer (1820).

BÎRLAD ou **BÂRLAD**, v. de Roumanie, en Moldavie (région de Iaşi), sur la rivière homonyme, affluent gauche du Siret; 24 000 hab. Roulements à billes. Savon. Distilleries.

BIRLOIR n. m. Tourniquet qui retient le châssis d'une fenêtre à guillotine.

BIRMAN, E adj. et n. Relatif à la Birmanie; habitant ou originaire de ce pays.
◆ N. m. Linguist. Langue du groupe tibéto-birman, parlée par une dizaine de millions de personnes dans le centre et le sud de la Birmanie, et dans le sud-est de l'Assam.
— ENCYCL. Linguist. Le *birman*, écrit avec un alphabet d'origine indienne, est une langue monosyllabique. Ses caractéristiques principales sont : la disparition des occlusives palatales, devenues sifflantes, et de la plupart des consonnes finales; la distinction, dans le système des formes verbales, entre l'action considérée dans sa durée et aux divers moments de cette durée, et l'action considérée comme un fait habituel, général, accompli sans idée de durée; la place du verbe en fin de phrase, verbe toujours suivi d'un démonstratif servant de copule.

BIRMANDREIS, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), dans la banlieue algéroise, sur les collines du Sahel; 21 675 hab. (19 178 aggl., 13 937 non-musulmans).

BIRMANIE (UNION DE), en angl. **Burma**, Etat de l'Asie du Sud-Est, situé dans la partie occidentale de l'Indochine, limité par le Pākistān et l'Inde à l'O., la Chine au N. et au N.-E., le Laos et la Thaïlande à l'E., et comprenant, en plus de la Birmanie proprement dite, les Etats des Kachins, des Karens, des Kayahs et des Chans, et le district des Chins; 677 950 km²; 19 242 000 hab. Capit. *Rangoon*.

Géographie.

● *Géographie physique*. La Birmanie est encadrée par des chaînes de montagnes difficilement pénétrables, orientées du N. au S. : l'Arakan* à l'O., les monts Kao li-kung et les plateaux Chans* à l'E., les monts Chin*, Lushai*, Naga* et Patkoi* au N., et le Tenasserim* au S. Ces montagnes cernent de toutes parts une longue dépression de direction méridienne, dont les sables, les grès et les argiles sont plissés et faillés : elle est accidentée de collines, de chaînons montagneux, comme le Pegu, et de volcans éteints (mont Popa). Le bassin central de Birmanie est drainé par des fleuves très abondants par rapport à l'étendue de leurs bassins, l'Irrawaddy, son affluent le Chindwin, et le Sitang; il s'ouvre au S. sur le golfe de Martaban par les plaines deltaïques de l'Irrawaddy et du Sittang. La Salouen, dont la plus grande partie du cours traverse en gorge les montagnes orientales, reste en marge du bassin birman. Située sous des latitudes tropicales, entre 15° et 28° de latitude N., au N.-E. de l'océan Indien, la Birmanie est directement atteinte par la mousson d'été, humide. Proches de la mer, l'Arakan et le Tenasserim, couverts de forêts tropicales denses, et la plaine de basse Birmanie, ourlée de mangroves, reçoivent des pluies très abondantes (plus de 5 000 mm à Akyab et à Tavoy; 2 500 mm à Rangoon). La partie septentrionale du bassin, protégée par l'écran formé par l'Arakan, est une région relativement sèche (800 mm à Mandalay), où la forêt cède la place à la brousse. La haute plaine sèche de Mandalay et le delta, qui baigne en été dans une chaleur lourde, sont les deux berceaux de la Birmanie, à partir desquels l'unification du pays s'est réalisée, grâce à l'Irrawaddy, navigable sur 1 600 km.

● *Géographie humaine et économique*. Aujourd'hui, les Birmans, peuple mongoloïde d'origine tibétaine et de religion bouddhique, occupent toutes les plaines de l'Irrawaddy, et forment le groupe le plus nombreux (10 millions d'individus) et le plus actif du pays. Des populations proches des Birmans (les Chins de l'Arakan, les Kachins et les Karens, animistes parfois christianisés), des Thaïs (les Chans) et des Indonésiens (les Palaungs et les Was) se sont associés aux Birmans dans la nouvelle république fondée en 1948. Les Indiens et les Chinois sont considérés comme des étrangers, dont la

pagode en bois doré à Mandalay (XIXe s.)

Birmanie freine l'installation depuis qu'elle a acquis son indépendance.

Par suite de ses densités rurales relativement faibles, la Birmanie est le seul pays d'Asie à produire beaucoup plus de riz qu'il n'est nécessaire pour sa subsistance. Les tribus des montagnes, qui pratiquent la culture itinérante sur brûlis (*taung-ya*), n'obtiennent que de faibles rendements et appauvrissent les sols. Dans les plaines septentrionales, le riz, cultivé en association avec le millet, l'arachide et le sésame, n'est qu'une ressource vivrière. Mais la basse Birmanie est l'un des greniers à riz du monde : de 1870 à 1939, l'aménagement des deltas a permis de sextupler la superficie cultivée en riz. Cette région de monoculture produit assez de riz pour donner naissance à un grand mouvement commercial et faire de Rangoon le premier port exportateur du monde. Elle assure aux paysans birmans un niveau de vie plus élevé que la moyenne en Asie méridionale. Le tabac, le coton, le caoutchouc du Mergui et du Tavoy sont les principales cultures industrielles. L'exploitation du bois de teck est aussi très active.

L'industrialisation de la Birmanie est peu avancée. Les artisans, qui tissent à domicile, travaillent le bois, l'argent et la laque, fabriquent des cigares, sont encore très nombreux, particulièrement dans la région de Prome. Les industries de transformation utilisent seulement des matières premières du pays (coton, cuir et bois).

La Birmanie est pauvre en sources d'énergie, mais les ressources minières sont abondantes. Les mines de tungstène de Mawchi, dans le pays des Karens, sont les plus importantes du monde. Ces mines, ainsi que celles de la région de Tavoy, produisent aussi de l'étain, celles de Bawdwin de l'étain et du plomb argentifère. Enfin, les pierres précieuses de Birmanie (rubis, saphirs, jade et ambre) sont depuis longtemps réputées.

La Birmanie était en pleine expansion avant 1939, mais la Seconde Guerre mondiale et la guerre civile provoquèrent des destructions considérables et une très grave crise économique, qui se poursuit encore : les mines, centre d'agitation politique, travaillent au ralenti ; l'exportation du teck est presque tarie ; la vente des excédents exportables de riz est devenue difficile, malgré la diminution de la production. Mais Mandalay et Rangoon, en partie rasées, ont été reconstruites ; la batellerie de l'Irrawaddy, totalement détruite, est lentement reconstituée ; le pétrole est de nouveau exploité et traité aux raffineries récemment installées de Chauk. Si le pouvoir central assure la stabilité politique qui a fait défaut pendant une décennie, de très larges possibilités de développement s'ouvrent pour la Birmanie, seul pays de l'Asie du Sud-Est à disposer encore de vastes territoires pouvant être mis en culture et ne possédant que des densités modérées de populations rurales. (→ Biblio.)

Histoire.

Civilisée par des populations venues de l'Inde, la Birmanie, dont le peuplement est très hétérogène, a été longtemps le théâtre de luttes opposant les habitants du Nord à ceux du Sud. Elle a formé un Etat important à partir du XIe s. (règne d'Anoratha, capit. Pagan). L'invasion mongole mit fin à son indépendance en 1284, et les Chans, partant de la vallée du Pegu, y jouèrent un rôle prépondérant. De longues luttes aboutirent, au XVIIIe s., à l'organisation de l'Etat birman autour de Rangoon ; mais, après la mort du souverain conquérant Alompra, les difficultés se multiplièrent avec la Compagnie anglaise des Indes. Les trois guerres birmanes assurèrent aux Anglais la possession du pays en trois étapes : la côte de l'Est et de l'Ouest en 1826, celle du delta en 1852, l'arrière-pays, où la monarchie s'était repliée, de 1886 à 1889. Les frontières avec le Siam furent précisées en 1893, et avec la Chine en 1900. Par ces

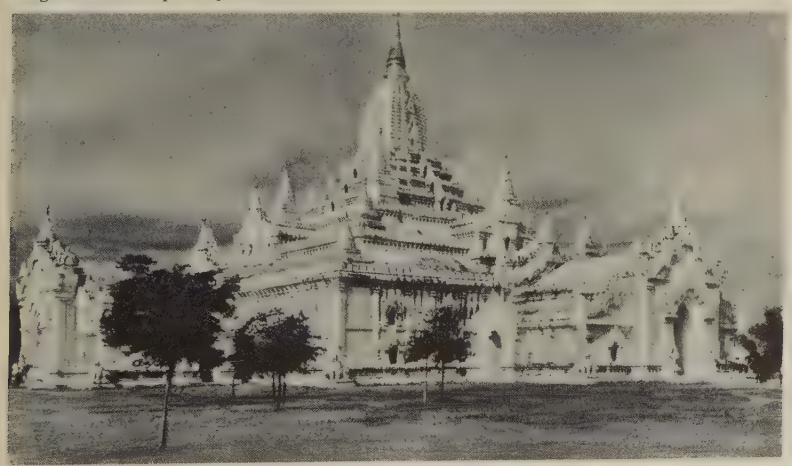

temple d'Ananda, à Pagan (fin du XIe s.)

murs en brique, sur assises de grès ; les soubassements sont ornés de panneaux de terre cuite ; par ces divers caractères, il marque, dans le temple birman, l'influence de l'art pâla du Bengale

Phot. X, Paul Popper-Atlas-photo.

campagnes de BIRMANIE

conquêtes, les Anglais cherchaient à la fois à garantir les frontières de l'Inde, à contrôler le grenier à riz du delta et à atteindre par la montagne les marchés de la Chine intérieure. La route birmane fut construite en fonction de l'attaque japonaise en Chine et avec un objectif stratégique, tandis que la mise en valeur du pays était conduite activement. Séparée constitutionnellement de l'Empire des Indes en 1937, la Birmanie s'acheminait vers son autonomie quand la Seconde Guerre mondiale a amené son occupation par les Japonais de 1943 à 1945. Reconquise par lord Mountbatten, elle fut détachée du Commonwealth (1947). L'Union birmane fut créée, le 4 janvier 1948, par la fusion de la Birmanie et des Etats des Chans et des Karens. Une rébellion des communistes et des groupes non birmans de la montagne gêna pendant plusieurs années le nouvel Etat, dont la situation économique demeure délicate. Sous la direction d'U Nu (1947-1948 et 1956-1958), la Birmanie a pratiqué une politique de stricte neutralité et a bénéficié d'un certain nombre de réformes à tendances socialistes. L'orientation fondamentale de cette politique n'a pas été modifiée par l'élection du général Ne Win à la présidence du Conseil (oct. 1958). [→ Biblio.]

BIRMINGHAM
Council House
dans Colmore Row
et Victoria Square

Beaux-Arts.

L'art de la Birmanie avant l'avènement du roi Anoratha (XIe s.) est encore peu connu. Quelques vestiges de la période s'étendant entre le Ve et le IXe s., retrouvés à Prome, capitale des Pyus, sur l'Irrawaddy et à Thatön, centre des Môns au sud de la Birmanie, montrent une influence indienne gupta dans des œuvres brahmaniques et bouddhiques de fabrication locale. Mais c'est l'art pâla du Bengale qui semble avoir surtout marqué l'art birman à partir du XIe s., époque où le centre religieux et royal de Pagan prit une importance qu'il conserva jusqu'au XIIIe s. Les nombreux temples et stūpa qui y furent construits sont en brique, avec parfois quelques assises de grès et des revêtements de panneaux de terre cuite sur les soubassements; de plan circulaire sur terrasse à gradins carrée pour les stūpa, qui ont souvent une forme de cloche élancée, et de plan carré ou cruciforme pour les temples, dont un épais massif de maçonnerie, parfois évidé pour contenir la cella abritant l'image du dieu, occupe le centre. Parmi les principaux temples de Pagan, citons le Nat-hlaung Kyang, dédié à Vishnu, seul temple brahmanique ancien de la Birmanie, l'Ananda, le Shwegu et le Thatbyinniu. Au XIXe s., l'architecture sera surtout en bois, par exemple à Mandalay, où les temples et les palais sont d'un art très raffiné. La même influence indienne pâla se remarque dans les sculptures, grès ou bronze, et dans les peintures qui ornent les temples, mais peu à peu cette influence s'assimile pour aboutir à un style plus typiquement birman, caractérisé par un traitement plus linéaire, décoratif et coloré, par le groupement des personnages en lignes parallèles, par la raideur des attitudes et par un type ethnique plus accentué.

Birmanie (CAMPAGNES DE). En occupant la Birmanie, les Japonais voulurent rompre les dernières communications de la Chine avec l'extérieur, menacer l'Inde et couvrir leur débouché sur l'océan Indien après la prise de Singapour (15 févr. 1942). L'entreprise fut menée par 4 divisions, supérieurement entraînées à la guerre de jungle. Le 8 mars, les Japonais sont à Rangoon, remontent la voie ferrée et prennent Mandalay le 2 mai, après avoir coupé la route de Birmanie à Lashio, le 24 avril. En même temps, ils rejettent 2 divisions britanniques et 50 000 hommes sur Akyab et les frontières de l'Inde. La flotte japonaise s'empare des îles Andaman et pousse des pointes jusqu'en rade de Trincomalee (Ceylan). Les Alliés réagissent en créant un commandement du Sud-Est asiatique, confié à lord Mountbatten, disposant de l'armée chinoise, de la XIVe armée anglo-indienne et des commandos américains du général Stillwell. Les opérations ne commenceront qu'en automne 1943, dans l'extrême nord, à Ledo. Pendant l'été 1944, l'aérodrome de Kyit-Kim est repris, et la liaison rétablie avec l'armée chinoise. Les Japonais essaient de pénétrer en Assam et de couper à Imphal (juin 1944) le chemin de fer Calcutta-Ledo. Akyab est reprise par les Anglais en novembre 1944; les Anglo-Américains débouchent dans la plaine de Bhamo. La prise de la base aérienne de Meiktila et de Mandalay (20 mars 1945) isole les forces japonaises de Birmanie. Rangoon est prise le 2 mai. Les Japonais se retirent dans les montagnes et évacuent la Birmanie. (→ Biblio.)

Birmanie (ROUTE DE), route stratégique construite par les Chinois de 1938 à 1939, pour relier Lashio à Tchong-k'ing, par Tali et Kun-ming. Continuant la voie ferrée et la piste Rangoon-Lashio, sa construction coûta d'immenses efforts à plus de 150 000 coolies chinois (débit 10 000 tonnes par mois). En juillet 1940, sur la pression des Japonais, la route fut fermée par les Anglais. En 1943, lors de la reprise de l'offensive par les Alliés, elle fut « doublée » par une route construite par le génie américain, partant de Ledo (Assam) et rejoignant Lashio par Myitkyna et Bhamo (route Stillwell). La route de Bhamo fut réouverte le 8 mars 1945, à la suite des succès alliés en Birmanie.

Birmanie (CHAT DE), race de chats à poil long, dont la face, les pattes et la queue sont marron, et dont le reste de la robe est crème. Aux quatre pattes, le chat birman présente des marques blanches qui font dire que ses pattes sont « gantées » de blanc.

BIRMINGHAM, v. de Grande-Bretagne (Warwickshire), dans les Midlands, sur la Rea; 1 103 000 hab. Université. Au XVIe s., Birmingham doit son importance relative à une foire fréquentée. Le bois des forêts voisines fournit le combustible nécessaire au traitement du minerai de fer extrait dans la région, et l'industrie de Birmingham prend son essor, produisant des objets très variés (clous, armes, serrures, etc.). Au XVIIIe s., on commence à utiliser la houille du riche bassin qui s'étend aux environs; une gamme toujours plus étendue de petits objets métalliques s'offre aux acheteurs du monde entier. Au XIXe s., le minerai de fer local s'épuise; la matière première doit être importée de Suède, ce qui augmente le prix de revient des objets fabriqués. Pour lutter contre l'accroissement des frais, les manufactures de Birmingham se spécialisent dans des produits chers : épingles, aiguilles, hameçons, pièces de machines, de moteurs, de cycles. Aujourd'hui, ces spécialités sont dépassées par les constructions de machines, les fabriques d'automobiles, de moteurs, d'équipement électrique et de pneumatiques. L'important accroissement de la population ouvrière a posé des problèmes édilitaires qui n'ont commencé à être résolus que par le maire Joseph Chamberlain (1873-1876). La ville ne possède pas de monuments anciens, en dehors de la cathédrale, qui ne remonte qu'au XVIIIe s.; mais elle a d'intéressantes galeries de peinture. Birmingham est le centre d'une vaste conurbation, à laquelle on donne parfois le nom de *Black Country*.

BIRMINGHAM, v. des Etats-Unis (Alabama), à l'extrémité méridionale de la dépression centrale appalachienne; 326 000 hab. La proximité du charbon, du minerai de fer, du coton et du bois et la présence d'une main-d'œuvre à bon marché expliquent le rôle industriel de la ville : la sidérurgie est spécialisée, en raison du manque de ferraille, dans la production de fonte, accessoirement dans celle d'acier (tuyaux, fonte de moulage, tôles); il faut encore citer les industries mécaniques (matériel de chemin de fer, outillage industriel), le travail du coton, celui du bois.

BIR MOGHREIN. V. FORT-TRINQUET.

BIRNBAUM. V. MIĘDZYCHÓD.

BIRNEY (David BELL), général sudiste américain (Huntsville 1825 - Philadelphie 1864). Avocat à Philadelphie quand éclata la guerre de Sécession, il reçut le commandement du 23e régiment pennsylvanien. Général en 1862, il se distingua à Fair Oaks, Bull's Run, Fredericksburg, Chancellorsville (1863) et dans la région de Richmond. Il succomba en quelques jours à une attaque de paludisme.

BIRÓ (Lajos), écrivain hongrois (Vienne 1880 - Londres 1950). Journaliste à Nagyvárad, il devint éditorialiste du quotidien radical *Vilag* et, après l'avènement de la république (1918), sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères; il dut s'exiler dès 1919. Il est l'auteur de romans (*Marie et d'autres femmes, la Maison Molitor*), et de pièces (*Hommes, le Foyer, le Lis jaune, Quadrille, Hôtel Impérial*) qui lui valurent une réputation internationale et furent en partie adaptés pour le cinéma. Après 1921, il consacra en effet une grande partie de son activité au cinéma, tantôt à Hollywood, tantôt à Londres.

convoi américain
sur la route de **Birmanie** (1944)

Phot. Hulton Picture Library, U. S. I. S.

BIROBIDJAN, territoire autonome de la R. S. F. S. de Russie (U. R. S. S.), à la frontière de la Chine du Nord-Est ; 38 950 km² ; 108 000 hab. Capit. *Birobidjan* (41 000 hab.). Ce district a été créé en 1928 et mis à la disposition des juifs, qui y sont au nombre de 30 000. Exploitations forestières, chasse et pêche. Minerais de fer (Kimkan), de cuivre et d'antimoine.

BIRO DE DÉVA. V. DÉVAI BIRÓ MÁTYÁS.

BIRON, comm. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), au S. de Monpazier ; 129 hab. (38 aggl.). Château commencé au XIe s. par les seigneurs de Biron, les premiers des quatre grands barons du Périgord. Les tours et les remparts appartiennent en grande partie au XVe s. ; les salles les plus récentes sont du XVIIIe s.

BIRON (Armand DE GONTAUT, baron DE), dit **le Boiteux,** maréchal de France (1524 - Epernay 1592). Il se glorifiait d'avoir débuté comme simple soldat. Grand maître de l'artillerie en 1569 et maréchal de France en 1577, il fut mêlé aux événements militaires et diplomatiques les plus importants des règnes de Henri III et Henri IV. Après l'assassinat de Henri III, il se rallia immédiatement à Henri IV. (→ Biblio.)

BIRON (Charles DE GONTAUT, 1er duc DE), amiral et maréchal de France (1562 - Paris 1602), fils du précédent. Sans passion religieuse, doué de grands talents militaires, compagnon et ami de Henri IV, il eut un rôle brillant à Arques, à Ivry, aux sièges de Paris et de Rouen, ainsi qu'en Bourgogne, en Flandre et en Artois. Henri IV le fit maréchal de France (1595), puis maréchal général de ses camps et armées (1597),

exécution du maréchal de BIRON dans la cour de la Bastille (gravure allemande)

enfin duc et pair, et gouverneur de la Bourgogne (1598). Bien que comblé d'honneurs, Biron, très ambitieux, s'estima mal payé de ses services. Il conspira contre le roi, noua des intrigues contre celui-ci avec le duc de Savoie, le gouverneur de Milan, et le gouvernement espagnol lui-même. Le complot fut révélé par Lafin, un des conjurés. Henri IV, qui avait pardonné une première fois son attitude à Biron en 1600, l'abandonna à son sort. Jugé par le parlement, il fut condamné à mort et eut la tête tranchée.

BIRON (Ernest Jean), duc **de Courlande** (Kalkun 1690 - Jelgava 1772). Allemand des pays baltes, fils d'un forestier, il fut le favori d'Anna Ivanovna, duchesse de Courlande, qui, devenue impératrice de Russie (1730), en fit son Premier ministre et le créa duc de Courlande. Ministre tout-puissant, il plaça partout des Allemands et développa un régime de terreur et de corruption. En 1740, à la mort d'Anna Ivanovna, pour se maintenir au pouvoir, il s'empara de la régence durant la minorité d'Ivan VI. Mais, détesté des nobles, il fut arrêté et exilé en Sibérie (nov. 1740). L'impératrice Elisabeth le rappela ; cependant, vite lassée de ses prétentions, elle l'exila bientôt à Iaroslav. Il y demeura vingt et un ans. Sous l'influence du parti allemand, Catherine II lui rendit son duché de Courlande en 1763.

BIRON (Armand Louis DE GONTAUT, duc DE LAUZUN, puis duc DE), général français (Paris 1747 - *id.* 1793). Après avoir été pourvu de divers commandements dans l'armée, il fut élu député de la noblesse du Quercy en 1789. Aigri contre la Cour, il adhéra au parti d'Orléans. Lieutenant général en 1792, il fut commandant des armées du Rhin, d'Italie (1792), et de l'Ouest (1793). Mais il fut arrêté en juillet 1793 et guillotiné. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe. Dans sa jeunesse, il avait réussi à scandaliser ses contemporains par l'excès de ses débauches.

Biron (HÔTEL), un des chefs-d'œuvre de l'architecture du XVIIIe s., à Paris, 77, rue de Varenne. Edifié de 1728 à 1730, pour le fermier général Abraham Peyrenc de Moras, par Jacques Gabriel et Jean Aubert. La duchesse du Maine l'occupa de 1732 à sa mort ; on l'appelait alors « hôtel du Maine ». Il devint définitivement l'hôtel Biron lors de son acquisition, en 1753, par Louis Antoine de Gontaut, duc de Biron, qui l'environna de jardins à la française et y donna des fêtes à l'intention de l'aristocratie française et étrangère. Après la mort, en 1793, d'Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, l'hôtel et ses jardins tombèrent en abandon ; on y vit, sous le Directoire, des bals publics, des fêtes populaires. Rendu, après le 18-Brumaire, au duc de Béthune-Charost, héritier du duc de Lauzun, l'hôtel Biron fut successivement occupé, au XIXe s., par le légat du pape et par l'ambassadeur de Russie, puis devint, en 1820, la principale des maisons d'éducation du Sacré-Cœur-de-Jésus. Après le vote de la loi de séparation (1905), des écrivains et des artistes — Rainer Maria Rilke, notamment, et Auguste Rodin — furent autorisés à occuper les locaux devenus vacants. Il abrite aujourd'hui le musée Rodin*. (V. pl. NÉO-CLASSIQUE EN FRANCE.)

BIRONOVCHTCHINA, nom donné à la période de l'histoire russe, qui correspond au règne d'Anna Ivanovna (1730-1740). Elle est caractérisée par la toute-puissance des Allemands, qui, grâce à Biron (d'où le nom de Bironovchtchina), font régner la terreur policière, en particulier sur les grandes familles russes (Dolgorouki et Galitsine). Leur pouvoir reposait sur la Garde, qui comprenait de nombreux régiments nouveaux, composés en grande partie d'Allemands.

BIROTOR adj. m. Aéron. Qui est sustenté par deux rotors : *Hélicoptère birotor.*

la conurbation de BIRMINGHAM

BIROUTE n. f. Arg. mil. Manche à air indiquant la direction du vent sur un terrain d'aviation et, donc, le sens théorique du décollage et de l'atterrissage.

BIROUTIER n. m. Nom donné à l'avion remorquant une manche* pour les exercices d'entraînement (tir aérien, par ex.). ‖ Le pilote qui le conduit.

BIRRE n. f. (lat. *birrus*). Grosse capote à capuchon, en laine ou en poil de castor, en usage chez les Grecs et à Rome à la fin de l'Empire.

BIRRELL (Augustine), homme politique et écrivain britannique (Wavertree, près de Liverpool, 1850 - Londres 1933). Entré au Parlement en 1893 comme libéral, il fut ministre de l'Education en 1906 et tenta en vain une réforme radicale du système scolaire britannique. Secrétaire pour l'Irlande de 1907 à 1916, il assista sans réagir à la détérioration de la situation, laissant s'affronter les forces du Sinn Fein et des orangistes*. Il démissionna peu après la révolte de Pâques 1916. Il a écrit des biographies : *Charlotte Brontë* (1887), *W. Hazlitt* (1902), *A. Marvell* (1905), et un grand nombre d'essais littéraires réunis sous les titres de *Obiter dicta* (1884), *Hommes, femmes et livres* (*Men, Women and Books*) [1894], *Essais complets* (1900).

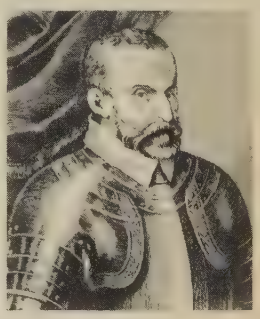

baron de BIRON
gravure de Daret
cabinet des Estampes

hôtel **Biron,** vu des jardins

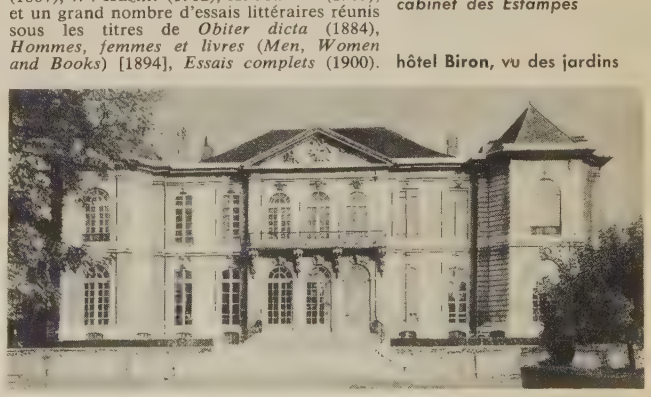

Phot. X, Larousse, Ed. Calavas.

BIRSE, riv. du Jura suisse, née au pied du col de Pierre-Pertuis, qui traverse les plateaux du Jura dans une vallée encaissée (gorge « épigénique ») et rejoint le Rhin à Bâle ; 71 km. Dès le XVIIIe s., Bâle installa dans la vallée des ateliers ruraux de tissage, qui ont fait de cette région un des faubourgs industriels de la grande cité rhénane.

BÎRSEI (Ţara-). V. TARA-BÎRSEI.

BIRSHÉBA ou **BEERSHÉBA,** v. de l'Etat d'Israël ; 35 000 hab. Située à la lisière du Néguev, elle commande les routes vers la mer Morte et la mer Rouge, et sert de point d'appui stratégique et de centre administratif aux colonies agricoles proches des territoires jordanien et égyptien. Industries du bois et du bâtiment (maisons préfabriquées). Verrerie et céramique. Matières plastiques. La population de la ville a sextuplé depuis la guerre de 1948. (V. BETSABÉE.)

BIRT (Theodor), philologue et historien allemand (Hambourg 1852 - Marburg 1933). Professeur de philologie classique à Marburg, il a notamment écrit : *De la composition des « Mémorables » de Xénophon* (1893), *Histoire de la civilisation à Rome* (4e éd., 1918), *la Vie des Anciens* (3e éd., 1922), *Alexandre le Grand et le monde grec jusqu'à la venue du Christ* (1924).

BIRTH CONTROL (locution anglaise). V. NAISSANCE, *Contrôle des naissances.*

BIRTOUTA, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans la plaine de la Mitidja ; 5 868 hab. (519 aggl., 613 non-musulmans). Station expérimentale de l'Institut Pasteur, établie sur un ancien marécage.

BÎRÛNÎ (Al-), écrivain arabe, d'origine iranienne (973 - Rhazna, Afghānistān, 1048). Il étudia l'astronomie, les mathématiques, la médecine, l'histoire. Il se rendit aux Indes et y enseigna les sciences grecques, puis alla plus tard se fixer à Rhazna (Ghazna). Il écrivit quelques grands ouvrages d'histoire, d'astronomie, d'astrologie, des traités de mathématiques, de pharmacologie et un manuel de géométrie. Il est une des plus grandes figures de la science dans la civilisation islamique de cette époque.

Blason de BISCHWILLER

D'azur à la Sainte Vierge couronnée, assise sur un trône, les bras étendus, ayant l'Enfant Jésus sur ses genoux, le tout d'or

BIR ZELTEN. V. ZELTEN.

BIS [bis] adv. (lat. *bis,* deux fois). Indique la répétition d'un numéro : *Il habite au deux bis.* ‖ Sert d'annexe à un numéro d'ordre : *Article 3 bis.* ‖ Avertissement que l'on place dans un morceau de chant pour indiquer que certaines paroles doivent être répétées : *Vers marqués bis.*

◆ Interj. et n. m. Cri par lequel on invite un acteur, un chanteur, un danseur, etc., à recommencer ce qu'il vient de faire : *Avoir au théâtre les honneurs du bis.*

Bis repetita placent, mots lat. signif. littéral. : *Les choses répétées plaisent,* et, dans l'application : Il est agréable que certaines choses reviennent, recommencent deux fois. Cet aphorisme a été imaginé d'après un vers de l'*Art poétique* d'Horace (365), où le poète dit que telle œuvre ne plaira qu'une fois, tandis que telle autre, répétée dix fois, plaira toujours (*Haec decies repetita placebit*).

BIS [bi], **E** adj. (étymol. inconnue). Grisbrun : *Toile bise.* ‖ *Pain bis,* pain de qualité inférieure et de couleur grise, à cause du son qu'il renferme.

— LOC. *Changer son pain blanc en pain bis,* faire un échange désavantageux.

BISAGE n. m. Action de reteindre des étoffes.

BISAÏEUL, E [zajœl] n. (lat. *bis,* deux fois, et *aïeul*). Père, mère de l'aïeul ou de l'aïeule : *Bisaïeul maternel. Bisaïeule paternelle.* ‖ Pl. *des* BISAÏEULS, *des* BISAÏEULES.

BISAIGUË [zegy] n. f. (ital. *bisegolo,* venant du lat. vulg. *biseca,* à deux tranchants). Outil constitué par une lame métallique portant à une extrémité un ciseau ordinaire à un tranchant et à l'autre extrémité un bédane ordinaire : *La bisaiguë sert à exécuter les tenons et mortaises des grosses pièces, à dresser les bois ébauchés à la cognée.* ‖ *Bisaiguë à gorge,* bisaiguë ayant ses extrémités cintrées et servant à travailler les bois courbes.

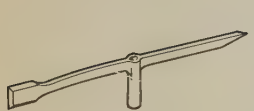

bisaiguë

BISANCIEN n. m. (de *bis* et *ancien.*). Sylvic. Réserve de taillis-sous-futaie, ayant quatre fois l'âge de la révolution.

BISANNUEL, ELLE adj. Qui revient tous les deux ans : *Fête bisannuelle.* (Syn. BIENNAL.)

— Bot. Se dit des plantes à une seule fructification, qui produisent, dans une première période de végétation (1re année), des rosettes de feuilles et, dans la seconde (2e année), la tige florifère, généralement foliacée (carotte, betterave). [Les organes souterrains de ces plantes renferment ordinairement des substances de réserve qui leur confèrent un usage alimentaire.]

BÎSĀTÎ, poète persan du XIVe s. (Samarqand [Samarkand] - † v. 1405 ou 1412). Disciple du poète Ismāt, il fut le poète favori du sultan tīmūride Khalīl Bahādur. Il est surtout connu par ses *rhazals* (poésies amoureuses).

BISAYAS. V. VISAYAS.

BISAZOÏQUE n. m. Chim. Colorant renfermant deux fois le groupement chromophore — N = N —. (Syn. DISAZOÏQUE.)

BISBILLE n. f. (ital. *bisbiglio,* murmure). Petite brouillerie, querelle à propos de futilités : *Il était toujours en bisbille avec l'administration* (G. Duhamel).

BIS-BLANC adj. m. Se dit d'un pain très légèrement bis.

BISCAÏEN ou **BISCAYEN** n. m. (de *Biscaye,* prov. d'Espagne). Fusil de gros calibre (3 cm), en usage au XVIIIe s. comme fusil de rempart. ‖ Son projectile. ‖ Ensemble de grosses balles sphériques qui remplissaient les boîtes à mitraille.

— Linguist. Dialecte basque, parlé dans la Biscaye (sauf dans la partie occidentale, où le basque est sorti de l'usage), dans les quelques villages de l'Álava où le basque est encore conservé et dans le sud-ouest du Guipúzcoa. (C'est l'un des deux grands groupes dialectaux de la langue basque.)

BISCAÏENNE ou **BISCAYENNE** n. f. Embarcation, surtout employée en Biscaye pour

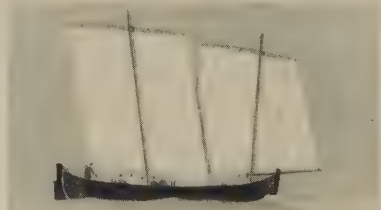

la pêche de l'anchois et de la sardine, pointue aux deux bouts, pourvue de deux mâts.

BISCARROSSE, comm. des Landes (arrond. de Mont-de-Marsan), dans le Born, près de l'*étang de Biscarrosse ;* 3 081 hab. (1 115 aggl.). Eglise du XIVe s. Scierie. La station balnéaire de *Biscarrosse-Plage* est située à 8 km de Biscarrosse.

BISCARROSSE (ÉTANG DE) ou **de PARENTIS,** étang de la côte landaise. Des installations pétrolières importantes y sont disséminées.

BISCAYE, en esp. **Vizcaya,** prov. basque d'Espagne ; 570 000 hab. Ch.-l. *Bilbao.* C'est un pays très accidenté, au relief morcelé par un réseau de vallées étroites et profondes, s'achevant vers la mer par des *rías,* excellents ports naturels. L'humidité du climat a assuré la sauvegarde de vastes forêts et orienté l'activité rurale vers l'élevage laitier. De nombreuses petites industries animent les vallées. Des mines de fer, aujourd'hui en voie d'épuisement, ont entraîné le développement, à Bilbao, du principal foyer sidérurgique ibérique.

— Hist. Le nom de *Biscaye* date du XIe s. Seigneurie indépendante jusqu'à son rattachement à la Castille en 1379, la Biscaye garda divers privilèges : exemption de certains impôts, assemblées provinciales, etc., ces dernières supprimées à la suite des guerres carlistes. Théâtre de sanglants combats en 1937.

BISCAYE (GOLFE DE). V. GASCOGNE (*golfe de*).

BISCEGLIE, v. et port d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari), sur l'Adriatique ; 39 100 hab. Evêché. Combat singulier soutenu en 1503 par Bayard et 12 chevaliers français contre 13 chevaliers espagnols.

BISCHHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Strasbourg), dans la banlieue nord de Strasbourg, sur le canal de la Marne au Rhin ; 11 430 hab. Centre industriel (confiserie ; fabriques de meubles, de capsules, de caisses ; verrerie).

BISCHOF n. m. V. BICHOF.

BISCHOFF ou **BISCHOP** (Nicolas), dit **Episcopius,** imprimeur allemand (Rittershofen, près de Wissembourg, 1501 - Bâle 1563). Il était très lié avec Erasme et Jean Froben, dont il devint le gendre. Il publia, avec Jérôme Froben et Heerwagen, des classiques grecs et latins d'une impression remarquable.

BISCHOFFSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), près de Molsheim ; 1 333 hab. Fours à chaux.

BISCHOFFSHEIM (Raphaël), mécène français, d'origine hollandaise (Amsterdam 1823 - Paris 1906). Naturalisé français en 1880, élu député de Puget-Théniers (1889), il dota les observatoires de Paris, de Montsouris et du Pic-du-Midi de très beaux instruments, et fonda l'observatoire de Nice. (Acad. des sc., 1890.)

BISCHOFITE n. f. Minér. Chlorure hydraté naturel de magnésium.

BISCHOFSHOFEN, v. d'Autriche (prov. de Salzbourg), sur la Salza, affluent de l'Inn ; 7 900 hab. Carrefour ferroviaire. Industrie du bois. Verrerie. — Aux environs, mines de cuivre.

BISCHWILLER, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. d'Haguenau), dans la région d'Haguenau, sur la Moder ; 7 843 hab. (6 876 aggl.). Ancienne ville fortifiée, dont les habitants, drapiers surtout, émigrèrent en masse en 1871 et vinrent s'établir à Elbeuf. Bischwiller possède encore aujourd'hui d'importantes industries textiles (tissage du jute, draperie, bonneterie, confection, fabrique de molleton) et métallurgiques (fonderie, fabriques de machines pour sondages, pour la papeterie et le travail du bois), ainsi que des fabriques de radiateurs à gaz, de carton et de chaussures.

BISCORNU, E adj. (lat. *bis,* deux fois, et *cornu*). De forme irrégulière : *Construction biscornue.* ‖ — *Fig.* Bizarre, extravagant : *Adultère !* [...] *Il se représenta soudain tout ce que ce mot contenait de saugrenu, de biscornu* (A. France).

BISCOTIN n. m. (ital. *biscottino,* de *biscotto,* biscuit). Petit biscuit ferme et cassant.

BISCOTTE n. f. (ital. *biscotto ;* du lat. *bis,* deux fois, et *coquere,* cuire). Tranche de pain au lait, séchée au four. ‖ Petit four à pâte sèche et dure.

— ENCYCL. La fabrication des *biscottes* est devenue industrielle. On distingue la biscotte *ordinaire,* très répandue, et la biscotte *de régime,* soit sans sel, soit enrichie en gluten. La préparation est très voisine de celle du pain : la pâte, à laquelle on incorpore du sucre, de l'extrait de malt, des matières grasses et du lait, est pétrie, mise en fermentation et cuite en moules rectangulaires. La cuisson terminée, les pains sont démoulés, mis à refroidir et à rassir, puis ils sont découpés mécaniquement en tranches, que l'on sèche au four.

BISCOTTERIE n. f. Usine où l'on fabrique des biscottes. ‖ Ensemble des techniques de fabrication des biscottes.

BISCUIT [biskųi] n. m. (de *bis,* deux fois, et de *cuit*). Pain très dur, très sec et peu levé, destiné à être conservé longtemps. ‖ Pâtisserie faite avec des œufs, du sucre et de la farine. ‖ *Biscuit de Savoie,* biscuit fait avec des œufs, du sucre en poudre, de la fécule et de la farine. ‖ *Biscuit à la cuiller,* biscuit long, menu et fort léger. ‖ *Biscuit levuré,* biscuit enrichi de levures mortes et de différentes matières, donc très riche en vitamines.

— Céram. Pâte ayant subi, sans être émaillée, une cuisson unique mais complète.

— Matér. Parcelle dure et pierreuse, qui se trouve dans la chaux éteinte.

— Pharm. Préparation consistant en un biscuit ordinaire dans la pâte duquel on a incorporé quelque substance médicamenteuse : *Biscuits purgatifs. Biscuits vermifuges.*

— ENCYCL. Céram. Le *biscuit* de faïence est poreux, et celui de porcelaine est imper-

méable. Le biscuit de Sèvres est formé de pâte de premier choix, moulée, et ayant après cuisson l'aspect d'un marbre blanc très fin. Il ne faut pas confondre le biscuit avec le *dégourdi*, qui n'est qu'une pâte incomplètement cuite. Les biscuits chinois les plus célèbres datent du règne de K'ang-hi. Les premiers biscuits français ont été fabriqués dès 1751 à la Manufacture royale de Vincennes. Mais leur vogue est due principalement à la Manufacture royale de Sèvres, qui, sous la direction de Falconet, produisit d'abord des biscuits en *pâte tendre* et, plus tard, à partir de 1766, en *pâte dure*.

BISCUITÉ, E adj. Se disait d'un pain destiné aux soldats en campagne.

BISCUITER v. tr. Céram. Amener la faïence ou la porcelaine à l'état de biscuit.

BISCUITERIE n. f. Fabrication et commerce des biscuits secs, petits fours, etc. ‖ Usine spécialisée dans la fabrication de ces produits.
— Encycl. La *biscuiterie mécanique* est aujourd'hui une branche très active de l'industrie. En France, nombreuses sont les usines dont la production journalière peut dépasser 20 ou 30 tonnes de produits. Ces produits, extrêmement variés dans leur forme, leur décoration, etc., peuvent se ramener à quelques catégories types : biscuits secs (comme les petits-beurre), gaufrettes, macarons, petits fours, biscuits à la cuiller. Les matières premières qui entrent dans leur fabrication sont, outre les farines diverses, le lait, les œufs, le beurre et le sucre, puis des fruits de toute sorte (amandes, noix, noisettes, pistaches, arachides, marrons, etc.), des confitures, des sirops et des liqueurs, le café, le chocolat, la vanille, la cannelle, le gingembre, l'anis, etc. Les pâtes sont mélangées, malaxées, pétries, façonnées par découpage ou moulage et enfournées mécaniquement sur plaque dans un four-tunnel. Les biscuits sont alors refroidis à l'air, groupés en lots, puis conditionnés (empaquetage, emboîtage) en utilisant les techniques et les matériaux les plus modernes.
La plupart des opérations se font maintenant automatiquement. (→ Biblio.)

BISCUTELLA n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *scutella*, petite coupe). Plante assez rare en France, dont il existe cependant plusieurs espèces, poussant généralement dans les endroits secs et calcaires. (Leur fruit, très aplati, a la forme d'un 8 placé horizontalement. Famille des crucifères.) [Syn. LUNETIÈRE.]

BISE n. f. *Fam.* Baiser.

BISE n. f. (francique **bisa*). Vent violent et froid, qui souffle du N. ou du N.-E. en hiver et au printemps.

BISE ou **BIZE** n. f. Ichtyol. Nom commun à divers poissons osseux de la famille des scombridés, que l'on nomme aussi BONITES.
— Mycol. Nom donné, dans les Vosges, à plusieurs espèces de champignons comestibles des genres russule et tricholome.

BISEAU [bizo] n. m. (origine inconnue). Bord taillé obliquement au lieu de former arête à angle droit : *Glace taillée en biseau.*
— Archit. Moulure biaise, en plan incliné, obtenue en abattant l'arête d'un bloc de pierre, d'une pièce de bois, d'une glace. (Syn. CHANFREIN.)
— Constr. Amorce de pliure formant un angle très ouvert et destinée à donner de la rigidité à un ouvrage de couverture en zinc, ou à éviter les effets de la capillarité.
— Géol. *Biseau stratigraphique*, limite d'une formation géologique pincée entre deux autres formations. (Une telle zone est parfois favorable à l'accumulation du pétrole.)
— Imprim. Cale de bois dont un des côtés est raboté obliquement et qu'on emploie pour serrer les caractères d'imprimerie dans la forme : *Les biseaux sont souvent remplacés par des serrages métalliques.*
— Joaill. Face d'une pierre fine contiguë à la table. (V. TAILLERIE.)
— Mus. Dans l'embouchure du sifflet et de la flûte à bec, pièce de bois ou de métal taillée en plan incliné et sur laquelle l'air vient se briser. ‖ Dans les jeux à bouche de l'orgue, pièce de plomb placée horizontalement entre le pied et le corps du tuyau, et dont la paroi qui regarde la bouche est taillée en plan incliné pour permettre au vent qui passe de mettre en vibration la colonne d'air contenue dans le tuyau.
— Numism. Monnaie antique de bronze, dont la tranche est en biseau. (C'est parmi les séries des rois d'Egypte et de Syrie que cette particularité se présente de la façon la plus caractéristique.)
— Rel. Bord d'un carton coupé à 45°, généralement placé du côté du mors pour faciliter l'ouverture du livre.
— Technol. Outil de tourneur, qui diffère du ciseau en ce que le tranchant n'est pas perpendiculaire à l'axe de l'outil, mais oblique à gauche ou oblique à droite, ce qui permet au copeau de s'enlever sans se briser.

BISEAUTAGE n. m. Technol. Taille en biseau.
— Chirurg. dent. *Biseautage des prismes d'émail*, action de biseauter les prismes d'émail bordant une cavité, pour que l'obturation les protège. (N'est pratiqué que pour les incrustations d'or.)
— Jeux. Action de biseauter les cartes.

BISEAUTER v. tr. (étymol. inconnue). Tailler en biseau : *Biseauter un brillant. Biseauter une glace;* et, *par anal. : A ses côtés, debout, se tenait son commis* [...] *moustache biseautée* (Audiberti).
— Jeux. *Biseauter des cartes*, marquer certaines cartes en donnant un sens spécial à leur tranche, afin de pouvoir les reconnaître et tricher au jeu.

BISEAUTEUR, EUSE n. Celui, celle qui biseaute les cartes.

BISEAUTIER n. m. Imprim. Petit rabot mécanique servant aux typographes pour biseauter leurs filets de cadres.

BISECONDAIRE adj. Chim. Se dit de composés dont deux carbones fonctionnels sont secondaires : *Double liaison bisecondaire. Glycol bisecondaire.*

BISÉCULAIRE adj. Qui a deux cents ans d'existence : *Hêtres biséculaires.*

BISEGMENTATION n. f. Action de bisegmenter. ‖ Etat de ce qui est divisé en deux segments.

BISEGMENTER v. tr. Diviser en deux segments.

BISEIGLE n. f. Outil de cordonnier en buis, servant à coucher le bord de la semelle et à parfaire la fermeture de la gravure.

BISEL n. m. (de *bi* et *sel*). Chim. Ancien syn. de SEL ACIDE.

BISELLIUM [ljɔm] n. m. (lat. *bis*, deux fois, et *sella*, siège). Antiq. rom. Siège à deux places, accordé à titre honorifique dans les municipes, comme la chaise curule à Rome.

BISER v. tr. (du lat. *bis*, deux fois). Reteindre, en parlant des étoffes : *Biser du drap.*

BISER v. intr. (de *bis*, gris foncé). Noircir, en parlant des grains qui se gâtent.

BISER v. tr. (de *bise*). *Pop.* Embrasser.

BISÉRIÉ, E adj. Hist. nat. Qui est disposé en deux séries, placé sur deux rangs : *Les pétales sont bisériés chez certaines anonacées.*

BISERRULA n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *serrula*, petite scie). Plante à tiges couchées, plus ou moins velues, poussant dans les terrains vagues du midi de la France. (Famille des papilionacées.)

BISET n. m. et adj. (de *bis*). Zool. Nom usuel d'un pigeon sauvage (*Columba livia*), d'un gris ardoisé, que l'on nomme aussi PIGEON DE ROCHE.
— Constr. Caillou de couleur noirâtre : *Voûte de biset.*
— Hist. mil. *Fam.* Au début du XIXe s., garde national peu zélé, qui faisait son service sans porter l'uniforme. (Ce dernier ne devint obligatoire qu'après 1830.) ‖ *Par extens.* Nom donné, en 1814 et 1830, aux gardes nationaux des communes, qui portaient la blouse de paysan enserrée dans une ceinture tricolore.
— Text. Etoffe de laine grossière et de couleur bise.
— Encycl. Zool. Le *biset*, devenu rare en France à l'état sauvage, est la souche de toutes les races de pigeons domestiques. Son type se retrouve fréquemment parmi les pigeons qui vivent librement dans les villes.

BISET (Charles Emmanuel), peintre flamand (Malines 1633 - Breda v. 1710). Il vécut à Paris, avant de devenir peintre attitré du gouverneur des Pays-Bas et de s'établir à Anvers. La *Légende de Guillaume Tell* (musée de Bruxelles) est une de ses œuvres principales.

bisellium
camée de Vienne représentant le triomphe de Tibère sur le Danube *(détail)*
Bibliothèque nationale

BISETTE n. f. Autref., travail de passementerie d'or ou d'argent, dont on garnissait les vêtements, etc. ‖ Auj., dentelle faite de fil bis (ou noir), que l'on fabrique en Auvergne, en Normandie.
— Chass. L'un des noms de la macreuse noire.

BISEXUÉ, E ou **BISEXUEL, ELLE** adj. (de *bis*, et de *sexué* ou *sexuel*). Bot. et Zool. Qui réunit les organes des deux sexes : *Les fleurs bisexuées ont à la fois des étamines et un pistil.*

BISHAMON ou **TAMOU,** un des sept dieux japonais du Bonheur et un des trois dieux de la Guerre (*san senjin*), représenté casqué et tenant une lance.

BISHOP n. m. V. BICHOF.

BISHOP (John Peale), poète, nouvelliste et critique américain (Charlestown, Virginie-Occidentale, 1892 - South Chatham, Massachusetts, 1944). Ami de Scott Fitzgerald, d'Edmund Wilson, d'Allen Tate, il a donné de nombreux recueils, d'un art très élaboré. Depuis sa mort, l'intérêt pour son œuvre a beaucoup grandi. On a publié de lui, en 1948, un recueil d'*Essais* (*Collected Essays*) et un recueil de *Poèmes*.

BISHOP AUCKLAND, v. de Grande-Bretagne (Durham); 36 400 hab. Mines de houille.

BISHOP'S FALLS, centre industriel de l'île de Terre-Neuve (Canada), sur la rivière des Exploits; 2 500 hab. Installation hydro-électrique. Usine de pulpe et de papier.

BISHOP'S STORTFORD, v. de Grande-Bretagne (Hertfordshire), sur le *Stort*, au N.-E. de Londres; 12 800 hab. Marché de bétail. Brasseries. Patrie de Cecil Rhodes.

BISIAUX (Pierre Joseph), relieur parisien (reçu maître en 1777), qui travailla pour Mme du Barry après la mort de Louis XV. Un petit nombre de reliures qui lui sont attribuées ont une réelle valeur artistique.

BISKRA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Batna), au pied du massif de l'Aurès, sur l'*oued Biskra;* 52 511 hab. (1 727 non-musulmans). Biskra est l'ancienne ville

« Berger et Bergère »
biscuit de Sèvres

« Pygmalion amoureux de sa statue »
par Falconet (1763)
musée des Arts décoratifs

BISKRA

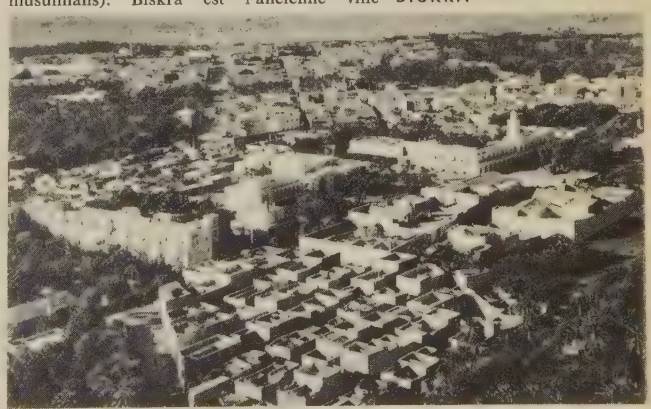

prince von BISMARCK
par Lenbach
musée de Berlin

BISMARCK en 1879

romaine de *Vescera;* son oasis, qui compte 150 000 palmiers, est irriguée par des sources et par l'oued. Important centre touristique. Station hydrominérale. Commerce des dattes. — L'*arrond. de Biskra* a 28 comm. et 135 900 hab.

BISKUPIN, localité de Pologne, en Grande Pologne (voïévodie de Bydgoszcz), au S. de Bydgoszcz. Des fouilles importantes, conduites sous la direction du professeur J. Kostrzewski, y montrèrent d'anciennes habitations lacustres, station de culture lusacienne de la première moitié du Ier millénaire av. J.-C.

BISMARCK (ARCHIPEL), archipel de la Mélanésie, au N.-E. de la Nouvelle-Guinée, appelé parfois **archipel de la Nouvelle-Bretagne** (*New Britain*), du nom de l'île principale ; 53 000 km² ; 140 000 hab. Colonie allemande de 1885 à 1914, l'archipel est rattaché depuis au territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, administré par l'Australie (1921). L'ancienne capitale, Rabaul, en Nouvelle-Bretagne, éprouvée par une éruption volcanique en 1937 et détruite pendant la guerre du Pacifique, a été remplacée par Port Moresby en Nouvelle-Guinée. L'archipel comprend la Nouvelle-Bretagne (anc. Nouvelle-Poméranie), la Nouvelle-Irlande (anc. Nouveau-Mecklembourg), l'île Lavongai (anc. Nouveau-Hanovre) et les îles de l'Amirauté (Admiralty Islands). Ces terres sont montagneuses et volcaniques ; leur climat est insalubre ; elles sont couvertes d'une forêt impénétrable, abritant des populations primitives (Mélanésiens). Quelques plantations de cocotiers fournissent du coprah.

BISMARCK, v. des Etats-Unis, capit. du Dakota du Nord, dans les Grandes Plaines, sur le Missouri ; 18 600 hab. Evêché catholique. Centre ferroviaire. Mines de houille. Important marché.

BISMARCK (Otto, prince VON) ou, plus précisément, **von Bismarck-Schönhausen**, homme d'Etat allemand (Schönhausen 1815 - Friedrichsruh 1898). Une enfance soumise de six à douze ans à une discipline sévère dans une pension berlinoise, une jeunesse assez libre comme étudiant à l'université de Göttingen, un début de carrière comme gentilhomme campagnard (intérêt passionné pour l'agriculture) ont profondément marqué la personnalité de Bismarck, chez qui se retrouvent la discipline du soldat prussien, l'orgueil de l'aristocrate, la piété stricte du luthérien, la brutalité amendée d'opportunisme du politique, qualités transcendées par son dévouement à la personne royale et son sentiment très sûr de la grandeur de l'Allemagne, pays dont il veut réaliser puis cimenter l'unité ; c'est cette idée d'unification qui devait être le grand, le seul dessein de sa vie. Elu député au Landtag de Prusse (1847), il y défend une politique réactionnaire. Diplomate habile, il représente la Prusse à la Diète de Francfort, dont il dénonce l'impuissance et dont il entend déjà écarter l'Autriche (1851-1859) ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1859-1862) et à Paris (1862), il noue dans ces capitales des amitiés utiles, dans le dessein lointain et peut-être inavoué d'éviter une guerre sur deux fronts. C'est alors qu'il est appelé par une dépêche de Guillaume Ier, qui ne peut obtenir du Landtag le vote des crédits exigés par la réforme militaire de Roon. Le 20 septembre, il est à Berlin ; le 23, il est ministre d'Etat ; un mois après, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères : le Landtag est écarté, les crédits votés, la réforme réalisée donnant à la Prusse une armée bien entraînée de 300 000 hommes. Une véritable dictature s'instaure : budget établi par ordonnances royales, liberté de la presse réduite, pratique de la candidature officielle qui renforce l'autorité de l'Etat, mais lui vaut une profonde impopularité chez les libéraux.

Il en triomphe pourtant, car, dès 1862, a commencé entre le roi et son ministre une collaboration efficace qui va durer jusqu'à la mort du souverain, en 1888, malgré de violentes discussions qui opposent ce dernier, respectueux de la parole donnée et du principe de légitimité, au réalisme froid et calculateur de Bismarck, dont il s'effraie ; pourtant, au nom de l'intérêt de l'Etat, ce vieillard autoritaire eut la sagesse de sacrifier préférences, idées et amitiés.

De 1864 à 1871, Bismarck réalise l'unité de l'Allemagne en deux temps. Tout d'abord, il en élimine l'Autriche : guerre des Duchés* (1864) ; convention de Gastein* (1865), d'où il fait sortir la guerre avec les Habsbourg, qu'il a réussi à isoler diplomatiquement (entrevue de Biarritz*, octobre 1865 ; traité avec l'Italie, avril 1866). Au traité de Prague (23 août 1866), qui consacre la victoire prussienne de Sadowa (3 juill. 1866), l'Autriche accepte la dissolution de la Confédération germanique, la reconstitution, en dehors d'elle et au N. du Main, d'une Confédération d'Allemagne du Nord autour de la Prusse, qui reçoit en outre le droit d'annexer les trois duchés danois et les Etats de l'Allemagne du Nord-Ouest qui ont soutenu l'Autriche (Hanovre, Hesse-Nassau et Hesse-Darmstadt, Francfort-sur-le-Main). Dans un deuxième temps, il réussit à écarter la France, qui, en l'empêchant d'annexer les Etats au S. du Main, ne lui a pas permis d'achever son œuvre d'unification dès 1866. Son meilleur auxiliaire en cette affaire est Napoléon III, qui, en marchandant sa neutralité en échange de la rive gauche du Rhin, de la Belgique, puis du Luxembourg (politique des pourboires), provoque la méfiance de l'Europe et la renaissance, à ses dépens, du sentiment national allemand. La révélation, soigneusement dosée, de ces tractations à la presse étrangère, et, plus tard, en juillet 1870, à propos de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, l'ingénieuse réduction (et non altération) de la dépêche d'Ems* aboutissent à cette guerre franco-allemande désirée autant par Bismarck que par Roon et von Moltke, car elle doit leur permettre, par son achèvement victorieux, d'incorporer à l'Allemagne les Etats du Sud du Main et de cimenter cette unité toute récente par la création d'une terre d'Empire (l'Alsace-Lorraine), enlevée à la France et érigée en propriété indivise des Etats allemands, dont elle symbolisera l'unité. La proclamation du IIe Reich au profit de Guillaume Ier, dans la galerie des Glaces du palais de Versailles (18 janv. 1871), le traité de Francfort (10 mai 1871) font du rêve de Bismarck une réalité.

L'unité allemande achevée, Bismarck, à la fois chancelier en Allemagne et président du Conseil en Prusse, responsable uniquement devant l'empereur, entreprend de consolider son œuvre.

Il la renforce d'abord constitutionnellement (admission dans la Confédération de l'Allemagne du Nord des Etats au S. du Main, élargissement des pouvoirs de l'empereur et du chancelier), financièrement (émission du mark par une Banque d'Empire, 1872), judiciairement (Code de procédure civile et criminelle, 1872-1876), militairement (loi du septennat militaire, 1874), intellectuellement (germanisation des minorités nationales).

Son autoritarisme se heurte d'ailleurs, sur le plan intérieur et parlementaire, à de fortes oppositions, qu'il s'efforce de briser en adoptant une attitude habilement opportuniste, malgré sa rigidité apparente. Mais sa situation personnelle (chancelier en Allemagne et président du Conseil en Prusse), tout en lui assurant une position exceptionnelle d'arbitre, complique sa tâche, car elle le met aux prises avec une assemblée relativement libérale (Reichstag, élu au suffrage universel) et avec une autre très conservatrice (Landtag, élu selon le système des classes). Dans une première période (1871-1878), il se heurte à la double hostilité des conservateurs protectionnistes (lui-même est libre-échangiste) et des catholiques (groupés autour de Windthorst dans le parti du centre), contre lesquels il pratique le Kulturkampf*, afin d'éliminer l'emprise romaine sur le clergé allemand et d'empêcher toute collusion entre les catholiques allemands et les minorités polonaise, alsacienne et lorraine de même confession (lois de mai laïcisant l'Etat civil, expulsant les congrégations, etc.). Puis, dans une deuxième période (1878-1890), pour des raisons à la fois économiques et politiques (protection de l'agriculture prussienne, élection de 12 députés socialistes en 1877), Bismarck doit donner une nouvelle orientation à sa politique. Pour satisfaire les conservateurs agrariens, il renonce au libre-échange (loi de 1879), mais s'aliène les industriels et le parti national-libéral. Pour combattre les socialistes, il cherche à se rallier le centre (abrogation des lois de mai), acceptant ainsi de reconnaître l'échec de ses mesures anticatholiques, puis pratique à la fois une politique de répression contre la social-démocratie (lois d'exception de 1878) et d'avances aux masses ouvrières, en réalisant lui-même un socialisme d'Etat (lois sociales sur les assurances obligatoires, 1883-1889). Pourtant, là encore, il échoue, comme le prouve la montée des voix socialistes : 312 000 en 1881, 1 427 000 en 1890.

Politique réaliste, mais parfois malheureux dans la direction des affaires allemandes, Bismarck a plus de succès sur le plan international. Soucieux avant tout de maintenir une paix jugée nécessaire par lui pour parachever l'unification de l'Allemagne, le chancelier, malgré ses menaces de recourir à la force contre la France (alertes de 1874 et 1875 ; affaire Schnoebelé, 1887), ne songe, en fait, qu'à retarder son relèvement, à l'isoler et à détruire son ambition d'une possible revanche en Alsace-Lorraine. Hanté par la possibilité d'une guerre sur deux fronts dans le cadre d'un éventuel accord franco-russe, il met sur pied un système complexe, mais efficace, d'alliances s'appuyant à la fois sur l'Autriche-Hongrie et la Russie contre la France. (V. ALLEMAGNE.)

La maîtrise avec laquelle il maintient son entente avec ces deux puissances rivales dans les Balkans, et auxquelles il est lié par des accords aux termes souvent inconciliables, fait de Bismarck l'arbitre reconnu de la politique internationale, comme le prouve le rôle joué par lui au Congrès de Berlin* (1878), où il porte un coup d'arrêt au panslavisme russe dans les Balkans, et à la Conférence de Berlin* (1884-1885), où il préside à la délimitation des sphères d'influence européennes en Afrique.

L'audace même de cette politique, l'autoritarisme avec lequel elle est menée multiplient les mécontents. La disparition de Guillaume Ier, seul souverain qui pût admettre que le chancelier lui dicte ses volontés, l'avènement, après le règne très court du libéral Frédéric III (mai-juin 1888), du jeune Guillaume II, qui admire sans doute Bismarck, mais est impatient de régner et qui est très fortement influencé par le chef d'état-major Waldersee, provoquent sa chute. Les motifs sont nombreux : la montée continue du parti socialiste, la conclusion d'alliances incompatibles, le désir de Bismarck de transmettre la chancellerie à son fils, sa désinvolture, enfin, à recevoir chez lui les chefs de parti sans en référer à l'empereur. Sur un reproche de celui-ci, il lui adresse une lettre de démission, pensant à tort qu'elle sera refusée, comme jadis par Guillaume Ier. Bismarck se retire alors sur sa terre de Varzin (Poméranie), où, malgré la réconciliation bruyante de 1892, il consacre la fin de sa vie à multiplier, dans les *Hamburger Nachrichten*, les libelles contre l'empereur et les nouveaux gouvernants, tout en rédigeant des *Mémoires* qui paraîtront après sa mort.

Malgré les difficultés politiques multiples auxquelles il s'est heurté (impossible conciliation entre intérêts économiques et sociaux divergents), le bilan de son œuvre est largement positif : grâce à lui, l'unité allemande est devenue réalité. (→ Biblio.)

BISMARCK (Herbert, prince VON), diplomate allemand (Berlin 1849 - Friedrichsruh 1904), fils du précédent. Après avoir fait la campagne de 1870-1871, il entra dans la diplomatie. Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (1885), il était destiné à la chancellerie par son père, projet que la disgrâce de ce dernier fit avorter ; il resta pourtant en fonctions quelque temps après le départ du chancelier.

Bismarck, bâtiment de ligne allemand (41 000 t), construit à la suite des accords navals anglo-allemands de 1935, et mis en service au début de 1941. En mai de la même année, il appareillait de Gdynia, accompagné du croiseur *Prinz Eugen*, pour entrer dans l'Atlantique et y faire la guerre de course avec le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, basés à Brest. Identifiés par un avion britannique, les deux navires subirent le 24 mai, entre l'Islande et le Groenland, les attaques simultanées du croiseur de bataille britannique *Hood*, qu'ils coulèrent, et du cuirassé *Prince of Wales*, qui dut rompre le combat. Atteint par les avions de l'*Ark Royal*, qui endommagèrent son gouvernail, et devenu de ce fait

Phot. Musée de Berlin, Loescher et Petsch.

incapable de manœuvrer, le *Bismarck* fut rejoint le 27 mai, au large de Brest, et coulé par les navires de ligne *King George V* et *Rodney*. Le croiseur *Prinz Eugen* réussit à s'échapper et à regagner sa base.

BISMARCKIEN, ENNE adj. Qui appartient à Bismarck : *L'exigeante autorité bismarckienne* (Hanotaux). ‖ *Systèmes bismarckiens,* systèmes diplomatiques de Bismarck, reposant sur une double alliance de l'Allemagne avec l'Autriche et la Russie, et visant à isoler la France.

◆ Adj. et n. Partisan de Bismarck.

BISMITE n. f. Minér. Syn. de BISMUTHOCRE.

BISMUTH [bismyt] n. m. (allem. *Wismuth*). Métal d'un blanc jaunâtre, cassant et facile à réduire en poudre.

— Pharm. Nom donné improprement aux sels de bismuth.

— ENCYCL. Chim. Le *bismuth* est l'élément chimique de numéro atomique 83 et de masse atomique Bi = 209. Il était connu des anciens chimistes ; la première mention de ce métal, comme espèce particulière, remonte à 1529. Il possède des propriétés physiques et mécaniques qui le rapprochent beaucoup de l'antimoine. Solide blanc jaunâtre, il a pour densité 9,8 ; il fond à 270 °C et fournit par refroidissement des cristaux rhomboédriques, en augmentant de volume ; il est diamagnétique. Comme l'antimoine, il est friable et peut être pulvérisé dans un mortier.

Inaltérable dans l'air à froid, il brûle à haute température en donnant l'oxyde Bi_2O_3. Peu attaqué par les acides chlorhydrique et sulfurique, il est aisément dissous par l'acide nitrique.

Allié à d'autres métaux facilement fusibles, il en abaisse encore le point de fusion ; ainsi, l'alliage de Darcet, composé de bismuth, d'étain et de plomb, fond à 94 °C.

On trouve parfois le bismuth à l'état natif, mais son minerai principal est la *bismuthine,* Bi_2S_3. Pour obtenir le métal, on grille ce sulfure, qui se transforme en oxyde, puis on réduit celui-ci par le carbone.

● *Composés du bismuth.* L'oxyde du bismuth trivalent Bi_2O_3 est préparé par calcination du nitrate ; c'est un solide jaune, de densité 8,2. En précipitant un sel de bismuth par la soude, on obtient l'hydroxyde correspondant $Bi(OH)_3$, mais celui-ci se déshydrate pour donner l'hydroxyde de bismuthyle BiOOH. Ces produits sont utilisés en médecine. Les hypochlorites transforment ces corps en oxyde du bismuth quintivalent Bi_2O_5, doué de propriétés acides.

Le chlorure $BiCl_3$, obtenu par action du chlore sur le bismuth légèrement chauffé, est un solide incolore, que l'eau hydrolyse en acide chlorhydrique et oxychlorure BiOCl, ou chlorure de bismuthyle, employé en peinture. L'iodure de bismuth est un précipité brun-noir, qui se dissout dans l'iodure de potassium pour donner le bismuthoiodure ou iodobismuthate de potassium, $KBiI_4$, dont certains dérivés servent comme médicaments. On connaît deux sulfures : BiS, obtenu par synthèse, et Bi_2S_3, la bismuthine naturelle. Le nitrate de bismuth $Bi(NO_3)_3$ est obtenu par action de l'acide nitrique concentré sur le métal ; il forme des cristaux incolores, déliquescents, contenant cinq molécules d'eau. En diluant fortement sa solution, on le transforme en nitrates basiques, dont le plus important, $BiOH(NO_3)_2$, est le sous-nitrate de bismuth, poudre blanche, cristalline, insipide. (V. rubr. Pharm.)

● *Caractères des sels de bismuth.* Ils sont incolores ; en diluant fortement leurs solutions, on obtient un trouble blanc, dû à la formation de sels basiques. L'hydrogène sulfuré y produit un précipité noir, insoluble dans les sulfures alcalins. L'iodure de potassium fournit un précipité brun-noir, soluble dans un excès d'iodure en donnant une liqueur rougeâtre.

● *Métallurgie du bismuth.* Le bismuth est extrait en Saxe (quasi-monopole jusque vers 1870), en Australie, en Autriche, et maintenant en Bolivie, dans des gisements d'étain situés parfois à plus de 5 000 m d'altitude. On l'obtient :

a) Par fusion réductrice du minerai en présence de charbon, après grillage préalable s'il est sulfuré ou arsenical ;

b) Par précipitation du sulfure par le fer ;

c) A partir des litharges bismuthifères, en les dissolvant à chaud par l'acide chlorhydrique à 15 p. 100, à l'état de chlorure, qu'on précipite par l'eau en oxychlorure, qui est ensuite soumis à une fusion réductrice ;

d) Par extraction analogue à partir des boues de raffinage électrolytique du plomb ou du cuivre.

Puis le métal est raffiné par fusion oxydante en présence de salpêtre, ou par électrolyse d'une anode soluble en solution de nitrate : l'or et l'argent passent dans les boues.

Si le bismuth pur a peu d'applications (appareillage de mesures magnétiques), il est, en revanche, très utilisé soit sous forme de sels (produits pharmaceutiques, parfums, émaux), soit à l'état d'alliages.

● *Alliages de bismuth.* Allié avec le plomb, l'étain, le cadmium, l'antimoine, le bismuth constitue des alliages* fusibles, dont le point de fusion est généralement inférieur à 100 °C. Très denses, ces alliages possèdent une bonne fluidité et ne subissent aucun retrait après solidification : ils présentent même un faible gonflement. Ils sont utilisés pour des soudures, pour des moulages et dans les montages d'outillages sur presse. Ils servent au positionnement des poinçons et des matrices, ainsi qu'aux prises d'empreinte par coulée. L'alliage de bismuth (50 p. 100), de plomb (27 p. 100), d'étain (13 p. 100) et de calcium (10 p. 100) permet également de confectionner des matrices et des poinçons pour emboutissage ou découpe de tôles minces en très petites séries. (V. CERROBEND ou CERROMATRIX.)

● *Dérivés organométalliques du bismuth.* On connaît des *bismuthines* analogues aux arsines obtenues par des procédés similaires. Parmi elles, citons le *bismuth-triméthyle* $Bi(CH_3)_3$ et le *bismuth-triéthyle* $Bi(C_2H_5)_3$, liquides inflammables et décomposables avec explosion, ainsi que le *bismuth-triphényle* $Bi(C_6H_5)_3$.

— Pharm. Les sels insolubles de bismuth : sous-nitrate, carbonate basique..., sont utilisés comme topiques, en application sur la peau, et surtout en pansement sur les muqueuses du système digestif, qu'ils tapissent et dont ils modifient les sécrétions : d'où leur activité dans l'ulcère gastrique, les entérites, la diarrhée. Le succinate de bismuth est employé contre l'angine par voie rectale (suppositoires).

L'oxyde de bismuth hydraté, l'iodobismuthate de quinine, en suspension dans l'huile, certains sels organiques de bismuth, solubles dans l'eau (iodure double de bismuth et de quinine) ou dans les huiles (butylthiolaurate, carboxyéthylméthylnonoate de bismuth), constituent des antisyphilitiques actifs, soit seuls, soit associés à la pénicilline ou aux arsenicaux.

BISMUTHÉ, E adj. Qui contient du bismuth : *Bouillie bismuthée.*

BISMUTHINE n. f. Sulfure de bismuth Bi_2S_3, qui en est le principal minerai.

— Chim. Nom générique de composés organiques contenant du bismuth et analogues aux amines. (On ne connaît que les bismuthines tertiaires $Bi[R]_3$.)

BISMUTHISME n. m. Intoxication par les sels de bismuth en pansements ou administrés en injections. (Ils consistent en gingivite, troubles intestinaux, albuminurie, et sont devenus plus fréquents depuis qu'on emploie le bismuth en injections intramusculaires.)

BISMUTHITE n. f. Minér. Hydrocarbonate naturel de bismuth.

BISMUTHOCHLORURE [klɔ] n. m. Chim. Nom générique de sels complexes provenant de l'union du trichlorure de bismuth avec un chlorure métallique.

BISMUTHOCRE n. m. Minér. Oxyde naturel de bismuth Bi_2O_3, qui provient vraisemblablement de l'altération de la bismuthine. (Syn. BISMITE.)

BISMUTHOSPHÉRITE n. f. Minér. Carbonate naturel de bismuth, affectant la forme de petites sphères.

BISMUTHOTHÉRAPIE n. f. Traitement de certaines infections par l'administration de sels de bismuth*.

BISMUTHURE n. m. Chim. Composé de bismuth et d'un autre corps simple.

BISMUTHYLE n. m. Chim. Radical univalent BiO : *Chlorure de bismuthyle BiOCl.* (V. BISMUTH.)

BISNESS ou **BIZNESS** n. m. (angl. *business*). Arg. Proposition compliquée : *Tu ne comprends pas le bisness.* ‖ Objet qui pose un problème : *Fais-moi passer le bisness.* ‖ Occupation, travail, affaire mal définie : *Aller à son bisness. Un drôle de bisness.* ‖ ‖ Activité exclusivement consacrée aux affaires : *Ne vivre que pour le bisness.*

BISOC n. m. Charrue composée de deux corps montés sur un cadre rigide et dont chacun possède un soc, un versoir, un coutre, éventuellement une rasette. (On l'utilise en terre légère, tiré par un cheval, et dans tous les types de terres derrière un tracteur ou une attelée de chevaux.)

BISON n. m. (bas lat. *bison,* même sens). Genre de mammifères ruminants, disparus à l'état sauvage et conservés seulement dans les parcs nationaux et les jardins zoologiques, renfermant deux espèces, dont l'une est originaire d'Europe et l'autre d'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *bisons* sont de grands bœufs à garrot relevé en bosse et recouvert d'une épaisse fourrure, à tête courte et large, à cornes courtes et relevées en arc, à front très bombé. Le bison d'Europe (*Bison bonasus*) est un animal gigantesque de 2,30 m de hauteur au garrot, sur une longueur de plus de 3 m. Il a été décrit par Aristote sous le

bison
dans le parc Wainwright
Alberta (Canada)

nom de *bonasos.* Au XVIe s. encore, on le chassait couramment en Allemagne. Les derniers survivants sauvages, protégés par le gouvernement russe, habitaient dans la forêt de Białowieża, en Lituanie. Ils ont été détruits par les troupes allemandes en 1942, et l'espèce n'existe plus qu'en captivité. Le bison d'Amérique (*Bison Americanus*), plus grand, à toison plus épaisse, à front moins bombé, qui existait par millions encore au début du XIXe s., aurait disparu s'il n'avait été strictement protégé. Il vit maintenant dans les parcs nationaux.

BISONTIN, E adj. et n. (du lat. *Bisontii,* hab. de *Vesontio*). Relatif à Besançon ; habitant ou originaire de cette ville.

BISOUÉE n. f. Mœurs et cout. Baiser du danseur à la danseuse, à la fin de la bourrée (Bourbonnais, Berry, Auvergne).

BISOUTOUN. V. BEHISTOUN.

BISPIRALÉ, E adj. En double spirale : *Filament bispiralé.*

BISQUAIN ou **BISQUIN** n. m. Peau de mouton garnie de sa laine, dont on couvre le collier des chevaux de trait.

BISQUE n. f. (origine inconnue). Potage fait avec un coulis d'écrevisses, de homard, de crabes, de crevettes.

BISQUE n. f. Au jeu de paume, avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre.

BISQUE n. f. (déverbal de *bisquer*). *Pop.* Dépit, mauvaise humeur : *Avoir, prendre la bisque.*

BISQUER v. intr. (probablement du provenç. *bisca,* de *bisco,* chèvre). *Pop.* Eprouver du dépit : *Va-t-il bisquer ! Ça va le faire bisquer.*

BISQUINE ou **BESQUINE** n. f. Bateau de pêche employé dans la Manche, et principalement dans la baie de Saint-Malo. (Le gréement est composé de *voiles à bourcet* ou au tiers.)

BISSAC n. m. (de *bis,* deux fois, et de *sac*). Sac fendu en son milieu et fermé à ses extrémités, formant deux poches lorsqu'il est porté à cheval sur l'épaule. (Syn. BESACE.) ‖ *Fig. Avoir de bons tours, plus d'un tour dans son bissac,* être riche en stratagèmes, en

Phot. Canadian National Railways.

biston

bisse (hérald.)

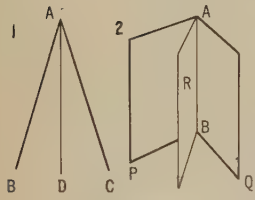

1. AD bissectrice de l'angle BAC
2. Plan R bissecteur du dièdre PABQ

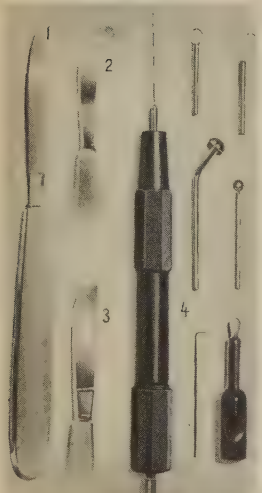

1, 2, 3. Différentes formes de bistouris; 4. Manche universel d'un bistouri électrique et ses pièces interchangeables.

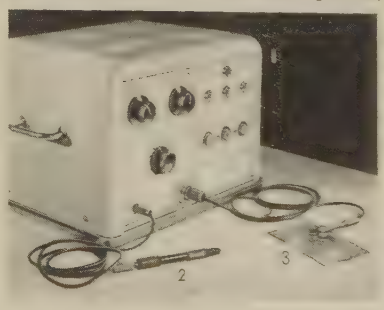

bistouri électrique
1. Générateur
2. Manche universel
3. Plaque de retour du courant

ruses : *En sais-tu tant que moi? J'ai cent ruses au sac. — Non, dit l'autre : je n'ai qu'un tour dans mon bissac* (La Fontaine).

BISSAGOS ou **BIJAGÓS** (îles), archipel dépendant de la Guinée portugaise, situé en face de l'embouchure du rio Geba; 15 900 hab. Les principales îles sont Orango, Formosa, Caravela, Roxa et Boloma, où se trouve le chef-lieu du même nom. Les indigènes, groupés en royaumes, cultivent des palmiers à huile et élèvent des bovins.

BISSAR n. m. Plat montagnard des Arabes, composé de fèves sèches cuites à l'eau et à l'huile jusqu'à former une pâte.

BISSAU, capit. de la Guinée portugaise, sur l'estuaire du rio Geba; 3 400 hab. Centre commercial exportant des bois tropicaux, du coprah, de l'huile de palme. Ancien comptoir fondé par les Portugais au XVIe s. pour la traite.

BISSCHOP (Cornelis), peintre hollandais (Dordrecht 1630 - *id.* 1674). Ses intérieurs révèlent l'influence de Pieter de Hooch. (Musée d'Amsterdam.)

BISSE n. f. (ital. *biscia*). Hérald. Serpent dont le corps forme plusieurs nœuds.

BISSE n. m. Dans le Valais, rigole d'irrigation.

BISSECTER v. tr. (de *bis*, et du lat. *sectus*, coupé). Diviser par une ligne droite en deux parties égales : *Bissecter un angle.*

BISSECTEUR, TRICE adj. Se dit d'un plan, d'une ligne qui divise un espace, une surface, en deux parties égales : *Plan bissecteur.*
◆ N. f. Ligne bissectrice : *Les bissectrices des angles d'un triangle se coupent en un même point, qui est le centre du cercle inscrit au triangle.*
— Encycl. La *bissectrice* d'un angle est la droite qui, partant du sommet de l'angle, partage celui-ci en deux parties égales. On démontre en géométrie plane que le lieu géométrique des points équidistants de deux droites qui se coupent se compose de l'ensemble des deux bissectrices des angles formés par ces deux droites.
On appelle *plan bissecteur* d'un dièdre un plan qui, passant par l'arête du dièdre, le partage en deux dièdres égaux. Il jouit de propriétés analogues à la bissectrice d'un angle.
L'équation du système des bissectrices des angles de deux droites représentées en coordonnées rectangulaires par

$$Ax+By+C=0 \text{ et } A'x+B'y+C'=0$$

est

$$\frac{Ax+By+C}{\sqrt{A^2+B^2}} = \pm \frac{A'x+B'y+C'}{\sqrt{A'^2+B'^2}}.$$

De même, l'équation du système des plans bissecteurs des angles dièdres de deux plans représentés en coordonnées rectangulaires par

$$Ax+By+Cz+D=0$$
$$A'x+B'y+C'z+D'=0$$

est

$$\frac{Ax+By+Cz+D}{\sqrt{A^2+B^2+C^2}} = \pm \frac{A'x+B'y+C'z+D'}{\sqrt{A'^2+B'^2+C'^2}}.$$

BISSECTION n. f. Division géométrique en deux parties égales : *La bissection d'un dièdre.*

BISSECTRICE n. f. Math. V. bissecteur.

BISSEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), sur la Lys, dans les faubourgs O. de Courtrai; 4 700 hab. Textiles.

BISSEL n. m. (de *Bissel*, ingénieur américain qui l'inventa en 1857). Essieu porteur,

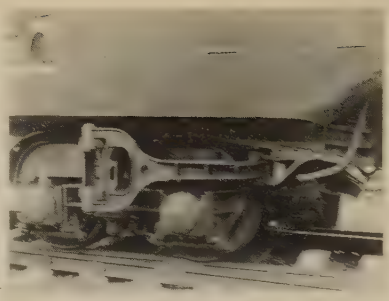

bissel double

utilisé aux extrémités de certaines locomotives et qui peut se déplacer par rapport à l'ensemble de la machine pour faciliter l'inscription dans les courbes. (Il possède un châssis propre, relié à la machine par une *queue* attachée par une cheville verticale en un point du plan médian du châssis principal, et peut comporter un dispositif de rappel.)

BISSER v. tr. Théâtr. Applaudir un acteur pour lui demander de recommencer ce qu'il vient d'exécuter. || Recommencer le final d'un numéro, le dernier couplet d'une chanson ou le final d'un acte, généralement à la demande du public.
◆ V. intr. : *On bisse, on trisse, on acclame* (A. Arnoux).

BISSÉTRE ou **BICÊTRE** n. m. (de *bissexte*, parce que ce jour était considéré comme malheureux). Langue class. Malheur, désordre : *Il va nous faire quelque nouveau bissêtre* (Molière).

BISSEXTE n. m. (lat. *bissextus*, deux fois sixième). Vingt-neuvième jour ajouté au mois de février, dans toutes les années bissextiles.
— Mœurs et cout. *Grand Bissexte*, selon une légende berrichonne, géant nu qui apparaît dans les marais le 29 février des années bissextiles, et qui y entraîne ceux qui s'approchent de lui. (D'où le dicton *Porter bissexte*, porter malheur.)

BISSEXTIL, E adj. (bas lat. *bissextilis*, deux fois sixième). *Année bissextile*, année composée de 366 jours au lieu de 365.
— Encycl. Chez les Romains, l'année était de 365 jours; or, la Terre mettant à peu près 365 jours et quart à faire sa révolution annuelle autour du Soleil, les six heures restantes avaient amené, au temps de Jules César, une différence très sensible entre les dates vulgaires et les révolutions célestes. Pour régler cette différence, Jules César appela à Rome Sosigène, célèbre astronome d'Alexandrie, qui fit décider que l'année commune serait trois fois de suite de 365 jours, et la quatrième de 366. Ce jour intercalaire était ajouté au mois de février, qui, tous les quatre ans, devait avoir 29 jours au lieu de 28. Dans le calendrier* ainsi constitué, et appelé « calendrier julien », le jour intercalaire introduit venait redoubler le sixième jour avant les calendes de mars, soit le 22 février : il portait alors le nom de *bis sextus dies ante calendas Martii*. L'année était en ce cas dite *annus bissextilis*, dont on a fait *année bissextile*.
La réforme grégorienne du calendrier est venue apporter de sensibles modifications au calendrier julien. Toute année dont l'expression numérale est divisible par 4, comme 1960, 1964, 1968, 1972, etc., est bissextile. Toutefois, les années séculaires ne sont pas bissextiles, sauf celles dont le millésime est divisible par 400, comme 1600, 2000, 2400, etc.

BISSEXUÉ, E adj. V. bisexué.

BISSIÈRE (Roger), peintre français (Villeréal, Lot-et-Garonne, 1888). Il débuta en 1911. D'abord réaliste, puis influencé par le cubisme, il a tenté toutes sortes d'expériences (par ex., tenture composée de vieux chiffons reliés par des ficelles). Il a obtenu en 1952 le grand prix national des Arts plastiques. Il est représenté au musée national d'Art moderne. (→ Biblio.)

BISSING (Moritz Ferdinand, baron von), général allemand (Bellmannsdorf 1844 - Bruxelles 1917). Commandant le 7e corps en 1914, il fut gouverneur de la Belgique occupée de 1914 à sa mort.

BISSON (Hippolyte), marin français (Guéménée, Morbihan, 1796 - Méditerranée orientale 1827). Il commandait, pendant la guerre de l'indépendance grecque de 1827, le brick *Panayoty*, et se fit sauter avec son équipage, près de l'île Stampalia (Cyclades), pour ne pas rendre son navire aux pirates qui l'attaquaient.

BISSON (Alexandre), auteur dramatique français (Brioude 1848 - Paris 1912). Parmi ses vaudevilles et ses comédies, on peut citer : *le Député de Bombignac* (1884), *le Roi Koko* (1887), *les Surprises du divorce*, son chef-d'œuvre (1890), *la Famille Pont-Biquet* (1892), *les Erreurs du mariage* (1896), *le Contrôleur des wagons-lits* (1898), *le Bon Juge* (1901), *les Apaches* (1903). Sa gaieté de bon aloi se retrouve dans toutes ses œuvres, que le public d'alors accueillit avec faveur.

BISSORTE (la), lac et torrent des Alpes françaises du Nord, en Savoie. Le torrent, affluent de l'Arc, est barré par un ouvrage qui régularise en partie le régime de l'Arc et alimente des centrales hydro-électriques de Bissorte (du type « lac ») et de La Praz.

BISTON n. m. Phalène d'Europe, dont la chenille vit en août et septembre sur les ormes, les tilleuls, et nuit parfois aux poiriers. (Nom sc. : *Biston hirtaria*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

BISTOQUET n. m. (du préfixe *bis*, et de *roquer*, mot dialect., signif. frapper, heurter). Instrument tranchant, qui coupe à longueur les tringles de métal servant à la fabrication des clous.

BISTORTE n. f. Plante du genre renouée (*Polygonum bistorta*), ainsi nommée parce que sa racine est tordue sur elle-même, ordinairement deux fois. (Elle vit dans les prairies, généralement au-dessus de 500 m d'altitude.)

BISTORTIER n. m. (lat. *bistortus*, tordu deux fois). Pilon de pharmacien.

BISTOUILLE n. f. (origine dialectale). Dans le Nord de la France, boisson formée par le mélange de café et d'eau-de-vie. | Eau-de-vie de mauvaise qualité. (On dit aussi RISTOUILLE.)

BISTOURI n. m. (origine inconnue). Instrument en forme de petit couteau, qui sert à faire des incisions dans les chairs : *Donner un coup de bistouri.* | *Bistouri électrique*, instrument chirurgical, tranchant exclusivement par l'action de l'électricité.
— Encycl. Chirurg. Le *bistouri* est l'outil essentiel du chirurgien. Il se compose de deux parties, une lame mobile et un manche. La forme du bistouri varie selon l'usage auquel il est destiné. Le plus usité de tous est le *bistouri droit à lame pointue*, qui répond à un grand nombre d'indications. Pour les débridements de panaris, on se sert quelquefois avec avantage d'un bistouri pointu ou mousse, *à double tranchant*.
Le *bistouri électrique* est une *électrode* permettant de sectionner ou de coaguler les tissus par application de courants de haute fréquence. Cette électrode peut être *pointue, mousse* ou même *sphérique* : elle est montée sur un manche isolant et reliée à un générateur électronique. La fréquence des courants utilisés est comprise entre 10 et 200 mégacycles, et la puissance peut être réglée à volonté (10 à 400 W).
L'intérêt du bistouri électrique réside dans le fait qu'il *coagule* les tissus voisins de l'incision, supprimant ainsi l'hémorragie et la dissémination de cellules ou de produits pathologiques. Il est particulièrement utilisé dans le traitement des tumeurs, bénignes ou malignes.

BISTOURNAGE n. m. Action de bistourner.

BISTOURNER v. tr. (lat. *bis*, deux fois, et *tornare*). Tordre, courber en sens contraire de sa direction naturelle : *Bistourner une lame d'acier.*
— Art vétér. Tordre les vaisseaux spermatiques sans blesser la peau, pour en produire l'atrophie, et, par suite, obtenir la castration de l'animal : *Bistourner un taureau, un bélier.*

BISTRE n. m. et adj. invar. (origine inconnue). Couleur d'un brun jaunâtre, employée

dans le lavis, et que l'on obtient avec de la suie détrempée et mêlée d'un peu de gomme : *L'encre de Chine a généralement remplacé le bistre.* || *Par extens.* Couleur rappelant celle du bistre : *Des yeux cerclés de bistre.*

BISTRER v. tr. Donner la couleur du bistre : *Quel travail avait pu le* [Poiret] *ratatiner ainsi? Quelle passion avait bistré sa face bulbeuse?* (Balzac).

BISTRIȚA, riv. de Roumanie; 280 km. Elle prend sa source dans les Carpates moldaves et descend, suivant un profil rapide, entre des crêtes boisées jusqu'au barrage de Stejar (ou de Bicaz), où a été construite la première grande hydrocentrale roumaine. Autrefois très utilisée pour le flottage.

BISTRIȚA, en hongr. **Beszterce,** v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Cluj), sur la riv. homonyme, au N.-E. de Cluj; 15 800 hab. Industries légères.

BISTRO ou **BISTROT** n. m. (origine contestée). *Pop.* Marchand de vin, restaurateur : *L'autre avait l'air d'un garçon marchand de vin sans place, l'un de ces bistros à petites moustaches noires qui font parfois les extras dans les guinguettes de la banlieue, le dimanche* (Huysmans). [Sens vieilli.] || Café, débit de boissons, restaurant modeste : *Nous dînons, à Paris, dans des bistros* (A. Maurois). *Elle le retrouva au bistrot en face du garage* (Aragon).

BISTROUILLAGE n. m. *Pop.* Opération frauduleuse consistant à fabriquer une boisson en apparence analogue au vin, en mélangeant une certaine quantité d'alcool et de divers produits chimiques à un volume convenable d'eau.

BISTROUILLE n. f. V. BISTOUILLE.

BISTROUILLER v. tr. *Pop.* Pratiquer le bistrouillage. || Doper une haridelle en lui enfonçant dans l'anus une poudre poivrée.

BISUBLIMÉ, E adj. Sublimé deux fois de suite : *En pharmacie, on emploie l'iode bisublimé.*

BISULCE ou **BISULQUE** adj. (de *bi,* et du lat. *sulcus,* sillon). Qui a le pied fourchu. ◆ N. m. Zool. Syn. de ARTIODACTYLE ou PARIDIGITÉ.

BISULFATE n. m. Chim. Nom donné parfois au sulfate acide.

BISULFITE n. m. Chim. Syn. de SULFITE ACIDE.

BISULFITIQUE adj. Chim. Se dit des composés d'addition que donnent les aldéhydes et les cétones avec les bisulfites alcalins.

BISULFURE n. m. Chim. Se dit d'un sulfure qui contient deux atomes de soufre dans sa molécule.

BISULQUE adj. V. BISULCE.

BIT [bit] n. m. (mot angl.). Syn. de TRÉPAN* DE ROTATION.

B. I. T., sigle de BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. (V. ORGANISATION* INTERNATIONALE DU TRAVAIL.)

BITAM, localité du Gabon (région du Woleu N'Tem), à l'extrémité N. de la république. Centre commercial. Plantations de cacao.

BITANGENT, E adj. Math. *Courbe bitangente à une courbe,* courbe tangente à une autre courbe en deux points distincts. || *Droite bitangente à une courbe,* droite tangente à une courbe en deux points distincts. || *Plan bitangent, surface bitangente à une surface,* plan, surface tangents à une surface en deux points distincts.

BITARTRATE n. m. Chim. Syn. de TARTRATE ACIDE.

BITAUBÉ (Paul), écrivain français (Königsberg 1732 - Paris 1808). Traducteur de *l'Iliade* (1780), de *l'Odyssée* (1785), et de *Hermann et Dorothée,* de Gœthe, il publia aussi *Examen de la « Profession de foi du vicaire savoyard »* (1763), *De l'influence des belles-lettres sur la philosophie* (1767), et deux poèmes : *Joseph* (1786) et *les Bataves* (1797). Il entra à l'Institut en 1795.

BITCHE, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Sarreguemines), au N. de Saverne; 4 401 hab. (3 493 aggl.). Cette ancienne place forte gardait la frontière de France du côté du Palatinat. Camp militaire. Eglise du XVIIIe s. Porcelaine industrielle. Cristalleries. (→ Biblio.)

— Hist. La ville fut le chef-lieu d'un comté qui appartint presque constamment aux ducs de Lorraine. Le fort de Bitche, construit par Vauban en 1679, est célèbre par la résistance qu'il offrit aux Prussiens et aux Autrichiens en 1793. Pendant la guerre franco-allemande, Bitche, investi dès le 8 août 1870, ne put être enlevé par l'ennemi et ne fut remis aux Prussiens qu'après la paix, le 28 mars 1871. Entre les deux guerres mondiales fut installé autour de Bitche un camp militaire de 3 650 ha, dans le champ de tir même des gros ouvrages de la ligne Maginot. Il permet notamment l'étude de la conduite des feux combinés de l'artillerie de forteresse.

BITEGMINÉ, E adj. Bot. Se dit des ovules qui ont deux téguments, par opposition aux ovules unitegminés, à un tégument.

BITEMPORAL, E, AUX adj. Anat. Qui se rapporte aux deux os temporaux : *Diamètre bitemporal du crâne.*

BITERNAIRE adj. *Forme biternaire,* polynôme homogène et linéaire à la fois par rapport à deux groupes de trois variables.

BITERNÉ, E adj. Se dit des feuilles composées dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, qui portent chacun trois folioles.

BITERROIS, région du bas Languedoc (Hérault), s'étendant sur les collines et les plaines de part et d'autre des cours inférieurs de l'Orb et de l'Hérault, et dont la capitale est *Béziers.* Grande culture de la vigne.

BITERROIS, E adj. et n. (de *Biterro,* nom lat. de *Béziers*). Relatif à Béziers et à sa région; habitant ou originaire de cette ville et de sa région.

BITERTIAIRE adj. Chim. Se dit des composés dont deux carbones fonctionnels sont tertiaires : *Glycol bitertiaire.*

BITHÉMATISME n. m. Mus. Présence de deux thèmes, généralement de caractères différents. (Le bithématisme est le signe distinctif de la structure de la forme sonate, dans laquelle le second thème appartient à un domaine tonal différent du premier [ton de la dominante ou du relatif]).

BÎT-HILANI n. m. Archéol. Palais de Syrie. — ENCYCL. Construit sur une terrasse à laquelle on accédait par un perron, le *bît-hilani* était plus large que long; sur la façade s'ouvrait un vestibule à auvent dont le toit était soutenu par des colonnes, les chambres destinées à l'habitation étant situées en arrière. Les palais assyriens présentent de grandes analogies de plan avec le *bît-hilani.*

BITHYNIARQUE n. m. Grand prêtre du culte de Rome et d'Auguste, président de l'assemblée provinciale de Bithynie, sous l'Empire romain.

BITHYNIE, en gr. **Bithunia,** en lat. **Bithynia.** Géogr. anc. Région et royaume du N.-O. de l'Asie Mineure, en bordure du Pont-Euxin et de la Propontide.
Peuplée par les *Bithynii,* d'origine thrace, dès le VIIIe s. avant notre ère, la Bithynie fut partiellement colonisée par les Grecs, et conquise, sinon soumise, par Cyrus, puis par Alexandre. Elle s'affranchit ensuite de la domination séleucide. Ses chefs, au contact de la culture hellénique, devinrent de vrais rois grecs. Les principaux furent Prusias Ier et Prusias II, Nicomède Ier, Nicomède II et Nicomède III. Ce dernier légua la Bithynie à Rome (75 av. J.-C.). Sous Auguste, le pays devint une province romaine indépendante, avec une assemblée provinciale à Nicomédie, sous la présidence d'un bithyniarque. Il a joui dans l'Antiquité d'une assez grande prospérité agricole et commerciale. Ses villes principales : Nicomédie, Pruse (Brousse, Brusà), Nicée, ont joué un rôle important dans l'histoire de Byzance. Patrie de Dion Chrysostome et Dion Cassius.

BITHYNIE n. f. Malacol. Petit mollusque gastropode, à coquille ovoïde munie d'un opercule calcaire, et qui abonde dans les étangs et les rivières depuis l'époque miocène. (Famille des hydrobiidés.)

BITHYNIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Bithynie; habitant ou originaire de cette région.

BITIS [tis] n. m. Serpent court et épais, extrêmement venimeux, mais relativement peu agressif. (Famille des vipéridés.)

— ENCYCL. On distingue : *Bitis arietans,* ou vipère heurtante, *B. Gabonica,* ou vipère du Japon, *B. nasicornis,* ou vipère rhinocéros, ainsi nommé en raison de deux écailles redressées qu'il porte au bout du museau, etc. Tous sont africains.

BÎT-JAKIN, Etat araméen, près du golfe Persique, conquis en 850 av. J.-C. par Salmanasar III d'Assyrie. En 712, Sargon II fait déporter à Malatya, en Asie Mineure, des habitants de Bît-Jakin; en 710-709, le pays est ravagé et, l'année suivante, Sargon y déporte des Néo-Hittites de Commagène.

BITLIS, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au S.-O. du lac de Van; 11 150 hab. Manufacture de tabac. — La *province* (« *il* ») *de Bitlis* a 111 800 hab.

BITOKE n. m. Bœuf haché et cuit, reconstitué dans la forme d'un bifteck, que l'on sert nappé de crème aigre, avec oignon ciselé frit. (Cuisine russe.)

BITOLA ou **BITOLJ,** ancienn. **Monastir,** v. de Yougoslavie (Macédoine), dans la plaine de Pélagonie (Pelagonija); 43 000 hab. Eglise orthodoxe Saint-Démêtre. Mosquée du XVe s. Grand cimetière militaire français. Tapis.
— Hist. mil. Occupée par les Serbes durant la guerre de 1912 (v. BALKANS, Hist. mil.), la ville leur fut enlevée par les Bulgares le 1er décembre 1915. Conquise par les Français le 19 novembre 1916, ses abords firent l'objet de violentes et vaines attaques des Bulgares en 1917 et 1918, jusqu'au moment où l'offensive générale de septembre 1918 les contraignit à abandonner leurs fortes positions au N. de la ville et à se replier sur Skoplje. (V. MACÉDOINE [*campagne de*].)

BITOLA

BITON. V. CLÉOBIS.

BITON, mathématicien grec du IIIe s. av. J.-C., auteur d'un traité sur les *Machines de guerre,* qu'il dédia à Attale, roi de Pergame.

BITONAL, E, ALS adj. Mus. Se dit de la voix altérée par la formation simultanée de deux sons dans le larynx.

BITONTO, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari); 35 350 hab. Evêché. Cathédrale (1175-1200). Vins célèbres de Zagarello. En 1734, victoire des Espagnols sur les Autrichiens.

BITORD n. m. (lat. *bis,* deux fois, et de *tordre*). Petit cordage composé de deux, trois ou quatre fils de caret tortillés ensemble.

BITOS [bitɔs] n. m. Arg. Chapeau.

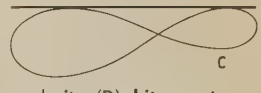

droite (D) **bitangente à la courbe C aux points de contact A et B**

BITSCHWILLER-LÈS-THANN, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Thann), dans les Vosges, sur la Thur, en amont de *Thann;* 1 889 hab. Machines-outils.

BITTACUS [kys] n. m. Insecte grêle, aux longues pattes, ressemblant à une tipule et qui vit dans les buissons, suspendu par ses pattes de devant. (Sa larve vit sur le sol. Le genre fait partie des mécoptères, et sert de type à la famille des *bittacidés.*)

bittacus

BITTE n. f. (scand. *biti,* poutre). Pilier rond très court, fixé verticalement sur le pont d'un navire et servant à tourner les aussières. (Pièces venues de fonderie, les bittes sont fixées par paire sur un massif lui-même fixé au pont.)

BITTER [bitɛr] n. m. (mot allem. signif. *amer*). Liqueur brune, très voisine de l'amer, obtenue par infusion de diverses plantes dans l'alcool à 45°, dont l'aloès, la cardamome, le colombo, la gentiane et l'écorce de quinquina.

BITTERFELD, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Halle), au N. de Leipzig; 32 500 hab. Grand centre d'industries chimiques, créé sur un gisement de lignite : caoutchouc synthétique, essence, colorants, produits photographiques. Métallurgie de l'aluminium. Papeterie.

BITTON n. m. Mar. Petite bitte placée sur un pont supérieur pour tourner les grelins, les écoutes de hunier, etc.

BITTURE ou **BITURE** n. f. (de *bitte*). Mar. Portion de chaîne ou de câble qu'on devait filer en mouillant. || — *Pop.* En langage de bord, forte dose de spiritueux. || Ivresse. || *Se donner, prendre une bitture de quelque chose,* en prendre tout son soûl, s'enivrer.
— ENCYCL. Mar. Les anciens guindeaux en bois ne fonctionnaient que dans un sens, pour virer l'ancre. Pour mouiller, il fallait donc tirer du puits la longueur de chaîne qu'on

bitte

Phot. Boudot-Lamotte, Larousse.

voulait filer et l'élonger sur l'avant du guindeau après avoir pris le tour de bitte.

BITTURER (SE) v. pr. *Pop.* Prendre une bitture.

BITUIT, en lat. **Bituitus,** roi des Arvernes, au IIe s. av. J.-C. Parti à la tête d'une armée pour secourir les Allobroges, il fut mis en fuite par le consul Fabius Maximus et par le proconsul Cneus Domitius, en 121 av. J.-C., au confluent du Rhône et de l'Isère. Capturé par trahison, il figura au triomphe du proconsul.

BITUMACADAM n. m. Matériau pierreux, dur, concassé, enrobé de liant hydrocarboné à base de bitume : *La granulométrie des éléments et la nature de la roche caractérisent le bitumacadam.*

BITUMAGE n. m. Action de revêtir de bitume.

étalage du bitume

BITUME n. m. (lat. *bitumen*). Minér. Terme générique par lequel on désigne des matières combustibles naturelles, très riches en carbone et en hydrogène, qui brûlent facilement, avec une flamme et une fumée épaisses, et en dégageant une odeur forte, particulière. ‖ *Bitume de Judée,* bitume que l'on tire du lac Asphaltite, dans l'ancienne Judée, et qui est de qualité supérieure. ‖ *Bitume glutineux,* ou *malthe,* liquide mou et gluant, différant du pétrole par sa consistance.

— Technol. Corps brun-noir, de densité proche de l'unité, solide à la température ordinaire, utilisé pour le revêtement des routes, l'imperméabilisation du papier et des toitures, l'agglomération du charbon, la protection des tuyauteries enterrées, la fabrication de divers caoutchoucs, mastics et peintures. ‖ *Bitume armé,* feuille d'étanchéité, utilisée en construction, et réalisée en usine par enrobage d'une armature à l'aide d'une masse bitumineuse éventuellement fillerisée, dont l'épaisseur totale est supérieure à celle de l'armature. (On dit aussi CHAPE SOUPLE.) ‖ *Bitume-goudron,* liant hydrocarboné obtenu en mélangeant 4 à 5 p. 100 de goudron aux brais de pétrole destinés aux usages routiers. ‖ *Pop.* Syn. de TROTTOIR.

— ENCYCL. Minér. Les *bitumes* sont des corps liquides, mous ou solides, résultant généralement du mélange de divers hydrocarbures. Leur densité varie entre 0,7 et 1,2.

On en distingue quatre espèces principales : le *naphte* (ou *pétrole*), le *malthe* (ou *bitume glutineux*), l'*élatérite* (ou *caoutchouc minéral*) et l'*asphalte*.

Il y a tous les intermédiaires entre les pétroles, hydrocarbures légers et fluides qui se rassemblent dans les grès, dont ils se séparent facilement, mais incomplètement, et les bitumes lourds et oxydés, qui imprègnent des grès, des schistes, et surtout des calcaires (asphaltes).

Les schistes dits « bitumineux » sont d'ailleurs imprégnés d'hydrocarbures se rapprochant plus des pétroles que des bitumes ; mais toute cette terminologie est assez flottante. Les bitumes proprement dits, séparés de leurs roches d'imprégnation, se trouvent en Judée, à la Trinité (lac de la Brea), sur la côte de l'Adriatique, en France (dans l'Ain).

— Photogr. La sensibilité à la lumière du *bitume de Syrie* (dit aussi *de Judée*) était utilisée déjà par Nicéphore Niepce vers 1822 pour la photographie sur métal. Elle est encore mise en application aujourd'hui pour créer des réserves de photogravure*.

bivouac de la Garde nationale dans la cour du Louvre (22 déc. 1830) par J. B. Grassies *musée de Versailles*

— Technol. Les *bitumes* sont un mélange d'asphalte* et de résidus moins lourds obtenus à partir des pétroles bruts asphaltiques, ou par soufflage* à l'air comprimé (v. RAFFINAGE). Leurs caractéristiques essentielles sont le point de ramollissement* sous l'effet de la chaleur, la dureté mesurée à l'essai de pénétration* et la ductilité*, ou élasticité. Les bitumes provenant de la distillation directe des pétroles sont à peu près les seuls utilisés en technique routière. Ils ont été employés en France, à partir de 1924, pour la confection des enduits superficiels. Deux techniques sont utilisées pour faciliter leur mise en œuvre à l'état liquide sur les chantiers : le cut back* et l'émulsion. Le *cut back* est un bitume auquel a été incorporé un diluant, comme le pétrole, qui le rend fluide à la température d'application et s'évapore ensuite. L'*émulsion* de bitume, ou bitume *émulsionné**, s'obtient en mettant dans l'eau du brai de pétrole, à l'état d'extrême division et contenant un additif approprié. D'autres *dopes* sont parfois incorporés pour améliorer l'adhésivité ou le pouvoir agglomérant du bitume. Le bitume pur sert surtout pour la confection des bétons bitumineux et, plus rarement, pour les revêtements superficiels. Les bitumes oxydés, ou bitumes soufflés, sont souvent utilisés en étanchéité.

— Bx-arts. On se servait en Babylonie de *bitume liquide* en guise de mortier pour cimenter les briques.

Le bitume des artistes peintres se fond dans l'huile de lin avec addition de cire vierge. On obtient ainsi une couleur brune très brillante, mais qui présente le grave inconvénient de ne jamais sécher et de produire de véritables ravages (craquelures, coulées noirâtres). Les tableaux de Prud'hon, de Géricault, de Delacroix, de Decamps, de Courbet ont beaucoup souffert de l'abus du bitume.

BITUMÉ, E ou **BITUMINÉ, E** adj. Enduit de bitume : *Trottoir bitumé.*

BITUMER ou **BITUMINER** v. tr. Constr. et Trav. publ. Recouvrir d'une couche uniforme de bitume.

BITUMIER n. m. Mar. Navire pétrolier spécialisé dans le transport des bitumes. (On dit aussi ASPHALTIER.)

— Trav. publ. Ouvrier procédant à des revêtements d'asphalte ou de bitume, à chaud ou à froid.

BITUMINEUX, EUSE adj. Qui contient du bitume ou en possède les caractéristiques : *Pétrole bitumineux.* ‖ *Charbon bitumineux,* charbon gras. (Le charbon sub-bitumineux est du flambant.) ‖ *Produit bitumineux,* produit fabriqué en vue d'un usage industriel défini et dans la composition duquel des matières bitumineuses entrent comme constituant essentiel. ‖ *Schiste bitumineux,* silicate complexe, allié à des débris organiques fossiles, imprégnés d'une quantité variable de bitume.

— ENCYCL. Les *matières bitumineuses* appartiennent à trois classes principales, qui sont : 1° les bitumes purs, les bitumes naturels et les asphaltes ; 2° les brais de pétrole ; 3° les goudrons et brais dérivés de la houille ou d'autres matières organiques.

BITUMINIFÈRE adj. Minér. Qui produit du bitume : *Roche, schiste, calcaire bitumifères.*

BITUMINISATION n. f. Trav. publ. Transformation en bitume.

BITUMINISER v. tr. Trav. publ. Transformer en bitume.

BITUMINITE n. f. Matér. Variété d'asphalte.

BITURE n. f. V. BITTURE.

BITURIGES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, divisé, lors de l'arrivée de César, en deux grandes familles vivant sur des territoires différents de l'Aquitaine : 1° les *Bituriges Vivisci,* qui ont eu plus tard comme capitale *Burdigala* (Bordeaux). De la *Civitas Burdegalensium* est sorti le *Pagus Burdegalensis* franc, le diocèse de Bordeaux, le Bordelais ; 2° les *Bituriges Cubi,* qui avaient pour capitale *Avaricum* [cette ville prit plus tard leur nom de *Bituriges* (Bourges)] ; ils se trouvaient dans l'Aquitaine Ire, dont leur cité était la métropole. (Autre ville importante : *Noviodunum.*) Ils combattirent César avec obstination lors de la guerre des Gaules (v. AVARICUM). De la *Civitas Biturigum* est sorti le *Pagus Bituriensis* franc, le diocèse de Bourges, le Berry.

BITZIUS. V. GOTTHELF.

BIUNIVOQUE [biy] adj. Math. V. CORRESPONDANCE.

BIURET [biy] n. m. Chim. Composé $NH_2—CO—NH—CO—NH_2$, que l'on obtient en chauffant l'urée à 160 °C. (Syn. AMIDE ALLOPHANIQUE.)

— ENCYCL. Le *biuret* est l'amide de l'acide allophanique. Il est soluble dans l'eau, dans l'alcool. De ses solutions aqueuses, il se sépare en cristaux hydratés ; il se sépare de ses solutions alcooliques en longs feuillets anhydres. Il cristallise avec une molécule d'eau, et fond anhydre à 190 °C.

Il existe des biurets substitués : *triéthylbiuret, amylènebiuret,* etc.

Lorsqu'on traite à froid le biuret par une lessive de potasse ou de soude très étendue, en présence de traces de sulfate de cuivre, on obtient une coloration d'un violet pourpre. Cette *réaction du biuret* sert à caractériser l'urée, les peptones et les corps voisins.

BIVAC n. m. Forme vieillie de BIVOUAC.

BIVALENCE n. f. Chim. Caractère des corps bivalents : *La bivalence de l'oxygène.*

BIVALENT, E adj. Chim. Qui a pour valence* 2.

BIVALVE adj. Bot. Se dit d'organes formés de deux parties, ou *valves,* comme la capsule du lilas, la coque de la noix, etc.

— Malacol. Se dit des coquilles composées de deux pièces jointes par une charnière, comme les moules, les huîtres.

— ***Bivalves*** n. m. pl. Classe de mollusques comprenant les espèces à coquille bivalve. (Syn. ACÉPHALES, LAMELLIBRANCHES, PÉLÉCYPODES.)

BIVAQUER v. intr. Forme anc. de BIVOUAQUER.

BIVEAU n. m. (anc. franç. *bever,* biaiser). Technol. Equerre à branches mobiles, qui sert aux tailleurs de pierre. ‖ Equerre de forme analogue, à l'usage des fondeurs de caractères d'imprimerie. (C'est une sorte de *fausse équerre.*) ‖ *Biveau cerce,* fausse équerre, dans laquelle l'une des deux branches est courbée.

BIVIO, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. des Grisons), au pied des cols de la Maloja et du Julier. Alt. 1 800 m.

BIVITELLIN adj. Syn. de DIZYGOTIQUE.

BIVIUM [vjɔm] n. m. Zool. Partie dorsale du corps des holothuries, comprenant les deux radius et les trois interradius dorsaux et latéro-dorsaux.

BIVOIE adj. Ch. de f. Se dit d'un appareil d'aiguillage dont les deux lames entrebâillées donnent à la fois deux directions, et qui ne peut être abordé que par la pointe.

BIVOLTIN, E adj. (lat. *bis,* deux fois, et *volvere,* évoluer). Se dit des vers à soie qui ont la faculté de donner deux générations par an. (Cette propriété est particulière à certaines races, ou due à certaines influences de milieu.) ‖ Se dit des insectes qui se reproduisent à raison de deux générations par an, comme, par exemple, *Vanessa levana.*

BIVOLTINISME n. m. Propriété des vers à soie et d'autres insectes de donner deux générations par an dans certaines races.

BIVOUAC, autref. **BIVAC** n. m. (suisse *biwacht,* patrouille de nuit). Jusqu'au XVIIIe s., garde de nuit en plein air : *Louis XIV parut au bivouac* (c'est-à-dire se montra au poste de nuit). ‖ Auj., campement temporaire des troupes en plein air : *Etablir un bivouac.* ‖ Lieu où est établi ce campement : *Rejoindre son bivouac.*

— Alp. Campement léger que les alpinistes installent en montagne pour passer la nuit.

— ENCYCL. Hist. mil. A partir de la Révolution, *bivouac* cessa d'être un terme de service (garde de nuit) pour désigner un gîte à la belle étoile. Ce mode de stationnement précaire (tentes ou huttes) fut utilisé jusqu'en 1815. Abandonné au profit du cantonnement comme ruinant rapidement la santé, il est encore quelquefois employé, notamment outre-mer.

BIVOUAQUER ou, autref., **BIVAQUER** v. intr. Camper en plein air : *Bivouaquer dans la neige.*

BIWA n. f. Sorte de luth japonais, dont l'origine remonte à l'art judéo-bouddhique du Gandhara, comme la *p'i p'a* chinoise, qui lui ressemble beaucoup.
— ENCYCL. Introduite au Japon au VIIIe s., la *biwa* sert d'attribut à la déesse Benten. Elle se compose d'une caisse de résonance ovoïde, que prolonge un manche fort court, terminé par un chevillier recourbé à angle droit. Les cordes sont toujours au nombre de 4; on en joue avec un large plectre de bois dur. Il existe deux sortes de biwa : la *bugaku-biwa*, plus grande et plus massive, et la *satsuma-biwa*. On utilise la biwa aujourd'hui seulement dans la musique de Cour, à l'occasion de certaines cérémonies impériales.

BIWA, lac japonais, dans l'île de Honshū (préfect. de Shiga). De nombreux touristes le visitent.

BIXA n. m. Bot. V. ROCOUYER.

BIXACÉES n. f. pl. (d'un mot caraïbe, par l'intermédiaire de l'esp. *bija* ou *bixa*). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, composée d'arbres ou d'arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales, renfermant un certain nombre de plantes alimentaires, médicinales ou tinctoriales. (Ordre des pariétales.)

BIXBYITE n. f. Minér. Oxyde naturel de fer et de manganèse, cubique.

BIXIO (Jacques Alexandre), savant et homme politique français (Chiavari, dans l'anc. départ. des Apennins, 1808 - Paris 1865). Venu fort jeune en France, docteur en médecine vers 1830, il prit une part active à la révolution de Juillet. En 1831, il fonda, avec Buloz, la *Revue des Deux Mondes*, créa et dirigea pendant onze ans le *Journal d'agriculture pratique et de jardinage*. Rédacteur au *National*, il prit part à la campagne réformiste qui aboutit à la révolution de 1848. Membre de la Constituante de 1848, puis de la Législative, il devint par la suite administrateur du Crédit mobilier. Il fonda, en 1853, des dîners qui réunirent, sous le second Empire, nombre d'écrivains et de peintres célèbres. On y voyait, notamment, Delacroix, Mérimée, Sainte-Beuve, Dumas père, Ponsard, Halévy. A ces anciens se joignirent ou succédèrent Ernest Legouvé, Labiche, Dumas fils, Sardou, l'architecte Charles Garnier, le peintre Meissonier, Ivan Tourguenev. Le grand nombre de membres de l'Institut et de l'Académie française qui prirent part aux dîners Bixio fit donner à ceux-ci le nom de « dîners académiques ».

BIXIO (Girolamo, dit **Nino**), marin et général italien (Gênes 1821 - Atjeh, Sumatra, 1873), frère du précédent. Après avoir servi dans la marine sarde, il participa à la révolution de 1848, dans l'armée piémontaise, en Vénétie, puis chez les garibaldiens, qu'il suivit à Rome (1849). Il servit pendant dix ans dans la marine marchande, puis rejoignit Garibaldi en 1859 et prit part à l'expédition des Mille en 1860. Député de Gênes en 1861, il entra dans l'armée italienne, se distingua dans la campagne de 1866 et à la prise de Rome (1870). Nommé sénateur en 1871, il arma un navire pour les îles de la Sonde, où il mourut du choléra.

BIXSCHOOTE, village de Belgique (Flandre-Occidentale), au N. d'Ypres. Théâtre de violents combats au cours des batailles des Flandres de novembre 1914 et de l'été 1917.

BIZANET, comm. de l'Aude (arrond. de Narbonne), en bordure des Corbières; 1 257 hab. (1 050 aggl.).

BIZANOS, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), agglomération de la banlieue de Pau; 3 010 hab. (2 993 aggl.). Fabrique de flotteurs en liège.

BIZARDE adj. f. (forme anc. de *bizarre*). Vén. *Tête bizarde*, tête (de cervidé) qui a des bois mal formés. ‖ *La Tête bizarde*, fanfare de trompes. (Anciennement *l'Azur*, Dampierre [1734], revue par Thiberge [1848].)

BIZARRE adj. (ital. *bizzarro*, capricieux, lui-même venu de l'esp. *bizarro*, brave, probablement issu du basque *bizar*, barbe). Qui s'écarte de l'usage commun, qui est d'une étrangeté singulière : *Il se fit à sa porte comme un bruit de chaînes, qui, à la vérité, n'était point terrible, mais qui leur sembla bizarre* (A. France). ‖ Qui s'écarte du bon sens, de la raison : *Personne bizarre.*
— LANGUE CLASS. Adj. et n. Fou; extravagant : *Les plus sages sont souvent menés par le plus fou et le plus bizarre* (La Bruyère).
— SYN. : *anormal, baroque, curieux, étonnant, étrange, excentrique, insolite, saugrenu, singulier, surprenant.*
— ★ *singularité, originalité, curiosité, paradoxe, monstruosité, nouveauté, anomalie.*

BIZARREMENT adv. De façon bizarre : *Bizarrement accoutré. Parler et penser bizarrement.*

BIZARRERIE n. f. Caractère de ce qui est bizarre, étrange : *La bizarrerie de la mode.* ‖ Action, procédé bizarre, chose bizarre : *Quelles bizarreries ne trouve-t-on pas dans une grande ville?* (Baudelaire).
— LANGUE CLASS. Folie : *Ce serait fou que d'aller parler à une statue. — Quelle bizarrerie!* (Molière).

BIZARROÏDE adj. *Fam.* Qui intrigue par son tour ou son aspect anormal : *Vous êtes plutôt bizarroïde dans vos renseignements* (Proust).

BIZEN, centre japonais de production de grès (prov. d'Okayama). Il prit son essor aux XVe-XVIe s., sous l'influence des maîtres du thé (*mizuzashi*, récipient à eau). Au XVIIIe s., on y créa de nombreuses figures de divinités et d'animaux.

BIZERTE, v. et port de Tunisie, ch.-l. de gouvernorat, sur la côte du détroit de Sicile, au débouché (goulet) du *lac de Bizerte*; 44 700 hab. Située à l'emplacement de l'ancienne cité punique et romaine d'*Hippo Diarrythus*, Bizerte devint une sorte de république de corsaires; au XVIIe s., les Andalous chassés d'Espagne transformèrent la région en une vaste zone de jardinage, de culture de l'olivier et des arbres fruitiers. Second centre de peuplement européen en Tunisie, Bizerte est gênée par la proximité de Tunis. C'est un port de pêche et le troisième port tunisien par son trafic (importation de mazout et de charbon pour les bases militaires). Fonderie de plomb.
— Hist. mil. L'aménagement, en 1882, du goulet faisant communiquer le lac intérieur de Bizerte avec la mer transforma le petit port de pêche en une base navale, à laquelle sa situation sur le détroit de Sicile, à la limite des deux bassins de la Méditerranée, devait assurer une importance toujours grandissante. Sidi Abdallah en est l'arsenal et Karouba le centre aéronaval. Les flottes de surface et les sous-marins mouillent à la Pêcherie, où sont également les bâtiments de l'amirauté. Après avoir servi de base de transit pour toutes les expéditions coloniales de la fin du XIXe s., Bizerte a joué un rôle important au cours des deux guerres mondiales : c'est là, notamment, qu'eurent lieu, en 1916, le regroupement d'une partie de l'armée serbe, en 1921 celui des forces navales contre-révolutionnaires de Wrangel, et en 1939 l'internement de la flotte républicaine espagnole. En 1942, trois torpilleurs et neuf sous-marins étaient basés à Bizerte, sous le commandement de l'amiral Derrien, qui, suivant les ordres de Vichy, accueillit les Allemands sans résistance le 10 novembre. (V. TUNISIE [*campagne de*].) Le 8 décembre, la Wehrmacht exigeait par ultimatum, sous menace de massacre général, la livraison des bateaux intacts à l'Allemagne. Bizerte fut libérée le 7 mai 1943 par les Américains. A la suite de la reconnaissance par la France de l'indépendance de la Tunisie, des négociations ont été entamées, en 1958, entre les deux pays, pour définir un statut de location de la base de Bizerte à la France.

BIZET (Georges), compositeur français (Paris 1838 - Bougival 1875). Au Conservatoire de Paris, il fut l'élève de Zimmermann (harmonie), Marmontel (piano), Benoist (orgue) et Halévy (composition), et se vit attribuer en 1857 le premier grand prix de Rome. Quelques mois auparavant, il avait été lauréat d'un concours d'opérette organisé par Offenbach, et son œuvre *le Docteur Miracle* avait été représentée aux Bouffes-Parisiens. A son retour de Rome, il s'oriente vers le théâtre lyrique, mais ses chefs-d'œuvre : *Carmen** et *l'Arlésienne**, ne connurent de son vivant que froideur et indifférence. Bizet, qui avait épousé en 1862 la fille de son maître Halévy, mourut subitement, alors que son génie était en plein essor. Il avait un sens inné du théâtre et de la couleur; chez lui, la mélodie coule de source et témoigne souvent d'un charme et d'une sensibilité rares. Sa musique reste toujours lumineuse et brillante. Ce fut un génie bien français, que Liszt et Berlioz apprécièrent, et que Nietzsche, dans son enthousiasme pour *Carmen*, voulut opposer à Wagner comme le représentant authentique de cette musique « méditerranéisée » à laquelle il songeait.
Ses œuvres dramatiques sont : *le Docteur Miracle* (1856-1857), *Don Procopio* (1858-1859), *les Pêcheurs de perles* (1862-1863), *Ivan IV* (1865), *la Jolie Fille de Perth* (1866), *Djamileh* (1871), *l'Arlésienne** (1872), *Carmen** (1873-1874). Bizet est également l'auteur d'œuvres symphoniques : *Symphonie en do majeur* (1855), *Roma* (1860-1868), *Petite Suite d'orchestre* (1871), *Ouverture « Patrie »* (1873); de musique instrumentale : *Jeux* d'enfants*, douze pièces pour piano à 4 mains (1871); et de musique vocale : une cinquantaine de mélodies (1854-1873), cinq cantates (1855-1857), un *Te Deum* (1858), quelques œuvres chorales, auxquelles il faut ajouter des transcriptions. (→ Biblio.)

Bizets (RACE DES), race de moutons d'Auvergne, très rustique, donnant des agneaux réputés pour la qualité de leur chair.

BIZKARRONDO (Indalecio). V. BILINCH.

BIZNESS n. m. V. BISNESS.

BIZOT, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), au N. de Constantine; 14 993 hab. (1 495 aggl., 120 non-musulmans).

BIZOT (Michel), général français (Bitche 1795 - tué devant Sébastopol' 1855). Gouverneur de l'Ecole polytechnique en 1852, il commanda le génie pendant la campagne de Crimée.

BIZUT ou **BIZUTH** [bizy] n. m. Arg. scol. Elève de première année dans une grande école. (A Saint-Cyr dès 1843.) ‖ Dans les lycées, élève qui est dans la première année de préparation à une grande école. ‖ Elève nouvellement arrivé.

BIZUTAGE n. m. Arg. scol. Action de bizuter.

BIZUTER v. tr. Arg. scol. Faire subir des brimades à un bizut à son arrivée.

BIZZOZERO (Giulio), médecin italien (Varese 1846 - Turin 1902). Il découvrit les plaquettes* sanguines, étudia la structure cellulaire et les tissus sarcomateux.

BJARKE, héros légendaire danois, qui avait épousé la sœur du roi Rolf Krage, après en avoir égorgé le mari. Son chant de guerre, le *Bjarkamal*, recueilli dans la « Saga de Krage », a été traduit par Saxo Grammaticus.

BIZERTE
le canal donnant accès au goulet fait communiquer le lac de Bizerte avec la mer

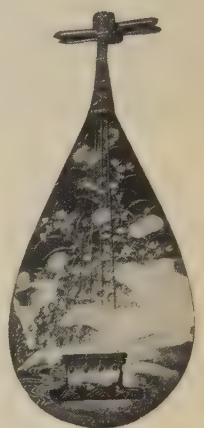

biwa (XVIIe s.)

Georges BIZET

la Tête bizarde

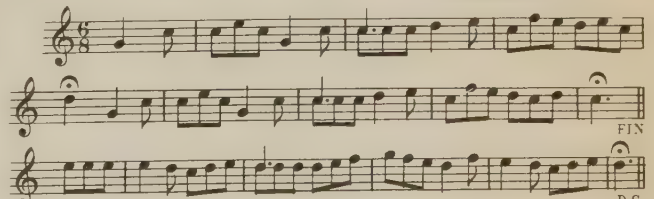

Phot. Ray-Delvert, Sophie Phot. and Feature, X.

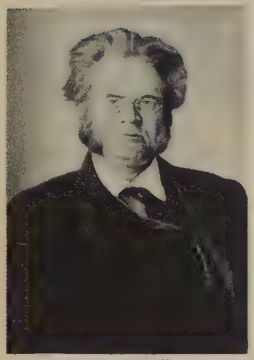

BJÖRNSON
par Werenskiold

William BLACK

BJARMES. V. BIARMES.

BJARMIE. V. BIARMIE.

BJELASICA, massif montagneux du Monténégro ; 2 116 m à la Zekova Glava. Vie pastorale.

BJELAŠNICA, massif montagneux schisteux et calcaire de Yougoslavie, entre les vallées supérieures de la Bosna et de la Neretva ; 2 057 m au Vlahinja.

BJELKE. V. BIELKE.

BJERKNES (Vilhelm), géophysicien norvégien (Oslo 1862 - *id.* 1951). Professeur de mécanique et de physique mathématique à Stockholm (1893), il obtint ensuite une chaire à Oslo (1901), puis à l'Institut de géophysique de Bergen (1917). Après avoir effectué des recherches sur les oscillations électriques, il s'est fait connaître par des travaux sur les applications de l'hydrodynamique aux mouvements de l'atmosphère et de l'océan, qu'il a exposés dans *Dynamical Meteorology and Hydrography* (1910) et *Physikalische Hydrodynamik* (1933). Auteur de recherches théoriques de météorologie, il a créé une méthode de prévision du temps faisant appel à la théorie du front polaire, selon laquelle les cyclones sont engendrés par la formation d'une surface de discontinuité entre deux masses d'air à des températures différentes.

BJOERN, roi de Suède, fils d'Erik Emundsson, qui aurait régné à la fin du IXe s.

BJÖRLING (Gunnar), poète finlandais de langue suédoise (Helsingfors 1887). Son œuvre, qui se rattache au dadaïsme allemand ou suisse, a eu une influence importante sur l'évolution de la poésie suédoise. Principaux recueils : *Jour de repos* (1922), *Kiri-ra* (1930), et le choix fait par l'auteur lui-même : *Et les ombres jouent dans le sable* (1947).

BJÖRNEBORG. V. PORI.

BJÖRNSON (Björnstjerne), dramaturge et écrivain norvégien (Kwikne 1832 - Paris 1910). Fils de pasteur, il a passé son enfance dans le Romsdal ; bachelier à Christiania en 1852, il entre à l'université, où il rencontre Ibsen, Jonas Lie et Vinje ; mais il renonce bientôt aux études pour se consacrer à la littérature. Critique littéraire et dramatique de 1854 à 1856, il donne en 1856 sa première œuvre : *Comment je devins poète*. Puis il écrit sa pièce *Entre les batailles*, qui paraît deux ans plus tard. Mais c'est à Copenhague qu'il se révèle et éveille l'intérêt par son imagination débordante, son talent de narrateur et ses vues pleines de poésie. Avec *Trond* et *Synnöve Solbakken*, histoires paysannes (1857), il trouve son style propre. Désormais, Björnson cherchera à montrer l'analogie entre les héros des sagas et les paysans de son temps. Il est appelé au théâtre de Bergen par Ole Bull en 1857, pour succéder à Ibsen comme metteur en scène. Mais il revient dans la capitale pour prendre part à la campagne électorale en soutenant le parti libéral de gauche. Epris d'art et d'histoire, il se rend en Italie en 1859, en France, en Allemagne, et ne rentre en Norvège qu'en 1863. Au cours de ces années, il écrit *le Roi Sverre* (1861), la grande trilogie *Sigurd Slembe*, œuvres inspirées par l'histoire ancienne de la Norvège (1862), et *Bergljot*, puis *Olav Trygvasson*, ballades historiques où se remarque l'influence de Gœthe et de Grundtvig. A son retour, il publie un drame lyrique, *Marie Stuart en Ecosse* (1864), termine *les Nouveaux Mariés* (1865) et partage son activité entre le théâtre et la vie politique. En 1870, il publie *Poèmes et chants*, recueil de ballades, de chansons folkloriques et d'hymnes (dont l'hymne national norvégien), chef-d'œuvre de lyrisme et de vibrant patriotisme ; ensuite, un récit historique, *Sigurd Jorsalfar* (1872), et *Danse nuptiale* (1873), son dernier recueil d'histoires paysannes. De nouveau à l'étranger, Björnson écrit pour le théâtre *Une faillite** (1875), succès mondial, et *le Rédacteur*, qui fit scandale à Christiania et y fut interdit durant trente ans. Une crise religieuse, influencée par la lecture de Rydberg, Georg Brandes, Darwin, l'éloigne de l'Eglise et le rapproche de Wergeland ; il chante le progrès dans *le Roi* et *Magnhild* (1877). Parmi les œuvres qui illustrent le mieux cette nouvelle orientation, citons : *le Nouveau Système* (1879), la grande tragédie sociale *Au-dessus* des forces humaines* (1883-1895), la comédie ironique *Géographie et Amour* (1885), et le roman *Sur le chemin de Dieu* (1889). Dans le conflit qui oppose l'opinion norvégienne à la Suède, il revendique une réforme totale de l'Union, ou sa dislocation. En 1898, il publie un drame, *Paul Lange et Tora Parsberg*, suivi de *Laboremus* (1901). Lauréat du prix Nobel en 1903, il donne encore *Mary* (1906) et un nouveau chef-d'œuvre, la pièce *Lorsque le vin nouveau fleurit*, en 1909. Il meurt au cours d'un voyage à Paris. Sa patrie lui fit des obsèques nationales.

Björnson a été mêlé à toutes les luttes d'idées qui ont agité son pays et y a joué, avec son émule Ibsen, un rôle prépondérant. Son œuvre poétique et dramatique continue et approfondit le courant national romantique qui s'était déjà formé avant 1850. Il a été l'une des personnalités les plus marquantes dans le mouvement national qui a abouti au divorce de la Norvège et de la Suède.

BJORNSSON (Sveinn), homme d'Etat islandais (Reykjavik 1881 - *id.* 1952). Avocat, il entre dans la vie politique en 1912, est élu à l'Althing en 1914, qui le nomme chef du pouvoir exécutif, représentant du roi et régent (1941). Lors de la proclamation de la république en 1944, il en est élu président. Réélu de 1945 à 1949.

BJOVULF. V. BEOWULF.

Bk, symbole chimique du *berkélium*.

B. K., abrév. de *bacille de Koch*.

BLABÈRE n. f. (gr. *blaberos*, nuisible). Grande blatte de l'Amérique centrale et méridionale, et des Antilles.

— ENCYCL. Courant dans les habitations, les *blabères* rongent les provisions. Elles sont très communes et très répandues dans les docks des pays chauds. *Blabera gigantea*, originaire du Brésil et de la Guyane, mesure 6 cm de longueur. Le genre fait partie des dictyoptères, famille des blattidés.

BLABLABLA ou **BLABLA** n. m. (onomatop.). *Pop.* Verbiage ; discours vide destiné à éblouir.

BLACAS d'Aulps, seigneur et poète provençal († 1237). Il fut à la cour de Raimon-Bérenger un des principaux protecteurs des troubadours qui la fréquentaient. Sa mort a inspiré à Sordel une complainte célèbre.

BLACAS, plus connu sous le nom de **Blacasset,** poète provençal († 1280), fils du précédent.

BLACAS D'AULPS (Pierre, comte, puis duc DE), homme politique français (Vérignon, Provence, 1771 - Prague 1839). Capitaine de dragons en 1789, il émigra dès les premiers jours de la Révolution. Principal conseiller du comte de Provence, il devint, à la Restauration, ministre de la Maison du roi ; rendu responsable par ses maladresses de l'échec de la première Restauration, il fut dès 1815 nommé ambassadeur à Naples, où il négocia le mariage du duc de Berry. En 1830, il suivit Charles X en exil. — Son fils aîné, LOUIS CHARLES PIERRE CASIMIR (Londres 1815 - Venise 1866), numismate distingué, est surtout connu pour sa traduction annotée de la *Monnaie romaine* de Mommsen. En 1866, les collections Blacas, riches surtout de monnaies romaines, furent acquises en bloc par le Cabinet des médailles du British Museum.

BLACÉ, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le Beaujolais ; 945 hab. (106 aggl.). Vins rouges.

BLACHE n. f. Terre arable plantée de châtaigniers et de chênes, entre lesquels on peut labourer.

BLACHE (Jean-Baptiste), danseur et chorégraphe français (Berlin 1765 - Toulouse 1834). Il a composé à Montpellier, en 1787, un ballet comique, *le Ballet des meuniers*, et un ballet héroïque, *le Retour d'Apollon*. Ses œuvres triomphèrent à Marseille, Lyon et Bordeaux, où il remplaça Jean Dauberval et créa : *Daphnis, la Noce villageoise, la Fête indienne, la Folle par amour, la Famille fugitive ou la Laitière polonaise*, où il inséra une danse de patineurs, nouveauté que reprendront d'autres chorégraphes. A l'Opéra de Paris, Blache présenta successivement *le Barbier de Séville*, en collaboration avec Louis Duport (1806), *les Filets de Vulcain ou Mars et Vénus*, musique de Schneitzhöffer (1820), qu'il avait déjà donnés en plusieurs villes d'Europe. Il composa, à Lyon, *Almaviva ou Rosine*. En 1830 il se retira à Bordeaux. — Ses deux fils, FRÉDÉRIC AUGUSTE et ALEXIS SCIPION, furent aussi chorégraphes. Le premier, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, reprit les ballets de son père et composa notamment *Jocko ou le Singe du Brésil*. Alexis Scipion s'illustra à Bordeaux, Paris, Lyon, Marseille et Saint-Pétersbourg, et monta *Malek Adel ou les Croisés, Don Juan, Gustave Vasa, Amadis de Gaule, les Ecossais* (1825), *la Tarentule* (1830).

BLACHE (Jules), géographe français (Grenoble 1893). Professeur à l'université de Nancy, recteur de l'université d'Aix-Marseille, il est l'auteur de travaux sur la géographie physique et humaine des montagnes : *les Massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors* (1931), *l'Homme et la montagne* (1933), *la Sculpture glaciaire* (1952), etc. Il a dirigé, avec A. Danjon et P. Pruvost, le tome III de l'*Encyclopédie française : le Ciel et la Terre*.

BLACK (Joseph), physicien et chimiste écossais (Bordeaux 1728 - Edimbourg 1799). Après avoir enseigné à Glasgow, il devint, en 1766, professeur de chimie à l'université d'Edimbourg. Son œuvre expérimentale, remarquable par la clarté et la précision, fut achevée lorsqu'il eut une trentaine d'années. Il se consacra alors aux études théoriques et se rallia, l'un des premiers, aux idées de Lavoisier. En chimie, ses recherches se rattachent surtout au gaz carbonique (qu'il appelait « air fixe »), dont il a fait la première étude précise en 1754, à la magnésie, qu'il découvrit en 1755, et à leur combinaison, le carbonate de magnésium (magnésie blanche). Il étudia également la calcination du calcaire et montra qu'elle s'effectuait avec perte de poids. En physique, il fut le premier à distinguer nettement, vers 1760, la quantité de chaleur de la température ; il introduisit les deux notions fondamentales de chaleur spécifique et de chaleur latente de changement d'état.

BLACK (William), journaliste et romancier anglais (Glasgow 1841 - Brighton 1898). Son premier roman, *James Merle* (1864), échoua ; *Une fille d'Heth* (1871) fonda sa réputation ; *les Etranges Aventures d'un phaéton* (1872) furent goûtées de Ruskin ; *Une princesse de Thulé* (1874) est peut-être sa meilleure œuvre. Il est un écrivain plus habile dans la description que profond psychologue.

BLACK-BAND n. m. (mots angl. signif. *filon noir*). Nom donné, en Angleterre, aux minerais de fer argileux, bruns ou noirs, qui se trouvent en stratifications dans les schistes houillers. (Cette roche est activement exploitée comme minerai de fer, et peut être grillée sans addition de combustible.)

Black A. et C. Ltd., maison d'édition anglaise, fondée à Edimbourg en 1807, par Adam Black (Edimbourg 1787 - *id.* 1874), transférée à Londres en 1891. Editeur de l'*Encyclopaedia Britannica* de 1827 à 1899, de l'œuvre de Walter Scott depuis 1851, de l'annuaire biographique *Who's Who* depuis 1897. Spécialités actuelles : enseignement, art, histoire, théologie et philosophie.

BLACK-BASS n. m. invar. (mots angl. signif. *perche noire*). Nom américain de certaines perches de la famille des centrarchidés.

— ENCYCL. Deux espèces ont été introduites en France vers 1880 et sont élevées en étangs : l'espèce à grande bouche (*Micropterus salmoides*) et l'espèce à petite bouche (*M. dolomieni*).

— Pêch. Le *black-bass*, connu encore sous les noms de perche noire, perche truitée, achigan, vit dans les cours d'eau lents, les lacs et les étangs. Carnassier, il mord assez bien aux engins tournants des pêcheurs au lancer et aux lignes eschées de vers, larves, alevins, têtards, et même de petites écrevisses. En surface, il vient moucheronner et

Phot. Væring, Elliott and Fry.

on peut le prendre avec une artificielle de grosse taille. Bon poisson de sport, il est apprécié aussi des gastronomes.

BLACK BELT, région du S. des Etats-Unis, formant une bande de riches terres noires à travers le Mississippi, l'Alabama et la Georgie. La culture du coton y était autrefois la ressource essentielle. (Dans un sens plus large, cette expression désigne aussi les régions où la population noire est prédominante.)

BLACK-BOTTOM [bɔtəm] n. m. (angl. *black-bottomriver's,* le fond noir de la rivière). Danse comique qui s'exécute sur un rythme de fox-trot. (Née chez les Noirs d'Amérique, elle passa vers 1925 dans les salons d'Europe. Ses pas évoquaient ceux des Noirs traversant péniblement un gué boueux.)

BLACKBOULAGE n. m. *Fam.* Action de blackbouler.

BLACKBOULER v. tr. (de l'angl. *to blackball;* de *black,* noir, et *ball,* boule). *Fam.* Evincer, par un vote dans lequel apparaît une majorité de boules noires, quelqu'un qui a posé sa candidature à un club, à un cercle, etc. ‖ *Par extens.* Infliger un échec à quelqu'un, particulièrement sur le terrain politique : *Il s'est fait blackbouler aux dernières élections législatives.* ‖ Refuser à un examen.

BLACKBURN, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N.-O. de Manchester; 111 200 hab. Grand centre d'industrie textile (tissage et filature du coton, « calicots »). Machines pour les textiles. (C'est là que James Hargreaves mit au point, en 1764, la *spinning jenny,* machine à filer qui transforma l'industrie textile.) Appareils de radio.

BLACK COUNTRY, région industrielle de l'Angleterre, s'étendant au N.-O. de Birmingham, de West Bromwich à Wolverhampton. La houille abondante et le minerai de fer local permirent, au XIXe s., l'essor d'une très importante métallurgie (on a compté jusqu'à 180 hauts fourneaux dans la région). L'épuisement du minerai a amené un déclin de la sidérurgie au profit d'autres branches de la métallurgie (laminoirs, tuyaux, chaînes), de constructions mécaniques variées, d'outillage, etc.

BLACKETT (Christopher), industriel et ingénieur anglais. Propriétaire d'une mine à Wylam, il utilisa les premières locomotives (1805), et montra de façon décisive que l'adhérence simple permettait la traction sur rail (1812).

BLACKETT (Patrick Maynard Stuart), physicien anglais (Londres 1897). Après avoir participé à la Première Guerre mondiale, il fit ses études à Cambridge, où il devint l'assistant de Rutherford. Il fut ensuite professeur à l'université de Londres (1933), puis à celle de Manchester (1937). Durant la Seconde Guerre mondiale, il fut conseiller scientifique auprès de l'amirauté britannique. Blackett est surtout connu pour ses travaux sur les rayons cosmiques; c'est pour leur étude qu'il imagina de commander la détente de la chambre de Wilson par l'emploi de deux compteurs de Geiger, afin d'éviter toutes les expériences inutiles; il obtint ainsi de remarquables clichés de gerbes et confirma l'existence du positon. Cette méthode lui permit également de faire, en 1925, la première photographie d'un phénomène de transmutation et d'observer avec Occhialini, en 1933, la matérialisation des photons. Il est aussi l'auteur d'une théorie générale du magnétisme. (Prix Nobel de physique, 1948.)

BLACK-FACED adj. et n. invar. (mot angl.). Race de moutons à tête noire, exploitée en Ecosse. (Les black-faced sont tous encornés, quel que soit leur sexe.)

BLACKFOOT. V. PIEDS-NOIRS.

BLACK-HAWK (« Faucon-Noir »), chef amérindien (Rock River, Illinois, 1767 - Des Moines 1838). Chef des Indiens Sacs et Renards, il refusa d'adhérer au traité de 1804 cédant les territoires de chasse de sa tribu entre l'Illinois et le Mississippi; il se joignit aux Anglais pendant la guerre de 1812, et fut contraint en 1815 de ratifier la cession. Mais il en contesta le sens, et sa résistance obligea le président Jackson à mobiliser trois corps d'armée (guerre du Faucon-Noir, 1831-1832). Capturé, exhibé de ville en ville, il fut relâché en 1833.

BLACKHEATH, agglomération de la banlieue de Londres, au S. de Greenwich.

BLACK HILLS, massif montagneux des Etats-Unis (Dakota du Sud et Wyoming), limitant les Grandes Plaines vers l'E.; 2 207 m au *Harney Peak.* C'est un massif ancien, entouré de roches sédimentaires qui forment des reliefs de côte.

Black-Hole (mots angl. signif. *trou noir*), nom donné à l'un des cachots du fort William, à Calcutta. En 1756, le nabab du Bengale, Surāj-ud-Daula, s'étant emparé du fort, entassa les prisonniers européens, au nombre de 146, dans une casemate carrée de moins de 20 pieds de côté, où la plupart périrent en une seule nuit; 23 seulement d'entre eux conservèrent la vie. L'administration britannique de Calcutta fit aussi usage de ce cachot.

BLACKIE (John Stuart), écrivain et helléniste écossais (Glasgow 1809 - Edimbourg 1895). Professeur à l'université d'Edimbourg, il a donné une traduction d'Eschyle et a contribué par ses travaux à renouveler les études classiques dans les universités écossaises.

BLACKMORE (sir Richard), médecin et écrivain anglais (Corsham, Wiltshire, v. 1650 - † 1729). Il fut médecin de Guillaume III. Il publia quelques ouvrages de médecine, plusieurs poèmes, dont *la Création* (1712), des *Essais* en prose (1716).

BLACKMORE (Richard Doddridge), écrivain anglais (Longworth, Berkshire, 1825 - Teddington, 1900). D'abord avocat, puis horticulteur, il débuta en littérature par des poèmes, avant de remettre à la mode le roman historique, avec *Clara Vaughan* (1864). Son chef-d'œuvre, *Lorna Doone,* parut en 1869. Il écrivit encore notamment *la Jeune Fille de Sker* (*The Maid of Sker*) [1872] et *Springhaven* (1887). Blackmore a été pour la région des collines du Devon ce qu'avait été Walter Scott pour les Hautes Terres de l'Ecosse.

BLACK-OUT [aut] n. m. invar. (angl. *black,* noir, et *out,* dehors). Obscurcissement total d'une agglomération, utilisé en temps de guerre comme moyen de camouflage contre les attaques aériennes nocturnes. ‖ *Fig. Faire le black-out,* faire le silence sur les nouvelles, les informations, etc.

BLACKPOOL, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N.-E. de Preston, sur la mer d'Irlande; 147 100 hab. Importante station balnéaire. Constructions aéronautiques. Châssis d'automobiles. Industries alimentaires.

BLACKROCK, village de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Louth), sur la côte de la mer d'Irlande, au S. de Dundalk; 800 hab. Station balnéaire. Centre d'excursions.

BLACK-ROT n. m. (angl. *black,* noir, et *rot,* pourriture). Maladie cryptogamique atteignant diverses plantes. ‖ Pl. *des* BLACK-ROTS. — ENCYCL. Le *black-rot de la vigne* est causé par le champignon *Guignardia Bidwellii.* Sur les feuilles atteintes, on constate des taches arrondies, limitées par une ligne brune. Les jeunes grains attaqués brunissent et sèchent; les grains plus gros portent d'abord des taches de couleur brun-rouge, puis brunissent, se flétrissent ou pourrissent. Cette maladie se développe par temps chaud et humide. On la combat préventivement par des pulvérisations de bouillie bordelaise à 2 p. 100, effectuées en mai et en juin.

BLACKSTONE (sir William), juriste anglais (Londres 1723 - *id.* 1780). Ses *Commentaries on the Laws of England* (1765-1769) vulgarisèrent le droit anglais et exercèrent une vive influence sur les idées constitutionnelles en Angleterre.

BLACK-TONGUE ou **BLACK-TONG** n. f. Inflammation nécrotique de la muqueuse buccale, des bords de la langue notamment (langue noire). [On observe cette inflammation chez le chien, plus rarement chez le chat; elle est due à une carence en vitamines B; l'avitaminose PP joue aussi un rôle dans son développement.]

BLACKWATER, nom de plusieurs rivières de l'Irlande : affl. du Lough Neagh (Irlande du Nord); — cours d'eau de la plaine centrale, affl. du Boyne; — riv. de l'Irlande méridionale (prov. de Munster).

BLACKWOOD (Frederick Temple). V. DUFFERIN.

Blackwood's Magazine, abrégé souvent en **Maga,** revue mensuelle, dont le premier numéro parut le 1er avril 1817, chez l'éditeur W. Blackwood, d'Edimbourg, sous le titre *The Edinburgh Monthly Magazine,* qui fut changé pour celui qu'elle a toujours porté depuis. Elle publia les premières nouvelles de George Eliot (*Scenes of Clerical Life*) et les *Tales of my Landlord* de W. Scott. De tendance conservatrice, elle a lutté contre l'influence de l'*Edinburgh Review,* favorable aux whigs.

BLADÉ (Jean-François), érudit français (Lectoure 1827 - Paris 1900), connu par ses recherches sur la littérature, le folklore, l'histoire et la géographie du Sud-Ouest français, pendant l'Antiquité et le Moyen Age.

BLADETTE n. f. Froment à grains longs et fins, cultivé dans le midi de la France.

BLAEU (Willem JANSZOON), géographe hollandais (Uitgeest 1571 - Amsterdam 1638). Elève de Tycho-Brahé, il étudie à l'île de Hven, en 1591, l'astronomie et l'art de construire les cartes, les globes et les instruments mathématiques. En 1596, il s'établit à Amsterdam et édite en 1605 une grande carte du monde en 18 feuilles, puis une série de cartes géographiques et marines (1617). En 1619, il publie son premier atlas, *Theatrum mundi,* puis *Theatrum urbium et monumentorum.* — Son fils JOAN (Amsterdam 1596 - † 1673) continua son œuvre et publia une grande carte du monde en 20 feuilles : *Nova totius terrarum orbis tabula* (1648).

BLAFARD, E adj. (moyen haut allem. *bleichwar*). De couleur pâle, terne, en parlant du teint ou de la lumière : *Europe offrait à l'observation une figure fatiguée par les corruptions parisiennes, la blafarde figure d'une fille nourrie de pommes crues* [...] (Balzac). *La blafarde lueur du jour qui se retire* (Hugo). [La lune] *répandait une lumière sèche et triste sur le monde, cette lueur mourante et blafarde* (Maupassant).
— SYN. : *blême, hâve, livide, pâle, terne.*
— Orfèvr. *Or blafard,* or auquel on a ajouté une certaine quantité de cuivre, ce qui pâlit sa couleur et augmente sa résistance.

BLAFARDEMENT adv. De façon blafarde : *Une lumière sulfureuse et blafardement bleue* (Gautier).

BLAFFARD n. m. Autref., pièce de monnaie de 20 deniers tournois, et mauvaise de titre, frappée par le dauphin qui devint plus tard Charles VII, roi de France.

BLAGA (Lucian), poète et philosophe roumain (Lancrăm din Sibiu, Transylvanie, 1895). Influencé par la métaphysique allemande, il a publié *Trilogie de la connaissance* (1931-1934) et *Trilogie de la culture* (1936-1937). Poète lyrique, il a conquis la notoriété dès 1919 par son recueil *Poèmes de la lumière.* Il a publié ensuite *les Pas du Prophète* (1921) et *le Partage des eaux* (1933). Sa poésie cherche à atteindre le transcendant. Elle est de nature cosmique et rejoint, par un détour savant, l'essence de la poésie populaire roumaine.

BLAGDEN (sir Charles), médecin, physicien et chimiste anglais (Londres 1748 - Arcueil 1820). Il a énoncé la loi selon laquelle l'abaissement cryométrique du point de congélation d'une solution étendue est proportionnel à sa concentration.

BLAGEON [ʒɔ̃] n. m. Un des noms usuels de la soufie, poisson osseux voisin du chevesne. (Nom sc. : *Telestes soufia.* Famille des cyprinidés. Longueur, de 12 à 18 cm.)
— ENCYCL. Le *blageon,* qui ne se trouve en France que dans le bassin du Rhône, vit et se nourrit comme la vandoise. Il est comestible.

BLAGNAC, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), dans la banlieue N.-O. de Toulouse, sur la Garonne; 3 543 hab. (3 301 aggl.) [*Blagnacais*]. Eglise des XIVe et XVe s. Dans la chapelle Saint-Exupère, peintures du XIIIe s., restaurées. Constructions aéronautiques. Fabrique de voitures d'enfants. — Aux environs, vestiges d'un amphithéâtre antique. Aéroport de Toulouse.

BLAGNY, comm. des Ardennes (arrond. de Sedan), près de la Chiers; 1 576 hab. Métallurgie (laminage).

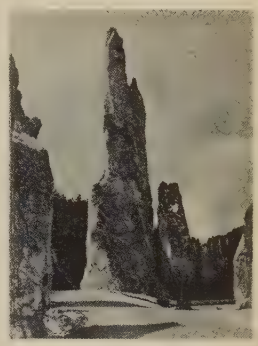

aiguilles rocheuses dans les BLACK HILLS

Patrick BLACKETT

Lucian BLAGA

Phot. Galloway, Keystone, Larousse.

BLAGODAT' (MONT), colline de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Oural central, au N. de Nijni-Taghil ; alt. 352 m. C'est le centre d'un district minier très riche (fer, cuivre, or, platine).

BLAGOEV (Dimităr), homme politique et écrivain bulgare (Zagoričani, Macédoine, v. 1856 - Sofia 1921). Il introduisit le marxisme dans son pays et se signala au sein du parti socialiste bulgare par sa rigueur doctrinale et par une lutte acharnée contre les courants dits « opportunistes ». Auteur de *Contribution à l'étude du socialisme en Bulgarie* (1906).

blaireau

BLAGOEVGRAD, ancienn. **Gorna Džumaja,** v. de Bulgarie, ch.-l. de district, sur la Struma ; 22 000 hab. Centre touristique. Marché du bétail. Préparation des cuirs et du tabac.

BLAGOVECHTCHENSK ou **BLAGOVIECHTCHENSK,** v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Extrême-Orient soviétique, sur la Zeia, près de son confluent avec l'Amour ; 70 000 hab. La ville est reliée par voie ferrée au Transsibérien, qui passe plus au N., à Kouïbychevskaia. Industries alimentaires et métallurgiques. Constructions de bateaux-citernes.

BLAGUE n. f. (néerl. *balg*, peau d'un animal). Petit sac de poche, dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. ‖ — *Fig.* et *fam.* Plaisanterie où dominent le scepticisme et l'ironie : [Les soldats] *s'obligent à la gaîté, à la blague, mais quand ils se retrouvent seuls ?* (Barrès). ‖ Histoire imaginée pour tromper, amuser : *Raconter des blagues.* ‖ Facilité à débiter des hâbleries : *Il n'a que de la blague.* ‖ Farce, plaisanterie : *Une bonne, une sale blague.* ‖ Action inconsidérée, maladresse : *Il a fait une blague, il en subira les conséquences.*

— LOC. POP. *Blague dans le coin, blague dans le sac, blague à part, sans blague,* sans plaisanter, sérieusement.

BLAGUER v. intr. *Fam.* Parler en plaisantant : [Le petit garçon] *cherchait moins à m'apitoyer qu'à m'amuser, prêt à rire lui-même, à blaguer* (Gide).

◆ V. tr. *Fam.* Railler sans méchanceté : *Il buvait intrépidement, riant et plaisantant, blaguant tout le monde, sans fâcher personne, pendant qu'on se tordait autour de lui* (Maupassant). ‖ *Blaguer la situation,* montrer de la gaieté dans un moment difficile.

BLAGUEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui ne parle pas sérieusement ; hâbleur, plaisantin : *Les blagueurs essayaient de ricaner* (Zola).

◆ Adj. *Fam.* Qui implique une idée de raillerie : *Une lettre humoristique et blagueuse* (Flaubert).

BLAHOSLAV (Jan), écrivain et savant tchèque (Přerov 1523 - Krumlov 1571). Il devint prêtre, puis évêque en 1557. Membre de la secte des Frères bohêmes, il aide celle-ci à reconstituer son unité et son organisation sur le modèle de l'Eglise de Genève. Il a laissé une théorie de la musique, une traduction du Nouveau Testament, plus tard insérée dans la Bible* de Kralice, et une grammaire tchèque, qui font de lui un grand écrivain de la secte des Frères bohêmes.

BLAID [blɛd] n. m. Terme générique s'appliquant à tous les jeux de pelote basque pratiqués contre un mur, ou jeux indirects (par opposition aux jeux directs, plus anciens, comme le rebot, où les adversaires se font face).

— ENCYCL. Les jeux de *blaid* se disputent à mains nues, au petit chistera (ou yoko garbi), au grand chistera, à pala, à paleta, à raquette argentine (ou sare). Ils ont lieu soit sur fronton en place libre, soit en trinquet, par équipes ou, dans certains cas, en tête à tête. La partie s'engage en projetant la pelote contre le fronton après l'avoir fait rebondir sur le sol. Les adversaires se renvoient alternativement la pelote jusqu'à ce que le point soit perdu, c'est-à-dire quand la pelote est fausse ou mauvaise (si elle n'est pas reprise soit à la volée, soit après le premier bond, ou si elle dépasse certaines limites tracées soit sur le mur du fronton, soit sur le sol). L'équipe ou camp qui a gagné le point bénéficie du but, c'est-à-dire de l'engagement suivant. Est vainqueur le camp qui atteint le premier le total de points convenu.

amiral BLAKE

BLAIN n. m. Poutre qui, dans un pressoir à vis verticale, transmet la pression. (Syn. MOUTON.)

BLAIN n. m. Bateau plat, très allongé, qu'on emploie dans les tourbières.

BLAIN, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Châteaubriant), sur le canal de Nantes à Brest, au S. de la forêt du Gâvre ; 5 659 hab. (2 009 aggl.) [*Blinois*]. Imposant château fort, construit en 1105 par Alain IV Fergent, comte de Bretagne, démantelé en 1628. Industries du bois ; articles de sports. Patrie du duc Henri de Rohan.

BLAIN DE FONTENAY. V. FONTENAY.

BLAINE (James Gillespie), homme d'Etat américain (West Brownsville, Pennsylvanie, 1830 - Washington 1893). Député, puis sénateur du Maine, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1876, 1880 et 1884, il fut secrétaire d'Etat sous Garfield, puis sous Harrison. De 1888 à 1892, il pratiqua une politique panaméricaine, et organisa les congrès destinés à en favoriser le succès. Il arbitra un conflit survenu entre le Chili et le Pérou.

BLAINVILLE (Charles-Henri), compositeur et théoricien français (près de Tours 1711 - Paris apr. 1777). De 1741 à 1777, il a écrit de nombreux ouvrages théoriques, une *Histoire de la musique* (1766), des symphonies, des sonates, des œuvres profanes et religieuses.

BLAINVILLE (Henri DUCROTAY DE), naturaliste français (Arques 1777 - Paris 1850). A vingt-sept ans, une leçon de Cuvier décida de sa vocation. Docteur en médecine, il devint bientôt suppléant de Cuvier lui-même au Collège de France et au Muséum d'histoire naturelle. Professeur d'anatomie et de zoologie à la faculté des sciences (1812), il put dès lors combattre les idées de son maître. En 1830, il occupa au Muséum la chaire de conchyliologie, et en 1832 celle d'anatomie comparée, qu'occupait Cuvier. Principaux ouvrages : *Manuel de malacologie et de conchyliologie* (1825), *Prodrome d'une nouvelle distribution du règne animal* (1816), *De l'organisation des animaux* (1822), traité inachevé, *Ostéographie* (1839), ouvrage très important, resté incomplet, *Physiologie générale et comparée, Principes fondamentaux de zoologie.* (Acad. des sc., 1825.)

BLAINVILLE-SUR-L'EAU, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), sur la Meurthe, en aval de Lunéville ; 3 797 hab. (*Blainvillais*). Carrefour ferroviaire. Industries textiles : filatures et tissages du jute ; chaussures. Matériel de tissage.

BLAINVILLE-SUR-MER, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), sur la Manche, à l'O. de Coutances ; 932 hab. (152 aggl.).

BLAINVILLE-SUR-ORNE, comm. du Calvados (arrond. de Caen), au N. de Caen ; 2 079 hab. (1 972 aggl.). Chantiers navals aujourd'hui inactifs. Constructions mécaniques.

BLAIR [blɛr] n. m. (de *blaireau*). Arg. Nez.

BLAIR (Robert), poète écossais (Edimbourg 1699 - Athelstaneford, Haddingtonshire, 1746). Son unique ouvrage est *la Tombe* (*The Grave*) [1743], long poème en vers blancs, méditation sur le thème de la mort. L'œuvre s'inspire des *Nuits* de Young et appartient à la littérature funèbre, chère à la période préromantique.

BLAIR (Hugh), prédicateur et professeur écossais (Edimbourg 1718 - *id.* 1800). Ministre presbytérien dans sa ville natale (1758), il opéra une révolution dans l'éloquence sacrée en adoptant le style des prédicateurs classiques français. Devenu professeur à l'université d'Edimbourg (1762), il publia en 1783 un *Cours de rhétorique* qui, réunissant ses leçons sur la composition littéraire, connut une célébrité européenne. Il encouragea Macpherson à publier les *Poèmes d'Ossian.*

BLAIREAU n. m. (de l'anc. adj. *bler,* qui a une tache blanche). Mammifère carnassier d'Europe et d'Asie du Nord, au poil raide. ‖ Brosse en poils fins avec laquelle on savonne la barbe. ‖ Pinceau en poils de blaireau, dont on se sert en peinture pour obtenir des effets de fondu. ‖ Sorte de brosse employée par les doreurs pour épousseter les pièces dorées. (On l'appelle BLAIREAU PIED-DE-BICHE.) ‖ Brosse employée par les peintres sur porcelaine pour vernir et lisser le fond.

— ENCYCL. Zool. Les *blaireaux* (*meles*) sont des animaux bas sur pattes, plantigrades, de formes massives, trapues, de la taille d'un chien terrier. Une seule espèce habite l'Europe : le blaireau commun (*Meles taxus*), jadis appelé *taisson ;* il est gris et jaunâtre, avec la tête et la gorge presque blanches et une bande noire sur chaque côté de la face ; le dessous du corps est noir. Il est long de 0,75 m. Il creuse des terriers profonds ; le sommeil hivernal n'a lieu que dans le Nord : dans les régions tempérées, l'animal est actif toute l'année. Il mange des racines, des champignons, du miel et des mollusques, des grenouilles, des oiseaux et des petits mammifères, et cause parfois de sérieux dommages dans les cultures (maïs, vigne). C'est une *bête puante,* que l'on prend dans son terrier (*déterrage*) lorsqu'elle s'y trouve acculée par les chiens. Ses poils servent à faire des brosses et des pinceaux. Le blaireau commun habite toute l'Europe et l'Asie du Nord jusqu'au Tibet. Le genre fait partie de la famille des mustélidés, mais est proche de celle des ursidés. (→ Biblio.)

BLAIREAUTER v. tr. Peindre avec un soin minutieux, de manière à ne laisser aucune trace des coups de pinceau : *Une manière de peindre unie, sage, blaireautée* (Goncourt).

BLAIRER v. tr. Arg. *Ne pas pouvoir blairer quelqu'un,* ne pouvoir le supporter.

BLAISE (la), riv. de la Champagne, affl. de la Marne (r. g.) ; 80 km. Elle naît dans le Bassigny, passe à Vassy et conflue en aval de Saint-Dizier. — Riv. de Normandie, affl. de l'Eure (r. g.), qui passe à Maillebois et à Dreux ; 50 km.

BLAISE (saint), évêque arménien, martyrisé en 316. Les cardeurs l'ont choisi pour patron, parce que ses bourreaux l'auraient dépecé avec des peignes de fer. — Fête le 3 février.

BLAISOIS. V. BLÉSOIS.

BLAISY-BAS, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon), dans l'Auxois ; 508 hab. Grand tunnel de 4,1 km, sur la ligne de chemin de fer Paris-Dijon.

BLAJ, en hongr. **Balázsfalva,** en allem. **Blasendorf,** v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Stalin), au confl. de la Petite et de la Grande Tîrnava ; 6 600 hab. Ancienne métropole religieuse (Eglise uniate) de la Transylvanie.

BLAKANG MATI, île britannique du détroit de Singapour, au S. de la ville ; 6 300 hab. Place fortifiée.

BLAKE (Robert), amiral anglais (Bridgwater, Somerset, 1599 - au large de Plymouth 1657). Dès le début de la guerre civile, il entra au service des parlementaires et, nommé à un commandement naval en 1649, vainquit la flotte royaliste du Prince Rupert* et la bloqua dans l'estuaire du Tage. Un coup d'audace contre la flotte du Brésil obligea le roi de Portugal à retirer son appui à la flotte royaliste anglaise, que Blake détruisit en 1650, au large de Carthagène. Lorsque la guerre fut déclarée aux Provinces-Unies en 1652, il se distingua de nouveau (victoires de Douvres et de Kentish Knock) et assura en 1653 aux Anglais la maîtrise de la Manche. En 1654, Cromwell* envoya Blake en Méditerranée, pour y exercer des représailles contre divers pays hostiles, notamment les Etats barbaresques. Il remporta son plus remarquable succès en 1657, quand il détruisit une escadre espagnole ancrée à l'abri des forts de Ténériffe, aux îles Canaries.

BLAKE (William), peintre, graveur et poète mystique anglais (Londres 1757 - *id.* 1827). Son goût précoce pour le dessin le fait mettre en apprentissage, dès l'âge de quatorze ans, chez le graveur James Basire. En 1778, il étudie à la Royal Academy, avec Stothard, Flaxman et Fussli. Non moins doué comme poète que comme artiste, Blake écrit des poèmes d'une passion brûlante et dont le rythme exquis rappelle celui des œuvres de l'époque élisabéthaine. En 1789, il publie *les Chants d'Innocence* (*Songs of Innocence*), un des trésors les plus précieux de la poésie anglaise, et le premier d'une série d'ouvrages dont le texte et les illustrations sont gravés à l'eau-forte et peints à la main par l'écrivain lui-même. En 1795, il exécute plus de

Phot. Higham, Larousse.

cinq cents décorations marginales à l'aquarelle pour *les Nuits* de Young. En 1800, il rejoint le poète Hayley à Felpham, dans le Sussex, et compose ses poèmes épiques *Milton* et *Jérusalem*, qu'il illustre de gravures, lors de son retour à Londres, en 1803. Vers 1810, après avoir illustré *le Tombeau*, de Robert Blair, et gravé *les Pèlerins de Cantorbéry*, il connaît l'oubli et tombe dans la misère. En 1818, le peintre John Linnell lui demande de graver des illustrations pour le *Livre de Job* et *la Divine Comédie*, de Dante, pour laquelle il fait une centaine de dessins, dont beaucoup sont restés à l'état d'esquisses. Ame enthousiaste, pieuse, illuminée, Blake est un des génies les plus attirants du préromantisme anglais. Il tire ses sujets de la Bible, des grands poètes et des mythes créés par sa propre imagination. (→ Biblio.)

BLAKEA n. m. Arbre ou arbrisseau des régions tropicales de l'Amérique méridionale et des Antilles, remarquable par ses belles fleurs roses. (On cultive dans les serres chaudes d'Europe trois ou quatre espèces de ces plantes ornementales. Le genre [30 espèces] fait partie des mélastomacées.)

BLAKÉITE n. f. Minér. Variété de coquimbite.

BLAKESLEE (Albert Francis), biologiste américain (Geneseo, New York, 1874 - Northampton 1954). A partir de 1915, il entreprend des recherches de génétique végétale à la station expérimentale de la Fondation Carnegie de Cold Spring Harbor (New York) et devient en 1936 directeur de ce département. Il travaille ensuite à l'université Columbia (1940 - 1942), puis, en 1943, dirige la station expérimentale de génétique de Smith College (Northampton).

BLALOCK (Alfred), chirurgien américain (Culloden, Georgie, 1899). Docteur en médecine de l'université John Hopkins depuis 1922, il est devenu en 1941 le directeur des services de chirurgie de cette fondation, où il a réalisé les premières interventions sur les malades atteints de cardiopathies congénitales. Avec Taussig, il a largement contribué à l'étude et au traitement de ces maladies.

BLÂMABLE adj. Qui mérite le blâme : *Action blâmable. Une femme n'est pas blâmable d'aimer dans son monde* (A. France).
— Syn. : *condamnable, critiquable, répréhensible, réprouvable.*

BLÂME n. m. (déverbal de *blâmer*). Jugement de désapprobation porté sur la conduite ou les paroles de quelqu'un : *Encourir le blâme. Jeter le blâme sur quelqu'un.* || *Particul.* Sanction morale d'une faute, d'une mauvaise conduite ; réprimande : *Infliger un blâme à un élève.*
— Anc. dr. Peine infamante, consistant dans une réprimande, prononcée par le juge en la chambre du conseil. || Contredit formulé par le suzerain à l'encontre d'un dénombrement incomplet ou inexact.
— Dr. adm. Mesure disciplinaire* atteignant un fonctionnaire, et qui, inscrite à son dossier, est susceptible de nuire à sa carrière.

BLÂMER v. tr. (lat. pop. *blastemare*, de *blasphemare ;* du gr. *blasphêmein*, proprem. blasphémer, outrager). Exprimer à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose un jugement de désapprobation : *Ils blâment et louent tout à contresens* (Balzac). *Je ne la puis du moins blâmer d'un mauvais choix* (Corneille). || Infliger la sanction officielle du blâme : *Fonctionnaire, élève que l'on a blâmé au conseil de discipline.*
— Syn. : *censurer, condamner, critiquer, désapprouver, reprendre, réprimander, réprouver.*

BLÂMONT, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), dans la région sous-vosgienne ; 1 253 hab. (*Blâmontais*). Ruines d'un château fort. La ville a beaucoup souffert en 1914 et en 1944. Industries textiles : velours de coton, broderies à la main. Fabrique de fourches. Fromagerie. Patrie de C. A. Régnier et de Florent Schmitt.

BLÂMONTAIS, pays de Lorraine (diocèse de Toul), qui correspondait à peu près au canton actuel de Blâmont.

BLANC, BLANCHE adj. (germ. **blank*). Se dit des objets qui ont une couleur analogue à celle de la neige, du lait ; combinaison de

William BLAKE : « la Procession du calvaire », *National Gallery, Londres*

toutes les couleurs du spectre solaire : [Le] *tronc blanc des bouleaux* (Hugo). || *Fam.* Qui a les cheveux blancs : *On voit des hommes tout blancs à trente ans.* || *Par extens.* Qui a une couleur relativement claire, se rapprochant du blanc : *Vin blanc.* || Blême, pâle : *Etre blanc de peur.* || Sur quoi il n'y a rien d'écrit ni d'imprimé : *Page blanche.* || Propre, net : *Draps blancs.*
— Loc. div. *Gelée blanche*, gelée en forme de poudre blanche, qui se forme, dans les matinées froides, de la rosée ou du brouillard congelés. || *Pain blanc*, pain fabriqué avec de la farine de froment bien blutée. || *Bulletin blanc*, billet mis dans l'urne d'un scrutin, et sur lequel on n'a écrit aucun nom, exprimé aucun vote. (Les bulletins blancs sont assimilés à des bulletins nuls et déduits du nombre des bulletins mis dans l'urne pour le décompte des suffrages exprimés qui sert au calcul de la majorité absolue ou du quotient électoral. — Au Parlement français, il est de tradition d'utiliser dans les scrutins publics le bulletin blanc pour marquer l'approbation ; le bulletin bleu marque le rejet, le bulletin rouge l'abstention volontaire.) || *Arme blanche*, arme d'acier (sabre, épée, baïonnette, etc.), par opposition à *arme à feu.* || *Drapeau blanc*, v. DRAPEAU. || *Nuit blanche*, nuit que l'on passe sans dormir. || *Verre blanc*, verre qui, sans posséder une qualité supérieure, est complètement incolore. || *Voix blanche*, voix aux intonations effacées : *Au lycée* [...] *l'usage était de réciter indifféremment vers ou prose d'une voix blanche, le plus vite possible* (Gide). || *Examen blanc*, examen d'essai destiné à reconnaître les chances d'un candidat. || *Mariage blanc*, mariage destiné à n'être pas consommé, ou qui ne l'a pas été.
— Loc. fam. *Etre tout blanc, être blanc comme neige*, être tout à fait innocent ou reconnu comme tel. || *N'être pas blanc*, risquer de ne pas sortir indemne d'une mauvaise affaire. || *Dire tantôt blanc, tantôt noir*, changer d'avis d'un instant à l'autre. || *L'un dit blanc, l'autre dit noir*, ils sont en contradiction complète sur une question. || *Si on lui dit blanc, il répond noir*, se dit de quelqu'un qui répond, à dessein ou non, à l'opposé de la question, ou qui a l'esprit de contradiction. || *Avoir, donner, laisser carte blanche*, v. CARTE. || *Faire chou blanc*, v. CHOU. || *Connu comme le loup blanc*, connu de tout le monde. || *Montrer patte blanche*, justifier de son droit à être admis dans un lieu, dans un groupe. (Locution devenue proverbiale, qui figure au sens propre dans la fable de La Fontaine : *le Loup, la Chèvre et le Chevreau.*) || *Marquer tel jour d'une pierre blanche*, considérer un jour comme heureux (par allus. à la coutume des Romains de marquer de blanc, sur les calendriers gravés dans la pierre, les jours favorables, et de noir les jours néfastes). || *Manger son pain blanc le premier*, débuter dans l'existence par les meilleurs jours, les plus faciles. || *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, l'apparence est légèrement différente, le fond est identique.
— Rem. Pour l'accord de *blanc*, v. ADJECTIF.
— Allus. littér. ***Selon que vous serez puissant ou misérable, | Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir,*** vers de La Fontaine dans *les Animaux malades de la peste :* on est tenu pour innocent ou coupable selon la puissance qu'on possède.
— Anthropol. *Race blanche*, v. RACE.
— Art culin. *Sauce blanche*, sauce faite avec beurre et farine mélangés, sans coloration aucune.
— Jeux. *Cartes blanches*, cartes qui ne portent point de figures. (Au piquet, on compte « dix de blanc ».)
— Mob. *Meuble en bois blanc*, meuble de série, bon marché, fabriqué en sapin, en hêtre ou en peuplier.
— Papet. *Eau blanche*, syn. de EAU* COLLÉE.
— Pathol. *Pertes blanches*, v. LEUCORRHÉE. || *Tumeurs blanches*, v. TUMEUR.
— Pêch. *Poissons blancs*, cyprins en général.
— Peint. Se dit d'un pigment capable de diffuser également, dans toutes les directions et sans absorption, toutes les radiations visibles qu'il reçoit : *Depuis l'interdiction d'emploi de la céruse en France, les principaux pigments blancs utilisés dans l'industrie sont l'oxyde de zinc, le lithopone et le dioxyde de titane.*
— Versific. *Vers blancs*, vers qui ne riment pas entre eux.
— Syn. : *candide, immaculé, net, propre, pur.*
— Encycl. Versific. Malgré des tentatives isolées, les *vers blancs* n'avaient pu, jusqu'à la fin du XIXe s., obtenir droit de cité dans la poésie française, peut-être parce que ces essais avaient eu lieu à une époque où l'on croyait que le syllabisme et la rime étaient les seuls éléments du vers. Mais nombreux sont les poètes de la fin du XIXe s. et du XXe s. qui utilisent le vers blanc. Ainsi L.-P. Fargue :

Voix dans la chambre d'à côté
Derniers doigts de la musique
Longue et bleue comme une route
Saurez-vous y dépister
L'immense larme qui sonne

On appelle aussi *vers blancs*, par extension, des groupes rythmiques, principalement de douze syllabes, que l'on remarque dans des œuvres en prose. On trouve ainsi de nombreux vers blancs dans les écrits de Chateaubriand, de Michelet, etc.

blancs (Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, ou Pères), congrégation fondée par le cardinal Lavigerie, en 1868. Son but est d'évangéliser les régions équatoriales de l'Afrique et, éventuellement, le monde africain musulman.

BLANC n. m. Couleur blanche : *Le blanc est adopté comme symbole de l'innocence et de la simplicité.* || Matière colorante de couleur blanche : *Donner une couche de blanc à une muraille.* || Fard de couleur blanche : *Mettre du blanc sur sa figure.* || Craie : *Faire une raie avec du blanc.* || Vêtements blancs : *Ne porter que du blanc.* || Marge, endroit d'un imprimé ou d'un manuscrit où il n'y a rien d'écrit ou d'imprimé : *Laisser des blancs.*
— Loc. div. *En blanc*, où l'on a laissé la place pour écrire quelque chose : *Signer une procuration en blanc.* || *De but en blanc*, sans préparation, directement.
— Loc. adv. ***À blanc,*** de manière à devenir ou à rendre blanc : *Poudrer des cheveux à blanc.* || *Chauffer à blanc*, soumettre un métal au feu jusqu'à le faire passer du rouge au blanc ; et, au *fig.*, *chauffer quelqu'un à blanc*, le travailler assidûment pour le prévenir pour ou contre une personne ou une chose. || *Geler à blanc* ou *geler blanc*, faire une gelée blanche. || *Saigner quelqu'un à blanc*, au *fig.*, lui enlever ses dernières ressources. || *Tirer à blanc*, v. rubr. Milit. || *Chevalier armé à blanc*, chevalier armé de pied en cap.
— Loc. fam. *Ecrire noir sur blanc*, avec netteté, sans contestation possible. || *Aller, passer, changer du blanc au noir*, passer d'un extrême à l'autre, d'une opinion à une opinion opposée. || *Vouer un enfant au blanc*, ou *au blanc et au bleu*, le consacrer à la Vierge en faisant vœu de ne lui faire porter, jusqu'à un certain âge, que des vêtements de ces couleurs. || *Rougir jusqu'au blanc des yeux*, montrer une rougeur qui trahit une extrême confusion. || *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux*, le regarder en face, fixement et avec fermeté.
— Agric. Nom de différentes variétés de blé dont les grains ont un tégument clair.
— Anat. *Blanc de l'œil*, la portion visible de la sclérotique.
— Art culin. *Cuisson au blanc*, court-bouillon spécial pour conserver aux aliments leur couleur blanche. || *Blanc de volaille*, chair

Père blanc

Phot. X, Africa films.

verseuse
porcelaine de King-tö-tchen
époque Ming (XVe s.)

blanc de Chine

statuette kouan-yin
porcelaine de Fou-kien
époque Ming (XVIIe s.)
musée Guimet, Paris

le mont BLANC
et l'arête des Bosses
au centre
les Rochers foudroyés
et le refuge Vallot

de couleur blanche, qui tient à l'estomac et à la poitrine d'une volaille cuite.

— Bot. *Blanc de champignon,* nom usuel du mycélium de l'agaric champêtre, qui, mêlé à du fumier, sert à propager le champignon* de couche.

— Céram. *Blanc de Chine,* porcelaine à épaisse couverte crème, blanc lacté ou rosé, fabriquée à To-houa (Fou-kien) depuis le XVIIe s. (Très réputée, elle est utilisée pour réaliser des coupes et des vases ornés de motifs en relief, ainsi que des statuettes de divinités d'un modelé très fin.)

— Ch. de f. *Blanc lunaire,* éclat blanc légèrement bleuté, caractérisant le signal lumineux qui donne la voie libre sur les voies de service.

— Chim. Nom donné à des produits chimiques très divers. (C'est ainsi que la céruse, suivant sa provenance ou sa qualité, est appelée *blanc d'argent, blanc de Gênes, de Hambourg, de Venise;* que l'oxyde de zinc est dénommé *blanc de zinc, blanc de neige;* que le sous-nitrate de bismuth est appelé *blanc de bismuth, blanc de fard;* le sulfate de baryum, *blanc de baryte, blanc fixe,* etc. De même, le *blanc d'antimoine* est le sesquioxyde Sb_2O_3; le *blanc de titane,* l'oxyde TiO_2; le *blanc satin,* un précipité de sulfate d'aluminium et de chaux.) ‖ *Blanc d'œuf,* albumine, substance transparente et glaireuse qui entoure le jaune, et devient blanche par la cuisson.

— Dr. Espace laissé dans le texte d'un acte, et susceptible d'être rempli plus tard. (La loi défend expressément de laisser des blancs dans certains actes qu'elle réglemente : les actes de l'état civil, les inscriptions hypothécaires, les transcriptions, les actes notariés, les livres de commerce.)

— Eaux et for. *Coupe à blanc,* coupe qui ne laisse subsister aucun arbre. (On dit aussi COUPE À BLANC-ÉTOC.)

— Hist. *Blanc national,* couleur nationale et royale de la France d'Ancien Régime. (Ce fut aussi la couleur des huguenots au XVIe s. Aux XVIIe et XVIIIe s., le blanc fut la nuance dominante dans l'uniforme de l'infanterie.) [V. DRAPEAU.] ‖ *Un Blanc,* légitimiste (à cause de la couleur blanche du drapeau des Bourbons de France). [V. BLANCS ET BLEUS.] ‖ *Blancs d'Espagne, Blancs d'Eu,* désignations appliquées plaisamment à certaines factions monarchiques formées en France après la mort du comte de Chambord, en 1883. (On appela *Blancs d'Eu* les monarchistes ralliés aux d'Orléans, et *Blancs d'Espagne* les partisans des Bourbons d'Anjou.)

— Imprim. Ensemble de la surface d'un papier non recouverte par une impression. ‖ Chacun des éléments du matériel typographique (cadrats, cadratins, interlignes, lingots, espaces) qui ne sont pas de la hauteur du caractère. ‖ Dans l'imposition d'une forme, chacune des places qui resteront blanches au tirage (marges de tête, de pied, extérieures et intérieures, qui sont dites, suivant le cas, *grands blancs, petits blancs, têtières*). [V. FONDS.] ‖ *Machine en blanc,* machine qui n'imprime la feuille que d'un côté à la fois à chaque passage. ‖ *Tirer en blanc,* imprimer la feuille d'un seul côté.

— Industr. Degré de blancheur donné aux matières textiles végétales et aux étoffes qui en proviennent. (L'opération du blanchiment* donne des teintes variées, que les techniciens appellent *quart blanc, grand blanc, blanc d'azur, blanc d'argent,* etc.)

— Matér. Chez les doreurs, plâtre broyé, tamisé très fin, pour servir d'assiette à l'or. ‖ Chez les batteurs d'or, argent allié à l'or. ‖ *Blanc en bourre,* mortier de chaux, de sable et d'argile marneuse, dans lequel on jette de la bourre de poils, pour faire les plafonds. ‖ *Blanc broyé,* pâte obtenue par broyage de pigments blancs, additionnés ou non de matières de charge, avec certains liants de broyage : *Les blancs broyés sont encore souvent utilisés pour fabriquer, sur chantier, des peintures de bâtiment usuelles.* ‖ *Blanc de chaux,* dissolution de chaux éteinte dans de l'eau, qui sert à badigeonner, à blanchir l'intérieur ou l'extérieur des maisons. ‖ *Blanc d'Espagne* ou *blanc de Meudon,* variété de carbonate de calcium naturel extrêmement pure, utilisée dans des produits d'entretien comme poudre à polir et comme absorbant, ou jouant le rôle de matière de charge dans de nombreuses peintures. ‖ *Blanc lavé,* craie très pure, obtenue par carbonatation du lait de chaux.

— Métall. Température à laquelle un métal chauffé prend la couleur blanche. (A température suffisamment élevée, la couleur d'un corps est celle des radiations qu'il émet. Or, l'intensité relative des diverses radiations, à une même température, est identique pour beaucoup de corps usuels, dont la couleur sera alors la même : ils sont *blancs* vers 1 300 °C, et cette température est celle du *blanc.*) ‖ Inclusion siliceuse rencontrée dans les grosses pièces en fonte, sous forme d'une masse blanche pulvérulente provenant de la scorification du sable par les sulfures du métal.

— Mil. *Blanc d'eau,* inondation de faible profondeur tendue artificiellement au moyen de barrages, en avant d'une position. (Le blanc d'eau fut employé dans la région de l'Yser pendant la Première Guerre mondiale, et dans la région des Moëres, pour la défense de Dunkerque, en 1940.) ‖ *Tir à blanc,* tir d'une arme ou d'une bouche à feu exécuté avec des cartouches sans projectile et que remplace une composition se désagrégeant à la sortie du canon de l'arme. ‖ *Cartouche, munition à blanc,* cartouche sans projectile ou munie d'un faux projectile en bois, en carton ou en matière plastique, utilisée pour le tir à blanc. ‖ *Tir de but en blanc,* v. BUT.

— Mob. *Siège en blanc,* en tapisserie, siège garni, mais non couvert.

— Numism. Monnaie d'argent au Moyen Age, ou, plus spécialem., petite monnaie valant un cinquième d'écu. (Le nom de *blanc* fut donné, à partir de Charles IV [1316-1328], à la monnaie de bronze saucée d'argent qui remplaça les gros tournois de métal fin. On frappa des blancs à la patte-d'oie, à la couronne, aux lis, aux écus, au soleil, etc.)

— Pêch. Petit morceau de poisson découpé en languette et destiné à escher les hameçons pour la pêche en mer : *Blanc de maquereau.*

— Phytopathol. Maladie cryptogamique occasionnée aux plantes par des champignons microscopiques de la famille des érysiphacées. (Ces *blancs* se manifestent extérieurement, sur les organes atteints [feuilles, rameaux et parfois fruits], par une poussière blanchâtre qui correspond au mycélium et aux fructifications du parasite. Le blanc du pommier est causé par *Podosphaera leucotricha.* On le combat par des traitements avec des produits à base de soufre.) [On dit aussi OÏDIUM.]

— Technol. *À blanc,* se dit du décapage d'une pièce par sablage, lorsqu'il est suffisamment poussé pour que le métal soit mis à nu.

— Télécomm. *Blanc des chiffres,* touche du clavier de l'appareil Hugues et de l'appareil Baudot, dont l'abaissement donne à la roue des types une position telle que les signaux imprimés soient des chiffres. ‖ *Blanc des lettres,* touche des mêmes appareils commandant l'impression des lettres.

— Text. Terme général par lequel on désigne les étoffes en fil ou en coton, telles que calicot, mousseline, percale, toile, batiste, linon, nansouk, shirting, madapolam, etc. : *Exposition de blanc.* ‖ *Maison de blanc,* commerce spécialisé dans la vente du linge de maison et parfois de lingerie.

— Verr. *Blanc de lait,* verre opacifié à l'oxyde d'étain, imitant la porcelaine. (V. LATTICINO et OPALIN.)

— Vitic. Nom commun à divers cépages : *blanc cardon* ou *mauzat blanc* (Lot-et-Garonne); *blanc d'ambre,* cultivé dans le Tarn; *blanc fumé,* syn. de SAUVIGNON JAUNE. ‖ *Blanc de blanc,* en Champagne, vin blanc qui n'a pas été champagnisé; et *par extens.* dans plusieurs régions viticoles, vin blanc produit à partir de raisins blancs. ‖ *Petit blanc,* vin blanc léger. ‖ *De la blanche,* eau-de-vie de marc incolore.

— Zool. *Blanc de baleine,* partie concrète d'une huile qui se trouve dans les sinus crâniens de certains cétacés, en particulier du cachalot, et qui est constituée par du palmitate de cétyle : *Le blanc de baleine est utilisé pour la confection de certains cosmétiques et cold creams.* ‖ *Boire dans son blanc,* se dit en parlant d'un cheval dont les lèvres sont envahies totalement ou en grande partie par du ladre.

— Zootechn. Nom donné à un certain nombre de races d'espèces domestiques, et plus spécialement d'animaux de basse-cour. (Parmi les lapins, on peut citer le *blanc du Bouscat,* le *blanc de Vendée,* le *blanc de Vienne;* parmi les dindons, le *blanc français,* le *blanc de Hollande,* le *blanc de Beltsville.*)

BLANC, BLANCHE n. Homme, femme appartenant à la race* blanche. (V. LEUCODERME.)

BLANC (CAP), en ar. **Ra's al-Abyad,** en lat. **Candidum promontorium,** cap de la côte septentrionale de l'Afrique du Nord, pointe extrême de la Tunisie vers le N. — Cap situé au S. d'El-Jadida (Maroc). — Cap de la côte du Sahara, sur l'Atlantique, au N. de la baie du Lévrier, doublé par les Portugais en 1441. — Nombre d'autres caps portent ce nom (en Corse, à Corfou, en Anatolie).

Blancs et Bleus, noms que l'on appliquait lors de la Révolution française (fin XVIIIe s.) : le premier aux insurgés vendéens, en raison de leur drapeau blanc; le second aux soldats de la République, dont l'uniforme était bleu. Par extension, ces appellations désignèrent respectivement les royalistes et les républicains. Sous la IIe République, on nommait *bleus* les républicains modérés (par opposition aux *rouges,* ou républicains socialistes) et *blancs* les partisans de la légitimité.

Blancs et Noirs, nom des deux factions de la maison des Cancellieri, qui divisèrent Pistoia vers 1296. La dénomination de *Blancs* passa à Florence pour désigner la faction des partisans des Cerchi (gibelins), les Blancs de Pistoia ayant demandé aux Cerchi la médiation de Florence dans leurs querelles. Du même coup, les Donati et leurs partisans rivaux des Cerchi, prirent le nom de *Noirs.* Les rixes étaient continuelles, et, en 1302, tous les Blancs, parmi lesquels Dante, furent bannis de Florence.

BLANC (LE), ch.-l. d'arrond. de l'Indre, dans la Brenne, sur la Creuse; 6 427 hab. (4 925 aggl.) [*Blancois*]. Eglises Saint-Génitour, des XIIe, XIIIe et XVe s., Saint-Cyran, romane, et Saint-Etienne, du XVIIe s. Cycles. Chemiseries. — L'arrond. a 6 cant., 56 comm. et 43 909 hab.

BLANC (LAC), lac des Vosges (Haut-Rhin), à l'O. de Colmar. Installation hydro-électrique fonctionnant en liaison avec celle du lac Noir, située en contrebas. Centre de sports d'hiver à 1 050 m d'alt.

BLANC (MONT), point culminant des Alpes occidentales et du *massif du Mont-Blanc,* sur le territoire français; 4 807 m.

— Alp. La calotte de glace du mont Blanc a joué bien entendu un rôle de premier plan dans l'histoire de l'alpinisme et elle présente un grand nombre de voies d'accès de difficulté variable. C'est sur l'initiative de H. B. de Saussure que sont faites les premières tentatives pour atteindre le prestigieux sommet (1775-1785). Enfin, le 7 août 1786, le docteur Paccard, médecin à Chamonix, et Jacques Balmat entreprennent l'expédition qui aboutit le lendemain, en fin d'après-midi, à la première conquête du sommet. Après une nouvelle ascension de Balmat, Saussure gravit le mont Blanc l'année suivante, à la tête d'une caravane de vingt personnes, et effectue les premières observations scientifiques sur le sommet.

Phot. Larousse, Bertrand Kempf.

Le mont Blanc est une montagne sans égale dans les Alpes, non seulement par son altitude, mais surtout par son architecture; les arêtes principales séparent trois vastes versants : le versant nord (à la France) et les versants sud-est et sud-ouest (à l'Italie), qui développent sur plus de 3 000 m de hauteur des pentes de glace, tourmentées de séracs et d'éperons rocheux.

Le versant nord, ou versant de Chamonix, a une pente modérée. L'itinéraire de la première ascension s'y déroula, ainsi que de nombreuses variantes, dont la voie de H. B. de Saussure et la voie normale actuelle, par la Jonction (entre les glaciers des Bossons et de Taconnaz), les Grands-Mulets (où se trouve un refuge à 3 051 m), le petit et le grand Plateau, le col du Dôme, le refuge et l'observatoire Vallot (4 362 m et 4 347 m), et l'arête des Bosses. Une autre voie classique du mont Blanc part de Saint-Gervais par le col de Voza, la Tête-Rousse (3 167 m, refuge), l'aiguille du Goûter (3 817 m, refuge), le dôme et le col du Dôme du Goûter, et l'arête des Bosses. Ces deux itinéraires du mont Blanc comptent parmi les plus belles promenades des Alpes et sont fréquemment parcourus. Les difficultés ne sont pas grandes, mais, étant donné la haute altitude, l'intensité des phénomènes glaciaires, les risques de mauvais temps (brouillard, froid, vent, foudre), les ascensions du mont Blanc, même par les voies faciles, restent des entreprises sérieuses.

Le versant sud-ouest, au-dessus des glaciers de Miage, du Dôme et du mont Blanc, présente un ensemble de voies et de variantes de difficulté moyenne au départ des refuges Gonella (3 072 m) et de Quintino Sella (3 363 m).

Le versant sud offre, entre les glaciers du Brouillard et du Freney, un éperon difficile par lequel on peut effectuer l'ascension du mont Blanc de Courmayeur et, de là, gagner le mont Blanc proprement dit : c'est l'éperon de l'Innominata, desservi par le refuge Gamba (2 630 m) et la cabane Eccles (4 020 m).

Le versant est domine le glacier de la Brenva ; les voies de l'éperon de la Brenva (ouverte en 1865) et de la Sentinelle-Rouge (1927), la voie Major (1928), la voie de la Poire (1933) comptent parmi les grandes entreprises des Alpes.

Mais les plus beaux itinéraires du mont Blanc sont les itinéraires d'arêtes : arête des Bosses (1859), arête du mont Maudit au mont Blanc (1895), arête du Brouillard (1901), arête de Peuterey (1893). Ce dernier itinéraire, en terrain mixte (neige, glace, rocher), est une entreprise de grande classe, aux difficultés moyennes, mais demandant beaucoup d'expérience et réservant des vues incomparables sur deux des plus grands abîmes des Alpes. En dehors des itinéraires qui conduisent au sommet du mont Blanc, une foule de voies de toutes difficultés ont été ouvertes sur les différents versants et arêtes des satellites du mont Blanc, dont quelques-unes, comme l'aiguille de Bionnassay, les aiguilles Noire et Blanche de Peuterey, le mont Maudit, constituent en elles-mêmes de véritables montagnes bien individualisées. L'ensemble du mont Blanc est ainsi unique dans les Alpes — et peut-être dans le monde entier — pour la variété, la complexité, la difficulté et la beauté de ses ascensions. (→ Biblio.)

Blanc (massif du **Mont-**), massif cristallin des Alpes occidentales, aux confins de la France, de l'Italie et de la Suisse, portant le point culminant de la chaîne et le plus haut sommet de l'Europe, en dehors du Caucase : 4 807 m. Orienté du S.-O. au N.-E., le massif est bien individualisé par de profondes vallées (Chamonix, Doire Baltée, val Ferret). Sa forte altitude (plus de 4 000 m à l'E., plus de 3 500 m à l'O.) lui vaut une calotte de neige et de glace très originale. La montagne est ouverte par de larges auges glaciaires, des cirques grandioses; des arêtes verticales sont découpées dans des roches très dures (granulite, protogine). Les glaciers viennent mourir dans les alpages et n'atteignent plus, aujourd'hui, les grandes vallées du pourtour. La principale ressource du Mont-Blanc est le tourisme : tout autour s'égrènent des stations de sports d'hiver et des centres de séjour estival. Le tunnel routier en cours de creusement entre la France et l'Italie, en mettant fin à l'obstacle formidable du massif, va contribuer à développer encore, dans le cadre régional, cette importance touristique.

Blanc (Nil). V. Bahr el-Abiad.

Blanc (Antoine). V. Le Blanc du Guillet.

Blanc (Louis), historien et homme politique français (Madrid 1811 - Cannes 1882). Fils d'un fonctionnaire du roi Joseph, la chute de l'Empire lui valut une enfance triste et pauvre. Devenu journaliste, gagné aux idées socialistes, il se classa comme l'un des penseurs du mouvement, dès 1839, avec sa brochure sur *l'Organisation du travail*, dans laquelle il expose les idées qu'il reprendra en 1848 avec *le Droit au travail* (« à chacun selon ses besoins; à chacun selon ses facultés »). Son *Histoire de dix ans* (1841) contribua au succès de l'opposition contre la monarchie de Juillet. En février 1848, il fut membre du Gouvernement provisoire, imposé par les ouvriers et la rédaction du journal *la Réforme* aux républicains parlementaires. Il présida la commission* du Luxembourg, mais son projet d'ateliers sociaux fut dénaturé et conduit à l'échec sous la forme des ateliers nationaux, organisés en dehors de lui et contre les socialistes. Les journées de Juin 1848, auxquelles il n'avait pris aucune part, le contraignirent à l'exil en Angleterre, d'où il ne rentra qu'en 1870. Élu de la Seine à l'Assemblée nationale, il siégea à l'extrême gauche, mais blâma la Commune. Le caractère original de la pensée économique de Louis Blanc ne réside ni dans sa critique de la concurrence ni dans ses conceptions associassionnistes, mais dans l'idée que l'Etat constitue un des instruments nécessaires de la réforme sociale. C'est à cela qu'il doit d'avoir laissé un nom dans l'histoire du socialisme autant qu'à la brièveté et à la simplicité d'exposition de son *Organisation du travail*, refondu et récrit neuf fois. Il y préconise la constitution, dans chacune des principales branches de l'activité économique, d'une association ouvrière de production — dite *atelier* social* —, dont le capital initial sera fourni partie par l'Etat, partie par l'emprunt (l'intérêt des capitaux est provisoirement maintenu) ; dans l'atelier social, le salaire est égal pour tous, la hiérarchie obtenue par l'élection, les bénéfices divisés en trois parts : l'une s'ajoute aux salaires, l'autre est destinée à l'entretien des vieillards, des malades et des infirmes, ainsi qu'à « l'allègement des crises pesant sur les autres industries », la dernière aux investissements que nécessitera l'adhésion de nouveaux travailleurs à l'association. La supériorité économique de l'atelier social conduira les ateliers privés à disparaître ou à se joindre à lui ; chaque industrie s'unifiera ainsi. Sous l'autorité de l'Etat, tous les ateliers centraux d'industrie coopéreront au bien commun. Son *Histoire de la Révolution française*, écrite de 1847 à 1862, a conservé un certain intérêt. (→ Biblio.)

Blanc (Charles), critique d'art français (Castres 1813 - Paris 1882), frère du précédent. Après avoir commencé la publication d'une *Histoire des peintres français au XIXe siècle* (1845), il fut appelé par la Révolution de 1848 à la tête de l'administration des beaux-arts. Rendu à la vie privée en 1850, il entreprit, et termina en 1876, l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, en 14 volumes. On lui doit en outre : *l'Œuvre de Rembrandt* (1853), *la Grammaire des arts du dessin* (1867), *Ingres, sa vie et ses ouvrages* (1870), *le Cabinet de M. Thiers* (1871), *l'Art dans la parure et dans le vêtement* (1875), *les Artistes de mon temps* (1876), *la Grammaire des arts décoratifs* (1881). Il fonda la *Gazette des beaux-arts*, fut élu à l'Académie des beaux-arts en 1869, à l'Académie française en 1876, puis nommé professeur au Collège de France.

Blanc (Joseph), peintre français (Paris 1846 - *id.* 1904). Prix de Rome en 1867. On lui doit, au Panthéon, *le Vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac, le Baptême de Clovis, le Triomphe de Clovis* (1881). Il fut professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

Blanc (Edouard), voyageur et géographe français (Paris 1858 - *id.* 1923). Associé au photographe Nadar, il voyagea en Asie centrale ; en 1890-1891, il fut accompagné par Sven Hedin.

Blanc de Saint-Bonnet (Antoine), philosophe catholique français (Lyon 1815 - *id.* 1880). Il vécut isolé dans sa propriété des monts du Lyonnais. Légitimiste, ennemi de toutes les formes de libéralisme, il est connu par son livre *De la douleur* (1849).

Blancafort, comm. du Cher (arrond. de Bourges), en Sologne berrichonne, sur la Grande Sauldre; 1 122 hab. (571 aggl.). Eglise du XVe s. Château des XVe et XVIe s.

Blancandin *ou l'Orgueilleuse d'amour*, roman courtois du milieu du XIIIe s., en 6 000 vers, mis en prose au XVe s.

Blancard (Louis), historien et numismate français (Marseille 1831 - *id.* 1902). Auteur de : *Théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle, Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Age* (1884-1888), *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence* (1868-1879), *la Réforme monétaire de Saint Louis* (1894).

Blanc-aune n. m. Nom usuel de l'alisier commun. ‖ Pl. *des* blancs-aunes.

Blanc-bec n. m. Jeune homme sans expérience, par assimilation à un jeune oiseau dont le bec est encore blanc. ‖ Pl. *des* blancs-becs.

Blanc-bois n. m. Bois dont le revenu est presque nul. ‖ Pl. *des* blancs-bois.

Blanc-étoc ou **Blanc-estoc** n. m. Coupe dans laquelle on abat tous les arbres sans rien réserver. ‖ Pl. *des* blancs-étocs ou blancs-estocs.

Blanchaille n. f. (de *blanc*). Pour les pêcheurs, menus poissons blancs (ablettes, gardons, vandoises, etc.).

Blanchar (Pierre), acteur français (Philippeville 1898). Sorti du Conservatoire en 1921, il poursuit une double carrière au théâtre et au cinéma, créant à la scène *la Prisonnière* d'E. Bourdet (1926), *l'Inconnue d'Arras* d'A. Salacrou (1935), et des œuvres de M. Achard et d'A. Roussin. A l'écran, plusieurs de ses créations demeurent célèbres : *Crime et Châtiment* (1936), *Un carnet de bal* (1937), *Pontcarral* (1942), *la Symphonie pastorale* (1946), *Docteur Laennec* (1948), etc.

Blanchard (Jacques), peintre et dessinateur français (Paris 1600 - *id.* 1638). Il emprunta à son maître, Horace Le Blanc, un graphisme maniériste et donna à ses personnages — surtout des femmes — un canon allongé, mais aux formes pleines. Très attiré, en Italie, par l'art de Titien, ses contemporains le surnommèrent le Titien français, bien que les courbes de son dessin l'apparentent plutôt à Rubens et que le caractère charnel de ses études fasse de lui comme un lointain précurseur de Renoir (*Olympe abandonnée par Birène* [bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts], *Sainte Famille* et *Vierge à l'Enfant* [Cabinet des dessins du Louvre]). Principaux tableaux : *la Pentecôte* (Notre-Dame de Paris), *Cimon et Éphigène* (musée du Louvre). Il fut aussi un décorateur très apprécié (hôtel Bullion, Paris). — Son frère, Jean-Baptiste (Paris 1595 - *id.* 1665), fut reçu à l'Académie

Louis BLANC, en 1835
par Raffet
musée Carnavalet

Jacques BLANCHARD
« Cimon et Éphigène »

Phot. Larousse, Giraudon.

le « Vaisseau volant » de Jean-Pierre BLANCHARD au Champ-de-Mars 2 mars 1784

María BLANCHARD « Maternité » *musée national d'Art moderne*

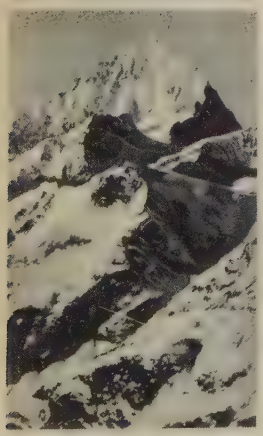

la dent BLANCHE au-dessus de Zermatt

en 1663. — Son fils, GABRIEL (Paris 1630 - *id.* 1704), reçu à l'Académie en 1663, est l'auteur d'une *Allégorie de la naissance de Louis XIV* et du plafond du Salon de Diane (Versailles). Garde du Cabinet du roi, il fut chargé d'achats de tableaux en Belgique, en Hollande, en Angleterre.

BLANCHARD (Esprit), compositeur français (Pernes 1696 - Versailles 1770). Elève de Guillaume Poitevin à la cathédrale d'Aix-en-Provence, il devient, en 1717, maître de chapelle de l'abbatiale de Saint-Victor à Marseille. Il occupe ensuite le même poste à Toulouse, Besançon, Amiens. En 1738, il est nommé sous-maître de musique de la chapelle royale. Il a laissé plus de trente motets et un *Te Deum* à grand chœur. M. R. Delalande, Campra et Mondonville furent ses modèles.

BLANCHARD (abbé Jean-Baptiste DUCHESNE, dit), pédagogue français (Tourteron, Ardennes, 1731 - *id.* 1797). Il professa la rhétorique chez les jésuites de Metz et de Verdun. Il se rendit célèbre par un livre de morale : *le Poète des mœurs ou les Maximes de la sagesse* (1772), et laissa des *Préceptes pour l'éducation des deux sexes* (1803). Dans cet ouvrage, il adapte à l'éducation chrétienne les idées pédagogiques de Rousseau.

BLANCHARD (Jean-Pierre), aéronaute français (Les Andelys 1753 - Paris 1809). Après avoir construit une machine volante, il expérimenta le parachute avec des animaux. Le premier, il traversa la Manche en ballon, de Douvres à Calais (1785). Il construisit alors un aérostat, qu'il manœuvrait au moyen de rames fixées à la nacelle. Frappé d'apoplexie dans son ballon, près de La Haye en 1808, il fit une chute et mourut l'année suivante. — Sa femme, Sophie ARMANT, née près de La Rochelle en 1778, prit part à ses voyages aérostatiques et périt à Paris, en 1819, dans l'explosion d'un ballon d'où elle tirait un feu d'artifice.

BLANCHARD (Pierre Louis), prêtre français (Verson 1758 - Angleterre v. 1829). Curé dans le diocèse de Lisieux à la Révolution, il refusa le serment et émigra à Londres. Après 1801, il se fit le théoricien et l'animateur de la résistance au Concordat, et doit être considéré comme l'un des fondateurs de la Petite Eglise.

BLANCHARD (Emile), naturaliste français (Paris 1819 - *id.* 1900), professeur de zoologie au Muséum national d'histoire naturelle. Auteur de : *Histoire naturelle des insectes* (1840) et *Poissons des eaux douces de la France* (1866). [Acad. des sc., 1862.]

BLANCHARD (Raphaël), médecin et naturaliste français (Saint-Christophe, Indre-et-Loire, 1857 - Paris 1919). Il fut appelé à la chaire d'histoire naturelle (transformée plus tard en chaire de parasitologie) à la faculté de médecine de Paris. Membre de l'Académie de médecine, il fonda à Paris l'Institut de médecine coloniale, créa les congrès français de zoologie, et fut l'initiateur d'une ligue destinée à combattre les insectes propagateurs de maladies. Il a laissé un *Traité de zoologie médicale* et un ouvrage classique sur *les Moustiques*.

BLANCHARD (Raoul), géographe français (Orléans 1877). En 1906, il devient docteur ès lettres avec une thèse sur *la Flandre*, l'une des premières monographies régionales de l'école géographique française. Professeur à l'université de Grenoble de 1906 à 1948, il enseigne également aux Etats-Unis (Harvard) et au Canada (Montréal). Directeur de l'Institut de géographie alpine et fondateur de la *Revue de géographie alpine*, il est l'auteur d'un travail monumental sur *les Alpes* occidentales* (10 vol., 1938-1953) ; spécialiste de l'Amérique du Nord, il a écrit cinq volumes sur le Canada français (1935-1952). Auparavant, avec un ouvrage sur l'*Asie occidentale* (1929), il avait collaboré à la *Géographie universelle* et établi, dans une monographie consacrée à *Grenoble* (1911), un plan d'étude de géographie urbaine. (Acad. des sc. mor. et polit., 1958.)

BLANCHARD (Georges Marie Jean), général français (Orléans 1877 - Paris 1954). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il est, en 1938, directeur du Centre des hautes études militaires et commande, en 1939, la Ire armée

couronnement de Louis VIII et de BLANCHE DE CASTILLE miniature du XIVe s. « Grandes chroniques de France », *bibl. municipale de Toulouse*

dans les Flandres, puis, en mai 1940, le groupe des armées du Nord, et assure à Dunkerque l'embarquement pour l'Angleterre d'une grande partie de nos troupes.

BLANCHARD (María), peintre espagnol (Santander 1881 - Paris 1932), fille d'un père catalan et d'une mère française. Elle vint en 1910 se fixer à Paris. Après avoir travaillé avec Van Dongen, elle fut initiée au cubisme par Juan Gris, mais s'est pourtant consacrée à la représentation d'émouvantes figures humaines et principalement de maternités. Son style, austère et puissant, réconcilie le sujet de genre avec la peinture pure. María Blanchard est largement représentée au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris (collection Girardin), ainsi qu'au musée national d'Art moderne.

BLANCHARD (Claude), journaliste français (Paris 1896 - Malte 1945). Il fut un des grands reporters de la presse française entre les deux guerres et collabora successivement au *Petit Parisien* et à *Paris-Soir*. Il périt dans un accident d'aviation.

BLANCHARDISME n. m. Vocable couramment employé, au début du XIXe s., pour désigner les théories anticoncordataires de l'abbé Pierre Blanchard.

BLANCHART (RAZ), détroit, large de 16 km, qui sépare le cap de La Hague, au N.-O. de la presqu'île du Cotentin, et l'île anglo-normande d'Aurigny. Le raz proprement dit est parsemé de rochers ; il doit son nom au plus grand. C'est un passage dangereux en raison de la vitesse des courants.

BLANCHÂTRE adj. D'un blanc douteux : *L'aube blanchâtre ou le couchant vermeil* (Hugo).

BLANCHE n. f. Mus. Figure de note valant la moitié de l'unité ronde. (Sa durée correspond à l'ancienne *longue ;* sa forme, d'abord losangée, s'est arrondie vers le XVIIe s.)
— Jeux. Bille blanche, au billard.

BLANCHE (DENT), montagne de Suisse, dans le Valais ; 4 364 m. Quatre arêtes en croix et quatre faces sont parcourues par les principales voies d'ascension. La voie normale (arête sud) a été ouverte le 18 juillet 1862 par Kennedy et Wigram, avec J.-B. Croz et Johann Kronig. L'arête nord-est, dite des Quatre-Anes, est le plus célèbre des itinéraires à la dent Blanche : cette course, longue et difficile, fut réussie le 11 août 1882 par Anderson et Baker, avec les guides Almer et Aloys Pollinger. La plus difficile des arêtes est l'arête nord, gravie le 20 juillet 1928 par Mrs. et I. A. Richards, avec Joseph et Antoine Georges.

BLANCHE (MER), en russe **Bieloie morie**, mer bordière de l'océan Arctique, entre la presqu'île de Kola, le massif carélo-finnois, d'une part, et la plaine de la Russie septentrionale, d'autre part ; 95 000 km². Ses fonds, qui dépassent rarement 200 m, atteignent 340 m dans le golfe de Kandalakcha. Elle est libre de glaces du milieu de mai au début de septembre. Importantes pêcheries (Bielomorsk, Arkhangelsk).

BLANCHE (RIVIÈRE), nom donné à de nombreuses rivières roulant des eaux blanchâtres, chargées de débris de roches de même couleur. Tels sont les *White Rivers* des pays de langue anglaise, les *ríos Blanco* espagnols, les *Bahr el-Abiad* des pays de langue arabe, etc.

BLANCHE (VALLÉE), haute vallée des Alpes françaises, dans la partie septentrionale du massif du Mont-Blanc, occupée par un glacier dont la réunion avec celui du Géant forme le glacier du Tacul. Elle est franchie par le téléphérique de l'aiguille du Midi.

BLANCHE DE CASTILLE, princesse castillane (Palencia 1188 - Maubuisson 1252), fille du roi Alphonse VIII et d'Aliénor d'Angleterre, et femme de Louis VIII le Lion, roi de France. A la suite du traité du Goulet (1200), entre Philippe Auguste et Jean sans Terre, Blanche, qui était nièce du roi d'Angleterre, épousa, à Pont-Audemer, le fils aîné du roi de France. A la mort de Louis VIII (1226), un soulèvement féodal éclata (v. THIBAUD IV *le Chansonnier*, comte de Champagne). Louis IX n'avait que douze ans. L'énergie de Blanche conjura le danger. Mère autoritaire et jalouse, mais excellent chef d'Etat, elle laissa à Louis IX un royaume pacifié et eut le grand mérite de faire échouer la réaction féodale. Jusqu'à sa mort, elle garda un rôle politique très important et, pendant la septième croisade (1249-1252), assuma une seconde fois la charge du gouvernement. Elle fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée. (→ Biblio.)

BLANCHE DE BOURGOGNE, fille d'Otton IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois (v. 1296 - 1326). Elle épousa Charles, comte de la Marche, qui régna plus tard sous le nom de Charles IV le Bel. En 1314, accusée d'adultère ainsi que sa belle-sœur Marguerite (légende de la Tour de Nesle), elle fut enfermée au Château-Gaillard. Répudiée en 1322, elle prit le voile et mourut à l'abbaye de Maubuisson.

BLANCHE DE BOURBON, princesse capétienne (v. 1338 - Medina-Sidonia, Andalousie, 1361), deuxième fille de Pierre Ier, duc de Bourbon. Elle épousa en 1353 Pierre le Cruel, roi de Castille, qui l'emprisonna pour ne pas donner ombrage à sa maîtresse, Marie de Padilla, puis finit sans doute par l'empoisonner. Il s'aliéna ainsi Charles V, roi de France, dont la femme était la sœur jumelle de Blanche.

BLANCHE D'ARAGON-NAVARRE (1424 - Orthez 1464), reine de Castille, fille aînée de Jean II d'Aragon. Elle épousa en 1440 le futur Henri IV, roi de Castille, qui fit annuler son mariage en 1453 pour non-consommation. Exhérédée par son père, ainsi que son frère Charles, prince de Viane, elle fut livrée par lui à sa sœur Eléonore, femme de Gaston IV Phébus, comte de Foix, et mourut en prison.

BLANCHE (Esprit), médecin aliéniste français (Rouen 1796 - Paris 1852). La maison de santé du Dr Blanche, à Passy, établie en 1846 dans l'ancien hôtel Lauzun-Lamballe, abrita plus d'un malade célèbre.

BLANCHE (August Theodor), écrivain et homme politique suédois (Stockholm 1811 - *id.* 1868). Son œuvre, abondante, comprend des romans dans le goût d'Eugène Sue (*le Spectre, le Bandit, Fils du Nord et du Midi*), des nouvelles et des esquisses qui le rangent parmi les meilleurs peintres de Stockholm (*Notes d'un pasteur, Récits du cocher de fiacre, Aventures d'un acteur*), quelques pièces historiques (*Engelbrekt et ses Dalécarliens*), et des comédies et des vaudevilles souvent adaptés d'auteurs français, allemands ou danois (*le Médecin, l'Enfant trouvé, Une troupe de comédiens ambulants*). Politicien libéral, il fut élu au Riksdag en 1859 et fit adopter plusieurs réformes démocratiques.

BLANCHE (Antoine Emile), aliéniste français (Paris 1828 - *id.* 1893). Il succéda à son père Esprit Blanche dans la direction de la maison de santé de Passy et y donna des soins à de nombreuses personnalités du monde des lettres et des arts, tels Gérard de Nerval, G. de Maupassant, etc.

BLANCHE (Jacques-Emile), peintre et écrivain français (Paris 1861 - Offranville 1942). Fils du précédent, il débuta en 1890. Eclectique et mondain, très apprécié à Londres, où

Phot. Larousse, Giraudon, Office nat. suisse de tourisme.

il exposa à la National Gallery, il a principalement brillé comme portraitiste (*la Comtesse Baranowska, Henri Bergson, Antoine Bourdelle, René Boylesve, la Princesse de Broglie, Paul Claudel, Jean Cocteau, le Maréchal Foch, André Gide, Jean Giraudoux, Stéphane Mallarmé, André Maurois, George Moore, Hélène Vacaresco, Paul Valéry*, etc.). Il a fait don au musée de Rouen d'une centaine de ses toiles, et d'une vaste peinture décorative à l'église d'Offranville (*Hommage aux morts de 1914*). Ecrivain et critique d'art, il a publié de nombreux articles, trois volumes de *Propos de peintre, les Cahiers d'un artiste* (6 volumes), ainsi que des romans et des nouvelles. (Acad. des bx-arts, 1935.)

BLANCHELANDE (Philibert François ROUXEL DE), général français (Dijon 1735 - Paris 1793). Lieutenant général des armées, il fut nommé gouverneur de Saint-Domingue en 1790, mais il dut faire face à des révoltes des soldats et ensuite des Noirs. Revenu en France, il fut mis en accusation, condamné à mort et exécuté.

Blanche-Neige et les sept nains, film américain (1937). Cette réalisation de Walt Disney fut le premier long métrage de dessins animés. Le scénario est emprunté à un conte célèbre de Grimm, qui narre les aventures d'une petite princesse perdue dans la forêt et recueillie par sept nains, auxquels Disney a donné des personnalités amusantes. Ce film, qui nécessita de longues recherches, une organisation technique importante et d'énormes capitaux, eut un grand succès. *Blanche-Neige,* dont la technique est déjà d'une grande perfection, ouvrit la voie à une série de grands films en dessins animés, créant un genre dans lequel la caméra n'était plus esclave de la nature et pouvait, comme le dit un critique, « filmer le rêve ».

BLANCHERIE n. f. Syn. de MÉGISSERIE.

BLANCHET, ETTE adj. D'une blancheur nette et agréable : *Une petite main blanchette.*

BLANCHET n. m. Au Moyen Age, drap fait de laine blanche et, *par extens.*, sorte de camisole à manches. ‖ Etoffe d'étamine avec laquelle, dans certaines congrégations, les religieuses faisaient leurs chemises.
— Confis. et Pharm. Filtre constitué par un carré de molleton, à travers lequel on clarifie les liqueurs, les sirops, etc.
— Imprim. Morceau de drap écru dont on garnit le tympan de la presse à bras, pour diminuer le foulage et garantir le caractère. ‖ Moleskine ou feuille de caoutchouc toilé, utilisée pour l'habillage du cylindre de la presse typographique. ‖ Sur la presse offset, caoutchouc toilé, enroulé sur le cylindre de blanchet, et qui transfère l'impression de la plaque au papier.
— Sell.-maroq. Bande de cuir servant de renfort à une partie plus large ou de protection pour une pièce métallique.

BLANCHET ou **BLANCHIER** n. m. Syn. de MÉGISSIER.

BLANCHET n. m. Pêch. V. ABLETTE.

BLANCHET (Pierre), poète français (Poitiers 1459 - † 1519). Il est l'auteur de poèmes et de farces; son œuvre est aujourd'hui perdue. C'est à tort qu'on lui a attribué la farce de *Maître Pathelin.*

BLANCHET (Thomas), peintre français (Paris 1614 ou 1617 - Lyon 1689). En Italie, il se lia avec Poussin et l'Algarde. De retour en France, il fut reçu à l'Académie royale en 1676; mais, dès 1655, il était allé fonder à Lyon l'école de dessin. Son plafond de l'hôtel de ville de Lyon a été détruit (1674), mais ses décorations pour l'escalier de celui-ci subsistent, ainsi que celles du palais de Justice. Il est représenté au Louvre (*le Mai*).

BLANCHET (les), facteurs de clavecins parisiens. — NICOLAS (près de Reims v. 1660 - Paris 1731) s'installe comme facteur à Paris avant 1685. — FRANÇOIS ETIENNE (v. 1695-1761), fils du précédent, travaille en association avec son père (1722), puis s'installe rue de la Verrerie et est nommé facteur du roi. Il marie sa fille Elisabeth Antoinette à Armand-Louis Couperin. Sa veuve épouse son premier ouvrier, le Wallon Pascal Taskin. — ARMAND FRANÇOIS NICOLAS (Paris 1763 - *id.* 1818), petit-fils du précédent, est élevé par Taskin et lui succède. Il écrivit une *Méthode abrégée pour accorder le clavecin et le piano* (Paris, an IX).

BLANCHET (Adrien), historien et numismate français (Paris 1866 - *id.* 1957). Bibliothécaire au département des médailles de la Bibliothèque nationale, il fut élu en 1919 membre libre de l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Monnaies grecques* (1894), *Monnaies romaines* (1896), *les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* (1900), *Traité des monnaies gauloises* (1905), *Manuel de numismatique française* (1912), etc.

BLANCHET (Emile), pianiste et compositeur suisse (Lausanne 1877 - *id.* 1943). Élève de Busoni (Weimar et Berlin), il fut professeur au conservatoire de Lausanne dès 1904. Il a laissé notamment une ballade et un « konzertstück » pour piano et orchestre.

BLANCHET (Mgr Emile), prélat français (Le Havre 1886). Professeur au collège Saint-Joseph du Havre, supérieur du même collège en 1930, évêque de Saint-Dié en 1940, recteur de l'Institut catholique de Paris depuis 1946, prédicateur des conférences de carême de Notre-Dame de 1956 à 1958.

BLANCHE-TAILLE n. f. Coupe d'un arbre à fleur de terre. ‖ Pl. *des* BLANCHES-TAILLES.

BLANCHEUR n. f. Qualité de ce qui est blanc : [Les nuages] *s'amoncelaient au couchant* [...] *et roulaient vite leurs volutes noires, tandis que le reste du ciel vide avait la blancheur d'une porcelaine* (Flaubert). ‖ *Fig.* Innocence : *La blancheur d'un cœur.*

BLANCHIMENT n. m. Action de blanchir : *Le blanchiment d'un mur.*
— Art culin. Opération consistant à échauder ou à cuire une substance alimentaire dans de l'eau ou dans un *blanc.*
— Econ. dom. Nettoyage de l'argenterie avec une solution qui enlève l'oxyde, etc. ‖ Cette solution elle-même. ‖ *Blanchiment des textiles,* opération qui consiste à décolorer un tissu propre, mais terni, à l'aide d'eau de Javel, de persels ou de blancs optiques.
— Industr. agric. Opération qui consiste à plonger les fruits ou les légumes dans un bain d'eau bouillante ou de vapeur, pendant un temps très court, afin de détruire les diastases oxydantes et d'éviter ainsi des changements de couleur durant la conservation.
— Papet. Traitement des celluloses et des pâtes à papier écrues* par des agents chimiques de blanchiment. (V. part. *encycl.*)
— Peauss. *Blanchiment sur pré,* opération consistant à déposer à sec sur l'herbe les parchemins tendus sur leurs herses ou leurs cercles. (Ils y passent une nuit et sont retendus pour le séchage complet à l'air. Les cuirs chamoisés sont également blanchis en les suspendant au-dessus d'une surface couverte d'herbe.)
— Text. Ensemble des opérations qui ont pour objet de décolorer les fibres textiles et de les dépouiller de toutes matières étrangères. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Papet. Le *blanchiment* comprend généralement l'action du chlore (sous forme liquide ou gazeuse), suivie de la dissolution, en milieu alcalin, des chlorolignines, et, finalement, l'action de réactifs qui blanchissent, tels que, par exemple, le chlorure de chaux, le bioxyde de chlore, l'eau oxygénée, l'hydrosulfite de sodium ou de zinc, etc.
— Text. Les procédés de *blanchiment* des fibres textiles varient avec la nature des produits traités.

● *Blanchiment du coton.* Cette opération entraînant une perte de poids assez sensible, on ne blanchit à fond que les tissus destinés à la vente en blanc ou à l'impression.
Le traitement commence toujours par la couture bout à bout de nombreuses pièces de tissu qui sont traitées simultanément. Il se poursuit par un *flambage,* qui vise, par passage sur une flambeuse équipée de rampes à gaz, à éliminer les duvets du tissu, et par un *rinçage* dans un bac d'eau froide.
La seconde opération est le *dégommage* ou *déparementage,* dont l'objet est la disparition des matières amylacées. La technique classique comporte ensuite l'élimination des matières grasses par la soude caustique, en autoclave. Les cuves de traitement, qui peuvent contenir jusqu'à 70 kilomètres de calicot en boyau, se remplissent en une journée. En même temps, on introduit la lessive de soude. Lorsque la cuve est pleine, on la ferme et on chauffe à la vapeur. Ce *débouillissage* dure toute la nuit, avec circulation de la lessive. On rince ensuite dans la même cuve pendant douze heures. La première partie du traitement est ainsi terminée, mais le tissu a encore une couleur écrue. On le blanchit, dans la même cuve, en le soumettant pendant douze heures à l'action de l'hypochlorite de soude. On termine par un *rinçage* énergique et par un *essorage.*
Le cycle complet des opérations demande de quatre à cinq jours. La technique plus moderne, d'origine américaine, permet d'obtenir un résultat analogue en quelques heures, en traitant les tissus d'une manière continue, les opérations de débouillissage et de blanchiment proprement dit s'effectuant dans de vastes réservoirs ayant la forme d'un J majuscule (d'où leur nom de *J Box*), où le tissu séjourne en faisant de nombreux plis. Dans ce procédé, l'agent de blanchiment est le plus souvent l'eau oxygénée. On peut également utiliser à cet effet le chlorite de soude. Les tissus ayant souvent, à la fin du blanchiment, une teinte légèrement jaune, on opérait naguère un *azurage* dans un bain de rinçage bleu, ce qui compensait la couleur jaune. On préfère maintenant procéder à un azurage optique, véritable teinture blanche, avec des produits spéciaux, conférant aux tissus un éclat blanc très recherché.

● *Blanchiment du lin.* Cette opération est beaucoup plus longue que dans le cas du coton, et elle entraîne des pertes de poids importantes. Dans la pratique, on distingue une série de traitements progressifs dont les noms sont : le crémage, le 1/4 blanc, le 1/2 blanc, le 3/4 blanc et, enfin, le 4/4 blanc. Ces traitements sont fondés sur les mêmes principes que ceux qui concernent le coton : débouillissage au carbonate de soude, lessivage à la soude caustique et blanchiment dans une solution d'hypochlorite de soude. Pendant longtemps, on a également procédé au blanchiment des tissus de lin en les étendant sur pré, la décoloration étant en partie obtenue par l'action de l'oxygène de l'air.
Le chanvre et le jute se blanchissent assez rarement; on utilise, le cas échéant, la technique appliquée au lin.

● *Blanchiment de la laine.* La laine brute, ou laine en suint, est en général très sale, car elle contient beaucoup de matières étrangères, naturelles ou accidentelles. Ces impuretés sont éliminées au début des opérations de filature, lors du lavage. On procède quelquefois à un *carbonisage,* ou *épaillage* chimique, pour détruire par une action acide les particules végétales mélangées à la laine. Le blanchiment proprement dit des tissus de laine se réalise à l'aide d'agents réducteurs ou d'agents oxydants.

● *Blanchiment de la soie.* Après son *décreusage,* la soie est éventuellement blanchie à l'anhydride sulfureux.
Tous les traitements de blanchiment peuvent s'appliquer non seulement aux tissus, mais aux matières en bourre, aux rubans de peigné et aux fils. Les techniques restent les mêmes : seuls les appareillages diffèrent. (→ Biblio.)

BLANCHIR v. tr. Rendre blanc : *L'âge blanchit les cheveux. L'aube d'un jour sinistre a blanchi les hauteurs* (Heredia). ‖ Enduire d'une couleur blanche : *Blanchir un mur à la chaux.* ‖ Laver, rendre propre : *Donner du linge à blanchir.* ‖ *Par extens. Nourri et blanchi,* à qui l'on fournit la nourriture et le blanchissage. ‖ — *Fig.* Disculper : *Un habile avocat blanchit le plus grand criminel.* ‖ *Sépulcre blanchi,* v. SÉPULCRE.
— Art culin. Faire subir une ébullition dans l'eau à certaines denrées, soit pour les débarrasser de parties nuisibles, soit pour commencer leur cuisson.
— Art vétér. *Blanchir la sole,* la parer et la débarrasser de l'excès de corne et de celle qui a été brûlée en appliquant le fer chaud pour l'ajuster.
— Econ. dom. Fourbir, donner de l'éclat, du brillant à un objet métallique, à un bijou.
— Imprim. Augmenter le nombre des interlignes, des lingots, des cadrats, etc., afin d'obtenir des blancs plus larges.
— Jardin. Décolorer les feuilles ou les tiges de certains végétaux, en les privant de lumière : *Blanchir des salades, des cardons.* (Syn. ÉTIOLER.)
— Métall. *Blanchir la fonte,* affiner la fonte grise pour ajuster ses teneurs en phosphore,

Jacques-Émile BLANCHE
portrait de Jean Cocteau
musée Carnavalet, Paris

Blanche-Neige
production Walt Disney

Phot. Bulloz, Walt Disney producer.

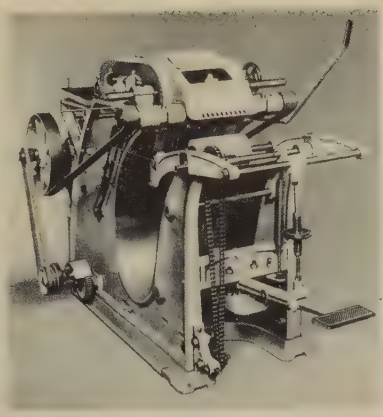

machine à blanchir les peaux

en manganèse et en soufre. ‖ Affiner la fonte blanche pour la convertir en acier. ‖ *Blanchir les métaux*, les nettoyer à l'aide du recuit et du passage à l'eau acidulée.

— Papet. *Pâte à papier blanchie*, pâte à papier ayant subi le traitement du blanchiment*. ‖ *Carton blanchi*, v. CARTON.

— Peauss. Préparer le côté chair d'un cuir en en détachant des copeaux, au moyen d'une étire tranchante ou d'une machine.

— Sylvic. *Blanchir un arbre*, effectuer un blanchis sur son écorce.

— Technol. Raboter une planche ou une pièce quelconque pour enlever les traces du sciage. ‖ *Blanchir une grume*, dresser sur cette grume une surface plane dite *découvert*. (On dit aussi LAVER.)

— Text. Dépouiller les matières textiles des substances colorantes dont elles sont naturellement imprégnées. (V. BLANCHIMENT.)

— Zootechn. *Blanchir l'eau*, y ajouter un peu de farine ou de recoupe, afin de la rendre plus rafraîchissante et plus agréable pour les animaux.

◆ V. intr. Devenir blanc : *Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne* (Hugo). ‖ Apparaître, en parlant d'une couleur, d'une lueur blanche : *L'aube blanchit à l'horizon*. ‖ Commencer à avoir des cheveux blancs : *Homme qui a blanchi jeune encore*. ‖ *Par extens.* Vieillir dans un emploi, une situation : *Attale, ce grand roi dans la pourpre blanchi* (Corneille).

— LANGUE CLASS. *Ne faire que blanchir*, perdre sa peine, n'aboutir à rien : *Voilà des raisons qui ne valent rien; tout cela ne fait que blanchir* (Molière).

— Pêch. Se dit du poisson qui, épuisé par sa lutte avec le pêcheur, montre ses flancs et son ventre en se roulant sur lui-même : *Lorsque le poisson blanchit, il est bon à mettre à l'épuisette ou à gaffer*.

— Séricic. En parlant du ver à soie, présenter l'un des deux signes avant-coureurs de l'éclosion des œufs, ou « graines ». (V. RÉPONDRE.)

— CONTR. : *noircir, salir, souiller, tacher*.

BLANCHIS [ʃi] ou **BLANCHI** n. m. Entaille peu profonde, faite à un arbre au moyen du tranchant du marteau forestier et destinée à lui faire une marque.

— ENCYCL. Les *blanchis* (qu'on appelle aussi *flaches, flachis* ou *miroirs*) sont faits aussi près que possible du sol, sur l'empattement ou sur la saillie des grosses racines, quand il s'agit d'un arbre en réserve. Sur les arbres destinés à l'abattage (abandon), on les fait à environ 1,50 m du sol. Le blanchis reçoit l'empreinte du marteau forestier.

BLANCO-FOMBONA

blanc-nez

cap BLANC-NEZ

BLANCHISSAGE n. m. Action de nettoyer, de laver le linge; résultat de cette action.

— ENCYCL. Le *blanchissage* comporte l'ensemble des opérations que l'on fait subir au linge sali pour le nettoyer : le *triage*, pour séparer le linge blanc du linge de couleur, les lainages et les soieries; le *trempage*, pour amollir les fibres textiles et les taches; l'*essangeage*, pour savonner chaque pièce de linge; le *coulage* ou *lessivage*, opération la plus importante, qui consiste à faire bouillir le linge dans une lessiveuse ou une machine, avec de l'eau et un produit détersif, afin d'obtenir la saponification des taches grasses et la disparition des souillures ayant résisté à l'action de l'essangeage. Ensuite, ce sont : le *savonnage* ou la *vérification* de l'état de propreté de chaque pièce, puis le *rinçage*, pour éliminer les salissures et les produits lessiviels; l'*azurage*, pour donner l'éclat au linge; l'*essorage*, pour extraire l'eau au maximum, et, enfin, le *séchage*.

Toutes ces opérations peuvent être effectuées sans fatigue dans une machine à laver.

Dans les grandes villes, le blanchissage du linge fait l'objet d'une exploitation industrielle : le linge sale pris chez le particulier est rapporté propre et repassé la semaine suivante. Il existe aussi des *laveries* dites *au poids* : le linge est lavé dans une machine particulière, sans être mélangé avec le linge d'autres personnes. Il est rendu deux ou trois jours après, essoré et prêt à être repassé.

BLANCHISSANT, E adj. Qui prend une couleur blanche : *La rive au loin gémit, blanchissante d'écume* (Racine). ‖ Qui rend blanc : *Produits blanchissants*.

BLANCHISSERIE n. f. Usine où l'on blanchit des toiles, des étoffes, du linge de corps, etc. ‖ Boutique du commerçant qui se charge de faire parvenir le linge à l'usine de blanchissage et de le repasser.

BLANCHISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait le blanchissage du linge ou le blanchiment des toiles. ‖ *Pop. Blanchisseur*, avocat, parce qu'il *blanchit* les accusés, les fait paraître innocents.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Très nombreux dans la région parisienne, les *blanchisseurs* avaient leur *reine*, trônant sur un char dans le cortège de la Mi-Carême (jusqu'en 1914). Sous le second Empire, ceux de Sèvres organisaient des *cavalcades de Mardi-Gras* réputées. Avec ceux de Clamart, de Meudon, de Vanves et de Chaville, ils avaient *sainte Véronique* pour patronne.

BLANCHOYER v. intr. (Se conj. comme *aboyer*.) Prendre une teinte blanchâtre : *On voyait blanchoyer un large pan de lumière* (Roger Vercel).

BLANC-MANGER n. m. Entremets composé d'une gelée faite d'amandes pilées, avec de l'eau ajoutée par cuillerées, puis pressées dans un linge pour en extraire ce qu'on nomme « lait d'amandes ». (On y ajoute ensuite du sucre, de la gélatine, et le tout est moulé et mis à glacer.) ‖ Pl. *des* BLANCS-MANGERS.

BLANC-MESNIL (LE), comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord-est de Paris; 25 363 hab. (*Blancmesnilois*). Lotissements. Métallurgie : fonderie, tubes métalliques, chaudronnerie, affinage de l'aluminium. Châssis de camions. Radiateurs. Produits alimentaires.

BLANCMESNIL (POTIER DE). V. POTIER DE BLANCMESNIL.

BLANC-MISSERON, écart de la comm. de Quiévrechain (Nord, arrond. de Valenciennes-Est), sur la frontière belge. Matériel de chemin de fer. Poterie, faïencerie et verrerie. Corderie.

BLANC-NEZ n. m. Nom usuel d'un singe africain (*Cercopithecus petaurista*), au pelage verdâtre tacheté de roux et de noir, avec les parties inférieures d'un blanc pur. (Il habite la forêt de l'Afrique tropicale.)

BLANC-NEZ (CAP), avancée peu marquée des hautes falaises de la côte du Pas-de-Calais, dominant la mer d'une hauteur de 134 m, entre Sangatte et Wissant.

Blanco (PARTI), nom du parti conservateur en Uruguay, rival du parti Colorado*. Il a conquis le pouvoir en 1958.

BLANCO-FOMBONA (Rufino), écrivain vénézuélien (Caracas 1874 - Buenos Aires 1944). Poète, critique, romancier, pamphlétaire, il fut aussi un homme politique qui, exilé, défendit un idéal de liberté. Il débuta par des œuvres poétiques qui le situent dans le mouvement moderniste, dont il se fit l'historien avec *Modernisme et les poètes modernistes*. Il publia en même temps ses *Contes de poète* (1901), suivis des *Contes américains*, puis de romans : *l'Homme de fer* (*El hombre de hierro*) [1907], *l'Homme d'or* (*El hombre de oro*) [1915], satires féroces des mœurs de son pays. Il a fait œuvre d'historien et de sociologue dans *le Conquistador espagnol du XVIe siècle* et dans *l'Evolution politique et sociale de l'Amérique hispanique* (1917).

BLANC-RUSSE adj. et n. V. BIÉLORUSSE.

BLANC-SABLON, établissement du Canada (Québec), au N. du golfe du Saint-Laurent; 500 hab. Evêché du Labrador. Pêche.

BLANC-SEING n. m. Papier en blanc, au bas duquel on met sa signature et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté : *Les blancs-seings sont des armes perfides dans les mains d'un fripon* (Marmontel).

BLANCS-MANTEAUX n. m. pl. Religieux appartenant à l'ordre des Serfs de la Vierge. (Installés à Paris, dans le quartier de Saint-Gervais, en 1258, ils furent supprimés en 1274 et remplacés par les guillemites de Montrouge. Au XVIIIe s., le monastère, qui avait conservé le surnom de ses premiers occupants, devint, avec dom Brial, dom Clément et d'autres, un centre important d'érudition.)

BLANC-SOUDANT n. m. Métall. Etat voisin du point de fusion d'une barre métallique.

BLANDAN (Jean Pierre Hippolyte), sous-officier français (Lyon 1819 - Boufarik 1842). Sergent du 26e de ligne, il se distingua par son héroïque défense au combat de Beni-Mered, pendant la campagne d'Algérie.

BLANDAS, comm. du Gard (arrond. du Vigan), sur le causse Larzac; 196 hab. (87 aggl.). — Aux environs, vue magnifique sur le cirque de Navacelles.

BLANDFORDIA n. m. (de *Blandford*, n. de personne). Liliacée herbacée à racines fibreuses, originaire d'Australie. (On en cultive dans les serres tempérées quelques espèces à grandes fleurs orangées, telles que *Blandfordia flamea, B. grandiflora, B. Cunninghamii*.)

BLANDICES n. f. pl. (lat. *blanditiae*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Charmes, séduction : *Ce beau pays que tu traverses, vas-tu le dédaigner, te refuser à ses blandices?* (Gide).

BLANDIN (Philippe Frédéric), chirurgien français (Aubigny, Cher, 1798 - Paris 1849). Professeur de médecine opératoire à la faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine en 1834, il fit faire de grands progrès à l'anatomie chirurgicale.

BLANDINE (sainte), jeune esclave chrétienne, martyrisée à Lyon, sous Marc Aurèle, en 177, en même temps que saint Pothin. Livrée d'abord aux bêtes sauvages, elle fut ensuite exposée sur un gril et enfin abandonnée dans un filet à un taureau furieux. Une lettre célèbre des chrétiens de Lyon aux Eglises d'Orient relata le martyre de Blandine et de ses compagnons.

BLANDY ou **BLANDY-LES-TOURS**, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans la Brie, à l'E.-N.-E. de Melun, sur l'Almont; 548 hab. Importants restes (XVe-XVIe s.) d'un château fort des vicomtes de Melun.

BLANE n. m. Petit reptile habitant la région méditerranéenne. (Les blanes n'ont pas de pattes et ressemblent par suite à des serpents. Famille des amphisbænidés.)

BLANES, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Gérone), à l'extrémité sud-est de la Costa Brava; 7 000 hab. Port de pêche et station balnéaire. Eglise du XIVe s.

BLANGY-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Lisieux), dans le pays d'Auge; 493 hab. (226 aggl.) [*Castelblangeois*]. Ruines d'un château du XIIe s. Eglise avec chœur du XVe s. et verrière du XVIe s.

BLANGY-SUR-BRESLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), au N. de la forêt d'Eu; 2 362 hab. (2 045 aggl.)

Phot. Ets. Turner, Torremocha-A. F. P., Ray-Delvert.

[*Blangeois*]. La ville a souffert des bombardements de 1940 et ses monuments ont été détruits. Fonderie. Verreries (flacons). Meubles. Station préhistorique de Campigny.

BLANIULE n. m. (de *blanc* et *iule*). Millepattes aveugle, caractérisé extérieurement par des antennes en massue et par des boucliers dorsaux, qui ne présentent de sillons longitudinaux que sur les côtés. (Le blaniule moucheté, qui atteint à peine 2 cm de longueur, cause des dégâts variés dans les jardins, où il attaque les racines de beaucoup de plantes potagères. Le genre fait partie des myriapodes chilognathes, famille des iulidés.)

BLANKENBERGE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Bruges), sur la mer du Nord ; 10 000 hab. Port de pêche. Station balnéaire. Brasseries.

BLANKENBURG, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Magdebourg), sur la bordure nord-est du Harz ; 19 700 hab. Château ducal, anc. résidence des princes de Blankenburg.

BLANKENBURG (Quirin VAN). V. VAN BLANKENBURG.

BLANKENESE, aggl. résidentielle de la banlieue ouest de Hambourg (Allem. occid.).

BLANQUE n. f. (ital. *bianca,* blanche). Jeu de hasard se jouant avec cinquante-deux cartes, enfermées chacune dans un étui. (Le joueur tirant une carte « blanche » [basse carte] perd. Il gagne s'il amène un as ou une figure.)

BLANQUEFORT, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans le haut Médoc ; 4 362 hab. (1 343 aggl.) [*Blanquefortais*]. Ecole d'agriculture. Eglise des XIIe et XVIe s. Vins blancs et rouges.

BLANQUETTE n. f. (forme dialectale de *blanchette*). Vin blanc mousseux que l'on fait dans le midi et le centre de la France, surtout dans le Languedoc : *Blanquette de Limoux.* || Espèce de bière blanche très mousseuse.
— Art culin. Ragoût de viandes blanches accommodées au blanc, avec garniture de champignons et de petits oignons : *Blanquette de veau.*
— Industr. agric. Dernière partie de la distillation à l'alambic. (Syn. PETITES EAUX.)

BLANQUETTE n. f. Un des noms usuels de l'harengule de la Manche.

BLANQUI (Jérôme *Adolphe*), économiste français (Nice 1798 - Paris 1854), fils du Conventionnel Dominique Blanqui (1759-1832). Libre-échangiste, il succéda à J.-B. Say dans la chaire d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers (1833). Il se rattache à l'école libérale moderne ; il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais il estime nécessaire qu'elle soit équitablement distribuée. Principaux ouvrages : *Résumé de l'histoire du commerce et de l'industrie* (1826), *Histoire de l'économie politique en Europe* (1837), *les Classes ouvrières en France* (1848). [Acad. des sc. mor. et polit., 1838.]

BLANQUI (Louis *Auguste*), théoricien socialiste et homme politique français (Puget-Théniers 1805 - Paris 1881), frère du précédent. Etudiant le droit et la médecine, affilié très jeune (1824) au carbonarisme, il s'affirma après 1830 comme l'un des chefs de l'opposition républicaine et bientôt du mouvement socialiste. Organisateur de sociétés secrètes, lutteur infatigable, sa vie ne fut plus qu'une succession de conspirations et d'emprisonnements. En 1832, il fut l'un des accusés du « procès des Quinze » et, en 1836, de l' « Affaire des poudres ». L'échec du coup de main qu'il tenta en 1839, avec la Société des saisons, lui valut une détention rigoureuse au Mont-Saint-Michel. Gracié en 1844, il reprit son activité militante. La révolution de 1848 le trouva théoricien écouté d'un des courants socialistes de l'époque, déjà désigné sous le nom de *blanquisme.* Animateur des clubs, il fut parmi les inspirateurs et les dirigeants des manifestations ouvrières de février à mai 1848. Arrêté après la journée du 15 mai, condamné à dix ans de détention, il fut enfermé à Belle-Ile, puis en Corse et en Afrique. Amnistié en 1859, jouissant d'un grand prestige personnel, c'est à partir de 1860 qu'il exerça l'influence la plus grande dans les milieux révolutionnaires, où on le surnommait *l'Enfermé* ou *le Martyr.* Arrêté de nouveau en 1861, il s'était évadé en 1865 et avait dû se réfugier en Belgique. Revenu à Paris pendant la guerre de 1870, il fonda après la révolution du 4 septembre, le journal *la Patrie en danger,* dans lequel il soutint l'effort de guerre du gouvernement. Le 31 octobre, il tenta sans succès un coup de main sur l'Hôtel de Ville. Arrêté sur ordre de Thiers, à la veille du 18 mars 1871, son absence désorganisa son parti au moment de la Commune, dont il était semble-t-il le chef tout désigné. Incarcéré à Clairvaux, puis gracié (1879), il fut, quoique inéligible, élu député de Bordeaux (1879). Il termina sa vie en dirigeant un journal d'extrême gauche : *Ni Dieu ni maître.* Influencé par les souvenirs de 1793, par le babouvisme et le carbonarisme, Blanqui concevait l'action révolutionnaire comme la préparation du coup de main décisif qui permettrait la prise du pouvoir et l'établissement d'une dictature ouvrière. L'insurrection était pour lui une œuvre technique beaucoup plus que politique. Le premier, il a eu l'idée du « révolutionnaire professionnel » et a envisagé un type militaire d'organisation de parti. Ses essais, consacrés aux problèmes théoriques, ont été réunis après sa mort sous le titre de *la Critique sociale.* Gustave Geffroy lui a consacré un de ses meilleurs ouvrages : *l'Enfermé,* et Aristide Maillol une de ses plus admirables statues : *l'Action enchaînée,* son monument à Puget-Théniers. (→ Biblio.)

BLANQUIER n. m. Ouvrier qui fabrique des mouvements d'horlogerie ébauchés.

BLANTYRE, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Lanarkshire), au S.-E. de Glasgow ; 23 500 hab. Patrie de Livingstone. Mines de fer. Raffinerie de cuivre.

BLANTYRE, v. du Nyassaland, dans le sud de ce pays ; 11 000 hab. Centre commercial et agricole uni à Limbe. Marché du tabac.

BLANZAC, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au S.-O. d'Angoulême ; 739 hab. (591 aggl.). Belle église des XIIe et XIIIe s. Donjon du XIIe s. Tumulus de Porcheresse.

BLANZY, comm. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), dans la dépression du Creusot, près de Montceau-les-Mines ; 4 329 hab. (2 242 aggl.) [*Blanzynois*]. Mines de houille. Robinetterie.

BLAPS n. m. (du gr. *blaptein,* nuire). Grand coléoptère, entièrement noir.
— ENCYCL. Essentiellement nocturnes, lents dans leurs mouvements, les *blaps* vivent dans les lieux obscurs et se nourrissent de détritus, comme leurs larves, qui se tiennent profondément enterrées. *Blaps mortisaga* ou *porte-malheur* est assez commun dans les caves et les celliers. Le genre fait partie de la famille des ténébrionidés.

BLAREGNIES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), au S. de Mons ; 600 hab. Ce village, situé près de la frontière française, fut le théâtre, le 23 mai 1940, de la lutte héroïque d'unités de la 43e division française, et notamment du 10e bataillon de chasseurs à pied, qui, totalement encerclé, chercha en vain à se frayer un chemin au milieu des lignes ennemies. Le nom de *Blaregnies* est inscrit au drapeau des chasseurs.

BLARENBERGHE (Henri Désiré VAN). V. VAN BLARENBERGHE.

BLARINE n. f. Musaraigne de l'Amérique septentrionale et centrale. (Ordre des insectivores, famille des soricidés.)

BLARINGHEM (Louis), botaniste français (Locon 1878 - Paris 1958). Professeur à la Sorbonne, il a consacré ses principaux travaux à la génétique (maïs). Il a démontré que des traumatismes profonds provoquent des transformations de l'appareil végétatif et reproducteur ; cet ébranlement de l'équilibre physiologique peut se répercuter de génération en génération. (Acad. des sc., 1928.)

BLASCO (Eusebio), auteur dramatique et satirique espagnol (Saragosse 1844 - Madrid 1903). Il vécut à Paris et fut nommé, en 1897, consul à Saint-Sébastien. Ses comédies, aux caractères superficiels, abondent en scènes heureuses de style aimable.

BLASCO IBÁÑEZ (Vicente), romancier espagnol (Valence 1867 - Menton 1928). Passionné de bonne heure pour les idées libérales, il doit, à vingt-deux ans, émigrer à Paris, à la suite d'une tentative révolutionnaire. Amnistié en 1891, il rentre en Espagne et y fonde un journal, *El Pueblo,* auquel il se consacre pendant dix ans. C'est alors qu'il écrit la plupart des nouvelles réunies sous le nom de *Contes valenciens* (1893), ainsi que ses romans : *Riz et Tartane* (*Arroz y Tartana*) [1894], *Fleur de mai* (*Flor de mayo* [1895], et surtout *Terres maudites* (*la Barraca*) [1898], son premier chef-d'œuvre. Emprisonné au moment de la guerre hispano-américaine, puis relâché, il est élu député et prend part à la vie politique jusqu'en 1909. Il avait déjà écrit quelques ouvrages devenus célèbres : *Boue et roseaux* (1902), *A l'ombre de la cathédrale* (*La Catedral*) [1902], *l'Intrus* (1903), *la Horde* (1905), *Arènes sanglantes* (*Sangre y arena*) [1908], *Les morts commandent* (*Los muertos mandan*). Un voyage en Argentine, suivi d'une double expérience de colonisation, le décide à commencer la série de ses romans hispano-américains avec *les Argonautes* (1914). Arrivé la Première Guerre mondiale : il conçoit alors ses *Quatre Cavaliers de l'Apocalypse* (1916) et son *Mare nostrum* (1918), qui ont répandu son nom dans le monde entier. Il sait conter, entraîner, convaincre en peignant sans nuances le tourbillon effréné de la vie d'action auquel son imagination et sa fantaisie donnent un relief saisissant. Cet écrivain est avant tout un tempérament.

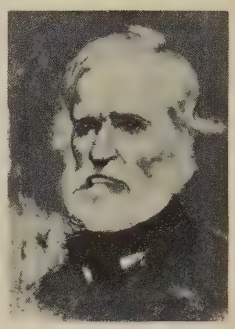

Auguste BLANQUI par Eugène Carrière

BLASÉ, E adj. et n. Qui a les sens émoussés par des excès ; qui reste indifférent à ce qui devrait le toucher : *Une personne blasée. Sensibilité blasée.*

BLASEMENT n. m. Etat d'une personne blasée : *N'est-il pas singulier que* [...] *j'en sois venu à ce degré de blasement de n'être plus chatouillé que par le bizarre ou le difficile* (Gautier).

BLASER [blaze] v. tr. (néerl. *blasen,* gonfler). Rendre quelqu'un indifférent au plaisir, aux sentiments par l'abus qu'il en a fait : *Rien ne blase et n'éteint plus le goût que les voyages sans fin* (Sainte-Beuve).
— LANGUE CLASS. User, surtout par l'excès d'alcool : *Madame de Vendôme mourut de s'être blasée surtout de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli* (Saint-Simon).
— ***Se blaser*** v. pr. N'avoir plus de goût, de sensibilité pour : *Un bonheur dont il ne se blase jamais* (A. Daudet).
— REM. Le verbe *blaser* se construit avec les prépositions *de* ou *sur : Il est blasé de tout* ou *sur tout.*

blaps

BLASERNA (Pietro), physicien italien (Fiumicello, Vénétie, 1836 - Rome 1918). Il étudia la physique à Vienne, puis à Paris, où il fut l'élève de Regnault, obtint une chaire à Palerme (1863) et fut appelé à Rome (1872) pour diriger l'Institut de physique de l'université. Auteur de nombreux ouvrages intéressant des domaines variés, il s'est principalement fait connaître par ses travaux sur l'induction électromagnétique.

BLASETTI (Alessandro), cinéaste italien (Rome 1900). D'abord journaliste (1924-1932), il débute dans la mise en scène cinématographique par un film d'avant-garde, *Sole* (1928). Il s'intéresse également au théâtre et monte sur des scènes de Rome des pièces de Pirandello, Priestley, Sherwood, Synge. Il tourne ensuite *Assise, ville d'art* (1932), puis se consacre au cinéma et se spécialise dans la reconstitution historique : *Néron* et *1860* (1933), *le Masque noir* (1940), *la Couronne de fer* (1941), *Quatre Pas dans les nuages,* son chef-d'œuvre (1942), *Un jour dans la vie* (1946), *Fabiola* (1951), *Dommage que tu sois une canaille* (1954). Son style, surchargé dans ses œuvres historiques, est sobre et empreint d'un grand charme dans ses films réalistes modernes. Dans les années qui précédèrent la Seconde Guerre mondiale, il fut, avec Camerini, l'un des rénovateurs du cinéma italien.

BLASCO IBÁÑEZ

BLASIS (Carlo), danseur, chorégraphe et théoricien de la danse italien (Naples 1797 - Cernobbio, près de Côme, 1878). En 1820, il publie à Milan son premier *Traité élémentaire de l'art de la danse.* Dans ce volume, il codifie les ports de bras, l'aplomb, l'équilibre, ainsi que les notions de l'épaulement et du ballon. Il fixe les règles de l'attitude, de l'arabesque, des tours, des temps d'adage et des

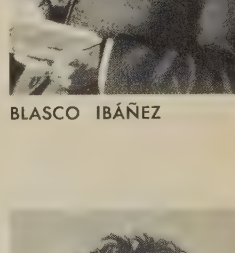

Carlo BLASIS

Phot. Agence intercontinentale, Vincent, Harlingue, X.

enchaînements. Il parle, le premier, de travail sur la pointe, et répudie dans l'art les tours de force sans grâce. Enfin, il présente tous les éléments des exercices à la barre et au milieu dans une suite complète et logique. En 1828, il publie, en même temps en français et en anglais, son grand *Manuel complet de la danse*, beaucoup plus complet que son premier ouvrage, et dans lequel tous les aspects esthétiques et didactiques de la danse académique sont analysés et envisagés. Ce manuel constituera la base de l'enseignement de la danse pendant de longues années. Blasis, ayant cessé de danser assez jeune, entre à l'école de la Scala de Milan en 1838. Dans cette école et dans son école privée se formeront de grandes étoiles internationales. Après avoir quitté la Scala en 1853, il passe dix ans en Russie.

BLASIUS (Heinrich), physicien allemand (Berlin 1883). Élève de Prandtl, il fit ses études à l'université de Göttingen, où il soutint, en 1907, une thèse de doctorat sur la couche limite laminaire d'une plaque plane. Il a publié de nombreux mémoires sur les écoulements de fluide visqueux autour d'obstacles et dans les tuyaux cylindriques.

Blasius (PROFIL DE), loi universelle de répartition des vitesses dans la couche limite laminaire d'une plaque plane.

BLASKOVITZ (Johann), général allemand (Karlsruhe 1883 - Nuremberg 1948). Commandant les troupes d'occupation en Tchécoslovaquie et en Pologne (1939), la VIIIe armée en France (1940), il est, en 1944, à la tête des forces allemandes du secteur sud de la France (de Saint-Nazaire à Hendaye). Il capitulera devant les Canadiens le 5 mai 1945 à Wageningen.

BLASON [blazɔ̃] n. m. (origine obscure). Science des armoiries et de ce qui se rapporte à l'art héraldique*. ‖ Ecu armorié (dans ce sens, syn. d'ARMES ou d'ARMOIRIES).

— LOC. FAM. *Redorer son blason*, relever sa fortune, la mettre en rapport avec le nom que l'on porte. ‖ *Ternir, salir son blason*, déshonorer son origine par quelque action honteuse ou par quelque mésalliance.

— Ebénist. Traverse tournée ou sculptée qui, dans une chaise ou un fauteuil, relie entre eux les pieds antérieurs.

— Jeux. Ancien jeu de cartes dans lequel les figures et les as recevaient des désignations toutes différentes de celles d'aujourd'hui. ‖ Jeu analogue au jeu d'oie, qui se jouait, avec des dés, sur un carton nommé le « chemin de l'honneur ».

— Littér. et Versific. Pièce composée de petits vers à rimes plates, et renfermant un éloge, un blâme ou une satire. ‖ Petit recueil composé de ces sortes de pièces. (V. part. *encycl.*)

— Mœurs et cout. *Blason populaire*, ensemble des sobriquets individuels ou collectifs dénonçant vertus, défauts ou caractéristiques, d'une manière plus parlante que le nom propre. (Ex. : *Baigne-dans-l'Huile* [garagiste], *Patte-en-Bois* [amputé].)

— ENCYCL. Hérald. Au sens strict, le blason est la description verbale ou écrite des armoiries, et surtout, à l'origine, par le héraut qui présentait les chevaliers venus, par exemple, participer à un tournoi. En tant que description, le blason est soumis à des règles très strictes : il convient d'indiquer notamment, dans l'ordre, la couleur du champ, la division de l'écu, le port du champ, ce qui broche sur le tout, et les ornements extérieurs à l'écu. La langue — comme il convenait à une présentation orale et rapide — est très concise, quasi ésotérique.

Par extension, on désigne l'héraldique* sous le nom de science du blason, ou seulement même de blason.

— Littér. Le *blason*, genre poétique en faveur au XVIe s., est le développement du *dit* médiéval. C'est une description détaillée d'un être ou d'un objet, avec éloge ou blâme. Marot l'introduit en 1535, Thomas Sebillet le définit dans son *Art poétique*. La vogue des blasons du corps féminin a été illustrée par les poètes lyonnais (Héroet, Scève), par Hugues Salel et par Jacques Peletier. La Pléiade a composé des hymnes-blasons.

BLASONNÉ, E adj. Hérald. Se dit des armoiries représentées ou interprétées suivant les règles de l'art héraldique.

BLASONNEMENT n. m. Action de blasonner, de représenter des armoiries suivant les règles du blason, ou d'en donner l'explication.

BLASONNER v. tr. Représenter ou décrire des armoiries suivant les règles de l'art héraldique : *Pour bien blasonner un écu, on commence toujours par le champ.*

— LANGUE CLASS. Dépeindre, célébrer, et *ironiq.*, bafouer.

BLASONNEUR, EUSE adj. et n. LANGUE CLASS. Qui blasonne ; railleur, médisant : *Chez l'Amy ! C'est un lieu fertile en blasonneurs* (La Fontaine).

BLASONNIER n. m. Archéol. Artisan qui fabriquait les blasons pour les harnais, et aussi les selles, comme les lormiers.

BLASPHÉMATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui blasphème : *Un sceptique et un blasphémateur.*

◆ Adj. Qui a le caractère d'un blasphème : *Paroles blasphématrices.*

BLASPHÉMATOIRE adj. Qui contient des blasphèmes : *Livre impie et blasphématoire.* ‖ Qui prononce des blasphèmes : *Bouche blasphématoire.*

BLASPHÈME n. m. (lat. ecclés. *blasphemia;* du gr. *blasphêmia*). Parole ou discours impie, qui outrage la divinité, la religion : *Proférer un blasphème. Laisse au fils de la nuit le doute et le blasphème* (Lamartine). ‖ *Par extens.* Parole injuste ou injurieuse contre une personne ou une chose respectable : *Un blasphème littéraire.*

— ENCYCL. Il y a *blasphème* notamment quand on attribue à Dieu une imperfection, comme l'injustice, ou qu'on lui refuse une qualité, comme la sagesse. Dans le langage ordinaire, beaucoup de jurons sont originellement blasphématoires. Le blasphème se distingue du sacrilège : le premier consiste en paroles, le second en actes.

Beaucoup de peuples ont tenu le blasphème pour un crime capital. Chez les Hébreux, le blasphémateur devait être lapidé. C'est à ce titre qu'ils ont fait crucifier Jésus-Christ. La 77e Novelle de Justinien prononce la mort contre les blasphémateurs. En France, des pénalités variées frappaient les blasphémateurs. Ces pénalités furent supprimées en 1791.

BLASPHÉMER v. intr. (lat. ecclés. *blasphemare ;* du gr. *blasphêmein*). [Se conj. comme *céder*.] Proférer un blasphème : *Blasphémer contre le ciel.* ‖ *Par extens.* Tenir des propos injurieux contre des personnes ou des choses respectables : *Blasphémer contre la vertu.*

◆ V. tr. Proférer des blasphèmes contre Dieu : *Blasphémer le nom de Dieu.* ‖ *Par extens.* Insulter une personne ou une chose digne de respect : [Il] *blasphème ce qui a été sa raison de vivre* (R. Martin du Gard).

BLASS (Friedrich), philologue allemand (Osnabrück 1843 - Halle 1907). Principales œuvres : *l'Eloquence grecque d'Alexandre à Auguste* (1865), *l'Eloquence attique* (1868-1880), *la Prononciation du grec* (1870), *Grammaire du grec du Nouveau Testament* (1896), *les Rythmes de la prose attique littéraire* (1901). On lui doit en outre des éditions d'auteurs grecs.

BLASSET (Nicolas), sculpteur français (Amiens 1600 - *id.* 1659). Il enrichit les églises de sa ville natale d'un grand nombre de monuments, parmi lesquels la Vierge de Bon-Secours, les tombeaux de Jean de Sachy, Antoine de Baillon et Guillain Lucas, ce dernier orné d'un *Ange pleurant* célèbre (dans la cathédrale).

BLASTARÈS (Mathieu), polémiste et canoniste byzantin du XIVe s., auteur d'un manuel de droit canon, qui était encore en usage dans le monde slave au XVIIIe s. Cette œuvre est nettement hostile à l'église catholique.

BLASTE, mot signif. *germe* et qui contribue à la formation de nombreux termes embryologiques.

BLASTÈME n. m. (gr. *blastos*, germe). Embryol. Matière vivante amorphe, semi-liquide, aux dépens de laquelle les cellules naîtraient par cristallisation. (Robin avait émis cette hypothèse et désigné la matière sous le nom de « blastème formateur ou cytoblastème ». L'hypothèse fut abandonnée lors de la découverte de la division cellulaire par Remak, Mohl et Virchow.) ‖ *Blastème régénérateur*, petites cellules indifférenciées s'accumulant au niveau de la plaie, et aptes à régénérer un membre chez certains vertébrés. (Le blastème est rapidement le siège d'une croissance, bientôt suivie d'une organogenèse.)

BLASTO-, élément tiré du gr. *blastos*, germe, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BLASTOCARPE adj. Se dit de la graine qui germe avant d'être sortie du péricarpe, comme celles de la plupart des rhizophoracées.

BLASTOCÈRE n. m. Cerf de l'Amérique du Sud, à bois longs et grêles, rameux, portant un andouiller supérieur plus grand que l'antérieur.

— ENCYCL. L'espèce type du genre, le *cerf des pampas* ou *goazou* (*Blastocerus campestris*), a la taille et le pelage d'un grand chevreuil ; ses yeux sont cerclés de blanc.

BLASTOCŒLE [sɛl] n. m. Embryol. Cavité de segmentation de la blastula.

BLASTODERME n. m. Embryol. Lame discoïde et superficielle, composée de blastomères provenant de la segmentation partielle des œufs surchargés de vitellus.

— ENCYCL. Les œufs télolécithes (céphalopodes, sélaciens, reptiles, oiseaux) et centrolécithes (arthropodes), très riches en vitellus, subissent une segmentation partielle soit discoïdale, soit superficielle. A la fin de la segmentation discoïdale des œufs télolécithes, le *blastoderme*, formé de blastomères, se soulève un peu, laissant entre lui et le vitellus un espace plus ou moins virtuel, la cavité de segmentation. Au cours de la segmentation superficielle des œufs centrolécithes, les blastomères émigrent vers la périphérie de l'œuf, et se disposent en une seule couche constituant un blastoderme.

BLASTODERMIQUE adj. Embryol. Qui appartient au blastoderme.

BLASTODINIUM [ijɔm] n. m. Protozoaire dinoflagellé, parasite dans l'estomac de divers copépodes pélagiques. (Il est chlorophyllien, tire ses aliments organiques du chyme de l'hôte par diffusion, et provoque une carence qui a pour conséquence la castration du copépode.)

BLASTOGENÈSE n. f. Embryol. Premiers stades du développement de l'embryon et formation du blastoderme.

BLASTOÏDES n. m. pl. Classe d'échinodermes fossiles, cantonnés dans les terrains paléozoïques.

— ENCYCL. Le calice des *blastoïdes*, sessile ou muni d'une courte tige, a la forme d'un bourgeon ou bouton de fleur. De la bouche, située au centre, partent des aires ambulacraires pétaliformes, percées de pores aboutissant à des tubes hydrospires. Les blastoïdes, rares en Europe, sont fréquents dans le Silurien supérieur, le Dévonien et surtout le Carbonifère d'Amérique. (Principaux genres : *pentremites, blastoïdocrinus, orbitremites*, etc.)

BLASTOMÈRE n. m. Embryol. Nom donné aux premières cellules résultant de la segmentation de l'œuf fécondé.

— ENCYCL. Les *blastomères* se distinguent par leur taille, les uns sont petits (*micromères*), les autres sont gros (*macromères*). Cette inégalité de taille exclue, les blastomères n'offrent aucune différenciation, bien que chaque zone ait déjà sa destinée propre ; en effet, les territoires présomptifs des divers feuillets occupent dans l'ensemble des blastomères des positions fixes qui constituent le plan des ébauches. Les déplacements des blastomères jouent un rôle essentiel dans la construction de l'embryon.

BLASTOMYCÈTES n. m. pl. Famille de champignons se reproduisant par bourgeonnement. (Elle comprend les levures de bière et le parasite du muguet.)

BLASTOMYCOSE n. f. Pathol. Affection causée par le développement de blastomycètes (levures et espèces voisines) dans un organisme ou à sa surface : *Les blastomycoses viscérales peuvent faire suite à des atteintes cutanées du champignon.* (V. MYCOSE.)

BLASTOPHORE n. m. Bot. Syn. de HYPOBLASTE.

BLASON
v. hors-texte en couleurs verso de BIOLOGIE

blason de chaise époque Louis XIII *château de Pau ensemble et détail*

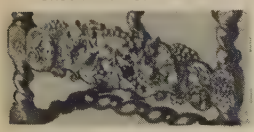

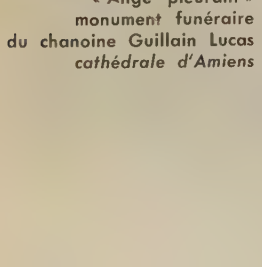

Nicolas BLASSET « Ange pleurant » monument funéraire du chanoine Guillain Lucas *cathédrale d'Amiens*

Phot. Arch. phot.

BLASTOPORE n. m. Embryol. Dans l'embryon arrivé au stade de gastrula, orifice qui fait communiquer la cavité de la gastrula avec l'extérieur, et qui correspond à la limite entre l'ectoderme et l'endoderme.
— Encycl. La lèvre supérieure du *blastopore* joue un rôle capital dans l'organisation de l'embryon. Chez l'adulte, le blastopore est devenu l'anus.

BLASTOSPHÈRE n. m. Embryol. Nom donné à un stade de la segmentation du vitellus lorsque la morula se transforme en blastula.

BLASTOSPORE n. f. Bot. Spore de champignons née par bourgeonnement. (Ex. : formes bourgeonnantes de levures.)

BLASTOSPORÉ adj. m. Se dit d'un champignon imparfait qui se reproduit par blastospores.

BLASTOSTROMA n. m. Embryol. Portion du blastoderme, qu'on appelle aussi TACHE EMBRYONNAIRE.

BLASTOZOÏDE n. m. Individu né du bourgeonnement de l'oozoïde dans les colonies animales. (Dans une colonie d'animaux, le premier individu, le fondateur de la colonie, est né d'un œuf et porte le nom d'« oozoïde ». Il ne tarde pas à bourgeonner d'autres individus, les blastozoïdes, qui bientôt bourgeonneront eux-mêmes; le tout forme une colonie, dont le nombre de blastozoïdes peut être énorme.) [On dit aussi parfois *blastozoïte*.]

BLASTULA n. f. Embryol. Stade du développement de l'œuf fécondé qui, à la suite de divisions successives, présente des blastomères disposés régulièrement en une seule assise autour d'une cavité centrale appelée « blastocœle* » ou « cavité de segmentation ».
— Encycl. Cette *blastula*, en forme de sphère creuse, est une *cœloblastula** classique (échinodermes); elle peut présenter des modifications : la cavité de segmentation n'existe pas, et la blastula s'appelle une *sterroblastula** (annélides); l'œuf des arthropodes, avec un blastoderme périphérique et continu, forme une *périblastula**.

BLATÉRER v. intr. (lat. *blaterare*). [Se conj. comme *céder*.] Crier, en parlant du bélier et du chameau.

BLATON, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Tournai), à l'O. de Mons, sur le *canal de Blaton* à Ath; 3 936 hab. Eglise du XIIe s., à clocher gothique, et mobilier des XVIIe-XVIIIe s. Houille.

BLATTE n. f. Ceinture placée autour du corps du chien d'un contrebandier, et dans laquelle sont dissimulées des marchandises.

BLATTE n. f. (lat. *blatta*). Nom scientifique du cafard.
— Encycl. Les *blattes* (appelées aussi *cafards, cancrelats, kakerlacs, babarottes*, etc.) sont des insectes coureurs dont plusieurs espèces vivent dans les boulangeries, les cuisines, où elles causent des dégâts en rongeant le pain, la farine, le cuir, le papier, et même les étoffes et le bois. Elles imprègnent d'une odeur désagréable les objets qui sont à leur contact. (V. PHYLLODROMIE.) Le genre fait partie des dictyoptères, famille des *blattidés*.

BLATTÉRINE n. f. Minér. Tellurure d'or et de plomb, variété d'élasmose ou nagyagite.

BLATTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes dictyoptères dont les plus connus sont les blattes.
— Encycl. Les *blattidés* ont le corps généralement aplati, ovalaire, la tête souvent cachée sous le prothorax. Ce sont des insectes terrestres, craignant généralement la lumière, et qui se nourrissent le plus souvent de substances animales. On trouve des blattidés sous tous les climats.

BLATTOPTÉROÏDES n. m. pl. Groupe d'insectes à métamorphoses incomplètes, comprenant trois ordres : les *dictyoptères*, les *isoptères* et les *zoraptères*.

BLAUDE n. f. (forme dialectale de *bliaud*). Blouse : *Une blaude de toile sur le corps* (Goncourt).

BLAVATZKI (Hélène Petrovna), théosophe russe (Iekaterinoslav 1831 - Londres 1891). Elle voyagea beaucoup, apprit le bouddhisme ésotérique aux Indes et fonda des sociétés et des revues de théosophie en Amérique et en Europe. Auteur de l'*Isis dévoilée* (1877).

BLAVET (le), fl. côtier du S. de la Bretagne; 140 km. Il passe à Pontivy, Hennebont et Lorient, où il reçoit le Scorff. Son estuaire forme la rade de Lorient, qui se termine dans l'Atlantique à Port-Louis. — Le *canal du Blavet* est constitué par le cours canalisé du fleuve, entre Pontivy et Hennebont; 60 km. Achevé en 1825, il compte 28 écluses.

BLAVET (Michel), flûtiste et compositeur français (Besançon 1700 - Paris 1768). En 1723, il suit le duc de Lévis à Paris. 1726 le voit débuter au Concert spirituel avec un éclatant succès. Vers 1738, il entre à la Musique royale et, deux ans plus tard, à l'Opéra. Pendant quelque temps, il servira le futur Frédéric II. Son œuvre instrumentale montre qu'il connaissait bien la musique italienne (Corelli, Geminiani), mais aussi l'art allemand (Händel). Il a laissé des sonates pour flûtes (1728), pour flûte et basse, trois recueils de pièces pour flûte, un concerto en 4 parties pour flûte, 2 violons et basse. On lui doit aussi des opéras bouffes qui se rattachent à la tradition française des pièces foraines : *le Jaloux corrigé* (1752), *Floriane ou la Grotte des spectacles* (1752), *les Jeux olympiques* (1753), *la Fête de Cythère* (1753).

BLAVET (Emile), journaliste et écrivain français (Cournonterral, près de Montpellier, 1838 - Paris 1924). Professeur, puis journaliste plein de verve, il devient rédacteur en chef du *Gaulois* en 1876, collabore à *la Presse*, au *Voltaire*, au *Figaro*, et publie de nombreux romans, des pièces de théâtre et des impressions de voyages.

BLAVETTE n. f. Variété de cépage rouge, cultivée dans l'Ardèche. ‖ Variété de figue violette à chair rouge.

BLAY (Pedro), architecte espagnol (Barcelone ? - *id.* 1620), maître d'œuvres de la cathédrale de Tarragone et architecte de l'église de la Selva del Campo, son chef-d'œuvre. Fixé à Barcelone en 1596, il a travaillé au palais de la Généralité de Catalogne.

BLAYAIS, région vinicole du Bordelais, à l'E. et au N. de Blaye-et-Sainte-Luce.

BLAYDON, v. de Grande-Bretagne (Durham), à l'O. de Newcastle; 30 800 hab. Mines de houille. Cokeries.

BLAYE-ET-SAINTE-LUCE ou **BLAYE**, ch.-l. d'arr. de la Gironde, sur la rive droite de la Gironde; 4 047 hab. (3 039 aggl.) [*Blayais*]. Anc. ville d'étape sur la route de Compostelle; citadelle bâtie en 1652 par Vauban. Matériel aéronautique et machines agricoles. Goudrons et benzols. Le port reçoit du charbon et du pétrole, expédie des bois et du vin. Vignoble produisant des crus réputés (château-saugeron, château-lagrange). — L'arrond. a 4 cant., 57 comm. et 47 196 hab.

BLAYE-LES-MINES, comm. du Tarn (arrond. d'Albi), au S. de Carmaux; 6 558 hab. (535 aggl.) [*Blayais*]. Mines de houille.

BLAZE ou **BLASE** n. f. Première soie émise par les chenilles sécrigènes avant la formation du cocon, de manière à pouvoir relier celui-ci aux supports environnants (bruyère, etc.).

BLAZE (Henri), compositeur français (Cavaillon 1763 - *id.* 1833). Il fut l'ami de Méhul et de Grétry. On lui doit des sonates pour piano, des duos pour harpe et piano, et plusieurs messes en plain-chant. — FRANÇOIS, dit *Castil-Blaze* (Cavaillon 1784 - †1857), fils du précédent. Critique musical, il publie notamment un *Dictionnaire de musique moderne* (1821), *Chapelle-Musique des rois de France* (1832), *Molière musicien* (1852). — HENRI, baron DE BURY, fils du précédent (Avignon 1813 - Paris 1888), fut critique musical à la *Revue des Deux Mondes*. Il a publié une *Vie de Rossini* (1854), *Musiciens contemporains* (1856), *Musiciens du passé, du présent et de l'avenir* (1880).

BLAZER [zœr] n. m. (mot angl.; de *to blaze*, flamboyer). Veston de flanelle ou de tricot, de couleurs vives, le plus souvent à rayures, que portent les jeunes gens.

BLAZNAVAĆ (Milivoj Petrović), général et homme politique serbe (Blaznava 1826 - † 1873). Il réorganisa l'armée serbe et exécuta d'importants travaux publics. Après l'assassinat du prince Michel (1868), il fit partie du conseil de régence du prince Milan et, de 1872 à sa mort, fut président du Conseil et ministre de la Guerre.

blé commun — blé épeautre — blé dur — blé de Pologne

BLÉ n. m. (francique **blad*). Nom usuel d'une graminacée (nom sc. : *triticum*) dont le grain est universellement employé pour la fabrication du pain : *Champ de blé. Moissonner le blé.* ‖ Grain de la même plante séparé de l'épi : *Un sac de blé.* ‖ *Par extens.* Champ ensemencé de froment : *Chasser dans les blés.* ‖ *Pop.* Argent.
— Loc. div. *Manger son blé en herbe* (ou *en vert*), anticiper sur son revenu, le dépenser d'avance. ‖ *Crier famine sur un tas de blé*, se plaindre quand on est dans l'aisance.
— Bot. Nom donné à diverses plantes distinctes du blé proprement dit : *Blé noir*, sarrasin. *Blé de Turquie, Blé d'Inde, Blé d'Espagne*, maïs. ‖ *Grands blés*, le froment et le seigle. ‖ *Petits blés*, l'orge et l'avoine. ‖ *Blé méteil*, mélange de froment et de seigle. ‖ *Blé cornu*, seigle ergoté.
— Encycl. ● *Botanique.* Le genre *blé* (*triticum*) a pour caractères : fleurs en épi composé d'épillets sessiles, pluriflores. Le fruit est un caryopse un peu allongé, arrondi aux deux extrémités et à sillon longitudinal. L'albumen de la graine est farineux, et l'embryon est situé à la base et sur le côté. Les racines sont fibreuses, les tiges sont élevées, creuses ou pleines, et se terminent par un épi; les feuilles naissent au niveau des nœuds; elles sont engainantes et possèdent une ligule et deux oreillettes. Ce sont des plantes annuelles ou vivaces, qui se plaisent dans les régions tempérées. Les espèces du genre *triticum* sont groupées en trois catégories, établies suivant le nombre de chromosomes; à la première se rattachent les espèces *Triticum monococcum*, ou engrain, et *Tr. spontaneum*. Sont classées dans la deuxième : *Tr. dicoccoides*, ou amidonnier sauvage; *Tr. dicoccum*, ou amidonnier; *Tr. durum*, ou blé dur; *Tr. turgidum*, ou blé poulard; *Tr. polonicum*, ou blé de Pologne, etc. Enfin, la troisième catégorie renferme les espèces suivantes : *Tr. vulgare*, ou blé tendre; *Tr. spelta*, ou épeautre, etc.
● *Culture.* Pratiquement, seules deux espèces du genre *triticum* sont cultivées sur des surfaces importantes : *Tr. durum* et *Tr. vulgare*. En France, les blés durs sont localisés dans le Sud-Est, et les blés tendres sont cultivés dans les autres régions. En Afrique du Nord, ce sont les blés durs qui occupent les surfaces les plus étendues, bien que les blés tendres s'étendent rapidement grâce aux variétés améliorées mises sur le marché.
Le blé ne devrait revenir, au plus tôt, que tous les trois ans sur la même sole; il est

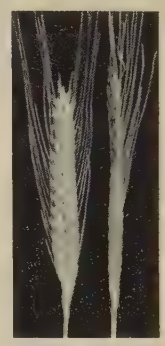

blé à un grain

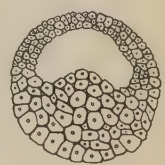

blastula

blatte américaine

De gauche à droite : le pistil de **blé** entouré des anthères; les anthères éclatant, le pollen se répand sur le pistil; la fécondation est terminée.

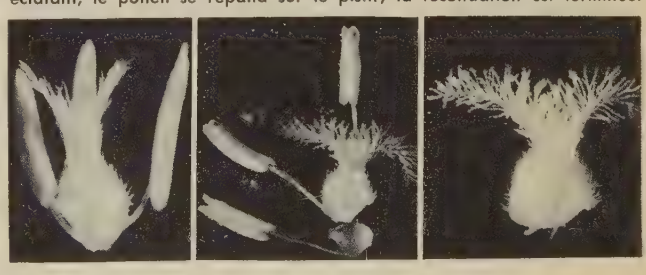

Phot. Jean Vincent, Le Charles.

blé renflé

généralement cultivé après une plante sarclée (betteraves, pommes de terre), une légumineuse (luzerne, trèfle). Le blé demande une terre pourvue de chaux, une arrière fumure organique (fumier ou engrais vert apporté à la culture précédente) et une fumure minérale équilibrée (équilibre : 1 [azote], 2,5 [acide phosphorique], 2,5 [potasse]; quantités à l'hectare en éléments purs : azote [25 à 40 kg] ; acide phosphorique [60 à 85 kg] ; potasse [40 à 80 kg]). Cette céréale a des racines superficielles ; elle préfère une terre meuble à la surface (sur 5 à 7 cm de profondeur), enrichie par la fumure, reposant sur une couche plus tassée. N'utiliser que des semences saines ou désinfectées, de variétés adaptées au climat et aux sols de la région ; semer les blés d'hiver entre le 15 octobre et le 15 novembre, les blés alternatifs de fin janvier jusque vers le 10 mars, les blés de printemps fin mars ou début avril, sur un sol bien préparé ; le semis, effectué au semoir, sera peu profond et en lignes écartées de 20 à 30 cm ; la semence répandue à l'hectare varie entre 90 et 180 kg, suivant la variété, la date du semis, etc. En fin d'hiver, au début ou en cours de printemps, une partie — ou la totalité — de la fumure azotée sera répandue sous forme d'engrais nitriques ou ammoniacaux-nitriques ; les épandages tardifs d'engrais azotés donnent généralement de bons résultats ; les travaux d'entretien sont constitués par des hersages (pour rompre la croûte superficielle du sol à la fin de l'hiver), des croskillages et des roulages (pour les blés déchaussés à la suite des gelées), des désherbages ; la récolte s'effectue à la moissonneuse-lieuse et à la moissonneuse-batteuse ; les rendements varient beaucoup ; les plus élevés dépassent 60 quintaux à l'hectare.

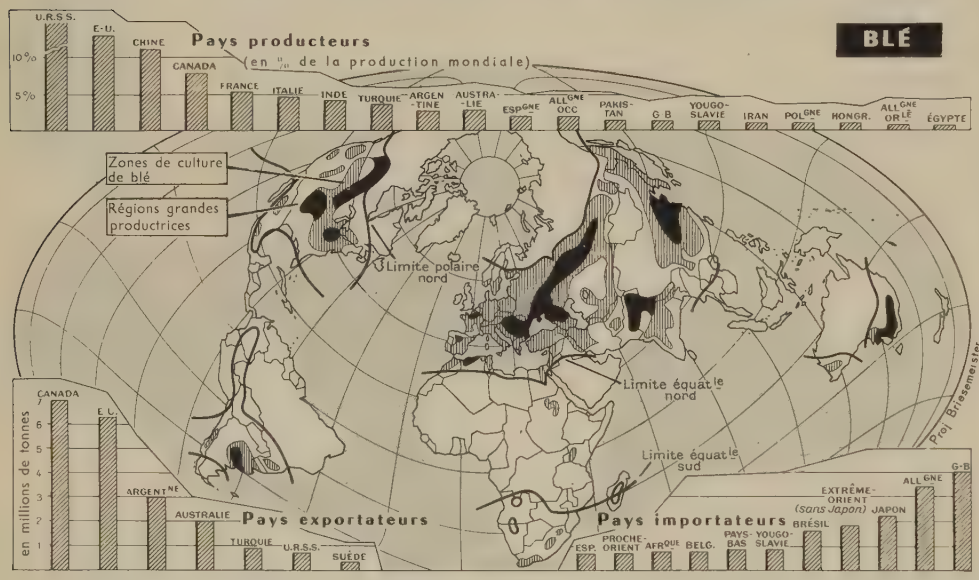

● *Production mondiale.* La production mondiale de blé est en moyenne de 125 millions de tonnes ; les principaux pays exportateurs sont l'Argentine, l'Australie, le Canada et les Etats-Unis ; les pays de l'Europe occidentale sont les plus gros importateurs.

La majeure partie de la production de blé est assurée par trois groupes de régions ou d'Etats. L'U. R. S. S., qui arrive au premier rang, fournit plus du quart du total mondial, grâce aux étendues immenses des plaines de terres noires du sud de l'Ukraine et de Sibérie (40 millions de tonnes env.). L'Amérique du Nord a une production presque équivalente, les deux tiers étant assurés par la région de la Wheat Belt des Etats-Unis, le reste par la Prairie canadienne. Les vieux pays d'Europe centrale et occidentale, au premier rang desquels se trouve la France, ont une production moindre que celle des deux premiers groupes, mais leurs rendements sont supérieurs (20 quintaux à l'ha en France, 40 aux Pays-Bas et au Danemark, contre 10 en U. R. S. S. et au Canada). Les autres gros producteurs sont en Asie (Inde et Pākistān, Chine) ou dans l'hémisphère Sud (Argentine et Australie). L'Afrique produit peu de blé.

Le blé est une marchandise aisément transportable et qui peut être stockée durant de longues années ; aussi les gros producteurs ne sont pas nécessairement de gros consommateurs. Les régions d'approvisionnement ont varié au cours de l'histoire : tour à tour, le Bassin méditerranéen, les provinces baltiques, l'Europe centrale et occidentale furent les grandes zones productrices et exportatrices. Depuis la seconde moitié du XIXe s., ce sont les pays dits « neufs » qui fournissent la majeure partie des exportations dans le monde. Le Canada, l'Argentine et l'Australie, faibles consommateurs, exportent une partie de leur production vers l'Europe occidentale, notamment la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis contribuent au ravitaillement des pays de l'Amérique du Sud et de l'Asie. L'U. R. S. S. et la France exportent des quantités plus faibles, suivant le niveau de leur production et la situation du marché mondial. Le commerce du blé a subi des crises graves entre les deux guerres mondiales, et des conférences internationales (accords de Washington de 1949 et 1953) ont réglementé les prix et fixé la répartition des marchés. Bien que la production annuelle soit supérieure à celle d'avant guerre, l'augmentation rapide de la population mondiale pose un problème d'approvisionnement qui ne peut être résolu facilement, en raison de l'irrégularité des récoltes dans les pays de l'hémisphère Sud et dans l'Inde. (→ Biblio.)

bleime

Blé en herbe (LE), roman de Colette (1923). A travers l'histoire dramatique de deux jeunes gens, Phil et Vinca, l'écrivain évoque, d'une plume délicate, les premiers troubles de la sensualité. Ce que Colette cherche surtout à montrer ici, c'est que les adolescents ont devant l'amour des réactions d'adultes ; qu'ils sont aujourd'hui ce qu'ils seront demain. Ce roman a été porté à l'écran par Cl. Autant-Lara (1954).

BLÉ (Nicolas DU). V. HUXELLES.

BLECHNE [blɛkn] ou **BLECHNUM** [blɛknɔm] n. m. Fougère originaire de l'Amérique, de l'Océanie. (*Blechnum spicans* est une fougère qui aime les endroits humides et siliceux de toute la France. Dans nos serres chaudes, on cultive les espèces ornementales *B. brasiliense* et *orientale*.)

BLED [blɛd] n. m. (ar. maghrebin, *bled*). En Afrique du Nord, pays, région : *Pour les Européens du nord de l'Afrique, le bled est l'intérieur des terres.* ‖ *Arg. mil.* Terrain vague entre tranchées adverses. ‖ *Pop.* Campagne inculte. ‖ Pays ; village.

BLED, centre touristique de Yougoslavie, dans les Alpes slovènes, au bord du lac du même nom ; 5 500 hab. Sur un îlot, église Sainte-Marie-au-Lac. Nombreuses tombes médiévales. Ancien château et château moderne (résidence d'été du maréchal Tito).

BLÉDARD n. m. Soldat en campagne dans les régions d'Afrique du Nord.

BLEDIUS [diys] n. m. Petit staphylin qui vit dans le sable, où il creuse des galeries. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

BLEHR (Otto), homme politique norvégien (Stange, Hedemark, 1847 - Oslo 1927). Il prit une part active au mouvement démocratique et national organisé par la gauche et a joué un rôle important au Storting. Il faisait partie du second ministère Steen (1898-1902) et semblait sur le point de faire agréer à Stockholm les revendications norvégiennes, lorsque les élections de 1903 l'obligèrent à céder le pouvoir à un ministère de concentration (Hagerup) ; il se retira alors de la vie publique.

BLEIBTREU (Carl), écrivain allemand (Berlin 1859 - Locarno 1928). Un des promoteurs de la révolution qui se produisit dans la littérature allemande vers 1890. Généreusement doué, il n'a pas réalisé tout à fait ce que faisaient attendre son roman *Dies irae* (1882) ou son essai critique *la Révolution littéraire* (1886), dans lequel il préconise la synthèse du réalisme et du romantisme. On lui doit *la Folie des grandeurs* (*Grössenwahn*) [1887], roman où il critique âprement les auteurs contemporains, et des poèmes : *Journal lyrique* (1885) et *Chants du Tyrol* (1886)

BLEIME [blɛm] n. f. (wallon *blème*, empr. au néerl.). Contusion des tissus sous-cornés du sabot du cheval, au niveau des talons.

— ENCYCL. La *bleime* s'observe surtout aux pieds antérieurs, et de préférence au talon interne. Elle est commune sur certains pieds mal conformés (pieds à talons resserrés, pieds larges et plats), surtout si la ferrure est défectueuse. Elle se traduit par une boiterie accusée.

Le traitement comporte l'amincissement du talon malade et l'application d'un pansement au crésyl pur ou au goudron, maintenu en place par une ferrure à plaque. S'il y a suppuration, il faut donner issue au pus et faire des pansements antiseptiques. Ne pas omettre une injection de sérum antitétanique.

BLEIN (Ange, baron), général français (Bourg-lès-Valence 1767 - Paris 1845). Il participa aux campagnes de la République et de l'Empire, et fut blessé aux côtés de Louis-Philippe lors de l'attentat de Fieschi. Il a laissé de nombreux ouvrages sur des sujets très divers : canaux, acoustique, harmonie.

BLEKINGE, prov. (*län*) de la Suède méridionale, riveraine de la Baltique ; 3 039 km² ; 145 000 hab. Ch.-l. *Karlskrona.* Très découpée, abritée par un archipel, la côte se prête à la pêche et au cabotage.

BLÊME adj. (déverbal de *blêmir*). D'une pâleur maladive : *Et triste et le front blême,* | *De ses débiles mains, de son souffle glacé,* | *Vainement il remue* [...] | *Le tas de cendre éteint qu'on nomme le passé* (Hugo). ‖ *Par extens.* Terne, d'un blanc mat : *J'aime le rectangle de clarté blême que, par les soirs d'hiver, le bec de gaz du trottoir découpe sur la paroi de mon corridor* (G. Duhamel).

BLÊMIR v. intr. (de l'anc. scand. *blâmi*, couleur bleuâtre). Devenir blême : *Blêmir de rage.* ‖ *Par extens.* Devenir terne : *Lueur qui blêmit.*

◆ V. tr. Rendre blême : *Tous les visages étaient blêmis par l'excès de la fatigue et du jeûne* (Tharaud).

BLÊMISSEMENT n. m. Action de blêmir : *Le blêmissement progressif est un symptôme de maladie.*

BLEMMIDÈS ou **BLEMMYDÈS** (Nicéphore), écrivain byzantin (Constantinople 1197 - † 1272). Il joua un grand rôle à la cour de Nicée et fut le précepteur de l'empereur Théodore II Lascaris. Après 1204, il entra dans les ordres et prit une part active aux discussions relatives à l'union des Eglises, à laquelle il était hostile.

BLEMMYES, peuple de l'Antiquité, établi au S. de Philae, entre le Nil et la mer Rouge. Il fit à plusieurs reprises, à partir du IIe s. apr. J.-C., des incursions jusqu'en Thébaïde, et obligea, par ses pillages de caravanes, à

Phot. Jean Vincent.

détourner le commerce éthiopien vers la mer Rouge. C'étaient vraisemblablement les ancêtres des actuels *Bedjas*.

BLÉMOMÈTRE n. m. (gr. *blêma*, coup, et *metron*, mesure). Instrument pour déterminer la force des ressorts dans les petites armes à feu.

BLÉMONT (Léon PETITDIDIER, dit **Emile**), écrivain français (Paris 1839 - *id.* 1927). Poète et dramaturge, il a fondé la Société des poètes français et la Maison de poésie.

BLENDE [blɛ̃d] n. f. (mot allem.). Minér. Sulfure naturel de zinc, qui est un des principaux minerais de ce métal.

— ENCYCL. La *blende*, ZnS, est un corps cristallisant dans le système cubique, avec la symétrie du tétraèdre régulier. Les cristaux en sont le plus souvent noirs ou bruns. La poussière en est jaune. Elle est piézo-électrique et présente les phénomènes de triboluminescence et de phosphorescence. Souvent, elle renferme de nombreuses impuretés (fer, cadmium, manganèse, germanium). Lecoq de Boisbaudran y découvrit le gallium. On l'exploite comme minerai de zinc de profondeur. La blende est l'un des constituants essentiels des nombreux filons B. P. G. (blende, plomb, galène). [Syn. SPHALÉRITE.]

BLENDECQUES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), en Flandre, au S. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 3 776 hab. Bâtiments du XVIIIe s. d'une anc. abbaye cistercienne fondée en 1186. Sacs en papier.

BLENDEUX, EUSE adj. Minér. Qui contient de la blende : *Plomb blendeux*.

BLÉNEAU, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans la Puisaye, sur le Loing ; 1 356 hab. (1 001 aggl.) [*Blénaviens*]. Château du XVIe s. Eglise du XIIe s. En 1652, victoire de Condé et des Frondeurs sur les troupes royales commandées par d'Hocquincourt, et défaite du même Condé par Turenne.

Blenheim (BATAILLE DE), nom donné par les Anglais à la bataille dite *de Hochstädt* par les Français (1704). [V. BLINDHEIM et HOCHSTÄDT.]

BLENHEIM, v. de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), ch.-l. de la province de Marlborough ; 5 800 hab.

BLENHEIM [blenaim] n. m. (du nom de la résidence des ducs de Marlborough). Variété d'épagneul nain anglais, de couleur pie rouge acajou.

BLENKER (Ludwig), général allemand (Worms 1812 - Etat de New York 1863). Engagé en 1833 dans le corps bavarois levé par Othon, roi de Grèce, il prit part, en 1848, à la révolution allemande comme bourgmestre et chef de la garde nationale de Worms, et battit l'armée badoise. Proscrit en 1849, il partit pour la Suisse, puis pour New York, et leva un corps de volontaires nordistes en 1861 pour la guerre de Sécession. Nommé général après la bataille de Bull's Run, il fut destitué après la bataille de Cross Keys (1863) et se retira dans sa ferme, où il mourut de ses blessures.

BLENKINSOP (John), ingénieur anglais (Leeds 1783 - *id.* 1831). Simple employé dans une mine des environs de Leeds, il imagina et breveta en 1811 un système de rails et de roues dentées pour les premières locomotives, système destiné à transmettre de grands efforts de traction, l'adhérence simple étant alors considérée comme insuffisante.

BLENNIE n. f. (gr. *blenna*, mucus). Nom scientifique de la baveuse, poisson osseux à peau visqueuse (type de la famille des *blenniidés*).

— ENCYCL. La plupart des *blennies* sont marines et se tiennent parmi les rochers du littoral ; elles fixent leurs œufs en couches sous des pierres et montent la garde à côté. Une espèce, la blennie cagnette (*Blennius cagnota*), vit en eau douce, dans les cours d'eau peu rapides, les canaux et les lacs du midi de la France ; elle se trouve aussi dans le lac du Bourget. On l'appelle vulgairement *lièvre* ou *chasseur*. Sa longueur atteint parfois 15 cm. C'est un poisson comestible.

BLENNIIDÉS n. m. pl. Famille de poissons osseux, à peau généralement sans écailles et toujours très gluante, à nageoires pelviennes insérées sous la gorge (nageoires jugulaires), à nageoire dorsale occupant toute la longueur du dos, à mâchoires fortement dentées. (Ce sont des poissons marins ou d'eau douce très voraces. Certains sont vivipares. Principaux blenniidés : *anarrhique, blennie, cline, donzelle, gonelle, salarias, zoarcès*.)

BLENNOCAMPE n. f. Mouche à scie. (*Blennocampa alternipes* vit aux dépens du framboisier, et *B. pusilla* est nuisible aux rosiers. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

BLENNORRAGIE n. f. (gr. *blenna*, mucus, et *rhagê*, éruption). Infection génito-urinaire provoquée par un germe spécial, le gonocoque.

— ENCYCL. La blennorragie est une maladie contagieuse ; elle se contracte par contact direct, le plus souvent au cours des rapports sexuels. Le gonocoque se localise principalement sur l'appareil génital, mais, de là, il peut atteindre tout l'organisme. Sa contagiosité et son retentissement sur les fonctions de reproduction en font une maladie sociale, nécessitant des mesures prophylactiques.

Blennorragie chez l'homme. — Deux à cinq jours après le contact infectant apparaît un écoulement urétral purulent, et les mictions deviennent très douloureuses (chaude-pisse). Traitée énergiquement à cette période, la blennorragie guérit rapidement, sinon des complications peuvent apparaître : cystite, prostatite, épididymite. Surtout, elle peut laisser comme séquelles un rétrécissement de l'urètre, qui demandera des soins prolongés. Même après guérison, l'atteinte des organes génitaux peut être cause de stérilité.

Blennorragie chez la femme. — Elle se manifeste d'abord par des écoulements purulents accompagnés de douleurs vagino-urétrales. De là, elle peut gagner les organes profonds et être à l'origine de métrite et de salpingite, d'où sa gravité, car elle peut provoquer la stérilité.

Chez l'homme et chez la femme, la blennorragie peut provoquer des complications extra-génito-urinaires : septicémie, arthrite, ophtalmie.

La gravité de la blennorragie et son retentissement social imposent un traitement énergique ; ce dernier, appliqué dès le début de l'infection, permet, grâce aux antibiotiques modernes, d'obtenir une guérison rapide dans la plupart des cas. Le traitement de l'affection passée à la chronicité est plus aléatoire.

BLENNORRAGIQUE adj. Relatif à la blennorragie ; qui tient de la blennorragie.

BLENNORRHÉE n. f. Affection du chien, dans laquelle une sécrétion liquide purulente s'écoule goutte à goutte du fourreau.

BLÉNOD - LÈS - PONT - À - MOUSSON, comm. de la Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Moselle, au S. de Pont-à-Mousson ; 2 757 hab. (2 677 aggl.). Confection. Point de départ d'une conduite de gaz vers Alfortville (Seine).

BLÉNOD - LÈS - TOUL, comm. de la Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), au pied des Côtes de Meuse, au S. de Toul ; 846 hab. Eglise du XVIe s. ; beau tombeau de l'évêque Hugues des Hazards.

BLÉONE, torrent des Alpes du Sud, qui descend des Trois-Evêchés, reçoit le Bès, passe à Digne et se jette dans la Durance près des Mées ; 70 km.

BLÉPHAR(O)-, élément tiré du gr. *blepharon*, paupière, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BLÉPHARIPTÈRE n. m. Mouche habitant l'Europe et qui se développe soit dans les terriers de mammifères, soit dans le bois pourri. (Le genre fait partie des diptères brachycères cycloraphes, famille des hélomyzidés.)

BLÉPHARIS [ris] n. m. Poisson osseux, latéralement aplati en losange, avec les nageoires dorsale et anale munies de très longs filaments et commençant par une rangée d'épines. (Les blépharis habitent l'océan Indien. Ils sont voisins des maquereaux.)

BLÉPHARITE n. f. Ophtalmol. Inflammation du bord libre des paupières.

— ENCYCL. L'inflammation peut atteindre tous les éléments du rebord palpébral (peau, muqueuse, follicules et glandes ciliaires, glandes de Meibomius), mais la forme la plus fréquente est la *blépharite ciliaire*, qui atteint surtout les follicules et les glandes ; elle est caractérisée par une rougeur de la muqueuse et de la peau et par l'inflammation des glandes, qui sécrètent une humeur jaunâtre formant croûte. Elle apparaît surtout chez les lymphatiques et dans certains troubles endocriniens ou nutritifs, et a tendance à la chronicité.

BLÉPHAROBLASTE n. m. Cytol. Syn. de CORPUSCULE BASAL, MASTIGOSOME.

BLÉPHAROCÈRE n. m. Moucheron dont la femelle est carnassière et dont la larve, aquatique, se fixe par des ventouses ventrales aux pierres submergées des torrents.

BLÉPHAROCHALASIS n. f. Atrophie du derme des paupières supérieures, s'accompagnant du relâchement du tissu cellulaire sous-cutané. (Le large repli qui en résulte peut tomber jusqu'au rebord ciliaire et gêne la vision par en haut. Cette malformation n'est bien corrigée que par une petite opération.)

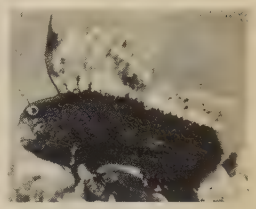

blennie ocellée
aquarium de Banyuls

BLÉPHARO-CONJONCTIVITE n. f. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive.

BLÉPHAROPHIMOSIS n. m. Affection dans laquelle les paupières sont plus ou moins soudées entre elles par leurs bords ciliaires. (L'ouverture palpébrale s'en trouve plus ou moins rétrécie.)

BLÉPHAROPLASTE n. m. et adj. Cytol. Corpuscule fortement colorable, situé dans le cytoplasme, généralement en relation avec le noyau et fréquemment à la base des cils ou flagelles.

BLÉPHAROPLASTIE n. f. Opération qui a pour but de réparer les pertes de substance de la paupière ou ses déformations cicatricielles.

— ENCYCL. La *blépharoplastie* par emprunt à la peau des parties voisines (joue ou front)

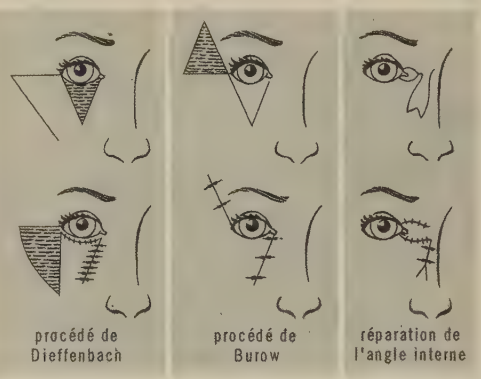

blépharoplasties

donne de bons résultats, même pour la paupière supérieure, si la charpente fibro-cartilagineuse de la paupière et le muscle orbiculaire sont conservés ; mais, dans le cas contraire, elle donne une paupière immobile qui, tout en conservant l'œil, empêche la vision.

BLÉPHAROPTÔSE n. f. Ophtalmol. Chute de la paupière supérieure.

— ENCYCL. La *blépharoptôse* est complète ou incomplète suivant qu'elle empêche ou non la vision. Elle dépend d'une lésion palpébrale (c'est la blépharoptôse proprement dite), ou d'une lésion nerveuse, et elle prend alors le nom de *ptosis*.

BLÉPHARORRHAPHIE n. f. Suture partielle des deux paupières, ayant pour objet de rétrécir la fente palpébrale.

BLÉPHAROSPASME n. m. Contraction spasmodique, involontaire, de l'orbiculaire des paupières.

— ENCYCL. Le *blépharospasme* peut être permanent et *tonique*, ou *clonique*, c'est-à-dire caractérisé par des clignements de paupières rapides et répétés. C'est un réflexe mis en action par la kératite, la présence d'un corps étranger dans l'œil, le tic douloureux de la face. On l'observe aussi parfois dans certaines névroses comme l'hystérie.

BLÉPHAROSTAT n. m. Instrument servant à maintenir écartées les deux paupières, dans certaines opérations chirurgicales.

BLÉPHAROTIC n. m. Tic convulsif des paupières.

BLÉRANCOURT, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans le Soissonnais ; 857 hab. (616 aggl.). Eglise (XVIe-XVIIe s.) ; hospice du XVIIe s. Anc. château, devenu musée national de la coopération franco-américaine. Verrerie. Fabrique de brouettes.

BLÉRÉ, ch.-l. de cant. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), en Touraine, sur le Cher ; 3 420 hab. (2 023 aggl.) [*Blérois*]. Marché agricole (vins) et petit centre industriel (fonderie, constructions mécaniques, pompes électriques, scierie, papeterie, imprimerie). Eglise groupant des éléments des XIIe, XIIIe, XVe et XVIe s. Hôtel et chapelle funéraire de la Renaissance.

BLÉRIOT (Louis), ingénieur, industriel et aviateur français (Cambrai 1872 - Paris 1936). Sur un monoplan construit par ses soins, il effectua le premier voyage touristique aérien, le 31 octobre 1908, de Toury à Arthenay et retour, puis la première traversée de la Manche en aéroplane, de Calais à Douvres, le 25 juillet 1909. Il fut l'un des premiers industriels de l'aviation en France : on lui doit notamment le célèbre avion Spad, sur lequel s'illustrèrent Guynemer et tous les grands as de la Première Guerre mondiale.

Louis BLÉRIOT en 1909 et son avion

BLÉRY (Alexandre), graveur français (Fontainebleau 1805 - Paris 1877). Après avoir exécuté en lithographie des paysages, il se consacra à l'eau-forte (1836). Sa principale gloire est d'avoir enseigné cette technique à son ami Charles Méryon.

BLES (Henri) ou **BLESIUS** (Henricus), peintre flamand (Bouvignes v. 1486 - Liège 1550). Ses biographes flamands le nomment *Hendrik met de Bles* (Henri à la houppe) ; les Italiens, *Civetta* (Chouette), à cause de la chouette dont il fit son monogramme. Avec J. Patenier, dont il est probablement le neveu, il compte parmi les premiers paysagistes flamands. La *Mine de cuivre* (musée des Offices) est son œuvre la plus caractéristique.

BLÈSE adj. et n. (lat. *blaesus,* bègue). Affecté de blésité : *Etre blèse.*

BLÈSEMENT n. m. Action de bléser.

BLÉSER v. intr. (Se conj. comme *céder.*) Etre atteint de blésité.

BLÉSITÉ n. f. (lat. *blaesus,* bègue). Trouble de la parole, déterminé par une mauvaise position et de faux mouvements des organes phonateurs, provoquant la substitution, ou la déformation, d'une ou plusieurs consonnes. — ENCYCL. La *blésité* est, chez l'adulte, la persistance du parler enfantin : substitution de sons (*finq* pour *cinq*) ; déformation de sons (*n'est-ce ta* pour *n'est-ce pas*) ; passage d'un phonème double à un phonème d'articulation plus simple (*exception* devient *éception, accessible* devient *acessible*) ; l'articulation défectueuse du *s* et du *z* donne le zézaiement, la pointe de la langue s'insinue entre les arcades dentaires et altère le sifflement caractéristique du *s,* du *z.*

BLESLE, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. de Brioude), en Auvergne, à l'O. de Brioude ; 894 hab. (558 aggl.). Eglise romane, anc. abbatiale. Donjon du XIIIe s. Métallurgie de l'antimoine.

BLÉSOIS ou **BLAISOIS** (le) [*Blesensis pagus*], anc. pays de l'Orléanais, englobé dans le départ. de Loir-et-Cher, avec *Blois* pour capit. Le comté appartint à la maison d'Orléans à dater de 1397. (→ Biblio.)

BLÉSOIS, OISE adj. et n. Relatif à Blois et à sa région ; habitant ou originaire de Blois.

BLESSABLE adj. Qui peut être blessé (au *pr.* et au *fig.*) : *On n'est pas blessable dans sa vanité quand on pense à l'honneur* (Bourget).

BLESSANT, E adj. Offensant, qui mortifie : *Critique blessante. Parole blessante.*

insigne des blessés

BLESSÉ, E n. et adj. Personne qui a reçu une ou plusieurs blessures*. ‖ *Blessé de guerre,* personne (militaire ou civile) ayant, en temps de guerre, subi, du fait de l'ennemi, les effets d'une arme quelconque (arme blanche, projectile, gaz, etc.) : *La convention de Genève* protège les blessés de guerre.*

— ENCYCL. Chirurg. En plus de sa lésion locale, un *blessé* présente souvent un effondrement de l'état général, pas toujours en rapport avec l'importance de la blessure ; ce phénomène est connu sous le nom de *choc* traumatique.* La première chose à faire consiste à maintenir le blessé allongé, la tête basse, et de placer un pansement compressif sur la plaie en cas d'hémorragie, en attendant le transport dans un service hospitalier. Il est inutile, et parfois même dangereux, de donner des médicaments tonicardiaques en l'absence d'un médecin. Un avis médical est toujours préférable avant d'entreprendre un transport de blessé, qui doit être fait en ambulance. Déplacer inconsidérément un membre fracturé, par exemple, peut être cause de lésions graves d'organes, notamment d'artères, et entraîner de redoutables complications. (→ Biblio.)

Blessés (INSIGNE DES), distinction créée en 1916 pour les militaires et civils atteints d'une blessure de guerre. Ruban rayé bleu, blanc, jaune, rouge. La création des médailles commémoratives a entraîné la suppression de cet insigne en 1921, et son remplacement par une barrette émaillée rouge, ornée de petites étoiles à cinq branches posées sur le ruban de la médaille commémorative et en nombre égal à celui des blessures.

blessés (SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX). V. SOCIÉTÉ.

BLESSER v. tr. (francique **blettjan,* meurtrir). Frapper d'un coup qui produit plaie ou contusion : *Blesser quelqu'un d'un coup de pistolet, d'un coup de couteau.* ‖ *Par anal.* Causer par la pression ou le frottement une gêne douloureuse : *Souliers qui blessent les pieds.* ‖ — *Fig.* Porter un coup pénible ; offenser, déplaire (avec un nom de personne comme complément) : *Cela t'a blessé dans ton noble orgueil* (Musset). *Le ton protecteur qu'adoptait avec lui sa femme le blessait* (A. Maurois). ‖ Porter atteinte ; enfreindre, heurter (avec un nom de chose comme complément) : *Blesser la vérité, la pudeur.* ‖ Porter préjudice ; léser, nuire à : *Ceci blesse nos intérêts.* ‖ Affecter désagréablement les sens : *Son qui blesse l'oreille. Couleurs qui blessent la vue.*

— ALLUS. HIST. *Je ne me sens point blessé.* Les sectateurs d'Arius, furieux de ce que l'empereur Constantin n'embrassait pas leurs opinions, brisèrent ses statues. L'empereur, à qui l'on conseillait la vengeance, dit en se tâtant la tête : « Pour moi, *je ne me sens point blessé.* » On fait parfois allusion à cette réponse pour exprimer qu'on dédaigne une injure.

BLESSIG (Jean Laurent), théologien protestant français (Strasbourg 1747 - *id.* 1816). Prédicateur et professeur à Strasbourg, il se montra favorable à la Révolution française, mais fut persécuté par Robespierre. Son œuvre concerne surtout la réorganisation de l'Eglise et de l'université protestantes.

BLESSINGTON (Marguerite POWER, comtesse DE), femme de lettres anglaise (Knockbrit, près de Clonmel, Irlande 1789 - Paris 1849). Elle s'acquit une grande célébrité par le rôle brillant qu'elle joua longtemps dans la haute société anglaise. De sa rencontre avec Byron à Gênes (1822), elle a laissé un intéressant témoignage : *Conversations avec lord Byron* (1832). Veuve en 1829, elle se lia avec le comte d'Orsay. Ruinée, elle le suivit à Paris en avril 1849 et mourut peu après. Elle a écrit une douzaine de romans, où elle a dépeint la classe aristocratique anglaise. Citons *Grace Cassidy* (1833), *la Vie de Stratherne* (1843), *Marmaduke Herbert* (1847).

BLESSURE n. f. Lésion de l'organisme, externe ou interne, accidentelle ou non, produite à l'occasion d'un choc ou d'un coup par une arme ou un corps dur quelconque : *Mon instinct de conservation chercha pour les mettre sur ma blessure ouverte les premiers calmants* (Proust). ‖ *Rouvrir une blessure,* en séparer les lèvres, qui commençaient à se réunir ; et, au *fig.,* raviver une douleur amortie. ‖ *Fig.* Atteinte morale : *Ce sont de paisibles journées faites pour endormir les plus dures blessures* (Barrès). *Il y a des âmes capables de cacher longtemps leur blessure* (Colette).

— Dr. pén. *Coups et blessures,* crime ou délit prévu par la loi et puni de peines diverses, suivant les cas. [V. part. *encycl.*]

— Mil. *Blessure de guerre,* blessure qui résulte d'une lésion occasionnée par une action extérieure, au cours d'événements de guerre (y compris les intoxications par gaz ou les gelures profondes ayant nécessité l'évacuation sur une formation sanitaire), en présence ou du fait de l'ennemi. (Si elle entraîne un certain degré d'invalidité, elle peut donner lieu à une pension*.)

— ENCYCL. Dr. pén. Le Code pénal distingue les faits volontaires et les faits involontaires, les premiers étant punis avec plus de sévérité que les derniers. Pour les *blessures* et coups volontaires, le Code multiplie les distinctions et fait varier la peine selon la gravité et les suites des blessures, la malice de l'auteur et la qualité de la victime. Les blessures et coups dus à la maladresse, à l'imprudence, à l'inattention, à la négligence ou à l'inobservation des règlements constituent des contraventions, justiciables du tribunal de police lorsque l'incapacité de travail temporaire qu'elles entraînent est inférieure à trois mois (même semble-t-il si elles entraînent également une incapacité permanente partielle) ; si l'incapacité temporaire est de trois mois ou plus, ce sont des délits justiciables du tribunal correctionnel.

— Méd. lég. En médecine légale, le mot *blessure* a le sens le plus étendu ; les tribunaux regardent et jugent comme telles non seulement toute lésion locale, avec ou sans solution de continuité, produite par l'action d'une violence extérieure, mais encore les maladies qui sont les conséquences de ces violences, et les maladies communiquées. Les tribunaux n'envisagent que la gravité absolue ou relative de la blessure, et considèrent comme : *blessures légères,* celles qui n'intéressent que la peau ou les muscles superficiels (plaies sans complications, contusions légères, brûlures au premier degré, etc.) et n'entraînent pas une incapacité de travail de plus de vingt jours ; *blessures graves,* les contusions violentes, les plaies compliquées et suppurantes (telles que les plaies par armes à feu, les brûlures profondes accompagnées d'escarres, etc.), les unes *curables,* d'autres *incomplètement curables* (qui entraînent une infirmité) ; enfin, comme *blessures mortelles,* les lésions ordinairement mortelles (plaies pénétrantes des organes essentiels à la vie, du cerveau, du cœur, du poumon, des organes digestifs).

BLEST-GANA (Alberto), romancier chilien (Santiago 1830 - Paris 1920). Son sens aigu de l'observation et sa psychologie souriante en font le véritable précurseur du mouvement romanesque chilien. Œuvres : *Martin Rivas* (1862), *Un drame dans la campagne* (*El ideal de un calavera*) [1863], *Pendant la reconquête* (1897), *les Déracinés* (1904).

BLET [blɛ], **BLETTE** adj. (origine germanique). En parlant d'un fruit, ramolli par un commencement de décomposition endogène, qui est quelquefois un signe de maturité : *Poire blette. On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont blettes.*

BLET, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans l'est du Berry ; 884 hab. (410 aggl.). Eglise romane. Vestiges d'un aqueduc romain.

BLÈTE ou **BLETTE** n. f. Nom usuel de la bette* à carde, ou poirée.

BLETIA n. m. (du nom du pharmacologue espagnol L. *Blet*). Genre d'orchidacées comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes américaines. (Plusieurs sont cultivées en serre froide.)

BLETTERANS, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), au N.-O. de Lons-le-Saunier ; 1 005 hab. (953 aggl.) [*Bletteranois*]. Eglise en partie du XIIIe s. Foires.

BLETTIR v. intr. Devenir blet : *Les sorbes ne peuvent se manger que lorsqu'elles blettissent.*

BLETTISSEMENT n. m. ou **BLETTISSURE** n. f. Modification que subissent certains fruits charnus, et qui consiste en un commencement de décomposition endogène, nécessaire à la maturation de quelques-uns : *Le blettissement des nèfles, des alises.*

BLEU, E adj. (germ. **blau*). Se dit d'un pigment, d'un colorant ou d'une laque dont la couleur est comprise entre le violet et le vert dans le spectre de décomposition de la lumière solaire : *Un ciel bleu. Des yeux bleus.* ‖ Livide, en parlant de la peau meurtrie par une contusion, ou saisie par le froid, la colère ou la peur ; se dit aussi de la personne elle-même : *Les lèvres bleues de*

froid. Si quelque jeune homme s'avisait de faire devant lui l'éloge de la République, il devenait bleu et s'irritait à s'évanouir (Hugo). ‖ *Par extens.* S'applique à l'émotion même, qui rend bleu : *Avoir des colères bleues.* ‖ Se dit d'une viande grillée très peu cuite : *Un bifteck bleu.*

— Loc. fam. *En rester bleu, en être tout bleu,* être stupéfait ou décontenancé : *L'excès en tout est un défaut ! Mais je reste bleu quand je pense que cela a suffi à faire durer le nom de Socrate jusqu'à nos jours* (Proust). ‖ *Avoir du sang bleu,* v. sang. ‖ *En voir de bleues,* passer par de rudes épreuves.

— Rem. Gramm. Pour l'accord de *bleu,* v. adjectif.

— Chim. anc. *Cendre bleue,* carbonate de cuivre artificiel.

— Hist. *Cordon bleu,* large ruban d'atabi bleu que portaient en sautoir les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. ‖ Celui même qui est revêtu de la dignité de chevalier du Saint-Esprit. ‖ *Par plaisant.* Cuisinière très habile. (V. cordon-bleu.)

— Mar. mil. *Officier bleu,* v. officier.

— Méd. *Maladie bleue,* ensemble des malformations congénitales du cœur* et des gros vaisseaux, caractérisées par la cyanose des téguments. (Certaines de ces anomalies relèvent de la chirurgie.)

— Zootechn. *Race bleue du Maine,* race de moutons de plein air exploitée sur les herbages des départements de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. (C'est une race très prolifique et très précoce, qui résulte du croisement d'une ancienne race locale avec la race anglaise de Leicester.) [V. mouton.] ‖ *Race bleue du Nord,* race bovine provenant du croisement entre animaux hollandais et durham. ‖ *Bleu de Gascogne,* v. bleu n. m. (zootechn.).

BLEU n. m. La couleur bleue : *Bleu clair. Bleu foncé.* (Le bleu a des nuances très variées ; on a donné à chacune d'elles le nom de la personne, de l'animal ou de la chose rappelant chacun de ses tons : *bleu ciel, bleu acier, bleu d'azur, bleu barbeau, bleu canard, bleu électrique, bleu indigo, bleu lavande, bleu jade, bleu lin, bleu paon, bleu marine, bleu Nattier, bleu pastel, bleu pervenche, bleu pétrole, bleu turquoise, bleu de roi* ou *bleu de France* [l'azur des armes de France], *bleu horizon* [couleur de l'uniforme adopté par l'armée française pendant la Première Guerre mondiale].) ‖ Matière colorante dont on se sert pour peindre ou teindre en bleu : *Une couche de bleu.* ‖ *Fam.* Marque livide résultant d'un coup, d'une meurtrissure : *Avoir des bleus sur le bras.* ‖ *Pop.* Nouveau venu dans un établissement, un atelier, à la caserne ou au lycée. ‖ Vêtement de travail en toile bleue. ‖ Pl. *des* bleus.

— Loc. div. *Passer au bleu,* tremper le linge lessivé dans une eau qui contient du bleu anglais, pour lui donner une teinte légèrement azurée ; et, au *fig.* et *fam.,* disparaître par suite d'un emploi irrégulier ou clandestin : *Cette somme est passée au bleu.* ‖ *Du bleu, du gros bleu,* vin épais, d'un rouge violacé. ‖ *Petit bleu,* vin ordinaire, léger : *Un morceau de boudin, quatre sous de pain et un litre de petit bleu constituaient leurs vivres* (Maupassant) ; dans la région parisienne, carte-lettre de couleur bleue, servant à la correspondance pneumatique. ‖ *N'y voir que du bleu,* ne pas se rendre compte de ce qui se passe sous nos yeux. ‖ *Ruban bleu,* symbole de la plus grande vitesse que se disputent les grands paquebots pour la traversée de l'Atlantique Nord.

— Adm. *Zone bleue,* ensemble de certains quartiers de Paris où la durée de stationnement des automobiles est limitée.

— Art culin. Façon de cuire au court-bouillon de vin rouge ou de vinaigre certains poissons d'eau douce (brochet, carpe, etc.). [Ceux-ci doivent être placés rigoureusement frais, sinon vivants, dans le court-bouillon. Cuits ainsi, la peau des poissons, des truites surtout, prend une teinte azurée.]

— Bur. Plan d'architecte ou d'ingénieur. (Les tirages des plans originaux étant autrefois exécutés sur papier bleu au ferroprussiate, le nom de *bleu* a été petit à petit donné à toute cette famille de documents.)

— Céram. *Bleu de Sèvres,* décor sur porcelaine en couverte bleu foncé, spécialité de la manufacture de Sèvres. (Désigne souvent, dans le commerce, des couleurs ou émaux imitant le bleu de Sèvres.) ‖ *Bleu et blanc,* porcelaine chinoise décorée en bleu de cobalt sous une couverte transparente, et qui, après avoir constitué l'essentiel de la production peinte du XIVe au XVIIe s., se poursuivit jusqu'au XVIIIe s. (Exportée au Proche-Orient et en Europe, elle suscita de nombreuses imitations, notamment à Delft.)

— Hist. Nom que les Vendéens donnaient aux soldats de la République, à cause de la couleur de leur uniforme. (V. blanc.) ‖ *Les bleus et les rouges,* nom donné aux différents corps dont se composait la maison du roi.

— Ichtyol. Nom usuel d'un requin appelé aussi peau-bleue. (V. carcharias.)

— Industr. agric. Fromage affiné à caillé découpé et à moisissures internes, fabriqué avec du lait de vache. (Les moisissures internes [*Penicillium glaucum*] sont responsables de la pigmentation de la pâte de ces fromages. Les principaux bleus sont, en France : le *bleu d'Auvergne,* de forme cylindrique de 20 cm de diamètre sur 8 à 10 cm de hauteur, la *fourme d'Ambert,* le *bleu des Causses,* le *bleu du Jura,* le *gex ;* à l'étranger, le *gorgonzola.*)

— Jeux. Craie dont se servent les joueurs de billard pour frotter le procédé de la queue.

— Microbiol. Altération du lait, due à un microbe (bacille cyanogène) qui communique au liquide une teinte bleuâtre, et dont la propagation est favorisée par la malpropreté des vases et ustensiles employés dans la laiterie. ‖ Maladie des vins, qui se manifeste par la présence dans le liquide d'un dépôt opalescent, d'aspect — sinon de goût — désagréable, et qui serait particulière aux vins blancs pauvres en alcool et riches en matières albuminoïdes. (Pour prévenir cette altération, il faut pasteuriser les vins et les soutirer en fûts méchés.)

— Pharm. *Bleu de méthylène,* colorant basique, de la classe des thiazines. (V. part. *encycl.*)

— Zootechn. *Bleu de Gascogne,* race française de chien courant de grande taille utilisé autrefois pour la chasse au loup. ‖ *Bleu d'Auvergne,* nom sous lequel on désigne encore la race de chien braque d'Auvergne, dont la robe blanche est semée de poils noirs qui lui donnent un reflet bleuté. (V. braque.) ‖ *Bleu de Beveren,* race de lapin aux yeux bleus foncés, de taille moyenne, assez forte, et dont la fourrure, d'un bleu clair très intense, est très recherchée par les fourreurs.

— Encycl. Peint. Les pigments, colorants et laques de couleur bleue utilisés industriellement sont de plusieurs sortes.

● Les *pigments bleus minéraux* les plus couramment employés sont le bleu d'outremer, le bleu de Prusse et les bleus de cobalt. Le *bleu d'outremer,* connu des Anciens sous sa forme naturelle (lapis-lazuli), n'est utilisé de nos jours que sous sa forme artificielle. C'est un silicate complexe de sodium et d'aluminium, contenant du soufre combiné. Solide à la lumière, doué d'un faible pouvoir couvrant par opacité, mais d'un pouvoir colorant intense, il résiste bien à la chaleur et aux bases, moins bien aux acides. Le *bleu de Prusse,* appelé aussi « bleu de Berlin », « bleu Milori » (du nom du chimiste français qui fut le premier à fabriquer un bleu de belle qualité), ou encore « bleu de Paris », est un ferrocyanure potasso-ferrique. Solide à la lumière, doué d'un faible pouvoir couvrant par opacité, mais d'un pouvoir colorant élevé, de caractère acide, il ne résiste pas aux bases, ce qui en proscrit l'emploi dans certaines peintures. Le bleu de Prusse est très employé, soit seul, soit en mélange avec le jaune de chrome ou le jaune de zinc, pour la fabrication de pigments verts. On a d'ailleurs commercialisé des bleus de Prusse, contenant un pourcentage très élevé de matière de charge et qui sont utilisés dans les travaux de peinture de bâtiment. Les *bleus de cobalt* comprennent une gamme de silicates, d'aluminates et de stannates de cobalt. Très solides à la lumière, doués d'un pouvoir colorant très élevé, ces pigments sont, en raison de leur prix, réservés à l'industrie de la céramique, à la peinture d'art et à la fabrication des encres servant à l'impression des billets de banque. Autrefois très employés, les *bleus de cuivre* n'entrent plus actuellement que dans la composition de certaines peintures marines.

● Les *colorants bleus d'origine végétale* comprennent l'*indigo,* presque entièrement remplacé par l'indigo artificiel, et le *bois bleu,* encore utilisé en teinture.

● Les *colorants bleus organiques,* d'origine naturelle ou artificielle, en faible concentration dans des solvants organiques, donnent naissance à des solutions fortement colorées, utilisables sous forme de vernis colorés (vernis à l'alcool), ainsi que dans la préparation des encres typographiques.

● Les *pigments bleus organiques,* d'une structure morphologique plus fine que les pigments minéraux de nuances vives, mais d'un prix assez élevé, connaissent de larges utilisations. Très solides à la lumière, résistants aux acides, aux bases, ainsi qu'à la chaleur, ces pigments sont doués d'un pouvoir couvrant par opacité et d'un pouvoir colorant très élevé.

● Les *laques bleues,* obtenues par fixation de nombreux colorants organiques sur un support généralement minéral, servent à fabriquer des peintures appelées « couleurs solides à la chaux », en raison de leur résistance aux bases.

— Pharm. Le *bleu de méthylène* est antiseptique, antinévralgique et analgésique. On l'utilise à la dose de 0,05 à 0,20 g comme antiseptique urinaire, et localement sous forme de collutoires et de collyres.
Le bleu de méthylène est éliminé par le rein, en partie sous forme de leucodérivé résultant de sa réduction *in vivo.* L'étude de cette élimination, quantitativement et dans le temps, constitue un test de la perméabilité rénale.

BLEU (fleuve), nom donné par les jésuites du début du XVIIIe s. au grand fleuve de Chine, le Yang-tseu-kiang, et passé par la suite dans l'usage européen.

BLEU (Nil). V. Bahr al-Azrak.

BLEUE (route), nom touristique de la route nationale n° 7, conduisant de Paris à la Côte d'Azur par Fontainebleau, Nevers, Moulins, Roanne, Lyon, Valence, Avignon et Aix-en-Provence.

BLEUES (Montagnes), nom de plusieurs massifs montagneux de pays de langue anglaise. V. Blue Mountains.

Bleus et les Verts (les), dèmes ou factions de Constantinople et des grandes villes de l'Empire byzantin, entre lesquels le peuple se partageait, à l'Hippodrome, d'après la couleur des casaques des cochers. Organisées en partis, avec leurs chefs élus ou démarques, constituées même en véritables milices urbaines, ces factions correspondaient à des quartiers urbains et à des groupes sociaux autant qu'à des sociétés sportives. A l'époque de leur puissance, les Bleus représentaient le parti aristocratique, favorable à l'orthodoxie ; les Verts, au contraire, celui du bas peuple, volontiers séduit par les hérésies. La population entière s'était groupée autour de ces factions officielles, et la rivalité des Bleus et des Verts, devenue politique et s'étendant à tout l'Empire, agita profondément, au VIe et au VIIe s., la monarchie byzantine. Comme, en outre, l'empereur arborait une des deux couleurs (le plus souvent la verte), le parti moins favorisé se trouvait ainsi rejeté dans l'opposition. Ainsi éclatent, sous le moindre prétexte, des luttes dans l'Hippodrome et dans la ville, et parfois de redoutables insurrections, telle la sédition *Nika* (532) au cours de laquelle l'empereur Justinien faillit perdre son trône. En 610, l'empereur Héraclius réorganisa les dèmes et les assujettit étroitement. Pourtant, les factions subsistèrent, mais très surveillées ; elles ne jouaient plus, au Xe s., qu'un rôle d'apparat dans les cérémonies. A chaque intronisation d'un basileus, les Bleus et les Verts acclamaient le nouveau souverain à l'Hippodrome ; ainsi l'empereur, élu de Dieu, était aussi l'élu du peuple. En outre, le basileus accueillait les doléances et les protestations des dèmes du haut de la tribune impériale.

BLEUÂTRE [blœatr] adj. D'un bleu indécis ; d'une couleur qui tire sur le bleu : *Flamme bleuâtre. Liquide bleuâtre. Il devint bleuâtre, comme les apoplectiques quand ils pâlissent* (G. Duhamel).

BLEUET [blœɛ] n. m. (dimin. de *bleu*). Nom usuel de la centaurée à fleurs bleues (*Centaurea cyanus*), commune dans nos blés. (On dit aussi barbeau.) ‖ La fleur même de

bleuet

Phot. Noailles.

cette plante : *Se faire une couronne de bleuets.*
— Ornith. Nom usuel du martin-pêcheur d'Europe.

BLEUETTE n. f. Syn. de BLUETTE.

BLEUIR [blœir] v. tr. Rendre bleu : *Le soir, il voyait* [...] *la lune bleuir les jardins du harem* (Barrès).
— Métall. *Bleuir un métal,* le chauffer ou le frotter avec un outil ou un produit spécial jusqu'à ce qu'il ait pris une couleur bleue.
◆ V. intr. Devenir bleu : *Ses yeux* [de Mme de Guermantes] *bleuissaient comme une pervenche* (Proust).

BLEUISSAGE n. m. Céram. Coloration noir bleuté donnée aux terres cuites ferrugineuses en enfumant le four en fin de cuisson au moyen de bois vert, d'huile ou de goudron, et en le laissant refroidir toutes ouvertures fermées.
— Métall. Action de bleuir un métal et résultat de cette action : *Le bleuissage de l'acier trempé s'effectue au cours du revenu par un chauffage à l'air vers 300 °C.*

BLEUISSEMENT n. m. Passage d'une couleur au bleu : *Le bleuissement, l'estompage vaporeux du soir montait insensiblement* (Goncourt).
— Technol. Voile se formant à la surface des vernis gras, synthétiques et cellulosiques, provenant de la présence d'éléments étrangers. ‖ Modification de couleur du bois, abattu ou scié, qui devient bleuté sous l'effet de certains champignons : *Le bleuissement atteint surtout les résineux, et le bois conserve toute sa résistance.*

BLEUISSOIR n. m. Outil pour bleuir l'acier, et qu'on utilise principalement en horlogerie.

BLEULER (Eugen), médecin suisse (Zollikon, près de Zurich, 1857 - *id.* 1939). Il est de ceux qui ont contribué à l'isolement et à l'étude de la démence, qu'il dénomma « schizophrénie* ». Ses travaux portent sur les psychoses, l'hypnotisme.

BLEUSAILLE n. f. (de *bleu,* jeune soldat). Arg. mil. Jeune soldat : *A quoi bon avoir peur?... Ce n'est pas une bleusaille* (Barrès). ‖ Ensemble des jeunes soldats : *L'intrépide bleusaille* (Apollinaire).

BLEUTAGE n. m. Teinture légère ayant pour objet d'aviver l'éclat du blanc, à l'aide d'une faible quantité de bleu. (On dit plutôt AZURAGE.)

BLEUTÉ, E adj. Légèrement coloré en bleu : *Des verres bleutés.* ‖ D'un bleu vif et cru : *Les éclats bleutés de l'acier* (Tharaud).

BLEUTER v. tr. Passer légèrement au bleu : *On bleute le linge de corps pour lui donner plus d'éclat.* (On dit aussi AZURER.)

BLÉVILLE (Mathieu), peintre verrier français (Saint-Quentin XVIe s.). Auteur probable des verrières du petit transept de la collégiale de Saint-Quentin, des vitraux du Tilloy (Somme) et des verrières signées de Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne.

BLEYMARD (LE), ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Mende), près des sources du Lot, au pied du mont Lozère; 336 hab. (230 aggl.). Anc. exploitation de plomb et de zinc. Centre de sports d'hiver à 1 070 m d'alt.

Bli. Radiotechn. Abrév. de BANDE LATÉRALE INDÉPENDANTE. (V. BANDE.)

BLIAUT ou **BLIAUD** n. m. (origine inconnue). Tunique de laine ou de soie, d'origine gauloise, en usage chez les personnes des deux sexes, du IXe au XIIe s.
— ENCYCL. Serré à la taille par une ceinture, le *bliaut* avait des manches très courtes, qui s'allongèrent dans la suite et s'évasèrent à leur extrémité. On conserve à Munich un bliaut de damas blanc qui aurait été celui de l'empereur Henri II († 1024). [V. BLOUSE.]

bliaut
cathédrale de Chartres
détail de « la Visitation »

BLICHER (Steen Steensen), écrivain danois (Vium, près de Viborg, 1782 - Spenstrup 1848). De caractère sociable et plaisant, mais de tempérament nonchalant et de santé délicate, il doit quitter Copenhague, passe quelque temps à la campagne, revient à Copenhague, mais voit sa maison brûlée au cours du bombardement de 1807. Il accepte un poste d'instituteur à la campagne, puis de pasteur, et reste toute sa vie dans une situation matérielle difficile. Attiré par Ossian et profondément attaché à sa province natale, le rude Jylland, il est un des fondateurs de la grande tradition de la prose danoise, ainsi qu'un des premiers écrivains réalistes. Il se débarrasse du romantisme dans ses poèmes *Voyage de six jours à travers le Jylland* (1817). Sa première grande œuvre en prose est *Fragments du journal d'un instituteur de village* (1824). Son œuvre poétique se complète du recueil *Oiseaux migrateurs* (1838), où il n'hésite pas à s'exprimer en dialecte, et d'un recueil de chansons et de récits, *la Salle commune* (1842).

BLICOURT n. m. Sorte de serge, mais de qualité inférieure.

BLIDA, ch.-l. d'arr. d'Algérie (départ. d'Alger), au pied de l'*Atlas de Blida,* en bordure de la plaine de la Mitidja, sur l'oued el-Kébir; 43 318 hab. (38 067 aggl., 15 107 non-musulmans). Fondée en 1553 par des Andalous, qui développèrent l'irrigation et la culture des oranges, cette petite ville, célèbre pour le charme de son site, est entourée de jardins, de plantations d'oliviers, d'orangers et d'amandiers. Il ne reste pratiquement plus rien de la vieille ville, détruite par les séismes de 1825 et de 1867. Important centre militaire. Minoteries. Clauzel entra dans Blida le 19 novembre 1830. — L'arrond. a 28 comm. et 239 000 hab.

BLIES (la), petite riv. sarroise, qui rejoint la Sarre (r. dr.) à Sarreguemines; 84 km.

BLIGH (William), amiral et administrateur anglais (Tyntan, Cornouailles, 1754 - Londres 1817). Il accompagna Cook dans son second voyage (1772-1774), puis commanda une expédition dans le Pacifique en 1788 et découvrit un groupe d'îles qu'il appela *îles du Bounty,* du nom du navire qu'il montait. Il séjourna à Tahiti jusqu'en 1789, et fut abandonné en mer aux Tongas par son équipage révolté. Il échoua au milieu d'un groupe d'îles basses qu'il appela *îles de Bligh.* Rentré en Europe en 1790, il repartit en 1791 pour un nouveau voyage dans le Pacifique et découvrit l'archipel du *duc de Clarence,* près du détroit de Torrès. Il participa, à son retour, au bombardement de Copenhague en 1801. Devenu en 1805 gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, il provoqua un soulèvement des colons par sa sévérité, et dut quitter la colonie en 1808. Il a publié une relation de ses *Voyages dans la mer du Sud* (1790).

BLIGHIA [gja] n. m. (du nom de l'amiral *Bligh*). Arbre des pays chauds, aux fruits comestibles. (Nom sc. : *Blighia sapida,* famille des sapindacées.)

BLIGNY-SUR-OUCHE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), dans la vallée de l'Ouche; 671 hab. (562 aggl.). Eglise gothique avec clocher roman. Tour médiévale.

BLIMONT (saint), moine dans le Ponthieu, au VIIe s. Disciple de saint Valery, il travailla à la conversion des païens du nord de la France et se retira dans la solitude de Leucone. Il y bâtit un monastère, autour duquel s'éleva plus tard la ville de Saint-Valery-sur-Somme. — Fête le 3 janv.

BLIN n. m. (anc. franç. *belin,* bélier [machine à frapper]). Mar. Doubles cercles en fer, placés sur les vergues et destinés à servir de supports aux bouts-dehors : *Blins de bouts-dehors de bonnettes.*

BLINDAGE n. m. Action de blinder. ‖ *Par extens.* Moyen de protection contre les effets des projectiles. ‖ *Particul.* Revêtement d'acier protégeant les engins blindés ou les parties vitales d'un bateau de guerre. (V. part. *encycl.*)
— Electr. Enveloppe d'acier continue, formant écran à la fois magnétique et électrique, dont on entoure un appareil pour le mettre à l'abri de l'induction due à des variations du champ magnétique ou électrique extérieur, ou, au contraire, pour éviter que l'appareil ne produise un champ dans son voisinage.
— Min. Coffrage jointif pour maintenir en terrain ébouleux une excavation (puits, galerie, tunnel, fouille) : *Le blindage est fait en bois s'il ne sert que temporairement et s'il n'a pas besoin d'être étanche.*
— ENCYCL. Arm. Le *blindage* fut employé, à l'origine, pour résister au tir vertical des bombes, en limitant au maximum leur pénétration. On utilisait à cet effet tantôt des matériaux résistants (bois, fer), pour freiner le choc, tantôt des matériaux élastiques (terre), capables de diffuser l'effet de choc dans la masse. Pour résister aux projectiles puissants de l'artillerie, de l'aviation et des chars, la fortification moderne combine l'emploi de l'acier et du béton sur des épaisseurs atteignant plusieurs mètres (ligne Maginot, mur de l'Atlantique).
Les *chars* utilisent des blindages en acier dont l'épaisseur peut atteindre 300 mm; leur carcasse est soit en acier laminé, soit en acier moulé. Les blindages des chars sont faits d'acier au nickel-chrome, avec addition éventuelle de manganèse, molybdène, silicium, etc. La pénurie de nickel conduisit l'Allemagne à utiliser, pendant la Seconde Guerre mondiale, des aciers sans nickel, mais à forte teneur de manganèse, qui se sont révélés très fragiles. Le projectile perfore d'autant mieux un blindage que, lors de l'impact, son incidence est faible; c'est pourquoi on cherche à donner aux chars des formes fuyantes avec des blindages inclinés. Une formule (dite de Jacob de Marre) permet de calculer mathématiquement la résistance d'un blindage en fonction de son épaisseur, de la vitesse, du poids et du calibre d'un projectile, et de l'incidence du tir. On notera enfin que les blindages sont particulièrement sensibles aux projectiles à charges creuse ou plate, mais résistent bien à l'action des radiations atomiques (20 mm d'acier en absorbent 30 p. 100). [V. CHAR.]
— Mar. mil. Au XVIIIe s., on a protégé parfois des navires, comme les bombardes, avec des guirlandes de chaînes placées sur les flancs, ou avec des sacs de sable. La protection par une série continue de plaques d'acier verticales remonte à 1859. Jusqu'en 1914, la protection classique d'un grand cuirassé comportait : une *cuirasse de flanc,* épaisse de 200 à 300 mm, couvrant la partie centrale du navire, un *pont blindé supérieur* de 40 à 50 mm d'épaisseur, un *pont blindé pare-éclats inférieur* de 30 à 40 mm. Cette protection n'était efficace que contre le tir tendu. Mais les grandes distances auxquelles se sont livrés certains combats navals de la Première Guerre mondiale ont fait subir aux bâtiments un tir courbe plongeant qui a traversé les ponts et pénétré parfois dans les soutes. Un risque encore plus grand est apparu avec les bombes d'avions, si bien qu'on a dû renforcer les ponts blindés au moment où il fallait aussi accroître la protection contre les torpilles et mines sous-marines par des cloisons verticales renforcées. C'est pour supporter tout ce cuirassement que le déplacement des navires de ligne est allé constamment en augmentant. Le blindage des grands cuirassés modernes comprend une cuirasse de flanc, atteignant jusqu'à 400 mm d'épaisseur, un pont blindé supérieur de 130 à 170 mm environ, un ou deux autres ponts blindés de 40 à 50 mm. Les ponts blindés de certains cuirassés américains totalisent 285 mm; ceux de certains porte-avions, 400 mm (450 mm sur le *Forestal* américain de 1954). [V. CUIRASSÉ (Mar. mil.).]

BLINDE n. f. ou, plus souvent, **BLINDES** n. f. pl. (allem. *Blende;* de *blenden,* aveugler). Mil. Châssis rectangulaire en bois, employé dans les sièges pour soutenir une voûte dissimulant certains travaux de sape.

BLINDÉ, E adj. Recouvert d'un blindage. ‖ *Engin blindé,* véhicule de combat plus ou moins armé, mû par un moteur et recouvert d'un blindage : *Char, automitrailleuse, chenillette, canons automoteurs, véhicules transports de troupe sont des engins blindés.* ‖ *Train blindé,* train dont la locomotive et les wagons ont été recouverts de blindages. ‖ *Par extens.* Se dit de l'ensemble des formations réunies dans les divisions blindées, quelle que soit leur arme d'origine. ‖ *Arme blindée,* arme qui, en France, depuis 1942, groupe le personnel servant les chars et les automitrailleuses. ‖ *Brigade, corps, division, armée blindés,* grandes unités où les formations de chars sont en majorité. (V. part. *encycl.*) ‖ *Groupement blindé,* unité de combat constituée par un régiment de chars, et renforcée par des formations d'autres armes. (Syn. CUIRASSÉ.)
— Electr. Se dit d'un appareil enfermé dans un boîtier particulièrement robuste, qui le protège contre les chocs extérieurs, contre la pénétration de l'eau ou de l'humidité et contre les perturbations électriques et magnétiques extérieures.
— Trav. publ. *Porte blindée,* porte étanche pouvant fermer une galerie en cas de brusque venue d'eau, et résister à la pression.

Phot. Giraudon.

◆ N. m. Engin blindé : *La guerre des blindés.* ‖ *Par extens.* Soldat servant dans une unité de l'arme blindée : *Chez les blindés.*
— Encycl. Hist. mil. L'idée d'utiliser, comme organe de renseignements, une automobile légèrement armée et protégée par un blindage a donné naissance, au début du XXe s., au premier *engin blindé*, qui fut l'automitrailleuse. Mais il fallut attendre la fin de la Première Guerre mondiale, où le général Estienne en arrive à préconiser l'*offensive blindée*, pour que les engins blindés constituent une arme distincte, qui ne conquit que progressivement son autonomie (en 1935 en Allemagne et en Grande-Bretagne, en 1942 seulement en France). Au cours de la Première Guerre mondiale apparaît en effet la nécessité, pour dominer l'obstacle imperméable à l'infanterie comme à l'artillerie que constitue le réseau de fils de fer battu par les mitrailleuses, de réaliser un matériel nouveau, capable de se mouvoir sur le champ de bataille (donc chenillé), et conjuguant sous la protection d'un blindage la puissance du feu et du mouvement ; ainsi naît le char* d'assaut, utilisé pour la première fois par les Anglais à Flers, en 1916, et par les Français à Berry-au-Bac* en 1917. Si ces premiers engagements, où les chars sont décimés par l'artillerie, se traduisent par des échecs apparents, les Alliés, qui ont confiance dans la nouvelle arme, poursuivent intensément la construction des chars. Estienne, dont la foi est communicative, organise aussitôt l'*artillerie d'assaut*, et les succès français de la Malmaison et anglais de Cambrai (oct.-nov. 1917) témoignent de son efficacité dans la rupture des fronts fortifiés. Elle sera consacrée par la part capitale prise

char d'assaut français R 35 Renault (1939-1940) 14 tonnes, canon de 37 1 mitrailleuse, 2 hommes 180 ch., vitesse 40 km/h

par les chars dans les contre-offensives victorieuses de Foch en 1918. Les Allemands, qui ne prennent pas au sérieux ce nouvel engin et ne s'occupent guère que des moyens de le mettre en échec, n'emploient qu'une petite centaine de chars, engagés pour la première fois le 21 mars 1918, alors qu'à l'armistice du 11 novembre la France a construit 4 000 chars et l'Angleterre 2 700. (Leur prix moyen est alors de 50 000 francs-or.)
Au lendemain de 1918, l'engouement pour les chars est d'abord général. Les études poursuivies s'orientent déjà vers deux directions opposées : les uns croient en une action autonome de forces blindées puissantes, à base de chars soutenus par des éléments d'infanterie et d'artillerie ; les autres considèrent seulement le char comme un moyen de choc supplémentaire mis à la disposition de l'infanterie. La première théorie est exposée en France, dès 1918, par Estienne, et clairement reprise en 1934 par de Gaulle dans son livre : *Vers l'armée de métier*. Mais, tandis que parmi les critiques militaires l'utilité même des chars est mise en cause, la doctrine officielle française évolue lentement, et les blindés restent partagés entre l'infanterie et les *chars d'action d'ensemble*, qui doivent pénétrer profondément dans le dispositif ennemi. Les premières grandes unités blindées françaises tardent à se constituer : divisions de cavalerie mixtes, avec automitrailleuses (1932), divisions légères mécaniques (1934), divisions cuirassées (1939). En Angleterre, Fuller et Liddell Hart préconisent l'emploi d'unités blindées autonomes, et l'arme blindée (*Royal Armoured Corps*) naît en 1935 de la réunion des unités de chars à la cavalerie motorisée, et permet la mise sur pied, en 1938, de la première division blindée. L'armée allemande, à laquelle le traité de Versailles a interdit la fabrication de chars, étudie ses prototypes en U. R. S. S., avec l'appui de l'armée rouge, et manœuvre avec des maquettes ; dès l'avènement du IIIe Reich, des formations de chars sont constituées : trois divisions blindées sont organisées en 1935, tandis que Guderian répand largement, par son influence et ses écrits, la confiance en la nouvelle *Panzerwaffe* (arme blindée). En U. R. S. S., dès 1936, chaque division d'infanterie est dotée d'un groupement de chars.
La guerre d'Espagne* (1936-1939) constitue, à la veille du deuxième conflit mondial, le champ d'expériences où s'affrontent les différents matériels. Elle prouve en particulier que le char léger est chassé du champ de bataille tant par les chars lourds que par l'efficacité du nouvel armement antichar*. Au début de la Seconde Guerre mondiale, parfois qualifiée de *guerre des blindés*, le couple char-avion devient l'outil décisif de la tactique allemande de la guerre éclair, dont les succès sont d'emblée spectaculaires. Tandis que le char* devient de plus en plus puissant, se perfectionnent les matériels spéciaux permettant aux unités d'autres armes de l'accompagner au combat : transports de personnel blindés, artillerie automotrice, véhicules du génie, etc. Les belligérants réalisent alors des *systèmes de matériels blindés* en utilisant des châssis, des moteurs et des trains* de roulement identiques pour des matériels de destinations différentes, afin de faciliter leur fabrication. Pendant tout le conflit, la puissance des armées victorieuses se mesure au nombre et à la valeur de leurs unités blindées. Si l'Allemagne se classe au premier rang en ce domaine jusqu'en 1942, la supériorité blindée passe, à cette date, aux armées soviétiques et alliées. Les *Panzerdivisionen* allemandes de 1939, fortes de 250 à 300 chars, agissent de façon autonome en Pologne, mais sont employées en masse contre la France en 1940, où elles forment des *corps* et *groupements blindés*. Les chars français, en nombre équivalent, souvent plus puissants mais doués d'une plus faible autonomie, s'usent dans des actions défensives ; rarement groupés, ils sont détruits par petits paquets, et le mauvais emploi des grandes unités blindées (4 D C R à 150 chars — 4 D L M à 260 engins blindés) est un élément déterminant de la défaite de 1940. Pour entamer l'offensive de Russie, en 1941, avec 24 divisions blindées groupées en *corps* et *armées blindés*, l'Allemagne a réduit les moyens de chacune d'elles à environ 180 chars, mais l'usure du champ de bataille sera telle qu'en 1945 la Wehrmacht ne comportera plus guère de divisions blindées dignes de ce nom. L'efficacité des blindés n'est pas faite seulement de l'organisation et du mode d'emploi de leurs unités ; la qualité du matériel y joue un rôle essentiel. C'est ainsi que les chars allemands surclassent les chars soviétiques en Russie jusqu'à l'apparition du « T 34 », comme les chars anglais en Libye jusqu'à celle des chars « Churchill » et « Sherman » en 1942 (El-Alamein). Enfin, lors de l'offensive des Alliés en Europe (1944), des chars spéciaux (amphibies) appuient les débarquements, et leurs grandes unités blindées (fortes de 250 chars), puissamment soutenues par l'aviation, jouent un rôle déterminant dans la libération de la France. Elles viennent rapidement à bout des Panzer allemandes, peu nombreuses et mal commandées, mais sont pourtant retardées de plusieurs semaines par la dernière contre-offensive blindée de la Wehrmacht, dans les Ardennes.
A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis ont construit quelque 130 000 blindés, la Grande-Bretagne 25 000 chars et 75 000 blindés, l'U. R. S. S. 60 000 chars, pour les seules années 1943 et 1944. Cependant, les blindés se heurtent à une action de plus en plus efficace des armes antichars* et de l'aviation (charge creuse, roquettes, engins spéciaux : S. S. 10, etc.), si bien que depuis 1945 l'avenir de l'arme blindée est souvent remis en cause. Les enseignements de la guerre de Corée (1950-1953) prouvent que les chars puissants sont toujours indispensables ; deux tendances s'affrontent : l'une, offensive, considère que l'arme blindée, équipée de chars puissants, sera l'élément décisif d'une guerre atomique ; l'autre, défensive, estime qu'elle ne survivra à un tel conflit que si elle n'utilise que des matériels légers. (→ Biblio.)

engin blindé de reconnaissance français (1951) : poids, 13 t ; vitesse, 70 km/h ; autonomie, 700 km ; moteur, 200 ch ; armement, 1 canon de 75, 2 mitrailleuses ; blindage, 40 mm

char moyen britannique « Centurion » : poids, 48 t ; vitesse, 40 km/h ; autonomie, 4 h ; moteur, 600 ch ; armement, 1 canon de 75, 6 lance-grenades fumigènes ; blindage, 50 mm ; équipage, 4 hommes

BLINDER v. tr. (de *blinde*). Mil. Autref., garnir de blindes une tranchée ou un ouvrage fortifié, pour éviter qu'il ne soit vu de l'ennemi. ‖ *Par extens.* Protéger de la vue et des coups : *Blinder un abri, un magasin.* ‖ Auj., revêtir un engin (char de combat, vaisseau, etc.) de blindages pour le mettre à l'abri des projectiles. ‖ *Fig.* et *fam.* Endurcir : *Etre blindé contre l'injustice.* ‖ *Pop.* Saouler.
— Electr. Protéger un appareil électrique au moyen d'un blindage.
— Mar. *Blinder un vaisseau*, disposer sur le bordé ou sur les ponts couvrant ses parties vitales des matériaux (autref. chaînes, bois, sacs de sable ; auj. plaques d'acier), pour arrêter ou amortir le choc des projectiles. (V. BLINDAGE.)
— Trav. publ. Faire un coffrage jointif pour maintenir une excavation en terrain éboulieux. ‖ *Convoyeur blindé*, v. CONVOYEUR.

progression de char avec infanterie (1945) chasseur de char U. S. M. 18 canon de 76 ; 5 hommes

Phot. Arch. phot., France-Presse, U. S. I. S.

BLINDHEIM (que les Anglais appellent **Blenheim**), village d'Allemagne (Bavière, Souabe); 700 hab. (V. HOCHSTÄDT.)

BLIND RIVER, v. du Canada (Ontario), sur la rive N. du lac Huron; 2 600 hab. Mine d'uranium.

BLINY n. m. Crêpe salée, avec farine, œufs et lait. (Dans certaines régions, on emploie la farine de sarrasin.)

BLISS (sir Arthur), compositeur anglais (près de Londres 1891). Elève de Stanford et Williams, il se fait remarquer, après la Première Guerre mondiale, par trois œuvres révolutionnaires : *Madame Noy* (1918), *Rout* (1919), *Rhapsody* (1921). On lui doit aussi un opéra (*The Olympians*), un concerto pour piano (1938), des ballets (*Checkmate,* 1937; *Adam Zero,* 1946), une « musique pour cordes » (1935), deux quatuors à cordes, etc.

BLISSUS [sys] n. m. Punaise d'Europe et d'Amérique du Nord. (*Blissus leucopterus* [*chinch bug* des Américains] est un fléau des cultures de céréales aux Etats-Unis. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des lygéidés.)

BLITAR, v. de l'Indonésie, dans le sud-est de Java; 60 100 hab. Centre commercial.

BLITHEMAN (William), compositeur anglais († 1591). Il devint maître de chœur à Christ Church College (Oxford) en 1564, puis organiste de la chapelle royale à Londres en 1585. Il fut le maître de John Bull. On lui doit trois motets et de nombreuses pièces de clavier (dont 15 dans *The Mulliner Book,* y compris 6 *In nomine*).

BLITTERSDORF (Friedrich Landolin Karl, baron VON), homme d'Etat allemand (Mahlberg, Bade, 1792 - Francfort 1861). Envoyé du grand-duc de Bade près la Diète de Francfort (1821), il devint ministre d'Etat et des Affaires étrangères, mais pratiqua une politique d'arbitraire qui mécontenta tout le monde. Congédié en 1848, il publia, sous le titre de : *Quelque chose du portefeuille du baron de Blittersdorf* (Francfort, 1849), une curieuse justification de sa vie politique.

BLIXEN (Karen), femme de lettres danoise (Rungsted 1885). Etablie depuis son mariage (1918) dans une ferme au Kenya, elle en a donné une description dans *Ma ferme africaine* (1937). Elle avait déjà débuté avec des nouvelles fantastiques, écrites en anglais, pastichant avec esprit et poésie les récits romantiques : *Sept Contes gothiques* (1935), publiés sous le pseudonyme d'ISAK DINESEN. Elle a publié depuis un deuxième recueil sous son nom : *Contes d'hiver* (1941).

BLIZZARD n. m. (mot américain.). Vent du nord, glacial, violent et accompagné de tempêtes de neige, qui souffle sur le Canada et le nord des Etats-Unis en hiver et au printemps.

BLOATER [bloutər] n. m. (mot angl.). Variété de hareng fumé que l'on fait griller sur feu doux et que l'on arrose avec du beurre fondu. (Il se consomme, surtout en Angleterre, au petit déjeuner du matin.)

BLOC n. m. (moyen haut allem. *block,* tronc). Masse considérable et pesante, peu ou pas travaillée : *Un bloc de marbre.* || *Par anal.* Ensemble de feuilles attachées ensemble : *Bloc de papier à lettres.* || — *Fig.* Quantité considérable : *Un bloc de propositions.* || Ensemble dont on ne peut rien détacher, qu'il faut accepter ou repousser sans réserve : *Que cela vous plaise ou non, la Révolution française est un bloc dont on ne peut rien distraire, parce que la vérité historique ne le permet pas* (Clemenceau). || *Faire bloc,* former une union étroite et solide : *Faire bloc contre un adversaire.* || Union formée par divers groupements ou partis politiques : *Bloc des gauches.* || *Pop.* Prison, arrêts : *Il a sûrement été fourré au bloc* [...], *il suffit d'un adjudant grincheux* (Proust).

— LOC. ADV. *En bloc,* en totalité, en masse : *Un de ces hommes* [...] *qui achètent des propriétés en bloc pour les revendre en détail* (Lamartine). || — *Fig.* Sans entrer dans le détail : *Considérer l'affaire en bloc.* || *Pop. Gonflé à bloc,* plein d'entrain, décidé. || *A bloc,* à fond : *Serrer les freins à bloc.* || *Tout d'un bloc,* tout d'une pièce.

— ALLUS. LITTÉR. ***Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.*** Ainsi s'exclame le rat dans la fable de La Fontaine, *le Chat et le Vieux Rat,* en regardant de loin le chat qui s'est couvert de farine; on cite ce vers pour faire entendre qu'on soupçonne un piège.

— Autom. *Bloc-cylindres, bloc-moteur,* v. à l'ordre alphab.

— Chirurg. *Bloc opératoire,* partie d'un service de chirurgie réservée aux interventions chirurgicales. (V. part. *encycl.*)

— Chirurg. dent. *Bloc d'or,* v. INLAYS.

— Constr. *Bloc de sûreté,* ensemble d'organes qui commandent des mécanismes de fermeture, tels que serrure, verrou, loquet, crémone, targette, etc.

— Econ. polit. *Bloc monétaire,* ensemble de pays dont les monnaies sont rattachées à une monnaie commune non convertible en or. (V. part. *encycl.*)

— Fauconn. Billot de bois fiché en terre, sur lequel l'oiseau se repose.

— Fortif. Dans le système de fortifications de 1939, massif bétonné, doté de moyens de feu et d'observation. || *Bloc d'infanterie, bloc-tourelle,* v. part. *encycl.*

— Géol. *Bloc continental,* masse unique que constitueraient l'Ancien Monde et l'Amérique si le niveau des mers était abaissé de 200 m. || *Bloc faillé,* compartiment de l'écorce terrestre limité par des failles. || *Bloc basculé,* bloc faillé ayant subi un gauchissement.

— Géomorphol. *Amas, champ, chaos de blocs,* concentration locale, à la surface du sol, de nombreux blocs de roches. (Leur origine est généralement périglaciaire et résulte de la fragmentation par le gel de roches se débitant en quartiers et de la concentration de ces débris par les processus de transport en masse. Certains champs de blocs résultent du lavage postérieur par les eaux de formations à matrice terreuse.) || *Bloc erratique,* rocher, généralement de grandes dimensions (de l'ordre du mètre), abandonné par un glacier à la surface d'un substratum de nature différente. (Ils sont souvent constitués par les éléments les plus résistants de moraines entièrement démantelées par l'érosion; ils ont servi très tôt à reconstituer l'extension des glaciers quaternaires.) || *Bloc perché,* bloc resté en saillie après que l'érosion a emporté les matières meubles d'alentour. (Par exemple, le bloc qui coiffe le sommet d'une *pyramide des fées,* et la protège contre la pluie.)

— Imprim. Planche de bois, d'alliage de plomb, d'acier ou de métal léger, sur laquelle on monte les clichés typographiques pour les amener à la hauteur convenable. (On dit aussi SEMELLE.) [Les *blocs systématiques* sont conçus pour un travail, un format de page déterminé.]

— Instit. polit. Groupement de partis qui, malgré divergences doctrinales et oppositions personnelles, ont assez de points communs pour constituer une majorité de gouvernement. (V. part. *encycl.*)

— Mar. Massif ou crapaud sur lequel reposait chaque mortier à bord des bombardes. || Instrument analogue à la cangue chinoise dont on se servait pour attacher les pieds de certains délinquants. (D'où l'expression : *Mettre au bloc.*)

— Matér. *Bloc brut,* morceau de pierre, d'une forme quelconque, extrait du banc ou de la masse. || *Bloc équarri,* morceau de pierre façonné en forme de parallélépipède rectangle (avec éventuellement des chanfreins ou des chaises*) et dont les parements sont en grosse taille, telle que brochée, pointée ou autres.

— Mécan. *A bloc,* se dit d'un montage immobilisant complètement l'une par rapport à l'autre les pièces qu'il relie.

— Orfèvr. Sorte de mandrin employé par les ciseleurs.

— Pétrogr. Morceau de roche d'un ordre de grandeur supérieur à 20 cm, difficile à remuer.

— Pyrotechn. *Bloc de poudre,* masse de poudre (généralement à double base) pouvant dépasser 100 kg, de forme géométrique définie, employée dans les engins autopropulsés.

— Radiotechn. *Bloc d'accord,* ensemble, réuni sous un carter unique, des bobinages et des commutateurs qui les mettront en circuit.

— Statist. Groupe de parcelles soumises à certains traitements dans une expérience agricole. || Groupe de sujets soumis à certains traitements dans le cadre d'un plan scientifique d'expériences.

— Technol. Groupe d'organes constituant un ensemble dont, en général, on pourra facilement opérer la substitution, sur un appareil ou une machine quelconque.

— Trav. publ. Masse de béton (armé ou non) que l'on utilise parfois dans l'établissement des jetées, des culées ou piles de ponts, et en général des travaux immergés, aux lieu et place d'enrochements.

— ENCYCL. Chirurg. Le *bloc opératoire* est l'ensemble des salles, instruments, meubles, ainsi que de tout le matériel nécessaire pour permettre la pratique des interventions chirurgicales dans les conditions optimales de commodité et de sécurité.

L'élément central du bloc opératoire est, dans tous les cas, la *salle d'opération,* autour de laquelle sont disposés les locaux de *stérilisation,* de *radiologie,* d'*anesthésie,* ainsi que les vestiaires, lavabos spéciaux, armoires et boîtes à instruments.

bloc opératoire

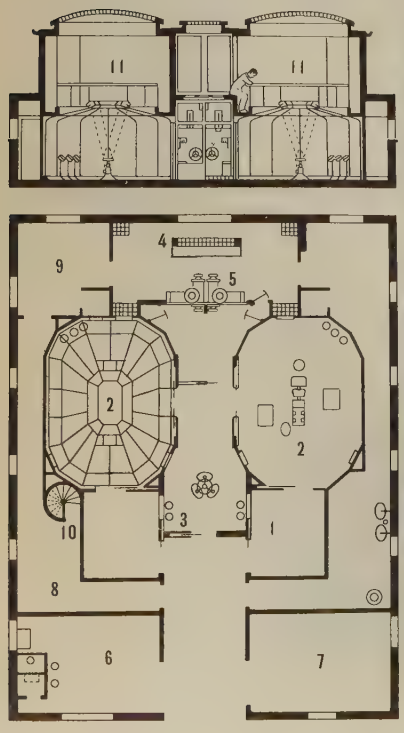

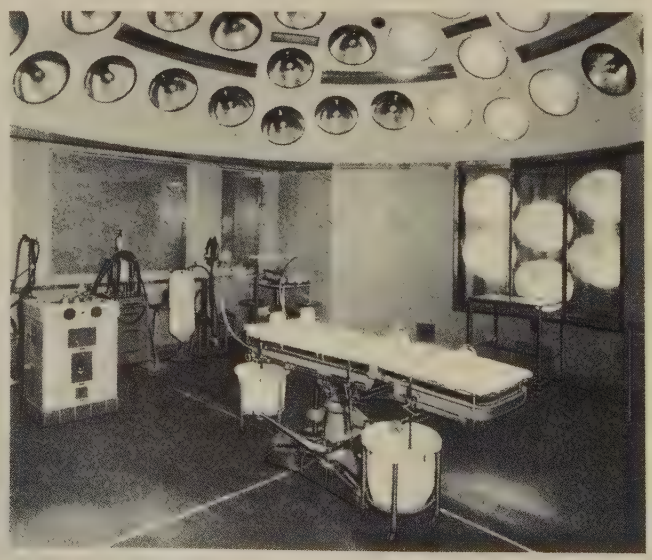

1. Salle d'anesthésie; 2. Salles d'opérations; 3. Salle de lavage; 4. Salle de préparation pour la stérilisation; 5. Autoclaves; 6. Salle de réveil; 7. Salle pour endoscopie et réductions radioscopiques; 8. Salle des médecins; 9. Pharmacie; 10. Accès aux coupoles d'observation; 11. Coupoles d'observation.

Phot. Assistance publique.

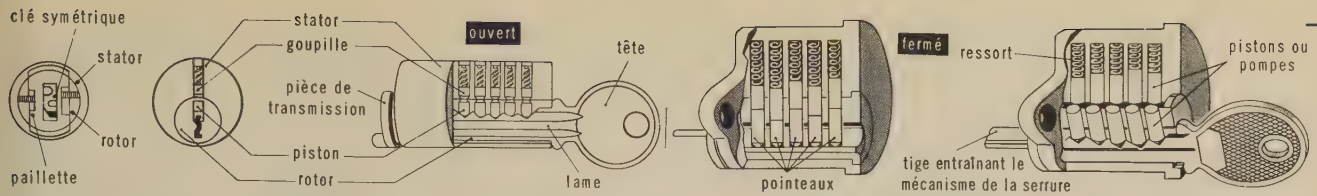

bloc de sûreté d'une serrure

Il existe des blocs opératoires mobiles, composés de véhicules contenant les différents éléments du bloc.

— Constr. Le *bloc de sûreté* d'une serrure est constitué essentiellement par un bloc cylindrique, ou rotor, mobile à l'intérieur d'une pièce fixe, ou stator, et par un certain nombre d'éléments qui solidarisent le rotor au stator. Cette disposition a pour but de ne permettre la manœuvre qu'après l'introduction d'une clef dont la forme correspond à un agencement mécanique intérieur, dit *combinaison*, à l'abri des sollicitations extérieures. La mise en place de la clef déverrouille le rotor, et sa rotation entraîne celle de cet organe, qui déplace le pêne ou l'organe d'immobilisation par l'intermédiaire d'une pièce de transmission. Les différents organes sont conçus pour obéir à l'action d'une seule clef à un crantage déterminé ou à celui de plusieurs clefs à des crantages différents, suivant une ou plusieurs combinaisons prévues.

— Econ. polit. La monnaie commune du *bloc monétaire* est considérée comme « dominante » parce que les modifications qui peuvent affecter sa valeur entraînent nécessairement des répercussions dans les monnaies rattachées ; elle sert de mesure de valeur dans les transactions entre les pays membres du bloc et joue à leur égard un rôle fondamental. L'appartenance à un bloc est déterminée principalement par les étroits courants d'échanges qui unissent les pays membres au pays à monnaie « dominante ». La formation du premier bloc monétaire a suivi, en septembre 1931, la dévaluation de la livre sterling. Les pays fortement liés par leur commerce extérieur à la Grande-Bretagne constituent avec elle le *bloc sterling*. Il s'agissait essentiellement des Dominions, des Etats scandinaves, de la Finlande, du Portugal, de l'Iran, de l'Iraq, du Siam, de l'Argentine, de la Bolivie et du Pérou.

Face au bloc sterling s'est formé le *bloc dollar* (1935), regroupant les pays dont les monnaies étaient rattachées au dollar : Canada, Philippines, Mexique, Venezuela, Cuba, Haïti, Amérique centrale. Les courants commerciaux importants qui relient le Canada, membre du Commonwealth, aux Etats-Unis, expliquent le rattachement du Canada au bloc dollar plutôt qu'au bloc sterling.

En 1945, un *bloc franc* s'est constitué entre les pays qui formaient alors l'Union française.

Les démocraties populaires forment avec l'U. R. S. S. un *bloc rouble*. (→ Biblio.)

— Fortif. Dans la ligne Maginot, les *blocs*, réunis par des galeries souterraines, formaient les éléments actifs d'un ouvrage. On distinguait les *blocs d'infanterie* (ne comportant que de l'armement d'infanterie), les *blocs-observatoires*, les *blocs d'artillerie* (canons, obusiers, mortiers, etc.), les *blocs d'entrée* destinés à protéger l'accès du personnel et du matériel dans les ouvrages*. A l'étranger, dans les lignes Siegfried, Staline, etc., les blocs, de dimensions plus restreintes, constituaient l'ossature d'une position de campagne renforcée.

— Instit. polit. Le premier des *blocs* connus est le « bloc des gauches », ou « bloc de défense républicaine », ou « bloc républicain », né de l'affaire Dreyfus, et qui groupa, sous la direction de Waldeck-Rousseau, des radicaux et des socialistes (22 juin 1899-28 mai 1902). Il combattit à la fois les nationalistes (arrestation du chef de la ligue antisémite, Jules Guérin), l'armée et le clergé (mesures contre les assomptionnistes, lois du 2 juill. 1901 sur les associations, etc.). Victorieux aux élections de 1902, le bloc des gauches, à majorité radicale, accentua sa politique anticléricale sous les ministères Combes et Rouvier. Le départ des socialistes *, à la suite du congrès d'Amsterdam (1904), provoqua sa dislocation, qui devint définitive en 1906.

Après la Première Guerre mondiale apparut le « bloc national » (1919-1924), constitué par la majorité de droite de la Chambre dite « bleu horizon », issue des élections au scrutin de liste du 16 novembre 1919. Mais, ébranlée par ses dissensions intestines (échec de la candidature de Clemenceau à la présidence de la République, 1920), par les difficultés économiques consécutives à la guerre, la majorité du bloc national, dirigé successivement par Millerand (1920), Leygues (1920-1921), Briand (1921-1922) et Poincaré (1922-1924), s'effondra aux élections de mai 1924 devant la coalition des gauches (le cartel*), que l'on désignait parfois également du nom de « bloc des gauches » (1924-1926).

En Allemagne, à la suite du passage du Centre dans l'opposition, s'était constitué de 1907 à 1909 un « bloc Bulow », comprenant les conservateurs, les nationaux libéraux et les progressistes, décidés à soutenir la politique du chancelier.

BLOC n. m. (angl. *block*). Cardiol. Trouble de la conduction de l'excitation nerveuse dans le tissu nodal du cœur. (Le bloc, ou blocage, peut avoir lieu dans le sinus [bloc sinusal], dans l'oreillette ou surtout dans le faisceau de His [bloc auriculo-ventriculaire] ou dans ses branches [bloc des branches].)

BLOCAGE n. m. Action de bloquer (au *pr.* et au *fig.*) : *Le blocage des salaires.*

— Aéron. *Blocage de veine*, v. VEINE.

— Autom. Arrêt du mouvement des roues provoqué par un coup de frein brutal ou par un système de freinage mal réglé, avec glissement de celles-ci sur le sol favorisant le dérapage.

— Chim. Action de combiner, dans un composé organique, un groupement fonctionnel, pour lui conférer une stabilité plus grande et empêcher de ce fait qu'il puisse être détruit dans une réaction.

— Constr. Débris de moellons, de briques, qui servent à remplir les fondations d'un édifice ou l'entre-deux d'un mur. ‖ Ensemble de pavés posés à côté les uns des autres, d'une manière toute provisoire. ‖ Maçonnerie en pierres sèches, sur la surface des talus. ‖ Fondation en blocs de béton, en moellons de petites dimensions.

— Electr. Action d'empêcher le passage d'un courant dans un circuit. ‖ *Condensateur de blocage*, condensateur qui, placé dans un circuit, s'oppose au passage des courants continus, tout en assurant la transmission des courants alternatifs.

— Impr. V. BLOQUER.

— Météorol. Etat de la circulation générale caractérisé par l'interruption du courant d'ouest sur une épaisseur considérable de la troposphère. (Les blocages généralisés sont dus à la stagnation d'une vague planétaire très courte et très ample. [V. ATMOSPHÈRE.])

BLOCAGEUX, EUSE adj. Constr. Qui est formé de blocage. (On dit aussi BLOCAILLEUX, EUSE.)

BLOCAILLE n. f. Constr. Débris de pierres ou de briques dont on fait usage pour le béton ou pour un blocage de peu d'importance. ‖ Pierre de trop petite dimension pour servir dans un parement.

— Géomorphol. Pierraille, à matrice rare, résultant de la fragmentation mécanique, généralement par le gel, de la roche cohérente. (On utilise parfois ce terme dans un sens restreint pour désigner le matériel de ce type formant matrice autour de gros blocs. La blocaille se déplace sous les climats périglaciaires, en formant des coulées de solifluxion qu'on désigne du nom de *coulées de blocaille*.)

BLOCAILLEUX, EUSE adj. Constr. Syn. de BLOCAGEUX, EUSE.

BLOCAUX n. m. pl. Géol. et Géomorphol. *Argile à blocaux*, moraines riches en gros blocs. (V. aussi ARGILE.)

BLOC-BAIN n. m. Ensemble préfabriqué comprenant l'alimentation en eau, ainsi que la vidange, de plusieurs appareils sanitaires (baignoire, lavabo, bidet) sur la même canalisation. ‖ Pl. *des* BLOCS-BAINS.

BLOC-CROISÉE n. m. Menuis. Ensemble, préfabriqué en usine, d'un bâti dormant et d'une croisée. ‖ Pl. *des* BLOCS-CROISÉES.

BLOC-CUISINE n. m. Eléments préfabriqués permettant l'installation rapide d'une cuisine. ‖ Pl. *des* BLOCS-CUISINES.

BLOC-CYLINDRES n. m. Autom. Ensemble des cylindres et de leur chemise d'eau en une seule pièce venue de fonderie. ‖ Pl. *des* BLOCS-CYLINDRES.

BLOC-DIAGRAMME n. m. Géogr. Représentation en perspective cavalière des formes du terrain, accompagnée de deux coupes géologiques des bords de la région figurée qui font face à l'observateur. ‖ Pl. *des* BLOCS-DIAGRAMMES.

BLOC-DOUCHE n. m. Ensemble préfabriqué groupant les appareils sanitaires sur une même alimentation en eau froide et chaude, et sur une même vidange. ‖ Pl. *des* BLOCS-DOUCHES.

BLOC-EAU n. m. Ensemble groupant tous les appareils utilisant l'eau dans une gaine de canalisation (alimentation et vidange). ‖ Pl. *des* BLOCS-EAUX.

— ENCYCL. A l'origine, le *bloc-eau* était un élément préfabriqué comprenant une gaine de canalisation placée dans une cloison. Cette canalisation alimentait d'un côté la salle d'hygiène ou la salle d'eau, de l'autre côté l'évier de la cuisine, le chauffe-eau, etc. Mais cette installation économique n'était valable que pour une construction neuve, on trouve maintenant des éléments préfabriqués pouvant être placés dans les appartements existants : *bloc-bain, bloc-douche, bloc-cuisine, bloc-évier*, etc.

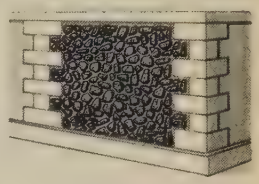

blocage (constr.)

BLOC-ÉVIER n. m. Elément préfabriqué comprenant un évier à un ou deux bacs, avec alimentation en eau chaude et froide ou par mélangeur et une vidange avec siphon. ‖ Placard faisant partie de cet élément. (On dit aussi BLOC-CUISINE.) ‖ Pl. *des* BLOCS-ÉVIERS.

BLOC-FENÊTRE n. m. Bloc préfabriqué constitué par les châssis ouvrants et les dormants, ainsi que par tous les organes de fonctionnement, les dispositifs de protection de la croisée, l'encadrement formant à la fois linteau, jambages, appui, ébrasement, habillage, et les dispositifs de chauffage et de ventilation. ‖ Pl. *des* BLOCS-FENÊTRES.

BLOC-FILM n. m. Magasin photographique très plat contenant 12 films semi-rigides, prolongés par une languette de papier noir pour l'escamotage. ‖ Pl. *des* BLOCS-FILMS.

— ENCYCL. Le *bloc-film* ou *film-pack*, imaginé par l'ingénieur V. Planchon, a été très employé à l'époque où les appareils à pellicule en bobine étaient encore peu répandus.

BLOCH (Markus Elieser), naturaliste et médecin allemand (Ansbach 1723 - Karlsbad 1799). Il fit partie de la Société des curieux de la nature. Auteur de : *Traité sur la génération des vers intestinaux et sur les moyens de les détruire* (1772), *Histoire naturelle des poissons étrangers* (1782).

BLOCH (Isaac Stanislavovich BLOCH, dit **Jean de**), banquier polonais (Radom 1836 - Varsovie 1902). Il construisit des voies ferrées en Pologne et en Russie. Il publia deux ouvrages, en 1898, la *Russie économique* et la *Russie financière*, puis *la Guerre future*, dans lequel il dénonçait les méfaits de la guerre économique. Il impressionna Nicolas II et l'incita à convoquer la conférence de La Haye (1899).

BLOCH (Gustave), érudit français (Fegersheim, Bas-Rhin, 1848 - Marlotte, Seine-et-Marne, 1923). Il fut professeur à la faculté des lettres de Lyon, puis à la Sorbonne, où il

enseigna l'histoire romaine, à laquelle il consacra divers ouvrages, dont sa thèse sur *les Origines du sénat romain* (1883).

BLOCH (Camille), historien français (Le Thillot, Vosges, 1865 - Paris 1949). Sorti de l'Ecole des chartes, inspecteur général des bibliothèques et des archives, il enseigna à la Sorbonne les sciences auxiliaires de l'histoire moderne et contemporaine (1909-1935). On lui doit *l'Assistance publique et l'Etat en France à la veille de la Révolution* (1908), *Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la guerre de 1914* (1925). Egalement directeur de la bibliothèque-musée de la Première Guerre mondiale (Acad. des sc. mor. et polit., 1946.)

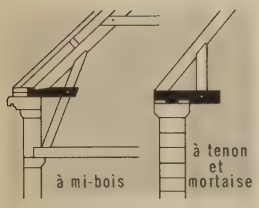

blochet (charp.)

BLOCH (André), compositeur français (Wissembourg 1873). Il est l'auteur de poèmes symphoniques, comme *Au béguinage* (1931), d'une *Suite palestinienne* et de deux ouvrages lyriques : *Brocéliande* (Opéra, 1925) et *Guignol* (Opéra-Comique, 1949).

BLOCH (Oscar), linguiste français (Le Thillot, Vosges, 1877 - Paris 1937). Principaux ouvrages : *les Parlers des Vosges méridionales* (1917), *la Pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales* (1921), et, avec la collaboration de W. von Wartburg, un *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1932, 2e éd. 1950), où sont résumées l'origine des mots français et aussi l'histoire des significations qu'ils ont prises au cours de l'évolution de la langue.

BLOCH (Ernest), compositeur suisse naturalisé américain (Genève 1880 - Portland 1959). Elève de Knorr, il enseigna, de 1915 à 1930, à New York, Cleveland et San Francisco. Son abondante production englobe tous les genres. Citons : *Macbeth*, opéra (1909) ; une suite pour alto et piano (1919) ; *Israël*, symphonie ; *Shelomo*, rhapsodie pour violoncelle et orchestre ; *Baal Shem*, suite pour violon et piano ; *Service sacré* ; deux préludes pour orgue, etc. Ces œuvres contiennent de nombreuses citations du folklore juif ou de la liturgie synagogale. Bloch peut être considéré comme le créateur d'une musique savante d'inspiration hébraïque.

blochet (min.)

BLOCH (Jean-Richard), écrivain français (Paris 1884 - *id.* 1947). Après avoir fait des études d'histoire, il se consacra à la littérature. Il débuta par des esquisses de types juifs dans sa nouvelle *Lévy* (1912) et dans son roman *Et Cie* (1918). Après *la Nuit kurde* (1925), roman d'un exotisme violent et tragique, il chercha à définir, soit dans des essais (*Naissance d'une culture*, 1936), soit dans des fresques dramatiques (*le Dernier Empereur*, 1926 ; *Toulon*, 1945), les principes d'une littérature révolutionnaire qui, selon ses convictions communistes, devait trouver sa source dans l'âme populaire. Il fut à Moscou, à partir de 1942, l'un des speakers de Radio-France. (→ Biblio.)

BLOCH (Marc), historien français (Lyon 1886 - fusillé par les Allemands, près de Lyon, 1944). Fils de Gustave Bloch, il devient en 1919 maître de conférences d'histoire du Moyen Age à la faculté de Strasbourg, puis, en 1936, professeur d'histoire économique à la Sorbonne. Frappé par les lois raciales, et nommé en zone libre, il entre dans la Résistance en 1942 et fait partie du Comité directeur de *Franc-Tireur*. Il a été, avec Lucien Febvre, le promoteur des études d'histoire économique et sociale et le fondateur de la revue *Annales* (*Economies, Sociétés, Civilisations*). Ses principaux ouvrages : *les Rois thaumaturges* (thèse, 1920), *les Caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), *la Société féodale* (1939-1940) et *l'Apologie pour le métier d'historien* (1952), lui ont permis de développer avec fruit la collaboration de l'histoire et de l'économie. Ses « souvenirs de la drôle de guerre » ont été publiés sous le titre *l'Etrange Défaite* (1946).

Marc BLOCH

BLOCH (Felix), physicien suisse, puis américain (Zurich 1905). Après des études à Zurich, il se rendit en 1927 à Leipzig, où il fut l'élève de Heisenberg, passa sa thèse en 1928 et devint professeur. Après un séjour à Rome, il alla travailler avec Bohr à Copenhague en 1930, puis quitta l'Europe en 1934 et reçut un poste à l'université de Stanford (Californie) ; il devint en 1939 citoyen américain. Spécialiste de physique atomique, il est l'inventeur d'une technique nouvelle, dite *induction nucléaire*, permettant l'étude du champ magnétique intérieur au noyau atomique, grâce à la mesure des ondes émises. Il a pu ainsi déterminer le moment magnétique du neutron. Il a reçu, avec E.-M. Purcell, le prix Nobel de physique pour 1952.

BLOCHET n. m. (de *bloc*). Charp. Pièce de bois de petite longueur (petit bloc). ‖ Pièce de bois dans les fermes à faux entrait, qui relie le pied de l'arbalétrier avec la jambe de force. — Ch. de f. Traverse de longueur réduite qui, généralement tirée d'une traverse normale usagée, est destinée à n'être placée que sous un des rails d'une voie sans aucun rôle dans le maintien de l'écartement. — Min. Bloc de bois ou de matière rugueuse qui, fixé sur la gorge d'une poulie Koepe, empêche le câble de glisser sur la poulie. (Les *blochets* en Ferodo, lames de cuir, morceaux de bande de convoyeur caoutchouté sur tranche, aluminium, etc., sont préférés aux blochets en bois, en raison de la plus grande adhérence qu'ils donnent au câble.)

BLOCH-LAÎNÉ (François), financier français (Paris 1912). Inspecteur des Finances, conseiller financier du haut-commissaire de France en Indochine, directeur du Trésor au ministère des Finances, il est devenu, en 1952, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

BLOCK (Maurice), économiste et statisticien français (Berlin 1816 - Paris 1901). Ses principaux ouvrages sont : *Annuaire de l'Economie politique et de la Statistique* (années 1856 et suiv.), *Dictionnaire de l'Administration française* (1856), *Statistique de la France* (1860).

BLOCKHAUS [blokaus] n. m. invar. (allem. *Block*, bille de bois, et *Haus*, maison). Fortif. Petit ouvrage défensif.
— Mar. mil. Poste de commandement blindé des grands bâtiments cuirassés.
— ENCYCL. Fortif. Le *blockhaus* était autrefois une maison fortifiée carrée (appelée « casine* ») faite de troncs d'arbres et entourée d'un fossé dont les terres servaient, sur le toit, de blindage vertical et horizontal. Réserve faite des matériaux entrant dans leur construction (béton armé, plaques de blindage en acier), les blockhaus modernes sont semblables ; ils ne peuvent que succomber à une attaque méthodique, s'ils sont livrés à leur seule défense et non soutenus de l'extérieur. Aussi leur rôle est-il volontairement limité dans le temps. En dehors de l'emploi qui en est fait outre-mer contre un adversaire peu armé, ils ne sont utilisés que pour battre de leurs feux (mitrailleuses, canons antichars) des obstacles : destructions, inondations, barrages sur voies d'accès. Leur emploi, dans ce sens, a été largement pratiqué dans certains secteurs (notamment boisés : Ardennes) frontaliers.

BLOCKSIDGE (William). V. BAYLEBRIDGE.

BLOCKX (Jan), compositeur belge (Anvers 1851 - *id.* 1912). Les caractères propres de l'école flamande se retrouvent dans ses opéras : *Princesse d'auberge* (1898), *la Fiancée de la mer* (1902), *Thill Uilenspiegel* (1900), *Baldie* (1908), et dans le ballet *Milenka* (1888).

BLOC-MOTEUR n. m. Autom. Ensemble formé du moteur, de l'embrayage et de la boîte de vitesses, monté sur un bâti unique. (Pour une voiture à traction avant, le bloc comporte, en sus, le couple conique et le différentiel.) ‖ Pl. *des* BLOCS-MOTEURS.

BLOC-NOTES n. m. Ensemble de feuilles de papier détachables, sur lesquelles on note des renseignements n'ayant pas besoin d'être conservés. ‖ Pl. *des* BLOCS-NOTES.

BLOCQ-MASCART (Maxime), économiste français (Paris 1894). Vice-président de la Confédération des travailleurs intellectuels, il fut l'un des fondateurs de l'Organisation civile et militaire et dirigea les *Cahiers* publiés par ce mouvement de résistance. Vice-président du Conseil national de la Résistance, il devint, à la Libération, président de l'Entraide française. Président-fondateur du *Parisien libéré*, conseiller d'Etat, il est l'auteur des *Chroniques de la Résistance* (1945) et de *La prochaine république sera-t-elle républicaine* (1957), rédigé au moment de l'élaboration de la Constitution de la Ve République, à laquelle il a coopéré comme membre du Comité constitutionnel.

BLOC-SYSTÈME ou, en abrégé, **BLOC** n. m. (angl. *block-system ; to block*, fermer, et *system*, système). Dispositif destiné à empêcher les collisions de trains circulant ou manœuvrant sur une même voie. (On dit aussi BLOC AUTOMATIQUE À SIGNAUX LUMINEUX.) ‖ Pl. *des* BLOCS-SYSTÈMES.
— ENCYCL. Le *bloc* se compose de signaux d'avertissement et d'arrêt qui, placés à l'origine des *cantons*, empêchent les trains de se rapprocher dangereusement les uns des autres. Un canton est dit *bloqué* lorsque le signal, appelé généralement « sémaphore », qui se trouve à l'entrée dans le sens de la marche, est à l'arrêt. Le bloc est *absolu* s'il est interdit sous aucun prétexte de franchir le sémaphore à l'arrêt. Il est *permissif* quand le train peut pénétrer avec précaution dans un canton bloqué en réduisant sa vitesse, pour s'arrêter au premier obstacle aperçu (*marche à vue*). Dans les souterrains et sur de nombreux parcours de pleine voie, les indications sont données par des feux de couleurs conventionnelles (*bloc lumineux*). Le signal annonciateur ou *avertissement* est généralement manœuvré par un agent dont le poste est situé au voisinage du signal d'arrêt ou *sémaphore* (*bloc manuel*). Ces signaux peuvent également être manœuvrés à distance depuis les gares par les postes d'aiguillage, soit électriquement, soit mécaniquement, sous le contrôle de certains dispositifs de sécurité (*bloc manuel enclenché, bloc de voie unique*). Souvent les signaux sont *combinés*, le sémaphore d'entrée d'un canton portant également l'annonciateur du canton suivant, voire le *préavertissement* (bloc automatique lumineux sur les lignes à très grande vitesse). Le bloc est *automatique* lorsque le passage des trains suffit seul à provoquer la manœuvre des appareils par des circuits électriques de voie, des contacts, des pédales, etc., sans intervention d'aucun agent. Il est dit *semi-automatique* lorsqu'une partie seulement de ces opérations (mise à l'arrêt des sémaphores) est effectuée dans ces conditions. En France, on tend à généraliser l'emploi du bloc automatique à signaux lumineux.

BLOCUS [kys] n. m. (moyen néerl. *blochuus*, maison charpentée). Investissement d'une ville, d'un port ou d'une position occupés par l'ennemi, en vue d'intercepter toute communication avec l'extérieur. ‖ *Blocus naval* (d'un port, d'une côte ou d'un territoire), action ayant pour but d'empêcher tout navire d'y entrer ou d'en sortir sans être arraisonné. ‖ *Blocus pacifique*, mesure de représailles par laquelle un gouvernement, pour forcer un autre à lui accorder satisfaction, bloque un de ses ports sans se livrer à aucune hostilité. (Ce procédé a été employé par les grandes puissances, en 1886, contre la Grèce.)
— ENCYCL. Hist. mil. Le terme de *blocus* (qui apparaît en français pour la première fois au XVIe s.) fut employé couramment dans la guerre de siège comme synonyme d' « investissement » pour désigner les opérations préliminaires visant à couper toutes les communications de l'assiégé. Quant au *blocus naval*, au temps de la marine à voile, il se faisait avec une escadre croisant au large, et qui détachait quelques frégates à proximité du port pour en surveiller les mouvements. Actuellement, batteries côtières, sous-marins, aviation et champs de mines rendent impossible un blocus à courte portée. Pour vérifier les mouvements d'un port de guerre ennemi,

bloc-système

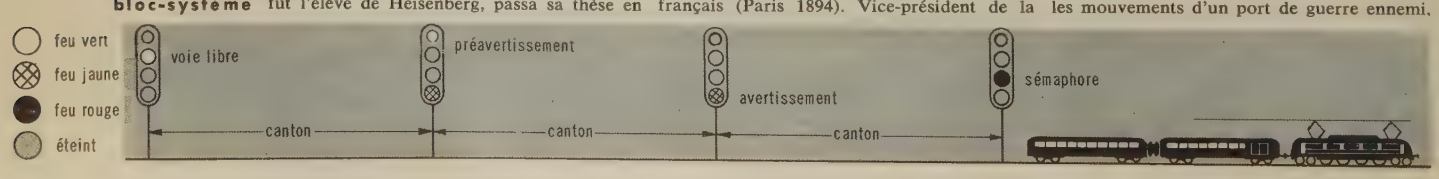

Phot. X.

on le fait surveiller par des sous-marins et par l'aviation, dont les renseignements déclenchent l'intervention de forces appropriées.

La géographie joue un rôle très important dans l'établissement d'un blocus. Au cours de la Première Guerre mondiale, les ports allemands étaient bloqués et isolés de l'Atlantique par la surveillance du pas de Calais d'une part, par des croisières permanentes et des champs de mines entre la Norvège et l'Ecosse d'autre part; au cours de la Seconde, après l'occupation des côtes de Norvège et de France par les forces de l'Axe, les Alliés ne pouvaient plus bloquer les ports utilisés par l'Allemagne et reliés entre eux par un actif cabotage. La tactique consista à les surveiller de loin pour pouvoir intervenir si un corsaire ou une force navale s'avançait dans l'Atlantique. (V. BISMARCK, Hist. mil.)

— Dr. intern. Le blocus maritime, dont la légitimité n'est pas contestée, tend à supprimer toutes les communications entre les côtes bloquées et le dehors. La déclaration de Paris de 1856, confirmée par la déclaration de Londres de 1909, a posé la règle du blocus effectif, c'est-à-dire l'obligation d'en assurer le maintien par l'envoi de forces navales suffisantes pour interdire réellement l'accès du littoral bloqué. Le fondement du blocus doit être recherché dans l'idée de neutralité. Fournir à un belligérant des vivres, devises, marchandises, c'est lui permettre de continuer la guerre, et la puissance bloquante peut, sans faire acte d'hostilité à l'égard des neutres, empêcher effectivement ceux-ci de communiquer avec le territoire bloqué. C'est toutefois sur le fondement juridique de la contrebande de guerre et non du blocus que les Alliés ont, durant les deux guerres mondiales, réalisé sur le commerce maritime allemand l'opération d'embargo appelée couramment « blocus de l'Allemagne ». (→ Biblio.)

Blocus continental, ensemble des mesures prises par Napoléon Ier pour priver l'Angleterre de relations commerciales avec le continent, et qui constitue une réplique au blocus maritime appliqué par le gouvernement de Londres. Les Anglais avaient peu à peu imposé aux navires étrangers, même neutres, la visite de leur cargaison et la saisie des marchandises françaises ou destinées à la France. Le 16 mai 1806, bien que leur flotte ne fût pas en mesure de les bloquer effectivement, ils avaient déclaré en état de blocus toutes les côtes européennes de Brest à Hambourg. Napoléon riposta par le *décret de Berlin* (21 nov. 1806) : les îles Britanniques étaient déclarées en état de blocus; tout commerce et toute correspondance avec elles étaient interdits; toutes les marchandises anglaises seraient confisquées; tout navire, même neutre, qui aurait relâché dans un port britannique ne pourrait plus être reçu dans un port français ou allié. Le gouvernement anglais répondit par de nouvelles mesures : par un ordre en conseil du 11 novembre 1807, il déclara n'accorder la libre circulation qu'aux navires ayant acquitté des droits de douane dans un port britannique, faute de quoi ceux-ci seraient réputés de bonne prise. Par le *décret de Milan* (17 déc. 1807), Napoléon décida que tout navire ayant payé un impôt au Trésor britannique ou souffert la visite d'un navire anglais serait considéré comme « dénationalisé » et en conséquence de bonne prise. Ce blocus continental, peu à peu établi en représailles des initiatives anglaises, devint le ressort essentiel de la politique extérieure de l'Empereur. Il s'agissait de forcer l'Angleterre à une paix consacrant les conquêtes françaises en Europe; depuis Trafalgar, il était impossible de la lui imposer par les armes : le blocus permettrait de l' « asphyxier », en la privant de son ravitaillement en produits alimentaires (céréales) ou en matières premières industrielles indispensables à sa flotte (bois russe, lin et chanvre baltes, etc.); d'autre part, la perte du marché européen ruinerait son commerce et son industrie; la banqueroute, le chômage, la révolution l'obligeraient alors à capituler. A plusieurs reprises, la Convention et le Directoire avaient déjà essayé de mener cette guerre économique. Le blocus répondait d'ailleurs, dans l'esprit de Napoléon, à une préoccupation mercantile : il s'agissait de donner à la France l'hégémonie économique en réservant à son industrie les marchés européens.

Le blocus a eu des effets divers sur l'économie française. Sur l'agriculture, le plus marqué a été l'introduction et l'essor de cultures de remplacement des produits coloniaux — la betterave à sucre notamment. Dans l'ensemble, la France a souffert du blocus, perdant son débouché traditionnel, l'Angleterre; l'Europe continentale, essentiellement agricole, ne pouvait lui fournir une clientèle. L'industrie reçut une grande impulsion et le machinisme se développa. Mais, rencontrant des difficultés pour se ravitailler en matières premières exotiques, comme le coton, étant d'autre part une industrie jeune, elle produisit à moins bon compte que l'industrie anglaise qu'elle supplantait. Il y eut une hausse générale des prix. Le commerce terrestre se développa, profitant à certains marchés comme Lyon et Strasbourg; les ports maritimes furent ruinés. Le volume du commerce extérieur resta au total nettement inférieur à celui de 1789.

De son côté, l'Angleterre souffrit du blocus. Elle subit plusieurs crises graves : en 1808 une baisse considérable de ses exportations; en 1811 une crise financière et industrielle accompagnée d'émeutes ouvrières. Mais elle les surmonta et réussit à compenser en partie la perte du marché de l'Europe occidentale et centrale par l'accroissement de son commerce en Europe du Nord et en Orient, et par la conquête de débouchés importants dans les pays de l'Amérique latine coupés de leurs métropoles espagnole et portugaise. Le blocus, en raison de l'immense étendue des côtes à surveiller, ne fut jamais complet et une contrebande effrénée ne cessa de se développer. Napoléon dut lui-même, pour certaines denrées indispensables, accorder des *licences* d'importation.

Les conséquences majeures furent d'ordre politique. Dans ceux des pays annexés qui vivaient du commerce maritime, comme la Hollande et l'Allemagne du Nord, dans les pays agricoles qui avaient besoin d'exporter, le blocus eut des effets désastreux et provoqua la haine de la domination française. Enfin, la nécessité de fermer au commerce anglais une étendue de côtes toujours croissante, la volonté de soumettre au blocus tous les Etats européens, conduisirent Napoléon à une politique de guerres et d'annexions indéfinies. Ainsi furent transformés en départements français : la Hollande, enlevée à Louis Bonaparte (1810); les rivages de l'Allemagne sur la mer du Nord, avec les villes hanséatiques, Brême, Hambourg, Lübeck (1810-1811); en Italie, le royaume d'Etrurie (1807), les Etats pontificaux (1807-1809), ce qui entraîna un grave conflit avec le pape. La question du blocus est à l'origine de l'intervention au Portugal et, par voie de conséquence, en Espagne, comme à celle du conflit d'où sortit la campagne de Russie à la suite de la réouverture des ports russes au commerce britannique. (→ Biblio.)

BLŒDITE [ble] n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de sodium et de magnésium.

BLOED RIVER, en angl. **Blood River** (« la rivière du Sang »). V. ISANDHLWANA.

BLOEMAERT (Abraham), peintre et graveur hollandais (Gorinchem 1564 - Utrecht 1651). Elève de son père et de Joos de Beer, il travaille en France de 1580 à 1583 (Paris et Fontainebleau), puis à Utrecht. Son œuvre, très variée, est l'une des plus représentatives du mouvement maniériste dans les Pays-Bas. Le Louvre conserve de lui *Naissance du Christ, l'Annonciation, Portrait d'un homme tenant un brasier.* — Son fils, Hendrik **Bloemaert** (Utrecht v. 1601 - *id.* 1672), subit l'influence du Caravage (*Portrait de Jean Puttmaker sur son lit de mort,* au Rijksmuseum d'Amsterdam).

BLOEMENDAAL, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), au N.-O. de Haarlem; 19 800 hab. Centre touristique; théâtre en plein air. Cultures florales. Constructions mécaniques. Confection. Industries alimentaires. — Aux env., ruines du château de Brederode (XIIIe-XVIe s.).

BLOEMFONTEIN, v. de l'Union sud-africaine, capit. de l'Etat libre d'Orange; 115 000 hab. (61 000 non européens). Université. Archevêché. Fondée en 1846, la ville devint la capitale de l'Orange en 1849. Ateliers de chemins de fer. Industries mécaniques et alimentaires. Siège de la Cour suprême de l'Union. En 1899, l'échec de la conférence de Bloemfontein, tenue entre le président Kruger et sir Alfred Milner, provoqua le déclenchement de la guerre des Boers.

BLOIS, ch.-l. du départ. de Loir-et-Cher, à 172 km de Paris, sur la Loire; 28 190 hab. (24 352 aggl.) [*Blaisois* ou *Blésois*]. Evêché (depuis 1697). La ville est née au pied du plateau qui domine la Loire : elle s'est développée ensuite sur la rive gauche du fleuve, dans la plaine (faubourg de Vienne), et a escaladé l'escarpement abrupt pour atteindre le sommet du plateau, où s'est installée une agglomération moderne près des routes et du chemin de fer. Endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, Blois a été reconstruite dans le style de la région, près du pont de la Loire en particulier. L'agglomération possède des industries actives : métallurgiques (pièces d'avion, outils, décolletage), alimentaires (chocolaterie, minoterie, laiterie), électriques (équipement pour motos, appareils de radio pour l'aéronautique); industries du bois (fûts, jouets, emballages, bois d'œuvre), du cuir (chaussures), textiles (confection); imprimerie. Mais Blois, centre d'excursions vers les châteaux de la Loire, est surtout une grande ville d'art et de tourisme, où l'on admire de magnifiques monuments : le château (v. art. suiv.); l'église Saint-Vincent-de-Paul, ancienne chapelle des jésuites (XVIIe s.); l'église Saint-Nicolas, bâtie de 1138 à 1186, achevée au siècle suivant, ancienne abbatiale du monastère bénédictin de Saint-Lomer, dont les bâtiments des XVIIe et XVIIIe s. ont été convertis en hôpital; la cathédrale Saint-Louis, reconstruite au XVIIIe s., sur l'emplacement d'une église du XVIe s. (crypte des Xe et XIe s.); la basilique moderne Notre-Dame-de-la-Trinité, due à Paul Rouvière; l'ancien évêché, construit par Gabriel (hôtel de ville), avec ses jardins en terrasses; le pavillon d'Anne de Bretagne (XVIe s.); l'ancien collège des jésuites (XVIIe s.); les maisons et hôtels de la Renaissance (hôtel d'Alluye). Patrie d'Etienne de Blois, de Louis XII, de Renée de France, de J. Bunel, de Paul Phélypeaux de Pontchartrain, de A. Boesset, de Denis Papin, du marquis T. de Favras, d'Augustin Thierry, de J. M. Pardessus, et de Robert-Houdin. — L'arrond. a 10 cant., 139 comm. et 120 379 hab. — La *forêt domaniale de Blois* s'étend sur 2 750 ha au N.-O. de la ville. (→ Biblio.)

Blason de BLOIS

D'or au porc-épic contourné de sable, accolé, armé et allumé de gueules, supportant un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, ledit porc-épic affronte un loup de sable armé et allumé de gueules supportant aussi ledit écusson.

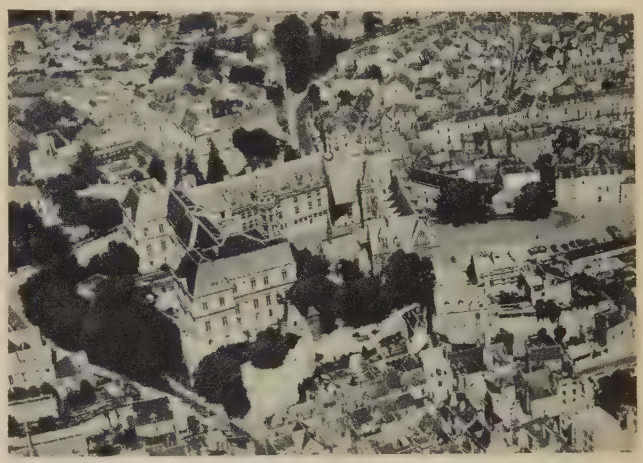

BLOIS : le château au centre de la ville

— Hist. Blois est citée par Grégoire de Tours dès 584. Siège d'un comté qui appartint d'abord à la maison de Champagne, elle passa par mariage à la maison de Châtillon (1241) et fut achetée, en 1391, par Louis Ier de France, duc d'Orléans. Au XVIe s., ce fut la résidence favorite des rois de France, ce dont témoignent les traités de Blois (1504-1505) et les états généraux de 1576 et de 1588. Lors de ces derniers, le duc de Guise fut assassiné sur l'ordre de Henri III. Marie de Médicis fut exilée en 1617 au château de Blois. La révocation de l'édit de Nantes y fut vivement ressentie, car les familles protestantes y étaient actives. En 1814, la régente Marie-Louise y transporta son gouvernement.

Phot. Les Prises de vues aériennes.

château de Blois
l'aile François-Ier

Blois (CHÂTEAU DE), situé sur la colline qui domine la Loire, ses parties les plus anciennes ont été construites par les comtes de Châtillon (XIIIe s.) et les ducs d'Orléans (XVe s.). Louis XII fit rebâtir, en brique et en pierre, à partir de 1498, l'aile qui porte son nom. A côté de cette aile, François Ier fit construire (1515 à 1524) le fameux escalier et la façade de la « Loge », sur la Loire. Au XVIIe s., Gaston d'Orléans, qui avait envisagé une reconstruction totale, se borna à faire élever une aile nouvelle par Mansart. Mutilé aux XVIIIe et XIXe s., le château de Blois fut restauré de 1845 à 1870. (V. pl. RENAISSANCE FRANÇAISE.) [→ Biblio.]

A. BLOK

BLOIS (Charles DE). V. CHARLES DE CHÂTILLON-BLOIS.

BLOIS (Etienne DE). V. ETIENNE DE BLOIS.

BLOIS (Pierre DE). V. PIERRE DE BLOIS.

blonde

BLOK (Alexandre Alexandrovitch), poète russe (Saint-Pétersbourg 1880 - 1921). Il subit très jeune l'influence de V. Soloviov. Ses premiers recueils : *Vers sur la belle dame* (1904), *le Masque de neige* (1906), qui contiennent quelques-uns des plus beaux vers écrits en russe depuis Pouchkine, le firent apparaître comme le plus doué des poètes symbolistes. Il publia ensuite des vers de plus en plus messianiques, en particulier *les Scythes* (1918), et surtout *les Douze* (1918), essai d'interprétation mystique de la Révolution, et, en même temps, l'un des sommets de la poésie russe moderne. (→ Biblio.)

Maurice BLONDEL

BLOM (Eric), critique musical anglais, d'origine danoise et suisse (Berne 1888). Il collabora au *Manchester Guardian*, au *Birmingham Post*, à l'*Observer*, et dirigea la 5e édition du *Grove's Dictionary*. On lui doit des études sur Mozart, sur les sonates de Beethoven, etc.

BLOMBERG (Barbara), maîtresse de Charles Quint et mère de don Juan d'Autriche (Nuremberg 1527[?] - Colindres, Bilbao, 1597). L'empereur se désintéressa de la mère, mais s'occupa de l'enfant. C'est le thème d'une pièce de théâtre de Zuckmayer, *Barbara Blomberg* (1948).

BLOMBERG (Werner VON), maréchal allemand (Stargard 1878 - Nuremberg 1946). Officier d'état-major prussien, il dirige, de 1927 à 1929, le *Truppenamt* (grand état-major camouflé). Membre de la délégation allemande à la S. D. N. (1927), puis à la conférence du désarmement (1932), il est, en 1933, le premier ministre hitlérien de la Reichswehr. C'est lui qui, malgré les résistances de l'état-major, fait passer l'armée du rang d'associé à celui de subordonné du parti nazi. Celui-ci lui permet, en échange, d'organiser le réarmement intensif des forces armées, dont il est promu commandant en chef. Feld-maréchal en 1936, Blomberg sera écarté par Hitler en 1938, lors de la réorganisation de la Wehrmacht*, et ne recevra plus de commandement.

François BLONDEL
la porte Saint-Denis
au XVIIIe s.
cabinet des Estampes

BLOMMAERT (Philip Marie), écrivain belge de langue flamande (Gand 1809 - *id.* 1871). Il s'est consacré à la résurrection de la langue flamande, et a écrit avec énergie et simplicité des poésies flamandes, et traduit en vers ïambiques les *Nibelungen*. On lui doit, en outre, la publication d'anciennes œuvres : *Theophilus* (1836), *Vieilles Poésies flamandes* (1838-1841).

BLOND, E adj. (peut-être d'origine germanique). D'une nuance intermédiaire entre le doré et le châtain clair (se dit plus particulièrement de la couleur des cheveux et de la barbe) : *Des cheveux blonds. Une barbe blonde.* ‖ D'un jaune pâle, peu prononcé : *Les blonds épis. Bière blonde.* ‖ *Par extens.* Qui a les cheveux blonds : *Les hommes blonds du Nord.* ‖ Qui a le teint clair comme celui des blonds : *Un blond visage* (Proust). ◆ N. Personne blonde : *Un blond. Une blonde.* ‖ Couleur blonde : *Cheveux d'un blond doré.* ‖ *Blond ardent* ou *blond vénitien*, blond chaud, tirant sur le roux. ◆ N. m. Art culin. Jus de viande concentré que l'on ajoute à certaines sauces pour leur donner du corps : *Blond de veau.*

BLOND, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), dans la Marche limousine, sur le versant N. des *monts de Blond*, hautes collines qui culminent à 505 m ; 1 329 hab. (203 aggl.). Eglise romane.

BLONDASSE adj. et n. Qui a les cheveux d'un blond fade : *Un petit homme blondasse* (H. de Régnier). ‖ D'un blond fade : *Couleur blondasse.*

BLONDE n. f. Dentelle aux fuseaux, que l'on exécuta d'abord en soie écrue, d'où son nom.

— ENCYCL. Au XVIe s., on l'appelait la *bisette ;* plus tard, *dentelle de Berg-op-Zoom*, en souvenir de la prise de cette ville par les Français (1747). La *blonde*, que l'on fait aujourd'hui à peu près exclusivement en blanc ou noir, s'élabore par bandes-fleurs et réseaux travaillés ensemble, et non pas par morceaux détachés comme dans les guipures de Flandre par exemple. Une soie fine constitue le réseau ; une soie plus grosse et peu tordue, les fleurs. Marie-Antoinette avait un goût très particulier pour ce genre de dentelle. La blonde à la façon espagnole présente de larges motifs fleuris, brillants comme du satin, qui se détachent vigoureusement sur la transparence du réseau. La mantille traditionnelle est ordinairement en blonde. Les deux centres principaux pour la production des belles mantilles sont Barcelone et Bayeux. Autrefois, en France, la blonde s'exécutait en soie noire dans quelques centres dentelliers comme Le Puy, Bayeux, Caen, Chantilly, Mirecourt. Auj., quelques dentelles très étroites sont encore réalisées à l'école dentellière de Bayeux.

BLONDEEL (Lancelot), peintre, sculpteur et architecte flamand (Poperinghe 1496 - Bruges 1561). Mi-gothique, mi-renaissant, il place les personnages de ses tableaux religieux dans un décor architectural surchargé d'ornements et généralement doré. Son œuvre la plus connue est une cheminée sculptée (salle du greffe du Franc, Bruges). Les musées d'Amsterdam, de Bruges, de Tournai conservent de ses peintures.

BLONDEL n. m. Unité de luminance. (C'est la luminance uniforme d'une surface parfaitement diffusante, émettant un lumen par mètre carré. Un blondel vaut 1/31 400 stilb.)

BLONDEL de Nesle, trouvère picard de la fin du XIIe s., originaire de Nesle, auteur d'environ vingt-cinq chansons d'amour, d'une élégance banale. La légende popularisée par l'opéra *Richard Cœur de Lion* (Blondel aurait contribué à délivrer ce prince) n'a aucun fondement et a pour origine les fabuleux *Récits d'un ménestrel de Reims* (fin du XIIIe s.).

BLONDEL (Robert), poète et historien (Ravenoville entre 1380 et 1400 - † apr. 1460). Il quitta le Cotentin quand les Anglais conquirent la Normandie en 1417-1418, et vint se fixer à Angers, où il prit ses grades universitaires. Il devint le précepteur de François, comte d'Etampes, futur duc de Bretagne, puis du jeune duc de Berry. Ses œuvres sont inspirées par un patriotisme ardent.

BLONDEL (François), architecte français (Ribémont 1618 - Paris 1686). Il fit des études scientifiques, professa les mathématiques au Collège royal et entra, en 1669, à l'Académie des sciences. Précepteur du fils de Loménie de Brienne, il accompagna celui-ci en Allemagne, en Hollande, en Scandinavie, en Autriche et en Italie, et fut lui-même chargé de missions diplomatiques qui le conduisirent à Constantinople et en Egypte (1657-1658), ainsi qu'aux Antilles (1666). On lui doit diverses publications scientifiques, mais surtout un *Cours d'architecture* (1675-1683) qui fit autorité ; il avait professé celui-ci à l'Académie d'architecture, à la fondation de laquelle il avait contribué et dont il était devenu directeur ; adversaire de Perrault, il préconise une stricte observance, à travers Vitruve, des règles de l'architecture antique. Il construisit un pont à Saintes, où il restaura l'arc de triomphe romain, établit des plans d'urbanisme pour Rochefort (en collaboration avec Clerville) et pour Paris, où il édifia la porte Saint-Denis (1672).

BLONDEL (Jacques François), architecte français (Rouen 1705 - Paris 1774). Neveu et élève de l'architecte François **Blondel** (Rouen 1683 - † 1756), qu'il ne faut pas confondre avec l'architecte de la porte Saint-Denis (v. art. précédent), il entra à l'Académie d'architecture (1755) et fonda à Paris une école qui lui valut d'exercer une grande influence. Urbaniste, il a établi pour Metz et pour Strasbourg des plans d'embellissement et de remaniements, mais il est principalement apprécié pour ses écrits : *l'Architecture française* (1752-1756), *Cours d'architecture civile* (1771-1777), et *l'Homme du monde éclairé par les arts* (1774), son testament spirituel.

BLONDEL (Merry Joseph), peintre français (Paris 1781 - *id.* 1853). Prix de Rome (1803), il contribue à la décoration de nombreux monuments (palais du Louvre, de Versailles, de Fontainebleau), devient professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et membre de l'Institut. Son style est purement académique.

BLONDEL (Spire), écrivain d'art français (Laigle 1836 - Cézy, Yonne, 1900). Il a publié notamment : *Histoire des éventails chez tous les peuples* (1875), *Recherches sur les bijoux des peuples primitifs* (1876), *l'Art intime et le goût en France* (1884), *l'Art pendant la Révolution* (1887).

BLONDEL (Paul), architecte français (Paris 1847 - *id.* 1897). Prix de Rome (1876), il construisit l'hôtel de la Caisse d'épargne à Mayenne, une bibliothèque à Mulhouse, l'Ecole professionnelle des aveugles à Paris.

BLONDEL (Georges), historien et économiste français (Dijon 1856 - Paris 1948). Professeur à l'Ecole des sciences politiques, il remplit diverses missions à l'étranger, au cours desquelles il étudia l'histoire et la situation économique des pays d'Europe. Principaux ouvrages : *l'Essor commercial et industriel du peuple allemand* (3e éd., 1900), *la France et le marché du monde* (1901), *la Politique protectionniste en Angleterre* (1904).

BLONDEL (Maurice), philosophe français (Dijon 1861 - Aix-en-Provence 1949), frère du précédent. Il a enseigné à la faculté d'Aix à partir de 1895. Dans sa thèse de doctorat : *l'Action**, *essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* (1893), il s'est attaché à établir comment au-dessus de la connaissance des faits se place une sorte de foi dérivée de l'action. « Par son action volontaire, l'homme dépasse les phénomènes ; il ne peut égaler ses propres exigences ; il a en lui plus qu'il ne peut employer seul. » Il y a dans l'action, conclut-il, le principe d'une

découverte du « supraphénoménal », qui s'impose à nous et nous porterait jusqu'à la foi religieuse si nous étions conséquents avec nous-mêmes. Il a encore écrit : *l'Illusion idéaliste* (1898), *Principes élémentaires d'une logique de la vie morale* (1903), *le Problème de la philosophie catholique* (1932), *la Pensée* (1934), *l'Être et les êtres* (1935), *l'Action* (éd. remaniée et approfondie, 1936-1937), *Lutte pour la civilisation et philosophie de la paix* (1939), *l'Esprit chrétien et la philosophie*. En 1945, Maurice Blondel reçut les encouragements du pape Pie XII, pour sa profonde influence sur la pensée et l'action catholiques. (→ Biblio.)

BLONDEL (André), physicien français (Chaumont 1863 - Paris 1938). Fils de médecin, il entre à l'Ecole polytechnique en 1883, puis à l'Ecole des ponts et chaussées, et est attaché au Service des phares et balises, où il fera toute sa carrière. Malade et obligé de garder la chambre pendant vingt-sept années, il ne cesse de travailler et d'assurer les services incombant à ses fonctions. On lui doit les principaux progrès de la photométrie, notamment la classification des grandeurs fondamentales et le choix des unités ; il étudie les sources lumineuses électriques pour l'éclairage des phares et l'éclairage public. Il imagine, en 1893, l'*oscillographe* à équipage mobile. Mais ses principaux travaux ont trait à l'électrotechnique générale ; il étudie notamment le couplage des alternateurs, les moteurs synchrones et asynchrones, la propagation des perturbations électriques le long des lignes. En radio-électricité, il s'occupe de radiogoniométrie, créant les premiers radiophares. Son nom a été donné à la centrale hydro-électrique installée sur l'aménagement de Donzère-Mondragon. (Acad. des sc., 1913.)

BLONDEL (Charles), psychologue et médecin français (Lyon 1876 - Paris 1939). Il enseigna à la faculté des lettres de Strasbourg, puis à celle de Paris. Principaux ouvrages : *la Conscience morbide* (1914), *la Psychanalyse* (1924), *la Mentalité primitive* (1926), *Introduction à la psychologie collective* (1928), *la Psychologie de Marcel Proust* (1932), *le Suicide* (1933). Il a dégagé dans ses ouvrages la notion du « psychologique pur », individuel, qu'il oppose à la vie mentale soumise aux pressions sociales. Le psychologique pur entretient avec la société des rapports normaux ou, au contraire, anormaux, ces derniers étant à la source de la plupart des maladies mentales.

BLONDEUR n. f. Qualité de ce qui est blond : [Le duc de Châtellerault] *était extrêmement Guermantes par la blondeur des cheveux, le profil busqué* (Proust).

BLONDIER, ÈRE n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la blonde.

BLONDIN, E n. Enfant, adolescent ou jeune fille qui a les cheveux blonds : *Une petite blondine.*

◆ Adj. Tirant sur le blond : *Il peigne avec son peigne d'écaille sa belle chevelure blondine* (Gautier).

◆ N. m. LANGUE CLASS. Dameret : *Ils déplaisaient tous à la dame, | Hormis certain jeune blondin | Bien fait et beau par excellence* (La Fontaine).

BLONDIN (Jean-François GRAVELET, dit), acrobate français (Saint-Omer 1824 - Londres 1897). Il s'illustra en traversant sur une corde raide les chutes du Niagara, s'arrêtant au milieu pour faire une omelette.

BLONDIN n. m. (du nom de l'acrobate). Transporteur aérien constitué par un système de câbles, disposés entre deux pylônes, sur lesquels évolue un chariot avec benne ou crochet porte-charge commandé par un treuil à moteur : *Le blondin est utilisé pour déplacer les matériaux, principalement sur les grands chantiers de travaux publics.* (On dit aussi AÉROCÂBLE.)

BLONDINET, ETTE adj. et n. Qui a les cheveux blonds : *Une jeune blondinette.*

BLONDIR v. intr. Devenir blond : *Moisson qui blondit au soleil.*

◆ V. tr. Art culin. Faire légèrement rissoler une substance alimentaire dans un corps gras.

BLONDLOT (René), physicien français (Nancy 1849 - *id.* 1930). Professeur à la faculté des sciences de Nancy, il est l'auteur d'expériences sur les oscillations électriques et les ondes électromagnétiques ; il a déterminé la vitesse de propagation de l'électricité dans les fils métalliques, et créé, avec Bichat, un électromètre absolu (1886).

BLONDOIEMENT n. m. Action et effet de ce qui blondoie.

BLONDOYER v. intr. (Se conj. comme *aboyer*.) Avoir un reflet blond.

BLONDY, danseur et chorégraphe français (1675-1739). Elève et neveu de Pierre Beauchamps, fils de Nicolas Blondy, danseur et maître à danser à l'Opéra, il entre à l'Opéra et interprète : *les Saisons* de Colasse (1695), *Hésione* de Campra (1700), *Omphale* de Destouches (1701), *Roland* de Lully (1705), *Achille et Polyxène* de Lully et Colasse (1712). En 1721 il remplace Pécourt et compose les ballets pour la reprise des *Fêtes vénitiennes* de Campra. Il se fait également admirer comme danseur noble. A la mort de Pécourt, il lui succède comme premier danseur et comme compositeur de ballets de l'Opéra. Il compose les danses pour *Hypermnestre de Gervais* (1728) et pour le divertissement *le Parnasse* (Versailles, 1729). Parmi ses chorégraphies les plus célèbres, citons : *les Amours des déesses* (musique de J.-B. Quinault, 1729), les divertissements à la reprise de *Callirhoé* de Destouches (1732), *les Sens* (musique de Mouret, 1732), une nouvelle version du ballet *les Eléments* (musique de Destouches, 1734), etc. On le considéra comme le plus grand danseur d'Europe. Maître célèbre, il eut à son école la Sallé et Mlle Mariette.

BLONGIOS [blɔ̃ʒjɔs] n. m. Petit héron de teinte brune ou jaunâtre, répandu dans toutes les parties du monde.

— ENCYCL. Les *blongios*, dont certains ne dépassent guère la taille d'un merle, sont les plus petits oiseaux de ce type. Le *blongios nain* (*Ixobrychus minutus*), qui vit dans les grands fourrés de roseaux, est commun en France. Il hiverne en Afrique. (Famille des ardéidés.)

BLONVILLE-SUR-MER, comm. du Calvados (arrond. de Lisieux), sur la Manche ; 681 hab. (300 aggl.). Station balnéaire.

BLOODHOUND n. m. (mot angl. signif. *chien de pur sang*). Race de chiens courants anglais, d'origine française. (C'est un chien de grande taille, à l'odorat subtil, et qui peut être considéré comme le type du chien pisteur.)

BLOOD RIVER. V. ISANDHLWANA.

BLOOM [blum] n. m. (mot angl.). Lingot rectangulaire d'acier n'ayant encore subi que les premières passes de laminage, et susceptible, suivant le produit fini à obtenir, d'être ensuite dirigé sur le train à tôles, à fers, à rails ou à poutrelles.

BLOOMFIELD, v. des Etats-Unis (New Jersey) ; 49 300 hab. Centre résidentiel de la région de New York.

BLOOMFIELD (Robert), poète anglais (Honington, Suffolk, 1766 - Shefford, Bedfordshire, 1823). Cordonnier à Londres, il composa, tout en travaillant dans un atelier, des chansons populaires, puis un poème, *le Garçon de ferme* (1800), dont le succès fut considérable. On lui doit, en outre : *Contes champêtres* (1802), *Fleurs sauvages* (*Wild Flowers*) [1806], *les Bords de la Wye* (*The Banks of the Wye*) [1811], *Hazlewood-Hall*, comédie pastorale (1823).

blondin au barrage de Castillon

BLOOMFIELD (Maurice), indianiste américain (Bielitz, Autriche, 1855 - San Francisco 1928). Elève de Whitney, il s'est consacré aux études védiques. On a de lui notamment : *A Wedic Concordance* (1906) et *The Religions of the Veda* (1906).

BLOOMFIELD (Leonard), linguiste américain (Chicago 1887 - Newhaven, Connecticut, 1949). Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'étude du langage* (1914), *le Langage* (1933) et *les Aspects linguistiques de la science* (1939).

BLOOMING [blumiŋ] n. m. (mot angl.). Laminoir dégrossisseur.

BLOOMINGTON, v. des Etats-Unis (Illinois), au S.-O. de Chicago ; 36 100 hab. Centre commercial (compagnies d'assurances). Universités.

BLOQUER v. tr. (de *bloc*). Réunir, grouper : *Bloquer deux paragraphes en un seul.* || Arrêter de manière à empêcher d'avancer : *Autobus bloqué au coin de la rue par un embouteillage.* || Faire le blocus de : *Bloquer un port.* || Ne pas laisser de jeu, serrer à bloc, avec toute la puissance que peut fournir le dispositif de manœuvre : *Bloquer un frein.* || — *Fig.* Empêcher le mouvement, la circulation : *Bloquer des crédits, un compte en banque.*

— Chapell. Tendre une matière à son extrême limite de résistance. || *Par extens.* Former un feutre.

— Ch. de f. *Bloquer la voie*, fermer le signal placé à l'entrée d'un canton de bloc. (V. BLOC-SYSTÈME.)

— Constr. Remplir de blocage. || Lever des murs de moellons sans les aligner au cordeau.

— Fauconn. *Bloquer la perdrix*, en parlant de l'oiseau, remettre la perdrix, et la tenir comme fascinée, tout en planant au-dessus d'elle. || En parlant du chien d'arrêt, tenir la perdrix en arrêt.

— Imprim. *Bloquer une lettre*, mettre dans la composition une lettre renversée, pour remplacer provisoirement une lettre qui manque. || *Bloquer un mot*, composer avec des lettres renversées un mot qui n'est pas lisible sur la copie.

— Mécan. *Ajustement bloqué*, assemblage présentant un léger serrage* : *Un ajustement* bloqué convient au montage d'une poulie fixe sur son arbre.*

— Sports. Immobiliser le ballon afin de le rendre plus facile à manœuvrer.

◆ V. intr. Etre calé, serré : *Ecrou qui ne bloque pas bien.*

BLOQUET n. m. Petite bobine à manche, dont se servent les dentellières.

BLOQUETTE n. f. Trou que les enfants creusent dans la terre, contre un mur ou contre un arbre, pour jouer aux billes. || Jeu que l'on joue avec la bloquette.

BLOQUEUR, EUSE adj. Qui sert à bloquer un appareil, une machine.

◆ N. m. Ch. de f. Agent chargé du fonctionnement des signaux de bloc. (Syn. SÉMAPHORISTE.)

BLOSSEVILLE (Jules Alphonse René PORET, baron DE), navigateur et géographe français (Rouen 1802 - dans les mers arctiques, 1833, en dressant l'hydrographie des côtes orientales du Groenland, sur la *Lilloise*). De 1822 à 1825, il fit partie de l'expédition de la *Coquille* et leva les côtes de la Nouvelle-Zélande et des îles du Pacifique.

BLOSSEVILLE-BONSECOURS. V. BONSECOURS.

BLOT n. m. Arg. Prix. || *Ça fait mon blot*, cela me convient.

BLOTCH n. m. Maladie des pommes.

— ENCYCL. Le *blotch fumeux* est une maladie causée par le champignon *Gloeodes pomigena*. La surface du fruit se couvre de taches noirâtres. Les traitements à la bouillie bordelaise, appliqués du 15 juin au 15 août, sont efficaces.

BLOTTIR (SE) v. pr. (bas allem. *blotten*, écraser). Se replier sur soi-même, de manière à occuper le moins de place possible : *Se blottir dans un coin. Blotti comme un oiseau frileux au fond du nid* (Samain). || *Par extens.*

André BLONDEL

blongios

bloodhound

Phot. Ets Monziès, A. P. F., Dragesco, Dim.

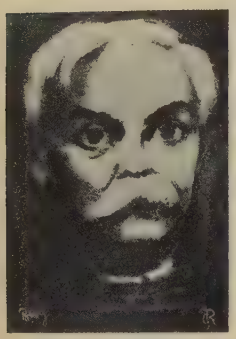

Léon BLOY
par Rouault

maréchal G. L. BLÜCHER
par J. O. Bock

blue-jean

Se réfugier, se mettre à l'abri : *Se blottir dans le fond d'une campagne.*

BLOTTISSEMENT n. m. Action de se blottir (peu usité).

BLOTZHEIM, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Mulhouse), au N.-O. de Huningue, près du grand canal d'Alsace et du Rhin; 3 028 hab. (1 927 aggl.). Fabrique de bois moulés. Aérodrome de Mulhouse et de Bâle.

BLOUDAN. V. BLUDÃN.

BLOUDOV (Dimitri Nikolaïevitch, comte DE), homme d'Etat russe (Komanovo 1785 - Saint-Pétersbourg 1864). Secrétaire d'Etat et conseiller intime à l'avènement de Nicolas Ier (1829), président de la commission de législation, il fit publier des oukazes en vue d'améliorer le sort des serfs et rédiger les projets de code de procédure civile et criminelle, afin d'accroître les garanties de l'accusé. Président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

BLOUET (Abel), architecte français (Paris 1795 - *id.* 1853). Prix de Rome (1821), il restaura les thermes de Caracalla, dirigea les recherches archéologiques de l'expédition de Morée, devint professeur à l'Ecole des beaux-arts (1846), membre de l'Académie des beaux-arts, et fut chargé de terminer l'arc de triomphe de l'Etoile.

BLOUNT (Charles). V. MOUNTJOY.

BLOUNT (Charles), écrivain anglais (Upper Holloway 1654 - † 1693). Il publia, en 1679, un ouvrage, *Anima mundi,* dans lequel, exprimant son scepticisme à l'égard de l'immortalité, il propose une religion conforme à la nature. Par certains de ses écrits, il contribua à l'assouplissement des mesures contre la liberté de la presse.

BLOUNT (sir Edward Charles), financier et industriel anglais (Bellamour, près de Rugeley, comté de Stafford, 1809 - East-Grennstead 1905). Il descendait d'une famille de vieille noblesse française. D'abord attaché à l'ambassade d'Angleterre à Paris en 1829, il fonda, en 1831, la banque Edward Blount père et fils, qui fut absorbée en 1870 par la Société générale, à Paris, dont sir Edward Blount fut président du conseil d'administration jusqu'en 1901. Il fut également président de la Compagnie française des chemins de fer de l'Ouest.

BLOUSE n. f. (étymol. obscure). Surtout qui sert de vêtement de travail dans certaines professions. ‖ Corsage de femme. (On dit aussi CHEMISETTE et CHEMISIER.)

— Hist. *Blouse blanche,* faux ouvrier utilisé comme agent provocateur par le préfet de police Piétri dans la dernière année du second Empire.

— Jeux. Chacun des trous placés aux quatre coins de la table et au milieu des longues bandes d'un billard, dans lesquels on envoie les billes. (Aujourd'hui, les billards sont presque tous dépourvus de blouses.) ‖ Au jeu de paume, creux recouvert de gros barreaux de bois, pour recevoir les balles, à chaque extrémité de la galerie.

— Techn. Pièce qui sert de modèle au potier d'étain.

— ENCYCL. C'est à la fin du XVIIIe s. que le mot *blouse* commence à remplacer celui de *bliaut**. Jusqu'aux environs de 1910, la blouse fut généralement portée par les paysans. Elle a été, de 1840 à 1870, le vêtement caractéristique de l'ouvrier des villes. Son usage persiste, limité aux heures de travail, dans quelques milieux du bâtiment et de l'alimentation. La blouse blanche est la tenue habituelle des médecins, chirurgiens et infirmières dans l'exercice de leur activité hospitalière, ainsi que celle des pharmaciens et du personnel de laboratoire.

BLOUSER v. tr. Faire entrer une bille de billard dans la blouse : *Blouser une bille.* (Vx.) ‖ *Blouser son adversaire,* pousser ses billes dans la blouse. (Vx.) ‖ *Fig.* et *fam.* Tromper : *J'ai bien du mal à reconnaître en elle aujourd'hui l'ange qui souriait naguère* [...] *— ou l'amour en ce temps-là me blousait-il?* (Gide).

— ***Se blouser*** v. pr. *Fam.* Commettre une erreur assez lourde ou tomber dans un piège : *L'on se blouse tout aussi souvent par excès de défiance, que par excès de crédulité* (Gide).

BLOUSIER n. m. *Pop.* Homme vêtu d'une blouse. ‖ Ouvrier, homme du peuple (vieilli) : *Elle buvait sans soif, riait sans motif, raffolait des caresses d'un blousier* (Huysmans).

BLOUSON n. m. Veste de tissu ou de cuir s'arrêtant à la taille.

BLOUSSE n. f. Laine trop courte pour être cardée et que l'on emploie en lui faisant subir une sorte de feutrage pour la fabrication de certains draps de qûalité inférieure. ‖ Dans les filatures de coton et de laine, ensemble de déchets recueillis lors du peignage, et constitués des fibres courtes systématiquement éliminées par cette opération.

BLOW (John), compositeur anglais (North Collingham, Nottinghamshire, v. 1649 - Londres 1708). Il fit partie de la chapelle royale lors de son rétablissement en 1660, et composa des anthems dès 1663, sous la direction de Gibbons. Organiste de Westminster Abbey (1668), successeur de P. Humfrey à la tête de la maîtrise de la chapelle royale, il fut, à ce titre, professeur, puis collègue de Purcell. Vers 1682, il écrivit *Vénus et Adonis,* « masque pour la distraction du Roi », qui rappelle les opéras de Lully. Auteur de quatre suites pour clavecin, son activité s'est portée surtout vers la musique religieuse : on a de lui treize services complets, cent dix anthems, des psaumes, des odes, la plupart manuscrits (*Ode à sainte Cécile,* 1684). Certaines de ses œuvres ont été publiées de son temps : *Amphion Anglicus, Choice collection of ayres* (1700), *Harmonia sacra.* Blow est enterré dans l'aile N. de Westminster Abbey.

BLOW DOWN [blodaun] n. m. (mot angl.). Pétr. Réservoir servant à la vidange d'urgence d'une installation de raffinage de pétrole. (Syn. de VIDE-VITE.)

BLOY (Léon), écrivain français (Périgueux 1846 - Bourg-la-Reine 1917). Il se rend très jeune à Paris, où il se lie avec Barbey d'Aurevilly, dont il partage les idées, collabore au *Figaro,* puis au *Gil Blas,* et fonde sa réputation en publiant ses *Propos d'un entrepreneur de démolitions* (1884) et un pamphlet hebdomadaire, *le Pal* (1885). Son premier livre avait été *le Révélateur du globe, Christophe Colomb et sa béatification future* (1884). Roman autobiographique, *le Désespéré** (1886) fut une sorte de déclaration de guerre à son propre temps; sa critique est une glorification des grands « excommuniés » (Hello, Barbey d'Aurevilly, Verlaine) et un massacre des gloires établies (Brunetière, Bourget). Dans *la Femme pauvre* (1897), *les Dernières Colonnes de l'Eglise* (1903), *Belluaires et porchers* (1905), *le Sang du pauvre* (1909), il passe en revue les vices d'un monde conformiste, condamné à périr dans quelque cataclysme apocalyptique, et auquel succédera l'ère du Saint-Esprit. C'est le monde bourgeois, celui que tourne en dérision *l'Exégèse des lieux communs* (1902). Ami, puis ennemi de Huysmans, converti par la visionnaire Catherine Emmerich, obsédé par les miracles de la Salette, ayant vécu auprès d'une illuminée, Anne-Marie Roulé, une inquiétante aventure spirituelle, agité des « colères de l'amour » dont parle Joseph de Maistre, Bloy semble un chrétien dépaysé dans l'époque où il fut condamné à vivre. Son style incandescent tient du prophète et du « communard ». Sa longue voie de pauvre de Dieu et de vociférateur est jalonnée par les huit volumes de son journal, qui vont du *Mendiant ingrat* (période 1892-1895) au *Pèlerin de l'absolu* (période 1910-1912) et à *la Porte des humbles* (période 1915-1917). [→ Biblio.]

B. L. S. Sigle de BERNE-LÖTSCHBERG-SIMPLON, administration ferroviaire suisse.

BLÜCHER (Gebhard Leberecht), prince **Blücher von Wahlstatt,** maréchal prussien (Rostock 1742 - Krieblowitz, Silésie, 1819). Officier mecklembourgeois, il entra au service de Frédéric II, mais fut cassé pour brutalités. Réintégré, il prit part à l'expédition de Hollande (1787) et se distingua dans la guerre contre la France (1793-1794). Après Iéna et Auerstedt, il dut capituler à Lübeck (1806). En 1813, commandant en chef de l'armée de Silésie, il combattit à Lützen et à Bautzen, refoula Macdonald sur la Katzbach et contribua à la victoire de Leipzig. Battu à Champaubert, Montmirail (1814) et Ligny (1815), il réussit à secourir Wellington et coopéra ainsi à la victoire de Waterloo. Tacticien assez médiocre, il doit son renom de général à son patriotisme, son courage volontaire et sa chance. On l'appelait le général *Vorwärts* (« En avant »).

BLUCHER (Wassili), maréchal soviétique (Barstchinsk, près de Rybinsk, 1889 - disparu [fusillé?] 1938 ou 1939). Issu d'une famille ouvrière, sous-officier dans l'armée tsariste, décoré deux fois de la croix de Saint-Georges, il fut blessé et réformé en 1916. Rallié aux bolcheviks dès 1917, il devint délégué du parti à Samara et combattit à la tête des troupes rouges contre la légion tchèque à Omsk, puis contre les forces de Koltchak à Irkoutsk et contre celles de Wrangel en Crimée. Ministre de la Guerre de la république de Sibérie en 1921, il réussit en 1922 à obtenir l'évacuation de Vladivostok par les Japonais, et occupa jusqu'en 1938 le poste de commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient. Conseiller militaire de Sun Yat-sen de 1924 à 1928, il battit plusieurs fois les Japonais, notamment à Tchvanzoline en 1930, puis près du lac Khassan en 1938. Promu maréchal en 1935, il présida en 1937 le conseil de guerre qui condamna Toukatchevski, mais disparut ensuite, victime de l'épuration ordonnée par Staline, et ne fut réhabilité qu'en 1956.

BLUDÁN ou **BLOUDAN,** village de Syrie, dans l'Anti-Liban, près de la source du Barada; 1 000 hab. Station estivale réputée.

BLUDENZ, v. d'Autriche (Vorarlberg), sur l'Ill, affl. du Rhin; 10 200 hab. Vestiges de fortifications médiévales. Centre de tourisme (carnaval célèbre). Industrie textile. Horlogerie. Chocolaterie. Station de sports d'hiver (alt. 585 m).

BLUE-BOOK [blubuk] n. m. (mot angl. signif. *livre bleu*). Nom donné généralement aux recueils de documents officiels anglais, notamment de correspondances diplomatiques, publiés par le ministère des Affaires étrangères, la couverture de ces recueils étant bleu foncé.

BLUEFIELDS, port du Nicaragua, ch.-l. du départ. de Zelaya, sur la côte des Mosquitos (mer des Antilles); 7 500 hab.

BLUÉITE n. f. Minér. Pyrite nickélifère.

BLUE-JACKET [bludʒakɛt] n. m. (mot angl. signif. *veste bleue*). Sobriquet donné aux fusiliers marins (Marines) britanniques, en raison de leur vareuse bleue. ‖ Pl. *des* BLUE-JACKETS.

BLUE-JEAN [bludʒin] n. m. (mot américain. signif. *treillis bleu*). Pantalon collant en toile. ‖ Pl. *des* BLUE-JEANS.

BLUE MOUNTAINS (*Montagnes Bleues*), massif montagneux situé à l'O. de Sydney et qui fait partie de la Cordillère australienne. Ce sont des plateaux isolés par de pittoresques vallées, dont les murailles de grès et les forêts d'eucalyptus sont une des grandes attractions touristiques de l'Australie. — Massif de la Jamaïque (Grandes Antilles), portant le point culminant de l'île (2 252 m).

BLUE RIDGE ou **MONTAGNES BLEUES,** chaîne de la partie orientale des Appalaches*, aux Etats-Unis; 2 005 m au mont Mitchell.

BLUES [bluz] n. m. Complainte du folklore noir-américain.

— ENCYCL. Les paroles, d'une poésie populaire très fraîche, sont parfois violentes et érotiques. Le mode mélodique caractéristique du *blues* est déterminé par les *blue notes,* et, pour le type courant, par la structure en trois périodes A A B, de quatre mesures chacune. Le style du blues a profondément influencé le jazz tout entier.

BLUET n. m. Bot. V. BLEUET.

BLUE TONGUE ou **BLUE-TONG** n. f. (mot angl. signif. *langue bleue*). Art vétér. Maladie infectieuse contagieuse du mouton et parfois du bœuf, due à un ultravirus. (Elle se traduit par de la fièvre et par une stomatite ulcéreuse avec tuméfaction de la langue, qui prend une coloration bleuâtre, d'où le nom « langue bleue ».)

BLUETTE n. f. (de *belue,* étincelle, supposé d'après le provenç.). Petite étincelle : *Tante Alicia leva ses mains que le soleil, ricochant sur ses bagues, éclaboussa de bluettes* (Colette). ‖ — *Fig.* Petit ouvrage d'esprit sans importance, mais finement écrit. ‖ Ardeur qui ne dure pas : *Bien des amours ne sont que des bluettes.*

— Ornith. Autre nom de la pintade.

BLUETTER v. intr. Produire des bluettes.

Phot. Giraudon, Goldner, Larousse.

BLUFF [blœf] n. m. (mot angl., terme du jeu de poker). Attitude de quelqu'un qui veut donner le change sur son jeu : *Dans tout bluff, il y a, si petite qu'elle soit, une part d'incertitude sur ce que va faire celui qu'on trompe* (Proust). ‖ *Par extens.* Attitude destinée à intimider l'adversaire, à tromper sur ses forces, ses intentions.

BLUFFER [blœfe] v. intr. Essayer de tromper sur ses véritables intentions ou sur sa situation : *Je me demande s'il ne bluffe pas.* ◆ V. tr. En imposer à quelqu'un par une attitude fanfaronne qui fait illusion sur le véritable état de la situation.

— ***Se bluffer*** v. pr. Se tromper soi-même : *Nous savons ce que nous pouvons demander à nos capacités dans le jeu, et ne cherchons pas à nous bluffer là-dessus* (Montherlant).

BLUFFEUR [blœ], **EUSE** adj. et n. Qui bluffe.

BLUHME (Christian), homme politique danois (Copenhague 1794 - *id.* 1866). Ministre des Affaires étrangères de 1851 à 1854, il établit en janvier 1852 une constitution commune au Danemark et aux duchés. En 1857, il conclut les traités qui mirent fin au péage du Sund, puis signa le traité de Vienne (1864), par lequel les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenburg furent cédés à l'Autriche et à la Prusse.

BLUM (Robert), littérateur et homme politique allemand (Cologne 1807 - Vienne 1848). Simple ouvrier, il acquit de l'instruction et devint éditeur. Député libéral au Parlement de Francfort en 1848, il apparut très vite comme un organisateur et le leader des démocrates. Elu vice-président du Parlement, il fut envoyé en octobre 1848 à Vienne pour y appuyer l'insurrection. Il combattit avec les démocrates viennois, fut fait prisonnier par les troupes de Windischgraetz, condamné à mort et fusillé ; ce fut le début de la politique de réaction et la fin des espoirs des démocrates.

BLUM (Léon), écrivain et homme politique français (Paris 1872 - Jouy-en-Josas 1950). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, maître des requêtes au Conseil d'Etat, il se fit connaître très tôt par ses articles de critique littéraire et théâtrale dans divers journaux et revues comme *Gil Blas*, les *Cahiers de la Conque*, *Comœdia*. Il publia les *Nouvelles Conversations de Gœthe avec Eckermann* (1901), puis, en 1907, son étude sur *le Mariage*, où il développait la thèse de l'instinct polygamique naturel, et, en 1914, *Stendhal et le beylisme*. En 1902, il avait donné son adhésion au parti socialiste français de Jaurès, et, à partir de 1904, collabora à *l'Humanité*. Chef de cabinet de Marcel Sembat en 1914, élu député de la Seine en 1919, il fut un des leaders de la minorité qui, au congrès de Tours, en décembre 1920, resta fidèle à la IIe Internationale. Il fut un des artisans du « cartel des gauches » de 1924. Editorialiste du *Populaire*, il devint le chef incontesté et respecté de la S. F. I. O. Elu député de Narbonne en 1929, il devait le rester sans interruption jusqu'en 1940. Il présida, de juin 1936 à juin 1937, le premier gouvernement de Front* populaire, qui institua la semaine de quarante heures, les congés payés (accords Matignon, 7 juin 1936), fit passer la Banque de France sous le contrôle direct de l'Etat, créa l'Office du blé, etc. Sa chute fut provoquée par les divisions de la gauche, nées en particulier de la politique de non-intervention en Espagne, par l'hostilité de la droite, que ne désarma pas la « pause sociale », par les bagarres de Clichy entre communistes et croix-de-feu, et par les sorties d'or. Renversé par un vote du Sénat lui refusant les pleins pouvoirs, il revint à la tête du gouvernement de mars à avril 1938, et dut à nouveau se retirer devant l'opposition des sénateurs. En septembre 1940, il fut arrêté sur l'ordre du gouvernement de Vichy. Emprisonné sans jugement à Bourassol, puis au Portalet, il inspira, de sa prison, les socialistes résistants et entretint une correspondance d'une grande élévation d'esprit avec le général de Gaulle. Il comparut au procès de Riom (1942). Livré aux autorités allemandes en 1943, il fut déporté en Allemagne, puis libéré en 1945 par les troupes alliées. Il resta à l'écart des assemblées, mais reprit son rôle d'éditorialiste du *Populaire* et continua d'exercer sur le parti socialiste une tutelle morale incontestée. Il présida du 16 décembre 1946 au 16 janvier 1947 un gouvernement socialiste homogène qui assura la mise en place des organismes constitutionnels de la IVe République, et tenta de faire appliquer une baisse autoritaire des prix de 5 p. 100. Son ouvrage *A l'échelle humaine*, achevé en prison en 1941, et publié en 1945, contient, résumée, sa pensée politique à la recherche d'une conciliation entre les thèses fondamentales du marxisme et les exigences intellectuelles et morales de l'humanisme occidental. (→ Biblio.)

BLUM (René), critique d'art, homme de lettres et directeur de ballets français (Paris 1878 - Auschwitz 1942), frère de Léon Blum. Il débuta dans les lettres et fut secrétaire général du *Gil Blas*. L'un des promoteurs de l'exposition des Arts décoratifs, il fonda le Club du septième art, qui fut à l'origine des actuels ciné-clubs. Directeur artistique du théâtre de Monte-Carlo (1924-1930), il créa la Compagnie des ballets de Monte-Carlo, avec le colonel W. de Basil, se proposant de continuer l'œuvre artistique de Serge de Diaghilev. René Blum, ayant quitté cette entreprise, fonda, en 1936, la seconde Compagnie des ballets de Monte-Carlo, qui partit pour l'Amérique à la veille même de la Seconde Guerre mondiale. Demeuré à Paris, il fut déporté par les Allemands.

BLUM (André), écrivain d'art français (Paris 1881). Conservateur, au Louvre, de la collection Edmond de Rothschild (1935), il a publié à partir de 1910 une cinquantaine d'ouvrages se rapportant à l'histoire générale de l'art, de la gravure, du dessin, de l'imprimerie et de l'illustration, de l'histoire du papier, du costume, de l'histoire de Paris.

BLUMAUER (Aloys), poète autrichien, surnommé **le Scarron allemand** (Steyr 1755 - Vienne 1798). Il fut d'abord jésuite, puis libraire. L'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation est *l'Enéide travestie* (1784-1788), dont le succès en Allemagne a été dû à des allusions hostiles à la curie romaine et aux jésuites.

BLUME (Karl Ludwig), botaniste allemand (Brunswick 1796 - Leyde 1862). Il exerça d'abord la médecine à Java, puis professa la botanique à Leyde et fut nommé conservateur de l'herbier de cette ville. On lui doit des ouvrages importants sur la flore des Indes orientales.

BLUMENAU, v. du Brésil (Etat de Santa Catarina), sur le fleuve Itajai ; 22 900 hab. Fondée au XIXe s. par un médecin allemand dont elle a pris le nom, cette ville est un centre de colonisation germanique. Marché rural ; industries textiles.

BLUMENBACH (Johann Friedrich), naturaliste allemand (Gotha 1752 - Göttingen 1840) ; un des créateurs de l'anthropologie, auteur de la division de l'espèce humaine en cinq races (blanche, jaune, rouge, noire, malaise). Auteur de : *De generis humani varietate nativa, Specimen physiologiae comparatae, Manuel d'histoire naturelle* (1803), *Manuel d'anatomie comparée* (1805).

BLUMENBACHITE n. f. Minér. Sulfure naturel de manganèse. (Syn. de ALABANDINE.)

BLUMENTHAL, quartier de Brême (Allem. occid.), sur la basse Weser. Produits chimiques. Machines agricoles. Construction de bateaux.

BLUMENTHAL (Leonhard VON), feld-maréchal allemand (Schwedt-sur-Oder 1810 - Quellendorf, Gotha, 1900). Il prit part aux campagnes de 1864 contre le Danemark et de 1866 contre l'Autriche. Chef d'état-major du prince royal de Prusse, il participa aux opérations autour de Sedan et de Paris en 1870.

BLUMENTHAL (Daniel), homme politique alsacien (Thann 1860 - *id.* 1930). Avocat à Colmar, il fonda le parti démocratique d'Alsace-Lorraine (1891), réclama l'autonomie complète de l'Alsace-Lorraine, l'égalité de la langue française et son enseignement dans les écoles primaires, le suffrage universel direct et secret pour toutes les élections. Membre de la délégation d'Alsace-Lorraine en 1902, il fut élu député au Reichstag en 1903. Après la réunion de l'Alsace à la France en 1918, il ne cessa de faire campagne pour l' « assimilation » et contre l'autonomisme, par ses articles au *Journal d'Alsace-Lorraine*.

Blumenthal (BOURSES), bourses distribuées par la Fondation américaine pour la pensée et l'art français, constituée à New York en 1919 sur l'initiative de Florence Blumenthal. Distribuées tous les deux ans, à partir de 1920, au titre de la littérature, de la sculpture, de la peinture, de la gravure, des arts décoratifs, de l'architecture et de la musique, elles sont destinées à de jeunes artistes ayant déjà manifesté un talent digne de soutien matériel

exécution de Robert BLUM à Vienne (nov. 1848)

BLUMER (Johann), homme politique, jurisconsulte et historien suisse (Glaris 1819 - Lausanne 1875). Il fut membre et plusieurs fois président du Conseil des Etats et de l'ancien Tribunal fédéral. Il entreprit la transformation de la vieille législation civile et pénale, et prit une part active à plusieurs revisions constitutionnelles et à l'organisation du tribunal fédéral.

BLUMLISALP, massif montagneux de la Suisse, dans l'Oberland bernois ; 3 669 m.

BLUNT (Wilfrid Scawen), poète et publiciste anglais (Petworth House, Sussex, 1840 - Crabbet Park, Sussex, 1922). Après avoir occupé divers postes diplomatiques à Athènes, Madrid, Paris et Lisbonne, il se consacra, dans sa propriété du Sussex, à l'élevage des chevaux arabes. Opposé à l'impérialisme anglais, il acquit, lors de nombreux voyages effectués en Afrique du Nord, en Asie Mineure et en Arabie, une vive sympathie pour les aspirations nationalistes arabes, dont il décrivit le sens dans son *Avenir de l'islām* (1888). De même, après deux voyages aux Indes, il publie en 1885 *Idées sur l'Inde*. Poète, il fit éditer, en 1880, *Sonnets amoureux de Protée*, sa meilleure œuvre en vers.

Léon BLUM

BLUNTSCHLI (Johann Caspar), jurisconsulte et historien suisse (Zurich 1808 - Karlsruhe 1881). Professeur à Zurich de 1833 à 1848, il participe à la vie politique de son pays comme chef du parti conservateur-libéral du canton de Zurich, puis, après le Sonderbund, se fixe en Allemagne, où il enseigne à Munich puis à Heidelberg. Il est un des fondateurs de l'Institut international du droit des gens. Il a publié de nombreux ouvrages consacrés au droit civil allemand et suisse, au droit international, au droit public (*le Droit public général* [1851-1852], *Théorie de l'Etat moderne* [1875-1876]), à la politique et à l'histoire (*Histoire civile et politique de la ville de Zurich et de sa région* [1838-1839]).

BLUTAGE n. m. Action de tamiser la farine et autres substances préalablement broyées.

BLUTEAU n. m. Instrument servant à bluter la farine ou les diverses matières broyées que l'on veut tamiser (vieilli).

BLUTER v. tr. (peut-être du moyen néerl. *biutelen*, bluter). Faire passer une matière pulvérulente à travers un tamis, ou blutoir. ‖ Séparer la farine des semoules et des sons.

BLUTERIE n. f. Appareil servant à bluter le produit obtenu par broyage.

— ENCYCL. En meunerie*, la *bluterie* centrifuge est constituée d'une carcasse, en bois ou en métal, hexagonale ou cylindrique, recouverte de soie ; tout le tamis tourne autour d'un axe horizontal légèrement incliné. Parfois à l'intérieur du tambour tournent des batteurs montés sur un arbre, qui projettent

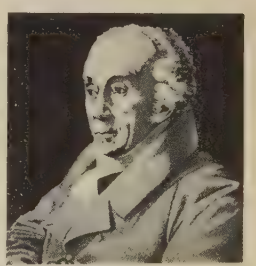

BLUMENBACH

Doc. « l'Illustration », Phot. N. Y. T., X.

boa

les produits à bluter contre le tissu blutant. Les soies sont tissées plus ou moins serrées suivant la qualité de farine que l'on veut obtenir. Les bluteries sont souvent remplacées par des plansichters*.

BLUTEUR n. m. Ouvrier chargé du blutage.

BLUTOIR n. m. Tamis utilisé en particulier pour bluter les grains de blé broyés.

BLYTH, v. et port de Grande-Bretagne (Northumberland), sur la mer du Nord, à l'embouchure de la rivière *Blyth*; 34 700 hab. Commerce du charbon. Importation de bois de charpente. Pêcheries.

B. N., sigle de BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

B. N. C., abrév. de *bénéfices non commerciaux*.

B. N. C. I., sigle de BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Bo, anc. symbole chimique du *bore*.

BOA n. m. (lat. *boa*, serpent d'eau). Genre de serpents constricteurs, type de la famille des boïdés*, propre à l'Amérique du Sud. (L'espèce principale, dite *boa constricteur* [*Boa constrictor*], ne dépasse pas 4 m et est absolument inoffensive pour l'homme.)
— Cost. Autref., long rouleau de plumes affectant la forme d'un serpent, et que les femmes portaient comme fourrure d'été.

BOABDIL, nom déformé sous lequel on connaît en Occident **Abū 'Abd Allāh**, qui régna sous le nom de **Muḥammad XI**, roi de Grenade de 1482 à 1483, puis remonté sur le trône de 1486 à 1492 après le départ de Muḥammad XII le Brave. Vaincu par les Rois Catholiques, il versa des larmes, selon la légende, après la prise de sa capitale, qu'il contemplait du haut d'une colline. « Pleure comme une femme, lui aurait dit sa mère 'Ā'icha, le trône que tu n'as su défendre ni en homme ni en roi. » La colline a conservé le nom de « Soupir du Maure ». Muḥammad XI s'expatria au Maroc, où il finit ses jours dans une condition précaire.

BOAC, v. des Philippines, sur la côte occidentale de l'île de Marinduque; 20 000 hab. Commerce de l'abaca.

B. O. A. C., sigle de BRITISH* OVERSEAS AIRWAYS CORPORATION, compagnie britannique de navigation aérienne.

BOACO, v. du Nicaragua central, ch.-l. de départ.; 3 100 hab. — Le *département de Boaco* a 50 000 hab.

BOADICÉE. V. BOUDICCA.

BOALI. V. BOUALI.

Board of Trade, en Angleterre, ministère du Commerce; aux Etats-Unis, le terme est synonyme de chambre de commerce.

BOARMIE n. f. (de *Boarmia* [qui attelle les bœufs], surnom d'Athéna). Belle et grande phalène de nos pays, aux ailes dentées ou festonnées, dont la chenille vit sur le chêne. (Nom usuel : *grisaille*; nom sc. : *Boarmia roboraria*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

BOA VISTA, la plus orientale des îles de l'archipel portugais du Cap-Vert (îles du Vent); 2 900 hab.

B. O. B. Ch. de f. Sigle de BERNER OBERLAND BAHNEN, administration ferroviaire suisse. (Ligne de l'Oberland bernois.)

BOBADILLA (Francisco DE) [† 1502], gouverneur des Indes occidentales après Colomb (1499). Sa dureté envers le grand navigateur, qu'il fit charger de fers et renvoyer en Espagne, le fit rappeler; il périt en mer en rentrant en Espagne.

BOBAICHE n. f. Au début du XVe s., jambière de cuir feutré ou de toile.

BOBARD n. m. *Fam.* Nouvelle mensongère, spécialement celle qu'on fait accepter sans peine aux naïfs.

BOBBIO, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Plaisance), dans le Montferrat, sur la Trébie; 1 800 hab. Evêché. L'abbaye, fondée par saint Colomban en 612, occupe aujourd'hui des bâtiments des XVe et XVIIe s.

BOBÈCHE, pitre français (Paris 1791 - † apr. 1840), célèbre sous le premier Empire et la Restauration. Son véritable nom était MARDELARD ou MANDELARD. Avec son camarade Guérin, dit *Galimafré*, il fit la parade et joua au théâtre des Pigmées et aux Délassements-Comiques.

BOBÈCHE : parade, boulevard du Temple
Bibliothèque de l'Arsenal

BOBÈCHE n. f. (de *bobine*). Disque de verre, de porcelaine ou de métal, percé au centre, et qui, adapté à une bougie, à un chandelier, empêche la cire de couler. ‖ Dans la fabrication des fleurs artificielles, graines, de forme arrondie, employées comme pistil de certains modèles. ‖ *Pop.* Tête humaine.

BOBÉCHON n. m. Petite bobèche de métal, munie d'une pointe que l'on peut enfoncer dans le bois ou la pierre, et dont se servent les tonneliers. ‖ *Pop.* Tête humaine.

BOBELIN n. m. (origine obscure). Chaussure paysanne, grossière, à forte semelle cloutée, du Moyen Age au XVIIe s.

BOBET (Louis, dit **Louison**), champion cycliste français (Saint-Méen-le-Grand, 1925). Champion de France (1950 et 1951), vainqueur trois fois de suite du Tour de France (1953, 1954, 1955); il fut également champion du monde sur route (1954).

BOBIERRITE n. f. Minér. Phosphate naturel de magnésium hydraté.

BOBIGNY, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue N.-E. de Paris, sur le canal de l'Ourcq; 23 800 hab. [*Balbyniens*]. Eglise du XVIIIe s. Hôpital franco-musulman. Centre industriel : métallurgie (fonderie de bronze, décolletage), constructions de machines, appareillage électrique, radios; industries alimentaires (huilerie, crèmes glacées, sucrerie), jouets métalliques, etc.

BOBILLOT (Jules), sous-officier français (Paris 1860 - Hanoï 1885). Sergent au 4e régiment du génie, il se distingua au Tonkin par une conduite héroïque dans la défense de Tuyen-Quan.

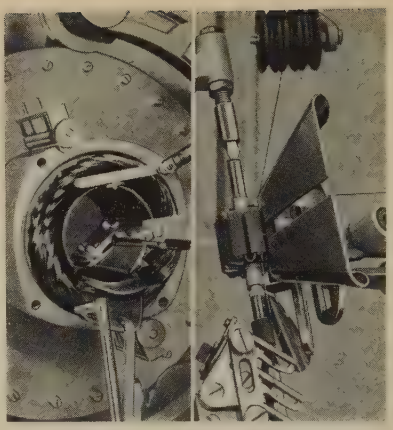

bobinage mécanique du stator et du rotor d'un moteur électrique

BOBINAGE n. m. Action d'enrouler (fils, ficelles, rubans, films, papier, etc.) sur une bobine.
— Electr. Ensemble des conducteurs disposés sur une machine ou un appareil électrique. ‖ Ensemble des opérations nécessaires pour mettre en place les conducteurs d'une machine ou d'un appareil électrique. (→ Biblio.)
— Text. Opération consistant à enrouler le fil sur un support appelé *bobinot* ou *bobinon*, en lui faisant subir une épuration et un parafinage.

BOBINARD n. m. Arg. Maison de tolérance.

BOBINE n. f. (origine onomatopéique). Petit cylindre à rebords, sur lequel on enroule des matières souples quelconques (câbles, cordes, fils, ficelles, rubans, films, etc.) ‖ *Pop.* Visage : *Il a une salle bobine, le nez crochu* [...], *l'œil égrillard et les lèvres pincées* (Gide).
— Autom. Partie du système d'allumage par batterie, dans laquelle s'effectue la transformation de tension du courant.
— Bonnet. Quantité de fil destinée au tricotage, et mise en couches régulières sur un support conique, cylindrique ou cylindroconique.
— Electr. Instrument formé par un certain nombre de spires de fil conducteur, enroulées sur une carcasse rigide et isolante, généralement cylindrique. ‖ *Bobine de choc*, inductance disposée en série et destinée à réfléchir les ondes mobiles ou à atténuer les courants de haute fréquence dans certaines parties d'un circuit. ‖ *Bobine d'écoulement*, inductance connectée entre les conducteurs d'un réseau et le sol, destinée à permettre l'écoulement des charges d'origine statique. ‖ *Bobine d'induction*, instrument destiné à produire un courant, non continu, mais redressé, sous tension élevée (on peut atteindre 100 kV). ‖ *Bobine à noyau de fer*, bobine comportant un noyau de fer doux à l'intérieur de la carcasse qui supporte l'enroulement. ‖ *Bobine de protection de Petersen*, bobine enroulée autour d'un circuit magnétique rapidement porté à la saturation par le courant du réseau, et calculée pour être en résonance à la fréquence du réseau avec l'ensemble des capacités des fils de ligne. (Elle permet d'éviter une augmentation notable du potentiel du fil neutre dans le cas d'une mise à la terre d'une phase; elle joue encore le rôle d'extincteur d'arc.) ‖ *Bobine exploratrice*, bobine destinée aux mesures de flux magnétique, en utilisant des phénomènes d'induction. ‖ *Bobine de soufflage*, bobine destinée à créer le champ magnétique dans un dispositif de soufflage magnétique.
— Min. Appareil d'enroulement spécial pour câble d'extraction plat. (Les spires du câble se superposent sur l'*estomac* de la bobine, et sont maintenues latéralement par les *bras*, qui sont écartés de la largeur du câble. A chaque tour de la machine d'extraction, le rayon d'enroulement varie de l'épaisseur du câble.)
— Papet. Bande continue de papier ou de carton enroulée sur elle-même, et comportant un nombre généralement élevé de spires. (Le

bobines

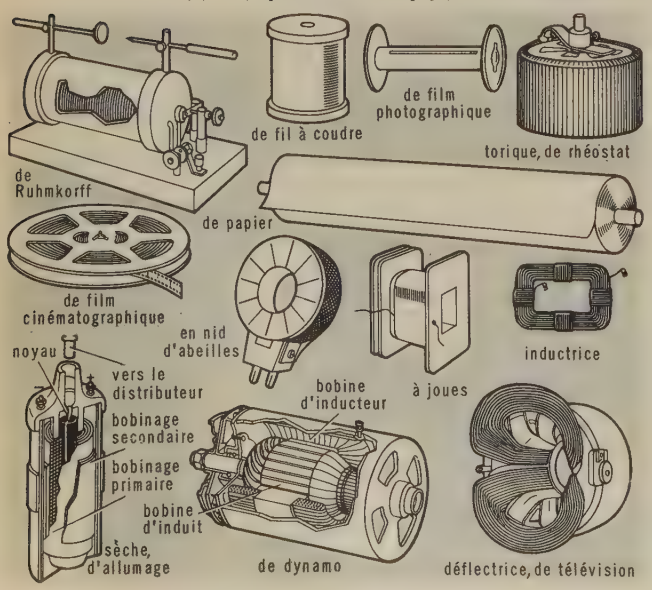

Phot. Larousse, Micafil.

terme de *bobine* doit être réservé aux articles en papier ou en carton dont le diamètre extérieur est au minimum de 40 cm ; au-dessous de cette dimension, c'est le terme de *rouleau** qui doit être utilisé.)
— Pêch. Partie du moulinet* sur laquelle s'enroule le fil. (Il existe des moulinets dits « à tambour fixe » ou « à bobine fixe » : le déroulement du fil s'obtient par l'échappement des spires de fil sur la lèvre supérieure de la bobine. Pour les moulinets « à bobine tournante », ou encore « à tambour tournant », l'enroulement et le déroulement du fil se font pendant la rotation de la bobine.)
— Photogr. Rouleau de pellicule sensible, dont le conditionnement permet de charger un appareil en plein jour. (La bobine comprend la bande de pellicule, dont le début est fixé sur une bande de papier opaque de même largeur, qui dépasse largement les extrémités du film ; le tout enroulé sur un axe dont les joues protègent de la lumière la tranche du rouleau.)
— Radiotechn. Enroulement de spires de fil isolées entre elles, constituant une self sans noyau de fer intérieur, et ayant pour rôle soit de permettre l'accord d'un circuit oscillant sur une longueur d'onde donnée (bobine d'accord), soit la liaison de deux circuits par couplage électromagnétique (radiotransformateur).
— Télécomm. *Bobine de charge,* ou *bobine Pupin,* bobine d'induction placée à intervalles réguliers dans un circuit, pour en diminuer l'affaiblissement. ‖ *Bobine Godfroy,* bobine d'induction placée à l'arrivée d'une ligne télégraphique, et servant à la fois d'appareil de décharge pour la ligne et d'appareil de compensation pour combattre les effets de charge du conducteur électrique. ‖ *Bobine toroïdale,* transformateur différentiel composé de deux bobines d'induction formées d'enroulements symétriques montés sur un anneau en fer doux feuilleté, et utilisé pour l'appropriation et la combinaison d'un même circuit au télégraphe et au téléphone.
— Text. Petit rouleau de bois ou de carton sur lequel se trouve enroulé du fil (fil, coton, laine, etc.) que l'on emploie dans une machine (métier à tisser ou à tricoter, machine à coudre, à piquer, etc.).
— Encycl. Autom. Dans le système d'allumage par batterie, la *bobine* comporte, autour d'un noyau de fer doux, deux enroulements isolés l'un de l'autre. L'enroulement primaire, en gros fil, est parcouru par le courant de basse tension qui, venant des accumulateurs, aimante le noyau de fer doux. Lorsqu'on provoque la rupture du courant primaire, la subite désaimantation du noyau magnétique provoque un courant induit de haute tension qui parcourt l'enroulement secondaire constitué de fil très fin, et comportant 20 000 spires environ. La bobine porte trois bornes, dont deux sont celles d'entrée (reliée à la batterie) et de sortie (reliée au rupteur) du courant primaire ; la troisième, affectée au courant secondaire, est reliée au distributeur d'allumage. L'appareillage complet est contenu dans un boîtier cylindrique.
— Electr. On distingue les *bobines* plates, dont la hauteur, mesurée suivant l'axe, est petite par rapport au diamètre, et les bobines longues, ou solénoïdes*, qui ont la forme opposée. On se sert aussi de bobines dont la forme est intermédiaire entre celles des types extrêmes précédents.
Ces appareils sont très largement utilisés dans la plupart des machines électriques : électro-aimants, transformateurs, génératrices, moteurs.
Une bobine est dite « magnétisante », ou « inductrice », quand elle est destinée à produire un flux d'induction magnétique ; elle est dite « induite » quand on y crée un courant induit, en faisant varier le flux d'induction qu'elle embrasse.
● *Bobine d'induction.* Cet appareil, imaginé par Ruhmkorff, se compose de deux bobines, enroulées sur une carcasse de fer doux : la *bobine primaire,* qui est formée par un petit nombre de tours de gros fil, et est alimentée par une source de courant continu, par l'intermédiaire d'un rupteur, qui ferme et ouvre le circuit à cadence rapide (il existe plusieurs types de rupteurs) ; la *bobine secondaire,* qui possède un grand nombre de tours de fil fin. Le courant de haute tension, induit dans cette bobine à chaque rupture du primaire, est recueilli dans le circuit extérieur.
Applications. La bobine d'induction est un appareil quelque peu désuet ; on lui préfère aujourd'hui le transformateur ordinaire, dont on redresse le courant secondaire au moyen de soupapes électroniques. Néanmoins, c'est elle qui équipe tous les dispositifs d'allumage des moteurs à explosion. Le rupteur est un simple système à cames, commandé par la rotation du moteur.
● *Bobine à noyau de fer.* L'introduction du noyau de fer augmente de façon considérable l'induction du champ magnétique créé par la bobine (on peut aller jusqu'à six mille fois l'induction dans l'air). On peut ainsi produire, au voisinage du noyau, des effets magnétiques intenses (principe de l'électro-aimant).
Le fer, très perméable aux lignes d'induction, les canalise, en évitant leur éparpillement dans l'air. Si l'on superpose sur un même noyau une bobine magnétisante et une bobine induite, celle-ci utilise tout le flux créé par la première (principe du transformateur). Si la bobine à noyau de fer est alimentée par une source de tension alternative, son impédance est considérable, et le courant débité n'est plus sinusoïdal. Cette propriété a été utilisée dans certains changeurs de fréquence ; en réalité, elle est, le plus souvent, gênante (en radio-électricité, notamment).

BOBINE-APPAREIL n. f. Papet. Rouleau de papier d'emballage, souvent imprimé, utilisé dans la plupart des commerces de détail pour emballer les marchandises livrées. (La bobine-appareil est supportée par un dispositif particulier comprenant essentiellement un débobinoir* et un couteau.) ‖ Pl. *des* BOBINES-APPAREILS.

BOBINEAU n. m. Papet. Bobine de papier de dimensions réduites, aussi bien en largeur qu'en diamètre.
— Text. Syn. de BOBINOT.

BOBINER v. tr. Enrouler de la soie, du fil, du coton, de la laine, etc., sur une bobine.
— Electr. Installer l'ensemble des conducteurs formant un même circuit électrique dans un appareil ou une machine électrique.
— Pêch. Récupérer la ligne sur le moulinet.

BOBINETTE n. f. Petite pièce de bois mobile, qui servait autrefois, dans les campagnes, à fermer les portes : *Tirez la chevillette, et la bobinette cherra* (Perrault).

BOBINEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui bobine, ou qui conduit une bobineuse.
◆ N. f. Bonnet. Ouvrière qui travaille sur un bobinoir, en vue de faire des bobines.
— Electr. Appareil servant à enrouler un fil conducteur isolé pour en faire une bobine.
— Papet. Matériel destiné à confectionner des bobines*, rouleaux*, bobineaux* et galettes* de papier ou de carton.

BOBINIER n. m. Electr. Ouvrier électricien spécialisé dans l'exécution de tous bobinages.

Bobino, théâtre de variétés, à Paris. Le premier *Bobino,* installé sur tréteaux et en baraques en 1812 dans un terrain correspondant à l'actuelle rue du Maine, prit enseigne du nom de son fondateur et animateur Bobino. Celui-ci fit construire, en 1816, un nouveau théâtre du même nom au coin de la rue de Fleurus et de la rue Madame, théâtre qui fut démoli en 1888. Le troisième *Bobino,* rue de la Gaîté, fut longtemps *Concert vocal et instrumental.* Il se consacre aujourd'hui au music-hall et aux opérettes.

BOBINOIR n. m. Text. Machine utilisée pour mettre le fil sous forme d'une bobine.
— Encycl. Text. Le *bobinoir* est utilisé principalement en préparation de tissage mécanique et en bonneterie. Alimenté par les bobines de fil provenant de la filature, il permet de constituer des bobines beaucoup plus grosses, à grande capacité de fil. De plus, pendant le travail, on procède à une véritable épuration du fil en éliminant tous ses défauts, et notamment ses parties faibles, ce qui diminue considérablement les causes d'arrêt des machines qui, à la suite, utilisent ces nouvelles bobines.
Il existe un très grand nombre de types de bobinoirs à broches verticales et à broches horizontales, qui diffèrent surtout par le mode de guidage du fil au moment de la formation de la bobine. Les plus récents modèles sont pratiquement à marche automatique, la main-d'œuvre n'ayant plus, en fait, qu'un rôle de surveillance de la machine.

BOBINOT n. m. Text. Support en bois, carton ou matières plastiques, utilisé pour disposer les rubans, mèches et fils textiles sous forme de bobine. (On écrit aussi BOBINEAU.)

BOBISATION n. f. Méthode de solmisation imaginée en 1547 par Hubert Waelrant pour remplacer par la gamme rationnelle de sept notes la solmisation par hexacordes et par muances en usage depuis plusieurs siècles. (Son succès fut de courte durée.) [V. BEBISATION.]

BOBO n. m. (onomatop.). Mal, dans le langage des enfants : *Avoir bobo, du bobo. Faire bobo, du bobo.* ‖ *Par extens.* Mal insignifiant : *Soigner un bobo.*

BOBO-DIOULASSO, v. de la Haute-Volta, ch.-l. de cercle, sur le chemin de fer de Ouagadougou ; 44 855 hab. (455 Europ.). Evêché. Important centre commercial et administratif. Industries alimentaires (eaux gazeuses, huileries) ; égrenage du coton. — Le *cercle de Bobo-Dioulasso* a 190 529 hab. (1 529 Europ.).

Boboli (JARDINS). V. FLORENCE.

BOBONNE n. f. (de *bonne*). *Fam.* Terme d'amitié peu distingué qu'un mari adresse à sa femme.

BOBORYKINE (Piotr Dmitrievitch), écrivain russe (Nijni-Novgorod 1836 - Lugano 1921). Il a laissé une œuvre abondante, d'inspiration naturaliste, assez variée, mais superficielle : *Kitaï-gorod* (1882), *Vassili Tiorkine* (1892), son meilleur roman, qui a créé le type du « Russe moyen », etc.

BOBO(S), peuple d'environ 300 000 individus répandus dans la Haute-Volta, de Djenné à Bobo-Dioulasso. C'est une très vieille population de cultivateurs de la savane, établie dans la région depuis l'an 800, selon la tradition. On trouve chez eux des peintures abstraites et géométriques aux riches couleurs, ainsi que des masques souvent polychromes, d'aspect monumental, surmontés d'un échafaudage de latis, représentant des animaux (coqs, éperviers, buffles, antilopes, chauves-souris, caïmans). Les Bobos ont également produit des tabourets, rappelant les *duhos* des Antilles.

masque bobo
Haute-Volta
musée de l'Homme

BOBR, riv. de la Pologne occidentale, en Silésie, confluant avec l'Odra (r. g.) à Krosno ; 255 km.

BOBRIKOV (Nikolaï Ivanovitch), général russe (1839 - Helsingfors 1904). Chef d'état-major de la circonscription de Saint-Pétersbourg (1885), il devint en 1898 aide de camp général du tsar et gouverneur de la Finlande ; la rigueur de sa politique de russification, qui l'avait amené à suspendre le fonctionnement du régime constitutionnel et à incorporer les forces finlandaises dans l'armée russe (1889), provoqua son assassinat en 1904 par un jeune fonctionnaire du Sénat finlandais.

BOBROUÏSK, v. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), sur la Berezina ; 97 000 hab. Industries métallurgiques et industries du bois.

BOBRUN (Henri *et* Charles DE). V. BEAUBRUN.

BOBRZYŃSKI (Michel), historien et homme d'Etat polonais (Cracovie 1849 - *id.* 1935). Docteur en droit, il fut professeur à l'université de Cracovie (1878), puis lieutenant impérial en Galicie de 1908 à 1913, et ministre pour la Galicie dans le cabinet de Vienne en 1916. Il pratiqua une politique d'orientation austrophile et conservatrice. Il avait publié en 1879 une *Esquisse de l'histoire de Pologne,* qui présentait une forte critique de la Pologne du XVIIIe s. et qui souleva de vives discussions.

BOBSLEIGH [bɔbslɛ] n. m. (mot angl. ; de *to bob,* se balancer, et *sleigh,* traîneau). Sorte de traîneau, sur lequel peuvent prendre place

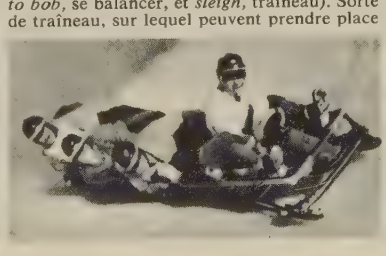

Phot. Lecuziat-Rapho, Dracol-Musée de l'Homme.

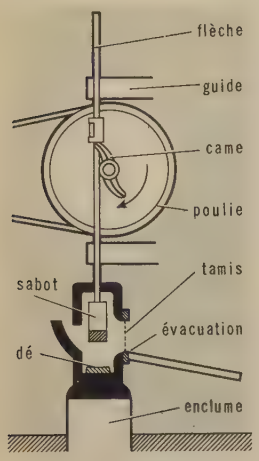

bocard (métall.)

plusieurs personnes, pour effectuer des glissades sur des pistes de glace et de neige. (On dit aussi simplement BOB.)

— ENCYCL. Le *bobsleigh*, destiné à glisser sur des pistes glacées spéciales, est composé d'un bâti et de deux paires de patins en acier, dont la première est directrice au moyen d'un volant. Le freinage se fait à l'aide de deux puissants crampons de fer placés à l'arrière et actionnés par le dernier équipier, qu'on appelle le *breack*. Les équipiers sont assis à la file ou couchés à plat ventre. Pour la compétition, on emploie des bobsleighs à deux ou quatre personnes. (→ Biblio.)

BOBTAIL [tɛyl] n. m. Chien de berger anglais à courte queue. (Il ressemble au briard, avec le poil plus hirsute et plus grossier ; il naît quelquefois sans queue, ou avec une très courte queue, mais le plus souvent la queue est normale et l'on pratique son amputation dans la première semaine.)

BOBY (PIC), sommet de Madagascar, au S. de Fianarantsoa ; 2 666 m.

BOC n. m. Arg. Lieu de débauche. (Vx.)

BOCAGE n. m. (dérivé dialectal de *bosc*, autre forme de l'anc. franç. *bos*). Petit bois, lieu agréablement ombragé (mot du langage poétique) : *L'oiseau qui charme le bocage, | Hélas ! ne chante pas toujours* (Lamartine).
— Géogr. Paysage rural caractérisé par un assemblage de parcelles (champs ou prairies), de forme irrégulière et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives que dominent de hauts arbres et qui bordent des chemins creux.
— ENCYCL. Le paysage de *bocage* est le plus répandu dans les régions de l'O. de la France. On a essayé de l'expliquer par l'action de facteurs naturels : terrains imperméables, sols acides et froids, climat de type océanique, frais et humide. Cependant, le bocage s'est substitué dans maintes régions à d'autres types d'aménagement agraire, et il s'étend également sur des terrains perméables, tandis que certaines régions armoricaines sont occupées par de véritables « campagnes », plaines découvertes. La nécessité de clore une prairie ou un champ a pu répondre à des obligations multiples, d'ordre économique ou juridique. La clôture jouait alors le rôle d'une barrière, d'une limite, face à la lande et à la forêt. Elle marquait une réaction de défense contre les empiétements du troupeau et des contraintes communautaires, telles que l'assolement ou le partage périodique des terres. Elle était surtout la marque d'un individualisme agraire, comme le regroupement des terres en domaines d'un seul tenant et la dispersion de l'habitat. De nombreux facteurs peuvent rendre compte de la variété des types de bocage. En France, le terme est employé pour désigner de petites régions ou des *pays* : Bocage* normand, manceau (v. MAINE), vendéen (v. VENDÉE). Le bocage couvre certaines régions de l'Europe atlantique, où il s'est développé à la suite de la révolution agraire des XVIIIe et XIXe s. : Pays-Bas, Grande-Bretagne, Danemark ; il y est lié aux activités pastorales.

BOCCACE
par Andrea del Castagno
église Sainte-Apolline
Florence

bocage vendéen

Bocage, titre d'œuvres poétiques de Ronsard. V. RONSARD.

BOCAGE ou **BOCCAGE** n. m. (de *bocard*). Fonte mélangée aux laitiers, d'où on l'extrait par petits fragments au moyen du bocardage. (On dit aussi FONTE DE BOCAGE.)

BOCAGE NORMAND, région de Normandie, au S. du Cotentin. (Hab. *Bocains*.) Elle s'étend sur les départ. de la Manche, du Calvados et de l'Orne, et forme la contrée la plus élevée de l'ouest de la France (417 m à la forêt d'Ecouves) : on l'appelle parfois la *Suisse normande*. Les terrains primaires du sous-sol, qui appartiennent au Massif armoricain, forment des alignements O.-E. de croupes granitiques et de barres de grès boisées ; les vallées sont profondément déblayées dans les schistes plus tendres. L'économie agricole est tournée essentiellement vers l'élevage. D'autre part, de nombreuses industries sont spécialisées dans la quincaillerie, la ferronnerie et la chaudronnerie (Villedieu-les-Poêles, Sourdeval, Vire), et dans le travail du coton (Flers et Condé-sur-Noireau). Sur la côte, Granville est un port de pêche et une station touristique.

BOCAGE (Manuel Maria BARBOSA DU), écrivain portugais (Setúbal 1765 - Lisbonne 1805). Sa jeunesse aventureuse en Inde, ses sympathies révolutionnaires, ses difficultés avec le saint-office lui composent une vie tourmentée. Doté d'un prodigieux et mordant talent d'improvisateur, Bocage est l'un des noms les plus populaires de la poésie satirique comme du lyrisme portugais.

BOCAGE (Pierre TOUSEZ, dit), acteur français (Rouen 1797 - Paris 1863), un des plus remarquables interprètes des drames romantiques et du théâtre de George Sand. Créateur d'*Antony*, d'Alexandre Dumas (1831), il dirigea l'Odéon de 1845 à 1848.

BOCAGER, ÈRE adj. Qui hante les bocages, les bois ; relatif aux bocages (langue poétique, un peu désuète) : *La verdure devenait soudain touffue, bocagère. Des ormes, des tilleuls* (Audiberti).

BOCAIN n. m. Ligne de fond individuelle, amarrée sur un petit morceau de bois ou une petite botte de paille, qui se plante sur la plage à mer basse et que le pêcheur vient relever à la marée suivante.

BOCAIN, désignation normande des habitants du Bocage normand.

BOCAL n. m. (ital. *boccale*). Récipient en verre à orifice assez large, servant à conserver divers produits (légumes, fruits, substances pharmaceutiques, etc.) : *Un bocal à confitures.* || Contenu du même vase : *Manger un plein bocal d'olives.* || Globe de verre servant en particulier d'aquarium : *Le bocal aux poissons rouges.* || Pl. *des* BOCAUX.
— Mus. Petit tuyau recourbé de métal, qui, ajouté à certains instruments (basson, cor anglais), leur sert d'embouchure.

BOCAN (Jacques CORDIER, dit), maître à danser français (en Lorraine 1580 [?] - † 1653). Il eut pour élèves Anne d'Autriche et plusieurs reines d'Europe ; en Angleterre, il était le commensal de Charles Ier, pour qui il organisa des ballets.

BOCARD n. m. Arg. Maison de tolérance.

BOCARD n. m. (allem. *pochen*, écraser). Appareil employé dans les usines métallurgiques pour broyer les minerais, et qui sert également, dans diverses industries, à produire des poudres très fines.
— ENCYCL. Le pilon du *bocard*, soulevé par une came, retombe sur un dé en acier fixé sur la partie inférieure (enclume) de l'auge où il travaille : les particules suffisamment broyées s'évacuent à travers un tamis. Le travail se fait à l'eau ou à sec. Les pilons sont en général installés par batteries de 5 à 10, pour une hauteur de chute de 15 à 45 cm, à raison de 30 à 95 coups à la minute. Dans les bocards servant à broyer les minerais aurifères, on garnit l'auge de plaques de cuivre amalgamé, pour retenir l'or.

BOCARDAGE n. m. Action de bocarder.

BOCARDER v. tr. Passer au bocard.

BOCARDEUR n. m. Ouvrier qui opère le bocardage d'un minerai ou d'une autre matière ayant besoin d'être broyée avant leur emploi.

BOCARDO. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, forgé pour désigner un mode de la troisième figure du syllogisme dans lequel la majeure est particulière négative (O), la mineure universelle affirmative (A) et la conclusion particulière négative (O). [Le B marque que ce mode doit être ramené à *barbara*, et le C, que cette opération se fait par contraposition. Ex. : *Il y a des colères qui ne sont pas blâmables ; toute colère est une passion ; donc il y a des passions qui ne sont pas blâmables.*]

BOCARO n. m. Céram. V. BUCCHERO.

BOCAS DEL TORO, v. de la république de Panama, ch.-l. de prov., sur une île de la côte N.-O. ; 2 900 hab. — La *province de Bocas del Toro* a 22 000 hab. Plantations de bananes.

BOCCA (LA), section de la comm. de Cannes (Alpes-Maritimes), à l'O. de la ville de Cannes ; 5 223 hab.

BOCCACCINO (Boccaccio), peintre italien (Crémone v. 1465 - *id.* 1525). Son style rappelle celui du Pérugin (fresques de l'église de Crémone ; *Sainte Famille*, au musée du Louvre). — Son fils, CAMILLO (Crémone 1501 - *id.* 1546), fut également peintre (église Saint-Sigismond de Crémone).

BOCCACE, en ital. Giovanni **Boccaccio**, écrivain italien (Paris 1313 - Certaldo, Toscane, 1375). Fils naturel d'un banquier florentin et d'une Parisienne, il est ramené à Florence par son père, puis envoyé à Naples pour y apprendre le commerce. Il y étudie le droit canon, mais il hante surtout la cour légère et raffinée du roi Robert d'Anjou ; il tombe amoureux de la fille naturelle du roi, Maria d'Aquino (1336), mais celle-ci le dédaigne bientôt. La faillite de la banque des Bardi le force à revenir à Florence en 1340, son père ayant perdu toute sa fortune. Dès lors, il est tantôt à Florence, tantôt à Naples, et voyage souvent. Vers 1350, il se fixe à Florence et y compose son *Décaméron** ; un peu plus tard se produit en lui une conversion complète : venu à l'austérité, il allait détruire son *Décaméron* si Pétrarque ne l'en avait dissuadé. Dès lors, il s'occupe d'études classiques, héberge l'humaniste Léonce Pilate, qui lui traduit Homère et lui apprend le grec ; il explique publiquement dans les églises *la Divine Comédie* de Dante, et termine sa vie en se consacrant à l'érudition. L'œuvre de Boccace se compose, avant 1350, de plusieurs ouvrages de vers ou de prose : *Il Filocolo*, inspiré de *Flore et Blanchefleur* ; *Il Filostrato*, composé en octaves, qui a pour sujet les amours de Troïle et de Chryseis, comme le *Roman de Troie* ; *la Théséide*, nouvelle d'amour en forme d'épopée ; *Fiammetta**, transposition romancée de son aventure avec Maria d'Aquino ; *Il Ninfale fiesolano*, idylle mythologique ; *l'Ameto* et *l'Amoureuse Vision*, œuvres allégoriques. Ces ouvrages de jeunesse laissent encore paraître un trop grand souci d'imiter fidèlement les formes classiques, mais on y devine déjà l'esprit observateur et le caractère passionné qui donneront naissance au chef-d'œuvre qu'est le *Décaméron*. Là, Boccace laisse l'empreinte ineffaçable d'un esprit mûr, désabusé, dont les qualités sont celles de la bourgeoisie florentine, férue à la fois de culture et de plaisir ; il s'y révèle le créateur de la prose italienne moderne, et aussi de la nouvelle à la fois réaliste et satirique, qui aura au long des siècles des imitateurs nombreux. Enfin, parmi les œuvres qu'a composées Boccace dans la dernière partie de sa vie, il faut mettre à part *Il Corbaccio*, invective grossière contre les femmes. Le reste se compose de traités latins : *De genealogia deorum gentilium*, *De casibus virorum illustrium*, *De claris mulieribus*, *Bucolicum carmen* (seize églogues), *De montibus, silvis* (dictionnaire géographique) ; ces ouvrages d'érudition rappellent que Boccace, comme Pétrarque, annonce l'humanisme de la Renaissance. (→ Biblio.)

Boccace *de Munich*, manuscrit d'une paraphrase des œuvres de Boccace, illustré par Jean Fouquet pour Laurens Gyrard, notaire et secrétaire de Charles VII. Le véritable titre du manuscrit est *Des cas des nobles hommes et femmes*. L'une des miniatures représente un lit de justice tenu par Charles VII. (Bibl. de Munich.)

Bocca della Verita (*Bouche de la Vérité*), mascaron antique en marbre veiné et de grand diamètre, aux yeux ronds et à la bouche

Phot. Anderson-Giraudon, Lapie.

béante, fixé à la paroi du portique de l'église Santa Maria in Cosmedin, à Rome. Une tradition veut que ceux qui prêtaient serment en mettant la main dans cette bouche ne pouvaient pas la retirer s'ils commettaient un mensonge. Ce disque de pierre devait être une embouchure de fontaine.

BOCCA D'INFERNO n. f. (mots ital. signif. *bouche d'enfer*). Gaz enflammé qui apparaît pendant la nuit, dans certaines régions marécageuses d'Italie.

BOCCADOR (Domenico BERNABEI, dit **Domenico da Cortona** ou **le**), architecte et ingénieur italien (Cortone - † Paris v. 1549). Appelé en France vers 1496, il fut au service de Louis XII et de François Ier, dessina les premiers plans de Chambord (1530) et de l'ancien hôtel de ville de Paris (1533), puis travailla aux fortifications de Paris (1536), et à l'ancien hôpital Saint-Anastase (1543).

BOCCAGE n. m. Métall. Syn. de BOCAGE.

BOCCAGE (Marie Anne LE PAGE, dame **Fiquet du**), femme de lettres française (Rouen 1710 - *id.* 1802). Elle écrivit *le Paradis terrestre*, poème imité de Milton (1748), *la Colombiade ou la Foi portée au nouveau monde*, poème en dix chants (1756), et les *Lettres sur l'Angleterre, la Hollande et l'Italie*. Voltaire la reçut à Ferney avec des louanges ironiques.

BOCCALINI (Traiano), écrivain italien (Lorette 1556 - Venise 1613). Il publia en 1612 *les Nouvelles du Parnasse*, ouvrage satirique sur la littérature, les mœurs et la politique du siècle, continué par *la Pierre de touche politique* (*Pietra del paragone politico*) [publiée seulement en 1614], où il attaque violemment la domination espagnole.

BOCCANEGRA, famille génoise, dont les origines remontent au commencement du XIIIe s. Elle a fourni au parti populaire un grand nombre d'hommes politiques (consuls et doges), d'hommes de guerre (capitaines et marins) et de financiers remarquables. Les plus connus sont : GUGLIELMO, capitaine du peuple en 1257 ; il fut élu pour dix ans et se comporta en fait en tyran ; il s'allia à Manfred de Sicile et, en 1261, à l'empereur d'Orient, qui accorda aux Génois les privilèges commerciaux concédés jusque-là aux Vénitiens (traité de Nymphée) ; — SIMONE, 1er doge de Gênes ; pour lui, les marchands génois, ayant chassé les nobles de la cité, créèrent la charge de doge perpétuel (1339). Ecarté de ses fonctions en 1344 par les nobles, il put les reprendre en 1356. Mort empoisonné (1363) après avoir obtenu de l'Aragon la possession précaire d'Alghero et de Bonifacio en Corse ; — EGIDIO, amiral († 1372), frère du précédent. Il remporta pour le compte d'Alphonse XI de Castille une grande victoire navale sur les Maures (1340), occupa Algésiras (1344), puis vainquit les Portugais et les Anglais ; — BATTISTA, agitateur, exécuté en 1401 sur l'ordre du maréchal Boucicaut.

BOCCARDO (Gerolamo), économiste et publiciste italien (Gênes 1829 - Rome 1904). On lui doit un *Trattato teorico pratico di economica politica* (1853) et un *Dizionario della economica politica e del commercia* (1857-1863). Il a dirigé une importante collection d'économie politique et publié des ouvrages sur toutes sortes de sujets. — Son fils, ERNESTO, entre autres ouvrages techniques, a publié un remarquable *Trattato di geometria pratica*.

BOCCATI (Giovanni DI PIERMATTEO, dit **le**), peintre italien (signalé entre 1435 et 1480 en Ombrie et dans les Marches). Il avait décoré à fresque le palais des Montefeltre à Urbino. Près de Domenico Veneziano à Pérouse, il acquit l'art des constructions claires, des lumières cristallines, le sens du pittoresque et de l'élégance gothique (*Vierge à la tonnelle*, 1447 [musée de Pérouse] ; *Vierge aux anges musiciens* [musée d'Ajaccio].

BOCCHERINI (Luigi), violoncelliste et compositeur italien (Lucques 1743 - Madrid 1805). Après une première formation auprès de l'abbé Vannucci, maître de chapelle de l'archevêché, il est envoyé à Rome, où il travaille le violoncelle et la composition, puis retourne à Lucques. Son talent grandit : ses œuvres sont célèbres et ses tournées de concerts, en Italie, puis en France, le mènent à la gloire. Il vient à Paris en 1768, où quelques éditeurs gravent plusieurs de ses œuvres de musique de chambre. En 1769, il se fixe à Madrid, où il devient le « compositore e virtuoso di camera di S. A. R. Luigi, infante d'Espagna ». En 1787, il reçoit du roi de Prusse le droit de porter le titre de « compositeur de la Chambre du roi », et touche de Frédéric-Guillaume II, à Berlin, une pension jusqu'en 1797. Il retourne enfin à Madrid et y vit jusqu'à sa mort. Son œuvre de composition comprend, outre des concertos et sonates pour violoncelle, un *Stabat Mater*, cent vingt quintettes pour cordes, cent quatuors à cordes, vingt symphonies, soixante trios, vingt et une sonates pour violon.

BOCCHORIS, nom grec donné au pharaon Bokénranef.

BOCCHUS, roi de Maurétanie, beau-père de Jugurtha. Il combattit avec celui-ci contre les Romains et fut vaincu deux fois par Marius. Il livra ensuite son gendre à Sulla, et reçut en récompense la Numidie occidentale (105 av. J.-C.).

BOCCHUS, roi de Maurétanie († v. 33 av. J.-C.), fils du précédent. Il se déclara en faveur de Pompée ; néanmoins, César lui laissa ses Etats ; puis il suivit Octavien, tandis que son frère soutenait Antoine, et put ainsi régner seul sur la Numidie.

BOCCONE (Paolo), naturaliste italien (Savone 1633 - près de Palerme 1704). Il professa l'histoire naturelle à Padoue, et devint moine de l'abbaye de Cîteaux, sous le nom de **Silvio** ou **Sylvius.** Il a laissé notamment une description des plantes de la Sicile, de l'Italie et de la France (Lyon, 1674).

BOCCONIE n. f. (du nom du naturaliste italien Paolo *Boccone* [1633-1704]). Sous-arbrisseau américain, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. (Famille des papavéracées.)

— ENCYCL. Toutes ces plantes contiennent un latex jaune ou rouge qui leur communique des propriétés importantes. *Bocconia frutescens* est employée au Mexique comme drastique et anthelminthique. Dans nos jardins se cultivent la *bocconie cordée*, la *bocconie frutescente*, la *bocconie du Japon*.

BOCE n. f. Au Moyen Age, petit bouclier rond de 30 cm de diamètre, qui se portait accroché à la ceinture ou à la chape du fourreau de l'épée, et qu'on tenait, au combat, de la main gauche.

BOCFIL n. f. Porte-scie en métal, pour les scies de petites dimensions.

BOCHAÎNE (le), petite région des Préalpes françaises du Sud, constituée par le bassin supérieur du Buech, entre la Drôme et la Durance. (→ Biblio.)

BOCHART (Samuel), théologien protestant français (Rouen 1599 - Caen 1667). Il soutint une polémique contre le jésuite Véron. Auteur d'une *Géographie sacrée* et d'un ouvrage sur les animaux dans l'Ecriture sainte (*Hierozoïcon*).

BOCHART DE SARON (Jean-Baptiste Gaspard), magistrat, mathématicien et astronome français (Paris 1730 - *id.* 1794). Il exécuta de nombreux calculs astronomiques, et fit imprimer à ses frais la *Théorie du mouvement elliptique* de Laplace. Ayant protesté contre la suppression du parlement, il fut arrêté en 1793, et guillotiné.

le BOCCATI : « Vierge aux anges musiciens » *(détail), musée d'Ajaccio*

Phot. Giraudon, Larousse, Musée de l'Homme.

BOCHE n. et adj. (abrév. de *Alboche*). *Pop.* et *péjor.* Allemand.

BOCHEFONTAINE (L.-T.), médecin et physiologiste français (dans la Manche 1840 - Paris 1886). Il a montré de nombreuses réactions, sur les divers organes, des excitations de la substance grise du cerveau. Un grand nombre de substances toxiques et médicamenteuses ont été étudiées et expérimentées par lui, et parfois sur lui-même.

BOCHER [ʃɛr] n. m. (mot hébr.). Elève d'une école talmudique (yechiba).

BOCHET (Adrien), ingénieur français (Paris 1863 - *id.* 1922). Spécialiste de l'éclairage électrique, il perfectionna notamment les projecteurs électriques. Directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures (1919).

BOCHETEL (Guillaume), seigneur **de Sassy,** homme d'Etat français († 1558). Secrétaire des Finances de François Ier et de Henri II, qui le chargèrent de diverses ambassades, il contribua notamment au succès des négociations avec l'Angleterre, par lesquelles Boulogne fut rendue à la France (1550).

BOCHETTE n. f. (ital. *boccietta*, petite boule). Jeu de boules en faveur au XVIIe s.

BOCHICA, dieu créateur de la civilisation et de tous les arts, chez les Chibchas. Sa légende contient un mythe rappelant celui d'Atlas, ainsi que le récit d'un déluge.

BOCHIE. *Pop.* et *péjor.* Pays des Boches, Allemagne.

BOCHIMAN n. m. Langue parlée par les Bochimans.

— ENCYCL. Les langues des Bochimans sont caractérisées, du point de vue phonétique, par la présence de clics et le rôle différenciatif du ton musical. La morphologie du *bochiman*, encore mal connue, distingue pour les substantifs et les pronoms un singulier, un pluriel et un duel ; certains pariers (ainsi, le naron au N.-O. du désert de Kalahari) opposent également le masculin et le féminin. Le système pronominal est riche : on y trouve des formes subjectives et des formes objectives, une forme inclusive et une forme exclusive pour le pronom de première personne du pluriel. Le verbe, invariable, reçoit des affixes pour préciser les aspects et les temps.

Luigi BOCCHERINI
gravure par Bourgeois
de la Richardière

BOCHIMAN(S) ou **BOSCHIMAN(S),** en angl. **Bushmen,** peuple nomadisant dans le désert de Kalahari. Les Bochimans (« hommes de la brousse ») forment peut-être un des groupes anthropologiques les plus anciens de l'Afrique australe. Plusieurs aspects caractéristiques de leur civilisation et certains traits anthropologiques les rattachent aux peuples du paléolithique supérieur (capsien) qui occupaient alors une grande partie de l'Afrique du Nord et de l'Afrique orientale. Venus du nord, les chasseurs bochimans ont pris la place d'un peuple plus ancien, représenté par l'homme de Boskop*. Occupant toute la région au S. du Zambèze, ils furent chassés par les Hottentots et, à partir du XVIIe s., par les Blancs venus du sud ; ils se réfugièrent dans le désert de Kalahari, où ils mènent, au nombre d'environ 7 500, une vie précaire, se livrant à la chasse en groupe avec des sagaies et des flèches empoisonnées ; ils sont aidés dans la recherche du gibier par la remarquable acuité de leurs sens. L'unité politique et sociale est la troupe de chasseurs. De petite taille (1,52 m en moyenne), ils ont la peau jaunâtre, la face large et carrée, très prognathe, le crâne long, les oreilles écartées, et les cheveux tellement crépus qu'ils s'enroulent en grains au sortir du cuir chevelu. Ils présentent une courbure accentuée de la colonne vertébrale dans la région sacro-lombaire et, dans la région fessière, une énorme accumulation de graisse, désignée sous le nom de « stéatopygie ». Les Bochimans ont des traditions artistiques que révèlent leurs gravures et leurs peintures sur rocher. (→ Biblio.)

BOCHIMAN

BOCHKOVITCH. V. BOSCOVICH.

BOCHOLT, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Maeseyck) ; 5 000 hab. Machines agricoles et matériel de levage.

BOCHOLT, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), sur l'Aa ; 38 900 hab. Hôtel de ville Renaissance. Fonderie de fer.

maréchal von BOCK

Arnold BÖCKLIN
par lui-même

Johann Elert BODE
lithographie d'Olderman
cabinet des Estampes

Machines. Filature et tissage du coton et du lin. Scieries.

BOCHUM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), dans la Ruhr; 355 400 hab. Centre industriel très important : houillères, aciéries, tréfileries, fabriques de machines, chaudières, matériel électrique, matériel roulant, verreries. Bochum est une « ville-champignon », dont la population a décuplé depuis 1870; sans grand caractère, elle fut très endommagée au cours de la Seconde Guerre mondiale.

BOCION (François), peintre suisse (Lausanne 1828 - *id.* 1890). Auteur de nombreux paysages du lac Léman, son art rappelle celui de Huet, de Boudin, de Lépine (musées de Lausanne, Berne, Bâle, Mulhouse, Strasbourg).

BOCK [bɔk] n. m. (de l'allem. *Bockbier*, bière très forte). Nom donné, en Allemagne, à la bière nouvelle et à une bière chargée en alcool. ‖ Verre à bière contenant en principe un quart de litre. ‖ Le contenu de ce verre : *Boire un bock*.
— Hyg. Récipient, en métal ou en matière plastique, muni d'un long tuyau de caoutchouc terminé par une canule, et qui sert à administrer des injections, des lavements, etc.

BOCK (Hieronymus), nommé aussi **Tragus**, botaniste et médecin allemand (Heidersbach 1498 - Hornbach 1554). On a de lui : *Nouvel Herbier des plantes qui croissent en Allemagne* (1559).

BOCK (Fedor von), maréchal allemand (Küstrin 1880 - Lehnsahn, Holstein, 1945). Descendant de plusieurs générations de soldats, neveu de Falkenhayn, Bock est le prototype de l'officier d'état-major prussien; ami du Kronprinz, monarchiste convaincu, il se rallie à Hitler, qui le met en 1938 à la tête des troupes chargées d'envahir l'Autriche. Commandant un groupe d'armées en Pologne (1939) et en France (1940), où il est promu maréchal, il se trouve en 1941 en Russie à la tête du groupe d'armées du centre, mais, ayant échoué devant Moscou, il est écarté par Hitler. Rappelé, il dirige l'offensive sur le Caucase pendant l'été 1942; en désaccord avec Hitler sur la situation aventurée des troupes de Stalingrad, il est définitivement écarté en novembre 1942, et sera tué au cours d'un bombardement aérien.

BÖCKH (August), philologue allemand (Karlsruhe 1785 - Berlin 1867). D'après lui, la philologie doit être une méthode historique dont l'objet est de restituer toute la vie sociale et politique d'un peuple durant une période déterminée. Il publia un important *Corpus inscriptionum graecarum* (1824-1850).

BÖCKLIN (Arnold), peintre suisse (Bâle 1827 - Fiesole 1901). Elève de Schirmer à Düsseldorf, il visite Paris (1848) et Rome (1850), où il a la révélation de son art; il travaille à Bâle, Munich et Weimar, où, en 1860, il enseigne le paysage à la nouvelle Ecole des beaux-arts, puis se fixe en Italie (1876). Ses *Villas au bord de la mer* valent mieux que ses tableaux de genre ou d'histoire, souvent naïfs. Dans un esprit nettement romantique, mais mélangé de tradition romaine, il a également représenté une espèce de mythologie mi-païenne, mi-allemande; son coloris est plus acide que puissant. Citons : *Journée de printemps : Centaure et Nymphe* (Berlin), *les Jeux de la vague* (Pinacothèque de Munich), *l'Ile des morts, Vita somnium breve, Paolo et Francesca* (Weimar), *Vénus Genitrix* (Bâle).

BOCO n. m. Nom indigène d'un bois guyanais (du genre *swartzia*) de couleur brune, très dur, et qui rentre dans la catégorie des bois dits *de fer*. (Il est produit par une dalbergiacée, et susceptible d'emplois variés en ébénisterie, marqueterie, etc.)

BOCOGNANO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. d'Ajaccio), dans le centre de l'île, près du Gravone; 646 hab. (628 aggl.). [*Bocognaniens*]. Centre de villégiature. — Aux environs, vallée montagneuse de la Pentira, où les frères Bonelli tinrent le maquis de 1848 à 1892.

BOCSKAY (Etienne ou István), prince de Transylvanie (1557 - Kaschau 1606). Il fut élevé à la cour des Báthory, et se signala dans les campagnes contre l'Autriche. Il prit en 1604 la tête de l'insurrection hongroise, et fut proclamé prince de Hongrie. L'empereur dut enfin traiter avec lui, et la paix de Vienne (1606) fit droit aux revendications du pays. Bocskay devint prince héréditaire de Transylvanie, mais mourut peu après.

BOD (Péter), historien de l'Eglise protestante de Hongrie (Csernáton 1712 - *id.* 1769). On lui doit : *Historia Unitariorum in Transylvania* (1776) et *Historia Hungarorum ecclesiastica*. Bod est l'auteur du premier dictionnaire d'histoire littéraire de son pays : *Magyar Athenas* (1766), qui donne des notices sur six cents écrivains.

BODA, localité de la République centrafricaine (région de la Lobaye), à l'O. de Bangui. Plantations de café et de palmiers à huile. Diamants.

BODAÏBO, centre minier de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie centrale, sur le Vitim. Or et mica.

BODDIE n. m. (mot angl.). Assemblage d'un assortiment de peaux montées suivant un tracé de patron type standard d'un vêtement. (Chaque boddie comprend quatre pièces : un grand panneau pour le corps, deux moyens pour les manches, et un petit pour le col. Les boddies, comme les nappettes, sont préparés par les pelletiers spécialistes.)

BODE (Johann Elert), astronome allemand (Hambourg 1747 - Berlin 1826). Directeur de l'observatoire de Berlin, il indiqua un moyen simple (*loi de Bode*) permettant de trouver à peu près les distances relatives des planètes au Soleil.

Bode (loi de), formule empirique donnant une assez bonne représentation de la distribution des distances des principales planètes au Soleil. Si les distances sont rapportées non au Soleil, mais à Mercure, ces distances croissent selon une progression géométrique dont le premier terme est 3 et la raison 2. Si l'on prend comme unité le dixième de l'unité astronomique*, la distance a_n d'une planète de rang n par rapport à Mercure est

$$a_n = 3 \times 2^{n-1}.$$

(Pour avoir les distances au Soleil, il faut rajouter 4, qui est la distance de Mercure au Soleil.)
Cette loi donne une très bonne approximation jusqu'à Uranus inclus, moins bonne pour Neptune, et franchement mauvaise pour Pluton. Elle marque un vide à la distance 28, où existe justement l'anneau des astéroïdes*. Une loi exponentielle équivalente existe pour les premiers satellites des grosses planètes. On est convaincu, de nos jours, que cette loi empirique est un vestige du processus physique qui a présidé à la formation des planètes, et les cosmologies* modernes tiennent compte d'une loi exponentielle des distances de ce genre.
Cette loi, reconnue en 1741 par l'astronome allemand Wolf et confirmée en 1772 par son compatriote Titius, fut publiée en 1778 par Bode, dont elle porte plus ou moins injustement le nom. (Certains auteurs l'appellent la *loi de Titius-Bode*.)

BODE (Wilhelm von), écrivain d'art et muséologue allemand (Kalvörde 1845 - Berlin 1929). Attaché au musée de Berlin à partir de 1872, directeur de 1890 à 1914, il y manifesta des qualités de connaisseur et d'organisateur qui en font la personnalité la plus marquante, au XIXe s., du monde des musées. Il a publié notamment *Frans Hals et son école* (thèse de doctorat, 1877), diverses études sur la peinture hollandaise et la sculpture italienne, ainsi qu'un ouvrage capital : *Catalogue descriptif de l'œuvre de Rembrandt* (1897-1900).

BODÉE n. f. Petit banc sur lequel le verrier dispose ses outils.

BODEL (Jean). V. Jean Bodel.

BODEN, v. de Suède (Norrbotten), sur le Lule älv; 12 300 hab. Importante ville de garnison et nœud ferroviaire. Ateliers de constructions mécaniques. Marché agricole.

BODÉNITE n. f. Minér. Variété d'orthite.

BODENSCHATZ (Erhard), compositeur allemand (Lichtenberg 1576 - Gross-Osterhausen 1636). Après ses études à Schulpforta et à Leipzig, il est nommé cantor à Schulpforta, puis pasteur à Rehhausen, et, à partir de 1606, à Gross-Osterhausen. De ses compositions, on connaît des *Magnificat* (1599), des psaumes (1607) et des chants ecclésiastiques à 4 voix (1608), quatre-vingt-dix *Bicinia selectissima* (1615) et trois motets dans son *Florilegium Portense*, collection en usage au XVIIIe s.

BODENSEE, nom allemand du lac de Constance.

BODENSTEDT (Friedrich von), poète et écrivain allemand (Peine, Hanovre, 1819 - Wiesbaden 1892). Professeur à Tiflis, à Munich (1854), intendant du théâtre de la Cour à Meiningen (1867-1873). Il a notamment écrit les *Chants de Mirza Schaffy* (1851), qu'on attribua à un poète persan, ce qui leur assura un énorme succès; il n'en reste aujourd'hui que quelques poèmes mis en musique.

BODH GAYĀ ou **BOUDDHA-GAYĀ**, localité du Bihar, dans l'Inde, située à 10 km au S. de Gayā et à 99 km de Patna (Bengale), lieu saint du bouddhisme, où le bouddha Çākyamuni atteignit l'Illumination (*bodhi*) sous un figuier. Sur l'emplacement d'un sanctuaire construit par l'empereur Açoka au IIIe s. av. J.-C., on a élevé un temple qui a été décrit par le pèlerin chinois Hiuan-Tsang en 637, et qui, depuis, a été restauré et même reconstruit plusieurs fois (en particulier en 1884). Le temple actuel a une forme pyramidale; il est accompagné d'une balustrade (*vedikā*) remontant au

éléments de la balustrade
vus de l'intérieur du temple de Bodh Gayā

Ier s. de notre ère environ, et dont quelques éléments sont conservés au musée de Calcutta et au British Museum. Le figuier, que la tradition prétend être celui de la *bodhi*, abrite une dalle sculptée que l'on identifie avec le « Trône de diamant » (*vajrāsana*) du Bouddha, mais qui doit remonter seulement au temps d'Açoka. Bien que tout cet ensemble soit actuellement la propriété d'un monastère çivaïte, c'est le plus vénéré des pèlerinages bouddhiques.

BODHI n. f. La Sagesse bouddhique, l'Illumination.
— Encycl. La *bodhi* est à la portée de tous les hommes de bonne volonté, et s'acquiert par l'action bien dirigée des facultés de l'esprit, surtout par la méditation, sans révélation surnaturelle (racine *budh*, comprendre), au contraire de la science brâhmanique, le *véda* (racine *vid*, savoir), qui implique une révélation nécessaire.
L'acquisition de la bodhi délivre l'âme des liens du monde en lui montrant la vanité, l'illusion des choses extérieures composées d'éléments périssables qui s'agrègent et se désagrègent sans cesse, le malheur de la vie et la non-existence du *moi*. Le désir de la bodhi est le premier pas dans la voie du salut. Celui qui n'a plus qu'une re-naissance à subir avant de l'atteindre est un *bodhisattva*. Celui qui l'a réalisée est un *bouddha*.

BODHIDHARMA, moine indien appartenant au bouddhisme du Mahāyāna, chef de la secte contemplative du *Dhyāna* (en chin. *Tch'an;* en jap. *Zen*). D'après la tradition, il se serait rendu en Chine vers 520-525, aurait séjourné à Canton, puis à Nankin, enfin chez les Wei, au monastère du Chaolin-sseu (Song-chan), où il serait mort vers 535. Il aurait puissamment contribué à y répandre sa doctrine; on l'y connaît sous le nom de Ta-Mo.

Phot. Keystone, X, Larousse, Johnston et Hoffmann.

BODHIMUR n. m. Ouvrage tibétain, traitant des dogmes du bouddhisme orthodoxe, attribué à *Tsong-Khapa*, le réformateur du bouddhisme tibétain et fondateur de la hiérarchie lamaïque.

BODHISATTVA (mot ind. signif. *celui qui possède la qualité* [*sattva*] *de Bodhi*) n. m. invar. Nom donné par le bouddhisme à l'être qui, après avoir franchi plusieurs degrés (ou « terres ») dans la perfection, a acquis les mérites et les prérogatives pouvant faire de lui un bouddha, ultime étape qu'il atteindra lors d'une dernière incarnation humaine.
— ENCYCL. Tandis que, dans le Theravada, le *bodhisattva* obtient la bodhi et le salut dans un dessein passablement égoïste, selon le Mahāyāna l'accent est mis sur la charité : la volonté d'être utile à autrui guide essentiellement le bodhisattva. Une distinction exclusivement occidentale distingue les bodhisattva humains (*manushi-bodhisattva*) et les bodhisattva de contemplation (*dhyāni-bodhisattva*). Leur séjour est le ciel des Tushita. Contrairement aux bouddhas, qui conservent le plus souvent un caractère monastique, ils ont l'aspect de souverains, parés et couronnés. Les plus célèbres sont Avalokiteçvara, Manjuçrī et la féminine Tārā.

Bodiam (CHÂTEAU DE), château de Grande-Bretagne (Sussex), dans le Weald, au N. d'Hastings. Ce château fort imposant, édifié au XIVe s., fut démantelé en partie pendant la guerre civile.

BODIANSKI (Ossip Maximovitch), savant russe (1808 - Moscou 1877). Professeur à l'université de Moscou, il est l'auteur d'un *Essai sur la poésie populaire des peuples slaves* (1833) et de *Recherches sur l'alphabet slave* (1855). On le considère comme un des fondateurs des sciences relatives à la linguistique et au folklore slaves.

BODILIS, comm. du Finistère (arrond. de Morlaix), dans le Léon, au N.-O. de Landivisiau ; 1 412 hab. (245 aggl.). Eglise des XVIe et XVIIe s., précédée d'une tour-clocher gothique ; beau porche de la Renaissance ; bois sculptés.

BODIN (Constantin), roi serbe de la fin du XIe s. Les boyards de Macédoine, insurgés contre les Grecs, firent appel à lui. D'abord victorieux, il fut battu et fait prisonnier. Evadé, il s'empara du trône de Serbie, dont il chassa son oncle Radoslav. En 1097, il accueillit à Shkodër (Scutari) les croisés français du comte Raimond IV de Toulouse, qui se rendaient en Terre sainte.

BODIN (Jean), magistrat, philosophe et économiste français (Angers 1530 - Laon 1596). Alors qu'il était avocat au parlement de Paris, le duc d'Anjou (François de Valois) le prit comme secrétaire de ses commandements et maître des requêtes de son hôtel (1571). Député du Vermandois aux états généraux de 1576. De 1584 à 1588, il fut lieutenant général au bailliage de Laon, puis procureur du roi au même siège. Il avait été protestant, mais, en 1589, il engagea la ville de Laon dans le parti de la Ligue.
Ses principaux ouvrages sont : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (1566), où il exige des historiens du droit une bonne formation historique et estime que l'histoire est la meilleure introduction à la politique ; la *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit* (1566), dans laquelle il étudie l'inflation, dont il voit justement l'origine dans l' « abondance d'or et d'argent » en circulation (mines du Potosi* en Amérique), et prend position en faveur de la liberté des échanges ; *la République* (1576), considérée comme un chef-d'œuvre difficile à égaler. Partisan de la monarchie absolue, il soutient cependant que le souverain n'est pas maître des biens de ses sujets et qu'il ne peut établir des impôts sans le consentement des états généraux.

BODIN (Jean), agronome français (La Chartre-sur-le-Loir 1805 - † 1867). Chargé de l'enseignement agricole à l'Ecole normale primaire de Rennes, il créa près de cette ville la première ferme-école française. On lui doit plusieurs ouvrages élémentaires d'agriculture.

BODIN (Paul), ingénieur français (Saumur 1847 - Paris 1926). Administrateur de la Société de construction des Batignolles, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, président de la Société des ingénieurs civils de France (1903), il a dirigé la construction du viaduc de Tanus, sur le Viaur, dit aujourd'hui *pont Paul-Bodin*. Remarquable par la hardiesse de sa construction, la légèreté et l'élégance de ses formes, ce viaduc métallique fut la première application (1897-1902) du système dit « à cantilever », qui a valu à Bodin, en 1903, le prix Montyon de mécanique, de l'Académie des sciences.

BODIN DE BOISMORTIER (Joseph). V. BOISMORTIER.

BODIO (Luigi), statisticien italien (Milan 1840 - Rome 1920). Conseiller d'Etat, sénateur (1900), directeur général de la Statistique italienne et président du Bureau international de statistique, il stimula le développement de la statistique officielle en Italie (*Della statistica nei suoi rapporti con l'economia*). Il renouvela la politique de l'émigration dans *Del movimento della popolazione in Italia* (1876), *Sul movimento dell' emigrazione italiana* (1886).

BODIOA n. m. Bois de la Côte-d'Ivoire, fourni par une rhizophoracée (*Anopyxis klaineana*). [De teinte jaune rosé, ce bois est d'un grain fin et serré ; il est très dur, et susceptible d'être utilisé pour la confection des pièces de charpente ou les traverses de chemin de fer.]

BODIOCASSES. V. BAÏOCASSES.

BODJONEGORO, v. d'Indonésie, dans Java, sur le Solo ; 20 000 hab. Commerce du bois de teck et du tabac.

Bodléienne (BIBLIOTHÈQUE), bibliothèque d'Oxford, organisée par sir Thomas Bodley* et ouverte en 1602 ; elle a puissamment contribué au mouvement intellectuel de la Renaissance anglaise.

BODLEY (sir Thomas), érudit et diplomate anglais (Exeter 1545 - Londres 1613), connu surtout pour son activité en faveur de l'ancienne bibliothèque d'Oxford, qu'il réorganisa à partir de 1598 et enrichit considérablement, et qui, pour cette raison, a reçu son nom (*bibliothèque Bodléienne**).

BODMAN, localité d'Allemagne, sur le lac d'Uberlingen, bras septentrional du lac de Constance. C'est le *Bodamas* des Alamans, qui a donné son nom au *Bodensee* (lac de Constance). Résidence et ruines carolingiennes.

BODMER (Johann Jakob), écrivain et critique suisse de langue allemande (Greifensee, près de Zurich, 1698 - *id.* 1783). Il a beaucoup contribué, par ses ouvrages de critique et par la publication d'un périodique littéraire, à la création d'une littérature allemande originale et débarrassée des influences étrangères. Outre des poèmes et des drames religieux qui eurent peu de succès, il a publié un *Traité critique du merveilleux dans la poésie* (1740), des traductions, ainsi qu'une *Bibliothèque helvétique* (1735-1741) et une *Collection des Minnesänger*.

BODMER (Johann Georg), mécanicien suisse (Zurich 1786 - *id.* 1864). Il vécut en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, inventa de nombreux types de machines, dirigea des fabriques d'armes, des filatures, introduisit à Manchester un système de filature du coton qui révolutionna l'industrie (1824), perfectionna les machines à forer, les locomotives, les laminoirs, construisit des chemins de fer, etc.

BODMIN, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du comté de Cornouailles (*Cornwall*), au centre de la péninsule ; 5 800 hab. Marché.

BODO n. m. Langue du groupe tibéto-birman parlée en Assam.

BODO n. m. Protozoaire flagellé de petite taille, à corps ovale, qui se multiplie abondamment dans les eaux polluées. (On le rencontre dans l'urine humaine vieillie ; plusieurs espèces sont coprophiles et quelques-unes marines. L'animalcule se nourrit de petites proies.)

BODØ, v. et port de la Norvège septentrionale, ch.-l. du Nordland, à l'embouchure du Saltfjord ; 7 500 hab. Pêche. Industries métallurgiques et mécaniques. La ville a beaucoup souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale.

BODONI (Giovanni Battista), imprimeur italien (Saluces 1740 - Padoue 1813). Il fut directeur de l'imprimerie du grand-duc de Parme et de sa propre imprimerie. Les ouvrages sortis de ses presses, notamment les éditions de *l'Iliade* (1788), d'*Horace* (1791), sont célèbres par la beauté de leurs caractères. Créateur des caractères romains de 143 types adoptés par de nombreuses imprimeries d'Europe, il a écrit un *Manuele tipografica* (1818), publié après sa mort.

BODONIDES n. m. pl. Ordre de protozoaires flagellés, libres ou parasites, à appareil flagellaire parfois réduit, typiquement composé de deux fouets inégaux, dirigés l'un en avant, l'autre en arrière. (L'ordre comprend dix familles.)

BODRUM, v. de Turquie (prov. de Muğla), en face de Cos, au S. d'Izmir ; 4 900 hab. Situé à l'emplacement d'Halicarnasse, ce petit port garde un beau château construit par les chevaliers de Rhodes (XVe et XVIe s.).

BODSON (Nicolas Henri Joseph), compositeur wallon (Liège 1766 - *id.* 1829). Auteur d'une cantate en dialecte liégeois (*Li Raskignou,* écrite lors d'un séjour en Italie), de plusieurs hymnes, messes et motets.

BODT (Jean DE), architecte français (Paris [?] 1670 - Dresde 1745). Elève de François Blondel, il émigra lors de la révocation de l'édit de Nantes, et après avoir été, comme officier, au service de la Hollande et de l'Angleterre, il passa en 1698 au service de l'Electeur de Brandebourg et devint général. Il acheva l'Arsenal de Dresde et exerça ensuite (1728), à la cour de Saxe, d'importantes fonctions dans la direction des bâtiments.

BOÈCE (Anicius Manlius Torquatus Severinus BOETIUS, en franç.), homme d'Etat, philosophe et poète latin (Rome v. 480 - † 524). Fils d'un consul, il eut pour maîtres Festus et Symmaque, dont il épousa la fille, et compléta son éducation à Athènes. Ce fut lui que le sénat chargea de haranguer Théodoric faisant son entrée dans Rome. Le roi goth l'attacha à sa personne. Consul et prince du sénat en 510, il vit ses fils élevés à la même dignité en 522. Théodoric lui confia des missions importantes et délicates. Mais, ayant pris la défense du sénateur Albinus, accusé d'entretenir des intelligences avec l'empereur d'Orient, Boèce fut inculpé de haute trahison et de magie, et mourut dans les tortures. Les services qu'il avait rendus à la cause catholique le firent admettre de bonne heure au nombre des martyrs. Le plus célèbre de ses écrits est la *Consolation* philosophique*, composée dans sa prison, en prose mêlée de vers, et divisée en cinq livres. Les quatre premiers reproduisent avec éloquence des lieux communs antiques sur la Fortune, la Gloire, le Souverain bien, etc. Le cinquième étudie le problème de la prescience divine et de la liberté humaine. L'ouvrage est inachevé. L'inspiration en est celle de la plus noble sagesse antique. (→ Biblio.)

Boèce (POÈME SUR), fragment de deux cent cinquante-neuf vers décasyllabiques, en couplets monorimes, de la fin du Xe s., où sont racontées, d'après des biographies légendaires, la vie et la captivité du philosophe. C'est le plus ancien texte littéraire écrit dans un dialecte de la France méridionale (limousin).

BOECE ou **BOYCE** (Hector), humaniste et historien écossais (Dundee 1465 - Tyrie, Aberdeenshire [?], 1536 [?]). Il fit ses études à l'université de Paris, où il enseigna. Cet ami d'Erasme fut le premier principal de l'université d'Aberdeen, pour la création de laquelle il conseilla l'évêque Elphinstone. Il écrivit une histoire de l'Ecosse (*Scotorum Historiae,* 1527), où la légende tient une grande place.

BOECHOUT, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), au S.-E. d'Anvers, dans la banlieue résidentielle ; 7 200 hab. Château du XVIIe s. Métallurgie différenciée.

BOEDDECKER (Philipp Friedrich), compositeur allemand (Haguenau 1607 - Stuttgart 1683). Il fut organiste successivement à Darmstadt, Francfort, Strasbourg, puis à l'église collégiale de Stuttgart. Il est l'auteur du *Melos irenicum* et de la *Sacra Partitura.*

BOÉDROMIES n. f. pl. (gr. *boêdromia*). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur d'*Apollon Boêdromios* (« qui secourt »), dans le mois boêdromion, en souvenir de la victoire de Thésée sur les Amazones.

Jean BODIN (1530-1596)

BODONI, frontispice du « Manuele tipografica » Parme, 1818

Quousque *iste tuus* CICERO

caractères Bodoni

Phot. Larousse.

BOÊDROMION n. m. Nom du troisième mois de l'année athénienne (septembre-octobre), où se célébrait la fête des *boédromies*.

BOËGE, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans l'avant-pays savoyard, près du mont des Voirons ; 914 hab. (479 aggl.) [*Boégiens*]. Ateliers de décolletage. Volailles.

BŒGNER (Marc), pasteur français (Epinal 1881). Etudiant en droit, puis docteur en théologie protestante (1926), Marc Bœgner est nommé pasteur en Dauphiné, puis à Passy, où il prêcha le Carême. Président de la Fédération protestante de France dès 1929, il s'oppose pendant la guerre aux mesures visant les Israélites et les prisonniers politiques. Depuis 1944, il s'est consacré en France à la consolidation des liens unissant les communautés réformées, et hors de France à la réalisation de l'union des Eglises. Membre du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes (dès 1926), il est devenu président du Conseil œcuménique des Eglises en 1948. (Acad. des sc. mor. et polit., 1946.)

pasteur Marc BŒGNER

BŒHME (Jakob). V. BÖHME (Jakob).

BŒHMER, un des joailliers de Marie-Antoinette. (V. COLLIER [*Affaire du*].)

BŒHMERIA n. m. (du nom du naturaliste allemand G. R. *Bœhmer*). Plante des régions intertropicales du globe, cultivée en grand comme plante textile sous les noms de *ramie*, *ortie de Chine* et *china-grass*. (Sa fibre serait excellente si l'on pouvait la séparer plus facilement de la tige. Nom sc. : *Boehmeria nivea*. Le genre [45 espèces] fait partie des urticacées.)

BŒHMITE n. f. Minér. Oxyde naturel d'aluminium hydraté, Al_2O_3, H_2O, constituant des bauxites.

Boeing Airplane Company, société de constructions aéronautiques américaine, fondée en 1934 par acquisition des biens de l'United Aircraft and Transport Corporation, holding de compagnies aéronautiques et de transports aériens possédant la totalité des actions de la Boeing Aircraft Co., de Seattle (Washington), et de la Stearman Aircraft Co., de Wichita (Kansas). Constructrice des « forteresses volantes » — bombardiers lourds équipant les flottes aériennes américaines au cours de la Seconde Guerre mondiale —, la société fusionne en 1947 avec la Boeing Aircraft Co., et se lance, au cours des années qui suivent, dans l'étude et la réalisation des grands aéronefs transcontinentaux. Ses autres activités concernent la création et l'expérimentation de fusées téléguidées, ainsi que l'aménagement technique des infrastructures aériennes. L'ensemble de son domaine industriel est concentré dans les usines de Renton, Seattle et Wichita.

BOEJER n. m. Mar. V. BOËR.

BOEL (Pieter), peintre flamand (Anvers 1622 - Paris 1674). Il séjourna en Italie, puis s'établit à Paris, où, nommé peintre ordinaire du roi, il travailla pour la manufacture des Gobelins. Les musées de Kassel, Francfort, Gand, Lille, Madrid, Prague, Rotterdam, Vienne, ainsi que le Louvre, conservent de ses œuvres (natures mortes, animaux).

guerre des BOERS
un des derniers combats
au nord de Mafeking
(extrait du « Daily Graphic »)

BOELELENG. V. BULELENG.

BOËLLMANN (Léon), organiste et compositeur français (Ensisheim 1862 - Paris 1897). Elève de Gigout à l'école Niedermeyer, il publia notamment des *Variations symphoniques* pour violoncelle et orchestre, et plusieurs recueils de pièces d'orgue.

BOËLY (Alexandre Pierre François), compositeur et organiste français (Versailles 1785 - Paris 1858). Titulaire de l'orgue de Saint-Germain-l'Auxerrois (1837), il étonne ses contemporains par son assimilation de l'écriture contrapuntique nourrie et serrée de Bach, et par ses tendances beethovéniennes. Malgré leur valeur, la plupart de ses ouvrages passent inaperçus, en particulier les 400 pièces pour orgue, les *30 Caprices* pour piano, les *4 Suites pour piano*, la *Sonate pour piano à 4 mains*. En 1902, une importante collection de ses œuvres a été imprimée chez Costallat, sous la direction de Saint-Saëns.

BOËN, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Montbrison), en bordure des monts du Forez ; 3 249 hab. (2 669 aggl.). Château du XVIIIe s., construit par l'abbé Terray. Industries métallurgiques : découpage des métaux, pièces de cycles. Fabrique de layettes. Patrie de l'abbé Terray.

BOENDALE (Jan VAN). V. VAN BOENDALE.

BOENDE, localité du Congo belge (prov. de l'Equateur), ch.-l. du district du Tshuapa, sur le Tshuapa, à l'E. de Coquilhatville. Plantations d'hévéas.

BOEO (CAP), cap de Sicile, à l'extrémité occidentale de l'île, près de Marsala (prov. de Trapani). C'est le *Lilybeum Promontorium* des Romains.

BŒOTOS ou **BOIÔTOS.** Myth. gr. Héros éponyme de la Béotie ; fils de Poséidon et d'Arné. Il fut élevé avec son frère Eole à Métaponte. Devenus grands, les deux frères détrônèrent leur père adoptif Métapontos, puis quittèrent le pays avec leurs partisans. Bœotos devint roi d'Eolide et donna à son royaume le nom de *Béotie*.

BOER [bur] adj. et n. (néerl. *boer*, paysan, fermier). Relatif aux Boers : *Les familles boers*.

BOER n. m. Syn. de PERCHE* SOLEIL (*Eupomotis gibbosus*).

BOËR n. m. Mar. Bateau hollandais à fond plat, pourvu de dérives latérales qu'on laisse tomber quand on navigue au plus près du vent. (Son avant est très relevé. Sa voilure se compose d'une voile goélette à corne et d'une trinquette. On dit aussi BOIER, BOYER, BOEJER.)

BOERHAAVE (Hermann), médecin et chimiste hollandais (Voorhout, près de Leyde, 1668 - Leyde 1738). Docteur en philosophie en 1690, il aborda alors les études médicales et fut reçu docteur en 1693. Devenu professeur, ses leçons attirèrent chaque année à Leyde une affluence prodigieuse d'élèves venus de tous les Etats de l'Europe. En 1708, il publia ses *Institutiones medicae in usum annuae exercitationis*, et, en 1709, ses *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, deux chefs-d'œuvre de méthode et de style. Dans son *Index plantarum quae in horto academico Lugduni-Batavorum reperiuntur*, il a, un des premiers, introduit en botanique les caractères tirés des étamines et des pistils. Il fut encore chargé de la chaire de chimie à l'université de Leyde. Ainsi formait-il « à lui seul », a dit un de ses biographes, « toute une faculté ».

BOERHAAVIE [buravi] n. f. Plante herbacée ou vivace, qui croît dans les régions tropicales du globe. (On en cultive une dizaine d'espèces dans nos jardins d'agrément. Certaines sont employées comme purgatives et émétiques. Famille des nyctaginacées.)

BOEROE. V. BURU.

BOER(S), colons néerlandais de l'Afrique australe.

— Hist. Ce groupe se forma dans la seconde moitié du XVIIe s., lorsque les Pays-Bas établirent au Cap un relais pour ravitailler les navires de la Compagnie des Indes orientales. Une distinction s'établit bientôt entre les employés de la compagnie, amenés en 1652 par Jan Van Riebeck, et les colons libres, les *free brughers*, qui soumirent peu à peu les Hottentots de la région, les réduisirent souvent en esclavage, puis se heurtèrent aux Bantous de l'intérieur, alors qu'ils parcouraient le pays à la recherche de pâturages. Le nombre des colons augmenta régulièrement au XVIIe s., avec l'arrivée d'émigrants allemands, scandinaves, et surtout de protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes. Les huguenots jouèrent un rôle important, introduisant dans le pays les techniques et les cultures méditerranéennes, en particulier la vigne et les arbres fruitiers.

Les rapports n'avaient jamais été bons entre ces colons et les fonctionnaires de la Compagnie, qui appliquaient des règlements tracassiers et percevaient des impôts assez lourds. Lors de l'intervention anglaise, en 1795 et en 1805, date de l'occupation décisive, la tension augmenta. Il y avait alors environ 20 000 colons, avec autant d'esclaves, en lutte permanente contre les Cafres (six guerres entre 1779 et 1835). Le chef zoulou Chaka, qui avait créé une forte confédération dont l'activité essentielle était la guerre et la razzia, fut un adversaire redoutable jusqu'à sa mort (1828).

Le conflit avec l'Angleterre vint, au lendemain des guerres napoléoniennes, de l'installation de colons britanniques autour du Cap. Le contrôle des terres, la révision des titres de propriété et surtout la suppression de l'esclavage, en 1834, gênèrent beaucoup les Boers.

Un mouvement de migration de masse, le Grand Trek*, les porta alors vers l'intérieur, avec leurs familles et leurs biens (1834-1839). Après plusieurs combats, les Etats d'Orange et de Transvaal se constituèrent de 1836 à 1852, non sans difficultés, par suite de l'esprit individualiste des colons. L'Angleterre reconnut en 1852 l'indépendance des républiques boers. Mais cette indépendance était fragile (annexion du Transvaal, 1877), et, en 1880, les Boers, dirigés par Prétorius, Joubert et Krüger, se révoltèrent : ils battirent les Anglais à Laing's Neck et à Majuba Hill (févr. 1881). La paix de Pretoria (août 1881) reconnut l'indépendance des républiques boers. Celles-ci furent encerclées progressivement, à la suite de l'annexion du Bechuanaland par les Anglais et de la concession des territoires au N. du Zambèze à la British South Africa Company, plus connue sous le nom de *Chartered*, société dirigée par Cecil Rhodes, qui anima toute la transformation économique de l'Afrique australe. Les mines d'or (découvertes en 1884) et de diamants, la voie ferrée de l'Orange introduisent une population d'aventuriers étrangers, les *uitlanders*, qui vivent dans des villes nouvellement fondées, comme Johannesburg, et dont les intérêts, défendus par les grandes compagnies et le gouvernement britanniques, sont fondamentalement opposés à ceux des Boers.

Cecil Rhodes, devenu Premier ministre de la colonie du Cap (1890), cherche à se concilier les Boers, mais se heurte à la résistance obstinée de Krüger. Rhodes fomente un mouvement révolutionnaire à Johannesburg (1895), appuyé par les troupes de la Chartered, dirigées par le Dr Jameson, qui pénètrent au Transvaal, mais échouent. Cette tentative provoque une vive réaction de l'opinion publique européenne, très favorable aux Boers. Mais le refus d'accorder le droit de vote aux uitlanders et un ultimatum de Krüger, qui réclame l'arrêt des envois de troupes britanniques en Afrique australe, provoquent la guerre du Transvaal (1899) [v. art. suiv.]. Cette guerre se termina par la paix de Pretoria (1902), qui supprima les Etats boers, mais leur accorda un certain nombre de privilèges préservant leur originalité dans le cadre du Commonwealth britannique. L'esprit boer s'est maintenu jusqu'à nos jours en Union* sud-africaine et anime le mouvement d'indépendance *afrikaander**, qui cherche à écarter l'Union du Commonwealth et à proclamer la république.

Boers (GUERRE DES) [1899-1902]. La poussée anglaise vers le N., pour établir la liaison du Cap au Caire, et les préparatifs militaires britanniques amenèrent une rupture entre Boers et Britanniques après que Krüger eut vainement demandé à Londres le retrait de ses forces. Le 11 novembre 1899, les Boers envahirent le Natal avec leurs milices, groupées en commandos de 200 à 500 hommes, qui bloquèrent les garnisons anglaises de Ladys-

Phot. A. F. P., Viollet.

mith et de Kimberley. La contre-offensive du corps expéditionnaire britannique du général Buller (80 000 hommes) échoua (notamment à Colenso), faute de cohésion. Mais les Anglais reprirent l'avantage avec lord Roberts, nouveau commandant en chef, qui, disposant de renforts considérables et remontant les voies ferrées vers l'intérieur, réussit, après de sérieux échecs (Spion Kop), à battre les Boers à Paderberg (févr. 1900), au cours d'une rude bataille de dix jours qui décida du sort de la campagne. Le 13 mars, les Anglais occupaient Bloemfontein et, le 5 juin, Pretoria. Mais la lutte se poursuivit encore deux ans sous forme de guérillas, qui furent très durement réprimées par lord Kitchener. Sa tactique impitoyable (de nombreux Boers furent enfermés avec leurs familles dans des camps de concentration) amena la soumission des chefs boers (Botha, De Wet, Reitz, Smuts), qui demandèrent la paix, signée à Pretoria le 31 mai 1902. Cette guerre avait coûté aux Anglais 22 000 morts.

BŒRSCH, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), près de Molsheim ; 1 184 hab. (910 aggl.). Ville fortifiée, ancien fief des évêques de Strasbourg gardant des remparts et des portes (XIVe s.), un hôtel de ville Renaissance et une fontaine du XVIIe s. (→ Biblio.)

BOËSSE n. f. (provenç. *grata boyssa*). Outil employé par les ciseleurs, les fondeurs, les graveurs, pour ébarber et brunir le métal.

BOËSSER [boɛse] v. tr. Ebarber ou brunir avec la boësse.

BOESSET ou **BOYSSET** (Antoine), sieur **de Villedieu,** compositeur et chanteur français (Blois 1586 - Paris 1643). Il succéda à son beau-père Guédron comme surintendant de la Musique (1622). Musicien favori de Louis XIII, conseiller et maître d'hôtel du roi, il collabora durant trente ans aux ballets de Cour. Il a laissé neuf livres d'*Airs... à 4 et 5 parties* (1617-1642) et cinq livres d'*Airs... mis en tablature de luth* (1624-1643), qui contiennent de nombreux récits de ballets. Très estimé en France et à l'étranger, il entretint des relations avec des savants (Descartes, Mersenne, Doni, Huygens). A la fin du XVIIe s., Bailly et Fresneuse le considéraient encore comme un maître de la musique vocale. Son art témoigne d'une remarquable inspiration mélodique, intellectuelle et sensible. Dans ses dernières œuvres (airs et messes, manuscrits à la Bibliothèque nationale), la basse continue fait son apparition. — Son fils, JEAN-BAPTISTE (v. 1613-1685), devint surintendant de la Musique en 1644, collabora, à côté de Lully, aux ballets de Cour et écrivit quelques tragédies lyriques, perdues.

BŒSWILLWALD (Emile), architecte français (Strasbourg 1815 - Paris 1896). Elève de Labrouste, il était attaché dès 1843 à la commission des monuments historiques. Inspecteur des travaux de Notre-Dame de Paris (1845), il collabora avec Viollet-le-Duc et Lassus, fut architecte de la cathédrale de Luçon (1847) et participa à la restauration de la Sainte-Chapelle. Comme inspecteur général des monuments historiques, il organisa le service des fouilles en Algérie et en Tunisie. — Son fils, PAUL LOUIS (Paris 1844 - Nogent-sur-Seine 1931), fut architecte des cathédrales du Mans, de Tours, de Bourges et de Périgueux, ainsi que du musée de Cluny et de la Cité de Carcassonne (1879), professeur d'architecture française à l'Ecole des beaux-arts (1893), et inspecteur général des monuments historiques.

BOËTE n. f. Pêch. V. BOETTE.

BOÉTHARCHIE n. f. Hist. anc. Fonction du boétharque.

BOÉTHARQUE n. m. (gr. *boêtharkhos,* de *boêthos,* auxiliaire, et *arkhein,* commander). Hist. anc. Chef de troupes auxiliaires, chez les Grecs. ‖ Haut magistrat de Carthage.

BOÊTHOS de Chalcédon, sculpteur grec du IIe s. av. J.-C. On lui attribue *l'Enfant à l'oie* (Louvre). — L'auteur homonyme d'une statue d'Antiochos Epiphane, à Délos (vers 165 av. J.-C.), doit être un descendant du précédent, et un autre **Boêthos** est connu à Délos vers 125 av. J.-C.

BOÊTHOS de Sidon, philosophe stoïcien (IIe s. av. J.-C.). Disciple de Diogène de Babylone, il s'éloigne sur beaucoup de points de l'orthodoxie stoïcienne et se rapproche des péripatéticiens. Il avait composé un commentaire des *Phénomènes* d'Aratos, et des traités sur *la Nature* et sur *le Destin,* cités par Diogène Laërce.

BOÊTHOS de Sidon, disciple d'Andronikos de Rhodes, qui professa la philosophie péripatéticienne à Alexandrie, à l'époque d'Auguste. Il fut le condisciple de Strabon. Il a composé un ouvrage, *Sur la nature de l'âme,* que réfuta Porphyre.

BOÉTIE (Etienne DE LA). V. LA BOÉTIE.

BOÉTIEN, ENNE adj. Relatif à Boèce, à sa philosophie, à sa poésie : *Logique boétienne.*

BOETONG. V. BUTUNG.

BOETTE, BOËTE, BOUETTE ou **BOITTE** n. f. (breton *boued,* nourriture). Terme de la pêche en mer pour désigner l'appât que l'on met à l'hameçon, ou l'amorce que l'on jette à l'eau pour attirer le poisson.

— ENCYCL. Les *boettes* utilisées à la pêche en mer sont extrêmement variées : morceaux de poissons, vers de mer, morceaux de céphalopodes, chair de coquillages, morceaux de crustacés (crabes mous), etc. Elles sont fixées à l'hameçon soit en piquant celui-ci dans la bouchée, soit en l'attachant à l'aide d'un ingreux. Les boettes qui servent d'amorce sont de même nature, mais leur préparation est généralement différente : les poissons sont hachés ou écrasés, ainsi que les crustacés et les coquillages, et souvent mélangés avec d'autres produits, du sable pour alourdir par exemple, ou du tourteau d'arachide pour créer une traînée huileuse. Pour la pêche des poissons flottants, et en particulier de la sardine, la boette est la rogue.

BOETTER v. tr. et intr. Appâter un hameçon ou amorcer le poisson en mer.

BOETTIGER (Carl Wilhelm), poète suédois (Vaesteraas 1807 - Uppsala 1878). Professeur de littérature (1845), de linguistique européenne (1858), il se situe, par son œuvre poétique, parmi les disciples de Tegnér et de Geijer. Il a également laissé une série de biographies, dont une de Tegnér, devenue classique, et des œuvres de philologie et de littérature romanes.

BŒUF [bœf ; au plur. bœ] n. m. (lat. *bos, bovis*). L'ensemble de l'espèce bovine. (V. part. *encycl.*) ‖ Mâle de l'espèce bovine, que l'on a châtré dans son jeune âge pour le rendre plus propre à l'engraissement et plus traitable au travail. ‖ *Bœuf musqué,* v. OVIBOS. ‖ — *Par anal.* Gros lourdaud, personne épaisse de corps et d'esprit. ‖ Personne très vigoureuse. ‖ *Bœuf de labour,* travailleur acharné.

— LOC. DIV. *Avoir un bœuf sur la langue,* avoir reçu de l'argent pour ne point parler (*bous,* le bœuf, désignant, chez les Grecs, la pièce de monnaie qui portait cette effigie). ‖ — *Pop. Mettre un bœuf,* jouer une grosse carte, à certains jeux. ‖ *Prendre son bœuf,* se mettre en colère.

— Mar. Bateau destiné à la pêche en Méditerranée. (On appelle ainsi ces bateaux parce qu'on les utilise toujours par deux, comme les bœufs à la charrue, pour traîner le filet.)

— Mœurs et cout. *Bœuf gras,* bœuf remarquable par sa grosseur, qu'on promène en pompe pendant les jours gras. (V. part. *encycl.*)

◆ Adj. *Pop.* Colossal, imprévu, admirable : *Un succès bœuf. Je mettrais en relief le côté aristocratique de votre oncle, qui en somme fait un effet bœuf et, la première rigolade passée, frappe par un très grand style* (Proust).

— ENCYCL. Au point de vue purement zoologique, il n'existe qu'une seule espèce de *bœuf* domestique, dont l'espèce originelle, l'aurochs (*Bos primigenus*), a disparu vers le milieu du XVIIe s. A partir de l'aurochs sauvage, différents types se sont développés à la suite de mutations. Leur acclimatation et la sélection réalisée par l'homme ont amené la formation de nombreuses races, qui se différencient par la taille, la forme de la tête, la couleur de la robe et les caractères de productivité (aptitude laitière, aptitude à l'engraissement, au travail). Les animaux qui se rapprochent le plus actuellement de l'aurochs sont les bœufs à grandes cornes des steppes de Hongrie et les taureaux de corrida espagnols.

bœufs charolais

Le mâle émasculé de l'espèce bovine prend le nom de *bœuf* vers l'âge de 18 à 24 mois : jusque-là, c'est un bouvillon, après avoir été un veau. C'est vers cet âge qu'on le dresse au travail. Le bœuf résiste mieux que le cheval aux durs travaux. L'utilisation des bœufs comme animaux de trait a perdu, de nos jours, l'importance qu'elle avait autrefois, avant le développement de la motorisation. La production de viande est, dans les différentes races, la principale, sinon l'unique spéculation de son élevage. Certaines races sont particulièrement aptes à fournir des animaux de grande qualité, tant par leur conformation que par la qualité de leur chair (limousin, charolais, maine-anjou, normand). Souvent, le bœuf est vendu par l'éleveur, chez lequel il est né, à l'état maigre (« bétail maigre »), à des engraisseurs ou à des emboucheurs, qui assurent sa finition pour la boucherie en l'engraissant soit à l'auge pendant l'hiver, soit sur des prairies de qualité particulière (embouches) pendant la belle saison.

bœufs de Salers

C'est par l'examen des incisives qu'on détermine l'âge* du bœuf. Les principales maladies sont : la météorisation, la fièvre aphteuse, le charbon symptomatique, la bronchite vermineuse, etc. (→ Biblio.)

bœufs du Pays basque

— Bouch. La viande de *bœuf* est la viande la plus employée dans l'alimentation. On vend légalement sous le même nom la chair du bœuf, celle de la vache et celle du taureau. On distingue trois *catégories* commerciales de morceaux. Les viandes à griller ou à rôtir forment la première catégorie. Les deuxième et troisième catégories renferment généralement les viandes à braiser, à mettre en sauce et à bouillir.

D'une manière générale, les morceaux les plus estimés sont voisins du bassin et de la colonne vertébrale. Les bas morceaux sont situés aux extrémités (jambe, cou), et aux parties inférieures du tronc et de l'abdomen. La *qualité* s'applique à l'animal tout entier ; la *catégorie,* à une région particulière du corps : le romsteck est un morceau de première catégorie, qui peut provenir soit d'un bœuf de trois ans bien engraissé (qualité extra), soit d'une vieille vache maigre (quatrième qualité). La qualité de l'animal dépend de son âge, de son sexe, de sa race, de sa conformation et de son état d'engraissement. On distingue cinq qualités : extra, première, deuxième, troisième et quatrième. Les animaux de quatrième qualité ne sont pas vendus en boucherie : ils sont destinés à la fabrication du saucisson.

L'ensemble de la qualité et de la catégorie définit la valeur alimentaire d'un morceau de viande et sa valeur commerciale. La meilleure viande est celle des jeunes animaux (bouvillons et génisses) en bon état d'engraissement.

BOÊTHOS de Chalcédon « l'Enfant à l'oie »

bœuf de boucherie

Phot. Feher, Justin, Giraudon.

race Maine-Anjou

race limousine

race normande

race parthenaise

DIVISION	DÉSIGNATION DES MORCEAUX	CATÉGORIE	CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES MORCEAUX	UTILISATION
aloyau région lombaire allant de l'avant-dernière côte à la partie antérieure du bassin	*filet*	1	morceau sans os, s'étendant de la cuisse aux dernières côtes, de chaque côté de la colonne vertébrale	biftecks
			morceau allongé allant s'amincissant, à grain très fin	rôtis
	romsteck	1	muscles de la croupe. Les parties superficielles détachées et débarrassées de leurs tendons s'appellent « aiguillettes »	braisés
			le reste du morceau a des muscles fins et juteux	rôtis et biftecks
	faux filet ou *contre-filet*	1	masse musculaire qui s'étend du romsteck à l'avant-dernière côte. Noix de viande très accusée, recouverte par une couche de graisse. Le milieu est le meilleur, la partie arrière est tendineuse	rôtis biftecks
cuisse comprend le membre postérieur et une partie du bassin	*culotte*	1	fin de la région de la croupe, près de la base de la queue. On la sert, en général, désossée	braisés
	tranche grasse	1	située en avant de la cuisse	grillades ou rôtis
			l'extrémité inférieure renferme la rotule	pot-au-feu
	tende de tranche ou *tranche*	1	comporte plusieurs places musculaires	rôtis et biftecks
			la pointe est plus dure	braisés
	gîte à la noix	1	région postérieure et externe de la cuisse ; se divise en : nerveux, bas, bande de gîte à la noix (muscle unique, de forme cylindrique, à faisceaux de fibres régulières)	pot-au-feu bœuf mode
	la jambe	3	région supér. du tibia ; se coupe en sections transversales	pot-au-feu
	la crosse du gîte	3	constituée d'os et de tendons	
pis de bœuf partie inférieure des parois thoraciques et abdominales	*gros bout de poitrine*	3	de l'extrémité antérieure à la 3e côte (osseux et gras)	pot-au-feu
	milieu de poitrine	3	de la 4e à la 7e côte, moins gras que le précédent	pot-au-feu
	tendron	3	arrière du milieu de poitrine ; comprend les fausses côtes	pot-au-feu
	paillasse ou *flanchet*	3		pot-au-feu
plat de côtes		2	parties moyennes des parois thoraciques latérales les 7 premières côtes constituent le plat de côtes découvert ; les suivantes jusqu'à la onzième, le plat de côtes couvert	pot-au-feu
bavette d'aloyau		3	paroi latérale de l'abdomen et des deux dernières côtes	pot-au-feu
		1	bavette à biftecks ; se présente sous forme d'un morceau plat, à faisceaux de fibres en éventail	biftecks
train de côtes et **surlonge**	*surlonge*	2	correspond à la région dorsale ; comprend les trois premières vertèbres dorsales	ragoûts et pot-au-feu
	train de côtes découvert	1	de la 4e à la 7e vertèbre dorsale	pot-au-feu
	train de côtes couvert	1-2	de la 8e à la dernière vertèbre dorsale ; se vend en « dessus de côte », muscle unique, plat, épais de quelques centimètres, en côtes de bœuf et, après désossage, en entrecôte.	rôtis ou braisés
paleron comprend l'épaule et le membre antérieur	*1er talon de collier*	2	bloc de chair épais, sans os. Le 1er talon est situé en avant,	pot-au-feu
	derrière de paleron	3	et le derrière de paleron en arrière	ragoût
	la griffe	2	morceau peu épais, vendu dégraissé	pot-au-feu
	les jumeaux	2	morceau séparé par le boucher en même temps que la partie antérieure du paleron. La partie supérieure donne un bifteck passable	biftecks braisés et bœuf mode
	macreuse	2	région moyenne du paleron	biftecks, pot-au-feu
	jambe	3	contient les os de l'avant-bras	pot-au-feu
	charolaise	3	correspond au coude (très osseux)	pot-au-feu
	la crosse du gîte de devant	3	extrémité de la jambe	pot-au-feu
collier			vendu désossé ; la partie inférieure s'appelle « veine grasse », la partie supérieure « veine maigre »	pot-au-feu et bœuf bourguignon

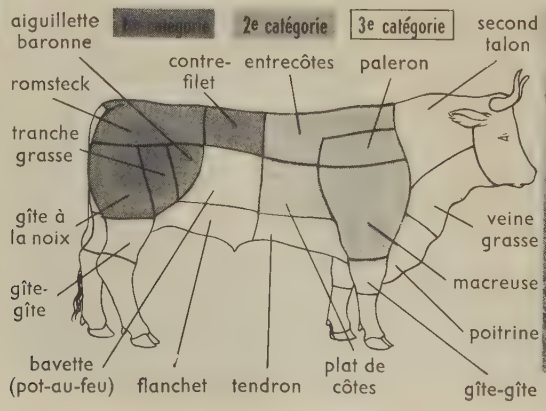

bœuf de Hongrie

bœufs musqués du Canada

Phot. Moinet, Milan, Herd book, Vincent, Erlyi, X.

— Mœurs et cout. La *promenade du bœuf gras*, coutume médiévale, a toujours lieu en divers villages de France. A Paris, l'Ecole de boucherie l'a ressuscitée, en 1952, dans le quartier de La Villette. Jadis, le bœuf gras portait un nom, et à ce propos une foule de complaintes ont été écrites, qui étaient chantées en temps de Carnaval. A Barjols, un bœuf est promené, puis rôti et dégusté sur la place publique en l'honneur de saint Marcel, patron du lieu (15-18 janv.). On exécute ce jour-là une curieuse *danse des tripettes*. Le bœuf est l'attribut de sainte Fare et de sainte Brigitte. Celui de la *crèche de Noël* rappelle le taureau de Mithra, mourant et renaissant dans une grotte au solstice d'hiver.

Bœuf écorché (LE), un des chefs-d'œuvre de Rembrandt, signé et daté (1655). Peint sur bois, il a été acquis en 1857, de Louis Viardot, pour la collection de Napoléon III, et se trouve au Louvre. Rembrandt semble avoir voulu démontrer que la beauté d'un tableau ne dépend pas de celle de son sujet, mais de la qualité de la matière et de l'harmonie de couleurs expressives. Ce principe a été illustré par de nombreux peintres modernes,

« le Bœuf écorché », par Rembrandt

notamment par Soutine, qui a peint à son tour un célèbre *Bœuf écorché*, que conserve le musée de Grenoble.

Bœuf sur le toit (LE), établissement parisien, ainsi appelé en écho à la pièce de Jean Cocteau, au nom duquel s'ajoutaient ceux de D. Milhaud et de L. Massine : *le Bœuf sur le toit*, farce (Comédie des Champs-Elysées, 1920). Telle était l'enseigne du bar qui avait sa place, sur scène, dans le spectacle monté par E. de Beaumont et mimé par les Fratellini. Enseigne qui devait elle-même son nom à une maxime populaire au Brésil. Les « déjeuners du samedi », dans un restaurant de la place de la Madeleine, groupaient depuis 1918, autour de J. Cocteau : L.-P. Fargue, A. Honegger, E. Satie, R. Radiguet, M. Laurencin, Picasso, Picabia, A. Breton, V. et J. Hugo, G. Tailleferre, M. Sachs, G. Auric, etc. Un bar, appelé *Gaya*, naquit là. Stravinski avait prêté à J. Cocteau un matériel de *drum*. J. Wiener tenait le piano. Sur l'initiative de L. Moysès et de M. Schwartz, *Gaya* se transporta, le 15 décembre 1921, rue Boissy-d'Anglas, et devint *le Bœuf sur le toit*. C'était l'époque des « Soirées de Paris », des Ballets russes, des Ballets suédois; le cubisme triomphait, on découvrait la musique américaine. Le Tout-Paris des lettres et des arts s'y pressait. Aux familiers du *Gaya* s'ajoutaient le maréchal Lyautey, A. Gide, P. Claudel, G. Gallimard, A. de Noailles, etc. C. Doucet jouait sans relâche. En 1925, *le Bœuf sur le toit* s'installa rue de Penthièvre ; en 1934, à l'hôtel George V, et en 1941 rue du Colisée.

BŒUTIER n. m. Boucher spécialisé dans l'abattage et la vente des bœufs.

BOEY (Guillaume), orfèvre parisien (XIVe s.). C'est l'un des trois auteurs de la célèbre châsse, en forme d'église, de Saint-Germain-des-Prés.

BOFA (Gustave BLANCHOT, dit **Gus**), dessinateur humoriste et illustrateur français (Brive-la-Gaillarde 1885). Il fit paraître des dessins dans divers journaux, exécuta des affiches et devint secrétaire de la rédaction du *Rire*. Son style est une alliance de cocasserie tragi-comique, d'intelligence, de culture. Dans son ouvrage le plus connu, *Synthèses littéraires* (1923), il réussit à exprimer par le dessin l'esprit et l'esthétique des auteurs les plus divers. Il a illustré notamment : *le Livre de la guerre de Cent Ans* (1922), *Messieurs les ronds-de-cuir, les Gaîtés de l'escadron* (1923), *Don Quichotte* (1926), *Histoires extraordinaires*. Il publia pendant la Première Guerre mondiale un hebdomadaire satirique, *la Baïonnette*, et fonda en 1920, avec Daragnès, le Salon de l'Araignée.

BOFFA, localité de la Guinée, ch.-l. de cercle, au N.-O. de Conakry ; 1 014 hab. (14 Europ.). Plantations de bananes. — Le *cercle de Boffa* a 65 000 hab. (60 Europ.).

BOFFRAND (Germain), architecte et décorateur français (Nantes 1667 - Paris 1754). Elève de Girardon et de J. Hardouin-Mansart, membre de l'Académie d'architecture (1709). C'est un artiste original et audacieux, qui a le goût de l'élégance dans le grand. Paris lui doit de beaux hôtels : rue Saint-Dominique (n° 1), rue de Grenelle (n° 118), rue de Lille (n° 80) et place Vendôme (n° 2). Il a aussi construit le puits de Bicêtre (1733-1735). C'est dans l'architecture intérieure et dans l'ornementation que ses dons se déploient le plus heureusement (appartements de l'Arsenal [1718-1728] et de l'Hôtel Soubise [1735-1740]). Nommé premier architecte du duc de Lorraine après la mort de J. Hardouin-Mansart (1708), il a transformé le château d'Haroué, élevé ceux de Lunéville et de la Malgrange. Pour l'Electeur de Bavière, il a construit le pavillon de Rochefort, près de Bruxelles ; pour l'Electeur de Mayence, il a dessiné les plans de « la Favorite ». Boffrand a publié un important *Livre d'architecture* (1745).

BOFORS, centre industriel de la Suède centrale, inclus dans les limites administratives de la ville de *Karlskoga*. Fonderies ; aciéries ; fabrique de canons. Matières plastiques. La Compagnie de Bofors, fondée en 1646, devenue société anonyme en 1873, s'est spécialisée dans les fabrications d'armes, de machines-outils, d'explosifs, de produits chimiques, de caoutchouc, etc.

BOFU ou **BOFFU** n. m. Tissu de soie brochée, employé pour l'ameublement et le costume aux XIIe et XIIIe s.

BOFU ou **HOFU**, v. du Japon, dans l'île de Honshū (départ. de Yamaguchi), sur la mer de Suo ; 83 600 hab. Textiles artificiels, caoutchouc et produits alimentaires.

BOG n. m. Jeu de cartes d'origine italienne, analogue au nain jaune.

— ENCYCL. Le *bog*, qui peut réunir de trois à dix joueurs, comporte un tableau hexagonal divisé en cases où se mettent les jetons servant d'enjeu. On utilise un jeu de trente-deux cartes, et un jeu de cinquante-deux cartes au-dessus de six joueurs. Les combinaisons sont : le *bog*, deux cartes de même valeur ; *deux bogs* ; le *misti*, valet de trèfle et un bog ; le *brelan*, trois cartes de même valeur ; le *brelan carré*, quatre cartes de même valeur. Les enjeux placés sur la case du bog vont au joueur ayant la plus forte combinaison. Le premier en cartes ouvre ensuite le jeu en essayant de se défaire de ses cartes par série croissante et ininterrompue. Arrivé au roi, il peut reprendre une autre série où bon lui semble. La main passe à celui qui peut fournir la carte manquante en cas d'interruption de la série. Si personne ne peut la fournir, le premier joueur entame une autre série. Le joueur déposant une des cartes représentées sur le tableau s'empare de l'enjeu placé sur cette case. Le gagnant est celui qui s'est le premier débarrassé de toutes ses cartes.

BOG, mot slave signif. *maître* et désignant Dieu. (Ce terme existant avec le même sens en indo-iranien, on pense que les Slaves l'ont emprunté aux Scythes iraniens. Il apparaît dans des composés comme Bo*guslav*, Bo*gdan* ou Boh*dan* [= Dieudonné], Bo*gdanovitch*, Bo*gomiles*, etc.)

BOGANDA (Barthélemy), homme politique africain (Bobangui, Oubangui-Chari, 1910 -

Germain BOFFRAND
hôtel de Seignelay
80, rue de Lille, à Paris

près de Bangui, République centrafricaine, 1959). Baptisé et élevé par les soins d'une mission catholique dans plusieurs séminaires d'Afrique centrale, il est ordonné prêtre en 1938. Missionnaire (1938-1948), député M. R. P. de l'Oubangui-Chari (1946), il se consacre dès lors exclusivement à la politique, quitte les ordres et se marie. Constamment réélu député depuis 1946, conseiller de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari (mars 1952) et grand conseiller de l'A.-E. F. (avril 1952), Boganda veut élever le niveau de vie des masses africaines, auprès desquelles il est très populaire ; il fonde à cet effet le « Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire », dont il devient président. Il songe pour faciliter cette évolution à créer une fédération latine des peuples bantous, sous l'égide de la France, regroupant, de l'océan Indien au golfe de Guinée, les anciens territoires coloniaux portugais, belges et français, ce qui explique son adhésion à la Communauté, à l'intérieur de laquelle il constitue une République centrafricaine, dont il devient président en 1958. Mais il meurt dans un accident d'avion à 80 km à l'O. de Bangui.

BOGATKINE (Vladimir Valerianovitch), peintre lithographe et dessinateur soviétique (1922). Il consacre ses œuvres à la vie de l'armée soviétique : lithographies sur l'assaut de Berlin et sur la défense de Moscou.

BOĞAZKALE ou **BOĞAZKÖY**, localité de Turquie (province [« il »] de Yozgat), sur le Kizil Irmak. Ancienne ville de Cappadoce, capitale de la Confédération hittite, aux XIVe et XIIIe s. av. J.-C., sous le nom de *Khatti* ou *Khattushash*, détruite par les Phrygiens au XIIe s. av. J.-C. ; elle fut visitée par Chantre en 1893 et identifiée en 1906 par Winckler, qui y découvrit des milliers de tablettes rédigées en babylonien (v. ARYENS). Des ruines de temples et de palais subsistent, entre autres les grandes portes en ogive, décorées de protomés de lions ou de sphinx d'aspect massif. Sur le chambranle intérieur de la porte de l'Est était sculpté un bas-relief où, pour la première fois, était représenté un œil vu de profil. (V. HITTITES.)

BOGDAN Ier, prince de Moldavie de 1360 à 1365. Alors que les exploits de Dragoș restent quelque peu légendaires, Bogdan est considéré comme le véritable fondateur de la Moldavie. Pour le châtier de s'être définitivement installé de l'autre côté des Carpates,

Dieu guerrier de Hattousa
art hittite, XVe s. av. J.-C.

BOĞAZKALE

ruines de la porte Royale
milieu du IIe millénaire

Phot. Neurdein, Arch. phot., Giraudon, Costa-Brizemur.

le roi Louis de Hongrie confisqua ses propriétés dans la région du Maramureş, en Transylvanie. Bogdan répliqua en proclamant son indépendance en 1359, date officielle de la création de la principauté de Moldavie. Il affermit son autorité et organisa l'Etat, dont il étendit les limites.

BOGDAN II, prince de Moldavie de 1449 à 1451, fils d'Alexandre le Bon et père d'Etienne le Grand. Il fut tué après trois ans de règne par Pierre Aron (Pierre III), fils naturel d'Alexandre le Bon.

BOGDAN III le Borgne, prince de Moldavie de 1504 à 1517, fils et successeur d'Etienne le Grand. Obligé de faire front à la fois contre Sigismond, roi de Pologne, et contre les Turcs, il dut se soumettre à la suzeraineté ottomane.

BOGDAN IV, prince de Moldavie de 1568 à 1572, fils d'Alexandre Lapusneanu. Après un règne de plaisirs, il fut renversé par Ivan le Terrible.

BOGDAN-ETIENNE, prince de Valachie de 1591 à 1592; mis par les Turcs à la place de Milmea, il fut renversé un an plus tard et remplacé par Bogdan-Alexandre, qui fut à son tour renversé en 1593.

Frank BOGGS
« Rue du Grenier-sur-l'Eau » à Paris
cabinet des Estampes

BOGDANOV (Alexandre Alexandrovitch MALINOVSKI, dit), penseur et économiste russe (1873 - Moscou 1928). Il est l'auteur de *Science universelle de l'organisation* (1913). Ses idées philosophiques et politiques, voisines de l'empiriocriticisme d'Avenarius et de Mach, ont été critiquées par Lénine dans *Matérialisme et empiriocriticisme*.

BOGDANOVA (Nadejda), danseuse russe (Moscou 1834 - *id.* 1896). Toute jeune, elle est envoyée à Paris, où elle acquiert vite une grande renommée : elle interprète *la Vivandière, Orfa, le Juif errant, la Fronde*. En 1855, Bogdanova rentre en Russie, où elle fait ses débuts à Saint-Pétersbourg dans *Giselle*. Elle paraît ensuite dans trois ballets de Jules Perrot : *Gazelda ou les Tziganes, Esmeralda* et *Faust*, puis dans *la Sylphide* et dans *Catarina ou la Fille du bandit*.

BOGDANOVITCH (Ippolit Fiodorovitch), poète russe (Perevolotchna, Ukraine, 1744 - Koursk 1803). Connu surtout pour son récit en vers *Douchenka* (1775), dont le style léger contrastait avec la lourdeur des poésies classiques de l'époque.

BOGDANOVITCH (Maksim Adamovitch), poète russe de Biélorussie (Minsk 1891 - Yalta 1917). L'influence de Gorki se révèle dans ses poèmes, qu'anime une profonde sympathie pour le sort misérable des paysans de son pays. Auteur de : *Il fait froid et il pleut dans les champs* (1909), *les Tisseuses de Sloutsk* (1912), *Chant des émigrés* (1914).

BOGDANY (Jakob), peintre hongrois (Eperjes - † Londres 1724). Il vint, au temps de la reine Anne, s'établir en Angleterre et y fut rapidement apprécié pour ses tableaux de fruits et de fleurs. Il est représenté à Hampton Court, ainsi qu'aux musées de Budapest et de Stockholm.

BOGÈVE, comm. de Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais; 502 hab. (101 aggl.) [en dehors des saisons touristiques]. Station d'altitude et de sports d'hiver.

BOGEY ou **BOGÉE** n. m. (angl. *bogey;* d'un nom propre). Sports. Au golf, nombre de coups nécessités pour chaque trou par le joueur scratch, compte tenu de la longueur et de la difficulté du parcours.

BOGGIE n. m. V. BOGIE.

BOGGS (Frank), peintre français d'origine américaine (Springfield, Ohio, 1855 - Meudon 1926). Il a laissé des paysages de Venise, Rotterdam, Londres et surtout de Paris (musée Carnavalet); ses aquarelles sont estimées. On lui doit quelques eau-fortes.

BOGHAR, comm. d'Algérie (départ. de Médéa, arrond. de Boghari), au contact des monts du Titteri et des Hautes Plaines, dominant la percée du Chélif; 2 326 hab. (173 nonmusulmans). Anc. place forte d'Abd el-Kader de 1839 à 1841.

BOGHARI, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Médéa), dans la vallée du Chélif, au point où le fleuve abandonne les Hautes Plaines pour traverser le Tell; 10 153 hab. (890 nonmusulmans). Grand marché des troupeaux des Hautes Plaines. — L'*arrondissement de Boghari* a 19 comm. et 79 400 hab.

BOGHÉ, localité de la Mauritanie (cercle du Brakna), sur la rive droite du Sénégal; 1 200 hab. Centre commercial.

BOGHEAD [bɔgɛd] n. m. (mot angl., d'une localité d'Ecosse). Houille spéciale, constituée en grande partie d'algues microscopiques et de corps bactériformes, d'où son autre nom de *charbon d'algues*.
— ENCYCL. Le *boghead* se présente généralement sous la forme d'un charbon dur et terne. Il est à très haute teneur en matières volatiles, mais souvent très cendreux, ce qui le rend sans intérêt comme combustible normal. En le chauffant dans des cornues, on peut obtenir des hydrocarbures liquides en quantité intéressante, analogues à l'huile de schiste (produit de la distillation des schistes bitumineux).

BOGHEI, BOGUET ou **BUGGY** [bœgɛ] n. m. (angl. *buggy*). Cabriolet découvert, à deux roues et à brancards longs et minces.

BOGHEM (Loys VAN). V. VAN BOGHEM.

BOGHNI, comm. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou, arrond. de Dra el-Mizan), en Grande Kabylie; 4 190 hab. (1 495 aggl., 181 nonmusulmans). Centrale hydro-électrique.

BOGIE ou **BOGGIE** n. m. (mot angl.). Châssis porteur à deux essieux, supportant l'extrémité d'une locomotive ou d'un véhicule de chemin de fer, et relié au châssis principal par une articulation à axe vertical formant cheville ouvrière.
— ENCYCL. Un *bogie* est constitué par deux essieux montés sur un châssis mobile par rapport au châssis du véhicule, et destiné à s'orienter convenablement dans les courbes ou déviations de voie. Il peut également tourner autour d'un pivot et souvent se déplacer latéralement, en exerçant sur l'ensemble de la machine un effort de rappel, pour faciliter l'inscription dans les courbes de faible rayon. Le bogie se place à l'avant, et quelquefois à l'arrière, des locomotives longues et puissantes, afin de favoriser le guidage pendant la marche.
Les remorques, tenders et grands wagons modernes sont presque tous montés sur bogies à deux ou même trois essieux, ce qui permet les grandes vitesses de roulement.
Le bogie est dit *moteur* lorsque ses essieux sont reliés à un organe moteur du véhicule (moteur électrique) : les locomotives du type BB sont montées sur deux bogies moteurs.

BOGINO (Frédéric Louis), sculpteur français (Paris 1831 - *id.* 1899). On lui doit : *Mater dolorosa* (destinée à compléter le *Calvaire* d'Anguier, dans l'église Saint-Roch), ainsi que le monument aux morts (1870) de Mars-la-Tour.

BOGIŠIĆ (Valtasar), juriste dalmate (Cavtat, près de Raguse, 1834 - Rijeka 1908). Professeur à Odessa, il s'établit ensuite au Monténégro, dont il élabora le *Code général des biens* (1888).

BOG-MANGANÈSE n. m. Minér. Oxyde hydraté naturel de manganèse, contenant de l'oxyde ferrique. (On l'appelle également ÉCUME DE MANGANÈSE.)

BOGNOR REGIS, station balnéaire de Grande-Bretagne (Sussex), sur la Manche; 25 600 hab.

BOGOIAVLENSKI (Sergheï Konstantinovitch), historien soviétique (1871 - 1947). Spécialiste de l'histoire de Russie des XVIe et XVIIe s., de la diplomatie du XVIIIe s., des peuples de l'U. R. S. S. (surtout de l'Ouzbékie du XIXe s.). Ses travaux scientifiques sont fondés sur l'étude des archives inédites. On lui doit de nombreux ouvrages sur l'histoire de Moscou et de sa région au XVIIe s.

BOGOLIOUBOVO, village d'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), situé à 10 km de la ville de Vladimir, au confluent des rivières Nerli et Kliazma, et fondé en 1158 par le prince Andreï Bogolioubski. Au cours des fouilles effectuées en 1934-1938 par Voronine, on a mis au jour les fondations d'une des tours blanches du château, la cathédrale et un chemin de ronde. Bogolioubovo, qui était le centre politique de la principauté de Vladimir, joua un rôle prépondérant au XIIe s., mais après l'invasion tatare le palais fut anéanti. Plus tard, à sa place, on construisit un monastère, dont les bâtiments existent encore. A côté de Bogolioubovo se trouve une des meilleures œuvres des architectes du prince Bogolioubski : l'église de l'Intercession, sur la Nerli.

BOGOLIOUBSKI (Andreï), prince russe (nord de la Russie 1119 - † 1174), fils de Iouri Dolgorouki. Il se fixa définitivement en Souzdalie, y passa presque toute sa vie et apparut ainsi, plus encore que son père, comme l'un des tout premiers créateurs de la Souzdalie, la future Moscovie. En 1169, il dirigea une alliance de princes contre Kiev, précipitant ainsi le déclin de la Russie méridionale. Il appela des colons dans la Russie du Nord, créa des villages, fit de sa ville natale, Vladimir, une capitale, et fut le précurseur des souverains de Moscou. Il mourut assassiné.

BOGOMILES n. m. pl. (bulgare *bog*, dieu, et *mile*, ami). Secte d'hérétiques dualistes bulgares, fondée en Thrace, à Philippopolis (Plovdiv), au Xe s.
— ENCYCL. La secte des *bogomiles* niait la Sainte Trinité, la naissance divine du Christ et la réalité de sa forme humaine, réduite à une apparence, proscrivait les rites, la hiérarchie ecclésiastique, le baptême, et n'admettait le mariage qu'avec le droit de répudiation à volonté. Le bogomilisme se répandit partout dans les Balkans, pénétra dans les monastères du mont Athos, s'infiltra à Constantinople et gagna même la Russie. Il fut sévèrement combattu, au XIIe s. surtout, par Boris, tsar de Bulgarie, et par Etienne Nemania, roi de Serbie. Les bogomiles se réfugièrent alors en Bosnie, qui devint leur forteresse. Le bogomilisme a inspiré diverses sectes (adamites, cathares et vaudois), et certains de ses courants de pensée sont perceptibles parmi ceux de la Réforme. (→ Biblio.)

BOGOMILIEN, ENNE adj. *Littérature bogomilienne*, littérature introduite en Roumanie au commencement du XIe s. par les bogomiles.
— ENCYCL. La *littérature bogomilienne*, mi-chrétienne, mi-païenne, a pénétré les coutumes, les légendes et les vieux manuscrits populaires roumains. C'est ainsi qu'on discerne l'influence bogomilienne dans les *Chants de l'étoile* et les *Colinde* que les paysans récitent aux fêtes de Noël et du nouvel an (v. COLINDA). La littérature bogomilienne des apocryphes a également pénétré dans la poésie et les traditions populaires des Serbes.

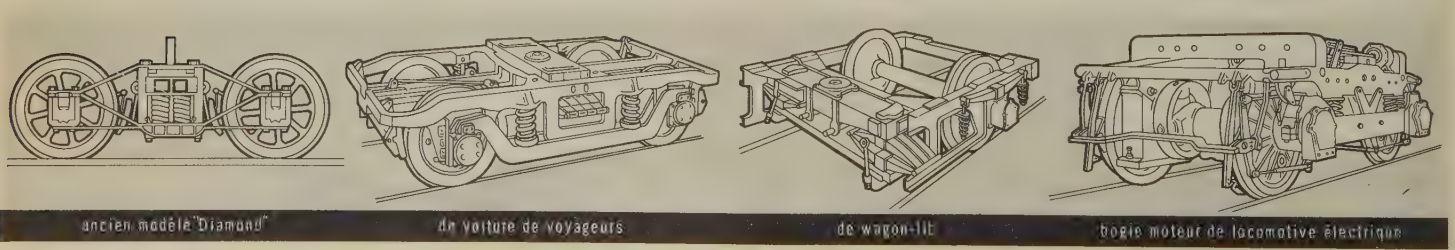

bogies

ancien modèle "Diamond" — de voiture de voyageurs — de wagon-lit — bogie moteur de locomotive électrique

Phot. Larousse.

BOGOMILISME n. m. Hérésie des bogomiles.

BOGOMOLETS ou **BOGOMOLETZ** (Alexandre Alexandrovitch), biologiste russe (Kiev 1881 - *id.* 1946). Professeur de physiopathologie aux universités de Kiev et de Saratov, président de l'Académie des sciences d'Ukraine. Bogomolets est connu par le sérum qui porte son nom, et qu'il a préconisé dans le traitement des plaies torpides, dans les suites de fractures, et, surtout, comme moyen de prévention de la sénescence.

Bogomolets (SÉRUM DE), sérum utilisé par le savant russe dont il porte le nom et fabriqué en France depuis les travaux du Dr Bardach à l'Institut Pasteur de Paris. Ce sérum est préparé en injectant à un animal (le cheval) un broyat de tissus humains (moelle osseuse et rate); le tissu injecté se comporte comme un antigène et détermine chez l'animal l'apparition d'anticorps actifs à l'égard du tissu utilisé. Selon les doses employées, et selon l'état du système réticulo-endothélial du sujet à qui l'on injecte ensuite ce sérum, on note soit une stimulation, soit une inhibition et une lyse du tissu en cause. Les doses faibles sont stimulantes et leur action a été vérifiée cliniquement dans la cicatrisation des plaies torpides et des ulcères, qu'elles accélèrent, dans la consolidation des fractures, qu'elles favorisent. Bogomolets a voulu étendre, par l'emploi de doses plus fortes, l'action de son sérum à la thérapeutique des tumeurs et, surtout, à la prévention des accidents de la sénescence; les médecins français ont tenté à sa suite les mêmes expériences : dans ces domaines, les résultats ont été beaucoup plus contestables, et ont permis d'établir des contre-indications, telles que l'hyperazotémie (urée) et les traitements simultanés par des hormones. Ces difficultés ne doivent pas réduire l'intérêt qui s'attache aux travaux du savant russe, directement dérivés des travaux de l'école française d'immunologie. (Syn. SÉRUM ANTIRÉTICULOCYTOTOXIQUE, SÉRUM ORTHOBIOTIQUE.)

BOGOMOLOV (Fedor Ivanovitch), serf du comte Vorontsov, un des promoteurs du mouvement paysan vers 1770. Prenant conscience de l'aggravation des contradictions sociales parmi les cosaques, il se fit passer, en mars 1772, pour le tsar Pierre III, mort mystérieusement en 1762. Ce nom attirait les masses populaires, car le bruit courait que le tsar aurait amélioré la condition des serfs. Les cosaques insurgés se réunirent autour de Bogomolov, mais la révolte fut immédiatement écrasée. Son promoteur, exilé en Sibérie, fut torturé à mort au cours du voyage. Cette révolte préfigura le soulèvement des paysans sous la direction de Pougatchëv (1773-1775).

BOGOR, ancienn. **Buitenzorg**, v. d'Indonésie, dans l'île de Java; 117 900 hab. Station de repos de Djakarta, au milieu de collines couvertes de plantations de théiers. Le jardin botanique de Bogor, célèbre dans le monde entier, et les stations de recherches agronomiques ont donné une vive impulsion aux cultures de plantations de l'Indonésie.

BOGORODITSKI (Vassili Alexeïevitch), linguiste soviétique (1857 - 1941). Professeur à l'université de Kazan', membre correspondant de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S., élève du linguiste Baudouin de Courtenay, il étudia la phonétique expérimentale et la grammaire comparée des langues indo-européennes. Fondateur du premier laboratoire de phonétique expérimentale en Russie (université de Kazan'), il s'intéressa, après la révolution, aux problèmes de l'enseignement du russe dans les écoles des différentes nationalités de l'U. R. S. S. On lui doit une série d'études sur la langue tatare, et un *Précis sur la linguistique et la langue russes* (1939).

BOGORODSK. V. NOGHINSK.

BOGORODSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans le bassin inférieur de l'Oka, au S. de Gorki. Industries du cuir.

BOGORODSKI (Fiodor Semionovitch), peintre soviétique (1895). Auteur de tableaux représentant des scènes de la guerre civile et de la Seconde Guerre mondiale.

BOGOTÁ, capit. de la Colombie et ch.-l. de la prov. de Cundinamarca; 903 000 hab. Archevêché. La ville est située dans un haut bassin de la Cordillère orientale de Colombie, à 2 640 m d'alt. : le bassin de Cundinamarca constitue une riche région agricole aux sols fertiles, avec des champs de céréales et des pâturages entrecoupés par les rangées de saules et d'eucalyptus. L'altitude y adoucit la température de cette région équatoriale. Les petites pluies (*paramitos*) ainsi que les brouillards y sont fréquents, mais une très belle saison s'étend de janvier à mars.
La ville, bâtie au pied du Monserrate, s'étend du S. vers le N., où elle progresse sans cesse. Les quartiers voisins de la cathédrale conservent plus d'un trait du passé espagnol : des maisons basses avec patios, balcons de bois ajourés, grilles de fer forgé; des églises, comme celles de San Francisco et de San Diego; des édifices civils, comme le palais San Carlos. Son quadrillage de rues est coupé en diagonale par la grande avenue Jiménez de Quesada. Un vif contraste oppose les vieux quartiers à la zone moderne, entre la 8e et la 13e Rue : les buildings, les banques imposantes, l'énorme hôtel Tequendama, la publicité lumineuse, tout traduit l'influence nord-américaine. L'accroissement considérable de la population, qui ne comptait que 170 000 habitants après la Première Guerre mondiale, soulève de sérieux problèmes du logement : plus du tiers de la population est aujourd'hui mal logé.
Si les campagnes voisines ont un élevage et une agriculture prospères, Bogotá n'est pas le centre économique essentiel de la Colombie. Les vieilles industries indiennes de la laine sont encore actives (fabrication de *mantas* [couvertures] et de *ruanas* [sortes de ponchos]); cependant, les industries textiles modernes se sont développées, ainsi que des usines produisant les biens de consommation nécessaires à une population nombreuse, et, plus récemment, des industries mécaniques. Mais Bogotá est avant tout une capitale politique, administrative, financière et intellectuelle. La vie artistique et littéraire ancienne justifie son surnom d' « Athènes de l'Amérique du Sud ». Le Museo del Oro est riche de plus de 7 000 pièces d'orfèvrerie et de bijouterie précolombiennes.
Les relations entre Bogotá et les provinces sont difficiles, surtout avec les ports de la mer des Antilles ou du Pacifique. La liaison ferroviaire avec Girardot et la vallée du rio Magdalena (1880-1909) n'arrêta pas le trafic muletier. Mais les routes modernes ont été considérablement développées, et l'avion a mis fin à l'isolement de Bogotá; les transports aériens ne permettent cependant pas l'essor des industries.
— Hist. Fondée en 1538 par Gonzalo Jiménez de Quesada, sur l'emplacement de l'ancienne *Bacatá*, centre principal des Indiens chibchas, et sous la dénomination de *Santa Fé*, Bogotá fut, à partir de 1598, la capitale de la vice-royauté espagnole de Nouvelle-Grenade; après la déclaration de l'indépendance, elle devint la capitale de la république de Colombie jusqu'à la division de cette république en trois Etats (1831). A cette époque, elle fut capitale de la république de la Nouvelle-Grenade, appelée depuis Confédération grenadine (1858), Etats-Unis de Colombie (1863), et, enfin, république de Colombie (1886).

Bogros (ESPACE DE). Anat. Intervalle triangulaire, compris entre plusieurs formations membraneuses de l'abdomen : le *fascia iliaca*, le *fascia transversalis* et le péritoine.

BOGUD, roi de la Mauritanie Tingitane (Ier s. av. J.-C.). Il prit parti pour César dans la guerre contre Pompée, le suivit en Espagne et, à Munda (45), contribua à la défaite de Sextus Pompée. Ce service lui valut de rester roi. Après la mort de César, il se déclara pour Antoine contre Octavien, combattit à Actium et envoya en Espagne une armée au secours d'Antoine. Non suivi par ses sujets, il dut s'exiler et fut tué par Agrippa (31 av. J.-C.).

BOGUE n. m. (breton *boheg*). Poisson osseux, reconnaissable à sa forme allongée et à ses rayures longitudinales. (Famille des sparidés.)
— ENCYCL. Les *bogues* sont des poissons de mer communs surtout en Méditerranée. On citera : le bogue commun (*Boops*), qui atteint 35 cm de long, nommé usuellement *poli, boga, bogeu, bogua;* le bogue saupe (*B. salpa*), beaucoup plus rare, dont les noms usuels sont *salpe, saoupa, sarpa, saopi, sopi*. La chair des bogues est peu recherchée.

BOGOTÁ
avenue Jiménez de Quesada

BOGUE n. f. Pelle dont on se sert pour enlever les boues.

BOGUE n. f. (peut-être du breton *bolc'h*). Enveloppe épineuse de la châtaigne ou de la faine.

BOGUER v. intr. Au jeu du bog, faire un enjeu.

BOGUET n. m. Carross. V. BOGHEI.

BOGUETTE n. f. Autre nom du sarrasin ou blé noir.

BOGUSŁAV, duc **de Stettin** dans la seconde moitié du XIIe s., fils de Racibor Ier. Ce prince slave, dont l'Etat s'étendait sur la Poméranie centrale, fut fait duc par le roi de Pologne Casimir le Juste, et obtint sa terre en fief. Mais, peu après, abandonné par la Pologne et incapable de résister aux Allemands qui assujettissaient les Slaves de la Baltique, il prêta hommage à l'empereur Frédéric et obtint la dignité de prince d'Empire (1181). Toute une série de princes slaves de Poméranie ont porté le nom de Bogusław.

BOGUSŁAWSKI (Wojciech [Adalbert]), écrivain polonais (Glinno, près de Posen, 1757 - Varsovie 1829). Créateur du théâtre polonais, il écrivit environ quatre-vingts pièces, en majorité des comédies adaptées ou traduites d'œuvres occidentales et dont l'intérêt est généralement médiocre. La plus originale est un opéra : *Cracoviens et montagnards* (1794), où apparaissent pour la première fois des types populaires. Mais, surtout, il dota la Pologne d'un théâtre permanent, qu'il établit à Varsovie et céda ensuite à l'Etat.

Blason de BOGOTA

D'or à l'aigle éployée de sable au vol abaissé, couronnée du champ, tenant dans chaque serre une grenade de gueules tigée et feuillée de sinople, à la bordure d'azur chargée de neuf grenades d'or.

BOGUSZOWICE, v. de Pologne, élément de la grande conurbation industrielle de haute Silésie (voïévodie de Katowice), au S.-O. de Katowice. Mines et industries métallurgiques.

BOHAIN-EN-VERMANDOIS, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Saint-Quentin), dans le Vermandois; 6 151 hab. (5 855 aggl.). Industrie textile : tissage de la laine et du coton, broderies mécaniques, confection, lingerie. Fonderie. Câblerie. Sucrerie. Scierie.

Blason de BOHAIN

De gueules à la lettre capitale B florencée d'or surmontée d'une couronne royale fermée du même

BOHAYRIQUE n. m. Le plus important dialecte copte*, devenu à partir du XIe s. la langue liturgique copte.

BOHÊME n. f. Ensemble des Bohémiens.
◆ Adj. invar. Qui appartient aux Bohémiens : *Elles avaient quitté l'Allemagne sans emploi bien réglé. La robe de velours était bohême* (Mérimée).

BOHÈME n. f. Nom donné, par comparaison avec la vie errante et incertaine des bohémiens, à une classe de littérateurs ou d'artistes qui vivent au jour le jour : *La bohème moderne retrouve des aïeux dans toutes les époques artistiques et littéraires* (H. Murger). || Genre de vie des mêmes individus : *S'enfoncer de plus en plus dans la bohème.*
◆ N. m. Celui qui pratique la vie de bohème : *La libre existence du bohème.*

Phot. Braun.

plateau de Turnov

◆ Adj. Relatif à la vie de bohème : *Mœurs bohèmes.*

— ENCYCL. L'histoire littéraire a surtout retenu deux groupes de *bohèmes :* celui de l'impasse du Doyenné, auquel appartenaient Gérard de Nerval, Théophile Gautier, et dans lequel on peut ranger aussi Arsène Houssaye, Camille Rogier. C'est G. de Nerval qui s'en est fait l'historiographe dans sa *Bohème galante.* L'autre groupe, dont la fantaisie de Murger a doré la misère, campait dans une vieille maison de la rue des Canettes. Avec Murger, Privat d'Anglemont, Jean Wallon (Colline, chez Murger), le musicien Schann (Schaunard, chez Murger), Nadar, Champfleury, Auguste Vitu, Alfred Delvau, Charles Barbara en furent les représentants les plus marquants.

Jean de Luxembourg
roi de Bohême
bibliothèque d'Arras

Bohème (LA), titre de deux œuvres lyriques, de G. Puccini (1896) et de R. Leoncavallo (1897), inspirées toutes deux des *Scènes* de la vie de bohème,* d'Henri Murger ; celle de Puccini est un chef-d'œuvre dont Ravel admirait l'orchestration.

BOHÊME, en tchèque **Čechy,** région formant la partie occidentale de la Tchécoslovaquie.

Géographie.

La Bohême appartient à la zone des massifs et des bassins hercyniens de l'Europe moyenne. Elle se présente comme un bassin sédimentaire, mais la couverture, secondaire et tertiaire, est très mince et inégalement répartie. Sauf dans la vallée du Labe (Elbe supérieur), l'altitude du fond de la cuvette est généralement comprise entre 200 et 500 m. Les roches primaires affleurent sur de vastes surfaces, surtout à l'O. et au S., donnant à l'intérieur de la Bohême un caractère souvent austère de pays aux sols pauvres, qui, plus qu'un bassin, évoquerait plutôt certains plateaux primaires de l'Europe de l'Ouest, comme l'Ardenne. Pourtant, la Bohême est une cuvette bien marquée, puisque ses lisières sont constituées par des bourrelets montagneux qui atteignent de 800 à 1 600 m : au N.-E., les *Krkonoše,* ou monts des Géants, qui culminent à la Sněžka (1 603 m), et les *Sudètes,* au sens géographique du terme, comprenant en particulier les *Jeseníky* (1 500 m) ; au N.-O., les *Krušné Hory,* ou monts Métalliques de Bohême, qui portent sur leur versant allemand le nom d'*Erzgebirge* (1 213 m) ; au S.-O., le *Český Les,* ou Forêt de Bohême, et la *Šumava ;* enfin, au S.-E., les *croupes tchéco-moraves,* plus individualisées du côté de la Moravie que du côté de la Bohême (835 m). La Bohême constitue aussi un bassin au point de vue hydrographique ; elle est entièrement drainée par l'Elbe supérieur et ses affluents : la Vltava, qui reçoit à droite la Sázava et à gauche le Berounka, l'Ohře et la Bilina.

Jean Ziska

la rivière Vah
devant les ruines de Strecno

L'intérieur de la Bohême est assez différencié. Quatre ensembles régionaux peuvent y être distingués : le Nord, formé par le sillon Ohře-Bilina et son encadrement montagneux ; le bassin de Plzeň et les Brdy ; le bassin de České Budějovice ; le Polabí.

Le *Nord* est la région la plus accidentée : au pied des Krušné Hory, en pente beaucoup plus raide du côté tchécoslovaque que du côté allemand, un fossé d'ennoyage a recueilli au Tertiaire d'épaisses masses de lignite. De Cheb jusqu'à Ústi nad Labem se succèdent presque sans interruption les exploitations de lignite et les centres industriels. Le sillon est drainé dans sa partie occidentale par l'Ohře, qui s'en échappe entre Kadaň et Žatec. La Bilina occupe la partie orientale de la dépression, jusqu'à son confluent avec le Labe, à Ústi nad Labem. De formation récente, cette dépression tectonique est jalonnée de sources minérales et thermales, et de pointements volcaniques. Les phénomènes éruptifs sont particulièrement importants au S.-O. du sillon de l'Ohře, où ils ont construit un vaste massif de terrains volcaniques traversé par la Teplá (ou Rivière chaude), qui doit son nom aux nombreuses sources thermales de son bassin (massif de la Teplá et massif de Doupov). La grande station thermale de Karlovy Vary (ancienn. Karlsbad) est située le long des derniers méandres de la Teplá. A l'E., le sillon est séparé de l'intérieur de la Bohême par un petit massif de roches cristallines, dit *massif central tchèque,* que le Labe traverse en gorge entre Litoměřice et Ústi nad Labem.

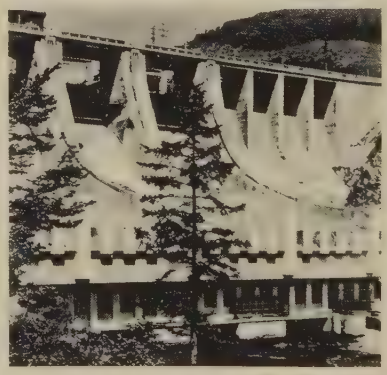

barrage de Slapy, près de Prague

Karlovy-Vary, anciennement Karlsbad

Plus simple est le *bassin de Plzeň,* qui s'identifie à peu près avec le bassin hydrographique de la Berounka. Fermé du côté de l'O. par le Český Les, limité au N. par les massifs de la Teplá et de Doupov, au S. par les rides des Brdy (857 m), il s'ouvre à l'E. en direction de Prague et du Polabí. Il possède divers gisements de charbon, dont le principal est celui de Kladno, des gisements de minerai de fer et, au N., sur le versant méridional du massif de la Teplá, la belle station thermale de Mariánské Lázně (Marienbad).

Le *bassin de České Budějovice* est presque complètement fermé. La Vltava s'en échappe au N., entre les Brdy et les hauteurs de Tábor. C'est un pauvre plateau aux sols froids, où abondent lacs, étangs et marécages. On y exploite le mica, le graphite, le kaolin.

La partie la plus riche de la Bohême est le *Polabí,* ou plaine du Labe, qui mesure près de 200 km de long, du S.-O. au N.-E., sur une centaine de kilomètres de large. Ici ont été conservés des sédiments secondaires et tertiaires en couches minces, recouverts de limon. L'agriculture y contraste, par sa richesse, avec la médiocrité de celle qui pâtit des conditions rencontrées dans l'O. et le S. de la Bohême. La densité de la population y est plus élevée (près de 200 hab. au km²) ; bourgs ruraux et petites villes industrielles y foisonnent. *Prague,* la capitale de la Tchécoslovaquie, est un des plus anciens carrefours routiers de l'Europe centrale, entre les pays du Danube.

Les traditions industrielles sont aussi vieilles en Bohême que les traditions commerciales, en raison de la présence de gisements de minerais, nombreux mais petits : métaux divers — dont l'uranium — dans les Krušné Hory, fer entre Prague et Plzeň, argent, plomb et or au S. de Prague (Příbram, Tábor, Kutná Hora). Les sables quartzeux très purs de la vallée de l'Ohře, les kaolins du bassin de České Budějovice sont à l'origine des industries de la verrerie, de la cristallerie et de la porcelaine.

La Bohême forme avec la Moravie le pays tchèque, individualisé par dix siècles d'histoire séparée de la Slovaquie, qui forme l'autre fraction du territoire national de la Tchécoslovaquie. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la Bohême, pourvue d'une industrie très différenciée et diffuse, s'apparentait aux régions industrielles de l'Allemagne centrale ou de la Suisse, tandis que la Slovaquie présentait les caractères de l'Europe agricole et archaïque de l'Est. Les minorités allemandes des districts des Sudètes, échelonnés le long des bordures montagneuses de la Bohême, ont été expulsées en 1945 en raison de leur attitude séparatiste au cours de la période dite de la « première république tchécoslovaque » (1919-1938) et pendant la Seconde Guerre mondiale. Le peuplement de la Bohême est donc aujourd'hui purement tchécoslovaque. V. TCHÉCOSLOVAQUIE.

Histoire.

La Bohême doit son nom aux *Boïens,* premiers habitants connus de ce territoire. Ils sont, au Ier s. après J.-C., remplacés par les Marcomans, de race germanique, qui, après de durs combats, sont soumis par les Romains. A partir d'une date imprécise, des tribus slaves, venant du N. et de l'E. des Carpates, s'installent dans la région ; les premières infiltrations remontent peut-être à l'époque préhistorique. Une de ces tribus, désignée par le nom de son chef, Cech (pour *Tchekh'*), transmet ce nom à la nation. Selon la légende, une des descendantes de Cech, Libuše, épousa un laboureur nommé Přemysl, qui devint l'ancêtre de la dynastie du même nom. Les tribus slaves sont pendant quelque temps subjuguées par les Avars* ; cependant, vers 623, elles se soulèvent sous l'impulsion d'un marchand franc, nommé Samo, qui les unit sous son autorité pendant une trentaine d'années. Soumises à la fin du VIIIe s. par Charlemagne, les tribus tchèques et moraves entrent en contact avec le christianisme ; les Moraves, les premiers, constituent un Etat unifié sous le prince Mojmir (vers 830). Son successeur, Rostislav, converti au christianisme, fait venir dans son pays les frères Cyrille et Méthode, prêtres grecs de Salonique, qui connaissaient une langue slave, pour faciliter la christianisation de son peuple. Sous Svatopluk (870-894), la Moravie, qui englobe les Tchèques et les Slovaques occidentaux, atteint son apogée, mais l'évan-

Phot. Chambre de commerce tchécoslovaque, Giraudon, Larousse, X, Viollet.

gélisation est poursuivie par des missionnaires germaniques. Peu après la mort de Svatopluk, la Grande-Moravie se disloque sous l'assaut des Hongrois, alliés d'Arnoul, roi de Germanie (906), qui rattachent la Slovaquie à leur pays. L'Etat tchèque en formation subit alors la pression germanique, à laquelle les rois de Bohême, affaiblis par les exigences de la noblesse, doivent céder. Le prince Venceslas (en tchèque *Václav*) [921-929], canonisé par la suite, est vaincu par Henri Ier le Germanique et doit accepter de lui payer un tribut annuel. Après le court règne de Boleslas le Preux, roi de Pologne, qui s'empare de la Bohême et de la Moravie, le prince Břetislav Ier (1037-1055) reconnaît comme suzerain l'empereur Henri III, qui lui cède, à titre de fiefs, la Bohême, la Moravie et la Silésie, bientôt abandonnée aux Polonais. La décadence du royaume de Germanie, du XIe au XIIIe s., émancipe peu à peu la Bohême. Vratislav II (1061-1092) obtient de l'empereur Henri IV le titre de roi en viager. En 1114, les ducs de Bohême deviennent échansons, et, en cette qualité, Electeurs de l'Empire romain germanique. Le duc Lasdislav II est en bons termes avec Frédéric Barberousse, qui érige, quelques années plus tard, la Moravie en margraviat, lui conférant ainsi un statut autonome qu'elle conserve jusqu'en 1918. En 1197, Otakar Ier est couronné roi et la Bohême devient définitivement une royauté héréditaire. Otakar II (1253-1278) occupe l'Autriche après la mort du dernier Babenberg et annexe la Styrie; après sa victoire sur le roi Béla IV, prétendant hongrois, ses Etats comprennent la Bohême, la Moravie, l'Autriche, la Hongrie, la Carinthie et la Carniole. Otakar est mis au ban de l'Empire par Rodolphe Ier de Habsbourg, roi de Germanie, qui le somme de restituer les provinces d'Autriche. Attaqué à Durnkrut par Rodolphe et les Hongrois, abandonné par sa noblesse, Otakar est finalement vaincu et meurt au combat (1278). La dynastie des Přemysl disparaît avec son petit-fils Venceslas III, en 1306.

La dynastie de Luxembourg prend pied en Bohême en 1310. Jean Ier de Luxembourg (1310-1346) agrandit son pays de la haute Lusace, d'une partie de la Silésie et de la ville de Cheb, mais ne s'occupe guère de ses sujets slaves. Son fils, l'empereur Charles IV (1346-1378), subordonne, au contraire, toute sa politique aux intérêts de son royaume et reste l'un des rois les plus glorieux de la Bohême. Il donne, dans sa *Bulle* d'or* (1356), la première place, parmi les Electeurs laïques de l'Empire, à la couronne de Bohême; il rattache à celle-ci la basse Lusace, le Brandebourg et de nouvelles principautés silésiennes; il codifie les lois et coutumes de Bohême, agrandit Prague, sa résidence favorite, d'un nouveau quartier (*Nové Mesto*, la « Nouvelle Ville ») et fonde l'université de Prague, la première de l'Europe centrale, organisée sur le modèle de la Sorbonne. Mais, en attirant un grand nombre d'Allemands en Bohême, il prépare la réaction nationale qui éclate sous son fils Venceslas IV (1378-1419). Elle est d'abord religieuse : sous le règne de Venceslas IV commence le mouvement de réforme inspiré de Wiclef, et dirigé par Jean Hus* et Jérôme de Prague. Après la mort de Jean Hus (1415), le soulèvement de la Bohême tourne à la guerre civile entre Allemands et Tchèques. La noblesse de Cour, la bourgeoisie, en majorité allemandes, sont décimées. Quand la crise se termine, en 1436, par la conclusion des *Compactata* d'Iihlava* avec la cour de Rome, la Bohême est appauvrie et désorganisée. L'influence germanique a disparu au moment où s'éteint la dynastie de Luxembourg (1437).

La noblesse, devenue toute-puissante, dispose de la couronne. Pendant le règne de Ladislav Ier le Posthume (1452-1457), un seigneur hussite, Georges de Poděbrady, gouverne le pays. Son élection à la royauté, bien accueillie, consacre la victoire des adversaires de l'ingérence étrangère et, surtout, de l'influence romaine. Georges de Poděbrady (1458-1471), le plus célèbre roi de Bohême avec Charles IV, combat l'Union des frères de Bohême formée par les disciples de Chelčický; il fonde une imprimerie, d'où sort le premier livre imprimé en tchèque, la *Kronika Trojanská*. Partisan de la communion sous les deux espèces, il se heurte à une forte résistance des nobles catholiques, qui proclament Mathias Corvin roi en 1469. Les nobles de Bohême font ensuite appel aux Jagellons de Pologne : Ladislav II Jagellon (1471-1516) et son fils Louis (1516-1526) réunissent les deux couronnes de Hongrie et de Bohême.

En 1516, les Etats de Bohême élisent roi Ferdinand de Habsbourg, époux d'Anne Jagellon (1526-1564), et lui reconnaissent le droit d'hérédité au trône de Bohême (1554). Les héritiers de Ferdinand règnent au milieu de conflits incessants, compliqués par les progrès du protestantisme en Bohême. Rodolphe II (1576-1611) s'installe au château de Prague et accorde à la *Confession tchèque* le droit de libre exercice du culte (lettre de majesté, 1611). Le pouvoir des Habsbourg et l'influence catholique sont alors très affaiblis; mais l'insurrection de la noblesse, provoquée par l'intolérance de Mathias (1611-1619) et ouverte par la *défenestration* de Prague* (1618), restaure l'influence impériale. Les révoltés sont écrasés par Ferdinand II (1619-1637) à la bataille de la Montagne-Blanche (1620), qui décide pour longtemps du sort de la Bohême. Le pays, reconquis, est méthodiquement réorganisé du point de vue politique et religieux : la Bohême devient une province des Habsbourg. En vertu de la *Constitution renouvelée du pays*, le protestantisme est persécuté par tous les moyens sous Ferdinand III (1637-1657), sous Léopold Ier (1657-1705), sous Joseph Ier (1705-1711); mais Marie-Thérèse (1740-1780) publie l'*édit de tolérance*, qui reconnaît les confessions luthérienne et réformée. La Bohême, soumise, réagit seulement lorsque Joseph II (1780-1790) s'attaque aux dernières formes de son autonomie. Le sentiment national se manifeste d'abord sur le plan intellectuel et artistique. A partir de 1848, il prend un caractère politique. Palacký, Rieger et Havlíček préconisent la fédéralisation de l'Autriche, qui donnerait des droits égaux à tous les peuples, et soutiennent cette idée au congrès panslave de Prague (juin 1848) et au comité préparatoire du Parlement de Francfort. Ils réclament l'égalité de la langue tchèque et de l'allemand. En 1861 est proclamée la *Constitution de février*, qui prévoit des diètes pour chacun des pays, à côté d'un Conseil d'Empire commun (*Reichsrat*); à la suite des Hongrois, les Tchèques s'en retirent en 1863. Après Sadowa (1866), le dualisme place la Hongrie sur un pied d'égalité avec l'Autriche, tandis que la Bohême est soumise à la *Constitution de décembre* (1867), valable pour les autres possessions des Habsbourg. La diète de Prague proteste, en 1871, contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. La tentative du gouvernement Hohenvart (1871), en vue de donner satisfaction aux revendications tchèques, échoue, et les *Articles fondamentaux*, destinés à régler les rapports entre les Tchèques et les Allemands, sont écartés. Les Tchèques formulent, en 1879, les « réserves du droit d'Etat » et les renouvellent désormais au début de chaque législature. Le parti vieux-tchèque participe au gouvernement Taaffe (1879) et obtient quelques résultats pratiques (rétablissement des universités tchèques de Prague en 1882); mais il est bientôt dépassé par le parti jeune-tchèque, dirigé par Gregr et Herold, et dont Tomáš Masaryk fait partie. Ce parti mène une lutte acharnée contre la monarchie dualiste, et l'obstruction des Tchèques aboutit en 1900 à la dissolution du Parlement, mais le parti jeune-tchèque perd bientôt une partie de son autorité au profit de nouveaux groupes politiques. La guerre de 1914 fournit à Masaryk et à Beneš l'occasion d'une vaste campagne de propagande dans les pays alliés, qui aboutit, en octobre 1918, à la reconnaissance d'un gouvernement provisoire tchécoslovaque. Le 28 du même mois, l'indépendance est proclamée à Prague, et la Bohême fait désormais partie de la Tchécoslovaquie*. (→ Biblio.)

Langue, Littérature, Beaux-Arts. V. Tchécoslovaquie et tchèque.

Bohême (verrerie de). La verrerie de Bohême, assez pesante, fut la première en Europe à se rapprocher du cristal de roche. A la fin du XVIe s., Gaspard Lehmann fit les premiers essais de « taille ». Ce nouveau mode de décoration détermina, au profit de Prague, une vogue dont souffrit Venise. Au XIXe s., le cristal au plomb, fabriqué en Angleterre, plus scintillant et se prêtant mieux encore au décor taillé, détrôna à son tour le verre de Bohême. Les verriers de ce pays s'attachèrent alors à perfectionner la fabrication des verres de couleur, transparents ou opaques, peints et dorés, à deux ou trois couches. Ceux-ci ont été, depuis, imités en France et en Angleterre.

Bohême (Forêt de). V. Český Les et Šumava.

Bohême-Moravie (protectorat de), Etat créé de 1939 à 1945 par Hitler, et comprenant les provinces tchèques de la Bohême et de la Moravie, moins les territoires des Sudètes, cédés au Reich dès 1938. (V. Tchécoslovaquie.)

bohêmes (Frères). Hist. relig. V. moraves.

BOHÉMIANISME n. m. Goût pour la vie errante et incertaine; cette vie elle-même (rare) : *Sachant quel genre d'existence il avait mené et son bohémianisme* (Bourget).

BOHÉMIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Bohême; habitant ou originaire de cette région. (On dit auj. Tchèques pour désigner les Slaves de la Bohême.) || Nomade que l'on croyait venir de Bohême.

— Hist. *Pactes bohémiens*, convention qui permettait aux hussites la communion sous les deux espèces.

— Encycl. Le nom de *Bohémiens* s'applique non seulement aux habitants de la Bohême, qui sont des Tchèques, mais encore à des nomades, appelés aussi *tsiganes* ou *romanichels* (en angl. *gipsies;* en esp. *gitanos;* en ital. *zingari*), qui parlent ou ont parlé antérieurement une langue indo-aryenne originaire de la zone frontière entre l'Inde et l'Iran, d'où ils ont commencé leurs migrations vers le Ve s. Ils ont souvent abandonné leur langue pour adopter celle du pays où ils stationnent, n'en gardant parfois que des vestiges, spécialement du vocabulaire. Les hommes sont maquignons, chaudronniers, rétameurs, vanniers; les femmes dentellières, danseuses, diseuses de bonne aventure. La rigidité administrative des sociétés modernes rend leur existence de plus en plus difficile. De 1940 à 1945, ils furent même persécutés, et souvent exterminés, en raison des théories raciales.

type de **Bohémienne**

Prague
au premier plan
le pont Charles-IV

BOHÉMOND Ier (1050? - Canossa 1111), prince d'Antioche (1098-1104), fils aîné de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et de sa première femme Auberée (Alderade). A la mort de son père (1085), il entra en compétition avec son frère cadet consanguin, Roger Ier Borsa, duc de Pouille et de Calabre, qui lui avait été préféré; un compromis lui reconnut la partie méridionale des Etats paternels, mais il ne prit jamais le titre de prince de Tarente, qui lui a été longtemps attribué à tort. En 1095, il fut l'un des chefs de la première croisade, combattit à Nicée et à Dorylée, et emporta d'assaut la ville d'Antioche (1099). Rusé politique, il prit le titre de prince d'Antioche et aurait été en 1100 désigné comme successeur de Godefroi de Bouillon à Jérusalem, s'il n'était tombé aux mains des Turcs. Rendu à la liberté, il entra en lutte contre Alexis Ier Comnène, empereur d'Orient, à qui les croisés avaient promis de rendre Antioche.

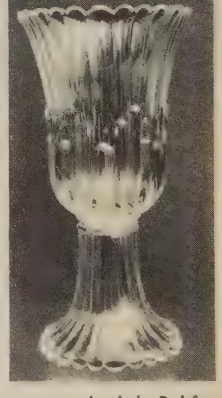

vase en cristal de **Bohême**

Phot. Grün, Rajsky, Consulat de Tchécoslovaquie.

Bohémond refusa de se dessaisir de sa principauté; en 1104, il confia le gouvernement de son Etat à son neveu Tancrède, prince de Galilée, et s'embarqua clandestinement pour l'Europe, dans des conditions extraordinaires, pour prendre l'Empire byzantin à revers. Ayant formé une armée en Italie du Sud, il passa en Epire (1107), mais, malgré des prodiges de valeur, il ne put s'emparer de Dyrrachion (Durazzo). Contraint de se reconnaître vassal de l'empereur d'Orient pour sa principauté, il préféra ne pas rentrer à Antioche et mourut de chagrin. Il avait épousé peu avant sa mort Constance de France, fille du roi Philippe Ier.

BOHÉMOND II (1109-1130), prince d'Antioche (1126-1130), fils du prince Bohémond Ier et de Constance de France. Il fut élevé en Italie du Sud, pendant que ses cousins Tancrède, prince de Galilée, puis Roger, prince de Salerne, détenaient le gouvernement d'Antioche. A la mort de ce dernier (1119), le gouvernement fut confié à Baudouin II, roi de Jérusalem, qui rappela le jeune prince. Bohémond II périt dans une bataille contre les Turcs.

Jakob BÖHME
gravure par Görlie (1624)
cabinet des Estampes

BOHÉMOND III le Bègue (1145-1201), prince d'Antioche (1163-1201), fils du prince Raimond Ier de Poitiers et de la princesse Constance. La captivité de son beau-père, Renaud de Châtillon (1160), ne lui donna pas tout de suite le pouvoir, qui appartenait à sa mère. Devenu prince, il ne montra que peu d'aptitude aux affaires de l'Etat, accepta la suzeraineté des empereurs d'Orient et ne tenta guère de recouvrer les territoires d'outre-Oronte, perdus au cours du règne précédent.

BOHÉMOND IV le Borgne, comte de Tripoli (1187 ou 1189 - 1233), prince d'Antioche (1201-1233), deuxième fils du prince Bohémond III et d'Orgueilleuse, dame de Hārim. Adopté par Raimond III, comte de Tripoli, il succéda à ce dernier après le désastre de Hattin, où le comte avait péri (1187). Pourtant son frère aîné Raimond aurait gouverné effectivement le comté de Tripoli de 1187 à 1189; à sa mort en 1200, il usurpa la principauté d'Antioche sur son neveu Raimond Roupēn, qui obtint le soutien de son grand-oncle maternel Léon II le Grand, roi d'Arménie cilicienne; avec l'appui de celui-ci, Raimond II s'empara de la principauté et la gouverna de 1216 à 1219. Les querelles entre l'Arménie et la principauté d'Antioche firent perdre aux Latins le bénéfice de l'union entre la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli.

BOHÉMOND V (vers 1198-1252), prince d'Antioche et comte de Tripoli (1233-1251), deuxième fils du prince Bohémond IV et de Plaisance de Giblet. Son règne fut surtout marqué par des troubles intérieurs; Bohémond V eut à lutter contre ses vassaux, notamment contre ses cousins de Giblet. Pendant ce temps, les Turcs firent des progrès menaçants.

Niels BOHR

BOHÉMOND VI le Beau (vers 1235-1275), prince d'Antioche (1251-1268) et comte de Tripoli (1251-1275), fils du prince Bohémond V et de Lucie de Conti de Segni. Nonchalant et apathique, il se retira dans sa belle cité de Tripoli, négligeant la menace des Turcs, qui achevèrent de conquérir la principauté d'Antioche. La perte de la ville d'Antioche (1268) ne lui arracha qu'une faible et vaine riposte.

BOHÉMOND VII (vers 1255-1287), prince titulaire d'Antioche et comte de Tripoli (1275-1287), fils du prince Bohémond VI et de Sibylle d'Arménie. Il ne réussit pas à empêcher la conquête presque totale du comté de Tripoli par les Turcs mamelouks d'Egypte et ne put résister qu'avec peine à la commune de Tripoli. Il mourut au moment où celle-ci, lui ayant retiré à peu près tout pouvoir effectif, tentait un dernier effort pour briser le siège entrepris par les mamelouks. Sa sœur et héritière Lucie ne put se mettre en possession de Tripoli, que les mamelouks occupèrent peu de jours après la mort du prince.

BOHICON, localité du Dahomey, au N. d'Abomey. Centre commercial. Huilerie; décorticage des arachides.

BÖHL VON FABER (Johann Nikolaus), érudit allemand (Hambourg 1770 - Cadix 1836). Consul à Cadix, il s'intéressa à la littérature espagnole ancienne et a laissé deux anthologies : *Forêt de rimes anciennes castillanes* (1821-1825) et *Théâtre espagnol antérieur à Lope de Vega* (1832). — Sa fille CECILIA est connue comme romancière espagnole sous le nom de **Fernán Caballero***.

BÖHLAU (Helene), romancière allemande (Weimar 1859 - Widdersberg, près de Munich, 1940). Elle publia d'abord ses humoristiques *Histoires de filles de conseillers* (*Ratsmädelgeschichten*) [1888], dans lesquelles elle fait revivre le Weimar d'autrefois, puis écrivit des œuvres à thèse, attaquant le mariage, l'homme et la société, telle *la Gare régulatrice* (*Der Rangierbahnhof*) [1895]. Elle est revenue ensuite à des récits plus apaisés, où elle met en évidence l'harmonie de la vie, comme dans *Isebies* (1911).

BÖHM (Georg), organiste et compositeur allemand (Hohenkirchen 1661 - Luneburg 1733). Après des études à l'école latine de Goldbach, puis au « Gymnasium » de Gotha, enfin à l'université d'Iéna, on le retrouve comme organiste à Hambourg, puis à Luneburg en 1698. A côté d'une cantate et de lieder, on a conservé de lui des compositions pour orgue et pour clavecin, qui témoignent de certains liens avec des œuvres de Froberger, Buxtehude et Pachelbel, et aussi d'une influence de la musique française.

BÖHM (Theobald), flûtiste et compositeur allemand (Munich 1794 - *id.* 1881). Il séjourna à Paris, à Londres, en Suisse, en Italie, en Europe centrale. Son nom est inséparable de la flûte, pour laquelle il inventa, en 1832, un mécanisme ingénieux qui n'a pas été modifié depuis un siècle, et qui a été utilisé pour les hautbois, clarinettes et bassons. Il a laissé, avec une soixantaine de pièces pour flûte et piano ou orchestre, deux essais sur la flûte.

BÖHM-BAWERK (Eugen von), économiste autrichien (Brünn 1851 - Vienne 1914). L'un des chefs de file de l'école psychologique, il est l'auteur d'une importante théorie de l'intérêt considéré comme le prix du temps, c'est-à-dire comme la différence de valeur entre un bien présent et le même bien à venir. Œuvres principales : *Kapital und Kapitalzins* (1884-1889), *Grundzüge der Theorie des wirtschaftlichen Guterwertes* (1886).

BÖHME (Jakob), surnommé **le Philosophe allemand,** un des principaux représentants du mysticisme (Altseidenberg, près de Görlitz, 1575 - Görlitz 1624). Il était maître cordonnier à Görlitz. De bonne heure, il avait eu des visions. Dieu, affirme Böhme, est le principe, la substance, la fin de toutes choses. Le fini comme l'infini, le mal comme le bien viennent de Dieu. Böhme est un précurseur de Spinoza, de Schelling, de Hegel. Œuvres : *l'Aurore à son lever* (1612), *Des trois principes de l'essence divine* (1619), *De la triple vie de l'homme* (1620), *De signatura rerum* (1622), *Mysterium magnum* (1623). [→ Biblio.]

BÖHMER (Justus Henning), juriste allemand (Hanovre 1674 - Halle 1749). Professeur à Halle, conseiller d'Etat de Prusse, il est le fondateur du droit canon protestant.

BÖHMER (Johann Friedrich), historien allemand (Francfort-sur-le-Main 1795 - *id.* 1863), auteur de travaux sur la période carolingienne. Collaborateur des *Monumenta Germaniae historica,* il réunit les *Regesta imperii* (1831).

BÖHMER (Eduard), philologue allemand (Stettin 1827 - Lichtental, près de Baden-Baden, 1906). Professeur aux universités de Halle et de Strasbourg, spécialiste de la littérature médiévale, il donna une édition critique de la *Chanson de Roland*.

BÖHM-ERMOLLI (Eduard von), général autrichien (Ancône 1856 - Troppau 1941). Commandant la IIe armée autrichienne pendant la Première Guerre mondiale, il participa aux grandes actions de 1915 sur le front russe et, en 1918, prit part sur le front français, à la tête d'une armée austro-allemande, à l'offensive du 27 mai sur l'Aisne.

BÖHMERWALD. V. ČESKÝ LES et ŠUMAVA.

BÖHMISCH LEIPA. V. ČESKÁ LÍPA.

BÖHMISCH TRUBAU. V. ČESKÁ TŘEBOVÁ.

BOHNENBERGER (Johann Gottlieb Friedrich von), physicien et mathématicien allemand (Simmozheim, Wurtemberg, 1765-Tübingen 1831), professeur de mathématiques et d'astronomie à Tübingen. Ses études portèrent notamment sur les pendules, les électromètres et les condensateurs, les objectifs achromatiques. Il a fait des expériences sur l'ébullition et la congélation de l'eau sous pression réduite, étudié l'influence de la rotation de la Terre sur la chute des corps. Mais il est surtout connu pour avoir, à l'aide d'un appareil de son invention, étudié les mouvements gyroscopiques.

BOHOL, île du groupe des Visayas, dans les Philippines; 450 000 hab. Mines de manganèse. Culture du riz, du maïs et du cocotier. V. princ. *Tagbilaran*.

BOHOMOLEC (Franciszek), jésuite et dramaturge polonais (région de Vitebsk 1720 - Varsovie 1784). Après des études à Rome, il devint professeur au « Collegium nobilium » des jésuites de Varsovie. Il écrivit pour les élèves une série de comédies sans rôles de femmes, dont le but moral est trop apparent, mais qui ne manquent pas de verve. Il composa aussi quelques pièces pour la scène publique, et prit une part active à la politique, en collaborant, de 1765 à 1784, aux *Nouvelles de Varsovie* et au *Moniteur*.

BOHORIČ (Adam), érudit slovène (v. 1520 - fin du XVIe s.). Élève de Mélanchthon à Wittenberg, il est l'auteur de la première grammaire slovène (1584), où il a pris pour modèle la grammaire latine de Mélanchthon, et qui est restée le meilleur manuel de cette langue jusqu'à la publication de celui de Kopitar, en 1808.

BOHR (*Niels* Henrik David), physicien danois (Copenhague 1885). D'abord étudiant à Cambridge et à Manchester, sous la direction de J. J. Thomson et de Rutherford, il est nommé en 1916 professeur à l'université de Copenhague, puis devient en 1921 directeur de l'institut de physique théorique de cette ville. L'un des théoriciens les plus réputés de l'époque actuelle, il est universellement connu pour avoir perfectionné, par application de la théorie des quanta, la représentation planétaire de l'atome de Rutherford. L'*atome de Bohr,* dont la théorie parut dans un mémoire de 1913, est justement célèbre, et un grand nombre de découvertes découlent de cette représentation. La quantification des orbites électroniques a permis l'interprétation de nombreux phénomènes de physique atomique, notamment des propriétés spectroscopiques de l'hydrogène (loi de Balmer); elle a fourni une explication de la périodicité des caractères des éléments chimiques, découverte par Mendeleïev. Une telle hypothèse implique l'existence d'un moment magnétique élémentaire, le *magnéton de Bohr,* dont la valeur a été vérifiée par l'expérience. Cette œuvre remarquable a valu à son auteur le prix Nobel de physique pour 1922. Par la suite, Bohr s'attaque au noyau de l'atome et, dès 1933, propose une théorie des phénomènes de désintégration nucléaire, en assimilant le noyau à une goutte liquide. Il peut ainsi expliquer la grande fissibilité de l'uranium 235. Passé en Amérique pendant la Seconde Guerre mondiale, Bohr y devient conseiller du laboratoire de Los Alamos et participe aux travaux qui permettent la libération de l'énergie nucléaire. Rentré au Danemark en 1945, il continue à se consacrer à la physique théorique, notamment à la mécanique ondulatoire et quantique; c'est à lui qu'est due la conception suivant laquelle les corpuscules en mouvement et les ondes représentent les deux aspects *complémentaires* d'une même réalité. Il a été élu associé étranger de l'Académie des sciences en 1945.

BÖHTLINGK (Otto von), indianiste allemand (Saint-Pétersbourg 1815 - Leipzig 1904). Il a fait de très nombreuses traductions du sanskrit. Auteur d'un ouvrage sur la *Langue des Iakoutes* (1851), et, avec R. Roth, du grand dictionnaire sanskrit-allemand de Saint-Pétersbourg (7 vol., 1853-1875).

BOHUMIN, v. de Tchécoslovaquie, en Silésie tchécoslovaque (cercle d'Ostrava), au N. d'Ostrava, sur la rive droite de l'Odra; 19 200 hab. Extraction du charbon. Sidérurgie. Industries chimiques. La ville fait partie de la conurbation d'Ostrava.

BOHUN, famille de seigneurs des marches galloises, qui conquit le Brecon (Brycheiniog) au début du XIIIe s. Elle prit une part active aux luttes des barons contre la puissance monarchique sous Henri III et Edouard Ier.

Bohus (CHÂTEAU DE), forteresse de la Suède, bâtie en 1308 sur un îlot du Nordre-Älv, en face de Kungälv, et qui a soutenu de nombreux sièges au cours du XVIe s. Tombée en ruine, elle fut restaurée par ordre du roi Charles XIV Jean et devint la résidence du gouverneur du Bohuslän jusqu'au début du XVIIIe s.

BOHUSLÄN, anc. prov. de Suède, riveraine du Skagerrak ; 4 450 km² ; 159 000 hab. V. princ. *Uddevalla*. Province norvégienne, le Bohuslän fut annexé à la Suède en 1658 par Charles X, au traité de Roskilde. Il a contribué à former le *län* de Göteborg-och-Bohus. Il tire son nom de la forteresse de *Bohus*, qui surveillait le passage du fleuve Göta et commandait l'accès de la Suède au XVIe s.

BOÏAN, l'un des plus anciens et des plus célèbres bardes russes (fin du XIe s. - début du XIIe s.), mentionné dans *le Dit de la bande d'Igor* (XIIe s.).

BOÏAR n. m. V. BOYARD.

BOIARDO (Matteo Maria), comte **de Scandiano**, poète italien (Scandiano, Modène, 1441 - Reggio 1494). Ce gentilhomme lettré, traducteur de divers ouvrages grecs et latins, jouit de la faveur du duc de Ferrare, Hercule Ier, qui lui confia des emplois importants, comme ceux de capitaine de Modène, puis de Reggio. Il a écrit un *Canzoniere* de poésies amoureuses et, surtout, le *Roland* amoureux* (*Orlando innamorato*), poème chevaleresque inspiré des chansons de geste, populaires alors en Italie. Boiardo emprunte ses héros au cycle carolingien, mais leur donne des caractères et des aventures conformes à ceux du cycle breton. L'œuvre, commencée en 1476, fut interrompue en 1492, lors de l'arrivée des Français en Italie. C'est un délicieux et amusant « roman d'aventures », où l'auteur s'adonne avec ravissement à son talent de conteur. L'ouvrage devait être continué par l'Arioste dans son *Roland* furieux*.

BOÏARIA. Géogr. anc. Pays de la Germanie, où s'établirent, vers la fin du Ier s. de notre ère, les Boïens* chassés de la Bohême par les Marcomans. C'est l'actuelle *Bavière*.

BOICHOD (Pierre), ébéniste français (XVIIIe s.), reçu maître en 1769. Il encadrait son nom, sur son estampille, de deux fleurs de lis. Il a laissé des œuvres agréables, notamment des petites tables, d'une exécution très soignée.

BOICHUT (Edmond Victor), général français (Mélisey, Haute-Saône, 1864 - Vichy 1941). Sorti de Polytechnique en 1882 dans l'artillerie, dont il fut un éminent tacticien, il se distingua à Mondement (sept. 1914) par le soutien spontané qu'il apporta à la division marocaine. Après avoir commandé une division, notamment à Verdun et sur la Somme, il fut mis après la guerre à la tête du 19e corps, à Alger. C'est de là qu'il fut envoyé au Maroc, comme commandant des troupes, en 1925, où il prit une part importante à la campagne du Rif. Il devint gouverneur de Strasbourg en 1927.

BOÏDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents constricteurs, c'est-à-dire ceux qui, dépourvus de venin, étouffent et étirent leur proie, avant de la déglutir, en l'enserrant dans leurs replis ou anneaux. (On en compte environ 70 espèces, appartenant aux régions chaudes d'Afrique, d'Amérique, de Madagascar, d'Australie et de Nouvelle-Guinée. Genres principaux : *boa, épicrate, python, corallus, eunecte, éryx*.)

BOIE n. f. Etoffe de laine qui se fabriquait à Amiens.

BOIE (Heinrich Christian), écrivain allemand (Meldorf, Schleswig-Holstein, 1744-*id.* 1806). Admirateur de Klopstock, il a publié avec Gotter le premier *Musenalmanach* (1770-1775) et le *Deutsche Museum* (1776-1791).

BOIELDIEU (François Adrien), compositeur français (Rouen 1775 - Jarcy 1834). Il fait ses premières études musicales à la maîtrise de la cathédrale de Rouen, et, dès 1793, écrit *la Fille coupable*, opéra-comique en deux actes, suivi de *Rosalie et Mirza* (1795). A Paris, où il se fixe en 1796, il connaît une brillante réussite avec trois pièces en un acte, *la Famille suisse*, *l'Heureuse Nouvelle* et *le Pari*, représentées en 1797. Professeur de piano au Conservatoire en 1798, il accumule les succès avec *Zoraïme et Zulnar* (1798), *Beniowsky*, *le Calife* de Bagdad* (1800), *Ma tante Aurore* (1803). Appelé en Russie par le tsar Alexandre Ier en 1804, maître de chapelle de la cour impériale, il écrit alors, entre autres : *Aline, reine de Golconde*, *Abderkan*, *Rien de trop*. Revenu à Paris (1810), il est nommé par Louis XVIII compositeur de sa musique particulière. A l'Institut, il succède à Méhul, et obtient, en 1820, la chaire de composition au Conservatoire. *La Dame* blanche* (1823) consacre définitivement sa renommée, faisant échec à l'italianisme envahissant. On doit encore à Boieldieu un grand nombre d'œuvres pour piano. (→ Biblio.) — Son fils ADRIEN (Paris 1815 - Quincy 1883), compositeur sans grande personnalité, écrivit de nombreuses romances, des œuvres religieuses et des opéras-comiques.

BOÏENS ou **BOÏES**, en lat. **Boii**. Géogr. anc. Peuple celte établi au cœur de l'Europe, sur l'emplacement de la Bohême actuelle. Au VIe s. av. J.-C., un rameau s'en détache, qui prend part à la conquête de l'Ibérie, puis se fixe au S. de Bordeaux, dans le pays de Buch. Vers 400, d'autres Boïens émigrent en Italie. D'autres, enfin, après avoir tenté vainement de s'établir en Norique, s'agrègent à l'exode des Helvètes et s'établissent chez les Eduens, entre l'Allier et la Loire (58 av. J.-C.). Mais la plus grande partie demeura en Bohême, qui fut cédée finalement aux Marcomans vers la fin du Ier s. apr. J.-C. (v. BOIARIA).

BOIER n. m. Mar. V. BOËR.

BOIGNE (Benoît LEBORGNE, comte DE), général savoisien au service de l'Inde (Chambéry 1741 - *id.* 1830). Il reçut du prince mahratte Sindia le commandement en chef de ses troupes, qu'il dressa avec succès à la discipline et aux manœuvres européennes. Il réorganisa aussi l'administration et les finances mahrattes. Après la mort de Sindia (1794), il revint en Europe avec une fortune colossale. Chambéry lui doit des rues nouvelles et de nombreux monuments publics.

BOIGNE (Louise d'OSMOND, comtesse DE), mémorialiste française (Versailles 1781 - Paris 1866), femme du précédent. Son salon, où recevait à côté d'elle le chancelier Pasquier, fut un des plus célèbres de la monarchie de Juillet. Ses *Mémoires*, publiés seulement en 1907, sont écrits d'une plume alerte, et parsemés d'amusantes anecdotes, le plus souvent peu indulgentes.

BOILEAU ou **BOILLESVE** (Etienne) [† Paris 1270], prévôt de Paris sous Saint Louis (1261). Avec lui, la prévôté de Paris, jadis affermée, devint une fonction proprement administrative. Il est l'auteur du *Livre des métiers**, qui codifie les usages corporatifs parisiens.

BOILEAU (Gilles), poète français (Paris 1631 - † 1669 ?). Il possédait, comme son frère Nicolas, la verve satirique, mais n'avait guère d'affection pour lui. Co-auteur du *Chapelain décoiffé*, il composa des épigrammes, mais aussi des ouvrages d'érudition, comme la traduction de l'*Enchiridion* d'Epictète (1655) et celle de *la Vie des philosophes* de Diogène Laërce (1668). Son frère Nicolas a publié ses *Œuvres posthumes* (1670).*[Acad. fr., 1659.]

BOILEAU (Jacques), théologien français (Paris 1635 - *id.* 1716), frère du précédent. Docteur en Sorbonne, il fut grand vicaire de Sens, puis chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris, en 1694. Il a écrit, sur la théologie et sur l'histoire, de nombreux ouvrages, publiés pour la plupart sous des pseudonymes et en latin, car, disait-il, « si j'écrivais en français les évêques me liraient et me persécuteraient ».

BOILEAU (Nicolas), dit **Boileau-Despréaux**, écrivain français (Paris 1636 - *id.* 1711). Il était, malgré ses prétentions à la noblesse, fils d'un modeste commis au greffe du parlement, mais fit de bonnes études au collège d'Harcourt et fut entraîné vers les belles-lettres par son frère Gilles Boileau et son demi-frère Pierre de Puymorin. Aux environs de 1658, il commence d'écrire des *Satires**, qu'il lisait à ses amis. En 1666, un imprimeur s'en procure le texte et les publie; Boileau se hâte alors de faire paraître une

Nicolas BOILEAU
par Rigaud
musée de Versailles

édition authentique (mars 1666). Elle lui valut des attaques très vives de ses victimes : Chapelain, qu'il avait gravement offensé en collaborant, avec son frère Gilles et Furetière, au *Chaplain décoiffé*, l'abbé Cotin et l'abbé Perrin, furent les plus irrités. Boileau s'assagit désormais. Une nouvelle *Satire* (VIII), qu'il écrit alors (1667), est une sorte de calme dissertation ; puis il compose, à partir de 1669, des *Epîtres** où les traits satiriques sont plus rares et semblent des saillies involontaires. En publiant une traduction du *Traité du sublime* de Longin et *l'Art* poétique* (1674), Boileau prend le rôle de législateur du Parnasse, et, dans *le Lutrin** (1674 et 1683), l'ancien satirique semble se livrer à un jeu innocent. Il devient historiographe du roi (1677) et entre à l'Académie en 1684, imposé par le roi aux académiciens, qui n'oubliaient pas les anciennes injures. C'est seulement en 1694 qu'il revient à la littérature de combat : il publie la satire *Contre les femmes*, où il condamne en bloc l'évolution des mœurs modernes. Puis il s'engage de plus en plus dans la querelle du jansénisme : il publie une épître, *l'Amour de Dieu*, où il met en vers une doctrine qui est, pour l'essentiel, celle de Bossuet (1698). Enfin, en 1705 ou 1706, il commence à écrire, sous le titre de *l'Equivoque*, un long poème contre la Compagnie de Jésus. Il s'était assuré l'approbation du chancelier Pontchartrain et du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, mais tous les efforts tentés pour obtenir l'autorisation de paraître échouèrent. En 1710, Louis XIV, conseillé par le P. Le Tellier, fit savoir son refus absolu et définitif. Le vieux poète, désespéré, mourut deux mois plus tard (13 mars 1711).

BOIELDIEU
par Boilly
musée de Rouen

Il importe de distinguer, dans l'œuvre de Boileau et dans le rôle qu'il joua, plusieurs aspects. Comme poète, il réussit dans l'observation pittoresque de la vie quotidienne et

« le Triomphe de **Boileau** » frontispice de Bernard Picart pour les *Œuvres de Boileau* (1718)

médiocre. Son vers a d'autre part de la force, de la densité, mais n'évite pas toujours la monotonie et la lourdeur. Quand il apprécie les œuvres, il le fait avec une grande sûreté. Il a discerné dès la première heure le mérite de Molière et de Racine. Mais il a prétendu à des mérites plus grands. Il a cru que *l'Art poétique* apportait une sorte de code, alors que l'œuvre ne développe que des idées admises déjà de tous, et n'évite pas toujours une certaine indécision. Et, surtout, Boileau a réussi à faire croire longtemps qu'il avait mis sur la bonne voie Molière et Racine, que ces deux grands génies lui ont dû leurs chefs-d'œuvre. Il a persuadé la postérité qu'il avait été le premier à affirmer les principes de la littérature classique, alors que ces principes sont tous déjà chez Chapelain, chez Guez de Balzac, alors que la préciosité et le burlesque sont, en 1660, des modes surannées et que le goût des « pointes » est taxé de ridicule depuis vingt ans. Le rôle de Boileau ne fut donc pas de créer une doctrine, ni de la faire accepter ; il fut de l'avoir résumée en formules frappantes et en vers vigoureux. (→ Biblio.)

BOILEAU (Charles), prédicateur français (Beauvais 1648 - Paris 1704). Ses sermons, qui paraissent aujourd'hui médiocres, furent très goûtés de Louis XIV. (Acad. fr., 1694.)

BOILEAU (Louis Auguste), architecte français (Paris 1812 - *id.* 1896). Il fut le premier à introduire le fer dans la construction d'un monument religieux (église Saint-Eugène, à Paris, 1854) ; on lui doit également la formule du grand magasin de nouveautés (*Au Bon Marché*, 1868).

BOILEAU DE CASTELNAU (Emmanuel), alpiniste français (1857-1923). Il effectua la première ascension du grand pic de la Meije, avec les guides Pierre Gaspard (père et fils), le 16 août 1877, ce qui constitua le plus grand succès de l'alpinisme français à cette époque.

BOILLY (Louis Léopold), peintre et lithographe français (La Bassée 1761 - Paris 1845). Il était le fils d'Arnould Boilly, sculpteur sur bois, qui fut son seul professeur. De 1779 à 1784, il réside à Arras, où il peint près de trois cents portraits, puis se rend à Paris, où il obtient tout de suite du succès, avec une série de scènes galantes, popularisées par la gravure et qui lui valent, sous la Révolution, l'inimitié de la Société républicaine des arts ; il exécute un *Marat porté en triomphe* (musée de Versailles), qui le sauve, et change de genre. Il se consacrera désormais à relater, dans un style minutieux, hérité des Hollandais, les mœurs, les coutumes, les costumes, les physionomies de son temps, en des scènes familières, devenues de précieux documents d'histoire : *la Famille Gohain* (1787), *le Concert improvisé* (1790), *l'Evanouissement* (1791), *le Commissionnaire* (1793), *Réunion d'artistes* (27 portraits) *dans l'atelier d'Isabey* (1798). Dès 1823, il pratiqua la lithographie et publia notamment *la Grimace*. Le Louvre conserve de lui *l'Arrivée des diligences dans la grande cour des messageries* (1803) ; sa *Distribution de vivres aux Champs-Elysées* (1822) est au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris (Petit Palais) ; Boilly est largement représenté au musée Carnavalet, ainsi qu'au musée Marmottan.

BOILLY
« les Priseurs et les fumeurs »
musée Carnavalet

BOILVIN (Emile), graveur français (Metz 1845 - Paris 1899). Il a exécuté en taille-douce, d'après *l'Assemblée dans un parc*, de Watteau, une planche considérée comme l'une des plus belles du fonds moderne de la chalcographie (musée du Louvre).

BOINA n. m. Bois de Madagascar se rapprochant de l'acajou, et pouvant être employé en ébénisterie et menuiserie.

BOINDIN (Nicolas), écrivain français (Paris 1676 - *id.* 1751). Il composa des comédies : *les Trois Gascons*, en collaboration avec Houdar de La Motte (1701), *le Bal d'Auteuil* (1702), pièce contre laquelle s'exerça pour la première fois la censure royale, *le Port de mer* (1704). Il a laissé des *Lettres historiques sur tous les spectacles de Paris* (1719), des discours *Sur les tribus romaines*, *Sur la forme du théâtre des anciens*, *Sur les masques*.

BOINEBROKE (Jean), riche marchand drapier de Douai, vivant à la fin du XIIe s., membre le plus dynamique d'une longue dynastie patricienne qui domina la draperie douaisienne. G. Espinas a publié un précieux recueil de textes consignant les réclamations des personnes lésées par le patricien, pour lesquelles son testament ordonnait réparation. Ainsi nous est révélé un homme puissant et tyrannique, type bien représentatif d'une aristocratie marchande qui, maîtresse du marché du travail et des débouchés, forte de sa richesse et de son crédit politique, opprimait férocement et méprisait les ouvriers et les artisans sous sa dépendance.

BOIORIX, chef des Boïens, qui combattit les Romains en 194 av. J.-C. Il livra à Sempronius Longus une bataille indécise, et continua la lutte pendant plusieurs années. — Chef cimbre qui, en 105 av. J.-C., tua de sa main le légat romain Marcus Aurelius Scaurus, et périt, en 101, à Verceil, en Cisalpine.

BOIÔTIA. V. BÉOTIE.

BOIRAC (Emile), philosophe et administrateur français (Guelma, Algérie, 1851 - Dijon 1917). Dans sa thèse : *l'Idée du phénomène* (1895), il s'efforce de concilier les théories de Fouillée et de Renouvier sur la substance, la réalité du monde extérieur, l'idéalisme phénoméniste. Dans ses livres, *la Psychologie inconnue* (1908) et *l'Avenir des sciences psychiques* (1917), il soutient la thèse de la possibilité et même de la réalité des phénomènes « relativement inconnaissables » de télépathie, d'extériorisation de la sensibilité. Comme administrateur, on lui doit l'organisation de l'Institut électrotechnique de Grenoble et de l'Institut œnologique de Dijon.

BOIRE v. tr. (lat. *bibere*). [*Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois, buvons, buvez. Que je boive, que nous buvions. Que je busse, qu'il bût. Buvant. Bu, bue.*] Avaler un liquide : *Boire de l'eau, du vin.* ‖ *Par anal.* Absorber : *L'éponge boit l'eau.* ‖ — *Fig.* Dépenser en boisson : *Boire son héritage.* ‖ Aspirer avec délices : *L'air est bon à boire dans ces vallons* (Maupassant). ‖ *Boire les paroles de quelqu'un*, l'écouter avec beaucoup d'attention, d'admiration.

— LOC. DIV. *Boire le calice jusqu'à la lie, boire le calice*, V. CALICE. ‖ *Boire l'obstacle*, V. OBSTACLE. ‖ *Boire le vin du marché*, V. MARCHÉ. ‖ *Avoir toute honte bue*, V. HONTE. ‖ *Pop. Il est bu*, il est ivre. ‖ *Boire du lait*, V. LAIT. ‖ *Boire un bouillon*, V. BOUILLON.

◆ V. intr. Accomplir l'action d'absorber un liquide : *Boire pour apaiser sa soif.* ‖ Consommer avec plaisir ou avec excès des boissons alcooliques : *Bien boire. Aimer à boire. Depuis son malheur, il s'est mis à boire.*

— LOC. DIV. *Boire à la santé de quelqu'un, boire à quelqu'un*, exprimer, avant de vider un verre, des vœux pour sa santé. (On dit de même *boire au retour, au succès, etc., de quelqu'un.*) ‖ *Faire boire*, altérer : *Les chips font boire.*

— LOC. FAM. *Boire sec*, boire sans eau ; aimer à boire ; vider coup sur coup son verre. ‖ *Boire comme un trou, comme une éponge, comme un Polonais, comme un templier*, boire prodigieusement. ‖ *Boire son soûl*, boire tant qu'on peut. ‖ *Il y a à boire et à manger*, se dit d'un liquide mêlé de particules solides servi comme boisson, et, au *fig.*, de tout ce qui est mélangé de bon et de mauvais. ‖ *Le roi boit ! La reine boit !*, acclamation que l'on pousse le jour des Rois, chaque fois que le roi ou la reine de la fête se met à boire. ‖ *Fam. Boire à la grande tasse*, se noyer.

— ALLUS. LITTÉR. ***Lorsque Auguste buvait, la Pologne était ivre,*** vers de Frédéric II de Prusse dans *l'Epître à son frère*, cité par Voltaire dans son *Epître CXI à Catherine II*, sous la forme : « Quand Auguste buvait... », c'est-à-dire que l'exemple venu de haut est généralement suivi par la multitude.

— MUS. *Chanson à boire*, ou *air à boire*, chanson de table dans laquelle on fait l'éloge du vin.

BOIRE n. m. Action de boire : *Le financier se plaignait | Que les soins de la Providence | N'eussent pas au marché fait vendre le dormir, | Comme le manger et le boire* (La Fontaine). ‖ *Après boire*, après avoir bu. ‖ *Il en perd, il en oublie le boire et le manger*, se dit de celui qui est si absorbé par une occupation, par une passion, qu'il ne pense plus aux nécessités de la vie.

BOIRE n. f. (provenç. *bouiro*, bief de moulin). Dans la vallée de la Loire, bras secondaire peu actif, parfois presque dormant ou mort. (Les boires séparent la terre ferme de plaques alluviales ou bancs assez durables, chargés de végétation.)

BOÏREBISTA ou **BUREBISTA**, souverain dace du Ier s. av. J.-C., dont les territoires se seraient étendus au N. du Danube, depuis la Bohême jusqu'à la mer Noire. Après avoir été l'allié des Romains, il les attaqua et pilla la Macédoine. Vers l'an 44, César songeait à écarter cette menace, quand la mort le surprit.

BOIS n. m. (bas lat. *boscus*). Substance généralement formée par l'ensemble des vaisseaux conduisant la sève brute et par le parenchyme réunissant ces vaisseaux. (C'est une matière dure qui constitue le tronc, les branches et les racines des grands végétaux.) [V. part. *encycl.*] ‖ Réunion d'arbres couvrant un certain espace de terrain ; terrain ainsi couvert : *Bois de chênes, de sapins. Traverser un bois.* ‖ *Le Bois*, à Paris, le bois de Boulogne. ‖ *Par extens.* Objet en bois : *Le bois d'un fauteuil.* ‖ *Bois de lit*, ensemble des pièces de bois qui composent la menuiserie d'un lit. ‖ *Bois de justice*, guillotine. ‖ *Particul.* Nom donné aux cornes rameuses caduques que portent sur le frontal les mâles de la plupart des cervidés : *Chez le renne, la femelle aussi porte des bois.* (V. part. *encycl.*, Véner.) ‖ Se dit, par plaisanterie, des cornes que l'on prête aux maris trompés. ‖ *Pop.* Rame ; ski ; et, au pl., poteaux de but.

— LOC. FAM. *N'être pas de bois*, ne pas manquer de sensibilité, de sensualité. ‖ *Homme des bois*, espèce de sauvage. ‖ *Bois d'ébène*, V. ÉBÈNE. ‖ *Trouver visage de bois*, trouver la porte fermée, ou ne trouver personne à la maison. ‖ *Etre du bois dont on fait les capitaines, les marins, etc.*, avoir des aptitudes pour la guerre, la marine, etc. ‖ *Ironiq. Etre du bois dont on fait les flûtes*, être très accommodant. ‖ *Faire flèche de tout bois*, V. FLÈCHE. ‖ *Etre volé comme dans un bois*, être la dupe de hardis fripons. ‖ *On va voir de quel bois je me chauffe*, on verra ce que je puis faire. (S'emploie surtout sous forme de menace.) ‖ *Etre dans ses bois*, habiter un logement garni de meubles à soi ; être chaussé de sabots. ‖ *Gueule de bois*, V. GUEULE.

BOILLY
« l'Arrivée des diligences dans la grande cour des messageries »

Phot. Bulloz, Giraudon.

‖ *Toucher du bois,* conjurer le mauvais sort en effleurant de la main un objet en bois. ‖ *Mettre les bouts de bois,* s'en aller. ‖ *Pop. Casser du bois,* briser, endommager son avion en atterrissant.

— Bx-arts. Gravure* sur bois : Un *bois* ou un *bois gravé.*

— Bot. V. part. *encycl.* ‖ *Bois d'automne,* partie externe de l'accroissement annuel d'une tige. ‖ *Bois de printemps,* partie interne de l'accroissement annuel.

— Ch. de f. *Bois de calage,* pièce de bois d'épaisseur et de dimensions variées, servant au calage des véhicules au cours des relevages de matériel déraillé, et approvisionnée à l'avance dans les wagons de secours.

— Jeux. *Abattre du bois,* aux quilles, renverser des quilles. ‖ Au trictrac, prendre de nouvelles dames à la pile.

— Mar. *Bois de fardage,* chacun des morceaux de bois, généralement plats, utilisés dans les cales des navires pour protéger les marchandises du contact avec les parties métalliques de l.. coque, le fond de la cale, etc. ‖ *Monté en bois tors,* se dit d'un navire en construction qui n'a encore que ses membrures et n'a pas reçu son bordé.

— Minér. *Bois de montagne,* silicate de magnésium et de calcium, variété dure d'asbeste.

— Mus. Terme générique qui désigne l'une des deux catégories d'instruments à vent dont l'ensemble constitue, dans l'orchestre, entre les cordes et la batterie, ce qu'on appelle l' « harmonie ». (Les bois [« petite harmonie »] comprennent : le *hautbois,* le *cor anglais,* les *clarinettes,* les *bassons,* et, bien que le plus souvent en métal, les *flûtes* et, toujours en métal, les *saxophones.* Le point commun de tous ces instruments est d'utiliser le souffle humain.)

— Paléobot. *Bois fossiles,* fragments ligneux des végétaux morts, qui subsistent enfouis dans les terrains sédimentaires du globe. (V. part. *encycl.*)

— Papet. *Carton-bois,* v. CARTON.

— Sports. Club de golf à tête en bois, destiné aux coups les plus longs. (Dénommé *driver, brassie* ou *spoon* selon que sa face d'attaque accuse un angle plus ou moins fermé, le bois communique à la balle une trajectoire tendue, suivie d'un trajet de roulement appréciable. Plus puissant que le *fer,* il reste moins précis.)

— Technol. Tronc d'arbre équarri, ou débité en planches ou en poutres pour servir à la construction : *Chantier de bois.* (V. part. *encycl.*) ‖ Branche ou fragment de tronc d'arbre destinés à servir de combustible : *Un stère de bois.* ‖ *Bois amélioré,* matériau obtenu à partir du bois par densification ou imprégnation de résines synthétiques, souvent avec lamellation, et dont la résistance mécanique et les qualités isolantes sont améliorées. ‖ *Bois armé,* placage renforcé par des fils d'acier, constituant certains emballages légers. ‖ *En bois blanc,* se dit des meubles légers, en sapin, en peuplier et en hêtre. ‖ *Bois blanc-blanc,* bois de papeterie entièrement écorcé. ‖ *Bois canard,* bois qui coule au fond lors du flottage à bûches perdues. ‖ *Bois carré,* bois équarri. (Vieilli.) ‖ *Bois commun,* terme de la nomenclature douanière, s'opposant à *bois fin.* ‖ *Bois de corde,* bois de feu, comprenant le rondin et le quartier, à l'exclusion de la charbonnette. ‖ *Bois coloniaux,* terme qui désigne les bois importés d'outre-mer, auquel on substitue maintenant le terme plus général de *bois tropicaux.* ‖ *Bois déligné,* bois brut de sciage à quatre côtés, dont les faces ou rives ne sont pas parallèles entre elles deux à deux. ‖ *Bois dur,* nom donné aux bois feuillus, à l'exception de quelques essences comme le peuplier, par opposition au *bois tendre* des conifères. ‖ *Bois exotiques,* terme générique désignant les bois tropicaux non originaires de l'anc. France d'outre-mer. ‖ *Bois de fente,* bois débité par fendage et non par sciage. ‖ *Bois de feu,* bois destiné au chauffage. ‖ *Bois feuillard,* cercle en bois pour tonneaux, livré en bottes ou en couronnes. ‖ *Bois feuillu,* nom donné aux essences dicotylédones à feuilles persistantes ou caduques, par opposition au *bois résineux,* de l'ordre des gymnospermes, qui portent des aiguilles. ‖ *Bois fin,* bois précieux. ‖ *Bois gras,* bois injecté naturellement de résine, ou encore bois homogène facile à travailler. ‖ *Bois gris,* bois de chauffage non écorcé, par opposition au *bois pelard.* ‖ *Bois des îles,* essences précieuses tropicales, utilisées depuis plusieurs siècles en ébénisterie, comme l'ébène, le citronnier, etc. ‖ *Bois d'industrie,* bois de petites et de moyennes dimensions (poteaux, perches, rondins), utilisé dans l'état, ou destiné à la tournerie ou à l'usage industriel (papeterie, etc.), par opposition au *bois d'œuvre.* ‖ *Bois de marine,* bois utilisé dans la charpenterie navale. ‖ *Bois de mine,* bois rond de petites dimensions, destiné à l'étaiement des galeries de mine. ‖ *Bois du Nord,* sciage d'épicéa (bois blanc) et de pin sylvestre (bois rouge) importé des Etats scandinaves, de Finlande, de Russie du Nord. ‖ *Bois d'œuvre,* autrefois, bois propre aux œuvres, c'est-à-dire aux constructions civiles et navales, et aujourd'hui, nom générique des grumes, parties des arbres abattus aptes au sciage, au déroulage ou au tranchage. ‖ *Bois d'ouvrage,* bois qu'on travaille dans la forêt pour en faire des ouvrages : sabots, boisselleries, attelles, etc. (Vieilli.) ‖ *Bois de papeterie* ou *bois à pâte,* bois d'industrie destiné à la fabrication de la pâte de cellulose. ‖ *Bois parfait,* syn. de DURAMEN. (S'oppose à *aubier.*) ‖ *Bois pelard,* bois de feu d'essence chêne, préalablement écorcé en vue de l'obtention d'écorce à tan, par opposition à *bois gris.* ‖ *Bois reconstitué,* panneau obtenu par l'agglomération de fibres ou de particules de bois. ‖ *Bois résineux,* terme générique désignant les bois des conifères, par opposition à *bois feuillu.* ‖ *Bois de résonance,* bois utilisé dans la fabrication des violons et des tables d'harmonie des pianos. ‖ *Bois rond,* terme général désignant les poteaux de lignes, les bois de mine, les bois de papeterie, à l'état brut. ‖ *Bois de service,* terme vieilli et ambigu pour désigner sur coupe les bois de construction, ou d'œuvre, au sens primitif de ce mot. ‖ *Bois tannant,* bois de châtaignier, de chêne ou de quebracho, qui, renfermant du tanin, est utilisé pour le tannage des peaux. ‖ *Bois de teinture,* bois fournissant des matières premières colorantes. ‖ *Bois tendre,* nom générique des bois résineux et de divers feuillus, comme le peuplier, par opposition au *bois dur.* ‖ *Bois tropicaux,* nom générique pour désigner les bois commerciaux croissant dans les régions intertropicales et en particulier dans la zone équatoriale. (Les bois tropicaux sont parfois encore appelés *bois coloniaux.*)

— Sylvic. Arbres en général, isolés ou réunis. ‖ *Bois domaniaux,* bois de l'Etat. ‖ *Bois d'affouage,* bois réparti entre les affouagistes d'une commune. ‖ *Bois de futaie,* v. FUTAIE. ‖ *Bois taillis,* celui que l'on coupe de temps en temps, et qui n'a pas quarante ans. ‖ *Bois vif,* celui qui a toute sa frondaison. ‖ *Bois de réserve,* bois que les communes font périodiquement exploiter pour couvrir des dépenses extraordinaires. ‖ *Bois mort,* arbre séché sur pied. (V. MORT-BOIS.) ‖ *Bois recépé* ou *recépage,* taillis gâté, que l'on coupe pour obtenir des pousses plus saines. ‖ *Bois de brin,* arbre venu de graine. ‖ *Bois chablis,* arbre renversé par les intempéries. ‖ *Bois charmé,* arbre qui est près de périr pour avoir reçu une lésion. ‖ *Bois défensable,* arbre que sa hauteur met à l'abri de la dent des bestiaux. ‖ *Bois en défends* (ou *défens*), bois interdit au pâturage. ‖ *Bois encroué,* v. ENCROUÉ. ‖ *Bois en état* ou *en étant,* arbre debout. ‖ *Bois d'entrée,* arbre qui donne des signes de dépérissement. ‖ *Bois en gruerie,* bois de particuliers, sur lequel on peut exercer la paisson, la glandée, etc. ‖ *Bois marmenteau,* arbre qu'il n'est pas permis d'abattre.

— Vénér. *Toucher au bois,* se dit du cerf qui frotte contre les arbres ses bois en velours pour en détacher les lambeaux. ‖ *Faire le bois, aller au bois,* aller en quête avec un limier afin de rembûcher un animal. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Bot. Le mot *bois* désigne un ensemble de tissus qui existe chez toutes les plantes vasculaires, depuis les herbes les plus humbles jusqu'aux plus grands arbres, mais en proportions variables. L'élément fondamental est le *tissu vasculaire,* lui-même composé de longues cellules superposées bout à bout en files longitudinales ininterrompues; ces cellules sont mortes et vidées de leur substance vivante; les cloisons transversales disparaissent souvent, et les parois latérales sont toujours lignifiées et épaissies intérieurement de diverses façons. Ces éléments sont des *vaisseaux;* leur rôle est de conduire à toutes les parties du végétal les solutions absorbées par la racine, c'est-à-dire la *sève ascendante.* Ce tissu est généralement accompagné d'éléments accessoires (cellules de parenchyme), à parois épaissies et lignifiées, qui lui permettent de remplir d'autres fonctions, telles que celle de soutien. Dans la tige jeune, le bois, formé principalement de vaisseaux encore peu lignifiés, est groupé avec le *liber* et constitue des *faisceaux libéro-ligneux;* sur une coupe transversale, on observe alors une disposition dite *superposée,* le liber étant toujours plus près de l'écorce que le bois. Dans une racine jeune, la disposition du bois et du liber est dite *alterne,* le liber se plaçant entre deux faisceaux de bois. Dans ces deux cas, on donne au bois le nom de bois *primaire,* par opposition au bois *secondaire,* qui se trouve dans les tiges et les racines âgées. Dans ces dernières, on observe deux zones concentriques : l'externe étant le liber, l'interne le bois; elles sont séparées par l'assise génératrice qui leur a donné naissance. Dans les *monocotylédones,* il ne se forme généralement pas de bois secondaire; bois et liber restent groupés en faisceaux libéro-ligneux distincts. Dans certains cas, cependant, la lignification du parenchyme central de la tige assure la rigidité. Chez les *dicotylédones* et chez les conifères, le dépôt de nouvelles couches de bois, toujours à l'extérieur des anciennes, commence au printemps et prend fin en automne. Les premiers vaisseaux sont larges et à parois minces; le *bois de printemps* est lâche et mou; le *bois d'automne,* au contraire, est serré et dur parce que les vaisseaux sont étroits, épais, et que les fibres sont nombreuses. Le brusque contraste qui existe entre les deux formations permet d'établir nettement la démarcation entre deux dépôts successifs et de déterminer assez rigoureusement l'âge* d'un arbre d'après le nombre des couches concentriques du bois. A mesure qu'avec le temps l'épaisseur du bois augmente, les couches les plus internes, et par suite les plus anciennes, subissent diverses modifications. Le bois y prend une couleur foncée, variable avec l'espèce; sa densité et sa dureté augmentent dans des proportions importantes; il est propre aux usages industriels : c'est le *cœur* du bois; les couches périphériques, au contraire, sont toujours de couleur claire, et le bois y est léger et mou : c'est l'*aubier.* Enfin, il existe parfois des cellules allongées dont la juxtaposition constitue les rayons médullaires. Ils peuvent être très réduits (chêne) ou, au contraire, occuper une place importante (sureau).

— Chim. Le *bois* est constitué par de la cellulose (qui renferme 44 p. 100 de carbone), associée à un corps incrustant appelé *lignine.* La cellulose de bois n'est pas exclusivement formée par la cellulose proprement dite (anhydride du glucose); elle comprend également des xylannes (anhydrides de pentoses) et des composés plus complexes : lignocelluloses, hémicelluloses, de constitution mal connue; la lignine n'est pas non plus un composé unique, et la constitution des diverses lignines est imparfaitement élucidée. Les proportions respectives de ces divers constituants assurent au bois une dureté plus ou moins grande. En outre, les bois renferment encore de nombreuses substances : amidon, tanin, camphre, résines ou oléorésines, baumes, huiles, parfums, matières colorantes, sucres, etc., dont l'industrie tire parti.

— Hist. *Bois sacrés.* Les Anciens consacraient au culte des bois, qui étaient comme des temples en plein air : en Grèce, bois de Dodone, consacré à Zeus; à Chypre, bois de Paphos, consacré à Aphrodite; à Rome, bois de l'Asyle sur le Capitolin, de Vesta, près du Forum; aux environs, les bois d'Egérie et de Diane. Des sacrifices y étaient célébrés, et l'accès n'en était pas autorisé à tous.

— Paléobot. Des *bois fossiles,* même anciens, peuvent être intacts, notamment dans les lignites, ou encore minéralisés. La minéralisation peut s'effectuer de façon variée : avec du calcaire (bois calcifiés), avec de la silice (bois silicifiés), ou avec d'autres substances minérales. L'étude des bois fossiles est la *paléoxylologie.* Les bois fossiles, minéralisés ou non, peuvent avoir, comme les

bois primaire

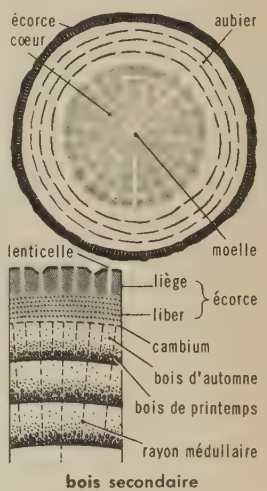

bois secondaire

NOM FRANÇAIS	PROVENANCE	DENSITÉ	ASPECT	USAGES PRINCIPAUX
aboudikro. V. SAPELLI				
acajous d'Afrique	Côte-d'Ivoire	0,5	rose	ébénisterie, placages, canots
acajous d'Amérique	Honduras, Cuba	0,6	rouge-brun	ébénisterie, placages, canots
agba. V. TOLA				
alisier	indigène	0,8	rouge-brun	tournerie, tabletterie, gravure
amarante	Brésil	1	violet	ébénisterie, marqueterie, queues de billard
amboine (loupes d')	Indonésie	1	rouge	ébénisterie
amourette	Guyane	1,1	violet, tacheté de brun	tabletterie, archets
angélique	Guyane	0,9	rose-brun-gris	parquets, cuverie industrielle, travaux hydrauliques
assié. V. SIPO				
aune	indigène	0,6	rougeâtre	modelage, bobines
avodiré	Côte-d'Ivoire	0,6	jaune clair, souvent moiré	ébénisterie, placages, moulures
ayous. V. OBECHÉ				
azobé	Côte-d'Ivoire, Cameroun	1	brun-rouge ou violacé	charpente, travaux hydrauliques, traverses, guides de puits de mines
balata rouge	Guyane	0,9	rouge lie-de-vin	arcs, archets
balsa	Equateur	0,1	blanc rosé	isolant thermique, aviation, modèles réduits
bété	Côte-d'Ivoire, Cameroun	0,6	brun veiné	ébénisterie, menuiserie, placage
bilinga	Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon	0,8	jaune or cuivré	menuiserie, parquets, tournerie.
bois corail. V. PADOUK				
bois de rose	Guyane	0,8	jaune, veiné rose-violet	ébénisterie, tabletterie
bois de violette	Brésil	0,9	violet, veiné noir	ébénisterie, tabletterie
bossé	Côte-d'Ivoire	0,6	jaune rosé, moiré, odorant	ébénisterie, boîtes à cigares, sièges
bouleau	indigène et Finlande	0,6	blanc jaunâtre lustré	tournerie, placage, bois de feu, pâte à papier
bouleau du Canada	Canada	0,7	aubier blanc, bois parfait rouge clair	contre-plaqué
bubinga	Cameroun, Gabon	0,9	brun rosé, avec veines rougeâtres, moiré	tabletterie, coutellerie, brosserie, placages
buis	indigène	1	jaune citron	tabletterie, gravure
cèdre	Afrique du Nord acclimaté en France	0,6	jaune roussâtre, odorant	caisserie, menuiserie, sculpture
cedro	Amérique centrale et du Sud	0,5	rose-rouge, odorant	boîtes à cigares, canots
charme	indigène	0,8	blanc	menuiserie, formes à chaussures, bois de feu
châtaignier	indigène	0,6	brun	parquets, merrains, extraits tannants, bois de mines, de feu et à pâtes
chêne	indigène	0,8	brun plus ou moins clair	tous usages, le plus noble étant le placage
chêne-liège	indigène	0,2		bouchons, agglomérés isolants
chêne rouge	Amérique du Nord, acclimaté en France	0,7	rouge-brun pâle	charpente
chêne vert	indigène	1,1	brun rougeâtre	fûts d'outils, tanins, bois de feu
citron de Ceylan	Ceylan	0,9	jaune foncé, lustré, satiné	ébénisterie, marqueterie
cormier	indigène	0,9	rouge brunâtre	règles à dessin, fûts d'outils, tournerie
cornouiller	indigène	1	aubier blanc rougeâtre, bois parfait rouge	manches d'outils, barreaux d'échelles
dau	Viêt-nam	0,9	gris rosé	tous usages dans le Sud-Est asiatique
dibétou	Côte-d'Ivoire, Cameroun	0,5	brun-gris à reflets dorés	ébénisterie, menuiserie
douglas (les qualités supérieures importées sont appelées *pin d'Oregon*)	Amérique du Nord, acclimaté en France	0,5	aubier distinct, bois parfait jaune rosé à brun rougeâtre	menuiserie, bois à pâtes.
douka	Cameroun	0,7	brun-rose clair	ébénisterie, placages
doussié	Cameroun	0,8	jaune rougeâtre foncé	cuverie industrielle, charpente, menuiserie
ébènes	Cameroun, Gabon, Madagascar, Indes	1,1	noir, parfois veiné de clair (ébène de Macassar)	tabletterie, coutellerie, touches de pianos, instruments de musique
épi-de-blé. V. WACAPOU				
épicéa (les qualités supérieures importées des pays nordiques sont dites *sapin blanc du Nord*)	indigène, pays nordiques	0,4	blanc rosé, à reflets lustrés, aubier à peine distinct	charpente, menuiserie, lutherie, poteaux de mines, bois à pâtes, fibre d'emballage
érable sycomore (le sycomore anglais est un platane)	indigène	0,7	blanc jaunâtre veiné de vert	menuiserie, ébénisterie
érable du Canada	Canada	0,7	les qualités importées sont mouchetées	ébénisterie
fraké. V. LIMBA				
framiré	Côte-d'Ivoire	0,5	jaune verdâtre, souvent satiné	ébénisterie, menuiserie, moulures, contre-plaqué
frêne	indigène	0,7	blanc nacré, rosé ou verdâtre	cintrage, carrosserie, skis, placages d'ébénisterie
gaïac	Antilles	1,3	marron-vert à brun-gris, bois gras	poulies, galets, coussinets
genévrier de Virginie	Virginie (U. S. A.)	0,5	rose ou brun	planchettes à crayons
greenheart	Guyane	1,1	noir veiné	construction navale
hêtre	indigène	0,7	clair, rosé ou rougeâtre	carrosserie, meubles, cintrage, placages, bois améliorés, bois de feu, bois à pâtes
hickory	U. S. A.	0,7	aubier rosâtre, bois parfait brun	skis, navettes, clubs de golf
ilomba	Cameroun	0,5	blanc-gris rosé	contre-plaqué
iroko	Côte-d'Ivoire, Cameroun	0,7	jaune-vert, foncé	menuiserie, construction navale, bordées de ponts, barattes
jarrah	Australie	1	rouge-brun	parquets, travaux hydrauliques
limba	Gabon, Congo, Côte-d'Ivoire (fraké)	0,6	aubier clair comme le chêne, bois parfait gris comme le noyer	menuiserie, ébénisterie, contre-plaqué

BOIS
zone tempérée

BOIS
zone tropicale
acajou
amarante
angélique
avodiré
azobé
balsa
bilinga
bois de rose
bubinga
dibétou
doussié
ébène
iroko
limba
makoré
niangon
okoumé
padouk
palissandre
palmier
samba
sapelli
satiné
sipo
teck
tiama

NOM FRANÇAIS	PROVENANCE	DENSITÉ	ASPECT	USAGES PRINCIPAUX
maïdou. V. AMBOINE				
makoré	Côte-d'Ivoire	0,7	rouge-rose clair, souvent moiré	placages, contre-plaqué, menuiserie
marronnier d'Inde	Moyen Orient, acclimaté en France	0,5	blanc jaunâtre	emballages, pyrogravure
mélèze	indigène	0,6	aubier blanc jaunâtre, bois parfait rouge-brun foncé	charpente, menuiserie
merisier	indigène	0,6	brun clair, lustré, doré	meubles, sièges, lutherie, placages
micocoulier	indigène	0,7	gris	fouets, fourches « perpignan »
movingui	Cameroun	0,7	jaune paille et ocre verdâtre	ébénisterie, cuverie, placages, skis
naga	Cameroun	0,7	brun à reflets cuivrés	menuiserie, escaliers
niangon	Côte-d'Ivoire, Gabon	0,7	rose grisâtre, bois gras	menuiserie
niové	Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo	0,8	rouge-brun	menuiserie
noyer	Asie, acclimaté en France	0,7	aubier clair, distinct, bois parfait veiné de noir	placages, meubles, modelage, sculpture, crosses de fusils
obeché (appelé *ayous* en Côte-d'Ivoire, *samba* au Cameroun)	Côte-d'Ivoire, Cameroun	0,4	jaune clair	menuiserie, caisserie, contre-plaqué
okoumé	Gabon	0,4	rose saumon	contre-plaqué
olivier	indigène	1	chamois, avec veines brunâtres	tournerie, sculpture, marqueterie
orme	indigène	0,7	aubier blanc, bois parfait brun	charronnage, cintrage, placage (loupe)
ozigo	Gabon	0,6	rose grisâtre	contre-plaqué
padouk (des padouks d'autres origines sont aussi appelés *bois corail* et *santal*)	Gabon	0,8	rouge vif	menuiserie, ébénisterie, placage, coutellerie
palissandre	Brésil, Indochine, Madagascar	0,9	violet	ébénisterie, placage, tournerie, coutellerie
palmier	Afrique, Guyane	0,6	brun	ébénisterie
persimmon	U. S. A.	0,8	rouge-brun	navettes
peuplier	indigène et nombreux hybrides	0,4	blanc plus ou moins teinté	ébénisterie, menuiserie, déroulage, contre-plaqué, allumettes, emballages légers
pin d'Alep	indigène	0,6	aubier blanc, bois parfait jaune clair	menuiserie commune, caisserie
pin laricio de Corse	indigène	0,7	bois très résineux	menuiserie extérieure, construction navale
pin maritime	indigène	0,6	aubier blanc jaunâtre, bois parfait rougeâtre	moulure, menuiserie, charpente, parquets, caisserie, poteaux, bois à pâtes
pin noir d'Autriche	Autriche, acclimaté en France	0,5	aubier blanc jaunâtre, bois parfait jaune brunâtre	caisserie, bois de mines
pin d'Oregon. V. DOUGLAS				
pin de Parana	Brésil	0,5	blanc jaunâtre	charpente, menuiserie
pin sylvestre (les qualités supérieures importées des pays nordiques sont dites *sapin rouge du Nord*)	indigène, pays nordiques	0,5	aubier blanc jaunâtre, bois parfait rougeâtre	menuiserie, charpente
pin Weymouth	Amérique du Nord, acclimaté en France	0,4	aubier blanc jaunâtre, bois parfait orangé clair	caisserie, coffrage, bois à pâtes
pitchpin	est et sud-est des U. S. A.	0,8	bois parfait brun-rouge très résineux	charpente, travaux hydrauliques, construction navale, cuverie industrielle, mobilier d'hôtels
platane	Moyen-Orient et hybride	0,7	brun rougeâtre clair	menuiserie, placage, crosses de fusils
poirier	indigène	0,8	rose clair	gravure, sculpture, articles de bureau, ébénisterie
pommier	indigène	0,7	rose-jaune clair	gravure, sculpture, ébénisterie
primavera	Mexique	0,5	jaune, souvent rayonné	ébénisterie
redwood	Californie	0,4	aubier blanc, bois parfait rouge cerise	moulures, carcasses de meubles, loupes utilisées en ébénisterie (loupes de Vavona)
robinier	Amérique du Nord, acclimaté en France	0,8	jaune	charronnage, échalas, merrains
santal. V. PADOUK				
sapelli (appelé *aboudikro* en Côte-d'Ivoire)	Nigeria, Côte-d'Ivoire	0,7	brun-rouge à reflets dorés	ébénisterie, placage, menuiserie fine
sapin	indigène	0,5	blanc mat, pas d'aubier distinct	charpente, menuiserie, caisserie, poteaux, fibre d'emballage, bois à pâtes
sapin blanc du Nord. V. ÉPICÉA.				
sapin rouge du Nord. V. PIN SYLVESTRE.				
satiné rubané	Guyane	1	brun-rouge clair, rayonné	placage, tabletterie
sipo (appelé *assié* au Cameroun)	Côte-d'Ivoire, Cameroun	0,6	brun-rouge	mêmes usages que les acajous d'Afrique, et aussi menuiseries extérieures
spruce	Amérique du Nord	0,4	crème rosé à reflets argentés	construction aéronautique, échelles, canots
teck	Viêt-nam, Birmanie, Java	0,7	brun verdâtre	construction navale, cuverie industrielle, ébénisterie
tchitola	Congo	0,7	brun-rouge, résineux	placage, menuiserie
thuya (loupe de)	Afrique du Nord	0,8	brun rougeâtre	ébénisterie, tabletterie
tiama	Côte-d'Ivoire	0,6	brun rougeâtre	mêmes usages que les acajous d'Afrique
tilleul	indigène	0,5	blanc teinté de rose	modelage, sculpture, encadrements, planchettes à crayons, bobines, manches
tola (appelé *agba* par les Anglais)	Nigeria, Congo	0,5	jaune-rose ou brun	menuiserie, ébénisterie, cuverie
tulipier	Canada, U. S. A.	0,4	jaune verdâtre	carcasses de meubles, âmes pour placages, ébénisterie
vavona (loupes). V. REDWOOD				
wacapou (appelé aussi *épi-de-blé*)	Guyane	0,9	brun-jaune, persillé de clair	ébénisterie
wengé	Cameroun	0,9	brun sombre, veiné de noir	ébénisterie
zebrano. V. ZINGANA				
zingana	Cameroun	0,8	jaune, avec veines brun sombre	ébénisterie

N. B. — L'indication « indigène » dans la colonne PROVENANCE signifie que l'arbre n'est pas exotique.

de gauche à droite : cerf dans sa 2e année (daguet); 2e tête (huit-cors); 4e tête (huit-cors); 5e tête (dix-cors à empaumure); 9e tête (dix-huit-cors); grand cerf, en velours

autres organes végétaux fossiles, conservé leur contenu cellulaire : noyaux et vacuoles à tanin ou à résine. L'étude des contenus cellulaires est la *paléocytologie*.

— Technol. Le *bois* est étroitement lié à la naissance et au développement des civilisations. Il fournit le combustible qui permet de cuire les aliments, de fondre les métaux ou de les réduire à partir de leurs minerais, de cuire les briques et les poteries ; il constitue un matériau facile à œuvrer et offrant dans ses utilisations un véritable caractère d'universalité : le bois est, depuis les premiers âges de l'humanité, au service de l'habitation, de l'agriculture, des transports.

Si, depuis 1850, de véritables révolutions techniques ont eu lieu, suscitant des sources nouvelles d'énergie et des matériaux nouveaux, le bois, complexe cellulose-lignine, inlassablement synthétisé par la chlorophylle des feuilles des végétaux ligneux sous l'action de l'énergie solaire, reste cependant une ressource fondamentale. En fait, si certains secteurs traditionnels d'utilisation échappent aujourd'hui au bois, d'autres sont apparus. Parmi ceux-ci, signalons la production de la pâte de cellulose à partir de résineux, celle, croissante, des emballages en bois ou en carton dérivé du bois, résultant du développement continu des transports, et, enfin, l'industrie chimique du bois (distillation, hydrolyse), qui ne porte pas, comme l'industrie chimique de la houille ou du pétrole, sur des stocks limités, mais sur une ressource indéfiniment renouvelable.

Les nouveaux emplois du bois soulignent l'importance des bois tendres, conifères et peupliers. La demande porte principalement sur cette catégorie de bois, en sorte que la sylviculture doit se tourner plus spécialement vers leur production, encore que les bois durs puissent être maintenant utilisés en papeterie et que leur production demeure essentielle pour la menuiserie, l'ameublement, etc. Les usages du bois résultent de sa structure physique et de sa composition chimique. Le bois est un tissu d'origine biologique, mort non seulement depuis l'abattage de l'arbre, mais le plus souvent bien avant (v. DURAMINISATION). Cette origine le rend hétérogène, hygroscopique, poreux et anisotrope. Chaque espèce a un bois qui lui est particulier, qui a une architecture propre. En outre, le même bois peut offrir, selon le sol et le climat, le mode de traitement forestier, des caractéristiques technologiques différentes, résultant de l'épaisseur des accroissements annuels, de la proportion inégale, dans un même cerne, de bois initial et de bois final. On conçoit, dans ces conditions, que les propriétés des bois des différentes essences soient différentes, d'où la diversité de leurs usages.

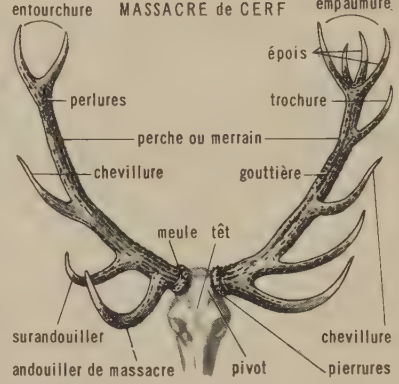

L'étude approfondie du bois, la xylologie*, est une science récente, dont le précurseur a été, au XVIIIe s., Duhamel du Monceau. Son utilité pratique s'affirme dans toutes les recherches caractérisant l'industrie moderne du bois, la fabrication de panneaux* contreplaqués*, de panneaux de fibres et de particules. En ce qui concerne la construction, menuiserie* ou charpente*, la connaissance des propriétés mécaniques et de la résistance des matériaux s'impose, comme pour le fer ou le béton armé. La science du bois est aussi à l'origine de tous ses emplois nouveaux dans l'industrie de la cellulose et des produits chimiques (distillation, hydrolyse), où il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de l'utilisation de la lignine.

La nécessité de la xylologie est encore plus évidente si on se tourne vers les bois nouveaux, produits par les forêts tropicales, et dont la commercialisation a pratiquement commencé (acajou et bois des îles mis à part) avec l'okoumé, à partir de 1885. Pour ces bois, on ne dispose pas de ce patrimoine d'observations dont nous avons parlé, et leur mise dans le circuit industriel est subordonnée à des études systématiques effectuées dans des laboratoires spéciaux : caractéristiques anatomiques, physiques, mécaniques, chimiques ; durabilité, résistance à l'inflammabilité, conditions optimales d'usinage (sciage, rabotage, toupillage, déroulage, tranchage, ponçage), de collage, de clouage, de vernissage, de mise en peinture ; conditions de séchage, de préservation. (→ Biblio.)

— Véner. Les *bois* des cervidés sont caducs : des *bosses* du hère, origine des *pivots*, sortent à deux ans des *dagues*. Au printemps, le *daguet* perd ses *mues* et devient *mulet*. Il pousse alors des *refaits*, couverts d'une peau (*bois de velours*) qui se dépouille en *lambeaux* : il est *cerf à tête* (*bizarde*, en cas d'anomalie). Chaque *perche* (ou *merrain*) tient au pivot par la *meule*, cerclée de *pierrures* ; couverte de *perlures* avec *gouttière*, elle se garnit théoriquement d'un *andouiller* de plus à chaque mue, suivant que le cerf passe à sa *seconde*, *troisième*, *quatrième tête*, *dix-cors jeunement*, *dix-cors*, *grand dix-cors* « *royal* ». L'extrémité de la perche, d'abord en pointe (*enfourchure*), se couronne d'*épois* (*empaumure*). Les *bois*, bien ou mal *semés*, du *gros cerf* portant seize ou dix-huit, épaississent, mais n'augmentent plus en nombre ; ils *ravalent* (dégénèrent) chez le *vieux cerf* et le *grand vieux cerf*.

Le *chevrillard* pousse ses *broches* (dagues) à un an ; le *brocard* n'a jamais que trois andouillers et est généralement tête bizarde.

bois (ECOLE SUPÉRIEURE DU), établissement privé d'enseignement technique, reconnu par l'Etat et destiné à former des cadres pour les industries forestières et du bois. Située à Paris, cette école fut créée en 1934 par l'Administration des eaux et forêts, la Direction de l'enseignement technique, et des organismes professionnels. Son enseignement joint aux connaissances générales de l'ingénieur l'étude de la xylologie et des méthodes de production et de conservation du bois, ainsi que des techniques industrielles (contreplaqué, panneaux, charpente, menuiserie, ameublement, etc.). Les élèves sont admis par voie de concours ou sur titre, et ceux qui ont obtenu une moyenne satisfaisante reçoivent, au terme de trois années d'études, le diplôme d'*ingénieur de l'Ecole supérieure du bois*.

Bois sacré (LE), peinture de Puvis de Chavannes, décorant le grand amphithéâtre de la Sorbonne (1887 - 1889), sur le thème des lettres, des sciences et des arts. Dans la clairière d'un bois sacré est assise une figure symbolique de la Sorbonne, environnée de l'Eloquence, de la Poésie, de la Philosophie, de la Science, etc. Le musée de Lyon conserve *le Bois sacré cher aux muses et aux arts*, peinture exécutée précédemment (1884) pour le palais des Arts.

BOIS (LAC DES), en angl. **Lake of the Woods**, lac situé à la frontière du Canada (Ontario, Manitoba) et des Etats-Unis (Minnesota) ; 4 800 km².

BOIS (Désiré), naturaliste français (Granville 1856 - Saint-Mandé 1946). Professeur au Muséum national d'histoire naturelle, il s'est adonné à la botanique pure et appliquée, introduisant et propageant en France la culture de diverses plantes exotiques utiles au point de vue alimentaire (notamment le crosne du Japon). Auteur de *le Potager d'un curieux ; les Plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges*.

BOISACQ (Emile), helléniste belge (Namur 1865 - Bruxelles 1944). Auteur d'un *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* (1916 ; 4e éd., 1950.)

BOISAGE n. m. Min. Action de placer le soutènement, en bois ou en métal, dans les chantiers d'exploitation et les galeries d'une

« le Bois sacré cher aux muses et aux arts » par Puvis de Chavannes *musée des Beaux-Arts, Lyon*

Phot. Rödle, Bulloz, Craven.

mine. || *Par extens.* Ce soutènement, à l'exclusion des soutènements en béton et en maçonnerie. || *Boisage anglé* (ou *anglais*), renforcement du cadre classique en bois par des longrines poussardées, qui soutiennent le milieu du chapeau et des montants.

— ENCYCL. Le bois le plus recherché pour le soutènement éphémère des chantiers est le pin, qui associe la résistance à la légèreté. En galerie, on utilise aussi le chêne, très résistant. Les éléments essentiels du *boisage* sont constitués de troncs d'arbre — et non de branches — simplement écorcés lorsque l'essence du bois s'y prête. Pour éviter la pourriture des bois dans les galeries de longue durée, on peut utiliser des bois *imprégnés* d'un produit chimique.

BOISCHAUT (lat. *boschetum*, bocage), partie déprimée du Berry se développant des deux côtés de l'Indre, depuis Le Blanc jusque vers Issoudun. Dans cette région verdoyante, qui juxtapose des paysages variés, l'habitat est dispersé et la petite propriété l'emporte; on y pratique une polyculture où dominent les céréales; on y cultive les arbres fruitiers, la vigne, sur les coteaux exposés au midi, et surtout on y élève les bovins, les porcins et les ânes. C'est la vallée Noire, décrite par George Sand. La Châtre est le marché de ce bocage.

BOIS-COLOMBES, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue nord-ouest de Paris; 27 899 hab. Centre résidentiel et industriel : constructions aéronautiques; fabrique de roulements; appareillage électrique; produits de beauté; ébénisterie, etc. (→ Biblio.)

BOISCOMMUN, comm. du Loiret (arrond. de Pithiviers), dans le Gâtinais; 724 hab. (664 aggl.). Église du XIIIe s. (beau jubé). Chapelle funéraire du XVIe s.

BOISDEFFRE (Raoul François Charles LE MOUTON DE), général français (Alençon 1839-Paris 1919). Aide de camp de Chanzy en 1870, il suivit son chef en Algérie et en Russie. Chef d'état-major général de l'armée en 1893, il démissionna en 1898, lors de l'affaire Dreyfus.

BOIS-DE-LA-CHAIZE, écart de la comm. de Noirmoutier (Vendée), au N.-E. de l'île. Station balnéaire.

BOIS-D'HAÎNE, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), dans la banlieue nord de La Louvière; 4 125 hab. Verrerie. Matériel de chemin de fer.

BOIS-D'OINGT (LE), ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le S. des monts du Beaujolais, près de l'Azergues; 1 058 hab. (634 aggl.).

BOISDUVAL (Jean-Baptiste Alphonse DÉCHAUFFOUR DE), médecin et naturaliste français (Ticheville, Orne, 1799 - *id.* 1879). Docteur en médecine, puis docteur ès sciences, il se spécialisa dans l'étude des insectes lépidoptères. Auteur de : *Genera et index methodicus Europaeorum lepidopterorum* (1840), *la Faune entomologique de l'océan Pacifique* (1835), *Histoire naturelle des insectes lépidoptères* (1836).

BOISÉ, E adj. Garni d'arbres : *Pays boisé.* || Garni de bois : *C'est une assez grande salle, sombre et boisée* (Nerval).

— Géogr. *Bande boisée,* dans les régions menacées par l'érosion des sols, et en particulier en U.R.S.S., zone de reboisement, de largeur variable, destinée à lutter contre les effets destructeurs du vent.

BOISE, v. des Etats-Unis, capit. de l'Idaho, dans la région des plaines du Snake; 34 400 hab. Évêché catholique. La ville a été fondée en 1863, à la suite de la découverte de l'or dans la région. Centre industriel. Aéroport important.

BOISEMENT n. m. Action de boiser; plantation de bois : *Les boisements se pratiquent par semis ou plantations.* (V. SYLVICULTURE.)

BOISER v. tr. Garnir d'arbres : *Boiser une montagne.*

— Min. Exécuter le soutènement d'une excavation : chantier d'exploitation ou galerie, même si ce soutènement est métallique en partie ou en totalité.

BOISERIE n. f. Tout ouvrage de menuiserie dont on revêt l'intérieur des maisons et des édifices, et plus spécialement les murs. (V. LAMBRIS.)

— ENCYCL. Les *boiseries,* destinées à protéger contre l'humidité et les sautes de température l'intérieur des habitations, sont aussi bien les parquets et les plafonds que les lambris*, mais l'usage tend à s'établir de ne désigner sous ce nom que ceux-ci. D'une façon plus générale, les architectes appellent également boiseries tout ce qui, dans un édifice, est ouvrage en bois sculpté : escaliers, chaires, tribunes, balustrades, bancs d'œuvre, retables, portes et dessus de portes, etc.

BOISEUR n. m. et adj. Min. Ouvrier affecté à la pose du soutènement. (Dans les tailles, le soutènement normal est généralement placé par les ouvriers qui font l'abattage, au fur et à mesure de leur travail.)

Boisgelin (HÔTEL DE), hôtel parisien (47, rue de Varenne), édifié par Parent (1787). Belles façades; boiseries provenant du château de Bercy. Il abrite l'ambassade d'Italie.

BOISGELIN DE CUCÉ (Raymond DE), prélat français (Rennes 1732 - Angervilliers 1804). Archevêque d'Aix au moment de la Révolution, il passait pour très libéral. A la Constituante, il prit position contre la Constitution civile, après avoir en vain essayé de la rendre acceptable pour l'Eglise. Emigré en Angleterre, il fut nommé, après le Concordat, archevêque de Tours (1802) et cardinal (1803). [Acad. fr., 1776.]

BOIS-GUILLAUME, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue de Rouen; 6 887 hab. (6 785 aggl.).

BOISGUILBERT ou **BOISGUILLEBERT** (Pierre LE PESANT, sieur DE), économiste français (Rouen 1646 - *id.* 1714). Après avoir amassé une importante fortune dans le commerce et l'agriculture, il cumule les charges d'intendant du président du siège présidentiel de Rouen et de lieutenant général, civil et militaire du bailliage de Rouen (1690). Il présenta sans succès aux ministres de Louis XIV ses ouvrages : *le Détail de la France* (1699) et *le Factum de la France* (1707), dans lesquels il recherchait les causes de la misère du pays et les moyens d'y remédier. Il préconisait notamment le retour à la liberté du commerce, une meilleure répartition des impôts entre les contribuables (notamment la diminution des impôts indirects et la généralisation de la taille, rendue proportionnelle) et l'amélioration des conditions de leur recouvrement. Après avoir été considéré comme le précurseur des physiocrates, il est actuellement revendiqué par les économistes comme le précurseur des théoriciens de la demande globale, pour avoir souligné, notamment, que les crises économiques sont les conséquences de l'insuffisance de la consommation sous l'effet du système fiscal.

Bois-Hourdy (FÊTE DU) [de l'anc. fr. *behordis,* combat de lances, tournoi]. Mœurs et cout. Fête rurale française, au cours de laquelle on porte des bottes de paille dans un arbre, on y met le feu et on agite devant la foule cette paille enflammée. La fête du *Bois-Hourdy,* à Chambly (Oise), a toujours lieu le premier dimanche du carême, depuis Saint Louis assure la tradition. Des miniatures de 1519 représentent le jeu de bague et les tournois qui y étaient donnés. Depuis le XVIIIe s. au moins, on brûle un chêne de grande taille garni de paille et de fagots, selon un cérémonial bien établi. C'est une des plus belles fêtes rurales de la région parisienne. (On écrit aussi BOIS-HOURDIS, BOUHOURDIS, BOSC-HOURDIS, etc.)

BOIS-LE-DUC, en néerl. **'S Hertogenbosch,** v. des Pays-Bas, ch.-l. du Brabant-Septentrional, au confluent de l'Aa et de la Dommel et au débouché du canal Juliana; 68 900 hab. La ville garde des monuments intéressants, en particulier un hôtel de ville du XVIe s. et la cathédrale Saint-Jean, gothique, avec une tour du XIIIe s. Industries textiles; bonneterie. Métallurgie et constructions mécaniques. Chantiers navals. Industries chimiques et alimentaires. Patrie de Jérôme Bosch.

— Hist. Bois-le-Duc doit son nom à Henri Ier, duc de Brabant, qui l'érigea en cité en 1185. La ville fut agrandie en 1453 par Philippe le Bon et eut beaucoup à souffrir des guerres de Religion. En 1601 et en 1603, Maurice de Nassau tenta vainement de s'en emparer; les Impériaux y entrèrent en 1629. Bois-le-Duc fut cédé à la Hollande en 1648. Pichegru s'en rendit maître en 1794.

BOIS-LE-ROI, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), au N. de Fontainebleau, en bordure de la forêt; 2662 hab. (2 422 aggl.). Centre de villégiature. Scierie.

BOISLÈVE (Pierre), théologien et jurisconsulte français (Saumur 1745 - Paris 1830). Chanoine honoraire de Notre-Dame, au profit duquel Napoléon Ier rétablit l'officialité de Paris, afin d'obtenir de lui une sentence de divorce malgré l'opposition du pape prisonnier.

BOISLISLE (Arthur DE), historien français (Beauvais 1835 - Paris 1908). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la maison de Nicolay* (1873), où il fait l'histoire de la Chambre des comptes et qui reçut le grand prix Gobert, et sa monumentale édition des *Mémoires* de Saint-Simon. Membre libre de l'Institut (1884).

BOISMONT (Nicolas THYREL DE), théologien français (Normandie v. 1715 - Paris 1786), prédicateur ordinaire de Louis XV. (Acad. fr., 1755.)

BOISMORTIER (Joseph BODIN DE), compositeur français (Perpignan v. 1691 - Paris 1755). On ne sait rien de lui avant 1724, année où il commença à Paris la publication de ses œuvres. Il rivalisa avec Rameau dans le domaine de l'opéra-ballet, avec Mondonville dans celui du motet à grand chœur. C'est un des compositeurs les plus féconds de son temps; la qualité de la pensée musicale, l'élégance ne lui font pas défaut, si l'invention et la facture leur sont parfois inférieures. Il semble avoir épuisé toutes les combinaisons dans lesquelles la flûte peut figurer. Il a composé : six concerts pour flûtes; des *Pièces de viole* (1730); trois opéras-ballets : *les Voyages de l'Amour, Don Quichotte, Daphnis et Chloé;* une cantate, *Actéon,* longtemps attribuée à Rameau; un motet de Noël, *Fugit nox,* qui resta longtemps au répertoire du Concert spirituel.

BOIS NOIRS (les), pays du Massif central, entre les monts du Forez, au S., et les monts de la Madeleine, au N.; 1 292 m au *puy de Montoncel.* Gisement de pechblende.

BOIS-PLAGE-EN-RÉ (LE), comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), dans l'île de Ré; 1 084 hab. (694 aggl.). Petite station balnéaire.

Bois-Préau, annexe du musée de Malmaison, dans un parc de 20 ha acquis par l'impératrice Joséphine, qui y fit aménager par Berthault le petit château actuel, amputé de ses deux ailes et remanié, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en 1855. Le prince Eugène en avait hérité, mais sa mort rendit Bois-Préau à la libre circulation des biens. Le domaine fut acquis en 1926 par un mécène américain, Edward Tuck, qui l'offrit aux Musées nationaux. Des souvenirs et des objets d'art se rapportant au roi de Rome, à l'impératrice Marie-Louise et à Napoléon Ier y sont conservés, ainsi qu'une collection folklorique, artisanale et populaire, legs du prince Georges de Grèce, réunissant cinq mille objets d'origine française, allemande, slave, exotique, ayant trait à l'histoire et à la légende napoléoniennes.

BOISROBERT (François LE MÉTEL, seigneur DE), poète français (Caen 1589 - Paris 1662). Issu d'une famille protestante, il abjura en 1621, se fit tonsurer en 1623. Venu à Paris en 1616 au plus tard, il s'était introduit dans l'entourage de Marie de Médicis. Il joua auprès de Richelieu le rôle d'homme de confiance, d'amuseur, mais aussi d'intermédiaire entre le ministre et les écrivains : son intervention fut déterminante lors de la querelle du *Cid.* Mazarin le tint au contraire à l'écart. Il faisait pardonner, à force de gentillesse et d'esprit, une réputation de moralité fâcheuse. Il a écrit de nombreuses pièces de théâtre, un roman, des nouvelles et un recueil d'*Epîtres en vers* (1647-1659), sa meilleure œuvre. Il a joué un rôle important dans la création de l'Académie française, dont il fut un des premiers membres (1634).

BOIS-SAINTE-MARIE, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), dans le Charolais; 309 hab. (207 aggl.). Église romane du premier quart du XIIe s., couverte, à la croisée du transept, d'une coupole que surmonte un clocher carré.

BOISSARD (Jean-Jacques), archéologue français (Besançon 1528 - Metz 1602). Il

sieur de BOISGUILBERT par Santerre
collection particulière

BOIS-LE-DUC
cathédrale Saint-Jean
gothique flamboyant
(1419-1439)

boiserie, XVIIIe s.
ambassade d'Italie à Paris

Phot. Larousse, Hans Sibbelee, Larousse.

parcourut l'Italie et les îles de la mer Egée, et a laissé des ouvrages remarquables pour le temps, en particulier *Habitus variarum gentium* (1581) et *Romanae urbis topographia et antiquitates* (1597).

BOISSARD DE BOISDENIER (Joseph), peintre, musicien et écrivain français (Châteauroux 1813 - Paris 1866). Elève de Gros et d'Eugène Deveria, il est l'auteur de nombreux tableaux de genre, mais est surtout cité pour son *Episode de la retraite de Moscou* (1835, musée de Rouen).

BOISSAT (Pierre DE), écrivain français (Vienne, Dauphiné, 1603 - *id.* 1662). Membre de l'Académie française dès sa création (1634), il a laissé deux œuvres écrites avec esprit et facilité : *Histoire négrepontique, contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot, arrière-neveu de Scanderbeg, et d'Olympe, la belle Grecque de la maison des Paléologues,* roman (1631); *les Fables d'Esope illustrées de discours moraux, philosophiques et politiques* (1633).

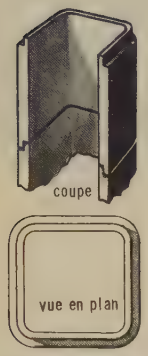

boisseau (constr.)

BOISSEAU n. m. (lat. de la Gaule* *bostia,* ce qu'on peut tenir dans la main). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, de contenance variable suivant les pays (environ 13 litres à Paris). ‖ Son contenu. ‖ *Fig. Mettre, cacher la lumière sous le boisseau,* cacher aux hommes les vérités qui illumineraient leur vie (loc. empruntée à l'Evangile).
— Céram. Sorte de pot, ou cazette, dans lequel on place les pipes de terre et autres menus objets pour en opérer la cuisson.
— Ch. de f. *Boisseau de tampon,* partie du tampon solidaire de la traverse d'extrémité, dans laquelle coulisse la partie mobile solidaire du disque du tampon.
— Constr. Chacun des tuyaux courts, de fonte ou de terre cuite, qui s'emboîtent pour former les conduites des lieux d'aisances ou les tuyaux de cheminée.
— Technol. Trou conique d'un robinet, dans lequel on introduit la clef. ‖ Noix du robinet qui, dans un carburateur automobile, ouvre ou ferme l'arrivée au moteur du mélange d'air et d'essence. ‖ Portion d'une presse hydraulique ayant la forme d'un tronc de pyramide.

BOISSELAGE n. m. Mesurage, au boisseau, des matières sèches.

BOISSELÉE n. f. Contenu du boisseau : *Une boisselée de haricots, de noix.* ‖ Ancienne mesure agraire encore en usage, notamment dans le Berry et dans divers départements, et variant de 7 à 15 ares. ‖ *Boisselée de terre,* espace de terre qu'on peut ensemencer avec un boisseau de blé.

BOISSELIER n. m. Ouvrier qui travaille des feuilles de bois de faible épaisseur, par cintrage, pour confectionner des mesures de capacité ou des tamis : *Le boisselier procède au montage et, éventuellement, au cerclage.*

Boisselle (la), ferme située à 3 km au N.-E. d'Albert (Somme), qui fut l'enjeu de violents combats en 1915, avant d'être enlevée par les Anglais de Haig, le 5 juillet 1916. (V. SOMME [*bataille de la*].)

BOISSELLERIE n. f. Métier, commerce du boisselier. ‖ Objets fabriqués par le boisselier.
— ENCYCL. La *boissellerie* comprend d'abord la fabrication des mesures de capacité en bois, des cribles, des seaux, des soufflets, des tamis, etc. Mais le mot a pris un sens plus large, incluant notamment la fabrication des bobines textiles, des manches et des pièces tournées, voire des pinces à linge, des luges et des portemanteaux.

BOISSEZON, comm. du Tarn (arrond. de Castres), dans le Sidobre, sur la Durenque; 787 hab. (523 aggl.). Draps.

BOISSIER (Edmond), botaniste suisse (Genève 1810 - Valeyres, cant. de Vaud, 1885). Issu d'une ancienne famille française réfugiée en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes, il exécuta une série de voyages botaniques dont il consigna les résultats dans divers ouvrages, notamment dans sa *Flora Orientalis* (1867-1884). Son herbier a été donné à la faculté des sciences de Genève.

BOISSIER (Gaston), professeur et écrivain français (Nîmes 1823 - Viroflay 1908). Il a terminé sa carrière universitaire comme professeur d'éloquence latine au Collège de France, dont il fut nommé administrateur en 1892. Ses ouvrages sur l'archéologie et l'histoire romaines, ainsi que sur la littérature latine ont autant d'agrément que de solidité : *Cicéron et ses amis* (1865), *la Religion romaine, d'Auguste aux Antonins* (1874), *l'Opposition sous les Césars* (1875), *Promenades archéologiques : Rome et Pompéi* (1880), *l'Afrique romaine* (1895), *Tacite* (1903), *la Conjuration de Catilina* (1905). [Acad. fr., 1876; secrétaire perpétuel, 1895; Acad. des inscr., 1886.]

BOISSIÈRE (Jean-Baptiste), lexicographe français (Valognes 1806 - Paris 1885). Un des collaborateurs du *Grand Dictionnaire du XIXe siècle,* de P. Larousse. Surtout connu par son *Dictionnaire analogique de la langue française* (1862).

BOISSIEU (Jean-Jacques DE), peintre, dessinateur et graveur français (Lyon 1736 - *id.* 1810). D'abord dessinateur de soieries pour les fabriques lyonnaises, il étudie la gravure à Paris (1760) avec Georges Wille, voyage en Italie, d'où il rapporte de nombreux dessins de paysages, et se fixe dans sa ville natale. Ses vues de la campagne lyonnaise sont d'une subtilité d'atmosphère que n'altère en rien la précision des détails (bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts).

BOISSON n. f. (bas lat. *bibitio;* de *bibere,* boire). Tout liquide que l'on boit pour se désaltérer ou se rafraîchir : *Boisson glacée. Boisson sucrée.* ‖ Désigne plus particulièrement des liquides fermentés, comme le vin, la bière, le cidre : *Impôt sur les boissons. Sophistication des boissons.* ‖ Eau coupée de vinaigre, ou passée sur le marc de la vendange, sur les fruits du prunellier, sur les fruits coupés en quartiers, etc. ‖ *Débit de boissons,* établissement ouvert au public et dans lequel sont vendues des boissons à consommer sur place.
— LOC. DIV. *Être adonné* ou *s'adonner à la boisson,* avoir l'habitude de s'enivrer. ‖ *Être pris de boisson,* être en état d'ivresse : *A force de tourner, je suais à larges gouttes et marchais comme un homme pris de boisson.* (G. Duhamel).
— ENCYCL. La seule *boisson* véritable est l'eau, aussi indispensable que les aliments au maintien du fonctionnement et à la conservation de la vie. Son besoin, qu'exprime la soif, est même plus rigoureux que celui des aliments énergétiques ou plastiques, car on meurt plus vite de privation totale d'eau que d'inanition complète. L'eau est la base du milieu liquide dans lequel vivent toutes les cellules du corps; elle agit pour dissoudre les substances nutritives élaborées par les glandes digestives et les matières minérales plastiques, et enfin les déchets solubles qui doivent s'éliminer au-dehors par les divers émonctoires. Il en résulte, dans l'organisme, une circulation d'eau intense, puisqu'un adulte, dans les conditions ordinaires, en élimine de 1 500 à 3 000 g par jour. Cette eau provient de trois sources différentes : des boissons, de l'eau contenue dans les aliments préparés ou crus, et enfin de l'oxydation intra-organique de l'hydrogène des protéines, des corps gras et des hydrates de carbone de la ration alimentaire. On estime que, pour un adulte moyen, exécutant un travail modéré à la température de + 15 °C, l'eau produite par cette oxydation est approximativement de 300 g. Quant à l'eau fournie par les aliments, elle dépend, en quantité, de la nature du régime alimentaire et de la préparation culinaire. On la fixe, en moyenne, à 1 000 g. Reste donc à fournir, sous forme de boisson, de 500 à 1 500 g d'eau suivant l'activité de l'individu. (→ Biblio.)
— Dr. admin. *Débit de boissons.* La réglementation des débits de boissons a pour base la volonté de lutter contre l'alcoolisme sous tous ses aspects.
Les boissons sont classées en cinq groupes : les boissons sans alcool, les boissons fermentées non distillées (vins, bières...), les vins doux naturels (apéritifs de moins de 18°), les rhums et alcools ne supportant aucune addition d'essence, enfin toutes les autres boissons alcooliques.
Les débits sont classés en quatre catégories, pour chacune desquelles une licence (autorisation d'exploitation) est délivrée : licence de boissons sans alcool, licence de boissons fermentées (deux premiers groupes), licence restreinte (trois premiers groupes) et grande licence (tous les groupes). Les règlements fixent ensuite les conditions exigées des débitants de boissons (quant aux antécédents judiciaires) et les conditions d'ouverture des débits. Ces établissements ne peuvent être installés dans un périmètre de 50 ou 100 m autour des édifices consacrés au culte, des cimetières, hospices, établissements d'instruction publique, sanatoriums, établissements pénitentiaires, casernes, etc., et autour d'usines dont le personnel est soumis à certains produits chimiques nocifs. Le total des établissements des 2e, 3e et 4e catégories ne peut dépasser la proportion d'un débit par 450 habitants; dans le département de la Seine, l'ouverture ou le transfert d'un débit est interdit à moins de 50 m d'un débit déjà existant. Tout débit ayant cessé d'exister durant plus d'une année (sauf fait de guerre) ne peut plus faire l'objet d'une cession.
Les déclarations d'ouverture sont reçues par les maires et à Paris par le préfet de police.
La police des débits de boissons incombe à l'autorité qui possède les pouvoirs de police au lieu d'établissement. Les mesures de surveillance concernent essentiellement : les heures d'ouverture et de fermeture, l'affichage des textes réglementaires et des prix, la délivrance de boissons aux mineurs de 18 ans, les bals, les bruits, la tolérance de la prostitution, les jeux de hasard. La fermeture des débits peut être prononcée par les tribunaux judiciaires et par l'autorité administrative à la suite d'infractions aux lois et règlements, ainsi que pour préserver l'ordre public, la santé ou la moralité publique.
— Dr. fisc. Etabli au XVIe s., supprimé sous la Révolution, l'*impôt sur les boissons* a été rétabli et organisé par la loi du 28 avril 1816. Il frappe tous les liquides ayant la nature de boissons vineuses ou alcooliques, comme le vin, le cidre, le poiré, les alcools, eaux-de-vie, esprits ou spiritueux et liqueurs, à l'exception des bières et des vinaigres, qui sont soumis à une taxe spéciale sur le chiffre d'affaires. L'imposition et le régime applicables diffèrent selon qu'il s'agit d'alcools ou de boissons dites « hygiéniques ».

● *Régime de l'alcool.* Le régime de l'alcool de bouche et celui de l'alcool à usage industriel sont étroitement liés du fait que ces deux produits ont comme source commune les produits agricoles alcooligènes. Le Service autonome des alcools achète obligatoirement, dans la limite des contingents légaux, les alcools dont la production lui est réservée : tous alcools éthyliques (sauf les eaux-de-vie non rectifiées, fabriquées par les bouilleurs* de cru, dans la limite de la franchise, ou provenant des distillations de fruits frais autres que pommes, poires et raisins, ou encore d'appellation contrôlée), tous alcools importés (sauf exceptions et dérogations) et les genièvres. L'alcool non réservé, fabriqué par les bouilleurs professionnels, coopératives et récoltants, doit être tenu à la disposition du Service pour servir éventuellement à la carburation. Le Service a le monopole de la revente à des prix fixés par arrêtés ministériels. Pour assurer l'écoulement, l'emploi obligatoire des alcools achetés au Service est imposé pour certains usages (vinaigres, parfumerie); les importateurs de pétrole ou d'essence peuvent être mis dans l'obligation d'acheter certaines quantités d'alcool.
Le Service des contributions indirectes, pour assurer le respect du régime de l'alcool (économique et fiscal), contrôle les alambics, la distillation, les compteurs, les ateliers, les distillateurs professionnels, par exercice* ou visites, ainsi que la fabrication des mistelles, liqueurs, parfums, boissons de raisins secs qui sont soumis à un droit de circulation. L'administration peut rendre obligatoire la destruction des matières propres à produire de l'alcool et exerce un contrôle sur la construction d'usines nouvelles. Les alcools supportent un droit général de consommation, perçu à l'occasion de l'enlèvement à destination d'une personne ne jouissant pas du crédit du droit (débitant de boissons ou simple particulier). Son taux, fixé par hectolitre d'alcool pur, varie selon qu'il s'agit de vins, de liqueurs, de rhum ou d'autres produits. Certaines exonérations sont prévues : les unes, d'ordre économique, pour encourager l'exportation ou faciliter l'avitaillement

de navires ou l'emploi de l'alcool à certaines fabrications ; les autres, d'ordre politique et social.

● *Régime des vins et boissons hygiéniques.* Le régime économique des vins a pour but de régulariser le marché en évitant la surproduction et en maintenant la qualité des produits. L'application du régime est assurée conjointement par le Service des contributions indirectes et par celui de la répression des fraudes. Sont déclarés à la recette buraliste et sont contrôlés les superficies exploitées en vigne, les récoltes et la production, les stocks de l'année précédente, la fabrication des vins mousseux, la gazéification et la production des vins doux naturels. Le sucrage* des vins est interdit, en première cuvée, dans les régions productrices et soumis à des restrictions dans les autres ; les piquettes et vins de sucre ne peuvent être fabriqués par les viticulteurs que pour la consommation familiale.

Les boissons connues sous le nom de vins, cidres, poirés, hydromels, répondant aux définitions données par décrets ou en application de la loi du 1er juillet 1905 sur la répression des fraudes, sont passibles d'un droit de circulation (à la différence des alcools, auxquels s'applique un droit de consommation). Les vins dont la force alcoolique est supérieure à 15 p. 100 sont passibles du double droit de consommation sur la quantité d'alcool comprise entre 15 et 21°, et les vins dépassant 21° sont imposés comme alcool pur ; mais les vins titrant de 15 à 18°, partant de la propriété sans acquit à caution, et les vins doux naturels, bénéficiant du régime des vins, sont exonérés du double droit (perçu comme le droit de circulation). La loi prévoit un certain nombre d'exemptions du droit de circulation.

Tout enlèvement d'alcool ou de boissons hygiéniques est subordonné à une déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur à la recette buraliste, et le transporteur doit être muni d'un titre de transport ou de mouvement (congé*, acquit* à caution, passavant* ou laissez*-passer).

Les commerçants vendant des alcools sont obligatoirement des débitants ou des marchands en gros. Les fabricants vendant au détail paient les droits dès la fabrication. Les marchands en gros fabricants reçoivent les fruits sous acquits-à-caution. (→ Biblio.)

BOISSONADE (Jean François), helléniste et érudit français (Paris 1774 - *id.* 1857). Professeur au Collège de France (1829), il se fit connaître comme helléniste par son édition et son commentaire des *Héroïques* de Philostrate (1806). Il a beaucoup contribué, en France, à remettre en honneur les études grecques.

BOISSONADE (Gustave Emile), jurisconsulte français (Vincennes 1825 - Antibes 1910), fils du précédent. D'abord avocat à Paris, il devint professeur à la faculté de droit de Grenoble, puis à la faculté de Paris. On lui doit, notamment : *Histoire de la réserve héréditaire* (1873), *Histoire des droits de l'époux survivant* (1874).

BOISSONNER v. intr. et **SE BOISSONNER** v. pr. *Pop.* Boire, s'adonner à la boisson : *Tu piffres, tu boissonnes, tu fumes, c'est tout dans la vie, ça !* (Huysmans).

BOISSOUDY (Antoine BAUCHERON DE), général français (Cherbourg 1864 - Paris 1926). Sorti de Saint-Cyr, en 1883, dans l'infanterie, il commanda la 43e division à Verdun, puis la IIe armée en 1918. Membre du Conseil supérieur de la guerre après avoir été mis à la tête du 10e corps de 1919 à 1921, il quitta l'armée à la suite d'un incident survenu lors de la rédaction d'un règlement par la commission dont il avait la présidence.

BOISSY (Louis DE), écrivain français (Vic-sur-Cère, Cantal, 1694 - Paris 1758). Auteur de satires spirituelles, il composa surtout des comédies en vers : *l'Impatient* (1724), *le Babillard* (1725), *le Français à Londres* (1727), *les Dehors trompeurs ou l'Homme du jour* (1740), son chef-d'œuvre ; *la Comédie sans titre ou le Sage étourdi* (1745), *l'Époux sans supercherie* (1744). [Acad. fr., 1754.]

BOISSY (Charles DESPREZ DE), jurisconsulte français (Paris v. 1730 - † 1787). Membre de plusieurs académies, avocat réputé, il dirigea, avec son frère, une administration de secours aux pauvres. Auteur d'une *Histoire des ouvrages pour ou contre les théâtres* (1771), et surtout de *Lettres sur les spectacles* (1759).

BOISSY D'ANGLAS (François, comte DE), homme politique (Saint-Jean-Chambre 1756 - Paris 1826). Avocat et littérateur avant la Révolution, il représenta la sénéchaussée d'Annonay aux Etats généraux, et siégea sur les bancs des constitutionnels. Député de l'Ardèche à la Convention, il vota contre la mort du roi et se fit oublier jusqu'après Thermidor. Il fut alors élu au Comité de Salut public et à la présidence de la Convention, qu'il exerçait lors de l'émeute du 1er prairial (20 mai 1795). Il lui résista avec fermeté, saluant la tête de son collègue Féraud que les assassins lui présentaient au bout d'une pique. Eugène Delacroix a représenté cet épisode dans un célèbre tableau (musée de Bordeaux). Rapporteur du projet de Constitution de l'an III, il fut membre du conseil des Cinq-Cents ; proscrit au 18-Fructidor, il revint en France au 18-Brumaire, fut successivement membre du Tribunat et sénateur, et reçut le titre de comte. Rallié aux Bourbons, il fut nommé par le roi à la Chambre des pairs et élu membre de l'Institut en 1816.

BOISSY-SAINT-LÉGER, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), agglomération de la région parisienne, aux confins de la Brie ; 3 199 hab. Orfèvrerie.

BOISTE (Claude), lexicographe français (Paris 1765 - Ivry-sur-Seine 1824). La première édition de son *Dictionnaire universel de la langue française* (1800) fut suivie très rapidement de beaucoup d'autres. En 1834, la 8e édition, revue, corrigée et augmentée par Charles Nodier, offrait, en supplément, un *Dictionnaire des synonymes*, un *Dictionnaire des difficultés de la langue*, un *Dictionnaire des rimes ;* le *Dictionnaire universel* prit alors le titre de *Pan-Lexique* (14e éd., 1857).

BOIS-VEINÉ n. m. Entom. Nom usuel d'un papillon du genre notodonte*.

BOISY (Artus GOUFFIER, seigneur de), comte **d'Etampes,** duc **de Roannais,** homme de guerre et diplomate français (1475 ? - Montpellier 1519). Il fut successivement bailli de Vermandois (1503), chambellan du roi (1512), capitaine de Chinon (1514), grand maître de France (1515) et gouverneur du Dauphiné (1516). Il suivit Charles VIII, Louis XII et François Ier dans leurs expéditions en Italie. Il négocia, en particulier, la conclusion du traité de Noyon avec Charles Quint (1516).

BOITARD n. m. Technol. Palier de guidage pour arbre vertical n'ayant à supporter que des efforts perpendiculaires à l'axe de rotation. ‖ Partie centrale d'une meule.

BOÎTE n. f. (lat. pop. *buxida ;* altération du lat. class. *pyxida,* venu du gr. *puxis,* buis). Réceptacle portatif en bois, carton, métal ou matière plastique, avec ou sans couvercle, de formes et de dimensions très variables, dans lequel on met des objets ou des produits de nature et d'espèce variées quelconques : *Une boîte à outils, une boîte à lait. Un peintre en blouse bleue travaillait au pied d'un chêne, avec sa boîte à couleurs sur les genoux* (Flaubert). ‖ Contenu d'une boîte : *Manger une boîte de dragées.* ‖ *Pop.* Logement incommode ou mal tenu ; plus généralement, lieu de travail : *L'agence Barouin est une sale boîte ; pourtant, quand nous en avons besoin, c'est un truc qui peut nous rendre service* (G. Duhamel). ‖ *Boîte aux lettres,* réceptacle généralement scellé dans un mur ou monté sur un support, et muni d'une ouverture par où l'on introduit les lettres qui seront transportées à destination par la poste ; boîte privée destinée à recevoir les lettres ; et, au *fig.,* personne qui assure la transmission de messages clandestins. ‖ *Fam. Mettre en boîte,* se moquer de. ‖ *Boîte à malice, boîte à surprise,* boîte d'aspect banal, dont il surgit, dès qu'on l'ouvre, quelque objet surprenant ; et, au *fig.,* ensemble des ruses, des secrets dont une personne dispose. ‖ *Pop. Fermer sa boîte,* se taire.

— Arg. Prison : *On l'a fourré à la boîte.*

— Anat. Cavité osseuse qui contient le cerveau. (Syn. CRÂNE.)

— Arm. *Boîte de culasse,* v. CULASSE. ‖ *Boîte à balles* ou *à mitraille,* projectile d'artillerie servant au tir rapproché sur personnel à découvert, et comprenant de nombreuses balles placées dans une enveloppe de tôle dont elles s'échappent à une distance déterminée de la bouche du canon. ‖ *Boîte-chargeur,* v. CHARGEUR.

— Autom. *Boîte de vitesses,* carter contenant le mécanisme de changement de vitesse*, et, *par extens.,* ensemble des différents organes constituant ce mécanisme. ‖ *Boîte de direction**, boîtier ou carter contenant les organes de commande des roues directrices.

— Bijout. Partie dormante de la fermeture d'un bracelet, d'un collier, etc., dans laquelle s'introduit la *lance,* dont la lamelle flexible, en se détendant, rencontre une cloison qui l'empêche de ressortir, si ce n'est sous la pression du *cliquet.* ‖ *Boîte à soudure,* coffret contenant les paillons de soudure.

— Ch. de f. Intervalle compris entre deux traverses consécutives d'une voie ferrée et rempli de ballast. ‖ *Boîte de bogie* (ou *de bissel*), boîte contenant le dispositif de rotation et d'articulation qui permet au bogie (ou au bissel) de supporter la partie correspondante du véhicule et de prendre toutes les positions voulues pendant la marche. ‖ *Boîte d'essieu, boîte à graisse, boîte à huile,* dispositif qui reçoit l'extrémité (fusée) de l'essieu d'un véhicule de chemin de fer et qui en assure le graissage sur les paliers. ‖ *Boîte à feu,* partie de la chaudière dans laquelle brûle le combustible. ‖ *Boîte à fumée,* partie de la chaudière que traverse la fumée, avant d'être évacuée par la cheminée. ‖ *Boîte à rouleaux,* boîte d'essieu montée sur la fusée par l'intermédiaire d'un roulement à rouleaux. ‖ *Boîte à sable,* récipient placé sur la locomotive, et contenant du sable fin que l'on peut faire couler sur le rail, en avant des roues motrices, pour augmenter leur adhérence. ‖ *Boîte à soupape,* enveloppe métallique dans laquelle se meut la soupape. ‖ *Boîte à tiroir,* logement dans lequel se déplace le tiroir pendant son fonctionnement. ‖ *Boîte à vapeur,* chacune des capacités placées entre le collecteur de vapeur et les distributeurs de cylindres, ou entre les cylindres à haute pression et les cylindres à basse pression.

— Chim. *Boîte à réactifs,* v. RÉACTIF.

— Constr. Assemblage de planches entourant une poutre. ‖ Pièce en fonte ou en acier contenant le mouvement d'une crémone.

— Electr. *Boîte de dérivation,* appareil protégé ou fermé, servant à réaliser une ou plusieurs dérivations. ‖ *Boîte d'extrémité,* boîte fermée dans laquelle on fait aboutir les câbles, afin de permettre leur jonction avec des conducteurs extérieurs. ‖ *Boîte de jonction,* appareil protégé ou fermé, servant à réaliser une ou plusieurs jonctions. ‖ *Boîte de résistance,* v. RÉSISTANCE. ‖ *Boîte de soufflage,* enceinte isolante et réfractaire, destinée à limiter le développement d'un arc électrique et à en faciliter l'extinction.

— Emball. *Boîte cloche,* conditionnement en carton, dont le fond et le couvercle, indépendants, s'emboîtent l'un dans l'autre. ‖ *Boîte à fenêtre,* conditionnement en carton, sur une face au moins duquel a été ménagée une ouverture recouverte d'une matière translucide, généralement de la pellicule cellulosique, pour rendre le contenu apparent. ‖ *Boîte habillée,* conditionnement constitué de carton fort, recouvert de matières décoratives, telles que papier de luxe, tissu, plastique. ‖ *Boîte mixte,* récipient dont le corps est en carton et les fond et couvercle en une autre matière, telle que fer-blanc, aluminium, plastique, etc. ‖ *Boîte montée,* emballage ou conditionnement en carton, livré dans l'état et la forme sous lesquels il sera utilisé. ‖ *Boîte pliante,* emballage ou conditionnement obtenu par découpe mécanique en une seule pièce, livré à plat et mis en forme au moment de l'emploi, soit à la main, soit mécaniquement. ‖ *Boîte spirale,* boîte montée, de corps cylindrique, réalisée en partant d'un tube constitué de plusieurs épaisseurs de papier et de carton enroulées en spirale.

— Horlog. *Boîte d'horloge,* meuble en bois, dans lequel était logé le mécanisme des

BOISSY D'ANGLAS
par Tellier
château de Versailles

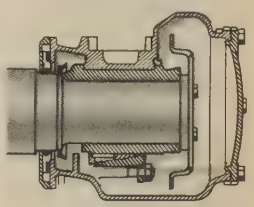

à coussinet

boîtes d'essieu (ch. de f.)

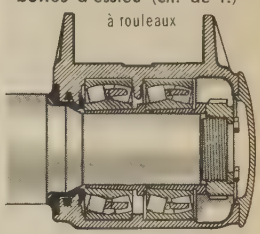

à rouleaux

boîte à fumée (ch. de f.)

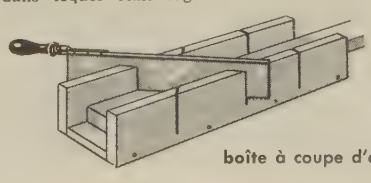

boîte à coupe d'onglet (menuis.)

Phot. Giraudon, Larousse.

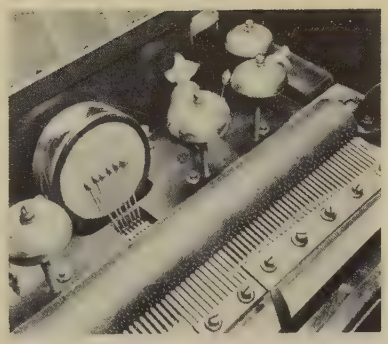

boîte à musique (1860) mécanisme

boîte d'horloge par Nicolas Petit Conservatoire des Arts et Métiers, Paris

boîtier de montre XVIIIe s.

boîte à onguents porcelaine de Chantilly XVIIIe s.

boîte à mouches (XVIIIe s.) musée des Arts décoratifs Paris

horloges. (On disait aussi CABINET ou GAINE D'HORLOGE.)
— Méd. *Boîte de secours,* coffre dans lequel on serre les médicaments et les appareils jugés les plus nécessaires en cas d'accident.
— Menuis. Dispositif permettant de fixer une pièce de bois lors de son façonnage manuel et de guider la scie ou le rabot.
— Métall. *Boîte à noyau,* boîte dans laquelle on confectionne un noyau* pour moule de fonderie. (Elle s'utilise pour la fabrication soit manuelle du noyau, soit mécanique, sur machine à souffler les noyaux.) ‖ *Boîte réfrigérante,* enveloppe métallique à circulation d'eau, disposée dans un haut fourneau pour refroidir soit les étalages (caisson noyé dans l'épaisseur de la paroi), soit les tuyères de soufflage du vent, ou les tuyères à laitier (enveloppe cylindrique). ‖ *Boîte à vent,* capacité métallique dans laquelle arrive de l'air soufflé, conçue pour alimenter plusieurs tuyères. (Dans le cubilot, la boîte à vent forme une couronne autour de l'enveloppe du four ; dans le convertisseur, la boîte à vent, en forme de caisson cylindrique, est disposée à la partie inférieure de l'appareil.)
— Mil. *Boîte à sable,* bâti rectangulaire empli de sable, permettant la représentation réduite d'une zone de terrain à une échelle déterminée : *Un exercice à la boîte à sable.* (Donnant une image expressive du terrain, de ses accidents, de sa végétation, etc., la boîte à sable est utilisée par les militaires pour l'instruction du combat.)
— Min. *Boîte à moise,* boîte en bois ou en fonte, placée dans le revêtement en béton d'un puits, et ouverte pour recevoir l'extrémité d'une moise. ‖ *Boîte à mousse,* double cornière garnie de mousse très fortement comprimée par coulissement, et disposée au bas d'un cuvelage descendu dans un puits foncé à niveau plein, pour assurer l'étanchéité des terrains à la base du cuvelage.
— Mus. *Boîte à musique,* boîte ou coffret renfermant un mécanisme qui, sous l'action d'une manivelle ou d'un ressort tendu par une clef extérieure, reproduit des mélodies ou d'autres effets musicaux. (V. part. *encycl.*)
— Mythol. *Boîte de Pandore,* v. PANDORE.
— Organ. *Boîte à idées,* boîte aux lettres placée dans une entreprise pour recueillir les suggestions faites par le personnel.
— Pêch. *Boîte Vibert,* incubateur pour œufs de salmonidés, inventé par l'ingénieur des eaux et forêts Vibert. (V. PISCICULTURE.)
— Savonn. *Boîte à fourreau,* appareil destiné à imprimer les morceaux de savon sur deux faces opposées. ‖ *Boîte à tulipe,* appareil destiné à imprimer les morceaux de savon sur quatre faces.
— Spectacl. *Boîte de nuit,* établissement ouvert la nuit, où se trouvent réunis un bar, une piste de danse, des tables et banquettes, et une scène pour les attractions.
— Technol. *Boîte de circulation,* partie d'un échangeur, servant à la distribution du fluide circulant dans les tubes. ‖ *Boîte à clapet,* espace dans lequel se meut un clapet, et qui porte son siège. ‖ *Boîte de four,* raccord d'acier servant à joindre hermétiquement les tubes d'un four de raffinerie, tout en permettant leur visite et leur nettoyage par des bouchons amovibles. ‖ *Boîte à fumée,* pièce ou partie d'un appareil de chauffage, collectant et dirigeant les gaz de combustion du foyer vers la cheminée. ‖ *Boîte de roue,* pièce creuse destinée à recevoir la fusée d'un essieu.
— Trav. publ. *Boîte de branchement,* ouvrage constitué par un puisard relié à l'égout, placé en général sous trottoir et sur lequel viennent déboucher, par un piquage dans sa paroi, les branchements particuliers riverains. ‖ *Boîte à graisse,* dispositif destiné à éliminer les matières graisseuses des eaux-vannes. ‖ *Boîte à sable,* cylindre métallique, à parois compressibles, rempli de sable, sur lequel repose l'extrémité des pièces verticales de bois soutenant les cintres d'un pont ou d'un tunnel. (Des orifices ménagés dans le fond de chaque boîte permettent de faire écouler le sable d'une manière uniforme de toutes les boîtes et, par suite, de procéder à un décintrage de la voûte.)
— ENCYCL. Bx-arts. Récipient à couvercle, la *boîte* a été utilisée à toutes les époques. La *boîte à messages,* au XIVe s., en France, était souvent en métal précieux ; la *boîte de cuir,* dorée au petit fer, servit à loger les horloges portatives. On fit aussi des boîtes à reliques. Au XVIIe s., Louis XIV logeait dans dix-huit boîtes de porcelaine les onguents variés dont il faisait usage (*boîtes de senteur*). Les dames utilisaient des *boîtes à mouches,* très riches et ornées ; il y eut aussi les *boîtes à tabac* et les *boîtes à vapeurs.* Au XVIIIe s., les boîtes à mouches ou à savonnette devinrent le cadeau par excellence. Il en est en vernis Martin, en ivoire teint, en fer ciselé, en mosaïque, à miniatures et à émaux, signées Petitot, Degault, Larue, Hall, Van Blarenberghe, Augustin, etc., qui sont des objets d'une rare valeur. Elles ont suivi, depuis, l'évolution de la mode.
— Mus. L'inventeur des *boîtes à musique* fut sans doute l'horloger genevois Antoine Favre (1734-1820). Il aurait fabriqué son premier modèle vers 1796, en utilisant le *cylindre à picots,* d'origine ancienne (XIVe s.), perfectionné aux XVIIe et XVIIIe s., époque des serinettes, des jeux d'orgue automatiques et des carillons pour pendules. Pour rendre les mécanismes moins fragiles, Favre imagina de remplacer les timbres et marteaux des carillons par des peignes de lames flexibles de longueurs inégales, calculées pour former un ensemble harmonique. Les picots du cylindre en rotation faisaient vibrer les lames au passage. Ces mécanismes furent d'abord placés dans des montres, des tabatières, de petits coffrets, objets précieux en or poli ou gravé, ornés de sujets émaillés, ou complétés par de petites scènes animées. Leur succès s'affirma sous l'Empire et fit naître, dans la première moitié du XIXe s., une industrie spécialisée, dont le centre fut Genève, puis Sainte-Croix, dans le Jura vaudois, où elle est, aujourd'hui, presque exclusivement concentrée. Vers 1860, les boîtes à musique devinrent de véritables meubles, munis de plusieurs cylindres interchangeables constituant une collection d'airs enregistrés. La technique de leur fabrication se perfectionna et leur vogue, sous des habillages divers (tableaux animés, boîtes à cigarettes, etc.), dura jusqu'à la généralisation du phonographe. (→ Biblio.)

BOITEMENT n. m. Action de boiter.
— Mécan. Irrégularité dans le mouvement d'une machine.

BOITER v. intr. (de *boîte,* pris dans le sens de *cavité d'un os, articulation*). Marcher en inclinant le corps d'un côté plus que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté : *Boiter tout bas* ou *boiter bas,* s'incliner très bas en boitant. ‖ *Fig.* Présenter une inégalité de structure, un manque de symétrie : *Vers, comparaison qui boite.*
— SYN. : *boitiller, clocher, clopiner.*

BOÎTER v. tr. Carross. Fixer dans le moyeu d'une roue la boîte d'un essieu de voiture : *Boîter une roue.*

BOITERIE n. f. Irrégularité de la démarche, due à une lésion douloureuse ou à un trouble mécanique du fonctionnement d'un ou de plusieurs membres.
— ENCYCL. Art vétér. La *boiterie* est surtout fréquente chez le cheval, dont elle constitue un des principaux motifs d'indisponibilité. Elle peut être permanente, rémittente ou intermittente ; dans ce dernier cas, elle se montre à froid, au sortir de l'écurie ou après un certain temps d'exercice. Les boiteries intermittentes anciennes sont classées (loi du 2 août 1884) parmi les vices rédhibitoires.

BOITEUSE n. f. Constr. Solive encastrée d'une part dans le mur, fixée d'autre part sur la pièce de bois nommée *chevêtre.*
— Hist. mil. Sonnerie en vigueur dans la Grande Armée pour la mise en route des colonnes d'éclopés.

BOITEUX, EUSE adj. et n. Qui boite : *Homme, cheval boiteux.*
◆ Adj. Qui est mal d'aplomb : *Table boiteuse.* ‖ — *Fig.* Qui manque d'équilibre, de solidité : *Paix boiteuse.* ‖ Inégal, disproportionné : *Union boiteuse.* ‖ Incomplet, mal équilibré, qui manque de quelque partie nécessaire pour la mesure, la cadence ou l'harmonie : *Vers boiteux. Phrase boiteuse. L'iambe boiteux d'Archiloque* (Hugo).
— ALLUS. LITTÉR. ***La justice arrive d'un pied boiteux,*** traduction d'une expression d'Horace (*Odes,* III, 2) exprimant l'idée que le châtiment d'une faute, inéluctable, est parfois lent à venir. V. Hugo a repris le mot en le modifiant dans *Hernani : La vengeance est boiteuse ; elle vient à pas lents, | Mais elle vient* [...].
— Imprim. *Colonne boiteuse,* colonne qui a un nombre de lignes plus grand ou plus petit que les autres de la même page.

BOITEUX (Henri Marie), officier de marine français (Monts-sur-Nied, Moselle, 1863 - Grenoble 1897). Après avoir servi sous Courbet en Chine, il commanda la canonnière *Mage* sur le Niger (1891), et, en 1893, devança à Tombouctou la colonne Bonnier.

BOÎTIER n. m. Coffre à compartiments.
— Horlog. Boîte qui renferme le mouvement d'une montre.
— Instit. polit. Celui qui, dans chaque groupe politique d'une assemblée parlementaire, détient les boîtes de bulletins de certains de ses collègues absents et vote pour eux.
— Post. Facteur des postes chargé des levées dans les boîtes à lettres.

BOITILLEMENT n. m. Boitement peu sensible.

BOITILLER v. intr. Boiter légèrement.

BOITO (Arrigo), compositeur et homme de lettres italien (Padoue 1842 - Milan 1918). Il est l'auteur de deux opéras : *Mefistofele* (1868) et *Nerone,* et composa les livrets d'*Otello* et de *Falstaff,* d'après Shakespeare, pour Verdi. — Son frère, Camillo **Boito,** architecte (Rome 1836 - Milan 1914), s'attacha à utiliser les matériaux nouveaux dans le sens le plus décoratif. Auteur d'un *Traité sur l'architecture italienne du Moyen Age et celle de l'Italie nouvelle* (1880).

BOITTE n. f. V. BOETTE.

BOIT-TOUT ou **BOITOUT** n. m. inv. *Fam.* Verre sans assise et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé, sans avoir *tout bu.* ‖ Ivrogne qui boit tout ce qu'il gagne.

BOIVIN (Marie Anne Victoire GILLAIN, dame), sage-femme française (Montreuil 1773 - Paris 1841). Elle exerça à l'hospice de la Maternité, où elle se lia avec la célèbre Mme Lachapelle (1799). On lui doit : *Mémorial de l'art des accouchements* (1812), *Recherches sur les causes les plus fréquentes et les moins connues de l'avortement* (1828), *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes* (1833), etc.

BOIVIN (André), biologiste français (Auxerre 1895 - Strasbourg 1949). Professeur de chimie biologique à Bucarest en 1930, il fonda, en 1938, le Centre de biologie bactérienne de Strasbourg. Il étudia la composition antigénique des germes microbiens (antigène glucido-lipidique du bacille typhique, caractères des endo- et exotoxines, etc.).

BOIVIN DE VILLENEUVE (Jean), érudit français (Montreuil-l'Argillé 1656 - Paris 1726). Professeur de grec au Collège de France, auteur de dissertations savantes : *les Vieil-*

Phot. Juliane, Conservatoire des Arts et Métiers, Larousse.

lards d'Homère, Chronologie de l'Odyssée, Système d'Homère sur l'Olympe. (Acad. fr., 1721.)

BOIZOT (Louis Simon), sculpteur français (Paris 1743 - *id.* 1809). Prix de Rome (1762), membre de l'Académie (1778), il a dirigé l'atelier de modelage de la Manufacture de Sèvres (1773-1800), et s'est inspiré de l'antique dans ses compositions allégoriques en biscuit. On lui doit les figures qui ornent la fontaine du Palmier, place du Châtelet.

BOJADOR (CAP), promontoire de la côte de l'Afrique occidentale, dans le Sahara espagnol. Il marqua pendant un temps, au Moyen Age, la limite S. de la navigation portugaise dans l'Atlantique et fut doublé pour la première fois par Gil Eannes en 1434.

BOJER (Johan), romancier et dramaturge norvégien (Orkanger, près de Trondheim, 1872 - Asker 1959). D'origine modeste, autodidacte, venu à l'école à quinze ans, il a une jeunesse difficile, passe par l'école de sous-officiers de Trondheim, puis devient vendeur dans un magasin, tout en commençant à écrire. Il débute avec le drame *Une mère* (1894), mais c'est surtout son œuvre romanesque, influencée par H. Ibsen, B. Björnson, V. Hugo, E. Zola, G. de Maupassant, qui l'a rendu célèbre dans les pays nordiques et aussi en France, où il séjourna de 1902 à 1907. *La Puissance du mensonge* (1903), *Vie* (1911), *la Grande Faim* (1916), *Dyrendal* (1919), *le Dernier Viking* (1921) mettent en scène avec un vigoureux réalisme les paysans et les pêcheurs norvégiens.

BOKANOWSKI (Maurice), homme politique français (Le Havre 1879 - près de Toul 1928). Avocat à Paris, député de la Seine (1914), ministre de la Marine (1924), puis du Commerce et enfin de l'Aéronautique, il appartenait à la gauche républicaine démocratique. Il mourut dans un accident d'avion.

BOKÉ, v. de la Guinée, ch.-l. de cercle, à l'O. du Fouta-Djalon, sur le rio Nuñez, au terminus de la navigation; 5 446 hab. (46 Europ.). Dans la région, importants gisements de bauxite, dont le traitement est prévu grâce à l'énergie hydro-électrique du barrage du Konkouré. — Le *cercle de Boké* a 78 091 hab. (91 Europ.).

BOKÉNRANEF, en gr. **Bocchoris**, fondateur et unique pharaon de la XXIVe dynastie, selon Manethon (720-715 av. J.-C.). Il succéda à son père Tefnakht et régna sur la Basse-Egypte (Saïs et Memphis). D'après la tradition, il fut l'un des plus grands législateurs de l'Egypte, mais les documents contemporains sont trop rares pour que le fait soit certain. Bokénranef fut fait prisonnier et mis à mort par l'Ethiopien Shabaka en 715, sans doute après avoir tenté de résister à la deuxième conquête de l'Egypte par les Ethiopiens.

BOKKEVELD ou **COLD BOKKEVELD**, montagnes de l'Union sud-africaine, dans le S.-O. de la province du Cap, en Afrique du Sud. Dépassant 2 000 m d'altitude, elles constituent la bordure occidentale du plateau du Grand Karroo.

BOKMÅL [mɔl] n. m. Linguist. Syn. de RIKSMÅL.

BOKNFJORD, golfe de la côte sud-est de la Norvège, sur la mer du Nord, au N. de Stavanger (Rogaland).

BOKOR, v. du Cambodge (prov. de Kampot), dans la chaîne de l'Eléphant. Station climatique et centre de grandes chasses.

BOKSBURG, v. de l'Union sud-africaine (Transvaal), dans le Witwatersrand, à l'E. de Johannesburg; 64 300 hab. Mines d'or et de houille.

BOL n. m. (angl. *bowl*, jatte). Récipient demi-sphérique, qui sert à contenir certaines boissons : *Bol de porcelaine.* ‖ Contenu d'un bol : *Il boit un bol de lait.*
— LOC. *Prendre un bol d'air*, respirer largement au grand air.

BOL n. m. (gr. *bôlos*, motte de terre). Pharm. Sorte de pilule plus grosse, plus molle que les pilules ordinaires.
— Art vétér. Préparation médicamenteuse de forme sphérique ou ovoïde, du volume d'une grosse noix, destinée au cheval et au bœuf. (Le produit actif du bol est incorporé à du miel ou à de la mélasse, et l'on ajoute une poudre inerte [réglisse, gentiane] pour donner la consistance voulue. Cette grosse pilule est portée au fond de la bouche soit avec la main, soit avec une baguette ou un appareil spécial [lance-bol].)
— Minér. Nom générique des argiles happant à la langue et colorées en rouge ou en jaune par l'oxyde de fer. (Ces silicates fondent au chalumeau, en émail jaune ou brun, et ne sont pas plastiques.) ‖ *Bol d'Arménie, bol oriental, bol de Sinope*, variétés de terre argileuse utilisées par les Orientaux comme médicament, à cause de leur saveur astringente. (Les relieurs s'en servent dans la composition de l'assiette en dorure sur tranches.) ‖ *Bol jaune*, variété d'argile jaune, que l'on trouve en France près de Vierzon et qui, par calcination, fournit l'ocre rouge utilisée en peinture.
— Physiol. *Bol alimentaire*, bouchée de consistance molle, formée par la langue, d'aliments mastiqués et imprégnés de salive, et qui est avalée à chaque déglutition.

Bol d'Or, épreuve d'endurance sur autodrome ou sur circuit fermé, d'une durée de vingt-quatre heures, créée en 1922 et qui, jusqu'en 1935, fut disputée avec un seul conducteur par véhicule.

BOL (Hans), peintre et miniaturiste flamand (Malines 1534 - Amsterdam 1593). Ses scènes populaires, peintes avec finesse et minutie, sont conservées aux musées de Berlin, de Brême, de Bruxelles (*Panorama d'Anvers*), etc. La Bibliothèque nationale garde de lui un *Bréviaire* orné de nombreuses miniatures.

BOL (Ferdinand), peintre et graveur hollandais (Dordrecht 1616 - Amsterdam 1680). Elève de Rembrandt, il subit profondément son influence, évolua vers le baroquisme et fut surtout portraitiste. Certaines de ses eaux-fortes ont pu être attribuées à Rembrandt. Il est représenté au Louvre, ainsi que dans les principaux musées.

BOLAIRE adj. Se dit d'une variété de terre argileuse de saveur astringente, contenant de l'oxyde de fer.

BOLAMA, anc. **Bulama**, île située près de la côte de la Guinée portugaise, dont elle a formé le chef-lieu jusqu'en 1941.

BOLAN, localité du Pākistān-Occidental, dans le Baloutchistān, à la tête des *passes de Bolan* (96 km), qui, par les gorges de la rivière du même nom, relient les plaines du Pākistān-Occidental aux confins montagneux de l'Afghānistān et de l'Iran. Les passes de Bolan sont suivies par le chemin de fer de Quetta à Zahedan.

Bolante (BOIS), partie de la forêt de l'Argonne*, sur les communes de La Chalade et de Boureuilles (Meuse). Théâtre de violents combats en 1914 et 1915.

BOLAS [las] n. f. pl. (esp. *bola*, boule). Lasso en usage chez les Indiens de l'Amérique du Sud, et composé de longues courroies terminées par des boules de pierre.

BOLBEC, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), dans le pays de Caux; 11 716 hab. (11 047 aggl.) [*Bolbécais*]. Eglise du XVIIIe s. Centre industriel actif : filature, tissage et impression du coton; teillage du lin; confection; matériel pour l'industrie textile; fonderie; tannerie; minoterie.

BOLBEC n. m. Variété de tissu fabriquée à Bolbec.

BOLBITINE. Géogr. anc. Nom grec donné à la fois à l'embouchure du bras du Nil dit actuellement *de Rosette* (Rachid), et à la ville qui s'était fondée là à l'époque grecque (VIe s. av. J.-C.) et qui était le port exportateur des oignons égyptiens vers le monde grec; d'où son nom, dérivé du gr. *bolbos*, bulbe (oignon).

BOLCHEVIK n. et **BOLCHEVIQUE** adj. V. BOLCHEVISTE.

BOLCHEVIK (ÎLE), île de l'U. R. S. S., dans le sud de l'archipel de la Severnaia Zemlia.

BOLCHEVISME n. m. Doctrine professée par l'aile gauche majoritaire du parti social-démocrate russe, qui s'est rangée derrière Lénine à partir de 1903 et qui a pris seule le pouvoir après la révolution d'octobre-novembre 1917.
— ENCYCL. Le parti social-démocrate russe tire son origine du « Groupe pour l'émancipation du travail », fondé en 1883 par Plekhanov et Axelrod. Le nouveau parti adopta la doctrine marxiste et prêcha la révolution ouvrière. Il combattit dans la jeunesse russe l'influence des *narodniki* (populistes qui mettaient l'accent sur le terrorisme individuel et les révoltes agraires). Il ne s'agit d'abord que de cercles intellectuels sans action politique réelle. Mais, à la fin du XIXe s., le parti profite de l'industrialisation de la Russie pour s'épanouir et commencer à s'organiser à la conférence de Minsk (1898), réunie sous l'impulsion du « Bund* » juif et qui fonde le Parti ouvrier social-démocrate russe (P. O. S. D. R.).
Les problèmes d'organisation et de doctrine posés par la croissance rapide du parti sont discutés à la conférence de Bruxelles, transférée à Londres (1903). La majorité (*bolchinstvo*) qui se groupe derrière Lénine, fondateur, en 1900, du journal *Iskra* (*l'Etincelle*), s'oppose totalement à la minorité (*menchinstvo*), dirigée par Martov et Axelrod, sur tous les problèmes. Les majoritaires (*bolcheviks*) veulent un parti centralisé, composé de révolutionnaires professionnels acceptant la discipline du parti et y accomplissant une tâche définie en vue de réaliser la révolution prolétarienne par l'insurrection, c'est-à-dire d'imposer la dictature du prolétariat. Les minoritaires (*mencheviks*) estiment au contraire que le parti doit accepter l'adhésion des éléments progressistes de la bourgeoisie pour réaliser la démocratie politique.
La révolution de 1905, qui n'est qu'une « répétition générale » selon Trotski, creuse le fossé entre les deux fractions, qui donnent une interprétation opposée de son échec; les mencheviks l'attribuant aux objectifs trop ambitieux que la démagogie bolchevique a proposés aux masses, et les bolcheviks à une mauvaise utilisation de la force.
L'hostilité entre les deux tendances ne fait que croître dans les années suivantes. Le désaccord s'affirme sur le problème de la participation à la vie parlementaire, que les bolcheviks n'acceptent que comme un moyen de discréditer le parlementarisme aux yeux des travailleurs. Après l'échec d'une conférence de conciliation tenue à Paris en 1910, les deux fractions s'organisent en partis séparés (congrès de Prague [1912], par lequel les bolcheviks se constituent en parti marxiste indépendant, le P. O. S. D. R. [bolchevik]). Soumis par Lénine à une discipline de fer, celui-ci ne cesse d'entretenir l'agitation parmi les travailleurs de l'industrie russe, mais aussi de l'agriculture. En 1914, il se prononce contre la guerre. En mars 1917, ses chefs, réfugiés en Suisse, peuvent regagner la Russie avec l'aide du haut commandement allemand. Ils refusent tout soutien au gouvernement provisoire (*Thèses d'avril*, de Lénine), gagnent peu à peu les masses en leur proposant un programme très simple, conforme à leurs aspirations (paix, terre aux paysans, usine aux ouvriers, liberté aux peuples), et, après un premier échec en juillet 1917, s'emparent du pouvoir par l'insurrection armée (oct.-nov. 1917). Les vainqueurs fondent, en mars 1918, le parti communiste (ancien parti bolchevik), auquel est accolée, malgré Lénine, cette épithète de « bolchevik », appelée à disparaître.
Dans les pays capitalistes, le terme de « bolchevisme » reste employé à tort après 1917, et même est utilisé dans un sens polémique pour qualifier le communisme soviétique, considéré par ses adversaires comme synonyme de barbarie instinctive, destructrice des valeurs de la civilisation européenne.
En fait, le bolchevisme n'a pas été une doctrine abstraite; il a constitué un ensemble de positions tactiques adoptées par certains marxistes russes, face au problème concret de la prise du pouvoir, en vue d'assurer la dictature du prolétariat par le truchement du parti social-démocrate russe. (→ Biblio.)

BOLCHEVISTE ou **BOLCHEVIK** n. (russe *bolche*, plus grand). Partisan de la fraction majoritaire du parti social-démocrate russe, qui a adopté au congrès de Bruxelles et de Londres (1903) les thèses de Lénine sur l'organisation du parti. (V. BOLCHEVISME.)

BOLCHEVISTE ou **BOLCHEVIQUE** adj. Qui a trait au bolchevisme : *Théories bolchevistes.*

Bolchoï (THÉÂTRE), théâtre lyrique de Moscou, construit en 1824 par les architectes Bovet et Mikhaïlov, détruit par un incendie

BOIZOT
fontaine place du Châtelet à Paris
ensemble et détail
(les figures, seules, sont de Boizot)

Blason de **BOLBEC**

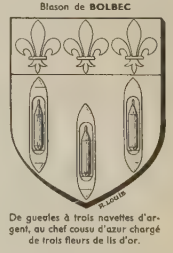

De gueules à trois navettes d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Phot. Larousse.

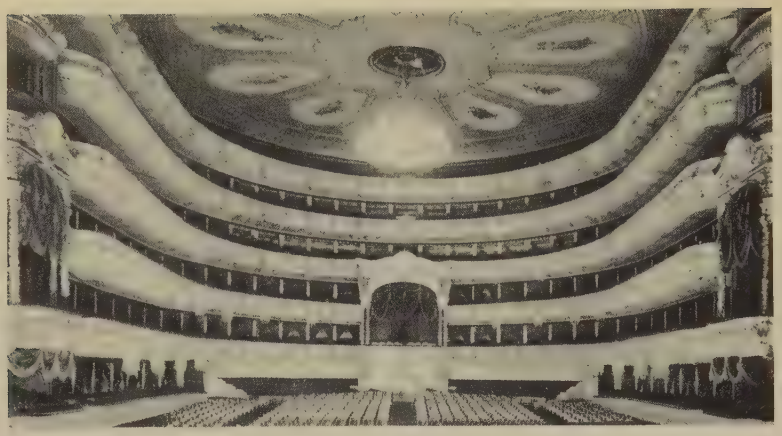

salle du théâtre Bolchoï

en 1853, reconstruit en 1856. Son origine remonte, en fait, à 1776, date à laquelle commença à fonctionner régulièrement un théâtre lyrique russe. On y représente des opéras et des ballets.

BOLDENSELE (Guillaume DE), nom pris par le dominicain Otton de Nyenhus (Neunaus). La relation latine, écrite en 1336, de son voyage en Orient et à Jérusalem (1332-1333) eut du succès.

BOLDINE n. f. Pharm. Alcaloïde extrait du boldo, et employé comme cholagogue à la dose de 1 à 2 mg.

BOLDINI (Giovanni), peintre italien (Ferrare 1845 - Paris 1931). Après avoir étudié à l'académie de Florence, il débute à Londres (1872) et y remporte ses premiers succès de portraitiste mondain. Fixé à Paris (1880), il y devient le peintre à la mode, par ses portraits animés de gaieté malicieuse, d'élégance amusante, de maniérisme dégingandé (le *Comte Robert de Montesquiou*, la *Marquise Casati* [1909], *Mme Doyen* [1910], *Mme Letellier* [1921], *Mme Edwards et ses enfants* [1922], le *Comte Sforza* [1924], *Cléo de Mérode, Marthe Régnier, Sem, Verdi*, etc.). Il fut surnommé « le Paganini de la peinture ». Après avoir subi une période de désaffection, l'ensemble de son œuvre est considéré comme précieusement représentatif de la société parisienne telle que Paul Bourget l'a reflétée dans ses romans. Il est représenté aux musées de Berlin, de Dijon, ainsi qu'au musée national d'Art moderne.

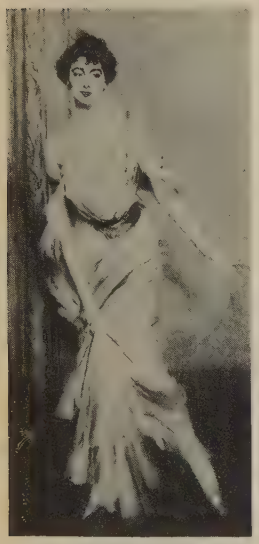

Giovanni BOLDINI
« portrait de Mme M. »

BOLDO n. m. (mot esp. dériv. de l'araucan). Plante de la famille des monimiacées (*Toldea boldus*), originaire du Chili, et dont les feuilles renferment un alcaloïde (boldine), une huile essentielle, un glucoside (boldoglucine), corps auxquels le boldo doit les propriétés stimulantes et toniques qui l'ont fait préconiser pour le traitement de certaines affections du foie (chez l'homme et les animaux).

BOLDREWOOD (Thomas Alexander BROWNE, dit **Rolf**), romancier australien (Londres 1826 - Melbourne 1915). Il s'occupe d'agriculture et d'élevage, puis devient juge et commissaire du gouvernement dans les régions aurifères. On trouve les fruits de sa large expérience dans les livres qu'il publie après la cinquantaine ; le plus célèbre, *Vol à main armée* (*Robbery under Arms*) [1888], compte parmi les premières manifestations d'une littérature proprement australienne.

BOLDUC n. m. (de *Bois-le-Duc*, v. des Pays-Bas où l'on fabrique des rubans de fil). Ruban de fil de lin ou de coton, que l'on emploie pour ficeler les paquets.

BOLÉE n. f. Contenu d'un bol : *Une bolée de lait.* || Récipient dans lequel on boit le cidre, en Normandie et en Bretagne.

BOLÉITE n. f. (de *El Boleo*, mine de basse Californie, au Mexique). Minér. Oxychlorure hydraté naturel de cuivre, de plomb et d'argent.

BOLÉRO n. m. (esp. *bolero*, celui qui danse le boléro ; de *bolla*, boule). Danse espagnole datant du dernier tiers du XVIIIe s., dont le rythme s'est transformé et qui a inspiré beaucoup de compositeurs étrangers. || Chanson et danse cubaines, au rythme binaire et syncopé.

— Cost. Dans le costume féminin, petit vêtement à manches qui ne dépasse pas la taille. (Partie du costume régional des bretons.) || Chapeau de feutre à pompons porté par les toréadors. || Forme inspirée par ce dernier modèle.

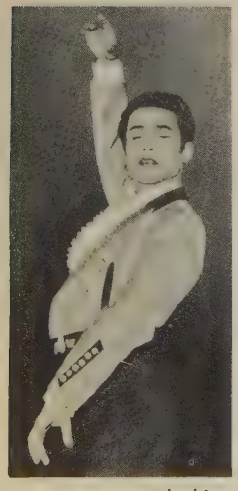

boléro

Boléro, ballet en un tableau, musique de Ravel, chorégraphie de Bronislava Nijinskaia, décors et costumes de N. Gontcharova. (Première mondiale : Opéra de Paris, 20 nov. 1928, saison de ballets d'Ida Rubinstein.) L'action du *Boléro* se déroule dans une auberge espagnole. Une gitane, debout sur une table, danse, seule d'abord. Puis l'ivresse du rythme qu'elle déchaîne se transmet à la foule des clients. « En 1928, écrit Ravel, sur la demande de Mme Ida Rubinstein, j'ai composé un *Boléro* pour orchestre. C'est une danse d'un mouvement très modéré et constamment uniforme, tant par la mélodie et l'harmonie que par le rythme, ce dernier marqué sans cesse par le tambour. Le seul élément de diversité y est apporté par le crescendo orchestral. » Le *Boléro* est en effet une magistrale passacaille qui répète dix-neuf fois la même idée, présentée chaque fois avec une instrumentation plus riche.

BOLESLAS, en pol. **Bolesław,** nom de plusieurs souverains de Pologne : **Boleslas Ier** *le Vaillant* (967-1025), duc de Pologne (992-1000), roi de Pologne (1000-1025), fils et successeur de Mieczko. Il étendit ses possessions jusqu'à la Baltique, enleva la Moravie au duc de Bohême et entra à Kiev, où l'appelait son gendre Sviatopolk. L'empereur Otton III lui laissa prendre le titre de roi ; plus tard, il vainquit l'empereur Henri II, qui l'avait attaqué ; — **Boleslas II** *le Hardi* (1039-1081), duc de Pologne (1058-1076), roi de Pologne (1076-1081), fils de Casimir Ier. Il intervint à plusieurs reprises en Bohême, en Hongrie et dans le royaume de Kiev. Il soutint le pape Grégoire VII contre l'Empereur au cours de la querelle des Investitures. Violent et cruel, il tua au pied de l'autel l'évêque de Cracovie, saint Stanislas. Excommunié et dépouillé de la couronne, il se réfugia dans un couvent de Hongrie (1081), où il mourut ; — **Boleslas III** *Bouche-Tordue* (1086-1138), duc de Pologne (1102-1138). Il partagea ses Etats avec son frère Zbigniew, qui conspira contre lui et qu'il mit à mort. Il entreprit de nombreuses guerres contre les voisins ; — **Boleslas IV** *le Crépu* (1125-1173), duc de Pologne (1146-1173), fils cadet du précédent et frère de Ladislas. Il tint tête à une invasion de l'empereur Frédéric Barberousse, à qui son frère, déposé, avait fait appel ; — **Boleslas V** *le Chaste* (1226-1289), duc de Pologne (1237-1289). Il épousa Cunégonde (Kinga), fille de Bela IV, roi de Hongrie. Timide et mou, il laissa les Tatars envahir deux fois la Pologne.

BOLESLAV, nom de plusieurs princes souverains tchèques : **Boleslav Ier,** duc de Bohême (936-967), qui conquit, organisa le pays et lui annexa plusieurs territoires limitrophes ; — **Boleslav II** *le Pieux*, duc de Bohême (967-999), qui créa l'évêché de Prague ; — **Boleslav III** *le Roux*, son fils, duc de Bohême (999-1003), qui, après avoir laissé démembrer son royaume, mourut prisonnier du roi de Pologne.

BOLET n. m. (lat. *boletus*). Autre nom usuel du cèpe, champignon à basides dont il existe environ deux cents espèces.

— ENCYCL. Les *bolets* sont des champignons charnus, dont la face inférieure du chapeau est tapissée de tubes très serrés s'ouvrant à l'extérieur par des pores. La plupart des bolets sont comestibles : le cèpe de Bordeaux (*Boletus edulis*) et la tête-de-nègre (*B. aereus*) sont les plus réputés ; le cèpe bai (*B. bradius*), propre aux conifères, est également très apprécié ; le bolet rude (*B. scaber*) et ses multiples variétés sont moins parfumés. Le bolet Satan (*B. satanas*) est considéré comme indigeste : son chapeau blanchâtre, sa chair bleuissant à la cassure, ses tubes rouges, son pied obèse muni d'un réseau rouge à la partie supérieure le rendent aisément reconnaissable. Le bolet pourpré (*B. piperatus*), de petite taille, et le bolet amer (*Tylopilus fellens*), à tubes rosés, sont immangeables. (V. pl. CHAMPIGNONS.)

BOLEYN (sir Thomas), comte **d'Ormonde** et **de Wiltshire** (1477 - Hever 1539), conseiller du roi Henri VIII d'Angleterre, petit-fils de sir William Boleyn de Blickling (maire de Londres en 1457), et père d'Anne*, reine de 1533 à 1536. Activement engagé dans la politique irlandaise, il œuvra efficacement à la chute des puissants comtes de Kildare.

BOLGAR. Géogr. anc. Capit. du royaume bulgare créé au Ve s. sur la Volga, vraisemblablement près du site actuel de Simbirsk. Dès le Ve s., elle avait des relations commerciales avec la Chine. Au Xe s., sa richesse est proverbiale, d'après les voyageurs arabes ; et certains des produits qui y étaient négociés (dents de morse et ambre, en particulier) prouvent qu'elle envoyait des marchands dans les régions nordiques. C'était une ville musulmane, islamisée par les négociants arabes qui étaient venus s'y fixer. Elle fut détruite au XIIIe s. par la ruée mongole (1236).

BOLIDE n. m. (gr. *bolis, -idos*, jet de lumière). Astron. Appellation que les astronomes ont tendance à abandonner de nos jours (ainsi que les termes *aérolithes* et *étoiles filantes*) et qui servait à désigner les plus importantes des météorites*. || — *Fig.* Personne, véhicule qui va très vite. || *Comme un bolide*, très vite : *Passer comme un bolide.*

— ENCYCL. Astron. Dans l'ancienne terminologie, les *bolides* étaient plus particulièrement celles des météorites dont la masse était suffisante pour arriver jusqu'au sol, après avoir donné lieu à un phénomène optique et sonore. Le phénomène sonore correspondait soit à la perception de l'onde de choc résultant du rapide déplacement de ce corps dans l'atmosphère terrestre, soit à une véritable explosion.

BOLIDEN, centre d'exploitation minière de Suède (Västerbotten) ; 2 200 hab. Au cœur du bassin minier de Skellefte, exploité depuis 1924, Boliden produit annuellement 200 000 t de concentré sulfureux, de 15 000 à 20 000 t de cuivre, 10 000 t d'arsenic, de 18 000 à 20 000 kg d'argent pur, de 2 000 à 3 000 kg d'or pur, du bismuth, du cobalt, de l'andalousite, etc.

BOLIER ou **BOULIER** n. m. (mot d'origine provençale). Grand filet de pêche en forme de nappe, que les bateaux traînent sur le sable, le long des côtes.

BOLINCHE n. f. Filet de pêche à deux ailes, avec un manche au milieu. || Sorte de filet tournant. (La pêche à la bolinche est plus rentable que celle au filet droit, mais elle abîme souvent les poissons. En Bretagne, des conflits aigus ont fréquemment éclaté entre partisans de l'une ou l'autre méthode.)

BOLINCHEUR n. m. Pêcheur utilisant la bolinche.

BOLINÉ. Myth. gr. Nymphe qui se jeta dans la mer pour échapper aux poursuites d'Apollon. Elle donna son nom à la ville de *Bolina*, en Achaïe.

BOLINGBROKE (Henry SAINT JOHN, vicomte), homme d'Etat et écrivain anglais (Battersea, Surrey, 1678 - *id.* 1751). Grand seigneur libertin, il s'attacha au parti tory ; il défendit les prérogatives de l'Eglise anglicane et de la monarchie contre les dissidents

whigs. Son éloquence lui fit acquérir un ascendant extraordinaire, et il devint le principal partenaire de Harley, entrant dans le ministère que celui-ci forma en 1704. Forçant la main aux partis opposés, il obtint, en 1713, la paix qu'il désirait par le traité d'Utrecht. Il était alors brouillé avec Harley, devenu lord Oxford, opposition due autant à une rivalité personnelle qu'à des divergences politiques. Les difficultés rencontrées le décidèrent à engager le torysme dans le jeu jacobite. L'alliance de lady Masham lui permit de devenir le maître du parti et du gouvernement en juillet 1714, mais la mort de la reine Anne, quelques jours après son triomphe, ruina son espoir de faire abroger l'acte d'Etablissement*. La succession hanovrienne l'obligea à fuir en 1715; réfugié en France, il devint le secrétaire du prétendant. Mais celui-ci n'écouta pas ses avis et se lança imprudemment dans l'aventure. Bolingbroke, déçu, abandonna définitivement la cause jacobite en 1716. Ayant acheté la médiation de lady Kendal, maîtresse du roi George Ier, il obtint, en 1723, de rentrer en grâce. Mais Walpole, qui se méfiait de lui, n'accepta pas ses offres politiques. Bolingbroke repartit donc en campagne contre la politique du gouvernement Walpole, attaquant sa corruption, et s'allia au chef des whigs d'opposition, Pultenay. Il entreprit de refondre et de rajeunir le parti tory, adoptant comme principal thème la nécessité d'une monarchie patriote gouvernant au-dessus des partis. Mais le crédit de cet opportuniste avait beaucoup diminué, et ses efforts furent vains. Il abandonna la politique entre 1735 et 1738, et put alors se consacrer davantage à ses activités littéraires. En 1738, il se lia d'amitié avec le prince de Galles, Frédéric, devint l'un de ses principaux conseillers et le chef occulte du « parti patriote »; ses idées marquèrent fortement l'éducation du futur George III. Mais, lorsqu'il mourut, son influence avait à peu près disparu. Au cours de sa vie aventureuse, Bolingbroke, ami de Pope, de Swift et de Voltaire, tint une place non négligeable dans le monde littéraire.

BOLINTINEANU (Dimitrie), poète roumain (Bolintinuldin Vale 1819 - Bucarest 1872). Rendu célèbre par un poème, *Une jeune fille sur son lit de mort* (1842), il reçoit une bourse d'études qu'il utilise en venant à Paris. En 1848, il retourne à Bucarest, prend part au mouvement révolutionnaire. Arrêté, puis condamné à l'exil, il voyage en Transylvanie, à Constantinople, à Paris, puis à Vienne, en Egypte et en Grèce. Il n'est autorisé à rentrer en Roumanie qu'en 1857. Le prince Cuza le nomme ministre de l'Instruction publique. A la chute de Cuza, il se retire de la vie active. Son œuvre se compose surtout de poèmes lyriques. Il a traduit lui-même en français ses meilleures pièces dans *Brises d'Orient* (1866). Ces poésies, qui trahissent l'influence du romantisme français, ne sont pas sans habileté technique; mais elles comptent beaucoup plus par l'influence qu'elles ont exercée que par leur valeur propre.

BOLITOBIE n. m. Petit staphylin bariolé de jaune, de fauve et de noir, et qui vit dans les champignons. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

BOLITOPHAGE n. m. Petit insecte à téguments âpres et à corselet souvent cornu. (Les espèces d'Europe se développent dans les polypores et les bolets. Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

BOLITOPHILE n. m. Moucheron qui se développe dans les champignons. (Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des mycétophilidés.)

BOLÍVAR (Simón), général et homme d'Etat sud-américain (Caracas 1783 - Santa Marta, Colombie, 1830). Issu d'une riche famille basque anciennement établie au Venezuela, il a pour précepteur un homme imbu des principes de Jean-Jacques Rousseau, Simón Rodríguez. Il vient en Espagne en 1799 pour compléter sa formation, puis voyage beaucoup, partagé entre le plaisir et l'étude. Il assiste au sacre de Napoléon, adhère à la Loge américaine de Londres et se voue sur l'Aventin à la libération de son pays. Rentré au Vénezuela en 1807, il participe à la conspiration qui aboutit à l'insurrection de 1810 contre l'Espagne, et va solliciter à Londres l'appui de l'Angleterre. Colonel sous Miranda, puis général en chef, il déclare la « guerre à mort » au régime colonial. Mais les Espagnols reprennent l'offensive : en 1812, Miranda doit capituler; il mourra prisonnier à Cadix en 1816. Quant à Bolívar, il gagne Cartagena. Cependant, la victoire de Taguanes (1813) lui ouvre les portes de Caracas, où il fait une entrée triomphale, se voit octroyer le surnom de Libertador (Libérateur) et est investi de la dictature. Mais les Espagnols reçoivent des renforts et lancent contre lui les habitants de la plaine, les *llaneros*, qu'il s'était aliénés par ses excès; il doit s'enfuir à la Jamaïque, puis à Haïti (1815).

Quelques mois plus tard, il a organisé une nouvelle armée : en décembre 1816, il débarque à Barcelona. Joignant ses efforts à ceux du général Páez, aidé par des volontaires français et anglais, il bat les unes après les autres les troupes espagnoles; il proclame pour la seconde fois l'indépendance de la République vénézuélienne, sa patrie, dont il se fait élire président (févr. 1819). Il franchit alors audacieusement les Andes, écrase les Espagnols à Boyacá (août 1819) et entre à Bogotá trois jours plus tard. L'Espagnol Morillo sollicite un armistice, mais la guerre reprend et, après la victoire de Carabobo, Bolívar entre à Caracas. Il peut ainsi fédérer, sous le nom de « Colombie », la Nouvelle-Grenade, le Venezuela (1819), puis, en 1822, grâce aux victoires de son lieutenant Sucre, l'Equateur. San Martín s'étant retiré devant lui après l'entrevue de Guayaquil (1822), il se présente en triomphateur à Lima (1823).

La victoire de Sucre à Ayacucho (1824) et la prise de Callao (1826) mettent fin à la domination espagnole. Bolívar songe alors à confédérer les trois Etats qu'il a affranchis : Grande-Colombie, Pérou, Bolivie, en une « République des Etats-Unis du Sud ». Accusé d'aspirer à l'empire, il doit abandonner le pouvoir (1830). Sept mois plus tard, il meurt, jeune encore, mais usé et désespéré de l'anarchie où il laisse sa patrie. (→ Biblio.)

Bolívar (ordre de **Simón**). V. Libérateur (*ordre du*).

BOLÍVAR (département de), départ. de la Colombie septentrionale, en bordure de la mer des Antilles; 738 000 hab. Ch.-l. *Cartagena*.

BOLÍVAR (Etat de), Etat du Venezuela, s'étendant entre l'Orénoque et les Guyanes britannique et brésilienne; 161 300 hab. Capit. *Ciudad Bolívar*. C'est le plus vaste Etat de la République.

BOLÍVAR (province de), province de l'Equateur; 133 300 hab. Capit. *Guaranda*.

BOLÍVAR n. m. Unité monétaire principale du Venezuela, divisée en 100 céntimos (symb. : bolv).

BOLIVAR n. m. (de *Simón Bolívar*). Chapeau haut de forme, évasé et à larges bords, à la mode en France en 1819-1820.

BOLIVIANE ou **BOLIVIANITE** n. f. Minér. Sulfure naturel d'antimoine et d'argent.

BOLIVIANO n. m. Unité monétaire de la Bolivie, divisée en 100 centavos (symb. : bolb).

BOLIVIE, en esp. **Bolivia**, Etat de l'Amérique du Sud, entre le Brésil au N.-E., le Paraguay et l'Argentine au S.-E., le Chili et le Pérou à l'O.; 1 098 581 km²; 3 273 000 hab. Capitales : *Sucre* (capitale constitutionnelle) et *La Paz* (siège du gouvernement).

GÉOGRAPHIE

Géographie physique. ● *Le relief.* Deux domaines s'opposent fortement. A l'E., la Bolivie des plaines et des bas plateaux, avec une altitude moyenne de 200 m, constitue l'*Oriente*, qui s'étend du río Paraguay jusqu'au pied des Andes. Le drainage est effectué au N. par des affluents de l'Amazone (ríos Madre de Dios, Beni, Mamoré, Iténez), à l'E. et au S. par le Paraguay et ses affluents (Otuguis, Tucabaca, San Rafael). Cette région de l'Oriente est encore peu connue. Mais la Bolivie est essentiellement un pays andin, et c'est à l'intérieur de ses frontières que la Cordillère atteint sa plus grande largeur et prend l'allure d'une haute plaine encadrée de deux chaînes plissées. La Cordillère occidentale, où a été tracée la frontière avec le Chili, porte de hauts sommets, volcans actifs ou éteints (le San Pedro [5 635 m], l'Ollagüe [5 364 m], le Tacora [6 017 m] et le Sajama [6 546 m]). La Cordillère orientale se dresse vigoureusement au-dessus des plaines de l'Oriente; grès et schistes y sont souvent creusés par des vallées intérieures comme le *valle* de Cochabamba; les sommets ont généralement des formes lourdes, et paraissent constituer une haute surface d'aplanissement complexe, la *Puna*, au-dessus de 4 000 m. Cette haute plaine est interrompue par de grands massifs volcaniques, porteurs de glaciers (l'Illampu [6 550 m], le Huayna Potosí [6 184 m], le Mururata [6 183 m] et l'imposant édifice de l'Illimani [6 458 m]). Les deux cordillères encadrent l'*Altiplano*, haute plaine (plus de 4 000 m d'alt.) battue par les vents et couvrant plus de 100 000 km². Quelques cours d'eau surimposés dans la Cordillère orientale prennent naissance sur l'Altiplano. Mais, dans son ensemble, celui-ci constitue une vaste zone endoréique. De grandes surfaces sont couvertes par les *salares*, marécages plus ou moins durables, analogues aux chotts d'Afrique du Nord. Les eaux du lac Titicaca s'écoulent par le Desaguadero, qui atteint le lac Poopó; ce dernier se déverse finalement dans le salar d'Uyuní.

● *Le climat et la végétation.* Le climat et la végétation sont fonction de la latitude, tropicale, et des grandes différences d'altitude. L'Oriente a un climat chaud, qui lui vaut parfois l'appellation de *Trópico*. Dans le secteur amazonien, où les pluies sont abondantes, la forêt couvre de grandes étendues, mais une partie du Beni est occupée par des savanes. Les pluies diminuent d'intensité et se cantonnent sur quelques mois de l'année à mesure qu'on progresse vers le Chaco, au S. Une forêt plus basse couvre la plaine comprise entre le Paraguay et le piémont andin de Santa Cruz; vers la frontière paraguayenne ou argentine, on passe à une maigre savane à peine ponctuée par des palmiers. Si l'on s'élève sur le versant oriental de la Cordillère, on observe une dégradation progressive de la végétation, variable selon l'exposition aux vents. Les pluies sont constantes et les brouillards fréquents dans les étroites vallées exposées au N., les *yungas*, aux versants recouverts par une forêt toujours verte qui grimpe jusqu'à 3 400 m d'altitude. Ailleurs, la forêt se dégrade à partir de 1 200 m, et la forêt mixte fait place à une forêt sèche

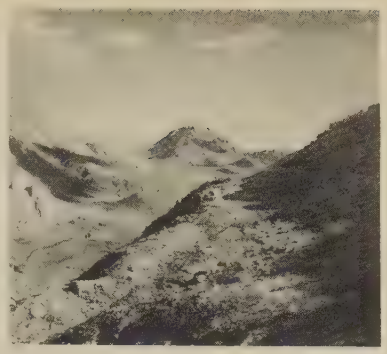

les Andes de BOLIVIE
le Cerro de Potosí

vicomte BOLINGBROKE
gravure d'après Richardson
cabinet des Estampes

Simón BOLÍVAR
d'après un dessin de Kepper

boliviano (avers)

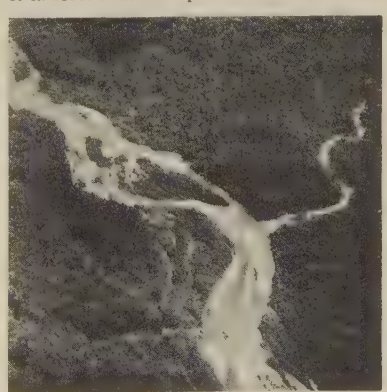

BOLIVIE
un affluent de l'Amazone
dans la région orientale

Phot. Verger-Multiphoto, Larousse.

Armoiries de la BOLIVIE

(mimosées et cereus) qui n'atteint pas 2 000 m. Les *valles* sont des zones de sécheresse (529 mm de précipitations à Cochabamba), que l'irrigation transforme en oasis. La *Puna* est trop froide et trop sèche pour porter autre chose qu'une herbe rare et dure (l'*ichu*), que pâturent lamas et moutons jusqu'à 4 400 m d'altitude, tandis que les cultures grimpent à 4 100 m. Sur les massifs les plus élevés, la limite inférieure des neiges ne dépasse guère 5 000 m, tandis que les langues glacières ne vont pas beaucoup plus bas. A cette latitude presque équatoriale, les variations thermiques sont faibles et le niveau inférieur des neiges et des glaces change peu d'une saison à l'autre. Sur l'Altiplano, l'aridité va croissant du N. (600 mm de précipitations) au S. (300 mm); les pluies tombent d'octobre à mars. Les températures, qui peuvent descendre à — 10 °C, s'élèvent rarement au-dessus de 25 °C. La rigueur du climat de la haute plaine ne s'atténue que sur les rivages du lac Titicaca.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. ● *La population.* Plus de la moitié des Boliviens sont des Indiens dont la majorité ne parlent pas l'espagnol. Un petit nombre d'entre eux habitent les forêts de l'Oriente; ce sont les « sauvages », par opposition aux *Indios* des *valles* et de l'Altiplano. Ces derniers, héritiers des anciennes civilisations de Tiahuanaco ou de l'Empire inca, appartiennent à plusieurs groupes : Urus et Cipayas du lac Titicaca, en cours de disparition; Aymaras de l'Altiplano; Quechuas des vallées intérieures. On estime que les métis représentent au moins le tiers de la population. Le reste correspond aux créoles, l'apport de l'immigration moderne ayant été très faible. La population augmente lentement, car, si la natalité est élevée, la mortalité commence à peine à diminuer. La densité moyenne n'est que de 3 hab. par km²; elle tombe à 0,3 dans le département de Pando, mais s'élève à 66 dans les environs de Cochabamba. Cependant, la précarité des ressources et les conditions sociales font de l'Altiplano un centre de forte pression démographique. Une solution partielle à ce surpeuplement réside dans l'émigration des Aymaras vers l'Oriente. Un mouvement de colonisation intérieure se dessine aux environs de Santa Cruz, mais il pose le problème de l'acclimatement au milieu tropical d'individus accoutumés à vivre à 4 000 m d'altitude.

Les principales villes sont des fondations espagnoles, qui ont eu leur époque de prospérité au temps de l'exploitation des mines d'argent; c'est le cas de Potosí, véritable ville-musée. Sucre abrite la vieille aristocratie créole. Oruro reste une ville minière. La Paz, installée dans un âpre ravin sans arbres, oppose le fouillis des petites rues du quartier indien à la régularité des artères du vieux quartier espagnol et des quartiers résidentiels neufs. En dehors de l'Altiplano, les agglomérations urbaines sont rares : Cochabamba, marché agricole, Tarija, dans la Bolivie orientale, et surtout Santa Cruz, étape sur la route menant du Paraguay vers l'Altiplano.

carte de la BOLIVIE

● *Les mines.* L'exploitation des richesses minières a toujours été l'élément moteur de l'économie bolivienne : jadis, avec l'argent et, accessoirement, avec l'or; depuis la fin du XIXe s., avec le zinc, le plomb, le tungstène et surtout avec l'étain. Les mines d'étain sont situées dans la Cordillère orientale (départ. de La Paz, Oruro, Potosí). Les produits miniers représentent 90 p. 100 des exportations du pays, mais la part de l'étain s'est abaissée de 74 p. 100 en 1929 à 55 p. 100, et le pays ne détient plus que le troisième rang dans le monde après la Malaisie et l'Indonésie. La balance commerciale et celle des paiements sont déficitaires : la Bolivie souffre de la baisse mondiale des prix de l'étain et de la raréfaction des emplois de ce métal. La difficulté d'accès aux mines, qui s'épuisent et dont la teneur en métal est faible, accroît le coût de production. La nationalisation des biens des grandes sociétés (Patiño, Rothschild et Aramayo), en 1952, a entraîné une certaine désorganisation de la production, et l'effort fait pour améliorer la condition des mineurs a coïncidé avec une mauvaise phase de la conjoncture. La Bolivie est devenue exportatrice de pétrole. Le principal gisement est celui de Camiri; une raffinerie est établie à Cochabamba, et des pipe-lines ont été construits : il faut citer en particulier celui qui joint Cochabamba à Arica. D'autres gisements sont en prospection dans l'ensemble de l'avant-pays andin. Des accords avec le Brésil accordent à celui-ci une participation à l'exploitation des pétroles boliviens comme paiement de la construction de la voie ferrée de Corumba à Santa Cruz. La création, en 1936, de l'entreprise nationale Yacimientos Fiscales Bolivianos témoigne du désir d'écarter les compagnies nord-américaines; mais, depuis 1956, les sociétés étrangères peuvent obtenir des concessions (Bolivian Gulf Oil Co.).

Les guerres du XIXe s. contre le Chili et le Pérou, la guerre du Chaco contre le Paraguay (1932-1935), ont épuisé la Bolivie et lui ont fait perdre ses accès à l'océan Pacifique et un large débouché sur le fleuve Paraguay. Etat continental et montagneux, la Bolivie se heurte aux difficultés des communications. Des voies ferrées médiocres, construites pour l'exportation des minerais, la relient aux ports chiliens d'Antofagasta et d'Arica, aux ports péruviens de Mollendo et de Matarani,

après navigation sur le Titicaca. La ligne La Paz-Uyuni-Villazón-La Quiaca assure la liaison avec l'Argentine ; elle est complétée par la voie Yacuiba-Santa Cruz (1957), qui retrouve le chemin de fer du Brésil. Le réseau routier est insuffisant, en dépit de l'ouverture de la route Santa Cruz-Cochabamba sous l'impulsion de la Corporación Boliviana de Fomento, organisme semi-public qui travaille à moderniser l'économie nationale en améliorant l'équipement de base. Mais les progrès de l'industrie, depuis la Seconde Guerre mondiale, sont limités (industries alimentaires et textiles). Les Etats-Unis restent les acheteurs de ses minerais, les fournisseurs de denrées alimentaires et les dispensateurs de crédits. (→ Biblio.)

HISTOIRE

La Bolivie, ou Haut-Pérou, a fait primitivement partie de l'empire des Incas ; sous la domination espagnole, elle produisit, grâce aux mines de Potosí, des quantités considérables d'argent ; elle dépendait alors de la vice-royauté du Pérou. En 1539, un lieutenant de Pizarre, Pedro Anzúrez, réduisit les Charcas, et établit dans l'ancienne ville de Chuquisaca (auj. *Sucre*) une colonie sous le nom de *Ciudad de la Plata*. Furent fondées ensuite Potosí (1545), La Paz, Santa Cruz (1557), Cochabamba (1570), Tarija (1574). Au XVIIe s., les jésuites créèrent des missions chez les Chiquitos et les Moxos. On appelait souvent le Haut-Pérou « audience de Charcas », à cause de la juridiction que les Espagnols y avaient instituée ; en 1796, on rattacha le Haut-Pérou à la vice-royauté de La Plata.

Les mouvements insurrectionnels du Pérou commencèrent à Chuquisaca. Après une émeute, le général espagnol Goyeneche put bien rentrer dans la ville (1809), mais il eut à lutter contre l'invasion des Argentins conduits par Balcarce (1810-1811). Une autre armée argentine, commandée par Belgrano, le vainquit en 1813, mais Belgrano fut à son tour rejeté dans le Tucumán. En décembre 1824, un lieutenant de Bolívar, le général Sucre, remporta une victoire décisive à Ayacucho. Un congrès, réuni à Chuquisaca, proclama, le 6 août 1825, l'indépendance du Haut-Pérou, qui devint la « République de Bolivie ». Bolívar en fut nommé président, et Sucre, comme vice-président, gouverna en son nom jusqu'en 1828. Le général Santa Cruz lui succéda ; mais, ayant voulu réunir dans une confédération la Bolivie et le Pérou, il s'attira une guerre avec le Chili, et dut s'enfuir après la défaite de Yungay, en 1839.

A partir de cette date, deux époques sont à distinguer dans l'histoire de la Bolivie : jusqu'en 1879, des révoltes et les violences de différents gouvernements firent traverser une période de troubles et d'anarchie à la Bolivie. De 1881 à nos jours, la vie politique s'est déroulée plus régulièrement. Mais la Bolivie subit de graves revers extérieurs, qui aboutirent à la mutilation de son territoire. Un différend s'étant élevé avec le Chili au sujet de la région d'Atacama, où la découverte des nitrates avait attiré de nombreux prospecteurs chiliens, un accord (1866) décida que la zone entre le 23e et le 25e parallèle resterait indivise entre les deux pays. En 1879, le président Daza, se croyant soutenu par le Pérou, voulut lever un droit sur les exportations de nitrate d'Atacama : ce fut le signal d'une longue guerre. Les Chiliens écrasèrent les forces réunies de la Bolivie et du Pérou, et la Bolivie dut céder au Chili, en 1884, toute sa façade maritime (Antofagasta et Atacama). En 1903, par le traité de Petropolis, la Bolivie céda au Brésil, moyennant indemnité, le territoire de l'Acre, réputé pour son caoutchouc. En 1933, la question du Chaco* provoqua avec le Paraguay une guerre dont ce dernier sortit vainqueur. Un armistice fut conclu en juin 1935, et la paix fut signée à Buenos Aires en 1936 ; elle donna satisfaction aux revendications territoriales du Paraguay. Ainsi, de 1825 à 1934, la Bolivie perdit peu à peu 54 p. 100 de son territoire. Ces échecs successifs ont abouti à la formation du vigoureux parti nationaliste-révolutionnaire, qui a entrepris des réformes et nationalisé les grandes compagnies (mines d'étain, 1952) et amorcé la réforme agraire, sous la direction du président Victor Paz Estensoro. (→ Biblio.)

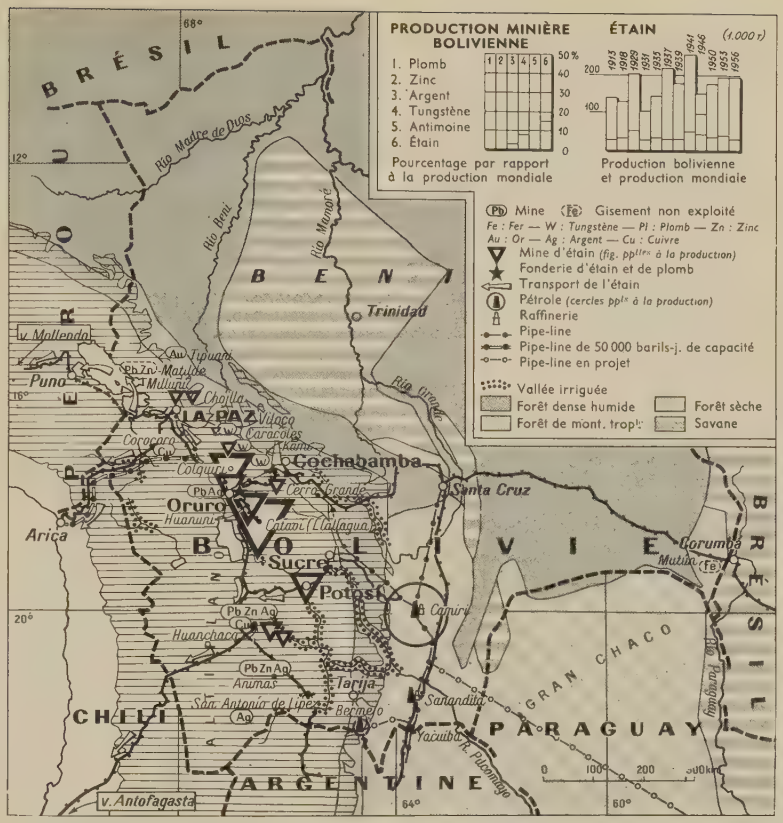

carte économique de la BOLIVIE

Constitution.

La Constitution d'octobre 1938, la douzième qui régit le pays depuis 1826, a été modifiée en 1944 et en 1952.

Le pouvoir exécutif appartient à un président élu pour quatre ans par vote populaire, et qui ne peut être réélu que quatre ans après l'expiration de son mandat. Le vice-président, nommé dans les mêmes conditions, ou à défaut le président du Sénat, le remplace en cas de décès ou d'empêchement.

Le pouvoir législatif est exercé par deux chambres, qui constituent le Congrès national. Le Sénat, qui représente les départements, est composé de 27 membres, la Chambre des députés de 109.

Le droit de vote appartient à toute personne âgée de vingt ans, même illettrée.

LITTÉRATURE

Pour le mouvement intellectuel pendant la période coloniale, v. HISPANO-AMÉRICAINE (*littérature*).

● *La poésie.* Le mouvement moderniste est surtout représenté, en Bolivie, par Ricardo Jaimes Freyre (1868-1933), aux accents parnassiens, et par Armando Chirveches (1883-1926), poète nostalgique et morbide qui finira par le suicide.

● *Le roman.* Le roman débute avec Nataniel Aguirre (1843-1888), dont le *Juan de la Rosa* est une transposition picaresque au temps de la lutte pour l'indépendance bolivienne. Après lui viennent : Armando Chirveches (1883-1926), dont les romans (*Fleur du tropique, la Candidature de Rojas, Celeste, Casa solariega*) ne manquent ni de grâce ni de couleur ; Jaime Mendoza (1873-1940), qui, dans son roman *Dans les terres de Potosí*, décrit la vie des mineurs ; Alcides Argüedas (1884-1946), qui, dans *Race de bronze*, montre l'agonie de la race indienne, déchue et martyrisée par les conquérants. Costa du Rels (né en 1891), longtemps ambassadeur à Paris, a évoqué avec beaucoup d'art les mœurs boliviennes dans *la Hantise de l'or* et *Terres embrasées*. Citons encore Abel Alarcón (né en 1881) et ses contes, et Augusto Céspedes, qui a traité avec réalisme les problèmes sociaux de son pays : *Sang de métis* est une suite de récits consacrés à la guerre du Chaco ; dans *le Métal du diable*, il retrace la vie de Patiño, le roi de l'étain.

BOLIVIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Bolivie ; habitant ou originaire de ce pays.

BOLKAR DAĞ, massif montagneux de Turquie, partie du Taurus de Cilicie, au-dessus de la plaine d'Adana ; 3 585 m au *Medetsiz Dağ*. Le massif, boisé, est fréquenté par les nomades chaque été et recèle des gisements de plomb et de zinc.

BOLKENHAIN. V. BOLKÓW.

BOLKÓW, en allem. **Bolkenhain**, v. de Pologne (voïévodie de Wroclaw), au N.-O. de Walbrzych ; 5 000 hab. Ruines du Bolkoburg, l'un des plus anciens châteaux de la Silésie, pris par les Tatars (1241), les hussites (1428), et les Suédois pendant la guerre de Trente Ans.

BÖLL (Heinrich), écrivain allemand (Cologne 1917), un des plus doués de la jeune génération. Auteur de romans dont les sujets sont empruntés à la vie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et qui se caractérisent par une objectivité et une vérité sans fioritures, mais aussi une amère ironie : *Le train était à l'heure* (*Der Zug war pünktlich*) [1949], *Il ne dit plus un mot* (*Und sagte kein einziges Wort*) [1953].

BOLLAERT (Emile), administrateur public et homme d'affaires français (Dunkerque 1890). Il suit la carrière préfectorale et,

BOLIVIE
immeubles modernes à La Paz

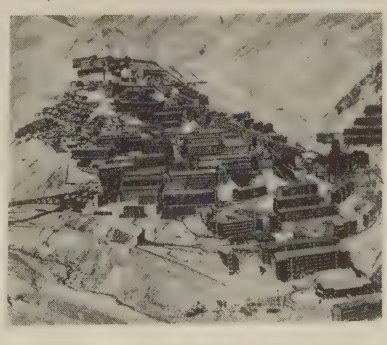

BOLIVIE
mines de cuivre dans les Andes

Phot. Verger-Multiphoto, X.

plusieurs fois, dirige le cabinet d'Edouard Herriot. Directeur général des Beaux-Arts de 1932 à 1934, préfet du Rhône de 1934 à 1940, il est révoqué par le gouvernement de Vichy et participe à la Résistance. Elu conseiller de la République en 1946, il est bientôt nommé haut-commissaire de France en Indochine. Administrateur de la Société des usines chimiques Rhône-Poulenc*, il accède, en 1949, à la présidence de la Compagnie nationale du Rhône*, société d'économie mixte.

bollard

BOLLAND (Jean), dit **Bollandus,** jésuite (Julémont, prov. de Liège, 1596 - Anvers 1665). Chargé, à la suite d'Héribert Rosweyde (1569-1629), de regrouper et de commenter les recueils des *Acta sanctorum*, il en prépara huit volumes, et son nom a été appliqué au collège chargé de poursuivre le travail.

BOLLANDISTES n. m. pl. (de Jean *Bolland*). Membres d'une société, pour la plupart jésuites, qui, depuis le XVIIe s., travaillent au recueil des Vies des saints dénommé *Acta sanctorum*.

— ENCYCL. C'est le P. Rosweyde qui réalisa le premier recueil critique des documents originaux (*Acta* antiques ou autres sources) relatifs aux Vies des saints et classés sous la date du jour où on les honore (1607). Bolland, chargé en 1630 de continuer l'œuvre, en modifia le plan et élargit l'entreprise. Avec Godefroid Henschen et Daniel Papebroch, il publia, à Anvers, cinq volumes (deux pour janvier [1643], trois pour février [1658]), et prépara les trois de mars (1668). L'œuvre se poursuivit jusqu'au tome III d'octobre (1770). Un *musée des saints* avait été également constitué. Après diverses vicissitudes dues aux événements politiques, Léopold Ier fit poursuivre l'œuvre par les jésuites belges, à Bruxelles (1837). Outre les *Acta sanctorum*, ils publient, depuis 1882, une revue, les *Analecta bollandiana* et, depuis 1886, les *Subsidia hagiographica*, qui contiennent répertoires et études diverses. Les bibliographies des manuscrits sont publiées dans la *Bibliotheca hagiographica Latina* (1898-1902, rééd. 1949), la *Bibliotheca hagiographica Graeca* (1909, rééd. 1958) et la *Bibliotheca hagiographica Orientalis* (1910). L'œuvre se poursuit, avec des méthodes de critique scientifique sans cesse améliorées.

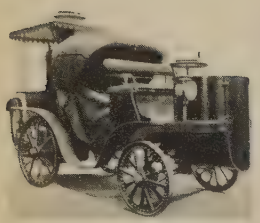

la « Mancelle » d'Amédée BOLLÉE (1878)

BOLLARD n. m. Gros fût cylindrique, en acier coulé ou en béton armé, qu'on implante dans l'arête d'un quai d'accostage pour l'amarrage rapproché des navires.

— ENCYCL. Enfoncés sur plus des trois quarts de leur longueur et espacés les uns des autres de 25 m environ, les *bollards* ont remplacé les anciens canons d'amarrage. Ils possèdent une tête renflée, pour éviter le glissement des amarres.

voiturette de Léon BOLLÉE (1897)

BOLLÉE (Amédée), constructeur français (Le Mans 1844 - Paris 1917). Fils d'un fondeur de cloches et fabricant de béliers hydrauliques, il se passionna pour la voiture à vapeur; en 1873, avec un modèle de son invention, il évolua d'abord dans le département de la Sarthe, puis effectua le trajet du Mans à Paris, où sa voiture fit sensation. — Ses fils, LÉON (Le Mans 1870 - Neuilly-sur-Seine 1913) et AMÉDÉE (Le Mans 1872 - *id.* 1926), furent également des précurseurs de l'automobile, dont ils perfectionnèrent la technique par l'invention de divers dispositifs (transmission, graissage, carburateur, etc.).

BOLOGNE
au centre de la vieille ville les tours penchées

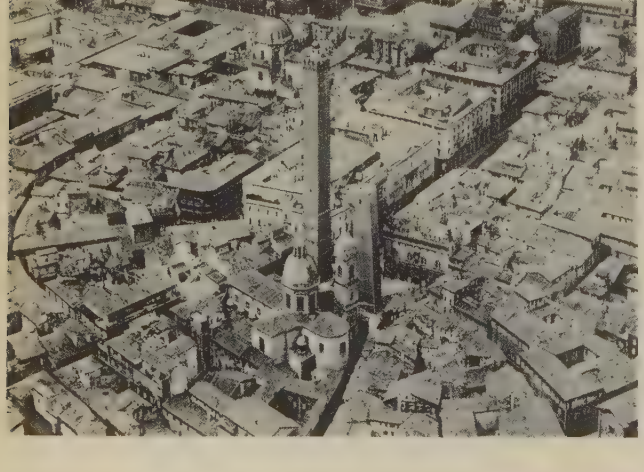

BOLLÈNE, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), dans le Tricastin, sur le Lez; 8 312 hab. (3 312 aggl.) [*Bollénois*]. Marché de légumes et de primeurs. Produits réfractaires. Cartonnages. Grande centrale hydro-électrique sur le canal de dérivation du Rhône.

BOLLÈNE-VÉSUBIE (LA), comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises, au-dessus de la Vésubie; 362 hab. (298 aggl.). Ruines d'un château fort. Dans l'église, retable du XVe s. Centre de séjour.

BOLLIGEN, v. de Suisse (cant. de Berne), dans la banlieue N.-E. de Berne; 9 850 hab. Laiteries et petites industries.

BOLLNÄS, v. de Suède (Gävleborg), sur le Ljusnan; 5 900 hab. Scieries. Ateliers de constructions mécaniques. Papeterie.

BOLLWILLER, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Guebwiller), dans la plaine de haute Alsace, au S.-E. de Guebwiller; 2 405 hab. (2 374 aggl.). Ancien château des Broglie. Cité pour les ouvriers des mines de potasse des environs. Importantes pépinières.

BOLM (Adolphe), danseur et chorégraphe russe (Saint-Pétersbourg 1884 - New York 1951). Fils de musicien, il entre à l'école du Théâtre-Impérial et voyage ensuite. A Berlin, il rencontre Diaghilev, avec qui il restera jusqu'en 1914. Il règle à Monte-Carlo (1912) l'opéra-ballet de Rameau, *les Fêtes d'Hébé*, pour Carlotta Zambelli. Parti aux Etats-Unis avec Diaghilev, Bolm décide d'y demeurer. Maître de ballet au Metropolitan Opera de New York, il règle *Petrouchka* en 1919, et tourne le premier film de danse synchronisé avec la musique d'orchestre (*Danse macabre* de Saint-Saëns). A l'Opéra de Chicago (1924), il compose des ballets sur des partitions de compositeurs d'avant-garde : *Pierrot lunaire* (Schönberg), *Parnasse à Montmartre* (Satie, 1926), *Mandragore* (Szymanovski), *la Tragédie du violoncelle* (Tansman, 1927), *Christmas Carol* (Vaughan Williams, 1927), etc. Après un séjour au théâtre Colon de Buenos Aires, il compose la première version du ballet *Apollon Musagète*, de Stravinski, puis, à San Francisco, trois ballets sur de la musique de Bach. Il travaille ensuite à Hollywood pour des films de danse.

BOLOGNA (Franco DA). V. FRANCO.

BOLOGNE, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), sur la Marne, au N. de Chaumont; 865 hab. (674 aggl.). Vieux château. Industrie métallurgique; forges; coutellerie. Produits réfractaires.

BOLOGNE, en italien **Bologna,** v. d'Italie, en Emilie, ch.-l. de prov.; 420 900 hab. Archevêché. Située sur l'antique voie Emilienne, à sa rencontre avec la route de Florence à Venise, Bologne occupe une position stratégique importante à la sortie de l'Apennin. C'est le centre d'une région agricole riche et bien exploitée. L'industrie est développée (automobiles, mécanique de précision, industries chimiques, chaussures). Bologne est une cité très attrayante et très vivante, aux rues bordées d'arcades, dominée par deux hautes tours (v. ASINELLI [*tour des*]). Les constructions du Moyen Age forment un ensemble monumental pittoresque. Les principaux monuments sont le palais communal, celui du podestat (XIIIe et XVe s.), le palais Bevilacqua (XVe s.) et l'Université (palais du XVIe s.), les églises San Petronio, inachevée (XIVe-XVIe s.), San Domenico (XIIIe s.), qui renferme le tombeau du saint, San Stefano, ensemble de sept églises construites du XIe au XIIIe s., et Sainte-Marie-des-Esclaves (XIVe s.). Bologne possède enfin de riches musées. — La *province de Bologne* a 763 900 hab. De la plaine du Pô au sommet de l'Apennin, elle s'étend le long de la vallée du Reno. C'est une région bien arrosée et fertile.

— Hist. Bologne fut d'abord un bourg étrusque, *Felsina*, que conquirent vers le milieu du IVe s. av. J.-C. les Boïens puis, en 190 av. J.-C., les Romains (colonie latine de *Bononia*). Erigée en république au Moyen Age, Bologne tint tête aux empereurs, et Enzio, le fils de Frédéric II, y mourut captif (1272). Au XVe s., elle tomba au pouvoir de la famille des Bentivoglio, que détrôna en 1506 le pape Jules II. Dès lors, Bologne fit partie des Etats pontificaux, sauf entre 1797 et 1814, où elle fut annexée à la France. Des mouvements libéraux y éclatèrent en 1831, 1848 et 1859, réprimés par les Autrichiens; elle fut néanmoins réunie au Piémont en 1860. L'université de Bologne, fondée probablement au XIe s., était célèbre au Moyen Age pour l'étude du droit (v. BOLOGNE [*école de*]). La ville fut un des grands foyers d'art de l'Italie au Moyen Age et au début du XVIe s. (V. ÉMILIENNE [*école*].)
Patrie des papes Grégoire XIII, Grégoire XV, Benoît XIV, des peintres les trois Carraches, le Dominiquin (Zampieri), le Guide (Reni), l'Albane (Albani), le Guerchin (Barbieri), les Monti; des savants Aldrovandi, Marsigli, Beccari et Galvani.

Bologne (ACADÉMIE DE). V. ACADÉMIE DE BOLOGNE.

Bologne (ÉCOLE DE), nom d'un groupe de jurisconsultes qui enseignèrent le droit à l'université de Bologne, aux XIIe et XIIIe s., et rénovèrent le droit romain. Ils réunirent les textes de Justinien en un *Corpus juris civilis*, et y ajoutèrent de nombreux commentaires ou *gloses*, d'où leur nom de *glossateurs*. Irnenus, qui fonda l'école de Bologne, eut des disciples célèbres, parmi lesquels Placentin, qui créa l'école de Montpellier. Ce fut au XIIIe s., avec Accurse, que l'école eut son apogée. Son influence dépassa l'Italie et la France méridionale, et fit pénétrer les principes du droit romain dans les pays de droit coutumier.

BOLOGNE (Jean). V. GIAMBOLOGNA.

BOLOGNESE (il). V. GRIMALDI.

BOLOMÈTRE n. m. (gr. *bolê*, trait et, *par extens.*, radiation, et *metron*, mesure). Physiq. Appareil électrique, imaginé par Langley en 1881, pour mesurer un flux d'énergie rayonnante par la variation de la résistance d'une bande métallique.

— ENCYCL. Le *bolomètre* est un récepteur thermique de rayonnement permettant de connaître directement l'énergie totale transportée; il est constitué par une lamelle noircie placée dans un pont de Wheatstone : les légères variations de température de la lamelle se traduisent par des variations de résistance qui sont détectées par le déséquilibre du pont. Le bolomètre et la thermopile sont particulièrement utilisés pour détecter le rayonnement infrarouge.

BOLOMÉTRIQUE adj. Obtenu par les indications d'un bolomètre.

— Astron. *Magnitude bolométrique d'une étoile*, valeur de la magnitude* obtenue en mesurant le rayonnement de l'étoile à l'aide d'un instrument fonctionnant à la façon d'un bolomètre.

— ENCYCL. Astron. L'enregistrement d'un rayonnement stellaire par un bolomètre fait intervenir toutes les radiations du spectre, y compris les radiations rouges et infrarouges d'ordre calorifique. Les résultats ainsi obtenus pour la magnitude sont différents de ceux que donne l'observation visuelle, photographique, photovisuelle ou photo-électrique. Par convention, la magnitude *bolométrique* proprement dite correspond à l'énergie débitée par l'étoile dans son voisinage. C'est pour l'étoile une valeur fondamentale, mais souvent mal connue. Elle est à distinguer de la magnitude *radiométrique**, qui correspond à la valeur enregistrée *au sol* à l'aide d'un instrument réflecteur bien déterminé, et compte tenu de l'absorption introduite par l'atmosphère et la matière interstellaire.

BOLOMIER (Guillaume), seigneur de Villars, chancelier de Savoie, exécuté à Thonon en 1446. Secrétaire d'Amédée VIII, qui devint l'antipape Félix V, il fut accusé d'être cause de la continuation du schisme. Plus tard, accusé de concussion, il fut noyé dans le lac Léman.

BOLONAIS, E adj. et n. Relatif à Bologne; habitant ou originaire de cette ville.

— Bx-arts. *Ecole bolonaise*, v. ÉMILIENNE (*école*).

— Chronol. *Usage bolonais* (*consuetudo bononiensis*), manière de compter les jours du mois assez fréquente au Moyen Age, surtout en Italie et dans le midi de la France, du IXe au XIVe s. (Il consiste à diviser le mois en deux parties : *mensis intrans, le mois à l'entrant* ou *à l'intrar*, dont on comptait les quan-

tièmes directement du 1er jusqu'au 15 ou 16, et *mensis exiens, le mois à l'issir*, dont on comptait les quantièmes en rétrogradant depuis le dernier.)

BOLOPHÉRITE n. f. Minér. Silicate naturel de calcium, de fer et de magnésium. (Syn. de HÉDENBERGITE.)

BOLOS. V. VÓLOS.

BOLOTNIKOV, ancien serf russe, révolté contre le tsar Vassili Chouïski en 1606. Il groupa tous les éléments troubles de l'Etat, soldats déserteurs, paysans ruinés des régions de Tchernigov, Orel, Toula, et réussit même à se concilier les classes moyennes et les boyards mécontents de Chouïski. En 1606, il s'établit à Kolomenskoïé, près de Moscou. Le tsar envoya contre lui son neveu, le prince Michel Skopine-Chouïski. Bolotnikov, vaincu, s'enfuit vers Toula ; il fut à nouveau vaincu, et tué (1607).

BOLOVEN (PLATEAU DES), région du Laos, entre le Mékong à l'O. et le Sé Khong à l'E. C'est un plateau de grès recouverts de basaltes, dont les forêts sont occupées par des peuples nomades, les Khas.

BÖLSCHE (Wilhelm), écrivain et critique allemand (Cologne 1861 - Oberschreiberhau 1939). Ses principaux ouvrages de vulgarisation relatifs à l'histoire naturelle sont écrits sous l'influence de Darwin, dont il a donné une biographie. Il a tiré parti de ses études spirites dans *la Déesse du Midi* (1891), roman dont le narrateur a bien des traits de Bölsche lui-même. En 1887, il avait publié une sorte de manifeste esthétique : *les Sciences naturelles, fondement de la poésie*.

BOLSENA (LAC DE), lac d'Italie, dans le Latium, au N. de Viterbe. Il occupe le fond d'un cratère, dans les monts Cimini, à 305 m d'alt. — Au N. du lac, le bourg de *Bolsena* (4 250 hab. [3 100 aggl.]) est dominé par un château du XIIIe s. Dans son église Sainte-Christine eut lieu le miracle de Bolsena, en 1263 (apparition de gouttes de sang sur une hostie). L'enceinte d'une ville étrusque, Volsinies, que l'on situait auparavant à Orvieto, a été retrouvée sur les collines dominant la ville actuelle. Les fouilles ont également permis d'identifier un village de l'âge du bronze et une nécropole villanovienne du VIIe s. av. J.-C.

BOLSÓN n. m. (d'un terme mexicain). Géomorphol. Dépression endoréique d'une région désertique, dans laquelle se concentrent les débris apportés par le ruissellement et les sels dissous dans les eaux.
— ENCYCL. Les bords du *bolsón* sont occupés par des glacis alluviaux au matériel de plus en plus fin vers le centre, où sont localisés des lacs temporaires de plus en plus salés en raison de l'évaporation, et dans lesquels se déposent des argiles salines, des croûtes de sel, de gypse, etc. Ces sels floculent les argiles et les agrègent, les rendant particulièrement aptes à la déflation éolienne. Lorsque celle-ci est importante, des dunes de limon salé s'édifient au bord de la partie centrale de la cuvette. Les bolsóns où s'exerce une importante déflation éolienne sont désignés du nom de *sebkhas*.

BOLSÓN DE MAPIMÍ. V. MAPIMÍ.

BOLSWARD, v. des Pays-Bas (prov. de Frise), au S.-O. de Leeuwarden ; 8 250 hab. Vieille ville gardant une église gothique (stalles en bois du XVe s.). Hôtel de ville Renaissance, restauré malheureusement. Industrie du lait ; lactose. Ecole de laiterie. Confection.

BOLSWERT (Boëtius Adam), graveur hollandais (Bolsward, Frise, 1580 - Anvers 1634). C'est le plus fécond, et peut-être le meilleur des burinistes d'après les œuvres de Rubens.

BOLTAÑA, v. d'Espagne, en Aragón (prov. de Huesca), au cœur des Pyrénées, sur un affl. du Cinca ; 2 500 hab. — A proximité, parc national d'Ordesa.

BOLTÉNIE n. f. Ascidie, munie d'un long pédoncule fixé en un point quelconque du corps et, à l'autre extrémité, à un corps étranger. (Se trouve dans l'Atlantique Nord, sur le banc de Terre-Neuve et en Australie. Famille des pyuridés.)

BOLTON, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N.-O. de Manchester ; 167 200 hab. Centre d'industries textiles (coton). En 1779, Samuel Crompton* y construisit la *mule-jenny*, première machine à filer le coton.

Bolton Abbey, monastère de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), dans les Pennines, au N. d'Ilkley. Fondé vers 1120 et transféré en 1151 à son emplacement actuel, il n'en reste que la nef de l'ancienne abbatiale, d'un beau style gothique primitif.

BOLTONIE n. f. (de *Bolton*, botan. angl.). Herbe dressée de l'Amérique boréale, de l'Asie orientale et subtropicale. (On cultive en Europe à la manière des *asters*, *Boltonia asteroïde* et *B. glastifolia*. Famille des composées.)

BOLTONITE n. f. (de *Bolton*, nom de lieu). Minér. Variété alumineuse de forstérite.

BOLTRAFFIO (Giovanni Antonio), peintre italien (Milan 1467 - *id.* 1516). Elève de Léonard de Vinci, il tenta d'imiter le moelleux de son maître, l'expression ambiguë des visages féminins, mais ne sut pas toujours éviter la sécheresse (*Vierge de la famille Casio* [Louvre] ; *Saint Jean-Baptiste* [Brera]). On lui doit de bons portraits (le poète *J. Casio* [Brera], le peintre *Melzi* [Berne]).

BOLTZ (Hans), géodésien allemand (Elbing 1883 - Potsdam 1947), connu principalement pour ses travaux sur la théorie des compensations de triangulation.

BOLTZMANN (Ludwig), physicien autrichien (Vienne 1844 - *id.* 1906). Professeur de physique et de mathématiques aux universités de Graz (1869), de Munich (1891), puis de Vienne (1895). Il fut l'un des créateurs de la théorie cinétique des gaz ; il donna, en 1868, une démonstration de la loi de répartition des vitesses des molécules, et interpréta la notion abstraite d'entropie en la reliant à celle de probabilité, qu'il introduisait ainsi en thermodynamique (1877). En 1884, il retrouvait, dans un travail sur le rayonnement, la loi de Stefan.

Boltzmann (CONSTANTE DE), valeur de la constante des gaz parfaits relative à une seule molécule, égale au quotient de la constante molaire par le nombre d'Avogadro et valant $1{,}381 \times 10^{-16}$ C. G. S.

BOLU, v. de Turquie, ch.-l. de province, dans la région du *Bolu Dağ*, qui domine la mer Noire ; 7 900 hab. — La *province* (« il ») *de Bolu* a 318 600 hab.

BOLYAI (Farkas), mathématicien hongrois (Bolya 1775 - Marosvásárhely, auj. Tîrgu-Mureş, 1856). Il étudia en Angleterre, puis en Allemagne, où il se lia d'amitié avec Gauss. Auteur de : *Tentamen juventutem studiosam in elementa matheseos purae introducendi* (1832). — Son fils, JÁNOS (Kolozsvár, auj. Cluj, 1802 - Marosvásárhely, auj. Tîrgu-Mureş, 1860), fut officier du génie. Il a publié un appendice au premier volume du *Tentamen : Appendix scientiam spatii absolute veram exhibens*, essai de géométrie non euclidienne.

BOLZANO, en allem. **Bozen,** v. d'Italie, dans le Trentin, ch.-l. de prov., sur l'Isarco, près de son confluent avec l'Adige ; 84 000 hab. Important nœud de voies de communication vers la Suisse et l'Autriche, et station touristique de premier ordre, Bolzano est aussi un centre industriel : métallurgie de l'aluminium et du magnésium. — La *province de Bolzano* a 333 900 hab., en majorité de langue allemande. Elle couvre toutes les Alpes du haut Adige et du haut Isarco. C'est une région touristique. Importantes ressources hydro-électriques. Cultures fruitières.
— Hist. Citée pour la première fois au VIIIe s. sous le nom de *Bauzanum*, Bolzano dut son importance à sa situation, qui commandait au Moyen Age la route d'Italie en Allemagne ; siège d'un margraviat impérial, ville de banquiers et de changeurs, elle devint autrichienne en 1531, fut emportée d'assaut par les Français en 1809 et réunie au royaume napoléonien d'Italie. Rendue à l'Autriche en 1815, elle est redevenue italienne depuis 1918.

BOLZANO (Bernhard), philosophe, logicien et mathématicien tchèque, d'origine italienne (Prague 1781 - *id.* 1848). Prêtre catholique, il enseigna la philosophie de la religion à l'université de Prague à partir de 1805. Accusé de rationalisme, il dut quitter sa chaire en 1820. A l'idéalisme post-kantien, il opposait une conception scientifique de la philosophie, appuyée sur les mathématiques. Ses idées sont à la source de la phénoménologie de Husserl. Œuvres principales : *Wissenschaftslehre* (1837), dans laquelle il expose sa « logique pure », *Paradoxien des Unendlichen* (1851), sur le problème de l'infini et de l'infinitésimal.

Bolzano-Weierstrass (LEMME DE). Math. Proposition au terme de laquelle tout ensemble borné renfermant une infinité de points possède au moins un point d'accumulation.

BOM (Emanuel DE). V. DE BOM.

BOMA, v. du Congo belge (prov. de Léopoldville), ch.-l. du distr. du Bas-Congo, à 87 km de l'embouchure du Congo, sur la rive droite du fleuve ; 11 100 hab. Ce port dessert la région de Mayumbe, qui exporte du bois, des noix palmistes, du café, du cacao et des fruits provenant surtout de plantations européennes. Ancien établissement portugais de traite des Noirs, ce fut la capitale de l'Etat libre du Congo depuis 1886, puis celle du Congo belge jusqu'en 1926.

Bomarsund, ancienne forteresse russe construite à l'E. de la plus orientale des presqu'îles de l'île d'Åland. En liaison avec la campagne de Crimée*, une opération franco-anglaise fut menée en Baltique, où le corps français de Baraguay-d'Hilliers contraignit la forteresse à capituler le 16 août 1854 (elle fut démantelée par la suite).

BOMARZO, village d'Italie, dans le Latium (prov. de Viterbe), sur les pentes du mont Cimino ; 4 250 hab. (1 850 aggl.). Vilia Orsini (XVIe s.), dont le parc renferme des statues colossales. (→ Biblio.)

BOMBAGE n. m. Cintrage au four des feuilles de verre.
— Photogr. Léger relief que l'on donne à certaines photographies avec une presse à calibres.

BOMBAGISTE n. m. Ouvrier mettant en forme des plaques de verre par ramollissement à chaud sur des formes appropriées.

BOMBANCE n. f. (anc. fr. *bobance*, orgueil, faste, altéré par *bombe*). *Fam.* Grande chère, ripaille : *Faire bombance.*

BOMBARDE n. f. (du lat. *bombus*, bruit sourd). Arm. Machine de guerre, compliquée de cordes et de ressorts, capable de lancer des boulets de pierre de 50 à 500 kg. (En France, la bombarde fut employée pour la première fois par les Anglais à Crécy [1346].) ‖ Pièce d'artillerie, appelée aussi *mortier*, employée à bord des vaisseaux dits « galiotes à bombes ». ‖ *Bombarde à main*, arme portative servie par deux hommes, qu'on épaulait ou qu'on appuyait sur une fourche.
— Céram. Gueule d'un four à briques.
— Cost. *Manches à la bombarde*, V. MANCHE.
— Mar. mil. Bâtiment de guerre destiné à recevoir des mortiers. (On dit aussi GALIOTE À BOMBES.) ‖ Petit navire de Méditerranée ayant une voilure analogue à celle des galiotes à bombes.
— Mus. Jeu d'orgue à anche, de 16 et 32 pieds, du type trompette, construit soit en bois, soit en métal. (Ce jeu apparaît dès le XVIIIe s. au pédalier, puis aux manuels, servant de renfort aux anches du clavier principal.) ‖ Hautbois rustique dont l'étendue était d'un octave.

BOMBARDEMENT n. m. Mil. et Aéron. mil. Attaque d'un objectif au moyen de bombes ou, plus généralement, de n'importe quel projectile lourd lancé par des canons, des avions ou des engins de toutes sortes, ou encore volant par ses propres moyens. ‖ *Bombardement horizontal, en piqué*, V. BOMBARDIER, BOMBE, et part. *encycl.* ‖ *Bombardement navette*, V. NAVETTE. ‖ *Bombardement stratégique*, bombardement qui vise la destruction du potentiel économique de l'adversaire. ‖ *Bombardement successif*, procédé de tir* de soutien d'artillerie consistant à appuyer au plus près une attaque d'infanterie ou de chars, en prenant successivement à partie les objectifs adverses. ‖ *Bombardement tactique*, bombardement qui vise la destruction des forces armées adverses. ‖ *Aviation de bombardement*, v. part. *encycl.*
— Electron. *Bombardement cathodique*, afflux des électrons sur l'anticathode.
— Physiq. nucl. *Bombardement atomique* (nommé ainsi par assimilation avec un bombardement d'artillerie), émission constante et rapide de particules lancées par la désintégration de substances radio-actives (radium,

BOLSENA
église Sainte-Christine
(XIIe s.)

Ludwig BOLTZMANN

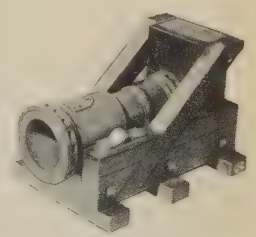

grosse bombarde
fin XVe s.
calibre 19 pouces (59 cm)
musée de l'Armée, Paris

Phot. Alinari-Giraudon, X, Larousse.

Breguet 14 (F.) : structure métallique, entré en service en 1917, poids en charge 1 250 kg, moteur de 300 ch, vitesse de croisière 130 km/h, plafond maximal 5 000 m, 2 mitrailleuses, 200 à 300 kg de bombes, autonomie 3 h 30. (C'est cet avion qui permettra de réaliser les premiers raids d'après guerre.)

Lioré-Olivier 451 (F.) : entré en service au début de la Seconde Guerre mondiale, 2 moteurs de 1 050 ch, poids en charge 11 t, 500 km/h à 7 000 m d'altitude, 2 200 km de rayon d'action, 1 canon de 20 mm, 6 mitrailleuses, 1,5 t de bombes. (Il a été utilisé durant la campagne de France en 1940.)

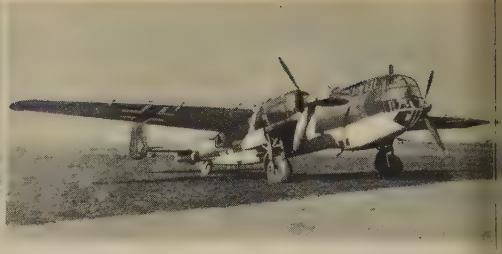

Dornier 217 (All.) : construit en grand nombre d'exemplaires pendant la Seconde Guerre mondiale (1941), différentes versions sans cesse améliorées, 2 moteurs de 1 600 ch, poids en charge 15 t, rayon d'action 3 380 km. (Utilisé pendant la campagne de Russie de 1942 à 1944.)

polonium, etc.), ou encore projection de particules électrisées fortement accélérées par des appareils spéciaux (cyclotron, bêtatron, etc.).

— ENCYL. Aéron. mil. *Bombardement aérien.* ● *Historique.* A la fin de la Première Guerre mondiale, le bombardement aérien n'était qu'un moyen d'action supplémentaire mis à la disposition du commandement pour son intervention dans la bataille terrestre, soit directement sur le champ de bataille, soit de nuit sur les arrières.

De 1919 à 1939, certains théoriciens (Douhet en Italie, Mitchell aux Etats-Unis) entrevirent quel « profit » on pourrait tirer du bombardement aérien utilisé à une plus grande échelle. Mais, en fait, quand la guerre éclata à nouveau en 1939, la France reprit les principes d'emploi du bombardement tels que le maréchal Fayolle les avait énoncés dans son rapport général sur les opérations de la Première Guerre mondiale. L'Allemagne, en revanche, avait consacré tout son effort à la mise au point d'une aviation de coopération, ce qui lui valut d'abord les succès foudroyants de 1940 ; pourtant, quand elle dut entreprendre la lutte contre l'Angleterre en envoyant ses bombardiers de jour, elle subit des pertes telles qu'elle dut bientôt renoncer à ce genre d'opérations. (V. ANGLETERRE [*bataille d'*].) De même, les actions diurnes des bombardiers anglais furent vite entravées par la chasse allemande, et les adversaires durent poursuivre leurs offensives uniquement de nuit. Ce fut l'occasion de grands perfectionnements dans les procédés de navigation aérienne, en particulier dans l'utilisation des aides radio-électriques. Le bombardement de jour requérait donc des unités spécialement préparées et outillées. C'est pourquoi, en dépit de ces expériences, les Américains, entrant alors dans le conflit, décidèrent de constituer une flotte de bombardement capable d'opérer de jour, à longue distance et avec précision. En janvier 1943, à la conférence de Casablanca, les Alliés décidèrent d'effectuer une offensive aérienne de grande envergure contre l'Allemagne en attaquant son potentiel de guerre (industrie lourde, voies de communication, etc.) dans un ordre de priorité établi en fonction de la situation stratégique du moment. Cette offensive ne devint possible que lorsque les chasseurs atteignirent un rayon d'action suffisant (2 000 km) pour accompagner les bombardiers, au cours de l'été de 1943. Deux millions de tonnes de bombes furent lancées sur l'Allemagne et les territoires occupés, entre les mois de janvier 1944 et de mai 1945. Si les Alliés perdirent alors 22 000 bombardiers, les résultats de leur action (61 villes allemandes quasi détruites, 300 000 morts, plus de 7 millions de sans-abri, paralysie des voies de communication) furent un élément déterminant de leur victoire finale. L'apparition, depuis 1945, de l'arme atomique a d'abord conféré à l'aviation de bombardement un rôle stratégique de premier plan, qui s'est traduit par la création de puissantes flottes de bombardiers lourds, tant en U. R. S. S. qu'aux Etats-Unis (*Strategic Air Command*). Depuis 1956, date de l'apparition des engins balistiques intercontinentaux, l'importance stratégique de l'aviation de bombardement a été mise en cause par certains théoriciens, au bénéfice de ces engins.

● *Les problèmes du bombardement stratégique.* Le premier est celui du choix des objectifs, qui incombe aux échelons suprêmes du commandement. Toute mission de bombardement doit, en effet, être soigneusement préparée ; de véritables dossiers sont établis sur les objectifs éventuels, avec plans détaillés, photographies, données techniques sur les constructions à détruire, conditions météorologiques locales, etc., renseignements qui permettent de choisir les appareils à utiliser, l'angle d'attaque, etc. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les missions importantes (destruction des rampes de lancement de V1 et de V2 par exemple) avaient donné lieu à des expériences sur des objectifs analogues reproduits en vraie grandeur. Comprenant souvent plus de 1 000 appareils s'échelonnant sur 15 à 20 km, ces expéditions comportent des missions de feinte pour dérouter l'ennemi du véritable objectif. La formation doit atteindre le point d'orientation où, adoptant le dispositif de bombardement prévu, elle prendra le chemin du point initial ; là commence la manœuvre de tir. Les avions arrivés au point de largage lâchent leurs bombes, exécutent une manœuvre de dégagement, puis gagnent le point de regroupement, afin de prendre la formation de retour. Les modes de bombardement varient suivant les caractéristiques de l'objectif. Le bombardement normal est effectué en vol *horizontal*, et, quand les dimensions de l'objectif le permettent, il s'effectue à grande altitude et même sans visibilité, si l'on possède un équipement radar suffisant.

● *Autres missions et organisations.* Outre ses missions stratégiques, l'aviation de bombardement peut intervenir directement au profit des forces terrestres pour encager les unités adverses, couper les voies de communication, prendre à parti leurs chars ou leurs installations d'artillerie. S'il s'agit d'objectifs de très faibles dimensions, le procédé utilisé sera le bombardement en *piqué** sous un angle de plus de 45° ou en *semi-piqué*. Pour des objectifs linéaires et dans certains cas particuliers, on a recours au bombardement à très basse altitude, qui facilite la surprise. Depuis 1955, les Etats-Unis ont mis au point un nouveau mode de bombardement : l'avion se présente en vol rasant face à l'objectif et largue sa bombe durant la première moitié du demi-looping qui, terminé par un demi-tonneau, lui permet de se dégager de la zone de l'objectif : par le jeu de cette figure acrobatique, la bombe et l'avion, au moment du largage, se dirigent à l'opposé l'un de l'autre. (→ Biblio.)

— Dr. intern. Le bombardement, autorisé contre les places fortes et les objectifs militaires, est en principe interdit contre les villes ouvertes. Il est difficile, étant donné les exigences croissantes de la guerre et l'utilisation par les belligérants de la plupart des installations industrielles, de distinguer entre les objectifs militaires et ceux qui ne le sont pas.

BOMBARDER v. tr. (de *bombarde*). Attaquer une ville, une position avec des bombes ou des obus. || *Fam.* Accabler de projectiles quelconques : *Rabastens [...] la bombarde de fleurs de glycine égrenées* (Colette). || — *Fig.* Obséder, accabler : *Bombarder quelqu'un de questions.* || Nommer brusquement à un emploi quelqu'un qui n'y semblait ni destiné ni préparé : *On l'a bombardé préfet.*

BOMBARDERIE n. f. Ancien nom de l'artillerie, en usage jusqu'au règne de Louis XIII.

BOMBARDIER n. m. et adj. Aéron. mil. Appareil de l'aviation de bombardement. || *Bombardier de jour, de nuit, moyen, lourd,* v. part. *encycl.* || *Chasseur bombardier,* v. CHASSEUR. || Membre de l'équipage chargé de la visée et du largage des bombes à bord d'un avion de bombardement. || *Par extens.* Tout membre de l'équipage de cette catégorie d'appareil.

— Entom. Nom usuel donné à des insectes coléoptères des genres *brachyne, aptine,* et voisins, doués de la faculté de crépiter.

De Havilland « Mosquito » (G.-B.) : appareil de la Seconde Guerre mondiale, construit en balsa et bouleau collés (il existait différentes versions : chasseur-bombardier, reconnaissance, éclaireur de nuit), 2 moteurs de 1 690 ch, poids en charge 8,4 t, rayon d'action 4 000 km. (S'est illustré pendant la campagne de Normandie de 1944.)

S. O. 4050 « Vautour » B. (F.) : entré en service en 1955, poids en charge 14 à 18 t, bombardier léger, rayon d'action 4 000 à 5 000 km, canons ou roquettes, bombes légères en nombre variable. (Il existe une version de chasse de nuit.)

Convair B 58 « Hustler » (É.-U.) : 4 réacteurs de 8 000 kg de poussée. Il est destiné à remplacer le B 52 « Stratofortress » et doit aussi être utilisé comme plate-forme de tir d'engins balistiques intercontinentaux. (L'avion fait demi-tour après avoir lancé l' « engin » qu'il porte à quelque 2 500 ou 3 000 km de son objectif.)

Phot. Ministère de l'Air, X, U. S. I. S.

DATE	DÉNOMINATION (nationalité)	NOMBRE DE ch ou kg DE POUSSÉE	ARMEMENT	ÉQUIPAGE	VITESSE en km/h	PLAFOND en m
1915	Farman F-40 (F.)	1/110	bombes légères	2	135	2 000
1917	Gotha (A.)	2/250	600 kg de bombes	2	120	3 000
1937	Amiot 143 (F.)	2/870	4 mitr., 800 kg de bombes	5	410	7 500
1939	Breguet 693 (F.)	2/670	3 mitr., 1 canon, 400 kg de bombes	2	460	9 500
1939	Heinkel HE-111 H-6 (A.)	2/1100	4 mitr., 1 canon, 2 500 kg de bombes	4 ou 5	440	8 000
1940	North-American B-25 « Mitchell » (E.-U.)	2/1700	12 mitr., 800 kg de bombes	6	490	7 800
1941	IL-4 (U. R. S. S.)	2/1100	3 mitr., 2 000 kg de bombes	3	450	8 000
1942	Dornier DO-217 E 4 (A.)	2/1600	4 mitr., 2 canons, 3 000 kg de bombes	4	470	7 500
1942	Glenn-Martin B-26 « Marauder » (E.-U.)	2/2000	11 mitr., 1 800 kg de bombes	6 ou 7	450	5 000
1942	Boeing B-17 « Flying Fortress » (E.-U.)	4/1200	13 mitr., 2 700 à 10 000 kg de bombes	10	480	10 700
1942	Consolidated B-24 « Liberator » (E.-U.)	4/1200	8 mitr., 4 000 kg de bombes	9	450	10 000
1942	De Havilland « Mosquito » 4 (G.-B.)	2/1690	4 mitr., 4 canons ou 1 800 kg de bombes	2	620	12 000
1944	Boeing B-29 « Superfortress » (E.-U.)	4/2200	12 mitr., 1 canon, 8 000 kg de bombes	11	560	10 000
1949	Consolidated B-36 D (E.-U.)	6/3700	17 canons, 4 000 à 38 000 kg de bombes	15	700	14 000
1953	Tupolev Tu-200 (U. R. S. S.)	4/6800			1 000	12 000
1954	Boeing B-52 G « Stratofortress » (E.-U.)	8/4535	4 500 kg de bombes engin air-sol	9(+9)	950	16 500
1955	S. O. 4050 « Vautour » (F.)	2/3000	bombes légères	2	1 100	15 000
1956	Vickers « Valiant » (G.-B.)	4/3765			965	16 000
1956	B-58 (E.-U.)	4/8000	engin air-sol « Rascal »	3	2 400	18 000
1959 1960	B-70 (E.-U.) [réacteurs utilisant du carburant chimique à base de bore]	4/11000	engin air-sol	3	4 000	20 000

le tableau ci-contre donne un aperçu de l'évolution des performances des bombardiers depuis leur origine

— Hist. mil. Soldat employé autrefois à la manœuvre des canons. (En 1676, Louvois créa les premières unités d'artillerie, sous le nom de *compagnies de bombardiers*.)

— Encycl. Aéron. mil. Le *bombardier*, conçu à l'origine pour attaquer des objectifs défilés* aux tirs de l'artillerie ou hors de sa portée, a vu sa mission s'approfondir sur le champ de bataille puis dans les théâtres d'opérations. (V. bombardement.) La charge utile, l'autonomie de vol, le plafond, l'armement, la vitesse en constituent les caractéristiques dont la stricte interdépendance conduit à la spécialisation des bombardiers en fonction des missions à accomplir.

En 1939, les *bombardiers de jour* transportaient 1 000 kg de bombes à 500 km ; ils avaient une vitesse réduite, mais de gros moyens de défense. Le *bombardier de nuit*, généralement quadrimoteur, disposait d'un long rayon d'action (5 000 km), d'un plafond supérieur à celui des avions de chasse et le mettant hors d'atteinte de l'artillerie antiaérienne ; il pouvait transporter une charge utile importante (4 000 kg). Sa défense de bord était composée de plusieurs jumelages de mitrailleuses légères (7,5 mm en France), montés sur tourelles ; le gel les rendait quelquefois inutilisables à haute altitude.

Pendant, et depuis la Seconde Guerre mondiale, sont apparus : le *bombardier moyen*, qui dispose le plus souvent de deux propulseurs, d'une vitesse élevée à peine inférieure à celle de la chasse, d'une charge utile de 1 à 4 t (« Marauder » B-26, « Mitchell » B-25, « Vautour ») ; le *bombardier lourd*, dérivé à la fois du multiplace de combat et du bombardier de nuit, qui, avec quatre, six et jusqu'à huit engins propulseurs, dispose d'un plafond élevé, d'un rayon d'action considérable, et dont la charge utile n'a cessé de s'accroître. La vitesse de ces appareils est de plus en plus grande, grâce à la puissance considérable apportée par la propulsion à réaction. (Alors qu'une superforteresse « B-29 » disposait de 8 800 ch, une stratoforteresse « B-52 », dont le moteur à réaction développe une poussée de 16 320 kg, a une puissance à peu près équivalente à 130 000 ch à 800 km/h.) Le « B-52 » exécuta en 1957 le tour du monde sans escale. Cette catégorie d'avion est équipée en outre de plusieurs appareils de navigation* de types différents, de viseurs* gyroscopiques et électroniques, de radar, grâce auxquels ils peuvent naviguer sans aucune visibilité et bombarder avec précision (erreur maximale de 100 m à une altitude de 4 000 m) sans voir le but, de nuit ou au-dessus des nuages. Les missions de bombardement stratégique, jusqu'à l'apparition des bombes nucléaires et des engins spéciaux, lui étaient pratiquement réservées. L'évolution des bombardiers peut encore être affectée par l'emploi expérimenté, de 1954 à 1959, de combustibles solides d'un nouveau type (boranes) à pouvoir calorifique plus élevé que le pétrole (bombardier dit « chimique »).

BOMBARDON n. m. Contrebasse à vent, en cuivre, munie de pistons, appartenant au groupe des *saxhorns*. (C'est le plus grave des instruments employés par les orchestres d'harmonie.)

BOMBASIN [zin] n. m. (de l'anc. ital. *bombaggine*). Tissu de coton croisé et résistant, qui, au Moyen Age, servit à faire jusqu'à des voiles de navires. ‖ Plus tard, étoffe plus légère, en soie tramée de laine, fabriquée à Milan, qui se teignait en noir pour les vêtements de deuil. ‖ Au XVIIe s., futaine sans envers. ‖ Au XVIIIe s., étoffe de soie fabriquée à Milan et en France, et espèce de cotonnade croisée.

BOMBAX n. m. Arbre dont le fruit contient un duvet analogue au coton (kapok).

— Encycl. Les arbres du genre *bombax*, originaires de l'Amérique tropicale, de l'Afrique et de l'Asie, sont remarquables, tant par leur croissance rapide que par la grosseur de leur tronc, la beauté de leurs fleurs et leurs fruits bizarres. On en compte plus de cinquante espèces, dont six sont indigènes en Indochine. Le bois, remarquable par les grandes dimensions des vaisseaux et sa pauvreté en fibres, ne peut guère être utilisé que pour faire des caisses. On se sert du duvet entourant la graine. (V. kapok.) L'Indochine produit une sorte de kapok d'une teinte jaune ou brune, d'un éclat brillant et soyeux. L'arbre qui le donne est connu sous le nom de *kapokier de l'Inde*. Le genre sert de type à la famille des *bombacacées*.

BOMBAY, v. de l'Inde, capit. de l'*Etat de Bombay*, dans la petite île du même nom, reliée au continent et à l'île Salsette, toute voisine ; 2 840 000 hab. Archevêché catholique. L'essor de Bombay, deuxième ville de l'Inde, pose de difficiles problèmes d'urbanisme, qu'une commission spéciale tente de régler. Au-delà de la vieille ville, la citadelle, se sont développés une ville neuve, mieux bâtie, et, vers lè N., des faubourgs industriels et des cités ouvrières. La fabrication en grandes quantités de cotonnades à bon marché a assuré à Bombay la primauté industrielle sur les autres villes de l'Inde (200 manufactures textiles emploient 200 000 ouvriers). Grâce aux capitaux accumulés et à l'expérience acquise, Bombay a pu résister aux concurrences nouvelles par une production textile de plus haute valeur marchande et par la diversification de ses industries : constructions mécaniques, verreries, tanneries, raffineries de pétrole, industries chimiques et alimentaires (conserves de poisson). Elle doit à son excellent port et au réseau de chemins de fer qui l'unit au reste de l'Inde d'être devenue, malgré sa situation devant une côte élevée et fermée, le deuxième entrepôt de l'Inde. Son commerce par voie de terre est presque aussi considérable que celui qui est effectué par mer.

L'*Etat de Bombay* comprend les plaines du Gujerāt et du Konkan, une partie des Ghâtes occidentales et du plateau du Deccan; 495 600 km² ; 48 265 000 hab. Les principales ressources des régions littorales sont le riz, le cocotier, les salines et la pêche ; vers l'intérieur, on associe au blé et au millet des cultures commerciales, la canne à sucre et surtout le coton, qui a permis l'installation des plus grands centres d'industrie textile de l'Inde : Bombay et Ahmadābād. L'abondance de la main-d'œuvre, la facilité des communications, le rôle international du port de Bombay sont à l'origine de nombreuses autres industries.

— Hist. Bombay est une ville relativement récente. Bien que son site soit décrit par Ptolémée et que la cité de Puri, dans l'île d'Elephanta, ait été célèbre dès le Ve s., la première ville fondée sur l'emplacement même de Bombay date de la fin du XIIIe s. Prise par les musulmans du Gujerāt en

la « porte de l'Inde »

BOMBAY

scène de la fête du dieu Ganeça

Phot. Louis-Frédéric, Brihat-Rupho.

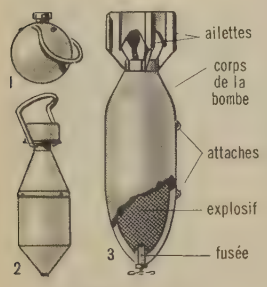

bombe d'avion
1 et 2, guerre 1914-1918
3, actuelle

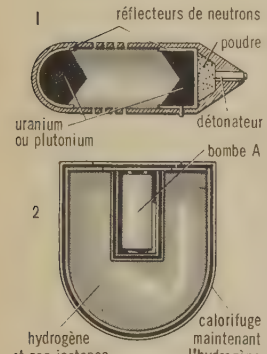

bombe atomique
schémas possibles de bombes
1, atomique « A »
2, à hydrogène « H »

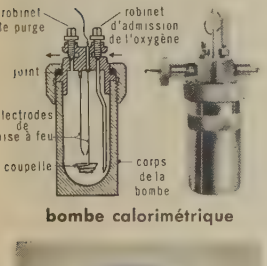

bombe calorimétrique

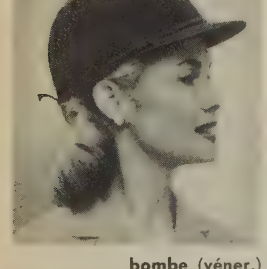

bombe (véner.)

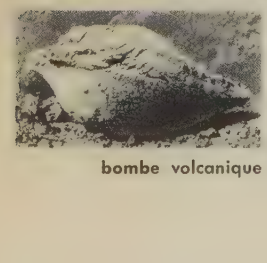

bombe volcanique

1348, cédée aux Portugais en 1534, Bombay fut acquise par l'Angleterre à la suite du mariage de Charles II et de Catherine de Bragance. Elle fut, en 1668, remise à la Compagnie des Indes orientales, dont elle devint le quartier général, car elle était, pour ses navires, le refuge idéal contre la mousson. Elle retourna à la couronne britannique en 1783. Sa vie économique est encore dominée au XXe s. par les riches familles des Parsis.

BOMBAZETTE n. f. Etoffe de laine très fine, fabriquée avec des toisons provenant de Grande-Bretagne.

BOMBE n. f. (du lat. *bombus*, fracas). Projectile creux, métallique, en forme de sphère, chargé d'un explosif et muni d'un appareil de mise de feu (mèche, fusée, détonateur, etc.) qui le fait éclater. ‖ *Bombe de mortier*, v. part. *encycl.*, Arm. ‖ *Par extens.* Tout projectile explosif se plaçant ou se lançant à la main : *Un attentat à la bombe.* ‖ *Bombe d'avion, bombe téléguidée, autoguidée*, v. part. *encycl.*, Aéron. mil. ‖ *Fam.* Ripaille, partie de plaisir assez grossière : *Faire la bombe.*

— Loc. fam. *Tomber comme une bombe*, arriver à l'improviste, sans être attendu. ‖ *Faire l'effet d'une bombe*, provoquer la stupeur.

— Chim. *Bombe calorimétrique*, obus en acier, hermétiquement fermé, placé dans un calorimètre*, et où l'on enflamme par une étincelle électrique une masse connue du combustible dont on mesure le pouvoir calorifique en notant l'élévation de température de l'eau du calorimètre. (Imaginé par Berthelot, cet appareil a été perfectionné par Mahler, par Moureu, etc.)

— Comm. Gros ballon en verre à col court, employé pour la conservation du kirsch, dans ses lieux de production. (On dit aussi bonbonne.)

— Confis. *Bombe glacée*, glace moulée sous la forme d'un tronc de cône ou de pyramide.

— Géol. *Bombe volcanique*, fragment de matière volcanique projeté en l'air par un volcan, et qui retombe sur le sol. (On distingue : les bombes *spiralées* ou *fusiformes*, qui ont été rejetées à l'état fondu, et qui ont pris leur forme caractéristique dans l'air, en tournoyant ; les bombes *craquelées*, ou *en croûte de pain*, plus pâteuses, ont des fissures dues au retrait par refroidissement.)

— Méd. *Bombe au cobalt*, v. cobalt.

— Physiq. nucl. *Bombe atomique*, bombe d'un type nouveau utilisant la fission de l'uranium ou du plutonium comme source d'énergie. (V. atomique, fission et part. *encycl.*) ‖ *Bombe à hydrogène*, nouveau type de bombe utilisant la fusion des éléments légers. (V. fusion et part. *encycl.*)

— Pyrotechn. *Bombe algérienne*, artifice constitué par une bille ou un caillou saupoudré de fulminate d'argent et enveloppé dans du papier mince, et qui produit un claquement sec quand on le projette contre un mur ou un sol dur. ‖ *Bombe d'artifice*, sphère creuse, en carton épais, qu'on lance au moyen d'un mortier et qui, au sommet de sa course, éclate en dispersant ses garnitures enflammées. ‖ *Bombe manométrique*, éprouvette métallique, à parois très épaisses, dans laquelle on peut faire exploser un explosif et qui est équipée d'un manomètre spécial pour mesurer la pression produite. (V. part. *encycl.*)

— Véner. Casquette hémisphérique portée à la chasse à courre.

— Encycl. Arm. Les *bombes* apparurent en Allemagne au XVIe s. (bombardement d'Aire par Charles Quint) et, en France, au XVIIe s. Ce furent d'abord des projectiles sphériques creux qui, tirés par des mortiers, agissaient par leur poids, par leurs éclats ou par leur charge. Le feu fut d'abord communiqué à la charge par une mèche qu'on allumait avant le départ du coup, puis par une fusée en bois, d'une durée de combustion déterminée, qui s'allumait spontanément au moment du départ du coup. A la fin du XVIIIe s., il existait des bombes de 8, 10, 12 pouces, puis, au XIXe s., de 15, 22, 27 et 32 cm. Au cours de la Première Guerre mondiale, on a appelé *bombe* des projectiles à paroi mince et de grande capacité, munis d'ailettes* et tirés à vitesse initiale faible, en tir vertical, par les mortiers*/ d'artillerie de tranchée. Depuis, le terme s'applique presque exclusivement aux projectiles lancés par avions.

— Aéron. mil. Les *bombes* utilisées par l'aviation comportent un corps de bombe à parois minces, un empennage avec des ailettes pour stabiliser la bombe sur sa trajectoire, une fusée, un système de suspension pour l'accrocher à l'avion qui la porte, soit dans la soute à bombes (cas du bombardier*), soit sous le fuselage ou sous les ailes (cas du chasseur bombardier). Au moment du bombardement, les bombes sont larguées automatiquement, à un intervalle de temps choisi en fonction de l'altitude, du poids de la bombe et des dimensions de l'objectif. Les bombes peuvent être classées en bombes *d'exercice, explosives, incendiaires, chimiques, éclairantes* ou *de jalonnement* (ces dernières permettent la photographie, la visée ou l'atterrissage). Fusées, explosifs et corps de bombe sont différents suivant que l'effet recherché est une action contre des troupes à découvert, des installations légères, lourdes, etc. On utilise des fusées avec des retards allant de quelques fractions de seconde à plusieurs semaines, pour empêcher la remise en état des installations bombardées.

L'explosif généralement utilisé est la tolite ou la mélinite ; le poids des bombes varie entre 50 kg et 10 tonnes, leur dimension entre quelques centimètres (bombes incendiaires) et 8 m. Parmi les bombes incendiaires, il faut citer les bombes au phosphore et au napalm*. Les bombes téléguidées* ont fait leur apparition au cours de la Seconde Guerre mondiale ; on les classe en bombes téléguidées *directes* (Allemagne : type PC Fritz, de 1 400 kg), dont le guidage est dirigé par le bombardier lui-même, qui transmet à la bombe, au cours de sa chute, des indications lui permettant d'atteindre plus sûrement son objectif (émetteur, récepteur, avion-bombe), et en bombes téléguidées *indirectes*, qui transmettent au bombardier l'image de ce qu'elles voient, ce qui permet de bombarder à travers les nuages, très loin de l'objectif. Il existe également des bombes autoguidées qui, une fois larguées, se dirigent sur l'objectif en utilisant leurs propres observations. (V. autoguidage et téléguidage.)

— Physiq. nucl. ● *Bombe atomique.* Le principe de la bombe atomique est celui de la pile atomique (v. pile), la seule différence étant la vitesse de la réaction nucléaire. On utilise de l'uranium 235 pur ou du plutonium, et l'on évite les matériaux susceptibles de ralentir les neutrons. Pour que la réaction en chaîne ait lieu, il faut un volume suffisant afin que les neutrons émis au cours d'une fission puissent rencontrer un autre noyau et ne pas s'échapper de l'uranium. Ce volume est dit « volume critique ». La bombe peut alors se concevoir comme plusieurs éléments, séparément plus petits que le volume critique, et qui, réunis brutalement, donnent un volume supérieur à celui-ci. La bombe ainsi réalisée a une très grande puissance.

Entreprises aux Etats-Unis à partir de 1940, l'étude et la fabrication des bombes atomiques ont demandé un travail gigantesque. Simultanément, on a entrepris la préparation de l'uranium 235 et celle du plutonium. L'uranium 235 a été préparé essentiellement par diffusion, à travers des parois poreuses, de composés gazeux d'uranium, la séparation s'effectuant peu à peu à cause de la faible différence de masse entre l'uranium 235 et l'uranium 238. Le plutonium était préparé dans des piles atomiques (Hanford). La première bombe atomique a été essayée le 16 juin 1945, dans les déserts du Nouveau-Mexique. Le 6 et le 9 août, deux bombes furent lancées sur Hiroshima et Nagasaki, causant des destructions effroyables (60 000 morts et 100 000 blessés à Hiroshima). Depuis lors, des bombes de plus en plus puissantes ont été construites et essayées par les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne. (V. atomique [*énergie*].) [→ Biblio.]

● *Bombe à hydrogène.* A la différence de la réaction en chaîne par fission, qui s'amorce spontanément, les réactions de fusion doivent être amorcées par la réalisation de très hautes températures. Il est vraisemblable que l'explosion d'une bombe atomique soit utilisée à cet effet. La bombe à hydrogène consiste alors en une bombe atomique et en un assemblage d'éléments légers (hydrogène, deutérium, tritium, lithium, etc.). La puissance de la bombe ainsi réalisée est très supérieure à celle de la bombe atomique et peut sans doute être accrue à volonté. Des bombes de ce type ont été construites et essayées par les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et la Grande-Bretagne à partir de 1950. (→ Biblio.)

— Pyrotechn. La *bombe manométrique* permet de mesurer dans la même expérience la chaleur d'explosion et la pression produite par l'explosion. La première bombe manométrique fut construite vers 1870 par Noble ; vers 1882, Vieille perfectionna notablement cet instrument, en le munissant d'une plume capable d'inscrire sur un tambour tournant l'aplatissement d'un crusher* au cours d'une explosion.

BOMBÉ, E adj. Qui est ou qui est devenu arrondi, renflé : *Le ruban de la Légion d'honneur ne manquait pas sur sa poitrine, crânement bombée à la prussienne* (Balzac).
◆ N. *Pop.* Bossu, bossue.

BOMBELLES (famille de), famille d'origine italienne qui s'établit en France au XVe s., puis au XVIIIe s. en Autriche. — Henri, comte **de Bombelles** (Huningue 1680 - † 1760), nommé lieutenant général, devint gouverneur de Bitche. — Marc, marquis **de Bombelles**, fils du précédent (Bitche 1744 - Paris 1822), officier et diplomate, fut ambassadeur à Lisbonne (1786) et à Venise (1789). Démissionnaire en 1790, il entra dans les ordres en 1804 et devint évêque d'Amiens en 1819. — Louis, comte **de Bombelles**, fils du précédent (Ratisbonne 1780 - † 1843), ambassadeur d'Autriche à Berlin (1813), à Copenhague (1814) et à Dresde (1816). — Charles, comte **de Bombelles**, frère du précédent (Paris 1785 - † 1856), grand maître des cérémonies de la cour d'Autriche, épousa secrètement en 1834, l'ex-impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme, après la mort de Neipperg.

BOMBELLI (Raffaele), ingénieur et mathématicien italien (Borgo Panigale, près de Bologne - † 1572). Il travailla au dessèchement des *chiane* de la Toscane et publia un traité d'algèbre : *Algebra, parte maggiore dell' aritmetica, divisa in tre libri* (Bologne, 1572).

BOMBEMENT n. m. Convexité, renflement : *Le bombement d'un mur, d'une chaussée.*
— Trav. publ. Convexité d'une chaussée définie par le rapport de la flèche à la largeur totale de la chaussée.

BOMBER v. tr. (de *bombe*). Renfler, rendre convexe : *Bomber la chaussée. Le pharmacien bombait sa main contre son oreille pour ne pas perdre une seule syllabe* (Flaubert). ‖ *Fig. Bomber la poitrine, le torse*, s'enorgueillir.
— Bourrell. Parer les bords d'une longueur de cuir, en conservant toute la force au milieu.
◆ V. intr. Saillir en forme de surface convexe : *Un mur qui bombe. Dans l'angle formé par les deux murettes, un amas de vase grise bombait* (Vercel). *Un peu de ventre bombait entre les pans disjoints de son gilet* (P. J. Toulet).
— ***Se bomber*** v. pr. Etre ou devenir bombé : *Epine dorsale qui se bombe.* ‖ *Pop.* Etre privé de quelque chose.

BOMBERAULT (Benoît), sculpteur français du XVIe s., originaire de l'Orléanais. Il collabora avec Martin Cloistre au *Tombeau de Guillaume de Montmorency* (1525-1528), à Saint-Martin de Montmorency.

BOMBERG (Daniel), imprimeur (Anvers[?]-Venise 1549). Installé en 1511 à Venise, il se consacra à publier des éditions hébraïques, et se ruina par ses dépenses pour porter son art à la perfection. Ses plus belles publications sont : la *Biblia rabbinica* (1518 ; 2e éd., 1525), *la Concordance hébraïque* du rabbin Isaac Nathan (1521) et *le Talmud de Babylone* (11 vol. in-folio), qui lui coûta 300 000 écus.

BOMBETOKA (baie de), baie de la côte nord-ouest de Madagascar, sur le canal de Mozambique, au fond de laquelle débouche la Betsiboka et à l'entrée de laquelle se trouve Majunga.

BOMBETTE n. f. Petite bombe d'artifice.

BOMBIDÉS n. m. pl. (rad. *bombus*). Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, renfermant les bourdons et les psithyres. (Ils habitent presque exclusivement les régions tempérées ou froides du globe.)

Phot. Noailles, Hermès.

BOMBINA n. m. Nom scientifique du sonneur, crapaud ainsi nommé à cause de son chant monotone, qui fait songer au son d'une cloche lointaine. (On connaît deux espèces de ce genre : *Bombina bombina,* ou sonneur à ventre de feu, et *B. variegata,* ou sonneur à ventre jaune, seul répandu en France. Ce sont des amphibiens anoures de la famille des discoglossidés.)

BOMBOIR n. m. Sell.-maroq. Rondin de bois dur, servant à bomber certains articles de voyage par frottement intensif.

BOMBOIS (Camille), peintre français (Venarey-lès-Laumes, 1883). Il fut batelier, lutteur, terrassier, ouvrier d'imprimerie, avant de se consacrer à la peinture. Sa technique savante contraste avec la naïveté de ses conceptions. Représenté au musée national d'Art moderne.

Bombon (CHÂTEAU DE), château du XVIIe s., à 4 km de Champeaux (Seine-et-Marne), qui fut, de juillet à octobre 1918, le quartier général de Foch, d'où il dirigea les offensives décisives qui mirent fin à la Première Guerre mondiale.

BOMBUS [bys] n. m. Entom. V. BOURDON.

BOMBYCIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères que les entomologistes modernes restreignent aux formes étroitement apparentées au ver à soie du mûrier (*Bombyx mori*), peu nombreuses, mais répandues sur presque tous les continents.

BOMBYLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères orthoraphes, renfermant des mouches à corps très velu, à trompe allongée, et qui volent rapidement dans les endroits ensoleillés en planant au-dessus des fleurs, dont elles pompent le suc.
— ENCYCL. Les nombreux genres de la famille des *bombylidés* sont répandus particulièrement dans les régions chaudes et arides. A l'état de larve, ils vivent en parasites dans le nid des hyménoptères, dans les pontes des criquets ou même dans le corps de certaines chenilles. Genres principaux : *anthrax, bombyle, systœchus.*

BOMBYLIOS [ljɔs] n. m. Petit vase antique, d'où le liquide sortait en produisant un glouglou.

BOMBYX n. m. Nom générique du ver* à soie, ou bombyx du mûrier (*Bombyx mori*), et de quelques espèces voisines appartenant à la famille des lasiocampidés (ou à celle des bombycidés pour certains auteurs), de l'ordre des insectes lépidoptères (papillons). ‖ *Par extens.* Nom usuel de divers lasiocampidés dont la chenille est nuisible à une plante : bombyx à livrée des arbres (*Malacosoma neustria*), bombyx du chêne (*Lasiocampa quercus*), bombyx de la ronce (*Macrothylacia rubi*), bombyx du trèfle (*Lasiocampa trifolii*), bombyx du pin (*Dendrolimus pini*). ‖ *Par extens.* et *abusiv.* Nom de divers grands papillons de nuit appartenant à d'autres familles : bombyx de l'ailante (*Attacus Cynthia,* famille des attacidés), bombyx disparate (*Lymantria dispar,* famille des liparidés), bombyx étoilé (*Orgyia antiqua,* famille des liparidés), bombyx cul-brun (*Euproctis phaeorrhea,* famille des liparidés), etc.

BÔME n. f. (holland. *boom,* arbre, mât). Mar. Gui sur lequel se borde la brigantine. (Bôme et gui sont synonymes et également employés. Il y a également des trinquettes dont la ralingue de bordure est lacée sur une bôme ou balestron* : *Trinquette bômée.*) ‖ *Bôme à rouleau,* bôme très utilisée dans le yachting et qui, pouvant tourner sur elle-même, permet d'enrouler la grand-voile pour en diminuer la surface quand le vent est trop fort. (Cette manœuvre s'effectue à l'aide d'un levier à cliquet ou d'une manivelle à vis sans fin, fixés sur le vit-de-mulet et assurant la rotation de la bôme autour de son axe.)

BOMI HILLS, localité du Libéria, au N. de Monrovia. Importantes exploitations de minerai de fer à haute teneur, exporté aux Etats-Unis.

BOMILCAR, général carthaginois qui tenta de s'emparer du pouvoir. Il organisa une expédition contre les Numides, et, l'armée éloignée, il revint à Carthage et s'en rendit maître. Mais la population s'empara de lui et le crucifia (308 av. J.-C.).

BOMILCAR, amiral carthaginois qui amena des renforts à Hannibal après la bataille de Cannes. Envoyé plus tard au secours de Syracuse, assiégée par Marcellus, il s'enfuit à la vue de la flotte romaine (209 av. J.-C.).

BOMILCAR, aventurier numide, favori de Jugurtha, qui assassina par son ordre, dans Rome même, le jeune Massiva, petit-fils de Massinissa. Le proconsul d'Afrique, Métellus, lui promit l'impunité s'il lui livrait Jugurtha. Mais celui-ci, instruit, fit exécuter Bomilcar (environ 107 av. J.-C.).

BOM JESUS DA LAPA, v. du Brésil (Etat de Baía), sur le São Francisco ; 18 000 hab. Pèlerinage fréquenté par les habitants du São Francisco (grotte miraculeuse).

BOMPARD (Jean-Baptiste François), amiral français (Lorient 1757 - Brisquet, près de Bagnols, 1842). Corsaire pendant la guerre d'Amérique, il entra dans la Marine royale en 1787, se battit, durant la Révolution, contre les Anglais, fut fait prisonnier puis échangé. Opposé à Bonaparte, il fut disgracié et mis à la retraite en 1801

BOMPAS [pas], comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), près de Perpignan ; 1 348 hab. (1 128 aggl.).

BOMPIANI (Valentino), éditeur italien (Ascoli Piceno 1898). Il a fondé en 1929, à Milan, une maison d'édition orientée vers la publication d'œuvres littéraires modernes tant italiennes (C. Alvaro, V. Brancati, A. Moravia, Vittorini, etc.) qu'étrangères. Elle publie aussi des ouvrages encyclopédiques (*Dictionnaire des œuvres et des personnages de toutes les littératures et de tous les temps, Dictionnaire biographique des auteurs*) et de vulgarisation scientifique.

BOMPOIS (Ferdinand), numismate français (Nevers 1814 - Paris 1881), à qui l'on doit *Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque* (1869), *Types monétaires de la guerre sociale* (1873), etc.

BON, BONNE adj. (lat. *bonus*). **1.** Du point de vue qualificatif, en parlant des êtres ou des choses, qui possède toutes les qualités propres à sa nature et à sa fonction : *Bon vin. Bon lit. Bonne terre. Bon cheval. Bon mécanicien ;* et, *ironiq. : Un bon poison. Une bonne correction.* ‖ **2.** Qui présente certains avantages ; agréable, favorable : *Bonne affaire. Bon vent. Bonne occasion. Bon signe.* ‖ **3.** Qui procure de la satisfaction, du plaisir : *Bonne chance. Bonne nouvelle.* ‖ **4.** Du point de vue quantitatif, considérable : *Un bon nombre. En avoir sa bonne part. Bon poids. Bonne mesure. Une bonne distance.* ‖ **5.** Du point de vue moral et psychologique, qui se distingue par le sens du bien, de l'ordre moral : *Une bonne conscience. Une bonne action.* ‖ **6.** Qui manifeste générosité, indulgence, affection : *Bon père. Bon fils. De bons sentiments. De bonnes paroles. Etre bon pour les animaux ;* et, avec valeur dépréciative, naïf à force d'obligeance, de bienveillance : *Un bon garçon. Une bonne fille. Vous êtes bien bon si vous le croyez.* ‖ **7.** Aimable, obligeant : *Vous êtes trop bon.* ‖ **8.** Qui prend la vie du côté le plus agréable : *Un bon vivant. Un bon drille.* ‖ **9.** Qui est approprié au résultat à obtenir, efficace, apte : *Médicament bon pour le foie. Il n'est bon à rien.*
— LOC. DIV. *Une bonne fois,* définitivement, une fois pour toutes. ‖ *C'est bon,* locution qui exprime approbation, désir d'en finir avec quelque chose, indifférence et même dépit : *C'est bon, je me vengerai.* ‖ *En conter de bien bonnes,* raconter des histoires amusantes. ‖ *La bailler bonne,* v. BAILLER. ‖ *A quoi bon ?,* A quoi cela servirait-il? (avec l'idée que la réponse serait : à rien). ‖ *Tout lui est bon,* rien ne lui répugne, il prend tout, il accepte tout. ‖ *Comme bon me semble, vous semble,* etc., à ma guise, à votre guise, etc.
— GRAMM. Avec certains noms, l'adjectif *bon* change de signification selon qu'il est placé avant ou après : *bon air* signifie air distingué, *air bon* veut dire air qui annonce la bonté ; *bon homme,* homme plein de candeur, et *homme bon,* plein de bonté ; etc.
— Dr. *Bon père de famille,* v. PÈRE *de famille.* ‖ *Bonne foi,* v. FOI. ‖ *Bonnes mœurs,* v. MŒURS. ‖ *Bons offices,* v. OFFICE.
— Mar. *Bonne tenue,* fond auquel l'ancre s'attache solidement. ‖ *Bon bord,* bord qui, quand on louvoie, se rapproche le plus de la route à faire. ‖ *Bon frais,* vent favorable. ‖ *Porter bon plein,* éviter de gouverner trop près du vent et laisser les voiles bien pleines.
— Sports. Au jeu de paume, à la pelote basque et au tennis, se dit de la balle qu'on a reprise comme elle doit l'être, et qui est tombée dans les limites du jeu : *La balle est bonne.*
◆ Interj. *Bon !* marque une approbation ou une surprise désagréable.
◆ Adv. *Faire bon,* en parlant du temps, chaud en hiver, frais en été. ‖ — *Fig. Il fait bon* (suivi d'un infinitif), c'est un plaisir de... : *Il fait bon vivre ici.* ‖ *Il ne fait pas bon s'y aventurer,* il y a danger ou désagrément. ‖ *Il y fait bon,* on y est à son aise. ‖ *Sentir bon,* exhaler une odeur agréable. ‖ *Tenir bon,* ne pas lâcher, résister à l'effort, à l'attaque.
— Fauconn. *Voler bon,* être bien dressé, bien affaîté, en parlant de l'oiseau de proie.
— LOC. ADV. ***Tout de bon, pour tout de bon, pour de bon,*** sérieusement, véritablement.

Bon Bock (LE), tableau de Manet pour lequel posa le graveur E. Bellot, un des habitués du café Guerbois, et qui remporta un vif succès au Salon de 1873. Une brasserie du Quartier latin prit *le Bon Bock* pour enseigne, et l'acteur Francisque en fit un tableau vivant. Acquis par le baryton Faure, de l'Opéra, en 1873, *le Bon Bock* est passé depuis dans la collection Carrol Tyson, à Philadelphie.

Bon Marché (AU), établissement commercial fondé en 1852 par Aristide Boucicaut* (1811-1877). Grâce à des méthodes de vente révolutionnaires (réduction systématique des marges bénéficiaires et rotation rapide des stocks), le chiffre d'affaires de ce grand magasin passe de 500 000 francs en 1852 à 5 millions en 1860. En 1870, Boucicaut est universellement connu, et sa formule de vente est largement reprise par de puissants établissements de commerce de détail en Europe et aux Etats-Unis. Après sa mort, la gestion

« le Bon Bock »
par Édouard Manet

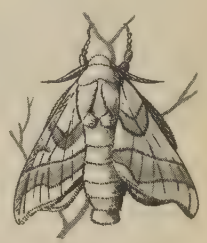

bombyx adulte

bôme à rouleau

« Au Bon Marché »
un jour d'exposition en 1875

du « Bon Marché » est reprise par sa veuve sous la forme d'une société en commandite. Transformé en société anonyme en 1920, le « Bon Marché » étend alors son activité à différentes villes de province et d'Afrique du Nord, et crée de nombreuses filiales pour l'exploitation de trois branches commerciales spécialisées : « Grand Bazar », « Magasins populaires » — avec la société « Priminime » — et « Nouveautés ». Après 1945, deux de ces branches, « Priminime » et « Grand Bazar », éprouvent de sérieuses difficultés financières, et ses banquiers décident de suspendre leurs crédits. En 1950, le « Bon Marché » doit déposer son bilan. Sa gestion est reprise peu après grâce à l'action conjuguée des créanciers et des actionnaires.

Bonne Chanson (LA), recueil de vers de Paul Verlaine (1870), d'une inspiration apaisée, où le poète célèbre ses fiançailles avec Mathilde Mauté et son mariage au milieu des angoisses de la guerre. — Titre d'un célèbre cycle de mélodies de G. Fauré sur certaines poésies de Verlaine (1892).

Bonne Presse (MAISON DE LA), maison d'édition catholique, fondée en 1890. Elle a pour origine la société d'édition du *Pèlerin*, hebdomadaire fondé en 1873 par les PP. François Picard (1831-1903), Vincent et Paul Bailly (1832-1912) et André Jaujou (1859-1929), de l'Assomption. La Maison de la Bonne Presse se spécialisa dans l'édition de journaux, publications et livres catholiques. Les principaux périodiques sont *la Croix* (1880), *l'Annuaire pontifical* (1898), *le Mois littéraire* (1899). Ses nombreuses collections s'adressent à un public étendu et de tous les âges. Pierre l'Ermite, l'abbé Moreux, l'abbé Bethléem, le cardinal Grente, l'abbé Pierre, Daniel-Rops, Delly, Mgr Chevrot comptent parmi ses auteurs. La Bonne Presse possède des ateliers d'imprimerie, fabrique et diffuse des films, participe à la recherche dans le domaine de la pédagogie et de la psychologie enfantines.

BON, BONNE n. En parlant des choses, ce qui se distingue par sa qualité : *Boire du bon. Acheter du bon.* ‖ Ce qui a une haute valeur morale : *Que le bon soit toujours camarade du beau* (La Fontaine). ‖ Personne qui a de la vertu : *Les bons et les méchants.* (Dans ce sens, on n'emploie que le masc., et surtout au pl.) ‖ Ce qui est profitable, avantageux : *Il y a du bon dans la vie. Trouver du bon dans une affaire.*

— Loc. DIV. *Pop. Il y a du bon, y a bon,* tout va bien, il y aura du profit. ‖ *Mon bon, ma bonne,* mon cher, ma chère (quelquefois avec une nuance d'ironie). ‖ *Fam. En voilà une bonne !* voilà une histoire vraiment drôle, ou une nouvelle bien inattendue. ‖ *En dire, en conter de bonnes,* faire des récits extraordinaires, peu croyables, ou, encore, dire aux gens des vérités désagréables. ‖ *Pop. A la bonne,* sans façon, ou encore sans s'émouvoir : *Prendre quelque chose à la bonne.* ‖ *Avoir quelqu'un à la bonne,* lui accorder son estime et sa sympathie. ‖ *Etre dans ses bonnes,* être dans un moment d'agréable humeur. (Vieilli.)

— Jeux. Dernière levée : *Faire la bonne.*

— ★ *morale, vertu, valeur, idéal, juste, bonheur, pragmatisme.*

BON n. m. (de l'adj. *bon*). Billet qui autorise à toucher des objets en nature, ou une somme d'argent, chez une personne désignée : *Un bon de caisse.*

— Banq. et bours. *Bon de caisse,* bon à ordre ou au porteur émis par une entreprise, en contrepartie d'un prêt, généralement sans qu'il soit fait appel à l'intermédiaire d'une banque. (Les banques émettent parfois des bons de caisse, d'une échéance variant entre six mois et deux ou cinq ans, en contrepartie de comptes bloqués.) ‖ *Bon pour,* mention manuscrite, suivie du montant de la somme ou de la quantité de la chose due (en toutes lettres), qu'un débiteur doit — selon le code civil — apposer, avant sa signature, sur un acte unilatéral qu'il n'a pas écrit en entier de sa main. (Pratiquement, on a pris l'habitude, sans que celle-ci ait le moindre fondement juridique, de faire précéder la signature de tout acte unilatéral préparé d'avance d'une mention « bon pour autorisation », « bon pour pouvoir », « bon pour aval ».)

— Ch. de f. *Bon de transport,* bon délivré par les compagnies de transport (ou les services, sociétés, etc., ayant un traité avec elles) pour effectuer gratuitement, ou moyennant une réduction sur les tarifs en vigueur, un voyage ou un transport de marchandises sur un parcours déterminé.

— Imprim. *Bon à graver,* bon à tirer, en offset et en héliogravure, qui se donne généralement sur une copie ozalid* du montage. ‖ *Bon à tirer,* dernière épreuve d'un ouvrage, qui est renvoyée à l'imprimerie pour indiquer que le tirage peut avoir lieu : *Le bon à tirer doit toujours être daté, signé, et porter le chiffre du tirage.*

— Législ. fin. Engagement souscrit par le Trésor public, ou par des sociétés financières, de payer une somme déterminée, à une certaine époque, au porteur ou au titulaire du titre : *Un bon du Trésor.* (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Législ. fin. *Bons du Trésor, bons d'armement, bons en compte courant, bons de la Défense nationale, bons sur formule, bons à intérêts progressifs, bons de la Libération, bons de la Reconstruction.* — Les *bons* du Trésor, créés en 1824 sous le nom de bons royaux, sont des titres de dette à court terme, offerts aux particuliers en quête de placement. Ils constituent la dette* flottante. Avant la Première Guerre mondiale, les bons destinés à faire face à des déficits saisonniers de la Trésorerie ne comportaient que de grosses coupures (100 000 F au moins), émis pour une durée d'un mois à un an (généralement trois mois), et à un faible taux d'intérêt. Ils étaient placés uniquement auprès des banques ou des compagnies de chemins de fer et ne représentaient, en 1913, que 600 millions de francs sur 32 milliards de dette.

Au cours de la Première Guerre mondiale, pour financer les dépenses de guerre, les bons du Trésor furent placés dans le public sous le nom de *bons de la Défense nationale,* en petites coupures (à partir de 5 F) et à un taux sensiblement augmenté (jusqu'à 5 p. 100) ; l'immunité fiscale était garantie aux porteurs. Des disponibilités considérables furent drainées par ce moyen.

Entre les deux guerres, les émissions ayant d'abord continué à l'accroître, l'instabilité de la masse des bons a provoqué de graves crises de trésorerie jusqu'à la création de la Caisse* autonome d'amortissement et aux mesures d'assainissement financières prises de 1926 à 1928 par le gouvernement Poincaré. La Caisse autonome d'amortissement parvint à consolider ou à rembourser progressivement les bons de la Défense nationale.

A partir de 1936, le placement des bons du Trésor dans le public fut repris en vue de faire face à de nouvelles difficultés financières. Depuis 1939, les formules de placement et l'appellation des bons à court terme placés dans le public ont fréquemment varié (bons d'armement, bons de la Libération, bons de la Reconstruction, bons à intérêt progressif, certificats d'investissement, etc.). Les banques et établissements financiers souscrivent des bons pour employer les disponibilités qu'ils collectent. Les banques, qui sont tenues d'affecter un pourcentage fixe des fonds qu'elles reçoivent à la souscription d'effets publics, ne possèdent pas de titres matériels représentant les bons qu'elles achètent ou souscrivent ; elles doivent obligatoirement posséder un compte courant spécial à la Banque de France. Les bons des particuliers et des entreprises sont dits « bons sur formule », par opposition aux « bons en compte courant ». La Caisse des dépôts et consignations détient également de grandes quantités de bons du Trésor. (→ Biblio.)

BON, religion primitive du Tibet. (Dans son état ancien, c'était une sorte de chamanisme analogue à celui qui règne encore en Mongolie et en Sibérie. Les écritures du bgyyur-bon [deuxième période de développement de cette religion] ne sont que de grossiers plagiats des écritures bouddhiques. La religion bon, à son tour, a influencé le bouddhisme.)

Bon, **Bonne**, abréviations de *baron, baronne.*

BON (CAP), péninsule du N.-E. de la Tunisie. Cette région montagneuse (637 m au *djebel Ben Oulid*), dominant au S. la dépression de Grombalia, est un pays d'arboriculture (oliviers, orangers) et de jardinage. De grosses bourgades, concentrées surtout sur la côte sud-est, rassemblent la population.

BON, fête des Morts japonaise, qui se célèbre du 13 au 15 juillet. Au cours de ces trois jours, les âmes des ancêtres sont censées revenir sur terre, et chaque famille est tenue de placer à leur intention quelques aliments sur l'autel domestique. Le soir du 15 juillet, les habitants de Tōkyō observent une coutume fort pittoresque, qui consiste à lâcher au fil de la rivière Sumida de petits radeaux sur lesquels sont fichés des cierges allumés, tandis que la population rurale de l'archipel exécute sur les places publiques des rondes appelées *bon-odori.*

BON (Giovanni BUON ou) [† 1442] et BARTOLOMEO, son fils († 1464), architectes et sculpteurs vénitiens. Ils travaillèrent à la Ca' d'oro avec Matteo Raverti, et élevèrent au palais ducal la porta della Carta, chef-d'œuvre de la sculpture gothique vénitienne (1438-1443).

BON (Francesco Augusto), écrivain italien (Venise 1788 - Padoue 1858). Acteur et directeur de troupe, il écrivit une cinquantaine de pièces imitées des Français, et surtout de Beaumarchais, dont les meilleures sont la trilogie sur *Ludro,* mélange d'italien et de vénitien.

BON (Ferdinand Jean-Jacques DE), amiral français (Saint-Servan 1861 - Paris 1923). Vice-amiral en 1916, puis chef d'état-major général de la marine, il prit, en 1919, la tête de l'armée navale française de Constantinople formée de la réunion des deux escadres de la Méditerranée. En 1921-1922, il fut chef de la mission navale française lors de la conclusion des accords de Washington.

BONABÉRI, faubourg de Douala (Cameroun), sur la rive droite du Wouri. Port spécialisé dans l'exportation des bananes. Savonnerie.

BONAC (Jean-Louis D'USSON, marquis DE), général et diplomate français (1672 - † Paris 1738). Après avoir quitté l'armée à la suite d'un duel, il fut envoyé extraordinaire en Suède (1701-1710), et suivit Charles XII dans ses campagnes. Envoyé extraordinaire en Espagne, puis ambassadeur à Constantinople en 1716, il obtint la restauration du Saint-Sépulcre et l'envoi en France de la première ambassade turque qu'on y ait vue. Il prépara le traité de 1724, fixant les limites de la Russie et de l'Empire ottoman. Il fut fait maréchal de camp en 1734.

BONACE n. f. (lat. pop. **bonacia ;* altér. par influence de *bonus,* bon ; de *malacia,* calme de la mer, empr. au gr.). Etat de la mer pendant un calme plat : *Tempête magiquement changée en bonace* (Hugo).

BONA DEA, divinité romaine liée au culte de Faunus. Une fois par an, les femmes et les jeunes filles célébraient ses mystères (dont les hommes étaient écartés) dans un bois sacré de l'Aventin, où était situé son sanctuaire.

BONAFOUS (Mathieu DE), agronome et philanthrope français (Lyon 1793 - Paris 1852). Il s'attacha surtout à l'acclimatation des plantes étrangères. Auteur de : *l'Education des vers à soie* (1821), *la Culture du mûrier* (1825), *l'Histoire naturelle et économique du maïs* (1836), etc.

BONAGUIL, écart de la comm. de Saint-Front-sur-Lémance (Lot-et-Garonne, arrond. de Villeneuve-sur-Lot), au N. de Fumel. Important château féodal, dont il reste des ruines imposantes, sur un éperon entre les vallées de la Thèze et de la Lémance. Il forme un ensemble qui illustre bien l'évolution de la technique de défense : partie du donjon XIIIe s., château de la seconde moitié du XVe s., puis second château et enceinte en terrasse basse permettant l'usage de l'artillerie, construits par Bérenger de Roquefeuil (1500-1530). [V. pl. CHÂTEAUX.]

Bonain (MÉLANGE ANESTHÉSIQUE DE). Pharm. Mélange à parties égales de chlorhydrate de cocaïne, de menthol et de phénol, employé comme anesthésique local.

BONAIRE, île néerlandaise de la mer des Antilles (îles Sous-le-Vent), au large de la côte du Venezuela ; 5 700 hab. Ch.-l. *Kralendijk.*

BONALD (Louis, vicomte DE), écrivain et philosophe français (château de Monna, près de Millau, 1754 - *id.* 1840). Emigré en 1791, il rentra en France sous le Directoire et, en 1810, cédant aux instances de Napoléon et de Fontanes, devint membre du Conseil de l'Université. Défenseur de la monarchie traditionnelle et de la religion, théoricien reconnu du parti ultra, il fut consacré par

Louis de BONALD

Phot. Larousse.

son entrée à l'Académie française sur ordonnance royale (1816). Il avait publié la *Théorie du pouvoir politique et religieux* (1796), un *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* (1800) et, après 1815, plusieurs autres ouvrages, dont les *Recherches philosophiques* (1818). L'ensemble fut rassemblé en une édition complète en 1840. Les œuvres de Bonald constituèrent l'arsenal idéologique du conservatisme social et politique. Il attribue à la révélation divine la totalité des connaissances humaines, répudie avec violence l'individualisme du XVIIIe s. et conçoit la société comme un ensemble de communautés à la hiérarchie desquelles préside le pouvoir royal, investi de l'autorité patriarcale par la présence divine. Inébranlablement fidèle à ses conceptions, Bonald renonça à la dignité de pair de France en 1830, et vécut désormais dans la retraite.

BONALD (Louis Jacques Maurice), cardinal français (Millau 1787 - Lyon 1870), fils du précédent. Evêque du Puy, archevêque de Lyon et, en 1841, cardinal. Sous Louis-Philippe, il ne cessa de réclamer la liberté de l'enseignement, et, en 1848, il défendit les principes de la liberté religieuse et civile. Il se rallia à l'Empire et, nommé sénateur, se prononça pour le maintien du pouvoir temporel du pape, qu'il soutint par l'institution du denier de Saint-Pierre.

BONAMPAK, v. du sud du Yucatan, centre maya de l'ancien empire. D'admirables fresques y ont été découvertes (1946) : scènes religieuses et profanes exécutées dans un style réaliste et à couleurs très vives.

BONAMY (François), botaniste français (Nantes 1710 - *id.* 1786). Il enseigna la botanique et fonda, à ses frais, un jardin botanique, où il cultivait les plantes les plus curieuses. Il publia *Florae Namnetensis prodromus* (1782-1785).

BONANNO, maître d'œuvre et sculpteur pisan (XIIe s.). Il exécuta en 1180 les portes en bronze de la cathédrale de Pise; celle du transept, conservée, permet d'apprécier l'habileté technique du bronzier autant que le sens narratif de l'artiste, qualités qui apparaissent également dans les portes de la cathédrale de Monreale (Sicile, 1186).

BONANZA n. m. (mot esp.). Poche locale de minerai très riche. (Les bonanzas se rencontrent généralement à proximité du niveau hydrostatique dont l'influence a enrichi le minerai.)

BONAPARTE ou **BUONAPARTE,** famille d'origine lombarde, qui s'est divisée en trois branches, établies à Bologne, à Trévise et à Florence. De cette dernière est issu l'empereur Napoléon.

I. FAMILLE DE NAPOLÉON

BONAPARTE (Charles Marie), père de Napoléon Ier (Ajaccio 1746 - Montpellier 1785). Après avoir étudié le droit à Rome et à Pise, il épousa, en 1764, Letizia Ramolino, dont il eut treize enfants. Il lutta d'abord avec Paoli pour l'indépendance de la Corse (1768-1769), puis se rallia au gouvernement français.

BONAPARTE (Maria Letizia RAMOLINO), femme de Charles Marie (Ajaccio 1750 - Rome 1836). Elle appartenait à une famille de Corse ancienne et aisée. Mariée à quatorze ans, veuve à trente-cinq, elle eut treize enfants, mais en perdit cinq en bas âge. Elle se réfugia à Marseille en 1793, puis à Paris en 1796. Elle eut, sous l'Empire, le titre de *Madame Mère* (1805), mais continua de mener une vie modeste et retirée; elle souffrit beaucoup de la désunion de sa famille et de l'attitude de Napoléon envers le pape. Installée à Rome à partir de 1815, elle s'efforça de venir en aide à Napoléon (lettre aux souverains alliés en 1818). [→ Biblio.]

II. BRANCHE DE JOSEPH

BONAPARTE (Joseph), frère aîné de Napoléon Ier (Corte 1768 - Florence 1844). Boursier au collège d'Autun, avocat en Corse en 1788, il quitta l'île quand Paoli la souleva contre la France. Il épousa en 1794, à Marseille, Julie Clary (1777-1845), fille d'un riche négociant. Il fut, grâce à Napoléon, chargé de mission en Corse (1796) et devint ambassadeur à Parme (1797), puis à Rome, où, dans une émeute, le général Duphot fut tué à ses côtés. Député aux Cinq-Cents, il démissionna, fut nommé ministre plénipotentiaire; il prit part aux négociations, signa les traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802), ainsi que le Concordat (1801). Premier prince du sang à la proclamation de l'Empire, il reçut la dignité de Grand Electeur (18 mai 1804), puis il fut successivement roi de Naples (1806-1808) et d'Espagne (1808-1813). Rentré en France lors de l'invasion, il eut le titre de lieutenant général de l'Empire et le commandement de la garde nationale et des forces stationnées à Paris; le 30 mars 1814, il abandonna la capitale pour suivre l'impératrice Marie-Louise à Blois. Retiré à Prangins (Suisse), il rentra en France aux Cent-Jours et présida le conseil des ministres pendant l'absence de l'Empereur. Il vécut aux Etats-Unis sous le nom de comte de Survilliers (1815-1832, puis 1837-1839), en Angleterre (1832-1837 et 1839-1841), enfin à Florence. Il avait laissé deux filles : ZÉNAÏDE (Paris 1801 - Naples 1854), mariée en 1822 à Charles, fils de Lucien; — CHARLOTTE (Paris 1802 - Sarzana, Italie, 1839), mariée en 1827 à Napoléon-Louis, fils de Louis.

III. BRANCHE DE NAPOLÉON, V. NAPOLÉON

IV. BRANCHE DE LUCIEN

BONAPARTE (Lucien), prince **de Canino,** deuxième frère de Napoléon Ier (Ajaccio 1775 - Viterbe 1840). Il fit ses études à Autun, à Brienne et à Aix, revint en Corse en 1789 et y devint un des plus chaleureux partisans des idées révolutionnaires. Sa brouille avec Paoli le força à se réfugier avec sa famille à Marseille, où il épousa Christine Boyer (1795). Représentant du département du Liamone aux Cinq-Cents, il prépara le coup d'Etat du 18-Brumaire et y joua comme président de cette Assemblée un rôle décisif; c'est grâce à son intervention que son frère évita de justesse un échec. Ministre de l'Intérieur, il dressa, avec le concours de Beugnot, la liste des préfets du Consulat et se montra protecteur des lettres. Envoyé en disgrâce comme ambassadeur à Madrid, il réussit à rapprocher l'Espagne de la France et fut comblé de présents par les souverains. Il revint à Paris, se réconcilia avec son frère, qui le fit entrer au Tribunat, où il eut à défendre des projets importants. Il se brouilla de nouveau avec Napoléon pour avoir épousé contre son gré la veuve de l'agent de change Jouberthon, Alexandrine de Bleschamp, et se retira à Rome. Capturé par les Anglais en 1810, au moment où il voulait se rendre aux Etats-Unis, il ne put rentrer à Rome qu'en 1814; il y vécut presque jusqu'à sa mort, et y écrivit ses *Mémoires.* Il avait été nommé membre de l'Institut en 1803, et s'était réconcilié avec Napoléon durant les Cent-Jours. De son mariage avec sa première femme, Christine Boyer, étaient nées deux filles : CHARLOTTE (Saint-Maximin 1796 - Rome 1865), mariée, à Rome, au prince Gabrielli en 1815; — CHRISTINE EGYPTA (Paris 1798 - Rome 1847), mariée en 1818 au Suédois Arved Posse, et, en 1824, à lord Dudley Stuart. — De son second mariage avec Marie Alexandrine de Bleschamp (1778-1855), il eut neuf enfants. (→ Biblio.)

BONAPARTE (Charles Lucien), prince **de Canino,** premier né du second mariage de Lucien (Paris 1803 - *id.* 1857). Il épousa en 1822, à Bruxelles, sa cousine Zénaïde, fille de Joseph, et alla avec elle rejoindre son beau-père aux Etats-Unis. Il y publia de nombreux travaux d'histoire naturelle et devint correspondant de l'Institut (1844). En 1848, il prit part à l'insurrection romaine et vint se fixer à Paris en 1850, se consacrant à ses études de zoologie. Il avait eu douze enfants, dont huit seulement survécurent. Ce furent : JOSEPH LUCIEN, prince **de Canino** (Philadelphie 1824 - Rome 1865); — LUCIEN LOUIS (Rome 1828 - *id.* 1895), cardinal en 1868; — JULIE CHARLOTTE (Rome 1830 - † 1900), mariée en 1847 au marquis de Roccagiovine; — CHARLOTTE HONORINE JOSÉPHINE (Rome 1832 - † près de Rome 1901), mariée en 1848 au comte Primoli; — MARIE DÉSIRÉE (Rome 1835 - † 1890), mariée en 1851 au comte de Campello; — AUGUSTA AMÉLIE (Rome 1838 - † 1900), mariée en 1856 à son cousin le prince Gabrielli; — NAPOLÉON CHARLES GRÉGOIRE (Rome 1839 - *id.* 1899), marié en 1859 à la princesse Marie-Christine Ruspoli, dont il eut deux filles; — BATHILDE ALOYSE LÉONIE (1840-1861), mariée en 1856 au comte Louis de Cambacérès.

BONAPARTE (Letizia), deuxième enfant du second mariage de Lucien (1804 - Florence 1871). Elle épousa en 1821, sir Th. Wyse, diplomate anglais. — Un de ses fils, WILLIAM (Waterford, Irlande, 1826 - Cannes 1892) se fixa à Avignon et participa au mouvement félibréen. Une de ses filles, MARIE, mariée successivement à de Solms, au ministre italien Rattazzi, et à de Rute, se fit un nom dans la littérature romanesque.

BONAPARTE (Jeanne), troisième enfant du second mariage de Lucien (Rome 1806 - Jesi 1828). Elle épousa, en 1827, le marquis Onorati. Sa mère publia ses vers après sa mort, sous le titre de *Inspirazioni d'affetto di una giovine musa.*

BONAPARTE (Paul Marie), quatrième enfant du second mariage de Lucien (Canino 1809 - baie de Nauplie 1827). Il s'engagea dans la marine britannique pour prendre part à la guerre de l'indépendance grecque. Commandant en second de la frégate la *Hellade,* il se tua accidentellement dans sa cabine.

BONAPARTE (Louis Lucien), cinquième enfant du second mariage de Lucien (Thorngrow, Angleterre, 1813 - Fano, Italie, 1891). Il vécut d'abord aux Etats-Unis, étudiant la linguistique et la chimie. Député de la Corse, puis de la Seine aux Assemblées de 1848, il fut, sous l'Empire, nommé sénateur, et reçut le titre de prince et d'altesse impériale. Il continua de s'occuper surtout de linguistique, tant à Paris qu'à Londres, où il se retira après le 4 septembre 1870.

BONAPARTE (Pierre Napoléon), sixième enfant du second mariage de Lucien (Rome 1815 - Versailles 1881). Il combattit dans les Romagnes en 1831, puis en Colombie, et en Egypte avec Méhémet Ali. Député d'extrême-gauche aux Assemblées de 1848, il blâma le 2-Décembre, et vécut dans la retraite. Le 10 janvier 1870, il tua d'un coup de revolver le journaliste Victor Noir, à la suite d'une polémique de presse. Acquitté par une haute cour siégeant à Tours, il se retira en Angleterre. Il laissa deux enfants : ROLAND NAPOLÉON (Paris 1858 - *id.* 1924). Auteur de nombreux travaux géographiques, ethnographiques et botaniques, membre libre de l'Académie des sciences (1907), président de la Société de géographie et de l'Institut international d'anthropologie, il s'est distingué par ses générosités et ses fondations scientifiques. De sa femme, née Blanc († 1882), il eut une fille, Marie, mariée en 1907 à Georges, prince de Grèce; — JEANNE (Aroal, Belgique, 1861 - Paris 1910), mariée en 1882 au marquis de Villeneuve.

BONAPARTE (Antoine), septième enfant du second mariage de Lucien (Frascati 1816 - Florence 1877). Il vécut d'abord en Italie et aux Etats-Unis, représenta l'Yonne à l'Assemblée législative (1849), reçut le titre de prince après le 2-Décembre, mais mena toujours une vie très retirée.

BONAPARTE (Marie), huitième enfant du second mariage de Lucien (1818-1874). Elle épousa en 1836 le comte Valentini.

BONAPARTE (Constance), neuvième enfant du second mariage de Lucien (Bologne 1823 - Rome 1876). Elle était religieuse au couvent du Sacré-Cœur de cette ville.

V. BRANCHE D'ÉLISA

BONAPARTE (Maria-Anna, dite **Elisa**), princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane, sœur de Napoléon Ier (Ajaccio 1777 - près de Trieste 1820). Elle obtint une bourse à la maison royale de Saint-Cyr, où elle fit son éducation (1784-1792), rejoignit sa famille à Marseille en 1793, et y épousa, au grand déplaisir de son frère, un capitaine corse, Félix Baciocchi (1797). En 1805, elle reçut, avec son mari, les principautés de Lucques et de Piombino, qu'elle administra avec zèle, adresse et fermeté. Napoléon l'en récompensa en lui donnant, en 1809, avec le titre de grande-duchesse de Toscane, le gouvernement des départements toscans réunis à l'Empire, qu'elle gouverna avec intelligence. Des trois sœurs de Napoléon, c'était elle qui lui ressemblait le plus par l'énergie de son caractère et son goût de l'activité. En 1814,

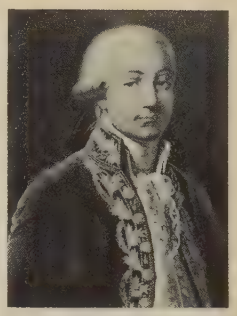

Charles-Marie BONAPARTE
par Girodet-Trioson
musée de Versailles

Maria Letizia BONAPARTE
par David d'Angers

Joseph BONAPARTE
par Wicar
musée de Versailles

Lucien BONAPARTE
par Lefèvre
musée de Versailles

Phot. Neurdein, Giraudon.

Louis BONAPARTE
peinture anonyme
musée de Versailles

Jérôme BONAPARTE
par Gros
musée de Versailles

rompant tout lien avec l'Empire, elle essaya en vain de conserver le gouvernement de ses Etats. Après 1815, elle se rendit à Bologne, puis fut installée à Brünn, où les Autrichiens la considérèrent comme prisonnière de guerre. Elle put cependant se retirer près de Trieste. De son mariage avec Baciocchi, qui ne fut pas heureux les époux vivant très librement chacun de son côté —, étaient nés deux enfants : NAPOLÉONNE ELISA, mariée au comte de Camerata (1806-1869), et CHARLES JÉRÔME (1810-1830). [→ Biblio.]

VI. BRANCHE DE LOUIS

BONAPARTE (Louis), roi de Hollande, troisième frère de Napoléon Ier (Ajaccio 1778 - Livourne 1846). Guidé par Napoléon dans sa jeunesse, il devint son aide de camp pendant la campagne d'Italie, puis durant l'expédition d'Egypte. Il fut nommé colonel de dragons en 1800, général de brigade en 1803, enfin créé connétable d'Empire en 1804. Marié malgré lui (1802) avec Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, il ne tarda pas à la délaisser, tout en ne lui épargnant pas les soupçons. Placé par son frère sur le trône de Hollande (1806) nouvellement érigé, il fut sans cesse en conflit avec Napoléon, soit à propos des contingents hollandais qu'il répugnait à fournir à la Grande Armée, soit à propos du Blocus continental, qu'il ne voulut jamais appliquer sérieusement afin de ne pas sacrifier les intérêts de ses sujets, refusant d'admettre que, créature de son frère, il ne pût jouer un rôle de souverain national. De guerre lasse, il finit par céder à l'Empire français le Brabant hollandais et la Zélande (févr. 1810), puis fut contraint d'abdiquer (juill. 1810). Retiré en Autriche, il fit une courte apparition à Paris en 1814, et alla se fixer à Rome, puis à Florence, où il composa des ouvrages d'histoire et de versification. Il avait eu trois fils : NAPOLÉON CHARLES (Paris 1802 - La Haye 1807), NAPOLÉON LOUIS et CHARLES LOUIS NAPOLÉON (v. ci-après).

BONAPARTE (Napoléon Louis) [Paris 1804 - Forli 1831]. Il épousa en 1827 sa cousine Charlotte, fille du roi Joseph, et prit part au soulèvement des Romagnes (1831).

BONAPARTE (Charles Louis Napoléon). V. NAPOLÉON III ; — EUGÈNE LOUIS NAPOLÉON, fils de Napoléon III, prince impérial français (Paris 1856 - Ulundi, Zoulouland, 1879). Sa naissance conduisit l'impératrice Eugénie, sa mère, à s'intéresser à la politique. Le prince assista au combat de Sarrebrück (2 août 1870) et dut, après les premiers revers, aller rejoindre l'impératrice en Angleterre. Il y fit, à l'école de Woolwich, son éducation militaire (1872-1875). Il demanda en 1878 à être attaché à l'état-major de l'armée britannique au Zoulouland, où il fut tué au cours d'une reconnaissance. (→ Biblio.)

VII. BRANCHE DE PAULINE

BONAPARTE (Marie Paulette, dite **Pauline**), princesse Borghèse, duchesse de Guastalla, deuxième sœur de Napoléon (Ajaccio 1780 - Florence 1825). Elle quitta la Corse en 1793 et vint, avec sa famille, s'établir à Marseille. D'une grande beauté, elle fut demandée en mariage par le conventionnel Fréron, puis par le général Duphot. Elle épousa en 1797 le général Leclerc, partit avec lui pour Saint-Domingue et en revint veuve (déc. 1802). Elle épousa alors le prince romain Camillo Borghèse, chef d'une illustre famille et possesseur d'une immense fortune, qui fut créé prince-duc de Guastalla en 1806. Cette union ne fut pas heureuse. La princesse vendit le duché au royaume d'Italie, vécut à Paris ou à Rome et n'attira plus l'attention que par l'éclat de sa beauté ou la facilité de ses mœurs (elle posa nue pour la *Vénus victorieuse* de Canova). Eloignée de la Cour en 1810, pour avoir manqué de respect à l'impératrice, elle alla, en 1814, tenir compagnie à son frère à l'île d'Elbe, et ménagea sa réconciliation avec Murat. Retirée à Rome en 1815, elle intervint en faveur de son frère, qu'elle avait demandé à suivre à Sainte-Hélène. Elle passa ses dernières années à Florence. (→ Biblio.)

VIII. BRANCHE DE CAROLINE

BONAPARTE (Marie-Annonciade, dite **Caroline**), reine de Naples, troisième sœur de Napoléon Ier (Ajaccio 1782 - Florence 1839). Contrainte de quitter la Corse, elle s'installa à Marseille (1793) avec sa famille, et épousa, en 1800, le général Murat, sur lequel elle ne tarda pas à exercer l'ascendant d'une femme de tête qui met sa beauté au service d'une ambition dévorante. D'abord grande-duchesse de Clèves et de Berg (1806), elle spécula sur la mort toujours possible de l'Empereur sans héritier et songea, pour son mari et pour elle, à s'assurer la succession ; très libre de mœurs, pour obtenir le cas échéant le concours de Junot, gouverneur de Paris, elle devint sa maîtresse. Devenue reine de Naples (1808), elle s'efforça de conserver ce trône en 1814. Elle poussa Murat à s'allier à l'Autriche, mais cette trahison ne put la sauver. Après la mort tragique de son époux, elle se réfugia à Trieste, puis à Frohsdorf, où elle vécut sous le nom de *comtesse de Lipona* (anagramme de *Napoli*). Elle laissa quatre enfants. (V. MURAT.)

IX. BRANCHE DE JÉRÔME

BONAPARTE (Jérôme), dernier frère de Napoléon Ier, roi de Westphalie, maréchal de France (Ajaccio 1784 - Villegenis, Seine-et-Oise, 1860). Elevé au collège de Juilly, il entra dans la marine en 1800, fit plusieurs campagnes, dont celle de Saint-Domingue. En 1803, exerçant un commandement aux Antilles, il l'abandonna pour se retirer aux Etats-Unis, où il épousa Elisa Patterson, fille d'un riche négociant de Baltimore (1803). Ce mariage, conclu sans le consentement de sa mère, fut déclaré nul par Napoléon. Jérôme consentit à abandonner sa femme en 1805, fut réintégré dans la marine, où il remplit diverses missions, et promu contre-amiral. En 1807, il fut créé roi de Westphalie et marié à la princesse Catherine de Wurtemberg. Plus incapable encore que ses frères de gouverner un royaume, il eut à subir les reproches de Napoléon pour sa légèreté et ses dissipations. En 1812, placé à la tête d'un corps allemand, il fut renvoyé à Kassel dès le début de la campagne. Retiré à Trieste en 1815, il revint en France aux Cent-Jours et participa, à la tête d'une division, à la campagne de Belgique ; blessé à Waterloo, il fut un des derniers à quitter le champ de bataille. Il se retira successivement à Trieste, à Rome, puis à Florence, d'où il rentra à Paris en 1848. Son neveu le nomma tour à tour gouverneur des Invalides (1848), maréchal de France (1850), président du Sénat (1852) avec dotation. De son mariage avec Elisa Patterson, il avait eu un fils, JÉRÔME (Camberwell, comté de Surrey [Angleterre], 1805 - Baltimore, Etats-Unis d'Amérique, 1870). Catherine de Wurtemberg lui donna trois enfants : JÉRÔME NAPOLÉON CHARLES, prince de Montfort (Trieste 1814 - Florence 1847), colonel au service du Wurtemberg ; puis MATHILDE et NAPOLÉON (v. ci-après). [→ Biblio.]

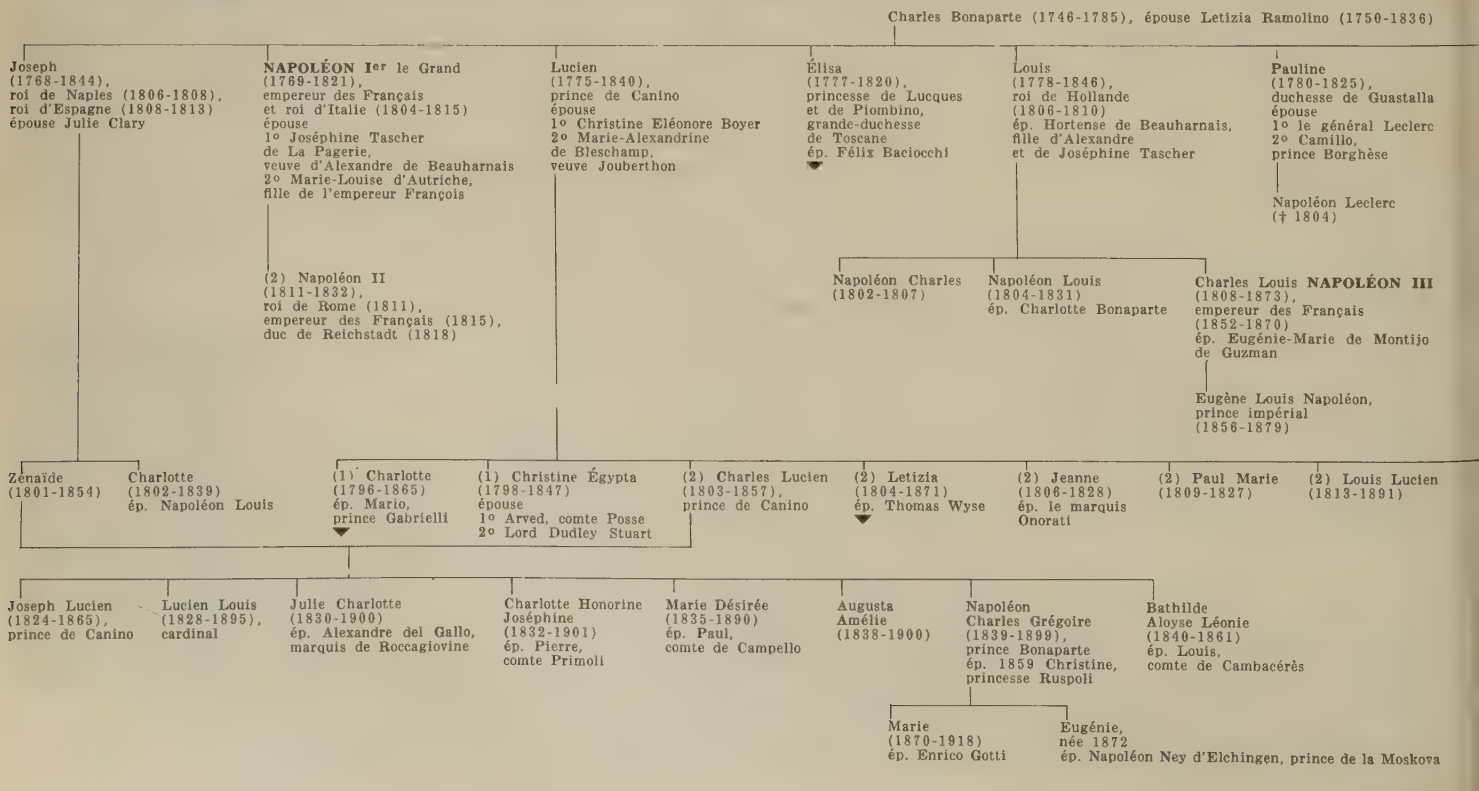

Phot. Neurdein, Alinari-Giraudon.

BONAPARTE (Mathilde Letizia Wilhelmine), fille de Jérôme Bonaparte (Trieste 1820 Paris 1904). Elle fut élevée à Rome et à Florence. Demandée d'abord en mariage par son cousin Louis-Napoléon, elle épousa (1841) le prince russe Anatole Demidov de San Donato, dont elle se sépara quatre ans après. Elle vint habiter Paris et aida son cousin, devenu président de la République, à faire les honneurs de sa Cour après 1852. Puis elle tint un salon qui fut, avant et après 1870, un des principaux rendez-vous du monde littéraire et artistique, sans nuance politique caractérisée. On y vit Taine et Renan, Flaubert et les Goncourt, Bourget et Anatole France. (→ Biblio.)

BONAPARTE (*Napoléon* Joseph Charles Paul), dit **le prince Jérôme**, fils de Jérôme (Trieste 1822 - Rome 1891). Il se lia très jeune avec son cousin Louis-Napoléon et fit des études militaires à Ludwigsburg. Elu député aux assemblées de la IIe République, il siégea à l'extrême gauche, reçut le surnom de « prince de la Montagne », et combattit la politique de son cousin. Mais, après la proclamation de l'Empire, il fut sénateur, commanda en Crimée et fut chargé du ministère de l'Algérie et des Colonies, où il ne réussit pas (1858). Marié en 1859 à Marie Clotilde, fille de Victor-Emmanuel II, il soutint les projets italiens de Napoléon III et encouragea son beau-père à réaliser l'unité totale de la péninsule, après le traité de Zurich, malgré la résistance de l'empereur. Il s'opposa vigoureusement à la politique impériale à partir de 1860. Il obtint que des ouvriers fussent envoyés à l'exposition de Londres (1862) et soutint Tolain à propos du droit de grève (1864). Il se montra partisan du retour à une politique libérale en 1869. Ses idées anticléricales l'empêchèrent, lors de la mort du Prince impérial, de devenir le chef reconnu du parti bonapartiste, qui, en majorité, se rallia à son fils Victor. De son mariage étaient nés trois enfants : NAPOLÉON VICTOR, dit **le prince Victor** (Meudon 1862 - Bruxelles 1926). Il fut expulsé de France en 1886, résida à Bruxelles et épousa, en 1910, Clémentine, princesse de Belgique. Il avait été désigné comme prétendant au trône impérial en 1879, du vivant de son père, dont les droits avaient été méconnus, et s'opposa vivement à lui. De son mariage sont issus : Clotilde (1912) ; Napoléon (Bruxelles 1914) ; — NAPOLÉON LOUIS, dit **le prince Louis** (Meudon 1864 - Prangins 1932). Il servit dans l'armée italienne, puis en Russie, où il termina sa carrière dans la garde impériale comme général de division. Il ne joua aucun rôle politique, bien que son père l'eût, à sa mort, désigné comme unique représentant de la dynastie napoléonienne. Après la guerre, il se consacra aux sciences naturelles ; — LETIZIA (Pavie 1866 - † 1926), mariée en 1888 au frère de sa mère, Amédée de Savoie, duc d'Aoste.

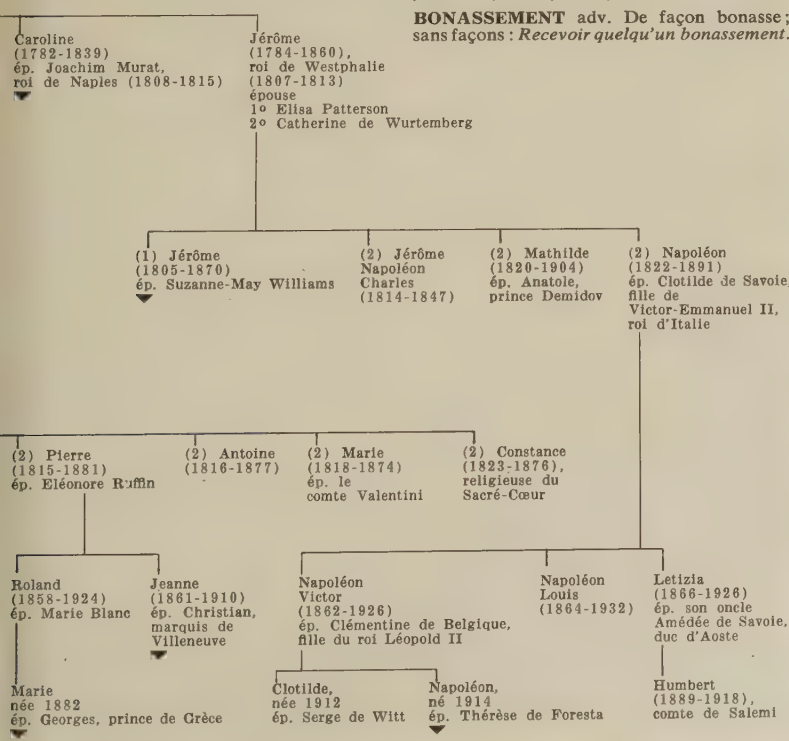

Phot. Alinari-Giraudon.

BONAPARTE - WYSE. V. BONAPARTE (Letizia), branche de Lucien.

BONAPARTISME n. m. Système de gouvernement où le pouvoir est entre les mains de la dynastie des Bonapartes en vertu de l'hérédité, mais aussi d'une délégation de la nation, reconnue comme principe de toute souveraineté. (Ce principe est conforme à la tradition de 1789 dont se sont réclamés les deux Napoléon. La souveraineté nationale s'exprime par le plébiscite.) ‖ *Par extens.* Démocratie autoritaire et plébiscitaire, dictature ratifiée par le suffrage universel.

BONAPARTISTE n. et adj. Partisan du gouvernement des Bonapartes.

BONARD n. m. Verr. V. BONNARD.

BONARD (Louis Adolphe), amiral français (Cherbourg 1805 - Amiens 1867). Sorti de Polytechnique dans la marine, il fut gouverneur de la Guyane en 1853. Nommé, en 1861, commandant en chef des forces françaises en Cochinchine, il y fit une courte et brillante campagne. Après la prise de Bien-hoa et de l'île de Poulo Condor, il signa, avec l'empereur d'Annam, le traité de Saigon (1862), qui cédait à la France la Cochinchine, dont il devint le premier gouverneur.

BONAR LAW (Andrew). V. LAW.

BONASCRE (PLATEAU DE), sommet des Pyrénées (Ariège), au-dessus de la vallée de l'Ariège et d'Ax-les-Thermes ; 1 370 m. Panorama.

BONASONE (Giulio), peintre et graveur italien (Bologne v. 1510 - Rome apr. 1574). On lui attribue plus de 350 estampes d'après Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, le Primatice, le Parmesan.

BONASSE adj. (de *bonace*, pris adjectiv.). Qui est d'une bonté excessive par faiblesse, naïveté, simplicité d'esprit : *Un homme bonasse.* ‖ Qui annonce ce caractère : *Un chanoine dont la physionomie, bonasse et fine à la fois...* (Barrès).

BONASSEMENT adv. De façon bonasse ; sans façons : *Recevoir quelqu'un bonassement.*

BONASSERIE n. f. Manière d'être bonasse : [Un restaurant] *montrait le côté de bonasserie, de gourmandise invétérée, de bien-être placide de l'Allemand* (Huysmans).

BONATTI (Walter), alpiniste italien (né en 1930), auteur d'un grand nombre de courses de premier ordre, dont la paroi est du Grand Capucin (1951), l'éperon sud-ouest de l'aiguille du Dru, qu'il escalada en solitaire (1955), et le versant nord du grand pilier d'angle, au mont Blanc (1957).

BONAVENTURE, comté du Canada (Québec), en Gaspésie ; 43 300 hab. Ch.-l. *New Carlisle.* — Village du Canada (Québec), en Gaspésie ; 3 000 hab. Pêche. Lieu de villégiature. — Ile du Canada (Québec), sur la côte de Gaspésie, en face de Percé. « Sanctuaire » d'oiseaux de mer

BONAVENTURE (saint), un des grands théologiens du Moyen Age (Bagnorea, Toscane, 1221 - Lyon 1274). Il entra à vingt et un ans dans l'ordre des franciscains. Son vrai nom était Jean **de Fidanza.** Il vint à Paris terminer ses études sous la direction d'Alexandre de Halès, et y enseigna ensuite la philosophie et la théologie chez les frères mineurs. Elu général des franciscains en 1256, il s'appliqua à la fois à défendre les mendiants contre l'offensive des séculiers (Guillaume de Saint-Amour) et à harmoniser les tendances discordantes qui se manifestaient dans son ordre. De ce point de vue, on retiendra qu'il fixa les traditions — également discordantes — concernant la vie de saint François d'Assise. Le pape Grégoire X le nomma évêque d'Albano en 1273, et bientôt après cardinal. Il avait été envoyé comme légat au concile de Lyon quand il mourut. Sixte IV le canonisa en 1482. Sixte Quint, en 1587, le déclara docteur de l'Eglise. Saint Bonaventure, surnommé **le Docteur séraphique,** occupe un des premiers rangs parmi les écrivains du Moyen Age. C'est avant tout un mystique. On lui doit des *Méditations sur la vie de Jésus-Christ* et un *Speculum Mariae Virginis,* qui, en dehors de leur influence proprement spirituelle, ont fortement contribué à fixer en images, dont la représentation se trouve dans les églises du XIIIe s., des thèmes de méditation. — Fête le 14 juillet. (→ Biblio.)

BONAVENTURE DE MÉACO (saint), tertiaire de l'ordre de Saint-François (Méaco, Japon - † Nagasaki 1597), un des martyrs du Japon, crucifié en compagnie de plusieurs autres franciscains et canonisé par Pie IX. — Fête le 5 février.

BONAVISTA, v. de l'île de Terre-Neuve (Canada), sur la *baie Bonavista ;* 3 700 hab. Pêche.

BON-BEC n. Personne bavarde. ‖ Personne qui sait se défendre. ‖ Pl. *des* BONS-BECS.

BONBON n. m. (mot expressif, de *bon* répété). Confiserie propre à être sucée ou croquée : *Elle donnait aux petits pauvres des bonbons* (A. France).

BONBONNE n. f. (provenç. *boumbouno,* de la même famille que *bombe,* projectile). Grande bouteille à large ventre, de verre ou de grès, dans laquelle on met toutes sortes de liquides. ‖ Récipient en fer-blanc, servant à contenir de l'huile. (On écrit aussi quelquefois BOMBONNE.)

BONBONNIÈRE n. f. Petite boîte élégante pour mettre les bonbons. ‖ — *Fig.* Petite maison, petit appartement, petit théâtre, élégants et douillets : *Jamais, dit le Dr Pasquier, nous ne tiendrons dans cette bonbonnière. Parlez-moi des loges de l'Opéra!* (G. Duhamel).

BONCERF (Pierre François), économiste français (Chasaulx, Franche-Comté, 1745 - Paris 1794). Avocat au parlement de Besançon en 1770, il devint premier commis de Turgot en 1774. Son livre, *les Inconvénients des droits féodaux* (1776), condamné par le parlement et brûlé, aurait, dit-on, servi de base aux textes législatifs votés dans la nuit du 4 août 1789.

BONCHAMPS (Charles, marquis DE), chef vendéen (Juvardeil 1760 - Saint-Florent-le-Vieil 1793). Officier avant la Révolution, il fut choisi comme chef par les paysans vendéens révoltés. Il commanda dans les Mauges sous les ordres de d'Elbée, et prit part à de nombreuses batailles. Blessé à la bataille de

Armes de la maison BONAPARTE

De gueules à deux barres d'or accompagnées de deux étoiles du même, l'une en chef, l'autre en pointe.

saint BONAVENTURE *(à gauche)* et saint Antoine de Padoue par Moretto da Brescia *Louvre*

tombeau du marquis de BONCHAMP à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)

Cholet le 17 octobre 1793, il mourut le lendemain, après avoir obtenu la grâce de plusieurs milliers de prisonniers républicains. David d'Angers sculpta son tombeau dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil.

BON-CHRÉTIEN n. m. et adj. Variété de grosse poire jaune à chair blanche musquée, de bonne qualité. ‖ Pl. *des* BONS-CHRÉTIENS.

BONCOMPAGNI DI MOMBELLO (Carlo), comte DI LAMPORO, jurisconsulte et homme d'Etat italien (Turin 1804 - *id.* 1880). Il se fit connaître par d'importants travaux juridiques, entre autres *Introduzione alla scienza del diritto* (1848). Son rôle politique commença avec le mouvement libéral et national de 1848. Ministre, puis président de la Chambre (1853-1856), il fut l'un des artisans de l'unité italienne. Au cours de la mission qu'il remplit à Florence (1859), il persuada les libéraux de l'inutilité de tout effort vers l'indépendance italienne si d'abord l'unité n'était pas assurée par la maison de Savoie. Il fut à l'origine de l'union de la Toscane au Piémont, réalisée par le Toscan Riensoli.

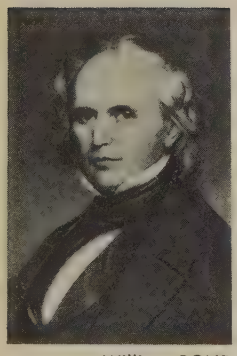

William BOND

BONCOUR (Paul). V. PAUL-BONCOUR.

BOND n. m. (déverbal de *bondir*). Rejaillissement d'un corps élastique qui vient de heurter un obstacle, ou d'un corps quelconque qui heurte un corps élastique : *Balle qui fait plusieurs bonds.* ‖ Saut que fait une personne ou un animal grâce à une brusque détente des membres arrière ou inférieurs : *Il fit trois bonds, trois véritables sauts de grenouille* (Tharaud). ‖ *Fig.* Saut, brusque élan : *Les bonds de la pensée. Les bonds du progrès.*

— LOC. DIV. *Faire faux bond,* manquer à un engagement pris : *Voilà trois mercredis que vous nous faites faux bond, disait Mme Swann à Mme Cottard* (Proust). ‖ *Prendre la balle au bond,* saisir lestement l'occasion. ‖ *Du premier bond,* immédiatement. ‖ *Entre bond et volée,* dans un temps très court et qu'il s'agit de saisir avec précision. ‖ *Franchir un obstacle d'un bond,* le franchir avec décision et aisance. ‖ *Progresser par bonds,* en s'y reprenant, en plusieurs mouvements. ‖ *Saisir au bond,* s'emparer vivement de : *Je saisis au bond la phrase* [d'Amélie]... (Gide).

— Arm. Modification de la hausse, effectuée pour allonger ou raccourcir un tir d'artillerie, de façon à l'amener sur l'objectif. (V. POINTAGE.)

— Philos. *Bond dialectique* ou *bond qualitatif,* passage brusque d'un état de choses à un autre état. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Philos. Selon les philosophies dialectiques, le *bond qualitatif* est l'aboutissement et la conséquence de l'accumulation graduelle de petits changements *quantitatifs.* Ainsi l'échauffement graduel de l'eau produit brusquement sa transformation qualitative en vapeur, l'évolution continue des espèces vivantes aboutit à des mutations, la complication dans le conditionnement des réflexes aboutit au concept et à la pensée, l'accumulation de certaines émotions aboutit à la passion, l'exigence croissante de beauté et de vérité aboutit à la découverte soudaine de la Beauté en soi (exemple donné par Platon dans *le Banquet*), les difficultés croissantes des régimes sociaux aboutissent aux crises, aux révolutions, etc. Ce bond qualitatif, dans ses rapports avec les changements quantitatifs qui l'amènent, tend, de façon plus générale, à expliquer comment il est possible de passer du « même » à l'« autre ». (V. CONTRADICTION, CONTRAIRE, DIALECTIQUE.)

bondrée apivore

BOND (saint), mort au VIIe s. Il fut enterré près de Sens. — Fête le 29 octobre.

BOND (William Cranch), astronome américain (Portland, Maine, 1789 - Cambridge, Massachusetts, 1859). Ancien horloger, il se construisit un observatoire personnel, puis entra à l'observatoire du collège Harvard, dont il devint directeur en 1840. C'est là qu'il fit la première photographie d'une étoile (Véga, 1850). Deux ans auparavant, le 16 septembre 1848, il avait découvert à Cambridge (Massachusetts) le huitième satellite de Saturne, Hypérion, que W. Lassell observa deux jours plus tard à Starfield (près Liverpool). On lui doit aussi le premier chronographe électrique (1850). — Son fils, GEORGE PHILIP (Cambridge, Massachusetts, 1825 - *id.* 1865), lui succéda à l'observatoire du collège Harvard et découvrit la nébuleuse d'Orion.

BONDE n. f. (origine celtique). Ouverture pratiquée au fond d'un vivier ou à la partie la plus basse d'un étang, et par où l'eau s'écoule quand on retire le tampon qui la bouche. ‖ Pièce de bois qui bouche cette ouverture. ‖ *Bonde siphoïde,* fermeture hydraulique employée pour les éviers, quand ceux-ci ne sont pas siphonnés.

— Tonnell. Trou rond pratiqué dans un tonneau et servant à le remplir. ‖ Pièce cylindro-conique de bois qui sert à obturer cette ouverture : *Pour retirer la bonde d'un fût, il suffit de frapper autour de cette bonde à l'aide d'un petit maillet de bois à long manche.* (On obtient les bondes soit par tournage, soit par découpage dans des planches d'aune ou de peuplier. Il existe des modèles de bondes automatiques à clapets pour la fermeture des fûts contenant des vins dont la fermentation n'est pas achevée, et des bondes aseptiques qui permettent la rentrée de l'air en le faisant barboter dans une solution antiseptique.)

BONDE, grande famille de Suède, dont les membres les plus connus sont : Gustav **Bonde** (1620-1667), qui, après avoir été un remarquable grand trésorier, devint membre du conseil de régence pendant la minorité de Charles XI ; — Karl **Bonde** (1648-1699), ministre de Suède près la cour de France, négociateur du traité de Ryswick ; — Gustav **Bonde** (1682-1764), conseiller du royaume, un des chefs du parti des Bonnets.

BONDÉ, E adj. Tout à fait rempli, plein : *Un train bondé de voyageurs ;* et, au *fig.* : *Ouvrage bondé de faits.*

BONDELLE n. f. Ichtyol. Nom d'un corégone* du lac de Neuchâtel (Suisse).

BON-DEN. Hist. relig. V. BONTEN.

BONDENO, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Ferrare), sur le Panaro ; 28 000 hab. (11 300 aggl.).

BONDER v. tr. Remplir un tonneau jusqu'à la bonde. ‖ *Par anal.* Remplir autant que possible : *Bonder une valise.*

BONDÉRISATION n. f. (de l'angl. *to bond,* lier). Procédé de protection des produits ferreux contre la rouille, grâce à une pellicule superficielle de phosphate de fer qui se forme sur les objets traités par l'action d'une solution décapante phosphorique. ‖ *Par extens.* Tout procédé de phosphatation accélérée par immersion ou pulvérisation.

— ENCYCL. La *bondérisation* est un traitement de phosphatation de courte durée (inférieure à dix minutes), grâce à l'emploi d'agents accélérants qui réduisent la durée de traitement nécessaire à la formation d'une base d'accrochage pour l'application des procédés de finition. Elle est particulièrement utilisée pour faciliter l'adhérence des peintures dans la construction automobile, et dans celle des cycles et des motocycles, dans la fabrication des boîtiers d'appareillage électrique, des meubles métalliques, des armoires frigorifiques, etc.

BONDÉRISER v. tr. Effectuer le traitement de bondérisation sur une pièce ferreuse.

BON DE SAINT-HILAIRE (François Xavier), savant et magistrat français (Montpellier 1678 - Narbonne 1761). Président de la chambre des comptes de sa ville natale, mais surtout connu comme naturaliste, il écrivit une *Dissertation sur l'araignée* (1710), où il enseignait le moyen de filer la soie de cet animal.

BONDEVILLE (Emmanuel), compositeur français (Rouen 1898). Elève de J. Haelling, il fut organiste à l'église Saint-Gervais de Rouen. Elève de Jean Déré, à Paris, il participa à la fondation du *Triton.* Directeur musical de la Radiodiffusion française (1935-1945), de l'Opéra-Comique (1949), de l'Opéra (1952), il est l'auteur de *l'Ecole des maris* (1935), de *Madame Bovary,* opéras-comiques, et d'œuvres nombreuses pour la voix, les chœurs, le piano et l'orchestre. (Acad. des bx-arts, 1959.)

BONDIEUSARD, E adj. *Fam.* (et en mauv. part). D'une dévotion outrée ; bigot.

BONDIEUSERIE n. f. *Fam.* Dévotion restreinte aux pratiques extérieures.

— ***Bondieuseries*** n. f. pl. *Péjor.* Ornements d'église, objets de piété : *M'est avis, mon père, dit Arnauld, que vous êtes tombé, cette fois, [...] sur une boutique de bondieuseries* (G. Duhamel).

BONDIR v. intr. (lat. pop. **bombitire ;* de *bombire,* faire du bruit, sens anc. de *bondir*). Faire un bond ou des bonds successifs en parlant des personnes, des animaux ou des corps inertes : *Une danse folle [...] où le danseur [...] bondissait, tombait, se ramassait* (Goncourt). ‖ *Par extens.* Tressaillir : *Mon cœur devrait bondir de joie, mais je le sens peser en moi* (Gide). ‖ S'élancer : *Le chien bondit de joie à la vue de son maître ;* et, au *fig.* : *Bondir de colère et d'impatience.* ‖ *Fam. Bondir à un endroit,* y aller en hâte.

— Vénér. *Faire bondir,* se dit du cerf, du daim, du chevreuil que l'on déloge de sa reposée ou qui, poursuivi, fait partir une autre bête de la reposée, pour donner le change.

BONDISSANT, E adj. Qui s'élance, progresse par bonds : [Elle] *s'avance d'une allure bondissante* (Barrès). *Vague bondissante.* ‖ *Par extens.* Haletant, ému : *Poitrine bondissante.*

BONDISSEMENT n. m. Action de bondir : *Les bondissements d'un poulain, de la vague.* ‖ *Fig.* Emotion vive et soudaine : *Je déversais sur lui tout le fond de mon cœur avec des bondissements mêlés de joie et de colère* (Camus).

BONDOLF (Jean), peintre français du XIVe s. V. JEAN DE BRUGES.

BONDON n. m. Bouchon de la bonde d'un tonneau.

— Industr. agric. Petit fromage de Neufchâtel-en-Bray, ayant la forme d'un bondon.

— Savonn. Barre de savon à la sortie de la boudineuse.

BONDONNER v. tr. Boucher avec un bondon, en parlant d'un tonneau ou du liquide qu'il contient : *Bondonner un tonneau. Bondonner du vin.*

BONDONNIÈRE n. f. Tarière conique de tonnelier, pour percer les bondes de tonneaux. (Il en existe plusieurs sortes : *à cuiller, en vrille,* et une troisième *pleine et piquée.*)

BONDOU, anc. royaume africain, qui s'étendait entre la Falémé et la haute Gambie. Voisin du Bambouk, il intéressait les voyageurs du Sénégal par ses produits précieux. Mungo Park le visita au début du XIXe s. Faidherbe le fit passer sous protectorat français en 1858.

BONDOUKOU, v. de la Côte-d'Ivoire, ch.-l. de cercle, près de la frontière du Ghana ; 5 133 hab. (33 Europ.). Cacao, café, kola. — Le *cercle de Bondoukou* a 123 078 hab. (78 Europ.).

BONDRE n. m. Expl. sal. Ramification de l'étier*, qui conduit l'eau de mer depuis ce dernier jusqu'au marais salant. (Syn. de CUY DE VASIÈRE.)

BONDRÉE n. f. (du breton *bondrask*). Rapace qui ressemble à une buse, avec des formes plus grêles et des pieds faibles.

— ENCYCL. La *bondrée* est surtout insectivore ; elle consomme beaucoup de guêpes et d'abeilles sauvages, et particulièrement leur

Phot. X, Larousse, Rollinat.

couvain, qu'elle sait extraire des nids souterrains. Elle habite l'Europe et l'Asie. La bondrée apivore (*Pernis apivorus*), commune en France, hiverne en Afrique. C'est un oiseau que son régime rend particulièrement utile, car il est facile d'en protéger les abeilles domestiques. (Famille des falconidés.)

BONDUC n. m. Plante dont les graines amères sont douées de propriétés fébrifuges et anthelminthiques. (Nom sc. : *Cæsalpinia bonducella*. Le genre fait partie des légumineuses, famille des césalpiniacées.)

BONDUES, comm. du Nord (arrond. de Lille) ; 3 130 hab. (897 aggl.). Margarine.

BONDY, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue N.-E. de Paris, au S. du canal de l'Ourcq ; 25 570 hab. Métallurgie (fonderie, chaudronnerie, ferblanterie). Travail du bois, etc. Théâtre de plusieurs combats pendant le siège de Paris (24 sept. 1870-5 janv. 1871). — A l'E., la *forêt de Bondy*, en grande partie défrichée et lotie sous le second Empire, et dans laquelle se trouvait le domaine du Raincy, était considérée comme un repaire de brigands.

BONE (GOLFE DE), bras de mer séparant les deux péninsules méridionales de l'île Célèbes.

BÔNE, v. et port d'Algérie, ch.-l. du départ. et de l'arrond. du même nom, au pied du massif de l'Edough, en bordure de la *plaine de Bône,* près de l'embouchure de la Seybouse ; 112 000 hab. (88 920 aggl., 46 100 non-musulmans). Construite à proximité de l'ancienne ville d'*Hippo Regius* (Hippone), qui fut détruite au VIIe s., Bône (*Al-Naba* en arabe) fut occupée par les Espagnols au XVIe s., puis par les Français sous Louis XIV et en 1882. Le port est le deuxième d'Algérie ; il exporte, outre des produits agricoles, le minerai de fer de l'Ouenza et les phosphates du Kouif, amenés par la voie ferrée électrifiée Bône-Tébessa. La ville est un centre commercial et industriel important : industries chimiques (superphosphates) et alimentaires (conserves), préparation du liège, ateliers de chemin de fer. Mais ces activités vont être dépassées largement par les installations métallurgiques dont on prévoit l'implantation et qui vont faire de Bône le principal centre industriel de l'Afrique du Nord ; l'énergie de ce nouveau complexe industriel sera fournie à bon compte par le gaz d'Hassi R'Mel. — L'*arrond. de Bône* a 29 comm. et 219 300 hab.

La *plaine de Bône* est une vaste dépression, longue de 100 km et large de 50, aux pentes insensibles, isolée de la mer par l'Edough et un cordon dunaire : aussi est-elle semée de marais ; le plus important est le lac Fetzara, qui en occupe la partie occidentale. La vallée de la Seybouse, qui traverse les monts de Guelma, relie cette plaine à la région des hautes plaines constantinoises. La partie centrale, après travaux de drainage, est devenue une importante région de colonisation agricole : tabac, grands vignobles, agrumes, arbres fruitiers, céréales ; la culture du coton s'y est récemment développée.

BÔNE (DÉPARTEMENT DE), départ. de l'Algérie ; 730 600 hab. Ch.-l. *Bône*. Il comprend 6 arrond. (*Bône, Clairfontaine, Guelma, La Calle, Souk-Ahras, Tébessa*). Allongé sur plus de 300 km, ce département longe la frontière tunisienne. Il comprend, au N., le petit massif cristallin de l'Edough et la vaste plaine de Bône, en partie couverte de grandes exploitations européennes (céréales, vignobles, tabac). Plus au S., les hautes collines et les bassins de Guelma sont une région d'élevage réputé (bovins). Les monts de la Medjerda forment la prolongation, en territoire algérien, du grand alignement montagneux du nord de la Tunisie. Entre ces reliefs et les dernières rides qui dominent le Sahara s'allongent de nombreux chaînons, également orientés du S.-O. au N.-E. ; toute l'économie de ce secteur est dominée par l'exploitation des richesses du sous-sol (fer de l'Ouenza, phosphates de la région de Tébessa, minerais de zinc et de plomb).

BONE-BED n. m. (loc. angl. signif. *lit d'ossements*). Géol. Dans une série sédimentaire, couche contenant des ossements.

BONECTÉ, E n. et adj. Se dit d'un travail d'orfèvrerie consistant à mater un fond en le couvrant de petites empreintes circulaires.

BONELLI (Franco Andrea), naturaliste italien (Cuneo 1784 - Turin 1830). Membre de l'Académie des sciences de Turin (1809), professeur à l'université, puis directeur du muséum de cette ville, il publia des travaux d'histoire naturelle, notamment d'entomologie : *Specimen faunae subalpinae* (1807) et des *Observations entomologiques* (sur les coléoptères, les carabiques) dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin* (1809).

BONELLIE ou **BONELLIA** n. f. (du nom du naturaliste *Bonelli*). Vermidien marin, remarquable par son extrême dimorphisme sexuel (mâle nain).

— ENCYCL. La *bonellie* femelle est pourvue d'une trompe très longue, qui se bifurque dans sa partie terminale. Le mâle est de taille très réduite (1 à 2 mm) et vit en parasite sur la femelle ; il semble d'ailleurs que les sécrétions de la femelle « masculinisent » les larves, qui se fixent sur sa trompe : cet exemple de détermination « épigamique » du sexe est presque unique en son genre. La bonellie verte, type du genre, vit sur les rochers en Méditerranée. (Groupe des échiuriens.)

BON-ENCONTRE, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. d'Agen), au S.-E. d'Agen ; 1 867 hab. (421 aggl.). Quincaillerie. — Aux environs, ruines du château fort de Castelculier (XIIIe s.).

BONER ou **BONERIUS** (Ulrich), dominicain et fabuliste allemand du XIVe s., qui vivait à Berne. Il reste de lui un recueil de fables intitulé *Der Edelstein* (*la Pierre précieuse*).

BO'NESS ou **BORROWSTOUNNESS,** v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (West Lothian), sur la rive S. de l'estuaire du Forth ; 9 950 hab. Mines de houille. Industries chimiques.

BONET (saint) [prov. d'Auvergne v. 623 - Lyon 706], chancelier de Sigebert, roi d'Austrasie, puis, en 680, gouverneur de la Provence. Evêque de Clermont, en Auvergne, en 690-691, après la mort de son frère Avit II, qui le désigna pour lui succéder. — Fête le 15 janvier.

BONET (Paul), relieur français (Paris 1896). Auteur, à partir de 1925, de reliures sculptées, ajourées, métalliques, mosaïquées, à jeux de filets courbes, dites *irradiantes*. Représenté au musée national d'Art moderne.

BONÉT-MAURY (Gaston), théologien protestant (Paris 1842 - *id.* 1919). Professeur à la faculté protestante de Paris, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Réforme en France et dans les pays voisins.

BON-FIEUX n. m. (de *bon* et *fieux*, forme picarde de *fils*). Hist. relig. Nom des membres d'une congrégation du tiers ordre de Saint-François, qui s'appliquait au soin des malades et à l'enseignement.

BONFIGLI DE MONALDI (saint), un des sept patriciens de Florence, fondateurs de l'ordre des servites († 1262). Il fut canonisé par Léon XIII en 1888. — Fête le 12 février.

BONFILS (Robert), peintre, graveur et décorateur français (Paris 1886). Illustrateur de *Clara d'Ellébeuse* (1913), de *Sylvie* (1917). Peintures au musée national d'Art moderne. Cartons pour la manufacture nationale des Gobelins. Professeur de reliure au collège technique Estienne. Il a publié : *la Gravure et le Livre* (1937), *Initiation à la gravure* (1939), *la Lettre typographique* (1950).

BONGARE n. m. Genre de serpents venimeux protéroglyphes, famille des colubridés, particuliers à l'Inde et à la Malaisie. (Citons le bongare annelé [*Bungarus fasciatus*], à bandes noires et jaunes alternantes, et le bongare bleu [*B. cæruleus*]. Cette dernière espèce est seule vraiment dangereuse. Aucun des deux ne dépasse 1,20 m de long.)

BONGARS (Jacques), seigneur de **Bauldry** et **de la Chesnaye,** diplomate et savant français (Orléans 1554 - Paris 1612). Issu d'une famille calviniste, il étudia à Marburg et à Iéna. A partir de 1593, il joua un rôle important dans la lutte entreprise par Henri IV contre la maison d'Autriche, comme résident du roi auprès des princes de l'Empire germanique. Il fut aussi ambassadeur en Angleterre (1588). Auteur d'un recueil des historiens des croisades intitulé *Gesta Dei per Francos* (1611-1619, 2 vol.).

BONGEAU [30] n. m. (anc. franç. *bonge*, botte). Text. Couple de bottes de lin liées ensemble en trois endroits, immergées pour le rouissage (On écrit aussi BONJEAU.)

BONG MIEU, localité du Viêt-nam (Sud Viêt-nam, prov. de Quang-nam), au pied de la chaîne Annamitique, au S. de Tourane. Mines d'or.

BONGO (MASSIF DES), massif montagneux de la République centrafricaine, dont les croupes s'inclinent vers N'Délé et la vallée du Chari.

BONGOR, localité du Tchad, ch.-l. du Mayo Kebbi, sur la Logone, au S. de Fort-Lamy ; 3 500 hab. (100 Europ.). Egrenage du coton. Dans la région, on cultive le coton, en assolement avec le mil, l'arachide ou les pois.

BONGO(S) ou **OBONGO(S),** peuples africains, dont l'un habite le Gabon et l'autre le bassin du Bahr el-Ghazal. Les Bongos du Gabon sont des Pygmées et vivent en partie de la chasse. Ceux de l'Est, dont le nombre a été considérablement réduit par les négriers, se livrent à l'agriculture ; ils parlent une langue soudanaise.

BONHEIDEN, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines), à l'E. de Malines ; 6 300 hab. Marché agricole. Cultures maraîchères.

BON-HENRI [bonãri] n. m. invar. Autre nom usuel de l'épinard sauvage, appelé aussi *ansérine bon-henri* (*Chenopodium bonus Henricus*), cultivé autref. pour ses feuilles comestibles. (Famille des chénopodiacées.)

BONHEUR n. m. (de *bon* et *heur*). **1.** Bonne chance, circonstance favorable ; succès, réussite : *La Yande la méprisait d'être bête et prétentieuse* [...], *de toujours découvrir, avec un constant bonheur, la chose à ne pas dire* (Vercel). ‖ **2.** Etat de complète satisfaction intérieure : *Le bonheur, ami, est chose grave,* | *Il veut un cœur de bronze* (Hugo). ‖ **3.** *Par exagér.* Joie, plaisir : *Le bonheur d'une rencontre, d'une présence.*

— LOC. DIV. *Bonheur éternel,* félicité sans fin, réservée dans le ciel aux élus. ‖ *Ecrire, peindre avec bonheur,* de telle manière que l'expression soit juste sans effort. ‖ *Avoir un bonheur insolent,* réussir à tout coup, malgré la difficulté. ‖ *Jouer de bonheur,* réussir dans une affaire où l'on avait plutôt à craindre d'échouer. ‖ *Porter bonheur à quelqu'un,* orienter son action, sa destinée dans un sens favorable. ‖ *Au petit bonheur, Au petit bonheur la chance,* à tout hasard, avec les quelques chances qu'on possède de réussir. — ***Par bonheur*** loc. adv. Par un heureux effet du hasard.

— SYN. : *chance, fortune, heur, veine ; béatitude, bien-être, félicité, prospérité.*

— ★ *bien-être, sagesse, chance, réussite, plaisir, optimisme, épicure, épicurisme.*

— ENCYCL. Mor. La notion de *bonheur* a joué un grand rôle dans les morales antiques, au point qu'on a pu les désigner du nom d'*eudémonismes* (du gr. *eudaimôn*, heureux). Toutes, en effet, recherchaient le bonheur de l'individu soit par le plaisir (hédonisme, épicurisme), soit par la raison (Socrate, Platon, Aristote), soit par la domination de la douleur et des passions (stoïcisme). L'Antiquité fait du bonheur le souverain Bien.

Par la suite, les moralistes semblent s'attacher à d'autres notions plus qu'au bonheur : morales de la raison pure (Kant), du sacrifice et de la charité (christianisme), de la société (sociologues) ; mais en réalité le bonheur reste le but suprême de ces recherches morales, bonheur d'une conscience en paix, salut

Blason de BÔNE

D'azur à la nef contournée d'or, la voile d'argent voguant sur des ondes de sinople, au rocher en forme de lion d'or mouvant du flanc dextre, brochant sur l'arrière de la nef et posé sur une terrasse d'or mouvant de la pointe, au chef de gueules chargé d'une branche de jujubier contournée, tigée et feuillée de sinople, fruitée de pourpre.

BÔNE

Phot. Ray-Delvert.

Rosa BONHEUR
étude de charretier

bonheur-du-jour
en bois d'amboine (XVIIIe s.)
signé Weisweiler

saint BONIFACE
cathédrale de Mayence

dans l'au-delà, bonheur dans la discipline, etc., et l'on ne saurait même concevoir une morale qui ne promette pas, plus ou moins implicitement, le bonheur à ses adeptes.

Mais la notion de bonheur a subi des transformations qui l'ont élargie et enrichie. A l'eudémonisme antique, purement individualiste et égoïste, succèdent des morales qui lient de plus en plus le bonheur de chacun à celui d'autrui. C'est ainsi que, pour les morales altruistes et égo-altruistes (Adam Smith, J.-J. Rousseau), la condition essentielle du bonheur individuel est le bonheur d'autrui, le bonheur individuel « passant », en quelque sorte, par le bonheur d'autrui. Autrui lui-même est de plus en plus considéré dans son extension, c'est-à-dire non plus comme l'humanité abstraite dont parlait Kant, mais comme l'ensemble des individus composant la société, société qui peut aller de la famille à la nation, voire à la totalité des hommes. Le but de la morale devient alors le bonheur du plus grand nombre et, si possible, de tous.

Pour parvenir à un but aussi vaste, la morale prend, dans les temps modernes, l'allure d'une recherche à la fois abstraite et concrète, s'adjoignant les connaissances les plus diverses, en vue de déterminer les conditions matérielles et spirituelles de ce « bonheur commun ». (→ Biblio.)

Bonheur (DIEUX DU), nom donné à sept divinités japonaises appartenant au bouddhisme populaire, dont les effigies sont très répandues : *Ebisu*, dieu de la Pêche, représenté tenant une ligne et un poisson ; *Daikoku*, dieu de la Richesse, debout sur des sacs de riz ; *Benten*, la seule divinité féminine, déesse des Beaux-Arts ; *Fukurokuju*, dieu de la Popularité, représenté avec un crâne démesurément élevé ; *Bishamon*, dieu de la Guerre, tenant une lance ; *Jurōjin*, dieu de la Longévité, ayant une grue à ses côtés ; et *Hotei*, personnage historique, dieu de la Jovialité, représenté hilare, avec un ventre énorme.

Bonheur des dames (AU), roman d'Emile Zola (1883), de la série des *Rougon-Macquart*. Denise Baudu, ayant plu à Octave Mouret, patron du « Bonheur des dames », grand magasin de nouveautés, entre dans ce magasin comme vendeuse. Octave voudrait faire d'elle sa maîtresse. Mais Denise, par amour de la vie paisible, lui oppose une calme résistance ; le très riche négociant finit par l'épouser. Et la maison, de ce jour, possède un bon génie, qui y fait régner l'esprit social. Parmi les nombreuses et vivantes figures qui permettent d'animer cette simple histoire, on remarquera celles des petits commerçants que dévore le magasin-monstre ; comme dans *Germinal* et dans tant d'autres pages, Zola est ici l'historiographe du capital anonyme, de son pouvoir destructeur. Mais le héros véritable du récit est le magasin lui-même.

BONHEUR (Marie Rosalie, dite **Rosa**), peintre français (Bordeaux 1822 - By, Seine-et-Marne, 1899). Elle débute au Salon de 1840 et obtient en 1848 une première médaille avec son *Labourage nivernais* (musée du Louvre), que devaient suivre de nombreuses peintures d'animaux et de scènes rustiques. Son style est sain, mais un peu lourd.

BONHEUR-DU-JOUR n. m. Petit meuble de dame, au XVIIIe s. ‖ Pl. *des* BONHEURS-DU-JOUR.
— ENCYCL. Le *bonheur-du-jour*, tout ensemble toilette, secrétaire et bureau, apparaît aux environs de 1760 ; c'est à sa vogue qu'il dut son nom. Composé d'une table à tiroirs surmontée d'un gradin, il est muni d'une tablette coulissante destinée à servir d'appui pour écrire. Une partie du piétement est parfois occupée par une armoire à deux vantaux ou par une tablette d'entrejambe. Bâti de substances choisies, il est le plus souvent marqueté de bois exotiques, rehaussé de mosaïques de bois précieux, orné de bronzes ciselés et dorés. Les plus grands ébénistes en signèrent de nombreux, jusqu'au commencement du XIXe s.

BONHOMIE n. f. Bonté du cœur, unie à la simplicité des manières : *Son accueil* [de Barrès] *était toujours rempli de bonhomie, de gentillesse, d'affabilité* (Tharaud). ‖ Naïveté, crédulité (vieilli) : *Avoir la bonhomie de croire tout ce qu'on dit.*

BONHOMINI (Giovan Francesco), prélat italien (Crémone 1536 - Liège 1587). Il fut l'un des plus actifs champions de la renaissance catholique comme nonce en Suisse, à Vienne et à Cologne.

BONHOMME n. m. (de *bon* et *homme*). Homme simple et sans malice, facile à tromper · *Soyez un homme bon, et non pas un bonhomme.* ‖ *Faux bonhomme*, hypocrite qui simule la simplicité. ‖ Terme familier dont on se sert en parlant de quelqu'un : soit d'un vieillard affaibli par l'âge (*Un vieux bonhomme*), soit d'un enfant ou de quelqu'un que l'on veut traiter comme tel (*Mon petit bonhomme*), soit d'un individu auquel on n'accorde pas de considération (*Le bonhomme qui était devant moi m'empêchait de voir*). ‖ Figure grossièrement dessinée ou taillée à la ressemblance des êtres humains : *Son cœur privé d'amour se rejeta sur cette amitié d'enfant ; il lui dessinait des bonshommes* (Flaubert). ‖ *Pop.* Homme.
— REM. Le pluriel de *bonhomme* est *bonshommes* (prononcé bɔ̃zɔm).
— LOC. FAM. *Aller son petit bonhomme de chemin*, poursuivre ses entreprises sans éclat et sans hâte, avec un succès continu. ‖ *Nom d'un petit bonhomme !*, juron anodin. ‖ *Entrer dans la peau du bonhomme*, s'identifier avec le rôle que l'on joue.
— Arg. Soldat, par opposition à *gradé*. (En ce sens, le pluriel est *bonhommes*, analogue à des *jeunhommes*, des *bonariens*.)
— Hist. relig. *Bonhomme de Caria*, nom donné à des religieux du tiers ordre de Saint-François, établis à Caria (Portugal) en 1443. ‖ *Bonhomme de Saint-Martin*, nom donné aux religieux du tiers ordre de Saint-François, établis à Florence. ‖ *Bonhomme de Villar de Fradez*, nom donné à des chanoines séculiers, établis en 1425 dans le monastère de Saint-Sauveur de Villar de Fradez (Portugal).
— Mécan. *Bonhomme d'arrêt*, petite butée rapportée. (On dit aussi, simplement, BONHOMME.)
— Verr. Support-pile permettant la manutention des glaces accolées verticalement à un pupitre. (L'ancien *homme de bois* est maintenant composé d'un dossier coulissant et de deux solides fausses équerres, fixées au dossier, et d'un angle d'ouverture convenable. Deux supports permettent le maintien des glaces, à la manière des serre-livres.)
◆ Adj. Qui a ou qui dénote de la bonhomie : *Vous voyez* [...] *fit le professeur avec une malice bonhomme* (Barrès).

Bonhomme Jadis (LE), comédie en un acte d'Henri Murger (1852), où l'on voit un bon vieillard, encore alerte et gai, paternel ami de la jeunesse, inviter à sa table deux amoureux timides, Octave et Jacqueline, pour les amener à s'avouer leur mutuelle tendresse. Franc-Nohain en a tiré un opéra-comique, musique de Jaques-Dalcroze (1906).

BONHOMME (COL DU), col des Alpes (Haute-Savoie), dans les massifs centraux, entre la Tarentaise et la vallée du Nant Borrant, en bordure du massif du Mont-Blanc ; 2 329 m.

BONHOMME (COL DU), col des Vosges (Haut-Rhin), utilisé par la route de Saint-Dié à Colmar ; 949 m.

BONHOMME (Pasquier), libraire français († Paris v. 1501). Libraire-juré de l'Université (1475), il était spécialisé dans la vente des manuscrits. Il n'imprime pas lui-même et signe seulement des *Chroniques de France* (1477), premier livre en français publié à Paris ; — JEAN († Paris v. 1529), libraire-juré (1486), imprima de beaux livres illustrés (la *Destruction de Troyes* [1484], le *Livre des rauaulx prouffitz* [1486]).

BONHOMME (Léon), peintre français (Paris 1870 - Saint-Denis 1924). Massier de l'atelier Gustave-Moreau à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1890), il fut l'ami de Matisse, de Léon Bloy et de Georges Rouault, et s'est inspiré, dès 1900, des mêmes sujets que celui-ci (filles et mauvais lieux), mais les a traités dans un esprit où le mysticisme a moins de part. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

Bonhomme (JACQUES). V. JACQUES.

BONHOMMÉ (Ignace François), peintre français (Paris 1809 - *id.* 1881). Attaché à la représentation des scènes de la vie industrielle, il a décoré l'Ecole des mines d'une série de vues de houillères.

BONHOMMEL n. m. Jeu de cartes du XVe s., qui ressemblait au baccara et se jouait à trois.

BONI n. m. (lat. [*aliquid*] *boni*, quelque chose de bon). Excédent de la dépense prévue ou des fonds alloués, sur les sommes réellement dépensées. ‖ Somme qui revient au propriétaire d'un gage que l'administration du Crédit municipal a fait vendre. ‖ *Par extens.* Tout bénéfice. ‖ Pl. *des* BONIS.

BONI (Guillaume), compositeur français (Saint-Flour - † apr. 1594). Il vécut dans le milieu humaniste du cardinal d'Armagnac. Son œuvre comprend deux volumes de motets : *Primus liber modulorum* et *Psalmi Davidici*, des *Quatrains* de Pibrac et deux livres de *Sonnets de P. de Ronsard* contenant des chansons en style maniériste se ressentant de l'influence italienne.

BONI (Giacomo), architecte et archéologue italien (Venise 1859 - Rome 1925). Appelé par Crispi en 1898, il dirigea, jusqu'à sa mort, et d'une façon remarquable, les fouilles du Forum. Il avait été élu sénateur en 1923.

BONICHE n. f. V. BONNICHE.

BONICHON n. m. (de *bonard*, abrév. fam. de *bonnet*). Bonnet, avec ou sans bord, pour femmes et enfants.

BONIER n. m. V. BONNIER.

BONIFACE adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne crédule jusqu'à la niaiserie.

BONIFACE (saint), apôtre de la Germanie (Kirton, dans l'ancien royaume de Wessex, v. 680 - † 754 ou 755). Il s'appelait WYNFRID, et prit le nom latin de **Bonifacius**. Deux aspects complémentaires de son activité sont à retenir : la mission de Germanie ; la réorganisation de l'Eglise franque. La mission de Germanie, commencée en 716 (Frise), se poursuit en Thuringe, en Hesse, avec l'appui de Charles Martel. Boniface est sacré évêque à Rome en 722, archevêque en 731 (le siège sera fixé à Mayence en 745). La restauration de l'Eglise franque, entreprise en accord avec le pape et les rois Carloman et Pépin, est esquissée dans une série de conciles (742-745), qui rétablissent la discipline et obtiennent la restitution d'une partie des biens ecclésiastiques spoliés. Boniface cherche à organiser l'épiscopat franc sur le modèle anglais, autour d'un primat d'Austrasie et d'un primat de Neustrie. En fait, son œuvre aboutit surtout à la reconstitution des provinces ecclésiastiques et à la restauration de la juridiction archiépiscopale. En 753, Boniface reprit son activité missionnaire en Frise, où il fut massacré par des païens. — Fête le 5 juin.

BONIFACE ou **BRUNON** (saint). V. BRUNON.

BONIFACE Ier (saint), pape romain (418-422). Il intervint en Afrique, en Gaule (primatie d'Arles) et en Orient (défense des droits du Saint-Siège sur l'Illyrium).

BONIFACE II, pape romain (530-532). Goth d'origine, il mit fin au semi-pélagianisme.

BONIFACE III, pape romain (19 févr.-11 nov. 607). Il fixa l'élection du pape au troisième jour après les obsèques du prédécesseur.

BONIFACE IV (saint), pape (608-615), bénédictin. Il reçut de l'empereur Phocas le Panthéon, et le transforma en église chrétienne.

BONIFACE V, pape (23 déc. 619-25 oct. 625). Il travailla au développement et à l'organisation du christianisme en Angleterre.

BONIFACE VI, pape romain pendant quinze jours, en avril 896.

BONIFACE VII (FRANCON), pape romain (974 et 984-985). Il fut porté à la papauté vers juin 974 par la faction de Crescentius. La venue d'Otton II le fit fuir de Rome à Constantinople, avec le trésor du Vatican. Excommunié par Benoît VII (975), il revint en 984, fit enfermer et laissa mourir de faim Jean XIV, et mourut subitement en 985. Il est souvent considéré comme illégitime.

BONIFACE VIII (Benedetto CAETANI) [Anagni 1235 (?) - Rome 1303], pape (1294-1303). Juriste de formation, d'un caractère à la fois violent et dominateur, il fait une carrière de curie et participe à de nombreuses missions dans différents pays. Cardinal en 1281, légat en France en 1290, il prend vivement à partie les maîtres de l'Université. Il est l'un des principaux artisans de la démission de Célestin V, et lui succède le 24 décembre 1294.

Phot. Giraudon, Larousse, Kern

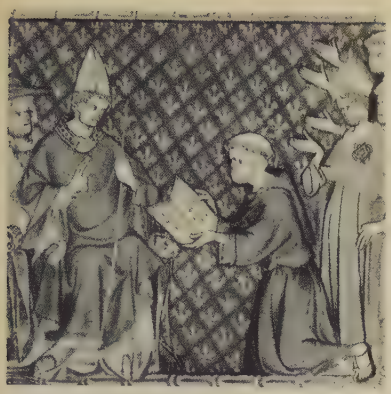

Guillaume de Saint-Pathus offre à BONIFACE VIII (1303) sa « Vie de Jésus », miniature (XIVe s.)

Il aurait eu le dessein de pacifier la chrétienté et de l'unir sous le protectorat du Saint-Siège, mais il échoua dans toutes ses entreprises : sous son pontificat, la guerre sévit entre Venise et Gênes, entre l'Anjou et l'Aragon, entre les guelfes et les gibelins, entre les Orsini et les Colonna, entre la France et l'Angleterre, sans qu'il réussisse à rétablir la paix. Un conflit violent l'oppose personnellement à Philippe le Bel, à partir de 1294, quand le roi prétend faire contribuer les clercs aux dépenses publiques. Le pape rappelle alors les immunités cléricales en termes agressifs, dans la bulle *Clericis laicos*. L'entourage royal riposte par la lettre *Antequam essent clerici*. Un accommodement intervient néanmoins et, en 1297, Boniface VIII canonise Louis IX. Le jubilé de 1300 (le premier des jubilés) est un triomphe pour le pape. A cette occasion, il proclame, en formules tranchantes, la supériorité du pape sur tous les rois. D'après lui, le pape serait fondé à exercer un arbitrage autoritaire même dans le domaine politique. La querelle avec Philippe le Bel rebondit en 1301, à l'occasion du procès intenté par le roi à l'évêque de Pamiers, Bernard Saisset. Dans une série de documents, dont le plus connu est la bulle *Ausculta, fili* (fin 1301), le pape réaffirme les droits du Saint-Siège et ceux des clercs. Faute de disposer d'une doctrine nettement élaborée sur le droit naturel de l'Etat, le roi et ses légistes vont manœuvrer obliquement : falsification des documents pontificaux, appel à l'opinion publique, attaques personnelles contre le pape, dont on cherche à ternir la réputation et qu'on accuse à la fois d'avoir usurpé le souverain pontificat et d'être hérétique. En 1303, Boniface VIII excommunie Philippe le Bel. Le roi, conseillé par Nogaret, en appelle au concile, et décide qu'en attendant on se saisira de la personne du pape. Ainsi s'organise l'expédition d'Anagni, au cours de laquelle les Colonna, ennemis personnels de Boniface VIII, traitent le pape avec une grande brutalité (sept. 1303). Libéré par les gens d'Anagni, Boniface VIII ne rentre à Rome que pour y mourir (11 oct. 1303).

Derrière ces violences spectaculaires, deux conceptions opposées des droits du pape sont en cause : la conception théocratique, dont les formules les plus absolues sont élaborées à ce moment même par les théologiens au service de Boniface VIII, notamment Gilles de Rome, et celle du droit naturel de l'Etat et de ses relations avec l'Eglise, mise en forme par Jean de Paris. Apeurés, les successeurs de Boniface VIII, Benoît XI et Clément V, désavoueront pratiquement leur prédécesseur et lèveront les sentences d'excommunication portées contre le roi.

BONIFACE IX (Pietro TOMACELLI), pape (2 nov. 1389-1er oct. 1404). Napolitain, il était cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie quand il fut élu par quatorze des cardinaux créés par Urbain VI. Il rétablit par son énergie le parti urbaniste, mais son intransigeance dans la défense de son droit retarda la solution du schisme. Pour remédier à la détresse financière du Saint-Siège, il augmenta dans des proportions considérables l'impôt pontifical des annates*.

BONIFACE, comte romain († 432), gouverneur de l'Afrique sous Honorius. Partisan de Placidie et de Valentinien III, il fut nommé comte des domestiques par Placidie. Aétius le fit disgracier, mais Boniface refusa de quitter son gouvernement d'Afrique, et l'historien Procope prétend qu'il s'allia aux Vandales ; cependant, il essaya d'arrêter l'invasion de ces barbares. Battu par leur roi Genséric et chassé d'Afrique (430-431), il reconquit la faveur de Placidie, entra en lutte contre Aetius, le battit près de Ravenne; mais il périt peu après de ses blessures.

BONIFACE, nom commun à trois marquis de Toscane. Le premier était Bavarois d'origine, et mourut vers 823. — Le deuxième, fils du précédent, fut mêlé aux luttes du règne de Louis le Pieux et défendit la Corse attaquée par les Sarrasins. — Le troisième (Mantoue 985 [?] - † 1052) fut le père de la comtesse Mathilde.

BONIFACE de Castellane, poète provençal, auteur de trois sirventes contre Charles d'Anjou (1257).

BONIFACIO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Sartène), sur une haute falaise calcaire surplombant la mer, en face de la Sardaigne, dont le séparent les *bouches de Bonifacio ;* 2 157 hab. (1 895 aggl.) [*Bonifaciens*]. La haute ville, perchée sur le rocher, est très pittoresque, avec ses étroites ruelles communiquant entre elles par des passages voûtés, ses églises (Saint-Dominique, de style gothique aragonais [XIIIe et XIVe s.], Saint-François [XIVe s.], Sainte-Marie-Majeure, sur plan roman) et l'escalier du roi d'Aragon qui descend à la mer. A l'O. de la haute ville, la citadelle s'étend sur un plateau étroit. La *Marine* (le port) s'abrite au fond d'un long bras de mer bordé de grottes.

— Hist. Occupant l'emplacement d'une citadelle qui aurait été édifiée par Boniface, marquis de Toscane, en 828, Bonifacio appartint aux Génois à partir de 1187 et demeura dans l'île une de leurs principales colonies. La ville soutint, en 1420, un siège célèbre contre Alphonse IV, roi d'Aragon, appelé contre les Génois par des seigneurs corses révoltés.

BONIFACIO (DÉTROIT OU BOUCHES DE), détroit qui sépare la Corse et la Sardaigne, entre le cap de Pertusato et les pointes sardes de Testa et de Falcona. Sa largeur, d'environ 10 km, est réduite de moitié par une série de petites îles (Cavallo, Lavezzi) et de récifs. La navigation y était autrefois dangereuse : c'est sur les récifs de Lavezzi que se brisa la frégate la *Sémillante,* en route pour la Crimée (1855).

BONIFAZIO ou **BONIFACIO CALVO,** troubadour génois (vers 1260), auteur d'une quinzaine de pièces en provençal et de deux en portugais (dont un sirvente où il reproche à ses concitoyens leurs discordes).

BONIFAZIO ou **BONIFACIO.** V. VÉRONÈSE.

BONIFICATION n. f. Action de rendre meilleur ; amélioration : *La bonification des vins.*

— Comm. Rabais, remise sur le prix convenu. ‖ *Bonification de tare,* avantage qui résulte pour l'acheteur d'une tare supposée supérieure à la tare réelle.

— Géogr. Ensemble des travaux destinés à assécher et à assainir des terres soumises à l'invasion des eaux. (Ce terme est employé essentiellement pour désigner les travaux effectués en Italie.) [V. part. *encycl.*]

— Législ. fin. Autref., allocation d'intérêt accordée par le Trésor soit sous forme d'escompte à des débiteurs qui se libéraient par anticipation, soit comme rémunération à certains correspondants pour les avances consenties par eux à l'Etat. (Le second cas visait spécialement le service de trésorerie ; mais, lors de la création des trésoriers-payeurs généraux, les bonifications ont été supprimées.) ‖ *Bonification d'intérêts,* prise en charge par l'Etat d'une fraction des intérêts dus par certains emprunteurs. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Géogr. Les bonifications ont une origine ancienne : les premières réalisations dans la péninsule italienne datent de l'empereur Claude, avec l'assèchement du lac Fucin et la mise en culture des terres ainsi récupérées. (Abandonnées sans entretien après le Ve s., ces terres, de nouveau envahies par l'eau, furent définitivement asséchées par le prince Torlonia entre 1852 et 1876.) Dès les XVe et XVIe s., Venise s'attacha à « bonifier » le delta du Pô et, au XVIIe s., la république commença à régulariser le fleuve et à organiser un premier réseau de canaux d'irrigation ; ces travaux furent complétés au XIXe s. par un pompage mécanique généralisé.

Les ducs de Lorraine, imprégnés des doctrines physiocrates, avaient tenté de mettre en valeur la Maremme toscane, sans grand succès il est vrai. On recommença les travaux dans cette dernière région à partir de 1905.

Mais le premier grand essor des bonifications est dû aux initiatives du régime de Mussolini. En même temps s'élargissait le sens même du terme *bonifica :* à l'ancienne acception, qui ne désignait que l'organisation du drainage et de l'irrigation (*bonification hydraulique*), se substitue la *bonification « intégrale »,* caractérisée par l'introduction de nouvelles cultures, l'amélioration des rendements, l'aménagement des voies de communication et de l'habitat. C'est ainsi que l'on peut aujourd'hui parler de bonifications montagnarde ou pastorale, qui peuvent intéresser de vastes régions aux conditions topographiques variées.

La transformation des marais Pontins* est le premier exemple de bonification intégrale. Entrepris en 1931, les travaux transformèrent une région particulièrement défavorisée, infestée par la malaria. Les nouvelles unités de culture qui furent aménagées (de 10 à 15 ha) furent réparties entre les postulants, souvent anciens combattants, qui sont encore actuellement des métayers sous la dépendance de l'Œuvre nationale des combattants. Dans le dessein de créer des marchés de distribution et de consommation, des villes furent fondées de toutes pièces : Littoria (aujourd'hui Latina) et Sabaudia, qui sont actuellement des centres industriels et administratifs, permettent d'élargir le marché du travail de la région.

Après la Seconde Guerre mondiale, les régions soumises à la bonification se multiplient ; en outre, celle-ci s'accompagne d'une véritable réforme agraire, qui tire son origine des lois d'expropriation votées en 1950 et 1951.

La bonification intégrale a été confiée à des offices chargés de plusieurs tâches : exécution des expropriations ; distribution des terres aux paysans postulants, qui sont tenus de payer des annuités pendant deux ans avant d'obtenir la pleine possession de la terre ; organisation des travaux de mise en valeur (drainage, irrigation, reboisement, défrichement, voies de communication) ; amélioration des conditions de vie des paysans, qui se traduit essentiellement par la construction des maisons ; organisation de la production et de la commercialisation, avec la création des coopératives, qui connaissent des fortunes diverses selon les régions.

L'organisation de l'habitat a suivi deux orientations principales : la formation d'un habitat totalement dispersé fixe le paysan sur sa terre. La seule forme d'habitat groupé est constituée par le bourg, où se trouvent rassemblés les commerces, l'école et l'église. Mais on a aussi constitué des hameaux d'une vingtaine de maisons, fréquents surtout dans les régions montagneuses, présents aussi dans certaines parties littorales de la Sardaigne.

BONIFACIO

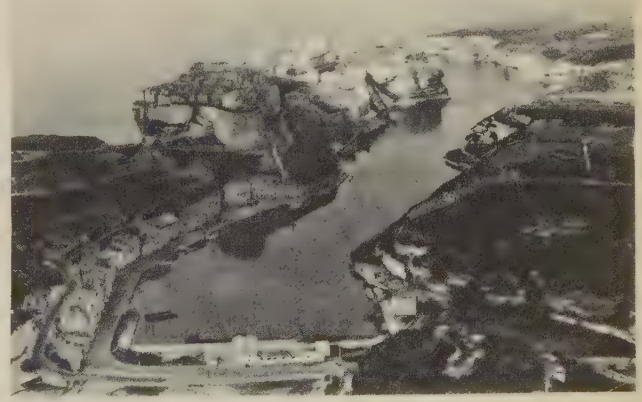

Phot. Larousse, Henrard-Air-Photo.

BONINGTON
« le Parc de Versailles »

On compte aujourd'hui en Italie neuf organismes chargés des bonifications. Ce sont ceux du delta du Pô (36 418 ha de terres distribuées), de la Maremme toscane (149 290 ha), de l'ancien lac Fucin (13 379 ha), de la région du Garigliano, du Volturno et du Sele (8 778 ha), des Pouilles et de la Molise (155 184 ha), de la Sila (73 114 ha), de la Sicile (64 579 ha) et de la Sardaigne.

— Législ. fin. *Bonification d'intérêts.* Le ministre des Finances est autorisé à accorder des bonifications d'intérêts, pour faciliter certains investissements dont l'utilité économique est certaine, mais dont la rentabilité apparaît faible aux particuliers et qui, de ce fait, ne seraient pas effectués si les capitaux nécessaires devaient être obtenus au taux d'intérêt courant. L'Etat prend donc à sa charge une partie de l'intérêt des emprunts effectués soit auprès des épargnants, soit auprès des banques et établissements de crédit.

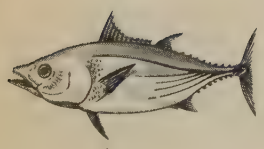

bonite

BONIFIER v. tr. Rendre meilleur : *Bonifier des terres, du vin ;* et, au *fig. : L'expérience bonifie parfois le caractère.* ‖ *Bonifier des intérêts,* prendre en charge une partie des intérêts dus par un emprunteur.

— ***Se bonifier*** v. pr. S'améliorer : *En vieillissant, le vin se bonifie ;* et, au *fig. : Le caractère parfois se bonifie avec l'âge.*

BONIMENT n. m. (de *bon ;* par l'argot *bonir,* parler). *Fam.* Annonce verbeuse que font charlatans, camelots et saltimbanques pour attirer et convaincre le badaud : *Le boniment est la conclusion obligée de la parade.* ‖ *Par anal.* Tout discours artificieux, pour convaincre ou séduire quelqu'un : *Je te connais trop pour croire à ce boniment* (F. Mauriac).

BONIMENTER v. intr. Faire des boniments.

BONIMENTEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui débite des boniments : *Bonimenteur dans un cirque.*

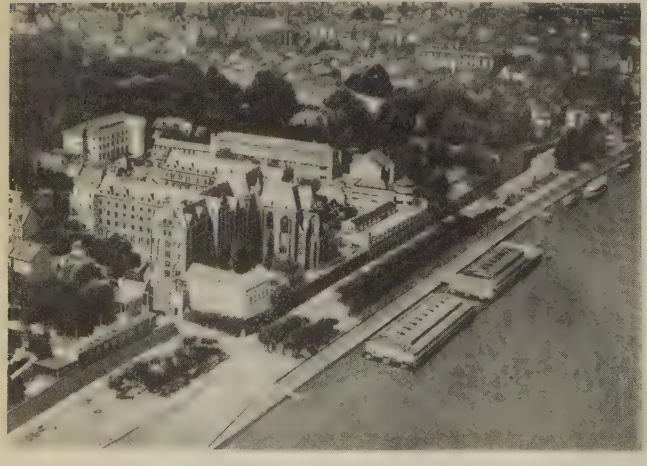

BONN
la promenade Alter Zoll
en bordure du Rhin

BONIN, en jap. **Ogasawara,** groupe d'îles japonaises de l'océan Pacifique, situées au S.-E. de Kyū-shū ; 7 400 hab. Le climat tropical permet la culture du bananier, de l'arbre à pain et de la canne à sucre. A l'E. de l'archipel, la *fosse des îles Bonin* s'enfonce à 10 374 m.

BONIN (Charles Eudes), explorateur français (Poissy 1865 - Barcelone 1929). Après une exploration des frontières de l'empire chinois depuis le Tonkin jusqu'aux possessions russes de Sibérie (1895-1896), à travers le Tibet et la Mongolie, Bonin a traversé toute l'Asie centrale d'E. en O., explorant le Yang-tseu jusqu'à Soui-fou, avec de Vaulserre, et pénétrant le premier chez les Lolos (1898), puis (1899) suivant le cours du Houang-ho. Il a regagné l'Europe en passant par le Koukou-nor et le Lob-nor, et en suivant, à travers le Turkestan chinois, la route de Marco Polo (1900).

BONINGTON (Richard Parkes), peintre anglais (Arnold, près de Nottingham, 1802 - Londres 1828). Elève, à Calais, de Louis Francia (1816), puis, à Paris, de Gros, il voyagea en Normandie, emmena Delacroix, qui l'admirait, en Angleterre, puis, en 1826, partit pour Venise, où il peignit la *Place Saint-Marc* (musée de Nottingham). En 1827, il envoie au Salon *François Ier et la reine de Navarre* (coll. Wallace). Le Louvre conserve de lui un *Parc de Versailles* et un portrait de *Vieille Femme.* Bonington est lié au mouvement romantique par le caractère de ses tableaux historiques. Ses peintures et ses aquarelles sont remarquables par la fraîcheur des tons ainsi que par une grâce aristocratique qui fait songer à Gainsborough et à Lawrence.

BONINI (Girolamo), dit **l'Anconitano,** peintre italien (Ancône, seconde moitié du XVIIe s.). Elève de l'Albane, il participa avec celui-ci à la décoration de la salle Farnèse, à Bologne. Le musée du Louvre a de lui un *Christ adoré par les saints.*

BONI(S) ou **OUABONI(S),** peuple noir dispersé au milieu des Gallas et des Somalis.

BONISSEUR n. m. Forain qui fait le boniment pour attirer le public : *Le plus fort est que le célèbre docteur Lecouturier* [...] *tient le milieu entre le bonisseur de foire et le compère de revue* (Colette).

BONITE n. f. Poisson osseux voisin du thon, dont il se distingue par des bandes noires horizontales sur la partie inférieure des flancs. (Son nom scientifique est *Euthynnus pelamys.* Il ne faut pas le confondre avec la thonine, ni avec l'auxide ou le sarde. Famille des scombridés.)

BONITOU n. m. Autre nom de l'auxide*.

BONIVARD (François DE), patriote genevois (Seyssel 1493 - Genève 1570). Prieur de Saint-Victor, il défendit l'indépendance genevoise contre Charles III, duc de Savoie, qui l'enferma au château de Chillon de 1530 à 1536. Byron a immortalisé ses souffrances dans son poème du *Prisonnier de Chillon.* Libéré en 1536 par les Bernois, il vint à Genève et écrivit les chroniques de sa patrie d'adoption, publiées en 1831.

BONJEANIA n. f. (d'un nom de personne). Plante à fleurs rosées, à carène pourpre, vivace, poussant dans les lieux sablonneux de la région méditerranéenne. (Famille des papilionacées.)

BONJEAU n. m. Text. Syn. de BONGEAU.

BONJOUR n. m. (de *bon* et *jour*). Terme de salutation signifiant « journée heureuse ! », dont on se sert pendant la journée quand on aborde quelqu'un ou qu'on passe à côté d'une personne qu'on connaît familièrement : *Souhaiter le bonjour à quelqu'un.* ‖ S'emploie aussi pour saluer une personne qu'on quitte : *Bonjour et au revoir ! Bien le bonjour.* ‖ *Fig.* Employé pour signifier à une personne qu'on est décidé à passer outre : *Vous allez faire ceci, ou alors bonjour !*

— LOC. DIV. *Dire bonjour,* saluer : *Certains même, à qui des gens disaient bonjour, répondaient par un sourire* (Carco). ‖ *Donner le bonjour à quelqu'un de la part d'une autre personne,* lui transmettre un salut. ‖ *Elliptiq. Bonjour à...* ou *Le bonjour à,* transmettez mon salut à... ‖ *Fam. Simple comme bonjour,* très facile à comprendre ou à faire.

BONN, capit. de la République fédérale allemande (Rhénanie-Westphalie), sur le Rhin, au débouché du Massif schisteux rhénan ; 150 000 hab. Université fondée en 1786 et réorganisée en 1818. Jusqu'à sa promotion comme capitale, fruit des rivalités entre plusieurs grandes villes, Bonn resta une petite cité étagée sur les collines dominant le Rhin, avec comme spécialités industrielles une fabrique de drapeaux, des fabrications de machines à écrire et d'articles de bureau, de la céramique. Elle est maintenant avant tout une ville administrative, avec un quartier officiel entièrement neuf autour du Bundestag, au bord du Rhin, au S. de la ville. Le principal monument de la vieille ville est le Münster, collégiale romane dont le chœur remonte au XIe s. ; cloître du XIIe s. Hôtel de ville du XVIIIe s. Maison natale de Beethoven (musée). Château Poppelsdorf, construit (1715) sur les plans de R. de Cotte.

— Hist. Cité des Ubiens, puis forteresse romaine sous le nom de *Bonna* ou de *Castra Bonnensia,* elle fut détruite par les Alamans et restaurée par l'empereur Julien. A partir du XIIIe s., elle est la résidence des princes électeurs de Cologne. Occupée par les Français en 1795, elle fut attribuée à la Prusse en 1815. Elle avait été fortement endommagée par les bombardements au cours de la Seconde Guerre mondiale.

BONNAFFÉ (Edmond), érudit et critique d'art français (Le Havre 1825 - Paris 1903). Il a publié notamment : *les Collectionneurs de l'ancienne Rome* (1867), *les Collectionneurs de l'ancienne France* (1873), *Causeries sur l'art et la curiosité* (1878), *Physiologie du curieux* (1881), *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle* (1884), *le Meuble en France* (1887).

BONNAL (Guillaume), général français (Toulouse 1844 - Boulogne-sur-Seine 1917). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il se bat à Frœschwiller, où il reçoit deux blessures. Il devient l'un des premiers animateurs de l'Ecole supérieure de guerre, où il est successivement adjoint au directeur des études, professeur du cours de tactique générale et commandant de l'école en 1901. Il publie ses cours sous le titre *Esprit de la guerre moderne* et fait paraître plusieurs études sur la stratégie napoléonienne. Après avoir joui d'une grande réputation, il se vit reprocher par la suite d'avoir fourni à ses théories une base historique insuffisante.

BONNARD n. m. Petite ouverture des fours de verrerie. (On écrit aussi BONARD.)

BONNARD (Pierre), peintre français (Fontenay-aux-Roses 1867 - Le Cannet 1947). Il était le fils d'Eugène Bonnard, Dauphinois d'origine, et d'Elisabeth Mertzdorff, Alsacienne. Il fait son droit, obtient sa licence, mais, de tout temps attiré par la peinture, il entre dès 1888 à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, puis à l'académie Jullian, où il rencontre Edouard Vuillard, K.-X. Roussel, Maurice Denis, Ranson, Félix Vallotton, Sérusier, avec lesquels il forme bientôt le groupe des Nabis*. Il échoue au concours de Rome de 1889, et signe, la même année, sa première affiche lithographiée en couleurs, *France-Champagne,* remarquée par Henri de Toulouse-Lautrec, qui débutera lui-même dans ce genre deux ans après. Pierre Bonnard commence par chercher sa voie dans l'art décoratif, puis il expose au Salon des indépendants de 1891 une peinture, *les Femmes au jardin.* En 1894, il lithographie l'affiche de *la Revue blanche,* dans les bureaux de laquelle il rencontre Octave Mirbeau, Henri de Régnier, Jules Renard, Tristan Bernard, Félix Fénéon ; c'est alors qu'il attire également l'attention d'Ambroise Vollard. Durand-Ruel, en 1896, organise la première exposition particulière des œuvres de Pierre Bonnard ; la seconde aura lieu en 1906, chez Bernheim-Jeune. Il prend part, en 1903, au premier Salon d'Automne ; dès la fondation de l'académie Ranson (1906), il y devient professeur. Eugène Druet, en 1922, présente une exposition récapitulative de son œuvre. Il obtient en 1923 une première médaille à la fondation Carnegie, y est membre du jury en 1926, et y obtient en 1936 un second prix. Pierre Bonnard a occupé plusieurs ateliers à Paris, principalement à Montmartre, et longtemps passé ses étés au Grand-Lemps, en Dauphiné ; il a résidé encore à Montval (près de Saint-Germain), à Triel, Médan, Vernouillet, Vernonnet, Arcachon, Deauville, et principalement au Cannet à partir de 1929. Il a voyagé en Belgique, en Hollande (1907), en Italie (1910 et 1922), en Allemagne, Angleterre, Espagne, Algérie, Tunisie ; en 1926, il

Phot. Giraudon, Luftbild.

illustration pour « Daphnis et Chloé »
(A. Vollard, Paris, 1902)

est allé à Pittsburgh. Il n'a connu la célébrité qu'assez tard, vers 1935. Il a produit de nombreux tableaux de chevalet et quelques peintures murales. Au début, sa palette est claire ; il stylise, sous l'influence des graveurs japonais, de Gauguin, et rivalise avec Degas, avec Toulouse-Lautrec, sous le rapport de la hardiesse dans la mise en page (*la Mère et l'Enfant*, 1889). Ses scènes de Paris, dans la rue, au music-hall, sont observées avec une tendre finesse : *Moulin-Rouge*, *Jardin de Paris* (1896), *le Fiacre* (1898) ; c'est en 1899 qu'il commence à retracer de préférence des scènes d'intimité (*Salle à manger*, *Sous la lampe*, *Grand-Mère*). Il peindra encore des paysages, des portraits, mais désormais s'attachera surtout aux spectacles de la vie chez soi, au salon, dans le jardin et jusque dans le cabinet de toilette. A partir de 1902, ses harmonies deviennent plus lumineuses, et plus encore après 1910 ; ses transpositions poétiques prennent alors un caractère de liberté totale et de lyrisme intense ; il pratique le contre-jour et affectionne les effets de clair-obscur ; mais ses ombres elles-mêmes sont le résultat d'une très subtile modulation de tons clairs. Citons, au musée national d'Art moderne : *En barque* (1906), *le Sourire* (1920), *les frères Bernheim de Villers* (1920), *la Toilette* (1922), *la Plage à marée basse* (1922), *le Corsage rouge* (1925), *Coin de salle à manger au Cannet* (1932) ; au musée des beaux-arts de la Ville de Paris : *le Petit Déjeuner*, *Portrait d'Ambroise Vollard* (1920), *Nu dans le bain*, *le Jardin* ; au musée de Grenoble, *Intérieur blanc*, *la Jeune Femme au chien* ; etc. Dans son œuvre graphique, Pierre Bonnard a manifesté une étonnante verve de dessinateur succinct, elliptique, affranchi de toutes les conventions académiques, expressif au plus haut degré ; ce sont ses affiches pour *l'Estampe et l'Affiche* (1895), *les Peintres-Graveurs* (1896), *le Salon des Cent* (1896), *le Figaro* (1899), *les Ballets russes* (1914) ; ses albums de lithographies, *Quelques Aspects de la vie de Paris* (1899), ses illustrations pour *Petites Scènes familières* et *le Solfège*, de Claude Terrasse (1892), le *Petit Almanach du père Ubu* (1899),

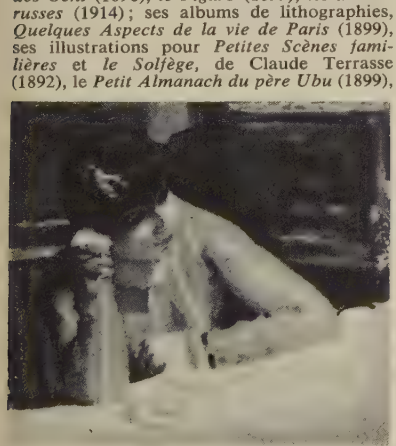

« le Corsage rouge »

Parallèlement, de Paul Verlaine (1902), *Daphnis et Chloé* (1902), *Histoires naturelles*, de Jules Renard (1904), *la 628-E 8*, d'Octave Mirbeau (1908), *Dingo*, du même (1924), etc. Il a publié un livre de souvenirs, *Correspondances* (1945). Sa dernière grande œuvre est un *Saint François de Sales* (tableau d'autel de l'église d'Assy*). [→ Biblio.]

BONNARD (Roger), jurisconsulte français (Puymiclan, Lot-et-Garonne, 1879 - Bordeaux 1944). Doyen de la faculté de droit de Bordeaux en 1940, il a élaboré une théorie générale du droit moins formaliste que celle de Kelsen et plus préoccupée des problèmes philosophiques que celle de Duguit. Œuvres : *Traité de la formation du droit par degré* (1928), *l'Etat et le droit dans la doctrine nationale-socialiste* (1937), *Précis de droit administratif* (1943), *le Contrôle juridictionnel de l'Administration* (1934), etc.

BONNARD (Abel), écrivain français (Poitiers 1883). Collaborateur de nombreux journaux, auteur de deux volumes de notes de voyage (*En Chine*), d'essais sur *l'Enfance* (1927), *l'Amitié* (1929), et de *Pensées dans l'action* (1941). Condamné à mort par contumace en 1945 pour son attitude durant l'occupation allemande, à la fois comme écrivain et comme ministre de l'Education nationale du gouvernement de Vichy. S'étant exilé en Espagne, il rentra à Paris en 1958 et fut condamné à dix ans de bannissement en 1960. (Acad. fr., 1932 ; exclu en 1944.)

BONNARD (André), helléniste suisse (Lausanne 1888 - *id.* 1959). Professeur à l'université de Lausanne (1938 à 1957), il a publié des traductions de tragiques grecs et un important ouvrage sur *la Civilisation grecque* (1954-1959).

BONNASSIEUX (Jean-Marie), sculpteur français (Panissières 1810 - Paris 1892). On lui doit la statue colossale de *Notre-Dame de France* (1857), au Puy, et de nombreuses œuvres religieuses inspirées de l'art antique.

BONNAT, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la Haute-Marche ; 1 598 hab. (525 aggl.) [*Bonnachons*]. Eglise au chevet fortifié (XIIe et XIIIe s.).

BONNAT (Léon), peintre français (Bayonne 1883 - Monchy-Saint-Eloi, Oise, 1922). Il fut l'élève de Federico Madrazo en Espagne, puis de Cogniet à Paris. Il s'essaya d'abord dans la grande peinture religieuse, avec un *Saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien* (à Saint-Nicolas-des-Champs), une *Assomption* (église Saint-André à Bayonne), et le *Christ* de la cour d'assises de Paris. Un voyage en Orient, au début de 1870, lui fournit de nouveaux thèmes (*Femme fellah*, *Barbier turc*). Il est surtout l'auteur de nombreux portraits, impersonnels quant au dessin, ternes quant au coloris, photographiques quant à la ressemblance : *Victor Hugo*, *Thiers* (au Louvre), *Puvis de Chavannes*, *comte Delaborde*, *Pasteur*, *Alexandre Dumas fils*, *Jules Grévy*, *Renan*, *Jules Ferry*, *Sadi Carnot*, *Félix Faure*, *Joseph Bertrand*, *Taine*, etc. Il a participé à la décoration du Panthéon (*Martyre de saint Denis*). Elu à l'Académie des beaux-arts en 1881, il fut directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Remarquable collectionneur, il a possédé un des plus beaux ensembles de dessins, légué par lui au musée de Bayonne* qui porte son nom, et au musée du Louvre.

BONNAYE n. f. Plante herbacée à feuilles opposées, originaire d'Asie et d'Australie, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. (Famille des scrofulariacées.)

BONNE (la), riv. des Alpes françaises (Isère), affl. de dr. du Drac, qu'elle rejoint au S. de la Mure ; 37 km. Née dans le massif du Pelvoux, elle draine le Valbonnais et le Valjouffrey.

BONNE n. f. Servante, spécialem. dans les maisons où il n'y a pas d'autres domestiques : *Ne prenez pas un grand train de maison. Ayez une vieille bonne, une seule. J'irai vous visiter* (Balzac). ‖ Fille ou femme de service dans un restaurant ou dans un hôtel de second ordre. ‖ *Bonne à tout faire*, servante qui s'occupe de tout le travail d'un ménage. ‖ *Bonne d'enfant*, servante chargée de prendre soin d'un enfant et de le promener.

BONNE SFORZA, en ital. **Bona Sforza,** princesse milanaise (1493 - Bari 1557), fille de Jean Galéas Sforza, duc de Milan, et d'Isabelle d'Aragon. Elle épousa en 1518 Sigismond Ier, roi de Pologne, et introduisit dans ce pays les raffinements de la Cour milanaise. Sigismond mourut en 1548, et, en 1555, Bonne dut quitter la Pologne.

BONNE de Savoie, en ital. **Bona di Savoia,** duchesse de Milan (Avigliana 1449 - Fossano 1503), fille du duc Louis de Savoie, épouse (1468) de Galéas Marie Sforza, duc de Milan. A la mort de son mari, assassiné le 26 décembre 1476, elle prit la régence au nom de son fils Jean Galéas, proclamé duc, et contre les frères du duc défunt Marie, Ludovic et Ascanio, qui durent s'exiler. Mais, en 1479, Ludovic rentra en triomphateur à Milan et, en 1480, il écarta Bonne du pouvoir.

BONNE (Rigobert), ingénieur hydrographe français (Raucourt 1727 - Paris 1794). On lui doit un *Petit Atlas maritime des côtes de la France* (Paris, 1762), un *Atlas pour l' « Histoire philosophique des Indes »*, de l'abbé Raynal, le *Neptune américo-septentrional* (18 cartes in-folio), etc.

BONNECHOSE (Henri BOISNORMAND DE), prélat et homme politique français (Paris 1800 - Rouen 1883). Avocat général à la cour de Besançon, il se démit de ses fonctions en 1830 pour entrer dans les ordres, évêque de Carcassonne (1847), d'Evreux (1854), archevêque de Rouen (1858), il devint cardinal en 1863. Nommé sénateur, bien qu'il eût critiqué la politique romaine de l'empereur, il attaqua vivement le matérialisme, s'opposa à l'enseignement de l'Etat et réclama la liberté de l'enseignement supérieur.

BONNECHOSE (Louis BOISNORMAND DE), [Nimègue 1811 - Bourbon-Vendée, Vendée, 1832], frère du précédent. Emigré avec Charles X, il participa aux menées royalistes dans l'Ouest. Il fut blessé près de La Gaubetière et succomba à ses blessures.

BONNECORSE (Balthazar DE), poète français (Marseille [?] - † *id.* 1706). Quand il publia *la Montre d'amour* (1666), Boileau, sans le lire, cita ce titre ridicule dans *le Lutrin*. Bonnecorse se vengea dans un poème satirique, *le Lutrigot* (1686). Il a publié aussi *le Poète sincère* (1698) : on y trouve treize *discours* ou *satires*, montrant de la verve.

BONNE-DAME n. f. Nom usuel d'*Atriplex hortensis*, ou arroche des jardins. ‖ Pl. *des* BONNES-DAMES.

BONNE DÉESSE, divinité latine. (V. BONA DEA.)

BONNE-ESPÉRANCE (CAP DE), promontoire de l'Afrique australe, sur l'Atlantique, découvert en 1486 par B. Diaz, qui le nomma « cap des Tempêtes » ou « des Tourmentes » (*cabo Tormentoso*), et appelé cap de Bonne-Espérance par le roi Jean II. Il fut doublé pour la première fois par Vasco de Gama, en 1497. (C'est du cap de Bonne-Espérance que la ville du Cap* tire son nom.)

BONNEMAISONIE n. f. Algue rouge formant de belles arborescences sur les coquillages, sur les fonds vaseux toujours recouverts. (Les marées d'équinoxe la rejettent sur les côtes bretonnes.)

BONNE-MAMAN n. f. Grand-mère, dans le langage enfantin. ‖ Pl. *des* BONNES-MAMANS.

BONNEMENT adv. Simplement, sans détour : *Un honnête homme vous dit une chose bonnement et comme elle est* (Sévigné).
— ***Tout bonnement*** loc. adv. Réellement, sans conteste : *Il est tout bonnement stupide.*

BONNER (Edmund), prélat anglais (1500 ? - † Londres 1569). Cromwell le fit entrer au service de Henri VIII, dont il défendit avec violence la cause contre le pape, en 1532-1533. Instrument de Cromwell, il obtint l'évêché de Londres en 1539. Mais aussi antiprotestant qu'antiromain, il n'accepta pas les réformes introduites au début du règne du jeune Edouard VI, et fut emprisonné en 1550. Libéré par l'accession au trône de Marie Tudor, il dirigea de terribles persécutions contre les protestants. L'avènement d'Elisabeth le mit de nouveau en difficulté avec le gouvernement royal, et il mourut en prison.

BONNEROT (Jean), érudit français (Poitiers 1882). Archiviste-paléographe, conservateur des bibliothèques de l'université de Paris (1940), inspecteur général des Bibliothèques (1941), il a publié une édition de la *Correspondance générale de Sainte-Beuve*

Pierre BONNARD
par lui-même

Léon BONNAT
portrait de Rose Caron

Phot. Edit. du Chêne, Paris (1942), Giraudon, X.

(6 tomes, 1937-1952) et une *Bibliographie de Sainte-Beuve* (3 vol., 1935-1949).

BONNES, comm. de la Vienne (arrond. de Poitiers), aux confins du Poitou et de la Touraine, sur la Vienne ; 1 149 hab. (241 aggl.). Eglise romane Saint-André. Ancienne église romane transformée en grange. — Aux environs, château de Touffou (XIIe, XVe et XVIe s.).

Ossian BONNET

BONNET n. m. (origine germ. ; il a désigné à l'origine une sorte d'étoffe). Coiffure d'homme, souple et sans rebord : *Un bonnet de laine, de fourrure.* || Coiffure de femme emboîtant la tête. (Plate ou drapée, elle se fait en toutes matières souples.) || Coiffure de genre, adoptée par certains métiers : *Bonnet de pâtissier.*

— Loc. div. *Bonnet d'âne,* v. ÂNE. || *Bonnet carré,* coiffure de forme quadrangulaire que portaient les docteurs, les professeurs, les juges et certains dignitaires, qui l'ont généralement remplacée par la toque. || *Bonnet de nuit,* bonnet que certaines personnes mettent pour dormir (on dit aussi bonnet de coton) ; au *fig.* et *fam.,* personne morose, rabat-joie. || *Gros bonnet,* personnage d'importance : *Les gros bonnets de la finance, de la politique.* || *Opiner du bonnet,* donner son adhésion complète à. || *Prendre quelque chose sous son bonnet,* imaginer quelque chose sans fondement ; faire quelque chose de sa propre autorité. || *Parler à son bonnet,* se parler à soi-même. || *Avoir la tête près du bonnet,* être vif, emporté. || *Jeter son bonnet par-dessus les moulins,* s'affranchir des bienséances et mener une vie légère (en parlant de femmes). || *Ce sont deux têtes sous un même bonnet,* ce sont deux personnes tellement d'accord qu'elles n'en font pour ainsi dire qu'une.

— Art culin. *Bonnet d'évêque,* nom familier donné au croupion, ou plutôt à l'arrière-train d'une volaille.

— Bot. *Bonnet carré* ou *bonnet de prêtre,* noms communs du fusain.

— Fortif. *Bonnet à prêtre* ou *de prêtre,* ouvrage détaché dont la tête forme trois angles rentrants et trois angles saillants. (On l'appelle aussi QUEUE-D'ARONDE.)

— Hist. *Bonnet d'affranchi,* v. part. *encycl.* || *Bonnet phrygien,* v. part. *encycl.* || *Bonnet vert,* coiffure qu'était autrefois obligé de porter celui qui faisait cession de ses biens en paiement de ses dettes. — Coiffure qui, autrefois, distinguait les forçats condamnés à perpétuité de ceux qui ne l'étaient qu'à temps.

— Mamm. Seconde cavité de l'estomac des ruminants, d'où les aliments sont renvoyés dans la bouche pour être broyés lors de la rumination. || *Bonnet chinois,* v. MACAQUE.

— Mar. Coiffure en laine surmontée d'un pompon, de forme circulaire, et portant un ruban sur lequel est inscrit le nom du bâtiment. || *Bonnet d'évêque,* petite tôle qui entoure la mèche du gouvernail à l'endroit où celle-ci pénètre dans la jaumière* : *Le bonnet d'évêque est généralement fait en deux pièces et ressemble à un fer à cheval.* || *Bonnet turc,* nœud marin fait sur la tête d'un filin.

— Mil. *Bonnet à la dragonne,* chaperon, dérivé du bonnet de paysan, porté par les dragons avant l'adoption du casque, et donné à toute la cavalerie en 1767. || *Bonnet à poil, Bonnet de police,* v. part. *encycl.*

— Min. *Trépan à bonnet carré,* trépan dont l'arête d'attaque est en forme de croix, et qui sert à casser et à refouler les objets malencontreusement tombés dans un sondage en cours.

Henri BONNET en 1950

bonnet phrygien
art romain
musée du Vatican

— Ornith. Plumage du dessus de la tête des oiseaux.

— Pêch. Partie ventrale de la pieuvre, encore appelée POCHE : *Pour tuer la pieuvre, on lui retourne le bonnet.*

— Technol. Tête non perforée d'un écrou.

— ENCYCL. Jusqu'au XVIIe s., toute coiffure souple sans rebord s'est appelée un *bonnet.* A l'époque carolingienne, on porte la calotte et le bonnet phrygien. Un bonnet à oreillettes paraît au XIIe s. Les bonnets d'hommes, au Moyen Age, oscillèrent entre la forme du serre-tête, du fez et du moderne bonnet de coton. Ils étaient faits de toutes étoffes. Sous François Ier se répand le bonnet de velours, aplati sous Henri II. Dans le monde universitaire, le bonnet est insigne de doctorat. Le clergé portait d'abord un bonnet rond ; le bonnetier Patrouillet fit fortune au XVIe s. en lui substituant le bonnet carré.

● Le *bonnet d'affranchi* (lat. *pileus*). Chez les Grecs et les Romains, un bonnet de forme conique était pris par les esclaves au moment de l'affranchissement, et le captif libéré le portait au triomphe du général vainqueur. Il devint ainsi l'insigne de la liberté : Brutus le plaça entre deux poignards sur les deniers frappés après la mort de César ; après celle de Néron, la plèbe l'arbora.

● Le *bonnet phrygien.* D'origine anatolienne (coiffure de Mithra, Attis...), il diffère du bonnet d'affranchi : son extrémité retombe sur le devant. Il fut adopté par la Révolution française sous le nom de *bonnet rouge.* Il parut en 1789, sa mode se répandit en 1791 et, le 20 juin 1792, Louis XVI dut s'en coiffer. Adopté officiellement au 15 août 1792, il devint la coiffure des membres de la Commune de Paris et figura sur tous les papiers publics, timbres, sceaux, etc. Après le 9-Thermidor, il fut délaissé peu à peu.

● Le *bonnet de police.* Calotte confectionnée avec de vieux effets, il était porté au XVIIe s. par les soldats punis, d'où son nom. Adopté ensuite au repos, puis en petite tenue, il coiffait encore, en 1870, les grenadiers de la garde. On dit plutôt aujourd'hui CALOT*.

● Le *bonnet à poil* ou *bonnet d'ourson.* Ancienne coiffure des Cimbres et des Teutons, il apparaît au XVIIe s. en Prusse et en Autriche. Vers 1760, il est adopté en France par les grenadiers, puis par les gardes-françaises. Après une éclipse, il reparaît dans la garde du Directoire, celle de Napoléon, la Garde nationale, etc. Les sapeurs d'infanterie furent les derniers à le porter jusqu'en 1885. Coiffure légendaire, mais jamais réglementaire dans l'armée française, il est encore en usage dans les uniformes de parade de certaines armées étrangères (anglaise, belge, hollandaise, danoise, etc.)

Bonnets et des Chapeaux (FACTIONS DES). V. CHAPEAUX (*faction des*).

BONNET ou **BONET** (Théophile), médecin suisse (Genève 1620 - *id.* 1689). Il est regardé comme le fondateur de l'anatomie pathologique. Son *Sepulchretum anatomicum* (1679) a préparé la voie à Morgagni.

BONNET (Charles), philosophe et naturaliste suisse (Genève 1720 - *id.* 1793). Destiné à la jurisprudence, il se tourna vers l'histoire naturelle et découvrit la parthénogenèse des pucerons (1740). Il consigna ses observations dans son *Traité d'insectologie* (1745) ; un autre ouvrage, *De l'usage des feuilles* (1754), contient ses recherches en botanique. En 1762, il publia les *Considérations sur les corps organisés ;* en 1764, *Contemplation* de la nature,* où il défendait la théorie de la préexistence et de l'évolution des germes, soutenue par Malebranche et Leibniz. On lui doit en outre *Essai de psychologie* (1754), *Essai analytique sur les facultés de l'âme* (1759), où il est condillacien avec originalité.

BONNET (Louis Marin), graveur français (Paris 1731 - *id.* 1793). Il s'est inspiré de la gravure en manière de crayon pour obtenir, par superposition des planches, des fac-similés de pastels d'après Boucher, Huet, Lagrenée, Leprince, technique qu'il a décrite dans *le Pastel en gravure* (1769).

BONNET (Louis Ferdinand), avocat français (Paris 1760 - *id.* 1839). En 1788, il triompha dans la cause fameuse de Mme Kornmann, où figuraient Bergasse et Beaumarchais. En 1804, il plaida en faveur du général Moreau ; en 1820, il fut désigné d'office pour défendre Louvel. Il entra peu après à la Chambre des députés, et devint conseiller à la Cour de cassation.

BONNET (Ossian), mathématicien français (Montpellier 1819 - Paris 1892). Ancien élève de l'Ecole polytechnique en 1838, il y fut nommé répétiteur de mathématiques, puis directeur des études de 1873 à 1878. En 1878, on lui confia la chaire d'astronomie mathématique à la Faculté des sciences de Paris. En 1883, il devint membre du Bureau des longitudes. Auteur de nombreux et remarquables mémoires, il s'est distingué en géométrie pure par des travaux d'une grande originalité et d'une élégance remarquable. (Acad. des sc., 1862.)

BONNET (Baptiste), dit **Batisto Bonnet,** prosateur provençal (Bellegarde, Gard, 1844 - Nîmes 1925). Valet de ferme en Camargue, il vint à Paris après 1870, ne sachant guère que son idiome natal. Membre fondateur du félibrige de Paris en 1879, il écrivit ses impressions de paysan en des récits savoureux. Alph. Daudet présenta au public le premier de ses trois volumes de mémoires : *Vido d'enfant* (*Vie d'enfant*).

BONNET (Joseph), organiste français (Bordeaux 1884 - Sainte-Luce, Canada, 1944). Elève de son père, de Tournemire, de Vierne, il obtint le premier prix d'orgue au Conservatoire de Paris, dans la classe de Guilmant. Organiste attaché au rôle liturgique de son instrument, titulaire de l'orgue de Saint-Eustache en 1905, s'imposant par sa virtuosité, la pureté et la grandeur de son style, il effectua de nombreuses tournées. Auteur de trois recueils de pièces d'orgue, *3 Poèmes d'automne,* de nombreuses révisions d'œuvres classiques.

BONNET (Henri), ambassadeur de France (Châteauponsac 1888). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur d'histoire (1912), critique de politique étrangère dans le quotidien radical *l'Ère nouvelle* (1919), il se consacre dès lors à la diplomatie. Membre du secrétariat de la S. D. N. (1921-1931) et directeur de l'Institut de coopération intellectuelle (1931-1940), il se réfugie aux Etats-Unis (1940), regroupe les Français exilés dans ce pays en participant à la création de « France Forever » (1941), afin de reprendre la lutte contre l'occupant allemand. A l'appel du général de Gaulle, il est successivement commissaire, puis ministre à l'Information (1943-1944), avant d'être nommé premier ambassadeur du Gouvernement provisoire du général de Gaulle, puis de la IVe République aux Etats-Unis (1944-1955). Il participe de ce fait à l'élaboration de toute la politique d'aide à l'Europe et à la France du gouvernement américain, ainsi qu'à la mise en place des institutions internationales, notamment de l'O. N. U., où il représente la France à plusieurs reprises.

BONNET (Georges), homme politique français (Bassilac, Dordogne, 1889). Député radical-socialiste en 1924, il est plusieurs fois ministre et, en 1938-1939, il est appelé aux Affaires étrangères par Daladier, avec lequel il signe les accords de Munich en août 1939 ; enfin, il tente vainement d'obtenir une intervention de Mussolini pour empêcher la guerre. Longtemps retiré de la vie publique, exclu du parti radical, il a pris en 1955 la tête d'un groupe de radicaux dissidents ; il a été réélu député de la Dordogne en 1956 et en 1958.

BONNÉTABLE, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. de Mamers), dans le haut Maine, sur le Tripoulin, affluent de l'Orne Saosnoise, et près de la *forêt de Bonnétable ;* 3 418 hab. (2 428 aggl.) [*Bonnétabliens*]. Beau château du XVe s., flanqué de deux grosses tours. Eglise du XVIIe s. Fabriques de gaines et de galoches. Scierie.

BONNETAIN (Paul), écrivain français (Nîmes 1858 - Không, Indochine, 1899). Il voyagea au Tonkin, puis au Soudan, dont il fut, en 1894-1895, le directeur des Affaires indigènes, avant d'être nommé, deux ans plus tard, commissaire du gouvernement du Laos. Il a publié des impressions de voyages (*Au Tonkin, Dans la brousse,* etc.), ainsi que quelques pièces de théâtre et des romans dans le style naturaliste. Il signa, avec J. A. Rosny, Paul Margueritte, Lucien Descaves et Gustave Guiches, le « manifeste des Cinq » contre *la Terre** d'E. Zola (1887).

bonnet de police
(« le Joueur de fifre »
par Manet, *détail, Louvre*)

bonnet de matelot
marine nationale
française

bonnet à poil
garde royale
à Copenhague

Phot. Petit, U. S. I. S., Kuhn, Giraudon, minist. de la Marine, Aistrup-Rapho.

BONNETEAU n. m. Jeu de cartes prohibé, qui consiste à duper l'adversaire par de rapides interversions de trois cartes étalées devant lui. (Le jeu est puni des peines de l'escroquerie.)

BONNETERIE n. f. Etoffe formée d'un ou plusieurs fils, repliés en boucles qui s'accrochent les unes aux autres en formant des mailles. || *Par extens.* Industrie réalisant mécaniquement ces étoffes. || Commerce des articles de bonneterie. || *Bonneterie de luxe,* vêtements et survêtements de luxe.

— ENCYCL. La *bonneterie* est très ancienne. Les Egyptiens en connaissaient déjà les articles ; mais il semble qu'elle ait été introduite en Europe par les Maures, qui en instruisirent les Espagnols. En France, elle fit son apparition dans l'Aube vers la fin du XVe s. On s'accorde à reconnaître que le premier métier de bonneterie fut exploité en Angleterre vers 1590. Les Anglais en eurent, au début, un véritable monopole de fait et l'implantèrent dans la région de Nottingham.

Colbert seconda les efforts du Nîmois Jean Hindret, qui réussit à surprendre les secrets des métiers anglais et à installer la première manufacture française au château de Madrid, à Neuilly-sur-Seine, en 1656.

Furent ensuite successivement inventés le métier à bas à côtes, le métier chaîne (dû à l'Anglais Crane), le métier circulaire, la tricoteuse rectiligne (apparue vers 1867) et le métier Cotton à têtes multiples. De nombreuses inventions modernes ont perfectionné ces machines originales pour assurer une production toujours plus grande et une gamme d'articles toujours plus nombreux. La bonneterie est, parmi les industries textiles, celle qui voit le plus souvent apparaître des matériels nouveaux qui surclassent rapidement les machines existantes.

La bonneterie mécanique produit deux sortes d'articles différents, suivant le mode de formation des mailles.

Le premier genre comprend tous les articles dans lesquels un même fil travaille constamment en formant des boucles qui se relient les unes aux autres par rangées successives de mailles. Ces boucles étant *cueillies* par celles de la rangée précédente, tous les articles réalisés dans ces conditions constituent la « bonneterie cueillie » (ou articles à cueillage). De tels articles, très extensibles en tous sens, sont, en revanche, essentiellement *défilables,* puisqu'il suffit de tirer le fil constitutif pour détruire tout l'ouvrage. La seconde catégorie comprend les articles dans lesquels une série de fils parallèles forment des mailles dans le sens longitudinal de l'étoffe. Ces colonnes de mailles sont réunies les unes aux autres par déplacement alternatif des organes qui les forment. Les articles de ce genre, dits *articles chaîne,* sont pratiquement *indéfilables* et sont souvent désignés sous le nom de *bonneterie indémaillable.*

L'organe essentiel de toute machine de bonneterie est l'*aiguille,* qui contribue à la formation des mailles. Il en existe trois types principaux : les aiguilles *à palette,* ou *self-acting,* les aiguilles *à bec* et les aiguilles *à pompe.* Les aiguilles à palette, les plus utilisées, comprennent un *fût* et un *bec,* celui-ci peut être fermé par une petite palette fixée dans le fût et tournant autour de son axe de fixation.

Leur comportement dans les machines les plus simples, les *tricoteuses rectilignes,* permet de comprendre la formation des mailles. Dans ces machines, les aiguilles à palette sont placées dans des rainures d'une plaque métallique, la *fonture,* inclinée à 60° environ sur la verticale, et peuvent coulisser dans ces rainures. Le tricot précédemment produit est accroché dans le bec des aiguilles. Lorsque celles-ci montent dans les rainures de la fonture, le tricot fait pivoter la palette fermant le bec de l'aiguille et glisse sur la tige de l'aiguille. On alimente alors le bec de l'aiguille avec le fil et celle-ci commence son mouvement de descente. On forme ainsi des boucles avec le fil passé dans les becs des aiguilles et, finalement, le tricot, passant au-dessus de la palette de l'aiguille, vient « s'abattre » sur le tricot précédent, augmentant ainsi l'ouvrage d'une nouvelle rangée de mailles. En pratique, les tricoteuses rectilignes comportent deux fontures semblables placées en regard l'une de l'autre, ce qui permet, par une commande judicieuse des aiguilles des deux fontures, d'obtenir des tricots variés, depuis le jersey simple jusqu'aux tricots à côtes fantaisie. On peut également adapter sur ces machines des dispositifs de présélection des aiguilles, pour obtenir des dessins variés : ce sont alors des *tricoteuses Jacquard.* Sur toutes ces machines, les aiguilles sont commandées par des cames portées par des organes dits *chariots* ou *serrures.*

Les *tricoteuses circulaires* fonctionnent sur le même principe, mais les deux fontures sont placées : l'une sur un cylindre vertical, les rainures étant disposées suivant les génératrices, l'autre sur un plateau circulaire horizontal placé au-dessus du cylindre. Sur ces machines, on adapte des dispositifs de présélection des aiguilles fonctionnant mécaniquement soit par l'intermédiaire d'une bande métallique perforée, dite *film,* soit par l'intermédiaire de pièces métalliques de diverses hauteurs, ou *jacks.* En disposant sur le cylindre et sur le plateau deux séries d'aiguilles de longueur différente (alternativement), on peut également tricoter des articles dont les mailles successives s'entrecroisent : ce sont les tricots *Interlock,* beaucoup plus solides que les tricots cueillis ordinaires.

Une catégorie importante des métiers circulaires est celle des métiers à fabriquer automatiquement les bas et les chaussettes sans couture, la forme de ces articles étant obtenue en faisant varier progressivement le nombre des aiguilles en travail.

Les aiguilles à bec sont utilisées, en bonneterie cueillie, principalement sur le métier du type Cotton, sur lequel se confectionnent les bas diminués. La technique de formation de la maille est voisine de celle qui s'effectue sur aiguilles à palette, mais, en l'absence de palette permettant de fermer automatiquement le bec des aiguilles lors de l'abattage, il est ici nécessaire de faire intervenir une pièce métallique, la *presse,* qui vient appuyer sur le bec flexible des aiguilles pour le fermer en temps opportun. Sur ces métiers automatiques à bas, on procède par diminution ou augmentation du nombre de mailles produites sur la largeur de l'article, en reportant certaines mailles sur les aiguilles immédiatement voisines. Ces métiers, très perfectionnés, comprennent jusqu'à 36 têtes, confectionnant simultanément 36 bas complets, qu'il n'y a plus qu'à coudre pour les terminer. Les différents mouvements sont automatiques et commandés le plus souvent par des commandes électriques ou électroniques. La bonneterie chaîne nécessite, avant tricotage, la disposition de tous les fils en une chaîne de fils parallèles, mise sur une *ensouple.*

Cette ensouple sert à alimenter le métier, qui comprend des *passettes,* guide-fils amenant chaque fil à proximité d'une aiguille à bec. Les déplacements imprimés à la fonture portant les aiguilles et aux barres supportant les passettes permettent d'obtenir la formation de mailles qui s'entrecroisent dans le sens longitudinal.

Pour supprimer la presse, indispensable dans de tels métiers, on peut les équiper d'aiguilles à pompe, creuses. Dans le fût se trouve un piston qui vient, périodiquement, fermer le bec de l'aiguille au moment de l'*abattage.* Sur ces métiers modernes on arrive à des productions dépassant 1 000 rangées de mailles à la minute.

Toutes les machines de bonneterie se classent suivant la finesse du travail qu'elles permettent d'exécuter, qui est fonction de la densité des aiguilles sur les fontures. Il existe diverses unités pour chiffrer cette densité d'aiguilles que constitue la *jauge* de la machine.

Pour les tricoteuses rectilignes, on a adopté la jauge française, qui indique le nombre de millimètres occupés par 10 aiguilles.

Pour les métiers du type Cotton, la jauge exprime le nombre d'aiguilles sur 1 pouce anglais et demi (38,098 mm).

Pour les métiers chaîne, la jauge indique le nombre d'aiguilles par pouce saxon (23,6 mm).

On rattache à l'industrie de la bonneterie les opérations de finition qui comprennent tout ou partie des manutentions suivantes : *lavage, pressage, lainage, pliage, teinture, blanchiment* (cela pour les tricots réalisés en pièces), *formage* et *fixage* (pour les bas).

Enfin, les usines de bonneterie comprennent souvent des ateliers de confection. Les pièces de tricot sont découpées suivant certains gabarits, et les diverses pièces d'un article terminé sont assemblées à l'aide de machines à coudre spéciales, dites *surjeteuses.*

BONNETEUR n. m. Dr. pén. Celui qui pratique le jeu interdit de bonneteau.

BONNETIER, ÈRE n. et adj. Personne qui vend des articles de bonneterie. || Ouvrier, ouvrière travaillant dans une usine de bonneterie. || Ouvrier, ouvrière conduisant des métiers de bonneterie.

◆ N. f. Armoire primitivement destinée au rangement des bonnets, et, depuis, à celui de divers accessoires du costume féminin.

— ENCYCL. Les bonnetiers n'avaient au Moyen Age qu'un rang assez effacé parmi les métiers de Paris. Ils comprenaient les chaussiers (fabricants de chausses) et les braliers (fabricants de braies). A l'occasion du mariage de Louis XII, ils furent admis dans les six corps de marchands de Paris.

BONNETTE n. f. (de *bonnet*). *Fam.* Petit béguin ajusté pour tenir à plat les oreilles des nourrissons. || *Chapeau bonnette,* coiffure, à passe immense, importée d'Angleterre au XVIIIe s.

— Arm. *Bonnette de lunette de pointage,* cylindre de caoutchouc qui se place sur les lunettes de pointage, du côté de l'oculaire, pour protéger l'œil du pointeur.

— Fortif. Ouvrage avancé, au-delà du glacis ou de l'avant-fossé, en forme de petit corps de garde. (Ses deux faces forment un angle saillant.) || Exhaussement du parapet à l'angle d'un ouvrage.

— Mar. Voile, généralement carrée, qu'on ajoute aux autres quand la brise le permet, pour activer la marche. (V. VOILURE.) || *Bonnette de hublot,* cylindre métallique creux, taillé en biseau à une extrémité, qu'on insère dans un hublot et qui envoie dans la cabine un peu de l'air dû à la marche du navire.

— Opt. Nom donné à des lentilles s'adaptant devant un objectif pour en modifier la distance focale. (Sur les appareils ne permettant pas la photographie d'objets relativement proches, on utilise des *bonnettes d'approche,* lentilles convergentes dont la distance focale est à peu près égale à la distance du sujet à l'appareil ; et quelquefois, des *télébonnettes,* lentilles divergentes permettant d'obtenir à plus grande échelle l'image d'objets éloignés.) || Verre coloré, généralement bleu foncé, que l'on adapte devant les oculaires des instruments astronomiques pour atténuer l'éclat de la lumière solaire et permettre l'observation.

BONNETTY (Augustin), publiciste français (Entrevaux 1798 - Paris 1879). Il fonda à Paris, en 1830, et dirigea jusqu'à sa mort les *Annales de philosophie chrétienne,* recueil mensuel traitant des questions philosophiques, littéraires, sociales, qui occupaient l'opinion, sous l'angle de la défense des doctrines religieuses. Certaines de ses formules, qui restreignaient les droits de la raison et sentaient le fidéisme*, furent censurées par Rome.

BONNEUIL-MATOURS, comm. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), au S. de Châtellerault, sur la Vienne ; 1 211 hab. (668 aggl.). Eglise romane. Ruines d'un château. Château des XVIe et XVIIe s. Minoteries, tuileries.

BONNEUIL-SUR-MARNE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud-est de Paris, sur la rive gauche de la Marne, au S. de la boucle de Saint-Maur ; 3 569 hab. (3 294 aggl.). L'église conserve une nef du XIIIe s. Important port fluvial. Centre industriel : automobiles, matériel en ciment, vernis, etc.

BONNEVAL, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), en Beauce, au confluent du Loir et de l'Ozanne ; 4 296 hab. (2 743 aggl.) [*Bonnevallais*]. Restes de l'ancienne enceinte (portes de ville). Pont du XIIIe s., restauré. Eglise ogivale du XIIIe s. Maisons anciennes. De l'ancienne abbaye bénédictine, fondée en 857, il reste un logis gothique, les ruines de l'église du XIIe s., des bâtiments du XVIIe et du XVIIIe s., et un cloître du XVIIIe s. Chaudronnerie. Fabrique d'isolants électriques.

BONNEVAL (Claude, comte DE), général français (Coussac-Bonneval, Limousin, 1675 - Constantinople 1747). Il débute dans la marine, puis devient officier des gardes françaises. Colonel en 1701, il passe en 1704 en

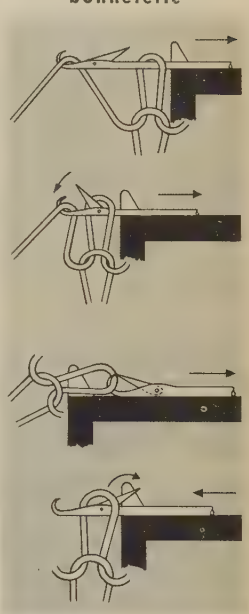

principe de fonctionnement des aiguilles à palette et des aiguilles à bec

Autriche au service de l'empereur comme général major, participe à la guerre contre la France et devient feld-maréchal lieutenant et membre du conseil aulique de la guerre. Le prince Eugène l'envoie dans les Pays-Bas comme commandant en chef de l'artillerie. Ses incartades le font emprisonner, puis chasser d'Autriche. Repoussé par Venise et par la Russie, il se convertit à l'islām (1730) et est promu pacha à trois queues, sous le nom d'**Achmet pacha,** chef du corps des bombardiers, c'est-à-dire général en chef de l'artillerie. Il réforme et modernise l'armée turque. Le sultan Mahmud le fait pacha de Roumélie et, pendant plusieurs années, Bonneval dirige sa politique, l'orientant dans le sens d'une alliance avec la France, la Pologne, la Suède, contre la Russie.

BONNEVAL-SUR-ARC, comm. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), sur la route du col de l'Iseran, à 1 835 m d'alt. ; 151 hab. Important centre d'alpinisme. Chapelle du XVIe s. Artisanat.

BONNEVILLE, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Savoie, à l'extrémité de la cluse de l'Arve, au pied du Môle ; 2 913 hab. (2 618 aggl.) [*Bonnevillois*]. Ancienne capit. du Faucigny. Industrie de l'aluminium ; horlogerie ; appareillage électrique. — L'arrond. a 9 cant., 69 comm. et 81 922 hab.

BONNEVILLE (LA), comm. de l'Eure (arrond. d'Evreux), dans le pays d'Ouche ; 1 043 hab. (993 aggl.). Eglise du XVe s., restes de l'abbaye médiévale de la Noë. Métallurgie.

seigneur de BONNIVET
gravure anonyme

BONNEVILLE (Nicolas DE), écrivain et publiciste français (Evreux 1760 - Paris 1828). Président d'un district de Paris dès le début de la Révolution, il aurait eu le premier l'idée de la formation de la garde nationale. Il fonda avec Fauchet le *Cercle social,* la *Bouche de fer,* la *Chronique du jour,* fut emprisonné sous la Terreur et persécuté sous l'Empire. Il était partisan de l'illuminisme de Saint-Martin. Principaux ouvrages : *Nouveau Théâtre allemand* (1782), *Histoire de l'Europe moderne* (1789-1792), *De l'esprit des religions* (1791).

BONNEVILLE DAM, grande installation hydro-électrique des Etats-Unis, à la frontière des Etats de Washington et de l'Oregon, sur la Columbia.

BONNEVILLE DE MARSANGY (Arnould), magistrat et publiciste français (Mons 1802 - Paris 1894). Il a notamment proposé et fait prévaloir l'institution du casier judiciaire et celle de la libération conditionnelle.

BONNICHE ou **BONICHE** n. f. *Pop.* et *péjor.* Bonne à tout faire : *Il a séduit un avorton* [...] *une bonniche de dix-neuf ans* (R. Martin du Gard).

BONNIER ou **BONIER** n. m. Mesure agraire en usage autrefois dans le nord de la France et en Belgique, et valant de 64 à 148 ares.

BONNIER (Gaston), botaniste français (Paris 1853 - *id.* 1922). Professeur de botanique à la Sorbonne (1887), fondateur du laboratoire de recherches botaniques de la Sorbonne et du laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau (1889). Il s'est attaché à l'étude des fonctions des végétaux (rôle des nectaires, constitution vraie des lichens, échanges gazeux chez les plantes, etc.) et à celle du rapport de ces fonctions avec la forme et la structure des organes (influence du climat et de divers facteurs isolés sur la structure des plantes, répartition géographique des espèces, etc.). Bonnier a publié des flores d'un nouveau type, remarquables par la simplicité du vocabulaire employé et la figuration des caractères essentiels de toutes les espèces. Principaux ouvrages : *Flore du nord de la France et de la Belgique* (1887), *Nouvelle Flore des environs de Paris* (1887), *Nouvelle Flore pour la détermination facile des plantes,* en collaboration avec G. de Layens (1887), *Plantes des champs et des bois* (1887), *Petite Flore* (1889), *Eléments de botanique* (1889) et, surtout, sa *Flore complète illustrée,* monument magnifique de science botanique. (Acad. des sc., 1897.)

BONNIER
dessin extrait
de « la Flore complète »
Bibliothèque nationale

BONNIER (Eugène), officier français (Saint-Leu, île de la Réunion, 1856 - Tacoubao, Soudan français, 1894). Il prit part à la campagne dirigée au Tonkin contre les pirates (1888-1889). Nommé en 1893 lieutenant-colonel et commandant supérieur du Soudan français, il rejeta les bandes de Samory hors des frontières de ce pays, occupa Tombouctou (10 janv. 1894) et en assura la possession définitive. Il fut tué quelques jours après par les Touaregs au sud-ouest de Tombouctou (15 janv.), en allant au-devant d'un détachement de sa colonne commandée par le commandant Joffre.

BONNIER (Louis), architecte français (Templeneuve, Nord, 1856 - Paris 1946). On lui doit notamment les mairies d'Issy et de Templeneuve, le laboratoire de zoologie maritime à Wimereux. Il fut architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux.

BONNIER D'ALCO (Ange), homme politique français (Montpellier 1750 - Rastatt 1799). Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Le Directoire l'envoya comme plénipotentiaire aux conférences de Lille (1797), puis au congrès de Rastatt, à l'issue duquel il fut massacré par des hussards autrichiens en même temps que son collègue Roberjot.

BONNIÈRES (Robert DE), journaliste français (Paris 1850 - *id.* 1905). Doué d'un esprit mordant, il collabora au *Figaro* et au *Gaulois.* Outre un volume de vers et quelques romans, on lui doit la publication des *Lettres grecques de Mme Chénier* (1879) et ses *Mémoires d'aujourd'hui* (1883-1888).

BONNIÈRES-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Mantes-la-Jolie), sur la rive gauche de la Seine, en amont de Vernon ; 1 893 hab. (1 663 aggl.). Laminages. Fabrique de machines à coudre.

BONNIEUX, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. d'Apt), sur le versant N. du Luberon ; 1 312 hab. (487 aggl.) [*Bonnieulais*]. Enceinte du XIIIe s. Eglise des XIIe et XVe s.

BONNIVET (Guillaume GOUFFIER, seigneur DE), amiral de France (1488 [?] - Pavie 1525). Brillant gentilhomme, compagnon d'enfance et favori de François Ier, il ne fut heureux ni comme diplomate ni comme général : il ne put assurer l'élection de François Ier à l'Empire ; il échoua en Navarre (1521) et en Italie (1523), et causa plus tard le désastre de Pavie. Voyant la bataille perdue, il chercha la mort. Il figure probablement dans le passage de l'*Heptaméron* où Marguerite de Navarre raconte comment un courtisan essaya de la séduire.

Bonnot (LA BANDE À), groupe d'anarchistes dont la plupart ont participé aux attaques de banques conduites par Joseph Bonnot (Pont-de-Roide, Doubs, 1876 - Choisy-le-Roi 1912). L'opinion publique fut frappée par la sauvagerie de plusieurs meurtres qui accompagnèrent ces attaques. Bonnot et Dubois furent abattus au moment d'être arrêtés à Choisy-le-Roi. Garnier et Valet le furent dans les mêmes circonstances à Nogent-sur-Marne. Les mobilisations de police et de troupe qui accompagnèrent ces arrestations manquées avaient pris une telle ampleur que la presse y vit, quasi unanimement, une mise en scène destinée à frapper l'imagination populaire. Le reste de la bande fut jugé en avril 1913 ; quatre condamnations à mort et onze peines de travaux forcés ou de prison furent prononcées. Dieudonné, l'un des condamnés à mort, fut gracié et, après quinze ans de bagne, réhabilité.

BONNY-SUR-LOIRE, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), sur la Loire ; 1 355 hab. (902 aggl.). Eglise des XIIIe et XVIe s. Restes de remparts. Laiterie. Fabrique de manomètres.

BONO adv. (emprunté au sabir d'Afrique). *Pop.* Bon, bien.

BONO, comm. du Morbihan (arrond. de Lorient), sur le *Bono,* branche affluente de la rivière d'Auray, au S.-E. d'Auray ; 1 525 hab. (1 210 aggl.). Port de pêche. Ostréiculture. — Aux environs, monuments mégalithiques.

BONO (Emilio DE). V. DE BONO (Emilio).

BONOMELLI (Geremia), prélat italien (Nigoline 1831 - *id.* 1914), évêque de Crémone (1871), connu pour ses tendances libérales, fondateur de l'*Opera Bonomelli,* œuvre d'assistance pour les Italiens à l'étranger.

BONOMI ou **BONHOMINI** (Gian Francesco), prélat italien (Crémone 1536 - Liège 1587). Ami et auxiliaire de saint Charles Borromée, évêque de Verceil en 1572, il se montra zélé réformateur tant dans son diocèse qu'au cours de ses missions de nonce en Suisse, à Vienne et à Cologne.

BONOMI (Ivanoe), homme politique italien (Mantoue 1873 - Rome 1952). Il collabore à l'*Avanti !* et à la *Critica sociale,* et est élu député en 1909. Expulsé de son parti en 1912, il fonde un mouvement socialiste réformiste. Plusieurs fois ministre entre 1916 et 1921, il est président du Conseil de 1921 à 1922, et tente, sans énergie, de s'opposer à l'avènement du fascisme. Retiré de la vie politique en 1924, il se consacre à des travaux sur l'histoire contemporaine italienne. L'un des chefs du mouvement antifasciste de 1942 à 1944, il devient président du gouvernement après la libération de Rome (1944-1945) et, en 1948, président du Sénat. On lui doit de nombreux ouvrages sur la vie politique de son époque.

BONONCINI, famille de compositeurs italiens, dont les œuvres n'ont pas encore été suffisamment étudiées, si bien qu'une certaine incertitude règne quant à l'attribution de plusieurs d'entre elles à tel ou tel membre. — GIOVANNI MARIA (près de Modène 1642 - Modène 1678). Compositeur à la cour de Modène, puis maître de chant à Bologne, et de nouveau à Modène, il a laissé des *balletti, sonate, sinfonie,* des madrigaux et airs, des *cantate per camera a voce sola,* et un traité : *Musico pratico.* — GIOVANNI BATTISTA (Modène 1670 - Vienne ? v. 1750), fils du précédent. Enfant prodige, il vécut à Bologne, Rome, Berlin, Paris, puis fut appelé à Londres (1720-1727), où il rivalisa avec Händel. Ayant publié un madrigal de Lotti sous son nom, d'où un scandale qui l'obligea à quitter l'Angleterre, il voyagea à travers l'Europe, faisant représenter des opéras, dont on ne sait exactement lesquels lui attribuer, confusion accrue par le goût de l'époque pour le *pasticcio* (opéra bâti avec des airs de différents auteurs). Il composa des *trattenimenti, concerti, sinfonie, duetti,* et quelques messes à 8 voix. — ANTONIO MARIA (1677 - Modène 1726), souvent appelé par erreur *Marc' Antonio,* frère du précédent. Il travailla dans la même direction que son frère, et on se trompa souvent sur la paternité de leurs œuvres respectives. Antonio joua un rôle très important à la cour de Vienne entre 1704 et 1711 ; ensuite, il se partagea entre Rome et Modène, tandis que son frère était plutôt connu à l'étranger. Il a écrit surtout des opéras et des oratorios, mais aussi des cantates, une messe à 5 voix et un *Stabat Mater* à 4 voix. Son opéra *Il Trionfo di Camilla* est historiquement très important par la solidité générale de la construction et par la richesse et la liberté de l'orchestration.

BONONIEN adj. et n. m. Géol. Portlandien inférieur.

BON-PAPA n. m. Grand-père, dans le langage enfantin. || Pl. *des* BONS-PAPAS.

Bon Pasteur (LE), nom sous lequel Jésus-Christ se désigne lui-même dans l'Evangile de saint Jean. Sous cette invocation s'est placée une communauté de religieuses, dite *du Bon Pasteur,* dont les couvents servent d'asiles aux filles repenties. Elle fut fondée par une protestante convertie, Marie-Madeleine de Ciz, avec l'appui de Louis XIV. Beaucoup d'établissements du même genre ont été fondés depuis. Le principal est le Bon-Pasteur d'Angers, fondé en 1835 par la Mère Pelletier*. Il a des filiales dans le monde entier. La règle est une adaptation de celle de la Visitation. Les religieuses ajoutent aux trois vœux habituels celui de se consacrer au relèvement des filles déchues.

BONPLAND (Aimé GOUJAUD, dit), naturaliste français (La Rochelle 1773 - Santa Ana, Argentine, 1858). D'abord chirurgien de marine, il entreprit un long voyage scientifique (1799-1804) avec Alexandre de Humboldt en Amérique, où il recueillit plus de six mille plantes, la plupart inconnues. Intendant de Malmaison (1808), il revint en Amérique du Sud en 1816. Œuvres : *les Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, à Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana, aux Andes de Quito, sur les bords de l'Orénoque et des Amazones* (1805), *Monographie des mélastomées* (1806), et, en collaboration avec A. de Humboldt : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1815 et suiv.), *Nova Genera et Species plantarum,* etc. (1815), *Mimoses et autres plantes légumineuses du nouveau continent* (1819). [→ Biblio.]

Phot. Giraudon, Larousse.

BONPORTI (Francesco Antonio), compositeur italien (Trente 1672 - Padoue 1749). Après avoir étudié à Innsbruck, il se rendit à Rome, où il se perfectionna avec Pitoni et Corelli, et devint prêtre. Rentré à Trente, il publia une série de compositions instrumentales qui le rendirent célèbre, éveillant l'intérêt de Veracini et de Bach. Il s'agit de quatre livres de *Sonate da camera a 3* (1696-1705), d'un livre de sonates pour violon et clavecin (1707), des *Inventioni* pour violon seul (1712), des *Concerti a 4, concertini, motetti, arie* et *balletti*, d'une grande liberté d'invention ; son récitatif est un compromis entre l'art vocal et l'art instrumental.

BONSDORFFITE n. f. (de *Bonsdorff*, nom pr.). Minér. Silicate hydraté naturel de fer, d'aluminium et de magnésium, résultant de l'altération de la cordiérite.

BONSECOURS (anc. **Blosseville-Bonsecours**), comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue de Rouen ; 3 098 hab. (2 922 aggl.). Chemises. Fabrique de magnélite artificielle. — La *colline de Bonsecours*, qui domine Rouen, possède une basilique et un monument de Jeanne d'Arc du XIXe s.

Bon Sens (LE) [*Common Sense*], pamphlet de Thomas Paine, publié sous l'anonymat, à Philadelphie, en février 1776, après la victoire des Américains à Bunker's Hill. Il démontrait l'impossibilité d'une réconciliation entre l'Angleterre et l'Amérique, et la nécessité d'une séparation immédiate. Cent mille exemplaires se vendirent en quelques jours, et le Congrès sanctionna leur doctrine, le 4 juillet 1776, en proclamant l'indépendance des Etats-Unis.

BONSHOMMES n. m. pl. Hist. relig. V. BONHOMME.

BONSIRVEN (le R. P. Joseph-Paul), théologien français (Lavaur 1880 - Toulouse 1958). Après des études théologiques en France et à Rome, il est ordonné prêtre (1903), entre dans la Compagnie de Jésus (1919) et se consacre à l'étude du judaïsme tant ancien (*le Judaïsme palestinien du temps de Jésus-Christ : sa théologie*, 1935) que moderne (*Juifs et Chrétiens*, 1935). Il a rédigé le seul ouvrage qui traite l'ensemble des problèmes posés par l'exégèse juive : *Exégèse rabbinique et exégèse paulinienne* (1938). Il a été professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'Institut biblique de Rome.

BONSOIR n. m. (de *bon* et *soir*). Terme de salutation signifiant « soirée heureuse », dont on se sert à partir de l'après-midi, quand on aborde quelqu'un, ou qu'on passe à côté d'une personne qu'on connaît : *Bonsoir, monsieur. Bonsoir, les amis.* ‖ S'emploie aussi pour saluer une personne qu'on quitte, l'après-midi ou le soir, et *ellipt. : Bien le bonsoir.* ‖ *Bonsoir !*, se dit pour signifier à une personne qu'on est décidé à passer outre : *Qu'il me promette cela, ou alors bonsoir !* — LOC. DIV. *Dire bonsoir*, saluer à la nuit tombée. ‖ *Bonsoir à...* ou *Le bonsoir à...*, souhaitez le bonsoir de ma part à...

Bons Ports ou **Beaux Ports**, baie sur la côte S. de la Crète, où saint Paul fit escale sur la route de Rome après son arrestation à Jérusalem.

BONSTETTEN (Charles Victor DE), écrivain suisse (Berne 1745 - Genève 1832). Jeune, il connaît J.-J. Rousseau à Yverdon, Ch. Bonnet à Genève, Voltaire à Ferney ; il complète son instruction à Leyde, Cambridge, Paris et en Italie ; après avoir été bailli au Tessin et à Nyon (Vaud), il fait de nouveaux voyages, puis vient s'établir à Genève. Esprit très ouvert à tous les problèmes qui intéressent la culture européenne, il a écrit ses œuvres en allemand jusqu'en 1803, puis en français : *Sur l'éducation nationale* (*Über Nationalbildung*) [1802], *Voyage sur la scène des derniers livres de «l'Enéide»* (1804), *l'Homme du Midi et l'Homme du Nord* (1824), son principal ouvrage, où se révèle l'influence de Mme de Staël. On a publié ses *Lettres à Mathisson* (1827) et *à Frederike Brun* (1829).

BONTANT n. m. Etoffe de coton rayée de rouge, que l'on importait de la Sénégambie.

BONTÉ n. f. (lat. *bonitas ;* de *bonus*, bon). Qualité, degré d'excellence d'une chose (vieilli) : *Les marchands de fromage reconnaissent la bonté du fromage en l'auscultant avec un petit marteau de fer* (Goncourt). *La bonté des rôles ne fait rien, ce me semble, au talent de l'acteur* (Stendhal). ‖ Degré de valeur morale (vieilli) : *La bonté d'une action, d'une cause.* ‖ Penchant à faire le bien ; humanité, bienveillance : *La bonté est le don gratuit de soi-même* (Lacordaire). ‖ Terme de politesse, pour adoucir un ordre : *Ayez la bonté de me suivre.* ‖ *Bonté divine !, Bonté du ciel !*, exclamations marquant surprise ou vive émotion.
— SYN. : *bénignité, bienfaisance, bienveillance, débonnaireté, humanité, indulgence.* — CONTR. : *malice, malignité, méchanceté.*
— Monn. Qualité d'une pièce de monnaie, à l'égard du titre, du poids et de la frappe : *La bonté intérieure était celle du titre.*
— ***Bontés*** n. f. pl. Actes ou témoignages de bienveillance : *Avoir pour quelqu'un mille bontés.* ‖ Faveurs accordées par une femme : *Elle a eu des bontés pour lui.*
— ★ *charité, compréhension, bienveillance, générosité, providence, philanthropie, pitié.*

BONTEMPELLI (Massimo), écrivain italien (Côme 1878). Les différentes étapes de son œuvre reflètent fidèlement les principales tendances de la littérature italienne au XXe s. : à l'humour de ses premiers récits (*Socrate moderne*, 1908) succèdent l'influence de Pirandello dans *le Fils de deux mères* (*Il Figlio di due madri*) [1829] et le « réalisme magique » qui se manifeste dans sa meilleure œuvre : *Des gens dans le temps* (*Gente nel tempo*) [1937].

BONTEMPI (Giovanni Andrea ANGELINI, dit), compositeur et théoricien italien (Pérouse v. 1624 - *id.* 1705). Son tuteur l'envoya à Rome, à l'école de Virgilio Mazzocchi. Castrat de belle voix, il vécut dans le cercle des Barberini avec Carissimi et Frescobaldi, puis à Venise avec Rovetta et Cavalli. Appelé à la cour de Dresde, il y fit représenter *Paride* (1662), le premier de ses opéras, où l'on trouve des *mezz'arie* ou *ariosi* placés au milieu du récitatif. Auteur de quelques traités, d'une *Historia musica* (1695), son œuvre théorique est très importante pour l'histoire du chant.

BONTEMPS (Roger). V. COLLERYE.

BONTEMPS (Pierre), sculpteur français (v. 1506 - v. 1570). Il travailla à Fontainebleau de 1536 à 1550, et fut l'un des trois auteurs, avec François Marchand et Philibert Delorme, du *Tombeau de François Ier*, à Saint-Denis (1548-1559), où il sculpta les priants du Dauphin, du duc d'Orléans, de la princesse Charlotte, ainsi que les cinquante-quatre bas-reliefs de la campagne d'Italie. On lui doit aussi le *Monument du cœur de François Ier*, commandé pour l'abbaye de Hautes-Bruyères (auj. à Saint-Denis), ainsi que le gisant accoudé de Charles du Magny (1556, Louvre). Poursuivi comme hérétique, il dut quitter Paris en 1562.

BONTEMPS (Georges), verrier français (Paris 1799 - *id.* 1884). Directeur de la cristallerie de Choisy-le-Roi de 1823 à la révolution de 1848, il se fixa ensuite en Angleterre, où il dirigea la verrerie Chance. C'est un des plus remarquables techniciens du verre au XIXe s.

BONTEN, nom japonais de Brahmā.

BONTHE, v. de la Sierra Leone, sur l'île Sherbro. Port d'exportation d'huile de palme et de cacao.

BONTIUS ou **BONDT** (Jacobus), naturaliste (Leyde 1599 - Java 1631). Il composa sur les plantes et sur les animaux des pays qu'il avait visités des ouvrages publiés après sa mort par le médecin Piso.

BONTOC(S), peuple de l'île de Luçon (Philippines), qui vit dans les montagnes. Il pratique la culture du riz en terrasses irriguées.

BONTOUX (Paul Eugène), ingénieur et financier français (Gap 1820 - Cannes 1904). Il fonda, en 1878, l'Union générale, établissement destiné à faire équilibre aux puissances financières existantes. Après un bon début, une campagne à la baisse amena l'effondrement de ses cours et causa sa ruine. En 1882, l'Union générale fut déclarée en faillite et Bontoux condamné. Ce « krach » causa, par répercussion, des ruines nombreuses.

Bonum vinum laetificat cor hominis, mots lat. signif. *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme*. Adage qui s'inspire de plusieurs passages de la Bible, en particulier Psaumes CIV, 15.

BONUS EVENTUS (« Bon Succès »), dieu des Romains, qui, à l'origine, protégeait les moissons, puis fut considéré comme le dieu du succès. Un temple et un portique lui étaient consacrés à Rome, près du Panthéon.

BONVALOT (Gabriel), explorateur français (Epagne 1853 - Paris 1933). Au cours d'un premier voyage dans l'Asie centrale, en compagnie de G. Capus, il visita les grandes villes du Turkestan et découvrit trois groupes de ruines très intéressantes (1882). En 1889-1890, en compagnie du prince Henri d'Orléans, il a traversé l'Asie centrale entière, de la Sibérie au Tonkin, en franchissant le Tibet par des chemins nouveaux.

BONVESIN DE LA RIVA, poète italien (Milan v. 1240 - † v. 1313). Il a écrit en milanais des poèmes populaires d'inspiration religieuse, en particulier *le Livre des trois écritures* (1274), et en latin une œuvre historique sur sa ville natale : *Des magnalibus urbis Mediolanensis* (1288).

BONVIN (François), peintre français (Vaugirard 1817 - Saint-Germain-en-Laye 1887). Fils d'un garde champêtre, il s'éprit, au musée du Louvre, de l'art des petits maîtres hollandais et flamands. En 1847, il exposa au Salon un portrait d'*Augustin Challamel*. Ouvrier puis employé, il se fit remarquer au Salon de 1848 par un portrait de sa femme et deux petites études d'après une ménagère mangeant sa soupe. Il obtint en 1849 la commande officielle d'*Ecole d'orphelines* (musée du Louvre), quitta son emploi et devint un des familiers de la brasserie des Martyrs, où il se lia avec Gustave Courbet. Il a peint les gens du peuple, les menues scènes de la vie des humbles (ouvriers au travail, bonnes sœurs au chevet de malades), ainsi que de sobres natures mortes. Dans ses aquarelles, ses peintures, ses pointes-sèches, sa manière est honnête, exacte, simple et savoureuse.

BONY (Jean-François), peintre et dessinateur français (1760 - † v. 1828). Elève de l'Ecole de dessin de Lyon, disciple de Philippe de Lasalle, il fut le grand décorateur des soieries lyonnaises de la fin du XVIIIe s. et de l'époque impériale. C'est à lui qu'est due notamment la tenture du salon de Marie-Louise à Versailles (Garde-meuble national et Malmaison). Le musée des tissus de Lyon conserve un grand nombre de ses gouaches originales.

BONZE n. m. (du jap. *bozu*). Prêtre ou moine bouddhiste. ‖ *Fam.* et *péjor.* Personnage qui pontifie, qui fait autorité : *L'Ecole des chartes a, sur ce point, culbuté les rengaines des architectes et démoli les lieux communs des bonzes* (Huysmans).

BONZERIE n. f. Monastère de bonzes.

BONZESSE n. f. Fille ou femme bouddhiste vivant en communauté : *Les Chinois et les Japonais seuls ont quelques bonzesses* (Voltaire).

BOOANGA [buă] n. m. Ancien navire malais, à deux ou trois rangs de rames.

BOOGIE-WOOGIE [bugiwugi] n. m. (onomatop. dont l'origine est obscure). Variété de jazz qui a donné son nom à un genre de danse.
— ENCYCL. Né dans le S. de l'Amérique du Nord, développé à Chicago vers 1930, le *boogie-woogie* obéit à une rythmique qui oppose à un dessin permanent de main gauche (croches pointées, doubles croches) une mélodie ou un thème de *blues* confié à la main droite. Ce style est passé du piano à l'orchestre.

BOOISCHOT, en franç. **Boischot**, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines) ; 5 050 hab. Cultures maraîchères. Marché agricole (pommes de terre, légumes).

BOOK [buk] n. m. (mot angl. signif. *livre*). Carnet sur lequel les parieurs aux courses et les bookmakers inscrivent leurs paris.

BÖÖK (Fredrik), critique littéraire suédois (Kristianstad, 1883). Professeur d'histoire de la littérature à l'université de Lund, il a publié : *Histoire du roman et du récit en prose en Suède, jusqu'en 1809* (1907), des biographies de *H. C. Andersen* (1938), *Stagnelius* (1942), *Verner von Heidenstam*

Charles Victor de BONSTETTEN

Pierre BONTEMPS
Charlotte de France
détail du tombeau de François Ier
Saint-Denis

bonze
monastère de Kandy (Ceylan)

Phot. X, Giraudon, A. Petit.

(1945-1946), *Esaias Tegnér* (1946-1947), et des ouvrages sur *Victoria Benedictsson* (1949-1950).

BOOKMAKER [bukmɛkər] n. m. (mot angl. signif. *faiseur de livres* ou *de carnets* [*de paris*]). Professionnel du pari sur les champs de courses de chevaux.

— ENCYCL. Le joueur aux courses étant un parieur *pour*, qui spécule sur la victoire de tel ou tel cheval déterminé, le *bookmaker* est un parieur *contre*, son intérêt étant de tenir les enjeux contre le plus grand nombre de chevaux possible, puisqu'il n'y aura qu'un gagnant, et de pouvoir payer les mises reçues par lui sur ce gagnant avec les mises effectuées sur tous les autres chevaux, en se réservant un bénéfice. L'industrie des bookmakers, libre en Angleterre, est interdite en France, où l'organisation des paris sur les courses de chevaux incombe au Pari mutuel urbain.

William BOOTH

BOOLE (George), logicien et mathématicien anglais (Lincoln 1815 - Cork 1864). Il enseigna à Lincoln jusqu'en 1849, puis à Cork. Principaux ouvrages : *Theory of analytical transformations* (1839), *Mathematical Analysis of logic* (1847), *An Investigation of the laws of thought* (1854), *Treatise on differential equations* (1859), *Treatise on the calculus of finite differences* (1860). Des considérations purement mathémathiques, Boole s'élève à des principes d'ordre général concernant la méthode symbolique ; il est un des promoteurs de la *logique mathématique* contemporaine.

Evangeline BOOTH

BOOM [bum] n. m. (mot angl.). Réclame bruyante faite en vue de lancer une affaire. ‖ Hausse spéculative en Bourse. ‖ Période de grande prospérité économique, et même, parfois, période au cours de laquelle une entreprise connaît un développement subit : *Ils ont dû même accepter le salaire médiocre, s'ils n'étaient pas les ouvriers de l'heure, les maçons dans le boom du bâtiment, les mécanos dans l'élan de l'automobile* (G. Duhamel).

— Arg. scol. Fête organisée avec grand apparat.

BOOM, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), sur le Rupel ; 17 900 hab. Petit port ; chantiers navals. Importantes briqueteries. Brasseries. Matériel de levage et matériel de chemins de fer. Fonderies de zinc et de plomb. Sidérurgie.

BOOMERANG, BOUMERANG, ou **BOUMARANG** n. m. (d'une langue indigène de l'Australie). Arme de jet en usage chez les aborigènes d'Australie, dans certaines populations du Deccan et chez les anciens Égyptiens.

— ENCYCL. Le *boomerang* consiste essentiellement en une lame étroite de bois dur, prise dans une fourche largement coudée d'une branche d'acacia ou d'eucalyptus, et retaillée jusqu'à n'avoir plus que 8 à 15 mm d'épaisseur. Sa longueur varie de 0,40 à 0,90 m ; chacune de ses extrémités est chantournée suivant un plan différent, ce qui lui donne certaines propriétés de l'hélice et lui permet de ricocher pour revenir vers son point de départ.

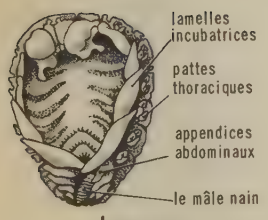

bopyre

BOON (Louis Paul), écrivain belge de langue flamande (Aalst 1912). Ses romans, conçus selon la technique populiste, révèlent sa préoccupation des problèmes sociaux et son souci de défendre la cause des humbles. Auteur de : *Le faubourg grandit* (1943), *Abel Gholaerts* (1944), *Route de la Chapelle* (1953), *Menuet* (1955).

BOONE (Daniel), colonisateur américain (près de Reading, Pennsylvanie, 1734 - près de Saint-Charles, Missouri, 1820). En 1769, il partit pour le Kentucky, alors inhabité, et y fonda le premier établissement permanent, sous le nom de *Boonesborough*. Dépossédé par le gouvernement de l'Union, il se bâtit une cabane sur les bords du Missouri. Fenimore Cooper a immortalisé Daniel Boone en l'idéalisant sous les noms de BAS-DE-CUIR, LONGUE-CARABINE, ŒIL-DE-FAUCON, etc.

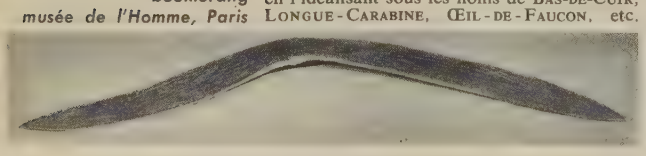

boomerang
musée de l'Homme, Paris

BOONEN (Jacques) [Anvers 1573 - Bruxelles 1655], archevêque de Malines (1621-1655). Prélat austère et très préoccupé de développer la vie religieuse de son diocèse, il favorisa l'Oratoire. Ami de Jansénius, mal disposé à l'égard des jésuites, il protégea le jansénisme naissant, d'abord en aidant à la publication de l'*Augustinus*, ensuite en épuisant tous les moyens de droit à sa disposition pour éviter la condamnation et la publication de la bulle *In eminenti*. Interdit en 1652, il finit par se soumettre (1653).

BOOPS [boops] n. m. Nom spécifique de la baleine à bosse, ou jubarte (*Megaptera boops*), qui peut atteindre 35 m de long, et qui vit dans les mers arctiques. (Ordre des cétacés, sous-ordre des mysticètes.)

BOORTMEERBEEK, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), au N.-O. de Louvain ; 4 000 hab. Cultures maraîchères.

BOOS [bo], ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans le pays de Caux, au S.-E. de Rouen ; 633 hab. Colombier du XVIe s.

BOOSTER [bustər] n. m. (angl. *booster*, survolteur). Aéron. Fusée de grande poussée et de courte durée de fonctionnement, servant au lancement des engins : *Un booster est généralement constitué par une fusée à combustibles solides.*

— Ch. de f. Petit moteur à vapeur auxiliaire, monté sur les essieux porteurs ou les essieux de tender de certaines locomotives, et utilisé au départ pour faciliter le démarrage en augmentant le poids adhérent. (Il n'est guère employé que sur les machines de construction américaine.)

BOOSTING [bustiŋ] n. m. (mot angl.). Pompe ou compresseur servant à relever la pression d'un produit sans en modifier le débit. ‖ Station de surpression disposée à intervalles réguliers sur les pipe-lines.

BOÖTES, nom lat. de la constellation du Bouvier* (au génit. : *Boötis* ; abrév. : [Boo]).

BOOTH (sir Felix), manufacturier anglais (1775 - 1850). Il paya, en 1829, les frais de la deuxième expédition du capitaine Ross, qui, par reconnaissance, nomma *Boothia Felix* (auj. péninsule de Boothia) une péninsule de l'Arctique.

BOOTH (William), prédicateur religieux et réformateur britannique (Nottingham 1829 - Londres 1912). Issu d'une famille méthodiste, son ardente piété et sa sollicitude envers les souffrances humaines l'amenèrent à fonder en 1864 la Mission chrétienne, qui devint en 1878 l'Armée du salut. Prenant le titre de « général », Booth déploya une énergie inlassable à développer son organisation, qui, à partir de 1880, essaima dans le monde entier. (→ Biblio.) — Sa femme, Catherine **Booth** (Ashbourne, Derbyshire, 1829 - Clacton-on-Sea, Essex, 1890) l'a puissamment secondé par ses prédications, et a publié notamment *le Ministère des femmes*.

BOOTH (John Wilkes), acteur américain (Bel-Air, Maryland, 1838 - Bowling Green, Virginie, 1865). Lors de la guerre de Sécession, il défendit la cause sudiste et assassina, d'un coup de revolver, le président Abraham Lincoln, au théâtre de Washington (14 avril 1865). Il parvint à s'enfuir en Virginie, mais fut tué par une patrouille de cavalerie.

BOOTH (Charles), armateur et sociologue britannique (Liverpool 1840 - Whitwick 1916). Ses études statistiques sur la misère à Londres (1891-1903) alertèrent l'opinion. Il défendit avec vigueur un projet de pensions pour les vieillards.

BOOTH (William Bramwell), fils de William et Catherine Booth (Halifax 1856 - Hadley Wood 1929). Il assista efficacement son père dans son œuvre de prosélytisme religieux et de réhabilitation sociale, et lui succéda comme « général » de l'Armée du salut.

BOOTH (Evangeline), générale de l'Armée du salut (Hackney, Middlesex, 1865 - Hartsdale, Etat de New York, 1950). Seconde fille de William Booth, fondateur du mouvement, elle passa par tous les grades et, à dix-huit ans, parcourait l'East End, quartier misérable de Londres, où elle acquit une grande popularité parmi les malheureux et les déshérités. Commandant et chef du mouvement en Grande-Bretagne, générale de 1934 à 1939, elle avait organisé les cantines et les centres d'accueil en France pendant la Première Guerre mondiale.

BOOTHIA (PÉNINSULE DE), ancienn. **Boothia Felix,** péninsule du Canada (Territoires du Nord-Ouest), entre la terre de Baffin, dont le *golfe de Boothia* la sépare, et l'île du Prince-de-Galles. Elle se prolonge vers le N. par l'île de Somerset.

BOOTHITE n. f. (du nom propr. Edward Booth). Minér. Sulfate naturel de cuivre hydraté.

BOOTLE, faubourg de Liverpool, au N. de la ville ; 81 600 hab. Métallurgie de l'étain.

BOOTLEGGER [butlegər] n. m. Contrebandier d'alcool, en Amérique, au temps de la prohibition.

BOOUÉ, localité du Gabon, ch.-l. de la région de l'Ogooué-Ivindo, sur l'Ogooué ; 233 hab. (28 Europ.). Exploitations forestières.

BOOZ, personnage biblique. Il épousa Ruth, femme moabite, sa parente par alliance, en eut un fils, Obed, père de Jesse (ou Isaï) et de qui devait naître le roi David, souche du Sauveur.

Booz endormi, un des premiers poèmes de *la Légende* des siècles* de Victor Hugo, écrit et publié en 1859, et appartenant au cycle *D'Ève à Jésus*. S'inspirant de la Bible (Livre de Ruth), Hugo décrit le sommeil de Booz, riche et puissant vieillard, endormi dans le champ où se fait la moisson, et auquel Dieu envoie un songe qui lui révèle une descendance glorieuse. Aux pieds de Booz est étendue Ruth, simple glaneuse qui rêve en contemplant le ciel. Mais

Booz ne savait point qu'une femme était là
Et Ruth ne savait point ce que Dieu voulait d'elle.

BOP n. m. (onomatop.). Style de jazz, très en honneur depuis 1945, se caractérisant par un éclatement de la section rythmique et l'usage d'harmonies chromatiques et dissonantes. (Syn. BE-BOP, RE-BOP.)

BOPP (Franz), linguiste allemand (Mayence 1791 - Berlin 1867). Il fut professeur de philologie et de langue sanscrite à l'université de Berlin (1821). Principaux ouvrages : *le Système de la conjugaison du sanscrit comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique, etc.* (1816), *Système complet de la langue sanscrite* (1820), *Grammatica critica linguae sanscritae* (1829-1832), *Glossarium sanscritum* (1830). Son œuvre maîtresse est *la Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lituanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (1833-1852), traduite en français par Michel Bréal (1866). De l'exposition et de la critique des formes grammaticales des langues indo-germaniques, il a déduit les rapports généraux et les principes communs à leur formation et à leurs modes.

BOPP (Léon), écrivain suisse de langue française (La Chaux-de-Fonds 1896). Il est connu par ses études sur Amiel, et par des romans qui sont davantage d'un intellectuel extrêmement doué que d'un romancier : *Jacques Arnaut ou la Somme romanesque* (1933), *Liaisons du monde, roman d'un politique* (1938-1944).

BOPPARD, v. d'Allemagne (Allem. occid., Palatinat rhénan), sur le Rhin ; 8 500 hab. Centre viticole et touristique. Industrie pharmaceutique. Sources minérales. Ancienne ville libre impériale.

BOPYRE n. m. (gr. *bous*, bœuf, et *pur*, feu). Sorte de cloporte parasite vivant dans la chambre branchiale des crustacés décapodes (homard, langouste, etc.). [Le genre fait partie des isotopes et sert de type à la famille des *bopyridés*.]

BOQUETEAU n. m. (mot du dialecte picard). Petit bouquet de bois.

BOQUETTE n. f. Pince de coffretier.

BOQUEUR n. m. Ancien nom de l'ouvrier fondeur.

BOQUILLON n. m. (de *bosc*, forme picarde de *bois*). LANGUE CLASS. Bûcheron : *Et boquillons de perdre leur outil* (La Fontaine).

BOQUIN ou **BOUQUIN** (Jean), pasteur calviniste français (Saintonge début du XVIe s. - Lausanne 1582). D'abord prieur d'un couvent de carmes, il se convertit au protestantisme et se réfugia à Strasbourg. Vers 1547, il

reprit le froc comme prédicateur à la cathédrale de Bourges, fut privé de ses fonctions et devint professeur de théologie à Heidelberg, puis pasteur à Lausanne. Il avait pris part au colloque de Poissy.

BOR, v. de Yougoslavie (Serbie orientale); 15 000 hab. Fonderie et raffinerie de cuivre. La ville s'est beaucoup développée entre les deux guerres mondiales. — Aux environs est exploitée une des plus importantes mines de cuivre d'Europe.

BOR ou **BUR**, dans la mythologie scandinave, fils du géant Bure et époux de Bestla, fille du géant Boltorn, dont il eut trois fils, les « maîtres du ciel et de la terre » : Odin, Vile et Ve.

BOR (Paulus), peintre hollandais (Amersfoort v. 1600 - *id.* 1669). Il fait un voyage en Italie, dont il est de retour en 1628. Sous l'influence du Caravage il peint, dans une gamme personnelle de gris clairs relevés de jaunes, des compositions religieuses, mythologiques ou pastorales. Il est représenté au musée d'Amersfoort (*Portrait d'une famille*).

BOR (Tadeusz KOMOROWSKI, dit), général polonais (Lwow 1895). Officier de l'armée austro-hongroise pendant la Première Guerre mondiale, il lutta contre l'U. R. S. S. en 1920 dans les rangs de la nouvelle armée polonaise, où il se battra encore en 1939. Demeuré en Pologne, il devint l'un des chefs du mouvement de résistance militaire qui donnera naissance à l'*armée secrète*. Bor en prit le commandement en 1943 et déclencha, le 1er août 1944, contre les Allemands en retraite, l'insurrection de Varsovie*, que l'armée soviétique laissa écraser. Fait prisonnier par la Wehrmacht après la capitulation de Varsovie, il fut libéré par les Américains et placé quelque temps à la tête des forces du gouvernement polonais de Londres. Ses mémoires ont été publiés en 1952 sous le titre de : *Histoire d'une armée secrète*.

BORA n. f. (mot slovène; du gr. *Boreas*, le vent du N.). Météorol. Vent froid et violent du N.-E., qui souffle sur l'Adriatique et le littoral, entre Trieste et Doubrovnik. (L'air glacé tombe d'un talus qui domine la mer de 1 000 m. Les cols canalisent le mouvement, déterminant des rafales dont la vitesse atteint 50 m/s. Il existe des vents du même type sur le littoral de la mer Noire [à Novorossiisk] et en Nouvelle-Zemble.)

BORA ou **BOHRA** (Katharina VON), épouse de Luther (Lippendorf, Saxe, 1499 - Torgau 1552). Mise toute jeune dans un couvent de cisterciennes (Nimpsch, près de Grimma, Saxe), elle s'enfuit en 1523, avec huit autres religieuses. Luther les plaça dans des familles honorables et épousa Katharina (1525), qui le seconda avec dévouement et lui donna six enfants.

BORA BORA, île volcanique de l'archipel de la Société (îles Sous-le-Vent); 1 500 hab. Alain Gerbault y a longtemps résidé et y est enterré. Base américaine au cours de la Seconde Guerre mondiale.

BORACIQUE adj. Chim. Se disait autrefois pour BORIQUE.

BORACITE n. f. Minér. Chloroborate naturel de magnésium.

BORAH (William Edgar), homme politique américain (Fairfield, Illinois, 1865 - Washington 1940). Avocat dans le Kansas, il devint en 1907 sénateur de l'Idaho et fut réélu cinq fois. Républicain dissident, il combattit Roosevelt, Taft et Wilson. Il attaqua la politique du gouvernement en Amérique centrale et aux Philippines. Son influence au lendemain de la guerre fut capitale : il fut l'un des leaders du parti qui se forma contre la ratification du traité de Versailles et l'entrée des Etats-Unis à la Société des Nations; il lança l'idée de la conférence du désarmement et, en 1924, devint président de la commission des Affaires étrangères. Il fut toute sa vie le partisan convaincu d'une politique d'isolement et de neutralité des Etats-Unis.

BORANA(S), tribu du groupe hamitique, vivant sur les rives du lac Rodolphe, au Kenya.

BORANE n. m. (de *bore*, et du suffixe *ane*). Chim. Nom générique de composés de bore et d'hydrogène, analogues aux hydrocarbures saturés.

BORAN-SUR-OISE, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), au S.-O. de Senlis; 1 345 hab. (1 095 aggl.). Eglise des XIIIe et XVIe s. Plage sur l'Oise.

BORÅS, v. de Suède (Älvsborg), fondée en 1622 par Gustave-Adolphe sur la Viskan; 61 500 hab. C'est le plus grand centre de l'industrie textile en Suède. Ateliers de constructions mécaniques. Ecoles techniques de tissage et de filature. — A proximité, industrie du caoutchouc à *Viskafors*.

BORASSEAU n. m. Boîte contenant du borax, à l'usage des soudeurs.

BORASSUS [sys] n. m. (gr. *borassos*, datte enfermée dans son enveloppe). Palmier qui croît dans l'Inde, aux Moluques, et dans l'Afrique tropicale.
— ENCYCL. Les *borassus* possèdent une tige élevée, surmontée par un épais bouquet de feuilles en éventail. Leurs spadices sectionnés fournissent une boisson sirupeuse, dite *vin de palme;* le bois de certaines espèces, dur, noir, d'une solidité remarquable et, de plus, inattaquable aux insectes, est employé pour la confection de divers instruments. Le ronier ou rondier est un borassus (*Borassus flabellifer*).

BORATE n. m. Sel ou éther de l'acide borique*.

BORATÉ, E adj. Qui contient de l'acide borique ou un borate : *Magnésie boratée*.

BORATYNSKI. V. BARATYNSKI.

BORAX n. m. (ar. *bawraq*). Chim. Sel de sodium dérivant d'un acide borique condensé et ayant pour formule $Na_2B_4O_7$, $10H_2O$.
— ENCYCL. Le *borax* est un solide cristallisé incolore, soluble dans l'eau, surtout à chaud. Soumis à l'action de la chaleur, il se déshydrate, puis fond; il peut alors dissoudre les oxydes métalliques, et le solide vitreux obtenu par refroidissement présente une coloration caractéristique de l'oxyde dissous; tel est le principe d'une méthode d'analyse par voie sèche. Cette propriété explique aussi l'emploi du borax pour le décapage des métaux, la décoration de la porcelaine, l'ignifugeage des toiles de décors. Traité par l'eau oxygénée concentrée, le borax donne un perborate, utilisé dans le blanchiment et entrant dans la constitution de lessives.
Le borax se trouve dans la nature; on désigne sous le nom de *tinkal* celui qu'on faisait venir jadis du Tibet. Aujourd'hui, on le prépare industriellement à partir de l'acide borique ou en utilisant un borate de calcium, abondant en Asie Mineure.

Borba, quotidien yougoslave, organe officiel de l'Alliance socialiste des travailleurs yougoslaves (parti communiste). Fondé en 1922, *Borba* édite une édition serbe à Belgrade, une croate à Zagreb, une slovène à Ljubljana.

BORBECK, agglomération de la banlieue nord d'Essen (Allem. occid.). Houillères. Fonderies de fer et de zinc. Aciéries et laminoirs. Fabriques de machines et de bicyclettes.

BORBOREMA (SERRA DO), chaîne parallèle au littoral du Brésil du Nord-Est.

BORBORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères cyclorraphes, renfermant de très nombreuses espèces de mouchorons coprophages, répartis surtout dans les genres *borborus* et *limosine* ou *cypsèle*.

BORBORUS [rys] n. m. (gr. *borboros*, fange). Petite mouche d'Europe, qui fréquente les matières organiques décomposées. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorraphes et sert de type aux *borboridés*.)

BORBORYGME n. m. (gr. *borboruzein*, gargouiller). Bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen et qui se déplacent par suite de contractions de l'intestin : *Des borborygmes stercoraux*.

BORCH (Gérard TER). V. TERBORCH (Gérard).

BORCH ou **BORRICHIUS** (Olaf), savant danois (Sönder Bosch 1626 - Copenhague 1690). Il professa la philosophie, la chimie et la botanique à l'université de Copenhague, et fonda un collège pour les étudiants sans fortune. En 1678, il isola l'oxygène du salpêtre, mais ne comprit pas la nature de ce gaz. On a de lui : *Hermetis Ægyptiorum et chemicorum sapientia* (1674), *Docimasia metallica* (1678), *Conspectus scriptorum chemicorum* (1696), etc.

BORCHARDT (Carl Wilhelm), mathématicien allemand (Berlin 1817 - Rüdersdorf, près de Berlin, 1880). Après avoir étudié en Allemagne, en Italie, à Paris, où il se lia avec Liouville, il devint, en 1848, professeur à l'université de Berlin, et prit, vers 1855, la direction du journal de Crelle, *Journal für die Mathematik*. On lui doit des travaux sur les perturbations séculaires des planètes, sur les transcendantes abéliennes, etc.

BORCHERT (Wolfgang), écrivain allemand (Hambourg 1921 - Bâle 1947). Mobilisé en 1939, il est condamné à mort pour antinazisme en 1942. Gracié en raison de son mauvais état de santé, envoyé sur le front russe, il est de nouveau condamné pour menées antinazies. Il est libéré par les troupes américaines, mais il meurt sans avoir pu donner sa mesure. Sa pièce *Devant la porte* (*Draussen vor der Tür*) exprime l'angoisse de la jeunesse qui, au retour de la guerre, est accueillie par un pays en ruine. Toute son œuvre, rassemblée en 1949, est une sorte d'aspiration désespérée vers la vérité.

BORCHGREVINK (Carsten Egeberg), explorateur norvégien (Oslo 1864 - *id.* 1934). Son voyage dans les régions antarctiques à bord du navire *Southern Cross* a préludé en 1898-1899 à la conquête du pôle Sud. — Son nom a été donné à une île de l'Antarctique, située dans la mer de Ross.

BORCHTCH ou **BORTSCH** n. m. Potage aux légumes, parfois avec de la viande, mais toujours avec de la tomate, du chou ou de la betterave, et de la crème aigre. (Cuis. russe.)

BORD n. m. (francique **bord*, bord d'un vaisseau). Partie qui avoisine le contour de quelque chose, extrémité : *Le bord d'une table. Les bords d'une plaie.* ‖ Ce qui entoure, ce qui garnit le pourtour en manière de protection ou d'ornement : *Puits avec bord en pierre. Le bord d'une robe.* ‖ Bande de terrain contiguë à la mer ou à un cours d'eau : *Les bords d'un fleuve.*
— LOC. DIV. *Bord de mer*, pays côtier. ‖ *Bord des yeux*, extrémité libre des paupières : *Avoir le bord des yeux rouge et malade.* ‖ *Rouge bord*, V. ROUGE. ‖ *Etre du bord de quelqu'un*, être de son opinion, de son parti.
— LOC. ADV. ***A pleins bords***, de façon à être plein jusqu'aux bords. ‖ ***A ras bord***, entièrement rempli. ‖ ***Bord à bord***, tout près, l'un contre l'autre.
— LOC. PRÉP. ***Au bord de, Sur le bord de***, auprès, tout près de : *Camper au bord de la route.* ‖ — *Fig. Etre au bord de, Etre sur le bord de*, être sur le point de, être prêt à : *Ils furent au bord de s'empoigner sur l'existence de Dieu* (Montherlant). ‖ *Etre au bord du gouffre, de l'abîme, du précipice*, être sur le point de tomber dans un malheur irrémédiable. ‖ *Au bord des larmes*, sur le point de pleurer. ‖ *Avoir le cœur au bord des lèvres*, se confier facilement.
— Aéron. *Bord d'attaque*, bord antérieur d'une aile. ‖ *Bord de fuite*, bord postérieur d'une aile, opposé au bord d'attaque. ‖ *Bord marginal*, extrémité latérale d'une aile.
— Astron. V. part. *encycl.*
— Chapell. Syn. de PASSE. ‖ Variété de laiton assez gros, utilisé primitivement pour maintenir le bord des formes.
— Chirurg. *Bord à bord*, se dit d'une technique d'anastomose employée en chirurgie digestive, selon laquelle les sutures se font plan par plan.
— Confect. *Bord main, Bord fourreau, Bord marié*, termes utilisés par les tailleurs pour désigner une technique des remplis d'un costume.
— Mar. Primitiv., syn. de BORDAGE. ‖ S'emploie aujourd'hui : 1° pour le bâtiment : *Monter à bord. Les hommes du bord. Rester à bord;* 2° pour une bordée qu'on court : *Virer de bord;* 3° pour le côté de la muraille du navire : *Prendre les amures de tel ou tel bord. Jeter par-dessus bord.* ‖ *Courir un bord, Faire un bord*, suivre une route faisant un angle constant avec la direction du vent. ‖ *Journal de bord*, cahier contenant le compte rendu de ce qui se passe à bord. ‖ *Rouler bord sur bord*, être jeté par le roulis sur un bord et sur l'autre.
— Technol. Partie la plus épaisse d'une cloche, appelée aussi FRAPPE, parce que c'est sur elle que frappe le battant.
— Vann. Gros cordon en osier fortement tressé, garnissant le haut d'un panier sur son pourtour, afin de donner à la pièce une plus grande solidité. (On dit aussi BORDURE. La pièce analogue, au pied, s'appelle *torche*.)

borassus

général BOR en 1945

Phot. U. S. I. S.

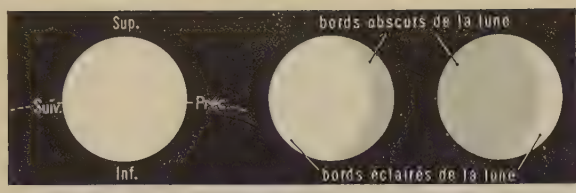

bord d'un astre

— Syn. : *bordure, contour, frange, frontière, limite, périphérie ; côte, grève, littoral, rivage, rive.*

— ***Bords*** n. m. pl. Poétiq. Contrée où l'on ne peut aller qu'en traversant la mer : *Les bords africains.*

— Myth. *Les sombres bords,* les rives du Styx, du Cocyte et d'autres fleuves des Enfers, c'est-à-dire la demeure des morts.

— Encycl. Astron. Pour les observations d'astres à diamètre apparent sensible (Soleil, Lune, planètes), on emploie des appellations différentes pour préciser le *bord* de l'astre qui a été observé : bord *supérieur* ou *inférieur,* bord *précédant* ou bord *suivant,* bord *éclairé* ou bord *obscur.* Pour éviter l'incertitude, introduite par le fait que la lunette utilisée renverse en général les images, mais que l'introduction d'un prisme d'observation redresse ce mouvement, mais dans un sens seulement, on préfère de nos jours utiliser exclusivement les expressions *bord qui mord* et *bord qui démord* (par rapport aux fils du réticule). Un raisonnement immédiat permet alors de savoir sans incertitude quel est le bord de l'astre qui a été observé.

le « Borda », vaisseau-école dessin paru dans « l'Illustration » (1885)

BORD (forêt de), forêt domaniale de Normandie (Eure), s'étendant sur 3 500 ha entre Elbeuf et Louviers, au S. de Pont-de-l'Arche.

BORDA (Charles de), dit **le Chevalier de Borda,** mathématicien et marin français (Dax 1733 - Paris 1799). Après avoir passé quelques années au collège de La Flèche, il entra dans le génie militaire, puis dans les chevau-légers. Dès l'année 1756, un *Mémoire sur le mouvement des projectiles* lui valut d'être attaché à l'Académie des sciences comme membre associé. Nommé aide de camp du maréchal de Maillebois, il rentra bientôt dans le génie militaire, et publia de savants mémoires sur la résistance des fluides, sur les roues hydrauliques, etc. En 1767, il passa dans la marine. En 1771, il fut placé sur la frégate la *Flore,* avec mission d'essayer les montres marines, au nom de l'Académie. En 1775, il était nommé lieutenant de vaisseau et chargé de déterminer la position exacte des îles Canaries. C'est à cette occasion qu'il remplaça les anciennes méthodes magnétiques de détermination par celle des relèvements astronomiques. Il fit ensuite, avec le comte d'Estaing, les campagnes de 1777 et 1778, en qualité de major général. Déjà Borda avait fait exécuter son *cercle à réflexion,* puis des cercles répétiteurs propres à faciliter les observations terrestres. En même temps que Méchain et Delambre, il fut chargé de la détermination de la longueur d'un arc de méridien. Le premier, il utilisa le pendule pour la mesure de l'intensité de la pesanteur. (Acad. des sc., 1772.)
Son nom fut donné au vaisseau à bord duquel l'Ecole navale a fonctionné en rade de Brest de 1840 à 1913.

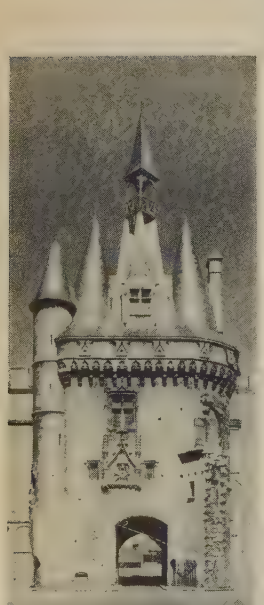

BORDEAUX
porte de Cailhau (1495)

BORDAGE n. m. (de *borde*). Tenure féodale analogue au métayage. (En Normandie, le tenancier, ou *bordier,* était assujetti à des corvées et à des services.)

BORDAGE n. m. Action, manière de border, de mettre une bordure.
— Bonnet. Pose d'un galon ou d'une tresse par-dessus le bord d'un vêtement.
— Mar. Planche longitudinale qui recouvre les membrures d'un navire pour constituer le revêtement étanche de la coque, ou *bordé.*
— Trav. publ. Ensemble des planches qui revêtent extérieurement le coffre renfermant la maçonnerie sur laquelle on veut fonder une jetée.

BORDAGE (Edmond), biologiste français (Pons 1863 - Paris 1924). Directeur du musée d'histoire naturelle de Saint-Denis, à la Réunion, il étudia des insectes et des crustacés. Rentré en France, il fut attaché, en qualité de chef de travaux, à l'Ecole des hautes études (laboratoire de Giard), et s'intéressa à la métamorphose des insectes.

BORDALLO PINHEIRO ou **BORDALO PINHEIRO** (Columbano), peintre portugais (Lisbonne 1856 - *id.* 1929). Auteur de sobres et puissants portraits (sa *Dame au gant gris* est célèbre), professeur à l'Académie (1903), il exerça dans son pays une influence considérable et contribua à l'organisation du Musée d'art contemporain (1911), où une salle lui est consacrée.

BORDAS-DEMOULIN (Jean-Baptiste), philosophe français (La Bertinie, Dordogne, 1798 - Paris 1859). Sa position philosophique alliait le cartésianisme, le gallicanisme et le jansénisme. Profondément chrétien, mais partisan convaincu des principes de la Révolution, il s'efforça de concilier le catholicisme avec les idées libérales.

BORD-CÔTE n. m. Parement de tricot souple terminant l'extrémité des manches de gilet, de pull-over, ou les jambes des caleçons. || Pl. *des* bords-côtes.

BORDE n. f. (francique **borda,* cabane de planches). Métairie. (Dialectal.)

BORDE ou **BORDAT** n. m. (de *bord*). Fort tissu de laine du genre des boucassins, qui servait à faire des rideaux de lit, des enveloppes de matelas.

BORDE (François), joueur français de rugby (Lourdes 1899). Excellent trois-quarts centre, de 1920 à 1926, dans l'équipe de France de rugby, il forma avec Adolphe Jauréguy une aile célèbre.

BÖRDE, région géographique d'Allemagne, au contact de la grande plaine du Nord et des régions hercyniennes. Le sous-sol est formé de couches plissées secondaires, masquées par des moraines et des dépôts d'origine fluvio-glaciaire (époque de la Saale) ; le tout est recouvert de lœss épais. C'est une fertile région agricole, qui fut tôt défrichée, et où se sont fixées de nombreuses villes du haut Moyen Age. Au sens strict du terme, les Börde se limitent aux environs de Magdebourg, mais on utilise ce mot pour désigner toute une bande de pays qui s'allonge des environs de Minden à Dessau. L'agriculture, grâce au lœss, y est prospère ; d'assez grandes exploitations pratiquent une polyculture intensive (blé, betteraves à sucre, pommes de terre, tabac, légumes, fourrages artificiels) associée à l'élevage en étables des bovins. Il s'y ajoute l'industrie, diffusée à partir des villes et favorisée par les gisements de potasse, de minerai de fer (Peine), de sel gemme, de charbon, de pétrole et de lignite. Là se trouve, entre Hanovre et Brunswick, la principale région industrielle de la Basse-Saxe, qui se continue en Allemagne orientale, vers Magdebourg.

BORDÉ, E adj. Garni d'une bordure : *Veston bordé. Drap bordé.*
— Chim. Se dit d'un tube de verre dont l'extrémité a été ramollie à la flamme pour supprimer les parties coupantes.
— Hérald. Se dit d'une pièce dont le bord est d'un émail différent.

BORDÉ n. m. Galon d'or, d'argent, de soie, qui sert à border les vêtements ou les meubles.
— Cout. Biais ou tresse plate avec lesquels on borde un vêtement, une poche, etc.
— Mar. Ensemble des tôles qui constituent la coque d'un navire. || *Double bordé,* système de bordage souvent employé dans la construction des yachts en bois.
— Encycl. Mar. Le *bordé* assure l'étanchéité et la forme du navire. Il se compose d'un certain nombre de *virures,* ou rangées de tôles, s'étendant sur toute la longueur. Dans le bordé de carène*, quatre virures portent un nom : la *quille**, dans l'axe du navire ; la *virure de galbord**, de chaque côté de la quille ; la *virure du tournant de bouchain**, et la *virure de carreau,* qui est la plus élevée et placée juste au-dessous du pont principal. Les autres virures n'ont pas de nom, mais, à l'exception de la quille, elles sont toutes désignées par une lettre de l'alphabet, en partant de la quille ; par exemple, la virure de galbord reçoit la lettre A, la suivante B, et ainsi de suite. Dans une virure, les tôles sont numérotées en partant de l'arrière. L'épaisseur du bordé varie dans les différentes parties du navire. C'est généralement la virure de carreau qui est la plus épaisse, suivie de la quille. Les virures sont fixées entre elles de différentes façons : à *clin*

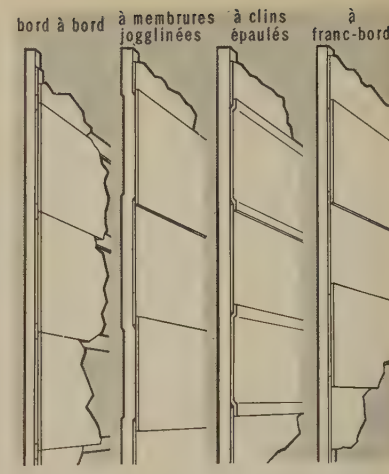

simple, système dans lequel chaque virure recouvre partiellement la virure voisine, à la façon des ardoises d'un toit (ce système n'est plus employé dans la construction métallique) ; à *franc-bord,* ou *double clins,* qui n'est plus utilisé non plus ; à *clins épaulés* (on dit plutôt tôles *jogglinées,* expression anglaise pratiquement francisée), où les bords des tôles sont épaulés ; à *membrures jogglinées ;* et, enfin, dans la construction soudée, les virures sont placées bord à bord, et le bordé est absolument lisse.
Dans certains navires, les *coutures** sont rivées et les *abouts** soudés. Dans d'autres, les virures sont rivées aux membrures, mais les coutures et abouts sont soudés. Dans d'autres, enfin, on n'emploie pas de rivets et tout est soudé.
Le *double bordé* est formé de deux épaisseurs de planches placées obliquement dans des directions se contrariant. On met parfois entre les deux épaisseurs une toile goudronnée destinée à assurer une bonne étanchéité de la coque. On réduit ainsi le poids du bateau tout en obtenant une grande solidité.

BORDEAUX, ch.-l. du départ. de la Gironde, sur la Garonne, à 585 km de Paris ; 257 846 hab. (*Bordelais*). Archevêché. Université. Ecole de santé navale. Cour d'appel. Chef-lieu de la IVe région militaire.

● *La ville romaine.* Bordeaux (Burdigala), capitale des Bituriges Vivisci, puis métropole de l'Aquitaine Seconde (370-508), est né sur la rive gauche de la Garonne, à une centaine de kilomètres de l'Océan, au point où la navigation fluviale rencontrait l'estuaire du fleuve, la Gironde, et où se croisaient de grandes voies terrestres. Le port s'est installé, avant l'époque romaine, sur une anse dessinée par un petit cours d'eau landais, la Devèze. La ville romaine s'étendit jusqu'à un cirque de collines (puy Saint-André, puy Pollin, buttes de Sainte-Eulalie, de Saint-Michel, mont Judaïque, mont Saint-Seurin). De la ville du Haut-Empire, dépourvue d'enceinte, il reste un fragment de l'amphithéâtre, dit, à tort, « palais Gallien », construit en pierre et en brique. De nombreuses sculptures gallo-romaines, notamment des stèles funéraires remarquables, sont au musée. Au Bas-Empire fut construite une enceinte réduite dont parle le poète bordelais Ausone.

● *La ville médiévale.* De 1154 à 1453, Bordeaux, port anglais par suite du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, connut une ère de prospérité (exportation en Angleterre du vin de la région, le « claret »). C'est de l'époque anglaise que datent : l'église Saint-Seurin, commencée vers 1175, dont les clochers romans ne furent couronnés qu'aux XVIe et XVIIIe s. (le porche et la crypte sont un reste de l'église du XIe s., nef voûtée en coupoles, portails des XIIIe et XVIe s., stalles et chaire du XVe s., retables d'albâtre et statues tombales) ; la cathédrale Saint-André, qui vit les mariages de Louis VII et Louis XIII, commencée au milieu du XIIe s., terminée par l'évêque Bertrand de Goth, le futur Clément V, au début du XIVe s. (porte royale du XIIIe s., avec les statues des apôtres) ; la tour Pey-Berland (1440-1466), clocher de la cathédrale. Citons encore les

églises Sainte-Eulalie (XIIe-XVIe s.), qui renferme la châsse de saint Cloud, Saint-Michel avec son clocher isolé (XIVe-XVIe s.), Sainte-Croix (XIIe-XIIIe s.). Des fortifications, il reste la porte de la Grosse Cloche (XIIe s.), la porte de Cailhau (1495, musée du Vieux-Bordeaux). Réoccupée par Dunois (12 juin 1451), la ville, maltraitée par les officiers français, se souleva et accueillit les Anglais de Talbot (oct.). Réunie définitivement à la France en 1453, elle perdit ses libertés, et Charles VII fit construire, pour briser son opposition, le Château-Trompette, à l'emplacement de l'actuelle place des Quinconces. Les bourgeois s'insurgèrent en 1548 et 1650.

● *Bordeaux au XVIIIe s.* C'est au XVIIIe s. que la ville retrouva son ancienne prospérité grâce au commerce des îles (commerce du sucre et des esclaves à l'ère des « Négriers »). De grands travaux d'urbanisme (quais, « cours », places) lui donnèrent une physionomie nouvelle, grâce au gouverneur de Guyenne, le maréchal de Richelieu, et aux intendants Tourny et Dupré de Saint-Maur. Ceux-ci s'étaient adressés aux plus célèbres architectes de leur temps, Jacques Gabriel et son fils Jacques-Ange, Victor Louis, pour faire de Bordeaux une « ville de majesté ». Jacques-Ange Gabriel termina la place Royale commencée par son père, dont l'ordonnance rappelle la place Vendôme de Paris. Le palais de Rohan*, archevêché, puis hôtel de ville, fut commencé (1773-1788) par l'architecte parisien Etienne et continué par le Bordelais Richard-François Bonfin pour le prince archevêque Mériadec de Rohan et pour son successeur Mgr Champion de Cicé. Le Grand-Théâtre est le chef-d'œuvre de Victor Louis, qui a conçu son œuvre dans un style sobre, monumental et fonctionnel, qui en fait l'un des prototypes des théâtres modernes (88 m de long sur 46 m de large). On doit aussi à Victor Louis les plans des plus beaux hôtels de Bordeaux de style Louis XVI : hôtels de Nairac, de Roly, de la Molère, Boyer-Fonfrède, et, surtout, les deux hôtels qui complètent l'ordonnance du Grand-Théâtre, celui de l'avocat général de Saige (aujourd'hui préfecture) et celui du trésorier de France Le Grix de La Salle.

● *La ville moderne.* Au XIXe s., Bordeaux s'agrandit beaucoup et, aujourd'hui, avec Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran, Le Bouscat, sur la rive gauche, Floirac, Cenon, Lormont, sur la rive droite, l'agglomération bordelaise compte plus de 415 000 habitants. Le développement récent s'est fait au-delà des « cours », suivant l'axe des routes, le long des chemins campagnards, au bord du fleuve et dans les marais asséchés (marais de Bordeaux, de Blanquefort, de Bruges au N., de la Chartreuse à l'O., de Queyries à l'E.) ; l'agglomération a débordé largement les anciennes barrières de l'octroi. Les quartiers résidentiels (le Pavé des Chartrons, au N. des Quinconces, Saint-Seurin, le Boulevard, etc.) et les grandes percées du XVIIIe s., où se sont établis les commerces de luxe, ont un aspect monumental. Les quartiers ouvriers sont parfois surpeuplés et misérables (près du port et des bassins à flot, la ceinture des cours, etc.). Les quartiers plus récents ont été couverts de maisons à un étage ou de petites maisons basses accompagnées d'un bout de jardin, les « échoppes ».

● *Le port.* Il a été adapté aux nécessités modernes, et de nombreux travaux y ont été effectués ainsi que sur toute la Gironde : l'estuaire a été aménagé pour permettre le passage de navires calant 8,50 m ; la barre, à l'entrée, a été couverte par une passe fixe (1934) ; des aménagements portuaires annexes ont été effectués (Pauillac, Blaye, le Bec-d'Ambès, Bassens, les Marquis) et des bassins à flot ont été créés à Bacalan (20 ha) ; les 3 000 m de quais de Bordeaux ont été munis de docks et d'un puissant outillage ;

vue aérienne du centre de la ville, où l'on remarque au tout premier plan l'hôpital Saint-André, en face du palais de justice; *au-dessus, de gauche à droite,* le jardin de la mairie, le musée de peinture et de sculpture, la cathédrale, la tour Pey-Berland, la faculté des lettres et des sciences; *au loin,* la place des Quinconces, les quais du port, la Garonne

Phot. Durandaud.

plan fonctionnel

Blason de BORDEAUX

De gueules au château dit « la Grosse Cloche » d'argent, ouvert et ajouré du champ, maçonné de sable, surmonté d'un léopard d'or et posé sur des ondes d'azur chargées d'un croissant d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

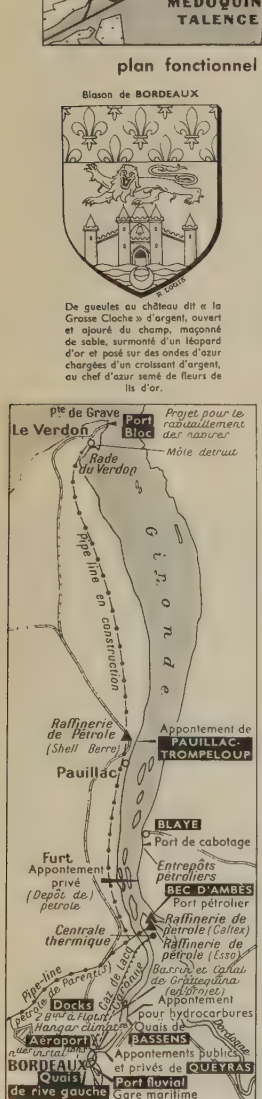

le port et l'avant-port

ceux des Queyries (r. dr.) ont été prolongés jusqu'à Lormont. Le trafic se fait avec l'Afrique, les Antilles, l'Amérique latine et quelques pays européens. Les exportations sont essentiellement représentées par les vins, les poteaux de mine landais, des bois ouvrés, des produits pétroliers. Aux entrées figurent la houille, les pétroles bruts, raffinés à Pauillac et au Bec-d'Ambès, les graines oléagineuses (arachides du Sénégal), des phosphates, du soufre, des bois exotiques, de la pâte à papier, des denrées alimentaires (fruits, poisson, sucre). A ces trafics s'ajoutent les transports en rivière (sables, graviers, hydrocarbures), et ceux du canal latéral à la Garonne (matériaux de construction, hydrocarbures, produits agricoles et industriels).

● *L'industrie bordelaise.* L'industrie soutient cette activité commerciale. Outre les chantiers navals, Bordeaux s'est donné une industrie métallurgique : fonderie et forges, chaudronnerie, matériel roulant, constructions mécaniques et machines-outils, moteurs d'avions et constructions aéronautiques, machines et articles ménagers, matériel électrique, machines agricoles. Des industries travaillent les produits exotiques (huileries) et régionaux (conserveries, biscuiteries, distilleries), le bois (scieries, meubles), la pâte à papier, etc.

● *Le rôle politique.* L'importance économique de la cité et sa localisation au S.-O. de la France à une distance considérable de la frontière du Rhin expliquent que Bordeaux ait été temporairement choisi comme siège des organismes gouvernementaux lors des trois dernières guerres franco-allemandes. La délégation gouvernementale de Tours dirigée par Gambetta décide d'y aller le 9 décembre 1870, et l'Assemblée nationale s'y réunit du 12 février au 11 mars 1871. En 1914, à la veille de la bataille de la Marne, le gouvernement s'y replia le 2 septembre pour ne pas risquer d'être le prisonnier de l'ennemi dans une capitale assiégée. Enfin, du 15 au 30 juin 1940, Bordeaux fut encore le siège du gouvernement : Paul Reynaud y démissionna le 16, pour être remplacé par le maréchal Pétain ; et c'est de cette ville que s'envola pour Londres le 17 juin le général de Gaulle pour reprendre la lutte contre l'Allemagne. — L'arrond. a 20 cant., 150 comm. et 615 289 hab. (→ Biblio.)

Bordeaux (MUSÉE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE), musée classé, l'un des quinze qui ont été fondés par l'arrêté du Premier consul (1801). Installé en 1877 dans deux longues galeries parallèles bordant les jardins de la mairie, ses collections de peinture réunissent les écoles allemande (Cranach), italienne (le Pérugin, Titien, Tiepolo, Véronèse), flamande (Rubens), hollandaise, un ensemble de tableaux du XVIIIe s. français (Perronneau et Nattier) et du XIXe s. (Gros, Corot, l'école de Barbizon, et cinq Delacroix, dont *Boissy d'Anglas à la Convention* et *la Chasse aux lions*). Parmi les sculpteurs, le Bernin et Lemoyne sont bien représentés. (La cathédrale possède un riche trésor d'art religieux.)

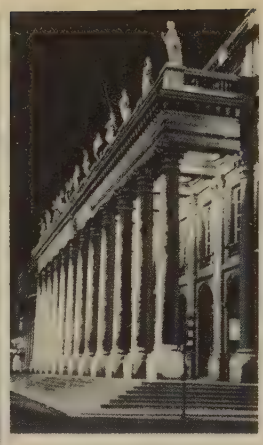

de gauche à droite, colonnes rostrales (21 m) place des Quinconces ; colonnade du Grand-Théâtre ; palais de la Bourse, aujourd'hui musée de la Marine

Bordeaux (ASSEMBLÉE DE), nom qui désigne communément l'Assemblée nationale française élue en février 1871, qui se réunit à Bordeaux. Elle représentait imparfaitement le pays, car un certain nombre d'électeurs, comme les soldats et les prisonniers, n'avaient pas voté. Les monarchistes, légitimistes et orléanistes, formaient une majorité élue surtout en faveur de la paix : les paysans avaient souvent voté contre les républicains, qui, avec Gambetta, étaient partisans de poursuivre la guerre. La question du régime étant réservée par le pacte de Bordeaux*, l'Assemblée ratifia les préliminaires de paix par 546 voix contre 107, le 1er mars 1871, et, craignant l'agitation populaire de Paris, décida son transfert à Versailles.

Bordeaux (PACTE DE), trêve conclue, sous l'égide de Thiers, à l'Assemblée nationale de Bordeaux, en février 1871, entre les légitimistes, les orléanistes et les républicains conservateurs : tout débat institutionnel était ajourné avant une première réorganisation de la France ; il était convenu que le mot « République », dans le titre donné à Thiers (« chef du pouvoir exécutif de la République française »), ne pouvait engager l'avenir.

BORDEAUX (DUC DE). V. CHAMBORD.

BORDEAUX n. m. Vin très estimé, récolté dans le Bordelais*.

◆ Adj. Rouge violacé : *Des étoffes bordeaux.*

BORDEAUX (Paul Joseph), général français (Thonon-les-Bains 1866 - *id.* 1951). Chef de la mission militaire française en Grèce en 1917-1918, il prépara comme major général de l'armée hellénique son entrée en ligne aux côtés des Alliés.

BORDEAUX (Henry), écrivain français (Thonon-les-Bains 1870), frère du précédent. Après avoir fait son droit, il débuta dans les lettres par des études critiques, puis se tourna vers le roman. Il inaugura, en 1900, avec *le Pays natal,* une série de romans consacrés à exalter, en développant « le vieux thème des tragédies domestiques », l'esprit de famille et la foi traditionnelle : *la Peur de vivre* (1902), *les Roquevillard* (1906), *Les yeux qui s'ouvrent* (1908), *la Croisée des chemins* (1909), *la Robe de laine* (1910), *la Neige sur les pas* (1911), *la Maison* (1913), *la Chartreuse du Reposoir* (1924), *Tuilette* (1930), *la Fille du prisonnier* (1954). Moraliste par le tour sérieux de son œuvre et les leçons qui s'en dégagent, H. Bordeaux est avant tout un conteur au talent solidement équilibré, comme en témoignent, outre ses romans, ses recueils de contes ou de nouvelles. (Acad. fr., 1919.)

BORDÉE n. f. (de *bord*). Route que fait un navire au plus près, sans virer de bord. ‖ Temps que le parcours a duré : *Faire de petites bordées.* ‖ Chacune des deux parties de l'équipage : *La bordée de quart.* ‖ *Courir de grandes bordées,* faire de longs parcours. ‖ *Faire une bonne* ou *une mauvaise bordée,* avoir gagné beaucoup ou peu de vent. ‖ *Tirer des bordées,* louvoyer en changeant d'amures. ‖ — *Fig. Une bordée d'injures,* injures nombreuses et violentes. ‖ *Lâcher une bordée,* éclater en invectives. ‖ *Courir, tirer une bordée,* particulièrement en parlant des matelots ou des militaires, courir les cafés, s'amuser.

— Mar. mil. Puissance globale ou nombre de pièces de canon tirant d'un même bord : *Bordée de tribord, de bâbord.* ‖ Décharge simultanée des pièces d'un même bord : *Lâcher, envoyer des bordées.* ‖ Poids d'acier envoyé à l'adversaire par une seule décharge des pièces d'un même bord : *Tant de tonnes à la bordée.*

— Min. Ensemble des mines qui vont être tirées simultanément. ‖ *Par extens.* Partie du banc abattue par les mines.

BORDEL n. m. (de *borde,* cabane [les établissements de ce genre étant relégués autrefois dans des masures isolées]). Maison de prostitution. ‖ *Pop.* Désordre ; tapage.

BORDELAGE n. m. (de *borde,* ou *bordel*). Ancien mode de tenure du sol, en usage surtout dans le centre de la France. (La rente due par le preneur était payable en *argent* pour tout ce qui n'était pas labourable [bois, vignes, prés] ; en *blé* pour les terres de labour ; en *plume* pour les animaux de basse-cour et le bétail.)

BORDELAIS, AISE adj. Qui appartient à Bordeaux.

— Art culin. *Sauce bordelaise,* sauce à base d'huile d'olive, de vin blanc de Bordeaux, d'échalotes, d'estragon et d'épices.

— Zootechn. *Race bordelaise,* race bovine que l'on rencontre aux environs de Bordeaux. (V. part. *encycl.*)

◆ N. Habitant ou originaire de Bordeaux.

◆ N. f. Futaille employée dans le commerce des vins de Bordeaux, et qui contient de 225 à 230 litres. ‖ Bouteille de forme spéciale, employée pour les vins de Bordeaux : *La bordelaise contient de 68 à 75 centilitres.*

— ENCYCL. Zootechn. La race de bovins *bordelais* est issue d'un croisement entre animaux bretons et hollandais. Les vaches ont une taille moyenne et une assez bonne aptitude laitière. La race, dont les effectifs sont très faibles (quelques milliers de têtes), tend de plus en plus à être remplacée, dans sa zone d'élevage, par la race française frisonne pie noir.

BORDELAIS, région géographique et vinicole du bassin d'Aquitaine, s'étendant autour de Bordeaux, depuis la région de La Réole, en amont, jusqu'à l'extrémité de la rive gauche de la Gironde. Les paysages du Bordelais sont formés par deux éléments essen-

Phot. d'Heilly, Multiphoto, Janine Niepce, Biraben.

tiels : les coteaux dominant la Gironde, la Garonne et la Dordogne, qui sont recouverts de sables et de graviers dans le Médoc et la région des Graves, au S.-O., et qui portent les grands vignobles ; les « palus », anciens marécages aujourd'hui asséchés, qui s'étendent en bordure du fleuve et de son estuaire, ainsi que le long de la Dordogne, et qui sont plutôt consacrés à de riches cultures maraîchères et à des prairies d'élevage.
Le Bordelais se divise en plusieurs secteurs œnologiques : le *Médoc*, qui s'étend sur la rive gauche de la Gironde, au-delà de la Jalle de Blanquefort jusqu'à la pointe de Grave ; le *haut Médoc*, au S., où se localisent les célèbres crus de Château-Lafite, Château-Latour et Château-Margaux, cultivés sur de grands domaines ; la région des *Graves*, comprise entre la Jalle de Blanquefort et Langon, sur la rive gauche de la Garonne (elle est particulièrement réputée pour ses vins blancs ; les environs de Sauternes et de Barsac, sur la rive droite du Ciron, forment une « région » particulière.
La région géographique de l'*Entre-deux-Mers* est formée par les collines comprises entre les vallées de la Garonne et de la Dordogne. D'autres cultures que la vigne, en particulier les légumes, vendus à Bordeaux, et le blé, jouent ici un rôle important, et ce pays, plutôt spécialisé dans la production de blancs à grand rendement, ne possède pas des crus aussi fameux que les précédents ; on distingue cependant un secteur œnologique réputé au-dessus de la Garonne : les *premières côtes de Bordeaux*.
Au N.-E., les coteaux qui dominent la rive droite de la Dordogne sont recouverts par le célèbre vignoble de *Saint-Émilion*, qui se prolonge par celui de Libourne (Pomerol), au-dessus du confluent de l'Isle. Le « tertre » de *Fronsac*, de l'autre côté de l'Isle, possède un vignoble également réputé. Enfin, plus en aval, les vignobles des *côtes de Bourg et du Bourgeais*, ceux des *côtes de Blaye et du Blayais* produisent des vins rouges « grands ordinaires ».

BORDELIÈRE n. f. (de *bord* et peut-être de *bord de l'eau*, parce que ce poisson se tient ordinairement sur le bord de l'eau). Nom usuel de la petite brême.

BORDEN (sir Robert Laird), homme d'Etat canadien (Grand-Pré, Nouvelle-Ecosse, 1854 - Ottawa 1937). Avocat, puis député, il devint en 1901 chef du parti conservateur. Premier ministre en 1911, il présida le cabinet qui décida de l'entrée en guerre du Canada en 1914. Désireux d'accroître la participation de son pays au conflit, il fit voter en 1917 la conscription (substituée à l'enrôlement volontaire), qui rencontra une vive opposition de la part des Canadiens français. A la fin des hostilités, Borden obtint de la Grande-Bretagne une représentation spéciale du Canada à la Conférence de la paix. Malade, il se retira en 1920.

BORDENAU n. m. Bâton plombé par le bas, qui maintient tendu chacun des bouts d'une seine qu'on hale au rivage.

BORDENAVE (Toussaint), chirurgien français (Paris 1728 - *id.* 1782). Il fut professeur au collège de chirurgie de Paris, puis directeur de l'Académie royale de chirurgie et membre de l'Académie des sciences. Principaux ouvrages : *Essai sur la physiologie du corps humain* (1756), *Remarques sur l'insensibilité de quelques parties* (1757).

BORDE-PLATS n. m. invar. Nom donné à certaines garnitures accessoires disposées sur les bords d'un plat au moment de servir.

BORDER v. tr. Garnir d'un bord, d'une bordure : *Border un manteau.* ‖ Disposer, établir tout le long du bord de : *Une rue bordée d'échoppes et de débits* (Carco). ‖ Occuper le bord de ; s'étendre le long de : *J'aime jusqu'aux déserts qui bordent l'Egypte* (Chateaubriand). ‖ *Border un lit, Border quelqu'un dans son lit*, arranger le drap supérieur et les couvertures d'un lit en les repliant sous le matelas : [Félicité] *s'ennuyait de n'avoir plus* [...] *à lui lacer ses bottines, à la border dans son lit* (Flaubert).
— Bur. *Machine à border*, dispositif permettant de renforcer en toile ou en papier les bords d'un dossier ou d'un plan.
— Chirurg. Protéger les lèvres d'une plaie chirurgicale à l'aide de linges spéciaux, appelés « champs* de bordure ».
— Grav. Garnir de cire les bords d'une planche de cuivre, afin de retenir l'eau-forte.
— Hortic. *Border une planche*, en relever la terre sur les bords.
— Mar. Côtoyer : *Border les côtes.* ‖ *Border les avirons*, les placer sur le bord de l'embarcation. ‖ *Border un bâtiment*, revêtir sa membrure de bordages. ‖ *Border une voile*, faire effort sur les écoutes, pour la raidir.
— Mil. Occuper la partie extérieure de : *Border la lisière d'un bois. L'armée bordait le Rhin.* ‖ *Border la haie* (vx), ranger des troupes le long d'un itinéraire pour rendre les honneurs. (On dit aujourd'hui FAIRE LA HAIE.)
— Pêch. *Border un filet*, l'entourer d'une corde.

BORDERÉA n. f. Plante à feuilles en cœur un peu épaisses, à fleurs verdâtres, à fruit sec, que l'on trouve dans les rocailles des Pyrénées. (Famille des dioscoréacées.)

BORDEREAU n. m. (de *bord*, bande de papier). Etat récapitulatif ou analytique d'actes, de comptes, de marchandises, de pièces ou de billets.
— Banq. et Bours. *Bordereau d'agent de change, de courtier*, état détaillé de leurs opérations. ‖ *Bordereau de caisse*, note où sont indiqués un à un les paiements et les recouvrements. ‖ *Bordereau de compte*, récapitulation du débit et du crédit. ‖ *Bordereau d'escompte*, note détaillée des billets présentés à l'escompte. ‖ *Faire un bordereau*, escompter les valeurs figurant sur le bordereau.
— Dr. *Bordereau de pièces*, liste nominative et certifiée des pièces dont se compose le dossier d'une affaire. ‖ *Bordereau de collocation*, acte remis aux créanciers utilement colloqués dans un ordre, et qui constitue leur titre de paiement de la somme à distribuer. ‖ *Bordereau d'ordre*, extrait du procès-verbal d'ordre, délivré par le greffier au créancier colloqué. ‖ *Bordereau d'inscription*, état sur papier timbré, contenant les indications nécessaires pour faire inscrire un privilège ou une hypothèque sur les registres de la conservation des hypothèques.
— Lég. soc. *Bordereau nominatif*, liste des salariés d'un établissement établie à l'appui du paiement des cotisations de Sécurité sociale.
— Trav. publ. et Constr. *Bordereau de prix*, énumération des prix de chaque nature de travaux à exécuter.

BORDÈRES-LOURON, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), sur la Neste de Louron ; 147 hab. (113 aggl.). Ruines d'un château.

BORDÈRES-SUR-L'ECHEZ, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), près de Tarbes ; 2 231 hab. (1 776 aggl.) [*Borderais*]. Salaisons.

BORDERIE n. f. (de *borde*). Petite métairie. ‖ Quantité de terre labourée par deux (ou quatre) bœufs dans une année.
— ENCYCL. La *borderie* était un petit domaine dont le propriétaire concédait la jouissance à un bordier, à condition de demeurer sur le bien, de le cultiver et de payer une redevance en argent ou en nature. Elle était transmise par héritage ou cédée à un tiers. Ce bail fut répandu en France et dans les pays anglo-saxons.

BORDERIES, région vinicole située sur la rive droite de la Charente, au N.-O. de Cognac. Elle produit du cognac.

BORDES (Antoine), armateur français (Gimbrède, Gers, 1815 - Bordeaux 1883). Parti pour le Chili en 1835, il y devint armateur en 1849. Ayant découvert les propriétés fertilisantes du nitrate de sodium, il en acheta des cargaisons entières, qu'il transporta dans ses propres navires, pour les revendre en Europe. Ses trois fils continuèrent ses affaires et, à la veille de la Première Guerre mondiale, la maison Bordes était le plus grand armement de voiliers du monde, avec 46 voiliers portant 160 000 tonnes. Mais les pertes dues à la guerre et les nouvelles conditions économiques amenèrent la fin de la navigation commerciale à voiles, et la maison Bordes fut dissoute en 1935.

BORDES (Charles), compositeur français (Rochecorbon, près de Vouvray, 1863 - Toulon 1909). L'un des élèves favoris de César Franck, il dirigea la musique à l'église Saint-Gervais de Paris, fonda le groupe fameux des Chanteurs de Saint-Gervais, voué à la résurrection du répertoire polyphonique sacré et profane des maîtres français et étrangers des XVe, XVIe et XVIIe s. En mission officielle au Pays basque (1889-1890), Bordes recueillit une centaine de chansons populaires (*Archives de la tradition basque*). En 1894, il s'associa à Alex. Guilmant et à Vincent d'Indy pour la fondation de la Schola cantorum, qui devint un véritable conservatoire libre sous l'influence de V. d'Indy. Il rédigea une vaste *Anthologie des maîtres religieux primitifs*, pour l'usage pratique des sociétés chorales. Organisateur de concerts et de congrès, il créa à Montpellier une filiale de la Schola cantorum, et fit revivre les opéras de Lully et de Rameau. Ses œuvres sont peu nombreuses, mais de qualité : *Fantaisies rythmiques*, un *Caprice à 5 temps* pour piano, des chœurs profanes et religieux, une *Suite basque*, des *Danses béarnaises*, une *Ouverture* pour orchestre, un poème symphonique (*Eskual Herria*), un drame lyrique inachevé (*les Trois Vagues*), et son chef-d'œuvre : dix-huit mélodies pour chant et piano. — A sa belle-sœur, Marie **Bordes-Pène** (1858-1924), pianiste, C. Franck dédia *Prélude, aria et finale*, et V. d'Indy sa *Symphonie cévenole*.

Charles BORDES

BORDES-PRÈS-NAY, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), près de la r. dr. du gave de Pau ; 806 hab. Usine de turboréacteurs.

BORDET (Jules), médecin et microbiologiste belge (Soignies 1870). Elève de l'Institut Pasteur de Paris, il a publié d'importants travaux sur l'immunité, la sérothérapie, etc. Il a

carte du vignoble du BORDELAIS

Phot. X.

découvert la réaction de fixation du complément, le microbe de la diphtérie aviaire et celui de la coqueluche, avec Gengou. Il fut professeur de bactériologie et de parasitologie à l'université de Bruxelles, directeur de l'Institut Pasteur du Brabant, titulaire du prix Nobel (médecine) pour 1919. On lui doit un *Traité de l'immunité dans les maladies infectieuses* (1920).

Bordet-Gengou (BACILLE DE), agent de la coqueluche, qu'on retrouve dans les expectorations, à la période d'état de cette maladie. C'est un bacille aérobie à gram négatif, dont la culture exige des milieux au sang.

Pâris BORDONE
« la Nourrice »
palais Pitti, Florence

Bordet-Gengou (RÉACTION DE), ou *réaction de fixation du complément*, réaction utilisée en sérologie pour le diagnostic des anticorps : si l'on met en présence un antigène connu (par ex., une émulsion microbienne) et l'anticorps correspondant (par ex., un sérum pathologique), la fixation de l'anticorps sur l'antigène ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une troisième substance, dite *complément* ou *alexine*. Inversement, si l'on met en présence un antigène connu, le complément et un sérum suspect, il y aura blocage (ou fixation) du complément, en cas de présence, dans ce sérum, de l'anticorps (encore appelé *sensibilisatrice* ou *ambocepteur*). Ainsi fixé, le complément ne peut plus intervenir dans une nouvelle réaction *antigène + anticorps*, par exemple une réaction d'hémolyse *hématies de mouton + sérum antimouton*. Cette combinaison des deux réactions : fixation du complément et indicateur par hémolyse, est très fréquemment utilisée dans la sérologie de la syphilis. (V. WASSERMANN.)

BORDEU (Théophile DE), médecin français (Izeste, Béarn, 1722 - Paris 1776). Docteur de la faculté de Montpellier (1744), il écrivit ses *Lettres contenant les essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn*. Surintendant de Béarn, il revint bientôt de Pau à Paris, où il publia son ouvrage sur les glandes (1752), et devint le praticien le plus recherché de la capitale. Rayé de la liste des médecins sur une fausse accusation de son collègue Bouvart, il fut réintégré dans ses droits par le parlement. Ami de Diderot et de D'Alembert, il collabora à l'*Encyclopédie*.

BORDEUR, EUSE n. Ouvrier et surtout ouvrière travaillant sur machine à border.
◆ N. f. Mécan. Machine exécutant le bordage.

BORDIER, ÈRE n. (de *borde*). Métayer, personne qui exploitait une ferme à moitié fruit.

BORDIER, ÈRE n. et adj. Mar. Se dit d'un bâtiment qui a un bord plus fort que l'autre, et qui incline de côté.

BORDIGHERA, v. d'Italie, en Ligurie (prov. d'Imperia), sur la Riviera, près de la frontière française ; 8 500 hab. (4 100 aggl.). Importante station touristique.

BORDIGUE n. f. (prov. *bourdigo*). Enceinte triangulaire de claies sur le bord de la mer, pour prendre ou garder du poisson. (On dit aussi BOURDIGUE.)

BORDING (Anders), écrivain danois (Ribe 1619 - Copenhague 1677). Poète léger, il a laissé surtout des pièces de circonstance et des chansons. De 1666 à sa mort, il publia une revue en alexandrins, *le Mercure danois*.

BORDJ n. m. (ar. *burdj*, fortin). En Afrique du Nord, construction servant de résidence, de fort : *Tout le reste de cet horizon plat dominé par le grand bordj solitaire de Si-Chérif* (Fromentin).

BORDJ, nom pehlvi du génie appelé en zend *Apam-Napât*, et tiré de l'épithète *berezañt*, auguste, qui lui est appliquée dans l'Avesta. Ce génie est le parèdre de Anahita, la déesse invoquée par Artaxerxès III. Il est à la fois génie du Feu et génie de l'Eau.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Sétif), dans la plaine de la Medjana, au pied de la chaîne des Bibans ; 23 962 hab. (16 398 aggl., 1 667 non-musulmans). Centre de culture céréalière. Importante garnison. Ce fut dans la région de Bordj-bou-Arréridj qu'éclata l'insurrection de 1871, sur l'initiative du bachagha de la Medjana, Mokrani — L'*arrondissement de Bordj-bou-Arréridj* a 35 comm. et 170 800 hab.

bordure
tapisserie XVIe s.
cathédrale d'Aix-en-Provence

BORDJ-BOURGUIBA (anc. **Bordj-Le-Bœuf**), poste militaire de Tunisie, dans le Sahara, au S. de Tatahouine.

BORDJ-MÉNAÏEL, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou), à proximité de la vallée de l'Isser, au pied des montagnes de la Grande Kabylie ; 16 448 hab. (8 035 aggl., 792 non-musulmans). Culture du tabac. — L'*arrondissement de Bordj-Ménaïel* a 16 comm. et 114 500 hab.

BORDJ-NILI, poste du Sahara algérien (dép. des Oasis), au S. de Laghouat, dans la région des Daïas. Important gisement de pétrole.

BORDJ SAFÎTA, localité de Syrie, dans le djabal Anṣariya ; 4 000 hab. (en majorité grecs orthodoxes). Le Chastel-Blanc des Templiers, reconstruit au XIIIe s. après un tremblement de terre, domine l'agglomération de Bordj Safîta.

BORDØ, île du N. de l'archipel des Féroé, dont les côtes se dressent le plus souvent en falaises gigantesques ; 2 600 hab. Elevage du mouton. Pêche.

BORDOLANO, village d'Italie, en Lombardie (prov. de Crémone), sur l'Oglio ; 1 200 hab. Exploitation du méthane.

BORDON n. m. Arm. anc. Barre, levier de fer aciéré dont se servaient les mineurs, au XIIIe s., pour attaquer les murs des places.

BORDONE (Pâris), peintre italien (Trévise 1500 - Venise 1571). Elève et imitateur de Titien, il a travaillé à Venise, à Trévise, à Augsbourg (où il fut invité par les banquiers Fugger) et en France. On lui doit quelques beaux portraits (*la Nourrice*, palais Pitti), mais surtout des scènes mythologiques ou religieuses, souvent affectées et sans unité (*le Paradis*, Venise ; *Vertumne et Pomone*, Louvre ; *l'Anneau de saint Marc*, Venise).

BORDONE (Philippe Joseph), officier français (Avignon 1821 - † 1892). Médecin de la marine jusqu'en 1856, il suivit Garibaldi en Sicile en 1860 et fut son chef d'état-major en France en 1870. Auteur d'ouvrages sur Garibaldi et sur l'armée des Vosges.

BORDOSITE n. f. Minér. Composé naturel de mercure et d'argent, que l'on trouve au Chili.

BORDOYER v. tr. Bx-arts. Border : *Bordoyer les figures d'un tableau, d'une gravure.* ‖ Coucher l'émail à plat sur une plaque de métal bordée. ‖ Se tenir surtout sur les contours, en parlant des émaux clairs.

BORDS, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Saintes) ; 1 007 hab. (320 aggl.). Monuments mégalithiques. Eglise romane ; tour féodale. Caisserie.

BORDUAS (Paul Emile), peintre canadien-français (Saint-Hilaire 1905 - Paris 1960). Auteur de fougueux manifestes, il s'est rattaché aux surréalistes, puis aux abstraits.

BORDURE n. f. Ce qui garnit le bord ou s'étend sur le bord de quelque chose : *Un baromètre ovale, à bordure noire, enjolivé par des rubans de bois doré* (Balzac). ‖ — *Particul.* Cadre* disposé autour d'un objet pour l'orner et le faire valoir : *La bordure d'une glace.* ‖ *En bordure*, sur le bord, le long de : *Maison en bordure de la route, en bordure de route.*
— Art culin. Apprêts dressés autour d'un mets, et moulés en forme de couronne.
— Ch. de f. *Bordure de quai*, murette en maçonnerie, bois, ciment, vieilles traverses métalliques, etc., qui soutient le long de la voie les terres du quai surélevées par rapport au niveau du rail.
— Hérald. Pièce formée par une ligne parallèle aux contours de l'écu. (V. pl. HÉRALDIQUE, 104.)
— Hortic. Limite d'une planche cultivée, d'une pelouse, d'un parterre, constituée soit par des pierres, des briques, des arceaux de bois ou de métal, soit par une plantation herbacée : *Bordure de thym, de plantes vivaces.*
— Mar. Bord inférieur d'une voile. ‖ Longueur de la ralingue la plus basse, appelée aussi RALINGUE DU FOND.
— Sell.-garn. Longueur de tissu, de ganse, de similicuir ou de cuir, placée à cheval sur le bord des pièces pour les renforcer ou les enjoliver : *Les bordures sont, suivant les cas, cousues à la main ou piquées à la machine.*
— Sylvic. Nom donné soit aux cultures bordant une forêt, soit aux buissons qui défendent l'entrée de celle-ci.
— Tiss. V. part. *encycl.*
— Trav. publ. Rang de pierres dures, de forme parallélépipédique, que l'on place au bord des trottoirs du côté de la chaussée.
— Vann. Partie supérieure des parois d'un ouvrage de vannerie.
— ENCYCL. Tiss. La *bordure* a été l'un des éléments de beauté des tapisseries murales, du XVe au XVIIIe s., et l'est redevenue au XXe s. Elle apparaît dans les tapisseries flamandes, puis dans les cartons de Raphaël et des maîtres de la Renaissance. Au XVIIe s., toute une équipe de décorateurs composait, aux Gobelins, des bordures. Le XVIIIe s. adoptera une formule consistant à simuler les cadres de tableaux.

BORE n. m. (de *borax*). Métalloïde, présentant avec le carbone certaines analogies.
— ENCYCL. Le *bore*, élément de numéro atomique 5 et de masse atomique B = 10,82, a été découvert en 1808, simultanément par Gay-Lussac, Thenard et Davy. Il a l'aspect d'une poudre amorphe, brun-noir, extrêmement dure. De densité 2,4, il ne fond qu'au-delà de 2 000 °C et reste insoluble dans tous les solvants habituels. Sa conductibilité électrique augmente énormément avec la température.
Seul métalloïde appartenant à la troisième colonne de la classification périodique, il s'apparente, par ses propriétés chimiques, au carbone ou au silicium, ou encore à certains métaux comme l'aluminium. Il est le plus électropositif de tous les métalloïdes, et s'unit à chaud à presque tous les autres corps simples. Il brûle dans l'air avec une flamme verte, en donnant de l'anhydride borique B_2O_3, se combine aux halogènes, au soufre, à l'azote, au carbone. Avec la plupart des métaux, il donne des borures. Particulièrement réducteur, il réduit tous les oxydes de métalloïdes et beaucoup d'oxydes métalliques.
Il est difficile à préparer, en raison de la stabilité de ses composés et de la tendance qu'il a à se combiner. Moissan l'a obtenu en réduisant l'anhydride borique par le magnésium au rouge vif. On peut encore réduire le chlorure de bore par l'hydrogène dans l'arc électrique.
Le bore pur n'a pas d'usages, mais ses alliages avec certains métaux (fer, cuivre...) servent de désoxydants en métallurgie.
● *Composés du bore.* 1° *Hydrures de bore.* Le borure de magnésium, obtenu par union directe, traité par l'acide chlorhydrique dilué, laisse dégager un mélange gazeux contenant des hydrures de bore, peu stables. (V. BORANE.)
2° *Halogénures.* Par action simultanée du chlore et du carbone sur l'anhydride borique, on obtient du *chlorure* de bore BCl_3, liquide mobile très volatil, que l'eau décompose. Le *fluorure* BF_3 est un gaz qui prend naissance lorsqu'on chauffe un mélange d'anhydride borique, de fluorine et d'acide sulfurique ; il répand à l'air humide d'abondantes fumées.
3° *Nitrure.* Le nitrure de bore BN, obtenu par union directe, est une poudre blanche, légère, très dure, peu fusible.
4° *Carbure.* En réduisant à l'arc électrique l'anhydride borique par le carbone, on obtient un carbure B_6C, solide extrêmement dur.
5° *Oxydes.* V. BORIQUE.

BORÉ, E adj. Chim. Qui contient du bore.

BORÉ (Eugène), religieux et orientaliste français (Angers 1809 - Paris 1878). Un des disciples préférés de Lamennais, il partit pour l'Arménie et y séjourna trente ans. Ses rapports concernant les empiétements russes sur les Lieux saints sont à l'origine des réclamations qui aboutirent à la guerre de Crimée. Il mourut supérieur général des prêtres de la Mission. Sa correspondance avec Lamennais (1830-1836) est pleine d'intérêt.

BORÉADES, en gr. **Boreadai.** Myth. gr. Les enfants de Borée, le vent du Nord ; plus spécialement, les jumeaux Calaïs et Zétès. Etres ailés, ils sont des génies des vents et, lors de l'expédition des Argonautes, poursuivirent les Harpies, qui importunaient sans cesse le roi Phinée.

BORÉAL, E, AUX adj. (bas lat. *borealis* ; du gr. *Boreas*, vent du Nord). Qui appartient au Nord, et particulièrement à l'extrême

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon.

Nord : *Aurore boréale. Terres boréales. Latitude boréale.*
— Astron. *Aurore boréale,* v. AURORE.
— Géogr. *Océan boréal,* v. ARCTIQUE (*océan*). ‖ *Pôle boréal,* celui des deux pôles qui est situé au N. de l'équateur. ‖ *Hémisphère boréal,* celui des deux hémisphères où se trouve le pôle boréal.
— Géol. *Périodes boréales,* périodes du Quaternaire, où, sous les latitudes moyennes, régnait un climat moins froid que le climat arctique, et plus froid que le climat actuel ; et, en particulier, la dernière de ces périodes. (Pendant cette dernière période, qui a duré de 6000 à 5000 av. J.-C. environ, se sont étendues des forêts de noisetiers, de bouleaux et de pins.)

BORÉASMES n. m. pl. Antiq. gr. Fête d'Athènes en l'honneur de Borée, dont le souffle avait dispersé la flotte des Perses.

BOREAU (Alexandre), botaniste français (Saumur 1803 - Angers 1875). Il étudia l'influence du sol sur la végétation. Directeur-professeur au Jardin des plantes d'Angers, il a publié : *Flore du centre de la France et du bassin de la Loire* (1840-1857), *Histoire du « Carex ligerina »* (1864).

BORECKÝ (Jaromír), poète tchèque (Budějovice 1869 - Prague 1951). Dans ses divers recueils, tels que *Rosa mystica* (1892), *le Cantique du poète* (1905), *les Chants de la vie* (1911), *Pluie de roses* (1920), il s'est montré poète émouvant de l'amour et de la mélancolie.

BORÉE n. m. (de *Borée* n. pr.). Singulier insecte aux ailes atrophiées, des Alpes et de l'Europe boréale, sautillant au premier printemps, ou même en hiver, sur les plaques de neige. (Le genre fait partie des mécoptères, famille des panorpidés.)

BORÉE, en gr. **Boreas,** personnification du vent du Nord. Fils d'un Titan et de l'Aurore, Borée enleva Orithye, fille d'Erechthée. Il eut de nombreux enfants : *Chioné* (la Neige), *Aurai* (les Brises), *Zétès* et *Calaïs*, *Hæmos,* les Vierges hyperboréennes, etc. La Thrace était son séjour favori. A Athènes, il avait un temple près de l'Ilissos ; il figure sur la tour des Vents. On le représentait sous les traits d'un vieillard morose, ailé, barbe et cheveux couverts de neige, vêtu d'une robe flottante.

BOREGAS n. m. pl. Peaux délainées de grands agneaux.

BOREL (Jean-Louis), général français (Fanjeaux, Aude, 1819 - Versailles 1884). Il se distingua en 1870, notamment à Coulmiers, puis comme chef d'état-major de l'armée de la Loire. Il fut ministre de la Guerre de 1877 à 1879.

BOREL (Emile), mathématicien et homme politique français (Saint-Affrique, Aveyron, 1871 - Paris 1956). Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la faculté des sciences de Paris, directeur scientifique de l'Ecole normale supérieure, puis directeur de l'Institut Henri-Poincaré. On lui doit des travaux de premier ordre, relatifs au calcul infinitésimal et au calcul des probabilités. Pendant la Première Guerre mondiale, il fut chargé de missions sur le front pour l'étude du repérage des canons ennemis. Député radical et radical-socialiste de l'Aveyron en 1924, il devint ministre de la Marine en 1925, dans le cabinet Painlevé. (Acad. des sc., 1921.)

BOREL D'HAUTERIVE (Pétrus), écrivain français (Lyon 1809 - Mostaganem 1859). D'abord architecte, puis peintre et poète, il devint un des plus fougueux partisans du romantisme. Affectant l'horreur du bourgeois, il avait pris le surnom de LYCANTHROPE. Il publia un recueil de vers, *Rhapsodies* (1832), et deux romans bizarres, *Champavert, contes immoraux* (1833), et *Madame Putiphar* (1839). A partir de 1846, il fut chargé, en Algérie, de fonctions administratives, aux obligations desquelles son tempérament s'adaptait mal. La valeur de son œuvre, mal connue de ses contemporains, a surtout été célébrée par les surréalistes.

BORELLI (Giovanni Alfonso), physiologiste et physicien italien (Naples 1608 - Rome 1679). Possédant à fond les mathématiques, qu'il enseignait à Pise, il chercha à en appliquer les lois aux phénomènes de la vie, et spécialement aux mouvements. Il fut le premier à aborder scientifiquement l'étude de la contraction musculaire et du vol des oiseaux. Il fut le fondateur de l'iatromécanisme. Avant Jurin, il énonça (1670) les lois de l'ascension des liquides dans les tubes capillaires. Il attribuait à une force d'attraction le mouvement des corps célestes.

BORELLI (Giacinto), homme d'Etat piémontais (Demonte 1783 - Turin 1860). Magistrat, puis ministre de l'Intérieur, il fut chargé par Charles-Albert de préparer la réforme politique qui constitua le *Statuto fondamentale,* Constitution des Etats sardes (1837). Hostile au régime parlementaire, il ne voulut pas faire partie du gouvernement constitutionnel, refusa le titre de sénateur et se contenta de présider la Chambre des comptes.

Borély (CHÂTEAU). V. MARSEILLE.

BORER [rɛr] n. m. Insecte coléoptère parasite du caféier, dont la larve creuse des galeries dans les branches, provoquant la mort de l'arbuste. (Nom sc. *Xylotrechus quadrupes,* de la famille des cérambycidés.)

BORG (Pierre Aron), savant suédois (Avesta 1776 - Stockholm 1839), fondateur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Stockholm et à Lisbonne.

BORGÅ, en finnois **Porvoo,** v. de Finlande (prov. d'Uusimaa), sur un fjord du golfe de Finlande ; 11 100 hab. Ville ancienne, Borgå est un centre artistique et culturel. Cathédrale gothique (1414-1418) ; vestiges de remparts. Imprimeries. Scieries. Fabrique de cellulose.

BORG EL-ARAB ou **BURDJ AL-'ARAB,** petite oasis du désert libyque égyptien, située dans la frange côtière méditerranéenne. Une station agricole tente d'y planter des olivaies non irriguées.

BORGERHOUT, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue est d'Anvers ; 50 600 hab. Industries alimentaires et chimiques. Métallurgie. Papeteries. Confection. Taille du diamant. Tabac.

BORGES (José Luis), écrivain argentin (Buenos Aires 1899). Théoricien de l'école « ultraïste » en poésie, il est surtout remarquable dans ses essais en prose, d'une intelligence pénétrante (*Fictions, Enquêtes, Histoire de l'infamie, histoire de l'éternité*). Il est un des écrivains argentins les plus marquants de sa génération.

BORGESE (Giuseppe Antonio), écrivain italien (Polizzi Generosa, Palerme, 1882 - Fiesole 1952). Il a collaboré à plusieurs journaux et écrit de nombreux ouvrages de critique : *Nouvelle Allemagne* (1909), *Gabriel D'Annunzio* (1909), *la Vie et le livre* (3 séries, 1910-1913), *Italie et Allemagne* (1917). Son roman *Rubè* (1921) a obtenu un vif succès : cet ouvrage puissant et amer peint la crise de conscience des intellectuels, désemparés après la Première Guerre mondiale. *La Maison dans la plaine* (*I Vivi e i morti*) [1923] est aussi un curieux roman. Borgese a écrit encore deux drames, dont le meilleur est *Lazzaro* (1925). En 1931, antifasciste, il quitte l'Italie pour les Etats-Unis, où il est nommé professeur à l'université de Chicago (1936) ; il rentre en Italie en 1948. Ses derniers ouvrages, écrits en anglais, concernent la politique et l'histoire : *Goliath ou la Marche du fascisme* (1937), *la Cité de l'homme* (1940).

BORGHÈSE, famille italienne, originaire de Sienne, protectrice des lettres et des arts. Sa fortune commença en 1605, lorsque CAMILLO fut élu pape sous le nom de Paul V*. — Son neveu, le cardinal Scipione CAFFARELLI, fonda la Villa Borghèse et sa collection si fameuse. — MARCANTONIO II, frère du précédent, prince de Sulmona et grand d'Espagne (1598-1658), fut son héritier et la tige des Borghèse actuels. — CAMILLO (Rome 1775 - Florence 1832), fils de Marcantonio IV (Rome 1730 - † 1809), épousa en 1803 la sœur de Napoléon Ier, Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc, embrassa le parti français et partagea avec sa femme la principauté de Guastalla (1806). Il gouverna le Piémont devenu français, de 1807 à 1814, et dut, en 1807, vendre à Napoléon la collection Borghèse, accumulée par sa famille depuis deux siècles. On lui en rendit la plus grande partie en 1815. Il se sépara alors de sa femme et vécut dans la retraite. — FRANCESCO, second fils de Marcantonio IV, prince Aldobrandini (Rome 1776 - † 1839), grand écuyer de Napoléon Ier, fut l'héritier du précédent ; les trois branches actuelles de la famille, les Borghèse, les Aldobrandini et les Salviati, sont issues de ses trois fils : MARCANTONIO V, CAMILLO et SCIPIONE.

Villa Borghèse à Rome

Borghèse (PALAIS), palais de Rome, situé sur la place du même nom, près du port de Ripetta ; il fut commencé pour le cardinal Dezza, en 1590, par Martino Lunghi le Vieux, terminé en 1607 par Flaminio Ponzio, pour Paul V (Camillo Borghèse). La cour est entourée d'une belle galerie à deux étages.

Borghèse (VASE), réplique romaine d'un vase grec de type hellénistique orné d'un bas-relief représentant une bacchanale. Découvert au XVIe s. dans les jardins de Salluste. (Musée du Louvre.)

Borghèse (VILLA), maison de plaisance de Rome, bâtie par Giovanni Van Santen, d'Utrecht, pour le cardinal Scipione Caffarelli Borghèse, en 1615, avec des jardins dessinés par Domenico Savino. Les princes Borghèse rassemblèrent à la Villa de nombreux et précieux antiques ; depuis 1891, elle est devenue un des plus beaux musées de peinture et de sculpture de Rome. On y voit notamment un très important ensemble de sculptures par le Bernin et la belle statue de Pauline Borghèse (Pauline Bonaparte) en Vénus, par Canova (1805).

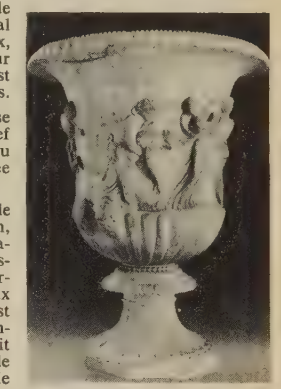

vase Borghèse

BORGHESI (Bartolomeo, comte), numismate et épigraphiste italien (Savignano, Romagne, 1781 - Saint-Marin 1860). Son projet d'un *Corpus inscriptionum latinarum* fut repris et exécuté par l'Académie de Berlin, et ses œuvres complètes ont été publiées aux frais de Napoléon III (1862-1897).

BORGHINI (Vincenzio), bénédictin et érudit italien (Florence 1515 - *id.* 1580). Il était lié avec le Tasse et les hommes les plus distingués de la Toscane, et très versé dans la connaissance des antiquités et des beaux-arts. Membre de la commission chargée d'expurger *le Décaméron* de Boccace, il composa seul les *Annotazioni e discorsi* publiés à ce sujet.

Armes de la maison BORGHÈSE

D'azur au dragon allé d'or, au chef du même chargé d'une aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or.

BORGHOLM, v. de Suède (Kalmar), capit. de l'île d'Öland ; 2 570 hab. Station estivale au climat doux. Ruines d'un château du XIIIe s.

BORGIA, famille italienne du XVe s., originaire de Borja, en Aragon, qui joua un rôle historique de 1455 à 1504. Sa fortune débuta avec l'élection à la papauté d'ALONSO, archevêque de Valence (Calixte III*, 1455-1458), qui fit cardinal à vingt-cinq ans (1456) son neveu RODRIGUE (*Rodrigo*), pape sous le nom d'Alexandre VI* (1492-1503) ; celui-ci avait eu de Rosa Vannozza de Cattanei plusieurs enfants naturels. (→ Biblio.)

BORGIA (Francesco) [v. 1441 - 1511], trésorier pontifical (1493), cardinal (1500). Il occupa au nom de son cousin Alexandre VI les domaines des Colonna (1501). Excommunié et déchu par Jules II, pour avoir convoqué un concile schismatique à Pise (1511).

BORGIA (Giovanni), duc **de Gandie** (1474 [?] - Rome 1497), fils d'Alexandre VI. Son assassinat mystérieux (nuit du 14 au 15 juillet 1497), après qu'il eût reçu Bénévent et Terracine, fut attribué aux Orsini, puis à son frère César.

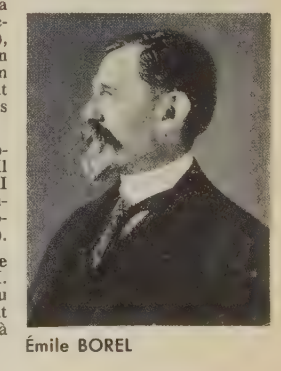

Émile BOREL

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon, Manuel.

César BORGIA
portrait attribué à Giorgione

Armes
de la maison **BORGIA**

D'or au bœuf de gueules passant sur une terrasse ajourée de sinople, à la bordure de gueules chargée de huit flammes d'or.

Lucrèce BORGIA
par Pinturicchio
Rome, appartements Borgia

BORGIA (César ou Cesare), tyran de la Renaissance italienne (Rome v. 1475 - Pampelune 1507), fils préféré d'Alexandre VI, et créé par lui archevêque de Valence et cardinal (1493). Livré en otage aux Français lors de leur entrée à Rome (1495), il s'évade peu après, puis est accusé, sans preuve convaincante, du meurtre de son frère, le duc de Gandie (1497). Préoccupé surtout de sa fortune politique, voulant se constituer en Italie centrale une principauté héréditaire aux dépens du Saint-Siège et des seigneurs qui en détiennent les fiefs, César démissionne du cardinalat (1498), conseille au pape de rechercher l'alliance de la France, où il se rend comme légat pontifical pour régler l'annulation du mariage de Louis XII et de Jeanne de Valois, et élever à la pourpre Georges d'Amboise. Il épouse alors Charlotte d'Albret, devient duc de Valentinois, vicaire d'Imola et de Forli, gonfalonier de l'Eglise (chef des troupes pontificales) et duc de Romagne (1499). Avec l'appui de la France (1500), il chasse Malatesta de Rimini, occupe toute la Romagne, le duché d'Urbino (1502), après avoir pénétré avec Louis XII dans le royaume de Naples et pris Capoue. Il inquiète Milan et surtout Florence. Enfin, il élimine les Colonna (1501) et les Orsini (1503), au bénéfice des siens. Mais, souffrant de la malaria lors de la mort d'Alexandre VI, il ne peut empêcher l'élection à la papauté de l'ennemi des Borgia, Jules II. Sommé de livrer ses forteresses, fait prisonnier, il s'évade, se réfugie auprès de Gonzalve de Cordoue, qui l'arrête et l'envoie en Espagne. Après une seconde évasion (1506), il se fait condottiere au service de son beau-frère, le roi de Navarre Jean d'Albret, et meurt dans une embuscade (1507).

Cet aventurier sans scrupule, bon soldat, diplomate adroit, se révéla aussi excellent administrateur en Romagne en chassant les tyrans locaux, et facilita la constitution future d'un Etat pontifical cohérent. C'est pourquoi Machiavel s'inspira de son histoire pour tracer le portrait accompli du Prince.

BORGIA (Lucrèce ou Lucrezia) [Rome 1480 - Ferrare 1519], fille d'Alexandre VI. Le pape lui fit épouser Giovanni Sforza (1493), annula ce mariage pour l'unir à Alphonse, duc de Bisceglie, bâtard d'Alphonse II d'Aragon, roi de Naples (1497), poignardé sur ordre de César Borgia. Celui-ci fit épouser à sa sœur en troisièmes noces Alphonse d'Este, duc de Ferrare, afin de consolider sa propre position en Romagne (1501). Le pape lui avait confié à deux reprises l'administration du Saint-Siège en son absence (été 1501). Elle réunit autour d'elle, à Ferrare, une cour d'artistes et de lettrés, dont Pietro Bembo, qui lui dédia les *Asolani*, et l'Arioste, qui célébra ses vertus dans une stance du *Roland furieux*. V. Hugo en a fait l'héroïne de son drame *Lucrèce* Borgia*, mais son personnage est peu conforme à l'histoire : elle semble n'avoir été qu'un instrument de la politique familiale. (→ Biblio.)

BORGIA (Jofré) [1481-1552], troisième fils d'Alexandre VI. Il épousa Sanche d'Aragon, fille naturelle d'Alphonse II, et devint prince de Squillace.

BORGIA (Giovanni), duc **de Nepi**, fils d'Alexandre VI et de Julie Farnèse, légitimé comme fils de César, puis comme fils du pape. La rumeur publique vit en lui le fils de Lucrèce et de son père, tous deux accusés d'inceste. Il vivait encore en 1530.

BORGIA (François DE). V. FRANÇOIS DE BORGIA (saint).

BORGIA ou **BORJA Y ARAGÓN** (Francisco DE), prince **de Squillace** (Madrid 1582-*id.* 1658), vice-roi du Pérou (1614-1621), où la ville espagnole de Borja porte son nom.

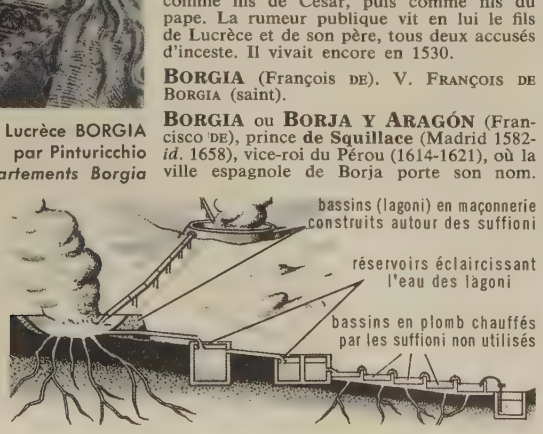

extraction de l'acide borique

BORGIA (Stefano), cardinal (Velletri 1731 - Lyon 1804). Secrétaire (1770), puis préfet (1802) de la congrégation de la Propagande, et cardinal (1789). Erudit, il tira parti de ses rapports avec les missionnaires pour constituer à Velletri un musée célèbre.

BORGLOON, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Tongres), dans la Campine; 3 471 hab. Vergers (cerisiers, pommiers, pruniers).

BORGNAT n. m. Autre nom du roitelet et de la bécassine sourde.

BORGNE adj. et n. (origine inconnue). Qui ne voit que d'un œil, ou à qui il manque un œil : *Femme borgne. Un borgne est bien plus incomplet qu'un aveugle : il sait ce qui lui manque* (Hugo).

◆ Adj. *Fig.* De mauvaise apparence, mal famé : *D'extraordinaires ruelles pleines d'hôtels borgnes ou louches* (Gide). ‖ Rédigé d'une façon suspecte : *Compte borgne.*

— REM. Il existe un féminin, *borgnesse*, rare et péjoratif.

— Anat. *Trou borgne*, canal très court, fermé en cul-de-sac, situé sur la face endocrânienne de l'os frontal.

— Chir. *Fistule borgne*, fistule qui n'a qu'une ouverture et se termine en cul-de-sac.

— Hortic. *Chou borgne*, chou privé de bourgeon ou œil terminal.

— Métall. *Lingotière borgne*, lingotière en forme de vase, fermée dans le bas.

— Technol. *Trou borgne*, trou qui ne traverse pas complètement une pièce.

BORGNIS-DESBORDES (Gustave), général français (Paris 1839 - Saigon 1900). Sorti de Polytechnique en 1861 dans l'artillerie de marine, il fut chargé, en 1880, de reconnaître les contrées du haut Sénégal, en vue d'établir le chemin de fer destiné à unir Médine à Bamako. De 1881 à 1883, il mena dans ces régions trois campagnes, réduisant momentanément Samory à l'impuissance et construisant les forts de Kita et de Bamako. Il reçut, par la suite, des commandements au Tonkin, où il combattit de 1884 à 1890, devint inspecteur général de l'artillerie de la marine et des colonies (1899), et fut chargé d'établir le plan de défense de l'Indochine.

BORGO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Bastia), au S. de Bastia, dominant la plaine littorale; 913 hab. (559 aggl.) [*Borgiens*].

BORGOGNONE (Ambrogio). V. BERGOGNONE (Ambrogio).

BORGOMANERO, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Novare); 13 950 hab. Centre commercial.

BORGOÑA (Juan DE). V. JEAN DE BOURGOGNE.

BORGOÑA (Felipe DE). V. BIGUERNY (Philippe).

BORGO SAN DONNINO. V. FIDENZA.

BORGO SAN LORENZO, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), sur la Sève; 16 500 hab. Centre principal du Mugello. Giotto est né près de ce bourg.

BORGOU, région du Dahomey septentrional, limitée par le Niger, la Nigeria et le Togo. C'est un plateau de faible relief, arrosé par des affluents de droite du Niger (Mekrou, Alibori) et des tributaires du golfe de Guinée (Okpara, Ouémé); il est habité par les Baribas, qui cultivent le mil, le maïs, les ignames et le manioc.

— Hist. Le Borgou, Etat indigène indépendant divisé en principautés rivales, fut, entre 1894 et 1898, à l'origine d'une vive tension entre la France et l'Angleterre, qui défendait les intérêts de la Royal Niger Company. La partie occidentale fut rattachée au Dahomey et la partie orientale à la Nigeria.

BORGUND, village de Norvège (Sogn et Fjordane), où se trouve la plus ancienne des églises en bois du pays, construite vers 1150.

BORICISME n. m. Nom donné à l'ensemble des accidents provoqués par les intoxications dues à l'acide borique.

BORIE (Victor), publiciste français (Tulle 1818 - Paris 1880). Il se rendit célèbre dans le monde agricole par son talent de vulgarisateur. Directeur du Comptoir d'escompte et, en 1872, administrateur de la Société financière, il fut nommé en 1879 maire du VIe arrondissement de Paris.

BORIES (Jean Leclerc) [Villefranche-de-Rouergue 1795 - Paris 1822]. V. SERGENTS DE LA ROCHELLE (*les quatre*).

BORIL, tsar de Bulgarie (1207-1218). Neveu de Kalojan (Jean II le Beau), dont il épousa la veuve pour usurper le trône destiné à son cousin Jean III Asen II. Vaincu par les Francs à Philippopoli (1208), il fit la paix avec l'empereur latin Henri de Flandre, auquel il donna sa fille en mariage. Les bogomiles s'étant alliés aux légitimistes, partisans de Jean Asen, Boril les fit condamner comme hérétiques par le concile de Tărnovo (1211), ce qui provoqua un violent soulèvement, réprimé seulement grâce à l'intervention du roi de Hongrie André II, en échange de territoires bulgares (région de Belgrade). Il combattit ensuite sans succès les Serbes. Fait prisonnier à Tărnovo par Jean Asen, il fut aveuglé et son rival fut proclamé tsar.

BORIN, E ou **BORAIN, E** n. et adj. Habitant du Borinage.

BORINAGE, région houillère de la Belgique, située dans le Hainaut, à l'O. de Mons. L'extraction y est répartie en sept sièges, fournissant plus de 4 millions de tonnes de combustible, un septième de la production belge de houille. L'exploitation y est rendue difficile par les nombreuses dislocations qui affectent des couches peu épaisses. (→ Biblio.)

BORIQUE adj. Se dit d'un acide et d'un anhydride dérivés du bore.

— ENCYCL. Chim. L'*anhydride borique* B_2O_3 est une masse vitreuse incolore, incristallisable, qui subit une fusion pâteuse vers 600 °C et se volatilise au rouge blanc. Très difficile à décomposer, il est avide d'eau, qu'il fixe pour donner un acide borique. Fondu, il se combine aux oxydes métalliques. (V. BORAX.)

L'*acide borique* H_3BO_3 est un solide cristallisé se présentant en paillettes nacrées, brillantes et onctueuses, de densité 1,5. Peu soluble dans l'eau froide, il l'est beaucoup plus dans l'eau bouillante. Chauffé, il se déshydrate progressivement en donnant de l'anhydride borique fondu.

La solution a les caractères d'un acide faible, mais l'action des alcalis ne donne jamais un sel de l'acide H_3BO_3, dit *orthoborique*. Suivant sa concentration, on obtient un sel de l'acide *métaborique* HBO_2 ou de l'acide *tétraborique* $H_2B_4O_7$ (comme le borax). Les orthoborates existent néanmoins, comme l'orthoborate de calcium $Ca_3B_2O_6$, mais ils sont obtenus par voie sèche : fusion de l'anhydride avec un oxyde métallique.

L'action de l'acide borique sur les alcools donne des *éthers boriques*, qui sont des esters de l'acide orthoborique, tel le borate d'éthyle $(C_2H_5)_3BO_3$, liquide qui brûle avec une flamme verte caractéristique.

L'acide borique, découvert en 1702 par Homberg, est assez répandu dans la nature; on le trouve dans certaines eaux minérales (Wiesbaden, Luchon, etc.) et dans les jets de vapeur, ou *suffioni*, se dégageant de fissures du sol en Toscane. Il existe également sous forme de borates : de sodium (*borax*), de calcium (*borocalcite*), de magnésium (*boracite*). Pour préparer l'acide borique, on condense les vapeurs des suffioni, ou l'on traite les borates naturels par l'acide sulfurique. Pour le purifier, on passe par l'intermédiaire du borax, que l'on fait cristalliser. L'acide borique est utilisé en solution comme antiseptique et sert pour la conservation de matières organiques facilement altérables (colles, empois, substances alimentaires). Il entre dans la composition d'émaux et de verres spéciaux, comme le Pyrex. Il sert à imprégner les mèches des bougies, ce qui a permis de supprimer l'antique mouchage. On l'emploie surtout à la préparation du borax.

BORIQUÉ, E adj. Pharm. Qui contient de l'acide borique : *Vaseline boriquée.* ‖ *Eau boriquée*, solution aqueuse à 3 p. 100 d'acide borique, antiseptique léger, non caustique.

BORIS n. m. En Provence, maison rurale de pierre, de forme conique ou cylindrique.

BORIS ou **BOGORIS**, nom de baptême slave, qui a été porté notamment par plusieurs princes russes et bulgares.

BORIS (saint) [† 1015], fils du grand-prince de Kiev Vladimir. Lors du partage fait par celui-ci entre ses fils, il reçut le pays de

Phot. Anderson.

Rostov. Il fut assassiné en même temps que son frère Gleb, en 1015, par ordre de Sviatopolk, fils aîné de Vladimir. L'Eglise orthodoxe mit les deux frères au nombre de ses saints martyrs, et leur culte fut très répandu du XIe au XIIIe s.

BORIS Ier († 907), khān des Bulgares (852-889), neveu et successeur de Malamir. N'ayant pu soumettre ni les Serbes du Monténégro (852 et 854) ni les Croates de Bosnie, ce souverain habile et clairvoyant, désireux de regrouper autour de la Bulgarie les Slaves du Sud, se convertit au christianisme sous la double pression de la Grande-Moravie, en cours d'évangélisation, et de Byzance. Pour échapper à l'influence de cette dernière, il fit d'abord appel à des missionnaires carolingiens. Une menace d'intervention militaire le contraignit à choisir la solution orthodoxe (863). Baptisé sous le nom de Michel, avec l'empereur Michel III pour parrain, il obtint en échange la reconnaissance de toutes les conquêtes réalisées depuis 838. Malgré la résistance de l'aristocratie, il contraignit son peuple à embrasser le christianisme. En demandant un évêque latin à Nicolas Ier (866), il tenta une seconde fois, mais en vain, d'échapper à la tutelle de Byzance, car le concile de 869 décida le retour du clergé orthodoxe. En fait, l'Eglise bulgare fut une Eglise nationale ne dépendant que nominalement de Constantinople, et dont le clergé adopta le slave comme langue officielle. Par cette conversion au christianisme, Boris Ier, tout en renforçant l'autorité monarchique, donna à la Bulgarie une unité de foi, de langue et de civilisation qui en fit l'Etat le plus dynamique des Balkans. Il recueillit les apôtres des Slaves Cyrille et Méthode, chassés de Grande-Moravie par le clergé franc (885), puis se retira dans un monastère (889). Il en sortit en 893, pour substituer à son fils aîné Vladimir, enclin au paganisme, son cadet Simeon*, élevé à Constantinople.

BORIS II (v. 949-979), tsar de Bulgarie (969-972). Fils du tsar Pierre Ier, élevé à la cour de Constantinople, il épousa une Byzantine. Sans autorité, il ne put résister au prince russe de Kiev, Svatoslav, qui envahit la Bulgarie et le fit prisonnier (v. 970). Par son intervention, l'empereur byzantin Jean Ier Tzimiskès sauva le pays de l'invasion russe, mais il l'annexa jusqu'au Danube et contraignit Boris II à l'abdication.

BORIS III (Sofia 1894 - *id.* 1943), roi de Bulgarie (1918-1943), fils de Ferdinand Ier et de Marie-Louise de Bourbon-Parme. Catholique selon le vœu de sa mère, confirmé dans le rite orthodoxe pour satisfaire l'opinion publique bulgare et faciliter le rapprochement avec la Russie, il devint roi à l'abdication de son père (1918). Il joua un rôle effacé au début de son règne, marqué par la dictature paysanne de Stambo Lijsky, mais témoigna d'un rare sang-froid face au terrorisme communiste (attentats de 1923 à 1925). Sa personnalité s'imposant, il put suspendre la Constitution (1934), dont le rétablissement (1938) ne modifia guère le régime autoritaire qu'il avait instauré. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il se rapprocha avec prudence de l'Allemagne, signa avec elle l'accord de Berchtesgaden (1941), qui fit de la Bulgarie une base militaire allemande dirigée contre la Yougoslavie et la Grèce, mais lui refusa son appui absolu et sut, jusqu'au bout, préserver l'indépendance bulgare. Il mourut, assassiné par les nazis, au retour d'une entrevue avec Hitler.

BORIS GODOUNOV (1551 - 1605), tsar de Russie (1598-1605). Petit noble d'origine tatare, dont la sœur épousa le faible tsar Féodor Ier (1584-1598). En son nom, il exerça le pouvoir réel, entreprit d'affaiblir l'aristocratie encore puissante des boyards, et rechercha l'appui de l'Eglise. A la mort de Féodor, Boris — qui avait peut-être fait assassiner le dernier héritier du trône, Dimitri, fils d'Ivan IV — fut élu tsar par le Zemski-Sobor (1598). Après avoir vaincu la Suède (1590-1595), il dut faire face à une grave crise sociale. Pour assurer aux propriétaires fonciers une main-d'œuvre qui se raréfiait, il leur reconnut le droit de suite contre les paysans fugitifs pendant quatre ans, restreignit la liberté de déplacement, et — sans introduire, comme on l'a cru, le servage en Russie — priva, pendant plusieurs « années interdites », les paysans du droit de changer de maître. A sa mort, la

baptême de BORIS Ier
miniature slave, XIVe s., *Vatican bibliothèque byzantine, Paris*

Russie était en proie aux jacqueries paysannes. Déjà, un usurpateur soutenu par la Pologne, le faux Dimitri, avait menacé Moscou, mais avait été vaincu (1604).

Boris Godounov, tragédie historique de Pouchkine, écrite à Mikhaïlovskoïe en 1825, publiée en 1831. Sous forme de trilogie, Pouchkine, s'inspirant de l'*Histoire de l'empire de Russie* de Karamzine, crée avec cette pièce le premier grand drame national de la littérature russe.

Boris Godounov, drame musical populaire en 4 actes et 9 tableaux, de Moussorgski, d'après la tragédie de Pouchkine. Une légende historique, qui se situe entre 1598 et 1605, prétendait que Boris Godounov avait fait assassiner le petit Dimitri, fils d'Ivan le Terrible et son propre beau-frère, pour s'emparer du pouvoir. L'action du drame se fonde sur le double conflit entre Boris et l'Imposteur (le faux Dimitri), et entre Boris et son peuple — le personnage principal étant le peuple russe. Moussorgski voulait « que le son traduise directement la parole ou l'impression » et apparaît ainsi comme le précurseur de Debussy. Composé entre 1869 et 1872, *Boris Godounov* fut représenté en 1874, au théâtre Marie, à Saint-Pétersbourg.

BORISLAV, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au pied des Carpates, au S. de Drogobytch ; 35 000 hab. Raffineries de pétrole et industries pétrochimiques.

BORISSOGLEBSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), entre Voronej et Saratov ; 54 000 hab. Centre agricole, industries alimentaires.

BORISSOV, v. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), au N.-E. de Minsk ; 59 000 hab. Industries du tabac et du bois.

BOŘIVOJ Ier, duc et premier prince chrétien de Bohême (894-902), de la famille des Přemyslides. Avec sa fille Ludmilla, plus tard canonisée, il fut baptisé par l'apôtre Méthode vers 894 et introduisit en Bohême le culte byzantin, bientôt éliminé par le culte latin. Il laissa deux fils, Spitihněv Ier, qui lui succéda, et Vratislav Ier.

BOŘIVOJ II († Hongrie 1124), plusieurs fois duc de Bohême (1100-1107), fils du roi Vratislav.

BORJA, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), au pied de la sierra de Moncayo, sur le Huecha ; 5 100 hab. Berceau de la famille Borgia* et centre important d'art mudéjar aragonais, avec un clocher et des palais typiques. — A proximité, remarquable monastère de Veruela (XIIe-XVIe s.).

BORJA Y ARAGÓN (Francisco DE). V. BORGIA.

BORJOMI, station thermale de l'U. R. S. S., sur la haute Koura (Géorgie). Ses eaux sont consommées dans toute l'Union.

BORKOU, pays du Sahara méridional (Tchad), au pied méridional du Tibesti. Importantes oasis, qui furent occupées par le colonel Largeau en 1913. — La *région du Borkou-Ennedi-Tibesti* a 41 700 hab. (76 Europ.). Ch.-l. *Largeau.*

BORKOWICZ (Maćko ou Mathieu), voïévode polonais de Posnanie (1343-1358), instigateur v. 1352 de la première « confédération » de la noblesse en Pologne, dirigée contre les officiers royaux chargés de récupérer les terres de la Couronne. Arrêté, il fut condamné à mourir de faim.

BORKUM, île allemande de la mer du Nord, à l'embouchure de l'Ems (Allem. occid., Basse-Saxe). Pêche ; station balnéaire.

BORLÄNGE, v. de la Suède centrale (Kopparsberg), sur le Dal älv ; 25 000 hab. Centre industriel important (papeteries et aciéries électriques), formé par la fusion des agglomérations de Domnarvet et de Kvarnsveden. Musée en plein air.

BORLASIA n. m. Ver marin plat des côtes françaises, pouvant atteindre 6 m de long. (Nom sc. : *Borlasia Angliae ;* classe des némertiens, de l'embranchement des plathelminthes.)

BÖRLIN (Jean), danseur et chorégraphe suédois (Härnosänd 1893 - New York 1930). Il danse à l'Opéra de Stockholm, puis travaille avec Michel Fokine à Copenhague. Il débute à Paris en 1920 et entre dans la compagnie des Ballets suédois, que Rolf de Maré venait d'y fonder. Tous deux s'entourèrent de compositeurs, de décorateurs et de peintres nouveaux. Ils créèrent successivement : *la Boîte à joujoux, Jeux, El Greco, la Création du monde, l'Homme et son désir, les Mariés de la tour Eiffel.* Après la disparition des Ballets suédois (1925), Börlin poursuivit sa carrière de danseur, notamment en Amérique.

BORMAN (les), sculpteurs brabançons (fin du XVe s. - début du XVIe s.). Jean **Borman** *le Vieux* est l'auteur du *Retable de saint Georges* (1493 ; musée du Cinquantenaire, à Bruxelles). Jean **Borman** *le Jeune* a exécuté, vers 1500, le *Retable de Saluces* (Musée communal, à Bruxelles). Leur style est réaliste, pittoresque, décoratif jusqu'à la surcharge ; ils ont en outre recours à de vifs effets de polychromie.

BORMANN (Martin), homme politique allemand (Halberstadt 1900). Antisémite dès 1921, condamné pour meurtre politique (1924), il entre au parti nazi à sa libération (1925). Général des S. S. et chef d'état-major de Rudolf Hess (1933), il le remplace en 1941 comme chef de la Chancellerie, devient l'homme de confiance de Hitler, qui en fait son exécuteur testamentaire ; à ce titre, il signe la nomination de Dönitz comme chancelier (1945). Il disparut probablement dans les ruines de Berlin (2 mai 1945 ?), et fut condamné à mort par contumace comme criminel de guerre par le tribunal de Nuremberg.

BORIS III

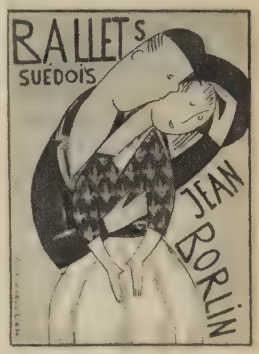

Jean BÖRLIN
composition
de Marie Wassilieff
pour la couverture
d'un numéro de « la Danse »
nov.-déc. 1924

le tsar BORIS GODOUNOV
dessin école russe
début XXe s.

« Boris Godounov »
scène du drame musical
théâtre de l'Opéra

Phot. X, Manuel, Larousse, Viollet, Lipnitzki.

BORMES, comm. du Var (arrond. de Toulon), dans le massif des Maures, dominant la *rade de Bormes;* 1 861 hab. (772 aggl.). Château des XIIe et XIIIe s. Centre de séjour. Cultures florales (mimosas).

BORMIDA, riv. d'Italie, qui rejoint le Tanaro en aval d'Alexandrie; 50 km.

BORMIO, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Sondrio), sur l'Adda; 2 700 hab. Bormio domine une vaste cuvette située dans la haute vallée de l'Adda. C'est un centre touristique très fréquenté en été et en hiver. Sources thermales sulfatées calciques.

BORMIO (COL DE). V. STELVIO (*col du*).

BORMOS ou **BORIMOS,** jeune Bithynien d'une grande beauté, fils d'un roi des Mariandynes, mort à la chasse. Tous les ans, lors de la moisson, on célébrait sa mort.

BORN (PAYS DE), région des Landes, en bordure de l'Atlantique, au S. de l'étang de Sanguinet. C'est au cœur de ce pays, autour de Parentis, que l'on exploite l'important gisement de pétrole découvert en 1954.

BORN (Bertran DE). V. BERTRAN.

Max BORN

BORN (Ignaz, baron VON), minéralogiste autrichien (Karlsburg, Transylvanie, 1742 - Vienne 1791). L'impératrice Marie-Thérèse le chargea, en 1776, d'organiser le musée impérial de Vienne. Il introduisit diverses innovations dans la technique minière, notamment une méthode d'extraction des métaux par amalgamation (1786).

BORN (Max), physicien allemand (Breslau 1882), naturalisé anglais en 1933. Après des études à Breslau, Heidelberg, Zurich, Göttingen et Cambridge, il fut professeur de physique théorique aux universités de Berlin (1915) et de Francfort (1919), puis directeur de l'institut de physique théorique de Göttingen (1921). A la suite de la révolution nationale-socialiste, il passa en Angleterre, devint professeur à Bangalore (Inde) en 1935, puis à Edimbourg (1936). Il mit en évidence la nature électrique de l'affinité chimique; la théorie électronique lui permit également de calculer en 1919 la compressibilité et l'élasticité des solides. Il expliqua, en 1927, la nature probabiliste des ondes associées, selon la mécanique ondulatoire, aux particules en mouvement. Il formula, en 1933, une théorie unitaire du champ électromagnétique. Enfin, développant les idées de Heisenberg, il a imaginé, avec Jordan, un système de lois — dit « mécanique des matrices » — qui permet de rendre compte des propriétés spectroscopiques des atomes. Prix Nobel de physique pour 1954, avec Walther Bothe.

BORNA, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Leipzig), au S. de Leipzig; 17 600 hab. Centre d'extraction de lignite. Centrale thermique. Industrie mécanique.

BORNAGE n. m. Opération de mise en place d'une borne délimitant la propriété privée : *Le bornage est une opération à caractère juridique, effectuée par un géomètre expert, qui en dresse procès-verbal.*

— Ch. de f. Détermination exacte des emprises d'une voie ferrée.

— Mar. V. part. *encycl.*

— ENCYCL. Dr. rur. Le *bornage,* soit amiable, soit judiciaire, comprend deux opérations : 1° la *délimitation,* qui a pour objet de fixer la ligne séparative de deux terrains; 2° l'*abornement,* ou établissement de bornes, qui a pour objet la constatation légale de ces lignes. Tout propriétaire, usufruitier ou usager peut obliger son voisin au bornage à frais communs de leurs propriétés respectives. L'*action en bornage,* qui n'est jamais atteinte par la prescription, est du ressort du tribunal d'instance de la situation des immeubles, qui statue à charge d'appel. Si elle mettait en jeu une question de propriété, le tribunal de grande instance serait seul compétent. Le déplacement ou la suppression des bornes donne lieu à une action possessoire et, en outre, à une action correctionnelle. La loi du 17 mars 1898 prévoit la possibilité de constituer des *associations* syndicales* libres ou autorisées pour le bornage et la délimitation des biens immobiliers, afin de rendre plus rapide et plus économique la réfection du *cadastre**. (→ Biblio.)

— Mar. La *navigation au bornage,* appelée officiellement *navigation côtière* depuis 1951, est la navigation pratiquée par les chalands et autres engins de tout tonnage remorqués en mer, par les navires de tout tonnage ne sortant pas habituellement des ports et rades, et par les navires d'une jauge brute au plus égale à 300 tonneaux, ne s'éloignant pas à plus de 100 milles de leur port d'attache.

BORNAL, E, AUX adj. Qui borne, qui sert de limite : *Les pierres bornales d'un champ.* (On dit aussi BORNAIRE.)

BORNE n. f. (altér. de l'anc. franç. *bodne;* du gaulois **bodina,* borne frontière). Pierre ou autre marque servant à indiquer la limite de deux champs contigus. || Pierre destinée à indiquer un repère ou à servir avec d'autres à maintenir une chaîne pour réserver un emplacement, pour barrer un passage : *Les bornes du marché;* ou à protéger contre les chocs. || *Pop.* Kilomètre. ||

— *Fig.* Limite de l'action ou du pouvoir : *Les bornes de l'esprit humain.* || *Passer, dépasser, franchir les bornes, sortir des bornes,* aller au-delà de ce qui est juste, permis ou convenable : *Tout de même, dit-il, l'insolence de cette génération passe les bornes de la décence* (A. Maurois). || *Sans bornes* ou *sans borne,* sans limite : *Je croyais jusqu'à ces derniers temps mon admiration pour Renard sans bornes* (Gide).

— LOC. FAM. *Rester planté comme une borne, ne pas bouger plus qu'une borne,* demeurer sans réagir en face d'une situation.

— Archéol. *Borne milliaire,* chacune des pierres qui, sur les voies romaines, marquaient chaque distance de mille pas. — Chacune des bornes qui déterminent les limites des terrains militaires ou soumis aux servitudes militaires. || *Borne du cirque,* grande pierre plantée debout à l'extrémité de la carrière, et que devaient doubler les coureurs.

— Ch. de f. *Borne d'emprise,* bloc de pierre destiné à fixer sur le terrain les différents points déterminés par le bornage des emprises.

— Electr. Pièce conductrice solidaire d'un appareil électrique et permettant de le relier aux circuits extérieurs. || *Borne neutre,* borne reliée au point neutre d'une machine ou d'un appareil polyphasé monté en étoile. || *Borne de phase,* sur une machine ou un appareil polyphasé, borne destinée à être reliée au conducteur de l'une des phases du réseau. || *Borne de terre,* borne destinée à être reliée à la terre.

— Math. *Borne inférieure précise* ou *minimum absolu d'un ensemble de nombres,* la plus grande de ses limites inférieures. || *Borne supérieure précise* ou *maximum absolu d'un ensemble de nombres,* la plus petite de ses limites supérieures.

— Mob. Canapé circulaire, à dossier central. (Apparue dans la seconde moitié du XIXe s., la borne est restée en usage dans les lieux publics.) || Pendule en forme de borne (XIXe s.).

— Sap.-pomp. *Borne d'incendie,* bouche d'incendie dont l'orifice, au lieu d'affleurer le sol, le dépasse d'un mètre. (On dit aussi POTEAU D'INCENDIE.) [V. BOUCHE.]

— Trav. publ. *Borne communale,* pierre qui délimite, entre deux communes, les terrains communs, tels que bois, pâturages, etc. || *Borne géodésique, borne cadastrale,* borne en pierre ou en béton, situant la position précise d'un point de triangulation géodésique ou cadastrale : *L'emplacement d'une borne géodésique ou d'une borne cadastrale est grevé d'une servitude de droit public, qui en interdit tout déplacement.* || *Borne kilométrique,* chacune des pierres qui, sur les grandes routes, servent à indiquer les distances en kilomètres. || *Borne protectrice,* pierre placée à la base des poteaux télégraphiques ou des arbres en bordure des routes, pour empêcher les voitures de les atteindre. || *Borne-repère,* pierre taillée ou pièce de fonte servant soit à déterminer un niveau, soit à retrouver un objet enfoui dans le sol ou un point conventionnel qui n'a pas de trace sur le terrain.

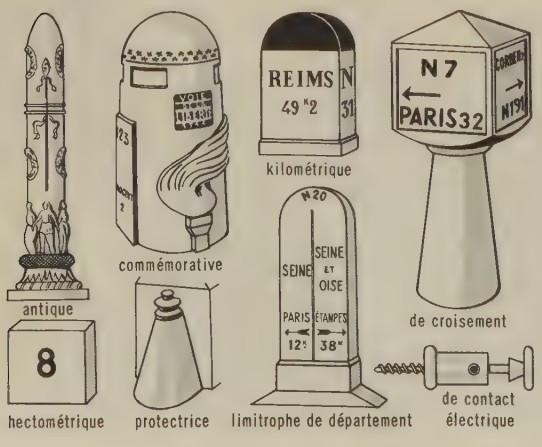

BÖRNE (Löb Baruch, dit **Ludwig**), publiciste allemand (Francfort-sur-le-Main 1786 - Paris 1837). Ecrivain libéral, il eut des démêlés avec les autorités de son pays et préféra chercher un refuge en France, d'abord de 1820 à 1822, comme correspondant de l'éditeur Cotta, puis après la mort de son père, au moment de la révolution de 1830. Ses *Tableaux de Paris* et surtout ses *Lettres de Paris* (*Briefe aus Paris*) [1832-1834], dont l'interdiction par les autorités allemandes accentua le succès, firent se tourner vers Paris et vers la France les regards de la « Jeune Allemagne ».

BORNÉ, E adj. Dont les pouvoirs et les moyens sont limités : *Œil borné, regard infini* (Hugo). || Qui manque d'intelligence; dont les idées sont étroites : *Un esprit borné.* || *Horizon borné,* milieu moralement et intellectuellement étroit.

— Math. *Ensemble borné,* ensemble dont les points ne peuvent être situés à des distances arbitrairement grandes, et qui, par suite, s'il est pris dans l'espace, se laisse inclure à l'intérieur d'une certaine sphère. || *Ensemble de nombres borné,* ensemble borné, à la fois supérieurement et inférieurement. || *Ensemble de nombres borné inférieurement,* ensemble pour lequel il existe un nombre inférieur à tous les nombres de l'ensemble. || *Ensemble de nombres borné supérieurement,* ensemble pour lequel il existe un nombre supérieur à tous les nombres de l'ensemble. || *Fonction à variation bornée,* fonction réelle $f(x)$, définie sur un segment (a, b), telle que, quel que soit le partage du segment (a, b) par les points $x_1, x_2, \ldots, x_n$, en nombre fini

$$a<x_1<x_2<\ldots<x_n<b,$$

la somme

$$|f(x_1)-f(a)|+|f(x_2)-f(x_1)| +\ldots+|f(b)-f(x_n)|$$

demeure bornée supérieurement.

BORNE-FONTAINE n. f. Trav. publ. Appareil distributeur d'eau, en forme de borne et construit généralement en fonte. (Un bouton à poussoir, ou un levier, ouvre ou ferme le tuyau d'écoulement; l'appareil fournit l'eau nécessaire aux usages domestiques, ou au lavage et au nettoyage des ruisseaux des rues.) || Pl. *des* BORNES-FONTAINES.

BORNEIL (Giraut DE). V. GIRAUT.

BORNEL, comm. de l'Oise (arrond. de Beauvais), dans le pays de Thelle; 1 675 hab. (1 483 aggl.). Eglise des XIIe, XIIIe et XVIIe s. Industries métallurgiques : fonderie, alliages, chaudronnerie.

BORNEM, en franç. **Bornhem,** comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines), sur la rive droite de l'Escaut, en amont de son confluent avec le Rupel; 9 700 hab. Travail du lin et du chanvre. Meubles.

BORNÉO, île d'Indonésie, située sous l'équateur, la première de l'Insulinde et la troisième du monde par l'étendue, bordée par la mer de Soulou au N., la mer de Chine méridionale à l'O., la mer de Java au S., et le détroit de Macassar à l'E.; 736 000 km²; 3 millions d'hab. Elle est divisée en quatre territoires : le plus vaste, *Kalimantan**, est l'une des dix provinces de la République indonésienne; le reste comprend les colonies britanniques de *Bornéo septentrional** et de *Sarawak**, et le sultanat de *Brunei**, sous protectorat britannique.

● *Géographie.* Bien que son point culminant, le *Kinabalu,* atteigne 4 175 m, Bornéo n'est pas une île très montagneuse. Les plateaux d'altitude moyenne (moins de 1 000 m), coupés de gorges et dominés par des collines et des massifs discontinus, occupent de vastes étendues dans le centre et l'ouest de

l'île. Les uns sont des plateaux cristallins faillés (monts Schwaner) ; les autres (monts Müller) sont formés de grès tertiaires restés presque horizontaux et recouverts parfois de basaltes et de tufs volcaniques. Des chaînes de plissement tertiaires, accompagnées de reliefs volcaniques, bordent l'île à l'E., au-dessus de la fosse du détroit de Macassar, et convergent vers le N. Elles sont attaquées par une érosion extrêmement puissante. Les chaînes orientales et les massifs du centre et du S.-O. de l'île encadrent de larges bassins drainés par le Rejang et le Kapuas à l'O., et par le Barito au S., qui construisent de très vastes plaines alluviales, parsemées de marais, de lacs et de multiples bras d'eau. Elles sont limitées vers la mer par des deltas et par des cordons littoraux qui ferment des chapelets de lagunes.

Le climat équatorial de Bornéo est caractérisé par des chaleurs élevées et constantes, oscillant en moyenne autour de 26 °C, et par d'abondantes pluies de mousson ou d'alizés maritimes (entre 1 500 et 4 500 mm par an, selon l'orientation). Ces conditions sont très favorables à la mangrove et à la grande forêt pluviale, qui comprend surtout des diptérocarpées, et, parmi les bois précieux, le santal et le camphrier. La forêt abrite de nombreux singes (gibbons et orangs-outans), des lémuriens et des tapirs. Elle est interrompue par des savanes, souvent dues à l'intervention humaine.

La plus grande partie de l'île, d'un accès difficile, est encore déserte et extrêmement dangereuse pour les explorateurs : le pays est malsain ; les rivières de l'intérieur sont coupées de rapides qui rendent la navigation périlleuse ; les autochtones, dont les plus primitifs sont encore chasseurs de têtes, restent difficiles à aborder. Bornéo est, dans l'intérieur, peuplée de Dayaks, population émigrée d'Indochine et des Philippines, qui chasse et pêche beaucoup, mais qui a su aussi établir des rizières en terrasses irriguées, des jardins et des vergers (canne à sucre, aréquier, sagoutier). De loin en loin se sont établies de longue date des colonies de Malais et de Chinois, et, au S., face à Java, la population la plus mêlée de Bornéo par ses origines, le groupe des Bandjaresens du delta du Barito, métis musulmans de Dayaks, de Malais de Johore, de Javanais, de Bougis des Célèbes et d'Arabes.

Les premières ressources minérales exploitées dans l'île, l'or et les diamants, ont perdu une partie de leur intérêt. Mais du charbon est extrait dans l'île côtière de Pulau Laut et, de manière artisanale, dans les vallées du Barito et du moyen Kapuas. Le pétrole de l'île de Tarakan, du bassin du Koutaï, de l'embouchure du Mahakam et de la baie de Balikpapan est raffiné et exporté par cette ville ; celui de Seria, à Brunei, par Lutong. Au pétrole de Miri s'ajoutent, à Sarawak, l'antimoine et le mercure. Bien que le poivre de Bandjermasin ait attiré très tôt les Européens, les cultures commerciales sont peu développées à Bornéo. Les principaux produits, le poivre et le caoutchouc, proviennent surtout des plantations de la côte E. et des territoires britanniques. Par rapport à l'ensemble de l'Indonésie, la mise en valeur de Bornéo est très en retard. Son faible peuplement et ses vastes réserves de terrains cultivables désignent l'île comme un exutoire naturel pour Java. (→ Biblio.)

● *Histoire de la découverte.* Après avoir fait partie de l'empire du Modjopahit, Bornéo est atteint par le Portugais d'Abreu en 1511 et visité par Pigafetta en 1521. Les Portugais y prennent pied en 1526, puis les Hollandais en 1604. Pendant tout le XVIIe et le XVIIIe s., la Compagnie hollandaise des Indes orientales fut en lutte tour à tour contre les Espagnols et contre les Anglais, pour y demeurer unique maîtresse ; toutefois, les côtes de Bornéo demeurèrent seules à peu près connues jusqu'au XIXe s. Ce sont les voyages accomplis par Müller, Schwaner et Posewitz qui permirent de mieux connaître l'intérieur de l'île.

● *Histoire.* V. INDONÉSIE.

● *Beaux-arts.* V. INDONÉSIE.

● *Linguistique.* Les langues parlées à l'intérieur de Bornéo sont le *dayak*, offrant de nombreux dialectes, dont les mieux connus sont le *busan* et le *tidon* de la côte orientale, subdivisé en *bolonan* et *tarakan*.

BORNÉO SEPTENTRIONAL BRITANNIQUE, colonie britannique située au nord de l'île de Bornéo et comprenant aussi les îles Banggi et Labouan, bordée à l'O. par la mer de Chine méridionale, au N. par la mer de Soulou, à l'E. par la mer des Célèbes, limitée au S.-O. par Sarawak et au S. par Kalimantan (76 138 km² ; 401 000 hab.). Capit. *Jesselton*. Fermée à l'E. par une chaîne de montagnes plissée qui se dresse à 50 km en arrière de la côte et comprend le point culminant de Bornéo, le Kinabalu* (4 175 m), la région s'ouvre largement sur la mer de Chine méridionale par une plaine littorale marécageuse, bordée de mangroves. Les ressources vivrières sont assurées par la culture du riz, du sagoutier et du cocotier. Des plantations d'hévéas, de tabac et de chanvre de Manille, la pêche et l'exploitation du bois entretiennent un actif commerce par les ports de Jesselton et de Sandakan.

BORNÉOL (de *Bornéo*) n. m. Alcool hydroterpénique de formule $C_{10}H_{17}OH$, dont la cétone correspondante est le camphre.

— ENCYCL. Alors qu'il existe deux camphres inverses optiques, il existe quatre *bornéols*, tous actifs et deux à deux inverses optiques ; ce sont les bornéols (anciennement camphols-α) droit et gauche, et les isobornéols (anciennement camphols-β) droit et gauche.
Les bornéols naturels sont généralement plus ou moins racémisés ; toutefois, *Dryobalanops camphora* fournit la forme dextrogyre presque pure (camphre de Bornéo) ; son inverse optique se rencontre dans les essences de *Blumea balsamifera* (camphre de N'Gaï). Les esters des deux formes ont été caractérisés dans de nombreuses huiles essentielles. Toutefois, le bornéol droit et l'isobornéol gauche se préparent généralement par hydrogénation du *camphre droit*.
L'hydrogénation au sodium conduit surtout au bornéol ; l'hydrogénation catalytique (au platine), à l'isobornéol. Dans les mêmes conditions, le *camphre gauche* conduit aux bornéol et isobornéol inverses optiques des précédents.
Les bornéols fondent à 204 °C et bouillent à 212 °C ; les isobornéols fondent à 212 °C et bouillent à peine au-dessus.
Les alcalis isomérisent presque totalement les isobornéols en bornéols plus stables.
Bornéols et isobornéols se déshydratent parfois en un terpène, le *bornylène*, dont il n'existe que deux inverses optiques, mais en général en un autre terpène, le *camphène*. Ils régénèrent, par oxydation chromique, les camphres dont ils dérivent.
Les esters du bornéol et de l'isobornéol sont employés en parfumerie. L'acétate de bornyle, présent dans les essences de conifères, fond à 29 °C. L'acétate et le formiate d'isobornyle peuvent être préparés à partir de l'alcool correspondant, mais aussi par fixation des acides acétique ou formique sur le camphène ; c'est une étape dans la synthèse du camphre à partir du pinène.
(Pour les constitutions, v. CAMPHRE.)

BORNER v. tr. Délimiter à l'aide de bornes, ou autrement : *Ils fondent la propriété... Comment cela? ...En bornant leurs champs* (A. France). ‖ Marquer la limite (d'un terrain, d'un territoire, d'une concession) : *Le lac est borné au midi par de petits coteaux peu élevés et bien boisés, ce qui lui donne un air doux* (Stendhal). ‖ *Fig.* Arrêter, restreindre, resserrer dans des bornes, des limites : *Borner là son discours. Borner ses recherches à l'essentiel.*

— Hortic. *Borner une plante,* rapporter et serrer la terre avec le plantoir autour des racines, lorsqu'on vient de la planter.

— ***Se borner*** v. pr. Se renfermer dans certaines bornes : *Se borner au strict nécessaire.* ‖ Se contenter, être limité : *Le talent de cet homme-là* [M. de Rénal] *se borne à se faire payer bien exactement ce qu'on lui doit* (Stendhal).

BORNÉSITE n. f. Composé de formule $C_7H_{14}O_6$, que l'on extrait par pression du caoutchouc de Bornéo. (La bornésite est l'éther monométhylique de l'un des isomères de l'inosite.)

BORNET (Edouard), botaniste français (Guérigny, Nièvre, 1828 - Paris 1911). Il découvrit, avec l'algologue G. Thuret, la fécondation des floridées, et publia *Notes algologiques* (1874-1880) et *Etudes phycologiques* (1878). Il a contribué à la création, à Antibes, d'un jardin d'essai. (Acad. des sc., 1886.)

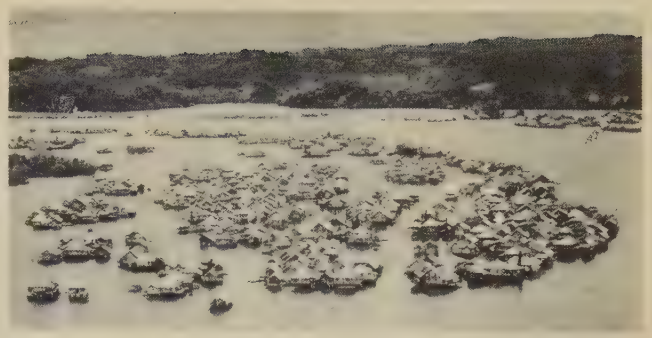

BORNÉO
village de pêcheurs sur pilotis

BORNET (Paul), peintre et graveur français (Ranchot, Jura, 1878 - Paris 1945). Il est l'auteur de billets de banque syriens, grecs, et fut graveur de la Banque de France.

BORNHOLM, île danoise de la mer Baltique, située au S.-E. de la Scanie suédoise ; 588 km² ; 48 600 hab. Cette île granitique atteint en son point culminant 162 m d'altitude. L'agriculture et l'élevage y sont prospères ; des gisements de kaolin sont exploités pour la fabrication de faïences et de poteries. Pêche. Tourisme et villégiature.

— Hist. Bornholm, ou *Burgondhar,* est une des deux îles de la Baltique (avec Gotland) d'où auraient déferlé sur le continent européen, dès le milieu du IIe s. apr. J.-C., les Barbares (Goths, Gépides, Hérules, Burgondes) qui ont finalement détruit l'Empire romain. Dès le IIIe s., les Danois s'y installent. Possession de l'archevêque de Lund pendant quatre siècles, elle fut conquise ensuite par la Ligue hanséatique (1510), puis par les Danois. Elle fut occupée temporairement par les Suédois (1645-1660) et par l'U. R. S. S. (1945-1946). Des églises circulaires, qui participaient à la défense de l'île, sont encore conservées.

BORNÉO
exploitation pétrolière de Seria (sultanat de Brunei)

Bornholm (MALADIE DE) [du nom de l'île danoise], maladie infectieuse, de nature virale, voisine de la grippe, observée pour la première fois dans l'île de Bornholm en 1930. Cette affection, de pronostic bénin chez les sujets non tarés, se caractérise par une fièvre élevée de courte durée, une « fluxion de poitrine » et des douleurs musculaires multiples. De nombreux cas sont observés en Europe chaque année.

BORNHÖVED, village d'Allemagne (Allem. occid., Schleswig-Holstein), à l'E. de Neumünster ; 2 700 hab. Ce fut le siège, au Moyen Age, des assemblées du Holstein. Victoire décisive remportée par les Allemands (Lübeck et chevaliers teutoniques) sur Waldemar II de Danemark, et qui empêcha celui-ci de faire de la Baltique un lac danois (juill. 1227).

BORNIER (Henri, vicomte DE), poète français (Lunel 1825 - Paris 1901). Il a été longtemps conservateur, puis administrateur de la

BORNÉO
région du Kinabalu point culminant

Phot. Morrisson-Holmès.

bibliothèque de l'Arsenal. *La Fille de Roland*, drame en vers (1875), a fait de lui l'interprète du patriotisme blessé, au lendemain de la défaite de 1870. Il a composé également *les Noces d'Attila* (1880), *Mahomet* (1890), *le Fils de l'Arétin* (1895), *France... d'abord* (1899). [Acad. fr., 1893.] (→ Biblio.)

BORNINE n. f. (de *Born*, nom pr.). Minér. Sulfotellurure naturel de bismuth. (Syn. TÉTRADYMITE.)

BORNIOL (DE), importante famille de verriers, originaire d'Altare (Italie), venue en France au XVe s., et qui essaima en Nivernais, Provence, Dauphiné, Languedoc et Normandie.

borocère

BORNITE (du nom du minéralogiste autrichien Ignaz von *Born*) n. f. Minér. Sulfure naturel de fer et de cuivre Cu_5FeS_4. (Syn. ÉRUBESCITE.)

BORNOIEMENT n. m. Géod. Méthode de nivellement à l'aide du niveau de maçon.

BORNOU, en angl. **Bornu**, région de l'Afrique occidentale, s'étendant en Nigeria, au Cameroun, et sur une partie de la république du Niger, limitée au N.-E., par le lac Tchad. Elle comprend des savanes (au S.), des steppes (au N.) et, près du Tchad, des plaines marécageuses salées. C'est un pays d'agriculture (coton, arachides, gomme arabique, millet) et d'élevage. Les principaux centres en sont *Maiduguri*, *Potiskum*, *Nguru*, terminus du chemin de fer, *Dikoua* au Cameroun. La population est en majorité musulmane (Kanuris, Fulas).

— Hist. Le Bornou est cité pour la première fois sous ce nom dans le *Ta'rīf* d'Ibn Faḍl Allāh al-'Umarī, paru au Caire en 1312. Etat puissant, en relations commerciales et diplomatiques avec un certain nombre d'Etats africains, parmi lesquels la Tunisie Ḥafṣide, il était gouverné par les sultans Sayfīya, originaires du Kanem*, qui avaient islamisé le Bornou vers la fin du XIe s. Après une période troublée par les attaques incessantes des peuples voisins (fin du XIVe s.-XVe s.), le Bornou atteignit son apogée au XVIe s. : des expéditions couronnées de succès contre le Kanem, les Touaregs et les Tchadiens assurèrent la sécurité des marches du pays. A l'intérieur, la lutte contre les chefs de tribu turbulents permit l'unification du Bornou sous la seule autorité du sultan, qui disposait d'une armée de 25 000 hommes. A partir du XVIIe s., le Bornou tombe en déclin. Ravagé par des tribus pillardes, affaibli par les famines et les épidémies, il n'offre aucune résistance à l'invasion peule (1808). Il fut cependant sauvé par un homme d'action originaire du Fezzan, marié à une princesse du Kanem, Muḥammad al-Amīn al-Kānami. Celui-ci fonda une nouvelle capitale, Kouka, marché d'esclaves, d'ivoire et de peaux. La dynastie des Sayfīya s'éteignit en 1854, et 'Umar, fils de Muḥammad, gouverna le Bornou sous le titre de « shaykh ». Peu après sa mort, le pays fut envahi et sa capitale rasée par Rabah* (1893-1894). Ces troubles provoquèrent l'intervention européenne. Le Bornou avait été visité pour la première fois par les explorateurs britanniques Clapperton, Dunham et Oudney (1823), et parcouru longuement par l'Allemand Barth, très bien accueilli par le souverain (1851-1854). En 1900, Rabah fut vaincu par le commandant Lamy. Le territoire du Bornou fut partagé entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Le secteur allemand revint à la Grande-Bretagne en 1919 et fut associé à la Nigeria, qui comprend actuellement la plus grande partie de l'ancien Bornou, le reste étant intégré au Niger.

Alexandre BORODINE

Jean BOROTRA

BORNOYER v. tr. (de *borgne*). [Se conj. comme *aboyer*.] Viser d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : *Bornoyer une règle, un mur.* ‖ Tracer une ligne droite avec des jalons ou d'autres objets que l'on enfonce dans le sol, en les alignant à l'aide du même procédé : *Bornoyer les arbres d'une allée.*

◆ V. intr. Exécuter un nivellement par bornoiement.

BORNY, comm. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), près de Metz, à l'E. de la ville ; 1 998 hab. (393 aggl.). Bataille qui opposa, le 14 août 1870, l'arrière-garde de l'armée de Bazaine à la Ire armée prussienne de Steinmetz. (V. METZ [*opérations sous*].)

BORNYL-, préfixe utilisé en chimie et indiquant la présence dans une molécule du radical *bornyle*.

BORNYLAMINE n. f. Base primaire terpénique de formule $C_{10}H_{17}NH_2$, obtenue par réduction de la camphoroxime. (On obtient en réalité deux bases stéréo-isomères, l'une dextrogyre, fondant à 163 °C, l'autre lévogyre, fondant à 184 °C, et qui correspondent, par leurs constitutions, au bornéol et à l'isobornéol.)

BORNYLE n. m. Radical de formule $C_{10}H_{17}$, dérivant du bornéol par perte de l'hydroxyle.

BORNYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène terpénique de formule $C_{10}H_{16}$, isomère des camphènes et du pinène, obtenu par décomposition de l'iodhydrate de pinène. (Il est solide, fond à 103 °C ; l'acide chlorhydrique le transforme en un chlorhydrate différent des chlorures de bornyle et d'isobornyle.) [Pour la constitution, v. CAMPHRE.]

BOROBOUDOUR. V. BĀRĀBUDUR.

BOROCALCITE n. f. (de *bore* et *calcite*). Minér. Borate hydraté naturel de calcium. (Syn. HAYÉSINE.)

BOROCÈRE n. m. (gr. *boros*, vorace, et *keras*, corne). Papillon malgache producteur de soie.

— ENCYCL. Le *borocère* vit à Madagascar et à l'île Bourbon. Les Malgaches nomment le papillon *landibé*, et *tani-mainty* la chenille. Celle-ci, couverte de poils, vit sur l'ambrevade, arbuste de l'ordre des légumineuses. Les cocons sont d'un jaune brunâtre et donnent une soie très solide, employée à la fabrication de diverses étoffes. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des lasiocampidés.

BORODINE (Alexandre), compositeur russe (Saint-Pétersbourg 1833 - *id.* 1887). Fils naturel du prince Guedeonov, descendant des rois d'Irémétie, il poursuivit des études scientifiques qui, en 1862, lui firent attribuer une chaire de chimie à l'Académie militaire de médecine, et, en même temps, apprit en autodidacte à jouer du piano, du violoncelle, de la flûte, du hautbois, puis à composer. En 1862, il fit la connaissance de Balakirev et adhéra au groupe des « Cinq ». Il composa à partir de 1869 — et pendant dix-huit ans — son œuvre maîtresse : *le Prince* Igor'*, réalisant la première épopée musicale russe, synthèse de la Russie d'Occident et de celle d'Orient. Parmi ses autres œuvres, citons ses trois symphonies (1867, 1876, 1887), *Dans les steppes de l'Asie centrale* (1880), deux quatuors, la *Petite Suite* pour piano (1885), quatorze mélodies.

BORODINE (Mikhaïl Markovitch GRUSSENBERG, dit), diplomate soviétique (Yanovitchi, gouvern. de Vitebsk, 1884). Il émigra aux Etats-Unis (1908), rentra en Russie (1918). Après avoir fait de l'agitation politique à Mexico et en Angleterre, il fut nommé chef de la mission soviétique à Canton (1924) et conseiller du gouvernement de Sun Yat-sen, qu'il aida à réorganiser le parti du Kouo-min-tang sur le modèle du parti communiste russe. Après la mort de Sun Yat-sen (1925), il fut expulsé à l'instigation de Chang Kai-chek et rentra en Russie (1927). A Canton, il était en relations avec les communistes indochinois. Il serait retourné en Chine en 1937.

BORODINO, village de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), près de Moscou, sur la Kaloga. Les Russes donnent ce nom à la bataille de la Moskova du 7 septembre 1812.

Borodino (TRÉSOR DE), trésor de l'âge du bronze, découvert en 1912 près du village de Borodino, dans les environs de Bielgorod-Dniestrovski. Composé d'armes d'apparat incrustées d'or et d'argent, il est conservé au musée historique de Moscou.

BOROEVIĆ VON BOJNA (Svetozar), général austro-hongrois (Umetic 1856 - Klagenfurt 1920). Au cours de la Première Guerre mondiale, il commanda en 1915 la IIIe armée austro-hongroise sur le front russe, puis fut mis à la tête des forces autrichiennes sur le front italien de l'Isonzo jusqu'à la fin des hostilités.

BOROFLUORHYDRIQUE adj. Syn. de FLUOBORIQUE.

BOROFLUORURE n. m. Combinaison d'un borure et d'un fluorure. (Syn. FLUOBORATE.)

BOROLLOS ou **BURULLUS**, lagune d'Egypte, située entre les deux branches du Nil (Basse-Egypte) et communiquant avec la Méditerranée. Pêcheries.

BOROMAGNÉSITE n. f. Minér. Borate hydraté naturel de magnésium. (Syn. SZAIBÉLYITE.)

BORON ou **BORRON** (Robert DE). V. ROBERT DE BORON.

Boronali (anagramme d'*Aliboron*), signature apposée par Roland Dorgelès sur un tableau peint à l'aide de la queue d'un âne. Intitulé *Coucher de soleil sur l'Adriatique*, il figura en 1910 au Salon — sans jury — des artistes indépendants.

BORONATROCALCITE n. f. Minerai renfermant du bore, du sodium et du calcium, d'où l'on peut tirer le borax et que l'on trouve en Amérique du Sud. (Syn. ULEXITE.)

BORONIA (du nom du botaniste Fr. *Borone*) n. m. Arbuste d'Australie, très décoratif et fortement aromatique, de la famille des rutacées, dont plusieurs espèces sont cultivées en serre.

BORORO(S), peuple peul vivant au Tchad, dans la République centrafricaine, au Cameroun et en Nigeria ; les Bororos sont des éleveurs nomades de bovins.

BORORÓ(S). V. COROADO(S).

BORO(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant sur les rives du Niger, en amont de Tombouctou, et sur les rives du Bani. Les Boros, évalués à 30 000, sont considérés comme les plus anciens habitants du pays.

BOROSILICATE n. m. Chim. Sel double, formé par la combinaison d'un borate avec un silicate.

BOROSILICATÉ, E adj. Qui contient un borosilicate : *Le Pyrex est un verre borosilicaté.*

BOROSILICIQUE adj. Minér. Se dit des composés où entrent le bore et le silicium.

BOROTITANATE n. m. Chim. Combinaison d'un borate et d'un titanate.

BOROTRA (Jean), champion français de tennis (Arbonne, Basses-Pyrénées, 1898). D'une vitalité extraordinaire, Borotra, surnommé LE BASQUE BONDISSANT (plus de cinquante fois champion de France), fit partie de l'équipe des « mousquetaires » (avec Lacoste, Cochet et Brugnon) qui conquit pour la France la coupe Davis en 1927. Joueur athlétique et rapide, excellent volleyeur, au jeu spectaculaire et à l'esprit chevaleresque, il offre l'exemple d'une remarquable longévité sportive. Secrétaire général à l'Education physique et aux Sports (1941-1942).

Borovanski Ballet. V. BALLET.

BOROVIKOVSKI (Vladimir Loukitch), peintre russe d'origine ukrainienne (Mirgorod 1757 - Saint-Pétersbourg 1825). Il travailla pour les églises de Mirgorod, puis, après avoir, à Saint-Pétersbourg, complété ses études avec Levitski et s'être perfectionné sous l'influence de Roslin, de Lampi et de Mme Vigée-Lebrun, il se voua au portrait ; celui qu'il fit de l'impératrice de Russie (1813) est au Louvre.

BOROVITCHI, v. de l'U. R. S. S. (R.S.F.S. de Russie), à l'E. de Novgorod. Mines de lignite.

Borovski Pafnoutiev (MONASTÈRE), ensemble architectural russe du XVIe s., comprenant des constructions religieuses et civiles, enfermées dans l'enceinte d'une forteresse-couvent. Le monastère avait été fondé en 1444, à côté de la ville de Borovsk (région de Kalouga).

BOROZDINE (Semeïka), peintre russe d'icônes, de l'école de Stroganov (fin du XVIe s. et début du XVIIe). Ses œuvres signées se trouvent au Musée russe à Leningrad et à la galerie Trétiakov à Moscou. Il participa probablement à la décoration de la cathédrale de l'Annonciation, à Solvytchegodsk.

BORRAGINACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, généralement garnies de poils rudes, souvent en crochet. (Leur fécondation se fait par l'intermédiaire des insectes [fourmis]. Ordre des *borraginales*.)

— ENCYCL. Les *borraginacées* comprennent des herbes, des arbustes et même des arbres

Phot. X, Monde et Caméra.

(héliotrope, myosotis, orcanette, vipérine, consoude, bourrache, etc.). Quelques-unes possèdent un certain nombre de propriétés médicinales et industrielles.

BORRAGO n. f. (mot lat. signif. *bourrade*). Flor. Nom scientifique de la bourrache.

BORRASSÁ (Luis), peintre catalan († 1424). Fils d'un peintre de Gérone établi à Barcelone, il a laissé des retables remarquables : ceux de Guardiola (1404), de Tarrasa (1411) et du musée de Vich (1415-1418).

BORREL (Jean). V. BUTEO.

BORREL (Maurice), médailleur français (Montataire 1804 - Chevilly 1882). Élève de J.-J. Barre, il est l'auteur de nombreux portraits de Louis-Philippe et de princes de la maison d'Orléans, ainsi que de médailles du second Empire et de la IIe République.

BORREN (Charles VAN DEN). V. VAN DEN BORREN.

BORRERO (Antonio), homme politique équatorien (Cuenca 1827 - † 1891). Ami de García Moreno, il lui succéda à la présidence (1875-1876).

BÖRRESEN (Hakon), compositeur danois (Copenhague 1876 - *id.* 1954). Élève de Svendsen, lié d'amitié avec V. d'Indy, Nikisch, romantique à la façon de Grieg, son œuvre comprend : deux opéras, un ballet (*le Rêve de Tycho Brahé*), trois symphonies, etc.

BORRI (Pasquale), danseur et chorégraphe italien (Milan 1820 - *id.* 1884). Il débute en 1840 à la Scala, comme premier danseur de « rang français ». Il se rend célèbre à Vienne avec son ballet *Rübezahl* (1848 ; mus. de Reuling). Borri restera longtemps à Vienne, où il composera *la Nymphe des eaux, Redowa,* etc. A Milan, il présente *Rodolphe,* tiré des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1858), et *Georges Revees* (1860), ballet romanesque en 5 actes. Dans *Emma* (1866), Borri utilise deux scènes simultanées. En 1861, il présente à l'Opéra de Paris *l'Etoile de Messine,* et à Gênes *Lola Montez,* puis à Florence *le Fils prodigue,* interprété par Victorine Legrain. On peut encore citer : *la Déesse du Walhalla,* inspiré des Niebelungen (Scala, 1871 ; mus. de A. Baur) et *le Carnaval à Paris* (mus. de Giorza), repris en 1877 au théâtre de l'Opéra de Nice. Pasquale Borri limitait la mimique au strict nécessaire et introduisait beaucoup de danse dans ses chorégraphies.

BORROMÉE (saint Charles). V. CHARLES BORROMÉE.

BORROMÉE (Frédéric), en ital. **Federico Borromeo,** archevêque de Milan (Milan 1564 - *id.* 1631). D'abord soldat, il étudia à partir de 1580 à Bologne et à Pavie, et fut créé cardinal en 1587. Il défendit activement l'immunité ecclésiastique contre le gouvernement espagnol. A Milan, il fut un agent de la réforme catholique et fit preuve de zèle charitable (lors de la peste de 1630, notamment), autant que de goût pour le savoir. Il fonda la *bibliothèque Ambrosienne**.

BORROMÉES (ÎLES), en ital. **Isole Borromee,** groupe de trois îles du lac Majeur (Italie) : *Isola Bella, Isola Madre, Isola Superiore* ou *île des Pêcheurs,* en face de Stresa. Elles n'étaient que des rochers arides quand, en 1671, le comte Vitaliano Borromeo les fit transformer en parcs. C'est un des paysages les plus célèbres de l'Italie. La douceur du climat (les Latins appelaient ces îles *Insulae Caniculares*) permet la culture de plantes tropicales.

BORROMINI (Francesco), architecte italien (Bissone, Lombardie, 1599 - Rome 1667). Élève de Maderna, il travailla à Rome, au couvent des Philippins, puis à Saint-Charles-des-Quatre-Fontaines (1638-1641), dont il n'acheva la façade qu'en 1667. Autres œuvres : Sainte-Marie-des-Sept-Douleurs, Saint-Yves-de-la-Sapience (1642-1650), où son art, précurseur du style rococo, s'épanouit dans la profusion des détails.

BORROW (George), écrivain et voyageur anglais (East Dereham, Norfolk, 1803 - Oulton Broak, Suffolk, 1881). Il voyagea en Europe et en Orient, étudiant en particulier l'idiome et les mœurs des tsiganes ; il publia un lexique de leur langue et, à Saint-Pétersbourg, en 1835, un ouvrage intitulé *Targum,* qui contient des traductions de trente langues différentes. Borrow devint alors agent commercial de la Société de la Bible, et parcourut l'Espagne en cette qualité. Son livre *la Bible en Espagne* (1843) fonda sa réputation littéraire. Puis vinrent, en 1851, *Lavengro* (*le Philologue*) et, en 1857, *Romany Rye* (*le Bohémien gentleman*), qui y fait suite. Tous ces ouvrages sont de la plus savoureuse originalité.

BORROWSTOUNNESS. V. BO'NESS.

BORŞA, v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Baia Mare), dans la vallée supérieure du Visău ; 12 300 hab. Borşa occupe le centre d'un petit bassin d'effondrement, au pied du haut massif de Rodna. Sources thermales et minérales le long des fractures. Industrie du bois.

BORSBEEK, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue S.-E. d'Anvers ; 5 200 hab. Cultures maraîchères.

BORSEC, village de Roumanie, en Transylvanie (région de Bacău) ; 2 250 hab. Eaux minérales très réputées. Sports d'hiver.

BORSIPPA ou **BARSIPPA.** Géogr. anc. V. de Babylonie, située à 17 km de Hilla. Ses vestiges de la tour à étages du grand temple du dieu Nabou (fils de Mardouk, dieu de Babylone) ont été longtemps considérés comme ceux de la « tour de Babel ». C'est l'actuelle *Birs Nimroud* en Iraq.

BORSOD-ABAUJ-ZEMPLÉN, départ. du nord-est de la Hongrie ; 560 000 hab. Ch.-l. *Miskolc.*

BORT n. m. (mot angl.). Tissu de laine grossier, dont on faisait autrefois des couvertures. ‖ Diamant rond, granuleux et jaunâtre. ‖ Tout diamant, autre que du carbonado, inutilisable dans la bijouterie ou l'industrie. (Le bort, une fois serti dans un dop de brutage, est employé pour l'arrondissage des diamants ; pilé, il entre dans la fabrication de l'égrisée.)

BORTKIEWICZ (Ladislas), savant polonais (Saint-Pétersbourg 1868 - Berlin 1931). Statisticien, professeur à l'université de Berlin, il créa, grâce à l'application en statistique d'une formule de Poisson, la loi des petits nombres.

BORT-LES-ORGUES, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. d'Ussel), dans le S.-E. du Limousin, sur la Dordogne ; 5 425 hab. (4 674 aggl.) [*Bortois*]. La vieille ville, dominée par les « orgues » phonolitiques, présentant l'aspect de prismes accolés, s'étend sur la rive droite de la Dordogne, tandis que les faubourgs s'allongent sur la rive gauche. Eglise romane. Bort-les-Orgues est un centre industriel actif : tanneries, maroquinerie, soieries et confection, minoterie. A 1 km en amont ont été construits un grand barrage et une usine hydro-électrique : la retenue, de 477 millions de mètres cubes, est alimentée par la Dordogne et par la Rhue. Patrie de Marmontel.

BORTNIANSKI (Dimitri Stepanovitch), compositeur russe (Gloukhovo 1755 - Saint-Pétersbourg 1825). Après un séjour en Italie, où il écrivit trois opéras, il fut nommé, en 1782, à Saint-Pétersbourg, directeur de la chapelle impériale, pour laquelle il écrivit des pages spirituelles *a cappella.*

BORURE n. m. Combinaison du bore avec un corps simple : *Borure de magnésium* $Mg_3 B_2$.

BORURÉ, E adj. Chim. Qui est à l'état de borure. ‖ Qui contient un borure.

BORUSSES. Géogr. anc. Tribus habitant la *Borussia,* c'est-à-dire le littoral baltique entre la Vistule et le Niémen. Les Borusses n'avaient aucun rapport ethnique avec les Germains. Ils résistèrent aux tentatives de conversion faites par la Pologne. Ils furent décimés ou refoulés, au XIIIe s., par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Par la suite, le terme de *Prussiens,* substitué à celui de *Borusses,* a pris une acception beaucoup plus large et a désigné des éléments germaniques immigrés ou appartenant à d'autres régions. Il en a été de même du mot *Prusse.*

BORVO, nom venant du mot celtique désignant le bouillon de la source. Dieu gaulois des sources thermales, assimilé en maint endroit à Apollon. Son nom est à l'origine de celui des Bourbons et de diverses villes : Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Bourbonne, etc.

barrage de BORT-LES-ORGUES sur la Dordogne

BORY (Gabriel, chevalier DE), officier de marine et savant français (Paris 1720 - *id.* 1801). Formé dans les gardes de la marine, il fut chargé de déterminer la position exacte des caps Finisterre et Ortegal, puis de certains points des côtes du Portugal et de l'île Madère. Il fut par la suite gouverneur de Saint-Domingue. (Acad. des sc., 1796.)

BORY DE SAINT-VINCENT (Jean-Baptiste MARCELLIN, baron), général, géographe et naturaliste français (Agen 1778 - Paris 1840). Il fit partie, en 1800, comme naturaliste, de l'expédition scientifique du capitaine Baudin en Nouvelle-Hollande ; il revint en Europe en étudiant les principaux archipels de l'Afrique. Il fut chargé de la direction de l'expédition scientifique de Morée en 1829.

BORYSTHÈNE, en gr. **Borusthenês,** nom antique du Dniepr.

BÖRZSÖNY (MASSIF DE), petit groupe montagneux du nord de la Hongrie, dominant Esztergom et le coude du Danube en amont de Budapest ; 939 m.

BORT-LES-ORGUES orgues phonolitiques

BOSAN n. m. (turc *boza*). Breuvage fait avec du millet bouilli dans l'eau.

BOSANQUET (Bernard), philosophe anglais (Rock Hall, Northumberland, 1848 - Londres 1923). Professeur à Saint Andrews (Ecosse), il se lia avec Bradley. On lui doit de nombreuses études de logique, d'esthétique et de morale : *Connaissance et réalité* (1885), *Logique* (1888), *History of Aesthetics* (1892), *Civilization of Christendom* (1893), etc. Bosanquet, qui a subi l'influence de Lotze et de Hegel, développe leur apport dans un sens concret et moniste*. Le réel est pour lui un tout organisé, où les relations constituent l'essence même des choses. Il en résulte que l'objet et le sujet n'ont entre eux nulle différence essentielle, mais ne sont que des aspects du tout réel et concret. Les recherches esthétiques, éthiques et religieuses de Bosanquet tendent toutes à confirmer cette doctrine par de multiples expériences.

BOSANSKI-BROD. V. BROD.

BOSATSU n. m. invar. (trad. jap. du sanskrit *bodhisattva*). Nom donné au Japon à des saints bouddhiques qui doivent vivre encore plusieurs existences humaines avant d'arriver à l'état de bouddha. (Les bosatsu sont vénérés par le peuple comme des protecteurs. Le plus célèbre est *Kannon,* la déesse de la Miséricorde.)

BOSBOOM (Johannes), peintre et graveur hollandais (La Haye 1817 - *id.* 1891). Élève

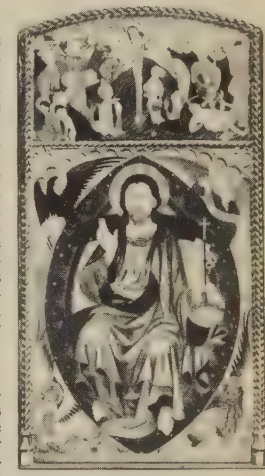

Luis BORRASSÁ retable du Christ peinture sur bois (1404) *collection Muñoz, Barcelone*

îles BORROMÉES terrasses du jardin dans « l'Isola Bella » en face de Stresa

de B. J. Van Hove, il s'est fait connaître par des intérieurs d'églises et de monastères. Ses dessins, ses lavis, ses gravures sont remarquables. Le musée du Louvre conserve de lui un *Intérieur d'église*. — Sa femme, Anna Toussaint (Alkmaar 1812 - La Haye 1886), écrivit un grand nombre de romans historiques.

Bosc d'Antic (Louis Augustin Guillaume), naturaliste français (Paris 1750 - *id.* 1828). Il professa au Jardin des Plantes. On a de lui un *Dictionnaire raisonné d'agriculture*, un *Dictionnaire d'histoire naturelle*. Dépositaire des manuscrits de Mme Roland, il a publié les *Mémoires* de la célèbre girondine, dont il était resté l'ami fidèle. (Acad. des sc., 1806.)

Jérôme BOSCH
gravure anonyme
cabinet des Estampes

Boscán Almogáver (Juan), poète espagnol (Barcelone v. 1495 - *id.* 1542). Il servit dans les armées de Charles Quint en Italie. Il y apprit l'italien et, frappé de la grâce des vers hendécasyllabiques, il introduisit plus tard ce mètre dans la poésie espagnole. Ayant quitté l'armée, il fut gouverneur du jeune Álvarez de Tolède, le futur duc d'Albe. Il recueillit les ouvrages de son ami Garcilaso de La Vega pour les imprimer avec les siens, mais la mort interrompit ce projet ; c'est la veuve de Boscán qui devait éditer les œuvres des deux amis (1544). Celles de Boscán comprennent : *le Courtisan*, traduction du poème italien de Baldassare Castiglione, qui avait été déjà publiée séparément en 1534, des sonnets et des pastorales dans le goût italien.

Boscawen (Edward), amiral britannique (en Cornouailles 1711 - Guildford, Surrey, 1761). Déjà célèbre par ses exploits contre les Espagnols et les Français, il fut envoyé aux Indes en 1748, mais échoua devant Pondichéry. En 1758, il commanda l'expédition qui s'empara de l'île de Cap-Breton et de Louisbourg. En 1759, commandant de la flotte de la Méditerranée, il vainquit à Lagos l'escadre de Toulon, ruinant les projets français de débarquement en Angleterre.

Jérôme BOSCH
« le Nid de hibou », *détail*
musée Boymans
Van Beuningen, Rotterdam

Bosch (Hieronymus Van Aeken, ou Aken, dit **Jérôme**), peintre et graveur hollandais (Bois-le-Duc v. 1450/1460 - *id.* 1516). Sa vie est presque inconnue; fils du peintre Antoine, il épouse vers 1477 Aleid Van Meervenne, et semble n'avoir jamais quitté sa ville natale (Hertogen*bosch* [en français Bois-le-Duc]), dont la dernière syllabe lui fournit son surnom. Il commença par dessiner des vitraux et des cartons de tapisserie pour la cathédrale de Bois-le-Duc, et son rôle dans la confrérie de Notre-Dame paraît avoir été important. Sa réputation fut très grande de son vivant, puisque Philippe le Beau possédait en 1504 un *Jugement dernier* de sa main. Seules, une trentaine de ses œuvres originales sont conservées, mais plusieurs compositions perdues sont connues par des répliques et des interprétations peintes au XVIe s. Aussi bien dans les compositions religieuses que dans les sujets profanes, il aime à introduire tout un monde de personnages, tantôt vulgaires, tantôt monstrueux, mais toujours présentés dans des attitudes expressives. La complexité des symboles évoqués rend la compréhension de ses œuvres souvent difficile. Son univers d'imagination fantastique, avec sa profusion de monstres bizarres issus d'un enfer de rêve (*Tentations de saint Antoine* [musées d'Anvers et de Lisbonne], *Jugement dernier* [musée de Vienne]), annonce l'esprit de Bruegel ; les sujets religieux eux-mêmes (*Couronnement d'épines* [Prado], *Portement de croix* [Gand], *Adoration des mages* [Prado], *Ecce Homo*) sont déformés par la frénésie cruelle des grimaces. Pourtant, Bosch est dans le détail un minutieux observateur de la réalité, servi par un très grand talent de dessinateur, et son irréalisme s'apparente finalement à l'esprit sarcastique des fabliaux, contempteur des vices et du ridicule (*la Cure de la folie*, *le Char de foin* et *le Jardin des délices* [Prado]). Avec *l'Enfant prodigue* (musée Boymans, Rotterdam), qui semble être l'une de ses œuvres ultimes, c'est le thème du libre arbitre et aussi de la solitude de l'homme que Bosch semble vouloir illustrer. Sa verve burlesque séduisit bien des amateurs, tel Philippe II, ce qui explique l'abondance de ses œuvres dans les musées espagnols. On connaît aussi de lui quelques dessins dans lesquels se retrouve la vivacité de notation de ses peintures et transperce plus encore son sens aigu de l'observation de la nature (*le Nid de hibou* [musée Boymans, Rotterdam]). Son art a influencé de nombreux artistes du XXe s., en particulier les surréalistes. (→ Biblio.)

Jérôme BOSCH
« le Jugement dernier »
détail du panneau central

Bosch (Carl), chimiste et industriel allemand (Cologne 1874 - Heidelberg 1940). Professeur à l'université de Heidelberg, il entra en 1899 à la Badische Anilin und Soda Fabrik, et en devint directeur en 1914. En 1925, il fut nommé président de l'I. G. Farbenindustrie. Son nom est lié à la réalisation de la synthèse de l'ammoniac à partir de l'azote atmosphérique (procédé Haber-Bosch), qu'il mit au point en 1909. Prix Nobel de chimie avec F. Bergius en 1931.

Bosch (Van den). V. Van den Bosch.

Boschbok n. m. Nom afrikaans de l'antilope tragélaphe*.

Boschère (Jean De). V. De Boschère.

Boschetti (Amina), danseuse italienne (Milan 1836 - *id.* 1881). Elle débute à douze ans à la Scala de Milan et se rend bientôt célèbre par sa beauté, son talent et sa danse vive et expressive. Elle danse à Paris et sur les plus grandes scènes du monde. Chorégraphe, elle a composé de nombreux ballets, dont *la Toison d'or* (Rome, 1879). Baudelaire lui a dédié un sonnet dans son recueil *les Epaves*.

Boschiman(s). V. Bochimans.

Boschot (Adolphe), musicographe et critique musical français (Fontenay-sous-Bois 1871 - Neuilly 1955). Critique musical à *l'Echo de Paris* (1910-1938), membre puis secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts (1937), on lui doit une étude essentielle en trois tomes sur Berlioz (1906-1913).

Bosco (saint Jean). V. Jean Bosco (saint).

Bosco (Bartolomeo), prestidigitateur italien (Turin 1793 - Dresde 1863). Grâce à sa merveilleuse adresse, il acquit une grande réputation et fut surnommé le Roi de la muscade.

Bosco (Henri), écrivain français (Avignon 1888). Provençal qui enseigna longtemps dans le Midi et en Afrique du Nord, il s'affirme dans son œuvre un esprit essentiellement méditerranéen. Il débute en 1924 par *Pierre Lampedouze*, que suivent : *l'Ane Culotte* (1937), *le Jardin d'Hyacinthe* (1941), *le Mas Théotime* (1946), *Malicroix* (1948), *Un rameau de la nuit* (1950), *Antonin* (1952), *l'Antiquaire* (1954), *les Balesta* (1956), *Sabinus* (1957), *Barboche* (1957). Sa profonde compréhension de la nature s'allie à un sens très vif du mystère et de l'insolite.

Bosco Reale ou **Boscoreale,** comm. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), sur les flancs du Vésuve ; 15 300 hab. Centre agricole et viticole. On y a trouvé en 1895 un riche trésor d'argenterie antique et de fresques, entré en majeure partie au Louvre. Cette orfèvrerie date de la période alexandrine. La villa où elle a été découverte est un des types les mieux conservés de la villa de campagne, comprenant l'habitation du maître et des bâtiments rustiques.

Boscot, otte adj. et n. *Pop.* Se dit d'une personne bossue.

Bosco Trecase, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), au pied du Vésuve ; 20 800 hab. Industries textiles. Vignobles.

Boscovich ou **Bochkovitch** ou **Bošković** (Ruggero Giuseppe), mathématicien, physicien, astronome et diplomate (Raguse 1711 - Milan 1787). Entré à quatorze ans dans l'ordre des jésuites, il fut appelé en 1740 au Collège romain, comme professeur de mathématiques et de philosophie. Il enseigna à Pavie et à Milan, et vécut en France de 1774 à 1783, où il fut directeur de l'optique de la marine. Il a inventé le diasporamètre, prisme à angle variable destiné à l'étude de l'achromatisme (1755). Propagateur des doctrines de Newton, il est l'auteur d'une théorie dynamique de la matière fondée sur l'hypothèse atomique (1758). Il a écrit : *Theoria philosophiae naturalis* (1758), ainsi que des poèmes latins, notamment *De solis et lunae defectibus* (1750).

Bose (sir Jagadis Chunder), physicien indien (Mymensigh, Bengale, 1858 - Giridih, Bengale, 1937). Après avoir étudié à Calcutta, puis en Angleterre, à Cambridge, il retourna aux Indes (1885) et professa au Collège de la présidence à Calcutta. On lui doit un appareil qui produit des radiations électriques très courtes et permet de répéter aisément les expériences de Hertz : réflexion, réfraction, diffraction, polarisation (1897). On lui doit également des travaux sur certains phénomènes moléculaires, tendant à prouver l'existence d'une propriété générale commune à toutes les formes vivantes ou inorganiques de la matière. Il est l'auteur d'une mécanique statistique, perfectionnée plus tard par Einstein, destinée à remplacer la mécanique de Boltzmann dans le cas du photon. Il a fondé à Calcutta un institut de recherches.

Bose (Subhas Chandra), homme politique indien (Cuttack, Orissa, 1897 - Taiwan 1945). Membre de la gauche du Congrès national indien, qu'il présida en 1938-1939, il s'opposa aux Anglais, et fonda un mouvement ultranationaliste. Arrêté en 1940, il s'enfuit en Europe (1941) et se mit au service des puissances de l'Axe. Sur l'instigation du Japon, il fonda à Bangkok la Ligue pour l'indépendance de l'Inde (1942), puis à Singapour, en 1943, un gouvernement dit « de l'Inde libre ». Mort dans un accident d'avion.

Bōseki-Rengō Kai (« Association des filateurs »), organisme fondé au Japon en 1882. Il contribua dès 1890 à l'expansion du commerce extérieur du Japon et permit aux produits textiles japonais de prendre place sur le marché chinois.

Bosel n. m. Archit. Partie arrondie servant de base aux colonnes. (Syn. tore.)

Bosio (Giacomo), en lat. **Bosius,** historien italien du XVIe s., auteur d'une *Histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem* (1594-1602).

Bosio (François Joseph), sculpteur monégasque (Monaco 1768 - Paris 1845). Elève de Pajou et de Canova, il a passé presque toute sa vie en France, où sa faveur le fit surnommer le Canova français. On lui doit notamment des bas-reliefs (colonne Vendôme), la statue de *Louis XIV*, place des Victoires, *Mort de Louis XVI*, groupe pour la Chapelle expiatoire, le quadrige de l'arc de triomphe du Carrousel, les bustes de Napoléon, de l'impératrice Joséphine, de Louis XVIII, de Charles X, ainsi que de nombreux sujets mythologiques. (Acad. des bx-arts, 1816.) — Son frère **Jean-François** (Monaco 1767 - Paris 1832) fut professeur de dessin à l'Ecole polytechnique. — Son neveu et élève Astyanax Scévola **Bosio** (1793-1876) est l'auteur d'un bas-relief à l'Arc de triomphe de l'Etoile, et de caryatides pour le palais du Louvre.

Bosjémanite n. f. Minér. Alun de manganèse, trouvé sous forme d'enduit épais à Bosjeman River (Afrique). [Variété de pickeringite.]

Boskoop, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), près de Rotterdam ; 9 300 hab.

Phot. Frequin, Larousse.

Horticulture ; roseraies et pépinières ; plantes d'ornement de réputation mondiale.

BOSKOP, localité du Transvaal, située près de Pochefstroom, où a été découvert en 1913 un squelette humain fossile qui semble dater de l'âge moyen de la pierre taillée, et dont certains caractères rappellent à la fois les Bochimans actuels et les hommes de l'âge récent de la pierre taillée d'Europe.

BOSMAM (Herman Charles), écrivain sud-africain (1905-1951). Il a écrit en anglais des romans et contes (*Mafeking Road*, 1947).

BOSMOREAU-LES-MINES, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche, au N. de Bourganeuf ; 537 hab. (196 aggl.). Mine de houille.

BOSNA, riv. de Yougoslavie, affl. de la Save (r. dr.), qui a donné son nom à la *Bosnie* ; 271 km. La célèbre source karstique de la Bosna apparaît au pied de l'Igman. La rivière traverse une série de bassins réunis par des défilés et ouvre une voie de pénétration vers l'intérieur des montagnes bosniaques, jusqu'au bassin de Sarajevo ; mais elle n'est pas navigable. Son maximum principal est au printemps.

BOSNIAQUE ou **BOSNIEN, ENNE** adj. et n. Relatif à la Bosnie ; habitant ou originaire de ce pays.

BOSNIE-HERZÉGOVINE, en serbo-croate **Bosna i Hercegovina**, une des républiques de la Fédération yougoslave ; 51 139 km² ; 3 101 000 hab. Capit. *Sarajevo*.

● *Géographie*. La Bosnie-Herzégovine s'étend sur des régions géographiques diverses, des plaines de la Save au littoral adriatique. Au N., les massifs forestiers de la Bosnie humide ne dépassent guère 1 500 m d'altitude (Krajina au N.-O., Stari Vlah au N.-E.) ; ils sont découpés par les vallées des affluents de la rive droite de la Save (Bosna), qui traversent des bassins reliés par des défilés. La Bosnie et l'Herzégovine karstiques sont plus élevées : les hauts massifs de la Bjelašnica, de la Čvrsnica, du Prenj dépassent 2 000 m. Les grands *poljés* karstiques s'allongent du N.-O. au S.-O. La vallée de la Neretva forme une coupure transversale en direction de l'Adriatique ; elle appartient déjà au domaine méditerranéen. En raison de l'occupation turque, qui a laissé dans les villes bosniaques de nombreux vestiges, la Bosnie et l'Herzégovine ont été longtemps des pays arriérés et isolés. L'agriculture souffre de la discontinuité des sols dans le karst. Sur une superficie agricole de 2 572 000 ha, la moitié est occupée par des pâturages de qualité médiocre sur les hauteurs et par des prairies dans le fond des vallées. Le maïs et le blé ne sont répandus que dans les vallées inférieures de la Bosna et de son affluent, la Spreča, tandis que les plaines plus ou moins marécageuses de la Neretva sont occupées par des cultures maraîchères et des vergers. L'élevage des ovins est partout en décadence. L'une des productions essentielles, et la seule source agricole d'exportation, est l'eau-de-vie de prunes. En revanche, le sous-sol est très riche et l'exploitation des mines donne du sel vers Tuzla, du fer à Vareš et Ljubija, du plomb et de l'argent à Srebrnica, du manganèse à Čevljanovići et surtout du charbon et du lignite autour de Mostar, à Banovići, et dans les vallées de la Save et de la Bosna. L'industrialisation des régions arriérées, mal desservies par les moyens de communication, a été l'un des principaux articles du programme yougoslave de rénovation économique après la Seconde Guerre mondiale. De nouvelles voies ferrées ont été construites (Samac-Sarajevo, Brčko-Banovići). Zenica devient un gros centre de métallurgie lourde ; Banja Luka, Tuzla et Sarajevo concentrent les industries chimiques et textiles. Cet essor très rapide se traduit par une forte poussée urbaine, l'abandon des montagnes du nord du pays, l'augmentation de la production.

Sarajevo

paysannes turques à Mostar où les femmes sont voilées de noir

étal de sandales à Sarajevo

culture du tabac en Herzégovine

● *Histoire*. La Bosnie, qui fit partie de la province romaine d'Illyrie, tire son nom de la *Bosna* (le *Bosante* de l'Antiquité), affluent de la Save. Slavisée dès le VIIe s. par une tribu parente des Croates et surtout des Serbes, constituée très tôt en principauté gouvernée par un ban, la Bosnie est, dès le Xe s., l'objet des ambitions de la Bulgarie, qui en annexe la fraction orientale (927) et impose sa suzeraineté au reste, constitué en principauté par le Serbe Časlav (928-960).

Du fait de la position géographique de la Bosnie, les Byzantins jusqu'en 1025, les Hongrois aux XIIe et XIIIe s. et les Turcs au XVe s. s'en disputent la possession. Les rois de Hongrie Koloman (début XIIe s.) et Bela IV (après 1250) tentent en vain de l'intégrer à leur royaume ; ils doivent en respecter l'autonomie, que maintiennent déjà les bans Kulin (avant 1180-v. 1204) et Mathieu Ninoslav (v. 1233-v. 1250). Au XIVe s., malgré la lutte pour le pouvoir opposant les grandes familles (les Kotromanić et les Šubić), la Bosnie assure en fait son indépendance jusqu'à l'Adriatique, grâce à Etienne II Kotromanić (1322-1353), tant à l'égard de la cour des Angevins de Hongrie, où les fils de ses princes sont pourtant élevés, qu'à celui de l'Empire serbe de Dušan. La région du Hum (future Herzégovine), le littoral jusqu'à Raguse (relations avec Venise) sont contrôlés par ce prince. Son neveu et successeur, Tvrtko Ier († 1391), se fait même proclamer roi de Serbie et de Bosnie sur la tombe de saint Sava (1377), participe avec les Serbes à la lutte contre les Turcs (défaites de la Marica [1363] et de Kosovo [1389]). Depuis le XIIIe s., une hérésie manichéenne proche du catharisme, le bogomilisme, s'implante fortement en Bosnie. Elle provoque les croisades de 1239 et 1245, la triple intervention du roi de Hongrie Sigismond (1405, 1407, 1410-1411), l'envoi de missions franciscaines et dominicaines, qui convertissent pourtant le roi Tvrtko II Tvrtković (1404-1409), et les persécutions des derniers rois de Bosnie, issus d'une dynastie obscure : Etienne Tomas (1443-1461) et Etienne V Tomašević (1461-1463). Affaibli par cette hérésie toujours vivace et par des conflits entre seigneurs locaux, le pays doit verser un tribut aux Turcs dès 1436. Son occupation en quelques jours par le sultan Mehmet II (19 mai-10 juin 1463) provoque seule la disparition de l'hérésie, sans doute par la conversion de ses adeptes à l'islām. A l'exception du nord du territoire et de sa capitale, Jajce, occupée par le roi de Hongrie Mathias Corvin, la Bosnie n'est plus qu'une marche avancée de l'Empire ottoman, administrée par un pacha ; elle s'islamise d'autant plus rapidement que les grands propriétaires ont intérêt à se convertir pour conserver leurs privilèges. Après vingt ans d'une résistance héroïque dirigée par Etienne Vukčić, duc (1435-1448), puis duc de Saint-Sava (1448-1466), le Hum (Herzégovine) est rattaché au vilayet de Bosnie.

Du milieu du XVIe s. (le grand vizir Sokullu Mehmet pacha) au XVIIIe s., les sultans appellent au pouvoir les membres des grandes familles bosniaques ralliées à l'islām. Pourtant, après la victoire du prince Eugène à Zenta (1697), la province se révolte et les Habsbourg, qui désirent détruire cette base avancée ottomane en direction de Vienne, l'annexent temporairement de 1718 (traité de Passarowitz) à 1739 (traité de Belgrade). Rendue aux Ottomans, elle continue à végéter jusqu'au début du XIXe s., époque où l'émancipation de la Serbie par Karageorges réveille l'idée nationale, en particulier chez les paysans restés catholiques ou orthodoxes, souvent misérables et hostiles aux fonctionnaires turcs et aux grands propriétaires islamisés. Les troubles se multiplient, et, finalement, l'insurrection éclate en Herzégovine (août 1875) et en Bosnie (1876).

François Joseph BOSIO
la statue de Louis XIV
place des Victoires, à Paris

Phot. Tosodabac, Zucca, Ariel-Temporal, Larousse.

BOSNIE-HERZÉGOVINE
Šibenik

Les massacres auxquels se livrent les irréguliers turcs (*bachi-bouzouks*) provoquent l'intervention de la Russie contre la Porte ; l'Autriche-Hongrie, qui offre sa médiation, obtient alors pour prix de sa neutralité que l'administration provisoire de la Bosnie-Herzégovine, qui reste néanmoins sous la souveraineté turque, lui soit confiée (Congrès de Berlin, 1878). Un protocole annexe du traité des Trois Empereurs (1881) prévoit même que la Russie ne s'opposera pas à une véritable annexion, dont la révolution jeune-turque de 1908 fournira le prétexte. L'hostilité des Bosniaques envers les Autrichiens et l'irrédentisme serbe aboutissent à l'assassinat, à Sarajevo, de l'archiduc François-Ferdinand (28 juin 1914), cause directe de la Première Guerre mondiale.

En novembre 1918, la Bosnie proclame son union au nouvel Etat de Yougoslavie, ce qui pose le grave problème de l'assimilation des musulmans. Elle s'oppose néanmoins à la centralisation, que Serbes orthodoxes et Croates catholiques s'efforcent de réaliser à leur profit, à la réforme agraire, préjudiciable aux intérêts des grands propriétaires, groupés dans l'Union des musulmans yougoslaves de Mehmed Sapho, très proche du parti paysan croate. Rattachée au royaume de Croatie de 1941 à 1945, la Bosnie-Herzégovine forme, depuis lors, l'une des six républiques constitutives de la République populaire fédérative de Yougoslavie.

BOSNIEN, ENNE adj. et n. Syn. de BOSNIAQUE.

BOSON († 887), roi de Bourgogne provençale (879-887), fils de Bouin (ou Bivin), comte de Vienne. Charles le Chauve, son beau-frère, le fit duc (875) et lui confia l'Italie. Il y épousa Ermengarde, fille de Louis II, femme ambitieuse. Sous Louis III et Carloman, il se fit proclamer roi par les prélats gagnés à sa cause. Son royaume, de limites imprécises, comprenait à peu près tout le bassin du Rhône et de la Saône. Les derniers Carolingiens assiégèrent Ermengarde dans Vienne durant deux ans (880-882). Boson, continuant la lutte dans le Diois, aurait repris Vienne. Son fils, Louis l'Aveugle, devint empereur (901).

BOSPHORE, en turc **Karadeniz Boğazi,** détroit faisant communiquer la mer Noire et la mer de Marmara. Long d'une trentaine de kilomètres et large de 300 à 3 000 m, c'est une vallée fluviale qui fut envahie par la mer à une époque très récente (Quaternaire supérieur). La profondeur maximale est de 105 m. On y observe un courant de surface formé par les eaux relativement douces de la mer Noire, qui s'écoulent vers la mer de Marmara et la mer Egée ; un contre-courant d'eaux salées profondes se dirige vers la mer Noire. Encaissé entre des rives pittoresques, le Bosphore est longé, dans toute sa partie méridionale, par des agglomérations satellites d'Istanbul et d'Üsküdar.

BOSPHORE (ROYAUME DU), royaume grec établi sur les rives du Bosphore Cimmérien et sur la Crimée ; capit. *Panticapée*. Il fut fondé vers 438 av. J.-C., cédé à Mithridate, vers 115 av. J.-C., par son souverain Parisadès II, qui ne pouvait résister aux Scythes, restauré en 63 par Pompée, qui le donna à Pharnacès, fils de Mithridate. Il survécut sous le protectorat romain jusqu'au IVe s.

BOSPHORE CIMMÉRIEN, en gr. **Kimmerikhos Bosporos,** nom antique du *détroit de Kertch* ou *d'Iénikaleh*. Les Milésiens y établirent, au VIe s. av. J.-C., la colonie de Phanagoreia, qui commandait le passage vers leur comptoir le plus septentrional : *Tanaïs*.

BOSQUET n. m. (ital. *boschetto*, petit bois). Groupe d'arbres ou d'arbustes, généralement plantés et arrangés en vue de fournir de l'ombrage ou d'embellir la vue : *Un parc agrémenté de bosquets.* ‖ Petit bois.

BOSQUET, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Cassaigne), dans le massif du Dahra ; 8 037 hab. (1 381 aggl., 417 non-musulmans).

BOSQUET (Pierre), maréchal de France (Mont-de-Marsan 1810 - *id.* 1861). Il participa brillamment à la campagne d'Algérie, puis s'illustra dans celles du second Empire, en particulier en Crimée. Victorieux à l'Alma, il sauva les Anglais à Inkermann et enleva le Mamelon-Vert (v. SÉBASTOPOL [*siège de*]), et fut grièvement blessé à l'assaut de Malakof le 8 septembre 1855. Il devint sénateur et maréchal de France en 1856.

BOSRA. V. BOSTRA.

BOSS n. m. (mot angl.). Aux Etats-Unis et au Canada, chef d'atelier. ‖ *Par extens.* Chef d'un parti politique, d'un groupe électoral. ‖ *Fam.* En France, chef d'une entreprise, patron.

BOSSAGE n. m. Archit. Parement de pierre formant une bosse plus ou moins saillante par rapport à ses arêtes ou, éventuellement, à ses ciselures. ‖ *Bossage arrondi,* bossage dont les arêtes sont remplacées par des surfaces arrondies. ‖ *Bossage en cavet,* bossage dont la saillie est terminée par un cavet entre deux filets. ‖ *Bossage à onglets,* bossage dont les joints invisibles sont figurés par des canaux carrés assez larges et profonds. ‖ *Bossage en pointe-de-diamant,* bossage dont le parement est formé de quatre biseaux qui se terminent par une pointe mousse au centre de la pierre. ‖ *Bossage rustique,* bossage à parements bruts. ‖ *Bossage vermiculé,* bossage qui est chargé d'ornements en forme de vers.
— Mécan. Syn. de MACARON.
— Métall. Partie saillante sur une pièce coulée ou estampée. (On dit aussi MAMELON.)

BOSSAGÉ, E adj. Constr. Se dit de l'aspect d'une pierre de taille obtenu en frappant avec le marteau à arêtes vives le long des arêtes de la face. (Les saillies les plus marquées sont rectifiées à la broche ou à la pique en coups limités. L'aspect final est grossièrement bombé.)

BOSSAN (Pierre), architecte français (Lyon 1814 - La Ciotat 1888). Elève de Labrouste, il est l'auteur de la basilique d'Ars (1862), de l'église des Dominicains à Marseille (1869), des plans de Notre-Dame de Fourvière à Lyon.

BOSSANGE (Martin), libraire français (Bordeaux 1766 - Paris 1865). Etabli à Paris en 1785, il se lia avec Beaumarchais, Mirabeau, Chénier, Suard, Delille, Lebrun. Il fut le premier à donner une grande extension à l'exportation des livres et créa une librairie à Londres. — Son fils, HECTOR, fonda en 1819 une maison de commission avec succursales à Montréal, Québec, New York, Rio de Janeiro, Odessa. Il établit un catalogue général de la librairie française comprenant 30 000 titres, et publia en 1836 *Opinions nouvelles sur la propriété littéraire.*

BOSSANGE (Adolphe), connu sous le pseudonyme de **Nemo,** publiciste français (Paris 1797 - *id.* 1862), fils du libraire Martin Bossange. Après 1830, il devint un des plus brillants rédacteurs de la *Gazette de France,* où il publia des *Lettres à ma voisine,* pétillantes d'esprit. On lui doit aussi plusieurs pièces de théâtre.

BOSSANGOA, localité de la République centrafricaine, ch.-l. de la région de l'Ouham, sur l'Ouham ; 13 000 hab. (80 Europ.). Centre commercial. Egrenage du coton.

BOSSE n. f. (étymol. inconnue). Protubérance contre nature, qui se forme au dos ou à la poitrine, par la déviation de l'épine dorsale ou du sternum, et généralement par suite de rachitisme. (V. SCOLIOSE et CYPHOSE.) ‖ Protubérance pectorale et dorsale de Polichinelle. ‖ Protubérance naturelle que certains animaux portent sur quelque partie du corps, et particulièrement sur le dos : *La bosse du dromadaire et les deux bosses du chameau sont des amas graisseux.* ‖ Enflure à la tête, à la suite d'une contusion. ‖ Toute élévation sur une superficie, sur une surface : *Terrain plein de bosses.* ‖ Convexité extérieure servant à l'ornement : *Vaisselle relevée en bosse.* ‖ — *Fig. Ne souhaiter, ne rêver, n'aimer, ne demander, ne chercher que plaies et bosses,* se plaire aux querelles, aux affaires où il y a des coups à donner et à recevoir. ‖ *Pop. S'en donner une bosse,* faire ripaille : *Ah ! l'on pouvait s'en donner une bosse dans cette maison-là !* (Huysmans). ‖ *Se flanquer une bosse de rire,* se livrer à une joie bruyante. ‖ *Rouler sa bosse,* vagabonder sans trouver une situation stable [d'où *roule*-ta-bosse* n. m.].
— Aéron. *Bosse transsonique,* dispositif profilé que l'on place dans la chambre d'expérience d'une soufflerie, pour accroître la vitesse de l'écoulement de l'air. (On peut ainsi aborder l'étude des phénomènes transsoniques avec une soufflerie qui, en l'absence de bosse, est subsonique.)
— Anat. Eminence arrondie, à la surface d'un os plat : *Bosse occipitale. Bosses frontales.* (Dans le système phrénologique, les bosses du crâne, répondant par hypothèse à des configurations du cerveau, étaient le signe de penchants ou d'aptitudes ; d'où l'expression familière : *Avoir la bosse des mathématiques, du dessin,* etc.)
— Bx-arts. Figure sculptée ou moulée, d'après laquelle on dessine pour s'exercer à rendre le relief des corps. ‖ *Ronde-bosse,* v. à son ordre alphabétique.
— Ch. de f. *Fam.* Butte de gravité d'un triage.
— Constr. Petit bossage, ou saillie, laissé dans un parement de mur pour indiquer qu'il n'est pas métré.
— Expl. sal. Intervalle de terre, cultivé ou non, qui sépare les marais salants.
— Jeux. A la paume, endroit de la muraille, du côté de la grille, qui renvoie la balle dans le dedans : *Attaquer la bosse. Donner dans la bosse.* ‖ Au billard, rencontre d'une bille avec une autre, qui la détourne de sa course : *Avoir une mauvaise bosse.*
— Mar. Fort cordage, de dimension variable, attaché par une extrémité à un point fixe et retenant par l'autre l'objet qui subit

bossage (archit.)

le BOSPHORE
au premier plan
le château de Rumeli Hisar
en face, Anadolu Hisar
(les Eaux-Douces d'Asie)

Phot. Stanimirovitch, Viollet.

un effort, au moyen du *nœud de bosse* ou *d'amarrage*. ‖ *Bosse à aiguillettes*, bosse qui se termine par un dédoublement du câble. ‖ *Bosse cassante*, amarrage fixé de place en place sur les chaînes d'un navire qu'on lance, et qui, en se brisant, freine la marche du navire. ‖ Petit cordage de faible résistance, servant à ferler une voile, et qui casse lorsqu'on fait un effort pour la déferler : *Sur les yachts à voile, seuls les focs et les spinnakers sont parfois ferlés avec des bosses cassantes.* ‖ *Bosse d'embarcation*, cordage fixé à l'avant, et au moyen duquel les embarcations s'amarrent au tangon ou se font remorquer. ‖ *Nœud de bosse*, nœud au moyen duquel on amarre, à bord ou sur une boucle de quai, la bosse d'une embarcation.

— Obstétr. *Bosse séro-sanguine*, déformation plastique due à une infiltration sérohématique entre les téguments et l'aponévrose sous-jacente du fœtus. (Elle se manifeste sur le crâne dans les présentations céphaliques, sur le siège et les parties génitales dans les présentations du siège.)

— Pêch. *Pêche à la bosse*, méthode de recherche de certains coquillages marins, comme les coques, qui vivent enfouis et dont on décèle la présence par une petite éminence de sable.

— Technol. Ornement rivé ou soudé, à l'extérieur de certaines serrures anciennes. ‖ *Serrure en bosse*, serrure saillante sur une porte.

— Vénер. Chacune des deux petites éminences non caduques qui poussent sur l'os frontal des cervidés. (Elles sont appelées *pivots* la deuxième année, quand les premières dagues y poussent.)

BOSSE (Abraham), graveur français (Tours 1602 - Paris 1676). Fils d'un tailleur, il était calviniste, fut père de dix enfants, professa des principes rigoureux et se fit exclure de l'Académie en 1661, à cause de l'irascibilité de son caractère. Dès la fondation de l'Académie royale, en 1648, il y avait été chargé d'enseigner la perspective ; nommé graveur honoraire en 1651, puis conseiller (1655), il ouvrit, après son exclusion, une école concurrente que le roi fit fermer. Il multiplia dès lors les protestations et les libelles, frondant Louis XIV et Colbert, opposant au système esthétique et à la grandiloquence de Le Brun la règle mathématique et l'exemple de Nicolas Poussin.

Il vécut en artisan dans l'île Saint-Louis, à Paris, où, dès 1628, il avait rencontré Jacques Callot*, qui lui apprit à substituer au vernis mou et gras employé jusqu'à lui par les aquafortistes, un vernis fin, sans graisse, semblable à celui des luthiers, et grâce auquel la morsure de l'acide donne un trait aussi pur que le trait obtenu au burin. Abraham Bosse débuta en 1629 par la publication d'une *Suite de gravures de mode à la manière de Callot*. Son style n'a jamais eu la vivacité elliptique que l'on admire dans les planches du maître lorrain. Abraham Bosse est un descripteur, non pas un interprétateur et un poète. Il pratique, avec une certaine lourdeur et quelque monotonie, un naturalisme direct et profondément honnête.

Son œuvre, qui comporte 1 506 eaux-fortes imitant la gravure au burin, constitue un tableau complet de la société française pendant la première moitié du XVIIe s. : gentilshommes, princesses, grandes dames, femmes de la bourgeoisie, bourgeois et gens de la campagne, représentés dans la vérité de leurs costumes et de leurs attitudes, de leur démarche et de leurs gestes, parmi des meubles dont la structure et l'ornementation sont précisées avec la même exactitude que l'architecture des édifices et la décoration intérieure. Divers auteurs de romans historiques, et notamment Alexandre Dumas pour ses *Trois Mousquetaires*, ont tiré profit des documents accumulés par Abraham Bosse, dont les planches les plus célèbres sont *le Bal, la Bénédiction de la table, la Galerie du Palais, le Courtisan suivant le dernier édit, le Clystère, le Maître d'école, le Crocheteur, le Peintre, le Sculpteur, les Graveurs, l'Impression des planches en taille-douce, le Jardin de la noblesse française, les Paraboles* (où il situe les scènes de l'Ecriture dans le cadre du Paris de son temps), les *Figures en naturel, tant des vêtements que des postures, des gardes françaises du Roy Très-Chrétien ;* etc. On lui doit également des illustrations. Il est largement représenté au cabinet des Estampes, et le Louvre possède quelques-uns de ses dessins.

Bosse a beaucoup écrit. On citera : le *Traité des manières de graver en taille-douce* (1645) et *le Peintre converty aux précises et universelles règles de son art* (1667) ; traduits en diverses langues. Robert Nanteuil* fut son élève. Rembrandt appréciait les eaux-fortes d'Abraham Bosse et en possédait plusieurs. (→ Biblio.)

BOSSÉ n. m. Bois produit par un arbre de la Côte-d'Ivoire, *Guarea cedrata*, de la famille des méliacées. (Il est jaune rosé, assez dur, nerveux, sans contrefil, servant à la menuiserie fine et à l'ébénisterie. Il est d'un rabotage facile et sèche rapidement.)

BOSSELAGE n. m. Céram. Travail en bosse sur la vaisselle. (On dit aussi BOSSELURE.)

BOSSELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Déformer par des bosses accidentelles. (Syn. BOSSUER.)

— Orfèvr. Travailler en bosse, en relief.

BOSSELLE n. f. (du germ. **buttia*). Nasse longue et étroite, faite en copeaux de bois, en brins d'osier, de jonc ou de paille tressés, pour la pêche de l'anguille.

BOSSELLEMENT n. m. Action de bosseler ; état de ce qui est bosselé.

BOSSELURE n. f. Ensemble des bosses que présente une surface.

— Céram. Syn. de BOSSELAGE.

BOSSEMAN n. m. (flam. *bootsmann ;* de *boot*, bateau, et *mann*, homme). Nom que l'on donnait autrefois à des sous-officiers de marine d'un grade intermédiaire entre ceux de contremaître et de quartier-maître, et spécialement chargés de veiller aux ancres, aux câbles et aux bouées.

BOSSER v. tr. Mar. Retenir, fixer au moyen de bosses un cordage ou une chaîne : *Bosser une manœuvre.*

BOSSER v. intr. *Pop.* Travailler.

BOSSETTE n. f. (de *bosse*). Ornement en saillie, des deux côtés d'un mors de cheval.

— Arm. Renflement placé à la partie supérieure du corps de la détente d'une arme à feu portative. (Les bossettes, au nombre de deux, ont pour objet d'adoucir et de démultiplier l'action du doigt sur la détente, qui est ainsi divisée en deux temps ; seul le dernier, correspondant à la seconde bossette, provoque l'effacement de la tête de gâchette et le départ du coup.)

— Technol. Clou de petite dimension, à tête ronde, qu'emploient les tapissiers, les ébénistes, etc. ‖ Applique de métal convexe servant à cacher les empâtements, les rivures, les attaches d'une arme, d'un travail d'orfèvrerie, de serrurerie, etc.

BOSSEYAGE ou **BOSSEYEMENT** n. m. (mot belge). Min. Abattage du charbon ou du stérile en gros blocs.

BOSSEYEUR n. m. Min. Ouvrier qui fait du bosseyage. ‖ *Par extens.* Gros marteau pneumatique pour faire du bosseyage ou du défoncement.

BOSSHARD (Rodolphe Théophile), peintre suisse (Morges, cant. de Vaud, 1889). Après des études à l'Ecole des beaux-arts de Genève, il se fit connaître à Paris (1921-1936). Auteur de paysages, de nus, de figures, de portraits et de compositions où se décèle l'influence du cubisme ; son œuvre, tout imprégnée de fine sensualité, baigne dans une atmosphère vaporeuse et blonde. Il a illustré *le Crépuscule des nymphes*, de Pierre Louÿs. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

BOSSI (Carlo, baron), homme politique italien (Turin 1758 - Paris 1823). Il fut, avec Botta, l'un des principaux chefs du parti français en Italie, et gouverna en fait le Piémont de 1798 à 1802. Il fut préfet de l'Empire de 1805 à 1815, et à la Restauration rentra dans la vie privée. Il a écrit une série de poèmes à la gloire de la Révolution française et de Napoléon.

BOSSI (Enrico), compositeur et organiste italien (Salo 1861 - en mer 1926). Il fut organiste de la cathédrale de Côme (1881-1890), professeur d'orgue au conservatoire de Naples, puis directeur des conservatoires de Venise, de Bologne et de Rome. On lui doit plusieurs partitions de valeur relevant du genre de l'oratorio, un *Requiem*, etc. — ADOLFO (Morbegno 1876), frère du précédent, organiste du dôme de Milan, fut professeur d'harmonie et de contrepoint au conservatoire de Milan. — RENZO (Côme 1883), fils d'Enrico, chef d'orchestre avant d'être professeur d'orgue et de composition au conservatoire de Milan (1916), a écrit des opéras, des poèmes symphoniques, des mélodies, etc.

BOSSILLÉ adj. m. Se dit d'un terrain présentant des irrégularités de niveau, en forme de bosses.

BOSSOIR n. m. Tout appareil de levage, de petite ou de moyenne dimension et de formes diverses, utilisé à bord d'un navire pour hisser et amener une ancre, une échelle de coupée, une embarcation, etc. : *Bossoir d'ancre. Bossoir d'embarcation.* ‖ *Homme de bossoir*, homme de veille. ‖ *Par le bossoir*, se dit d'un objet qu'on voit au large, légèrement sur l'avant du travers.

— ENCYCL. Sur les anciens vaisseaux, les *bossoirs* d'ancre étaient constitués par deux grosses pièces de bois, percées de clans garnis de réas, qui saillaient de chaque côté du gaillard. Dans la construction métallique, on employa des montants en fer, recourbés en forme de potence. Pour chaque ancre, il y avait le *bossoir de capon*, auquel l'ancre était d'abord suspendue verticalement, et le *bossoir de traversière*, qui permettait de la mettre à plat sur le pont. Par la suite, ces bossoirs furent remplacés par une petite grue unique. On hissait et on amenait les embarcations avec les palans de bout de vergue. Les premiers bossoirs d'embarcation, simples pièces de bois inclinées et débordant largement, firent leur apparition au début du XIXe s. Actuellement, ils sont tous métalliques. Le modèle le plus employé à bord des navires à passagers est le *bossoir à gravité*, roulant sur un rail incliné à 35° sur l'horizontale. A l'extrémité de sa course, le bossoir, arrêté par un butoir, pivote autour d'un axe horizontal, et l'embarcation s'amène d'elle-même. Le même treuil sert à amener les bossoirs et l'embarcation. Ce système peut être utilisé même quand le navire a une gîte assez considérable. Sur les grands navires de guerre, la manutention des embarcations se fait au moyen de grues spéciales.

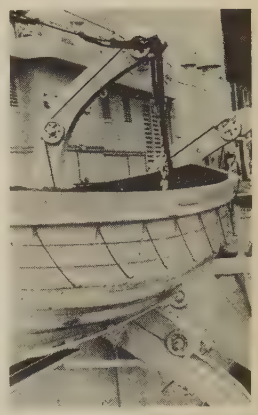

bossoir

BOSSONS (GLACIER DES), un des plus célèbres glaciers du versant septentrional du massif du Mont-Blanc, long de 8 km.

BOSSOUTROT (Lucien), aviateur français (Tulle 1890 - Paris 1958), pilote du premier transport aérien public sur Paris-Londres (1er févr. 1919). Il détint deux fois le record du monde en circuit fermé : en 1931, sur 8 805 km, puis en 1932, sur 10 601 km, avec Rossi pour coéquipier. En 1934, il accomplit plusieurs liaisons commerciales avec l'Amérique du Sud, en qualité de commandant de l'hydravion Blériot *Santos-Dumont*.

Lucien BOSSOUTROT

BOSSU, E adj. Qui a une bosse sur le dos ou sur la poitrine, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum. ‖ Se dit aussi des animaux qui ont une bosse ou éminence naturelle sur le corps, et particulièrement sur le dos : *Le bison et le zébu sont bossus.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Inégal, irrégulier, montueux : *La place Jeanne, lieu irrégulier, poudreux, bossu* (P.-J. Toulet).

eau-forte d'Abraham BOSSE « l'Impression des planches en taille douce »

Phot. doc. Cie générale Transatlantique, W. W., Giraudon.

BOSSUET
par Hyacinthe Rigaud
Louvre

◆ N. Personne bossue. || *Fam. Rire comme un bossu*, rire aux éclats.

— Arg. de théâtre. *Il y a des bossus*, la pièce est sifflée. (Brisebarre, auteur des *Aventures de Mayeux*, entendant les sifflets, s'écria, dit-on : « Je m'y attendais, c'est un coup monté. Il y a au moins douze bossus dans la salle. » [Mayeux était un personnage bossu.])

Bossu (LE), roman de Paul Féval (1858). Philippe de Gonzague, Philippe de Nevers, Philippe d'Orléans (le Régent) sont trois amis. Mais le premier est un traître : il assassine Nevers, épouse sa veuve et jouit de sa fortune. Qui fera connaître l'assassin et le tuera en duel ? Lagardère, vrai type du héros de cape et d'épée. Sous un déguisement, il a joué, au milieu des saturnales financières du système de Law, le rôle du « bossu », dont le dos servait de pupitre aux spéculateurs, et il a été aidé des picaresques Passepoil et Cocardasse, soudards devenus légendaires. Paul Féval, en collaboration avec Anicet-Bourgeois, tira de son roman un drame en cinq actes, qui obtint le plus populaire succès. La création du rôle de Lagardère fut pour Mélingue un véritable triomphe (1862).

BOSSUET
page de titre de l'

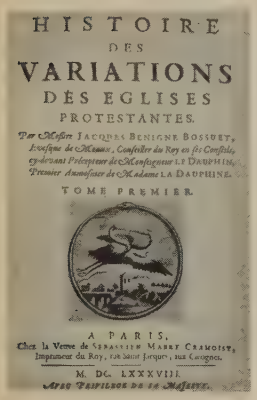

BOSSUER v. tr. Déformer accidentellement un objet par des bosses : *Bossuer un casque*.

BOSSUET (Jacques Bénigne), prélat, écrivain et prédicateur français (Dijon 1627 - Paris 1704). Fils d'un avocat au parlement de Dijon, il termine ses études au collège de Navarre, à Paris. Ordonné prêtre en 1652, il part pour Metz en qualité d'archidiacre et y commence sa prédication, ainsi que ses controverses avec les protestants. L'année 1659 marque son retour à Paris. C'est surtout la prédication qui va absorber toute son activité dans les dix ans qui suivent : il prêche plusieurs fois le carême et l'avent ; il prononce les oraisons funèbres d'Anne d'Autriche (1667), d'Henriette de France (1669), d'Henriette d'Angleterre (1670). Sa réputation est telle qu'il est nommé évêque de Condom (1669), précepteur du Dauphin (1670), et élu à l'Académie française (1671). Pénétré de la haute mission que lui a confiée le roi en le chargeant d'instruire l'héritier du trône, il démissionne de son évêché en 1672 et se consacre entièrement à l'éducation du prince jusqu'en 1680. L'évêché de Meaux lui est donné l'année suivante ; Bossuet s'installe dans son diocèse ; il y restera jusqu'à sa mort, se consacrant à son ministère, mais aussi à la défense de toute l'Eglise de France, dont il est un des prélats les plus écoutés. C'est ainsi qu'en 1682 il joue un rôle important dans la rédaction de la *Déclaration des Quatre Articles* de l'assemblée du clergé, sur les libertés de l'Eglise gallicane. Ses controverses avec les protestants reprennent ; de 1690 à 1693, il correspond avec Leibniz sur le grave problème de la réunion des Eglises. Enfin, de 1694 à 1700, la lutte contre le quiétisme assombrit sa vieillesse, car il se trouve alors en conflit avec son ami et disciple Fénelon. Il avait également, pendant toute la dernière partie de sa vie, continué son activité de prédicateur : les oraisons funèbres de la reine Marie-Thérèse (1685), de Michel Le Tellier (1686), du prince de Condé (1687) datent de cette période. Ses derniers sermons sont de 1701.

Défenseur intransigeant de la foi, Bossuet a été le plus écouté des controversistes catholiques de son époque. Il avait écrit dès 1655 une *Réfutation du catéchisme du pasteur Ferry*, qui tirait très adroitement parti de certains aveux de son auteur. Il publia en 1671 l'*Exposition* de la foi catholique* : l'œuvre déplut à certains écrivains, qui reprochèrent à Bossuet de ne pas mettre en lumière tous les aspects des croyances catholiques, mais elle détermina un important mouvement de conversions. Au début de 1680, Bossuet forma le projet de publier une nouvelle édition de l'*Exposition* et d'y mettre une préface sur les contradictions des Eglises protestantes. Ce projet, modifié, aboutit à l'*Histoire* des variations des Eglises protestantes* (1688), suivie des *Avertissements aux protestants* (1689-1691). Quant à la querelle du quiétisme, elle donna naissance à plusieurs écrits, en particulier à l'*Instruction sur les états d'oraison* (1697), réponse à l'*Explication des maximes des saints* de Fénelon. Enfin, la morale trop relâchée que proposent certains casuistes suscite également la réplique de Bossuet, en particulier dans les *Maximes et réflexions sur la comédie* (1694). Dans tous ses ouvrages, il s'efforçait de ruiner l'esprit de critique et d'indépendance. Il voulut également combattre les progrès que faisait la nouvelle critique. Il fit interdire l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon (1678), dénonça les réunions du savant abbé de Launoy, fit nommer des commissaires contre Ellies du Pin, historien des Pères de l'Eglise, s'en prit à l'interprétation que Grotius avait proposée de certaines prophéties de la Bible. A la fin de sa vie (1702-1703), il dénonça les audaces de Richard Simon dans sa traduction du *Nouveau Testament*.

Bossuet avait été, vers 1668-1670, attiré par le cartésianisme. Il a écrit un *Traité* de la connaissance de Dieu et de soi-même* qui est tout cartésien. Il admirait dans le système de Descartes la démonstration de l'existence d'un Dieu infini et d'une âme spirituelle. Mais il s'inquiéta de voir que le principe de l'évidence cartésienne servît d'argument à ceux qui voulaient combattre la tradition au nom de la raison.

Comme précepteur du Dauphin, Bossuet composa un *Discours* sur l'histoire universelle* (achevé en 1679, publié en 1681) et commença *la Politique tirée de l'Ecriture sainte ;* il s'y remit en 1693, en 1700-1703 : l'ouvrage parut en 1709. C'est surtout là qu'il a développé ses vues sur la politique, sur la royauté de droit divin, sur le caractère absolu et transcendant de l'autorité.

Le prestige de Bossuet tient enfin à son génie oratoire. Il avait commencé très jeune à prêcher, et se fit bientôt une grande réputation. Bayle l'appelait « le coryphée des prédicateurs ». On a tort de prétendre que ses contemporains ne l'apprécièrent pas à sa vraie valeur. S'ils parlent moins de lui que de Bourdaloue ou de Fléchier, c'est qu'à partir de 1670 ses occupations l'absorbèrent au point qu'il cessa de prêcher régulièrement dans les grandes chaires de Paris. Il était un orateur-né : entre l'emphase, qui était alors parfois de mode dans l'éloquence sacrée, et l'expression dépouillée, qu'avait enseignée saint Vincent de Paul, il se créa un style personnel, fait de grandeur et de simplicité ; cette éloquence « naturelle » apparente Bossuet aux grands maîtres du classicisme. Il composait l'esquisse de son sermon le plus près possible du moment où il allait le prononcer ; il jetait sur le papier quelques images fortes, quelques figures frappantes. C'est ce qui explique la chaleur et le mouvement de ses sermons. Les plus belles de ses oraisons funèbres sont d'admirables tableaux des grandes existences princières, l'illustration grandiose de l'image que Bossuet se faisait de la destinée : de hautes entreprises, des réussites éclatantes, la mort sur quoi les choses humaines viennent inévitablement se terminer. (V. SERMONS et ORAISONS FUNÈBRES.) Bossuet a été représenté par Rigaud (grand portrait d'apparat, au Louvre) ; sa statue monumentale (Institut de France) est l'œuvre de Pajou (1779) ; elle a été popularisée, sous forme de statuette en biscuit, par la Manufacture nationale de Sèvres. (→ Biblio.)

BOSSUET (Jacques Bénigne), théologien et prélat français (Dijon 1664 - Paris 1743), neveu de l'évêque de Meaux. Evêque de Troyes de 1716 à 1742, il fut très lié avec les jansénistes.

BOSSUIT (VAN). V. VAN BOSSUIT.

BOSSUT (abbé Charles), mathématicien français (Tartaras, haut Forez, 1730 - Paris 1814). Il se rendit à Paris, où ses talents précoces lui valurent la protection de Clairaut et celle de D'Alembert, qui devait se l'associer plus tard pour la partie mathématique de l'*Encyclopédie*. (Acad. des sc., 1779.)

BOSSUT (Louis Ildefonse), officier de cavalerie français (Roubaix 1873 - † au champ d'honneur près de Berry-au-Bac 1917). Il commanda le premier groupement de chars (80 chars Schneider de 13 t) engagés par les Français sur l'Aisne en avril 1917.

BOST (Ami), pasteur protestant (Genève 1790 - La Force 1874). Tôt rallié au mouvement des nouveaux prédicateurs du Réveil, il est l'auteur d'œuvres musicales fréquemment adoptées par le culte (*Recueil de chœurs et cantiques*, 1866) et de travaux sur l'histoire du protestantisme.

BOSṬĀM. V. BUSṬĀM.

BOSTAR ou **BOSTOR**, nom de plusieurs généraux carthaginois. — L'un d'eux fut, avec Hamilcar et Hasdrubal, vaincu par Atilius Regulus devant Adis (256 av. J.-C.).

BOSTON, v. et port des Etats-Unis, en Nouvelle-Angleterre, capit. du Massachusetts, à l'embouchure de la Charles River sur l'Atlantique ; 801 400 hab. Archevêché catholique. Le port bénéficie d'un site excellent, avec les estuaires de la Charles River, du Mystic et du Neponset ; il est protégé, du côté du large, par un archipel de *drumlins* plus ou moins submergés. L'essor du port s'est accompagné d'un afflux d'immigrants au XIXe s. (Irlandais, Nordiques, Juifs, Italiens). Aujourd'hui, la fonction de Boston est double : son rôle commercial est lié au trafic du port, qui importe des matières premières et des produits alimentaires. C'est un marché de la laine, des cuirs et des peaux ; son activité bancaire intéresse toute la Nouvelle-Angleterre. Son rôle industriel est également considérable : textiles (coton et laine), industries mécaniques, caoutchouc, travail du bois, raffinage du pétrole. La ville se développe sur plusieurs presqu'îles, reliées par des ponts et des tunnels : le Vieux Boston, au S. de l'estuaire de la Charles River, se prolonge à l'O. par les quartiers de résidence du West End et de Back Bay ; au N., entre la Charles River et le Mystic, s'étend Charlestown ; au S. se développe South Boston, et au N.-E., dans une position insulaire, East Boston.

Boston est entouré de villes satellites, surtout au N., où les industries lourdes se sont développées près du port de mer, à Chelsea, Revere, Everett, Malven.

— Hist. Fondé véritablement en 1630, avec l'arrivée du gouverneur John Winthrop, Boston a joué un grand rôle dans l'histoire des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, dont il était le centre intellectuel en même temps qu'un foyer de puritanisme ; de là partit, en 1773, le premier signal de l'insurrection (la « *tea party* » de Boston) d'où sortirent la guerre avec l'Angleterre et l'indépendance des Etats-Unis. Elle fut aussi le lieu d'une bataille navale anglo-américaine en 1813. La ville est fière de son aristocratie

BOSTON
vue des quais au poisson
avec, *au premier plan*,
la halle où se fait la criée

Phot. Giraudon, Larousse, U. S. I. S.

BOTANIQUE

plantes à fleurs : appareil végétatif

RACINE D'IRIS (cylindre central) (coupe transv.). × 60. E, écorce; e, endoderme; B, vaisseaux du bois; L, tubes du liber, en disposition alterne.

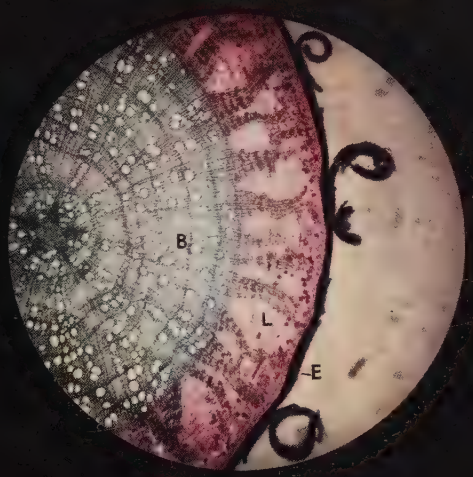

RACINE de TILLEUL âgée de 6 ans (coupe transv.). × 15. Même légende. Une nouvelle couche de bois secondaire se forme chaque année. L'écorce s'exfolie.

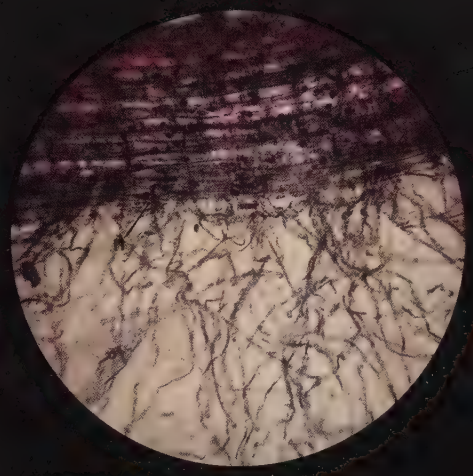

RACINE DE BLÉ à plat, × 50, avec poils absorbants. *n*, noyaux des cellules. Chaque poil, si long soit-il, est formé d'une seule cellule vivante.

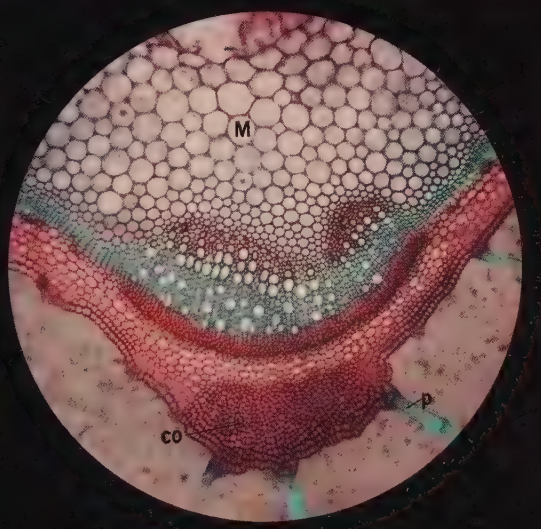

TIGE DE LABIACÉE (coupe transv.). × 40. M, moelle; *co*, collenchyme; *p*, poils épidermiques. La tige est creuse, carrée, renforcée aux angles.

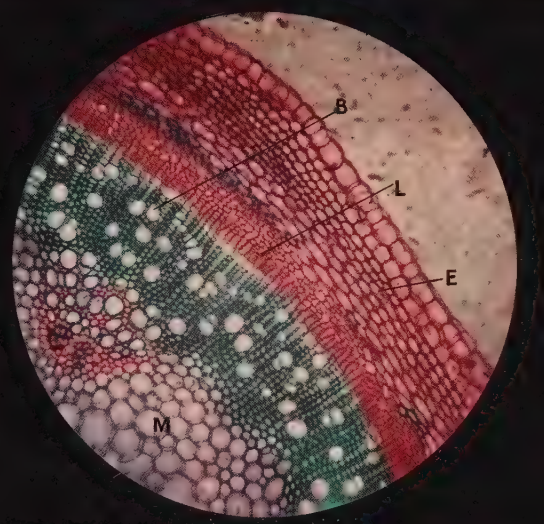

TIGE DE SUREAU (coupe transv.). × 40. On voit les formations secondaires (bois et liber). La moelle occupe tout le centre.

PÉTIOLE DE FOUGÈRE (coupe transv.). × 60. Structure polystélique : il y a 7 cylindres libéroligneux ou "stèles" semblables à celui que l'on voit ici.

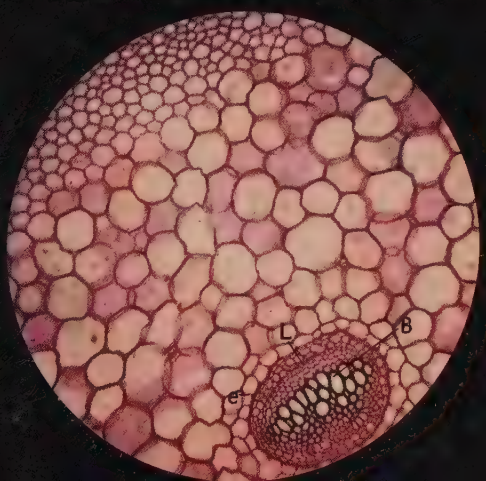

AIGUILLE (feuille) DE PIN (coupe transv.). × 60. Remarquer les stomates (S) de l'épiderme et les canaux sécréteurs de résine (C) qui parcourent l'écorce.

FEUILLE D'ALOÈS (coupe transv.). × 160. Région épidermique. On voit la cuticule externe imperméable (C), et un stomate (S), organe respiratoire de la plante.

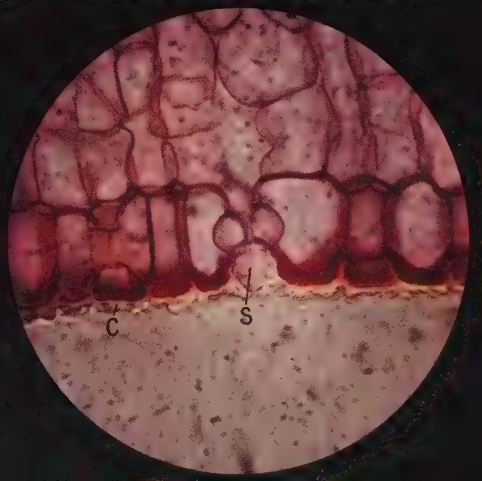

BOTANIQUE

plantes à fleurs : appareil reproducteur

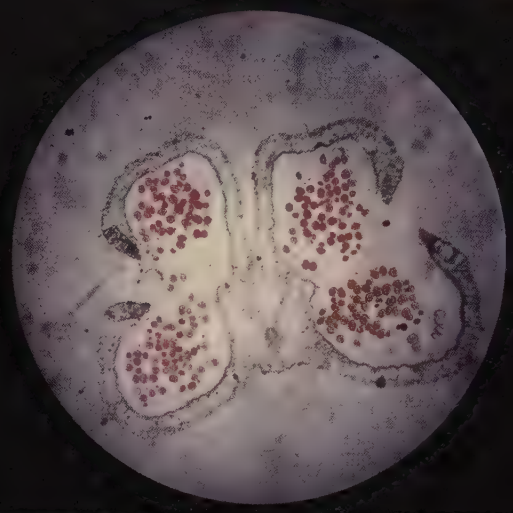

ÉTAMINE DE LIS, anthère (coupe transv.). × 10. L'étamine est mûre : par les fentes ouvertes, les grains de pollen vont se disperser.

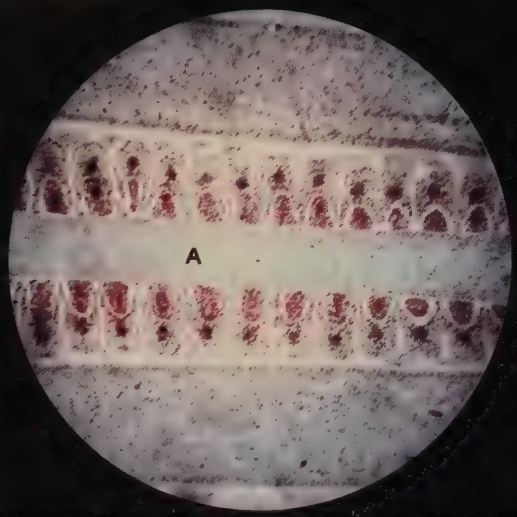

OVAIRE DE LIS (coupe longit.). × 15. Remarquer l'axe A, formé par le bord soudé des carpelles, et sur lequel sont fixés les ovules.

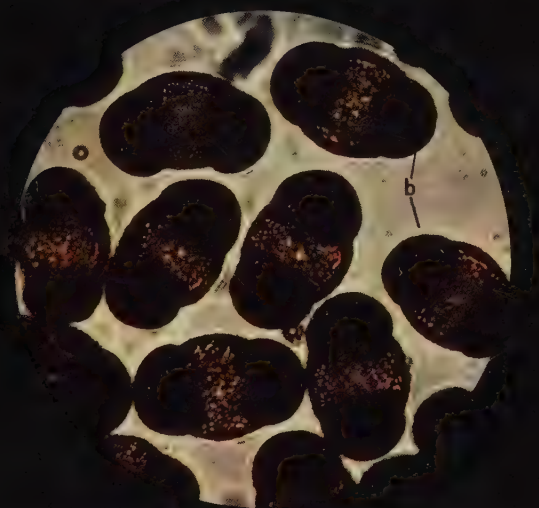

GRAINS DE POLLEN DE PIN. × 20. Remarquer les ballonnets (*b*), qui donnent au grain la légèreté nécessaire au transport par le vent.

STIGMATE DE MAUVE. × 80. Ses papilles gluantes (*p*) retiennent les grains de pollen, qui germeront et féconderont les ovules.

GRAIN (fruit) DE RAISIN sec (coupe transv.). × 10. Coupe à travers deux graines (pépins). *Scl*, sclérenchyme ligneux et plissé.

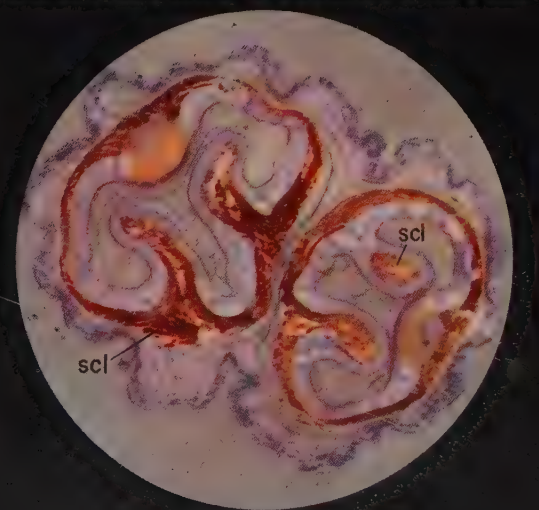

GOUSSE (fruit) DE HARICOT (coupe transv. au niveau d'une graine). × 3,5. On voit l'axe de la plantule (*a*) et ses cotylédons (*co*).

Phot. Larousse (Doc. L. Laporte), Noailles

libérale. Patrie de B. Franklin, D. Webster, Emerson, Edgar Poe.

Boston (MUSÉES DE). Le MUSEUM OF FINE ARTS, fondé en 1870, se consacre à l'art de toutes les époques (importantes collections d'art japonais et d'art chinois, ainsi que de peintures françaises du XIXe s. L'INSTITUTE OF MODERN ART (1908), annexe du précédent, est réservé à des expositions temporaires d'art contemporain.

BOSTON, v. et port de Grande-Bretagne (Lincolnshire), dans le Fenland, à l'embouchure de la Witham ; 24 500 hab. Au XIIIe s., ce fut le port le plus important du royaume, après Londres. L'église Saint Botolph, de style flamboyant, est l'une des plus grandes églises paroissiales d'Angleterre. Marché. Pêcheries. Conserves alimentaires.

BOSTON [bɔstɔ̃] n. m. (de *Boston*, ville des Etats-Unis, où ce jeu fut inventé pendant le siège de 1775). Jeu qui se joue à quatre, avec cinquante-deux cartes.
— Mus. Valse lente à trois temps. ‖ *Jouer boston*, dans la terminologie du jazz, faire alterner régulièrement, au piano, les basses (sur les temps impairs) et les accords qu'elles supportent.
— ENCYCL. Jeu. Il existe plusieurs jeux de *boston*, mais qui diffèrent peu. Chaque joueur reçoit 13 cartes, dont la valeur est décroissante, de l'as au 2 (as, roi, dame, valet. dix, etc.). Des jetons, dont chaque joueur a reçu une quantité égale, servent à payer des honneurs ou des coups réussis par l'adversaire. Il existe une sorte d'enchère, où n'interviennent pas des atouts, mais des combinaisons qui engagent les joueurs à faire un certain nombre de plis (« indépendance », « petite » et « grande misère », « piccolissimo », etc.). Le boston consiste à faire toutes les levées ; le boston sur table, à faire toutes les levées en montrant son jeu.
— Mus. Plus qu'une danse, le *boston* est une façon d'exécuter certaines autres danses, comme la valse et même la polka ou la mazurka. Son pas est en six mouvements, trois en avant et trois en arrière, et s'insère volontiers dans la valse à trois temps. Le boston américain s'effectue sur une musique de valse lente, avec un tour complet par six pas de boston, sans pivotage sur les pointes. Le boston hésitation présente différentes figures enchaînées sur le boston et comprend trois pas : le pas carré, la promenade et le royal boston.

BOSTONNER v. intr. Jouer au boston. ‖ Danser le boston : *Quelques couples bostonnaient sur le tapis pourpre* (R. Martin du Gard).

BOSTRA ou **BOSRA**, en arabe **Buṣrā**, village de Syrie (prov. de Deraa), sur le versant occidental du djabal Druze ; 1 500 hab. Arc de triomphe, nymphée et thermes romains. Citadelle et mosquée du XIIe s. Cette importante cité caravanière était devenue, à l'époque de Trajan, la métropole de la province impériale d'Arabie (106 apr. J.-C.) sous le nom de *Nova Trajana Bostra*. Fortifiée par Marc Aurèle (point d'appui du *limes** d'Arabie), elle fut ruinée par l'occupation musulmane (634) et turque au temps des croisades.

BOSTRYCHE n. m. (gr. *bostrukhos*, boucle de cheveux). Coléoptère d'Europe, qui vit dans le bois mort du chêne. (Nom sc. : *Bostrychus capucinus*. Le genre sert de type à la famille des *bostrychidés*.) ‖ *Par extens.* Nom donné par les forestiers à certains scolytes, tels que le *bostryche typographe*.

BOSTRYCHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères du groupe des térédiles, dont les antennes sont terminées par une massue articulée.
— ENCYCL. Les *bostrychidés* habitent surtout les contrées chaudes. Ils se nourrissent de bois mort. Chez de nombreuses espèces, le mâle et la femelle travaillent ensemble à creuser la galerie qui doit recevoir les œufs.

BOSWELL (James), biographe écossais (Edimbourg 1740 - Londres 1795). Il voyagea en Allemagne, en Italie, en Suisse, et, sur les conseils de J.-J. Rousseau, qu'il alla visiter à Môtiers-Travers, poussa jusqu'en Corse (1765) pour voir Paoli. A son retour en Angleterre, il publia sa *Relation sur la Corse* et sa *Vie du général Paoli* (1768), puis ses *Essais en faveur des braves Corses* (1769), et prit l'habitude de venir chaque année à Londres pour y retrouver son idole, le grand essayiste et critique Samuel Johnson. En 1791 parut la première édition de sa *Vie de Samuel Johnson*, modèle des biographies psychologiques. Boswell, vaniteux et plein de jactance, était doué de la plus pénétrante faculté d'observation, comme en témoignent ses volumineux *Journaux intimes*.

BOSWELLIA [bɔswɛlja] n. m. (du nom de James *Boswell*). Arbre de l'Inde et de l'Afrique intertropicale, produisant l'encens.
— ENCYCL. *Boswellia Carteri*, arbre du pays des Somalis et du sud de l'Arabie, donne par incision des larmes blanchâtres, qui constituent une sorte d'encens appelé *oliban*. L'encens véritable provient du *boswellia papyrifère*, de l'Abyssinie. Le genre (15 espèces) fait partie de la famille des burséracées.

Bosworth (BATAILLE DE), bataille qui se déroula en Angleterre à l'O. de Leicester et qui mit fin à la guerre des Deux-Roses (1485). Abandonné de tous, Richard III d'Angleterre y fut vaincu et tué, et son vainqueur, le prétendant Henri Tudor, fut immédiatement proclamé roi sous le nom de Henri VII.

BOSWORTH (William Welles), architecte américain (Mariette 1869). Elève de l'Ecole des beaux-arts à Paris, il a, aux Etats-Unis, beaucoup construit, notamment l'institut de technologie de Cambridge (Massachusetts), le bureau central de l'American Telephone and Telegraph Co. de Broadway (28 étages). Secrétaire général du Comité franco-américain pour la restauration de la cathédrale de Reims et des châteaux de Versailles et de Fontainebleau, il a été élu, en 1945, membre associé de l'Académie des beaux-arts.

BOT, E adj. (germ. **butta*, émoussé). Se dit d'une attitude vicieuse permanente, congénitale ou acquise, du pied et quelquefois de la main.
◆ N. m. *Pied-bot*, personne qui a un pied contrefait.
— ENCYCL. Pathol. Le pied *bot* congénital est une attitude vicieuse et permanente du pied par rapport à la jambe, telle que le pied ne repose plus sur le sol par ses points d'appui normaux. Cette malformation, souvent complexe, peut se présenter sous différents aspects : le *pied bot varus* équin*, le *pied bot talus**, le *pied bot valgus* convexe*.

BOTAL ou **BOTALLO** (Leonardo), médecin italien (Asti 1530 - † apr. 1571). Il se fixa à Paris, où il devint médecin de Charles IX, du duc d'Alençon, de Henri III. Chaud partisan de la saignée, il en ramena l'usage. Ses nombreux ouvrages ont été édités sous le titre de *Opera omnia* (1660).

Botal (TROU DE), ouverture qui, chez le fœtus, fait communiquer les deux oreillettes du cœur, et se ferme au moment de la naissance. La persistance de cet orifice, dont Botal a donné le premier la description exacte, est une malformation qui occasionne la *cyanose* et une asphyxie résultant du mélange du sang veineux avec le sang artériel.

BOTANIQUE n. f. (gr. *botanikos*, de *botanê*, herbe). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des végétaux.
◆ Adj. Relatif à la botanique : *Jardin botanique. Géographie botanique.*
— ENCYCL. ● *Subdivisions.* La *botanique* est actuellement divisée en plusieurs sciences spécialisées, qui envisagent chacune l'être végétal sous un angle particulier. On distinguera tout d'abord la *botanique générale*, étude des phénomènes communs aux végétaux, de la *botanique spéciale*, étude particulière de tel ou tel groupe de plantes. A son tour, la botanique générale comprend trois grands ensembles : la *morphologie* ou *organographie*, qui inclut la description des parties externes visibles à l'œil nu ou à la loupe (morphologie structurale), l'*anatomie végétale*, étude des organes internes, l'*histologie*, étude des tissus, la *cytologie*, étude des cellules ; la *physiologie végétale*, étude du fonctionnement vital de la plante adulte et saine, et de la plante malade ou *phytopathologie*, à laquelle se rattache la *tératologie végétale*, étude des monstruosités ; enfin, la *biologie végétale* au sens restreint du mot, qui étudie la reproduction et le développement des plantes, incluant l'*embryologie*, ou étude des stades de la croissance et de la différenciation, et la *génétique*, ou étude des lois de transmission des caractères héréditaires.

Quant à la botanique spéciale, dont l'objet est de souligner et de classer les différences entre les espèces et de mettre en évidence les particularités de chaque plante, elle comprend d'abord la *systématique*, ou répartition des plantes en catégories selon des critères aussi « naturels » que possible (v. CLASSIFICATION), puis la *phylogénie*, ou reconstitution hypothétique des lignées évolutives, qui s'appuie aussi sur la *paléobotanique* ou *paléontologie végétale*, étude des empreintes et vestiges des végétaux anciens fossilisés ; en second lieu, elle comprend l'étude exclusive de tel ou tel groupe reconnu par la systématique : ainsi, la *phanérogamie* étudie les plantes à fleurs, la *cryptogamie* toutes les autres plantes, dont la diversité oblige à distinguer la *mycologie* (étude des champignons), l'*algologie* (étude des algues), et, surtout, la *bactériologie* (étude des bactéries), qui est une science entièrement autonome ; en troisième lieu, la botanique spéciale comprend l'*écologie végétale*, ou étude du milieu favorable à telle ou telle plante et, réciproquement, de la flore de tel ou tel milieu, la *phytosociologie*, ou étude des associations végétales sur une même station, enfin la *biogéographie* (géographie botanique), ou étude des grandes zones de végétation ; en quatrième lieu, il faut mentionner la *botanique appliquée* à la pharmacie, à la toxicologie, à l'industrie, et, bien entendu, l'immense domaine de l'*agronomie* et de la *sylviculture*, sciences qui requièrent à elles seules l'activité de la plupart des botanistes du monde entier.
● *Histoire.* Le premier botaniste classificateur semble avoir été Théophraste (380-327 av. J.-C.), élève d'Aristote, qui distingue les monocotylédones des dicotylédones et remarque la dioïcité du dattier. La botanique descriptive reste en honneur au Moyen Age, surtout chez les pharmaciens, mais il faut attendre Césalpin (1519-1603) pour trouver une classification des plantes d'après leurs fleurs et leurs fruits. Bauhin (1550-1624) décrit 6 000 espèces et utilise, avant Linné, la nomenclature* binominale. Tournefort (1656-1708) définit le *genre* ; les Jussieu (Bernard [1699-1777] et Antoine Laurent [1746-1836]) décrivent les *familles* ; de Candolle (1778-1841) et Brongniart (1801-1876) distinguent les *classes* et les *embranchements*. L'œuvre de classification est achevée par Van Tieghem (1839-1893) et par Hofmeister (1822-1877), qui introduit l'idée d'évolution, tandis que la physiologie végétale progresse avec Bonnier (1853-1922). La découverte des mutations par Jordan (1814-1897) et par De Vries (1848-1935) renouvelle le problème de l'évolution des espèces, tandis que les travaux de Noël Bernard (1874-1911) sur la symbiose enrichissent la botanique de notions toutes nouvelles. Nous ne parlons ici ni des bactériologistes, dont le plus éminent est évidemment Pasteur*, ni des pharmaciens et des chimistes ayant su tirer des plantes divers médicaments, comme Fleming* pour la pénicilline, ni des grands agronomes ou des sylviculteurs, mais nous rappellerons que c'est le botaniste Brown (1773-1858) qui a introduit dans la science la notion capitale de cellule* et qui a découvert le mouvement « brownien* », dont dérivent la théorie particulaire de la matière et, avec elle, toute la physique moderne. (→ Biblio.)

BOTANISTE n. Personne qui s'intéresse à la botanique.

BOTANY BAY, baie de la côte orientale de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), découverte par Cook en 1770. Banks, qui faisait partie de l'expédition, lui donna ce nom en raison de la richesse de sa flore. Elle fut choisie en 1787 par le gouvernement anglais comme lieu de déportation. Arthur Philipps y fit en 1788 un premier essai de colonisation pénale, avant de se transporter à Port Jackson et d'y fonder Sydney. Aujourd'hui, partie de la banlieue industrielle de Sydney.

BOTCHKA n. f. ANC. mesure de capacité pour les liquides, en usage en Russie, et qui valait 491,9 litres environ.

BOTELHO (Abel Acacio DE **Almeida**), écrivain portugais (Tabuaço 1854 - Buenos Aires 1917). Tout en poursuivant une brillante carrière militaire, puis politique, il donna des drames et des romans violemment réalistes, tels que le cycle de *Pathologie sociale*

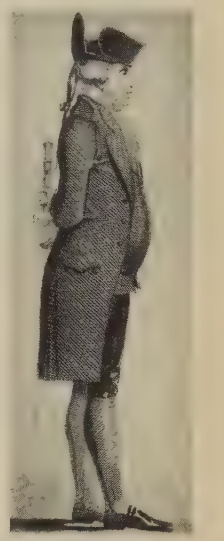

James BOSWELL
gravure d'après Langton
cabinet des Estampes

bostryche du pin

Phot. Larousse, Vincent.

Hristo BOTEV

général BOTHA

bothrops

(*le Baron de Lavos* [1891], *le Livre d'Alda* [1898], *Cultive, Fatal dilemme, Heureuse Fortune* [1910]).

BOTEQUIN ou **BODEQUIN** n. m. (de l'angl. *boat*, canot). Petit bateau médiéval. — Orfèvr. Nef servant de salière, de porte-épices et de coupe à fruits, aux XIVe et XVe s.

BOTERO (Giovanni), écrivain italien (Bene Vagienna v. 1543 - Turin 1617). Dans *la Raison d'Etat* (1589), il combat les théories de Machiavel et se montre un précurseur du malthusianisme.

BOTEV (PIC), anc. **Jumruk-čal,** point culminant de la chaîne du Balkan, en Bulgarie ; 2 376 m.

BOTEV (Hristo), écrivain et patriote bulgare (Kalofer 1848 - région de Vraca 1876). Arrivé en 1867 en Roumanie, où il demeura longtemps, ardent socialiste, il joua un rôle important dans l'émigration bulgare par ses articles de presse et par son action au sein du Comité central révolutionnaire bulgare de Bucarest. Il est célèbre surtout par ses poésies, où s'expriment en des vers exaltés son idéal patriotique et révolutionnaire, son anticléricalisme, sa haine de la tyrannie, sa foi en un avenir meilleur. Plusieurs d'entre elles, notamment *Hadži Dimităr,* comptent parmi les chefs-d'œuvre de la littérature bulgare. Il n'est pas en Bulgarie de figure plus populaire que Hristo Botev, qui sacrifia sa vie à son idéal. Il mourut en combattant les Turcs, deux ans avant la libération de sa patrie. Ses poésies ont été traduites en français par Paul Eluard (1952).

BOTH (Andries), peintre hollandais (Utrecht v. 1608 - Venise 1641). Elève de son père et d'Abraham Bloemaert, il a peint surtout des scènes de genre dans le goût de Pieter van Laer, qu'il avait connu à Rome (musées de Mayence, Glasgow, Dijon). — Son fils, JOHANNES (Utrecht v. 1620 - *id.* 1652), subit profondément, à Rome, l'influence de Claude Lorrain (Louvre).

BOTHA (Louis), général et homme d'Etat sud-africain (Greytown, Natal, 1862 - Pretoria 1919), député au Volksraad du Transvaal. Désireux d'éviter la rupture avec l'Angleterre, il la combattit pourtant avec efficacité quand Krüger l'attaqua (1899). Nommé commandant en chef après la mort de Joubert (1900), il réorganisa l'armée, retardant de deux ans la victoire anglaise par ses opérations de commandos. Cosignataire de la paix de Vereeniging, il reprit sa carrière d'homme d'Etat après les hostilités. Chef de cabinet du Transvaal (1907), signataire de la convention de Durban (1908), Premier ministre de l'Union sud-africaine (1910), il soutint l'Angleterre contre son ancien ami De Wet (1914), occupa avec Smuts lé Sud-Ouest africain allemand (juill. 1915), et participa à la Conférence de la paix, en Europe (1919).

BOTHE (Walther Wilhelm), physicien allemand (Oranienburg, près de Berlin, 1891 - Heidelberg 1957). Elève de Planck, il fut nommé professeur à l'université de Giessen (1930), puis directeur de l'institut de physique de Heidelberg (1934). Il est connu pour avoir, en collaboration avec H. Becker, obtenu en 1930, par bombardement du béryllium au moyen de particules alpha, un rayonnement particulièrement pénétrant, dont on montra plus tard qu'il était formé de neutrons. Il est aussi l'inventeur de la méthode des coïncidences, dans l'emploi du compteur de Geiger pour l'étude des rayonnements corpusculaires. Prix Nobel de physique pour 1954, en même temps que Max Born.

BOTHEREAU (Robert), syndicaliste français (Baule, Loiret, 1901). Mécanicien-ajusteur de profession (1919-1923), il participe très tôt à la vie syndicale en adhérant à la C. G. T., dont il devient secrétaire administratif (1933-1947). Après la scission de 1947, il exerce les mêmes fonctions à la C. G. T.-F. O. (Confédération générale du travail-Force ouvrière). Administrateur de l'Ecole nationale d'administration et de la Société Générale, vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres, il est membre du Conseil économique et social.

BOTHRI(O)-, élément tiré du gr. *bothrion,* petit trou, et entrant dans la composition de quelques mots.

BOTHRIDÈRE n. m. Insecte qui vit sous l'écorce des arbres aux dépens des coléoptères xylophages. (Le genre, qui existe dans le monde entier, fait partie des coléoptères, famille des colydiidés.)

BOTHRIOCÉPHALE n. m. Ver plat, caractérisé par sa tête pourvue de deux ventouses, ou *bothridies,* et par la position ventrale des orifices sexuels, parasite de l'intestin grêle de l'homme et de quelques mammifères (chien, chat, porc, ours, etc.), long de 2 à 8 m, composé de 3 000 à 4 000 anneaux plats, rarement solitaire.
— ENCYCL. L'évolution de ces vers est complexe et se poursuit souvent dans deux hôtes intermédiaires. L'embryon cilié du *bothriocéphale* devient la proie d'un petit crustacé de l'ordre des copépodes. Dans ce premier hôte, il se transforme en une larve. Le copépode dévoré par un poisson transmet à celui-ci la larve, qui continue à évoluer dans les muscles du second hôte. C'est en consommant la chair insuffisamment cuite du poisson que l'homme s'infeste à son tour. L'une des espèces les plus remarquables est *Bothriocephalus latus,* ou ténia bothriocéphale, parasite de l'homme. Le bothriocéphale est localisé en Europe sur les rives de la Baltique, de la mer du Nord, des lacs suisses et italiens, et dans le delta du Danube. Ce ver appartient à l'embranchement des plathelminthes, classe des cestodes, famille des ptychobothriidés.

BOTHRIOCÉPHALOSE n. f. Maladie provoquée par la présence de bothriocéphales dans l'intestin grêle de l'homme.
— ENCYCL. Caractérisée par une anémie parfois intense (200 000 globules rouges par mm^3^, avec une valeur globulaire normale), la *bothriocéphalose* est causée par une substance lipoïde hémolysante sécrétée par les anneaux. On lui oppose le traitement anthelminthique classique, associé à l'extrait de foie dans les cas d'anémie.
Cette maladie s'observe également chez les chiens et les chats. Les carnivores des régions où la bothriocéphalose s'observe doivent être soumis à un traitement anthelminthique périodique pour les empêcher de disséminer les œufs et de contribuer ainsi à l'infestation des hôtes intermédiaires (crustacés, poissons) et de l'homme.

BOTHROPS n. m. Serpent venimeux américain. (Famille des vipéridés.)
— ENCYCL. L'espèce la plus connue est la vipère trigonocéphale ou fer-de-lance (*Bothrops atrox*), rattachée autrefois au genre *lachesis,* sous le nom de *Lachesis lanceolatus,* nom qui lui vient de la forme de sa tête. Elle chasse de nuit tous les petits animaux à sa portée. Rarement, elle dépasse 2 m de longueur. On lui impute une importante mortalité. C'est pour en débarrasser les plantations de canne à sucre, aux Antilles, qu'on y a introduit, en 1850, la mangouste.

BOTHWELL, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Lanarkshire), sur la rive N. de la Clyde, en amont de Glasgow ; 58 500 hab.

Bothwell (BATAILLE DU PONT DE), combat où l'armée royaliste de Monmouth* fut victorieuse des covenantaires* écossais (22 juin 1679).

BOTHWELL (James HEPBURN, 4e comte de), homme politique écossais, mari de la reine d'Ecosse Marie Stuart (1536 - † Adelersborg, Seeland, 1578). Aventurier passionné et violent, protestant agressif, mais s'engageant totalement dans la politique antianglaise de la régente catholique Marie de Lorraine, Bothwell eut une vie extrêmement agitée, où se succédèrent querelles violentes (avec Arran notamment), exils et retours triomphants. Lorsque Rizzio fut assassiné en 1566, il prit le parti de Marie Stuart, qui s'éprit de lui. Ce fut le plus actif des nombreux conjurés qui organisèrent, en février 1567, l'assassinat de Darnley. Le remariage de Marie Stuart avec le meurtrier de son mari, trois mois après le crime, indigna l'opinion publique. Dès juin 1567, Marie était obligée de capituler, et Bothwell s'enfuit au Danemark, où il mourut fou.

BOTHYNODÈRE n. m. (gr. *bothunos,* trou, et *derê,* cou). Charançon grisâtre, allongé, d'assez grande taille, habitant les contrées circaméditerranéennes. (*Bothynoderes punctiventris* est un des plus grands ennemis de la betterave, en Europe centrale. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

BOTNIE, en suéd. **Botten,** en finn. **Pohja** ou **Pohjola,** contrée du N.-E. de la Suède et du N.-O. de la Finlande, riveraine du golfe du même nom. Colonisée à la fin du Moyen Age, dans ses parties orientale et septentrionale par les Finnois, et dans sa partie occidentale par les Suédois, la Botnie a contribué à la formation des provinces suédoises de *Norrbotten* et de *Västerbotten.* En Finlande, l'ancienne province de *Botnie orientale,* ou *Ostrobotnie* (en suéd. *Österbotten,* en finn. *Pohjanmaa*), a été distribuée entre les provinces actuelles de Vaasa, Oulu et Lapoi.

BOTNIE (GOLFE DE), partie septentrionale de la Baltique, entre la Finlande et le Norrland suédois. Ses fonds, presque partout inférieurs à 100 m, atteignent 295 m de profondeur dans un bassin situé au large de Härnösand. Les eaux, très peu salées (2 à 5 p. 1 000), peuvent geler pendant six mois.

BOTOCUDO(S) ou **BOTOKUDO(S),** Indiens du Brésil, dans la région du rio Boce, faisant partie de la famille linguistique des Aymorés. Ils portent des *labrets,* disques de bois qu'ils introduisent dans leur lèvre inférieure. Primitifs et nomades, ils vivent de la cueillette, de la chasse et de la pêche, et sont en voie de disparition.

BOTOŞANI, v. de Roumanie, en Moldavie (région de Suceava), dans la vallée de la Sicna ; 29 100 hab. Marché d'une riche région de collines, où les vergers, les prairies et les labours se partagent les terroirs, Botoşani est aujourd'hui une ville industrielle : importantes industries textiles ; tanneries et fabriques de chaussures ; sucreries. Sa population fut très réduite par les massacres de juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

BOTREL (Théodore), chansonnier français (Dinan 1868 - Pont-Aven 1925). D'une vieille famille de forgerons, il fut d'abord employé de chemins de fer. Il vint à Paris, où son costume de Breton le rendit immédiatement populaire. Pendant la Première Guerre mondiale, il fut officiellement chansonnier aux armées. Plusieurs de ses refrains : *la Paimpolaise, Lilas blanc* et *Mon biniou,* notamment, furent fredonnés dans la France entière. Il a laissé de nombreux recueils de chansons.

BOTRIOLITE n. f. Minér. Borosilicate hydraté naturel de calcium, qui affecte la forme d'une grappe. (Syn. DATOLITE.)

BOTRY(O)-, élément tiré du gr. *botrus,* grappe, et entrant dans la composition de quelques mots.

BOTRYDIUM n. m. Algue verte globuleuse du sol humide, caractérisée par une structure siphonée. (Le botrydium a la possibilité de réagir par des moyens différents contre une brusque sécheresse, une lente dessiccation ou la submersion. Classe des xanthophycées.)

BOTRYLLE n. m. Ascidie composée, groupée en lames encroûtantes fixées sur les algues ou les rochers.
— ENCYCL. Les individus, chacun ayant son orifice branchial distinct, sont groupés en cercle autour d'un cloaque commun, à un seul orifice. Certaines espèces de *botrylles,* aux belles couleurs, abondent sur nos côtes.

BOTRYOGÈNE n. m. Minér. Sulfate naturel de fer et de magnésium hydraté.

BOTRYOMYCOME n. m. Pathol. Tumeur bénigne, arrondie, de nature conjonctive, très vascularisée, se développant sur une plaie en voie de cicatrisation. (Elle se détruit par électrocoagulation.)

BOTRYOMYCOSE n. f. Maladie causée par le staphylocoque pyogène doré.
— ENCYCL. Art vétér. Chez les animaux, la *botryomycose* comprend : la funiculite, ou champignon de castration du cheval ; certains abcès chroniques à paroi épaisse trouvés chez le cheval, le bœuf et le porc ; enfin, les abcès à pus caséeux du mouton et de la chèvre.

BOTRYOPTÉRIDÉES n. f. pl. Paléobot. Famille de fougères fossiles entièrement disparues, dont les sporanges avaient des parois épaisses et des bandes élastiques à plusieurs rangées de cellules. (Cette famille a existé de l'époque dévonienne à l'époque permienne incluse.)

BOTRYS. Géogr. anc. V. de Phénicie, sur la Méditerranée, ancienne dépendance du roi

Phot. X, Wyndham.

de Byblos, citée dans les tablettes de Tell al-Amarna. (V. BATROUN.)

BOTRYTIS [tis] (gr. *botrus*, grappe). Bot. Champignon imparfait (nom sc. : *Botrytis cinerea*), responsable d'une maladie des jeunes semis et des plantes de serre, connue sous le nom de *toile*, et agent de pourriture des fruits. — ENCYCL. Sur le raisin, le *botrytis* provoque une concentration des sucres par dessèchement partiel des grains, une modification de la composition des moûts, un ralentissement de la fermentation, utiles à la préparation de certains vins blancs (*pourriture noble* des sauternes); quand il est nuisible, on le combat avec des dérivés nitrés du benzène.

BÓTSARIS (Márkos). V. BOTZARIS.

BOTSTIBER (Hugo), musicologue autrichien (Vienne 1875 - Shrewsbury 1942). Docteur en droit et en philologie, il devint, en 1913, l'animateur de l'Association du Konzerthaus de Vienne, écrivit une thèse sur Pachelbel, dont il édita les œuvres, et publia des travaux sur Haydn, sur l'histoire de l'ouverture, sur la symphonie et sur la suite.

BOTTA (Carlo), médecin, homme politique et historien italien (San Giorgio Canavese, Piémont, 1766 - Paris 1837). Il fut un des chefs du parti français en Italie. Emprisonné, puis exilé en France, il servit comme chirurgien dans les armées républicaines et impériales. Député de la Doire au Corps législatif français, il prit rang dans l'opposition et vota la déchéance de Napoléon. Recteur de l'académie de Nancy pendant les Cent-Jours, puis de celle de Rouen sous la Restauration, il fut relevé de ses fonctions en 1822. Il se consacra dès lors entièrement à sa remarquable *Storia d'Italia*.

BOTTAI (Giuseppe), journaliste et homme politique italien (Rome 1895 - *id.* 1959). L'un des premiers fondateurs des Faisceaux italiens de combat (1919), député (1921), il participa activement à la Marche sur Rome (1922). Giuseppe Bottai, tout en commandant les volontaires chargés de maintenir l'ordre, dirige le quotidien *l'Epoca* (1923) et la revue *Critica fascista*. Sous-secrétaire d'Etat au ministère des Corporations, il prépare la mise en place du régime corporatif et la rédaction de la Charte du travail, et devient ministre de l'Education nationale (1936-1943). Mais le 23 juillet 1943, il soutient au Grand Conseil un ordre du jour défavorable à Mussolini et présenté par Dino Grandi. Condamné à mort par contumace à Vérone (juin 1944), il se réfugie en Algérie, s'engage dans la Légion étrangère (1944-1948), puis regagne l'Italie, où il milite jusqu'à sa mort dans le parti monarchiste.

BOTTE n. f. (origine inconnue). Toute chaussure montant plus haut que la cheville. || Chaussure de cuir, de caoutchouc, qui enferme le pied et la jambe, et quelquefois le bas de la cuisse : *Bottes de cavalerie, de chasse;* ou même la cuisse entière : *Bottes de vénerie, d'égoutier.*
— LOC. FAM. *Haut comme ma botte, comme une botte*, se dit d'un enfant ou d'une personne de petite taille. || *Coup de botte*, coup de pied. || *A propos de bottes*, hors de tout propos, sans aucun motif. || *Prendre, chausser ses bottes de sept lieues*, se préparer à une marche, à un voyage rapide. (Allus. aux fameuses bottes de l'ogre, dans *le Petit Poucet.*) || *Avoir du foin dans ses bottes*, avoir des ressources, être riche. || *Lécher les bottes de quelqu'un*, le courtiser, l'aduler bassement. || *Graisser ses bottes*, se préparer à partir pour un long voyage, et, *par extens.*, être sur le point de mourir. || *Pop. Cela fait ma botte*, cela me convient.
— Constr. Tuyau des lieux d'aisances.
— Cost. *Bottes molles*, bottes en cuir souple. || *Bottes fortes*, grosses bottes des postillons, des pêcheurs, des égoutiers, des marins, etc. || *Bottes à l'écuyère*, couvrant le genou. || *Bottes à l'anglaise*, à revers, comme en portent certains domestiques en livrée. || *Bottes à la Souvarov*, plissées et terminées en cœur, comme on les portait sous le Directoire. || *Bottes à la hussarde*, plissées sur le cou-de-pied. || *Bottes à chaudron*, à genouillères en forme d'entonnoir. || *Bottes à relever la nuit*, au Moyen Age, bottes fourrées que portaient les dames, et surtout les religieuses, pour aller aux offices de nuit.
— Equit. Morceau de cuir dont on garnit la partie inférieure du membre d'un cheval, à l'endroit où, en marchant, il se blesse.
— Mil. *Botte de drapeau, de lance*, douille fermée par le bas et destinée à recevoir l'extrémité inférieure de la hampe d'un drapeau ou d'une lance, lorsqu'on les tient en main.
— Pêch. *Pêcher à la botte*, pêcher en entrant dans l'eau.
— Véner. *Botte de limier*, collier spécial sur lequel se fixe la plate-longe et à celle-ci le trait. (Ce collier est une sorte de bricole permettant au chien de tirer sans que sa respiration en soit gênée.) || *Avaler la botte au limier*, la lui ôter et le lâcher.
— ENCYCL. Cost. La chaussure à tige habillant en partie la jambe est très ancienne. Les *ocreae* romaines étaient à l'usage des chasseurs et des paysans. Les *bottes à armer*, renforcées par des traînées de mailles, des tiges d'acier et de baleine, des écailles de fer, étaient encore portées au XVIe s. Celles de Charles Quint, conservées à Madrid, sont en mouton roux, doublées de velours rouge, garnies de mailles fines. Au XVe s., on usait de bottes étroites et souples montant jusqu'au haut des jambes et qu'on retroussait plus ou moins. Au XVIe s., les bottes sont fréquemment taillades au cou-de-pied et au genou, afin de donner de l'aisance. Des soufflets intérieurs les rendent imperméables. La *botte fauve*, haute, souple, étroite, et ornée, dans sa partie supérieure, de broderies, d'ajours, de denticules, s'attachait au-dessus du genou, par le moyen d'une jarretière. Jusqu'au XVIIe s., les bottes n'ont jamais de talon; car on les portait, suivant le temps, avec des patins ou des mules. Sous Louis XIII, les bottes, évasées, atteignant plus haut qu'à mi-cuisse, se portaient, à pied, complètement retroussées par deux fois sur leur tige, de façon à former un énorme entonnoir. En relevant par un autre pli cet entonnoir, on eut notamment la *botte à la Candale*. A la guerre, on portait la *botte forte*, à haute tige rigide atteignant le genou, où elle s'évasait en une vaste cupule qui produisit la *botte à chaudron*. Les postillons, jusque vers 1840, portaient des bottes renforcées de fer. Les bottes du XVIIIe s. sont *à l'écuyère* ou *à revers;* cette dernière sorte a persisté dans la livrée et l'équipage de chasse, où elle dispute le rang à la botte forte des veneurs traditionnels. La *botte à la Chantilly* est une forme bâtarde, à tige dure, montant un peu plus haut que le tiers supérieur du mollet.

BOTTE n. f. (néerl. *bote*, touffe de lin). Assemblage de produits végétaux de même espèce, serrés et liés : *Une botte de foin.*
— Mil. Sonnerie de trompette des anciennes armes montées, annonçant la distribution du fourrage : *Sonner la botte.*
— Technol. Longueur de fil de fer ou de cuivre, ployé en rond. || Faisceau de pièces de bois taillées pour servir à la construction d'un objet, ou provenant de cet objet démoli : *Futaille en botte.*

BOTTE n. f. (ital. *botta*). Escr. Coup de pointe, au fleuret ou à l'épée : *Porter, parer une botte.* || *Appuyer la botte*, appuyer l'arme contre le corps de son adversaire, après l'avoir touché. || *Botte de Nevers*, coup d'épée entre les deux yeux. || *Botte secrète*, coup dont la parade est inconnue de l'adversaire; au *fig.*, attaque perfide. || *Fig.* Attaque vive et imprévue par la parole ou par la plume : *Ce que Clemenceau a fait là, c'est* [...] *plus qu'un discours, une botte* (Barrès).

BOTTE n. f. Sports. Action de botter : *L'équipe a gagné grâce à la botte de son arrière.* (Terme employé de plus en plus au lieu de COUP DE BOTTE.)

BOTTE n. f. (étymol. inconnue). Arg. de Polytechnique. Ensemble des élèves qui sortent en tête du classement et sont admis à servir dans les grands corps de l'Etat.

BOTTE n. f. Nom usuel du charançon du blé.

BOTTE n. f. (ital. *botta*, outre, tonneau). Métrol. Anc. mesure de capacité et aussi de poids. (La botte, *bottiau* ou *bouchau*, comme capacité de liquide, répondait parfois au muid pour le vin; mais cette mesure a varié de capacité suivant les époques et les pays. Comme poids, la botte équivalait à 1 000 livres. Un vaisseau de 1 000 bottes était celui qui chargeait 10 000 quintaux ou 500 tonneaux.)

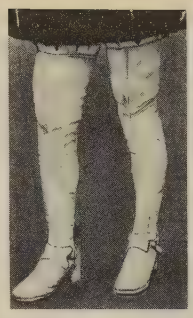
époque Renaissance

époque Louis XIII

époque Louis XV

de postillon (1740)

époque Ier Empire

d'équitation

|| *Botte de deux, de trois, de quatre*, tonneau d'une capacité double, triple, quadruple de la botte ordinaire.

BOTTÉ, E adj. *Fam. C'est un singe botté*, c'est un individu mal fait et grotesquement affublé.
— Hist. *Missionnaires bottés*, surnom donné aux dragons envoyés par Louis XIV contre les protestants après la révocation de l'édit de Nantes. (Logés chez l'habitant, ils contraignaient celui-ci, du fait de leurs exactions, à l'abjuration.)

BOTTECCHIA (Ottavio), champion cycliste italien (Pordenone 1894 - † pendant une séance d'entraînement en 1927). Il se fit une grande réputation dans le Tour de France, qu'il gagna en 1924 et en 1925.

BOTTÉE DE TOULMON (Joseph Auguste), ingénieur français (Laon 1764 - château de Tourny, Eure, 1816). Commissaire des poudres et salpêtres, il fut appelé à Paris à la fin de 1794 pour y réorganiser l'Agence des poudres.

BOTTELAGE n. m. Action de botteler, de mettre en bottes : *Le bottelage du foin, de la paille.*
— ENCYCL. Le *bottelage* rend le foin ou la paille plus transportable. Il se pratique immédiatement après le fanage des foins ou le battage des pailles. Les bottes sont faites mécaniquement par des presses, à faible ou moyenne densité pour le foin, et liées par deux liens en ficelle; on les appelle aussi *balles;* le foin ainsi travaillé doit être très sec s'il s'agit de foin naturel, ou demi-sec s'il provient de prairies artificielles et s'il est pressé à faible densité. Les balles de paille qui doivent être transportées au loin sont pressées à haute densité, et liées par deux liens en fil de fer.

BOTTELÉ, E adj. Qui est en botte : *Foin bottelé.*

BOTTELER v. tr. (de l'anc. franç. *botel*, dimin. de *botte*). [Se conj. comme *appeler.*] Lier en bottes : *Botteler de la paille, des radis. Il coupa et bottela secrètement les plus beaux chardons, en se blessant furieusement les mains à leur feuillage de fer* (Colette).

BOTTELEUR, EUSE n. Celui, celle qui met des produits agricoles en botte.
◆ N. f. Machine à botteler.

BOTTELOIR n. m. Ustensile au moyen duquel on met en botte les asperges.

BOTTER v. tr. Fournir, fabriquer, mettre des bottes à : *Il était assis pendant qu'on le bottait, et semblait n'avoir pas la force*

de jockey

en caoutchouc

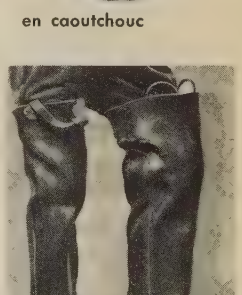
d'égoutier

Phot. X, Giraudon, Larousse, Musée postal, Larousse.

Sandro BOTTICELLI : « le Printemps », *musée des Offices, à Florence*

Sébastien BOTTIN
par Jean Vernon
éditions Bottin

bottillon

bottine

de soulever ses petites jambes (G. Sand). ‖ Chausser comme de bottes : *Les femmes, presque toutes bottées de gros chaussons et voilées...* (Hugo). ‖ S'adapter au pied et à la jambe : *Chaussure qui botte bien le cavalier.* ‖ *Fam.* Donner un coup de botte, un coup de pied dans. ‖ Au football, au rugby, frapper le ballon avec le pied. (On dit aussi SHOOTER ou TIRER.) ‖ *Botter quelqu'un, botter le derrière à quelqu'un,* lui donner des coups de pied au derrière. ‖ *Fig.* et *Pop.* Convenir à : *Je suis d'accord. Ça me va. Ça me botte. Je marche* [...] (G. Duhamel). — Equit. Donner un coup de pied, en parlant d'un cheval.

◆ V. intr. En parlant des chaussures, s'alourdir de neige ou de boue : *Leurs larges semelles bottaient dans la neige* (R. Frison-Roche).

BOTTER n. m. Mar. Bateau de pêche hollandais, avec lequel se pratique la pêche aux poissons blancs.

— ENCYCL. La coque du *botter* est munie de semelles de dérive. Il a un mât, une voile goélette et une trinquette. Il est à moitié ponté ; sa longueur varie de 9 à 12 m et sa jauge de 3 à 9 tonneaux.

BOTTER MELK [botɛr melk] n. m. (flam. *botter,* battu, et *melk,* lait). Lait battu avec de l'orge perlé et de la cassonade, lié au moment de servir avec de la fécule. (Cuisine belge.)

BÖTTGER (Johann Friedrich), céramiste allemand (Schleiz 1682 - Dresde 1719). Il étudia l'alchimie, prétendit avoir trouvé le secret de faire de l'or, et parvint, vers 1705, à fabriquer, avec une argile rouge des environs de Meissen, une porcelaine inférieure à celle de la Chine, et qu'il perfectionna ensuite. Il est le fondateur de la manufacture de Meissen, en Saxe (1710).

BOTTIAU n. m. Métrol. V. BOTTE.

BOTTICELLI (Sandro DI MARIANO FILIPEPI, dit), peintre, dessinateur et graveur italien (Florence 1444 - *id.* 1510). Elève de Fra Filippo Lippi, il imite d'abord la manière de celui-ci, mais ses premières œuvres dénotent également l'influence de Verrocchio et de Pollaiolo (*la Force* [1476], *Judith, Holopherne,* tous trois aux Offices). Appelé à Rome en 1481 par le pape Sixte IV pour travailler, en collaboration avec Rosselli, Ghirlandajo et le Pérugin, à la décoration de la chapelle Sixtine, il y exécute trois fresques représentant des épisodes de la vie de Moïse et la tentation du Christ, d'une extrême richesse dans le détail. Mais c'est à Florence que se déroulera presque toute sa carrière ; il y peint, pour les Médicis, une série de tableaux mythologiques où son humanisme s'exprime en allégories poétiques (*la Primavera* [*le Printemps**], 1478 ; *la Naissance* de Vénus,* 1485, Offices). D'autre part, il peint de nombreux tableaux religieux pour les églises, les confréries ou les simples particuliers (*Couronnement de la Vierge,* 1488, Offices) ; on lui doit également de nombreuses madones, qu'il enferme souvent dans de grands médaillons (*tondi*) lui fournissant le prétexte à des compositions élégantes et originales (*Madone aux candélabres,* Berlin ; *Madone du Magnificat,* 1485, Offices ; *Madone à la grenade,* 1487, Offices) Ses dernières œuvres révèlent la recherche d'un expressionnisme plus âpre et reflètent en partie la crise morale déterminée à Florence par la prédication de Savonarole (*Pietà,* 1498, Pinacothèque de Munich ; *Crucifixion,* Cambridge [Etats-Unis] ; *Nativité* [1500], Londres). Enfin, il est l'auteur d'une série de dessins destinés à l'illustration de *la Divine Comédie,* et remarquables tant par l'intensité expressive des figures que par l'acuité du trait. Botticelli occupe une place exceptionnelle dans l'évolution de la peinture de la Renaissance. Son inquiétude, qui le conduira aux bords de la folie, lui suggère des figures dansantes et fébriles et donne à son art un accent nerveux, intense et raffiné. Il assure ainsi au réalisme une de ses dernières conquêtes : la suggestion du mouvement. D'autre part, son sens presque morbide de la grâce confère à ses œuvres un caractère de poésie rêveuse bien particulier. Enfin, par le choix de ses sujets comme par l'harmonie de ses couleurs, il cherche moins à reproduire la nature qu'à exprimer une manière personnelle de sentir. Il clôt ainsi la première partie de la Renaissance (période florentine), et annonce le triomphe de l'individualisme en art. (→ Biblio.)

BÖTTICHER (Karl), archéologue allemand (Nordhausen 1806 - Berlin 1889). Professeur à Berlin, il devint directeur des collections de sculpture du musée de cette ville. *L'Architecture des Grecs* est son œuvre capitale (1854-1856).

BOTTIER n. m. Autrefois, celui qui confectionnait et vendait des bottes. ‖ Aujourd'hui, artisan qui crée et confectionne les chaussures et les bottes sur mesures, et dont le travail du pied (montage, couture, finissage) est entièrement fait à la main. (→ Biblio.)

— Mil. *Maître bottier,* celui qui, dans un corps de troupe, a la direction d'un atelier de cordonnerie.

BÖTTIGER (Carl Wilhelm), écrivain suédois (Västerås 1807 - Uppsala 1878). Professeur à l'université d'Uppsala, il a écrit des ouvrages érudits sur la littérature européenne, en particulier sur Dante et sur Schiller, et des poèmes lyriques d'inspiration romantique.

BOTTILLON [tijõ] n. m. (de *botte*). Chaussure à tige montant jusqu'au plus petit diamètre de la jambe, et généralement fourrée. (Le *demi-bottillon* couvre les chevilles.)

BOTTILLON n. m. Petite botte d'herbes, de légumes, de foin, de paille.

BOTTIN (Sébastien), administrateur et statisticien français (Grimonwiller, Lorraine, 1764 - Paris 1853). D'abord prêtre, puis secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et de celle du Nord, il publia en l'an VI l'*Annuaire statistique du Bas-Rhin,* le premier en France. L'*Almanach du commerce de Paris,* fondé en 1798 par J. de Latynna, fut continué par Bottin de 1819 à 1853. Réunie en 1857 à l'*Annuaire général du commerce,* cette publication a été acquise depuis par une société anonyme et continuée et augmentée sous le titre d'*Annuaire du commerce Didot-Bottin.* Le « Bottin » est divisé en trois parties : Paris, Départements, Etranger.

BOTTINE n. f. (de *botte*). Chaussure montante, élégante, à boutons, lacets ou élastiques.

BOTTINI (Georges), peintre et graveur français (Paris 1873 - asile de Villejuif 1907). Fils d'un coiffeur montmartrois, il avait appris la peinture dans un atelier de restauration de tableaux. Ses précieuses aquarelles sont assez proches, quant aux sujets, des peintures et des lithographies de Toulouse-Lautrec, mais d'une facture originale et animées d'un esprit d'observation moins acerbe. Ses illustrations pour *la Maison Philibert,* de Jean Lorrain, ont fait date dans l'histoire du livre moderne ; il a également illustré, de Gustave Coquiot, *Une heure du matin, soupeuses.*

Bottom, personnage du *Songe* d'une nuit d'été,* de Shakespeare. Tisserand athénien, prétentieux et sot, qui se trouve par enchantement affligé d'une tête d'âne, et dont s'éprend la gracieuse Titania, reine des fées.

BOTTOM WEIGHT (mots angl.) n. m. Turf. Cheval le moins chargé d'une course.

BOTTROP, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), dans la Ruhr ; 104 800 hab. Mines de houille. Centre industriel.

BOTTYAN (János), général couman hongrois (v. 1645 - 1709). Il se battit héroïquement contre les Turcs et, en 1704, se rallia à Rákoczi Ferenc II. Il se montra le plus vaillant des chefs de la guerre d'Indépendance.

Georges BOTTINI
« Exposition de peinture »

Phot. Alinari-Giraudon, Larousse, Giraudon.

BOTUCATU, v. du Brésil (São Paulo), dans la *Serra de Botucatu*, à l'O. de Campinas ; 23 700 hab.

BOTULIFORME adj. Zool. Qui a la forme d'un boudin. (Syn. ALLANTOÏDE.)

BOTULIQUE adj. Qui se rapporte au botulisme : *Bacille, intoxication botulique.*

BOTULISME n. m. (lat. *botulus*, boudin). Nom donné à l'ensemble des phénomènes toxiques résultant de l'ingestion de viandes de conserve avariées (saucisson, jambon) et dont l'agent pathogène est un bacille anaérobie (*bacillus botulinus*).
— ENCYCL. Art vétér. Le *botulisme* s'observe sur tous les mammifères, sur les oiseaux et sur certains poissons d'eau douce. La fièvre est toujours absente et les lésions, peu marquées, n'ont aucune spécificité. La maladie est ordinairement liée à la présence de la spore ou de la toxine dans les aliments ou les boissons. Très souvent, la contamination est due à la souillure des fourrages ou des abreuvoirs par des cadavres de petits animaux ayant succombé au botulisme.
— Méd. Chez l'homme, l'intoxication se manifeste d'abord par des troubles digestifs banals (vomissements, diarrhées), puis, après une période de latence de deux à six jours, apparaissent des paralysies, d'abord des muscles du pharynx et du larynx, puis de la langue, des membres et des muscles respiratoires ; la mort survient alors rapidement malgré tous les traitements tentés. Il suffit de faire bouillir les conserves et d'éviter les salaisons et les viandes fumées non cuites pour détruire la toxine du botulisme, qui est très thermolabile, pour éviter cette redoutable intoxication.

BOTWOOD, v. et port de l'île de Terre-Neuve, sur l'estuaire de la rivière des Exploits ; 3 000 hab. Exportation de minerais et de pâte à papier. Base d'hydravions.

BOTYS [tis] n. m. Petit papillon blanchâtre, taché de brun, dont la chenille vit sur les orties. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.)

BOTZARIS ou **BÓTSARIS** (Márkos), un des héros de l'indépendance grecque (Soulí, Albanie, 1788 - Karpenísi 1823). Après s'être engagé en 1803 dans un régiment albanais formé par les Français aux îles Ioniennes, il fit cause commune en 1820 avec 'Alī, pacha de Ioannina, révolté contre les Turcs. Il se distingua par son courage et ses talents militaires, remporta une série de victoires et défendit vaillamment Missolonghi. Dans la nuit du 23 août 1823, à la tête de 350 Souliotes, il pénétra audacieusement dans le camp de l'armée turque à Karpenísi, mais y fut tué. — Son frère CONSTANTIN (*Kóstas*) [† Athènes 1853] prit sa place et mit les ennemis en déroute. Il devint général, puis sénateur du royaume de Grèce. — Plusieurs autres membres de la famille participèrent activement à l'affranchissement de la Grèce : GEORGES (dit *le Vieux Botzaris*), NÓTIS, KÍTSOS, etc.

BOU ou **BŪ** (mot ar.). Forme dialectale de *abou* ou *abū*, père, et entrant dans la composition de nombreux noms propres, où il est un élément soit de la *kanya**, soit du *laqab**, où il signifie alors « l'homme à... », « le possesseur de... ».

BOUAKÉ, comm. de la Côte-d'Ivoire, ch.-l. de cercle, sur la ligne Abidjan-Niger, en pays baoulé ; 43 524 hab. (1 563 Europ.). Evêché. Centre commercial sur une grande croisée de routes. Hôpital psychiatrique. Institut de recherche des cotons et textiles. Industries textiles (cordages et tissages) ; égrenage du coton. Briqueteries. Exploitations forestières. — Le *cercle de Bouaké* a 367 990 hab.

BOUALI ou **BOALI**, localité de la République centrafricaine (région de Bangui), sur la M'Bali, qui forme des chutes célèbres ; 1 500 hab. (50 Europ.). Les chutes ont permis la construction d'une usine hydro-électrique alimentant une usine textile.

BOUAR, localité de la République centrafricaine, ch.-l. de la *région de Bouar-Baboua*, dans le massif de Yadé. Centre commercial. Egrenage du coton. Plantations de café. Mines de diamants. — La *région de Bouar-Baboua* a 68 000 hab. (1 100 Europ.).

BOU-ARADA, comm. de Tunisie (gouvern. de Béja) ; 2 400 hab. Arc romain.

BOU ARFA, localité du Maroc oriental (prov. d'Oujda), entre le chott Tigri et la plaine du Tamlelt, sur la voie ferrée Oujda-Colomb-Béchar ; 4 750 hab. (1 160 non-musulmans). Important centre minier (manganèse).

BOUA(S), peuple noir islamisé vivant au Tchad.

BOUAYE, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), dans le pays de Retz ; 1 406 hab. (483 aggl.).

BOU AZZER ou **BOUAZER**, localité du Maroc méridional (prov. de Ouarzazate), au S. de Ouarzazate, dans l'Anti-Atlas ; 1 200 hab. Importante mine de cobalt, produisant accessoirement du nickel et de l'or.

BOUBASTIS. Géogr. anc. V. BUBASTIS.

BOU BEKER, localité du Maroc (prov. d'Oujda, au S.-S.-E. d'Oujda). Mines de plomb et de zinc.

BOUBOU n. m. Grande chemise flottante, portée comme vêtement de dessus par les Noirs d'Afrique : *Ecartant son boubou, il montre une autre blessure entre les épaules* (Gide).

BOUBOULER v. intr. Crier de la façon particulière au hibou.

Boubouroche, nouvelle de G. Courteline (1882), dont l'auteur a tiré une comédie (1893). Colosse ingénu et pacifique, Boubouroche se laisse exploiter par ses amis et duper par sa maîtresse avec une confiante naïveté.

BOUC n. m. (gaulois *bucco**). Mâle de la chèvre : *Le bouc exhale une odeur désagréable et pénétrante.* ‖ *Par extens.* Mâle de divers ruminants. ‖ *Par anal.* Homme malpropre, dégoûtant, lascif. ‖ *Barbe de bouc*, et, *fam., bouc*, barbe qu'un homme porte au menton, le reste du visage étant rasé. ‖ *Puer comme un bouc*, sentir très mauvais.
— LOC. DIV. *Bouc émissaire*, celui, celle sur qui on fait retomber les fautes des autres et qu'on accuse de tous les malheurs. (V. Allus. hist.)
— ALLUS. HIST. ***Bouc émissaire.*** Chez les juifs, à la fête des Expiations, on amenait au grand prêtre un bouc, sur la tête duquel il étendait les mains, et qu'il chargeait, avec des imprécations, de toutes les iniquités d'Israël. Ce bouc était ensuite chassé hors du territoire (*emissarius*), vers le désert, au milieu des cris de tout le peuple.
— Ardois. Sorte de ciseau à froid, dont le tranchant est d'environ 9 cm, et qui sert à l'ouvrier ardoisier pour le boucage. ‖ Amorce de rupture, dans le sens du longrain, d'un bloc de schiste ardoisier.
— Pêch. Nom populaire de la crevette grise, ainsi appelée à cause de ses grandes antennes ou *barbes*.
— ENCYCL. Zootechn. On peut utiliser le *bouc* pour la reproduction dès la fin de sa première année, mais sur un nombre très limité de chèvres, pour ne pas l'épuiser. Quand il est adulte, un bouc peut suffire à 150 chèvres par an. Il est préférable, pour ne pas le fatiguer inutilement, de ne pas le laisser en permanence dans le troupeau.

BOUCA ou **BOUKA**, localité de la République centrafricaine (région de l'Ouham), à l'E. de Bossangoa. Egrenage du coton.

BOUCAGE n. m. Bot. Nom commun de la *pimpinella*, genre comprenant environ soixante-quinze espèces, dont la plus connue est l'anis. (Famille des ombellifères.)

BOUCAGE n. m. Ardois. Opération ayant pour objet de diviser un bloc de schiste ardoisier dans le sens du longrain. ‖ *Plan de boucage*, dans le schiste ardoisier, plan perpendiculaire au plan de fissilité (surface des ardoises) et parallèle au longrain.

BOUCAN n. m. (peut-être de l'ital. *baccano*, tapage, maison de femmes, du lat. *bacchanal*). *Fam.* Vacarme assourdissant : *Faire du boucan. Un boucan de chaises qu'on renverse* (R. Dorgelès).

BOUCAN n. m. (du tupi *mocaem*). Viande séchée à la fumée, chez les Caraïbes. ‖ Gril de bois dont les Caraïbes se servaient pour cet usage. ‖ Claie sur laquelle on sèche la cassave et d'autres denrées alimentaires.

BOUCANAGE n. m. Action d'exposer des viandes ou des poissons à la fumée, pour les faire sécher et les conserver.
— ENCYCL. L'un des premiers procédés inventés pour la conservation des matières animales, le *boucanage* est connu depuis longtemps des indigènes de l'Amérique et de l'Océanie. En Allemagne, on prépare en grand du *bœuf fumé*, qu'on fait séjourner cinq ou six semaines dans une fumée intense. En France, on emploie ce procédé dans certaines régions de l'Est, pour conserver la viande de bœuf (*brezil*).

BOUCANER v. tr. (de *boucan*). Exposer des viandes ou des poissons à la fumée pour les sécher et les conserver. ‖ *Par anal.* Brunir : *Ils ont le front boucané, le nez en coin, le menton en serpe et la peau trois fois cuite* (Suarès).
◆ V. intr. Etre préparé à la fumée : *Marcassin qui boucane.*

BOUCANIER n. m. (de *boucan*). Nom donné à certains aventuriers, qui chassaient le bœuf sauvage aux Antilles, pour fumer la viande ou pour faire le commerce des peaux : *Moi j'ai été douze ans charpentier et médecin à bord du lougre le* Mombar *et j'ai entendu les râlements de plus d'un brave boucanier* (Mérimée). ‖ Gros et long fusil dont se servaient ces aventuriers.
— ENCYCL. Les *boucaniers*, aventuriers d'origine européenne (Français, Anglais, Hollandais), pratiquaient aux Antilles un élevage de bœufs à demi sauvages, dont ils vendaient la peau et fumaient la viande sur un gril, le « boucan ». Chassés de leur refuge, les Bahamas, par les Anglais (1629), et de Saint Christophe par les Espagnols (1630), ils s'allièrent aux flibustiers de l'île de la Tortue et à la France. Au nombre de 4 000 ou 5 000, ils occupèrent en son nom la partie ouest de Saint-Domingue (1665), menacèrent la navigation britannique dans la mer des Antilles, et traversèrent l'Amérique centrale (Costa Rica) en 1688. On retrouvait certains d'entre eux aux Bahamas, à la fin du XVIIe s.

Márkos BOTZARIS

BOUCANIÈRE n. f. Pierre à feu de qualité inférieure.

BOUCARO n. m. V. BUCCHERO.

BOUCASSIN n. m. Anc. tissu de coton, de la nature des futaines, et qui servait à faire des doublures. ‖ Au XVIIe s., étoffe de laine sergée et lustrée, parfois mêlée de soie. ‖ Au XVIIIe s., toile peinte en bleu et rouge, dont étaient faits les tendelets des galères.

BOUCAU n. m. (provenç. *boucau*, même sens). Entrée d'un port.

BOUCAU (LE), comm. des Basses-Pyrénées, arrond. de Bayonne, sur la r. dr. de l'Adour, près de l'embouchure du fleuve ; 5 400 hab. (4 160 aggl.) [*Boucalais*]. Important centre industriel (cokerie, sidérurgie, produits chimiques).

BOUCAUD ou **BOUCOT** n. m. Nom donné à la crevette grise.

BOUCAULT (Guillaume), ébéniste parisien (XVIIIe s.), reçu maître en 1766. Spécialisé dans les sièges, comme son oncle Jean Boucault, il a laissé de charmants fauteuils Louis XV, ainsi que de gracieux petits fauteuils Louis XVI.

BOUCAUT n. m. (de [*peau de*] *bouc*). Tonneau sans panse, utilisé pour l'emballage sous presse des tabacs en feuilles, aux Etats-Unis.

BOUCAUTIÈRE n. f. Petit chalut à crevettes.

BOUCÉPHALIA. V. BOUKÊPHALIA.

BOUCHAGE n. m. Action de boucher : *Le bouchage des bouteilles se fait mécaniquement.* ‖ Ce qui sert à boucher : *Un bouchage hermétique.*
— Métall. Terre argileuse, détrempée et pétrie, qui sert dans les hauts fourneaux à fermer le trou de coulée.

bouc alpin chamoisé

BOUCHAIN n. m. Partie arrondie de la carène d'un navire comprise entre les fonds et la muraille. (C'est l'endroit où la carène, après avoir été plus ou moins horizontale, se redresse pour former la *muraille* verticale.) ‖ *A bouchains vifs*, se dit de petits yachts, tels que les sharpies, dont les bouchains sont angulaires.

BOUCHAIN, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le Cambrésis ; 2 812 hab. (2 253 aggl.). Produits chimiques. Faïenceries. Boîtes métalliques. Agglomérés. Construction de bateaux. Eglise

Phot. Ambassade de Grèce, Justin.

Edme BOUCHARDON
« l'Amour taillant son arc dans la massue d'Hercule »
Louvre

(XVe s.). Tour d'Ostrevent. La ville fut assiégée par Louis XI en 1477.

BOUCHALÈS ou **BOUCHARÈS** n. m. Œnol. V. GRAPPUT.

BOUCHARD (Léon), magistrat français (Paris 1830 - *id.* 1904). Président de chambre à la Cour des comptes, il a publié *Système financier de l'ancienne monarchie* (1891).

BOUCHARD (Charles), médecin et biologiste français (Montier-en-Der 1837 - Sainte-Foy-lès-Lyon 1915). Professeur de pathologie et thérapeutique générales, membre de l'Institut (1887), puis président de la Société de biologie (1897), il a publié notamment : *les Maladies par ralentissement de la nutrition* (1882), *Leçons sur les auto-intoxications dans les maladies* (1887), *les Microbes pathogènes* (1892), *Traité de pathologie générale* (1895-1897). Il comprit très tôt la part considérable de la microbiologie dans les études médicales.

BOUCHARD (Henri), sculpteur français (Dijon 1875). Élève de Barrias, prix de Rome (1901), on lui doit notamment une statue de *Claus Sluter* (palais ducal de Dijon), dont il s'est efforcé d'être le continuateur. Collaborateur de Paul Landowski pour le *Monument de la Réformation*, à Genève, il en a exécuté la partie centrale. (Acad. des bx-arts, 1933.)

BOUCHARD D'AVESNES (v. 1170 - décapité à Rupelmonde 1243), seigneur **de Beaumont.** Nommé « baile » de Marguerite de Flandre, fille cadette de Baudouin IX, il l'épousa secrètement en 1212, bien qu'il fût diacre. Le pape lui imposa une année de pèlerinage en Terre sainte, ce qu'il fit, et la restitution de Marguerite à sa famille, ce à quoi il se refusa. Il fut excommunié, puis décapité sur ordre de Jeanne de Flandre. Marguerite devint comtesse de Flandre en 1244, et les enfants issus de ses deux mariages se disputèrent l'expectative de sa succession.

BOUCHARDAGE n. m. Constr. Aplanissement de la surface d'une pierre à l'aide de la boucharde. ‖ *Bouchardage du béton,* opération ayant pour objet de réaliser, par léger refouillement dans la masse, les parements prévus, et de mettre à nu les éléments de l'agrégat incorporé au béton.

BOUCHARDAT (Apollinaire), pharmacien et chimiste français (L'Isle-sur-le-Serein, Yonne, 1806 - Paris 1886). Reçu la même année (1832) pharmacien chef des hôpitaux de Paris et docteur en médecine, il fut agrégé l'année suivante. Il présida la Société de pharmacie et l'Académie de médecine. On lui doit des travaux sur la glycosurie et l'isolement de glucosides tels que l'amygdaline, la salicine, la phloridzine. En 1844, il fonda le *Répertoire de pharmacie.* Il publia un *Formulaire magistral,* un *Formulaire vétérinaire,* un *Manuel de matière médicale* et un *Manuel de chimie.* On lui doit des travaux se rapportant à la chimie, à la toxicologie, à la pharmacologie, à l'hygiène et à l'agriculture.

BOUCHARDAT (Gustave), médecin et chimiste français (Paris 1842 - *id.* 1918). Fils du précédent, professeur à l'Ecole de pharmacie et président de l'Académie de médecine. Auteur de travaux sur les sucres, la quinine, la synthèse du camphre, il a établi la composition du caoutchouc, polymère de l'isoprène.

BOUCHARDE n. f. Technol. Marteau du tailleur de pierre, dont les têtes sont carrées et découpées en pointes-de-diamant. (Le nombre de ces pointes varie de 9 à 64. Elles sont quelquefois sur une plaquette mobile rapportée à la massette.) ‖ Rouleau de métal dont la surface présente des aspérités régulières et qu'emploient les cimentiers et les bitumiers.

BOUCHARDÉ, E adj. Matér. *Taille bouchardée,* aspect de pierre de taille présentant de nombreux points ronds de meurtrissure disposés en quadrillages empiétant l'un sur l'autre. (Les points sont sommairement alignés parallèlement aux arêtes de la face. Cette taille est obtenue en frappant perpendiculairement avec la boucharde.)

BOUCHARDER v. tr. Constr. Travailler avec la boucharde : *Boucharder une dalle.*

BOUCHARDEUSE n. f. Technol. Engin de carrière, composé d'un bâti supportant un marteau pneumatique actionnant une boucharde, et pouvant frapper sur toute la surface du bloc à tailler.

bouchardes

à ciment

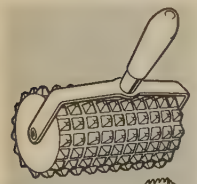

à pierre

BOUCHARDON (Edme), sculpteur français (Chaumont-en-Bassigny 1698 - Paris 1762). Élève de son père, Jean-Baptiste Bouchardon, puis de Guillaume Ier Coustou (1721). Pensionnaire de l'Académie de France à Rome (1723), membre de l'Académie romaine de Saint-Luc, il ne rentre à Paris qu'en 1732, pour y devenir dessinateur des médailles (1736), être reçu à l'Académie royale (1745), puis y être professeur (1746). A Rome, Bouchardon avait imité l'antique et fait pour le roi une copie du *Faune Barberini.* Par la suite, il travaillera à la décoration de l'église Saint-Sulpice et sculptera huit apôtres, ainsi qu'un *Christ à la colonne* et une *Mère des douleurs,* d'un très beau style. En 1732, il décore le bassin de Neptune, à Versailles, d'un dieu Protée et d'un monstre marin. Il orne le château de Choisy d'une œuvre un peu maniérée, sa célèbre statue de *l'Amour taillant son arc dans la massue d'Hercule.* C'est pour la Ville de Paris que Bouchardon exécutera ses œuvres les plus justement admirées : la fontaine de la rue de Grenelle et la statue équestre du roi Louis XV, vêtu à la romaine, pour la place Louis-XV (aujourd'hui place de la Concorde), et qui sera détruite par le fanatisme révolutionnaire. Il a formé de brillants élèves, comme Jacques Saly et Louis Claude Vassé. Le Louvre conserve plus de cinq cents de ses dessins. — Son frère, JACQUES PHILIPPE (Chaumont-en-Bassigny 1711 - Stockholm 1753), appelé à Stockholm en 1735 par Harleman, y fut nommé sculpteur royal des statues de la cour de Suède et directeur de l'Académie. Il a enrichi d'une ornementation exquise la chapelle du château royal de Stockholm et laissé de très beaux bustes, celui de Charles XII notamment.

BOUCHARDY (Joseph), auteur dramatique français (Paris 1810 - Châtenay 1870). Il a surtout donné des mélodrames aux intrigues compliquées, tels *le Sonneur de Saint-Paul* (1838) et *Lazare le pâtre* (1840).

BOUCHAU n. m. Métrol. V. BOTTE.

BOUCHAUD (Jean), peintre français (Saint-Herblain 1891). Il a exécuté de nombreuses compositions sur des sujets bretons ou exotiques, notamment à l'Exposition coloniale (1931), au pavillon de la Bretagne à l'Exposition internationale de 1937, au palais de la France d'outre-mer, à New York (1939). Le musée de Nantes conserve de lui *le Campement* (Maroc) et *la Petite Hollande* (Nantes). On lui doit également des cartons de tapisserie (manufacture nationale des Gobelins). [Acad. des bx-arts, 1952.]

BOUCHE n. f. (lat. *bucca*). Orifice d'entrée du tube digestif. (Chez l'homme, la bouche se trouve à la partie antérieure et inférieure de la face ; elle sert à l'introduction des aliments, à la respiration, et participe à l'émission de la voix. Chez les animaux, elle se trouve à l'extrémité antérieure ou supérieure de l'organisme, et l'usage a consacré pour cet organe diverses expressions : gueule pour les carnassiers [chien, loup, requin, etc.] ; bec pour les oiseaux.) ‖ *Par extens.* Les lèvres, limite extérieure de la bouche et moyen d'expression des sentiments : *Une bouche bien dessinée. Une bouche amère.* ‖ Orifice de certaines cavités : *La bouche d'un four. Une bouche de métro.* ‖ Personne considérée par rapport à la nourriture qu'elle consomme : *Avoir six bouches à nourrir.*

— LOC. DIV. *La bouche en cœur,* en minaudant : *Le docteur irlandais [...] n'eut aucun succès avec ses manières paternes, ses belles phrases de bouche en cœur* (A. Daudet). ‖ *Bouche béante* ou *bouche bée,* V. BÉANT, BÉE. ‖ *Ouvrir la bouche,* prendre la parole. ‖ *Fermer, clore la bouche à quelqu'un,* le faire taire d'autorité, le réduire ou le décider au silence. ‖ *Prendre bouche avec quelqu'un,* entrer en relation avec lui. ‖ *Parler par la bouche de quelqu'un,* par son intermédiaire. ‖ *La vérité parle par sa bouche,* il dit très vrai. ‖ *C'est saint Jean Bouche d'or,* c'est un homme qui parle éloquemment (ou sans retenue), par allusion au nom de saint Jean Chrysostome (du gr. *khrusos,* or, et *stoma,* bouche), l'un des plus éloquents Pères de l'Eglise. ‖ *Avoir toujours un mot à la bouche,* le répéter à satiété. ‖ *Avoir la bouche pleine d'une chose,* en parler avec enthousiasme ou continuellement. ‖ *Poét. La déesse aux cent bouches,* la Renommée. ‖ *Aller, passer, voler de bouche en bouche,* se répandre, être divulgué ou devenir célèbre. ‖ *Etre dans la bouche de tout le monde, être sur toutes les bouches,* être le sujet de toutes les conversations. ‖ *De bouche à oreille,* de vive voix et directement. ‖ *Cela m'est sorti de la bouche,* je l'ai dit sans réflexion. ‖ *Dans la bouche de,* au dire de : *Le Tartuffe, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété* (Molière). ‖ *Bouche close, bouche cousue,* sans mot dire, et, exclamativement, « silence ! » : *Sur ce point, bouche close, car nous allons avoir à parler d'autre chose* (A. Dumas). ‖ *Pop. Ta bouche, bébé,* employé pour imposer le silence à quelqu'un. ‖ *Faire la petite, la fine bouche,* faire le difficile en présence d'un mets, ou, au *fig.*, en présence d'une œuvre ou d'un objet généralement apprécié. ‖ *Bonne bouche,* goût agréable qui reste dans la bouche. ‖ *Rester, demeurer sur la bonne bouche,* cesser de manger ou de boire, après que l'on a bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût, et, au *fig.*, s'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'être déçu par la suite. ‖ *Garder pour la bonne bouche,* réserver pour la fin ce qu'on croit être le plus agréable ; et, *ironiq. : Il le lui gardait pour la bonne bouche,* se dit de celui qui, après avoir fait plusieurs mauvais tours à quelqu'un, lui en fait un dernier plus cruel que les autres. ‖ *Cela fait venir l'eau à la bouche, l'eau en vient à la bouche,* se dit d'une chose agréable au goût, et dont l'idée seule suscite les sécrétions buccales et donne l'envie d'en manger ou d'en boire ; se dit de tout ce qui peut exciter un ardent désir. ‖ *A bouche que veux-tu,* à profusion. ‖ *S'ôter le* ou *les morceaux de la bouche,* se priver du nécessaire. ‖ *Enlever le pain de la bouche de quelqu'un,* lui retirer le nécessaire.

— LANGUE CLASS. *Officiers, service de bouche,* ou, *absol., la bouche,* gens préposés au service de la table du souverain ou de quelque grande maison.

— Arm. Partie antérieure de l'âme d'une arme à feu, par où sort le projectile. ‖ *Bouche à feu,* terme générique désignant les armes à feu non portatives (canon, mortier, etc.). ‖ *Onde de bouche,* onde* sonore produite par le départ d'un coup de canon. ‖ *Frein de bouche,* V. FREIN.

— Boulang. *Enfourner à bouche,* enfourner le pain près de la porte du four.

— Constr. *Bouche d'air* ou *bouche de chaleur,* ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée, ou dans le parquet, dans le mur, faisant arriver la chaleur de la cheminée ou d'un calorifère jusque dans l'appartement.

— Equit. *Bonne bouche,* celle du cheval qui obéit sans résistance aux indications du mors. ‖ *Bouche dure,* celle du cheval qui résiste aux indications du mors. ‖ *Faire ou travailler la bouche d'un cheval,* s'efforcer, par différents procédés de dressage, de faire accepter et comprendre par le cheval les actions du mors. ‖ *Bouche fraîche,* celle qui a été rendue insensible par les brutalités de cavaliers maladroits.

— Féod. *Devoir à son seigneur la bouche et les mains,* être tenu de l'embrasser sur la bouche et de lui présenter les mains. (C'était le symbole de l'hommage féodal.)

— Méd. *Bouche anastomotique,* ouverture artificielle faisant communiquer deux organes creux, par exemple estomac et intestin.

— Mus. *Tuyaux à bouche,* tuyaux d'orgue dans lesquels le son est produit par un jet d'air qui se brise sur une lèvre rigide taillée en biseau, comme dans les flûtes, et notamment la flûte traversière. (Les *jeux à bouche* comportent les uns des tuyaux ouverts à l'extrémité opposée à l'embouchure, les autres des tuyaux fermés à cette extrémité, ou *tuyaux bouchés.*)

— Sap.-pomp. *Bouche d'incendie,* tuyau métallique, dont l'orifice supérieur vient affleurer le sol, et qui est branché sur une conduite d'eau de la ville. (L'installation est située dans un coffrage en fonte, dont la partie supérieure s'ouvre facilement. On compte, en 1958, dans le département de la Seine, plus de 15 000 bouches d'incendie de 110 mm et 280 de 150 mm. Les bouches d'incendie sont publiques ou privées ; les premières sont signalées par des plaques indicatrices fixées sur les murs des immeubles.)

— Trav. publ. *Bouche d'égout,* ouverture par où les eaux des rigoles se déversent dans les égouts. ‖ *Bouche d'arrosage,* boîte en fonte contenant un raccord et un robinet de

Phot. Giraudon.

prise d'eau, et que l'on dispose soit en bordure de la chaussée, soit dans un jardin.

— ***Bouches*** n. f. pl. Embouchure d'un fleuve : *Les bouches du Nil.* ‖ Entrée d'un golfe, d'un détroit : *Les bouches de Bonifacio.*

— ENCYCL. Anat. et Physiol. La *bouche* est la cavité où s'accomplissent les fonctions de la *mastication* et de l'*insalivation*. C'est dans la bouche que se trouvent les nerfs sensoriels du goût et que se produisent les variations du son laryngien d'où résultent les différents timbres de la voix articulée.

La cavité buccale possède deux ouvertures : l'une antérieure, *orifice buccal proprement dit*, circonscrite par les lèvres ; l'autre postérieure, *isthme du gosier*, qui la fait communiquer avec le pharynx et qui est circonscrite par les piliers antérieurs du voile du palais latéralement, par la luette en haut, et par la base de la langue en bas. Les arcades dentaires divisent la bouche en deux parties : une partie antérieure et latérale, le *vestibule de la bouche*, une partie située en dedans, la *bouche proprement dite*.

La bouche est limitée en haut par la *voûte palatine* et le *voile du palais ;* en bas, par la *langue* et le *plancher de la bouche ;* sur les côtés, par les *joues*. Une membrane muqueuse tapisse toute la bouche : elle livre passage latéralement au canal de Sténon, qui se termine à la face interne des joues, et dans sa partie inférieure au canal de Wharton.

Chez l'homme, les aliments sont introduits dans la *bouche*, où ils sont divisés par les incisives et les canines, et broyés entre les molaires supérieures et inférieures. La sensibilité dentaire, très développée, permet de graduer la pression suivant l'aliment. Pendant le travail du maxillaire inférieur, les lèvres et les joues ramènent entre les dents les parcelles alimentaires qui tombent en dehors des arcades dentaires ; la langue joue le même rôle pour celles qui s'échappent du côté interne. Les liquides peuvent être versés dans la bouche ou *aspirés*. Cette aspiration se fait soit en *humant*, soit, comme chez l'enfant à la mamelle, en suçant.

Pendant la mastication, les aliments sont mélangés avec la *salive mixte*, qui résulte du produit d'excrétion des glandes salivaires proprement dites, des glandules mucipares et de l'épithélium buccal. La salive humecte, imbibe, imprègne les aliments et facilite leur division, et, en outre, exerce sur les glucides une action chimique spéciale due à la *ptyaline* (amylase salivaire). Les aliments, après cette élaboration dans la bouche (digestion buccale), forment le *bol* alimentaire et sont déglutis.

C'est pendant ces différents actes qu'intervient la *gustation*, qui fait apprécier les qualités ou les défauts des aliments.

La *stomatologie** est la partie de la médecine qui étudie les affections de la bouche. L'inflammation de la muqueuse buccale s'appelle *stomatite*.

— Art vétér. et Equit. Les parties constituantes de la bouche du cheval sont : les *lèvres*, les *gencives*, les *dents*, le *palais*, la *langue*, le *canal* dans lequel est logée la langue, et les *barres*, intervalles qui séparent les *incisives* des *canines* et des *molaires*, et sur lesquelles appuie le mors de la bride.

Les barres peuvent être arrondies ou tranchantes et, par suite, plus ou moins sensibles à l'action du mors, qui doit être choisi en conséquence.

Bouche de fer (LA), journal des premières années de la Révolution française, organe des révolutionnaires mystiques du *Cercle social*. D'autres journaux, éphémères, ont repris ce titre, en 1871 et en 1892-1893.

BOUCHE (George), peintre français (Lyon 1874 - Marnat 1941). D'abord élève architecte à l'école des beaux-arts de sa ville natale (1893), puis, pour la peinture, de Blondel à Paris, il est l'auteur de natures mortes, de figures et de paysages caractérisés par l'abondance de la pâte et la délicatesse des rapports de ton, dans un clair-obscur chatoyant de couleurs douces (musée national d'Art moderne ; musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris).

BOUCHÉ, E adj. Fermé, obstrué : *Conduit bouché.* ‖ *Ciel bouché*, ciel gris, assombri de nuages : *Le bitume du boulevard Beaumarchais était gluant et noir sous un ciel bouché* (G. Duhamel). ‖ *Ellipt. Vin, cidre bouché*, vin, cidre gardé en bouteilles bouchées. ‖ *Fig.* Qui a peu d'intelligence ; qui comprend lentement : *J'aime bien Eliane, mais je ne comprends pas le sens de ses invitations. Je suis un peu bouché sans doute, ajoutait* [M. de Charlus] (Proust). ‖ *Fam. Bouché à l'émeri*, v. ÉMERI. ‖ *Avoir les oreilles bouchées*, se montrer incapable de rien entendre ni saisir.

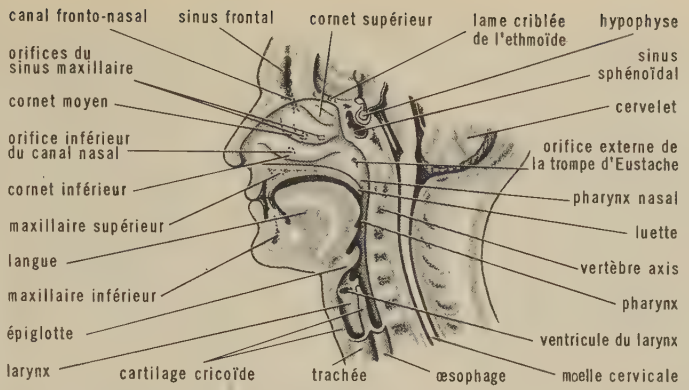

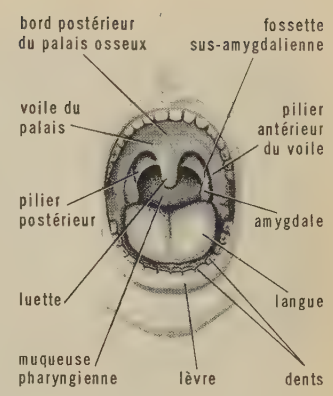

bouche

BOUCHE-BOUTEILLES n. m. invar. Appareil à boucher les bouteilles : *Les bouche-bouteilles sont généralement en buis ; quand on vise à la rapidité du travail, on utilise les bouche-bouteilles mécaniques.*

BOUCHÉE n. f. Quantité d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois : *Il mangeait par grandes bouchées, comme s'il eût craint d'être interrompu trop tôt* (Maupassant). *Les convives quittèrent la table sans que j'eusse avalé une bouchée* (A. France). ‖ *Ne faire qu'une bouchée, qu'une seule bouchée d'un mets*, l'avaler en un clin d'œil. ‖ *Fig. Ne faire qu'une bouchée de quelqu'un, de quelque chose*, en venir à bout aisément.

— Art culin. Petite croûte en pâte feuilletée que l'on garnit avec des compositions diverses, après qu'on a fait cuire au four : *Bouchées à la reine, à la financière*, etc. ‖ Petit four de genre varié.

BOUCHE-EN-FLÛTE n. f. Nom usuel de la fistulaire*. ‖ Pl. *des* BOUCHES-EN-FLÛTE.

Bouché-Leclercq (Auguste), historien français (Francières, Oise, 1842 - Nogent-sur-Marne 1923). Professeur à la faculté de Montpellier, puis à la Sorbonne (1887). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la divination dans l'Antiquité* (1879-1881), *Manuel des institutions romaines* (1886), *Histoire des Lagides* (1904), *Histoire des Séleucides* (1913). Il a dirigé la traduction en français d'importantes œuvres allemandes relatives à l'histoire grecque (Curtius, Droysen, Hertzberg). [Acad. des inscr., 1898.]

BOUCHEMAINE, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), au S. d'Angers, au confluent de la Loire avec la Maine ; 1 328 hab. (201 aggl.). Eglise romane.

BOUCHEMENT n. m. Constr. Réparation des enduits, dans les murs d'une construction. ‖ Fermeture d'une baie au moyen d'une maçonnerie légère, en laissant subsister la forme première.

BOUCHE-PORAGE n. m. Technol. Phase du vernissage du bois. ‖ Pl. *des* BOUCHE-PORAGES.

— ENCYCL. Après teinture et ponçage, le panneau à vernir présente toujours de petits pores, qui ne sont autres que les sections des vaisseaux. Afin d'offrir une assise parfaitement plane et homogène au vernis, les pores doivent être obturés à l'aide de produits spéciaux. L'opération similaire en peinture consiste à donner la couche d'impression.

BOUCHE-PORER v. tr. Technol. Pratiquer le bouche-porage.

BOUCHE-PORES n. m. invar. Peint. Type particulier d'enduit destiné à obturer les pores des surfaces de bois à vernir au naturel : *L'application du bouche-pores s'effectue généralement au couteau, à deux couches, et, après séchage, est suivie d'un ponçage.*

BOUCHEPORN (Bertrand DE), administrateur français (Metz 1741 - † 1794). Avocat au parlement de Metz (1761). Intendant de la Corse (1775), son administration hâta la francisation de l'île et triompha des dernières résistances des partisans de l'indépendance. Il mit en train l'exploitation méthodique des forêts et restaura un pays dévasté par trente ans de guerre. Intendant de Pau en 1785, il défendit les traditions d'autonomie locale des pays montagnards. Il entra au parlement de Paris en 1786. Ses fils ayant émigré en 1791, il fut poursuivi et décapité.

BOUCHEPORN (Marie TINOT, baronne DE), [Metz 1743 - † 1844], belle-fille de Bertrand, sous-gouvernante des fils du roi Louis de Hollande ; elle présida à la première éducation du futur Napoléon III.

BOUCHER v. tr. (de l'anc. franç. *bouche*, touffe, poignée de paille). Fermer une ouverture au moyen d'un objet que l'on enfonce dedans ou que l'on applique dessus : *Boucher une bouteille. Boucher une fente.* ‖ Barrer, intercepter : *Boucher un passage ;* et, au *fig. : C'est trop fort, grondait-il* [...], *on dirait que tout le monde se ligue pour me boucher l'avenir* (G. Duhamel).

— LOC. DIV. *Fam. Se boucher le nez*, se pincer le nez, pour ne pas sentir quelque mauvaise odeur. ‖ *Se boucher les oreilles*, obturer ses oreilles avec les doigts, pour ne pas entendre un bruit ou des paroles désagréables ; et, au *fig.*, refuser d'entendre, de comprendre. ‖ *Boucher les yeux*, empêcher de voir quelque chose, de s'en apercevoir. ‖ *Fam. Boucher un trou*, acquitter une de ses dettes, combler un déficit. ‖ *Pop. En boucher un coin à quelqu'un*, v. COIN.

— SYN. : *aveugler, barricader, calfeutrer, colmater, fermer, murer, obstruer, obturer.*

BOUCHER v. tr. *Boucher un animal*, examiner les dents d'un animal pour déterminer son âge. (Se dit particulièrement pour le cheval.)

BOUCHER n. m. (de *bouc ;* proprem., celui qui vend de la viande de chèvre). Celui qui abat certains animaux d'élevage (bœuf, veau, mouton, agneau et même cheval), pour les dépecer et les débiter en vue de l'alimentation. ‖ Celui qui vend au détail la viande de ces animaux : *L'étal d'un boucher.* ‖ *Garçon boucher*, aide d'un boucher. ‖ *Fig.* Homme sanguinaire.

— ENCYCL. Organisés à Rome en corps de métier, les *bouchers* formèrent au Moyen Age des corporations puissantes, dotées presque partout de privilèges spéciaux (celle de Paris fit approuver ses privilèges par Philippe Auguste en 1182).

Cette puissance, favorisée par un recrutement très fermé à Paris (les fils de maîtres étaient seuls admis à la maîtrise), s'explique à la fois par la valeur marchande des produits négociés par leurs membres à une époque où la consommation de la viande de boucherie était encore un luxe, et par la multiplicité des métiers qui en dépendaient économiquement : écorcheurs, tripiers, couteliers, tanneurs, qui préparaient le travail en utilisant les sous-produits de la boucherie.

Le rôle des bouchers fut particulièrement important à Limoges et surtout dans le Paris du XVe s. : dominée par quelques grandes familles (les Legois sur la rive gauche, les Saint-Yon et les Thibert dans le quartier des Halles), la corporation parisienne, alliée du duc de Bourgogne Jean sans Peur, domina en fait la capitale de 1410 à 1413, imposant la convocation des états de 1413 et finalement

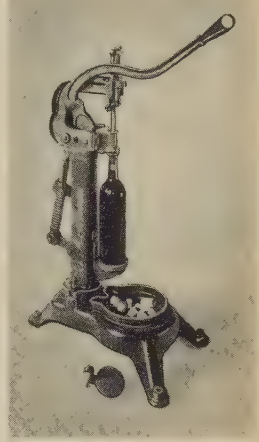

bouche-bouteilles

Jacques BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES

Hélène BOUCHER

Paul BOUCHEROT

François Boucher* v. hors-texte en couleurs *art classique, XVIIIe s.

François BOUCHER « la Toilette de Vénus » *musée de Stockholm*

provoquant une véritable révolution ; le fait que cette dernière ait dû son nom à un écorcheur, Caboche*, ne doit pas dissimuler le rôle prépondérant joué par la boucherie parisienne dans l'organisation de ces journées d'émeutes et dans la mise au point de l'ordonnance cabochienne.
Malgré l'échec de cette révolution dès 1413-1414, la corporation des bouchers ne perdit pas toute influence politique ; dissoute en 1416, elle fut vite rétablie, et elle recouvra ses privilèges en 1418 ; pourtant son unité était détruite, deux boucheries étant autorisées : la Grande Boucherie près du Châtelet et la Boucherie du Marché Saint-Jean. Restant fidèle à la maison de Bourgogne, elle incarna pendant tout le XVe s. la volonté de la bourgeoisie parisienne de participer à la gestion des affaires publiques afin d'échapper à l'arbitraire royal ; cela explique sans doute la longue résistance opposée jusqu'en 1436 par Paris au retour de Charles VII, et les acclamations que la population, bouchers en tête, adressa à Philippe le Bon lorsque celui-ci pénétra dans la capitale pour lui présenter son nouveau roi, Louis XI (31 août 1461). En 1587, elle prit de nouveaux règlements et resta puissante jusqu'à la Révolution. Elle avait une confrérie dans l'église de la Merci.

BOUCHER (Guillaume), orfèvre français (XIIIe s.). Les envoyés de Louis IX le trouvèrent établi à Karakorum (Tartarie). Il était fameux pour avoir façonné une fontaine mécanique surmontée d'un ange sonnant de la trompette.

BOUCHER (Jean), théologien français (Paris v. 1548 - Tournai v. 1645). Il fut successivement recteur de l'Université, prieur de la Sorbonne, docteur en théologie, curé de Saint-Benoît à Paris. Ligueur fanatique, c'est chez lui que se réunit la première assemblée de la Ligue à Paris (1585). Ennemi acharné de Henri III, il incita à la révolte contre lui et fut complice de son assassinat. Il déclara qu'il avait été assassiné par un juste jugement de Dieu (*De justa Henrici III abdicatione,* 1589). Se refusant à admettre aussi bien la conversion de Henri IV, qu'il déclarait feinte, que son absolution par le pape, entachée, selon lui, de nullité, il quitta Paris avec la garnison espagnole (1594), mais continua à poursuivre Henri IV de ses pamphlets (*Apologie pour Jean Châtel...,* 1595). Il mourut doyen du chapitre de Tournai.

BOUCHER (Jean), peintre français (Bourges 1578 - *id.* 1633). Il fit toute sa carrière dans sa ville natale et fut le maître de Mignard. La cathédrale et le musée de Bourges conservent de nombreuses œuvres de lui (autoportrait, portrait de sa mère).

BOUCHER (Philippe) [Paris 1691 - *id.* 1768], diacre parisien, janséniste, l'un des principaux rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques.* Il se réfugia quelque temps en Hollande et publia quatre *Lettres sur les miracles de M. Pâris.*

BOUCHER (François), peintre et graveur français (Paris 1703 - *id.* 1770). Fils d'un dessinateur en broderie, il obtient le grand prix de Rome de peinture en 1723 ; il est reçu à l'Académie en 1734 (*Renaud et Armide**), en est nommé directeur (1765) et, la même année, devient premier peintre du roi. Il est en outre décorateur à la manufacture royale de Beauvais et à l'Opéra de Paris. Il enseigne le dessin à Mme de Pompadour et obtient ainsi la protection du frère de celle-ci, M. de Marigny. Il donne alors le ton à l'art. Doué d'une facilité prodigieuse, il multiplie les toiles, décorations, grisailles, tapisseries. Critiquable comme peintre, il est au premier rang comme décorateur, et surtout décorateur de boudoir. Il a peint des bergeries, des sujets religieux, mythologiques, anecdotiques, allégoriques, des paysages, des portraits, surtout des nus. Il aime à souligner, comme Rubens qu'il admirait, la rondeur, l'opulence des formes. Le type de femme qu'il a créé manque de majesté et de noblesse, mais on ne saurait lui refuser la grâce. L'ascendant que Watteau exerça sur son style fut déterminant ; Boucher, jeune encore, avait en effet été appelé par J. de Jullienne à graver, d'après ce maître, plus de cent des *Figures de différents caractères.* Un de ses chefs-d'œuvre est la décoration des salles du premier étage de l'hôtel Soubise. Parmi ses nombreux tableaux, citons la *Toilette de Vénus, Diane sortant du bain, le Peintre dans son atelier* (Louvre), et une série de sujets de chinoiseries conservés au musée de Besançon. La collection Wallace, à Londres, possède une série de ses grandes compositions décoratives. Il a laissé plusieurs milliers de dessins, en partie conservés au Louvre ; la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, les musées de Besançon, Montpellier, Stockholm, l'Albertina de Vienne en possèdent également. (→ Biblio.)

BOUCHER (Jules Armand Guillaume), dit **Boucher de Crèvecœur,** naturaliste français (Paray-le-Monial 1757 - Abbeville 1844). Contrôleur des finances sous Louis XVI, il s'occupa de botanique et fut nommé correspondant de l'Institut (1800). Il a publié : *Tableau des plantes céréales et graminées* (1798), *Expériences et recherches sur l'orme* (1799), *Flore d'Abbeville* (1803), etc.

BOUCHER (Alfred), sculpteur français (Bouy-sur-Orvin, Aube, 1850 - Aix-les-Bains 1934). On lui doit notamment un buste de Casimir-Perier (1896), ainsi qu'un groupe, *Au but* (jardin du Luxembourg). Il fonda, à Vaugirard, la Ruche* des arts, où vécurent, entre autres, Modigliani et Soutine.

BOUCHER (Jean), sculpteur français (Cesson, Ille-et-Vilaine, 1870 - Paris 1939). Elu membre de l'Institut en 1936, il fut, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, un professeur très libéral. Son œuvre principale est le monument à Ernest Renan (Tréguier).

BOUCHER (Victor), acteur français (Rouen 1879 - Paris 1942). D'abord artiste amateur, il débuta en 1904 aux Mathurins, et joua ensuite sur les principales scènes parisiennes. Par son jeu naturel et fin, il excella dans l'emploi difficile des jeunes premiers comiques. Parmi ses meilleures créations, citons : *la Belle Aventure, les Nouveaux Messieurs, les Vignes du Seigneur, le Sexe faible, la Fleur des pois.*

BOUCHER (François), écrivain d'art français (Paris 1885). Archiviste-paléographe, conservateur du musée Carnavalet, il y organisa d'importantes expositions (*Libération de Paris, Trois Siècles de dessin parisien, la Suède et Paris*). Il a publié *les Enseignes de Paris, le Faubourg Saint-Germain, le Pont-Neuf, Paris,* et est devenu délégué général de l'Union française des arts du costume.

BOUCHER (Lucien), dessinateur, graveur et illustrateur français (Chartres 1889). Il a publié de nombreux dessins dans les journaux et revues littéraires, et illustré de bois, de lithographies ou de reproductions d'aquarelles, remarquables par l'élégance du style et la fidélité au texte, les *Contes de Perrault,* les *Œuvres complètes* de Rabelais et *la Muse au cabaret* de Raoul Ponchon, ainsi que divers ouvrages de François Villon, Boileau, Théophile Gautier, Balzac, Erasme, Rimbaud, Mac Orlan, Courteline.

BOUCHER (Hélène), aviatrice française (Paris 1908 - Versailles 1934). L'une des plus intrépides aviatrices du monde, elle accomplit, seule, à vingt et un ans, le raid Paris-Saigon, et conquit successivement sept records mondiaux. Dans la seule journée du 8 août 1934, elle s'en adjugea quatre, dont celui de vitesse toutes catégories sur base de 3 km. Elève de Michel Détroyat, c'était un remarquable pilote d'acrobatie ; au cours d'un vol d'entraînement elle fut mortellement blessée à proximité de Guyancourt. Son nom a été donné à un lycée parisien. (→ Biblio.)

BOUCHER D'ARGIS (Antoine Gaspard), jurisconsulte français (Paris 1708 - † 1791). Collaborateur de l'*Encyclopédie* du XVIIIe s., il composa de nombreux ouvrages de droit, en particulier un *Code rural* ou *Maximes et Règlements concernant les biens des campagnes.*

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), préhistorien français (Rethel 1788 - Abbeville 1868), fils de Jules Armand Guillaume Boucher. Il se consacra d'abord à la littérature et au théâtre, mais est surtout connu pour ses études archéologiques. Directeur des douanes à Abbeville, il trouva, en 1844, aux environs de cette ville, dans des couches d'alluvions anciennes, des instruments de silex grossièrement taillés, et, en 1846, publia un premier ouvrage dans lequel il affirmait l'existence de l'homme antédiluvien, contemporain des grandes espèces animales disparues. Sa publication fut accueillie par l'incrédulité de l'Académie des sciences, mais elle souleva beaucoup d'intérêt à l'étranger, en particulier en Angleterre. Il poursuivit ses recherches et finit par faire reconnaître la justesse de ses conclusions. Ses collections, groupées dans un musée d'Abbeville, furent détruites par les bombardements en 1940.

BOUCHÈRE n. f. Femme d'un boucher, ou femme qui vend de la viande.

◆ Adj. *Côtelette bouchère,* côtelette seconde de mouton.

BOUCHERIE n. f. Etablissement où l'on vend au détail la chair des animaux destinés à la consommation. ‖ Ensemble des bouchers : *J'apprécie le chic que ces messieurs de la boucherie mettent à parer la viande* (Colette). ‖ Commerce de boucher. ‖ *Viandes de boucherie,* viandes qui se vendent dans les boucheries, à savoir celles du bœuf, du veau, du mouton et du cheval. ‖ *Par extens.* Massacre, carnage : *La Saint-Barthélemy* [...] *cette grande* [...] *boucherie* (Mérimée).
— Papet. *Papier boucherie,* v. PAPIER.
— ENCYCL. La *boucherie* a pour objet le débit et la vente des grands animaux destinés à la consommation (bœufs, veaux, moutons, chevaux, ânes et mulets). Les animaux sont conduits à l'abattoir et sacrifiés suivant différents procédés. (V. ABATTAGE.) Puis l'animal est dépouillé, et on lui enlève les pieds ; ouvert et vidé, il est généralement fendu en deux moitiés symétriques. Les veaux et les moutons ne sont pas fendus à l'abattoir. Les abats vont à la triperie ; les peaux et les pieds sont vendus à part. Le boucher prend livraison des carcasses pour les débiter à son tour à son étal.
Le commerce de la viande de porc est du ressort de la charcuterie. Dans les grandes villes, on pratique le commerce à la cheville, vente en gros (à l'abattoir, les animaux sont suspendus à des chevilles en fer). [→ Biblio.]

BOUCHERIE (Auguste), médecin et chimiste français (Bordeaux 1801 - *id.* 1871). Il découvrit le procédé d'injection de sulfate de cuivre dans le bois, pour le protéger contre la pourriture et l'action nuisible de certains champignons.

BOUCHERON. V. GARA (EL-).

BOUCHEROT (Paul), ingénieur et savant français (1869-1943). Ancien élève de l'Ecole de physique et chimie de Paris, il entra à la Compagnie des chemins de fer du Nord et imagina la distribution du courant électrique à intensité constante. Puis, vers 1894, il s'intéressa aux premières applications des courants polyphasés, pour l'alimentation des moteurs asynchrones. On lui doit aussi des recherches sur les phénomènes transitoires de la mise en court-circuit et du couplage des alternateurs, sur leurs fuites magnétiques, la conservation de leur puissance réactive, sur les enroulements étoilés, les vibrateurs pour télégraphie par le sol, etc. Avec Georges Claude, il travailla au procédé d'utilisation de l'énergie thermique des mers.

Phot. X, Harcourt, Manuel.

BOUCHES, mot qui est entré dans la composition du nom du départ. français des *Bouches-du-Rhône* et de plusieurs départ. français du premier Empire situés à l'entrée de différents fleuves dans la mer : les BOUCHES-DE-L'ELBE, ch.-l. *Hambourg ;* les BOUCHES-DE-L'ESCAUT, ch.-l. *Middelbourg ;* les BOUCHES-DE-LA-MEUSE, ch.-l. *La Haye ;* les BOUCHES-DU-RHIN, ch.-l. *Bois-le-Duc ;* les BOUCHES-DU-WESER, ch.-l. *Brême ;* les BOUCHES-DE-L'IJSSEL, ch.-l. *Zwolle*.

BOUCHES DE KOTOR. V. KOTOR.

BOUCHES - DU - RHÔNE (DÉPARTEMENT DES), départ. du Midi méditerranéen, en Provence ; 5 248 km² ; 1 096 000 hab. (209 au km²). Ch.-l. *Marseille*. Le département comprend 3 arrondissements (*Marseille, Aix-en-Provence, Arles*), 34 cantons et 118 communes. Il fait partie de la IXe région militaire (*Marseille*), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix-en-Provence. A l'O., le département s'étend sur les pays du bas Rhône : la partie méridionale du *Comtat*, où l'irrigation permet de belles cultures maraîchères et fruitières ; au S. du petit chaînon calcaire des *Alpilles*, la vaste plaine de la *Crau*, ancien désert de pierrailles qui n'est mis aujourd'hui en valeur que dans quelques parties (cultures de céréales, élevages de moutons) ; enfin, entre les deux branches maîtresses du delta du Rhône, la *Camargue*, couverte d'immenses marécages : une partie forme une réserve zoologique et botanique, et de vastes surfaces sont consacrées à l'élevage des bovins ; mais la culture de la vigne, et surtout celle du riz, font de cette région un secteur agricole original. La partie orientale du département s'étend sur une série de bassins et de vallées séparés par des chaînons calcaires : la chaîne de la *Trévaresse* domine, vers le N., la vallée de la Durance, qui limite le département, et, vers le S., le *bassin de la Touloubre*, couvert de vignes. Le *bassin d'Aix-en-Provence*, drainé par l'Arc, est également une région de vignes et de cultures maraîchères ; il est borné par la *chaîne de la Sainte-Victoire*, par la *chaîne de l'Etoile* et par l'*Estaque*, qui ferme l'étang de Berre. Enfin, au S., les banlieues de Marseille se développent surtout dans le *bassin de l'Huveaune*, vers Aubagne. La métropole du Midi méditerranéen et ses dépendances de l'étang de Berre forment un ensemble économique qui regroupe la majeure partie des industries du département : métallurgie et constructions mécaniques, réparations et constructions de bateaux, raffineries de pétrole, industries chimiques (savon), huileries, confection, etc. Enfin, on exploite dans le département plusieurs gisements de lignite.

Toutes ces activités expliquent l'importance du « produit départemental » des Bouches-du-Rhône et la forte proportion de sa population employée dans l'industrie. Le pourcentage très élevé de la population du secteur tertiaire (commerce, services, Administration) est dû à l'importance de Marseille.

AVIGNON
NÎMES
ARLES
MARSEILLE
AIX-EN-PROV.
Beaucaire
Tarascon-sur-Rhône
St-Rémy-de-Provence
Cavaillon
Apt
Manosque
Pertuis
Salon-de-Provence
Châteaurenard
Eyragues
Maillane
Graveson
Boulbon
Barbentane
Noves
Cabannes
Coudoux
Montagnac
Lubéron
Sénas
Eyguières
Aureille
Lamanon
Orgon
Les Baux
Fontvieille
Mas de Daudet
Abbaye de Montmajour
St-Gilles-du-Gard
Vergèze
Aigues-Mortes
Canal du Rhône à Sète
Canal d'Arles à Fos
Canal de Craponne
Réserve zoologique de la Camargue
Étang de Vaccarès
Miramas
Istres
Fos-sur-Mer
Port-de-Bouc
Martigues
Berre l'Étang
Étang de Berre
Vitrolles
Marignane
Gignac
Cadolive
Roquevaire
Aubagne
Allauch
Cassis
La Ciotat
Bec de l'Aigle
Ste-Maries-de-la-Mer
Le Salin-de-Giraud
Pte de Beauduc
Pt St-Louis-du-Rhône
G. de Fos
Carro
Sausset-les-Pins
Carry-le-Rouet
Les Pennes-Mirabeau
La Mède
Châteauneuf-les-Martigues
La Couronne
I. Ratonneau
I. Pomègues
Ch. du d'If
C. Croisette
I. de Riou
Pte de la Mède
Pte de St-Cyr
Les Milles
Les Pinchinades
Les Aygalades
Les Caillols
Les Olives
Les Septèmes
Les Crottes
Les Creusots
Les Tuves
Les Trois Lucs
Les Accates
Les Aygalades
Les Aygalades
Les Aygalades

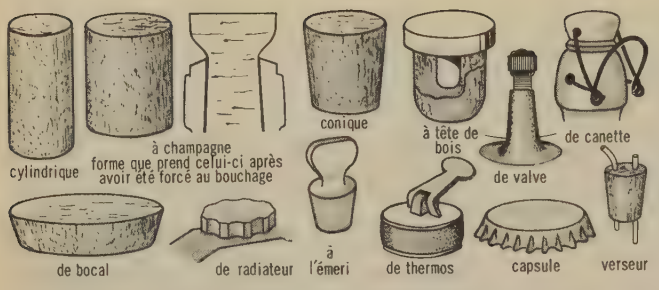

bouchons — Phytopathol. Maladie des pommes. (Le bouchon, ou *liège*, ou *bitter-pit*, est caractérisé par la présence dans la chair du fruit d'amas liégeux, de saveur amère. Des causes physiologiques complexes sont à l'origine de cet accident. Un liège interne peut résulter d'une carence en bore.)

— Radiotechn. Circuit oscillant spécialement accordé et utilisé dans les réceptions radio-électriques, pour ne laisser passer que des ondes électromagnétiques d'une fréquence déterminée.

— Séricic. Défaut majeur du fil de soie grège provoqué par des brins isolés, enchevêtrés et adhérant au fil.

— Technol. Plaque de cuivre ou de fonte adaptée à une bouche de chaleur, pour la fermer à volonté. || Pièce de formes diverses utilisée pour obturer les canalisations. || Rondelle de bois substituée à un nœud dans une planche ou un placage. || *Bouchon fusible*, pièce en métal fusible*, obturant un orifice, et intervenant comme organe de sûreté en cas d'élévation anormale de température.

— Text. Sorte de laine d'Angleterre.

— ENCYCL. Les *bouchons* se font le plus souvent avec du liège, qui peut résister pendant très longtemps à l'humidité. Le liège* employé doit être d'une texture fine et à peine poreuse, tout en présentant une grande élasticité.

Aristide BOUCICAUT

On fait aussi des bouchons avec le bois, le verre, le caoutchouc, la gutta-percha durcie, les matières plastiques. Dans tous ces cas, la fabrication se fait mécaniquement à l'aide du tournage, de la fusion et du moulage.

Autrefois, le bouchon de liège se faisait à la main ; mais, aujourd'hui, à de très rares exceptions près, cette fabrication s'opère mécaniquement. Les planches de liège sont débitées en bandes dont la largeur correspond à la hauteur du bouchon ; une première méthode consiste à débiter les bandes en « carrés », c'est-à-dire en prismes à base carrée, et à meuler ou à tourner ceux-ci pour obtenir la forme du bouchon ; une deuxième méthode consiste à découper directement celui-ci à l'emporte-pièce avec une machine appelée *tubeuse*.

Mme Aristide BOUCICAUT
cabinet des Estampes

Les bouchons sont triés, lavés, marqués, parfois paraffinés. La fabrication des bouchons de champagne qui doivent résister à la pression de 5 à 6 atmosphères — si nécessaire à la réputation du vin — est très spéciale : elle nécessite du liège d'exceptionnelle qualité, qu'on est conduit souvent à coller à défaut d'épaisseur naturelle suffisante.

Les bouchons de liège sont normalisés. 100 kg de liège donnent 30 kg de bouchons. Les déchets sont à la base de la fabrication d'agglomérés.

BOUCHONNAGE n. m. Technol. Opération consistant à bouchonner une planche ou une feuille de placage.

— Zootechn. Action de bouchonner : *Le bouchonnage des chevaux est favorable à leur santé.* (On dit aussi BOUCHONNEMENT.)

— ENCYCL. Zootechn. Tantôt le *bouchonnage* fait partie d'un pansage en règle ; tantôt il est employé pour sécher l'animal mouillé par la pluie ou par une transpiration abondante. On frictionne la peau en promenant sur toutes ses parties des bouchons de paille qui absorbent l'humidité, ce qui soustrait les animaux à toutes les maladies qui naissent à la suite des arrêts de transpiration.

BOUCHONNER v. tr. Mettre en bouchon, chiffonner : *Bouchonner du linge.* || Frotter avec un bouchon de paille, d'herbe, de foin. || *Fig.* Cajoler, donner de tendres soins : *Sans cesse, nuit et jour, je te caresserai, | Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai* (Molière).

schéma de la boucle de régulation (cybern.)

— Technol. Substituer un bouchon de bois sain à un nœud, dans une planche ou dans une feuille de placage.

BOUCHONNEUSE n. f. Technol. Machine à bois effectuant automatiquement le bouchonnage d'une planche ou d'un placage.

BOUCHONNIER n. m. Personne qui fabrique ou vend des bouchons de liège.

BOUCHOR (Joseph Félix), peintre français (Paris 1853 - *id.* 1937). Attaché à l'état-major pendant la Première Guerre mondiale, il a peint de nombreux tableaux représentant des épisodes historiques (musées Carnavalet, de l'Armée, de la Légion d'honneur), et illustré divers ouvrages relatifs au même sujet.

BOUCHOR (Maurice), poète français (Paris 1855 - *id.* 1929). Après avoir débuté en 1875 par des *Chansons joyeuses* pleines de verve, que devaient suivre *les Poèmes de l'amour et de la mer* (1876), *le Faust moderne* (1878), *les Contes parisiens* (1880), il évolua vers un idéalisme mystique, écrivit des drames, des mystères : *Dieu le veut* (1888), *Michel Lando* (1892), *Il faut mourir* (1907).

BOUCHOT n. m. (anc. franç. *bousche*, faisceau de branchages). Sorte de parc, formé par la réunion de plusieurs clayonnages ou de filets maintenus verticalement, construit sur la côte, et ouvert du côté du rivage, afin de retenir les poissons à marée basse. || Parc pour la multiplication des moules.

BOUCHOT (Henri), écrivain français (Beure, près de Besançon, 1849 - Paris 1906). Archiviste-paléographe, il entra au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (1879) pour en devenir conservateur (1902). Élu en 1904 à l'Académie des beaux-arts, il organisa la même année l'exposition des *Primitifs français*, par laquelle il réussit à démontrer, pour la première fois, qu'il existait à Paris, dès le XIIIe s., c'est-à-dire avant l'arrivée des peintres italiens ou flamands, une école artistique complète, originale, réaliste, dont le style se répandit à travers toute la France. Parmi les principaux écrits de Henri Bouchot, citons, après *les Primitifs français* (1904), *les Portraits au crayon des XVIe et XVIIe siècles* (1884), *Jacques Callot* (1889), *les Clouet et Corneille de Lyon* (1892), *le Luxe français* (1893), *la Miniature* (1907).

— Jacqueline **Bouchot-Saupique**, sa fille (Paris 1893), femme du sculpteur G.-L. Saupique, diplômée de l'Ecole du Louvre, dont elle devint secrétaire en 1925, fut, en 1945, la première femme nommée conservateur des Musées nationaux (cabinet des Dessins du Louvre). Elle a publié des études sur *Jacques Callot, Watteau, Greuze*, etc.

BOUCHOTEUR n. m. Celui qui s'occupe de la reproduction des moules dans les bouchots. (On dit plutôt BOUCHOLEUR.)

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste), homme politique français (Metz 1754 - Ban-Saint-Martin, Moselle, 1840). Capitaine en 1785, colonel en 1792, il défendit vigoureusement Cambrai et fut nommé par la Convention ministre de la Guerre. Il s'occupa activement de l'organisation de la Défense nationale, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort discuté à la Convention. Arrêté après Thermidor, relâché faute de charges, il se retira à Metz. (→ Biblio.)

BOUCHOUX (LES), ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Saint-Claude), dans le Jura plissé, au S. de Saint-Claude ; 420 hab. (136 aggl.) [*Boucherands*].

BOUCICAULT (Dion), acteur et auteur dramatique irlandais (Dublin 1822 - New York 1890). Sa première pièce, *London Assurance*, comédie en cinq actes, fut un succès (1841). Il donna de nombreuses pièces et adaptations et, en 1860, inaugura par *The Colleen Bawn*, d'après un roman de Gerald Griffin, sa série de mélodrames irlandais, dont les meilleurs sont *Arrah-na-Pogue* (1865) et *The Shaughraun* (1874).

BOUCICAUT (Jean Ier LE MEINGRE, dit), maréchal de France († Dijon 1367). Il servit sous le roi Jean II et sous Charles V. Il fut l'un des négociateurs du traité de Brétigny.

BOUCICAUT (Jean II) [v. 1366 - Yorkshire 1421], fils du précédent, maréchal de France (1391), grand connétable de l'Empire d'Orient. Il combattit à Roosebeke (1382). Il accompagna Jean sans Peur dans sa croisade contre Bāyazīd Ier, fut fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis (1396), mais recouvra la liberté lorsqu'il eut payé sa rançon. En 1399, il prit la tête d'une flottille française chargée de dégager Constantinople assiégée par les Turcs ; il rompit le blocus de la ville, mit celle-ci en état de défense, réconcilia Manuel II, empereur d'Orient, et son neveu Jean VII, et emmena le basileus en Europe pour solliciter la formation d'une nouvelle croisade. De 1401 à 1409, il gouverna Gênes, qui s'était donnée à Charles VI ; il y fonda la banque de Saint-Georges (1407). Une révolution l'obligea à rentrer en France. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), il fut emmené en Angleterre.

BOUCICAUT (Aristide), négociant et philanthrope français (Bellême 1810 - Paris 1877). Petit employé de commerce, il devint propriétaire du Bon* Marché à Paris, tout petit magasin en 1852, dont il fit le plus grand de Paris. Sa méthode commerciale consistait à satisfaire à tout prix la clientèle. Son chiffre d'affaires étant devenu énorme, il se consacra avec ardeur aux activités philanthropiques. — Sa veuve, née Marguerite GUÉRIN (Verjux 1816 - Cannes 1887), poursuivit son œuvre. (→ Biblio.)

Boucicaut (HÔPITAL) [du nom de sa fondatrice, Mme Aristide Boucicaut], hôpital parisien, construit 78, rue de la Convention (XVe arrond.). Il comporte, outre des pavillons distincts réservés aux services de médecine et de spécialités, un important service répondant aux besoins de la chirurgie d'urgence (570 lits).

BOUCLAGE n. m. Action de boucler.

— Ch. de f. *Voie de bouclage*, voie qui permet de constituer une boucle complète pouvant être utilisée pour le retour des rames.

— Coiff. Préparation en boucles de la coiffure.

— Pêch. Petit incident qui se produit lorsque le triple d'un leurre se prend dans le bas de ligne au moment du lancer.

— Technol. Tuyauterie ou circuit de raccordement assurant une alimentation de secours réciproque entre deux réseaux.

BOUCLE n. f. (lat. *buccula*, petite bosse de bouclier). Petit anneau ou rectangle de métal avec traverse portant un ou plusieurs ardillons et qui sert à assujettir le bout d'une courroie, d'une patte, d'une ceinture, etc. : *La boucle d'une ceinture, d'une bretelle.* (V. part. *encycl.*) || Large agrafe tenant lieu de boucle : *La boucle d'un ceinturon.* || Ce qui a la forme d'un anneau, complet ou esquissé : *Un bonnet turc sur sa tête, d'où ses cheveux blonds sortaient en grosses boucles* (Balzac). || Nœud simple qui forme garniture sur un vêtement, un chapeau, un sac à main, etc.

— Archit. Petit anneau ornant une moulure ronde.

— Arm. *Boucle de manœuvre*, main de fer fixée sur les anciens affûts. || *Boucle de recul*, boucle à laquelle on fixait le crochet du palan de recul qui permettait de ramener le canon en batterie. || *Boucle de l'étoupille*, v. ETOUPILLE.

— Art vétér. Anneau que l'on met : 1° à la vulve d'une femelle ; 2° au groin du porc ; 3° au nez d'un taureau.

— Bijout. *Boucles d'oreilles*, bijou que l'on suspend à chacune des deux oreilles. (V. part. *encycl.*)

— Bot. V. ANSE.

— Ch. de f. *Tracé en boucle*, tracé de voie permettant de revenir au voisinage du point de départ après un parcours déterminé. (A l'extrémité d'une ligne de tramway, de chemin de fer, etc., le tracé en boucle permet de faire repartir les rames en sens inverse en conservant en tête la même voiture motrice.)

— Cybern. Suite d'effets telle que le dernier de ces effets réagisse sur le premier : *Un cas particulier de la boucle est la maille des électriciens.* (Une boucle peut ou non comporter un système asservisseur.) || *Boucle de contrôle*, boucle qui comporte une action que l'on désire régler. (On réglera cette action en agissant sur les autres éléments de cette boucle.) || *Boucle de régulation*, ensemble comportant au moins une chaîne d'action et une chaîne de réaction, le tout constituant une boucle fermée. (On dit aussi BOUCLE D'ASSERVISSEMENT.)

— Electr. *Alimentation en boucle*, méthode permettant l'alimentation de plusieurs sous-stations par un câble partant de la station

Phot. Nadar, Larousse.

centrale, entrant et sortant de chaque sous-station pour revenir à la station centrale. (Chaque sous-station peut donc être alimentée par le câble d'arrivée ou par le câble de sortie, ou par les deux simultanément. Des sectionneurs permettent la mise en service ou hors service des différents tronçons du câble.)

— Hydrogr. Méandre* accentué d'un cours d'eau : *Les boucles de la Seine en aval de Paris.*

— Ichtyol. Nom donné aux aiguillons qui parsèment la peau d'une espèce de raie (raie bouclée) et, d'une manière générale, des sélaciens, dont la peau n'est pas uniformément recouverte d'écailles.

— Mar. Anneau de fer de diverses dimensions, fixé au moyen d'un piton dans lequel il peut courir : *Boucle d'amarrage.* ‖ *Boucle d'un cordage,* son œil.

— Mar. mil. Dans l'ancienne marine à voile, anneau dans lequel étaient passés les pieds des hommes punis de fers. (Cette punition fut supprimée en 1900.)

— Passement. Point spécial pour travailler la frisure et le bouillon.

— Pêch. Nœud fait au bout d'une ligne pour réaliser une espèce d'œillet. ‖ *Nœud de boucle, nœud d'accouplement,* nœud réalisé au moyen de deux nœuds de boucle qui se chevauchent. ‖ *Hameçon à boucle,* syn. d'HAMEÇON À ANNEAU.

— Sports. Dispositif constitué par une piste d'abord fortement inclinée, puis relevée en forme de boucle et suivie d'un plan d'atterrissage. (Le cycliste, motocycliste ou automobiliste, se lance sur la piste inclinée. La force centrifuge lui permet de *boucler la boucle.* C'est ce que les Anglais appellent *looping the loop.* Ce fut en 1846 que les premières expériences furent faites par l'ingénieur Clavières au Havre.) ‖ Pour un aviateur, « boucler la boucle » (le *looping*), c'est décrire dans l'air une boucle verticale, qui, à un moment donné et pour un instant, le fait voler la tête en bas. ‖ En patinage artistique, figure composée de deux cercles de dimensions différentes et se coupant mutuellement.

— Technol. Anneau métallique fixé à une porte, à un tiroir, à une armoire, et qui sert à tirer pour ouvrir.

— Text. *Velours à boucles,* velours fait à l'épingle et que l'on nomme plus ordinairement VELOURS ÉPINGLÉ. (Le velours à boucle s'obtient mécaniquement en utilisant, sur le métier à tisser, des verges ne présentant pas de partie tranchante à leur extrémité.)

— ENCYCL. *Boucles de ceinture.* La boucle à ardillon était employée par les Romains. Portée au Moyen Age par les deux sexes, la ceinture prend un caractère d'ornement, ce qui fait donner à la boucle une richesse proportionnée à celle de la ceinture elle-même. Les émaux et les pierreries, les métaux précieux avaient été auparavant utilisés pour l'ornementation des boucles mérovingiennes.

— *Boucles d'oreilles.* Il semble que les *boucles d'oreilles* aient fait toujours partie de la parure. L'Egypte, l'Etrurie, la Grèce les employaient. Les Romains adoptèrent le goût grec, en l'alourdissant. Les *inaures* des dames romaines étaient des bijoux d'un prix tel que Sénèque put prétendre que certaines femmes portaient pendus à leurs oreilles deux ou trois patrimoines. Les hommes, pendant la période républicaine, méprisèrent l'usage des boucles d'oreilles, mais à l'époque de l'Empire, Alexandre Sévère dut, en revanche, leur en interdire l'usage. Au Moyen Age, les boucles d'oreilles sont le plus souvent nommées *anneaux* d'oreilles, ce qui indique leur forme. Les hommes en portaient. Plus tard, les femmes les portèrent aux deux oreilles, les hommes à une seule (la gauche). On peut voir des exemples de cette mode dans deux portraits par Clouet, au musée du Louvre : celui d'Henri II et celui du duc de Guise. Au XVIIe s., la ciselure perd, au bénéfice de la joaillerie, son ancien prestige, que le XVIIIe s. ne lui rend point, ni le XIXe. De rares paysans portent encore des boucles d'oreilles, comme les ouvriers et les campagnards en Allemagne. Les soldats de Napoléon Ier en portèrent souvent. A la fin du XIXe s., Mgr Barbier de Montault s'éleva contre le port d'anneaux aux oreilles par les ecclésiastiques.

BOUCLÉ, E adj. Qui comporte une ou des boucles : *Cheveux bouclés.* ‖ Dont la chevelure est bouclée : *Enfant bouclé.*

— Hérald. Se dit d'un collier pourvu d'une boucle d'un émail particulier. ‖ Se dit aussi de tout animal qui a un anneau passé dans le nez.

BOUCLE-MÉMOIRE n. f. Circuit électronique permettant de réduire la longueur des impulsions représentant un nombre gardé en mémoire par un calculateur électronique. ‖ Pl. *des* BOUCLES-MÉMOIRES.

BOUCLEMENT n. m. Action de boucler* un animal domestique.

BOUCLER v. tr. Assujettir au moyen d'une boucle : *Boucler sa ceinture. La bâche, épaisse bouclée de tous côtés* (R. Martin du Gard). ‖ *Par extens.* Fermer : *Boucler son sac. Il franchit le seuil de l'école et boucla la porte* (A. Camus). ‖ *Fam.* Emprisonner, enfermer : *Boucler quelqu'un dans sa chambre.* ‖ Donner la forme d'une boucle : *Boucler les cheveux d'enfant.* ‖ *Fig.* et *fam.* Terminer : *Désormais je n'écrirai plus rien qui vaille et* [...] *mon œuvre est bouclée* (Gide).

— LOC. DIV. *Boucler sa porte,* la fermer à tout visiteur. ‖ *Boucler la boucle,* accomplir un circuit fermé ; *particul.,* parcourir sur cycle, motocycle, auto ou avion le tracé d'une boucle verticale (en angl. *looping*). ‖ *Boucler ses malles, sa valise,* se préparer au départ, et, au *fig.,* à la mort. ‖ *Boucler ses comptes,* les établir sous une forme définitive. ‖ *Boucler son budget,* équilibrer recettes et dépenses. ‖ *Fig.* et *pop. La boucler,* se taire.

— Zootechn. *Boucler une femelle,* lui mettre un anneau à la vulve pour l'empêcher d'être saillie, ou pour éviter le renversement de matrice ou de vagin. ‖ *Boucler un porc,* lui passer un anneau dans le groin, ce qui l'empêche de fouiller la terre. ‖ *Boucler un taureau,* lui passer un anneau* dans la cloison nasale. (Cette opération a pour but de rendre l'animal plus docile, par suite de la douleur qu'il éprouve lorsqu'on tire sur la boucle à l'aide d'une cordelette. Les boucles servant pour les bœufs et les porcs traversent la cloison nasale, ou ne font que la pincer.)

◆ V. intr. Devenir frisé : *Ses cheveux bouclent naturellement.*

— Constr. Se fendre, dans son épaisseur, en parlant d'un mur.

◆ ***Se boucler*** v. pr. Etre fermé par une boucle. ‖ S'arranger les cheveux en boucles : *Passer une heure à se boucler.*

BOUCLETEAU n. m. Pièce en cuir munie à une extrémité d'une boucle et de l'autre d'un anneau, d'un dé ou d'un mousqueton. (Des passants sont placés pour recevoir un contre-sanglon.)

BOUCLETTE n. f. Petite boucle.

— Bonnet. Genre de tricot recouvert de grandes mailles formant des boucles.

— Pêch. Nom des anneaux de métal dont on borde un filet.

— Text. Endroit où la ficelle des lisses se relie à une ficelle plus mince que la première et la continue. ‖ Fil fantaisie obtenu par retordage de deux fils simples ayant des torsions très différentes, ce qui oblige le fil le moins tordu à former des bouclettes autour de l'autre.

BOUCLIER n. m. (anc. franç. *boucler ;* de *boucle,* bosse). Arm. Ancienne arme défensive qui protégeait le corps du combattant. (V. part. *encycl.*) ‖ *Ecu bouclier,* écu garni d'une bosse en son centre. ‖ Plaque de blindage disposée sur l'affût d'une bouche à feu, de part et d'autre du canon, pour protéger les servants et les appareils de pointage contre les éclats de projectiles. (Apparus à la fin du XIXe s., les boucliers des pièces d'artillerie se sont généralisés depuis l'adoption du canon de 75 modèle 1897.) ‖ Plaque de blindage qui protège le train de roulement de certains chars de combat. ‖ *Bouclier de tranchée,* nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, à une plaque de blindage destinée à protéger le guetteur derrière un créneau de tranchée. ‖ *Fig.* Moyen de protection, défense : *Le meilleur bouclier est une poitrine qui ne craint pas de se montrer découverte à l'ennemi* (Chateaubriand).

— LOC. DIV. *Faire un bouclier de son corps à quelqu'un,* se jeter devant lui pour le préserver des coups. ‖ *Levée de boucliers,* v. LEVÉE.

— Autom. Tôle située sous la calandre du radiateur.

— Carross. Syn. de TABLIER.

— Ch. de f. Dossier renforcé en tôle épaisse, généralement emboutie, constituant l'extrémité d'une voiture à voyageurs à caisse métallique.

— Géol. et Géomorphol. Région continentale formée de terrains précambriens, et qui n'a presque jamais été recouverte par la mer depuis lors. (Les sédiments qu'on y trouve, surtout sur les bords, sont restés horizontaux ou presque. Les principaux boucliers sont le canadien, le brésilien, l'africain, le Deccan, le bouclier de la Kolyma, l'angarien et le scandinave. [V. part. *encycl.*])

— Mar. Sorte de masque en madriers, qui sert à freiner la vitesse d'un navire qu'on lance : *D'une surface de 30 à 40 m², le bouclier est fixé transversalement sur l'étambot du navire.*

— Mil. Concentration d'artillerie sur un objectif inopiné : *Placer un bouclier sur un débouché de chars.*

— Min. et Trav. publ. Coffrage jointif très résistant pour maintenir le front d'avancement d'un ouvrage en terrain ébouleux : *Dans une méthode d'exploitation utilisée en U.R.S.S., on soutient les terrains en surplomb avec un bouclier mobile.* (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Variété de coquillages comestibles du genre patelle.

— Technol. Petit appareil de sûreté, rendant une serrure inviolable.

— Zool. Nom sous lequel on désigne parfois, en zoologie, les parties dures ou cornées composant le test des animaux articulés (céphalothorax des crustacés, tergite des insectes, rudiment de coquille chez les limaces, test de divers infusoires, etc.).

— ENCYCL. Arm. Le *bouclier* est la plus ancienne des armes défensives. Fait de bois, de joncs tressés, de peau, de métal, affectant les formes et les tailles les plus diverses, il était attaché au cou pendant les marches et porté par le bras gauche, au combat, à l'aide d'une courroie appelée *guige.* Décoré d'attributs symboliques, comme celui d'Achille décrit par Homère, de têtes de méduse, etc., le

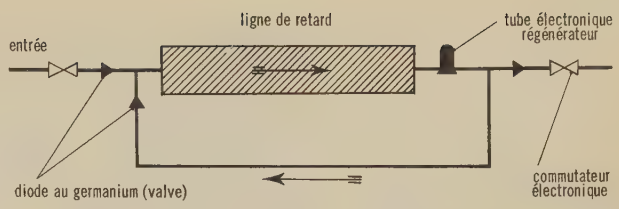

boucle-mémoire

boucles d'oreilles
trois détails de l'Ecole française des XVIe, XVIIe et XIXe s. ; oreille d'une femme Kachim (Birmanie), la boucle y est remplacée par une pièce d'ambon en forme de crayon

bouclier de Charles IX
Louvre

boucliers : *de gauche à droite :* d'hoplite, *détail* d'une coupe grecque, *Louvre ;* romain, *détail* de la colonne Trajane ; zoulou ; touareg

Phot. Neurdein, Piccardy, X, Popper-Atlas-Photo, Arch. phot., Giraudon, Alinari-Giraudon.

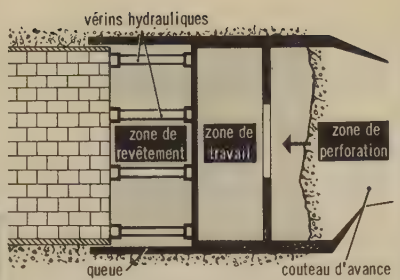

bouclier (trav. publ.)

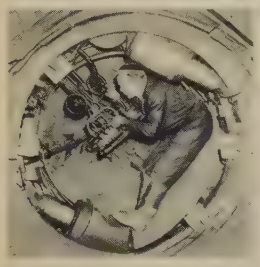

bouclier était une marque d'honneur. Sa perte était infamante, et les princes le tenaient au bras pour rendre la justice. Au Moyen Age, le bouclier arme la cavalerie comme l'infanterie. Plus ou moins orné de ciselures, de peintures ou des armoiries du chevalier, il peut être muni en son centre d'une pointe, qui le transforme en arme offensive pendant le corps à corps. Eclipsé par suite de l'adoption des armes à feu, il réapparaît comme arme défensive individuelle (bouclier de tranchée) et surtout collective (bouclier d'un canon ou d'un engin blindé).

— Géol. et Géomorphol. Par leur tendance au soulèvement, les boucliers résistent aux transgressions marines, et sont des régions d'ablation à l'allure générale faiblement bombée (bouclier scandinave, bouclier canadien); leur surface a été façonnée en pénéplaines, qui se recoupent plus ou moins sur leurs bords sous des angles faibles et qui n'ont pas subi de très importants gauchissements; les blocs faillés y sont rares et peu accentués.

— Min. et Trav. publ. Inventé par l'ingénieur Brunel pour la construction du premier tunnel sous la Tamise, le *bouclier*, considérablement modifié, est devenu d'un usage courant pour les travaux souterrains dans les terrains suffisamment tendres, et surtout ébouleux ou aquifères.

Le bouclier consiste en une carapace métallique, d'un diamètre un peu supérieur à celui du tunnel à exécuter, à l'abri de laquelle on exécute les terrassements et le revêtement du souterrain. De forme généralement circulaire, il comprend trois parties : l'*avant-bec*, qui découpe le terrain; le *corps*, qui, divisé par des cloisons octogonales formant poutres raidisseuses et plates-formes de travail, renferme les vérins hydrauliques poussant le bouclier en avant; l'*arrière-bec*, sous lequel on monte les voussoirs métalliques ou en béton armé destinés à former le tunnel. Dans les terrains aquifères, pour éviter l'irruption de l'eau, le bouclier est clos, et l'on y utilise l'air comprimé. L'emploi du bouclier permet de terrasser sans boisage, mais le travail est lent et coûteux.

BOUDDHA BAYON assis en posture de méditation sur le serpent polycéphale (Angkor), XIe s. ou première moitié du XIIe s.

Bouclier d'Héraclès (LE), poème vraisemblablement composé vers les années 590-560 av. J.-C., et faussement attribué à Hésiode (seuls les 54 premiers vers sont de ce poète). Le récit du combat d'Héraclès contre Cycnos y encadre la description du bouclier d'Héraclès.

BOUCLIER D'ORION. Astron. V. ORION.

temple bouddhique de Tjandi Parvou (Java central), vers 800

BOUCOLIA (les) [du gr. *boukolos*, bouvier], région du delta du Nil, où éclata, sous Marc Aurèle, une violente révolte des pasteurs autochtones (*boucoles*), contre la domination romaine.

BOUCOLOS ou **BOUKOLOS** (« le Bouvier »). Myth. gr. Fils de Colonos, il tua Eunostos, dont sa sœur Ochna voulait être aimée, et qui la dédaignait. Puis, menacé par le père d'Eunostos, Boucolos s'enfuit, tandis que sa sœur se suicidait de désespoir.

BOUCON n. m. (ital. *boccone*, bouchée; de *bocca*, bouche). *Boucon italien*, ou simplem. *Boucon*, mets ou breuvage empoisonné. (Conservé à Lyon, avec la prononciation bokɔ̃.)

BOUCONNE (FORÊT DE), forêt du départ. de la Haute-Garonne, à l'O. de Toulouse, s'étendant sur 2 037 ha.

BOUDDHA ou **BUDDHA** (« Illuminé »). Titre donné par le bouddhisme à celui qui parvient, grâce à l'extinction de tout désir, à la connaissance parfaite ou « illumination » (*bodhi*) et qui est ainsi délivré pour toujours de la transmigration.

— ENCYCL. Celui qui, par excellence, porte le titre de *bouddha* est Gautama ou Çākyamuni* (« le Sage des Çākya »), personnage historique et fondateur du bouddhisme; quand on le désigne sous ce titre, on l'appelle *le* Bouddha. D'après la tradition, plusieurs bouddhas l'ont précédé, qui furent d'abord quatre, puis six, et qui, dans le Mahāyāna, se multiplièrent non seulement dans le passé, mais encore dans les mondes innombrables constituant l'univers. L'évolution du bouddhisme le conduisit au messianisme, dont le bouddha de l'avenir, Maitreya, futur successeur de Çākyamuni, est le sujet principal, et au théisme, qui se concrétise dans des cultes comme celui d'Amitābha. Une théorie, purement occidentale, classe les bouddhas en « bouddhas humains » (*manushi-buddha*) et en « bouddhas de contemplation » (*dhyāni-buddha*). Le type iconographique du Bouddha n'apparaît qu'après une longue période où il n'est évoqué que par des symboles; ce type semble être créé simultanément, vers le Ier s. de notre ère, dans le N. de l'Inde (Mathura) et dans le N.-O. (Gandhāra, actuellement au Pākistān). Le Bouddha est représenté debout ou assis à l'orientale, vêtu du manteau monastique qui, selon les écoles et les époques, recouvre les deux épaules ou laisse l'épaule droite découverte, forme des plis concentriques ou, presque invisible, adhère au corps. Ses gestes (*mudrā*) sont ceux de l'absence de crainte, de la charité, de la méditation ou de l'enseignement. Il possède les principaux signes de sainteté : la protubérance crânienne (*ushnīsha*), la loupe de poils entre les yeux (*ūrna*) et les roues sacrées (*chakra*) gravées dans la paume des mains. Ses traits idéalisés lui donnent à l'époque gupta (IVe-VIe s.) une expression mystérieuse et méditative (par exemple les Bouddha du musée de Sarnath et du Musée indien de Calcutta). Ce type se répand hors de l'Inde et se rencontre non seulement dans les pays indianisés (empire khmer, Java, etc.), mais aussi en Chine et au Japon (v. les statues de Bouddha du musée Guimet). [→ Biblio.]

BOUDDHA DĀKINĪ, reine des déesses, tantôt bienveillantes et tantôt démoniaques, qui constituent, au Tibet, le groupe important des *dākinis*. Elle est le *çakti* (énergie) ou épouse du Bouddha suprême, *Vajrasattva*, dont elle partage la toute-puissance, et passe pour accorder très généreusement les faveurs qu'on implore d'elle.

BOUDDHA-GAYĀ. V. BODH GAYĀ.

BOUDDHA KAPĀLA. Forme démoniaque donnée au bouddha Cākyamuni par le bouddhisme *tāntrique* du Nepāl et du Tibet, afin de le faire entrer dans la classe, considérée comme supérieure, des bouddhas *yidams*, ou protecteurs, que l'on invoque dans les sacrifices magiques. (On le représente alors avec quatre mains chargées d'armes, dansant et foulant du pied droit un cadavre tandis qu'une *çakti*, déesse personnifiant son énergie, l'enlace de ses quatre bras.)

BOUDDHA VIVANT n. m. Titre donné à certains grands dignitaires des Eglises tibétaine et mongole qui passent pour être des *Incarnations perpétuelles* de bouddhas ou autres divinités bouddhiques. (On les appelle aussi « lamas incarnés ».)

— ENCYCL. Le *dalaï-lama* et le *pantchen rinpotché* tiennent le premier rang parmi les *bouddhas vivants*; ensuite, viennent les *khoutouktous*, incarnations de bouddhas moins importants, de bodhisattvas et de saints indiens; enfin, suit la foule des *khoubitghans*, incarnations de saints locaux. On en trouve quelques dizaines au Tibet. On les considère en fait plus souvent comme réincarnés deux ou trois ans après leur mort que des incarnations perpétuelles. Ce sont donc des *bodhisattvas* plus que des bouddhas. Cette doctrine de l'incarnation paraît tirer son origine des doctrines indiennes (avatars de Vishnu).

BOUDDHIQUE adj. Relatif au bouddhisme : *La foi bouddhique*.

BOUDDHISME n. m. Doctrine et Eglise dont le bouddha Çākyamuni est le fondateur. — ★ *religions, bonze, King (livres sacrés), shintoïsme, Confucius, renoncement, nirvana, yoga*.

— ENCYCL. *Histoire*. La religion que les Européens ont appelée *bouddhisme* est apparue dans l'Inde, aux confins du Nepāl et de l'Aoudh, dans la seconde moitié du VIe s. av. J.-C. Son fondateur est un personnage historique, bien que la critique occidentale du XIXe s. en ait parfois nié l'authenticité. (V. ÇĀKYAMUNI.) La doctrine qu'il avait prêchée s'était répandue dans toute la partie orientale de l'Inde centrale et avait essaimé à l'O. et au N.-O. (peut-être jusqu'à Taxila). Aucune transmission écrite ne s'était faite du vivant du Bouddha, et la communauté bouddhique (*sangha*) ne possédait ni canon ni règle stricte. Après son *parinirvāna* (478 [?] av. J.-C.), la nécessité se fit sentir d'unifier l'exposé de ses doctrines sur la discipline (*vinaya*), les dogmes et la loi (*dharma*), la métaphysique (*abhidharma*). A cette fin, des conciles se tinrent à Rājagriha (477 [?] av. J.-C.), puis à Vaiçālī (367 [?] av. J.-C.) et à Pātaliputra (242 [?] av. J.-C.). Peu à peu, cependant, différentes sectes s'étaient constituées (celles des Sthavira, des Mahāsānghika, des Sarvāstivādin, etc.), qui allèrent se multipliant. Le bouddhisme reçut une impulsion nouvelle du fait de la conversion de l'empereur Açoka (250-249 [?] av. J.-C.). Dès lors, son expansion fut favorisée par des missions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'empire; c'est de cette époque que date la conversion de Ceylan (241 [?] av. J.-C.). Les sectes se diversifièrent progressivement jusqu'à ce qu'un schisme se produisît vers le début de l'ère chrétienne : un nouvel aspect du bouddhisme apparut alors, désigné sous le nom de « grand moyen de progression » (*mahāyāna*), qui s'oppose au bouddhisme traditionaliste, appelé *theravāda* ou *hīnayāna*. Les événements politiques, en particulier la constitution de l'empire des Kushāna au N. et au N.-O., facilitèrent l'expansion du bouddhisme en Chine par les routes de haute Asie. Sous Kanishka (IIe s.), un nouveau concile aurait eu lieu au Cachemire. L'activité du bouddhisme ne se ralentit pas et fut florissante sous les Gupta (IVe-Ve s.); des persécutions, et surtout l'invasion des Huns au Ve s., marquèrent le commencement de son déclin dans l'Inde : sous le règne de Harsha de Kanauj (VIIe s.), le célèbre pèlerin chinois Hiuan-tsang en constata l'abandon en bien des points du territoire. Peu à peu le ritualisme domina et aboutit au tāntrisme*; le brāhmanisme concurrença de plus en plus l'action du bouddhisme, et les invasions musulmanes lui portèrent un coup définitif (fin XIIe s.-début XIIIe s.). Répandu sous ses diverses formes dans les différentes contrées de l'Asie, il n'en poursuivit pas moins sa carrière et est encore actuellement l'une des trois religions les plus importantes du monde.

● *Dogmes*. Les dogmes du bouddhisme *theravāda* sont en grande partie empruntés à la philosophie brāhmanique, et particulièrement à l'école *Sāmkhya* de Kapila. Il affirme, comme elle, l'éternité et l'indestructibilité de la matière élémentaire qui, sous l'influence d'une loi mécanique fatale, mais sans intervention de la volonté et de la puissance divines, agrège et combine ses éléments de façon à produire tout ce qui existe dans l'univers. Eternellement, les mondes se forment, se développent, déclinent, puis périssent, pour se reconstituer de nouveau;

Phot. doc. Rotating Shield tunnel et Cie, Larousse, Arch. des Indes néerlandaises.

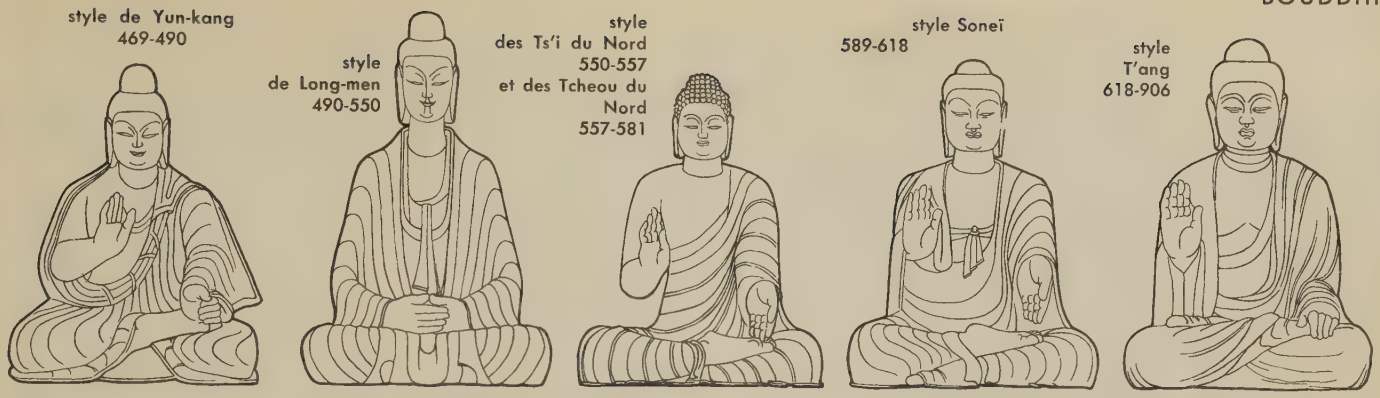

évolution des styles de la sculpture **bouddhique** en Chine, extraits de « l'Histoire de la sculpture chinoise » par Seïchi Mizuho

chacune de ces quatre phases s'appelle un *kalpa*. L'âme des êtres vivants subit les mêmes lois que les mondes ; elle évolue, pendant tout le *yoga*, de l'animal à l'homme et de l'homme au dieu, avec des alternances d'élévation et de chute, résultat des vertus et des vices, à moins qu'elle ne parvienne à détruire en elle vices et vertus, ce qui est l'état de *nirvāna*. C'est cette éternité de renaissances qui constitue le mal tant redouté de la *transmigration*. Pour y remédier, Çākyamuni proclame le dogme dit des « Quatre vérités excellentes » (*Ārya-Satyanī*) : la douleur, sa cause, sa suppression, et la voie vers cette suppression. La douleur est inséparable de l'existence ; l'existence est produite par l'ignorance, cause des passions, des désirs, de l'attachement aux objets extérieurs, qui, agissant par l'intermédiaire des sens, donnent naissance aux êtres ; l'extinction de l'ignorance détruit la puissance des sens, et il ne se produit plus de nouvelles naissances. La voie à suivre comporte *Quatre bons chemins*, comprenant : la science qui démontre la vanité, le vide, l'instabilité, l'irréalité du monde extérieur, des objets composés d'éléments périssables, du *moi*, et la folie de s'y attacher ; — l'observation des « Cinq interdictions » : de tuer, de voler, de commettre l'adultère, de mentir, de s'enivrer ; — l'abstention des « Dix péchés » : de meurtre, de vol, de fornication, de mensonge, de médisance, d'injures, de bavardage, d'envie, de haine, d'erreur dogmatique ; — la pratique des « Six vertus transcendentes » : l'aumône, la moralité parfaite, la patience, l'énergie, la bonté, la charité ou amour du prochain. Tout être est responsable de ses actes et en subit fatalement les conséquences (*karma*). Le sage obtient, pour récompense de ses vertus, de renaître, selon ses mérites, comme homme d'une condition supérieure, dans la classe des génies du monde de lumière, dans celle des dieux, et, s'il atteint la perfection, de devenir *bodhisattva* et enfin *bouddha*. L'indifférent ou le pécheur renaîtra dans une condition humaine inférieure, parmi les génies des ténèbres, les démons, les animaux, ou dans l'un des dix-huit enfers. L'enfer n'est pas éternel ; la rigueur et la durée de ses peines sont proportionnées au crime commis, et, l'expiation terminée, l'âme reprend dans l'échelle des êtres la place que lui assignent les actes méritoires qu'elle peut avoir accomplis. Les dieux ne jouissent que d'une puissance et d'un bonheur relatifs ; ce sont de simples fonctionnaires préposés pour un temps limité à la protection de l'univers, et soumis encore à l'obligation de renaître. Seuls les bouddhas sont affranchis de la renaissance et possèdent la béatitude parfaite du *nirvāna*.

Le bouddhisme du *mahāyāna** est très différent de conception. Au lieu de l'éthique proposée par le *theravāda*, il préconise la voie du sentiment et celle de la spéculation. Des écoles philosophiques, à la littérature abondante, représentent au cours de l'histoire ces deux formes du bouddhisme.

● *Institutions.* La communauté qui s'est formée autour du bouddha Cākyamuni se compose de fidèles laïcs ou zélateurs (*upāsaka*) et de moines (*bhikshu*). Le laïc doit vénérer le Bouddha, la loi et la communauté, se tenir aux cinq observances essentielles et s'acquérir des mérites par des dons faits à la communauté, des aumônes aux moines et des auditions de la loi. Dans le *mahāyāna*, les *laïcs* gagnent en importance, car l'idéal du bodhisattva est de faire son salut et celui des êtres en restant dans la vie mondaine.

Les *bhikshu* sont, dans la tradition du *theravāda*, des mendiants itinérants et sont par excellence les candidats au titre de saint (*arhant*) et à l'état du *nirvāna*. Ils ont droit au respect absolu des fidèles laïcs, mais leur entrée dans le clergé n'est pas définitive. Ils sont admis au noviciat à partir de l'âge de huit ans, suivi d'une ordination à partir de vingt ans, accordée après un examen rigoureux. Ils suivent dès lors une vie conventuelle et sont hiérarchisés par l'ancienneté et les compétences. Leurs fautes sont sanctionnées par des actes disciplinaires et des pénitences. Les femmes, admises à contre-cœur par le bouddha dans la communauté comme religieuses (*bhikshunī*), sont soumises aux mêmes règles, mais doivent le respect aux *bhikshu*, quel que soit leur âge.

Cette institution joue un rôle moins important dans le *mahāyāna*, par rapport à celui qui est accordé aux laïcs. La confession y est très développée. On en connaît les règles surtout d'après les formes qui en subsistent au Tibet et en Extrême-Orient.

● *Culte et monuments.* Dès les premiers temps de son développement, le bouddhisme a connu des usages religieux d'hommages au Bouddha, à la loi et à la communauté. Les reliques furent très tôt à l'honneur, et des monuments (*stūpa*) ont été élevés, destinés à contenir ces reliques ou à commémorer des événements de la vie et des existences antérieures du Bouddha. Cependant, le culte des images du Bouddha semble être relativement tardif ; il a pris la forme, encore en usage aujourd'hui, d'hommages par offrandes de fleurs, de robes, de parures, de musique, faites à la statue du Maître, et par de grandes largesses aux fondations religieuses, jusqu'à atteindre un faste sans rapport avec l'austérité monacale du début. Ces pompes s'accompagnent de rituels de conjuration, d'exorcisme ou de protection, d'origine prébouddhique ou seulement populaire, et qui ont donné naissance à des formules magiques, amulettes, dessins et tatouages. Les cultes du *mahāyāna* sont les mêmes que ceux du *theravāda* ; on y note un grand développement du culte des textes, qui prennent une valeur salvatrice par eux-mêmes, ce qui a déterminé une éclosion de manuscrits illustrés et soigneusement calligraphiés ; les cultes tāntriques ont multiplié ces notions, mettant en jeu des rituels très complexes dans lesquels les dessins ésotériques (*mandala*) et les diagrammes magiques tiennent une grande place. (V. TĀNTRISME.)

● *Le bouddhisme en Chine. — Historique et Evolution.* Il est certain que les Chinois n'eurent aucune information sur le Bouddha avant l'ère chrétienne. Néanmoins, on ne sait à quel moment précis la nouvelle religion pénétra en Chine. Au IIe s. apr. J.-C., elle s'implante avec vigueur, comme une sorte de doublet du taoïsme, dont elle emprunte pour se traduire dans la langue indigène bien des vocables. L'élaboration des traductions bouddhiques en langue chinoise doit être saluée comme l'une des tentatives les plus fécondes de l' « humanisme », car elle permit à deux civilisations autonomes de s'interpénétrer, quoique jamais tout à fait isolées.

Le bouddhisme eut une emprise précaire sur la Chine à cause de la rivalité du confucianisme et du taoïsme, et parce qu'il avait besoin du soutien de l'Eglise indienne, soutien plus ou moins effectif selon les époques, inexistant à partir du XIIe s. Quoique la Chine fût appelée à fournir un ample contingent de moines et de moniales, elle ne pouvait donner que très peu de docteurs capables d'enrichir la pensée bouddhique. La pitié bouddhique pour la douleur partout accablante convertit les Chinois à une certaine charité (le boddhisattva Avalokiteçvara devint, en Chine, la déesse Kouan Yin, secourable à ceux qui souffrent).

En dépit des réactions hostiles (en 444, en 626, et surtout en 845), le culte indien sut se faire agréer : il devint partie intégrante du patrimoine spirituel chinois. Ce furent souvent les dynasties les moins indigènes qui l'ont soutenu. Quand le bouddhisme disparut des trois quarts de l'Inde, il continua à végéter en Chine, associé aux cultes populaires, tandis que le Tibet et la Mongolie le conserveront sous la forme nouvelle du lamaïsme. Ce n'est qu'au Japon qu'il redeviendra source de vie.

Les écoles bouddhistes chinoises. Les variétés du bouddhisme chinois ne correspondent pas de façon régulière aux confréries ou écoles antérieures de l'Inde. Sans doute, la Chine reçut le bouddhisme tout fait, sans avoir à y contribuer, mais il lui parvint pièce à pièce selon l'arbitraire des pèlerins et des traducteurs, non selon l'ordre de son élaboration originale. Les textes, échelonnés entre le IIe et le Xe s., prirent une valeur différente de celle qu'ils avaient dans leur ambiance indigène, car ils étaient interprétés de façon isolée et fragmentaire dans des milieux disparates plus ou moins sympathiques au taoïsme.

Le problème indien (*Comment échapper à la transmigration ?*) et la solution bouddhique (*par le nirvāna*) ne pouvaient être appréciés hors de l'Inde comme dans ce pays. Où le bouddhisme authentique souhaitait la délivrance, celui des Chinois cherche la félicité. Voici quelles furent les principales écoles bouddhiques chinoises, dont aucune ne reflète le bouddhisme dans son ensemble :

L'école de « la Terre pure », qui repose sur un cycle de sūtras relatifs à un bouddha mahāyāniste, nettement iranisé : Amitabha (« Splendeur sans borne »), qui préside à un paradis de l'Ouest sur lequel la Chine fut informée surtout par le traducteur Kurnārajīva (début du Ve s.). Les attraits de ce bienheureux séjour jouirent de la plus large faveur en Extrême-Orient. Les moyens de salut de cette secte, qui ne comportaient guère que des efforts rituels, relevaient de la dévotion populaire ;

L'école du tch'an (jap. *zen*), c'est-à-dire du dhyāna, « la concentration », cet effort caractéristique du yoga et de la méditation bouddhique. Entre 520 et 530, Boddhidharma vint de l'Inde pour prêcher cette doctrine en Chine. Puis le tch'an prit une grande extension sous les T'ang, grâce à Kurnārajīva ;

L'école du t'ien-t'ai (jap. *tendaï*). De la seconde moitié du VIe s. à nos jours, elle fournit une brillante carrière, conciliant l'étude et la méditation, conservant ainsi un bouddhisme assez pur, qui n'est exclusif ni d'un certain idéalisme ni d'un certain réalisme ;

moine **bouddhique**

Phot. Larousse (Mayuyama and Co., Japon), Foreign Press Camera.

le Grand BOUDDHA de Kamakura bronze du XIIIe s. *Japon*

« Daibutsu » la plus colossale statue de BOUDDHA en bronze (enceinte du temple Todai-ji à Nara, ancienne capitale du Japon occidental)

L'école du vinaya, datant du VIIe s., où la discipline pratique l'emporte sur la foi ou la connaissance ;
L'école du yoga ou du tāntra, commune à la Chine et au Tibet, à partir du VIIIe s. Elle ramassa les éléments les plus troubles de la religiosité hindoue et prôna toutes les magies.

● *Le bouddhisme japonais.* Le bouddhisme passe pour avoir été introduit officiellement au Japon en 552 par des moines coréens porteurs de traductions chinoises des livres canoniques (*sūtras*). La nouvelle religion connut des débuts difficiles, car elle fut combattue à la Cour par deux puissantes familles sacerdotales, les Nakatomi et les Mononobe. Cependant, une autre grande famille rivale, celle des Soga, finit par donner droit de cité à la religion importée, et c'est un Soga, le fameux Shōtoku Taishi, qui, le premier, comprit l'immense supériorité morale et intellectuelle du bouddhisme sur la religion nationale (*shintō*). Dès la fin du Ve s., Shōtoku Taishi fit construire plusieurs temples, dont le célèbre Hōryūji, près de Nara. Désormais, le bouddhisme accomplit des progrès surprenants : au moment où se nouent des relations avec la Chine, vers le milieu du VIIe s. (auparavant le Japon était, dans le domaine culturel, tributaire des royaumes coréens), le bouddhisme est à l'apogée de son influence temporelle, et une statue géante du Bouddha, le célèbre Daibutsu, est inaugurée à Nara, la nouvelle capitale. Il existait alors six sectes dans l'archipel, trois du mahāyāna (*Grand Véhicule*) et trois du hināyāna (*Petit Véhicule*), qui n'étaient en fait en désaccord que sur les moyens d'opérer la recherche métaphysique de l'être. Pendant toute la période de Nara (710-794), le bouddhisme japonais ne s'était guère répandu en dehors d'un milieu de lettrés relativement restreint, et il faut attendre la fin du VIIIe s. pour voir apparaître, avec les sectes Tendai et Shingon, des doctrines de caractère plus spécifiquement national et populaire, tandis que s'élaborait un curieux syncrétisme religieux, connu sous le nom de *ryōbu-shintō*, qui prétendait concilier le bouddhisme et le vieux culte indigène du shintō. A côté de ces sectes officielles se développait également un bouddhisme populaire et individualiste autour du culte d'Amida. Néanmoins, ce n'est qu'à la fin du XIIe s. qu'apparaîtra au Japon une doctrine nettement originale, le bouddhisme *zen*, qui, par son côté simple et pratique et son absence de dogme, connut immédiatement les faveurs de la caste militaire des samurai et résista victorieusement à la crise provoquée à la fin du XVIe s. par l'introduction du catholicisme. Sous le shōgunat des Tokugawa (1600-1868), le bouddhisme subit une première éclipse, due à un renouveau de faveur du confucianisme, puis une autre, cette fois avant la Seconde Guerre mondiale, en raison des efforts faits par le gouvernement japonais pour remettre en honneur parmi le peuple la vieille religion nationale du shintō. On compte actuellement près de 50 millions de bouddhistes japonais qui fréquentent les 106 223 temples répartis dans l'archipel. Il existe cinq sectes importantes : en tête vient la secte amidaïste Shin-shū, avec 13 millions d'adhérents, le Zen (plus de 9 millions de fidèles), suivi de la secte Shingon (8 millions) et des sectes Jōdō et Nichiren, qui réunissent chacune 3 millions de fidèles. (→ Biblio.)

BOUDDHISTE adj. et n. Qui fait profession du bouddhisme : *Pèlerin bouddhiste.*

BOUDDHOLOGIE n. f. Etude du bouddhisme.
— ENCYCL. Dans les premières années du XXe s., les études bouddhiques ont fait des progrès considérables, à la suite d'une collaboration féconde entre sinologues (Ed. Chavannes) et indianistes (Sylvain Lévi), à l'occasion de découvertes archéologiques au Turkestan (P. Pelliot, sir Aurel Stein) et après le défrichement de langues indo-européennes et autres, dans lesquelles fut traduit le canon bouddhique. Depuis, la *bouddhologie* a poursuivi son développement grâce aux travaux multiples des savants occidentaux et orientaux, plus particulièrement grâce à la science japonaise, encline à la compilation et au travail par équipes. Enfin, l'archéologie est venue compléter les études philologiques.

BOU-DENIB, oasis du Maroc présaharien (prov. du Tafilalet), dans la vallée de l'oued Ghir ; 3 500 hab. Palmeraies. Poste militaire important.

BOUDER v. intr. Témoigner du dépit, de la mauvaise humeur, par son silence, ses attitudes, ses expressions : *Vous ne voulez pas? [...] Vous refusez? Elle bouda quelque temps, muette et rechignée sur le banc* (A. France).
— Jeux. Aux dominos, ne pas jouer, parce qu'on n'a pas le dé qu'exige la pose de l'adversaire.
— LOC. FAM. *Ne pas bouder à table*, avoir un très bon appétit. ‖ *Ne pas bouder à la besogne, à l'ouvrage*, travailler activement.
◆ V. tr. Montrer du dépit contre quelqu'un ou contre quelque chose : *D'anciennes familles à peu près ruinées, qui boudaient l'Empereur* (Barbey d'Aurevilly). ‖ S'absteni par dépit de fréquenter : *Quand le mariage de M. de Montpensier avec l'infante fut publié, le roi des Belges bouda les Tuileries* (Hugo).

BOUDERIE n. f. Action de bouder ; état d'une personne qui boude : *Cette bouderie ne cédait qu'à l'approche du repas* (Gide).
— SYN. : *brouille, dépit, fâcherie, humeur, ressentiment.*

BOUDET (Jean-Pierre), dit **Boudet oncle**, pharmacien militaire français (Reims 1748 - Paris 1828). Maître en pharmacie en 1776, il fut d'abord professeur de chimie à Reims avant d'être membre scientifique de l'expédition d'Egypte, puis pharmacien en chef aux armées. Il prit part aux campagnes d'Autriche et de Russie. Après sa carrière militaire, il devint pharmacien-chef de l'hôpital de la Charité. On lui doit de nombreux travaux de chimie (préparation du bleu de Prusse), de galénique (étude comparée de l'extrait des pavots français et égyptiens) et d'histoire (antiquités égyptiennes, *Art de la verrerie*). Il était membre de l'Académie royale de médecine, de la Société de pharmacie et de l'Institut d'Egypte.

BOUDET (Jean, comte), général français (Bordeaux 1769 - Budweis, Bohême du Sud, 1809). Il reprit la Guadeloupe aux Anglais (1796), commanda à Marengo l'avant-garde de Desaix (1800), et prit Port-au-Prince (1802). La victoire d'Essling (1809) est due à la ténacité de sa division.

BOUDET (Jean-Pierre), dit **Boudet neveu**, pharmacien français (Paris 1778 - Groslay 1849). Neveu du pharmacien Boudet oncle, il lui succéda dans son officine lorsque ce dernier partit en Egypte. Membre de l'Académie de médecine, il fut un des fondateurs de la Société de pharmacie de Paris et du *Bulletin de pharmacie.*

BOUDEUR, EUSE adj. et n. Qui boude souvent : *Femme boudeuse et maussade.*
◆ Adj. Qui témoigne de la bouderie : *Monsieur, continuellement engourdi dans une somnolence boudeuse* [...], *restait à fumer au coin du feu* (Flaubert).

BOUDEUSE n. f. Siège double, coupé par un dossier disposé de façon que les personnes qui s'y assoient se tournent le dos.

BOUDEWIJNS ou **BAUDUINS** (Adriaan), peintre flamand (Bruxelles 1644 - *id.* 1711). Il travailla à Paris et y exécuta pour les Gobelins les cartons des *Douze Mois*, en collaboration avec A. F. Van der Meulen et A. Genoels. Ses paysages de petit format, inspirés par des sites italiens, ont souvent été étoffés par P. Bouts (musée d'Amsterdam, du Prado, de Mayence, de Valenciennes).

BOUDHA n. m. V. BOUDDHA.

BOUDICCA ou **BOADICÉE**, femme de Prasutag, roi des Icéniens, peuple de l'île de Bretagne. Prasutag avait légué ses Etats à ses deux filles et à Néron. L'héritage fut accepté par l'empereur, mais Boudicca fut maltraitée et ses filles outragées par des soldats. Déjà très hostile à la domination romaine, la population fut exaspérée par ces événements. Boudicca fut reconnue comme reine et placée à la tête d'une insurrection de 120 000 hommes qui surprit les Romains. Selon Tacite, 70 000 d'entre eux auraient été tués. Mais Suetonius Paulinus réussit à vaincre les Bretons au cours d'une seule bataille décisive, et Boudicca s'empoisonna avec ses filles.

BOUDIENNY (Simion). V. BOUDIONNYÏ.

BOUDIER (Emile), pharmacien et botaniste français (Garnay, Eure-et-Loir, 1848 - Blois 1920). Fils d'un pharmacien de Montmorency, excellent naturaliste, il succéda à son père et continua ses travaux de botanique, d'entomologie et de mycologie. Son premier travail, présenté à l'Académie impériale de médecine, s'intitula *les Champignons au point de vue de leurs caractères usuels, chimiques et toxicologiques.* Ensuite, il se consacra à l'étude des discomycètes, dont il entreprit la classification scientifique. Il fit paraître, en 1885, *Nouvelle Classification naturelle des discomycètes* et, en 1907, *Histoire et Classification des discomycètes d'Europe.* Son œuvre est dominée par ses *Icones mycologicae*, composées de 600 planches en couleurs, images fidèles de la nature, représentant les champignons, dessinées et peintes pendant toute sa carrière.

BOUDIN n. m. (mot d'origine expressive). Charcuterie préparée avec du sang et de la graisse de porc, assaisonnés et mis dans un boyau. ‖ Mets préparé de la même manière, mais qui contient des viandes de divers animaux : *Boudin de chevreuil, de lièvre, de lapereau.* ‖ *Boudin blanc*, boudin fait avec du lait et une farce composée de blanc de volaille. ‖ *Par anal.* Objet long et cylindrique non rigide : *Un boudin de toile.* ‖ Boucle de cheveux roulée en spirale : *Perruques à boudins.*
— LOC. FAM. *Faire du boudin*, bouder. ‖ *Tourner en eau* ou *en os de boudin*, se terminer par un échec, faire fiasco. ‖ *Clair comme du jus de boudin*, obscur, incompréhensible.
— Arm. Mèche pour mettre le feu à une mine. (On dit aussi SAUCISSON.)
— Bx-arts. Grosse moulure ronde, synonyme vulgaire de *tore.*
— Céram. Cylindre de pâte. (On dit plus couramment COLOMBIN.)
— Ch. de f. Saillie de la partie légèrement tronconique du bandage d'une roue, qui assure à l'intérieur de la voie le maintien de cette roue sur le rail. (V. BANDAGE.)
— Mar. Bourrelet protecteur des embarcations. ‖ *Faire un boudin* ou *Emboudiner un organeau*, le garnir de filin pour adoucir le ragage et empêcher l'usure des amarres.
— Menuis. Moulure à section ronde. ‖ Bouvet réalisant une telle moulure.
— Mil. Nom familier donné à l'hymne de la Légion étrangère, en raison des premiers mots de son refrain : « Tiens, voilà du boudin... ».
— Tab. Scaferlati enveloppé de papier, sur une machine à cigarettes, avant que l'organe de coupe le tronçonne en cigarettes.
— Technol. *Ressort à boudin*, ressort de fil métallique roulé en spirale. (V. RESSORT.)
◆ ***Boudins*** n. m. pl. Doigts gras et ronds.

BOUDIN (Thomas), sculpteur français (v. 1574 - Paris 1637). Il travailla, en 1610, à la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres, après François Marchand, et fit, en 1619, le tombeau de Diane de France, fille naturelle d'Henri II (à Saint-Denis). — Barthélemy **Boudin**, son fils (Paris 1610 - *id.* 1650), signa le tombeau de Sully (1642), dans l'oratoire de l'hospice de Nogent-le-Rotrou.

Phot. Atlas-Photo, Pan-Asia photo news-Rapho.

BOUDIN (Léonard), ébéniste français (Paris 1735 - *id.* 1804). Ouvrier libre du faubourg Saint-Antoine, reçu maître en 1761, il a des débuts difficiles. Découvert par l'ébéniste Migeon, qui le charge d'exécuter des meubles marquetés d'ustensiles ou de fleurs, il connaît, dès 1770, la grande vogue. On vante non seulement l'élégance de ses meubles, mais aussi la grâce et la diversité de son imagination dans l'art du marqueteur.

BOUDIN (Eugène), peintre français (Honfleur 1824 - Deauville 1898). D'abord mousse auprès de son père, il fait de sommaires études au Havre, où, devenu commis en librairie, il expose les œuvres des peintres qu'il aime : Isabey, Troyon, Couture, Millet, qui corrige sa première peinture. En 1847, il est à Paris. La générosité du baron Taylor lui vaut un voyage en Belgique (1848), où il étudie les maîtres flamands et hollandais. Ayant obtenu, en 1851, une bourse de la municipalité du Havre, il copie, au Louvre, Paul Potter, Ruysdaël, devient l'ami de Courbet et de Baudelaire. De retour au Havre en 1854, il y rencontrera Claude Monet, qui deviendra son élève et lui fera faire la connaissance de Jongkind. En 1857, il exécute son premier grand tableau : *le Pardon de Sainte-Anne-la-Palud*, son début au Salon (1859). En 1861, Boudin devient l'aide de Troyon, à Paris ; il se lie avec Corot, qui le surnommera « le Roi des ciels ». Il retourne à Honfleur et revient à Paris, expose tous les ans au Salon, revoit la Bretagne (1867); Ribot le félicite, en 1868, d'oser peindre, sur ses plages, des personnages en costume du temps; pour le château de Boudainville, en 1869, il peint une décoration murale. Il est à Anvers en 1870, à Paris en 1871, à Camaret en 1872, à Bordeaux en 1874, et participe cette année-là à la première exposition du groupe impressionniste. Il séjourne à Berck, Anvers, Amsterdam. Durand-Ruel, en 1880, l'exempte de ses habituels soucis matériels. Désormais il passera à Paris quelques mois chaque année, pour rejoindre ensuite la côte normande (1883). Il acquiert une maison à Deauville (1884), se rend à Dordrecht (1884), sur les bords de la Touques (1889), à Bordeaux (1889), puis sur les plages du Pas-de-Calais, du Nord ; miné par la maladie, il va travailler à Antibes, Juan-les-Pins, Villefranche, se fixe à Venise en 1895 et retourne en Bretagne (1897). Eugène Boudin est le précurseur direct des impressionnistes. D'abord influencé par Isabey, c'est surtout à Corot et à Jongkind qu'on l'apparente pour la vérité et la poésie de ses marines et de ses plages. Largement représenté au musée du Havre, au musée de Honfleur (pastels), au Louvre, au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, ainsi que dans de nombreuses collections publiques en province et à l'étranger, il a légué au cabinet des Dessins plus de six mille croquis, dessins, aquarelles, pastels, pochades. (→ Biblio.)

BOUDINAGE n. m. Action de boudiner.
— Savonn. Opération destinée, en savonnerie de toilette, à rendre compact et homogène le mélange de savon en copeaux, de colorant et de parfum, après son passage dans le séchoir.
— Text. Opération qui consiste à donner une faible torsion aux bandelettes découpées dans le voile à la sortie de la carde fileuse, dans la filature de la laine cardée et des déchets de coton et de soie. (Le boudin ainsi obtenu est directement utilisé sur le métier à filer.)

BOUDINE n. f. Dans un verre à vitre, partie saillante, au centre d'une boule de verre qui a été aplatie par la force centrifuge.

BOUDINÉ, E adj. En forme de boudin, gros : *Il était aussi court et boudiné que la Yande était longue et plate* (Vercel). ‖ *Fam.* Habillé de vêtements trop étroits : *Boudiné dans sa peau de bique* (R. Dorgelès).

BOUDINÉE n. f. Action de faire le boudin ; résultat de cette action.

BOUDINER v. tr. Technol. Donner à une matière, rendue, temporairement ou non, malléable, la forme d'un profilé à section droite constante.
— Text. Donner une faible torsion à des rubans ou à des bandelettes de matières textiles.

BOUDINES. Ancien peuple de Scythie établi entre le Dniepr et le Don.

Eugène BOUDIN
« le port de Trouville »
musée des Beaux-Arts, Alger

BOUDINEUSE n. f. Appareil servant au boudinage. (La boudineuse permet d'exercer, à l'aide d'une vis à pas décroissant tournant dans un cylindre chauffé, une pression convenable sur une matière fluidifiée qui traverse ainsi une filière de section appropriée.) [On dit aussi BOUDINOIR.] ‖ Appareil permettant de boudiner les textiles. ‖ *Filière de boudineuse,* pièce métallique fixée sur la tête de la boudineuse, dont la cavité présente une section droite constante donnant le profil désiré à la matière extrudée. ‖ *Tête de boudineuse,* pièce de boudineuse sur laquelle est fixée, le plus souvent par un système à vis, la filière.

BOUDINIÈRE n. f. Ustensile en forme d'entonnoir, servant à confectionner les boudins.

BOUDINOIR n. m. V. BOUDINEUSE.

BOUDIONNYÏ ou **BOUDIENNY** (Simion Mikhaïlovitch), maréchal soviétique (région de Rostov 1883). Sous-officier de cavalerie dans l'armée tsariste, il participe à la guerre russo-japonaise (1904-1905), puis à la Première Guerre mondiale. Rallié à la Révolution en 1917, il commande une division de cavalerie deux ans plus tard, et se bat contre Denikine et Wrangel. Pendant la guerre polono*-soviétique (1920) il se distingue à la tête de la Ire armée de cavalerie, qu'il conduit en direction de la frontière roumaine. Très populaire dans l'Armée rouge, il est nommé inspecteur général de la cavalerie en 1923, et promu maréchal de l'Union soviétique en 1935. Commandant la région militaire de Moscou en 1937, il est appelé deux ans plus tard à siéger au Comité central du parti communiste, et devient vice-commissaire à la Défense en 1940. Chargé du commandement du front sud au moment de l'invasion allemande de 1941, il subit de graves échecs à Ouman et à Kiev. Relevé de son commandement, il est envoyé dans l'Oural avec Vorochilov pour y organiser les réserves de l'Armée rouge. En 1946, il est élu député de l'Ukraine au Conseil suprême.

BOUDOIR n. m. (de *bouder*). Petit salon, coquettement orné, où la maîtresse de maison se retirait pour être seule ou y recevoir des intimes. ‖ — *Fig. Homme qui a des succès de boudoir,* homme à bonnes fortunes mondaines. ‖ *Une diplomatie de boudoir,* diplomatie inspirée par les femmes.
— ENCYCL. Les châtelaines du Moyen Age avaient l'habitude de se retirer dans leur oratoire ; au XVIe s., au château de Saint-Germain, les princesses disposaient, à côté de leur chambre, d'un petit cabinet. Celui-ci, au XVIIe s., à Versailles, tend à s'enrichir de décorations précieuses et coquettes. Le boudoir est une innovation datant de la Régence. Il inspira toute une littérature galante, voire érotique (Marmontel, Diderot, Beaumarchais, Crébillon fils, Mercier de Compiègne, etc.), ainsi que de nombreuses peintures ou gravures (Moreau le Jeune, notamment). Parmi les boudoirs célèbres, citons ceux de la marquise de Pompadour (château de Bellevue), ainsi que ceux de l'hôtel Lambert et du château de Chanteloup.

BOUDOUMA(S), peuple noir vivant au N. du lac Tchad et dans ses îles. Les Boudoumas sont une fraction des Tedas du Tibesti ; leur nom signifie les « hommes des herbes ».

BOUE n. f. (origine celtique). Poussière ou terre délayée ou détrempée dans l'eau et formant une sorte de couche grasse à la surface du sol : *C'était une voiture jaune montée sur des roues jaunes aussi autrefois, mais rendues presque grises par l'accumulation des boues* (Maupassant). ‖ *Par anal.* Dépôt épais d'une matière quelconque : *Encrier plein de boue.* ‖ — *Fig.* Etat d'abjection, de bassesse ou de profonde misère : *Tomber dans la boue. A mesure qu'elle* [Mme Raquin] *pénétrait plus avant dans cette boue sanglante* [...] *elle croyait toucher le fond de l'infamie* (Zola). *Tirer quelqu'un de la boue.* ‖ Infamies dont on cherche à couvrir quelqu'un : *Traîner quelqu'un dans la boue, le couvrir de boue.*
— Agric. V. part. *encycl.*
— Constr. Terre délayée : *Maison construite avec de la boue, sans sable ni chaux.*
— For. Mélange d'eau, d'argile et de certains produits chimiques injecté de façon continue dans les puits forés par le rotary.
— Géol. *Coulées de boue volcaniques,* coulées désastreuses qui se produisent quelquefois au cours des éruptions volcaniques et qui résultent du mélange des eaux de pluie ou de neige avec les cendres rejetées. (Une inondation de ce genre s'est produite en 1877 au Cotopaxi ; elle a provoqué la mort de 300 personnes.) ‖ *Boue glaciaire,* ensemble de particules extrêmement fines, résultant de l'usure des roches ou des pierres par le frottement des glaciers. (Tantôt cette boue est incorporée aux moraines, tantôt elle est entraînée au loin par l'eau de fusion, qui lui doit son aspect caractéristique, laiteux et trouble.)
— Industr. agric. *Boues de sucrerie,* résidus provenant du lavage des betteraves.
— Méd. *Boues activées,* boues radio-actives dont les propriétés thérapeutiques ont été accrues par divers procédés.
— Météorol. *Pluie de boue,* V. PLUIE.
— Océanogr. Nom donné à de nombreux dépôts des océans, en particulier à des dépôts organogènes. (V. part. *encycl.*)
— Technol. Déchets tombant au fond d'un bac de raffinage électrolytique et où se rassemblent les métaux précieux. ‖ *Boue d'émeri,* matière pâteuse provenant des meules des ouvriers lapidaires, employée à polir le marbre.
— Trav. publ. *Boues activées,* procédé de traitement des eaux d'égout. (V. ÉPURATION.)
— SYN. : *bourbe, crotte, fange, limon, vase.*
— ENCYCL. Agric. Les *boues* provenant de rues pavées sont un excellent engrais, ainsi que celles qui sont issues du curage des mares, des étangs et des fossés. Additionnées de chaux, les boues de curage conviennent aux terres légères et pauvres en principes calcaires, mais après exposition de six à huit mois à l'air. (V. GADOUE.)
— Océanogr. Parmi les dépôts organogènes pélagiques, on distingue quatre grands types de *boues :* les *boues à globigérines,* qui occupent 35 p. 100 du fond des mers et représentent le plus important dépôt océanique, avant même l'argile rouge (elles comprennent au moins 30 p. 100 de tests de foraminifères, et couvrent la moitié de l'Atlantique, une grande partie du Pacifique et le bassin arctique compris entre le détroit de Béring et la dorsale de Lomonosov) ; les *boues à ptéropodes,* également calcaires, qui ne couvrent que 1 p. 100 des fonds océaniques ; les *boues à diatomées,* parmi les dépôts siliceux (9 p. 100

Léonard BOUDIN
bureau Louis XV

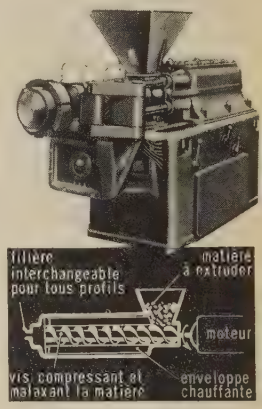

boudineuse

maréchal BOUDIONNYÏ

Phot. Giraudon, doc. Bibl. des Arts décoratifs, Sib-Photo service.

amiral BOUÉ DE LAPEYRÈRE

des fonds), qui sont surtout répandues dans l'océan Austral ; les *boues à radiolaires,* qui forment une bande E.-O. dans le Pacifique, au N. de l'équateur. Parmi les dépôts terrigènes, on distingue : les *boues bleues* ou *noires,* jusque vers 5 000 m de profondeur, qui sont colorées par du sulfure de fer et des matières organiques ; les *boues vertes,* dans les zones où ne débouchent pas de fleuves importants, qui sont colorées par la glauconie ; les *boues rouges,* qui doivent leur teinte à l'oxyde de fer, au voisinage des fleuves tropicaux, dont les troubles sont eux-mêmes colorés par l'érosion des sols latéritiques ; les *boues grises,* volcaniques, fréquentes dans les mers d'Indonésie ; les *boues blanches,* au voisinage des récifs coralliens. Par leur composition, on distingue aussi les boues calcaires (48 p. 100 de la surface des fonds océaniques) et les boues siliceuses (14 p. 100), l'argile* rouge constituant alors le second dépôt pélagique (38 p. 100). [V. aussi VASE.]

BOUÉ, comm. de l'Aisne (arrond. de Vervins), en Thiérache ; 1 216 hab. (1 058 aggl.). Lait condensé ; confitures. Tissage de la laine.

BOUÉ (Ami), géologue autrichien (Hambourg 1794 - Vislau 1881). Fondateur de la Société géologique de France, en 1830, il est un des pionniers de la collaboration internationale sur le plan scientifique.

BOUÉ DE LAPEYRÈRE (Auguste), amiral français (Castéra-Lectourois 1852 - Pau 1924). Il se distingua sous Courbet, à la rivière Min et aux îles Pescadores (1885). Vice-amiral en 1908, ministre de la Marine de 1909 à 1911, il commanda en chef l'armée navale et le théâtre d'opérations franco-anglais de Méditerranée en 1914. Il transporta l'armée d'Afrique en France, sans incident ; mais rendu responsable du succès de la croisière du *Göben* et du *Breslau,* puis des effets de la guerre sous-marine en Méditerranée, il fut placé au cadre de réserve en 1916.

BOUÉE n. f. (germ. *baukn*). Mar. Corps flottant destiné à servir de signal et à indiquer un danger, une passe. ‖ *Bouée d'appareillage* ou *de corps mort,* bouée frappée sur la petite chaîne du corps mort, et permettant de disposer ce dernier pour être donné aux navires qui viennent en rade. ‖ *Bouée de ber,* bouée destinée à relever le ber après le lancement. ‖ *Bouée coffre* ou *bouée meule,* grosse bouée ronde en fer, garnie de bois et portant à la partie supérieure un organeau sur lequel les navires maillent leur chaîne. (Les bouées coffres sont tenues à poste fixe, au moyen de chaînes de fortes dimensions maillées sur des ancres de corps mort.) ‖ *Bouée conique,* bouée en fer en forme de cône double, servant à indiquer la position d'un câble, d'une ancre. ‖ *Bouée en liège* ou *bouée d'orin,* bouée légère destinée à indiquer la position d'une ancre qu'on vient de mouiller, d'une torpille, d'un corps quelconque. ‖ *Bouée lumineuse,* bouée portant un fanal, et souvent un réservoir de gaz, permettant l'éclairage sans extinction pendant plusieurs jours. ‖ *Bouée de sauvetage,* bouée en liège, de forme variable, qu'on lance à un homme tombé à l'eau, pour l'aider à se soutenir. ‖ *Bouée à sifflet, à sonnerie, à cloche, à disque, à trompe, à voyant,* etc., bouée portant un signal (sifflet, sonnerie, cloche, disque, trompe, voyant, etc.) que le vent ou le mouvement des vagues mettent en action et qui indique la position d'un danger. ‖ *Bouée Silas,* bouée spéciale de sauvetage, portant trois couronnes et un disque flottant contenant du phosphure de calcium, qui s'enflamme au contact de l'eau. ‖ Chacun des petits pavillons montés sur plateau en bois, et mouillés avec un plomb de sonde pour indiquer, sur une rade, les postes des navires d'une escadre. ‖ *Faire bouée* ou *bouchon,* fermer toutes les ouvertures d'un navire par gros temps et rester, sans avancer, soumis à tous les caprices des lames. ‖ *Fig. Bouée de sauvetage,* ce qui peut tirer quelqu'un d'une situation critique.

— ENCYCL. Mar. Les *bouées* constituent, avec les amers et les balises, les moyens usuels d'indications maritimes. Elles marquent des dangers, balisent des passes, indiquent les postes à occuper par les navires, donnent des points de tous genres. Leurs formes sont variées (on en construit en liège, en bois ou en fer), de même que leurs moyens de fixation (ancres, crapauds de mouillage, gueuses, plombs de sonde). Quand le fait d'être invisibles de nuit constitue une gêne, on les fait lumineuses, on les munit de cloches, de sifflets, de trompes ; le mouvement des vagues ou l'effet du vent leur donne un son d'autant plus fort que la brise ou la mer est plus grosse. En yachting, les bouées servent à délimiter les parcours de *régate.* On les appelle aussi MARQUES DE PARCOURS.
Les bouées de sauvetage, circulaires ou en forme de couronne, pour que l'homme puisse se glisser dedans et s'y soutenir par les bras, sont en liège ou bourrées de kapok, et garnies de toile rendue imperméable.

à cloche

lumineuse à l'ancrage

bouées

BOUËT (Alexandre Eugène), général français (Bayonne 1833 - Paris 1887). Placé à la tête de l'expédition du Tonkin après la mort du commandant Rivière, il devient commandant supérieur des troupes en Cochinchine en 1883, et inspecteur général adjoint des troupes de la marine en 1886.

BOUETTE n. f. Pêch. V. BOETTE.

BOUET-WILLAUMEZ (Louis Edouard, comte), amiral français (Brest 1808 - Maisons-Laffitte 1871). Neveu du vice-amiral comte Willaumez, il fut gouverneur du Sénégal de 1842 à 1844, et étendit la souveraineté de la France sur de nombreux comptoirs. Il participa à la guerre de Crimée, puis commanda, comme vice-amiral, l'escadre envoyée dans la Baltique pendant la guerre de 1870. Auteur de : *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale* (1845), *Bataille de terre et de mer* (1855), etc.

BOUEUR n. m. V. ÉBOUEUR.

BOUEUX, EUSE adj. Plein de boue, ou sali de boue : *Une fenêtre étroite qui donnait sur une ruelle boueuse* (Tharaud). ‖ *Par extens.* Pâteux, peu net, en parlant des estampes, des caractères imprimés et de l'écriture manuscrite : *Impression boueuse.*
— Ch. de f. *Ballast boueux,* ballast encombré d'éléments argileux qui retiennent l'eau sous les traverses et en compromettent l'assiette.
— Géol. *Source boueuse,* émission de boue, généralement alumineuse (par ex., dans les régions geysériennes d'Islande et du Yellowstone [Etats-Unis]).
◆ N. m. *Fam.* Syn. de ÉBOUEUR.

BOUFARIK, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), au centre de la plaine de la Mitidja ; 22 165 hab. (12 607 aggl., 5 177 non-musulmans). Boufarik doit son origine à un poste militaire créé en 1836 dans une région marécageuse. Les débuts de la colonisation y furent difficiles, vu l'insalubrité de la plaine et l'absence de débouchés pour les produits agricoles. On y remédia par l'organisation du drainage et le développement de la culture de la vigne (1880). La région est couverte d'immenses vignobles et de plantations d'agrumes. Monument du Centenaire au génie colonisateur français.

BOUFFANT, E adj. Qui est comme gonflé : *Cheveux bouffants.*
— Papet. *Papier bouffant,* papier non apprêté*.
◆ N. m. Confect. Largeur d'étoffe, maintenue par des fronces, ou taillée en forme, permettant de donner un aspect bouffant.
◆ N. f. Guimpe gaufrée. ‖ Ensemble de larges rubans gaufrés et bouffants, dont on ornait la chaussure. ‖ Petit panier qui servait à faire bouffer les jupes.

BOUFFARDE n. f. (de *bouffée*). *Fam.* Pipe.

BOUFFE adj. et n. (ital. *buffo,* plaisant). Comique, bouffon : *Parmi tous ces adulateurs disparus, oubliés ou trahis* [...], *diplomates, prélats, bouffes illustres* (Milosz).
— Mus. Se dit de l'opéra parodique et joyeux né en Italie au XVIIIe s. : *Un opéra bouffe de Pergolèse.* (On peut le mettre en parallèle avec l'opéra-comique français à son origine, genre qui, au XIXe s., retrouve son aspect bouffe et parodique avec Offenbach, qui fonde en 1855 le théâtre des *Bouffes-Parisiens.*)
◆ N. m. Chanteur qui joue un rôle plaisant ou comique dans un opéra.

Bouffes (LES), nom mondain donné autref. au Théâtre-Italien, à Paris.

Bouffes-du-Nord (THÉÂTRE DES), théâtre situé à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Denis et du boulevard de la Chapelle, à Paris, et inauguré en 1876. Il exploita des genres divers (reprises de succès du Boulevard, comédies et œuvres lyriques, drames populaires, opérettes légères, music-hall) et abrita même des tentatives d'avant-garde : premiers spectacles de l'Œuvre, Théâtre d'action internationale. Il est aujourd'hui disparu.

Bouffes-Parisiens (THÉÂTRE DES), théâtre d'opérettes, créé en 1855 à Paris, par Offenbach, aux Champs-Elysées, et transféré ensuite dans la salle du passage Choiseul, qui fut agrandie et transformée en 1864. Dans la période contemporaine, l'opérette et la comédie y alternèrent, notamment sous la longue direction d'Albert Willemetz.

BOUFFÉ (Hugues), acteur français (Paris 1800 - *id.* 1888). Il joua sur les principales scènes de la capitale et fut un des premiers comiques de son temps par son naturel et son art de la transformation. Retiré à Auteuil, il y écrivit un amusant volume de *Souvenirs* (1880).

BOUFFÉE n. f. (de *bouffer*). Exhalaison soudaine et intermittente de la bouche ou de l'estomac : *Des bouffées de vin. Ah ! s'écria-t-il en laissant échapper lentement sa première bouffée* [...] *comme il y avait longtemps que je n'avais fumé* (Mérimée). ‖ Souffle rapide et passager venu de l'extérieur : *Des bouffées de vent chaud passaient pleines de senteurs amollissantes* (Flaubert). ‖ *Fig.* Accès, mouvement brusque et fugitif : *Bouffées de fièvre. Il lui* [à Jean-Christophe] *montait à la tête des bouffées de satisfaction orgueilleuse, en pensant que tout ce monde se taisait pour l'entendre* (R. Rolland).
— Loc. *Par bouffées,* par saccades, par soudains accès.
— Méd. *Bouffées de chaleur,* sentiment de chaleur subit et passager. (La rougeur brusque et soudaine du visage, accompagnée d'une sensation subjective de chaleur, que constitue la bouffée de chaleur, est un des symptômes du syndrome vaso-moteur de la ménopause*.)

BOUFFER v. intr. (mot onomatopéique représentant le bruit de la bouche qui, étant gonflée, souffle brusquement). Se gonfler, s'enfler : *Sa chemise de batiste à manchettes plissées bouffait au hasard du vent, dans l'ouverture du gilet* (Flaubert). *Des deux côtés de son crâne, des touffes de cheveux noirs frisés bouffaient* (Malraux).
◆ V. tr. *Pop.* Manger avidement, manger : *Bouffer comme un loup à jeun.* ‖ *Bouffer de la boîte, de la case,* faire de la prison.
— ***Se bouffer*** v. pr. *Pop. Se bouffer le nez,* se quereller.

BOUFFETTE n. f. Petite houppe de fils ou de rubans, qu'on emploie pour ornement.

BOUFFI, E adj. Laidement enflé : *Cette figure bouffie, où la meurtrissure de la chute faisait une large tache violacée* (R. Rolland). ‖ *Fig.* Prétentieux et vide : *Style bouffi.*
— Comm. *Hareng bouffi* ou *bouffi* n. m. Sorte de hareng saur peu fumé.
— SYN. : *ballonné, boursouflé, enflé, gonflé, soufflé.*

BOUFFIOULX, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), dans le bassin houiller, au S.-E. de Charleroi ; 5 590 hab. Produits réfractaires. Métallurgie.

BOUFFIR v. tr. (même origine que *bouffer*). Communiquer à une partie du corps une enflure malsaine : *La graisse a bouffi son visage.* ‖ — *Fig.* Remplir : *Etre bouffi d'orgueil.* ‖ Rendre vaniteux : *L'Autriche, victorieuse des Turcs, bouffie de ses victoires* (Michelet).
◆ V. intr. Devenir bouffi : *Madame, à trente-cinq ans, malgré tout l'exercice, bouffissait* (Aragon).

BOUFFISSAGE n. m. Action de laisser macérer les harengs dans la saumure avant de les saurer.

BOUFFISSEUR n. m. Celui qui pratique le bouffissage des harengs.

BOUFFISSURE n. f. Enflure malsaine des chairs : *La perpétuelle contorsion des muscles de la face et surtout la bouffissure causée par l'empoisonnement avaient déplacé tous les traits* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Caractère de ce qui est ampoulé : *La bouffissure du style. Je préfère à ces vaines bouffissures le simple squelette de la pensée* (Bernardin de Saint-Pierre).
— Méd. Intumescence produite par des infiltrations séreuses dans le tissu cellulaire.

Phot. Illustration.

BOUFFLERS (Louis François, chevalier, puis marquis, puis duc DE), maréchal de France (Cagny [auj. Crillon], Oise, 1644 - Fontainebleau 1711). Entré comme cadet au régiment des gardes en 1662, officier de dragons, maréchal de camp en 1677, lieutenant général en 1681, maréchal de France en 1693, il prit part à toutes les campagnes de son temps. Sa belle défense de Lille en 1708, contre le Prince Eugène, se termina par une capitulation très honorable. Il sut opérer une difficile retraite après Malplaquet (1709). Ce fut plus un vaillant capitaine qu'un grand stratège.

BOUFFLERS (Marie Françoise Catherine DE BEAUVAU-CRAON, marquise DE) [Lunéville 1711 - Scey-sur-Saône 1786]. En 1738, dame du palais de la reine de Pologne à la cour de Lunéville, elle eut plusieurs liaisons et devint la maîtresse du roi Stanislas, sur qui elle eut une grande influence. Amie de Saint-Lambert, de Mme du Châtelet, de Voltaire, elle n'usa de son pouvoir que pour faire le bien. A la mort de Stanislas, elle quitta la Lorraine.

BOUFFLERS (Stanislas Jean, chevalier, puis marquis DE), poète français (Nancy 1738 - Paris 1815), fils de la précédente. Destiné à l'Eglise, il refuse d'entrer dans les ordres, et poursuit sa carrière militaire jusqu'au grade de brigadier d'infanterie (1780); il devient maréchal de camp en 1784. En 1785, le maréchal de Castries le fait nommer gouverneur du Sénégal et de Gorée. Revenu en France en 1788, il se remet à faire des vers pour *l'Almanach des Muses*, et ses poésies légères, ses succès de cour et de salon lui ouvrent l'Académie (1788). En 1789, envoyé aux Etats généraux, il s'y montre ami des idées nouvelles; mais, effrayé par le mouvement révolutionnaire, il émigre après le 10-Août, obtient du roi de Prusse de vastes concessions en Pologne pour un essai de colonie en faveur des émigrés, est nommé membre de l'Académie de Berlin, et épouse Mme de Sabran en 1797. De retour en France en 1800, il se retire dans ses terres. Outre ses lettres de Suisse et ses poésies, on a de lui des contes en prose (dont le plus connu est *Aline*, reine de Golconde* [1761]), *le Cœur*, poème (1763), *Poésies et Pièces fugitives* (1782), *le Derviche*, conte oriental (1810), des discours, des éloges. Toute son œuvre, aisée, spirituelle, est un parfait modèle de la littérature mondaine dans la seconde moitié du XVIIIe s.

BOUFFLERS-ROUVREL (Marie Charlotte, comtesse DE) [Paris 1725 - Rouen v. 1800]. Surnommée **la Minerve savante**, elle anima les salons du Temple, fréquentés, entre autres gens de lettres, par J.-J. Rousseau, avec qui elle correspondit, ainsi qu'avec Hume et Grimm.

BOUFFON, ONNE n. et adj. (ital. *buffone*). Celui, celle qui fait profession d'amuser les autres par des facéties ou gestes d'un comique exagéré : *Eglé, la bouffonne, qui se barbouille avec des mûres* (Hugo).

◆ N. m. Ce qui est bouffon, ce qui excite le gros rire : *Il faut distinguer le naïf du plat et du bouffon.* ‖ *Particul.* Personnage grotesque que les rois entretenaient autrefois pour se divertir de ses facéties : *L'Angely était le bouffon de Louis XIII.* (V. part. *encycl.*)

— Mus. *Querelle des bouffons*, petite guerre esthétique qui a partagé tout le Paris musical du milieu du XVIIIe s. (Le *coin du roi*, défenseur des traditions françaises, avec Fréron et d'Alembert, s'opposa au *coin de la reine*, que séduisaient les Italiens [*la Serva Padrona* de Pergolèse et autres intermezzos donnés à Paris], avec Grimm, Diderot, d'Holbach, J.-J. Rousseau.)

— Théâtr. Acteur spécialement chargé des rôles d'un bas comique.

◆ Adj. Qui prête au gros rire : *Scène bouffonne.*

— ENCYCL. Les *bouffons* domestiques existaient déjà chez les Perses et dans l'Egypte ancienne. Les Athéniens ne dédaignaient pas de les entendre sur la scène. Sénèque, Martial, Suétone nous apprennent le cas qu'en faisaient les Romains de l'époque impériale, et ces personnages grotesques (*moriones*), souvent difformes, figurent sur les fresques pompéiennes. Ils égayaient les convives lors des festins. Le monde païen légua les bouffons au monde chrétien, et le *Digeste* et Isidore de Séville les mentionnent. Au Moyen Age, on les trouve dans les cours royales et princières. En Allemagne, ils prennent part aux conspirations, aux guerres, aux fêtes de cette époque chevaleresque. En France, leur rôle est moins guerrier, mais leur personnalité n'en est peut-être que plus saillante. A dater du XIVe s., ils deviennent des officiers en titre. (V. FOU.)

BOUFFONNEMENT adv. De façon bouffonne.

BOUFFONNER v. intr. Faire ou dire des bouffonneries : *Elle bouffonnait en le racontant* (R. Rolland).

◆ V. tr. Parodier : *L'étrange bouffon qui bouffonnait si bien la mort* (Baudelaire).

BOUFFONNERIE n. f. Caractère de ce qui est bouffon; action, parole bouffonne : *Telle bouffonnerie, soutenue du geste, de l'accent, paraît la plus plaisante du monde, qui devient froide sous la plume* (Gautier).

— SYN. : *facétie, farce, plaisanterie, turlupinade.*

BOUG. V. BUG.

BOUG, fl. de l'U. R. S. S. (Ukraine), qui rejoint la mer Noire; 750 km. Le Boug prend sa source sur le plateau de Volhynie et de Podolie, à l'E. de Ternopol', s'écoule du N.-O. au S.-E., parallèlement au Dniestr, jusqu'au *liman* de Nikolaïev, qui se confond lui-même en aval avec celui du Dniepr. Son embouchure servit de frontière à la Russie de 1774 (traité de Kutchuk-Kaïnardji) à 1792 (traité de Iași).

BOUGAINVILLE, île montagneuse de la Mélanésie, la plus occidentale de l'archipel des Salomon; 10 000 km²; 40 000 hab. Capit. *Kieta.* Couverte de forêts impénétrables abritant des tribus mélanésiennes très sauvages, l'île possède quelques plantations de cocotiers sur les côtes. Découverte en 1768 par Bougainville, elle appartint à l'Allemagne de 1899 à 1914 et fut placée en 1921 sous le mandat de l'Australie. Occupée par les Japonais en janvier 1942, l'île fut vainement attaquée par les Américains en novembre 1943, et la garnison nippone s'y maintint jusqu'à la fin de la guerre. C'est aujourd'hui un territoire placé par l'O. N. U. sous la tutelle de l'Australie.

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre DE), érudit français (Paris 1722 - Loches 1763). Secrétaire de l'Académie des inscriptions et membre de l'Académie française (1754), auteur de divers mémoires d'histoire ancienne, et notamment sur les expéditions maritimes des Anciens.

BOUGAINVILLE (Louis Antoine, comte DE), navigateur français (Paris 1729 - *id.* 1811), frère du précédent. Destiné au barreau, il quitta cette carrière pour entrer comme aide-major dans le régiment de Picardie (1753), et devint aide de camp de Chevert. Il fut ensuite envoyé à Londres comme secrétaire d'ambassade, et la publication de son *Traité du calcul intégral* (1754-1756) l'y fit recevoir membre de la Société royale. Il suivit Montcalm en Nouvelle-France en 1756, s'y distingua par sa valeur et y devint colonel. Après la paix de Paris, il entra dans la marine et fonda aux îles Malouines (les Falkland actuelles), avec l'autorisation du gouvernement et avec l'aide d'armateurs de Saint-Malo, une colonie bientôt abandonnée du fait de la jalousie des Espagnols. Puis il exécuta (1766-1769), à bord de la *Boudeuse*, ce voyage de circumnavigation qui lui fit voir ou découvrir dans le Pacifique différents archipels de la Polynésie, et qu'il a raconté dans son célèbre *Voyage autour du monde* (1771). Il traversa le détroit de Magellan et mouilla en 1768 à Tahiti, puis il découvrit plusieurs îles des Samoa, vit les Nouvelles-Hébrides, longea les Salomon, relâcha en Nouvelle-Irlande et arriva aux Moluques. Par la suite, Bougainville prit part à la guerre d'Amérique sous les ordres du comte de Grasse, et devint chef d'escadre en 1779 et maréchal de camp dans les armées de terre. Placé en 1790, dans des conjonctures très délicates, à la tête de l'escadre de Brest, il donna bientôt sa démission et ne s'occupa plus que d'études scientifiques. Membre de l'Institut peu après sa fondation (1796) et du Bureau des longitudes, il fut nommé sénateur puis comte par Napoléon Ier. La relation de son voyage a contribué pour une grande part à la diffusion des théories sur la bonté et la valeur morale de l'homme à l'état de nature. (→ Biblio.)

BOUGAINVILLÉE ou **BOUGAINVILLEA** n. f. Flor. Plante grimpante d'Amérique tropicale ou subtropicale. (On cultive dans les serres et aussi en pleine terre, en Afrique du Nord, plusieurs espèces, notamment *Bougainvillea glabra*, comme ornementales. Le genre [8 espèces] fait partie des nyctaginacées.)

BOUGAINVILLÉE n. f. Zool. Hydraire dont la forme fixée a l'aspect d'un petit arbrisseau.

— ENCYCL. La forme nageuse est une méduse, à ombrelle hémisphérique, se rattachant au groupe des gymnoblastiques; les tentacules sont pleins; ceux du pourtour de la bouche sont garnis de boutons urticants servant à capturer de petites proies. Les *bougainvillées* vivent dans l'Atlantique.

BOUGAROUN (CAP), cap d'Algérie (départ. de Constantine), sur la Méditerranée, au N.-O. de Collo. C'est le point le plus septentrional de la côte d'Afrique; il se compose de sept caps secondaires, d'où son nom indigène de *Seba rous* (les Sept-Caps).

BOUGAUD (Louis Emile), prélat et écrivain français (Dijon 1824 - Laval 1888). Œuvres : *le Christianisme et les temps présents*, apologétique et de grande portée (1872-1874), et des biographies de saints.

BOUGE n. m. (lat. *bulga;* d'orig. gauloise). Logement malpropre, misérable : *On chercha une chambre hors de l'hôtel* [...]. *Un perruquier offrait un bouge convenable à mes misères* (Chateaubriand). ‖ Etablissement de mauvaise apparence, fréquenté par des gens de mauvaise vie : *Un bouge suspect, moitié taudis, moitié caserne* (Gautier).

— Arm. anc. Nom donné, au Moyen Age, à diverses armes : pique, hallebarde, hache, et, le plus souvent, masse d'armes. (V. VOUGE.)

— Mar. Courbure transversale des barrots et du pont, qui part en abord pour s'élever vers l'axe du navire. (Elle ajoute à la solidité de l'ensemble et facilite l'évacuation de l'eau sur le pont.)

— Technol. Forme de l'extrémité d'un ciselet, amincie et effilée en pointe. ‖ Extrémité d'un marteau. ‖ Outil d'orfèvre et de ciseleur de métaux.

— Text. Etamine blanche et claire, qui servit à la confection des chemises.

— Tonnell. Partie la plus renflée d'un tonneau.

BOUGEOIR n. m. Petit chandelier sans pied, muni d'un anneau ou d'un manche.

— ENCYCL. Le mot de *bougeoir* apparaît au XVIe s., mais l'objet est plus ancien. Ses formes n'ont guère varié depuis l'Antiquité. On l'appelait, au Moyen Age, *palette* ou *cuiller*. Il eut d'abord la forme d'une petite pelle, munie d'un clou central. Au XVIe s., certains bougeoirs plus compliqués pouvaient être fixés sur une surface verticale. A partir du XVIIe s., la forme est celle d'un flambeau à tige écourtée; on l'appelait aussi « martinet ». Au coucher du roi, tenir le bougeoir était une faveur. Liturgiquement, le bougeoir est un insigne des prélats, auxquels on le tient pendant les offices pontificaux.

BOUGEOTTE n. f. *Fam.* Désir fréquent de se déplacer, de voyager : *Avoir la bougeotte.*

BOUGER v. intr. (lat. pop. **bullicare*, s'agiter; de *bullire*, bouillir). [Se conj. comme *manger.*] Se remuer sur place, se déplacer : *Bouger sur sa chaise.* ‖ *Ne pas bouger,* rester sur place immobile : *Et en riant, elle l'appela : « Viens! Riquet, viens! » Mais il ne bougea pas de son coin...* (A. France). ‖ Faire une démonstration hostile : *Que de mécontents qui n'osent pas bouger!* ‖ *Ne pas bouger d'avec,* rester avec : *Il ne bougeait pas d'avec les travailleurs* (El. Bourges).

maréchal de BOUFFLERS
par Trouvain, *Bibl. nat.*

marquis de BOUFFLERS
gravure par Ethiou

comte de BOUGAINVILLE
miniature anonyme
coll. particulière

bougainvillée

bougeoirs
musée des Arts décoratifs

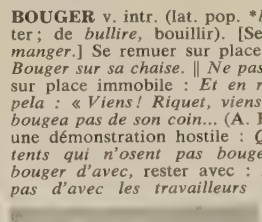

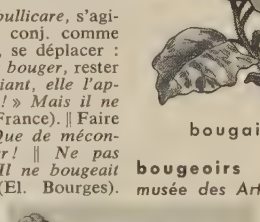

Phot. Giraudon, X, Larousse.

— Min. S'affaisser lentement, en parlant des terrains au voisinage d'une excavation. ‖ Se déplacer lentement, en parlant du soutènement entraîné par le mouvement du toit.
◆ V. tr. *Fam.* Remuer; transporter à une autre place : *Bouger la tête. Bouger une chaise.* (Vieilli.)
— ***Se bouger*** v. pr. *Pop.* Sortir de son repos : *Allons! bouge-toi!*

BOUGETTE n. f. (rad. *bouge*). Valise ou portemanteau en usage aux XVIe et XVIIe s.

BOUGI ou **BUGI** n. m. Linguist. Langue du groupe indonésien, parlée dans le S. de Célèbes.

BOUGIE n. f. (de *Bougie*, ville d'où l'on exportait beaucoup de cire). Bâtonnet cylindrique, tronconique ou de forme décorative, en cire, en acide stéarique ou en paraffine entourant une mèche, et dont la combustion fournit une flamme éclairante.
— Autom. Organe d'un moteur à explosion provoquant, par le passage d'une étincelle dans la chambre de combustion, l'inflammation du mélange gazeux provenant du carburateur. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bougie chaude*, bougie dont la surface isolante exposée à la chaleur est importante. (Convient aux moteurs lents à faible compression.) ‖ *Bougie froide*, bougie dont la surface isolante exposée à la chaleur est réduite. (Convient aux moteurs rapides à taux de compression élevé.)
— Chirurg. Appareil de forme cylindrique, qu'on introduit comme une sonde dans le canal de l'urètre, ou dans quelques autres conduits naturels, soit pour les dilater, soit pour y faire pénétrer quelque substance médicamenteuse : *Bougie creuse. Bougie élastique. Bougie fondante.*
— Pharm. V. CRAYON *médicamenteux.*
— Physiq. *Bougie décimale*, ancienne unité d'intensité lumineuse. (La bougie décimale [symb. : bd] était le vingtième de l'étalon Violle, source lumineuse constituée par 1 cm² de la surface d'un bain de platine pris à la température de solidification. Cette unité est maintenant remplacée par la *candéla* [symb. : cd], ou *bougie nouvelle* [symb. : B].)
— ENCYCL. Autom. La *bougie* d'allumage d'un moteur d'automobile est essentiellement constituée par deux électrodes métalliques. Elle comporte un culot métallique qui, se vissant dans la culasse, supporte un corps en matière isolante spéciale résistant aux températures élevées et présentant d'excellentes qualités diélectriques. Ce corps isolant est traversé dans sa partie centrale par l'une des électrodes, qui reçoit, par l'intermédiaire du distributeur, le courant de haute tension créé dans l'enroulement secondaire de la bobine ou de la magnéto. La seconde électrode, dont la pointe est placée à une distance bien déterminée de la première, est fixée dans le culot métallique pour être reliée à la masse, afin que se produise un arc lors du passage du courant secondaire. L'ensemble est vissé sur la culasse, et une bague métallo-plastique assure l'étanchéité entre le cylindre et la bougie. Il est nécessaire que la partie de l'isolant exposée à la combustion des gaz atteigne la température minimale de 500 °C, afin de brûler le carbone qui se dépose sur sa surface. Mais la température ne doit pas dépasser 850 °C, pour éviter l'auto-allumage.
— Corps gr. La *bougie* de cire est mentionnée dans une ordonnance de Philippe le Bel (1312). Les « pains de cire » étaient de longues bougies minces enroulées à plat pour tenir moins de place. On en faisait des cierges que l'on brûlait dans les églises, d'une dimension singulière, aussi hauts par exemple que le mur d'enceinte d'une ville menacée. On fabrique actuellement les bougies avec de l'acide stéarique extrait du suif, ou avec un mélange d'acide stéarique et d'acide palusitique issu de diverses matières grasses d'origine végétale. On commence par fondre les pains d'acide stéarique dans des chaudières à double fond, chauffées par la vapeur. On laisse cette masse en repos jusqu'à ce que s'opère un commencement de cristallisation; on la verse alors dans des moules métalliques, dont le centre est occupé par une mèche de coton tressé, imbibée d'acide borique pour augmenter sa combustibilité. Dès que les moules sont froids, on sort les bougies; on les rogne pour les amener à la même longueur, on les polit et on les marque avant de les mettre en paquets, par cinq, six, huit ou dix, chaque paquet pesant 500 grammes environ. Ces diverses opérations se font à l'aide de machines.
On emploie aussi la *paraffine*, qui subit un grand retrait en refroidissant lentement; on remédie à cet inconvénient en chauffant les moules et en les plongeant brusquement dans de l'eau froide.

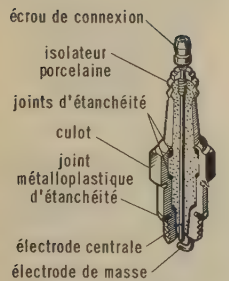

bougie (autom.)

BOUGIE, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Sétif), sur le *golfe de Bougie*, au débouché de la dépression de la Soummam, à l'abri du cap Carbon; 42 828 hab. (29 748 aggl., 6 336 non-musulmans). Le trafic de ce port a longtemps été constitué par des vins, des agrumes et des figues séchées, et par les productions minières de la Kabylie des Babors. Mais l'exploitation du pétrole saharien a bouleversé l'activité traditionnelle de Bougie : le port a, en effet, été choisi comme point d'aboutissement du pipe-line qui évacue la production de la région d'Hassi-Messaoud, et il est devenu le principal port pétrolier de la Méditerranée occidentale. De son passé, la ville garde une mosquée du XVIe s. et une forteresse construite par les Espagnols. Travail du liège.
— La *plaine de Bougie* est une riche région de colonisation (vigne, oliviers). — L'*arrondissement de Bougie* a 35 comm. et 162 000 hab.
— Hist. Ancienne ville romaine (*Saldae*), Bougie n'a commencé à jouer un rôle qu'au temps de la dynastie berbère des Ḥammādides*, qui, en 1090-1091, en firent leur capitale et un centre culturel important. Elle fut le siège d'une principauté ḥafṣide, indépendante de Tunis, au XIVe s., commerçant activement avec les Etats chrétiens. Occupée par les Espagnols au XVIe s., elle fut prise par les Turcs d'Alger en 1555, et conquise par les Français en 1833.

BOUGIE (GOLFE DE), large golfe de la côte septentrionale de l'Algérie compris entre le cap Carbon, au N. de Bougie, et le cap Cavallo, à l'O.-S.-O. de Djidjelli.

BOUGIER v. tr. Passer sur la cire d'une bougie allumée le bord d'une étoffe coupée pour empêcher l'effilage : *Bougier du drap.*

BOUGI(S) ou **BUGI(S)** (exactement *Tāu Wūgi*, « Hommes de Wugi », localité de Célèbes), peuple du S. de Célèbes, comprenant environ 1 500 000 individus. Très bons navigateurs, jadis pirates redoutables, les Bougis restent encore d'excellents marins, et vivent de pêche, de cabotage et de commerce maritime. Ils ont fondé de véritables colonies dans le S. de Bornéo, à Bali et à Lombok. Les Hollandais ont dû lutter à plusieurs reprises contre eux pour assurer leur domination sur Célèbes. Autrefois faiblement hindouisés, ils sont aujourd'hui musulmans.

BOUGIVAL, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), sur la rive gauche de la Seine, au N. de Versailles; 4 260 hab. (4 043 aggl.) [*Bougivalais*]. L'église conserve un clocher roman. Au XIXe s., Bougival fut un centre de séjour fréquenté par des peintres (Corot, Meissonier, Renoir) et par Berlioz. Fabrique de craie. Chaudronnerie.

BOUGLÉ (Célestin), sociologue français (Saint-Brieuc 1870 - Paris 1940). Professeur de sociologie à la Sorbonne (1901), directeur de l'Ecole normale supérieure en 1935. Disciple de Durkheim, il englobe la théorie de son maître dans une explication plus vaste, reposant sur les modifications psychologiques déterminées par la concentration sociale. Il s'est fait le défenseur des idées démocratiques et laïques. On lui doit : *la Démocratie devant la science* (1904), *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs* (1922), *les Socialismes français* (1933), *Humanisme, Sociologie, Philosophie* (1939).

BOUGLIONE (les frères), descendants d'une famille italienne, successivement marchands ambulants, montreurs de bêtes exotiques et organisateurs d'un skating à roulettes. Les quatre frères présentent à Paris, en 1928, le cirque *Buffalo-Bill;* en 1934, ils louent le *Cirque d'Hiver* et s'y maintiennent. Aimant la parade, les décors et les défilés, ils ont remis à la mode les pantomimes équestres. — ALFRED, dit *Alexandre* (1900-1954), assura la direction; — JOSEPH (né en 1904) dirigea un chapiteau voyageur, puis succéda à son aîné; — FIRMIN (né en 1905) s'occupe des fauves, et NICOLAS, dit *Sampion* (né en 1910), des évolutions équestres.

BOUGLON, ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne (arrond. de Marmande), dans les collines gasconnes de l'Agenais; 520 hab. (136 aggl.) [*Bouglonnais*]. Eglise du XVIe s. Fabriques de conserves. Cultures maraîchères (tomates).

BOUGNAT n. m. (abrév. de *charbougnat*, formation plaisante à l'imitation des patois méridionaux). *Pop.* Charbonnier (souvent d'origine auvergnate).

BOUGNIOU n. m. Min. V. BOUNIOU.

BOUGON, ONNE adj. et n. (mot onomatopéique). *Fam.* Qui a l'habitude de bougonner : *On fuit les bougons.*
◆ Adj. Qui témoigne de la mauvaise humeur : *Elle répondit d'un ton bougon qu'elle ne pouvait arracher les yeux à une femme* (F. Mauriac).

BOUGONNEMENT n. m. Action de bougonner.

BOUGONNER v. intr. *Fam.* Murmurer entre les dents; dire en maugréant : *Sûrement, bougonna le vieux* (A. Daudet).

BOUGONNEUR, EUSE adj. et n. Qui bougonne; qui a l'habitude de bougonner.

BOUGOULMA, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, rép. auton. des Tatars de Kazan'), dans la zone pétrolifère de l'avant-pays ouralien (Second-Bakou); 61 000 hab. Industries métallurgiques; verreries.

BOUGOUNI, localité de la République soudanaise, ch.-l. de cercle, au S.-E. de Bamako; 4 300 hab. Carrefour routier. Centre administratif et sanitaire. — Le *cercle de Bougouni* a 280 039 hab.

BOUGOUROUSLAN, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'avant-pays ouralien, au N.-E. de Kouïbychev. Centre d'exploitation et de raffinage du pétrole et du gaz naturel de la région du Second-Bakou. Industries alimentaires.

BOUGRAN n. m. (anc. forme BOUQUERAN; de *Boukhara*, v. d'Asie). Nom donné à des tissus de différentes sortes.
— ENCYCL. Le *bougran*, au Moyen Age, était une étoffe de lin fabriquée en Grèce et en Orient, notamment à *Boukhara*. Ce bougran, aussi fin que la batiste, est le byssus des écrivains des Croisades. On l'imita, et d'une manière de plus en plus grossière, jusqu'à l'amener à la consistance d'un piqué de coton. Au XVIe s., il devient cette toile à gros grain épaisse, qu'on apprête avec de la gomme, qui est lustrée, et qui sert à donner du maintien aux pièces de vêtement, de broderie et de tapisserie.

BOU-GRARA ou **SIDI-SALEM-BOU-GRARA,** site de Tunisie (gouv. de Médenine), sur la rive sud-ouest du *golfe de Bou-Grara*, presque fermé vers le large par l'île de Djerba. Marabout situé à proximité des ruines de la ville romaine de *Ghiti*.

BOUGRAS n. f. Dans le Périgord, soupe de légumes faite avec l'eau de cuisson des boudins.

Bougrat (AFFAIRE). Le Dr Pierre Bougrat, né à Annecy en 1889, médecin marseillais, purgeait une peine de prison, pour émission de chèque sans provision, lorsque, au cours d'une perquisition à son domicile, la police découvrit, dans un placard muré, le cadavre de l'encaisseur Rumèbe, disparu depuis trois mois, alors que le Dr Bougrat le soignait. Le médecin prétendait que son client avait succombé à un accident thérapeutique consécutif à une piqûre intraveineuse et que, sa sacoche étant vide, il avait dissimulé le cadavre de crainte d'être accusé de vol. Les experts désignés par l'accusation n'ayant trouvé aucune trace de poison dans les viscères de la victime, et déniant à Bougrat les capacités de fabrication d'un poison organique ne laissant aucune trace dans l'organisme, acceptaient l'explication de l'accusé. Condamné cependant aux travaux forcés à perpétuité, en mars 1927, Bougrat fut envoyé au bagne en Guyane, d'où il s'évadait en 1928. Il aurait, depuis, exercé la médecine au Venezuela et serait mort après avoir été interné en raison de son activité politique.

BOUGRE n. m. (de *Bulgare*, parce que certains hérétiques bulgares passaient pour se livrer à la sodomie). Individu, tantôt avec un sens péjoratif : *Quels plats bougres que M. de Barante* [...], *que le comte d'Agout*

(Stendhal) ; tantôt dans un sens favorable : *Un bon bougre.* [Il] *promit une belle chandelle au bougre qui ramènerait les jaunets* (A. France). [Le fém. est BOUGRESSE : *Une sale bougresse de fille.*]

◆ Interj. Juron trivial marquant la surprise, la colère ou l'admiration : *Bougre ! ça fait mal ! Bougre ! que c'est beau !* (En ce sens, considéré comme inconvenant, il est écrit B...)

— ***Bougre de,*** loc. interj. servant à invectiver : *Bougre d'imbécile !*

BOUGREMENT adv. *Fam.* Extrêmement, étrangement.

BOUGUENAIS, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), sur la rive gauche de la Loire, en aval de Nantes ; 6 523 hab. (915 aggl.) [*Bouguenaisiens*]. Constructions aéronautiques. Carrières. Vins blancs. Aérodrome de Nantes à Château-Bougon, écart de la commune.

BOUGUER (Pierre), astronome, hydrographe et mathématicien français (Le Croisic 1698 - Paris 1758). En 1735, il alla au Pérou, avec Godin et La Condamine, pour déterminer la figure de la Terre. L'un des premiers géographes hydrographes de son siècle, il a laissé nombre d'écrits, fonda la photométrie et inventa l'*héliomètre.* (Acad. des sc., 1735.)

BOUGUEREAU (Adolphe *William*), peintre français (La Rochelle 1825 - *id.* 1905). Fils d'un petit bourgeois d'origine anglaise, il commence ses études à Bordeaux, puis entre en 1846 à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (atelier Picot). Prix de Rome en 1850, il est élu à l'Académie des beaux-arts en 1876. Disciple de Raphaël, il pensait que les règles de la peinture et de la composition avaient été fixées définitivement par le maître et s'efforça de l'imiter. Hostile à toutes les nouvelles tendances, il remporta les plus grands succès, tant en France qu'à l'étranger, principalement aux Etats-Unis, et exerça une forte influence. Il est représenté au Louvre par *la Jeunesse et l'Amour, le Triomphe du martyr, la Vierge consolatrice, la Naissance de Vénus,* ainsi qu'en de nombreux musées. On lui doit des portraits, conventionnels, méticuleux et froids.

BOU-HANIFIA-LES-THERMES, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Mascara), dans les monts des Beni-Chougran ; 3 050 hab. (272 non-musulmans). Construit sur l'oued el-Hammam, le *barrage de Bou-Hanifia* forme une retenue de 100 millions de mètres cubes. Importante station thermale.

BOUHAUREAU n. m. Ancien nom du canard sauvage, dit *col vert.*

BOUHÉLIER (Saint-Georges DE). V. SAINT-GEORGES.

BOUHIER (le président Jean), magistrat et érudit français (Dijon 1673 - *id.* 1746). Jeune conseiller au parlement de Dijon, il en devint le président à trente ans. Malade, résignant ses fonctions, il tint salon dans son hôtel. L'Académie française l'accueillit en 1727, en le dispensant de résider à Paris. Auteur fécond, « il remua tout, il embrassa tout », note d'Alembert. Sa bibliothèque était célèbre : sur ordre du roi, un exemplaire de tout ouvrage publié en France devait lui être adressé ; vendue à l'abbaye de Clairvaux, elle fut ensuite transportée à Troyes, puis, en partie, à la Bibliothèque impériale.

BOUHITE n. f. (de *bouha,* souffler, en patois gascon). Art vétér. Maladie chronique des moutons qui paissent dans les sous-bois des Landes.

— ENCYCL. La *bouhite* est caractérisée par un essoufflement et un amaigrissement progressifs, et aboutit à la mort en six à dix-huit mois. On l'attribue à l'action irritante, sur les voies respiratoires, des produits térébenthinés absorbés par les moutons, qui boivent l'eau de pluie contenue dans les godets fixés aux troncs des pins pour la récolte de la résine.

BOUHOURS (Dominique), jésuite, critique et grammairien français (Paris 1628 - *id.* 1702). Il prononça ses vœux en 1662, fut précepteur des fils du duc de Longueville, puis chargé de l'éducation de Seignelay ; Racine et Boileau étaient ses amis. Bel esprit, prêtre mondain, il fut grammairien de valeur et son opinion faisait autorité ; sa règle consiste à suivre le bon usage et à donner à la langue le plus d'exactitude et de pureté possible. Ses débuts dans les lettres datent de 1668 : il polémiqua alors contre Port-Royal. Puis il publia : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), *Doutes sur la langue française proposés à MM. de l'Académie* (1674), *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687), *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes* (1691).

BOUI-BOUI ou **BOUISBOUIS** n. m. (ancienn. *bouig-bouig,* onomatop.). *Pop.* Théâtre, concert, lieu de plaisir d'ordre inférieur et mal fréquenté. ‖ Gargote, cabaret : *Ne pas dîner chez sa mère et s'attabler dans un bouisbouis quelconque* (Huysmans). ‖ Pl. *des* BOUI-BOUIS.

BOUIDES. V. BUWAYHIDES.

BOUIF n. m. Arg. Cordonnier.

BOUILHET (Louis), poète et auteur dramatique français (Cany 1822 - Rouen 1869). Il fut le condisciple et l'ami de Gustave Flaubert, qui avait pour lui une vive admiration. Son poème de *Melaenis* (1851) se rattache au retour à l'antique qui a préparé la poésie parnassienne : il a pour cadre une Rome de la décadence. Un autre poème, *les Fossiles* (1854), consacre l'alliance de la poésie et de la science moderne, en évoquant le tableau de la terre et de l'homme préhistorique. Il apporta sa contribution à la poésie « artiste » dans *Festons et Astragales* (1859) et dans ses *Dernières Chansons* (1872), ainsi qu'au théâtre en vers dans *Madame de Montarcy* (1856) et *la Conjuration d'Amboise* (1866).

BOUILHET (Henri), orfèvre français (Paris 1830 - Villerville 1910). Associé à son parent Paul Christofle, il a pris une part essentielle à l'évolution industrielle de l'orfèvrerie et a laissé un important rapport historique sur l'orfèvrerie française à l'Exposition de 1900. Ingénieur des Arts et Manufactures, il a renouvelé l'emploi des émaux cloisonnés (1873), inventé la damasquinure galvanique par incrustation. L'un des fondateurs, en 1864, de l'Union centrale des Arts décoratifs, qu'il présida (1910), il a participé à la fusion de cette institution avec le musée des Arts décoratifs (1882).

BOUILLABAISSE n. f. (provenç. *bouiabaisso,* impér. des verbes provençaux correspondant à *bouillir* et *abaisser*). Soupe provençale de poissons de roche cuits dans de l'eau ou du vin blanc, avec huile d'olive, ail, tomate, persil, safran, poivre, thym, laurier. (On sert le liquide sur des tranches de pain grillé. On fait aussi, dans d'autres provinces, des bouillabaisses de pommes de terre, de morue, d'épinards, de sardines, etc.)

BOUILLAGE n. m. Action de faire bouillir. ‖ Fermentation du vin en tonneaux.

BOUILLANT, E adj. Qui bout : *De l'eau, de l'huile bouillante.* ‖ *Par exagér.* Très chaud : *Prendre son café bouillant.* ‖ *Fig.* Ardent, fougueux : *Un cri de surprise mêlé de joie échappe au bouillant courage des jeunes guerriers* (Chateaubriand).

BOUILLANTE, comm. de la Guadeloupe, arrond. de Basse-Terre, sur la côte occidentale ; 4 869 hab. (450 aggl.). Eaux thermales. Distillerie.

BOUILLARD n. m. V. BOULEAU.

BOUILLAUD (Jean), médecin français (Garat 1796 - Paris 1881). Il démontra l'influence des lésions des lobes antérieurs du cerveau sur la fonction du langage, indiquant ainsi la voie à Broca. Membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique médicale à la Charité, il y enseigna cinquante ans. Sa description du *Rhumatisme articulaire aigu,* et de nombreuses études cliniques constituent une œuvre considérable. Après la révolution de 1848, il fut quelque temps doyen de la Faculté de Paris. (Acad. des sc., 1868.)

Bouillaud (MALADIE DE), affection inflammatoire aiguë, atteignant les articulations et le cœur, dont la pathogénie est discutée (rôle de la toxine streptococcique, d'un virus, de prédispositions particulières), mais dont le traitement précoce et efficace permet d'éviter l'évolution vers les redoutables cardiopathies valvulaires dont elle était responsable. (Syn. RHUMATISME* ARTICULAIRE AIGU ou R. A. A.)

BOUILLE n. f. (lat. *bulla,* sceau). Anc. cout. Marque de plomb qu'on mettait aux pièces de drap vérifiées. ‖ Hotte de bois pour la vendange.

BOUILLE n. f. *Pop.* Visage : *Avoir une bonne bouille.*

BOUILLE (LA), comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), sur la basse Seine, près de Rouen, au N. de la forêt de la Londe ; 618 hab. (583 aggl.) [*Bouillais* ou *Bouillois*]. Anc. port maritime. Eglise des XVe et XVIe s., restaurée. Patrie d'Hector Malot. — Aux environs, ruines du château de Robert le Diable.

BOUILLÉ (François Claude Amour, marquis DE), général français (Cluzel-Saint-Eble 1739 - Londres 1800). Entré au service à quatorze ans, colonel en 1761, gouverneur de la Guadeloupe en 1768, et gouverneur général des îles du Vent en 1777. De 1778 à 1782, il reprit aux Anglais les îles dont ceux-ci s'étaient emparés. Lieutenant général en 1782, il est appelé en 1789 au commandement militaire des Trois-Evêchés, auquel il joignit peu après le commandement de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Lorraine. En 1790, il devint général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle, et réprima à Nancy la révolte du régiment suisse de Châteauvieux. En 1791, il contribua à organiser la fuite de Louis XVI. Le plan échoua. Le 22 juin, Bouillé passait la frontière avec plusieurs officiers du Royal-Allemand. Différents commandements militaires lui furent proposés sans succès par des souverains étrangers ou par les princes. Il fit deux voyages aux Antilles en 1796 et 1797, puis se retira en Angleterre, paralysé. Auteur de *Mémoires sur la Révolution française.*

BOUILLÉ (Louis, marquis DE), général français (Saint-Pierre de la Martinique 1769 - Paris 1850). Fils et aide de camp du précédent, il combattit dans l'armée des princes. Rentré en France en 1802, il prit du service dans la Grande Armée et se distingua en Espagne. En 1815, Louis XVIII le nomma lieutenant général. Aveugle, il prit aussitôt sa retraite.

BOUILLÉ (François, comte DE), pair de France (Basse-Pointe, Martinique, 1779 - Paris 1853). Emigré en 1791, il servit dans l'armée anglaise aux Antilles et au Canada. Aide de camp du comte d'Artois (1814), gouverneur de la Martinique (1825-1827), il suivit quelques années Charles X en exil (1830-1837).

BOUILLÉE n. f. Action de faire bouillir, et, spécialem., action de faire bouillir une certaine quantité de flegmes pour les distiller. (Dialectal.)

BOUILLERIE n. f. Distillerie d'eau-de-vie.

BOUILLET (Marie Nicolas), professeur et lexicographe français (Paris 1798 - *id.* 1864). Œuvres : *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (1842), *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* (1854), *Atlas universel d'histoire et de géographie* (1861), *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (1826).

BOUILLETURE ou **BOUILLITURE** n. f. En Anjou, matelote d'anguille au vin rouge et aux pruneaux.

BOUILLEUR n. m. Distillateur d'eau-de-vie. ‖ *Bouilleur de cru,* propriétaire ou fermier qui distille ou fait distiller des vins, des cidres, des poirés, des marcs, des lies, des cerises ou des prunes provenant exclusivement de sa propre récolte. (V. part. *encycl.*)

— Frigor. Appareil d'une installation frigorifique à absorption, dans lequel le fluide frigorigène est chassé par la chaleur de la solution riche, et comprimé à une pression suffisante pour être condensé. (V. FROID.)

— Physiq. nucl. Réacteur nucléaire de petites dimensions, dans lequel la matière active est un sel d'uranium dissous dans de l'eau ordinaire.

— Therm. Partie de la surface de chauffe de certaines chaudières, constituée par un cylindre placé au-dessous du corps cylindrique principal et communiquant avec lui par les cuissards. ‖ Appareil de distillation d'eau de mer, notamment à bord des navires. ‖ *Abusiv.* Réchauffeur d'eau, dans lequel il ne se produit pas d'ébullition.

— ENCYCL. Législ. fisc. Les eaux-de-vie sont produites par deux catégories de *bouilleurs* et distillateurs : 1° Les *bouilleurs* et *distillateurs professionnels,* qui utilisent des matières

Pierre BOUGUER

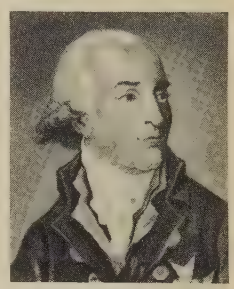

François Claude Amour marquis de BOUILLÉ

BOUGUEREAU « la Vierge consolatrice » *Louvre*

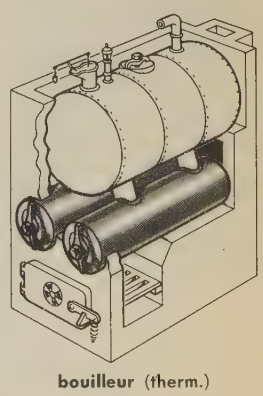

bouilleur (therm.)

Phot. X, B. N., Neurdein.

premières achetées (cidre, vin, marcs de raisin, fruits divers, grains, etc.), en vue d'une production destinée à être commercialisée et, pour une part importante, exportée. Leur activité est étroitement contrôlée par le fisc. 2° Les *bouilleurs de cru*, qui distillent exclusivement les produits de leur récolte.

Avant 1914, on dénombrait, en France, environ 900 000 bouilleurs de cru, tous exclusivement agriculteurs. Lors du rétablissement de leur privilège, en 1923, tous les récoltants ont été autorisés à faire distiller les produits des récoltes effectuées sur les terres dont ils sont propriétaires, fermiers ou métayers; près de 3 millions de bouilleurs de cru ont ainsi pu être dénombrés ces dernières années. En vue de freiner le développement de la production d'alcool de bouche, divers textes législatifs ont été adoptés de 1953 à 1959, de façon à tout au moins empêcher une nouvelle extension du nombre des bénéficiaires du privilège, à défaut d'une extinction progressive de celui-ci. Ce *privilège des bouilleurs de cru* consiste en la possibilité de distiller, au cours de chaque campagne (1er août-31 juillet), 10 litres d'alcool pur en exonération de tout droit; mais l'hostilité marquée par les bouilleurs de cru de certaines régions aux agents des contributions indirectes chargés de contrôler la production d'alcool facilite la fraude. La quantité globale d'alcool pur produit par les bénéficiaires du privilège et non déclaré à l'Administration est évaluée sensiblement au double de la quantité légalement exonérée, et représente environ le tiers de la production française d'eau-de-vie.

Depuis 1953, les bouilleurs de cru ne peuvent plus — théoriquement — opérer à domicile, la possession d'alambic individuel étant interdite; la distillation doit obligatoirement s'effectuer en ateliers publics ou dans les locaux d'associations coopératives d'exploitants agricoles, au moyen d'alambics déclarés et munis d'un compteur.

Henri de La Tour d'Auvergne
duc de BOUILLON
par Moncornet
cabinet des Estampes

BOUILLEVAUX (le P. Charles Emile), prêtre des Missions étrangères (Montier-en-Der, Haute-Marne, 1823 - *id.* 1913). Il passa treize ans en Indochine, et visita le premier les ruines d'Angkor (1850).

BOUILLI n. m. Viande cuite dans une assez grande quantité d'eau, et qui a servi à faire du bouillon : *Bouilli de bœuf, de poule.*

BOUILLIE n. f. Farine bouillie dans du lait ou de l'eau, jusqu'à consistance de pâte plus ou moins épaisse. ‖ *Par anal.* Pâte ayant la consistance de la bouillie : *Boue formant une bouillie épaisse.*

— Loc. fam. *C'est de la bouillie pour les chats*, c'est une chose inutile. ‖ *Mettre en bouillie*, écraser. ‖ *Etre en bouillie*, être écrabouillé.

— Phytopathol. Suspension de produits fongicides ou insecticides, utilisée pour traiter les maladies des plantes ou pour combattre les insectes nuisibles.

— Encycl. Phytopathol. La *bouillie bordelaise* est très utilisée pour le traitement du mildiou de la vigne, du mildiou de la pomme de terre, du black-rot de la vigne et de quelques autres maladies. Pour la préparer, on fait dissoudre du sulfate de cuivre (2 kg pour une bouillie à 2 p. 100) dans 80 litres d'eau; dans un autre récipient, on met de la chaux vive (1 kg pour une bouillie à 2 p. 100), on l'éteint lentement et l'on ajoute une quantité suffisante d'eau pour obtenir une vingtaine de litres de lait de chaux; ce dernier est ensuite versé dans la solution de sulfate de cuivre jusqu'à neutralisation. (On vérifie la réaction avec un papier au tournesol.) La *bouillie bourguignonne* contient du sulfate de cuivre et du carbonate de cuivre. Les *bouillies sulfocalciques* sont à base de polysulfure de calcium. Elles sont actives sur les oïdiums et diverses autres maladies (tavelures). Elles ont aussi une action insecticide. Les *bouillies arsenicales* (à base d'arséniates de plomb ou de chaux) sont utilisées pour combattre de nombreux insectes.

Frédéric Maurice
de La Tour d'Auvergne
duc de BOUILLON
par Nanteuil
cabinet des Estampes

BOUILLIR [bujir] v. intr. (lat. *bullire*, faire des bulles). [*Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais, nous bouillions, Je bouillis. Je bouillirai. Je bouillirais. Bous, Bouillons, Bouillez. Que je bouille, que nous bouillions. Que je bouillisse, qu'il bouillît. Bouillant. Bouilli, e.*] En parlant de liquides ou de toute matière liquéfiée, s'agiter sous l'effet de la chaleur en dégageant des bulles de vapeur qui montent et crèvent à la surface : *L'eau bout à 100 °C sous la pression atmosphérique normale.* ‖ *Par extens.* Cuire dans un liquide qui bout : *Les légumes bouillent dans la marmite.* ‖ Contenir un liquide qui bout : *La marmite bout.* ‖ — *Fig.* Etre brûlant : *J'ai la fièvre, la tête me bout.* ‖ Etre animé, tourmenté : *Bouillir de colère, d'impatience.* ‖ *Absol.* S'impatienter, s'emporter : *Ses résignations à lui* [Anthime] *me font bouillir* (Gide).

— Loc. div. *Avoir le sang qui bout dans les veines*, avoir de la vivacité, de la fougue. ‖ *Avoir de quoi faire bouillir sa marmite*, avoir de quoi vivre.

◆ V. tr. Mettre en ébullition : *Bouillir du lait.*

— Langue class. et littér. V. tr. Faire périr dans une chaudière bouillante (en parlant d'un condamné) : (Don Gèdre) *fit arrêter les chefs de l'émeute, et en sa présence même, ces misérables furent* [...] *bouillis dans d'énormes chaudières* (Mérimée).

— Technol. *Cuir bouilli*, cuir de vache durci par le bouillage.

BOUILLISSAGE n. m. Papet. Première opération subie par les pâtes à papier (de chiffon), dans l'opération du blanchiment*.

— Sucr. Opération qui consiste à faire bouillir le jus sucré, avant sa concentration, pour précipiter les sels de calcium.

BOUILLISSEUR n. m. Appareil dans lequel s'effectue le bouillissage.

BOUILLOIRE n. f. Vase de métal à couvercle, large panse, anse et col en forme de bec, qui sert à faire bouillir de l'eau.

— Bijout. Capsule, généralement en platine, dans laquelle on déroche les pièces destinées à la confection d'un bijou.

BOUILLON n. m. Bulle gazeuse qui se forme dans un liquide qui bout ou qui est agité, et qui vient éclater à la surface : *L'eau* [de l'Arno] *est toujours jaune* [...], *mais sans aucun bouillon, aucune écume* (Gide). ‖ *Par extens.* Flot de liquide bouillonnant : *Sang qui sort à gros bouillons.* ‖ Agitation qui se produit à la surface d'un liquide qui entre en ébullition : *Lait qui a pris deux bouillons.* ‖ Aliment liquide qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau de la viande ou des légumes, ou les deux à la fois : *Bouillon gras, maigre. Bouillon de poulet.* ‖ Certaine quantité du même aliment, que l'on prend ordinairement en une fois : *Prendre un bouillon.* ‖ Restaurant où l'on servait presque exclusivement du bouillon, puis restaurant de catégorie moyenne : *Il entra dans un bouillon d'étudiants, près de l'Odéon, et déjeuna sans hâte* (R. Martin du Gard).

— Loc. div. *Boire un bouillon*, couler un instant et avaler de l'eau en nageant, et, au *fig.*, perdre de l'argent dans une entreprise. ‖ *Bouillon d'onze heures*, breuvage empoisonné. ‖ *Pop. Comment trouves-tu le bouillon?*, quelle est ton opinion sur cette malencontreuse affaire?

— Langue class. *Fig.* Accès, effervescence d'une passion quelconque : *Modère les bouillons d'une âme colérée* (Corneille).

— Céram. Grosse cloque soulevant la pâte ou l'émail pendant la cuisson. ‖ Bulle existant dans le verre mal affiné.

— Expl. sal. Evaporation de l'eau salée sous l'action du feu, dans les salines.

— Hist. Sel obtenu en Normandie en faisant bouillir des sables marins, et dont un quart était remis gratuitement aux greniers du roi. ‖ *Pays de quart bouillon*, sous l'Ancien Régime, contrée de basse Normandie (Cotentin, Bessin) où les sauneries étaient assujetties à cette charge.

— Méd. *Bouillons médicinaux*, bouillons préparés d'une façon particulière et administrés comme remèdes.

— Microbiol. *Bouillon de culture*, bouillon de bœuf, de veau, etc., dissolution de gélatine, et en général tout milieu liquide servant à la culture des micro-organismes.

— Mœurs et cout. *Bouillon de la mariée*, bouillon épicé ou mixture de vin blanc et de chocolat, contenus dans un grand récipient (saladier, casserole, pot de chambre), que l'on apportait aux époux, dans la nuit de noces ou le lendemain matin.

— Text. Bain de mordant pour les opérations de garançage. ‖ Plus généralement, tout bain dans lequel des matières textiles sont soumises à l'ébullition.

— ***Bouillons*** n. m. pl. Arts graph. Exemplaires invendus d'un journal ou d'un périodique.

— Cost. Plis bouffants d'une étoffe : *Coiffée de ruches et de dentelles, inondée de bouillons de soie* (Nerval).

BOUILLON, v. de Belgique (prov. de Luxembourg, arrond. de Neufchâteau), sur la Semois; 3 088 hab. Centre de tourisme. Château, perché sur le plateau, qui fut au Moyen Age la résidence des ducs de Bouillon. Ferronnerie. Fonderie.

BOUILLON (duché de), petit Etat aux confins de la France et de la Belgique, dont l'origine remonterait au VIIIe s. Il fut érigé en duché par l'empereur Henri IV (1093) au profit de Godefroi. Celui-ci, à son départ pour la croisade, l'abandonna à l'évêché de Liège, qui le conserva jusqu'en 1483. Il passa alors à la maison de La Marck après la prise de Liège par Guillaume de La Marck, qui le donna à son frère Robert Ier († Ivoy 1489); leur dernière descendante, Charlotte de La Marck, transmit le duché à la maison de La Tour d'Auvergne par son mariage (1591). [V. Bouillon (Henri de La Tour d'Auvergne, *duc de*).]

BOUILLON (Robert II de La Marck, duc de) [† 1535]. Il combattit alternativement pour François Ier et pour Charles Quint, qui lui confisqua finalement son duché (1521).

BOUILLON (Robert III de La Marck, seigneur de Fleuranges, duc de) [Sedan v. 1491-Longjumeau 1537]. Il participa aux guerres d'Italie, se rendit en Allemagne lors de l'élection impériale de 1519 pour soutenir la candidature de François Ier. Prisonnier à Pavie (1525) et fait maréchal de France pendant sa captivité, il consacra celle-ci à rédiger des *Mémoires* concernant la période de 1490 à 1521.

BOUILLON (Robert IV de La Marck, duc de) [v. 1520 - 1556], prince de Sedan, fils du précédent. Maréchal de France en 1547, il contribua à la prise de Metz en 1552, reconquit le duché de Bouillon, mais fut fait prisonnier à Hesdin en 1553 et tardivement libéré. — Son fils aîné, Henri Robert, prince de Sedan de 1556 à 1574, eut quatre enfants, dont l'aîné, Guillaume Robert (Sedan 1563 - Genève 1588), se titrait *prince de Sedan* et *duc de Bouillon*.

BOUILLON (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) [château de Joze 1555 - Sedan 1623]. Conspirateur impénitent, il se compromet d'abord avec La Mole (1574), soutient le duc d'Alençon et le parti des Politiques, est nommé lieutenant général du haut Languedoc et de la Guyenne. Dès 1576, il rejoint Henri de Navarre, se convertit au calvinisme et négocie les paix de Nérac (1579) et de Fleix (1580). Il est fait prisonnier aux côtés du duc d'Anjou parti à la conquête des Pays-Bas (1581), puis se rallie à Henri de Navarre, qu'il rejoint au siège de Paris (1590). Celui-ci lui fait épouser Charlotte de La Marck, fille de Henri Robert de La Marck et héritière du duché de Bouillon (1591); elle meurt sans postérité (1594), et il s'unit alors à Elisabeth de Nassau (1595), dont il a deux fils : le duc de Bouillon et Turenne*. Partisan de la guerre contre l'Espagne, il ne peut envahir le Luxembourg et, faute d'argent, échoue devant Doullens (1595); il négocie alors en Angleterre le renouvellement du traité d'alliance (1596). Pour des motifs en partie religieux, il prépare avec Biron, dès 1601, la révolte du Midi contre Henri IV; découvert, il doit se retirer à l'étranger et accepter le protectorat français sur le duché de Bouillon (1606). Membre du Conseil de régence (1610), il conspire contre Sully, puis contre Concini, promet de combattre les protestants; la mort le surprend alors qu'il négocie avec Mansfeld.

BOUILLON (Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de), prince de Sedan (Sedan 1605 - Pontoise 1652), fils aîné du précédent. Il fit ses premières armes en Hollande, sous les ordres de son oncle, le prince d'Orange. Il fut gouverneur de Maëstricht en 1629. En 1634, il épousa par amour une catholique, Eléonore Catherine Febronie de Berg. En 1635, il entra au service de la France, avec le grade de « maréchal de camp », et abjura le protestantisme (1636). En 1641, avec le comte de Soissons, il décida de renverser Richelieu;

Phot. Larousse.

allié aux Espagnols, il combattit les Français, qu'il vainquit à la Marfée (1641) ; mais il fut ensuite abandonné par les Espagnols, se retira à Sedan et fit sa soumission. Lieutenant général en 1642, il commanda l'armée française en Italie. Compromis dans le complot de Cinq-Mars, il fut arrêté à Casal. Sa femme et son frère Turenne intervinrent auprès de Richelieu. Il fut gracié contre l'abandon de sa principauté de Sedan et de Raucourt (1642). En 1644, il quitta la France et commanda quelque temps les troupes du pape Urbain VIII. Rentré en 1647, il se lança dans la Fronde avec son frère Turenne, mais se réconcilia avec Mazarin à la fin de 1650 et échangea en 1651 Sedan et Raucourt contre le duché d'Albret, le comté d'Evreux et diverses terres. On a de lui des *Mémoires*. Les événements ne permirent pas à cette intelligence remarquable de donner sa mesure.

BOUILLON (Godefroi DE). V. GODEFROI IV, duc de Basse-Lorraine.

BOUILLON (Marie Anne MANCINI, duchesse DE). V. MANCINI.

BOUILLON-BLANC n. m. Nom usuel d'une plante, *Verbascum thapsus*, dont les feuilles sont recommandées comme émollientes et les fleurs comme pectorales. ‖ *Bouillon-blanc de Sicile*, nom usuel de *Phlomis fruticosa*, ou sauge* en arbre. ‖ Pl. *des* BOUILLONS-BLANCS.

BOUILLONNANT, E adj. Qui bouillonne : *Vague bouillonnante. Sang bouillonnant.* ‖ *Fig.* Qui est en effervescence : *Brest était un des foyers les plus bouillonnants du jacobinisme* (Lamartine).

BOUILLONNÉ n. m. Cout. et Confect. Bande de tissu froncée sur chaque bord et posée en application sur un vêtement, ou placée en entre-deux dans une pièce de lingerie : *Une chemise de nuit à bouillonnés.*

BOUILLONNEMENT n. m. Agitation d'un liquide qui bouillonne : *Bouillonnement de l'eau.* ‖ *Fig.* Effervescence des passions, agitation : *Le bouillonnement millénaire que soulèvent devant elles les invasions* (A. Malraux).

BOUILLONNER v. intr. Produire des bouillons, être en effervescence, en parlant des liquides : *Source qui bouillonne.* ‖ — *Fig.* S'agiter, être en effervescence : *Hérodias sentit bouillonner dans ses veines le sang des prêtres et des rois ses aïeux* (Flaubert). *Dans ce puissant Paris qui fermente et bouillonne* (Hugo). ‖ Avoir des exemplaires invendus, en parlant d'un journal, d'une revue. ◆ V. tr. Faire des bouillons permettant d'obtenir une garniture de tissu bouillonné : *Bouillonner une robe.*

BOUILLOTTE n. f. Récipient de métal, de grès ou de caoutchouc pouvant contenir de l'eau chaude. ‖ Récipient couvert pour faire bouillir de l'eau. (On dit mieux en ce sens BOUILLOIRE.) ‖ Réservoir d'eau chaude de la cuisinière. ‖ *Fig.* et *pop.* Tête, physionomie. (Souvent abrégé en BOUILLE.)
— Jeux. Jeu de cartes d'origine française et datant du Directoire. (V. part. *encycl.*)
— Technol. Nom donné par les fleuristes aux pétales repliés, qui, dans les fleurs artificielles et en particulier dans les roses, se placent au milieu des étamines.
— ENCYCL. Jeux. La *bouillotte* est un jeu de brelan transformé. On la joue ordinairement à quatre, avec un jeu de piquet dont on enlève les *sept*. La mise de chaque joueur est de cinq jetons. Le joueur qui tire un roi donne le premier, bien que l'as soit la carte la plus forte. Ce jeu s'apparente au poker actuel, mais les combinaisons, à part le brelan et le brelan carré, diffèrent ; on ne donne d'ailleurs, à la bouillotte, que trois cartes. Les joueurs peuvent prendre, dans les jeux abattus de ceux qui ont passé, les cartes qui leur conviennent. Les meilleurs coups consistent à avoir le plus de cartes possible de la même couleur.

BOUILLOTTEMENT n. m. Etat d'un liquide qui bouillotte.

BOUILLOTTER v. intr. Bouillir doucement, à petits bouillons.

Bouillouses (BARRAGE DES), barrage situé sur la Têt (Pyrénées-Orientales), au pied du Carlitte, à 2 013 m d'alt. Retenant 17,5 millions de mètres cubes d'eau, il alimente les centrales hydro-électriques de la vallée, et sert à régler l'irrigation de la région de Perpignan.

BOUILLY, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans la Champagne ; 565 hab. (*Bouillerants*). Eglise du XVIe s.

BOUILLY (Jean Nicolas), auteur dramatique français (La Couldraye, près de Tours, 1763 - Paris 1842). Avocat au parlement de Paris, lié avec Mirabeau et Barnave, il remplit en 1791 les fonctions d'administrateur du département d'Indre-et-Loire, et d'accusateur public. Dès 1799, il se consacra exclusivement au théâtre, où il fit jouer *le Jeune Henri*, musique de Méhul (1797), et un grand nombre de comédies ou d'opéras-comiques (*Fanchon la Vielleuse*, 1803 ; *Valentine de Milan*, 1822) ; sa *Léonore* (1798) servit de base au livret du *Fidelio* de Beethoven.

BOUILLY (Georges), chirurgien français (Orléans 1848 - Paris 1903). Successivement médecin des hôpitaux et agrégé de la Faculté de médecine, il fut surtout un opérateur habile, particulièrement dans les opérations abdomino-pelviennes.

Bouilly (OPÉRATION DE). Gynécol. Technique d'amputation partielle du col utérin, par voie vaginale.

BOUIN, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), au fond de la baie de Bourgneuf ; 2 059 hab. (900 aggl.) [*Bouinais*]. C'est une ancienne île qui fait aujourd'hui partie du Marais breton. Ostréiculture. Elevage (moutons de pré-salé). Marais salants. Eglise gothique.

BOUIN (Jean), champion français de course à pied (Marseille 1888 - † champ d'honneur 1914). Il fut l'un des premiers athlètes français à s'entraîner selon la méthode dite « suédoise ». Avec ses victoires dans le cross des Cinq-Nations, son record de l'heure et celui du monde des 10 km, il faut citer son record de France des 5 000 m (14 mn 36 s 8/10), établi aux jeux Olympiques de 1912, à Stockholm, et qui subsista trente-six ans. On a donné son nom à un stade parisien.

BOUÏNAKSK, anciennn. **Témir-Khan-Choura**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, rép. auton. du Daghestan), dans le Caucase occidental, au S.-O. de Makhatch-Kala, qui lui a succédé comme capitale de la république.

BOUINE n. f. (corrupt. patoise de *bovine*). Nom donné, dans certaines campagnes de France, aux taons du bétail.

BOUIRA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou), dans la plaine du Hamza, au pied du Djurdjura ; 18 174 hab. (6 641 aggl., 986 non-musulmans). Important centre agricole. — L'*arrondissement de Bouira* a 12 comm. et 71 500 hab.

BOUISBOUIS n. m. V. BOUI-BOUI.

BOUISSON (Fernand), homme politique français (Constantine 1874 - Cap d'Antibes 1959). Industriel à Aubagne, député des Bouches-du-Rhône (1909-1940), membre du parti socialiste jusqu'en 1934. Président de la Chambre des députés (1927) et éphémère président du Conseil (1935).

BOUJAD, localité du Maroc (prov. de la Chaouïa) ; 11 400 hab. Importante zaouïa.

BOUJARON n. m. Mar. Petite mesure de 1/16 de litre, qui représentait la ration quotidienne de tafia distribuée aux marins. (Le boujaron a été supprimé en 1907.)

BOUKA. V. BOUCA.

BOUKÊPHALIA ou **BOUCÉPHALIA** (de *Bucéphale*). Géogr. anc. Ville grecque de l'Inde continentale, située sur l'Hydaspès, construite avec Nicaia, en face, par Cratère, pour commémorer la victoire d'Alexandre sur Pôros (326). Au bout de quelques mois, les deux villes étaient en ruine.

BOU-KHADRA, comm. d'Algérie (départ. de Bône, arrond. de Clairfontaine), au pied du *djebel Bou-Khadra*, au S.-E. de Clairfontaine ; 500 hab. Importante mine de fer.

BOUKHARA ou **BUKHÂRÂ**, v. de l'U. R. S. S. (Ouzbekistan), à l'extrémité occidentale de la grande oasis allongée du Zeravchan, en bordure des solitudes du Kyzyl-Koum ; 70 000 hab. avec Kagan. Belles mosquées (Kalian, XIIe s.), mausolée d'Ismâ'îl (Xe s.), citadelle médiévale (ancienne résidence des émirs), médersas, etc. Boukhara, centre d'une ancienne oasis, vieux marché sur les pistes des caravanes, est aujourd'hui une ville administrative dont dépend une grande partie des régions pastorales du Kyzyl-Koum. Industries du coton et des cuirs ; préparation de l'astrakan. Les soieries et les tapis constituent encore une production notable.
— Hist. Prospère sous les Sāmānides (892-999), qui y firent construire deux palais, la ville passa aux mains des Qarākhānides, qui y résidèrent peu, et perdit son importance politique, mais resta un centre de sciences religieuses. Elle devint ensuite possession des Qarā Khitāy, du Khārezmchāh, et, en 1220, de Gengis khān, qui la mit à sac. Pillée et détruite en 1273 par les Mongols de Perse, elle fut conquise par les Ouzbeks (1500), dont elle devint la capitale ; elle fut ensuite, au XVIe s., celle des Astrakhānides (ou Djānides). La Perse la soumit momentanément au XVIIIe s. Les émirs de Boukhara, de la dynastie des Mangits, durent, à partir de 1868, se soumettre aux Russes, puis furent renversés par la révolution de 1920.

BOUKHARE(S), peuple d'Asie occupant le pays situé entre l'Afghānistān et l'Amou-Daria d'une part, le Turkestan et le désert de Kara-Koum d'autre part. Appartenant à la grande famille turque, les Boukhares sont musulmans et comptent parmi eux beaucoup de *moullah* (lettrés).

BOUKHARIE, anc. Sogdiane de l'Empire perse. Elle était aux mains d'une petite dynastie indigène ou turque quand les Arabes la conquirent (v. 675). Qutayba ibn Muslim y implanta solidement la domination islamique (710). Elle fut le siège de l'empire des Sāmānides aux IXe et Xe s., puis passa aux mains de la dynastie turque des Ilek khāns du Xe au XIIe s. Elle fut ensuite possédée par les Qarā Khitāy, puis subit le même sort que Boukhara ; après la désagrégation de l'empire mongol des Ouzbeks, à la fin du XVIIe s., elle passa aux Djānides, puis aux émirs Mangits ; à partir de 1868, ceux-ci se soumirent aux Russes et renoncèrent à toute prétention sur la vallée du Syr-Daria.

BOUKHARINE (Nicolas Ivanovitch), homme politique soviétique (Moscou 1888 - *id.* 1938). Très jeune adhérent au bolchevisme, il devint un des compagnons d'exil de Lénine. Après la révolution d'Octobre, à laquelle il participa, il s'affirma comme un des plus brillants théoriciens du marxisme et défendit le communisme soviétique contre les doctrinaires socialistes allemands (*Théorie du matérialisme historique*, 1921 ; *Impérialisme et accumulation du capital*, 1925). Mais, hostile à la collectivisation des terres, Boukharine, pourtant défendu jadis par Staline (1925), fit figure de chef de l'aile droite du communisme soviétique opposée à Staline et évincée par lui en 1929-1930. Par la suite, il parut rentrer en grâce et devint rédacteur en chef des *Izvestia* (1934). Il n'en fut pas moins une des dernières victimes des grands procès de Moscou, où il fit une confession retentissante.

BOUKHIS, forme grecque du nom du taureau sacré que les Egyptiens nourrissaient à Erment (*Hermonthis*).

BOUKHVOSTOV (Iakov Grigorievitch), architecte russe (fin du XVIIe s.). Serf au village Nikolskoïe Svertchkovo (région de Moscou), il a construit le couvent Solottchinski, près de Riazan' (1689), la cathédrale de la Dormition à Riazan' (1693-1699), qui par la diversité de leurs formes et l'originalité de leur décoration annoncent le XVIIIe s.

BOUKINKAN n. m. (altération de *Buckingham*, n. pr.). Bonnet mis à la mode en France sous Louis XIII par le duc de Buckingham. (On l'appela aussi TAPABOR.)

BOULADOUX (Maurice), syndicaliste français (Parthenay 1907). Aide-comptable dans une entreprise textile (1922), il adhère à la Fédération des employés et devient secrétaire de sa section dès 1923, fonde la Jeunesse syndicale chrétienne en 1929 et devient secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., en 1937. A la suite de la dissolution des confédérations ouvrières le 16 août 1940, il signe le 15 novembre le manifeste des Douze (trois membres de la C. F. T. C. et neuf de la C. G. T.) définissant les principes du syndicalisme français. Après la Seconde Guerre mondiale, il devient secrétaire général (1948) puis, président (1953) de la C. F. T. C. Il est membre du Conseil économique et social.

BOULAGE n. m. Pêch. Action de bouler.

Jean BOUIN

BOUKHARINE

Phot. Monde et Caméra, Viollet.

fauteuil
par Jean-Baptiste BOULARD
musée des Arts décoratifs

général BOULANGER
par Debat-Ponsat

BOULAIE n. f. Terrain planté de bouleaux.

BOULAIE n. f. (de *boule*). Masse courte, faite de bois ou de cuir bouilli, que portaient autrefois les huissiers et les sergents de police.

BOULAINVILLIERS (Henri DE), comte **de Saint-Saire**, historien et philosophe français (Saint-Saire, Normandie, 1658 - Paris 1722). Après avoir suivi quelque temps la carrière des armes, il se livra à l'étude de l'histoire de la statistique et des sciences occultes. Grand admirateur du régime féodal, il soutint la théorie de la descendance franque de la noblesse, selon laquelle il y aurait eu deux races en France : celle des conquérants, les gentilshommes, et celle des vaincus, les Gallo-Romains, représentés par le tiers état. Ses ouvrages sont posthumes : *Histoire de l'ancien gouvernement de France* (1727), *Etat de la France*, résumé des mémoires dressés par les intendants (1727), *Essai sur la noblesse* (1732). [→ Biblio.]

BOULALA(S), peuple noir islamisé, vivant au Tchad.

BOULANGE n. f. Métier ou commerce de boulanger. ‖ Produit total de la mouture du grain de blé, contenant farine, semoule et son. ‖ *Bois de boulange*, bois blanc brûlant facilement (bouleau, aulne), recherché pour le chauffage des fours de boulanger.

BOULANGEABLE adj. Qui peut être boulangé ou pétri : *Farine boulangeable.*

BOULANGER v. intr. (Se conj. comme *manger*.) Faire du pain.
◆ V. tr. Pétrir et faire cuire : *Boulanger du pain de ménage.*

BOULANGER, ÈRE n. et adj. (de l'anc. franç. *boulenc*, même sens ; du néerlandais *bolle*, pain rond). Celui ou celle qui fabrique ou vend du pain : *Le commerce du boulanger ne chôme jamais. Ouvrier boulanger.*
◆ N. m. Arg. *Le Boulanger*, le diable.
◆ N. f. Sœur converse qui fait le pain, dans une communauté de femmes.

BOULANGER (Nicolas Antoine), philosophe français (Paris 1722 - *id.* 1759). Frappé des grands cataclysmes de la nature et de la tradition du déluge universel, il voit, dans la terreur que ces fléaux ont produite parmi les hommes, l'origine des superstitions et des idées religieuses. L'Ecriture, l'histoire, même, ne renferment, selon lui, que des symboles astronomiques. Ses *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* (1761) et son *Antiquité dévoilée* (1766) ont été publiées par d'Holbach.

BOULANGER (Louis), peintre et lithographe français (Vercelli, Piémont, 1806 - Dijon 1867). Il débuta au Salon de 1827 avec un *Mazeppa* (musée de Rouen), et devint le peintre de prédilection de Victor Hugo et des romantiques. On lui doit les portraits de Victor Hugo, Léopoldine Hugo, Balzac (en froc blanc), Alexandre Dumas père (en Circassien), Alexandre Dumas fils enfant, Auguste Maquet, Achille Devéria (Louvre). Il a peint la frise de la salle des Etats généraux à Versailles (*Procession des députés en 1789*) et des tableaux d'histoire (*l'Assassinat de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne* [musée de Troyes]). Il subit diverses influences, mais principalement celle des maîtres italiens de la Renaissance, et fut à la fin de sa vie conservateur du musée de Dijon.

BOULANGER (Gustave), peintre français (Paris 1824 - *id.* 1888). Prix de Rome en 1849, il entra à l'Académie des beaux-arts en 1882. Il a traité des scènes antiques : *César arrive au Rubicon* (musée d'Amiens), *Acis et Galatée* (musée de Narbonne).

BOULANGER (Georges), général et homme politique français (Rennes 1837 - Ixelles, Belgique, 1891). Officier aux brillants états de service, il est directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre en 1882, puis général de division et commandant des troupes de Tunisie en 1884. Connu pour ses opinions républicaines, poussé et soutenu par Clemenceau, il devient ministre de la Guerre dans les cabinets Freycinet et Goblet (janv. 1886-mai 1887). Il donne d'abord des gages aux républicains en faisant rayer des cadres puis expulser par décret (juill. 1886) le duc d'Aumale, qui avait pourtant favorisé sa rapide carrière. Il gagne les ouvriers en refusant d'utiliser la force des armes contre les mineurs en grève de Decazeville et en ordonnant aux soldats de partager avec eux leurs rations (janv. 1886). Il acquiert une vive popularité auprès des soldats en améliorant leur condition matérielle, auprès des foules par sa prestance (revue de Longchamp du 14 juillet 1886) et auprès des nationalistes en renforçant l'armée (fabrication activée du fusil Lebel) et en polémiquant, inutilement mais avec vigueur, contre l'Allemagne, lors de l'affaire Schnæbelé (avr. 1887). Son prestige lui permet de regrouper autour de sa personne tous les mécontents : radicaux dissidents (Naquet, Rochefort) hostiles à l'instabilité ministérielle et partisans d'un Etat fort ; Déroulède et la Ligue des patriotes, pour lesquels il était le général « La Revanche » ; bonapartistes qui espéraient de lui un nouveau 2-Décembre ; monarchistes, unis derrière le comte de Paris et finançant largement le mouvement ; la masse populaire elle-même, gravement touchée par la crise économique (environ 200 à 300 000 sans-travail) et déçue par l'inefficacité des élus radicaux. Brochures de propagande, images d'Epinal, chansons accroissent son prestige. Inquiet, le gouvernement ne le maintient pas au pouvoir et le nomme commandant du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand. Des milliers de Parisiens, manifestant lors de son départ à la gare de Lyon, s'opposent à cet exil déguisé (8 juill. 1887). Boulanger s'étant rendu à Paris malgré trente jours d'arrêts, le gouvernement commet la faute de le mettre à la retraite (27 mars 1888), ce qui le rend éligible à un moment où l'hostilité au régime était accrue par l'affaire Wilson. Ses partisans, regroupés dans un Comité républicain national dirigé par Rochefort et Déroulède, dont le programme était nécessairement simple et vague pour ne décevoir personne (dissolution, révision, constituante), présentent sa candidature lors de chaque élection partielle ; il est ainsi élu triomphalement en Dordogne (8 août), dans le Nord (15 août), dans la Somme, la Charente-Inférieure et une deuxième fois dans le Nord (19 août), et, enfin, à Paris, par 245 000 suffrages (27 janv. 1889). Ni l'hétérogénéité de la coalition qui le soutient, ni son duel ridicule avec le président du Conseil Floquet ne peuvent atteindre sa popularité. Mais Boulanger, dépassé par un mouvement dont il est devenu l'instrument plutôt que le chef, n'ose pas, au soir du 27 janvier, donner l'ordre de marcher sur l'Elysée, malgré l'appui de la foule et d'une partie de l'armée et de la police. Cette hésitation permet au gouvernement de se ressaisir : le scrutin départemental est supprimé (19 févr.), les candidatures multiples sont interdites et le nouveau ministre de l'Intérieur, Constans, dissout la Ligue des patriotes et inculpe Boulanger de complot contre l'Etat. Ce dernier commet alors l'erreur de s'enfuir à Bruxelles (19 avr. 1889), semblant justifier les accusations portées contre lui, et, le 14 août, au lieu d'être acquitté, il est condamné par contumace à la détention perpétuelle. Le général, errant de Londres à Bruxelles, désorienté par la mort (16 juill. 1891) de sa maîtresse, Marguerite de Bonnemain, dont l'influence semble avoir été déterminante de ses ambitions comme de ses hésitations, se suicide sur sa tombe au cimetière d'Ixelles le 30 septembre. (→ Biblio.)

BOULANGER (Nadia), compositeur et professeur français (Paris 1887). Second grand prix de Rome (1908), auteur d'une *Rapsodie* pour piano et orchestre, de mélodies en collaboration avec R. Pugno, et de *la Ville morte*, d'après un drame de D'Annunzio, elle professa l'histoire de la musique, la composition, la direction d'orchestre et de chœur, d'abord à l'Ecole normale de musique de Paris (1920-1939), puis aux Etats-Unis. Titulaire de la classe d'accompagnement au Conservatoire de Paris (1945-1957), elle dirige, depuis 1950, le Conservatoire américain de Fontainebleau, où elle enseignait depuis 1921. Elle a réintégré en 1957 l'Ecole normale de musique. Parmi ses élèves, citons Jean Françaix et Igor Markevitch. Elle est maître de chapelle du prince de Monaco. — Sa sœur, LILY, compositeur (Paris 1893 - Mézy 1918), élève prodigieusement douée de Fauré, Caussade et Vidal, fut la première femme qui obtint le premier grand prix de Rome (*Faust et Hélène*, 1913). Elle laisse, malgré sa brève carrière, des œuvres nombreuses, notamment *Pie Jesu, Psaumes CXXIX et XXIV*, une sonate pour piano et violon, des mélodies : *Clairières dans le ciel* (F. Jammes), *la Princesse Maleine*, d'après Maeterlinck (inachevée).

BOULANGERIE n. f. Fabrication et commerce du pain. ‖ Le lieu où il se fait, où il se vend.
— Mil. *Boulangerie de campagne* ou *d'armée*, anc. nom des formations de l'intendance chargées de la fabrication du pain aux armées au moyen de fours de campagne.
— ENCYCL. V. PAIN.

BOULANGÉRITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de plomb.

BOULANGISME n. m. Mouvement politique qui dut son nom au général Boulanger. (Il réunit, de 1885 à 1889, sous le nom de ce dernier tous les opposants au régime. Après la fuite en Belgique de son chef, le mouvement, expression d'un état de crise, mais qui n'avait pu apporter à celle-ci aucune solution constructive, disparut rapidement.)

BOULANGISTE n. Partisan du général Boulanger.
◆ Adj. Relatif au boulangisme.

BOULANT n. m. et adj. m. Zootechn. Type de pigeons de fantaisie, qui possèdent la propriété de gonfler leur jabot et leur œsophage par aspiration d'air et de former ainsi, sur le devant de leur cou, une boule volumineuse. (On en connaît différentes races : *boulant français, gantois, allemand, pie, brunner, pigmy, de Saxe.*)
◆ Adj. Géol. Se dit d'un terrain ou d'un sable qui s'effondrent quand on veut les creuser. (Ces terrains sont fins et à teneur en eau élevée ; dans les puits et galeries, ils sont une source de difficultés et de dangers ; il faut, pour les franchir, recourir, par exemple, à la congélation.)

BOULANTIN n. m. Ligne à main pour la pêche en mer. ‖ Plomb que l'on met au bout de la ligne qui sert à la pêche du même nom. (Syn. LIBOURET.)

BOULAQ ou **BŪLĀQ**, anc. faubourg du Caire*, devenu un quartier de la ville ; c'est l'un des trois ports fluviaux de la capitale.

BOULARD (Jean-Baptiste), ébéniste français (Paris v. 1725 - *id.* 1789). Reçu maître en 1754, il mérite son grand renom par l'originalité de sa création, la grâce légère des pièces qui portent sa marque, le soin qu'il apporte à leur exécution et le bon goût de leur ornementation. Ebéniste du roi, il est l'auteur de la table du Conseil, du lit de Louis XVI à Fontainebleau, de lits royaux pour Versailles.

BOULARD (Auguste), peintre français (Paris 1825 - *id.* 1897). Elève de Jules Dupré, dont il a exécuté le portrait (musée de Pontoise), il a principalement traité des sujets rustiques ou maritimes, ainsi que des scènes de la vie populaire, dans un style savant, mais impersonnel. — Son fils AUGUSTE (Paris 1852 - *id.* 1927) s'attacha surtout au paysage. Après avoir étudié la gravure avec Félix Bracquemond, il donna d'exactes reproductions d'œuvres de peintres de son temps.

BOULAVINE, hetman des Cosaques du Don, qui provoqua en 1706 une révolte générale contre Pierre le Grand. Avec ses lieutenants, il enleva Tcherkask et menaça Azov. Vaincu en 1707 par Vassili Dolgorouki, il fut tué par ses propres soldats.

BOULAY de la Meurthe (Antoine), magistrat et homme politique français (Chaumoussey, Lorraine, 1761 - Paris 1840). Avocat, il s'engagea en 1792, devint capitaine dans l'armée du Rhin. Accusateur public à Nancy après le 9-Thermidor, député aux Cinq-Cents, conseiller d'Etat sous le Consulat, comte d'Empire en 1808, il prit une large part à la rédaction du Code civil. Destitué et proscrit par Louis XVIII, il rentra en France en 1819.

BOULAY de la Meurthe (Henri Georges), homme politique français (Nancy 1797 - Paris 1858), fils du précédent. Désigné en 1849 comme vice-président de la République, sur la présentation de Louis-Napoléon, qui le nomma plus tard sénateur, il s'est beaucoup occupé des écoles et de l'instruction populaire.

BOULAY de la Meurthe (comte Alfred), historien français (Paris 1843 - Fretay, Indre-et-Loire, 1926). Après avoir fait carrière au Conseil d'Etat, il devint l'historien du

Phot. Larousse, Braun.

Concordat de 1801, et auteur d'études sur le duc d'Enghien.

BOULAY-MOSELLE, ch.-l. d'arrond. de la Moselle, en Lorraine, au N.-E. de Metz ; 2 627 hab. (2 499 aggl.) [*Boulageois*]. Anc. place forte. La ville a beaucoup souffert au cours de la Seconde Guerre mondiale. Appareillage électrique. Outillage. Fonderie. Fabrique d'orgues. Pâtisseries (macarons). Patrie de Ch. de Villers. — L'arrond. a 3 cant., 101 comm. et 56 933 hab.

BOULAY-PATY (Evariste), poète français (Donges 1804 - Paris 1864). Auteur de *Poésies sur les Grecs* (1825), *Dithyrambes* (1825), et de poésies érotiques publiées sous le pseudonyme d'Elie Mariaker (1834).

BOULBÈNE n. f. Pédol. Sol du bassin d'Aquitaine, formé de sables fins et de limons, de couleur gris clair, composé pour 80 p. 100 de silice dans l'horizon A, mais possédant un fort pourcentage argileux dans l'horizon B. (Sols sans doute anciens, formés sous un climat périglaciaire et comparables aux podzols russes, ils sont légers, faciles à travailler, très humides en hiver mais durs en été.)

BOULBON, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), dans le Comtat, près du Rhône ; 863 hab. (609 aggl.). Eglise gothique. Ruines d'un château de la fin du XIVe s. Dans le cimetière, remarquable chapelle romane.

Boulbon (RETABLE DE), œuvre de l'école provençale (vers 1457), représentant le Christ sortant du tombeau ; à gauche, saint Agricol et le portrait d'un donateur ecclésiastique (Louvre).

BOULDER, v. des Etats-Unis (Colorado), dans les Rocheuses, au N.-O. de Denver ; 20 000 hab. Université du Colorado. — Aux environs, installations de la Commission de l'énergie atomique.

Boulder Dam. V. Hoover Dam.

BOULE n. f. (lat. *bulla*). Sphère de matière quelconque et pleine : *Boule de bois, de neige.* || Objet en forme de sphère : *Boule d'escalier.* || *Pop.* Tête, visage : *Avoir une bonne boule. Rien dans la boule, mais un cœur d'or* (R. Martin du Gard).

— Loc. fam. *La boule, Notre boule,* la Terre, à cause de sa rotondité. || *Faire la boule de neige, Faire boule de neige,* grossir continuellement, comme une boule de neige que l'on fait rouler : *La dette, en faisant la boule de neige, finit par écraser l'emprunteur.* || *Se rouler en boule,* se pelotonner. || *Boule de son,* figure pleine de taches de rousseur. || *Avoir les yeux en boules de loto,* avoir de gros yeux proéminents. || — *Pop. Se mettre en boule,* se mettre en colère. || *Perdre la boule,* devenir fou, ou, seulement, ne pas garder son sang-froid.

— Arg. mil. *Boule de son,* pain de munition.

— Archit. *Boule d'amortissement,* sphère qui termine certaines décorations, comme un pilastre de colonnade ou de rampe d'escalier. || *Boule à gibecière,* heurtoir de porte cochère. || *Boule de stalle,* boule qui couronne le poteau de face d'une stalle d'écurie. || *Ferrures à boule,* fiches, paumelles, pivots ornés de boules.

— Céram. *Boule pyrométrique,* petite masse, faite d'une terre réfractaire additionnée d'un oxyde métallique colorant, que l'on emploie dans les fabriques de poteries, pour apprécier la température des fours et fourneaux.

— Comm. *Vente à la boule de neige,* système de vente au détail prohibé par la loi. (V. part. *encycl.*)

— Equip. mén. Bouillotte pour le lit. || *Boule à riz* ou *Boule à légumes,* boule creuse, de fer-blanc, de porcelaine ou de toile métallique, dans laquelle on enferme les aliments que l'on veut faire cuire sans les disperser dans la marmite où se fait le bouillon. || *Boule à thé,* petite boule du même genre servant aux infusions. || *Boule américaine,* marmite hermétiquement fermée, servant à faire du bouillon concentré.

— Géomorphol. *Désagrégation en boules,* processus d'altération des roches cristallines compactes (granites, diabases, diorites), à diaclases espacées. (V. part. *encycl.*)

— Instit. polit. et Instr. publ. Signe conventionnel d'adoption ou de rejet, dans certaines assemblées et dans certaines commissions d'examen : *Déposer sa boule dans l'urne.* || *Boule blanche,* boule qui exprimait l'adoption dans un vote, la note « très bien » dans un examen. || *Boule noire,* boule qui exprimait le rejet ou la note « mal » : *La boule noire lui tombe toujours* (rien ne lui réussit). || *Boule rouge,* boule qui, dans un examen, exprimait la note « bien ».

— Jeux. Sphère en bois, ferrée, en métal, mais non plombée (son diamètre varie de 90 à 112 mm), dont on se sert pour jouer et que l'on jette en cherchant à la placer le plus près possible d'un but à atteindre. (V. part. *encycl.*) || *Avoir la boule,* avoir l'avantage de jeter sa boule le premier. || *Venir à l'appui de la boule,* venir se placer contre une autre boule, plus près du but. || *Jeu de la boule,* v. part. *encycl.*

— Mar. *Boule de signaux,* sphère en toile peinte, pour les signaux à grande distance. (V. SÉMAPHORE.)

— Math. Ensemble des points d'un espace dont la distance à un point de ce dernier est au plus égale à un nombre réel positif donné.

— Mécan. *Régulateur à boules,* v. RÉGULATEUR.

— Mod. *Coiffure en boule* ou *à la boule,* coiffure de fillettes, dont l'épaisseur est arrondie à la base de la nuque.

— Neurol. *Boule hystérique,* sensation de boule, remontant de l'épigastre au pharynx, et qui donne une impression d'étouffement. (Ce phénomène, purement subjectif, est présenté par les hystériques comme annonçant le début d'une attaque.)

— Pharm. *Boules de Nancy* ou *boules de Mars* ou *boules d'acier,* préparation vulnéraire, employée autrefois contre les contusions.

— Technol. Outil terminé en boule et au moyen duquel on donne une forme concave à la matière travaillée. || Petite enclume, droite ou courbée, terminée par une boule ronde ou ovale, utilisée par les ferblantiers et les chaudronniers. || Grue de carrière permettant de laisser tomber une boule de fonte aciérée pour fractionner la roche abattue.

— Encycl. Comm. La vente à la *boule de neige* consiste à faire de chaque client éventuel un revendeur bénévole. En général, il est vendu à l'acheteur un carnet de 3 à 6 bons qu'il devra se faire acheter par 3 à 6 autres personnes ; lorsque ses « filleuls » auront eux-mêmes acquis leur carnet de bons, il recevra la marchandise promise, qui lui aura relativement peu coûté. Ce système repose sur une progression géométrique selon laquelle, au quinzième échelon, il devrait y avoir plus de possesseurs de bons que la terre compte d'habitants ; il fait donc naître chez les clients un espoir chimérique, puisque l'interruption de la chaîne est fatale ; aussi les tribunaux d'abord (1951), la loi ensuite (1953) l'ont-ils interdit, le considérant comme une escroquerie.

— Géomorphol. L'altération en *boules* se fait à partir des diaclases en attaquant davantage les angles compris entre elles, ce qui arrondit progressivement les blocs. Cette altération est particulièrement fréquente en milieu tropical. Les chaos de boules granitiques que l'on trouve sous les latitudes moyennes, par exemple dans la Margeride, résultent d'une ancienne altération souterraine, sous climat tropical humide, suivie d'un enlèvement de l'arène emballant les boules. En milieu semi-aride, il semble que la désagrégation granulaire puisse donner directement des boules à l'air libre à partir de granites grossiers (Sud marocain).

— Jeux. Il existe deux sortes de jeux de *boules :* 1° le *jeu des grosses boules,* qui se joue dans une allée spéciale terminée par un petit fossé appelé « noyon » ou « noyau », devant lequel est placé le but. Les boules qui tombent dans le fossé ne comptent plus. Celle qui arrive le plus près du but gagne ; 2° le *jeu du cochonnet,* dans lequel les joueurs se divisent en deux camps. Il s'agit, pour les joueurs associés, de placer leurs boules le plus près possible du « cochonnet », petite boule jouant le rôle de but, et de déloger les boules adverses bien placées. Le *jeu national* se pratique en équipes sur un terrain de 27,50 m de long et d'une largeur de 3 m à 5 m. Le but est lancé à une longueur comprise entre 12,50 m et 17,50 m. Dans le jeu libre, ou *petite boule,* il n'y a pas de cadre. Un cercle sert de point de départ au tireur, qui doit toujours y laisser un de ses pieds quand il lance une boule. Le but est lancé à une longueur comprise enre 15 m et 25 m environ. (→ Biblio.)

retable de **Boulbon**

Jeu de la boule. Dans ce jeu de société, de casino, on utilise un plateau de bois en forme de cuvette et comportant des trous marqués d'un chiffre (1 à 9). Un banquier lance la boule, une balle de caoutchouc rouge, qui, après avoir tourné sur le plateau, vient par la déclivité de ce dernier se loger dans l'un des trous, indiquant le numéro gagnant. Le joueur qui a misé sur un *numéro plein* reçoit, si ce numéro sort, sept fois sa mise (plus sa mise). Les *chances simples* donnent un gain égal à la mise. Ce sont le « rouge » ou le « noir » (quatre numéros sont rouges et quatre sont noirs), « pair » ou « impair » (1, 3, 7, 9), les « bandes » (1, 3, 6, 8 ou 2, 4, 7, 9). Le numéro 5 ne figure dans aucune des combinaisons des chances simples et ne peut être joué qu'en numéro plein.

boule (technol.)

BOULE n. m. Mobil. V. BOULLE.

BOULE (André), libraire et relieur français (première moitié du XVIe s.), établi à Paris et connu par une cinquantaine de belles reliures estampées à son nom.

BOULE (Marcellin), paléontologiste français (Montsalvy, Cantal, 1861 - *id.* 1942). Professeur au Muséum (1902-1936), il créa l'Institut de paléontologie humaine (1920). On lui doit des travaux sur la géologie du Massif central, sur la paléontologie des mammifères et surtout sur les hommes fossiles. Directeur de *l'Anthropologie* de 1893 à 1940, il fonda les *Annales de paléontologie* et les *Archives de l'Institut de paléontologie humaine.* Dans son *Essai de paléontologie stratigraphique de l'homme* (1888-1889), il tenta pour la première fois de relier les phénomènes géologiques, paléontologiques et archéologiques de l'époque quaternaire. En 1913, il décrivit le néandertalien découvert à La Chapelle-aux-Saints, et publia la première édition des *Hommes fossiles* en 1921.

boule d'amortissement
escalier du château de Fontainebleau

BOULÉ n. m. Certain degré de cuisson du sucre. (On dit que le sirop est au *petit boulé* quand il se prend sous forme de petits globules ; au *grand boulé,* quand ces globules se détachent et tombent de l'objet sur lequel ils se sont formés.)

BOULÊ n. f. (mot gr.). Antiq. gr. Sénat d'une cité grecque, tout particulièrement sénat d'Athènes.

— Encycl. Conseil de 400 membres créé par Solon, la *boulê* athénienne comprend, depuis 508 av. J.-C., 500 membres tirés au sort pour un an, à raison de cinquante par tribu, parmi des candidats choisis par les dèmes. La fonction de *bouleute* fut peu recherchée, le *misthos* (indemnité journalière) étant insuffisant. La boulê, qui siège ordinairement au bouleutêrion (S. de l'Agora), est dirigée par un comité de 50 prytanes, renouvelé dix fois par an au profit des dix tribus et présidé par l'épistate des prytanes tiré au sort chaque jour. La boulê est un organe législatif — elle rédige les *probouleumata* que discute l'Ecclésia et qui servent de base aux décrets du peuple — et un organe exécutif, assurant l'application de ces mêmes décrets, négociant avec les

Marcellin BOULE

Phot. Giraudon, X, Manuel.

bouleaux

boule-de-neige

bouledogue

boulet (zootechn.)

ambassadeurs étrangers et exerçant un droit de surveillance sur la gestion des fonctionnaires. Enfin, rendant des sentences, elle fait office de tribunal dans certaines circonstances (détournement de fonds, attentat à l'ordre public). Image fidèle des dèmes, elle est le reflet de la cité et exerce la direction générale des affaires publiques.

BOULEAU n. m. (anc. franç, *boul ;* lat. pop. **betullus* pour *betulla*). Arbre ou arbuste des régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. (Famille des bétulacées.) [V. pl. BOIS.]
— ENCYCL. Le genre *bouleau* renferme une trentaine d'espèces. Le bouleau se plaît sous les hautes latitudes ; cependant, plus il s'avance vers le N., plus il devient rabougri ; vers le 72e degré, il cesse de croître. L'espèce la plus connue est le *bouleau verruqueux* (*Betula verrucosa*), ou *bouillard*, arbre de 10 à 25 m. Son tronc a l'écorce brune et lisse jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans, puis elle devient d'un blanc argent ; chez les vieux arbres, elle est noirâtre et crevassée. Les feuilles, petites, légères et très mobiles, portées par des ramules pendants, donnent peu de couvert au sol ; sèches, elles sont mangées avec plaisir par les chèvres et les moutons. Le bois, blanc, léger, est de qualité médiocre pour la menuiserie, mais il est excellent pour le chauffage, car il donne une flamme vive et très égale (bois de boulange) ; il est apprécié aussi pour le tournage (bobines), la saboterie, la fabrication des cercles de tonneau, de la pâte à papier, des caissettes, etc. Les jeunes pousses servent à la confection de balais grossiers ; l'écorce, qui peut être utilisée directement aux usages du cuir, est employée dans le Nord pour le tannage, et, par distillation, on en retire un goudron qui donne au cuir de Russie son odeur agréable et sa résistance à l'attaque des insectes. La sève, très abondante et très sucrée, peut fournir du sucre et une boisson fermentée. Le bouleau croît dans tous les terrains, même les plus pauvres ; il se multiplie presque toujours par voie de plantation. Dans nos pays, on l'exploite généralement en taillis tous les douze ou quinze ans. Le *bouleau noir* de l'Amérique du Nord sert dans la fabrication du papier et des pirogues légères. Le *bouleau nain*, haut de 1 m au plus, vit sur nos montagnes et dans l'extrême Nord.

BOULE-DE-NEIGE n. f. Nom usuel d'une variété à fleurs doubles de la viorne* obier (*Vibernum opulus*), appelée aussi PELOTE-DE-NEIGE. ‖ Pl. *des* BOULES-DE-NEIGE.
— Mycol. Nom commun de la psalliote des jachères.

Boule-de-Suif, nouvelle de Guy de Maupassant, publiée dans *les Soirées de Médan** (1880). Pendant la guerre de 1870, des bourgeois de Rouen partent en diligence pour Le Havre : arrêtés en cours de route par un poste allemand, ils supplient une des voyageuses, une fille surnommée « Boule-de-Suif », d'accorder ses faveurs à l'officier allemand pour qu'il autorise la continuation du voyage. Boule-de-Suif, malgré sa répugnance, accepte. Le voyage reprend, mais les bourgeois couvrent de leur mépris celle qui s'est dévouée pour eux. Cette nouvelle révéla Maupassant au public et décida de sa carrière littéraire.

BOULEDOGUE n. m. (angl. *bulldog*, chien-taureau). Race de chiens français d'agrément. (C'est un chien de petite taille, à la face très courte et large, au nez complètement aplati, et aux oreilles droites.) ‖ *Par anal.* Homme brutal, inabordable. (V. BULLDOG.)

BOULE-D'OR n. f. Nom usuel de *Trollius Europaeus*. (V. TROLLE.) ‖ Pl. *des* BOULES-D'OR.

BOULÉE n. f. Ratissure des caques de harengs.

BOULENGER (Hippolyte), peintre belge (Tournai 1837 - Bruxelles 1874). Il est le maître de l'école de Tervueren, le Barbizon belge, et est principalement représenté au musée de Bruxelles : *Lisière de bois* (1865), *l'Allée des charmes* (1872), etc.

BOULENGER (Marcel), écrivain français (Paris 1873 - Chantilly 1932). Il débuta dans les lettres par un roman, *la Femme baroque* (1898). Homme de sport, il a été l'un des premiers à faire entrer le sport dans la littérature. Il a travaillé avec D'Annunzio au rapprochement franco-italien. Ses principales œuvres sont soit des romans (*le Page*, 1899 ; *le Fourbe*, 1914), soit des œuvres historiques (*le Duc de Morny*, 1925), soit des essais, parfois humoristiques, sur la société contemporaine (*Cours de vie parisienne*, 1913 ; *Eloge du snobisme*, 1927).

BOULENGER (Jacques), écrivain français (Paris 1879 - *id.* 1944), frère du précédent. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il a fondé, avec A. Lefranc, la *Revue du seizième siècle ;* il a publié de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire de la littérature et de la civilisation françaises : *Marceline Desbordes-Valmore* (1909), *le Grand Siècle* (1913), *Au pays de Gérard de Nerval* (1914), *Nostradamus* (1933).

BOULER v. intr. *Fam.* Rouler comme une boule. ‖ *Fig.* et *pop. Envoyer quelqu'un bouler*, l'envoyer promener, l'éconduire.
— Arg. de théâtre. Dire son texte avec trop de précipitation, aux dépens de la netteté et de la compréhension.
— Zool. Enfler son jabot, l'arrondir en boule, en parlant du pigeon. ‖ *Pigeon boulant*, v. BOULANT.
◆ V. tr. *Pop.* Faire rouler : *Je vous le boule à coups de souliers.* ‖ *Fig.* Gâcher : *Bouler son travail.*
— Jeux. Mesurer la distance des boules au but, dans un coup douteux. (Dans ce sens, on dit plus souvent PIGER.) ‖ Frapper avec sa boule les autres boules du jeu.
— Mod. Donner une forme arrondie dans un chapeau, soit à la calotte, soit à la passe.
— Pêch. Troubler l'eau avec un bouloir.

BOULET n. m. (de *boule*). Arm. Projectile sphérique dont on chargeait les canons. ‖ *Boulet de rupture*, projectile plein destiné à perforer les blindages. (V. OBUS.) ‖ *Boulet rouge*, v. part. *encycl.*
— LOC. DIV. *Avoir un boulet au pied*, être entravé par une pénible obligation. ‖ *Brutal comme un boulet de canon*, d'une brutalité, d'une brusquerie excessive. ‖ *Il ne changerait pas d'avis pour un boulet de canon*, pour rien au monde. ‖ *Tirer sur quelqu'un à boulet rouge*, l'attaquer sans ménagement, lui demander de grosses sommes, etc. ‖ *Traîner le boulet, un boulet, son boulet*, mener une vie misérable, du fait d'une obligation ou d'une tâche accablante.
— Dr. Peine infamante qui consistait, pour les forçats, à traîner un boulet de 8 livres attaché à une chaîne de 2,50 m de long. (Mentionnée aux codes pénaux de 1791 et 1810, cette peine est abolie depuis longtemps.)
— Min. Charbon aggloméré, de forme ovoïde, utilisé dans les foyers domestiques. (Les boulets sont habituellement fabriqués à partir de fines et de poussier d'anthracite ou de houille maigre.) [V. AGGLOMÉRÉ.]
— Orfèvr. Masse hémisphérique en fer, sur laquelle on fixe les pièces que l'on veut ciseler.
— Zootechn. Région extérieure des membres du cheval, située entre le canon et le paturon, et qui a pour base l'articulation de l'os principal du métacarpe ou du métatarse avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes. (Ce nom lui vient du léger relief sphéroïdal que forment, sous la peau, les extrémités renflées des os qui constituent ces articulations. Le boulet peut être le siège de blessure par le fer du pied opposé [*atteintes*], et c'est sur les parties supérieures du boulet que se montrent les *molettes*. La région correspondante porte le même nom chez les ruminants.)
— ENCYCL. Arm. Les *boulets*, de forme sphérique, d'abord en pierre, puis, à partir de 1450, en fonte de fer, étaient les projectiles pleins lancés par les canons de l'artillerie lisse. Pesant parfois jusqu'à 100 kg et plus, les boulets de pierre étaient taillés à la main. Leur calibre était exprimé en livres (boulets de 30, 24, 16, 12, 8, 6, 4). Les boulets *chaînés* ou *ramés*, réunis deux à deux soit à l'aide d'une chaîne, soit par une barre de fer, étaient employés surtout dans la marine pour démâter les navires. Les *boulets rouges*, employés comme projectiles incendiaires contre les navires ou dans la guerre de siège, étaient rougis au feu avant leur introduction dans la bouche à feu. Les boulets ont été remplacés par les obus lors de l'adoption des *canons rayés*.

BOULETÉ, E adj. Art vétér. Qui a le boulet déplacé et porté en avant, en parlant d'un cheval.
— Numism. Se dit des lettres ou signes terminés par des globules.

BOULETTE n. f. Petite boule : *Quelque boulette de papier lancée d'un bec de plume* [...] *vint s'éclabousser sur sa figure* (Flaubert). ‖ *Particul.* Petite boule de viande empoisonnée, destinée à la destruction de quelque animal. ‖ *Fig.* et *fam.* Bévue grossière, sottise : *Vous ne seriez tranquille que le jour où j'aurais fait une grosse boulette* (Becque).
— Art culin. Petite boule de hachis. ‖ Fromage fermier fabriqué dans le Nord (Avesnes, Cambrai, Thiérache).
— Bot. Nom usuel de l'échinops.
— Pêch. V. PELOTE.

BOULETURE n. f. Hippol. Déviation du boulet.
— ENCYCL. La *bouleture* est le redressement et la projection en avant des rayons osseux qui forment l'articulation du boulet. Elle est due à la rétraction des tendons.

BOULEUTE n. m. (gr. *bouleutês ;* de *boulê*). Membre d'une boulê.

BOULEUTÊRION n. m. Salle où se réunissait une boulê. (On a retrouvé les ruines de celui d'Olympie.)

BOULEUX, EUSE n. et adj. Cheval, jument courts, trapus, propres aux travaux de fatigue.

BOULEVARD n. m. (du moyen néerl. *bolwerc*). Voie spacieuse établie dans les villes, d'abord sur l'emplacement des anciens remparts, puis, plus généralement, large voie de communication urbaine plantée d'arbres : *Le boulevard, ce fleuve de vie, grouillait dans la poudre d'or du soleil couchant* (Maupassant). *Les jeunes gens, dont nos boulevards abondent vers cinq heures du soir* (Mérimée). ‖ *Absol. Les Boulevards, les Grands Boulevards, le Boulevard*, à Paris, artère réputée pour son animation, qui s'étend de la Madeleine à la place de la République. ‖ *Boulevard du Crime*, nom longtemps donné au boulevard du Temple, à Paris, à cause des nombreux théâtres de mélodrames qui y florissaient. ‖ *Théâtre du Boulevard*, v. THÉÂTRE.
— LANGUE CLASS. Ville ou ligne de défense qui protège un pays contre l'invasion : *Cambray et Saint-Omer étaient les deux plus forts boulevards que les Espagnols eussent en Flandre* (Racine).
— ENCYCL. Promenade parisienne, le *Boulevard* fut créé au XVIIe s. sur les anciennes fortifications élevées par Charles V, Charles IX et Louis XIII, pour protéger la ville à l'E. et au N. Le tracé du « Nouveau Cours », où l'on édifia les portes Saint-Denis (1672) et Saint-Martin (1674), était en partie celui de nos « Grands Boulevards » actuels (cf. *infra*). Ce fut, au début, une large voie plantée d'arbres et bordant la campagne ; vers le milieu du XVIIIe s., elle devint le rendez-vous des promeneurs, des cavaliers et des équipages. A l'E., le futur boulevard du Temple est alors envahi de marchands ambulants et d'attractions foraines ; ses petites scènes où le mélodrame triomphe lui font donner le surnom de boulevard du Crime. A l'O. se développa une animation de meilleur aloi ; plusieurs théâtres s'y montèrent : le Gymnase, en 1820, sur l'emplacement du cimetière Bonne-Nouvelle, où furent lancées des pièces de Scribe, Dumas fils, Augier, Labiche, Sardou ; les Variétés, créées sous Napoléon, qui connurent leurs beaux jours avec Offenbach et Hortense Schneider, et maintinrent leur succès avec Lavedan, Donnay, de Flers et Caillavet. Etablissements de plaisir et cafés se multiplient sur le Nouveau Cours. Frascati (1796-1836), le Café de Madrid, où s'assemblent écrivains et hommes politiques, font du boulevard des Italiens l'endroit le plus réputé du parcours, où défile entre 1830 et 1880 toute la société élégante appartenant à la finance, à la politique, à l'aristocratie, à la littérature, à la mode, à la galanterie. Le Grand Balcon (1835), le Café Riche (1804), la maison Dorée (1848), le Café Anglais (1790), mais surtout le Café de Paris (1822-1856) et le glacier Tortoni (1798-1894) se partagent les plus connus des boulevardiers : le Dr Véron, Nestor Roqueplan, Dumas père, Balzac, Musset, Arvers, Roger de Beauvoir... Anecdotes et propos légers circulent et sont colportés dans les cercles et les salles de rédaction voisines. Au-delà du pavillon de Hanovre, naguère fréquenté par les Merveilleuses, le Café Napolitain a

Phot. Noailles, Vincent, X, Larousse.

conservé jusqu'au XXe s. le culte d'une tradition maintenue par Catulle Mendès, Lajeunesse, Feydeau, Courteline, tandis que les commerces de luxe et les manifestations d'élégance se déplaçaient vers l'O. de la capitale.
Aujourd'hui, le terme de « Grands Boulevards » s'applique aux artères comprises entre la place de la Madeleine et la place de la République : c'est encore un lieu de promenade très animé, où se concentrent les cinémas d'exclusivité, les théâtres, de nombreux commerces de luxe et de grands cafés. Le terme de « Boulevards extérieurs » a longtemps désigné les artères tracées à l'emplacement de l'ancien mur des Fermiers-Généraux (boulevard de Clichy et ses prolongements au N. et, au S., depuis le boulevard de Grenelle jusqu'au boulevard de la Gare). Aujourd'hui, il s'applique aux boulevards dits « des Maréchaux », construits en bordure des fortifications du XIXe s., qui furent démolies après la Première Guerre mondiale. On a entrepris, au-delà de ces derniers boulevards, la construction d'un « boulevard périphérique » destiné à absorber une circulation à grand débit, en particulier celle qui est destinée à l'autoroute du sud de la capitale.

BOULEVARDIER, ÈRE n. A Paris, personne qui fréquentait le boulevard, qui était connue comme une habituée de ses établissements.
◆ Adj. Relatif à la vie du boulevard : *Argot boulevardier. Muse boulevardière.*

BOULEVERSANT, E adj. Qui trouble, en vous mettant sens dessus dessous : *Nouvelles bouleversantes.*

BOULEVERSEMENT n. m. Action de bouleverser ; état qui en résulte : *Bouleversement d'une ville bombardée. Bouleversement d'une bibliothèque.* ‖ *Fig.* Profonde perturbation, trouble : *La cheminée était éteinte, la pendule battait toujours et Emma s'ébahissait du calme de ces choses, tandis qu'il y avait en elle-même tant de bouleversements* (Flaubert). *Après les bouleversements politiques, viennent les bouleversements dans les mœurs* (Balzac).

BOULEVERSER v. tr. (de *boule* et *verser*). Mettre en complet désordre : *Bouleverser une bibliothèque, un terrain.* ‖ — *Fig.* Faire disparaître brutalement toute trace d'une organisation antérieure : *Bouleverser un Etat, une existence.* ‖ Causer une émotion violente : *Vous autres moines, est-ce que vous n'avez pas des passions violentes qui vous bouleversent les cœurs* (Mérimée).

BOULEY (Henry), vétérinaire français (Paris 1814 - *id.* 1885). Professeur de clinique à l'Ecole d'Alfort, professeur de pathologie comparée au Muséum. Il ne cessa de prêter le plus grand appui aux doctrines de Pasteur ; on lui doit des travaux remarquables sur la morve, la pneumonie contagieuse, le typhus contagieux des bêtes à cornes, ainsi que la réforme de notre législation sur la police sanitaire des animaux. A partir de 1856, il dirigea avec Reynal la publication du *Nouveau Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires.* (Acad. des sc., 1868.)

BOULEZ (Pierre), compositeur français (Montbrison 1925). Il réalisa le premier la symbiose des acquisitions les plus importantes de la musique contemporaine : système dodécaphonique sériel de Schönberg, découvertes rythmiques de Stravinski et Messiaen, organisation des timbres de Webern. Parmi ses œuvres, citons : *le Visage nuptial,* pour chœur et orchestre (1947-1950), *Structures, le Marteau sans maître,* deux *Etudes* de musique concrète (1952), deux sonates de piano et des articles d'esthétique (*Points de repère*).

BOULGANINE (Nicolas Alexandrovitch), homme politique soviétique (Nijni-Novgorod 1895). Il adhéra au parti en 1917, servit d'abord dans la Tcheka, occupa plusieurs postes importants dans l'industrie soviétique, fut, de 1938 à 1941, directeur de la Banque d'Etat. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut commissaire politique de l'armée de Joukov, général, et il remplaça le maréchal Vorochilov au Conseil suprême de la défense (1944). Ministre des forces armées et maréchal de l'Union soviétique (1947), vice-président du Conseil (1953), il succéda à Malenkov comme président du Conseil des ministres en février 1955. Considéré alors comme l'homme le plus représentatif de la nouvelle direction soviétique avec Khrouchtchev (« B » et « K »), il dut démissionner en avril 1958 et redescendre rapidement les échelons de la hiérarchie (direction de la Banque d'Etat [mai], président du sovnarkhose de Stavropol [Caucase] en août et, finalement, exclusion du Præsidium du Soviet suprême [sept.]). Sa disgrâce serait en partie liée à son attitude, jugée trop prudente, lors de l'élimination du groupe antiparti Malenkov, Molotov et Kaganovitch.

BOULGARIS, BULGARIS ou **VOÚLGHARIS** (Eugène), théologien de l'Eglise orthodoxe et mathématicien grec (Corfou 1716 - Saint-Pétersbourg 1806). Ayant voulu introduire la philosophie dans la théologie, il dut se réfugier en Allemagne, puis en Russie, où il fut nommé évêque. Il est l'auteur d'œuvres très nombreuses (dont beaucoup demeurées inédites) : traductions, traités de philosophie, ouvrages de théologie.

BOULGARIS ou **VOÚLGHARIS** (Dhimítrios), homme politique grec (Hydra 1801 - Athènes 1878). Membre de plusieurs ministères de 1848 à 1874. Il joua un grand rôle dans l'expulsion du roi Othon Ier en 1862, et participa au triumvirat de régents, avec Kanáris et Roúfos. Ministre du roi Georges en 1865, 1872 et 1874.

BOULHAUT, localité du Maroc (prov. de la Chaouïa), à l'E.-S.-E. de Fédala ; 5 200 hab. (650 non-musulmans). Minerai de fer.

BOULIER n. m. Instrument analogue à l'abaque, qui sert à enseigner aux enfants les premiers éléments du calcul. ‖ Appareil à faire les comptes, employé dans les maisons de commerce : *Dans la caisse, un Chinois obèse, dont on ne voit que le torse nu, fait des comptes au boulier* (A. Malraux).
— Constr. Chacune des entailles que l'on pratique sur la portion construite du mur en pisé et dans lesquelles se placent les lançonniers destinés à supporter les banches.
— Pêch. V. BOLIER.
— ENCYCL. L'emploi du *boulier* apparut en Chine au IXe s. av. J.-C. L'appareil se compose d'un certain nombre de tiges sur lesquelles sont enfilées des boules de bois ou de verre, chaque tige correspondant, en général, à un ordre décimal. Il est encore utilisé en Extrême-Orient.

BOULIEU-LÈS-ANNONAY, comm. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le N. du Vivarais, au N. d'Annonay ; 1 129 hab. (987 aggl.). Tissage de la soie. Papier.

BOULIGNY, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), aux confins E. de la Woëvre ; 5 005 hab. (528 aggl.). Mines de fer. Jouets en matières plastiques.

BOULIMIE n. f. (gr. *bous,* bœuf, et *limos,* faim). Neurol. Sensation de faim excessive, poussant à une consommation exagérée d'aliments.
— ENCYCL. Il ne faut pas confondre la *boulimie* avec la faim robuste des convalescents, des diabétiques, des porteurs de ténia, des grands travailleurs manuels, des ascensionnistes, qui doivent réparer leurs pertes ou leurs dépenses physiques. La boulimie est généralement le symptôme d'un état névropathique.

BOULIMIQUE adj. Neurol. Relatif à la boulimie : *Gastrite boulimique.*
◆ Adj. et n. Atteint de la boulimie.

BOULIN n. m. Constr. Trou fait dans un mur par un support d'échafaudage. ‖ Chacune des pièces de bois horizontales scellées dans un mur et qui soutiennent le plancher d'un échafaudage.

BOULINAGE n. m. Mar. Navigation au plus près serré, les boulines halées le plus près possible.

BOULINE n. f. (angl. *bowline ;* de *bow,* proue, et *line,* corde). Manœuvre courante fixée sur l'avant des voiles carrées ou à bourcet et sur la ralingue de chute, destinée à haler la voile de l'avant et à lui faire recevoir le vent le mieux possible. (Les boulines prennent les noms des voiles auxquelles elles servent.) ‖ *Naviguer à la bouline,* faire du boulinage ou louvoyer au plus près serré.

BOULINETTE n. f. Mar. Bouline du petit hunier, orienté au plus près.

BOULINGRIN n. m. (angl. *bowling-green,* gazon pour jouer aux boules). Parterre de gazon avec glacis, servant à l'ornement d'un jardin français.

BOULINIER n. m. *Bon, mauvais boulinier,* voilier qui navigue bien ou mal au plus près du vent.

BOULIS, Spartiate envoyé auprès de Xerxès avec son collègue Sperthias, en 485-484, soit comme espion, soit pour régler la question du séjour de Démarate en Asie.

BOULISME n. m. Sport du jeu de boules*.

BOULISTE n. Joueur, joueuse de boules.

BOULLANGER (André), dit **le Petit Père André,** moine augustin et prédicateur français (Paris 1577 - † 1657). Son genre était populaire et ses sermons très courus. Il a publié l'*Oraison funèbre de Marie de Lorraine* (1627).

BOULLAY (Pierre François Guillaume), pharmacien français (Caen 1777 - Paris 1869). Après son stage à Rouen, il vient faire ses études de pharmacie à Paris, où il travaille au laboratoire de Vauquelin. Reçu pharmacien en 1798, il crée à Paris une officine qui devint célèbre. Membre de l'Académie de médecine, il est un des fondateurs du *Bulletin de pharmacie,* puis de la Société de pharmacie de Paris, qu'il préside en 1825. Ses travaux les plus remarquables portent sur les éthers arsénique, chlorhydrique, phosphorique. Il a isolé la picrotoxine, principe actif de la coque du Levant. Il a fait des recherches sur l'amande douce et la violette.

BOULLAY (Félix Polydore), pharmacien français (Paris 1806 - *id.* 1835), fils du précédent. Pharmacien et docteur ès sciences, il fut élu membre de la Société de pharmacie de Paris pour ses travaux sur les iodures doubles, les acides ulmiques et azulmiques. Sa brillante carrière fut brève : il mourut brûlé à la suite du bris d'un flacon d'éther.

BOULLE (André Charles), ébéniste français (Paris 1642 - *id.* 1732). Il créa un type de meubles recouverts de marqueteries de cuivre, d'écaille, d'étain, dont les dessins sont souvent inspirés des arabesques de Jean Bérain. Ces matériaux étaient découpés à l'aide d'une scie spéciale, selon le contour d'un dessin tracé auparavant ; ils formaient, assemblés, un fond d'écaille incrusté de cuivre (première partie) ou, inversement, un fond de cuivre incrusté d'écaille (contre-partie). Boulle donna de l'importance aux ornements de bronze ciselé et doré, tout ensemble utilitaires (poignées, charnières), protecteurs (entrées de serrures) et décoratifs (mascarons, etc.). Fort apprécié par Louis XIV, qui le logea au Louvre, il eut quatre fils ; ils reçurent le titre d'ébénistes du roi, mais furent surnommés « singes de leur père ». Sous le second Empire, il se fit une abondante fabrication de faux boulles, mis à la mode par l'impératrice. Des meubles de Boulle sont conservés au musée du Louvre, au musée des Arts décoratifs ; au palais de Versailles se trouvent deux commodes, dites « mazarines », seuls ouvrages identifiés avec certitude.

BOULLE ou **BOULE** n. m. Meuble incrusté d'écaille, d'étain et de cuivre, rappelant ceux de Boulle.

Boulle (ÉCOLE), collège technique dépendant à la fois de la Direction de l'Enseignement de la Seine et de la Direction générale de l'Enseignement technique, et destiné à former les cadres techniques et artistiques

André Charles BOULLE
commode « mazarine »
château de Versailles

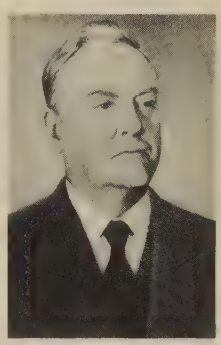

maréchal BOULGANINE

Phot. X, Larousse.

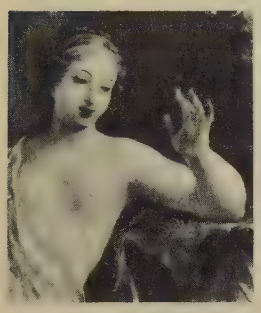

Bon BOULLONGNE
« la Nature et les Éléments »
ensemble et détail
Grand Trianon, Versailles

des professions de l'ameublement et de la décoration intérieure. Fondé en 1886, sous le nom d'« Ecole municipale d'ameublement », il prit, en 1891, le nom de Boulle (André Charles), ébéniste de Louis XIV. Admis par voie de concours, ses élèves reçoivent, après quatre années de formation, un diplôme de fin d'études. Les meilleurs peuvent poursuivre un cycle d'études supérieures d'une année, que sanctionne un diplôme spécial.

BOULLET (Georges), inspecteur général des Manufactures de l'État et ingénieur français (Rennes 1870 - Morlaix 1947). Polytechnicien, il fit carrière dans l'industrie des tabacs, la dotant de machines de réputation mondiale. En 1905, il conçut la première machine moderne à paqueter les cigarettes sous enveloppes parallélépipédiques souples, le rendement en étant de 25, 35, puis 50 paquets par minute. A Morlaix, il perfectionna les rouets à filer les tabacs à mâcher et inventa un appareil à paqueter la poudre à priser.

BOULLIAU (Ismaël), astronome français (Loudun 1605 - Paris 1694). Protestant, il se convertit au catholicisme et fut ordonné prêtre en 1630. Il est le premier qui ait donné une explication plausible des variations lumineuses de certaines étoiles.

BOULLIER (Antoine), orfèvre français du XVIIIe s. Elève de l'école gratuite de dessin, il obtint le grand prix en 1774 et la maîtrise en 1775. Il fut l'un des initiateurs du style Louis XVI.

BOULLONGNE (Jean DE). V. VALENTIN (Jean DE BOULLONGNE, dit *le*).

BOULLONGNE ou **BOULOGNE**, famille d'artistes français, qui compte parmi ses membres : LOUIS, *le Père* ou *le Vieux*, peintre et graveur (Paris 1609 - *id.* 1674). Elève de Jacques Blanchard, il se lia en Italie avec Sébastien Bourdon, travailla au Louvre, à Versailles, dans de nombreux hôtels parisiens, et fut l'un des premiers académiciens. Citons, au Louvre : *les Enfants de Sciva, le Martyre de saint Simon, la Décollation de saint Paul.* Il a gravé un *Livre de portraiture* (1648) ; — BON, *l'Aîné*, peintre et graveur (Paris 1649 - *id.* 1717), fils du précédent. Il dut à la faveur de Colbert d'aller terminer ses études en Italie. Son tableau de réception à l'Académie (1677) représente *le Combat d'Hercule contre les Centaures* (au Louvre). Il travailla sous Le Brun aux peintures de Versailles, fit quelques compositions mythologiques pour Trianon. Son œuvre la plus importante est la décoration des chapelles Saint-Jérôme et Saint-Ambroise, aux Invalides ; — Louis **de Boullongne**, *le Jeune*, peintre (Paris 1654 - *id.* 1733), frère du précédent. Prix de Rome (1672), il copia pour les Gobelins les fresques de Raphaël, puis travailla aux galeries de Versailles. Académicien en 1681 (son morceau de réception, *Auguste fermant le temple de Janus*, est au musée d'Amiens) ; professeur en 1693, directeur en 1722. Louis XIV le pensionna et l'anoblit ; Louis XV lui donna le cordon de Saint-Michel et le nomma, en 1724, premier peintre. Ses œuvres sont habiles, mais sans originalité : *Apollon et la Sibylle* (Fontainebleau), *la Pêche miraculeuse* (Orléans), *la Chasse de Diane* (Tours) ; — GENEVIÈVE (1645-1710) et MADELEINE (1646-1709), peintres, sœurs des précédents. Elles se spécialisèrent dans la nature morte : *Instruments de musique* (Versailles), trophées de chasse ou de guerre. Geneviève épousa le sculpteur J.-J. Clérion.

Boul' Mich' (le). *Pop.* Le boulevard Saint-Michel, à Paris.

BOULOCHE n. f. Gâteau dans lequel on met des poires ou des pommes préalablement cuites au four. (Dialectal.)

BOULODROME n. m. Terrain aménagé spécialement pour le jeu de boules.

BOULOGNE (la), riv. de la Vendée, tributaire du lac de Grand-Lieu ; 70 km.

Boulogne (BOIS DE), grand parc d'environ 800 ha, limité approximativement par Neuilly, Longchamp, Boulogne, Auteuil et Passy. Vestige de l'ancienne forêt de Rouvray, cédée au VIIIe s. à l'abbaye de Saint-Denis, il tire son nom d'une chapelle érigée sur son territoire en l'honneur de Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer. Dans l'abbaye de Longchamp, fondée par Isabelle de France, sœur de Saint Louis, les offices de la semaine sainte connurent une grande vogue au XVIIIe s. Dans l'ancien domaine du monastère, disparu à la Révolution, fut ouvert en 1857 l'hippodrome de Longchamp. Le château de Boulogne, bientôt dit « de Madrid », entrepris en 1528 par François Ier, devait à Girolamo Della Robbia sa décoration de céramique et son architecture à l'italienne ; il fut également détruit à la Révolution. Le château de la Muette, rendez-vous de chasse de Charles IX, remanié en 1718, fut morcelé à la fin de l'Ancien Régime et disparut définitivement au XXe s. Le pavillon de Bagatelle*, élevé primitivement en 1720, fut entièrement reconstruit en 1777. Le bois de Boulogne, longtemps considéré comme un dangereux repaire, devint un lieu de promenade à partir du XVIIe s. En 1815, les alliés y campèrent. Il fut cédé en 1852 par l'Etat à la Ville, qui, en 1858, consacra une enclave de 20 ha au Jardin d'acclimatation. Son aménagement définitif fut réalisé par Haussmann, avec l'aide d'Alphand et de Davioud. (→ Biblio.)

Boulogne (FORÊT DE), forêt domaniale de Sologne (Loir-et-Cher), à l'E. de Blois, s'étendant sur 4 000 ha. Les essences principales sont le chêne rouvre (72 p. 100), le pin sylvestre (16 p. 100) et le charme (8 p. 100).

Boulogne (AFFAIRE DE), seconde tentative du prince Louis-Napoléon pour provoquer le renversement de Louis-Philippe. Croyant l'opinion préparée par l'action de quelques cercles et comités bonapartistes, il se procura un navire, cinquante-six hommes, des uniformes de la Vieille Garde, un aigle vivant, et débarqua, à minuit, le 6 août 1840, à Boulogne, où il s'était assuré quelques complicités dans la garnison. Acclamé par la seule compagnie du lieutenant Aladenize du 42e de ligne, il fut vite réduit à la fuite. Capturé avec ses amis par le capitaine Puygelier, il fut traduit le 2 octobre devant la Chambre des pairs. Malgré une brillante plaidoirie de Berryer, il fut condamné à la détention perpétuelle au fort de Ham.

Boulogne (CAMP DE), camp aménagé par Bonaparte à Boulogne-sur-Mer en vue d'une descente en Angleterre. Bonaparte reprit en mai 1803 un projet de 1801 ajourné à la paix d'Amiens : 150 000 hommes furent concentrés sur les côtes du Pas-de-Calais ; leur quartier général était à Boulogne. Plus de 1 700 bateaux à fond plat furent rassemblés à Boulogne et dans les ports voisins pour ce transport de l' « armée d'Angleterre », qui nécessitait l'éloignement momentané de la flotte anglaise, maîtresse de la mer. Les diversions manquées en juin 1805 par Villeneuve aux Antilles, la défaite de Trafalgar, le 21 octobre, mirent fin à ces projets, que, d'autre part, l'entrée en guerre de la Russie et de l'Autriche forçait Napoléon d'ajourner. Dès la fin d'août, il avait fait lever le camp de Boulogne. Une colonne commémorative, dite « de la Grande Armée », fut érigée près de Boulogne, en 1841. (→ Biblio.)

BOULOGNE (Jehan). V. GIAMBOLOGNA.

BOULOGNE-BILLANCOURT, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue sud-ouest de Paris, dans une boucle de la Seine ; 93 998 hab. [*Boulonnais*]. La partie N. de l'agglomération, en bordure du bois de Boulogne, forme d'élégants quartiers résidentiels. Le château, bâti pour Choiseul, est entouré d'un vaste parc ; l'église Notre-Dame-des-Menus, édifiée par deux membres de la confrérie parisienne de Notre-Dame-de-Boulogne, garde une nef du XIVe s. Erigé en paroisse en 1330, le hameau des Menus prit le nom de *Boulogne*. Curieux jardins Albert-Kahn. Bibliothèque Paul-Marmottan. Au S., dans la section de Billancourt, se groupent de nombreuses industries : une des plus grandes usines françaises

Blason de
BOULOGNE-BILLANCOURT

Taillé de gueules et d'azur à la barque à l'antique d'argent voguant sur des ondes du même brochant sur la partition, accompagnée en chef à dextre d'un poisson posé en pal et à senestre d'une fleur de lis, le tout d'argent.

bois de **Boulogne**
les deux lacs
et une partie
de l'hippodrome d'Auteuil

BOULOGNE-BILLANCOURT
Régie nationale des usines Renault

Phot. M. V., Durandaud, Régie nationale des Usines Renault.

d'automobiles s'étend sur la rive droite de la Seine et dans l'île Seguin : elle emploie plus de 40 000 ouvriers. Parmi les autres industries, les principales sont des constructions aéronautiques, des fabriques de machines, de la grosse chaudronnerie, de l'appareillage électrique, des produits pharmaceutiques, des imprimeries, des industries alimentaires (chocolat, confitures, pâtes).

BOULOGNE-SUR-GESSE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens), dans le Comminges; 1 616 hab. (1 156 aggl.) [*Boulonnais*]. Église du XVe s. — Aux environs, ruines de l'abbaye cistercienne de Bénissons-Dieu, fondée au XIIe s.

BOULOGNE-SUR-MER, ch.-l. d'arrond. du Pas-de-Calais, sur la côte du Boulonnais, à l'embouchure de la Liane; 43 870 hab. (*Boulonnais*). Un bourg gaulois, capitale de la cité des Morins, occupait cet emplacement, et les Romains établirent une forteresse (*Gesoriacum*) sur les hauteurs dominant la rive N. de l'estuaire de la Liane. Elle était dotée d'un bon port militaire (Portus Itius), que Constance Chlore combla. Aussi la ville, appelée Bononia, se réduisit-elle à la citadelle, qui constitue encore aujourd'hui la Ville Haute. Au Moyen Age, Boulogne dut son importance à l'un des pèlerinages les plus célèbres de la chrétienté (image miraculeuse de Notre-Dame vénérée dès le VIIe s.). Sa destinée politique fut celle du Boulonnais*. Elle fut anglaise de 1544 à 1550. Elle eut le privilège d'avoir une assemblée d'états et fut évêché de 1553 à 1790. Napoléon Ier y fit ses préparatifs d'expédition en Angleterre (v. BOULOGNE [*camp de*]). Mais, au XIXe s., le port fut à l'origine d'un nouvel essor : Boulogne devint un grand centre de transit pour les voyageurs traversant la Manche. Il importe du minerai de fer, du jute, du manganèse, exporte du ciment; mais, surtout, un grand port de pêche s'est développé. Aujourd'hui, les trains de marée permettent l'expédition du poisson en quelques heures dans presque toute la France.

Les quartiers entourant le port furent rasés au cours des bombardements de la Seconde Guerre mondiale; des quartiers entièrement neufs, de part et d'autre de la Liane, et des ensembles architecturaux imposants ont été édifiés. La Vieille-Ville, beaucoup moins éprouvée, garde des vestiges du passé : une enceinte fortifiée du XIIIe s., souvent remaniée par la suite, occupe la colline, comme déjà l'occupait le castrum romain; elle limite un quartier administratif, aux rues étroites et tortueuses, abritant le palais de justice, l'hôtel de ville, du XVIIIe s., et la basilique Notre-Dame (XIXe s.). A l'angle N.-O. de la Vieille-Ville, s'élève l'ancien château; le riche musée municipal (préhistoire, antiquités, beaux-arts) et l'église Saint-Nicolas (du XVe au XVIIIe s.) complètent l'intérêt artistique. Les industries sont au service de la pêche : vingt-six entreprises spécialisées dans la conserverie des poissons, une grande usine leur fournissant les boîtes métalliques, et des fabriques de glace pour l'expédition du poisson frais. Les chantiers navals, au S. de la Liane, construisent des chalutiers et des navires de fort tonnage. Des fabriques de plumes pour écrire, de chaussures, de produits réfractaires s'ajoutent à cette activité. — L'arrond. a 8 cant., 103 comm. et 217 966 hab. Patrie de Daunou, F. Sauvage, Sainte-Beuve, G. Duchenne de Boulogne, Mariette, C. et E. Coquelin.

BOULOIR n. m. (de *bouler*). Instrument dont les maçons se servent pour pétrir le mortier. || Perche avec laquelle l'ouvrier tanneur agite les bains dans lesquels sont traitées les peaux.
— Pêch. Perche munie d'une plaque, au moyen de laquelle les pêcheurs de goujons troublent le fond de la rivière.

BOULOIRE, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans, dans le haut Maine); 1 663 hab. (607 aggl.) [*Biluriens*]. Restes d'un château du XVIe s. Confection.

BOULON n. m. (de *boule*). Mécan. Ensemble constitué par une vis et par un écrou, qui, après serrage, maintient en contact étroit deux ou plusieurs pièces traversées par la vis. (V. part. *encycl.*) || *Boulon à clavette,* boulon dont une partie de la vis est percée de part en part pour recevoir une clavette empêchant le desserrage de l'écrou.
— Chirurg. Tige filetée utilisée en chirurgie osseuse en remplacement des broches, pour obtenir un serrage progressif sans choc.
— Rel. Chacun des clous de métal fixés sur les plats des anciennes reliures, aux quatre coins, et comportant des têtes en forme de cabochon en relief. (Le livre reposant sur les têtes des boulons, on évite ainsi que la matière de recouvrement ou la décoration des plats ne soient détériorées par le frottement. Le boulon placé au centre du plat s'appelle *ombilic.*) [On dit aussi : BOUILLON.]
— ENCYCL. Mécan. Dans un *boulon,* la vis présente une tête à une extrémité et un filetage à l'autre pour recevoir l'écrou. Tous deux sont généralement en acier doux. Entre l'écrou et la pièce serrée, on place parfois une rondelle. La tête de la vis est prismatique à nombre pair de pans (hexagonale en construction mécanique, carrée pour l'ablocage des pièces sur les machines-outils) ou non prismatique (fraisée, ronde, cylindrique). Lors du vissage de l'écrou avec une clé, elle doit pouvoir être immobilisée soit à l'aide d'une autre clé ou d'un tournevis, quand elle présente une fente longitudinale, soit par sa forme même, qui l'empêche de tourner dans son logement. Les boulons pour métaux ont, en général, un écrou à six pans; les boulons pour bois, un écrou carré. Pour le cas de montages et démontages fréquents, on utilise la vis à tête six pans creuse, qui ne se détériore pas sous l'effet de la manœuvre plus ou moins brutale de la clef de serrage. Un grand nombre de types de boulons tirent leur nom de leur forme même : à ergot, à tête fraisée, à oreille, etc.

BOULONNAGE n. m. Action de boulonner. || Assemblage de charpentes au moyen de boulons.
— Chirurg. Technique d'ostéosynthèse ou d'arthrodèse à l'aide d'un boulon, employée surtout dans la cure des diastasis tibio-péroniers (écartement des os à leurs extrémités).
— Min. *Boulonnage du toit,* méthode de soutènement spécial du toit.
— ENCYCL. Min. Le *boulonnage du toit,* consiste à introduire dans des trous de faible diamètre, forés dans la couronne d'une excavation, des tiges d'acier, ayant généralement de 1,5 à 2 m de long, appelées *boulons,* ou des broches de bois qui sont ancrées par un dispositif spécial au fond du trou, et qui maintiennent une plaque d'appui serrée par un écrou contre la couronne du chantier. Ce boulonnage serre les unes contre les autres les différentes strates du toit immédiat, à la façon de longs clous qui solidariseraient un empilement de planches minces; cela augmente la cohésion et la résistance à la flexion de l'ensemble. Très utilisé dans les mines métalliques et dans les charbonnages américains, il assure la sécurité dans des galeries plus larges n'ayant pas d'autre soutènement.

BOULONNAIS, AISE adj. et n. Relatif à Boulogne-sur-Mer; habitant ou originaire de cette ville.
— Zootechn. *Cheval boulonnais,* race de chevaux de trait, dont l'aire d'élevage s'étend sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime et de l'Oise. (Il a une encolure épaisse, une crinière touffue, une poitrine vaste, un dos droit et large et un rein large et court. Ses membres sont forts.) || *Mouton boulonnais,* race de moutons de grande taille, élevée dans le Pas-de-Calais et le N. de la Somme.

BOULONNAIS, région du nord de la France (Pas-de-Calais), située à l'O. des collines de l'Artois. C'est une *boutonnière* topographique, évidée à la faveur d'un bombement anticlinal : la dépression est dominée par des talus de calcaire crétacé et jurassique; au fond, apparaît un fragment de socle primaire. Le *haut Boulonnais* est constitué de plateaux s'élevant à 200 m d'altitude, profondément découpés, pauvres en limon, où les céréales, la betterave et les vergers se partagent le sol; dans les prairies des vallées, élevage de vaches laitières et de chevaux; les bourgs sont des marchés agricoles. L'herbe occupe la plus grande partie du *bas Boulonnais,* à l'aspect bocager. On y élève du bétail, des porcs, des volailles, des chevaux. L'habitat est dispersé.
— Hist. Le *Boulonnais,* qui fit partie de la IIe Belgique à l'époque romaine, puis du royaume franc de Neustrie, est le *Pagus Bononiensis* carolingien, qui avait été détaché du pays des *Morins* et formait un autre pays autour de *Bononia* (Boulogne).
Il appartint d'abord en tant que comté à une branche de la maison de Ponthieu* et passa, par mariage, dans de nombreuses familles, dont Blois-Champagne et Auvergne. En 1422, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'empara du comté de Boulogne, et le conserva par le traité d'Arras (1435), mais il revint à la maison d'Auvergne, dont hérita celle de la Tour. En 1478, Louis XI l'incorpora au royaume en cédant le Lauraguais à Bertrand II de la Tour, comte d'Auvergne.

BOULOGNE-SUR-MER
le port et la gare centrale

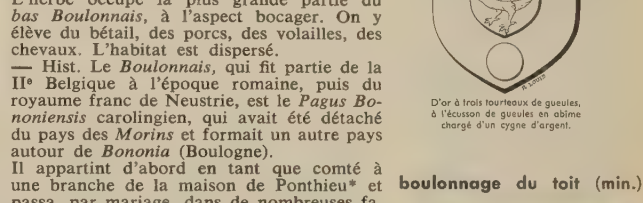

cheval **boulonnais**

BOULONNER v. tr. Technol. Maintenir à l'aide de boulons : *Boulonner une porte.*
◆ V. intr. et tr. *Pop.* Travailler.

BOULONNERIE n. f. Fabrique de boulons. || Partie de la grosse quincaillerie qui concerne la vente des boulons.

BOULONNIER n. m. Ouvrier qui fabrique des boulons.

BOULONNIÈRE n. f. Technol. Sorte de jauge que l'on emploie dans la fabrication des boulons.

BOULOT, OTTE adj. et n. *Fam.* Rond comme une boule, en parlant d'un homme ou, plus souvent, d'une femme.
◆ Adj. et n. m. Se dit d'un pain oblong de quatre livres, à trois ou quatre coups de lame : *Le pain que fabrique votre boulanger est-il rond ou fendu, est-ce de la miche ou du boulot?* (Huysmans).
◆ N. m. *Pop.* Travail : *Y a du boulot.*

BOULOTTER v. intr. (dimin. de *bouler,* rouler). *Pop.* Mener une bonne vie régulière; aller tout doucettement : *Et moi, je boulotterai protégé par vous, jusqu'à ma retraite* (Balzac).
◆ V. tr. *Pop.* Manger : *N'avoir rien à boulotter. J'avais trois cents francs de rentes à manger par mois et* [...] *j'ai boulotté le capital avec des cocottes* (Huysmans).

BOULOU (LE), comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), au pied des Albères, sur le Tech; 2 198 hab. (4 000 en été). Église avec portail roman (XIe-XIIe s.). Eaux thermales contre les maladies du tube digestif et le diabète. Carrière de talc. — Aux environs, dans l'ancienne église Saint-Martin-de-Fenouillar, remarquables fresques du XIIe s.

Blason de BOULOGNE-SUR-MER

D'or à trois tourteaux de gueules, à l'écusson de gueules en abîme chargé d'un cygne d'argent.

boulonnage du toit (min.)

perforatrice pour le **boulonnage**

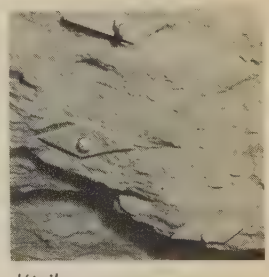

détail d'un toit **boulonné**

Phot. Photothèque franç., Schmidt, Yan de la Fosse Davy.

Ivan BOUNINE

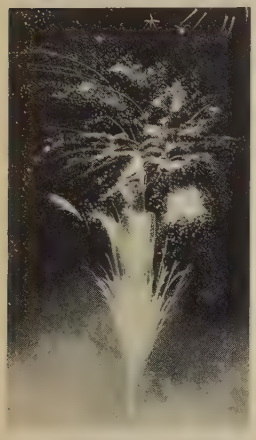

bouquet (pyrotechn.)

bouquet (mobil.) *détail* d'une boiserie de la salle à manger du ministère du Travail

bouquetin

BOULOURIS, station balnéaire du Var (arrond. de Draguignan, comm. de Saint-Raphaël), sur la côte de l'Esterel, à l'E. de Saint-Raphaël.

BOULVÈNE (Jacques), peintre français (Moissac v. 1560 - Toulouse 1605). Elève des peintres du Capitole de Toulouse, il fut président de la maîtrise en 1599. Il a laissé des peintures allégoriques ou historiques, teintées de maniérisme : *la Prévoyance, la Vigilance et l'Honneur* (Toulouse), et quelques portraits.

BOULYGINE (Alexandre Grigorievitch), homme d'Etat russe (1851-1919). Fonctionnaire honorable, il fut nommé ministre de l'Intérieur, de façon inattendue, par Nicolas II en février 1905. Sans programme, il dut, devant la poussée révolutionnaire, rédiger un rescrit impérial promettant un régime constitutionnel. La première Assemblée représentative russe, qui siégea après la révolution de 1905, porte en Russie le nom de « douma de Boulygine ». Il se retira dès octobre 1905.

BOUM! interj. Onomatopée qui sert à exprimer plaisamment le bruit causé par un choc subit, une explosion soudaine.

◆ N. m. *Pop. En plein boum,* en pleine activité.

BOUMAL (Louis), poète et essayiste belge, d'expression française (Liège 1890 - Saint-Michel-lès-Bruges 1918). Sa principale œuvre, mûrie au front de l'Yser, *le Jardin sans soleil* (1919), groupe des poèmes élégiaques d'une ligne néoclassique. Epris d'analyse psychologique, sensible à l'influence conjuguée de Barrès et de Maurras, Boumal fut l'un des jeunes intellectuels wallons les plus marquants de sa génération.

BOUMA N'GOKO (RÉGION), région de l'extrémité sud-est du Cameroun ; 26 661 hab. (24 Europ.). Ch.-l. *Yokadouma.*

BOUMER v. intr. (de *boom*). *Pop.* Prospérer, aller bien : *Ça boume?*

BOUMERANG n. m. V. BOOMERANG.

Bouna (RÉSERVE DE), réserve de faune dans la partie septentrionale de la Côte-d'Ivoire ; 900 000 ha env. Délimitée depuis 1942, elle comprend éléphants, buffles, bubales, hippotragues, cobs, phacochères, singes, hippopotames, etc.

BOUNDOU, région du Sénégal, entre le fleuve Sénégal, la Falémé et le désert du Ferlo. C'est surtout un terrain d'élevage peuplé de Peuls.

BOUNINE (Lieonti), graveur russe (fin du XVIIe s.). Ses illustrations (v. 1690) pour l'abécédaire du fils de Pierre le Grand, Alexeï, sont considérées comme un des chefs-d'œuvre de la gravure russe à ses débuts.

BOUNINE (Ivan Alexeïevitch), écrivain russe (Voronej 1870 - Paris 1953). Poète dès dix-sept ans, il a laissé plusieurs recueils d'un art achevé. Comme nouvelliste et romancier, il a décrit, dans de nombreux ouvrages d'un âpre réalisme, mais d'une langue magnifique, soit la campagne russe : *le Village* (1909), son chef-d'œuvre, *le Vallon desséché* (1911) ; soit les pays de ses voyages : *le Gentleman de San Francisco* (1915), *les Rêves de Tchang* (1916). En 1920, il émigre en France, où il se fixe. Mais il consacre encore à son pays des récits d'une profonde vérité : *le Sacrement de l'amour* (ou *l'Amour de Mitia*) [1925], *A la source des jours* (ou *la Vie d'Arseniev*) [1935] et *Lika* (1939), œuvres qui s'enrichissent de souvenirs autobiographiques. (Prix Nobel de littérature, 1933.)

BOUNIOU ou **BOUGNIOU** n. m. Min. Fond d'un puits, en dessous de la recette : *De l'eau s'accumule généralement dans le bouniou.* (On dit aussi PUISARD.)

BOUNITCH. V. BUNIĆ.

BOUNOS, héros de Corinthe, fils d'Hermès et d'Alcidamia. Æétès fit de lui le gardien du trône pendant son voyage à Colchos.

BOUNTY (ÎLES), groupe de neuf îlots granitiques inhabités, découverts par le capitaine Bligh en 1788, et situés au S.-E. de la Nouvelle-Zélande, à laquelle ils appartiennent.

Bounty, navire de la marine royale britannique, parti en avril 1788 pour le Pacifique. L'année suivante, le bâtiment croisant en Polynésie, l'équipage se révolta à cause de la dureté du commandant, le lieutenant William Bligh*. Celui-ci et dix-huit marins fidèles furent abandonnés dans une chaloupe ; ils réussirent à atteindre Timor et furent rapatriés. Les mutins s'établirent dans les îles Tahiti et Pitcairn.

BOUPALOS, sculpteur grec (VIe s. av. J.-C.), fils d'Archermos de Chios, et frère d'Athénis*. Collaborateur de son frère, et aussi architecte, il est l'auteur, à Smyrne, d'une *Tyché* portant la corne d'abondance et coiffée du *polos.* On lui attribue deux groupes de *Charites* vêtues, à Pergame et à Smyrne.

BOUPÈRE (LE), comm. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), dans le Bocage vendéen ; 2 443 hab. (546 aggl.). Eglise fortifiée (XIIIe et XVe s.). Gisement d'antimoine autrefois exploité.

BOUPHAGOS (« Mangeur de bœufs »), héros arcadien qui recueillit Iphiclès, frère d'Héraclès, blessé par Augias. Il fut tué par Artémis qu'il importunait de son amour. || Surnom d'Héraclès.

BOUPHONE n. m. (du gr. *bous,* bœuf, et *phoneuein,* tuer). Sacrificateur de l'Antiquité grecque, chargé d'égorger les bœufs.

BOUPHONIES n. f. pl. (gr. *bouphonia*). Fêtes d'Athènes en l'honneur de Zeus Polieus, et où l'on immolait un bœuf. (Elles faisaient partie des Dipolies.)

— ENCYCL. Selon une légende, un Athénien, Sopatros, ayant tué un bœuf qui avait mangé des prémices consacrées, une disette s'ensuivit. La pythie déclara que seul Sopatros, en fuite, pouvait conjurer le mauvais sort. Sopatros ne consentit à revenir que si tous partageaient son crime. On adopta le rituel suivant : des jeunes filles apportaient l'eau pour des jeunes gens qui affûtaient une hache et un couteau ; un homme prenait la hache, avec laquelle un autre frappait le bœuf, alors qu'un troisième l'achevait, et tous mangeaient de sa chair. Puis on faisait le procès de l'assassin du bœuf : chacun se rejetant la faute, finalement le couteau, déclaré seul coupable, était jeté dans la mer.

BOUQUET n. m. (autre forme de *bosquet,* petit bois). Groupe d'arbres assez rapprochés et de même âge : *Un bouquet de châtaigniers.* || *Par anal.* Tout ce qui se présente en touffe naturelle ou artificielle : *Des mains épaisses, carrées et fortement marquées aux phalanges par des bouquets de poils touffus et d'un roux ardent* (Balzac). *Bouquet de roses, de cerises, de persil.* || Faisceau de paille orné de rubans que l'on attachait au cou ou à la queue des chevaux mis en vente. || Parfum exhalé par le vin : *Glodomir déboucha un vin de Bordeaux qui* [...] *révéla par l'arôme et le bouquet sa noble origine* (A. France).

— LOC. DIV. *Garder quelque chose pour le bouquet,* réserver pour la fin ce qu'il y a de meilleur ou de plus intéressant. || *C'est le bouquet,* ce qu'il y a de mieux, ou, *ironiq.,* ce qui ne saurait être pis ; c'est le coup de grâce.

— Anat. *Bouquet de Riolan,* faisceau de muscles et de ligaments, qui s'insèrent à l'apophyse styloïde de l'os temporal.

— Archit. Ornement en forme d'amortissement, qui termine les frontons, les pinacles, etc., de l'époque gothique.

— Constr. *Bouquet de pieux,* ensemble d'un certain nombre de pieux ou pilots dont les têtes sont réunies par des entretoises.

— Cuis. Paquet de certaines herbes odorantes qu'on introduit dans les ragoûts pour en relever la saveur. || *Bouquet garni,* celui qui se compose de persil, de thym et de laurier.

— Equit. *Avoir du bouquet,* se dit d'un cheval qui porte la tête avec fierté et qui a des allures brillantes.

— Hortic. *Bouquet de mai,* sur les arbres fruitiers donnant des fruits à noyau, rameau très court sur lequel se groupent des boutons à fleur autour d'un bourgeon à bois.

— Imprim. *Feuille tirée par bouquets,* feuille où les caractères ont été imprimés inégalement, et qui n'est bien venue que par places.

— Littér. *Bouquet à Chloris, à Iris, à Philis,* etc., courte pièce de vers galants qu'on offre à la femme aimée.

— Mobil. Ornements sculptés représentant des fleurs groupées et attachées par un ruban. (Le bouquet apparaît dans plusieurs styles, et notamment dans le Louis XVI. Aux XVIe et XVIIe s., les quatre piliers des lits à colonnes étaient surmontés de bouquets de plumes. Au XVIIIe s., la manufacture de Vincennes produisait des bouquets de fleurettes en porcelaine qui entraient dans la composition de nombreux bibelots précieux.)

— Pyrotechn. Tir simultané d'un nombre important de bombes d'artifices ou de fusées, qui se pratique généralement peu avant la fin d'un feu d'artifice.

— Rel. Fer à dorer représentant des fleurs stylisées.

BOUQUET n. m. (dimin. de *bouc ;* littéral. *petit bouc*). Pêch. Nom usuel de la salicoque ou crevette rose (*Leander serratus*).

BOUQUET n. m. (dimin. de *bouc*). Chass. Lièvre, lapin mâle. (On dit mieux BOUQUIN.)

BOUQUET (dom Martin), bénédictin de Saint-Maur (Amiens 1685 - Paris 1754). Elève et collaborateur de Montfaucon, il fut désigné par le supérieur général de sa congrégation pour reprendre et exécuter le projet de Du Chesne, et publier une collection des historiens des Gaules et de la France. Il entreprit ce vaste travail en 1721, et édita en 1738 deux volumes des *Rerum gallicarum et francicarum scriptores.* Huit volumes furent publiés de son vivant. Ce recueil fut continué par les bénédictins Haudiquier, Poirier, Précieux, Housseau, etc. L'Académie des inscriptions s'est chargée de le terminer.

BOUQUET (Claude), mathématicien français (Morteau 1819 - Paris 1885). Professeur à l'Ecole normale supérieure et à la Sorbonne (1873), pour la mécanique rationnelle. Avec sa thèse, *Sur le calcul des variations* (1841), il a notamment écrit un *Traité des fonctions elliptiques,* en collaboration avec Briot. (Acad. des sc., 1875).

BOUQUET DE LA GRYE (Jean Jacques Anatole), ingénieur-hydrographe français (Thiers 1827 - Paris 1909). Membre (1884), puis président (1902) de l'Académie des sciences. On lui doit des travaux d'astronomie, de géodésie et d'hydrographie, parmi lesquels il faut citer ceux relatifs à la navigation de la Loire (1853), au lever des côtes de la Nouvelle-Calédonie (1854), à l'étude des côtes ouest de la France (1863), au passage de Mercure sur le Soleil (1865), aux travaux du port de La Pallice (La Rochelle).

BOUQUETIER, BOUQUETIÈRE n. Personne qui fait et vend des bouquets dans les rues, au cabaret, etc. || Vase couvert, percé d'ouvertures où l'on pique des fleurs.

BOUQUETIN n. m. (du provenç. *boc-estain,* qui vient soit de *boc estanc,* bouc au pied solide, soit de l'allem. *Steinbock,* bouc de rocher). Chèvre sauvage des montagnes.

— ENCYCL. Les *bouquetins* portent des cornes énormes, à coupe triangulaire, très noueuses, avec la face antérieure large et un axe osseux creusé de nombreuses cellules. Chaque grande chaîne de montagnes semble posséder ses espèces spéciales : *Capra ibex,* ou ibex des Alpes suisses ; *C. Pyrenaïca,* ou ibex des Pyrénées ; *C. Caucasia,* ou bouc du Caucase. C'est, par excellence, le type du mammifère alpin. Très rare en Europe, où il jouit d'une protection, on le rencontre en Asie et au Tibet.

BOUQUETON ou **BOUQUETOUT** n. m. Chalut employé à la pêche en mer. || Haveneau pour la pêche à la crevette.

BOUQUIN n. m. (moyen néerl. *boeckin,* petit livre). Vieux livre : *Un bouquin poudreux sur les rayons d'une armoire oublié* (G. Sand). || *Fam.* Livre en général : *Un bouquin qui vient de paraître.*

BOUQUIN n. m. (de *bouque,* forme dialectale de *bouche*). Embouchure fixée à une corne de bœuf évidée en cor de chasse : *Cornet à bouquin.* || Bout de corne, d'ambre, de matière plastique que l'on adapte au tuyau d'une pipe : *Une longue pipe dont le tuyau était de merisier de Bosnie et le bouquin d'ambre blanc* (Mérimée). || Bout non rempli de tabac et renforcé par un tube cartonné qui caractérise certains types de cigarettes russes ou orientales, dites *cigarettes à bouquin.* (Ce dispositif a été détrôné par le bout filtrant, où la partie sans tabac, au lieu d'être vide, est remplie de coton ou de cellulose absorbante qui filtre la fumée.)

BOUQUIN n. m. (de *bouc*). Vieux bouc. || *Sentir le bouquin,* exhaler la puanteur des boucs.

— Chass. Lièvre ou lapin mâle.

Phot. X, Goursat, Giraudon, Bauſie.

BOUQUINAGE n. m. Epoque du rut, pour le lièvre et le lapin.

BOUQUINER v. tr. Couvrir sa femelle, en parlant du lièvre ou du lapin.

BOUQUINER v. intr. Chercher de vieux livres ou des livres d'occasion. ‖ *Par extens.* Lire : *D'un livre, il a tout retenu, sauf le contenu des pages fermées par le brochage, et qu'on ne peut, en bouquinant à l'œil, forcer du doigt ni du regard* (Audiberti) ; et, transitiv. : *Bouquiner un roman.*

BOUQUINERIE n. f. Commerce de bouquiniste.

BOUQUINEUR n. Amateur de vieux livres. ‖ *Fam.* Personne qui aime lire.

BOUQUINISTE n. Personne qui fait le commerce des bouquins : *Les bouquinistes des quais.*

— ENCYCL. Après avoir été interdits plus d'une fois, les étalages des *bouquinistes* sur les quais de Paris ont été de nouveau tolérés depuis le commencement du XIXe s. En 1894 ou 1895, les bouquinistes obtinrent même, moyennant une légère redevance, de conserver leurs boîtes à demeure, scellées au parapet et munies d'un cadenas. Mais on a exigé, par la suite, que ces boîtes laissent certains intervalles par où l'on peut apercevoir les berges de la Seine.

BOURACHE n. f. (esp. *borracha*). Vase à boire, sorte de gourde de cuir, que l'on emportait en voyage. (Elle était à panse arrondie, à long col, à couvercle de métal rabattant sur un bouchon en corne formant biberon, et munie d'anneaux de suspension. On en fit également de table, sans anneaux, en grès ou en étain [XVIIe s.].)

BOURAIL, v. de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie ; 1 400 hab. Anc. colonie pénitentiaire. Distilleries d'essence de niaouli.

BOURAKO(S), peuple noir de la République centrafricaine ; ce sont des pêcheurs et des commerçants.

BOURAN n. m. V. BURAN.

BOURANNE n. f. Nom donné à une écorce qui sert aux féticheurs comme poison d'épreuve, sur la côte occidentale d'Afrique. (Elle est donnée par un arbre de la famille des légumineuses, *Erythrophlaeum Guineense.* Le principe très toxique qu'elle renferme est l'érythrophléine.)

BOURASSA (Napoléon), architecte, peintre, sculpteur, écrivain canadien-français (L'Acadie 1827 - Lachenaie 1916). On lui doit notamment l'église de Montebello, de nombreuses compositions religieuses et des statues, dans un style grandiloquent et compliqué ; il a écrit des chroniques spirituelles, ainsi qu'un roman ayant pour cadre l'Acadie : *Jacques et Marie* (1865).

BOURASSA (Henri), journaliste et homme politique canadien-français (Montréal 1868 - *id.* 1952). Il fut, à vingt-huit ans, élu député. Il fonda le journal *le Devoir* (1910) et défendit les droits des Canadiens français et la cause catholique.

BOURBAKI (Charles Denis SAUTER), général français, d'origine grecque (Pau 1816 - Cambo 1897). Après s'être distingué en Algérie et en Crimée, il commanda en 1870 la Garde impériale. Enfermé dans Metz, puis envoyé par Bazaine en mission secrète auprès de l'impératrice, il fut nommé commandant de l'armée de l'Est. Vainqueur à Villersexel* (1871), mais battu sur la Lisaine, il se replia vers Besançon. Son armée ayant été acculée à la frontière suisse, il tenta de se suicider.

BOURBAKI (Nicolas), pseudonyme collectif pris par un groupe de jeunes mathématiciens français, anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, et dont les membres se renouvellent périodiquement par la démission de ceux qui atteignent la limite d'âge (cinquante ans) et l'élection de cadets. Entreprenant, depuis 1939, de refaire, selon la pensée de Hilbert, l'exposition des mathématiques en les prenant à leur point de départ logique, ils ont publié de nombreux ouvrages.

BOURBE n. f. (gaul. **borvo*). Boue noire et épaisse, qui se dépose au fond des eaux croupissantes. ‖ *Fig.* Impureté : *La bourbe du vice.*

BOURBEAU (Louis Olivier), jurisconsulte et homme politique français (Poitiers 1811 - Fontaine, près de Poitiers, 1877). Professeur à la Faculté de droit, député à la Constituante de 1848, il revint sur la scène politique en 1869, dans le tiers parti libéral, et succéda à Duruy comme ministre de l'Instruction publique. Sénateur en 1876.

BOURBELIER n. m. Véner. Poitrine du sanglier.

BOURBEUX, EUSE adj. Plein de bourbe ; mêlé de bourbe : *Fossé bourbeux. Eau bourbeuse.* ‖ *Fig.* Sale, honteux : *Elles ne connaissaient que deux routes communes, ou le grand chemin de la vertu, ou le bourbeux sentier de la courtisane* (Balzac).

BOURBIER n. m. Dépression du sol remplie d'une boue épaisse ; endroit boueux : *En ce moment éclatait un orage épouvantable qui changea la plaine en un immense bourbier* (Mérimée). ‖ — *Fig.* Mauvaise affaire, situation difficile : *Se tirer d'un bourbier.* ‖ Lieu impur, vice : *Tomber dans un bourbier.*

BOURBILLON n. m. Grumeau de bourbe. — Méd. Zone centrale des furoncles, constituée par des tissus nécrosés et du pus. (Le bourbillon s'élimine avant que commence la cicatrisation.)

BOURBINCE (la), riv. de Bourgogne, affl. de l'Arroux ; 72 km. Elle sort de l'étang de Montchanin, près du Creusot, coule entre les monts du Charolais et de l'Autunois, passe à Blanzy, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, et conflue avec l'Arroux, sur la rive gauche, à Digoin. Sa vallée est empruntée par le canal du Centre.

BOURBINE n. f. Anc. petite pièce de monnaie tunisienne.

BOURBON (ÎLE). V. RÉUNION (*île de la*).

Bourbon (PALAIS) [par métonymie, dans le sens de « assemblée des députés », on écrit *Palais-Bourbon*]. Primitivement, hôtel particulier, 126, rue de l'Université, entrepris en 1722 par Giardini, continué par Lassurance, Gabriel et Aubert pour la duchesse de Bourbon, ex-Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV. Confisqué en 1790, il fut affecté en 1795 au Conseil des Cinq-Cents, et son nouvel aménagement — grande salle en hémicycle terminée par une colonnade ionique — confié à Gisors et à Leconte. La façade sur la Seine, haut péristyle de 12 colonnes corinthiennes, fut exécutée par Poyet en 1806. Des bas-reliefs, un fronton sculpté complétaient l'ensemble. En 1829, la Chambre des députés s'y installe, tandis que July remanie à nouveau la salle des séances (1829-1832). De 1851 à 1870, le Corps législatif siégea au palais Bourbon et, en 1879, la Chambre des députés revint s'établir dans l'ancienne salle, affectée aujourd'hui aux réunions de l'Assemblée nationale. L'ancien hôtel de Lassay, surélevé, sert de résidence au président de l'Assemblée.

BOURBON (MAISONS DE). Le titre de Bourbon provient de la localité de Bourbon-l'Archambault, où s'élevait le château seigneurial. D'abord vassaux des comtes de Bourges, les seigneurs de Bourbon devinrent dès le Xe s. vassaux directs de la couronne royale. Quelques siècles plus tard, leurs successeurs accédèrent eux-mêmes au trône.

Les trois premières maisons de Bourbon se transmirent ce titre par mariages, après extinction des lignes masculines : c'est ainsi que Mahaut de Bourbon (1179-1228), descendante d'Aimard, fondateur de la première maison de Bourbon, le fit passer à Guy II de Dampierre.

En 1283, à la mort d'Agnès de Bourbon, arrière-petite-fille de Guy, Jean de Bourgogne, sire de Charollais, en hérita.

Leur fille, Béatrice de Bourbon et Charollais, ayant épousé vers 1278 Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de Saint Louis, légua, à sa mort en 1310, son domaine à son fils aîné Louis Ier le Grand qui devint, en outre, comte de Clermont en 1317 et fut créé par le roi de France Charles IV, duc de Bourbon et pair de France (27 déc. 1327). Cette quatrième maison de Bourbon (la première qui soit régencière), dont les multiples branches ont occupé, outre le trône de France, divers trônes européens, et dont les nombreux descendants figurent dans toutes les familles royales ou princières, s'est identifiée au titre de Bourbon, dont elle a éclipsé les précédents détenteurs.

bouquinistes
sur les quais de la Seine

Deux branches ont porté le propre nom de Bourbon : la branche aînée, issue de Pierre Ier (1311-1356) et qui s'est éteinte avec la duchesse Suzanne de Bourbon, épouse de son cousin Charles III de Bourbon-Montpensier, le célèbre connétable dépossédé par François Ier en 1525 ; la branche de la Marche-Vendôme, héritière du titre après la dépossession du connétable. Celle-ci devait s'éteindre en 1883, avec le comte de Chambord, prétendant à la couronne de France sous le nom de Henri V. Elle avait donné sept rois à la France : Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X (v. ces noms).

De nombreux rameaux sont issus de ces deux branches.

● Les branches suivantes sont issues de la famille aînée de Bourbon :

1. La *branche de Bourbon-Busset,* seule survivante actuelle, et qui devait être branche aînée. Mais le mariage qui en fut l'origine ne fut pas reconnu par Louis XI, et son fondateur, Louis de Bourbon (1438-1482), dut finir prince-évêque de Liège ;

2. La *branche de Bourbon-Montpensier* (1re Montpensier), qui s'est éteinte avec le connétable de Bourbon. Sa sœur en transmit le titre à Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, tige des 2e Montpensier ;

3. La *branche de Bourbon-la Marche,* qui s'est éteinte avec Jacques II de la Marche, en 1438. Elle a donné :

Le *rameau de Préaux,* issu de Jacques, fils cadet de Jacques Ier de la Marche (éteint en 1422) ;

Le *rameau de la Marche-Vendôme,* issu de Louis, frère cadet de Jacques II de la Marche. Ce rameau reçut de François Ier, en la personne de Charles, comte, puis duc de Vendôme, le titre aîné de Bourbon. Il devint dès lors « Famille de Bourbon ».

Avant cet événement, divers rameaux en étaient issus :

Celui de *Carency,* issu de Jean, troisième fils de Jean Ier de la Marche ;

Celui de *La Roche-sur-Yon,* devenu par le mariage de Louis de Bourbon (v. plus haut) rameau de *Montpensier* (2e Montpensier), qui s'éteindra au XVIIe s. avec la « Grande Mademoiselle » ;

Celui de *Saint-Paul* (ou Saint-Pol), issu de François II, deuxième fils de François de Vendôme.

● De la *famille aînée de Bourbon* (*anciennement Vendôme*) se sont détachées, à partir du XVIe s., les branches suivantes :

1. La *branche de Condé**, issue de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, comte de Soissons et marquis de Conti (1530-1569), dernier fils de Charles de Vendôme, héritier de

général **BOURBAKI**

palais Bourbon
cour d'honneur

Phot. Larousse, Braun.

Bourbon. Après avoir donné à la France Louis II, « le Grand Condé » (1621-1686), elle devait s'éteindre dans les fossés de Vincennes avec Louis Antoine, duc d'Enghien (1772-1804). De cette branche sont issus :

Le *premier rameau de Conti**, représenté par François de Bourbon, prince de Conti, troisième fils de Louis Ier de Bourbon-Condé ;

Le *rameau de Soissons*, issu de Charles de Bourbon, comte de Soissons, sixième fils de Louis Ier de Bourbon-Condé ;

Le *second rameau de Conti**, issu d'Armand de Bourbon, cinquième fils d'Henri II de Condé, et qui s'éteint en 1814 avec Louis François Joseph (1734-1814).

2. La *première branche de Bourbon-Orléans** (deuxième maison d'Orléans), très brève, limitée à Gaston d'Orléans, frère cadet de Louis XIII, dont la fille aînée, héritière des Montpensier, n'est autre que la Grande Mademoiselle ;

3. La *seconde branche de Bourbon-Orléans** (troisième maison d'Orléans), issue de Philippe, duc d'Orléans et frère cadet de Louis XIV. Cette branche, après avoir fourni le Régent, puis le célèbre Philippe « Egalité », a accédé au trône en 1830 avec Louis-Philippe Ier, « roi des Français ». Après accord avec les légitimistes et l'extinction à la mort du comte de Chambord de la ligne directe des Bourbons, la famille d'Orléans est devenue héritière légitime du trône. Le prétendant actuel est Henri, comte de Paris, et après lui l'aîné de ses onze enfants, Henri, comte de Clermont.

Des rameaux issus des fils de Louis-Philippe Ier, seul celui d'*Orléans-Bragance* subsiste. Il descend de Louis Charles, duc de Nemours, et doit son nom à son héritage par mariage de droits au trône de Portugal. Le rameau cadet d'*Alençon* est issu du second fils du duc de Nemours. Les autres rameaux, *Orléans-Joinville*, *Orléans-Aumale* et *Orléans-Montpensier*, sont éteints.

4. La *branche de Bourbon-Espagne*, qui recueillit, en la personne de Philippe, duc d'Anjou et petit-fils de Louis XIV, l'héritage de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV ; cette branche connut au XIXe s. un célèbre problème de succession : celui-ci opposa Isabelle II, fille de Ferdinand VII, et qui se réclamait de la tradition espagnole de succession féminine, à Don Carlos, comte de Molina, frère de Ferdinand VII, qui arguait de la tradition « salique » des Bourbons. Le *rameau carliste* s'est éteint en 1936, tandis que, par son union avec François d'Assise, son cousin (Bourbon-Cadix), Isabelle assurait sa postérité jusqu'à nos jours. Trois prétendants sont actuellement en compétition au trône d'Espagne : Don Jaime, l'aîné, qui tour à tour a renoncé à ses droits, puis les a repris ; Don Juan, le cadet, bénéficiaire de la renonciation de son aîné ; Don Juan, fils du précédent, qui paraît être le candidat du général Franco, maître du pays.

De la branche d'Espagne sont sortis les rameaux suivants :

Le *rameau de Bourbon-Parme*, issu de Philippe, duc de Parme, fils cadet de Philippe V d'Espagne. Après avoir porté quelque temps la couronne royale d'Etrurie au début du XIXe s., puis la couronne princière de Lucques, il fut dépossédé de Parme en 1859-1860 ;

Le *rameau de Bourbon (Anjou)-Sicile*, issu de Ferdinand « IV », puis Ier, second fils de Charles III d'Espagne. Celui-ci, troisième fils de Philippe V, ayant, en effet, succédé à son frère Ferdinand sur le trône d'Espagne, laissa la couronne napolitaine à son fils cadet. Ce rameau devait être illustré par le fameux « Re Bomba » (Roi Bombe), Ferdinand II, responsable du bombardement de Messine en 1848 ; François II fut dépossédé au profit du royaume d'Italie en 1860-1861 ;

Le *rameau de Bourbon (Anjou)-Bragance* (à ne pas confondre avec celui d'Orléans-Bragance), issu de Gabriel, troisième fils de Charles III d'Espagne ; il dut son nom aux mariages de Gabriel et de son fils Pierre avec des princesses portugaises ;

Le *rameau de Bourbon-Cadix-Séville*, issu de François de Paule, dernier enfant de Charles IV d'Espagne. En filiation paternelle, c'est, en fait, à ce rameau qu'appartiennent les Bourbons d'Espagne actuels, à la suite du mariage d'Isabelle II avec François d'Assise, aîné des Bourbons-Cadix... Les frères cadets de celui-ci ont également laissé une postérité qui nous est contemporaine.

Jean II, duc de BOURBON
vitrail des ducs
cathédrale de Moulins

● A la maison de Bourbon sont également alliées trois importantes branches bâtardes :

1. La *branche de Vendôme* (recueillant ainsi le titre primitif de la maison légitime), issue de César de Bourbon, aîné des enfants naturels de Henri IV et Gabrielle d'Estrées. Elle devait s'éteindre au XVIIIe s., après avoir été illustrée au XVIIe par le « Roi des Halles » et par le « grand-duc de Vendôme » (un des meilleurs généraux de Louis XIV) ;

2. La *branche du Maine*, issue de Louis Auguste de Bourbon, aîné des fils naturels de Louis XIV et de Mme de Montespan, légitimé et reconnu apte à succéder à son père en cas de disparition prématurée de Louis XV ;

3. La *branche de Penthièvre*, issue de Louis Alexandre, comte de Toulouse et duc de Penthièvre, frère cadet légitimé du précédent. Les biens et titres de Penthièvre furent apportés par leur dernière titulaire, Louise Marie Adélaïde, à son époux Louis Philippe Joseph d'Orléans (Philippe « Egalité »).

A travers le dédale des branches et des rameaux issus de la souche commune à tous les Bourbons, c'est-à-dire de Robert de Clermont, fils de Saint Louis, transparaît une rare continuité dans la conquête des honneurs et du pouvoir, dans la récupération progressive et systématique, par voies de mariages et d'héritages, des arrière-fiefs comme des fiefs de la couronne de France, dans l'accaparement des couronnes voisines. Plus sans doute qu'aucun autre (exception faite des Habsbourg, mais les Bourbons ne les « grignotèrent-ils pas » dès le XVIIIe s. ?), les Bourbons ont eu la patience séculaire des grandes œuvres et des grandes fortunes.

Simple rameau, lointain, de la famille régnante en France, les « La Marche-Vendôme » ont su tirer parti de toutes les occasions que leur offrirent les erreurs ou les fautes de leurs aînés (dépossession du connétable de Bourbon au XVIe s.), comme l'extinction rapide des branches mieux placées. Ils ont conservé jusqu'à nos jours une tradition d'être prolifiques : celle-ci les a souvent sauvés de l'extinction fréquente des grandes familles des siècles passés, et leur a précisément permis de recueillir les titres et droits laissés en déshérence par celles-ci. Ni les épidémies du début du XVIIIe s. ni les décimations de la Révolution n'ont eu raison d'une famille dont les descendants sont aujourd'hui plus nombreux et détenteurs de plus de titres et de droits que jamais.

Après avoir obtenu la Navarre grâce au mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret, dernière héritière de la couronne acquise par Philippe IV le Bel, les Bourbons surent, malgré le déchaînement des guerres de Religion, la réunir à la France. C'est légitimement que la sagesse de Henri IV fut toujours tenue pour le modèle des subtiles vertus de sa famille.

Puis ce fut la « prépondérance française », symbolisée par Louis XIV... S'il ne parvint pas à unir l'Espagne à la France, il n'en sut pas moins jouer des droits de sa femme Marie-Thérèse pour remplacer en Espagne les Habsbourg par les Bourbons. Ceux-ci, occupant les trônes de Madrid, Parme, Naples, assuraient, avec la fortune de la famille, la rupture du fameux « encerclement » redouté depuis Charles Quint.

Si l'hégémonie française (malgré le « Pacte de famille ») devait céder la place à d'autres au XVIIIe s., ce siècle n'en fut pas moins celui d'une prééminence culturelle française prolongeant le siècle précédent et qui n'est pas le moindre titre de gloire de cette famille.

Mais la glorieuse tradition des Bourbons ne leur facilitait guère l'adaptation à un monde nouveau. Le tournant des XVIIIe et XIXe s. devait les voir sombrer une première fois, sous les orages de la Révolution française et de ses conquêtes en Espagne comme en Italie. La défaite finale de l'Empire les ramena au pouvoir, mais dans des conditions bien précaires : si Louis XVIII put sauver Ferdinand VII d'Espagne en 1823, Charles X fut contraint de s'exiler en 1830 ; quant aux Bourbons de Parme et de Naples, ils réussirent à triompher jusqu'en 1849 de tous les mouvements révolutionnaires, mais ils furent éliminés en 1860-1861 par le mouvement unitaire italien, qu'ils n'avaient pas su exploiter à leur profit.

Seuls les Bourbons-Orléans tentèrent en France de concilier la Révolution et la Monarchie. Une première fois ils échouèrent avec Philippe « Egalité », guillotiné en 1793. Une seconde fois ils furent sur le point de réussir avec la monarchie « bourgeoise » de « Juillet », née sur les barricades en 1830, mais morte de même en 1848. Ils restèrent néanmoins fidèles à cette option, et jusqu'à nos jours les prétendants orléanistes (demeurés seuls depuis 1883) ont répudié leurs partisans d'extrême droite et désiré jouer un rôle dans quelque monarchie républicaine et sociale, voire dans quelque république monarchisante.

En Espagne, la monarchie des Bourbons réussit à se maintenir jusqu'en 1931, au milieu des révolutions de palais, des querelles de succession, des mouvements de rue et des crises économiques et sociales. Renversée par la République, elle ne fut pas rétablie par la contre-révolution victorieuse. Les Bourbons d'Espagne semblent pourtant, à l'heure actuelle, les seuls appelés à remonter sur leur trône lors de la disparition ou de la retraite du général Franco. (→ Biblio.)

BOURBON (Louis Ier, 1er duc DE) [Clermont, Beauvaisis, v. 1270 - † 1342]. Il prit part aux batailles de Furnes, de Courtrai (1302), de Mons-en-Pévèle (1304) et de Cassel, et, par deux fois, fut mis à la tête de croisades qui n'eurent pas lieu. Grand chambrier en 1310, comte de la Marche en 1327, il fut créé, par Charles IV, duc de Bourbon, en 1327.

BOURBON (Pierre Ier, 2e duc DE) [v. 1311 - Poitiers 1356]. Il combattit en Bretagne entre 1341 et 1343, devint, en 1345, gouverneur du Languedoc et des pays d'outre-Loire, combattit avec l'armée de Guyenne (1346) et à Calais, négocia plusieurs traités et fut nommé, en 1356, lieutenant général en Bourbonnais, Auvergne, Berry et Marche. Il fut tué à la bataille de Poitiers. Il avait épousé, en 1336, Isabelle de Valois, sœur du roi de France.

BOURBON (Louis II, 3e duc DE), dit *le Bon* (1337 - Montluçon 1410). Compagnon de Bertrand du Guesclin. Pendant la captivité du roi Jean (1356-1360), il se montra un des plus fidèles défenseurs de la couronne de France, et, lors du traité de Brétigny (1359), fut un des otages livrés au roi d'Angleterre en garantie du payement de la rançon du roi. A son retour d'Angleterre (1367), il combattit les Anglais dans le Poitou et la Guyenne (1368-1370), et les chassa du duché d'Auvergne (1374). Par son mariage (1371) avec Anne d'Auvergne, comtesse de Clermont et du Forez, il était devenu comte de Clermont en Auvergne, comte du Forez et seigneur de Mercœur.

BOURBON (Jean Ier, 4e duc DE) [1380 ou 1381-Londres 1434]. Comte de Clermont en 1404, duc de Bourbon en 1410. Durant la guerre de Cent Ans, il se déclara pour la maison d'Orléans, et les armagnacs trouvèrent en lui un chef valeureux et brillant. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut amené captif en Angleterre, où, malgré les rançons payées, Henri VI ne voulut jamais lui rendre la liberté. Il avait épousé Marie de Berry, qui lui avait apporté en dot le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier.

BOURBON (Charles Ier, 5e duc DE) [1401 - Moulins 1456] (1434-1456), fils de Jean Ier, duc de Bourbon. Connu sous le nom de « comte de Clermont » tant que vécut son père, il était fiancé à Catherine de France lorsque Jean sans Peur, l'ayant fait prisonnier à Paris (1418), lui rendit la liberté à la condition qu'il épouserait sa fille Agnès, encore enfant. Après l'assassinat de Jean sans Peur (1419), Charles de Bourbon, se croyant délié de ses engagements envers lui, renvoya Agnès à son frère Philippe le Bon, et se rendit près du dauphin, qui l'envoya en Languedoc et en Guyenne avec le titre de « lieutenant général ». En 1425, il consentit à épouser Agnès, et profita du crédit qu'il avait auprès de Charles VII, et qu'il venait de conquérir sur le duc de Bourgogne, pour préparer la conclusion du fameux traité d'Arras (21 sept. 1435), qui, en ramenant la réconciliation des armagnacs et des bourguignons, devait délivrer la France de la domination anglaise. Dans la suite, il entra dans la conspiration dite *de la Praguerie* (1440), et fit de nouveau acte de fidélité en 1443.

BOURBON (Jean II, 6e duc DE) [Moulins 1427 - *id.* 1488), fils de Charles Ier,

PREMIÈRE MAISON DE BOURBON

Louis IX *le Saint*
(1215-1270),
roi de France (1226-1270),
épouse
Marguerite de Provence

Louis

Philippe III *le Hardi*
(1245-1285),
roi de France
(1270-1285)

CAPÉTIENS*
VALOIS*
VALOIS-ORLÉANS
VALOIS-ANGOULÊME

Jean « Tristan »
(† 1270)

Pierre
(† 1283),
comte
puis duc d'Alençon

4 princesses

Robert
(1256-1317),
comte de Clermont,
épouse
Béatrice de Bourbon († 1310)

Louis Ier *le Grand*
(1270-1342),
comte de Clermont (1317-1342),
comte de la Marche et duc de Bourbon
(1327-1342),
épouse
Marie de Hainaut

Armes de la maison des **BOURBONS CAPÉTIENS**

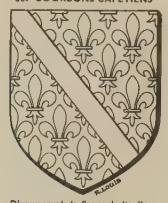

D'azur semé de fleurs de lis d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout.

Pierre Ier
(1311-Poitiers 1356),
duc de Bourbon
(1342-1356)
épouse
Isabelle de Valois

MARCHE-VENDÔME

Blanche
(† 1361)
épouse
Pierre le Cruel,
roi de Castille

Jeanne, « dauphine »
(† 1377),
épouse
Charles V,
roi de France

Louis II *le Bon*
(1337-1410),
duc de Bourbon
(1356-1410),
épouse
Anne d'Auvergne

Bonne († 1402)
épouse
1° duc de Brabant
2° Amédée VI de Savoie

Catherine († 1427)
épouse
comte d'Harcourt

Marguerite
épouse
sire d'Albret

Marie († 1401),
prieure
à Poissy

Jean Ier
(1380 ou 1381-1434),
duc de Bourbon (1410-1434),
épouse
Marie de Berry, héritière d'Auvergne et de Montpensier

3 fils naturels,
dont Hector (1391-1414)

Armes de la maison de **BOURBON-BUSSET**

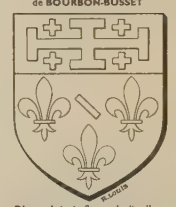

D'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

Charles Ier
(1401-1456),
comte de Clermont,
puis duc de Bourbon
(1434-1456),
épouse
Agnès de Bourgogne

Louis Ier *le Bon*
(† 1486),
comte de Montpensier,
épouse
1° Jeanne d'Auvergne
2° Gabrielle de La Tour d'Auvergne

Alexandre
(né av. 1400-† 1420 ou 1440),
bâtard de Bourbon

Jean
(v. 1413-1485),
bâtard de Bourbon,
évêque du Puy

Guy
(† 1442)

voir
PREMIÈRE MAISON DE MONTPENSIER*

BOURBON-BEAUJEU

Isabelle
(† 1465)
épouse
Charles le Téméraire,
comte de Charolais

Marguerite
(† 1483)
épouse
Philippe Sans Terre,
comte de Savoie

Jean II *le Bon*
(1427-1488),
connétable,
duc de Bourbon (1456-1488),
épouse
1° Jeanne (fille de Charles VII)
2° Catherine d'Armagnac
3° Jeanne de Bourbon-Vendôme

bâtards

Hector,
archevêque de Toulouse
(† 1502)

Mathieu
(† 1505)

BOURBON-LAVEDAN

Charles,
vicomte
de Lavedan

tige des BOURBON-LAVEDAN

Charles II
(1433-1488),
cardinal-archevêque
de Lyon,
renonce au duché
en 1488

Pierre II
de Beaujeu
(1438-1503),
duc de Bourbon
(1488-1503),
épouse
Anne de France

Charles,
comte de
Clermont,
mort jeune

Suzanne
(1491-1521)
épouse
le connétable
Charles III
de Bourbon-Montpensier
(1490-1527)

Louis
(1438-1482),
évêque de Liège,
épouse
secrètement
(avant tonsure)
Catherine d'Egmont

BOURBON-BUSSET

Pierre
épouse
Marguerite
d'Alegre,
dame de Busset

tige des BOURBON-BUSSET
(tenue pour bâtarde)

Jacques
(† 1527),
grand prieur
de Saint-Jean
de Jérusalem

plusieurs
fils

3 princesses
épousent
duc de Calabre,
duc de Gueldre,
prince d'Orange

Louis
(† 1487),
bâtard de Bourbon,
amiral de France

Charles
(† 1510),
comte de
Roussillon

Comte de Clermont du vivant de son père, il prit une part brillante à la bataille de Formigny (1450), contribua à la prise de Bordeaux et à celle de Châtillon (1453), et reçut le gouvernement de la Guyenne délivrée des Anglais. Il entra en 1461 dans la ligue du *Bien public*, et en fut l'âme jusqu'au traité de Conflans (1464). S'étant réconcilié avec Louis XI, il reçut le gouvernement de l'Orléanais, du Berry, du Limousin, du Périgord, puis celui du Languedoc (1466). Il défendit l'autorité royale contre le connétable de Saint-Pol (1470-1475). A la mort de Louis XI, il réclama la régence; celle-ci ayant été dévolue à Anne de Beaujeu, il prit part à la *Guerre folle* (1483), et se réconcilia avec la régente en 1486.

BOURBON (Charles II, cardinal de) [Moulins 1433 - Lyon 1488], fils de Charles Ier, duc de Bourbon. Son élection comme archevêque de Lyon, en 1444, fut confirmée par le pape, alors qu'il n'avait que treize ans. Conseiller de Louis XI, il fut mêlé à la plupart des affaires politiques et militaires de son temps. Légat à Avignon en 1475, cardinal en 1476, il fut gouverneur de Paris. Egaré dans l'Eglise, pour laquelle il n'était point fait, ce fut un prélat aux mœurs dissolues, mais un riche collectionneur, amateur de tapisseries et de beaux livres.

BOURBON (Louis, bâtard de), fils de Charles Ier, duc de Bourbon († 1487). Jean II de Bourbon le nomma maréchal et sénéchal du Bourbonnais et de l'Auvergne. Légitimé en 1463, il épousa, trois ans plus tard, Jeanne, fille naturelle de Louis XI, et fut nommé amiral de France (1466). Il se distingua dans la campagne contre François II, duc de Bretagne, et fut l'un des principaux négociateurs du traité de Picquigny (1475).

BOURBON (Pierre II, 7e duc de), *sire de Beaujeu*. V. Beaujeu.

BOURBON (Charles III, 8e duc de) [1490-1527), comte de Montpensier, de Forez, de Mercœur et de Clermont, dauphin d'Auvergne (1501-1527), duc de Bourbon et d'Auvergne (1503-1527), connétable de France, deuxième fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, de Forez, de Mercœur et de Clermont, dauphin d'Auvergne, archiduc de Sessa, et de Claire de Gonzague de Mantoue. Il fit ses premières armes à côté de Bayard, lors de la révolte des Génois (1507), se distingua à la bataille d'Agnadel (1509), et reçut l'épée de connétable de la main de Louis XII (1514). Quand sa femme,

Charles III
duc de BOURBON
école de Jean Clouet
Bibliothèque nationale

Phot. Giraudon.

DEUXIÈME MAISON DE BOURBON

Louis IX *le Saint*
(1215-1270),
roi de France (1226-1270),
épouse
Marguerite de Provence

Robert
(1256-1317),
comte de Clermont,
épouse
Béatrice de Bourbon († 1310)

Louis Ier *le Grand*
(1270-1342),
comte de Clermont (1317-1342)
comte de la Marche et duc de Bourbon
(1327-1342),
épouse
Marie de Hainaut

Jean
(† 1388),
baron de Charolais,
épouse
Jeanne d'Argies

2 filles
épousent
comte d'Armagnac et comte d'Auvergne

Blanche
(† 1304)
épouse
Robert,
comte d'Auvergne

Marguerite
(† 1309)
épouse
Jean,
comte de Namur

Pierre Ier
(1311-Poitiers 1356),
duc de Bourbon
(1342-1356),
épouse
Isabelle de Valois

PREMIÈRE MAISON DE BOURBON

Jeanne
(† 1377)
épouse
comte
de Forez

Marguerite
(† 1362)
épouse
sire
de Sully

Marie
(† 1387)
épouse
1° Guy de Lusignan
2° Robert d'Achaïe,
prince de Tarente

Béatrice
(† 1383)
épouse
Jean de Luxembourg,
roi de Bohême

Jacques Ier
(v. 1315-1361),
comte de la Marche (1342-1361),
épouse
Jeanne de Châtillon Saint-Paul

MARCHE-VENDÔME

Jean Ier
(† 1393),
comte de la Marche
(1361-1393),
épouse
Catherine de Vendôme

Jacques
(† 1417)
épouse
Mlle de Préaux

tige de PRÉAUX éteinte en 1422

Charlotte
(† 1434)
épouse
Jean II
de Chypre

Jacques II
(v. 1370-1438),
comte de la Marche
(1393-1438),
épouse
1° Béatrice de Navarre
2° Jeanne II de Naples

Louis
(v. 1376-1446),
comte de Vendôme,
puis de la Marche
(1438-1446),
épouse
Jeanne
de Montfort-Laval

Anne
(† 1406)
épouse
1° comte
de Montpensier
2° Louis,
duc de Bavière

Jean
(† 1458)
épouse
1° Catherine
d'Artois
2° Jeanne
de Vendômois

Éléonore
(† 1464)
épouse
Bernard VIII
d'Armagnac

Jean II
(† 1477),
comte de la Marche
et de Vendôme
(1446-1477),
épouse
Isabelle de Beauvau

Jean,
bâtard de Vendôme

tige de CARENCY (4 générations) éteinte en 1515

François (Ier)
(† 1495),
comte de la Marche
et de Vendôme (1477-1495),
épouse
Marie
de Luxembourg-Saint-Paul

DEUXIÈME MAISON DE BOURBON

Jeanne
(† 1487)
épouse
Louis
de Joyeuse

Catherine
épouse
Gilbert
de Chabanne

Jeanne
(† 1511)
épouse
Jean II le Bon,
duc de Bourbon

Charlotte
(† 1520)
épouse
comte
de Nevers

Renée
(1468-1534),
abbesse
de Fontevrault

Isabelle
(† 1531),
abbesse de
la Trinité de Caen

Louis
de Bourbon-Vendôme
(† 1520),
prince de
La Roche-sur-Yon,
épouse
Louise de Bourbon,
comtesse de Montpensier

voir DEUXIÈME MAISON DE MONTPENSIER*

Louis, bâtard
(† 1510),
évêque
d'Avranches

1 fils naturel

tige de LIGNY et de RUBEMPRÉ

CHARLES
(1489-1537),
duc de Vendôme
(1495-1537),
duc de Bourbon
(1527-1537),
épouse
Françoise d'Alençon

François (II)
(† 1545),
comte de Saint-Paul,
duc d'Estouteville en 1534,
épouse
Adrienne d'Estouteville

tige de SAINT-PAUL

Louis
(1493-1557),
cardinal-
archevêque de Sens

Antoinette
(1494-1583)
épouse
Claude de Guise

Louise
(1495-1575),
abbesse
de Fontevrault

Antoine
(1518-1562),
duc de Vendôme
(1537-1562),
roi de Navarre
(1555-1562)
épouse
Jeanne d'Albret,
reine de Navarre

Marie
(† 1538)
épouse
Jacques V
d'Écosse

Marguerite
(† 1589)
épouse
François
duc
de Nevers

François
(† 1546),
comte
d'Enghien

Magdeleine
(† 1561),
abbesse
de Sainte-Croix
de Poitiers

Catherine
(† 1594),
abbesse
de Notre-Dame
de Soissons

Renée
(† 1583),
abbesse
de Chelles

Jean
(† 1557?),
comte de Soissons,
puis d'Enghien,
épouse
Marie de Bourbon,
héritière
de Saint-Paul

Charles
(1523-1590),
cardinal
de Bourbon,
archevêque
de Rouen,
« Charles X »
de la Ligue

Louis Ier
(1530-1569),
1er prince
de Condé,
épouse
1° Éléonore
de Roye
2° Françoise
de Longueville-
Rothelin

Éléonore
(1532-1611),
abbesse
de Fontevrault

voir MAISONS DE CONDÉ* ET DE CONTI*

HENRI IV
(1553-1610),
Henri III,
roi de Navarre,
duc de Bourbon
(1562-1589),
roi de France
et de Navarre
(1589-1610),
épouse
1° Marguerite de Valois
2° Marie de Médicis

Catherine
(1558-1604)
épouse
Henri, duc
de Lorraine

Charles
(1554-1610),
bâtard,
évêque de Comminges
et Lectoure
archevêque de Rouen

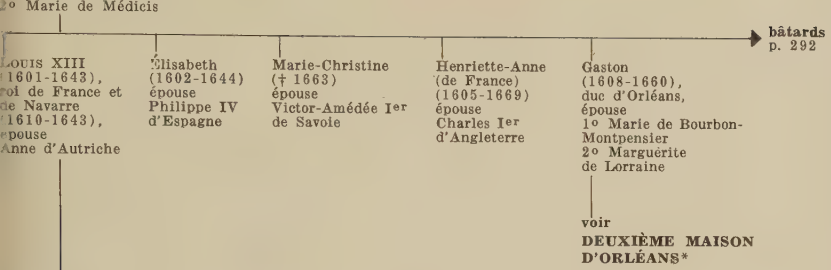

Phot. Giraudon, Larousse.

Suzanne, duchesse de Bourbon, fille du duc Pierre II, mourut sans laisser d'enfants en 1521, Louise de Savoie, mère de François Ier, réclama devant le parlement l'héritage bourbonnais, comme fiefs féminins dont elle était la plus proche héritière : c'était revenir sur une donation formelle de Louis XII. Pendant que le procès se poursuivait, Charles prêta l'oreille aux propositions secrètes de Charles Quint, sollicita la main de sa sœur Eléonore et lui offrit son épée. Un traité fut signé ; mais, au moment de se joindre aux troupes de l'empereur, qui entraient par la Franche-Comté pendant que les Anglais se préparaient à envahir la Normandie, Charles, soupçonné depuis longtemps et enfin poursuivi, dut s'enfuir secrètement et se jeter en fugitif dans les rangs ennemis, au lieu d'y paraître en général et en prince (1523). Nommé lieutenant général par l'empereur, il passa en Italie, d'où il chassa bientôt les Français, et vint assiéger vainement Marseille (1524) ; il contribua à la victoire de Pavie (1525). Il chercha ensuite à faire la guerre pour son propre compte et à s'emparer du Milanais, recruta une armée de lansquenets et d'aventuriers allemands, à qui il promit le pillage de l'Italie, et les conduisit sous les murs de Rome. A l'assaut, il fut mortellement frappé. Sa mort ne sauva point Rome, qui fut pendant deux mois livrée à toutes les horreurs du pillage. (V. tableau I MONTPENSIER*.) [→ Biblio.]

Suzanne
duchesse de BOURBON
par le Maître de Moulins
cathédrale de Moulins

BOURBON (Antoine DE). V. ANTOINE DE BOURBON.

BOURBON (Charles, cardinal DE) [La Ferté-sous-Jouarre 1523 - Fontenay-le-Comte 1590), frère d'Antoine de Bourbon et oncle de Henri IV. Evêque de Nevers (1540), puis de Saintes (1544), cardinal (1548), archevêque de Rouen (1550). Il se laissa proclamer par la Ligue roi de France, sous le nom de Charles X (1588).

BOURBON (Charlotte DE) [1546/1547 - Anvers 1582], fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, et femme de Guillaume le Taciturne en 1561. (V. tableau II MONTPENSIER*.)

BOURBON (Catherine DE), princesse de Navarre (Paris 1558 - Nancy 1604). Sœur du roi Henri IV, elle avait, comme ce dernier, l'esprit très enjoué et prompt aux vives saillies. Sa vie est marquée par l'histoire de son amour pour son cousin Charles de Bourbon, comte de Soissons. Mais Henri IV obligea sa sœur, alors âgée de quarante et un ans, à prendre pour époux le duc de Bar, Henri de Lorraine. Catherine de Bourbon, après l'abjuration de Henri IV, n'en continua pas moins à rester dans la religion réformée. Elle mourut sans postérité.

Charles
cardinal de BOURBON
par Philippe Regnault

MAISON DE BOURBON-ESPAGNE
Bourbon-Anjou

Louis XIV,
roi de France et de Navarre

Louis
« le Grand Dauphin »

BOURBON-ESPAGNE

Philippe V
(1683-1746),
« duc d'Anjou »,
roi d'Espagne
(1700-1724 [abdication],
1724-1746),
épouse
1° Marie-Louise de Savoie
2° Elisabeth Farnèse

Louis Ier (1)
(1707-1724),
roi d'Espagne
(1724),
épouse
Louise d'Orléans

Ferdinand VI (1)
(1713-1759),
roi d'Espagne
(1746-1759),
épouse
Marie de Portugal

Charles III (2)
(1716-1788),
duc de Parme et Plaisance
(1731-1735),
Charles VII, roi de Naples
(1735-1738 à 1759),
roi d'Espagne
(1759-1788),
épouse
Marie-Amélie de Saxe

BOURBON-PARME

Don Philippe (2)
(1720-1765),
duc de Parme, Plaisance
et Guastalla (1748-1765),
épouse
Louise-Elisabeth
de France

Isabelle
(† 1763)
épouse
empereur
Joseph II

Ferdinand
(1751-1801),
duc de Parme
et Plaisance
(1765-1801),
épouse
Marie d'Autriche

Marie-Louise
(† 1819)
épouse
Charles IV
d'Espagne

Philippe-Pascal
(† 1777)

Charles IV
(1748-1819),
roi d'Espagne
(1789-1808),
épouse
Marie-Louise de Parme

BOURBON-NAPLES

Ferdinand
(1751-1825)
IV de Naples
(1759-1799, 1799-1806, 1815-1816)
et III de Sicile
(1759-1816),
Ier des Deux-Siciles
(1816-1825),
épouse
Marie d'Autriche-Lorraine

voir BOURBON-NAPLES

BOURBON-BRAGANCE

Gabriel
(† 1788)
épouse
Marie
de Portugal

Pierre
(† 1812)
épouse
T. de Portugal

Sébastien
(né en 1811)

Marie-Louise
(† 1792)
épouse
empereur
Léopold II

Antoine

Caroline-Marie-Thérèse
(† 1804)
épouse
Maximilien de Saxe

Louis Ier
(1773-1803),
roi d'Etrurie
(1801-1803),
épouse
Marie d'Espagne

Marie-Louise-Charlotte
(1802-1857)
épouse
1° Maximilien de Saxe
2° Jean-François De'Rossi

Charles-Louis
(1799-1883),
roi d'Etrurie « Louis II »
(1803-1807),
puis duc de Lucques
(1824-1847),
puis Charles II,
duc de Parme
et de Plaisance
(1847-1849),
épouse
Marie-Thérèse de Savoie

Louise
(née en 1821)

Ferdinand-Charles III
(1823-1864),
duc de Parme
et de Plaisance
(1849-1854),
épouse
Louise-Marie-Thérèse
de France

Marguerite
(† 1893)
épouse
Charles
de Bourbon-Espagne

Charlotte
(1775-1830)
épouse
Jean VI
(1767-1826),
roi de Portugal
(1816-1826)

Marie-Louise
(1782-1824)
épouse
Louis Ier
d'Etrurie

Ferdinand VII
(1784-1833),
roi d'Espagne
(1808, puis 1812,
en fait 1814-1833),
épouse
1° Marie-Antoinette
de Bourbon-Naples
2° Marie-Isabelle
de Portugal
3° Marie-Josèphe
de Saxe
4° Marie-Christine
de Bourbon-Naples

branche prétendante CARLISTE

Don Carlos-Isidoro,
« Charles V »
(1788-1855),
comte de Molina,
prétendant,
épouse
1° Marie-Françoise
de Portugal
2° Marie-Thérèse
de Portugal

Carlos Luis
de Montemolin,
« Charles VI »
(1818-1861),
épouse
Caroline-Ferdinande
de Naples

Don Juan
(† 1887)
épouse
Marie-Béatrice
d'Autriche

Don Carlos,
« Charles VII »
(1848-1909),
duc de Madrid,
épouse
1° Marguerite
de Bourbon-Parme
2° Marie-Berthe
de Rohan

Alphonse-Charles
(1849-1936)
épouse
Marie
de Bragance

Don Jaime
(1870-1931),
duc de Madrid

Blanche
épouse
Léopold
de Toscane

Marie-Béatrice
épouse
Fabrice
d'Arsoli

Marie-Isabelle
(1789-1848)

2 enfants

BOURBON-ANJOU CADIX-SÉVILLE

François de Paule
(1794-1865),
duc de Cadix,
épouse
Louise-Charlotte
de Sicile

François
d'Assise
(1822-1902),
épouse
Isabelle II
(1846)

Henri Ier
(1823-1870),
duc de Séville,
épouse
Hélène
de Castellvi

Edouard
(né en
1826)

Marie-Christine
(1833-1902)
épouse
Sébastien
de Bourbon-
Espagne

Henri II
(1848-1894),
duc de Séville,
épouse
Joséphine Parada

Henriette
(née en 1885),
duchesse de Séville,
épouse →

François
(† 1942),
duc d'Anjou,
épouse
1° Marie-Louise
della Torre
2° Felisa
de Leon

Albert
(† 1939),
duc de
Santa Helena

François de Paule
(1882-1952),
duc de Séville

Joseph-Marie

Alphonse
(† 1936),
marquis
Squillache

François
(né en 1912),
duc de Séville,
épouse
Henriette
de Escasany

François de Paule
(né en 1943)

Alphonse-Charles
(né en 1945)

Isabelle II
(1830-1904),
reine d'Espagne
(1833-1868
[renversée]),
épouse
François d'Assise

Marie-Louise-Fernande
(† 1897),
infante,
épouse
Antoine d'Orléans,
duc de Montpensier

Marie-Isabelle
(† 1931)
épouse
Gaétan de Naples

Alphonse XII
(1857-1885),
roi d'Espagne
(1875-1885),
épouse
1° Marie-Mercedes
de Montpensier
2° Marie-Christine
d'Autriche

Marie-Eulalie
(1864-1958)

Marie-Mercedes
(1880-1904)
épouse
Charles
de Bourbon-Sicile

Marie-Thérèse
(1882-1912)
épouse
Ferdinand
de Bavière

1 fille

Alphonse XIII
(1886 [posthume]-1941),
roi d'Espagne
(1886-1931 [renversé]),
épouse
Vittoria Eugenia
di Battenberg

Alphonse
(1907-1938),
prince des Asturies,
puis comte de Cavadonga,
épouse
1° Elmira Sampedro Ocejo
2° Marta Rocafort

Don Jaime
(né en 1908),
duc d'Anjou, de Ségovie,
renonciation au profit
de don Juan en 1933,
contestée ensuite,
épouse
Emmanuelle de Dampierre

Alphonse-Jaime
(né en 1936)

Gonzalo-Victor
(né en 1937)

Béatrice
(née en 1909)
épouse
Alexandre
de Torlonia

Marie-Christine
(née en 1911)
épouse
comte Henri-Eugène
Marone

Don Juan
(né en 1913),
comte de Barcelone,
prétendant,
épouse
Marie-Mercedes
de Bourbon-Sicile

Gonzalo
(1914-1934),
infant d'Espagne

Maria del Pilar
(née en 1936)

Don Juan
(né en 1938),
prince des Asturies

Marguerite
(née en 1939)

Alphonse
(1941-1956)

BOURBON (Charles, cardinal DE VENDÔME, puis DE) [Gandelu-en-Brie 1562 - Paris 1594], fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé. Archevêque de Rouen en 1590, il se mit, après la mort de Henri III, à la tête du tiers parti, et joua un grand rôle pendant la Ligue. Il fut un moment prétendant au trône de France, contre son cousin Henri IV. (V. tableau CONDÉ*.)

BOURBON (Nicolas), dit **l'Ancien,** poète néo-latin (Vandeuvre, près de Bar-sur-Aube, 1503 - † 1550). Marguerite de Navarre lui confia l'éducation de sa fille Jeanne d'Albret. Il est surtout connu par ses *Nugae* (1533), recueil d'épigrammes. — Son neveu, Nicolas **Bourbon,** dit *le Jeune,* érudit, poète néo-latin (Bar-sur-Aube 1574 - Paris 1644), professa la langue grecque au Collège royal. On connaît ses poésies latines *Poematia exposita* (1630). [Acad. fr., 1637.]

Bourbon (MUSÉE), *Museo reale Borbonico,* à Naples, nom donné, en 1816, par Ferdinand Ier à la collection de tableaux et d'antiques de la couronne des Deux-Siciles. Auj. *Museo Nazionale.*

Bourbon (Élysée-). V. ÉLYSÉE (*palais de*).

BOURBON-CONTI (Amélie Gabrielle Stéphanie Louise DE), aventurière, peut-être fille naturelle du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin (Paris 1756 - *id.* 1825). Elle aurait été victime des machinations de son frère, le comte de La Marche, depuis prince de Conti, qui l'aurait envoyée à Lons-le-Saunier, tandis qu'un faux acte de décès la faisait passer pour morte; et mariée sous le nom de *Louise Françoise* Delorme (nom de la femme de chambre qui conduisit toute cette affaire) à un procureur du nom de *Billet.* Après la mort du prince, elle obtint de Louis XVI une pension; mais la chute de la royauté la plongea dans la misère. La Convention la mit en possession d'une maison d'émigré, rue Cassette, à Paris. Plus tard, elle obtint un débit de tabac, qu'elle géra à Orléans, place du Martroi. Elle avait publié, en 1797, des *Mémoires historiques,* où Gœthe a puisé l'idée de sa *Fille naturelle.*

BOURBONIEN, ENNE adj. Relatif aux Bourbons. ‖ *Nez bourbonien,* nez aquilin, comme l'ont généralement les membres de la famille des Bourbons.

BOURBON-LANCY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), dans la plaine de la Loire; 4 846 hab. (3 625 aggl.) [*Bourbonnais*]. Musée archéologique (gallo-romain), établi dans l'ancienne église romane Saint-Nazaire (XIe-XIIe s.). Fabrique de machines agricoles; réfection de moteurs d'automobiles. Bourbon-Lancy est une station thermale dont les eaux étaient connues des Romains; elles sont fournies par des sources chlorurées sodiques chaudes et sont employées contre le rhumatisme et certaines affections du cœur et des vaisseaux. La ville, ancien fief d'une branche de la maison de Bourbon, doit son surnom à Anselme de Bourbon (*Bourbon l'Ancelme;* par corruption *Lancy*).

Blason de BOURBON-LANCY

D'azur au lion d'or accompagné de huit coquilles du même rangées en orle.

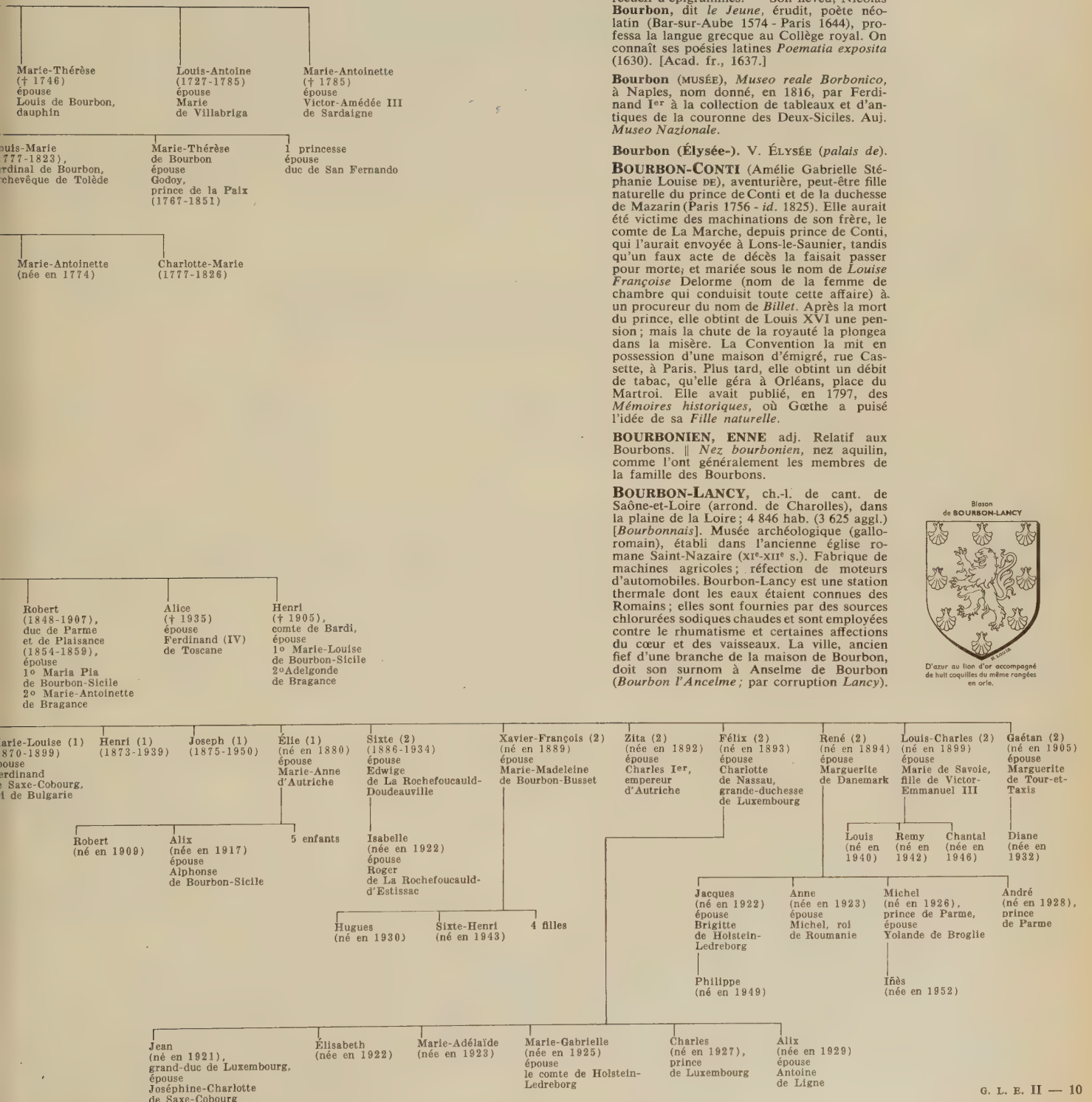

BOURBON-L'ARCHAMBAULT, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais ; 2 663 hab. (1 816 aggl.) [*Bourbonnais*]. Anc. capit. de la seigneurie, puis du duché de Bourbon. Ruines du château fort des ducs de Bourbon (tour Quinquengrogne du XIVe s.) ; église du XIIe s. Bourbon-l'Archambault est une importante ville d'eaux grâce à ses sources chaudes (51 °C) chlorurées sodiques et iodo-bromurées, et à ses eaux froides (12 °C) ferrugineuses et bicarbonatées. On y soigne le rhumatisme chronique, les suites de phlébites et de paralysies. (→ Biblio.)

BOURBONNAIS, anc. province du centre de la France, entre le Nivernais, la Bourgogne, le Lyonnais, l'Auvergne, la Marche et le Berry. Capit. *Moulins*. Au point de vue géographique, le Bourbonnais forme une partie de la bordure septentrionale du Massif central. Il s'étend sur le département de l'*Allier**.

● *Histoire.* Le Bourbonnais, d'abord simple seigneurie, puis duché-pairie, naquit des succès patients des seigneurs de Bourbon, qui en firent, au XVe s., l'un des grands États féodaux français.

Le premier d'entre eux aurait été un Aimard, ou Adhémar, fidèle de Charles le Simple et fondateur au début du Xe s. de l'abbaye de Souvigny, l'un des éléments essentiels de la fortune de ses descendants. Peu après fut acquis le château de Bourbon, auquel les Archambault, issus d'Aimard, donnèrent leur nom (Bourbon-l'Archambault).

L'extension vers l'O. de la seigneurie, commencée au XIe s. sur les rives du Cher, se poursuivit au XIIe s. Guy II de Dampierre, époux de l'héritière Mahaut de Bourbon, agissant en Auvergne pour le compte de Philippe Auguste, recueillit Montluçon et d'autres terres, qui donnèrent à peu près au Bourbonnais ses limites définitives (approximativement celles du département actuel de l'Allier).

De ce fait, le Bourbonnais du XIIIe s. était devenu l'un des fiefs importants de la couronne : il possédait son sénéchal, son « maréchal de Bourbonnais », puis son « bailli de Bourbonnais », qui tenait en main la justice.

Une étape importante fut franchie lors de son acquisition par le Capétien Robert de Clermont, fils de Saint Louis, par suite de son mariage avec Béatrice de Bourbon (v. 1278). Son fils Louis Ier fut sire de Bourbon en 1310 et créé duc de Bourbon en 1327, pair en 1328. Son petit-fils Louis II, épousant Anne « Dauphine » d'Auvergne, recueillit le Forez et le Dauphiné d'Auvergne, auxquels il ajouta en 1400 le Beaujolais.

Au XVe s. se développa un véritable Etat bourbonnais, disposant, outre ce noyau central, de diverses seigneuries soit directement, soit par apanages aux branches cadettes (en particulier le duché d'Auvergne). Cet Etat rivalisa (ou prétendit rivaliser) avec les autres grands Etats féodaux de l'époque (Berry, Bretagne, Bourgogne...). Le duc Charles Ier, qui épousa une fille de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, dirigea la Praguerie contre Charles VII, mais dut signer la paix à Cusset (1440). Pourtant, son fils cadet, le duc Pierre II, dit « de Beaujeu », ayant épousé Anne de France, fille de Louis XI, le Bourbonnais atteignit son apogée : régents par deux fois, pendant la minorité de Charles VIII, puis pendant ses aventures italiennes, ils gouvernèrent la France en donnant à leur domaine un lustre incomparable. Mais ils n'eurent qu'une fille, Suzanne, qui transmit leurs biens à son cousin et mari Charles III, le fameux connétable de Bourbon. La trop grande puissance de ce dernier, face à François Ier, son refus d'épouser après son veuvage Louise de Savoie, les injustices dont il fut dès lors victime lui permirent une révolte légitime, face à un abus des droits du suzerain. Il n'en perdit pas moins d'abord ses domaines, puis la vie en 1527 (siège de Rome).

Le Bourbonnais fut alors rattaché à la Couronne, tandis que le titre de Bourbon, désormais dépourvu d'apanage, était trans-

Louis XIV,
roi de France et de Navarre
|
Louis
« le Grand Dauphin »
|
BOURBON-ESPAGNE
|
Philippe V
(1683-1746),
« duc d'Anjou »,
roi d'Espagne
|
Charles III
(1716-1788),
duc de Parme et Plaisance
(1731-1735),
Charles VII de Naples
(1735-1738 à 1759),
roi d'Espagne
(1759-1788)
|
BOURBON-NAPLES
|
Ferdinand
(1751-1825)
IV de Naples
(1759-1799, 1799-1806, 1815-1816)
et III de Sicile
(1759-1816),
Ier des Deux-Siciles
(1816-1825),
épouse
Marie d'Autriche-Lorraine

MAISON DE BOURBON-NAPLES
Bourbon-Anjou-Sicile

Charles-Titus
(† 1778)

Marie-Thérèse
(† 1807)
épouse
François II,
Empereur

Marie-Louise
(† 1802)
épouse
Ferdinand III
de Toscane

François-Xavier Ier
(1777-1830),
duc de Calabre,
puis roi des Deux-Siciles
(1825-1830)
épouse
1° Marie-Clémentine
d'Autriche
2° Marie-Isabelle
d'Espagne

Marie-Caroline (1)
(1798-1870),
la « duchesse de Berry »
épouse
1° Charles, duc de Berry
2° Hector Lucchesi-Palli,
prince de Campofranco

Louise-Charlotte
de Sicile
(1804-1844)
épouse
François de Paule,
duc de Cadix

Marie-Christine
(1806-1878)
épouse
Ferdinand VII,
roi d'Espagne

Ferdinand II
(1810-1859),
duc de Calabre, puis
roi des Deux-Siciles (1830-1859),
« Re Bomba »,
épouse
1° Marie-Christine de Savoie
2° Marie-Thérèse d'Autriche

Charles
(1811-1862),
prince
de Capoue

Léopold
(1813-1860),
comte de Syracuse,
épouse
Marie
de Savoie-Carignan

Marie-Antoinette
(1814-1898)
épouse
Leopold II,
grand-duc de Toscane

Antoine-Pascal
(1816-1843),
comte de Lecce

François II
(1836-1894),
roi des Deux-Siciles
(1859-1860),
épouse
Marie-Sophie
de Bavière

Louis
(1838-1886),
comte de Trani,
épouse
Mathilde-Louise
de Bavière

Alphonse
(1841-1934),
comte de Caserta,
épouse
Marie-Antoinette
de Bourbon-Sicile

Marie-Annunciata
(† 1871)
épouse
Charles-Louis
d'Autriche

Marie-Clémentine
(† 1899)
épouse
Charles-Sauveur
de Toscane

Maria-Pia
(1849-1882)
épouse
Robert
de Bourbon-Parme

Gennaro
(† 1867),
comte
de Castiglione

Marie-Louise
(† 1874)
épouse
Henri
de Bourbon-Parme

Gaétan
(† 1871),
comte de Girgent
épouse
Marie-Isabelle
d'Espagne

Marie-Christine-Pia
(† 1870)

Marie-Thérèse
(1867-1909)
épouse
Guillaume
de Hohenzollern-
Sigmaringen

Ferdinand
(né en 1869),
duc de Calabre,
épouse
Marie
de Bavière

Charles
(1870-1949),
duc de Madrid,
prince des Deux-Siciles,
épouse
1° Marie-Mercédès
de Bourbon
2° Louise d'Orléans

Maria-Pia
(née en 1879)
épouse
Louis
d'Orléans-Bragance

Marie-Christine
épouse
Jean-Georges
de Saxe

Janvier
(1882-1944)

Rénier
(né en 1883),
prince des
Deux-Siciles,
épouse
Caroline
Zamoiska

Philippe
(† 1949),
prince des
Deux-Siciles,
épouse
1° Marie-Louise
d'Orléans
2° Odette Labo

Roger
(1901-1914),
duc de Noto

5 filles
dont
Lucie
épouse
Eugène
de Savoie

Carmen
(née en 1924)

Ferdinand
(né en 1926)

Gaétan
(né en 1917)
épouse
Olivea Garrow

Alphonse
(né en 1901)
épouse
Alix
de Bourbon-Parme

Isabelle
(née en 1904)
épouse
Jean Zamoryski

Dolorès
(née en 1909)
épouse
Auguste
Czartoryski

Marie-Mercédès
(née en 1910)
épouse
Don Juan de Bourbon,
prétendant d'Espagne

Marie de l'Espérance
(née en 1914)
épouse
Pierre d'Orléans-Bragance,
comte d'Eu

Thérèse
(née en 1937)

Charles
(né en 1938)

Inès
(née en 1940)

mis à la branche cadette de la Marche-Vendôme. Cette nouvelle famille de Bourbon, promise à un si grand avenir, n'avait dès lors plus de rapports directs avec le Bourbonnais et ne devait le retrouver qu'en recevant la couronne de France en la personne de Henri IV.

L'Etat Bourbonnais du XVe s., si bref fut son éclat, n'en fut pas moins un des pôles de la vie politique, culturelle et artistique de son temps. Il débordait, on l'a vu, le cadre de l'ancien duché, pour englober avec celui-ci diverses seigneuries, et principalement Forez et Beaujolais. Par-dessus les institutions propres à chacun de ces éléments, les ducs durent envisager des moyens de centralisation qui ne purent être ni achevés ni perfectionnés, faute de temps : Grand Conseil ducal coiffant les Conseils « exécutifs » du Forez et du Beaujolais, chambre des comptes de Moulins (créée en 1374) dont la prééminence est assurée sur celles de Montbrison (Forez), de Villefranche (Beaujolais), puis de Riom (Auvergne ducale), Grands Jours de Bourbonnais, mais pratiquement limités dans leur action.

Dans le domaine artistique, si le Bourbonnais ne manque pas de monuments romans et gothiques (dont le principal est sans doute l'abbaye de Souvigny), c'est au XVe s. qu'il acquit son originalité autour de la brillante cour de Moulins et de la nécropole ducale de Souvigny, où se sont multipliés les chefs-d'œuvre : les Vierges de Moulins et de Souvigny, les tombeaux de Charles Ier et Agnès de Bourgogne incarnent une sculpture moins dramatique qu'en Bourgogne voisine, mais peut-être plus délicate. Le très célèbre triptyque de Moulins, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture française, symbolise enfin la place éminente occupée par l'éphémère Etat bourbonnais dans l'élaboration de la Renaissance française. (→ Biblio.)

bocage **bourbonnais**

● *Littérature.* Pendant les deux siècles que dure le duché de Bourbon (1327-1527), une intense activité règne à la cour de Moulins. Les ducs eux-mêmes, tels Jean Ier et Jean II, riment à l'envi, comme le poète d'Aigueperse, Pierre de Nesson (1383-1440) ou sa nièce Jamette de Nesson (av. 1431 - av. 1476); Jean Robertet († v. 1480), secrétaire de Jean II; Guillaume Cadier, président de la chambre des comptes de Moulins; Etienne de Fraigne, etc. Cette brillante période se termine à la mort d'Anne de France, fille de Louis XI et épouse de Pierre II de Bourbon, qui sut attirer à Moulins poètes, chroniqueurs et enlumineurs, inspira un vaste poème anonyme, *la Fille Aisnée de la Fortune*, et rédigea des *Enseignements* à l'usage de sa fille Suzanne.

A la fin du XVIe s., renaissance littéraire, avec les Moulinois Jean de Lingendes (1580-1616) et Etienne Bournier (né v. 1579). Mais la flambée sera brève et la création d'une société de littérature à Moulins, en 1741, n'aura aucun succès. Seul le Montluçonnais Gilbert Cheville (né en 1675), compositeur — sous le pseudonyme de Bia — de *Noëls* en patois, présente quelque intérêt au XVIIe s. Au XIXe s., un autre Montluçonnais, Achille Allier (1807-1836), sera empêché par une

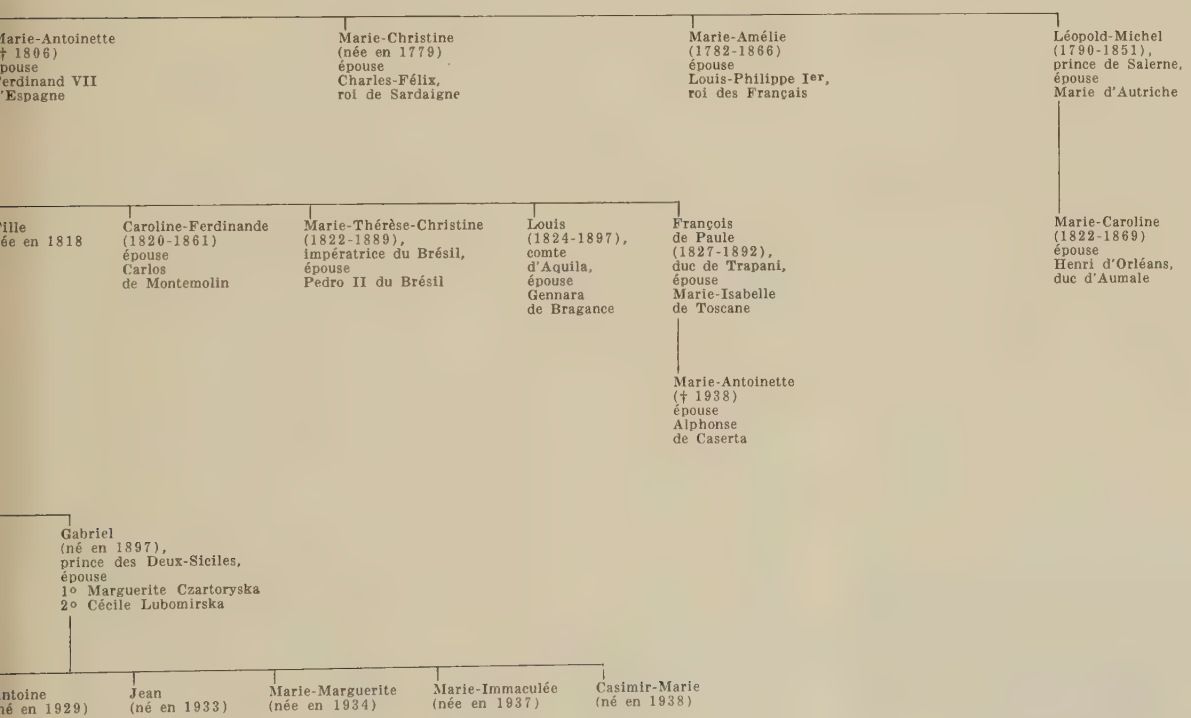

Phot. Arbos.

BÂTARDS D'HENRI IV

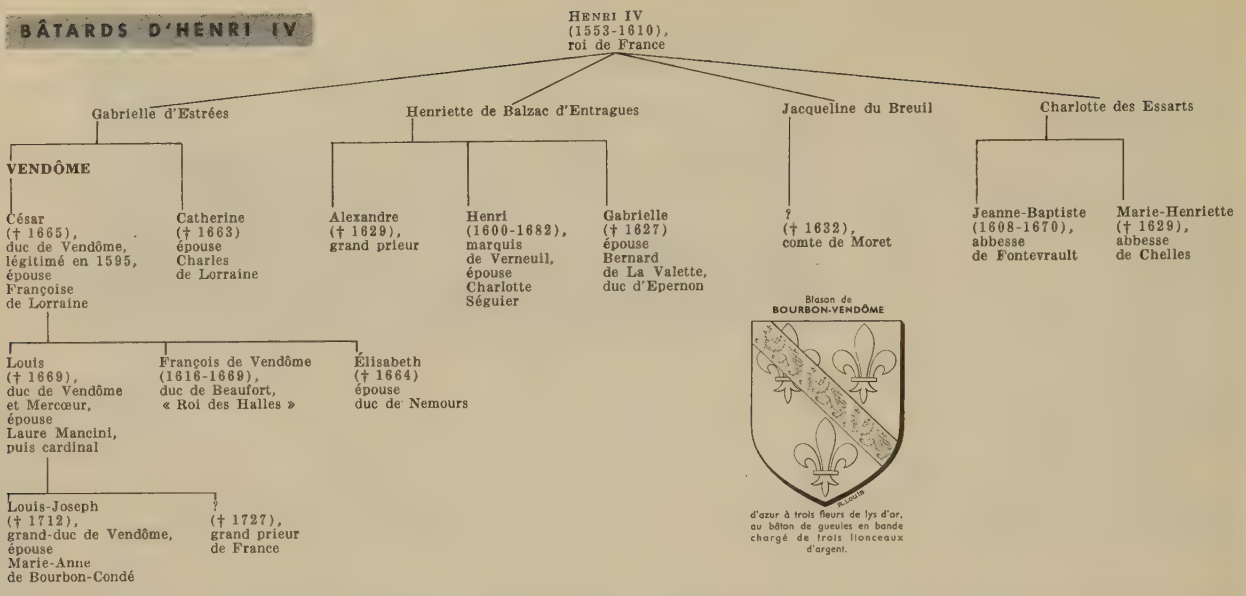

mort prématurée de redonner son essor à la littérature purement bourbonnaise. (→ Biblio.)

BOURBONNAIS, AISE adj. et n. Relatif à Bourbon-Lancy, à Bourbon-l'Archambault, à Bourbonne-les-Bains, ou au Bourbonnais; habitant ou originaire de ces villes ou de cette région.

— Zootechn. *Poule bourbonnaise,* race de poules, originaire de l'Allier, au plumage blanc herminé et qui est exploitée tant pour la ponte que pour la chair. (Il existe également une race d'oies blanches, originaire de cette région, et que l'on qualifie d'*oie du Bourbonnais*). ‖ *Trait bourbonnais,* race de chevaux de trait, exploitée dans le département de l'Allier et dérivée du percheron.

BOURBONNE-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Langres), à l'E. du Bassigny; 2 702 hab. (2 546 aggl.) [*Bourbonnais*]. Eglise des XIIe et XIIIe s. Musée d'antiquités gallo-romaines. Station thermale dont les eaux chaudes, chlorurées sodiques, polymétalliques et radio-actives sont employées dans le traitement des séquelles de fractures, du rhumatisme chronique, de névralgies, des suites de paralysies. (→ Biblio.)

BOURBON-PARME (Sixte DE), fils du prince Robert de Bourbon-Parme (château de Wartegg, canton de Saint-Gaal, Suisse, 1886 - Paris 1934). Engagé comme officier dans l'armée belge pendant la guerre de 1914-1918, il accepta, à la demande de son beau-frère, l'empereur Charles Ier d'Autriche, et avec l'autorisation du président Poincaré, de se rendre, ainsi que son frère Xavier, à Vienne à deux reprises (23-24 mars et 8 mai 1917) pour transmettre aux Alliés les vues de l'Autriche sur la conclusion de paix (concession sur l'Adriatique d'une façade maritime à la Serbie, à condition que celle-ci ne fomente plus de troubles dans la double Monarchie, appui à la France dans ses revendications sur l'Alsace-Lorraine, etc.). Mais le refus de Charles Ier d'accorder le moindre avantage à l'Italie entraîna l'échec de ces négociations secrètes. L'empereur d'Autriche, d'ailleurs, ne semble pas avoir eu le dessein de conclure avec les Alliés une « paix séparée », malgré la mention de ces deux mots ajoutés par le prince Sixte dans la traduction qu'il fit pour Poincaré de la note de Czernin du 9 mai 1917.

La BOURBOULE

BOURBON-PARME BRAGANCE (Xavier François DE) [Camaiore, prov. de Lucques, 1889]. Enrôlé comme officier d'artillerie dans l'armée belge, il participa, aux côtés de son frère Sixte*, aux négociations secrètes menées sur l'initiative de Charles Ier entre l'Autriche-Hongrie et les Alliés en 1917. Candidat des carlistes au trône d'Espagne depuis la mort d'Alphonse Charles, frère de Don Carlos, en 1936, il organisa en France un réseau de résistance en Bourbonnais, fut arrêté, condamné et déporté en Allemagne aux camps de Schirmeck et de Dachau. Fervent catholique, royaliste décidé, il lança un manifeste en 1945 demandant au général Franco de se retirer en faveur d'un régent.

BOURBON-PARME (Zita DE), impératrice d'Autriche, sœur des princes Sixte et Xavier. V. ZITA.

BOURBON-PENTHIÈVRE (Louise Marie Adélaïde DE), princesse capétienne (Paris 1753 - Ivry-sur-Seine 1821), fille de Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre. Elle épousa, en 1769, Louis-Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres, futur duc d'Orléans, dont elle eut trois fils et deux filles. Sa charité lui attira le respect de tous les partis. Elle fut emprisonnée au Luxembourg sous la Terreur. Déportée en 1797, après le 18-Fructidor, elle se retira en Espagne jusqu'en 1808, puis à Palerme, enfin à Mahon, dans l'île de Minorque. Elle rentra à Paris en 1814. Elle consacra ses dernières années, passées dans la retraite, à la charité.

BOURBON-VENDÉE, nom de La Roche-sur-Yon à l'époque de la Restauration. (V. ROCHE-SUR-YON [LA].)

BOURBOUILLE n. f., ou **BOURBOUIL** n. m. Pathol. Eruption de lésions infectieuses observée dans les pays chauds. (Sous ce vocable imprécis se rangent aussi bien des streptococcies pustuleuses éruptives que des folliculites banales.)

BOURBOULE (LA), comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans le massif des monts Dore, sur la haute Dordogne; 3 187 hab. (2 881 aggl.) [*Bouboulien*s]. Les eaux de La Bourboule, consommées par plus de 20 000 curistes, étaient déjà connues des Romains. Ce sont les plus arsenicales d'Europe; chlorurées, sodiques, bicarbonatées et fortement radio-actives, elles sont utilisées dans le traitement du lymphatisme, de certaines anémies de l'enfance, de l'asthme, d'affections cutanées. (→ Biblio.)

BOURBOULENC [lɛ̃k] n. m. Cépage à fruits rouges, cultivé dans les départements du Gard et du Vaucluse.

BOURBOURG, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Dunkerque), en Flandre; 5 564 hab. (4 204 aggl.) [*Bourbourgeois*]. Eglise des XIVe, XVIe et XVIIe s. très endommagée en 1940. Race de volailles. Tréfilerie. Industries alimentaires (minoterie, chicorée, chocolat). Teillage du lin.

Bourbourg (CANAL DE), canal commençant sur l'Aa, au Guindal, et se terminant à Dunkerque; 21 km. Ce canal reçoit, à Coppenaxfort, un embranchement (7,5 km) venant de Lynck, sur le canal de la Colme. C'est par cet embranchement que passe la plus grande partie du trafic vers Dunkerque (1,3 million de tonnes).

Bourbourg (RACE DE), espèce de poules, originaire du nord de la France et qui résulte du croisement de diverses races locales. (La poule *bourbourg,* connue encore sous le nom de *faverolles du Nord,* est une bonne pondeuse, réputée pour sa rusticité.)

BOURBRE (la), riv. du couloir rhodanien (bas Dauphiné), affl. du Rhône (r. g.); 65 km. Elle passe à La Tour-du-Pin et Bourgoin, et conflue en aval de l'île Crémieu. Plusieurs gisements de tourbe sont encore exploités dans sa vallée.

BOURBRIAC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), au S. de Guingamp; 3 049 hab. (839 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. Mausolée de saint Briac (XVIe s.).

BOURCART (Jacques), géologue et océanographe français (Guebwiller 1891). Professeur à la Sorbonne, il a étudié en particulier l'Albanie, le Maroc, le Sahara, et la géologie sous-marine des côtes de France et du Maroc. Il a insisté sur le rôle de la flexure* continentale.

BOURCEFRANC, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), au N.-O. de Marennes; 2 878 hab. (2 308 aggl.). Ostréiculture.

BOURCET ou **BOURSET** n. m. (holland. *boegzeil,* voile de l'avant). Voile trapézoïdale employée pour les embarcations comme les lougres et les chasse-marée, etc.

— ENCYCL. La ralingue supérieure est enverguée sur une vergue, et la drisse frappée *au tiers* de sa longueur; de là le nom de *voile au tiers* qui lui est aussi donné. La ralingue avant portant le point d'amure est beaucoup plus courte que la ralingue arrière.

Phot. Lizon.

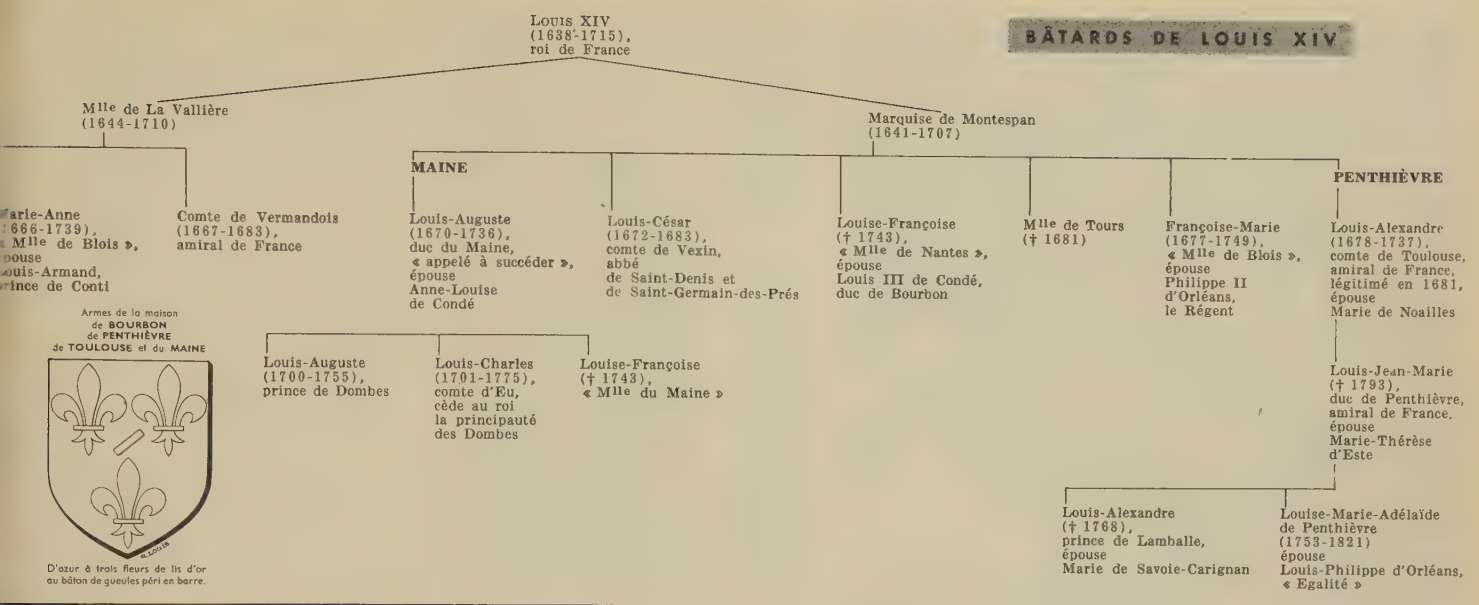

BOURCET (Pierre DE), général et écrivain militaire français (Usseaux 1700 - près de Grenoble 1780). Entré dans l'artillerie en 1724, il est ingénieur du génie en 1729, accompagne Maillebois dans ses reconnaissances des Alpes, sert à Mont-Dauphin, puis dans l'armée d'Italie en 1744, et dans l'armée d'Allemagne en 1757. Lieutenant général en 1766, il fait la campagne de Corse en 1769, devient gouverneur en second du Dauphiné, puis prend sa retraite en 1777. Il avait créé, en 1770, l'*état-major des logis des armées*, qui n'est autre que le corps d'état-major ; il en avait montré l'utilité, en 1765, dans ses mémoires sur les *Reconnaissances* [...] *et les plans de campagne*, et l'année suivante dans ses *Principes de la guerre de montagne*. Compagnon de De Broglie, esprit vif, précis et créateur, Bourcet a laissé de nombreux élèves. Napoléon s'inspira de sa doctrine dans ses conceptions d'attaque de l'Autriche par l'Allemagne et l'Italie. (V. ÉTAT-MAJOR.)

BOURCETTE ou **BOURSETTE** n. f. Un des noms communs de la mâche ou doucette.

BOURCHIER (Thomas), prélat anglais (1404 - Knowle 1486). Archevêque de Canterbury (1454), lord chancelier d'Angleterre (1455) et cardinal (1467). Après s'être efforcé de réconcilier les York et les Lancastre, il prit parti pour les premiers, couronna Edouard IV (1461), Richard III (1483) et Henri VII (1485). Il fut l'un des négociateurs de l'accord de Picquigny (1475).

BOURCIER (Jean Léonard), baron **de Monthureux**, magistrat lorrain (Vézelise 1649 - † 1726). Il fut l'auteur, pour le duc de Lorraine, du code qui a gardé le nom de « Léopold » (1701), et qui comprend la procédure civile, l'instruction criminelle et la police des eaux et forêts.

BOURCIEZ (Edouard), linguiste français (Niort 1854 - Bordeaux 1946). Spécialiste des langues romanes, il a publié en 1889 un *Précis historique de phonétique française* et des *Eléments de linguistique romane*.

BOURDAINE n. f. (origine obscure). Arbuste du genre nerprun, que l'on désigne aussi sous le nom d'*aune noir* ou *bois noir*. — ENCYCL. La *bourdaine* (*Rhamnus frangula*) croît dans les bois frais de toute l'Europe. Son bois, de couleur rouge clair, avec aubier blanc jaunâtre, est très estimé pour la fabrication d'un charbon qui entre dans la composition des poudres de chasse. L'écorce, séchée, est employée en pharmacie comme purgatif léger, et renferme, en outre, un principe colorant capable de teindre en rouge.

BOURDALOU n. m. (de *Bourdaloue*, le prédicateur, qui en porta à son chapeau). Tresse, cordon ou ruban de chapeau, avec une boucle. ‖ Ruban genre faille à gros grain, longtemps réservé à la chapellerie masculine et utilisé maintenant par les modistes. ‖ Bande de cuir verni garnissant extérieurement la base d'un shako. ‖ Nom donné, à la fin du XVIIe s. et au commencement du XVIIIe, à des vases de nuit de forme ovale et de petites dimensions, sur le fond desquels était peint un œil, entouré souvent de légendes grivoises. (Ce nom leur a été donné par allusion aux longues et pénibles attentes à l'église que les amples sermons de Bourdaloue opposaient à la satisfaction de certains besoins naturels.)

BOURDALOUE n. f. Mot qui désignait, au XVIIIe s., une sorte de linge ouvré de la basse Normandie, ou des rubans tressés.

BOURDALOUE (Louis), prédicateur français (Bourges 1632 - Paris 1704). Entré dans l'ordre des Jésuites, il enseigna d'abord, et commença à prêcher en 1666. Il eut tout de suite un vif succès, vint à Paris en 1669, et devint l'orateur qui prêcha le plus souvent devant la Cour. De 1670 à 1693, il prononça dix séries de sermons*, soit pour l'avent, soit pour le carême, récitant de mémoire, avec des gestes qui ont étonné et parfois choqué ; des témoignages de l'époque confirment qu'il prêchait les yeux fermés. Bourdaloue, si différent de Bossuet, a plu aux contemporains par la précision logique et la rigueur de ses développements, par la minutie de ses analyses morales et par des « portraits » où les gens renseignés découvraient sans peine des allusions. (→ Biblio.)

BOURDALOUË (Paul Adrien), géodésien français (Bourges 1798 - *id.* 1868). Habile opérateur et éminent technicien, il démontra qu'en raccourcissant les visées à une centaine de mètres, on obtenait au niveau des résultats plus précis que ceux qui sont obtenus par les *nivellements géodésiques*. Chargé, en 1847, du nivellement de l'isthme de Suez, entrepris en vue du percement du canal, il put, grâce à sa méthode, constater l'identité à peu près complète des niveaux moyens de la Méditerranée et de la mer Rouge, alors qu'un nivellement effectué à l'occasion de l'expédition d'Egypte avait fait croire à une dénivellation de 10 m environ. L'absence de courant dans le canal une fois creusé prouva l'exactitude des opérations de Bourdalouë. Désigné pour l'exécution en France du premier réseau de nivellement de haute précision, Bourdalouë apporta aux méthodes et aux instruments des perfectionnements importants, et réussit à créer, de 1857 à 1864, un vaste réseau de 15 000 km, remarquablement précis pour l'époque. Ce réseau, l'un des tout premiers de grande envergure réalisés dans le monde, est à l'origine du nivellement général de la France.

BOURDALOUË [lu] n. m. Géod. Tampon de nivellement placé au bas de certaines maisons, et qui donne en mètres et en millimètres la cote exacte au-dessus du niveau de la mer. ‖ *Par extens.* Repère du nivellement de Bourdaloue.

BOURDE n. f. (origine inconnue). Conte inventé pour abuser de la crédulité de quelqu'un ; niaiserie quelconque : *Il se faisait quelque illusion sur l'intelligence des électeurs* [...] *Il n'osait risquer de bourdes trop grosses* (A. France). [Vieilli.] ‖ *Fam.* Sottise, erreur : *S'apercevoir trop tard qu'on a fait une bourde.*
— Pâtiss. Gâteau dans lequel se trouvent enfermés des quartiers de pomme. (On l'appelle aussi BOURDIN.)
— Technol. Mélange de soude et de sel, employé dans la fabrication du verre et dans celle du savon. (On l'appelle aussi SOUDE SALÉE OU BARILLE.)

BOURDEAU (Louis), philosophe et sociologue français (Rochechouart 1824 - Paris 1900). Dans la *Théorie des sciences, plan de science intégrale* (1882), il tente une classification générale des connaissances humaines du point de vue de la science positive. Ses deux grands ouvrages philosophiques sont *le Problème de la mort* (1892) et *le Problème de la vie* (1901), où il s'efforce de faire prévaloir la négation rigoureuse de l'immortalité, et analyse les conditions de la vie individuelle et collective, du « somatisme », du « psychisme » et de la « symbiose ».

BOURDEAU (Jean), philosophe français (Limoges 1848 - Cognac-le-Froid, Haute-Vienne, 1928), neveu du précédent. Il a publié sur les questions philosophiques et sur le mouvement socialiste des études compréhensives et pénétrantes : *Henri Heine* (1884) ; *le Socialisme allemand et le nihilisme russe* (1892) ; *La Rochefoucauld*. (Acad. des sc. mor., 1913.)

BOURDEAUX, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Die), dans le Diois, sur le Roubion ; 690 hab. (397 aggl.). Ruines d'un château. Vieilles maisons.

BOURDEILLES, comm. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), dans le N. du Périgord, sur la Dronne ; 788 hab. (338 aggl.). Ch.-l. d'une des quatre baronnies du Périgord, le bourg conserve de son passé un magnifique château du XIVe s. Eglise à coupoles du XIIe s. Logis des sénéchaux (XVe s.). Pont du XIVe s. Patrie de Brantôme.

BOURDELLE (Antoine), sculpteur français (Montauban 1861 - Le Vésinet 1929). C'est dans l'atelier de son père, sculpteur sur bois, qu'il prit le goût de son art. Il eut pour professeur de dessin, au cours du soir, le peintre paysagiste Combes, fondateur du musée Ingres. Grâce à l'appui du romancier montalbanais Emile Pouvillon, Bourdelle obtient une bourse municipale qui lui permet

Louis BOURDALOUE
par Jouvenet
Pinacothèque de Munich

bourdaine

Phot. Larousse, Vincent.

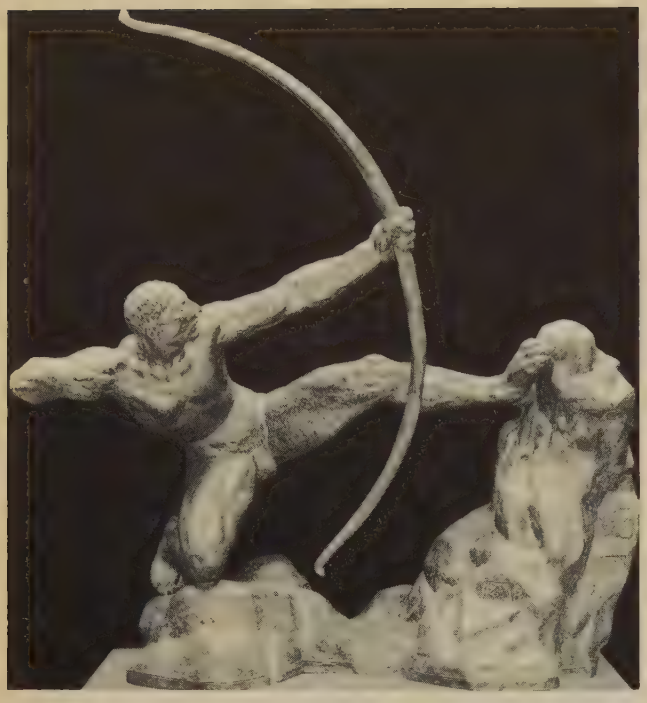

Héraclès archer (1909)

Antoine BOURDELLE dans son atelier auprès de « la Force » (1923)

tête d'Apollon
bronze, *musée Bourdelle*

d'entrer à l'Ecole des beaux-arts de Toulouse. En 1884, la ville de Toulouse lui ayant à son tour accordé une bourse, il devient élève de Falguière à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et s'installe impasse du Maine, où il eut ses ateliers jusqu'à sa mort ; ceux-ci font aujourd'hui partie du musée municipal qui porte son nom, rue Antoine-Bourdelle. Il débute au Salon de 1884 (buste du compositeur *Saintis*), exécute des médaillons (*Michelet, Arago, Jules Tellier, Lazare Carnot*). Avec son ami Emile Bernard, il participe au Salon de la Rose-Croix, considéré alors comme le lieu de « concentration des forces idéalistes », sculpte la première des figures de *Beethoven*, dont il exécutera, au cours de sa carrière, vingt et une représentations différentes (la dernière étant de 1929), reçoit en 1893 la commande du *Monument aux morts de Montauban*, auquel il travaillera six ans, et trouve son style personnel dans sa *Tête d'Apollon*, exposée au Salon de la Société nationale des beaux-arts en 1900. Dès son arrivée à Paris, Bourdelle avait été sensible au génie de Rodin, son aîné de vingt et un ans ; il allait devenir, à partir de 1890, son aide préféré et subir son influence. Mais au réalisme sensitif de son maître, il réussit déjà à ajouter, dans la *Tête d'Apollon*, sa propre volonté de bâtir selon des rythmes préconçus ; les sculpteurs romans et ceux de la Grèce archaïque demeureront, sous ce rapport, ses inspirateurs et ses modèles.

L'œuvre de Bourdelle est de près de neuf cents sculptures, de plusieurs milliers de dessins, de fresques, de pastels, de peintures. Parmi ses premières réussites, citons la *Pallas Athénê* (1905), le buste d'*Ingres* (1908), *Héraclès* archer* (1909), les fresques et les bas-reliefs du théâtre des Champs-Elysées* (1910-1912), les bustes de *Rodin* (1910), *Charles-Louis Philippe* (1911), *Mécislas Goldberg* (1912), la *Mort du dernier centaure* (1914). Pendant la Première Guerre mondiale, Bourdelle commence son *Monument du général Alvear** ; la *Sainte Barbe* est de 1916, de 1917 la *Danse du voile*. Les autres points culminants de son immense production sont le buste d'*Anatole France* et celui de *James Frazer* (1919), la *Vierge à l'Enfant* (1920), la *Bacchante portant Eros*, et la *Victoire au bouclier votif* (1921), le buste d'*Auguste Perret* (1923), le bandeau pour la décoration de l'Opéra de Marseille et le *Monument aux morts de Montceau-les-Mines* (1924), *Sapho* et le *Masque de Bourdelle par lui-même* (1925), *la France envoyant son salut à l'Amérique* (1926), le *Temple d'Héraclès* (à Toulouse, 1927), le *Monument Mickiewicz* (à Paris, 1928). Des extraits de ses écrits ont été publiés par G. Varenne (1955). Professeur à l'académie de la Grande-Chaumière, il y eut de nombreux élèves. (→ Biblio.)

Édouard BOURDET

BOURDELOT n. m. En Normandie, pomme ou poire entière enrobée de pâte.

BOURDELOT (Pierre MICHON, dit **l'abbé**), médecin français (Sens 1610 - Paris 1685). Médecin de François de Noailles, à Rome, puis premier médecin du prince de Condé, père du Grand Condé, et ensuite de ce dernier, premier médecin de la reine Christine de Suède (1651-1653). Il fut « tout-puissant » à la Cour de celle-ci, disposant souverainement des faveurs accordées aux gens de lettres étrangers. Mazarin s'en inquiéta et le retint désormais en France. En 1659, il redevint médecin de Condé, auquel il témoigna un grand dévouement.

BOURDET (Edouard), auteur dramatique français (Saint-Germain-en-Laye 1887 - Paris 1945). Bien que sa première pièce, *le Rubicon*, ait été jouée en 1910, c'est seulement après la Première Guerre mondiale qu'il s'impose. *La Prisonnière* (1926) est son premier grand succès. Dès lors, s'affirmant comme l'un des maîtres satiriques des mœurs et des vices de son temps, il incarne le théâtre du Boulevard pendant près de vingt années, avec *Vient de paraître* (1927), *le Sexe faible* (1929), *la Fleur des pois* (1932), *les Temps difficiles* (1934), *Margot* (1935), *Fric-frac* (1936), *Hyménée* (1941) et *Père* (1944). Il fut administrateur de la Comédie-Française de 1936 à 1940.

BOURDICHON (Jean), peintre et miniaturiste français (Tours v. 1457 - *id.* 1521). Il travailla pour Anne de Bretagne, dont il fit probablement le portrait (vers 1505) ; mais on connaît surtout ses *Heures d'Anne de Bretagne* (Bibliothèque nationale). Le musée de Naples conserve sa seule œuvre peinte certaine, un *Triptyque* représentant la Vierge, l'Enfant et des saints (entre 1491 et 1494). Bourdichon se place dans la suite de Fouquet et du Maître de Moulins. (→ Biblio.)

BOURDIGNÉ (Charles DE), poète et conteur français (Angers - † 1555). Il était prêtre, mais à la manière de Rabelais. Dans sa *Légende de Pierre Faifeu* (1532), il raconte en quarante-neuf chapitres, et avec verve, les tours d'espièglerie d'un joyeux écolier, digne de Villon, et que Des Périers mettra en scène dans ses *Nouvelles*.

BOURDIGUE n. f. Pêch. V. BORDIGUE.

BOURDILLON (Imbert DE LA PLATIÈRE, seigneur DE), maréchal de France (av. 1500 - Fontainebleau 1567). Il se battit en Italie, fut bailli d'Auxois (1545), puis écuyer d'écurie du dauphin, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance et maréchal de camp, gouverneur de Saluces et du Piémont (1559-1562), maréchal en 1564. Il participa à l'élaboration de la paix d'Amboise, et, à la veille de sa mort, cherchait à rapprocher les princes lorrains et de Coligny.

BOURDIN (Maurice), antipape (Eyburie, bas Limousin, - † Fumon, près d'Alatri, v. 1126). Bénédictin à Uzerche, évêque de Coïmbre et archevêque de Braga. Légat de Pascal II auprès de l'empereur Henri V, il couronna ce prince, malgré la défense du Saint-Siège, et par la protection impériale se fit élire pape en 1118 sous le nom de Grégoire VIII, pendant que le conclave choisissait Gélase II. Abandonné par l'empereur (concordat de Worms 1122), il fut emprisonné, puis relégué dans diverses abbayes.

BOURDIN (Jacques), seigneur de Vilaines (v. 1495 - † 1567). Secrétaire d'Etat sous Henri II et ses deux successeurs immédiats, il s'occupa des affaires de Suisse et d'Italie. Gendre de Guillaume Bochetel, il fut, comme lui, chargé de missions diplomatiques (négociations de Troyes, 1554).

BOURDIN (Michel), sculpteur français (Orléans v. 1585 - Paris v. 1645). Il restitua en 1617, dans l'église Notre-Dame de Cléry, le tombeau de Louis XI détruit par les protestants. Il est également l'auteur des tombeaux de Jean Bardeau (église de Nogent-les-Vierges) et d'Amador de la Porte (au Louvre). — MICHEL II, son fils (Paris 1609 - † 1678), collabora avec son père à la tombe de Jacques Douglas (église Saint-Germain-des-Prés).

BOURDON n. m. (lat. vulg. *burdo*, mulet). Bâton de pèlerin, terminé à sa partie supérieure par une gourde ou une pièce en forme de pomme : *J'ai porté le mousquet du soldat, le bâton du voyageur, le bourdon du pèlerin* (Chateaubriand).

— Arm. anc. Lance, appelée aussi *bourdonnasse*, qui arma les premiers gens d'armes organisés en grosse cavalerie.

— Brod. et Cout. Ganse de coton noire ou blanche, qu'on place dans un biais d'étoffe ou dans une tresse pour ganser une couture ou un bord, et qui sert à souligner les empiècements, les découpes, etc. ‖ Gros fil de forte torsion, à section circulaire. (L'âme en coton, plus ou moins fournie, détermine la grosseur du bourdon.) ‖ Ganse fine servant de bourrage à la dentelle arabe aux fuseaux. ‖ Ensemble de gros fils, de natures diverses, qui soulignent les motifs dans certaines dentelles aux fuseaux : Chantilly, point de Paris, Bayeux, Craponne, etc. (Ils sont utilisés pour sertir des motifs de jours fils tirés. Ils servent également pour l'exécution de certains motifs

Jean BOURDICHON « Anne de Bretagne présentée par sainte Anne et sainte Ursule » miniature des « Grandes Heures d'Anne de Bretagne »

Phot. Giraudon, Larousse, Manuel, Lipnitzki.

en relief dans la dentelle d'Irlande.) ‖ *Point de bourdon* ou *point de plumetis*, point utilisé dans les diverses broderies et pour le montage de la lingerie.
— Hérald. Bâton de pèlerin employé parfois comme meuble. (V. pl. HÉRALDIQUE, 193.)
— Pêch. Perche placée à l'extrémité d'une seine pour en maintenir l'ouverture béante.

BOURDON n. m. Grosse abeille velue, aux teintes vives, des régions tempérées et froides. ‖ Bourdonnement : *Le bourdon des prières.* ‖ *Pop. Avoir le bourdon*, avoir le cafard.
— Apic. *Faux bourdon*, nom donné aux mâles des abeilles.
— Mus. Jeu d'orgue — élément neutre et essentiel enrichissant *tout* clavier — composé de tuyaux à bouche en bois et bouchés. (On construit des bourdons de 8, 16, 32 pieds. Le bourdon de 16 à la pédale s'appelle *soubasse*.) ‖ Corde ou tuyau annexe qui sonne à vide dans la cornemuse. ‖ Nom donné autrefois à la corde la plus basse du luth. ‖ Corde d'accompagnement de la vielle à roue, formant une basse continue. ‖ Nom donné à une cloche, lorsqu'elle atteint un certain poids.
— ENCYCL. Apic. Les *bourdons* vivent en société, dans des nids souterrains ou établis à terre sous la mousse. Au retour de la belle saison, la femelle fondatrice pond un certain nombre d'œufs dans une ample cellule qu'elle approvisionne de pâtée pollinique. Les adultes qui en sortent sont des ouvrières, sur lesquelles la femelle fondatrice va se reposer de plus en plus des travaux du nid pour se consacrer uniquement à la ponte. Les bourdons jouent un rôle dans la fécondation des plantes. Des espèces d'Europe ont même été importées en Australie afin d'y assurer la fécondation du trèfle d'origine européenne. Le genre (*bombus*), riche en espèces, fait partie des hyménoptères et sert de type à la famille des bombidés.

BOURDON n. m. (de *bourde*, sottise). Imprim. Erreur de composition consistant dans l'omission d'un mot, d'une phrase, ou même d'un passage tout entier.

BOURDON (Sébastien), peintre français (Montpellier 1616 - Paris 1671). Élève, à Paris, de Barthélemy, il part pour le Midi, se fait soldat, et gagne Rome. De retour en France, il pratique tous les genres et excelle aux pastiches. En 1648, il est un des douze premiers membres de l'Académie royale de peinture. Appelé en Suède par la reine Christine, il revient à Paris pour devenir, en 1655, recteur de l'Académie. Il est chargé, en 1663, de peindre, dans l'hôtel de Bretonvilliers, l'*Histoire de Phaéton*. Son dernier ouvrage est le plafond d'une salle basse des Tuileries, représentant *la Déification d'Hercule*. On lui doit surtout de vivants portraits : *Fouquet* (Versailles), *Christine de Suède* (Prado), *Architecte* (Lille), *Jeune Homme* (Montpellier), ainsi que son autoportrait (Louvre).

BOURDON (Léonard), homme politique français (Alençon 1754 - Breslau 1807). Conventionnel, fondateur de l'Ecole des élèves de la patrie, patronnée et subventionnée par la Convention, il se montra fougueux hébertiste, aussi hostile à Robespierre qu'aux Girondins. Au 9-Thermidor, il fut un de ceux qui arrêtèrent les chefs de la Montagne. Arrêté le 12 germinal an IV, il fut amnistié peu après. Sous l'Empire, il fut administrateur de l'hôpital militaire de Toulon.

BOURDON de l'Oise (François), homme politique français (Rouy-le-Petit 1758 - Sinnamary, Guyane, 1798). Ancien procureur au parlement de Paris, il prit part au 10-Août. A la Convention, il fut partisan acharné de la Terreur, mais conduisit les troupes qui arrêtèrent Robespierre le 9-Thermidor. Ensuite, il devint réactionnaire et royaliste, au point que le Directoire l'exila.

BOURDON (Eugène), ingénieur et industriel français (Paris 1808 - *id.* 1884). Il fonda, en 1835, des ateliers pour la construction de machines-outils et de machines à vapeur, inventa le manomètre métallique (1849), ainsi que de nombreux appareils : trompe à vide, horloge pneumatique, tachymètre, etc.

BOURDONNAIS (LA). V. LA BOURDONNAIS.

BOURDONNANT, E adj. Qui bourdonne : *La grosse cloche de l'église tintait par grands coups* [...] *bourdonnants, solennels* (R. Martin du Gard). ‖ Où se produit un bourdonnement : *Oreilles bourdonnantes. Ruche bourdonnante.*

BOURDONNÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce dont les extrémités se terminent par des boules semblables à celles que portent les bourdons de pèlerins à leur partie supérieure.

BOURDONNEMENT n. m. Bruit sourd et continu que produit le battement des ailes d'un grand nombre d'insectes et de certains petits oiseaux : *J'entendais les bourdons heurter les vitres* [...], *les mouches ronfler des ailes. Leur bourdonnement fut tel que je levai la tête* (A. France). ‖ *Par extens.* Bruit sourd, vrombissement : *Le bourdonnement d'un moteur.* ‖ *Par anal.* Murmure de voix humaines : *Le bourdonnement confus des fins de classe où l'on s'ennuie* (Alain-Fournier).
— Pathol. Sensation sonore n'ayant pas son origine dans un bruit extérieur. (Les bourdonnements sont dus le plus souvent à une affection auriculaire; parfois, ils ont une cause générale : artériosclérose, hypertension, déséquilibres du système sympathique, intoxications [salicylate de soude].) [→ Biblio.]
— ENCYCL. Entom. Le *bourdonnement* est produit soit par les vibrations des ailes, soit par les mouvements très rapides du thorax suivant ses deux diamètres. Dans le premier cas, le son est grave et a lieu en vol; dans le second, qui se produit au repos ou lorsqu'on gêne les mouvements de l'animal, c'est un son aigu, en général à l'octave du premier. Les gros insectes produisent un son aigu plus intense que les petits. Seuls, les hyménoptères, notamment les bourdons, possèdent la faculté de mettre en mouvement les pièces thoraciques d'une manière assez rapide pour produire un son perceptible. Les lépidoptères à vol puissant, tels que les sphinx, émettent un son grave, doux et moelleux, dû au frôlement de l'air sur les ailes. Chez les libellules, c'est un simple bruissement, produit par le froissement des organes du vol. Mouches et moustiques bourdonnent également par vibration des ailes en vol.

BOURDONNER v. intr. Faire entendre un bruit sourd et continu, comme celui du bourdon : *Des cantharides bourdonnaient autour des lis en fleur* (Flaubert). ‖ Emettre un son grave et continu : *Au plafond, les hélices des ventilateurs bourdonnaient sans répit* (R. Martin du Gard). ‖ Faire entendre un murmure confus de voix : *La salle à manger* [du Cercle], *pleine d'hommes, bourdonnait* (Maupassant). ‖ Mettre en branle le battant d'une cloche, et le faire frapper des deux côtés.
◆ V. tr. Fredonner : *Bourdonner un air.*

BOURDONNET n. m. Pansement compressif, employé en chirurgie, pour éviter un suintement hémorragique.

BOURDONNEUR, EUSE adj. et n. Qui bourdonne : *Le colibri est un bourdonneur.*
◆ N. f. Apic. Terme employé pour désigner : 1° les ouvrières ou la colonie qui, dans une ruche, sont privées de reine (dans ce cas, les ouvrières deviennent pondeuses); 2° la reine, lorsqu'elle pond avant sa fécondation, ou lorsqu'elle n'a plus de réserve de spermatozoïdes pour féconder ses œufs (dans ces deux situations, la ponte ne produit que des mâles et la colonie est vouée à la perte).
— Bonnet. Machine Cornély spéciale pour exécuter les travaux très fins de bourdon, lame, laminette, etc.

BOURDONNIER n. m. Nom que les albigeois donnèrent par dérision aux croisés qui les combattaient.

BOURDONNIÈRE n. f. Apic. Appareil employé en apiculture pour se débarrasser des mâles, ou faux bourdons. (On dit aussi PIÈGE À FAUX BOURDONS.)
— ENCYCL. La *bourdonnière* est une boîte qui se place devant l'entrée de la ruche, et dont les côtés sont formés de petites plaques de tôle percées de trous rectangulaires permettant aux ouvrières de passer, tandis que les mâles, de taille plus grande, sont arrêtés.

BOURDONNIÈRE n. f. Technol. Œil fait à l'extrémité d'une penture pour recevoir un gond ou le chardonnet d'une porte cochère.

BOURÉ, pays de la Guinée, compris entre le Tinkisso, le Bafing et le Bakoy, et célèbre par ses exploitations d'or.

BOURÉ (Paul), ingénieur français (Mauroy, Aisne, 1860 - Paris 1937). Il imagina un système d'enclenchements par serrures, dites « serrures Bouré », très employé sur les chemins de fer français.

BOU REGREG (OUED), fl. du Maroc occidental, qui naît sur la Meseta et la traverse en une vallée très encaissée; 179 km. Après avoir reçu l'oued Grou, il se jette dans l'Atlantique, entre Rabat et Salé, construits sur les rives de son estuaire.

BOUREÏA, riv. de l'U. R. S. S., dans l'Extrême-Orient soviétique, affl. de l'Amour (r. g.). Dans la haute vallée, important gisement houiller.

BOUREM, localité du Soudan (cercle de Gao), sur la rive gauche du Niger, en amont de Gao. Gisements de phosphates.

BOURESSE, comm. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans les brandes du haut Poitou; 1 046 hab. (449 aggl.). Eglise des XIe et XIIe s., fortifiée au XVe s. — Aux environs, château des XVe-XVIe s.

BOURET (Etienne Michel), financier français (1709 - Paris 1777). Trésorier général de la maison du roi en 1738, fermier général en 1747, administrateur des postes, secrétaire de la chambre du roi (1769). La même année, il reçut magnifiquement le roi et Mme Du Barry dans son pavillon de chasse de la forêt de Sénart. « Le plus généreux [...] des hommes », après avoir possédé plus de 40 millions, mourut insolvable, et probablement par suicide.

BOURETTE (Charlotte REYNIER, dame CURÉ, puis dame), femme de lettres française (Paris 1714 - *id.* 1784). C'est en recevant durant près de quarante ans rue Croix-des-Petits-Champs, au *Café allemand** (qu'elle tenait de la succession de son premier mari), les poètes et les beaux esprits, qu'elle forma son talent, attesté par *la Muse limonadière* (1755) et une comédie, *la Coquette punie*, jouée à la Comédie-Française (1777).

BOURG [bur] n. m. (german. *burg*). Gros village où se tient d'ordinaire le marché des villages voisins. ‖ Se dit, dans l'ouest de la France, pour désigner l'agglomération de la partie centrale de la commune, où les maisons, plus nombreuses que dans les autres hameaux, sont groupées généralement autour de l'église et où se concentrent commerçants et artisans. (Le « bourg » s'oppose ici aux hameaux dispersés, et habités uniquement par des agriculteurs.)
— Hist. Dans le Royaume-Uni, agglomération fortifiée formant une entité administrative et politique indépendante, représentée au Parlement. ‖ *Bourg pourri*, expression qui, au XVIIIe s. et au début du XIXe s., servit à désigner les circonscriptions électorales britanniques élisant, en vertu de privilèges anciens, des députés à la Chambre des communes, malgré l'absence presque totale d'électeurs.
— ENCYCL. Hist. L'origine du *bourg* britannique semble remonter aux privilèges légaux que les rois anglo-saxons, dès le IXe s., accordèrent aux *burghs* (forteresses royales). Lors du grand développement urbain qui suivit la conquête normande, surtout aux XIIe et XIIIe s., la plupart des villes étaient constituées en bourgs royaux. Leurs chartes leur accordaient des privilèges juridiques (tenures en burgage* dégagées des servitudes manoriales), administratifs, fiscaux et économiques (monopoles commerciaux et droits aux corporations). Dès le règne de Richard Cœur de Lion, en partie sous l'influence du mouvement communal du continent, les rois accordèrent des libertés accrues aux bourgs, qui échappèrent au contrôle des *sheriffs**, tout en restant directement soumis à la Couronne; les impôts furent collectés par un bailli (*reeve*) assisté d'*aldermen**, puis certains bourgs reçurent le droit d'élire un maire. En fait, alors qu'au bas Moyen Age se développaient les organes de gouvernement local, les « franchises » étaient de plus en plus jalousement gardées par une aristocratie bourgeoise qui détenait exclusivement le pouvoir. Cette évolution engendra des troubles; la monarchie les réprima, consolidant l'oligarchie dirigeante, et cette situation était cristallisée sous les Tudors.
Depuis le règne de Henri III, des représentants des bourgs étaient convoqués à chaque parlement. C'était d'ailleurs une charge pour les plus petites localités, qui cherchaient à l'éluder; ainsi s'opéra une sélection parmi les bourgs.
La puissance croissante de la Chambre des communes amena la monarchie à s'y intéresser de plus près; la création de nouveaux

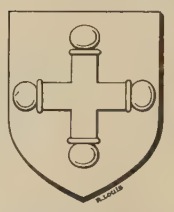
croix **bourdonnée**

bourdon

Sébastien BOURDON
par lui-même, *Louvre*

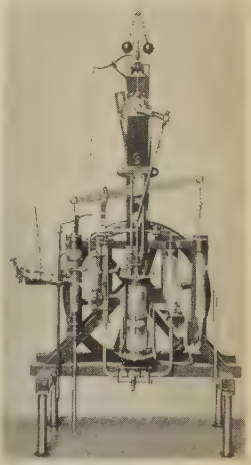
machine à vapeur
d'Eugène BOURDON
entièrement construite
par lui-même
a fonctionné le 8 sept. 1833
dans la Bibliothèque
de l'Institut

Phot. Noailles, Giraudon.

bourgs fut, pour les Stuarts, un moyen d'obtenir un Parlement docile, surtout après que le Corporation Act* de 1661 eut donné au roi pouvoir d'épurer les conseils municipaux. L'offensive monarchique contre les libertés des bourgs fut arrêtée par la révolution de 1688. Jusqu'en 1832, la situation ne se modifia plus ; les mêmes bourgs, aux mains des mêmes oligarchies et des mêmes intérêts, représentant surtout l'Angleterre du S.-E., conservaient leurs privilèges électoraux, bien que, parfois, leur population fût devenue inexistante (les « bourgs pourris » du XVIIIe s., tel Old Sarum : 7 électeurs vers 1800), alors que les villes nouvelles et industrielles du Pays noir ne pouvaient élire de députés. Le régime permettait à un grand propriétaire d'imposer son candidat. La réforme électorale de 1832 (56 bourgs pourris supprimés, 30 réduits à un seul siège) fut complétée par les lois de 1867 (58 sièges de comtés alloués aux villes privées de représentation parlementaire) et de 1885 (suppression des bourgs électoraux, le nombre de sièges étant désormais proportionnel à celui des habitants : 1 pour 50 000). Le Municipal Act de 1882, amendé au XXe s., et le Local Government Act de 1888 créant des bourgs-comtés achevèrent la réforme des institutions municipales et parlementaires.
Irlande et Écosse ont connu une évolution analogue.

BOURG, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Blaye-et-Sainte-Luce), sur la rive droite de la Dordogne, un peu en amont de son confluent avec la Garonne ; 2 199 hab. (1 005 aggl.) [*Bourquais*]. Port. Vignobles des « côtes de Bourg » et du Bourgeais ; caves de champagnisation. Bourg fut, au Moyen Age, une des huit villes alliées à Bordeaux et qui s'appelaient ses *filleules*. Patrie de J. de Labadie.

BOURG (Du), **BURGHO** ou **BURGH**, famille normande établie en Angleterre après la conquête, dont une branche s'installa en Irlande sous la régence de Jean. Son nom s'anglicisa en BURGH ; en Irlande, où s'était fixée la branche la plus importante, le nom se transforma en BURKE ou BOURKE, certains membres de la famille abandonnant d'ailleurs ce patronyme pour celui de MAC-WILLIAM.
Les principaux membres de cette famille furent : HUBERT, comte **de Kent** († 1243), régent, justicier d'Angleterre et d'Irlande (1216-1232). Il sut dominer le royaume grâce aux divisions de l'opposition. Fort attaché à ses propres intérêts, il travailla également en faveur de la puissance monarchique. Mais il heurta Henri III par son autoritarisme, et ses expéditions militaires en Galles (1231) et en Poitou furent malheureuses. Devant l'hostilité générale, il dut démissionner et fut quelque temps emprisonné ; — GUILLAUME, frère du précédent, fondateur de la branche irlandaise de la famille († 1205). Débarqué en Irlande avec le prince Jean, en 1185, il reçut de celui-ci les seigneuries de Thomond* et de Limerick*. Marié à une fille du roi de Thomond, il agrandit ses domaines, en 1195, aux dépens du Connacht* ; — RICHARD, fils du précédent († Bordeaux 1243). Justicier d'Irlande de 1228 à 1238 ; il conquit la plus grande partie du Connacht en 1235, transmettant le titre de seigneur du Connacht à son fils aîné RICHARD († 1248) ; — GAUTIER ou WALTER († 1271), deuxième fils du précédent ; ayant hérité des Lacy l'Ulster oriental, il reçut vers 1255 le titre d'*earl* **d'Ulster.** — RICHARD, *le comte Rouge*, seigneur **du Connacht** et 2e comte **d'Ulster,** fils du précédent, le plus puissant feudataire d'Irlande († 1326). Il étendit encore ses domaines et fut pratiquement maître de la moitié nord de l'Irlande. Son fils JEAN épousa Elisabeth de Clare, héritière de cette maison ; — GUILLAUME ou WILLIAM, 3e comte **d'Ulster** (1313 [?] - 1333), fils de Jean, lieutenant d'Irlande en 1331 ; il mourut assassiné. Il laissait une fille unique, ELISABETH, héritière des maisons de Bourg et de Clare, qui, par son mariage avec Lionel de Clarence*, fils d'Édouard III, apporta ses immenses domaines à la couronne anglaise.

BOURG (Antoine et Anne Du). V. DU BOURG.

BOURG (Léonore Marie DU MAINE, comte DU), maréchal de France (1655-1739). Il fit sa carrière dans la cavalerie, et fut nommé, en 1690, inspecteur de cavalerie et brigadier des armées, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, maréchal de France en 1724. Commandant en chef de l'armée d'Allemagne en 1709, il battit les Impériaux à Rumersheim.

BOURG-ACHARD, comm. de l'Eure (arrond. de Bernay), dans le Roumois ; 1 220 hab. (706 aggl.). Eglise avec chœur et siège de célébrant (XVe s.).

BOURGADE n. f. Petit bourg, village.

BOURGAGE n. m. (de *bourg*). Autref., héritage roturier qui, situé dans une ville ou un bourg fermé, pouvait être vendu ou acheté comme un bien meuble, avec simple déclaration au seigneur, sans frais. ‖ Tenure surtout en usage en Normandie. ‖ *Franc bourgage*, franche bourgeoisie.

BOURGANEUF, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche ; 3 308 hab. (2 569 aggl.) [*Bourgouniauds*]. Eglise (XIIe et XVe s.). Restes du grand prieuré des chevaliers de l'ordre de Malte (tour de Zizim et tour Lastic du XVe s.). Petit centre industriel (mobilier tubulaire, matelas, porcelaines, papier).

BOURG-ARGENTAL, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Saint-Etienne), dans le haut Vivarais ; 3 312 hab. (2 588 aggl.) [*Bourguisans*]. Vieilles maisons. L'église a un beau porche roman. Industries de la soie : tissages, rubans. Bonneterie. Isolants en matières plastiques et matériel électrique. Tannerie. Tournage du bois.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (Louis), compositeur français (Nantes 1840 - Vernouillet 1910). Grand prix de Rome (1862), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire (1878-1908), il a écrit des chœurs (*Conjuration des fleurs, Hymne à la Patrie*, etc.), des symphonies, des opéras (*Thamara, Bretagne*, etc.), des pièces de musique de chambre, et publia de remarquables recueils folkloriques, qui ont renouvelé l'étude théorique et l'harmonisation des anciens modes grecs, et mis en lumière les caractéristiques de la chanson populaire bretonne (*Trente Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, 1876 ; *Trente Mélodies populaires de basse Bretagne*, 1885 ; *Quatorze Mélodies celtiques*, 1909).

BOURG-CHARENTE, comm. de la Charente (arrond. de Cognac), sur la Charente, en aval de Jarnac ; 747 hab. (154 aggl.). Eglise du XIIe s., avec façade décorée d'arcatures romanes. Restes d'un château du XIIe s. Château du XVIe s.

BOURG-DE-PÉAGE, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Valence), sur l'Isère, en face de Romans ; 7 151 hab. (5 949 aggl.) [*Péageois*]. Centre industriel : chapeaux ; rubanerie ; chaussures et galoches ; machines agricoles et outillage ; cartonnages ; sangles de tissu ; objets de caoutchouc.

BOURG-DE-THIZY, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans les monts du Beaujolais ; 3 240 hab. (2 246 aggl.). Industries textiles (tissage du coton et de la rayonne, teinturerie, confection).

BOURG-DE-VISA, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Castelsarrasin), dans le Quercy ; 651 hab. (306 aggl.).

BOURG-DIEU (LE). V. DÉOLS.

BOURG-D'IRÉ (LE), comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), dans le Segréen ; 955 hab. (404 aggl.). Châteaux de la Doure et de la Maboulière. Restes du château de la Bigottière.

BOURG-D'OISANS (LE), ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le *bassin de Bourg-d'Oisans* (vallée de la Romanche) ; 2 150 hab. (1 308 aggl.) [*Bourcats*]. Centre touristique (5 500 hab. en été) et marché régional. Tissage de la soie.

BOURGEAIS, région viticole du Bordelais, au N. de Bourg.

BOURGELAT (Claude), vétérinaire français (Lyon 1712 - *id.* 1779). D'abord avocat au parlement de Grenoble, il se passionna pour la science hippique. Chef de l'académie d'équitation de Lyon, il étudia l'anatomie des animaux domestiques et résolut de donner une base scientifique à l'art vétérinaire, jusque-là uniquement empirique. En 1761 fut fondée à Lyon une école vétérinaire, la première en Europe, avec Bourgelat comme directeur. Son succès fut tel qu'on en créa une seconde en 1765 à Alfort, que dirigea Bourgelat. Il collabora à l'*Encyclopédie*. On lui doit des *Eléments d'hippiatrique* (1750), une *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton* (1766), et un *Traité de la conformation extérieure du cheval* (1769).

BOURG-EN-BRESSE [burk], ch.-l. du départ. de l'Ain, à 422 km de Paris ; 26 699 hab. (20 878 aggl.) [*Burgiens* ou *Bourgeois*]. Gros marché agricole où les paysans de la Bresse viennent vendre de la volaille, des porcs, du gros bétail, du beurre, des œufs, des fruits et des légumes. Centre industriel : câbles conducteurs ; constructions mécaniques ; lingerie ; maroquinerie ; fabriques de meubles ; usines de chaussures ; céramique d'art. Près de la ville, église de Brou*. Patrie de A. Favre, N. Faret, J. de Lalande, du général Debeney, d'A. Cotton, d'Edgar Quinet, d'A. Lagrange. L'histoire de Bourg-en-Bresse remonte au XIIIe s. La ville fut française de 1535 à 1559 et depuis 1601. — L'arrond. a 18 cant., 235 comm. et 185 123 hab.

BOURGEOIS, E adj. Qui est relatif aux bourgeois : *Salon bourgeois. Condition bourgeoise.* ‖ *Péjor.* Qui manque de distinction ; qui fait toujours passer le solide et le matériel avant ce qui est beau et raffiné : *Il lui fallait une passion, non une passion épicière et bourgeoise, mais une passion d'artiste, une passion volcanique et échevelée* (Gautier). — Loc. DIV. *Maison bourgeoise*, maison où l'on maintient un certain train de vie : *Servir dans des maisons bourgeoises.* ‖ *Cuisine bourgeoise*, cuisine qui prépare sans recherche excessive des mets de bonne qualité. ‖ *Pension bourgeoise*, établissement où l'on fait une cuisine bourgeoise pour un petit nombre de pensionnaires. ‖ *Habit bourgeois*, habit que portaient les bourgeois, par opposition aux vêtements distinctifs, comme l'uniforme des officiers, la robe des prêtres, etc. : *Chez le premier fripier venu, je changeai ma capote d'uniforme contre un habit bourgeois* (Mérimée).
— Œnol. Se dit, dans le Bordelais, de certains crus intermédiaires entre les grands crus classés et les crus ordinaires, dits « paysans ».
— Théâtr. Se dit d'une pièce dont l'action se passe dans un milieu bourgeois : *Drame bourgeois.* ‖ *Comédie bourgeoise*, spectacle de salon donné par des amateurs.

BOURGEOIS, E n. Personne qui appartient à la classe sociale de la bourgeoisie. ‖ *Péjor.* Individu sans distinction, qui n'a que des goûts vulgaires : *Un bourgeois d'esprit borné aux appétits voraces* (Zola). ‖ Le civil, par opposition au militaire : [L'adjudant-commandant Delord] *est toujours vêtu en bourgeois* (Stendhal). ‖ Le patron, dans le langage de certains salariés, le client dans celui des cochers et chauffeurs (sens tombé en désuétude).
◆ N. m. LANGUE CLASS. Citoyen d'un bourg, d'une ville ayant un statut privilégié : *Ne savez-vous plus qu'il n'est princes ni rois | Qu'elle* [Rome] *daigne égaler à ses moindres bourgeois* (Corneille). ‖ L'état et les goûts du bourgeois, par opposition à ceux de la noblesse : *Ah ! mon père, ce que vous dites là est du dernier bourgeois* (Molière).
— Numism. Monnaie frappée sous Philippe le Bel, qui valait un denier parisis. (On l'appelait souvent BOURGEOIS SIMPLE ou SINGLE [*singularis*, unique]. Le *bourgeois double* ou *fort* valait deux deniers parisis.)
◆ N. f. *Pop.* La maîtresse de maison : *Sa bourgeoise est à l'hôpital.*

Bourgeois d'Abbeville (LE), *ou la Housse partie*, fabliau du XIIIe s., dont nous avons deux rédactions, l'une anonyme, l'autre par Bernier. Voulant chasser son vieux père, un bourgeois d'Abbeville consent à lui donner une vieille housse de cheval ; son jeune fils, qu'il a envoyé chercher la housse, n'en apporte que la moitié, ayant gardé, dit-il, l'autre moitié pour son père quand celui-ci sera vieux.

Bourgeois de Calais (LES), un des chefs-d'œuvre les plus admirés de Rodin (bronze : haut. 2,10 m ; larg. 2,40 m ; prof. 1,90 m), commencé en 1884, érigé à Calais en 1886 ; d'autres exemplaires l'ont été à Londres et à Copenhague. Il représente les six bourgeois

Claude BOURGELAT
médaillon de Pierre Chinard
coll. particulière

Phot. Giraudon.

au moment où, d'après Froissart, ils quittent la ville pour s'offrir à la merci du roi d'Angleterre (1347). Le caractère particulier de chacun d'eux est exprimé avec un réalisme profond et sobre. Le musée Rodin conserve le plâtre original des *Bourgeois de Calais*, ainsi qu'une épreuve en bronze et diverses études. *Le Bourgeois à la clé* fait partie des collections des musées de Bruxelles, Anvers, Amsterdam, et orne une place d'Oslo.

Bourgeois gentilhomme (LE), comédie-ballet en cinq actes et en prose, de Molière, musique de Lully, représentée à Chambord le 14 octobre 1670, et à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 29 novembre suivant. L'unique désir de M. Jourdain, riche bourgeois parisien, est de passer pour un parfait gentilhomme. Il prend des maîtres d'armes, de musique, de danse et de philosophie, et il refuse la main de sa fille au jeune Cléonte parce que celui-ci n'est pas gentilhomme. D'autre part, il prête volontiers de l'argent à Dorante, qui a parlé de lui « dans la chambre du roi », et fait une cour coûteuse à Dorimène. Mais Covielle, valet de Cléonte, imagine un stratagème : pour flatter les prétentions nobiliaires du bourgeois, il se déguise et lui annonce que le fils du Grand Turc est amoureux de sa fille et vient la lui demander en mariage. Bientôt, Cléonte lui-même entre, métamorphosé en Turc, et cette fois, grâce à son faux titre, il obtient facilement ce qu'on lui a d'abord refusé. M. Jourdain s'estime très heureux d'une si haute alliance, d'autant qu'il a l'insigne honneur d'être nommé *mamamouchi*. Le sujet se ramène donc à peu de chose, mais la verve est admirable, et les personnages sont d'une vérité inoubliable.

« le Bourgeois gentilhomme »
gravure d'après Moreau le Jeune

BOURGEOIS (Loys), compositeur et théoricien protestant français (Paris v. 1510 - † apr. 1557). Ami de Calvin, et l'un des premiers harmonisateurs des Psaumes, il publia trois recueils de psaumes et le *Droict chemin de musique* (traité de solmisation).

BOURGEOIS (sir Peter F.), peintre anglais (Londres 1756 - *id.* 1811). Il eut pour maître Loutherbourg, et se fit une certaine réputation par ses paysages, ses batailles et ses marines. Il voyagea en France, en Italie, en Hollande, en Pologne, où il fut nommé en 1791 peintre du roi ; membre de l'Académie de Londres (1793), paysagiste du roi George III (1794), on lui doit la fondation du musée de Dulwich College.

BOURGEOIS (Louis Maximilien), statuaire et médailleur français (Paris 1839 - Sèvres 1901). Il est l'auteur du monument de *Guillaume Budé* (cour du Collège de France).

BOURGEOIS (Léon), homme politique français (Paris 1851 - château d'Oger, Marne, 1925). Entré dans l'administration préfectorale, il termina sa carrière comme préfet de police, en 1887. Député de la Marne en 1888, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur la même année, il fut ministre neuf fois et président du Conseil de novembre 1895 à avril 1896. Ministre de l'Instruction publique, il a poursuivi et développé l'œuvre de Jules Ferry, s'attachant notamment à l'organisation de l'enseignement secondaire. Ministre du Travail, il contribua au développement de la législation sociale. Ministre des Affaires étrangères, il préconisa l'emploi de l'arbitrage dans le règlement des conflits internationaux (conférences de paix de La Haye de 1895, 1899 et 1907). En 1919, il fut appelé à la direction des travaux de la Société des Nations, et réclama pour celle-ci les moyens d'exécution (armée et police) nécessaires à l'application de ses sentences. Sénateur de la Marne en 1905, il devint président du Sénat de 1920 à 1923. Créateur du *solidarisme*, doctrine qui fait de la solidarité le fondement de la société, il a écrit plusieurs ouvrages sur la S. D. N., l'enseignement, la politique sociale, etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1919.)

BOURGEOIS (Emile), historien français (Paris 1857 - Versailles 1934). Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques, il fut aussi, pendant quelques années, directeur de la Manufacture nationale de Sèvres. Il a publié un *Manuel de politique étrangère* (*1610-1919*), qui fut longtemps classique, une étude sur *les Origines et les responsabilités de la Grande Guerre* (1921), quatre importants volumes sur *les Sources de l'histoire de France au XVIIe siècle* (avec Louis André), ainsi que des ouvrages sur le style Empire et sur la céramique. (Acad. des sc. mor. et polit., 1920.)

BOURGEOIS (Robert), général et savant français (Sainte-Marie-aux-Mines 1857 - Paris 1945). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il entre au Service géographique de l'armée. De 1900 à 1906, il dirige la mission chargée de la mesure d'un arc de méridien en Equateur. Directeur du Service géographique de l'armée en 1911, il organise pendant la guerre les canevas de tir et les sections topographiques aux armées, qui fournissent aux artilleurs des plans directeurs et une organisation topographique supérieurs à ceux de l'adversaire. Il crée également les sections de repérage par le son et les sections de recherche de renseignements par observation terrestre, pour assurer la découverte des batteries ennemies. Membre du Bureau des longitudes en 1921, il est sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1936. On lui doit plusieurs cours et traités de géodésie et d'astronomie. (Acad. des sc., 1917.)

BOURGEOIS DE PARIS (LE), chroniqueur anonyme du XVe s., qui, malgré son surnom, était probablement homme d'Eglise. Partisan ardent des Bourguignons, il se rallia à Charles VII après le traité d'Arras (1435). Son *Journal* (1405-1449), source essentielle pour l'étude de la vie publique et privée de Paris au début du XVe s., en offre un tableau très sûr.

BOURGEOISEMENT adv. A la manière des bourgeois : *Vois-tu, ma chère Antoinette, je dois me conformer à ma position, voir bourgeoisement la vie* (Balzac).

BOURGEOISIE n. f. Classe sociale comprenant les personnes qui ne pratiquent pas un métier manuel et possèdent une situation aisée. (Elle s'oppose à la classe ouvrière et à la classe paysanne, et comporte plusieurs catégories : la *haute bourgeoisie*, qui dispose des moyens de production ; la *moyenne bourgeoisie*, qui comprend ceux qui possèdent une situation dans les cadres supérieurs de l'économie ou qui exercent une profession libérale ; la *petite bourgeoisie*, qui comprend les cadres moyens ou inférieurs de l'industrie et du commerce et tous ceux qui estiment que leurs intérêts sont liés étroitement à ceux de la haute et de la moyenne bourgeoisie.)
— LANGUE CLASS. Qualité de celui qui appartient à la classe intermédiaire entre le peuple et la noblesse. ‖ *Droit de bourgeoisie*, ensemble de privilèges que possédait jadis le bourgeois d'une ville : *Le droit de bourgeoisie à nos peuples donné* (Corneille) ; et, au *fig.* : *Les livres deviendront-ils désormais un asile inviolable, où toutes les sottises auront droit de bourgeoisie ?* (Boileau).
— ★ *classe moyenne, ville, commerce, culture, libéralisme, entreprise/aristocratie, prolétariat.*
— ENCYCL. Hist. La formation de la *bourgeoisie* coïncide avec le développement de l'activité économique due au travail de l'homme libre ; ni l'esclavage ni le servage ne sont compatibles avec son développement. A la fin du XIe s. et au XIIe s., l'essor du commerce en Méditerranée, puis en mer du Nord, entraîne une renaissance des villes, avec le développement d'une nouvelle classe,

Léon BOURGEOIS

« les Bourgeois de Calais »
le monument
vu de trois quarts dos
et de trois quarts face

Phot. Larousse, Roubier, Adelys, Manuel.

« Bourgeois attablés »
miniature XIVe s.

« la Bourgeoise de Paris »
gravure sur bois, 1572

« Bourgeoise et Bourgeois », planche d'un album sur les classes sociales, XVIIIe s.

« Fête de la Grand-Maman »
par Debucourt, fin XVIIIe s.

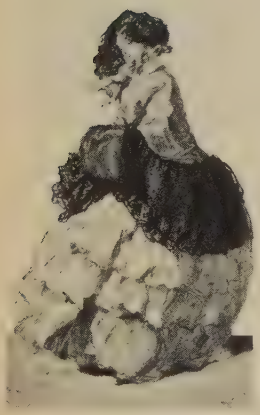

« la Bourgeoise »
par Gavarni
musée Carnavalet

un **bourgeois**
début de la IIIe République

celle des marchands, qui habitent les *bourgs** et voyagent de ville en ville. Ce n'est qu'au XIIIe s. qu'on voit apparaître le mot « bourgeoisie ». La nouvelle classe s'organise plus facilement dans les villes du Midi de la France et de l'Italie, où le régime municipal romain a survécu en s'adaptant à l'époque des invasions. Sa fraction la plus riche, le *patriciat*, dirige les cités, qui échappent, dès le XIIe s., au contrôle des seigneurs ou des évêques. Consuls, capitouls et conseils aux formes multiples, élus par les représentants des principaux métiers, administrent, dès cette époque, les villes italiennes ou languedociennes.

Dans d'autres régions, les seigneurs, voulant éviter les révoltes des bourgeois, accordèrent une charte* d'affranchissement ou de bourgeoisie (à Bordeaux, à Rouen, etc.); le droit de bourgeoisie était alors le titre de citoyen avec les privilèges attachés à ce titre, une redevance fixe étant substituée aux exigences pécuniaires arbitraires des seigneurs. Mais, dans les régions où la féodalité s'était le plus solidement implantée, où les villes étaient peu nombreuses avant la renaissance économique du XIe s., les bourgeois durent lutter violemment contre les seigneurs pour assurer leur liberté personnelle et leur sécurité. Ce fut le mouvement communal, surtout développé dans le nord de la France et dans les Flandres. La *commune** était une association de bourgeois liés par serment, autorisés par une charte de *franchise** à administrer leur ville et à choisir leurs échevins et leur maire. A partir du règne de Philippe Auguste, la monarchie française favorisa le rôle de la bourgeoisie et du mouvement communal, intimement liés.

La bourgeoisie entra souvent en conflit avec l'Eglise, qui condamnait le prêt à intérêt et la volonté de s'enrichir. En France, la riche bourgeoisie s'élève surtout contre la noblesse, et se taille une place importante aux états généraux* dès leur création; elle apparaît désormais comme l'élément le plus actif du tiers état. Dans les villes d'Italie et de Flandre, où la vie économique était plus active, la division du travail et le développement de l'industrie textile entraînèrent la rupture entre le peuple et les grands marchands qui dominaient les corporations de métiers*, les confréries* religieuses et l'administration des villes. Pour éviter les troubles sociaux, la bourgeoisie des villes italiennes accepta tantôt l'établissement d'un gouvernement oligarchique (Venise), tantôt la tyrannie* (par exemple, celle des Médicis à Florence).

A l'époque médiévale, la bourgeoisie exerce surtout une double activité économique et juridique. Le développement du commerce, l'établissement de grandes foires (Provins, Beaucaire) stimulent la production des métiers; les marchands font des avances aux artisans et deviennent, peu à peu, les banquiers des villes, des rois, des papes. Mais ces activités rendent nécessaire la reconnaissance de nouveaux droits, inconnus du régime féodal. La renaissance du droit romain amène, dès le règne de Philippe le Bel, la formation d'une bourgeoisie de légistes, qui transforment le souverain féodal en un monarque de droit divin, et qui conçoivent l'Etat à la manière romaine, centralisé et unifié. Désormais, l'histoire de la bourgeoisie coïncide, en France, avec le développement de la puissance royale. La justice devient l'apanage des spécialistes nommés par le roi, aux dépens des justices seigneuriales ou ecclésiastiques. Le droit de propriété se transforme aussi; la terre n'est plus seulement un ensemble de charges et de droits, mais aussi une valeur monnayable, dès le XIVe s. et surtout au XVIe s., et les bourgeois en deviennent acquéreurs.

Le commerce maritime, qui a donné une grande activité aux ports de la Hanse*, de la mer du Nord et surtout de la Méditerranée occidentale, se déplace, au XVIe s., vers l'Atlantique. La formation des grandes monarchies entraîne la décadence des bourgeoisies italienne et allemande. Dans le nord et dans le centre de l'Europe, la bourgeoisie, souvent en conflit avec le clergé, accueille avec faveur la Réforme, surtout sous sa forme calviniste (Amsterdam, Genève).

C'est en France que l'ascension de la bourgeoisie est la plus rapide, facilitée par le développement de l'administration royale, qui s'appuie sur elle contre les prétentions de la noblesse, et par la vénalité des offices. Saint-Simon accusera même Louis XIV d'avoir eu « un règne de vile bourgeoisie ». Au XVIIIe s., la bourgeoisie, qui groupe des milieux sociaux très différents (riches financiers de Paris et de Lyon, grands négociants de Nantes et de Bordeaux, manufacturiers, hommes de loi et boutiquiers), aspire à un nouvel ordre politique et social en rapport avec sa puissance économique, au moment où une réaction aristocratique l'humilie.

Fraction la plus active du tiers état, la bourgeoisie, prépondérante aux Etats généraux de 1789, entraîne l'opinion et provoque la chute de l'Ancien Régime.

Après 1789, la définition de la bourgeoisie devient plus imprécise; à une division juridique de la société en ordres se substitue une distinction de fait, selon la richesse et la fonction sociale. La Révolution française amène son triomphe politique. Des dynasties bourgeoises (Mallet*, Périer*, Delessert*) s'installent dans les grands corps de l'Etat à la faveur de l'organisation napoléonienne. Menacée sous la Restauration par une réaction aristocratique, c'est la bourgeoisie qui donne le ton, après 1830, à la vie politique, qu'elle domine (régime électoral *censitaire**), et à la vie sociale; celle de la première moitié du XIXe s. est dépeinte dans les romans de Balzac et dans les caricatures de Daumier. Le bourgeois est réputé prudent, ordonné, individualisé, attaché à ses traditions, animé par l'esprit d'entreprise et les vertus familiales. L'avènement du suffrage universel en 1848 ne réduit pas son influence, qui s'exerce sans grand obstacle sur la société française jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les habitudes, le costume, les loisirs de la bourgeoisie s'étendent à une portion sans cesse plus vaste de la nation. Mais l'écart s'accentue entre la grande bourgeoisie, qui détient les capitaux et les moyens modernes de production, et la petite ou la moyenne bourgeoisie, que l'on appelle de plus en plus, au XXe s., les *classes moyennes*. La notion de bourgeoisie perd de sa précision sociologique.

La bourgeoisie, associée en Occident au développement du capitalisme, au libéralisme et au régime parlementaire, est violemment attaquée dès 1830 par les théoriciens socialistes, Proudhon et surtout Karl Marx*. La IIe et la IIIe Internationale* rallient une partie des masses populaires à des partis ou à des régimes hostiles aux doctrines, aux habitudes et aux privilèges de la bourgeoisie. Néanmoins, celle-ci triomphe longtemps en Europe (Royaume-Uni, France), et s'épanouit aux Etats-Unis, sous l'impulsion d'hommes d'affaires audacieux, dont la réussite est devenue légendaire (Vanderbilt*, Rockefeller*, Morgan*). Avec le développement de la révolution industrielle et l'émancipation politique, une bourgeoisie s'est constituée en Amérique latine, au Japon, et, récemment, dans les grandes villes musulmanes et les ports de l'Afrique noire. (→ Biblio.)

ménage de bourgeois, second Empire

BOURGEOISISME n. m. Façon de penser et de se comporter propre à la bourgeoisie (vieilli) : *Vraiment ces gens sont sublimes de bourgeoisisme* [...]. *Ils doivent sortir du théâtre de Labiche* (Proust).

BOURGEON n. m. Bot. Organe constitué par le point végétatif d'une pousse entouré de jeunes feuilles.

— Histol. *Bourgeon conjonctif*, zone de prolifération du tissu conjonctif, au niveau d'une plaie, dont il tend à combler la perte de substance, mais dont il dépasse parfois les limites. (Les cautérisations au nitrate d'argent ou à l'acide trichloracétique en limitent facilement l'extension.) ‖ *Bourgeon gustatif*, zone de la papille gustative de la langue, où siègent les terminaisons sensorielles du goût.

— Encycl. Bot. D'après leur situation, on distingue les *bourgeons terminaux*, qui occupent l'extrémité d'une tige, et les *bourgeons latéraux*, qui en occupent les flancs; ces derniers sont ordinairement *axillaires*. On appelle *bourgeons adventifs* ceux qui se développent en des points quelconques de tiges âgées, de racines ou de feuilles.

D'après leur constitution, on distingue des *bourgeons nus*, dans lesquels la pousse

Phot. Larousse, Giraudon, collect. Sirot.

feuillée est très peu protégée (plantes herbacées ou plantes ligneuses à végétation continue), et des *bourgeons écailleux*, dans lesquels cette pousse, avec ses feuilles ébauchées, est protégée par des feuilles transformées en écailles épaissies (plantes ligneuses à végétation discontinue) ; souvent, la protection est rendue plus complète par un revêtement résineux ou gommeux que sécrètent les écailles (conifères, marronnier, peuplier), et même par des poils intercalés entre les jeunes feuilles (marronnier) ; les bourgeons écailleux ne s'épanouissent généralement qu'au printemps qui suit l'année de leur formation. D'après la nature de la pousse qui en provient, on distingue : des *bourgeons à bois* ou *à feuilles*, ne donnant que des feuilles (ils sont ordinairement étroits et pointus) ; des *bourgeons à fleurs* ou *à fruits*, donnant peu de feuilles et surtout des fleurs (ils sont gros et courts) ; des *bourgeons mixtes*, donnant autant de feuilles que de fleurs (vigne : il n'y a, dans cette espèce, qu'une seule sorte de bourgeons). On donne, en horticulture, le nom de *bourgeon d'appel* à celui qui est laissé provisoirement pour *tirer* la sève vers un point (*tire-sève*).

BOURGEONNANT, E adj. Qui bourgeonne, au *pr.* et au *fig. : Victor* [...] *ancien aubergiste traînait à travers Ribamourt la plus bourgeonnante figure d'ivrogne et de cocu qu'on puisse imaginer* (P.-J. Toulet).

BOURGEONNEMENT n. m. Action de bourgeonner. || Mode de multiplication caractéristique des levures. (Une petite excroissance se forme en un point de la membrane de la levure, grandit et devient une cellule semblable à la première en s'isolant par une cloison.) || Chez les animaux pluricellulaires, mode de multiplication asexuée à partir de petits groupes cellulaires en saillie, ou *bourgeons*.

— Encycl. Biol. Le *bourgeonnement* est la formation d'une ébauche qui devient ou non autonome et reproduit un organisme identique à celui qui lui a donné naissance. On distingue divers types de bourgeons. Des bourgeons actifs, qui abandonnent leur mère après avoir terminé leur organogenèse et mènent une vie libre, s'observent chez des infusoires acinétiens, des cœlentérés (hydre d'eau douce, certaines méduses), des éponges, des annélides polychètes (syllis). Des bourgeons actifs se développent, mais demeurent fixés à l'organisme qui leur a donné naissance ; c'est ainsi que se constituent les colonies de cœlentérés (hydraires, alcyons, coraux), de bryozoaires et d'ascidies. Enfin, des bourgeons actifs constituent un être séparé de l'organisme maternel ; il s'agit plus exactement de fragments qui s'isolent et sont aptes à reproduire l'animal ; ils sont comparables aux propagules de certaines plantes. Ils sont connus chez les cœlentérés et les éponges. Certaines espèces coloniales (éponges, bryozoaires, ascidies), placées dans des conditions de vie défavorables, forment, sous une coque résistante, des bourgeons dormants constitués de cellules indifférenciées, chargées de réserves nutritives (gemmules des éponges, podocystes des méduses, statoblastes des bryozoaires et des tuniciers). Lorsque les conditions redeviennent favorables, gemmules ou statoblastes se développent.
Le bourgeonnement embryonnaire est connu chez une hydre (polypodium) ; le bourgeonnement larvaire n'est point rare (scyphistomes des grandes méduses, cysticerques des cestodes).
Entre le bourgeonnement, ou *gemmiparité*, et la reproduction par division, ou *scissiparité*, il n'existe pas de différence radicale, et, souvent, la reproduction asexuée ou agame tient de l'une et de l'autre. Le bourgeonnement n'exclut pas la reproduction sexuée ; il peut y avoir alternance des modes de reproduction.

BOURGEONNER v. intr. Pousser des bourgeons, ou pousser en bourgeons : *Arbres qui bourgeonnent.* || — *Fig.* Naître, éclore : *Un espoir nouveau bourgeonnait avec vigueur sur la vieille souche calcinée* (G. Duhamel). || *Par anal.* Se couvrir de boutons : *M. Caumont, le visage bourgeonné, étalait trois mentons sur le devant de sa tunique* (A. France).

BOURGEOYS (Marguerite), religieuse française (Troyes 1620 - Montréal 1700). Fille d'un ouvrier de Troyes, elle ne put obtenir d'être admise ni chez les Carmélites ni chez les Clarisses. Maisonneuve la choisit pour se charger de l'éducation des enfants à Ville-Marie (Montréal). Venue en 1653 au Canada, elle ouvrit la première école de Montréal et fonda la congrégation de Notre-Dame, destinée à l'instruction des jeunes filles. Béatifiée en 1950. (→ Biblio.)

BOURG-ÉPINE, BOURGUE-ÉPINE ou **BOURQUE-ÉPINE** n. m. Bot. Noms usuels du nerprun*.

BOURGERON n. m. (mot d'un dialecte du Nord, issu de l'anc. franç. *borge*, sorte de toile). Casaque de toile que portent des ouvriers, et les soldats pour certains travaux ou corvées : *Un homme d'une taille athlétique, coiffé d'un vieux chapeau de paille à larges bords, et vêtu d'un mauvais bourgeron de toile bleue* (E. Sue).

BOURGERY (Marc Jean), médecin français (Orléans 1797 - Paris 1849). On lui doit un *Traité complet de l'anatomie de l'homme*, avec planches lithographiques (1830-1844).

BOURGES, ch.-l. du Cher, à 220 km de Paris, capit. du Berry, au confluent de l'Yèvre, du Langis, du Moulon et de l'Auron, sur le canal du Berry ; 53 879 hab. (45 372 aggl.) [*Berruyers*]. Archevêché. Cour d'appel. École centrale de pyrotechnie. Bourges est un centre régional, que vivifient quelques industries : fonderies, usines d'armement, fabriques de munitions, constructions mécaniques et aéronautiques (cellules, engins téléguidés) ; pneumatiques ; biscuiteries, brasseries, liqueurs ; confection ; imprimeries, etc. Mais c'est avant tout une grande ville d'art. Sa cathédrale du XIIIe s. est l'un des plus purs édifices de l'art gothique : elle possède cinq portails majestueux sur sa façade occidentale et deux tours inachevées (XIVe-XVIe s.) ; ses vitraux, des XIIIe, XVe et XVIe s., sont parmi les plus importants de la France. L'hôtel Jacques-Cœur est le plus célèbre de ses monuments civils et l'un des chefs-d'œuvre du style gothique flamboyant. (V. planche HÔTELS PRIVÉS.) Musées d'histoire naturelle, Lallemant (mobilier, céramiques), du Berry (archéologie locale). Citons également les remparts, les hôtels Cujas, Pelvoysin, de la Poste, du Doyenné, et de nombreux autres logis des XVe et XVIe s. Patrie de Jacques Cœur, Louis XI, G. Tory, du P. J.-B. Labbe, de Bourdaloue, E. Deschamps, P. Martin, A. de Lapparent, B. Morisot. — L'arrond. a 18 cant., 174 comm. et 202 792 hab.
— Hist. Le nom de Bourges dérive de celui des *Bituriges Cubi*, dont elle fut la capitale. Elle s'appela d'abord *Avaricum*. Elle occupait un excellent site stratégique (une butte ovale unie au plateau par un isthme) et soutint, en 52 av. J.-C., un siège mémorable contre César. Elle devint sous Auguste la métropole de l'Aquitaine. Après la chute de l'Empire, les archevêques primats de l'Aquitaine en furent les maîtres, mais les vicomtes de Bourges, les comtes, puis les ducs de Berry réduisirent progressivement leur autorité. La ville fut réunie au domaine royal en 1101. Des états généraux y furent tenus en 1316, 1317 et 1422. A cette date, c'était la résidence de Charles VII (le « roi de Bourges ») et le centre de la résistance à l'invasion anglaise. L'une des plus grandes villes du royaume, très active dans le domaine des industries textiles et du cuir, elle fut encore enrichie entre 1418 et 1450 par les opérations commerciales et financières de Jacques Cœur. Charles VII promulgua la pragmatique sanction à Bourges, en 1438. Louis XI, en 1463, y institua une université, que rendirent célèbre Alciat et Cujas, et où Calvin étudia. De nombreux conciles ont été tenus à Bourges (1031, 1225, 1276, 1438, 1528, 1584). Après le Moyen Âge, la ville ne joua plus qu'un rôle régional. La création du canal du Berry et la construction des chemins de fer lui donnèrent un regain de prospérité ; après 1870, l'établissement d'un arsenal et d'une fonderie contribua à son essor. (→ Biblio.)

BOURGES (Elémir), écrivain français (Manosque 1852 - Paris 1925). Il vient à Paris en 1874, fonde la *Revue des chefs-d'œuvre* (1881-1886), collabore au *Gaulois* (1884-1885), puis à de nombreux autres journaux. Il a laissé quatre œuvres : *Sous la hache*, roman de la chouannerie (publié d'abord en feuilleton, en 1883, sous le titre : *Ne touchez pas à la hache*) ; *le Crépuscule* des dieux* (1884) ; *Les oiseaux s'envolent et les fleurs tombent* (1893), ouvrage plus romanesque encore, où les membres d'une famille princière sont entraînés par la fatalité dans des passions mortelles et des aventures déchirantes ; enfin, *la Nef** (1re part., 1904 ; 2e part.,

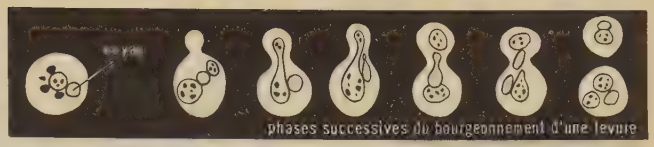
phases successives du bourgeonnement d'une levure

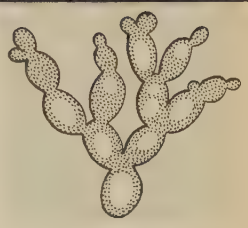
colonie formée par bourgeonnement

bourgeonnement

Élémir BOURGES

Blason de **BOURGES**

D'azur à trois moutons d'argent accornés de sable, accolés de gueules et clarinés d'or, à la bordure engrêlée de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

cathédrale Saint-Étienne, façade occidentale

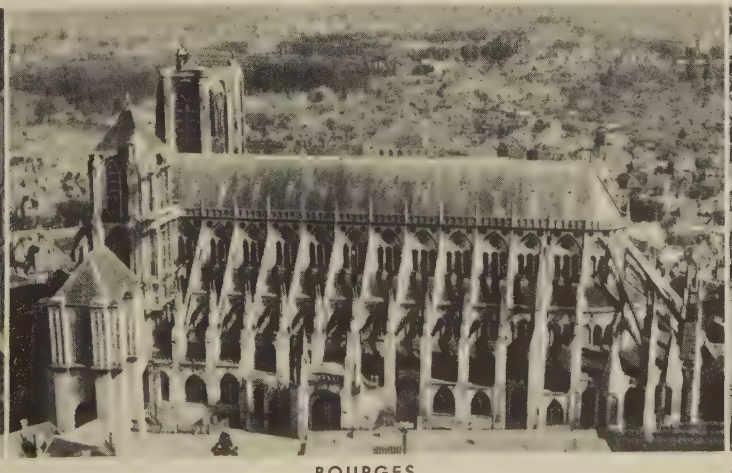
BOURGES

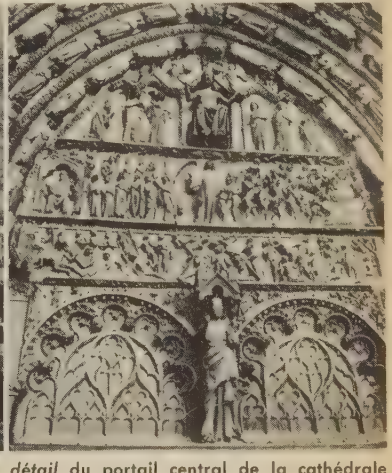
détail du portail central de la cathédrale

Phot. Edit. Tel, Lapie, Boudot-Lamotte, Larousse.

1922), gigantesque drame, où les angoisses de Prométhée symbolisent la destinée humaine. Son œuvre révèle une âme haute, ardente et désespérée, une fantaisie étincelante, un écrivain d'une richesse éclatante. (Acad. Goncourt, 1900.) [→ Biblio.]

BOURGÈS-MAUNOURY (Maurice), homme politique français (Luisant, Eure-et-Loir, 1914). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il entra dans la politique active au lendemain de la Libération. Membre du parti radical-socialiste, député de la Haute-Garonne de 1946 à 1958, ministre à diverses reprises, il a été président du Conseil de juin à septembre 1957.

Armes de la BOURGOGNE

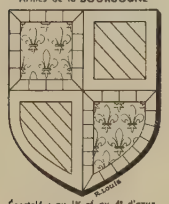

Écartelé : au 1er et au 4e d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules; au 2e et au 3e bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.

BOURGET (Le), comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue N.-E. de Paris ; 9 500 hab. Centre industriel : métallurgie (laminage, étirage, tubes d'acier) ; constructions aéronautiques et mécaniques ; appareillage électrique ; pneumatiques ; fabrique de peintures. Combats des 28-29 octobre et du 21 décembre 1870. (V. Paris [*siège de*].) L'aérodrome du Bourget fut créé au début de la Première Guerre mondiale, durant laquelle il joua un grand rôle ; entre les deux guerres mondiales, ce fut le principal aéroport parisien, il vit arriver Lindbergh le 22 mai 1927. Il comprend deux pistes principales de 2 000 m et couvre 570 ha. Second aéroport parisien, il assure surtout le trafic européen. Par mauvais temps, il reçoit les long-courriers déroutés d'Orly.

BOURGET (lac du), lac des Alpes, en Savoie. Situé à 231 m d'altitude, il a 18 km de longueur, 3 km de largeur, et 145 m de profondeur maximale. Sa superficie est de

44 km². La côte O., où se trouve la célèbre abbaye de Hautecombe, est élevée. Le principal affluent du lac, la Leysse, se jette à l'extrémité S. Son déversoir est le canal de Savières, long de 4 km, qui le fait communiquer avec le Rhône. Lors des crues du fleuve, les eaux du Rhône refluent parfois dans le lac. Le lac du Bourget a été chanté par Lamartine, dans « le Lac », un des poèmes des *Méditations* (1820). [→ Biblio.]

BOURGET (Paul), écrivain français (Amiens 1852 - Paris 1935), fils du mathématicien Justin Bourget. Il se fit d'abord connaître par plusieurs œuvres poétiques, puis publia en 1883 et 1886 les *Essais** et les *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine*, où il étudie surtout ceux des écrivains de son temps qui incarnent les diverses formes du pessimisme moderne. Ces *Essais* sont considérés aujourd'hui comme une de ses meilleures œuvres. Mais, pour ses contemporains, il a surtout été le romancier qui, pendant quarante années, a publié nombre de romans d'analyse psychologique : *Cruelle Enigme* (1885), *Un crime d'amour* (1886), *André Cornélis* (1887), *le Disciple** (1889), *Un cœur de femme* (1890), *Cosmopolis* (1893), *Une idylle tragique* (1896), *l'Etape* (1902), *Un divorce* (1904), *l'Emigré* (1907), *le Démon** *de midi* (1914), *le Sens de la mort* (1915), *Lazarine* (1917), *Némésis* (1918), *Un drame dans le monde* (1921), *le Danseur mondain* (1926), *Nos actes nous suivent* (1927). Il faut y ajouter des recueils de nouvelles, comme : *l'Irréparable* (1884), *Pastels* (1889), *Nouveaux Pastels* (1891), *Un scrupule* (1893), *Recommencements* (1897), *Complications sentimentales* (1898) [qui contient *l'Ecran*], *Drames de famille* (1900) [où se trouve *l'Echéance*], *Un homme d'affaires* (1900), *Monique* (1902), *l'Eau profonde* (1903), *les Deux Sœurs* (1905), *l'Envers du décor* (1911), *Anomalies* (1920).

Paul BOURGET
par Paul Chabas

P. Bourget a donné le signal d'un retour au roman psychologique, au lendemain du naturalisme. Il a pu, tout d'abord, faire figure d'esthète raffiné, dandy et dilettante ; mais, à partir du *Disciple*, sa vocation de moraliste, préoccupé des problèmes de la responsabilité, est fixée ; elle va dans le sens de la restauration de la famille, des traditions, de l'ordre établi sur l'expérience des siècles, et (en particulier sous l'influence de Le Play) elle lui fait sentir l'importance des principes religieux pour le salut des sociétés. Il eut une vive conscience du danger que comportent tout déséquilibre et toute psychose individuelle ou sociale : sa curiosité des études médicales aviva en lui ce sentiment, qui devait l'amener aux doctrines de *l'Action française*. (Acad. fr., 1894.) [→ Biblio.]

Bourget (soluté de), ou *soluté alcalin composé* du Codex, solution aqueuse de sulfate, de phosphate et de bicarbonate de sodium, employée comme cholagogue, à la dose d'un ou de plusieurs verres à bordeaux par vingt-quatre heures.

BOURGET-DU-LAC (Le), comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans la cluse de Chambéry, près du *lac du Bourget* ; 2 207 hab. (610 aggl.). Station estivale. Eglise des XIIIe et XVe s. (remaniée), construite sur une crypte carolingienne (remarquables sculptures médiévales). Château avec un cloître du XVe s. Papeteries.

BOURGIN n. m. Filet pour la pêche à l'esturgeon. (Syn. brégin.)

BOURGIN (saint), moine de Saint-Florent de Saumur, l'un des fondateurs du prieuré de Thouarcé (diocèse d'Angers) [XIe s.]. — Fête le 17 novembre.

BOURGIN (Georges), historien français (Nevers 1879 - Choisy-au-Bac, Oise, 1958). Archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole française de Rome, il fit sa carrière aux Archives nationales, dont il devint directeur en 1944, et présida, à partir de 1949, la Commission supérieure des Archives. Il dressa de nombreux inventaires, en particulier ceux du fonds Marine et ceux des sources manuscrites de l'histoire religieuse en France. Après 1944, il se consacra à la sauvegarde des archives relatives à la Seconde Guerre mondiale, à la déportation et au procès de Nuremberg. Historien préoccupé par l'étude du mouvement ouvrier (comme son frère Hubert Bourgin) et de la Commune, ainsi que par l'essor des nationalités, surtout en Italie au XIXe s., il publia sur ces sujets des ouvrages remarqués : *les Premières Journées de la Commune* (1928), *Procès-verbaux de la Commune* (en coll. avec Gabriel Henriot, 1924-1950), *Histoire de la IIIe République* (1939), *la Commune* (1953), *la Troisième République* (1949-1950), *Formation de l'unité italienne* (1929), etc.

BOURG-LA-REINE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue S. de Paris ; 11 708 hab. [*Burgo-Réginiens* ou *Réginaborgiens*]. Commune résidentielle. Laboratoire pharmaceutique. Patrie d'Evariste Galois.

BOURG-LASTIC, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la Combraille d'Auvergne ; 1 273 hab. (721 aggl.) [*Bourcagnots*]. Eglise romane. Gisement d'uranium.

BOURG-LÉOPOLD, en flam. **Leopoldsburg**, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Hasselt) ; 9 000 hab. Matériel agricole. Camp militaire.

BOURG-LÈS-VALENCE, comm. de la Drôme, arrond. de Valence ; 10 320 hab. (*Bourcains*). Faubourg de Valence, sur le Rhône. Fabriques de munitions. Bonneterie. Fonderie. Industrie chimique. Fabrique d'objets de caoutchouc. Canal de dérivation du Rhône, sur la r. dr. du fleuve, en construction.

BOURG-MADAME, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), en Cerdagne, à la frontière espagnole ; 508 hab. (427 aggl.). Gare internationale. Station de sports d'hiver.

BOURGMESTRE [burgmɛstr] n. m. (allem. *Bürgermeister*, proprem., maître des bourgeois). Premier magistrat, dans un grand nombre de villes de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse et d'Allemagne. (Ses fonctions ont une certaine analogie avec celles des maires français.)

— Ornith. Nom usuel d'un grand goéland de teintes très pâles (*Larus hyperboreus*), qui habite les régions arctiques.

BOURGNE n. f. (provenç. *bourgno*, cavité). Pêch. Panier avec lequel les pêcheurs ferment le fond d'un bouchot du côté de la mer. (On dit aussi bourgnon.)

BOURGNEUF (baie de), baie des côtes de l'O. de la France, au S. de l'embouchure de la Loire, entre la pointe de Saint-Gildas et l'île de Noirmoutier. Ostréiculture importante.

BOURGNEUF-EN-RETZ, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), en bordure du Marais breton ; 2 242 hab. (650 aggl.). Au Moyen Age, avant l'envasement du rivage, cette localité était un port important sur la *baie de Bourgneuf*. Hôpital du XVIIIe s. Patrie du général A. Guillaumat.

BOURGOGNE, région de France, aux confins du Bassin parisien, des plaines de la Saône et du Massif central.

Géographie.

Région essentiellement historique, la Bourgogne, sans unité physique, appartient à des ensembles géographiques très différenciés. Au N., la *basse Bourgogne* s'étend sur les moyennes vallées de l'Yonne et de l'Armançon, en amont d'Auxerre et de Tonnerre ; entre ces vallées, couvertes de prairies et de cultures maraîchères, de bas plateaux, calcaires et dénudés, sont accidentés par quelques reliefs de côte et portent des cultures de céréales. A l'O., la Bourgogne couvre une partie du massif boisé du Morvan* et les plaines argileuses qui lui font une ceinture et qui sont de riches régions d'élevage (Terre-Plaine, Auxois, plaine d'Autun). La *haute Bourgogne*, entre la région des sources de la Seine et le plateau de Langres, est formée de hauts plateaux calcaires boisés et dépeuplés, au climat rude : c'est la « montagne », qui s'abaisse par paliers au-dessus des plaines de la Saône. Le dernier escarpement de la montagne, au tracé rectiligne, correspond à une grande faille : c'est la Côte d'Or, qui porte sur ses premières pentes l'un des plus grands vignobles de la France ; l'abri formé par la côte contre les vents pluvieux et les sols de débris calcaires, qui s'échauffent bien, ont constitué les conditions naturelles favorables à la vigne, qui a fait l'objet de travaux séculaires et dont le produit a atteint une perfection rare (v. art. suivant). Les plaines alluviales qui entourent la Saône constituent le *Pays-Bas*, où s'étendent de vastes forêts, et où les cultures sont médiocres, sauf dans le *Val de Saône* (cultures maraîchères). Au S.-E., une partie de la Bourgogne historique appartient à la Bresse* et, au S., la province s'étend sur la bordure orientale du Massif central : le massif cristallin de l'Autunois, au S. d'Autun, et la dépression de Montceaux-les-Mines et du Creusot, grande région industrielle ; le Charolais, calcaire à l'O., cristallin à l'E., grande région d'élevage bordée par la côte chalonnaise ; le Mâconnais, enfin, à la structure géologique compliquée, pays de polyculture et d'élevage qui est bordé par la côte mâconnaise. (→ Biblio.)

Histoire.

● Origines. Dès le VIIe s. av. J.-C., la future « Bourgogne » participe aux systèmes d'échanges lointains, comme en témoigne le vase orné de Vix. Les Eduens, qui en occupent une grande partie, provoquent l'intervention romaine en Gaule, en 121 av. J.-C. Au Ier s., longtemps dociles à César, ils finissent par se rallier à Vercingétorix, proclamé chef suprême de la révolte en leur oppidum de Bibracte. C'est en Bourgogne que se joue le dernier acte, avec la reddition d'Alésia. Prospère sous la domination romaine, le pays, partagé entre Lyonnaise et Belgique, puis entre Lyonnaise et Germanie supérieure, n'est troublé, jusqu'au IIIe s., que par la révolte de Sacrovir en 21, et Autun devient un des principaux centres intellectuels de l'Empire.

Le IIIe s. est marqué par le sac d'Autun par Tetricus (269) et par les ravages des Alamans (276). Le Bas-Empire redistribue le pays entre Grande Séquanaise, Ire Lyonnaise et Sénonaise dans le diocèse des Gaules. Mais, aux IVe et Ve s., l'autorité romaine se dissout progressivement. Le christianisme se

PREMIÈRE MAISON DE BOURGOGNE

Richard *le Justicier*, duc de Bourgogne († 921)

- Raoul, duc de Bourgogne (921-923), roi de France (923-936)
- Hugues *le Noir*, duc de Bourgogne (936-952)
  - Ermengeard épouse ou sœur H. N.?
    - Liegeard, épouse Otton, duc de Bourgogne
- Manasses
  - Gilbert, « archicomte » (duc?) [952-956]

TROISIÈME MAISON DE BOURGOGNE
Valois

Jean II *le Bon*, roi de France

- Charles V, roi de France
  - **VALOIS**
    - Charles *le Téméraire*, duc (1467-1477)
      - Marie de Bourgogne épouse Maximilien de Habsbourg
      - Philippe *le Beau* épouse Jeanne la Folle
        - Charles Quint, empereur
          - Philippe II, roi d'Espagne
        - Ferdinand Ier, empereur
- Philippe *le Hardi*, duc (1364-1404)
  - Jean *sans Peur*, duc (1404-1419)
    - Philippe *le Bon*, duc (1419-1467)

DEUXIÈME MAISON DE BOURGOGNE
Capétiens

Hugues le Grand († 956)

- Hugues Capet, roi de France (987-996)
  - Robert *le Pieux*, roi de France (996-1031) et duc de Bourgogne (1002-1031)
    - Henri Ier, roi de France (1031-1060)
      - **CAPÉTIENS**
        - Hugues Ier, duc (1076-1078)
        - Eudes Ier, duc (1078-1102)
          - Hugues II, duc (1102-1143)
            - Eudes II, duc (1143-1163)
              - Hugues III, duc (1162-1192)
                - Eudes III, duc (1192-1218)
                - Hugues IV, duc (1218-1272)
                - Robert II, duc (1272-1306)
                - Hugues V, duc (1306-1315)
                - Eudes IV, duc (1315-1349), épouse Jeanne, comtesse de Bourgogne et d'Artois (1330-1347)
                - Philippe Monsieur († 1346)
                - Philippe de Rouvres, comte et duc (1349-1361) de Bourgogne
        - Henri († 1114), comte de Lusitanie
          - **MAISON DE PORTUGAL**
    - Robert Ier *le Vieux*, duc de Bourgogne (1032-1076)
- Otton, duc de Bourgogne (956-965), épouse Liegeard
- 2° Eudes Henri Ier, duc de Bourgogne (965-1002) ← épouse

MAISON DE BOURGOGNE-COMTÉ

Gerberge de Chalon, épouse → 1° Aubert III, roi d'Italie

- Otte Guillaume, comte de Bourgogne (986-1026)
  - Renaud Ier, comte (1026-1057)
    - Guillaume Ier, comte (1057-1087)
      - Renaud II (1087-1097)
        - Renaud III, comte (1102-1148)
          - Béatrix épouse Frédéric Barberousse, comte par mariage
            - Otton Ier
              - Béatrice épouse Otton II, comte par mariage
                - Otton III, comte († 1248)
                - Alix de Meran épouse Hugues, comte
                - Otton IV, comte († 1303), épouse Mahaut, comtesse d'Artois († 1329)
                - Robert, comte (1303-1315)
                - Jeanne, comtesse de Bourgogne (1315-1330) et d'Artois (1329-1330), épouse Philippe V, roi de France
        - Etienne Ier, comte (1097-1102)
          - Guillaume, comte (1148-1155)

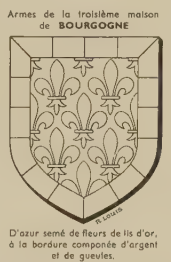

D'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules.

répand, et saint Germain est évêque d'Auxerre en 418. Les invasions se multiplient, après celles de 355 et de 406, et les Alamans occupent le pays jusqu'à la conquête burgonde (v. 475-480), qui donnera son nom à la Bourgogne.

● Les royaumes de Bourgogne. *Le royaume burgonde.* Les Burgondes, peuplade germanique installée de force en 443 en *Sapaudia* (Savoie), s'étendent progressivement au cours de la seconde moitié du Ve s. jusqu'à la Saône, au Rhône et même à la Provence intérieure. Leur roi Gondebaud, vainqueur des Alamans, promulgue une *Lex Burgundionum* (loi « Gombette ») et, pour les « Romains » de ses Etats, une *Lex Romana Burgundionum*. Dans sa lutte contre Clovis, il perd l'Auxerrois et la Champagne, mais sauve l'essentiel. Sigismond, son fils, se convertit au catholicisme et est vénéré comme un saint. Mais, en 534, Thibert, petit-fils de Clovis, et ses oncles Clotaire et Childebert conquièrent définitivement le royaume burgonde, qui devient alors un butin, objet de partage selon la méthode franque.

Le royaume mérovingien. En 561 apparaît un deuxième royaume bourguignon, accru par son roi, Gontran, d'Orléans, de Bourges et d'une partie du littoral provençal.

Après sa mort (592) et même au début de la période carolingienne, la « Bourgogne » forme, avec l'Austrasie et la Neustrie, l'un des trois ensembles politiques qui, à travers crises dynastiques, querelles et alliances des maires du palais, conservent en fait leur cohésion, qui est celle de leurs aristocraties, dont le représentant type en Bourgogne est saint Léger, évêque d'Autun et rival malheureux d'Ebroïn, maire de Neustrie.

Les royaumes issus du démembrement carolingien. Réunie aux autres possessions de Charlemagne en 771, après la mort de son frère Carloman, la Bourgogne est à nouveau démembrée par les partages du IXe s. Au traité de Verdun (843), la Bourgogne franque (plus tard la Bourgogne proprement dite) est séparée de la Bourgogne impériale, dont le nord deviendra la Franche-Comté (de Bourgogne). La part de Lothaire est l'objet d'incessants partages et de fragmentations jusqu'à l'élection du comte Boson (beau-frère de Charles le Chauve), par le concile de 879, comme « roi de Bourgogne et Provence ». Après sa mort, Rodolphe, fils du comte d'Auxerre Conrad, devenu duc de Bourgogne Transjurane, est élu, en 888, roi d'un nouveau « royaume de Bourgogne » qui contrôle les pays transjurassiens, tandis que Louis, le fils de Boson, récupère en 890 ce qui devient le « royaume de Provence ». En 934-935, Rodolphe acquiert ce dernier et constitue le grand royaume de « Bourgogne-Provence » ou « royaume d'Arles », qui demeure autonome jusqu'à la mort de Rodolphe III, en 1032. Il passe alors aux souverains germaniques, qui se le transmettent jusqu'en 1378, sans y avoir d'ailleurs grande autorité. Le dauphin Charles, fils du roi Charles V, reçoit de l'empereur Charles IV le vicariat impérial dans ce royaume, qui n'a d'ailleurs plus qu'une existence nominale du fait de son morcellement en grands fiefs suivant chacun leur destin propre : dauphiné du Viennois, comté et marquisat de Provence, comtat Venaissin, duché de Savoie, comté palatin de Bourgogne (future Franche-Comté).

● Le comté palatin de Bourgogne. Avec le morcellement féodal, la Bourgogne devait se restreindre, en fait, aux territoires situés au nord du Rhône : duché de Bourgogne hors du royaume, en terre française, comté palatin de Bourgogne dans le royaume, en terre d'Empire.

Le comté fut fondé avec des territoires d'outre-Saône par Otte Guillaume, fils d'Aubert III, marquis d'Ivrée et roi d'Italie, et beau-fils du duc de Bourgogne Eudes. Henri Ier échoua dans sa tentative d'en recueillir l'héritage en 1002. Le comté, limité aux territoires d'outre-Saône, demeura dans la famille de Bourgogne-Comté jusqu'en 1291. Transmis alors par mariage à l'Artois, il changea plusieurs fois de mains jusqu'à ce qu'il soit apporté par Marguerite de Flandre à son mari Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Uni ainsi au duché au siècle des grands ducs d'Occident, il en fut à nouveau séparé après la chute du Téméraire, et demeura aux mains des Habsbourg. Philippe II d'Espagne en fit la Franche-Comté*, réunie à la France en 1678 par Louis XIV (paix de Nimègue). Parmi les branches cadettes de la maison de Bourgogne-Comté, on compte celle de Chalon (d'où est issue la troisième maison d'Orange) et celle de Castille.

D'azur semé de billettes d'or, au lion couronné du même armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

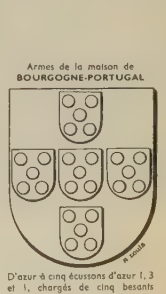

D'azur à cinq écussons d'azur 1, 3 et 1, chargés de cinq besants d'argent

● Le duché de Bourgogne. *Naissance.* Le destin de la partie de la Bourgogne carolingienne qui devait conserver ce nom jusqu'à nos jours se sépare de celui des autres terres bourguignonnes à partir du traité de Verdun en 843. Disputée au IXe s. entre les Carolingiens de *Francia Occidentalis* et les rois qui possèdent le reste de la Bourgogne, la Bourgogne franque devient, à la fin du IXe s., duché avec le frère de Boson,

Philippe le Hardi
duc de BOURGOGNE
musée de Versailles

Richard le Justicier, qui profite des invasions scandinaves pour prendre, avec la direction de la défense, le titre de *dux*. A sa mort, en 921, il possède les comtés d'Autun, d'Auxerre et de Sens, et contrôle, par ses comtes, presque toute la Bourgogne (au sens actuel), de Langres à Dijon, de Troyes à Chalon, de Tonnerre à Brienne.

La Bourgogne capétienne. Après les fils de Richard, le duché passe aux mains des Robertiens (ancêtres des Capétiens) de 956 à 1002, puis Robert le Pieux, roi de France, l'occupe (1002-1016), empêchant Otte Guillaume de s'en emparer. A sa mort (1031), son fils le roi Henri Ier l'inféode à Robert Ier de Bourgogne, tige d'une maison capétienne de Bourgogne qui ne s'éteindra qu'en 1361. Parmi les branches cadettes de cette maison, on compte celle du Viennois, issue du duc Hugues III, et celle de Portugal*, issue de Henri, comte de Lusitanie, frère des ducs Hugues Ier et Eudes Ier.

Du IXe au XIe s., le duché est pratiquement indépendant de l'autorité royale. Il est lui-même en butte aux empiétements incessants des nombreux seigneurs laïcs et ecclésiastiques. Au XIIe s., le duc Hugues III (1162-1192) se heurte à Philippe Auguste, et meurt, isolé, en Terre sainte. Dès lors, fidèles vassaux du roi de France, les ducs capétiens se consacrent à assurer leur domination sur l'ensemble du duché et à accroître leur domaine propre. Mais, aux XIIIe et XIVe s., la monarchie française intervient de plus en plus dans les affaires du duché, jusqu'à ce qu'une

Jean Vauquelin offre, en 1446, à Philippe le Bon, duc de BOURGOGNE, sa traduction des « Chroniques de Hainaut », de Jacques de Guise. Miniature XVe s. *Bibl. royale de Belgique, Bruxelles.*

véritable ligue arrache à celle-ci, en 1315, la « Charte aux Bourguignons ».

L'un des traits marquants de la Bourgogne médiévale est la place qu'elle tient dans l'histoire religieuse. Elle est d'abord le refuge des reliques et de leurs gardiens fuyant les Scandinaves au IXe s. : saint Martin de Tours se réfugie à Chablis, saint Philibert de Noirmoutier à Tournus. Elle est plus tard l'un des grands foyers bénédictins autour de Vézelay (867), puis, surtout, de la grande abbaye de Cluny, fondée en 910. Au XIIe s., la réforme cistercienne y prend naissance, et les nouvelles grandes abbayes s'y multiplient. Saint Bernard, enfin, y prêche à Vézelay la deuxième croisade (1146).

Le XIIIe s. est marqué par une nette reprise économique. Les villes, marchés et foires y prospèrent. Les routes redeviennent praticables. Au XIVe s., Chalon est même un des grands centres du commerce des draps du Nord, fréquenté par les marchands italiens. La draperie se développe alors sur place, à Châtillon, à Dijon, à Beaune. Enfin, le vin de la côte joue déjà un grand rôle dans la vie du pays et ses produits se vendent en Normandie comme à la cour d'Avignon.

Jean sans Peur
duc de BOURGOGNE
école franco-flamande
XVe s. *Louvre*

La Bourgogne des Valois. Le dernier héritier des Capétiens de Bourgogne, Philippe de Rouvres, meurt sans postérité en 1361. Mais le duché est déjà entre les mains de Jean le Bon, qui en a assuré la tutelle pendant l'enfance du duc. Il y a créé ce qui deviendra une chambre des comptes de type parisien. Il y a tenu des « grands jours ». Il y a réuni, en 1352, les premiers états de Bourgogne. Philippe de Rouvres mort, les Valois vont s'emparer du duché, écartant Charles le Mauvais, héritier plus direct. (Les autres biens de Philippe vont les uns à la famille de Boulogne, les autres, dont le comté de Bourgogne, à Marguerite de Flandre, sa femme.) Le duché, auquel le roi intègre les enclaves royales, est rattaché à la Couronne et reçoit un gouverneur.

Mais, dès 1363, celui-ci est Philippe le Hardi, quatrième fils du souverain, qui lui en promet même l'apanage. Le 2 juin 1364, Charles V confirme la promesse et établit la dynastie des Valois de Bourgogne. Dès 1384, l'Etat bourguignon déborde une fois de plus le cadre de la Bourgogne. Il faut toutefois esquisser le sort du duché lui-même sous le gouvernement des Valois.

Les cinq bailliages (les trois premiers baillis sont apparus en 1262) de Dijon, de Chalon, d'Autun et Montcenis, d'Auxois et de la Montagne demeurent l'un des deux centres de la puissance des ducs, l'autre se situant en Flandre. Dijon est capitale et se couvre de monuments grandioses.

La prospérité économique croît en liaison avec les autres domaines septentrionaux des ducs. Des fortunes s'édifient. Les foires de Chalon reçoivent la franchise sous Philippe le Bon. Si les préoccupations flamandes l'emportent, les Bourguignons, comme le chancelier Nicolas Rolin, demeurent en majorité autour du souverain, et c'est à Dijon que siège l'ordre de la Toison d'or. Philippe le Bon promulgue, en 1459, les « Coutumes générales du pays et duché de Bourgogne ». Même sous Charles le Téméraire, la Bourgogne conserve ses organes propres et les accroît parfois (section du conseil des finances). La politique d'indépendance totale de Charles lui vaut même de se libérer de ses attaches avec Paris. (C'est alors que le parlement de Bourgogne remplace en fait, sinon en nom, les « grands jours ».) Mais les guerres du Téméraire sont ruineuses pour le duché, envahi par les troupes royales. Après la mort du duc à Nancy (1477), Louis XI s'empare de la Bourgogne ducale, dont la possession lui est reconnue au traité d'Arras de 1482 par l'empereur Maximilien (renonçant pour le duché aux droits de sa femme, Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire).

● LES ETATS BOURGUIGNONS DES XIVe-XVe S. *Extension.* En fait, le terme de « Bourgogne » avait perdu, une fois de plus, à la fin du XIVe s., et pour près de cent ans, son sens précis, pour désigner un puissant Etat constitué, et sans cesse accru par les apanagistes du duché. Premier élément de leur fortune brillante qui les mit un temps parmi les premières puissances de la chrétienté, le duché donna son nom à un ensemble dont il n'était plus l'essentiel : les ducs de Bourgogne furent, avec Philippe le Bon et Charles le Téméraire, plus flamands que bourguignons...

Dès 1369, Philippe le Hardi a l'habileté d'épouser Marguerite de Flandre, héritière de Philippe de Rouvres, son premier mari, pour les comtés de Flandre, Bourgogne, Artois, Nevers ; il les recueille en 1384, à la mort de Louis de Mâle, avec les seigneuries de Salins, Malines et Anvers. Philippe le Bon accroît ces domaines par achats, mariage et héritages : comtés de Namur (1421), de Hainaut, de Hollande, de Frise et de Zélande (1428), duchés de Brabant, de Lothier, de Limbourg (1430) et de Luxembourg (1431) ; enfin, Charles le Téméraire reçoit, en 1468, le pouvoir temporel dans la principauté ecclésiastique de Liège. Seuls échappent à cet Etat les comtés de Nevers et de Rethel, cédés en apanage par Philippe le Hardi à son troisième fils, Philippe, tige de la branche cadette de Nevers*. Les autres territoires se constituent progressivement en un Etat puissant, de mieux en mieux charpenté, de plus en plus indépendant.

Si Philippe le Hardi (1364-1404) se conduit encore comme l'un des grands feudataires du royaume de France, tuteur du jeune Charles VI, son fils Jean sans Peur (1404-1419) est d'abord le chef de la faction des Bourguignons, d'un loyalisme sujet à caution ; son règne s'inscrit entre le meurtre de Louis d'Orléans, qu'il organise en 1407, et son propre assassinat (1419). Philippe le Bon en profite pour se dispenser de l'hommage au roi de France, Charles VII, tenu pour responsable de cet assassinat. Il est le « grand duc d'Occident », « duc par la grâce de Dieu », indépendant, et sa politique détermine, par ses fluctuations, les succès des Anglais et des Français dans leur longue lutte. S'il rend l'hommage à Louis XI, son indépendance de fait subsiste, et il demeure l'arbitre de la politique occidentale.

Le point faible de ces Etats était leur solution de continuité, marquée par la Champagne et la Lorraine, entre les « Pays-Bas » et les Bourgognes ducale et comtale. D'où la politique de Charles le Téméraire. Son échec et sa mort devant Nancy, en 1477, devaient entraîner l'écroulement de ces Etats, dont la puissance masquait mal la fragilité constitutive.

Si Louis XI recueillit le duché de Bourgogne, le reste revint à Maximilien de Habsbourg, époux de Marie, fille du Téméraire. L'échec final du mariage projeté entre Charles VIII et Marguerite de Bourgogne fit perdre à la France (1493) la dot prévue en 1482 (Comté et Chablais). Les contestations entre la

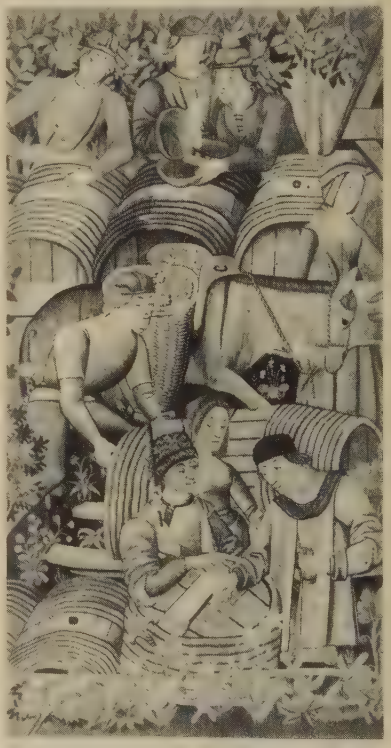

la fabrication des vins de BOURGOGNE
tapisserie (v. 1470)

France et les Habsbourg à propos du duché ne prirent fin qu'avec le traité de Cateau-Cambrésis en 1559.

Institutions. Les Etats bourguignons n'étaient que des morceaux accolés les uns aux autres par l'habileté de leurs souverains. Il fallait donc respecter pour chacun ses traditions comme ses institutions propres. Toutefois, les ducs menèrent une politique inlassable d'unification, que l'on suit de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire.

A la fin du règne de Philippe le Bon, l'ensemble des territoires est découpé en bailliages (cinq dans le duché, trois en comté, etc.). Trois chambres des comptes s'occupent respectivement des deux Bourgognes (Dijon), des Flandres (Lille), du Brabant et des Pays-Bas (Bruxelles). La justice est répartie entre les « Jours généraux » de Beaune et de Dijon, le parlement de Dole, le conseil des Flandres de Gand, la cour de Brabant et la cour de Hollande. Des états se réunissent en Bourgogne ducale, en Comté et en Flandres. Les coutumes de plusieurs des pays ont été collationnées et promulguées.

Phot. Giraudon, Larousse.

Charles le Téméraire accroît encore la centralisation et abolit plusieurs organes locaux au profit des conseils de Malines (le duché de Bourgogne conserve pourtant son fort particularisme [v. plus haut]). Le pouvoir central, qui se déplace avec le duc de Dijon à Bruges, Gand, Hesdin ou Lille, n'en est pas moins progressivement structuré, surtout avec Philippe le Bon. Le duc gouverne, assisté d'un Grand Conseil, que préside le chancelier (le plus célèbre est Nicolas Rolin, fondateur de l'hôtel-Dieu de Beaune). Divers grands officiers l'entourent. La gestion des finances est dirigée par le « receveur de toutes les finances », contrôlé par un trésorier-gouverneur, et supervisant les deux receveurs généraux des finances de Bourgogne et des Pays-Bas. Ceux-ci, à leur tour, nomment des receveurs particuliers. Finances complexes, dont les revenus (domaines et impôts) ne suffisent jamais, et que complètent des emprunts contractés auprès des manieurs de fonds italiens, nombreux auprès du duc (tels Dino Rapondi et Thomas Portinari). Philippe le Bon, à l'imitation du roi de France, organise une armée régulière de 32 compagnies d'ordonnance, qui complète les contingents féodaux et les levées de mercenaires.

tenture du chancelier Rolin, XVe s.
Hôtel-Dieu, à Beaune

Enfin, l'ordre de chevalerie de la Toison d'or, créé dès 1429, symbolise la puissance et le rayonnement du « grand duc d'Occident ». Les plus grands personnages de la chrétienté se disputent l'honneur de participer à ses brillants « chapitres ».

Vie économique. La puissance de l'Etat bourguignon s'explique par la prospérité de ses divers territoires, qui sont les plus riches de l'Europe du XVe s. Prospérité que symbolise la monnaie ducale, aussi excellente et saine qu'étroitement surveillée.

Aux richesses déjà évoquées de la Bourgogne proprement dite s'ajoutent celles des Pays-Bas, seuls à pouvoir rivaliser économiquement avec l'Italie du XVe s. Unis à la Bourgogne, leur dynamisme en est accru, et ils renforcent d'autant l'activité du duché (Dijon double sa population en quinze ans). Les villes drapantes des Pays-Bas, les ports actifs de la mer du Nord et des estuaires qui la bordent, le développement des échanges sur les marchés où convergent les voies terrestres et maritimes d'Italie, d'Allemagne, de France et d'Angleterre, l'apparition du procédé de la caque, qui est à l'origine de la fortune hollandaise, sont les bases sur lesquelles repose la fortune des grands ducs : Gand, Bruges, Bruxelles, Malines, Liège, Dordrecht sont parmi les plus prospères ; Cassel, Bailleul, Poperinghe, Tourcoing les suivent. Et c'est au XVe s. la prééminence d'Anvers, puis celle d'Amsterdam.

Mais le XVe s. finissant amorce, avec les débuts de la draperie anglaise, le déclin des Pays-Bas pris dans leur ensemble. La destinée future de leurs nouveaux grands centres (Anvers, Amsterdam) est ailleurs que dans la cohésion au sein d'un Etat bourguignon, et la dislocation finale de celui-ci n'y est sans doute pas totalement étrangère.

● LA PROVINCE FRANÇAISE DE BOURGOGNE. *Institutions d'Ancien Régime.* L'éphémère Etat bourguignon ayant disparu avec le Téméraire, Louis XI rattacha au domaine royal le duché de Bourgogne, qui n'en devait plus sortir (sinon pendant quelques années : du traité de Madrid [1526] à celui de Cambrai [1529]. Encore le premier n'avait-il pas été appliqué). Dès lors, le titre purement honorifique de duc de Bourgogne ne sera plus porté que par Louis, petit-fils de Louis XIV, fils du Grand Dauphin et pupille de Fénelon, mort en 1712.

La monarchie française ne porte pas atteinte aux institutions traditionnelles. Le parlement de Dijon (définitivement établi en 1480) et la chambre des comptes subsistent. Un gouverneur royal remplace le gouverneur ducal. Les états de Bourgogne continuent à se réunir (un édit de 1629, transformant la province en pays d'élection, est rapporté dès 1631, devant l'hostilité des Bourguignons). La principale institution nouvelle est la création de la généralité de Bourgogne, avec un bureau des finances ; c'est dans son cadre que s'installent, en 1621, les « commissaires départis », bientôt « intendants de justice, police et finance ». La Bourgogne est progressivement unifiée et étendue : annexion, en 1561, des trois élections, anciennes enclaves royales dans le duché ; annexion, en 1639, du comté d'Auxonne ; en 1671, de l'élection d'Auxerre ; en 1721, de l'élection de Bar-sur-Seine ; en 1751, du comté de Charolais (récupéré en 1684 sur les Habsbourg). Seul, le Mâconnais conserve son élection et ses états jusqu'à la Révolution. Au reste, le ressort du parlement de Dijon a des limites particulières différentes, ne contrôlant pas Auxerre, Bar et Mâcon, mais englobant, depuis 1601, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey, depuis 1775 la principauté des Dombes.

Histoire de la province. Ebranlée par les guerres de Religion en 1562, en 1567, et surtout de 1589 à 1595 lors de la Ligue, la Bourgogne est le théâtre de la défaite des Espagnols et des ligueurs par Henri IV (Fontaine-Française, 1595). La guerre de Trente Ans ruine à nouveau la province, champ de bataille à la frontière de Franche-Comté. Celle-ci n'est définitivement unie au royaume qu'en 1678. Dès lors, la Bourgogne est couverte par le bastion comtois.

Au XVIIIe s., au contraire, la Bourgogne est très prospère ; sa bourgeoisie s'élève à la noblesse de robe, qui est favorisée par les multiples offices qu'offrent à Dijon le parlement, la chambre des comptes, le bureau des finances. Les villes, et Dijon en premier lieu, se couvrent d'hôtels particuliers...

La vie religieuse est particulièrement active dans la province, où une Dijonnaise fonde les Ursulines à Dole en 1606, où Jeanne de Chantal fonde les Visitandines à Dijon, où Marguerite-Marie Alacoque (1647-1690) est l'objet d'apparitions à Paray-le-Monial. La vigueur intellectuelle de la province se marque à Dijon, au XVIIIe s., par la création, en 1722, d'une faculté de droit, et par celle, en 1740, d'une académie.

La Révolution, préparée en Bourgogne par l'opposition du parlement de Dijon au roi en 1788, met fin à l'unité de la province : la généralité constitue les départements de la Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de l'Ain, et en partie celui de l'Yonne, qui fournit à la République son premier martyr, Lepeletier de Saint-Fargeau, Conventionnel assassiné à la veille de l'exécution de Louis XVI, et un des membres du Comité de salut public, Prieur de la Côte-d'Or.

La vie provinciale de la Bourgogne, disparue au XIXe s., réapparaît au XXe s. avec la résurrection économique de Dijon. Nœud ferroviaire et centre industriel, la vieille capitale des ducs crée aujourd'hui une nouvelle Bourgogne, aussi bien intellectuelle qu'économique, dont l'extension déborde souvent le cadre de l'ancienne province. (→ Biblio.)

Beaux-Arts.

L'occupation romaine avait laissé sur le sol de la future Bourgogne d'importants monuments, tels que la porte Saint-André d'Autun. Leur leçon fut retenue. Dès le IXe s., les édifices cultuels connurent l'essai de la voûte. Les moyens en sont empiriques : les églises de Flavigny et de Saint-Germain d'Auxerre conservent les coques épaisses et maladroites construites alors. Mais, dès 1018, apparaîtront des *voûtes d'arête* à Saint-Bénigne de Dijon, tandis que s'expérimentait, à Saint-Philibert de Tournus, un système de fractionnement de la grande voûte en travées, formées par des murettes. Mais, bientôt, c'est à Cluny, siège de l'ordre bénédictin, que s'élevait l'église qui fut, avant Saint-Pierre de Rome, la plus vaste de la chrétienté : sa grande nef se couvrait d'un berceau raidi par des arcs-doubleaux *brisés*. L'illustre édifice n'est plus, depuis la Révolution, qu'un champ d'études archéologiques, mais il est aisé d'en reconstituer l'image par sa réplique heureusement conservée, l'église de Paray-le-Monial : le rationalisme architectonique du Moyen Age savait tirer un grand effet plastique du dispositif concentrique des collatéraux et des chapelles, qui opposaient tout leur poids à l'effort de déversement des

Charles le Téméraire albâtre, XVIe s.
musée de Dijon

nef de l'église de Vézelay

nef de l'église de Fontenay

hautes constructions médianes. Mais la Bourgogne imaginait en même temps une autre formule, représentée par la Madeleine de Vézelay : peu élevée, elle est voûtée d'un berceau semi-cylindrique, raidi par des doubleaux maintenus à l'écartement par des tirants de fer ; à la vérité, on dut renforcer ce moyen trop faible par des étais extérieurs construits dès le XIIe s. Saint Bernard s'éleva contre ces prouesses qui lui paraissaient accorder trop au siècle. L'église de Fontenay, construite entre 1139 et 1147, contraste, par sa sévérité rigoureuse, avec l'éclat des monuments clunisiens. L'abbaye qu'elle domine subsiste entière, seul ensemble monastique cistercien de Bourgogne.

La logique et la gravité de l'architecture monastique, aussi bien clunisienne que cistercienne, jointes au souvenir romain, semblent avoir enraciné si fortement la formule romane dans le sol de Bourgogne que l'art gothique ne s'y implantera point. Conçu dans l'Ile-de-France, il apparaissait en Bourgogne comme une importation étrangère. Il n'y sera guère admis avant le milieu du XIVe s., qui en renouvellera le goût ornemental par l'invention de la contre-courbe, origine du style dit « flamboyant ». La cathédrale d'Auxerre en fournit un exemple typique. Un autre système architectonique paraît alors en cette région : la charpente. Les hospices de Beaune ont conservé leurs anciennes constructions de bois, dont les structures offrent des particularités aussi judicieuses qu'originales.

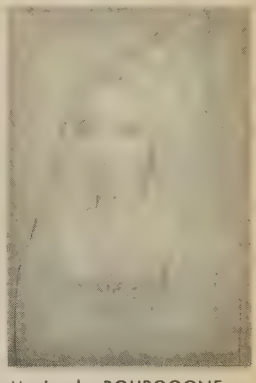

Marie de BOURGOGNE femme de Maximilien Ier empereur d'Autriche

Phot. Giraudon, Larousse, Roubier, Arch. phot.

hospice de Beaune

« Madone du chancelier Rolin » *(détail) Louvre*

à droite
la formation territoriale des États bourguignons 1364-1477
ci-dessous : **la succession de Charles le Téméraire**

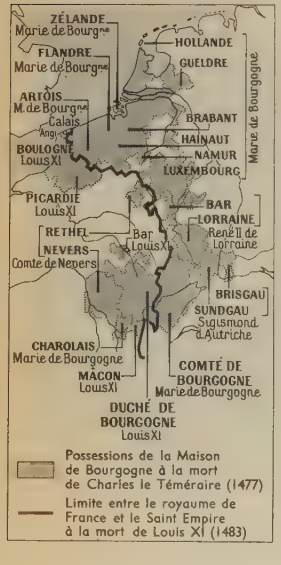

A l'époque où se réalisaient ces remarquables ouvrages s'ouvrait, pour la Bourgogne, une nouvelle ère d'activité artistique. Le premier duc valois, succédant aux Capétiens en 1364, Philippe le Hardi, époux de Marguerite de Flandre, appelait à décorer la chartreuse de Champmol*, près de Dijon, dont il entendait faire le Saint-Denis de sa lignée, les artistes néerlandais Claus Sluter, de Harlem, et ses neveux, rivaux des Français qu'occupait Charles V. C'est à Sluter que sont dues les saisissantes effigies du duc et de la duchesse, les 41 « pleurants » de leur tombeau, enfin le célèbre *Puits* de Moïse*. Les traits physionomiques de cet art sont la sincérité de son réalisme et le large mouvement des formes. C'est du tombeau de Philippe que procède la série des monuments funéraires qui comporte ceux de Jean sans Peur, de Jean de Berry, de Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, puis de François II de Bretagne, par Michel Colombe (à Nantes), et ceux de Philibert le Beau, de Marguerite d'Autriche et de Marguerite de Bourbon, qui sont à Brou. D'inspiration dramatique, la statuaire bourguignonne du XVe s. traitera les thèmes émouvants de la Passion en un sentiment tout particulier, oratoire et direct. De même qu'elle avait eu ses sculpteurs, la maison de Bourgogne voulut avoir ses peintres, pareillement attirés des Flandres : Melchior Broederlam, le premier, vient d'Ypres à Champmol. Les hospices de Beaune demandent à Rogier Van der Weyden *le Jugement* dernier*, qui subsiste. Le chancelier Rolin commande à Jean Van Eyck l'exquise *Madone* qui est au Louvre, non loin du *Martyre de saint Denis*, peint pour les ducs par Jean Malouel et Henri Bellechose. L'art d'origine française, la peinture murale, n'était pas abandonné. Il avait eu en Bourgogne un éclat remarquable : les fresques conservées à Saint-Germain d'Auxerre, et qui datent du IXe s., la *Vie de saint Etienne*, attestaient l'influence byzantine. Elle n'est pas moins patente, mais sous forme de transposition des miniatures, dans l'imposant ensemble de Berzé-la-Ville, ancien prieuré des abbés de Cluny. Le XVe s. verra cet art essentiellement monumental jeter un dernier rayon avec la *Résurrection de Lazare* de Notre-Dame de Beaune, œuvre de Pierre Spicre, exécutée vers 1470. Son auteur possédait d'ailleurs une ample expérience de la composition murale. C'est à lui que sont dues les trente tapisseries de Beaune, décorées d'un semis d'emblèmes : la devise « Seulle », avec le monogramme de Nicolas Rolin et de Guigonne de Salins, sa femme.

Des traditions aussi fortes faisaient obstacle à l'influence italienne qui gagnait : un compromis s'établit. La formule plantureuse des Lombards rejoignait, par cet endroit, l'abondance flamande. Leur accord se manifeste en certains monuments : les voussures aux caissons meublés de figures en relief de Saint-Michel de Dijon, le style marqué de baroque de la maison Milsant et de l'hôtel de Voguë, tous deux à Dijon, et, par-dessus tout, les créations décoratives d'un maître qui fit en Bourgogne, au XVIe s., figure de grand chef d'école, Hugues Sambin, architecte, ingénieur, menuisier, auteur de la petite armoire du Louvre et du mobilier du gouverneur Gauthiot d'Ancier, dont les musées de Dijon et de Besançon se partagent les éléments. C'était là la dernière manifestation massive du génie bourguignon. L'école de peinture qu'animent Philippe Quantin et les Tassel cherche déjà ses idées dans la dogmatique : le classicisme se formait. Le château de Bussy-Rabutin n'est plus bourguignon, mais français. Les états de Bourgogne, à la fin du XVIIe s., demanderont à Mansart les plans de leur hôtel. La peinture, la sculpture sont désormais des expressions individuelles. Attiret, le statuaire, qui était de Dole, Greuze, qui était de Tournus, Prud'hon, qui était de Cluny, sont des personnalités indépendantes. Peut-être le plus bourguignon des maîtres modernes est-il François Rude : un accent de terroir l'apparente aux grands devanciers. (→ Biblio.)

Musique.

L'Etat de Bourgogne eut, dans le domaine musical, la plus grande importance au XVe s. Avec Philippe le Bon, le centre de la vie artistique se déplace de Dijon vers les villes du Nord. Le plus grand des maîtres de sa célèbre chapelle fut Gilles Binchois († 1460). Les banquets comportaient des intermèdes musicaux, tels que des motets de Dufay. Charles le Téméraire, lui-même compositeur, chanteur et harpiste, donna une plus grande place encore à la musique dans les cérémonies ; le compositeur anglais Morton parut à sa cour, où fut longuement attaché Antoine Busnois. Chez les descendants des ducs de Bourgogne, l'amour de la musique devait se perpétuer comme une tradition de famille jusqu'à Charles Quint et Philippe II. Pendant la guerre de Cent Ans, la Bourgogne constitue un centre de culture et de civilisation françaises à l'abri des ruines de la guerre, et à Dijon, la plus brillante cour d'Europe, séjournent ou passent les plus grands artistes, dont le style appartient à ce genre international partout pratiqué, qui combinait des éléments français, italiens, anglais. Mais, vers 1450, au moment où Philippe le Bon montre sa volonté de former un État nouveau, commence à se forger, plutôt dans les provinces du Nord que dans la Bourgogne, le style polyphonique qui, à partir d'Ockeghem, allait rompre complètement avec la tradition du gothique français. Dans le domaine de la musique profane, en revanche, on ne peut séparer la Bourgogne de la France, et la chanson, ici et là, sort directement de l'*Ars nova* de la fin du XIVe s., sans qu'on y remarque d'effort vers un style nouveau. On peut donc parler indifféremment de chanson française et de chanson bourguignonne à cette époque ; la véritable chanson française ne prendra naissance qu'au XVIe s. et présentera des caractères tout à fait différents. (→ Biblio.)

Littérature.

Une chanson de geste, *Girart de Roussillon* (fin du XIIe s.), peut être considérée comme la première œuvre littéraire inspirée par la terre bourguignonne ; sans doute écrite en franco-provençal, elle se termine par le retour du héros en Bourgogne, où il contribue à la construction du couvent de la Madeleine, à Vézelay. Au XIIIe s., *la Châtelaine de Vergy* met en scène les familiers de la cour du duc de Bourgogne, tandis que, deux siècles plus tard, *la Passion d'Autun* et *la Passion de Semur* témoignent de la vitalité du théâtre en Bourgogne. Le XVe s. voit d'ailleurs se développer une brillante école à la cour ducale de Dijon, au sein de laquelle s'épanouissent poètes, chroniqueurs, traducteurs et érudits : Olivier de La Marche (1426-1502), fidèle jusqu'au bout à ses ducs ; Georges Chastellain (1405-1475), chroniqueur de la Bourgogne ducale ; Philippe de Commynes, qui sert les ducs de 1464 à 1742 avant d'entrer au service de Louis XI ; Jean Molinet (1435-1507), continuateur de la *Chronique* de Chastellain, entre 1474 et 1504 ; Jean Miélot, secrétaire de Philippe le Bon jusqu'en 1462.

A la Renaissance, si les humanistes bourguignons, que domine la personnalité de Pontus de Tyard, appartiennent à la littérature française, une place plus proprement

Phot. Roubier, Giraudon.

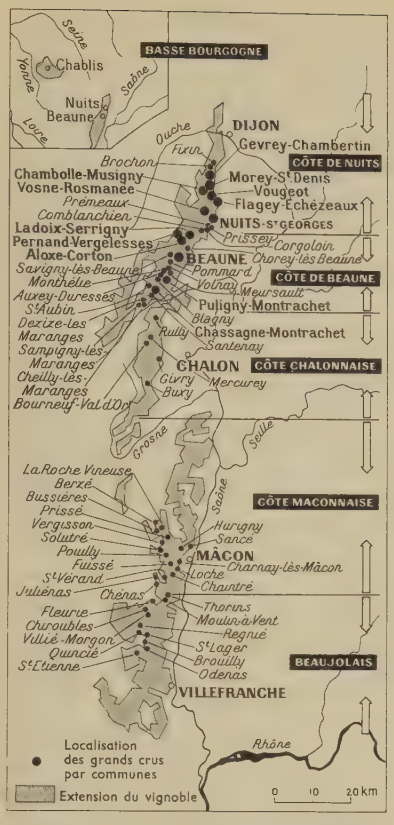

bourguignonne doit être réservée à Etienne Tabourot (1549-1590), auteur des *Escraignes dijonnoises*, de même qu'au XVIIe s. à Aimé Piron (1640-1727), poète patoisant, auteur de *Noëls*, et, au début du XVIIIe s., au dominicain Philippe Joly (1664-1734), qui compose aussi des *Noëls* et traduit *l'Enéide* en bourguignon. Mais ni la création de l'académie de Dijon (1741) ni la société littéraire fondée en 1752 par Richard de Ruffey ne sauveront le XVIIIe s. bourguignon de la médiocrité. (→ Biblio.)

BOURGOGNE n. m. Produit des vignobles de la Bourgogne.

— ENCYCL. On comprend sous le terme générique de *bourgogne* tous les vins de la haute et de la basse Bourgogne, des environs de Chalon-sur-Saône, et ceux du Mâconnais et du Beaujolais ; mais c'est, sans contredit, la Côte d'Or qui fournit les vins les plus estimés, qui renferme les crus les plus renommés. La *haute Bourgogne*, qui comprend toute la région s'étendant de Dijon à Tournus, est divisée en *côte de Nuits, côte de Beaune, côte chalonnaise*. Dans la première, on groupe les communes de *Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin, Fixey, Morey* (clos de Tart), *Chambolle-Musigny* (Grands-Musigny, Bonnes-Mares), *Vougeot* (clos Vougeot), *Flagey-Echézeaux* (Echézeaux), *Vosne-Romanée* (Romanée-Conti, Romanée-Saint-Vivant, la Tâche, Richebourg), *Nuits-Saint-Georges* (Saint-Georges, les Cailles, les Vaucrains, les Perrières), *Premeaux*. A la côte de Beaune appartiennent *Aloxe-Corton* (Corton, Charlemagne), *Pernand* (Charlemagne, les Vergelesses), *Savigny-lès-Beaune* (les Vergelesses), *Beaune* (les Grèves, les Cras, les Marconnets), *Pommard* (les Rugiens, les Epenots, etc.), *Volnay* (les Caillerets, les Frémiets, etc.), *Meursault* (crus blancs fameux : des Perrières, Gouttes-d'Or ; crus rouges des Santenots), *Puligny-Montrachet* (blancs : Montrachet), *Chassagne-Montrachet*, *Santenay* et *Dezize-lès-Maranges*. La côte chalonnaise, qui s'étend de Chagny à Tournus, comprend les finages de Mercurey, Rully, Givry, Bourneuf-Val-d'Or, Buxy. La *côte mâconnaise*, qui s'étend de Tournus jusqu'au-delà de Mâcon, est célèbre surtout par ses vins blancs de chardonnay, récoltés à Pouilly, Fuissé, Solutré, Chaintré, Vergisson. D'excellents vins rouges sont récoltés à Sancé, Charnay-lès-Mâcon, Hurigny, Prissé, Saint-Sorlin, Bussières, Berzé, Loché, Vergisson, Saint-Vérand, etc.

Les vins du *Beaujolais*, en dehors des moulin-à-vent et des thorins, situés aux confins des vignobles du Mâconnais et du Beaujolais, comprennent encore ceux de Villié-Morgon, Chénas, Fleurie, Juliénas, Chiroubles, Saint-Lager, Odenas, Saint-Etienne, Quincié, Regnié, qui sont tous des vins rouges. Les vignobles de Villefranche, qu'on appelle aussi *Beaujolais bâtard*, produisent, avec Vaux et La Chassagne, puis Blacé, Denicé, Cogny, Arnas, Lacenas, etc., des vins rouges ordinaires.

La *basse Bourgogne* comprend les vignobles de l'Yonne, renommés surtout pour les vins blancs de Chablis et les vins rouges d'Irancy, de Coulanges-la-Vineuse, de Cravant, de Vermenton, de Danemoine, d'Epineuil, d'Avallon, puis ceux des environs d'Auxerre (crus de Migraine, Chaînette) et de Joigny (côte Saint-Jacques). [→ Biblio.]

— On compte en Bourgogne par *queue* de 456 litres, par *tonneau, muid, poinçon* ou pièce de 228 litres, par *feuillette* ou demi-pièce (114 litres) et *quartaut* (57 litres).

Bourgogne (CANAL DE), canal du Bassin parisien ; 242 km. Commencé sous Louis XV, en 1775, ce canal, destiné à unir la Seine à la Saône, n'a été achevé qu'en 1832. Il commence à Laroche, au confluent de l'Armançon et de l'Yonne, remonte la vallée de l'Armançon jusqu'à Buffon, puis, après avoir franchi en tunnel un seuil de 365 m d'altitude, il débouche dans l'étroite vallée de l'Ouche, à Pont-d'Ouche, gagne Dijon, traverse la plaine de Bourgogne et se jette dans la Saône à Saint-Jean-de-Losne. Il compte 189 écluses. Son trafic (600 000 t) consiste surtout en houille et en matériaux de construction.

BOURGOGNE (PORTE DE). V. BELFORT (*trouée de*).

BOURGOGNE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. de Reims), dans la Champagne pouilleuse, au N. de Reims ; 546 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s., endommagée pendant les deux guerres mondiales.

BOURGOGNE (Jean DE), appelé en Espagne **Juan de Borgoña**, peintre français (v. 1494 - Tolède [?] 1554). Promoteur de l'italianisme renaissant en Castille, il a achevé le grand retable commencé par Pedro Berruguete dans la cathédrale d'Ávila, et a surtout travaillé à la cathédrale de Tolède (peintures murales de la chapelle mozarabe, de la salle capitulaire et du cloître).

BOURGOGNE (Philippe DE). V. BIGUERNY (Philippe).

BOURGOGNE (Louis, duc DE). V. LOUIS DE FRANCE, duc de Bourgogne.

BOURGOGNE (duchesse DE). V. MARIE DE BOURGOGNE.

Bourgogne (HÔTEL DE), ancienne résidence, à Paris, des ducs de ce nom, située entre la rue Mauconseil et la rue Montorgueil. Il avait appartenu dès le XIIIe s. aux comtes d'Artois. Ce fut Marguerite, comtesse d'Artois et de Flandre, qui en transmit la possession au duché de Bourgogne par son mariage avec Philippe le Hardi. Jean sans Peur, sous Charles VI, en fit sa demeure favorite. Les restes de cet hôtel ont été abattus, sauf une curieuse tour dite de Jean sans Peur (20, rue Etienne-Marcel). [V. art. suiv.]

Bourgogne (THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE), l'un des anciens théâtres de Paris, situé rue Mauconseil (n° 34). L'hôtel des ducs de Bourgogne avait été acheté en 1548 par les Confrères de la Passion, qui l'aménagèrent en théâtre. Un arrêt du parlement interdisant la même année les représentations de mystères, les Confrères, qui gardaient cependant le privilège d'exploitation, accueillirent les Enfants Sans-Souci, puis louèrent leur salle à des comédiens professionnels, et d'abord à la troupe de Valleran-Lecomte (1599). Ce fut ainsi le premier théâtre régulier de Paris. Au XVIIe s., on vit sur cette scène Gros-Guillaume, Gautier-Garguille, Turlupin, Bruscambille, puis Floridor, Bellerose, Montfleury, Mondory, Baron père et la fameuse Champmeslé ; c'est là que furent représentés des pièces d'E. Jodelle, de R. Garnier, d'A. Hardy, de Mairet, de Rotrou, et quelques-uns des chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. En 1680, la troupe de l'Hôtel de Bourgogne ayant fusionné avec celle du théâtre Guénégaud (ex-troupe de Molière) pour former la Comédie-Française, le théâtre fut occupé par les comédiens italiens, qui, avec des interruptions, y demeurèrent jusqu'en 1783.

BOURGOGNE (Adrien), soldat et mémorialiste français (Condé-sur-l'Escaut 1785 - † 1867). Il participa aux campagnes de l'Empire de 1807 à 1811 et fit la retraite de Russie. Sous-lieutenant en 1813, il fut blessé à Dessau et fait prisonnier. Ses Mémoires sur les années 1812-1813 sont particulièrement intéressants.

BOURGOIN, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), sur la Bourbre, dans le bas Dauphiné ; 8 153 hab. (6 722 aggl.) [*Bergusiens*]. Centre industriel : textiles (tissage de la soie, impression sur tissus, apprêts, bonneterie, machines pour l'industrie textile) ; métallurgie (fonderie, constructions métalliques) ; industries alimentaires (minoterie, distillerie) ; fabrique de chaussures ; industries chimiques ; cartonnerie. Musée Charreton (peinture moderne).

BOURGOING (Edmond), dominicain, vicaire général de la province de France (Soulaines - † Tours 1590). Ligueur passionné, fait prisonnier en 1589 par les soldats de Henri IV, condamné à mort pour complicité dans le meurtre de Henri III, il fut écartelé.

BOURGOING (François), l'un des fondateurs de l'Oratoire et le troisième général de cette congrégation (Paris 1585 - *id.* 1662). Docteur en Sorbonne, curé de Clichy (1609-1611), il résigna sa charge en faveur de Vincent de Paul. L'un des six prêtres que Bérulle s'associa pour établir la congrégation de l'Oratoire, il en fut nommé général en 1641. Il mourut lors des difficultés que les divisions nées du jansénisme suscitaient dans la congrégation. Bossuet prononça sur lui une de ses premières oraisons funèbres.

BOURGOIS (Siméon), marin français (Thionville 1815 - Paris 1887). Contre-amiral en 1868 et vice-amiral en 1875, il joua un rôle actif pendant la guerre de Chine et entra au Conseil d'Etat en 1872. Savant distingué, il s'occupa particulièrement d'architecture

hôtel de Bourgogne
tour de Jean sans Peur
Paris

paniers à vendanges
en BOURGOGNE

BOURGOGNE
vue de La Rochepot

Phot. Larousse, Roubier, Landau-Rapho.

BOURGUIBA

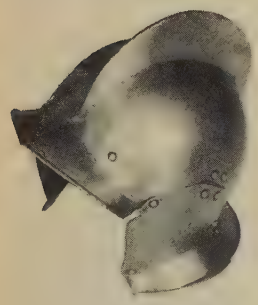

bourguignotte, XVe s.
musée de l'Armée à Paris

maréchal de BOURMONT
par Pigeot
cabinet des Estampes

navale et de navigation sous-marine. En collaboration avec l'ingénieur Brun, il fit construire le sous-marin *Plongeur* en 1863.

BOURGOU n. m. Graminée du genre *panicum*, qui croît dans les régions marécageuses de l'Afrique centrale et qui fournit aux autochtones une farine alimentaire et un sucre.

BOURG-SAINT-ANDÉOL, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Privas), sur le Rhône ; 3 668 hab. (2 937 aggl.) [*Bourguesans*]. Eglise romane ; crypte mérovingienne d'une église détruite. Carrelages et céramiques. Produits réfractaires. Tanneries. La ville a souffert des bombardements en 1944. Vins des côtes du Rhône.

BOURG-SAINT-MAURICE, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise, sur l'Isère ; 4 153 hab. (2 017 aggl.) [*Borains*]. Centre d'excursions. Garnison de chasseurs alpins.

BOURGTHEROULDE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), dans le Roumois ; 522 hab. (435 aggl.). Restes d'un château du XVIe s. — Aux environs, château de la Mésangère, du XVIIe s.

Bourgtheroulde (HÔTEL DE), belle demeure du XVIe s., à Rouen.

BOURGUÉBUS, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), dans la campagne de Caen ; 263 hab. (228 aggl.). Eglise des XIIIe et XIVe s.

BOURGUEIL, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), sur les coteaux du Val de Loire ; 2 602 hab. (1 644 aggl.) [*Bourgueillois*]. Vins rouges. Conserves. Eglise en partie romane (restaurée). Restes d'une abbaye fondée au Xe s. (cloître [XVe s.], grands greniers [XIIIe s.], château abbatial [XVIIe s.]). Maison du XVe s.

BOURGUETICRINUS [nys] n. m. Crinoïde fossile, voisin du rhizocrinus actuel (Crétacé).

BOURGUIBA (Ḥabīb ibn 'Alī), homme politique tunisien (Monastir, 1903). Il fait ses études à Tunis et à la faculté de droit de Paris, et participe très vite à l'activité politique du Destour. Revenu à Tunis en 1927, il renonce bientôt à sa profession d'avocat pour se consacrer à la lutte politique, préconisant alors l'assimilation. Il fonde le premier journal tunisien de langue arabe, *la Voix de la Tunisie*. Ses positions laïques lui réservent une place originale dans le Destour, d'inspiration essentiellement religieuse : elles aboutiront, en 1943, à la scission du parti en deux fractions, le Vieux Destour, traditionaliste, et le Néo-Destour, plus moderne et plus réaliste. Plusieurs fois arrêté par les Français (1934, 1937-1940), il vit en Italie pendant l'Occupation et, revenu clandestinement en Tunisie, il est condamné par les autorités gaullistes et mis en résidence surveillée jusqu'en 1946. Secrétaire général, puis président du Néo-Destour, il entreprend des tournées de propagande internationales. Arrêté en 1952, il est placé en résidence surveillée jusqu'en 1954. Le président du Conseil français, Pierre Mendès-France, le considère alors comme le seul interlocuteur tunisien valable. Il participe aux conversations qui aboutissent à la reconnaissance par la France de l'autonomie interne (1955), puis de l'indépendance de la Tunisie (1956). Président du Conseil en 1956, il fait destituer le bey en juillet 1957 et devient président de la nouvelle République tunisienne. (V. TUNISIE.) [→ Biblio.]

BOURGUIGNAT (Jules René), naturaliste français (Brienne-le-Château 1829 - Saint-Germain-en-Laye 1892). Entré en 1853 au Muséum, comme préparateur de la chaire de paléontologie, il se démit de cette fonction en 1860, et publia de nombreux ouvrages sur l'archéologie, la botanique, la paléontologie, et sur la malacologie.

BOURGUIGNON, ONNE adj. et n. Qui se rapporte à la Bourgogne ; habitant ou originaire de cette région.

— Art culin. *Bœuf bourguignon* ou *bourguignon* (n. m.), bœuf accommodé avec des oignons et du vin rouge. ‖ *Sauce bourguignonne*, sauce à base de vin rouge de Bourgogne, bouquet garni et beurre manié.

◆ N. m. Linguist. Dialecte de langue d'oïl, parlé en Bourgogne.

◆ N. f. Futaille employée en Bourgogne et contenant 228 litres. ‖ Bouteille employée en Bourgogne et qui contient de 75 à 85 centilitres.

BOURGUIGNON (le). V. COURTOIS.

BOURGUIGNON (Georges), médecin français (Paris 1876). Directeur du laboratoire d'électrophysiologie à l'Ecole pratique des hautes études, puis, en 1941, du laboratoire d'électrophysiologie de la Salpêtrière. Il a étudié la chronaxie (*la Chronaxie chez l'homme*, 1923), l'ionisation, et l'électrophysique normale et pathologique.

BOURGUIGNON (Francis DE), compositeur et pianiste belge (Bruxelles 1890). Après avoir travaillé avec De Greef, E. Tinel et P. Gilson, il fit de longues tournées comme pianiste en Australie, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis. Professeur de contrepoint au Conservatoire de Bruxelles, il se consacre à la composition depuis 1925. Œuvres : un drame (*Tradimento*, 1929), un ballet (*la Mort d'Orphée*, 1928), une symphonie, des poèmes symphoniques, de la musique de chambre, des concertos, etc.

Bourguignons (FACTION DES), faction française rivale de celle des Armagnacs*, au début du XVe s., pendant la guerre de Cent Ans. Elle est née de la rivalité opposant les uns aux autres les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, oncles du roi dément, Charles VI. Elle s'est cristallisée dans la lutte opposant le duc de Bourgogne Jean sans Peur à son cousin Louis d'Orléans, qui finit victime de son rival en 1407. Dès lors, les Bourguignons se heurtent aux partisans d'Orléans, groupés autour de Bernard d'Armagnac. C'est la guerre civile, au cours de laquelle Jean sans Peur, maître de Paris, se trouve allié aux Cabochiens (v. CABOCHE) [1413].

La reprise de la guerre anglaise par Henri V fait des Bourguignons les alliés des Anglais contre le dauphin Charles. A nouveau maître de Paris, Jean sans Peur rencontre le dauphin au pont de Montereau et y est assassiné (1419).

Philippe le Bon prend prétexte de cet assassinat pour justifier son refus d'hommage à Charles VII à la mort de Charles VI. Allié des Anglais, il n'est plus le chef d'une faction, mais le souverain d'un Etat. Devant les succès français, à partir de 1429, Philippe le Bon change progressivement de politique, jusqu'au traité d'Arras (1435), qui réconcilie le souverain et le duc de Bourgogne, moyennant la reconnaissance par le roi de sa culpabilité à Montereau.

BOURGUIGNOTTE n. f. Casque en usage du XVe au XVIIe s.

— ENCYCL. Créée au XVe s. pour les Bourguignons, la *bourguignotte* est un casque généralement sans visière, muni d'une crête, d'oreillères articulées, puis, au XVIe s., de jouées. La forme polonaise, avec nasal, apparut en France sous Louis XIII et demeura le casque des piquiers de Louis XIV.

BOURGUIN (Maurice), économiste français (Château-Thierry 1856 - Versailles 1910). Ses analyses des théories socialistes sont objectives : *Proudhon et Karl Marx* (1893), *les Systèmes socialistes et l'évolution économique* (1904).

BOURIATE n. m. Linguist. Langue de la famille mongole, parlée principalement en Sibérie.

— ENCYCL. Le *bouriate* est parlé par environ 250 000 individus, dans la république autonome des Bouriates-Mongols. Il est aussi parlé dans les deux arrondissements nationaux bouriates incorporés respectivement aux régions d'Irkoutsk et de Tchita, dans la région de Haïlar, en Mandchourie, et dans la République populaire de Mongolie.

BOURIATES, peuple de la Sibérie, vivant à l'E., au S. et à l'O. du lac Baïkal (env. 300 000 indiv.). Ce sont des Mongols (taille petite, peau jaunâtre, cheveux noirs et raides, barbe rare, tête ronde, face large, pommettes saillantes, nez camus, yeux bridés). Leurs yourtes sont des cabanes en bois ou des tentes en feutre. Grands éleveurs et chasseurs, habiles cavaliers, ils abandonnent leurs techniques de vie traditionnelles et adoptent l'agriculture et l'élevage sédentaire des bêtes à cornes. Ils pratiquent le bouddhisme d'influence tibétaine (tantrisme) et restent soumis à l'influence du chamanisme sibérien.

— Hist. Les Bouriates s'installèrent au XIIIe s. dans la région qu'ils occupent actuellement, en refoulant Iakoutes et Toungouses. Ils entrèrent en contact avec les Russes et les cosaques au début du XVIIe s., lorsque fut fondé sur l'Angara le camp de *Bratskij ostrog*. L'arrivée des Russes les repoussa vers la Mongolie, mais certaines tribus revinrent près du lac Baïkal. Ils sont groupés dans la république autonome des Bouriates-Mongols depuis 1922.

BOURIATES-MONGOLS (RÉPUBLIQUE AUTONOME DES), en russe **Bouriat-Mongolskaïa A. S. S. R.,** république de l'U. R. S. S., à l'intérieur de la R. S. F. S. de Russie, en Sibérie centrale ; 351 400 km² ; 671 000 hab. Capit. *Oulan-Oude*. Le territoire de la république englobe les plateaux et montagnes situés au S. et à l'E. du lac Baïkal. C'est un pays de forêts et de pâturages, avec des cultures au S., autour d'Oulan-Oude et le long de la frontière de la République populaire de Mongolie (bassin du Tchikoï). Minerai de fer ; gisements aurifères. Industrie métallurgique à Oulan-Oude (matériel de chemin de fer).

BOURIGNON (Antoinette), visionnaire française (Lille 1616 - Franeker 1680). Elle se prétendait inspirée de Dieu pour rétablir dans sa pureté primitive l'esprit de l'Evangile et supprimer le culte extérieur. Expulsée de son pays, elle abjura, dit-on, le catholicisme à Amsterdam, et prêcha ouvertement la Réforme.

BOURIGOULE n. f. V. BARIGOULE.

BOURKE ou **BURGH** (Ulick DE), 5e comte et 1er marquis de Clanricarde, magnat et homme politique irlandais (1604 ? - 1657 ?), descendant des Du Bourg* établis en Connacht. D'un loyalisme indéfectible envers Charles Ier, il fut le seul des nobles catholiques d'Irlande à ne pas participer à la révolte de 1641. Médiateur aux côtés d'Ormonde*, il essaya de négocier un accord entre le gouvernement royal et les confédérés irlandais en 1643, puis en 1646, se heurtant à la politique du légat pontifical Rinuccini ; enfin, il obligea en 1648 Galway à se soumettre. Combattant toujours pour le roi, il dut capituler, en 1652, devant les forces parlementaires.

BOURKE (Richard). V. MAYO.

BOURKHAN ED-DIN (le cadi), poète et révolté turc (Kayseri 1344 - près de Sivas, 1399). Il fut pendant dix-huit ans maître de la région de Sivas, luttant à la fois contre Bāyezīd et Tīmūr Lang. Son *Divan* contient surtout des poèmes lyriques et révolutionnaires, écrits dans une langue qui préfigure l'azéri.

BOURLE n. f. (ital. *burla*). LANGUE CLASS. Malin tour, attrape : *Une bourle que je veux faire à notre ridicule* (Molière).

BOURLIE (Antoine DE GUISCARD, abbé de LA), aventurier français (1658 - Londres 1711). Entré dans les ordres, puis passé à la Réforme, il se réfugia ensuite en Hollande, d'où il aida activement les protestants révoltés des Cévennes. Il servit à Londres la reine Anne, puis la trahit. Découvert et incarcéré, il mourut aussitôt. Il a laissé des *Mémoires* (1705).

BOURLINGUER v. intr. Fatiguer, en parlant d'un navire qui lutte contre un gros temps ou qui est soumis à des manœuvres pénibles. ‖ Se dit aussi des hommes : *L'équipage a bourlingué.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Avoir une vie aux aventures rudes et imprévues.

◆ V. tr. Malmener, secouer. ‖ Transporter çà et là.

BOURLINGUEUR adj. et n. m. Qui mène une vie aventureuse.

BOURMONT, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), dans le Bassigny, au-dessus de la Meuse ; 562 hab.

BOURMONT (Louis, comte DE GHAISNES DE), maréchal de France (château de Bourmont, Anjou, 1773 - *id.* 1846). Officier aux gardes françaises, il émigre dès 1789, se joint aux Vendéens en 1795. En 1799, il est vainqueur à Saumur et s'empare du Mans. En 1800, il conclut la paix avec le Premier consul, mais Fouché le fait arrêter comme suspect de complicité dans l'affaire de la séquestration du sénateur Clément de Ris, et incarcérer à Besançon, d'où il s'évade en 1804. Il est à Lisbonne quand Junot y entre ; il lui offre ses services et devient chef d'état-major de la division Loison. A son retour en France en 1808, il est détenu de nouveau, puis réintégré dans l'armée. Blessé à Lützen en

Phot. Agence intercontinentale, Larousse.

1813, sa participation à la défense de Nogent-sur-Marne, en 1814, lui vaut le grade de général de division. Louis XVIII lui confie une division sous les ordres de Ney. Pendant les Cent-Jours, placé à la tête d'une division du corps Gérard, il refuse de signer l'Acte additionnel et, quatre jours avant Waterloo, abandonne l'armée impériale pour rejoindre Louis XVIII à Gand. Il est alors l'un des adversaires les plus acharnés de Ney lors de son procès. En 1823, il prend une part active à l'expédition d'Espagne et devient pair de France. Sa nomination comme ministre de la Guerre, en 1829, contribue à l'impopularité du gouvernement Polignac, qui lui confie le commandement de l'expédition d'Alger. Son succès lui vaut le bâton de maréchal (1830). Après avoir refusé de prêter serment à Louis-Philippe, il est mêlé à la tentative de la duchesse de Berry en Vendée, en 1832, est condamné à mort par contumace, commande les troupes de don Miguel pendant la guerre civile du Portugal (1833-1834), s'installe ensuite à Rome et revient en France après l'amnistie de 1840.

BOURNABOURIASH, nom de deux rois kassites de Babylone; le second régna de 1376 à 1351 av. J.-C.

BOURNAZEL (Henri DE LESPINASSE DE), officier français (Limoges 1898 - Bou Gafer, Maroc, 1933). Engagé volontaire dans la cavalerie en 1916, il part pour le Maroc après la victoire et participe activement à la lutte contre Abd el-Krim, où sa conduite au feu, marquée d'un total mépris du danger, rend bientôt légendaire sa tunique rouge de spahi. Gouverneur du Tafilalet en 1932, il est tué l'année suivante au cours des opérations de pacification, en se portant à l'assaut du Bou Gafer, dans le djebel Sagho. La figure de Bournazel demeure l'une des plus prestigieuses de la pacification du Maroc par les troupes françaises. (→ Biblio.)

Bournazel (CHÂTEAU DE), château situé dans l'Aveyron, édifié vers 1545 pour Jean du Buisson de Mirabel; il est resté inachevé.

BOURNE (la), torrent des Alpes du Nord, affl. de g. de l'Isère, qui traverse le massif du Vercors en des gorges célèbres, et passe à Villard-de-Lans; 35 km. Les canaux alimentés par la Bourne, longs de 511 km, permettent l'irrigation de 2 000 ha de terres.

BOURNE (Francis), cardinal britannique (Londres 1861 - *id.* 1935). Nommé archevêque de Westminster en 1903, cardinal en 1911, il essaya de faire progresser le catholicisme dans son diocèse en multipliant les paroisses.

BOURNEMOUTH, v. de Grande-Bretagne (Southamptonshire), sur la Manche; 144 700 hab. Cette grande station balnéaire s'est développée très rapidement après 1870.

BOURNEVILLE (Désiré Magloire), médecin français (Garancières, Eure, 1840 - Paris 1909). Il s'est surtout occupé des maladies nerveuses et mentales. Conseiller municipal de Paris (1876-1883), il a beaucoup contribué à la laïcisation du personnel des hôpitaux, à la réorganisation des services d'enfants idiots ou arriérés à Bicêtre et à la Salpêtrière. En 1879, il fut nommé médecin du service des aliénés à Bicêtre.

BOURNONITE n. f. (du nom du minéralogiste français Jacques Louis, comte de *Bournon* [1751-1825]). Minér. Antimoniosulfure naturel de plomb et de cuivre.

BOURNONVILLE (Jean DE), compositeur et organiste français (Noyon v. 1585 - Paris 1632). Maître de chapelle à Saint-Quentin, à Amiens, à la Sainte-Chapelle de Paris, il a publié huit Magnificat, quatorze messes selon les meilleures traditions du contrepoint vocal français, et cinquante *Quatrains du sieur de Pibrac*. — Son fils, VALENTIN, fut également maître de chapelle à Amiens et à Paris, et son parent, JACQUES (Amiens 1675 - Paris 1753), a laissé un livre de motets dans le style de ceux de Bernier, dont il avait été l'élève.

BOURNONVILLE (Antoine), danseur et chorégraphe d'origine française (Lyon 1760 - Fredensborg, Danemark, 1843). Il prend des leçons de Noverre à Vienne, et il le suit lorsque celui-ci vient à Paris pour succéder à Vestris comme maître de ballet à l'Opéra. Ses débuts, en 1782, sont éclatants et l'Opéra de Stockholm l'engage. Après des tournées en Europe, il obtient une place fixe de danseur soliste à l'Opéra de Copenhague, en 1792, se fait naturaliser danois et devient directeur de la danse, à la mort du chorégraphe Galeotti (1816). Il quitta définitivement le théâtre en 1822. Très beau, il excella dans la mimique, qu'il avait apprise auprès des plus grands acteurs.

BOURNONVILLE (Auguste), danseur et chorégraphe danois (Copenhague 1805 - *id.* 1879), fils du précédent. Il étudia à Paris avec Vestris et Gardel et revint à Copenhague en 1828; il y fut directeur de l'école de danse (1829), puis maître de ballet (1836-1877). Il contribua à donner, dans la plus pure tradition française, un nouvel essor au ballet danois. Chorégraphies principales : *Faust* (1832), version nouvelle de *la Sylphide* (1836) de Philippe Taglioni, *la Fête à Albano*, *le Toréador* (1840), *Napoli*, sa meilleure œuvre (1842).

BOUROUCHASKI n. m. Linguist. Langue des Bourouchos, qui habitent, au nombre de 20 000, les Etats de Hunza et Nagir, dans les montagnes du Karakoram, une région où l'on parle l'indo-aryen, l'iranien, le turc et le tibétain, langues avec lesquelles on n'a pu lui trouver aucune parenté. (L'hypothèse la moins invraisemblable est celle qui le rattache aux langues caucasiennes.)

BOURQUELOT (Emile), chimiste français (Jandun, Ardennes, 1851 - Paris 1921). Successivement interne des hôpitaux (1876) et pharmacien en chef de l'hôpital des Enfants-Malades, de Laennec, etc., il fut reçu docteur ès sciences en 1884, avec une thèse sur les *Phénomènes de la digestion chez les mollusques céphalopodes*. Professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie (1897), il devint membre de l'Académie de médecine la même année. Il s'est occupé de chimie biologique, particulièrement de chimie végétale; il a notamment étudié les diastases hydrolysantes et oxydantes, dont il a réussi à isoler un grand nombre. (Acad. des sc., 1919.)

BOURRACHE n. f. (bas lat. *borrago*, de l'ar. *abu rach*, père de la sueur). Herbe annuelle ou vivace des régions tempérées de l'ancien continent. (Famille des borraginacées.)
— ENCYCL. La *bourrache officinale* (*Borrago officinalis*), plante annuelle, est l'espèce la plus connue. Ses fleurs sont ordinairement bleues, rarement blanches ou roses, et se succèdent pendant tout l'été. Toutes les parties aériennes (feuilles, tiges) sont couvertes de poils rudes.
La bourrache peut jouer un certain rôle comme plante potagère. C'est surtout une plante médicinale, employée comme sudorifique et diurétique.

BOURRADE n. f. (de *bourrer*). Chass. Morsure du chien qui, d'un coup de gueule, enlève du poil au lièvre. (Vx.) || *Par anal.* Poussée brutale pour écarter les gens : *Mettez-le hors avec une bourrade* (Hugo). *Une bourrade dans l'estomac.* || Simple poussée : *Une bourrade amicale.*
— LANGUE CLASS. *Fig.* Apostrophe vive et rude : *Il* [Brissac] *lui donnait* [à Fagon] *des bourrades devant le roi* (Saint-Simon).

BOURRAGE n. m. Action de bourrer. || *Fam. Bourrage de crâne*, v. BOURRER.
— Arg. scol. Acquisition précipitée d'une quantité énorme de connaissances, en vue d'un examen, d'un concours.
— Brod. Points de remplissage exécutés à l'intérieur d'un motif, avant de le broder, afin de lui donner plus de relief. (Il existe de nombreuses sortes de bourrages : en coton, en carton, en lacet, en mèche, etc.)
— Ch. de f. *Bourrage d'une traverse*, action d'enfoncer du ballast sous une traverse, soit avec un bourroir, soit avec une batte à bourrer.
— Constr. Action de remplir les vides d'un mur avec de menus matériaux noyés dans le mortier.
— Electr. *Bourrage d'un câble électrique*, ensemble d'éléments remplissant les interstices entre les différents conducteurs de certains câbles, et qui permettent d'obtenir une forme déterminée.
— Min. Action de placer et de tasser dans un trou de mine, après y avoir introduit les cartouches d'explosif, des matières stériles, de façon à augmenter l'efficacité de la détonation. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Matière stérile mise en place dans le trou de mine. || *Bourrage à l'eau*, bourrage constitué en remplissant d'eau un trou descendant : *Le bourrage à l'eau est utilisé dans certains cas particuliers et avec un explosif qui ne craint pas l'humidité.*
— Pêch. V. BACKING.
— ENCYCL. Min. Dans les charbonnages, le *bourrage* est obligatoire, pour éviter l'inflammation du grisou et des poussières de charbon par la flamme de l'explosif, et une longueur minimale de bourre est prescrite. Il s'effectue soit avec des saucisses d'argile pétries à la main, soit avec du sable ou des poussières stériles placés dans des cartouches en papier.

BOURRAQUE n. f. Filet à crevettes. (V. CREVETTIER.)

BOURRAQUER v. intr. Pousser un crevettier pour prendre des crevettes.

BOURRAS n. m. Coiffure pyramidale de la fin du XIVe s., sur couronne de bure ou carcasse de jonc. (On dit aussi BOURREAU et BOURLÉE.) || Toile grise, ou bure grossière.

BOURRASQUE n. f. (ital. *burrasca*). Coup de vent violent : *Essuyer une bourrasque.* || *Fig.* Accès, mouvement brusque et violent de peu de durée : *Je devais m'attendre à quelque bourrasque de sa part* (Becque). *Bourrasque populaire.*

BOURRATIF, IVE adj. *Fam.* Se dit d'un aliment qui bourre, qui alourdit l'estomac.

BOURRE n. f. (du bas lat. *burra*, poil). Text. Amas de poil détaché des peaux d'animaux à poil ras avant tannage, lavé et séché : *La bourre est utilisée en bourrellerie, pour la confection de feutres industriels et comme matériau isolant et insonorisant.* (Se disait autrefois de toute espèce de poil ou de laine, et même du chanvre.) || Déchets textiles qui se déposent sur les machines de filature. || Déchets obtenus lors du tondage des draps. || *Fig.* Matière de remplissage : *Il y a bien de la bourre dans tout ce passage.*
— Arg. *Etre à la bourre*, être en retard.
— Agric. et Bot. Bourgeon de vigne. || Duvet végétal épais, qui couvre les bourgeons, les feuilles, les fruits et même le tronc de quelques arbres : *Les bourgeons de la vigne sont couverts de bourre.*
— Arm. Corps inerte qui maintient en place la charge* d'une cartouche.
— Min. Matériau préparé pour le bourrage. || Matière stérile bourrée dans le trou de mine.

BOURRE n. m. Arg. Policier.

BOURRÉ, E adj. Orfèvr. Dont la surface seule est en métal précieux, recouvrant un noyau sans valeur. (On dit surtout FOURRÉ.)
— Arm. Se dit de la chenille d'un char circulant en terrain gras, qui, du fait de la terre emplissant les alvéoles de ses patins, est transformée en un ruban sans aucune saillie, donc sans aucune adhérence : *Une chenille bourrée patine.*

BOURRÉ, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Touraine, sur le Cher; 985 hab. (178 aggl.). Vignobles. Carrières de pierre. Maisons creusées dans le roc. Fabrique de conserves.

BOURREAU n. m. (de *bourrer*, maltraiter). Celui qui était chargé d'infliger les peines corporelles prononcées par une cour criminelle, notamment la peine de mort : *Etre marqué de la main du bourreau.* || *Valet de bourreau*, individu qui aidait le bourreau dans ses fonctions. || *Par extens.* Celui qui commet ou qui ordonne un crime avec une froide cruauté. || Celui qui, par cruauté, maltraite d'autres personnes : *Les bourreaux d'enfants.* || *Par plaisant.* Personne qui vous fatigue ou vous obsède.
— LOC. FAM. *Bourreau d'argent*, prodigue, dissipateur. || *Bourreau des cœurs*, homme qui a du succès auprès des femmes. || *Bourreau de travail*, celui qui travaille sans relâche.
— REM. Le mot *bourreau* n'appartient plus à la langue juridique; la loi dit *exécuteur*, ou *exécuteur des hautes œuvres* ou *des arrêts criminels;* et, au lieu de « valets du bourreau », *aides de l'exécuteur.*
— ENCYCL. Chez les Juifs, on ne trouve pas trace d'un exécuteur spécialisé, car le peuple exécutait souvent la sentence. A Rome, les licteurs furent chargés de l'exécution des citoyens.
En France, il faut arriver au XIIe s. pour trouver trace d'un individu chargé de

capitaine de BOURNAZEL en 1930

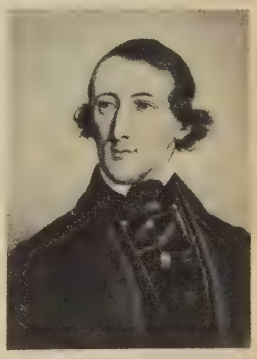
Auguste BOURNONVILLE

bourrache

fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer et brûler au nom du roi ; il était désigné sous le nom d' « exécuteur de la haute justice » ou « des hautes œuvres », et chaque grand bailliage en possédait un. (Les seigneurs hauts justiciers n'en avaient pas.) Le bourreau, comme émoluments, percevait alors des droits en nature sur les marchands des halles (*droit de havée*) et des droits fixes sur les dépouilles des condamnés à mort ; il recevait en outre une somme fixe par exécution. Le droit de havée fut aboli en 1720, et remplacé, pour le bourreau de Paris et ses aides, par un traitement de 16 000 livres ; jusqu'au XVIIe s., le bourreau était considéré comme un personnage infâme, et on ne lui permettait pas d'habiter à l'intérieur des villes. En 1793, la Convention nationale décida qu'il y aurait un exécuteur dans chaque département de la République française, et mit son traitement à la charge de l'Etat. Le nombre des bourreaux fut réduit de moitié en 1832. Sous le second Empire, il n'y en eut plus qu'un par cour d'appel. Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul bourreau en France.

BOURRÉE n. f. (de *bourrer*). Fagot de menu bois de chauffage : *Une immense cuisine dont les lointains sombres s'éclairaient quand on jetait une bourrée nouvelle dans la vaste cheminée* (Maupassant).
— Pêch. Buisson d'épines que l'on place dans l'eau pour pêcher les écrevisses.

BOURRÉE n. f. Danse connue en France, au cours des cinq derniers siècles, comme danse populaire, danse de cour et mouvement de suites instrumentales. ‖ *Pas de bourrée*, pas de danse académique, qui consiste en une

bourrée auvergnate

marche de trois pas : le premier avec le pied posé à plat, les deux autres sur la demi-pointe ou sur les pointes.
— Encycl. La *bourrée* se présente actuellement avec deux rythmiques : l'une binaire (Berry et Bourbonnais), l'autre ternaire avec deuxième temps léger (Auvergne et Limousin). Danse d'apparat au XVIIe s., sa chorégraphie est décrite par les maîtres à danser du XVIIIe s. A partir de 1650, la bourrée est intégrée comme mouvement secondaire dans les suites. Lully, M.-A. Charpentier, les maîtres de l'opéra-ballet jusqu'à Rameau, les écoles étrangères (Händel, Muffat, Bach) l'emploient fréquemment. Abandonnée pendant un siècle, Saint-Saëns, Chabrier, Roussel, Fl. Schmitt, etc., l'utilisent de nouveau sous le signe du folklore ou du classicisme.

BOURRÈLEMENT n. m. Souffrance torturante.

BOURRELER v. tr. (de *bourreau*). [Se conj., selon l'Académie, comme *appeler*, et anciennem. comme *celer*.] Tourmenter cruellement ; au *pr.* et au *fig.* : *Être bourrelé de remords* (employé presque uniquement au passif).

BOURRELET n. m. (anciennem. *bourlet*, de *bourre*). Gaine cylindrique remplie de matières élastiques, et servant à préserver d'un choc ou à obstruer une ouverture. ‖ *Par anal.* Renflement arrondi : *Bourrelets de chair.*
— Anat. Anneau fibro-cartilagineux appliqué sur le pourtour de la cavité glénoïde de l'humérus (*bourrelet glénoïdien*) et de la cavité cotyloïde de l'os iliaque (*bourrelet cotyloïdien*), destiné à accroître la profondeur de la cavité articulaire. ‖ *Bourrelet roulé*, syn. de CORNE* D'AMMON (cerveau). ‖ *Bourrelet de Hutchke*, saillie de la lame spirale du limaçon dans l'oreille interne.
— Arm. Saillie circulaire extérieure, placée à la bouche des anciens canons. ‖ *Bourrelet de la cartouche*, saillie annulaire du culot des étuis de projectiles.
— Bot. Renflement qui se forme lentement autour des blessures des végétaux et constitue le tissu cicatriciel.
— Ch. de f. Se dit parfois pour boudin (d'un bandage de roue).
— Constr. Bord roulé d'une feuille de zinc ou de plomb destinée à l'établissement d'une gouttière. ‖ Mince et longue bande de feutre ou de caoutchouc mousse que l'on place aux joints des portes et des fenêtres pour empêcher l'air d'entrer dans les appartements. ‖ Joint métallique, lamelle de métal (bronze phosphoreux ou acier inoxydable), qui se place dans la feuillure des portes et fenêtres pour le même usage.
— Cost. Coiffure rembourrée pour protéger les bébés contre les effets d'une chute. (Vx.) ‖ Forme de passe de chapeau féminin copiée sur la coiffure d'enfant. ‖ Rond d'étoffe que les magistrats, docteurs et professeurs portent sur l'épaule, et qui est le souvenir symbolique du chaperon d'autrefois. ‖ Rouleau d'étoffe que les femmes ont porté longtemps sous leurs jupes pour s'élargir les hanches.
— Géomorphol. *Bourrelet de solifluxion*, ride qui apparaît sur un versant sous l'effet de la solifluxion, généralement en forme de croissant.
— Hérald. Rouleau de rubans aux couleurs de l'écu, que l'on place sur le casque comme ornement, et qui sert à relier entre eux les lambrequins.
— Hippol. Renflement circulaire, situé à la partie supérieure du sabot, et qui est un organe de production de la corne.
— Mar. Garniture en bois ou en cordages tressés, destinée à protéger les embarcations, les coques des bateaux légers, les mâts, le rebord des chalands en fer, contre les chocs et les frottements.
— Sell.-garn. Toile de jute remplie de crin animal ou végétal, piquée de points de ficelle et disposée sur les bords d'une carcasse pour donner la ligne et le confort à un dossier ou à un coussin.

BOURRELIER n. m. Celui qui fait, vend ou répare des harnachements d'animaux de trait et, accessoirement, des articles en cuir tels que sacs, courroies, équipements militaires.

BOURRELLE n. f. Femme du bourreau. (Vx.)

BOURRELLERIE n. f. Industrie artisanale qui comprend principalement la fabrication et la réparation des pièces de harnais.
— Encycl. Son objet consiste à donner au cheval des harnais, qui, ajustés à sa taille, facilitent ses mouvements naturels et le protègent contre toute espèce de gêne, de froissement et de heurt nuisible. (V. ATTELAGE.) En bourrellerie, les cuirs gras et chromés sont travaillés, coupés et parés au couteau à pied, cousus à la main avec l'aide de l'alêne et de deux aiguilles non effilées, accompagnées de fil poissé, ou avec l'alêne à brédire lorsque l'on coud avec de la lanière. Toutes les grosses pièces (collier, selle) sont rembourrées. La bourrellerie emploie pour ses travaux des matières variées : cuir, peau, bois, fer, tôle, toile, peinture, crin et bourre (qui a donné son nom au métier).
La diversité de ces matières et de l'outillage employé fait de la bourrellerie un métier de base, ce qui lui permet souvent de diriger ses activités dans des travaux annexes, tels que : literie, voiture d'enfant, garniture de voiture automobile, articles de chasse, de sport, de voyage et de camping.

BOURRE-PÂTE n. m. inv. Chirurg. dent. Instrument permettant le remplissage par une pâte des canaux radiculaires d'une dent, après l'extirpation des filets radiculaires, le traitement et la préparation de ces canaux. (On distingue les bourre-pâte à main et les bourre-pâte rotatifs, souvent nommés « lentulos », du nom de leur inventeur.)

BOURRER v. tr. Remplir de bourre tassée : *Bourrer un fauteuil.* (On dit plutôt REMBOURRER.) ‖ Tasser, après avoir placé une bourre : *Bourrer un fusil, une cartouche, une charge de mine.* ‖ *Par extens.* Remplir jusqu'au bord : *Bourrer un poêle, une armoire, une pipe.* ‖ Gaver, faire manger abondamment : *Elle le bourrait tellement de nourriture qu'il finissait par s'endormir* (Flaubert). ‖ *Fig.* Faire apprendre un grand nombre de connaissances à quelqu'un ; farcir : *Bourrer un élève de mathématiques. Il y a à peine huit jours que je suis installé, j'ai déjà la tête bourrée d'impressions et de souvenirs* (A. Daudet).
— Loc. FAM. *Bourrer le crâne, bourrer le mou* (pop.), tromper l'opinion en présentant, à l'aide de paroles rassurantes, sous un jour favorable, une situation sérieusement compromise : *Une presse qui bourre le crâne.* ‖ *Bourrer de coups quelqu'un* ou *le bourrer*, le frapper violemment : [Pantin] *jurait, bourrait son équipage* (Maupassant).
— Brod. Faire le bourrage d'une broderie, avec du coton, de la ficelle ou du carton.
— Chass. Forcer l'arrêt sur le gibier, en parlant du chien.
— Ch. de f. *Bourrer une traverse*, faire rentrer, sous les chocs répétés d'un outil approprié, les morceaux de ballast sous la traverse.
— Confect. Garnir, doubler d'ouate en plusieurs épaisseurs : *Bourrer le dos d'un habit.* ◆ V. intr. Equit. Se lancer brusquement en avant, contre la volonté du cavalier, en parlant du cheval : *Cheval qui bourre sur l'obstacle.*
— Min. Exécuter le bourrage.
— Technol. Agglomérer et retenir les copeaux dont le dégagement s'effectue mal, en parlant d'un rabot, et, par extens., de toute machine à bois. (Syn. s'ENGORGER.)
— ***Se bourrer*** v. pr. *Se bourrer l'estomac, se bourrer*, manger avec gloutonnerie, avec excès. ‖ *Pop.* S'enivrer.

BOURRET n. m. Jeune canard. ‖ Jeune taureau d'un an. (Dialect.)

BOURRET (Joseph Christian Ernest), cardinal français (Labro, Ardèche, 1827 - Rodez 1896), professeur de droit canon à la Sorbonne, évêque de Rodez (1871), cardinal (1893). Il multiplia dans son diocèse les vocations sacerdotales et les établissements religieux. Son soutien actif à la politique du ralliement lui valut l'inimitié des intransigeants.

BOURRET (Victor), général français (Bastia 1877 - Cérans-Foulletourte, Sarthe, 1949). Longtemps directeur du cabinet militaire de Daladier au ministère de la Guerre, il commande, en 1939-1940, la Ve armée française en Alsace. Il publie en 1947 une critique des événements de 1940 : *la Tragédie de l'armée française.*

BOURRETTE n. f. (de *bourre*). Soie grossière qui entoure extérieurement le cocon. (On dit aussi RAVE, FRISON et ARAIGNÉE.)
— Text. Déchet de soie naturelle, obtenu pendant la filature de la schappe*.
— Encycl. Text. La *bourrette* est recueillie lors du peignage des déchets de soie, dont elle constitue le dernier élément, trop court pour pouvoir être travaillé suivant la technique de la filature de la schappe. Elle est traitée sur un matériel analogue à celui qu'on utilise pour la filature de la laine cardée : battage, deux cardages successifs et filage. Les fils obtenus sont assez irréguliers, et, s'ils ont chimiquement la même composition que la soie naturelle, ils n'en ont plus l'aspect brillant caractéristique.

BOURRETTE n. f. Zootechn. Génisse d'un an. (Dialect.)

BOURREUR n. m. Personne qui maltraite : *Un bourreur de coups.* ‖ *Fig. Bourreur de crâne*, v. BOURRER.

BOURREUSE n. f. Machine capable de rouler sur une voie ferrée, et équipée d'outils mécaniques, en général pneumatiques, pour effectuer le bourrage du ballast, ainsi que des moyens de production de l'énergie nécessaire à ces outils.

BOURRICHE n. f. (de *bourrache*, nasse d'osier). Panier grossier, oblong, sans anse, dont on se sert pour faire voyager le gibier, la volaille, la marée. ‖ Contenu du panier : *Manger une bourriche d'huîtres.*
— Pêch. Filet à poissons qu'on immerge, et dans lequel on glisse ses captures au fur et à mesure de la pêche : *Les bourriches métalliques sont les plus commodes.* (On dit aussi FILOCHE.)

bourriche (pêch.)

BOURRICHON n. m. *Pop.* Tête. (Employé seulement dans la locution *se monter le bourrichon*, se faire des illusions ; s'échauffer à froid à propos de quelque affaire.)

Phot. Boucher-Multiphoto, Ramecourt.

BOURRICOT n. m. Petit âne.

BOURRIDE n. f. Sorte de bouillabaisse, additionnée d'aïoli et de jaunes d'œufs.

BOURRIENNE (Louis FAUVELET DE), diplomate français (Sens 1769 - Caen 1834). Condisciple de Bonaparte à Brienne, il le suivit en Italie, devint son secrétaire (1797) et fut nommé conseiller d'Etat après le 18-Brumaire, puis chargé d'affaires à Hambourg (1804). Il se rallia aux Bourbons en 1814. Louis XVIII le fit préfet de police, puis ministre d'Etat. La révolution de 1830 et sa propre ruine égarèrent sa raison. Ses volumineux *Mémoires* (1829-1831) sont intéressants, mais non exempts de partialité.

Bourrienne (HÔTEL), hôtel parisien (58, rue d'Hauteville), élevé en 1790, acquis par Bourrienne en 1801. Décoration intérieure de style Empire.

BOURRIER n. m. Ardois. Déchet de schiste. (Syn. VUIDANGE.)

BOURRILLON n. m. Petit amas de bourre qui se forme au milieu de la soie grège.

BOURRIN n. m. (mot de l'Ouest signif. *âne*). Arg. mil. Cheval, rosse.

BOURRINE n. f. (de *bourrée*). Maison rurale du Marais breton, couverte de chaume.

BOURRIQUE n. f. (esp. *borrico*, lat. pop. **burricus*, petit cheval). Nom donné autref. aux petits chevaux employés aux mêmes usages que les ânes, comme à porter des fardeaux de la campagne à la ville. ‖ Aᴜj., ânesse : *Paysan monté sur sa bourrique.* ‖ Ane en général : *La monture est là, Monseigneur, vous n'avez qu'à l'enfourcher* [...]. *Il n'y a pas plus sale bourrique, je vous en avertis* (A. France). ‖ *Fam.* Personne très ignorante et d'esprit obtus : *Tel fait le savant, qui n'est qu'une bourrique.*
— LOC. FAM. *Faire tourner en bourrique*, abrutir, à force de taquineries et de petites méchancetés. ‖ *Soûl comme la bourrique à Robespierre*, complètement ivre. (Suivant les uns, le surnom de « bourrique à Robespierre » était appliqué au général Hanriot, ignorant, incapable et presque toujours ivre, mais dévoué au Comité de salut public. D'après d'autres, la « bourrique à Robespierre » serait la guillotine, qu'il « soûlait » de sang.)
— Technol. Syn. de BOURRIQUET.

BOURRIQUET n. m. Arts graph. Appareil servant à poncer les pierres lithographiques, pour les rendre aptes à recevoir un dessin ou un report.
— Technol. Treuil employé par les maçons et les mineurs pour hisser des fardeaux. ‖ Espèce de chevalet sur lequel les couvreurs déposent l'ardoise à portée de la main, lorsqu'ils travaillent sur un toit. (On le nomme aussi BOURRIQUE et CHAT.)

BOURRIT (Marc Théodore), peintre sur émail suisse (Genève 1739 - *id.* 1819). Il fit de nombreuses excursions dans les Alpes, qu'il décrivit par la plume et par le pinceau, et fut chantre de la cathédrale de Genève.

BOURROIR n. m. Technol. Pilon ou tige (généralement en bois) servant à bourrer une substance quelconque dans un espace étroit. ‖ Outil que l'on emploie pour le bourrage des traverses, et qui est une sorte de pince aplatie à une extrémité. (On donne parfois aussi ce nom à la BATTE À BOURRER.) ‖ Tige de bois de longueur et de diamètre appropriés, servant à pousser les cartouches d'explosif au fond d'un trou de mine et à tasser le matériau de bourrage.

BOURRON-MARLOTTE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), au S. de Fontainebleau, en bordure de la forêt ; 1 941 hab. Eglise en partie du XIᵉ s. Raffinerie de pétrole. Carrières de sable. Centre de villégiature fréquenté par des artistes.

BOURRU, E adj. et n. (de *bourre*). D'une humeur brusque et chagrine : *Homme bourru. Je n'avais affaire qu'à Buloz qui, au fond de ses apparences bourrues, a toujours eu le goût assez artiste* (Sand).
— LANGUE CLASS. Adj. et n. Fou, extravagant : *Quelle est votre pensée et quel bourru transport | Contre vos propres vœux vous fait raidir si fort ?* (Molière). ‖ *Moine bourru*, fantôme effrayant, représenté comme un moine vêtu de bure.
— SYN. : *acariâtre, hirsute, misanthrope, renfrogné.*

◆ Adj. Brod. *Broderie bourrue* ou *broderie en laine grattée*, broderie faite au passé remordu serré, que l'on gratte avec une brosse spéciale ou avec un chardon, afin de la rendre mousseuse.
— Œnol. Se dit d'un vin dont la transparence est obscurcie par une grande quantité de lie.
— Text. *Fil bourru*, fil inégal en grosseur.
— Zootechn. *Lait bourru*, lait fraîchement tiré.
◆ N. *Bourru bienfaisant*, homme qui, sous des manières brusques et rudes, cache une réelle bonté : *Ce bourru bienfaisant ne négligea rien pour atténuer les difficultés* (M. Du Camp).
— Matér. Moellon à peu près brut.

Bourru bienfaisant (LE), comédie de Goldoni, écrite en français (1771). L'intrigue, banale, est dominée par le personnage du vieux Géronte, dont la bonté et la jeunesse de cœur se cachent sous des aspects bourrus. J.-J. Rousseau crut se reconnaître en Géronte et se prit de querelle avec Goldoni.

BOURSAGE n. m. Opération que l'ouvrier pelletier fait subir à une peau possédant tout son poil. (Elle consiste à réunir au moyen d'une couture les diverses parties de la peau, en prenant soin de placer le poil en dedans.)

BOURSAULT ou **BOURSEAU** n. m. Constr. Grosse moulure ronde qui s'étend le long du sommet d'un toit.
— Technol. Sorte de batte en bois, à l'usage des plombiers et des zingueurs.

BOURSAULT (Edme), poète et auteur dramatique français (Mussy-l'Evêque, Champagne, 1638 - Montluçon 1701). Il vint à Paris à l'âge de treize ans et fut protégé par le poète Des Barreaux. Il devint secrétaire des commandements de la duchesse d'Angoulême, puis, plus tard, receveur des tailles à Montluçon, mais se fit renvoyer parce qu'il était trop humain. Ses succès au théâtre furent nombreux ; dans ses débuts, patronné par Corneille, il composa *le Portrait du peintre ou la Contre-Critique de « l'Ecole des femmes »* (1663), qui attaquait Molière ; puis vinrent des tragédies et des comédies de mœurs, dont les plus célèbres sont *le Mercure* galant* (1683) et *Esope à la cour* (1701). Il a écrit également des romans de mœurs et un roman pseudo-historique, *le Prince de Condé* (1675). Ses *Lettres* eurent plusieurs éditions ; d'une lecture charmante, elles offrent encore de l'intérêt, tout comme la gazette en vers qu'il consacra aux petits événements de la vie littéraire et mondaine.

BOURSE n. f. (bas lat. *bursa*, du gr. *bursa*, cuir). Petit sac dans lequel on met son argent de poche ou qui peut servir à serrer divers objets : *Bourse de cuir, de peau, de filet.* ‖ *Par extens.* Argent contenu dans la bourse : *Donner toute sa bourse.* ‖ Ressources pécuniaires : *Il fait appel à notre bourse.*
— LOC. FAM. *Bourse plate*, bourse presque vide. ‖ *Sans bourse délier*, sans qu'il en coûte rien. ‖ *Couper la bourse*, v. COUPER. ‖ *Coupeur de bourses*, v. COUPEUR. ‖ *Avoir, tenir la bourse, les cordons de la bourse*, pouvoir disposer de l'argent dans un ménage, une association, etc. : *C. Fould* [...] *tenant les cordons de la bourse avec la prudence d'un ancien banquier* (Mérimée). ‖ *Loger le diable dans sa bourse*, n'avoir pas le sou. ‖ *Ne pas laisser voir le fond de sa bourse*, cacher l'état de sa fortune. ‖ *Ouvrir sa bourse à quelqu'un*, mettre son argent à la disposition de quelqu'un. ‖ *La bourse ou la vie !*, formule que l'on prête aux bandits menaçant leur victime de mort si elle ne donne pas son argent. ‖ *Ami jusqu'à la bourse*, ami tiède, dont l'amitié ne va pas jusqu'à faire un sacrifice d'argent.
— Anat. Nom donné à plusieurs membranes qui affectent la forme d'une poche : *Bourse synoviale. Bourse séreuse.*
— Arboric. Renflement de la branche d'un arbre fruitier (poirier, pommier), où prennent naissance les fleurs et les fruits.
— Arm. *Bourse à balles*, petit sac de cuir dans lequel les mousquetaires serraient les balles.
— Chass. Filet en forme de poche, que l'on place à la bouche d'un terrier, pour prendre les lapins que l'on chasse au furet.
— Cost. Sac de taffetas noir dans lequel les hommes, au XVIIIᵉ s., enfermaient leurs cheveux par-derrière : *Perruque à bourse.*
— Dr. *Bourse commune*, mise en commun que font les membres d'une corporation d'officiers ministériels, soit de cotisations fixes, soit d'une quote-part des droits perçus par eux, afin de subvenir à des dépenses d'intérêt commun ou à une responsabilité commune. (Une bourse commune est imposée aux huissiers, aux commissaires-priseurs, aux avoués. Chez les agents de change parisiens existe une *caisse commune*, destinée à un usage identique.)
— Entom. Sac ou poche que se construisent les chenilles de divers lépidoptères.
— Instr. publ. et Enseign. Pension accordée à un élève ou à un étudiant pour l'aider à poursuivre ses études : *Obtenir une bourse d'études, une bourse d'entretien, une bourse de voyage.* (V. part. *encycl.*)
— Liturg. Double carton, couvert d'étoffe, dans lequel on met les corporaux qui servent à l'autel.
— Mycol. Chez les auteurs anciens, volve des amanites.
— Pêch. Nom générique de tous les filets fermés.
— Sports. Somme accordée à un boxeur à la suite d'un combat.
— ***Bourses*** n. f. pl. Enveloppes des testicules. (Les bourses sont constituées, de dehors en dedans : 1° par la peau ou scrotum, sillonnée de plis transversaux, le dartos ; 2° par une tunique celluleuse ; 3° par une tunique fibreuse ; 4° par le crémaster, composé de faisceaux musculaires ; 5° par la vaginale.)
— ENCYCL. Enseign. L'Etat, les départements, les communes, des chambres de commerce, parfois les particuliers, accordent aux jeunes gens remplissant certaines conditions, des *bourses* et *demi-bourses d'entretien, d'études, de voyage* ou *de recherches.* Les *bourses nationales de l'enseignement du second degré* (classique, moderne ou technique), qui étaient autrefois attribuées au concours, sont devenues des bourses *d'entretien, de demi-pension ou d'internat* depuis que cet enseignement est gratuit. Elles sont maintenant accordées sur l'avis d'une commission, aux élèves méritants dont la situation de famille justifie une aide. Depuis 1951, ces bourses ne sont plus réservées aux élèves qui fréquentent les établissements d'enseignement public, mais également à ceux qui désirent fréquenter un établissement privé, pourvu que celui-ci soit habilité par le ministre de l'Education nationale à recevoir des boursiers.
Les *bourses nationales d'enseignement supérieur*, destinées à payer les études de leurs bénéficiaires et à compléter leurs moyens d'existence, sont accordées, suivant le cas, par concours, par examen, ou sur titres, et permettent, d'une façon générale, la préparation des grades et diplômes décernés par les facultés et les établissements publics d'enseignement supérieur. Des *bourses de recherches* sont attribuées par le Centre national de la recherche scientifique. La Direction des relations culturelles octroie des bourses pour des séjours d'études à l'étranger. (V. aussi FONDATION THIERS* et PRÊTS *d'honneur.*)

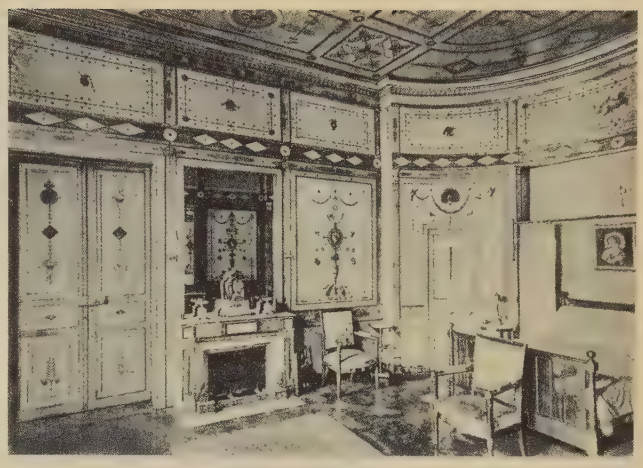

hôtel **Bourrienne** chambre à coucher

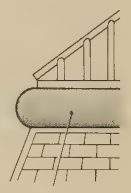

boursault (constr.)

boursault (technol.)

Phot. Contet (Vieux Hôtels de Paris).

palais impérial de la Bourse, à Paris, en 1814

la Bourse, de nos jours

BOURSE n. f. (de la famille *Van de Bursen*, banquiers à Bruges). Lieu, édifice public où se réunissent, pour traiter de leurs affaires, les personnes — négociants, courtiers, agents de change, etc. — qui se livrent au commerce ou à des opérations financières : *Bourse de commerce. Bourse aux timbres.* ‖ Genre d'affaires qui s'y traitent : *La Bourse est le marché des valeurs mobilières.* ‖ Ceux qui fréquentent la Bourse : *La Bourse est en désarroi.* ‖ *Jouer à la Bourse,* spéculer sur la variation des fonds qui se négocient à la Bourse. ‖ *Coup de Bourse,* v. COUP. (Dans ces diverses acceptions, le mot *bourse* s'écrit avec une majuscule.) [V. part. *encycl.*]

— Dr. du trav. *Bourse du travail,* lieu de réunion où les divers syndicats centralisent leurs cours professionnels, leurs bibliothèques et leurs services de renseignements. (V. part. *encycl.*)

Historique.

L'existence des Bourses est très ancienne, puisque les Romains connaissaient déjà la Collegia Mercatorum, mais c'est au XVe s. que l'institution a pris réellement naissance dans les villes commerçantes de France, d'Allemagne, d'Italie et des Flandres. Les corporations se multipliant, marchands et banquiers éprouvaient le besoin de se rencontrer en permanence et non plus seulement à l'occasion des foires traditionnelles. L'ouverture des bourses de marchandises et de valeurs était dans l'ordre des choses.

C'est la ville de Bruges qui devait léguer à la postérité le terme de Bourse. Le commerce de l'argent s'y tenait, en effet, dans l'hôtel d'une famille de banquiers, les Van de Bursen, dont le frontispice était orné d'un écusson comportant trois bourses sculptées. En 1487, Anvers, héritant de la fortune de Bruges, voit se créer la première Bourse d'Europe occidentale, reconstruite d'ailleurs en 1531 sur un plan plus vaste. Elle fera de cette cité le premier marché d'argent d'Europe, Amsterdam suit de près ; en 1561 y est fondée une Bourse se livrant à la fois au négoce des valeurs et au commerce des marchandises, et qui se substituera à celle d'Anvers. Puis apparaissent les Bourses de Lyon (1595), la plus ancienne de France et longtemps la plus importante, de Toulouse, de Bordeaux (1595), de Marseille (1595), de Lille (1651), de Nantes (1705). A Londres, Thomas Gresham fonde dans la City, dès la seconde moitié du XVIe s., le Royal Exchange, qui en 1773 prendra le nom de « Stock Exchange ». A Paris, dès le Moyen Age, les changeurs s'étaient installés sur le Grand Pont (aujourd'hui encore appelé Pont-au-Change), et en 1639 les agents de change font leur apparition dans l'histoire en consacrant leur activité à la négociation des papiers commerçables. Au début du XVIIe s., l'Ecossais Law crée à Paris un marché au comptant et à terme remarquablement organisé, rue Quincampoix, mais l'excès des spéculations provoqua une catastrophe demeurée célèbre. Le 24 septembre 1724, des arrêtés royaux réglementèrent en détail la Bourse de Paris, et confirmèrent le monopole des agents de change. En 1685 fut fondée la Bourse de Berlin, en 1699 celle de Bâle, en 1762 celle de Vienne, en 1792 enfin celle de New York, plus connue sous le nom de « Wall Street », du nom de la rue où elle s'est installée. On peut ensuite classer Bruxelles (1801), Milan (1808), Rome (1821), Madrid (1831), Genève (1850), Gênes (1855) et Tōkyō.

Sans doute les Bourses favorisèrent-elles souvent la spéculation, que ce soit sur les produits agricoles (sur les oignons de tulipes dans les Provinces-Unies au XVIIe s.), sur les titres bancaires à Londres (actions de la South Sea, août 1720), sur le papier-monnaie (chute de l'assignat pendant la Révolution française, ce qui entraîna la fermeture de la Bourse de Paris : 27 juin 1794-janv. 1795), ou sur les valeurs (krach de New York, 29 oct. 1929). Mais les Bourses facilitèrent aussi la mobilisation rapide des capitaux, leur concentration en un nombre de mains de plus en plus réduit. Sans cette institution, l'essor du capitalisme commercial et industriel et celui de l'activité économique de l'Europe à partir du XVIe s. n'auraient pas été possibles. Au cours du XIXe s. et plus encore du XXe s., les Bourses conservèrent leur rôle de moteur de l'économie mondiale, celles de Londres, de Paris et de New York, du fait de l'importance de ces places financières, enregistrant, avec une sensibilité encore accrue par la mise en place d'un réseau international de télécommunications, les moindres variations des cours du change ou des valeurs.

Rôle économique.

Peu à peu, l'importance des transactions fut telle que les Bourses se spécialisèrent, les unes demeurant de simples bourses de marchandises, les autres se consacrant exclusivement au commerce des valeurs mobilières. Les *Bourses de commerce* sont la continuation, sous une forme moderne et permanente, des grandes foires des siècles passés. Par la publicité donnée aux cours pratiqués sur une denrée déterminée dans les principaux marchés mondiaux, elles incitent aux arbitrages et contribuent ainsi au nivellement des prix. En France, le marché des cafés et, d'une manière générale, des produits coloniaux se tient à Bordeaux, à Marseille et au Havre, celui des laines au Havre et à Roubaix-Tourcoing. A Paris, les transactions portent spécialement sur les grains, les farines, les sucres et les avoines ; à Lyon, ce sont les soieries ; à Montpellier et à Nîmes, ce sont les eaux-de-vie et les grains.

Les *Bourses de valeurs* sont, à l'heure actuelle, au nombre de huit en France (Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Toulouse). Ce sont les seuls marchés publics où sont autorisées les transactions sur valeurs mobilières.

La Bourse de Paris abrite deux marchés distincts : le parquet ou marché officiel, sous contrôle de la Compagnie des agents de change, et le marché des courtiers en valeurs mobilières (jadis dénommé coulisse ou marché en banque). Chacun de ces deux marchés comporte deux compartiments distincts : le marché au comptant et le marché à terme (cf. *ci-dessous*). Il n'existe pas de courtiers en valeurs mobilières auprès des Bourses de province et, à l'exception de la seule Bourse de Lyon, les opérations sur ces diverses places ne s'effectuent qu'au comptant.

Les Bourses de valeurs ont pour objet d'assurer la mobilisation des capitaux en valeurs mobilières, en rapprochant journellement acheteurs et vendeurs, et en facilitant leurs transactions sur la base de cours fixés officiellement. Si les possesseurs de ces valeurs mobilières n'avaient pas la certitude de pouvoir les réaliser quand ils ont besoin d'argent, ils n'en achèteraient pas ou ne souscriraient pas aux émissions qui pourraient leur être proposées. L'importance des Bourses de valeurs dans la vie économique du pays, pour rassembler toutes les épargnes, aussi modestes soient-elles, leur offrir un choix varié d'investissements, leur permettre de se libérer à tout moment, établir en quelque sorte un contact permanent entre les sociétés et les détenteurs de capitaux, est considérable.

Les opérations des Bourses de valeurs.

Les opérations de Bourse se divisent en opérations au *comptant* et opérations à *terme*.

le « Royal Exchange » de Londres, en 1644

le « Stock Exchange » de Londres, de nos jours

Phot. Larousse, Gullers-Rapho.

● L'*opération au comptant*, la plus ancienne et aussi la plus simple, consiste en une négociation qui doit se régler dans les délais les plus courts compatibles avec les formalités matérielles de livraison des titres, d'enregistrement de la négociation sur les livres des intermédiaires, et de transfert de propriété à l'acheteur.
En ce qui concerne le mouvement de titres, le client vendeur doit les livrer à l'intermédiaire en même temps qu'il lui transmet son ordre de vente. Les délais de livraison au client acheteur varient, par contre, selon les catégories de titres négociés.
Quant aux règlements, le client acheteur doit régler son achat dès réception de l' « avis d'opéré » de l'intermédiaire, cependant que les fonds provenant de la vente sont tenus à la disposition du client vendeur dans des délais différents selon que la négociation porte sur des titres au porteur ou des titres nominatifs.
● Les *opérations à terme* sont des opérations dans lesquelles la livraison des titres et le paiement du prix — immédiatement stipulé — sont reportés à une date fixe qui constitue le terme du marché.
Alors que, dans le commerce, on entend par marché à terme un marché par lequel l'acheteur prend immédiatement possession de la marchandise et la paye ultérieurement, *dans les Bourses de valeurs*, au contraire, le *marché à terme* est un « *marché à livrer* », les titres n'étant remis à l'acheteur par le vendeur qu'à échéance fixée. Le marché à terme n'existe à l'heure actuelle qu'à Paris (agents de change et courtiers en valeurs mobilières) et à Lyon. Il fait l'objet d'une stricte réglementation.
1° *Toutes les valeurs cotées* en Bourse *ne font pas l'objet* de négociations à terme. Au 15 mars 1959, le nombre des valeurs traitées à terme s'élève à Paris : marché des agents de change, 160 valeurs ; marché des courtiers en valeurs mobilières, 100 valeurs (à Lyon, 150 valeurs).
2° *Des quantités minimales sont fixées* pour les négociations. Ces quantités minimales (5, 10, 25 ou multiples) varient selon les valeurs.
3° *Le calendrier des opérations est très rigide.* Le règlement des opérations a lieu *une fois par mois*, les jours d'échéance formant la liquidation. Le dispositif de la liquidation est réparti sur les huit dernières séances de Bourse du mois, de manière que la huitième Bourse coïncide avec le dernier jour du mois. La première séance est celle de la réponse des primes (cf. *ci-dessous*).
La deuxième séance est celle de la liquidation générale. Les instructions en vue de la liquidation doivent être données par les clients aux intermédiaires avant l'ouverture de la Bourse.
La troisième séance est celle des reports, au cours de laquelle est fixé le taux des reports et des déports.
Les trois séances suivantes sont consacrées aux travaux intérieurs de la liquidation (livraisons par les vendeurs des titres nominatifs, rentes, etc.).
L'avant-dernier jour de Bourse, les vendeurs de titres au porteur les livrent aux intermédiaires.
Enfin, le dernier jour, les règlements en espèces s'effectuent entre intermédiaires d'une part, entre intermédiaires et clients d'autre part, ces derniers recevant leur « compte de liquidation ». Les intermédiaires se livrent les titres négociés.
4° *Toute opération à terme doit être garantie par le dépôt préalable d'une « couverture »*. Cette « provision », remise par le client à l'intermédiaire, peut être constituée soit en espèces, soit en titres, soit en or. Elle est à la fois un « à-valoir » sur ses achats et une « couverture » — d'où son nom — contre les risques de perte sur les opérations que le client se propose d'effectuer. Elle doit représenter une certaine fraction des engagements pris, selon des taux fixés par les chambres syndicales des agents de change, de Paris ou de Lyon, ou par la Chambre des courtiers en valeurs mobilières de Paris et révisés périodiquement. Sur le plan technique, le marché à terme se présente sous deux aspects : le marché à terme ferme et le marché conditionnel ou à primes.
Le marché à terme ferme. Le marché à terme ferme ne peut être résilié. Acheteur et vendeur sont engagés dès la conclusion du contrat pour le montant total de la transaction. A l'échéance, le premier doit prendre livraison des titres achetés et les paie immédiatement au prix convenu : il « lève » ; le second doit livrer les titres vendus et en encaisse le montant. Mais les opérations à terme peuvent également être le fait de spéculateurs qui entendent profiter de différences de cours. Dans cette hypothèse, à l'échéance, acheteur et vendeur liquident leurs positions ; l'acheteur en revendant les titres qu'il a achetés, le vendeur en rachetant ceux qu'il a vendus (sans les posséder bien souvent : il a alors vendu à découvert). Enfin, acheteur et vendeur peuvent demeurer sur leurs positions jusqu'à la liquidation suivante : on dit alors que l'*acheteur fait reporter* sa position et que le *vendeur reporte la sienne*. Le report peut être défini la « prorogation de l'échéance primitive ». L'acheteur qui n'entend pas prendre possession des titres achetés a la possibilité de demeurer acheteur jusqu'à la liquidation suivante (voire sur plusieurs liquidations ultérieures) en faisant reporter sa position grâce à l'intervention d'un détenteur de capitaux qui lèvera les titres à un cours conventionnel, le « cours de compensation », aux lieu et place du spéculateur et en demeurera propriétaire temporairement.
Ce prêteur de capitaux se fait rémunérer par le paiement d'un « report », qui représente pratiquement l'intérêt de l'argent prêté par lui. De même, le vendeur qui désire reconduire, ou « reporter », sa position vendeur à la liquidation suivante peut s'adresser à un détenteur de mêmes titres qui acceptera de les prêter contre espèces pour les racheter à la liquidation suivante. Il peut arriver que des spéculateurs ayant vendu beaucoup de titres « à découvert », c'est-à-dire sans les posséder, éprouvent des difficultés à trouver des porteurs qui consentent à les leur prêter. Dans ce cas, ils leur versent un *déport*, ou loyer du titre prêté.
Le marché conditionnel ou à primes. Sur le marché conditionnel, l'acheteur — mais non le vendeur — peut se délier du contrat à l'échéance convenue, moyennant un dédit fixé à l'avance, qui s'appelle la *prime*. Cette prime constitue ainsi pour lui le maximum de perte possible. Le montant des primes varie considérablement selon les valeurs et les usages de Bourse. Il est indiqué sur les cotes par le signe D, qui signifie « dont », c'est-à-dire la partie de l'opération *dont on paye tout d'avance*. Les primes s'échelonnent de Dont 8 000 jusqu'à Dont 50, exception faite pour la rente 3 1/2 %, sur laquelle les primes pratiquées sont de l'ordre de Dont 2 F, Dont 1 F, Dont 0,50 F. Le jour où les primes arrivent à échéance s'appelle le jour de réponse des primes ; ce jour-là, l'acheteur doit faire connaître s'il lève la prime et rend ainsi le marché ferme ou s'il abandonne la prime et résilie le marché. Les opérations à prime se prêtent à de multiples combinaisons, dont les plus courantes sont :
l'achat ferme avec vente de prime (ferme contre prime) ;
la vente ferme avec achat de prime (prime contre ferme) ;
l'achat double d'une prime, contre vente simple d'une autre prime ;
l'option du double, ou « call of more », le stellage, enfin les « échelles de primes ».
(Dans les Bourses de marchandises, on traite de même des opérations au comptant [argent contre marchandises] et des opérations à terme ferme ou à primes, qui, là aussi, doivent être confiées obligatoirement à des intermédiaires officiels, commissionnaires et courtiers, dont les professions sont strictement réglementées).

L'ordre de Bourse.

La personne qui veut réaliser une opération de Bourse doit passer à l'intermédiaire qu'elle charge d'effectuer cette opération un *ordre de Bourse*, qui peut être transmis, par lettre ou par simple fiche, avant ou pendant la séance, par télégramme, lequel doit être confirmé par lettre, par téléphone ou de vive voix à la Bourse, avec confirmation écrite également. L'ordre doit préciser le sens de l'opération, le nombre et la nature des titres, éventuellement la coupure désirée, le marché choisi (comptant ou terme), le cours auquel doit avoir lieu l'exécution, sa validité. Il doit être daté et signé par le client. On peut transmettre des ordres valables pour la « séance de jour », valables « plusieurs Bourses », valables « semaine » ou « quinzaine », enfin « à révocation » — en principe valables pour tout le mois, sauf annulation du client avant la fin du mois. Les modalités d'exécution sont également multiples. On signalera à cet égard les ordres « *au premier cours* », « *au mieux* », c'est-à-dire selon les possibilités du marché, à un « *cours limité* » (en pareil cas, tant que la limite fixée par le client n'est pas dépassée, l'exécution de l'ordre ne peut être exigée), ou encore des ordres « stop » et « environ », ce dernier laissant à l'intermédiaire une certaine marge d'appréciation. L'existence de deux marchés permet la transmission d'ordres « *liés* », qui impliquent que deux opérations distinctes seront réalisées concurremment ou qu'aucune d'elles ne sera effectuée, d'ordres « *d'arbitrages* », qui ne lient pas nécessairement les opérations entre elles, enfin d'ordres « *comptant ou terme* », qui seront exécutés au comptant ou à terme dans les meilleures conditions. L'ordre exécuté, l'intermédiaire doit en informer son client. Il le fera, pour les opérations au comptant, par l'envoi d'un avis d'exécution, ou « *avis d'opéré* », le jour même de la négociation, et, pour les opérations à terme, par l'envoi en fin de chaque liquidation d'un « *compte de liquidation* » récapitulant toutes les négociations effectuées au cours de la liquidation.

Les frais d'opérations.

Toute opération de Bourse comporte des frais, qui sont : la *perception d'un courtage* par l'intermédiaire négociateur (agent de change ou courtier en valeurs mobilières), auquel s'ajoutera éventuellement la commission du banquier, qui, le cas échéant, aura transmis l'ordre du client ; l'*impôt de Bourse perçu au profit du Trésor*. La quotité de cet impôt est fixée, à la date du 1er mars 1959, à 6 °/₀₀ pour les transactions au comptant et 3 °/₀₀ pour les opérations à terme. Sur les opérations de report, l'impôt est de 1,50 °/₀₀. Toutefois, les négociations de rentes françaises bénéficient d'une exemption d'impôt et d'un taux de courtage réduit.

Architecture.

Les Bourses les plus remarquables à cet égard sont celles d'Amsterdam, œuvre de Berlage, de Londres, œuvre d'Inigo Jones, de Copenhague et de Paris.
Devenue institution officielle en 1724, la Bourse de Paris s'installe successivement dans la galerie Vivienne, à l'hôtel de la

Bourse de Paris
la Corbeille
en 1873 et de nos jours

« A la Bourse »
par Degas
Louvre

Phot. Larousse, Agence intercontinentale, Giraudon.

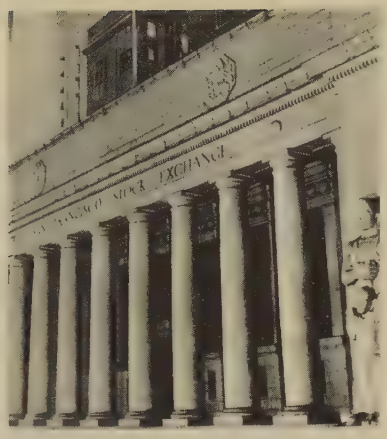

Bourse depuis la ruée vers l'or de 1849, San Francisco est restée la capitale financière de l'Ouest américain

Compagnie des Indes (1724-1793), au Louvre (1794), au Palais-Royal (1795), dans l'église des Petits Pères (aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires) de 1796 à 1809, à nouveau au Palais-Royal, dans la Galerie dite « de Virginie » (1809), puis dans un ancien magasin d'accessoires et décors de l'Opéra, rue Feydeau, en 1818. Mais en même temps qu'il promulguait le Code de commerce, Napoléon avait conçu le projet d'installer la Bourse des valeurs dans un monument dont il avait confié la réalisation à l'architecte Brongniart. Ce bâtiment, entrepris dès 1808, ne fut achevé qu'en 1826 par Labarre, et ce n'est que le 6 novembre 1826 que le palais de la Bourse actuel fut mis « à la disposition du commerce ». Le Commerce, qui prenait ainsi possession de ce temple à colonnes corinthiennes, était primitivement représenté par trois institutions : le Tribunal de commerce (qui l'abandonna en 1865 pour l'île de la Cité), la Bourse des marchandises (installée depuis 1889 place de Viarmes, au cœur même des Halles), et la Bourse des valeurs.

Bourse de Commerce à Paris

Depuis 1889 donc, la Bourse des valeurs y est demeurée seule, et il a fallu en 1903 agrandir largement le monument conçu par Brongniart, en y adjoignant deux ailes, au nord et au sud, pour faire face au développement croissant du marché financier.

Aux quatre angles se dressent quatre statues en pierre, représentant *la Justice*, par Cortot, *la Fortune*, par Pradier, *l'Abondance*, par Petitot, et *la Prudence*, par Roman. A l'intérieur, la voussure de la salle centrale est ornée de grisailles dues à Abel de Pujol, Puvis de Chavannes et Meynier.

La Bourse de Bordeaux mérite également quelques commentaires. Etablie en 1749 sur le port, elle est l'œuvre de Ange Jacques Gabriel, et est décorée de frontons sculptés, dus à Claude Froncin, représentant la jonction de la Garonne et de la Dordogne, Neptune et le Commerce, la Grandeur des princes, le Temps et la Vérité. (→ Biblio.)

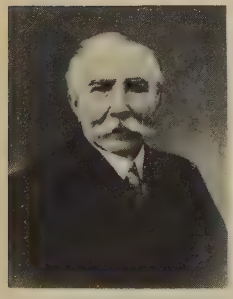

Charles BOURSEUL

Bourse du travail.

L'origine des Bourses du travail paraît être un projet présenté en 1790 devant l'assemblée générale des représentants de la commune de Paris, en vue de créer un organisme où seraient concentrées l'offre et la demande de main-d'œuvre. Le projet ne fut pas réalisé ; il semble cependant que deux Bourses du travail aient fonctionné sous l'Empire (Chartres et Angers), mais leur existence fut éphémère. En 1845, l'idée est reprise par un journaliste, M. de Molinari ; trois ans plus tard, elle est présentée à la Commission municipale de Paris par le préfet de police Ducoux, qui, devenu député, la défendit en 1851. Le projet échoue, mais, en 1886, un rapport rédigé par M. Mesureur est adopté par le Conseil municipal de Paris. L'objectif recherché est, cette fois, plus ambitieux. Il s'agit de mettre à la disposition des chambres syndicales ouvrières des locaux et des bureaux où « chacun puisse venir sans crainte d'avoir à faire des sacrifices de temps et d'argent au-dessus de ses ressources », des salles de réunions, des moyens d'information et de correspondance, une bibliothèque, etc. Le 3 février 1887 est inaugurée la Bourse du travail de Paris.

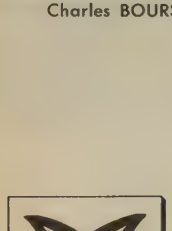

bouse (hérald.)

Sous l'influence de Pelloutier*, le développement des Bourses de travail est rapide (on en compte 157 en 1908). Ces organismes sont régis par des textes municipaux.

BOURSE n. f. Ancienne pièce de monnaie d'or turque, qui valait 5 livres turques ou 500 piastres.

BOURSE-À-PASTEUR n. f. Nom usuel de *Capsella bursa pastoris*, plante des plus communes dans les cultures, les prairies, et au bord des chemins. (Famille des crucifères.) ‖ Pl. *des* BOURSES-À-PASTEUR.

BOURSEAU n. m. Constr. V. BOURSAULT.

BOURSER v. tr. Carguer une voile en partie, pour que le vent arrière ne soit pas masqué et puisse agir sur une autre voile située en avant.

BOURSET n. m. Mar. V. BOURCET.

BOURSETTE n. f. Dans un orgue, petit sac de peau de chèvre, placé à l'intérieur du sommier. (Au centre de cette boursette passe le tirant en fil de fer qui relie chaque vergette à chaque soupape.)

BOURSEUL (Charles), savant français (Bruxelles 1829 - Saint-Céré 1912). Fils d'officier, il fit sa carrière dans l'administration des postes et télégraphes. Ingénieux et habile, il perfectionna le système de télégraphe alors utilisé. Il eut l'idée de la transmission électrique de la parole et créa le premier appareil téléphonique en 1854, donc avant Graham Bell. Mais il dut abandonner ses recherches, faute d'encouragements suffisants.

BOURSICOT et **BOURSICAUT** n. m. Petite bourse : *Les femmes, boursicot garni, | Vont aux printanières emplettes* (Richepin).

BOURSICOTAGE n. f. Action de boursicoter.

BOURSICOTER v. intr. Faire de petites opérations de Bourse.

BOURSICOTIER, ÈRE ou **BOURSICOTEUR, EUSE** n. Personne qui boursicote.

BOURSIER, ÈRE adj. Qui concerne la Bourse, les opérations de Bourse : *Les transactions boursières.*

◆ N. et adj. Elève ou étudiant bénéficiaire d'une bourse dans un établissement d'enseignement ou auprès d'une faculté. ‖ Celui qui fait par profession des opérations de Bourse.

BOURSIER (Laurent François), philosophe français (Ecouen 1679 - Paris 1749). Il fut l'un des chefs du parti janséniste dans les premières années du règne de Louis XV. Disciple de Malebranche, il poussa à l'extrême la théorie des *causes occasionnelles*.

BOUR-SIN, nom du 3e roi de la 3e dynastie d'Our, et d'un roi de la dynastie d'Isin, au IIIe millénaire av. J.-C.

BOURSOUFLAGE n. m. Etat de ce qui est boursouflé (au *pr.* et au *fig.*) : *Le boursouflage de la peau. Le boursouflage du style.*

BOURSOUFLÉ, E adj. Enflé, bouffi : *Visage boursouflé.* ‖ *Fig.* Emphatique et vide : *Style, discours boursouflé. Un ou deux mots que je me suis permis d'atténuer, les trouvant un peu boursouflés* (Sand).

◆ N. Personne boursouflée : *Un gros boursouflé.*

BOURSOUFLEMENT n. m. Action de se boursoufler ; état de ce qui est boursouflé.

BOURSOUFLER v. tr. (d'un élément **boud*, qui indique le gonflement, et de *souffler*). Distendre, gonfler par places : *Maladie qui boursoufle la peau. Vernis qui se boursoufle.*

BOURSOUFLURE n. f. Sorte d'enflure, de gonflement : *Une boursouflure chagrine sous les yeux et une ombre nouvelle sur la lèvre, Fanny le comparait à un fruit salé* (Colette) ; et, au *fig.* : *Boursouflure du style.*

BOURSSE (Esaias), peintre hollandais (Amsterdam 1631 - † en mer, 1672). Ses scènes d'intérieur révèlent l'influence de l'art de Vermeer de Delft et de Pieter de Hooch. La Compagnie des Indes orientales le fit voyager aux Indes. Il est représenté aux musées d'Aix-la-Chapelle, d'Amsterdam (*la Fileuse*), de Berlin, Mayence, Strasbourg.

BOURVALAIS (Paul POISSON DE), financier et traitant français (né en Bretagne - † Paris 1718). Il acquit une fortune considérable dans les fournitures de guerre. Ses biens, saisis par ordre du Régent en 1716, lui furent rendus en 1718 parce que, dans des temps de détresse, il avait soutenu l'Etat.

BOURZEIS (Amable), publiciste français (Volvic 1606 - Paris 1671). Théologien réputé, il fut membre de l'Académie française dès sa fondation (1634). Favori de Colbert, il fut placé par celui-ci à la tête de l'Académie des inscriptions.

BOUS [bu] n. m. pl. *Des bous de sucre*, sucre qui a bouilli.

BOU-SAÂDA (ar. *Abū Sa'āda*, Lieu du bonheur), ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Médéa), à la limite S. des plaines du Hodna, au pied des monts des Ouled Naïl ; 11 661 hab. (766 non-musulmans). Avec ses dunes et sa palmeraie, Bou-Saâda est l'oasis la plus proche d'Alger. Ses danseuses sont réputées auprès des touristes. — *L'arrond. de Bou-Saâda* a 15 comm. et 65 700 hab. (→ Biblio.)

BOUSARD n. m. (de *bouse*). Fumées ou fientes molles que les cerfs jettent en mars, avril et mai, parce que leur nourriture consiste alors en herbe verte.

BOUSBECQUE, comm. du Nord (arrond. de Lille), près de Tourcoing ; 3 172 hab. (1 942 aggl.). Papeteries. Filature et teillage du lin. Toiles. Textiles artificiels. Eglise du XVe s.

BOUSCARLE n. f. Petite fauvette aquatique de teinte brune (*Cettia cetti*), commune dans le midi de la France.

BOUSCAT (LE), comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la banlieue O. de Bordeaux ; 19 558 hab. (19 370 aggl.) [*Bouscatais*]. Importantes usines de chaussures. Machines vinicoles. Petite métallurgie. Peintures et vernis. Elevage renommé de lapins.

BOUSCAT (René), général français (Thuir 1891). Officier d'infanterie, muté dans l'aviation, il accomplit, après 1919, de brillants services dans le Rif, en Mauritanie, au Sahara et en Afrique noire (Croisière noire). Il commande en 1940, comme général de corps d'armée, les forces aériennes du groupe d'armées de l'Est. Rappelé en 1943, il réunit en une seule armée de l'air les éléments de la France libre et ceux d'Afrique du Nord. Général d'armée en novembre 1943, il commande les forces aériennes françaises en 1944-1945 et est nommé, après la guerre, inspecteur général de l'armée de l'air, poste qu'il conserve jusqu'en 1951.

BOUSCH ou **BUSCH** (Valentin), peintre-verrier (Strasbourg XVIe s.). Auteur des verrières du chœur et du croisillon méridional de la cathédrale de Metz (1520-1536), il compte parmi les plus remarquables représentants de la Renaissance en Alsace.

BOUSCHET n. m. Cépage à fruits rouges, globuleux, noir violacé, cultivé surtout dans le midi de la France (associé à l'aramon et au carignan) et en Algérie.

BOUSCULADE n. f. Action de bousculer ; poussée un peu vive : *Subir une bousculade.* ‖ Remous de foule : *Etre pris dans une bousculade.* ‖ Grande agitation, remue-ménage : *Dans la bousculade d'un départ précipité.*

BOUSCULEMENT n. m. Action de bousculer. (Peu us.).

BOUSCULER v. tr. (de *bouter*, pousser, et *cul*). Mettre en désordre en poussant, en renversant : *Bousculer une armée.* ‖ Pousser, secouer en tous sens : *Etre bousculé par la foule.* ‖ — *Fig.* Tirailler quelqu'un entre un grand nombre de besognes ; déranger : *J'ai été très bousculé cette semaine.* ‖ Gourmander : *Ne le bousculez pas, il est sensible.* — LOC. POP. *Bousculer le pot de fleurs*, exagérer le sans-gêne en parole ou en action.

— ***Se bousculer*** v. pr. Se pousser en tous sens : *Tous ces gens, serrés les uns contre les autres [...], se bousculaient, s'interpellaient, se regardaient* (A. France). ‖ *Fam.* S'agiter, remuer, se presser : *Bouscule-toi un peu !*

BOUSE n. f. Hérald. Meuble représentant de façon très stylisée une sorte de bourse de cuir qui servait à puiser de l'eau. (On dit aussi CHANTEPLEURE.)

BOUSE n. f. (mot celte). Fiente de bœuf, de vache.

— ENCYCL. La *bouse* est susceptible de divers emplois : outre l'utilisation qu'on en

Phot. Centre culturel américain, X, Larousse.

a fait autrefois en teinture pour fixer les mordants (*bousage*), on l'utilise pour faire des emplâtres servant à recouvrir les plaies des arbres (*onguent de saint Fiacre*), ou des enduits protecteurs des racines (pralinage) pour les plantes à transplanter ; mélangée à de la terre, elle donne une sorte de mortier que l'on étend sur les aires des granges et qui, damé convenablement, est assez résistant. Enfin, les bouses séchées sont utilisées comme combustible dans certaines régions. De nombreuses espèces d'insectes trouvent dans la face inférieure des bouses un milieu favorable qui leur procure la nourriture, l'abri et l'obscurité qu'ils recherchent. (V. BOUSIER, etc.)

BOU SELLAM, oued de l'Algérie orientale, qui se réunit à l'oued Sahel pour former l'oued Soummam.

BOUSER v. intr. Evacuer de la bouse : *Vaches qui bousent.*

BOUSEUX n. m. *Pop.* Paysan.

BOU-SFER, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran), au pied du djebel Murdjajo ; 3 620 hab. (1 162 aggl., 1 046 non-musulmans). Centre viticole.

BOUSIER n. m. Nom usuel de divers insectes coléoptères coprophages (copris, géotrupes, etc.).

BOUSIES, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), aux confins du Cambrésis et du Hainaut ; 1 907 hab. (1 863 aggl.).

BOUSILLAGE n. m. Constr. Mélange de chaume haché et de terre détrempée, dont on fait des murs de clôture. ‖ *Par anal.* Ouvrage mal fait et peu solide.

BOUSILLER v. intr. (de *bouse*). Constr. Maçonner en bousillage.
◆ V. tr. *Fam.* Exécuter un travail d'une manière grossière, défectueuse : *Bousiller une composition.* ‖ *Fam.* Détériorer, détruire : *Bousiller une voiture.* ‖ *Pop. Se faire bousiller,* se faire tuer.

BOUSILLEUR, EUSE n. Constr. Celui, celle qui travaille en bousillage. ‖ *Par extens.* et *fam.* Mauvais ouvrier.

BOUSIN n. m. (de *bouse*). Tourbe de qualité inférieure.
— Carr. Couche de quelques centimètres d'épaisseur, pouvant exister à la partie supérieure ou inférieure d'un banc de pierre de taille, et considérablement plus tendre que le reste de ce banc. (Contr. TÊTE DURE.)

BOUSIN n. m. (origine obscure). *Pop.* Cantine, cabaret. ‖ Tapage, désordre : *Faire du bousin.*

BOUSINGOT n. m. (peut-être de *bousin,* cabaret). Petit chapeau ou casque de matelot, en cuir verni. (Vx.) ‖ Nom donné en France, après la révolution de 1830, à des jeunes gens qui affichaient des opinions très démocratiques.
— ENCYCL. Après la révolution de 1830, la jeunesse parisienne, artistique et littéraire, se divisa en deux clans : les *Bousingots* et les *Jeune-France.* Les premiers se mêlaient aux agitations politiques — beaucoup se trouvèrent sur les barricades en 1832 et en 1835 —, les seconds restaient occupés de littérature et d'art.

BOUSIRIS. V. BUSIRIS.

BOUSLAÏEV ou **BOUSLAEV** (Fiodor Ivanovitch), linguiste et érudit russe (Verensk, gouvern. de Penza, 1818 - Lioublino, près de Moscou, 1897). Ses nombreux ouvrages, en particulier sa *Grammaire historique de la langue russe* (1858), en font le fondateur de l'histoire de l'art, de la langue et de la littérature russes.

BOUSQUET (Gaston DU), ingénieur français (1839-1910). Il fit construire les premières locomotives compound françaises (1886) et s'intéressa aux chaudières à tubes d'eau, ainsi qu'aux locomotives-tenders.

BOUSQUET (Joë), écrivain français (Narbonne 1897 - Carcassonne 1950). Grièvement blessé à la bataille de Vailly en 1918, il passa le reste de sa vie alité. Poète métaphysique, d'une expression dense et riche, il a laissé de nombreux ouvrages, notamment : *la Tisane de sarments* (roman, 1936), *Traduit du silence* (1941), *le Meneur de lune* (1946), *la Connaissance du soir* (1947), *la Neige d'un autre âge* (1953), *les Capitales* (1955).

BOUSQUET-D'ORB (LE), comm. de l'Hérault (arrond. de Lodève), dans le Lodévois, sur l'*Orb* ; 2 582 hab. (2 455 aggl.). Houillères.

BOUSSA ou **BUSSA,** v. de la Nigeria (Région-Septentrionale), sur le Niger, en amont des rapides qui marquent le terme de la navigation du Niger inférieur ; 1 200 hab. Centre commercial. Anc. capit. du Borgou.

BOUSSAC, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), sur un plateau situé au N.-E. de la Marche, à la limite du Berry ; 1 400 hab. (1 382 aggl.) [*Boussaquins*]. Perché sur un rocher qui domine la Petite Creuse, encore entouré de ses vieux remparts, Boussac a un aspect très pittoresque. Château du XVe s. Menuiserie métallique. Chemiserie. — Aux environs, chaos de rochers des *Pierres Jaumâtres.*

BOUSSAC (le Maréchal DE). V. BROSSE (*Jean de*).

BOUSSAC (Jean), géologue français (Paris 1885 - tué à l'ennemi en 1916). Professeur à l'Institut catholique de Paris, il a étudié le nummulitique des Alpes.

BOUSSAC (Marcel), industriel français (Châteauroux 1889). Il débute dans l'entreprise de tissus paternelle, puis s'installe à Paris, en 1909, avec un capital de 100 000 francs. En 1914, il achète une usine textile dans les Vosges. Le Gouvernement le charge d'organiser l'industrie textile vosgienne ; il livre la totalité de sa propre production aux services d'approvisionnement de l'armée. En 1915, les besoins de la construction aéronautique amènent Boussac à créer de toutes pièces, grâce au coton égyptien, l'industrie de la toile d'avion. Dès 1918, il rachète tous les stocks militaires de ce nouveau textile et lance la « toile d'avion ». Il acquiert 12 nouvelles usines et crée des chaînes de magasins de détail dans toute la France. Lors de la crise de 1929, il acquiert encore une quinzaine d'usines dans le textile alsacien-lorrain, normand et lyonnais. En 1945, il reprend la moitié du groupe textile lillois Schwob, en liquidation, l'autre partie passant sous le contrôle du groupe Gillet, de Lyon. Il contrôle également les maisons de couture Christian Dior et Pierre Clarence, la filiale française du trust Bendix (machines à laver et réfrigérateurs), ainsi qu'un quotidien, *l'Aurore.* Il possède une importante écurie de courses et un élevage réputé.

BOUSSEAU (Jacques), sculpteur français (La Crépelière, Poitou, 1681 - Madrid 1740). Elève de Coustou, il fut premier sculpteur du roi Philippe V d'Espagne de 1737 à 1740, et travailla au château royal de la Granja.

BOUSSENARD (Louis), écrivain français (Escrennes, Loiret, 1847 - Orléans 1910). Il a publié un grand nombre de romans d'aventures et de voyages à l'usage de la jeunesse, notamment : *le Tour du monde d'un gamin de Paris* (1880), *les Robinsons de la Guyane* (1882), *l'Ile en feu* (1896).

BOUSSENS, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Muret), sur la Garonne ; 520 hab. (415 aggl.). L'église a un clocher du XIVe s. Ruines féodales du XIIe s. On exploite sur le territoire de la commune d'importants gisements de gaz naturel. Industries chimiques (chlore, alcool). Usine de dégazolinage. Ciment artificiel.

BOUSSET (Jean-Baptiste DROUARD DE), compositeur français (Dijon 1662 - Paris 1725). En qualité de maître de musique des différentes académies et de la chapelle du Louvre, il dut composer un grand nombre de motets, qui n'ont pas été conservés. Il excellait dans la composition des chansons françaises ou airs sérieux et à boire, dont il fit paraître 34 recueils de 1690 à 1724 ; les textes lui étaient fournis par Morfontaine, Camille de Barcos, Rochebrune et Tannevot. — Son fils, RENÉ, organiste et compositeur français (Paris 1703 - *id.* 1760), élève de Calvière pour l'orgue et de Bernier pour la composition, fut organiste de Saint-André-des-Arts, de Notre-Dame et, vers 1759, de la chapelle du roi. Comme son père, il publia plusieurs recueils d'airs et illustra le genre de la cantate spirituelle en s'inspirant surtout de la poésie des Psaumes (*Airs nouveaux, sérieux et à boire* [1731], *Cantates spirituelles* [1735 et 1740], huit *Odes de Rousseau*).

BOUSSETTE n. f. Petit paquet de soie servant, dans la confection des sièges, à cacher le point de capitonnage.

BOUSSIÈRES, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Besançon), au-dessus du Doubs, en bordure du Jura ; 530 hab. (289 aggl.). Clocher roman. Fabrique de papier.

BOUSSINESQ (Joseph), mathématicien français (Saint-André-de-Sangonis, Hérault, 1842 - Paris 1929). Professeur de calcul différentiel à la faculté de Lille (1872), puis de physique mathématique et de mécanique physique à la faculté des sciences de Paris. Ses travaux principaux concernent la mécanique générale et la mécanique physique, les théories de la chaleur et de l'optique, la capillarité, l'élasticité et la résistance des matériaux. Il étudia aussi les marées fluviales, les tourbillons, la houle, le clapotis, etc., et écrivit des mémoires très appréciés sur la philosophie. (Acad. des sc., 1886.)

BOUSSINGAULT (Jean-Baptiste), chimiste et agronome français (Paris 1802 - *id.* 1887). Fils d'un modeste épicier, il ne fait guère d'études et n'acquiert aucun grade universitaire, pas même le baccalauréat ; aussi doit-il plus tard solliciter une dispense pour soutenir sa thèse. Ayant suivi les cours de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, il dirige l'exploitation d'une mine à la Nouvelle-Grenade. Attaché à l'état-major de Bolívar lors de l'insurrection des colonies espagnoles, il rapporte de ses campagnes de précieuses observations géologiques et météorologiques. Rentré en France, il obtient la chaire de chimie à la faculté des sciences de Lyon, puis, en 1829, celle d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers. En 1837, il succède à Thenard à la Sorbonne ; en 1839, il entre à l'Académie des sciences. Il est député du Bas-Rhin à la Constituante de 1848.
On doit à Boussingault la découverte du silicium dans l'acier et de l'influence qu'a cet élément sur les propriétés de l'alliage ; il a participé aux recherches de Dumas sur les masses atomiques. Mais il s'est surtout consacré à la chimie agricole et à la physiologie végétale. On peut citer son étude de la richesse des engrais en azote et en phosphore, ses recherches sur la composition des tissus vivants, sur les sécrétions des herbivores, la valeur nutritive des fourrages, la fixation de l'azote atmosphérique, etc.

BOUSSINGAULT (Jean-Louis), peintre et graveur français (Paris 1883 - *id.* 1943), petit-fils du précédent. Il est l'auteur de portraits, de natures mortes, de peintures murales (décoration au Palais de Chaillot). Le musée national d'Art moderne conserve de lui *Figure de femme, Profil de femme, le Panier de raisins, Vase de fleurs entre deux figures, Nature morte aux ciseaux, Femmes au jardin.* Son œuvre, important, de graveur, consiste en lithographies, pointes-sèches, eaux-fortes, gravures à la manière noire. Il a illustré *Tableau des courses, Tableau de la vénerie, D'après Paris, le Spleen de Paris,* et composé des suites : *Champs-Elysées, Visages.* (→ Biblio.)

BOUSSINGAULTIA n. m. (du nom de l'agronome et chimiste français Jean-Baptiste *Boussingault*). Plante grimpante d'Amérique du Sud, cultivée pour ses tubercules et ses feuilles comestibles. (Nom sc. : *Boussingaultia baselloidea ;* le genre [10 espèces] fait partie de la famille des basellacées.)

BOUSSINGAULTITE n. f. (du nom de J.-B. *Boussingault*). Minér. Sulfate double naturel d'ammonium et de magnésium, que l'on a trouvé dans les *suffioni* de Travalle, en Toscane.

BOUSSIRON (Simon), ingénieur et industriel français (Perpignan 1873 - Paris 1958). Après avoir débuté aux établissements Eiffel, il abandonne en 1899 la construction métallique pour se consacrer exclusivement au béton armé. Dès 1900, il publie des formules générales de compression et de flexion de ce matériau, et, en 1910, met au point la construction des voûtes minces. Il réalise alors des couvertures voûtées dont les portées s'échelonnent de 40 m, pour les hangars du Bourget-Dugny (1924), à 100 m pour les hangars de Marignane (1951). En 1906, il prend un brevet sur la semi-articulation, qu'il applique au pont d'Amélie-les-Bains (1909) et à celui de Mautauban (1911) : avec ses deux arches de 54 m et 56 m, ce dernier

Marcel BOUSSAC

Joseph BOUSSINESQ

Jean-Louis BOUSSINGAULT
« Femme se coiffant »

Phot. Agence intercontinentale, Piron, Larousse.

ouvrage est l'une des réalisations les plus marquantes du béton armé avant la Première Guerre mondiale. On doit également à Boussiron le pont de Port-d'Agrès sur le Lot, avec trois articulations décalées, le pont de Conflans-Fin-d'Oise, de 126 m de portée, et la grande arche de La Roche-Guyon sur la Seine, détruite en 1940 (161 m de portée).

BOUSSOIS, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans la région de Maubeuge ; 2 870 hab. Verrerie.

BOUSSOLE n. f. (ital. *bussola*, petite boîte). Boîte en matière non magnétique, au centre de laquelle est placée une aiguille aimantée, qui repose librement sur un pivot ou est suspendue par un fil sans torsion, et dont les extrémités se dirigent vers les pôles magnétiques de la Terre, ce qui permet de reconnaître la direction du Nord : *La boussole a rendu possible la navigation au long cours.* ‖ *Boussole de déclinaison*, boussole ordinaire, permettant de mesurer la déclinaison en un lieu, c'est-à-dire l'angle variable que le méridien magnétique fait avec le méridien géographique. ‖ *Boussole d'inclinaison*, aiguille aimantée portée par un axe horizontal, et permettant de mesurer l'inclinaison, c'est-à-dire l'angle que fait en un lieu la direction du champ magnétique terrestre avec l'horizon. ‖ *Boussole de variation*, instrument qui indique les variations, en général légères, que l'aiguille aimantée éprouve dans le cours d'une même journée. (Ces variations peuvent être plus importantes durant les jours d'agitation magnétique.) ‖ *Boussole à cadran*, petit cadran solaire enfermé dans une boîte, et accompagné d'une boussole qui permet d'orienter l'appareil lorsqu'on veut connaître l'heure. (Cet instrument serait mieux appelé CADRAN À BOUSSOLE.) ‖ — *Fig.* Moyen de direction morale ou intellectuelle : *La conscience est notre boussole morale.* ‖ *Fam.* Tête, cerveau. ‖ *Perdre la boussole*, être affolé.

— ENCYCL. La *boussole* proprement dite n'est qu'une aiguille aimantée, disposée pour observer la direction du champ magnétique terrestre. On désigne aussi sous ce nom des appareils de mesures électromagnétiques dont l'organe principal est constitué par un aimant mobile.

Les Chinois auraient remarqué les premiers la polarité de l'aimant et l'action directrice que la Terre exerce sur lui : le dictionnaire Chone Wey, vers l'an 120 de notre ère, les mentionne, et aux VIIe et VIIIe s. les navigateurs chinois usaient de l'aiguille aimantée. Les Arabes apprirent d'eux à se servir de la boussole, et la révélèrent aux Européens. Un poème, vers 1180, parle d'une pierre *laide* et *noirette*, appelée *marinette*, c'est-à-dire « compagne des marins ». Un contemporain précise qu'il s'agissait là d'une aiguille aimantée renfermée dans une fiole de verre à moitié remplie d'eau : elle flottait posée sur deux fétus de paille et on l'appelait *calamite*. On ignore l'origine précise de la véritable boussole : cependant, l'inventaire de bord du *Saint-Nicolas*, en 1294, porte *calamita cum apparitibus suis* et une *bussula de ligno*, ce qui fixe l'origine sicilienne du mot. Le premier compas complet, avec rose des vents, semble dû au Portugais Ferrande, en 1483.

Boussole de déclinaison. Christophe Colomb reconnut, le premier, semble-t-il, qu'une aiguille aimantée mobile dans un plan horizontal ne prend pas exactement la direction Nord-Sud. Les boussoles de déclinaison modernes s'apparentent toutes plus ou moins aux *théodolites magnétiques* ou *théodolites-boussoles*. (V. MAGNÉTOMÈTRE.)

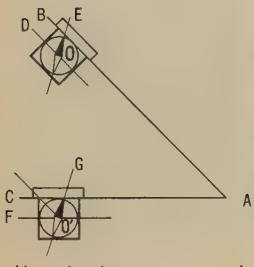

détermination, au moyen de la boussole d'arpenteur ou de la boussole topographique, de l'angle $\widehat{BAC}$ que font deux directions AB et AC, quand le stationnement au sommet A est impossible

boussole avec cadran solaire universel

boussoles

directrice Morin

de déclinaison

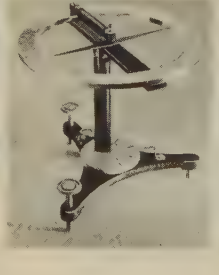

d'inclinaison

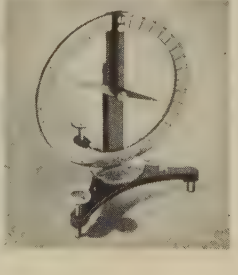

Boussole d'inclinaison. Si une aiguille aimantée peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan du méridien magnétique, elle prend une direction faisant avec l'horizon un angle qu'on appelle *inclinaison*, et tout appareil propre à mesurer cet angle s'appelle *boussole d'inclinaison*. La considération de l'inclinaison est due à Robert Norman, physicien anglais de la fin du XVIe s.

Dans la boussole d'inclinaison, l'aiguille aimantée est traversée en son centre de gravité par un axe qui repose sur des couteaux dont les arêtes sont dans un même plan horizontal. L'aiguille de déclinaison indiquant la direction du plan du méridien magnétique, il n'y aurait qu'à placer l'axe de l'aiguille d'inclinaison perpendiculairement à ce plan pour pouvoir lire immédiatement l'inclinaison. Mais l'instrument peut se suffire à lui-même : le calcul montre, en effet, que, si l'on désigne par i' l'inclinaison apparente observée dans un certain azimut, par i'' l'inclinaison lue dans l'azimut perpendiculaire au précédent, par i l'inclinaison vraie, on a la relation :

$$\cot g^2 i = \cot g^2 i' + \cot g^2 i''.$$

Boussole d'arpenteur et boussole topographique. L'aiguille aimantée horizontale, dont les extrémités se meuvent sur un cercle divisé, est renfermée dans une boîte carrée ; celle-ci est munie latéralement d'une lunette ou de deux pinnules, dont la direction est parallèle à un diamètre à partir duquel se comptent les divisions. Cet appareil permet de mesurer sur le terrain un angle $\widehat{BAC}$, quand on ne peut accéder au sommet A. La figure ci-contre montre les angles $\widehat{FO'G}$ et $\widehat{DOE}$ à observer et à mesurer : l'angle $\widehat{BAC}$ est égal à leur différence.

On a construit des appareils portatifs qui rendent de grands services pour les relevés topographiques. (V. DÉCLINATOIRE.)

Appareils de mesures électromagnétiques. Certains appareils de mesures électromagnétiques sont aussi désignés sous le nom de *boussoles ;* ils ont pour base l'action des courants sur les aimants et permettent, en particulier, la mesure de l'intensité d'un courant. Imaginons un cadre vertical formant une bobine plate traversée par un courant, et, au centre, une aiguille aimantée horizontale ; si le plan du cadre coïncide avec le plan du méridien magnétique, il contient l'aiguille dans l'état d'équilibre, mais, lorsque le courant passe, il crée un champ perpendiculaire au champ terrestre ; l'aiguille, soumise au champ résultant de ces deux champs rectangulaires, est déviée d'un angle α lié à l'intensité i du courant par la relation

$$Gi = B_0 \operatorname{tg} \alpha ;$$

B_0 représente la valeur de la composante horizontale de l'induction du champ terrestre ; G est une constante de l'instrument. Or, dans le cas particulier où l'on enroule le fil sur un cadre circulaire de rayon a, si l'aiguille est placée au centre et que n soit le nombre de spires, le calcul montre que

$$G = 2\pi \times 10^{-7} \times \frac{n}{a}, \text{ d'où } i = \frac{10^7 B_0 a}{2\pi} \operatorname{tg}\alpha.$$

Il suffira de mesurer α pour en déduire la valeur de i.

La *boussole des tangentes*, imaginée par Pouillet, perfectionnée par Gaugain, est une application directe de cette formule. Le galvanomètre à aimant mobile est une boussole des tangentes très perfectionnée.

BOUSSOLE (en lat. *Pyxis, -idis*), nom donné à une petite constellation de l'hémisphère austral au-dessus du Navire*, près du tropique du Capricorne*. Elle compte quatorze étoiles, dont la principale, α, est de magnitude 3,7.

BOUSSU, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), dans le Borinage, à l'O. de Mons ; 12 000 hab. Château du XVIe s., restauré. Eglise avec chœur du XIIIe s. et clocher du XVIe s. Houille.

BOUSTIFAILLE n. f. *Pop.* Festin et, *par extens.*, nourriture : *La boustifaille se composait d'un ordinaire de côtelettes et de biftecks qu'on payait bon prix* (Huysmans).

BOUSTIFAILLER v. intr. *Pop.* Faire bonne chère.

BOUSTROPHÉDON n. m. (gr. *bous*, bœuf, et *strephein*, tourner). Paléogr. Type d'écriture dans lequel les lignes se succèdent dans l'ordre où l'on trace les sillons d'un champ, c'est-à-dire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche.

BOUT n. m. (déverbal de *bouter*). Extrémité d'un corps ou d'un espace considérés dans le sens de la longueur : *Son nez* [celui de Grandet], *gros par le bout, supportait une loupe veinée* (Balzac). ‖ — *Par extens.* Limite d'un espace : *Le bout d'un champ.* ‖ Fin d'un espace de temps, de la durée d'un état, d'une action : *Le bout de l'année. Arriver au bout de sa vie, de ses peines.* ‖ Ce dont on garnit l'extrémité de certains objets : *Un bout de parapluie en cuivre.* ‖ Morceau, fragment : *Un bout de fil, de chemin, de papier.* ‖ — *Par anal.* Quelque chose de court : *Ecrire un bout de lettre.* ‖ Partie d'une étendue, d'une durée : *Je vais faire un bout de promenade* (Maupassant).

— LOC. DIV. *Bout de l'an, messe, service du bout de l'an*, service religieux que l'on fait faire solennellement pour un mort, à l'anniversaire de son décès. ‖ *Bout d'homme*, homme de très petite taille ; terme d'affection à l'égard d'un petit garçon. ‖ *Haut bout*, place d'honneur dans un banquet, dans une réunion, les convives les plus distingués étant assis autrefois sur une sorte d'estrade ; et, au *fig. : Les ambitieux veulent tenir le haut bout partout.* ‖ *Bas bout*, places les moins honorables dans un banquet ou une réunion. ‖ *Tenir le bon bout*, être en bonne situation dans une affaire, approcher d'une conclusion heureuse. ‖ *Prendre une affaire par le bon bout*, la commencer de la manière la plus convenable pour en assurer le succès. ‖ *Commencer par un bout*, prendre une affaire par n'importe quel côté. ‖ *Voir une chose par le petit bout, par le gros bout de la lorgnette*, lui attribuer trop ou pas assez d'importance. ‖ *On ne sait par quel bout le prendre*, se dit de quelqu'un dont l'humeur est si difficile qu'il en est inabordable. ‖ *Tout au bout*, à la limite extrême. ‖ *Jusqu'au bout*, jusqu'à la fin, quels que soient les obstacles ou les difficultés. ‖ *N'être pas au bout*, n'en avoir pas fini avec une contrariété, une difficulté. ‖ *Ne pas voir le bout*, être loin de la fin d'un travail, d'une affaire. ‖ *Du bout des lèvres* ou *des dents*, v. LÈVRE, DENT. ‖ *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, jusqu'au bout des ongles ; toucher du bout du doigt ; savoir une chose sur le bout du doigt*, v. DOIGT, ONGLE. ‖ *Brûler la chandelle par les deux bouts*, v. CHANDELLE. ‖ *Fam. En connaître un bout*, être expert sur la question. ‖ *Pop. Manger un bout*, manger quelque chose, faire une collation. ‖ *Avoir sur le bout de la langue*, v. LANGUE. ‖ *Rester au bout de la plume*, v. PLUME. ‖ *Ne voir pas plus loin que le bout de son nez*, v. NEZ. ‖ *Montrer le bout de l'oreille*, v. OREILLE. ‖ *Au bout le bout*, autant que cela peut durer. ‖ *Il faut finir par un bout*, on ne peut échapper à la mort, il faut mourir d'une façon ou d'une autre. ‖ *Joindre les deux bouts de l'année*, ou, simplem., *les deux bouts*, v. JOINDRE. ‖ *Ce n'est pas le bout du monde*, cela n'est pas bien difficile à faire ou à obtenir. ‖ *Etre à bout*, n'avoir plus de ressources, ne savoir plus qu'inventer ; être épuisé : *Ma patience et mes forces sont à bout.* ‖ *Pousser à bout*, faire perdre patience. ‖ *Etre à bout de*, avoir épuisé sa réserve de : *Etre à bout de force, de courage.* ‖ *Venir à bout de :* 1° suivi d'un nom, épuiser, consommer en entier, voir la fin de : *Venir à bout de son argent, d'un gigot ;* 2° suivi d'un nom ou d'un infinitif, réussir à conduire à bonne fin, triompher : *Venir à bout d'un dessein. Venir à bout de faire fortune.*

— LOC. ADV. ***Bout à bout,*** les extrémités jointes l'une à l'autre : *Coudre deux bandes de toile bout à bout ;* et, *par extens. : Mettre bout à bout les kilomètres parcourus.* ‖ ***De bout en bout,*** ou, plus souv., ***d'un bout à l'autre,*** d'une extrémité à l'autre, du commencement à la fin. ‖ ***A bout portant,*** v. PORTANT. ‖ ***Au bout du compte,*** v. COMPTE. ‖ ***A tout bout de champ,*** v. CHAMP.

— LOC. PRÉP. ***Au bout de,*** après un espace de temps de : *Au bout d'une heure.*

— Ch. de f. *Bout oscillant, bout tombant*, extrémité mobile d'un wagon plat ou d'un wagon-tombereau, s'ouvrant par rotation vers le haut ou vers le bas. ‖ *Quai en bout*, quai disposé pour le chargement en bout des wagons, à l'aide d'un pont mobile.

— Ciném. *Bout d'essai*, morceau de pellicule prélevé à la fin d'un plan pour déve-

Phot. Arts et Métiers, Larousse (doc. Deyrolle).

loppement immédiat et contrôle de la qualité de la prise de vues. || Séquence que l'on fait tourner à un débutant ou à une débutante pour connaître ses qualités photogéniques.
— Comm. Mot qui sert à exprimer les différentes grosseurs de l'or : *2 bouts.*
— Constr. *Remanier* ou *manier à bout,* découvrir entièrement une maison et la recouvrir en remplaçant les tuiles ou les ardoises non réemployables par des nouvelles.
— Cordonn. Talon d'une chaussure, qui se compose des *sous-bouts* et se termine par le *bon bout.* (Le talon de bois n'a pas de sous-bouts, mais seulement un bon bout.)
— Jeux. Au domino, côté extérieur de chacun des dominos placés à l'extrémité de ceux qui sont déjà joués. || *Bout ouvert,* celui où l'on peut encore placer des dominos.
— Mar. Cordage : *Préparer un bon bout.* || *Navire à bout de bord,* navire âgé ou en mauvais état, presque incapable de naviguer. || *Vent de bout* ou *debout,* vent de l'avant.
— Technol. Nom communément donné à diverses pièces (garnitures de métal) qui se placent à l'extrémité d'une autre. || *Bois de bout,* bois dont la section est perpendiculaire au fil. (Contr. BOIS DE FIL.)
— Trav. publ. *Relevé en bout,* v. RELEVÉ.

BOUT n. m. (provenç. *bouto,* du bas lat. *buttis,* tonneau). Récipient de grande capacité, en usage au Moyen Age, pour contenir le vin. || Outre qui renfermait l'huile et le vin (jusqu'au XVIIe s.).

BOUTADE n. f. (de *bouter,* au sens de pousser une pointe). Saillie vive, imprévue, originale, qui touche au paradoxe : *Lancer une boutade.* || *Particul.* Trait amer qui trahit quelque mauvaise humeur ou une vue pessimiste des choses : *Les boutades de Beyle n'étaient, à mon avis, que l'expression exagérée d'une conviction profonde* (Mérimée). || Caprice : *Nation volage qui n'aime la liberté que par boutades* (Chateaubriand). *Agir par boutades.*
— Mus. Terme employé jadis pour désigner de petits ballets improvisés ou des fantaisies musicales pour instruments.

BOUTAGE n. m. Technol. Action de placer les épingles fabriquées dans les trous du papier où elles doivent être rangées.
— Text. Opération consistant à fixer les aiguilles d'acier sur les rubans de carde. (Les rubans de carde sont garnis de dents formées par des aiguilles de fer ou d'acier, pointues et recourbées. Le ruban de carde se déroule d'une manière continue. Le fil, enroulé sur un dévidoir, est sorti par des pinces, coupé par des couteaux et enfoncé dans des trous percés dans le ruban par un outil ; un organe crocheur donne à la dent la courbure voulue.) || Mode d'implantation des aiguilles des rubans de carde.

BOUTAN. Géogr. V. BHOUTAN.

BOUTANT adj. m. (de *bouter*). Terme d'architecture, employé le plus souvent avec le mot *arc : Arc-boutant.*

BOUTARGUE n. f. V. POUTARGUE.

BOUTARIC (Edgar), érudit français (Châteaudun 1829 - Paris 1877), archiviste-paléographe, professeur à l'École des chartes (1869). On lui doit : *la France sous Philippe le Bel* (1861), *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes* (1863), la publication des *Actes du Parlement de Paris de 1254 à 1328* (1863 et suiv.), etc. (Acad. des inscript. et belles-lettres, 1876.)

BOUTASSE n. f. Dans certaines régions de France, pièce d'eau de petites dimensions, servant, par exemple, à l'arrosage d'un jardin.

BOUT-DE-GÎTE n. m. Morceau du bœuf, situé à la partie inférieure des membres. || Pl. *des* BOUTS-DE-GÎTE.

BOUT-DEHORS n. m. Pièce de mâture destinée à établir des voiles en saillie à l'extérieur. (On disait autref. BOUTE-DEHORS ou BOUTE-HORS.)
— ENCYCL. Les *bouts-dehors* passent dans les blins des vergues par une extrémité et sont manœuvrés à l'autre par un cartahu. On les fixe à demeure, quand ils ne doivent pas servir, au moyen d'une aiguillette amarrée sur l'arrière. Les bouts-dehors de foc sont fixes en temps ordinaire ; ceux de bonnette sont mobiles et ont un gréement spécial.

BOUT-DE-PIED n. m. Petit siège qui, rapproché d'un fauteuil, le transforme en une sorte de chaise longue. || Pl. *des* BOUTS-DE-PIED.

BOUT-DE-SEIN n. m. Appareil permettant de protéger le mamelon et d'éviter les crevasses au cours de l'allaitement. || Pl. *des* BOUTS-DE-SEIN.

BOUT-DE-TABLE n. m. Nom donné à des pièces décoratives (en métal, verre, céramique, etc.) qui font partie du « surtout » de table. || Pl. *des* BOUTS-DE-TABLE.

BOUTE n. f. (provenç. *bouto ;* bas lat. *buttis*). Grosse futaille où l'on mettait autrefois l'eau douce, à bord des navires.

BOUTE-CHARGE n. m. V. BOUTE-SELLE.

BOUTÉE n. f. Ouvrage en maçonnerie qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse. || Culée d'un pont. || Ensemble des feuilles imprimées, formant l'assortiment nécessaire, en points et en figures, à la confection d'un certain nombre de jeux de 32 ou de 52 cartes. (On dit aussi MENÉE.)
— ENCYCL. Une *boutée* de jeux de 32 cartes se compose de 360 jeux, tandis qu'une boutée de jeux de 52 cartes se compose de 216 jeux. Les feuilles imprimées comportent chacune 24 cartes : 480 feuilles sont donc nécessaires pour former une boutée de 360 jeux de piquet (32 cartes). Pour former une boutée de 216 jeux d'Entières (52 cartes), il faut 468 feuilles. Ce nombre de feuilles a toujours été admis, car il se rapproche le plus d'une rame de papier, unité de base chez les fabricants de papier et chez les imprimeurs.

BOUTE-EN-TRAIN n. m. et adj. invar. Zootechn. Mâle utilisé pour détecter les femelles en chaleur, juments et brebis notamment. (Seule la femelle en chaleur accepte le mâle. Or, chez certains animaux, les manifestations des chaleurs sont peu visibles : pour vérifier si les femelles sont bien en chaleur, on les met en présence d'un boute-entrain ; ce dernier, bien qu'étant un mâle entier, ne peut saillir la femelle qu'on lui présente, car, par un artifice quelconque [tablier suspendu devant la verge dans le cas du bélier], on empêche la copulation.) || Celui qui met en mouvement (rare) : *Camille Desmoulins avait été le premier boute-en-train de la Révolution* (Balzac). || Personne qui met les autres en gaieté, qui anime une société.

BOUTEFEU n. m. (de *bouter* et de *feu*). Arm. Sorte de bâton à bout ferré portant, enroulée à son extrémité, la *mèche* qui servait à enflammer la charge de poudre d'une bouche à feu. || *Par extens.* Incendiaire (XVIe s. et encore au XVIIe s.). || *Fam.* Celui qui suscite discorde et querelles : *Dans toute sédition, il y a des boutefeux.*
— Carr. et Min. Spécialiste affecté au tir des mines : *Le chargement et l'amorçage des trous de mines sont faits par le boute-feu ou sous sa surveillance directe.*

BOUTEILLAN n. m. Nom d'un cépage cultivé dans le Midi (Var, Vaucluse), et qui comprend deux variétés, l'une à fruits noirs, l'autre à fruits blancs.

BOUTEILLE n. f. (lat. pop. *butticula,* dimin. de *buttis,* tonneau). Récipient allongé, à goulot étroit, généralement en verre, qui sert à contenir des liquides et particulièrement des boissons : *Le col, le goulot, le ventre d'une bouteille.* || *Par extens.* Liquide contenu dans une bouteille : *Boire une bouteille de bière.* || Pris absolument, le mot ne s'emploie qu'en parlant du vin : *Boire une bouteille.*
— LOC. DIV. *Fam. Aimer la bouteille,* aimer le vin, s'adonner à la boisson. || *Avoir de la bouteille,* se dit d'un vin auquel le vieillissement a donné ses qualités ; et, au *fig.,* se dit d'une personne qui commence à vieillir. || *Laisser ses sens, sa raison, etc., au fond d'une* ou *de la bouteille,* s'enivrer au point de perdre la raison, etc. || — *Fig. C'est la bouteille à l'encre,* se dit d'une question, d'une situation bien embrouillée, à laquelle on ne comprend rien. || *Porter des bouteilles,* marcher lentement, comme si l'on portait des bouteilles que l'on craindrait de casser.
— LANGUE CLASS. *Maison de bouteilles, vide-bouteilles,* petite maison de campagne où l'on allait boire, s'amuser avec des amis.
— ALLUS. LITTÉR. ***La dive bouteille,*** c'est-à-dire la déesse Bouteille, patronne des buveurs, dont Panurge, dans le roman de Rabelais, cherche l'oracle au cours de ses navigations fantastiques (*Tiers Livre,* XLVII).
— Art vétér. Nom donné par les bergers à l'œdème qui apparaît sous la gorge des ruminants atteints de maladies chroniques cachectisantes.
— Electr. *Bouteille de Leyde,* sorte de condensateur électrique. (V. part. *encycl.*)
— Frigor. *Bouteille accumulatrice,* dans une installation frigorifique, réservoir situé à la sortie du condenseur et servant à accumuler le liquide frigorigène liquéfié. (Syn. RECEIVER.)
— Mar. Cabinets d'aisances à bord des bateaux, à cause de la forme circulaire donnée autrefois à ce compartiment, qui débordait à l'extérieur.
— Pêch. *Pêche à la bouteille,* v. CARAFE.
— Technol. *Bouteille d'air,* réservoir fermé, placé après le clapet de retenue, dans une conduite de refoulement, et qui est destiné à régulariser le mouvement de l'eau dans la colonne montante. || *Bouteille alimentaire,* ancien appareil d'alimentation de chaudières à vapeur, constitué par un réservoir soumis alternativement à la pression atmosphérique et à celle de la vapeur. || *Bouteille isolante,* récipient constitué par une bouteille de verre à deux parois entre lesquelles on a fait le vide, et que l'on place dans une enveloppe métallique renfermant elle-même une matière isolante : liège, feutre, etc. (Tout liquide, chaud ou froid, introduit dans la bouteille de verre, conserve pendant de longues heures une température égale. Ordinairement, la bouteille isolante est fermée par un bouchon et coiffée d'un couvercle métallique qui fait office de timbale.)
— Verr. Bulle d'air dans le verre ou le cristal coulés.
— Zootechn. *Pis en bouteille,* chez la vache, se dit d'une forme de pis très détaché du corps et dont les mamelles sont rapprochées.
— ENCYCL. La fabrication des bouteilles par soufflage à la bouche, dans un moule, à part certaines fabrications artisanales de caractère artistique, a complètement disparu devant les fabrications mécaniques.
Les machines à bouteilles peuvent se diviser en deux classes suivant le mode de cueillage du verre. Les unes, dites à aspiration (machine Owens), cueillent le verre dans le four même ; les autres (machines Lynch, O'Neil et Hyes) reçoivent d'un appareil distributeur, le *feeder,* les charges de verre, qu'un ouvrier puisait autrefois dans le four (machine Boucher). La bouteille est ébauchée dans un premier moule, puis terminée au moule finisseur, qui lui donne sa forme définitive.
Les machines Lynch permettent de faire des flacons depuis 10 grammes jusqu'à des bouteilles de 2 litres, à une cadence allant de 20 000 par vingt-quatre heures pour les litres, à 50 000 pour les plus petits flacons.
Les bouteilles peuvent recevoir les formes les plus diverses ; parmi les types les plus courants, citons, outre le litre ordinaire, le litre à large ouverture, dit *litre à cerises,* la bordelaise, la champenoise ou bourguignonne, les bouteilles à porto, à liqueurs, à fine champagne, à soda, la hollandaise, la canette, la martiniquaise (rhum), etc.
Aux XIVe et XVe s., les bouteilles étaient le plus souvent en métal, parfois en matière précieuse, comme les bouteilles d'argent doré

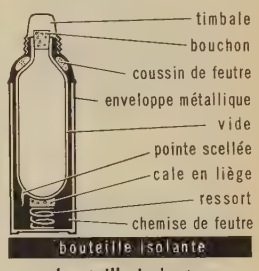

bouteille isolante

diverses formes de bouteilles

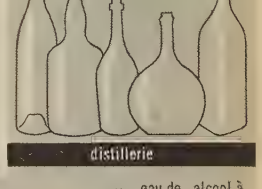

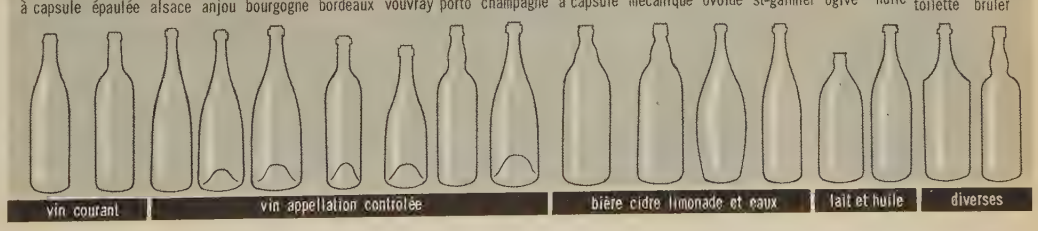

bouteille de Leyde

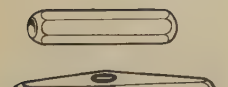

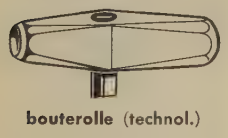

bouterolle (technol.)

bouterolle (hérald.)

aux armes de Henri III (Louvre); celles que l'on emportait en voyage étaient en fer ou en acier et habillées de cuir. Jusqu'au XVIe s., les bouteilles de verre ont été des objets de haut prix. Au XVIIe s., on en fit en porcelaine, destinées à la pharmacie ou à contenir du tabac. Au XVIIIe s., les bouteilles sont très à la mode; leur panse est décorée d'armes et de cachets; les plus communes sont en faïence. On recherche, au XXe s., les anciennes bouteilles en verre soufflé.

— Electr. *Bouteille de Leyde*. En 1746, trois savants de Leyde : Van Musschenbroek, Allaman et Cunœus, prirent une bouteille remplie d'eau, dont le bouchon était traversé par une tige métallique plongeant dans le liquide. Cette tige, en forme de crochet à son autre extrémité, fut suspendue au conducteur d'une machine électrique. Après avoir séparé la bouteille du conducteur, un des expérimentateurs, en approchant une de ses mains de la tige, reçut une commotion.

Smeaton, en Angleterre, reconnut que la bouteille, étant recouverte extérieurement d'une feuille d'étain, donnait des commotions beaucoup plus fortes, et peu de temps après l'abbé Nollet, en France, imagina de remplacer l'eau par des feuilles de clinquant. Dès lors fut construite la bouteille de Leyde telle que nous la connaissons. Elle se compose d'un verre mince, revêtu extérieurement d'une feuille d'étain qui s'étend jusqu'à la partie inférieure, mais qui s'arrête à une certaine distance du goulot. Une tige métallique, terminée par un bouton, s'engage dans le bouchon de liège qui ferme la bouteille, dont l'intérieur est rempli de feuilles de clinquant. Il est une autre forme de bouteille de Leyde assez fréquemment employée : celle-ci, revêtue de feuilles métalliques à l'intérieur comme à l'extérieur, est formée d'un bocal de verre à large goulot, ce qui lui a fait donner le nom de *jarre*. La tige dont est traversé son bouchon se termine inférieurement par plusieurs fils de laiton qui vont s'appliquer contre les parois intérieures.

Franklin a démontré que la bouteille de Leyde est un condensateur. La tige métallique et le clinquant constituent l'*armature interne* ou *collecteur;* la feuille d'étain extérieure, l'*armature externe* ou *condenseur*.

Pour charger la bouteille de Leyde, on la saisit à la main par l'une de ses armatures, l'autre étant mise en communication avec le conducteur d'une machine électrique. Elle se décharge soit lentement, soit instantanément, comme un condensateur. La décharge lente se fait en isolant la bouteille de Leyde et en touchant alternativement avec la main, ou avec un conducteur, chacune des armatures. A chaque contact, il se produit une étincelle. La décharge instantanée se fait avec l'excitateur. (V. CONDENSATEUR, EXCITATEUR.)

Les bouteilles de Leyde peuvent se grouper en *batteries*.

BOUTEILLER ou **BOUTILLIER** n. m. Officier chargé de l'intendance du vin de la table d'un roi ou d'un seigneur.

— ENCYCL. Le *bouteiller de France* ou *grand bouteiller* (*buticularius*), un des grands officiers de la Couronne, est nommé pour la première fois au XIe s. Successeur du maître échanson (*magister pincernarum*) de l'époque mérovingienne, il avait l'administration des vignobles du domaine royal et la juridiction sur les brasseurs et marchands de vin. Il pouvait avoir bien d'autres fonctions : ainsi celle de souverain de la Chambre des comptes. A la fin du XVe s., la charge fut remplacée par celle de grand échanson.

BOUTEILLER v. intr. Verr. Se remplir de bulles d'air, en parlant du verre, des glaces que l'on coule.

BOUTEILLER (Ernest DE), archéologue et historien français (Paris 1826 - *id.* 1883). Capitaine d'artillerie, il démissionna pour s'occuper d'archéologie et de l'histoire du pays messin. Député de Metz en 1869, il fut expulsé par les Allemands.

BOUTEILLERIE n. f. Lieu où l'on met les bouteilles. || Fabrique, fabrication, commerce de bouteilles.

BOUTEILLON n. m. (altér. de *Bouthéon*, nom de l'intendant inventeur de cet ustensile). Nom donné, depuis la Première Guerre mondiale, à la marmite militaire de campagne.

BOUTELLEAU (Jacques). V. CHARDONNE.

BOUTE-LOF n. m. Pièce de bois ronde ou à pans, sorte de bout-dehors servant à tenir les amures de la voile de misaine, sur les anciens navires à voiles. || Pl. *des* BOUTE-LOFS.

BOUTENS (Pieter Cornelis), poète hollandais (Middelburg 1870 - La Haye 1943). D'un classicisme rénové par le mouvement de 1880, la pureté de son œuvre lyrique (*les Voix*, 1907; *Chansons oubliées*, 1909; *Nuages d'été*, 1922) a influencé toute la génération de jeunes poètes des premières années du XXe s. Ses traductions d'Homère sont un chef-d'œuvre de puissance et de style.

BOUTER v. tr. (francique **bôtan*, frapper). Pousser, mettre (vieux et dialectal, employé par affectation d'archaïsme) : [...] *m'élancer à l'assaut à la tête de mes hommes en criant : Vive la France, boutons l'ennemi dehors* (J. Romains).

BOUTEREAU ou **BOUTEROT** n. m. (de *bouter*). Burin du cloutier.

BOUTEROLLE n. f. (de *bouter*). Arm. Garniture métallique fixée au bout d'un fourreau d'épée.

— Chirurg. dent. Outil dont l'extrémité, convexe ou concave, permet de donner à une surface limitée un aspect sphéroïde.

— Constr. Dans une serrure, pièce cylindrique fendue, servant à renforcer l'épaisseur du palâtre*, à l'entrée de clé, pour servir d'appui à la tige de clé. || Chacune des fentes mêmes de la clé.

— Hérald. Meuble représentant la garniture d'un bout de fourreau d'épée.

— Orfèvr. et Grav. Outil à tête ronde, employé par les orfèvres pour faire les chatons des pierres fines, et surtout par les graveurs en pierres dures, qui s'en servent pour user, à l'aide de poudre d'émeri, le camée ou l'intaille.

— Technol. Outil portant une empreinte concave et que l'on emploie pour arrondir l'extrémité martelée d'un rivet.

BOUTERON (Marcel), érudit français (Le Mans 1877). Archiviste-paléographe, il a été conservateur de la bibliothèque de l'Institut de France, avant d'être nommé, en 1944, directeur des bibliothèques de France. Tous ses travaux sont consacrés à l'œuvre d'Honoré de Balzac; il a publié, de 1912 à 1940 (en collaboration avec H. Longnon), une édition critique des *Œuvres complètes de Balzac*, ainsi que la correspondance de l'écrivain (1933-1951), et dirigé *les Cahiers balzaciens*. (Acad. des sc. mor., 1940.)

BOUTEROT n. m. Syn. de BOUTEREAU.

BOUTEROUE n. f. (de *bouter* et *roue*). Constr. Bande de fer garnissant la voie d'un pont, pour recevoir les roues des voitures. (Syn. de CHASSE-ROUE.)

BOUTERWEK (Friedrich), philosophe et écrivain allemand (Oker, près de Goslar, 1765 - Göttingen 1828). Adepte de Kant, puis de Jacobi, il devint, en 1797, professeur de philosophie à Göttingen. Son œuvre littéraire principale est l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes* (1801-1819). Parmi ses œuvres philosophiques, citons : *Aphorismes présentés aux amis de la critique et de la raison d'après le système de Kant* (1793), *Essai d'une apodictique* (1799), *les Epoques de la raison* (1802), *Idées d'une esthétique du beau* (1807), *Religion de la raison* (1824).

BOUTÈS. Myth. gr. Fils de Borée, qui fut frappé de folie par Dionysos pour avoir enlevé, dans un temple, les adoratrices du dieu. — Un des Argonautes. Séduit par les Sirènes, il se jeta à la mer, mais fut sauvé par Aphrodite. Il fonda Lilybéia, en Sicile. — Fils de Pallas, un des ambassadeurs envoyés par les Athéniens à Eaque pour demander du secours contre Minos. — Descendant d'Amycos, roi des Bébryces, et renommé au combat du ceste; il fut vaincu par Darès aux jeux en l'honneur d'Hector. — Ecuyer d'Anchise et compagnon d'Ascagne.

BOUTE-SELLE n. m. invar. Sonnerie de trompette ordonnant aux cavaliers de *bouter* (placer) la *selle* sur le cheval, de le seller pour partir. (Le boute-selle était autrefois suivi du boute-charge, enjoignant au cavalier de sauter à cheval. Ils furent remplacés par la seule sonnerie « à cheval ».)

BOUTET (Daniel), ingénieur français (Chartres 1886). Appartenant aux Ponts et Chaussées, il fut chargé, en 1916, de la reconstruction du département du Pas-de-Calais. Directeur général des Chemins de fer et des Routes en 1933, il étudia la granulométrie et les fillers, ainsi que la constitution, les propriétés et les modes d'emploi des liants plastiques (goudrons et bitumes). Il mit au point des appareils permettant de mesurer la déformation des chaussées. Appelé à la présidence du comité « Rail-Route » au Conseil supérieur des transports, il se consacra à l'aménagement des grands itinéraires nationaux. Ultérieurement, il participa, à la S. N. C. F., aux essais de traction électrique en courant industriel, et contribua à la création du laboratoire des Ponts et Chaussées.

BOUTET DE MONVEL (Jacques Marie). V. MONVEL.

BOUTET DE MONVEL (Louis Maurice), peintre français (Orléans 1851 - Paris 1913). Il débuta par la peinture d'histoire et par des portraits : *le Bon Samaritain* (1878), *l'Apothéose de Robert Macaire* (1881), qui souleva des incidents politiques, *Mounet-Sully* (1883), *Paul Mounet* (musée d'Orléans), *Mlle Dudlay*. On lui doit aussi des illustrations d'ouvrages pour enfants : *Chansons de France, Chansons et Rondes, Nos enfants, Jeanne d'Arc*. Son style, caractérisé par la fermeté du dessin, les teintes plates, l'accent décoratif, rappelle celui des préraphaélites anglais. — Son fils, BERNARD (Paris 1884 - † dans un accident d'avion aux Açores, 1949), est l'auteur de grands portraits décoratifs et de style élégant (*la Convalescente* [musée de Lille]).

BOUTEUSE n. f. Ouvrière ou machine qui assure la mise en carte des épingles fabriquées.

BOUTEUX n. m. (de *bouter*). Haveneau à ouverture carrée et que maintient un manche. (On dit aussi BOUTEAU.)

BOUTEVILLE. V. MONTMORENCY.

BOUTHILLIER ou **BOUTILLIER** (Jean), jurisconsulte français du XIVe s. (Pernes-en-Artois - Paris 1395). Auteur de la *Somme rurale*, traité du droit français à la fin du XIVe s., où se mêlent le droit romain, le droit canonique et le droit coutumier. L'épithète *rurale* signifie que l'auteur est un jurisconsulte de la campagne.

BOUTHILLIER (Claude), seigneur de Pont-sur-Seine et de Foulletourte, ministre français (Paris 1581 - Pont-sur-Seine 1652). Ami de Richelieu, il le servit fidèlement dans sa diplomatie et dans son administration financière. Conseiller au parlement de Paris en 1613, il devint conseiller (1619), puis secrétaire d'Etat (1628). Il fut surintendant des Finances, d'abord avec Bullion, de 1632 à 1640, puis seul de 1640 à 1643. Louis XIII lui conserva sa confiance, mais, après la mort du roi, il fut disgracié.

BOUTHILLIER (Sébastien), prélat et diplomate français (1582 - † Aire 1625). Richelieu l'utilisa auprès de Marie de Médicis, et, par son entremise, obtint le chapeau de cardinal. L'évêché d'Aire (1623) fut sa récompense. Très lié avec Saint-Cyran, il penchait vers le jansénisme.

BOUTHILLIER (Léon), comte **de Chavigny** et **de Buzançais**, magistrat et diplomate français (Paris 1608 - *id.* 1652). Alors qu'il était conseiller au parlement de Paris, Richelieu le fit conseiller d'Etat (1627), puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (1632), en remplacement de son père, Claude, et, en 1635, chancelier du duc d'Orléans, pour surveiller ce dernier. Bouthillier conclut les traités d'alliance avec les Provinces-Unies et avec la Suède (1635). En 1639, il fut envoyé en ambassade extraordinaire à Turin. Pendant la Fronde, il fut un moment emprisonné à Vincennes (1648). Rappelé au ministère en 1651, il démissionna bientôt.

BOUTHOS, athlète qui, dit-on, mangeait un bœuf entier par jour. Son nom devint synonyme de GRAND MANGEUR.

BOUTIÈRES (les), partie de la bordure orientale du Massif central, aux confins du Velay et du Vivarais; 1 390 m au *Grand Felletin*. Couvertes de forêts, les Boutières sont entaillées par des vallées profondes où les villages s'adonnent au travail de la soie.

BOUTIGNY (Pierre Hippolyte), chimiste et pharmacien français (Colleville, près d'Har-

Phot. Deyrolle.

fleur, 1798 - Evreux 1884). Il a étudié le premier le phénomène de caléfaction, et publié sur ce sujet *Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal.*

BOUTILMIT, localité de la république islamique de Mauritanie, ch.-l. du cercle du Trarza ; 796 hab. (10 Europ.).

BOUTIQUE n. f. (du gr. *apothêkê*, entrepôt, par l'intermédiaire du provençal). Local sur rue ou étalage abrité, aménagé pour la vente au détail : *Boutique en plein vent.* ‖ *Par extens.* Marchandises qui garnissent la boutique : *Vendre toute la boutique.* ‖ *Fonds de boutique,* ensemble des articles qui forment la vente habituelle d'une boutique ; ensemble du mobilier et des ustensiles employés à l'étalage et à la vente : *Vendre son fonds de boutique.* ‖ Ensemble des outils, des ustensiles d'un artisan : *Une boutique de menuisier.* ‖ Gaine de bois ou de cuir qui contient les outils du boucher. ‖ Boîte qui contient la marchandise d'un mercier ambulant. ‖ *Fam.* Maison, établissement mal tenus : *Une sale boutique !*

— Loc. div. *Ouvrir boutique, se mettre en boutique,* inaugurer un commerce de détail. ‖ *Tenir boutique de,* faire commerce de. ‖ *Fermer boutique,* quitter le commerce, cesser le travail ; et au *fig.*, cesser de faire ce que l'on faisait. ‖ *Fam. Questions de boutique,* questions et discussions qui n'intéressent qu'un cercle restreint. ‖ *Etre de la boutique,* avoir de la compétence dans un certain domaine. ‖ *Garçon, fille de boutique,* personne servant dans une boutique.

— Pêch. Caisse flottante à parois percées de trous, dans laquelle on conserve le poisson vivant. ‖ Compartiment d'une barque de pêche, où l'on conserve le poisson vivant.

Boutique fantasque (la), ballet en un acte de Léonide Massine, musique de Rossini, adaptée et orchestrée par O. Respighi ; décors et costumes de A. Derain. Première mondiale à l'Alhambra Theater de Londres, en juillet 1919, par les Ballets russes de Diaghilev. Ce fut une éclatante réussite de Massine, alors au début de sa carrière. Dansé en style académique et mimé avec beaucoup de verve, sur les rythmes vifs et piquants de Rossini, ce ballet fait partie du répertoire de l'Opéra-Comique de Paris.

BOUTIQUIER, ÈRE n. Personne qui tient une boutique : *Je suis un épicier, un boutiquier, un ancien débitant en pâte d'amande* (Balzac).

BOUTIS [ti] n. m. Chass. Endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir.

BOUTISSE n. f. et adj. (de *bout*). Constr. Pierre ou brique dont l'épaisseur et la largeur sont visibles sur le parement du mur.

— Trav. publ. Pavé dont la longueur est égale à une fois et demie la longueur du pavé normal.

BOU-TLÉLIS, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran), près de la Sebkha d'Oran ; 12 091 hab. (1 881 aggl., 1 224 non-musulmans). Vignobles.

BOUTLEROV (Alexandre Mikailovitch), chimiste russe (Tchistopol, gouvern. de Kazan', 1828 - Biarritz 1886). Ancien élève de Wurtz, il devint professeur de chimie organique à Saint-Pétersbourg (1868), et membre de l'Académie des sciences de cette ville en 1870. Ses recherches ont porté surtout sur les alcools de la série grasse ; sa découverte la plus importante est celle du triméthylcarbinol, le premier alcool tertiaire. Il effectua en 1861 des recherches sur la synthèse d'un isomère du glucose. Il s'est également occupé d'apiculture.

BOUTMY (les), dynastie de musiciens des Pays-Bas méridionaux. — L'ancêtre est Jacques **Boutmy** (1644 - 1722), organiste de l'église Saint-Nicolas à Gand. — Jacques, son fils aîné (Gand 1683 - Bruxelles 1719), fut organiste des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles. — Josse, son second fils (Gand 1697 - Bruxelles 1779), claveciniste, devient organiste de la Cour en 1744. On connaît de lui trois livres de pièces de clavecin. Par la table des agréments, l'ordonnance des morceaux, l'alternance des airs de danse et des pièces descriptives, il témoigne d'une connaissance de l'œuvre de Fr. Couperin et de l'œuvre alors récente de Rameau et d'Andrieu ; il n'ignore pas non plus celle de Händel, dont il adopte les principes de la variation. Dans son dernier recueil, ce style s'efface devant celui de la sonate mélodique à la manière italienne. Plusieurs de ses fils furent organistes et clavecinistes et écrivirent pour les deux instruments : Guillaume (Bruxelles 1723 - † 1791) ; Jean Joseph (1725 - 1782 ?), qui appartient au préclassicisme viennois ; Laurent François (1756 - apr. 1830), qui publia à Londres des sonates, des marches et des ouvertures arrangées pour le piano-forte.

BOUTMY (Emile), publiciste français (Paris 1835 - *id.* 1906). Il fut, de 1865 à 1869, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture. En 1872, il fonda l'Ecole libre des sciences politiques. Il y professa un cours d'histoire constitutionnelle comparée, et le développa dans plusieurs ouvrages. Citons : *Etudes de droit constitutionnel, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle, Essai d'une psychologie politique du peuple américain.* (Acad. des sc. mor., 1888.)

BOUTO. Géogr. anc. V. Buto.

BOUTOIR n. m. (de *bouter*). Vén. Groin du sanglier. ‖ *Fig. Coup de boutoir,* coup très violent qui ébranle l'adversaire ; parole dure, blessante.

— Géol. Massif de terrain ancien sur lequel on pense que les plissements voisins ont buté.

— Technol. Outil qui sert aux maréchaux-ferrants pour parer la corne, afin d'ajuster le fer.

BOUTON n. m. (de *bouter*, pousser). 1. Pousse qui apparaît sur une plante et qui va donner naissance à une tige, à une fleur, à une ou plusieurs feuilles. ‖ *Spécialem.* Pousse qui porte le germe de la fleur, et aussi, fleur avant l'épanouissement : *Un bouton de rose.* ‖ *Par anal.* Bout du sein, mamelon.

2. Petite pièce, généralement circulaire, plate ou bombée, en matière plus ou moins dure, que l'on fixe en certains endroits d'un vêtement, soit comme garniture, soit comme fermeture du vêtement : *Les boutons d'un gilet ou d'une robe. Bouton de métal, de bois, de verre, de matière plastique.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Bouton de chemise,* bouton spécial, comportant deux parties, plates ou renflées, que réunit une tige mince, et qui s'introduit dans les boutonnières du col ou du plastron d'une chemise d'homme. ‖ *Boutons de manchettes,* parure servant à rapprocher les bords des manchettes ou des poignets de chemise et de chemisier.

— Langue class. *Fig. Ne tenir qu'à un bouton,* être mal assuré et menacer de se défaire : *La colère du roi fit peur aux Bouillon ; leur rang et leur échange ne tenaient qu'à un bouton* (Saint-Simon). ‖ *Presser, serrer le bouton à quelqu'un,* le pousser vivement : *Entre nous, sans façon, | A Valère de près j'ai serré le bouton* (Regnard).

— Allum. Tête inflammable d'une allumette, obtenue par la solidification en globule de la goutte formée à l'extrémité de la tige, lorsqu'on la retire de la pâte où on l'a plongée pour la chimiquer.

— Archit. Ornement qui figure un bouton de fleur.

— Arm. Partie évidée inférieure du fourreau du poignard. ‖ *Bouton fileté,* partie du canon sur laquelle vient se visser la boîte de culasse du fusil.

— Bot. *Bouton floral* ou *bouton à fleurs,* bourgeon à fleurs. ‖ *Bouton-de-guêtre,* nom usuel d'un champignon ascomycète du genre *Bulgaria,* de couleur noire, poussant sur les troncs d'arbres coupés.

— Electr. Pièce mobile ayant la forme d'un bouton, dont l'effacement entraîne la fermeture du circuit d'une sonnerie : *Bouton d'alarme.*

— Escr. Extrémité arrondie d'un fleuret.

— Fauconn. Sommet d'un arbre. ‖ *Prendre le bouton,* se poser sur le sommet de l'arbre. (On dit aussi se poser sur l'épine ou sur la brince.)

— Horlog. Pièce terminant le bas d'une boîte de montre, ovale ou octogonale, du XVIe s., ou des montres rondes du XVIIe s.

— Mar. *Bosse à bouton,* gros nœud formant renflement au bout d'un cordage. ‖ *Bouton de tournevire* ou *Bonnet turc,* nœud en ligne d'amarrage fait sur un cordage pour frapper une tournevire et l'empêcher de courir.

— Mécan. *Bouton de manivelle,* extrémité d'une manivelle opposée à celle qui est calée sur un arbre moteur, et sur laquelle s'articule la tête de bielle*.

— Méd. *Fam.* Pustule cutanée, de nature inflammatoire ou non. (Le mot « bouton » n'a pas de signification précise. V. part. *encycl.*) ‖ *Abcès en bouton de chemise,* abcès se composant de deux poches communiquant entre elles par un orifice étroit.

— Mil. Insigne dont la forme, la couleur, la frappe sont particulières à l'uniforme de chaque arme. (Le bouton d'uniforme est réglementaire dans l'armée française depuis 1762. Plat à l'origine, il a pris, depuis 1840 environ, la forme bombée conservée depuis lors.) ‖ *Par extens.* Symbole de l'esprit de corps d'une arme ou d'un service : *Se quereller pour des questions de bouton.*

— Mus. Chacune des chevilles qui fixent les cordes de la harpe et de la guitare. ‖ Morceau de bois arrondi, où est attachée la queue d'un violon.

— Orfèvr. *Bouton de fin, Bouton d'essai,* ou simplement *bouton,* petite masse d'or ou d'argent qui résulte de l'essai au chalumeau ou à la coupelle.

— Papet. Sortes de petits pâtons qui se forment dans la pâte à papier.

— Sell.-garn. Cercle en carton, garni ou non de passementerie, disposé de distance en distance sur les garnitures.

— Technol. Extrémité arrondie des clés non forées. ‖ Saillie arrondie d'un verrou. ‖ *Bouton de porte, de tiroir,* pièce (en bois, en fer, en cuivre, en fonte, en bronze, en verre, etc.) d'un travail d'ornementation plus ou moins délicat, et qui sert à tirer une porte, un tiroir, etc. ‖ *Bouton de serrure,* poignée, de forme ronde ou oblongue, fixée sur une tige carrée s'engageant dans le fouillot des serrures horizontales pour la commande de l'ouverture.

— Vén. *Bouton de vénerie,* chacun des boutons de cuivre, ornés et gravés, qui garnissent la tenue et qui diffèrent selon l'équipage. ‖ *Offrir, avoir le bouton,* offrir, recevoir le bouton symbolique qui permet de revêtir la tenue d'un équipage. (Il y a les « boutons payants » et les « boutons d'honneur », qui ne portent généralement le bouton que sur le gilet de vénerie ou en épingle.) [Syn. maître.]

— Verr. Renflement ornant le pied d'un verre.

— Encycl. Les *boutons* à l'usage des tailleurs, couturières, modistes, lingères, gantiers, cordonniers, etc., utilisent les substances les plus diverses : métaux (précieux ou communs), nacre, ivoire, os, verre, cristal, bois, corozo, cuir, corne, jais, porcelaine, et toutes les matières plastiques (la galalithe notamment), travaillées suivant une technique particulière à chacune d'elles (découpage, estampage, moulage, etc.).

Les boutons *plats* (faits d'os, d'ivoire, de bois, corozo, verre, métal, cuir, galalithe, corne, céramique, etc.) sont souvent perforés de trous, pour le passage du fil servant à les fixer. Ceux *de passementerie* comportent un moule intérieur (en bois découpé, tourné, ou en métal estampé) que l'on recouvre d'étoffe ; ceux *d'uniformes,* métalliques pour la plupart, sont faits d'un disque de métal recouvert extérieurement d'une autre plaque métallique (estampée ou gravée et portant des attributs particuliers). Ces boutons, qui sont toujours destinés à faire saillie sur le vêtement, sont pourvus d'une queue (en métal, en cuir, etc.) dans laquelle passe le fil de retenue.

Les boutons sont utilisés comme garniture, dans les vêtements féminins surtout, et donnent alors lieu à toutes sortes de fantaisies. Les *boutons automatiques,* qui sont destinés à se fixer sans couture, comportent une partie faisant saillie (sur laquelle s'engage la boutonnière ou la patte de soutien) et une base à griffes qui traverse l'étoffe et vient s'agrafer à la première.

— Bot. Le mot *bouton* a reçu, en botanique, des acceptions diverses : il désigne parfois une simple fleur avant son épanouissement, plus fréquemment tout un bourgeon à fleurs ; enfin, les horticulteurs désignent souvent du nom de « bouton » le bourgeon (à feuilles ou à fleurs) avant son épanouissement, réservant le nom de « bourgeon » au jeune rameau déjà en voie de développement. C'est dans le bouton plus ou moins jeune que Payer a observé la formation des organes floraux (organogénie).

— Méd. On donne communément le nom de *boutons* à des élevures cutanées plus ou

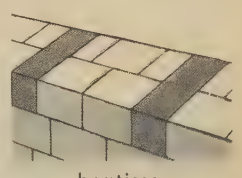

boutisse

boutons de vénerie *musée de Senlis*

équipage de Louis XIV tissu brodé

équipage de Napoléon Ier homme d'écurie

équipage de Louis XVIII officier de la couronne

vénerie impériale Napoléon III

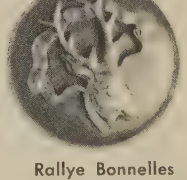

Rallye Bonnelles duchesse d'Uzès (1880)

baron James de Rothschild

Phot. Giraudon.

Émile BOUTROUX

moins volumineuses, sans tenir compte de leur nature réelle. On dit, par exemple, « bouton » d'acné, « bouton » d'herpès, etc., alors qu'il faudrait dire « pustule », « vésicule », etc. L'usage a cependant consacré ce mot dans les expressions : *bouton d'Alep, de Biskra, d'Orient,* pour désigner une dermite diffuse spécifique.

Le *bouton d'Alep,* ulcère d'Orient, est une maladie endémique et inoculable, caractérisée par l'apparition, sur les parties découvertes du corps et surtout de la face, d'une ou plusieurs élevures d'abord roses, puis rouges, qui, dans la durée moyenne d'une année, s'accroissent sans fièvre, sans douleur, s'ulcèrent et se cicatrisent, en laissant après elles une marque indélébile. On l'observe dans le nord de l'Afrique, aux Indes, en Mésopotamie, en Iran. Il en existe des formes particulières : forme chéloïdienne, forme en nappe diffuse, forme phagédénique. Le bouton d'Alep est dû à un parasite, *Leishmania tropica,* qui est inoculé par des insectes, et notamment par *Phlebotomus papatasii.* (V. PHLÉBOTOME.)

Le *bouton d'huile* est caractérisé par son aspect de folliculite profonde, diffuse, siégeant aux cuisses, aux avant-bras, au visage des ouvriers exposés au contact des huiles industrielles.

BOUTON-D'ARGENT n. m. Nom commun à de nombreuses plantes : deux renoncules, une achillée, des matricaires et des agarics de petite taille. ‖ Pl. *des* BOUTONS-D'ARGENT.

BOUTON-D'OR n. m. Bot. Nom commun à la renoncule âcre, à la gnaphale citrine et à un agaric. ‖ Pl. *des* BOUTONS-D'OR.
— Ornith. Nom usuel d'un petit passereau jaune et brun (*Tycalis flaveola*) qui vit en Amérique du Sud.

BOUTONNAGE n. m. Action de boutonner.

BOUTONNE (la), riv. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, affl. de la Charente (r. dr.) ; 94 km. Née au S. du seuil du Poitou, elle passe à Dampierre, Saint-Jean-d'Angély, *Tonnay-Boutonne* et conflue à Carillon-de-Candé.

boutre

BOUTONNÉ, E adj. Dont les vêtements sont fermés avec des boutons : *Ma belle-mère* [...] *était déjà habillée strictement et boutonnée jusqu'au cou* (F. Mauriac). ‖ *Fig.* Secret, peu communicatif : *Je sais bien que le père Norpois est très boutonné, mais avec moi il s'ouvre si gentiment* (Proust).
— Escr. *Fleuret boutonné,* fleuret dont la pointe est garnie d'un bouton de cuir ou de quelque autre matière, pour que l'on puisse s'en servir sans blesser l'adversaire.
— Hérald. Se dit des fleurs qui présentent en leur centre un point rond, ou bouton, d'un émail particulier.

BOUTONNEMENT n. m. Hortic. Formation des boutons floraux.

BOUTONNER v. intr. Pousser des boutons : *Lilas qui commencent à boutonner.* ‖ *Fam.* Avoir des boutons sur le corps : *Nez qui boutonne.* ‖ S'attacher, se fermer à l'aide de boutons : *Corsage qui boutonne par-derrière.*
◆ V. tr. Attacher, fermer au moyen de boutons : *Boutonner son vêtement.*
— Escr. Toucher avec le bout du fleuret : *Boutonner son adversaire.*
— ***Se boutonner*** v. pr. S'attacher, se fermer à l'aide de boutons : *Pantalon qui se boutonne sur les côtés.* ‖ Attacher les boutons de ses vêtements.

Dierick BOUTS
panneau central du retable du Saint Sacrement « la Cène »
ensemble et détail
collégiale Saint-Pierre de Louvain

BOUTONNEUX, EUSE adj. Qui a des boutons sur la peau : *Visage boutonneux.* ‖ Qui s'accompagne de boutons : *Rougeole boutonneuse.*
— Text. Se dit des tissus grossiers et dont la trame est inégale : *Toile boutonneuse.*

BOUTONNIER, ÈRE n. Personne qui fait ou vend des boutons.

BOUTONNIÈRE n. f. Petite fente bordée de points de feston (points de boutonnière) que l'on fait à un vêtement pour y passer un bouton : *Broder les boutonnières d'un habit.* ‖ *Boutonnière de confection,* boutonnière avec un côté arrondi. ‖ *Boutonnière de lingerie,* boutonnière à deux brides. ‖ *Boutonnière tailleur,* boutonnière avec un œillet au côté arrondi. ‖ *Boutonnière passepoilée,* boutonnière avec un dépassant, ou passepoil.
— Chirurg. Petite incision faite à la peau et donnant étroitement accès au plan sous-jacent.
— Géomorphol. Dépression résultant de l'évidement par l'érosion de la partie axiale d'un bombement anticlinal. (V. part. *encycl.*)
— Mod. Fleur naturelle ou artificielle, que l'on porte sur le revers du tailleur, du complet, de l'habit, etc.
— Technol. Sorte de gâche pour les persiennes.
— ENCYCL. Géomorphol. La *boutonnière,* comme la combe, est une forme d'inversion de relief. La différence entre combe et boutonnière est liée à la structure : les combes apparaissent dans les couches fortement ployées des structures plissées ; les boutonnières correspondent aux ondulations amples des régions de plates-formes (bassins sédimentaires), et leurs dimensions sont généralement plus grandes que celles des combes. Le type classique de la boutonnière est le pays de Bray, et l'on désigne parfois ce type de relief du nom de *bray.*

BOUTON-POUSSOIR n. m. Dispositif de commande mécanique d'un appareil électrique, sur lequel on doit appuyer pour provoquer le fonctionnement. ‖ Contacteur, rupteur ou commutateur commandé mécaniquement par un tel dispositif. ‖ Pl. *des* BOUTONS-POUSSOIRS.

BOUTON-PRESSION n. m. Système de fermeture dont le fonctionnement s'obtient par pression d'une calotte sur un ressort. ‖ Pl. *des* BOUTONS-PRESSION.
— ENCYCL. Les *boutons-pression* sont constitués par deux disques de métal estampés et emboutis, que l'on fixe de part et d'autre sur les bords à rapprocher (vêtements féminins, gants, etc.) et dont une partie pénètre dans l'autre par une simple pression des doigts.

BOUTOU n. m. Sorte de massue oblongue et plate, en bois dur, dont se servaient les Caraïbes, et qu'emploient encore certains Indiens d'Amazonie.

BOUTOURLINOVKA, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans la région des terres noires, au S.-E. de Voronej. Industries alimentaires.

BOUTRE n. m. Mar. Nom générique des navires arabes qui naviguent dans la mer Rouge, le long de la côte orientale d'Afrique et dans le golfe Persique.
— ENCYCL. Le *boutre* utilise toujours la voile arabe, c'est-à-dire une voile latine dont la ralingue de chute avant a été coupée et qui, de ce fait, est une voile trapézoïdale aux côtés inégaux. Les boutres se répartissent en deux grandes catégories : ceux qui ont l'arrière carré (ou en tableau) ; et ceux qui ont l'arrière pointu. La première comprend : le *baghla,* qui est le plus grand navire arabe ; le *ganja,* de 70 à 200 tonneaux, qu'on trouve entre l'Arabie et l'Inde ; le *sambuk* de la mer Rouge ; et le *jehazi* de Zanzibar. Dans la seconde catégorie, on trouve le *bhum* ou *bum,* qui existait dans le golfe Persique avant l'arrivée des Portugais (il jauge de 60 à 200 tonneaux, a deux mâts, et son étrave très inclinée se projette au-delà de la coque avec une inclinaison très prononcée), et le *zarug,* employé surtout sur les côtes du Yémen et du Hedjaz. Son tonnage dépasse rarement 100 tonneaux, et sa vitesse en fait le favori des pirates et des contrebandiers.

BOUTREAU n. m. (de *bout*). Chacune des courroies retombant de l'avaloire ou de la croupière, dans les anciens harnais, et terminés par des bouterolles de métal, des floches de soie, des glands de cuir.

BOUT-RIMÉ n. m. Pièce de vers composée sur des rimes données.
— ***Bouts-rimés*** n. m. pl. Rimes imposées à un poète pour être employées dans des vers à faire sur un sujet donné ou libre : *Remplir des bouts-rimés.*
— ENCYCL. Les *bouts-rimés* doivent être exécutés sur des rimes données, souvent bizarres, qui augmentent la difficulté. Cet amusement passionna les salons au XVIIe et au XVIIIe s. La tradition de ce jeu est maintenue aujourd'hui par les chansonniers, dans certains cabarets.

BOUTROUX (Emile), philosophe français (Montrouge 1845 - Paris 1921). En 1874, il soutient sa thèse (*De la contingence* des lois de la nature*), enseigne ensuite aux universités de Montpellier et de Nancy, puis à l'Ecole normale supérieure (1878) et à la Sorbonne (1885). Il devient, en 1902, directeur de la Fondation Thiers.
La nécessité, selon Boutroux, n'est qu'apparente dans la nature ; le mécanisme et ses lois nous font concevoir à tort une sorte de fatalité universelle ; le point de vue de la qualité doit se superposer à celui de la quantité ; au-dessus du mouvement est la finalité, au-delà de l'enchaînement rigoureux des causes et des effets il faut voir la contingence et le progrès. Les divers ordres de phénomènes (mécaniques, physico-chimiques, biologiques et psychologiques) se sont superposés les uns aux autres d'une façon contingente, et l'on ne peut passer des degrés inférieurs aux stades supérieurs de l'évolution naturelle sans rencontrer une synthèse progressive de formes irréductibles les unes aux autres. Citons encore parmi ses ouvrages : *De l'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie* (1895), *Etudes d'histoire de la philosophie* (1897), *Pascal* (1900), *Science et religion dans la philosophie contemporaine* (1908), *William James* (1911). Boutroux eut pour élève Bergson. (Acad. des sc. mor., 1898 ; Acad. fr., 1912.) [→ Biblio.]

BOUTS (Dierick ou Thierry), peintre flamand (v. 1415 - Louvain 1475). Formé dans le milieu harlémois, il complète vraisemblablement son éducation dans l'atelier de R. Van der Weyden, à Bruxelles. Il se fixe vers 1450 à Louvain, où la collégiale Saint-Pierre conserve son chef-d'œuvre, *le Retable du Saint-Sacrement* (1464-1468). C'est une des compositions les plus émouvantes du XVe s., intime et majestueuse à la fois. En 1468, devenu peintre de la ville de Louvain, D. Bouts se voit commander, pour l'hôtel de ville, une décoration dont subsistent, au musée de Bruxelles, les deux grands panneaux figurant *la Légende de l'empereur Othon.* Ces « tableaux de justice », évoquant une erreur judiciaire, constituent le plus remarquable effort de la peinture flamande du XVe s. pour s'élever au style mural, et contiennent une série de visages puissamment individualisés, assurément des portraits. Des œuvres de D. Bouts sont conservées au Louvre, à la National Gallery de Londres, à Berlin, à Lille, à Rotterdam, etc. Parmi ses chefs-d'œuvre, on peut citer le triptyque de *l'Adoration des Mages* (pinacothèque de Munich) et celui du *Martyre de saint Hippolyte* (Saint-Sauveur, Bruges). L'art de D. Bouts, caractérisé par un calme profond, introduit dans le paysage une subtile perception du plein air et de la lumière. Il eut deux fils : THIERRY II et ALBERT († 1548), qui imitèrent leur père.

BOUTURAGE n. m. Multiplication artificielle des végétaux par bouture. ‖ *Bouturage naturel,* mode de multiplication végétative naturelle dans lequel un fragment des parties aériennes de la plante mère se détache, tombe au sol et s'y développe en formant un nouvel individu, identique à celui dont il provient : *Les feuilles du bryophyllum, les bulbilles de la ficaire, les propagules des mousses sont des organes servant au bouturage naturel.*

BOUTURE n. f. (de *bouter*). Fragment de végétal que l'on détache de la plante mère et que l'on place dans un milieu où il prend racine et se développe en une plante complète : *La plante provenant de bouture reproduit les caractères de la variété qui l'a*

fournie, avec plus de sûreté que ne le ferait une graine.

— ENCYCL. La *bouture* est un mode de reproduction artificielle des végétaux (v. GREFFE et MARCOTTE), employé surtout pour les plantes supérieures. Enfoncé en terre, le rameau détaché de la plante mère ne tarde pas à former un tissu de cicatrisation (*bourrelet* ou *callus*) sur les sections, puis il émet des racines permettant à la branche, qui vivait jusqu'alors sur des réserves (amidon, etc.), de puiser directement de l'eau et des sels minéraux dans le sol.

Il existe différentes espèces de boutures : la plus commune est la *bouture par rameau*, qui comprend de nombreuses variétés (bouture simple, bouture écorcée, à crossette, par plançon, herbacée, etc.). La *bouture par racine* consiste à planter des fragments de racine de 5 à 10 cm, de manière que l'extrémité supérieure atteigne seule le niveau du sol. La *bouture par bourgeon* est pratiquée surtout par les jardiniers ; on découpe une plaquette d'écorce munie de bois sous-jacent et garnie d'un bourgeon ; on la dispose en terre en laissant seulement émerger le bourgeon. La *bouture par feuille* est le mode le plus fréquent de reproduction des bégonias ; c'est alors le pétiole que l'on enfonce en terre.

Les boutures doivent être entourées de terre meuble et suffisamment humide, et placées dans des conditions de température régulière. On multiplie par boutures quelques essences fruitières (groseilliers, cassis, cognassiers), plus rarement des légumes (cresson de fontaine, thym, igname), mais quantité d'arbustes ou d'arbres d'ornement (buis, houx, laurier, rosier, etc.) et de plantes florales (agératum, anthémis, bégonia, lantana, œillet, chrysanthème, etc.).

BOUTURER v. tr. Reproduire par boutures ; planter des boutures de : *Bouturer des saules, des oliviers, des cactus.*

BOUTY (Edmond), physicien français (Nant, Aveyron, 1846 - Paris 1922). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il obtint une chaire à la faculté des sciences de Paris (1885). Il a étudié la conductibilité électrique des solutions salines, ainsi que le pouvoir diélectrique du mica. Il a publié, avec Jamin, le *Cours de physique de l'Ecole polytechnique.* (Acad. des sc., 1908.)

BOUVARD ou **BOUVART** n. m. Jeune taureau.

BOUVARD (François), violoniste et compositeur français (Lyon v. 1684 - Paris 1760). Chanteur d'opéra, violoniste, puis compositeur, il fit jouer, dès l'âge de dix-huit ans, sa tragédie lyrique *Médus* sur la scène de l'Opéra. Après quelques années passées à Rome, il publia à Paris des *Airs sérieux*, des *Sonates à violon seul et basse continue*, une tragédie lyrique (*Cassandre*), une cantate (*l'Amour champêtre*), le psaume *Usquequo*, « travaillé dans le goût des oratorios d'Italie ».

BOUVARD (Alexis), astronome français (Les Houches 1767 - Paris 1843). Directeur de l'Observatoire de Paris. On lui doit de *Nouvelles Tables des planètes Jupiter et Saturne* (1808), la découverte de huit comètes, et le calcul de leurs éléments paraboliques, ainsi que des observations très ingénieuses sur les perturbations d'Uranus. (Acad. des sc., 1803.)

BOUVARD (Joseph Antoine), architecte français (Saint-Jean-de-Bournay 1840 - Marly-le-Roi 1920). Inspecteur des travaux de Paris, il a travaillé notamment à l'église Saint-Laurent et au Théâtre-Lyrique, construit le pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition de 1878, le dôme central de l'Exposition universelle de 1889 et la caserne du boulevard Morland.

Bouvard et Pécuchet, roman de Gustave Flaubert (1881), publié après sa mort. Deux expéditionnaires d'intelligence médiocre font connaissance sur un banc et projettent de vivre ensemble. Ils s'essaient successivement, avec une égale nullité et des échecs également lamentables, dans la culture, la chimie, l'archéologie, etc. Ce livre étrange, auquel l'auteur travailla dix ans avec une passion quasi morbide et qui est resté inachevé, exprime le désenchantement pessimiste du malade que fut Flaubert, son sens sarcastique du ridicule de la vie et des « idées reçues ». Bouvard et Pécuchet représentent aussi quelques-unes des ambitions de l'auteur lui-même, et portent témoignage de quelques-uns de ses échecs.

BOUVARDIA n. m. (de *Bouvard* [1572-1658], médecin de Louis XIII et surintendant des Jardins royaux). Genre de plantes ligneuses ou herbacées de l'Amérique, comprenant une trentaine d'espèces. (Famille des rubiacées. Il en existe de nombreuses variétés en floriculture, issues de mutations ou d'hybridations.)

BOUVEAU n. m. (mot belge). Min. Galerie au rocher. (Syn. TRAVERS-BANC.)

BOUVEMENT n. m. Menuis. Rabot à fer sinueux, qui sert à pousser les moulures. || Moulure faite avec le bouvement. (Syn. de BEC-DE-CORBIN.)

BOUVENNE (Aglaüs), archéologue et graveur français (Paris 1829 - Levallois-Perret 1903). Il a publié des catalogues raisonnés des œuvres de Bonington, Chassériau, Meryon, gravé de célèbres ex-libris (ceux de Victor Hugo, de Th. Gautier), ainsi que des eaux-fortes d'après Delacroix et Corot.

BOUVERIE n. f. Etable* à bœufs.

BOUVERIE (LA), comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons) ; 7 600 hab. Industries alimentaires. Matériaux de construction.

BOUVESSE-QUIRIEU, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans le bas Dauphiné (île Crémieu), près du Rhône ; 866 hab. (244 aggl.). Cimenterie.

BOUVET n. m. (de *bœuf*). Menuis. Tout outil comme le rabot, mais faisant une rainure dans le bois (et, en cas de besoin, le profil opposé, c'est-à-dire la languette), et dont le fût présente une joue, ou conduit, servant de guide. (La rainure est assimilable à un sillon creusé par la charrue. Une joue fixe portée par le bouvet dirige l'outil ; un bouvet *mâle* fait la languette, un bouvet *femelle* fait la rainure. Un même bouvet [bouvet à fourchement] peut servir à faire soit la rainure, soit la languette.) || Profil standard d'une lame de parquet bouveté à rainure et languette. (Selon la tradition de la menuiserie, le nom de l'outil est donné au profil obtenu.) || *Bouvet à approfondir,* bouvet utilisé par les ébénistes et permettant de faire une rainure de plus en plus large et de plus en plus profonde, grâce à l'emploi successif de fers de largeurs différentes se fixant à des hauteurs variables. || *Bouvet de deux pièces,* bouvet à joue déplaçable.

BOUVET (ÎLE), île volcanique de l'Atlantique Sud, à 54° 26′ de lat. Sud, découverte en 1739 par le Français Bouvet de Lozier. Elle fut annexée par la Norvège en 1927.

BOUVET (François), baron **de Précourt,** amiral français (Lorient 1753 - Brest 1832). En 1796, il prit part à l'expédition d'Irlande, d'abord comme commandant en second, puis, après la séparation des flottes, comme seul dirigeant. Le mauvais temps le fit échouer. Destitué, il ne fut réintégré que sous le Consulat. Il conduisit à la Guadeloupe l'expédition du général Richepanse, en 1802.

BOUVET (Maurice Eugène), pharmacien français (Saint-Fulgent-des-Ormes, Orne, 1885). Président de l'Académie de pharmacie, président de la Société d'histoire de la pharmacie, président de l'Union mondiale des sociétés d'histoire pharmaceutique, on lui doit plus de 200 travaux originaux, parmi lesquels : *Histoire de la pharmacie en France, le Service de santé français pendant la guerre d'Indépendance, la Pharmacie hospitalière.*

BOUVET DE LOZIER ou **LOZIER-BOUVET** (Jean-Baptiste Charles), navigateur français (Saint-Malo 1705 - † 1786). Envoyé, en 1747, comme capitaine de frégate dans les mers de l'Inde, il apporta à Dupleix, en dépit de la flotte anglaise, les secours pécuniaires dont il avait besoin, et revint heureusement à l'île de France en suivant une route nouvelle à travers l'océan Indien. De 1750 à 1763, il gouverna les îles de France et Bourbon, et ne s'en éloigna qu'une fois, en 1757, pour porter des secours à la côte de Malabar. Après le traité de Paris, il rentra en France.

BOUVETAGE n. m. Opération faite avec un bouvet à main ou avec la bouveteuse.

BOUVETÉ adj. m. Menuis. Se dit d'un panneau assemblé à rainure et languette.

BOUVETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Profiler une pièce de bois avec un bouvet.

BOUVETEUR n. m. Ouvrier du bois poussant les rainures et languettes à la toupie.

BOUVETEUSE n. f. Machine à bois à l'aide de laquelle on fait la rainure et la languette sur les deux côtés des frises pour parquets. (Elle est le plus souvent combinée avec une dégauchisseuse et une raboteuse, en sorte que la lame de parquet est fabriquée en une seule passe.) [V. QUATRE-FACES.]

BOUVET-JABLOIR n. m. Outil employé en tonnellerie pour faire le jable des cuves et des foudres. (V. JABLOIR.) || Pl. *des* BOUVETS-JABLOIRS.

BOUVIER, ÈRE n. Celui, celle qui garde ou conduit les bœufs.

◆ Adj. *Charrette bouvière,* charrette traînée par des bœufs.

◆ N. m. Zootechn. *Bouvier des Flandres,* race de chiens franco-belges, qu'on utilisait beaucoup autrefois comme gardiens du gros bétail, lors du transport des bestiaux par la route, et qui est maintenant une race de chiens de garde très répandue.

BOUVIER (en lat. *Bootes, is*), constellation boréale située dans le prolongement de la queue de la Grande Ourse. Sa principale étoile est *Arcturus ;* parmi les autres, dont huit sont supérieures à la magnitude 4, on rencontre plusieurs étoiles doubles, dont

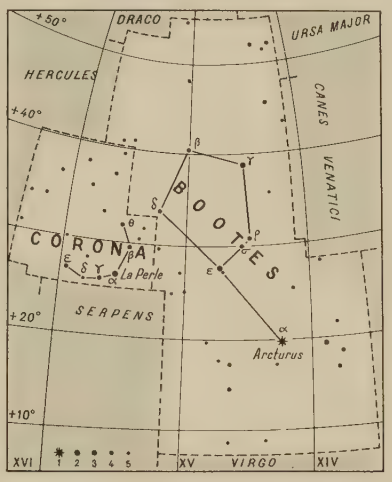

l'étoile ε (jaune et bleu). [V. CIEL.] Le dessin général de la constellation représente assez bien un drapeau dont la hampe serait figurée par l'alignement des étoiles α, ε et δ.

BOUVIER (Gilles **le**), dit **le Héraut Berry** (Bourges 1386 - 1457 ?). Protégé par Jean, duc de Berry, héraut puis roi d'armes, il fut employé dans diverses missions, notamment dans les Echelles du Levant. Grâce à ces voyages, il put écrire une *Géographie.* Il a rédigé également une *Chronique et Histoire du règne de Charles VII,* longtemps attribuée à Alain Chartier, et un *Armorial* illustré des principaux pays d'Europe.

BOUVIER (Alexis), écrivain français (Paris 1836 - *id.* 1892). Il composa tour à tour des chansons, des livrets d'opérette, des vaudevilles, et acquit une grande réputation par ses romans-feuilletons, où s'affirme une imagination féconde : *le Mariage d'un forçat* (1873), *la Grande Iza* (1878), *Malheur aux pauvres !* (1880), *le Club des coquins* (1881).

BOUVIER (Louis), naturaliste français (Saint-Laurent-Grandvaux, Jura, 1856 - Maisons-Laffitte 1944). On lui doit des travaux sur les mollusques et les articulés, mais surtout sur les onychophores. Il a publié : *Vie psychique des insectes* (1919), *Habitudes et Métamorphoses des insectes* (1921), *le Communisme chez les insectes* (1926), *Monographie des lépidoptères saturnides* (1934), *Décapodes marcheurs de la faune de France* (1940). Il a été titulaire, au Muséum d'histoire naturelle, de la chaire d'entomologie (1895-1932). [Acad. des sc., 1902.]

BOUVIER-AJAM (Maurice), économiste français (Le Mans 1914). Après avoir contribué au renouveau des doctrines corporatistes

boutures

bouvier des Flandres

Phot. Dim.

françaises, qu'il a enseignées, notamment, de 1935 à 1944, à l'Institut d'études corporatives et sociales, il s'est rattaché au mouvement de pensée marxiste après la Libération. Il a écrit : *Frédéric List, sa vie, son œuvre, son influence* (1938), *Manuel élémentaire d'économie politique* (1948), *Traité d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques* (1952-1954), *Histoire du travail en France des origines à la Révolution* (1952).

BOUVIER-DUMOLART (Louis), administrateur français (Bouzonville 1780 - Paris 1855). Préfet sous l'Empire, exilé en 1815, il obtint ensuite de rentrer en France. Préfet du Rhône en 1831, il parvint à apaiser la terrible insurrection de Lyon ; mais il fut désavoué par le ministère, et cassé.

bouvière

BOUVIÈRE n. f. Poisson osséux des étangs de France, appelé aussi ROSIÈRE, à cause des couleurs du mâle en livrée nuptiale, et PÉTEUSE. (Famille des cyprinidés.)

— ENCYCL. La *bouvière* (*Rhodeus amarus*) se trouve surtout en France, dans les petits étangs du Nord et de l'Est. Sa longueur ne dépasse pas 8 cm. C'est un poisson de peu de valeur, mais on l'utilise comme appât pour la pêche au vif du chevesne. Son grand intérêt réside dans sa reproduction. Le mâle fait choix d'une moule de rivière (anodonte ou unio) et attire une femelle de son espèce. Celle-ci porte ventralement un tube de ponte avec lequel elle projette les œufs, les uns après les autres, entre les branchies de la moule. Le mâle déverse ensuite sa laitance. Les œufs fécondés évoluent sur les branchies de la moule, d'où les jeunes bouvières sortent après éclosion.

BOUVIERS, écart de la comm. de Guyancourt (Seine-et-Oise, arrond. de Versailles), au S. de Saint-Cyr-l'Ecole. Constructions aéronautiques (moteurs).

BOUVIGNIES, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans la Pévèle ; 1 135 hab. (1 099 aggl.). Ruines d'un château. Eglise en partie du XVIe s. Hôtel de ville du XVe s. Fabrique de pantoufles.

BOVIDÉS
v. hors-texte en couleurs
(verso de la carte Brésil)

BOUVILLON n. m. (dimin. de *bœuf*). Jeune bovin émasculé, depuis son sevrage jusqu'à ce qu'il perde sa première incisive de lait.

— Entom. Nom usuel du sirex.

BOUVINES, comm. du Nord (arrond. de Lille), au S.-E. de Lille, sur la Marcq ; 604 hab. (478 aggl.). [V. art. suiv.]

Bouvines (BATAILLE DE), victoire remportée le 27 juillet 1214, par le roi de France Philippe Auguste, sur les troupes de l'empereur germanique Otton IV, du comte de Flandre Ferrand et du roi d'Angleterre, Jean sans Terre (absent), qui avaient envahi et voulaient démembrer le royaume de France.

deux phases de la bataille de **Bouvines**

BOUVRETTE n. f. Serinette pour apprendre à chanter au bouvreuil.

BOUVREUIL n. m. (autref. *bouvreur ;* de *bœuf ;* l'oiseau est encore nommé PETIT BŒUF dans certaines campagnes). Petit pas-

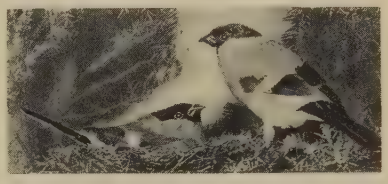

sereau aux teintes grises ou brunes, souvent orné de rose, rouge ou orangé, au bec court et épais, dont il existe plusieurs espèces en Europe et en Asie. (Famille des fringillidés.) ‖ *Pigeon bouvreuil*, race de pigeons de volière, à tête longue, fine et surmontée d'une huppe (*pic, crinière, coquille* ou *peigne*).

— ENCYCL. En France se trouve communément le bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), dont le mâle est gris, blanc et noir, avec le dessous rose vif, et la femelle plus terne. Les principaux caractères de la race des *pigeons bouvreuils* sont, avec les précédents : œil rouge-orangé clair, tarses nus et d'un rouge vif. Le plumage est d'une jolie couleur, soit bronze à lustre rosé, soit noire à lustre vert métallique. Très rustique, cette race élégante peut être élevée facilement en colombier.

Boux (FORÊT DE), partie de la forêt d'Argonne (Ardennes), à l'E. de Vouziers ; 7 700 ha.

BOUXIÈRES-AUX-DAMES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Moselle, au N. de Nancy ; 1 428 hab. (1 369 aggl.). Vestiges d'une abbaye de bénédictins. Meubles métalliques.

BOUXWILLER, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. de Saverne), dans les collines sous-vosgiennes du N. ; 2 751 hab. (2 543 aggl.). Hôtel de ville Renaissance. Temple du XVIIe s. Vieilles maisons. Musée (histoire, folklore). Verrerie (boules de Noël et thermomètres) ; ferronnerie ; boulonnerie ; machines agricoles ; voitures d'enfants.

BOUYIDES. V. BUWAYHIDES.

BOUZARÉA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), dans la banlieue algéroise, au sommet du petit *massif de Bouzaréa*, dominant la baie d'Alger ; 13 862 hab. (6 862 aggl., 3 660 non-musulmans).

BOUZIGNAC (Guillaume), musicien français, originaire du Languedoc (v. 1600 - v. 1650). Il fut enfant de chœur à la maîtrise de la cathédrale de Narbonne ; on le trouve ensuite comme maître de chapelle à Grenoble (1629), Rodez, Angoulême, Tours. Très réputé en son temps, cité par le P. Mersenne, Gantez, dom Jacques Le Clerc, il tombe ensuite dans l'oubli, ses œuvres étant restées manuscrites. On possède neuf pièces signées de son nom, et on lui attribue plus d'une cinquantaine de motets et chansons françaises anonymes conservées dans un manuscrit de Tours. Bouzignac inaugura en France le style dramatique appliqué à la musique religieuse (usage de dialogues solochœur, alternance en une même pièce d'écriture mélodique, contrapuntique, verticale, suivant les exigences du texte).

BOUZILLÉ, comm. du Maine-et-Loire (arrond. de Cholet), dans les Mauges ; 980 hab. (403 aggl.). Chapelle du manoir de la Bourgonnière (XVIe s.). Vins blancs.

BOUZONVILLE, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Boulay-Moselle), près de la frontière de la Sarre, sur la Nied ; 2 339 hab. (1 959 aggl.). Eglise du XIe s., restaurée. Fabriques de matériel pour les mines ; constructions métalliques. La ville a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale.

BOUZOULOUK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Samara ; 55 000 hab. Machines agricoles.

Bovary (MADAME). V. MADAME BOVARY.

BOVARYSME n. m. (du roman de Flaubert, *Madame Bovary*). Psychiatr. Sentiment d'insatisfaction dans les domaines affectif et social, fréquent au cours de certaines névroses de la femme.

— ENCYCL. Le mot *bovarysme* est dû à Jules de Gaultier, qui l'utilisa dans un bref essai (1892) et le donna comme titre à un ouvrage (1902) qui exposait une philosophie universelle dont l'œuvre de Flaubert n'était que le prétexte. Il le définit comme étant « le pouvoir départi à l'homme de se concevoir autre qu'il est ». Le bovarysme est à rapprocher de la mythomanie et de l'hystérie. Il réunit un fond de vanité, une imagination exubérante avec autosuggestion, et des aspirations ambitieuses qui conduisent le sujet à se représenter au-dessus de sa condition réelle.

BOVES, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), au S.-E. d'Amiens, au confluent de l'Avre et de la Noye ; 1 856 hab. (1 776 aggl.). Ruines d'un donjon du XIIe s. Cadenas. Pâtes alimentaires.

BOVES (José Tomás), partisan hispano-américain (Gijón, Asturies, 1783 - Urica, Venezuela, 1814). Castillan d'origine modeste, il entra dans les troupes royales de l'Espagne, à l'époque de la guerre de l'Indépendance, en 1810. Il organisa contre Bolívar une bande à laquelle il donna le nom de « Division infernale », qu'elle mérita par ses cruautés. Il mourut au combat.

BOVET (Ossipe Ivanovitch), architecte russe (1784-1834). Il a joué un grand rôle dans la reconstruction de Moscou après l'incendie de 1812. On lui doit les ensembles architecturaux du centre de la ville.

BOVET (Daniel), pharmacologiste italien (Neuchâtel 1907). Docteur ès sciences en 1929, il fut l'élève et le collaborateur de Fourneau de 1929 à 1947, puis directeur du Laboratoire de chimie thérapeutique à Rome. Ses travaux sur les antihistaminiques et les curarisants de synthèse lui ont valu, en 1957, le prix Nobel de physiologie et de médecine.

BOVETTE ou **BOWETTE** n. f. Min. V. BOUVEAU.

BOVETTEUR n. m. Min. Ouvrier employé au creusement des galeries au rocher.

BOVIANUM, v. antique du Samnium (Italie), prise par les Romains en 312 et 299 av. J.-C., pendant la guerre samnite, puis transformée en colonie. C'est l'actuelle *Boiano*.

BOVIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles de l'ordre des ruminants, dépourvus d'incisives supérieures et de canines, portant des cornes creuses persistantes, et qui comprend six tribus : *bovinés* (bœuf), *caprinés* (chèvre), *ovinés* (mouton), *antilocaprinés, rupicaprinés, antilopinés* (gazelle, oryx, etc.).

BOVILLAE, Géogr. anc. Ville du Latium (Italie), sur la via Appia. Ruines assez importantes près d'Albano.

BOVIN, E adj. et n. Relatif au bœuf : *Elevage bovin.* ‖ Qui ressemble au bœuf : *Elle avait les lèvres gourmandes, le nez retroussé, de grands yeux vides, au regard, eût-on dit, bovin* (Gide). ‖ *Espèce bovine*, ensemble des animaux qu'engendre le taureau domestique.

— ENCYCL. L'espèce *bovine* comprend un grand nombre de groupes secondaires, communément appelés *races*. Toutes ces races, issues de *Bos taurus*, ont été formées par la variation naturelle, les croisements, la

Phot. Walther. Hoskins.

sélection pratiquée par les éleveurs. En France, on compte une vingtaine de races d'importance très variable. Certaines sont spécialisées dans une production (cas de la flamande, de la jerseyaise, pour le lait ; de la charolaise pour la viande), mais la plupart ont des aptitudes mixtes (race « mixte ») : lait et viande, travail et viande. Les principales sont : la normande, la charolaise, la pie rouge de l'Est, la française frisonne pie noir, la limousine, la maine-anjou, la salers, la parthenaise, la bretonne pie noir, la brune des Alpes. (V. BŒUF.)

BOVINÉS n. m. pl. Sous-famille des bovidés, dont le bœuf domestique est le type et qui comprend aussi le buffle et le bison.

BOVIO (Giovanni), écrivain et homme politique italien (Trani 1841 - Naples 1903). Professeur à Naples, il a été un des hommes les plus en vue du parti républicain. Député à partir de 1876. Auteur d'une *Dottrina dei partiti in Europa* (1886), d'ouvrages de droit et de quelques pièces de théâtre. Il a subi fortement l'influence de Hegel.

BOVISTE n. m. Champignon de l'ordre des gastéromycétales. (C'est une vesse-de-loup, comestible à l'état jeune.)

BOVY (Antoine), sculpteur et graveur en médailles français, d'origine suisse (Genève 1803 - Paris 1877). Élève de Pradier, il exécuta un grand nombre de médaillons-portraits (Louis-Philippe, l'impératrice Eugénie, le Prince impérial, Chopin, Liszt), les médailles commémoratives de la *Loi des chemins de fer* (1845), de l'*Exposition universelle de 1855* (1859), les monnaies suisses dites *à l'Helvétie*.

BOVY (Berthe), actrice française (Liège 1887). Fille d'un écrivain wallon, élève de Le Bargy au Conservatoire, elle débuta à la Comédie-Française en 1905, où elle interpréta, notamment, *Poil de Carotte, la Belle Aventure, Primerose, Chacun sa vérité, la Voix humaine*. Sociétaire en 1920, puis sociétaire honoraire en 1942, elle témoigne d'un art très personnel, qui allie un humour aigu à une sensibilité poétique frémissante.

BOW, quartier ouvrier de l'E. de Londres.

BOWAL n. m. (emprunté à la langue peul du Fouta-Djalon, en Guinée). Géomorphol. Plateau formé par une cuirasse latéritique ou ferrugineuse, fortement dégradé par l'érosion, ayant perdu son sol superficiel et couvert d'une prairie de graminées de plus en plus maigre : *Les bowals résultent du surpâturage accompagné de feux de brousse.* ‖ Pl. *des* BOWÉS *ou des* BOWALS.

BOWALISATION n. m. Géomorphol. Mécanisme de la transformation en bowal ; résultat de cette transformation.
— ENCYCL. La *bowalisation* est le résultat le plus fréquent de l'évolution des argiles latéritiques en milieu tropical : artificiellement dénudées, elles deviennent des cuirasses de plus en plus compactes. La lutte contre la bowalisation, très urgente en Afrique Noire, dans l'Inde, au Brésil, est un des problèmes les plus ardus de la géographie physique appliquée.

Bowater Paper Corporation Ltd., société britannique, l'une des plus grandes productrices de papier du monde. La société Bowater a pour origine une modeste affaire familiale fondée en 1881. En 1924, sous la direction de sir Eric Vansitar Bowater (né en 1895), la société abandonne le négoce et se consacre à la production. Pour échapper à l'emprise des fournisseurs de bois et de pâtes à papier, elle acquiert, en 1930, les droits de coupe d'un important domaine forestier, ainsi que la propriété de deux nouvelles usines, situées l'une à Risor (Norvège), l'autre à Umea (Suède). Jusqu'alors uniquement axée sur la production de papier journal, la Bowater Paper Corporation se tourne, en dépit de la crise économique qui sévit dans le monde entier, vers de nouvelles productions : papier kraft, papier paille, sacs à parois multiples, papier-tissu et carton ondulé. Pour faire face à cette extension, elle achète, en 1936, deux nouvelles usines en Grande-Bretagne, et, en 1938, une usine à Corner Brook (Terre-Neuve). Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale elle s'étend beaucoup, notamment aux Etats-Unis avec l'usine de Calhoun (Tennessee), l'une des plus grandes du monde. La société fournit les deux tiers du papier nécessaire à l'impression des 400 principaux journaux et magazines anglais et à un éditeur de livres bon marché. La société Bowater possède sa propre flotte maritime, gérée par une de ses filiales : la Bowater Steamship Co. Ltd.

BOWDEN (sir Harold), industriel anglais (San Francisco 1880). Ingénieur dans l'industrie du cycle depuis 1899, il a inventé en 1902, pour la commande des freins de bicyclette, la transmission à câble d'acier dans une gaine souple en spirale d'acier.

BOWDICHIA n. m. Arbre qui donne un bois dur à grain grossier, connu en Guyane française sous le nom de CŒUR-DEHORS. (Rappelant le teck, il est d'un travail difficile, mais très résistant et susceptible d'un beau poli. Espèces principales : *Bowdichia Guianensis et B. nitida ;* ordre des légumineuses.)

BOWEN (Elizabeth), romancière anglaise (Dublin 1899), mariée depuis 1923 à Alan Charles Cameron. Débutant, en 1923, par des nouvelles qui rencontrent rapidement un grand succès, elle publie en 1927 son premier roman, *l'Hôtel*, bientôt suivi de *la Maison à Paris* (*The House in Paris*) [1935], *les Cœurs détruits* (*The Death of the heart*) [1938], *l'Ardeur du jour* (*The Heat of the day*) [1949]. Elle continue en outre à publier des nouvelles : *Regardez toutes ces roses* (*Look at all those roses*) [1941], *Pacte avec le diable* (*The Demon Lover*) [1947], et a donné, en 1942, une œuvre historique et critique sur les *Romanciers anglais*.

Bowen (MALADIE DE). Gynécol. Dyskératose à type d'épithélioma intracellulaire de la vulve. La maladie de Bowen se présente sous l'aspect d'un ou de plusieurs placards, rouge vernissé, légèrement indurés au palper, dont l'évolution est remarquablement lente. Elle doit son nom au dermatologue américain James Templeton *Bowen* (1857-1931).

BOWÉNITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium. (Syn. ANTIGORITE.)

BOWER (Edward), peintre anglais (Devonshire [?] - † Londres 1666). D'abord aide et imitateur de Van Dyck, il est surtout connu par les dessins et les peintures qu'il exécuta sur le vif, d'après Charles Ier pendant son jugement.

BOWIE (William), géodésien américain (Annapolis Junction, Maryland, 1872 - Washington 1940). Après de brillantes études à Trinity College, il entra en 1895 au Coast and Geodetic Survey, où il fit toute sa carrière à la section de géodésie. Disciple, puis continuateur d'Hayford, il amena les théories isostatiques à leur plein épanouissement. Président de l'Académie des sciences de Washington (1930), il laissa de nombreux ouvrages sur l'isostasie.

BOWLES (William Lisle), poète et écrivain anglais (King's Sutton, Northamptonshire, 1762 - Salisbury 1850). D'une œuvre poétique abondante et médiocre, il convient de détacher son premier recueil de *Sonnets* (1789), d'une simplicité mélancolique, inspirés par la contemplation du paysage anglais. Les « lakistes » y reconnurent l'œuvre d'un précurseur, et Sainte-Beuve ne dédaigna pas d'en traduire et de les imiter.

BOWLESIA n. f. Plante à ombelles courtement pétiolées, poussant dans l'Hérault. (Famille des ombellifères.)

BOWLING [bouliŋ] n. m. (mot angl.). Jeu de quilles, d'origine américaine. (Les 10 quilles, en érable ou en chêne, de 38 cm de hauteur, sont disposées en triangle au bout d'une allée en bois dur de 25,50 m de long sur 1,85 m de large, et il faut les renverser avec deux boules en bois de gaïac, de 18 à 32 cm de diamètre, qu'on lance en les faisant rouler. Chaque quille abattue vaut un *point ;* l'abattage des dix quilles avec les deux boules compte pour un *honneur simple ;* avec une seule boule, il vaut un *honneur double*. — La partie se fait en dix reprises.)

BOWMAN (Isaiah), géographe américain (Waterloo, Canada, 1878 - Baltimore 1950). Professeur à l'université Yale (1905-1915), il fut, de 1915 à 1935, directeur de la Société américaine de géographie (New York), puis, de 1935 à 1948, président de l'université Johns Hopkins. Il a publié d'importants ouvrages sur les Andes, résultats de ses expéditions en Amérique du Sud : *The Andes of Southern Peru* (1916) et *Desert Trails of Atacama* (1923). Ses recherches sur les « franges pionnières » (1931) font autorité, ainsi que ses travaux de géographie politique : *The New World Problems in Political Geography* (1921), traduit par Jean Brunhes sous le titre *le Monde nouveau* (1929), *The Mohammedan World* (1924), *International Relations* (1930).

Bowmann (CAPSULE DE) ou **de Muller**, membrane propre qui entoure le glomérule* de Malpighi. Elle doit son nom au médecin anglais sir William *Bowman* (1816-1892).

BOWNESS ON WINDERMERE, bourg de Grande-Bretagne (Westmorland), dans le Lake District, sur la rive E. du lac de *Windermere*. Eglise du XVe s. Centre touristique.

BOWRA (sir Cecil Maurice), philologue anglais (en Chine 1898). Professeur à Wadham College (Oxford), il a publié d'importants ouvrages sur la poésie lyrique de la Grèce antique, et aussi sur la poésie symboliste française et russe.

BOWRING (sir John), philologue, voyageur et administrateur anglais (Exeter 1792 - Claremont, près d'Exeter, 1872). Il se lia en 1821 avec Jeremy Bentham, dont il devint le disciple et l'exécuteur littéraire. De 1824 à 1830, il dirigea la *Westminster Review*. Polyglotte, il se targuait de savoir deux cents langues et d'en parler cent couramment. Il siégea à la Chambre des communes (1835-1837 et 1841-1849), et parcourut l'Europe pour y recueillir les poésies et ballades populaires de tous les peuples, en particulier de Russie, de Hongrie et des Balkans. Nommé consul britannique à Canton (1849), puis gouverneur à Hong-kong (1854), il riposta aux difficultés politiques et commerciales soulevées par les Chinois, par des mesures rigoureuses qui provoquèrent la seconde guerre de Chine. Il a écrit une quarantaine de volumes : poésies, critique, voyages, essais politiques, traductions, et des *Souvenirs autobiographiques* qui parurent en 1877.

BOW-STRING [boustriŋ] n. m. (angl. *bow string*, corde d'arc). Poutre métallique à membrures indépendantes, réunies entre elles par des montants, ou « aiguilles », et dont la membrure supérieure est à forme parabolique.
— ENCYCL. L'avantage de cette disposition, qui donne à la poutre l'apparence d'un arc bandé, d'où son nom, est de faire travailler sans flexion les membrures lorsqu'elles supportent des charges uniformément réparties : l'une travaille alors en compression et l'autre en tension, mais leur assemblage à chaque extrémité de poutre est compliqué, surtout en construction soudée.

BOW-WINDOW [bouwindou] n. m. (mot angl. ; de *bow*, arc, et de *window*, fenêtre). Fenêtre en saillie sur le parement d'un mur de façade.

BOX n. m. (mot angl.). Loge ou stalle d'écurie, dans laquelle un seul cheval (et par extension tout autre animal domestique) est logé sans être attaché. ‖ Stalle, compartiment qui sert à isoler un malade dans une salle d'hôpital, les accusés lors d'un procès. ‖ Garage individuel pour une automobile. ‖ Pl. angl. *des* BOXES.

BOX-CALF n. m. (mot angl.). Cuir préparé à partir de peaux de veau tannées au chrome (V. TANNAGE), teintes et finies du côté fleur en vue de la confection d'empeignes et de tiges

bowling

Berthe BOVY

bow-window
maison à Ludlow
(Angleterre)

Phot. Piaz, X, Centre culturel américain.

garde anglaise haute

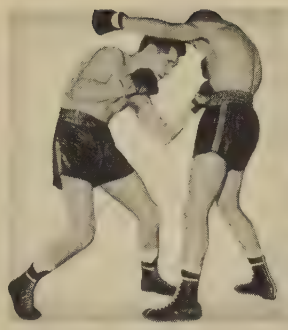

esquive d'un gauche à la face et réplique par uppercut au corps

sur garde trop basse crochet droit à la face

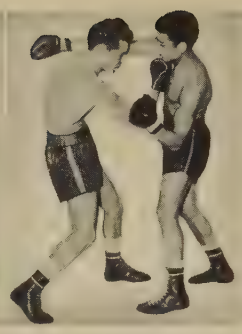

sur un direct du droit, uppercut du droit en contre au menton

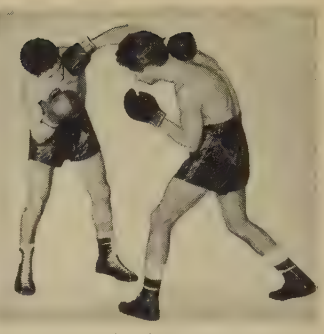

cross du droit en contre sur un direct du gauche esquivé

de chaussures. (Cette fabrication a remplacé celle de la peau de veau de tannage végétal, pratiquée avant 1890. Elle est devenue la plus importante des fabrications de tannage au chrome. La presque totalité des chaussures de ville sont confectionnées en box-calf.)

BOXE n. f. (de l'angl. *to box*, combattre avec les poings). Sport de combat où deux adversaires s'affrontent, gants aux poings.

— ENCYCL. Les héros et les princes grecs étaient fiers de la force et de la dextérité de leurs poings. Homère en parle dans *l'Odyssée*. Ce ne fut pourtant que dans la XXIIIe olympiade (698 av. J.-C.) que la boxe fut incorporée dans les jeux classiques. Elle se pratiquait soit à poings nus, soit avec des gants formés de lanières, dits « cestes ». Dans l'histoire contemporaine, les Anglais furent les premiers à faire de la boxe un sport national et à le réglementer. Leur premier champion reconnu fut James Flagg, en 1719. La boxe était alors pratiquée à poings nus sous les règles de la London Prize Fight. Elle n'était pas autorisée, mais tolérée. Boxeurs et officiels pouvaient être poursuivis par la police pour « conduite désordonnée en public ». Les combats avaient lieu en pleine campagne, dans les granges ou dans les arrière-salles des cabarets. Le dernier combat de ce genre pour le titre de champion eut lieu entre John L. Sullivan et Jake Kilrain, à Richbourg (Missouri), le 8 juillet 1889. Sullivan gagna et conserva son titre pendant douze ans.

En 1891, une réglementation nouvelle fut adoptée, sous l'égide du marquis de Queensberry, qui agréa le projet conçu par le journaliste anglais M. Chamberlain. Le port des gants devenait obligatoire. La durée de chaque assaut, ou *round*, restait fixée à 3 mn. Entre chaque round, on observait une minute de repos. Ces règles sont toujours en vigueur. Mais le nombre des rounds n'était pas limité : on se battait au *finish*, jusqu'à l'épuisement ou à l'abandon de l'un des deux adversaires. Aujourd'hui, un combat de boxe se dispute sur 15 rounds au maximum (c'est la durée prévue pour les championnats professionnels nationaux et internationaux). Les décisions sont de quatre sortes : victoire par hors combat (*knock-out*, abandon, arrêt ou disqualification par l'arbitre), victoire aux points, match nul, et non-combat, ou *no-contest* (qui est prononcé quand les adversaires manquent d'agressivité).

Pour être réguliers, les coups doivent être portés avec la partie du gant qui recouvre les articulations de l'une ou de l'autre main, sur n'importe quel point du devant ou des côtés de la tête ou du corps, mais toujours au-dessus de la ceinture. Les coups de revers sont interdits. De même sont défendus les coups avec le gant ouvert, les coups avec le pied, le genou ou la tête, les coups aux reins (*kidney punch*), derrière la tête (*rabbit punch*), ainsi que dans le dos.

Le boxeur doit obligatoirement porter une coquille, ou ceinture protectrice, qui le met à l'abri d'un accident en cas de coup porté au-dessous de la ceinture (*coup bas*).

L'enceinte du combat, ou ring, est un carré de 4,35 m à 6 m de côté. Aux quatre coins sont fixés des piquets. Le ring est entouré de trois cordes de chanvre de 2 à 5 cm de diamètre maintenues à 0,30 m des piquets. Le plancher est recouvert d'un tapis de feutre d'au moins 1 cm d'épaisseur, lui-même recouvert d'une forte toile.

Le combat est dirigé par un arbitre, généralement assisté de deux juges. Seul l'arbitre prend place sur le ring avec les boxeurs, à chacun desquels un coin est affecté, où ils reviennent entre chaque round et auprès desquels se tiennent soigneurs et managers. La décision est rendue d'après la majorité des avis de l'arbitre et des juges. Avant de combattre, les boxeurs sont soumis à une visite médicale et pesés, afin que soient respectées les conventions de poids prévues pour le combat.

D'après leur poids, les boxeurs sont classés en catégories, ainsi fixées pour les professionnels : mouche, jusqu'à 50,802 kg ; coq, jusqu'à 53,524 kg ; plume, jusqu'à 57,152 kg ; léger, jusqu'à 61,237 kg ; mi-moyen, jusqu'à 66,678 kg ; moyen, jusqu'à 72,574 kg ; mi-lourd, jusqu'à 79,378 kg ; et lourd, au-dessus de 79,378 kg.

Pour les professionnels, les gants sont de 5 onces (141,75 g) des poids mouche aux poids légers ; de 6 onces (170,10 g), des poids mi-moyens aux poids lourds.

Les championnats de France, d'Europe ou du monde des professionnels se disputent en 15 rounds. Quand il n'y a pas de titre en jeu, les professionnels s'affrontent en 6, 8 ou 10 rounds généralement.

C'est la commission des classements et défis de la Fédération française de boxe qui désigne les candidats ou challengers aux titres de champion de France. L'European Boxing Union choisit les aspirants aux divers titres de champion d'Europe. La National Boxing Association et la New York States Athletic Commission contrôlaient les titres de champion du monde. Depuis 1952, ces titres sont sous le contrôle d'un nouvel organisme, la Commission mondiale de la boxe professionnelle.

L'organisation des combats est généralement confiée à des organisateurs professionnels, qui versent aux boxeurs des sommes, ou bourses, sur le montant desquelles ils se sont mis d'accord avec les managers.

Pour les amateurs, les combats se disputent en trois rounds. Ils sont répartis en dix catégories de poids : mouche, jusqu'à 51 kg ; coq, 54 kg ; plume, 57 kg ; léger, 60 kg ; super-léger, 63,500 kg ; mi-moyen, 67 kg ; super-welter, 71 kg ; moyen, 75 kg ; mi-lourd, 81 kg ; lourd, au-dessus de 81 kg. Les amateurs portent des gants de 8 onces (228 g). Ils peuvent devenir professionnels à 21 ans. Il existe un certain nombre de mots anglais employés couramment dans les milieux de

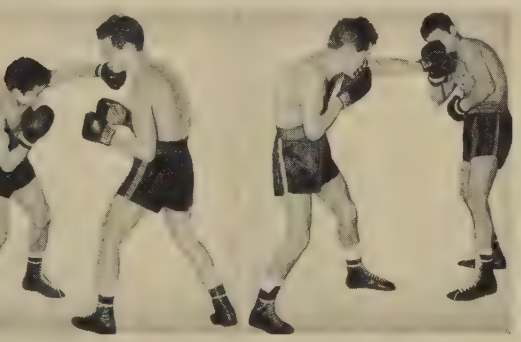

swing du gauche à la face sur garde trop basse

direct du gauche et sa parade chassée

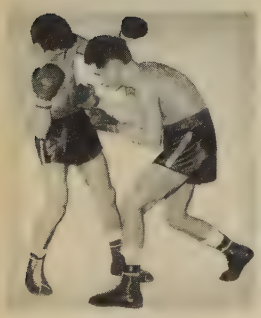

corps à corps

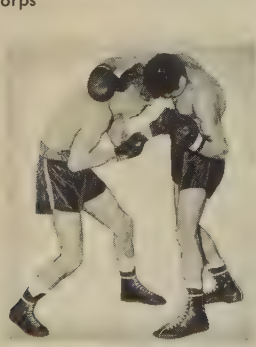

sur un cross esquivé rentrée en corps à corps

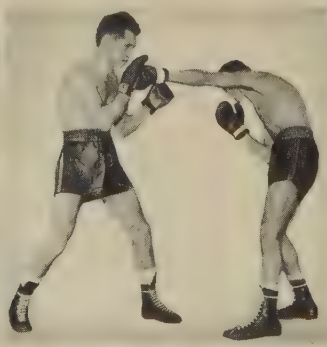

direct du gauche et sa parade bloquée

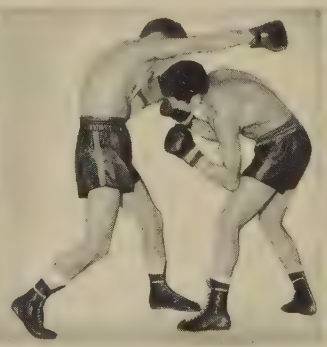

esquive rotative sur un direct du droit

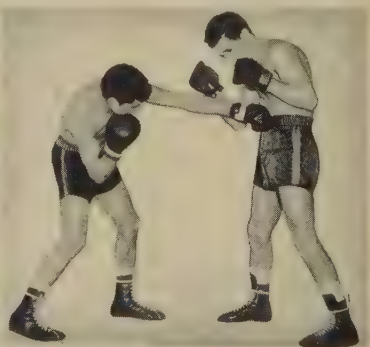

direct du gauche à l'estomac esquive par retrait du corps

Phot. Larousse.

la boxe : *clinch*, corps à corps ; *draw*, match nul ; *fight*, combat ; *forcing*, attaque ; *groggy*, état d'infériorité ; *hook*, crochet très court ; *jab*, petit coup direct ; *knock down*, chute ; *knock-out*, mise hors de combat du boxeur resté dix secondes à terre ; *swing*, coup horizontal porté latéralement ; *uppercut*, coup donné de bas en haut.

● *Boxe française.* Elle est dérivée de l'ancienne *savate* (chausson), pratiquée autrefois autour des barrières. Un professeur, Charles Lecour, et son frère Hubert, ayant étudié la manière de combattre des Anglais, combinèrent les deux modes de défense, et c'est ainsi que naquit la « boxe française », laquelle, depuis la grande vogue prise par la boxe anglaise, n'est plus pratiquée. (→ Biblio.)

BOXER v. intr. Se battre d'après les règles de la boxe.

◆ V. tr. et intr. *Fam.* Frapper à coups de poing : *Boxer un insolent. Il se mit à boxer contre le mur* [...] *dans une sorte d'ivresse de succès et de force* (Maupassant).

BOXER [ksœr] n. m. Chien de garde, voisin du dogue allemand et du bouledogue, haut de 50 à 60 cm, à robe jaune ou bringée, remarquable par son intelligence.

Boxers, membres d'une société secrète chinoise, les *Poings de justice,* section de celle du *Grand Couteau.* Ils furent à l'origine d'un mouvement xénophobe qui éclata à la suite de la défaite infligée à la Chine par le Japon en 1895 et des exigences des puissances européennes en 1898. Né dans le Chan-tong, ce mouvement, qui prit le nom de *boxer,* se développa avec rapidité et violence, s'attaqua aux missions et aboutit, en juin 1900, à l'assassinat du ministre d'Allemagne Ketteler et au siège des légations étrangères de Pékin. La Russie occupa militairement la Mandchourie, et une expédition internationale sous le commandement du général allemand von Waldersee, délivra les légations le 14 août 1900. Un traité imposa en 1901 à la Chine* de sévères sanctions contre les fauteurs de troubles, des garanties de sécurité et le versement d'une forte indemnité.

BOXEUR n. et adj. Celui qui se livre ou s'exerce aux combats de boxe.

BOXON n. m. *Pop.* Lieu de débauche ; maison de tolérance.

BOXTEL, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur la Dommel ; 15 969 hab. Industrie textile ; confection. Métallurgie. Industries alimentaires.

BOY [bɔi ou bɔj] n. m. Jeune serviteur indigène, dans les pays coloniaux. (On emploie parfois le fém. BOYESSE.)

— Music-hall. Danseur qui fait partie d'un ensemble dans les spectacles de music-hall, les revues et les opérettes modernes.

BOY (Adrien Simon), chirurgien français (Champlitte 1764 - Alzey, près de Mayence, 1795). Chirurgien en chef de l'armée du Rhin, il fit paraître plusieurs brochures sur son art, entre autres *Traitement des plaies d'armes à feu,* et composa les paroles du chant *Veillons au salut de l'Empire* (1791), dont l'air est tiré d'un opéra de Dalayrac, *Renaud d'Ast* (1787).

BOYACÁ, village de Colombie, dans la Cordillère orientale, au S. de Tunja ; 370 hab. Victoire de Bolívar sur les Espagnols (7 août 1819). — Le *département de Boyacá,* qui a pour ch.-l. *Tunja,* a 824 700 hab. Il s'étend sur la Cordillère orientale et sur les llanos.

Boyacá (ORDRE DE), ordre colombien fondé en 1919 pour commémorer le premier centenaire de la bataille de Boyacá. L'ordre comprend trois classes (médaille d'or, d'argent, de bronze) ; le bijou est une croix de Malte chargée en son centre du portrait de Bolívar entouré de cette légende : *Colombia, Centenario de Boyacá ;* au revers : *1819, 7 de agosto, 1919.* Le ruban est composé de trois bandes : jaune, bleu, rouge.

BOYARD ou **BOÏAR** n. m. (L'orthogr. *boyard* est la meilleure comme répondant aux formes slaves ; vieux russe *boyarine,* devenu *barine ;* serbo-croate *boljar, boljarine,* etc.) Nom des anciens nobles en pays slave et, en particulier, en Russie. (Dans la Russie kiévienne, le mot désignait la classe supérieure des compagnons du prince. A l'intérieur de la *droujina**, les boyards formaient un cercle étroit de guerriers tenus au service militaire pour leur chef. En Moscovie, ils jouèrent un rôle beaucoup plus important : réunis en assemblée, ou *douma,* ils intervinrent souvent dans les affaires de l'Etat. Leur rôle s'amoindrit à partir de Pierre le Grand.)

Boyard Orcha (LE) [*Boyarine Orcha*], poème russe de Lermontov (1835). Histoire tragique d'un jeune serf lituanien, Arsène, qui aime la fille du boyard Orcha, favori d'Ivan le Terrible, et qui est aimé d'elle. Dans cette œuvre, Lermontov se hasarda, l'un des premiers, à déchirer le voile qui couvrait la vie de la noblesse russe au XVIe s. Ce poème reste, malgré quelques inégalités, un des chefs-d'œuvre de la littérature russe.

boyards (RÉGENCE DES), période de l'histoire russe qui s'étend de 1533 à 1547. Elle commence à la mort de Basile III (1533), qui avait écarté les boyards des affaires. Après la régence d'Hélène Glinski, qui meurt en 1538, les boyards dirigent le gouvernement au nom du jeune Ivan IV, âgé de huit ans. Les Chouïski, puis les Bielski, à nouveau les Chouïski, l'emportent. Mais, en 1543, le jeune tsar fait assassiner André Chouïski, sans doute à l'instigation du métropolite Macaire. Celui-ci l'éduque, le couronne dans la cathédrale de l'Assomption et lui fait épouser Anastasie Romanov, fille d'un riche boyard (1547).

BOYARDVILLE, écart de la comm. de Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Maritime), sur la côte E. d'Oléron. Station balnéaire.

BOYAU [bwajo] n. m. (du lat. *botellus,* boudin). Ensemble de l'intestin, partie du canal digestif, longue, étroite, repliée sur elle-même, qui fait suite à l'estomac, reçoit les aliments au sortir de ce viscère, et rejette les excréments hors du corps (s'emploie généralement au pluriel) : *Les gros boyaux. Les petits boyaux.* ‖ Corde faite avec la membrane médiane de l'intestin grêle du mouton, et servant à garnir divers instruments de musique, à monter des raquettes, des arcs, etc. ‖ *Boyau gras,* troisième intestin du porc et des animaux de boucherie. ‖ *Par extens.* Passage long et étroit : *Certaines ruelles sont de véritables boyaux.*

— LOC. POP. *Racler le boyau,* jouer mal d'un instrument à cordes. ‖ *Rendre tripes et boyaux,* vomir avec beaucoup d'efforts. ‖ *Tordre les boyaux,* provoquer des douleurs abdominales aiguës. ‖ *Se tordre les boyaux,* être pris d'un gros accès d'hilarité.

— ALLUS. LITTÉR. *Il faut étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres.* C'est dans le *Testament du curé Meslier* († 1733), publié par Voltaire et probablement apocryphe, que se lit le vœu : « Je voudrais que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier prêtre. » Le mot a été souvent repris, sous des formes diverses, au XVIIIe s.

— Bot. *Boyau pollinique,* syn. de TUBE POLLINIQUE*.

— Ch. de f. Tube flexible destiné à relier, entre deux véhicules, les conduites de distribution d'air„ de vapeur, les commandes de freinage, etc.

— Cycl. Pneumatique fait d'une mince chambre à air qu'entoure une enveloppe de caoutchouc toilé complètement fermée par couture des deux bords.

— Equit. *Ce cheval a du boyau, n'a pas de boyau,* ou *est étroit de boyau,* il a beaucoup, il a peu de flanc.

— Mil. Fossé en zigzag permettant de gagner à couvert les parallèles avancées devant une place assiégée ou les tranchées* de première ligne.

— Min. Galerie de faible section, impropre au roulage. ‖ Tuyau flexible pour l'alimentation en air comprimé d'un outil pneumatique.

— Pêch. *Boyaux de sardines,* excellentes boettes pour la pêche en mer. (Les boyaux de sardines sont rejetés par les conserveries après étêtage des poissons.) ‖ *Boyau de chat,* syn. de CATGUT.

— Text. Défaut existant dans le fil cardé, se traduisant par la réunion de petites agglomérations de laine séparées par des portions très ténues de fil. ‖ *Fil à boyau,* genre de fil fantaisie obtenu en reproduisant mécaniquement et irrégulièrement le défaut précédent.

— Trav. publ. Conduit en cuir, en toile, en caoutchouc, etc.

BOYAUDERIE n. f. Lieu où l'on prépare les boyaux. ‖ Préparation des boyaux. (La boyauderie a pour objet de préparer les boyaux des animaux de boucherie, principalement pour le commerce de l'alimentation [boyaux de porc et de bœuf].)

BOYAUDIER, ÈRE adj. Relatif à la boyauderie.

◆ N. m. Ouvrier qui travaille à la préparation des boyaux.

BOYAUTER (SE) v. pr. *Pop.* Etre secoué de rire.

BOYCE (William), organiste et compositeur anglais (Londres 1710 - *id.* 1779). Comme Beethoven, il devint sourd de bonne heure. Organiste de la chapelle royale, et chef d'orchestre de la musique particulière du roi, il donna de nombreuses compositions de divers genres ; des ouvrages dramatiques : *Salomon Serenata,* version musicale du Cantique des cantiques ; l'ode de Dryden sur la musique ; des sonates, des symphonies ; *Lyra britannica,* collection de mélodies, duos et cantates sur divers sujets, etc. Il a publié aussi, sous le titre de *Cathedral Music,* une collection de musique religieuse.

BOYCEAU (Jacques), sieur **de La Baraudière,** horticulteur français du XVIIe s. D'abord homme de guerre, il fut nommé par Louis XIII intendant des Jardins des maisons royales et gentilhomme de la Maison du roi. Son *Traité de jardinage* a été publié par son neveu en 1638.

boxer

BOYCOTT (Charles Cunningham), officier britannique (Burgh Saint Peters, Norfolk, 1832 - Flexton, Suffolk, 1897), devenu intendant des domaines du comte d'Erne, County Mayo (Irlande). Du fait de sa dureté, les tenanciers irlandais, en 1880, le mirent en quarantaine (mutilation du bétail, obstruction aux ventes) comme le recommandaient la Ligue agraire et Parnell. Son nom est resté attaché à ce véritable « blocus » matériel et moral.

BOYCOTTAGE [bɔi] n. m. Entente tacite ou expresse pour infliger un dommage pécuniaire ou moral à un individu ou à un pays, en évitant toutes relations avec lui, en refusant d'accomplir certains travaux, d'acheter certaines marchandises, etc. (Le mot a d'abord été appliqué à la mise en interdit des propriétaires ou des fermiers irlandais qui n'obéissaient pas aux injonctions de la Ligue agraire.) [→ Biblio.]

groupe de **Boxers** à Tien-tsin

BOYCOTTER [bɔi] v. tr. (de l'angl. *to boycott ;* de *Boycott,* n. pr.). Soumettre un individu ou un pays au boycottage : *Boycotter un commerçant.* ‖ *Par anal. Boycotter quelque chose,* la mettre à l'index, ne pas en user : *Boycotter les produits étrangers. Boycotter les transports publics.*

BOYCOTTEUR [bɔi], **EUSE** n. et adj. Personne qui boycotte.

BOYD (Martin), romancier australien (Lucerne, Suisse, 1893). Ses premiers romans parurent sous le nom de **Martin Mill,** entre autres *The Monforts,* spirituelle chronique d'une famille australienne depuis le milieu du XIXe s. (1928). Sa meilleure œuvre est *Lucinda Brayford* (1946). Après 1914, il a vécu surtout en Europe.

BOYDELL (John), graveur anglais (Dorrington 1719 - Cheapside, Londres, 1804). Il publia une série de vues des environs de Londres (*Bridge Book,* 1746), un volume de planches de vues d'Angleterre, du Pays de Galles, et s'établit éditeur. Son œuvre essentielle demeure, en 1786, l'illustration du théâtre de Shakespeare d'après les tableaux de célèbres artistes. Elu lord-maire de Londres en 1791, il contribua au développement de la gravure en Angleterre.

Boyden (ÉPREUVE OU REPAS DE). Electroradiol. Epreuve fonctionnelle permettant d'apprécier les contractions de la vésicule biliaire après son opacification. (Elle consiste en une absorption d'aliments gras [œufs, beurre, crème, chocolat].)

BOYD-ORR (John, 1er baron), savant britannique (Kilmaurs, Ayrshire, 1880). Professeur d'agronomie à l'université d'Aberdeen (1942-1945), recteur (1945), puis chancelier (1946) de l'université de Glasgow, il a dénoncé les insuffisances de l'alimentation humaine et préconisé la lutte contre l'érosion du sol, ainsi que le développement de

BOYD-ORR

Phot. Rapho-Black star, X, U. S. I. S.

méthodes agricoles modernes. Membre de comités britanniques et internationaux, il a été directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (1946-1947) et a reçu le prix Nobel de la paix en 1949. On lui doit : *Minerals and Pastures in relation to Animal Nutrition* (1928), *The National Food Supply* (1934), *Food, Health and Income* (1936), *Fighting for what?* (1943), *Food and the People* (1944).

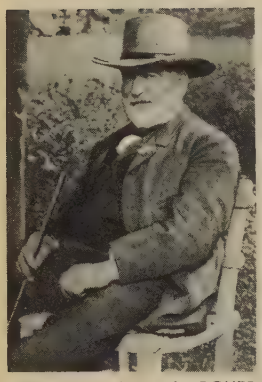

Augustin BOYER

BOYE (Karin), femme de lettres suédoise (Göteborg 1900 - près d'Alingsås 1941). Elle a enseigné à Motala (1929), puis à Viggbyholm (1936-1938) ; membre du groupe socialiste « Clarté », elle a collaboré à la revue littéraire d'avant-garde *Spektrum* (1931-1932). Son œuvre, sensible et vibrante, empreinte d'un idéalisme extatique, est une des plus importantes de l'entre-deux-guerres. Elle débuta avec le recueil lyrique *Nuages* (1922), fut la traductrice inspirée de *The Waste Land* de T. S. Eliot (1932), et exprima son mysticisme dans *Pour l'arbre* (1935) et *les Sept Péchés mortels* (posthume, 1941). Parmi ses romans, on retiendra surtout *Kallocain* (1941), préfiguration d'un monde humain transformé en termitière et régi par une dictature policière.

BOYEN (Hermann von), général et homme d'Etat prussien (Kreuzburg 1771 - Berlin 1848). Après la paix de Tilsit (1807), il seconda Scharnhorst dans son œuvre de rénovation de l'armée ; il fut chef d'état-major en 1813 et ministre de la Guerre après le premier traité de Paris. Après le Congrès de Vienne, il chercha à faire tenir par le roi de Prusse les promesses faites au peuple en 1813 et s'opposa à la politique de réaction, mais il dut se retirer en 1819. De nouveau ministre de la Guerre de 1841 à 1847. Il a laissé des *Mémoires*.

BOYER n. m. Mar. V. boer.

BOYER (Jean), compositeur français (Paris fin du XVIe s.). Il collabora à la musique vocale de divers ballets de Cour (*Ballet de la folie*, 1618 ; *Ballet de M. de Nemours*, 1628) et publia deux livres d'*Airs mis en tablature de luth* (1621) et des *Chansons à danser et à boire*.

Robert BOYLE
par Vertue

BOYER (abbé Claude), auteur dramatique français (Albi 1618 - Paris 1698). Il fut protégé à Paris par une famille distinguée, probablement Mme Tallemant, qui le soutint contre la cabale de Quinault. Chapelain, en 1662, ne mettait que Corneille au-dessus de lui, mais le public ne fit jamais grand succès à ses tragédies : *la Porcie romaine* (1646), *Porus* (1647), *la Mort de Démétrius* (1660), *le Comte d'Essex* (1678), *Agamemnon* (1680), *Jephté* (pour les demoiselles de Saint-Cyr, 1690), *Judith* (1695). Racine, qui, comme Boileau, ne lui ménagea pas ses railleries, a écrit contre sa *Judith* une épigramme fameuse. (Acad. fr., 1666.)

BOYER (Abel), historien d'origine française (Castres 1664 - Chelsea 1729). Il se fixa en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes et publia un grand nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'Angleterre.

BOYER (Jean-François), prélat français (Paris 1675 - *id.* 1755). Evêque de Mirepoix (1730), il fut, grâce au cardinal de Fleury, nommé précepteur du Dauphin, fils de Louis XV. (Acad. fr., 1736.)

BOYER (Alexis), chirurgien français (Uzerche 1760 - Paris 1833). Après des débuts difficiles, il devint chirurgien de la Charité en 1787 ; il adjoignit à son service, en 1795, celui de l'Hôtel-Dieu. Dans tout l'éclat de sa gloire, Boyer dut, lors de la rénovation de l'ordre scolaire, se faire recevoir docteur. En 1804 il fut nommé chirurgien de l'Empereur, et créé baron. En 1820 il fut l'un des premiers membres de l'Académie de médecine. Chirurgien consultant de Louis XVIII (1823), puis de Charles X et de Louis-Philippe, il devint, en 1825, chirurgien en chef de la Charité. Boyer a laissé deux grands ouvrages : *Traité complet d'anatomie* et *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*. (Acad. des sc., 1825.)

BOYER (Jean-Pierre), homme politique antillais (Port-au-Prince 1776 - Paris 1850). Mulâtre libre, il seconda Rigaud, puis Pétion, dans leurs efforts pour établir l'hégémonie des mulâtres dans le sud de Saint-Domingue contre les Noirs de Toussaint, puis de Dessalines, qui tenaient le Nord. Boyer finit, en 1820, par établir son pouvoir sur tout le pays ; après la mort de Christophe, il conquit même l'ancien secteur espagnol et conclut un accord avec la France en 1825. Son gouvernement fut médiocre et il fut renversé en 1843. Il se réfugia à Paris.

BOYER (Augustin), libraire-éditeur français (Villiers-Saint-Benoît, Yonne, 1821 - Paris 1896). Instituteur dans son pays natal, il quitta l'enseignement en 1851, se rendit à Paris et s'associa avec Pierre Larousse, son compatriote, pour fonder la Librairie Larousse et Boyer (1852). Il groupa autour de la *Méthode lexicologique* tout un ensemble de classiques élémentaires et publia sous son nom un *Cours de dessin linéaire* et un *Trésor poétique*. Lorsque P. Larousse se consacra tout entier à son *Grand Dictionnaire*, Augustin Boyer resta seul propriétaire de la librairie classique, à laquelle il donna une grande extension. Esprit large et précis, caractère élevé, il se consacra à la diffusion de l'instruction dans tous les milieux. En 1885, sa maison se réunit à l'Imprimerie Larousse.

BOYER (Napoléon), général français (Paris 1823 - Versailles 1888). Après avoir servi au Mexique sous Bazaine, il effectua, lors du siège de Metz*, en 1870, des missions auprès de Bismarck et de l'impératrice, qui préparaient la capitulation de la place.

BOYER (Léon), ingénieur français (Florac 1851 - Panama 1886). Ingénieur des ponts et chaussées, il fit construire sur la ligne du chemin de fer de Marvejols à Neussargues plusieurs ouvrages d'art, notamment le fameux viaduc de Garabit, que conçut et réalisa Eiffel. Nommé directeur des travaux du canal de Panama, il succomba peu après à un accès de fièvre.

BOYER (Paul), slavisant français (Cormery 1864 - Paris 1949). Il enseigna le russe à l'Ecole des langues orientales à partir de 1891 et publia un *Manuel pour l'étude de la langue russe*. Devenu administrateur de la même école, il apporta les plus heureuses réformes dans l'enseignement de cet établissement.

BOYER (Charles), acteur français, naturalisé américain (Figeac 1899). Il abandonna la licence de philosophie pour le Conservatoire et fut d'abord l'interprète de Bernstein (*le Bonheur*, *le Secret*, etc.). Sa carrière cinématographique est très importante. Il a débuté à l'écran en 1920, sous la direction de Marcel L'Herbier, dans *l'Homme du large*, et tourné *Tumulte* (1931), *Liliom*, *la Bataille* (1934) ; à Hollywood, *Marie Walewska* (1937) ; à Paris, *Orage* (1938). Fixé en Amérique à partir de 1940, il y tourna de nombreux films, notamment *Back Street* (1940), *Gaslight* (1944), *Arc de triomphe* (1947), etc. Il a servi la cause française aux Etats-Unis et est revenu tourner à Paris *Madame de...* (1953), *Nana* (1955), etc.

BOYER DE LA TOUR DU MOULIN (Georges), général français (Maisons-Laffitte 1896). Engagé volontaire lors de la Première Guerre mondiale, il sert au Maroc pendant la plus grande partie de sa carrière. Après avoir occupé de hauts postes en Indochine de 1948 à 1951, il commande les forces françaises d'Autriche, puis celles de Tunisie (1954). En août 1955, au plus fort de la crise politique marocaine, il est nommé résident général à Rabat, mais n'occupe ce poste que pendant quelques mois, jusqu'au retour du sultan Muhammad ibn Yūsuf. La publication de son livre *Vérité sur l'Afrique du Nord* entraîne sa mise en disponibilité en 1956.

BOYER DE PEYRELEAU (Eugène, baron de), officier français (Alès 1774 - Paris 1856). Il combattit sous la Révolution et se distingua en 1805 à la Martinique, puis, en 1815, comme commandant des troupes à la Guadeloupe. Condamné à mort pour avoir proclamé dans cette île Napoléon Ier empereur le 18 juin 1815, il fut libéré après trois ans de prison.

BOYER-FONFRÈDE. V. Fonfrède.

BOYLE (Richard). V. Cork.

BOYLE (Roger), baron **Broghill** et 1er comte **d'Orrery**, soldat et écrivain anglo-irlandais (Lismore Castle 1621 - † 1679). Malgré ses sympathies royalistes, il servit fidèlement Cromwell et entra même au conseil du Protecteur. Mais, lorsque le gouvernement de Richard Cromwell lui parut irrémédiablement compromis, il retourna en Irlande, où il prépara la restauration de Charles II.

BOYLE (Robert), physicien et chimiste anglo-irlandais (Lismore Castle 1627 - Londres 1691). Quatorzième des quinze enfants du comte de Cork, ardent anglican, de caractère mélancolique, il demeure célibataire et s'adonne à la recherche. Ses travaux, dans les domaines les plus variés, font de lui l'un des premiers savants de son époque. En physique, il effectue, en 1661, des déterminations précises des densités des solides et des liquides. S'attaquant l'année suivante aux gaz, il publie les résultats de mesures effectuées sur l'air et énonce, avant Mariotte, la loi de compressibilité des gaz. Il améliore, avec l'aide de Hooke, la machine pneumatique d'Otto von Guericke, ainsi que le thermomètre de Galilée, qu'il ferme hermétiquement ; il a l'idée d'adopter comme point fixe la température de fusion de la glace. Il observe l'abaissement des points d'ébullition dans le vide, découvre l'évaporation de la glace, fabrique un baroscope, donne l'explication du paradoxe hydrostatique. Il découvre en optique les anneaux colorés fournis par les lames minces. Il montre que les actions électrostatiques se produisent à travers le vide, et entrevoit les phénomènes d'influence électrique. En chimie, il s'attaque à la théorie des éléments d'Aristote, montrant à quel point elle est arbitraire. Dans son ouvrage célèbre *The Sceptical Chymist* (1661), il répudie définitivement cette ancienne doctrine, et fait pour la première fois apparaître la conception moderne d'élément chimique. Le premier, il utilise systématiquement les réactifs colorés (sirop de violettes) pour la recherche des acides, dont il donne d'ailleurs la définition ; il étudie les solutions salines, en employant le nitrate d'argent pour reconnaître les chlorures, le gaz ammoniac pour caractériser l'acide chlorhydrique, le sulfure d'ammonium (liqueur de Boyle). Il sait recueillir les gaz provenant d'une réaction chimique, isole l'hydrogène, découvre l'hydrogène phosphoré, le sulfate mercurique, l'acétone, l'alcool méthylique. Il montre que l'air est nécessaire à la combustion et à la respiration, et, constatant que ces phénomènes n'en consomment qu'une petite quantité, en conclut que l'air est un mélange.

Dès 1645, et pendant toute sa vie, il réunit chez lui des hommes passionnés pour la science ; ceux-ci vont devenir, sous Charles II, le noyau de la Société royale. Quelque temps directeur de la Compagnie des Indes orientales, il s'intéresse également à l'action missionnaire. Pour faciliter celle-ci, il fait traduire la Bible en diverses langues. En 1680, il fait monter en Irlande une imprimerie d'où sort une Bible en gaélique, qui demeure le seul ouvrage de ce genre.

BOYLESVE (René Tardivaux, dit **René**), romancier français (La Haye-Descartes 1867 - Paris 1926). Après avoir suivi les cours de l'Ecole des sciences politiques et de l'école du Louvre, il se consacre à la littérature. Son talent, fait tout à la fois de sensibilité et d'ironie, excella à dépeindre les mœurs provinciales dans *Mademoiselle Cloque* (1899), *la Becquée* (1901), *l'Enfant à la balustrade* (1903). Boylesve évoque aussi l'Italie avec ferveur dans *le Parfum des îles Borromées* (1898). Enfin, il déploie son humour et sa fantaisie dans *la Leçon d'amour dans un parc* (1902) et *Nouvelles Leçons d'amour dans un parc* (1925). Ecrivain brillant, d'une grande acuité d'observation, il pèche toutefois par un certain manque de rigueur dans la construction. (Acad. fr., 1918.) [→ Biblio.]

BOYM (Michel), jésuite et missionnaire polonais (Lvov 1612 - dans le Kouang-si 1659). Il parcourut les Indes et la Chine à partir de 1643. On lui doit une carte de la Chine et une série de travaux sur ce pays.

Boymans (musée), à Rotterdam. Musée municipal, fondé en 1847 grâce à un legs du collectionneur Frans Jacob Boymans (1767-1847). Il est installé, depuis 1935, dans un bâtiment systématiquement construit, par l'architecte A. Van der Steur, selon les principes de la muséologie moderne. Parmi les plus importants tableaux qui y sont conservés, citons ceux de Dierick Bouts (*Saint Jean*), Jérôme Bosch (*l'Enfant prodigue*, *le Nid de hibou*), Claës, Frans Hals, Saenredam,

Phot. Larousse, Bibl. nat.

Rembrandt (*Titus*), Ferdinand Bol, Brouwer, Téniers, Rubens, Chardin, Jongkind, Pissarro, Monet, Van Gogh (*le Tisserand*), Ensor, Van Dongen (*Portrait de Charles Rappoport*). On y trouve également des sculptures d'Edgar Degas, Rodin, Renoir, Despiau, Georges Minne, Rik Wouters. Le département des arts décoratifs est particulièrement riche en faïences de Delft.

BOYNE, fl. d'Irlande, qui passe à Drogheda et rejoint la mer d'Irlande; 135 km. Sur ses rives, non loin de Drogheda, fut livrée, le 1er juillet 1690, une bataille qui opposa l'armée de Guillaume III d'Orange (36 000 hommes sous le commandement du duc de Schomberg) à celle de Jacques II Stuart (16 000 Irlandais et les 7 000 Français de Lauzun). L'armée protestante, plus forte et mieux commandée, remporta une victoire écrasante, qui entraîna rapidement la chute de toute l'Irlande, dernier territoire fidèle à la cause des Stuarts; elle consacra donc le triomphe de la révolution commencée en 1688 en Angleterre.

BOYNES, comm. du Loiret (arrond. de Pithiviers), dans le Gâtinais; 1 102 hab. (893 aggl.). Eglise des XIIe, XIVe et XVe s. Patrie de L. Veuillot.

BOY-SCOUT [bɔiskaut] n. m. (mot angl. signif. *garçon-éclaireur*). Nom sous lequel ont été organisées en Angleterre, puis en France, de petites troupes d'adolescents à qui l'on fait faire un apprentissage de l'activité physique et morale, principalement par des exercices de découverte et d'exploration en pleins champs, qui constituent le *scoutisme**. ‖ Pl. *des* BOY-SCOUTS.

BOYTAC ou **BOYTACA,** architecte portugais d'origine française († Batalha 1522). Maître des œuvres royales de Manuel Ier (1490), on lui doit l'église de Jésus de Setúbal, l'église et le cloître des Jeronimos de Belem, la nef de la cathédrale de Guarda, la restauration de l'église Sainte-Croix et du palais royal de Coimbra, le cloître royal et les chapelles inachevées de Batalha, les fortifications de Ceuta, Tanger, Alcazar et Arzila.

BOYVIN (Jacques), organiste français (v. 1653 - Rouen 1706). Nommé, au concours, organiste de la cathédrale de Rouen (1674), il écrit deux *Livres d'orgue* (1689, 1700) pour faire valoir les jeux d'un nouvel orgue de Clicquot; le second est précédé d'un *Traité abrégé de l'accompagnement pour l'orgue et le clavecin.* Son œuvre a été rééditée dans les *Archives des maîtres de l'orgue.*

BOY-ŻELEŃSKI. V. ŻELEŃSKI.

BOZCAADA. V. TENEDOS.

BOZ DAĞ ou **TMOLOS,** massif montagneux de Turquie, entre le Gediz Irmak et le Kucuk Menderes; 2 157 m.

BOZDĚCH (Emanuel), auteur dramatique tchèque (Prague 1841 - disparu mystérieusement en 1889). Influencé par Scribe, il acquit une grande habileté. Après une comédie : *Du temps des cotillons* (1867), il écrivit une tragédie : *le Baron Goertz* (1871), puis une série de comédies historiques qui eurent du succès.

BOZE (Claude GROS DE), avocat, archéologue et numismate français (Lyon 1680 - Paris 1753). Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions (1706) et membre de l'Académie française (1715), il devint garde du cabinet des Médailles et des Antiques; il en rédigea le premier catalogue (1719).

BOZE (Joseph), peintre, pastelliste, miniaturiste et dessinateur français (Martigues 1745 - Paris 1826). Elève de Maurice Quentin de La Tour, il exécuta à Versailles de nombreux portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, des membres de la famille royale, des courtisans. Il passa à la Révolution, mais quitta la France en 1794, séjourna à Amsterdam, en Angleterre, et revint avec les émigrés. En 1816, Louis XVIII le créa comte et le pensionna. C'est surtout par ses portraits au pastel que Boze se rendit célèbre, mais son style est plus lourd que celui de La Tour ou de Perronneau. Le cabinet des Dessins du musée du Louvre en possède plusieurs (autoportrait, *Madame Boze vue en buste, le Duc de Berry* et *le Duc d'Angoulême, la Comtesse de Provence*). Le musée de Versailles conserve de lui un très beau portrait de *Mirabeau* et un de *Madame Campan.*

BOZEL, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise, dans le massif de la Vanoise (vallée du *Doron de Bozel*), au pied du mont Jovet; 1 439 hab. (858 aggl.). Eglise du XVIe s. Ruines d'un château. Tour très ancienne. Centrale hydro-électrique du type éclusée.

BOZEN. V. BOLZANO.

BOZÉRIAN, nom de deux frères qui exécutèrent à Paris, sous le Directoire et l'Empire, des reliures de luxe, élégantes et simples, ornées d'encadrements dans le goût de Percier et Fontaine.

BOZÉRIAN (Jean-François JEANNOTTE, dit), homme politique français (Paris 1825 - *id.* 1893). On doit à son initiative la loi déférant au jury tous les procès de presse. Il a publié une *Etude sur la révision de la Constitution de 1875* (1884).

BOZON, écart de la comm. de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche). Station de sports d'hiver à 1 425 m d'alt.

BOZO(S), peuple noir, habitant les zones inondées du confluent du Bani et du Niger. Au nombre de 30 000 individus environ, ce sont des navigateurs et des pêcheurs; leurs traditions en font, avec les Dogons*, les plus anciens habitants du pays.

BOZOULS, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), sur le causse Comtal, au-dessus de la gorge du Dourdou; 1 511 hab. (444 aggl.) [*Bozoulais*]. Site très pittoresque. Vieilles maisons et restes de l'enceinte médiévale. Eglise en grande partie romane, datant de la première moitié du XIIe s.

BOZOUM, localité de la République centrafricaine, ch.-l. de la région d'Ouham-Pende, à l'E. des monts de Yadé. Huilerie. Egrenage du coton.

BOZZA (Eugène), musicien français (Nice 1905). Au Conservatoire de Paris, il remporte plusieurs premiers prix, et le grand prix de Rome (1934). Chef d'orchestre à l'Opéra-Comique (1939), puis directeur du Conservatoire de Valenciennes, il est l'auteur de cinq concertos, d'une symphonie, et d'un opéra (*Léonidas*).

B. P., sigle de BREVET* PROFESSIONNEL.

B. P., sigle de BRITISH* PETROLEUM COMPANY.

B. P. G. (initiales des mots *blende, pyrite, galène*). Min. *Filon B. P. G.,* filon contenant à la fois des sulfures de zinc, de fer et de plomb, associés entre eux, parfois avec d'autres minéraux, demandant une préparation mécanique complexe, comme la flottation différentielle, pour les séparer.

B. P. NF, sigle de BON POUR NOUVEAUX FRANCS, qui se met devant le montant d'un effet.

Br, symbole chimique du *brome.*

B. R., sigle de BRITISH RAILWAYS, chemins de fer britanniques. (Administration nationalisée qui a remplacé les anciens réseaux : G. W. R. [Great Western Railway], L. M. S. [London Midland and Scotland Railway], L. N. E. R. [London North Eastern Railway], S. R. [Southern Railway].)

BRA, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Cuneo), près du Tanaro, dans le Montferrat; 18 000 hab. (14 150 aggl.). Industries du cuir; constructions mécaniques (châssis d'automobiles); industries textiles. Vins estimés.

BRA (Théophile), sculpteur français (Douai 1797- *id.* 1863). Ses productions les plus importantes sont un *Grenadier nu* et un *Chasseur nu,* bas-reliefs de l'Arc de triomphe de l'Etoile, ainsi que la statue de Benjamin Constant (cimetière du Père-Lachaise). Deux anges sculptés par lui inspirèrent à Balzac *Séraphita.*

BRAAK (Menno TER). V. TER BRAAK.

BRAATEN (Oscar), écrivain norvégien (Oslo 1881 - *id.* 1939). Son œuvre abondante, consacrée à la peinture de la population d'Oslo, comprend des pièces de théâtre, telles que *le Grand Baptême* (1925), et des romans, tels que *la Tanière des loups* (1919).

BRABANÇON, ONNE adj. et n. Qui se rapporte au Brabant; habitant ou originaire de cette région.

— Art culin. *A la brabançonne,* garniture culinaire d'endives et de pommes fondantes, parfois de jets de houblon, liés au beurre et à la crème.

Brabançonne (LA), hymne national belge, composé par Fr. Van Campenhout (1780-1848) au moment où les provinces belges se révoltèrent contre le gouvernement hollandais et proclamèrent leur indépendance (1830).

BRABANT n. m. Sorte de charrue métallique à support, monosoc ou bisoc, et munie d'un double ensemble de pièces travaillantes pouvant, par retournement autour de l'age, verser la terre à droite ou à gauche.

BRABANT, région historique, aujourd'hui partagée entre la Belgique et les Pays-Bas (Brabant-Septentrional).

Occupé par les Nerviens avant les époques romaine et franque, le Brabant (*Bracbantia* ou *Bracbantum*) est partagé, en 870, en quatre parties distinctes : le comté d'Eenham, ou Brabant proprement dit, situé entre l'Escaut et la Dendre; le Wallon-Brabant, ou Roman-Pays, autour de Nivelles; le comté de Bruxelles, qui s'étendait jusqu'à Tervueren et Vilvorde, et le comté de Louvain. Après l'annexion des deux premières parties par la maison de Flandre, les comtés de Bruxelles et de Louvain furent réunis au XIe s. et formèrent le duché de Brabant : Godefroi Ier le Grand, comte de Louvain, prend le titre de comte de Brabant et de Louvain; son fils Godefroi II se fait reconnaître par l'empereur duc de Lothier (déformation de Lotharingie), le Brabant faisant partie du duché de Basse-Lorraine; enfin, Henri Ier (1190-1235) prend le titre de duc de Brabant et de Lothier. En 1406, une branche cadette de la maison de Valois-Bourgogne hérite du Brabant, qui revient en 1430 à Philippe III le Bon, duc de Bourgogne. A la fin du Moyen Age, la décadence des villes flamandes, et particulièrement de Bruges, profite aux deux grandes cités brabançonnes d'Anvers* et de Bruxelles*. En 1477, le Brabant passe, avec le reste des Etats bourguignons, à la maison d'Autriche, dont la branche espagnole doit reconnaître en 1609 aux Provinces-Unies révoltées contre elle, la possession de la partie septentrionale du Brabant. Les destructions provoquées par la guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies et la fermeture de l'Escaut par la marine hollandaise ruinent Anvers, qui avait été la métropole commerciale de l'Europe au cours de la seconde moitié du XVIe s., au profit d'Amsterdam. Les traités d'Utrecht (1713) donnent la partie méridionale du Brabant, ainsi que ce qui subsiste des Pays-Bas espagnols à la branche autrichienne des Habsbourg. Après avoir fait partie de la France au temps de la Révolution et de l'Empire, l'ensemble du Brabant entre en 1815 dans le royaume des Pays-Bas, mais se trouve de nouveau divisé lors de la sécession de la Belgique (1830). [→ Biblio.]

Joseph BOZE
Mme Campan (1786)

Armes du BRABANT

De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules

BRABANT, prov. du centre de la Belgique; 3 283 km²; 1 937 000 hab. Ch.-l. *Bruxelles,* la capitale politique du pays.

Les dimensions de cette province n'ont plus rien de commun avec celles de l'ancien duché, qui s'étendait au-delà de la Campine, jusqu'à la basse Meuse. Le Brabant actuel est constitué de roches tertiaires régulièrement empilées, dont le pendage est dirigé vers le N. Ces terrains sédimentaires sont recouverts de limons et entaillés faiblement par des rivières aux cours dirigés du S. au N. : la Senne, la Dyle, le cours supérieur de la Gette. Les bas plateaux du Brabant s'élèvent doucement jusqu'à environ 180 m d'alt. au N.-O. du pays de Namur.

Le Brabant est un domaine agricole très riche : les bois, rares, sont rassemblés au S.-E. de Bruxelles; partout ailleurs s'étendent des campagnes dénudées, où les cultures vivrières prennent une large extension. D'autre part, le choix, par les ducs de Brabant, d'une capitale politique à Bruxelles a favorisé l'expansion urbaine et industrielle (industries différenciées). On peut distinguer trois régions dans cette province.

● La plaine septentrionale, due à un remblaiement récent, est formée d'argiles et de sables tertiaires et de dépôts fluviatiles quaternaires. Elle se prolonge par les vallées de la Senne, de la Dyle et de la Gette, jusqu'à l'altitude de 20 m. L'horizontalité y est presque parfaite et les interfluves insensibles; la Demer, qui reçoit la Gette, occupe un lit de plusieurs kilomètres de large.

Depuis la Hesbaye, à l'E., jusqu'au pays de Waas, à l'O., cette plaine présente une gamme très variée de productions agricoles;

BRABANT
château de Beersel

Phot. Giraudon, Levan.

des exploitations maraîchères et fruitières sont localisées dans la partie orientale. Le long des voies d'eau se sont concentrées les industries (papeteries, industries chimiques, cimenteries, briqueteries).

● Au S. de cette plaine s'étend le large glacis formé par les bas plateaux brabançons, recouverts de limon, mais où s'étendent quelques îlots forestiers (forêt de Soignes). La proximité des marchés urbains a orienté l'agriculture vers une spécialisation qui produit des denrées de haute valeur : primeurs, fruits, cultures maraîchères; la propriété devient minuscule et l'exploitation est de type familial. La culture du froment (6 p. 100 des surfaces ensemencées) et des pommes de terre tardives (12 p. 100) est associée à celle des plantes fourragères et industrielles.
Autour de Bruxelles et de Louvain s'étend un secteur aux industries très variées : industries alimentaires nées des activités agricoles (minoteries, malteries), industries textiles et chimiques, constructions mécaniques, métallurgie légère. Cette zone se prolonge le long du canal de Charleroi à Bruxelles (métallurgie, chimie, papeteries, etc.).

● Dans la partie méridionale de la province, la présence du *socle* devient sensible : les rivières l'ont atteint par endroits (la Senne en amont de Bruxelles, la Dyle près de sa source, la Gette dans le S.-E. de la province). Le relief devient plus mouvementé, mais les surfaces planes prédominent encore largement dans le paysage. Sur ces terres limoneuses, découvertes, l'habitat est groupé en villages; on pratique la grande culture des céréales et de la betterave à sucre. Les principales activités industrielles bénéficient des voies de communication reliant le bassin houiller de Charleroi à Bruxelles; de plus, le massif ancien donne lieu à l'extraction de matériaux de construction.
Situé au cœur de la Belgique, le Brabant est traversé par la frontière linguistique séparant le flamand, au N., et le wallon, au S.

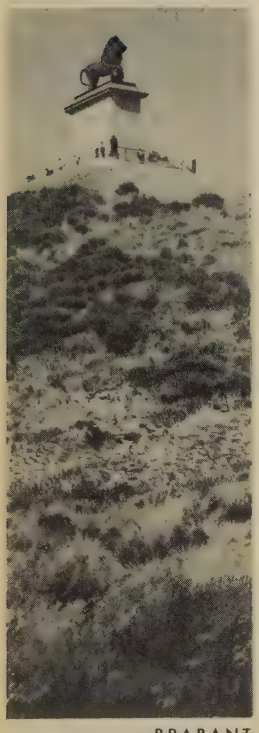

BRABANT
monument commémoratif sur la butte de Waterloo

Brabant (DENTELLE DE), dentelle aux fuseaux, genre valenciennes, exécutée en deux fois, les ornements étant rapportés au fond de réseaux. (Elle est plus légère et plus fine que la valenciennes. On y trouve réunie toute la collection des points de Flandre.)

BRABANT (Geneviève DE). V. GENEVIÈVE.

BRABANTE n. f. Toile de lin fabriquée aux environs de Bruxelles, Anvers et Utrecht.

BRABANT-SEPTENTRIONAL (en néerlandais **Noordbrabant**), prov. méridionale des Pays-Bas; 4 905 km²; 1 378 000 hab. Ch.-l. *Bois-le-Duc*. Le Brabant-Septentrional est formé par les sables et les cailloutis du grand delta de la Meuse et du Rhin. C'est un pays aux sols argileux ou sableux, qui se consacre à l'élevage (bovins, porcs) et à des cultures riches grâce à des fumures séculaires (céréales, pommes de terre); certains secteurs ont été transformés par des boisements de pins. Les villes y sont rares; elles constituent quelques foyers industriels dans les régions marginales (Tilburg, Bréda, Eindhoven).

BRAČ, en ital. **Brazza**, île yougoslave de l'Adriatique, la plus élevée de l'archipel dalmate (778 m); 394 km²; 15 000 hab. V. princ. *Supetar*. Vignobles, oliviers, figuiers. Elevage des ovins.

BRACAGE n. m. Dans le N. de la France, sarclage des céréales.

BRACCIANO (LAC DE), lac d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome). Etabli dans un ancien cratère des monts Sabatini, ce lac se déverse dans le Tibre par l'intermédiaire de l'aqueduc Paolo. — Le *bourg de Bracciano* (7 200 hab., 6 000 aggl.) et le château des Orsini dominent le lac.

BRACCIO, mot ital. servant à qualifier les instruments à archet qu'on soutient avec le bras, comme le violon : *viola da braccio* (d'où est venu le mot allem. *Bratsche*, pour désigner l'alto).

BRACCIOFORTE (Anteletto), orfèvre italien (Plaisance XIVe s.). Il restaura, en 1345, le trésor de Monza, rapporté d'Avignon.

BRACCIOLINI (Poggio). V. POGGIO.

BRACCO (Roberto), auteur dramatique italien (Naples 1862 - Sorrente 1943). Ses premières pièces sont d'inspiration naturaliste ou marquées de l'influence d'Ibsen, comme *les Fantômes* (*I Fantasmi*) [1906]. Mais il a évolué vers le théâtre psychologique et le style intimiste dans *Egarés dans les ténèbres* (*Sperduti nel buio*) [1901], *la Petite Source* (*La Piccola Fonte*) [1905], *le Petit Saint* (*Il Piccolo Santo*) [1911].

BRACE (Charles Loring), philanthrope américain (Litchfield, Connecticut, 1826 - Campfer, Tyrol, 1890). Il se consacra aux œuvres charitables et à l'évangélisation des déclassés de New York. Fondateur de la Children's Aid Society (1853). Auteur d'ouvrages inspirés par le christianisme social.

BRACELÉ, E adj. Orné de moulures ou de sculptures en forme de bracelet.

BRACELET n. m. (dimin. de *bras*). Anneau ornemental encerclant le bras, le poignet ou même la cheville. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par anal.* Objet quelconque affectant la forme d'un bracelet.
— Archit. Anneau dont on orne le fût des colonnes.
— Arm. *Bracelet d'archer*, demi-manchon de cuir, d'os ou de métal, que l'archer attachait à son poignet gauche pour ne pas être blessé par le coup de fouet que donnait la corde de son arc.
— Technol. Poignet en cuir, ou en étoffe, que certains ouvriers (polisseurs, brunisseurs, coltineurs) mettent au bras gauche, pour ne point se blesser.
— ENCYCL. Mœurs et cout. Dans l'histoire, les deux sexes ont porté ce bijou : les Egyptiens se paraient de *bracelets* précieux. Les

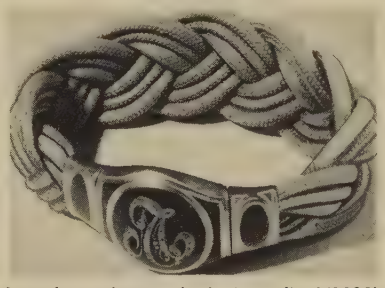

bracelet en cheveux de Marie Taglioni (1830)
musée des Arts décoratifs

Grecs semblent en avoir réservé l'usage aux femmes. Elles en portaient au poignet (*pericarpon*), aux bras (*amphidea*) : ceux du bras droit s'appelaient « dextrochires », ceux du bras gauche « spinthers ». Le *perisphyrion* ornait la cheville, le *periscelis* la jambe. Certains étaient agrémentés de clochettes : c'était le genre *spathalium*. La plupart se terminaient en tête de serpent. Les Romains raillaient les hommes qui, en Orient, portaient des bracelets, mais eux-mêmes en décernaient à titre de récompense militaire. Le bracelet des dames romaines ornait le poignet et les bras; elles y glissaient des compositions magiques, des amulettes.
Les bracelets des Gaulois étaient d'épais fils d'or enroulés en torsades. L'usage s'en continua. Saint Eloi en fabriqua pour Dagobert. Les inventaires du Moyen Age contiennent de nombreux bijoux de ce genre en or émaillé. L'usage, pour les hommes, du bracelet cesse au commencement du XVIIe s.; celui des femmes suivra l'évolution des styles.

BRACELET-MONTRE n. m. Montre portée au poignet, fixée à un bracelet de cuir, de métal, de soie, etc. (Syn. MONTRE-BRACELET.) ‖ Pl. *des* BRACELETS-MONTRES.

BRACEROLE n. f. Cost. V. BRASSEROLE.

BRACHÉLYTRE [ke] adj. (du gr. *brakhus*, court, et de *élytre*). Entom. Qui a les élytres beaucoup plus courts que l'abdomen.
— ***Brachélytres*** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. (Syn. STAPHYLINIDÉS.)

BRACHET (Auguste), écrivain et grammairien français (Tours 1844 - Cannes 1898). On lui doit de nombreux travaux sur l'histoire de la langue française.

Bracheux (SABLES DE), sables marins, d'âge thanétien, très développés (30 m) à Bracheux, près de Beauvais (Oise, comm. de Marissel). Ils contiennent de beaux fossiles : *Ostrea bellovacina, Cucullaea crassatina, Cardita pectuncularis*.

BRACHI- ou **BRACHY-,** élément tiré du gr. *brakhus*, court, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BRACHI(O)-, élément tiré du lat. *brachium*, bras, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BRACHIAL [kjal], **E, AUX** adj. (lat. *brachium*, bras). Anat. Qui a rapport, qui appartient au bras : *Le triceps brachial.* ‖ *Aponévrose brachiale*, aponévrose d'enveloppe du bras. ‖ *Plexus brachial*, plexus nerveux, situé dans le creux axillaire, formé par les branches antérieures des quatre dernières paires cervicales et de la première paire dorsale des nerfs rachidiens, et fournissant les nerfs du membre supérieur.
◆ N. m. *Brachial antérieur*, muscle du bras situé en arrière du biceps. ‖ *Brachial cutané interne*, nerf du membre supérieur, uniquement sensitif, donnant des rameaux pour la face interne du bras et de l'avant-bras. (Il est accompagné, en arrière, par le *nerf accessoire du brachial cutané interne*.)

BRACHIALE [kjal] n. f. (du lat. *brachium, bras*). Elément de fortification ancienne, qu'on appelait aussi BRAIE*.

BRACHIALGIE [kjal] n. f. Douleur dans le bras : *Brachialgie rhumatismale*.

BRACHIOCÉPHALIQUE [kjɔ] adj. Se dit du tronc artériel qui naît de la crosse de l'aorte et se divise, à la base du cou, en artère carotide primitive droite et artère sous-clavière droite. (A gauche, ces deux vaisseaux naissent directement de l'aorte.) ‖ *Troncs brachiocéphaliques veineux*, les deux grosses veines, droite et gauche, qui s'anastomosent pour constituer la veine cave supérieure.

BRACHIOLAIRE [kjɔ] ou **BRACHIOLARIA** [kjɔ] n. f. Forme de la larve des étoiles de mer, caractérisée par des prolongements antérieurs en forme de bras mobiles.

BRACHIONIDÉS [kjɔ] n. m. pl. Zool. Famille de rotifères, comprenant des formes à corps large et renfermé dans une enveloppe dure, à pied annelé. (Ils vivent pour la plupart dans les eaux douces.)

BRACHIOPODES [kjɔpɔd] n. m. pl. Groupe d'animaux marins fixés en général à l'état adulte, et dont le corps est contenu dans une coquille à deux valves.
— ENCYCL. Les *brachiopodes*, voisins des bryozoaires et des annélides, sont exclusivement marins; on les a longtemps confondus avec les mollusques, parce qu'ils ont deux valves comme les lamellibranches, mais ces valves sont l'une dorsale, l'autre ventrale, tandis que chez les lamellibranches elles sont latérales. La plupart des brachiopodes sont attachés à un objet sous-marin par un pédoncule autour duquel ils peuvent exécuter quelques mouvements de rotation, grâce à un appareil musculaire compliqué. Le pédoncule passe par un trou du crochet de la coquille. Les valves calcaires sont tantôt articulées par une charnière, tantôt, et plus rarement, juxtaposées sans articulation. La coquille est sécrétée par un manteau qui envoie presque toujours de fins prolongements dans des trous de la coquille; ce manteau est souvent bordé de soies analogues à celles des vers annelés.
Des deux côtés de la bouche partent deux grands bras bordés d'une frange de cirres, et souvent supportés par un squelette calcaire compliqué. L'intestin des brachiopodes articulés est terminé en cul-de-sac; il y a un anus chez les inarticulés. Un appareil excréteur, formé d'une — quelquefois deux — paire d'entonnoirs segmentaires, évacue aussi les œufs. Un système nerveux part d'un collier périœsophagien rudimentaire : il y a des vaisseaux pourvus de vésicules contractiles. La larve ciliée, nageuse, assez semblable à une trochophore, se fixe, après une métamorphose, par un segment qui devient le pédoncule.
Les brachiopodes, déjà abondants au Cambrien, pullulent jusqu'au Crétacé; ils diminuent ensuite au point d'être, actuellement, rares. On n'en connaît pas deux cents espèces vivantes. On les divise en brachiopodes articulés, à charnière, sans anus (térébratules, rhynchonelles) et brachiopodes inarticulés, sans charnière, pourvus d'un anus (lingule, discine, crania).

Phot. Degroote, Larousse.

Quelques espèces sont abyssales, quelques autres littorales ; le reste vit entre 50 et 500 m de profondeur.

BRACHIOPTÉRYGIE [kjɔ] n. f. Nageoire de poisson, dont le squelette se compose de quelques pièces divergentes, disposées en éventail, et portant une rangée de rayons eux-mêmes divergents. (C'est un type primitif, qui ne se rencontre plus, à l'heure actuelle, que chez les polyptères et les calamoïchthys des eaux douces d'Afrique. Certains anatomistes la considèrent comme l'ancêtre des pattes des animaux aériens. La brachioptérygie s'oppose à l'archiptérygie et à l'ichthyoptérygie.)

BRACHIOPTÉRYGIENS [kjɔ] n. m. pl. Sous-classe de poissons osseux, caractérisés par leurs nageoires pectorales du type brachioptérygie, par leurs nombreuses dorsales et par leur revêtement d'écailles ganoïdes. (Ces poissons très primitifs ne se trouvent plus aujourd'hui que dans les eaux douces africaines [polyptère, calamoïchthys].)

BRACHIOSAURUS [kjɔzorys] n. m. Reptile dinosaurien du groupe des sauropodes, dont les restes ont été trouvés dans le Jurassique supérieur et le Crétacé inférieur de l'Amérique du Nord, du Portugal et de l'Afrique orientale. (Il avait les membres antérieurs plus longs que les postérieurs. Sa taille devait dépasser celle du brontosaurus et du diplodocus [environ 25 m].)

BRACHIOTOMIE [kjɔ] n. f. Amputation du bras, et particulièrement du bras du fœtus.

BRACHIPODE [ki] adj. Hist. nat. Qui a les pieds, le pédicule ou le pétiole courts.

BRACHISTOCHRONE ou **BRACHYSTOCHRONE** [brakistokron] n. f. et adj. Math. Courbe que doit suivre un corps pesant pour parvenir d'un point à un autre dans le moindre temps possible, la vitesse au point de départ étant nulle.
— ENCYCL. Math. Le problème dit de la *brachistochrone*, proposé en 1696 par Jean Bernoulli, a été résolu en même temps par Leibniz, Newton, L'Hôpital, Jean et Jacques Bernoulli. On est conduit à une *cycloïde* dont la base est horizontale, qui a un point de rebroussement au point de départ et passe par le second point.
Le problème peut se généraliser, et l'on appelle encore « brachistochrone » la courbe par laquelle il faut joindre deux points donnés pour qu'un point, mobile sur cette courbe, soumis à une force déterminée et abandonné au premier point sans vitesse initiale, arrive au second point dans le plus petit temps possible. Si le point mobile est sollicité par une force passant par un point fixe et dont l'intensité est proportionnelle à la distance, la brachistochrone est une *épicycloïde* dont le cercle de base a son centre au point attirant. On peut aussi se proposer la recherche de la brachistochrone sur une surface donnée.

BRACHONYX [kɔ] n. m. Charançon du pin sylvestre (*Brachonyx pineti*). [Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.]

Bracht (TECHNIQUE DE), technique d'accouchement consistant à laisser évoluer le siège plus longtemps qu'on ne le faisait jusqu'alors, et à n'intervenir qu'après le dégagement du tronc, pour basculer le fœtus sur le ventre de la mère sans aucune traction.

BRACHVOGEL (Albert Emil), romancier et auteur dramatique allemand (Breslau 1824 - Berlin 1878). Il a écrit des drames, dont l'un, *Narcisse* (1857), inspiré du *Neveu de Rameau*, de Diderot, fonda sa réputation.

BRACHY- préf. V. BRACHI-.

BRACHYANTICLINAL [kiã], **E, AUX** adj. et n. m. Géol. Se dit d'un anticlinal un peu plus long que large.

BRACHYCATALECTE [ki] ou **BRACHYCATALECTIQUE** [ki] adj. Métriq. anc. Se dit d'un vers grec ou latin terminé par un mètre auquel il manque deux syllabes.

BRACHYCÉPHALE [ki] adj. et n. Anthropol. Se dit d'hommes et d'animaux dont le crâne est peu allongé, la largeur égalant presque la longueur.

BRACHYCÉPHALIE [ki] n. f. Anthropol. Etat des brachycéphales.
— ENCYCL. La *brachycéphalie* est mesurée par un rapport centésimal entre le diamètre transverse du crâne et son diamètre antéro-postérieur. Autrement dit, dans la brachycéphalie le diamètre transverse est presque égal au diamètre antéro-postérieur, et le crâne a une forme arrondie. La brachycéphalie est un caractère anthropométrique important, qui distingue assez nettement certaines races, parmi lesquelles se placent : Savoyards, Finnois, Auvergnats, Croates, Bavarois, Lapons, etc.

BRACHYCÈRE [ki] adj. Se dit des insectes dont les antennes sont très courtes : *Les taons, les mouches sont des insectes brachycères.*
— ***Brachycères*** n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères caractérisés par des antennes courtes et des palpes dressés : *La mouche tsé-tsé est un diptère brachycère cyclorhaphe.* (Les nymphes de brachycères peuvent être orthorhaphes ou cyclorhaphes.) [Contr. NÉMATOCÈRE.]

BRACHYCERUS [kiserys] n. m. Gros charançon à antennes courtes, non coudées, que l'on rencontre errant sur le sol, et qui habite surtout les contrées de la région méditerranéenne et de l'Afrique orientale et australe. (La larve de *Brachycerus transversus* vit dans les bulbes des liliacées, surtout des narcisses, celle des *B. undatus* et *algirus* vit aux dépens des oignons, des ails, des échalotes. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

BRACHYCOME [ki] n. m. Composée voisine des pâquerettes, qui croît en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Afrique australe et tropicale. (Le genre compte près de 50 espèces.)

BRACHYCRÂNE [ki] adj. et n. Anthropol. Syn. de BRACHYCÉPHALE (s'appliquant uniquement au crâne squelettique et non au sujet vivant).

BRACHYCRÂNIE [ki] n. f. Anthropol. Caractère des individus brachycrânes.

BRACHYDACTILE [ki] ou **BRACHYDACTYLE** [ki]. Anthropol. Qui a les doigts courts.

BRACHYDACTILIE [ki] ou **BRACHYDACTYLIE** [ki] n. f. Anthropol. et Méd. Diminution de la longueur des doigts, due à une malformation congénitale ou à un arrêt de développement après la naissance.

BRACHYDERES [kideres] n. m. Charançon d'Europe et d'Afrique du Nord, qui vit notamment sur le chêne et le pin. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

BRACHYGNATHIE [kignati] n. f. ou **BRACHYGNATHISME** [ki] n. m. Anthropol. Particularité individuelle de certains grands brachycéphales, dont les branches de la mâchoire sont courtes.

BRACHYLOGIE [ki] n. f. Linguist. Emploi d'une expression dite elliptique. (Ex. : Dans *Les mains cessent de prendre, les bras d'agir, les jambes de marcher* [La Fontaine], il y a ellipse du verbe *cesser* dans les deux derniers membres de la phrase.) ‖ Emploi d'une expression plus courte qu'une autre, de même sens. (Ex. : *Je pense venir*, au lieu de *je pense que je viendrai.*)

BRACHYMÉTROPE [ki] adj. et n. Ophtalmol. Syn. de MYOPE.

BRACHYMÉTROPIE [ki] n. f. Ophtalmol. Syn. de MYOPIE.

BRACHYMYRMEX [ki] n. m. Petite fourmi (moins d'un millimètre) originaire de l'île Saint-Thomas, dans les Antilles, et qui s'est répandue dans les serres d'Europe. (Nom sc. : *Brachymyrmex Heeri.* Le genre fait partie des hyménoptères, famille des formicidés.)

BRACHYNE [kin] n. m. Carabe de coloration tranchée, bleue ou noire, variée de jaune.
— ENCYCL. Les *brachynes* sont souvent nommés *bombardiers*, à cause de la faculté qu'ils possèdent de se défendre en lançant par l'anus, avec un bruit perceptible, un liquide corrosif et très volatil, capable de donner la sensation de brûlure.
Les brachynes se rencontrent sous les pierres ou les détritus dans les endroits frais, rassemblés par petits groupes. Plusieurs espèces vivent en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.

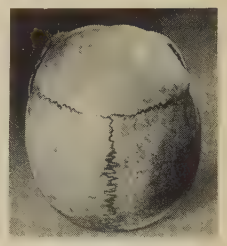

crâne **brachycéphale**

BRACHYOPODE [kjɔ] n. m. Zool. Syn. de BRACHIOPODE.

BRACHYOTE [kiɔt] n. m. Hibou de teinte brun jaunâtre, caractérisé par des aigrettes très courtes et souvent peu apparentes. (Le brachyote, ou hibou des marais [*Asio flammens*], fréquente les endroits découverts plus ou moins humides. Il vit sur une grande partie du globe et se rencontre en France, où il niche assez souvent, surtout dans les périodes où pullulent les rongeurs, dont il se nourrit.)

BRACHYPHYLLUM [kifilɔm] n. m. Paléobot. Conifère fossile, à rameaux portant des feuilles très courtes, très rapprochées. (Il tient à la fois des ifs et des araucarias. On en trouve des débris du Rhétien au Crétacé moyen.)

BRACHYPNÉE [ki] n. f. Séméiol. Respiration courte et lente.

BRACHYPTÈRE [ki] adj. Qui a de petites ailes.
◆ N. m. Petit coléoptère aux élytres très courts, qui ressemble à un staphylin. (Il se tient notamment sur les fleurs des orties. Le genre fait partie des nitidulidés.)

brachyne

BRACHYRHYNQUE [ki] adj. Zool. Qui a le bec court, ou un court appendice en forme de bec.
— ***Brachyrhynques*** n. m. pl. Groupe de crabes (crustacés décapodes brachyures) caractérisés par une carapace non triangulaire, un large sternum, et des fouets antennaires courts et dépourvus de soies.

BRACHYRRHINUS [kirinys] n. m. Syn. d'OTIORRHYNCHUS.

BRACHYSÈME [ki] n. f. Arbuste ou sous-arbrisseau ornemental de l'O. de l'Australie, parfois cultivé en Europe. (Famille des papilionacées.)

BRACHYSKÉLIE [ki] n. f. Tératol. Brièveté anormale des membres inférieurs.

BRACHYSOME [ki] adj. Se dit des individus ou des races caractérisés par un aspect trapu, dû à la longueur du buste et à la brièveté des membres : *Les Alpins et les Esquimaux sont brachysomes.* (Syn. BRÉVILIGNE.)

BRACHYSTOCÉPHALE [kis] adj. Anthropol. Se dit des brachycéphales les plus accusés : *Les Mongols de la région d'Ourga sont brachystocéphales.*

BRACHYSYNCLINAL [ki], **E, AUX** adj. et n. Géol. Se dit d'un synclinal un peu plus long que large.

BRACHYTARSE [ki] n. m. Syn. d'ANTHRIBE.

BRACHYTÈLE [ki] n. m. Nom scientifique du singe-araignée du Brésil méridional, que sa longue queue prenante et ses membres grêles rendent particulièrement agile. (Sous-ordre des platyrhiniens, famille des cébidés.)

BRACHYTRYPE [ki] n. m. Grillon de Sicile, à grosse tête et élytres très longs, dépassant l'abdomen (5 cm de long). [Nom sc. : *Brachytrypes megacephalus.* Le genre fait partie des orthoptères, famille des grylidés.]

brachyote

BRACHYURE [kjyr] n. m. Nom scientifique de l'*ouakari*, ou *cacajao*, singe d'Amazonie voisin du saki, mais à queue courte. (Le genre, de la famille des cébidés, ne compte que trois espèces.)

BRACHYURES [kjyr] ou **BRACHYOURES** n. m. pl. Nom scientifique des crabes* (crustacés décapodes), caractérisés par la réduction de l'abdomen, qui se loge dans une dépression de la face ventrale du thorax et qui est, par suite, invisible sur l'animal vu par la face dorsale.

Phot. Larousse, Higham, X.

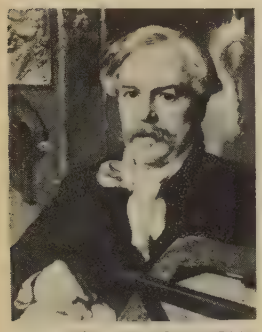

Félix BRACQUEMOND
portrait d'Ed. de Goncourt

bracon

bractéate

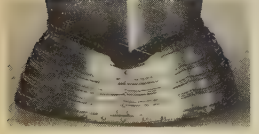

braconnière, XVIe s.
musée de l'Armée, Paris

BRACIEUX, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne, sur le Beuvron ; 800 hab. (774 aggl.) [*Braciliens*]. — Aux environs, château d'Herbault, de la Renaissance.

BRACKE (Alexandre Marie DESROUSSEAUX, dit), helléniste et homme politique français (Lille 1861 - Paris 1955). Fils du chansonnier Alexandre Desrousseaux, il entra à l'Ecole normale supérieure, passa l'agrégation des lettres et enseigna le grec à l'Ecole pratique des hautes études ; il a publié des éditions d'auteurs grecs (Sophocle, Hérodote, Lucien) et une traduction de Bacchylide. Militant politique, il a joué un rôle très actif dans le parti socialiste dès 1889 : député de Paris de 1912 à 1924, puis de Lille de 1928 à 1940, il a tenu des postes importants dans les organismes directeurs de la S. F. I. O.

BRACKENBURY (sir Henry), général anglais (Bolingbroke, Lincolnshire, 1837 - Nice 1914). Officier d'artillerie, il prit part aux campagnes contre les cipayes (1857), les Achantis (1873) et les Zoulous (1878). Attaché militaire à Paris (1881-1884), directeur au War Office (1886-1891), membre du Conseil du vice-roi des Indes, il termina sa carrière en 1904 comme directeur de l'artillerie. Il a rédigé de nombreux ouvrages de tactique et d'histoire militaire.

BRACKWEDE, agglomération de la banlieue sud de Bielefeld (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie) ; 22 000 hab. Métallurgie.

BRACON n. m. Insecte hyménoptère qui vit en parasite d'autres insectes, principalement des coléoptères. (Le genre, riche en espèces dans tous les pays, sert de type à la famille des *braconidés*.)

BRACON n. m. Constr. Sorte d'arc-boutant formé d'une poutre destinée à soutenir le mur d'une construction dont on met les fondations à découvert.
— Trav. publ. Ensemble de pièces de bois servant à soutenir et à faire manœuvrer la porte d'une écluse.

BRACONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, renfermant des formes grêles, généralement de petite taille, ayant les mœurs des ichneumons, et répandues sur tout le globe. (Genres principaux : *bracon, microgaster, aphidius*.)

BRACONNAGE n. m. Action de braconner : *Il s'était mis à battre les champs, refusant tout travail régulier, vivant de braconnage* (Zola). [→ Biblio.]

Braconne (FORÊT DE), forêt domaniale de l'Angoumois (Charente), entre Angoulême et La Rochefoucauld, s'étendant sur 3 966 ha. Peuplée de chênes rouvres et de feuillus divers, elle est aménagée partie en futaie régulière à la révolution de cent vingt ans, partie en taillis-sous-futaie exploité à trente ans.

BRACONNER v. intr. (de *braque*, espèce de chien). Chasser ou, *par extens.*, pêcher : 1° en des temps défendus ; 2° avec des engins prohibés ; 3° sans permis ; 4° en des endroits réservés : *Vous venez donc braconner chez nous, coquin de vieux ! Est-ce du poil ou de la plume ?* (J. Romains). ‖ *Fig. Braconner sur les terres d'autrui*, empiéter sur les droits de quelqu'un, et, *particul.*, courtiser sa femme.

BRACONNIER, ÈRE n. Personne qui braconne, c'est-à-dire qui chasse ou qui pêche en violation des règlements : *Ces misérables braconniers qui ne nous laissent pas un perdreau à tirer* (Mérimée).
◆ Adj. Relatif au braconnage : *Battues braconnières des bois* (Huysmans).
— ENCYCL. Dr. pén. Les *braconniers* sont passibles des peines correctionnelles prévues par la loi sur la police de la chasse* du 3 mai 1844, qui réprime la chasse sans permis, sur le terrain d'autrui sans son consentement, en temps prohibé et diverses infractions à cette réglementation spéciale.

BRACONNIÈRE n. f. (du lat. *braca*, braie). Courte jupe que les hommes portaient au Moyen Age et qui descendait à mi-cuisse. (Adaptée ensuite à l'armure sous forme d'un jupon de mailles, puis, vers 1380, d'un assemblage de une à cinq lames mobiles d'acier, la braconnière disparut au XVIIe s.)

BRACONNOT (Henry), chimiste français (Commercy 1780 - Nancy 1855). D'abord pharmacien, il devint professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin botanique de Nancy. On lui doit une recherche systématique des principes immédiats existant dans les corps d'origine organique ; il découvrit l'acide fongique des champignons, la populine des peupliers, et la légumine, albumine soluble des graines de légumineuses ; c'est lui qui, le premier, prépara le fulmicoton.

BRACQUEMOND (Félix), peintre, graveur et décorateur français (Paris 1833 - *id.* 1914). Vers 1848, il retrouva, dans une encyclopédie, le procédé, alors tombé en désuétude, de la gravure à l'eau-forte, qu'il allait à son tour enseigner à de nombreux artistes et, notamment, à Edouard Manet. Ami des Goncourt, de Gavarni, de Fantin-Latour, d'Alphonse Legros, de Baudelaire, de Barbey d'Aurevilly, de Banville, il fut nommé, en 1871, directeur des travaux d'art à la Manufacture nationale de Sèvres, qu'il quitta pour donner, à partir de 1872, à la manufacture Haviland de Limoges, de nombreux modèles de services de porcelaine. Il participa, en 1874, à la première exposition du groupe impressionniste, puis à la quatrième et à la cinquième (1880), où il exposa le dessin de son célèbre portrait d'Edmond de Goncourt. Il a beaucoup gravé d'après les maîtres anciens, de Rembrandt à Goya, d'Holbein (*Erasme*) à Bonington, et publia un traité didactique sur la gravure originale, dont il contribua à propager le goût, *Du dessin et de la couleur* (1885). Le musée du Louvre conserve de lui le portrait de Mme Paul Meurisse.

BRACTÉAIRE adj. Bot. Syn. de BRACTÉAL.

BRACTÉAL, E, AUX adj. Bot. Qui concerne les bractées. ‖ *Feuilles bractéales*, celles qui avoisinent le plus les bractées. (On dit aussi BRACTÉAIRE.)

BRACTÉATE adj. et n. f. (du lat. *bractea*, lame ou feuille de métal). Se dit d'une ancienne monnaie, frappée sur un flan très mince, et d'un seul côté.
— ENCYCL. Dans l'Antiquité, on recouvrait des statues, des meubles, des étoffes, de feuilles d'or très minces appelées de ce nom. On s'en servait aussi pour fabriquer des bijoux funéraires que l'on déposait dans les tombeaux. Ces bijoux monétiformes étaient estampés, de sorte que la face était en relief, et le revers en creux. Cette tradition se conserva dans le centre et le nord de l'Europe ; on a trouvé des *bractéates* du IVe au VIe s. au Danemark, en Suède, en Norvège et en Allemagne ; elles sont en général plus épaisses que les antiques, et munies de bélières ou d'anneaux de suspension. Les véritables monnaies bractéates apparaissent au XIIe s., elles sont ordinairement en argent pur. On signale parmi les plus importantes celles de Frédéric Ier Barberousse (1132). Leur fabrication dura jusque vers la fin du XIVe s., où elles furent remplacées par le *gros*, pièce à double face, plus épaisse et plus solide.

BRACTÉE n. f. (lat. *bractea*, feuille de métal). Feuille, de morphologie et de structure particulières, se trouvant au voisinage d'une fleur ou d'un groupe de fleurs.
— ENCYCL. Dans une espèce donnée, les *bractées* sont ordinairement plus petites que les feuilles. Elles sont soit vertes, soit diversement colorées (anthurium, bougainvillée). Les botanistes s'en servent pour orienter les diagrammes floraux. Il existe, théoriquement, au moins une bractée par inflorescence ou par fleur : c'est la feuille à l'aisselle de laquelle s'est développé le pédicelle de la fleur ; on l'appelle *bractée mère* ou *bractée axillaire* de l'inflorescence ou de la fleur. Dans le tilleul, l'axe de l'inflorescence est soudé sur une partie de sa longueur, avec sa bractée mère, du milieu de laquelle il se détache sur la face supérieure. La bractée mère de la fleur peut manquer (crucifères). Quand elle ne diffère pas sensiblement des feuilles ordinaires de la plante, on l'appelle parfois *feuille florale* (mouron rouge). Quelquefois, une grande bractée, en forme de cornet, entoure toute une inflorescence* : on l'appelle une *spathe* (en général aracées, palmiers).

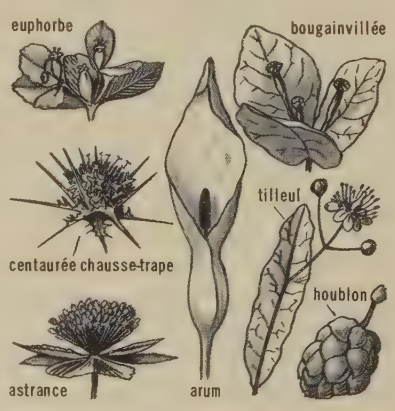

BRACTÉIFÈRE adj. Bot. Se dit d'un organe qui porte des bractées.

BRACTÉIFORME adj. Bot. Se dit d'un organe qui a la forme d'une bractée.

BRACTÉOLE n. f. Bot. Petite bractée se trouvant à la base des pédicelles floraux d'une inflorescence composée.
— Orfèvr. Feuille d'or défectueuse.

BRACTÉOLÉ, E adj. Bot. Qui est pourvu de bractéoles.

BRACTON ou **BRATTON** (Henry DE), ecclésiastique et jurisconsulte anglais (Devonshire v. 1216 - Exeter 1268). Magistrat puis chancelier de l'évêché d'Exeter, auteur du premier traité de droit anglais, composé, pour sa plus grande part, entre 1250 et 1256, et publié en 1569.

BRAD, v. de Roumanie en Transylvanie (région d'Hunedoara), centre du district aurifère du Criş Blanc supérieur, dans le S. du massif du Bihor ; 6 200 hab.

Bradamante, une des héroïnes du *Roland furieux*. Sœur de Renaud de Montauban, elle est armée de la lance d'Argaïl, qui a la vertu de renverser tous ceux qu'elle touche ; elle délivre, grâce à la fée Mélusine et à l'enchanteur Merlin, Roger, l'un des chefs de l'armée d'Agramant, de la captivité où le retenait l'enchanteur Atlant. Elle épouse, après de nombreuses péripéties, Roger, qui s'est fait baptiser.

Bradamante, tragi-comédie de Robert Garnier (1582), œuvre assez touffue, qui a pour sujet les péripéties du mariage de Bradamante et de Roger, contrarié à la fois par l'opposition d'Aymon, père de Bradamante, et par la rivalité de Léon, fils de l'empereur Constantin. C'est la première tragi-comédie française. — Tragédie de Thomas Corneille (1695), qui reproduit le plan de la pièce de Garnier.

BRADDOCK (Edward), général britannique (1695 ?-1755). Il fut tué par les miliciens de Virginie qu'il commandait en attaquant sans succès le poste français de Fort Duquesne, sur le haut Ohio.

BRADDON (Mary Elizabeth), Mrs. **Maxwell,** romancière anglaise (Londres 1837 - Richmond 1915). Ses romans, aux intrigues ingénieusement menées, mais sans grande profondeur psychologique, ont connu le succès. Sur les soixante-dix volumes qu'elle a écrits, on peut citer : *le Secret de lady Audley* (1862), *Aurora Floyd*, qui fut considéré comme son chef-d'œuvre (1863), *Ismaël* (1884).

BRADEL, famille de relieurs parisiens, qui exercèrent du XVIe au XIXe s., et dont le principal est ALEXIS PIERRE, né en 1772, neveu et successeur de DEROME* *le Jeune*.

Bradel (*reliure* À LA), procédé de reliure dans laquelle le bloc des cahiers cousus est emboîté dans une couverture cartonnée. (Ce cartonnage léger n'est rattaché au corps de l'ouvrage que par une mousseline collée et non par un point de ficelle. Il est caractérisé par une rainure longitudinale qui sépare le dos des plats. Ce véritable emboîtage est souvent utilisé, depuis la fin du XVIIIe s., pour habiller des livres de qualité modeste.)

BRADER v. tr. (néerl. *braden*, gaspiller). Vendre en braderie. ‖ *Par extens.* et *fam.* Se débarrasser à bas prix de : *Brader une vieille voiture*.

BRADERIE n. f. Dans le N. de la France, foire annuelle au cours de laquelle les habitants vendent à bas prix des vêtements ou

autres objets usagés. ‖ Liquidation générale de soldes hors boutique par les commerçants d'une ville.

BRADEUR, EUSE n. Personne qui se débarrasse à bas prix de (au *pr.* et au *fig.*) : *Les bradeurs de l'Empire.*

BRADFORD, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), en bordure des Pennines; 292 400 hab. Eglise Saint Peter's (XVe s.). Grand centre d'industries textiles, spécialisé dans le travail de la laine; velours; soieries. Place commerciale d'importance mondiale pour la laine.

BRADLAUGH (Charles), publiciste et homme politique britannique (Hoxton, Londres, 1833 - *id.* 1891). Libre penseur convaincu, il se fit l'avocat passionné d'une totale liberté d'expression.

BRADLEY (James), astronome anglais (Sherborne, Gloucestershire, 1693 - Chalford, Gloucestershire, 1762). Membre de la Société royale de Londres, il succéda à Halley comme astronome royal et directeur de l'observatoire de Greenwich. Il s'est rendu célèbre par la découverte de l'aberration* de la lumière (1727) et par celle de la nutation* de l'axe terrestre (1736); on lui doit une forme empirique de la réfraction, et des tables de mouvements des satellites de Jupiter. Il a laissé treize volumes d'observations; deux seulement ont été publiés (1798-1805).

BRADLEY (Edward). V. BEDE (Cuthbert).

BRADLEY (Francis Herbert), philosophe anglais (Glasbury, Brecknockshire, 1846 - Oxford 1924). Il fit ses études à Oxford, puis y enseigna. Il fut, avec Bosanquet, le représentant principal de l'idéalisme anglo-saxon à tendance hégélienne et moniste. Loin de ramener la réalité à l'abstrait, il soutient au contraire, comme Bosanquet, la primauté du concret. La réalité *empirique* n'est qu'une apparence masquant la vraie réalité, l'absolu. Sa pensée exerça une grande influence sur Bosanquet, W. James et G. Marcel, et fut violemment attaquée par les néo-réalistes anglais. Principales œuvres : *les Principes de la logique* (1883), *Apparence et Réalité* (1893), *Vérité et Réalité* (1914), et de nombreux articles dans *Mind*.

BRADLEY (*Omar* Nelson), général américain (Clark, Missouri, 1893). Sorti de West Point en 1915 dans l'infanterie, il s'affirmera, au cours de sa carrière, comme l'un des plus brillants spécialistes de son arme, dont il enseigne à plusieurs reprises la tactique dans les écoles militaires de son pays. Commandant en 1941-1942 l'Ecole d'infanterie de Fort Benning, il se distingue en 1943, à la tête du 2e corps, dans les campagnes de Tunisie et de Sicile. En 1944, il commande les forces américaines du débarquement de Normandie, et le 12e groupe d'armées, qu'il conduit d'abord en Bretagne, puis de la Seine au Rhin et à l'Elbe (1944-1945), où il établit le contact avec les Russes. Chef d'état-major de l'armée de terre en 1948, il occupe, de 1949 à sa retraite en 1953, les postes de président du comité des chefs d'état-major des trois armées, et de représentant permanent américain au Comité de défense du pacte de l'Atlantique. Il a publié ses mémoires en 1952, traduits en français sous le titre : *Histoire d'un soldat*.

BRADSHAW (John), juge anglais (Stockport 1602 - Londres 1659). Lorsque, en 1649, le gouvernement de Cromwell entreprit le procès de Charles Ier, Bradshaw fut nommé président du tribunal, les personnalités plus qualifiées s'étant récusées. Il dirigea ce procès et ceux de diverses personnalités royalistes avec plus de passion partisane que de souci légal.

BRADSOT n. m. (mot danois). Art vétér. Maladie infectieuse aiguë, spéciale au mouton, due au vibrion septique, dont la toxine provoque une toxémie mortelle, et caractérisée par une inflammation œdémateuse et hémorragique de la muqueuse de la caillette.

BRADSTREET (Ann Dudley), femme poète américaine (Northampton, Angleterre, 1612 - North Andover, Massachusetts, 1672). Parmi ses recueils, écrits sous l'influence de Du Bartas, citons : *La dixième muse vient de naître en Amérique* (*The tenth muse lately sprung up in America*) [1650]; son œuvre peut être considérée comme la première en date de la poésie américaine.

BRADWARDINE (Thomas), théologien anglais (Hartfield ou Chichester 1290 ? - Lambeth 1349), surnommé **le Docteur profond.** Archevêque de Canterbury, confesseur d'Edouard III, auteur d'un traité contre la doctrine de Pélage, dans lequel il réagit contre l'aristotélisme déjà triomphant.

BRADWELL ou **BRADWELL ON SEA,** localité de Grande-Bretagne (Essex), près de la rive S. de l'estuaire de la Blackwater. Centrale nucléaire d'une puissance de 300 MW.

BRADY-, élément tiré du gr. *bradus,* lent, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BRADYARTHRIE n. f. Neurol. Syn. de BRADYLALIE, mettant l'accent sur l'aspect moteur du ralentissement de l'élocution.

BRADYCARDIE n. f. Ralentissement du rythme cardiaque au-dessous de 60 pulsations par minute.
— ENCYCL. La *bradycardie* peut s'observer chez des sujets normaux (sportifs entraînés, vagotonie, vieillards). Dans ces cas, l'électrocardiogramme montre que le rythme est commandé par l'excitation sinusale. Elle peut être aussi la conséquence de lésions du faisceau de His (pouls lent permanent avec ou sans accident d'Adams-Stokes). Dans ce cas, l'électrocardiogramme dénote une dissociation auriculo-ventriculaire.

BRADYLALIE n. f. Neurol. Emission verbale saccadée, monotone et lente des syllabes.

BRADYPE n. m. Zool. Syn. de AÏ.

BRADYPEPSIE n. f. Digestion gastrique lente et difficile.

BRADYPHAGIE n. f. Physiol. Action de manger et de mastiquer lentement.

BRADYPHASIE n. f. Neurol. Prononciation lente, en traînant sur les syllabes.

BRADYPNÉE n. f. Séméiol. Respiration lente.

BRADYPODIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères édentés, renfermant les paresseux.
— ENCYCL. Les *bradypodidés* sont des animaux de taille moyenne, d'allures lourdes, se tenant accrochés par leurs griffes énormes aux arbres des forêts brésiliennes, dont ils mangent les feuilles et les fruits. Les espèces les plus connues sont le *bradype tridactyle,* ou *aï,* et le *cholœpus didactyle,* ou *unau.* Ils sont les seuls mammifères qui possèdent plus de sept vertèbres cervicales.

BRADYPORE n. m. Sauterelle sans ailes, au corps très lourd, propre à l'Europe orientale. (Le genre fait partie des orthoptères, famille des locustidés.)

BRADYPSYCHIE n. f. Psychiatr. Lenteur d'idéation, le plus souvent en rapport avec un affaiblissement intellectuel : *Le myxœdème est une cause fréquente de bradypsychie.*

BRADYSAURUS [rys] n. m. Reptile fossile de l'ordre des théromorphes, plus connu sous le nom de PAREIASAURUS*.

BRADYSPHYGMIE n. f. Ralentissement des battements du pouls, qui peut être dû soit à la bradycardie, soit à la non-transmission de certains battements cardiaques. (Cela s'observe particulièrement dans l'arythmie complète, où certaines pulsations cardiaques sont très peu intenses.)

BRADYTROPHIE n. f. Biol. et Méd. Ralentissement de la nutrition.
— ENCYCL. C'est le nom donné par Landouzy à la nutrition retardante de Bouchard. Elle s'exprime par la diminution des échanges et, surtout, des oxydations intra-organiques.

Braekel (POULE DE), race de poules belge, comprenant plusieurs variétés, réputée pour ses qualités de pondeuse.

BRAEKELEER (Ferdinand DE), peintre belge (Anvers 1792 - *id.* 1883). Prix de Rome (1819), il est l'auteur de nombreux petits tableaux composés à la manière de Gérard Dov : le *Départ de la jeune mariée,* l'*Ecole de musique de village* (musée de Bruxelles).
— Son fils et élève, HENRI (Anvers 1840 - *id.* 1888), s'est principalement inspiré de Pieter de Hooch.

BRAEL ou **BRAIEL** n. m. Au Moyen Age, ceinture retenant les braies à la taille. ‖ Du XIIIe au XVe s., lien de cuir (ou brayer) soutenant le battant d'une cloche.

BRAGA, v. du Portugal, ch.-l. de district et métropole de l'Entre-Douro-et-Minho; 32 620 hab. Archevêché. Cathédrale du XIIe s. (portail), très remaniée du XIVe au XVIIIe s. — Le *district de Braga* compte 546 300 hab.

BRAGA (Teófilo), homme politique et polygraphe portugais (Ponta Delgada, Açores, 1843 - Lisbonne 1924). Figure éminente de l'école de Coimbra, Braga fut, à partir de 1872, de sa chaire de littérature moderne à l'université de Lisbonne, l'introducteur du positivisme au Portugal. Poète non négligeable (*la Vision des temps,* 1864; *les Tempêtes sonores,* 1864; *les Torrents,* 1869), le meilleur de son œuvre monumentale, et souvent discutée en raison de son caractère parfois hâtif et dogmatique, demeure son apport à l'histoire de la culture portugaise : *Histoire de la littérature portugaise* (1870-1873), *Camões* (1873-1875), et *les Idées modernes dans la littérature portugaise* (1892). Braga prit, dans la vie politique, une part essentielle au mouvement républicain et présida jusqu'en août 1911 le gouvernement provisoire issu de la révolution du 5 octobre 1910. Président de la République en 1915.

Teófilo BRAGA

BRAGALOU n. m. Bot. Nom usuel de l'aphyllanthes*.

BRAGANCE, en portug. **Bragança,** v. du Portugal, ch.-l. de district du Tras-os-Montes, sur le Sabor; 8 800 hab. Evêché. Industries textiles. La ville fut érigée en duché en 1442, en faveur d'Alphonse Ier, fils naturel de Jean Ier le Grand, roi de Portugal. Alphonse II, deuxième duc de Bragance, et Ferdinand II, son fils et héritier, assurèrent la continuité de la dynastie ducale au XVe s. Ce dernier, impliqué dans un complot politique, fut décapité à Lisbonne par son beau-frère Jean II (1483). Jacques, fils aîné du précédent, devint favori du roi Emmanuel Ier, qui le désigna comme son successeur éventuel. Les ducs Jean Ier (1543-1614) et Jean II assurèrent également la couronne à leur lignée. (V. BRAGANCE [*maison capétienne de*].) — Le *district de Bragance* compte 228 000 hab.

James BRADLEY
d'après Hudson

Bragance (MAISON CAPÉTIENNE DE), famille issue d'Alphonse Ier, duc de Bragance en 1442, fils naturel de Jean Ier, roi de Portugal. Elle revendiqua dès 1580, avec le duc Jean Ier, la couronne de Portugal lors de l'occupation de ce pays par Philippe II. Son petit-fils Jean II, lors de la révolution de 1640, devint roi de Portugal sous le nom de Jean IV, et sa descendance régna sur ce pays jusqu'à la révolution de 1910 et sur le Brésil de 1822 à 1889. Depuis 1640, le titre de « duc de Bragance » était porté par l'héritier au trône. Les principales branches cadettes sont celles de Mello et de Cadaval.

BRAGANCE (Jean DE), prince capétien portugais (1719-1806), duc **de La Foëns,** second fils de Michel de Portugal (fils naturel du roi Pierre II) et de Louise-Antoinette de Ligne. Ecrivain et savant, fondateur de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, il prit part à la guerre de Sept Ans dans les rangs autrichiens et commanda en 1800 l'armée portugaise.

BRAGEAC, comm. du Cantal (arrond. de Mauriac), dans l'O. du massif du Cantal, au S.-O. de Mauriac; 152 hab. (34 aggl.). Ruines d'une abbaye fortifiée. Eglise romane.

BRAGG (Braxton), général sudiste américain (Warrenton, Caroline du Nord, 1817 - Galveston, Texas, 1876). Il prit part à la campagne du Mexique (1847), et, au début de la guerre de Sécession, fut placé à la tête de l'armée du Mississippi. Après quelques succès, il fut battu par Grant à Chattanooga (1863), puis par Sherman au cours de son raid d'Atlanta à Savannah (1864).

BRAGG (sir William Henry), physicien anglais (Wigton, Cumberland, 1862 - Londres 1942). Il fit ses études dans l'île de Man, puis à Trinity College (Cambridge). Il obtint en 1886 un poste de professeur de mathématiques et de physique à l'université d'Adélaïde (Australie du Sud), où il effectua ses premières recherches sur la radio-activité. En 1909, il fut nommé professeur à l'université de Leeds, et, en 1915, il prit une chaire à celle de Londres. Il devint ensuite directeur de l'Institution royale de Grande-Bretagne et membre étranger de l'Académie des sciences (1938). W. H. Bragg, aidé de son fils, étudia principalement la diffraction des rayons X par les corps cristallisés. Tous

général BRADLEY

Phot. Fonseca, Larousse, Centre culturel américain.

bragou-braz

Tycho BRAHÉ
gravure par N. de Larmessin
cabinet des Estampes

poule brahma

deux furent les premiers à construire un spectrographe à haute fréquence, fondé sur l'interférence des rayons X à travers les réseaux des substances cristallines, et découvrirent ainsi la structure de nombreux cristaux. Ils reçurent le prix Nobel de physique pour 1915. Leurs principales œuvres sont : *X-Rays and Crystal Structure* (1915), *The World of Sound* (1920), *Concerning the nature of things* (1925), *The Universe of light* (1933).

BRAGG (sir William Lawrence), physicien anglais (Adélaïde, Australie, 1890), fils du précédent. Il fait ses études au collège de sa ville natale et à l'université de Cambridge, est nommé professeur de physique à l'université de Manchester (1919) et, en 1938, professeur de physique expérimentale à Cambridge. Comme le fut son père, il est associé étranger de l'Académie des sciences (1955). Il participe d'abord aux travaux de son père, avec qui il partage le prix Nobel de physique pour 1915, et les poursuit lorsque ce dernier cesse son activité. Il se consacre plus particulièrement à une étude de la structure des alliages. Ses œuvres personnelles sont : *The Crystalline State* (1934), *Electricity* (1936), *Atomic Structure of minerals* (1937).

BRAGGITE n. f. Minér. Sulfure naturel de platine, palladium et nickel, quadratique.

Bragi, fils d'Odin, l'un des dieux secondaires des Scandinaves. Il est le dieu de l'éloquence et de la poésie : des caractères runiques sont inscrits sur sa langue, mais aucun texte ne permet d'affirmer qu'il ait été réellement l'objet d'un culte.

BRAGOU-BRAZ n. m. (mot breton signif. *larges braies*). Sorte de culotte très ample, que portaient autrefois les paysans de basse Bretagne.

BRAGUE n. f. (provenç. *braga*, culotte). Arm. Partie proéminente de la cuirasse, au-dessous du buste : *Cuirasse à brague*. — Mar. Aussière fixée soit à la muraille, soit au châssis, et destinée à empêcher le recul des bouches à feu à bord des anciens navires.

BRAGUETTE n. f. (de *brague* ou de *braie*). Ouverture sur le devant et en haut d'un pantalon, d'une culotte d'homme. (Elle est fermée par la sous-patte, la contre-patte et le sous-pont.)
— Encycl. Cost. La *braguette*, ou *brayette*, en usage au XVe et au XVIe s., est la partie antérieure et saillante des braies; elle s'attache au haut-de-chausses par des boutons, des boucles ou des aiguillettes (d'où l'expression *nouer l'aiguillette*, pour signifier le sortilège jeté sur les nouveaux mariés). Les modes germaniques, suivies en France et en Italie, donnèrent au XVIe s. un développement exagéré à la braguette, qui put servir de poche.
— Arm. Dans l'armure complète, la braguette, rarement portée à cheval, dépend de la braconnière de mailles, et est souvent de même travail; dans les beaux harnois, elle se compose d'une coquille d'acier emboutie, rattachée par des goujons tournants aux faudes et à la garniture de buffle du dessous.

BRAHÉ, nom de deux familles, danoise et suédoise, apparentées l'une à l'autre. La première brilla surtout au XVIe s. avec AXEL († 1551), et s'est éteinte en 1789. — La branche suédoise comprend, parmi ses membres les plus notoires : GUSTAVE (1558-1615), feld-maréchal; — Deux femmes remarquables : SOPHIE (1556-1643), généalogiste distinguée, mais surtout renommée pour sa connaissance des sciences occultes, et la comtesse EBBA (1596-1674), dame de la Cour, réputée pour sa beauté, qui fut l'amie de Gustave-Adolphe et épousa le maréchal Jacques de La Gardie; — PIERRE (1602-1680), maréchal, l'un des compagnons préférés de Gustave-Adolphe et l'un des hommes les plus riches de Suède. Gouverneur de Finlande, il fonda l'université d'Åbo, et devint membre de la régence sous Charles XI.

BRAHÉ (Tycho), astronome danois (Knudstrup 1546 - Prague 1601). Envoyé à Leipzig pour étudier le droit, il se passionna pour l'astronomie. Après avoir visité des observatoires étrangers, il rentra en 1571 dans son pays et s'établit au monastère de Herridsvadd. L'année suivante, il reconnut et put étudier l'étoile temporaire qui fut l'objet de son premier ouvrage : *De nova stella anni 1572*. Sur l'invitation du roi Frédéric II, il ouvrit, en 1574, un cours d'astronomie à l'université de Copenhague, mais il quitta de nouveau le Danemark en 1575. Frédéric II le rappela bientôt, lui fit don de l'île de Hveen, dans le Sund, d'un fief en Norvège et d'une pension. C'est dans cette île qu'il fit édifier le magnifique château d'Uraniborg (« palais d'Uranie »), dans les dépendances duquel se trouvaient une imprimerie, une fabrique de papier, etc., et aussi l'observatoire Stelborg (« château des étoiles »). Il fut bientôt entouré d'étudiants, de savants, de princes même. Pourtant, son indépendance religieuse, son dédain pour les seigneurs, le mirent en butte à toutes sortes de calomnies et, à la mort de Frédéric II (1588), Christian IV, qui lui succéda, supprima la pension royale donnée annuellement à l'astronome; en 1597, celui-ci quitta Uraniborg et partit pour l'Allemagne. Rodolphe II lui offrit un asile à Prague, où il reprit ses travaux. On doit à Tycho Brahé de notables améliorations dans la théorie de la Lune; il fut le premier astronome à tenir compte de la réfraction et construisit une table de correction; il rédigea un catalogue de 777 étoiles, et, en utilisant les notes manuscrites qu'il a laissées, Kepler, qui fut son élève, donna, dans les tables Rudolphines, une nouvelle édition de 1 000 étoiles. Ses observations précises du mouvement de la planète Mars permirent également à Kepler d'énoncer ses fameuses lois sur le mouvement des planètes.

BRAHEA n. m. (du nom de Tycho *Brahé*). Palmier qui croît au Mexique, où l'on emploie ses feuilles pour faire des toitures. (Ses fruits, de la grosseur d'une cerise, sont comestibles. Il est cultivé dans les serres d'Europe. Nom sc. : *Brahea dulcis*. Le genre ne comprend que deux espèces.)

BRAHESTAD. V. RAAHE.

BRAHMÂ, dieu de l'Inde, résultant de l'anthropomorphisation du *brahman*, nom neutre désignant l'absolu. Quand le brahmanisme eut évolué, par contamination des cultes populaires, Brahmā fut associé, comme créateur, à Vishnu, conservateur, et à Çiva, destructeur du monde. On le représente avec quatre têtes et quatre bras tenant ses attributs : l'aiguière, le rosaire et les cuillers rituelles. Sa monture est l'oiseau sacré (*hamsa*). La tradition bouddhique le fait recevoir, avec le dieu Indra, le Bouddha à sa naissance. (→ Biblio.)

BRAHMA n. f. Race de poules originaire de l'Inde, qui tire son nom du fleuve Brahmapoutre, et qui a été utilisée dans la formation de nombreuses races : faverolles, coucou de Malines, etc. (On en connaît deux variétés : la *brahma claire*, ou *herminée*, à plumage blanc et queue noire, et la *brahma foncée*, qui a un plumage principalement noir, maillé de blanc.)

BRAHMAGUPTA, mathématicien indien, né v. 598 av. J.-C. Il est l'auteur du *Brahmā-Sphuta-Siddhānta* (628), ouvrage astronomique dont les chapitres XVII et XVIII ont été traduits par Colebrooke (Londres, 1817).

BRAHMA-LOKA ou **SATYA-LOKA**, le plus élevé des cieux brahmaniques, demeure de Brahmā et des dieux supérieurs, situé au sommet du mont Meru. Dans la cosmologie bouddhique, il ne constitue plus que la partie inférieure du *Monde de la forme*, dont les divins habitants ne sont pas immortels, possèdent un corps éthéré, mais encore matériel, et sont soumis à l'obligation de la renaissance, région intermédiaire entre le *Monde de désirs*, résidence des dieux inférieurs, et le *Monde sans forme*, où trônent les bouddhas.

Brahma-Mimansa ou **Brahma-Sūtras**, traité de philosophie vedānta, attribué à Bādarāyana, et datant, semble-t-il, de la seconde moitié du IVe s. apr. J.-C.

BRAHMAN [man] n. m. (mot sanskrit neutre). Le principe de toute chose, dans la religion brahmanique.
— Encycl. Le *brahman*, parole rituelle du védisme, est devenu la science sacrée commentée par les *Brāhmana* et les *Upanishad*. Erigé en absolu à l'époque brahmanique, il devint l'être en soi, le principe de toutes choses, et passa au centre de la spéculation dans les *Upanishad;* celles-ci posent l'équation : univers (*brahman*) = âme individuelle (*ātman*), et fondent leur métaphysique sur cette identité.

BRĀHMANA (les), répertoires d'observations théologiques servant de commentaires aux quatre *Veda*. Composés dans l'Inde du Nord, ils remontent hypothétiquement aux Xe-VIIe s. av. J.-C. et ont fait à leur tour l'objet de commentaires qui s'échelonnent au cours du Moyen Age. Ils constituent l'exposé de la doctrine du sacrifice brahmanique, sous forme de propos discontinus et de séries classificatoires. (V. BRAHMANISME.)

BRAHMANE, BRAHME, BRAME n. m. Membre de la caste sacerdotale, première des quatre castes de l'Inde, dont l'abolition officielle date de la Constitution de 1947.
— Encycl. Le *brahmane* est, par naissance, un être sacré, seul qualifié pour appliquer le *Veda* aux sacrifices et en commenter, en enseigner la tradition. Il est assisté de sa femme, la *brahmine*, au sacrifice du matin. Tout prêtre indien est brahmane, mais beaucoup s'adonnent à des occupations séculières, surtout à l'agriculture. Son signe distinctif est un cordon* sacré, qu'il reçoit lors de son initiation. (V. BRAHMANISME.)

BRAHMANIQUE adj. Qui a rapport au brahmanisme : *Doctrines brahmaniques*.

BRAHMANISME n. m. Régime religieux et social de l'Inde qui, sans solution de continuité, fait suite au védisme*.
— Encycl. ● *Histoire*. Le *brahmanisme* est la religion propre de l'Inde, dans la mesure où celle-ci fut conquise par les Ārya, les autres religions nées sur son sol — le bouddhisme, le jaïnisme — apparaissant comme des réformes ou des réactions, mais respectant les bases brahmaniques. A partir des *Brāhmana* et des *Upanishad* (800-600 av. J.-C. ?) s'affirme la prédominance de la caste sacerdotale, celle des brahmanes. On note alors des préoccupations métaphysiques qui échappaient au ritualisme védique. A partir du début de l'ère chrétienne, un agglomérat de croyances et de cultes prévédiques, ou seulement populaires, ont été peu à peu incorporés dans le brahmanisme par l'intermédiaire de l'épopée. Parallèlement se forment des systèmes philosophiques, ou *darçana**, qui, d'abord transmis oralement, sont rédigés en préceptes (*sūtra*); ceux-ci reçoivent peu à peu des commentaires (*bhāshya*), œuvres anonymes ou personnelles. Sur ces systèmes se fonde une énorme masse littéraire qui se développe depuis le IIe s. environ jusqu'à l'époque moderne, et qui est toujours en gestation actuellement; les plus célèbres penseurs de l'Inde se réclament de l'un ou l'autre darçana. Une grande diversité de conceptions s'y manifeste, d'où se dégagent néanmoins deux courants principaux : l'un traditionaliste, l'autre théiste; en effet, à côté du ritualisme, du panthéisme et de la spéculation propres à la pensée hindoue, une religion d'amour, la *bhakti**, a amené l'Inde à concevoir un dieu personnel et unique. Cette dernière tendance a déterminé les penseurs hindous des temps modernes, avec plusieurs autres facteurs, à rechercher la constitution d'une Eglise universelle fondée sur la tolérance des cultes. (V. VIVEKĀNANDA.) Bien que le brahmanisme n'ait pas le caractère missionnaire du bouddhisme, il s'est répandu hors de l'Inde; il atteignit surtout les pays de l'Asie du Sud-Est, où il joua souvent le rôle d'une religion d'Etat, en liaison avec la conception même de la royauté.

● *Religion*. Les divinités sont innombrables, mais l'intérêt se concentre sur un groupe limité, dont les autres apparaissent comme des satellites. Les dieux (*deva*) sont hiérarchisés; au fur et à mesure de l'évolution du brahmanisme, trois d'entre eux prennent la prééminence : Brahmā, Vishnu et Çiva. La divinité féminine est adorée sous la fonction de *çakti*, ou « énergie », qui a donné naissance au çāktisme*. Les apparentements des dieux sont multiples; plusieurs cas de fusion existent également, dont les plus typiques sont Harihara (Çiva et Vishnu) et Ardhanarī (Çiva et sa çakti). Le comportement des dieux est le même que celui des humains; ils sont assujettis à la transmigration et mourront à la fin du monde actuel. Toute une iconographie s'est élaborée, qui permet de les reconnaître à leurs attributs, leur monture sacrée (*vāhana*), ou à des particularités qui leur sont propres, telles qu'une partie du corps animale ou additionnelle (quatre, huit bras, plusieurs têtes, etc.). Ils

Phot. Larousse, Scheide.

résident au ciel ou au sommet d'une montagne inaccessible (Kailāsa, Meru). Des cultes locaux honorent les dieux du village et ceux de la maison. Des héros, des saints, des sages ont été divinisés et sont passés dans le panthéon ; de même celui-ci contient des animaux (vache, cheval, serpent, etc.). Certaines plantes sont sacrées : le culte de l'arbre est très répandu dans les couches inférieures de la religion (particulièrement le figuier).

● *Philosophie.* Le polythéisme confus du *Veda* s'ordonne aux époques sectaires et tend à restaurer un principe suprême, c'est-à-dire à se muer en monothéisme. Le divin mythique qui est à la base des croyances et des cultes n'est, aux yeux des philosophes, qu'un réceptacle au nom indifférent. Le but essentiel est la réalisation du divin, qui équivaut à la délivrance (*moksha*) ; pour l'atteindre, la diversité des vues est très grande, mais peut se réduire à deux voies principales : l'ascèse physique et spirituelle (*yoga*) et la contemplation mystique (*bhakti*), l'une et l'autre menant à la connaissance (*jñāna*). Cette recherche a donné naissance à une production littéraire considérable, échelonnée sur près de quatre millénaires, et qui est le plus puissant élan vers le divin qu'ait connu l'humanité.

● *Rites.* Les rites se sont constitués en fonction de la secte ; aussi sont-ils très variés. Sur le plan cultuel, le fait saillant est la *pūjā*, ou « hommage », qui occupe la place que détenait autrefois le sacrifice ; privée, elle est accomplie quotidiennement par le chef de famille ou par le prêtre domestique ; publique, elle a lieu dans le temple et est exécutée par le prêtre attaché au lieu saint. Au cours de ce service, on offre des fleurs à la statue, on la lave, on l'habille ou on la pare, on l'encense, etc. La prière jouit, dès le *Veda*, d'un caractère sacré ; il est essentiel qu'elle soit prononcée conformément aux règles précises qui la régissent ; les formules ou litanies sacrées (*mantra*) en tiennent lieu, surtout sous l'influence du tāntrisme*. Prières et mantra sont résumées par la prononciation rituelle de la syllabe *om*, déifiée depuis les *Upanishad*. S'y ajoute l'exécution des diagrammes sacrés, ou *yantra*, projection immédiate de l'image divine. Le cérémonial s'accompagne de gestes rituels, ou *mudrā*, dont le rôle est déterminé depuis les *Brāhmana* ; on utilise aussi des objets cultuels : bols, vases et jarres, miroir, lampes, conque (*çankha*), clochettes (*ghantā*), etc.

Des rites solennels jalonnent la vie des adeptes du brahmanisme, depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Des fêtes publiques réunissent des foules innombrables en des pèlerinages ou à des temples dont la fondation elle-même requiert tout un rituel, ainsi que l'exécution et l'installation d'une statue divine.

L'art brahmanique, apparu plus tardivement que le bouddhique, a laissé de grandioses témoignages sur le sol de l'Inde* et dans les pays de l'Asie du Sud-Est. (→ Biblio.)

BRAHMAPOUTRE ou **BRAHMAPUTRA** (le), fl. du S. du Tibet et de l'Inde ; 2 900 km env. Issu des glaciers de l'Himalaya septentrional sous le nom de *Tsangpo*, commun à tous les grands cours d'eau tibétains, il se dirige vers l'E., puis se fraye un passage à travers l'Himalaya oriental par des gorges inaccessibles (c'est alors le *Dihāng*). A partir du confluent du Dibāng, il prend le nom de *Brahmapoutre* et suit la plaine de l'Assam. A Goalundo, il mêle ses eaux à celles du Gange, et il contribue à former le delta par lequel les deux fleuves se jettent dans le golfe du Bengale. La navigation à vapeur le dessert sur 1 300 km, jusqu'à Dibrugarh, en aval du confluent du Luhit. En amont, des bateaux tibétains, de construction rudimentaire, l'utilisent sur plus de 600 km. Le Brahmapoutre est un des plus puissants fleuves du monde. Son débit moyen est de 12 000 m³.

Brahma-Purāna ou **Adi-Purāna**, un des livres les plus importants de la série des *Purāna**, qui, bien que tardif, contient d'intéressantes descriptions de lieux sacrés.

BRAHME ou **BRAME** n. m. Hist. relig. Syn. de BRAHMANE.

BRĀHMĪ n. f. Ecriture utilisée depuis une très haute antiquité pour diverses langues de l'Inde.

— ENCYCL. Peut-être créée sur un modèle sémitique, la *brāhmī* s'est adaptée aux conditions phonétiques des langues indo-aryennes et, en particulier, note les voyelles. Les premiers documents que l'on possède, les édits de l'empereur Açoka (IIIe s. av. J.-C.), sont certainement très postérieurs à sa création. La brāhmī semble s'être répandue du N.-O. au S. et à l'E. de l'Inde, jusqu'en Indochine. La dévanāgarī en est une dérivée. La brāhmī s'écrit de gauche à droite.

1. Figures ; 2. Valeur.

BRAHMINE n. f. V. BRAHMANE.

BRAHMOÏSME n. m. V. BRAHMO SAMĀJ.

BRAHMO SAMĀJ (« Maison de Dieu »), mouvement sectaire hindou, appelé parfois BRAHMOÏSME. Fondé en 1830 par le rāja Rām Mohan Roy dans un esprit monothéiste, il reçut une nouvelle impulsion sous la conduite de Devandranāth Tagore, père du poète Rabindranāth Tagore et appelé « le Saint » (*Mahārshi*). Une école de théologie, fondée sur la libre interprétation des *Upanishad*, en forme le noyau. Ce mouvement a joué son rôle dans le soulèvement nationaliste du début du XXe s.

BRAHMS (Johannes), compositeur, pianiste et chef d'orchestre allemand (Hambourg 1833 - Vienne 1897). Issu d'une famille très modeste, Brahms fut initié à la musique par son père, contrebassiste dans des orchestres populaires. Il travaille le piano avec Cossel et Marxsen (1841), et se révèle au public comme enfant prodige (1847). Il rencontre Schumann, qui le lance (1853). Directeur des concerts de la cour du prince de Lippe-Detmold, puis chef de chœur à Hambourg (1859), il se fixe à Vienne en 1862, comme chef de la Singakademie, puis chef de la Gesellschaft der Musikfreunde (1872-1875). Dès lors, l'histoire de son existence est celle de son œuvre : elle se partage entre Vienne et quelques voyages en Suisse, en Italie, dans le Salzkammergut ou dans la Forêt-Noire. A la fin de sa vie, une cabale, assez artificiellement née et entretenue, l'oppose aux partisans de Wagner. Il eut quelques amitiés féminines exaltées, mais sa prétendue aventure avec Clara Schumann est une légende sans fondement.

BRAHMS
dessin anonyme (1853)
bibliothèque Inguimbertine Carpentras

Parmi les œuvres de Brahms pour piano, citons : trois sonates, six séries de variations, sept recueils de ballades, intermezzos, rapsodies, etc., des valses, et quatre cahiers de *Danses hongroises*, pour piano 4 mains.

Sa musique de chambre comporte : trois sonates pour piano et violon, deux sonates pour piano et cello, deux sonates pour piano et clarinette, cinq trios, trois quatuors avec piano, trois quatuors à cordes, un quintette avec piano, deux quintettes à cordes, un quintette avec clarinette, deux sextuors à cordes. Pour l'orchestre, il a écrit : deux sérénades, des *Variations sur un thème de Haydn*, quatre symphonies, deux ouvertures (*Académique*, *Tragique*), deux concertos pour piano et orchestre, un concerto pour violon et orchestre, un concerto pour violon, violoncelle et orchestre. On lui doit, pour la voix, plus de trente recueils de lieder pour une voix et piano, parmi lesquels le cycle des quinze *Magelone-Romanzen* et les quatre *Chants sérieux*, six recueils de duos avec piano, sept recueils de quatuors vocaux avec piano, dont *Liebesliederwalzer*, près de trente recueils de motets, canons, chants sacrés, chants populaires et *Ein deutsches Requiem*, *Rinaldo*, *Alto-Rapsodie* avec chœur d'hommes.

L'esthétique et le style de Brahms sont avant tout le fruit de l'instinct, du hasard et des origines ethniques. Brahms est un Allemand du Nord. Les influences viennoises et hongroises que l'on rencontre chez lui sont purement accidentelles et passagères. Il est à la fois classique et romantique, synthèse caractéristique à cette époque. Ce Nordique est un villageois conservateur, luthérien, strict, possédant le goût de l'ordre et de la rigueur de la forme, et il est en même temps un rêveur qui s'exalte à la lecture de Theodor Storm, Tieck, Jean-Paul, Eichendorff et Hoffmann. Son style n'emprunte que les cadres classiques. Il magnifie et amplifie leurs proportions. Son matériel thématique est très riche : ses allégros de sonates comportent jusqu'à 6 ou 7 thèmes. L'art de la variation prend chez lui une diversité, une liberté et une ampleur inconnues à l'époque. Son sens du rythme est très développé : les superpositions de pulsations différentes sont fréquentes, de même que l'emploi de la syncope. La mélodie est jaillissante ; elle n'est pas toujours d'une très grande originalité, mais n'est jamais banale, et conserve une parenté avec les thèmes populaires. (→ Biblio.)

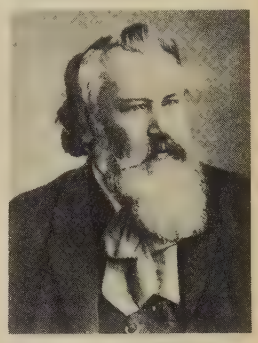

BRAHMS vers 1892

statue de BRAHMĀ
art khmer, Xe s.
musée Guimet, Paris

pêcheries sur les rives du BRAHMAPOUTRE

Phot. Bulloz, collection Sirot, Larousse, Gabrielle Bertrand.

BRÂHOUÏ(S) ou **BRAHO(S)**, population du Baloutchistān (Pākistān-Occidental), refoulée dans les montagnes de la région orientale de ce pays par les Baloutchis. Eleveurs nomades, ils sont environ 250 000. Par la langue, qui s'écrit en caractères arabes, ils se rattachent à la famille dravidienne. Leur religion est l'islamisme.

BRAI n. m. (mot gaulois signif. *boue*). Résidu de l'évaporation partielle ou de la distillation fractionnée des pétroles, goudrons ou autres matières organiques.
— ENCYCL. Le *brai* est un corps noir ou brun foncé, visqueux ou solide, fusible et agglomérant. Lorsqu'il provient du fractionnement d'un goudron de houille normal, sa densité à 15 °C est comprise entre 1,25 et 1,35. Le brai, qui contient notamment de l'anthracène, du carbone, des bitumes, est utilisé pour agglomérer des fines de houille, à la fabrication de peintures et vernis, d'électrodes. Il est employé également dans la fabrication d'enduits d'étanchéité. Il est recommandé de toujours faire suivre le mot *brai* du nom de la matière dont il est extrait : *brai de pétrole, brai de goudron de houille, brai d'huile de coton.*
La *maladie du brai* est occasionnée par la manipulation du brai. Elle est caractérisée par des manifestations cutanées chroniques aboutissant parfois au cancer. Elle est reconnue maladie professionnelle indemnisable par le décret du 31 décembre 1946.

Louis BRAILLE

BRAI n. m. Orge broyée pour faire de la bière.

BRAIBANT (Charles), archiviste et écrivain français (Villemomble 1889). Ancien élève de l'Ecole des chartes, directeur des Archives de France depuis la Libération jusqu'en 1959, il a publié plusieurs études historiques, ainsi que des romans : *Le roi dort* (1933), *Soleil de mars* (1938), *le Rire des dieux* (1941), *Irène Soubeyran* (1946), et un vivant journal de la Seconde Guerre mondiale (1940-1945).

BRAID (James), chirurgien britannique (Rylaw-House, Fifeshire, 1795 - Manchester 1860), initiateur de l'hypnotisme. Il reconnut le premier qu'en plaçant un objet brillant à une distance de 0,25 m à 0,45 m des yeux d'un sujet, celui-ci s'endormait au bout d'un quart d'heure environ, à condition qu'il le voulût fermement et fût parfaitement docile aux injonctions de l'expérimentateur.

BRAIE n. f. (lat. *braca*, emprunté au gaulois). Fortif. anc. Ouvrage en palissades ou en maçonnerie, construit, aux XVe et XVIe s., sur la contrescarpe des fossés pour gêner les approches. ‖ *Fausse braie*, défense basse en terrassement, située au pied des courtines et comportant parfois une terrasse pour l'artillerie légère.
— Mar. Sorte de collier de toile qu'on applique, sur le pont, autour d'un mât, pour empêcher l'introduction de l'eau dans l'entrepont ou dans la cale.
— ***Braies*** n. f. pl. Archéol. Autref., caleçon, culotte, pantalon. (V. part. *encycl.*)
— LANGUE CLASS. *Se tirer d'une affaire les braies nettes*, en sortir sans accident fâcheux.
— ENCYCL. Archéol. Les *braies*, sorte de pantalon en usage chez les Gaulois, les Germains et autres peuples de l'Europe septentrionale, et semblable au vêtement des Asiatiques nommé par les Grecs *anaxyrides*, étaient ordinairement fendues sur le devant et retenues à la ceinture par une courroie. Quelques Romains en adoptèrent l'usage (Ier s.). Honorius, au IVe s., en interdit le port à Rome.

BRAIER [breje] ou **BRAILIER** [brɛ] n. m. Autref., ouvrier qui confectionnait des braies ou hauts-de-chausses en cuir.

BRĂILA, v. de Roumanie, en Munténie (région de Galaţi), port roumain sur le Danube inférieur ; 102 500 hab. Brăila est associée à Galaţi pour l'exploitation commerciale de la voie fluviale et l'organisation des pêcheries dans le Danube et les étangs de son lit majeur. Chantiers navals. Outillage pétrolier. Cellulose.

BRAILES (William DE), enlumineur anglais (XIIIe s.). Il travailla à Oxford (Catte Street) et fut clerc. On lui doit des peintures de manuscrits (*Sarum Hours ; Jugement dernier*, Fitzwilliam Museum, Cambridge, 1230-1250) et de psautiers (New College, Oxford), ainsi que des miniatures séparées (Walters Art Gallery, Baltimore). On lui attribue des peintures murales et des vitraux (Chapter House, Christ Church Cathedral, Oxford).

BRAILLAGE n. m. Opération qui consiste à saler les harengs et à les entasser dans la cale des bateaux.

BRAILLARD, E adj. et n. *Fam.* Qui braille, qui a l'habitude de brailler : *Quelques braillards, aux portes des cabarets, gueulent la Marseillaise* (Gide).
— Vén. Chien qui crie à tort et à travers, sans être forcément sur la voie de l'animal de chasse.

BRAILLE n. f. Pelle de bois avec laquelle le saleur jette les harengs dans la cale du bateau, en les saupoudrant de sel.

BRAILLE (Louis), inventeur français (Coupvray, Seine-et-Marne, 1809 - Paris 1852). Aveugle à l'âge de trois ans, il fut admis à l'Institution des aveugles en 1819. Il s'adonna à la musique, et fut organiste dans plusieurs paroisses de Paris. Devenu professeur à l'Institution des aveugles, il composa des ouvrages pour faciliter son enseignement, et créa un nouveau système d'écriture, en points saillants, qui permettait aux élèves de prendre des notes pendant ses leçons, de faire rapidement leurs devoirs d'orthographe et de style. Il trouva même le moyen d'appliquer ce système, aujourd'hui universellement adopté, à la notation musicale. (V. AVEUGLE.) [→ Biblio.]

BRAILLÉ, E adj. Se dit des harengs salés et remués avec la braille.

BRAILLEMENT n. m. Action de brailler ; cri assourdissant : *Les « paysans » jouaient aux cartes et poussèrent, en me voyant, des braillements de joie dont je fus abasourdi* (G. Duhamel).

BRAILLER v. tr. Remuer avec la braille.

BRAILLER [brɑje] v. intr. (du même rad. que *braire*, crier). Crier hors de propos. ‖ Chanter avec des éclats de voix intempestifs, ou d'une voix avinée, éraillée ou fausse.
◆ V. tr. Prononcer très haut et d'une manière importune ou ridicule : *La chanson continua, braillée à tue-tête à travers la campagne* (Maupassant).

BRAILLEUR, EUSE adj. et n. Qui braille, qui a l'habitude de brailler.

BRAILOVSKI (Alexandre), pianiste russe, naturalisé français (Kiev 1896). Spécialiste de Chopin.

BRAIMENT n. m. Cri de l'âne.

BRAINE, en lat. **Brannacum**, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Soissons), dans le Soissonnais, sur la Vesle ; 1 330 hab. (1 172 aggl.) [*Brainois*]. Les rois mérovingiens y avaient une « villa ». Eglise de l'ancienne abbaye Saint-Yved, consacrée en 1216 (chevet remarquable). Matériel agricole.

BRAINE-L'ALLEUD, en flam. **Eigenbrakel**, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), au S. de Bruxelles ; 13 400 hab. Industrie textile (laine et coton) ; confection. Industries du bois et du cuir. Métallurgie différenciée. — La plaine de Waterloo est à proximité de cette commune.

BRAINE-LE-CHÂTEAU, en flam. **Kasteelbraket**, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), au S. de Hal ; 4 300 hab. Mausolée de Maximilien de Hornes (XVIe s.). Château médiéval. Industrie de la laine.

BRAINE-LE-COMTE, en flam. **'s Gravenbrakel**, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Soignies), au S. de Bruxelles ; 10 800 hab. Hôtel de ville Renaissance. Eglise gothique avec mobilier très intéressant (XVe-XVIIIe s.). Carrières de petit granite. Métallurgie. Papeteries. Imprimerie. Travail du cuir.

BRAINSTORMING [breinstormiŋ] n. m. Technique de travail en groupe permettant de susciter un maximum d'idées originales dans un minimum de temps, en faisant appel aux suggestions individuelles.
— ENCYCL. Imaginé en 1939 par Alex F. Osborn, le *brainstorming* consiste en un travail collectif d'imagination qui s'oppose dans son principe aux habituelles conférences. Il a pour objet de lever les obstacles mentaux dus à l'hérédité, à l'éducation ou à l'habitude d'autres méthodes qui empêchent l'imagination de travailler librement et tuent les idées élaborées. Dans un cadre choisi pour provoquer la relaxation, les participants imaginent des solutions au problème posé par un animateur, en exprimant librement leurs suggestions. Les principes à observer sont les suivants :
1° On recherche le maximum d'idées : plus la moisson d'idées est abondante, plus grandes sont les chances de découvrir la solution du problème posé. Aussi toute idée, même saugrenue, est-elle la bienvenue ;
2° Toute critique est interdite, pour éviter de tuer certaines idées dès leur élaboration, et pour enlever tout complexe aux participants ;
3° Chacun de ceux-ci est invité à améliorer l'idée du voisin ou à proposer des variantes. Le rôle de l'animateur est extrêmement important : il doit empêcher les membres du groupe de dévier du problème, tout en évitant à tout prix de bloquer leur imagination par une critique. Enfin, il doit relever impartialement toutes les idées.

BRAIN-TRUST [brɛntrœst] n. m. (mot angl.). Groupe restreint de techniciens, d'experts, etc., chargé de l'élaboration de projets ou de plans pour un directeur, un ministre, etc. ‖ Pl. *des* BRAIN-TRUSTS.
— ENCYCL. Le nom fut donné à l'origine au groupe d'intellectuels (professeurs, économistes, financiers) dont s'entoura Franklin Roosevelt dès 1933 pour élaborer et appliquer la politique du New Deal.

BRAIRE v. intr. (lat. pop. **bragere*, crier). [Ne s'emploie guère qu'à l'infin. prés. et aux troisièmes pers. de l'ind. prés. : *il brait, ils braient ;* du fut. : *il braira, ils brairont ;* du condit. : *il brairait, ils brairaient.*] Crier, en parlant d'un âne : *Le cheval hennit, l'âne brait.* ‖ *Fam.* Parler, chanter très fort, comme fait un âne qui brait : *Entre des arbres, çà et là, en groupe, la marmaille des pauvres commençait à braire* (Huysmans).
◆ V. tr. : *Le dimanche matin, votre garçon brait au catéchisme un cantique qui ne le touche pas plus que s'il chantait le chant de guerre des Indiens Iroquois* (Montherlant).

BRAISAGE n. m. Art culin. Mode de cuisson en vase clos et à très court mouillement.

BRAISE n. f. (germ. **brasa*). Charbons ardents qui restent quand le bois ou tout autre combustible en train de se consumer a jeté toute sa flamme : *Une chaufferette entretenue avec la braise provenant du feu de la cuisine* (Balzac). ‖ Les mêmes charbons éteints avant combustion complète et qui peuvent encore servir de combustible : *De la braise de boulanger.* ‖ *Fig. Des yeux de braise*, ardents.
— LOC. FAM. *Passer sur une chose comme un chat sur la braise*, passer légèrement sur un sujet, parce qu'on a des raisons pour n'y pas insister. ‖ *Être sur la braise*, être dans une attente anxieuse.
— Arg. Argent monnayé.
— Verr. Opération pendant laquelle on laisse refroidir le verre affiné jusqu'à ce qu'il ait atteint le degré de viscosité et d'homogénéité permettant de le travailler.

BRAISER v. tr. Faire cuire à feu doux, sans évaporation, de manière que les viandes conservent tous leurs sucs.

BRAISETTE n. f. Menue braise.
— ***Braisettes*** n. f. pl. Min. Charbon criblé en morceaux de 10 à 20 mm (de grosseur inférieure aux noisettes).

BRAISIÈRE n. f. Etouffoir pour la braise. (On dit aussi BRAISIER.) ‖ Marmite en métal, de forme rectangulaire, dont le couvercle pouvait recevoir des charbons pour que le mets cuise avec feu dessus et dessous. (On dit aussi DAUBIÈRE.)

BRAISILLER v. intr. (de *braise*). Scintiller : *Les cierges qui braisillent* (Zola). ; et, au *fig.* : *Des yeux qui braisillent de joie* (Colette).

BRAISINE n. f. Mélange d'argile et de crottin de cheval, autrefois utilisé pour tremper l'acier.

BRAJ-BHĀKHĀ n. f. Dialecte du hindī occidental, parlé par environ 11 millions de personnes au centre de l'Etat d'Uttar Pradesh (Inde) et dans les régions avoisinantes. (Il s'écrit en caractères dévanāgarī.)

BRAK, en ital. **Brach**, oasis de Libye, dans le N. du Fezzan, au N. de Sebha ; 700 hab. Les Français du général Leclerc s'en emparèrent le 6 janvier 1943.

BRAK (TELL), site de haute Syrie, fouillé par une expédition anglaise dirigée par M. E. L. Mallowan en 1937-1938. Les décou-

Phot. X.

vertes les plus importantes ont été un temple de l'époque de Jemdet-Nasr (début du IIIe millénaire), surnommé le « temple aux yeux », à cause de la quantité d'idoles d'albâtre surmontées d'une ou de plusieurs paires d'yeux gravés ; puis un palais de Naram-Sin, 4e roi de la dynastie d'Agadé, vers 2300 av. J.-C. ; enfin des gobelets à décor géométrique blanc sur fond noir du IIe millénaire avant notre ère.

BRAKE, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), sur la Weser ; 17 000 hab. Ancien port, supplanté par Bremerhaven. Chantiers navals. Industries alimentaires et textiles.

BRAKNA, cercle de la République islamique de Mauritanie, en bordure du Sénégal (r. dr.) ; 75 025 hab. (25 Europ.). Ch.-l. *Aleg*.

BRAKNA(S), tribu maure vivant sur la rive droite du Sénégal, au N. du Fouta.
Tout en se rattachant à la famille zénaga, les Braknas ont reçu une forte proportion de sang arabe et de sang noir. Comme tous les Maures, les Braknas travaillent le cuir et les métaux, et font des incrustations sur bois. Leur religion est l'islamisme. Après avoir longtemps lutté contre la France, ils furent soumis par Faidherbe.

BRAKPAN, v. de l'Union sud-africaine (Transvaal), dans le Witwatersrand, à l'E. de Johannesburg ; 85 000 hab. Centre minier (houille, or). Métallurgie.

BRALERIN n. m. Chacune des pièces de bois qui soutenaient la pièce d'artillerie, au Moyen Age.

BRAM, comm. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), dans le Lauragais ; 2 145 hab. (1 768 aggl.) [*Bramais*]. Eglise du XIVe s. Château du XVIIe s. Produits en ciment.

BRAMABIAU (mot patois signif. *le bœuf qui brame*), grotte du causse Noir (Gard), située auprès du village de Camprieu. Creusée dans les calcaires dolomitiques, cette grotte, aux ramifications nombreuses et très étendues, est parcourue par le ruisseau du Bonheur, qui y reçoit les eaux de plusieurs sources ou affluents souterrains, puis s'échappe par une sortie monumentale et prend le nom de *Bramabiau ;* cascades et lacs souterrains.

BRAMAH (Joseph), mécanicien anglais (Stainborough 1749 - Londres 1814). On lui doit une foule d'inventions utiles, notamment une espèce de robinet employé pour l'assainissement des cabinets d'aisances, la serrure de sûreté qui porte son nom, la presse hydraulique (grâce à son invention du cuir embouti), l'appareil au moyen duquel on fait monter, dans les cafés, les liquides de la cave au comptoir, une machine à imprimer pour numéroter les billets de banque, etc. Il a publié une *Dissertation sur la construction des serrures* (1796).

BRAMANTE (Donato d'Angelo LAZZARI, dit), architecte italien (près d'Urbino 1444 - Rome 1514). Formé à Urbino, Bramante, vers 1477, se rend à Bergame, où il travaille comme peintre, puis vient à Milan près de Ludovic le More. De 1482 à 1486, il élève et décore l'église Sainte-Marie-près-Saint-Satyre et le baptistère attenant. De 1492 à 1498, il construit le chœur de Sainte-Marie-des-Grâces et participe à l'élaboration des plans de la cathédrale de Pavie avec Francesco di Giorgio et Amadei. Ces travaux révèlent son goût pour les sculptures paléochrétiennes, et son intérêt pour le plan central, remis en honneur par Brunelleschi.
La seconde partie de sa carrière se passe à Rome, où il arrive en 1499. Il y construit le petit temple circulaire de San Pietro in Montorio (1502), le cloître de Sainte-Marie-de-la-Paix, et travaille sans doute au palais de la Chancellerie. Au Vatican, il entreprend (1503) d'unir par deux longues galeries le vieux palais et le belvédère d'Innocent III. Mais son œuvre principale à Rome est l'entreprise de la nouvelle basilique Saint-Pierre ; il établit le plan en croix grecque et commence (1506) les travaux que Michel-Ange dirigera après lui. Bramante a joué un rôle capital dans l'évolution de l'architecture italienne.

BRAMANTINO (Bartolomeo SUARDI, dit **le**), architecte et peintre italien (Milan 1450 - † v. 1536). Dans l'esprit de Bramante, d'où son surnom, il construisit, à San Nazaro, la chapelle Trivulce (1519). Ses tableaux reflètent l'influence de Vincenzo Foppa, puis de Léonard de Vinci. Le British Museum conserve de lui une *Adoration des mages ;* le couvent de Santa Maria del Sasso, à Locarno, une *Fuite en Egypte*. Il fut nommé en 1525, par Francesco Maria Sforza, ingénieur et peintre ducal.

BRAMBILLA (Francesco), sculpteur italien († 1599). Il est l'auteur des candélabres et des obélisques décorant la clôture du chœur de la chartreuse de Pavie, et travailla quarante années à la décoration de la cathédrale de Milan (tabernacle, chaire, statues des évangélistes).

BRAME n. f. Ebauche d'acier servant à la fabrication de la tôle.

BRAME n. m. Ichtyol. V. CASTAGNOLE.

BRAME n. m. Véner. Cri d'amour du cerf et du daim. ‖ *Temps du brame,* le rut. ‖ *Attaquer au brame,* lancer les chiens sur le cerf qu'on a entendu bramer dans l'enceinte.

BRAME n. m. V. BRAHMANE.

BRAMEMENT n. m. Véner. Syn. de BRAME.

BRAMER v. intr. (provenç. *bramar*). Crier, en parlant du cerf, du daim et de quelques autres animaux du même genre, pendant leur rut. (Se dit du cri prolongé ; pour le cri bref, on emploie *raire* ou *roter.*) ‖ — *Par anal.* En parlant des choses : *Le vent d'automne qui brame* (Gautier). *La mer qui brame.* ‖ Chanter, s'exprimer sur le ton de la plainte (en parlant de personnes) : *Ténor qui brame* (Balzac).
◆ V. tr. Chanter : *Il brame un de ces airs, romances ou polkas* (Verlaine).

BRAN n. m. (peut-être d'orig. gauloise). Partie la plus grossière du son. (Dialectal.) ‖ Matière fécale (XVIe s., et dialectal). ‖ *Bran de scie,* sciure de bois qui ressemble à du son.
— Arg. mar. *Temps de bran,* gros temps.

BRANAS (Théodore), noble byzantin de la fin du XIIe s. et du début du XIIIe s. Il épousa Agnès de France, fille de Louis VII le Jeune, veuve d'Alexis II et d'Andronic Ier Comnène, et se rallia aux Latins conquérants de l'Empire byzantin (1204). L'empereur Baudouin Ier le créa seigneur d'Apros, en Thrace, et l'empereur Henri lui conféra le titre de César. Théodore Branas acquit en outre Didymotique, pour laquelle il était vassal de l'empereur, et Andrinople, qu'il tenait de Venise.

BRANC ou **BRAND** n. m. (germ. **brand,* tison). Au XIIe s., épée à forte lame, complétée par un pommeau lenticulaire. ‖ Au XVe s., sorte de sarrau.

BRANCA (Giovanni), mécanicien et architecte italien (San Angelo in Lizzola 1571 - Lorette 1645). On lui doit un *Manuel d'architecture* (1629) ainsi que *la Machine* (1629), traité où il décrit un mécanisme mû par un jet de vapeur frappant sur les ailes d'une roue.

BRANCARD n. m. (mot norm. ; de *branche*). Chacune des tiges de bois ou de métal fixées à l'avant et à l'arrière des civières pour en faciliter le transport. ‖ *Par extens.* La civière elle-même. ‖ Chacune des deux prolonges de bois entre lesquelles on attache une bête de trait. ‖ Litière portée par deux chevaux ou deux mulets, l'un devant, l'autre derrière.
— Autom. Pièce longitudinale, ou longeron, qui forme l'assise de chacun des côtés de la carrosserie ou de la coque.
— Ch. de f. Longeron des châssis des voitures et des wagons.
— Constr. Assemblage de pièces de charpente recevant des fardeaux très lourds pour les transporter à pied d'œuvre.

BRANCARDER v. intr. et tr. Transporter sur un brancard d'ambulance.

BRANCARDIER n. m. Porteur de civière. ‖ Préposé au service des brancards pour blessés.
— ENCYCL. Mil. Les *brancardiers militaires* effectuent la relève des blessés en première ligne et assurent leur transport jusqu'au poste* de secours le plus proche du bataillon ou du régiment. Ils n'appartiennent pas au service de santé, mais sont mis par les corps de troupe à la disposition de leur médecin-chef. Ils font partie de la section sanitaire de la compagnie régimentaire des services.

gouffre de BRAMABIAU (Aveyron)

BRANCAS (MAISON DE), famille originaire du royaume de Sicile. Ses principaux membres sont : Bufile **Brancaccio** († 1416), qui s'établit en France et y acquit les seigneuries d'Oise et de Villosc ; — Louis **Brancas** (1672-1750), marquis *de Céreste,* prince *de Nisaro,* qui fut maréchal de camp en 1704, ambassadeur en Espagne et maréchal de France en 1741 ; — Sa fille, FRANÇOISE GABRIELLE, qui épousa en 1723 François Le Tellier, marquis de Louvois. — La maison de Brancas comprend aussi les branches de Courbon, de Villars* et de Villeneuve.

D'azur au pal d'argent chargé de trois tours crénelées de gueules et accompagné de quatre pattes de lion d'or mouvant des flancs de l'écu, 2 à dextre en barre, 2 à senestre en bande.

BRANCATI (Vitaliano), écrivain italien (Pachino, Syracuse, 1907 - Turin 1954). Professeur de lettres à Catane, puis à Rome, il a peint dans ses nombreux romans, avec un réalisme ironique, la société des bourgeois siciliens : *Don Juan en Sicile* (1941), *le Bel Antonio* (1949).

BRANCHAGE n. m. Ensemble des branches d'un arbre : *Branchage touffu.* ‖ Ensemble de branches coupées (souvent au plur. en ce sens) : *Hutte de branchages.* ‖ *Par extens.* et *poét.* Bois, ramure d'un cerf.

BRANCHE n. f. (bas lat. *branca,* patte, et, par suite, branche d'arbre). Bot. Ramification des tiges ligneuses des arbres, arbustes et arbrisseaux : *Une branche de laurier, d'olivier.* (V. part. *encycl.*) ‖ — *Par extens.* Ramification d'une partie quelconque d'une plante : *Racine qui étend ses branches dans tous les sens.* ‖ *Asperges en branche,* asperges qu'on sert d'une certaine longueur, par opposition à *pointes d'asperges.* ‖ — *Par anal.* Chacune des ramifications d'un appareil, d'un organe, d'un objet, qui divergent le long d'un axe ou, *par extens.,* à partir d'un centre : *Les branches d'un candélabre, d'un compas.* ‖ *Branches de lunettes,* les deux tiges qui reposent sur les oreilles. ‖ — *Fig.* Partie d'un tout qui s'étend en se divisant et en se diversifiant : *L'enseignement secondaire* [...] *n'admettait alors que deux branches : le classique et le moderne* (G. Duhamel). ‖ *Branches d'une famille,* différentes familles issues d'une souche commune. ‖ *Branches d'un arbre généalogique,* familles de même origine, figurées sous forme de branches naissant sur un tronc. ‖ *Branches de l'art, de la science, du commerce,* manifestations différentes, champs divers

BRAMANTE
le petit temple de San Pietro in Montorio à Rome

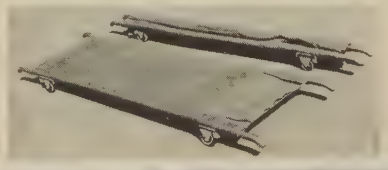

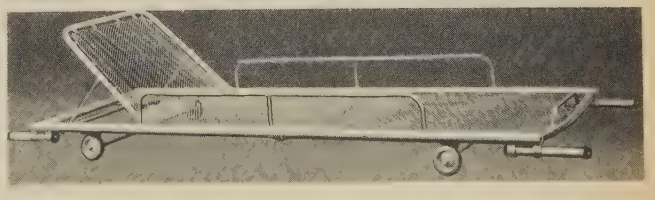

brancards

Phot. Auclair, Anderson-Giraudon, Larousse, Carrier.

d'activité d'un art, d'une science, etc. ‖ *Pop. Vieille branche,* vieux camarade : *Nous ne sommes plus jeunes, ma vieille branche, et le temps se gâte* (Huysmans).
— Loc. fam. *Etre comme l'oiseau sur la branche,* se trouver dans une position précaire ou incertaine.
— Arg. boulevardier. *Avoir de la branche* (dans la langue rurale, se dit des bestiaux), sortir d'une illustre lignée, avoir l'élégance de la race, et, par suite, avoir une distinction qui se remarque aisément, porter beau.
— Anat. Ramification d'un vaisseau ou d'un nerf. (On distingue les branches *collatérales**, qui naissent du tronc principal au cours de son trajet, et les branches *terminales**.) ‖ Nom donné à certaines portions de l'os iliaque* : *Branches horizontale et descendante du pubis**. *Branches descendante et ascendante de l'ischion**.
— Archit. Chacune des nervures d'une voûte d'arête en ogive. ‖ *Branche de voussoir,* enfourchement du voussoir de deux voûtes contiguës. ‖ *Petites branches d'ogive,* nervures qui se détachent des nervures principales.
— Bourrell. *Branches d'avaloire,* courroies qui vont de la croupe à la barre d'avaloire ou de reculement.
— Coiff. Postiche monté sur fil pour former une longue mèche de cheveux.
— Dr. Fragments d'une filiation générale issue d'une même souche. (Les branches forment elles-mêmes de nouvelles subdivisions, également appelées *branches*. Il y a autant de branches dans une famille que de personnages ayant postérité mâle. Le fils aîné de l'auteur commun et les enfants de celui-ci forment la branche aînée.)
— Electr. *Branche d'un électro-aimant en fer à cheval,* chacune des bobines dont est formé l'électro-aimant, y compris le fer doux sur lequel ces bobines sont montées.
— Equit. *Branche du mors,* chacune des deux pièces de fer qui portent l'embouchure et la gourmette, et sur lesquelles s'attachent les montants de bride en haut, et les rênes en bas.
— Hortic. V. chiffonne, corymbe, courson, gourmand.
— Littér. Chacun des différents poèmes dont l'ensemble constitue *le Roman de Renart*.
— Mar. Chacun des cordages qui se divisent pour agir en plusieurs points d'un même objet et se réunissent ensuite : *Branches d'une patte-d'oie.* ‖ *Branches d'un corps mort,* chaînes allant du corps mort aux ancres mouillées dans diverses directions.
— Math. *Branche de courbe,* portion finie d'une courbe. — Partie d'une courbe non fermée qui s'éloigne à l'infini : *Les branches d'une parabole, d'une hyperbole.*
— Pêch. *Branche d'hameçon,* une des parties courbes d'un hameçon à pointes multiples. ‖ *Hameçon à trois branches,* hameçon triple.
— Technol. Elément principal de la monture du parapluie.
— Trav. publ. *Branche morte,* ramification faisant suite à une prise d'eau établie sur une rivière, sur un fleuve ou dans un lac, et amenant l'eau en tête du périmètre à irriguer. (Syn. tête morte.)
— ***Branches*** n. f. pl. V. brisées.
— Encycl. Bot. La *branche* est une division, une ramification latérale d'une tige.
En arboriculture, on réserve le nom de « branches » aux plus fortes divisions de la tige ; les branches produisent à leur tour des *rameaux,* et ceux-ci des *ramules* ou *scions ;* le *port* de l'arbre dépend de l'arrangement et du développement de ces diverses unités. On nomme *branches charpentières* les grosses branches robustes qui constituent la charpente même de l'arbre, par opposition aux *branches fruitières* et rameaux, plus grêles.

BRANCHÉ, E adj. Hérald. S'emploie quelquef. pour tigé, e.

BRANCHELLION [kɛ] n. m. Genre de sangsues de la famille des ichthyobdellidés, très reconnaissables à leurs branchies latérales foliacées, à bord onduleux et lobé. (Le branchellion de la torpille se fixe à la face inférieure du corps de ce poisson.)

BRANCHEMENT n. m. Action de brancher.
— Ch. de f. *Branchement de voie,* appareil d'aiguillage* permettant de dédoubler une voie et de donner accès à deux ou plusieurs voies placées sensiblement dans son prolongement. (On dit un *branchement à deux, trois voies,* etc., selon le nombre de voies auxquelles la voie d'origine donne accès.)
— Constr. Conduite amenant un fluide de la concession distributrice sur l'appareil de mesure ou d'intérêt général. ‖ *Branchement d'appareil,* tuyauterie partant d'une conduite d'étage ou d'une colonne montante et amenant l'eau directement aux appareils d'utilisation. ‖ *Branchement d'égout,* galerie souterraine reliant l'égout public à la propriété, et permettant la visite du collecteur.
— Electr. Canalisation reliant une installation d'abonné à un réseau de distribution.
— Math. *Point de branchement,* point critique* d'une fonction de la variable complexe. (On dit aussi point de ramification.)

BRANCHER v. tr. Réunir les deux branches d'une canalisation, d'une conduite, etc. : *Brancher une installation électrique.* ‖ — *Fig.* Mettre en communication : *Brancher un abonné sur un numéro de téléphone.*
— Langue class. Pendre, attacher à un arbre : *Les faux-sauniers furent battus, leur sel pris, et leurs prisonniers branchés* (Saint-Simon).
◆ V. intr. Percher sur des branches d'arbres : *La perdrix rouge branche. Tuer un faisan branché.*
— ***Se brancher*** v. pr. Se percher sur une branche : *Tous les oiseaux percheurs se branchent pour dormir.*

BRANCHETTE n. f. Petite branche.

BRANCHIAL, E, AUX adj. Zool. Relatif aux branchies : *Appareil branchial. Veines branchiales.*
— Encycl. Embryol. Les *fentes branchiales* constituent des ouvertures directes entre la cavité de l'intestin pharyngien et l'extérieur. Dans la suite du développement des vertébrés inférieurs, sur les arcs branchiaux, en bordure des fentes, apparaîtront de petits prolongements lamellaires, les lamelles branchiales, richement vascularisées et qui assureront l'hématose.
Chez les poissons, l'appareil branchial est adapté à la fonction respiratoire. Chez les mammifères, l'appareil, bien qu'en régression, demeure important du fait de ses dérivés.
Certaines tumeurs du cou proviennent de la persistance et du développement ultérieur de vestiges branchiaux : ce sont les *branchiomes**.
— Zool. Les *arcs branchiaux,* soutenant les branchies et séparant les *fentes branchiales,* existent chez les poissons, mais disparaissent plus ou moins chez les autres vertébrés. On en retrouve les vestiges sous forme des osselets de l'oreille, des cartilages du larynx, etc. De l'imperfection de leur soudure ou de leur survivance accidentelle résultent diverses difformités, telles que : gueule-de-loup, bec-de-lièvre, kystes cutanés, etc.

BRANCHIATES [kjat] n. m. pl. Nom par lequel quelques auteurs désignent les crustacés, à l'opposé des insectes, ou *trachéates,* parce que les premiers respirent par des branchies, et les seconds par des trachées.

BRANCHIDES, en gr. **Brankhidai.** Antiq. gr. Famille sacerdotale qui desservait le vieux sanctuaire d'Apollon, situé à Didyme, à une quinzaine de kilomètres de Milet, en Ionie. Les Branchides jouèrent un grand rôle dans la colonisation grecque, leur temple étant transformé en une agence d'informations, en liaison avec les établissements grecs d'Asie, d'Egypte et du monde égéen.

BRANCHIE [ʃi] n. f. (gr. *brankhia*). Organe servant à la respiration aquatique.
— Encycl. Chez les animaux inférieurs, les protozoaires, la respiration s'effectue par toute la surface du corps.
Chez les êtres pluricellulaires, plusieurs cas se présentent :
1° La peau est mince, nue, perméable aux gaz, et humide (animaux aquatiques ou dont la peau sécrète un mucus gluant). Dans ce cas, la respiration a lieu à travers la peau ; c'est une *respiration cutanée* (spongiaires, cœlentérés, amphibiens) ;
2° La peau est épaisse, ou sèche, ou recouverte d'une carapace, d'un test, d'une coquille, d'écailles, de plumes ou de poils, qui s'opposent aux échanges gazeux. Dans ce cas, la respiration se localise en certains endroits restés nus et perméables, et qui, pour accroître leur surface, se creusent et se ramifient à l'intérieur du corps (*poumons, trachées*) ou font saillie et se ramifient à l'extérieur du corps (*branchies*).
Les *branchies,* organes saillants et fragiles, ne peuvent exister que chez des animaux aquatiques, car elles ne risquent pas, alors, de se dessécher. Aussi les rencontre-t-on chez les échinodermes, les mollusques, les crustacés, les larves aquatiques d'insectes, les vers marins, les poissons et les larves d'amphibiens (têtards).
Les vers marins (serpules, sabelles, térébelles) possèdent des filaments branchiaux disposés en panaches.
Les mollusques ont des branchies très variables dans leur forme et leur position. Chez les lamellibranches, ce sont des lamelles formées de filaments branchiaux ; chez les gastropodes, ce sont des appendices plumeux ; chez les céphalopodes, ce sont aussi des organes plumeux, mais toujours enfermés dans une poche que l'animal a sur le ventre.
Les branchies des crustacés dépendent des pattes et sont liées de la sorte aux organes locomoteurs. Les mouvements de ces derniers assurent le renouvellement de l'eau chargée d'oxygène.
Les insectes, les myriapodes et les arachnides respirent au moyen de trachées. Mais les larves de certaines espèces aquatiques (éphémères, en particulier) respirent l'air tenu en dissolution dans l'eau, au moyen d'appareils spéciaux qu'on nomme *branchies trachéennes,* ou *trachéobranchies,* et qui ont la forme de lames ou de houppes. Ce n'est plus le sang qui circule dans les vaisseaux pour prendre dans l'eau l'oxygène de l'air dissous, c'est l'air contenu dans les trachées qui vient s'oxygéner dans ces sortes de branchies.
Les branchies des poissons sont composées d'une multitude de *filaments* disposés en deux séries parallèles, ou *lames,* sur chacun des arcs branchiaux. On compte au total plus de 2 000 filaments chez une carpe. Les branchies sont logées, chez les poissons osseux, dans une paire de chambres branchiales que protègent les opercules et les membranes branchiostèges. L'eau entre par la bouche et sort par les fentes situées en arrière des opercules (fentes operculaires).
Chez les poissons cartilagineux (lamproies, requins, raies), il n'y a pas d'opercules ; les branchies s'ouvrent au-dehors par des fentes distinctes. Enfin, les amphibiens ont des branchies externes ou internes, lorsqu'ils sont à l'état de larves, ou têtards, et mènent une existence aquatique. Plus tard, les branchies se résorbent. Cependant, elles persistent toute la vie chez les amphibiens *pérennibranches* (protée, axolotl).

BRANCHIÉ, E adj. Pourvu de branchies.

BRANCHIER n. m. et adj. Fauconn. Se dit d'un jeune oiseau de proie qui, nouvellement sorti du nid, peut se percher et voleter de branche en branche.

BRANCHILLON n. m. Petite branche.

BRANCHIOME [kjom] n. m. Pathol. Tumeur maligne du cou née du développement anormal des restes embryonnaires inclus dans les tissus après la régression des arcs branchiaux. Ces tumeurs ne se voient que très rarement.

BRANCHIOPODES [kjɔ] n. m. pl. Sous-classe de crustacés de petite taille en général, caractérisés surtout par leurs pattes aplaties et lobées.
— Encycl. On divise les *branchiopodes* en trois ordres : les *anostracés,* qui n'ont pas de carapace, les *phyllopodes,* qui ont un corps de forme allongée avec un tronc comportant un nombre élevé de somites et au moins dix paires de pattes postcéphaliques, et les *cladocères,* qui ont un corps court dont le nombre de somites du tronc ne dépasse pas dix et qui n'a jamais plus de six paires de pattes postcéphaliques. Ils vivent, en général, dans les eaux douces ; quelques-uns habitent les eaux saumâtres ou les eaux salées.

BRANCHIOS ou **BRANKHIOS.** Myth. gr. Surnom d'Apollon, à cause de son temple de Didyme, fondé par Branchos et desservi par les Branchides.

BRANCHIOSAURIDÉS [kjɔ] n. m. pl. Famille d'amphibiens stégocéphales fossiles, d'aspect salamandriforme, caractérisés par la tête large, le squelette mal ossifié, à corde dorsale persistante, les dents creuses, les fines écailles de la peau. (Principal genre : *bran-*

branchies

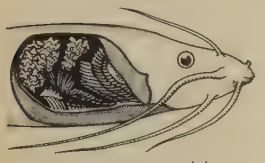

branchies sous-operculaires d'un poisson osseux (clarias)

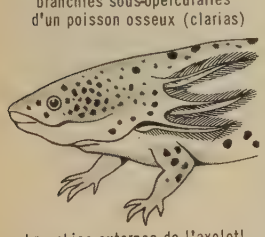

branchies externes de l'axolotl (vertébré amphibien)

branchies d'un crustacé supérieur (homard)

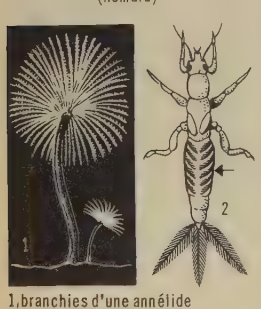

1, branchies d'une annélide (spirographe)
2, branchies d'une larve (éphémère)

chiosaurus ou *Protriton melanerpeton*. On les trouve au Carbonifère et au Permien.)

BRANCHIOSAURUS [kjɔzɔʀys] n. m. Petit amphibien fossile du groupe des stégocéphales, famille des *branchiosauridés*. (Sa larve, connue sous le nom de *Protriton petrolei*, est fréquente dans les schistes permiens d'Autun.) [V. PROTRITON.]

BRANCHIOSTÈGE [kjɔ] adj. Ichtyol. Se dit d'une membrane soutenue par des rayons, qui complète les opercules sous la gorge de la plupart des poissons et assure ainsi la protection des branchies.

BRANCHIOSTÉGITE [kjɔ] n. m. Partie latérale de la carapace des crustacés supérieurs, recouvrant la chambre branchiale, de chaque côté du corps.

BRANCHIOSTOME [kjɔ] n. m. Zool. Genre de céphalocordés, dont le type est l'amphioxus* des mers européennes (*Branchiostoma lanceolatum*).

BRANCHIOTROPISME [kjɔ] n. m. Réaction physique par laquelle les poissons sont entraînés vers une eau plus oxygénée.

BRANCHIPE n. m. Crustacé d'eau douce aux pattes foliacées. (Nom sc. : *Branchipus stagnalis*. Le genre fait partie des *branchiopodes*, ordre des anostracés.)

BRANCHIURES [kjyr] n. m. pl. Groupe de crustacés vivant en parasites externes sur diverses espèces de poissons.
— ENCYCL. Les *branchiures* se fixent sur la peau, ou dans la chambre branchiale de l'animal. Le type est l'argule foliacé, qui est commun sur les poissons d'eau douce en Europe. On les appelle usuellement *poux de poissons*. (V. ARGULE.)

BRANCHOS ou **BRANKHOS**. Myth. gr. Fils d'Apollon, ancêtre des Branchides. Il rendait des oracles dans le temple qu'il avait élevé à Apollon à Didyme, près de Milet.

BRANCHU, E adj. Garni de branches : *Partout des milliers et des milliers de pins* [...], *tantôt drus et serrés, branchus encore, n'ayant pas encore subi la hache, hauts comme des taillis d'exploitation* (J. de Pesquidoux); et, *par extens. : Chou* branchu*.

BRANCHURE n. f. Branchage, dans le centre de la France : *La branchure du chêne couvre une grande place herbue* (Sand).

BRANCION (Adolphe Ernest RAGUET DE), colonel français (Condé, Nord, 1803 - Sébastopol' 1855). Il se distingua lors de l'attaque du Mamelon Vert, en 1855. Son nom a été donné à une porte de Paris.

BRÂNCOVEANU ou **BRÂNCOVAN** (Constantino) [1654-1714]. Elu prince de Valachie en 1688, il pratiqua entre les Turcs et les Impériaux une politique de bascule qui, malgré son habileté, le rendit suspect. Lorsque le tsar Pierre le Grand entra en guerre contre la Porte, Brâncoveanu se rapprocha de la Russie. Après l'évacuation des troupes russes, il fut accusé de trahison par les Turcs, jugé et condamné à mort à Constantinople, en même temps que ses fils.

BRANC-URSINE n. f. (bas lat. *branca ursina*, patte d'ours). Nom usuel de la berce. ‖ Pl. *des* BRANCS-URSINES.

BRÂNCUȘI (Constantin), sculpteur roumain de l'école de Paris (Pestișani Gorj, Valachie, 1876 - Paris 1957). Elève d'Antonin Mercié à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1904), il abandonna l'académisme sous l'influence de Rodin, puis se fit le champion d'une sculpture réduite à de purs effets de matière, de volumes, de rythmes : *la Sagesse* (1908), *Prométhée* (1911), *Colonne sans fin* (1918), *l'Oiseau d'or* (1919), *le Commencement du monde* (1924). Ses œuvres ont fait quelquefois scandale (*la Princesse X*, 1917), mais Brâncusi a compté de nombreux partisans dans le monde entier et surtout aux Etats-Unis. Il est représenté au musée national d'Art moderne. (→ Biblio.)

BRAND ou **BRANDT** (Hennig), alchimiste hambourgeois († 1692). On lui doit la découverte du phosphore, qu'il obtint fortuitement, en 1669, en distillant de l'extrait d'urine.

BRAND (Johannes, dit **Jan**), homme d'Etat sud-africain (Le Cap 1823 - Bloemfontein 1888). Il fut président de la république d'Orange de 1864 à sa mort. L'Orange étant menacée par diverses interventions britanniques, il chercha avant tout à éviter tout conflit ouvert avec les puissantes colonies voisines. Il refusa d'unir les républiques d'Orange et de Transvaal sous sa présidence, et il arbitra en 1881 la première guerre entre le Transvaal et l'Angleterre.

Brand, drame en cinq actes de H. Ibsen (écrit en 1866, représenté en 1885). Le pasteur Brand, héros de la pièce, veut régénérer l'humanité par l'exaltation de la volonté. Se défiant des faiblesses du sentiment, il est dur aux autres comme à lui-même et prêche un absolu renoncement. « Tout ou rien », telle est sa devise. *Brand* est l'apologie de la force individuelle. Mais, quand le héros meurt, abandonné de tous, il demande : « Dieu, la volonté suffit-elle pour acheter le salut ? » Et une voix lui répond : « Charité est synonyme de Dieu. »

BRANDADE n. f. (provenç. *brandado ;* de *branda*, remuer). Mets préparé avec de la morue cuite en petits morceaux, émincée, additionnée d'ail, de persil, de jus de citron, de poivre, et battue avec du lait et de l'huile d'olive jusqu'à former une pâte ayant la consistance d'un fromage à la crème. (Quelquefois, on ajoute des truffes coupées en petits morceaux.) [Cuisine languedocienne.]

BRANDAN ou **BRENDAN l'Ancien** (saint), abbé-évêque de Clonfert († 577 ou 583). Il fonda des monastères en Angleterre. Un voyage de Brendan en Ecosse a donné lieu à une légende qui a pris corps dans la *Navigation de saint Brendan*, l'un des romans d'aventures les plus curieux du Moyen Age.

BRANDE n. f. (lat. *branda*, bruyère; emprunté au germ.). Ensemble des plantes qui constituent le sous-bois des forêts de pins, et parmi lesquelles figurent surtout les bruyères, les ajoncs, les fougères et les genêts : *Allumer un feu de brandes*. ‖ Région infertile couverte de cette végétation, qui résulte de la dégradation de la forêt ou d'anciennes terres appauvries : *Les brandes du Poitou*.

BRANDEBOURG n. f. (de *Brandebourg*, nom géogr.). Autref., casaque à longues manches, garnie de boutons en olive reliés par des galons, importée du Brandebourg en France sous Louis XIV.
— LANGUE CLASS. Pavillon de jardin : *J'ai fait faire deux petites brandebourgs pour la pluie* (Sévigné).
◆ N. m. Passementerie, galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnière ou de boucle de fermeture.

BRANDEBOURG, en allem. **Brandenburg**, ancien Etat de l'Allemagne du Nord, dont la capitale était *Berlin*. Le Brandebourg occupait la partie de la grande plaine glaciaire centrée sur le cours inférieur de la Havel et de la Sprée. Ce pays pauvre, appelé « la sablière de l'Allemagne », était couvert de marais, de landes et de forêts de pins et de bouleaux.
Le Brandebourg a servi de centre à l'unité prussienne. Ses souverains industrieux ont entrepris de le transformer dès le XVIIe s. Les colons flamands ont donné leur nom au *Fläming*. Les Hollandais et les huguenots ont contribué aussi au développement des campagnes et des villes. Le pouvoir royal creusa les canaux qui ont relié Berlin à l'Oder, faisant du Brandebourg une voie de communication entre l'E. et l'O. de la grande plaine glaciaire. Le développement de Berlin a stimulé la demande de produits agricoles, mais a paralysé le développement des autres villes du pays.
La vie rurale reposait autrefois sur la grande propriété des « Junkers », exploitée par une masse de petits paysans et d'ouvriers agricoles en partie immigrés de Pologne. Aujourd'hui, la réforme agraire a remplacé leurs fermes par de petites exploitations familiales entre lesquelles se développe la coopération. Des techniques agricoles perfectionnées permettent à cette terre pauvre d'entretenir un important troupeau et de donner des pommes de terre, du seigle, de la betterave à sucre. Les meilleures terres sont les moraines de fond argileuses, presque entièrement défrichées, tandis que des bois de pins et des pâtures médiocres occupent la majeure partie des sables d'origine glaciaire.
Les villes sont d'anciennes forteresses, généralement installées sur des gués ou des rétrécissements des plaines marécageuses : Brandebourg, Küstrin, Francfort-sur-l'Oder, Fürstenwalde. Ce sont des centres commerciaux dotés de petites industries.

une scène de « Brand » au théâtre d'Oslo

Histoire.

● *Les origines.* Le margraviat électoral de Brandebourg comprend les territoires situés entre l'Elbe et l'Oder, drainés par la Sprée et la Havel, habités depuis l'âge du bronze, et peuplés jadis par les Vandales, les Burgondes, les Semnons, puis par les tribus slaves des Wiltzes, des Liutitses et des Obrodites. Pour les contenir, Charlemagne constitua la Marche wende, mais, après sa mort, les Slaves reprirent leurs incursions à l'O. de l'Elbe. Au Xe s., Henri Ier l'Oiseleur prit l'offensive contre les Wiltzes et les Liutitses et occupa la forteresse de Brennabor, futur Brandebourg. Son fils, Otton, fonda les évêchés de Havelberg (946) et de Brandebourg (948), suffragants successivement des archevêchés de Mayence, puis de Magdebourg, ce dernier créé en 962, après la victoire des bords de la Recknitz, afin d'accélérer l'évangélisation et la germanisation des Slaves vaincus ; il confia le soin de poursuivre cette entreprise à l'un des vainqueurs de la Recknitz, le marquis Gero. A la mort de celui-ci (965), la Marche fut divisée en six régions, dont l'Altmark, ou Nordmark, confiée en 1134 par l'empereur Lothaire de Supplimbourg à Albert l'Ours (1106-1170), comte de Ballenstädt et véritable fondateur du Brandebourg.

branchipe

● *Le premier Etat brandebourgeois et la dynastie ascanienne (1134 - 1320).* Albert l'Ours, après avoir aspiré momentanément à gouverner toute l'Allemagne du Nord (v. HENRI *le Lion* et SAXE), se consacra uniquement à la germanisation de la Marche du Nord. Un petit prince slave christianisé, Przibislas, l'ayant institué son héritier, il put reprendre (1153) Brennabor (ou Branibor), principale forteresse des Wendes, qui s'en étaient emparés en 984; il regroupa alors sous son autorité l'Altmark, le Mittelmark, prit le titre de margrave de Brandebourg et commença le défrichement du Havelland avec l'aide de colons néerlandais.
Ses descendants, promus au rang d'Electeurs au moins dès 1235, poursuivirent méthodiquement leur œuvre de colonisation et d'expansion vers l'E. Ses deux petits-fils, qui régnèrent conjointement (Otton III [1220-1267] et Jean Ier [1220-1266]), annexèrent la Lusace (1253) et étendirent leur domination à l'E. de l'Oder (la Neumark et, en Poméranie, l'Uckermark). Dès lors, le Brandebourg comprit trois provinces : la *Vieille Marche* à l'O. de l'Elbe, la *Marche moyenne* entre l'Elbe et l'Oder, et la *Nouvelle Marche* à l'E. de ce dernier fleuve; les villages slaves de Cölln (1232), Berlin (1242), Francfort-sur-l'Oder (1253) furent promus au rang de villes et peuplés de colons allemands. L'unité du Brandebourg, un moment compromise par sa division au profit des héritiers des deux frères, fut, en partie, reconstituée en 1310 par Valdemar (1318-1319), mais, à la mort de son fils (1320), la dynastie ascanienne disparut.

Constantin BRÂNCUSI « le Phoque » *musée national d'Art moderne*

● *Les difficultés du XIVe s. : Wittelsbach et Luxembourg.* Les Luxembourg disputant la possession du Brandebourg aux Wittelsbach, qui s'en étaient emparés dès 1323, l'essor du margraviat fut brutalement interrompu. Malgré ces difficultés, l'empereur Charles IV dut reconnaître à Louis de Wittelsbach (fils de l'empereur Louis de Bavière) le titre de margrave et faire de lui

brandebourgs

BRANDEBOURG

Frédéric Ier
gravure de Petrus Rollos

Sigismond
gravure par H. de Groos

cabinet des Estampes

l'un des sept Electeurs (Bulle* d'or, 1361). En 1373, il investit de cette marche Wenceslas de Luxembourg, qui, lors de son élection à l'empire, la transmit à son demi-frère Sigismond (1370).

Malgré toutes ces difficultés, la mise en valeur du Brandebourg ne s'était pas arrêtée ; l'agriculture (défrichement des terres), le commerce (aménagement de la navigation sur l'Elbe et l'Oder, alliance avec la Hanse) se développèrent. Le rôle considérable joué par la classe paysanne dans le défrichement du pays explique l'importance des privilèges qui lui avaient été reconnus en l'absence de toute servitude, malgré un renforcement au XIVe s. de l'autorité princière et nobiliaire. D'ailleurs, dès 1280, les margraves s'étaient engagés à ne jamais lever d'impôts sans le consentement des Etats ; en 1355, ceux-ci reçurent même le droit de désigner auprès de lui un conseiller permanent dont l'approbation était nécessaire pour faire appliquer les décisions du prince.

Georg BRANDES

● *Les Hohenzollern.* Le margrave Sigismond de Luxembourg ayant été élu à l'Empire en 1411 avec l'appui de son neveu le burgrave de Nuremberg, Frédéric VI de Hohenzollern, décida en 1415 de lui remettre définitivement, avec le titre d'Electeur, le margraviat de Brandebourg, que celui-ci avait déjà administré à plusieurs reprises. Frédéric VI fut solennellement investi de ses nouvelles fonctions à Constance en 1417, date importante car elle marque le début de l'ascension d'une famille dont le destin devait être de réaliser l'unité allemande. Ses débuts furent modestes, le Brandebourg ayant subi de nombreuses amputations territoriales du fait des querelles successorales du XIVe s. et ne comprenant plus à cette date que les Vieille et Nouvelle Marches ainsi que la région de l'Ucker.

Le nouvel Electeur, Frédéric Ier [VI] (1415-1440), et son fils, Frédéric II (1440-1470), tentèrent vainement de s'emparer de la Poméranie et durent lutter contre les rébellions nobiliaires et l'esprit d'indépendance des bourgeoisies urbaines. Mais dès l'avènement de leur successeur Albert Achilles (1470-1499), la situation du Brandebourg se consolida rapidement ; en 1472, la suzeraineté de l'Electeur est reconnue par le duc de Poméranie ; en 1473, la « Dispositio Achillea », qui ne sera d'ailleurs réellement observée qu'à la fin du XVIe s., stipule que les biens électoraux seront transmis intégralement au nouveau souverain, à l'exclusion de ses frères cadets. Enfin, au XVIe s., les Hohenzollern font de leur électorat un Etat assez fortement centralisé en le dotant de nouveaux organes administratifs, judiciaires (Haute Cour de Justice, ou Kammergerich) ou intellectuels (université de Francfort, 1506). De plus, le ralliement à la Réforme luthérienne de Joachim II (1539) leur permet de s'enrichir en sécularisant les biens du clergé ; l'avenir même est ménagé par l'achat, en cas d'extinction de leurs familles régnantes, des droits de succession aux duchés de Silésie (1537) et de Prusse (1569) ; mais c'est au XVIIe s. que les ambitions territoriales des Hohenzollern devaient trouver leur satisfaction, en particulier sous le règne de Jean Sigismond (1608-1619).

● *De l'Etat brandebourgeois à l'Etat prussien.* Au XVIIe s., les ambitions des Hohenzollern allaient aboutir à la transformation de l'Etat brandebourgeois en un Etat allemand s'étendant, en écharpe, de la mer du Nord à la Baltique à travers toute l'Allemagne du Nord grâce à deux héritages heureux (Clèves en 1614, la Prusse en 1618) et à un traité bénéfique (Westphalie en 1648). Dès 1604, l'institution d'un Conseil privé ne dépendant que de l'Electeur avait renforcé encore son autorité aux dépens des particularismes locaux, et lui avait donné les moyens d'assurer le gouvernement de ses diverses provinces.

Dans ce vaste ensemble territorial, le Brandebourg, qui a d'ailleurs terriblement souffert de la guerre de Trente Ans (6 000 habitants à Berlin en 1648), est, en réalité, réduit au rang de simple province ; seul le maintien de ses institutions (Landtag*) et de ses privilèges garantit encore son autonomie ; pourtant, le fait d'avoir été le noyau territorial autour duquel les Hohenzollern ont constitué leur puissance, et sa position centrale, à mi-distance du Rhin et du Niemen, font que le margraviat est appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'Etat prussien en voie de formation. C'est pourquoi le Grand Electeur (1640-1688) dirigera vers lui les protestants français victimes de la révocation de l'édit de Nantes, et qu'il les appellera en vertu de l'édit de Potsdam (1684) à dessécher les marécages, défricher les landes et les bois de la région de Berlin, qui devient dès lors la capitale commune des Etats Hohenzollern, rôle que favorise encore le creusement du canal Frédéric-Guillaume qui, par cette ville, joint l'Oder à l'Elbe. (V. PRUSSE.)

BRANDEBOURG, en allem. **Brandenburg**, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Potsdam), sur la Havel ; 87 100 hab. Conquise sur les Wendes au Xe s., la ville a donné son nom à la *Marche de Brandebourg* (1157), noyau de la Prusse. Filatures (laine). Manufacture de tabac. Constructions de machines, de cycles, d'automobiles et de bateaux. Aciérie. Industries chimiques. Patrie de Bismark. (V. BRANIBOR.)

BRANDEBOURGEOIS, E adj. et n. Relatif à la ville ou à la province de Brandebourg ; habitant ou originaire de cette ville ou de cette province.

brandebourgeois (CONCERTOS). V. CONCERTS POUR PLUSIEURS INSTRUMENTS.

BRANDENBURG, nom allemand de Brandebourg*.

BRANDERIE n. f. Nom ancien des distilleries d'eau-de-vie.

BRANDES (Georg), critique littéraire danois (Copenhague 1842 - *id.* 1927). L'influence de Sainte-Beuve et de Taine se révèle dans ses premiers ouvrages et en particulier dans sa thèse *Esthétique française contemporaine* (1870). Ces tendances se confirment après un voyage en Angleterre, où il rencontre Stuart Mill, et un séjour en France, pendant lequel il fréquente Renan et Taine ; il revient à Copenhague pour ses conférences, *les Grands Courants de la littérature européenne du XIXe siècle*, le 3 novembre 1871. Ces conférences marquent pour toute la Scandinavie une ère nouvelle et creusent, aux dires mêmes d'Ibsen, un « abîme entre hier et aujourd'hui ». Brandes y condamne les épigones du romantisme et dessine le programme d'une littérature, dont la principale tâche sera de « soumettre les problèmes à la discussion ». Il règne ensuite, avec son frère Edvard Brandes, en maître sur la littérature des pays scandinaves, et le jugement des deux frères est attendu comme un oracle. Publiant des articles, des récits de voyage, des essais critiques consacrés aux écrivains danois ou étrangers, s'intéressant à des politiciens tels que *Disraeli* (1878) et *Lassalle* (1881), il évolue cependant vers un individualisme de plus en plus prononcé, exalte des individus exceptionnels tels que *Shakespeare* (1895), *Gœthe* (1914-1915), *Voltaire* (1916-1917), *Jules César* (1918) ou *Michel-Ange* (1921).

BRANDEBOURG
le canal de Paretz
au N.-O. de Potsdam

BRANDES (Edvard), écrivain et homme politique danois (Copenhague 1847 - *id.* 1931), frère du précédent. Journaliste et critique, il fut le brillant second de son frère et fonda, avec V. Hörup, le journal *Politiken* en 1884 ; auteur dramatique, il publia un grand nombre de pièces, en particulier *Une visite* (1882). Elu au Folketing (1880-1894), puis au Landsting (1906-1927), il fut ministre des Finances des gouvernements radicaux de Zahle (1909-1910 et 1913-1920).

BRANDÈS (Marthe BRUNSCHWIG, dite), actrice française (Paris 1862 - *id.* 1930). Premier prix de comédie, elle débuta au Vaudeville dans *Diane de Lys*, en 1884. En 1887, elle entra à la Comédie-Française, qu'elle quitta en 1890 pour retourner au Vaudeville. De retour à la Comédie-Française en 1893, elle fut élue sociétaire en 1896, mais quitta ce théâtre en 1903 pour la Renaissance. D'un jeu sobre et nerveux, elle a excellé dans l'interprétation des personnages ardents et complexes du théâtre contemporain.

BRANDESTOC et, par altér., **BRINDESTOC** n. m. Bâton terminé par une épée qui, souvent, pouvait rentrer dans le creux de ce bâton, en usage aux XVIe et XVIIe s.

BRANDEUM [brɑ̃deɔm] n. m. Toile de lin dont on couvrait autrefois le tombeau de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et qu'on donnait comme relique*.

BRANDEVIN n. m. Eau-de-vie de vin.

BRANDEVINIER n. m. Personne qui va, avec un alambic ambulant, faire la distillation du vin, du marc ou des fruits, chez les particuliers.

BRANDILLEMENT n. m. Mouvement de ce qui brandille.

BRANDILLER v. tr. (de *brandir*). Agiter alternativement en sens opposés, balancer : *Brandiller la tête.*

◆ V. intr. Flotter, s'agiter en sens opposés : *Il regardait couler la foule, filer les voitures de maître et les fiacres, brandiller les charrettes de louage, pleines de meubles* (Huysmans).

BRANDINE n. f. Pêch. Sorte de parc.

BRANDIR v. tr. (de l'anc. franç. *brand*, tison ; d'origine germ.). Balancer dans la main comme pour lancer ou frapper : *Brandir une hache.* ‖ Agiter en l'air pour attirer l'attention ou manifester quelque sentiment : *Brandir un parapluie. Le plus habile d'entre eux* [des musiciens] *brandit un tambourin large comme un bouclier* (G. Duhamel). ‖ *Fig.* Agiter comme une menace : *Brandissant la loi, il frappait sans pitié les faibles, les défaillants* (Maupassant).

BRANDIS (Christian), philologue allemand (Hildesheim 1790 - Bonn 1867). Professeur à l'université de Bonn, il visita les principales bibliothèques d'Europe pour préparer la grande édition critique des œuvres d'Aristote, entreprise par l'Académie royale des sciences de Berlin (1831-1836). On a de lui des éditions très estimées, un *Manuel de l'histoire de la philosophie grecque et romaine* (1835-1844).

BRANDISITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer, de magnésium et de calcium, appartenant au genre clintonite.

BRANDISSEMENT n. m. Action de brandir : *Comme le brandissement d'un sabre levé sur ma tête pour me tailler en pièces* (Nerval).

BRANDO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Bastia), dans la presqu'île du cap Corse, sur les flancs du mont Arponi ; 1 003 hab. (456 aggl.). Ruines d'un château. Eglise romane (fresques du XIVe s.). Grottes. Carrières.

BRANDO, ou **BRAND**, ou **BRANDS** (Jean), chroniqueur flamand († Bruges 1428).

Phot. Larousse, Ambassade du Danemark, Photothèque de Dresde.

Cistercien, il est l'auteur d'une chronique intéressant l'histoire des Pays-Bas du XIIe au XIVe s.

BRANDON n. m. (du germ. **brand,* tison). Espèce de torche, faite avec de la paille tortillée. ‖ Débris enflammé de matière quelconque : [Félicité] *déchira la première page d'un manuscrit, l'alluma à la lampe, alla jeter ce brandon flambant dans la grande cheminée* (Zola). ‖ — *Fig.* Personne ou chose qui est cause de troubles, de querelles ou de combats : *Un brandon de discorde.*
— Dr. rur. Paille tortillée au bout d'un bâton, qu'on place aux deux extrémités d'un champ, pour indiquer que les fruits qui sont en terre ont été saisis par voie de justice.
— Mar. mil. Artifice incendiaire spécial, capable de brûler même au contact de l'eau, et employé autrefois dans la marine.

BRANDON, v. de Grande-Bretagne (West Suffolk), au pied du relief de côte formé par la craie ; 2 400 hab. Des carrières fournissant des silex sont exploitées aux environs depuis le Néolithique. De nombreux aérodromes furent établis dans la région pendant la Seconde Guerre mondiale.

BRANDON, v. du Canada (Manitoba), sur l'Assiniboine ; 25 000 hab. Marché de produits agricoles et centre industriel (raffinerie de pétrole, élévateurs, minoterie, brasseries, industries laitières, etc.). Siège d'un collège affilié à l'université du Manitoba. Ferme expérimentale.

BRANDON (Charles). V. SUFFOLK.

BRANDT (Hennig). V. BRAND.

BRANDT (Sebastian). V. BRANT.

BRANDT, l'un des premiers compagnons de Pierre le Grand (fin XVIIe - début XVIIIe s.). D'origine allemande, il vivait dans la Sloboda de Moscou ; ce fut lui qui, avec un autre compatriote, Karsten, enseigna au jeune tsar l'art de la navigation.

BRANDT (Georg), chimiste suédois (Riddarhytta, Westmanie, 1694 - Stockholm 1768). Professeur à l'université d'Uppsala, il étudia l'arsenic et retira, en 1735, le cobalt impur des verres colorés.

BRANDT (Edgar), ferronnier d'art et industriel français (Paris 1880). Après avoir fait ses études à Vierzon, il a produit de nombreux et importants ouvrages marqués d'abondance ornementale, tels que la rampe de l'escalier Mollien au Louvre, le monument de l'armistice à Rethondes, la porte du monument de la Tranchée des baïonnettes à Verdun, la porte d'honneur de l'Exposition de 1925, les portes et rampes du Cercle militaire à Paris. C'est à lui qu'est dû le monument de la Flamme sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile (v. ci-dessous). Brandt a été, vers

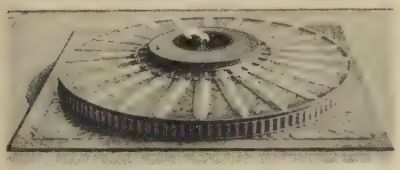

1920, l'initiateur de l'emploi de la soudure autogène dans la ferronnerie décorative, supprimant ainsi les difficultés de l'exécution forgée, et libérant la composition des contraintes limitatives. Il exécuta en 1955 six grilles monumentales pour la cour d'honneur du palais de Versailles. Il s'est également consacré à l'armement : on lui doit, dans ce domaine, le mortier* à tir courbe (1927) et la grenade à charge creuse (1939).

BRANDT (Willy), journaliste et homme politique allemand (Lübeck, 1914). Après avoir milité dans la jeunesse socialiste et travaillé en Allemagne comme journaliste au Lübecker Volksbote, il fuit le nazisme (1933), poursuit sa carrière en Norvège (1933-1940), en Suède (1940-1945), puis devient le correspondant à l'étranger de ces journaux quand il rentre dans son pays natal après la chute de Hitler. Adhérent au parti social démocrate, il représente celui-ci en tant que délégué de Berlin au Bundestag (1949), puis devient l'un de ses chefs les plus écoutés, surtout après son élection (4 oct. 1957) et sa réélection (10 janv. 1959) à la présidence de la municipalité de Berlin. Partisan du rattachement de Berlin à la République fédérale allemande de Bonn, il dénonce en septembre 1958 les entraves apportées au trafic avec l'Allemagne occidentale, et tente, mais en vain, par une entrevue directe avec Khrouchtchev (1959), d'obtenir de l'U.R.S.S. qu'elle garantisse au moins le maintien de *statu quo* dans l'ancienne capitale du Reich.

BRANDTITE n. f. Minér. Arséniate naturel de manganèse et de calcium hydraté.

BRANDY n. m. (mot angl.). Eau-de-vie pure.

BRANDÝS NAD LABEM, v. de Tchécoslovaquie, en Bohême (cercle de Prague), sur l'Elbe ; 6 900 hab. Ancien château des rois de Bohême.

BRANDYS (Kazimierz), romancier polonais (Łódź 1915). Il a décrit dans *Entre les guerres* (4 vol.) les années qui précèdent 1939, l'occupation et les débuts de la Pologne populaire. Ses *Citoyens* (1954) dépeignent les milieux varsoviens.

BRANDYWINE, riv. de l'É. des Etats-Unis (Pennsylvanie et Delaware), qui rejoint le Delaware au S. de Washington. C'est sur ses bords que les Insurgents de Washington furent défaits par les Anglais de Cornwalis (11 sept. 1777), ce qui entraîna la prise de Philadelphie par le général Howe (25 sept.).

BRANDZA (Dimitrie), botaniste roumain (Iaşi 1846 - Slanic 1895). Il fit ses études à Paris. De retour en Roumanie, il fut nommé professeur de zoologie et de botanique à l'université de Iaşi, puis à celle de Bucarest. Brandza est le fondateur de l'Institut botanique de Bucarest.

BRANGES, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Louhans), dans la Bresse ; 2 055 hab. (351 aggl.).

BRANGWYN (sir Frank), peintre et graveur anglais (Bruges 1867 - Ditchling, Sussex, 1956). Après avoir subi l'influence de Jean-François Millet, il travailla dans l'atelier de William Morris et peignit par grandes taches juxtaposées des scènes de marchés, des sujets orientaux, des décorations murales, mais il est surtout réputé pour ses grandes eaux-fortes.

BRANIBOR, un des anciens établissements slaves du territoire actuel de l'Allemagne, sur la Havel, à l'O. de Berlin. Le mot signifiait « forêt de la défense ». Les Allemands, confondant le mot slave *bor* (forêt) avec *burg,* ont transformé *Branibor* en *Brenna-Burg,* puis *Brandenburg,* d'où est venu le nom du pays de *Brandebourg.* Conquise par le margrave saxon Albert l'Ours, la place slave de Branibor resta dès lors aux mains des Allemands.

BRANICKI (Jan), gentilhomme polonais (Tykocin 1689 - Białystok 1771), dernier représentant d'une ancienne et illustre famille issue de Branice, village des environs de Cracovie. Il fut castellan de Cracovie et grand hetman de la couronne. Après la mort du roi Auguste III (1763), le parti hostile à la Russie songea à le placer sur le trône. Banni, il ne put rentrer en Pologne qu'après l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, dont il avait épousé la sœur. Il finit ses jours dans son domaine de Bialystok, dont il fit le « Versailles polonais ».

BRANICKI (François), gentilhomme polonais (1732 - Ukraine 1819). Il appartenait à une famille différente de celle du précédent. D'abord simple staroste, il fit une carrière rapide, acquit une immense fortune en embrassant le parti de la Russie, et épousa la nièce de Potemkine. Il devint grand hetman en 1775, fut un des organisateurs de la confédération de Targovitsa (1792), et fut déclaré traître à la patrie en 1794.

BRÁNIK, ancien village des environs de Prague (Tchécoslovaquie), en amont de la ville, sur la rive droite de la Vltava, actuellement incorporé à la ville.

BRANKOVIĆ ou **BRANKOVITCH,** nom d'une famille serbe, dont les principaux membres furent : VUK († 1398), gendre du tsar Lazare. Son nom est, chez les Serbes, synonyme de « traître ». La légende l'accuse en effet d'avoir contribué au désastre de Kosovo (1389) en abandonnant le champ de bataille avec 10 000 cavaliers. Les Turcs, après l'avoir établi comme vassal, l'empoisonnèrent ; — GEORGES, fils de Vuk, fut prince de Serbie de 1427 à 1456. Il dut abandonner Belgrade aux Hongrois et fit bâtir la forteresse de Semendria, qui devint sa capitale. Les Turcs, qui occupèrent cette place en 1439, crevèrent les yeux à ses deux fils aînés, GRÉGOIRE, qui se retira au monastère du Mont-Athos, où il mourut en 1459, et ETIENNE, qui régna après la mort de son jeune frère, LAZARE, de 1459 à 1466, puis fut chassé par les Turcs et mourut en Italie. Leurs descendants s'établirent en Hongrie, où ils comptèrent parmi les membres de la noblesse.

BRANLANT, E adj. Qui vacille, qui n'est pas fixe : *Une poutre branlante. Un fiacre branlant, un cheval accablé me traînent jusqu'à la grille noire* (Colette) ; et, au *fig. : Aussi surannée, aussi branlante qu'elle* [l'Académie] *apparaisse à de jeunes impertinents, elle fait partie de notre héritage, de notre patrimoine* (F. Mauriac). ‖ *Fig. Château branlant,* chose peu solide, mal assurée.
◆ N. f. Arg. Dent : *Se mettre un croûton sous les branlantes.*

BRANLE n. m. (déverbal de *branler*). Ample oscillation d'un corps ou de la tête : *Le crâne dur, ils* [les grévistes] *dirent non, toujours non, d'un branle farouche* (Zola). [Les ailes du moulin] *imprimaient à toute la vieille tour un branle doux, une espèce de roulis monotone* (Van der Meersch). ‖ *Sonner en branle,* sonner à la volée. ‖ — *Fig.* Impulsion, premier mouvement donné à une chose : *Le branle était donné à ma mémoire* [...] *Je passais la plus grande partie de la nuit à me rappeler notre vie d'autrefois* (Proust). ‖ *Mettre en branle,* mettre en mouvement. ‖ *Etre en branle,* se mettre en mouvement.
— Equit. *Branle de galop,* mouvement que fait le cheval à cette allure.
— Mar. Ancien nom donné au hamac.
— Mus. Danse d'origine française, de rythme binaire ou ternaire, caractérisée par un déplacement latéral des pieds, et qui connut une grande vogue du début du XVIe à la fin du XVIIe s. (T. Arbeau en a énuméré nombre de variétés régionales. Issus sans doute d'une des figures de la basse-danse, les branles se constituèrent en suites. Au XVIIIe s., n'étant plus dansés à la Cour, ils donnent naissance à une des formes de la suite d'orchestre.)
— Technol. Mâchoire d'étau.

BRANLE-BAS n. m. (de *branle,* hamac, et *bas*). Action de mettre bas les branles, ou hamacs, pour dégager les entreponts d'un navire, soit au lever de l'équipage (branle-bas du matin), soit au moment du combat (branle-bas de combat). ‖ *Par extens. Branle-bas du soir,* moment où l'équipage prend les hamacs dans les bastingages pour aller se coucher. ‖ *Branle-bas de combat,* action par laquelle un navire de guerre prend l'ensemble des dispositions qui doivent le mettre prêt à se servir de toutes ses armes. ‖ *Fig.* Bouleversement, désordre, grande agitation : *Le branle-bas des départs.*

BRANLEMENT n. m. Mouvement d'une chose qui branle : *Le général avait* [...] *un branlement sénile de la tête, une façon inconsciente de dire toujours « non... non... »* (A. Daudet).
— Papet. Déplacement latéral de la toile d'une machine à papier, pour enverger* la feuille de papier.

BRANLE-QUEUE n. m. invar. Un des noms usuels de la bergeronnette.

BRANLER v. tr. (altér. de l'anc. franç. *brandeler,* agiter ; de *brandir*). Imprimer un mouvement d'oscillation d'avant en arrière ou d'un côté à l'autre : *Comme elle penchait son front en branlant la tête à la manière des nourrices* (Flaubert).
◆ V. intr. Etre instable, vaciller : *Le banc de droite branlait, par beau temps* [...] *sous une brochette de petites filles déjà grandes* (Colette). ‖ — *Fig.* N'être pas solide : *Pouvoir qui branle dans la main.* ‖ *Branler dans le manche,* en parlant d'un outil, ne pas être bien assujetti au manche ; et, au *fig.,* manquer de stabilité : *Ministère qui branle dans le manche.*
— LANGUE CLASS. Remuer : *On leur a dit qu'il ne faut pas branler, ni aller et venir* (Sévigné). ‖ *Fig.* S'émouvoir, montrer de l'intérêt : *J'enrage de voir de ces gens qui, dans une comédie, se récrieront aux méchants endroits et ne branleront pas à ceux qui sont bons* (Molière).

Phot. Larousse.

braque d'Auvergne

Karl BRANTING
par Richard Berg
musée national de Stockholm

BRANTÔME
école de Clouet
Bibliothèque nationale

Georges BRAQUE

◆ ***Se branler*** v. pr. *Pop. S'en branler,* s'en moquer.

BRANLETTE n. f. Façon de pêcher à la dandinette, par des manœuvres du scion de la canne qui impriment à la ligne un mouvement propre à attirer le poisson.

BRANLOIRE n. f. Carross. Cadre rectangulaire que l'on suspend sous une voiture hippomobile (de déménagement, par exemple) pour y déposer des objets fragiles.
— Technol. Levier garni d'une chaîne de fer, qui sert à mouvoir un soufflet de forge.

BRANLY (Edouard), physicien français (Amiens 1844 - Paris 1940). Elève de l'Ecole normale supérieure (1865), il y reste directeur adjoint du laboratoire de physique, et passe sa thèse en 1873. En 1875, il est nommé professeur au collège Rollin, puis il quitte l'Université et devient professeur de physique à l'Institut catholique de Paris. Branly est universellement connu pour avoir imaginé, en 1890, le radioconducteur, ou *cohéreur* à limaille, qui permet la réception des signaux de télégraphie sans fil et qui fut utilisé dans les expériences de Marconi sur les transmissions à distance. Il est aussi l'auteur de recherches sur la décharge des corps électrisés sous l'influence de la lumière, et d'expériences de télécommande (1902). [Acad. des sc., 1911.] (→ Biblio.)

BRANNE, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Libourne), sur la Dordogne, en amont de Libourne; 756 hab. (555 aggl.). Vins.

BRANNER (Hans Christian), écrivain danois (Ordrup 1903). Ayant débuté avec le roman *Jouets* (1936), il est devenu un des prosateurs les plus connus de sa génération. Ses meilleures œuvres sont les romans *le Livre de Børge* (1942), *le Cavalier* (1949), et les recueils de nouvelles : *Sous peu nous aurons disparu* (1939) et *Deux Minutes de silence* (1944).

BRANNERITE n. f. Minér. Oxyde naturel de titane et d'uranium.

Brannik (du bulg. *brania,* défendre), organisation paramilitaire de la jeunesse bulgare entre les deux guerres mondiales. (Analogue à la jeunesse hitlérienne, dont elle imita l'uniforme, elle fut dissoute en 1944.)

BRANQUE n. m. *Pop.* Sot, imbécile.

BRANT n. m. (mot suisse). Œnol. Syn. de MÈCHE.

BRANT ou **BRANDT** (Sebastian), humaniste alsacien (Strasbourg 1458 - *id.* 1521). Poète et jurisconsulte, il doit sa renommée au poème de *la Nef* des fous* (*Das Narrenschiff*), écrit en dialecte alsacien, qui fut publié à Bâle en 1494. Cette œuvre satirique fut traduite dans toutes les langues européennes. Brant fut aussi l'un des principaux précurseurs de l'humanisme en Alsace. D'abord professeur de littérature latine et de droit à Bâle, il fut nommé syndic et chancelier de Strasbourg. L'empereur Maximilien le tenait en particulière estime.

BRANT (Joseph), en mohawk **Thayendanegea,** Américain de la tribu des Mohawks, dans l'Amérique du Nord (actuel Etat de New York 1742 - dans l'actuel Ontario 1807). Pendant la guerre de l'Indépendance, il fut le chef des six nations alliées des Anglais contre les Français du Canada, et se montra courageux et chevaleresque. Il se retira ensuite dans le Haut-Canada et chercha à inspirer aux Mohawks le désir de se civiliser. Il a traduit dans sa langue natale le *Prayer Book.* On a donné son nom à la ville de *Brantford.*

BRANTAGE n. m. (mot suisse). Œnol. Syn. de MÉCHAGE.

BRANTAS, fl. de l'île de Java (Indonésie); 257 km. Issu des montagnes du Sud-Est, il coule en direction de l'O., puis du N. et, enfin, de l'E.; il aboutit, par un delta, dans la mer de Java, en face de Madura. Le barrage de Modjokerto permet d'irriguer une vaste région agricole, au S. du Surabaya.

BRANTE n. f. Nom d'un canard nommé aussi NETTE* ROUSSE.

BRANTFORD, v. du Canada (Ontario), sur la rivière Grand; 52 000 hab. Centre industriel actif (outillage agricole, machines, équipement électrique, textiles, produits chimiques, etc.). L'ancienne demeure de A. Graham Bell abrite un musée du téléphone.

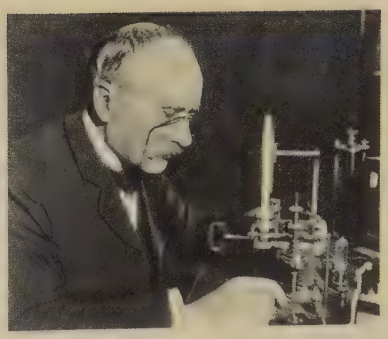

Édouard BRANLY dans son laboratoire

BRANTING (Karl), homme d'Etat suédois (Stockholm 1860 - *id.* 1925). Astronome à l'observatoire de Stockholm, il se consacra très tôt à l'organisation du socialisme. Il dirigea le journal *Socialdemocraten,* fondé en 1885, et entra en 1896 au Riksdag où, représentant seul le parti socialiste pendant six ans, il se préoccupa d'améliorer la législation ouvrière. Opposé à l'octroi de nouveaux crédits militaires en 1914, il appuya le ministère Hammarskjoeld, partisan de la neutralité, tout en témoignant sa sympathie aux Alliés. Membre du cabinet Nils Edeń en 1917, il constitua trois ministères socialistes homogènes, soutenus en général par les libéraux ou les radicaux (mars-oct. 1920, oct. 1921-avr. 1923, oct. 1924-janv. 1925); il pratiqua une politique très sociale, mais hostile au communisme; seule la maladie le contraignit à se retirer. Délégué à la S. D. N., il y acquit une grande autorité, représenta la Suède dans la controverse au sujet des îles d'Aland et fut président de la Commission du désarmement.

BRANTÔME, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), sur la Dronne, dans le nord du Périgord; 2 026 hab. (1 095 aggl.) [*Brantômais*]. Restes de l'ancienne abbaye fondée par Charlemagne au VIIIe s. : le clocher est du XIe s.; l'église, du XIIIe s.; les bâtiments conventuels, du XVIIIe s. Eglise du XVe s., convertie en marché. Maisons médiévales; tours d'enceinte. Dans une grotte groupes du XVIe s. : *le Crucifiement* et *le Jugement dernier.* Marché agricole et centre touristique. Industrie du bois. (→ Biblio.)

BRANTÔME (Pierre DE BOURDEILLE, seigneur DE), écrivain français (Bourdeille, v. 1540 - † 1614). Il passa dans la politique militante ou sous les armes la plus grande partie de sa vie. Il batailla en Italie, en Afrique contre les Turcs, prit part à la première et à la troisième guerre de Religion, devint gentilhomme de la chambre, tomba en disgrâce, se retira dans ses terres du Périgord, puis, une chute de cheval l'ayant contraint à la retraite (1584), occupa ses loisirs à raconter les événements auxquels il fut mêlé. Nous avons de lui : *les Vies des hommes illustres et des grands capitaines étrangers; les Vies des hommes illustres et des grands capitaines français; les Vies* des dames illustres, des dames galantes; Discours sur les duels,* et quelques autres opuscules. Ces ouvrages ne furent publiés qu'après sa mort. Il ne faut demander à ces biographies ni exactitude dans le récit des faits ni sagacité dans les vues. Brantôme ne saisit guère que la couleur des choses, ne s'intéresse qu'aux détails, et met l'histoire en historiettes. Mais on trouve en lui un observateur assez fin, un esprit original, et un chroniqueur au style alerte, qui connaît l'art de conter. (→ Biblio.)

Georges BRAQUE : « Nature morte »
musée national d'Art moderne

BRAOSE (Guillaume DE) [† Corbeuil 1211], le plus puissant des seigneurs des Marches galloises à la mort de Henri II. D'abord l'un des favoris de Jean sans Terre, il se brouilla avec lui en 1207. En 1210, exilé, ses terres furent confisquées, tandis que sa femme et ses enfants, emprisonnés, mouraient affamés.

BRAQUAGE n. m. Action de braquer.
— Autom. *Angle de braquage,* angle que forment les roues directrices avec l'axe longitudinal de la voiture lorsqu'on tourne à fond le volant de direction. (Plus l'angle de braquage est grand, plus petit est le rayon du cercle décrit par les roues directrices. On dit que la voiture est maniable lorsque le rayon de braquage est court.)
— Technol. Angle dont peut tourner une pièce mobile (manivelle, bogie, bissel) autour de son axe ou de son pivot.

BRAQUE n. m. (ital. *braco*). Chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes, excellent chien d'arrêt. (Il en existe plusieurs races différant entre elles notamment par la couleur de la robe : *braque français,* à robe truitée marron; *braque allemand,* à robe marron unicolore ou truitée marron; *braque bleu d'Auvergne,* à robe blanc et noir avec mouchetures, ou bleue; *braque du Bourbonnais,* à mouchetures lie-de-vin sur fond blanc; *braque Dupuy,* à robe blanche et marron; *braque Saint-Germain,* à robe blanc-orangé; *braque de Weimar,* à robe gris argent.)

BRAQUE adj. (sens *fig.* du précédent). Légèrement déséquilibré, en parlant d'une personne : *Je suis un peu braque | Puisque je suis fou | D'une qui s'en fout | Qui en aime un autre* (Apollinaire).

BRAQUE (Georges), peintre français (Argenteuil 1882). Il est l'élève de Charles Lhullier à l'Ecole des beaux-arts du Havre, en même temps que Raoul Dufy et Othon Friesz. Ce dernier, qu'il rejoint en 1905 à Paris, le convertit au *fauvisme**; ils voyagent ensemble, en 1906, à Anvers; puis Braque fait la connaissance de Picasso et se consacre à son tour au *cubisme**. En 1909, il peint encore des paysages à La Roche-Guyon, mais renoncera à ce genre pour se consacrer, à partir de 1910, à peu près exclusivement à la nature morte, ce qui lui vaudra le surnom de « Chardin du cubisme ». En 1911, il séjourne à Céret avec Picasso; en 1912, à Sorgues, ils commencent ensemble à introduire dans leurs compositions des matériaux réels (papiers, bois, sable), ainsi que des imitations, où Braque excelle, de bois et de marbre; il en avait appris la technique dans les ateliers de son père, entrepreneur de peinture en bâtiment. Officier d'infanterie en 1914, il est grièvement blessé et ne reprendra son activité qu'en 1917. Il conçoit le tableau non pas comme une reproduction des apparences de la nature, mais comme un « fait lyrique » indépendant de celle-ci, dont les formes et les couleurs ne sont, selon lui, que des éléments de composition. Il est représenté dans les principaux musées d'art moderne, en France et à l'étranger, a exécuté les décors et les costumes d'un ballet d'après Molière, *les Fâcheux,* pour la compagnie Serge de Diaghilev (1924), a publié *Carnet de Georges Braque,* où sont résumées ses pensées sur la vie, l'art et la peinture, et a peint, en 1953, un plafond pour le Salon Henri-II, au musée du Louvre. Son influence sur le mouvement artistique contemporain a été considérable. (V. h.-t. CUBISME.) [→ Biblio.]

BRAQUEMART n. m. (néerl. *breecmes,* coutelas). Courte épée* à lame large et aiguë, en usage du XIIIe au XVe s. (On dit aussi BRAQUET.)

BRAQUEMENT n. m. Action de braquer.

BRAQUER v. tr. Diriger, en visant, une arme à feu, un instrument d'optique : *Braquer un canon contre un fortin.* ‖ *Par extens. Braquer les yeux sur quelqu'un,* fixer son regard sur lui. ‖ — *Fig.* Diriger, fixer l'attention : *L'avion fonçait pour le départ entre deux autres, pilotes et observateurs braqués vers le même combat* (A. Malraux). ‖ *Braquer quelqu'un,* l'amener à manifester une opposition résolue contre quelqu'un ou

Phot. Dim, Svenska portrattarkivet, Giraudon, A. I., Meurisse, Arch. phot.

quelque chose. ‖ *Etre braqué contre,* être opposé de manière déterminée à.
— Aéron. Manœuvrer une gouverne, un aileron, de façon à le mettre en position d'utilisation : *Braquer un volet.*
◆ V. tr. et intr. Autom. Orienter les roues directrices d'une voiture pour effectuer un virage.

BRAQUET n. m. Rapport de multiplication entre le pédalier et le petit pignon d'une bicyclette. (On dit aussi DÉVELOPPEMENT.)

BRARD (Roger), ingénieur militaire français (Pontivy 1907). Sorti de Polytechnique dans le génie maritime, il se spécialise, après la Seconde Guerre mondiale, dans l'étude de l'adaptation des moteurs atomiques à la propulsion des sous-marins. (Acad. des sc., 1956.)

BRAS n. m. (lat. *brachium*). Partie du membre supérieur comprise entre l'épaule et le coude. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Le membre supérieur en entier. ‖ Personne qui travaille, agit, combat : *L'agriculture manque de bras. La tête et le bras.* ‖ — *Fig.* Aide, force, protection : *Prêter, refuser son bras à une cause.* ‖ *Poét.* Sein, milieu, influence : *S'amollir dans les bras de la volupté.*
— Loc. div. *Un moulin à bras, une voiture à bras, une presse à bras,* qu'on fait mouvoir par la force des bras. ‖ *Bras de fer* ou *d'airain,* grande force corporelle ; et, au *fig.,* volonté énergique, autorité rigoureuse. ‖ *Avoir le bras long,* jouir d'un grand crédit, avoir de l'influence. ‖ *Le bras droit de quelqu'un,* son principal agent d'exécution. ‖ *Avoir quelque chose sur les bras,* avoir à s'acquitter d'une besogne pénible, ou à faire face à une situation désagréable : *Mon cher prince, nous avons sur les bras une bien mauvaise affaire* (Balzac). ‖ *Tomber sur les bras,* se dit d'une affaire dont le souci vient vous accaparer à l'improviste. ‖ *Avoir quelqu'un sur les bras,* l'avoir à charge et en sentir une gêne. ‖ *S'appuyer sur le bras de quelqu'un,* compter sur quelqu'un pour vous soutenir (au *pr.* et au *fig.*). ‖ *Rester les bras croisés,* rester inactif, ou indifférent. ‖ *Ne vivre que de ses bras,* d'un travail manuel. ‖ *Donner, offrir le bras à quelqu'un,* lui présenter son bras pour qu'il puisse s'y appuyer en marchant. ‖ *Prendre le bras de quelqu'un,* passer son bras sous le sien, pour s'y appuyer. ‖ *Se donner le bras,* se dit de deux personnes dont l'une a son bras passé sous celui de l'autre. ‖ *Bras dessus bras dessous,* en se donnant le bras comme des amis. ‖ *Ouvrir, tendre ses bras à quelqu'un,* appeler quelqu'un à soi, l'accueillir avec empressement, le secourir, lui offrir son pardon. ‖ *Tendre les bras vers quelqu'un* ou *à quelqu'un,* implorer son aide. ‖ *Tendre les bras vers une chose,* la désirer. ‖ *Se jeter dans les bras, entre les bras de quelqu'un,* l'embrasser avec effusion ; et, au *fig.,* s'abandonner à quelqu'un ; se mettre sous la protection de quelqu'un. ‖ *S'endormir dans les bras du Seigneur,* dans le langage mystique, mourir dans l'amitié de Dieu, de la mort des justes. ‖ *Les bras me tombent,* je suis rompu de fatigue ou je suis stupéfait. ‖ *Couper bras et jambes à quelqu'un,* le frapper de stupeur, lui ôter tous ses moyens d'action. ‖ *En bras de chemise,* en manches de chemise. ‖ *Gros comme le bras,* largement, sans restriction : *Appeler quelqu'un « monseigneur » gros comme le bras. « Monsieur de Petit-Jean » ah! gros comme le bras!* (Racine). ‖ *Etre dans les bras de Morphée,* dormir. ‖ *Avoir les bras rompus,* être harassé de travail. ‖ *Arrêter le bras de quelqu'un,* l'empêcher de se venger, de punir, de faire du mal.
— Loc. adv. *A bras,* à l'aide des bras : *Fardeau transporté à bras.* ‖ *A force de bras,* sans autre secours que les bras. ‖ *A tour de bras,* de toutes ses forces, sans ménagement. ‖ *A bras raccourci,* avec la plus grande violence. ‖ *A bras tendu,* avec la main, le bras étant étendu et tout à fait écarté du corps. ‖ *A bras ouverts, les bras ouverts,* cordialement, avec effusion. ‖ *A pleins bras,* en enveloppant et en serrant des deux bras.
— Arbor. *Bras de vigne,* branche qui part du cep et sur laquelle naissent les sarments. (On l'appelle aussi CORNE ou MÈRE BRANCHE.)
— Arm. *Bras armé, bras à armer,* bouclier long et étroit, attaché au canon d'avant-bras gauche, en usage aux XVe et XVIe s.
— Arts décor. Aux XVIe et XVIIe s., syn. d'APPLIQUE*. (On disait aussi BRAS DE LUMIÈRE.)
— Carross. Chacune des deux prolonges parallèles qui se trouvent au-devant d'une charrette, et que l'on nomme mieux « brancards ».
— Ch. de f. Partie horizontale mobile d'une grue hydraulique. ‖ Partie fixe, dans une potence métallique supportant des signaux au-dessus des voies. ‖ Dans un sémaphore, voyant mobile dans un plan vertical, et qui commande généralement, en position horizontale, l'arrêt ou le ralentissement aux mécaniciens.
— Chorégr. *Port de bras,* ensemble de mouvements qui s'exécutent au milieu, avec les deux bras en même temps, et auxquels s'associe aussi le buste, en parfait accord avec eux.
— Hippol. Partie du membre antérieur du cheval, comprise entre l'épaule et le coude (articulation avec l'avant-bras).
— Hist. *Bras séculier,* pouvoir du juge séculier ou laïque dont l'action répressive complétait celle des tribunaux ecclésiastiques, qui ne pouvaient infliger un châtiment corporel allant jusqu'à l'effusion du sang. (Jeanne d'Arc, condamnée par un tribunal ecclésiastique, fut livrée au bras séculier pour être brûlée.)
— Hist. mil. *L'arme au bras,* autref., position du fusil appuyé par son chien à la saillie du bras dans la position du port de l'arme.
— Hydrogr. Subdivision latérale d'un cours d'eau séparée des autres par des îles. (On distingue le *bras principal,* par lequel s'écoule le plus gros du débit, et les *bras secondaires.* Dans un delta, le fleuve avant d'atteindre la mer se subdivise en plusieurs bras.) ‖ *Bras mort, Bras abandonné,* ancien bras qu'à la suite d'une crue et de l'alluvionnement un cours d'eau ne peut plus emprunter, et qui est devenu un lac, une zone marécageuse, une dépression humide. ‖ *Faux bras,* bras qui, à la suite d'un remblaiement ou d'infiltrations, ne rejoint pas le bras principal et finit par se perdre dans une zone marécageuse. (Syn. MARIGOT, dans les régions tropicales.)
— Mar. Manœuvres courantes fixées aux extrémités de vergues ou d'espars et servant à les orienter. (Les bras portent les noms des objets qu'ils font mouvoir : *Bras de basse vergue, de petit hunier, de perroquet ; bras de tangon ; bras de bossoirs d'embarcation.*) ‖ *Faux bras,* cordages de mauvais temps donnés aux embarcations au tangon.
— Mécan. *Bras de levier,* distance d'une force à son point d'appui, comptée perpendiculairement à la direction de cette force. ‖ *Bras de manivelle,* longueur qui sépare les deux axes d'articulation de la manivelle ; chacune des parties d'une poulie ou d'un volant reliant la jante au moyeu.
— Mobil. Partie d'un siège servant de support au bras. (Se dit couramment pour ACCOTOIR.)
— Océanogr. *Bras de mer,* partie allongée et resserrée d'une mer.
— Pêch. Câble servant à remorquer un chalut.
— Pétr. *Bras de chargement,* raccord articulé servant au remplissage des camions-citernes.
— Zool. Appendice tentaculaire des mollusques céphalopodes. (Le pied des mollusques céphalopodes est divisé en huit [*octopodes*] ou dix [*décapodes*] bras musculeux, portant une ou deux rangées de ventouses ou de crochets, et qui sont parcourus par un cordon nerveux renflé en ganglion au niveau de chaque ventouse.)
— Encycl. Anat. Le squelette du *bras,* au sens restreint du mot, est composé d'un seul os : l'humérus, qui s'articule en haut avec l'omoplate, en bas avec le radius et le cubitus. Les muscles du bras sont au nombre de cinq : le deltoïde, le biceps brachial, le coraco-huméral, le brachial antérieur, le triceps brachial. La partie interne du bras forme une sorte de gouttière, qui se continue en haut avec le creux axillaire ; c'est dans cette gouttière que cheminent les principaux vaisseaux et nerfs du bras : l'artère humérale, les veines humérales, le nerf cubital, le nerf médian. Le nerf radial s'enroule autour de l'humérus pour aborder la face externe du coude. On trouve encore deux veines superficielles : l'une en dedans, la veine basilique, l'autre en dehors, la veine céphalique.
— Hippol. Le *bras* a pour base l'*humérus,* et est attaché au thorax par des masses musculaires qui rendent ses mouvements moins libres chez nos grands animaux domestiques que chez les petits, et surtout que chez l'homme. Le bras forme avec l'épaule un angle qui s'ouvre et se ferme pendant la progression. Cet angle est d'autant plus petit que l'épaule est plus inclinée, disposition heureuse pour la vitesse.

BRASAGE n. m. Assemblage de deux métaux par brasure. (On dit aussi BRASEMENT.)
— Encycl. Le *brasage* s'applique non seulement aux alliages ferreux, aux aciers très carburés, aux fontes grises et aux carbures métalliques, mais aussi au cuivre et aux alliages cuivreux, aux alliages d'aluminium et même à la plupart des métaux non alliables. Les opérations de brasage sont caractérisées par le fait que les bords des pièces à assembler ne sont pas portés à l'état liquide. Il y a brasage quand la température de fusion du métal d'apport reste inférieure à 400 °C, température d'ailleurs choisie arbitrairement. Il y a *soudo-brasage** quand le point de fusion de l'alliage utilisé dépasse 400 °C et que l'emploi d'une flamme à haute température devient nécessaire.

BRASART (Johannès), compositeur d'origine liégeoise, de la première moitié du XVe s. Il fit partie de la chapelle pontificale, puis passa au service de l'Empereur. En 1439, il consacra un motet à la mémoire d'Albert II. Il fut qualifié de *cantor principalis,* sous le règne de Frédéric III. On possède de lui des fragments de ses messes et motets, conservés dans les *codices* de Trente et d'autres manuscrits, qui trahissent l'influence de Dufay.

BRASCASSAT (Jacques Raymond), peintre français (Bordeaux 1804 - Paris 1867). Grâce à une pension que lui accorde Charles X, il part pour l'Italie (1825) et se consacre d'abord au paysage historique. Le succès qu'il remporte en 1831, avec deux toiles représentant des animaux, le décide à se spécialiser dans ce genre où on le considère comme ayant frayé la voie à Troyon et à Rosa Bonheur. (Acad. des bx-arts, 1846.)

BRASCHI (Giovanni Angelo). V. PIE VI.

Braschi (PALAIS), édifice situé à Rome, place del Pasquino, et construit à la fin du XVIIIe s. par Cosimo Morelli, pour le duc Braschi, neveu de Pie VI. On admire surtout son escalier, orné de colonnes et de pilastres de granite rouge. Occupé par le musée de Rome.

BRAS-D'OR (LAC), lac de l'île de Cap-Breton (Canada, Nouvelle-Écosse), en communication avec la mer par deux chenaux.

BRASE n. f. Charbon ou bois incandescent.

BRASEMENT n. m. Syn. de BRASAGE.

BRASER v. tr. (de *braise*). Effectuer une brasure. ‖ *Tube brasé,* tube auquel on a ajouté une bague ou toute autre pièce à l'aide d'un brasage.

BRASERO [zero] n. m. (mot esp.). Récipient métallique, en forme de bassin ou de cylindre, supporté par des pieds et contenant des charbons ardents. (On s'en sert, en Espagne par exemple, pour chauffer les appartements ; et, plus généralement, pour réchauffer les ouvriers ou les personnes qui travaillent en plein air pendant l'hiver.)

BRASIDAS, général spartiate de la guerre du Péloponnèse. Il défendit Méthone contre les Athéniens en 431, souleva contre eux les cités de Chalcidique. A la bataille d'Amphipolis, il vainquit Cléon, qui y périt comme lui (422 av. J.-C.).

BRASIDÉES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Amphipolis en l'honneur de Brasidas.

BRASIER [zje] n. m. (de *braise*). Foyer de chaleur où le combustible est à l'état de complète ignition : *La maison s'écroula devant nous, ne formant déjà plus qu'un épais brasier, éclatant, aveuglant, sanglant, un bûcher formidable* (Maupassant). *L'horizon étant devenu rouge comme un brasier* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Ardeur du tempérament : *Le brasier des passions.* ‖ *Son corps est un brasier,* il est brûlant de fièvre.
— Encycl. Les foyers mobiles des Anciens (*focus* ou *foculus*) étaient des bassins portatifs en bronze, soutenus par un trépied. On y brûlait du charbon de bois. Il y en eut de ciselés et décorés avec une grande richesse. Abandonnés au XVIe s., à cause des asphyxies nombreuses qu'ils causaient, ils redevinrent à la mode vers le milieu du XVIIe s. ; à la Cour et chez les grands, on en fit en métal

bras

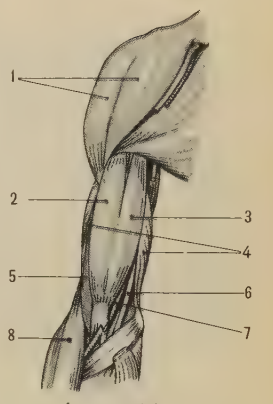

face antérieure
1. Deltoïde ; 2. Long biceps ; 3. Court biceps ; 4. Triceps ; 5. Brachial antérieur ; 6. Nerf médian ; 7. Artère humérale ; 8. Muscles épicondyliens.

face postérieure
1. Épine de l'omoplate ; 2. Muscles rotateurs ; 3. Deltoïde ; 4. Triceps ; 5. Muscles épicondyliens ; 6. Olécrâne ; 7. Épitrochlée.

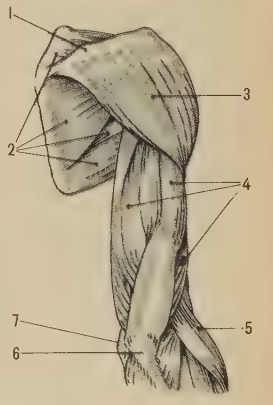

bras
v. hors-texte en couleurs
tome VII : MEMBRES

braseros
XVe s., trav. publ.

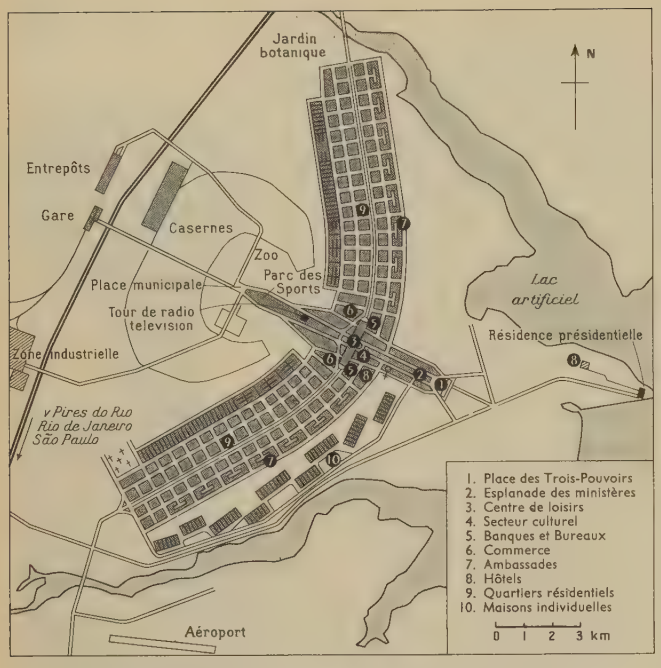

plan de BRASÍLIA

précieux. Au XVIIIe s., le *brasier* ne joua bientôt plus qu'un rôle d'ornement.

BRASÍLIA, nouvelle capit. du Brésil, ch.-l. d'un district fédéral soustrait à l'Etat de Goías, sur les plateaux de l'intérieur, à 1 200 m d'alt. ; 70 000 hab. Le projet d'édification d'une nouvelle capitale remonte aux suggestions de José Bonifacio (1823) ; mais les premières études destinées à déterminer le site de la ville ne furent entreprises qu'en 1893, et ce n'est qu'en 1955 que le site actuel a été adopté. En 1960, la capitale a été officiellement transférée de Rio de Janeiro à Brasília. La ville présente une remarquable réalisation de l'urbanisme et de l'architecture actuels : son plan, d'une rigoureuse logique, dû à l'urbaniste Lucio Costa, a la forme d'un triangle équilatéral. Ses palais gouvernementaux et ses édifices de toute sorte ont été construits par l'architecte Niemeyer et décorés par des sculpteurs et des peintres brésiliens. Les quartiers d'habitations collectives sont formés de groupes d'immeubles peu élevés, les *superquadras*, séparés par des espaces verts. Les problèmes de la circulation ont été résolus par l'organisation d'un réseau d'autoroutes urbaines.

brassard d'armure

BRASILLACH (Robert), écrivain français (Perpignan 1909 - fusillé au fort de Montrouge 1945). Entré à l'Ecole normale supérieure en 1928, puis critique littéraire de *l'Action française*, il aborde le roman avec *le Voleur d'étincelles* (1932), que suivent plusieurs autres ouvrages, notamment une *Histoire du cinéma*, en collaboration avec Maurice Bardèche (1935). Rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Je suis partout* (1937-1943), il est poursuivi à la Libération pour intelligences avec l'ennemi, et condamné à mort. Parmi ses ouvrages posthumes, on citera : *Poèmes de Fresnes* et *Anthologie de la poésie grecque* (1950), *la Reine de Césarée* (drame représenté en 1957). [→ Biblio.]

tête d'ivoire de BRASSEMPOUY

BRASILLER v. intr. En parlant de la mer, scintiller par la réflexion de la lumière d'un astre ou par phosphorescence. ‖ *Par extens.* Briller : *Des lampions brasillaient au fond des venelles sombres* (Vercel).

BRAS-LE-CORPS (À) loc. adv. Avec les bras, par le milieu du corps : *Saisir quelqu'un à bras-le-corps.*

◆ ***Bras-le-corps*** n. m. Corps à corps : *Deux troupes ennemies sur un champ de bataille sont deux lutteurs. C'est un bras-le-corps* (Hugo).

BRAŞOV. V. STALIN.

BRASPARTS, comm. du Finistère (arrond. de Châteaulin), au S. de la montagne d'Arrée ; 1 831 hab. Eglise du XVIe s.

BRASQUAGE n. m. Action de brasquer.

BRASQUE n. f. Revêtement en matériaux réfractaires, et spécialement pâte composée de charbon en poudre et d'argile, dont on garnit l'intérieur des creusets en métallurgie.

BRASQUER v. tr. Enduire de brasque : *Brasquer un creuset.*

BRASS, localité de la Nigeria (Région-Orientale), au débouché d'une branche du delta du Niger à laquelle elle donne son nom. Port important au XIXe s.

BRASSAC, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. de Castres), dans le massif de l'Agout, sur l'Agout ; 1 597 hab. (1 382 aggl.). [*Brassagais*]. Pont du XIVe s. Restes de remparts. Château du XVIIe s. Filature de la laine.

BRASSAC-LES-MINES, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans la Limagne, sur l'Allier ; 2 697 hab. (1 895 aggl.) [*Brassacois*]. Eglise romane. Mines de houille.

BRASSAGE n. m. Action d'agiter pour mélanger ; fusion : *Le continuel brassage auquel se trouve soumise l'humanité par suite du caractère de la civilisation moderne* (G. Duhamel).

— Autom. *Brassage des gaz*, mélange intime de l'air et de l'essence effectué dans la culasse, après que le carburateur a dosé les constituants en proportions convenables et a commencé l'émulsion. (V. TURBULENCE.)

— Brass. Suite des opérations qui permettent de fabriquer, à partir de l'orge germée, le moût qui, soumis à la fermentation alcoolique, donnera la bière.

— Mar. Portage d'une vergue brassée. ‖ Angle ou ouverture de la vergue par rapport à sa position de repos. (On dit aussi BRASSEYAGE.)

— Monn. Autref., monnayage, action de battre monnaie.

BRASSARD n. m. (de *bras*). Ancienne pièce d'armure recouvrant le bras. ‖ Insigne de fonction ou de spécialité que portent au bras certains militaires : *Brassard d'état-major.* ‖ Ruban entourant le bras, porté comme signe distinctif : *Brassard des sportifs.* ‖ Ruban blanc que portent au bras les garçons le jour de leur première communion. ‖ Crêpe qu'on met au bras quand on est en deuil et en uniforme. ‖ *Brassard de la Croix-Rouge*, ruban à croix rouge sur fond blanc, porté par le personnel des services de santé militaires dans tous les pays ayant ratifié la Convention de Genève sur la protection des blessés. (Les porteurs de ce brassard n'ont pas le droit de faire usage d'armes, sauf pour la protection des blessés confiés à leurs soins ; ils bénéficient, en revanche, de la neutralité des combattants sur le champ de bataille.)

— ENCYCL. Arm. Le *brassard*, appelé avant le XVIe s. « bracelet » ou « garde-bras », est l'ensemble des pièces de plate qui arment le bras. D'abord réduit à des demi-rigoles embouties, bouclées sur les manches de la cotte de mailles, il se complète au XIVe s. par la cubitière*, qui protège le coude, puis par les *canons d'avant-bras* (attachés à l'épaulière) et *d'arrière-bras* (allant jusqu'au gantelet). Les brassards des armures de tournoi du XVe s. étaient souvent faits de cuir embouti ou de lattis de bois.

BRASSAVOLA (Antonio), médecin italien (Ferrare 1500 - *id.* 1570). Il fut successivement médecin de plusieurs papes, de Charles Quint, de Henri VIII, de François Ier, qui le surnomma MUSA, à cause d'une thèse qu'il soutint à Paris : *De omni re scibili*, de sorte que, dans ses ouvrages, il s'appelle parfois lui-même Antonio Musa. Il introduisit l'usage de l'ellébore dans la thérapeutique.

BRASSCHAAT, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), dans la banlieue d'Anvers ; 22 100 hab. Polygone de l'artillerie.

BRASSE n. f. Technol. Outil pour brasser le bitume fondu.

BRASSE n. f. (lat. pop. *brachia*). Métrol. Longueur que mesurent les deux bras étendus, de l'extrémité d'une main à l'extrémité de l'autre. ‖ Anc. mesure de longueur valant en France 5 pieds, soit environ 1,624 m. ‖ Mesure de l'ancienne marine, qui valait 1,66 m. (Les marins anglais emploient encore la brasse [ou *fathom*] de 6 pieds, soit 1,83 m.)

— Sports. Nage sur le ventre, à propulsion par mouvements simultanés des bras et des jambes, que l'on écarte en formant des demi-cercles.

— ENCYCL. La *brasse* est la nage la plus ancienne. Elle a subi une profonde évolution à la faveur de la natation de compétition. La dernière étape de cette évolution a été la création d'un style nouveau, la brasse « papillon », où le nageur semble bondir hors de l'eau entre chaque mouvement de bras. La brasse se pratique la tête relevée hors de l'eau. Les bras, dans leur mouvement de traction, font office de rames ; leur amplitude doit être courte, les coudes ne devant jamais passer en arrière de la ligne des épaules. Les bras sont ensuite ramenés en avant, les mains restant à plat sous la surface de l'eau. Pendant ce temps, mais sans que le synchronisme soit nécessaire, les jambes, qui étaient allongées en position de coulée, fléchissent, les genoux en position basse, les talons joints, pour se détendre ensuite par une rapide extension latérale, suivie d'un vif serrage des jambes. Il y a plusieurs variétés de brasses.

BRASSÉE n. f. Ce que les bras peuvent entourer, contenir et porter : *Une servante vint, qui jeta dans la cheminée, pour ranimer les bûches endormies, une brassée de menu bois* (Loti).

BRASSEMENT n. m. Action de brasser, de mêler : *Le brassement des nations.*

BRASSEMPOUY, comm. des Landes (arrond. de Dax), dans la Chalosse, à l'O.-S.-O. de Hagetmau ; 362 hab. (128 aggl.). Eglise des XVe et XVIe s. Gisement préhistorique aurignacien d'où proviennent une tête de femme et une statuette en ivoire (musée de Saint-Germain-en-Laye) représentant une femme nue, probablement symbole de la fécondité.

BRASSER v. tr. (de *bras*). Mar. Orienter dans la position voulue un bossoir, un espar quelconque. ‖ *Brasser une vergue carrée*, la mettre perpendiculaire au plan longitudinal, parallèle au plan transversal ; l'orienter. ‖ *Absol.* Agir sur les bras pour donner aux vergues l'orientation convenable. (On dit aussi BRASSEIER et BRASSEYER.)

BRASSER v. tr. (lat. pop. **braciare*, dérivé de *brace*, brais ou brai, orge broyée). Préparer, à partir de l'orge germée et broyée, le moût qui, par fermentation alcoolique, donnera la bière ; fabriquer la bière en général. ‖ Remuer, agiter, mêler (au *pr.* et au *fig.*) : *Brasser une pâte. Antoine, songeur, brassait et rebrassait la salade* (Martin du Gard). *Une buée tiède* [...] *que brassaient en sifflant les ventilateurs* (Martin du Gard).

— LANGUE CLASS. *Fig.* Tramer : *Alcidon, averti de ce que vous brassez...* (Corneille).

— LOC. DIV. *Brasser des affaires*, mener beaucoup d'affaires diverses en même temps. ‖ *Brasser de l'argent*, en manier beaucoup.

— Pêch. *Brasser l'eau*, la troubler pour amener le poisson dans les filets.

BRASSERIE n. f. Lieu où l'on fabrique de la bière * : *Les appareils d'une brasserie.* ‖ Etablissement où l'on ne consomme, en principe, que de la bière, et où l'on peut également se faire servir certaines nourritures froides ou chaudes rapidement préparées. (La brasserie, en France, se confond de plus en plus avec le café.) [V. BIÈRE.]

BRASSEROLE ou **BRACEROLE** n. f. (de *bras*). Camisole à manches généralement courtes, en usage de 1340 au XVIIe s. (C'était le vêtement de dessus des femmes en couches. Elle figurait aussi dans le costume d'apparat des princes morts, exposés aux funérailles.)

BRASSEUR, EUSE n. (de *brasser*). Celui, celle qui fabrique de la bière et qui vend en gros. ‖ *Fig. Brasseur d'affaires*, homme qui entreprend et mène beaucoup d'affaires diverses.

BRASSEUR, EUSE n. (de *brasse*). Nageur, nageuse de brasse.

BRASSEUR (abbé Charles), dit **Brasseur de Bourbourg**, voyageur et écrivain français (Bourbourg 1814 - Nice 1874). Il fut l'un des pionniers de l'archéologie et de l'histoire précolombiennes, mais ses travaux sur les ruines du Mexique et de l'Amérique centrale le conduisirent à des conclusions aventurées.

BRASSEUR (Jean Eugène), officier français (Metz 1818 - Paris 1888). Son nom reste

Phot. Arch. phot.

attaché à sa brillante défense du Bourget, à la tête du 98e de ligne, le 30 novembre 1870, qui fut plus tard popularisée par le tableau de Neuville.

BRASSEUR (Jules DUMONT, dit), acteur français (Paris 1829 - *id.* 1890). D'abord commis de magasin, il débuta en 1847 au théâtre de Belleville et joua au Palais-Royal de 1852 à 1877. Il excellait dans les types grotesques. Ses plus grands succès furent : *le Misanthrope et l'Auvergnat, la Cagnotte, Tricoche et Cacolet, le Plus Heureux des trois,* etc. Il dirigea, de 1878 jusqu'à sa mort, le théâtre des Nouveautés.

BRASSEUR (Albert), acteur français (Paris 1862 - Maisons-Laffitte 1932). Fils du précédent, il débuta au théâtre des Nouveautés en 1879, dans *Fleur d'oranger*. Tout de suite, il se signala par un comique plein de finesse et de tact. En 1890, il devint aux Variétés le favori du public. On peut citer parmi ses meilleures créations : *le Nouveau Jeu, le Vieux Marcheur, Education de prince, la Veine, le Sire de Vergy, M. de La Palisse, le Bonheur, mesdames !, le Bois sacré, l'Habit vert, le Roi.*

BRASSEUR (Lucien), sculpteur français (Saultain, Nord, 1878 - Paris 1960). Il obtint le prix de Rome en 1905 et devint, en 1946, membre de l'Académie des beaux-arts. Il est notamment l'auteur du monument aux morts de Bayonne et du buste du peintre Harpignies.

BRASSEUR (Pierre ESPINASSE, dit **Pierre**), acteur français (Paris 1905). Il s'est affirmé un excellent et puissant acteur de théâtre dans *l'Etat de siège* d'A. Camus, *Partage de midi* de P. Féval (1949), *le Diable et le Bon Dieu* de J.-P. Sartre (1951), *Kean* (d'après A. Dumas) [1953], *Ornifle* de J. Anouilh (1955). Au cinéma, il a été l'interprète de nombreux films : *Quai des Brumes* (1938), *Lumière d'été* (1942), *les Enfants du paradis* (1944), *les Portes de la nuit* (1946), *les Amants de Vérone* (1949), *Barbe-Bleue* (1951), *Raspoutine* (1953), *Porte des Lilas* (1956), *les Grandes Familles* (1958).

BRASSEY (Thomas BRASSEY, 1er comte), industriel, homme politique et économiste anglais (Stratford 1836 - Londres 1918). Il acquit une grande autorité dans les questions maritimes, publiant en 1880 *la Marine anglaise*, et créant en 1886 *The Naval Annual*, qui porte encore son nom. Il fut le premier yachtman qui effectua le tour du monde à bord d'un yacht, le *Sunbeam* (1876-1877).

BRASSIA n. m. Orchidacée épiphyte de l'Amérique tropicale (du Brésil au Mexique), dont quelques espèces sont cultivées dans les serres chaudes ou tempérées d'Europe.

BRASSICAIRE adj. (lat. *brassica*, chou). Relatif aux choux.
◆ N. f. Papillon du chou.

BRASSICOLE adj. Relatif à la brasserie : *Des orges brassicoles.*

BRASSICOURT adj. et n. m. (de *bras* et *court*). Cheval qui a les genoux arqués naturellement. (V. APLOMB.)

BRASSIDIQUE adj. Se dit d'un acide éthylénique, $CH_3—(CH_2)_7—CH=CH—(CH_2)_{11}—CO_2H$, fondant à 65 °C, bouillant à 256 °C, et que l'on obtient en saponifiant l'huile de colza par la potasse alcoolique.

BRASSIE n. m. Au golf, club utilisé pour jouer les coups les plus longs.

BRASSIÈRE n. f. (de *bras*). Petite chemise courte à manches longues, dont on habille les bébés. (La chemise-brassière, en tissu fin ou en piqué, est placée sur la peau et se recouvre d'une autre brassière en laine tricotée.) ‖ Courroie, embrasse fixée à l'intérieur des voitures, et dans laquelle les voyageurs passent le bras pour se reposer.
— Mar. *Brassière de sauvetage*, v. SAUVETAGE.
— *Brassières* n. f. pl. Camisole de nuit, n'ayant ordinairement pas de manches et portée par les deux sexes. (En usage de 1310 environ à 1600.) ‖ Bretelles d'un havresac, d'une hotte, etc. ‖ *Brassières à armer*, manches de mailles ou manches piquées et rembourrées à façon de gamboison.
— LANGUE CLASS. *Fig. Etre, mener, tenir quelqu'un en brassières* ou *en brassière*, être, placer dans un état de contrainte qui ne permet pas d'agir à sa guise.

BRASSIN n. m. Brass. Contenu d'une cuve à moût de bière qui sera soumis au brassage.
— Savonn. Ensemble des produits correspondant à une cuite.

BRASSOLIS [li] n. m. Beau et grand papillon d'Amérique du Sud, voisin du morpho, dont la chenille vit en communauté de plusieurs centaines d'individus, dans une bourse en soie, et se nourrit des feuilles du bananier. (Nom sc. : *Brassolis sophorae*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

Bras-Spungs (« le Monceau de riz »), grand monastère, résidence d'été des dalaï-lamas, situé à environ 8 km à l'O. de Lhassa, qui fut fondé par Tsong-kha-pa vers 1414. Il appartient à la secte orthodoxe Gelugpa. C'est aujourd'hui l'un des couvents les plus riches et les plus peuplés du Tibet.

BRASSURE n. f. Ensemble des bras d'une poulie ou d'un volant.

BRASSYLIQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $HOCO—(CH_2)_{11}—CO_2H$, fondant à 114 °C, obtenu par oxydation des acides béhénolique et érucique.

BRASURE n. f. Soudure très résistante, obtenue par interposition, entre les pièces métalliques à joindre, d'un alliage ou d'un métal fusible. ‖ *Par extens.* Métal ou alliage d'apport, utilisé pour la confection de cette sorte de soudure : *La brasure est généralement un alliage composé de deux parties de cuivre pour une de zinc.*
— ENCYCL. Pour effectuer une *brasure*, on rapproche les parties à réunir et l'on interpose entre elles, sous forme de fil, de baguette ou de grenaille, un métal ou un alliage dont le point de fusion est moins élevé que celui du métal à braser. C'est ainsi que l'on brase le cuivre, dont le point de fusion est de 1 034 °C, avec de l'argent, qui fond à 962 °C. On chauffe le tout au rouge, puis on jette dessus un peu de borax, qui décape le métal et abaisse le point de fusion. Les phénomènes d'oxydation sont très rapides à chaud, aussi l'emploi d'un désoxydant, comme le borax, est-il indispensable.
La brasure est encore appelée *soudure forte*, en raison de sa grande résistance. On l'emploie dans les travaux de chaudronnerie, de serrurerie, etc.

BRĂTESCU-VOINEŞTI (Ion Alexandru), écrivain roumain (Tîrgoviste 1868 - Bucarest 1944). Avocat à Bucarest, puis député, il fut nommé directeur de la chancellerie du Parlement en 1921. Il a été vice-président de l'Académie roumaine. Son œuvre comporte des recueils de nouvelles : *Nouvelles et Esquisses* (1903), *Au monde de la justice* (1906), *Lumière et Ténèbres* (1912), *Egarement* (1923), *Miettes* (1929). L'auteur s'y attache à peindre des êtres simples, qui succombent sous l'injustice. Mais la conclusion donnée à ces faillites n'est pas pessimiste : vaincues par les méchants, les victimes triomphent par leur sérénité morale. En collaboration avec A. de Herz, il a écrit un drame, *Sorana* (1915). En 1920, il a publié un ouvrage, *Au service de la paix*, dans lequel il consigne le plan d'organisation internationale que lui inspirent les horreurs de la Première Guerre mondiale.

BRATHWAIT (Richard), écrivain anglais (Burneshead, près de Kendal, Westmorland, 1588 - Catterick 1673). Il a écrit divers poèmes d'inégal mérite, dont : *les Quatre Voyages de Barnabé l'Ivrogne* (*Barnabae Itinerarium or Barnabee's Journal*) [1638], en latin rimé et en vers burlesques anglais.

BRĂTIANU, famille roumaine, dont sont issus plusieurs hommes politiques remarquables qui ont présidé aux destinées du parti libéral : DIMITRIE (Piteşti 1818 - Bucarest 1892), qui participa au mouvement national de 1848 et fut membre du gouvernement provisoire. Exilé, il revint à Bucarest, où il fit partie du *divan* ad hoc* (1849). Ministre de l'Instruction publique (1868), il devint président du Conseil en 1880, et fut renversé l'année suivante par son frère Ion ; — ION ou JEAN (Piteşti 1821 - *id.* 1891), frère du précédent, dont il partagea, dans les débuts, les opinions et le sort, tant en participant au mouvement national de 1848 que comme exilé, puis comme membre du *divan ad hoc*. Devenu chef du parti national libéral en 1876 et plusieurs fois ministre sous le gouvernement Rosetti, il joua un rôle de premier plan lors de la guerre russo-turque de 1877 et au congrès de Berlin (1878), où il contribua à faire reconnaître l'indépendance de la Roumanie. Eloquent et ambitieux, il se sépara de Rosetti et, après avoir renversé en 1881 le gouvernement dirigé par son frère Dimitrie, exerça une véritable dictature, dont la prolongation le rendit très impopulaire malgré le soutien du roi. Il dut finalement se retirer en 1888, devant une opposition croissante qui menaçait de le mettre en accusation, et mourut peu après. Indépendamment de son rôle au congrès de Berlin, le pays lui est redevable d'une saine réforme électorale et d'une efficace concentration administrative. Il a laissé quelques écrits politiques ; — ION (Jean), fils du précédent (Florica 1864 - Bucarest 1927). Ayant fait des études d'ingénieur en France, il s'intéressa aux questions sociales et, en 1895, fut élu député dans les rangs du parti libéral. Ministre de l'Intérieur en 1896, chef du parti national libéral en 1909, il prit le pouvoir en 1911, pour une durée relativement courte, mais redevint président du Conseil en 1913. Au début de la Première Guerre mondiale, il insista en vue d'une déclaration de neutralité, en s'opposant aux menées germanophiles, jusqu'au moment où, le 15 août 1916, il fit entrer son pays en guerre aux côtés des Alliés. A la suite des revers essuyés par l'armée roumaine, il démissionna en février 1918, pour n'avoir pas à se plier aux conditions de paix imposées par l'Allemagne. Il revint au pouvoir à la fin de l'année, après la défaite des empires centraux. Le chef de la délégation roumaine au Congrès de la paix, à Paris, Take Ionescu, se montrant disposé à consentir certaines concessions qu'il désapprouvait, il se rendit lui-même à Paris, où il plaida en faveur des revendications de son pays avec une âpreté qui n'atteignit pas son but et qui l'amena à quitter la table de la conférence. Il démissionna en septembre 1919, pour marquer sa désapprobation du traité de paix avec l'Autriche-Hongrie. Il revint au pouvoir dès janvier 1922, succédant à Take Ionescu. Appuyé par la forte majorité libérale issue des nouvelles élections, il procéda à d'importantes réformes, notamment constitutionnelles et agraires, tandis qu'il resserrait les liens de la Roumanie avec la France et la Pologne et consolidait la Petite Entente. A nouveau démissionnaire en mars 1926, il revint au pouvoir en 1927, présida aux élections, mais disparut peu après. Son frère Vintilă, qui avait été ministre des Finances dans son cabinet, le remplaça lorsque sa succession fut prise par J. Maniu en 1928 ; — CONSTANTINO ou CONSTANTIN, frère des deux précédents (Florica 1866 - † 1950). Elève de l'Ecole polytechnique de Paris, administrateur d'entreprises industrielles et financières, il fut député de 1910 à 1938 et président du parti national libéral en 1934. Il contribua en 1944 au ralliement de la Roumanie à la cause alliée. Ministre d'Etat dans le premier gouvernement de coalition constitué après le coup d'Etat du 23 août 1944, il fut bientôt écarté du pouvoir. Arrêté par le gouvernement communiste, il mourut en prison.

Ion BRĂTIANU
(1821-1891)

BRATISLAVA, ancienn., en allem., **Pressburg,** en franç. **Presbourg,** v. de Tchécoslovaquie, capit. de la Slovaquie et ch.-l. de cercle, sur le Danube ; 247 000 hab. Université. Sous le nom de *Pressburg*, Bratislava a

BRATISLAVA
château des XVIIe et XVIIIe s. dominant le Danube

Phot. Tissier, Chambre de commerce tchécoslovaque.

joué le rôle de capitale de la Hongrie dans l'empire des Habsbourg au moment des plus fortes pressions turques sur la plaine pannonienne, quand il fallut abandonner Budapest. Elle a conservé un grand château des XVIIe et XVIIIe s., qui brûla en 1811 ; il est en cours de restauration. Beau palais baroque, ancienne résidence de l'archevêque. Importante cathédrale gothique. La ville s'est développée au XIXe et au XXe s., comme port fluvial et comme centre commercial de la plaine de Slovaquie occidentale. Son quartier central, d'aspect très monumental, est l'ancien centre des grands magasins, des agences d'affaires et des banques internationales. D'agréables quartiers résidentiels se dispersent dans les collines, parmi les vergers et les vignobles. La ville possède des industries alimentaires, métallurgiques et chimiques localisées dans la plaine. — Le *cercle de Bratislava* a 970 300 hab.

maréchal von BRAUCHITSCH

BRATSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Sibérie, sur l'Angara, près de grands gisements de minerai de fer ; 51 000 hab. Une centrale hydro-électrique, en construction à une vingtaine de kilomètres de la ville, sera la plus importante du monde. Elle utilisera une retenue qui va former un lac de plus de 500 km de longueur.

BRATTAIN (Walter Houser), physicien et technicien américain (Hia-men, Chine, 1902). Il fit ses études scientifiques à Washington, puis aux universités d'Oregon et de Minnesota. Après une année passée à l'U.S. Bureau of Standards, à Washington, il entra en 1929 aux laboratoires de la compagnie téléphonique Bell. Durant la Seconde Guerre mondiale, il fut engagé à l'université Columbia au service de recherches d'armes secrètes. Il a reçu en 1956, en même temps que J. Bardeen et W. Shockley, le prix Nobel de physique pour ses recherches sur les semi-conducteurs et la mise au point du transistor à germanium.

Wernher von BRAUN

BRAUCHITSCH (Walther von), maréchal allemand (Berlin 1881 - Hambourg 1948). Authentique représentant de l'aristocratie militaire prussienne, il servit dans le corps d'état-major pendant la Première Guerre mondiale. Commandant l'artillerie de la Reichswehr en 1932, il se rallia au régime nazi, « envoyé par Dieu pour mettre fin aux contraintes de Versailles ». Commandant en chef de l'armée de terre en 1938, il dirigea les campagnes de Pologne, de France, des Balkans et le début de la campagne de Russie, mais fut relevé de son commandement par Hitler en décembre 1941, à la suite de l'échec allemand devant Moscou. Prisonnier en 1945, il mourut à l'hôpital de Hambourg.

BRAUDEL (Fernand), historien français Luméville-en-Ornois 1902). Professeur au Collège de France et directeur du Centre de recherches historiques, il participe également à la direction des *Annales* (*Economies, Sociétés, Civilisations*) et cherche à enrichir l'histoire par des contacts avec les sciences voisines. Sa thèse a pour titre : *la Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (1949).

BRAULE n. m. Insecte aveugle et sans ailes, roussâtre, mesurant au plus 1,5 mm, qui vit accroché aux poils des abeilles et qui abonde dans les vieilles ruches. (On l'appelle aussi POU DES ABEILLES. L'espèce fait partie des diptères cycloraphes pupipares et sert de type à la famille des *braulidés*.)

braule

BRAULIO (saint), évêque de Saragosse en 626 (v. 590-651). Auteur de divers ouvrages et continuateur des *Etymologies* de son maître Isidore de Séville.

BRAULT (Léon), météorologiste français (Vendôme 1839 - Argenteuil 1885). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, puis officier de marine, il exécuta des cartes des vents, de 1875 à 1883. Il devint directeur du bureau météorologique au dépôt des cartes de la marine, et publia un *Traité de météorologie nautique* (1876).

BRAUN (Alexander), botaniste allemand (Ratisbonne 1805 - Berlin 1877). Il fut professeur de botanique à Berlin (1851). Il est l'auteur de : *la Plante comme individu, par rapport à l'espèce* (1853), *Algarum unicellularium genera nova et minus cognita* (1855), *Sur la parthénogenèse chez les plantes* (1857), etc.

BRAUN (Karl Ferdinand), physicien allemand (Fulda 1850 - New York 1918). Professeur de physique théorique à Marburg, à Karlsruhe, à Tübingen, à Strasbourg, il a découvert des procédés permettant d'augmenter l'énergie des stations émettrices d'ondes radio-électriques, et imaginé les antennes dirigées (1902). Mais il est surtout connu comme l'inventeur, en 1897, de l'*oscillographe cathodique*. Prix Nobel de physique avec Marconi en 1909.

BRAUN (Thomas), poète belge d'expression française (Bruxelles 1876). Écrivain catholique, influencé par Francis Jammes, il est surtout connu pour son recueil poétique *le Livre des bénédictions* (1900).

BRAUN (Gustav), géographe allemand (Dorpat 1881 - Oslo 1940). Professeur de géographie à l'université de Bâle (1912), puis à celle de Greifswald (1918), où il fonda un Institut d'étude de l'Europe septentrionale, il fut l'un des principaux partisans en Allemagne des théories de W. M. Davis. On lui doit d'importants travaux sur la géographie de l'Allemagne et sur celle des pays baltes et scandinaves.

BRAUN (Wernher von), ingénieur allemand, naturalisé américain (Wirsitz 1912). Assistant, dès l'âge de dix-huit ans, du professeur allemand Hermann Oberth, qui poursuit des expériences sur l'envoi de fusées dans l'atmosphère, il devient, en 1932, chef de la station expérimentale de Kummersdorf. En 1933, une de ses fusées parcourt une distance de 2 000 m : ce résultat lui vaudra, dès 1936, d'attirer l'attention d'Adolf Hitler sur ses expériences. Directeur, à partir de 1936, du centre expérimental de Pennemünde, il parvient dès 1938 à faire voler le prototype du V2, qu'il met au point en 1944. Au début de 1945, il travaille à la confection de fusées à longue portée (qui devaient permettre de bombarder les Etats-Unis), puis se réfugie en Bavière, où il se rend aux forces américaines. Parti en août 1945 pour les Etats-Unis, il est d'abord nommé directeur technique du centre de Fort Bliss (Texas), et, naturalisé Américain, est transféré en 1950 au Redstone Arsenal, à Huntsville (Alabama), comme directeur civil du plan de recherches et de développement sur les fusées. Il conçoit alors la fusée à trois étages « Jupiter-C », qui servit au lancement du premier satellite artificiel américain « Alpha-1958 ».

BRAUNAU ou **BRAUNAU AM INN,** v. d'Autriche (Haute-Autriche), sur l'Inn ; 11 600 hab. Nombreux monuments du Moyen Age et maisons anciennes. Centrale hydro-électrique. Importante usine d'aluminium. Patrie d'Adolf Hitler.

BRAUNITE n. f. Minér. Silicate naturel de manganèse, de formule $3Mn_2O_3, MnSiO_3$, qu'on exploite comme minerai de manganèse. (C'est une substance brun-noir, que l'on trouve en très petits cristaux du système quadratique. La *marceline*, ou *hétérocline*, en est une variété ferrifère.)

BRAUNLAGE, station touristique d'Allemagne, dans le Harz (Allem. occid., Basse-Saxe). Sports d'hiver.

BRAUNSCHWEIG, nom allemand de **Brunswick** (ville, territoire et famille).

BRAUNWALD, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Glaris), sur un replat dominant la vallée de la Linth, au S. de Glaris ; alt. 1 300 - 1 500 m. Funiculaire depuis Linthal.

BRAURÔN. Géogr. anc. V. de l'Attique, site d'habitat préhellène où l'on a retrouvé des tombes à coupoles et des murs pélasgiques. Le culte d'*Artémis Braurônia* ne fit que remplacer un culte plus ancien, dédié à des animaux divinisés, les « ourses de Braurôn ». Autour de Braurôn se groupèrent certains villages en une sorte de synœcisme inachevé, avant le grand synœcisme athénien.

BRAURÔNIES n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée tous les cinq ans en l'honneur d'*Artémis Braurônia*, à Braurôn, où, selon la légende, avaient abordé Oreste et Iphigénie à leur retour de Tauride. — Fête célébrée à Braurôn en l'honneur de Dionysos.

Braurônion, enceinte située dans la partie O. de l'acropole d'Athènes ; elle était réservée au culte d'*Artémis Braurônia*, la déesse-ourse. Ce culte, importé du dème de Braurôn, était célébré surtout par les femmes. (V. ACROPOLE *d'Athènes*.)

BRAUS (col de), col des Alpes-Maritimes, entre Sospel et L'Escarène, sur la route de Nice à Turin ; 1 002 m. La voie ferrée de Coni, aujourd'hui désaffectée, passait sous le col par un tunnel de 5 949 m de longueur.

BRAUWER (Adriaen). V. BROUWER (Adriaen).

BRAUX, comm. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans la vallée de la Meuse, en aval de Mézières ; 2 680 hab. (2 016 aggl.). Vieille église. Industries métallurgiques (ferrures, boulonneries, estampage).

BRAVA interj. (fém. ital. de *bravo*). Terme dont on se servait parfois, au XIXe s., lorsqu'on applaudissait une femme : *Brava! la Malibran.*

BRAVA, v. et port de la Somalie, au S.-O. de Mogadiscio ; 9 000 hab.

BRAVA, île de l'archipel portugais du Cap-Vert (îles Sous-le-Vent) ; 7 900 hab. V. pr. *Nova Sintra.* Pêche. Vigne. Salpêtre.

BRAVACHE n. m. et adj. (ital. *bravaccio*). Fanfaron, faux brave : *Tout bravache fait le matamore* (G. Sand).

BRAVADE n. f. (ital. *bravata*, de *bravare*, se vanter). Attitude, action, parole par lesquelles on brave, on défie quelqu'un : *C'était une bravade en ce temps-là pour une jeune fille de son monde que de pousser ses études jusqu'à la licence ès lettres* (F. Mauriac). || Ostentation de bravoure : *S'exposer au danger par bravade.*

— LANGUE CLASS. *Faire bravade,* braver : *Ce bélître insolent me fait encore bravade* (Corneille).

— Mœurs et cout. Fête typique de la Côte d'Azur, en particulier de Saint-Tropez. (On y processionne avec le buste du saint patron. Aux nombreux arrêts, les hommes déchargent leurs vieux tromblons pour symboliser et commémorer les anciens combats.)

BRAVAIS (Auguste), physicien et minéralogiste français (Annonay 1811 - Versailles 1863). Fils de médecin, élève de l'Ecole polytechnique (1829), puis officier de marine, il entra ensuite dans l'Université, fut nommé professeur d'astronomie à la faculté des sciences de Lyon et occupa la chaire de physique à l'Ecole polytechnique (1846). Ses premières recherches furent consacrées à l'optique des phénomènes atmosphériques, notamment aux parhélies et aux halos. C'est pour les observer qu'il effectua, avec Martins, la première ascension scientifique au mont Blanc (1844). Il est l'auteur de la célèbre hypothèse selon laquelle les cristaux auraient une structure réticulaire (1849) ; cette théorie, expliquant l'anisotropie et les symétries des milieux cristallins, fut vérifiée plus tard grâce à la diffraction des rayons X. (Acad. des sc., 1854.)

Bravais-Jackson (ÉPILEPSIE DE), ou *épilepsie Bravais-jacksonienne,* forme d'épilepsie limitée à une partie de l'organisme, à un membre ou à un segment de membre. Souvent due à une lésion du cerveau localisée et connue, elle s'oppose à l'épilepsie essentielle et généralisée, ou mal comitial. (V. ÉPILEPSIE.)

BRAVE adj. (ital. *bravo*). Qui ne craint pas le danger : *Quatorze soldats, quelque braves qu'ils fussent, lui paraissaient insuffisants pour son entreprise, car le couvent était comme un château fort* (Stendhal). || Placé avant le nom : Honnête, droit, serviable : *Les braves gens. Ah! c'était un brave ami, bien dévoué, bien fidèle* (Maupassant) ; peut exprimer soit un sentiment de supériorité à l'égard de la personne dont on parle, pour marquer qu'elle inspire confiance : *Un brave bonhomme de jardinier ;* soit une nuance péjorative pour désigner quelqu'un dont l'esprit est borné : *Un brave garçon qui n'a pas de chance.* || *Mon brave homme, ma brave dame,* interpellation familière qui ne s'adresse qu'à des personnes de condition modeste.

— LANGUE CLASS. et encore DIALECTAL. Vêtu de ses plus beaux habits : *Comme te voilà brave!*

— REM. L'adjectif *brave* change actuellement de sens selon qu'il est placé avant ou après le nom : *un brave homme,* honnête et droit ; *un homme brave,* courageux. Il

n'en était pas de même en langue classique, où *brave* avait le sens de « courageux », avant ou après le nom : *Le comte eut de l'audace; il l'en a su punir : | Il l'a fait en brave homme, et le doit maintenir* (Corneille).
— SYN. : *courageux, hardi, intrépide, téméraire, vaillant, valeureux.*
◆ N. m. Homme qui ne craint pas le danger. || Bretteur, assassin à gages : *A Valence, des braves se servaient de longs sacs de cuir remplis de sable pour assommer les gens* (Mérimée).
— LOC. DIV. *Faux brave*, homme sans courage, qui cherche à passer pour brave. || *Fam. Brave à trois poils*, v. POIL. || *Mon brave*, terme de sympathie familière, qu'on n'emploie qu'en s'adressant à un inférieur. — Hist. *Le Brave des braves*, nom donné par Henri IV à Crillon, et, ensuite, par Napoléon au maréchal Ney.

Brave soldat Švejk au temps de la Grande Guerre (AVENTURES DU) [1920-1923], roman satirique, en partie autobiographique, de Jaroslav Hašek. C'est l'histoire

image du film de Trnka
inspiré par l'œuvre de Hašek

truculente, entrecoupée d'anecdotes, d'un Tchèque sabotant avec une apparente naïveté l'effort de guerre de l'armée autrichienne où il est mobilisé, en même temps qu'une cruelle satire de la bureaucratie militaire autrichienne. L'ouvrage a fait l'objet de nombreuses traductions, d'adaptations théâtrales et cinématographiques.

BRAVEMENT adv. Avec bravoure : *Monter bravement à l'assaut.* || Sans hésitation, d'une façon décidée : [Paul] *fit bravement ses adieux, satisfait d'aller vivre dans une maison où il aurait des camarades* (Flaubert).
— LANGUE CLASS. D'une manière convenable : *Oui, reprit le lion, c'est bravement crié!* (La Fontaine).

BRAVER v. tr. Affronter quelqu'un ou quelque chose qui est à craindre : *Braver la tempête, la mort. Poussée à bout, prête à tout braver, tout oser, elle retourna chez l'abbé Picot* (Maupassant). || Défier insolemment : *Braver son père. Braver l'opinion;* et, au *fig. : Vous triomphez, cruelle, et bravez ma douleur* (Racine).

BRAVERIE n. f. Bravade, fanfaronnade : *Généreux par braverie* (G. Sand).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Toilette, parure : *Enfants fiers de leurs habits neufs et de leur braverie* (Chateaubriand).

BRAVETTE n. f. Archit. Syn. de TORE CORROMPU.

BRAVI interj. (mot ital., pl. de *bravo*). Terme dont quelques dilettantes se servaient, à l'italienne, au lieu de *bravo*, pour applaudir plusieurs hommes (*brave*, pour plusieurs femmes). || Pluriel de BRAVO, dans le sens d'*assassin*.

BRAVISSIMO interj. (mot ital., superlatif de *bravo*). Cri par lequel on exprime en public une très vive approbation.

BRAVO interj. (mot ital.). Expression dont on se sert pour applaudir acteurs, chanteurs, orateurs, etc., qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme ou de plusieurs personnes.
◆ N. m. Applaudissement, approbation : *Encourager de bravos un débutant.*

BRAVO n. m. (mot ital.). Assassin à gages, spadassin : *Elle avait réussi à découvrir et à prendre à son service les trois bravi employés par Branciforte et survivant encore aux cinq qui jadis échappèrent au combat de Castro* (Stendhal); et, au *fig. : Les bravi de la pensée et de la politique* (Balzac). || Pl. *des* BRAVI.

BRAVO ou **BRAVO DEL NORTE** (RÍO), nom mexicain du rio Grande* del Norte.

BRAVO DE ACUÑA (Pedro), général espagnol († Manille 1606). Gouverneur des Philippines, il enleva les Moluques aux Hollandais (1606).

BRAVOÏTE n. f. Minér. Sulfure naturel de fer et de nickel, cubique.

BRAVO MURILLO (Juan), homme politique espagnol (Fregenal de la Sierra, prov. de Badajoz, 1803 - Madrid 1873). Président du Conseil et plusieurs fois ministre entre 1847 et 1868, il s'occupa surtout de finances et de travaux publics.

BRAVOURE n. f. (ital. *bravura*). Courage naturel, et particulièrement courage dans les combats : *La bravoure est une qualité innée; on ne se la donne pas* (Napoléon Ier). || Hardiesse, audace : [...] *les allusions cuisantes faites à voix hautes, avec la bravoure aiguë, brutale, de celles que n'a pas encore adoucies et apeurées la première faute* (Colette). || *Morceau de bravoure, scène de bravoure*, passage d'une œuvre dont le style est particulièrement brillant : *A votre place, j'eusse remplacé la majorité des scènes froides* [...] *par quelques larges morceaux de bravoure* (G. Duhamel).
— SYN. : *cœur, courage, hardiesse, intrépidité, vaillance, valeur.*

BRAY [brɛ] n. m. (de *Bray*, pays de France). Géomorphol. Nom donné parfois aux boutonnières*.

BRAY, petit pays situé aux confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Ile-de-France (Seine-Maritime), drainé par la Béthune et l'Epte supérieure. (Hab. *Brayants, Braytois* ou *Brayons.*) Le pays de Bray résulte de l'évolution d'un anticlinal de la craie, décapé par l'érosion : des falaises de craie entourent une « boutonnière », dépression verdoyante creusée dans les argiles du Crétacé et du Jurassique. C'est une région d'élevage (chevaux et surtout vaches laitières), qui traite le lait sur place pour la production du beurre, du fromage et du lait concentré. Les agglomérations principales sont Neufchâtel et Gournay-en-Bray. (→ Biblio.)

BRAY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Soignies), à l'O. de Binche; 3 600 hab.

BRAY, v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Wicklow), sur la mer d'Irlande, au S.-E. de Dublin; 12 100 hab. Station balnéaire. Centre d'excursions.

BRAY (Jan DE). V. DE BRAY (Jan).

BRAY (sir Reginald), homme d'Etat et architecte anglais (St John Bernardine, près de Worcester - † 1503), conseiller écouté de Henri VII.

BRAY (Yvonne DE), actrice française (Paris 1889 - *id.* 1954). Après avoir débuté au théâtre à l'âge de douze ans, elle a interprété, outre des œuvres d'Henry Bataille, *le Ruisseau, la Machine infernale, les Monstres sacrés, les Parents terribles,* où elle fit une étonnante composition d'une mère jalouse et douloureuse. Elle tourna plusieurs films dans les dernières années de sa vie : *les Parents terribles* et *Gigi* (1948), *Chéri* (1950), *Nous sommes tous des assassins* (1952), et mourut pendant les représentations de *Pour Lucrèce*, de Giraudoux, où elle interprétait Barbette.

BRAYAGE [brejaʒ] n. m. Assujettissement des brayers autour d'un fardeau qui doit être élevé mécaniquement.

BRAY-DUNES, comm. du Nord (arrond. de Dunkerque), sur la mer du Nord, près de la frontière belge; 2 791 hab. (*Braydunois*). Station balnéaire (10 000 hab. en août).

BRAYE [brɛj] n. f. Technol. Corde qui sert à attacher une pierre de taille pour opérer son montage. (On dit aussi ÉLINGUE.)

BRAYE, riv. du Maine, affl. de dr. du Loir; 70 km. Elle conflue au *Pont-de-Braye*, en aval de Montoire.

BRAYER [breje] v. tr. Technol. Attacher avec une braye : *Brayer une pierre.*

BRAYER [breje] n. m. Fauconn. *Plumes du brayer*, couverture inférieure de la queue, ou sous-caudale.
— Technol. Morceau de cuir soutenant le battant d'une cloche. || Faisceau de cordes au moyen duquel les maçons élèvent les moellons.

BRAYER (Yves), peintre français (Versailles 1907). Il débuta au Salon d'Automne et aux Indépendants, obtint le grand prix de Rome en 1930, voyagea en Espagne, en Italie, et, après 1945, travailla de préférence en Provence et en Camargue. Il a tendu sans cesse à discipliner sa verve naturelle. Auteur de nombreuses maquettes de costumes et de décors, notamment pour des

Yves BRAYER
« la Maison
d'André Chamson »

ballets à l'Opéra, ainsi que d'illustrations (*Malatesta* de Montherlant, *le Soulier de satin* de Claudel), il est représenté au musée national d'Art moderne (*la Plage aux Saintes-Marie-de-la-Mer*, 1948) et dans divers musées et collections, tant en France (*les Séminaristes rouges*, Petit Palais) qu'à l'étranger. (Acad. des bx-arts, 1957.) [→ Biblio.]

BRAYERA [brajera] n. m. (du nom du médecin français *Brayer*). Arbre d'Ethiopie, dont les inflorescences, appelées par les Ethiopiens *kousso* femelle*, sont un spécifique énergique contre le ténia. (Famille des rosacées.)

BRAYETTE [brajet] n. f. Forme ancienne de BRAGUETTE.

BRAYEUR [brejœr] n. m. Manœuvre du bâtiment qui, par le moyen d'une sangle, attache la pierre au crochet d'un treuil.

BRAY-STEINBURG (Otto, comte VON), homme politique bavarois (Berlin 1807 - Munich 1899). Ministre des Affaires étrangères de 1846 à 1847 et de 1848 à 1849, il fut ensuite ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1860), puis à Vienne. En novembre 1870, il conclut à Versailles, avec Bismarck, la convention sur l'entrée de la Bavière dans le futur Empire allemand. Ses *Souvenirs* parurent en 1901.

BRAY-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Provins), au S. de la Brie; 1 504 hab. (*Braytois*). Eglise en partie romane, remaniée à la Renaissance. Sucrerie. Fabrique de condiments. Scierie.

BRAY-SUR-SOMME, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Péronne), en Picardie, sur la Somme; 1 076 hab. (1 062 aggl.) [*Brayons*]. Eglise des XIIIe et XVIe s.

BRAZ (Ossipe Emmanouïlovitch), peintre et dessinateur russe (1872-1936). Il prit part aux expositions du « Mir Iskousstva » (le Monde artiste). On lui doit un portrait très connu de A. Tchékhov (galerie Trétiakov, Moscou). En 1920, il émigra à l'étranger, où il peignit surtout des paysages et des natures mortes.

BRAZEY-EN-PLAINE, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), dans la plaine de la Saône; 1 672 hab. Sucrerie. Fabrique de levures. Tissage du coton.

BRAZI, v. de Roumanie (Munténie), au S. de Ploești; 1 500 hab Centre de raffinage pétrolier.

BRAZIER (Nicolas), chansonnier et vaudevilliste français (Paris 1783 - Passy 1838). Il n'a pas fait jouer moins de deux cent quinze pièces, la plupart écrites en collaboration avec Dumersan, Désaugiers, etc. On lui doit aussi plusieurs recueils de chansons.

Phot. O. T. K., Giraudon.

un quartier de BRAZZAVILLE

BRAZOS, fl. du N. des Etats-Unis (Texas), qui draine les Grandes Plaines et rejoint le golfe du Mexique au S. d'Houston ; 1 287 km.

BRAZZA. V. BRAČ.

Savorgnan de BRAZZA

BRAZZA (Pierre SAVORGNAN DE), explorateur français (Castel Gandolfo 1852 - Dakar 1905). Né Italien, Brazza-Savorgnan, élève étranger de l'Ecole navale en 1868-1870, se fit naturaliser Français en 1874 sous le nom de Savorgnan de Brazza, et entra dans la marine. De 1875 à 1877, accompagné du médecin Noël Ballay, du naturaliste Marche et du quartier-maître Hamon, il remonta l'Ogooué en partant des côtes du Gabon et gagna les rivières Alima et Licona, sans comprendre de quel fleuve elles étaient tributaires. Sa générosité, son sens de l'humain facilitèrent son action auprès des indigènes, qu'il rallia à sa cause en n'employant jamais la force. Eclairé à son retour en Europe par les découvertes de Stanley, Savorgnan de Brazza, dans une seconde expédition, atteignit le Congo par la route de l'Ogooué et de l'Alima, plaça tous les Etats du roi Makoko sous la protection de la France (1879-1882). Dans ses voyages ultérieurs, il entreprit d'ouvrir la route de la mer au Congo par l'Ogooué et l'Alima (1883-1885), organisa, en qualité de commissaire général du gouvernement (1887-1897), la colonie dite d'abord de « l'Ouest africain », puis du « Congo français », et entreprit de la consolider et de l'explorer systématiquement (en particulier, la Sangha et ses affluents). [→ Biblio.]

Brazza (MUSÉE **Savorgnan-de-**). V. ALGER (*musées d'*).

BRAZZAVILLE, capit. de la république du Congo, anc. capit. de l'Afrique-Equatoriale française, sur la rive droite du Congo, au bord du Stanley Pool et en face de Léopoldville ; 100 000 hab. (5 700 Européens). Archevêché. La ville, très étendue, s'allonge sur des terrasses étagées, en amont de l'embouchure du Djoué. Aux extrémités des différents quartiers de la ville elle-même (quartier administratif, Missions, quartiers résidentiels) se sont installés des « villages » : à l'amont, Poto-Poto, le plus important et de population mélangée, et Bacongo, à l'aval. Ces dernières agglomérations, composées de cases alignées le long de rues en damier, sont peuplées de manœuvres, de petits commerçants et d'artisans. Brazzaville est avant tout une ville administrative. Mais c'est aussi un grand centre commercial et industriel (industries alimentaires et textiles, briqueteries, industries du bois, etc.). Elle s'est beaucoup développée depuis la Seconde Guerre mondiale, grâce à la centrale hydro-électrique construite sur le Djoué. C'est la tête de ligne du chemin de fer Congo-Océan et de la navigation sur le Congo, puis sur l'Oubangui. — Hist. Le nom de Savorgnan de Brazza a été donné à l'ancienne ville de Ntamo. Brazzaville devint la capitale de la France libre dès 1940 : le médecin général Sicé y avait préparé un soulèvement, qui éclata le 28 août 1940 et il y remit les pouvoirs au colonel de Larminat. Le général de Gaulle s'installa à Brazzaville en octobre et novembre 1940, puis confia l'A.-E. F. au gouverneur général Eboué. Dès décembre 1940, Radio-Brazzaville, poste à six antennes en 1943, diffusa la propagande de la « France Libre » dans toute l'Afrique, aux Etats-Unis, en France, dans le Proche-Orient et en Indochine. L'aérodrome de Brazzaville devint l'une des plaques tournantes des transports britanniques vers l'Afrique orientale et le Moyen-Orient. (→ Biblio.)

Pointe-Noire
à droite, la cathédrale ; au fond, le port

Brazzaville (CONFÉRENCE DE), réunion des gouverneurs des colonies et de représentants de l'Assemblée consultative, qui s'ouvrit en janvier 1944, en présence du général de Gaulle et de René Pleven. Elle établit les principes d'une nouvelle politique française envers les peuples d'outre-mer, recommanda qu'ils fussent tous représentés au Parlement, prévit la création d'assemblées locales, l'accès des autochtones à tous les emplois, le maintien des institutions traditionnelles, le développement de l'enseignement et de l'hygiène, la suppression du travail forcé et l'industrialisation. Bien que ses propositions aient été surtout d'ordre social, administratif et culturel et que la thèse de l'assimilation y ait pris le pas sur celle de l'autonomie ou de l'indépendance, la conférence fut à l'origine de la création de l'Union française.

BRČKO, v. de Yougoslavie (Bosnie), sur la Save ; 12 253 hab.

BRDA n. m. pl. Terme de la langue serbo-croate (au sing. **Brdo**), désignant les massifs du Monténégro qui dépassent 2 000 m. Couverts de forêts, ils ont connu une vie pastorale intense, aujourd'hui en déclin.

BRDA, riv. de Pologne, affl. de la Vistule (r. g.), qui prend sa source dans le Pomorze ; 195 km.

BRDY, petit massif montagneux de Tchécoslovaquie, en Bohême, au S.-O. de Prague. Les Brdy sont des crêtes gréseuses couvertes de forêts, atteignant au maximum 857 m et dominant de 400 à 500 m les plateaux de Plzeň au N., de České Budějovice au S.

BREA, famille de peintres niçois. — LOUIS (Nice v. 1458 - † v. 1523), travailla dans le comté de Nice et en Ligurie entre 1475 et 1519. Il est l'auteur du *Retable de Cimiez* (1475), qui forme comme un trait d'union entre la peinture italienne et la peinture française. — ANTOINE (1504-1545), frère de Louis. — FRANÇOIS (1530-1562), fils d'Antoine, auteur du retable, très italien, des *Pénitents noirs de Sospel*, de la *Vierge immaculée* (v. 1510).

BREAK [brɛk] n. m. Anc. voiture à quatre roues, qui avait un siège très élevé sur le devant et d'autres sièges en arrière dans le sens de la longueur. ‖ Voiture automobile en forme de fourgon, dont les côtés sont vitrés : *Le break comporte généralement une porte arrière et deux portes latérales à l'avant.* — Ch. de f. Voiture de service équipée aux extrémités de compartiments ouverts ou vitrés, permettant la surveillance de la voie.

BREAK [brɛk] n. m. (mot angl. signif. *interruption*). Mus. En jazz, interruption de l'ensemble des musiciens pour laisser jouer un instrumentiste. ‖ Interruption de l'orchestre d'accompagnement pour laisser place au seul chanteur.
— Sports. A la boxe ou au catch, ordre de l'arbitre enjoignant aux adversaires de cesser un corps à corps.

BREAKING [brɛki] n. m. Biol. vég. Maladie à virus de la tulipe, caractérisée par des taches linéaires ou irrégulières, jaunâtres ou blanches, sur les fleurs.

BRÉAL (Michel), linguiste français (Landau, Bavière rhénane, 1832 - Paris 1915). Il entra en 1852 à l'Ecole normale, alla compléter ses études à Berlin sous la direction de Bopp et de Weber. De retour en France, il publia diverses études sur la mythologie, puis se consacra entièrement à la linguistique. On lui doit surtout l'*Essai de sémantique* (1897), où il étudie les changements de signification des mots. Ce qui, dans l'étude du langage, intéresse Bréal, c'est moins le matériel linguistique que les faits de pensée et de civilisation que les mots recouvrent.

plan de BRAZZAVILLE

Phot. Carmet, ministère France d'Outre-mer, Huet.

BRÉAL (Auguste), peintre et écrivain d'art français (Paris 1875 - Marseille 1938), fils du précédent. Il fut l'ami de Vuillard et a laissé de fins paysages d'Espagne, ainsi qu'un ouvrage sur *Vélasquez* et le journal de ses voyages à travers l'Andalousie (*Cheminements*).

BRÉAL-SOUS-MONTFORT, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), dans le bassin de Rennes ; 1 731 hab. (419 aggl.). Eglise des XIVe et XVIe s. Chapelle du XIIe s.

BRÉANT n. m. Ornith. V. BRUANT.

BREASTED (James Henry), égyptologue américain (Rockford, Illinois, 1865 - New York 1935). Directeur de l'Oriental Institute de Chicago à partir de 1919, ses principales publications sont : *History of Egypt* (1905), *Ancient Records of Egypt* (5 vol., 1906-1907), *The Edwin Smith Surgical Papyrus* (1930).

BRÉAUNE n. f. Toile de lin ramé, autrefois fabriquée en Normandie.

BRÉBEUF (saint Jean DE). V. JEAN DE BRÉBEUF (*saint*).

BRÉBEUF (Georges DE), poète français (Thorigny, Normandie, 1617 - Venoix, près de Caen, 1661), neveu de saint Jean de Brébeuf. Il fut précepteur de Bernardin de Bellefonds, qui resta, tant qu'il vécut, son dévoué protecteur. Il fut l'ami des deux Corneille, de Gomberville et de l'abbé de Pure. A la fin de sa vie, la générosité de Fouquet le tira de sa pauvreté. Il est surtout connu pour sa traduction en vers de *la Pharsale* de Lucain (1658). Il a écrit aussi deux œuvres burlesques, *le Septième Livre de l'Enéide* (1651) et le *Lucain travesti* (1656), bien qu'il ait parlé du burlesque en termes sévères. Ses poésies et ses lettres contiennent des traits de la plus extravagante préciosité, mais il semble probable que Brébeuf en fait un jeu. Ses *Entretiens solitaires* (1660) sont de la très noble poésie religieuse.

BRÉBIELLE (Pierre), peintre et graveur français (Mantes 1598 - † v. 1650). Après un voyage en Italie, il se fixa à Paris (1622). Il est connu par ses dessins (*Martyre de sainte Lucie*, Louvre ; *le Montreur de marionnettes*, Rijksmuseum d'Amsterdam), par ses estampes satiriques ou grivoises, ses eaux-fortes d'après Raphaël, Andrea del Sarto, Michel-Ange.

BREBIÈRES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), sur la Scarpe, en amont de Douai ; 2 468 hab. Fabrique de résines.

BREBIS [bi] n. f. (lat. pop. *berbix*). La femelle dans l'espèce ovine. ‖ — *Fig.* Se dit d'une personne douce, innocente et sans défense. ‖ *Brebis du Bon Dieu*, personne douce et inoffensive. ‖ Dans le langage de l'Ecriture, chrétien sous la conduite de son pasteur : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis* (Evangile). ‖ Fidèle serviteur de Dieu, par opposition à *bouc*, qui sert à désigner les réprouvés : *Au jugement dernier, Dieu séparera les boucs d'avec les brebis.* ‖ *Brebis galeuse*, personne qui nuit à la bonne harmonie d'une société. ‖ *Repas de brebis*, repas où l'on mange sans boire.

— Technol. Sommier de bois d'un pressoir à cidre.

— ENCYCL. Zootechn. La fonction essentielle des *brebis*, dans l'économie du troupeau, est la production des jeunes, et leur choix judicieux à ce point de vue est d'une grande importance. Il est nécessaire de choisir comme brebis les femelles du troupeau issues des meilleures souches laitières. Dans le cas où la production du lait en nature est la principale spéculation du troupeau (fabrication de fromage), l'aptitude laitière de la brebis peut s'apprécier par un contrôle laitier analogue à celui qui est pratiqué chez les bovins : pesée, à intervalles réguliers, de la production journalière et détermination de la teneur en matière grasse du lait ; lorsque le lait est exclusivement réservé à l'agneau (production d'agneaux de boucherie), l'aptitude laitière des brebis s'apprécie d'après le gain de poids réalisé par l'agneau.

On accouple rarement les brebis avant l'âge de dix-huit mois. Le moment à choisir pour l'accouplement dépend de l'époque qu'il convient d'adopter pour l'agnelage*. La brebis porte pendant cent cinquante jours en moyenne. Généralement, les brebis sont réformées vers cinq ou six ans ; on ne garde jusqu'à sept ans que celles qui ont fait preuve de qualités de fécondité et de qualités laitières exceptionnelles. (→ Biblio.)

— Hérald. La brebis est représentée paissant, alors que le mouton a la tête levée.

BRÉCARD (Charles), général français (Sidi-bel-Abbès 1867 - Paris 1952). Sorti de Saint-Cyr en 1887, il fut brillant chef de cavalerie et s'illustra pendant la Première Guerre mondiale, à la tête de la division de cuirassiers à pied, au moulin de Laffaux et en Champagne. Inspecteur général de la cavalerie en 1927, membre du Conseil supérieur de la guerre en 1929, il fut gouverneur militaire de Strasbourg. En 1940, Pétain le rappela auprès de lui comme grand chancelier de la Légion d'honneur.

BRÉCEY, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. d'Avranches), dans l'Avranchin ; 2 122 hab. (769 aggl.). Ruines d'un château des XIIIe et XIVe s. Château du XVIIe s. Carrière. Distillerie.

BRECH, comm. du Morbihan (arrond. de Lorient), au N. d'Auray ; 3 062 hab. (224 aggl.). En 1364, Jean IV de Montfort y vainquit Charles de Blois (bataille d'Auray). Jean IV y avait fondé une chartreuse, où furent déposés en 1814 les ossements des émigrés de Quiberon fusillés en 1795 ; monument expiatoire.

BRÈCHE n. f. (anc. haut allem. *brecha*, fracture). Ouverture pratiquée irrégulièrement dans un mur, dans une clôture quelconque, par où l'on peut pénétrer dans une ville forte, un édifice, un lieu clos. ‖ *Par extens.* Ouverture ou cassure produite par des fragments de matière enlevés. ‖ *Battre en brèche, ouvrir la brèche*, attaquer à coups de canon ou de tout autre engin de guerre, pour pratiquer une brèche ; et, au *fig.*, ébranler, attaquer : *Battre en brèche le crédit de quelqu'un.* ‖ — *Fig. Faire une brèche à*, entamer, diminuer : *Faire une brèche à sa fortune.* ‖ *Entrer par la brèche*, réussir, s'imposer par des moyens plus ou moins violents. ‖ *Etre toujours sur la brèche*, être dans un état de lutte constante et d'activité soutenue : *Je trouve qu'on a besoin d'une franche détente quand on a été comme lui toute l'année sur la brèche* (Proust). ‖ *Mourir sur la brèche*, mourir en combattant.

— Apic. Fragment de rayon de cire retiré de la ruche : *Les brèches sont fondues, puis épurées, pour donner la cire.*

— Mil. Trouée ou rupture faite soit dans un rempart ou dans un obstacle matériel, soit, *par extens.*, dans une troupe : *Ouvrir une brèche dans les rangs ennemis.* ‖ *Tir en brèche*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Mil. La nécessité d'atteindre le défenseur d'un ouvrage ou d'une position conduit l'assaillant à *faire brèche* dans cet obstacle. Jusqu'à l'apparition de l'artillerie, et plus spécialement du boulet métallique (1500), les murailles sont attaquées à leur base au bélier, puis à la mine, afin d'y pratiquer un passage utilisable par l'assaillant. Vauban inventa ensuite le *tir* en brèche* au canon, à courte distance, qui découpe des tranches horizontales et verticales dans les murailles, afin d'en provoquer l'écroulement. Vers 1870, on admet encore le tir en brèche à grande distance. Mais l'apparition de l'obus explosif, l'emploi du *tir plongeant*, la disparition progressive des organes fortifiés émergeant du sol ont amené le remplacement du tir en brèche par les *tirs de destruction*.

BRÈCHE DE ROLAND, entaille dans la crête des rochers qui forment l'enceinte du cirque de Gavarnie, dans les Pyrénées (Hautes-Pyrénées). Selon la légende, Roland aurait ouvert ce défilé d'un coup de son épée Durandal.

BRÈCHE n. f. (d'un mot ligure signif. *pierre cassée*). Géol. Amas de pierres éboulées ou anguleuses. ‖ Conglomérat fait de morceaux de roches anguleux, consolidés par un ciment naturel. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Il existe, suivant leur origine, une grande variété de *brèches*. Les *brèches volcaniques* sont formées de débris de roches, principalement volcaniques, cimentés par un magma éruptif. On distingue des *brèches rhyolitiques, trachytiques, andésitiques, basaltiques*, etc.

Dans les cheminées d'explosion des volcans, les fragments anguleux de lave, plus ou moins cimentés par les cendres volcaniques, forment des *brèches d'explosion*. L'effondrement, à la suite d'explosions, des aiguilles volcaniques donne lieu à des accumulations de blocs ou *brèches d'écroulement*. Dans les *brèches ignées*, des fragments de lave consolidée ont été englobés dans les parties encore fluides du même magma.

Les *brèches de filon* résultent de la cimentation des fragments de la roche encaissante par un dépôt minéral.

Les *brèches de faille* ou *de friction* consistent en fragments de roches, en partie broyés par le frottement des deux lèvres de la faille et emballés dans leurs propres débris.

Les *brèches sédimentaires* sont des plus variées. D'après la nature des fragments, on distingue des *brèches calcaires, coquillières, osseuses*, etc. On trouve des brèches dans certaines cavernes et aussi sur de nombreuses pentes, notamment dans le Bassin méditerranéen ; l'éclatement qui a donné naissance aux fragments paraît, dans ce cas, dû au gel (*brèche de gélivation*).

Il n'est pas toujours facile de distinguer les brèches sédimentaires et tectoniques. Certaines brèches calcaires, où la roche est d'une couleur différente du ciment, sont de beaux marbres.

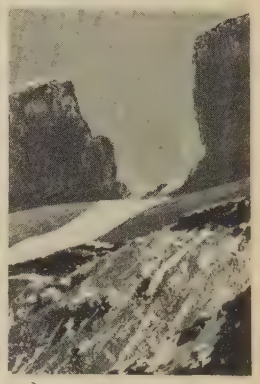

BRÈCHE DE ROLAND

BRÈCHE-DENT adj. et n. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant : *Un des caractères du « stenterello », c'est d'être brèche-dent, ce qu'il obtient* [...] *en se mettant sur les dents de devant un morceau de taffetas noir* (Goncourt). ‖ Pl. *des* BRÈCHE-DENTS.

BRÉCHET n. m. (angl. *brisket*, hampe). Crête osseuse médiane, portée par le sternum de certains oiseaux.

— ENCYCL. Le *bréchet*, situé dans le plan de symétrie du corps et dirigé vers l'extérieur de la cage thoracique, sert à l'insertion des muscles des ailes. Il est particulièrement développé chez les meilleurs voiliers et manque chez certains oiseaux incapables de voler, les ratites.

BRÉCHIFORME adj. Qui ressemble à une brèche ; qui est constitué comme le marbre de ce nom.

— Min. Qui contient des terrains de brèche. ‖ *Filon bréchiforme*, filon contenant de gros blocs de roches stériles mêlés au minerai.

BRECHIN, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Angus), sur le South Esk ; 7 300 hab. Anc. cathédrale ; tour du Xe s.

BRECHITES [tɛs] n. m. Mollusque marin bivalve, muni d'un long tube.

— ENCYCL. Les *brechites*, ou *aspergillum*, ont une petite coquille bivalve incrustée dans la paroi d'un long tube testacé cylindrique, mince, souvent couvert d'une couche de grains de sable, et dont l'extrémité supérieure est terminée par un disque percé de petits trous, comme la pomme d'un arrosoir. L'animal est attaché à son tube à l'endroit où la petite coquille est insérée, et y est fixé par des muscles qui sont les analogues des muscles adducteurs des autres mollusques. Ces animaux vivent enfoncés perpendiculairement dans le sable des plages. Une vingtaine d'espèces habitent les mers chaudes (mer Rouge, côtes de Java, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Chine). On ne les connaît fossiles qu'à partir du Pliocène.

BRECHT, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), au N.-E. d'Anvers ; 6 700 hab. Eglise gothique. Marché agricole. Briqueterie.

BRECHT (Bertold), auteur dramatique allemand (Augsbourg 1898 - Berlin 1956). Après avoir fait des études de médecine et servi, pendant la Première Guerre mondiale, dans un hôpital militaire, il est engagé en 1923 comme assistant metteur en scène par Max Reinhardt, directeur du Deutsches Theater de Berlin, qui accepte sa première pièce : *Tambours dans la nuit* (*Trommeln in der Nacht*) [1922]. Il écrit ensuite l'adaptation du *Brave Soldat Švejk*, du Tchèque Hašek, puis *Homme pour homme* (*Mann ist Mann*) [1927], que crée le Théâtre populaire de Berlin, enfin le célèbre *Opéra* de quat' sous* (*Die Dreigroschenoper*) [1928], d'après le *Beggar's Opera* (1728) de l'Anglais John Gay ; cette œuvre, montée par le théâtre du Schiffbauerdam, eut un immense succès et fut ensuite portée au cinéma. Adversaire déclaré du régime nazi, il quitte l'Allemagne dès l'accession de Hitler au pouvoir, pour n'y revenir qu'en 1948. En exil, il écrit des poèmes, des romans, des nouvelles, des pièces de théâtre, parmi lesquelles il faut citer : *la Bonne Ame de Sé-Tchouan* (1939),

Bertold BRECHT

Phot. Yan-Rapho, Ullstein.

« la Reddition de Breda »
ensemble et détail

l'Interrogatoire de Lucullus (*Das Verhör des Lukullus*) [1941], devenu ensuite *la Condamnation de Lucullus* (1951) ; *Mère* Courage* (*Mutter Courage*) [1941], *Galileo Galilei* (1942), *le Cercle de craie caucasien* (*Der kaukasische Kreide Kreis*) [1945], *M. Puntila et son valet* (*Herr Puntila und sein Knecht Matti*) [1948]. La plupart de ces œuvres ont été montées à Berlin-Est par la troupe du Berliner*Ensemble, que Brecht dirigea jusqu'à sa mort, avec sa femme Helene Weigel ; mais elles ont eu aussi un grand retentissement à l'étranger. Le théâtre de Brecht, de tendance marxiste, met en question la structure de la société moderne, où l'on ne peut, selon lui, agir sans être complice de l'injustice ; l'œuvre dramatique ne doit donc pas entraîner le spectateur dans un univers magique, mais au contraire lui permettre de prendre conscience des problèmes que pose la réalité de la vie. (→ Biblio.)

BRECKNOCK ou **BRECON**, en gallois **Aberhonddu**, v. de Grande-Bretagne, dans le S. du pays de Galles, sur l'Usk ; 5 600 hab. Cathédrale (XIIIe-XIVe s.). Située au pied de hautes collines, les *Brecon Beacons*, cette ville est un centre d'excursions.

BRECKNOCKSHIRE ou **BRECONSHIRE**, comté de Grande-Bretagne, dans le S. du pays de Galles ; 56 500 hab. Ch.-l. *Brecknock* ou *Brecon*.

BŘECLAV, v. de Tchécoslovaquie, située en Moravie méridionale (cercle de Brno), sur la Dyje, près de la frontière autrichienne ; 15 000 hab. Centre rural d'une région de folklore très vivant. Industries alimentaires.

BRÉCOURT (Guillaume MARCOUREAU, sieur DE), acteur français (Paris 1638 - *id.* 1685). Il joua dans la troupe du Marais, dans celle de Molière (1662), et à l'hôtel de Bourgogne (1664), où il fut un des meilleurs interprètes de Racine ; mais il excellait aussi dans les emplois comiques. Il composa des comédies, en vers ou en prose, médiocres : *la Feinte Mort de Jodelet* (1660), *la Noce de village* (1666), *le Jaloux invisible* (1666), *l'Ombre de Molière* (1674) ; — Sa femme, Mme **Brécourt**, née ETIENNETTE DES URLIS († 1713), jouait les rôles de confidentes.

BREDA, torrent des Alpes du Nord, affl. de l'Isère (r. g.) ; 31 km. Sur son cours ont été édifiés le barrage-réservoir des Sept-Laux et les centrales de Fond-de-France, Prémoinet, Riondet, Pinsot, Bout-du-Monde, Le Parc et Pontcharra.

BREDA, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), près de la frontière belge, au S.-E. de Rotterdam ; 103 400 hab. Evêché catholique. La ville garde un château des XVe et XVIe s. et une église de style gothique brabançon. C'est une ancienne place forte, entourée de canaux. Industries diverses : métallurgie ; textiles (soie artificielle, laine, tapis) ; matières plastiques ; industries alimentaires (conserveries, brasseries, sucreries, chocolat) ; constructions mécaniques ; industrie du cuir et de la chaussure.
— Hist. mil. Le 25 mai 1625, la ville, assiégée par les Espagnols de Spinola, capitulait après un long siège et malgré les efforts de Maurice de Nassau. Point extrême de l'avance des Alliés en Hollande, les 11 et 12 mai 1940, dans le cadre de la manœuvre Dyle*, Breda, aussitôt après occupée par les Allemands, fut libérée par les Canadiens de Crérar le 29 octobre 1944.

Breda (COMPROMIS DE), texte par lequel, en 1566, un groupe de seigneurs calvinistes des Pays-Bas réclama la tolérance religieuse et l'abolition de l'Inquisition à Marguerite de Parme, régente de Philippe II.

Breda (DÉCLARATION DE), texte publié à Breda par Charles II d'Angleterre, le 4 avril 1660, et par lequel le roi promettait à ses sujets une large amnistie et acceptait les principales revendications posées par les parlementaires en 1641. La déclaration de Breda rendit possible la restauration de Charles II.

Breda (LA REDDITION DE), dit aussi *les Lances* (3,07 m × 3,67 m), l'un des plus célèbres chefs-d'œuvre de Vélasquez (musée du Prado), peint vraisemblablement en 1635. L'épisode représenté est de 1625 : le gouverneur, vêtu de gros drap rayé, apporte la clé de la place au général espagnol Spinola, fin et gracieux dans sa brillante armure ; un vaste paysage, baigné de précieuse lumière, s'aperçoit entre les lances et les hallebardes des soldats. Vélasquez a prêté ses propres traits à l'officier vêtu de gris dont on ne voit, à l'extrême droite de la composition, que le visage.

Breda (TRAITÉS DE). Le premier traité, en 1575, arrêta momentanément les hostilités entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Le second fut conclu entre l'Angleterre, les Provinces-Unies, la France et le Danemark, le 31 juillet 1667, sous la pression de la flotte néerlandaise qui bloquait la Tamise. Charles II exemptait des charges de l'Acte de navigation les produits acheminés dans les vaisseaux néerlandais, mais l'Angleterre conservait Nieuw Amsterdam, qui devenait New York. La France, alliée des Provinces-Unies, récupérait l'Acadie, prise par les Anglais en 1654, et restituait les îles d'Antigua, Monserrat et Saint-Christophe, prises aux Anglais au cours de la guerre navale aux Antilles.

BREDA (Vincenzo Stefano), ingénieur, industriel et homme politique italien (Limena 1825 - Padoue 1903). Après avoir combattu pour l'indépendance de l'Italie à Sorio et à Montebello (1848), il fonda en 1854 une importante société pour la construction de matériel ferroviaire et, en 1872, une société de constructions publiques. Il prit également une très grande part dans la création des aciéries de Terni.

BREDA (Ernesto), ingénieur et industriel italien (Campo San Martino 1852 - Milan 1918). Il fonda, en 1886, une importante société de construction de locomotives et de matériel ferroviaire. Cette société, dont le siège est à Milan, a créé un vaste complexe métallurgique.

Breda (FREIN), type de frein automatique, continu et modérable au desserrage, qui équipe essentiellement le matériel roulant italien.

Bréda (QUARTIER), nom donné au quartier de Paris (IXe arrond.) dont la rue Bréda (auj. rue Henri-Monnier) et la rue Notre-Dame-de-Lorette constituaient le centre, et qui inspira notamment à Gavarni nombre de scènes tout ensemble élégantes et galantes.

BREDBERGITE n. f. Minér. Variété de grenat ferreux, contenant du calcium et du magnésium.

BRÈDE ou **BRETTE** n. f. A la Réunion, aux Antilles, etc., nom donné à des plantes herbacées qu'on mange cuites comme les épinards en Europe. (La brède morelle est le *Solanum nigrum*.)

BREDENE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. d'Ostende), sur la mer du Nord, à l'E. d'Ostende ; 8 500 hab. Station balnéaire.

BREDERO (Gerbrand Andriaenszoon), poète hollandais (Amsterdam 1585 - *id.* 1618). Abandonnant la peinture pour la littérature, il fit partie de la chambre de rhétorique « l'Eglantier », où il rencontra Hooft et Coster. Rœmer Visscher l'hébergea ; il aimait et admirait Maria Tesselschade, la fille de son hôte. Ses chansons, sa poésie populaire, ses sonnets d'amour sont vivants et hauts en couleur. Il a écrit de nombreuses farces, dont celles de *la Vache*, du *Meunier*, du *Brabançon espagnol* (1617), d'une étincelante et bouffonne liberté d'esprit ; elles sont restées inégalées.

BREDERODE (VAN), branche cadette de la maison de Hollande, issue de Syfridus, fils d'Arnoud, comte de Hollande. Un descendant de Syfridus, Hendrik **Van Brederode**, fut, au milieu du XVIe s., l'un des chefs protestants des Pays-Bas ; un autre, LANCELOT, chef protestant, eut la tête tranchée à Haarlem en 1573, après la prise de la ville.

BRÈDES n. f. pl. Art culin. Préparation culinaire composée de riz à la créole, avec chou, citrouille, cresson, épinards, etc.

BREDIG (Georg), physico-chimiste allemand (Glogau 1868 - New York 1944). Elève de W. Ostwald, il devint professeur à Heidelberg (1901), Zurich (1910), Karlsruhe (1911). En 1940, il s'installa aux Etats-Unis. Il a découvert en 1898 la dissémination électrique des colloïdes ; c'est ainsi qu'en faisant éclater l'arc électrique entre deux électrodes d'argent plongées dans une solution de soude refroidie, il a obtenu l'argent colloïdal. Il étudia en 1899 les catalyses produites par les métaux colloïdaux, qu'il considérait comme des ferments inorganiques.

BREDINDIN n. m. Palan moyen dont on se sert, dans la marine, pour enlever de médiocres fardeaux. (On dit aussi BERDINDIN.)
— ENCYCL. Le *bredindin* est simple ou double, suivant qu'il est à garants simples ou à garants doubles. Il comprend deux poulies simples, et triple la force appliquée sur le garant, ou trois poulies simples, et quadruple la force, ou deux poulies simples et une double, et quintuple l'effort.

BRÉDIR v. tr. (origine germ.). Bourrell. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil.

BRÉDISSAGE n. m. Bourrell. Action de brédir.

BRÉDISSURE n. f. Bourrell. Couture faite avec une lanière de cuir.

BREDIUS (Abraham), critique d'art hollandais (Amsterdam 1855 - Monaco 1946). Il a dressé le catalogue du musée d'Amsterdam et publié *Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam* (1885-1887). Sa collection de dessins de Rembrandt était célèbre.

BREDONS, comm. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), dans le massif du Cantal, au-dessus de Murat ; 525 hab. (289 aggl.). Eglise romane fortifiée ; retable du XVIIe s.

BREDOUILLE [duj] n. f. (de *bredouiller*). Jeux. Au trictrac, douze points gagnés sans que l'adversaire ait pu en prendre un seul. ‖ *Petite bredouille*, au domino, se dit quand un des joueurs fait de suite les points convenus, les autres en ayant pris quelques-uns ; *grande bredouille*, lorsqu'un des joueurs fait les points sans que ses adversaires en aient pris un seul.
— Arg. de théâtre. Courtes phrases d'un rôle sans importance : *N'avoir à dire que quelques bredouilles*.
◆ Adj. Se dit de quelqu'un qui n'a rien tué à la chasse ou qui n'a rien rapporté de sa pêche : *Revenir, rentrer bredouille.* ‖ *Fig.* Qui n'a pas obtenu ce qu'il désire.

BREDOUILLEMENT ou **BREDOUILLAGE** n. m. Neurol. Vice de prononciation dans lequel les mots sont dits de façon précipitée, sans être espacés. (Il en résulte que la dernière syllabe de l'un se mêle et s'embrouille avec la première syllabe du mot suivant.) ‖ Paroles confuses : [M. Thibault] *se tut, mais ses lèvres remuaient comme s'il eût marmonné une prière ; et l'on percevait un bredouillement* (Martin du Gard). « *Essayez un peu de parler ensemble* [...] » (*on entend un bredouillage incompréhensible*) [J. Romains].

BREDOUILLER [duje] v. intr. (de l'anc. fr. *bredeler*, lui-même onomatopéique ou dérivé de *breter*, bretonner, parler comme un Breton). Parler d'une manière précipitée et peu distincte.
◆ V. tr. Dire en balbutiant : *Le vieux curé bredouillait les derniers mots de son sermon* (Maupassant). *Jerphanion bredouille n'importe quoi qui esquive sa gêne* (J. Romains).
— SYN. : *balbutier, bégayer*.

BREDOUILLEUR, EUSE adj. et n. Qui bredouille : *Grand bredouilleur de français* (Goncourt).

BREDOW (Adalbert VON), général prussien (Briesen 1814 - *id.* 1890). Il commanda, le 16 août 1870, à Vionville, la célèbre charge de cavalerie dont le sacrifice sauva l'infanterie du 3e corps prussien.

Phot. Braun.

BREE (Matthijs VAN). V. VAN BREE.

BRÉE, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Maaseik), à l'O. de Maaseik; 6 800 hab. Extraction du sable et de l'argile. Industries variées (meuble, brasserie, chaudronnerie).

BREEDER [bridər] n. m. (mot angl.). Physiq. nucl. Réacteur nucléaire qui engendre un combustible en même temps qu'il en consomme, et dont le fonctionnement peut, par suite, durer très longtemps. (Syn. PILE COUVEUSE ou SURRÉGÉNÉRATRICE.)

BREENBERGH (Bartholomeus), peintre hollandais (Deventer 1599 - Amsterdam 1657). Elève de Paulus Bril, il séjourna sept ans en Italie. Il a peint surtout des paysages de ruines, animés de scènes bibliques ou historiques, dans une gamme claire (*Ruines de l'ancienne Rome,* au Louvre).

BREF, BRÈVE adj. (lat. *brevis*). De courte durée : [Madeleine] *riait par petits rires brefs, saccadés* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Qui s'exprime de manière rapide : *Soyez bref. Lettre brève.* ‖ Tranchant et impératif : *Répondre d'un ton bref.* ‖ Qui est de petite taille : *Dandy, bref de taille, assuré dans son métier, ressemble à Galipaux* (Colette).

◆ Adj. et n. f. Métriq. anc. Se dit, en métrique grecque et latine, d'une voyelle ou d'une syllabe dont la prononciation n'exige qu'une durée d'une unité de mesure. (Une syllabe peut être brève par nature ou par position si la voyelle est suivie de telle voyelle ou de tel groupe de consonnes. On indique les voyelles brèves en plaçant au-dessus d'elles le signe ◡.)

— Phonét. Se dit du temps d'émission d'un phonème quand il est relativement court. (La détermination de la durée d'émission s'apprécie non pas d'une manière absolue, mais par comparaison entre deux phonèmes de même espèce et de durée différente. Ainsi, dans le mot *dimanche*, la voyelle *i* [i] est brève par rapport à *an* [ɑ̃], qui est long.)

◆ Adv. En un mot qui tranche la question : *Il hésite beaucoup, bref, il ne veut pas.* ‖ *Enfin, bref,* en conclusion.

— LOC. ADV. *En bref,* en peu de mots.

— SYN. : *abrégé, concis, court, laconique, succinct.*

BREF n. m. (lat. *breve,* liste abrégée; de *brevis,* court). Dr. canon. Lettre du pape, portant une décision ou une déclaration, mais ayant un caractère privé. (V. BULLE.)

— Diplom. *Lettres de bref,* lettres de chancellerie obtenues pour intenter une action.

BREGENZ, v. d'Autriche, capit. du Vorarlberg, au bord du lac de Constance; 21 200 hab. Industries métallurgiques, électriques, chimiques, textiles et alimentaires. Station de sports d'hiver (alt. 398 m).

BRÉGIN ou **BRÉGUIN** n. m. Syn. de BOURGIN.

BREGMA n. m. (mot gr. signif. *sommet de la tête*). Anat. Point de rencontre des sutures de l'os frontal et des pariétaux, qui correspond, chez les nouveau-nés, à la fontanelle antérieure.

BREGMATIQUE adj. Anat. Relatif au bregma.

BREGNO (Andrea), sculpteur italien (Osteno, Côme, 1418 - Rome 1503). Les tombeaux qu'il sculpta à Rome révèlent l'influence de Mino da Fiesole, mais comportent également des éléments de goût très lombard : rinceaux menus, candélabres, doubles pilastres délicatement ornés (tombeau du cardinal Coca, à l'église de la Minerve; tombeau du cardinal Della Rovere, à Sainte-Marie-du-Peuple).

BREGUET, famille d'horlogers et d'inventeurs, d'origine suisse. — ABRAHAM LOUIS (Neuchâtel 1747 - Paris 1823), tout en suivant au collège Mazarin des cours de mathématiques donnés par l'abbé Marie, commença à Versailles son apprentissage d'horloger, qu'il acheva à Londres. Rentré à Paris, il ouvrit une boutique d'horlogerie quai Morfondus, l'actuel quai de l'Horloge. En 1793, il retourna en Suisse, d'où il ne revint qu'en 1795. Excellent mécanicien horloger, il inventa de nombreux dispositifs, s'intéressant surtout aux échappements, afin de donner aux montres une plus grande précision : c'est ainsi qu'il imagina l'échappement à tourbillon et la montre dite « à remontoir automatique », qu'il dénomma « montre perpétuelle ». Il construisit en outre plusieurs horloges de précision pour les observatoires, ainsi que des chronomètres de marine. En 1815, il succéda à Berthoud comme horloger de la marine. (Acad. des sc., 1816.) — Son fils, ANTOINE LOUIS (1776 - † Le Buisson, près de Corbeil, 1858), lui succéda en 1823 à la tête de sa maison d'horlogerie, dont le fonds fut vendu en 1870. — LOUIS (Paris 1804 - *id.* 1883), fils du précédent, également horloger, construisit de nombreux instruments scientifiques d'une précision merveilleuse, tels que le sphygmographe avec cylindre enregistreur de Marey, le sismographe de Bouquet de La Grye, le chronographe de Fleuriais, le photophone de Graham Bell, etc. Chargé d'établir le premier télégraphe électrique sur la ligne du chemin de fer de Rouen, il imagina le télégraphe mobile et le télégraphe à cadran. Il inventa également le parafoudre des bureaux télégraphiques, un appareil mesureur de la vitesse des projectiles, un système d'horloges électriques transmettant l'heure à distance. En 1841, il créa avec Masson le premier modèle de bobine d'induction. (Acad. des sc., 1874.) — ANTOINE (Paris 1851 - *id.* 1882), fils du précédent, inventeur d'un anémomètre enregistreur mû par l'électricité (1875), d'un téléphone à mercure (1878), outre des recherches sur les lignes de force, on lui doit des mémoires sur les téléphones à ficelle et sur la machine Gramme.

BREGUET (Louis), pilote et industriel français, de la famille des précédents (Paris 1880 - Saint-Germain 1955). L'un des premiers pilotes et l'un des premiers avionneurs du monde. Très tôt, il s'intéressa aux voilures tournantes, avec Richet et Dorand. Pendant la Première Guerre mondiale, il construisit l'avion Breguet-XIV, qui contribua beaucoup à la victoire des Alliés. A la suite de la guerre, ce fut la construction du Breguet-XIX, qui permit de réaliser de grands raids et de grands records, notamment la première traversée E.-O. de l'Atlantique Nord par Costes et Bellonte. Toute une lignée d'avions commerciaux sortirent également des usines Breguet, depuis le « Léviathan » de 1919 jusqu'au Breguet « Deux-Ponts » de 1955. Sur le plan militaire, les ateliers de construction Louis-Breguet réalisèrent de nombreux appareils pour l'aéronavale, et en particulier des avions patrouilleurs. Ingénieur et chercheur infatigable, Louis Breguet s'intéressa à toutes les branches de l'aéronautique. Peu avant sa mort, il réalisa la série des planeurs de performance Breguet-900, qui remportèrent de nombreux concours et battirent plusieurs records mondiaux. Fervent yachtman, il prit part à de nombreuses régates et se révéla comme l'un des meilleurs skippers* français. Certains de ces derniers yachts étaient construits sur ses plans, car il étudia de près le problème de la vitesse sous voiles et réalisa de très bons *yachts de régates.*

BREGUET n. (de *Breguet,* n. pr.). Montre ou chronomètre fait par les Breguet, sorti de leurs ateliers et portant leur marque : *Une breguet. Un breguet.*

Breguet (ECOLE), établissement d'enseignement technique supérieur, administré par la Chambre de commerce de Paris, et ayant pour objet la formation d'ingénieurs destinés à se spécialiser plus particulièrement dans les applications de l'électricité, de l'électronique et de l'énergie atomique. Fondée à Paris en 1904, cette école prépare également à divers brevets de techniciens. Les candidats sont admis, sans obligation de limite d'âge, sur examen dont le programme est soumis à l'agrément de la Direction de l'Enseignement technique au ministère de l'Education nationale. Au terme de trois années d'études, les élèves qui ont obtenu une moyenne satisfaisante reçoivent le diplôme d'ingénieur E. B. P., diplôme revêtu du visa officiel de l'Etat.

Breguet (TÉLÉGRAPHE), appareil télégraphique électrique. Le télégraphe Breguet est un appareil dont le cadran (récepteur) est divisé en autant de secteurs que le disque sur lequel tourne une manette (transmetteur); au départ comme à l'arrivée, ces secteurs reproduisent dans le même ordre les diverses lettres de l'alphabet; en passant d'un secteur à l'autre, la manette (manipulateur) produit une série d'émissions et d'interruptions de courant qui se traduisent, à l'arrivée, par un déplacement angulaire, constant pour chaque secteur, d'une aiguille mobile sur le cadran; lorsque la manette s'arrête sur un secteur, l'aiguille s'arrête également sur le secteur correspondant du cadran récepteur (v. TÉLÉGRAPHE). Cet appareil a succédé à l'appareil télégraphique Foy-Breguet, encore appelé « appareil français ». Premier appareil télégraphique électrique utilisé en France, il reproduisait à l'aide de deux aiguilles mobiles les signaux du télégraphe Chappe; son emploi exigeait deux fils de ligne.

BREGUMATJA, plaine littorale de l'Albanie, située sur le cours inférieur du Mati et à l'embouchure du bras méridional du bas Drin.

BRÉHAIGNE adj. (mot préroman). Stérile. (Vieilli.) ‖ Se dit des juments dont les maxillaires portent des crochets, et qui sont en général infécondes.

◆ N. f. Femme stérile : *De bien dévotieuses bréhaignes* (Huysmans).

BRÉHAL, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Coutances), dans le Bocage normand, près de la côte de la Manche; 1 523 hab. (809 aggl.). Plage à 4,5 km du bourg. — Aux environs, château de Chanteloup (XVIe s.).

BRÉHAT (ÎLE DE), île de Bretagne (Côtes-du-Nord), près de Paimpol, au N. de la pointe de l'Arcouest; 843 hab. (*Bréhatins*). Bréhat est formée, en fait, de deux îles réunies par un isthme étroit. Ses paysages pittoresques et son climat très doux en font un important centre touristique (5 000 hab. en août). Port de pêche au Port-Clos.

BRÉHIER (Louis), historien et archéologue français (Brest 1868 - Reims 1951). Professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand de 1899 à 1938, spécialiste d'histoire byzantine, il étudia tout spécialement les aspects de la civilisation de Byzance et ses rapports avec l'Occident et la France. Vivant isolé, sans bibliothèque et sans disciple, à Clermont-Ferrand, n'ayant presque jamais bénéficié de missions à l'étranger, il réussit néanmoins à publier quelques centaines d'articles et une trentaine d'ouvrages, toujours parfaitement au courant des progrès de l'érudition byzantine, et dont les principaux sont : *l'Art byzantin* (1924), *l'Art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours* (1928), *le Monde byzantin* (3 vol., 1947-1950). [Acad. des inscript. et belles-lettres, 1925.]

BRÉHIER (Emile), philosophe français (Bar-le-Duc 1876 - Paris 1952), frère du précédent. Il enseigna la philosophie aux facultés de Rennes (1909-1912), de Bordeaux (1912-1914, 1919) et de Paris (1919-1946). Directeur de la *Revue philosophique* (à partir de 1940), il a écrit des ouvrages sur la philosophie grecque et médiévale, ainsi qu'une importante *Histoire de la philosophie** (1926-1932). [Acad. des sc. mor. et polit., 1944.]

BREHM (Ludwig), ornithologiste allemand (Schönau, près de Gotha, 1787 - Renthendorf, près de Neustadt, 1864). Il écrivit de nombreux ouvrages, notamment : *Essai sur les oiseaux* (1821-1822), *Traité d'histoire naturelle de tous les oiseaux de l'Europe* (1823-1824), *l'Oiseau* (1824-1827), *Manuel d'histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne* (1831). — Son fils, ALFRED EDMUND, voyageur et naturaliste (Renthendorf 1829 - *id.* 1884), voyagea pendant cinq ans en Afrique, puis dans le nord de l'Europe et en Sibérie, et publia : *Esquisses de voyages dans le nord-est de l'Afrique* (1855), *la Vie des oiseaux* (1860-1861). Il a surtout écrit *la Vie des animaux illustrée,* en collaboration avec Taschenberg (insectes), O. Schmidt (animaux inférieurs), dont une édition française a paru sous le titre *les Merveilles de la nature* (13 vol.). Cet ouvrage classique a été dépassé par les connaissances modernes.

BREHMER (Hermann), médecin allemand (Kurtsch 1826 - Görbersdorf 1889). Après avoir étudié les sciences naturelles, puis la médecine, il se consacra au traitement de la tuberculose. En 1859, il fonda à Görbersdorf un sanatorium, qui fut un établissement modèle (1862).

BREHON n. m. (mot gaélique). Juge et légiste de l'Irlande gaële, recruté par concours.

Abraham Louis BREGUET par Boilly

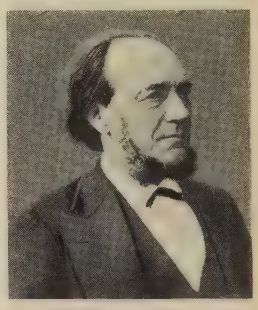

Louis BREGUET (1804-1883)

Louis BREGUET (1880-1955)

Louis BRÉHIER

Alfred Edmund BREHM

Phot. Larousse, Nadar-Archives phot., A. I., Brenhy, Ullstein.

brelau

BRÊME
maison Robinson

Arno BREKER
« Apollon »

◆ ***Brehons*** n. m. pl. Recueil de lois, dans l'ancienne Irlande.

BREIL-SUR-ROYA, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises; 2 029 hab. (1 594 aggl.). Eglise du XVIIIe s. Installation hydro-électrique sur la Roya.

BREITENFELD, anc. village d'Allemagne, auj. dans la banlieue nord-ouest de Leipzig. Victoire de Gustave-Adolphe sur les généraux impériaux Tilly et Pappenheim (17 sept. 1631). — Seconde victoire suédoise sur les Impériaux (nov. 1642).

BREITHAUPTITE n. f. (du minéralogiste allemand Johann August Friedrich *Breithaupt* [1791-1873]). Minér. Antimoniure naturel de nickel, ou nickel antimonial, dont la formule est NiSb. (Ce minéral, d'un rouge cuivreux, est isomorphe de la nickéline.)

BREITHORN, sommet des Alpes, à la frontière de la Suisse et de l'Italie, à l'O. du mont Rose; 4 165 m.

BREITINGER (Johann Jakob), écrivain et érudit suisse de langue allemande (Zurich 1701 - *id.* 1776). Son principal ouvrage est une *Critique de l'art poétique* (1740), qui le rattache à Bodmer, dont il était l'ami.

BREITKOPF, famille d'éditeurs et d'imprimeurs allemands. Par mariage, BERNHARD CHRISTOPH (Clausthal 1695 - Leipzig 1777) entre en possession d'une imprimerie (1719), qu'il développe rapidement. — Son fils, JOHANN GOTTLOB IMMANUEL (Leipzig 1719 - *id.* 1794), spécialiste de la typographie, trouve un procédé pour imprimer, à l'aide de types mobiles, les cartes géographiques, la musique, les caractères chinois, et développe l'édition musicale de sa maison en publiant les œuvres de Hiller, C. Ph. E. Bach, Mattheson, Telemann, Stamitz, etc. Il rassemble les poinçons et matrices de plus de quatre cents alphabets de toutes les langues du monde. — CHRISTOPH GOTTLOB (Leipzig 1750 - *id.* 1800), fils cadet du précédent, dilettante en toute chose, laisse rapidement la maison à son ami Gottfried Christoph **Härtel** (Schneeberg 1763 - † 1827). Installée depuis sa création à Leipzig, la firme Breitkopf et Härtel s'est établie à Wiesbaden après 1945.

BREITNER (George Hendrik), peintre hollandais (Rotterdam 1857 - Aerdenhout 1923). Elève de W. Maris, il a peint en impressionniste les vieux quartiers d'Amsterdam, de préférence par les temps d'hiver. (La Haye, musée Mesdag.) On l'avait surnommé « le Zola d'Amsterdam ».

BREITSCHEID (Rudolf), homme politique allemand (Cologne 1874 - Buchenwald 1943). Spécialiste des questions économiques, il fut d'abord libéral et adhéra au socialisme en 1912. Ministre de l'Intérieur au moment de la révolution, de novembre 1918 à janvier 1919, il se consacra ensuite aux questions internationales et soutint, malgré son impopularité, une politique de respect des conditions imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles (1919). Il se réfugia en France après 1933. Arrêté par la police allemande en 1940, il mourut en déportation.

BREITSCHWANZ [brɛtʃvãts ou brajtʃvãts] n. m. (mot allem. signif. *large queue*). Fourrure d'agneau caracul mort-né ou prématuré. (Tous les agneaux peuvent fournir des breitschwanz : breitschwanz d'agneaux des Indes, moirés de Chine.) [V. ASTRAKAN, FOURRURE.]

BREKELENKAM (Quiringh Gerritsz VAN). V. VAN BREKELENKAM.

BREKER (Arno), sculpteur allemand (Elberfeld 1900). D'abord élève de son père, artisan sculpteur, il fréquente l'Ecole des beaux-arts de Düsseldorf, mais doit l'essentiel de sa formation à l'étude de l'œuvre de Rodin. De 1927 à 1932, à Paris, il reçoit les conseils de Despiau, dont il subit l'influence. Entretemps, il visite Florence, puis séjourne à Rome, où il s'éprend du style de Michel-Ange. Hitler le chargea d'importants travaux à Berlin.

BRÊLAGE n. m. Action de brêler.

BRELAN n. m. (plur. de *brelenc,* désignant autref. la table sur laquelle on jouait aux dés). Jeu qui se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes, à chacune desquelles on distribue trois cartes prises dans un jeu de piquet. (La marche du jeu est la même que celle de la bouillotte, qui en est une simple modification.) ‖ Réunion de trois cartes de même valeur dans la main du même joueur. ‖ *Brelan carré* ou *quatrième,* brelan de cartes semblables à la retourne. ‖ *Brelan favori,* brelan dont la carte de la retourne détermine l'espèce. (Si, par exemple, on retourne une dame ou un valet, tous les brelans de dames ou de valets sont des *brelans favoris.*) ‖ *Brelan mignon,* réunion, dans une main, de deux as et un roi, l'as de la retourne étant de la couleur du roi. ‖ *Brelan mistigri,* dame de trèfle avec deux cartes de même valeur et de même couleur. ‖ *Brelan Saint-James,* valet de trèfle accompagné de deux cartes de même couleur.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Péjor.* Maison de tripot : *A la clarté clignotante d'une fenêtre de brelan* (Milosz).

BRELANDER v. tr. En parlant de l'étalonnier de l'élevage mulassier, effectuer les manœuvres nécessaires avant la saillie de la jument par le baudet.

BRELANDIER, ÈRE n. et adj. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Personne qui joue continuellement aux cartes, qui fréquente les tripots.

BRELAU n. m. Coiffure provinciale de femme. (On écrit aussi BRELOT.)

— ENCYCL. Le *brelau,* introduit en Franche-Comté au XVIIe s., adopté en Bresse, puis à Mâcon, Tournus, Chalon-sur-Saône, etc., serait une ancienne coiffure espagnole dérivée du sombrero, dont viendrait, par corruption, son nom. Constitué par un large plateau surmonté d'une sorte de cheminée terminée soit en pointe (Bresse), soit en une touffe fleurie (Mâconnais), orné de dentelles retombant en arrière et sur les côtés, il est retenu par une bride de velours passant sous le menton. La garniture s'agrémente parfois de motifs d'or ou d'argent.

BRÊLER v. tr. Assembler à l'aide de cordes.

— Ch. de f. Fixer le chargement des wagons plats au moyen de cordages appelés *prolonges.* (On l'emploie surtout en parlant des voitures militaires embarquées sur ces wagons.)

— Trav. publ. Assembler au moyen de cordages les poutrelles du tablier d'un pont provisoire avec les corps de support du pont. (On écrit aussi BRELLER.)

BRÉLÉVENEZ, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Lannion), dans les faubourgs N. de Lannion; 1 099 hab. (46 aggl.). Eglise des XIIe, XIIIe et XVe s.

BRELIN n. m. Malacol. Nom donné en Normandie à la littorine littorale, appelée aussi *bigorneau* et *vignot.*

BRELOQUE n. f. (origine obscure). Bijou de petite dimension, que l'on attache à une chaîne de montre, à un bracelet, etc. ‖ *Fig.* et *fam. Battre la breloque,* déraisonner, parler à tort et à travers; en parlant d'une montre, d'une pendule, marcher irrégulièrement.

— Mil. Batterie de tambour usitée jusqu'à la fin du XIXe s. pour rassembler les soldats aux distributions de vivres : *Battre la breloque.* ‖ Depuis lors, sonnerie de clairon ou batterie de tambour pour faire rompre les rangs à une troupe rassemblée (surtout en manœuvre).

BRELOUX-LA-CRÈCHE, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), au N. de la plaine de Niort; 2 105 hab. (1 190 aggl.). Fabrique d'emballages.

BRELUCHE n. f. Droguet de fil et de laine, originaire de Normandie.

BRÈME n. f. (francique **brahsima*). Nom commun à plusieurs poissons osseux, comprimés latéralement et hauts, à grandes écailles, à nageoire dorsale courte et à nageoire anale longue (inverse de la carpe), à bouche sans barbillons. ‖ *Brème de mer,* nom donné à plusieurs poissons, comme le pagel et la castagnole, dont le corps est élevé et comprimé. (Famille des cyprinidés.)

— ENCYCL. Ichtyol. Deux genres et deux espèces de *brèmes* se trouvent en France. La brème commune (*Abramis brama*) vit dans les eaux courantes et stagnantes; elle est comestible; sa longueur atteint 50 cm. La brème bordelière ou brémette (*Blicca bjorkna*) vit dans les eaux tranquilles du Centre et de l'Est (bassins de la Seine, de la Loire et de la Saône); elle est comestible, mais sa chair est molle et peu estimée; longueur 30 cm. Les brèmes se nourrissent de débris végétaux et de petits animaux.

— Pêch. Les *brèmes* sont des poissons timides et méfiants. On les pêche à la ligne flottante ou au coup. Les endroits calmes et profonds sont ceux qu'il faut rechercher. On attire les brèmes en les amorçant au blé cuit, au pain de chènevis moulu, au pain essoré et à la pomme de terre en purée. Pour être pêchantes, les lignes doivent être réglées de telle façon que l'hameçon, garni d'une esche, repose sur le fond.

Les esches pour les brèmes sont, en demi-saison : le ver de terreau, l'asticot, le portebois. En été, on peut préférer les esches végétales : blé cuit, pain, cube de pomme de terre. Lorsque la brème saisit une esche sur le fond, il arrive qu'elle soulage alors une partie de la plombée, ce qui a pour effet de coucher le flotteur à plat sur l'eau. Cette position indique une touche franche, sur laquelle il convient de ferrer.

BRÈME n. f. (même origine). Arg. Carte à jouer. ‖ Carte spéciale, que la Préfecture de police remettait à chaque fille soumise.

BRÊME, en allem. **Bremen,** v. et port d'Allemagne (Allem. occid.), ch.-l. d'un *Land,* sur la mer du Nord; 535 100 hab. La ville est construite sur la Weser, à 65 km de la mer, et Bremerhaven constitue son avant-port. Les installations portuaires, sinon la ville, furent relativement peu détruites par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, et Brême a été remarquablement équipée par les Américains, qui en firent le port de leur zone d'occupation, puis le point de débarquement du matériel destiné à leurs armées. Il en est résulté une véritable américanisation du paysage urbain, visible notamment dans les nouveaux immeubles. La Weser, draguée à 10 m, permet à la ville d'être un gros entrepôt de produits coloniaux. Il s'y ajoute des industries de conditionnement : cigarettes, tabac (plus de la moitié du tabac en paquets produit en Allemagne occidentale), chocolat, café. Des constructions navales et une raffinerie de pétrole, l'industrie automobile, la mécanique de précision, le travail du caoutchouc et du cuir (chaussures), les textiles (jute, laine, impression), de très grandes brasseries (forte exportation), quelques industries chimiques, enfin, complètent l'activité industrielle. Musées (musée d'outre-mer). Cathédrale en partie du XIe s. Statue de Roland (XVe s.). — Le *Land* de Brême a 664 100 hab.

— Hist. Evêché fondé au milieu du VIIIe s., puis élément essentiel de l'archevêché de Brême-Hambourg, la ville était dès le XIIe s. une puissante métropole, et ses princes-archevêques reçurent du Saint-Siège la charge d'évangéliser les pays scandinaves. A la fin du XIIIe s., ses habitants se rendirent indépendants de la seigneurie ecclésiastique, et Brême devint l'un des ports les plus actifs de la Hanse. Convertie à la Réforme au XVIe s., la ville eut à souffrir des guerres de Religion. En 1646, elle reçut officiellement le statut de ville libre d'Empire. En 1648, l'évêché de Brême fut cédé au roi de Suède, qui devint, de ce fait, prince allemand. Prise par les Français en 1806, elle fut, jusqu'en 1813, le chef-lieu du département français des Bouches-du-Weser. Restaurée dans son indépendance par le Congrès de Vienne (1815), elle entra en 1866 dans la Confédération d'Allemagne du Nord, puis en 1871 dans l'Empire allemand. En 1918, elle fut l'un des principaux théâtres de la révolution allemande. En 1945, la ville avait été aux deux tiers détruite par l'armée britannique. Les Américains firent du port leur principale base sur la mer du Nord. Brême, unie à Wesermünde, prit rang de *Land* en 1947. La Constitution de 1947 définit Brême comme cité libre hanséatique, membre de la république allemande, avec un *Landtag* et un Sénat, qui élit deux bourgmestres au scrutin secret. Brême dispose d'un siège au conseil constitutionnel de la République fédérale allemande.

BREMER (Frederika), romancière suédoise (Tuorla, près d'Åbo, Finlande, 1801 - Årsta 1865). Elle défendit avec ardeur les idées pacifistes et féministes. Ses principales œuvres ont été réunies sous le titre de *Tableaux de la vie quotidienne* (1835-1843), et de *Nouveaux Tableaux.* Parmi ses romans, on citera : *la Famille H...* (1830), *les Filles du*

président (1834), *Nina* (1835), *la Maison* (1839), *la Vie des frères et des sœurs* (1848), et surtout *Hertha* (1856), qui expose le plus clairement l'idéal dont se sont réclamés par la suite les partisans du féminisme.

BREMERHAVEN, v. et port d'Allemagne (Allem. occid., dépendance de Brême), à l'embouchure de la Weser ; 134 600 hab. Cet avant-port de Brême, créé en 1827, a de nombreux bassins, des chantiers de construction, des docks, des industries alimentaires (conserves de poisson) et mécaniques. Grand centre de pêche.

BREMIA n. m. Champignon siphomycète (*Bremia lactucae*), qui cause le mildiou ou « meunier » de la laitue.

BREMNER (Robert), éditeur et imprimeur de musique écossais (Edimbourg v. 1700 - Kensington Gate, Londres, 1789). Il s'établit en 1754 à Edimbourg, puis, en 1762, à Londres. A sa mort, il laissa un des plus considérables fonds d'édition musicale de l'époque (œuvres de J. C. Bach, Boccherini, Corelli, Gluck, Gossec, Haydn, Jomelli, etc.). Parmi les ouvrages rédigés par lui-même, le plus connu est *Rudiments of Music* (3 éd., 1756, 1762, 1763).

BRÉMON (Pierre), dit **Ricas Novas**, seigneur et troubadour qui vécut à la cour de Provence au temps de Raymond-Bérenger (1209-1245), auteur de chansons.

BREMOND (abbé Henri), critique littéraire et historien français (Aix-en-Provence 1865 - Arthez-d'Assan, Basses-Pyrénées, 1933). Entré dans l'ordre des Jésuites (1882), il est d'abord professeur (1892-1899), puis est attaché à la rédaction de la revue *Etudes* (1899). Il quitte l'ordre pour le clergé séculier (1904) et se consacre alors à ses travaux, dont le plus important est une vaste *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (11 vol., 1916-1936). Sa méthode critique y apparaît fondée sur une documentation extrêmement riche, qui permet de faire revivre les grandes individualités de l'histoire religieuse. Mais la partialité de l'auteur se révèle à la défiance qu'il témoigne aux jansénistes et à Bossuet ; sa sympathie va au mysticisme de Fénelon (*Apologie pour Fénelon*, 1910). Cette tendance au mysticisme, que lui ont reprochée les défenseurs de l'orthodoxie catholique, aussi bien que les rationalistes, se confirme dans ses ouvrages sur la poésie, considérée comme une exaltation mystique (*Pour le romantisme*, 1923 ; *la Poésie pure*, 1926 ; *Prière et poésie*, 1927 ; *Racine et Valéry*, 1930). [Acad. fr., 1923.] (→ Biblio.)

BRÉMOND D'ARS, famille originaire de l'Angoumois, que les documents signalent dès le XIe s. Ses membres les plus connus sont : CHARLES (1538 - château d'Ars 1599), qui, sous le nom de *baron du Chastellier*, prit une part active aux guerres de Religion, dans les rangs des catholiques. Il fut lieutenant général pour le roi dans les provinces d'Angoumois, de Saintonge et d'Aunis (1585) ; — PIERRE, marquis **de Brémond d'Ars** (Saintes 1759 - *id.* 1841), qui siégea comme député de la noblesse aux Etats généraux de 1789 et émigra de 1792 à 1800 ; — THÉOPHILE, comte **de Brémond d'Ars**, second fils du précédent (Saintes 1787 - *id.* 1875), qui prit part aux campagnes napoléoniennes en Prusse, en Pologne et en Espagne. Colonel en 1831, il devint maréchal de camp en 1841 ; — GUILLAUME (Saintes 1810 - château de Saint-Brice, près de Cognac, 1894), qui participa aux campagnes d'Afrique, fut général de division en 1870, puis sénateur de la Charente.

BRÉMONTIER (Nicolas Thomas), ingénieur français (Quevilly, près de Rouen, 1738 - Paris 1809). Ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Bordeaux en 1784, il entreprit de fixer les dunes du golfe de Gascogne, qui, dans leur marche progressive, menaçaient d'ensevelir les villages landais. Il y parvint par le boisement au moyen de semis de pins, de genêts et de gourbet, mais après des essais longtemps infructueux. Il dut, en effet, protéger les graines et les jeunes plants contre l'envahissement du sable, en les recouvrant soit de branches d'arbres retenues par des crochets enfoncés dans la terre, soit par des clayonnages disposés en damier. Lorsque Brémontier mourut, il avait ensemencé 3 700 ha de dunes et doté le pays de magnifiques et productives forêts.

BRÉMULE, anc. localité du Vexin normand (auj. dans la commune de Gaillardbois [Eure]), où Louis VI le Gros fut battu par le roi d'Angleterre Henri Ier (1119).

BRENDAN (saint). V. BRANDAN.

BRENÈCHE n. f. Poiré nouveau et encore doux.

BRENET (LAC), lac du Jura suisse, dans la vallée du Joux (cant. de Vaud), à 1 008 m d'alt. ; 79 ha ; profondeur, 20 m. Ce lac communique avec celui de Joux par un étroit goulet. Les entonnoirs naturels qui en évacuaient l'eau souterrainement jusqu'à la résurgence dite *source de l'Orbe* (à Vallorbe) ne fonctionnent plus depuis qu'a été construit un canal artificiel pour l'alimentation de l'usine électrique de Vallorbe.

BRENET (Nicolas Guy Antoine), graveur en médailles français (Paris 1770 - *id.* 1846). On lui doit un grand nombre de médailles d'après les principaux personnages et les grands événements de l'Empire, de la Restauration et de la monarchie de Juillet. La Monnaie de Paris conserve de lui une réduction en bronze, au vingt-quatrième, de la colonne Vendôme.

BRENET (Antoinette BOBILLIER, dite **Michel**), musicologue française (Lunéville 1858 - Paris 1918). Grâce à une méthode de travail rigoureuse, à une curiosité d'esprit infatigable, elle ne cesse de contribuer à l'essor de la musicologie française. Parmi ses œuvres, signalons : *Grétry, sa vie et ses œuvres* (1884), *J. de Ockeghem... d'après des documents inédits* (1893), *S. de Brossard* (1896), *Cl. Goudimel, essai bio-bibliographique* (1898), *les Concerts en France sous l'Ancien Régime* (1900), *les Musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais* (1910), *Musique et musiciens de la vieille France* (1911), *Haendel* (1912), *la Musique militaire* (1917), *Dictionnaire pratique et historique de la musique* (1926) [achevé et édité par Amédée Gastoué].

BRENETS (LES), village de Suisse (cant. de Neuchâtel), près du Doubs, qui le sépare de la France ; 1 400 hab. Le Doubs s'y élargit en un bassin dit *lac des Brenets* ou *de Chaillexon*, avant de former la belle chute du Saut du Doubs. Centre touristique. Horlogerie. Elevage.

BRENEUX ou **BRENNEUX, EUSE** adj. et n. (de *bren*, anc. forme de *bran*). *Pop.* Souillé d'excréments.

BRENN n. m. Mot celte désignant les chefs militaires.
— ENCYCL. Vers 390-383 av. J.-C., une bande de Celtes Sénons envahit l'Etrurie, prit et détruisit Rome après avoir rançonné les habitants. Cette expédition sans lendemain a donné corps à la légende, d'origine romaine, d'un *Brennus* jetant son épée dans la balance pour obtenir plus d'or, mais vaincu finalement par Camille, surgi fort à propos pour sauver l'honneur de Rome.
De même, les Grecs donnèrent le nom de *Brennos* au chef d'une horde gauloise de 20 000 hommes qui, en 279 av. J.-C., descendit la vallée du Danube, envahit la Macédoine, ravagea la Thessalie, écrasa Ptolémée Keraunos, franchit les Thermopyles et pilla Delphes, malgré une défense glorieuse des Etoliens.

BRENNA (Vincenzo), peintre décorateur et architecte d'origine italienne (Florence 1745 - Saint-Pétersbourg 1820). Après un séjour à Rome et à Varsovie, il se fixa en Russie, où il travailla de 1780 et 1801. On lui doit à Pavlosk la décoration du palais (1797), celle du château Saint-Michel à Saint-Pétersbourg (1797-1800), l'obélisque *Roumiantsev*, près de l'Académie des beaux-arts de Leningrad.

BRENNAN, ingénieur et inventeur irlandais (Castlebar 1852 - Montreux 1932). Il s'attacha à l'étude du gyroscope et à ses applications aux torpilles et aux chemins de fer monorails, en particulier.

BRENNAN (Christopher), poète australien (Sydney 1870 - *id.* 1932). Ses poèmes reflètent les influences du romantisme allemand, des symbolistes français et de Matthew Arnold (*Poems*, 1913).

BRENNE (la), pays d'étangs et de halliers du Berry (Indre), entre la Creuse et la Claise, autour de Châtillon-sur-Indre. (Hab. *Brennous*.) Au XIXe s., on tenta d'améliorer cette région, comme on le faisait à la même époque pour la Sologne, mais les résultats restèrent insuffisants, et la plus grande partie de la Brenne est encore le domaine des étangs (au nombre de 350, utilisés pour l'élevage des carpes) et des bois. L'agriculture, difficilement installée, a périclité, et seul réussit l'élevage. — Sur la rive S. de la Creuse, la *Petite Brenne* est également une région pauvre, couverte de landes, de bois et d'étangs.

BRENNER (COL DU), col des Alpes orientales, entre le massif de l'Ötztal et celui des Hohe Tauern, à la frontière de l'Autriche et de l'Italie. Ce col, un des moins élevés des Alpes (1 372 m), a été fréquenté dès la plus haute antiquité ; c'est là que passait une des routes qui permettaient aux peuples de la Méditerranée d'aller chercher l'ambre de la Baltique. Au Moyen Age, de nombreux souverains germaniques l'empruntèrent pour se rendre en Italie. Une route carrossable, la seule voie transalpine sans tunnel, le franchit depuis 1772 ; une voie ferrée y a été ouverte en 1867 ; elles relient Munich et Innsbruck à Bolzano, Trente et Vérone. Entre 1933 et 1945, Hitler y rencontra plusieurs fois Mussolini. En contrebas du col, en Autriche, stations de sports d'hiver de Gries (alt. 1 165 m) et de Steinach (alt. 1 048 m).

BRENNER (Richard), explorateur allemand (Merseburg 1833 - Zanzibar 1874). En compagnie du baron von der Decken, il explora les fleuves de la côte orientale de l'Afrique, et, dans un second voyage, les rivages du pays des Gallas.

BRENNER (Joseph Hayim), écrivain de langue hébraïque (Ukraine 1881 - Jaffa 1921). Elevé dans une école juive traditionnelle, il servit dans l'armée russe, et se consacra, à partir de 1906, à la littérature. En 1909, il émigra en Palestine et y poursuivit son activité littéraire. Il fut assassiné pendant les troubles judéo-arabes, en mai 1921. Brenner passe pour le plus pessimiste des auteurs de la littérature hébraïque moderne, par les descriptions pénibles et pleines d'amertume qu'il a données de la vie du ghetto juif, et de l'aspect intellectuel et moral de son peuple.

BRENNEUX, EUSE adj. et n. V. BRENEUX, EUSE.

BRENNILIS, comm. du Finistère (arrond. de Châteaulin), au S. de la montagne d'Arrée ; 665 hab. (92 aggl.). Eglise de la fin du XVe s. Grand dolmen.

BRENNOS. V. BRENN.

BRENNUS. V. BRENN.

BRÉNOD, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. de Nantua, dans le Bugey ; 528 hab. (392 aggl.) [*Brénodiens*]. — Aux environs, dans le val de Valey, ruines de la chartreuse de Meyriat.

BRENOIS, petit pays de la Gaule carolingienne (*Pagus Breonensis*), qui avait pour chef-lieu Brienne-le-Château (arrond. de Bar-sur-Aube, départ. de l'Aube).

BRENTA (la), fl. de l'Italie du Nord, issu du lac de Caldanazzo, dans les Dolomites ; 170 km. La Brenta arrose la Valsugana et entre en plaine à Bassano. Elle se jetait primitivement dans la lagune de Venise, menacée de comblement par les alluvions du fleuve ; son cours inférieur fut dévié, et il rejoint directement la côte adriatique au S. de Chioggia. Les hautes eaux de la Brenta ont lieu au printemps et à l'automne. L'ancien cours inférieur est bordé par les palais d'été des nobles vénitiens. — Le *massif de la Brenta*, dans la partie occidentale des Dolomites, est

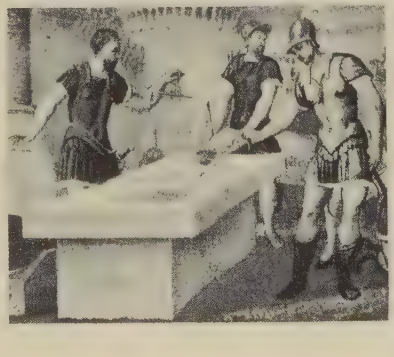

Schiavone
« Brennus jetant son épée dans la balance »
palais Corsini, Rome

abbé Henri BREMOND

Nicolas Thomas
BRÉMONTIER

Phot. Manuel, Larousse, Anderson-Giraudon.

BRESCIA
la « Rotonde »

surtout connu par le *Campanile Basso* (2 877 m), qui se présente sous la forme d'un clocher aux lignes pures et hardies ; sa première ascension fut effectuée en 1899 par O. Ampferrer et K. Berger. — Sous le premier Empire, il y eut un *département de la Brenta* (ch.-l. *Padoue*).

Clemens BRENTANO

BRENTANO (Clemens), poète et romancier allemand (Ehrenbreitstein 1778 - Aschaffenburg 1842). Frère de Bettina von Arnim et fils de Maximilienne Laroche, l'amie de Gœthe, il était doué d'une imagination ardente tournée vers le mysticisme. Il disposait d'un talent puissant, mais rebelle à la règle, et ses sympathies allaient plutôt aux tenants du romantisme qu'aux représentants du classicisme, Gœthe et Wieland, contre lesquels s'est exercée son ironie. Ses premiers ouvrages sont : *Godwi* (1801), roman, et *Ponce de Léon* (1804), comédie, dont le personnage a bien des traits de Clemens Brentano. En 1804, il rencontre Arnim, et de leur collaboration va sortir, en 1806-1808, le célèbre recueil de vieilles chansons allemandes publié sous le titre : *le Cor merveilleux* (*Des Knaben Wunderhorn*). Son œuvre la plus caractéristique est *le Journal de voyage d'un écolier* (*Chronik eines fahrenden Schülers*) [1818], chronique qui évoque l'Allemagne du Moyen Age. On peut encore citer : *Histoire du brave Gaspard et de la belle Anna* (*Geschichte vom braven Kasperl und dem schönen Annerl*) [1817], qui reprend le thème de la fille séduite et condamnée à mort pour avoir supprimé l'enfant illégitime. C'est en 1818 que Brentano, dont les aspirations mystiques n'avaient jamais réussi à se fixer, se convertit au catholicisme ; il fit alors la connaissance de la religieuse visionnaire Anna Catherine Emmerich. Les œuvres qu'il écrivit par la suite furent toutes inspirées par la piété. (Pour sa sœur Bettina, v. ARNIM.) [→ Biblio.]

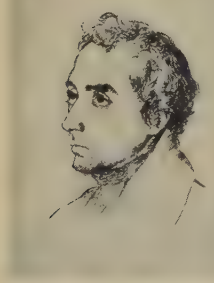

Franz BRENTANO

BRENTANO (Franz), philosophe et psychologue allemand (Marienberg 1838 - Zurich 1917), neveu du précédent. Il fut dominicain et théologien catholique, puis professeur de philosophie à Würzburg, à Vienne jusqu'en 1895, à Florence, enfin à Zurich à partir de 1914. Ses principaux ouvrages sont : *Psychologie vom empirischen Standpunkt* (1874-1911), *Vom Ursprung sittlicher Erkenntnis* (1889), *Die vier Phasen der Philosophie und ihr augenblicklicher Stand* (1895), *Aristoteles und seine Weltanschauung* et *Von der Klassifikation der psychischen Phänomene* (1911). Son enseignement influença Meinong et Husserl. Brentano distingue la logique de la psychologie, et pousse cette dernière jusqu'à ses extrêmes possibilités en instaurant la recherche phénoménologique, caractérisée par l'analyse approfondie des lois selon lesquelles se produisent tous les phénomènes. Il fait usage de la notion d'intentionnalité, que reprendra par la suite Husserl, et donne un nouveau sens à la relation sujet-objet et à la notion d'évidence. (→ Biblio.)

brephos

Rodolphe BRESDIN
« le Bon Samaritain »
cabinet des Estampes

BRENTANO (Heinrich von), homme politique allemand (Offenbach 1904). Avocat depuis 1932, il ne participe pas à la Seconde Guerre mondiale et devient en 1945 l'un des fondateurs de l'Union chrétienne démocratique (C. D. U.) dans l'Etat de Hesse, qui l'envoie au Bundestag en 1949. Président du groupe parlementaire de la C. D. U. (1949), représentant de la République fédérale au Conseil de l'Europe (1950), il cherche en cette qualité à promouvoir le rapprochement franco-allemand. Vice-président du comité directeur de cet organisme, il devient en 1955 ministre fédéral des Affaires étrangères, et en 1956 vice-chancelier.

BRENTEL (Friedrich), peintre et graveur alsacien (Strasbourg v. 1580 - *id.* 1651). La Bibliothèque nationale conserve de lui un livre d'heures enrichi de miniatures d'après Rubens, Van Dyck, Teniers, Brueghel.

BRENTFORD AND CHISWICK, aggl. résidentielle de la banlieue ouest de Londres (Middlesex), sur la rive nord de la Tamise ; 59 400 hab.

BRENTHE [brɛ̃t] n. m. Insecte très allongé d'assez grande taille, habitant les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. (Il vit sous les écorces, dans le bois mort. Le genre sert de type à la famille des *brenthidés**.)

BRENTHIDÉS [brɛ̃] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant des formes répandues dans les régions chaudes du globe, à corps très allongé, à tête prolongée horizontalement en un long museau. (Les brenthidés vivent souvent en compagnie des fourmis et abondent dans les troncs pourris des forêts tropicales.)

BRENT OF BIN BIN, pseudonyme d'un écrivain australien qu'on soupçonne avoir été Miles Franklin*. *Up the Country* (1928) et *Ten Creeks Run* (1930) forment une chronique romancée de la vie des éleveurs en Nouvelle-Galles du Sud, entre 1830 et 1895.

BRENTOS. Myth. Fils d'Héraclès, héros éponyme de la ville de *Brentesium*, plus tard *Brundusium*, en Italie (auj. *Brindisi*).

BRENVA, hameau de la commune de Courmayeur (val d'Aoste, Italie), qui a donné son nom à un glacier et au versant sud-est du mont Blanc. Ce versant est célèbre dans l'histoire de l'alpinisme par les courses de premier ordre qui ont été ouvertes dans cette paroi de plus de 1 500 m de haut. Les principales sont : l'éperon de la Brenva (1865), la voie dite « de la Sentinelle » (1927), la voie dite « route Major » (1928), la voie dite « de la Poire » (1933), la voie du Pilier d'Angle (1957).

BRENZ (Johann), théologien allemand (Weil, Souabe, 1499 - Stuttgart 1570). D'abord chanoine, il devint disciple de Luther. Il organisa l'Eglise de Halle en fonction de ses opinions, et participa à la direction de l'université de Tübingen. Il joua un rôle important dans les querelles religieuses de l'époque et assista à divers colloques. Charles Quint l'obligea à chercher asile auprès du duc Ulrich de Wurtemberg. Auteur de la *Confessio Wurtembergica*, d'un important catéchisme, de sermons et de commentaires de la Bible.

BREPHOS n. m. Papillon dont la chenille vit, en France, sur le bouleau et sur le hêtre. (Nom sc. : *Brephos parthenias*. Le genre fait partie des lépidoptères et sert de type à la famille des *bréphidés*.)

Brépols, maison d'édition belge fondée à Turnhout en 1954 par A. Gervais. Spécialisée dans l'édition religieuse (livres liturgiques et de piété) ; éditeur pontifical en toutes langues.

BRÉQUIGNY (Louis Feudrix de), seigneur **de La Carte** et **de Ballan**, érudit français (Gainneville 1714 - Paris 1794). Il continua le recueil des *Ordonnances des rois de la troisième race* (t. X à XIV) et commença la publication des *Diplomata, chartae, epistolae et alia documenta ad res francicas spectantia* (1791). En 1764, chargé d'une mission scientifique en Angleterre, il rapporta la copie de documents concernant l'histoire de France qui constituent les cent neuf volumes du fonds Bréquigny de la Bibliothèque nationale. Membre de l'Institut (1759) et de l'Académie française (1772).

Brera (PALAIS DE), palais construit à Milan par F. M. Richini (1615), reconstruit en 1943. Il abrite un observatoire, une bibliothèque fondée en 1770 et qui possède 400 000 volumes, ainsi qu'un musée principalement riche en peintures célèbres : *Scènes de la vie de la Vierge*, par Carpaccio ; *le Christ mort*, par Mantegna ; *Pietà*, par Giovanni Bellini ; *la Vierge au rosier*, par Luini ; *le Mariage de la Vierge*, par Raphaël ; *la Flagellation*, par Luca Signorelli.

BRESCHET (Gilbert), médecin français (Clermont-Ferrand 1784 - Paris 1845), chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris et professeur à la Faculté de médecine. Il est l'auteur de : *Recherches anatomiques, physiologiques et pathologiques sur le système nerveux* (1827-1830), *le Système lymphatique* (1836), *Recherches anatomiques et physiologiques sur l'organe de l'ouïe dans l'homme et les animaux vertébrés* (1836). [Acad. des sc., 1835.]

BRESCIA, v. d'Italie, en Lombardie, ch.-l. de prov., au pied des Préalpes, au débouché du val Trompia ; 161 800 hab. Evêché. La ville garde de nombreuses églises (Saint-François [XIIIe s.], Saint-Jean-l'Evangéliste [XVe s.], Saint-Sauveur [VIIIe s.]), de beaux édifices de la Renaissance (Sainte-Marie-des-Miracles). La cathédrale neuve a été élevée en 1604. L'ancienne cathédrale, dite la « Rotonde », remonte aux XIe et XIIe s. Importants musées. Située à la lisière des Alpes, Brescia est un centre d'échanges entre la zone montagnarde et la zone padane. L'industrie est active : aciéries ; constructions ferroviaires et mécaniques ; automobiles ; industries textiles (coton) ; matières plastiques ; brasseries ; chaussures. — La *province de Brescia* a 880 900 hab. Elle s'étend du sommet de l'Adamello à la plaine du Pô et du lac d'Iseo au lac de Garde.
— Hist. C'est l'antique *Brixia*, fondée par les Gaulois au VIe s. av. J.-C. Après avoir fait partie du royaume lombard et de l'empire carolingien, elle fut disputée au Moyen Age entre Milan et Venise, dont elle dépendit de 1426 à 1797. Gaston de Foix l'emporta d'assaut en 1512, et Bayard la défendit énergiquement en 1520. Elle fut le théâtre de deux batailles franco-autrichiennes en 1799 et en 1813. Son rôle militaire est dû à sa position qui commande les routes entre les Alpes, les plaines lombardes et les plaines vénitiennes. Brescia devint, sous l'Empire, chef-lieu du département français de la Mella. Ce fut la patrie de l'hérésiarque Arnaud* de Brescia.

BRESCOU (ÎLE DE), îlot volcanique des côtes du Languedoc (Hérault), en face du cap d'Agde. Le cardinal de Richelieu entreprit de relier ce cap à l'îlot pour former une grande rade abritée ; mais la construction du môle Richelieu ne fut jamais achevée.

BRESDIN (Rodolphe), dessinateur, graveur à l'eau-forte et lithographe français (Ingrande 1825 - Sèvres 1885). La notoriété lui vint en grande partie de l'étude que lui consacra Champfleury en 1847, sous le titre de *Chien-Caillou*. Ses lithographies à la plume, d'une extrême complication, ont été qualifiées de « calligraphies extravagantes » ; le style en est bizarre, mais poétique. On considère Rodolphe Bresdin comme un des précurseurs d'Odilon Redon.

BRÉSIL n. m. Bois de l'*Hematoxylon brasiletto*, césalpiniacée du Brésil contenant une matière colorante rouge (hématine).
— ENCYCL. Le *brésil* a été employé comme matière première tinctoriale avant la découverte des colorants synthétiques. Les bois rouges, de quelque origine qu'ils fussent (Antilles, Inde), étaient appelés traditionnellement *braisil*, c'est-à-dire « à couleur de braise ». Ce nom a été donné à l'Etat du Brésil par les premiers explorateurs, frappés par l'abondance de ce bois. (V. CAMPÊCHE.)

Phot. Boudot-Lamotte, Ullstein, Larousse.

BRÉSIL (ETATS-UNIS DU), en portug. **Brasil**, Etat fédéral de l'Amérique du Sud, sur l'Atlantique ; 8 514 000 km² ; 67 268 000 hab. Capit. *Brasília* ; v. pr. *Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Salvador, Porto Alegre, Belo Horizonte, Belém.*

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

I. RELIEF. L'altitude moyenne du Brésil, le plus vaste Etat de l'Amérique du Sud, est médiocre : 40 p. 100 de la surface du pays est en dessous de 200 m. Le paysage topographique est souvent plat et monotone ; les formes tabulaires dominent. La majeure partie du Brésil est constituée par le socle précambrien, inégalement recouvert par les roches sédimentaires. Le socle, relevé à l'E., s'abaisse doucement vers l'O. Un rajeunissement récent a parfois amené la réapparition des anciens plis et la formation d'un relief de type appalachien. Sur les plateaux de la couverture (*chapadas*), on observe la formation d'une croûte latéritique, la *canga*. On peut distinguer cinq grandes régions : l'Amazonie, le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est, le Brésil méridional, le Brésil central et occidental.

● L'*Amazonie* correspond à une *gouttière* du socle. Elle est limitée, au N., par des plateaux gréseux, qui reposent sur le soubassement cristallin, et qui constituent les massifs guyanais : serras Parima, Paracaima (2 850 m), Uassari, Acaraí, Tumucumaque. Le fond de la gouttière est rempli par des sédiments, surtout tertiaires, dans le vaste entonnoir qui s'ouvre en amont de Manaus.

● Le *Nord-Est*. La couverture sédimentaire y forme des plateaux limités par des reliefs de côte : chapadas du Maranhão, du Piauí, du Ceará, avec la serra d'Ibiapaba et la butte d'Araripe. L'altitude est inférieure à 1 000 m. Quelques grands fleuves ont dégagé de larges vallées, qui aboutissent à une côte de submersion, celle de la Guyane du Maranhão, et au golfe de São Marcos : ce sont le Gurupi, le Turíassú, le Merrim (1 095 km), l'Itapecuru (1 650 km), le Parnaíba (1 716 km). A l'E., les sédiments disparaissent, et le socle soulevé forme de petits reliefs appalachiens percés de cluses, des chaînons isolés comme la serra da Baturité, le bombement dissymétrique de la serra da Borborema, orientée S.-N., parallèlement au littoral. Celui-ci comporte de grandes plages, bordées de dunes au Ceará et de lagunes dans l'Etat d'Alagoas. En arrière des côtes se dressent de bas plateaux tertiaires, les *tabuleiros*, qui atteignent localement le rivage en y formant des falaises (au cap São Roque et au cap Branco).

● L'*Est et le Sud-Est* constituent un secteur de hautes terres. Le relèvement du socle y a été plus marqué, et les reliefs cristallins tombent directement sur l'océan Atlantique. Entre le rio São Francisco et le littoral s'allongent des plateaux surmontés de crêtes de quartzites, qui donnent au paysage une allure montagneuse : chapada Diamantina (1 850 m au pico das Almas) et serra do Espinhaço (entre 1 800 et 1 000 m). De ces chaînes descendent des fleuves (Muruti, Jequitinhonha, rio Doce), qui, parvenus sur la côte, y serpentent derrière d'anciens cordons littoraux consolidés (les *restingas*), avant de déboucher dans l'Océan par des estuaires. Vers 20° de latitude, l'orientation du relief et de la côte passe à S.-O. - N.-E., l'altitude s'élève et les fractures du socle gagnent en ampleur. Le rivage, avec les baies de Guanabara, Angra dos Reis, Santos, Paranagua, est dominé par l'abrupt de la serra do Mar, bloc basculé dissymétrique, qui commence dans l'Etat de Rio de Janeiro avec les serras da Estrela et dos Orgãos, et qui se prolonge par la serra da Bocaina et celle de Paranapiacaba, dans l'Etat de São Paulo ; les reliefs côtiers sont formés, dans l'Etat du Paraná, par la serra de Graciosa, qui se fragmente en s'abaissant dans l'Etat de Santa Catarina. En arrière s'allonge la vallée du Paraíba do Sul, qui est dominée, au N.-O., par l'abrupt de la serra da Mantiqueira ; cette dernière porte le point culminant du Brésil : 2 890 m à la *pontão da Bandeira*. A l'exception des fleuves Paraíba, Ribeira et Itajaí, le drainage des hautes terres, dirigé vers l'O., est le fait du río Grande, formateur du Paraná, des ríos Tietê, Paranapanema, Ivaí, Xapeco et Iguaçu.

● Le *Brésil méridional*. Le socle y occupe peu d'espace (région des molles collines du Rio Grande do Sul). Les terrains de la couverture dessinent de grandes côtes sinueuses, précédées de buttes témoins, percées largement par les fleuves nés sur le revers de la serra do Mar. Les lignes de côtes correspondent, à l'E. aux grès primaires, à l'O. aux basaltes et aux grès secondaires. On désigne parfois sous le nom de serra Geral l'escarpement des basaltes et des grès qui, dans l'Etat de São Paulo, porte le nom de serra de Botucatu.

● Le *Brésil central et occidental* est caractérisé par l'extension des chapadas (Goiás et Mato Grosso), aux noms locaux nombreux et imprécis. Le Paraná coule du N. au S. dans un synclinal, limité à l'O. par les plateaux de São Paulo, à l'E. par ceux du Mato Grosso méridional, qui se terminent par les serras de Maracaju, de Bodoquena, au-dessus de la plaine alluviale du Paraguay. On appelle cette dépression le « Pantanal » (marécage), à cause de sa pente insignifiante. Le socle forme des reliefs appalachiens dans la serra dos Pireneus (1 395 m) et la chapada dos Veadeiros (1 678 m), ainsi que dans la boutonnière d'Urucum (1 000 m) en plein Pantanal.

II. CLIMAT ET VÉGÉTATION. La température moyenne annuelle dépasse 22 °C, sauf au S. et dans les secteurs élevés du Brésil atlantique (18 °C). De l'Amazonie au tropique, les écarts thermiques s'accentuent

reliefs granitiques dans la serra do Mar (État de Rio de Janeiro)

entre une saison très chaude et une saison plus fraîche. Il neige parfois à Curitiba, et les gelées ne sont pas inconnues dans les vallées à brouillards matinaux de São Paulo. Les pluies sont supérieures à 2 000 mm par an dans l'Amazonie et sur le littoral, où le relief accentue les précipitations (4 524 mm dans la serra do Mar). Dans l'ensemble, la saison des pluies est en été, d'octobre à mars, la saison sèche en hiver, de mars à septembre. Sur le littoral, entre Salvador et le cap São Roque, les pluies tombent de mars à septembre, saison la plus fraîche. En Amazonie, la durée de la période sèche se réduit, mais elle existe encore, sauf dans le territoire de l'Acre, où les pluies sont constantes. Dans l'intérieur des Etats du Nord-Est et dans la vallée moyenne et inférieure du São Francisco règne un climat semi-aride (moins de 800 mm de pluies et parfois moins de 500 mm), avec parfois plusieurs années de sécheresse consécutives. Dans le Brésil du Sud, l'hiver devient la saison humide, et le climat est de type subtropical.

La forêt à feuilles permanentes, la *mata*, couvre pratiquement toute l'Amazonie, la serra do Mar, l'abrupt de la Mantiqueira, les plateaux occidentaux du São Paulo et la majeure partie de ceux des Etats méridionaux ; on la retrouve sur les points les plus élevés et les plus arrosés du Brésil du Nord-Est. Sa puissance et sa densité s'atténuent au-delà du tropique, où apparaissent des bois d'araucarias et d'arbres à maté.

Les savanes constituent la seconde formation végétale importante du Brésil : les *campos*, rares en Amazonie (Marajó, Rio Branco),

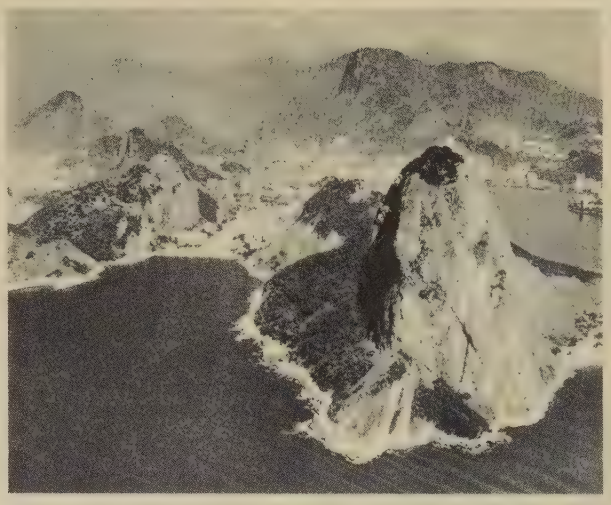

Rio de Janeiro *au premier plan* le Pain de Sucre

sont dominants au Mato Grosso et dans l'Etat de Goiás ; les prairies des pays du Sud (Campos Gerais, campos de Guarapuava, de Vacaria) annoncent la pampa, visible sur les collines du Rio Grande do Sul. Sur les sols les plus médiocres du Brésil central, la savane s'encombre d'arbustes rabougris, épineux, donnant parfois une formation appelée *campo cerrado* ou « savane fermée ».

La zone semi-aride a une végétation xérophile, la *caatinga*, composée de petits arbres aux feuilles grisâtres, de cactées et de broméliacées. Au Piauí et au Maranhão, on observe un peuplement de palmiers. Les embouchures des fleuves et les fonds des baies sont bordés de palétuviers (mangue). Mais l'homme a largement modifié la végétation, détruisant la forêt, brûlant les savanes. Il a ainsi frayé la voie à l'érosion et au phénomène de la latéritisation.

Géographie humaine et économique.

I. PEUPLEMENT. Les Indiens ne représentent qu'un faible contingent, difficile à chiffrer. Dès le XVIe s., les jésuites avaient entrepris leur évangélisation en les regroupant dans des villages (missions). Mais les colons portugais entreprirent des razzias d'esclaves, dites *bandeiras* (littéral. : drapeaux), dont les plus célèbres furent celles des *bandeirantes* de São Paulo. La diminution, lente mais inexorable, des régions restées à l'écart de la pénétration blanche, et les maladies contractées au contact des Européens ont contribué à décimer la masse indienne. Les survivants sont réfugiés en Amazonie et au Mato Grosso. Cependant, la civilisation brésilienne doit beaucoup aux Indiens, et le paysan par excellence est le métis, le *caboclo*, dont les méthodes de culture sont encore celles des Tupis Guaranis.

Les premiers colons cherchèrent d'abord, au Brésil, le bois tinctorial, le *bois de braise*, qui donna au pays son nom actuel. Dès 1526, les Portugais introduisirent la culture de la canne, et, au XVIIe s., le Brésil fut le grand fournisseur de sucre de l'Europe. Les planteurs défrichèrent les forêts du littoral du Nord-Est. Pour remplacer les Indiens peu

São Paulo

Phot. Jean Manzon, Aubert de la Rüe, Office du Brésil.

défrichement de la forêt équatoriale

forêt équatoriale de la Guyane brésilienne troncs rigoureusement droits la ramure se déployant à 30-40 m au-dessus du sol

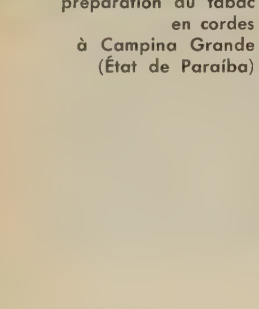

préparation du tabac en cordes à Campina Grande (État de Paraíba)

productifs, ils importèrent les esclaves africains. Malgré une brève période d'occupation hollandaise (1630-1645), le XVIIe s. marqua de façon définitive la prise de possession du Brésil par les Portugais. Les bandeirantes de São Paulo faisaient reculer les limites théoriques du traité de Tordesillas en portant leurs drapeaux jusqu'aux Andes, à l'Amazone, aux approches des pays de la Plata. Pedro Teixeira remontait l'Amazone. Mem de Sá expulsait les Français de Rio de Janeiro. Les ports d'exportation du sucre contribuaient à la croissance de villes comme São Luiz de Maranhão, Recife et sa voisine Olinda, Salvador (Bahia).

Au XVIIIe s., la découverte de l'or et des diamants, par les bandeirantes, dans les hautes terres et dans le Brésil central, permit de relayer l'économie sucrière, entrée en décadence, et déclencha de nouveaux courants de peuplement. Ceux-ci, provenant soit directement du Portugal, soit des régions sucrières, se dirigèrent surtout vers le Minas Gerais, et amenèrent la fondation de villes comme Ouro Prêto, Sabará, Mariana, Diamantina. Le Brésil fut alors le grand fournisseur d'or de l'Europe. La présence des mineurs entraîna le développement d'une agriculture vivrière et de l'élevage. Entre les régions minières et le littoral, les relations s'intensifièrent, et le réseau de pistes était jalonné par des gîtes d'étape et de petits centres agricoles. Sur le littoral, l'activité se dispersait dans plusieurs petits ports, mais Rio de Janeiro s'imposait par la sécurité de sa rade. A la fin du XVIIIe s., la nécessité d'affirmer la domination portugaise dans les régions méridionales menacées par les Espagnols conduisit le gouvernement de Lisbonne à envoyer des colons açoriens dans l'île de Santa Catarina, et à encourager un peuplement semi-militaire d'éleveurs dans les pampas du Rio Grande do Sul, exportatrices de viande séchée, de suif et de mules, pour les pays des mines.

Au XIXe s., la poussée du peuplement s'est effectuée en fonction de la culture du café. Apporté de la Guyane française, le caféier commença d'être cultivé sur une grande échelle dans l'arrière-pays de Rio de Janeiro, vers 1830. Par la vallée du Paraíba, il pénétra dans l'Etat de São Paulo où, à partir de 1870, sa culture se propagea rapidement sur les fertiles terres violettes de décomposition basaltique, puis, au XXe s., sur les plateaux occidentaux et dans le N. de l'Etat du Paraná. La marche du peuplement, associée à la progression du café, n'a pas encore cessé au Brésil tropical. Elle a entraîné l'établissement d'un réseau ferroviaire et routier, la formation de villes nouvelles et d'un peuplement de plantations (*fazendas*). Cette avance des pionniers du São Paulo s'est accomplie au détriment de la forêt, et souvent au prix de la destruction des sols tropicaux.

L'esclavage ayant été aboli en 1888, les planteurs (*fazendeiros*) organisèrent l'immigration d'ouvriers agricoles (*colonos*) européens. Les Italiens furent les plus nombreux, suivis par les Espagnols et les Portugais. Après la Première Guerre mondiale, on vit arriver des Allemands, des Hongrois et des Slaves, auxquels s'ajoutaient les commerçants syriens et libanais, ainsi que plus de 700 000 Japonais. On peut évaluer à 3 millions le total des entrées et des sorties d'immigrants européens. L'essor de la ville de São Paulo est dû à l'enrichissement du pays par le commerce du café et à l'immigration étrangère. Mais, depuis vingt ans, cette dernière est en régression (lois des quotas), et elle est remplacée par l'arrivée de Brésiliens venus des Etats moins prospères.

Les Etats du Sud ont constitué un autre foyer de peuplement. Les autorités brésiliennes y firent, à partir de 1824 (colonie de São Leopoldo), une politique discontinue d'immigration et de colonisation. On fit surtout appel à des Allemands, mais aussi à des Italiens et à des Polonais. Installés sur des lots de terre trop petits, souvent isolés, très prolifiques, ces colons devinrent vite des pionniers, qui se firent de nouveaux domaines aux dépens de la forêt, sur les plateaux du Rio Grande do Sul, du Santa Catarina et du Paraná. Leur marche pionnière, qui est celle de petits exploitants, rejoint, en venant du Sud, celle des planteurs du São Paulo.

Le centre de gravité de la population s'est donc déplacé constamment depuis le vieux Brésil colonial du Nord-Est vers les terres neuves du tropique et du Brésil subtropical. Les foyers de forte densité restent toujours sur le littoral ou dans son voisinage. Ils s'opposent ainsi aux vides de l'Amazonie et du Brésil central et occidental, pays du *sertão*, la brousse mal connue, encore mystérieuse, qui est peut-être une réserve de terres pour les temps à venir. Dans le Brésil intérieur, les villes sont rares ; ce sont surtout des centres administratifs, en même temps que des marchés locaux : Corumbá, Cuiabá, Goiânia, Manaus, et surtout la nouvelle capitale, Brasília. Mais les agglomérations urbaines plus proches de l'Atlantique et les ports traversent une phase de croissance accélérée, s'accompagnant d'une diversification de leurs fonctions : Belém, Fortaleza, Recife, Salvador, Vitória, Curitiba avec son port Paranagua, Porto Alegre. Deux métropoles constituent des agglomérations qui dépassent 3 millions

séchage du café

d'habitants : São Paulo et son port, Santos ; Rio de Janeiro, l'ancienne capitale du Brésil. La population augmente rapidement : elle est passée de 10 millions d'habitants en 1872 à près de 70 millions aujourd'hui. La mortalité diminue, et la natalité se maintient à un taux élevé (43 p. 1 000) : les moins de vingt ans représentent plus de la moitié de la population. Son hétérogénéité n'a pas empêché la fusion dans une solide collectivité nationale. Si l'héritage indien est surtout visible chez les caboclos du Brésil rural, les Noirs sont davantage localisés dans le Nord-Est. Compte tenu de la large gamme des métissages, il est difficile de chiffrer les éléments d'origine africaine (11 p. 100 de Noirs, selon un recensement récent). Il n'existe aucune discrimination raciale, et, s'il est difficile à un Noir de s'élever dans l'échelle sociale, Blancs et Noirs se coudoient et se mélangent. Le Brésil devient de plus en plus un pays de Blancs. La communauté d'origine méditerranéenne et la religion catholique ont facilité l'intégration de la majorité des immigrants. La fusion des Allemands dans les Etats du Sud a été retardée par l'isolement où ils ont été souvent laissés. Cependant, les *Teuto-Brésiliens* ne posent plus de problèmes politiques. On note même l'assimilation progressive des Japonais. La loi brésilienne du *jus soli* accélère le processus de fusion.

II. ECONOMIE. La colonie portugaise, soumise au régime du pacte colonial, fut ouverte aux étrangers au début du XIXe s. Pays neuf, le Brésil devint pour l'Europe, puis pour l'Amérique du Nord, un fournisseur de denrées tropicales et un acheteur de produits manufacturés. Depuis la Première Guerre mondiale, un changement s'est opéré et l'industrialisation a progressé rapidement ; l'essor industriel s'est accéléré après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, la dépendance économique à l'égard des grandes puissances a retardé la mise en valeur des ressources naturelles.

● *L'agriculture et l'élevage.* L'agriculture occupe la majorité de la population, mais beaucoup d'agriculteurs, pratiquant une culture semi-nomade sur brûlis, vivent en économie quasi fermée. Différentes formes de cueillette subsistent, par exemple dans le Nord-Est, avec l'exploitation des différents types de palmiers. Les besoins alimentaires augmentent avec la croissance démographique et l'émigration rurale. Ils sont inégalement satisfaits, selon les régions. Les principales cultures alimentaires sont le maïs, souvent associé à l'élevage des porcs (Minas Gerais, Etats du Sud), le riz, fourni par les rizières irriguées du Rio Grande do Sul ou par les cultures sèches des zones pionnières (São Paulo, Paraná, Goiás, Mato Grosso), le manioc, surtout dans les régions amazoniennes. Les cultures maraîchères et la production de légumes des zones tempérées ravitaillent les marchés des très grandes villes. On trouve partout la canne à sucre, mais les plantations les plus vastes et les sucreries les plus importantes sont établies soit dans la région traditionnelle de Recife, soit à Campos, et de plus en plus vers São Paulo. Le Brésil possède une grande variété de cultures fruitières et maraîchères. Cependant les plantations d'agrumes, près de Rio de Janeiro ou dans l'Etat de São Paulo, et celles de bananiers, dans les plaines côtières de Rio, de Santos et de Paranagua, contribuent à l'exportation. Les textiles sont représentés par le sisal, en progrès dans les Etats du Nord-Est, davantage par le coton. La plus grosse récolte cotonnière provient de São Paulo, où les fibres de qualité moyenne ont remplacé souvent les caféiers fatigués ; la petite production du Nord-Est l'emporte par la qualité (coton vivace). Le Brésil est le deuxième producteur de cacao dans le monde, avec les plantations de l'Etat de Bahia (Ilhéus) et celles, en extension, d'Espirito Santo.

Mais le café demeure la principale production agricole, malgré les crises économiques et l'épuisement des sols, dans les parties de l'Etat de São Paulo mises en culture depuis plus de trente ans ; les pertes sont compensées par les plantations pionnières, à São Paulo, dans le N. du Paraná, dans le S. du Goiás, et même au Mato Grosso. La grande propriété, la *fazenda*, est encore la forme habituelle de l'exploitation caféière, mais le nombre des petits propriétaires a augmenté avec le morcellement des grands domaines, affaiblis par la crise de 1930, et avec la mise en vente de lots de dimensions moyennes dans le N. du Paraná. La marche vers l'Ouest a conduit les planteurs dans des régions exposées aux gelées et à de trop grandes distances des ports d'embarquement (Paranagua, Rio de Janeiro et surtout Santos). Aussi assiste-t-on à la renaissance de plantations abandonnées, moins éloignées du littoral ; ce retour est rendu possible par une amélioration des techniques agricoles et par un plus grand souci de ménager les sols.

Le Brésil est un pays d'élevage bovin, avec les races créoles et avec les bêtes croisées de zébus indiens. Le sertão du Nord-Est, celui de la vallée du São Francisco, les savanes du Mato Grosso et le Pantanal sont des zones d'élevage extensif. Les animaux sont expédiés par le train et par la route dans les pâturages d'engraissement du São Paulo. Le Minas Gerais pratique davantage l'élevage laitier et fournit des fromages variés. Au Rio Grande do Sul, les techniques se rapprochent de celles de l'élevage de la pampa argentine. C'est là aussi que se trouve le troupeau ovin. Enfin, les terres arides du Nord-Est sont le paradis des chèvres.

● *Mines et sources d'énergie.* Le sous-sol brésilien est très riche, mais incomplètement prospecté. Outre les sables monazitiques du littoral, les minerais rares du socle (tungstène, rutile, tantalite), le cuivre et le nickel (Goiás, Rio Grande do Sul), le cristal de roche de Baía, les bauxites exploitées à Poços de Caldas et quelques gisements d'apatite (São Paulo), les réserves minières les plus importantes sont celles de manganèse et de fer, dont le Brésil est exportateur. Le sud du Minas Gerais renferme des montagnes de fer exploitables à ciel ouvert, et d'une teneur élevée (Itabirites).

Les ressources énergétiques sont à la fois considérables et décevantes. De petits gisements d'un charbon médiocre sont exploités dans l'Etat de Santa Catarina (port de Laguna), et au Rio Grande do Sul. Les fleuves constituent un immense potentiel hydro-électrique, mais les sites utilisables sont souvent loin des centres consommateurs. L'équipement de la serra do Mar, avec des lacs-réservoirs et des usines souterraines, fournit le courant aux deux grandes métropoles ; l'aménagement des chutes de Paulo

Phot. Aubert de la Rüe, ambassade du Brésil.

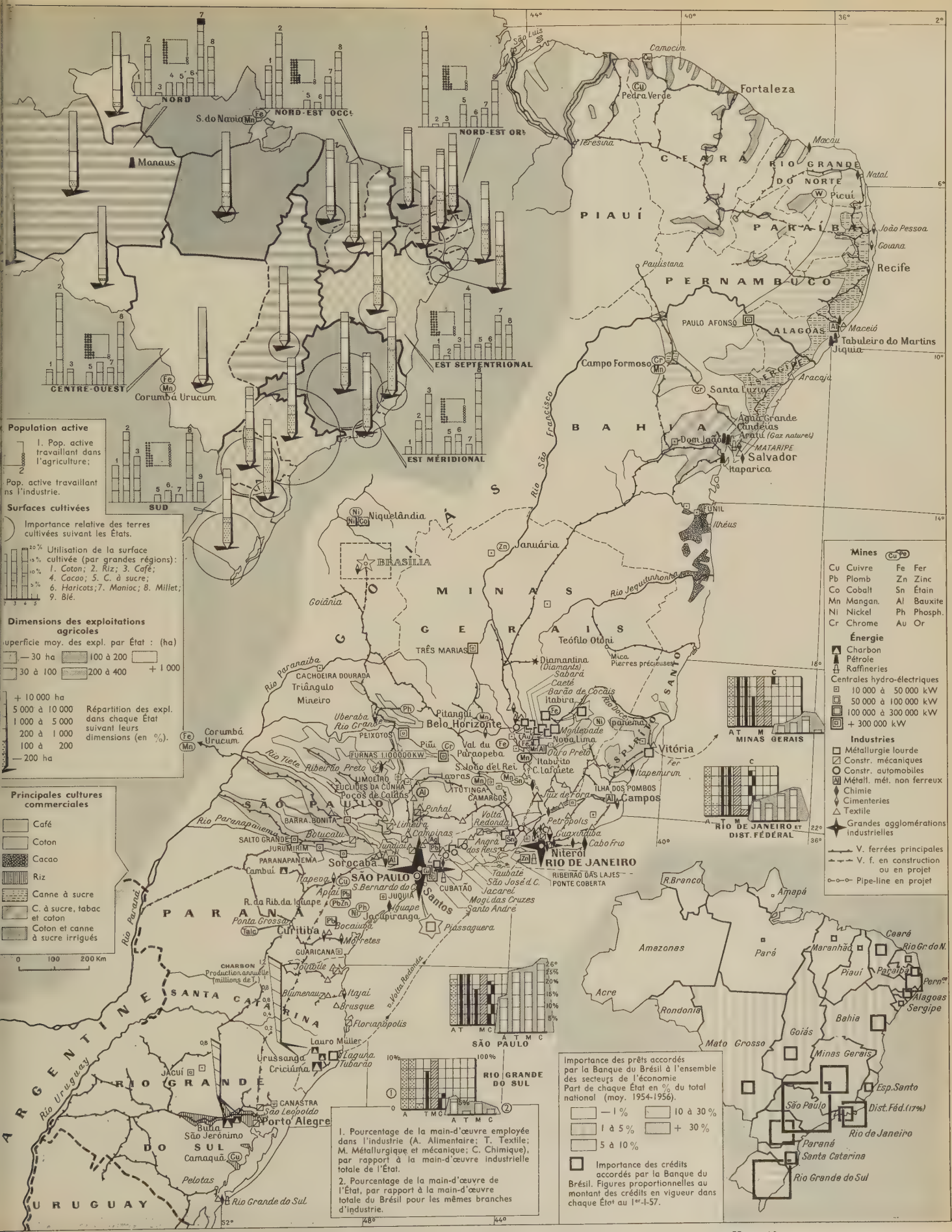

NORD
NORD-EST OCC.
NORD-EST OR.
S. do Navio
Manaus
CENTRE-OUEST
Corumbá Urucum
EST SEPTENTRIONAL
EST MÉRIDIONAL
SUD
Population active
1. Pop. active travaillant dans l'agriculture;
2. Pop. active travaillant ns l'industrie.
Surfaces cultivées
Importance relative des terres cultivées suivant les États.
Utilisation de la surface cultivée (par grandes régions): 1. Coton; 2. Riz; 3. Café; 4. Cacao; 5. C. à sucre; 6. Haricots; 7. Manioc; 8. Millet; 9. Blé.
Dimensions des exploitations agricoles
Superficie moy. des expl. par État : (ha)
— 30 ha
30 à 100
100 à 200
200 à 400
+ 1 000
+ 10 000 ha
5 000 à 10 000
1 000 à 5 000
200 à 1 000
100 à 200
— 200 ha
Répartition des expl. dans chaque État suivant leurs dimensions (en %).
Principales cultures commerciales
Café
Coton
Cacao
Riz
Canne à sucre
C. à sucre, tabac et coton
Coton et canne à sucre irrigués
0 100 200 Km
Mines
Cu Cuivre
Pb Plomb
Co Cobalt
Mn Mangan.
Ni Nickel
Cr Chrome
Fe Fer
Zn Zinc
Sn Étain
Al Bauxite
Ph Phosph.
Au Or
Énergie
Charbon
Pétrole
Raffineries
Centrales hydro-électriques
10 000 à 50 000 kW
50 000 à 100 000 kW
100 000 à 300 000 kW
+ 300 000 kW
Industries
Métallurgie lourde
Constr. mécaniques
Constr. automobiles
Métall. mét. non ferreux
Chimie
Cimenteries
Textile
Grandes agglomérations industrielles
V. ferrées principales
V. f. en construction ou en projet
Pipe-line en projet
MINAS GERAIS
RIO DE JANEIRO ET DIST. FÉDÉRAL
SÃO PAULO
RIO GRANDE DO SUL
CHARBON
Production annuelle (millions de T.)
Importance des prêts accordés par la Banque du Brésil à l'ensemble des secteurs de l'économie
Part de chaque État en % du total national (moy. 1954-1956).
— 1 %
1 à 5 %
5 à 10 %
10 à 30 %
+ 30 %
Importance des crédits accordés par la Banque du Brésil. Figures proportionnelles au montant des crédits en vigueur dans chaque État au 1er-I-57.
1. Pourcentage de la main-d'œuvre employée dans l'industrie (A. Alimentaire; T. Textile; M. Métallurgique et mécanique; C. Chimique), par rapport à la main-d'œuvre industrielle totale de l'État.
2. Pourcentage de la main-d'œuvre de l'État, par rapport à la main-d'œuvre totale du Brésil pour les mêmes branches d'industrie.
Fortaleza
Pedra Verde
Camocim
Teresina
Macau
Natal
Picuí
João Pessoa
Goiana
Recife
Paulistana
PAULO AFONSO
Maceió
Tabuleiro do Martins
Jiquia
Campo Formoso
Santa Luzia
Aracaju
Água Grande
Candeias
Aratu (Gaz naturel)
Dom João
MATARIPE
Salvador
Itaparica
FUNIL
Ilhéus
Niquelândia
Januária
BRASÍLIA
Goiânia
Teófilo Otoni
TRÊS MARIAS
Diamantina (Diamants)
Sabará
Caeté
Barão de Cocais
Itabira
Mica
Pierres précieuses
Rio Jequitinhonha
Rio São Francisco
Rio Paranaíba
CACHOEIRA DOURADA
Triângulo Mineiro
Uberaba
Rio Grande
Pitangui
Belo Horizonte
Montevade
Nova Lima
Ouro Preto
Itabirito
C. Lafaiete
Ipanema
Vitória
Itapemirim
Corumbá Urucum
PEIXOTOS
Piiu
Val du Paraopeba
S. João del Rei
FURNAS 1.100.000 KW
Rio Tiete
Ribeirão Preto
LIMOEIRO
EUCLIDES DA CUNHA
Poços de Caldas
Lavras
TUTINGA
CAMARGOS
Juiz de Fora
ILHA DOS POMBOS
Campos
Pinhal
Volta Redonda
Petrópolis
Guaxindiba
Cabo Frio
Niterói
RIO DE JANEIRO
RIBEIRÃO DAS LAJES
PONTE COBERTA
BARRA BONITA
Limeira
Campinas
Angra dos Reis
Rio Paranapanema
Botucatu
SALTO GRANDE
JURUMIRIM
PARANAPANEMA
Sorocaba
SÃO PAULO
Cambuí
Itapeva
S. Bernardo do C.
Apiaí
JUQUIÁ
Santos
CUBATÃO
Taubaté
São José d. C.
Jacareí
Mogi das Cruzes
Santo André
R. da Rib. da Iguape
Iguape
Jacupiranga
Ponta Grossa
Curitiba
Bocaiuva
Morretes
Piassaguera
GUARICANA
Joinville
Blumenau
Itajaí
Brusque
Florianópolis
Lauro Müller
Laguna
Tubarão
Urussanga
Criciúma
JACUÍ
CANASTRA
São Leopoldo
Porto Alegre
Bulia
São Jerónimo
Camaquã
Pelotas
Rio Grande do Sul
Rio Paraná
Rio Uruguay
ARGENTINE
URUGUAY
SANTA CATARINA
PARANÁ
RIO GRANDE DO SUL
SÃO PAULO
RIO GRANDE DO SUL
R. Branco
Amapá
Amazonas
Pará
Maranhão
Ceará
Rio Gr. do N.
Piauí
Paraíba
Pernco
Alagoas
Sergipe
Acre
Rondonia
Bahia
Goiás
Mato Grosso
Minas Gerais
Esp. Santo
São Paulo
Dist. Féd. (17%)
Rio de Janeiro
Paraná
Santa Catarina
Rio Grande do Sul

Afonso (São Francisco) est destiné à accroître l'industrialisation à Salvador et à Recife. De gros travaux sont en cours ou en projet sur les fleuves du Minas Gerais et sur ceux des plateaux occidentaux de São Paulo. Enfin, on exploite un petit gisement pétrolier à Lobato, près de Salvador, et le pétrole a jailli à Nova Olinda (rio Madeira). L'opinion publique, hostile aux emprises étrangères, a entraîné la constitution d'un organisme d'Etat, la Petrobraz, qui a la charge de la politique pétrolière. Des raffineries ont été construites dans les dernières années ; celle de Cubatão (Santos) est reliée à São Paulo par un pipe-line.

● *Les industries.* Les industries de biens de consommation se sont développées en premier lieu : industries textiles, grâce au coton, fibres artificielles (usine française de la Rhodia), assemblage de pièces détachées (automobiles, industrie électrique ou radio-électrique), industries chimiques légères. Peu à peu, on assiste à la transformation de ces usines d'assemblage, qui travaillent désormais le matériel fabriqué au Brésil, particulièrement en ce qui concerne la petite mécanique. Les industries de base, apparues avec la métallurgie au charbon de bois dans l'Etat de Minas Gerais (filiale de l'Arbed à Sabara), ont reçu une puissante impulsion avec la création de la Compagnie sidérurgique nationale, et son usine de Volta Redonda (1947). D'autres aciéries ont été installées dans le Minas Gerais. La fabrication d'aluminium est localisée près de Sorocaba.

La répartition spatiale de l'industrie est très inégale : l'agglomération de São Paulo domine, et de loin, tant par le nombre des ouvriers qu'elle emploie que par la valeur de sa production et sa variété. Un autre foyer correspond à Rio de Janeiro, Niterói et São Gonçalo. Porto Alegre (cuir et laine), les villes de Belo Horizonte, en grands progrès, de Recife et de Salvador sont des noyaux plus modestes.

● *Les transports.* L'équipement des moyens de circulation est difficile dans un pays aussi vaste. Le réseau ferré (37 032 km) n'est suffisamment dense que dans la région de São Paulo. Les liaisons entre les différentes unités régionales sont précaires (chemins de fer Minas-Bahia ou São Paulo-Rio Grande do Sul). Le tracé des lignes dans le Nord-Est, avec la grande antenne qui relie São Paulo au Mato Grosso et à la Bolivie par Corumba, montre qu'il s'agit plus de voies de pénétration que d'un réseau cohérent. Les écartements des rails diffèrent selon les compagnies ; la plus grande partie des lignes est construite en voies d'un mètre. Le matériel ferroviaire ne répond pas toujours aux besoins d'un trafic croissant. Le gouvernement fédéral et les Etats les plus riches s'efforcent d'étendre le réseau routier et de le rendre praticable en toutes saisons. La navigation fluviale assure les relations dans le bassin amazonien ; les vapeurs remontent jusqu'à Iquitos. Les autres fleuves ne sont navigables que par biefs entre les chutes. Le Paraguay contribue à assurer le débouché du Brésil occidental vers les pays de la Plata. La flotte marchande, dont la majeure partie appartient à l'Etat, est lentement complétée par l'achat de navires spécialisés. Mais l'équipement portuaire ne permet pas encore de faire face à toutes les exigences de la navigation moderne. Les bateaux font parfois la file dans les grands ports : Rio de Janeiro et Santos.

armoiries du BRÉSIL

● *Le commerce extérieur.* L'économie brésilienne repose sur l'importance des exportations, qui lui procurent les devises pour les achats nécessaires à l'industrialisation. Ces exportations sont encore constituées, à raison de plus de 80 p. 100, par le café, le coton et le cacao, la part des produits manufacturés continuant d'être négligeable. Les importations sont composées d'objets manufacturés (41 p. 100), de matières premières pour l'industrie (33 p. 100), comprenant surtout des carburants, et de denrées alimentaires (blé). Toute baisse des cours mondiaux sur les trois produits de base à l'exportation amène le freinage des acquisitions, et des restrictions affectent alors l'équipement du pays. Alourdie par le service des investissements étrangers, eux aussi indispensables, la balance des comptes est rarement positive. Le souci de défendre les prix à l'exportation complique la politique des changes, et la défense de la monnaie brésilienne, le *cruzeiro,* est difficile. La Seconde Guerre mondiale avait renforcé les liens économiques entre le Brésil et les Etats-Unis, qui sont le meilleur client, le principal fournisseur et le grand bailleur de fonds. Mais les relations avec l'Europe occidentale ont regagné du terrain, surtout avec l'Allemagne. De nombreuses entreprises françaises, allemandes et italiennes participent directement ou indirectement à l'installation des nouvelles industries et à l'équipement du pays. Le Brésil affronte les problèmes communs aux pays en cours de développement.

Niveaux de vie.

Avec un revenu par tête de 230 dollars par an, selon les estimations de l'O. N. U., le niveau de vie brésilien est inférieur à celui de l'Argentine (460 dollars), de l'Uruguay, et même du Chili (360 dollars) ; il n'est pas beaucoup plus élevé que celui des régions les plus prospères de l'Inde ou de la Chine. Il est cependant supérieur à celui de l'Equateur (150 dollars), du Paraguay (140 dollars) et du Pérou (120 dollars).

Le Brésil est caractérisé par une inégalité régionale assez accentuée. La région de Rio de Janeiro, de caractère exclusivement urbain, dispose d'un revenu moyen par tête de 1 000 dollars environ, et constitue un cas exceptionnel, qui s'explique par son ancien rôle de métropole, se manifestant encore par la concentration des administrations publiques, des sièges de grandes sociétés et d'une partie importante des grosses fortunes. Pour les Etats, le revenu par tête varie de 450 dollars environ (São Paulo) à moins de 200 dollars pour les Etats les plus pauvres de l'intérieur du pays. Cette répartition régionale se trouve aussi à l'origine d'une répartition inégale des revenus au point de vue social. Le district fédéral et l'Etat de São Paulo, qui représentent 20 p. 100 de la population, reçoivent 68 p. 100 du revenu national. L'origine de cette profonde inégalité sociale est liée au fait qu'au Brésil la structure industrielle s'est superposée à une structure féodale, celle des latifundia. Les grands propriétaires fonciers sont devenus les grands capitaines d'industrie. D'autres facteurs ont accentué cette concentration des fortunes aux mains de quelques individus : les taux d'intérêt et les profits élevés, le système fiscal fondé sur l'impôt indirect, l'absence d'une législation sociale régulièrement appliquée, l'éducation réduite pour les économiquement faibles et, comme résultat, de bas salaires. A ces facteurs s'ajoute aussi un processus d'inflation chronique. Cette double inégalité, régionale et sociale, fait ressortir une opposition entre le vieux Brésil colonial du Nord-Est, dont la majeure partie de la population vit en état de sous-alimentation chronique, et le Brésil neuf du Sud, qui dispose d'un revenu par tête sensiblement plus élevé, et où s'est constituée une classe paysanne moyenne.

L'industrialisation a déjà permis et doit permettre un relèvement du niveau de vie des Brésiliens. Mais elle rencontre des obstacles, dont plusieurs restent à surmonter : médiocrité des transports ; insuffisance des ressources énergétiques et des techniques industrielles (à côté d'usines ultra-modernes, d'autres ne disposent pas de l'encadrement nécessaire au personnel) ; faible pouvoir d'achat des masses rurales ; rareté des capitaux ; coût élevé de l'argent ; enfin, et surtout, instabilité monétaire. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, un changement s'opère. Le contrôle des importations permet à l'industrie de pratiquer des prix élevés, mais rend aussi possibles les amortissements rapides et l'autofinancement. Les propriétaires fonciers ont fait de gros efforts pour rénover les installations, et les éleveurs ont procédé à des importations régulières de bétail européen de remonte. Le rôle de l'épargne nationale a grandi ; son volume augmente, et elle se dirige moins vers les emplois spéculatifs et davantage vers les investissements. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Le Brésil fut découvert, par hasard, par le navigateur portugais Cabral, qui, entraîné par les alizés, aborda en avril 1500 la côte à Porto Seguro, au S. de l'actuelle Salvador (Baía). En vertu du traité de Tordesillas* (7 juin 1494), précisé par celui de Saragosse (1529), le nouveau territoire découvert faisait partie de la zone d'expansion territoriale reconnue au Portugal.

Les premiers établissements côtiers portugais et l'organisation administrative du Brésil.

Jusqu'au début du XVIIe s., la colonisation ne dépassa pas les plaines côtières, chacune formant un foyer isolé de colonisation, fondé par des explorateurs différents : João Ramalho dans la région de l'actuel São Paulo (1509), Aleixo Garcia, plus au S. (actuelle Santa Catarina) en 1526, etc. Cette dispersion était d'ailleurs favorisée par l'incapacité des Indiens (les Tupis Guaranis) à opposer une résistance efficace aux Portugais. Pourtant, à la fin du XVIe s., on comptait à peine une dizaine d'établissements habités de façon permanente, dont les plus importants étaient ceux du Nord-Est (Nordeste) autour de Baía (Salvador) et de Pernambouc (Recife), où la culture de la canne à sucre avait débuté dès 1532, à la suite de l'arrivée des colons sous la direction de Martim Afonso de Sousa.

La relative proximité de la métropole et de l'Afrique, pourvoyeuse d'esclaves noirs, le climat tropical favorable à cette culture spéculative firent de cette région le foyer de peuplement le plus important du Brésil jusqu'à la fin du XIXe s., alors que plus au S.

le commerce brésilien

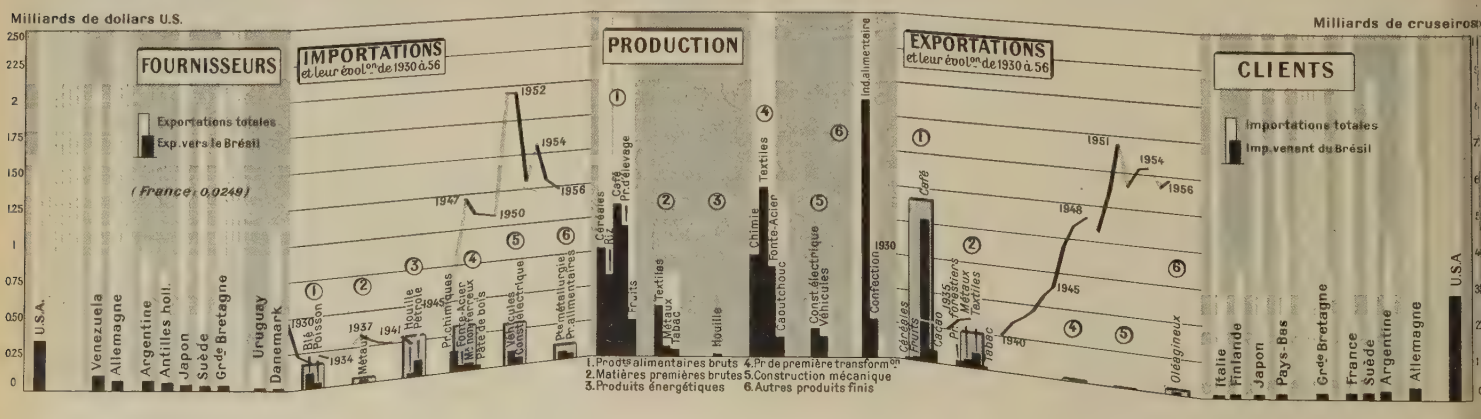

BRÉSIL
OCÉAN ATLANTIQUE
VENEZUELA
CARACAS
ARQUISIMETO
Orénoque (Rio Orinoco)
Ciudad Bolivar
GEORGETOWN
PARAMARIBO
CAYENNE
GUYANE BRITIQUE
SURINAM
GUYANE FRSE
Maroni
Oyapoque
Serra Pacaraima
Boa Vista
TERRITOIRE DU RIO BRANCO
Catrimani
Rio Vaupés
Vaupés
Rio Negro
Rio Japurá
Rio Solimões
Fonte Boa
Manaus
Manacapuru
Itaquatiara
Parintins
Santarém
Altamira
Monte Alegre
Almeirim
Óbidos
Tefé
Coari
Codajás
Carauari
Benjamin Constant
São Paulo de Olivença
Tabatinga
Canutama
Manicoré
Rio Madeira
Rio Purus
Labrea
Humaitá
Rio Aripuana
Rio Juruá
Rio Jutaí
Rio Tapajós
Rio Tocantins
Rio Xingu
Rio Iriri
Rio Trombetas
Rio Jamanxim
Rio Curuá
Rio Curupi
Rio Gurupi
Rio Capim
Rio Guamá
Rio Acará
Rio Moju
Rio Tuiuca
Rio Araguaia
Rio Javaés
Rio Parnaíba
Rio Balsas
Rio Grajaú
Rio Pindaré
Rio Mearim
Rio Itapecuru
Rio Turiaçu
Rio Gurupi
Rio Piriá
Rio Caeté
Rio Guamá
Rio Acará
Rio Moju
Rio Tocantins

vache normande

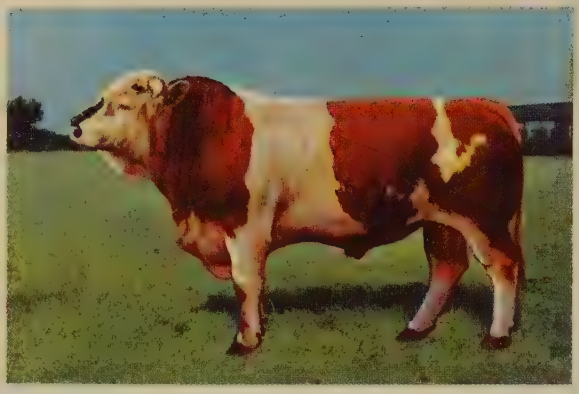

taureau pie rouge

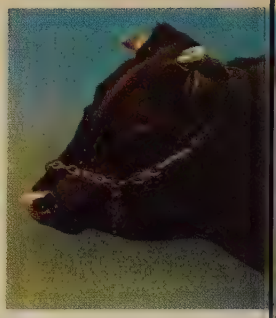

taureau flamand

blonde des Pyrénées

génisse bretonne

vache tarentaise

taureau hollandais « Frisonne »

taureau charolais

taureau Maine-Anjou

taureau armoricain

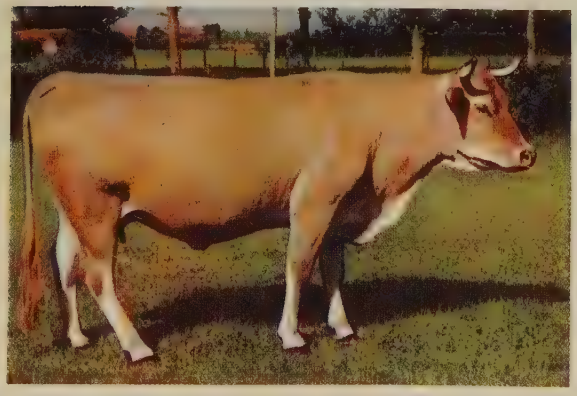

vache garonnaise

taureau limousin

taureau brun des Alpes

les centres portugais n'étaient que de simples escales fortifiées, sans cesse menacées par les tribus indiennes.

L'intérêt porté par le roi du Portugal aux Indes orientales lui fit négliger jusqu'au milieu du XVIe s. sa possession brésilienne, qui fut confiée à de grands seigneurs, les *donatários* (donataires), administrant douze capitaineries ayant de 180 à 600 km de façade maritime ; ce sont eux qui distribuèrent aux colons de très vastes domaines sucriers, dont le centre était la *casa grande*, où résidait le possesseur du domaine, maître du moulin à sucre, et autour de laquelle se groupaient les cabanes des Noirs formant la *senzala*.

Comprenant enfin la valeur du Brésil, le roi Jean III, sans porter atteinte à la structure économique et sociale du pays, révoqua les donatários et transféra leurs pouvoirs à un « Gouvernement général du Brésil », qui maintint solidement la cohésion des groupes de colons éparpillés le long des côtes (1548). Dirigé par un gouverneur, ou capitaine général, résidant à Bahia (Salvador) [plus tard à Rio de Janeiro], le gouvernement était divisé en 13 capitaineries administrées par des *ouvidores*, qui supplantèrent au XVIIe s. les capitaines, trop indépendants.

Le premier gouverneur fut Tomé de Sousa (1549-1553) ; il institua le service militaire obligatoire et fit construire de nouvelles villes, qui devaient d'ailleurs conserver une large autonomie sous l'administration des *senadores de câmara*. Cette politique de centralisation systématique permit de repousser les tentatives d'installation étrangère des Français de Villegaignon et de Coligny dans la baie de Guanabara (1555-1560) et de La Ravardière à São Luís do Maranhão (1594-1615). Pour prévenir leur renouvellement, les Brésiliens construisirent de nouvelles forteresses côtières : Rio de Janeiro (1565), Fortaleza (1609). Les Néerlandais s'emparèrent pourtant de Bahia (1624) et de Pernambouc (Recife), où ils fondèrent un établissement dont Maurice de Nassau fut nommé gouverneur (1636-1645), et dont ils ne furent chassés que par une révolte des colons portugais (1645). Cette intervention néerlandaise s'explique d'ailleurs par l'union temporaire du Portugal et de l'Espagne (1580-1640), qui n'eut pour le Brésil qu'un avantage : la création, sur le modèle du Conseil des Indes de Castille, d'un *Conselho de India* (1604), organisme métropolitain chargé de contrôler depuis Lisbonne l'administration et la vie économique du Brésil.

L'occupation des plateaux brésiliens et de l'Amazonie.

Sans doute, dès 1554, les jésuites, en fondant São Paulo, avaient-ils entamé la conquête de l'intérieur du pays afin d'évangéliser les indigènes, montrant ainsi la voie aux futurs conquérants du Brésil. En fait, cette occupation des plateaux, réalisée en plusieurs étapes séculaires, fut au début l'œuvre d'aventuriers, les *bandeirantes*. Chasseurs d'esclaves au XVIIe s., ils avaient pénétré loin vers l'O., dans le sertão, en remontant les voies d'eau et en établissant aux points stratégiques des postes fortifiés pour résister aux entreprises des jésuites, hostiles à leurs méthodes de colonisation ; ils se firent chercheurs d'or et de pierres précieuses au XVIIIe s., à la suite de la découverte de l'or dans le Minas Gerais, à Ouro Preto (1696), dans le Mato Grosso (1718), dans le Goiás (1725). Le Brésil est alors le premier producteur d'or du monde : des villes surgissent près des mines (Diamantina [1728], Sabara) ; de grandes exploitations agricoles, les *fazendas*, consacrées aux cultures vivrières se constituent à proximité de ces agglomérations ; des pistes muletières sont tracées de loin en loin ; des gîtes d'étapes fixent la population. Mais la mise en valeur des plateaux miniers n'avait été rendue possible que par un appel toujours renouvelé à la population du São Paulo et du Nordeste, avec pour conséquences leur dépeuplement et l'abandon des plantations de canne à sucre, sans pour autant créer des ressources durables ; en effet, la négligence des mineurs, l'extraction forcée, le contrôle très étroit imposé aux exploitants par l'administration royale entraînèrent l'épuisement et l'abandon des gisements dès le deuxième tiers du XVIIIe s. Seule la région de Rio de Janeiro avait réellement bénéficié de cette exploitation, car, du fait de sa position géographique, elle était le débouché le plus direct des pays miniers : elle supplanta comme capitale la ville de Bahia (Salvador) en 1763. Au cycle du sucre (XVIe-XVIIe s.) et au cycle de l'or et des pierres précieuses (XVIIIe s.) succède celui de l'élevage. Sans doute la densité du peuplement, liée aux activités pastorales, reste faible, mais elle est homogène et assure, à partir du Nordeste dès le XVIIe s., et à partir du Sud à la fin du XVIIIe s. (appel aux colons des Açores), une occupation continue et régulière des territoires brésiliens englobant les pays miniers, les dépassant même ; la liaison entre les vastes *estancias* d'élevage et les centres de consommation est réalisée par les *boiadas*, chemins ouverts par les troupeaux de bovins dont les maîtres (les *vaqueiros*), avides de liberté et d'espace, se maintiennent le plus possible à l'écart des régions soumises aux autorités officielles, et édifient cette curieuse civilisation du cuir, fondée sur le commerce de la viande sur pied et des peaux, remplacé dès la fin du XVIIIe s. par celui de la viande sèche.

Quant à la plaine amazonienne, si elle reste en dehors de l'espace économique brésilien, elle est en fait intégrée à la colonie portugaise, d'abord grâce aux efforts évangélisateurs des jésuites, puis, après leur expulsion en 1661, grâce à l'intervention du gouvernement de Lisbonne, qui fait construire en 1669 un fort (à l'emplacement de l'actuelle Manaus), au confluent du rio Negro et de l'Amazone, point de convergence des tentatives de pénétration néerlandaises (à partir de l'Orénoque), espagnoles (depuis le Pérou), françaises (en remontant le cours du fleuve). L'occupation et la mise en valeur des territoires brésiliens n'avaient pu être parachevées sans incident diplomatique. Tout d'abord, la signature par le Portugal, en 1703, du traité de Methuen, accordant à l'Angleterre le monopole du commerce avec le Brésil, entraîna, lors de la guerre de Succession d'Espagne, deux interventions françaises ; si la première échoua devant Rio (1710), la seconde permit à Duguay-Trouin de s'emparer de la ville et de lui imposer une énorme rançon (1711). D'autre part, la conquête des territoires périphériques entraîna des conflits avec les Espagnols, qui prétendaient, en vertu du traité de Tordesillas, contrôler tous les centres situés à l'O. d'une ligne allant de l'embouchure de l'Amazone à São Paulo. Le problème des frontières fut particulièrement difficile à résoudre aux confins méridionaux du Brésil, où la colonie du Saint-Sacrement, origine de l'Uruguay, avait été fondée sur les bords de la Plata par les Portugais en 1680 ; les Espagnols la détruisirent, puis durent la céder au traité d'Utrecht (1713) ; mais les jésuites espagnols, voulant y créer des *reducciones*, s'y installèrent illégalement (1750-1763), et finalement le Portugal dut renoncer définitivement à sa possession par les traités de Saint-Ildefonse (1777) et du Pareto (1778). En échange, il put entreprendre sans difficultés la mise en valeur pastorale du Rio Grande do Sul.

Économie et société coloniales.

La prospérité du Brésil à cette époque est solidement établie ; le traité de Methuen, en le rendant solidaire de l'économie britannique, lui avait permis de donner un nouvel essor aux cultures du riz, du tabac, des plantes tinctoriales, et surtout de la canne à sucre, qui pénètre alors dans les provinces de Rio et de São Paulo ; celle du coton est entreprise depuis le Maranhão jusqu'au Goiás ; celle du cacao, depuis le Para, gagne la région de Bahia.

Sous Joseph Ier (1750-1777), Pombal entreprit au Brésil, comme au Portugal, une politique de rénovation, visant à la fois à éliminer les dernières traces du gouvernement des grands propriétaires, à réprimer la corruption des fonctionnaires, et à améliorer la production agricole et minière ; à cette fin, il organisa l'immigration, les travaux publics, l'enseignement et, s'il abolit l'esclavage des Indiens (1775), il fit un appel accru à la main-d'œuvre servile originaire de l'Angola ; des compagnies à chartes furent constituées pour favoriser le commerce, dont le Portugal, en application du Pacte colonial, fut avec l'Angleterre le grand bénéficiaire, malgré l'échec partiel de cette dernière entreprise, les monopoles commerciaux n'ayant pu être appliqués qu'aux bois de teinture, au sel, aux pêcheries et aux boissons ; seules quelques difficultés naquirent de l'expulsion des jésuites, auxquels les colons reprochaient, surtout dans le Sud, l'appui offert aux Indiens (villages indigènes, etc.). Pourtant, malgré cette expansion économique, l'équilibre politique et social du Brésil était menacé ; sans doute, les Indiens, peu nombreux, refoulés dans la forêt amazonienne et dans les campos du Mato Grosso, étaient-ils peu dangereux ; il n'en était pas de même de la masse de la population, constituant une société très composite où le brassage des races avait abouti à la création d'un type d'hommes nouveau, le *caboclo*, terme qui dans son sens premier désigne le métis d'Indien et de Portugais, mais qui, pris au sens large, se rapporte également au mulâtre ou au métis d'Indien et de Noir. En fait, le caboclo est essentiellement paysan, parfois mineur, toujours misérable. Sa condition est d'autant plus lourde à supporter, dès le XVIIIe s., qu'il vit dans un monde où grands planteurs et commerçants habiles édifient rapidement des fortunes considérables ; les lourdes charges que fait peser sur lui l'administration, et la crise minière qui sévit sur les plateaux du Minas Gerais, à la fin du XVIIIe s., aggravent son mécontentement ; un courant révolutionnaire se crée, parallèle à celui qui est alimenté chez les élites par la lecture des œuvres politiques et philosophiques françaises ; mais la révolution est évitée. Le mérite en revient moins aux autorités, pourtant énergiques dans la répression (exécution de Tiradentes en 1792), qu'à certains éléments créoles ou aux métis et mulâtres aisés, qui canalisent, dans le sens national, les énergies brésiliennes.

Ce nationalisme brésilien se cristallise lors du transfert à Rio de Janeiro de la famille royale et de la capitale portugaises en 1808, à la suite de l'occupation de la métropole par Napoléon Ier. Une imprimerie, des journaux, des banques sont créés ; surtout, le régent, devenu en 1816 le roi Jean VI, adopte une politique beaucoup plus brésilienne que portugaise, signant avec l'Angleterre un traité de commerce très favorable aux produits du Brésil (1810) et ouvrant ses ports au commerce étranger (acte de Bahia). Quand il regagne l'Europe en 1821, rappelé par la révolution portugaise de 1820, il laisse à son fils cadet, dom Pedro, la régence du Brésil. Ayant fait l'apprentissage de la

le BRÉSIL en 1519
par Lopo Homem
Bibliothèque nationale

Cabral prend solennellement possession du Brésil
image populaire

Phot. Bibl. nat., Viollet.

empereur Pierre Ier par Gianni

liberté de 1808 à 1821, cet Etat refuse de redevenir une simple colonie portugaise ; et, pour éviter que la révolution latente n'aboutisse, à l'exemple des colonies espagnoles, à l'établissement de la république, dom Pedro, entraîné par les grands propriétaires brésiliens, accepte de devenir le défenseur perpétuel du Brésil, dont l'indépendance est bientôt proclamée (cri d'Ypiranga, 7 sept. 1822) et dont il devient l'empereur le 12 octobre. (V. Pierre Ier, empereur du Brésil.)

Le Brésil indépendant.

● *L'Empire brésilien.* Les troupes portugaises quittent le pays dès 1823, sous la pression de l'escadre britannique de l'amiral Cochrane ; la Constitution, qui accorde au souverain un pouvoir « modérateur » lui permettant de contrôler le législatif, est entrée en vigueur en 1821. Mais une première crise politique éclate en 1826, quand Pierre Ier souhaite regagner le Portugal pour succéder à Jean VI ; le Brésil veut être gouverné depuis Rio et non depuis Lisbonne, et une émeute (7 avr. 1831) contraint l'empereur à abdiquer en faveur de son fils Pierre II, de naissance brésilienne, mais dont la jeunesse (il n'a que cinq ans) nécessite malheureusement l'institution d'une régence (1831-1840), génératrice de troubles dans le Nordeste, puis dans le Sud. Dès 1834, un acte additionnel doit faire des concessions aux particularismes provinciaux et permettre l'instauration d'un véritable régime parlementaire, caractérisé par l'alternance au pouvoir des partis libéraux et conservateurs.

empereur Pierre II par Viénot

Pierre II, souverain très cultivé et fort habile politique, s'appuyant selon les circonstances sur l'un ou l'autre des deux partis brésiliens, sut imposer, surtout à partir de 1854 (ministère Paraná), une politique de large expansion économique (construction de routes et de voies ferrées) favorable à l'aristocratie foncière qui, à partir de 1860, entreprit sur une grande échelle la culture du café. Partie de la Guyane, cette dernière avait gagné le Pérou à la fin du XVIIIe s., puis la région de Rio et surtout celle de São Paulo, d'où elle devait s'élancer sans interruption de 1880 à 1929 à la conquête des plateaux paulistes, en direction du Paraná.

Pour accélérer la mise en valeur du pays, Pierre II favorisa, à partir de 1860, l'immigration européenne contribuant au peuplement du Brésil méridional (colonisation allemande). Malheureusement, il dut entreprendre contre le Paraguay une guerre dévastatrice (1865-1870), qui donna à l'armée brésilienne et à son chef, le général Caxias, la notion de la force qu'ils représentaient. Aussi, lorsque la politique libérale mais despotique de Pierre II eut coalisé contre le souverain le mécontentement du clergé (laïcisation de l'état civil, soutien à la franc-maçonnerie), celui des conservateurs (suffrage universel), des libéraux (autoritarisme) et de l'aristocratie foncière (abolition progressive dès 1871, totale en 1888, de l'esclavage), l'armée fut-elle l'instrument choisi pour renverser le régime et proclamer la république (pronunciamiento du 15 nov. 1899) ; la réussite du coup d'Etat avait été d'autant plus facile que le succès de la philosophie positiviste d'Auguste Comte, dans les milieux intellectuels, avait été tel que personne dans les classes dirigeantes, pas même le roi, ne semblait croire encore aux vertus de la monarchie.

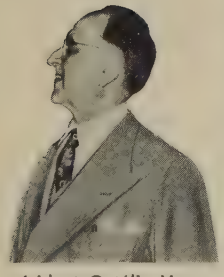

président Getúlio Vargas en 1941

● *La République fédérative brésilienne.* La Constitution républicaine établie avec l'aide des militaires (Fonseca) et des positivistes (Magalhães) et votée le 22 février 1891, crée un Etat laïque (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et fédéraliste (institutions analogues à celles des Etats-Unis). Malgré ses origines, le Brésil sut résister, au contraire des autres Etats sud-américains, aux empiétements de l'armée et de la flotte (1893) ; et de 1894 (élection du président Barros) jusqu'en 1930, douze présidents se succédèrent dans une stricte légalité, tandis que, tout en restant fidèle à la doctrine de Monroe, le Brésil s'enrichissait essentiellement grâce à l'exportation du café, activée par l'arrivée d'immigrants européens de plus en plus nombreux (Italiens, Espagnols, Portugais).

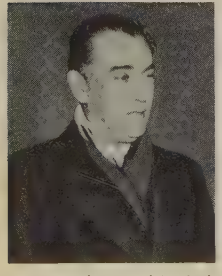

président Kubitschek

Le rôle toujours plus considérable joué par le café, c'est-à-dire par l'Etat de São Paulo, dans l'économie brésilienne explique que la majorité du personnel gouvernemental soit recrutée, non plus parmi les gens du Nordeste, mais parmi les paulistes, et justifie également le soutien financier accordé par l'Etat aux producteurs de café lors de la crise de surproduction de 1906.

Parallèlement à ce déplacement de l'axe économique et politique du Brésil vers le S. était entreprise l'intégration territoriale de l'Amazonie dans l'espace brésilien, grâce à une série d'explorations scientifiques menées par Spix et Martius le long de l'Amazone et du Japurá (1817-1820), par le comte de Castelneau aux sources du Paraguay (1843-1847), par le docteur Crevaux dans les grandes plaines intérieures (1876-1882), par H. Meyer sur le Xingu (1900).

En 1914, le Brésil est incontestablement la première puissance de l'Amérique latine. La Première Guerre mondiale, à laquelle il participe aux côtés des Alliés, au lendemain de l'entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Allemagne, active encore son économie. La production de blé dans le Sud, celle du caoutchouc dans la forêt amazonienne (rôle des *seringueiros*) sont alors développées pour l'exportation. Mais la fermeture des marchés européens, l'effondrement des cours du caoutchouc et surtout du café, en 1929, entraînent la chute du régime. Le chef des libéraux, le docteur Getúlio Vargas, homme du Sud cette fois, constitue un gouvernement provisoire et dictatorial, suspend la Constitution de 1891, réprime un mouvement insurrectionnel à São Paulo, qui réclame son autonomie (1932), se fait élire président pour quatre ans et impose le vote d'une nouvelle Constitution (1934) prévoyant la désignation d'un Parlement en partie représentatif (80 p. 100 des députés), en partie corporatif (20 p. 100 des députés). Le caractère dictatorial du régime s'accentue encore quand, en 1937, le président Vargas licencie le Congrès, dissout les anciens partis et devient, en vertu d'un plébiscite, dictateur du Brésil pour six ans. Si, au début, l'accent est mis parfois sur les aspects qui rapprochent ce régime de celui des Etats fascistes européens, le président Vargas fait entrer le Brésil dans la Seconde Guerre mondiale aux côtés des Alliés (corps expéditionnaire de 25 000 hommes, en 1942). Cependant, le 30 octobre 1945, il est déposé par un groupe de généraux et, en 1946, une nouvelle Constitution démocratique et fédéraliste est adoptée. Mais, sous le gouvernement du général Dutra, le Brésil se sent menacé par une forte poussée du parti communiste, pourtant mis hors la loi.

La volonté d'échapper tant à l'influence idéologique soviétique qu'à l'ingérence financière nord-américaine provoque la réélection en 1950, à une écrasante majorité, de Getúlio Vargas, appuyé par le puissant mouvement des *marmiteiros*, analogue, sur bien des points, à celui des *descamisados* du général Perón. Mais, accusé d'avoir été l'instigateur d'un attentat manqué contre un journaliste de l'opposition, il est sommé par l'armée de quitter son poste et se suicide (24 août 1954).

Aujourd'hui, après la courte présidence de J. Café Filho, son successeur J. Kubitschek se consacre à la mise en valeur du pays en utilisant les expériences tant nord-américaines que soviétiques : poursuite de l'équipement industriel (groupe sidérurgique de Volta Redonda) ; volonté de conserver au Brésil la libre jouissance de ses richesses en n'accordant aux compagnies étrangères, de préférence européennes, qu'un maximum de 49 p. 100 des actions dans les nouvelles entreprises minières ou industrielles ; effort pour décentraliser l'organisation politique et économique du pays en dotant les gouvernements provinciaux d'une partie des pouvoirs détenus par les organes fédéraux ; volonté, pour symboliser l'unité et la cohésion politique du Brésil, de lui donner au cœur du Goiás une nouvelle capitale, Brasília.

La réalisation d'un tel programme est conditionnée par la mise en place d'un réseau de communications cohérent, permettant la redistribution à l'intérieur du pays d'une population trop concentrée sur la côte et dont la sous-alimentation et la misère latente sont lourdes de troubles sociaux, d'autant plus que son dynamisme démographique, source de richesses pour l'avenir, constitue au milieu du XXe s. une charge pour les finances brésiliennes. (→ Biblio.)

Constitution.

La Constitution brésilienne du 18 septembre 1946, la cinquième depuis la proclamation de la république, confie le pouvoir exécutif à un président, nommé pour cinq ans, chef de l'administration civile et militaire, qui nomme et révoque les ministres responsables devant le Congrès national. Il est remplacé automatiquement par le vice-président désigné en même temps que lui, et qui est de droit président du Sénat.

Le Sénat, dont les membres sont élus pour huit ans, à raison de trois sénateurs par Etat, et la Chambre, dont les effectifs varient selon la population, forment le Congrès national, organe du pouvoir législatif.

Le Tribunal suprême fédéral, cour constitutionnelle, dont les onze juges, choisis par le président avec l'assentiment du Sénat, ont rang de ministres, le Tribunal d'appel fédéral, les tribunaux électoraux et les tribunaux militaires exercent le pouvoir judiciaire.

Le droit de vote appartient aux Brésiliens des deux sexes sachant lire et écrire, et âgés de dix-huit ans.

BEAUX-ARTS

Le Brésil n'a pas connu de foyer important de culture précolombienne. L'art indigène se réduit aux produits de quelques tribus : céramiques des Tupis ; masques et poupées en bois des Kaduveos et des Katukinas ; parures en plumes des indigènes de l'Amazone.

L'art de la période coloniale, tout en se rattachant dans l'ensemble au baroque de la Contre-Réforme, présente un caractère original. Son développement fut assez tardif, et sa floraison se situe au XVIIe s., et surtout au XVIIIe s. Les attaches avec la métropole portugaise, d'où venaient les autorisations de construire et même certains matériaux, étaient très étroites. Les rapports étaient plus importants entre chaque province et le Portugal qu'entre les provinces mêmes du Brésil. D'où l'esprit et les tendances propres de chacune, Bahia (Salvador) étant porté au grandiose, Recife à l'ornemental, Minas Gerais à la simplicité classique.

D'autre part, l'art brésilien, exclusivement religieux, est le fruit d'une société restée populaire, sans aristocratie, polarisée autour de confréries religieuses, exaltée par des fêtes d'une richesse fantastique : un monde demeuré fortement médiéval en plein XVIIIe s. L'élément noir y joue un rôle important, avec son imagination truculente. D'où la fréquence des personnages à face noire, le roi Balthazar, saint Benoît le Maure, patron des Noirs, et l'ascendance africaine de nombre d'artistes. Le plan des églises est particulier : les nombreuses salles nécessaires à la vie de la communauté chrétienne sont réunies par un corridor bilatéral ; des portes, des escaliers et des tribunes permettent de communiquer partout sans rompre l'unité de l'intérieur ni la simplicité extérieure du parallélépipède rectangle. Au plan général correspond la sobriété des façades, composées d'un carré ou d'un rectangle percé d'une porte et surmonté d'un fronton triangulaire. La fantaisie des lignes baroques trouve sa place dans la décoration, surtout dans la sculpture sur bois à l'intérieur, mais l'ensemble reste simple et son unité rythmique est conservée.

Les monuments les plus célèbres se situent à Recife, dans l'Etat de Pernambouc : église de la Conception des militaires, église du tiers ordre de Saint-François, avec sa célèbre chapelle dorée ; à Salvador, les plafonds de la cathédrale et du couvent du Carmel sont d'une extraordinaire richesse ; citons encore, à Rio de Janeiro, les églises du monastère de Saint-Benoît et du tiers ordre de Saint-François ; dans l'Etat de Minas Gerais, celles d'Ouro Preto (Saint-François), de Mariana, et celle de Congonhas do Campo, bâties et ornées par le mulâtre Antônio Francisco Lisboa, dit l'*Aleijadinho* (« l'Estropié »), le plus célèbre des artistes brésiliens (1730-1814). Les sculpteurs les plus importants sont : Maître Valentin (Valentim da Fonseca e Silva), Inácio da Costa, de l'école de Baía, féconde en artistes de valeur. Les peintres intéressants furent nombreux aussi : citons João de Deus Sepúlveda, qui travailla à Recife, et le frère Ricardo do Pilar, qui a laissé au monastère de Saint-Benoît, à Rio, un *Christ aux stigmates* empreint d'un grand

Phot. Larousse, U. S. I. S., A. I.

idole en bois sculpté art du bas Amazone

art baroque XVIIIe s. église du Bon-Jésus à Congonhas (Minas Gerais)

peinture de L. Segall

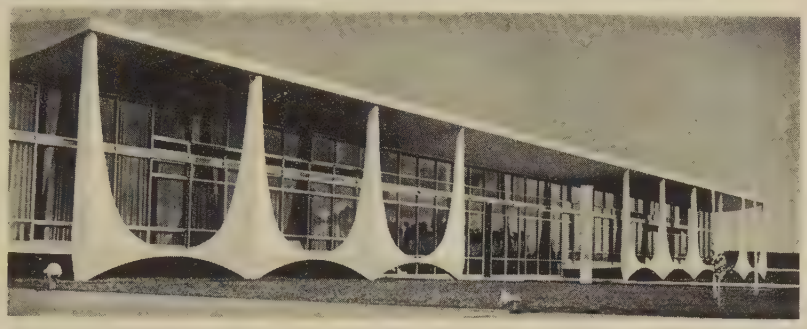

palais du gouvernement à Brasília

peinture de C. Portinari

tragique. On apprécie beaucoup les décorations en céramique dites *azulejos*, les plafonds en trompe l'œil et les sculptures en bois doré qui ornent ces édifices.

Au XIXe s., l'art brésilien devient profane et se met à l'école de l'Europe, surtout de la France. Une mission artistique française, composée de membres de l'Institut,. dont le peintre Taunay, arriva au Brésil en 1816. Elle laissa des témoignages de son activité et forma des disciples. L'empereur Pierre II protégea les arts. L'architecture est passée presque sans transition de la maison coloniale à un étage au gratte-ciel de style américain.

Au XXe s., une école de peinture originale s'est développée au Brésil, dont les deux représentants les plus notoires sont Lasar Segall (1885-1957) et Cándido Portinari (né en 1903). Les expositions biennales de São Paulo jouent, depuis 1954, un rôle dans la vie artistique internationale.

Musique.

La musique indienne est, au Brésil, d'une si grande richesse qu'elle n'est pas complètement connue. Son apport est moins considérable que celui de l'élément noir ou que celui de la musique portugaise. Les esclaves noirs ont donné à la musique brésilienne sa puissance rythmique ensorcelante, soutenue par quelques instruments à percussion de souche africaine : les *atabaques*, la *cuíca*, la *marimba*, la *matraca*, le *ganzá*, le *reco-reco*. Les Portugais ont apporté au Brésil leur culture et ce caractère que l'on définit par le mot de *saudade*. De cette source naît la *modinha*, chanson mélancolique sur le mode mineur.

Le Brésil a toujours joui d'une exceptionnelle culture musicale. Les premiers compositeurs d'importance appartiennent au XVIIIe s. Carlos Gomes (1836-1895) est le premier compositeur qui acquiert une célébrité européenne.

Au XXe s., les musiciens recherchent leur inspiration dans le folklore ; parmi eux, on peut citer : Francisco Braga (1868-1945), Joaquim António Barroso Neto (1881-1941), Villa-Lobos* (1887-1959), Luciano Gallet (1893-1931), Frutuoso Viana (né en 1896), Haeckel Tavares (né en 1896) et Brasilio Itiberê, Mozart Camargo Guarnieri (né en 1907), Francisco Mignone (né en 1897) et Lourenço Fernandes (né en 1897).

L'expression des tendances les plus avancées de la musique contemporaine se trouve dans le mouvement « Musica Viva », fondé en 1939 par H. H. Koellreutter.

LITTÉRATURE

Il n'est pas toujours aisé de fixer les frontières d'une littérature, surtout quand elle appartient à une langue qui était à l'origine celle de la métropole. Il suffit de rappeler qu'il a été donné à un écrivain portugais de l'Armada qui aborda pour la première fois au Brésil, Pêro Vaz de Caminha, de fonder la littérature brésilienne. Vinrent ensuite les premiers missionnaires, tel le P. José de Anchieta, dont les œuvres mystiques fleurirent au XVIe s. La littérature de la nouvelle colonie se dégagea ensuite progressivement de l'influence originelle. Le poète Gregório de Mattos (1633-1696) est le meilleur exemple de ces écrivains qui commencent à puiser dans la société brésilienne elle-même la source de leur inspiration satirique. Mais l'influence portugaise se maintint toutefois, et les fils de famille allaient faire leurs études à Coimbra : même au XIXe s., le poète Gonçalve Dias n'est pas exempt de cette influence, tandis que son contemporain António de Castro Alves (1847-1871) est déjà plus brésilien dans son poème *le Navire négrier*. Le mouvement d'autonomie se développa jusqu'à la période romantique, située de 1830 à 1870, à laquelle succéda une phase de réaction critique et naturaliste, dont le maître est Machado de Assis (1839-1908), puis vinrent les parnassiens et les symbolistes, dont la vogue se maintint jusqu'en 1920. Le début du XXe s. compte également de grands prosateurs, tels que Euclides da Cunha (1866-1909) et Rui Barbosa. En 1922 éclata, à São Paulo, un véritable mouvement révolutionnaire dans le monde des lettres : une « Semaine de l'art moderne », organisée par des poètes, dont le chef de file était Mário de Andrade (1893-1945), marqua le début d'une violente réaction contre toute l'influence académique ou parnassienne. Ce mouvement fut soutenu à Rio de Janeiro par le romancier José Pereira da Graça Aranha (1868-1931), membre fondateur de l'Académie brésilienne des lettres, qu'il quitta en 1924. Par la suite, l'Académie se rajeunit en accueillant dans son sein plusieurs de ceux-là mêmes qui l'avaient combattue.

Brésil (COURANT DU), courant chaud de l'Atlantique occidental, issu du courant sud-équatorial, qui longe les côtes du Brésil depuis le cap São Roque ; il s'incurve vers l'E. à partir de 30° de lat. S.

BRÉSIL (Jules Henri), acteur et auteur dramatique français (Paris 1818 - Bois-Colombes 1899). Il débuta à la Gaîté, joua le drame en province et à l'étranger, et revint à Paris en 1858. Il a écrit plusieurs livrets d'opéras : *Si j'étais roi*, mus. d'Adam ; *le Tribut de Zamora*, mus. de Gounod ; et des drames, dont plusieurs en collaboration avec Dennery.

BRÉSILÉINE n. f. Matière colorante naturelle. (V. BRÉSILINE.)

BRÉSILIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient au Brésil ; habitant ou originaire du Brésil.

— Brod. *Dentelle brésilienne*, dentelle fine exécutée en motifs séparés qui se composent de *rosaces* de fils tendus faisant l'effet de toiles d'araignée. (Ces espèces de dentelles prennent le nom de *sols*, et sont du même genre que la *dentelle ténériffe*.)

◆ N. m. Linguist. Langue portugaise parlée au Brésil. (V. PORTUGAIS.)

Mário de Andrade

BRÉSILINE n. f. Substance cristallisée incolore extraite du bois de brésil.

— ENCYCL. La *brésiline* est le leucodérivé de la *brésiléine*, matière colorante rouge carmin. Les solutions alcalines de brésiline s'oxydent en effet au contact de l'air en fournissant la coloration de la brésiléine, qu'on peut isoler en la précipitant par un acide.

BRÉSILLER v. tr. (de l'anc. provenç. *brezilh*, sable fin, emprunté au lat. pop. *brisare*, briser). Réduire en petits morceaux, pulvériser. ‖ *Fig.* et *pop. A tout brésiller*, à toute vitesse : *Si vous voyez le postillon allant à tout brésiller* [...] (Balzac).

◆ V. intr. ou ***se brésiller*** v. pr. Tomber en débris, en poudre, par l'effet de la sécheresse : *Un tabac qui brésille* (ou *se brésille*).

BRÉSILLER v. intr. (de *braise*). Dialect. Briller, étinceler : *Les neiges brésillaient davantage, car la nuit descendait* (Barrès).

BRÉSILLET n. m. Comm. Variété de bois de brésil fournie par diverses espèces du genre *Caesalpinia*.

BRESLAU. V. WROCLAW.

BRESLAU (Louise), peintre suisse (Zurich 1854 - Neuilly-sur-Seine 1927). Elève de Tony Robert-Fleury à l'académie Julian (1877), elle est l'auteur de scènes d'intérieur, mais on cite surtout ses portraits : le peintre suédois *Josephson* (1886, musée de Stockholm), *Jean Carrier* (musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1887), *Guynemer* (pastel 1916), *Anatole France* (pastel, 1921).

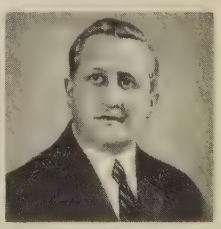

Graça Aranha

Phot. Roser, de Mattos-Sequeira (Rapho), Golten, Pratt (Rapho), Mattos (Viollet).

coqs de BRESSE

Armes de la BRESSE

D'argent à la bande d'azur accompagnée de deux lions de sable, l'un en chef, l'autre en pointe

Blason de BREST

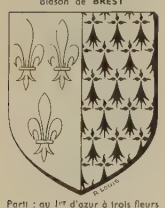

Parti : au 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or; au 2e d'hermine.

BRESLE (la), fl. côtier situé à la limite de la Normandie et de la Picardie; 72 km. Elle naît au S. d'Aumale, passe à Eu, et se jette dans la Manche, au Tréport.

BRESLES, comm. de l'Oise (arrond. de Beauvais), aux confins S. de la Picardie; 2 348 hab. (*Breslois*). La nef de l'église est peut-être du xe s. Sucrerie.

BRÉSOLLES n. f. pl. Préparation de l'ancienne cuisine, qui consistait en tranches minces de viande, cuites à l'étouffée sur un hachis de jambon, oignons, champignons, ciboule, gousse d'ail, assaisonné de sel, poivre, et mélangé d'huile d'olive.

BRESSAN, E adj. et n. Qui appartient à la Bresse ou à ses habitants; habitant ou originaire de la Bresse.

BRESSANONE, en allem. **Brixen,** comm. d'Italie, dans le Trentin (prov. de Bolzano), au confluent de l'Isarco et de la Rienza; 11 800 hab. (9 100 aggl.). Evêché. Centre agricole et commercial. Station de villégiature.

BRESSANT (Jean-Baptiste Prosper), acteur français (Chalon-sur-Saône 1815 - Nemours 1886). Il s'essaya au théâtre de Montmartre, puis aux Variétés. Après avoir passé quelque temps à Saint-Pétersbourg, il fut engagé au Gymnase (1846). Sociétaire de la Comédie-Française (1854 à 1877), il fut professeur au Conservatoire de 1870 à 1876. Son extérieur séduisant, sa voix charmante, sa distinction lui valurent de nombreux succès. Il faut citer parmi ses meilleurs rôles : Almaviva du *Barbier de Séville,* dom Juan, Octave des *Caprices de Marianne.*

BRESSANT n. f. Coupe des cheveux en brosse, mise à la mode par l'acteur Bressant : *Une bressant.* (On dit aussi COUPE À LA BRESSANT.)

BRESSE, petit pays de l'Est de la France, compris entre le Jura à l'E., la Saône à l'O., la région de Chalon au N., la Veyle au S., s'étendant sur les départ. de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Jura. (Hab. *Bressans.*) La Bresse est située sur l'emplacement d'un lac tertiaire dont les dépôts marneux constituent un sol imperméable : dans ce pays mamelonné, les dénivellations sont faibles, en dehors des vallées quaternaires bien marquées. Un sol humide et pauvre, couvert de bois, des chemins détestables, tout faisait, jadis, de la Bresse, une région arriérée. Le labeur de ses paysans l'a transformée en un pays d'apparence prospère : les innombrables étangs du Moyen Age, où l'on élevait des poissons, ont été comblés en grande partie, et c'est maintenant l'agriculture qui fournit l'essentiel des ressources. Les champs allongés, très morcelés, séparés par des haies, sont cultivés sur billons. Le réseau de fossés de drainage exige de gros travaux d'entretien. La polyculture est générale : blé, pommes de terre et surtout productions destinées au bétail et à la volaille (betterave fourragère, maïs). Les bovins sont trop nombreux et peu sélectionnés; les porcelets sont renommés, mais c'est l'élevage du poulet qui domine. L'habitat est très dispersé, constitué de fermes à cour ouverte. La maison bressane, autrefois en pisé, est maintenant en brique, et le large toit débordant de chaume a laissé la place au toit de tuile. En dehors des gros marchés de Bourg et de Louhans, la Bresse ne possède pas de villes : celles-ci n'apparaissent qu'à la périphérie (Chalon-sur-Saône et Mâcon). [→ Biblio.]

— Hist. On distinguait la *Bresse bressane,* appelée plus tard « Bresse savoyarde », partie du royaume de Bourgogne, puis de l'Empire germanique, et la *Bresse chalonnaise,* partie du duché de Bourgogne, dépendant du royaume de France. Le comté de Bresse, formé de la Bresse bressane et du Revermont jurassien, se divisa en petites seigneuries, dont la principale était celle de Bâgé, qui finit par imposer son autorité à l'ensemble de la région. Le mariage de Sibylle de Bâgé avec Amédée V le Grand, comte de Savoie (1272), fit entrer le comté dans les possessions de la maison de Savoie, qui dut le céder le 27 janvier 1601 à Henri IV, par le traité de Lyon, en même temps que le Bugey et le Valromey. Les comtes de Savoie avaient transporté la capitale du comté à Bourg. Les rois de France firent inclure la Bresse dans le gouvernement de Bresse-et-Bugey, qui fut supprimé par la suite.

Bresse (OIE DE), oie de taille moyenne, plutôt petite. Elle est blanche de plumage, de peau, de chair et de gras.

Bresse (POULE DE), l'une des races de poules les plus anciennes et les plus réputées. On en connaît plusieurs variétés, mais la variété blanche et la variété noire sont les plus répandues. Pondeuse remarquable, la poule de Bresse est également très rustique. Elle est particulièrement renommée pour la qualité de sa chair : finesse et saveur hors de pair.

BRESSE (LA), comm. des Vosges (arrond. de Remiremont), dans les hautes Vosges cristallines; 4 718 hab. (2 073 aggl.) [*Bressauds*]. Filatures et tissages de coton; taillerie de granite. C'était, avant la Révolution, une commune libre, véritable république indépendante, semblable aux villes impériales d'Alsace. Le bourg a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale. Centre d'excursions et station de sports d'hiver entre 630 et 750 m d'alt.

BRESSLAU (Harry), historien allemand (Dannenberg, Hanovre, 1848 - Heidelberg 1926). Il fut l'un des médiévistes les plus renommés de l'Allemagne. A partir de 1888, il fut membre du comité de publication du grand recueil des *Monumenta Germaniae historica.* Spécialisé dans les sciences auxiliaires de l'histoire, il a attaché son nom à un *Manuel de diplomatique pour l'Allemagne et l'Italie* (1889).

BRESSON (Charles, comte), diplomate français (Epinal 1798 - Naples 1847). Il fit accepter par la Belgique les résolutions des conférences de Londres (1830), négocia le mariage de Louise d'Orléans avec le roi Léopold, et les fameux mariages espagnols.

BRESSON (Robert), cinéaste français (Bromont-Lamothe, Puy-de-Dôme, 1907). Dès son enfance, il est attiré par la peinture, et, jusqu'à l'âge de trente-six ans, peint de nombreuses toiles où se retrouve une grande rigueur dans la construction, qualité essentielle qui caractérisera plus tard son œuvre cinématographique. En 1943, le premier film qu'il met en scène, *les Anges du péché,* dialogué par Jean Giraudoux, le signale à l'attention de la critique. On y trouve déjà ce style « janséniste » qui marquera tous ses films. Avec *les Dames* du bois de Boulogne* (1945), inspirées de Diderot, *le Journal d'un curé de campagne* (1950), tiré de l'œuvre de Georges Bernanos, *Un condamné à mort s'est échappé* (1956), et *Pickpocket* (1959), il affirme son talent de créateur cinématographique, qui est l'un des plus forts et des plus originaux de sa génération.

BRESSOUX, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), dans la banlieue E. de Liège; 15 200 hab. Métallurgie lourde. Industries chimiques, électriques et mécaniques.

BRESSUIRE, ch.-l. d'arrond. des Deux-Sèvres, dans le Bocage vendéen; 6 206 hab. (5 435 aggl.) [*Bressuirais*]. Eglise Notre-Dame (XIIe-XVIe s.), avec clocher de la Renaissance. Ruines du *château de Bressuire* (XIIe et XIIIe s.). Marché agricole. Fabriques de conserves. Tissage du lin. Confection. — L'arrond. a 6 cant., 91 comm. et 83 714 hab.

BREST, ch.-l. d'arrond. du Finistère, sur la rive nord de la *rade de Brest;* 110 713 hab. (100 733 aggl.) [*Brestois*]. Brest est avant tout une grande base navale, et son arsenal emploie 8 500 ouvriers et techniciens, non compté le personnel militaire. Etabli de part et d'autre des rives de la Penfeld, il possède, outre les chantiers navals, une base sous-marine héritée de l'organisation Todt, des casernes souterraines, une importante centrale thermique, etc. Un pont levant de 88 m de portée détient le record européen dans ce domaine. Le port de commerce, longtemps négligé malgré la position exceptionnelle de Brest, développe son trafic (importations de vins algériens, de pétrole, de bois). En dehors de l'arsenal, les activités industrielles de la ville sont représentées par les réparations de navires, en plein essor, des industries mécaniques et chimiques, des industries textiles (bonneterie) et alimentaires. — L'arrond. a 12 cant., 82 comm. et 246 617 hab.

— Hist. Point le plus avancé du territoire français sur l'Atlantique, disposant d'une rade naturellement abritée et facile à défendre, Brest était destiné à devenir une base navale importante. Port gallo-romain sous le nom de *Gesocribate,* Brest fit partie du comté de Léon, puis du duché de Bretagne (1239). La ville passa à l'Angleterre en 1342, fut assiégée en vain par Du Guesclin, et retourna à la Bretagne en 1397. Au temps de la Ligue, les Espagnols s'installèrent sur les rives S. du goulet, au fort des Espagnols, dont ils furent chassés en 1594. L'importance de Brest s'accrut lorsque la Bretagne fut annexée au royaume de France et il devint le port militaire de la marine du Ponant, sur l'initiative de Richelieu, dont l'œuvre fut poursuivie par Colbert et Vauban. C'est par ces deux hommes que Brest fut organisé comme puissant port de guerre, où furent armées, depuis, la plupart des flottes engagées contre l'Angleterre aux XVIIe et XVIIIe s. La guerre de l'indépendance américaine et le règne de Louis XVI marquèrent l'apogée de Brest, qui, sous l'Empire, déclina au profit de Toulon. Siège de l'Ecole navale depuis 1830, Brest fut, au cours de la Première Guerre mondiale, la tête de ligne principale des convois américains. Occupé par les Allemands en 1940, le port devint un des plus importants repaires de leurs sous-marins et fut, de ce fait, totalement détruit par les bombardements aériens alliés. Défendue par les Allemands pendant plus d'un mois en 1944, la ville ne fut libérée par les Américains que le 18 septembre. Les installations de la base navale ont été reconstruites depuis 1945 et la ville elle-même a été complètement transformée par sa reconstruction. (→ Biblio.)

BREST (RADE DE), vaste baie des côtes occidentales de la Bretagne (Finistère), où débouchent, par des rias profondes, l'Elorn et l'Aulne. Ce magnifique bassin naturel, qui couvre 15 000 ha, ne communique avec l'Océan que par l'étroit *goulet de Brest* (2 km de large).

BREST, en pol. **Brześć nad Bugiem** et, jusqu'en 1921, **Brześć Litewski,** en russe **Brest-Litovsk,** en allem. **Brest-Litowsk,** v. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), à la frontière de la Pologne, en Polésie; 73 000 hab. Industries textiles et industries du bois.

— Hist. En 1594, une Union des Eglises grecque et romaine du royaume de Pologne y fut conclue. Au troisième partage de la Pologne (1795), la ville fut annexée par la Russie. Durant la Première Guerre mondiale, les Allemands l'occupèrent en août 1915. Le 3 mars 1918, les communistes russes y signèrent avec l'Allemagne une paix séparée (v. art. suiv.). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle fut occupée par les Allemands en septembre 1939, puis remise à l'U. R. S. S. Les Allemands l'ont réoccupée de juin 1941 à juillet 1944.

Brest-Litovsk (TRAITÉ DE), traité de paix, signé, après de longues négociations qui débutèrent le 20 décembre 1917, dans la ville de Brest (Pologne), le 3 mars 1918, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Russie. Il consacrait les conquêtes allemandes en Pologne et dans les pays baltes, et reconnaissait en outre à la Turquie la possession d'Ardahān, de Kars et de Batoum. Ces stipulations furent abrogées par l'armistice de 1918 et le traité de Versailles, qui déclarèrent caducs les traités de Brest-Litovsk et de Bucarest. Un accord intervenu à Kars le 16 octobre 1921 confirma toutefois la cession à la Turquie d'Ardahān et de Kars, Batoum étant restitué à la Russie.

BREST : pont levant

Phot. Justin, Recoupé, Larousse.

BRESTOIS n. m. Gâteau que l'on faisait autrefois à Brest, et que l'on enveloppait dans une feuille d'étain pour le conserver longtemps.

BRET (Gustave), chef de chœur français (Brignoles 1875). Fondateur de la Société J.-S. Bach à Paris (1904), il a, durant quarante ans, hautement servi et défendu l'œuvre du Cantor en France. Ancien disciple de Ch.-M. Widor, il est organiste de la cathédrale de Fréjus.

BRETAGNE, en lat. **Britannia**, nom ancien de la Grande-Bretagne, dérivé du nom de ses occupants, les *Britanni* des auteurs latins. Ce dernier mot est probablement la déformation, due à César, de *Pretani* ou *Priteni* (les *Pretanoi* des auteurs grecs), nom des anciens occupants, probablement précelтiques, de l'île ou même de tout l'archipel.
Au Néolithique, l'île était occupée par des populations appartenant à cette civilisation atlantique qui s'étendait le long des côtes, de l'Espagne à l'Irlande. Elle fut envahie, au cours du Ier millénaire av. J.-C., par des Celtes brittoniques, le dernier groupe (des Belges) venant s'établir v. 75 av. J.-C. Deux foyers principaux de civilisation celtique s'épanouirent en Bretagne : l'un dans l'Est et le Nord-Est, caractérisé par de grands tumulus, l'autre dans le Sud-Ouest, caractérisé par des villages lacustres sur pilotis.
Avant même la première intervention romaine de César, la Bretagne était un pays relativement riche, en relation étroite depuis toujours avec la Gaule, d'où lui venait son peuplement et où elle vendait une partie des produits de son sous-sol (fer du Weald, étain des Cassitérides) et de son sol (froment, orge, laine de ses moutons). Sans doute les Highlands étaient-ils vides d'hommes, et les lourdes et fertiles terres du Norfolk et du Suffolk étaient-elles, de même que les vallées humides et marécageuses de l'Ouse et de la Severn, évitées par les populations locales. Cette curieuse répartition du peuplement s'explique techniquement : l'araire égratigne à peine le sol et ne peut pénétrer si ce dernier est trop lourd. Aussi, les sols légers qui s'accumulent au pied extérieur des massifs anciens et surtout les plateaux crayeux, caillouteux et secs du S.-E. de l'Angleterre constituaient-ils des pôles d'attraction pour le peuplement. Pourtant, un progrès considérable avait été réalisé grâce au marnage des terres et surtout grâce à l'introduction par les Belges de la *carruca celtique*, qui retournait plus profondément le sol. Il en résulta, dès cette époque, un déplacement lent, mais continu des populations locales, déplacement qui se poursuivit jusqu'au XIe s. apr. J.-C. en direction des plaines.
Au milieu du Ier s. av. J.-C., la Bretagne était loin de former une unité ethnique et politique ; elle était en réalité peuplée d'innombrables tribus, les Iceni en East Anglia, les Dobuni dans les Cotswold, les Silures et les Ordovices dans le pays de Galles, les Brigantes dans le Nord (actuel Yorkshire), dont quelques-unes étaient groupées en royaumes (Iceni, Dobuni, Brigantes). Certaines de ces tribus, les Trinovantes de Colchester en particulier, étaient en lutte contre le royaume belge des « Catuvellauni », qui contrôlaient la région de Londres. Mis au courant de ces difficultés par Comm, roi des Atrebates, désireux surtout de répondre à l'appel des marchands romains intéressés à l'occupation de l'île, César s'embarqua au Portus Itius avec deux légions (55), mais, sa flotte ayant été dispersée par la tempête, il dut revenir en 54 ; les Catuvellauni furent battus, leur capitale Verulamium fut occupée, et un tribut leur fut imposé. Mais la Gaule n'étant pas pacifiée, César dut quitter l'île, ce qui retarda d'un siècle son entrée dans le monde romain.
Le répit accordé aux Bretons ne fut pourtant pas total, car, vers 50 av. J.-C., à la suite de la défaite de Vercingétorix, une seconde invasion belge eut lieu : le roi des Atrebates, Comm, étant désireux de quitter la Gaule à la suite de son ralliement inutile au chef gaulois, il créa un second royaume belge, qui s'étendit des Downs au Wessex, au S. de la Tamise.
Bons guerriers et excellents fermiers, les Belges cherchèrent à se romaniser (comme en témoignent leurs monnaies), ce qui constitua un facteur favorable à la pénétration de Rome, alors que les Celtes, plus individualistes, s'opposèrent beaucoup plus nettement à celle-ci.
Sans cesse remise pour des raisons de politique générale qui nécessitaient la présence des légions sur d'autres fronts, la conquête fut enfin entreprise par l'empereur Claude en 43 apr. J.-C., au lendemain de la mort du roi Cunobelinus, qui provoqua l'arrivée au pouvoir du parti antiromain. Cette conquête progressa par à-coups à partir du S.-E. et fut à peu près achevée par Agricola (77-83), qui subjugua l'Ouest (pays de Galles actuel) et le Nord jusqu'à la limite des Hautes Terres d'Ecosse. La romanisation du pays débuta péniblement, menacée plusieurs fois par de puissantes révoltes (la plus célèbre est celle de la reine Boadicea, qui brûla en 61 Colchester, Londres et Verulamium, et aussi, de l'extérieur, par la résistance des Pictes de l'extrême nord. La défense de la Bretagne romaine fut réorganisée au début du IIe s. par l'empereur Hadrien, qui fit construire le mur célèbre de l'embouchure de la Tyne au Solway Firth. Vers 140, il fut doublé d'un second mur, celui d'Antonin, reliant l'estuaire du Forth à celui de la Clyde.
D'ailleurs, en Bretagne comme dans les autres parties de leur empire, les Romains organisèrent leur conquête. Elle fut érigée en province, gouvernée par un propréteur nommé pour trois ou cinq ans ; il disposait de trois légions, cantonnées d'abord dans le Sud (Gloucester et Lincoln), puis dans le Nord (Chester et York) et commandées par un *legatus legionis ;* un *legatus juridicus* était responsable des services judiciaires et le procurateur impérial des services financiers.
Dès la fin du Ier s. apr. J.-C., la romanisation avait progressé rapidement, à la fois grâce aux marchands de Londres et aux trois légions cantonnées à Caerleon, Chester et York (Eboracum) et qui assuraient la sécurité. Pourtant, les confins militaires du Nord et de l'Ouest ne furent pas civilisés et, à quelques exceptions près, on n'y trouve ni ville ni *villa ;* seuls, en effet, les Midlands et le bassin de Londres furent réellement pénétrés par la civilisation des vainqueurs.
Dans ces dernières régions, celle-ci s'implanta profondément, bien que l'apport humain des envahisseurs eût été très faible. Elle se marqua d'abord par la création de centres urbains de plan quadrangulaire, également administrés par un *ordo decurionum* et des magistrats élus, mais de statuts différents : les uns avaient reçu celui de municipe, ayant été fondés par l'armée, à la seule exception de Verulamium ; les autres, de statut inférieur, n'étaient que de simples centres indigènes, faiblement peuplés et de superficie réduite (sauf Bath et Londres). Fondées en général entre 70 et 100, à l'époque des Flaviens, ces villes ne furent pas fortifiées avant le IIIe s., la sécurité étant grande et leurs liens avec le milieu rural restant étroits, ce qui explique le caractère très original de l'urbanisation romaine en Bretagne. Pourtant, ayant pour fonction essentielle d'être des centres de vie politique, publique et religieuse, toutes ces villes possédaient un forum (Silchester, Caerwent), des établissements de plaisir et de bien-être (bains de Silchester et de Bath ; théâtres [plus rares] de Verulamium et de Colchester) ; des temples furent aussi édifiés, mais la trace des influences celtiques s'y marque assez nettement.
A ce développement des villes-marchés correspondit celui, parallèle, des *villae*. On en a retrouvé environ 500 en Bretagne, dont 90 p. 100 au S. d'une ligne allant de l'embouchure de la Severn à celle du Trent. Dans l'ensemble, ces *villae* étaient des maisons résidentielles, particulièrement nombreuses autour des villes, mais où l'apport celtique se retrouve dans le plan (villa-grange, villa-cour et surtout villa-corridor) beaucoup plus que dans l'aménagement intérieur, calqué avec une certaine fidélité, malgré l'absence d'atrium, sur le modèle italien (bains, mosaïques ou peintures murales). Les objets usuels retrouvés dans ces *villae* nous indiquent à quel point Rome avait pu modifier le déroulement de la vie quotidienne.
A partir du IIIe s., le rôle civilisateur des *villae* s'accrut dans la mesure où l'augmentation des charges pesant sur les citadins incita ces derniers à se retirer dans leurs domaines ruraux ; mais il est assez difficile de savoir très exactement si leur présence favorisa la romanisation des masses rurales celtiques restées groupées dans leurs villages, dont la vie profonde nous échappe encore.
Sans doute Rome leur avait-elle apporté la paix et la prospérité. Mais le maintien des pratiques religieuses celtiques, l'impossibilité de restaurer la vie urbaine aux IIIe et IVe s. semblent prouver que la civilisation romaine n'avait pas réellement touché les populations indigènes. Ces dernières paraissent s'être d'ailleurs senties toujours beaucoup plus solidaires de la Gaule que de Rome (ralliement à l'empire romain des Gaules de Postumus [258-268] et de Tetricus [268-273]).
Cependant, de nouveaux dangers apparaissaient ; aux expéditions des Pictes, qui menaçaient périodiquement les régions septentrionales, s'ajoutèrent les raids des pirates saxons sur les côtes du Sud et du Sud-Est, puis des pirates scots dans l'Ouest. En 288 même, un Ménapien, Carausius, choisi par Maximien pour assurer la liberté de navigation dans la Manche, se révolta, se fit proclamer empereur par les troupes de Bretagne et s'empara sur le continent de Gesoriacum (Boulogne) ; il ne fut vaincu et tué par Constance Chlore qu'en 293, et son successeur, l'ancien marchand de Londres Allectus, ne subit le même sort qu'en 296. On réorganisa administrativement la Bretagne sous Dioclétien en créant deux provinces nouvelles : la Flavie Césarienne, détachée de la Bretagne Première (créée en 198), et la Grande Césarienne, découpée dans la Bretagne Seconde (créée également par Septime Sévère en 198). Un diocèse de Bretagne dépendant de la préfecture des Gaules les regroupa en un seul ensemble administratif, dont la capitale était désormais Londres, résidence du vicaire. Un comte du *Litus Saxonicum* fut chargé d'assurer la défense côtière. Mais toutes les mesures prises pour réintégrer réellement la province dans l'empire romain furent vaines : les villes mortes ne purent être ressuscitées.
Facilement christianisée au IVe s. (trois évêques bretons au concile d'Arles, 314), l'île, à la suite de la dislocation de l'empire sur le continent, fut abandonnée définitivement en 407 (départ des dernières légions). Déjà en voie de « receltisation », la Bretagne indépendante ne put subsister longtemps. Sans doute, lorsque des bandes anglo-saxonnes entreprirent, à partir du milieu du Ve s., de conquérir et de coloniser l'île, les Bretons opposèrent-ils une résistance farouche, mais, faute d'organisation, ils furent submergés au VIe s. ; le pays devint l'Angleterre*. Pendant ce temps, des réfugiés britanniques de l'Ouest, fuyant sans doute les pirates irlandais, transféraient le nom de Bretagne à l'Armorique, qu'ils receltisèrent.

BRETAGNE, région géographique de l'O. de la France, s'étendant sur les départ. du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et sur une partie de la Loire-Atlantique.

Géographie.

La plus grande partie de la Bretagne, qui appartient au Massif armoricain*, s'étend sur des collines molles et des plateaux souvent monotones, correspondant à d'anciennes pénéplaines ; les accidents du relief sont provoqués le plus souvent par l'encaissement des cours d'eau dans ces plateaux, où ils scient des gorges pittoresques. Cependant, le relief prend une certaine vigueur dans l'ouest du pays, où les monts d'Arrée, qui atteignent 384 m d'alt., se prolongent dans les hauteurs du Méné ; symétrique de ces massifs, la Montagne Noire, au S. du bassin de Châteaulin, atteint 325 m d'alt. Dans la région comprise entre la basse Loire et la baie du Mont-Saint-Michel, les altitudes s'abaissent, et les seuls secteurs accidentés correspondent aux bancs de roches dures ou à des escarpements dus à des failles (sillon de Bretagne).
Le climat de la Bretagne est caractérisé par l'influence dominante de la mer, qui vaut à la région des précipitations abondantes sur les hauteurs de l'O., des hivers doux (plus de 6 °C de moyenne sur le littoral en janvier), mais aussi des étés souvent frais et maussades, surtout sur les côtes septentrionales.
Les côtes de la Bretagne septentrionale sont fréquemment élevées, et leur tracé général est formé de secteurs relativement rectilignes ; elles sont découpées par des rias profondes, mais étroites. Le littoral de la Bretagne

de gauche à droite
centre de Rennes
la pointe du Raz
paysage d'Ille-et-Vilaine

Jean V

Jeanne de Blois-Penthièvre

Claude de France
par Corneille de Lyon
musée de Versailles

méridionale est plus bas dans l'ensemble, mais son tracé est accidenté de presqu'îles (Quiberon) et de golfes étendus (golfe du Morbihan et baies formées par des rias qui s'élargissent à l'intérieur des terres). Le Finistère, enfin, est ouvert par la magnifique rade de Brest et par la baie de Douarnenez.

Longtemps isolée, la Bretagne n'a commencé à être intégrée au reste de la France que par le chemin de fer, et surtout grâce à l'amélioration récente des routes et au développement des transports automobiles; un long isolement a contribué à préserver le caractère d'une population qui conserve encore dans l'Ouest sa langue originale; mais l'économie bretonne avait gardé jusqu'au début du XXe s. des traits singulièrement archaïques, et les niveaux de vie de sa population, dense et prolifique, étaient bas. Depuis quelques décennies, cette situation a évolué considérablement et, aujourd'hui, la Bretagne ne peut plus être considérée comme un pays « pauvre » : la nouvelle agriculture a fait reculer considérablement le sarrasin et le seigle au profit du blé; l'essor des cultures fourragères s'est accompagné de progrès qualitatifs de l'élevage; les cultures maraîchères ont fait la richesse de certains secteurs du littoral, en particulier dans le pays de Léon et en Cornouaille. Seuls, certains cantons du Morbihan en sont restés à une agriculture médiocre, et les landes conservent encore une place dans le paysage.

Si l'agriculture occupe en Bretagne une place exceptionnelle par la valeur de sa production et par l'importance relative de la population active qu'elle emploie, l'industrie, en revanche, est secondaire; elle est essentiellement représentée, dans un secteur marginal, par la métallurgie et les constructions navales de la basse Loire. En dehors de la Loire-Atlantique, il faut noter l'industrie de la chaussure (Fougères), celle des produits chimiques (Brest), les constructions navales de Brest et de Lorient, l'extraction du fer de la région de Châteaubriant, et surtout les conserveries liées aux cultures maraîchères et à la pêche. Cette dernière activité intéresse un très grand nombre de ports; les bateaux de la côte S., avec ceux de Lorient et de Concarneau, effectuent des captures de poissons presque égales à celles du reste de la

Jean de Montfort
duc de Bretagne
et sa femme
recevant l'hommage
des habitants de Nantes

France. Le tourisme et la villégiature, concentrés sur les côtes, jouent enfin un grand rôle dans l'économie de la Bretagne, avec les régions de Dinard et de Saint-Malo, au N., celle de La Baule, au S., et de nombreuses stations plus familiales sur tout le littoral : on estime que 600 000 personnes passent des vacances estivales dans l'ensemble de la région. (→ Biblio.)

Histoire.

● *Origines.* L'Armorique (devenue « Bretagne » après les invasions du Ve s.) est marquée, à la fin de la préhistoire, par le grand nombre de ses mégalithes (dolmens et tumulus, menhirs isolés ou groupés en alignements, et cromlechs) et par le développement de la civilisation du bronze.

Des divers peuples (Namnètes, Redones, Curiosolites, Osismes et Vénètes) qui l'occupent à l'arrivée des Romains, le plus important est celui des Vénètes, qui, depuis le Morbihan, contrôlent les côtes atlantiques. Vaincus par Crassus (57 av. J.-C.), ils se révoltent en 58 av. J.-C., mais leur flotte est détruite dans le golfe du Morbihan par Brutus, en présence de César. L'Armorique romaine, incluse dans la Lyonnaise, puis au Bas-Empire, dans la IIIe Lyonnaise du diocèse des Gaules, ne jouera dès lors qu'un rôle très secondaire dans l'histoire de la Gaule romaine. La pénétration du christianisme y fut lente.

● *Naissance de la « Bretagne ».* Lors des invasions germaniques du Ve s., l'Armorique est peu touchée par les Germains. En revanche, elle devient progressivement le refuge de nombreux Bretons d'outre-Manche fuyant Angles et Saxons. D'où son nom nouveau de *Britannia Minor*, Bretagne.

L'expansion celte se poursuit du Ve au IXe s., marquée par la plus grande extension des parlers gaéliques, qui atteignent une ligne allant de Saint-Nazaire au Mont-Saint-Michel. Nominalement incluse dans la Gaule mérovingienne, la Bretagne est, en fait, pratiquement indépendante.

Son histoire nous est alors surtout connue par les Vies plus légendaires qu'historiques des innombrables saints bretons. De cette époque date la toponymie celtique et religieuse en *plou* (paroisses), *tré* (sections de paroisses) et *lan* (ermitages), témoins de l'évangélisation et du défrichement du pays.

● *Les premiers « souverains » bretons.* Les Carolingiens ne parviennent guère à contrôler la Bretagne, malgré la constitution d'une « Marche de Bretagne », confiée un temps à Roland, le héros de la chanson de geste du XIIe s.; de nombreuses révoltes doivent y être réprimées. Louis le Pieux s'appuie sur un chef local, Nominoë, qui profite des conflits entre les fils de Louis pour affermir son indépendance. « Duc » selon Louis le Pieux, il se conduit en fait en roi, et donne une première organisation laïque et ecclésiastique à la Bretagne. Après lui, Erispoë, son fils, et Salomon, son neveu, poursuivent sa politique. Ce dernier se qualifie tantôt de *dux*, tantôt de *princeps*.

Au Xe s., le pays est livré à l'anarchie, et les descendants (ou apparentés) de Nominoë se maintiennent avec difficulté. Seuls Alain Ier le Grand et son petit-fils Alain II Barbe-Torte tiennent tête aux envahisseurs normands. S'ils parviennent à conserver quelque unité à la Bretagne, ils ne le peuvent qu'en liaison avec les Francs; d'où le recul de la langue gaélique, qui disparaît progressivement du tiers oriental du « duché ».

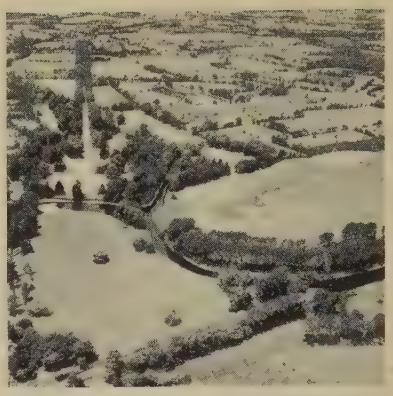

● *La Bretagne féodale.* C'est seulement à la fin du Xe s. que le comte de Rennes, Conan Ier le Tort, replace l'ensemble du duché sous son autorité nominale. Mais, en fait, l'indépendance de la Bretagne n'existe plus; celle-ci apparaît déjà comme l'un des grands fiefs français, au reste morcelé entre ses arrière-fiefs et disputé entre les Foulques d'Anjou et les ducs de Normandie, qui en revendiquent la tutelle. Si Conan et ses successeurs se proclament *duces*, le roi de France ne connaît qu'un « comte » de Bretagne. (C'est seulement à la fin du XIIIe s. que la province sera érigée en duché-pairie.)

Au XIe s., la maison de Cornouailles, issue d'un bâtard d'Alain Ier, reçoit par mariage la succession d'Alain III (1008-1040). Au XIIe s., cette maison s'éteint à son tour. Henri II Plantagenêt paraît alors devoir faire entrer la Bretagne dans son vaste domaine et marie son quatrième fils, Geoffroi, à l'héritière du « duché ». Mais celui-ci soutient les barons bretons contre son père. Henri II profite de sa mort prématurée en 1186, mais disparaît à son tour en 1189.

La lutte que mène Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion, puis contre Jean sans Terre, sauve la Bretagne de la tutelle anglaise. Philippe Auguste y installe la famille de Dreux, de souche royale, en la personne de Pierre Ier Mauclerc (1213-1237), et fait de la Bretagne, jusqu'alors arrière-fief, un fief royal. Pendant plus d'un siècle (1213-1341), la Bretagne prospère sous ses ducs (enfin reconnus tels en 1297), fidèles à la couronne de France, quoique souvent insubordonnés.

La Bretagne féodale, fort anarchique jusqu'à l'intervention de Henri Plantagenêt, est organisée par celui-ci. Dès lors, l'autorité ducale est solidement assise. Geoffroi, fils de Henri, promulgue l' « Assise du comte Geoffroi », première loi bretonne, affirmant le droit d'aînesse et le non-partage dans les fiefs bretons.

La dynastie de Dreux renforce l'organisation anglo-normande. Elle s'entoure de grands officiers, constitue un hôtel. Des embryons de chambre des comptes et de « parlement » apparaissent au XIIIe s. Le pays est divisé en huit « baillies », régies par un sénéchal.

Longtemps agitée par les invasions et les luttes internes, la Bretagne n'est pas le siège d'intenses activités économiques ou cultu-

bataille d'Auray, miniature du XVe s.

Phot. Bibl. nat., Giraudon, Photothèque française, Henrard, Larousse.

relles. L'Arcoat l'emporte sur l'Armor, et ce n'est que sous les Plantagenêts que la marine prend de l'importance. La Bretagne ne joue un grand rôle ni dans la renaissance religieuse (malgré la célébrité de saint Yves de Tréguier au XIIIe s.), ni dans l'essor architectural de l'époque. On ne peut la créditer ni de la présence d'Abélard, « exilé » à Saint-Gildas-de-Rhuys, ni de la littérature bretonne, issue pour la presque totalité de la « Bretagne Majeure », outre-Manche. La grandeur bretonne n'apparaîtra clairement qu'après la guerre de Succession du XIVe s. (1341-1365) et ses séquelles.

● *Les XIVe et XVe siècles.* La mort de Jean III (1312-1341), qui ne laisse pas de postérité, ouvre une crise violente, la guerre de la Succession de Bretagne (v. art. spécial), parallèle à celle qui désole la France pendant la première moitié de la guerre de Cent Ans : le duché est contesté entre Charles de Blois et Jean de Montfort. Jean IV de Montfort, jouant du particularisme breton, triomphe finalement de Charles V de France ; surnommé « le Conquéreur », il finit en grand seigneur, l'égal de ses contemporains Berry, Anjou ou Bourgogne.

C'est le règne de Jean V (1399-1442), fils du précédent, qui affirme avec le plus d'éclat la nouvelle puissance bretonne. Second des grands fiefs après la Bourgogne des Valois, la Bretagne ignore les malheurs de la France. Jean V ne prête d'autre hommage à Charles VI que celui de « sauver les libertés, prérogatives et dignités du duché de Bretagne ».

Echappant au destin tragique des Etats du Téméraire, cette Bretagne, pratiquement indépendante, se maintient jusqu'à la fin du siècle. Son dernier duc, François II (1458-1488), cherche à assurer son indépendance par des alliances avec les Anglais et le Téméraire, puis, après la mort de celui-ci, avec l'empereur Maximilien et les grands de la « Guerre folle ». A sa mort, sa fille Anne est unie à Maximilien par procuration en 1490. Mais elle doit rompre ce mariage et épouse d'abord Charles VIII (1491). Ce dernier mort, Louis XII fait dissoudre son propre mariage pour épouser à son tour la duchesse (1498). Leur fille, Claude de France, hérite de la Bretagne en 1514. Elle épouse François Ier et lègue en 1524 le duché au dauphin François. Mais François Ier unit indissolublement la Bretagne à la France en 1532, bien que son fils en reste duc et prince propriétaire. A la mort du dauphin François, son frère Henri reçoit encore, avec le titre de dauphin, celui de duc de Bretagne. Mais ce dernier disparaît lorsque Henri II monte sur le trône en 1547.

Les institutions du duché prennent au XVe s. un relief nouveau. Le duc, véritable souverain, est assisté de son chancelier et de son conseil. Un procureur général seconde le chancelier. Le trait le plus original de ces institutions est le lien qui demeure entre ce qu'ailleurs on appelle « états » et « parlement ». Le « parlement général » est l'équivalent des « états » des autres grands fiefs. (Il est parfois appelé ainsi à partir de 1408.) Les causes judiciaires en sont confiées à une commission de magistrats non permanente, et qui ne parvient pas, à la fin du siècle, à obtenir son autonomie. Les revenus ducaux (produits des domaines et taxes, dont la principale, le « fouage », pèse sur les « feux » roturiers) sont gérés par le trésorier et receveur général. Pierre Landais invente, en 1481, l' « état », véritable budget annuel. Une chambre des comptes, à Nantes, contrôle la gestion du trésorier.

On peut noter la tentative de Jean IV et de Jean V de dédoubler les charges de procureur général et de trésorier entre un « Gallo », pour les pays de langue française, et un Bretonnant, pour les pays gaéliques.

La prospérité de la Bretagne du XVe s. tranche avec les temps anciens : progrès de l'élevage, développement de la draperie (Rennes, Fougères, Dinan, Guingamp), essor de la vie maritime (pêche lointaine, trafic des vins du Sud-Ouest et des sels de l'Ouest), installation très précoce de l'imprimerie (Bréhant-Loudéac, Tréguier, Rennes).

C'est enfin dans cette période que s'épanouit l'art flamboyant, si caractéristique de la Bretagne : si les forteresses s'y multiplient et s'y agrandissent, de Fougères à Brest, de Josselin à Vannes et Vitré, le château y évolue vers le manoir, tel celui de Nantes,

MAISONS DE BRETAGNE

X — Nominoë († 851) — Erispoë (851-857) — Y épouse Gurvand, comte de Rennes — Judicaël — Béranger

X — Salomon (857-874) — Y épouse Juhel Béranger, comte de Rennes († 970) — Conan Ier *le Tort*, comte de Rennes, « duc » (987-992) — Geoffroi Ier (992-1008) — Alain III (1008-1040) — Havoise épouse Hoël III, comte de Nantes, comte de Cornouaille, « duc » (1066-1084) — Alain IV *Fergent* (1084-1112) [† 1119] — Conan III *le Gros* (1112-1148)

X — Y épouse Pascweton, comte de Vannes — Alain Ier *le Grand*, frère ou fils de Pascweton, comte de Vannes, « duc » († 908) — Y épouse Matuédoi, comte de Poher — Alain II *Barbe-Torte*, « duc » (937-952) — Dreu (Drogon) [952-958]

fils bâtards d'Alain II — Hoël Ier et Guérech, comtes de Nantes — Hoël II — Judith épouse Alain Cagnard, comte de Cornouaille — Hoël III épouse Havoise

Eudes Ier, comte de Penthièvre (1040-1056) — Geoffroi Boterel († 1093), vicomte de Porhoët — Alain Ier *le Noir*, comte de Richemont — Etienne Ier, comte de Penthièvre (1079-1137) — 2° Eudes II, vicomte de Porhoët ← épouse Berthe épouse de Bretagne → 1° Alain II *le Noir*, comte de Richemont, comte de Penthièvre (1137-1146)

Conan II (1056-1066) — Mathias

1° Alain II de Richemont ← épouse Berthe épouse (1148-1163) → 2° Eudes II de Porhoët — Hoël IV, comte de Nantes (1148-1158) — Conan IV (1156-1170)

Geoffroi V Plantagenêt, comte d'Anjou (1131-1151) — Geoffroi Ier Plantagenêt, comte de Nantes (1158- ?) — Henri II Plantagenêt, gardien de la Bretagne (1166-1181)

3° Guy de Thouars ← épouse Constance épouse (1170-1201) → 1° Geoffroi II Plantagenêt (1158-1186), duc de Bretagne (1170-1186), duc régnant (1181-1186) — Alix (1213-1221), épouse Pierre Ier de Dreux *Mauclerc* (1213-1237) [† 1250] — Jean Ier *le Roux* (1237-1286) — Aliénor — Arthur Ier *le Posthume* (1187-1203)

JEAN II (1286-1305), Ier duc et pair (1297) — 1° Y vicomtesse de Limoges ← épouse ARTHUR II épouse (1305-1312) → 2° Yolande de Dreux, comtesse de Montfort

JEAN III (1312-1341) — Guy de Penthièvre († 1331) — Jeanne de Penthièvre († 1384) épouse Charles de Blois (1341-1364) — X épouse Marguerite de Clisson — 2e MAISON DE PENTHIÈVRE

Jean, comte de Montfort († 1345) — JEAN IV *le Conquéreur* (1341-1399) — JEAN V (1399-1442) — Arthur III, comte de Richemont, connétable de France, duc (1457-1458) — Richard, comte d'Etampes († 1438)

FRANÇOIS Ier (1442-1450) — PIERRE II (1450-1457) — Gilles († 1450) — FRANÇOIS II, comte d'Etampes, duc (1458-1488) — 1491 Charles VIII ← épouse ANNE épouse (1488-1514) → 1498 Louis XII — épouse CLAUDE DE FRANCE (1514-1524)

François, dauphin, duc (1524-1536) — HENRI II, roi de France (1527-1559) et duc de Bretagne (1536-1547)

N. B. X indique les hommes dont on ne connaît pas le nom
Y les femmes dont on ignore également le nom.

Anne
duchesse de BRETAGNE
peinture école française
collection particulière

Phot. Giraudon.

le bureau de la prévôté de Nantes en 1723

transformé par François II. Cathédrales, basiliques et chapelles, cloîtres donnent à un pays jusqu'alors bien austère une parure nouvelle, que rehausse la figure de saint Vincent Ferrier, apôtre de la Bretagne.

● *La Bretagne, province française.* 1° *Les institutions.* La monarchie française respecte les particularismes bretons : les états siègent chaque année à Vannes ou à Rennes, et « consentent » l'impôt. Dès 1554, tandis que subsiste l'ancienne cour du parlement liée aux états, un véritable parlement est installé, qui siège d'abord partie à Nantes, partie à Rennes, puis à Rennes seulement. Nantes conserve sa chambre des comptes.

Un gouverneur représente le roi dans la province, qui est l'une de celles, d'ailleurs, où cette institution conservera du poids jusqu'à la Révolution : cela par l'entremise, au XVIIIe s., de « commandants en chef », résidant sur place. Les conflits soutenus par Montesquiou, puis par d'Aiguillon, contre les états et le parlement en font foi.

Mais, au XVIIe s., s'installe à Rennes l'intendant de Bretagne. En missions temporaires depuis Richelieu, à demeure à partir de 1689, les intendants, aidés par un réseau serré de subdélégués, joueront un rôle capital dans la transformation et l'amélioration du pays au XVIIIe s.

2° *Les événements.* Si la Réforme ne l'atteignit pas, la Bretagne fut ébranlée par les troubles de la Ligue, où l'entraînèrent, de 1589 à 1598, les ambitions de son gouverneur, le duc de Mercœur. Vaincu par Henri IV, il dut finalement se soumettre au souverain converti.

le parlement de Bretagne à Rennes
cabinet des Estampes

Restaurée et enrichie par Richelieu, qui en fut gouverneur, la Bretagne ne fut pratiquement pas touchée par la Fronde. Mais, en 1675, une révolte y éclata, celle « du papier timbré », dirigée contre les abus des impôts indirects : elle fut rigoureusement réprimée. Le XVIIIe s. s'ouvrit sur la lutte de Montesquiou contre les états, qui évolua en une véritable conspiration, celle de Pontcallec, liée à l'étranger (1718-1720). Si l'intendance renforce son autorité de 1715 à 1735, les états n'en parviennent pas moins, à travers le siècle, à sauvegarder et promouvoir les prérogatives bretonnes, en particulier grâce à la « Commission intermédiaire », dont ils obtiennent la création en 1733 pour les représenter pendant les intercessions et dont les correspondants contrecarrent l'action des subdélégués.

A la fin de l'Ancien Régime, l'opposition parlementaire à la monarchie est incarnée par la lutte célèbre de La Chalotais, procureur général, contre le duc d'Aiguillon (1753-1768) qui utilise les services de l'intendance pour son propre compte. D'Aiguillon doit se retirer en 1768, ainsi que le subdélégué général, et le parlement rentre en vainqueur dès 1771. De 1771 à 1774, l'intendance de Bretagne retrouve son autorité grâce aux réformes du Triumvirat, mais l'avènement de Louis XVI (1774) en provoque l'abandon, ce qui fait renaître l'opposition des états aux impôts, dont on ne peut obtenir le consentement qu'en promettant d'exécuter un vaste programme de réformes économiques et sociales. La nomination par Calonne de Bertrand de Molleville à l'intendance, la reconstitution, au profit de Petiet, de la subdélégation générale ne purent empêcher l'effritement du pouvoir royal dans la province, comme le prouve l'agitation suscitée par la réforme de Lamoignon (1788), agitation qui contraignit l'intendant à s'enfuir.

3° *La vie de la province.* La Bretagne devient, du XVIe au XVIIIe s., le pays de la mer par excellence, célèbre par les voyages lointains de ses nombreux navigateurs. Dès le XVIe s., les Malouins pêchent en Islande et à Terre-Neuve, ceux de Saint-Pol atteignent le Brésil, Jacques Cartier reconnaît le Saint-Laurent. Au XVIIe s., les Nantais fréquentent la « Guinée » et les Antilles, les Malouins le Pérou et la Chine. Le plus grand d'entre eux, Duguay-Trouin, s'empare même de Rio de Janeiro au début du XVIIIe s. Puis Mahé de La Bourdonnais parcourt l'océan Indien, tandis que la marine française est commandée par Guichen, Du Chaffault, Du Couëdic, La Motte-Picquet. Surcouf, sous la Révolution et l'Empire, prolonge cette pléiade de marins.

calvaire de Plougonven (Finistère), 1554

Cinq ports prennent progressivement les premières places. Nantes, dès le XVIe s., est en rapport avec Bilbao, et devient, aux XVIIe et XVIIIe s., la métropole du commerce « triangulaire », ses navires transportant les Noirs d'Afrique aux Antilles, d'où ils rapportent du sucre, du rhum, du tabac, etc. Saint-Malo et Morlaix arment pour la pêche lointaine... et pour les fructueuses campagnes des corsaires. L'essor de Brest débute sous Richelieu, qui dote ce port de son arsenal. Lorient, fondé par Colbert en 1666, devient très vite le grand port des Indes orientales.

L'essor des ports est complété par celui des cités administratives de Vannes, de Nantes et, plus encore, de Rennes, où afflue une nombreuse bourgeoisie d'affaires et de robe. Les villes se transforment, se couvrent de monuments Renaissance ou classiques (spécialement Rennes, incendiée en 1720 et reconstruite ensuite).

Les campagnes demeurent plus arriérées, et la vie ne s'y modifie guère ; mais elles sont le théâtre d'un renouveau religieux dès le XVIe s., illustré au XVIIe par l'œuvre d'apostolat de Le Nobletz, puis de Maunoir, et qui nous a laissé ces calvaires, ces ossuaires, ces « enclos paroissiaux » et ces pèlerinages innombrables qui symbolisent si bien la Bretagne.

« l'Affaire de Quiberon »
27 juin 1795
dessin
de Swebach-Desfontaines

● *Depuis la Révolution.* La Bretagne, aussi enthousiaste que les autres provinces devant le mouvement révolutionnaire, est ébranlée par la Constitution civile du clergé. Fidèle aux « réfractaires », elle devient le foyer de la chouannerie, née dès 1793 dans le Léon et qui ne disparaîtra guère qu'avec le Concordat.

Sur le sol breton avortent pourtant toutes les tentatives contre-révolutionnaires. La Vendée est écrasée à Savenay (23 déc. 1793). Des tentatives fédéralistes sont matées en Finistère et en Morbihan (1793-1794). Carrier rend tristement célèbres les pontons de Nantes. Et l'opération de Quiberon de juin 1795 se termine par l'exécution des 800 « martyrs » d'Auray.

Depuis la Révolution, les cinq départements bretons (Loire-Atlantique, naguère « Inférieure », Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère) n'ont plus guère été mêlés aux grands événements, sinon lors de la Seconde Guerre mondiale. Après avoir été l'éphémère « réduit breton », occupé avant même d'être organisé, elle fut le théâtre du coup de main de Saint-Nazaire, du parachutage des « bataillons du ciel » de juin 1944, et des derniers combats autour des « poches » de Lorient et de Saint-Nazaire. Lorient, Brest, Saint-Malo devaient compter parmi les villes de France les plus éprouvées. (→ Biblio.)

Beaux-arts.

Peu de pays ont produit un art dont les apparences offrent autant d'originalité que la Bretagne ; mais cette originalité se place dans l'accent du style plus que dans l'invention d'un système.

La Bretagne n'a pas créé une architectonique ; mais les leçons qu'elle recevait d'ailleurs, elle a toujours su les assimiler pour en tirer une version nouvelle. Quand son peuple, chassé de son île originelle au Ve s., s'installa dans la péninsule armoricaine, les seuls monuments d'une civilisation antérieure qu'il y trouva étaient des pierres levées et des dolmens cyclopéens (alignements de Carnac). Avant le XIIe s., rares seront les signes de sa curiosité artistique : il subsiste quelques parties romanes dans les églises de Saint-Gildas-de-Rhuys (1032), de Landévennec (1040), de Loctudy, un beau clocher bas à Redon. L'architecture s'élabore à l'exemple normand, déjà brillant, et sous l'influence poitevine; mettant en œuvre un granite ingrat, elle cherche des formes simples et supplée par la rigueur des plans nus à la richesse du travail : murs pleins et bas, aux percements prudents, chevets droits, contreforts massifs ; et ce sont des berceaux de bois maintenus par des solives sculptées qui couvriront la plupart des nefs.

L'église bretonne se distingue par une particularité qu'explique sa destination : son porche de pierre, garni de bancs, était alors le siège de l'administration locale, et il apparaît avec les embryons d'assemblées municipales ; le plus ancien paraît être celui de la cathédrale de Saint-Pol (seconde moitié du XIIIe s.). C'est dans cette même capitale du Léon que s'élève le premier des grands clochers à jour, l'une des beautés du pays breton : celui du Kreisker (premier quart du XVe s.) ; de plan carré, il est pourtourné de deux galeries à claire-voie et servira de modèle.

Sous le duc Jean V, qui avait certainement gardé le contact avec la Bourgogne, maîtresse des Flandres, elles-mêmes liées à l'Espagne, l'art breton reflétera l'influence hispano-flamande. Les saints de bois de ses porches seront coloriés à la manière espagnole ; les retables à scènes nombreuses seront dorés comme leurs modèles flamands. Le goût de la prouesse d'exécution s'affirmera dans les jubés à claires-voies lancéolées du Faouët, de Saint-Avoye-en-Pluneret, de Berven, dans les « poutres de gloire », qui sont des réductions du jubé, témoin celle de La Roche-Maurice, dans les clôtures du chœur de Saint-Pol, de Brennilis, de Saint-Herbot, de Guimadec. La Renaissance italianisera les formes sans changer les structures. La Bretagne assimile le style classique comme elle l'avait fait pour les formules gothiques. Les lanternons sommant les gâbles pointus des châteaux qu'elle construit rappellent les clochetons antérieurs. Une création bretonne apparaît, celle des ossuaires, dont le plus ancien, celui

Phot. Giraudon, Bibl. nat., X, Roubier.

coiffes de Guémené, de Pont-Aven, de Concarneau, de Concarneau (coiffe de veuve), de Quimper

coiffe de bigouden

de Plougonven, date de 1532. Une autre invention se manifeste dès la fin du XVe s. : les calvaires, particuliers aux Cornouailles et débordant rarement l'axe Morlaix-Brest. Le plus ancien paraît être celui de Tronoen. La sculpture de ces monuments représente les actes de la Passion, souvent accompagnés de scènes allégoriques, notamment la damnation de Katel Gollet, la Vierge folle. Il est difficile de ne pas considérer l'art singulier des calvaires comme une dérivation de celui des retables d'origine flamande.

Les systèmes ornementaux des meubles adoptés par la Bretagne lui sont également venus d'ailleurs : les roues à fuseaux rayonnants de ses lits clos, comme les pointes-de-diamant et les « gâteaux » concentriques, sa céramique savoureuse et gaie, qui lui vient de Rouen, ses beaux costumes, même, sont des exhaustions assez récentes des habits paysans d'autrefois. Aucun d'eux n'est antérieur au XIXe s. Il n'est pas jusqu'aux célèbres coiffes, en leur infinie diversité, qui ne soient de création moderne. La fameuse tiare bigoudenne, à laquelle on se plaît à prêter des origines lointaines, date d'environ 1910 ; les coiffes du pays étaient, en plein XIXe s. encore, de petits bonnets en forme de mitre basse. (→ Biblio.)

● *Musique.* La chanson populaire de basse Bretagne s'est transmise par tradition exclusivement orale jusqu'en 1839. Parmi les recueils d'airs publiés à partir de cette époque, il faut citer ceux de Hersart de La Villemarqué, Bourgault-Ducoudray, Quellien, Duhamel. On distingue trois catégories de chansons bretonnes : la *gwerz*, la *son* et le *cantique*, dont les airs font usage de rythmes « irréguliers » : mesures à 5/4, 7/4. Parmi les airs de danse aux rythmes carrés, citons : la *gavotte*, le *jabadao*, la *danse des rubans*, la *danse des baguettes*, le *piler-lan*, les *ridées*, le *bal*, la *dérobée*, la *gymnaska*.

Le folklore musical de haute Bretagne forme la transition entre celui de basse Bretagne et celui des autres provinces françaises de l'Ouest.

Littérature.

N'ayant jamais été langue diplomatique, même au temps de l'indépendance du duché, le breton fut influencé tour à tour par le latin et le français, qui servaient pour les proclamations et pour la rédaction des actes, et furent adoptés de préférence par les lettrés. A partir du XIe s., les élites se détachèrent du breton, l'abandonnant à la bourgeoisie et au menu peuple. La carence de l'aristocratie sur le plan d'une culture nationale paralysa le développement littéraire de la langue bretonne. Au Moyen Age et dans les époques qui suivirent, celle-ci n'a rien donné de marquant, les écrivains s'étant cantonnés dans les traductions d'œuvres latines ou françaises d'édification religieuse. Les premiers grands textes de la littérature bretonne (*Grandes chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, imprimées en 1514 ; *Chroniques et histoires des Bretons* de Pierre le Baud, imprimées seulement en 1638) sont en prose française. L'aspect le plus vivant de la littérature en langue bretonne est offert, à partir du XVe s., par les « mistères » (eux-mêmes, dans bien des cas, laborieusement imités de modèles étrangers), dont de nombreux textes, imprimés ou manuscrits, sont parvenus jusqu'à nous.

L'essor relatif d'œuvres bretonnes dues à des lettrés date de l'époque romantique ; il est dû surtout à l'influence exercée à partir de 1845 par le *Barzaz-Breiz* de Hersart de La Villemarqué, lui-même placé sous le signe d'une réforme orthographique et d'une épuration de la langue dues au grammairien Jean-François Le Gonidec, mort en 1838. Le *Barzaz-Breiz* contient en fait des chants bretons qui, pour la plupart, furent composés par La Villemarqué : c'est donc à un « faux patriotique », qui a pris place parmi les grandes supercheries littéraires, qu'on doit, dans cette langue, la floraison d'œuvres en prose et en vers constatée depuis un peu plus d'un siècle. De ces œuvres se détachent surtout les contes trégorois de Le Moal (*Dirnador*), les poèmes mystiques de Jean-Pierre Calloc'h, publiés en 1921 sous le nom du barde Bleimor, et la production théâtrale de Tanguy Malmanche. (→ Biblio.)

Bretagne (GUERRE DE LA SUCCESSION DE). En 1341, le duc Jean III mourait, laissant deux prétendants, sa nièce Jeanne de Penthièvre, fille de son frère puîné Gui, mariée à Charles de Blois, et son frère cadet Jean de Montfort. Jeanne invoquait le droit de représentation et le principe de la succession féminine ; Jean de Montfort demandait l'application de la règle adoptée pour la couronne de France. L'affaire fut soumise à la cour des pairs, qui adjugea le duché à Jeanne de Penthièvre. Mais son compétiteur ne s'inclina pas, et les deux adversaires recoururent aux armes. Jean de Montfort avait pour lui la Bretagne bretonnante ; Jeanne, la Bretagne française avec Rennes et Nantes, et presque toute la noblesse.

Les deux rivaux cherchèrent des appuis au-dehors. Philippe VI soutint Jeanne, conformément à l'arrêt de la Cour de Paris. Alors, son adversaire demanda l'appui d'Edouard III. Donc, par un manque de logique personnelle, les deux rois soutenaient en Bretagne un droit contraire à celui qu'invoquait chacun d'eux pour revendiquer le trône de France. Ainsi, parallèlement aux événements qui se passaient en France, une guerre civile ravagea la Bretagne jusqu'en 1364, guerre de sièges et de coups de main.

A cette date, où le succès de Charles de Blois semblait assuré par les victoires de Bertrand du Guesclin, la querelle fut tranchée par la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray (29 sept. 1364).

Le duché faillit être partagé en deux ; finalement, au traité de Guérande (12 avr. 1365), Jean de Montfort fut reconnu duc de Bretagne, à charge de prêter hommage au roi de France.

Bretagne (oncle, neveu, cousin à la mode de). V. ONCLE, COUSIN et NEVEU.

BRETAGNE (Grande-). V. GRANDE-BRETAGNE.

BRETAGNE (Nouvelle-), anc. nom de l'archipel Bismarck.

BRETAILLER v. intr. Tirer l'épée à la moindre occasion. || Fréquenter les salles d'armes.

BRETAILLEUR [tajœr] n. m. Personne toujours prête à tirer l'épée.

BRETAUDER v. tr. Castrer : *Bretauder un cheval, un chien.* (On dit également BERTAUDER, BERTOUDER et BRETOUDER.)

BRETÈCHE ou **BRETESSE** n. f. (lat. médiév. *brittisca*, fortification bretonne). Archit. Logette rectangulaire ou à pans coupés, plaquée en encorbellement au milieu d'une façade et couverte en appentis. || Hune fortifiée ou petit château des bateaux de guerre. || Hourd en forme de tribune, qui servait à publier des proclamations.

— Arm. Nasal mobile que portaient certains bassinets. (V. NASAL et CAPELINE.)

— ENCYCL. Dans l'architecture militaire du Moyen Age, la *bretèche* contribue à la défense, grâce aux mâchicoulis et aux archères dont elle est pourvue. (Il ne faut pas la confondre avec l'*échauguette*.) Dans l'architecture civile, et plus spécialement municipale, elle devient une élégante loggia appliquée sur la façade d'une maison patricienne ou d'un hôtel de ville, et sert de tribune au bourgmestre ou aux échevins.

BRETELLE n. f. (anc. haut allem. *brittil*, rêne). Bande plus ou moins large, en cuir ou en étoffe, que l'on passe sur l'épaule, et qui sert à porter des objets pesants ou encombrants : *Bretelle d'un fusil.*

— Ch. de f. Appareil permettant de passer, à l'aide d'aiguillages et de traversées* appropriées, d'une voie sur une voie contiguë. (La bretelle la plus simple relie deux voies voisines et comporte quatre appareils d'aiguillages placés au sommet d'un X tracé entre les deux voies. Des bretelles plus compliquées sont construites aux abords des gares, pour augmenter les relations entre les voies voisines.)

— Mil. Organisation défensive, constituant la base d'un triangle dont deux dispositifs de défense forment les deux autres côtés. (Elle permet, en cas de perte ou de dislocation de ceux-ci, de rétablir la continuité du front ou de l'obstacle.)

— ***Bretelles*** n. f. pl. Bandes de caoutchouc ou de cuir souple que les hommes portent pour tenir leur pantalon. || En lingerie féminine, bandes de tissu, de ruban, etc., qui retiennent aux épaules les pièces non remontantes (combinaison, soutien-gorge, etc.). || *Bretelles-ceinture*, lanières en grosse tresse, munies d'agrafes et de pinces, qui ont pour objet de maintenir l'enfant assis dans sa chaise, dans sa voiture ou dans son lit, afin d'éviter qu'il ne tombe et se blesse. || *Bretelles-guide*, lanières en cuir servant pour tenir l'enfant dès qu'il commence à marcher.

— Hist. mil. *Peine des bretelles*, punition militaire, abolie en 1789, consistant à frapper un soldat avec des bretelles de fusil. (Elle était infamante et précédait l'expulsion du soldat puni avec *cartouche* jaune*.)

BRETELLIÈRE n. f. Filet de pêche légèrement lesté et formant des plis. (On dit aussi DEMI-FOLLE.)

BRETENOUX, ch.-l. de cant. du Lot (arrond. de Figeac), dans la Limargue, sur la Cère, près de son confluent avec la Dordogne ; 826 hab. (703 aggl.) [*Bretenouviens*]. Cette bastide, fondée au XIIIe s. par un baron de Castelnau, a conservé les portes de son enceinte du XIVe s. ; sa place est encore bordée de couverts. Carrière de serpentine. En 1944, les Allemands y massacrèrent des maquisards et des civils. — Au S.-O. se trouve le château de Castelnau, l'une des plus belles ruines féodales du centre de la France.

BRETESSÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce crénelée symétriquement des deux côtés. (Quand au créneau est opposé un merlon, on dit CONTRE-BRETESSÉ.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 61 et 62.]

BRETEUIL ou **BRETEUIL-SUR-ITON,** ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. d'Evreux), dans le pays d'Ouche, sur l'*Iton* ; 2 506 hab. (1 807 aggl.) [*Bretoliens*]. Eglise en partie

Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le Kreisker (77 m)

Phot. Goldner, Schall, Leuglet-Multiphoto, Ergy Landau-Rapho, A. V. Thomas.

baron de BRETEUIL
d'après Vanloo
cabinet des Estampes

Jules Louis BRETON

romane. Forges et laminoirs. Scierie. Fabriques de poteries et de produits en terre réfractaire. Un château de Guillaume le Conquérant y défendait la frontière du duché de Normandie. — La *forêt de Breteuil*, à l'O. de la ville, s'étend sur 6 300 ha.

BRETEUIL, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Clermont), en Picardie ; 2 241 hab. (2 208 aggl.). L'ancienne église, en partie romane, a été détruite au cours de la Seconde Guerre mondiale. Fabrique de roulements. Matériel agricole.

BRETEUIL (Louis Auguste LE TONNELIER, baron DE), diplomate et ministre français (Azay-le-Ferron 1730 - Paris 1807). Il débuta dans la carrière militaire, puis entra dans la diplomatie. Il représenta la France (dès 1758) dans diverses capitales européennes, ainsi qu'au congrès de Teschen (1778). Secrétaire d'Etat à la Maison du roi (1783-1787), il s'occupa de l'hygiène et de l'ordre de Paris et favorisa la création de sociétés littéraires et philanthropiques. Par une circulaire de 1785, il réglementa l'usage des lettres de cachet. Il revint au ministère en 1789, mais, très impopulaire, il se retira presque aussitôt et émigra. Il rentra en France en 1802.

BRÉTIGNOLLES-SUR-MER, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), sur le littoral de l'Atlantique ; 1 107 hab. (298 aggl.). Plage de la Parée.

BRÉTIGNY, hameau d'Eure-et-Loir, comm. de Sours (arrond. de Chartres), en Beauce, où fut signé, le 8 mai 1360, le traité qui mit fin à la première partie de la guerre de Cent Ans et consacra la victoire de l'Angleterre. Ses clauses furent moins défavorables à la France que les *Préliminaires de Londres*, que Jean II le Bon, prisonnier en Angleterre, avait signés en 1359 et par lesquels il abandonnait la moitié du royaume. En échange d'une renonciation au trône de France, le roi d'Angleterre recevait en toute souveraineté Calais, Guînes, le Ponthieu, la Saintonge, le Poitou, l'Agenais, le Quercy, le Rouergue et le Périgord. Mais, déjà, on put percevoir en France un certain sentiment national ; les habitants de La Rochelle, par exemple, déclarèrent : « Nous avouerons les Anglais des lèvres, mais le cœur ne s'en mouvra jamais. » Les hostilités reprirent dès 1369.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans le sud de la région parisienne ; 4 759 hab. (3 957 aggl.) [*Brétignolais*]. Aérodrome ; centre d'essais en vol. Cultures de graines de semence. Constructions mécaniques. Industrie de l'amiante.

BŘETISLAV, nom de trois ducs de Bohême, de la dynastie des Přemyslides. BŘETISLAV Ier, qui régna de 1037 à 1055, envahit une partie de la Pologne et régla l'ordre de succession au trône d'après le droit d'aînesse.

BRETON, ONNE adj. et n. Qui appartient à la Bretagne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ Adj. Art culin. *A la bretonne*, se dit d'une garniture culinaire composée de haricots accommodés à la sauce bretonne.

— Brod. *Broderie bretonne*, broderie blanche, exécutée au point de reprise, puis contournée par un point devant ou par un feston bourré ou non. (On y ajoute parfois des points de plumetis.)

— Mod. *Chapeau breton* (ou *breton*, n. m.), coiffure à bords relevés.

— Zootechn. *Race bretonne pie noir*, race de bovins originaire de la région de Quimper, et qu'on rencontre dans toute la Bretagne. (Les animaux de cette race sont de petite taille [350 kg pour la vache adulte], fins, élégants, nerveux et expressifs. La robe noir et blanc est très caractéristique. Les vaches ont les cornes relevées en croissant ou en lyre. C'est une race rustique, sobre, s'acclimatant facilement, et qui produit un lait abondant pour sa taille et riche en matières grasses.) || *Cheval breton*, race de chevaux de trait élevée en Bretagne, et qui provient de divers croisements. (Dans cette race, on peut distinguer deux types : le *trait breton* et le *trait postier*, le second de taille moins importante que le premier. Ces deux types ont un livre généalogique [*stud-book*] commun. Quel que soit son type, le cheval breton possède de sérieuses qualités d'adaptation, de rusticité et d'énergie.)

cheval breton

◆ N. m. Art culin. Gâteau monté, garni de pâte de biscuit aux amandes, créé vers 1850, à Paris, par Dubusc, chef des laboratoires de la maison Seugnot.

— Linguist. Langue en usage en basse Bretagne. (V. part. *encycl.*)

— Numism. Monnaie des ducs de Bretagne.

◆ N. f. Art culin. Sauce faite d'oignons coupés en rouelles dans du beurre et du roux brun.

— ENCYCL. Linguist. En usage dans l'ouest de la presqu'île armoricaine, le *breton* appartient au groupe « brittonique » des langues celtiques. Ce n'est cependant pas un reste du *gaulois*, disparu depuis le IVe s., mais une langue d'importation, parente de ce même gaulois, venue d'outre-Manche avec des émigrants, à l'époque des invasions anglo-saxonnes en Grande-Bretagne (Ve-VIe s.). Son domaine ne s'est jamais étendu à l'ensemble du territoire de l'ancien duché ; il fut réduit d'un tiers au Xe s., en des circonstances mal établies, mais sans doute consécutives à une certaine désorganisation du pays après les incursions normandes. La plus grande extension de ce domaine a laissé des traces nettes dans la toponymie de zones aujourd'hui françaises de langue, et on doit y inclure le territoire compris entre la frontière actuelle du breton et une ligne fictive qui, partant de Roz-sur-Couesnon, au N., atteint au S. l'estuaire de la Loire à la hauteur de Donges, laissant, en sa partie médiane, Rennes à 10 km au-delà de la zone d'influence de la langue bretonne. Celle-ci est parlée de nos jours dans la totalité du département du Finistère et dans la moitié environ des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, à l'O. d'une autre ligne fictive obliquant de Plouha, sur la baie de Saint-Brieuc, jusqu'à la partie E. de la presqu'île de Rhuys, sur la côte atlantique. Mais il convient d'ajouter qu'à l'intérieur même de la zone ainsi délimitée son usage n'est pas général, et que ceux qui parlent seulement le français s'y comptent par dizaines de mille, même parmi les originaires du pays bretonnant.

Quatre dialectes principaux se partagent l'étendue territoriale de ce dernier : *léonais*, *trégorois*, *cornouaillais* et *vannetais*. Bien que s'étant assuré une certaine prédominance sur le plan littéraire, le premier cité ne saurait revendiquer une pureté de vocabulaire plus grande que celle des autres dialectes. En l'absence d'un recensement méthodique, il est assez difficile de fixer le nombre des usagers actuels du breton. Si certains de ceux-ci sont incapables de s'exprimer en français, de vive voix ou par écrit, leur nombre, qui se réduit d'année en année, ne concerne plus que quelques dizaines de milliers de personnes âgées ou d'enfants n'ayant pas encore atteint l'âge scolaire. Les bretonnants bilingues, qui sont l'immense majorité, appartiennent aux deux catégories suivantes : *a*) personnes dont le breton est la langue familiale, mais qui peuvent se servir du français avec plus ou moins de facilité ; *b*) personnes dont le français est la langue usuelle, mais qui peuvent utiliser le breton. A eux tous, ils dépassent certainement le million, ce qui met la langue bretonne en tête des différents idiomes celtiques pour le nombre des usagers. (V. BRETAGNE.)

vache de race bretonne

BRETON (PERTUIS), détroit formé par l'Atlantique, entre l'île de Ré et la côte de la Vendée et de la Charente-Maritime. La largeur est de 12 km entre la pointe de l'Aiguillon et La Tranche, de 3 km seulement à la hauteur du port de La Pallice.

BRETON (ÎLE DU **Cap-**). V. CAP-BRETON (*île du*).

BRETON (Jean), en flamand **Bertoen** (en lat. *Brito*), imprimeur ou calligraphe brugeois (près de Redon, v. 1416 - Bruges 1493). Quelques auteurs lui attribuent l'invention de l'imprimerie, tandis que d'autres nient qu'il ait jamais été imprimeur. L'unique exemplaire du livre que Breton aurait imprimé antérieurement à Laurent Coster et à Gutenberg, le *Doctrinal de Paris* (Instruction et doctrine de tous les chrétiens et chrétiennes, par Jean Gerson), est conservé à la Bibliothèque nationale.

BRETON, ou **BRITTON**, ou **BRITTAINE** (Nicholas), poète et romancier anglais (Saint-Giles without Cripplegate v. 1545 † v. 1626). On sait fort peu de choses sur sa vie. Il a écrit abondamment et dans tous les genres (prose, vers, pastorales, satires, humour, théologie). Ses *Œuvres d'un jeune bel esprit* parurent en 1577. Ses poésies lyriques, qui ont de la fraîcheur et de la grâce, parurent dans l'*England's Helicon*, recueil collectif publié en 1600. Ses romans, bourrés de pointes et de *concetti*, sont exempts de la grossièreté qui caractérisait les œuvres de son époque. L'un des meilleurs est son *Wit's Trenchmour*, sorte d'idylle en prose.

BRETON (Luc François), sculpteur français (Besançon 1731 - *id.* 1800). Il fut admis, en 1758, comme pensionnaire du roi au palais Mancini à Rome, exécuta une statue colossale en pierre de *Saint André* pour l'église Saint-Claude-des-Bourguignons, à Rome, et fonda avec le peintre Wyrsch, en 1774, l'école de peinture et de sculpture de Besançon. Pour l'église Saint-Pierre de cette ville, il a sculpté une *Vierge de Pitié*.

BRETON (François Pierre Hippolyte Ernest), dessinateur et archéologue français (Paris 1812 - *id.* 1875). Auteur de quelques paysages, il a publié et illustré de ses dessins plusieurs ouvrages d'érudition, et notamment *Pompéia décrite et dessinée*.

BRETON (Jules), peintre et poète français (Courrières 1827 - Paris 1906). Jean-François Millet a dit de lui qu'il peignait dans le village les paysannes qui n'y restent pas : *Une cour de ferme à Souchez* (musée de Lille), le *Rappel des glaneuses* (musée du Louvre). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1886, il a publié des volumes de vers (*les Champs et la Mer*, 1875), *Jeanne* (1880), ainsi que divers volumes en prose : *la Vie d'un artiste* (1890), *Un peintre paysan* (1896), *Delphine Bernard, la femme et l'artiste* (1902).

BRETON (Jules Louis), ingénieur et homme politique français (Courrières 1872 - Bellevue 1940). Directeur de l'Office des recherches scientifiques et industrielles et des inventions dès la création de cet organisme, il est surtout connu pour les nombreuses lois sociales dont il fut le promoteur, notamment celle qui interdit l'emploi de la céruse en peinture, et celles qui concernent les maladies professionnelles. Ses travaux scientifiques eurent trait à l'électricité (ampoules radiographiques, dynamos, courants de haute fréquence) et à l'étude comparative des peintures à base de plomb et de zinc. Son rôle dans la mise au point des chars de combat pendant la Première Guerre mondiale fut capital. Il a fondé, en outre, le salon des Arts ménagers. Député

Phot. Larousse, Manuel, Feher, Justin.

du Cher en 1898, il fut constamment réélu et devint sénateur en 1921. (Acad. des sc., 1920.)

BRETON (André), écrivain français (Tinchebray, Orne, 1896). Après avoir commencé des études de médecine et s'être initié aux travaux de Freud, André Breton, ami de Guillaume Apollinaire, publia son premier recueil de poèmes, *Mont de piété*, en 1919. La même année, il fonde, avec Louis Aragon et Philippe Soupault, la revue *Littérature*, qui devient l'organe du mouvement « dada », dont Tristan Tzara est le créateur, et où paraît son premier texte authentiquement surréaliste, *les Champs magnétiques*, écrit en collaboration avec Philippe Soupault. En 1924, il lance le *Manifeste du surréalisme* et prend la direction de la *Révolution surréaliste*, revue de l'« automatisme psychique pur » et du « non-conformisme sous toutes ses formes ». En 1928, il publie *Nadja**, roman poétique où il raconte les épisodes de sa vie, transposés et interprétés sur un plan fantastique; puis, en 1930, le *Second Manifeste du surréalisme*, où, après avoir approfondi le sens philosophique du mouvement, il s'élève contre toute pression extérieure de caractère politique. En 1935, il rompt avec le parti communiste et, en 1941, après que le gouvernement de Vichy eut interdit son *Anthologie de l'humour noir* (1940), il se réfugie en Amérique. Rentré en 1946 à Paris, il y organise l'année suivante une exposition internationale du surréalisme. Autres œuvres : *Clair de terre* (1923), *les Pas perdus* (1924), *les Vases communicants* (1932), *Point du jour* (1934), *l'Amour fou* (1937), *Fata Morgana* (1942), *Arcane 17* (1945), *le Surréalisme et la Peinture* (1946), l'édition collective de ses *Poèmes* (1948), *Entretiens* (1952), *la Clé des champs* (1953), *Adieu ne plaise* (1954), *l'Art magique* (1957). [→ Biblio.]

BRETONCELLES, comm. de l'Orne (arrond. d'Alençon), dans le Perche; 1 222 hab. (424 aggl.). Minoteries. Eglise de la Renaissance.

BRETÓN DE LOS HERREROS (Manuel), auteur dramatique et poète espagnol (Quel, dans la Rioja, 1796 - Madrid 1873). Quelques-unes de ses pièces sont des imitations de pièces françaises ou des remaniements d'anciennes pièces espagnoles. Il en a toutefois composé une centaine d'originales, de style assez plat. Il se distingue des autres comiques de son temps par son grand art de peindre le cœur féminin. Parmi ses meilleures pièces, citons les comédies : *Je rentre à Madrid* (*A Madrid me vuelvo*) [1828], *Marcelle* (*Marcela o Cuál de los tres?*) [1831], *l'Ecole du mariage* (*la Escuela del matrimonio*) [1853].

BRETONNANT, E adj. Se dit de la partie de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur ancien langage et leurs traditions. (Le pays *bretonnant* s'oppose au pays *gallo*, autrement dit à la Bretagne de parler français.)

BRETONNEAU (Pierre), médecin français (Saint-Georges-sur-Cher 1778 - Passy 1862). Médecin-chef et professeur à l'hospice général de Tours, il forma d'éminents élèves, parmi lesquels Trousseau, Velpeau et Baillarger. Il individualisa la fièvre typhoïde, sous le nom de dothiénentérie, ainsi que la diphtérie, et fonda, pour les maladies infectieuses dont il pressentit l'origine vraie, la doctrine de la spécificité. C'est, à ce titre, un des hommes qui ont contribué à ouvrir à la médecine des horizons nouveaux. Œuvres : *Des inflammations spéciales du tissu muqueux et, en particulier, de la diphtérie* (1826), *Traité de la dothiénentérie et de la spécificité* (publié en 1922).

Bretonneau (HÔPITAL), hôpital situé 2, rue Carpeaux (Paris-XVIIIe). Ouvert en 1901, il comporte des pavillons isolés, répartis dans une enceinte qui, limitée par trois rues, couvre une superficie de 14 500 m². Il est réservé au traitement des maladies infantiles.

BRETONVILLIERS (Alexandre LE RAGOIS DE) [Paris 1621 - *id.* 1676]. Deuxième supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice (1657), disciple de M. Olier. Il dressa les constitutions de la compagnie. Riche, il aida la colonie de Montréal et légua aux sulpiciens le domaine d'Issy.

BRETÓN Y HERNANDEZ (Tomás), compositeur espagnol (Salamanque 1850 - Madrid 1923). Il dut sa réputation initiale au succès d'une série de *zarzuelas* exécutées entre 1875 et 1895, dont quelques-unes sont demeurées au répertoire : *la Verbena de la paloma*, *la Dolores*. Dans la forme opéra, il a donné *los Amantes de Teruel* (Madrid, 1889) et *Garin* (Barcelone, 1896). Son œuvre symphonique et de musique de chambre est importante : *Escenas andaluzas*, suite d'orchestre; *los Galeotes*, poème symphonique; *Apocalypsia*, oratorio, concerto de violon, un quintette, trois quatuors, un trio (réputé la meilleure œuvre de cette série), etc. Comme musicien d'une large culture, professeur de composition au Conservatoire national de Madrid, puis directeur du même établissement, il a joui d'une grande réputation et a contribué largement à former la plupart des compositeurs purement espagnols parvenus à la notoriété dans le premier quart du XXe s.

BRETTE n. et adj. f. Syn. anc. de BRETONNE : *Nous y vîmes une basse brette* (Sévigné).
— Zootechn. Dans certaines régions de France, se dit, quelle que soit la race, de la vache laitière, par opposition à la vache utilisée aux travaux des champs ou à la vache de race à viande dont le veau tète la totalité du lait, races auxquelles seul s'applique le nom de *vache*.

BRETTE n. f. (peut-être de *brette*, bretonne). Arm. Epée de duel, à lame longue et effilée et à garde en corbeille, en usage aux XVIe et XVIIe s.
— Technol. Outil de maçon, dont la face est armée de dents, et qui est employé pour dresser un crépi grossier.

BRETTELER ou **BRETTER** v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Constr. Rayer, strier avec un outil spécial armé de dents : *Bretteler une pierre, un mur, un fond de bas-relief*.
— Orfèvr. Amatir par de légères hachures les fonds d'une pièce d'orfèvrerie.
— Technol. *Truelle brettelée*, truelle qui a deux tranchants, l'un uni et l'autre dentelé.

BRETTELURE n. f. Nom donné aux hachures que l'on fait sur l'orfèvrerie, à l'imitation de la pierre.

BRETTER v. tr. Syn. de BRETTELER.

BRETTEUR n. m. et adj. (de *brette*). Celui qui aime à se battre à l'épée; ferrailleur : *Les cadets de Gascogne* [...] | *Bretteurs et menteurs sans vergogne* (Rostand).

BRETTEVILLE-SUR-LAIZE, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), dans la campagne de Caen; 889 hab. (691 aggl.) [*Brettevillais*]. Tanneries. Forêt de Cinglais.

BRETTEVILLE-SUR-ODON, comm. du Calvados (arrond. de Caen), près de Caen; 1 807 hab. (879 aggl.).

Bretton Woods (ACCORDS INTERNATIONAUX DE). Accords conclus à la suite d'une conférence tenue à Bretton Woods (New Hampshire, Etats-Unis) du 1er au 22 juillet 1944, entre quarante-quatre Etats, tous ennemis de l'Axe (Allemagne-Italie-Japon). Leur objectif était de mettre sur pied des institutions internationales capables de promouvoir une *politique monétaire et commerciale* entre Etats, qui soit adaptée aux besoins et aux problèmes du monde issu du deuxième conflit mondial. De ces accords sont nés le Fonds monétaire international (F. M. I.), destiné à faciliter le commerce entre les Etats et à stabiliser les changes, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B. I. R. D.).

BRETTY (Anne-Marie BOLCHESI, dite **Béatrice**), actrice française (La Fère, Aisne, 1893). Sortie du Conservatoire avec un premier prix de comédie (1914) et engagée aussitôt à la Comédie-Française, elle y joua toutes les soubrettes du répertoire, et fit en outre plusieurs créations (Ch. Vildrac, Jean Sarment, A. Gide). Sociétaire en 1929, doyenne en 1946, elle prit sa retraite en 1956.

BRETWALDA, titre accordé, chez les Anglo-Saxons, à quelques rois dont l'autorité morale était reconnue par les autres rois de l'île, ou, du moins, par plusieurs d'entre eux. La dignité de bretwalda fut attribuée successivement, à la fin du Ve s., au roi de Sussex Aella; au VIe s., au roi de Wessex Ceawlin, puis au roi de Kent Æthelberht; au VIIe s., aux rois d'East-Anglie (Raedwald), puis de Northumbrie (Edwin, Oswald, Oswiu), enfin de Mercie (Wulfhere), qui la gardèrent pendant le VIIIe s. (Æthelbald, Offa).

BRETZEL ou **BREZEL** n. m. ou f. (mot alsacien; du lat. *brachium*, bras). Pâtisserie allemande et alsacienne nouée en forme de 8, dure, saupoudrée de sel, qui entretient la soif et que l'on sert avec la bière.

BRETZNER (Christoph Friedrich), auteur dramatique allemand (Leipzig 1748 - *id.* 1807). Il est surtout connu pour son livret *l'Enlèvement au sérail* (1781), immortalisé par la musique de Mozart.

BREUGHEL. V. BRUEGEL.

BREUIL [œj] ou parfois **BROIL** n. m. (bas lat. *brogilum*; emprunté au gaulois). Bois ou taillis, clôturé de murs ou de haies, où l'on parquait, au Moyen Age, les bêtes à chasser. (C'était en somme une réserve, qui appartenait au seigneur.)

BREUIL (LE), comm. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), à l'E. du Creusot; 2 241 hab. (125 aggl.). Métallurgie.

BREUIL (Henri), ecclésiastique et préhistorien français (Mortain 1877). Professeur d'ethnographie préhistorique à l'Institut de paléontologie humaine en 1910, puis au Collège de France (1929-1947), il a établi l'existence d'écoles artistiques dès les temps paléolithiques, à partir des relevés qu'il a faits des cavernes ornées et des roches peintes, surtout en Espagne, France et Afrique du Sud. Principales publications : *les Peintures rupestres schématiques de la péninsule Ibérique, la Pileta* (1924), *l'Afrique préhistorique* (1933), *les Hommes de la pierre ancienne* (1951), *400 Siècles d'art pariétal* (1952). [Acad. des inscript. et belles-lettres, 1938.]

BREUNÉRITE n. f. Minér. Carbonate naturel de magnésium et de fer.

BREUNING (VON), famille de Bonn, amie de Beethoven. JOSEPH mourut en 1777 dans l'incendie du château de Bonn. — Sa veuve, HÉLÈNE, éleva ses quatre enfants et fut une amie maternelle pour le jeune Beethoven, qui lui dut un premier contact avec la vie sociale, et un début de formation morale et littéraire. — Parmi ses enfants, ELÉONORE (1771-1841) et STEFFEN (1774-1827) eurent une correspondance avec Beethoven.

BREUVAGE n. m. (de l'anc. franç. *beivre*, boire, pris comme nom). Tout ce qui est propre à être bu : *Comme il hésitait sur la fin de sa phrase et reniflait le bouquet de son breuvage...* (A. Arnoux).
— Art vétér. Préparation médicinale liquide que l'on fait absorber de force aux animaux. (Mal administrée, elle peut occasionner une pneumonie gangreneuse.)

BRÉVAL (Bertha Agnès Lisette SCHILLING, dite **Lucienne**), cantatrice dramatique (Berlin 1869 - Neuilly 1935). Elle fit ses études musicales au Conservatoire de Paris. Douée d'une belle voix de soprano, elle a fait à l'Opéra et à l'Opéra-Comique de remarquables créations dans *la Walkyrie*, *les Maîtres chanteurs*, *l'Etranger*, *le Fils de l'Etoile*, etc. Elle s'est aussi produite à Monte-Carlo et au Covent Garden (Londres).

Brévannes (CENTRE HOSPITALIER EMILE-ROUX DE), établissement situé dans un vaste domaine de Seine-et-Oise (comm. de Limeil-Brévannes), qui comporte un sanatorium pour adultes et enfants et des services de malades chroniques et de vieillards.

BRÈVE n. f. Phonét. Voyelle ou syllabe dont la durée relative d'émission est courte.
— Mus. Figure de note médiévale et renaissante. (Au XIIIe s., carré plein et noir; au XIVe s., carré noir, mais parfois rouge ou bleu; à la fin du XIVe, au XVe et au XVIe s., carré vide [blanc]. La valeur relative de la brève dépend du mode rythmique dans lequel elle est utilisée [soit 1, soit 2 temps]. La brève, instituée par analogie avec la brève de la versification gréco-latine, est l'unité de durée musicale.)

BRÈVE n. f. A la Monnaie de Paris, lot de flans prêts pour la frappe, et dont on a noté le poids.

BRÈVE n. f. Oiseau de taille moyenne ou faible, dont le plumage, de teinte générale verte, brunâtre ou noire, s'orne de plages de couleurs variées, vives et intenses, quelquefois irisées.
— ENCYCL. Les *brèves* ont quelque peu la forme générale et l'aspect des pies, mais avec

André BRETON
par Picasso

docteur BRETONNEAU

Henri BREUIL

brève

Phot. X, Richebourg, musée de l'Homme, Larousse.

une queue très courte, presque nulle. Les brèves (*pitta*), que la richesse de leur coloration fait nommer quelquefois *grives superbes*, vivent sur le sol dans les forêts tropicales de l'Ancien Monde. (Famille des pittidés.)

Brève Rencontre (*Brief Encounter*), film anglais de David Lean, d'après un scénario de Noel Coward (1945). Une femme de trente ans, mariée, mère de famille, rencontre dans une gare un homme, également marié, qui va quitter l'Angleterre. L'amour naît entre eux, mais ils ne pourront passer que quelques heures ensemble, sur un quai de gare ou dans les rues. Ils reprendront ensuite, chacun de son côté, leur vie tracée d'avance. David Lean a su donner à cette histoire très simple une grande intensité. Le réalisme du décor et le drame qui déchire ses personnages sont intimement liés.

BREVENNE (la), riv. du Massif central, sous-affluent du Rhône par l'Azergues; 40 km.

BRÉVENT (le), sommet des Alpes (Haute-Savoie), dans le massif des Aiguilles-Rouges, au-dessus de Chamonix; 2 525 m. De ce belvédère, accessible en téléphérique, on jouit d'un magnifique panorama sur le massif du Mont-Blanc.

BRÈVES (François SAVARY, marquis DE MAULÉVRIER, comte DE), diplomate français (1560 - Paris 1628). Un des plus habiles négociateurs du règne de Henri IV, il se distingua comme ambassadeur à Constantinople de 1591 à 1606, obtenant, en 1604, le renouvellement des capitulations et, en 1606, la mise en liberté d'un grand nombre d'esclaves chrétiens des Etats barbaresques. Ambassadeur à Rome en 1608. Il rapporta d'Orient plus de cent volumes turcs et persans, aujourd'hui entrés à la Bibliothèque nationale.

BREVET n. m. (de *bref*, n.). Diplôme délivré par l'Etat et conférant certains droits : *Brevet d'invention;* et, au *fig.* et *par plaisant. : Brevet de menteur.* ‖ Garantie, témoignage : *C'est précisément dans la folie de Nietzsche que je vois le brevet de son authentique grandeur* (Gide).
— Aéron. V. part. *encycl.*
— Dr. *Brevet d'invention*, titre délivré par l'Etat et assurant à celui qui se prétend l'auteur d'une invention d'ordre industriel, et qui en fait le dépôt dans certaines formes, le droit exclusif, pour un temps déterminé, d'exploiter cette invention. ‖ *Brevet d'addition*, titre consacrant un perfectionnement minime à une invention déjà brevetée. ‖ *Brevet de perfectionnement*, titre consacrant un perfectionnement tel, à une invention déjà brevetée, qu'il constitue, en pratique, un nouveau brevet d'invention. (Il est conféré au titulaire du brevet principal dans l'année qui suit la délivrance de ce dernier. [V. PROPRIÉTÉ *industrielle.*] ‖ *Acte en brevet*, acte notarié dont l'original est remis aux parties : procuration, quittance, etc. (S'oppose à l'*acte* notarié en minute.*)
— Dr. anc. *Brevet du roi*, acte émané du roi, mais ne portant pas le sceau, et soumis à l'enregistrement. (Ces brevets servaient à conférer des dignités, des grâces ou des dons personnels. Ainsi, les *ducs à brevet* avaient un titre personnel et non transmissible. Les chevaliers du Saint-Esprit, promus par brevet, étaient appelés les *brevets.*) ‖ Acte conférant un grade militaire : *Brevet de colonel.* ‖ *Brevet d'affaires*, autorisation d'entrer chez le roi quand il était sur la « chaise d'affaires ». ‖ *Justaucorps à brevet*, sous Louis XIV, habit brodé dont le port exigeait une autorisation royale. ‖ *Brevet de joyeux avènement* et *Brevet de serment de fidélité*, mandats royaux de collation de bénéfices ecclésiastiques. ‖ *Brevet de la taille*, état arrêté en conseil du roi, qui fixait la somme à imposer pour l'ensemble des pays d'élection et la répartition par généralité.
— Instr. publ. *Brevet élémentaire*, *Brevet d'études du premier cycle*, *Brevet de l'enseignement technique*, titres délivrés après examen, et sanctionnant les études poursuivies par les candidats. (V. part. *encycl.*)
— Mil. V. part. *encycl.*
— Sports. *Brevet sportif populaire*, v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Aéron. Le *brevet aéronautique* atteste la capacité d'un individu à pratiquer un sport ou un métier aérien. Il en existe plusieurs sortes, depuis le brevet élémentaire des sports aériens (B. E. S. A.), qui sanctionne les études théoriques réalisées par les jeunes avant de pratiquer le vol à voile ou à moteur, jusqu'aux brevets de spécialités. Parmi ces derniers, il faut citer le brevet de pilote, qui comporte deux degrés, les brevets de vol à voile, qui comportent chacun l'obligation de réaliser des performances de durée, d'altitude et de distance, et les brevets de parachutisme civil ou militaire.
— Instr. publ. *Enseignement classique et moderne.* Le décret du 18 juillet 1887 réglementait le *brevet élémentaire* ou *brevet simple* (B. E.) et le *brevet supérieur* (B. S.). Le brevet élémentaire sanctionnait (à défaut du *certificat d'études primaires supérieures*) les trois premières années de l'enseignement primaire supérieur et se passait à l'âge de quinze ans; quant au brevet supérieur, il sanctionnait la fin des études primaires supérieures et se passait à dix-sept ans. Le brevet élémentaire tenait lieu de *brevet de capacité*, nécessaire aux instituteurs pour enseigner dans les écoles primaires (loi du 30 oct. 1881). En fait, ce titre ne suffit bientôt plus pour exercer dans les écoles publiques, dont les maîtres durent être pourvus du brevet supérieur.
La suppression des écoles primaires supérieures (1945) et l'unification de l'enseignement du second degré ont abouti : 1° à la suppression du brevet supérieur, le baccalauréat devenant le seul examen qui sanctionne les études du second degré, et étant exigé des instituteurs publics; 2° à la création du *brevet d'études du premier cycle du second degré* (B. E. P. C.), qui, selon le décret du 20 octobre 1947, est obtenu à la suite d'un examen passé à la fin de la classe de troisième; cet examen comporte plusieurs séries d'options, et a une valeur égale au brevet élémentaire dans tous les services dépendants du ministère de l'Education nationale, mais il ne peut servir de brevet de capacité aux instituteurs de l'enseignement libre, qui doivent toujours être munis du brevet élémentaire.
Le décret du 6 janvier 1959 prévoit la création d'un *brevet d'enseignement général*, qui, terminant l'enseignement général court, remplacera à la fois le B. E. P. C. et le B. E. Quant au terme de *brevet supérieur*, il est rétabli depuis la fin de 1958 pour désigner l'examen qui permettra à des non-bacheliers d'entrer comme instituteurs dans l'enseignement primaire public. (V. ENSEIGNEMENT.)
Enseignement technique et professionnel. Le brevet d'enseignement commercial, industriel, social ou hôtelier sanctionne les 4e et 5e années des études poursuivies dans les collèges techniques (seize-dix-sept ans). Le *brevet supérieur d'enseignement commercial* se passe à dix-huit ans, et il est l'équivalent du diplôme d'élève breveté décerné par les écoles nationales professionnelles. Quant au *brevet professionnel*, il sanctionne les deux années d'études suivies dans les cours de perfectionnement par les apprentis déjà pourvus du *certificat d'aptitude professionnelle.*
Le décret du 6 janvier 1959 prévoit une organisation plus simple des brevets d'enseignement professionnel : le titre d'*agent technique breveté* sanctionne les quatre années d'études qui suivent le cycle d'observation (treize-dix-sept ans); le titre de *technicien breveté* est décerné après cinq années d'études et équivaut à la première partie du baccalauréat; enfin, les *techniciens supérieurs brevetés* sont formés dans des écoles spéciales et leur titre est équivalent au baccalauréat complet. (V. aussi ENSEIGNEMENT.)
— Mil. Il existe de nombreux *brevets militaires* de nature et de difficulté très différentes. On notera parmi les principaux :
Les *brevets de spécialité*, conférés aux hommes de troupes et qui leur donnent la qualité de spécialistes dans des emplois déterminés. (Ils peuvent être propres à une arme, tel le brevet de conducteur de char, ou interarmes, tel celui de dépanneur auto);
Les *brevets de langue étrangère*, qui comportent trois degrés de difficulté croissante;
Les *brevets de chef de section* ou *de peloton*, qui conditionnent l'accession au grade d'adjudant et de sous-lieutenant, et qui comportent, depuis 1945, une partie interarmes (dite *certificat interarmes*) et une partie propre à chaque arme (dite *brevet d'arme des 1er et 2e degrés*);
Le *brevet technique*, délivré aux officiers dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (E. M. S. S. T.), et qui, fondé sur des connaissances scientifiques approfondies, qualifie ses titulaires pour les emplois dans les services techniques (armement, matériel, etc.);
Le *brevet d'enseignement militaire supérieur* (B. E. M. S.), nouvelle appellation depuis 1949 de l'ancien *brevet d'état-major*, qui vient sanctionner les études de l'Ecole supérieure de guerre* et ouvre à ses titulaires l'accès aux responsabilités de hauts commandements. (On notera ici le *diplôme d'état-major* conféré aux officiers sortant de l'école d'état-major.)
La plupart de ces brevets donnent à leurs titulaires des avantages de solde et ouvrent, dans certaines conditions, le droit à l'attribution d'une prime* de qualification.
On mentionnera enfin l'ancien *brevet d'aptitude militaire*, préparé depuis 1903 dans des sociétés privées et qui marqua le départ de la préparation militaire de la jeunesse.
Dans l'armée de l'air, les brevets les plus importants sont ceux de pilote* et de chef de patrouille*, de navigateur, de bombardier, de commandant de bord, de mécanicien (1er et 2e degré); dans la marine, ceux de mécanicien, de pilote radariste, de timonier, etc.
— Sports. *Brevet sportif populaire* (B. S. P.). Créé en 1937, il comprend un certain nombre d'épreuves, organisées par l'université ou par l'armée. Les performances demandées sont variables suivant la catégorie du candidat (masculine, féminine), et suivant son âge. Les épreuves comprennent : saut en hauteur avec élan, lancer du poids (ou de la balle), course de vitesse, grimper, course de résistance. Le *brevet sportif supérieur* exige des performances supérieures, auxquelles s'ajoute une épreuve de natation (50 m nage libre).

BREVETABLE adj. Susceptible de recevoir un brevet : *Procédé brevetable.*

BREVETAIRE n. m. Sous l'Ancien Régime, celui qui avait un brevet du roi.

BREVETÉ, E adj. et n. m. Celui qui a obtenu un brevet : *Elève breveté.* ‖ Se dit plus particul., dans la marine, d'un matelot titulaire d'un brevet de spécialité : *Timonier breveté;* et, dans l'armée de terre, d'un officier breveté d'état-major : *Un officier breveté.* ‖ Qui est garanti par un brevet : *Invention brevetée.*

BREVETER v. tr. (Se conj. comme *acheter.*) Accorder un brevet à quelqu'un; donner un brevet pour : *Breveter un inventeur;* et, *par extens.* et plus souvent : *Breveter une invention.* ‖ *Fig.* Reconnaître pour : *Breveter galant homme.*

BRÉVI-, élément tiré du lat. *brevis*, bref, court, et entrant dans la composition de certains mots.

BRÉVIAIRE n. m. (lat. *breviarium*, sommaire, abrégé; de *brevis*, court [le bréviaire est un *livre d'heures* abrégé]). Livre contenant l'office que doivent lire tous les jours ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui jouissent de quelque bénéfice ecclésiastique. ‖ Prières contenues dans ce livre : *Dire son bréviaire.* ‖ *Par extens.* Livre dont on fait ou dont on doit faire sa lecture habituelle : *Commines a mérité d'être le bréviaire des hommes d'Etat qui l'ont suivi* (Sainte-Beuve).
— Hist. Lieu où l'on tenait les brefs.
— ENCYCL. L'office divin célébré au chœur exigeait de multiples livres (*antiphonaire, psautier, hymnaire, sermonnaire, homiliaire*), ce qui en rendait impossible la récitation privée. D'où l'idée de réunir en un seul volume les éléments différents de l'office. Ce qui ne pouvait se faire qu'en l'abrégeant. Les premiers *bréviaires* ainsi compilés paraissent avoir été faits à l'usage des clercs de la cour pontificale (à l'époque de Grégoire VII peut-être, certainement au temps d'Innocent III). Les franciscains vulgarisèrent l'usage du bréviaire, et c'est le bréviaire franciscain qui, gagnant de proche en proche, finit par devenir avec Pie V (1568) le bréviaire romain.
Chaque Eglise, chaque ordre religieux ayant la liberté d'agencer l'office divin pour son propre usage, sur un fonds commun, les variations étaient devenues extrêmement nombreuses. Le bréviaire de Pie V, conçu dans un esprit plus traditionaliste que certaines

tentatives humanistes, et suivant les directives données par le concile de Trente, connut une grande diffusion. En France, pourtant, dans la seconde moitié du XVIIe s., un peu par gallicanisme, mais surtout peut-être pour lutter contre le grand nombre des fêtes de saints qui supprimaient l'office des féries même au temps du carême, de nombreux évêques publièrent des bréviaires propres à leur diocèse. Ce fut notamment le cas pour Paris (1670-1680). A la Révolution, quatre-vingts diocèses français avaient abandonné ou rejeté le bréviaire romain. Une réaction se manifesta à partir de 1840 et, en 1875, la France entière était revenue au bréviaire romain. Celui-ci s'est lui-même transformé. L'édition de Pie V a été revue sous Clément VIII, Urbain V, Léon XIII, et retondue par ordre de Pie X. Une nouvelle refonte est en cours. Des simplifications ont déja été opérées, qui ont pris effet dès 1956.
Le bréviaire romain n'est pas le seul existant. (V. LITURGIES.)
La lecture quotidienne du bréviaire est obligatoire (obligation d'abord coutumière, codifiée par le droit canon actuel) pour les clercs, à partir du sous-diaconat. Elle demande à peu près une heure par jour en moyenne. Elle est divisée en huit parties, qu'on appelle heures* : matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies. Le bréviaire est agencé de façon à comprendre chaque jour un passage de la sainte Ecriture et le psautier entier chaque semaine.
Parmi les plus beaux bréviaires enrichis de miniatures, citons : le *Bréviaire de Belleville* (Bibl. nat.), chef-d'œuvre de Jean Pucelle et de la miniature parisienne du XIVe s. ; le *Beau Bréviaire de Charles V* (Bibl. nat.), peint vers 1370 ; ceux du *duc de Bedford* (1433), de *Jean sans Peur* (1405), de *Philippe le Bon* (1445) ; le fameux *Bréviaire Grimani* (Venise, 1510), chef-d'œuvre de l'école flamande, que l'on a appelé le « roi des bréviaires » ; celui de *Mathias Corvin* (1487).

Bréviaire d'Alaric (LE), abrégé des lois romaines, rédigé en latin en 506 sur les ordres d'Alaric II, roi des Wisigoths, à l'usage de ses sujets gallo-romains. Il comporte notamment des extraits du Code théodosien, des écrits des grands jurisconsultes romains Gaius, Paul, Papinien. Il a joui longtemps d'une autorité considérable dans la Gaule et les pays voisins.

Bréviaire d'amour, compilation poétique de maître Ermengaut († 1322), troubadour de Béziers. Ce long ouvrage de 34 000 vers, d'une valeur inégale, est intéressant par ses nombreuses citations qui renseignent sur la conception de l'amour courtois dans les littératures de langue d'oc.

Bréviaire d'esthétique (*Breviario di estetica*), œuvre de Benedetto Croce, faisant suite à la monumentale *Estetica come scienza dell' espressione e linguistica generale* (1900). Le phénomène esthétique est l'élaboration des impressions dans l'expression. La parole intérieure devient expression (musicale, plastique, écrite) grâce à l'intuition lyrique. L'œuvre d'art peut avoir n'importe quel contenu ; ses qualités dépendent seulement de la capacité de l'artiste à individualiser un contenu donné dans sa forme-expression. Les matériaux utilisés par l'artiste (idéologies, sympathies, passions, milieu, idées religieuses ou politiques) sont les antécédents de la création, ayant façonné sa personnalité d'homme. Si l'art est une libre création intuitive, on ne peut, néanmoins, avoir une idée de sa signification qu'en partant d'une vision intégrale de l'homme et de sa place au sein de l'histoire. Aussi, Croce est l'ennemi souvent acharné de toutes les écoles décadentes et irrationnelles. Mal comprise, sa théorie a engendré certaines interprétations fausses (néo-romantisme, hermétisme, orphisme, etc.). Benedetto Croce a complété sa conception de l'esthétique dans ses autres ouvrages, notamment dans *L'Intuizione pura e il carattere lirico dell' arte*, *La Poesia*, et dans ses innombrables essais critiques et polémiques.

BRÉVIATEUR n. m. Nom donné autrefois aux officiers qui délivraient les brefs et les rescrits du pape.

BRÉVICAULE adj. Bot. Qui a la tige courte.

BRÉVICITE n. f. Variété de mésotype.

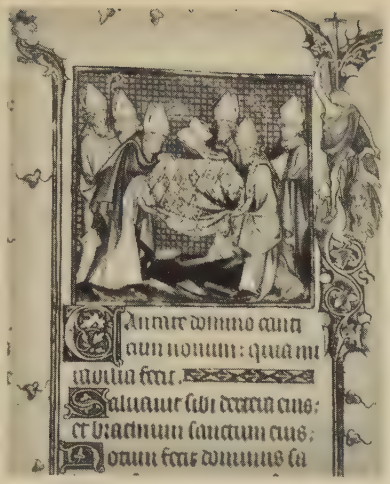

bréviaire de Belleville, de Jean Pucelle miniature du XIVe s. *Bibl. nat.*

Brévières (LES), centrale hydro-électrique sur l'Isère supérieure, alimentée par le barrage de Tignes (Savoie). Sa productivité moyenne annuelle est de 120 GWh.

BRÉVIFLORE adj. Bot. Qui a les fleurs courtes.

BRÉVIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a les feuilles courtes.

BREVIK, v. et port de la Norvège méridionale (Telemark), sur le Langesundfjord ; 2 200 hab. Constructions navales. Industries métallurgiques.

BRÉVILIGNE adj. et n. Zool. Se dit des individus dont les proportions sont raccourcies par rapport au type idéal. (V. BRACHYSOME.)

BRÉVILLE (Pierre ONFROY DE), compositeur français (Bar-le-Duc 1861 - Paris 1949). Elève, pour l'harmonie et la composition, de Th. Dubois et de C. Franck, dont il contribua à orchestrer *Ghisèle*, professeur de contrepoint à la Schola cantorum, critique musical, il composa des œuvres élégantes, parmi lesquelles : *Eros vainqueur*, drame lyrique (1910), *Sainte Rose de Lima*, pour chœur de femmes, une ouverture pour *la Princesse Madeleine* et *les Deux Princesses* de Maeterlinck, des sonates pour piano, piano et violon, des mélodies, etc.

BRÉVIPÈDE adj. Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

BRÉVIPENNE adj. Qui a les ailes courtes. — ***Brévipennes*** n. m. pl. Nom donné autrefois aux oiseaux de la sous-classe des *ratites* : autruches, casoars, etc.

BRÉVIROSTRE adj. Zool. Qui a le bec court.

BRÉVISCAPE adj. Bot. Qui a une tige florale courte.

BRÉVISTYLE adj. Bot. Se dit d'une plante qui a le style court.

BRÉVITÉ n. f. (lat. *brevitas*). Phonét. Caractéristique de la voyelle ou de la syllabe brève : *La brévité de la syllabe redoublée devant le radical est une règle générale.* ‖ Durée relativement faible du temps d'émission d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes.

BŘEVNOV, abbaye bénédictine, située près de Prague. Fondée par saint Adalbert en 992, elle a beaucoup contribué à la diffusion du christianisme en Bohême. Détruite en 1420 par les hussites, puis reconstruite.

BREWSTER (William), prédicateur calviniste anglais (Scrooby, Nottinghamshire, v. 1566 - Plymouth, Massachusetts, 1644). Son activité religieuse l'obligea, en 1608, à se réfugier aux Provinces-Unies. Mais il s'y attira encore quelques ennuis, et, en 1620, il s'embarqua sur la *Mayflower* à destination de l'Amérique, accompagné par d'autres puritains anglais, qu'on surnomma les *Pères pèlerins*.

BREWSTER (sir David), physicien écossais (Jedburgh, Roxburghshire, 1781 - Allerby, sur la Tweed, 1868). Il débute par des études de théologie à l'université d'Edimbourg, puis se consacre à la physique et notamment à l'optique. Professeur à l'université de Saint Andrews, il appartient à la Société royale de Londres et devient membre associé de l'Académie des sciences (1849). De 1808 à 1830, il dirige l' « Encyclopédie d'Edimbourg » ; il publie également dans cette ville un *Journal scientifique*. Inventeur d'un polarimètre, il étudie la polarisation et la double réfraction dans les cristaux, notant une centaine d'espèces douées de cette propriété ; il découvre les lois de la polarisation par réflexion, indiquant en 1815 l'angle d'incidence qui donne la polarisation maximale (*incidence brewstérienne*). Il perfectionne le stéréoscope et imagine le kaléidoscope, ainsi que les lentilles segmentaires des phares. En 1826, il construit un électro-aimant. C'est à lui qu'est dû, en 1828, l'emploi d'une flamme contenant un sel de sodium pour l'obtention d'une lumière monochromatique. Enfin, il découvre en 1834 les raies telluriques du spectre solaire.

BREWSTÉRIEN, ENNE adj. *Incidence brewstérienne*, valeur principale de l'angle d'incidence d'un rayon lumineux, telle que le rayon réfléchi soit entièrement polarisé. (Pour le verre ordinaire, cette incidence vaut environ 55°. En règle générale, l'incidence brewstérienne est telle que le rayon réfracté soit perpendiculaire au rayon réfléchi [loi de Brewster].)

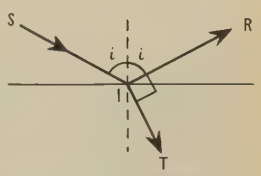

S I rayon incident
I R rayon réfléchi
I T rayon réfracté

incidence brewstérienne (angle i)

BREWSTÉRITE n. f. (du nom de D. *Brewster*). Minér. Zéolite monoclinique, contenant du strontium et du baryum, qui se présente en prismes courts.

BREYDEL (Jan), bourgeois de Bruges († v. 1328), qui fut l'un des promoteurs des « Matines » de 1302 et combattit vaillamment à Courtrai.

BRÉZÉ, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), dans le Saumurois ; 748 hab. (342 aggl.). Vins. Château de la Renaissance. — Aux environs, ruines d'un château des XVe et XVIe s.

BRÉZÉ (MAISON DE), famille angevine, dont les principaux membres furent : PIERRE Ier, seigneur de la Varenne († avant 1427), qui fut chambellan du roi Charles VI ; — PIERRE II (v. 1410 - Montlhéry 1465), son fils, qui fut grand sénéchal de Normandie (1451) et favori du roi Charles VII. Au conseil royal dès 1437, il fut le chef du gouvernement à dater de 1443. Il eut un moindre rôle à la Cour à dater de la mort d'Agnès Sorel (1450), mais continua à s'occuper de la politique extérieure. Louis XI l'emprisonna quelque temps. Il était du parti du roi à la bataille de Montlhéry, où il fut tué. Homme de guerre, diplomate et lettré, c'était l' « homme le plus complet de l'époque », selon Michelet ; — JACQUES (v. 1440 - 1494), son fils, maréchal et grand sénéchal de Normandie, qui épousa en 1462 Charlotte de Valois, fille naturelle de Charles VII, roi de France, et d'Agnès Sorel. Il la tua en 1476 en même temps que son amant. Il fut condamné à une forte amende, qui l'obligea à céder tous ses biens au roi ; — LOUIS († Anet 1531), son fils, qui accompagna Charles VIII puis François Ier en Italie. Il occupa diverses fonctions, dont celles de premier chambellan et de grand sénéchal de France. Passionné de chasse, il fut aussi grand veneur et capitaine de la vénerie et fauconnerie. Il épousa en secondes noces (1514) Diane de Poitiers, qui, devenue veuve, fut la maîtresse du dauphin Henri, futur Henri II. Son tombeau, très remarquable, attribué à Jean Goujon et à Jean Cousin, est dans la cathédrale de Rouen.

tombeau de Louis de BRÉZÉ *cathédrale de Rouen*

BRÉZÉ (DREUX-). V. DREUX-BRÉZÉ.

BREZEL n. m. V. BRETZEL.

BŘEZINA (Václav Ignác JEBAVÝ, dit **Otokar**), poète tchèque (Počátky 1868 - Jaroměrice 1929). Issu d'une pauvre famille d'artisans, il fut maître d'école en Moravie. Par ses œuvres : *les Lointains mystérieux* (1895), *Aube à l'Occident* (1896), *les Vents du pôle* (1897), *les Architectes du temple* (1899), *les Mains* (1901), *la Musique des sources* (recueil d'essais publié en 1903 et remanié en 1919), où le plus haut spiritualisme se revêt

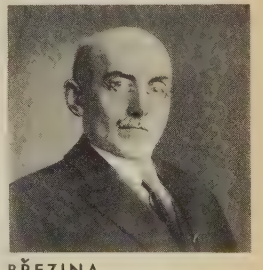

BŘEZINA

Phot. Bulloz, Larousse, Arch. tchécoslovaques.

BRIANÇON

Blason de BRIANÇON

D'azur à une porte de ville crénelée d'argent surmontée de trois tourelles du même, le tout maçonné et ajouré de sable et ouvert du champ.

Aristide BRIAND à la S. D. N. en 1926

briard

Maurice BRIANCHON « le Tapis rouge »

d'éblouissantes métaphores, Březina est le meilleur représentant des tendances mystiques de son pays.

BREZOLLES, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Dreux), dans le Thymerais ; 1 112 hab. (979 aggl.) [*Brezolliens*]. Eglise du XVe s.

BRHASPATI. V. BRIHASPATI.

BRI (TERRE DE) ou **BRI** n. m. Pédol. Nom vulgaire de l'argile à scrobiculaires qui forme la surface des marais entre Loire et Gironde. (C'est une terre bleuâtre, riche en calcaire, si compacte qu'on peut en bâtir des digues.)

BRIAC (saint) [† 627], abbé de Bourbriac, en Bretagne, où se trouve son tombeau.

BRIAGE n. m. En boulangerie, opération qui a pour objet d'homogénéiser et de tasser la pâte en se servant de la brie.

BRIAL (dom Michel), historien français, bénédictin de Saint-Maur (Perpignan 1743 - Paris 1828). Il prit part au *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, à l'*Histoire littéraire de la France*, ainsi qu'aux *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*.

BRIALMONT (Laurent Mathieu), général belge (Seraing 1789 - Anvers 1885). Après avoir fait les campagnes de l'Empire de 1805 à 1814, il servit en Belgique après la révolution de 1830 et devint aide de camp de Léopold II, puis ministre de la Guerre (1850).

BRIALMONT (Henri Alexis), général belge (Venloo 1821 - Bruxelles 1903), fils du précédent. Spécialiste de la fortification, il dressa en 1859 les plans du camp retranché d'Anvers. En 1877, sur la demande du roi de Roumanie, il étudia un projet de fortification de Bucarest. Désavoué par son pays sur plainte de l'Autriche, il passa au service de la Roumanie (1884). Réintégré dans l'armée belge (1885) comme inspecteur du corps d'état-major, il se retira en 1887. On lui doit un grand nombre d'ouvrages d'histoire militaire et de fortification.

BRIAN BORU, surnommé **Boroimhe** (Thomond 926 - Clontarf 1014), roi d'Irlande. D'abord simple roitelet, sa victoire sur les Scandinaves de Limerick, en 976, lui livra tout le Munster. Puis il conquit le Leinster. En 1002, il obligea le haut roi Maelsechlainn II (Malachy) à lui céder sa dignité. Ses adversaires ayant fait appel aux Danois et Norvégiens de la mer d'Irlande, Brian Boru leva une armée, qui écrasa les Scandinaves et leurs alliés à la bataille de Clontarf (1014), où lui-même fut tué. Il avait essayé d'unifier l'Irlande et de lui donner l'ordre et la paix, mais sa grande idée impériale ne lui survécut pas. Il serait l'ancêtre des O'Brien.

BRIANCHON (Charles Julien), mathématicien français (Sèvres 1783 - Versailles 1864). Il servit dans l'artillerie, fit les guerres d'Espagne et de Portugal, et devint, en 1818, professeur à l'Ecole d'artillerie de la garde royale. On a de lui de savants mémoires, dont un, *Sur les surfaces courbes du second degré* (1808), contient son fameux théorème sur l'hexagone circonscrit à une conique.

BRIANCHON (Maurice), peintre français (Fresnay-sur-Sarthe 1899). Il obtient en 1924 une bourse Blumenthal, puis une bourse de voyage, qui lui permettent de visiter l'Espagne. Continuateur de Bonnard et de Vuillard pour le choix des sujets et l'expression analytique de la lumière et de l'espace, Brianchon ne craint pas de viser à l'effet décoratif : paysages citadins, plages, scènes de courses, de cirque, de music-hall, du foyer de la danse. Il a exécuté plusieurs ensembles de peintures murales : *les Grandes Ecoles* (lycée Janson-de-Sailly, 1935), *la Symphonie* (foyer de la musique au palais de Chaillot, 1936), et, en collaboration avec sa femme, Marguerite Louppe, trois panneaux pour le Conservatoire national de musique (1942). Il a donné à l'Opéra les décors et les costumes de plusieurs ballets : *les Valses nobles, Sylvia, les Animaux modèles*. Il est également l'auteur de tapisseries. Professeur à l'Ecole Estienne (1932-1937), à l'Ecole des arts décoratifs (1937-1949), chef d'atelier à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1949), il a formé de nombreux élèves. Son rôle dans l'évolution de l'art moderne est notable. Le musée national d'Art moderne conserve de lui, notamment, *Femmes à leur toilette* (1930), *l'Atelier* (1934), *le Mur gris* (1940) ; le Musée des beaux-arts de la Ville de Paris, *les Courtisanes* (1933) et *le Tapis rouge* (1936). [→ Biblio.]

BRIANÇON, ch.-l. d'arrond. des Hautes-Alpes, sur un plateau qui domine le confluent de la Durance et de la Guisanne ; 8 274 hab. (4 128 aggl.) [*Briançonnais*]. La ville haute est enfermée dans les fortifications de Vauban, en forme d'étoile : sur les pentes du plateau et sur les deux rives de la Durance s'étend la ville basse. Un faubourg, la station climatique de Fortville, s'est installé au N.-O. Eglise Notre-Dame, construite par Vauban. Pont d'Asfeld, sur la Durance (XVIIIe s.). Fort du château, avec une statue de la Grande France due à Bourdelle. De tout temps, du fait de sa situation, Briançon a été une place forte importante ; elle fut jadis la capitale d'une petite confédération alpestre, mais son altitude et son isolement à l'écart des voies ferrées importantes ont entravé son développement. Quelques industries contribuent aujourd'hui à son activité : charpenterie, menuiserie, serrurerie, industrie laitière. Mines d'anthracite. — L'arrond. a 6 cant., 38 comm. et 23 993 hab.

BRIANÇONNAIS, région des hautes Alpes françaises du Sud, sur la rive gauche de la Durance supérieure. Les vallées y sont découpées dans des nappes de charriage formées de schistes où sont inclus des calcaires et des quartzites, roches résistantes qui forment de hardis massifs s'élevant au-dessus de 3 000 m (Rochebrune) et qui ont permis la conservation des formes topographiques héritées des anciens glaciers (cirques et verrous). Le Briançonnais est un haut pays, mal desservi par des cols élevés qui assurent une communication saisonnière avec l'Oisans, la Maurienne ou l'Italie ; il n'est bien ouvert au S. que grâce à la vallée de la Durance. L'économie, tournée surtout vers l'élevage et la production d'énergie hydro-électrique, n'y justifie pas la présence d'une forte population, et le Briançonnais est surtout un pays de tourisme (sports d'hiver).

BRIANÇONNAIS (GÉANTICLINAL DU). Géol. Zone axiale du Briançonnais qui a dû former, au Jurassique, un anticlinal émergé ou un chapelet d'îles.

BRIAND (Aristide), homme politique français (Nantes 1862 - Paris 1932). De famille modeste, il fait des études de droit et s'inscrit comme avocat au barreau de Saint-Nazaire. Militant socialiste, il se fait vite connaître comme journaliste, avocat politique et orateur de congrès. Mais il échoue de nombreuses fois aux élections (1889, 1893, 1898). Devenu secrétaire général du parti socialiste français (1901), il est élu député de la Loire en 1902, et conserve jusqu'à sa mort un mandat législatif. Rapporteur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905), il en assure le vote, et, entré au gouvernement comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes, organise le nouveau régime des cultes. Hostile aux décisions du congrès socialiste international d'Amsterdam (1904), il refuse de se plier à la discipline du parti socialiste unifié (avr. 1905), et se classe désormais parmi les socialistes indépendants. Homme de gouvernement, il fait une carrière politique unique sous la IIIe République : 22 fois ministre, dont 15 fois ministre des Affaires étrangères, et 10 fois président du Conseil. Lors de la Première Guerre mondiale, il est l'artisan de l'expédition de Salonique et du front des Balkans. La guerre finie, il pratique activement la politique de collaboration internationale fondée sur la S. D. N. et l'organisation de la sécurité collective. Signataire du pacte de Locarno (1925), tentant de susciter un rapprochement franco-allemand (entrevue de Thoiry avec Stresemann, sept. 1926), il contribue à donner vie à la S. D. N. La signature du pacte Briand-Kellogg (août 1928), par lequel soixante nations mettaient la guerre hors la loi, le mémorandum Briand (1930) sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne lui valent une énorme popularité en France et à l'étranger. Apôtre de l' « esprit de Genève » et du désarmement général, il a, pour cette période, personnifié l'espérance de paix, d'autant mieux que sa mort a coïncidé avec le début de la décadence de la Société des Nations. Conciliateur-né, d'un inaltérable sang-froid, peu d'orateurs furent plus écoutés ou plus persuasifs tant au Parlement que dans les instances internationales. (→ Biblio.)

BRIANSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), à l'O. de la région des Terres noires, sur la Desna ; 206 000 hab. Industries alimentaires. Travail du cuir. Métallurgie. L'agglomération jumelle de *Bejitsa* possède une importante usine de construction de matériel de chemin de fer.
— Hist. Capitale d'une principauté indépendante aux XIIIe et XIVe s., la ville fut occupée par les Lituaniens de 1356 à 1503, date de sa réunion à la Russie. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville fut enlevée par les chars de Guderian le 18 octobre 1941, au cours d'une bataille d'encerclement menée dans le cadre de l'offensive générale du groupe d'armées Bock, en direction de Moscou. La ville fut évacuée par les Allemands et réoccupée par l'Armée rouge le 17 août 1943. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

BRIANZA, région d'Italie, en Lombardie, au N. de Monza, formée de collines constituées par un amphithéâtre morainique que limitent les deux branches du lac de Côme et les vallées du Seveso et de l'Adda. L'industrie textile y est pratiquée dans des centres dispersés (coton, jute).

BRIARD, E adj. et n. Qui appartient à la Brie ; habitant ou originaire de cette région. ◆ N. m. Zootechn. Race de chiens de berger français. (Le briard est à poil long. Très intelligent, il est d'un dressage facile. Vigilant, courageux, il possède à un haut degré toutes les qualités requises des gardiens de troupeau.) [Syn. CHIEN DE BRIE.]

BRIARE, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Val d'Orléans, à la jonction du canal de Briare et du canal latéral à la Loire ; 3 895 hab. (3 435 aggl.) [*Briarois*]. Remarquable pont-canal sur lequel le canal latéral franchit la Loire. Constructions métalliques. Fabriques de boutons, de jouets et de lessive. Confection.

Briare (CANAL DE), canal du Bassin parisien ; 56 km. Il réunit la Loire à la Seine par le Loing. C'est le premier canal à double versant qui ait été creusé en Europe. Commencé en 1604, il fut terminé en 1642.

BRIARÉE, en gr. **Briareôs**. Myth. gr. Géant aux cent bras et aux cinquante têtes. Selon une tradition, il aida Zeus contre les Titans ; selon une autre, ennemi des dieux, il fut frappé par la foudre et enseveli sous l'Etna. On lui donne aussi le nom d'**Aigaiôn**, sous lequel il personnifie les vagues de la mer déchaînée.

BRIATEXTE, comm. du Tarn (arrond. de Castres), dans le Lauragais ; 1 116 hab.

Phot. Lapie, W.-W., Dim, Arch. phot.

(738 aggl.). Anc. bastide du XIIIe s. Fabrique de socquettes. Mégisserie.

BRIBE n. f. (origine onomatopéique). Restes d'un repas : *Donnez au malheureux les bribes tombées de votre table* (Lamennais). ‖ Petite quantité, parcelle, qui reste d'un tout : *Bataille sans merci autour des quelques bribes d'héritage* (Mauriac). *Alors Édouard qui, jusque-là, n'avait proféré que des bribes de phrases, fit une chose pitoyable : il se défendit* (G. Duhamel).
— LANGUE CLASS. Morceau de pain.

BRIC [brik] (élément de nature expressive). Loc. adv. *De bric et de broc*, deçà et delà, avec des morceaux de toute provenance : *Il ne l'a jamais su que de bric et de broc* (Barbey d'Aurevilly).

BRIC-À-BRAC n. m. invar. (origine onomatopéique). Pêle-mêle de vieilleries disparates destinées à être revendues : *Un de ces marchands de curiosités dits marchands de bric-à-brac* (Gautier). ‖ *Par extens.* Amas quelconque d'objets hétéroclites. ‖ *Fam.* Magasin de brocanteur : *Les bric-à-brac des quais.* ‖ *Fig.* Ensemble de procédés trop visibles et usés : *Le drame romantique avec le bric-à-brac du Moyen Age* (Max. Du Camp).
— Text. Petit instrument d'acier, d'ivoire, etc., en forme de cylindre surmonté d'un cône pointu qui est divisé par des arêtes tranchantes, avec lequel on refend les brins employés dans la fabrication des chapeaux de paille.

BRICE (saint) [† 444], évêque de Tours en 397, disciple et successeur de saint Martin. — Fête le 13 novembre.

BRICE (Guillaume), peintre verrier parisien († 1768). Il a été le principal restaurateur des vitraux de la Sainte-Chapelle et des églises parisiennes, et, avec Pierre Levieil*, un des derniers représentants notoires de la tradition du vitrail français, avant le renouveau du XIXe s.

BRICHETON n. m. *Pop.* Pain.

BRICK n. m. Mar. (angl. *brig*, abrév. de *brigantin*). Navire à voiles à deux mâts carrés.
— ENCYCL. Le gréement de *brick* fit son apparition dans la seconde moitié du XVIIIe s. Les marines de guerre en construisirent un grand nombre. En France, les bricks de guerre étaient classés d'après le nombre de leurs canons (*brick de douze, brick de vingt*). Leur déplacement atteignait 500 tonnes. Ils jouaient le rôle d'escorteur, de stationnaire ou d'aviso, et disparurent à l'avènement de la marine à vapeur. Dans la marine marchande, le brick dura jusqu'au début du XXe s., mais fut supplanté par le *brick-goélette**.

BRICK n. m. (mot angl. signif. *brique*). Fromage américain affiné, fabriqué surtout dans le Visconsin à partir de lait de vache, de forme rectangulaire, à pâte molle et à croûte lavée, souvent paraffinée.

BRICKAVILLE, v. de Madagascar (prov. de Tamatave), ch.-l. de district, près de la côte de l'océan Indien; 6 200 hab. Cultures de canne à sucre et de caféiers. La ville a beaucoup souffert des inondations en 1959. — Le *district de Brickaville* a 56 300 hab.

BRICK-GOÉLETTE n. m. Mar. Navire à voiles à deux mâts. ‖ Pl. *des* BRICKS-GOÉLETTES.
— ENCYCL. Le *brick-goélette* n'a de voiles carrées qu'au mât de misaine. Le grand mât est un mât barque, c'est-à-dire gréant seulement une voile aurique ou goélette surmontée d'un *flèche**. Ce gréement permet une réduction de l'équipage.

BRICOLAGE n. m. Action de bricoler.

BRICOLE n. f. (anc. provenç. *bricola*, d'origine germ.) *Fam.* Besogne insignifiante. ‖ Accessoire du vêtement : *Enfin le baron Hulot* [...] *ôta son gilet de peau, son corset; il se débarrassa de toutes ses bricoles* (Balzac). ‖ *Fig.* Chose sans importance, sans valeur : *Il sait des tas de bricoles* (G. Duhamel).
— LANGUE CLASS. *Fig.* Tromperie : *Tenir à demi sa parole,* | *C'est une méchante bricole* (Corneille).
— Arm. Espèce de baliste en usage au Moyen Age et présentant une verge à cheval entre deux montants, avec une cuiller et un contrepoids.
— Bourrell. Pièce de harnais composée d'un feutre et d'un blanchet, prenant place sur la poitrine du cheval : *La bricole remplace le collier et présente l'avantage de ne pas avoir besoin d'être ajustée comme celui-ci.* ‖ Lanière de cuir que certains ouvriers se passent sur les épaules ou la poitrine pour porter des fardeaux, ou traîner des voitures. ‖ Sorte de sangle servant à lever et à baisser les glaces d'une voiture de chemins de fer.
— Mil. Ricochet, bond que fait un projectile, en vertu de son élasticité, après avoir touché le sol ou un corps quelconque : *Toucher un but par bricole.* ‖ *Bricole de manœuvre*, bretelle de portefaix servant autrefois aux canonniers pour traîner leurs pièces sur le champ de bataille. (Encore utilisée dans l'artillerie de montagne.)
— Pêch. Hameçon double ou triple, muni d'un dispositif approprié pour être fixé sur la partie dorsale d'un vif utilisé pour la pêche des poissons carnassiers d'eau douce. ‖ Sorte de ligne de fond agencée de telle façon qu'elle permette l'emploi d'un vif (pour le brochet) ou d'un poisson mort (pour l'anguille).
— Sports. A la paume, retour de la balle qui a frappé une muraille. ‖ Au billard, coup avec bande avant.

BRICOLER v. intr. *Fam.* Gagner sa vie à des besognes variées, peu durables; à de petits travaux : *Il bricolait dans les moteurs* (R. Vercel). ‖ S'occuper à des riens : *Ce matin, je n'ai fait que bricoler.* ‖ S'occuper chez soi à de petits travaux manuels d'ordre domestique : *Luc-Albert Moreau bricole à ravir, menuise, dessine son jardin et le plante, soude, cloue, ramone...* (Colette).
— LANGUE CLASS. Ricocher : *Bille, balle qui bricole.* ‖ *Fig.* Employer des moyens détournés.
◆ V. tr. Arranger, réparer tant bien que mal : *Bricoler un moteur.* ‖ *Fam. Bricoler le chemin*, décrire des zigzags en homme ivre, comme un chien qui chasse. ‖ *Bricoler un cheval, un chien*, lui mettre la bricole.
— LANGUE CLASS. Tromper : *Les plus rusés détours dont votre esprit adroit bricole vos amours* (Corneille).
— Pêch. *Bricoler un poisson*, l'attacher à une bricole.

BRICOLEUR, EUSE n. et adj. Personne qui bricole : *C'est un détestable ouvrier que ton amoureux; c'est un bricoleur et un faignant* (Huysmans).

BRICOLI n. m. Espèce de choux frisés d'hiver, dont on récolte les feuilles et les jeunes pousses : *Bricoli de la Halle.*

BRICOLIER n. m. Cheval qui porte la bricole, et qui est attelé de côté à une voiture à deux roues.

BRIÇONNET, famille tourangelle, dont les membres les plus connus sont : JEAN, receveur général des Finances, et premier maire de Tours († 1493); — GUILLAUME († Narbonne 1514), d'abord général des Finances de Languedoc, puis, devenu veuf, évêque de Saint-Malo (1493) et cardinal (1495), surintendant des Finances et conseiller de Charles VIII, archevêque de Reims (1497), puis de Narbonne (1507). Il fut rayé du nombre des cardinaux de 1511 à 1514 pour avoir été l'instigateur du concile gallican de Pise, pour appuyer Louis XII contre le pape Jules II; — GUILLAUME (Paris 1472 - Esmans, près de Montereau, 1534), fils du précédent, évêque de Lodève (1504). Il soutint la politique de son père. Envoyé à Rome par Louis XII pour faire pardonner à celui-ci ses manœuvres hostiles à Jules II, il y fit un discours fameux sur la fidélité de la France envers le Saint-Siège, et devint abbé de Saint-Germain-des-Prés et évêque de Meaux (1516). Erasmien et surtout fabriste, il entreprit, dès 1518, la réforme de son diocèse (développement de la prédication, restauration de la discipline ecclésiastique); en 1521, il appela Lefèvre d'Etaples, autour duquel se constitua un groupe d'humanistes et de théologiens, le « Cénacle de Meaux » (Vatable*, Farel), dont les tendances évangélistes le rapprochaient de Luther. Briçonnet condamna l'hérésie, mais il n'en fut pas de même de tous les membres du cénacle; — DENIS (v. 1479 - Commercy 1535), frère du précédent, évêque de Toulon, puis de Saint-Malo. Il protégea les savants, et mérita d'être appelé LE PÈRE DES PAUVRES.

BRICOTEAUX n. m. pl. Parties du métier à tisser à bras, formées de deux longues pièces de bois basculantes et placées vers le milieu du métier, et servant à la fixation des lames. ‖ Pièces analogues de certains métiers à tisser mécaniques utilisés pour la fabrication des velours par trame.

BRICQUEBEC, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Cherbourg), dans le Cotentin; 2 732 hab. (1 655 aggl.) [*Bricquebétais*]. Restes d'un château féodal (donjon du XIVe s.). Portail roman. Château des Galeries. Produits laitiers (fromages). Exploitations forestières.

BRICQUEBEC (Robert Bertrand VII, baron DE), capitaine français († 1348). Charles IV lui confia la défense du Cotentin contre les Anglais, en fit son lieutenant en Guyenne et Saintonge (1327), et le nomma maréchal de France. Au début de la guerre de Cent Ans, il défendit Tournai, mais ne put, en 1346, empêcher les Anglais de prendre Caen.

BRIDABLE adj. Qui peut être bridé.

BRIDAGE n. m. Action de brider, d'assujettir avec la bride.
— Art culin. Action de brider une volaille, une pièce de gibier.

BRIDAINE ou **BRYDAINE** (Jacques), missionnaire français (Chusclan, Languedoc, 1701 - Roquemaure, près d'Avignon, 1767). Prêtre en 1725, il fut mis à la tête des missions royales instituées pour la conversion des protestants. On a de lui des *Cantiques spirituels* (1748) et des *Sermons* (1823).

BRIDAN (Charles-Antoine), sculpteur français (Ravières, Yonne, 1730 - Paris 1805). Prix de Rome en 1754, il entra en 1772 à l'Académie royale de peinture. Il est représenté aux musées d'Aix-en-Provence (*mausolée du philosophe Boyer*), Chartres (*Jeune garçon tenant un oiseau*), Versailles (*buste de Vauban*). Son œuvre principale est le décor du chœur de la cathédrale de Chartres (1768-1788). — Son fils, PIERRE-CHARLES (Paris 1766 - *id.* 1848), également sculpteur, était l'auteur de *l'Eléphant* érigé sur la place de la Bastille jusqu'en 1830 et que Victor Hugo a décrit dans *les Misérables*.

BRIDE n. f. (haut allem. *brîdel*, rêne). Pièce de harnais qui prend place sur la tête du cheval : *Les principales parties de la bride sont les montants, le dessus-de-tête et le mors.*
— LOC. DIV. *Bride abattue, A bride abattue, A toute bride*, en abandonnant toute la bride au cheval, en le lançant au galop, et, *par extens.*, avec une grande vitesse. ‖ *La bride*

bricole (pêch.)

Charles-Antoine BRIDAN
« l'Assomption »
cathédrale de Chartres

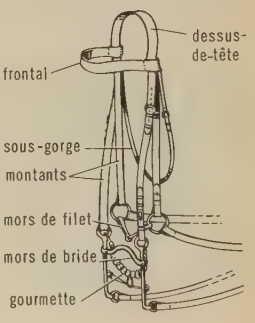

bride

◀ **brick**

brick-goélette ▼

Phot. Neurdein.

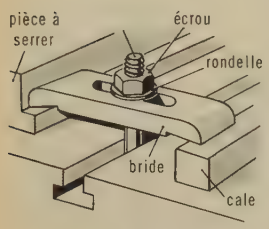

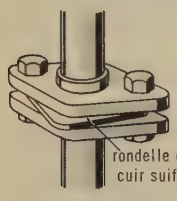

bride (technol.)

sur le cou, sans frein, librement, comme un cheval à qui on laisse les rênes flotter sur le cou : *Il est dangereux de laisser la jeunesse la bride sur le cou.* ‖ *Tourner bride,* revenir sur ses pas, en parlant d'un cavalier, ou d'une personne qui est en voiture, ou de la voiture elle-même, et, *par extens.,* rebrousser chemin ; au *fig.,* changer d'avis, d'opinion. ‖ *Tenir en bride,* maintenir à l'aide de la bride, et, au *fig.,* contenir : *Tenir en bride ses instincts. Pour tenir en bride un peuple sans raison* (Corneille). ‖ *Retenir la bride, Tenir la bride, la bride haute, la bride courte, Serrer la bride,* tirer à soi et maintenir ferme la bride d'un cheval, et, au *fig.,* serrer quelqu'un de près, ne pas lui laisser la liberté de ses actions ; contenir. ‖ *Lâcher la bride,* donner toute liberté, toute licence : *Lâcher la bride aux passions. On a surfait même Montaigne ; il n'est pas toujours savoureux. Je remarque qu'il ne l'est jamais plus que lorsqu'il se lâche la bride, jamais moins que lorsqu'il se concerte et se conduit* (Gide). ‖ *Prendre la bride, les brides du pouvoir,* se charger du gouvernement. ‖ *Pop. Se mettre la bride,* jeûner, être privé.

— Art. culin. Ficelle avec laquelle on retient les membres d'une volaille.

— Chirurg. Portion rétractée de la peau par malformation congénitale, brûlure, cicatrisation vicieuse d'une plaie traumatique ou chirurgicale. ‖ Nom donné à certaines adhérences du péritoine, formant corde (elles peuvent être à l'origine d'occlusions intestinales), et aux adhérences des feuillets de la plèvre, qui ne sont décelées qu'en pratiquant un pneumothorax. (V. part. *encycl.*)

— Cout. et Confect. Lien qui sert à retenir certaines coiffures et qui s'attache sous le menton tout en formant garniture. ‖ Petit arceau de fil recouvert de points de boutonnière, qui sert de fermeture avec les agrafes et les boutons. ‖ Points d'arrêt faits aux deux extrémités d'une ouverture en long pour empêcher qu'elle ne s'agrandisse ou ne se déchire. ‖ Point de tricot. ‖ Dans la dentelle au crochet, genre de petite baguette formée d'une succession de mailles (*demi-brides, brides simples, brides doubles,* etc.). ‖ Dans la dentelle à l'aiguille, syn. de BARRETTE. (On distingue les brides *à picots,* les brides *bouclées,* les brides *tortillées,* etc.)

— Equit. *Main de bride,* la main gauche, en rappel du temps où la main droite était réservée à l'emploi des armes. ‖ *Effet de la bride,* action du mors.

— Mil. Bande cousue sur la tunique d'uniforme pour maintenir l'épaulette.

— Obstétr. *Bride amniotique,* v. AMNIOTIQUE.

— Technol. Lien en fer, en forme de demi-collier ou de collier, serré sur un objet quelconque, dans le dessein de le consolider ou d'unir les pièces qui le composent. (On dit aussi COLLERETTE.) ‖ Accessoire de tuyauterie affectant une forme généralement circulaire ou ovale et qui, assemblé à une autre pièce semblable, permet l'assemblage de deux tubes bout à bout. (V. part. *encycl.*) ‖ Pièce métallique en forme d'U, permettant de serrer les lames de ressorts d'un véhicule, et de les fixer à la boîte de roulement de l'essieu. ‖ Anneau qui suspend une cloche au mouton.

— Text. *Bride de chaîne,* partie de fil de chaîne passant sur plusieurs duites consécutives. ‖ *Bride flottante,* bride de chaîne ou de trame d'une certaine longueur. ‖ *Bride de trame,* partie de fil de trame passant sur plusieurs fils de chaîne voisins.

— ENCYCL. Archéol. L'histoire de la *bride* ne se sépare pas de celle du mors. Au Moyen Age, et jusqu'au XVIIe s., les brides étaient fort riches, garnies d'étoffe brodée, rehaussées d'or et de pierreries. Dans les brides de guerre, les courroies étaient, pour le filet, souvent remplacées par des chaînes d'acier ou d'orfèvrerie. Longtemps, les chevaux de carrosse eurent des brides de filet ou de mors revêtues de velours ou de satin brodé, luxe qui n'apparaît plus que dans les cirques ou les harnachements de pompes funèbres.

— Chirurg. et Pneumol. *Section de brides.* Au cours du pneumothorax thérapeutique, des adhérences des deux feuillets pleuraux peuvent limiter l'affaissement du poumon, en le retenant fixé à la paroi thoracique par formation de cordons ou de voiles ; la section de brides a pour but de supprimer ces adhérences avec une anse électrique incandescente introduite dans la cavité pleurale et dirigée sous le contrôle d'un pleuroscope.

— Technol. Une *bride* peut être venue d'une pièce avec un tube ou bien être vissée, ou mandrinée, ou soudée à l'extrémité de celui-ci ; elle peut aussi s'appuyer sur un collet ou un épaulement du tube. Deux brides sont assemblées au moyen de boulons, et on interpose entre elles, au préalable, un *joint** qui est fonction de la nature et de la pression du fluide transporté.

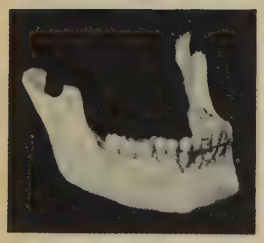

bridge phénicien

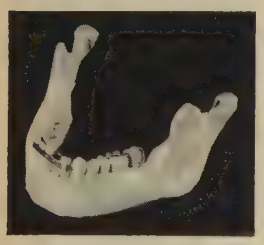

bridge étrusque

prothèse dentaire

bridge de sept éléments établis sur quatre piliers

bridge à facettes

BRIDÉ, E adj. Dont les vêtements sont serrés : *Je plains beaucoup ces gentlemen toujours coiffés, bridés, gantés* (Nerval). ‖ *Yeux bridés,* dont les paupières sont comme étirées latéralement : *Ce visage d'estampe japonaise, lisse et plat, ces sourcils au trait, ces yeux minces, légèrement bridés* (R. Martin du Gard). ‖ *Fam. Oie bridée,* personne sans intelligence, à qui l'on fait accroire ou faire tout ce qu'on veut.

— Agric. *Blé bridé,* blé sur pied, dont l'épi trop mûr se recourbe.

— Arm. *Canons bridés,* canons doubles d'un fusil de chasse, dont les faces sont mal dressées et qu'on a faussés en les rapprochant pour les souder ensemble.

— Econ. rur. *Oie bridée, Oison bridé,* oie à laquelle on a passé une plume par les ouvertures qui sont à la partie supérieure du bec, pour l'empêcher d'entrer dans les lieux clos de haies.

— Hérald. Se dit d'un cheval dont la bride est d'un émail particulier.

BRIDEL (Philippe Sirice), écrivain suisse de langue française (Begnins, Vaud, 1757 - Montreux 1845), connu sous le nom de **Doyen Bridel.** Pasteur à Bâle, à Château-d'Œx, puis à Montreux, il s'occupa de littérature, d'histoire nationale, de sciences naturelles, de questions linguistiques : il a composé des *Poésies helvétiennes* (1782), un *Glossaire du patois de la Suisse romande* (1866) et un vaste recueil de récits historiques, d'anecdotes, de légendes, *le Conservateur suisse* (1855-1858). Ses ouvrages ont suscité l'éveil littéraire de la Suisse française au XIXe s.

BRIDEL (Samuel Elisée, baron), poète et naturaliste suisse (Crassier 1761 - près de Gotha 1828), frère du précédent. Il fut anobli, et remplit diverses missions à Berlin, à Paris et à Rome. Il a fait sur les mousses des travaux annonçant la bryologie actuelle : *Muscologia recentiorum* (1797-1803), suivi d'un *Supplément* (1807-1812), *Methodus nova muscorum ad naturae normam* (1819), *Bryologia universa, seu systematica* (1826-1827).

BRIDER v. tr. Mettre la bride à : *Brider un cheval.* ‖ *Par extens.* Serrer trop, gêner les mouvements (en parlant d'un vêtement) : *Ce veston le bride aux emmanchures.* ‖ — *Fig.* Gêner l'action de quelqu'un, embarrasser : *J'ai fait cette nuit un accouchement difficile chez des Arabes. Quelle patience ! Je sentais autour de moi tournoyer plus de quinze matrones qui bridaient à loisir mes gestes* (G. Duhamel). ‖ Contenir : *Brider les désirs de quelqu'un.*

— LANGUE CLASS. *Brider son cheval par la queue,* engager une affaire à contresens.

— Arg. *Brider la lourde,* fermer la porte.

— Art culin. *Brider une volaille,* lier les pattes d'une volaille prête à cuire pour assurer une meilleure présentation après la cuisson.

— Mar. Lier des cordages ou autres objets, volontairement ou par accident.

— Mod. *Brider l'ampleur,* resserrer celle-ci dans un plus petit contour.

— Pêch. *Brider un filet,* en serrer les bords de façon que les mailles ne se déplacent point. ‖ *Brider un poisson,* ne pas lui rendre de ligne, l'amener d'autorité.

— Technol. Serrer avec une bride : *Brider des tuyaux.* ‖ *Brider une pierre,* l'attacher au bout du câble pour l'extraire de la carrière. (Syn. ÉLINGUER.)

BRIDES-LES-BAINS, comm. de la Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise ; 702 hab. (542 aggl.) [*Bridois*]. Eaux thermales, sulfatées sodiques et chlorurées sodiques, employées contre les maladies du système digestif et contre l'obésité.

BRIDET, agronome français (Louvilliers, Normandie, 1746 - Paris 1807). Il a découvert la fabrication de l'engrais connu sous le nom de *poudrette.*

BRIDEUSE n. f. Ouvrière dentellière en point d'Alençon.

BRIDGE n. m. (mot angl. signif. *pont*). Chirurg. dent. Appareil de prothèse dentaire, le plus souvent fixe, qui a pour objet soit le remplacement de dents absentes (il s'agit alors d'un véritable pont comportant des piliers et une ou plusieurs travées), soit la consolidation de dents mobiles, en formant ainsi un bridge dit « de contention » ou « de stabilisation ».

— Pêch. Anneau de canne, monté sur un support surélevé en forme de pont.

— ENCYCL. Chirurg. dent. L'art de remplacer les dents remonte aux époques les plus reculées de l'histoire des Etrusques, des Egyptiens, des Romains. Les pièces archéologiques prouvent que les Anciens avaient eu l'idée de porter des couronnes artificielles au moyen de bandes d'or qu'ils fixaient sur les dents restantes, réalisant ce que les praticiens modernes nomment *pont* ou *bridge.* Un spécimen de l'art dentaire étrusque, de la collection Mayer du Brown Museum de Liverpool, montre un tel travail exécuté 400 ans av. J.-C. Les Romains firent preuve d'une grande habileté, apportant des perfectionnements tels les soudages à l'étain. Puis ces techniques se perdirent jusqu'au début du XVIIIe s., où l'on trouve les premières traces de l'évolution moderne.

Actuellement, le bridge est le travail de prothèse possédant la forme la plus réduite pour restaurer une arcade dentaire partiellement édentée. Le type le plus simple en est représenté par un bloc de métal coulé, reproduisant les prémolaires ou molaires absentes, et constituant la *travée,* ou *tablier,* du pont ; le tablier est soudé à deux couronnes confectionnées sur les dents voisines et formant avec celles-ci les *piliers.*

Un médecin français, le Dr Duchange, a présenté le premier (1929) une théorie acceptable des bridges, qu'il a précisée en principes dans de véritables formules mathématiques. La marche à suivre logique, sur le terrain de la théorie nouvelle, consiste : 1° à envisager l'établissement d'ensemble du bridge ; 2° à calculer sa résistance ; 3° à rechercher sa stabilité (statique) ; 4° à apprécier son équilibre (dynamique) ; 5° à choisir sa rétention.

Les conditions à réaliser pour la confection d'un bridge sont les suivantes : ne pas prendre d'appui sur les tissus mous de la bouche, ni risquer de compromettre les tissus voisins ; ne jamais courir le risque, dans une construction, d'utiliser des piliers qui, pour une raison ou une autre (solidité ou traitement radiculaire imparfait), pourraient déclencher des complications ultérieures ; éviter de dévitaliser les dents supports qui sont vivantes, les probabilités de complications étant proportionnées au nombre de dents dévitalisées. Le pont est habituellement articulé sur toute sa surface masticatoire, avec les dents du maxillaire opposé. Les butoirs, crochets, ou taquets d'appui supplémentaires, ne peuvent être utilisés que s'ils sont en contact avec une zone coronaire d'appui reconstituée par une couronne ou une incrustation.

Dans les cas extrêmes, le bridge peut reconstituer la totalité de l'arcade dentaire en s'appuyant sur quelques piliers judicieusement choisis. Il est construit en métal : alliage nickel-chrome-cobalt, ou, de préférence, or ; les dents sont habillées de céramique ou de résine, afin de donner une apparence plus naturelle aux parties visibles.

En dehors du bridge classique, pris pour type dans cette description, il faut mentionner le bridge *à extension* (débordant le volume normal des dents), le bridge *amovo-inamovible,* le bridge *de contention.*

BRIDGE n. m. (origine inconnue). Jeu de cartes, issu directement du whist, qui se joue à quatre, deux contre deux, avec un jeu de 52 cartes.

— ENCYCL. Le *bridge* fit son apparition à Constantinople vers 1880 ; il a été codifié en 1932. En fait, on ne joue plus actuellement que deux sortes de bridge : le *plafond,* uniquement joué en France, et le *contrat,* le plus répandu.

● *Le plafond.* La donne se fait, carte par carte, dans le sens des aiguilles d'une montre ; chaque joueur touche donc 13 cartes, dont l'ordre est l'ordre normal de l'as au 2.

Phot. Larousse, musée Fauchard.

On appelle *honneur* une des cinq cartes les plus élevées (as, roi, dame, valet, 10). La partie se joue en trois robres (chaque robre avec un partenaire différent) de deux ou trois manches chacun; chaque manche se joue en 30 points.

Des valeurs conventionnelles ont été données à chaque couleur (trèfle = 6; carreau = 7; cœur = 8; pique = 9; sans-atout = 10), et l'on fixe l'atout en faisant des enchères (c'est le donneur qui commence); celui qui fait la plus forte enchère fixe l'atout, mais à chaque enchère on prend certains engagements et l'on s'expose à des pénalités. Chaque fois que l'on annonce un certain nombre (trick) d'une couleur (2 piques, 4 cœurs, etc.), on s'engage à faire un nombre de plis égal à 6 plus l'annonce. Ainsi 2 piques engagent à faire 8 plis; 4 cœurs engagent à faire 10 plis. Chaque enchère doit être évidemment supérieure à la précédente, soit dans la hiérarchie des couleurs à nombre égal, soit en annonçant un nombre plus élevé quand on demande une couleur hiérarchiquement inférieure. Contre et surcontre interviennent pour limiter les demandes excessives. Ils doublent ou quadruplent les points.

La marque est séparée en deux par une ligne horizontale; en bas les points de manche, où l'on additionne les produits partiels donnés par la valeur de la couleur multipliée par le nombre de tricks demandés et faits (dès qu'une équipe atteint 30 points, elle a gagné une manche et bénéficie de 100 points pour la première manche, 400 pour la seconde); en haut, les points d'honneurs (pénalités de l'adversaire, ou, au contraire, boni obtenu par l'équipe). Lorsqu'une équipe a gagné deux manches, on fait les totaux de chaque colonne au-dessus et au-dessous de la barre horizontale, et l'on établit la différence. L'équipe gagnante est celle qui a totalisé le plus grand nombre de points (même si elle a perdu les deux manches).

Le jeu est dirigé par celui qui, le premier de l'équipe, a choisi l'atout qui s'est imposé; après attaque de l'adversaire qui est sur sa gauche, son partenaire étale son jeu sur la table (c'est le *mort;* ce dernier n'a pas le droit d'intervenir dans le déroulement du coup).

L'intérêt du jeu réside autant dans la façon de jouer les cartes (aussi bien pour les défenseurs que pour le demandeur) que dans la façon de fixer l'atout, pour obtenir le maximum de points avec un minimum de risques. Cette évaluation du jeu des deux partenaires est non seulement guidée par les annonces qu'ils font tous les deux, mais parfois aussi par les annonces des adversaires.

● *Le contrat.* Plus combatif que le bridge plafond, le bridge contrat s'en écarte surtout par la marque et, par conséquent, par ses annonces. Deux différences essentielles les séparent : les points marqués tiennent beaucoup plus compte de la demande effectuée et réalisée que d'un résultat dépassant largement la demande, notamment lorsqu'il s'agit d'un chelem (cela incite à une plus juste *évaluation* du jeu); la seconde est dans la notion de *vulnérabilité,* qui met l'équipe ayant une manche en danger, au cas où elle ne réaliserait pas son contrat, l'obligeant ainsi à une plus grande prudence dans son évaluation.

Le bridge est l'objet de compétitions. Par équipes de deux, la chance intervient encore, alors qu'elle est complètement éliminée dans les compétitions par équipes de quatre (*duplicate*). Dans cette forme de tournoi, deux joueurs d'une équipe s'affrontent à une table contre deux joueurs de l'autre équipe et, quand une donne est terminée, les jeux sont transmis à une seconde table où se trouvent les deux partenaires des deux équipes. Les jeux sont évidemment changés de diagonale. (→ Biblio.)

BRIDGEND, v. de Grande-Bretagne, dans le sud du pays de Galles (Glamorganshire); 13 600 hab. Brasseries. Carrières. Centre d'excursions.

BRIDGEPORT, v. et port des Etats-Unis (Connecticut), sur le Long Island Sound; 158 700 hab. Evêché catholique. Port de cabotage local avec Boston et New York. Centre industriel : machines à coudre et machines-outils, automobiles de luxe, appareillage électrique; industrie du papier, imprimerie; cuir.

BRIDGER v. intr. Jouer au bridge.

BRIDGES (Robert), critique et poète anglais (Walmer, île de Thanet, 1844 - Oxford 1930). Il fit ses études à Oxford et exerça la médecine jusqu'en 1882, mais il était connu depuis 1870 comme un poète d'une haute culture classique. Ses œuvres, d'une forme savante et raffinée, s'inspirant de la prosodie grecque, sont souvent d'une technique plus curieuse que n'est heureuse leur harmonie. Parmi ses ouvrages, citons : *la Croissance de l'Amour* (*The Growth of Love*) [1876], *Prométhée, porteur de feu* (*Prometheus the fire-giver*) [1883], *Eros et Psyché* (1885), et ses drames historiques en vers : *Néron* (1885), *Achille à Scyros* (1890), *Palicio, Ulysse, les Captifs chrétiens, le Festin de Bacchus* (1889), *Déméter* (1904). R. Bridges a également écrit de pénétrantes études critiques sur *Keats,* et sur *la Prosodie de Milton* (1893). Il a été choisi par le roi comme « poète-lauréat » en 1913, après la mort d'Alfred Austin. Il a composé ensuite : *Ibant obscuri* (1916), *Britannia Victrix* (1919), *Octobre et autres poésies* (1920), *le Testament de beauté* (*The Testament of beauty*) [1929].

BRIDGETOWN, ch.-l. de l'île de la Barbade (Antilles, Fédération des Indes-Occidentales), sur la baie de Carlisle; 18 500 hab. Principal port de l'île. Centre touristique.

BRIDGEUR, EUSE n. et adj. Personne qui joue au bridge.

BRIDGEWATER (Francis EGERTON, 3e duc DE), grand propriétaire anglais (1736-1803), célèbre pour les canaux qu'il fit construire. Le canal de Worsley à Manchester, pour l'évacuation de la houille extraite de ses domaines, commencé en 1759 par l'ingénieur James Brindley, et le canal de Manchester à Liverpool, terminé en 1772, comptèrent parmi les premiers grands travaux modernes en faveur de la navigation intérieure britannique.

BRIDGMAN (Percy Williams), physicien américain (Cambridge, Massachusetts, 1882). C'est à l'université Harvard, où il avait fait ses études, qu'il fut nommé professeur de mathématiques et de physique en 1926. Il s'est surtout attaché à la production d'ultra-pressions (pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'atmosphères) et à l'étude des propriétés de la matière sous leur action. C'est ainsi qu'il a découvert plusieurs variétés de glaces plus denses que l'eau, ainsi que le phosphore noir, stable sous 12 000 atmosphères (1914). Il a également étudié les conductibilités thermique et électrique des métaux, mettant en évidence leurs variations en fonction de la pression, ainsi que les propriétés des cristaux. Il a enfin étudié l'influence de la relativité et des quanta sur les théories physiques. Prix Nobel de physique pour 1946.

BRIDGWATER, v. et port de Grande-Bretagne (Somersetshire), sur le Parret; 22 200 hab. Fabrique d'explosifs. Papeteries. Cellophane. Patrie de l'amiral Blake.

BRIDLINGTON, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, East Riding), sur la mer du Nord, au S. du cap Flamborough; 24 800 hab. Cette station balnéaire a beaucoup souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale.

Bridoie, personnage du *Tiers Livre* de Rabelais, juge grotesque qui rend toutes ses sentences avec deux dés, et assure que c'est le meilleur moyen de régler les procès. Beaumarchais se souvint de son nom quand il créa son *Brid'oison.*

BRIDOIRE (LA), comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans le Bugey savoyard; 1 076 hab. (464 aggl.). Métallurgie. Tissage de soieries. Industrie du caoutchouc et des matières plastiques.

Brid'oison, juge ridicule dans *le Mariage de Figaro,* de Beaumarchais. Comme Bridoie, dont il est une spirituelle copie, Brid'oison, qui bégaye par surcroît, aime avant tout la fo-orme, et, en se faisant exposer la cause la plus claire, trouve moyen de l'embrouiller. Le personnage de Brid'oison est le type du juge ignorant et niais.

BRIDON n. m. Equit. Bride très simple, équipée seulement d'un mors de filet. ‖ *Scier du bridon,* tirer alternativement sur l'une et sur l'autre rêne du bridon.

BRIDOUX (Marie Joseph Eugène), général français (Oisemont, Somme, 1855 - près d'Arras 1914). Sorti de Saint-Cyr en 1877, il commande le 1er corps de cavalerie français en 1914 et trouve une mort héroïque au cours d'une reconnaissance lors des opérations dites de la « course à la mer ».

BRIDOUX (Eugène), général et homme politique français (Doulon, Loire-Atlantique, 1888 - Madrid 1955), fils du précédent. Commandant d'une division en 1939, prisonnier en 1940 et libéré en 1941 sur l'intervention de Brinon, il est, en avril 1942, secrétaire d'Etat à la Guerre dans le gouvernement Laval. Partisan d'une politique pro-allemande, il fait partie, en 1944, du pseudo-gouvernement de Sigmaringen. Arrêté par les Américains et interné en France, il s'évade du Val-de-Grâce en 1947 et se réfugie en Espagne. La Haute Cour l'avait condamné à mort par contumace en 1948.

BRIDPORT (Alexander HOOD, vicomte). V. HOOD.

BRIDURE n. f. (de *bride*). Mar. Amarrage destiné à fixer plusieurs cordages pour les empêcher de courir, ou les faire forcer le plus possible : *Bridure des liures de beaupré.* — Art culin. Position de la ficelle qui retient les membres d'une volaille ou d'une pièce de gibier bridée : *Une bridure mal faite.*

BRIE n. f. Trav. publ. Syn. de BRAYE.

BRIE n. f. (déverbal de *brier,* broyer). Barre de bois qui sert au vermicellier, au boulanger et au pâtissier, pour donner la dernière façon à la pâte. (On utilise également des bries mécaniques.)

BRIE n. m. Fromage à pâte molle fermentée, à croûte moisie, fabriqué dans la Brie.

— ENCYCL. Fabriqué exclusivement au lait de vache, le *brie* est fait de la même manière que le camembert. On distingue le brie de Meaux, le plus affiné, le brie de Coulommiers, consommé plus blanc, et le brie de Melun, de format plus petit. Les bries sont des fromages cylindriques, de diamètre variant de 16 à 40 cm; ils ont longtemps été fabriqués dans les fermes de Seine-et-Marne, mais, de plus en plus, leur fabrication devient industrielle.

BRIE, région géographique du Bassin parisien, limitée à l'E. par la côte de l'Ile-de-France, et comprise entre les vallées de la Seine, au S., et de la Marne, au N. La Brie est formée par un plateau de calcaire grossier, que surmonte une carapace de meulière, elle-même inégalement recouverte de limons. Moins monotone que la Beauce, la région est coupée par les vallées bien marquées du Grand et du Petit Morin, de l'Aubetin et de l'Yerres. A l'O., autour de Rozay, la *basse Brie,* ou *Brie française,* est le domaine de la grande culture céréalière et betteravière; les cultures fourragères permettent l'élevage des vaches laitières (fromages réputés); l'habitat comprend des villages, qui abritent les ouvriers agricoles, et des grosses fermes isolées gardant souvent l'aspect de petites forteresses. Ce secteur est limité vers la banlieue parisienne par les forêts de Sénart et d'Armainvilliers, et, vers le S., par les bois de la *Brie pouilleuse.* La *haute Brie,* à partir de la région de La Ferté-Gaucher, devient de plus en plus forestière vers l'E., et conserve, surtout vers Montmort,

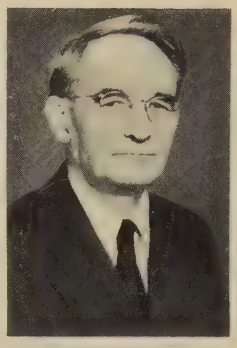

P. W. BRIDGMAN

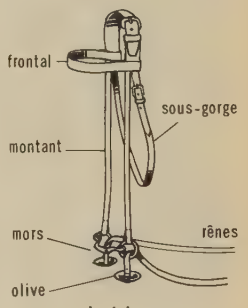

bridon

BRIE
la plaine à Trilport (Seine-et-Marne)

Phot. U. S. I. S., I. P. A.

quelques-uns des étangs qui ont joué autrefois un rôle important dans l'économie locale (viviers). Quant à l'élevage, les prairies naturelles tiennent une place beaucoup plus importante qu'à l'O., en particulier dans les vallées des deux Morins.

— Hist. Pays des *Meldi*, la Brie se partagea dès la fin du Xe s. : la partie orientale se rattacha à la Champagne, et l'autre à l'Ile-de-France. Elle fut dévastée par les jacques au XIVe s. On distingue la *Brie française* (capit. Brie-Comte-Robert) et la *Brie champenoise* (capit. Meaux). Théâtre de nombreux combats à la fin du premier Empire et pendant la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

Bonaparte dans la cour de l'École de Brienne
dessin d'Horace Vernet
cabinet des Estampes

Brie (CHIEN DE). V. BRIARD.

BRIE, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au N.-E. d'Angoulême; 1 028 hab. (107 aggl.). Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe s. — Aux environs, vestiges de bains romains et ruines de plusieurs châteaux.

BRIE (Jean DE) [Villiers-sur-Rongnons, près de Coulommiers, v. 1349 - † ?]. Il rédigea en 1379, sur l'ordre de Charles V, un traité très utile sur l'élevage des moutons en France au XIVe s., *le Vray Régime et gouvernement des bergers, bergères...* (édit. 1514).

BRIE (Catherine LE CLERC DU ROZET, dite **Mlle de**), comédienne de la troupe de Molière (v. 1630 - 1706). Elle créa notamment Agnès, de *l'Ecole des femmes,* et Armande, des *Femmes savantes.* — Son mari, Edme Wilquin **de Brie** († 1676), acteur de la troupe de Molière, créa le rôle de Monsieur Loyal, dans *Tartufe.*

BRIÉ adj. m. (de *brier*). *Pain brié,* en Normandie, pain à croûte dure, à mie serrée, pouvant se conserver une semaine et plus.

Eugène BRIEUX

BRIEC ou **BRIEC-DE-L'ODET,** ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Quimper), au N.-E. de Quimper; 3 647 hab. (1 079 aggl.) [*Briecois*]. Elevages de chevaux réputés. Biscuiterie.

BRIE-COMTE-ROBERT, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans la basse Brie; 3 511 hab. (3 290 aggl.) [*Briards*]. Ancienne capitale de la Brie française. Eglise Saint-Etienne (XIIe-XIVe s.), l'un des plus beaux édifices du style gothique d'Ile-de-France; façade de l'ancien hôtel-Dieu (XIIIe s.); ruines du château fort construit par le premier comte de Brie, Robert de France, frère du roi Louis VII. Centre commercial. Outillage; quincaillerie; verrerie; fabrique de ballons de sport.

BRIÉE n. f. (de *brie*). En boulangerie, quantité de pâte travaillée en une fois avec la brie.

BRIEFING [brifiŋ] n. m. (mot angl. passé dans le langage courant de l'aviation française depuis la Seconde Guerre mondiale). Réunion des équipages avant tout départ en mission, au cours de laquelle les dernières instructions leur sont communiquées.

— ENCYCL. C'est au cours du *briefing* que pilotes, navigateurs, radios, mitrailleurs consultent les derniers renseignements qui permettent la mise à jour des cartes, les photographies des itinéraires, et, notamment, les zones de défense contre avion, les passages à emprunter, la situation aérienne de l'ennemi, les itinéraires de déroutement, les terrains où les appareils en difficulté au retour pourront atterrir, les consignes de radio et de navigation, la météorologie.

Blason de BRIEY

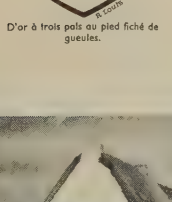

D'or à trois pals au pied fiché de gueules.

BRIEG, nom allemand de l'actuelle ville polonaise de Brzeg*. Brieg prit rang de ville en 1250, mais le pays avoisinant eut ses ducs particuliers jusqu'en 1675, date à laquelle ville et territoire passèrent à l'empereur en sa qualité de roi de Bohême. En 1428, Brieg avait été brûlée par les hussites. Annexée par la Prusse avec la Silésie en 1742, elle fut démantelée par les Français en 1807.

BRIÈRE
habitations rurales aux toits de chaume

BRIELLE, comm. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), dans l'île de Voorne, à l'embouchure d'un bras de la Meuse aujourd'hui fermé; 2 400 hab. Ancienne place forte déchue, qui garde un vieil hôtel de ville et une église gothique. Prise en 1572 par les Néerlandais révoltés contre Philippe II. Patrie de l'amiral Tromp.

BRIENNE, famille champenoise, dont plusieurs membres se sont illustrés en France, en Italie et en Orient. La tige de la famille est ENGILBERT, qui prit Brienne en 987, à la suite de combats contre Louis IV et Louis V, rois de France. Les principaux membres de la branche aînée, celle des comtes de Brienne, sont : GAUTIER IV *le Grand,* comte de Brienne (1205-1251), qui reçut en Syrie le comté de Jaffa et mourut sous les tortures des Musulmans; — GAUTIER V, petit-fils du précédent, comte de Brienne (1296-1311), duc d'Athènes (1301-1311), qui engagea les mercenaires catalans passés en Orient; il fut tué à la bataille du lac Copaïs, en combattant les mercenaires qu'il avait rejetés. Cette défaite ruina l'influence française en Grèce; — GAUTIER VI, fils du précédent, comte de Brienne, duc d'Athènes (1312-1356), qui, gouverneur de Florence en 1326, fut chassé par le parti populaire. Créé connétable de France par Jean II le Bon (1356), il périt à la bataille de Poitiers.

● Les principaux membres de la *branche d'Eu,* issue de JEAN* de Brienne, roi de Jérusalem, empereur latin d'Orient, troisième fils d'Erard II, comte de Brienne, sont : RAOUL V, comte d'Eu et de Guines (1302-1344), arrière-petit-fils de Jean de Brienne, qui fut créé connétable de France entre 1332 et 1336 par Philippe VI. Il accompagna en Italie Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1332), et soumit pour le compte du roi quelques villes de Guyenne; — RAOUL VI, comte d'Eu et de Guines (1344-1350), fils du précédent, qui devint connétable à la mort de son père. Prisonnier des Anglais après la prise de Caen, qu'il avait défendue courageusement, il resta captif trois ans en Angleterre. A son retour, accusé de félonie, il eut la tête tranchée.

● Sont encore issues de la maison de Brienne les branches de *Bar-sur-Seine,* de *Beaumont-au-Maine,* de *Conflans* et de *Rameru.*

Brienne (ÉCOLE DE), école royale militaire, créée par le comte de Saint-Germain, en 1776, à Brienne-le-Château (Champagne), lors de la suppression de l'Ecole militaire de Paris. Installée dans le collège dirigé depuis 1744 par les Minimes, qui continuèrent d'y distribuer l'instruction générale, elle accueillait en particulier les boursiers, dits « élèves du roi ». Ce fut le cas du jeune Napoléon Bonaparte, dont le père avait fait preuve de sa noblesse et de son indigence, et qui y fut élevé de 1779 à 1784. L'école fut supprimée en 1790.

BRIENNE-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Bar-sur-Aube), dans la Champagne humide; 2 177 hab. (1 682 aggl.) [*Briennois*]. Château du XVIIIe s. Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul des XIIe, XIVe et XVIe s. Musée Napoléon. La ville a été endommagée en 1940, ainsi que l'église. Patrie du maréchal Valée.

— Hist. Capitale d'un comté dont les seigneurs puissants et entreprenants batailièrent sur les marches de Lorraine et en Orient. Brienne possédait un couvent de minimes, où fut établie au XVIIIe s. une école militaire. (V. art. précéd.) Napoléon y remporta une victoire sur Blücher, le 29 janvier 1814, pendant la campagne de France; elle empêcha la jonction des troupes prussiennes et russes de Blücher, descendant la vallée de la Marne, avec les Austro-Russes de Schwarzenberg, qui suivaient la vallée de la Seine.

BRIENON-SUR-ARMANÇON, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), au S. de la forêt d'Othe; 2 481 hab. (*Brienonnais*). Ancienne résidence des archevêques de Sens. Eglise gothique (chœur gothique et Renaissance, beaux vitraux). Raffinerie de sucre; meubles métalliques; scieries; jouets en bois; tannerie.

BRIENZ, village de Suisse (cant. de Berne), au bord du *lac de Brienz,* au pied des Préalpes; 2 900 hab. — Le *lac de Brienz,* dans la vallée de l'Aare (30 km²; profondeur 262 m), a été séparé du lac de Thoune par le cône alluvial de la Lutschine, où est bâtie Interlaken. Il occupe une ancienne auge glaciaire aux bords escarpés.

BRIER v. tr. (germ. *brekan,* broyer). En boulangerie, donner la dernière façon à la pâte en se servant de la brie.

BRIÈRE ou **GRANDE BRIÈRE,** marécage situé au N. de l'embouchure de la Loire et s'étendant sur une quinzaine de kilomètres. Cette région pittoresque, où les villages sont encore en partie formés de chaumières serrées sur quelques îles, vivait surtout, autrefois, de l'élevage des moutons, sur les prairies asséchées en été, et de l'exploitation de la tourbe; elle fournit aujourd'hui une part notable de la main-d'œuvre employée aux chantiers navals de Saint-Nazaire. (→ Biblio.)

BRIÈRE DE L'ISLE (Louis Alexandre), général français (Saint-Michel-du-François, Martinique, 1827 - Saint-Leu-Taverny, Seine-et-Oise, 1896). Officier d'infanterie de marine, il prend part aux expéditions de Chine et de Cochinchine. Après s'être distingué à Bazeilles en 1870, il est gouverneur du Sénégal en 1877, puis revient au Tonkin, où il commande une brigade (1883), et est mis à la tête des troupes en 1884. Il débloque Tuyenquan, mais, à la suite de la perte de Langson, doit se replier sur le delta. Rappelé en France, il termine sa carrière comme inspecteur des troupes de la marine.

BRIERLEY HILL, v. de Grande-Bretagne (Staffordshire), dans la partie occidentale de la conurbation de Birmingham; 48 900 hab. Métallurgie. Constructions mécaniques.

BRIET (Marguerite). V. CRENNE (Hélisenne DE).

BRIEUC [briœ] (saint) [Ve s.]. Gallois d'origine, venu en Armorique. Il fonda un monastère qui fut l'origine de la ville de *Saint-Brieuc.* Peut-être évêque sans siège fixe.

BRIEUX (Eugène), auteur dramatique français (Paris 1858 - Nice 1932). Fils d'un ouvrier ébéniste, lui-même d'abord employé de commerce, il débute par deux petites pièces en collaboration avec Salandri : *Bernard Palissy* (1879) et *le Bureau des divorces* (1880). Journaliste ensuite, il revient en 1890 au théâtre, auquel, désormais, il se consacrera. *Ménages d'artistes* (1890), *Blanchette* (1892), représentés au Théâtre-Libre, fondent sa réputation, qui se confirme avec *l'Engrenage* (1894), *les Bienfaiteurs* (1896), *l'Evasion* (1896), *les Trois Filles de M. Dupont* (1897), et s'établit définitivement avec *la Robe* rouge* (1900). Il fait jouer ensuite *les Avariés* (1901), *les Remplaçantes* (1901), *la Petite Amie* (1902), *Maternité* (1903), *l'Armature* (1905), *les Hannetons* (1906), *Simone* (1908), *la Femme seule* (1912), *l'Avocat* (1922), *l'Enfant* (1923), *la Famille Lavolette* (1926). Brieux aborde volontiers les problèmes sociaux ou moraux avec beaucoup d'honnêteté et un sens profond de la pitié humaine pouvant l'apparenter au tolstoïsme. (Acad. franç., 1909.)

BRIÈVEMENT adv. (de *brief,* anc. forme de *bref*). En peu de mots, en peu de temps : *Conter brièvement.*

BRIÈVETÉ n. f. (de *brief,* anc. forme de *bref*). Courte durée : *C'est vraiment un soleil qui se lève, puis qui se couche, avec la splendeur et la brièveté d'un beau jour sans lendemain* (Fromentin). ‖ Concision : *La brièveté d'une allocution.* ‖ Caractère de ce qui est peu étendu en longueur ou en hauteur : *En écossais noir et bleu, avec une jupe dont la brièveté* [...] *scandalisait Vitalis* (P.-J. Toulet).

BRIEY [briji ou briɛ], ch.-l. d'arrond. de Meurthe-et-Moselle, dans le N. de la Lorraine, en bordure de l'important *bassin* ferrifère *de Briey;* 3 433 hab. (3 256 aggl.) [*Briotains*]. Industrie chimique (oxygène dissous). Patrie de A. Du Quesnoy.

— Hist. Ancien camp romain, Briey fut le chef-lieu d'un comté qui relevait des comtes de Bar, en tant qu'avoués de l'évêché de Metz. Elle fut prise en 1475 par Charles le Téméraire.

BRIFAUT (Charles), poète français (Dijon 1781 - Paris 1857). Sa tragédie *Ninus II* (1813) lui valut une pension de Napoléon Ier. Il célébra tour à tour, en deux odes composées d'un même cœur, *la Naissance du roi de Rome* et *le Retour de Louis XVIII.* (Acad. fr., 1826.)

BRIFE ou **BRIFFE** n. f. *Pop.* Action de manger goulûment. ‖ Gros morceau de pain. ‖ Nourriture.

BRIFÉE n. f. *Pop.* Quantité d'aliments qu'on peut avaler.

BRIFER, BRIFFER ou **BRÎFTER** v. tr. et intr. *Pop.* Manger en glouton, et, *par extens.,* manger : *Brifer un pain. Nous étions là cinq ou six goinfres émérites et nous avons briffé et lampé au mieux* (Gautier).

Phot. Larousse, W.-W., Kollar.

BRIFIER n. m. Constr. Bande de plomb de l'enfaîtement d'un bâtiment couvert d'ardoises.

BRÎFTER v. tr. et intr. V. BRIFER.

BRIG n. m. Mar. V. BRICK.

BRIGADE n. f. (ital. *brigata*, troupe). Petit détachement militaire : *Brigade de gendarmerie.* || Groupe permanent d'instruction des élèves de certaines écoles militaires (notamment dans l'artillerie, la cavalerie, etc.). [V. part. *encycl.*] || Groupement de plusieurs régiments de la même arme : *Brigade de cavalerie, d'infanterie, etc.* || *Par anal.* Equipe d'ouvriers travaillant ensemble sous la surveillance d'un chef : *Brigade de balayeurs. Brigade de cuisine.* || *Général* de brigade, général de brigade aérienne,* premier grade de la hiérarchie des officiers généraux dans les armées de terre et de l'air.
— LANGUE CLASS. Troupe : *Le péril approchait ; leur brigade était prête* (Corneille).
— Aéron. mil. *Brigade aérienne* ou *Demi-brigade,* réunion, sous un même commandement, d'une escadre (soit 75, 54 ou 48 appareils, suivant le type) et des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre (escadron de transport, escadron de ravitaillement, escadron de transmissions, groupe médical, groupe de contrôle aérien, météorologie, sécurité, etc.). [V. part. *encycl.*]
— Dr. fisc. *Brigades de vérification,* service des Contributions directes ou indirectes, chargé de vérifier les comptabilités des entreprises. (Il existe des brigades nationales et des brigades départementales. Les premières dépendent de la Direction des enquêtes et vérifications nationales. Elles opèrent sur l'ensemble du territoire, mais sont spécialisées par secteur d'activité. Leur vérification porte sur les entreprises à succursales [filiales]. Les brigades départementales sont constituées par des inspecteurs qui, sous la direction d'un inspecteur principal, procèdent, dans tout le département, à la vérification des entreprises qui ne relèvent pas des brigades nationales. Elles peuvent être spécialisées par secteur d'activité.)
— Eaux et for. *Brigade forestière,* v. DISTRICT *des eaux et forêts.*
— Géod. et Topogr. *Brigade géodésique, topographique,* détachement d'opérateurs géodésiens, topographes, envoyés sur le terrain pour effectuer des relevés.
— Hist. *Brigades internationales,* formations militaires constituées par des volontaires étrangers, et en majorité communistes, venus combattre dans les rangs des forces républicaines pendant la guerre civile espagnole de 1936-1939. (Leur effectif atteignit 20 000 hommes ; après s'être distinguées notamment à Teruel et à Brunete, elles furent retirées du front lors de l'offensive finale des franquistes et passèrent en France, où elles furent désarmées. [V. ESPAGNE. *Guerre civile de 1936-1939.*])
— Littér. *La Brigade,* premier titre que prit le groupement de poètes autour de Ronsard (1549), devenu plus tard *la Pléiade* (1556).
— Topogr. V. rubr. Géod.
— Trav. publ. Ensemble des sections de routes ou de chemins composant les cantons et placé sous la surveillance d'un cantonnier-chef.
— ENCYCL. Hist. mil. Si le terme *brigade* a revêtu des significations très diverses, il a toujours désigné simultanément soit un groupe de quelques hommes, soit une troupe beaucoup plus importante. Sous Louis XIV, la brigade est à la fois une escouade de cavalerie et un groupe de 4, 5, 6 ou 8 bataillons de la même arme, commandés par un *brigadier* des armées du roi,* alors subordonné au maréchal de camp, mais qui deviendra plus tard le général de brigade. La brigade désigne aussi, au XVIIe s., une formation de 8 ou 10 pièces d'artillerie. Turenne tenta de constituer des brigades permanentes de 3 000 à 4 000 hommes, mais il dut y renoncer. La brigade est restée, jusqu'au milieu du XVIIIe s., la plus grande unité militaire organisée. Toutefois, le terme s'appliquait encore à des sens très différents : quatre ou cinq hommes dans la maréchaussée, un bataillon dans les grenadiers de France, une compagnie pour le maréchal de Saxe. En 1793, après la disparition du grade de brigadier, la composition de la brigade était pourtant devenue assez constante pour que l'on donnât au régiment, son élément constitutif, le nom de *demi-brigade**. Au XIXe s., la brigade conservera le même sens et désignera non seulement le groupement de deux régiments de la même arme, mais le plus souvent de la même subdivision d'arme : c'est ainsi qu'en 1914 la division d'infanterie comprend deux brigades à deux régiments chacune, et la division de cavalerie trois brigades homogènes (une brigade légère, une brigade de dragons, une brigade de cuirassiers). En temps de paix, le commandement de la brigade est alors jumelé avec celui d'une subdivision militaire. Les transformations de la division, au cours de la Première Guerre mondiale, entraînèrent la suppression de la brigade d'infanterie, dont le commandant devint celui de l'infanterie divisionnaire. Mais la brigade a survécu jusqu'en 1940 dans les chars et la cavalerie, où l'on distinguait des brigades à cheval, motorisées, indépendantes, de spahis, etc., et aujourd'hui dans certaines armes (brigade de parachutistes* d'outremer, etc.). [V. DIVISION.] Elle désigne aussi la plus petite unité de la gendarmerie départementale (4 à 10 hommes) installée dans chaque chef-lieu de canton et dirigée par un brigadier.
— Aéron. mil. La *demi-brigade aérienne,* qui existait déjà au cours de la Première Guerre mondiale, avait été abandonnée en 1945. Réservée ensuite à l'aviation de chasse, cette formation a été étendue, depuis 1954, à toutes les unités aériennes. Créée pour donner au commandement une plus grande liberté d'action, elle doit pouvoir déplacer par ses propres moyens ses avions, ses équipages, et les moyens indispensables pour les faire vivre et les entretenir. Elle trouve sur les terrains un groupe territorial assurant la permanence de ses moyens et sa défense. Cette organisation est sensiblement la même que celle des « wings » américaines ou des « stations » britanniques.

BRIGADIER n. m. Grade correspondant à celui de caporal, dans la cavalerie, l'artillerie et le train (anciennes armes montées) : *Les brigadiers assurent un service analogue à celui des caporaux*.* || *Aux brigadiers de semaine,* sonnerie pour appeler les brigadiers qui assurent le service de semaine des unités. || *Brigadier-chef,* grade immédiatement supérieur à celui de brigadier, en usage dans les mêmes armes : *Le grade de brigadier-chef a été créé en 1929.* (V. CAPORAL-CHEF.) || *Brigadier de gendarmerie,* fonction d'un gendarme exerçant le commandement d'une brigade* de gendarmerie : *Les brigadiers de gendarmerie ont généralement le grade de maréchal des logis-chef ou d'adjudant.* || *Par abrév.* Général de brigade. || *Brigadier des armées du roi,* v. part. *encycl.*
— Admin. Gradé de police nommé parmi les gardiens de la paix de la Préfecture de police ou de la Sûreté nationale, porteur d'un insigne en galon doré. || *Brigadier-chef,* gradé de police choisi parmi les brigadiers, porteur d'un galon doré avec soutache blanche.
— Boulang. Ouvrier boulanger chargé du four.
— Mar. et Navig. fluv. Premier matelot d'une embarcation : *Le brigadier remplace le patron au besoin.* || Dans un canot, rameur placé sur le dernier banc à l'avant.
— ALLUS. LITTÉR. ***Brigadier, vous avez raison,*** dernier vers du refrain d'une chanson de G. Nadaud (*les Deux Gendarmes*).
— ENCYCL. Hist. mil. Le grade de *brigadier des armées du roi* fut créé en 1667 dans la cavalerie, en 1668 dans l'infanterie et en 1695 dans les dragons. Intermédiaire entre celui de colonel et celui de maréchal de camp, c'était d'ailleurs une fonction plutôt qu'un grade. Le brigadier commandait en effet une unité de son arme supérieure au régiment, tandis que le maréchal de camp commandait indifféremment des troupes d'infanterie et de cavalerie. Ce titre disparut dans l'armée française en 1788, mais est encore porté dans les armées étrangères, notamment dans l'armée anglaise, où il se situe entre le grade de colonel et celui de général de brigade de l'armée française.

BRIGADIÈRE n. f. Perruque dont les cheveux étaient relevés des deux côtés de la queue. (On disait aussi PERRUQUE À LA BRIGADIÈRE.)

BRIGAND n. m. (ital. *brigante,* qui va en troupe). Celui qui vole et pille à main armée : *La disparition du brigand diminue le nombre des touristes, enchantés de trouver en diligence un roman à raconter à leur retour* (Goncourt). || *Par extens.* Homme qui commet des exactions sur une vaste échelle, injuste et cruel. || Epithète injurieuse dont la force varie suivant les circonstances et peut même s'atténuer complètement : *Brigand d'enfant !*
— Loc. *Des histoires de brigands,* des mensonges peu vraisemblables.
— Hist. *Brigands de la Loire,* nom donné, après Waterloo, par les ultra-royalistes aux anciens soldats de l'armée impériale, licenciés sur la Loire. (Dénués de ressources, certains s'étaient trouvés entraînés au brigandage.)

Brigands (LES) [*die Raüber*], premier drame de Schiller, en 5 actes, représenté en 1782 à Mannheim. Le comte de Moor a deux fils, Charles et François. Charles, l'aîné, qui se croit victime de l'ordre social, devient le chef d'une bande de brigands. François fait déshériter Charles, dont il aspire à épouser la fiancée. Revenu, Charles délivre son père enfermé dans une tour par François, qu'il emprisonne, puis tue sa fiancée, qui ne peut devenir la femme d'un brigand. Enfin, il se livre à la justice. Cette pièce, satire violente de la société de l'époque, est très adroitement construite. Elle connaît encore un vif succès.

BRIGANDAGE n. m. Vol à main armée, commis le plus souvent par des malfaiteurs en troupe : *Se livrer au brigandage.* || *Par extens.* Action, entreprise de grande malhonnêteté et d'injustice : *Et ceux qui vont se faire tuer là-bas sont des dupes ! Ils ne se doutent pas un instant que c'est à un brigandage qu'ils font le sacrifice de leur peau* (R. Martin du Gard).
— Hist. *Brigandage d'Ephèse**, nom donné au concile tenu à Ephèse en 449, en faveur d'Eutychès.

BRIGANDE n. f. Féminin (rare) de brigand : *Le brigand près de sa brigande | Hennit d'amour au joli mai* (G. Apollinaire).

BRIGANDER v. intr. *Fam.* Se livrer au brigandage : *Brigander sur les routes.*
◆ V. tr. Prendre par brigandage (vieilli) : *Brigander des royaumes.*

BRIGANDINE n. f. (de *brigand*). Petite cotte de mailles en usage du XIIIe au XVIe s. (Armure légère, la brigandine, ou « jaque d'escailles », était un corselet de plates rivées sur cuir ou sur tissu.)

BRIGANTES. Géogr. anc. Peuple de l'île de Bretagne, établi dans une partie du comté d'York actuel, soumis aux Romains par Petillius Cerealis en 71-74 de notre ère.

BRIGANTIN n. m. (ital. *brigantino*). Petit navire marchant à la voile et à l'aviron, et qui se transforma en un navire à deux mâts analogue au *brick,* mais de plus faible tonnage et de gréement légèrement différent : *Le brigantin a disparu dans la première moitié du XIXe s.*

BRIGANTINE n. f. (de *brigantin*). Voile trapézoïdale enverguée sur la corne d'artimon ou de brigantine. (Tenue contre le mât par des cercles en bois ou en fer, elle est amurée à poste fixe, et se borde au bout du gui. Elle est manœuvrée au moyen de cargues hautes d'en dedans et d'en dehors, de cargues basses, d'étrangloir, de drisses et d'écoutes.)

BRIGAUD (Florentin), sculpteur et graveur français (Bragny-en-Charollais 1886 - Sainte-Maxime, Var, 1958). Après avoir fait des études d'ingénieur et s'être consacré à l'industrie, il a exposé, à partir de 1947, des

brigandine, XIVe s.
musée de l'Armée, Paris

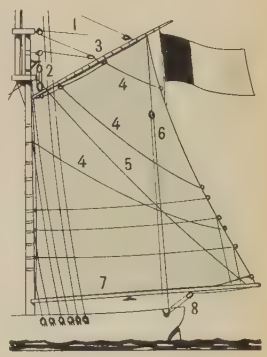

brigantine

1. Drisse de pic
2. Drisse de mât
3. Corne ou pic
4. Cargues
5. Balancine
6. Palan de garde
7. Bôme ou gui
8. Palan d'écoute

brigantin à la voile XVIIe s., par Jouve
Bibliothèque nationale

Phot. Larousse, C. Porte.

F. BRIGAUD
« le Faucon »
musée de Gien

figures d'animaux dont le style rappelle celui des maîtres de l'ancienne Egypte. Il est représenté au cabinet des Estampes, au musée national d'Art moderne (*le Daim*), à l'ambassade de France à Londres (*le Cormoran*), au musée de la Chasse, à Gien (*le Faucon*); la Monnaie a édité plusieurs de ses médailles (*la Chasse à tir, l'Abbaye du Thoronet, Saint-Tropez*).

BRIGGS (Henry), mathématicien anglais (Warley Wood, Yorkshire, 1561 - Oxford 1631). Professeur de géométrie à Oxford et à Londres, il est surtout connu par ses travaux sur les logarithmes et eut l'idée de leur donner le nombre 10 pour base.

Brighella, personnage de la *commedia dell' arte* italienne. Habillé tout de blanc, il avait à l'origine quelque ressemblance avec Pierrot. Introduit en France au XVIe s. sous le nom de « Briguelle », il s'est changé en valet menteur et fripon.

BRIGHOUSE, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), au S. de Bradford, en bordure des Pennines; 30 600 hab. Industries textiles : filatures et tissages de la laine; tapis; fabriques de machines textiles. La région produit des fruits renommés (pêches). Chasses d'oiseaux sauvages.

BRIGHT (Richard), médecin anglais (Bristol 1789 - Londres 1858). Il devint médecin à Guy's Hospital à Londres, puis « médecin de la reine ». De 1827 à 1836, utilisant les observations de Wells et de Blakall, et les augmentant des siennes, il publia une série de recherches sur la néphrite* chronique, qui, de son nom, est restée appelée *mal de Bright*. Ses principaux travaux ont porté sur le rein, sur les viscères et les tumeurs de l'abdomen; il a contribué au grand mouvement qui a dirigé les esprits vers l'anatomie pathologique.

Blason de BRIGNOLES

Ecartelé : au 1er d'azur à la fleur de lis d'or surmontée d'un lambel de trois pendants de gueules; aux 2e et 3e d'azur à la lettre capitale B d'or; au 4e d'or à quatre pals de gueules.

Bright (MAL DE). Pathol. V. NÉPHRITE.

BRIGHT (John), homme politique britannique (Rochdale 1811 - Londres 1889). Dès sa jeunesse, champion des idéaux libéraux, il se révéla un manieur de foules. Ami de Cobden, il devint vite l'un des principaux chefs radicaux. Député de Durham (1843), son éloquence lui fit acquérir aux Communes une grande influence. Il combattit avec fougue pour le libre-échange, puis pour les réformes électorales, contribuant à obtenir celle de 1867. Pacifiste, il s'opposa à la guerre de Crimée, et était hostile à toute politique impériale, qu'il estimait vaine et malsaine. Pendant la guerre de Sécession aux Etats-Unis, il manifesta sa sympathie aux Nordistes. Il entra en 1868 dans le ministère Gladstone. A l'égard du problème irlandais, il soutint Gladstone dans ses réformes sociales, mais se sépara de lui lorsque apparurent les projets de réforme politique. Il assista avec tristesse, en 1886, à l'éclatement du parti libéral dont il avait été l'artisan avec Joë Chamberlain.

BRIGHTIQUE [braj] adj. Pathol. Relatif au mal de Bright.
◆ Adj. et n. Atteint de la maladie de Bright.

BRIGHTISME [braj] n. m. Pathol. Etat de celui qui est atteint du mal de Bright. (V. NÉPHRITE.)

Paul BRIL
détail d'un « paysage »
Louvre

BRIGHTON, v. de Grande-Bretagne (Sussex), sur la Manche; 159 500 hab. La proximité de Londres a fait de cet ancien port la plus grande station balnéaire des îles Britanniques; située à moins de 100 km de la métropole, elle est surnommée *London by the sea* (Londres-sur-Mer). Sa renommée fut consacrée en 1784 par le séjour du prince de Galles, le futur George IV. La plage s'étend sur 8 km de longueur.

BRIGHT STOCK [ajt] n. m. (mot angl.). Pétr. Lubrifiant lourd, de viscosité comprise entre 25 et 40 degrés Engler à 50 °C. (Le bright stock est une huile de pétrole obtenue par désasphaltage* de résidus sous vide.)

BRIGIDE (sainte), patronne de l'Irlande (v. 452 - v. 525). Elle fonda probablement le monastère de Cell-Dara (Kildare), qui fut un centre d'évangélisation de l'Irlande.

BRIGITTE, BIRGITTE ou **BRÎTE** (sainte) [en Suède v. 1303 - Rome 1373]. Elle épousa Ulf Gudmarsson, et lui donna huit enfants, dont sainte Catherine de Suède. Les deux époux, affiliés au tiers ordre de Saint-François, entreprirent le voyage de Saint-Jacques-de-Compostelle; peu après leur retour, Ulf mourut à Alvastra (1344). Brigitte fonda alors le monastère de Vadstena. En 1349, partie en pèlerinage, elle s'arrêta à Rome et y fonda un hospice pour les pèlerins et les étudiants suédois. Elle fit aussi le pèlerinage de Jérusalem.
Sainte Brigitte a été canonisée en 1391. Elle a laissé un recueil de *Révélations,* où se mêlent de dramatiques récits de la vie du Christ et de la Vierge, et des adjurations à l'Eglise d'avoir à se réformer. — Fête le 8 octobre. (→ Biblio.)

Brigitte (ORDRE DE **Sainte-**), ou *du Saint-Sauveur,* comprenant des religieux et des religieuses. Sainte Brigitte l'établit au monastère de Vadstena, près de Linköping, pour travailler à la réforme de l'Eglise de Suède. La règle, confirmée en 1370, lui aurait été dictée par Jésus-Christ lui-même. La première abbesse fut sa fille, sainte Catherine de Suède. Quarante monastères relevant de Vadstena et suivant la même règle s'établirent successivement dans diverses contrées.

BRIGITTIN, E n. Religieux, religieuse de l'ordre de Sainte-Brigitte de Suède.

BRIGNAIS, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), au S. de Lyon; 2 587 hab. (1 863 aggl.). Confection. — Dans les environs, restes d'un aqueduc romain.

BRIGNOGAN-PLAGE, comm. du Finistère (arrond. de Brest), sur la côte du Léon; 1 122 hab. (516 aggl.). Plages pittoresques.

BRIGNOLES, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Toulon), en basse Provence; 6 347 hab. (5 076 aggl.) [*Brignolais*]. Anc. résidence estivale des comtes de Provence (palais du XIIIe s.), Brignoles possède une église romane et gothique qui contient le beau sarcophage de la Gayole (IIIe s.). Centre commercial (vins). — Aux environs, exploitation de gisements très importants de bauxite. Carrières de marbre. Patrie de J. Parrocel et de F. Raynouard.

BRIGNOLET n. m. Arg. Pain : *Un coup de jus, mon vieux birbe, et une croûte de brignolet* (Huysmans).

BRIGNOUD, localité de l'Isère (comm. de Villard-Bonnot, arrond. de Grenoble), dans le Grésivaudan, sur la rive gauche de l'Isère. Electrochimie. Réparation de wagons. Travail du bois.

BRIGOT n. m. Bois de feu provenant des branches des arbres, coupé à 0,66 m de longueur.

BRIGOULE n. m. Syn. de BARIGOULE.

BRIGOUNGPA, secte bouddhique tibétaine, fondée en 1166 par le lama Padma-ling-pa, de l'école mystique Rniing-ma-pa*. Elle a emprunté son nom au monastère de Brigoung, dans le Tibet oriental, à environ 100 km au N.-E. de Lhassa.

BRIGUE n. f. (ital. *briga,* lutte, querelle). Série de manœuvres par lesquelles on cherche à triompher d'un concurrent : *Cependant le palais était mouvant d'intrigues, | Et Namphed surveillait de l'œil toutes ces brigues* (Lamartine). ‖ Ensemble de ceux qui se font complices de cette manœuvre : *Chacune avait sa brigue et de puissants suffrages* (Racine).
— SYN. : *cabale, complot, conjuration, conspiration, faction, intrigue, manège, parti.*
— ENCYCL. Hist. Les Romains employèrent de bonne heure la *brigue* (*ambitus,* démarche) pour obtenir des suffrages et accéder aux magistratures. A différentes reprises, des lois furent portées contre la brigue, mais sans succès; la plus ancienne paraît avoir été la *lex togae candidae* (432 av. J.-C.), qui interdisait aux candidats l'usage des toges blanches. Une commission permanente (*quaestio perpetua*), chargée de connaître des délits de brigue, paraît avoir fonctionné dès le IIe s. av. J.-C. La procédure suivie fut rendue plus rigoureuse par la *lex Pompeia* (52). Mais les abus subsistèrent jusqu'à l'Empire. Dès lors, l'influence du prince dans les élections ne laissa plus guère de place à la brigue, et, de plus, les comices électoraux furent transférés par Tibère, du Champ de Mars au sénat. Il n'y eut plus de brigue que dans les élections municipales. Le *Pro Murena* de Cicéron en décrit les procédés.

BRIGUE (LA), comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises; 768 hab. (665 aggl.) [*Brigasques*]. Eglise romane. Aux environs, la chapelle Notre-Dame-des-Fontaines est décorée de belles fresques dues en partie à Jean Canavesio (XVe s.). Cette localité a été rattachée à la France en 1947 à la suite d'un référendum.

BRIGUE, en allem. **Brig,** v. de Suisse (cant. du Valais), au confluent du Rhône et de la Saltine; 3 850 hab. C'est le point de départ de la route du Simplon. Château de Stockalper (XVIe et XVIIe s.). Construction de machines. Tourisme.

BRIGUEIL, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le Limousin (Confolentais); 1 214 hab. (383 aggl.). Belle église du XIIIe s. Vestiges de remparts et ruines d'un château.

BRIGUER v. tr. Chercher à obtenir, en faisant acte de candidat : *Briguer une place de rédacteur. De tous les Grecs je brigue les suffrages* (Racine). ‖ *Fig.* Rechercher avec ardeur : *On briguerait en foule une si belle mort* (Corneille).
◆ V. intr. Se livrer à des intrigues : *On peut prédire à un joueur qu'il jouera, à un ambitieux qu'il briguera* (Alain).

BRIGUEUR, EUSE n. Celui, celle qui brigue : *Rien ne me choque et ne m'afflige plus que ces brigueurs d'éloges* (Balzac).

Brihad Āranyakā Upanishad, la plus ancienne des Upanishad* (1000-800 av. J.-C. ?), dépendance du *Çatapatha Brāhmana.*

BRIHASPATI, ou **BRHASPATI,** divinité védique mentionnée dans le *Rig-Veda,* dieu sacrificateur. On en fait aussi un *Rishi,* auteur d'hymnes ou d'un ancien code de lois. Plus tard, il devient le régent de la planète qui porte son nom (Jupiter), et reçoit, à cause de son éloquence, le titre de « Seigneur de la parole ».

Brihat Samhitā, traité d'astronomie indienne, composé par Varāha Mihīra, dans la seconde moitié du VIe s. de notre ère.

BRIL (Mathieu), peintre flamand (Anvers 1550 - Rome 1583). Presque toute sa courte carrière s'écoula en Italie. Principalement paysagiste, il peignit des fresques pour le Vatican. Son œuvre fut achevée par son frère PAUL (Anvers 1554 - Rome 1626), dont il avait été le maître. Ses vues de ports et de la campagne italienne annoncent Claude Lorrain. Il exerça une certaine influence et est représenté dans la plupart des grands musées.

BRILLAMMENT adv. De façon brillante : *Mon neveu [...] a dû renoncer à la carrière diplomatique, après avoir passé brillamment l'examen d'admission* (A. France).

BRILLANCE n. f. Opt. Mot employé par les techniciens comme synonyme d'ÉCLAT d'une source lumineuse. (La brillance d'une surface est le quotient de l'intensité lumineuse dans une direction donnée par l'aire projetée de cette surface sur un plan perpendiculaire à la direction considérée. L'unité de brillance est la candela par centimètre carré, ou *stilb* [symb. : sb].) [V. LUMINANCE.]

Brillanne (la), centrale hydro-électrique, du type fil de l'eau, sur la Durance, en amont du confluent du Verdon (Basses-Alpes).

BRILLANT, E [brijã] adj. Qui brille : *Il y a* [en Hollande] *les jours sombres et les soleils gais, les mers plates et brillantes, orageuses et noires* (Fromentin). ‖ — *Fig.* Qui a de l'éclat; intéressant, captivant : *Une brillante cérémonie. Un écrivain brillant.* ‖ Prospère, en bon état : *Les affaires de Joseph étaient, au su de tout Paris, particulièrement brillantes* (G. Duhamel). *C'est vrai. Elle n'est pas brillante, ma meute, en ce moment! Venez, les éclopées!* (Colette). ‖ Séduisant et flatteur : *De brillantes espérances.*
— Mus. Se dit d'un morceau ou d'un passage mettant particulièrement en valeur les qualités techniques de l'exécutant.
— SYN. : *éclatant, étincelant, fulgurant, rutilant, splendide.*

BRILLANT n. m. Lustre, qualité de ce qui brille. ‖ *Fig.* Eclat, parfois trompeur : *Vivement séduit par le brillant de l'esprit de Lucien, David l'admirait* (Balzac). *Tous les efforts de Colette pour la parer de ce brillant factice qu'on plaque si aisément sur l'esprit des jeunes filles, comme un vernis laqué, avaient été perdus* (R. Rolland).

Phot. Marc Vaux, Giraudon.

— Loc. *Faux brillant*, pierre non précieuse taillée comme un brillant ; et, au *fig.* : *Les faux brillants du grand monde.*
— Hist. nat. *Brillant métallique*, v. part. *encycl.*
— Joaill. Diamant arrondi, taillé à 57 ou 58 facettes, pour être monté sur un bijou : *La pureté, la blancheur, l'éclat et la taille déterminent la qualité d'un brillant.* ‖ *En brillant*, comme les brillants : *Pierres taillées ou montées en brillant.*
— Peint. En parlant d'un film de peinture, rapport du flux lumineux réfléchi spéculairement au flux lumineux incident : *Le brillant est une caractéristique propre d'un film de peinture ou de vernis, et ne doit pas être confondu avec la brillance.*
— Syn. : *éclat, lustre, splendeur.*
— Encycl. Hist. nat. Le *brillant métallique* qui orne certains insectes, tels que les coléoptères, les papillons, est dû à des phénomènes d'optique (effets de stries ou de lames minces) ; c'est une décomposition de la lumière. C'est à une cause analogue qu'est dû le brillant métallique de certaines plantes.

Brillants (villa des), à Meudon. V. Rodin (*musée*).

BRILLANT (Maurice), écrivain, journaliste et critique de danse français (Combrée, Maine-et-Loire, 1881 - Paris 1952). Auteur d'un ouvrage sur saint Jean de la Croix, d'un roman (*les Années d'apprentissage de Sylvain Briollet*), d'études sur l'art et la musique, et d'un remarquable essai : *Problèmes de la danse*. Il fut critique au *Correspondant*, à *la Vie catholique*, à *l'Aube* et à *la Croix*.

BRILLANTAGE n. m. Joaill. Action de brillanter une pierre de bijouterie.
— Peauss. Lustrage spécial à certaines peaux de fourrure (mouton, par exemple), pour donner du brillant.
— Technol. Opération destinée à rendre brillante une surface métallique.
— Encycl. Technol. Le *brillantage* au bain de la surface d'un métal est un procédé de polissage* électrolytique qui a pour objet d'atténuer les rugosités de surface en donnant un aspect brillant ; les bains de brillantage de l'acier sont des solutions électrolytiques à base d'acides phosphorique, sulfurique et chromique. Le brillantage d'un revêtement électrolytique est l'obtention d'un dépôt brillant directement à la sortie du bain d'électrolyse, sans action ultérieure de polissage chimique ou mécanique. Le nickel brillant s'obtient par l'addition de brillanteurs au bain de nickelage électrolytique.

BRILLANTÉ, E adj. Où le brillant a quelque chose de trop artificiel : *Ce parterre est un excellent public, applaudissant souvent à des phrases brillantées, mais ne laissant rien passer de bon sans le sentir* (Stendhal).

BRILLANTÉ n. m. Sorte de tissu en coton, à décor de fleurs imprimé. (On donne également ce nom à une dentelle mécanique.)

BRILLANTER v. tr. Donner du brillant : *De jeunes enfants agenouillés lui* [...] *brillantent les ongles en les frottant à la dent de loup* (Gautier). ‖ Agrémenter d'ornements brillants. ‖ Rendre brillant (vieilli) : *Des yeux brillantés par la fièvre* (Nerval). *Puis il se rasa de frais, se brillanta la moustache* (Huysmans).
— Joaill. Tailler les plus petites facettes d'une pierre de bijouterie et plus particulièrement les quarante dernières facettes d'un brillant.
— Technol. Donner un aspect brillant à une surface métallique : *On obtient une pièce brillantée par une opération de polissage électrolytique.* ‖ Donner mécaniquement du brillant au fil de coton, de lin et de chanvre.

BRILLANTEUR n. m. Produit ajouté à un bain de revêtement électrolytique pour obtenir le brillantage : *La thiourée est un brillanteur de bain de nickelage électrolytique.*
◆ Adj. Qui donne le brillantage : *Les agents brillanteurs pour dépôts électrolytiques sont des produits organiques.*

BRILLANTEUSE n. f. Ouvrière qui fait le brillantage des peaux de mouton.

BRILLANTINE n. f. Préparation cristallisée ou liquide, destinée à rendre souples et brillantes la chevelure, la barbe.
— Text. Percale lustrée, pour doublures.

BRILLANTINER v. tr. Mettre de la brillantine.

BRILLAT-SAVARIN (Anthelme), magistrat et écrivain français (Belley 1755 - Paris 1826). Député à l'Assemblée constituante, il s'exila sous la Terreur. Après avoir été, sous le Directoire, secrétaire de l'état-major général des armées de la République en Allemagne, puis commissaire du gouvernement à Versailles, il fut nommé, sous le Consulat, conseiller à la Cour de cassation. Homme d'esprit, épicurien bienveillant et enjoué, il est surtout connu par son ouvrage gastronomique *la Physiologie* du goût*, publié en 1826. (→ Biblio.)

BRILLER v. intr. (ital. *brillare* ; du lat. pop. *berillare*, scintiller comme le *béryl*). Emettre une vive lumière : *Le soleil brille.* ‖ Réfléchir les rayons lumineux : *Le diamant ne brille qu'à la lumière. Deux maigres petites larmes tremblaient et brillaient au coin de ses yeux* (Colette). ‖ — *Fig.* Rayonner, s'illuminer : *Ses yeux brillent de joie.* ‖ Se manifester avec éclat, se faire remarquer dans un groupe : *Briller par l'esprit, dans la conversation. Les gens de Cairouan, presque tous fonctionnaires et commerçants, ne brillaient guère par le courage* (Tharaud). *Mon mari pérorait, souriait, tranchait, brillait... On ne voyait que lui* (Colette).
— Loc. div. *Faire briller*, montrer comme appât ou comme menace : *Faire briller de l'or pour se gagner des complices ;* et, au *fig.*, donner de l'éclat à : *Ce sont de grands malheurs qui ont fait briller toutes les grandes vertus* (Ségur). ‖ *Faire briller quelqu'un*, lui fournir l'occasion de se distinguer. ‖ *Ironiq. Briller par son absence*, se dit d'une personne ou d'une chose absente et dont l'absence ne peut passer inaperçue.
— Syn. : *étinceler, luire, miroiter, reluire, rutiler, scintiller.*

BRILLOLETTE n. f. Joaill. V. briolette.

BRILLOUIN (Marcel), physicien français (Saint-Martin-de-Melle, Deux-Sèvres, 1854 - Paris 1948). Elève de l'Ecole normale supérieure (1874), professeur dans cet établissement (1887), il obtint en 1900 la chaire de physique mathématique au Collège de France. Il s'intéressa aux questions les plus diverses, développant une théorie mathématique de la diffusion des gaz (1900), étudiant la viscosité des liquides et des gaz (1907), la stabilité des avions (1910). [Acad. des sc., 1921.]

BRILLOUIN (Léon), physicien français (Sèvres 1889), fils du précédent. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1908), il fut professeur de physique théorique à la Sorbonne (1928) et au Collège de France (1932). Ses principales recherches concernent la mécanique ondulatoire, la statistique quantique, la spectroscopie théorique et la propagation des ondes électromagnétiques.

BRILOLI n. f. En cuisine corse, bouillie de farine de châtaignes additionnée de lait ou de crème.

BRIMADE n. f. Avanie ou plaisanterie imposée aux nouveaux par les anciens, lors de leur arrivée au régiment, de leur admission dans certaines écoles militaires ou civiles, de leur entrée dans certaines communautés (compagnonnage). [En raison des excès dont elles furent la cause, les brimades sont interdites dans l'armée depuis 1887.] ‖ *Par extens.* Mesure vexatoire et inutile.

BRIMBALE ou **BRINGUEBALE** n. f. Technol. Bras servant de levier pour manœuvrer une pompe.

BRIMBALEMENT n. m. Balancement, action de brimbaler : *Le brimbalement des cloches.*

BRIMBALER v. tr. (mot expressif à rapprocher de *bringuebaler*). Secouer par un branle continu : *Une corvée de soupe qui s'éloigne en brimbalant ses plats* (R. Dorgelès).
◆ V. intr. Osciller, se balancer : *P'tit Louis avait couru à l'avant, où le mât cassé brimbalait au bout de ses étais* (Vercel).

BRIMBAULT n. m. (origine inconnue). Nom du mannequin de carnaval, en Touraine.

BRIMBELLE n. f. Nom usuel de l'airelle myrtille (fruit).

BRIMBELLIER n. m. Nom usuel de l'airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*).

BRIMBORION n. m. (du lat. ecclés. *breviarium*, c'est-à-dire prière faite du bout des lèvres). Petit objet de peu de valeur : *J'ai commencé* [...] *à ranger ses effets et ses brimborions de toilette dans sa chambre* (Feuillet). ‖ Chose de peu d'importance, menu détail : *Remarquez bien qu'appeler événements des brimborions sans importance* [...] *ça fait pitié quand on y pense* (G. Duhamel). ‖ *Par extens.* Petit enfant : *Je me promène avec le petit homme et me trompe volontiers de chemin. Le brimborion me tire par ma culotte et proteste* (G. Duhamel).

BRIMER v. tr. (origine obscure). Dans les écoles et les casernes, faire subir aux nouveaux venus une initiation propre à éprouver leur caractère : *Dans les récréations du lycée, on les voyait toujours ensemble, brimés sans cesse, se consolant, se prêtant patience, renfort* (Gide). ‖ *Par extens.* Soumettre quelqu'un à une série de vexations : *L'Administration brime parfois le public.*

BRIMEUR n. m. Celui qui brime.

BRIMONT, comm. de la Marne (arrond. de Reims, au N. de Reims ; 319 hab. Eglise du XIIe s. Le fort de Brimont, du camp retranché de Reims, fut pris par les Allemands en septembre 1914. Vainement attaqué en 1917, il ne tomba aux mains des Français que le 5 octobre 1918.

BRIN n. m. [brɛ̃] (origine inconnue). Mince tige allongée, petite pousse d'herbe : *Celui qui fait croître deux brins d'herbe où il n'en croissait qu'un rend service à l'Etat* (Voltaire). *Un brin de muguet.* ‖ *Par anal.* Petite partie d'une chose longue et mince : *Brin de paille, de fil.*
— Loc. fam. *Un beau brin de fille*, fille grande et robuste. ‖ *Un brin de*, un peu de, une très petite quantité (au *pr.* et au *fig.*) : *Un brin de chaleur. S'il n'y avait pas un brin de peine, où serait le plaisir ?* (Sainte-Beuve). ‖ *Un brin, Un petit brin*, un peu : *Qu'on vous dise un brin bonjour* (H. Béraud). ‖ *Brin à brin*, un fragment après l'autre : *Marguerites que les enfants effeuillent brin à brin* (Musset).
— Corps gr. Mèche enrobée de matière cireuse par le procédé du filage.
— Mécan. Partie d'une courroie passant sur une poulie ou un tambour, et transmettant le mouvement. (V. part. *encycl.*)
— Pêch. *Brins d'une canne*, éléments d'une canne à pêche démontable. ‖ *Canne d'un seul brin*, canne faite d'une seule pièce.
— Pyrotechn. Morceau de poudre se présentant sous forme d'un rectangle de faible épaisseur : *Les poudres « B » pour canons sont des poudres en brins.*
— Radiotechn. *Brin d'antenne*, chacun des fils dont l'ensemble constitue le collecteur d'ondes électromagnétiques, appelé « antenne ».
— Sylvic. Jeune pousse d'arbre, provenant d'une graine (de semis).
— Technol. Partie de chacune des baguettes plates de la monture d'un éventail et qui supporte la feuille. (On dit aussi bout ou flèche.)
— Text. Plume de parure, isolée : *Brin d'aigrette, de marabout, de goura*, etc. ‖ Chacune des cordelettes que le cordier tord ensemble pour former une corde. ‖ Filament délié du chanvre et du lin, après qu'ils ont été peignés. ‖ *Brins de Dinan*, nom générique des toiles de brin. ‖ *Fil de brin*, fil fabriqué avec de longs filaments de chanvre ou de lin. ‖ *Toile de brin*, ou, simplem., *brin*, toile fabriquée avec des fils de ce genre.
— Encycl. Mécan. Les deux *brins* d'une courroie sont appelés : l'un, *brin menant*, ou *brin conducteur* (c'est celui sur lequel s'exerce l'effort de traction de la poulie menante), l'autre, *brin mené*, ou *brin conduit*, *brin lâche*, *brin mou* (c'est celui de retour de la poulie menée à la poulie menante).

BRIN (Benedetto), ingénieur de la marine et homme politique italien (Turin 1833 - Rome 1898). Créateur de la flotte italienne, à la formation de laquelle il travailla depuis 1866, il fut successivement directeur de l'arsenal de Livourne, inspecteur général et ministre de la Marine, poste qu'il occupa par quatre fois entre 1876 et 1898. Il réussit de remarquables innovations dans l'architecture navale, et publia, en 1881, deux ouvrages consacrés aux marines militaire et marchande italiennes.

BRINDE n. f. (allem. [*ich*] *bringe dir*, je te porte une santé). Langue class. Toast porté

BRILLAT-SAVARIN
par Stanley

marquise de BRINVILLIERS

à la santé de quelqu'un. ‖ Vase dans lequel on mettait du vin. ‖ *Etre dans les brindes*, être ivre.

BRINDEJONC DES MOULINAIS (Marcel), aviateur français (Plérin, Côtes-du-Nord, 1892 - tué à l'ennemi en 1914). Il effectua le premier voyage Paris-Berlin sans escale (1913).

BRINDES. Géogr. anc. V. BRINDISI.

BRINDEZINGUE adj. et n. f. (de *brinde* (*s*) et d'une terminaison argotique). *Pop.* Usité seulement dans les locutions : *Etre brindezingue, en brindezingue,* ou *dans les brindezingues,* être ivre.

BRINDILLE n. f. (de *brin*). Branche grêle et menue, tige légère : *Brindilles de bruyère. Un feu de brindilles.* ‖ Nom donné aux rameaux les plus grêles des arbres. ‖ Branche à fruit, courte et grêle, terminée par un bouton.

— ***Brindilles*** n. f. pl. Méd. En acupuncture, symptômes d'une maladie. (Les Chinois opposent les brindilles à la *racine*, c'est-à-dire les symptômes d'une affection à ses causes étiologiques.)

BRINDISI, v. d'Italie, dans les Pouilles, ch.-l. de prov., au S. de la péninsule, sur la mer Adriatique ; 68 000 hab. Archevêché. Les ressources agricoles de l'arrière-pays ont développé le trafic du port, qui est surtout un port de voyageurs vers la Grèce et le Moyen-Orient. Industries chimiques. — La *province de Brindisi* a 340 000 hab. C'est une région

BRINDISI
Castello suevo

de plaine, où l'agriculture est assez riche : vigne, oliviers, cultures maraîchères, figuiers. — Hist. La ville antique de *Brindes* (*Brundusium*) fut le trait d'union entre le monde oriental et le monde romain. Colonie latine en 246 av. J.-C. ; riche, parée de monuments somptueux, elle a participé à toute l'histoire de la fin de la République et de l'Empire ; là fut conclue en 40 av. J.-C. la paix entre Octavien* et Antoine*. Extrémité de la voie Appienne, c'était le port d'embarquement des voyageurs pour l'Orient. Virgile y mourut. Au Moyen Age, on embarquait à Brindisi pour gagner les Lieux saints, et c'est de là que partit la 6e croisade ; puis le port s'ensabla, et la ville fut détruite en 1456 par un tremblement de terre. Au XIXe s., Brindisi avait retrouvé son rôle de port de voyageurs. Avant 1914, c'était l'escale de la « Malle des Indes » et de la Peninsular and Oriental Co.

BRINELL n. m. (du nom d'un métallurgiste anglais, *J. A. Brinell* [1849-1926]). Machine servant aux essais de dureté des métaux. ‖ Essai de dureté des métaux ou alliages. (On appelle aussi cette opération BILLAGE.)

— ENCYCL. La machine de Brinell est constituée par une presse hydraulique, dont le piston se termine vers le bas par une tige sur laquelle est maintenue une bille en acier très dur (acier au chrome trempé), de diamètre donné (généralement 10 mm), que l'on imprime sous une pression connue P sur une surface bien dressée des objets à essayer.

On mesure le diamètre de la surface de l'empreinte S. Le nombre de brinells :

$\Delta = \frac{P}{S}$, caractérise la dureté.

Cet essai caractérise le métal en un point donné, ce qui est parfois intéressant, mais a l'inconvénient d'être influencé par l'hétérogénéité du métal, ou par une couche superficielle très dure. L'intérêt de cet essai est qu'il ne détruit pas la pièce, qu'il s'effectue sur tous les objets fabriqués, et non seulement sur un témoin. Cela permet le contrôle de l'homogénéité d'une fabrication, particulièrement pour toutes les pièces ayant un rôle de *sécurité*.

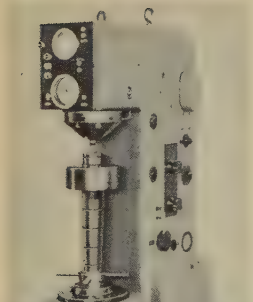

machine automatique pour essais Brinell à lecture directe

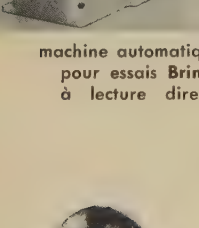

brioche

De plus, pour une même catégorie de métaux, la résistance à la traction R est *à peu près* proportionnelle au nombre de brinells : $R = C \times \Delta$ (C étant une constante).

Aciers ordinaires recuits.....	$C = 0,35$
Cuivres et laitons recuits.....	$C = 0,50$

BRINGAS (Joseph), homme d'Etat byzantin († 971). Déjà en grande faveur sous le règne de Constantin VII Porphyrogénète, Bringas gouverna en fait l'Empire au nom de Romain II (959-963). Les magnifiques succès militaires du règne lui sont dus. Romain II mourant confia la régence à sa femme Théophano, et le gouvernement à Bringas. Mais l'impératrice, qui détestait le Premier ministre, appela à Constantinople Nicéphore Phokas, le meilleur général de l'Empire, qui reçut confirmation de son commandement en Asie et alla en reprendre possession. Bringas tenta de susciter un rival à Nicéphore Phokas parmi ses compagnons d'armes, mais Jean Tzimiskès et Romain Courcouas révélèrent tout à leur chef. Nicéphore Phokas fut proclamé empereur à Césarée de Cappadoce et marcha sur Constantinople, où une révolte éclata contre Bringas, qui dut se retirer et fut exilé en Paphlagonie.

BRINGÉ, E adj. Se dit, dans certaines régions de la France, de la coloration des bovins dont la robe est marquée de bringeures.

— Text. Se dit de tissus et d'étoffes teints irrégulièrement.

BRINGEURE [ʒyr] n. f. Zootechn. Chacune des bandes noires qui caractérisent les robes bringées. (Etroites, disposées parallèlement les unes aux autres de haut en bas, parfois réduites à de menues taches allongées, disséminées sur un fond rouge, rougeâtre ou fauve, les bringeures se rencontrent dans quelques races bovines, plus particulièrement dans la race normande.)

BRINGUE n. f. (origine obscure). Arg. Cheval malbâti, d'apparence dégingandée. ‖ Femme de taille élevée et malbâtie.

BRINGUE n. f. *Pop.* Noce, débauche.

BRINGUEBALE n. f. Technol. V. BRIMBALE.

BRINGUEBALER, BRINQUEBALER ou **BRINQUEBALLER** v. intr. (mot expressif à rapprocher de *brimbaler*). Osciller, se balancer : *La carriole, haut suspendue et peu chargée, bringuebale sur ses ressorts* (R. Martin du Gard).

◆ V. tr. Transporter en faisant osciller : *Le garçon bringueballant sur les poings des plateaux et des verres* (Huysmans).

BRINGUIER (Octavien), poète et philologue languedocien (Montpellier 1820 - *id.* 1875). Fondateur de la Société des langues romanes, il dédia son premier poème en langue d'oc, *Prouvença* (Provence), à Roumanille (1862). Il publia, en 1872-1873, son œuvre la plus importante, *lou Roumieu* (le Pèlerin), légende historique divisée en dix tableaux. Il fut désigné, en 1873, pour déterminer les limites respectives de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

BRINK (Jan TEN). V. TEN BRINK (Jan).

BRINKMAN (Carl Gustaf, baron VON), diplomate suédois (Nacka, près de Stockholm, 1764 - Stockholm 1847). Chargé d'affaires à Paris en 1798, il fut ministre en Prusse en 1801, et en 1809 en Angleterre. Philosophe et écrivain, il a publié en diverses langues des études et des poésies, notamment : *le Monde du génie* et *Aperçus philosophiques*.

BRINON (Marie DE), éducatrice française († abbaye de Maubuisson 1701). Fille prétendue d'un président au parlement de Normandie, elle aurait plutôt pour père un Charles de Brinon, colonel des troupes françaises au service de Venise. Elle fut ursuline, puis quitta son couvent pour se faire maîtresse de pension. En 1682, Mme de Maintenon l'aida à en ouvrir une à Rueil, puis l'appela à Saint-Cyr. Mme de Brinon rédigea les constitutions de la maison et en fut déclarée par le roi supérieure perpétuelle (1686). Elle se rendit bientôt insupportable à Mme de Maintenon, qui trouvait son établissement très mondain. Elle fut expulsée de Saint-Cyr par lettre de cachet en 1688. Durant sa retraite, Mme de Brinon correspondit avec des philosophes et des théologiens (Bossuet, Leibniz).

BRINON (Fernand DE), homme politique français (Libourne 1885 - fort de Montrouge 1947). Chroniqueur judiciaire (1909), puis rédacteur en chef (1920-1932) au *Journal des débats*, chef du service de politique étrangère à *l'Information* (1939), il se rallia dès 1921 à une politique d'entente franco-allemande. Premier journaliste français à interviewer Hitler (1933), fondateur du Comité France-Allemagne (1935), il fut choisi pour représenter Laval, puis le gouvernement de Vichy à Paris (1940-1942). Nommé secrétaire d'Etat (1942), il défendit la politique de collaboration avec les nazis, puis se réfugia en Allemagne (1945). Condamné à mort par la Haute Cour, il fut exécuté.

BRINON-SUR-BEUVRON, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), dans le Nivernais ; 296 hab. (259 aggl.) [*Brinonnais*].

BRINON-SUR-SAULDRE, comm. du Cher (arrond. de Bourges), sur la *Grande Sauldre*, en Sologne ; 1 434 hab. (789 aggl.). Bonneterie.

BRINVILLIÈRE n. f. Nom usuel de *Spigelia Marylandica* (loganiacées), plante vénéneuse brésilienne qui est utilisée comme vermifuge, mais dont l'emploi n'est pas sans danger. (Elle renferme un principe volatil, la spigéline.)

BRINVILLIERS (Marie-Madeleine D'AUBRAY, marquise DE), criminelle française (Paris 1630 - *id.* 1676). Elle était fille de Dreux d'Aubray, lieutenant civil au Châtelet de Paris. En 1651, elle épousa Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers. En 1659, ce dernier introduisit chez lui un officier de fortune, Godin de Sainte-Croix, qui ne tarda pas à devenir l'amant de Mme de Brinvilliers. M. d'Aubray, le père, fit mettre Sainte-Croix à la Bastille ; mais il en sortit au bout de quelques mois. Initiée par Sainte-Croix aux secrets des poisons, Mme de Brinvilliers, par vengeance, empoisonna son père (1666) ; par intérêt, pour hériter d'eux, elle empoisonna ses deux frères (1669-1670). Sainte-Croix étant mort en 1672, on découvrit chez lui des lettres de Mme de Brinvilliers qui compromettaient celle-ci au sujet des décès survenus dans sa famille. Elle s'enfuit à Londres ; menacée d'extradition, elle gagna les Pays-Bas. Le 25 mars 1676, elle était découverte dans un couvent de Liège, la ville étant encore occupée par les troupes de Louis XIV. On saisit chez elle une confession écrite de sa main, relatant tous ses crimes. Le 16 juillet, les juges du parlement la condamnèrent à avoir la tête tranchée, « son corps brûlé et les cendres jetées au vent ». L'exécution eut lieu le lendemain. (→ Biblio.)

BRIO n. m. (ital. *brio*, vivacité). Eclat, entrain brillant : *Ses mots d'esprit, ses sensations, tout cet extraordinaire brio de son parler habituel* [de Jean Cocteau] *me choquait* (Gide).

— Mus. *Con brio*, vivement et avec éclat. (Syn. BRIOSO.)

BRIOCHE n. f. (de *brier*, forme normande de *broyer*). Petit pain viennois dont les formes les plus courantes sont soit celle d'une boule surmontée d'une boule plus petite, soit celle d'une couronne. ‖ *Pop.* Ventre rebondi : *Avoir de la brioche.*

— LOC. FAM. *Faire une brioche*, commettre une faute, une bévue, une maladresse quelconque. (Tout musicien de l'Opéra qui manquait aux règles de l'harmonie était jadis tenu, paraît-il, de payer une amende dont le produit servait à acheter chaque mois une brioche qu'on mangeait en commun : *Si cette dame est avec vous, j'ai fait des brioches, à ce que je vois* [Balzac].)

BRIOCHÉ (Pierre DATTELIN, dit), bateleur et joueur de marionnettes (1567 - Paris 1671). Ses tréteaux s'élevaient au Pont-Neuf. Il transportait parfois son petit théâtre de marionnettes aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, et fut un jour convié à divertir le dauphin (1669). Il avait un singe célèbre, *Fagotin*, que Cyrano de Bergerac tua d'un coup d'épée. — Son fils, JEAN (né vers 1632), lui succéda. Boileau y fait allusion dans son *Epître à Racine* (1677).

BRIOCHIN, E adj. et n. Relatif à Saint-Brieuc ; habitant ou originaire de cette ville.

BRIOD, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), au S.-E. de Lons-le-Saunier ; 131 hab. Gisement de pétrole.

Phot. Arch. phot., Viollet, Malicet-Blin, Larousse.

BRIOLAGE n. m. Terme de folklore désignant un chant par lequel le laboureur encourage ses bœufs. (C'est un chant très lent, coupé de longues cadences, souvent terminé par un tremblement de voix à la manière du *vibrato* d'un instrument à cordes.)

BRIOLER v. intr. Chanter pour encourager les bœufs au labour. (Dialectal.)

BRIOLET n. m. *Pop.* Petit vin, piquette.

BRIOLETTE n. f. Diamant taillé en forme de poire, sans table ni culasse, en principe pour être monté sur un pendentif. (On écrit aussi BRILLOLETTE et BRIGNOLETTE.)

BRIOLEUR ou **BRIOLEUX, EUSE** n. Celui qui exécute le transport du bois coupé, à dos de bête de somme (dialectal) : *Le maire lui-même est un ancien brioleur* (A. Theuriet). || Ouvrier pâtissier qui ne fabrique que des gâteaux de petites dimensions.

BRION n. m. Mar. Partie arrondie de l'étrave, qui fait la liaison avec la quille.

BRION (Friederike), fille d'un pasteur protestant (Niederrödern, Alsace, 1752 - Meissenheim, près de Lahr, 1813). Gœthe, finissant ses études de droit à Strasbourg, l'aima et fut aimé d'elle ; Friederike, fidèle à ce premier amour, refusa tous ceux qui demandèrent sa main.

BRIÓN (Luis), commerçant colombien d'origine hollandaise (Curaçao 1782 - *id.* 1821). Il seconda puissamment Bolívar en participant, avec une flottille, à l'expédition des Cayes (1816-1817), dont il assura le succès, contribuant ainsi à l'indépendance du Venezuela et de la Colombie. Mort dans la pauvreté.

BRIONI, archipel yougoslave de l'Adriatique, au large de la côte occidentale de l'Istrie, non loin de Pula. La plus grande île (Brioni Veli) a une superficie de 3,3 km². C'est un domaine d'Etat, où est installée la résidence du président de la République fédérale. Ruines romaines ; restes d'une basilique et d'un château du VIe s.

BRIONNE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), sur la Risle, aux confins du Lieuvin ; 3 570 hab. (2 603 aggl.) [*Brionnais*]. Eglises, l'une des XIVe et XVe s., l'autre du XVe s. (clocher roman restauré). Tréfilerie. Filatures du coton. Fabriques de sièges et de caoutchouc spongieux. (→ Biblio.)

BRIOSCO (Andrea), dit **il Riccio,** orfèvre, sculpteur et médailleur italien (Padoue 1470 - *id.* 1532). On a conservé de lui une suite de monuments de bronze qui prennent place parmi les meilleurs de l'école de Padoue au XVe s. Le plus connu est le magnifique candélabre de l'église Saint-Antoine, à Padoue ; commencée en 1507, cette pièce, haute de près de 4 m, ne fut terminée qu'en 1516, et fut payée 600 ducats d'or. Il existe une médaille de Briosco à sa propre effigie.

BRIOSO adv. V. BRIO.

BRIOT (François), sculpteur, ciseleur, graveur en médailles, potier d'étain (Damblain, duché de Bar, v. 1550 - commencement du XVIIe s.). Son orfèvrerie d'étain lui vaut son grand renom. François Briot est l'auteur de l'aiguière *à la Tempérance,* dont l'épreuve originale, en argent doré, a été fondue à la Monnaie de Rouen sous la Révolution française, mais dont il existe de nombreuses répliques. Le motif central du bassin représente l'allégorie de la tempérance, et, au revers, dans un médaillon, est le portrait de l'artiste.

BRIOT (Nicolas), graveur en médailles français (Damblain, duché de Bar, Lorraine, 1579 - Oxford 1646), frère ou neveu du précédent. Graveur général des Monnaies de France (1609-1625), il inventa le balancier à frapper les monnaies, qu'il ne put faire admettre à Paris ; il le présenta, en 1625, à Charles Ier d'Angleterre, qui lui accorda des lettres de naturalisation et l'office de l'un des chefs graveurs de la Tour de Londres. Il est l'auteur de belles médailles de Charles Ier et des principaux personnages contemporains, ainsi que d'un livre : *Raisons, moyens et propositions pour faire toutes monnaies du royaume, à l'avenir uniformes, et faire cesser toutes falsifications* (1615).

BRIOUDE, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Loire, en Auvergne, dans la *Limagne de Brioude,* près de l'Allier ; 5 687 hab. (4 592 aggl.) [*Brivadois*]. L'ancienne bourgade gauloise de *Briate* fut choisie pour les sépultures du martyr saint Julien et de saint Avit (Avitus). Le chapitre de Saint-Julien possédait la seigneurie de Brioude, dont les chanoines étaient comtes. L'église Saint-Julien, bel édifice roman auvergnat (XIIe-XIIIe s.), a été restaurée en 1860 (appareil polychrome ; beau porche méridional qui a conservé ses vieilles portes de bois recouvertes de cuir ; dans la tribune, fresques romanes illustrant des scènes de l'Apocalypse. Hôtel de ville du XVIIe s. Maisons anciennes. Machines pour l'industrie chimique. Scierie. Fabrique d'agglomérés. — L'arrond. a 8 cant., 105 comm. et 49 601 hab. (→ Biblio.)

BRIOULLOV (Alexandre Pavlovitch), architecte et peintre russe (Saint-Pétersbourg 1798 - *id.* 1877). Il publia à Paris (1829) la *Description de l'architecture de Pompéi.* On lui doit, à Saint-Pétersbourg : l'église luthérienne sur la perspective Nevski (1833-1838), l'observatoire astronomique Poulkovski (1834), un grand nombre de salles du palais d'Hiver et du palais de Marbre (après l'incendie de 1837), d'inspiration classique. Il peignit en outre des portraits (*Th. Choubert,* Musée russe, Leningrad ; *le Comte M. M. Speranski,* galerie Trétiakov, Moscou).

BRIOULLOV (Karl Pavlovitch), peintre russe (Saint-Pétersbourg 1799 - Marciano, près de Rome, 1852), frère du précédent. Elève d'Ivanov, c'est à Rome qu'il peignit son fameux tableau : *le Dernier Jour de Pompéi* (1833). Après son retour en Russie, il devint peintre de la Cour, exécuta des portraits (*I. A. Krylov, Princesse Saltykova*), des sujets de genre, des peintures murales, et, en 1835, visita la Grèce, la Turquie. C'est un des artistes russes les plus connus de la première moitié du XIXe s.

BRIOUSSOV (Valeri Iakovlevitch), poète russe (Moscou 1873 - *id.* 1924). Il débuta par des recueils de vers d'un décadentisme tapageur : *Me meum esse* (1896), *Urbi et orbi* (1903), dirigea l'importante revue symboliste *la Balance,* puis abandonna le symbolisme pour le Parnasse. A la révolution d'Octobre, il adhéra au communisme, et continua d'écrire des vers d'une remarquable plasticité de formes (*En ces jours,* 1921). Il a laissé des ouvrages sur le vers russe, et de belles traductions de poètes français, latins, anglais et arméniens.

BRIOUX-SUR-BOUTONNE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), dans le sud du Mellois, sur la *Boutonne ;* 1 179 hab. (844 aggl.) [*Briouxais*]. Laiterie.

BRIOUZE, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le Bocage normand ; 1 521 hab. (908 aggl.) [*Briouzains*]. Restes d'un vieux château. Chapelle du XIe s. Foires.

BRIOVÉRIEN adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage précambrien des phyllades de Saint-Lô (*briovera*). [Le briovérien est peut-être contemporain du keweenawien.]

BRIQUAGE n. m. Mar. Travail du bord consistant à frotter avec des pierres molles ou des briques les ponts en bois, les bancs et tables, etc., pour les rendre propres.

BRIQUAILLON [kajõ] n. m. Constr. Vieux morceau de brique cassée.

BRIQUE n. f. (néerl. *bricke*). Pierre artificielle, de forme géométrique, régulière, destinée à suppléer la pierre naturelle dans la construction. || *Brique de couvert,* bardeau en terre cuite servant de forme aux tuiles creuses de couverture. || *Par anal.* Se dit de certaines matières présentées en parallélépipèdes à l'imitation des briques : *Brique de tourbe.* || *Pop.* Un million. || *Bouffer des briques,* n'avoir rien à manger.

— Art culin. Fromage de forme rectangulaire, fabriqué, dans la région des monts du Forez, à partir d'un mélange de lait de vache et de lait de chèvre.

— Text. Chacun des petits carreaux rectangulaires du papier dit « briqueté », utilisé pour la mise en carte de certains tissus.

◆ Adj. invar. Qui a la couleur de la brique : *Et, tout à coup, j'allongeai délicatement le bras et posai, avec soin, l'index où je voulais, un peu au-dessus du lobule, sur un coin de peau brique* (G. Duhamel).

— ENCYCL. Dès la plus haute Antiquité (Chaldée, Assyrie), pour édifier des constructions, l'homme a fabriqué des *briques,* simplement séchées au soleil, en utilisant la propriété des matières argileuses d'être plastiques quand elles sont imprégnées d'eau et de se laisser alors façonner. Depuis des siècles, on a reconnu qu'en chauffant à une température suffisante des briques séchées on transformait la matière argileuse en une substance dure.

La brique, crue ou cuite, était le matériau de construction exclusivement utilisé dans la civilisation mésopotamienne ; la pierre, venant de loin et trop coûteuse, ne servait qu'à la sculpture. Les murs étaient généralement en briques crues, recouverts d'une assise de briques cuites pour les façades de temples et de palais. La brique était également utilisée pour les sols, les puits, etc. ; son usage a permis la construction de voûtes en encorbellement (tombes de la IIIe dynastie, à Our). Les rois faisaient enfouir aux angles des temples des briques portant inscrits leur nom, leurs titres, le nom de la divinité, la liste de leurs œuvres pieuses. La brique émaillée n'apparaît que vers le Ier millénaire av. J.-C. Les briques cuites ont été utilisées au Moyen Age dans l'architecture religieuse, principalement en Languedoc (Albi, Toulouse) et dans l'Allemagne du Nord (Lübeck), au XVIIe s. dans l'architecture civile, mais en liaison avec la pierre (style Louis XIII).

A la fabrication rudimentaire des briques de campagne, avec une argile simplement malaxée, façonnées dans des moules en bois, séchées et cuites à la volée, c'est-à-dire empilées en tas, avec le combustible, laissant des

BRIOUDE
collégiale Saint-Julien

fresque de la voûte de la chapelle Sainte-Philomène, *détail*

Blason de BRIOUDE

De gueules à la ruche d'argent accompagnée de six abeilles du même, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

schéma de la fabrication des **briques** et des tuiles

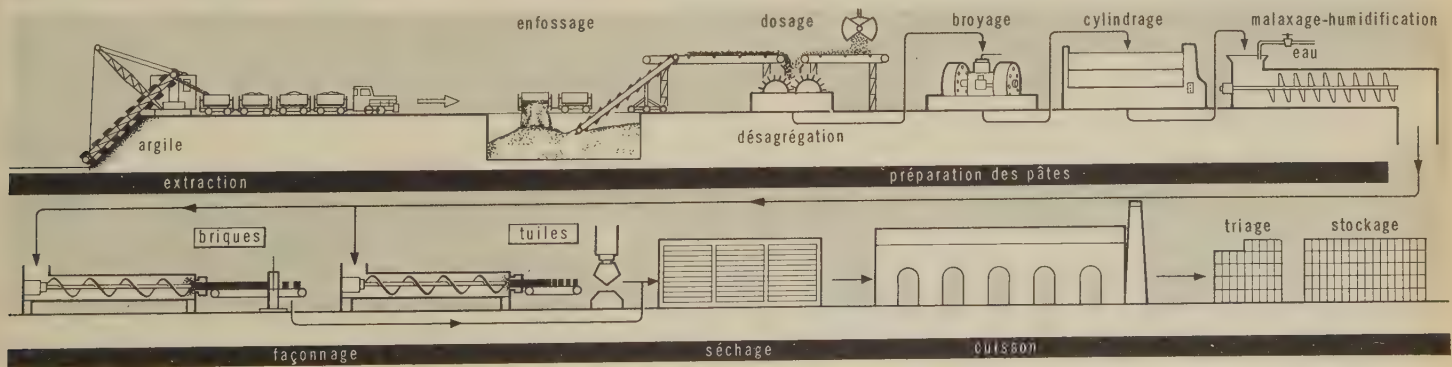

Phot. Arch. phot.

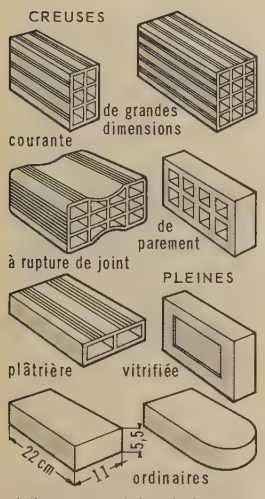

différents modèles de briques

vides pour permettre la circulation des gaz de combustion, ont succédé, peu à peu, les fabrications industrielles, de plus en plus mécanisées et automatiques, qui comprennent essentiellement la préparation de la pâte, le façonnage, le séchage et la cuisson.
Les argiles sortant de carrière sont le plus souvent mélangées et additionnées de dégraissants. Pour permettre l'homogénéisation parfaite de la pâte, au degré d'humidification convenable, les constituants sont traités, suivant leur nature, aux tailleuses ou brise-mottes, aux broyeurs à marteaux, à mâchoires, à cylindres dentés, aux meules à soles perforées, avant d'être finalement malaxés ensemble.
Le façonnage des briques de construction se fait généralement à l'étireuse, alimentée par un propulseur à hélice, et précédée de plus en plus fréquemment d'un dispositif de désaération par le vide. Pour les briques pleines, on se sert de filières simples ; les briques creuses sont étirées au moyen de filières spéciales comportant autant de noyaux, maintenus par un étrier, qu'il y a de vides intérieurs. La machine est naturellement complétée par un appareil coupeur. Après ressuage, qui raffermit la pâte, on represse les briques, s'il y a lieu, à la rebatteuse, pour rectifier leur forme et aviver leurs arêtes.
Le séchage peut se faire dans des chambres ou dans des tunnels dans lesquels on envoie un air conditionné en humidité et température, permettant de réduire sensiblement la durée de l'opération sans entraîner de déformations ou fentes des produits.
La cuisson se fait dans des fours continus, soit à feux mobiles et produits fixes (four Hoffmann), soit à feu fixe et produits mobiles (four tunnel).
En dehors des briques de construction, on peut mentionner les briques réfractaires, les briques antiacides, les briques silicocalcaires, les briques de laitier, etc.
Pour les réfractaires, à côté des argiles proprement dites, on utilise de nombreux produits sans plasticité : silice, stéatite, corindon, bauxite, sillimanite, carbure de silicium, chromite, carbone, etc. Le façonnage se fait alors en pâte ferme ou presque à sec, par pressage et surcompression. (→ Biblio.)

BRIQUEMAUT ou **BRIQUEMAULT** (François DE BEAUVAIS, seigneur DE), capitaine huguenot (v. 1502 - Paris 1572). Célèbre par son fanatisme et sa férocité, il prit part à la conjuration d'Amboise, et aux batailles de Moncontour et d'Arnay-le-Duc. Arrêté en 1572, il fut traduit devant le parlement, comme prétendu complice de Coligny, et fut condamné à la pendaison.

BRIQUER v. tr. Nettoyer avec de la brique pilée. ‖ *Par extens.* Nettoyer en frottant vigoureusement, astiquer.
— Arg. de mar. *Briquer le pont avec son dos,* dormir sur le pont.
— Ardois. Entourer un bloc d'ardoise d'une forte chaîne, pour pouvoir l'enlever à l'aide d'un treuil.

BRIQUET n. m. Allum. Petit appareil servant à donner du feu. (V. part. *encycl.*) ‖ *Pierre à briquet,* alliage ferrocérique dont le frottement par une mollette détache des étincelles très chaudes.
— Arm. *Sabre-briquet,* sabre assez court et légèrement recourbé, porté par les grenadiers depuis 1760 et par les autres fantassins depuis 1786 : *Le sabre-briquet fit place au sabre-poignard, dit « coupe-choux », en 1831.* (Ce nom lui fut donné par dérision, par les cavaliers, à cause de sa lame courte, qui le faisait ressembler à un briquet à battre le feu.)
— Hérald. Meuble, dérivé de l'os frontal du bélier, qui se rencontre dans certaines armoiries de Bourgogne, de Serbie, et quelques ordres belges et néerlandais. (V. pl. HÉRALDIQUE, 212).
— Min. Dans le Pas-de-Calais, casse-croûte que l'ouvrier mange dans la mine. ‖ *Par extens.* Temps alloué pour ce casse-croûte. ‖ *Faire briquet,* manger le casse-croûte. (Dans les bassins houillers du Centre-Midi, le briquet s'appelle la *portion,* ou la *soupe,* ou le *pain.*)
— Numism. Monnaie du Brabant, à l'effigie du griffon (XIIIe s.). ‖ Différent monétaire indiquant, sur les monnaies du Moyen Age, l'atelier de fabrication.
— Physiq. *Briquet à air,* tube en verre fermé à une extrémité et muni d'un piston à la partie inférieure duquel on attache un morceau d'amadou. (En comprimant vivement l'air, l'amadou s'allume grâce à la chaleur développée dans cette compression brusque.) ‖ *Briquet à hydrogène* ou *Briquet hydroplatinique,* appareil continu, dans lequel on produit de l'hydrogène, qui, absorbé par un fragment de mousse de platine, le fait rougir et permet d'allumer une lampe.
— ***Briquets*** n. m. pl. Archit. Ornements appelés *trèfles,* sculptés sur une doucine.
— ENCYCL. Allum. On a étendu la signification du mot *briquet* à toutes sortes d'appareils au moyen desquels on peut produire du feu à répétition. A part quelques appareils utilisant des réactions chimiques, la plupart des briquets font appel soit à des phénomènes physiques (chaleur par choc, frottement, courant électrique ou compression de gaz), soit à des phénomènes physico-chimiques (catalyse). Les briquets à production, par choc ou arrachement, d'étincelles formées de corpuscules solides portés au rouge, pouvant enflammer un corps très combustible à leur voisinage, sont devenus les plus répandus depuis qu'on les a perfectionnés sur divers points. Au silex ou à d'autres corps durs inertes, dont le rougissement des éclats était très éphémère, on a substitué le ferrocérium, dont la limaille est rendue combustible avec grand dégagement de chaleur par le second métal de l'alliage, tiré des « terres rares ».
Dans les briquets de poche, une molette dentée ou une petite crémaillère, qu'actionne l'ouverture d'un couvercle à ressort, détache d'un bâtonnet d'alliage ferrocérique des étincelles très chaudes. Elles enflamment soit une mèche nitrée, soit une mèche de coton imprégnée d'un hydrocarbure volatil (essence, pétrole ou benzine), soit, même, le jet gazeux provenant de la détente de propane ou de butane liquéfié, dont l'ouverture du briquet ouvre en même temps le récipient (briquets à gaz).
Les briquets électriques, imaginés par Plante, perfectionnés par Voisin et Dronier, sont fondés sur la propriété que possède un courant électrique de rougir sans l'altérer un fil fin d'un métal suffisamment réfractaire et inoxydable (par ex., platine).
Le briquet à air comprimé est resté une curiosité de laboratoire, à peu près sans utilisation pratique.
Le briquet à mousse de platine, lui, fait appel à des phénomènes physico-chimiques : plongé dans l'hydrogène ou le gaz d'éclairage, il l'enflamme par un phénomène catalytique. Ce système a été utilisé dans des « allumeurs » automatiques, mais la cherté du platine en a raréfié l'emploi.

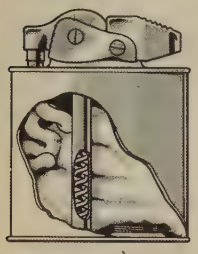
briquets (allum.)
à essence

à amadou

à gaz

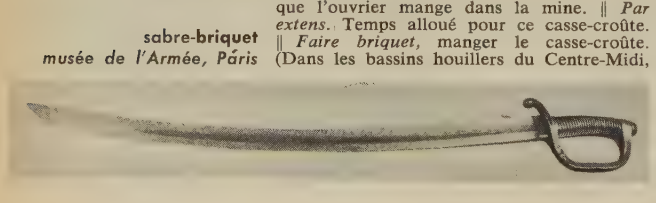
sabre-briquet
musée de l'Armée, Paris

BRIQUET n. m. Chien courant de petite taille.

BRIQUETAGE n. m. Constr. Action de briqueter. ‖ Maçonnerie de briques. ‖ Enduit auquel on donne l'apparence de la brique.
— Métall. Confection de briquette par compression à froid de poudre métallique, avant d'effectuer le frittage au four. (V. MÉTALLURGIE *des poudres.*)

BRIQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Donner, par la couleur et le dessin, l'apparence d'une construction en briques : *Briqueter un mur.* ‖ Paver avec des briques. ‖ Transformer en briquettes, en parlant de certaines matières (le charbon, par ex.).
— Text. *Carte pointée briquetée,* carte sur laquelle sont figurés de petits carreaux imitant, par leur disposition, le dessin que forment les briques dans la construction, et représentant les fils de chaîne et de trame. ‖ *Papier briqueté,* papier divisé en petits rectangles, servant à la mise en carte de certains tissus.

BRIQUETERIE n. f. Endroit où l'on fait des briques.

BRIQUETEUR n. m. Ouvrier procédant à l'édification d'ouvrages en brique et assurant la pose des conduits en terre cuite incorporés dans les murs intérieurs.

BRIQUETIER n. m. Ouvrier procédant au malaxage, au moulage, au séchage et à la cuisson des briques et des tuiles.

BRIQUETON n. m. Matér. Fragment à peu près régulier de brique. ‖ Demi-brique.

BRIQUETTE n. f. Petite brique.
— Métall. Masse de poudre métallique agglomérée par compression à froid.
— Min. *Briquette de charbon,* aggloméré de charbon industriel, beaucoup plus gros qu'une brique. ‖ *Briquette de lignite,* petite brique de lignite aggloméré par simple pression, pour foyers domestiques. (Syn. AGGLOMÉRÉ, COMPRIMÉ.)

BRIS [bri] n. m. (déverbal de *briser*). Action de briser ou de se briser en plusieurs morceaux : *Bris de glace. Bris de clôture ;* et, au *fig. : Songeant actuellement, devant son feu, au bris de ce ménage qu'il avait aidé par ses bons conseils à s'unir* (Huysmans). ‖ *Par extens.* Débris d'un navire brisé.
— Dr. anc. *Droit de bris,* droit d'épaves*.
— Dr. pén. *Bris de clôture,* destruction intentionnelle de tout ou partie d'une clôture, de quelque nature qu'elle soit, qui constitue seulement, sous le nom d'*effraction,* une circonstance aggravante du vol. (Il a été érigé en délit spécial, passible d'emprisonnement et d'amende, par le Code pénal, dont les tribunaux ont tendance à interpréter largement la disposition.) ‖ *Bris de prison,* destruction ou dégradation volontaire d'une clôture de prison, qui constitue l'une des circonstances auxquelles le Code pénal subordonne la répression pénale de l'évasion. ‖ *Bris de scellés,* enlèvement ou destruction des bandes et cachets formant scellés, apposés par un fonctionnaire compétent, dans les formes légales. (En toute hypothèse, il expose le gardien qui, par sa négligence, l'a rendu possible, à une peine d'emprisonnement. Lorsqu'il est intentionnel, il appelle sur la tête de son auteur d'autres peines. Lorsqu'il sert à commettre un vol, il donne à ce vol le caractère d'un vol avec effraction. Lorsqu'il est commis avec violences envers les personnes, il devient un crime passible des travaux forcés à temps.)
— Hérald. *Bris d'huis,* bande de métal qui, dans les armoiries, soutient les portes sur leurs gonds, et que l'on blasonne si elle est d'un métal particulier.

BRISABLE adj. Qui peut être brisé.

BRISACH. V. NEUF-BRISACH, et VIEUX-BRISACH.

BRISACIER (Jean DE), jésuite français (Bourges 1603 - Blois 1668). Il se distingua surtout par son zèle contre les jansénistes. Ses écrits étaient si excessifs que Pascal s'en réjouissait.

BRISACIER (Mathieu, marquis DE), intrigant français (1641 - Florence ou Moscou 1686). Secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse (1667-1678), il fut anobli en 1676 par Jean III Sobieski. Désirant être duc et pair, il sollicita l'appui de celui-ci auprès de Louis XIV, en faisant valoir qu'il était le fils naturel du roi de Pologne. Cela lui valut d'être mis à la Bastille (1676-1678). Il devint ensuite l'homme à la mode à la cour de Charles II, roi d'Angleterre ; en 1682, il était fort en crédit à la cour de Varsovie.

BRISACIER (Jacques DE), ecclésiastique français (Blois 1642 - † 1736). Directeur au séminaire des Missions étrangères de Paris (1675), puis supérieur en 1681. Il fit construire l'église de la rue du Bac et rédiger le premier règlement général de la société (1700). Il fut un temps directeur de Mme de Maintenon.

BRISANCE n. f. Pyrotechn. Qualité d'un explosif qui le rend apte à rompre des corps résistants.
— ENCYCL. La *brisance* d'un explosif est liée à la rapidité de la réaction de l'explosion : plus sa vitesse de détonation est élevée, plus un explosif est brisant. Pour les roches dures, il faut employer un explosif brisant, mais les terrains tendres comme le charbon demandent un explosif progressif, c'est-à-dire peu brisant, pour ne pas broyer inutilement le charbon.

BRISANT, E adj. Se dit d'explosifs à combustion très rapide, utilisés pour le chargement des obus. ‖ Se dit des obus chargés avec de tels explosifs.

BRISANT n. m. Ecueil formant obstacle à la houle, et sur lequel elle se brise en déferlant et en formant de l'écume.
— Pêch. *Pêche dans les brisants*, v. SURFCASTING.

BRISBANE, v. d'Australie, capit. de l'Etat du Queensland; 543 000 hab. Archevêché catholique. La ville doit son origine à une colonie pénitentiaire qui fut fondée en 1825 par lord Brisbane, gouverneur de l'Australie. Ouverte à la colonisation libre en 1842, elle se développa grâce au voisinage des houillères d'Ipswich. Le centre commercial de la ville s'est installé dans une boucle de la rivière Brisbane, le long de laquelle s'étirent les installations du port, un des plus actifs de tout le pays. Des industries variées se sont développées récemment : constructions mécaniques, aciéries, conserves alimentaires, etc.

BRISBANE (sir Thomas Makdougall), général et astronome écossais (Brisbane House, près de Largs, Ayrshire, 1773 - *id.* 1860). En Flandre avec le duc d'York en 1794, il va aux Antilles sous les ordres de Ralph Abercromby de 1796 à 1802. Major général en Espagne en 1812, il prend part aux batailles de Vitoria, Orthez et Toulouse. Il se fait ensuite remarquer comme gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud (1821-1825), période pendant laquelle il catalogua 7 835 étoiles.

BRISCAN n. m. Ancien jeu de cartes qui se jouait à deux personnes avec un jeu de piquet.

BRISCARD ou **BRISQUARD** n. m. Militaire porteur de chevrons (ou brisques). ‖ *Par extens.* Soldat qui a fait de longues années de service.

BRISE n. f. (sans doute du frison *brîse*). Petit vent frais et léger : *La fenêtre enfin libre est ouverte à la brise* (Hugo). ‖ Vent en général, quand il est peu violent : *Les nuages, chassés par la brise nocturne, | Courent, cuivreux et roux dans l'azur taciturne* (Verlaine).
— Météorol. Vent périodique qui résulte de l'alternance d'une brise diurne et d'une brise nocturne, et qui s'établit sur le littoral ou dans les vallées de montagne par temps calme.
— ENCYCL. Mar. *Brise* est synonyme de *vent;* néanmoins, dans les grands mouvements aériens de l'atmosphère, on ne se sert que du mot « vent ». L'intensité de la brise est mesurée de 0 à 9 dans les journaux de la timonerie, et les intensités sont graduées de la manière suivante : 0 calme; 1 presque calme; 2 faible brise; 3 petite brise; 4 jolie brise; 5 bonne brise; 6 forte brise; 7 grand frais; 8 coup de vent; 9 tempête. La brise est régulière ou irrégulière, forte ou faible.
— Météorol. La *brise de mer* s'explique par l'inégalité de chaleur entre l'océan et le continent pendant le jour : l'air s'élève sur la terre, plus chaude, et le vent souffle de la mer vers le continent, de 10 h à 20 h environ, pénétrant jusqu'à 50 km dans l'intérieur des terres (en Suède) et même 150 km (régions tropicales). Un mouvement inverse s'observe pendant la nuit, et la *brise de terre* souffle du continent, refroidi, vers la mer, qui conserve la même température. En montagne, un mécanisme identique provoque l'alternance des *brises d'aval* (de la vallée vers les sommets pendant le jour) et des *brises d'amont* (des sommets vers la plaine pendant la nuit).

BRISÉ, E adj. Mis en pièces : *Vase brisé.* ‖ *Fig.* Très affaibli, abattu : *Un homme brisé par la douleur. D'une voix brisée de lassitude et d'émotion, d'une voix spiritualisée, Jérôme leur parla* (J. Romains).
— Archit. et Constr. Se dit d'un volet ou vantail d'une porte, pouvant se replier sur lui-même. ‖ *Arc brisé*, arc aigu s'opposant au plein cintre. (On trouve des exemples d'arc brisé dans l'architecture romane, mais, à partir de l'époque gothique, l'arc brisé a été employé plus systématiquement par les architectes.) ‖ *Comble brisé*, ou *à la Mansart*, comble dont la toiture présente en hauteur deux pentes différentes sur le même versant. ‖ *Fronton brisé*, fronton dont les rampants, au lieu de se rejoindre, sont coupés net avant leur intersection. (C'est une création du style baroque.)
— Hérald. Qui porte une brisure. ‖ Se dit des objets rompus ou du chevron dont la pointe est coupée suivant un angle droit et non horizontalement comme celle du chevron écimé.
— Linguist. *Pluriel brisé*, pluriel caractérisé dans les langues sémitiques par le changement de vocalisme du radical. (Par ex., *kiad*, plur. de *caïd*, ou *kebar*, plur. de *kebir*, grand.)
— Math. *Ligne brisée*, ligne* composée de droites qui se succèdent en divers sens.
— Mus. *Arpège brisé*, celui où, au lieu de faire entendre les notes d'un accord dans leur succession naturelle, au départ de la fondamentale, on les exécute, leurs notes étant frappées dans un ordre disjoint.
— Rel. *Dos brisé*, dos de la couverture monté sur une carte et fixé au mors, au lieu d'être collé sur le dos des cahiers cousus, de manière à s'écarter de celui-ci lorsqu'on ouvre le livre.
— Versific. *Rimes brisées*, se dit d'un ancien genre de poésie française, dans laquelle les vers sont coupés après la césure, de façon à pouvoir être lus séparément, offrant ainsi un sens parfois tout opposé au premier. Ex. :

Qui vous dit belle — il ne dit vérité
Il dit bien vray — qui laide vous appelle
Vous êtes telle — en fait de loyauté,
Combien bien scay — êtes la non pareille.
Toujours auray — à vous haine mortelle
A vous fiance — n'auray jour de ma vie
Et aymeray — qui vostre mal révèle
Votre accointance — Dieu confonde et maudie!
(TABOUROT.)

◆ N. m. Chorégr. Pas de danse appartenant à la petite batterie.
— ENCYCL. Chorégr. Le *brisé* se décompose ainsi : en partant de la cinquième position (par ex., jambe gauche en avant), tandis que celle-ci passe en plié, la gauche glisse à terre et s'élance obliquement en avant vers la gauche avec un saut; tout de suite après, la gauche saute en se portant derrière la droite, qu'elle frappe du pied; ensuite elle prend sa place, toujours en l'air, en retombant en cinquième position. Le déplacement du corps exigé par ce pas peut avoir lieu en arrière aussi bien qu'en avant. Dans le *brisé volé*, variante du brisé, on retombe sur un seul pied et, ordinairement, un autre brisé volé suit en sens inverse, ce qui provoque une oscillation du corps, et, par conséquent, une participation du torse, qui s'incline alternativement vers la gauche et vers la droite.

BRISEBARRE (Edouard), auteur dramatique français (Paris 1817 - *id.* 1871). Directeur du théâtre du boulevard du Temple, il écrivit nombre de vaudevilles, de comédies et de drames, la plupart en collaboration avec Anicet-Bourgeois, Dumanoir, Nyon.

BRISE-BISE n. m. invar. Demi-rideau tendu sur la partie inférieure des fenêtres.

BRISE-COPEAU n. m. invar. Rainure pratiquée dans un outil (fraise, outil de tour, etc.) pour empêcher le copeau de devenir trop long et de s'enrouler autour de celui-ci.

BRISÉES n. f. pl. Véner. Branches d'arbres que le valet de limier casse et brise sans les couper, pour marquer la voie de l'animal rembûché. ‖ *Frapper aux brisées* ou *aux branches*, attaquer la bête détournée. ‖ — *Fig. Suivre les brisées de quelqu'un*, suivre son exemple, l'imiter. ‖ *Aller, Marcher sur les brisées de quelqu'un*, se mettre en concurrence avec lui. ‖ *Revenir sur ses brisées*, reprendre une affaire, un projet, un genre de vie abandonnés.
— Sylvic. Branches taillées pour marquer les limites des coupes de bois, à l'imitation des brisées que fait le valet de limier.

BRISE-FER n. invar. Syn. de BRISE-TOUT.

BRISE-GLACE ou **BRISE-GLACES** n. m. invar. Mar. Navire spécialement construit pour briser la glace ou les glaces obstruant un chenal.
— Technol. Outil en forme de marteau, destiné à briser de l'intérieur les glaces d'un véhicule, en cas d'accident : *L'usage du brise-glace permet une évacuation plus rapide des voyageurs d'un véhicule sinistré.*
— Trav. publ. Arc-boutant en avant des piles d'un pont, pour briser la glace ou les glaces.
— ENCYCL. Les *brise-glace*, dont le prototype fut le fameux *Ermak*, construit en 1898 aux chantiers anglais Armstrong sur les plans de l'amiral russe Makarov, sont construits très solidement avec des membrures très rapprochées et des tôles épaisses encore renforcées à la flottaison. L'avant a une forme spéciale, dite « en cuiller », qui permet au navire de monter sur la glace et de l'écraser sous son poids. Une hélice, placée sous l'étrave, aspire l'eau sous la glace, qui, se trouvant privée de son soutien naturel, se casse plus facilement. L'*Ermak* est parvenu à briser une banquise épaisse de 4 m en marchant 3 nœuds et une de 6 m en chargeant, c'est-à-dire en faisant route alternativement en avant et en arrière. Il fut même essayé contre une banquise de 20 m, qui lui causa d'ailleurs d'assez graves avaries. Ce navire remarquable figurait encore en 1956 sur les listes de la flotte soviétique. Il déplaçait 7 900 tonnes, avait une longueur de 97 m, une largeur de 22 m, et ses machines alternatives développaient 9 500 chevaux. Ses performances n'ont jamais été dépassées. Les nouveaux brise-glace russes sont un peu plus grands et déplacent 16 000 tonnes. Le *Lénine* est pourvu de la propulsion atomique, qui lui donne un rayon d'action exceptionnel puisqu'il peut naviguer pendant un an sans ravitaillement en combustible.
La marine des Etats-Unis possède un certain nombre de brise-glace, gérés par le Coast Guard Service. Ce sont des navires de moyen tonnage : le type *Eastwind* déplace 6 500 tonnes en pleine charge et peut naviguer dans une glace épaisse de 2,70 m grâce à ses six moteurs Diesel de 2 000 chevaux, accouplés à des générateurs électriques. Son rayon d'action est de 11 000 milles.
Les brise-glace sont principalement employés dans le nord de l'Europe (Baltique et passage du Nord-Est). Grâce à eux, des convois russes passent chaque année pendant l'été, entre l'Atlantique et le Pacifique. Ils sont également utilisés sur les côtes nord de l'Amérique et dans la baie d'Hudson.

BRISEGO, BRISCO ou **BRISEGOÛT** n. m. Fromage, sous-produit de la fabrication du beaufort, très gras et fort, de production et de consommation familiales.

BRISÉIS, BRISÊIS ou **HIPPODAMIE**, fille de Brisès, cousine de Chryséis. Achille tua son époux, fit d'elle son esclave favorite, mais dut la céder à Agamemnon, contraint par les Grecs de rendre sa liberté à sa captive Chryséis pour éviter la colère d'Apollon. Achille ne se réconcilia avec l'Atride que lorsque celui-ci lui eut rendu Briséis. C'est le point de départ de *l'Iliade*.

BRISE-JET n. m. invar. Ajutage en caoutchouc ou en plastique, muni intérieurement d'une toile métallique, et qu'on adapte à un robinet pour atténuer, briser la violence du jet, et éviter les éclaboussures.

BRISE-LAMES n. m. invar. Trav. publ. Ouvrage élevé à l'entrée d'une rade ou d'un port, pour les protéger contre la mer du large.

BRISE-MARIAGE n. m. invar. Text. Instrument utilisé, dans les filatures, sur les métiers à filer, pour empêcher les mariages ou fils doubles. (On dit aussi CASSE-MARIAGE.)

BRISE-MÈCHE n. m. invar. Text. Organe du banc d'étirage suspendant le fonctionnement de l'appareil, lorsqu'une mèche ne fournit plus. (On dit aussi CASSE-MÈCHE.)

BRISEMENT n. m. Action de briser : *Le brisement des images et des autels* (Bossuet). ‖ Action de se briser ou d'être brisé : *Le brisement des flots contre les rochers;* et, au *fig. : Il n'y a pas de volupté profonde sans brisement de cœur* (Barrès).
— Carross. Panneau de la carrosserie d'une voiture, situé entre la ligne de ceinture et la partie inférieure de la caisse, au-dessus d'une roue arrière.

brisé (hérald.)

ligne brisée (math.)

brise-jet

détail de l'étrave renforcée brise-glace « Lénine »

Phot. A. F. P., Bureau soviétique d'information.

BRISE-MOTTES n. m. invar. et adj. invar. Sorte de herse et aussi de rouleau qu'on emploie pour écraser les mottes de terre soulevées par le soc de la charrue. (Le rouleau brise-mottes comporte un ensemble de disques dentés identiques enfilés sur un arbre commun, et qui sert à émietter la terre par des chocs successifs.) [V. COUPE-MOTTES.]

BRISER v. tr. (lat. pop. **brisare*, d'origine gauloise). Mettre en pièces : *Briser une glace.* || — *Fig.* Fatiguer : [La mère abbesse] *doit [...] surveiller de très près sa fille, s'efforcer de détourner le cours de ses idées, en la brisant par de pénibles travaux* (Huysmans). || Affaiblir, abattre : *Le doute brise l'énergie* (B. Constant). *Briser un cœur, une existence.* || Interrompre subitement : *Je brisai cette conversation ridicule, en faisant avancer un fiacre* (Nerval). || *Absol. Brisons là*, mettons fin à cette discussion : *Brisons là, je crains d'en trop entendre* (Corneille). || *Pop.* Dire brutalement : *Qu'est-ce que je lui ai brisé !*
— LOC. *Briser la glace*, faire cesser la contrainte qui régnait : *De quoi vous tourmentez-vous ? Ils bavardent. Ils brisent la glace* (F. Mauriac).
— Arg. Escroquer en faisant l'opération de la brisure*.
— Ascét. Détruire sa volonté propre, la subjuguer complètement : *Il faut aller jusqu'à nous briser* (Bossuet).
— Gramm. *Briser une période*, la remplacer par une série de petites phrases indépendantes.
◆ V. intr. En parlant de la mer, écumer, sous l'action du vent ou sur un obstacle : *La mer brisait un peu, et je voyais dans les ténèbres des lignes blanches paraître* (Maupassant). || Rompre brusquement des relations : *Briser avec quelqu'un.* || Renoncer : *Briser avec une mauvaise habitude.*
— Hérald. Modifier des armes par une brisure : *La branche cadette brise d'un lambel.*
— Vén. Poser une brisée sur la voie d'un animal. (On *brise haut* quand la branche reste pendue par l'écorce. On *brise bas* quand on arrache la branche et qu'on la jette sur la voie, le gros bout toujours placé dans la direction où va l'animal.)
— ***Se briser*** v. pr. En parlant des vagues, se diviser en se heurtant contre un obstacle. || En parlant d'un corps de troupes, se disperser en se heurtant contre les défenses ou les rangs ennemis ; et, au *fig. : Ses efforts se brisèrent contre son entêtement.* || Être mis en pièces, rompu : *Le verre se brise parfois aux brusques changements de température.* || *Fig.* S'affliger : *Le cœur se brise en présence de telles misères.*
— SYN. : *casser, fracasser, fracturer rompre.*

duc de BRISSAC
école française, XVIe s.
musée Condé, Chantilly

BRISE-SOLEIL n. m. invar. Constr. Avance de la façade en deçà des bases vitrées, dont les dimensions sont calculées en sorte qu'elle porte ombre sur les baies en été, tout en ménageant en hiver le libre accès des rayons solaires.
— ENCYCL. La première application du *brise-soleil* fut faite par Le Corbusier au ministère de l'Education nationale et de la Santé publique de Rio de Janeiro en 1936. Dans l'unité d'habitation de Marseille, Le Corbusier a transformé le brise-soleil en une véritable loggia, qui prolonge chaque appartement. Les brise-soleil, de même que tous les revêtements des façades de cet immeuble, sont construits en éléments préfabriqués de béton vibré au démoulage immédiat.

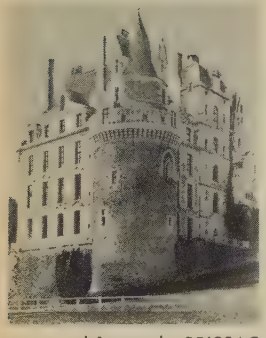

château de BRISSAC

BRISET n. m. Dans la parcheminerie, portion d'une peau d'animal située sur les épaules.

BRISE-TOURTEAU ou **BRISE-TOURTEAUX** n. m. invar. Broyeur dans lequel on fragmente les tourteaux industriels destinés à l'alimentation du bétail.

BRISE-TOUT n. invar. Personne maladroite, brusque, qui brise tout ce qu'elle touche.

BRISEUR, EUSE n. Personne qui brise, qui cherche à briser. || *Briseur d'images*, iconoclaste. || *Briseur de grève*, travailleur qui compromet la réussite d'une grève en refusant de s'y associer.
◆ N. m. Arg. Celui qui vole en faisant l'opération appelée *brisure*.

BRISEUSE n. f. Première carde d'un assortiment, qui commence l'opération de cardage et reçoit la laine en bourre pour la sortir en nappe.

BRISE-VENT n. m. invar. Rideau d'arbres et d'arbustes plantés perpendiculairement à la direction des vents dominants pour entraver l'érosion éolienne : *Les haies de cyprès du bas Rhône sont des brise-vent.*
— ENCYCL. Les *brise-vent* ont pour effet de freiner le vent. Ils permettent aussi, en hiver, d'empêcher les effets de chasse-neige et assurent ainsi, au dégel, une meilleure alimentation en eau du sol. La transpiration des arbres atténue aussi l'effet desséchant du vent. Ils sont utilisés sur une très large échelle dans les steppes de l'U. R. S. S. (plan de boisement de la steppe) et du Sud-Est européen. C'est un efficace moyen de conservation des sols.

BRISGAU, région d'Allemagne, autour de Fribourg-en-Brisgau (Wurtemberg-Bade), constituée par un fragment de la plaine du Rhin moyen, les collines volcaniques du Kaiserstuhl et la bordure de la Forêt-Noire. C'est une région essentiellement agricole, pratiquant une riche polyculture où la vigne tient un grand rôle.
— Hist. Le Brisgau fit partie du duché de Souabe, puis, après avoir été propriété d'une branche de la famille des Zähringen, fut partagé entre celle-ci et les margraves de Bade. A la fin du XIVe s., la plus grande partie du Brisgau revint à l'Autriche, qui la conserva jusqu'au traité de Presbourg (1805). A cette date, le Brisgau fut rattaché au pays de Bade.

BRISIGHELLA, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Ravenne), au pied de l'Apennin, sur le Lamone ; 15 000 hab. (4 900 aggl.). Vignobles. Industries alimentaires.

BRISINGA n. m. (anc. mot scand. désignant un bijou de la déesse Fréja). Genre d'étoiles de mer, vivant dans les grands fonds de l'Atlantique.
— ENCYCL. Ces étoiles de mer, toujours grandes, sont caractérisées par un corps en forme de disque, sur lequel s'implantent de très longs bras tentaculaires nettement distincts du disque, ce qui leur donne un aspect d'ophiure. Elles sont pourvues de photophores et brillent parfois d'un vif éclat.

BRISIS [zi] n. m. Constr. Versant inférieur d'un comble à la Mansart.

BRISKA n. m. (mot russe). En Russie, chariot d'osier, léger et recouvert, que l'on transforme l'hiver en traîneau.

BRISOIR n. m. Instrument pour briser le chanvre, la paille. (Syn. de BROIE.) || Baguette à battre la laine.

BRISQUARD n. m. V. BRISCARD.

BRISQUE n. f. (origine inconnue). Jeux. Au bésigue et au mariage, l'as et le dix. || *Grande brisque*, jeu de cartes, mieux connu sous le nom de MARIAGE.
— Arg. mil. Chevron.

BRISSAC, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), dans le Saumurois ; 852 hab. Château du début du XVIIe s., sur l'emplacement d'une forteresse dont il reste deux tours (XVe s.).

BRISSAC (Charles Ier DE COSSÉ, comte DE), dit **le maréchal de Brissac** (v. 1505 - Paris 1563). Au service de François Ier, il combattit brillamment en Espagne et au Piémont, et fut nommé lieutenant général du Piémont et maréchal en 1550. Il prit Le Havre aux Anglais en 1563.

BRISSAC (Charles II DE COSSÉ, comte, puis premier duc DE) [v. 1550 - Brissac 1621]. Dans les dernières guerres de Religion, il fut ligueur, mais de façon assez douteuse. Après avoir été gouverneur du Poitou, il fut nommé gouverneur de Paris par Mayenne (janv. 1594). Dès le mois de février, il négociait secrètement avec Henri IV de la reddition de la capitale. Le 22 mars, il le faisait entrer dans Paris. La Ligue lui avait donné le titre de maréchal (1593) ; Henri IV le lui confirma (1594). La trahison, qu'on lui a reprochée, évita à Paris les horreurs d'un sac. En 1612, Brissac fut pour lui érigé en duché-pairie.

BRISSAGO, localité de Suisse (cant. du Tessin), sur la rive nord-ouest du lac Majeur ; 1 850 hab. Eglise du XVIe s. Centre touristique. Métallurgie. Textiles. Fabrication de cigares.

BRISSARTHE, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), sur la rive droite de la Sarthe ; 622 hab. (229 aggl.). Robert le Fort y périt glorieusement en 866 dans sa lutte contre les Normands.

BRISSAUD (Edouard), médecin et neurologue français (Besançon 1852 - Paris 1909). Après avoir été le collaborateur de Charcot et de Lasègue, il devint médecin des hôpitaux, puis professeur à la Faculté. Il se spécialisa bientôt dans l'étude de l'anatomie et de la physiologie nerveuses, et publia de très nombreux travaux sur cette partie de la médecine. Fondateur de la *Revue neurologique*, il a laissé des *Leçons sur les maladies nerveuses*, et une importante contribution au *Traité de médecine* de Charcot et Bouchard.

Brissaud et Sicard (SYNDROME DE). Neurol. Hémispasme facial associé à des troubles de la motilité des membres du côté opposé.

BRISSAUD (Pierre), peintre, graveur et illustrateur français (Paris 1885), fils du précédent. Il est l'auteur de figures et de scènes de la vie mondaine, d'un style élégant. Il a illustré *Clara d'Ellébeuse, le Petit Pierre, la Vie en fleur, la Leçon d'amour dans un parc.*

BRISSE (baron Léon), gastronome français (Gémenos, Bouches-du-Rhône, 1813 - Paris 1876). D'abord agent forestier, il se rendit à Paris où il s'occupa de gastronomie, et se fit connaître en 1866 en publiant, chaque jour, un menu dans *la Liberté*. Il a publié : *les Trois Cent Soixante-Cinq Menus du baron Brisse* (1868), *Recettes à l'usage des ménages bourgeois et des petits ménages* (1868), *la Petite Cuisine du baron Brisse* (1870) ; etc.

BRISSE ou **BRISSUS** [sys] n. m. Zool. Oursin qui vit dans les mers chaudes et tempérées. (Il est fossile dans le Tertiaire.)

BRISSON (Barnabé), magistrat et érudit français (Fontenay-le-Comte v. 1530 - Paris 1591). Avocat du roi au parlement de Paris (1573), puis président à mortier (1580), il est l'auteur du recueil de textes législatifs dit *Code de Henri III* (1587) et de nombreux ouvrages juridiques. Il accepta de la Ligue, après la journée des Barricades, la charge de premier président, mais, allié secret des Politiques, il s'efforça d'empêcher les excès des Ligueurs. Son modérantisme le perdit. Il fut jugé sommairement, condamné et pendu à une poutre de la chambre du Conseil, à l'instigation des Seize.

BRISSON (Mathurin), naturaliste et physicien français (Fontenay-le-Comte 1723 - Brouessy, Seine-et-Oise, 1806), ami de Réaumur. Professeur au collège de Navarre, puis aux Ecoles centrales de Paris, il est l'auteur d'une *Ornithologie* (1760) et d'un *Dictionnaire raisonné de physique* (1800). [Acad. des sc., 1795.]

BRISSON (Barnabé), ingénieur français (Lyon 1777 - Nevers 1828). Polytechnicien, il fut employé au canal de Saint-Quentin, puis exécuta d'immenses travaux pour protéger le département de l'Escaut contre les marées de l'Océan. Professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, il imagina, avec Dupuis de Torcy, une méthode excellente pour tracer les canaux de navigation.

BRISSON (Henri), homme politique français (Bourges 1835 - Paris 1912). Avocat à Paris, collaborateur au *Temps* sous l'Empire, adjoint au maire de Paris après le 4 septembre 1870, il fut élu à l'Assemblée nationale, siégea à l'extrême gauche, et fut plusieurs fois président de la Chambre. Se rangeant après 1881 parmi les « radicaux de gouvernement », il fut président du Conseil en 1885, le redevint lors de l'affaire Dreyfus, après les élections de 1898, mais refusa de cautionner l'antidreyfusisme de ses ministres de la Guerre successifs, et fut renversé dès octobre 1898. Son honnêteté, son austérité et son anticléricalisme sont restés proverbiaux dans les milieux de gauche.

BRISSON (Adolphe), écrivain et critique français (Paris 1860 - *id.* 1925), fils de Jules Brisson (1828-1902), fondateur des *Annales politiques et littéraires*, qu'il remplaça en 1895 comme rédacteur en chef. Ses interviews de célébrités publiées, sous le titre *Promenades et visites*, dans le *Temps* (dont il allait être le critique dramatique de 1903 à 1922) le rendirent célèbre. Il a laissé plusieurs volumes

Phot. Giraudon, Arch. phot.

de *Portraits intimes* (1894-1901), *la Comédie littéraire* (1895), *Un coin du Parnasse* (1898), *les Prophètes* (1903), *Paris intime, l'Envers de la gloire* (1904), et un roman *Florise Bonheur* (1902). — Sa femme, Yvonne **Sarcey** (Karlstadt 1869 - Paris 1950) est l'auteur d'intéressantes chroniques dans les *Annales*. Elle a fait deux recueils de ses articles : *la Route du bonheur* et *Pour vivre heureux*. — Leur fils, Pierre **Brisson,** journaliste et critique (Paris 1896), succéda à son père en 1924 comme critique dramatique du *Temps* et comme directeur des *Annales*. Directeur du *Figaro* de 1934 à novembre 1942, il n'en reprit la publication qu'en août 1944. On lui doit plusieurs ouvrages de critique théâtrale et d'histoire littéraire : *Au hasard des soirées* (1935), *Du meilleur au pire* (1937), *Molière, sa vie et ses œuvres* (1942), *Théâtre des années folles* (1943), *les Deux Visages de Racine* (1944), *Tchekhov et sa vie* (1955).

BRISSOT DE WARVILLE (Jacques Pierre BRISSOT, dit), homme politique français (Chartres 1754 - Paris 1793). Journaliste et pamphlétaire, il fut enfermé à la Bastille, en 1784, pour un pamphlet contre la reine, dont on ne sait s'il est l'auteur ; il fut cependant employé dans les bureaux du duc d'Orléans (1785). Fondateur de la Société des amis des Noirs (1788), il alla en Amérique étudier les moyens de leur émancipation. Elu député de Paris à l'Assemblée législative, il fit proclamer l'égalité des droits pour les hommes de couleur et, surtout, il s'institua — parce qu'il avait voyagé à l'étranger — le spécialiste de la politique extérieure ; dominant le Comité diplomatique, il poussa à la guerre, « croisade de la liberté universelle », avec la certitude du succès, car les peuples opprimés se soulèveraient contre les rois. Il y voyait aussi une garantie pour la Révolution : « Nous ne pourrons être tranquilles que lorsque l'Europe, et toute l'Europe, sera en feu ». Député d'Eure-et-Loir à la Convention, il y fut un des chefs du parti girondin. Décrété d'accusation au 2 juin 1793, il s'enfuit ; arrêté à Moulins, il fut ramené à Paris et guillotiné. Principaux ouvrages : *Théorie des lois criminelles* (1781), *De la France et des Etats-Unis* (1787), *A mes commettants* (1793).

BRISSOTIN n. m. Surnom très souvent employé dans les polémiques de 1792 et de 1793, pour désigner les partisans de Brissot et, en général, tous les Girondins.

BRISTOL [tɔl] n. m. Sorte de carton composé d'un certain nombre de feuilles de papier à dessin superposées et collées ensemble. (Syn. CARTON BRISTOL.) || *Par extens.* et *fam.* Carte de visite ou d'invitation : *Déposer un bristol.*

— Trav. fém. Papier rigide perforé de trous multiples et réguliers, et utilisé pour l'exécution de certaines broderies.

BRISTOL, v. de Grande-Bretagne, sur l'Avon, à l'O. des Costwold Hills, partagée entre le Gloucestershire et le Somersetshire ; 442 300 hab. Au XIXe s., de grands travaux ont modernisé le port, en facilitant l'accès et permettant un nouvel essor. Aujourd'hui, Bristol importe du blé, du pétrole, etc. La ville a beaucoup souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale, car elle présentait des objectifs importants : constructions aéronautiques et chantiers navals, métallurgie de l'étain. Ces industries

Phot. Central office of inform., Larousse.

restent essentielles ; elles sont complétées par des industries alimentaires (chocolat, sucre, brasseries), des fabriques de chaussures, des papeteries, des imprimeries, etc. La ville conserve de son passé la belle église Saint Mary Redcliff (XIVe s.). La cathédrale de Bristol fut originairement l'église d'une abbaye fondée en 1142 par les chanoines de Saint-Augustin. Il reste de la construction normande la salle du chapitre et le portail. La partie la plus remarquable est le chœur, en style gothique flamboyant, dont les chapiteaux et les voûtes sont d'une grande beauté : ces dernières procèdent de l'imitation des charpentes apparentes ornées.

— Hist. La ville, qui est établie dans un bassin de la vallée de l'Avon, remonte à l'époque romaine, mais son développement, lié au commerce des laines, date de la monarchie danoise. Ses relations avec l'Irlande, stimulées par la charte de 1172, lui ouvrirent Dublin comme colonie. Au XIIIe et surtout au XIVe s., à son commerce déjà très prospère s'ajouta l'industrie drapière ; en 1353, elle devint une des villes d'étape. Au XIVe s. s'y fonda une compagnie de marchands aventuriers, qui élargit ses horizons commerciaux. Au XVIe et surtout au XVIIe s., le commerce colonial devint la principale activité du port, qui connut alors sa plus grande prospérité. L'abolition de l'esclavage et le développement de Liverpool entraînèrent, au XIXe s., un déclin relatif.

BRISTOL (CHENAL DE), golfe de l'Atlantique sur la côte ouest de l'Angleterre, entre le pays de Galles au N., la Cornouailles, le Devonshire et le Somersetshire au S. ; au fond du chenal s'ouvre l'estuaire de la Severn. Longueur, 128 km ; largeur, 69 km à son extrémité occidentale.

BRISTOL, v. des Etats-Unis (Connecticut), au S.-O. de Hartford ; 36 000 hab. Textiles. Equipements sportifs.

BRISTOL (John DIGBY, 1er comte DE), homme politique et diplomate anglais (1580 - Paris 1653). Ennemi déclaré de Buckingham, il s'attira ainsi l'hostilité de Charles Ier. Ferme défenseur des droits du Parlement, ce qui lui valut d'être emprisonné de 1626 à 1628, il avertit le roi des dangers qu'il courait lorsque éclata la révolte écossaise de 1638. Mais sa modération excita la haine du parti parlementaire, qui réussit, en 1642, à le faire emprisonner. Il combattit avec les royalistes de 1642 à 1644, puis dut s'exiler à Caen.

BRISTOL (George DIGBY, 2e comte DE), fils aîné du précédent (Madrid 1612 - Chelsea 1677). Quand Charles Ier et le Long Parlement s'affrontèrent en 1640, il s'engagea d'abord résolument dans le parti parlementaire ; mais les violences de ce dernier le rejetèrent vers le parti royaliste, avec lequel il combattit (1642-1645). Vaincu, il se réfugia en France, puis aux Pays-Bas. Il se convertit au catholicisme en 1657, ce qui l'écarta des offices jusqu'à la chute de Clarendon (1663), à laquelle il avait travaillé.

BRISURE n. f. Fente, fêlure dans un objet brisé : *Les brisures d'une glace.* || Fragment d'objet brisé.

— Arg. Escroquerie consistant à capter la confiance d'un négociant par des achats fidèlement soldés d'abord, pour arriver à un achat considérable que l'on ne paye point.

— Hérald. Modification apportée à des armoiries, pour distinguer une branche cadette ou bâtarde de la branche principale ou légitime.

— Technol. Joint, endroit de contact de deux parties d'un ouvrage, qui peuvent se replier l'une sur l'autre : *Les brisures d'un volet.*

BRITANNI ou **BRETONS.** Géogr. anc. Habitants du S. de l'île de Bretagne, dont une partie, après la victoire et l'établissement des Saxons dans le pays, traversa la mer et vint s'établir dans la presqu'île occidentale des Gaules, l'Armorique, qui en prit le nom. (V. BRETAGNE, ANGLETERRE et ARMORIQUE.)

BRITANNICUS (Tiberius Claudius), fils de Claude et de Messaline (41 apr. J.-C. ? - 55). Il était l'héritier présomptif de l'Empire. Mais Agrippine, seconde femme de Claude, l'écarta en faisant adopter Néron, fils d'un premier lit, qu'elle fit revêtir de la pourpre après le meurtre de l'empereur. Puis Agrippine, voyant le pouvoir lui échapper, menaça Néron de rétablir Britannicus dans ses droits. Néron fit empoisonner le jeune prince.

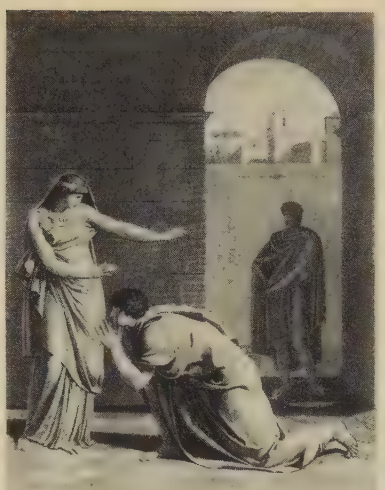

« Britannicus »
illustration de Chaudet
Bibliothèque nationale

Britannicus, tragédie de Racine, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne le 15 décembre 1669. Britannicus, dépossédé du trône par Néron, aime Junie. Agrippine, délaissée par son fils Néron, protège cet amour. Mais Néron s'éprend de Junie et, secondé par le perfide Narcisse, déjoue les projets de sa mère. En dépit des sollicitations de son précepteur Burrhus, il convie Britannicus à un festin où il l'empoisonne. Racine, s'inspirant de Tacite, a voulu montrer aux partisans de Corneille qu'il pouvait lui aussi faire une pièce politique. Les caractères les plus fortement tracés sont ceux d'Agrippine, mère autoritaire, avide de maintenir son pouvoir politique, et de Néron, « monstre naissant ». Froidement accueillie du public, *Britannicus* fut défendue par Boileau et plus tard par Voltaire, qui l'appelait « la pièce des connaisseurs ».

BRITANNIQUE adj. et n. Relatif à la Grande-Bretagne et à son Commonwealth ; habitant ou originaire de ces pays.

BRITANNIQUE (EMPIRE). V. EMPIRE BRITANNIQUE.

BRITANNIQUES (ÎLES), archipel du N.-O. de l'Europe, séparé du continent par la mer du Nord et par la Manche. Il est formé de la Grande-Bretagne, des îles voisines (Wight, Man, Hébrides, Orcades, Shetland) et de l'Irlande.

BRITHOLITE n. f. Minér. Silicate-phosphate naturel de cérium et de calcium, du groupe de l'apatite, hexagonal.

British Broadcasting Corporation (B. B. C.), organisme britannique de radio et télévision. Depuis sa création, le 14 novembre 1922, et constitutionnellement depuis qu'elle a reçu sa charte royale en 1927, la B. B. C. est un service public qui détient le monopole de la radiodiffusion ; il n'en est pas de même pour la télévision, car il existe, en outre, un réseau commercial indépendant. La B. B. C. est dirigée par sept curateurs, qui jouissent d'une grande liberté, mais qui sont responsables devant le Parlement : ce dernier vote le budget annuel. Elle est installée à Londres : centre administratif et studios principaux à Broadcasting House, Portland Place ; télévision à Sepherd's Bush ; station émettrice de télévision à Crystal Palace. Son rôle fut considérable pendant la Seconde Guerre mondiale, par ses émissions de propagande, notamment « Les Français parlent aux Français », et par l'envoi de « messages personnels », qui annonçaient ou déclenchaient les actions de résistance.

British Commonwealth of Nations. V. COMMONWEALTH OF NATIONS.

British European Airways (B. E. A.), compagnie aérienne britannique fondée en 1946. Jouant un rôle prépondérant dans l'évolution des transports aériens par hélicoptères, elle crée en 1947 le premier service postal européen utilisant ce mode de navigation, puis, en 1950, le premier service intérieur régulier pour passagers entre Cardiff et Liverpool. Grâce à un accord technique avec

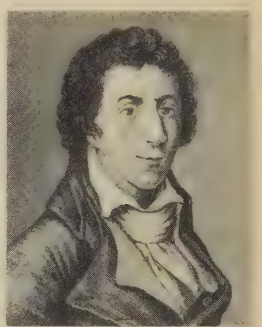

BRISSOT DE WARVILLE
par Duplessis-Bertaux
collection particulière

la société de construction aéronautique Vickers Armstrong, la B. E. A. met en service, dès 1950, sur les lignes Londres-Paris et Londres-Edimbourg, le premier avion utilisant la turbopropulsion. (V. BRITISH OVERSEAS AIRWAYS CORPORATION.)

British Motor Corporation (B. M. C.), groupement de l'industrie automobile britannique fondé en 1952 par l'union de la Austin Motor Co. et de la Nuffield Organization. La B. M. C., qui contrôle un important groupe d'usines (Longbridge, Cowley, Abingdon, Coventry, Birmingham, etc.), produit quelques types particulièrement représentatifs de voitures populaires anglaises sous les marques « Austin » et « Morris », ainsi que certains modèles de luxe, « Wolseley », ou sportifs, « Riley » et « M. G. ». Depuis 1953 au premier rang des constructeurs d'automobiles européens, B. M. C. figure au quatrième rang mondial, après les « trois grands » américains, General Motors, Ford et Chrysler. Son activité représente, en valeur, plus de la moitié de la production totale de l'industrie automobile du Royaume-Uni.

Benjamin BRITTEN

British Museum, musée britannique, constitué à Londres autour de la bibliothèque et de la collection d'objets d'art achetées en 1753 au docteur Hans Sloane, et formant aujourd'hui le plus riche musée du monde par la variété de ses collections. Il s'accrut de divers ensembles, tels que les manuscrits Cotton, la collection Harvey, la bibliothèque de George III, les marbres de lord Elgin. D'abord installé dans Montague House, bâti par P. Puget en 1686, où il fut ouvert au public en 1759, il occupe aujourd'hui, Great Russel Street, le palais construit par Robert Smirke et son frère, de 1823 à 1847, et agrandi depuis. Outre la Bibliothèque du roi, les collections les plus importantes contenues dans le British Museum sont celles des sculptures grecques et romaines avec la *Déméter de Cnide,* les sculptures du Parthénon, la *Diane des Éphésiens,* l'une des sept merveilles du monde ; celle de l'archéologie égyptienne ; celles des antiquités assyriennes et babyloniennes (salon de Nimroud, salon assyrien) ; la bibliothèque Grenville (manuscrits enluminés, du XIe au XVe s.) ; le cabinet des Estampes et des Dessins ; les collections de céramique, etc. (V. NATIONAL GALLERY et TATE GALLERY.)

Blason de BRIVE-la-GAILLARDE

D'azur à neuf épis de blé d'or disposés en forme de trois fleurs de lis, 2 et 1.

British Overseas Airways Corporation (B. O. A. C.), compagnie aérienne britannique constituée en 1939 avec l'actif de deux autres compagnies aériennes : Imperial Airways et British Airways. Réquisitionnée pour les besoins de la Défense nationale, elle est rendue à ses activités civiles en 1946, et se voit attribuer l'exploitation des routes aériennes du Commonwealth et de l'Amérique du Nord ; celles de l'Amérique latine sont dévolues à la British South American Airways (B. S. A. A.) et celles des îles Britanniques et de l'Europe à la British European Airways (B. E. A.). Les intérêts de ces trois compagnies sont du reste étroitement liés : B. O. A. C. et B. S. A. A. forment actuellement une seule et même société ; la B. E. A. est l'agent européen de la B. O. A. C., qui, en retour, agit pour son compte dans le reste du monde. Première société aérienne du Commonwealth, la B. O. A. C. occupe un rang mondial important par son chiffre d'affaires, la longueur de son réseau, le tonnage des marchandises et le nombre des passagers transportés.

BRIVE-LA-GAILLARDE
cour d'honneur
de l'hôtel de Labenche
XVIe s.

British Petroleum Company (B. P.), consortium pétrolier international constitué en 1954 pour succéder à l'Anglo-Iranian Oil Cy Ltd., fondée en 1909 sous le nom d'Anglo-Persian Oil Cy. En 1914, l'Amirauté britannique, décidée à remplacer la chauffe au charbon par la chauffe au mazout, acquiert la majorité (56 p. 100) des actions de l'Anglo-Persian, qui est son principal fournisseur. Le reste des actions appartient alors pour moitié à la Burmah Oil Company, du groupe Royal Dutch Shell, et à des particuliers. En 1933, la compagnie s'engage à verser au Trésor iranien une redevance de 4 shillings par tonne de pétrole vendue sur le pays ou exportée, le montant global de la redevance annuelle ne devant jamais être inférieur à 750 000 livres. En 1949, à la demande du gouvernement iranien, un nouvel accord porte les redevances de la compagnie de 4 à 6 shillings par tonne, auxquels s'ajoute un versement annuel minimal de 4 millions de livres sterling. Mais le gouvernement iranien, sous la pression des partis de gauche, décide, en 1951, de nationaliser la concession et les moyens de production de l'Anglo-Iranian Oil Company, au nombre desquels figure l'immense raffinerie d'Abadan. Après trois ans d'interruption, l'exploitation est reprise en 1954, sous le nom de British Petroleum Company, par un consortium international composé de l'ex-Anglo-Iranian (40 p. 100), de cinq compagnies américaines (40 p. 100), de la Royal Dutch Shell (14 p. 100) et de la Compagnie française des pétroles (6 p. 100).

British South Africa Chartered Company, compagnie à charte fondée par sir Cecil Rhodes en 1889 pour mettre en valeur l'intérieur de l'Afrique australe. Rhodes, songeant à une vaste fédération de l'Afrique australe, sous direction britannique, avait déjà négocié le protectorat du pays betchouana en 1885 et un accord avec le roi des Matabélés en 1898, lui réservant le droit d'exploiter les richesses minérales du pays (or, notamment). D'autres groupes financiers s'intéressaient à la mise en valeur du bassin du Zambèze, mais Rhodes sut les persuader de s'unir à sa société et put ainsi constituer la compagnie qui reçut la charte royale en octobre 1889. La nouvelle compagnie entreprit aussitôt la colonisation du pays machoua et fonda en 1890 Salisbury. Le rachat, en 1891, des droits fonciers récemment acquis par le financier allemand Lippert, la répression des révoltes des Machouas et des Matabélés en 1893 et 1896-1897 laissèrent la compagnie seule maîtresse de ce qu'on appela dès lors la Rhodésie. En contrepartie, elle assuma seule les frais et les responsabilités non seulement de l'installation des colons et de l'organisation économique du pays, mais aussi de l'administration (dans les limites fixées par des ordres-en-conseil de 1898 à 1900).

Le territoire était subdivisé en Rhodésies du Sud, du Nord-Ouest et du Nord-Est, ces deux dernières réunies en 1911. En Rhodésie méridionale, au sud du Zambèze, la colonisation européenne avait progressé rapidement et réclamait des droits politiques que limitaient alors ceux de la compagnie. Rhodes lui-même avait envisagé l'abandon progressif de ses prérogatives politiques. Aussi, par l'accord de septembre 1923, la compagnie abandonna toute autorité administrative sur les deux territoires, mais en conservant ses droits économiques, et en percevant une indemnité pour les dépenses consenties dans le passé. Délivrée de responsabilités coûteuses, la compagnie connut dès lors une situation financière florissante. Bien qu'ayant rétrocédé en 1933 ses droits miniers au gouvernement de Rhodésie du Sud, et accepté en 1949 de payer des redevances pour ses exploitations minières (cuivre) en Rhodésie du Nord, elle garde une puissance économique considérable dans la Fédération des Rhodésies et du Nyassaland, contrôlant par exemple tout le réseau ferroviaire.

BRITOMARTIS. Myth. gr. Déesse crétoise, qui n'est que l'une des nombreuses manifestations de la Terre-Mère des Préhellènes, commune à tout le monde achéen. On racontait qu'elle était fille de Zeus et que Minos, amoureux d'elle, la poursuivit à travers la Crète, tant et si bien qu'elle se jeta dans la mer et fut recueillie, sauve, par un filet de pêche. C'est l'éternelle Grande Mère des hommes et des dieux. Britomartis semble avoir été spécialisée dans les activités maritimes et, même après l'unification des divinités primitives sous le vocable classique, elle subsista longtemps sous son ancien nom de DICTYNNA-BRITOMARTIS.

BRITOVIUS. Myth. Un des nombreux dieux de la Guerre, chez les Celtes, assimilé plus tard à Mars.

BRITTEN (Benjamin), compositeur anglais (Lowestoft, Suffolk, 1913). Élève de F. Bridge et J. Ireland, les *Variations on a theme of Frank Bridge* (1937) établirent sa réputation, que consacra la première de *Peter Grimes* (d'après *The Borough,* de Crabbe) à Sadler's Wells (1945), joué ensuite et traduit dans de nombreuses langues. Les œuvres de Britten renouvellent l'art lyrique : *le Viol de Lucrèce* (1946), *Albert Herring* (1947), *Billy Bud* (1951), *The Turn of the Screw* (1954). Dans sa production figurent aussi : *A Ceremony of Carols,* pour voix d'enfants et harpe ; *Spring Symphony,* pour solistes, chœur et orchestre ; *les Illuminations,* sur les poèmes de Rimbaud ; *Sept Sonnets de Michel-Ange, Sinfonia da Requiem,* des concertos, deux quatuors à cordes, etc.

Britton, titre d'un très ancien code britannique en langue française, élaboré vers 1391, probablement par un clerc nommé *de Breton.* L'œuvre est très précieuse pour l'histoire du droit anglo-normand.

BRITTON (John), archéologue anglais (Kington Saint Michael, près de Chippenham, Wiltshire, 1771 - Londres 1857). Il a publié notamment : *les Anciens Monuments de l'Angleterre* (1807-1814), *les Cathédrales d'Angleterre* (1814-1835), *Dictionnaire de l'architecture et de l'archéologie au Moyen Age* (1835-1836).

BRITTON (Nathaniel, lord), naturaliste américain (New Dorp, Etat de New York, 1859 - New York 1934). Directeur du Jardin botanique de New York (1896-1926), il est l'auteur de nombreux travaux sur la flore américaine.

BRITTONIQUE adj. Relatif aux peuples celtes qui s'établirent en Grande-Bretagne entre le Ier millénaire et le Ier s. av. J.-C. ◆ N. m. Linguist. Rameau de la langue celtique*, séparé du rameau goïdélique par certaines particularités d'ordre phonétique.

— ENCYCL. Le *brittonique* a eu pour domaine, antérieurement aux invasions anglo-saxonnes de la Grande-Bretagne (V^e-VIIe s.), les îles Britanniques, à l'exclusion de l'Irlande. Les peuples brittoniques semblent avoir commencé à envahir la Grande-Bretagne vers le milieu du Ier millénaire av. J.-C., refoulant ou assimilant les populations préceltiques, les Pictes*, qui se maintinrent seulement dans le N. de l'île. La dernière invasion, celle des Belges, se situe vers 80 à 70 av. J.-C. Deux types culturels assez différents se développent, l'un dans le N.-E., caractérisé par ses grands tumuli, l'autre dans le S.-O., caractérisé par ses villages lacustres. A la suite de la conquête de l'Angleterre actuelle par les Romains (début de l'ère chrétienne), le brittonique s'était enrichi d'un nombre assez considérable d'emprunts à la langue latine, emprunts qui se retrouvent dans ses descendants : le *gallois,* toujours parlé dans le pays de Galles ; le *cornique,* disparu au XVIIIe s., en Cornouailles anglaise, et le *breton-armoricain,* apporté sur le continent par des colons venus d'outre-Manche entre le Ve et le VIIe s. On observe pourtant, entre l'évanouissement du régime romain au début du Ve s. et le triomphe des envahisseurs anglo-saxons* au VIe s., une nouvelle celtisation du pays. Refoulées par la puissante colonisation anglo-saxonne, langue brittonique et civilisation romano-celtique se sont maintenues plus ou moins longtemps dans le S.-O. (Cornouailles), l'O. (pays de Galles) et le N.-O. (Cumbria, c'est-à-dire Cumberland et Strathclyde).

BRIVADOIS (le), petit pays de France (Haute-Loire), s'étendant autour de Brioude.

BRIVADOIS, E adj. et n. Relatif à Brioude ; habitant ou originaire de cette ville.

BRIVE-LA-GAILLARDE, ch.-l. d'arrond. de la Corrèze, dans le *pays de Brive,* sur la Corrèze ; 36 088 hab. (32 041 aggl.) [*Brivistes*]. La ville est située dans une région formant transition entre le Limousin et le Midi aquitain : le relief se compose de molles collines et de larges vallées ; les sols riches portent des cultures délicates (primeurs, arbres fruitiers). La cité ancienne conserve l'église Saint-Martin, des XIIe et XIVe s., un ancien collège du XVIIe s., l'hôtel de Labenche, de la Renaissance. Elle est ceinturée de boulevards, au-delà desquels s'étendent les faubourgs modernes. Carrefour de voies ferrées, centre de rayonnement d'autocars, c'est un grand marché agricole (fruits et primeurs) et une ville industrielle : métallurgie (chaudronnerie, découpage des métaux, fabrique de boîtes de conserve, quincaillerie), ateliers de mécanique, lampes de radio, textiles (confection, tricotage), produits alimentaires (biscuiterie, laiterie, confiserie), travail du cuir, papeteries, chaussures, etc. Patrie du cardinal Dubois, de J.-B. Treilhard, P. A. Latreille et du maréchal Brune. — L'arrond. a 11 cant., 99 comm. et 101 859 hab.

— Hist. Brive (en lat. *Briva Curretia*), où Gondovald, prétendu fils de Clotaire Ier, se fit couronner roi en 585, fut érigée en

commune au XIIe s. Réunie à la Couronne en 1271, elle disputa le titre de capitale du bas Limousin à Tulle, qui finit par l'emporter. (→ Biblio.)

BRIVES-CHARENSAC, comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le Velay, près du Puy, sur la Loire; 1 725 hab. (1 127 aggl.). Ancienne abbaye de prémontrés. Minoteries. Moulinage de la soie.

BRIVIESCA, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Burgos), au N.-E. de Burgos, sur l'Oca; 3 600 hab. Petite ville entourée de murailles. Dans l'ancienne collégiale se trouve un retable du XVIe s., et dans l'église gothique de Santa Clara (XVe s.), un retable à sculptures polychromes de l'école castillane.

BRIX n. m. (du nom du savant allemand Adolf Ferdinand Venceslaus *Brix* [1798-1870]). Densimètre à flotteur, étalonné à 15 °C, donnant directement la teneur en sucre d'une solution (en grammes pour cent). ‖ *Degré Brix*, degré marqué par ce densimètre.

BRIX, comm. de la Manche (arrond. de Cherbourg), dans le Cotentin; 1 443 hab. (168 aggl.). Ruines d'un château fort. Eglise du XIVe s.

BRIXHAM, v. et port de Grande-Bretagne (Devonshire), sur la Manche; 8 800 hab. Pêche. Guillaume d'Orange y débarqua (5 nov. 1688).

BRIZA ou **BRIZE** n. f. (gr. *briza*). Bot. Plante voisine des fétuques, poussant dans les lieux arides et comprenant plusieurs espèces françaises. (Très sensible au vent, on l'appelle également *tremblote* ou *langue-de-femme*. Famille des graminacées.)

BRIZARD (Sulpice), menuisier parisien (v. 1735 - v. 1799). Reçu maître en 1762, c'est sous Louis XVI qu'il a montré toute la richesse de ses dons (élégante simplicité, charmante fantaisie). — Son frère PIERRE († 1804), maître en 1772, est moins connu, mais allia, lui aussi, le souci de l'élégance à celui du travail bien fait.

BRIZEUX (Auguste), poète français (Lorient 1803 - Montpellier 1858). Venu à Paris vers 1825, il publie le poème de *Marie* (1832), d'une grande délicatesse dans la simplicité. Après un voyage en Italie, en compagnie d'Auguste Barbier, il publie un second recueil, intitulé d'abord *les Ternaires* (1841), puis *la Fleur d'or*, suite de poèmes fondés sur la mystique du nombre « trois », qui se traduit, dans la forme même, par la prédominance des tercets. Viennent ensuite son idylle de *Primel et Nola* (1842) et son épopée rustique des *Bretons* (1845), que l'Académie couronna, ainsi que ses *Histoires poétiques* (1855). Brizeux chante surtout son pays natal, et son inspiration vaut par la fraîcheur, la sincérité, la sobriété. Il a traduit *la Divine Comédie* (1841).

BRIZO, déesse antique, honorée à Délos : elle protégeait les matelots et révélait l'avenir dans les songes.

BRNO, en allem. **Brünn,** v. de Tchécoslovaquie, capitale de la Moravie et ch.-l. de cercle, au confluent de la Svratka et de la Svitaya; 306 000 hab. Evêché catholique. La vieille ville a conservé divers monuments civils (citadelle du Špílberk) et religieux (cathédrale Saint-Pierre, église Saint-Jacques, gothique, église baroque des Jésuites, etc.). L'agglomération s'est accrue considérablement par suite du développement des industries; les premières, créées à l'époque de l'Empire austro-hongrois, furent des industries métallurgiques et des fabriques de drap, travaillant les unes et les autres pour l'armée. Ces deux branches d'industries ont été complétées par des constructions de matériel de chemin de fer et de machines agricoles, le travail du cuir, des fabriques de cristaux et de porcelaines. Les industries les plus récentes sont les industries chimiques.

BROACH, v. de l'Inde (Bombay), sur l'estuaire de la Narbada, dans le golfe de Cambaye; 56 000 hab. Industrie du coton. C'est l'ancienne *Barygaza*.

BROAD (Charlie Dunbar), philosophe anglais (Londres 1887). Il fit ses études à Cambridge, puis y enseigna la morale et la philosophie à partir de 1933. En 1935, il devint président de la Société de recherches psychologiques. On lui doit : *Perception physique et réalité* (1914), *la Pensée scientifique* (1923), *l'Esprit et sa place dans la nature* (1925), *la Théorie éthique* (1930), *Examen de la philosophie de Taggart* (1933-1938). Broad se rattache au néo-réalisme anglais, illustré également par Alexander, Whitehead, Russell, position caractérisée par son point de départ antisystématique — qui décompose et analyse tous les problèmes de la connaissance — et par son but essentiellement théorique.

BROADCASTING [brodkastiŋ] n. m. (mot angl.; de *broad*, large, et *to cast*, lancer). Nom donné en Angleterre et en Amérique aux émissions effectuées par les stations de radiodiffusion.

Broad Church. V. ANGLICANISME.

BROAD PEAK, sommet de l'Inde, dans le Karakoram, à l'O. de la passe du Karakoram, près du K 2; 8 047 m. Il a été étudié par plusieurs expéditions, notamment celles du duc des Abruzzes (1909), du major Kenneth Mason (1926), et du duc de Spolète (1929). Il a été gravi en 1957 par Schmuck, Winterstaller, Diemberger et Buhl, d'une expédition autrichienne.

BROADSTAIRS, station balnéaire de Grande-Bretagne (Kent), sur la mer du Nord, au N. de Ramsgate; 15 100 hab. (avec l'aggl. de Saint Peters). Résidence d'été de Charles Dickens.

BROADWAY, grande artère de New York, s'étendant sur toute la longueur de Manhattan, et au-delà, sur 64 km, de Battery Park à Ossining.

Broadway Melody, l'un des premiers films parlants américains (1929). Ses réalisateurs, Harry Beaumont et Edmund Goulding, inventèrent là quelques-unes des figures de style du futur langage sonore : sanglots de la comédienne Bessie Love, effets de contrepoint son-image, grande mobilité de l'appareil de prise de vues restent les traits essentiels de ce film dont l'action se déroule dans les milieux du music-hall américain.

Brobdingnag, le deuxième des pays imaginaires où aborde Gulliver, héros du roman de Swift. Les habitants y sont hauts de soixante pieds, et tout y est gigantesque.

BROC [bro] n. m. (anc. provenç. *broc*, du gr. *brokhis*, pot). Récipient portatif en métal, en étain, en bois cerclé de fer ou de cuivre, etc., ayant une anse et un bec évasé, et dont on se sert communément pour tirer, transvaser, porter le vin ou d'autres liquides. ‖ Contenu du même vase : *Un broc de vin.* — Métrol. Ancienne mesure de capacité de valeur variable selon les localités, et qui, à Paris, valait 2 pintes, c'est-à-dire 1,86 litre. — ENCYCL. D'abord mesure de capacité fabriquée par les tonneliers, le *broc* était en bois cerclé de fer; puis l'usage vint d'appeler ainsi tout grand vase à anse et de forme allongée. Au XVIIe s., la manufacture de porcelaine de Vincennes en produisit, qui sont de jolies pièces d'étagère; ce fut en 1750 que l'on commença à produire de grands brocs en faïence pour la garde-robe et la toilette.

BROC [brɔk] (élément expressif). Usité seulement dans la loc. adv. *de bric et de broc.* (V. BRIC.)

BROCA (Louis), ingénieur français. On lui doit la création d'un type de rail à ornière très répandu pour les voies de tramways, les voies de ports, etc., qui doivent être noyées dans les chaussées.

BROCA (Paul), chirurgien et anthropologiste français (Sainte-Foy-la-Grande 1824 - Paris 1880). Professeur de pathologie chirurgicale à la faculté de médecine de Paris et professeur au laboratoire d'anthropologie des Hautes Etudes, puis à l'Institut anthropologique fondé en 1876, il a été l'un des chefs de l'école anthropologique moderne. Dans les dernières années de sa vie, il étudia surtout le cerveau. Il a localisé l'aphasie dans la troisième circonvolution cérébrale gauche, découverte qui a été depuis l'objet d'études importantes. On lui doit : *De l'étranglement dans les hernies abdominales*, thèse d'agrégation (1853), *Des anévrismes et de leur traitement* (1856), *Etudes sur les animaux ressuscitants* (1860), *Traité des tumeurs* (1865-1869), *Mémoires sur les caractères physiques de l'homme préhistorique et sur les ossements des Eyzies* (1869), *Mémoires d'anthropologie* (1871-1875), *Instructions craniologiques et craniométriques* (1875). Broca a, en outre, collaboré au grand *Atlas d'anatomie descriptive du corps humain* de Beau et Bonamy. Il a fondé, en 1872, l'Ecole d'anthropologie et la *Revue d'anthropologie*. Elu sénateur inamovible en 1880, il siégeait à gauche. C'est au Sénat qu'il succomba, d'une rupture d'anévrisme.

BROADWAY la nuit

Broca (APHASIE DE), aphasie dont les troubles arthriques sont une des composantes fondamentales.

Broca (CIRCONVOLUTION DE), la troisième circonvolution frontale gauche du cerveau, dont la destruction provoque une anarthrie* pure.

Broca (HÔPITAL) [du nom de l'anthropologiste], hôpital parisien, situé rue Broca (XIIIe). Il comporte un important service de gynécologie. Une consultation de dermato-vénéréologie y fonctionne également. Des laboratoires de recherche y sont installés.

docteur Paul BROCA

BROCAILLE n. f. (pour *blocaille*). Métall. Ensemble de résidus du moulage, de fragments de jets, de bavures de coulée. — Trav. publ. Petits pavés de rebut.

BROCANTAGE n. m. Action de brocanter; commerce de brocanteur.

BROCANTE n. f. *Fam.* Commerce du brocanteur : *Faire de la brocante.* ‖ *Pop.* Ouvrage de peu de valeur, fait par les ouvriers, les artisans, les artistes pour leur propre compte (vieilli) : *Je vais faire des brocantes, une corbeille de mariage, des groupes en bronze* (Balzac).

BROCANTER v. tr. (sans doute de l'anc. haut allem. **brocko*, morceau). Acheter, vendre, troquer des marchandises, et spécialement des tableaux ou des objets de curiosité : *C'est pour redevenir un grand propriétaire toscan qu'il avait brocanté des tableaux, vendu en contrebande les plafonds fameux de son palais* (A. France).

BROCANTEUR, EUSE n. Celui, celle qui achète ou qui échange des objets d'occasion, pour les revendre ou les échanger. — ENCYCL. La profession de *brocanteur* est libre; mais, dans l'intérêt de l'ordre public, notamment à cause des facilités qu'elle offre pour receler les produits des vols, elle est soumise à des règles particulières.
Tout brocanteur est tenu à une inscription spéciale à la Préfecture. Il doit tenir registre

BRNO

Phot. U. S. I. S., Petit, Chambre de comm. tchécoslovaque.

général BROCARD alors qu'il commandait l'escadrille des Cigognes

Ole BROCH

des affaires qu'il réalise, et du nom de ses contractants. Il ne peut acheter à des enfants mineurs.

BROCARD n. m. (lat. médiév. *brocardus;* de *Burchard,* évêque de Worms, qui, au XIe s., avait publié un recueil de sentences canoniques ; le deuxième sens est dû au dialectal *broquer,* dire des paroles piquantes). Règle de droit exprimée en une forme énergique et concise, facile à retenir. ‖ Moquerie, raillerie piquante : *On nous lance de tous côtés cent brocards à votre sujet* (Molière).
— Encycl. Dr. Les jurisconsultes modernes sont sobres de *brocards;* autrefois, on en abusait. Quelques-uns, cependant, méritent d'être conservés. Parmi les brocards tirés du droit romain, on peut citer : *Malitiis non est indulgendum; Summum jus, summa injuria;* etc. Les règles essentielles du droit coutumier sont posées sous forme de proverbes dans les *Institutes coutumières* de Loysel. Elles ont souvent une tournure fort pittoresque, comme : *En mariage, trompe qui peut; Qui vend le pot, dit le mot.*

BROCARD ou **BROQUART** n. m. (mot dialectal ; de *broque,* broche). Vén. Chevreuil mâle.

BROCARD (Antonin), général d'aviation français (Biol, Isère, 1885 - Paris 1950). Officier d'infanterie, il passe son brevet de pilote en 1912. Détaché en 1914 dans l'aéronautique, il commande l'escadrille M. S. 3, qui devint la glorieuse escadrille des Cigognes, puis, en octobre 1916, le groupe de combat des Cigognes (G. C. 12). Il sut s'entourer de pilotes exceptionnels, dont Guynemer. En 1917, il est appelé au cabinet du secrétaire d'Etat à l'aviation, reprend son commandement en 1919, démissionne de l'armée en 1920. Député, vice-président de la Commission de l'armée, puis président de la Commission de l'aéronautique, il abandonne la vie politique en 1936. Nommé général dans le cadre de réserve en 1937.

BROCARDER v. tr. *Fam.* Piquer par des paroles railleuses et ironiques : *On le brocarde, la valetaille lui jette des boules de neige et des os rongés, et il attend toujours* (H. de Montherlant).

BROCART n. m. (ital. *broccato,* étoffe brochée). Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent, et enrichie de fleurs et de figures.
— Encycl. Le *brocart* appartenait à la catégorie des draps dits « de Damas ». Ce mot, de nos jours, désigne quantité de soieries mêlées de métal : damas, gros de Tours brochés d'or ou d'argent. Les brocarts proprement dits étaient des tissus d'or ou d'argent ou les deux ensemble, soit en chaîne, soit en trame, véritables draps d'or, si goûtés au Moyen Age, après que l'usage en eut été emprunté à l'Orient. L'invention de ce tissu remonte aux époques les plus reculées, comme en témoigne un récit de l'Exode. La mention d'habits d'or ou de tissus de fils d'or n'est pas rare dans les textes antiques ; la soie fut substituée à la laine comme support des fils en métal précieux. Aux termes du règlement corporatif de 1667, le brocart d'or était parmi les quatre draps sur l'un desquels devaient exécuter leur chef-d'œuvre « marchands et maîtres ouvriers en drap d'or, d'argent et de soie en la ville de Paris ». Les principaux centres de fabrication furent Lyon et Tours. Mais, sous le règne de Louis XIV, la fabrique de Marcelin Charlier, à Saint-Maur, alimenta de brocarts les réserves royales. Depuis, on en a produit peu qui aient la beauté des anciens, de ceux qui servirent encore, sous l'Empire et la Restauration, à la décoration de la salle du Trône, mais il s'en tisse toujours pour certains ornements d'église ou pour des tentures de prix.

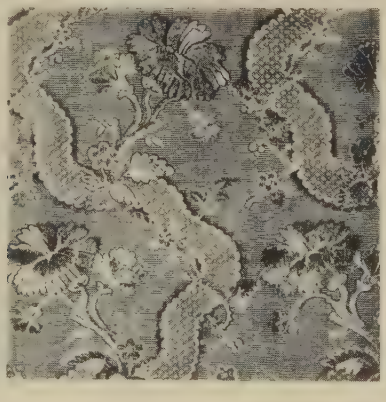

brocart
à décor broché d'argent et de soies polychromes
Musée historique des tissus Lyon

BROCATELLE n. f. (ital. *broccatello,* tissu léger). Matér. Sorte de marbre composé presque entièrement de coquilles broyées, employé depuis le XVIIe s. à la décoration des édifices, et que l'on tire principalement de Tortose, en Espagne : *Brocatelle de Tortose, d'Espagne, de Sienne, de Boulogne,* etc.
— Text. Etoffe de soie brochée à riches ornements, le plus souvent polychromes.
— Encycl. Text. A l'origine, les *brocatelles* étaient des brocarts* à petits dessins, brochés d'or ou d'argent. Au XVIe s., on fabriquait déjà des brocatelles sans fils métalliques, puis, plus tard, on tissa des brocatelles de coton et même de laine, en Flandre.

BROCCHI (Giovanni Battista), naturaliste et géologue italien (Bassano 1772 - Khartoum 1826). Il fut professeur de botanique à Brescia, inspecteur des mines du Milanais (1809), et devint ingénieur du vice-roi d'Egypte en 1822. Auteur de *Conchiliologia fossile subappennina* (1814).

BROCCIO [brotʃjo], **BROCCIU** [brotʃjy], **BRUCCIO** [brytʃjo] n. m. Fromage fabriqué en Corse, à partir d'un mélange de sérum et de lait frais de chèvre ou de brebis. (On le consomme frais ou sec [pour râper] et il sert à la préparation de petites tartes [*imbroccioto, fiadone*].)

Brocéliande, forêt légendaire de la Bretagne, correspondant peut-être à la forêt de Paimpont, où les romans de la Table ronde faisaient vivre l'enchanteur Merlin et la fée Viviane. (→ Biblio.)

BROCERON ou **BROCHERON** n. m. Nom donné, au Moyen Age, à tout ce qui, dans un objet, était en forme de bec.

BROCH (Ole), mathématicien et homme politique norvégien (Fredrikstad 1818 - Sèvres, Seine-et-Oise, 1889). Directeur général des chemins de fer norvégiens (1855), codirecteur de la Banque de crédit (1859), député au Storthing (1862), ministre de la Marine et des Postes (1869-1872), il devint directeur du Bureau international des poids et mesures.

BROCH (Hermann), romancier autrichien (Vienne 1886 - New Haven, Etats-Unis, 1951). Industriel, il vint tard à la littérature, avec sa trilogie *les Somnambules* (*Die Schlafwandler*) [1931-1932], qui reste son œuvre la plus importante ; ce tableau de l'Allemagne sous Guillaume II est conçu selon la technique romanesque de J. Joyce. Après l'Anschluss (1938), il émigra aux Etats-Unis.

BROCHAGE n. m. Mécan. Méthode de travail des métaux, utilisée pour usiner ou calibrer des trous de forme quelconque, au moyen d'une fraise rectiligne appelée *broche.* (V. part. *encycl.*) ‖ Opération de chaudronnerie qui consiste à amener, en face l'un de l'autre, à l'aide d'une broche, deux trous percés dans des pièces à assembler.
— Rel. Action de brocher les livres ; résultat de cette action. (V. part. *encycl.*)
— Text. Procédé de tissage permettant de faire apparaître, sur un tissu de fond, des motifs décoratifs formés par des fils de trame supplémentaires spéciaux, insérés par un battant brocheur.
— Encycl. Mécan. Le *brochage,* appelé quelquefois, mais à tort, *mandrinage,* consiste essentiellement à raboter les parois d'un trou au moyen d'un outil appelé *broche,* pourvu d'un grand nombre de dents, et animé d'un mouvement de translation rectiligne. Si l'outil présente une section légèrement conique, il peut servir à finir un trou précédemment ébauché ; si l'outil a une section polygonale, on peut transformer un trou circulaire en un trou de même section que la broche, et y exécuter des rainures pour clavetage.
Le brochage est exécuté en une seule passe de l'outil, dont la longueur dépend du nombre de dents et de leur pas. On utilise pour cela une machine à brocher (v. BROCHEUSE). Lorsque la profondeur du métal à enlever est trop importante, on utilise un jeu de broches de sections différentes, que l'on passe successivement. Se substituant souvent au mortaisage et même parfois à l'alésage, le brochage permet d'exécuter tous les alésages à cannelures, les rainures de clavettes, etc. On exécute même le brochage de rainures hélicoïdales en utilisant des broches spécialement étudiées. Mis au point aux Etats-Unis, le brochage a pris dans l'industrie mécanique pour les travaux de série (automobiles, etc.) un développement considérable.
— Rel. Le *brochage* comprend l'ensemble des opérations nécessaires pour former un volume broché à partir des feuilles de papier sortant de l'imprimerie : *pliure, assemblage, couture, couvrure ;* la *rognure* et l'*ébarbage* des tranches sont facultatifs.

BROCHANT, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce ou d'un meuble figuré par-dessus d'autres, de manière à les cacher partiellement. ‖ *Brochant sur le tout,* se dit des pièces brochantes qui passent d'un côté à l'autre de l'écu sur les autres pièces ou meubles. ‖ *Fig.* Se dit ironiquement d'un surcroît de personnes ou de choses s'ajoutant à un nombre déjà considérable : *La guerre, la famine et, brochant sur le tout, le choléra.*

BROCHANTITE n. f. (du nom du géologue français *Brochant* de Villiers [1772-1840]). Minér. Sulfate basique hydraté naturel de cuivre $CuSO_4, 3Cu(OH)_2$, que l'on trouve en cristaux transparents, de couleur vert émeraude.

BROCHARD (Victor), philosophe français (Quesnoy-sur-Deûle 1848 - Paris 1907). Professeur d'histoire de philosophie ancienne à la Sorbonne, il a publié : *De assensione stoici quid senserint, De l'erreur* (1879), et une étude sur *les Sceptiques grecs* (1887). [Acad. des sc. mor. et polit., 1900.]

BROCHE n. f. (lat. pop. *brocca ;* de *brocchus,* saillant). Tige de fer que l'on passe à travers une volaille ou un quartier de viande pour les rôtir en les faisant tourner devant le feu ou au-dessus du feu : *Trois broches tournaient, chargées de poulets, de pigeons, de gigots* (Maupassant).
— Agric. Instrument dont on fait usage pour placer les tuyaux dans le fond des tranchées de drainage.
— Bijout. Fermail ou fibule servant à agrafer les deux pans d'un vêtement féminin flottant. (C'est une longue épingle dissimulée sous une plaque de métal plus ou moins ornée.) [V. part. *encycl.*]
— Bouch. Ustensile servant au boucher à décorer sa viande.
— Brod. Outil de la brodeuse, en bois dur (buis), sur lequel elle enroule le *filé* de métal (or ou argent) pour faire le *guipé* ou la *couchure* sans altérer le brillant par le contact des doigts.
— Carr. Outil du carrier et du tailleur de pierre, qui affecte la forme d'un poinçon conique.
— Chirurg. Tige graduée ou non, de section carrée, triangulaire ou cylindrique, utilisée en chirurgie osseuse pour consolider ou fixer un os fracturé ou une articulation.
— Chirurg. dent. *Broche à canaux,* instrument destiné à rendre perméable et à élargir les canaux radiculaires de la dent.
— Comm. Billet de commerce d'un très faible montant, généralement inférieur à 50 NF.
— Constr. Chacune des planches fendues auxquelles les ouvriers maçons fixent les extrémités des cordeaux pour les guider dans l'alignement et l'épaisseur des murs. ‖ Long clou qui sert à arrêter les lambris.
— Cordonn. Outil de cordonnier servant à faire les avant-trous pour clouer ou cheviller une chaussure. ‖ Machine à découper les cuirs.
— Electr. Tige métallique reliée à une électrode d'un tube électronique et pouvant s'engager dans une pièce femelle du support du tube pour assurer la liaison électrique de l'électrode avec les circuits extérieurs et pour fixer mécaniquement le tube sur son support.
— Mat. plast. Cylindre ou tige tronconique en acier traité, dont l'une des extrémités se présente dans l'empreinte, l'autre étant solidement fixée à l'une des matrices dont elle peut être éventuellement séparée avec facilité.
— Mécan. Toute partie cylindrique tournante d'une machine-outil portant une pièce à usiner ou un outil. (V. part. *encycl.*) ‖ Outil servant à calibrer un trou cylindrique ou à y exécuter des rainures.

Phot. Ministère de l'Air, Université d'Oslo, musée de Lyon.

— Sell.-garn. Sorte de grande aiguille de 15 à 18 cm de long, ayant à son extrémité une partie de bois tournée en forme de boule et formant la tête, ce qui permet, avec le creux de la main, de faire pénétrer la broche dans le travail : *Les broches servent provisoirement à tenir le travail.*

— Technol. Sorte de tige d'acier ronde, coudée en S, utilisée pour le coudage des tuyaux ou pour l'évasement d'une ouverture dans un tuyau. ‖ Tige cylindrique, solidaire du palâtre, centrée dans le canon, et servant de support-guide aux clés forées. ‖ Instrument de bois tourné et pointu, destiné à percer les cierges. ‖ *Broche d'assemblage,* tige d'acier que l'on passe dans les trous de rivets de deux plaques pour faciliter la pose des rivets.

— Text. Tige métallique servant à recevoir la bobine sur les métiers à filer et le bobineau sur les bancs à broche.

— Trav. fém. Syn. de CROCHET ou AIGUILLE À TRICOTER.

— Véner. Premier bois* du chevreuil.

— ENCYCL. Bijout. La fibule*, qui fut la première *broche,* est née de la nécessité d'attacher ou de retenir les vêtements ; avant de devenir une parure, elle fut un objet de première utilité. Les broches égyptiennes sont le plus souvent en mosaïque de pâtes de verre colorées, insérées dans des alvéoles d'or, et ornées, au centre, d'un gros scarabée en relief. Les Grecs et les Romains se servirent de fibules pour déterminer les harmonieuses tombées d'étoffes de leurs vêtements ; elles sont souvent d'un délicat travail, et en métal précieux. Les épingles des Etrusques, d'abord très simples, terminées par une boule creuse, reçurent plus tard une décoration variée. Epingles, fibules et broches étaient très employées chez les Gaulois ; elles sont généralement en bronze et ornées d'une plaque imitant un oiseau. Pendant toute la période mérovingienne, les fibules se rapprochent de la broche et présentent une plaque décorée d'un seul côté. Au Moyen Age, la fibule, qui s'était transformée en broche, devient le fermail. A dater de la Renaissance, la broche suit l'évolution des styles.

— Mécan. Une *broche* de machine-outil reçoit en bout soit un mandrin ou un plateau destiné à supporter la pièce à usiner, soit une pointe de tour ou un outil (foret, fraise, barre d'alésage, etc.), généralement emmanché dans un alésage conique, et entraîné par simple coincement. Une même machine-outil peut d'ailleurs avoir plusieurs broches, qui peuvent usiner simultanément plusieurs trous dans une même pièce. On appelle aussi « broche » un outil portant des arêtes tranchantes multiples, disposées le long d'un corps cylindrique et destinées à travailler successivement. Une broche peut être utilisée soit en poussant — c'est alors un outil de courte longueur, sinon il pourrait être décentré pendant son travail —, soit plutôt en tirant, et l'on utilise alors une machine spéciale de traction, appelée *machine à brocher.* Ce travail est appelé *brochage**.
Une broche est généralement en acier rapide (acier au chrome) et façonnée selon le travail à exécuter. Outil coûteux et d'un entretien délicat, elle permet un travail rapide, précis, et convient surtout aux travaux de série (construction automobile).

BROCHÉ n. m. Procédé de tissage au moyen duquel on forme sur l'étoffe des dessins plus ou moins détachés les uns des autres. ‖ Etoffe tissée par le procédé du broché. ‖ Dessins, effets obtenus sur les tissus par ce procédé.

BROCHÉE n. f. Art culin. Quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une seule fois.

BROCHER v. tr. Procéder au brochage d'un livre. ‖ — *Fig.* et *fam.* Rédiger vivement : *Florine est la plus grande liseuse de romans qu'il y ait au monde ; elle m'en fait l'analyse, et je broche mon article d'après son opinion* (Balzac) ; et, intransitiv. : *Je broche parce que je n'ai pas le temps de m'appesantir* (Stendhal).

— Agric. *Brocher la vigne,* lui donner un léger binage.

— Brod. *Broderie brochée,* broderie très fine en soie camaïeu, rebrodée de métal dans le même sens que la soie. (Elle est utilisée par la couture et dans l'ameublement.)

— Matér. *Taille brochée,* aspect de pierre de taille comportant de longs sillons parallèles séparés par des bandes en relief de cassures d'éclatement très grossières. (Ces sillons sont généralement parallèles et à 45° des arêtes. On obtient cette taille en frappant à la broche ou à la pique.)

— Mécan. Usiner un trou cylindrique au moyen d'une broche*.

— Technol. Enfoncer avec le brochoir les clous dans le sabot du cheval.

— Text. Tisser en entremêlant sur le fond des fils de soie, d'argent ou d'or, pour figurer les dessins destinés à orner une étoffe.

— ENCYCL. Text. *Brocher* une étoffe, c'est, au cours de sa fabrication et au moyen de petites navettes appelées *espolins,* disposées sur le battant-brocheur, ajouter au fond du tissu des dessins (fleurs, ramages ou rinceaux) de soie, d'or ou d'argent. On fit, en France, dès le XVe s., des tissus brochés. La brochure, exécutée d'abord à la main, le fut dès le XVIIe s. à la mécanique. De nos jours, on broche toutes les étoffes, même les plus communes, comme le damas de laine, le reps, la mousseline. Citons un portrait de Napoléon Ier, exécuté en 1833 par Gantillon ; habile fabricant lyonnais, il avait fait breveter, en 1832, un procédé spécial de broché qui lui permettait d'obtenir, par l'emploi de plusieurs trames teintées en camaïeu dégradé et la juxtaposition de leurs points très fins, une grande exactitude de reproduction pour le dessin et la couleur.

BROCHER (Charles Antoine), juriste suisse (Carouge, près Genève, 1811 - Genève 1884). Professeur de droit à l'université de Genève et magistrat, auteur d'un *Cours de droit international privé.*

BROCHET n. m. (de *broche*). Poisson osseux ayant le corps allongé, subcylindrique,

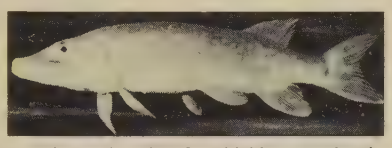

une large bouche formidablement dentée (700 dents), les nageoires dorsale et anale placées à l'arrière du corps, le museau très déprimé en dessus.

— ENCYCL. Très voraces, les *brochets* se plaisent dans les eaux douces, vives ou dormantes, détruisent des quantités énormes de poissons (ce sont les requins des rivières) ; ils peuvent atteindre plus d'un mètre de long. Particuliers à l'hémisphère boréal, ils sont beaucoup moins abondants dans le midi de l'Europe que dans le nord. La seule espèce d'Europe et de France, le brochet commun (*Esox lucius*), peut peser jusqu'à 25 kg ; il fraie en février, mars et avril ; à ce moment, sa chair n'est pas très fine ; en Sibérie, on la sale et on la fume ; en Allemagne, ses œufs, bien que légèrement toxiques, servent à faire une sorte de caviar. Le brochet sert de type à la famille des ésocidés.

— Pêch. Poisson carnassier qui s'intéresse, à ses heures, exclusivement aux proies vivantes, le *brochet* se pêche bien au vif, c'est-à-dire avec une ligne amorcée d'un petit poisson vivant (gardon, chevesne, goujon, etc.). Le bas de ligne est une crinelle d'acier terminée par un hameçon simple ou double n° 2. La pêche sportive du brochet se pratique au lancer. Les leurres à utiliser sont la cuiller (le poisson mort sur monture tournante ou casquée), les poissons nageurs en bois, matière plastique ou caoutchouc. Dans les étangs privés, on peut user d'engins qui pêchent automatiquement : bricole (sur le fond), trimer, fourchette, etc. (en surface). Il convient de ménager cet excellent poisson de sport ; la loi interdit qu'il soit pêché en dessous de 40 cm, mais un pêcheur sportif honnête ne doit conserver que les pièces d'au moins 2 livres. (→ Biblio.)

BROCHETAGE n. m. Action de brocheter.

BROCHETAILLE n. f. Menu fretin de brochet.

BROCHETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*). Art culin. Embrocher, enfiler avec une broche ou une brochette : *Brocheter une volaille.* ‖ Fixer sur la broche à l'aide d'une brochette : *On brochette les pièces lourdes, que leur poids ferait tourner autour de la broche.*

— Mar. Mettre en forme les bordés d'une coque de navire en bois, en incurvant leur tranche pour qu'ils se répartissent également aux extrémités et au milieu de la coque.

BROCHETIÈRE n. f. Sac à pêche dont les extrémités se déploient, et dans lequel les pêcheurs de brochets mettent leurs captures.

BROCHETON n. m. Petit brochet.

BROCHETTE n. f. Petite broche de bois ou de métal, qui sert soit à fixer la viande à la broche, soit à embrocher de petites pièces de gibier, de petits poissons, des rognons ou autres menus mets que l'on veut faire griller : *Brochette d'argent.* ‖ Objets enfilés ensemble sur une même brochette : *Une brochette de mauviettes.* ‖ Groupe de personnes rangées en ligne droite : *Le banc de droite branlait par beau temps* [...] *sous une brochette de petites filles déjà grandes* (Colette). ‖ *Par extens.* Petite broche en or, sur laquelle on réunit plusieurs décorations.

— Avic. Petit morceau de bois aminci dont on se sert pour donner la becquée aux petits oiseaux que l'on élève.

— Cost. Au Moyen Age, stylet d'os, d'ivoire ou de métal, servant à faire dans la chevelure la raie ou « grève », d'où ses autres noms de *grève* et de *gravouère.*

— Horlog. Syn. de CHEVILLE.

BROCHEUR, EUSE n. Rel. Ouvrier, ouvrière capable de réaliser, à partir de feuilles imprimées, des livres, catalogues ou brochures ne comportant pas de reliure.

— Text. Ouvrier, ouvrière qui conduit un métier battant-brocheur permettant de réaliser des tissus brochés.

◆ N. m. Text. Métier servant à faire le broché. (Il comprend essentiellement un battant supplémentaire, comportant autant de petites navettes que de motifs décoratifs qu'on désire faire apparaître par brochage sur toute la largeur du tissu. On dit aussi BATTANT*-BROCHEUR.)

◆ N. f. Mécan. Machine à brocher.

— Rel. Machine à coudre spécialement utilisée pour le brochage.

— ENCYCL. Mécan. Une *brocheuse* est constituée par un long bâti horizontal, en fonte ou en acier moulé, et par un mécanisme de traction de la broche*, soit mécanique (système vis-écrou, l'écrou étant fixe en translation et entraîné en rotation par une poulie), soit hydraulique (système pompe-piston fonctionnant à l'huile). Quel que soit le système adopté, la pièce à brocher est montée à l'avant, appuyée sur une partie fixe du bâti. On passe la soie de l'outil au travers de l'ébauche du trou ; on l'accroche au nez de la broche, puis on embraye la machine. L'effort de traction fait passer l'outil au travers de la pièce ; on le décroche, puis on l'enlève. Un retour rapide réduit le temps de retour de la broche. (V. BROCHAGE.)

BROCHOIR n. m. Marteau de maréchal, pour ferrer les chevaux.

BROCHON, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon), à l'orée d'une combe de la côte viticole, près de Gevrey-Chambertin ; 392 hab. (368 aggl.). Vins de la côte de Nuits.

BROCHURE n. f. Action de brocher. (Syn. BROCHAGE.) ‖ Atelier où s'effectue le brochage. ‖ Livre broché. (La couverture de la *brochure* est faite d'un papier ou d'une carte collés au dos du bloc des cahiers cousus, alors que la couverture du livre relié est montée sur des cartons et fixée aux mors.)

— Text. Décor broché d'une étoffe.

soierie brochée, XVIe s.

pêche au brochet
décrochage de la cuiller

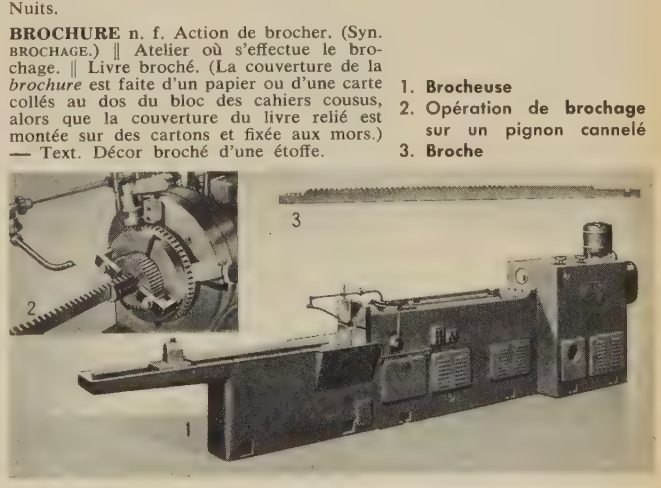

1. Brocheuse
2. Opération de brochage sur un pignon cannelé
3. Broche

Phot. Baufle, Larousse, Trampus.

BROCKDORFF-RANTZAU

BROCKDORFF-RANTZAU (Ulrich, comte von), diplomate et homme d'Etat allemand (Schleswig 1869 - Berlin 1928). Fils d'un fonctionnaire prussien, il fit une carrière rapide et brillante. Ministre des Affaires étrangères du Reich dans les cabinets Ebert (1918-1919) et Scheidemann (févr.-juin 1919), chef de la délégation allemande qui devait recevoir des mains de Clemenceau le projet de traité de paix avec les Alliés, il s'efforça, dans une série de notes, d'amener les Alliés à reviser leurs conditions de paix. N'ayant obtenu que des modifications de détail, il quitta Versailles avec la majorité de la délégation (16 juin 1919), laissant à son collaborateur, le conseiller von Haniel, la mission de recevoir le texte modifié du traité. Il se retira avec Scheidemann. Ambassadeur du Reich à Moscou en 1922.

BROCKELMANN (Carl), orientaliste allemand (Rostock 1868). Professeur aux universités de Breslau et de Halle, il a publié des ouvrages de linguistique sur la langue syriaque et les dialectes de la Turquie orientale, ainsi qu'un répertoire des œuvres de la littérature arabe, imprimées ou manuscrites.

BROCKEN, point culminant du massif cristallin du Harz, en Allemagne (1 142 m). L'imagination populaire y place la réunion des sorcières pendant la nuit de Walpurgis, du 30 avril au 1er mai. Souvent, du haut de cette montagne, des voyageurs auraient aperçu dans les nuages leur image agrandie, phénomène qu'on appelle *spectre de Brocken.*

BROCKES (Berthold Heinrich), poète allemand (Hambourg 1680 - *id.* 1747). Il est surtout connu, en littérature, par son poème *le Plaisir terrestre en Dieu* (*Irdisches Vergnügen in Gott*) [1721-1748], œuvre mystique qui prépare la renaissance de la poésie allemande. Son texte de la Passion a été mis en musique par Keiser, Telemann, Händel et Mattheson, et en partie par Bach.

marque de fabrique des éditions BROCKHAUS

BROCKHAUS, famille de libraires allemands, originaire de Westphalie. Le fondateur en est Friedrich Arnold (Dortmund 1772 - Leipzig 1823). — Son représentant le plus connu est Heinrich (Amsterdam 1804 - Leipzig 1874). La librairie Brockhaus, fondée à Leipzig en 1805, a publié pour la première fois en 1808 une encyclopédie (*Konversations-Lexicon*), dont plusieurs rééditions, revues et corrigées, ont paru au cours du XIXe s. De 1928 à 1935 a été publiée une nouvelle encyclopédie (*Der Grosse Brockhaus*), en 20 volumes. Une nouvelle édition, entièrement revue et comportant 12 volumes, lui a succédé (1952-1957). En 1945, la maison Brockhaus s'est installée à Wiesbaden.

BROCKHAUS (Hermann), orientaliste allemand (Amsterdam 1806 - Leipzig 1877), troisième fils de Friedrich Arnold Brockhaus. On lui doit des éditions et des traductions de textes sanskrits et iraniens.

BROCKTON, v. des Etats-Unis (Massachusetts), au S. de Boston; 62 900 hab. Grand centre de l'industrie de la chaussure.

BROCKVILLE, v. du Canada (Ontario), sur le Saint-Laurent; 14 000 hab. Industries métallurgiques et chimiques. Feutre à chapeaux. Produits laitiers.

BROCOLI n. m. (ital. *broccolo,* pousse de chou). Type de chou-fleur (*Brassica oleracea,* var. *Botrytis*), rustique et tardif.
— Encycl. Le semis des *brocolis* se fait en juillet, et la récolte a lieu l'année suivante, de février à juin selon les variétés : brocoli de Saint-Pol et de Roscoff, brocoli d'Angers, brocoli de Pâques (Provence).
En Italie, on appelle *brocoli* toutes les variétés de chou-fleur à pomme colorée ou branchue, dont on mange les jets : brocoli calabrese, brocoli asperge.

brodequins (instr. de torture) extr. de Helbing Dictertur Berlin, 1902

BROCQ (Jean-Louis), médecin français (Laroque-Timbaut, Lot-et-Garonne, 1856 - Paris 1928). Il se spécialisa dans l'étude des maladies cutanées et devint un des chefs de l'école dermatologique française. Principaux ouvrages : *Traité des maladies de la peau, Traitement des dermatoses par la petite chirurgie et les agents physiques* (1898), *Précis élémentaire de dermatologie,* en collaboration avec le Dr Jacquet.

Brocq-Dühring (dermatite de). Syn. de dermatite* polymorphe douloureuse. (V. Dühring.)

BROCQUEVILLE (Charles, comte de), homme d'Etat catholique belge (Moll 1860 - † 1940). Député en 1892, ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes en 1910, il devint Premier ministre de 1912 à 1917, avec le portefeuille de la Guerre. Lors de la Première Guerre mondiale, il réforma l'armée, réorganisa la défense nationale. Il fut ensuite ministre des Affaires étrangères (1917), ministre de la Reconstruction, ministre d'Etat dans plusieurs cabinets successifs, de nouveau chef du gouvernement en 1932 et 1934.

BROD, v. de Yougoslavie, formée des agglomérations de Bosanski et Slavonski, situées de part et d'autre de la Save, et qui ont respectivement 8 853 hab. et 7 452 hab. Marché agricole et carrefour de communications. Constructions ferroviaires. Raffinerie de pétrole à Slavonski.

BROD (Max), écrivain de langue allemande (Prague 1884). De famille israélite, il émigra en 1939, lors de l'invasion hitlérienne; il est devenu directeur du théâtre Habimah à Tel-Aviv. Ami de Franz Kafka, auquel il a consacré une biographie (1937), il garde avec celui-ci une certaine parenté d'inspiration dans *le Chemin de Tycho Brahé vers Dieu* (*Tycho Brahes Weg zu Gott*) [1916], *Rubeni, prince des Juifs* (*Reübeni, Fürst der Juden*) [1925], *Galilée en captivité* (*Galilei in Gefangenschaft*) [1948], *le Maître,* écrit en anglais (*The Master*) [1952].

BRODE n. f. Cordon uni et serré sur les traces (dentelle à réseau, point d'Alençon).

BRODÉ, E adj. Garni d'ornements faits à l'aiguille : *Nappe brodée.*
— Hortic. *Melon brodé,* melon ayant sur l'écorce des dessins imitant la broderie.

BRODEAU (Victor), poète français (Tours 1502 - † 1540). Il était valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Navarre et de François Ier. Quelques-unes de ses pièces de vers ont été conservées dans les œuvres de Marot. On a publié de lui, après sa mort, un assez long poème : *les Louanges du saint nom de Jésus* (1543).

BRODEQUIN n. m. (néerland. *broseken,* petit soulier). Dans l'Antiquité, chaussure qui couvrait le pied et le bas de la jambe : *Les acteurs comiques portaient des brodequins, et les tragédiens des cothurnes.* || Auj., chaussure solide, montant au-dessus de la cheville, mais ouverte et lacée sur le cou-de-pied : *Des brodequins militaires, de chasseur.*
— Langue class. et littér. *Chausser le brodequin,* écrire ou jouer la comédie : *Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique;* | *Reprenons au plus tôt le brodequin comique* (Boileau).
— ***Brodequins*** n. m. pl. Hist. Nom donné à divers appareils au moyen desquels on torturait les pieds et les jambes du patient soumis à la question.
— Encycl. Cost. Le *brodequin* était connu dans l'Antiquité : le cothurne des tragédiens était un brodequin à semelle particulièrement épaisse, et le *cothurnus venaticus,* un brodequin pour les chasseurs. Les Francs portaient une sorte de brodequin. Au Moyen Age, le mot désigne une chaussure légère, portée souvent à l'intérieur de la botte, et aussi les bas liturgiques des prélats.
Au XVIe s., le brodequin de veneur est signalé par Robert Estienne comme prenant le gras de la jambe; Rabelais emploie ce mot comme synonyme de « botte fauve ».
— Hist. Comme instrument de torture, les *brodequins* étaient quatre pièces de bois formant boîte et serrées à volonté, au moyen de cordes, sur les jambes du patient, dont on froissait les ligaments et les malléoles jusqu'à les fendre. Supprimé en 1780 comme mesure d'instruction, l'usage des brodequins fut maintenu pour arracher aux condamnés à mort le nom de leurs complices, et aboli définitivement en 1789.

BRODER v. tr. (sans doute francique **brozdon*). Orner une étoffe de dessins en relief exécutés à l'aiguille : *Un sot a beau faire broder son habit, ce n'est toujours que l'habit d'un sot* (Rivarol). || Exécuter un ornement à l'aiguille sur une étoffe : *Broder un chiffre.* || — *Fig.* Embellir : *Les fioritures infinies du chant italien brodaient de leurs gazouillements d'oiseau les phrases sévères d'un récitatif pompeux* (Nerval). || Amplifier (un récit) en y ajoutant de menues circonstances, plus ingénieuses que vraies : *Il a très joliment brodé cette petite histoire;* et intransitiv. : *Je le soupçonne d'avoir brodé un peu.*

BRODERIE n. f. Art de réaliser à l'aiguille, sur une étoffe servant de support, des applications de motifs ornementaux à l'aide de fils de coton, de lin, de laine, de soie, de rayonne ou de métal. || Ouvrage ainsi réalisé. || Commerce, industrie du brodeur : *Vers le XVIe s., la broderie prit de l'importance à Venise.* || *Par anal.* Ornement, dessin compliqué rappelant un ouvrage de broderie : *Les broderies d'un bas-relief, d'un parterre.* || *Fig.* Amplification; circonstances que l'on ajoute à un récit : *Sur ce léger canevas, Pouchkine a jeté de savantes broderies* (Mérimée).
— Hortic. Bordure de buis ou d'autres arbrisseaux nains, dessinant les contours d'un parterre de jardin. (Les parterres de broderie étaient à la mode sous Louis XIII.)
— Mus. Note succédant à une note réelle, pendant la durée d'un accord quelconque, par degré conjoint inférieur ou supérieur, retournant ensuite à cette note réelle. (Elle peut être double.)
— Text. *Broderie chimique,* technique consistant à broder des motifs décoratifs sur un tissu support, qu'on fait ensuite disparaître par voie chimique. (On obtient ainsi, finalement, un article réticulaire imitant la dentelle ou la guipure.)
— Encycl. La *broderie* se distingue de la dentelle par le fait qu'elle se superpose à un fond préexistant, tandis que la seconde se fabrique avec son fond. On la classe en trois catégories : la *broderie à l'aiguille* ou *au crochet,* exécutée à la main sur un petit métier ou cadre; la *broderie à la machine,* genre Cornély; la *broderie mécanique,* exécutée sur les grands métiers industriels.

● Il y a cinq sortes de *métiers à broder :* 1° le *métier sur pieds,* que l'on tend avec des ensouples; 2° le *métier sur tréteaux,* composé de deux barres horizontales garnies jusqu'aux mortaises de deux bandes de toile sur lesquelles on coud le tissu à broder; 3° le *tambour,* d'origine chinoise, qui consiste en un cercle de bois sur lequel on tend le tissu à broder, puis qu'on emboîte dans un second cercle de bois qui fixe l'étoffe; 4° le *cadre,* composé d'un carré, d'un rectangle ou d'un rond d'acier sur lequel on fixe le filet à broder; 5° le *métier* dit *à pinces,* muni de crochets s'ouvrant dans le sens de la longueur des montants (les crochets fixés à l'intérieur de l'une de ces moitiés retiennent le cuir ou la peau qui doivent être brodés; on abaisse alors l'autre moitié). Ce métier est destiné à la broderie des gants, des sacs, etc. (V. brodeuse.)

● La *broderie mécanique* s'exécute sur diverses machines. Les plus utilisées comprennent une série d'aiguilles placées sur une même ligne horizontale et recevant des mouvements alternatifs de déplacement dans leur plan horizontal. Le tissu à broder est placé verticalement devant ces aiguilles, qui viennent continuellement le traverser. Elles entraînent, dans leur mouvement, le fil qui doit constituer la broderie. Pour obtenir les motifs décoratifs, les aiguilles ayant toujours le même déplacement, c'est le tissu lui-même qui se déplace suivant les nécessités du dessin à reproduire. D'autres machines, dites *cousobrodeurs,* sont directement dérivées de la machine à coudre.

● On distingue de nombreuses sortes de broderies. La *broderie* dite *blanche* s'exécutait autrefois toujours en blanc. Aujourd'hui, on la fait aussi en couleurs, les points restant les mêmes : plumetis, anglaise, feston,

Phot. Ullstein, X, Larousse.

broderie russe liturgique, XVe s.

broderie crétoise

broderie sur velours, XVe s. *Louvre*

broderie tchécoslovaque, v. 1380

madère, richelieu, colbert, renaissance, etc. La *broderie de jours* comporte des bordures ajourées ou des *jours rivière* à fils tirés. Les *broderies* dites *de fantaisie* s'exécutent sur tous les tissus, avec des fournitures diverses : coton, laine, soie, cordonnet, ganse, soutache, fil d'or, d'argent, de cuivre, d'aluminium, perles, paillettes, etc. Ces broderies prennent des noms différents suivant leur genre, leur origine, les matières employées et leurs points : *passé simple, passé clair, passé évidé, passé empiétant, passé repiqué, passé bourré, broderie réserve, perlée, paillettée; points de nœuds, de pistils,* etc.; *broderies d'application, d'incrustation, de surapplication.* La *broderie de Lunéville,* exécutée sur métier, à la main avec un crochet, comporte différents points. Le *point de Beauvais* est un lunéville à points courts. Il est exécuté normalement à la main, mais certaines machines Cornély permettent de le réaliser à plus grande vitesse tout en lui conservant le caractère du point de chaînette très court. La broderie très particulière des costumes d'académiciens est faite avec un cordonnet de soie sur bourrage de carton, et nécessite un tour de main spécial à chaque point. Citons encore : la *broderie lamée,* précieuse, fragile, exécutée avec une aiguille plate à deux trous; la *broderie d'Ombrie,* broderie italienne de couleurs vives, voilée de gaze d'or; la *broderie persane,* rebrodée et surbrodée d'or, de pierres précieuses et de soie; la *broderie* dite *tapisserie à l'aiguille* (v. TAPISSERIE); la *broderie de métal,* pour les insignes militaires, et celle des étendards, des écussons et des drapeaux. La *broderie d'ornements d'églises,* faite de soie, de couchure, d'application, de guipé d'or ou d'argent, de cannetille sur gros bourrages en relief, comprend en plus les broderies de sujets et les points de figures, spécialités de certaines brodeuses qui travaillent avec des soies plus fines que des cheveux, pour reproduire d'une façon parfaite les visages du Christ, de la Vierge et des saints. Toutes ces broderies sont toujours exécutées à la main. Dans les broderies à la machine, citons la *broderie genre Saint-Gall,* fabriquée sur métier suisse. Les *broderies Cornély,* comportant de nombreux points, utilisent des fournitures très variées permettant de nombreux effets, très différents de la broderie à la main et de la broderie mécanique sur grands métiers.

● L'aiguille fut d'abord épine végétale ou arête de poisson; on en fit ensuite en bois, en ivoire, puis en métal; dès les premiers temps de l'histoire, on a employé des fils d'or, mais, chronologiquement, le fil de laine a précédé le fil de lin et le fil de coton; utilisé en Chine* 1 200 ans av. J.-C., le fil de soie a été connu en Perse et en Egypte peu avant l'ère chrétienne, et l'Occident l'a ignoré jusque sous le règne de Jules César. L'Assyrie, les Juifs, les Perses, les Grecs, les Etrusques, les Romains ont affectionné et pratiqué la broderie; le centre de sa production le plus réputé dans l'Antiquité fut Babylone. Byzance orne à son tour de broderies les costumes, tant civils que sacerdotaux, et jusqu'aux harnais de chevaux. La querelle des images détermine l'exode, vers l'Italie, des brodeurs byzantins, dont l'art va se répandre à travers tout l'Occident. Jusqu'au XIIe s., il sera caractérisé par la lourdeur des étoffes, le gros fil, le dessin sommaire, les aplats de couleurs, les points peu variés. Sous l'influence des ouvrages de broderie importés par les Croisés, il deviendra sans cesse plus raffiné (sujets religieux ou chevaleresques, armoiries sur les bannières, les oriflammes, les aumônières). Le XVIe s., qui a vu paraître les premiers recueils de modèles, et le XVIIe s., en France comme en Italie et en Espagne comme dans les Flandres, sont considérés comme ceux de la splendeur de la broderie; le costume, particulièrement sous Henri II et sous Louis XIV, en porte témoignage; mentionnons aussi la mode du *tableau de broderie.* Au XVIIIe s., l'habit et le gilet des hommes s'ornent de motifs plus finement brodés que ceux dont la robe des femmes est surchargée; la broderie en laine sur canevas, pratiquée dans les salons, se substitue souvent à la tapisserie, pour la garniture des sièges. Au XIXe s. et jusqu'à nos jours, la broderie reflète l'évolution du goût, ainsi que les progrès du machinisme. (→ Biblio.)

BRODEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui brode. ‖ *Fil brodeur,* fil utilisé dans les machines à broder.

— ENCYCL. Les statuts des *brodeurs* de Paris, qui remontent à 1292, furent remaniés notamment en 1648 et en 1704. Le nombre des maîtres resta fixé à 200, comme en 1292. En 1776, les brodeurs chasubliers furent réunis aux boutonniers-passementiers. Dans bien des villes de France, comme à l'étranger (Allemagne, Bruxelles, Gênes, Venise, Milan, etc.), il y avait des corporations de brodeurs, parfois très spécialisés, comme les brodeurs de bourses de Caen.

BRODEUSE n. f. Machine à broder.

— ENCYCL. La première *brodeuse mécanique* exécutait une rangée de fleurs sur une étoffe, au moyen de plusieurs aiguilles à crochet placées horizontalement. Le nom du mécanicien français qui l'avait réalisée en 1821 n'a pas été conservé, mais cette idée a été reprise et, actuellement, il existe de nombreuses machines exécutant plus ou moins automatiquement un grand nombre de broderies, par exemple la brodeuse d'Heilmann (1834) et surtout la brodeuse Cornély. Cette dernière n'est qu'en partie automatique et fait appel à l'habileté de l'ouvrière.

BRODI, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), à l'E.-N.-E. de Lvov; 15 000 hab. Au cours de la Première Guerre mondiale, la ville fut occupée par les Russes le 28 juillet 1916, lors de l'offensive de Broussilov.

BRODIE (sir Benjamin COLLINS), chirurgien anglais (Winterslow, Wiltshire, 1783 - Broome Park, Surrey, 1862), premier chirurgien de la reine Victoria. Outre des expériences d'un haut intérêt sur les poisons, il a laissé des travaux estimés : *Leçons sur les maladies des organes urinaires* (1849), *Observations pathologiques et chirurgicales sur les maladies des articulations* (1850); *Investigations psychologiques* (1856), études

broderie anglaise, XIVe s.
« Arbre de Jessé » (*détail* : la Vierge)
Musée historique des tissus, Lyon

broderie de Beauvais sur soierie

broderie roumaine liturgique
v. 1500
trésor du monastère de Putne

broderie portugaise
de Castello Branco

plumetis
broderie blanche
feston

Phot. X, Narodni gal. V Praze, Giraudon, Secr. nat. de l'inf. Lisbonne, Larousse.

Victor François
duc de BROGLIE
école française, XVIIIe s.
château de Versailles

Achille Léon Victor
duc de BROGLIE

Albert, duc de BROGLIE
par Bonnat

des relations entre le moral et le physique; *Expériences sur les divers modes d'action des poisons végétaux.* — Son fils, sir BENJAMIN COLLINS (Londres 1817 - Torquay 1880), professeur de chimie à l'université d'Oxford (1855), est connu pour ses recherches sur l'allotropie du carbone et sa découverte de l'oxyde graphitique. On a donné son nom au mélange oxydant d'acide nitrique et de chlorate de potassium.

BRODIEA n. m. (du nom du botaniste écossais James *Brodie*). Liliacée de l'Amérique boréale occidentale et non tropicale. (Les brodieas sont de fort jolies plantes qu'on peut cultiver en serre froide en France, et même en pleine terre dans le Midi. Tel est surtout *Brodiea uniflora*, qui forme des bordures fleurissant en mars-mai. Le genre compte plus de 35 espèces.)

BRODOIR n. m. Métier pour la fabrication des petits galons.

BRODSKI (Issaak Izraïlievitch), peintre et dessinateur soviétique (Sofiévka, près d'Ossipienko [Berdiansk], 1884 - † 1939). Il fut élève de J. Répine, devint directeur de l'Académie des beaux-arts et peignit des scènes réalistes de la révolution d'Octobre : *Discours de Lénine à l'usine de Poutilov, Lénine à Smolnyi, l'Exécution de 26 commissaires à Bakou*, des portraits (*Gorki*), des paysages.

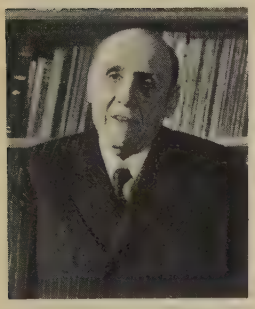

Maurice, duc de BROGLIE

BRÓDY (Sándor), romancier et dramaturge hongrois (Eger 1863 - Budapest 1924). D'abord journaliste à Kolozsvár, il vient à Budapest et publie son premier volume de nouvelles (*Misère*, 1889), où se révèle l'influence de Zola. Suivent des romans tels que *Mlle Don Quichotte*, *le Docteur Faustus*. Recherchant de nouvelles formes d'expression qui lui permettent de dénoncer les injustices sociales, il se tourne vers la scène : après son drame *la Nourrice* (1901), il donne *Idylles royales* (trois pièces en un acte, consacrées à des héros historiques), *l'Institutrice* (1908), *Léa Lyon* (1917).

Louis, prince de BROGLIE

BRODZIŃSKI (Kazimierz), critique et poète polonais (Królówka 1791 - Dresde 1835). Il fut professeur de littérature polonaise à l'université de Varsovie de 1822 à 1831. Il a laissé une idylle populaire, *Wieslaw* (1820), de valeur médiocre, et surtout une dissertation *Sur le classicisme et le romantisme* (1818), qui inaugura les polémiques entre les pseudo-classiques et les romantiques.

BROEDERLAM (Melchior), peintre flamand (Ypres [?] v. 1328 - † apr. 1410). Peintre de Louis de Male, comte de Flandre, vers 1381, il décora le château de Hesdin; devenu peintre et valet de chambre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1384), on lui doit notamment les quatre volets du retable de la chartreuse de Champmol (1394, musée de Dijon) : *l'Annonciation, la Visitation, la Présentation au Temple* et *la Fuite en Egypte*.

BROFELDT (Juhani). V. AHO.

BROFFERIO (Angelo), écrivain et homme politique italien (Castelnuovo Calcea, Piémont, 1802 - Locarno 1866). Avocat, patriote, il fut arrêté en 1831 à la suite d'une conspiration. Après 1848, il fut député et siégea à la gauche du Parlement, où il tint souvent tête à Cavour. Bon orateur politique et judiciaire, il a écrit en dialecte un grand nombre de chansons politiques.

BROGITARUS (Ier s. av. J.-C.), Galate qui voulut supplanter son beau-père, Dejotarus, créé roi de Galatie par César; il l'accusa d'avoir conspiré contre César. Cicéron défendit victorieusement Dejotarus.

BROGLIE [brɔgli], ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), sur la Charentonne, aux confins du Lieuvin et du pays d'Ouche; 982 hab. (836 aggl.). Eglise en partie romane. Maison ancienne. Château du XVIIIe s. (ruines féodales). Distillerie. Fabrique de rubans en coton. Patrie de Fresnel.

— Hist. Broglie est le nom moderne de *Chambrais*, fief des barons de Ferrières, qui fut, sous le nom de Broglie, érigé en duché en 1742, en faveur de la famille italienne des princes de Broglie. Beau château du XVIIIe s.; magnifique église en partie romane.

BROGLIE [brɔj] (MAISON DE), famille française d'origine piémontaise, issue de Hubert Broglia ou Broglio, seigneur de Chiari (1254). Un descendant de celui-ci, FRANÇOIS MARIE Ier (1611 - Valencia 1656), entra en 1634 au service de la France, devint lieutenant général et obtint ses lettres de naturalisation en 1650. — Son fils, VICTOR MAURICE (1646 - château de Buhy, 1727), comte **de Broglie**, se distingua dans les guerres de Louis XIV, réprima sévèrement les mouvements protestants dans les Cévennes et devint en 1724 maréchal de France. — FRANÇOIS MARIE II (Paris 1671 - Broglie 1745), comte, puis duc **de Broglie**, fils du précédent, fit les campagnes de Louis XIV et de Louis XV; il fut créé maréchal en 1734, vainquit les Autrichiens à Parme et à Guastalla, et devint duc en 1742. — VICTOR FRANÇOIS (1718 - Munster 1804), fils aîné du précédent, fit preuve de ses talents militaires durant la guerre de Sept Ans et devint maréchal en 1762. Louis XVI lui confia en juillet 1789 le commandement des troupes rassemblées près de Versailles et le ministère de la Guerre, qu'il garda seulement quelques jours; il commanda les premiers corps d'émigrés en 1792 et passa au service de l'Angleterre et de la Russie. — CHARLES FRANÇOIS (1719 - Saint-Jean-d'Angély 1781), comte **de Broglie**, fils cadet de François Marie II, fut en 1752 ambassadeur en Pologne, où il combattit l'influence russe, puis devint, après la guerre de Sept Ans, chef du secret du roi. — ACHILLE LÉON VICTOR (Paris 1785 - *id.* 1870), duc **de Broglie**, petit-fils de Victor François, se signala à la Chambre des pairs, sous la Restauration, par sa politique libérale, puis se rallia à Louis-Philippe, qui le choisit comme président du Conseil (1835-1836). Il fut élu à l'Académie française en 1855. — ALBERT (Paris 1821 - *id.* 1901), duc **de Broglie**, fils d'Achille, dirigea l'opposition monarchique sous la IIIe République. Responsable de la chute de Thiers, le 24 mai 1873, il fut président du Conseil de 1873 à 1874 et en 1877; voulant assurer l'ordre moral et la restauration de la monarchie, il fit dissoudre par Mac-Mahon, au lendemain du Seize-Mai*, la Chambre des députés, mais dut se retirer après les élections, qui ne lui furent pas favorables; il consacra ses loisirs à l'histoire et fut élu à l'Académie française en 1862. Il a eu pour petits-enfants MAURICE et LOUIS (v. art. suiv.).

BROGLIE (Maurice, duc DE), physicien français (Paris 1875), petit-fils d'Albert de Broglie. Sorti premier de l'Ecole navale en 1895, il quitte la marine en 1904. Il travaille d'abord à l'observatoire de Meudon, puis au Collège de France, où il est l'élève de Langevin, et enfin dans son laboratoire privé de la rue Chateaubriand. Docteur ès sciences en 1908, il devient professeur de physique générale et expérimentale au Collège de France. Ses premiers travaux ont trait à la physique moléculaire, et en particulier à l'ionisation des gaz; il étudie sous l'ultramicroscope le mouvement des particules en suspension dans l'eau ou dans l'air et soumises à un champ électrique, et découvre l'électrisation des particules de fumée. Puis, à partir de 1913, il se consacre aux spectres de rayons X, imaginant la méthode du *cristal tournant*. En 1921, il découvre l'*effet photoélectrique nucléaire :* les éléments irradiés par les rayons X émettent des catégories finies d'électrons, qui peuvent être séparés les uns des autres par formation des *spectres corpusculaires;* ces spectres constituent un moyen puissant pour pénétrer directement l'architecture de l'atome. Il a publié : *Introduction à la physique des rayons X et gamma* (1928), *Atomes, radio-activité et transmutations* (1939). [Acad. des sc., 1924; Acad. fr., 1934.]

BROGLIE (Louis, prince DE), physicien français (Dieppe 1892), frère du précédent. Il passe d'abord une licence d'histoire, mais, invinciblement attiré par les sciences, il suit les traces de son frère et s'adonne à la physique mathématique. Pendant la Première Guerre mondiale, il fait partie de l'équipe qui, sous la direction du général Ferrié, organise l'appareil d'émission radiotélégraphique de la tour Eiffel. En 1924, il présente une thèse très remarquée, *Recherches sur la théorie des quanta*. Il obtient en 1932 une chaire de théories physiques à la faculté des sciences de Paris, reçoit le prix Nobel de physique pour 1929, entre en 1933 à l'Académie des sciences, dont il devient en 1942 le secrétaire perpétuel, puis est élu à l'Académie française en 1944. Ayant cherché à concilier les deux théories mathématiques de la lumière — celle de l'émission et celle des ondulations —, il crée en 1924, dans sa thèse de doctorat, la *mécanique ondulatoire*. Cette théorie, suivant laquelle l'électron et les autres particules en mouvement sont doués de propriétés ondulatoires, reçoit l'année suivante une éclatante confirmation, lorsque Davisson et Germer réussissent à diffracter un faisceau d'électrons à travers une lame cristalline; elle va conduire à des conséquences du plus haut intérêt, comme l'analyse et l'optique électroniques. Plus tard, l'attention du prince de Broglie se porte principalement vers l'étude de la théorie de l'électron magnétique, vers celle des particules à spin, avec applications au noyau de l'atome. Il écrit un nombre considérable d'ouvrages de physique théorique, mais aussi quelques livres de vulgarisation. On peut citer : *Ondes et corpuscules* (1930), *la Physique nouvelle et les quanta* (1937), *Matière et lumière* (1937), *Continu et discontinu* (1941), *Physique et microphysique* (1947), *Optique ondulatoire et corpusculaire* (1950), *Savants et découvertes* (1951), etc. (→ Biblio.)

BROGNY (Jean ALLARMET ou MERMET, cardinal DE), également connu sous le nom de **cardinal de Viviers** ou **d'Ostie** (Brogny, près d'Annecy, 1342 - Rome 1426). Nommé évêque de Viviers (1382) et archevêque d'Arles, cardinal-évêque d'Ostie (1385) par les papes d'Avignon, il reconnut le pape de Rome Alexandre V, qui le nomma chancelier. Il présida le concile de Constance de 1415 à 1417.

BROGUE n. f. (mot angl.). Gros soulier des montagnards d'Ecosse.

BROHAN (Suzanne), actrice française (Paris 1807 - Fontenay-aux-Roses 1887). Premier prix de comédie à quatorze ans, elle joua les soubrettes en province, puis à l'Odéon et au Vaudeville. Entrée à la Comédie-Française en 1834, elle retourna bientôt au Vaudeville. Elle quitta le théâtre à trente-cinq ans, laissant le souvenir d'une actrice toujours spirituelle. — Sa fille, AUGUSTINE, actrice française (Paris 1824 - *id.* 1893), remporta, dès 1840, le premier prix de comédie, débuta en 1841 avec éclat à la Comédie-Française, et y resta jusqu'à sa retraite en 1868. Elle tint avec talent l'emploi des soubrettes. Elle succéda à Rachel comme professeur au Conservatoire. — MADELEINE, actrice française (Paris 1833 - *id.* 1900), sœur de la précédente. Premier prix de comédie en 1850,

Phot. Giraudon, Petit, Larousse, Ervin-Marton.

elle débuta la même année à la Comédie-Française dans *les Contes de la reine de Navarre*. Sociétaire de 1852 à 1885, elle joua les rôles de grandes coquettes (*les Caprices de Marianne*), puis de mères (*le Monde où l'on s'ennuie*).

BROIE n. f. (déverbal de *broyer*). Instrument qui servait autrefois à briser la tige du chanvre et du lin, pour détacher la filasse de la chènevotte. (On disait aussi BRISOIR, BROYE, BROYEUSE, SÉRANÇOIR.)
— ENCYCL. La *broie en gros* était composée de deux mâchoires, et la *broie en fin* de quatre. Actuellement, le broyage des tiges de lin ou de chanvre s'effectue toujours mécaniquement, lors du teillage.

BROIEMENT n. m. Action de broyer : *Le broiement des couleurs.*
— Chirurg. Plaie contuse, avec écrasement des tissus profonds et atteinte fréquente du squelette. (Ce genre de plaies s'accompagne très souvent de phénomènes de choc et nécessite un traitement d'urgence.)

BROIGNE n. f. (bas lat. *brunia*). Justaucorps de cuir, de toile ou de soie, bardé extérieurement de pièces de métal ou de cuir (IXe au XIIIe s.).

BROKEN-DOWN [brɔkœndaun] adj. m. (express. angl. signif. *brisé bas*). Se dit d'un cheval de course mis hors de service par suite d'une rupture, ou *claquage*, du tendon suspenseur du boulet de l'un des membres antérieurs.

BROKEN HILL, v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), au centre d'une riche région minière (plomb argentifère, zinc, étain, etc.); 35 000 hab. Métallurgie.

BROKEN HILL, v. du centre de la Rhodésie du Nord; 34 000 hab. (4 100 Europ.). Centre minier important : plomb, zinc, cobalt, vanadium. Métallurgie du zinc et fonderie de plomb. L'agglomération de *Broken Hill Mine* (4 500 hab.) s'étend plus à l'O. En 1921, on a trouvé dans la région des ossements fossiles humains appartenant à l'espèce de Neandertal. La découverte de l'homme de Broken Hill a conduit les paléontologistes à penser que les hommes de Neandertal ont persisté assez longtemps en Afrique après leur extinction en Europe.

BROKER (Nicholas), sculpteur anglais († Londres v. 1426). Il exécuta, avec Godfrey Prest et leur apprenti Nicholas Fraunceys, le dessin et le moulage du tombeau en cuivre doré du roi Richard II d'Angleterre et de la reine Anne de Bohême (1394-1396; abbaye de Westminster).

BROM- ou **BROMO-**. Chim. Préfixe indiquant la présence de brome dans un composé.

BROMACÉTANILIDE n. m. Amide bromacétique de l'aniline, de formule

$$C_6H_5NHCO—CH_2Br,$$

fondant à 131 °C et s'oxydant en indigo par fusion alcaline au contact de l'air.

BROMACÉTIQUE adj. Se dit de l'acide $BrCH_2—CO_2H$, obtenu par action du brome sur l'acide acétique. (L'acide bromacétique forme des cristaux déliquescents fondant à 50 °C, bouillant à 208 °C. Son ester éthylique est un liquide incolore, irritant les yeux, bouillant à 159 °C, utilisé dans certaines synthèses.) [Syn. MONOBROMACÉTIQUE.]

BROMACÉTONE n. f. Corps de formule $CH_3—CO—CH_2Br$, résultant de l'action du brome sur l'acétone.
— ENCYCL. La *bromacétone* est une huile très lacrymogène, distillable sous pression réduite. On la prépare en traitant l'acétone par du brome en présence de chlorate de sodium et d'acide sulfurique, afin de régénérer le brome de l'acide bromhydrique formé. On l'obtient ainsi souillée de chloracétone et constituant la *martonite*, employée comme produit agressif.

BROMACÉTOPHÉNONE n. f. Dérivé bromé de l'acétophénone, de formule

$$C_6H_5—CO—CH_2Br,$$

solide fondant à 50 °C, proposé comme produit agressif et dont les vapeurs attaquent les muqueuses et les yeux.

BROMAL n. m. Nom donné à l'aldéhyde acétique tribromé $CBr_3—CHO$.
— ENCYCL. Le *bromal* est un liquide incolore, d'une odeur pénétrante, lacrymogène. Sa densité est 3,34; il bout à 173 °C, est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. On l'obtient en faisant passer du brome en vapeur dans l'alcool. Le produit brut est purifié en passant par l'intermédiaire de l'*hydrate de bromal* $CBr_3—CH(OH)_2$, cristallisé, qui fond à 53 °C. Le bromal est dédoublable par les alcalis en bromoforme et acide formique.

BROMALIDE n. f. Composé analogue aux *chloralides* et résultant de l'action du bromal sur un anhydride. (Sa formule est $CBr_3—CH(OCO—R)_2$.)

BROMALIZARINE n. f. Alizarine bromée, obtenue par action du brome sur l'alizarine en milieu de sulfure de carbone. (Elle teint à la façon de l'alizarine.)

BROMANILE n. m. Chim. Nom donné à la *tétrabromoquinone*, $C_6Br_4O_2$, constituant des cristaux jaunes de propriétés semblables à celles du chloranile.

BROMANILINE n. f. Nom donné à l'un quelconque des trois isomères de formule $Br—C_6H_4—NH_2$.

BROMARGYRITE n. f. Minér. Bromure d'argent naturel, utilisé comme minerai. (Il appartient au système cubique et a pour formule AgBr.) [Syn. BROMARGYRE, BROMITE, BROMYRITE.]

BROMATE n. m. Chim. Sel ou ester de l'acide bromique*.

BROMATION n. f. Chim. Remplacement d'un atome d'hydrogène, dans une molécule organique, par un atome de brome.

BROMBERG. V. BYDGOSZCZ.

BROME n. m. (gr. *brômos*, odeur fétide). Chim. Corps simple, métalloïde de la famille des halogènes.
— Pétrochim. *Indice de brome*, méthode analytique pour évaluer approximativement la teneur en oléfines d'une essence (ou autre fraction pétrolière), d'après la proportion de brome fixé par les hydrocarbures non saturés.
— ENCYCL. Découvert en 1826 par Balard, dans les eaux mères des salines, aux environs de Montpellier, le *brome* est l'élément de numéro atomique 35 et de masse atomique Br = 79,92. C'est, avec le mercure, le seul corps simple liquide à la température ordinaire. De couleur rouge foncé, d'odeur désagréable, il est environ trois fois plus dense que l'eau. Il cristallise à — 7 °C et bout vers 60 °C, en émettant des vapeurs rouges, denses, dangereuses à respirer. Un litre d'eau en dissout environ 35 g, donnant de l'*eau de brome*, rouge-orangé. Il est soluble en toutes proportions dans l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme.
C'est un métalloïde univalent, analogue au chlore par ses propriétés chimiques. Il se combine, au rouge, à l'hydrogène pour donner du gaz bromhydrique HBr. Aussi décompose-t-il certains composés hydrogénés : hydrogène sulfuré, ammoniac, hydrocarbures. Il détruit rapidement de nombreuses matières organiques comme le liège et le caoutchouc. Cette action sur l'hydrogène explique aussi les propriétés oxydantes de l'eau de brome, qui, comme l'eau de chlore, agit sur l'acide sulfureux, l'anhydride arsénieux, les sels ferreux. Le brome s'unit directement à la plupart des métaux pour donner des bromures; mais ces bromures sont décomposés par le chlore, avec libération de brome; une telle réaction est utilisée dans la préparation du brome. Avec les oxydes et les hydroxydes métalliques, il donne une réaction analogue à celle du chlore : avec une solution de soude froide et étendue, on obtient un mélange de bromure et d'hypobromite qui ressemble à l'eau de Javel. Le brome agit enfin sur divers métalloïdes; avec le phosphore, une action très violente se produit, qui donne le tribromure liquide PBr_3 ou le pentabromure solide PBr_5.

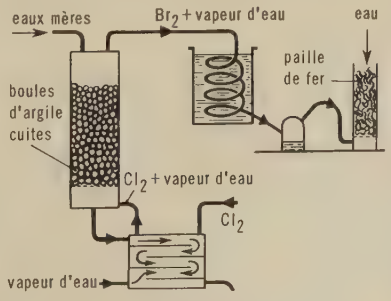

schéma de fabrication du brome

On trouve le brome à l'état de bromures de sodium, de potassium et de magnésium. En petites quantités dans l'eau de mer, ces bromures existent dans les végétaux marins, dans certaines sources minérales, dans les lacs salés de l'Ohio et du Sud tunisien, et surtout dans les gisements de chlorures, notamment à Stassfurt et en Alsace. L'extraction du brome est fondée sur l'action du chlore, qui se substitue à lui en agissant sur les bromures métalliques; on a, par exemple

$$MgBr_2 + Cl_2 \rightarrow MgCl_2 + Br_2.$$

Les eaux mères chaudes dans lesquelles le bromure a été concentré sont versées au haut d'une colonne dont le bas reçoit un courant de chlore. Le brome, libéré, s'échappe à l'état de vapeur. Il est condensé sous une couche d'eau froide, puis purifié par distillation fractionnée.
On utilise aussi parfois une préparation électrolytique.
Le brome est employé à la fabrication de bromures métalliques, comme le bromure d'argent, utilisé en photographie, et le bromure de potassium, sédatif du système nerveux. Il sert aussi à l'obtention de dérivés organiques bromés, employés comme produits thérapeutiques, substances lacrymogènes, matières colorantes. Mais son principal usage est la préparation du plomb tétraéthyle, qui sert comme antidétonant dans les carburants.
Les accidents organiques dus au brome sont réunis sous le terme de BROMISME*. (V. aussi BROMIDE.)

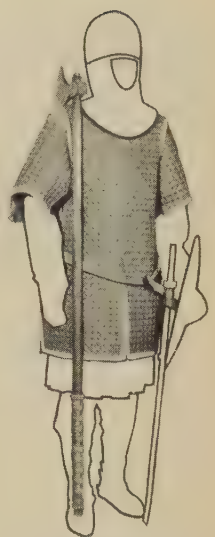
broigne, XIIe s.
musée de l'Armée, Paris

BROME n. m. Flor. V. BROMUS.

BROME, comté du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est, à la frontière de l'Etat américain du Vermont, et à l'O. du lac Memphremagog; 14 000 hab. Ch.-l. *Knowlton*.

BROME (Richard), auteur comique anglais († 1652). D'abord serviteur, puis ami de Ben Jonson, il a composé une vingtaine de pièces de théâtre. Il a le réalisme de Ben Jonson et se montre aussi disciple de Dekker, avec lequel il collabora. Ses meilleures pièces sont : *la Jeune Ecossaise*, *le Mendiant de la Cour royale* (1632), *les Antipodes* (1638), *la Bande joyeuse* (*A Jovial Crew*) [1641].

BROMÉ, E adj. Chim. Qui contient du brome. ‖ *Dérivés bromés*, v. HALOGÉNÉ.

BROMÉLIA n. m. Chim. Nom donné en parfumerie à l'éther-oxyde éthylique du β-naphtol.

BROMÉLIA n. m. (du nom du botaniste suédois Olof *Bromel*). Genre de plantes, type de la famille des broméliacées, qui croissent en Amérique. (*Bromelia chrysantha, fastuosa, laciniosa, pinguin, sylvestris* sont appréciés des horticulteurs. Ces deux dernières espèces peuvent donner des fruits comestibles sous le climat de Nice.)

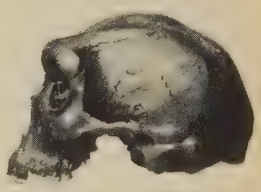
crâne de BROKEN HILL

BROMÉLIACÉES n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant notamment l'ananas, les *billbergia, tillandsia*, etc.
— ENCYCL. Les *broméliacées* sont des plantes herbacées ou ligneuses, de petite taille ordinairement, épiphytes, réparties en une cinquantaine de genres, deux mille espèces, presque toutes propres à l'Amérique équatoriale. Des bromélias sont quelquefois cultivées en serre chaude.
Les broméliacées épiphytes ne trouvent dans l'arbre qui les supporte qu'un appui purement physique et semblent ne prélever en lui aucune nourriture. Des tissus spéciaux leur permettent d'accumuler beaucoup d'eau pendant les périodes humides. Leur alimentation en sels minéraux est assurée par les poussières de l'air, leur ration d'azote leur est peut-être fournie par les cadavres des bactéries qui vivent à leur contact. Ce sont les seules plantes que l'on puisse faire croître suspendues au bout d'un fil de fer.

BROMÉLIALES n. f. pl. Ordre de plantes à fleurs comprenant la seule famille des broméliacées*.

BROMER v. tr. Chim. Traiter par le brome ou l'un de ses dérivés.

Louis BROMFIELD

bromius

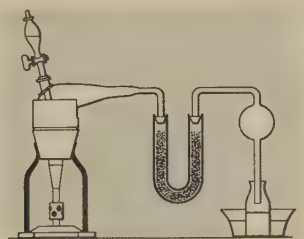

préparation de l'acide **bromhydrique**

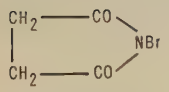

formule du **bromosuccinimide**

BROMFIELD (Louis), romancier américain (Mansfield, Ohio, 1896 - Columbus, Ohio, 1956). Elève des universités Columbia et Cornell, il servit, de 1917 à 1918, dans une unité d'ambulanciers attachée à l'armée française, puis fit du journalisme et écrivit des romans. Ses œuvres principales sont : *Précoce Automne* (*Early Autumn*) [1926], roman de satire morale où il reproche à l'Amérique moderne d'être l'esclave du machinisme ; *le Cas de miss Annie Spragg* (*The Strange Case of miss Annie Spragg*) [1928], où le romancier va sans cesse du présent au passé, du réel au surnaturel, toujours satirique et amer ; *Vingt-Quatre Heures* (*Twenty-Four Hours*) [1933], où, dans le court espace d'une journée, au moyen de « tranches de vie » prélevées dans des milieux différents, il décrit, non sans un certain cynisme, la vie new-yorkaise ; *Un héros moderne* (1936), histoire d'un écuyer de cirque qui devient richissime, use stupidement de son argent, se ruine et devient assassin ; *la Mousson** (*The Rains came*) [1937], œuvre d'une inspiration toute différente, où il peint avec une puissance saisissante la vie d'une principauté de l'Inde ravagée par d'affreux cataclysmes ; *la Ferme* (*The Farm*) [1938], histoire d'une famille de pionniers, race forte et idéaliste, mais peu à peu rongée, avilie, par la « civilisation industrielle ». Citons encore : *le Delta sauvage* (*Wild is the River*) [1941], *Plaisante Vallée* (1943), *Mrs. Parkington, Paris avant l'aurore* (1946), *Colorado* (1947), *la Folie Mac Leod* (1948), *Emprise* (1949), *Mr. Smith* (1952), *le Monde à refaire* (1954).

BROMHYDRATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide bromhydrique sur une base organique azotée.

BROMHYDRIQUE adj. Se dit de l'acide HBr, résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène.

— ENCYCL. L'*acide bromhydrique* est un gaz incolore, d'odeur piquante, de densité 2,7, assez facile à liquéfier (point d'ébullition — 70 °C), très soluble dans l'eau (solubilité à 0 °C : 600 litres par litre), sa solution pouvant donner naissance à plusieurs hydrates.

Difficile à dissocier, il est détruit par le fluor et le chlore. Avec l'oxygène, il donne au rouge une réaction réversible. Les oxydants (bioxyde de manganèse, permanganate, acide azotique) sont capables d'en libérer le brome. Acide fort, il agit sur la plupart des métaux et sur les bases pour donner des sels, les *bromures*, isomorphes des chlorures correspondants.

On le prépare en décomposant l'eau par le brome et le phosphore. On peut admettre qu'il se forme d'abord un bromure de phosphore, par exemple le tribromure PBr_3 ; celui-ci donne alors avec l'eau la réaction :

$$PBr_3 + 3H_2O \rightarrow H_3PO_3 + 3HBr.$$

On peut encore utiliser la réaction de substitution que donne le brome avec le naphtalène :

$$C_{10}H_8 + Br_2 \rightarrow C_{10}H_7Br + HBr.$$

BROMIDES n. f. pl. Toxicol. Accidents cutanés du bromisme*, qui consistent surtout en prurit et en érythème.

BROMIDROSE n. f. Dermatol. Infirmité caractérisée par la sécrétion plus ou moins abondante d'une sueur fétide. (Sans rapport avec les bromides, elle est le plus souvent localisée aux aisselles et aux pieds.)

BROMIQUE adj. Se dit d'un acide oxygéné du brome, de formule $HBrO_3$.

— ENCYCL. Analogue à l'acide chlorique, l'*acide bromique*, peu stable, n'est connu qu'en solution. Il donne avec les bases des sels, les bromates, qui tendent à se décomposer pour donner des bromures et de l'oxygène. On peut préparer l'acide bromique en traitant un bromate par l'acide sulfurique. Les bromates alcalins sont obtenus par action à chaud du brome sur les alcalis :

$$3Br_2 + 6KOH \rightarrow 5KBr + KBrO_3 + 3H_2O.$$

BROMISME n. m. Accidents d'intoxication provoqués par le brome et ses composés, particulièrement le bromure de potassium.

— ENCYCL. Le *bromisme aigu* résulte de l'ingestion d'une dose trop forte de bromure, et se manifeste par des maux de tête, des troubles cérébraux et de l'hypothermie ; le bromisme *chronique* est la conséquence de l'administration trop prolongée de bromures : il se traduit par des troubles gastriques, de la bronchite et des accidents cutanés.

BROMITE n. f. Minér. V. BROMARGYRITE.

BROMIUS [mjys] n. m. Insecte connu sous des noms divers (*eumolpe, écrivain, piquebrot, tête-cache, bêche, lisette*) pour les ravages qu'il cause aux vignes. (L'eumolpe de la vigne est surtout commun dans la région méditerranéenne. La larve vit en terre et ronge les racines de la vigne ; l'adulte découpe bizarrement les feuilles de la même plante. Nom sc. : *Bromius obscurus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.) [Syn. ADOXUS VITIS.]

BROMLEY, aggl. résidentielle de la banlieue S.-E. de Londres (Kent) ; 64 200 hab.

BROMLEY (William), homme politique anglais (1664-1732). Tory et anglican, il devint « speaker » des Communes sous le règne d'Anne ; l'un des promoteurs de la loi contre les dissidents, dite *Occasional Conformity Act* (1703). En 1713, Oxford l'appela dans son ministère comme secrétaire d'Etat.

BROMLITE n. f. Minér. V. ALSTONITE.

BROMMAT, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), en Auvergne ; 1 166 hab. (115 aggl.). Sa centrale hydro-électrique souterraine est alimentée par la Truyère, que régularise le barrage de Sarrans, et par la Bromme, affl. de droite de la Truyère. C'est l'une des plus importantes centrales du Massif central ; sa productibilité est de 814 GWh. Poste important d'interconnexion.

BROMO, volcan très actif de l'île de Java (Indonésie), dans les monts Tengger ; 2 392 m.

BROMOBENZÈNE [bɛ] n. m. Dérivé bromé de substitution du benzène, de formule C_6H_5Br. (Syn. BROMURE DE PHÉNYLE.)

— ENCYCL. Le *bromobenzène* s'obtient par action du brome à froid sur le benzène, en présence d'un catalyseur (chlorure d'aluminium anhydre, fer, etc.). C'est un liquide bouillant à 157 °C, de densité 1,50.

BROMOBENZOÏQUE [bɛ] adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides isomères de formule $Br—C_6H_4—CO_2H$ (*ortho*, *méta* et *para*), fondant respectivement à 147 °C, 155 °C et 251 °C.

BROMOCOLLOGRAPHIE n. f. Photogr. V. OLÉOBROMIE.

BROMOFORME n. m. Corps de formule $CHBr_3$, analogue au chloroforme, préparé par action d'un hypobromite alcalin sur l'acétone. (C'est un liquide de densité 2,9, d'odeur éthérée, bouillant à 151 °C, anesthésique, que l'on a préconisé contre les gastralgies, mais qui est d'un emploi assez dangereux.)

BROMOÏL n. m. (mot angl.). Photogr. Syn. d'OLÉOBROMIE.

BROMOMERCURATE n. m. Sel complexe, de formule générale M_2HgBr_4, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. MERCURIBROMURE.)

BROMONAPHTALÈNE n. m. Dérivé de substitution du naphtalène, de formule $C_{10}H_7Br$. (Il existe deux isomères, les dérivés α, liquide bouillant à 279 °C, et β, solide fondant à 59 °C, bouillant à 282 °C.)

BROMONITROBENZÈNE [bɛ] n. m. Chim. Nom donné à l'un quelconque des trois isomères de formule $Br—C_6H_4—NO_2$.

BROMOPHÉNOL n. m. Dérivé bromé du phénol. (Il existe trois bromophénols $Br—C_6H_4—OH$, isomères. Le dérivé *ortho* est liquide ; il bout à 195 °C ; on l'emploie comme antiseptique. Les dérivés *méta* et *para* sont des solides fondant respectivement à 32 °C et à 66 °C.)

BROMOPICRINE n. f. Liquide explosif et lacrymogène, congelable à — 10 °C, de formule Br_3CNO_2, obtenu par action du chlorure de chaux sur l'acide picrique. (Syn. NITROBROMOFORME.)

BROMOPLATINATE n. m. Sel complexe, de formule générale M_2PtBr_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. PLATIBROMURE.)

BROMOPLATINITE n. m. Sel complexe, de formule générale M_2PtBr_4, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. PLATOBROMURE.)

BROMOSTANNATE n. m. Sel complexe, de formule générale M_2SnBr_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. STANNIBROMURE.)

BROMOSTYROLÈNE n. m. Liquide de formule $C_6H_5—CH=CHBr$, ayant une odeur de jacinthe, employé en parfumerie et en savonnerie.

BROMOSUCCINIMIDE n. m. Imide succinique bromé sur l'atome d'azote (v. formule dans la marge).

— ENCYCL. Le *bromosuccinimide* se prépare en faisant agir le brome sur le succinimide. Il présente la curieuse propriété d'agir sur les carbures éthyléniques et aromatiques, en échangeant son atome de brome contre l'un des atomes d'hydrogène liés à un atome de carbone situé en α de la liaison éthylénique ou du noyau aromatique, transformant ces carbures en *éthers bromhydriques*.

BROMOTITANATE n. m. Sel complexe, de formule générale M_2TiBr_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. TITANOBROMURE.)

BROMOTOLUÈNE n. m. Nom donné à l'un quelconque des trois dérivés isomères de formule $CH_3—C_6H_4—Br$.

— ENCYCL. Les *bromotoluènes* sont isomères du bromure de benzyle. On obtient le mélange des isomères *ortho* et *para* par action du brome, à froid, sur le toluène, en présence d'un catalyseur. Le *para-bromotoluène* est un solide fondant à 28 °C, bouillant à 184 °C, qui se sépare en grande partie par refroidissement du mélange. L'*ortho-bromotoluène* bout à 181 °C. Les trois isomères peuvent être obtenus à l'état pur à partir des diazoïques des toluidines. Le *méta-bromotoluène* obtenu par cette méthode est liquide et bout à 183 °C.

BRÖMSEBRO, localité de la Suède méridionale (Blekinge et Kalmar), à cheval sur l'ancienne frontière de la Suède et du Danemark.

Brömsebro (CONFÉRENCES et PAIX DE), entre la Suède et le Danemark. Un premier traité, signé en 1541 par Gustave Vasa et Christian III, instituait entre les deux pays une paix de cinquante ans. Un autre traité, conclu avec le Danemark par Oxenstierna en 1645, affranchit la Suède des péages du Sund et des Belts et lui céda le Jämtland, les îles de Gotland et de Ösel (Saaremaa), ainsi que la possession du Halland pour trente ans.

BROMSGROVE, v. de Grande-Bretagne (Worcestershire), au S.-O. de Birmingham ; 27 900 hab. Marché. Construction de wagons.

BROMURATION n. f. Chim. Action de bromurer. (On dit aussi, en photographie, BROMURAGE.) ‖ Fixation du brome sur un composé. (V. HALOGÉNATION.)

BROMURE n. m. Sel ou éther de l'acide bromhydrique.

— ENCYCL. Les *bromures* métalliques se préparent par action directe de l'acide bromhydrique sur le métal, soit par les réactions sur les oxydes ou les hydroxydes métalliques, soit par combinaison directe du brome avec les métaux. Les bromures d'argent, de plomb, le bromure cuivreux et le bromure mercureux sont seuls insolubles. On reconnaît l'acide bromhydrique et les bromures dissous au précipité légèrement jaunâtre qu'ils donnent avec le nitrate d'argent ; on utilise aussi l'eau de chlore, qui libère le brome, reconnaissable à sa couleur et qu'on peut rassembler dans le sulfure de carbone.

Le bromure d'argent, qui noircit à la lumière, est utilisé en photographie (plaques, pellicules, papiers revêtus d'une émulsion de bromure dans la gélatine). [V. GÉLATINO-BROMURE.]

Phot. U. S. I. S.

La thérapeutique utilise le bromure de potassium (antispasmodique et sédatif puissant), le bromure d'ammonium (contre la coqueluche), le bromure de calcium (antiépileptique), le bromure de camphre (antispasmodique et hypnotique), le bromure d'éthyle (anesthésique), etc.

BROMURÉ, E adj. Chim. Qui contient un bromure : *Solution bromurée.*

BROMURER v. tr. Chim. Additionner d'un bromure. ‖ Transformer en bromure.

BROMUS [mys] ou **BROME** n. m. (gr. *brômê*, nourriture, pâture). Genre de plantes fourragères comprenant des espèces vivaces et des espèces annuelles. (Famille des graminacées.)

— Encycl. Plusieurs espèces de *bromus*, répandues dans nos prairies, constituent un fourrage d'assez bonne qualité. Le brome stérile, appelé parfois *perça* par les villageois, est très mauvais dans les fourrages, à cause de ses épillets acérés, qui peuvent pénétrer dans les fosses nasales du bétail.

BROMYRITE n. f. Minér. V. bromargyrite.

Bron, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), dans la banlieue E. de Lyon ; 14 195 hab. (11 744 aggl.). Hôpital psychiatrique. Aéroport de Lyon. Industries métallurgiques. Verrerie.

BRONCHADE n. f. Faux pas d'un cheval.

BRONCHE n. f. (lat. *bronchia ;* du gr. *bronkhia*). Anat. Chacun des deux conduits qui font suite à la trachée, et chacune de leurs ramifications successives.

— Encycl. Anat. Chez l'homme, la trachée se divise, au niveau de la 4e vertèbre dorsale, en deux *bronches*, droite et gauche, dites *bronches souches*. Dès leur origine, les bronches souches divergent, se portant obliquement en bas, en dehors et en arrière, formant entre elles un angle de 70° en moyenne. Elles cheminent alors dans chacun des pédicules pulmonaires, avec l'artère pulmonaire, les veines pulmonaires, l'artère bronchique. Dans ce trajet hors du poumon, la bronche souche gauche est contournée par la crosse de l'aorte ; la bronche droite est contournée par la crosse de l'azygos. Pénétrant dans le poumon, chaque bronche souche se divise en de nombreuses collatérales, qui se subdivisent elles-mêmes pour former les dernières ramifications bronchiques, dites *bronches sus-lobulaires*, lesquelles se terminent dans les lobules pulmonaires, où elles prennent le nom de *bronches intralobulaires*. Chaque bronche intralobulaire se subdivise encore, et les derniers rameaux portent le nom de *bronchioles terminales*. Chaque bronchiole terminale s'élargit et devient un conduit bosselé, le canal alvéolaire. Ce dernier subit un certain nombre de divisions successives, formant un bouquet de canaux recouvert de bosselures, qui sont elles-mêmes déterminées par des dépressions en cul-de-sac de la surface interne, appelées *alvéoles pulmonaires*.

— Pneumol. Les maladies des *bronches* constituent des affections de gravité variable suivant le siège et l'étendue des lésions et leur retentissement sur la ventilation pulmonaire. On doit distinguer celles qui résultent des altérations de la membrane muqueuse des bronches (v. bronchite) et celles qui résultent de l'oblitération ou de la dilatation du conduit bronchique.

La *dilatation des bronches* (bronchectasie ou bronchiectasie) est toujours segmentaire (un seul segment est atteint) et se caractérise par l'abondance de l'expectoration et par des complications qui traduisent une suppuration entretenue dans l'arbre bronchique.

L'*oblitération des bronches* peut être la conséquence d'une production pathologique développée à l'intérieur des bronches (tumeurs bénignes ou malignes), ou d'une obstruction par un corps étranger (objets divers aspirés dans une bronche, sang épanché, hypersécrétion muqueuse ou purulente, lithiase bronchique) ; elle peut être aussi la conséquence d'une production pathologique développée autour d'une bronche (tumeurs ganglionnaires, anévrisme).

Le *rétrécissement bronchique* est consécutif aux diverses affections aiguës ou chroniques des bronches, et traduit des lésions de sclérose rétractile cicatricielle. (→ Biblio.)

BRONCHECTASIE ou **BRONCHIECTASIE** n. f. Dilatation des bronches.

— Encycl. La *bronchectasie* porte sur les bronches de moyen et de petit calibre ; elle est le plus souvent segmentaire et unilatérale, mais peut atteindre une ou plusieurs zones de l'un ou des deux poumons. On en fait le diagnostic par radiographie, après injection dans les bronches d'une substance de contraste (huile iodée).

BRONCHER v. intr. (lat. pop. **bruncare*, trébucher). Faire un faux pas, qui rompt un instant l'allure régulière de la marche : *Broncher contre une pierre.* ‖ — *Fig.* Manifester ses sentiments, son humeur par des paroles, des gestes ; bouger : *Je leur remettrai en mains propres de quoi faire envoyer le dit Bourru aux galères, s'il bronche* (F. Mauriac). ‖ *Sans broncher*, sans un moment d'émotion ou d'hésitation : *Il a reçu cette insulte sans broncher. Il a récité ce long discours sans broncher.*

— Syn. : *buter, chanceler, trébucher, vaciller.*

BRONCHIOLE n. f. Chacune des ramifications terminales des bronches.

BRONCHIOLITE n. f. Pneumol. Inflammation des dernières ramifications des bronches.

BRONCHIQUE adj. Anat. Relatif aux bronches : *Veines bronchiques.*

— Pneumol. *Lithiase bronchique*, v. lithiase.

BRONCHITE n. f. Pneumol. Inflammation des bronches.

— Encycl. La *bronchite* est la plus fréquente des affections des voies respiratoires ; elle succède soit à un refroidissement, soit à une irritation des bronches par des poussières ou des gaz toxiques, ou résulte de la localisation bronchique d'une maladie infectieuse (grippe, rougeole, coqueluche, typhoïde, etc.).

L'inflammation des bronches porte surtout sur la tunique muqueuse, avec de légères altérations des couches sous-jacentes.

Les symptômes communs à toutes les bronchites sont : la *toux*, destinée à expulser les sécrétions bronchiques, mais qui peut être aussi un simple réflexe nerveux par irritation des zones tussigènes ; les *crachats* muqueux, muco-purulents ou purulents, qui peuvent faire défaut chez l'enfant, la femme ou le vieillard ; la *dyspnée*, surtout marquée dans les bronchites diffuses ; la *douleur thoracique*, consécutive à la toux et qui siège principalement aux points d'attache du diaphragme, à la base du thorax.

Les signes d'examen du malade sont surtout fournis par l'auscultation, qui fait entendre des râles sonores humides, ronflants et sifflants (dits *ronchus* et râles *sibilants*).

Suivant leur évolution, les bronchites se divisent en bronchites aiguës et en bronchites chroniques, et, suivant leur étendue, en bronchites diffuses et en bronchites circonscrites.

La *bronchite aiguë simple*, dite *a frigore*, légère ou intense, succède souvent à un refroidissement et accompagne habituellement une rhino-pharyngite, une laryngite ou une trachéite. Elle débute par une douleur et une chaleur rétrosternales, avec malaise général, élévation thermique, toux sèche et quinteuse sans expectoration (période de crudité). Puis les symptômes s'amendent, la toux devient grasse et ramène une expectoration plus ou moins purulente (période de coction), et la maladie se termine en une à deux semaines par atténuation progressive. Le traitement comporte l'emploi des révulsifs, des calmants de la toux, des médications expectorantes et toniques, des antibiotiques s'il est nécessaire.

La *bronchite capillaire* est une inflammation diffuse des dernières ramifications bronchiques et des sacs alvéolaires ; elle est plus une broncho-pneumonie qu'une vraie bronchite ; elle est caractérisée par l'intensité des phénomènes asphyxiques et par leur retentissement général et cardiaque ; elle est grave et se voit surtout chez l'enfant et le vieillard.

Les *bronchites symptomatiques* peuvent accompagner toutes les maladies infectieuses, et plus spécialement la grippe, la rougeole, la coqueluche et la typhoïde. Elles peuvent aussi témoigner d'une irritation toxique des bronches par des vapeurs acides (nitriques, chlorhydriques ou sulfuriques), basiques (ammoniacales) ou métalliques (chrome, arsenic, ypérite).

Les *bronchites aiguës circonscrites*, dites aussi *segmentaires*, n'intéressent qu'un segment de bronche, et sont mises en évidence par la bronchoscopie. Elles peuvent être dues aux mêmes causes que les précédentes et donner soit des signes de bronchite aiguë avec toux et expectoration muco-purulente, soit de petites hémoptysies isolées, soit des troubles de la ventilation pulmonaire par oblitération de la bronche intéressée.

Les *bronchites chroniques* sont surtout marquées par la toux et l'expectoration purulente ; elles s'aggravent lentement jusqu'à devenir permanentes. Elles succèdent souvent à des trachéo-bronchites aiguës à répétition, et sont entrecoupées de poussées aiguës fébriles. Elles peuvent accompagner la *sclérose pulmonaire dégénérative*, d'origine infectieuse (tuberculose, syphilis), artérioscléreuse (chez les vieillards) ou toxique (inhalation de gaz toxiques) ; elles peuvent compliquer certaines lésions pulmonaires localisées (abcès, cancer, mycoses) ; elles sont souvent associées aux troubles de stase et d'œdème broncho-pulmonaire d'origine cardiaque ou rénale. (→ Biblio.)

— Art vétér. On distingue, suivant la rapidité de l'évolution, des *bronchites aiguës* et *chroniques ;* suivant la cause, des *bronchites infectieuses* et *parasitaires*. Les bronchites infectieuses peuvent être sporadiques ou contagieuses ; certaines de celles-ci sont dues à un ultravirus (cheval, bœuf, volailles). Les bronchites parasitaires sont provoquées par des nématodes de la famille des métastrongylidés, appartenant aux genres *dictyocaulus* (ruminants) et *métastrongylus* (porc).

BRONCHITIQUE adj. Qui concerne la bronchite.

BRONCHOCÈLE [ko] n. f. Tumeur gazeuse du cou, en communication avec une bronche.

BRONCHO-ÉGOPHONIE [ko] n. f. Séméiol. Bronchophonie à timbre aigre, tremblotant.

BRONCHOGRAPHIE [ko] n. f. Radiographie obtenue en opacifiant les bronches par un produit de contraste. (Elle facilite le diagnostic des dilatations bronchiques et des tumeurs pulmonaires à point de départ bronchique.)

BRONCHOIR n. m. Autref., instrument pour plier les draps.

BRONCHOLITHE [ko] n. f. Pneumol. Calcul des bronches.

— Encycl. Les *broncholithes* sont des concrétions pierreuses qui se forment dans les bronches et en obstruent le canal ; diverses inflammations en sont la cause, notamment la tuberculose, mais leur présence implique toujours l'existence d'une tendance excessive à la calcification. Leur complication majeure est l'obstruction bronchique.

BRONCHOPATHIE [ko] n. f. Pathol. Affection atteignant une ou plusieurs bronches, quelles qu'en soient la cause ou les manifestations.

BRONCHOPHONIE [ko] n. f. Séméiol. Résonance très forte de la voix à l'auscultation, due à sa transmission au travers d'une condensation pulmonaire.

BRONCHO - PNEUMONIE ou **BRONCHOPNEUMONIE** [ko] n. f. Inflammation des bronchioles et des lobules pulmonaires.

— Encycl. La *broncho-pneumonie*, aussi appelée quelquefois *pneumonie lobulaire*, se développe au cours d'une affection chronique ou aiguë des bronches, souvent consécutive à une maladie infectieuse (rougeole, grippe, etc.). Souvent fréquente dans l'enfance, où elle représente la complication la plus grave de la rougeole, elle se voit chez l'adulte comme complication de la grippe. Les vieillards et les débilités y sont les plus sensibles. Sa gravité est fonction de son étendue et de la résistance générale et cardiaque du malade. (→ Biblio.)

— Art vétér. Chez les animaux, les *broncho-pneumonies* sont le plus souvent d'origine infectieuse et relèvent de l'action d'ultravirus et de bactéries diversement associés. Elles sont particulièrement fréquentes chez les jeunes. La broncho-pneumonie vermineuse, observée chez le mouton et exceptionnellement chez le chat, est due à l'invasion du parenchyme pulmonaire par des métastrongylidés, genre *protostrongylus, mullerius* et *ælurostrongylus*.

BRONCHO-PNEUMOPATHIE ou **BRONCHOPNEUMOPATHIE** [ko] n. f. Atteinte pathologique, à la fois bronchique et pulmonaire, sans présumer de la cause.

bromus

bronches

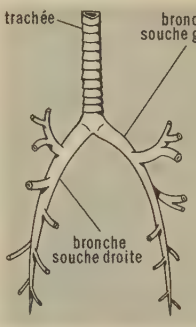

divisions des gros troncs **bronchiques**

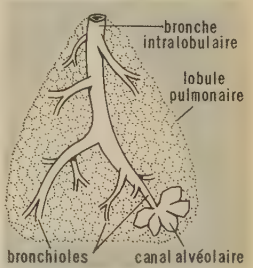

schéma du lobule pulmonaire **bronches terminales**

bronchographie poumon droit

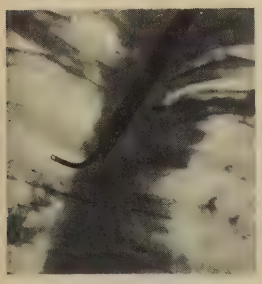

bronchoscope dans la bronche-souche tube aspirateur dans la bronche du lobe supérieur

Alexandre BRONGNIART

Adolphe BRONGNIART

Alexandre Théodore BRONGNIART cloître du couvent des capucins de Saint-Louis d'Antin

BRONCHO-PYORRHÉE [ko] n. f. Bronchite purulente, dernier terme fréquent des bronchites chroniques et manifestation habituelle des bronchectasies.

BRONCHORRAGIE [ko] n. f. Ecoulement de sang par les bronches.

BRONCHORRHÉE [ko] n. f. Expectoration abondante de crachats incolores, transparents, spumeux, qui s'observe dans la bronchite chronique.

BRONCHOSCOPE [ko] n. m. Pneumol. Instrument qui sert à examiner l'intérieur de la trachée et des grosses bronches.
— ENCYCL. Le *bronchoscope* est une variété d'endoscope; il utilise l'éclairage intérieur par petite lampe ou l'éclairage externe transmis par quartz; il permet de faire d'importants diagnostics et de pratiquer certaines interventions, telles que l'extraction des corps étrangers et la coagulation des petites tumeurs.

BRONCHOSCOPIE [ko] n. f. Pneumol. Méthode qui consiste à regarder directement l'intérieur des grosses bronches avec le bronchoscope.
— ENCYCL. Utilisée d'abord pour l'extraction des corps étrangers, la *bronchoscopie* est devenue une méthode d'exploration courante pour la recherche et le diagnostic précoce des tumeurs bronchiques, ainsi que pour l'examen des lésions hémorragiques ou des suppurations de l'arbre bronchique.

BRONCHOSPASME [ko] n. m. Contraction spasmodique des bronches, qui en rétrécit le calibre.
— ENCYCL. Le *bronchospasme* peut être provoqué soit par une lésion bronchique localisée, soit par un réflexe nerveux excitant le nerf pneumogastrique, qui commande la contraction des muscles bronchiques; dans ce dernier cas, le bronchospasme est généralisé, et l'exemple le plus typique en est donné par la crise d'asthme. Il entraîne une gêne respiratoire plus ou moins importante suivant son étendue et le degré de la constriction qu'il provoque; il se manifeste par une dyspnée surtout expiratoire, pouvant, dans les cas graves, entraîner cyanose et asphyxie, et nécessiter l'usage de l'oxygénothérapie.

BRONCHOSPIROMÉTRIE [ko] n. f. Méthode d'exploration et de mesure de la fonction respiratoire par prélèvement de l'air provenant des bronches.

BRONCHOSTÉNOSE [ko] n. f. Rétrécissement d'un tronc bronchique. (V. BRONCHE.)

BRØNDAL (Viggo), linguiste danois (Copenhague 1887 - *id.* 1942). Il s'est efforcé de parvenir à une discrimination logique des parties du discours. Principaux ouvrages : *Essais de linguistique générale* (1943) et *Parties du discours* (1948).

BRONGNIART (Alexandre Théodore), architecte français (Paris 1739 - *id.* 1813). Élève de Gabriel, il fut reçu à l'Académie royale d'architecture en 1781, travailla à l'achèvement de l'Ecole militaire et construisit le couvent des capucins de Saint-Louis d'Antin (auj. lycée Condorcet) en s'inspirant des temples grecs de Paestum. Délaissant cet art austère, il fait montre d'une grâce aimable dans ses hôtels construits pour Mlle Dervieux, danseuse à l'Opéra, pour le trésorier Sainte-Foix, rue Basse-du-Rempart, pour Taillepied de Boudy, boulevard Montmartre, pour la princesse de Monaco, rue Saint-Dominique, pour Mlle de Bourbon-Condé, rue Monsieur, son chef-d'œuvre (1786). On lui doit encore les plans de la Bourse de Paris (commencée en 1808), ceux du Père-Lachaise, et des avenues avoisinant l'Ecole militaire et les Invalides.

BRONGNIART (Antoine Louis), chimiste français (Paris 1742 - *id.* 1804), frère du précédent. Professeur au collège de pharmacie, apothicaire de Louis XVI, pharmacien militaire pendant la Révolution, et enfin secrétaire du Muséum national d'histoire naturelle (1802). On a de lui : *Tableau analytique des combinaisons et des décompositions de différentes substances* (1779).

BRONGNIART (Alexandre), minéralogiste et géologue français (Paris 1770 - *id.* 1847), fils d'Alexandre Théodore. Ingénieur des mines en 1794, directeur de la Manufacture de Sèvres en 1800, il fit renaître l'art de la peinture sur verre. Professeur en Sorbonne (1808) et au Muséum (1822), il a publié : *Essai d'une classification naturelle des reptiles* (1805), *Traité élémentaire de minéralogie* (1807), *Traité des arts céramiques* (1845, réédité en 1877), et, en collaboration avec Cuvier, *Description géologique des environs de Paris* (1822). [Acad. des sc., 1815.]

BRONGNIART (Adolphe), botaniste français (Paris 1801 - *id.* 1876), fils du précédent. Agrégé de médecine, il débuta dans la botanique par des recherches d'anatomie et de physiologie végétale. En 1828, il commença une *Histoire des végétaux fossiles ou Recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe*, dont la publication n'a pas été achevée. En 1833, il fut nommé professeur au Muséum. Il a créé la paléontologie végétale. Il fonda avec Audouin et Dumas les *Annales des sciences naturelles*. Autres œuvres : *Prodrome d'une histoire des végétaux fossiles* (1828), *Considérations sur la nature des végétaux qui ont couvert la surface de la Terre aux diverses époques de sa formation* (1838), enfin un ouvrage posthume, *Recherches sur les graines fossiles silicifiées*. (Acad. des sc., 1834.)

BRONGNIARTINE n. f. V. GLAUBÉRITE.

BRONGNIARTITE n. f. Minér. Variété de jamesonite.

BRONIEWSKI (Władysław), poète polonais (Plock 1897). Lyrique d'inspiration militaire et patriotique, il s'est acquis une vaste popularité. Ses poèmes s'intitulent : *Fumées sur la ville* (1927), *le Souci et la chanson* (1933), *les Moulins à vent* (1935), *le Dernier Cri* (1938), *Baïonnette au canon* (1946).

BRONSART VON SCHELLENDORF (Paul), général allemand (Danzig 1832 - Schettnienen 1891). Il négocia la capitulation de Sedan en 1870 et fut ministre de la Guerre en 1883. Il écrivit un ouvrage remarqué sur le *Service d'état-major* (1876).

BRONSART VON SCHELLENDORF (Walter), général allemand (Danzig 1833 - Berlin 1914), frère du précédent. Il participa aux campagnes austro-prussienne de 1866 et franco-allemande de 1870. Ministre de la Guerre en 1893, il introduisit le service de deux ans dans l'armée allemande.

BRONSTEIN. V. TROTZKI.

BRONSVELD (Andries Willem), théologien et homme politique hollandais (Harderwik 1839 - Utrecht 1924). D'abord pasteur à Utrecht, il a représenté l'orthodoxie protestante. Fondateur du parti des chrétiens historiques, il a combattu le ministère Kuyper pour son alliance avec les catholiques.

BRONTE, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Catane), au pied de l'Etna, dans la vallée du Simeto; 20 800 hab. La ville fut érigée en duché par le roi Ferdinand III de Sicile, en 1799, pour l'amiral anglais Nelson.

BRONTË (Charlotte), femme de lettres anglaise (Thornton, Yorkshire, 1816 - Haworth 1855). Fille du révérend Patrick Brontë, ministre anglican, elle perdit sa mère en 1821. D'abord maîtresse de pensionnat, puis gouvernante (1832), elle vécut ensuite au presbytère de Haworth en compagnie de ses sœurs, avec qui, en 1846, elle publia un recueil de *Poésies* signé du pseudonyme de CURRER, ELLIS et ACTON BELL. Son premier roman, *le Professeur*, ne fut publié qu'après sa mort, en 1857. Ce fut sa seconde œuvre, *Jane*Eyre*, qui la révéla au public (1847). L'intensité de ce roman passionné, l'authenticité des sentiments qui s'y expriment avec une franchise d'accent tout à fait inhabituelle valurent à l'ouvrage un succès considérable. Avant de mourir, emportée par une affection de poitrine comme ses deux sœurs, mortes avant elle, Charlotte devait publier encore deux romans, fondés, comme le premier, sur une expérience personnelle : *Shirley* (1849) et *Villette** (1853). [→ Biblio.] — Sa sœur EMILY (Thornton 1818 - Haworth 1848). D'une plus vive sensibilité que les deux autres Brontë, elle fournit les meilleures pièces du recueil poétique commun de 1846. Elle donna la pleine mesure de son talent dans *Wuthering Heights* (*les Hauts* de Hurlevent*) [1847], roman tragique où elle décrit avec un lyrisme âpre et poignant, étonnament évocateur, les landes de son Yorkshire natal. (→ Biblio.) — Leur sœur ANNE (Thornton 1820 - Scarborough 1849). Moins bien douée que ses aînées, elle écrivit seule deux romans : *le Fermier de Wildfell Hall* (1847) et *Agnes Grey* (1848). [→ Biblio.]

les sœurs BRONTË

BRONTÉION [tejɔn] n. m. (du gr. *brontê*, tonnerre). Antiq. gr. Machine de théâtre, avec laquelle on imitait le bruit du tonnerre.

BRONTES [tɛs] n. m. Insecte aux antennes filiformes très longues, qui vit sous les écorces, où sa larve fait la chasse à celles de divers xylophages. (*Brontes uleiota* ou *planatus* est commun en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cucujidés.)

BRONTEUS [teys] n. m. Trilobite* fossile du Silurien et du Dévonien. (Le corps a une forme ovale; la tête est grande, à glabelle bien délimitée; le tronc a dix segments; le pygidium est grand, flabelliforme.)

BRONTOSAURE ou **BRONTOSAURUS** [rys] n. m. (gr. *brontê*, tonnerre, et *saura*, lézard). Reptile dinosaurien fossile, du groupe des sauropodes.

— ENCYCL. Etabli sur d'énormes ossements trouvés par Marsh dans le Crétacé inférieur du Wyoming, ce genre est aujourd'hui connu par des squelettes complets. L'animal vivant devait avoir 22 m de longueur et peser 30 t. Il avait une très petite tête, portée par un cou long, flexible. Le corps, reposant sur des membres massifs à cinq doigts, se terminait par une longue et lourde queue.

BRONTOTHÉRIDÉS n. m. pl. Syn. de TITANOTHÉRIDÉS.

BRONX, quartier résidentiel de New York, au N.-O. de Manhattan. Parc (zoo et jardin botanique).

BRONZAGE n. m. Action de bronzer.
— Imprim. Procédé permettant de faire adhérer une poudre métallique (bronze d'aluminium) sur une impression fraîche.

— ENCYCL. Technol. Le *bronzage* a pour but de donner l'aspect extérieur des diverses espèces de bronze aux matériaux les plus différents : métal, plâtre, porcelaine, bois, etc. Il existe divers procédés de bronzage, dont les plus employés sont le bronzage par bains galvanoplastiques et le bronzage au moyen de mixtures ou de poudres, que l'on applique au pinceau. Toute une gamme de teintes (vert, brun, noir) est obtenue sur le fer, en le recouvrant, par cuivrage ou laitonnage, d'un dépôt électrolytique, qui est ensuite coloré par immersion dans une solution chaude de sels appropriés.

BRONZE n. m. (ital. *bronzo*, peut-être du lat. *aes Brundisinum*, airain de Brindisi). Métall. Alliage de cuivre et d'étain : *Les bronzes ont une teneur en étain ordinairement inférieure à 30 p. 100.* ‖ *Par extens.* Œuvre d'art en bronze : *Un bronze antique. Les bronzes de Rodin.* ‖ *Bronze d'aluminium*, V. CUPRO-ALUMINIUM. ‖ *Bronze au béryllium*, V. CUPRO-BÉRYLLIUM. ‖ — *Fig. Homme, cœur de bronze*, homme d'un caractère inflexible, insensible. ‖ *Teint de bronze*, teint basané. ‖ *Œuvre coulée en bronze*, œuvre impérissable.

— LANGUE CLASS. et POÉT. Canon, bouche à feu : *Le bronze vomit la mort* (Boileau).

— Numism. Nom générique donné aux monnaies de bronze antiques. (On distinguait naguère les monnaies romaines d'après leur module : grands, moyens et petits bronzes. Ce classement est justement tombé en désuétude, pour faire place aux sesterces, dupondii et as.)

— Peint. *Poudre de bronze*, pigment métallique jaune, d'un pouvoir couvrant par opacité élevé, sensible aux acides et aux bases. (La poudre de bronze est surtout utilisée en travaux de peinture de décor, pour la réalisation des faux ors, parfois en mélange avec de la poudre d'aluminium ; on ne l'introduit dans la peinture qu'au moment de l'emploi.)

— Préhist. *Age du bronze*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Métall. Le *bronze* est connu depuis les temps les plus anciens, puisqu'il donna son nom au second âge de la période chalcolithique (v. plus loin). Obtenu tout d'abord non par alliage du cuivre et de l'étain, mais par réduction directe des minerais de ces deux métaux, il était appelé autrefois *airain*, particulièrement *airain de Brindes*. Grâce à ses propriétés (facilité de fusion et de moulage, dureté, résistance mécanique, sonorité, polissage et couleur proche de celle de l'or), le bronze a été couramment utilisé dans l'Antiquité pour la confection d'objets domestiques, outils, armes et statues. L'industrie du bronze était déjà très développée aussi bien en Crète, en Egypte, en Mésopotamie, en Phénicie qu'en Chine et aux Indes. Plus tard, les techniques de l'élaboration du bronze se propagèrent dans toute l'Europe, grâce à l'influence hellène, puis romaine. En Amérique, les Incas découvrirent le bronze seulement vers le IIe s. de notre ère.

Élaboration et transformation.

Les bronzes sont surtout des alliages de fonderie et s'obtiennent en fondant d'abord le cuivre, auquel on ajoute l'étain, la surface du bain étant protégée de l'oxydation par du charbon de bois, et un désoxydant (cuprophosphore) étant ajouté avant la coulée. Le moulage des bronzes s'effectue généralement dans des moules en sable.

Les bronzes bruts de coulée ont souvent une structure hétérogène, et un recuit d'homogénéisation doit être pratiqué. Les lingots de bronze peuvent être transformés par forgeage, laminage ou étirage à froid pour des teneurs en étain inférieures à 10 p. 100. Au-delà de ce pourcentage en étain, les bronzes sont travaillés à chaud, dans le domaine de la phase malléable.

Classification.

● *Bronzes ordinaires.* Appelés aussi *bronzes à l'étain*, ils sont seulement composés de cuivre et d'étain. Suivant les conditions de leur utilisation, ils comportent :

3 à 8 p. 100 d'étain pour la production de médailles et de monnaies à partir de flans laminés. Possédant une bonne résistance à l'usure, ces bronzes malléables conservent une couleur et un poli convenables. On en fait des barres, des tiges, des fils qui sont utilisés en bijouterie et pour les parures ;

8 à 12 p. 100 d'étain pour la fabrication de pièces mécaniques, d'engrenages et de tous objets devant résister à l'action de l'eau de mer ou de certains milieux chimiques (carters, robinets) ;

13 à 20 p. 100 d'étain pour la constitution de pièces soumises au frottement (coussinets, paliers, etc.) ;

20 à 30 p. 100 d'étain pour la coulée des cloches et des cymbales. Ces bronzes possèdent une faible capacité d'amortissement des vibrations, d'où une grande permanence de la sonorité ;

30 à 40 p. 100 d'étain pour la confection des anciens miroirs de bronze. Ces alliages durs mais fragiles, de couleur blanche (la couleur du bronze varie du rose au jaune verdâtre et au blanc-gris avec l'augmentation de la teneur en étain), se polissaient en effet particulièrement bien et étaient utilisés pour les anciens bronzes à miroir.

● *Bronzes spéciaux.* Ce sont des bronzes additionnés d'un ou de plusieurs éléments qui leur confèrent des propriétés particulières tout en abaissant leur prix de revient.

Bronzes au zinc. L'addition de zinc abaisse le prix de revient et facilite la coulée. Le bronze « Amirauté », d'origine anglaise, contenant 8 à 10 p. 100 d'étain et 3 p. 100 de zinc, est utilisé dans les brides, les vannes, les raccords de tuyauterie.

Bronzes au plomb. La présence de plomb permet un meilleur usinage et augmente la plasticité, d'où l'utilisation de bronzes à 2-10 p. 100 d'étain et 5-30 p. 100 de plomb pour coussinets, bagues, pièces de frottement.

Bronzes phosphoreux. Le phosphore est normalement ajouté dans le bronze en fusion, sous forme de cupro-phosphore, pour désoxyder le bain avant la coulée (généralement 0,01 p. 100 de phosphore). Si la teneur en phosphore atteint 0,10 à 0,30 p. 100, il y a formation d'un composé Cu_3P, dur et fragile, qui améliore les qualités de frottement. Ces bronzes sont utilisés soit sous forme de pièces coulées (coussinets, corps de vannes), soit sous forme de produits filés à la presse, laminés ou étirés. On atteint 80 kg/mm² pour valeur de la charge de rupture des bandes écrouées dures utilisées comme ressorts dans l'appareillage électrique.

Bronzes courants au zinc et au plomb. Ce sont les plus couramment utilisés, en raison de leur bas prix, de leur facilité d'usinage et de leurs qualités de frottement. Ils contiennent 5 à 8 p. 100 d'étain, 2 à 5 p. 100 de zinc et 1 à 5 p. 100 de plomb ; leur charge de rupture est de l'ordre de 25 kg/mm², avec un allongement de 30 p. 100.

Bronzes de frottement. Plusieurs types de bronzes, ordinaires ou spéciaux, sont utilisés pour constituer des organes devant résister à l'usure par frottement : coussinets, bagues, pièces coulissantes, roues, engrenages, etc. La structure de ces bronzes doit comporter une phase principale formant matrice (phase de cuivre et d'étain), relativement malléable, dans laquelle est réparti un constituant dur (composé Cu_3Sn, composé Cu_3P, présents sous forme d'un eutectoïde ou d'un eutectique). Ainsi sont constitués les bronzes ordinaires (13 à 20 p. 100 d'étain) ou additionnés de zinc ou de phosphore (bronze phosphoreux).

Lorsque le frottement de la pièce s'effectue dans des conditions telles qu'un grippage ou une détérioration de l'organe par rupture due à la fatigue risquent de se produire, on ajoute du bronze. Suivant les conditions d'utilisation, la composition de ces bronzes varie de 85 p. 100 de cuivre, 10 p. 100 d'étain et 5 p. 100 de plomb (résistance élevée au frottement doux, sans choc et à faible vitesse) à 68 p. 100 de cuivre, 2 p. 100 d'étain et 30 p. 100 de plomb (résistance limitée aux charges moyennes, mais à grande vitesse).

Bronze parisien. C'est un alliage à 88 p. 100 de cuivre, 10 p. 100 de zinc et souvent additionné de 2 p. 100 de plomb, appelé « bronze », alors qu'il constitue en réalité un laiton au plomb. En raison de sa couleur rose-or, de sa facilité d'usinage (présence du plomb) et de la possibilité de sa transformation en tiges et en fils, il est couramment utilisé en bijouterie, ornementation, bimbeloterie (articles dits « de Paris »).

Bronze d'art. Il est utilisé pour la confection par moulage d'objets d'art (statues, vases, pendules, ornements). La composition des bronzes d'art est très variable ; pour ces alliages, on recherche surtout une bonne coulabilité et l'obtention d'une couleur ou d'un aspect de peau particulier. Les bronzes antiques ont une teneur en étain généralement comprise entre 8 et 15 p. 100. L'addition de plomb et de zinc, facilitant la coulée, conduit à des alliages qu'il est difficile de classer entre les bronzes et les laitons au plomb. Afin de diminuer le prix de revient, les alliages titrent jusqu'à 25 p. 100 de zinc ; la composition classique des bronzes de pendules est de 80 p. 100 de cuivre, 4 p. 100 d'étain, 14 p. 100 de zinc et 2 p. 100 de plomb. Ces bronzes sont coulés soit dans des moules en sable, en terre, avec modèle, soit en moulages à la cire perdue, soit en moulages au trousseau ; leur surface se traite chimiquement pour l'obtention de patine artistique variant du jaune-orangé ou vert, jusqu'au noir imitant les bronzes anciens (bronze antique vert, bronze florentin rose).

Bronze à canon. Abandonné depuis la guerre de 1870, le bronze utilisé pour la coulée des canons (tube et affût) avait une teneur en étain comprise généralement entre 8 et 12 p. 100, afin de faciliter la coulée et d'obtenir une bonne résistance à l'éclatement. Des laitons à l'étain ont été également employés pour la confection des tubes, surtout en Grande-Bretagne.

Age du bronze.

Succédant à l'âge du cuivre, l'âge du bronze ajoute aux précédentes créations de la vie sédentaire (agriculture, poterie, textiles, art géométrique) un alliage de cuivre et d'étain capable de produire des armes plus efficaces, un outillage riche et varié permettant une meilleure utilisation de la pierre et du bois, des parures et des bijoux plus raffinés. La diffusion de ces nouveautés techniques et artistiques coïncide en partie, au IIe millénaire, avec le développement des peuples de langues indo-européennes (pour l'Europe occidentale, avec les progrès des Celtes, remarquables métallurgistes). La sculpture figurée fait son apparition avec les « statues-menhirs ». Les armes sont les épées, les lances, les haches-poignards, les flèches, les massues ; l'équipement comporte des casques ouvragés, des cuirasses, des boucliers ; la parure, des bracelets, des anneaux de chevilles, des colliers, des fibules, des bagues, des boucles d'oreilles ; les bijoux d'or, les objets d'argent, les perles de verre ne sont pas rares. La céramique est très variée : vases à plusieurs anses (Armorique), à décor profondément incisé, à cannelures ou à mamelons, vases peints ; mais l'usage du tour n'est pas encore connu. Des objets de nature cultuelle (rouelles ajourées, barques, cygnes, haches bipennes, chars, etc.), des symboles tels que le svastika et la spirale indiquent une religion fortement naturiste et déjà évoluée. On attribue à cette époque une partie des gravures sur mégalithes (Armorique) et sur rochers (Scandinavie), ces dernières représentant généralement des hommes et des animaux, des barques et des traîneaux. (→ Biblio.)

Art du bronze.

Développé en Egypte et en Mésopotamie depuis 3000 av. J.-C., cet art florissait en Crète dès le minoen moyen (2000 av. J.-C.). On n'a que des statuettes crétoises et mycéniennes ; les œuvres de grande dimension devaient être exceptionnelles. Le cuivre d'Eubée (ateliers de Chalcis) et de Chypre est allié à l'étain (dans la proportion de 9 pour 1, normale), que l'on importe d'Extrême-Occident (Espagne, Grande-Bretagne). Les Anciens distinguaient diverses variétés que nous identifions très mal (bronzes de Délos, Corinthe, Egine, Chalcis, Syracuse, Campanie). La technique archaïque est celle du *sphurelaton*, par plaques martelées à chaud et rivées ; les fontes au sable, à la cire, avec moule d'argile ou de plâtre (fonte pleine et fonte creuse) atteignent leur perfection dès le VIe s. Les grands bronzes classiques sont peu nombreux (Aurige de Delphes, Zeus de l'Artémision, Ephèbe d'Anticythère), mais on connaît une foule de statuettes, de reliefs (ajourés et repoussés), de pieds de miroirs, de cistes et d'ustensiles domestiques.

âge du bronze
poignée d'épée
(Europe centrale)
Ashmolean Museum d'Oxford

bronze rituel chinois
époque Tcheou
musée Cernuschi

l'Aurige de Delphes

Phot. Ashmolean Mus. Oxford, Giraudon.

guerrier en bronze art scandinave v. 500 av. J.-C.

Apollon de Piombino bronze antique *Louvre*

les Chevaux de Saint-Marc Venise

vase des Loups par Ballin, Versailles

sommet de hampe fin Ier millénaire av. J.-C.

« Cerf sautant », par Barye

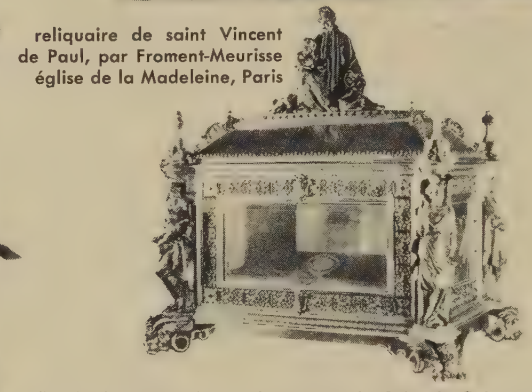

reliquaire de saint Vincent de Paul, par Froment-Meurisse église de la Madeleine, Paris

commode mazarine bronzes de Boulle, Versailles

Saint Jean-Baptiste par Rodin

buste de Mme A. Meyer par Despiau 1929 *musée national d'Art moderne*

« la Famille » par Henry Moore

Le dessin est repris au ciseau pour la finition, ou entièrement incisé (miroirs) ; on ajoute or et argent, parfois cuivre, pour les détails ; plus tard (époque hellénistique et romaine), on a des bronzes entièrement dorés ou argentés ; les yeux sont faits de pierres de couleur. La patine artificielle est largement pratiquée. Lysippe aurait fait plus de 1 500 bronzes.

La découverte qu'a faite l'Empire, au XIXe s., des arts de l'Extrême-Orient a révélé la qualité supérieure des bronzes chinois, coréens et japonais. On a trouvé des vases de bronze remontant à la dynastie Chang (XVe s. av. J.-C.). La statuaire de bronze apparaît également en Chine dès cette lointaine époque. On la trouvera en Corée vers le IIIe s. de notre ère, au Japon à la fin du VIe s. La première statue japonaise en bronze, puis l'autel du Kondo d'Horiuji, portant la trinité bouddhique, sont l'œuvre des Tori, Chinois immigrés : ils datent de 589 et de 622. Dès cette époque, l'art du bronze produit une foison d'objets variés : vaisseaux, miroirs, tambours, célèbre gong du temple de Karagor à Mara. En 708, le Japon découvrait dans son sol de riches gisements de ce cuivre qu'il lui fallait jusqu'alors importer. Il exécutera dès lors des statues colossales (trinité de Kodo) ; les ciseleurs de gardes de sabre créeront une forme d'art infiniment raffinée. La patine en est alors noire et unie. Antérieurement, l'Orient composait une patine roux et brun, appelée *embugadon*.

Les Romains ne se bornèrent pas à enlever à la Grèce les principaux chefs-d'œuvre de ses statuaires ; ils appelèrent à eux les plus habiles artistes de l'Hellade ; ceux-ci enrichirent Rome d'une énorme quantité de statues (la décoration du Cirque en comportait 3 000). Les exhumations d'Herculanum et de Pompéi ont permis de réunir au musée de Naples 115 statues et une infinité de bustes et d'objets d'ameublement. Les Gallo-Romains excellèrent eux aussi dans la mise en œuvre du bronze.

On est mal renseigné sur les travaux des fondeurs du Moyen Age. C'est à peine si l'on peut, pour les XIVe et XVe s., citer une vingtaine de noms de bronziers, entre autres : Jean de Dinant (Louvain, 1332), Conrad de Cologne et Laurent Urim, que Louis XI employa à fondre les bronzes de son propre mausolée, détruit en 1562 et remplacé sous Louis XIII par un monument de marbre (Notre-Dame de Cléry). Au XVIe s., Jean le Roux, dit Picard, fondit pour le palais de Fontainebleau la statue de Vulcain. Sous le règne de François Ier, deux ateliers de fonderie étaient établis à l'Arsenal : on y fondait tour à tour des canons et des statues. Le XVIIe s. commence avec les Dupré, qui jetèrent en fonte la statue du jeune Louis XIII (1605) ; il se continua avec Sauteray et Vanier (ornements et colonnes du Val-de-Grâce), Prévost (auteur des beaux vases de Versailles), avec Jean Warin, Simon Guillain, Pierre Briard ; les frères Keller, entrés au service royal en 1683, demeurent les plus fameux fondeurs de ce temps-là. C'est au XVIIe s. qu'appartient l'introduction du décor de bronze dans l'ameublement. L'initiateur en est André Charles Boulle (1642-1732). Comme lui, Charles Cressent exécutera les bronzes de ses beaux meubles, notamment ses *espagnolettes*, torses féminins contournant les angles de ses tables. Le XVIIIe s. est par excellence celui du bronze adapté à l'ameublement ; le bronze devient le complément nécessaire des bois exotiques (poignées, anneaux, entrées de serrures, rinceaux, moulures, etc.) ; on en fait aussi des pendules et des candélabres, girandoles, bras, feux et flambeaux ; ceux qui le ciselent ou le fondent s'appellent Caffieri, Etienne Sauvage, Auguste Gallien, Desprez, Douthiau, Leblanc, Saint-Germain, Vion, Duplessis, Forestier et Charbonnier, Martincourt et, enfin, Gouthière, le plus illustre de ces artistes. Au XIXe s., l'art du bronzier subit la même décadence que tous les arts décoratifs. Barye fait fondre ses bronzes sous sa surveillance, les cisèle lui-même et ne les poinçonne qu'après en avoir approuvé la patine, ce qui donne du prix aux épreuves de ce maître antérieures à 1848. Rude, Carpeaux, Dalou, Rodin, Bourdelle, Despiau ont à leur tour signé de beaux bronzes, fondus par Barbedienne, Hébrard, Rudier, Susse, etc. Au XXe s., le bronze — et surtout le bronze doré — n'apparaît dans le mobilier qu'en touches de plus en plus discrètes. (→ Biblio.)

Phot. Bernes-Marouteau, Larsen, Giraudon, Boudot-Lamotte, Arch. phot., Bonnefoy, Larousse, X, British Council.

Bronze Star Medal (« médaille de l'Etoile de bronze »), décoration américaine créée en 1944, pour récompenser les actes héroïques accomplis par des militaires au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ruban rouge liséré de blanc et coupé d'une bande médiane verticale bleue bordée de blanc.

BRONZÉ, E adj. Qui a la couleur du bronze : *Statuette de plâtre bronzée. Toutes les feuilles ont pris une monotone couleur bronzée* (Gide). ‖ Basané : *Visage bronzé.*
— Méd. *Maladie bronzée,* syn. de MALADIE D'ADDISON*.
— Zootechn. *Dindon bronzé d'Amérique,* race de dindons domestiques de grosse taille (ils atteignent le poids de 15 kg) et qui tirent leur nom de leur plumage : plumes bronzées et terminées par une bande noire.

BRONZER v. tr. Donner à un objet en bois ou en plâtre l'aspect du bronze, par application de feuilles de métal ou par une couche de peinture : *Bronzer une statue.* ‖ Donner une couleur bleuâtre ou brune à un métal, en l'oxydant par chauffage à l'air : *Bronzer un ressort.* ‖ — *Par extens.* Brunir, en parlant du teint : *Le soleil bronze la peau.* ‖ — *Fig.* Endurcir (vieilli) : *Cette terrible vie de vache enragée qui vous brise tout de suite ou vous bronze à jamais* (A. Daudet).

BRONZEUR n. m. V. BRONZIER.

BRONZEUSE n. f. Imprim. Machine où s'effectue le bronzage.
— ENCYCL. L'une des premières *bronzeuses* fut inventée en 1867 par l'imprimeur lillois Léonard Danel. La feuille imprimée avec un vernis coloré passe sous un récipient d'où coule la poudre de bronze, puis sous des rouleaux ou des bandes de tissu qui l'essuient.

BRONZIER ou **BRONZEUR** n. m. Fondeur en bronze. ‖ Fabricant d'objets en bronze.

BRONZINO (Angiolo), peintre italien (Florence 1503 - *id.* 1573). Élève de Pontormo, il fut le plus typique représentant de l'art de cour à Florence. Il exécuta pour les Médicis des décors au Palais-Vieux (chapelle d'Eléonore de Tolède, 1555-1564) et de nombreux portraits d'apparat, impassibles et somptueux (*Eléonore de Tolède et son fils Ferdinand Ier* [Offices, Florence] ; *Cosme Ier* [Londres]). Il y a plus de caractère dans le portrait de *Marie de Médicis enfant* (Offices) ou dans ses portraits d'artistes (Lisbonne, Berlin, Paris).

BRONZINO. V. ALLORI.

BRONZITE n. f. Minér. Silicate naturel de fer et de magnésium, que l'on trouve dans la serpentine.

BROOK [bruk] n. m. (mot angl. signif. *ruisseau*). Large fossé plein d'eau, qui est un des principaux obstacles du steeple-chase : *Le brook de l'hippodrome d'Auteuil est précédé d'une barrière fixe.*

BROOKE (Fulke GREVILLE, 1er baron), poète et homme d'Etat anglais (Beauchamp Court, Warwickshire, 1554 - assassiné à Warwick 1628). Il occupa les fonctions de chancelier de l'Echiquier (1614-1621). Ami et biographe de sir Philip Sidney, il est l'auteur de sonnets sentencieux et graves, de poèmes politiques et moraux, dont *Cœlica,* suite de 109 sonnets à la louange de la reine Elisabeth. Il a laissé également quelques tragédies de forme classique.

BROOKE (Henry), auteur dramatique et romancier irlandais (Rantavan v. 1703 - Dublin 1783). Avocat, ami de Pope et de Swift, il se fit connaître par son poème philosophique *la Beauté universelle* (*Universal Beauty*) [1735]. Sa tragédie *Gustave Vasa* (1739) eut grand succès ; mais son œuvre la plus connue est : *le Sot de qualité ou les Aventures du comte de Morland* (*The Fool of Quality*) [5 vol., 1765-1770], roman à la fois réaliste et mystique, où les idées de J.-J. Rousseau se mêlent à celles du méthodisme ; il fut abrégé et édité par Wesley (1780).

BROOKE (sir James), officier britannique (Bénarès 1803 - Burrator, Devonshire, 1868). D'abord au service de la Compagnie des Indes, il équipa un navire pour lutter contre la piraterie dans les mers du Sud. Ayant aidé le sultan de Brunei (Bornéo) contre les Dayaks, il reçut le titre de rāja de Sarawak en 1841. Bientôt indépendant du sultan, il se fit reconnaître par diverses grandes puissances, poursuivit la lutte contre les pirates et soutint l'influence anglaise dans l'île. Ses descendants ont conservé la souveraineté de Sarawak jusqu'en 1946.

Angiolo BRONZINO : « Éléonore de Tolède et son fils Ferdinand Ier »
musée des Offices, Florence

BROOKE (Charles Johnson), rāja de Sarawak (Somerset 1829 - Cirencester 1917), neveu du précédent. Il soumit les Dayaks pour le compte de son oncle, à qui il succéda en 1868. Il se plaça vingt ans plus tard sous le protectorat britannique.

BROOKE (Augustus STOPFORD), critique littéraire anglais (Letterkenny, comté de Donegal [Irlande], 1832 - Ewhurst, Surrey, 1916). Entré dans les ordres, il obtint une cure à Londres (1866). Il s'y fit connaître par des sermons d'une grande élévation de pensée et publia quelques ouvrages de théologie, où se montrait une hardiesse de vues qui l'amena à rompre avec l'orthodoxie anglicane (1880). Ses meilleurs ouvrages sont relatifs à l'histoire littéraire : *Histoire des débuts de la littérature anglaise* (1892), *Histoire de la littérature anglaise jusqu'à la conquête normande* (1898).

BROOKE (Rupert), poète anglais (Rugby 1887 - Skyros 1915). Il fit ses études à Rugby et à Cambridge. Engagé volontaire dans la marine britannique en 1915, il mourut des fièvres. Son talent apparaît surtout dans le sonnet. Un premier recueil de *Poésies* parut en 1911. En 1915, il publia *1914 et Autres Poèmes.* Il a laissé en outre une étude sur *John Webster,* et des *Lettres d'Amérique* (1916). Ses *Poésies complètes* ont été éditées en 1918.

BROOKE (Alan Francis). V. ALANBROOKE.

BROOKHAVEN, localité des Etats-Unis (Etat de New York), sur la rive S. de Long Island. Laboratoire de recherches atomiques (réacteur d'une puissance de 28 000 kW).

BROOKING (Charles), peintre anglais (Deptford [?] 1723 - Londres 1759). Il fut, dans les marines et les représentations de combats navals, l'un des continuateurs les plus habiles de la tradition établie en Angleterre par Willem Van de Velde le Jeune ; il vécut dans l'obscurité et mourut de consomption à la veille de la gloire. Ses œuvres se trouvent à Greenwich.

BROOKITE [bru] n. f. (du nom du minéralogiste anglais H. J. *Brooke*). Minér. Variété naturelle de bioxyde de titane TiO_2.
— ENCYCL. La *brookite* cristallise en cristaux du système orthorhombique, de couleur brunâtre ou rougeâtre. On l'a reproduite artificiellement au laboratoire par action de la vapeur d'eau sur le chlorure de titane. Elle se trouve, en France, au Saint-Gothard, en Angleterre et dans l'Oural.

BROOKLINE, v. des Etats-Unis (Massachusetts), faubourg résidentiel de Boston ; 57 700 hab.

BROOKLYN, quartier de New York, à l'extrémité occidentale de Long Island ; 2 770 000 hab. Evêché catholique. Brooklyn est essentiellement industriel.
— Hist. Fondé en 1636 par un Néerlandais Joris Jansen de Rapelje et sa femme, au N. de Gowanus, Brooklyn fut le premier établissement permanent de Long Island. Victoire des Anglais sur les Insurgents américains (1776).

BROOKS (VAN WYCK), critique et essayiste américain (Plainfield, New Jersey, 1886). D'un talent plus anecdotique que rigoureux, il a publié des études sur Mark Twain (1920) et Henry James (1925), ainsi qu'une histoire littéraire des Etats-Unis, en cinq volumes (1936-1952).

Brooks (COMÈTE DE), comète périodique, découverte en 1889. La durée de sa révolution est de 6,931 ans. En 1889, elle apparut accompagnée de cinq fragments plus faibles, non revus à ses retours suivants, qui ont pu être tous observés, à l'exception de celui de 1918. Vers juillet 1886, elle a dû passer à une très grande proximité de Jupiter et subir de ce fait une perturbation, à la suite de laquelle une partie de sa trajectoire est devenue périodiquement visible.

Brook's Club, club politique whig londonien, issu en 1774 d'un célèbre café.

BROOKS RANGE, anc. **Endicott Range,** chaîne montagneuse du N. de l'Alaska ; 2 900 m env.

BROONS [brõ], ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Dinan), au S.-O. de Dinan ; 2 430 hab. (1 067 aggl.). Bertrand du Guesclin est né au château de la Motte-Broons, détruit en 1616.

BROQUART n. m. Véner. V. BROCARD.

BROQUART n. m. Technol. Syn. de BROQUETTE.

BROQUE (LA), comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), dans les hautes Vosges, sur la Bruche ; 2 937 hab. (1 452 aggl.). Filature et tissage du coton. Rubanerie.

BROQUÉ n. m. Technol. Syn. de BROQUETTE.

BROQUELIN n. m. (flam. *brokkelen,* mettre en pièces). Tab. Débris encore utilisables, produits dans la manipulation des feuilles de tabac sèches en entrepôts, et que l'on recueille en vrac pour les réincorporer dans les fabrications.

BROQUETEUR n. m. Ouvrier qui entasse les gerbes et les charge sur les voitures.

BROQUETTE n. f. Petit clou à large tête. (On dit aussi BROQUÉ et BROQUART.)

BROQUEVILLE (Charles, comte DE), homme politique belge (Mol, Belgique, 1860 - † 1940). Député catholique depuis 1892, il fut, à quatre reprises, Premier ministre : 1911-1912, 1912-1918, et deux fois de 1932 à 1934. Aux côtés du roi Albert, il rejeta l'ultimatum allemand de 1914 et coordonna l'effort de guerre belge aux côtés des Alliés jusqu'en 1918.

BROQUILLE [kij] n. f. Arg. Minute. ‖ Menu bijou (bague, boucle d'oreille, épingle), auquel un voleur substitue une imitation.

BROQUILLON [kijõ] n. m. Bouchon pour tonneau.

Brorsen (COMÈTE DE), comète périodique, découverte en 1846 par Brorsen, astronome danois, à l'observatoire de Kiel ; sa révolution s'effectue en 5,463 ans. La dernière observation faite date de 1879.

BRORSON (Hans Adolf), pasteur et poète danois (Randerup 1694 - Ribe 1764). Ses cantiques, publiés sous les titres : *Quelques Cantiques de Noël* (1732), *le Rare Trésor de la foi* (1739) et *le Chant du cygne*

Bronze Star Medal

comète de **Brooks** (1911)

BROOKLYN
pont suspendu
entre Manhattan et Brooklyn
au fond, les gratte-ciel
de l'île de Manhattan

Sébastien de BROSSARD

Salomon de BROSSE
palais du Luxembourg
portail d'entrée

Pierre BROSSOLETTE

(posthume), témoignent d'une piété et d'une sensibilité profondes.

BROSCUS [kys] n. m. Carabe noir ou bronzé, vivant sous les pierres dans les endroits sablonneux. (*Broscus cephalotes* est commun dans les dunes littorales. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

BROSIMUM [mɔm] n. m. Genre d'arbres de la famille des moracées, spéciaux à l'Amérique. (Plusieurs espèces, *Brosimum paraense, B. lanciferum, B. angustifolium,* sont utilisées pour leur bois, connu en Guyane française sous les noms de *satiné rubané* ou *bois lettre rouge*.) [Syn. PIRATINERA et FEROLIA.]

BROSMIUS [mjys] n. m. Poisson des mers boréales, voisin de la lotte. (Sa chair est comestible ; on la sale et on la fume, dans le nord de l'Europe et de l'Amérique.) [Famille des gadidés.]

BROSSAC, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Cognac), dans le sud de l'Angoumois ; 832 hab. (300 aggl.) [*Brossacais*]. — Aux environs, vestiges gallo-romains.

BROSSAGE n. m. Action de brosser.
— Gant. Opération exécutée sur les gants de suède pour les débarrasser des poussières ramassées en cours de fabrication. (Elle se fait à la main, ou à l'aide d'une machine, où le gant est placé entre deux brosses tournantes.)

BROSSARD (Sébastien DE), théoricien de la musique, compositeur et collectionneur français (Dompierre, Normandie, 1655 - Meaux 1730). Issu de gentilshommes verriers, prêtre (v. 1677), musicien autodidacte, il fut maître de chapelle des cathédrales de Strasbourg, puis de Meaux, dont il devint chanoine. En 1726, il légua sa collection musicale à la Bibliothèque du roi. Parmi ses compositions de style lullyste teinté d'italianisme, on trouve des œuvres vocales : *Airs sérieux et à boire. Élévations et motets. Canticum eucharisticum ;* des œuvres instrumentales : sonates en manuscrits. Son *Dictionnaire de la musique* (1703 et rééd.) et sa collection, conservée à la Bibliothèque nationale, sont ses meilleurs titres de gloire.

BROSSE n. f. (lat. pop. **bruscia,* ensemble de rejetons). Accessoire de nettoyage, formé de filaments de matières diverses, taillés de niveau et ajustés ensemble sur une même monture, et qui est employé à divers usages de propreté : *Brosse à dents. Brosse à cheveux. Brosse à reluire. Donner un coup de brosse à un vêtement.*
— Apic. Rangées de poils situées à la face interne du premier article des tarses postérieurs des abeilles*, et destinées à recueillir le pollen.
— Brod. *Brosse à gratter,* brosse plate, munie de brins de fer recourbés, avec laquelle on gratte les broderies de laine pour les rendre mousseuses.
— Bur. Rangée de balais de lecture ou de contrôle, correspondant aux colonnes de perforation d'une carte, dans les machines électroniques ou électromagnétiques à cartes perforées.
— Coiff. *Cheveux en brosse,* cheveux coupés courts, droits et hérissés comme les poils d'une brosse. (On dit aussi *une* BROSSE.)
— Eaux et for. Taillis et jeunes semis très serrés. || Jeune fourré. || Enceinte de buissons poussant sur la bordure d'une forêt, et qui sert d'obstacle au vent et aux animaux domestiques cherchant à s'introduire sous bois.
— Imprim. *Epreuve à la brosse,* épreuve obtenue en plaçant sur la composition encrée une feuille de papier que l'on frappe avec une brosse.
— Peint. Sorte de pinceau fait avec des soies de porc, de blaireau, de martre, de putois, etc., dont se servent les peintres d'art pour étendre sur la toile les couleurs ou les vernis. || Outil des peintres en bâtiment, constitué de fibres animales ou artificielles, fixées sur un manche et maintenues par une virole généralement métallique. (V. part. *encycl.*) || *Fig. Fait à la brosse,* exécuté rapidement et sans soin : *Les pièces, aujourd'hui, sont faites à la brosse, comme les décorations* (Gautier).
— Véner. Nom donné à la queue du renard, dont on fait les honneurs à la prise.
— ENCYCL. Peint. La *brosse* est l'outil principal du peintre en bâtiment. Elle se distingue du pinceau par ses poils, plus gros et plus fermes, sa forme plus large ; en outre, au lieu d'être effilée en pointe, elle est faite de soies d'égale longueur ; il en existe, selon la nature du travail à effectuer, des types très variés : brosses rondes, brosses à lessiver, brosses à badigeon, brosses à rechampir, brosses plates ou « queues-de-morue », brosses coudées pour radiateurs, etc. Les fibres sont essentiellement en soies de porc ou de sanglier, parfois en poils de martre, de putois ou de blaireau. On a commercialisé des fibres en Nylon, qui ont d'intéressantes utilisations.

BROSSE (Jean DE), dit **le Maréchal de Boussac** (v. 1375 - 1433). Maréchal de France en 1426, il prit part aux campagnes du règne de Charles VII contre les Anglais et les Bourguignons, et mourut excommunié pour dettes.

BROSSE (Salomon DE), architecte français (près de Verneuil-sur-Oise v. 1571 - Paris 1626), fils de Jean de Brosse, qui fut architecte de Marguerite de France, neveu de Jacques II Androuet Du Cerceau, l'architecte de Marie de Médicis. De Brosse succéda à ce dernier dans cette charge (1614). Il construisit pour elle le palais du Luxembourg (1615 à 1620). On lui attribue le portail de Saint-Gervais (1616), qui resta durant deux siècles le type des portails d'église. De 1618 à 1622, il reconstruisit la grand-salle du Palais de Justice. Il construisit encore l'aqueduc d'Arcueil (1624) et fournit les plans de l'hôtel de ville de Rennes et du château de Coulommiers. — Son fils ou son neveu, Paul **de Brosse** (v. 1590 - v. 1644), fut architecte des Bâtiments du roi à partir de 1615.

BROSSÉE n. f. Application à la brosse d'un colorant sur les peaux pour ganterie.

BROSSER v. tr. Frotter avec une brosse pour enlever les poussières : *Brosser son chapeau.* || Frictionner avec la brosse. || *Brosser quelqu'un,* lui brosser ses vêtements. || En peinture, peindre ou ébaucher avec la brosse : *Brosser une toile.* || *Fig. Brosser un tableau,* décrire à grands traits : *Brosser un tableau général de la situation.*
— Sports. Frapper un ballon, une balle en leur imprimant un mouvement de rotation qui donne une trajectoire et un rebond anormaux.
— ***Se brosser*** v. pr. Brosser ses vêtements. || *Pop. Se brosser le ventre* ou, plus souvent, *se brosser,* être privé de manger, et, d'une façon générale, être exclu du bénéfice de quelque chose : *Tu comptais sur une décoration ?... Tu peux te brosser !*

BROSSER v. intr. (de *brosse,* broussaille). Véner. En parlant d'un veneur, d'un cerf ou d'un chien, passer à travers un jeune taillis fourré.

BROSSERIE n. f. Atelier où l'on fabrique des brosses. || Commerce de brosses et ustensiles analogues, comme balais, pinceaux et plumeaux.
— ENCYCL. On distingue la *brosserie fine* et la *grosse brosserie.* La première emploie les bois durs, la corne, les os, l'ivoire, l'écaille et les métaux précieux pour la *monture.* Les *garnitures* sont : les soies de sanglier ou de porc, les poils de blaireau, les crins, et aussi certaines fibres végétales. Ces matières sont lessivées, dégraissées, blanchies et séchées avant leur emploi.
On perfore mécaniquement la monture de petits trous, ou *loquets,* la traversant de part en part ou incomplètement. Dans ce dernier cas, on pratique dans la monture des entailles transversales faisant communiquer les trous ensemble. On plie la garniture en forme d'U, et on l'introduit par la boucle dans chacun des loquets, où elle est assujettie par des fils métalliques. La monture est alors recouverte d'une feuille de placage.
On fabrique également des brosses métalliques, employées dans l'industrie.
La *grosse brosserie* comprend les brosses pour le frottage, le nettoyage, la typographie, l'imprimerie. (Les balais, plumeaux, etc., rentrent dans la même catégorie.)

BROSSES (Charles DE). V. DE BROSSES.

BROSSET (Diego Charles), général français (Buenos Aires 1898 - près de Belfort 1944), gendre du général Mangin. Engagé en 1916, il sert en Afrique et est directeur des Affaires indigènes au Maroc en 1933. Envoyé en mission en Colombie en 1939, il rallie de Gaulle dès juin 1940, commande une brigade en Libye, puis la 1re Division française libre en Italie et en France, avec laquelle il libère Lyon (1944).

BROSSETTE (Claude), érudit français (Theizé 1671 - Lyon 1743). Avocat à Lyon, dont il fonda l'académie (1724), il put, grâce aux confidences de l'auteur, éditer les *Œuvres de Boileau, avec des éclaircissements historiques* (1716). On a publié, en 1770, les *Lettres familières de Boileau et Brossette.*

BROSSEUR n. m. Celui qui brosse.

BROSSEUSE n. f. Text. Machine employée dans les apprêts des tissus pour les brosser.

BROSSIER n. m. Ouvrier capable d'exécuter le montage à la main de tous articles de brosserie, garnis de toute matière.

BROSSOIR n. m. Petite brosse utilisée en fonderie par les mouleurs : *Il existe des brossoirs de formes diverses pour nettoyer les empreintes de sable.*

BROSSOLETTE (Pierre), professeur et journaliste français (Paris 1903 - *id.* 1944). Agrégé d'histoire, journaliste socialiste, il assura une chronique de politique étrangère à la Radiodiffusion française (1936-1939) et au *Populaire.* Entré l'un des premiers dans la Résistance avec le Réseau du musée de l'Homme, il fait aussi partie du Réseau C.N.D., adhère à Libération Nord et devient à Londres, en 1942, conseiller politique du général de Gaulle. Parachuté à plusieurs reprises en France occupée, il prospecte les milieux politiques les plus divers ; il travaille à l'unification des mouvements en zones Nord et Sud, et il est à l'origine de la création du Conseil national de la Résistance. Arrêté alors qu'il devait regagner l'Angleterre par mer, il est torturé ; porteur de trop de secrets importants, il donne héroïquement à ses amis la certitude de son silence en se jetant du haut du cinquième étage de l'immeuble de la Gestapo, avenue Foch, profitant d'un moment d'inattention de ses gardiens. (→ Biblio.)

BROTERO (Félix DE AVELAR), botaniste portugais (Santo Antão do Tojal, près de Lisbonne, 1747 - Acolena de Belein 1828). Emigré à Paris pour fuir l'Inquisition, il y

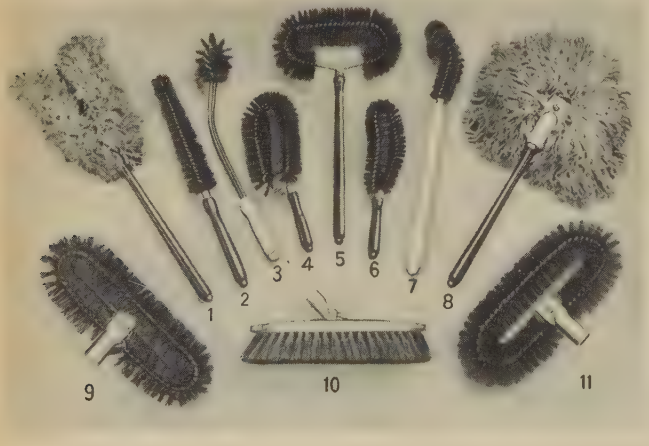

Brosses. 1. Essuie-meuble ; 2. Pour radiateur de chauffage central ; 3. Pour bassin ; 4. Pour meuble et moulures ; 5. Balayette ; 6. A habits ; 7. Pour cuvette hygiénique ; 8. Balai à franges ; 9. Double-face ; 10. A manche oblique monté sur rotule ; 11. Tête-de-loup ; 12. A cheveux ; 13, 14. A habits.

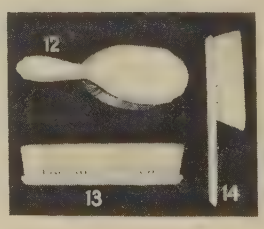

Phot. X, Larousse (doc. Rayonnor, Rioux).

eut pour maîtres Daubenton et Laurent de Jussieu. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de botanique à Coimbra (1791-1810), puis directeur du jardin botanique d'Ajuda, près de Lisbonne. Auteur de : *Phytographia Lusitanica selectior* (1816-1827).

BROTOLOMIE n. f. Papillon aux ailes supérieures dentées, variées de gris et de brun (4 à 5 cm d'envergure), dont la chenille vit sur les oseilles et les lamiers, attaque aussi les plantes d'ornement, et peut être nuisible aux rosiers et aux violettes. (Nom sc. : *Brotolomia* ou *Triecphora meticulosa*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

Brotonne (FORÊT DE), forêt domaniale de Normandie (Seine-Maritime), dans une boucle formée par le dernier méandre de la Seine (r. g.); 6 750 ha. L'essence dominante est le hêtre.

BROTTEAUX (les), quartier de Lyon, sur la rive gauche du Rhône. (V. LYON.)

BROTTIER (le R. P. Daniel), religieux de l'ordre du Saint-Esprit (La Ferté-Saint-Cyr, Loir-et-Cher, 1876 - Paris 1936). Ordonné prêtre en 1899, il passa une partie de sa vie au Sénégal, où il devint vicaire général de Dakar. Il participa courageusement à la Première Guerre mondiale et, en 1923, il prit la direction de l'œuvre des Orphelins d'Auteuil, qu'il développa considérablement. (→ Biblio.)

BROU n. m. (de *brout*, pousse verte). Enveloppe d'un grand nombre de fruits à noyau : *Brou de noix, d'amande.* ‖ *Brou de noix*, liqueur préparée avec des noix fraîches, qu'on écrase et qu'on fait macérer dans l'eau-de-vie (3 l pour un cent de noix) avec un peu de cannelle.
— ENCYCL. Dans la pratique, on n'appelle *brou* que le péricarpe charnu du fruit du noyer, enveloppe épaisse, dure, glabre et verte en dehors, blanche en dedans; mais, de blanche, elle devient noire quand elle subit l'influence de l'air. Le brou a une odeur forte et un goût amer. Il fournit, par macération dans l'eau et fermentation, une couleur brune dont les menuisiers se servent pour donner au bois blanc l'aspect du bois de noyer.

BROU, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), aux confins de la Beauce et du Perche, sur l'Ozanne; 2 901 hab. (2 518 aggl.) [*Broutains*]. Eglise des XIIe et XVIe s. Maison en bois du XVIe s. Ruines de fortifications et d'une église du XIe s. Laiterie. Marché de volailles. Machines agricoles. Teinturerie.

BROU, écart de la commune de Bourg-en-Bresse (Ain). L'église, construite de 1513 à 1532, dans le style flamboyant très orné, fut élevée par Marguerite d'Autriche, veuve du duc de Savoie Philibert le Beau, pour honorer la mémoire de son mari. L'architecte choisi fut Jean Perreal, mais il tomba en disgrâce et c'est le Flamand Van Boghem qui édifia l'église. Celle-ci abrite les tombeaux de Philibert, de sa femme et de sa mère (Marguerite de Bourbon), dessinés par Jan Van Room, dit Jean de Bruxelles, un riche jubé, 74 belles stalles de chêne dues à un maître menuisier de Bourg, Pierre Terrasson, et de célèbres vitraux exécutés sur des cartons flamands. Le monastère de Brou a été édifié de 1506 à 1512 par des maîtres bressans dans un style dépouillé très différent de celui de l'église; le grand cloître a été transformé en musée. (→ Biblio.)

enceinte et échauguette à BROUAGE

BROUAGE, écart de la commune de Hiers-Brouage (Charente-Maritime), sur le canal dit *chenal de Brouage;* 500 hab. [*Brouageais*]. Du XIVe au XVIIe s., Brouage fut le plus important port producteur et exportateur de sel de l'Occident. Sur la rivière de Brouage, près de Hiers, Jacques de Pons fit construire en 1555 une forteresse, complétée par Charles IX; Richelieu en fit le centre de ses armements contre La Rochelle et édifia de nouvelles fortifications. Aujourd'hui, Brouage est une ville morte à laquelle son enceinte, longue de 1 600 m, flanquée d'échauguettes et encore ornée de sa vieille porte royale, confère un très grand intérêt artistique. Les marais salants célèbres dès le Moyen Age, ne donnant presque plus de sel, sont devenus des *marais gâts*, transformés, surtout depuis 1870, en prairies d'élevage (animaux gras, lait, beurre). Mytiliculture. Patrie de Champlain.

BROUARDEL (Paul), médecin français (Saint-Quentin 1837 - Paris 1906). Agrégé en 1869, il devint médecin des hôpitaux en 1873, et fut nommé professeur de médecine légale en 1879. Membre de l'Académie de médecine, président de la Société de médecine légale et doyen de la faculté de médecine de Paris, il a beaucoup écrit sur la médecine légale, l'hygiène et la pathologie, et dirigea un *Traité de médecine*, en collaboration avec Gilbert.

BROUCHE n. f. Sorcière, dans le Béarn.

BROUCHION ou **BRUCHIUM**, quartier central de l'Alexandrie hellénistique, au S. du grand port. Là se trouvaient le Mouseion (musée), la bibliothèque et le palais fortifié des Ptolémées.

BROUCHOVEN (Jean-Baptiste DE), homme d'Etat flamand (v. 1621 - Toulouse 1681). Conseiller au Conseil des Flandres à Madrid, il accomplit de nombreuses missions diplomatiques; il fut créé en 1676 comte de Bergeyck. Il avait épousé la veuve du peintre Rubens.

BROUCHOVEN (Jean DE), homme d'Etat flamand (Anvers 1644 - † 1725), fils du précédent. Surintendant des Finances, ministre de la Guerre, membre du Conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II à Versailles et à Utrecht, enfin Premier ministre à Madrid.

BROUCKÈRE (Charles DE), économiste belge (Bruges 1796 - Bruxelles 1860). Député en 1826 à la seconde Chambre des états généraux, il joua un rôle brillant dans la révolution belge (1830-1831), siégea au Congrès, fut nommé ministre des Finances (1830-1831) et entra, comme ministre de l'Intérieur, puis de la Guerre, dans le premier ministère du roi Léopold. Professeur d'économie politique à Bruxelles, il se montra hostile au protectionnisme. Bourgmestre de Bruxelles (1848-1860), il combattit le parti catholique à la Chambre des représentants.

BROUCKÈRE (Henri DE), homme politique belge (Bruges 1801 - Bruxelles 1891), frère du précédent. Procureur du roi avant la révolution (1830), il devint conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, puis membre du Congrès national et de la Chambre des représentants; il fut un élément actif du parti libéral modéré. Gouverneur civil d'Anvers (1840-1844) et de Liège (1844-1846), ministre d'Etat en 1847, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de 1852 à 1855.

BROUCKÈRE (Louis DE), homme politique belge (Roulers, Flandre-Occidentale, 1870 - Bruxelles 1951). D'origine bourgeoise et libérale, il entra très tôt dans le mouvement ouvrier, fonda *le Peuple* en 1907, la Centrale d'éducation ouvrière en 1911, devint président de l'Internationale socialiste. Marxiste convaincu et opposé à toutes les tentatives de dépassement de la doctrine, violemment hostile au roi Léopold III, il fut ministre d'Etat en 1946.

BROUÉE n. f. Brouillard, bruine (vieilli et dialect.) : *Quand l'orage eut cessé, quand la pluie fut convertie en ce qu'on nomme à Tours une brouée* (Balzac).

BROUELLE n. f. Etoffe fabriquée avec de la laine grossièrement filée à la main.

BROUET n. m. (de l'anc. franç. *breu*, bouillon, d'orig. germ.). Aliment grossier, presque liquide : *Ce brouet fut par lui servi sur une assiette* (La Fontaine). *Je me contenterais d'un brouet lacédémonien* (Gautier). ‖ *Brouet noir*, v. part. *encycl.* ‖ *Brouet de l'accouchée, de l'épousée*, chaudeau fait de bouillon, d'œufs, de lait sucré, qu'on offrait jadis à l'accouchée ou à la nouvelle mariée.
— ENCYCL. Le *brouet noir*, qui passait pour être la nourriture principale des Spartiates, se composait d'un mélange de graisse de porc, de sang, de sel, de vinaigre et de morceaux de viande. Les étrangers le trouvaient détestable : c'est pourquoi l'on baptise ainsi tout mauvais ragoût dont on ne devine pas la composition.

BROUETTAGE n. m. Action de brouetter; transport à la brouette.

BROUETTE n. f. (bas lat. *birota;* de *bis*, deux, et *rota*, roue). Petit tombereau à main, à une roue et à deux brancards, servant au transport horizontal des matériaux.
— LANGUE CLASS. Chaise à porteur à deux roues, dite aussi *vinaigrette*. (Quand on dit que Pascal perfectionna la brouette, il faut entendre la *vinaigrette*, et non la brouette proprement dite, qui est fort ancienne.)
— Mil. *Brouette dérouleuse*, brouette métallique, aménagée pour permettre le déroulement du câble militaire de campagne en dehors des voies de communication. ‖ *Brouette transporteuse*, brouette permettant le transport de plusieurs bobines de câble de campagne.
— ENCYCL. La *brouette* a été connue en Chine de très bonne heure. On a même imaginé, dans ce pays, d'en faciliter l'emploi en la munissant d'un petit mât et d'une voile : quand le vent souffle dans la direction convenable, le travail de l'homme se trouve beaucoup diminué. La brouette moderne, en bois ou métallique, a le plus souvent une roue garnie d'un pneumatique, pour diminuer la fatigue du personnel. Elle est même, dans certains cas, redevenue ce qu'elle était lors de son invention — un véhicule à deux roues — et constitue ainsi une petite benne basculant en bout par un déplacement du centre de gravité.

brouette chinoise

Henri de BROUCKÈRE

Louis de BROUCKÈRE

BROUETTÉE n. f. Contenu d'une brouette.

BROUETTER v. tr. Transporter avec une brouette.

BROUETTEUR n. m. Ouvrier assurant la manutention de matériaux divers, pierres, gravats, etc., à l'aide d'une brouette.
— LANGUE CLASS. Celui qui transportait les personnes dans une *brouette* ou *vinaigrette*.

BROUETTIER n. m. et adj. Charron capable d'effectuer de petites réparations sur des véhicules de travail, telles que cerclage de moyeux, pose de bandages de roue, etc.

BROUGHAM [bruəm] n. m. (de *Brougham*, n. pr.). Voiture à deux ou à quatre roues, à caisse basse.

BROUGHAM AND VAUX (Henry Peter BROUGHAM, 1er baron), homme politique et juriste britannique (Edimbourg 1778 - Cannes

église de BROU
le chœur et les tombeaux

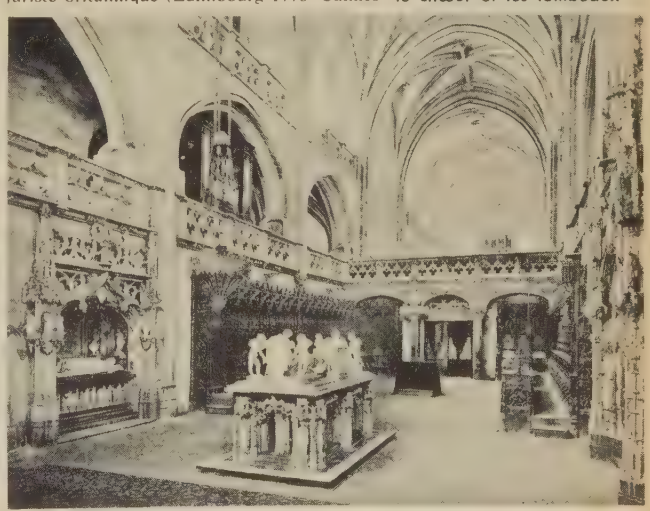

Phot. A. V. Thomas, X, Larousse, A. I., Neurdein.

1868). Il fit partie du barreau écossais. Très tôt, il s'intéressa à la politique, et contribua à faire de l'influente *Edinburgh* Review* un organe whig. En 1812, il donna la mesure de son talent en défendant des négociants de Liverpool contre les impopulaires « ordres*-en-conseil ». En 1820, il accrut sa réputation en défendant la reine Caroline lors de l'instance en divorce introduite contre elle par George IV. Entré au Parlement en 1810, il soutint les thèses réformistes des radicaux contre l'esclavage, obtint l'adoption des premières mesures en faveur d'un enseignement non confessionnel (1825) et populaire (1827). Devenu lord-chancelier dans les ministères Grey et Melbourne (1830-1834), il réalisa la réforme judiciaire et participa à la réforme électorale de 1832. Après 1834, bien qu'exclu de tout office gouvernemental, il continua de jouer un rôle actif à la Chambre des lords. Il contribua à la vogue de Cannes, où il édifia une villa dès 1838.

BROUGHTY FERRY, faubourg de Dundee (Ecosse), station balnéaire sur l'estuaire du Tay.

BROUGNÉE n. f. Pêch. Nasse cylindrique à deux corps.

BROUGPA, secte bouddhique, fondée vers le milieu du XIIe s. par Dpagbsan Dbang-po, disciple du saint Mila repa, au monastère de Raloung, dans le haut Tibet. Elle se rattache à la doctrine mystique de l'école Rniing-ma-pa.

BROUHAHA n. m. (onomatopée). Bruit de voix confus et tumultueux : *Il n'avait pas entendu la fin de la phrase de Shade, perdue dans un brouhaha* (A. Malraux).
— LANGUE CLASS. Applaudissement : *De toute l'assemblée il a les brouhahas* (La Fontaine).

Brouha-Hinglais-Simonnet (RÉACTION DE), réaction biologique destinée à faire le diagnostic de la grossesse, par injection d'urine de la femme présumée enceinte au souriceau mâle impubère.

BROUILLAGE n. m. Min. Passage local où le gisement est dérangé et fortement mélangé de blocs stériles hétérogènes : *Une faille importante peut provoquer une zone de brouillage.*
— Télécomm. Emission que l'on superpose à une autre, pour rendre celle-ci illisible ou inintelligible : *Pendant la Seconde Guerre mondiale, la radio de Londres fut l'objet d'un brouillage systématique de la part des Allemands.*

BROUSSAIS
par Bertonnier

BROUILLAMINI n. m. *Fam.* Confusion inextricable : *Il y a là-dedans trop de tintamarre, trop de brouillamini* (Molière).

BROUILLARD [brujar] n. m. (anc. franç. *brouillas,* de *brouée*). Météorol. Nuage stratifié (stratus) reposant sur la surface du globe, presque toujours par temps calme, formé de gouttelettes d'eau liquide pleines (et non creuses, comme on l'a cru pendant longtemps), d'un diamètre moyen de 20 μ. ‖ *Fig.* Obscurité : *Le brouillard des époques primitives. Brouillard intense sur la ville et sur mes pensées* (Gide).
— LOC. FAM. *Voir à travers un brouillard,* voir trouble. ‖ *N'y voir que du brouillard,* n'y rien voir, ne pas comprendre.
— LANGUE CLASS. Adjectiv. *Papier brouillard,* syn. de BUVARD.
— Comptab. Registre sur lequel on inscrit les opérations au fur et à mesure qu'elles se réalisent. (Syn. MAIN COURANTE.)
— ENCYCL. Météorol. La transparence du *brouillard* est d'autant plus faible que ses particules sont plus nombreuses. Il y a brouillard quand la visibilité est inférieure à 1 km, par définition. Lorsqu'elle dépasse 1 km, il y a brume*. Dans les brouillards épais, la visibilité peut s'abaisser à quelques mètres. Les processus de formation sont liés aux mécanismes de la condensation. Le *brouillard de rayonnement* est dû au refroidissement nocturne pendant les nuits claires (situation anticyclonique). Le *brouillard d'advection* résulte du passage de l'air humide sur une surface froide (air tiède maritime sur le continent pendant l'hiver). Le *brouillard d'évaporation* s'élève quand l'air froid circule sur une surface chaude et humide (lacs et rivières pendant l'hiver). Le *brouillard de mélange* résulte du mélange de deux masses d'air très humide, mais non saturé. La vapeur d'eau, qui n'était pas saturante aux températures t et t' de chaque masse, le devient à la température $\frac{t+t'}{2}$ du mélange, parce que la tension maximale croît plus vite que la température. Les brouillards sont fréquents en hiver sur les régions humides (mers, forêts, prés, marécages, vallées). Les villes, malgré l'abondance des noyaux de condensation, connaissent rarement les brouillards, parce qu'elles sont des foyers de chaleur pendant l'hiver.
La navigation maritime utilise, par temps de brouillard, des signaux sonores ou le radar. Les avions peuvent atterrir grâce au guidage radio-électrique. Divers procédés permettent de dissiper les brouillards légers. (V. VISIBILITÉ.)

BROUILLASSE n. f. Mar. Léger brouillard. ‖ *Fam.* Brouillard qui tombe en gouttelettes fines.

BROUILLASSER v. impers. Faire du brouillard : *Il brouillasse.*

BROUILLE n. f. (déverbal de *brouiller*). Mésintelligence ; altération de rapports affectueux : *Brouille entre deux familles.*

BROUILLÉ, E adj. Art culin. *Œufs brouillés,* œufs mêlés pendant la cuisson.
— Minér. *Roches brouillées,* roches brisées et réduites en blocs anguleux mélangés ensemble.

BROUILLEMENT n. m. Action de brouiller ; état de ce qui est brouillé : *Puis, avec un brouillement de rêve qui s'en va* [...], *l'apparition devient confuse...* (A. Daudet). *Ces brouillements féeriques de couleurs* (Goncourt).

BROUILLER [bruje] v. tr. (de *brou ;* v. BROUET, avec sens de *boue* et d'*écume*). Mêler, troubler en agitant : *Brouiller des œufs, du vin.* ‖ Mettre en désordre : *Il les brouilla* [ses cheveux] *de la main, les rejetant sur les yeux, puis les tirant en arrière pour découvrir le front* (J. Cassou). ‖ *Par extens.* Détraquer : *Brouiller une serrure.* ‖ — *Fig.* Troubler, déranger : *Brouiller les idées. Mille sottes frayeurs qui brouillent la cervelle* (Corneille). ‖ Désunir des personnes ou des choses personnifiées. ‖ *Brouiller le teint,* lui faire perdre la pureté et la fraîcheur : *Tous ces minois brouillés de sommeil* (A. Daudet). ‖ *Brouiller les cartes,* v. CARTE.
— LOC. FAM. *Etre brouillé avec,* avoir de la peine à retenir ou à comprendre : *Etre brouillé avec les chiffres, avec la grammaire.*
— LANGUE CLASS. Ecrire rapidement : *Un méchant sonnet | Que je viens de brouiller dedans mon cabinet* (Molière). ‖ *Brouiller du papier,* écrire des choses inutiles : *J'ai plus brouillé du papier à écrire de méchantes choses, que vous n'en avez employé à écrire les plus belles choses du monde* (Racine).
— ALLUS. LITTÉR. ***Ah! ne me brouillez pas avec la république!,*** vers de Corneille, dans *Nicomède* (acte II, sc. III). C'est Prusias, roi de Bithynie, qui arrête par ces mots Nicomède, assurant que les Romains sont de faux amis.
— ***Se brouiller*** v. pr. S'emmêler : *Cordes qui se sont brouillées.* ‖ En parlant du temps, se déranger, se couvrir : *Le ciel se brouille.* ‖ — *Fig.* Devenir confus : *Idées qui se brouillent. Salomon a laissé une réputation de sapience, de justice telle qu'il a fini par passer pour un enchanteur et un sorcier* [...] *et sa figure se brouille dans ces légendes* (Huysmans). ‖ Se mettre en désaccord, se fâcher : *Les amoureux se brouillent irrévocablement pour un regard, pour un mot* (Balzac).

BROUILLERIE n. f. Mésintelligence passagère, sans motif sérieux : *Une brouillerie de quelques jours fut la suite de l'indiscrétion d'Octave* (Stendhal).

BROUILLEUR adj. m. Qui produit un brouillage radiophonique.
◆ N. m. Emetteur radio-électrique, installé spécialement en vue de brouiller une radiocommunication ennemie ou clandestine.

BROUILLIS n. m. Dans les Charentes (Cognac), première eau-de-vie qui sort de l'alambic.

BROUILLON, ONNE adj. et n. Qui brouille les choses ; qui crée le désordre : *Pétulance brouillonne. Ce Jésuite, qui était un brouillon, une imagination leste et facétieuse* (Sainte-Beuve).
◆ N. m. Première forme d'un écrit quelconque, que l'on corrige, rature, surcharge, avant de le recopier : *Brouillon de lettre, de discours.* ‖ Autref., syn. de BROUILLARD (livre de commerce).

BROUILLONNER v. tr. Ecrire en brouillon ; écrire rapidement : *Brouillonner une lettre.*

BROUIR v. tr. (anc. franç. *bruir,* brûler). Brûler, en parlant de l'action du soleil sur les plantes gelées.

BROUKHOVETSKI (Ivan), chef cosaque qui, de 1663 à 1668, fut hetman de l'Ukraine orientale. Pour consolider son pouvoir, il favorisa la pénétration russe, qui provoqua le soulèvement de 1668. Rallié trop tard au mouvement hostile à la Russie, il fut mis à mort sur l'ordre de Dorochenko, hetman de l'Ukraine occidentale, qui devint hetman des deux Ukraines.

BROUMEGER v. tr. et intr. Syn. de BOETTER, dans le midi de la France. (Le *broumet* ou *broumège* désigne l'amorce.)

BROUN (Robert), sculpteur anglais (premier quart du XVe s.). Il est l'auteur de la décoration en bois du bateau royal *Holigost* (1415) ; il décora ensuite la chambre du roi à Sheen (1418) et reçut, en 1421, la commande de la tombe en albâtre de Richard Hertcombe et de sa femme, pour Bisham Abbey (Berkshire). On lui attribue la tombe du roi Henri IV et de la reine Joan à Canterbury.

BROUNCKER of Castle-Lyons (William BROUNCKER, vicomte), mathématicien irlandais (Castle-Lyons 1620 - Londres 1684). Partisan de la monarchie sous Cromwell, il devint, sous Charles II, chancelier de la reine et président de la Société royale, dont il est l'un des fondateurs (1660). C'est à William Brouncker que l'on doit la découverte des fractions continues.

BROUSSAILLE n. f. (de *brosse*). Touffe de plantes ligneuses, rabougries et très rameuses (s'emploie surtout au plur.) : *Un fagot de broussailles. Se cacher dans les broussailles.* ‖ *Cheveux, barbe en broussaille,* cheveux, barbe en désordre.

BROUSSAILLEMENT n. m. Action de faire pousser des broussailles sur un terrain forestier complètement dénudé.

BROUSSAILLEUX, EUSE adj. Couvert de broussailles : *Les fossés broussailleux* (M. Genevoix). ‖ *Fig.* Dont les cheveux, la barbe sont en broussaille : *Le vieux grand-père, avec son air broussailleux de grand berger gascon* (Alain-Fournier).

BROUSSAIS (François Joseph Victor), médecin français (Saint-Malo 1772 - Vitry 1838). Il s'enrôla en 1792 comme volontaire et se distingua contre l'insurrection vendéenne. Devenu chirurgien de la marine, il se rendit plus tard à Paris, fut reçu docteur (1803), s'établit dans la capitale, puis se fit nommer médecin aide-major dans l'armée des côtes de l'Océan (1805). Il étudia surtout la phtisie pulmonaire, et fit paraître, en 1808, *Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques.* Médecin en chef de l'armée d'Espagne, il composa pendant la campagne des *Mémoires sur la circulation capillaire.* En 1814, il devint professeur au Val-de-Grâce, à Paris, puis à la Faculté. En pathologie, Broussais ne voit partout qu'inflammation ; la débilité n'est qu'un cas exceptionnel ; aussi, sa thérapeutique consista toujours dans les débilitants (la saignée y tenait une grande place) et il faillit lui-même en être victime. Son fameux *Examen des doctrines médicales* (1817) est une critique de toutes les anciennes théories, bien atténuée dans la dernière édition (1829-1834). L'immense succès de la « médecine physiologique » ne résista pas à l'épreuve qui en fut faite au cours de l'épidémie de choléra qui décima Paris en 1832. Dans son *Traité de l'irritation et de la folie,* Broussais appliqua son système aux fonctions et aux maladies du cerveau. (→ Biblio.)

Broussais (HÔPITAL), hôpital situé à Paris, 96, rue Didot (XIVe). Ouvert en 1888, il a été l'objet d'une importante extension quand y ont été transférés les services de la Charité, établissement désaffecté lors de la mise en chantier de la nouvelle Faculté de médecine. Les nouveaux bâtiments ont bénéficié des conceptions les plus modernes en matière d'hospitalisation.

Phot. X.

BROUSSARD n. m. Celui qui vit dans la brousse, aux colonies : *Les broussards de l'Afrique équatoriale.*

BROUSSE n. f. (de *brosse*). Etendue couverte d'épaisses broussailles. ‖ Dans le langage colonial, contrée envahie de végétation sauvage, à l'écart de tout centre civilisé : *Quelques Noirs arrachés à leur brousse* (Tharaud).

— Bot. et Géogr. Formation d'arbrisseaux, d'arbustes ou de petits arbres, dans les pays tropicaux.

— ENCYCL. Le terme de *brousse* désigne essentiellement une végétation où domine la strate arbustive. Ce n'est pas une formation originelle : elle résulte de l'action de l'homme sur des forêts médiocres, soumises à des conditions écologiques favorisant la dégradation.

La brousse s'étend aussi bien sur les régions de climat tropical humide (Soudan, Madagascar [*savoka*]) que dans les pays de climat semi-aride (*bush*, formé d'eucalyptus ou d'acacias nains, et *scrub*, composé souvent de spinifex, sur le continent australien ; brousse à jujubiers [*Zizyphus lotus*] du Sud marocain, où le pistachier [*Pistacia Atlantica*] est le seul arbre).

Le développement de certaines brousses suppose l'incendie préalable de la végétation antérieure, dont quelques espèces subsistent seulement ; d'autres présentent deux formes biologiques différenciées : l'une correspond à l'habitat sylvestre, l'autre à l'habitat dans des zones soumises aux feux de brousse (*Cochlospermum tinctorium*). Seules les plantes ayant un système souterrain très développé, émettant de nombreux rejets, et les arbres à écorce épaisse peuvent résister au feu.

La grande extension de cette forme de végétation s'explique par l'importance du feu dans la vie des hommes : le feu facilite la découverte du gibier ; en saison sèche, certaines plantes herbacées émettent de nouvelles pousses dès la fin de l'incendie, et le feu est un moyen pour l'éleveur de procurer des pâturages à ses bêtes ; enfin, la pratique de l'écobuage, courante dans les systèmes agricoles peu évolués, repose sur des incendies renouvelés de la végétation naturelle.

BROUSSE n. f. Fromage frais, fabriqué notamment entre Martigues et Marseille, à partir de lait de chèvre entier.

BROUSSE, en turc **Bursa**, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au pied de l'Ulu dağ (mont Olympe) ; 218 000 hab. Eaux minérales. Industries de la soie et des tapis. Tanneries. Houille. Centre commercial desservi par le port de Mudanya, sur la mer de Marmara, à 32 km. Villégiature estivale. Belles mosquées et tombeaux de sultans. Musée archéologique. C'est la *Prusa** (ou *Pruse*) de l'Antiquité. Prise par les Ottomans après un très long siège, elle devint leur capitale de 1327 à 1453. — La *province* (« *il* ») *de Brousse* a 613 300 hab.

BROUSSE (Paul), homme politique français (Montpellier 1844 - Paris 1912). Médecin, opposant à l'Empire et membre actif de l'Internationale, il participa à la Commune de 1871, se réfugia à Barcelone et en Suisse jusqu'en 1880, et créa avec Joffrin et Guesde le parti *possibiliste* ou *broussiste*, qui avait pour objectif la transformation de la société sans révolution violente. Président du conseil municipal de Paris en 1905 et député en 1906.

BROUSSEL (Pierre) ou **DE BROUSSEL** (v. 1575 - † Paris 1654), conseiller au parlement de Paris à partir de 1637. Vivant de façon fort modeste, il était très populaire. Il s'opposa aux « édits bursaux » de Mazarin. Son arrestation, le 26 août 1648, provoqua l'émeute qui fut le point de départ de la Fronde. On le relâcha deux jours plus tard. En 1649, il fut nommé par le parlement gouverneur de la Bastille. Elu prévôt des marchands en juillet 1652 par l'insurrection, l'élection fut déclarée nulle par le Conseil du roi, et il dut démissionner peu après (1652).

BROUSSER v. intr. Turf. Sauter à travers les bois d'une haie, au risque de tomber s'ils ne plient pas, au lieu de sauter par-dessus.

BROUSSEVAL, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), faubourg E. de Wassy ; 1 229 hab. Industrie métallurgique (forges et fonderies). Fabrique d'outillage.

BROUSSILOV (Alexeï Alexeïevitch), général russe (Saint-Pétersbourg 1853 - Moscou 1926). Sorti de l'Ecole des pages, il prit part à la campagne des Balkans* de 1877-1878 et commanda une division de cavalerie. A la tête de la VIIIe armée en 1914, il passa les Carpates et pénétra en Hongrie. Commandant du front S.-O. en 1915, il se rendit célèbre par l'offensive qu'il mena contre les forces allemandes de Mackensen pour soulager le front français de Verdun (1916). Après avoir libéré 40 000 km² et fait 400 000 prisonniers, il dut s'arrêter en raison de la désorganisation de son armée. Nommé généralissime après l'abdication de Nicolas II (mars 1917), il ne parvint pas à reprendre en main ses troupes et fut remplacé le 1er août par Kornilov, puis se rallia au régime soviétique. Il fut grièvement blessé à Moscou en octobre 1917 et amputé d'une jambe. Il siégea en 1920 au conseil consultatif militaire de l'U. R. S. S., mais cessa rapidement de jouer un rôle actif.

BROUSSIN n. m. (lat. *bruscum*). Excroissance qui vient aux branches et au tronc de certains arbres. (Syn. LOUPE.)

— ENCYCL. Quand la circulation de la sève rencontre un obstacle quelconque, le bois de certains arbres est amené à se renfler et à former une tubérosité, ou *broussin*, toujours plus dure que les parties ordinaires de la tige ou des branches, et chargée d'une multitude de brindilles qui valent à l'ensemble le nom de *balai-de-sorcière*. Le frêne, le buis, l'orme, l'érable, le noyer présentent souvent ces tubérosités, que le commerce des bois nomme *loupes* et qu'apprécie l'ébénisterie de luxe, parce que leur structure est veinée et leur bois dur souvent d'un beau coloris.

BROUSSON (Claude), ministre protestant (Nîmes 1647 - Montpellier 1697). Il fut pendu en effigie pour avoir provoqué le soulèvement du Dauphiné (1684). Retiré à Lausanne, il revenait souvent en France pour exercer clandestinement son ministère. En 1697, il fut reconnu, arrêté et condamné à la roue comme partisan de la résistance à main armée.

BROUSSONETIA n. m. (du nom du naturaliste Pierre Marie Auguste *Broussonet* [1761-1807]). Arbrisseau voisin du mûrier. (Famille des moracées.)

— ENCYCL. La principale espèce est le *broussonetia* à papier (*Broussonetia papyrifera*), utilisé principalement au Japon. Son bois est tendre, léger et susceptible de recevoir un beau poli. Les fibres, longues et abondantes, de son liber servent à faire le « papier de Chine », si recherché pour l'impression en taille-douce. Le broussonetia à papier a été naturalisé en Europe.

BROU-SUR-CHANTEREINE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans la région parisienne, à l'E. de Chelles ; 1 968 hab.

BROUT n. m. (orig. germ.). Pousse des jeunes arbres au printemps.

— Art vétér. *Mal de brout*, nom généralement donné à l'inflammation intestinale des bestiaux provoquée par l'ingestion de jeunes pousses et de bourgeons. (V. HÉMATURIE.)

BROUSSE (Turquie) : la mosquée verte

— Véner. *Temps du brout*, temps des bourgeons qui enivrent les chevreuils.

BROUTAGE n. m. Mécan. Syn. de BROUTEMENT.

BROUTANT, E adj. Qui broute : *Bêtes broutantes.*

BROUTART n. m. et adj. Veau qui a brouté de l'herbe : *Le broutart a une viande rouge.*

BROUTÉ n. m. Joaill. Meule très mince, en forme de roue pleine et à faces striées, employée par les lapidaires.

BROUTEMENT n. m. Action de brouter : *Les moutons pâturaient ; on entendait leur continu broutement* (Flaubert).

— Ch. de f. Bruit produit par le frottement du boudin d'une roue sur le flanc du champignon du rail, ou par le sabot d'un frein serrant mal sur le bandage.

— Mécan. Fonctionnement saccadé d'un accouplement. ‖ Vibration d'une pièce ou de l'outil tranchant pendant l'usinage. (On dit aussi BROUTAGE.)

— ENCYCL. Mécan. Le *broutement* de la pièce peut être provoqué soit par des irrégularités dans le mécanisme d'entraînement de la machine (organes mal équilibrés, engrenages mal taillés, mal montés ou usés), soit par la flexibilité de la pièce elle-même. Les vibrations de l'outil sont dues à la flexibilité de celui-ci et aux variations périodiques de la résistance du copeau. Pour y remédier, on est conduit à utiliser un outil ayant la pente maximale (v. COUPE) compatible avec une vitesse d'usure acceptable, à fixer l'outil sur son support aussi près que possible de l'arête coupante, et à travailler avec de plus faibles passes, éventuellement à plus grande vitesse. Les outils en acier rapide facilitent d'ailleurs la solution. Il convient d'utiliser une forme d'outil telle que la trajectoire élastique de l'arête coupante se dégage, en restant presque tangente à la surface usinée. Un outil dont l'arête tranchante est rectiligne favorise le broutement, car l'épaisseur du copeau est uniforme, et la période de vibrations est la même en tous les points de cette arête ; on diminue les risques de broutement en donnant à celle-ci une forme légèrement courbe. Enfin, le broutement peut être dû à une résonance entre la période des vibrations de l'outil et celle qui est due aux vibrations de la machine ; cette résonance peut disparaître en changeant la vitesse de coupe.

général BROUSSILOV

BROUTER v. tr. (germ. **brustjan*). Manger l'herbe, les jeunes pousses, les feuilles, en les arrachant sur la plante ou sur l'arbre même, en parlant des animaux : *Brouter du thym, du serpolet.* ‖ *Absol. : Ceux-là tiennent à la main une poignée de foin et font brouter la chèvre dont ils tiennent les cornes de l'autre main* (Lamartine).

— Ch. de f. Produire, par une série de vibrations, le bruit connu sous le nom de « broutement ».

— Mécan. Fonctionner de façon saccadée, en parlant d'un accouplement : *Embrayage qui broute.* ‖ En parlant d'un outil manuel (varlope) ou mécanique (moulurière) présentant un défaut de réglage, réaliser un travail irrégulier et saccadé, qui se traduit par des ondulations sur la surface corroyée. (V. BROUTEMENT.)

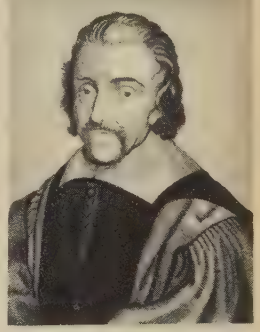

Pierre BROUSSEL
cabinet des Estampes

BROUTES n. f. pl. En cuisine béarnaise, pousses de vieux choux à la vinaigrette. ‖ Parfois, mélange de poireaux et de choux blancs pommés.

BROUTILLE n. f. (de *brouter*). Menu branchage : *Ramasser des broutilles.* ‖ — *Fig.* Objet, élément de peu d'importance : *Se perdre dans les minuties, les broutilles de l'histoire.* [Le général] *doit avoir sous ses ordres la valeur de quatre ou cinq divisions, plus quelques broutilles* (J. Romains). ‖ Se dit, en style de Palais, au sens péjoratif, de la partie la plus encombrante et la moins justifiée de la procédure.

— Agric. Bourgeon qui naît à l'aisselle des feuilles de la vigne.

BROUTONS n. m. pl. Syn. de BROUTES.

BROÛT-VERNET, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), en Limagne bourbonnaise ; 1 134 hab. (388 aggl.). Eglise romane ; prieuré (XIIe s.).

BROUVELIEURES, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans les Vosges gréseuses du S. ; 448 hab. (383 aggl.) [*Brouvillois*]. Belles forêts. Scierie.

Phot. American Press Assoc., Larousse.

Adriaen BROUWER
« les Fumeurs »
Pinacothèque de Munich

BROUWER ou **BRAUWER** (Adriaen), peintre flamand (Oudenarde 1605 ou 1606 - Anvers 1638). Elève de Frans Hals à Harlem, il subit aussi l'influence de Bruegel. Sa vie mouvementée — il fit de la prison — a été comparée à celle de François Villon. Les intérieurs de tavernes, les tabagies, les paysans jouant aux cartes et se querellant furent ses sujets favoris. Il y introduisit une intensité de vie, une vérité psychologique, un sentiment du pathétique qui font de lui l'égal des plus grands. Sa palette, très colorée d'abord, devint sobre et raffinée. Il eut de nombreux imitateurs. La Pinacothèque de Munich conserve un ensemble de ses œuvres, ainsi que le Louvre et les principaux musées.

John BROWN
(1800-1859)

BROUWER (Luitzen Egbertus Jan), mathématicien hollandais (Overschie 1881), professeur à l'université d'Amsterdam (1912). Il étudia la géométrie, la topologie, et la théorie générale des rapports entre la logique et les mathématiques. Il dirigea l'école dite *intuitionniste*, dont les thèses essentielles sont : l'impossibilité de déduire toutes les mathématiques de la logique pure — contrairement aux théories de Whitehead et de Russel — et la réduction de la logique à une *méthode*, qui se développe avec les mathématiques, sans les transcender.

BROWALLIE n. f. (de *Browallius*, naturaliste suédois [1707-1755]). Plante de l'Amérique tropicale, aux fleurs violettes, bleues ou blanchâtres. (Famille des scrofulariacées.)

BROWN (Thomas, dit **Tom**), auteur satirique anglais (Shifnal, Shropshire, 1663 - Londres 1704). Il a publié d'innombrables épigrammes, satires, dialogues, épîtres, tant en vers qu'en prose. Ses *Lettres des morts et des vivants* (*Letters from the Dead to the Living*) s'inspirent des *Dialogues* de Lucien, et ses *Amusements sérieux et comiques* (1700), de l'auteur français Dufresny.

BROWN (John), médecin écossais (Lintlaws ou Preston, Berwickshire, 1735 - Londres 1788). Sa doctrine de l'incitabilité fit de nombreux adeptes, mais aucune donnée précise n'en est restée vérifiée. Son système fut appelé *brownisme*.

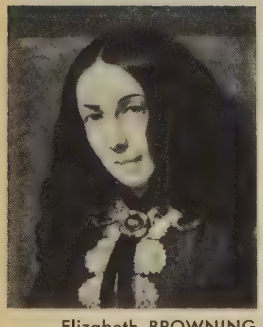

Elizabeth BROWNING

BROWN (Charles Brockden), romancier et publiciste américain (Philadelphie 1771 - *id.* 1810). Il abandonna le barreau pour la littérature, s'enthousiasma pour la Révolution française et pour l'œuvre hardiment réformatrice de W. Godwin. Il doit sa réputation non seulement à ses essais et à ses écrits politiques, mais surtout à ses romans. Après avoir fait paraître *Alcuin* (*The Dialogue of Alcuin*) [1797], en faveur des droits de la femme, il connut le succès avec son roman *Wieland ou la Transformation* (1798), qui repose sur une histoire de ventriloquie. Il publia ensuite *Ormond ou le Témoin secret* (1799), *Arthur Mervyn* (1800-1801), *Edgar Huntly* (1800), *Clara Howard* et *Jane Talbot* (1801). Par certains côtés, ce fut le précurseur de F. Cooper, d'Edgar Poe et de Hawthorne. Son attitude et ses théories sociales le firent surnommer « le Godwin américain ».

BROWN (Robert), botaniste écossais (Montrose 1773 - Londres 1858). Après un voyage en Australie, il publia le résultat de ses travaux dans son *Prodromus florae Novae Hollandiae* (1810), puis des *Remarques générales sur la géographie et le système botanique des terres australes* (1814). En 1827, directeur du département de botanique du British Museum, il découvrit le mouvement désordonné des particules ultramicroscopiques dans un liquide, mouvement appelé depuis *mouvement brownien**.

BROWN (Thomas), philosophe, poète et médecin écossais (Kirkmabreck 1778 - Londres 1820). Il est considéré en Angleterre comme un très grand métaphysicien. Il débuta par une réfutation de la *Zoonomie* d'Erasme Darwin, revint à Hume, et se rencontra avec D. de Tracy, après avoir été le disciple de Dugald Stewart, auquel il succéda dans la chaire de philosophie d'Edimbourg.

BROWN (John), géographe anglais (Douvres 1797 - Londres 1861). Spécialiste des régions arctiques, il sut, après la disparition de sir John Franklin, reconstituer la route suivie par ce voyageur, et devina l'existence, au point même où McClintock le découvrit en 1859, d'un détroit entre les terres du Prince-de-Galles et Victoria.

BROWN (John), abolitionniste américain (Torrington, Connecticut, 1800 - Charlestown, Virginie, 1859). Puritain convaincu, il était révolté par les scènes de l'esclavagisme. En 1854, il se mit à la tête d'une bande de partisans établie à Osawatomie (Kansas), et fit aux esclavagistes une guerre sans trêve. Il chercha à créer dans les montagnes de Virginie un refuge pour esclaves fugitifs. En 1859, il s'empara de l'arsenal de Harper's Ferry (Virginie), mais fut bientôt capturé, jugé et pendu. Son exécution eut un vif retentissement dans les Etats du Nord et préluda à la guerre civile.

BROWN (Ford Madox), peintre anglais (Calais 1821 - Londres 1893). Il fut un des précurseurs du préraphaélisme*. On cite de lui *Chaucer à la cour d'Edouard III* (musée de Sidney). Il a décoré, en 1878, l'hôtel de ville de Manchester.

BROWN (John Lewis), peintre français, d'origine irlandaise (Bordeaux 1829 - Paris 1890). Il se fit une spécialité des études de chevaux et de chiens, des scènes sportives et militaires, et influença les débuts de Toulouse-Lautrec. Le musée du Louvre conserve de lui *Avant le départ*.

BROWN (Ernest William), astronome anglais (Hull 1866 - New Haven, Connecticut, 1938). Nommé en 1891 professeur de mathématiques appliquées au collège de Haverford (Pennsylvanie), puis à l'université Yale (1907), il s'est surtout occupé de mécanique céleste. On lui doit une nouvelle théorie du mouvement de la Lune. C'est en l'établissant qu'il découvrit, en 1926, l'irrégularité du mouvement de rotation de la Terre.

BROWN (Sidney George), ingénieur américain (Chicago 1873). Il s'est d'abord spécialisé dans l'étude de la télégraphie sous-marine, mais, depuis 1898, s'est intéressé à la radiotélégraphie et à la radiotéléphonie. Il est l'inventeur de microphones, d'amplificateurs, de haut-parleurs, de récepteurs radio-électriques, et d'un compas gyroscopique pour les navires de commerce.

Brown, Boveri et Cie, société suisse de constructions électromécaniques, fondée en 1891, à Baden, par Charles E. L. Brown (1863-1924) et Walter Boveri (1865-1924). En 1893, la société entreprend la construction de l'usine électrique de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). En 1900, elle est la première en Europe à fabriquer des turbines à vapeur pour installations industrielles fixes ou pour la propulsion des navires. A partir de 1936 et en dépit de la pauvreté naturelle de la Suisse en matières premières, Brown, Boveri et Cie conquiert l'une des premières places sur le marché mondial de l'industrie électromécanique. Débordant largement le cadre économique helvétique, elle étend son activité à de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer, et constitue un vaste consortium avec ses filiales, notamment la Brown Boveri A. G., à Mannheim, et la Saar Brown Boveri Gmbh, à Sarrebruck.

BROWNE (George), prélat irlandais († 1556). Il introduisit dans l'île la réforme de Henri VIII, mais la destruction des reliques de saint Patrick, qu'il opéra publiquement, indisposa le sentiment irlandais.

BROWNE (Robert), réformateur religieux anglais (Tolethorpe, Rutland, 1550 - Northampton 1633). Il fut l'un des premiers puritains. Il mit l'accent sur le caractère individuel de la foi et du salut, et sur la valeur de chaque communauté chrétienne, dont les droits imprescriptibles ne sauraient être mis en tutelle par l'Etat. Emprisonné à l'instigation de l'évêque de Norwich, il s'enfuit un temps en Hollande (1582 à 1585), puis fit sa soumission à l'Eglise anglicane. Il est cependant le fondateur du congrégationalisme.

BROWNE (William), poète anglais (Tavistock, Devonshire, 1591 - Ottery Saint Mary, Devonshire, v. 1643). Prenant pour modèle Edmond Spenser, il s'est confiné dans le genre pastoral, dont il constitue le représentant classique en Angleterre. Ses *Pastorales de Britannia* (2 vol., 1613-1616 ; un 3e vol., resté inédit, fut publié en 1852) et son *Pipeau du berger* (*The Shepherd's Pipe*) [1614] ont d'assez sensibles défauts, rachetés par la jeunesse et la cordialité de leur inspiration.

BROWNE (sir Thomas), écrivain et médecin anglais (Londres 1605 - Norwich 1682). Dans son principal ouvrage, *Religio medici* (1642), sur les rapports de la science et de la religion, il se montre à la fois religieux, sceptique et optimiste. (→ Biblio.)

BROWNE (Peter), philosophe anglais, évêque de Cork and Ross (1665 ? - Cork 1735). Il a écrit des ouvrages pour combattre la philosophie de Locke et a été lui-même critiqué par Berkeley. D'après lui, la raison doit être complétée par la révélation.

BROWNE (William Alexander Francis), médecin aliéniste anglais (Stirling 1805 - † 1885). Il devint, en 1857, directeur général du bureau des asiles d'aliénés d'Ecosse. Avocat zélé de la liberté presque absolue des aliénés, il exposa ses idées dans un ouvrage classique : *What Asylums were, and ought to be* (*Ce que les asiles ont été, et ce qu'ils devraient être*), qui contribua à la réforme radicale introduite dans le système des hôpitaux et asiles d'aliénés. Le premier en Angleterre, il institua des cours réguliers sur les maladies mentales.

BROWNE (Thomas Alexander). V. BOLDREWOOD.

BROWNEA [brau] n. m. Légumineuse d'Amérique tropicale, aux fleurs rose vif qui la font cultiver dans les serres chaudes d'Europe. (Nom sc. : *Brownea grandiceps* ; le genre [10 espèces] fait partie de la famille des césalpiniacées.)

BROWNELL (Franklin), peintre canadien, d'origine américaine (New Bedford, Massachusetts, 1857 - Ottawa 1946). Elève de l'académie Julian à Paris, il se fixa à Ottawa en 1886, y devint professeur, et fut élu membre de la Royal Canadian Academy. Par ses nombreux paysages et scènes de la côte ouest, il introduisit dans son pays d'adoption l'esthétique impressionniste.

BROWNIEN [brau] adj. m. Physiq. *Mouvement brownien*, mouvement désordonné qu'exécutent dans les liquides, et en particulier dans l'eau, les particules de matière dont les dimensions sont inférieures à quelques microns. (Ce mouvement, qui se continue indéfiniment, a été découvert en 1827 par Robert Brown. On l'explique par les chocs que chaque particule reçoit des molécules du liquide, en vertu de la théorie cinétique de la matière. Des particules plus volumineuses, ayant plus d'inertie, ne participent pas visiblement à ce mouvement, qu'on met en évidence par l'ultramicroscope, et qui constitue une des caractéristiques des corps à l'état colloïdal.)

BROWNING (Elizabeth BARRETT, dame), femme poète anglaise (Coxhoe Hall, Durham, 1806 - Florence 1861). Ayant commencé fort jeune à écrire des vers, elle acquit rapidement une grande réputation par des œuvres qui montraient une vive sensibilité. En 1846, elle épousa le poète Robert Browning et partit avec lui pour l'Italie ; ils vécurent à Pise, puis à Florence. L'amour qu'elle éprouvait pour son mari lui inspira les *Sonnets** *de la Portugaise* (1847), qui comptent au nombre des meilleurs de la littérature anglaise. Après *les Fenêtres de la casa Guidi* (*Casa Guidi Windows*) [1851], elle écrivit *Aurora** *Leigh* (1855), long roman philosophique en vers blancs, qui, malgré ses défauts, demeure l'une de ses œuvres maîtresses. Autres ouvrages : *le Roman de Marguerite* (1836), *les Séraphins* (1838), *le Drame de l'exil* (1844), *Poèmes avant un congrès* (1860). Son talent, d'une originalité pleine de vigueur, est pénétré d'intellectualité.

Phot. Bruckmann, « l'Illustration », British Council.

BROWNING (Robert), écrivain anglais, mari de la précédente (Camberwell, Londres, 1812 - Venise 1889). Fils d'un employé de la Banque d'Angleterre, il se montra extrêmement précoce et se destina très tôt à la carrière poétique. En 1833, il publia *Pauline, fragment d'une confession,* où se manifestait, sous l'influence de Shelley, un romantisme effervescent. Puis il donna *Paracelse* (1835), *Strafford* (1837), *Sordello* (1840), œuvres fréquemment obscures; *Pippa passes,* comédie (1841); des *Poèmes lyriques dramatiques* (1842); *Luria,* tragédie (1846). Après son mariage, il donna *Hommes et Femmes* (1855). La mort de sa femme (1861) lui fut très douloureuse. Quelques années plus tard, il devait cependant donner l'un de ses meilleurs ouvrages : *Dramatis personae* (1864), suite de monologues passionnés. Son œuvre la plus considérable parut en 1868-1869 : *l'Anneau* et le Livre* (*The Ring and the Book*). Porté vers les sujets hors du commun, Browning tomba souvent dans l'ésotérisme et l'artificiel. Mais sa puissance d'expression poétique est très grande. Ses monologues, ses poèmes narratifs sont écrits avec une verve pleine de fougue. Il publia encore de nombreuses œuvres au cours de ses dernières années : *le Pays des bonnets de nuit en coton rouge* (*The Red Cotton Nightcap Country*) [1873], *Idylles dramatiques* (1879-1880), *Palabres avec certaines gens* (1887), *Asolando* (1889). Sa dépouille repose à l'abbaye de Westminster (→ Biblio.)

BROWNING (John Moses), inventeur américain (Ogden, Utah, 1855 - Bruxelles 1926). Fils d'un fabricant de canons, il construisit en 1879 un fusil se chargeant par la culasse, puis, avec Winchester, un canon à tir rapide; en 1896, il inventa le pistolet automatique de 7,65 mm qui porte son nom; enfin, il fit adopter en 1917 un canon lourd à refroidissement par l'eau. Il vendit, en 1897, ses brevets à la manufacture d'Herstal, dont il devint directeur.

BROWNING [brauniŋ] n. m. Pistolet automatique inventé par John Moses Browning.

BROWNLEE (Frank), romancier sud-africain d'expression anglaise (Le Cap 1875). Auteur de romans (*Cattle Thief,* 1929), de contes (*Corporal Wanzi,* 1937) et de récits folkloriques (*Lion and Jackal,* 1938).

BROWNSBURG, centre industriel du Canada (Québec); 3 500 hab. Usine de munitions. Produits chimiques.

BROWN-SÉQUARD (Charles Edouard), physiologiste et médecin français (Port-Louis, île Maurice, 1817 - Sceaux 1894). Fils d'un Américain et d'une Mauricienne, il vint, en 1838, terminer ses études à Paris. Docteur en 1846, il s'adonna dès lors à des recherches physiologiques et à l'étude des maladies nerveuses. Il quitta la France après le coup d'Etat de 1851 et voyagea jusqu'en 1868, enseignant à Richmond, à Londres et à l'université Harvard. Professeur à la faculté de médecine de Paris, il succéda, en 1878, à Claude Bernard dans la chaire de physiologie expérimentale du Collège de France. On lui doit d'importants travaux sur la composition du sang, la moelle épinière et ses maladies, la chaleur animale, les systèmes nerveux et musculaires, et les ganglions lymphatiques. Ses essais de restauration des forces chez les vieillards et les convalescents, par les injections de suc testiculaire, ont été le point de départ de la méthode thérapeutique qui est connue sous les noms d' « organothérapie » et d' « opothérapie ». Il a consigné ses recherches dans près de 500 publications. Il a fondé en 1858 le *Journal de la physiologie de l'homme et des animaux,* et l'a dirigé jusqu'en 1863. (Acad. des sc. 1886.)

Brown-Séquard (MÉTHODE DE), thérapeutique fondée sur la notion de sécrétion interne, qui avait été établie par Claude Bernard. Elle consiste à implanter, chez un sujet déficient, un organe emprunté aux mammifères, ou à administrer un extrait d'organe pour rétablir le pouvoir fonctionnel. C'est de ce principe que dérive l'opothérapie.

Brown-Séquard (SYNDROME DE). Neurol. Syndrome intéressant la partie inférieure du corps, et caractérisé par une hémiparésie avec anesthésie profonde d'un côté, une anesthésie superficielle de l'autre. Il indique une lésion unilatérale de la moelle épinière.

BROWNSVILLE, v. des Etats-Unis (Texas), sur le rio Grande, près de son embouchure; 36 000 hab. Raffineries de pétrole et industries chimiques. Industries alimentaires. Cultures d'agrumes.

BROYAGE [brwajaʒ] n. m. Action de broyer : *Le broyage des couleurs au pilon.*
— Bx-arts. Réduction des pigments ou matières colorantes en poudre, en les écrasant à l'aide d'une molette plate. (Cette poudre colorante, mélangée d'eau ou d'huile, est ensuite moulée en forme de pains appelés *trochisques.* Les miniaturistes et les peintres sur porcelaine broient leurs couleurs avec un mélange de gomme ou d'essence sur un carreau de glace dépolie.)
— Peint. Mise en dispersion, par action mécanique, de pigments et de matières de charge éventuelles, dans un liant, en vue d'obtenir une pâte aussi homogène que possible. (Cette opération est effectuée dans des broyeuses*. Les pâtes obtenues sont ensuite fluidifiées par des solvants et diluants dans des mélangeurs afin d'amener les peintures à leur viscosité d'utilisation.) ‖ *Milieu de broyage,* syn. de LIANT.
— Technol. Opération consistant à réduire une matière à une dimension donnée, soit correspondant à son emploi (cailloux pour les routes, ciment, farine, charbon pulvérisé, etc.), soit pour faciliter la séparation de constituants hétérogènes en les désagrégeant ou en les amenant à une dimension uniforme facilitant ensuite leur classement : houilles à laver, minerais hétérogènes, etc.
— ENCYCL. Technol. Le *broyage,* qui doit être méthodique, c'est-à-dire accompagné d'un triage séparant les parties qui ont déjà atteint la dimension recherchée dans l'appareil en action, comprend en général trois stades : *dégrossissage* jusqu'aux dimensions d'une noix, *broyage* proprement dit jusqu'à la dimension d'un grain, et *finissage,* jusqu'à l'état de poussière.
Le *dégrossissage* se fait, pour les matières les plus dures, entre deux mâchoires (type casse-noix), ou entre une roue cannelée et un cylindre fixe.
Pour les matières plus tendres, on fait du *concassage,* par choc de marteaux animés d'un mouvement de rotation, ou par passage à travers plusieurs couronnes concentriques de barreaux en rotation (concasseur, désintégrateur).
Le *broyage* se fait à sec, ou mieux en présence d'eau lorsque son emploi n'est pas interdit par la crainte d'altérer le produit, soit par choc (bocards), soit par écrasement lent (moulins, broyeurs à cylindres, broyeurs à boulets).
Le *finissage* se fait soit dans des moulins très lents à roues très lourdes, soit dans des tubes-mils (longs tubes à rotation lente, chargés de boulets très durs [silex, acier, etc.]).
On utilise aussi des appareils à grande vitesse dans lesquels des galets frottent sur une couronne en y broyant la matière. La séparation de la poussière arrivée au degré de finesse recherché s'y fait par un courant d'air réglé à la vitesse voulue.
Lorsqu'on broie des matières facilement inflammables (farine, charbon), ou nocives, il importe de prendre de grandes précautions pour assurer l'étanchéité des appareils.

BROYE [brwa] n. f. Text. Syn. de BROIE.
— Hérald. Figure consistant en deux branches de fer dentelées et jointes par une charnière à l'une de leurs extrémités. (Elle représente des pinces, ou forces, ou un instrument à broyer le chanvre, ou encore un caveçon. Les *broyes* sont aussi appelées *morailles.*) [Le mot s'emploie surtout au pluriel.]

BROYE (la), riv. de Suisse, née en bordure des Préalpes de Fribourg, qui draine la région des collines, passe par le lac de Morat et se termine dans le lac de Neuchâtel; 79 km.

BROYÉ n. m. Carr. Elément de roche réduit à de très faibles dimensions par une opération mécanique : *On utilise les broyés fins de carrière comme filler routier.*

BROYÉE n. f. Matér. Quantité de mortier faite en une seule fois par un broyeur-malaxeur.

BROYER [brwaje] v. tr. (germ. occidental* *brekan,* briser). [Se conj. comme *aboyer.*] Réduire en parcelles extrêmement ténues, en soumettant à un choc ou à une pression : *Si donc, au lieu de faire broyer sur la pierre pendant Dieu sait combien de temps la couleur, on la broyait juste le temps qu'il faut pour la rendre maniable* [...] *on aurait des couleurs plus fraîches, peut-être noircissant moins* (Van Gogh). ‖ *Par extens.* Ecraser : *L'ouvrier se fit broyer la main dans un engrenage.* ‖ — *Fig.* Anéantir, détruire : *Nos troupes broyèrent la résistance ennemie.* ‖ Epuiser, abattre : *Broyée par les souffrances, saignant par les trous de ses stigmates, elle* [Catherine Emmerich] *gémissait et pleurait* (Huysmans). ‖ *Broyer du noir,* s'abandonner à des idées sombres.
— Boulang. *Pain broyé,* pain particulièrement soigné que faisaient autref. les ouvriers boulangers pour leur chef-d'œuvre, quand on les recevait maîtres.

BROYEUR [brwajœr] n. m. Technol. Machine à broyer.
— Agric. V. part. *encycl.*
— Equip. ménag. Appareil électrique qui réduit en poudre les ordures, qu'un courant d'eau entraîne dans le tuyau d'évacuation de l'évier. (V. part. *encycl.*)
— Papet. Appareil utilisé pour la mise en pâte de la cellulose et des vieux papiers dans les fabriques de papier ou de carton.
— ENCYCL. Agric. On groupe sous cette appellation de *broyeurs* des instruments destinés à réduire en menus fragments des substances dures, ou à écraser certains produits : ce sont des sortes de hachoirs qui déchiquettent et broient en même temps (broyeurs d'ajoncs, de sarments). Les broyeurs de pommes sont constitués, suivant le cas, par un tambour plein portant des palettes qui entraînent les fruits et les écrasent contre la surface cannelée d'un cylindre placé au fond de la trémie d'alimentation, ou bien par deux cylindres horizontaux tournant en sens contraire et à des vitesses différentes. A ce genre appartiennent aussi les fouloirs à vendange.
Les *broyeurs d'aliments cuits* (tubercules) comportent un arbre horizontal portant des broches qui entraînent les produits et les écrasent entre les barreaux d'une grille à travers lesquels elles passent elles-mêmes.
Les *broyeurs de tourteaux* (brise-tourteaux), *de nitrates, d'os* sont constitués par des organes brisants et des organes d'écrasement : ils sont actionnés par des moteurs.
Les *broyeurs à noix* comportent deux petites meules horizontales, entre les cannelures desquelles s'engagent les fragments à broyer. L'écartement des meules, la forme même des cannelures varient suivant le produit à traiter.
Pour écraser les grains, on utilise des *broyeurs à cylindres* composés de deux cylindres cannelés qui ne tournent pas à la même vitesse, ce qui permet d'avoir à la fois une action d'écrasement et une action de cisaillement, donc un meilleur arrachement de la farine des enveloppes du grain de blé.
— Equip. ménag. Le *broyeur à ordures* est une solution rationnelle et hygiénique d'évacuation des ordures ménagères. L'appareil se

Robert BROWNING

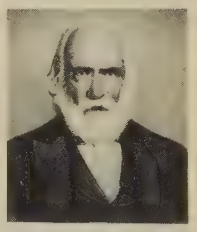

BROWN-SÉQUARD

broye (hérald.)

broyeurs

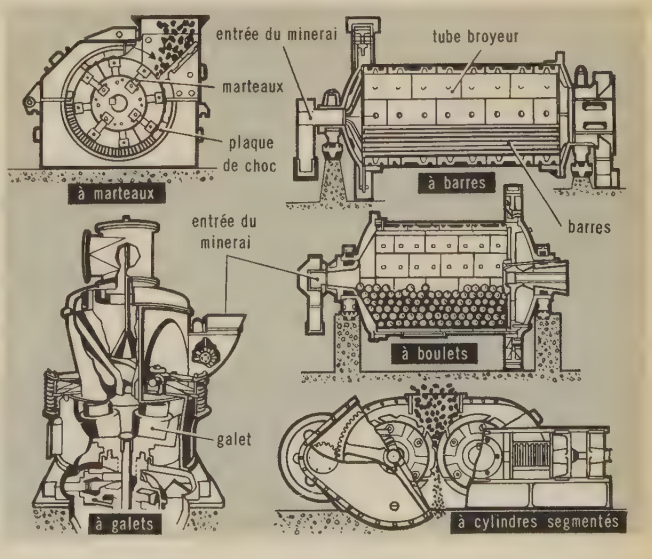

Phot. National Portrait Gallery, Larousse.

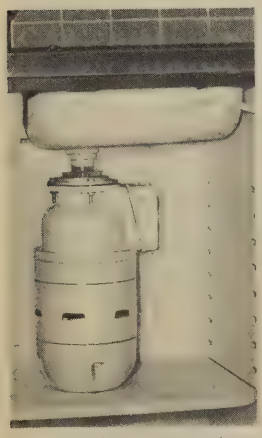

broyeur à ordures

place sous l'évier, à la bonde duquel il est raccordé. Il se compose d'une *trémie* ou *chambre de broyage*, pouvant contenir les déchets d'une famille de 4 personnes, d'une *couronne de dents de concassage*, d'un *plateau de broyage* et d'une *chambre centrifuge d'évacuation* sous pression. Un moteur électrique fait tourner le plateau de broyage et de concassage. Un carter des accessoires est placé de manière accessible avec un disjoncteur de sécurité ; l'appareil ne peut fonctionner que lorsque le robinet d'eau froide a fourni la quantité d'eau nécessaire à son fonctionnement.

— Technol. Considéré dans son sens le plus général, le mot *broyeur* s'applique à tous les instruments destinés à émietter une matière, à la réduire en fragments menus sinon en poudre ; mais on distingue différents types de ces appareils, auxquels on donne des noms particuliers (concasseurs, meules, moulins, bocards, pilons, etc.). Les broyeurs proprement dits sont les *broyeurs à cylindres* (lisses ou cannelés) agissant par écrasement, les *broyeurs à marteau* et les *broyeurs à boulets*. Dans les premiers, la matière à broyer, qui a généralement subi un concassage préalable, est entraînée entre deux cylindres en acier à axes parallèles tournant en sens inverse. L'écartement des cylindres règle la finesse du produit terminé (grains, poudre). Les axes sont maintenus à la distance voulue par le moyen de ressorts puissants, mais assez souples cependant pour céder au passage d'un corps trop dur.

Les broyeurs à marteaux comprennent un système de pièces formant marteaux et tournant à grande vitesse dans une enveloppe. La matière introduite près du centre de rotation est projetée vers la périphérie : elle est broyée par les chocs reçus sur son parcours, et non par écrasement. Dans les broyeurs à boulets, la matière à broyer est placée à l'intérieur d'un cylindre à axe horizontal, en même temps que les boulets durs qui, entraînés par la rotation de l'ensemble, l'écrasent lors de leur retombée.

BROYEUSE [brwajœz] n. f. Peint. Appareil dans lequel on procède au broyage des pigments et matières de charge éventuelles, en présence d'un liant.

BROYEUSE-TEILLEUSE n. f. Machine qui exécute en une seule opération le broyage et le teillage des plantes textiles. ‖ Pl. *des* BROYEUSES-TEILLEUSES.

— Encycl. Dans la *broyeuse-teilleuse*, le broyage est obtenu par passage des tiges de lin roui entre des paires successives de cylindres cannelés. Le teillage est produit dans la partie de la machine dénommée *turbine*, comprenant des tambours rotatifs garnis d'ailettes métalliques, entre lesquels sont engagées les tiges de lin broyées. Les chocs répétés des ailettes sur les tiges en détachent l'écorce et les parties ligneuses, recueillies sous forme d'anas*.

BRRR ! interj. qui sert à marquer une sensation de froid ou un sentiment de crainte.

BRU n. f. (lat. *brutis ;* du got. **brudis*). Par rapport à un père, à une mère, la femme de leur fils. (On dit plus souvent BELLE-FILLE.)

BRUANT n. m. (de *bruire*). Petit passereau de teinte généralement brunâtre, souvent relevée — particulièrement chez les mâles — de jaune, de vert ou de roux plus ou moins intenses suivant les espèces, long d'une vingtaine de centimètres. ‖ *Bruant des neiges*, v. PLECTROPHENAX.

— Encycl. La forme du *bruant* est assez élancée, la queue plutôt longue et souvent bordée de blanc. On le rencontre dans tout l'Ancien Monde. Plusieurs espèces sont communes en France, principalement le proyer (*Emberiza calandra*), qui vit dans les plaines,

le bruant jaune (*E. citrinella*) et le bruant zizi (*E. cirlus*) répandus partout. Le bruant de roseaux, l'ortolan, le bruant fou sont plus localisés. Leur régime de petites graines et d'insectes en fait des oiseaux utiles. (Famille des fringillidés.)

BRUANT (Libéral), architecte français (Paris 1635 - *id.* 1697). Architecte du roi (1663), maître général des œuvres de charpenterie (1670), il fut un des fondateurs de l'Académie d'architecture. Il construisit l'Hôtel des Invalides, sauf le dôme, ajouté par Jules Hardouin-Mansart, collabora avec Le Vau à la construction de la chapelle de l'hospice de la Salpêtrière, avec Le Muet pour l'église des Petits-Pères, et avec Nicolas de l'Espine pour l'agrandissement du Châtelet. C'est sur ses dessins que fut édifié le château de Richmond, en Angleterre (1662). — Son frère JACQUES, deux de ses fils et un de ses neveux, furent également des architectes estimés.

BRUANT (Aristide), chansonnier français (Courtenay 1851 - Paris 1925). En 1885, il remplaça Salis à l'ancien cabaret du « Chat-Noir » qui, sous sa direction, devint « le Mirliton ». Il ne tarda pas à attirer la foule en interprétant ses œuvres. Ecrites dans une langue argotique et âpre, ses chansons symbolisent un anarchisme qu'on retrouve à toutes les époques. On lui doit aussi des romans-feuilletons. (→ Biblio.)

BRUAT (Armand Joseph), amiral français (Colmar 1796 - † en mer 1855). Gouverneur des îles Marquises en 1843, commissaire du roi près la reine Pomaré, il négocia avec elle l'établissement du protectorat français sur Tahiti. En 1854, il succéda à Hamelin comme chef de la flotte française en Crimée. Promu amiral, il mourut en rentrant en France.

BRUAY-EN-ARTOIS, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans la partie occidentale du bassin houiller (*groupe de Bruay*), au S.-O. de Béthune ; 31 923 hab. (*Bruaysiens*). Importantes mines de houille. Chaudronnerie. Confection.

BRUAY-SUR-L'ESCAUT, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (*groupe de Valenciennes*) ; 10 493 hab. Houille. Constructions métalliques. Fonderie. Quincaillerie.

BRUCE, ou mieux **DE BRUS,** famille normande (de Bruis, en Cotentin) établie en Angleterre, puis en Ecosse, où elle s'illustra. — ROBERT Ier, compagnon de Guillaume le Conquérant, reçut des terres en Yorkshire. — ROBERT VIII, se faisant le champion de l'indépendance, réussit à devenir roi d'Ecosse en 1306, sous le nom de Robert* Ier. La dynastie ainsi fondée régna sur l'Ecosse jusqu'en 1371.

BRUCE ou **BRUS** (Edouard), frère cadet de Robert Ier d'Ecosse, aux côtés duquel il prit part à la guerre d'Indépendance. En 1315, à l'appel des Ulstériens, il alla combattre les Anglais en Irlande. D'abord victorieux, il se fit couronner roi d'Irlande en 1316. Mais ayant engagé inconsidérément bataille devant Dundalk, il fut vaincu et tué (1318).

BRUCE (David). V. DAVID II.

BRUCE (Henry), baron **Aberdare.** V. ABERDARE.

BRUCE (Jakov Vilimovitch, comte), feld-maréchal russe, d'origine écossaise (Moscou 1670 - † 1735). Il fut nommé par Pierre le Grand grand maître de l'artillerie (1711), qu'il réorganisa ; il fut l'un des négociateurs de la paix de Nystadt (1721), et reçut alors le titre de comte.

BRUCE, comtes **d'Elgin.** V. ELGIN.

BRUCE (James), voyageur écossais (Kinnaird House, Stirlingshire, 1730 - Londres 1794). Il parcourut l'Abyssinie (1768-1772) et retrouva alors les sources du Nil Abyssin, le *Bahr al-Azraq* ou fleuve Bleu (déjà découvertes par le P. Paez), qu'il crut à tort être les vraies sources du Nil. Il a publié en 1790 la relation de ce voyage.

BRUCE (Michael), poète écossais (Kinnesswood, Kinrosshire, 1746 - *id.* 1767). Il a laissé des œuvres pleines d'une mélancolie pénétrante (1770). Son *Loch-Leven*, poème descriptif, trahit l'influence de Thomson ; son *Elégie sur le printemps* fut sa dernière œuvre.

BRUCE (sir David), médecin australien (Melbourne 1855 - Londres 1931). Il servit dans l'armée à Malte, en Egypte et en Afrique du Sud, et fut chargé, par la Société royale, de recherches sur la fièvre de Malte et la maladie du sommeil en Ouganda et au Nyassaland. Il est l'auteur de travaux se rattachant à la fièvre de Malte, nommée par la suite *brucellose*.

BRUCE (Stanley MELBOURNE, 1er vicomte DE), homme d'État australien (Melbourne 1883). Député (1918-1929 et 1931-1933), il occupa de nombreux postes ministériels, dont celui du Trésor (1921-1923), où il révéla ses qualités juridiques et commerciales très utiles pour l'Australie, dont les finances étaient alors obérées par une lourde dette de guerre. Chef de l'aile libérale du Parti national, il fut alors appelé à occuper le poste de Premier ministre chargé des Affaires étrangères (1923-1929), et réussit, malgré la crise du commerce maritime, à faire triompher son parti aux élections de 1925. Il maintint des liens étroits avec la Grande-Bretagne au sein du Commonwealth. Il présida la conférence de Montreux, qui révisa le statut des Détroits (1936), et devint chancelier de l'université de Canberra (1951).

BRUCELLA n. f. Genre de bactéries, tantôt bacilles, tantôt coccobacilles, à gram négatif, agents des brucelloses.

BRUCELLES n. f. pl. (altér. de *bercelles*). Pinces fines à ressort, pour saisir de très petits objets. (On dit aussi PRÉCELLES.)

BRUCELLOSE n. f. Groupe d'affections communes à l'homme (fièvre de Malte) et à quelques espèces animales (ruminants, équidés, porcins, et exceptionnellement carnivores et animaux de basse-cour).

— Encycl. Les *brucelloses* sont des affections causées par une *brucella*, germe découvert par le médecin David Bruce. L'infection est très souvent inapparente. Selon les espèces, elle se localise à divers organes ou tissus. *Brucella melitensis* est le type de ces affections caractérisées par une fièvre ondulante et que l'on rencontre surtout sur le littoral méditerranéen ; *B. abortus bovis*, décrite par Bang, qui cause l'avortement épizootique des bovidés, est également transmissible à l'homme ; *B. abortus suis* cause la fièvre épizootique des porcs ; *B. equi* est également fréquente.

On diagnostique les brucelloses surtout à la campagne et dans des professions exposées à

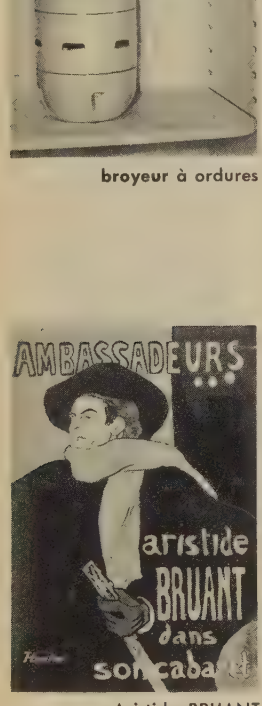

Aristide BRUANT
affiche de Toulouse-Lautrec

Libéral BRUANT
Hôtel des Invalides
façade vers l'Esplanade

Phot. Larousse (doc. Expansion économ.), X, J. de Beaupré, Hosking.

la contagion, par l'hémoculture, la séro-agglutination. Le décret du 13 juillet 1945 range les brucelloses dans les maladies professionnelles.

BRUCH (Max), compositeur allemand (Cologne 1838 - Berlin 1920). Élève de Hiller et Reinecke, chef d'orchestre à Coblence, Liverpool, Breslau, professeur de composition à l'académie de Berlin, il a laissé des oratorios : *l'Odyssée, Arminius, Gustave-Adolphe* (1898), un concerto en *sol* mineur pour violon, *Kol Nidrei* pour violoncelle, qui sont le fait d'un romantique attardé.

BRUCHE n. f. Insecte nuisible aux graines des légumineuses. (Syn. LARIA.)
— ENCYCL. Les *bruches*, dont on connaît des centaines d'espèces répandues surtout dans l'Ancien Monde, vivent à l'état de larve dans les graines de diverses légumineuses. Plusieurs espèces sont nuisibles, notamment la bruche des pois (*Bruchus pisorum*), la bruche des lentilles (*B. lentis* et *signaticornis*), la bruche des fèves (*B. rufimanus*). Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des bruchidés.

BRUCHE (la), riv. d'Alsace, affl. de l'Ill (r. g.) ; 70 km. Elle naît dans les Vosges, au col de Saales, et arrose une vallée célèbre, l'antique *via Salinatorum*, par laquelle les sauniers lorrains apportaient le sel à l'Alsace ; elle conflue à Strasbourg.

BRUCHSAL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), au N.-E. de Karlsruhe ; 20 000 hab. Ancienne résidence des princes-évêques de Spire, la ville conserve un des plus beaux châteaux baroques allemands (1730), en partie détruit : il est célèbre par sa décoration intérieure de style rococo, sa cage d'escalier par Neumann, sa coupole ornée de sculptures. Constructions mécaniques. Industries chimiques. Malteries ; brasseries. Papeterie. Travail du cuir et du bois. — Aux environs, petit gisement de pétrole.

BRUCINE n. f. Alcaloïde de la noix vomique : c'est la diméthoxystrychnine. (Elle possède les mêmes propriétés que la strychnine, mais elle est moins toxique.)

BRUCITE n. f. (du minéralogiste A. *Bruce* [1777-1818]). Minér. Oxyde hydraté naturel de magnésium, dont la formule est $Mg(OH)_2$, qui se présente en cristaux tabulaires de symétrie rhomboédrique, avec éclat vitreux ou nacré, et qui se trouve dans la serpentine, ainsi que dans certaines roches calcaires.

BRUCK (Karl Ludwig, baron VON), homme d'Etat autrichien (Elberfeld 1798 - Vienne 1860). Il fonda à Trieste la compagnie de navigation *Lloyd autrichien*, qu'il dirigea et développa jusqu'en 1848. Représentant de Trieste au parlement de Francfort, il fut ministre du Commerce jusqu'en 1851 et ministre des Finances à Vienne en 1855. Il supprima les douanes intérieures, donna dans tout l'Empire une vigoureuse impulsion aux postes et aux chemins de fer (percement du Semmering, 1854), et soutint un projet d'union douanière avec le reste de l'Allemagne. Il avait éveillé l'empire des Habsbourg à la vie économique et tenté de lui donner dans ce domaine une unité indispensable à sa survie. Mais le déficit financier, l'échec de l'emprunt de 1860 provoquèrent son suicide.

BRUCK (Nicolas Remi), officier et sociologue belge (Diekirch 1818 - Ixelles 1870). Il est l'auteur d'une « théorie mathématique de l'histoire », selon laquelle la civilisation se déplacerait d'un peuple à l'autre, de façon à faire le tour du globe tous les 516 ans. Principaux ouvrages : *l'Humanité, son développement et sa durée* (1866), *Manifeste du magnétisme du globe et de l'humanité* (1866), *le Choléra ou la Peste noire* (1867), *l'Origine des étoiles filantes* (1868), *Etude sur la physique du globe : phénomènes atmosphériques* (1869).

BRUCK AN DER MUR, v. d'Autriche (Styrie), sur la Mur ; 14 700 hab. Mines de lignite et de magnésie. Industrie métallurgique. Papeterie. Centre ferroviaire.

BRÜCKE (Ernst Wilhelm VON), physiologiste allemand (Berlin 1819 - Vienne 1892). Il professa successivement à Berlin, à Königsberg et à Vienne. Principaux ouvrages : *Principes de physiologie des sons du langage* (1856), *Nouvelle Méthode de la transcription phonétique* (1863), *Physiologie des couleurs et applications aux arts industriels* (1860), *Conférences sur la physiologie* (1873-1874).

BRUCKER (Johann Jakob), érudit et philosophe allemand (Augsburg 1696 - *id.* 1770). Pasteur de l'Eglise réformée, il se voua à la prédication, qu'il abandonna bientôt pour écrire d'importants ouvrages, notamment : *Historia critica philosophiae a mundi incunabulis ad nostram usque aetatem deducta* (1742-1744), travail qui le fait considérer comme le père de l'histoire de la philosophie.

BRUCKER (Joseph), jésuite alsacien (Wintzenheim, près de Colmar, 1845 - Enghien, Belgique, 1926). L'un des principaux collaborateurs de la revue *les Etudes* (1874-1920), il s'occupa beaucoup d'exégèse et de missiologie. Auteur d'un *Manuel de l'histoire de la Compagnie de Jésus* (1919).

BRUCKNER (Anton), compositeur et organiste autrichien (Ansfelden 1824 - Vienne 1896). Musicien-instituteur, comme tous les membres de sa famille, il est aussi compositeur, organiste, violoniste à Linz et à Saint-Florian. En 1861, il obtient, à Vienne, le titre de « maître de musique » et s'oriente vers la musique symphonique (Ire symphonie en *ut* mineur, 1865-1866). En 1868, succédant à son maître Sechter, il devient professeur d'orgue, d'harmonie et de contrepoint au conservatoire de Vienne et organiste à la Cour. Aux orgues de Nancy, Notre-Dame de Paris, Londres, il remporte de grands succès. Il rencontre Wagner, à qui il dédie sa IIIe symphonie. Alternant avec un quintette et des œuvres religieuses (messes, psaumes, cantates), les symphonies se succèdent jusqu'à la IXe, qu'il ne terminera pas. Il n'a presque rien écrit pour l'orgue. Il est abondant, sentimental et romantique comme Schubert, et il a tenté de fonder la symphonie sur *trois* thèmes. Les pays latins sont hostiles à l'œuvre symphonique de Bruckner, mais dans les pays germaniques et en Amérique, il est considéré comme l'un des plus grands compositeurs de notre temps. (→ Biblio.)

BRUCKNER (Theodor TAGGER, dit **Ferdinand**), auteur dramatique autrichien (Vienne 1891 - Berlin 1958). Il fut, au lendemain de la Première Guerre mondiale, un des animateurs de l'avant-garde théâtrale dans son pays. Ayant émigré en 1933, il vécut en France et aux Etats-Unis. Ses pièces les plus importantes sont *le Mal de la Jeunesse* (*Krankheit der Jugend*) [1929], *les Criminels* (*Die Verbrecher*) [1928], *les Races* (*Die Rassen*) [1934], *Simon Bolivar* (1945), *le Combat avec l'Ange* (*Der Kampf mit dem Engel*) [1958].

BRUCKNER (Albert), historien et paléographe suisse (Bâle 1904). Il seconda à Berlin le professeur Kehr pour la publication des *Monumenta Germanicae* (1929-1930), puis exerça diverses fonctions professorales à l'université de Bâle à partir de 1931. Rédacteur des *Archives héraldiques suisses*, il a publié de nombreux ouvrages consacrés aux documents originaux du haut Moyen Age, notamment en Suisse et en Allemagne.

BRÜCKNER (Aleksander), linguiste polonais (Ternopol' 1856 - Berlin 1939). Professeur de philologie slave à l'université de Berlin, de 1892 à 1924, il a publié notamment une *Histoire de la littérature polonaise* (1903 ; rééd. 1922), une *Histoire de la langue polonaise* (1906) et un *Dictionnaire étymologique de la langue polonaise* (1927).

BRÜCKNER (Eduard), géographe allemand (Iéna 1862 - Vienne 1927). Professeur aux universités de Berne (1888-1904), de Halle (1904-1906), puis de Vienne (1906-1927), il a tenté de démontrer que le climat subissait des variations périodiques (*période* ou *cycle de Brückner*). On lui doit également des travaux de géomorphologie glaciaire.

Brückner (PÉRIODE DE). Météorol. Cycle climatique de trente-cinq ans, décrit par E. Brückner, et qui a été introduit en fait par un artifice de calcul (méthode d'adoucissement des moyennes).

BRUCTÈRES. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, qui habitait la région de l'Ems et de la Lippe. Il participa aux insurrections d'Arminius et des Bataves (70 apr. J.-C.). Il fut presque exterminé par les peuples voisins (fin du Ier s.).

Brudziński (SIGNES DE). Neurol. Signes découverts par le pédiatre polonais Józef Brudziński (Bolew 1874 - Varsovie 1917), et qui mettent en évidence la raideur méningée : 1° Le sujet étant étendu sur le dos, une jambe est fléchie à fond sur la cuisse et celle-ci sur le bassin ; du côté opposé, le membre inférieur se raccourcit par flexion des segments ; 2° La flexion passive et forcée de la nuque détermine la flexion des membres inférieurs.

BRUÉ (André), administrateur français (La Ciotat 1654 - Marseille 1738). Il fut le meilleur représentant de la France au Sénégal avant Faidherbe. Il y fit plusieurs séjours entre 1697 et 1723, intensifia le commerce, entretint et accrut en nombre les forts et les postes. Il ne put obtenir le contrôle de l'or du Bambouk.

BRUEGEL ou **BRUEGHEL**, famille de peintres flamands. (V. ci-après.)

BRUEGEL (Pieter) **le Vieux**, peintre flamand, né entre 1525 et 1530, « dans un village dont il prit le nom » et que certains situent près de Breda [Hollande], d'autres près de Brée [Campine belge], mort à Bruxelles en 1569. Probablement élevé à Bois-le-Duc, où il aurait été impressionné par les œuvres de Jérôme Bosch, il fait son apprentissage à Anvers, chez Pieter Coecke, son futur beau-père, et est reçu franc-maître dans la gilde en 1551. Il visite l'Italie (1552-1553) et en rapporte des dessins. De retour à Anvers, il travaille comme dessinateur pour les graveurs de Jérôme Cock. En 1563, il se fixe à Bruxelles. Ses peintures datées s'échelonnent de 1557 à 1568. Les plus anciennes, notamment *la Chute des anges rebelles* (musée de Bruxelles), s'apparentent aux inventions fantastiques de Bosch. D'autres s'inspirent du folklore, des proverbes flamands, de la vie rustique. L'admirable série des « mois » ou des « saisons » — *les Chasseurs dans la neige* (Vienne), *la Moisson* (New York), *la Fenaison* (Prague) — montre le génie du paysagiste, à la fois précis dans le détail et grandiose dans l'évocation d'immenses et profonds panoramas. Ce génie se trouve associé au sentiment assez amer du tragique de l'existence, comme dans *les Aveugles* (musée de Naples) ou les *Mendiants* (Louvre). La monumentalité des figures est exceptionnelle dans *le Repas de noces* et *la Danse de paysans* (Vienne), alors que de petits tableaux comme *la Pie sur le gibet* (Darmstadt) se recommandent par le fini et le charme de la facture. C'est dans un décor bien brabançon que Bruegel situe le récit évangélique du *Dénombrement de Bethléem* (Bruxelles). Bien que son art soit d'inspiration souvent populaire et de caractère parfois humoristique, il fut, en Flandre, le héraut de la Renaissance, l'égal et d'ailleurs l'ami des humanistes. Mais à la conception italienne de l' « homme en soi » il préféra celle de l'homme en chair et en os, faisant partie intégrante d'un univers souvent hostile ou du moins indifférent (*la Tempête*, musée de Vienne ; *le Misanthrope*, musée de Naples). On conserve une quarantaine d'œuvres dont Bruegel le Vieux est

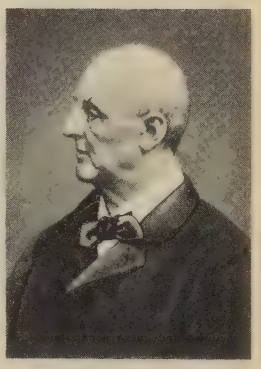

Anton BRUCKNER

Pieter BRUEGEL le Vieux
« les Mendiants »
Louvre

Ferdinand BRUCKNER

Phot. X, Giraudon.

BRUEGEL de Velours : « les Moulins à vent », *collect. particulière*

Pieter BRUEGEL le Vieux : « le Dénombrement de Bethléem », *musée de Bruxelles*

certainement l'auteur ; quatorze de celles-ci appartiennent au Kunsthistorisches Museum de Vienne. Le maître fut inhumé en l'église de la Chapelle, à Bruxelles. (→ Biblio.)

BRUEGEL (Pieter II), dit **Bruegel d'Enfer**, peintre flamand (Bruxelles v. 1564 - Anvers 1637 ou 1638), fils de P. Bruegel le Vieux. Son surnom est dû à sa prédilection pour les incendies et les scènes se passant en enfer. Il exécuta de très nombreuses répliques, parfois avec variantes, d'après des œuvres de son père, qu'il est loin d'égaler. — La production de son fils, PIETER III (reçu maître à Anvers en 1608) ne peut être distinguée de la sienne.

BRUEGEL (Jan), dit **Bruegel de Velours**, peintre flamand (Bruxelles 1568 - Anvers 1625), second fils de P. Bruegel le Vieux. Il peignit avec la finesse d'un miniaturiste des paysages souvent animés de scènes de genre, des allégories — *les Eléments, les Saisons* —, des scènes mythologiques et bibliques, des fleurs. Après avoir été l'élève de sa grand-mère, Marie Bessemers, miniaturiste de renom, puis de Pieter Goetkint, il se rendit en Italie, où le cardinal Borromée fut son protecteur, puis se fixa à Anvers, où il se lia d'amitié avec Rubens, qui fit souvent appel à sa collaboration, de même que F. Francken II, H. Van Balen, H. de Clerck, J. de Momper. Son œuvre, très abondante, est parfois difficile à distinguer de celle de ses imitateurs, qui furent nombreux ; elle l'emporte cependant par l'éclat de la couleur, la précisité et le pittoresque du détail. Il est représenté dans la plupart des musées et principalement à Madrid, Milan (Ambrosienne) et Munich. Le Louvre possède plusieurs tableaux de sa main. (→ Biblio.)

BRUEGEL (Jan II), peintre flamand (Anvers 1601 - *id.* 1678), fils de J. Bruegel de Velours. Imitateur de son père, il reprit l'atelier de celui-ci et en maintint la tradition.

BRUEGEL (Ambrosius), peintre flamand (Anvers 1617 - *id.* 1675), fils de J. Bruegel de Velours. Il peignit des paysages souvent étoffés par D. Teniers. On lui attribue aussi des tableaux de fleurs (Anvers, église Saint-Jacques).

BRUEGEL (Abraham), peintre flamand (Anvers 1631 - Naples v. 1680), fils de Jan II. Auteur de natures mortes de fleurs et de fruits, il séjourna à Rome puis s'établit à Naples. Tableaux aux musées d'Amsterdam, Bruxelles, Rotterdam, Stockholm, Turin.

BRUEGEL (Jan-Baptist), peintre flamand, (Anvers 1647 - Rome 1719), fils de Jan II. On lui attribue deux natures mortes (musée de Turin).

BRUEL (Georges), administrateur et géographe français (Moulins 1871 - Neuilly-le-Réal, Allier, 1945). Il fit sa carrière d'administrateur colonial en Afrique, participant à de nombreuses missions et précisant la topographie de l'A.-E. F., dont il dirigea le Service géographique. Créateur de la métrophotographie ou photogrammétrie*, on lui doit, outre la publication de nombreuses cartes, un ouvrage sur *la France équatoriale africaine* (1935).

BRUÈRE-ALLICHAMPS, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), au N. de Saint-Amand-Mont-Rond, dans le Berry ; 735 hab. (583 aggl.). Vieilles maisons. Borne milliaire gallo-romaine qui, placée là au XVIIIe s., marquerait le centre géographique de la France.

BRUEROVIĆ (Marc BRUÈRE-DESRIVAUX, dit **Marko**), l'un des derniers représentants de la littérature ragusaine (1774-1823), fils d'un consul de France, auteur de « mascarades » et d'une comédie.

BRUEYS (Claude), poète provençal (Aix-en-Provence v. 1580). Il est l'auteur du *Jardin deys Musos Provençalos* (1628), qui renferme entre autres choses trois farces carnavalesques, jouées à la fin du XVIe s., d'une verve assez licencieuse.

BRUEYS (David Augustin DE), écrivain français (Aix-en-Provence 1640 - Montpellier 1723). De confession calviniste, il écrivit d'abord des traités de controverse religieuse, polémiqua avec Bossuet, qui le convertit. Tonsuré en 1685, il défendit alors sa nouvelle foi dans plusieurs traités ; presque en même temps, il faisait la connaissance de J. Palaprat, qui le persuada d'écrire pour le théâtre. En collaboration avec son ami, il donna sept pièces, dont : *le Concert ridicule* (1689), *le Grondeur* (1691), *le Muet* (1693), et l'adaptation de la farce de *l'Avocat Pathelin* (1706). Palaprat ayant renoncé à écrire en 1691, Brueys donna encore, à lui seul, huit pièces, dont des comédies : *l'Important de cour* (1694), *les Empiriques* (1699), et une tragédie, *Gabinie*.

BRUEYS D'AIGAÏLLIERS (François Paul), vice-amiral français (Uzès 1753 -

BRUEGEL d'Enfer : « Paysage d'hiver »

BRUEGEL d'Enfer : « Fête au village », *collect. particulière*

Phot. X, Larousse, Giraudon.

Aboukir 1798). Lieutenant de vaisseau pendant la guerre d'Amérique, destitué en 1793, réintégré en 1795 et promu contre-amiral, il commanda l'escadre de l'Adriatique en 1797, et en 1798 la flotte destinée à l'expédition d'Egypte. L'armée débarquée en Egypte, il fut attaqué par Nelson à Aboukir, et tué au cours de la bataille.

BRUFFIÈRE (La), comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le nord du Bocage vendéen; 2 344 hab. (682 aggl.). Pantoufles. Accessoires d'autos.

BRUGEOIS, E adj. et n. Relatif à Bruges; habitant ou originaire de cette ville.

BRUGÈRE (Henri Joseph), général français (Uzerche 1841 - Le Lautaret 1918). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il prend part aux batailles sous Metz en 1870, puis sert dans les armées de la Défense nationale. Dans une étude sur la *Tactique de l'artillerie au cours de la guerre de 1866*, il annonce le rôle essentiel que cette arme jouera dans les guerres futures. En 1881, il prend part à l'expédition de Tunisie, puis se bat en 1884 au Tonkin. Attaché à la maison militaire du président Carnot en 1887, il devient gouverneur de Paris de 1899 à 1904 et généralissime désigné en 1904. Bien qu'âgé de 73 ans en 1914, Brugère commande, sur sa demande, un groupe de divisions territoriales avec lequel il s'efforce, en septembre, d'enrayer l'avance allemande sur Béthune et Amiens.

BRUGES, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), en bordure des *marais de Bruges*, dans la banlieue N.-O. de Bordeaux; 4 003 hab. (2 515 aggl.). Eglise en partie du XIe s. Raffinerie d'huiles végétales. Corderie. Cultures maraîchères.

BRUGES, en flamand **Brugge,** v. de Belgique, ch.-lieu de la Flandre-Occidentale, reliée à la mer du Nord par un canal maritime de 13 km de long; 52 500 hab. [*Brugeois*]. Evêché. Au XXe s., la construction du canal maritime a amené un certain renouveau d'activité : des industries lourdes se sont installées dans l'avant-port (fours à coke, métallurgie). A Bruges même se sont maintenues des activités traditionnelles : textiles, dentelles, industries alimentaires. La ville est enfin un marché agricole, au centre d'une région d'élevage et de cultures maraîchères. — *L'arrondissement de Bruges* a 215 200 hab.

● *Histoire.* Les origines de Bruges semblent remonter au VIIe s. A la fin du IXe s., un bourg s'élevait à l'emplacement de la ville actuelle, au fond de l'estuaire du Zwyn; il comprenait : un château fort (*castrum*), dont Baudouin Ier, comte de Flandre (866-879), fit sa résidence, et qui abritait une chapelle desservie par les chanoines de Saint-Donatien, une salle de justice (*domus scabinatus*) et des magasins où étaient entreposés les produits de la châtellenie. Au Xe s., au pied du château et protégé par lui, se constitua une agglomération marchande, le *portus*. Au plus tard au début du XIIe s., la ville de Bruges, née de la fusion du *castrum* et du *portus*, était fortifiée et dotée d'un échevinage, dont les membres, d'abord élus à vie, furent renouvelés annuellement dès 1241. Très tôt, des liens commerciaux étroits unirent Bruges à l'Angleterre, l'estuaire du Zwyn faisant face à celui de la Tamise. Cette position exceptionnelle fit de cette ville le port de mer le plus important de l'Europe du Nord-Ouest, et quand, vers 1150, les navires de mer ne purent plus y accéder directement, une écluse à double système de portes, exceptionnelle pour l'époque, fut construite à l'embouchure de la rivière, à Damme, pour permettre aux navires à faible tirant d'eau (moins de 6 pieds) de gagner Bruges, où une grue (v. retable de Saint-Jean, par Memling) facilitait leur déchargement; les autres navires s'arrêtaient à Damme, qui servit dès lors d'avant-port et d'entrepôt provisoire. La ville était d'ailleurs à la charnière des grands courants commerciaux de l'Europe médiévale, car les routes terrestres unissant la Flandre à l'Italie (par la Champagne, puis, à partir du XIVe s., par les Alpes et la vallée du Rhin) rejoignaient à Bruges la route maritime de la Baltique et de la mer du Nord. Son commerce extérieur s'était d'abord orienté surtout vers le marché britannique, fournisseur de la laine revendue ou transformée sur place par les grands marchands de cette ville, qui constituèrent dès le XIIe s. une fédération de gildes urbaines, la Hanse de Bruges, plus connue sous le nom de Hanse de Londres, et dont la cité flamande assura la direction jusqu'à sa disparition de fait à la fin du XIIIe s., quand le transfert de l'étape des laines sur le continent rendit inutile son maintien. Mais ce fut la Hanse teutonique qui, en fondant à Bruges dès le milieu du XIIIe s. une importante colonie marchande, devait contribuer à en faire une place d'échanges internationaux en débarquant dans son avant-port de Damme l'ambre prussien, le blé balte, la bière de Brême et de Hambourg, les fourrures de Novgorod, le bois ou la morue de Norvège. En échange, les villes de la Hanse achetaient soit des produits locaux (drap de Bruges, dinanderies), soit des produits français (sel, vin), méditerranéens ou orientaux (velours de Gênes, brocarts de Venise, épices, et, à partir du XVe s., alun de Tolfa). Le contrôle du trafic entre Italie et Flandre était entièrement entre les mains des négociants italiens, principalement des Génois et des Vénitiens, et son intensité devait s'accroître avec la substitution progressive de la route maritime (premières galères génoises à Bruges en 1277) à la route terrestre; dès 1315-1316 une flottille vénitienne assurait tous les ans la liaison entre l'Adriatique et la mer du Nord.

Bien que solidement établie, la prospérité de Bruges restait fragile, Anglais, Hanséates et Italiens pouvant la ruiner en transférant le siège de leur colonie marchande ou l'étape de leurs produits dans une cité rivale.

Ainsi Bruges fut-elle privée pendant presque tout le XIVe s. de l'étape des laines anglaises, et les Hanséates s'installèrent-ils à Ardenbourg en 1280 et en 1307, à Dordrecht (1358-1360) et à Utrecht (1388-1392). Elle triompha pourtant de ses concurrentes soit par la force (annexion de l'Ecluse en 1323), soit par la diplomatie, en ayant recours contre elles à l'appui des ducs de Bourgogne, dont elles dépendirent toutes au XVe s.

Le développement des activités commerciales de la cité entraîna celui, parallèle, des activités financières; sans doute les bourgeois de Bruges se réservèrent-ils toutes les opérations de change; mais après s'être livrés uniquement au change manuel, ils adoptèrent dès le XIVe s. les méthodes italiennes : comptabilité en partie double, usage de la lettre de change, virements de type bancaire, etc. Quant aux autres formes de commerce de l'argent, elles étaient toutes passées sous le contrôle soit exclusif (prêts sur gages réservés aux Lombards, originaires surtout d'Asti ou de Chieri), soit presque total (commerce des lettres de change) des Italiens.

Parmi ces derniers, nombreux étaient ceux qui travaillaient pour leur propre compte, se plaçant au service des princes des Pays-Bas comme receveurs ou maîtres des monnaies; les autres n'étaient, en fait, que les agents des grandes compagnies financières italiennes (Bardi ou Peruzzi au XIVe s., Médicis au XVe s.), qui y possédaient leurs succursales par lesquelles étaient opérées toutes les opérations de transfert de capitaux entre les pays du Nord et ceux du Midi; c'est ainsi que tous les revenus du Saint-Siège, même ceux de Pologne, étaient virés sur Bruges, véritable capitale bancaire internationale dont la primauté à cette époque est encore soulignée en ce domaine par le fait que c'est dans cette cité qu'est né le mot « Bourse »*.

Parallèlement à cet essor commercial et financier, Bruges avait participé à celui de l'industrie drapière des Pays-Bas, dont elle était devenue l'un des trois grands centres producteurs avec Ypres et Gand; mais le développement de la draperie provoqua la formation d'une classe ouvrière dont les éléments les plus nombreux et les plus actifs, les tisserands, se jugeant insuffisamment rémunérés, contribuèrent à altérer le climat social de la cité. Le comte de Flandre Guy de Dampierre, soutenant en sous-main l'opposition ouvrière, les Patriciens firent appel au roi de France, Philippe le Bel, qui occupa Bruges (1300) et lui donna un gouverneur, Jacques de Châtillon, dont les maladresses aboutirent à une nouvelle révolte ouvrière dirigée par un tisserand, Pierre de Coninc; ayant infligé aux chevaliers français le massacre des « Matines de Bruges » (17 mai 1302) et vaincu les troupes royales à Courtrai (11 juillet 1302), les artisans s'emparèrent du pouvoir et le conservèrent pendant une quarantaine d'années, malgré l'intervention du roi de France, qui, en 1328, réussit à Courtrai à écraser la révolte des paysans de la Flandre-Maritime, soutenus en sous-main par eux. Le comte de Flandre s'étant finalement rallié au roi de France, Bruges se tourna dès lors vers l'Angleterre, dont elle dépendait pour son ravitaillement en laine; jusqu'en 1384 elle rejeta l'autorité comtale après avoir tenté en 1380 d'imposer à Louis de Mâle, en résidence dans la ville, l'octroi d'un nouveau privilège, que celui-ci révoqua après son départ. Pendant toute cette période, la ville avait vécu dans une indépendance de fait, se constituant en république marchande et s'efforçant de contrôler le plat pays jusqu'à la mer. Une seule ombre au tableau : la puissance croissante de Gand, qui, avec Jacques Van Artevelde (1339-1345), tentait de lui imposer sa suprématie.

Ces luttes et ces troubles n'empêchèrent pas Bruges de connaître, du milieu du XIVe s. au milieu du XVe s., une éclatante prospérité, que le passage du comté de Flandre sous l'autorité du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, n'altéra pas (1384), malgré les atteintes portées, de ce fait, à son indépendance politique.

Ce fut alors son apogée; avec 40 000 à 50 000 habitants, elle était l'une des villes les plus peuplées, les plus cosmopolites et les plus riches d'Europe; les financiers italiens en furent les principaux bénéficiaires; ce fut un marchand lucquois de Bruges, Dino Rapondi, qui, en 1396, avança la rançon de Jean sans Peur, prisonnier des Turcs après la défaite de Nicopolis; un autre, Giovanni Arnolfini* (1421-1456), se fit peindre avec sa femme par Jan Van Eyck, et ce fut le directeur de la filiale des Médicis, Tommaso Portinari (1465), qui commanda à Hugo Van der Goes son *Adoration des Mages* et à Memling son *Jugement dernier*.

L'éclat de la civilisation brugeoise était tel que le duc Philippe le Bon tint sa cour dans cette ville autant qu'à Dijon.

Cependant la décadence était proche et irrémédiable; sans doute était-elle en partie le résultat de l'ensablement du Zwyn, qui ferma son accès direct à la mer du Nord, et de la concurrence d'Anvers, mieux placée sur l'estuaire de l'Escaut; en fait, ces facteurs défavorables existaient déjà dès le début du XVe s.; mais ils furent aggravés par le conflit qui opposa la ville à Maximilien d'Autriche; sans doute celui-ci fut-il vaincu, mais ayant été secouru par Anvers, il ordonna aussitôt (1488) aux marchands étrangers de se transporter dans cette dernière ville, qui leur offrait d'ailleurs des conditions plus avantageuses, péages, tonlieux, etc., étant plus modérés.

Des efforts furent faits par Philippe le Beau pour rendre à Bruges sa prospérité : octroi de l'étape des laines espagnoles (1494), dragage du Zwyn; tous échouèrent.

Les guerres religieuses du XVIe s. aggravèrent son déclin; cité provinciale des Pays-Bas, chef-lieu de département de la Lys sous l'Empire, Bruges n'était encore au XIXe s. qu'une cité déchue : G. Rodenbach donnera, en 1892, pour titre à un de ses romans *Bruges-la-Morte*. (→ Biblio.)

Charles le Téméraire en comte de Flandre
gravure de P. Balthazar
cabinet des Estampes

BRUGES : la Grand-Place
à gauche
palais du gouverneur
à droite
les halles, le beffroi

Guy de Dampierre
gravure de P. Balthazar
cabinet des Estampes

Phot. Larousse, Michel Huet-Hoa-Qui.

BRUGES
béguinage Sainte-Elisabeth

hôtel Gruuthuse

Hans Memling
« la Châsse de sainte Ursule »

Jan Van Eyck : portrait de la femme du peintre

dentelle de Bruges
point de fée

musée communal

Van der Goes : « la Mort de la Vierge », *détail*

canal dans le quartier du Béguinage

● *Beaux-arts.* Bruges a été, grâce à sa richesse, un centre artistique très vivant. Il existe un style architectural brugeois : fenêtres à croisée de pierre, façades sculptées, pignons en gradins. Aux XVe et XVIe s. s'est développée une école de peinture, dont les représentants les plus célèbres sont les frères Van Eyck, Hugo Van der Goes, Hans Memling, Petrus Christus, Jean Prevost, Gérard David, tous peintres venus à Bruges, et dont la renommée dépassait les limites de la Flandre.

Bruges conserve de nombreux témoins de sa grandeur passée : églises, maisons patriciennes, canaux. Célébrée jadis pour sa richesse commerciale, la ville l'est aujourd'hui pour les trésors d'art qui y sont accumulés, et pour l'attrait d'une cité ancienne où se retrouve l'ambiance du Moyen Age et de la Renaissance.

Au centre de la façade rectiligne des halles s'élève, à plus de 80 m, le beffroi, construit du XIIIe au XVe s. L'hôtel de ville, en style gothique, est du XIVe s. ; le palais de justice, édifié en 1727 sur l'emplacement de l'ancien palais du Franc (1440), a conservé la salle des échevins et la célèbre *cheminée du Franc* (1529-1533) ; l'ancien greffe, avec son pignon à volutes, est le premier monument brugeois de la Renaissance (1533). L'hôtel des sires de Gruuthuse (1420), garni de meubles anciens, est le musée archéologique de la Flandre primitive. La basilique du Saint-Sang, fondée en 1150, est composée de deux églises superposées : Saint-Basile, de style roman, et, à l'étage supérieur, la basilique abritant le « trésor du saint sang », rapporté de Jérusalem en 1149 par Thierry d'Alsace. La cathédrale Saint-Sauveur, dont les parties basses datent du XIIIe s., compte parmi les plus anciens monuments gothiques en brique conservés en Belgique. L'église Notre-Dame fut construite du début du XIIIe à la fin du XVe s. ; sa tour, achevée avant 1340, mesure 122 m et domine le panorama de la ville ; l'église contient, outre une riche collection de peintures, les mausolées de Charles le Téméraire et de sa fille Marie de Bourgogne, ainsi qu'une *Madone avec l'Enfant*, de Michel-Ange. Les églises Saint-Gilles et Saint-Jacques conservent des parties importantes du XIIIe s. L'église de Jérusalem (1427) offre des particularités byzantines. Le béguinage, fondé au XIIIe s. par Jeanne de Constantinople, a gardé son caractère médiéval, avec son église et son ancienne infirmerie. L'hôpital Saint-Jean (XIIIe-XVe s.) abrite les chefs-d'œuvre de Memling, dont le *Mariage mystique de sainte Catherine* et la *Châsse de sainte Ursule*. Le musée communal, riche en peintures flamandes du XVe s., conserve notamment des œuvres de Jan Van Eyck (*Madone du chanoine Van der Paele ; Portrait de la femme du peintre*), Hugo Van der Goes, Memling, Gérard David. (→ Biblio.)

Bruges (CANAUX DE). Bruges est le point de départ de plusieurs canaux, qui sont : 1° le canal de Bruges à L'Ecluse, ou « canal de Damme » (14 km) ; 2° le canal de Bruges à Ostende, dit aussi « canal d'Ostende » (23 km) ; 3° le canal de Bruges à Lisseweghe, qui se détache du précédent à sa sortie de Bruges et aboutit sur la côte près de Blankenberge (16 km) ; 4° enfin, un canal maritime, projeté dès 1545 et creusé de 1895 à 1904, qui relie le port intérieur de Bruges à celui de Zeebrugge ; il est long de plus de 10 km, large de 70 m et profond de 8 m. Ces canaux sont d'inégale valeur économique : celui de Zeebrugge (gabarit de 2 000 t) fait de Bruges un port de mer ; celui d'Ostende (600 t actuellement) doit être aménagé prochainement pour recevoir des bateaux de 2 000 t.

Bruges (DENTELLE DE), appelée aussi GUIPURE DES FLANDRES ; cette dentelle aux fuseaux atteint quelquefois de grandes dimensions. Son exécution nécessite deux opérations : 1° le travail des ornements ou motifs ; 2° l'application de ces ornements sur un fond de barrettes picotées. L'imitation de cette dentelle se fait avec des galons divers disposés en médaillons et rattachés par des barrettes tournées à la main.

BRUGES (Jean DE). V. JEAN DE BRUGES.

BRUGG, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aare, resserrée en ce point par des rochers calcaires ; 5 500 hab. Industries chimiques. Câbles électriques. Construction de machines, etc.

BRUGGE, nom flamand de Bruges*.

BRUGGENHOUT, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Termonde), à l'E. de Termonde ; 9 800 hab. Marché agricole.

BRUGGHEN (Hendrick TER). V. TERBRUGGHEN (Hendrick).

BRUGMANN (Friedrich Karl), linguiste allemand (Wiesbaden 1849 - Leipzig 1919). Il a publié notamment : *Problème de la critique du texte d'Homère et de la philologie comparée* (1876), *Recherches morphologiques sur les langues indo-germaniques*, en collaboration avec H. Osthoff (1878-1881), *l'Etat actuel de la philologie* (1885), *Principes de grammaire comparée des langues indo-germaniques*, avec Delbruck (1886).

BRUGMANS (Sebald Justinus), médecin et naturaliste hollandais (Franeker 1763 - Leyde 1819). Professeur de botanique, d'histoire naturelle et de chimie à Leyde, il dirigea la rédaction de la *Pharmacopée batave* (1805). Quand la Hollande fut réunie à la France, Napoléon Ier le nomma inspecteur général du Service de santé de terre et de mer.

BRUGNON n. m. (provenç. *brugnoun* ; lat. pop. *prunea*, prune). Hybride de pêche à peau lisse rappelant la prune ou l'abricot.

BRUGNON (Jacques), joueur de tennis français (Paris 1895). Il appartint à la célèbre équipe, dite « des mousquetaires », qui, pour la première fois, en 1927, permit à la France de remporter la coupe Davis. Brugnon, champion au jeu subtil et réfléchi, caractère ennemi de toute publicité, était surtout un parfait joueur de double.

BRUGNONIER n. m. Variété de pêcher produisant le brugnon.

BRUGSCH (Heinrich Karl), dit **Brugsch pacha**, égyptologue allemand (Berlin 1827 - Charlottenburg 1894). Vice-consul au Caire, puis professeur à Göttingen et à Berlin, il a publié : *Grammaire démotique* (1855), *Géographie de l'Egypte ancienne* (1857-1860), *Dictionnaire hiéroglyphique et démotique* (1867-1868), *Thesaurus inscriptionum aegyptiacarum* (1883-1891).

BRUGUIERA n. m. (de *Bruguières*, naturaliste français). Arbre des rivages marécageux de l'Asie et de l'Afrique tropicales, apprécié pour sa richesse en tanin. (Le genre fait partie de la famille des rhizophoracées.)

BRUHAT (Georges), physicien français (Besançon 1887 - Buchenwald 1944). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1906), il y resta en 1910 comme agrégé-préparateur, devint en 1919 maître de conférences, puis, en 1921, professeur à la faculté des sciences de Lille. En 1927, il prit la chaire de physique céleste à la Sorbonne et celle d'enseignement de la physique à l'Ecole normale supérieure, dont il devint directeur adjoint. Arrêté par les Allemands, il mourut en déportation. Ses travaux portèrent sur l'optique physique (propagation de la lumière à travers les corps transparents et polarimétrie, notamment dans l'ultraviolet) et sur la thermodynamique (étude théorique des fluides au voisinage du point critique, électrostriction dans les liquides isolants, etc.). Il est l'auteur d'un *Cours de physique générale*, publié en quatre volumes, de 1923 à 1943, et de livres de vulgarisation sur le Soleil, la Lune et les étoiles.

BRUHL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), au S.-O. de Cologne ; 30 000 hab. Château baroque d'Augustusburg, résidence des princes de Cologne au XVIIIe s. Centre d'extraction du lignite. Métallurgie lourde. Raffinerie de sucre.

BRÜHL (Heinrich, comte VON), homme d'Etat allemand (Gangloffsömmern, Thuringe, 1700 - Dresde 1763). Favori et chambellan d'Auguste II, roi de Pologne et Electeur de Saxe, il jouit de la même faveur auprès d'Auguste III, et gouverna sous son nom. Fournissant sans compter de l'argent à son souverain, accumulant lui-même des richesses énormes, il épuisa le pays, qu'il livra sans défense aux entreprises de Frédéric II (capitulation de Pirna, 1756). Protecteur des lettres et des arts, il réunit une très précieuse bibliothèque. Dresde lui doit la *Brühlschen Terrasse*.

BRUHNS (Nikolaus), compositeur allemand (Schwabstedt 1665 - Husum 1697). Elève de Buxtehude à Lübeck, organiste et violoniste virtuose, il a laissé : douze cantates, trois préludes et fugues pour orgue, un prélude de choral, *Nun komm der Heiden Heiland*.

BRUHNS (Karl Christian), astronome allemand (Plœn, Holstein, 1822 - Leipzig 1881).

Phot. Dédé, X, E. G., Musée communal, Robelus, Monde et Caméra.

Directeur de l'observatoire de Leipzig (1860), il fit reconstruire cet établissement d'après ses indications (1860-1861). Bruhns fit un très grand nombre d'observations de position des planètes, des comètes et des étoiles. De 1853 à 1863, il découvrit dix comètes. Il s'occupa aussi de géodésie.

BRUINE n. f. (de *brou*, v. BROUILLARD). Petite pluie fine, qui tombe par gouttes imperceptibles : *La bruine est le résultat de la condensation du brouillard. Elles avaient froid* [...] *recroquevillées et frissonnantes, demi-nues sous la bruine froide* (H. de Montherlant).
— Technol. Couleur délayée dans l'eau et que l'on répand soit à l'aérographe, soit au pinceau promené sur une toile métallique au-dessus d'un pochoir ou d'un cache.

BRUINER v. impers. Tomber de la bruine : *Il bruine.*

BRUINEUX, EUSE adj. Relatif à la bruine : *Climat bruineux.*

BRUIR v. tr. Imbiber de vapeur des étoffes qu'on veut amollir : *Bruir du drap.*

BRUIRE v. intr. (lat. pop. **brugire*, altération de *rugire* par croisement avec **bragere*, crier). [Ind. prés. *Je bruis, tu bruis, il bruit; ils bruissent.* Imparf. *Je bruyais.* Futur *Je bruirai.* Condit. *Je bruirais.* Infin. *Bruire.* Part. *Bruyant; brui.* Toutefois, on a formé par analogie avec *bruissement* un imparf. *Je bruissais*, et un part. *bruissant.*] Faire entendre un bruit prolongé composé de multiples petits bruits confondus : *Le souffle qui venait de traverser les sapins et qui faisait bruire sur le sable les feuilles fibreuses des platanes* (R. Martin du Gard). *La classe, émue, bruissait* (G. Duhamel).

BRUISSAGE n. m. Action de bruir les étoffes, les fils ; résultat de cette action.

BRUISSANT, E adj. Qui bruit : *Coquillages bruissants* (Lamartine).

BRUISSEMENT n. m. Bruit confus fait de mille petits bruits : *Les feuillages au pur contour ont un bruissement sonore* (Banville).
— ENCYCL. Apic. Le *bruissement*, chez les abeilles, est un bourdonnement particulier produit par le rapide battement des ailes. Le bruissement se produit toutes les fois que l'on projette de la fumée dans une ruche pour exécuter les diverses opérations apicoles. On l'augmente en tapotant sur les parois de la ruche, et il atteint son rythme régulier lorsque les abeilles sont gorgées de miel. A l'état de bruissement, les abeilles ne cherchent ni à s'enfuir ni à piquer.

BRUIT n. m. (déverbal de *bruire*). Son produit par des vibrations irrégulières (v. rubr. Phonét.) : *Le bruit des machines. O bruit doux de la pluie,* | *Par terre et sur les toits!* (Verlaine). *Les bruits ne manquent guère à Paris, la musique y est plus rare* (A. Arnoux). ‖ Tapage spontané ou organisé : *Il y aura du bruit à cette réunion.* ‖ *Fig.* Nouvelle répandue dans le public : *L'imagination populaire accueille les bruits les plus étranges* (Thiers). *Chacun expliquait à sa façon le secret de maître Cornille, mais le bruit le plus général était qu'il y avait dans ce moulin-là encore plus de sacs d'écus que de sacs de farine* (A. Daudet).
— LOC. DIV. *Faire du bruit*, avoir du retentissement : *Livre qui fait du bruit.* ‖ *Il n'est bruit que de cela*, on ne parle que de cela. ‖ *Evoluer à bas bruit*, évoluer sans symptômes importants, en parlant d'une maladie. ‖ *Faire grand bruit de*, attacher une grande importance à ; se prévaloir de. ‖ *A petit bruit, sans bruit*, en faisant peu ou point de bruit : *Le soir, auprès de ma bougie,* | *Elle* [ma fille] *jasait à petit bruit* (Hugo) ; et, au *fig.*, sans éclat, sans se faire remarquer. ‖ *Faire plus de bruit que de besogne*, parler beaucoup et agir peu. ‖ *Faire beaucoup de bruit pour rien*, donner beaucoup d'importance à ce qui n'en a pas.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Popularité d'un nom, renommée : *On veut être savant, on en cherche le bruit* (Corneille).
— ALLUS. LITTÉR. ***Cela fera du bruit dans Landerneau,*** v. LANDERNEAU.
— Acoust. V. part. *encycl.*
— Cybern. Toute action parasite qui, venant se superposer aux signaux, vient corrompre ceux-ci et les défigurer plus ou moins profondément : *En l'absence de toute émission, un poste de radio, un récepteur téléphonique, reçoivent des bruits dont l'intensité peut être considérable.*
— Dr. V. COMMUNE RENOMMÉE, RUMEUR PUBLIQUE, et part. *encycl.*
— Méd. V. part. *encycl.*
— Phonét. Phénomène acoustique du langage parlé qui résulte de l'ébranlement apériodique de l'air. (Dans la chaîne parlée, le bruit s'oppose au son.)
— SYN. : *tapage, vacarme.*
— ENCYCL. Acoust. Les *bruits* diffèrent des sons musicaux en ce qu'ils sont produits par la superposition de vibrations diverses, souvent fortement amorties, et qui ne sont pas harmoniques les unes des autres. (→ Biblio.)
— Cybern. On définit pour les *bruits* un niveau. Dans le cas où la valeur de ce niveau est du même ordre que les variations de la grandeur constituant le signal, celui-ci viendra à être complètement masqué. L'existence d'un bruit limite la quantité d'informations susceptibles d'être transmises par une ligne, qu'il s'agisse de messages humains ou de signaux acheminés vers une machine. Dans le cas de liaisons téléphoniques sur grande distance (câble transatlantique), on maintient le rapport signal/bruit à des valeurs acceptables en installant des récepteurs qui, à intervalles déterminés, amplifient le signal, évitant à l'amplitude de celui-ci de tomber à des valeurs où le bruit risquerait de le recouvrir.
— Dr. pén. *Bruits injurieux* ou *nocturnes.* Le Code pénal prévoit une amende contraventionnelle et, éventuellement, de prison contre « les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, troublant la tranquillité des habitants ».
Les autres bruits de nature à troubler le repos ou la tranquillité du voisinage font l'objet de règlements de police spéciaux. En matière de circulation, par exemple, l'emploi des signaux sonores doit être limité aux avertissements nécessaires aux autres usagers de la route ; dans les agglomérations, les maires peuvent limiter leur emploi, ou même l'interdire, en dehors des circonstances de danger immédiat.
— Méd. Certains organes font entendre des *bruits*, dont les modifications sont le signe d'un état pathologique.
Bruits cardiaques. A l'auscultation, le cœur laisse normalement percevoir deux bruits séparés par un petit silence (0,2 s) et suivis d'un grand silence (0,3 s) ; le premier bruit, grave, répond à la systole ventriculaire ; le second, clair et bref, est dû au claquement des valvules sigmoïdes. Toute altération à ces bruits (souffles, dédoublements) dénote un trouble de la révolution cardiaque.
Bruits respiratoires. Le poumon fait entendre un souffle doux à l'inspiration et à l'expiration ; le murmure qui accompagne l'inspiration est dû au déplissement des alvéoles pulmonaires (murmure vésiculaire). En cas d'infection bronchique ou pulmonaire, il se produit des *râles*, résultant de l'encombrement des voies aériennes par des mucosités ou du pus.
Bruits vasculaires. Ce sont des bruits que l'on entend au niveau des vaisseaux, surtout dans la région du cou ; bruits de souffle, bruit de « diable », et qui paraissent provenir du passage du sang dans les vaisseaux rétrécis ou comprimés.
Bruits musculaires. Le muscle, en tétanos physiologique, produit, par suite de la fusion des secousses, un bruit qui répond à environ 30 ou 35 vibrations à la seconde.

Bruit et la fureur (LE) [*The Sound and the Fury*], roman de W. Faulkner (1929). Ce roman, qui marqua les débuts de la gloire de Faulkner, justifie, à tous les égards, son titre emprunté à *Macbeth* : « La vie est une histoire narrée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, et qui n'a aucun sens. » Un drame atroce s'y déroule, sur trois générations, entre les membres de la famille Compson, aristocrates déchus de l'Etat du Mississippi. Faulkner s'y plaît à brouiller les temps, substituant à l'ordre chronologique une construction par thèmes, à la façon des musiciens. En dépit de ses difficultés, *The Sound and the Fury* plonge le lecteur attentif dans une atmosphère de tragique envoûtement.

BRUITAGE n. m. Reconstitution artificielle, au cours des émissions de radio ou de télévision, des représentations théâtrales ou des sonorisations de films, des bruits qui accompagnent l'action, lorsque ces bruits ne peuvent être reproduits ou lorsque leur enregistrement ne serait pas satisfaisant (les bruits artificiels étant souvent plus évocateurs que les bruits réels).
— ENCYCL. Théâtr. Le théâtre antique usait déjà du *bruitage* (tonnerre, etc.). Avec le développement et l'évolution de la mise en scène au XIXe s., puis dans le théâtre contemporain, enfin avec l'avènement d'un théâtre radiophonique et du cinéma, le bruitage est devenu plus complexe et a exigé beaucoup d'ingéniosité de ses techniciens. Aujourd'hui, au lieu de recommencer à chaque représentation théâtrale les effets sonores par l'usage d'appareils et de procédés divers, on en fait généralement un enregistrement après leur mise au point minutieuse. Cette *réalisation sonore* (bruitage et musique) assure la qualité et la stabilité de la mise en scène auditive.

BRUITER v. intr. Effectuer le bruitage d'un spectacle.

BRUITEUR n. m. Personne chargée du bruitage.

BRUIX (Eustache), amiral français (Saint-Domingue 1759 - Paris 1805). Lieutenant de vaisseau en 1789, destitué en 1793, rappelé en 1795, il fit partie de l'expédition d'Irlande en 1796. Contre-amiral et ministre de la Marine (1798). Il tenta, sans succès, de porter secours à l'armée d'Egypte (1799). Le Premier consul lui confia le commandement et l'organisation du camp de Boulogne. Parfois en désaccord avec Bonaparte, il eut avec lui des scènes assez vives.

BRÛLAGE n. m. Action de brûler.
— Agric. Destruction par le feu des herbes sèches, broussailles, chaumes, etc.
— Coiff. Action de flamber la pointe des cheveux après une coupe. (Les coiffeurs emploient aussi le terme anglais SINGEING.)
— Peint. Mode de décapage mécanique des films de peinture et vernis, généralement effectué à la lampe à souder et complété par un grattage au couteau. (Ce procédé, radical, n'est pas toujours applicable, pour des raisons de sécurité ; il conduit, d'ailleurs, systématiquement, à des altérations plus ou moins graves du subjectile.)
— Pétr. *Essai de brûlage*, méthode analytique pour évaluer la qualité d'un pétrole lampant. (En France, la hauteur de flamme doit être encore d'au moins 15 mm après dix heures de brûlage.)
— Technol. Dans l'industrie de la plume, traitement chimique qu'on applique aux plumes bon marché, pour leur donner l'aspect de certaines plumes de valeur.

BRÛLANT, E adj. Qui cause une brûlure : *Marquer un condamné d'un fer brûlant.* ‖ *Par anal.* Qui produit une sensation analogue à celle d'une brûlure : *Une substance brûlante.* ‖ Qui donne ou éprouve une sensation de grande chaleur : *Du café brûlant. Un soleil voilé mais brûlant nous faisait étouffer dans nos uniformes d'hiver* (F. Mauriac). *Une tête brûlante. Des mains brûlantes.* ‖ — *Fig.* Qui témoigne, qui éprouve de l'ardeur, de la passion : *Ainsi leur vie fut bâtie sur une foi brûlante, faite de stoïcisme, de religion et de noble ambition* (R. Rolland). ‖ Dont on ne peut s'occuper ou parler sans danger : *Ce que je pense de la question d'Alsace-Lorraine? Je pense d'abord que ce n'est pas une question brûlante, ou qu'elle ne brûle que d'un feu emprunté* (J. Romains). ‖ *Terrain brûlant*, discussion, affaire épineuse, pleine de risques.
— LANGUE CLASS. Qui est en feu : *Palais brûlants* (Racine).

BRULART DE LÉON (Charles BRULART, dit), diplomate français (1571 - † Paris 1649). Ambassadeur à Venise de 1610 à 1620, en Suisse en 1629 pendant l'affaire des Grisons, et en 1630 à Ratisbonne, où il aida le P. Joseph à faire triompher la politique de Richelieu.

BRULART DE SILLERY. V. SILLERY.

BRULAT (Paul), écrivain français (Saint-Jean-de-Muzols, Ardèche, 1866 - Le Chesnay, Seine-et-Oise, 1940). Après *l'Ame errante* (1892), il publia de nombreux volumes, dont *le Reporter* (1897) et *la Faiseuse de gloire* (1900), deux livres violents contre la presse, ainsi que *la Gangue* (1903), œuvre émouvante, qui révéla au grand public ses qualités de psychologue.

BRÛLÉ, E adj. Détruit par le feu : *Bois brûlé.* || Partiellement carbonisé sur le bord du plat : *Six pigeons étalés | Présentaient pour renfort leurs squelettes brûlés* (Boileau). || Bruni par le soleil : *Teint brûlé.* || — *Fig.* Se dit d'une personne se livrant à une activité clandestine, lorsqu'elle est démasquée ou qu'elle est l'objet d'une surveillance spéciale ; se dit aussi d'un lieu, d'un procédé d'espionnage, etc., quand ils sont découverts. || *Fam. Être brûlé chez un fournisseur,* n'avoir plus de crédit chez lui. || *Fam. Être brûlé,* être ruiné. || *Cerveau brûlé, tête brûlée,* individu exalté qui aime le risque.
— Orfèvr. Se dit de l'or ou de l'argent provenant de vieux galons consumés pour en isoler les métaux.
— Pêch. *Hareng brûlé,* hareng jeté comme rebut. || *Morue brûlée,* morue qu'une trop grande quantité de sel, au moment de la salaison, a corrodée.
— Trav. fém. *Dentelle brûlée* ou *dentelle chimique* (appelée aussi *dentelle suisse*), imitation des anciennes dentelles à l'aiguille avec réseaux inégaux. (Elle s'exécute au métier, à Saint-Gall en Suisse, à Plauen en Allemagne, et à Caudry en France. Elle est très utilisée dans la couture et la lingerie.)
◆ N. m. Ce qui est brûlé ; objet brûlé : *Une odeur de brûlé. Potage qui sent le brûlé.* || *Fam. : Cela sent le brûlé,* cette affaire prend mauvaise tournure. || *Crier comme un brûlé,* pousser des grands cris.

brûle-bout

BRULÉ (Etienne), voyageur français (Champigny-sur-Marne v. 1591 - en Nouvelle-France 1633). Il accompagna Champlain à Québec en 1608 et devint interprète. Il découvrit le lac Huron (1610), explora la Huronie et atteignit la baie Chesapeake (1610-1628). Il fut massacré par les Hurons.

BRÛLE-BOUT ou **BRÛLE-TOUT** n. m. inv. Bougeoir muni d'une pointe ou de griffes pour permettre de brûler la bougie tout entière.

BRÛLÉE n. f. *Pop. Donner une brûlée,* battre avec violence.

BRÛLE-GUEULE n. m. *Pop.* Pipe à tuyau très court : *Il avait à la bouche* [...] *une de ces humbles pipes de terre blanche nommées des brûle-gueules* (Balzac). || Pl. *des* BRÛLE-GUEULE ou *des* BRÛLE-GUEULES.

BRÛLEMENT n. m. Combustion, action de brûler : *Le brûlement des cadavres* (Balzac). *Brûlement de sorciers* (Hugo). — Sentiment de brûlure (rare) : *Sentir des chaleurs et des brûlements affreux* (A. Dumas).

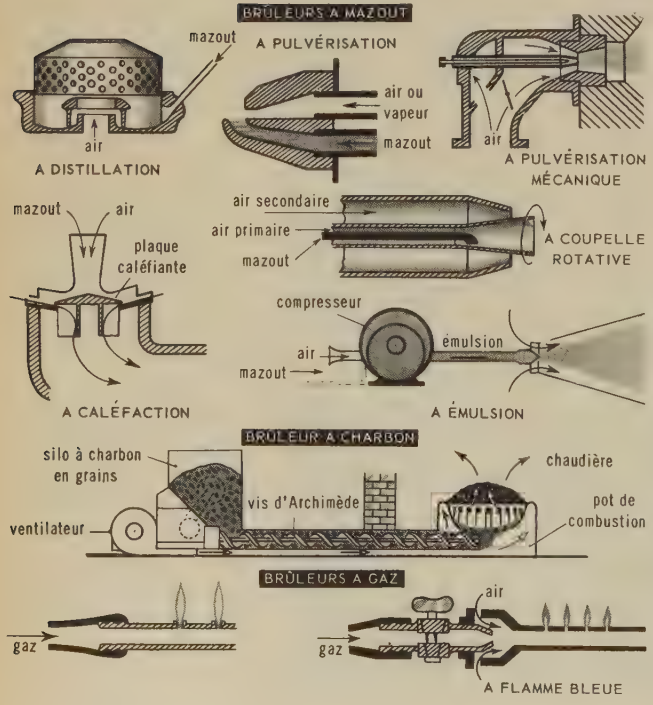

BRÛLE-PARFUM n. m. invar. V. CASSOLETTE.

BRÛLE-POURPOINT (À) loc. adv. De très près, à bout portant : *Tirer sur son ennemi à brûle-pourpoint.* || *Fig.* Brusquement, sans ménagement ; en face : *Ses galanteries à brûle-pourpoint, son audace* [...] *effrayaient parfois les imprudentes* (Nerval).

BRÛLE-QUEUE n. m. Sorte de cautère employé pour arrêter l'effusion du sang lorsque l'on a sectionné l'extrémité de la queue d'un cheval. || Pl. *des* BRÛLE-QUEUE ou *des* BRÛLE-QUEUES.

BRÛLER v. tr. (lat. pop. **brustulare,* altération de *ustulare,* due au germ. **brand,* tison). Consumer, détruire par le feu : *Brûler des papiers, des mauvaises herbes.* || Utiliser pour le chauffage ou l'éclairage : *Brûler du bois, du coke, du mazout ;* et, *par extens. : Brûler de l'électricité.* || Causer un dégât par la chaleur, le feu : *Le soleil a brûlé la récolte.* || Soumettre à l'action du feu pour obtenir tel ou tel résultat : *Brûler du café.* || Corroder ou produire un effet semblable à celui d'une brûlure : *Les acides, les grands froids brûlent la peau.* || Causer une sensation de forte chaleur : *Le soleil brûlait et la bise mordait* (R. Rolland). || *Fig.* Provoquer une vive douleur, un vif sentiment : *Ambition qui brûle.*
— Loc. div. *Brûler vif,* faire subir l'action du feu à un être en vie. || *Brûler sa santé, sa vie,* en abuser jusqu'à les détruire. || *Brûler une voiture,* la dépasser. || *Brûler une étape, les étapes, un signal,* etc., ne pas s'y arrêter : *De temps en temps une automobile, phares allumés* [...], *brûlait le village* (A. Arnoux). || *Brûler le pavé,* aller grand train. || *Fig. Brûler les étapes,* franchir rapidement les échelons d'une hiérarchie, avoir une carrière rapide.
— Allus. hist. ***Brûler ses vaisseaux,*** prendre une initiative hardie qui met dans l'impossibilité de reculer, comme Agathocle et plusieurs grands capitaines qui, débarqués en pays ennemi, ont incendié leurs vaisseaux pour s'interdire toute espérance de retraite. || ***Brûler n'est pas répondre.*** Les écrits de Calvin ayant été condamnés au feu : « *Brûler n'est pas répondre,* s'écria-t-il, et il est plus facile de trouver des dominicains que des raisons. » (Le mot fut repris au club des Jacobins, en 1794, par Camille Desmoulins apostrophant Robespierre, qui avait proposé de brûler les numéros de son journal.) || ***Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.*** V. SICAMBRE.
— Jeux. *Brûler une carte,* ne pas s'en servir.
— Métall. Echauffer un métal ou un alliage à une température telle qu'il y ait brûlure : *Un métal brûlé est souvent oxydé dans la masse.*
— Théâtr. *Brûler les planches,* jouer avec une fougue presque excessive, comme si l'acteur était embrasé d'un feu prêt à se communiquer au plancher de la scène : *L'acteur romantique Mélingue, la trépidante Cassive, interprète des vaudevilles de Feydeau, brûlaient les planches.*
◆ V. intr. Se consumer par le feu : *Bois qui brûle trop vite.* || *Par extens.* Flamber : *Feu qui brûle dans la cheminée.* || Se détériorer sous l'influence du feu, se carboniser : *Rôti qui brûle.* || Etre excessivement chaud : *Tête, front, main qui brûle.* || Eprouver une excessive chaleur : *On brûle, dans le Sahara.* || — *Fig.* Etre enflammé d'un sentiment très vif : *Brûler d'amour, de zèle, d'impatience.* || Désirer ardemment : *Brûler de combattre, de parler.* || *Brûler pour quelqu'un,* en être amoureux : *Quoique je l'aimasse et qu'il brûlât pour moi* (Corneille). || Dans certains jeux, être sur le point de découvrir ce qu'il faut trouver : *Tu y es presque, tu brûles !*
— Loc fam. *Le torchon brûle,* se dit d'un ménage où règne la discorde.
— Allus. littér. ***Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle !,*** vers de Lamartine justifiant son activité politique dans le poème « A Némésis » (*Poésies diverses*).
— Jeux. *Le tapis brûle,* avertissement indirect qu'on a oublié la mise, à certains jeux de cartes.
— Technol. Subir un commencement de fusion dans le four à recuire, en parlant d'un verre à vitre. (Sa surface est toute piquée, ce qui lui fait perdre une partie de son poli et de son brillant.)
— ***Se brûler*** v. pr. Subir le contact et les effets du feu : *Qui touche le feu se brûle.* || *Se brûler à la chandelle,* tomber dans un péril où vous engage un objet attrayant. (Allusion au papillon qui se brûle attiré par un luminaire.) — On dit à peu près dans le même sens : *Se brûler les ailes* ou *brûler ses ailes,* et *se brûler les doigts.* || *Fam. Se brûler la cervelle,* se tuer d'une balle dans la tête.
— Arg. de théâtre. *Se brûler,* s'approcher de la rampe sans convenance scénique pour s'imposer à quelques spectateurs.

BRÛLERIE n. f. Installation industrielle pour le grillage des cafés en grains. || Distillerie d'eau-de-vie.

BRULÉ-SAINT-DENIS, localité de la Réunion (arrond. du Vent), au-dessus de Saint-Denis, à 850 m d'altitude. Villégiature.

BRÛLEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait brûler.

BRÛLEUR n. m. Autom. Ancien dispositif d'allumage par incandescence du mélange gazeux du moteur à explosion, assuré par un tube de platine porté au rouge.
— Ch. de fer. Organe équipant les locomotives à vapeur chauffées au fuel, et chargé de donner à ce dernier, grâce à un jet de vapeur ou d'air comprimé, la vitesse et l'état de diffusion nécessaires à sa combustion.
— Œnol. *Brûleur de vin,* distillateur d'eau-de-vie.
— Text. Partie de la machine à gazer les fils formée d'un bec à gaz. (V. GAZAGE.)
— Therm. Appareil destiné à mettre en présence l'un de l'autre un combustible fluide ou pulvérulent et un comburant gazeux (air, oxygène) afin de permettre la combustion à sa sortie : *Le brûleur est généralement conçu de manière à mélanger intimement le combustible et le comburant et à permettre d'en régler les proportions et le débit, ainsi que la forme de la flamme.* || *Brûleur combiné* ou *mixte,* brûleur pouvant être alimenté soit en gaz, soit en fuel oil, et utilisé dans les fours et chaudières des raffineries de pétrole. || *Brûleur contrôleur,* appareil permettant de déterminer approximativement la qualité du gaz de ville.
— Encycl. Therm. Les *brûleurs* les plus simples sont ceux qui débitent le combustible seul — généralement en réglant son débit et sa vitesse de sortie — soit à l'air libre, soit dans un foyer ; c'est le cas de la nappe liquide, la forme et la vitesse du jet gazeux, qui déterminent les conditions de contact du combustible et de l'air comburant. C'est le cas de certains petits brûleurs à huiles combustibles, et des becs à flamme incandescente pour gaz d'éclairage (bec papillon) ou acétylène.
La plupart des brûleurs débitent à la fois le combustible et le comburant, et sont disposés de manière à en assurer le mélange intime soit à la sortie, soit dans l'appareil lui-même. Parfois le combustible est mélangé dans le brûleur à une fraction de l'air nécessaire à la combustion. Il en est ainsi notamment lorsqu'on utilise cette première fraction (*air primaire*), pour l'entraînement du combustible, qu'il s'agisse d'un solide pulvérulent ou d'un liquide pulvérisé à l'état de fines gouttelettes. Le complément est fourni à la sortie du brûleur par des orifices distincts, et quelquefois, pour une partie, en d'autres points de la chambre de combustion (*air secondaire, air tertiaire*).
Brûleurs pour combustibles gazeux. Les brûleurs pour combustibles gazeux diffèrent suivant leur emploi et suivant la nature des gaz à brûler.
Leurs emplois sont très divers : éclairage, appareils de cuisine, appareils de chauffage domestique, fours, foyers industriels.
Les gaz naturels et les gaz de distillation ont un pouvoir calorifique élevé ; ils contiennent généralement une forte proportion d'hydrocarbures décomposables. Si ces gaz ne sont pas mélangés préalablement à leur air de combustion, les hydrocarbures sont décomposés à la sortie du brûleur, et les particules de carbone, brûlant ensuite au contact de l'air, donnent une flamme éclairante (flamme blanche). Il en est ainsi dans les becs papillons, les lampes à acétylène du type courant. On obtient au contraire une flamme peu éclairante, et très chaude, en mélangeant intimement l'air et le gaz dans le brûleur même ; la température la plus élevée

est donnée par la combustion complète avec l'excès d'air minimal. Une telle flamme permet d'obtenir de très hautes températures localisées, et se prête notamment aux opérations de laboratoire. Elle permet également de porter à l'incandescence des manchons en matières à fort pouvoir émissif (bec Auer).

Le type le plus simple et le plus répandu de bec à mélange préalable est le *brûleur Bunsen*. Le gaz combustible, arrivant par A, aspire par les orifices O, réglables à l'aide d'une bague qui les obture plus ou moins, l'air de combustion, qui se mélange de C en B. L'ensemble est allumé en B, et la flamme s'y fixe, si la vitesse du courant gazeux n'est ni trop faible ni trop forte. Si cette vitesse était trop faible, la flamme brûlerait à l'intérieur du bec; si elle était trop forte, la flamme s'éteindrait, le gaz s'écoulant plus vite qu'il ne brûle.

Pour avoir une flamme stable et très chaude, on peut améliorer le brûleur par divers artifices : dans le bec Méker, l'extrémité du bec est cloisonnée. Les chalumeaux industriels sont des brûleurs donnant une flamme de petit volume, dont l'extrémité, ou « dard », est à une température particulièrement élevée : on utilise pour cela des gaz à très haut pouvoir calorifique, et on emploie comme comburant l'oxygène; combustible et comburant sont amenés sous pression.

Dans beaucoup d'appareils domestiques (cuisine, chauffage) ou industriels, les brûleurs sont constitués par des rampes à becs multiples, donnant de nombreuses petites flammes, ce qui permet de réaliser une surface de contact relativement grande avec l'air et de répartir le chauffage sur une étendue importante sans exiger une flamme volumineuse. Le mélange préalable est généralement partiel. Des brûleurs de grandes dimensions équipent les foyers de chaudières à vapeur ou d'autres appareils industriels. Suivant les cas, ils brûlent des gaz riches (à pouvoir calorifique élevé) ou pauvres, naturels ou artificiels, produits dans les gazogènes ou résultant d'opérations industrielles (gaz de hauts fourneaux). Les gaz pauvres permettent d'obtenir des températures assez élevées parce qu'il est possible de chauffer préalablement le gaz et l'air.

Dans les grands fours métallurgiques, le gaz et l'air arrivent par des conduits ménagés dans la maçonnerie, et ce sont ces amenées convergentes qui tiennent lieu de brûleurs.

Un procédé particulier de combustion des gaz est la *combustion de surface*, dans laquelle le mélange d'air et de gaz est allumé dans un diaphragme en terre poreuse fermant le tube d'amenée.

Brûleurs pour combustibles liquides. Ces brûleurs utilisent surtout les huiles de pétrole, que l'on désigne couramment, et impropement, sous le nom de *mazout*, et qui sont classées par ordre de viscosité décroissante sous les noms de *fuel oils lourds, légers* et *domestiques*. Les qualités lourdes sont très employées dans les foyers de chaudières et de fours industriels; les qualités légères, dans les foyers domestiques. Sous réserve de petits brûleurs dans lesquels la combustion se produit au-dessus d'une nappe liquide se vaporisant dans une coupelle, le problème essentiel réside dans la pulvérisation du combustible, autrement dit dans sa réduction en très fines gouttelettes, et dans son mélange aussi homogène que possible avec l'air.

La pulvérisation peut être obtenue dans le brûleur par le choc d'un jet d'air comprimé ou de vapeur sur la lame d'huile. Le plus souvent, et notamment dans la plupart des brûleurs domestiques, on emploie la *pulvérisation mécanique* : l'huile, bien filtrée, arrive sous pression, passe à travers des canaux de faible section qui lui impriment un mouvement hélicoïdal, et à la sortie desquels elle se détend et se résout en fines gouttelettes. De son côté, l'air arrive sous la pression d'un ventilateur, et est également animé d'un mouvement de rotation qui favorise le mélange. Ces brûleurs domestiques ont généralement une seule allure de marche (réglage par *tout ou rien*); ils sont entièrement automatiques; l'allumage est obtenu par étincelle électrique. Ils sont nécessairement munis d'un appareillage de commande, de réglage et de sécurité assez complexe. Les brûleurs industriels ont généralement deux ou plusieurs allures de marche; la conduite est parfois manuelle; il est rare qu'elle soit entièrement automatique, notamment en ce qui concerne l'allumage.

Le brûleur peut être muni d'un dispositif de réchauffage, lorsque cela est nécessaire pour donner au combustible une fluidité suffisante.

Brûleurs pour combustibles solides pulvérulents. Ces appareils brûlent du charbon pulvérisé, soit dans une installation annexe de la chaufferie, dite *centrale de pulvérisation*, soit dans un *broyeur* individuel associé au brûleur.

Le charbon pulvérisé est généralement mis en suspension dans l'air primaire, qui l'amène au brûleur. L'air secondaire y arrive de son côté. Leurs jets convergents donnent un mélange qui s'allume sous l'effet du rayonnement du foyer (l'allumage initial est obtenu au moyen d'un brûleur à gaz ou à huile combustible). De l'orientation du jet dépend la forme de la flamme; cette forme et celle de la chambre de combustion sont nécessairement liées l'une à l'autre.

La chauffe aux combustibles solides pulvérisés est peu applicable aux foyers de faible ou même de moyenne importance; mais elle est, au contraire, la plus courante dans les très grandes chaufferies, notamment dans celles des centrales électriques modernes.

BRULEZ (Raymond), écrivain belge de langue flamande (Blankenberge 1895). Esprit voltairien, écrivain brillant, il a été salué comme le meilleur ironiste des lettres néerlandaises, grâce à la série d'ouvrages consacrés à l'histoire romancée de sa vie : *la Maison de Borgen* (1950), *le Pacte des triumvirs* (1951), *le Port* (1952), *le Miracle des roses* (1954). Sa philosophie épicurienne transparaît dans ses contes (*Antoine et la dernière tentation*, 1932; *l'Apparition à Callista*, 1934).

BRÛLIS [li] n. m. Partie de forêt incendiée, ou de champ dont les herbes ont été brûlées pour améliorer le sol.

— Encycl. Géogr. La culture sur *brûlis*, ou écobuage, est une des techniques agricoles les plus répandues dans les économies primitives ou archaïques, et c'est sans doute celle qui a permis à l'homme d'opérer les plus grandes transformations dans les paysages du globe. C'est le procédé le plus simple pour débarrasser la terre des mauvaises herbes ou des chaumes; il permet en outre un certain amendement du sol après l'enfouissement des cendres, dû à son grattage par la houe, l'araire ou d'autres instruments. En Europe, l'écobuage était particulièrement répandu autrefois sur les terres pauvres des massifs anciens (Ardennes). Dans les façons culturales des peuples de l'Asie du Sud-Est, la culture sur brûlis porte le nom de *ray* (Viêt-nam), de *ladang* (Indonésie), de *caïngin* (Philippines); à Madagascar, c'est le *tavy*; les Indiens du Yucatán cultivent le maïs sur les *milpas* qu'ils ont conquis sur la forêt grâce au feu.

BRÛLOIR n. m. Appareil pour torréfier le café en grains.

— Technol. Nom donné à divers instruments (lampes à main) utilisés pour la destruction de vieilles peintures.

— Zootechn. Instrument de tondeur, pour flamber l'extrémité des poils des animaux.

BRULON (Angélique Duchemin, dame), héroïne française (Dinan 1772 - Paris 1859). Fille, sœur et veuve de militaires, elle s'engage en 1792 et, grièvement blessée en 1799, entre aux Invalides. Promue officier, elle fut probablement la première femme décorée de la Légion d'honneur (1851).

BRÛLON, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. de La Flèche), dans le haut Maine (vallée de l'Erve); 1 142 hab. (835 aggl.) [*Brûlonnais*]. Eglise des XIIe et XVIe s. Ruines d'un château. Élevage de chevaux. Patrie de Claude Chappe.

BRÛLOT n. m. Arm. Machine de guerre dont les Anciens se servaient pour lancer des dards enflammés. || — *Fig. Attacher le brûlot*, prendre une mesure décisive et dangereuse. || *Fam.* Individu risque-tout. || Eau-de-vie brûlée avec du sucre : *Boire un brûlot*. || Journal se livrant habituellement à de violentes polémiques.

— Mar. mil. Petit bâtiment rempli de matières inflammables et explosives, destiné à mettre le feu aux vaisseaux ennemis en s'accrochant à eux. (Il se laissait pousser par le vent sur les vaisseaux ennemis à l'ancre. Dès qu'il était accroché à l'un d'eux, l'équipage y mettait le feu et se sauvait en embarcation. Les victoires navales françaises de Gattari, en 1638, et de Palerme, en 1676, sont dues à l'emploi de brûlots, qui jouèrent plus tard un rôle important dans les combats navals de la guerre d'indépendance grecque.)

— Technol. Polissoir pour les glaces.

BRULOV (Karl Pavlovitch). V. Brioullov.

BRÛLURE n. f. Méd. Lésion tissulaire provoquée par la chaleur sous toutes ses formes. || *Par anal.* Sensation analogue à celle que produit une brûlure : *Des brûlures d'estomac*.

— Métall. Chauffage exagéré d'un métal ou d'un alliage avec apparition d'une phase liquide, la température atteinte étant légèrement supérieure à celle du solidus. (Le liquide formé s'écoule de préférence aux joints de grains et s'oxyde si le chauffage s'effectue à l'air; il est impossible de régénérer une structure brûlée en raison du réseau d'oxydes, qui ne peut disparaître par recuit ou déformation.)

— Phytopathol. Nom commun à plusieurs maladies cryptogamiques des plantes, notamment à une affection du lin causée par *Asterocystis radicis* ou par *Pythium ultimum*. (L'attaque est localisée aux racines, mais elle entraîne le dessèchement de la plante tout entière. Il convient d'arracher et de brûler les plantes malades, puis de varier l'assolement.) || Taches rousses que produisent parfois sur les feuilles certains produits de traitement, et en particulier les bouillies cupriques. || Flétrissement des jeunes pousses sous l'action des gelées printanières. (On dit aussi que ces pousses sont *grillées*.)

— Encycl. Méd. La chaleur peut agir soit par rayonnement (soleil), soit par contact (gaz, liquide ou solide chaud) ou par la flamme elle-même. On divise les lésions produites en trois degrés : le *premier degré* correspond à une simple rougeur de la peau (le type en est donné par le coup de soleil); le *deuxième degré* est caractérisé par la formation de phlyctènes, bulles translucides remplies de liquide; le *troisième degré* se définit par une atteinte profonde des tissus avec formation d'escarres.

Du point de vue général, la gravité d'une brûlure est fonction non pas de sa profondeur, mais de son étendue en surface; les brûlures ayant atteint une partie importante du corps s'accompagnent d'un *choc* grave, nécessitant un traitement d'urgence; secondairement peut apparaître un syndrome caractérisé par une fièvre très élevée, des troubles nerveux, une raréfaction des urines. Tardivement, on peut voir se constituer un état d'anémie de plus en plus prononcé. Ces accidents généraux sont traités par administration endoveineuse de sang, de plasma, de sérum et, au besoin, par refroidissement du brûlé (v. hibernation); leur pronostic n'en demeure pas moins très sombre dans les brûlures fort étendues.

Du point de vue local, les pertes de substance cutanée qui succèdent à une brûlure sont maintenant traitées par la méthode des *greffes**.

Les brûlures par électricité, agents chimiques, radiations présentent des aspects très particuliers et réclament un traitement variable selon les cas.

BRUMAIRE n. m. (de *brume*). Deuxième mois de l'année républicaine, qui commençait le 22 (ou 23) octobre et finissait le 21, le 22 (ou 23) novembre.

Brumaire an VIII (coup d'Etat de) [18-19 brumaire, 9-10 novembre 1799], coup d'Etat qui donna le pouvoir à Bonaparte et préluda au Consulat. Le régime du Directoire, après quatre années de crises politiques et financières et de revers militaires, était tombé dans un universel discrédit. On s'inquiétait de l'accroissement du brigandage, des menaces et des entreprises des extrémistes de droite (restauration possible des Bourbons) et de gauche (terroristes jacobins). Au printemps de 1799 se forma un groupe révisionniste, dont le théoricien était le directeur Sieyès, qui trouvait de nombreux appuis dans la bourgeoisie et la finance (Ouvrard) et qui ne tarda pas à rallier quelques généraux. Il s'agissait de renforcer et de stabiliser le pouvoir exécutif, très déficient dans le cadre de la Constitution de l'an III. Sieyès amena les conseils à contraindre trois de ses collègues sur quatre à démissionner (18 juin 1799); à

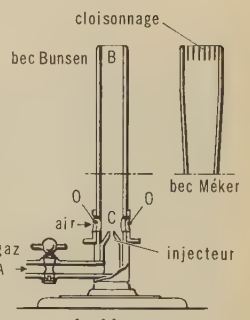

brûleur

19 brumaire an VIII
gravure anonyme
musée Carnavalet

leur place furent élus son confident, Roger-Ducos, et deux personnages effacés, Gohier et Moulin. Barras, le cinquième directeur, se fit payer sa complicité. Il fallait encore le concours d'un général populaire; Joubert, auquel on avait songé, ayant été tué à Novi (15 août 1799), Moreau s'étant dérobé, on fit appel à Bonaparte, auquel la population à son retour d'Egypte avait réservé un accueil triomphal; le passé révolutionnaire du général de Vendémiaire et de Fructidor offrait d'ailleurs les garanties de républicanisme souhaitées. Le complot s'était assuré également le concours de Talleyrand (qui négocia l'accord avec Bonaparte), du ministre de la Justice Cambacérès, de Lemercier, président des Anciens, de Lucien Bonaparte, qui fut élu président des Cinq-Cents. Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), leur président annonça aux Anciens la découverte d'un complot jacobin et leur fit voter le transfert des conseils à Saint-Cloud, ainsi que la nomination de Bonaparte au commandement des troupes de Paris. Talleyrand négocia et obtint la démission de Barras, tandis que Moreau gardait prisonniers au Luxembourg Gohier et Moulin. La vacance du pouvoir exécutif était acquise. Mais, le 19 brumaire, à Saint-Cloud, les Cinq-Cents et l'opposition des Anciens se tenaient sur leurs gardes. Après une harangue maladroite aux Anciens, Bonaparte, pénétrant dans la salle des Cinq-Cents, fut accueilli par les cris de : « A bas le dictateur ! Hors la loi ! », assailli, et bousculé par les députés; son escorte dut venir l'arracher à ses adversaires et l'emmener presque évanoui. Son frère Lucien, président de l'assemblée, réussit cependant à retarder le vote de la mise hors la loi — c'est-à-dire la condamnation à mort sans jugement —, puis, enlevé par quelques grenadiers, il sortit de la salle et harangua la garde du Corps législatif hésitante; président des Cinq-Cents, représentant la légalité, il la requit de délivrer l'assemblée terrorisée par une minorité de « représentants à stylets » soldés par l'Angleterre. Conduits par Murat, les grenadiers pénétrèrent dans la salle des Cinq-Cents et expulsèrent les députés.

Le Directoire était renversé par la force, et non par une décision des Conseils eux-mêmes comme Sieyès et Bonaparte l'avaient espéré. Les Anciens et une trentaine de membres des Cinq-Cents, réunis le soir à grand-peine, désignèrent les trois « consuls provisoires » (Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte) et deux commissions chargées de préparer avec eux une nouvelle Constitution. (→ Biblio.)

BRUMMELL

BRUMAN n. m. (origine obscure). Gendre (dialectal) : *Comme un bruman qui monte la nef de l'église* (Barbey d'Aurevilly).

BRUMASSE n. f. Petite brume.

BRUMASSER v. impers. En parlant du temps, être légèrement brumeux : *Il brumasse.*

BRUMATH, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. de Strasbourg), au N. de Strasbourg, sur la Zorn; 6 273 hab. (4 962 aggl.). Forêt domaniale. Ancien château. Scierie. Constructions mécaniques. Vignobles.

BRUME n. f. (lat. *bruma,* solstice d'hiver, hiver). Brouillard : *La ville que la brume à demi nous dérobe* (Hugo). ‖ *Particul.* Brouillard de mer. ‖ *Brume sèche,* brume qui ne mouille pas. ‖ *Banc de brume,* bande de vapeur qui s'étale en surface. ‖ *Signaux de brume,* signaux sonores pour permettre de naviguer en évitant les accidents en temps de brume. ‖ *Par anal.* Tout ce qui trouble la transparence de l'air : *Une brume de cendres* (Gautier).

— Encycl. Météorol. D'après une convention internationale, on appelle *brume* tout trouble de l'atmosphère qui diminue la visibilité sans l'abaisser au-dessous de 1 km (à la différence du brouillard). La *brume blanche* provient de gouttelettes liquides en suspension : le phénomène est identique au brouillard, mais la concentration est moins forte et l'atmosphère n'est pas saturée. La présence de noyaux de condensation est souvent responsable des brumes blanches (brumes marines et suburbaines). La détente adiabatique engendre aussi les brumes qui coiffent les sommets des montagnes quand souffle la *brise* d'aval.*

La *brume sèche* provient de particules solides en suspension dans l'air calme. On l'observe sur le désert (sable), sur les savanes (feux de brousse), sur les forêts (poussière de pollen), au-dessus des villes (couches de crasse en altitude).

BRUMEL (Antoine), compositeur que l'on croit originaire de la Flandre française (v. 1460 - entre 1520 et 1530). Il participe à la musique des cathédrales de Chartres, Laon, Notre-Dame de Paris; à Lyon, il est au service du duc de Sora, beau-frère d'Alphonse Ier de Ferrare. En 1513, il servait le pape Léon X à Rome, et on le trouve à la cour de Ferrare en 1520. Brumel est l'auteur de messes, de *Magnificat,* de motets et de chansons françaises — le tout inédit en grande partie — qui le révèlent comme l'un des maîtres les plus puissants de la génération de Josquin Des Prés, par sa force constructive, son sens de la synthèse et son ingéniosité.

BRUMER v. impers. Mar. Faire de la brume : *Il brume.*

BRUMEUX, EUSE adj. Couvert de brume : *Temps brumeux. Pays brumeux.* ‖ *Fig.* Vague, obscur : *Poésie brumeuse. Esprit brumeux.*

BRUMISAGE n. m. Industr. du gaz. Opération qui consiste à envoyer, dans un réseau de distribution de gaz, un fin brouillard d'huile.

BRUMMELL (George Bryan), dandy anglais (Londres 1778 - Caen 1840). L'amitié du prince de Galles, le futur George IV, lui ouvrit la haute société britannique, où son esprit et son goût vestimentaire lui permirent de briller. Son autorité mondaine assura le triomphe du « dandysme » dans la jeunesse dorée. Mais une brouille avec son protecteur et ses dépenses inconsidérées ruinèrent peu à peu sa position sociale. Etabli en France (1816) pour échapper à ses créanciers, il mourut dans la misère. (→ Biblio.)

BRUMPT (Emile), médecin et naturaliste français (Paris 1877 - *id.* 1951). Docteur ès sciences naturelles en 1901, il participa à plusieurs expéditions en Afrique, en Asie et en Amérique. Docteur en médecine en 1906, il fut nommé, en 1907, professeur agrégé de parasitologie et d'histoire naturelle médicale à la faculté de médecine de Paris. Eminent parasitologiste, il a identifié de nombreuses espèces pathogènes. Son *Traité de parasitologie* est une somme des connaissances dans cette discipline. (Acad. de médecine, 1919.)

BRUN, E adj. (german. **brûn;* cf. allem. *braun*). Qui présente une certaine couleur foncée mixte, où le rouge reste dominant : *Et soudain, on aperçut au fond de la cuvette un petit point brun, pas plus gros qu'un grain d'oignon* (Maupassant). [V. part. *encycl.,* Peint.]

— Pédol. *Sol brun,* type de sol évolué, au profil entièrement décarbonaté, mais dont le lessivage des colloïdes, nul ou faible, ne produit pas un horizon d'accumulation visible. (V. part. *encycl.*).

— Pyrotechn. *Poudre brune,* variété de poudre noire qui était fabriquée avec du charbon de bois peu cuit, et qui convenait au tir dans les canons de gros calibres.

— Zootechn. *Race brune des Alpes,* race suisse de bovins (appelée *schwyz* dans son pays d'origine), exploitée dans diverses régions de France. (La vache brune des Alpes est une excellente laitière, convenant particulièrement pour les régions à climat sec et à sol calcaire.)

◆ Adj. et n. Qui a le teint et les cheveux bruns : *Il n'acceptait dans sa bande que des gens bruns de cheveux et de peau, car il trouvait les blonds trop sensibles* (Tharaud). *Un beau brun. Une brune piquante.* ‖ *Courtiser la brune et la blonde,* être volage en amour.

◆ N. m. Couleur brune : *Vinca* [...] *cuisait paisiblement au soleil* [...] *ses bras déliés d'un brun roux de pain campagnard* (Colette). ‖ Partie brune d'un tableau : *Des bruns poussés au noir.* ‖ Couleur brune employée par les peintres : *Un tube de brun-rouge, de brun Van Dyck.* ‖ *Brun de montagne,* terre d'Ombre.

— Phytopathol. Maladie des aiguilles de l'épicéa, causée par un champignon, *Lophodermium macrosporum.* (Les aiguilles se couvrent de taches jaunes, puis rouges, et deviennent uniformément brunes, puis tombent.)

— Vitic. *Brun fourca,* variété de cépage à fruits rouges, cultivée dans la région provençale. (Vigoureux, robuste et d'un rendement assez élevé, il donne de bons vins ordinaires.)

— Encycl. Pédol. Les sols *bruns* se rencontrent très fréquemment en France, sur n'importe quel type de roche mère : on en connaît sur des schistes, sur des roches cristallines, sur des basaltes, sur des « terra rossa ». Le milieu qui les produit est obligatoirement peu favorable au lessivage : climat tempéré à tendance continentale, forêt de feuillus produisant un humus doux (*mull*). La genèse du sol brun est liée à un certain équilibre entre les migrations descendantes et les phénomènes de remontée dus en particulier à la forte activité biologique. En rapport avec la décomposition rapide du mull forestier, qui donne peu d'acides humiques, le sol brun est caractérisé par des complexes argilo-humo-ferriques qui servent de ciment aux agrégats et sont sans doute à l'origine de la couleur brune. Les sols bruns, généralement profonds et aérés, sont très favorables à la forêt, mais donnent aussi les meilleures terres de culture des régions tempérées.

— Peint. La couleur *brune* dérive des couleurs fondamentales par mélange de jaune et de rouge, avec une très faible quantité de bleu : de nombreux pigments et un grand nombre de colorants sont originalement *bruns.* Les pigments, colorants et laques de couleur brune, utilisés industriellement pour la fabrication des peintures, vernis, encres et préparations assimilées, peuvent être classés en : pigments bruns minéraux, colorants bruns d'origine végétale et d'origine animale, colorants organiques solubles pour vernis colorés, pigments bruns organiques, laques brunes.

● *Pigments bruns minéraux.* Les plus répandus sont certaines *ocres** et certaines *terres*.* On peut également faire appel au

pigment improprement nommé « minium de fer », produit du chauffage d'une ocre particulièrement riche en oxyde ferrique, ainsi qu'au pigment improprement nommé « minium d'aluminium », silicate double de fer et d'aluminium provenant du traitement de la bauxite : ces deux derniers pigments sont souvent mis en jeu dans des peintures antirouille, mais l'emploi de ces peintures doit être déconseillé en couches primaires si ces pigments ne sont pas adjoints à un pourcentage suffisant de pigment spécifiquement inhibiteur de la rouille, comme le minium de plomb ou le chromate de zinc. Quant au brun Van Dyck, il ne peut être considéré, en raison de sa très forte teneur en matières humiques, comme un pigment proprement minéral : on a tendance, d'ailleurs, à commercialiser, sous cette appellation, des pigments bruns d'origines assez diverses.

● *Colorants bruns d'origine végétale et d'origine animale.* Parmi les colorants bruns d'origine végétale, utilisés en teinture beaucoup plus qu'en peinture, les plus connus sont le *cachou* et le *bois de Campêche*, ce dernier pouvant conduire à la préparation de laques brunes. La *sépia*, colorant d'origine animale (sécrétion de la seiche), brun foncé, solide à la lumière, connaît certaines applications en aquarelle.

● *Colorants organiques solubles, pour vernis colorés.* En faible concentration dans des solvants organiques, la plupart des colorants organiques, d'origine naturelle ou artificielle, donnent naissance à des solutions fortement colorées. De pouvoir colorant élevé, mais sans pouvoir couvrant par opacité, ces solutions sont utilisables sous forme de vernis colorés (vernis à l'alcool, par exemple), ainsi que dans la préparation des encres typographiques : c'est le cas des *bruns organol* et *bruns Soudan* (colorants azoïques).

● *Pigments bruns organiques.* On fait directement appel, comme pigments, à certains colorants organiques insolubles dans les solvants organiques et dans les huiles. Dans cette catégorie figure, par exemple, le *brun Lutétia* (colorant azoïque non sulfoné, dérivé du β-naphtol).

● *Laques brunes.* Par fixation sur un support généralement minéral (alumine, sulfate de baryum, par exemple) de nombreux colorants organiques, on peut obtenir des laques brunes, qui jouent alors le rôle de pigments, dans la fabrication des peintures. C'est le cas du *brun de résorcine RN*, du *brun diazol M*, colorants diazoïques, qui, après laquage, sont utilisables comme des pigments.

brun (Front), organisation paramilitaire nationale-socialiste, dont les troupes de choc étaient constituées par les sections d'assaut (S. A.), créées dès 1921 et dont l'emblème fut le brassard, puis le drapeau rouge à croix gammée. Le Front brun, destiné à assurer à Hitler la maîtrise de la rue pour lui ouvrir plus facilement le chemin du pouvoir, s'opposait à d'autres organisations analogues (Front rouge, Front gris, Front de fer), prêtes à recourir à la force pour s'assurer le pouvoir ou pour le conserver. (V. Chemises brunes.)

BRUN (Rudolf), bourgmestre suisse (v. 1300 - Zurich 1360). Prenant à Zurich la tête des mécontents (chevaliers écartés du pouvoir et artisans réclamant l'égalité politique), il imposa une nouvelle Constitution et se fit proclamer bourgmestre à vie (1336). Il déjoua un complot dirigé contre lui (1350), soutint Unterwalden contre l'Autriche (1351), mais se réconcilia avec celle-ci (1356).

BRUN (Antoine), diplomate franc-comtois au service de l'Espagne (Dole 1599 - La Haye 1654). Il organisa la défense de la Franche-Comté contre Richelieu (1636-1637) et représenta l'Espagne aux diètes de Worms et de Ratisbonne, et au congrès de Munster (1643). Il a laissé des écrits politiques, des traductions et des poésies.

BRUN (Johan Nordal), écrivain et théologien norvégien (Bynesset 1745 - Bergen 1816). Après avoir fait ses études théologiques à Copenhague, il revient en Norvège, où il est nommé évêque de Bergen en 1793. Il est l'auteur du premier hymne national norvégien, du grand drame national *Einar Tambeskielver* (1772), et surtout de cantiques.

BRUN (Lucien), homme politique français (Gex 1822 - Paris 1898). Avocat à Lyon, député de l'Ain à l'Assemblée nationale, il fut l'un des chefs du parti légitimiste, négocia la fusion des orléanistes et des légitimistes et se rendit, avec Chesnelong, en Autriche pour connaître les conditions du comte de Chambord à la restauration.

BRUN (Jean Jules), général français (Marmande 1849 - Paris 1911). Artilleur, professeur à l'Ecole de guerre en 1886, il fut chef d'état-major général de 1904 à 1909, puis ministre de la Guerre dans le cabinet Aristide Briand.

Brunain, la vache au prestre, fabliau anonyme du XIIIe s. Un paysan, par dévotion intéressée, donne sa vache au prêtre qui lui enseigne que la charité est toujours récompensée ; en effet, peu après, la bête rentre à l'étable du vilain, en ramenant avec elle la vache du prêtre, à laquelle on l'avait attachée ; le vilain voit là une récompense toute naturelle de son geste, et le prêtre n'ose rien dire.

BRUNÂTRE adj. Tirant sûr le brun : *Tout ce qui fait le va-et-vient entre les deux villes par ce même et unique sentier a des couleurs terreuses, brunâtres ou grises* (Loti).
◆ N. m. Couleur qui tire sur le brun : *Bois d'un rouge vineux, passant par le poli au brunâtre.*

BRUNCK (Philippe), helléniste français (Strasbourg 1729 - *id.* 1803). Auteur des *Analecta*, édition de l'anthologie grecque, et de remarquables éditions d'Aristophane, des tragiques et d'Apollonios de Rhodes.

BRUNE n. f. Déclin du jour : *A la brune. Sur la brune, Julien alla prendre sa leçon de théologie chez le curé* (Stendhal).

BRUNE (Guillaume), maréchal de France (Brive-la-Gaillarde 1763 - Avignon 1815). Ouvrier typographe, journaliste, il obtint, grâce à Danton, la charge de la réquisition des chevaux et voitures (1792). Vainqueur à Pacy-sur-Eure des fédéralistes de Normandie (1793), il fut nommé général de brigade (août). En 1798, il s'empara du trésor de Berne qui allait financer l'expédition d'Egypte, reçut les commandements des armées d'Italie, puis de Hollande, où il remporta la victoire de Bergen et imposa aux Anglais l'évacuation de la Hollande (convention d'Alkmaar, octobre 1799). Il participa également à la campagne de Marengo (1800). Maréchal en 1804, il s'empara de Stralsund en 1807, puis fut disgracié. Pendant les Cent-Jours il combattit le duc d'Angoulême, et fut à Avignon une des victimes de la Terreur blanche.

BRUNEAU (Mathurin), imposteur français (Vezins, Anjou, 1784 - † v. 1825). Fils d'un sabotier, il se fit passer en 1815 pour Louis XVII et rallia de nombreux royalistes de l'Ouest à sa cause. Il fut condamné, en 1818, pour escroquerie, à cinq ans de prison.

BRUNEAU (Paul), officier et écrivain français (Sedan 1848 - Antibes 1922). Il fit la campagne de 1870-1871, puis servit en Algérie. On lui doit des *Récits de guerre*, et plusieurs poèmes patriotiques et religieux.

BRUNEAU (Alfred), compositeur français (Paris 1857 - *id.* 1934). Elève de Franchomme, Savart, Massenet au Conservatoire de Paris, il obtint le second prix de Rome avec sa cantate *Geneviève* (1881). Critique au *Gil Blas*, au *Figaro*, au *Matin*, il est aussi un auteur fécond ; on lui doit, entre autres : quarante mélodies, des opéras : *le Rêve* (1890), *l'Attaque du moulin* (1892-1893), *Messidor* (1894-1896), *l'Ouragan* (1897-1900), *l'Enfant-Roi* (1902), *le Jardin du Paradis* (1913-1921) ; un *Requiem* (1884-1888). Bruneau est, avec G. Charpentier, le principal représentant du naturalisme dans l'évolution du drame lyrique, mais son œuvre n'est pas exempte d'influences wagnériennes. La plupart de ses livrets sont inspirés de Zola.

BRUNEAU (Charles), linguiste français (Givet 1883). Ses thèses portent sur des parlers champenois, wallons et lorrains de la région ardennaise. Professeur en Sorbonne, il a collaboré au *Précis de grammaire historique* de Ferdinand Brunot (4e éd., 1956). Il a publié, dans l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot, le tome XII (*l'Epoque romantique*) et la première partie du tome XIII (*l'Epoque réaliste*) ; on lui doit également une *Petite Histoire de la langue française* (1955-1958).

BRUNEHAUT, fille d'Athanagild, roi des Wisigoths (Espagne v. 534 - Renève 613). Elle abjura l'arianisme et se convertit au catholicisme pour épouser Sigebert, roi d'Austrasie, dont le frère, Chilpéric, épousa ensuite la sœur aînée de Brunehaut, Galswinthe. Celle-ci ayant été assassinée et Chilpéric ayant épousé sa maîtresse Frédégonde, Sigebert, à l'instigation de sa femme, résolut de venger sa belle-sœur, et Chilpéric dut lui remettre comme wehrgeld le domaine de Galswinthe : Bordeaux, Cahors, Limoges, le Béarn et le Bigorre. Lors de la guerre qui en résulta entre Neustrie et Austrasie, Sigebert fut assassiné (575) ; Brunehaut, faite prisonnière, fut exilée à Rouen, où elle se fit aimer puis épouser par Mérovée, fils de Chilpéric. Celui-ci s'empara de leurs personnes, fit exécuter son fils, mais relâcha la souveraine, qui retourna en Austrasie, où elle exerça, malgré l'opposition des « leudes », la régence au nom de son fils Childebert II. Elle se rapprocha du roi de Bourgogne Gontran, qui assura à son fils l'héritage du royaume bourguignon (traité d'Andelot 587). A la mort de Gontran (593), Brunehaut régna en fait sur l'Austrasie et la Bourgogne, ce qui lui permit de repousser de nouvelles attaques de Frédégonde. A la fin de 595, la mort de Childebert II obligea la souveraine à exercer de nouveau la régence au nom de ses petits-fils Thibert, en Austrasie, et Thierry II, en Bourgogne. Attaquée et vaincue à Laffaux (596) par Clotaire II et sa mère, Frédégonde, elle fut sauvée par la mort de cette dernière (597). Chassée par les leudes d'Austrasie, elle se réfugia en Bourgogne auprès de Thierry, qui la laissa en fait gouverner : elle l'incita à combattre Clotaire II (604), qui ne fut sauvé que par l'intervention de Thibert et de l'aristocratie austrasienne. Brunehaut dut alors combattre son petit-fils, et, lorsque ce dernier, vaincu par son frère, fut fait prisonnier et assassiné (612), elle sembla sur le point de reconstituer l'unité du « Regnum Francorum ». La mort prématurée de Thierry II (613) remit tout en question. L'aristocratie austrasienne, refusant une troisième régence de Brunehaut, la livra à Clotaire II ; après trois jours de supplices et après l'avoir montrée aux troupes hissée sur le dos d'un chameau, il la fit attacher à la queue d'un cheval indompté qui mit son corps en lambeaux. Les historiens actuels ont fait justice des critiques qui ont jadis accablé sa mémoire, en mettant en évidence sa volonté de restaurer l'autorité royale en contraignant l'aristocratie et même l'Eglise à la respecter ; c'est cette politique qui fut finalement la cause de sa perte.

Brunehaut (chaussées), routes dont la construction fut faussement attribuée à Brunehaut. Ce sont, en réalité, des routes romaines dont les Germains pensaient être redevables à leur déesse Brunhild.

Brunehilde. V. Brunhild.

BRUNEI, sultanat de la côte N.-O. de Bornéo, sous protectorat britannique ; 71 400 hab. Capit. *Brunei* (10 600 hab.). Le sultanat est divisé en deux parties par une bande de territoire rattachée à la colonie de Sarawak. C'est une région basse et humide, où des tribus malaises vivent de la culture du riz et du sagoutier, de l'élevage des buffles et de la pêche. Des plantations de caoutchouc entretiennent l'activité de la capitale, qui est en même temps le principal port.

BRUNEL (sir Marc Isambart), ingénieur français, naturalisé anglais (Hacqueville, Vexin, 1769 - Londres 1849). Fixé à Londres depuis 1799, il exécuta, de 1824 à 1842, le tunnel sous la Tamise, ce qui lui valut du gouvernement britannique le titre de baronnet (1841). — Son fils, Isambard Kingdom, ingénieur anglais (Portsmouth 1806 - Westminster 1859), construisit des docks, des voies ferrées (son nom est resté attaché à une voie spéciale de 2,13 m de largeur, qu'on n'utilise plus aujourd'hui), des tunnels et des ponts. Il construisit aussi les steamers *Great Western*, un des premiers vapeurs qui traversèrent l'Atlantique, *Great Britain* (1843), premier transatlantique construit en fer, et le colossal *Great Eastern* (1858), qui fut pendant un demi-siècle le plus grand navire du monde.

BRUNEL (Clovis), philologue et historien français (Amiens 1884). Il fut, de 1930 à 1954, directeur de l'Ecole des chartes, et publia notamment le *Recueil des actes des comtes de*

maréchal BRUNE
musée de Versailles

Alfred BRUNEAU

Phot. Neurdein, Meurisse.

BRUNELLESCHI
coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, Florence

Ferdinand BRUNETIÈRE

Heinrich BRÜNING

Jean BRUNHES

Ponthieu (1930), ainsi que *les Plus Anciennes Chartes en langue provençale* (1926-1952). [Acad. des inscript., 1937.]

BRUNELLA ou **BRUNELLE** n. f. Plante poussant dans les lieux arides et dont il existe de nombreuses espèces dans presque toutes les régions de France. (Famille des labiacées.)

BRUNELLESCHI (Filippo), peintre, sculpteur et architecte italien (Florence 1377 - *id.* 1446). Sa première formation est celle de l'orfèvre et du sculpteur; en 1401, il participe, pour la deuxième porte du baptistère, au concours dont Ghiberti est le vainqueur. Il part ensuite pour Rome avec Donatello et y étudie les ordres antiques. Revenu à Florence, il s'impose en élevant la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, dressant sur un tambour octogonal le profil original et hardi d'une calotte ovoïde. Ainsi commence une carrière d'architecte novateur, utilisant largement les ressources de l'art antique, mais les adaptant à une conception neuve et personnelle, élaborée à partir d'une connaissance approfondie des règles de la perspective. Il recherche l'harmonie et la puissance des ordonnances monumentales dans le jeu de volumes clairement articulés, dans la distribution rigoureuse de surfaces bien rythmées. Sa plus parfaite réussite dans ce sens est la vieille sacristie de Saint-Laurent, petit édifice à coupole sur plan carré (1420), dont il a repris les principaux motifs à la chapelle Pazzi (1429-1446). A Saint-Laurent encore, il renouvelle l'église de type basilical (1421-1423) et celle de plan central à Sainte-Marie-des-Anges (à partir de 1436, inachevée), où les niches profondes des murs créent d'autre part une valeur expressive nouvelle et montrent la maîtrise définitive de Brunelleschi dans l'organisation subtile des intérieurs et des effets lumineux. La même évolution est sensible à l'église Santo Spirito (1444). Il applique aussi son ordonnance claire et concise à l'architecture civile, au palais du Parti guelfe, au portique des Innocents, au palais Pitti (1re version). La conception de ses édifices reprend certaines dispositions du roman toscan, en y adaptant de manière plus précise les motifs empruntés à l'antique. Son exemple fut décisif dans tous les domaines et il fut peut-être l'initiateur le plus complet de la Renaissance. (→ Biblio.)

BRUNET, ETTE adj. et n. (dimin. de *brun*). Un peu brun; à peu près brun : *Il avait* [...] *des cheveux tout frisés qui étaient comme brunets à la racine et finissaient en couleur d'or* (Sand). ‖ Brun de cheveux ou de teint : *Une brunette aux yeux bleus.*

◆ N. f. V. BRUNETTE.

BRUNET (Jacques Charles), bibliographe français (Paris 1780 - *id.* 1867). Libraire comme son père, passionné de bibliographie, il débuta en 1802 par un supplément au *Dictionnaire bibliographique* de Cailleau et de l'abbé Duclos, et donna en 1810 un *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, auquel s'ajouta un supplément : *Nouvelles Recherches bibliographiques* (1834).

BRUNET (Jean), écrivain provençal (Avignon 1823 - *id.* 1894). Il est un des sept poètes qui, en 1854, fondèrent le Félibrige. Il a surtout travaillé à un recueil de proverbes provençaux, dont il n'a fait paraître que quelques extraits : *Bachiquello a proverbi sus la luno* (1876).

BRUNET DE PRESLE (Wladimir), helléniste français (Paris 1809 - Parouzeau, Seine-et-Marne, 1875). Il publia notamment *les Papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale* (1865), ouvrage commencé par Letronne, puis continué par Hase, Boissonade et Egger.

BRUNET LATIN, nom francisé de Brunetto Latini*.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), écrivain, critique et professeur français (Toulon 1849 - Paris 1906). Il fut maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1886), secrétaire de la rédaction, puis directeur de *la Revue des Deux Mondes* (1893). Il a publié surtout des ouvrages de critique littéraire, plusieurs séries d'*Etudes critiques* (9 vol., 1880-1925), *Questions de critique* (1889), *Nouvelles Questions de critique* (1890), *le Roman naturaliste*, suite d'articles qui constituent une campagne contre l'école naturaliste (1883), *les Epoques du théâtre français*, suite de conférences de l'Odéon (1892), *l'Evolution de la poésie lyrique*, œuvre sortie d'un cours à l'Ecole normale et à la Sorbonne (1894), un *Manuel de l'histoire de la littérature française* (1897), puis une *Histoire* plus développée (1904-1918), continuée par ses élèves.

Ses œuvres répondent à un idéal dogmatique de la critique, qui s'oppose à l'impressionnisme de Jules Lemaitre et d'Anatole France. Avec une éloquence pressante, un style qui se ressent de sa longue fréquentation du XVIIe s. et surtout de Bossuet, Brunetière combat « l'art pour l'art », affirme le droit de juger et de classer, s'efforce de donner à son explication de l'évolution littéraire un fondement scientifique inspiré du darwinisme.

Surtout après sa conversion définitive, qu'on peut dater des environs de 1900, et qu'avait précédée une mémorable visite au Vatican (1894), à partir de laquelle ne cessa de le dominer le prestige de Léon XIII, il se fit le champion d'un christianisme social, qui appuyait ses raisons de croire sur le positivisme et l'évolutionnisme (*Discours de combat*, 1899-1903 et 1907; *Sur les chemins de la croyance*, 1904). Sa nature d'esprit religieux, en accord avec celle de Newman et avec l' « américanisme », se sentit moins en rapport avec l'esprit du pontificat de Pie X. (Acad. fr., 1893.) [→ Biblio.]

BRUNETTE n. f. Petite composition à une ou plusieurs voix (souvent *duo* ou *trio*), avec ou sans accompagnement instrumental, sur un sujet galant et pastoral.

— ENCYCL. La *brunette* adopte la coupe de l'air léger du XVIIe s. (AA BB), ou bien présente des couplets et des refrains. Son nom vient de la poésie populaire du Moyen Age, dont l'idéal féminin était la « petite brune » qui symbolisa plus tard, dans l'air de Cour, l' « amour tendre ». Ballard publie le premier recueil de *Brunettes ou Petits Airs tendres* (1703-1711). Au XVIIIe s., Rameau en insère dans ses opéras. Par la suite, la brunette adopta soit un esprit grivois qui la rapprochait du vaudeville, soit une sentimentalité édulcorée qui annonçait la romance.

BRUNEVAL, petite plage sur la Manche, aux environs d'Etretat, où fut effectuée, le 27 février 1942, la première opération combinée sur le sol de la France occupée. Organisée grâce à des renseignements fournis par le réseau français Confrérie* Notre-Dame, cette opération aboutit à la destruction d'un important poste allemand de radar et au rembarquement de la plupart des parachutistes.

BRUNHES (Jean), géographe français (Toulouse 1869 - Boulogne-sur-Seine 1930). Fils d'universitaire, il entra à l'Ecole normale supérieure, où il fut conquis par l'enseignement de Vidal de La Blache. Reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie en 1892, il enseigna d'abord la géographie aux universités suisses de Fribourg et de Lausanne, puis fut appelé en 1912 à la chaire de géographie humaine, nouvellement fondée au Collège de France. Il ne cessa de voyager, en Europe, sur les bords de la Méditerranée, en Extrême-Orient, en Amérique du Nord; il étudia ainsi, sur place, des problèmes particuliers (*l'Irrigation dans la péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord*, 1902) et recueillit une vaste documentation qui lui permit d'écrire un grand traité, *la Géographie* humaine* (1910), premier ouvrage français consacré à cette science nouvelle et qui mettait en valeur les rapports de l'homme avec le milieu naturel. Il a également publié une *Géographie humaine de la France* (1920-1926), première partie de l'*Histoire de la Nation française* de G. Hanotaux et, avec Camille Vallaux, la *Géographie de l'histoire* (1921). [Acad. des sc. mor. et polit., 1927.]

Brunhild ou **Brunehilde**, personnage qui paraît dans la légende germanique des *Nibelungen*. C'est la fille préférée de Wotan.

BRUNI n. m. Sell.-maroq. Produit colorant employé pour le façonnage de la tranche d'un cuir. ‖ Poli d'un métal, par opposition à *mat*.

BRUNI, E adj. Devenu brun : *Une estivante au teint bruni.*

BRUNI (Leonardo), humaniste italien (Arezzo 1370 - Florence 1444). [Il fut surnommé L'ARÉTIN, mais il ne faut pas le confondre avec le fameux Pierre l'Arétin.] Disciple de Coluccio Salutati, il fut, comme lui, chancelier de la République florentine, après avoir été secrétaire de la chancellerie pontificale. Il traduisit en latin Aristote, Platon, Démosthène et Plutarque, et écrivit l'histoire de Florence depuis Sulla jusqu'en 1402, en latin : *Historiarum florentini populi libri XII.*

BRUNI (Antonio Bartolomeo), compositeur italien (Cuneo 1751 - *id.* 1821). Elève du violoniste Pugnani, il fit représenter à Paris, avec succès, plusieurs opéras : *Corradino* (1786), *Celestina, l'Ile enchantée, le Mariage de J.-J. Rousseau, Tobern, le Major Palmer.* Premier violon de l'impératrice Joséphine, il rentra en Italie en 1806, mais revint à Paris faire représenter le *Règne des douze heures* et *le Mariage pour commission* (1816). Il composa également des concertos, des sonates, des méthodes pour violon et pour alto.

BRUNICO, bourg d'Italie, dans le Trentin (prov. de Bolzano), dans la vallée de la Rienza, à l'entrée du val de Tures; 6 900 hab. Station touristique d'été.

BRUNIE n. f. (du botaniste hollandais K. *de Bruyn*). Genre de sous-arbrisseaux polymorphes ayant le port des bruyères, dont on connaît une dizaine d'espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance, et dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins. (Type de la famille des *bruniacées*.)

BRÜNIG (le), col des Alpes suisses, faisant communiquer la vallée de l'Aare avec la région du lac des Quatre-Cantons; 1 011 m. Station d'été et de sports d'hiver.

BRÜNING (Heinrich), homme politique allemand (Münster 1885). Issu de paysans westphaliens, frère d'un prélat missionnaire, il se consacre au droit, puis à la philosophie et à l'histoire. Spécialisé dans les questions financières, il est élu au Reichstag en 1924 et réélu jusqu'à la dissolution des partis opposés au national-socialisme en 1933. Chef de la fraction parlementaire du Centre catholique en 1929, chancelier du Reich de 1930 à 1932, il tente, malgré la crise économique, d'assurer le passage de la démocratie parlementaire à la démocratie autoritaire, afin d'écarter du pouvoir le socialisme, qui ne correspond pas, selon lui, aux nécessités de l'heure. Dans ce dessein, il dissout le Reichstag (juillet 1930); mais les nouvelles élections, en faisant entrer au Parlement 107 députés nazis, ouvrent le chemin du pouvoir à Hitler et contraignent Brüning à s'appuyer sur la social-démocratie. En 1932, pour barrer le chemin du pouvoir à Hitler, il contribue à la réélection d'Hindenburg à la présidence de la République, mais celui-ci le renvoie, le 31 mai, pour s'être opposé au développement des formations militaires. Sa chute marque en fait la fin de la république de Weimar. Contraint à l'exil en 1933, il devient professeur à l'université catholique de Baltimore. Rentré en Allemagne en 1952, il est professeur à Cologne.

BRUNIQUEL, comm. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Montauban), sur la Vère, près de son confluent avec l'Aveyron; 634 hab. (225 aggl.). Château dont la légende attribue la construction à la reine Brunehaut : c'est un édifice dont la superstructure est féodale, mais qui a été remanié par la suite (Renaissance). Grottes préhistoriques.

BRUNIR v. tr. Rendre brun : *Le soleil brunit le teint. Le soleil déclinait; le soir prompt à le suivre | Brunissait l'horizon* (Hugo).

◆ V. intr. Devenir brun : *Beaucoup d'enfants blonds brunissent avec l'âge. Il empilait des volumes dont la couverture* [...] *avait bruni et subi l'injure des mouches* (A. France).

BRUNIR v. tr. Polir la surface des métaux, les rendre brillants, en en effaçant les minuscules aspérités par le brunissoir*. ‖ Teinter les tranches d'un cuir au moyen de bruni.

— Vén. En parlant des cervidés, frotter leurs bois pour les polir et les débarrasser de la peau morte. (Les cervidés brunissent leur tête quand ils vont au frayoir, lorsqu'ils ont dépouillé leur velours et leurs lambeaux. Très peu foncés les premiers jours, leurs bois le deviennent bientôt davantage. Il y a des cerfs à bois noirs [les plus beaux], d'autres restent bruns, et l'extrémité des bois blanchit en servant à fouiller.)

BRUNISSAGE n. m. Mécan. Opération consistant à roder une surface frottante d'une pièce mécanique. ‖ Traitement chimique ayant pour objet une oxydation superficielle d'une pièce métallique pour en améliorer la présentation.

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, W.-W., Max.

— Orfèvr. Action de frotter au brunissoir des pièces de métal fin, pour leur donner le poli.
— Sell.-maroq. Action de brunir les tranches d'un cuir.
— ENCYCL. Mécan. Le *brunissage* de deux engrenages devant rouler ensemble se fait en les montant dans leur position de travail et en les faisant tourner jusqu'à usure des aspérités. On brunit un alésage en passant à l'intérieur un appareil appelé brunissoir*, d'un diamètre très légèrement supérieur à celui de l'alésage. Ce brunissoir peut être utilisé « en poussant », au moyen d'une presse, ou, de préférence, « en tirant », au moyen d'une machine à brocher. Ce procédé est appliqué notamment à des surfaces frottantes garnies d'antifrictions (coussinets). Il en comprime les aspérités et adoucit le frottement.

BRUNISSEMENT n. m. Action de devenir brun : *Le brunissement de l'épiderme.*

BRUNISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui brunit les métaux. || Spécialiste qui donne à une pièce de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie les qualités de fini exigées par celle-ci.

BRUNISSOIR n. m. Grav. Outil à l'aide duquel le graveur enlève les barbes ou aplanit les tailles peu profondes.
— Mécan. Outil utilisé pour les travaux de repoussage au tour. || Pièce en forme d'olive, ou composée d'un empilage de disques sur un mandrin, et ayant un diamètre un peu supérieur à celui d'un alésage, que l'on passe de force à l'intérieur de celui-ci pour en atténuer les aspérités. (V. BRUNISSAGE.)
— Orfèvr. Outil formé d'une pierre lisse (agate, hématite, etc.) ou d'un petit bloc d'acier poli, dont se servent les orfèvres pour donner du luisant aux parties d'un décor destinées à offrir la sensation du relief.
— Rel. Pierre d'agate emmanchée, employée pour la dorure sur tranches. (V. DENT *à brunir*.)

BRUNISSURE n. f. Art du brunisseur. || Luisant donné aux métaux par le brunissage.
— Text. Renforcement ou diminution des teintes d'une étoffe.

BRUNIUS (Karl Georg), architecte, poète et littérateur suédois (Tanun 1792 - Lund 1869). Professeur de grec à l'université de Lund, il publia des *Carmina latina*, un grand poème *De diis Arctois libri sex*, dirigea la restauration des cathédrales de Lund, Växjö, etc., et a laissé un grand nombre de travaux sur l'histoire de l'art.

BRUNN (Heinrich VON), archéologue allemand (Wörlitz, près de Dessau, 1822 - Schliersee 1894). Professeur d'archéologie à Munich (1865), il y fut conservateur du cabinet des Médailles et du Musée céramique. Il a publié notamment : *Histoire des artistes grecs* (1853-1859), *l'Art dans Homère* (1868).

BRÜNN. V. BRNO.

BRUNNEN, localité de Suisse (comm. d'Ingenbohl, cant. de Schwyz), sur la rive N. du lac des Quatre-Cantons, près de l'embouchure de la Muota. Importante station touristique. Cimenterie.

BRUNNER (Johann Conrad), médecin suisse (Diessenhofen 1653 - Mannheim 1727). Il professa la médecine à Heidelberg (1687). Ses principaux ouvrages traitent du pancréas, dont il reconnut la nature glandulaire.

Brunner (GLANDES DE), glandes de la muqueuse de la partie initiale de l'intestin grêle (première et deuxième partie du duodénum). Elles siègent sous la musculaire muqueuse (fibres musculaires incluses dans la muqueuse).

BRUNNER (Heinrich), juriste et historien autrichien (Wels, Haute-Autriche, 1840 - Kissingen 1915). Il publia d'importantes études sur l'histoire du droit français (en particulier du vieux droit normand), et prit en 1886 la direction de la « Section des lois » des *Monumenta Germaniae historica*. Auteur d'une *Histoire du droit allemand*.

BRUNNÉRITE n. f. Minér. Carbonate naturel de calcium, qui est une variété bleue de calcite.

BRUNNOW (Philippe Ivanovitch, baron, puis comte DE), diplomate russe, d'origine allemande (Dresde 1797 - Darmstadt 1875), collaborateur intime de Nesselrode*. Partisan de l'équilibre européen et de l'intégrité de l'Empire ottoman, il fut un des négociateurs du traité de Londres de 1840, entre la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre, qui réglait — en dehors de la France — les affaires d'Orient. Il représenta la Russie au congrès de Paris (1856) et fut ambassadeur en Angleterre et en France de 1860 à 1874.

BRUNO (saint), fondateur de l'ordre des Chartreux (Cologne 1035 - Serra San Bruno, près de Catanzaro, 1101). Successeur, en 1056 ou 1057, de son maître Hermann comme écolâtre de Reims, il professa avec éclat une vingtaine d'années la grammaire et la théologie, et forma de brillants élèves, dont le futur Urbain II. Il eut de violents démêlés avec l'archevêque simoniaque Manassès de Gournay (1067-1080), qui en fit un chancelier de l'Eglise de Reims (1075), puis, du fait de ses protestations, lui confisqua ses biens, mais Bruno le fit déposer (1080). Il embrassa alors la vie monastique. Retiré d'abord à Saisse- (ou Sèche-) Fontaine (diocèse de Langres), il fonda ensuite la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, avec six compagnons (1084). Appelé à Rome (1090) par Urbain II, qui ne pouvait se passer de ses conseils, il obtint bientôt de se retirer en Calabre, où il fonda (1092) la chartreuse Della Torre. Il mourut sans avoir pu retourner à la Grande-Chartreuse, dont son disciple Landuin prit la direction. Il n'avait pas rédigé de règles particulières pour ses disciples, qui suivirent en partie celles de saint Benoît. On a de lui, outre deux lettres,

« Enterrement de saint BRUNO »
peinture de Lesueur, *Louvre*

des commentaires mystiques sur les Psaumes, et sur les Epîtres de saint Paul. Il bénéficia d'une canonisation équipollente au XVIIe s. — Fête le 6 octobre. (→ Biblio.)
— Bx-arts. Eustache Lesueur a exécuté avec l'aide de ses frères, pour le cloître des Chartreux, à Paris, une série de vingt-deux tableaux (1645-1648) représentant la vie de saint Bruno (Louvre). Parmi les autres peintures relatives à saint Bruno, citons celles du Guerchin (Bologne), de Zurbarán (Munich), Restout (Louvre). Parmi les sculptures, la plus remarquable est celle de Houdon (Sainte-Marie-des-Anges, à Rome).

BRUNO ou **BRUNON Ier**, archevêque de Cologne et duc de Lorraine (925 - Reims 965), fils de l'empereur Henri Ier *l'Oiseleur* et de sainte Mathilde. Il fut nommé archevêque de Cologne (953), et reçut de son frère Otton Ier le gouvernement du duché de Lorraine en 953. A partir de 956, il joua un rôle important en France du fait de son ascendant sur sa sœur Hatheride, veuve de Hugues le Grand ; il s'efforça dès lors de maintenir l'équilibre entre Capétiens et Carolingiens pour conserver l'indépendance de son duché.

BRUNO II de Berg († Trani 1137), archevêque de Cologne (1131-1137), archichancelier d'Empire (1134).

BRUNO III de Berg († abbaye d'Altenberg 1200), archevêque de Cologne (1191-1193).

BRUNO IV de Sayn († Blankenberg 1208), archevêque de Cologne (1205-1208).

BRUNO (Giordano), penseur et écrivain italien (Nola, royaume de Naples, 1548 - Rome 1600). Il fréquente, en sa qualité de fils d'un gentilhomme, les milieux littéraires et philosophiques de Naples. A dix-sept ans, il entre au couvent des Dominicains à Naples et, pendant treize ans, étudie la théologie thomiste, mais il lit aussi tous les philosophes modernes et anciens : Héraclite et Démocrite exercèrent sur lui une grande influence. On lui fait alors un procès en hérésie à Rome (1576). Sans se soumettre, il s'enfuit et gagne Genève. Mais la rigueur calviniste lui est aussi hostile ; ses polémiques avec un professeur de l'Académie l'obligent à partir. Il va à Toulouse, ensuite à Paris, où il publie, en 1582, son premier livre : *De umbris idearum*, dédié à Henri III, qui lui offre une chaire à la Sorbonne. En 1583, il est à Londres : ses leçons publiques à Oxford attirent la méfiance des docteurs en théologie. Retourné à Paris, il a des polémiques avec les péripatéticiens de l'Université (il écrit *Acrotismus Camoeracensis*). L'Allemagne luthérienne l'accueille : il enseigne à Wittenberg, Prague, Helmstädt, Francfort, et y publie ses œuvres en latin. Mais, à Prague, il suscite le scandale des calvinistes (1588). Invité à Venise par le patricien Giovanni Mocenigo, il y fréquente Galilée et Sarpi dans la librairie d'Andrea Morosini, foyer intellectuel très vivant. En prétendant que « Bruno ne voulait pas lui apprendre la magie à laquelle ce génie devait sa mémoire prodigieuse », Mocenigo le livre au Saint-Office. Torturé, Bruno refuse de renier ses thèses et ses idées, et il est brûlé vif.
En partant d'un néo-platonisme panthéiste, en critiquant l'aristotélisme, il pousse très loin l'application des principes de Copernic, et il préconise la connaissance du monde fondée sur l'expérience et la raison, comme but suprême de la pensée. Esprit dialecticien et antidogmatique, il fut attaqué à la fois par les protestants et les catholiques ; Herder et Hegel ont salué en lui un des fondateurs de la pensée critique moderne. Ses ouvrages, animés par une ardente soif de recherche, sont tantôt polémiques, tantôt satiriques (contre les coutumes et les opinions de son époque et de l'Eglise), et toujours éclatants d'intelligence, même s'ils sont parfois trop touffus. Principaux ouvrages : *l'Expulsion de la Bête triomphante*, *De la cause, du principe et de l'unité*, *De l'infini, de l'univers et des mondes*, le dialogue *la Cène des Cendres*, âpre satire des pédants, publiée, comme les trois œuvres précédentes, en 1584, et *Des fureurs héroïques* (1585).

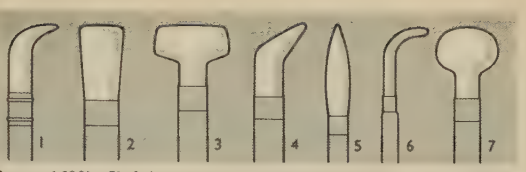

brunissoirs
1 et 2, en agate
3, en grès
4, pied-de-biche
5, langue-de-chien
6, en acier
7, demi-sphérique

Giordano BRUNO

BRUNOISE n. f. Art culin. Façon de tailler en tout petits dés les légumes (carottes, navets, etc.), pour la garniture d'un potage.

BRUNOLD (Paul), musicographe français (Paris 1875 - *id.* 1948). Claveciniste, organiste de Saint-Gervais, il a travaillé à la publication des œuvres de Chambonnières, de Louis et François Couperin, et a laissé un ouvrage sur *le Grand Orgue de Saint-Gervais*. Il fut conservateur du Musée instrumental. (Conservatoire national de musique.)

BRUNON. V. BRUNO (saint).

BRUNON de Querfurt (saint), appelé aussi **Boniface**, religieux camaldule, apôtre de la Russie et martyr (Saxe v. 974 - † 1009). Sylvestre II le désigna comme « archevêque des gentils », chargé de la conversion des infidèles en Prusse. En 1007, il aurait prêché en Russie et en Pologne. En 1009, il voulut poursuivre sa mission chez les Prussiens, mais fut mis à mort sur l'ordre d'un de leurs chefs.

BRUNOT (Ferdinand), linguiste français (Saint-Dié 1860 - Paris 1938). Sa thèse (*Etude sur la doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*) est remarquable à la fois par l'excellence de la méthode et la sûreté du jugement. Professeur à la Sorbonne, puis doyen de la Faculté des lettres, il ne cessa de travailler à sa grande *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, commencée en 1905 ; et, de 1926 à 1937, il

Ferdinand BRUNOT

Phot. Giraudon, X, Manuel.

BRUNSWICK
la Weberstrasse
et l'église Saint-André
très endommagée en 1944

Léon BRUNSCHVICG

Charles Guillaume
Ferdinand
duc de BRUNSWICK
(1735-1806)
par Antoine Graff

put voir paraître les tomes VI, VII, VIII et IX, et préparer le premier volume du tome X. Le rôle de Ferdinand Brunot dans l'histoire de la linguistique française — rôle des plus importants — aura été de définir une méthode historique et d'orienter les recherches et les esprits vers la psychologie du langage plutôt que sur les formes ou les catégories grammaticales. Le volume intitulé *la Pensée et la langue* (1936), qui a été plusieurs fois réimprimé, contient, d'après son titre, une méthode, des principes et le plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français. De nombreux ouvrages scolaires inspirés par cette méthode semblent devoir renouveler peu à peu l'enseignement de notre langue.
Ferdinand Brunot fut un professeur éminent, dont la parole, d'une clarté parfaite, était chaleureuse et vivante. D'une inlassable activité, il créa, en Sorbonne, un Institut de phonétique, où il fit graver sur disques de nombreux textes en prose et en vers dits par des écrivains et des personnages connus (Acad. des inscript. et belles-lettres, 1925).

BRUNOT (André), acteur français (Prémery 1879). Après deux ans au Conservatoire (classe Silvain), il emporte un éclatant premier prix de comédie dans Mascarille, des *Précieuses ridicules*, son rôle de début à la Comédie-Française (1903), où il tint brillamment l'emploi des grands comiques du répertoire. Sociétaire de 1901 à 1945, il reprit une carrière dans la Compagnie J.-L. Barrault. Outre le répertoire, il a fortement marqué des rôles comme Cyrano, Poliche, M. Vernet et M. Le Trouhadec. Il a été professeur au Conservatoire de 1934 à 1946.

BRUNOY, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), sur l'Yerres, en bordure de la forêt de Sénart ; 10 920 hab. (*Brunoyens*). Eglise avec chœur du XIIIe s. ; décorations intérieures du XVIIIe s. Centre de séjour ; lotissements.

Bruns (FORMULE OU THÉORÈME DE). Géophys. Relation, exprimée sous des formes mathématiques diverses, par laquelle l'astronome allemand Bruns (1848-1919) traduisit, dans son mémoire *Figur der Erde* (1878), le résultat fondamental de son application de la théorie mathématique du potentiel, alors nouvelle, à la détermination de la forme de la Terre. Cette relation a été le point de départ de travaux théoriques et expérimentaux ayant pour objet la détermination indirecte des courbures du « Géoïde* » à partir de mesures gravimétriques faites à différentes profondeurs, notamment en sous-marin.

BRUNSCHVICG (Léon), philosophe français (Paris 1869 - Aix-les-Bains 1944). Professeur à la Sorbonne (1909), il reprit les problèmes posés par la critique kantienne à la lumière d'une étude approfondie des sciences. Outre sa thèse sur la *Modalité du jugement* (1897), nous citerons : *Spinoza et ses contemporains* (1894), *Introduction à la vie de l'esprit* (1900), *l'Idéalisme contemporain* (1905), *les Etapes de la philosophie mathématique* (1912), *l'Expérience humaine et la causalité physique* (1922), *Œuvres complètes de Blaise Pascal*, avec la collaboration de Pierre Boutroux et Félix Gazier (1897 et suiv.), *le Génie de Pascal* (1925), *le Progrès de la conscience dans la philosophie occidentale* (1927), *la Raison et la religion* (1939). [Acad. des sciences morales, 1920.] (→ Biblio.)

Brunschwicg (OPÉRATION DE). Gynécol. Opération destinée au traitement des épithéliomas avancés du petit bassin, comportant un évidement partiel de la région.

BRUNSTATT, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Mulhouse), agglomération de la banlieue S. de Mulhouse ; 3 829 hab. (3 740 aggl.). Cimetière militaire français. Bonneterie.

BRUNSUM, v. des Pays-Bas (Limbourg) ; 22 800 hab. Mines de houille. Métallurgie différenciée.

BRUNSVIGITE n. f. (du nom de la ville allemande de *Brunswick*). Minér. Aluminosilicate naturel de fer et de magnésium hydraté, du groupe des chlorites.

BRUNSWICK, en allem. **Braunschweig**, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), ch.-l. de district, dans la région des Börde ; 250 000 hab. Anc. capit. de l'*Etat de Brunswick*, la ville fut très endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle possède un bel hôtel de ville d'une ornementation abondante, une collégiale romane (1173-1195) où se trouve le tombeau de Henri le Lion avec un magnifique lion de bronze. C'est un centre universitaire important. De nombreuses maisons d'édition y sont localisées. Imprimeries. Fabrication de machines à calculer, de pianos renommés. Un faubourg industriel se développe sur le Mittellandkanal, à 10 km de la ville, notamment avec de grandes usines d'automobiles, des verreries. Industries des conserves et de l'optique, repliées de l'Allemagne orientale. Centre touristique important, commandant l'accès au Harz. — Le *district de Brunswick* a 871 600 hab.
— Hist. Dès la préhistoire existait sur les rives de l'Oker une communauté de pêcheurs et de chasseurs. Charlemagne détruisit ce centre au cours de ses luttes contre les Saxons. La tradition attribue la fondation de la ville à Bruno, fils du duc de Saxe Ludolf (vers 860). C'est à l'époque du duc Henri le Lion que Brunswick devint la véritable capitale du premier duché de Saxe. Cité très florissante, elle adhéra, une des premières, à la Hanse, et conserva richesse et puissance jusqu'à la guerre de Trente Ans. Longtemps indivise entre les diverses branches de la famille de Brunswick, elle devint la résidence des ducs de Brunswick en 1671.

BRUNSWICK (ETAT DE), en allem. **Braunschweig**, ancien Etat d'Allemagne, presque entièrement incorporé à la Basse-Saxe ; capit. *Brunswick*. Il se composait de territoires dispersés en nombreuses enclaves, aux limites très compliquées, dans le Harz, le bassin sub-hercynien et les plateaux sédimentaires de la moyenne Weser. Il associait l'exploitation de riches terroirs à celle des mines du Harz.
— Hist. Le territoire de Brunswick faisait partie du pays des Saxons soumis par les Carolingiens et, au Xe s., constituait un élément du puissant duché de Saxe. Lors du démembrement de celui-ci en 1180, le duc Henri le Lion conserva le Brunswick et le Lunebourg (Lüneburg). Son petit-fils Otton, devenu le chef de la maison Welf, investi en 1235, se réconcilia avec le chef de la maison des Hohenstaufen, l'empereur Frédéric II, et, à la diète de Mayence, se fit reconnaître le titre de duc de Brunswick et de Lunebourg. Les possessions Brunswick-Lunebourg couvraient un ensemble de territoires, de la basse Elbe au confluent de la Werra et de la Fulda. En 1806, le Brunswick fut incorporé par Napoléon dans le royaume de Westphalie. En 1814, après la bataille de Leipzig, le duc Frédéric-Guillaume fut restauré. Le duché de Brunswick, territorialement diminué au profit du nouveau royaume de Hanovre, entra en 1815 dans la Confédération germanique. En 1866, il adhéra à la Confédération d'Allemagne du Nord et, en 1884, il aurait dû légitimement revenir à Georges V de Hanovre, dépossédé de son royaume par la Prusse depuis 1866, mais Bismarck fit proclamer régent le prince Albert de Prusse. La question successorale fut réglée en 1913, lorsque, ayant renoncé solennellement au trône de Hanovre, le fils de Georges V, Ernest Auguste, fut reconnu par la Prusse, après avoir épousé Victoria Louise, fille de Guillaume II. En 1918, la dynastie fut renversée et le Brunswick devint une république, que la loi de janvier 1934 intégra au Reich. Aujourd'hui, le Brunswick fait partie du land de Basse-Saxe de la République fédérale d'Allemagne.

BRUNSWICK (PÉNINSULE DE), péninsule du Chili méridional, limitant au S.-O. le détroit de Magellan.

BRUNSWICK (NOUVEAU-). V. NOUVEAU-BRUNSWICK.

BRUNSWICK (MAISON DE), maison princière allemande dont l'origine remonte aux Welfs par Henri le Lion, duc de Saxe (v. BRUNSWICK [*Etat de*]). Les partages successoraux fractionnèrent la famille en de multiples branches, elles-mêmes ramifiées, dont les principales furent : Brunswick-Lunebourg (qui ne compta pas moins de trois rameaux), Wolfenbüttel, Dannenberg, Göttingen, Bevern, chaque branche conservant, comme en participation, le titre ducal de Brunswick. Les principaux membres de la maison de Brunswick furent : OTTON (1175-1219), v. OTTON DE BRUNSWICK ; — ALBERT Ier *le Lion* (1236-1279), qui partagea le duché avec son frère Jean en 1267, lui donnant le Lunebourg ; — ERNEST AUGUSTE, premier Electeur de Hanovre* (Herzberg 1629 - Herrenhausen, près de Hanovre, 1698) ; — ELISABETH CHRISTINE, fille d'Antoine de Brunswick (1691-1750). Elle épousa en 1708 le futur empereur Charles VI et fut la mère de l'impératrice Marie-Thérèse ; — FERDINAND, duc **de Brunswick** (Wolfenbüttel 1721 - Brunswick 1792). Il fut un des lieutenants de Frédéric II dans la guerre de Sept Ans, et fut nommé feld-maréchal dans l'armée prussienne et commandant en chef des armées alliées (1757). Il se brouilla finalement avec le roi et se retira à Brunswick ; — ELISABETH CHRISTINE (1715 - Schönhausen, près de Berlin, 1797). Elle fut mariée au futur Frédéric II de Prusse (1733) contre le gré de celui-ci, qui la délaissa durant toute son existence. Fixée à Schönhausen, elle se consacra à la charité et à la rédaction de livres de morale ; — CHARLES GUILLAUME FERDINAND, duc **de Brunswick** (Wolfenbüttel 1735 - Ottensen, près d'Altona, 1806). Il se distingua au service de la Prusse pendant la guerre de Sept Ans, en 1778, à propos de la succession de Bavière et, en 1787, au cours de l'intervention militaire en Hollande. Considéré comme l'un des meilleurs généraux européens, il commandait en chef en 1792 lors de l'invasion de la France. Il marchait sur Paris, après s'être emparé de Longwy et de Verdun, lorsqu'il lança l'ultimatum aux Parisiens connu sous le nom de *manifeste de Brunswick** (v. art. suiv.). Entré en tractations secrètes avec Danton, son armée décimée par la dysenterie, il battit en retraite après la canonnade de Valmy (20 sept. 1792). En 1793, il reprit Mayence aux Français, mais, vaincu par Hoche au Geisberg et ne s'entendant pas avec le général autrichien Wurmser, il se fit relever de son commandement. Il reprit du service en 1806 et, blessé à Auerstedt, mourut peu après ; — CAROLINE, fille du précédent, épouse, en 1795, du prince de Galles (v. CAROLINE) ; — FRÉDÉRIC GUILLAUME, duc **de Brunswick** (Brunswick 1771 - Quatre-Bras 1815), frère de la précédente. Il leva un corps franc en 1809 pour combattre Napoléon, prit part aux combats de 1814-1815 et fut tué à la bataille des Quatre-Bras ; — CHARLES FRÉDÉRIC AUGUSTE GUILLAUME, duc **de Brunswick** (Brunswick 1804 - Genève 1873), fils du précédent. Détesté de ses sujets, il fut chassé par eux (1830), se réfugia à Londres et à Paris, y mena une vie scandaleuse. Très riche, il légua toute sa fortune à la ville de Genève, à charge pour elle de lui élever une statue équestre ; — AUGUSTE LOUIS MAXIMILIEN FRÉDÉRIC GUILLAUME, duc **de Brunswick** (1806-1884), frère du précédent. Il gouverna constitutionnellement le Brunswick à partir de 1831 et sut résister à la réaction antilibérale qui suivit 1848 en Allemagne.

● La *branche de Brunswick-Göttingen* fut fondée par ERNEST († 1368), qui, lors d'un partage, obtint le pays d'Oberwald avec la ville de Göttingen.

● La *branche de Brunswick-Lunebourg* fut créée par Otton Ier (1204-1252), premier comte de Brunswick-Lunebourg (1235-1252). — ERNEST Ier **de Brunswick-Lunebourg**, dit *le Confesseur* (Ulzen 1497 - Zelle 1546), fut un des signataires de la protestation des princes luthériens à Spire. Il lutta contre les anabaptistes de Munster, puis, membre de la ligue de Smalkalde, il combattit son cousin Henri de Wolfenbüttel, resté catholique. — CHRISTIAN, duc **de Brunswick-Lunebourg** (Groningen 1599 - Wolfenbüttel 1626), se rendit célèbre par ses dévastations au début de la guerre de Trente Ans. — GEORGES GUILLAUME, duc **de Brunswick-Lunebourg-Zelle** (1624-1705), fut mêlé à toutes les guerres européennes du XVIIe s., accompagna Guillaume d'Orange lors de sa descente en Angleterre, et occupa le duché de Lauenbourg et le comté de Ratzebourg, lors de l'extinction de la maison de Saxe-Lauenbourg (1689).

● La *branche de Brunswick-Wolfenbüttel* a compté parmi ses membres : HENRI, duc **de Brunswick-Wolfenbüttel**, dit *le Jeune* (1489-1568). Il eut une grande part à la bataille de Frankenhausen (1525), où furent écrasés les paysans révoltés. D'abord hostile à la Réforme, chassé de ses Etats par son cousin Ernest Ier de Lunebourg, il adhéra

Phot. Brinckmann-Schröder (Atlas-photo), X, Larousse.

finalement au luthéranisme ; — JULES, duc **de Brunswick-Wolfenbüttel** (1528-1589), qui encouragea le luthéranisme, fonda l'université de Helmstedt et refit un moment l'unité du Brunswick en 1584 ; — HENRI JULES, duc **de Brunswick-Wolfenbüttel** (Wolfenbüttel 1564 - Prague 1613), qui fut l'un des hommes les plus instruits de son temps. Juriste, architecte, sachant le grec et l'hébreu, il écrivit aussi onze drames représentés à Wolfenbüttel. Il était évêque luthérien de Halberstadt ; — FRÉDÉRIC ULRICH, duc **de Brunswick-Wolfenbüttel** (1591-1634), qui passa de l'alliance impériale à l'alliance suédoise pendant la guerre de Trente Ans. Il mourut sans enfants, et ses Etats passèrent aux Brunswick-Lunebourg.

Brunswick (MANIFESTE DE), proclamation signée et lancée de Coblence le 25 juillet 1792, par le duc Charles Guillaume Ferdinand de Brunswick, général en chef des armées prussienne et autrichienne, au nom des puissances coalisées. Ce manifeste avait été rédigé par un émigré, le marquis de Limon, à la demande de Marie-Antoinette, et contre l'avis du représentant de Louis XVI, Mallet du Pan. Il menaçait de livrer Paris « à une exécution militaire et à une subversion totale », s'il était fait « le moindre outrage » à la famille royale. Ce factum insolent et maladroit, connu le 1er août, irrita les Parisiens et l'Assemblée législative ; il exaspéra le mouvement populaire, qui aboutit à Paris à la chute de la royauté (10 août 1792).

BRUNSWIK, célèbre famille aristocratique hongroise, qui joua un rôle important dans la vie de Beethoven. Le comte FRANZ (1776-1832), excellent violoncelliste, dédicataire de la sonate *Appassionata*, était directeur du théâtre allemand de Pest. — Sa sœur THÉRÈSE (1775-1861) consacra sa vie aux enfants abandonnés. — Son autre sœur, JOSÉPHINE (1779-1821), comtesse Deym, puis comtesse Stackelberg, est probablement la destinataire de la lettre à l' « immortelle bien-aimée ». Il semble que son septième enfant, né en 1813, soit la fille de Beethoven, qui avait été deux fois l'hôte de la famille à Martonvàsàr (1800-1801).

BRUNUS ou **BRUN** (Conrad), jurisconsulte allemand (Kirchen, Wurtemberg, v. 1490 - Munich 1563). Il reçut de Charles Quint la mission de rédiger, avec Conrad Visch, les règlements de la chambre impériale d'Augsbourg.

BRUS. V. BRUCE.

BRUSCAMBILLE, surnom de **Deslauriers**, comédien de l'Hôtel de Bourgogne. Ses facéties ont été souvent publiées, sous les titres de : *Fantaisies, Paradoxes, Plaisantes Imaginations*, etc. Elles sont souvent des satires, politiques ou autres, pleines de verve, mais graveleuses et fort triviales.

BRUSHITE n. f. (du nom du minéralogiste G. J. *Brush*). Minér. Phosphate hydraté naturel de calcium, que l'on trouve en masses concrétionnées dans les gisements de guano.

BRUSQUE adj. (ital. *brusco*, âpre ; du lat. *ruscum*, fragon épineux, croisé avec *brucus*, bruyère). Qui va droit au fait d'un mouvement soudain, sans ménagements : *Homme brusque.* ‖ Qui témoigne d'un caractère vif et rude : *Les manières un peu rustres et brusques de Christophe donnaient parfois un haut-le-corps à Elie Elsberger* (R. Rolland). ‖ *Par extens.* Soudain, inopiné : *Départ brusque.* [Les] *brusques écroulements des vieilles majestés* (Hugo).
◆ N. m. Ancienne danse française rapide, de mesure ternaire (3 temps), semblant apparentée à la gigue comme chorégraphie et ne s'en distinguant guère quant au rythme : *Il y a des brusques dans les suites de Chambonnières et de ses contemporains.*

BRUSQUEMBILLE n. f. (du nom du comédien *Bruscambille*). Jeu de cartes qui se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes. ‖ Nom donné aux as et aux dix, dans le même jeu. (On dit aussi BRISCAMBILLE.)

BRUSQUEMENT adv. De façon brusque : *Il craignit d'avoir offensé la jeune fille et se retira brusquement* (A. France). *Au fond du ravin, la montagne relève brusquement sa paroi verticale* (Taine).

BRUSQUER v. tr. Traiter d'une manière brusque : *Brusquer quelqu'un. Il n'aimait guère qu'on brusquât les convenances* (Barrès). ‖ *Par extens.* Hâter, précipiter : *Brusquer un voyage. M. et Mme de Lucan eurent la pensée* [...] *de brusquer ainsi un rapprochement qui ne paraissait plus* [...] *qu'une affaire de forme* (Feuillet).
— LOC. DIV. *Brusquer l'aventure*, prendre brusquement son parti. ‖ *Brusquer la fortune*, tenter de la saisir par des moyens hasardeux. ‖ *Brusquer le dénouement*, amener sans préparation le dénouement d'une pièce de théâtre, et, *par extens.*, la solution d'une affaire. ‖ *Attaque brusquée*, attaque soudaine, qui surprend l'ennemi.
— Jeux. *Brusquer les dés*, les jeter brusquement.

BRUSQUERIE n. f. Caractère de ce qui est brusque (personnes et choses) : *La brusquerie d'un père. Soudain, avec une brusquerie sournoise, Choulette se jeta dans le wagon* (Barrès). ‖ Action ou parole brusque : *Brusqueries propres à rebuter les plus dociles.*

Brusquet, personnage proverbial dont le chien fut mangé par les loups la première fois qu'il alla au bois.

BRUSSEL, nom flamand de Bruxelles.

BRUSSEQUIN ou **BROISSEQUIN** n. m. Tissu de laine, du genre des draps, fait de fil et de petites laines de qualité médiocre. Il y avait des brussequins unis, ondés, marbrés, etc. En usage surtout au XIVe s., ils se fabriquaient en Champagne et en Flandre.

BRUSTIANO n. m. Variété de cépage à fruits blancs, cultivé dans les vignobles de la Corse.

BRUSTOLON (Andrea), sculpteur sur bois et menuisier italien (Belluno 1662 - *id.* 1732). Il connut à Rome les réalisations du Bernin et travailla avec Parodi avant de se fixer à Venise, où, dans le buis ou l'ébène, il sculpta des figures décoratives de guerriers maures ou d'esclaves enchaînés, et des meubles aux belles formes savantes (sièges monumentaux du palais Vénier, Ca'Rezzonico).

BRUT, E [bryt] adj. (lat. *brutus*, lourd, stupide). Qui est resté à l'état de nature, qui n'a pas subi les effets de la civilisation et de l'éducation : *L'air brut et sournois* (A. France). *Bête brute. Force brute.* ‖ Qui n'a pas été ouvré ou façonné : *Matière brute. Un diamant brut n'est pas transparent ;* et, au *fig.* : *Les idées se présentaient presque toujours à l'état brut : il fallait les dégager péniblement de la gangue* (R. Rolland). *Tout langage parlé est fait de vers à l'état brut* (Claudel). ‖ *Sucre brut*, non raffiné. ‖ *Champagne brut*, très sec, pas du tout sucré. ‖ Dont on n'a pas retranché certains frais, certaines taxes, etc. : *Traitement brut. Bénéfice brut. Somme brute.*
— Comm. *Poids brut*, poids total d'un colis (marchandise et emballage), d'un véhicule avec son chargement, par oppos. à *poids net* (poids de la marchandise seule).
— Compt. *Bénéfice brut*, v. BÉNÉFICE.
— Mar. *Patente brute* (par oppos. à patente *nette*), patente ou déclaration qui constate qu'un navire a touché un pays infecté.
— Métall. *Métal brut*, métal dans l'état où l'a laissé l'opération qui vient de le produire, c'est-à-dire qui n'a subi encore aucun traitement mécanique ou thermique, susceptible de modifier sa forme, sa nature, ses qualités. ‖ *Brut de coulée*, se dit d'un métal à la sortie de la lingotière. ‖ *Brut de forge* ou *de laminage*, se dit d'un métal sortant de la presse ou du laminoir.
— Min. Se dit d'un produit tel qu'il sort de la mine, plus ou moins mélangé de stérile : *Minerai brut.*
— Pétr. Se dit des produits pétroliers naturels extraits du gisement, par opposition aux produits raffinés tels que le pétrole lampant.
— Technol. *Bois brut de sciage*, madrier ou planche à la sortie de la scie, avant tout travail de corroyage.
◆ Adv. Sans défalcation de frais ou de poids : *Affaire qui produit brut un demi-million. Ballot qui pèse brut deux cents kilogrammes.*
◆ N. m. Etat de ce qui est naturel et n'a subi aucune préparation : *Le brut et le raffiné.* ‖ Ce qui n'a pas subi de défalcation : *Le net et le brut.*
◆ N. f. V. BRUTE.

Brut (ROMAN DE). V. ROMAN DE BRUT.

BRUTAGE n. m. Joaill. V. ÉBRUTAGE.

BRUTAILS (Elie Jean Auguste), archéologue français (Viviez, Aveyron, 1859 - Bordeaux 1926). Il a publié des études sur le Roussillon et l'Andorre, ainsi que : *l'Archéologie du Moyen Age et ses méthodes* (1900), *Précis d'archéologie du Moyen Age* (1908), *Pour comprendre les monuments de France* (1917), *la Géographie monumentale de la France aux époques romane et gothique* (1923).

BRUTAL, E, AUX adj. et n. (bas lat. *brutalis*). Qui tient de la brute : *Instincts brutaux.* ‖ Grossier et violent : *Charretier brutal.*
◆ Adj. Soudain et violent : *Coup brutal.* ‖ Sans ménagements pour la sensibilité : *Réalisme brutal. Expression brutale.*
— Pêch. *Ligne brutale*, ligne pour la pêche à la ligne flottante, dont la plombée, relativement lourde, se trouve groupée et placée assez bas par rapport à l'hameçon. (Contr. LIGNE SENSIBLE.)
◆ N. m. Arg. Canon : *Un vieux soldat qui est allé mille fois à la gueule du brutal* (Balzac).

BRUTALEMENT adv. De façon brutale.

BRUTALISER v. tr. Traiter avec brutalité : *La loi Grammont interdit de brutaliser les animaux.* ‖ Abrutir, rendre pareil à la brute (vieilli) : *Ces appétits du sang* [...] *sont faits pour brutaliser* [...] *les instincts du cœur* (Lamartine).

BRUTALITÉ n. f. Caractère d'une personne brutale : *La brutalité de la soldatesque ;* et, *par extens. : La brutalité des lois.* ‖ Action ou parole brutale : *Il s'agissait alors pour nous, jeunes gens, de rehausser la vieille versification française* [...] *troublée par les brutalités des novateurs trop ardents* (Nerval).

BRUTE n. f. (du lat. *brutus*). Animal considéré dans ses instincts sauvages. ‖ *Par anal.* Homme qui n'a ni bon sens ni raison, grossier et cruel : *La guerre peut dégager des héros de ceux qui ont en eux l'étoffe des héros ; elle ne développe chez les autres que des instincts de brute* (Tharaud).

BRUTER v. tr. Joaill. V. ÉBRUTER.

BRUTEUR n. m. Joaill. Diamantaire qui exécute au tour, par usure de diamant contre diamant, l'arrondissage des pierres en vue de leur taille définitive.

BRUTION [sjõ] n. m. Arg. des écoles. Elève du prytanée militaire de La Flèche.

BRUTISME n. m. Philos. Mécanisme*. (Terme employé par Saint-Simon, puis par Espinas ; le *brutisme animal* désigne, chez Espinas, la théorie cartésienne de l'*animal-machine*.)

BRUTISTE n. et adj. Ouvrier en ferblanterie, qui fabrique des ustensiles de ménage sans leur donner la dernière passe, c'est-à-dire en laissant le fer-blanc à l'état brut.

BRUTOLÉ n. m. (gr. *bruton*, bière). Bière* médicamenteuse.

BRUTTIA CRISPINA, impératrice romaine († Capri 183 apr. J.-C.), fille du sénateur Bruttius Praesens. Elle épousa, en 176, Commode, qui succéda trois ans plus tard à son père, Marc Aurèle. Elle participa à un complot contre Commode, fut exilée, puis mise à mort avec sa belle-sœur Lucilla.

BRUTTIENS. Géogr. anc. Habitants du Bruttium. Les Bruttiens, soumis d'abord aux Lucaniens, constituèrent vers 356 av. J.-C. une puissante confédération autour de Pandosia, qui voulait annexer les cités grecques côtières. Ils luttèrent avec succès contre Alexandre le Molosse, prince d'Epire, puis contre Agathoclès de Sicile. Après sa mort (289), ils reprirent leurs attaques contre les cités grecques. L'intervention romaine entraîna la chute, un moment retardée par Pyrrhos, de cette confédération, et ses membres furent répartis en Transmontani et en Cismontani, selon qu'ils étaient au-delà ou en deçà de l'Apennin par rapport à Rome. Ayant pris parti pour Hannibal, ils furent l'objet de représailles, chassés des légions et affectés aux services les plus obscurs de l'armée.

BRUTTIUM ou **BRUTIUM**, nom antique de la Calabre. (Hab. *Bruttiens**.) Le Bruttium fut soumis par les Romains en 270 av. J.-C. C'est dans ce pays qu'Hannibal attendit, après la bataille de Cannes, des renforts

carthaginois qui ne vinrent jamais. Villes principales à l'époque grecque, puis romaine : Consentia (*Cosenza*), Rhegium (*Reggio*).

BRUTUS (Lucius Junius), fils d'une sœur de Tarquin le Superbe. Il éprouvait pour les rois de Rome une haine ardente et justifiée. A la suite du suicide de Lucrèce*, il souleva le peuple, fit décréter l'abolition de la royauté et l'exil de la famille royale (509 av. J.-C.). On créa le consulat et Brutus fut un des deux premiers consuls. Ses deux fils ayant pris part à un complot pour rétablir les Tarquins, ils furent dénoncés, condamnés, et Brutus présida lui-même leur exécution. En fait, toute cette histoire de Junius Brutus est assez légendaire et le nom du personnage paraît avoir été interpolé tardivement par les annalistes. Le nom de Brutus est resté comme le symbole du républicain farouche.

Brutus, tragédie de Voltaire (1730), qui a pour sujet la conspiration, par amour, d'un des fils de Junius Brutus pour le rétablissement des Tarquins, et sa condamnation à mort par son père. L'auteur, rentrant d'Angleterre et enthousiaste de Shakespeare, présente le conflit politique avec plus de bonheur que l'intrigue sentimentale, dans un mouvement scénique très nouveau.

BRUTUS CALLAECUS (Decimus Junius), consul de Rome en 138 av. J.-C. Il battit les Lusitaniens et les Galiciens, et fonda la ville de Valence. Il édifia un temple de Mars, à Rome, près du cirque Flaminius. Il était l'ami du poète Accius.

BRUTUS (Marcus Junius), tribun de la plèbe en 83 av. J.-C., partisan de Marius. Sous Sulla, il devint cependant gouverneur de la Cisalpine. Pompée l'assiégea dans la ville de Modène, le prit et le fit tuer (78 av. J.-C.).

BRUTUS (Marcus Junius), homme politique et écrivain romain (Rome v. 85 - † 42 av. J.-C.). Orphelin, il fut élevé par son oncle Caton. Il se lia de bonne heure avec Cicéron, combattit à Pharsale dans les rangs des pompéiens, mais, bénéficiant de la clémence de César, alla étudier la philosophie à Athènes, devint propréteur en Cisalpine (46), puis préteur urbain (45). Mais il se laissa entraîner dans la conjuration contre César, et paraît en avoir été un des éléments les plus actifs. Lors du meurtre, César, voyant le poignard de Brutus levé sur lui, s'écria : « Toi aussi, mon fils ! » A l'appel d'Antoine, le peuple se souleva contre les conjurés, qui durent quitter Rome et gagner la Grèce. Les armées opposées se rencontrèrent dans la plaine de Philippes (42), où Brutus et Cassius commandaient les républicains contre Octavien et Antoine. Vaincu, Brutus prononça deux vers d'Euripide, dont on a fait le mot célèbre : « Vertu, tu n'es qu'un mot ! » et se jeta sur son épée.

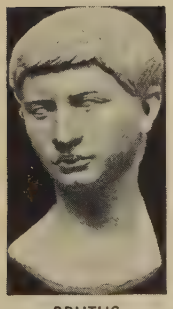

BRUTUS
85-42 av. J.-C.
musée national, Naples

Lucain a fait de ce personnage un héros stoïcien. Mais sa correspondance avec Cicéron révèle en lui un caractère froid et dur, peut-être fascinant. Il écrivit des traités (on connaît le titre du *De virtute*) et prononça un certain nombre de discours, mais on le disait meilleur philosophe qu'orateur. (→ Biblio.)

— ALLUS. LITTÉR. ***Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers,*** vers de Voltaire (*Mort de César*, acte II, sc. II), transposant le mot rapporté par Plutarque.

Brutus, ouvrage de rhétorique de Cicéron, composé en 46 av. J.-C., sous la forme d'un dialogue entre Cicéron, son ami Atticus et Brutus. C'est une histoire de l'éloquence latine, dont le véritable but est de déterminer discrètement la place de Cicéron — la première — et de le défendre contre les critiques de ses adversaires, les néo-attiques, comme Brutus précisément, qui préconisait une éloquence plus dépouillée que la sienne. C'est l'œuvre la plus remarquable de critique littéraire que nous ait laissée l'Antiquité.

BRUTUS ALBINUS (Decimus Junius), parent du précédent et, comme lui, l'un des meurtriers de César, dont il avait été le lieutenant en Gaule et lors de la guerre civile, et qui l'avait inscrit sur son testament. Il battit Antoine sous Modène (43 av. J.-C.). Mais, plus tard, abandonné de ses troupes, il se réfugia en Gaule, où il fut tué par ordre d'Antoine (43).

BRÜX. V. MOST.

Blason de BRUXELLES

De gueules au saint Michel d'or terrassant le démon de sable.

BRUXELLES au XVIIe s., *cabinet des Estampes*

BRUXELLES [brysel], en flam. **Brussel**, capit. de la Belgique et ch.-l. de la province de Brabant, sur la Senne ; 184 000 hab. dans les limites administratives (*Bruxellois*) ; 993 800 hab. pour le « Grand Bruxelles » (formé de 18 communes). Bruxelles est la résidence royale, le siège du gouvernement et du Parlement — L'*arrondissement de Bruxelles* a 1 398 300 hab.

● *Géographie.* Les diverses fonctions urbaines apparaissent dans la disposition des quartiers : une ville basse, dans la vallée, est le noyau industriel et commercial, tandis qu'à l'E. la ville haute est consacrée à la résidence et aux bâtiments officiels : parc, palais du roi de la nation, musée, palais de justice ; des quartiers commerciaux et bancaires réunissent ces deux ensembles. La transformation de Bruxelles date du XVIIIe s. : sur un plan d'urbanisme sont créés les quartiers aérés de la ville haute. Au XIXe s. (1868), la ville basse est percée par un boulevard Nord-Sud, qui joint la gare du Midi à la gare du Nord ; la Senne est voûtée sur tout son parcours urbain. La banlieue résidentielle s'est étendue de toutes parts, mais surtout vers l'E. et le S. En 1921 enfin, Bruxelles a absorbé dans son périmètre administratif des communes situées à la périphérie, de sorte que la capitale est devenue une agglomération dont les axes mesurent 10 km du N. au S., 7 à 8 km d'O. en E. A Bruxelles, l'industrie doit son origine au marché de main-d'œuvre et de consommation et aux capitaux qui se trouvaient sur place ; l'industrie textile est localisée dans le centre (vallée de la Senne) ou répartie dans les quartiers du S. et de l'O. (de Saint-Gilles à Molenbeek) ; les industries légères sont plus dispersées (industries de transformation, industries alimentaires, industries de luxe) ; les industries lourdes sont le long des voies ferrées et des canaux et en dehors de la ville (produits chimiques, industrie métallurgique). Le canal maritime, par la Senne, le Rupel et l'Escaut, accessible aux navires de 6,5 m de tirant d'eau, place Bruxelles au dixième rang des ports belges.

Sans cesse transformée, Bruxelles rassemble une collection d'édifices de styles brabançon, flamand et baroque. C'est une grande capitale européenne, mais, à l'inverse de Paris ou de Londres, son développement a été freiné par la tradition communale très vive et par l'extension d'autres villes dans un cadre territorial étroit. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Le site de Bruxelles semble être connu dès la fin du VIIe s. ; en fait, c'est aux comtes de Louvain, qui s'installent au XIe s. (?) sur le Coudenberg (« Froid Mont », actuelle place Royale), que la ville doit sa naissance ; dès lors, leur château, bâti au sommet de la colline Sainte-Gudule, et la bourgade primitive sont entourés de remparts. Elle devient une étape commerciale sur la route Bruges-Cologne (ouverte vers 1150), en relation étroite d'affaires avec les foires de Champagne dans le cadre de la hanse des dix-sept villes, à laquelle elle adhère à la fin du XIIIe s. ; la draperie s'efface alors devant l'industrie des toiles de lin et des tapisseries, qui trouve plus aisément à placer ses tissus en Italie, où l'introduction des draps anglais, moins coûteux, et le développement de l'industrie lainière locale arrêtent pratiquement toute importation de drap en provenance des Pays-Bas. La crise est même tellement grave que des drapiers bruxellois sans travail s'exilent à Florence dès 1380. Surtout, la diversité de ces activités économiques a très vite favorisé la constitution d'une classe riche et puissante, celle des lignages*, qui obtient dès 1229 du duc de Brabant, Henri Ier, le droit pour la ville de s'administrer elle-même (octroi de privilèges commerciaux) ; mais ces lignages (sept à partir du XIVe s., autant que d'échevins), groupés dans une gilde*, refusent de partager le pouvoir politique avec les artisans et la classe ouvrière, toujours plus nombreuse. Sans doute cette dernière obtient-elle accès à l'échevinage et à la gilde grâce à l'insurrection de 1303, mais, dès 1306, l'intervention du duc de Brabant, qui introduisit deux bourgeois bruxellois dans son conseil des Finances (de 6 membres, créé en 1334), rétablit l'administration patricienne, qui se consacre surtout à réglementer la fabrication et la vente des étoffes et à fixer le montant des salaires, etc. La décadence de la draperie brabançonne à la fin du XIVe s. entraîne la désorganisation de la gilde de Bruxelles dès 1385, l'effondrement du patriciat et l'avènement de la démocratie. En effet, en 1390, les lignages accordent aux ouvriers le droit de se grouper en corporations, les plus puissantes étant celles des tisserands et des foulons ; les chefs des métiers doivent désormais être consultés par les échevins, et l'un d'entre eux doit assister à la reddition des comptes ; en 1421, une constitution municipale, appliquée jusqu'en 1795, précisera les pouvoirs respectifs du patriciat (7 lignages) et des corporations, regroupées en 9 nations ; ainsi, avec un siècle de retard sur les villes flamandes, la révolution sociale triomphe à Bruxelles.

En fait, c'est le début du déclin, car les métiers sont incapables de jouer un rôle politique, et le patriciat, qui se ferme, se transforme en une oligarchie, à laquelle Charles Quint enlèvera ses dernières prérogatives en 1532.

Grâce à ses activités économiques, et malgré ses difficultés sociales, Bruxelles était devenue dès le XIIIe s. une grande cité ; l'augmentation de sa population avait nécessité la construction de nouveaux remparts (1357-1379), selon un tracé plus long que l'ancien, et qui est à peu près celui des remparts actuels. Au début du XVe s., l'échevinage fait appel à l'architecte Jacques Van Thunen pour édifier l'hôtel de ville, et à Van der Weyden pour décorer des panneaux aujourd'hui disparus.

C'est pourquoi, négligeant Louvain, leur capitale, les ducs de Brabant font de Bruxelles leur résidence favorite, siège d'une chambre des comptes (début du XVe s.) et d'une chambre de justice permanente créée en 1423. Mais Bruxelles avait également joué dès le XIVe s., grâce à la tolérance de son patriciat et des ducs de Brabant, un rôle très important dans la vie religieuse des Pays-Bas. C'est ainsi que la ville est l'un des foyers de diffusion de l'hérésie des bégards et des idées de Ruysbroek, qui fut vicaire à Sainte-Gudule avant de se retirer à Groenendael, où il est rejoint en 1377 par Gerard de Groote ; à la fin du siècle, Gilles Cantor y fonde librement la secte hérétique des hommes de l'intelligence, etc.

Au XVe s., Bruxelles devient la véritable capitale des Pays-Bas après la réunion du Brabant (1430) aux autres possessions du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui fait achever la construction de l'hôtel de ville. Malgré la peste de 1489 (15 000 décès), la

ville, devenue au XVIe s. le centre politique et géographique de l'empire de Charles Quint, reste le siège d'une cour fastueuse sur laquelle règne la gouvernante des Pays-Bas, qui est d'abord Marguerite d'Autriche, tante du souverain, puis Marie de Hongrie, sa sœur, enfin Marguerite de Parme, sa fille.
C'est d'ailleurs à Bruxelles que Charles Quint abdique d'abord comme souverain des pays bourguignons (1555), en présence des états généraux, puis comme roi d'Espagne (16 janvier 1556). Son fils Philippe II fait achever un canal à écluses reliant Bruxelles à l'Escaut ; mais son autoritarisme politique et son orthodoxie religieuse lui font abandonner ce régime de tolérance qui, inauguré par les ducs de Brabant et maintenu par Marguerite d'Autriche, avait accueilli dans cette cité Erasme et ses disciples. Pour poursuivre les hérétiques et les défenseurs des libertés locales, le duc d'Albe, sur l'ordre du roi, établit en 1567 le « Tribunal des troubles », ou « Tribunal du sang », qui fait décapiter les comtes d'Egmont et de Hornes sur la place de Sablon (5 juin 1568). De ce fait, Guillaume d'Orange sera accueilli triomphalement, en 1577, dans la ville, hostile au nouveau gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, qui ne pourra y pénétrer qu'en janvier 1578. Ces troubles contribuent au déclin économique de la cité, qui ne retrouve une prospérité temporaire que sous le gouvernement de l'infante Isabelle et de son époux l'archiduc Albert (1599-1633).
Saccagée par des émeutes populaires, pillée par les armées de Louis XIV, bombardée par le maréchal de Villeroi en 1695 (4 000 maisons détruites), Bruxelles passe de la souveraineté de l'Espagne à celle de l'Autriche au traité d'Utrecht (1713). L'opposition au nouveau régime étant très vive, son chef, l'ancien doyen des corporations, Anneessens, est exécuté en 1719. Le calme se rétablit, et Bruxelles, pendant la seconde moitié du XVIIIe s., bénéficie de nombreux embellissements (création de la place Royale). Mais, mécontents de la politique de centralisation bureaucratique des Habsbourg, les Bruxellois, à l'annonce de la révolution parisienne, se soulèvent en novembre 1789 contre les Autrichiens et proclament l'indépendance des « Etats belgiques unis ». Réoccupée par les Autrichiens (déc. 1790), Bruxelles est prise par les troupes de Dumouriez (nov. 1792) ; elle est évacuée en mars 1793 et définitivement occupée après Fleurus (fin juin 1794) par les Français, qui en font alors le chef-lieu du département de la Dyle (1794-1814).
Incorporée au royaume des Pays-Bas en 1815, Bruxelles devient avec La Haye la résidence bisannuelle du souverain. Mais le 25 août 1830, à la nouvelle de la révolution parisienne, éclate le mouvement insurrectionnel qui aboutit à la proclamation de

le palais royal

collégiale des Saints-Michel-et-Gudule

l'hôtel de ville

porte de Hal

Manneken Pis

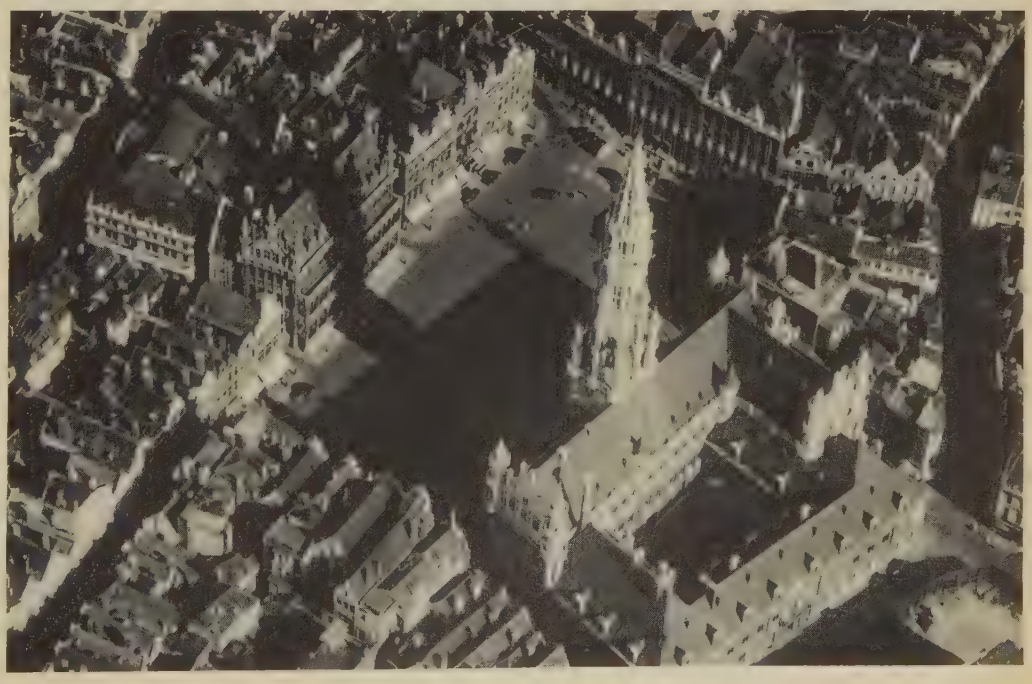

la Grand-Place

Phot. Commissariat du tourisme belge, Poucin.

l'indépendance du royaume de Belgique, dont Bruxelles sera la capitale et où le roi Léopold Ier s'installera le 21 juillet 1831.

Occupée à deux reprises par les Allemands, du 20 août 1914 au 18 novembre 1918 et du 17 mai 1940 au 3 septembre 1944, Bruxelles, malgré les bombardements dont elle a été victime, est redevenue un important centre économique. L'Exposition universelle (avr.-oct. 1958), qui accueillit 42 millions de visiteurs, a témoigné de sa prospérité et de son rayonnement. (→ Biblio.)

● *Beaux-arts.* Les plus importants monuments civils entourent la Grand-Place, l'un des ensembles architecturaux les plus prestigieux d'Europe. Au milieu des Maisons des corporations (fin du XVIIe s.) se dresse l'hôtel de ville, chef-d'œuvre du gothique flamboyant brabançon (1402-1454) ; la tour (89 m) fut élevée par Jean Van Ruysbroeck (1449). En face, la Maison du roi, ancienne halle au pain, reconstruite au XIXe s., abrite le Musée communal. La place Royale, construite à la fin du XVIIIe s. par les architectes français Guimard et Barré, et les places avoisinantes, où se trouvent la Bibliothèque royale, le musée d'Art moderne (ancien palais du duc Charles de Lorraine), le palais des Académies et le Parc, forment un complexe de style néo-classique, d'une remarquable unité. Parmi les édifices religieux, il faut citer d'abord la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule (1226-1665). L'église Notre-Dame-de-la-Chapelle se compose de deux parties distinctes, l'une romano-ogivale (chœur et transept, XIIe et XIIIe s.), l'autre gothique (XVe s.). Aux piliers de la nef sont adossées de grandes statues d'apôtres, œuvres de Jérôme Duquesnoy, Luc Faydherbe, etc. Une chapelle latérale conserve l'épitaphe de Pieter Bruegel. L'église Notre-Dame-des-Victoires, au Sablon, est un exemple parfait de gothique brabançon (XVe s.). De part et d'autre du chœur s'érigent des chapelles baroques, en marbre noir et blanc. L'église Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage, type caractéristique du style baroque flamand (1657-1676), présente l'une des plus belles façades de Belgique. Les musées royaux des beaux-arts comportent : 1° le musée d'Art ancien (Van der Weyden, Memling, Matsys, Bruegel, Rubens, Jordaens, etc.) ; 2° le musée d'Art moderne (XIXe et XXe s.) ; 3° le musée Wiertz, ancien atelier du peintre (1806-1865). Les musées royaux d'art et d'histoire (parc du Cinquantenaire) ont des collections très diverses : préhistoire, Egypte, Antiquité classique, industries d'art des anciens Pays-Bas (orfèvrerie, ivoires, tapisserie, etc.). La porte de Hal, dernier vestige de l'enceinte du XIVe s., est aménagée en musée d'armes et armures. Dans le faubourg d'Anderlecht, on doit signaler l'église Saint-Pierre, achevée au XVIe s., conservant une crypte romane, et la maison d'Erasme, hôtel de 1515, où le grand humaniste fit plusieurs séjours. (→ Biblio.)

Bruxelles (CANAL DE), voie navigable de Belgique, qui unit la capitale au Rupel ; 28 km. C'est une voie à grand gabarit (2 000 t) où le trafic annuel atteint près de 7 millions de tonnes.

Bruxelles (CONFÉRENCE ANTIESCLAVAGISTE DE). Ouverte en 1889, sur l'initiative de Léopold II, elle aboutit à l' « acte » du 2 juillet 1890, qui compléta celui de Berlin* (1885) : répression effective de la traite des Noirs, définition des droits des indigènes. Elle motiva des réserves de la France, en raison de ses clauses relatives au droit de visite, qui fut abrogé par la convention de Saint-Germain-en-Laye (1924).

Bruxelles (DENTELLE OU POINT DE), dentelle qui se fait à l'aiguille, avec un fil de lin spécial. Elle se rapproche du point d'Alençon, mais est sans relief et présente un dessin plus léger et plus fin. Les ornements modelés avec du coton s'exécutent à part, puis se raccordent en zigzags nombreux.

Bruxelles (TRAITÉ DE), alliance défensive, conclue pour cinquante ans à Bruxelles, le 17 mars 1948, entre la France, la Grande-Bretagne et les pays du Benelux.
Le traité de Bruxelles, signé dans le cadre de l'organisation militaire de l'Europe* occidentale, institua un comité de défense réunissant les ministres de la Défense des Etats membres, un comité militaire permanent, siégeant à Londres, et un état-major des forces armées de l'Europe occidentale, installé à Fontainebleau en 1948, sous la direction de Montgomery et de De Lattre. Ce traité est, dans son esprit et dans sa forme, le véritable précurseur de celui de l'Atlantique Nord. Ses organismes se sont fondus en 1950-1951 dans ceux de l'O. T. A. N. Les textes du traité de Bruxelles ont été repris, après l'échec de la Communauté européenne de défense (août 1954), pour servir de base à l'Union de l'Europe occidentale, créée par les accords de Paris.

BRUXELLOIS [brysɛlwa], **E** n. et adj. Qui se rapporte à Bruxelles ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

— Art culin. *A la bruxelloise,* garniture composée de choux de Bruxelles et de pommes château.
— Zootechn. *Griffon bruxellois,* v. GRIFFON.

BRUYAMMENT adv. Avec grand bruit : *Quoiqu'il pestât bruyamment contre la larderie de son père, en lui-même il en riait et il trouvait qu'il avait raison* (R. Rolland).

BRUYANT, E adj. Qui fait beaucoup de bruit : *C'est une grosse mouche velue, bruyante, brutale, furieuse* (G. Duhamel). ‖ Où il se fait beaucoup de bruit : *Repas bruyant. Rue bruyante.* ‖ Qui s'accompagne de beaucoup de bruit : *Joie bruyante.* ‖ Dont on parle beaucoup : *Harlem possède au propre un peintre dont nous ne connaissions que le nom, avant qu'il nous fût révélé par une faveur bruyante* (Fromentin).

BRUYAS (Alfred), collectionneur et mécène français (Montpellier 1821 - *id.* 1877). Après un premier voyage à Rome, où il avait rencontré Cabanel, il entra en relation avec les peintres romantiques et les premiers réalistes du XIXe s. Cabanel, Thomas Couture, Verdier, Ricard, Courbet, Diaz, Glaize, Delacroix ont fait son portrait. Ses collections, données au musée de Montpellier, y ont fait entrer notamment une dizaine de Delacroix, une quinzaine de Courbet (dont *la Rencontre,* dite aussi *Bonjour M. Courbet !*), ainsi que des œuvres de Corot, Géricault, Fromentin, Théodore Rousseau, Millet, Tassaert.

BRUYÈRE [bryɛr] n. f. (du gaulois **bruko*). Sous-arbrisseau des landes et des lieux arides (une espèce, cependant, préfère les lieux humides). [La bruyère, qui compte de nombreuses espèces françaises, occupe généralement de grandes surfaces. Famille des éricacées.] ‖ Lieu planté de bruyères : *Traverser une bruyère.*
— Hortic. *Terre de bruyère,* mélange, en proportions très variables, de sable et de débris organiques, principalement des racines, des fragments de tiges, des fleurs, des feuilles de bruyère. (La terre de bruyère, ayant une réaction acide, est très employée dans les composts pour plantes calcifuges : hortensias, cyclamens, azalées.)
— Zool. *Coq de bruyère,* v. TÉTRAS.
— ENCYCL. En France, il y a une douzaine d'espèces de *bruyères,* dont la plus commune est la bruyère cendrée (*Erica cinerea*), à fleurs roses ou violacées. Elles abondent dans les landes de la Bretagne, du Plateau central, du Morvan, du Forez, etc. En agriculture, on emploie la bruyère comme litière pour les animaux domestiques.
Avec une espèce particulière, *E. scoparia* à fleurs verdâtres, qui peut atteindre 2 à 3 m de haut, on fabrique des balais. Dans la France méridionale, en emploie les branchages de cette espèce pour la montée des vers à soie, et, en Corse et en Algérie, on en récolte les racines pour la fabrication de fourneaux de pipes (industrie florissante dans le Jura, à Saint-Claude en particulier). Le bois de la bruyère en arbre est d'un rouge cramoisi, et susceptible d'un beau poli.

BRUYÈRES ou **BRUYÈRES-EN-VOSGES**, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Epinal), dans les Vosges gréseuses du S. ; 3 514 hab. (3 015 aggl.) [*Bruyérois*]. Ruines d'un château féodal. Centre de villégiature. Bérets ; bonneterie ; papeterie.

BRUYÈRES-LE-CHÂTEL, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), à l'O. d'Arpajon ; 1 704 hab. (706 aggl.). Centre militaire de recherches atomiques.

Bruylant (ETABLISSEMENTS **Emile**), maison d'édition belge, à Bruxelles, fondée en 1838 par J.-B. Bruylant (1817-1886), et spécialisée dans l'édition juridique, tant d'ouvrages, traités et codes, que de périodiques (*Revue critique de jurisprudence belge, Revue de droit international et de droit comparé,* etc.).

BRUYN (Bartholomäus), dit **l'Ancien**, peintre allemand (Wesel 1493 - Cologne 1555). Disciple de Joos Van Clève et des romanistes hollandais, il est le dernier grand représentant de l'école colonaise, par ses retables pour les églises d'Essen et de Xanten, ses portraits de bourgeois et de magistrats (*Johann von Aich et sa femme,* 1535, Munich ; *Arnold von Brauweiler,* 1537, Cologne ; *Philip Gail, sa femme et leurs enfants,* 1545, Louvre). — Son fils, BARTHOLOMÄUS, dit *le Jeune* (v. 1530- v. 1608), s'est distingué lui aussi, à Cologne, comme portraitiste.

bruyère

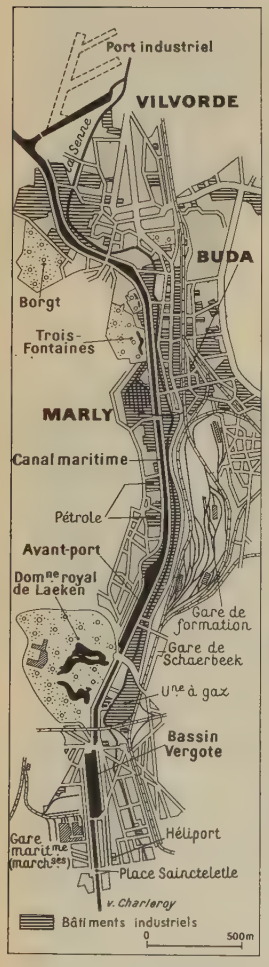

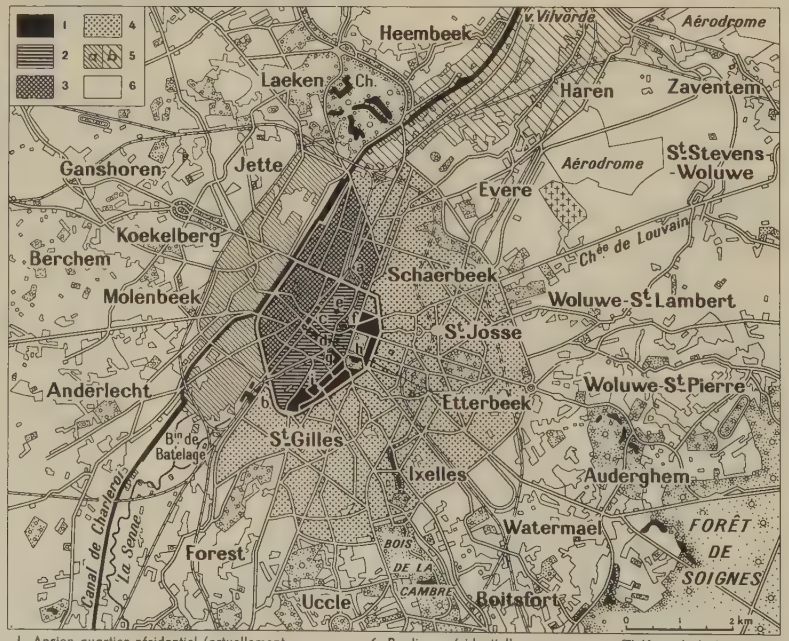

BRUXELLES
ci-dessus : le port
à droite : la ville et les environs

1. Ancien quartier résidentiel (actuellement centre administratif)
2. Centre du commerce et des affaires
3. Quartier industriel ancien
4. Quartiers résidentiels du XIXe siècle
5. Zones industrielles (*a*, bâties, *b*, non bâties)
6. Banlieue résidentielle

a, Gare du Nord
b, Gare du Midi
c, Bourse
d, Hôtel de ville
e, Théâtre de la Monnaie
f, Cathédrale Ste-Gudule
g, Musée
h, Palais royal
i, Palais de justice

Phot. Noailles.

BRUYS (Pierre DE), hérésiarque du XIIe s. (Bruis, Dauphiné, ? - † Saint-Gilles v. 1140). Lui et Henri de Lausanne prêchèrent avec grand succès dans le sud de la France une doctrine qui rejetait le baptême des enfants, la messe et l'autorité de l'Eglise. Combattu par Abélard et par Pierre le Vénérable, Pierre de Bruys fut pris et brûlé à Saint-Gilles, en Languedoc.

BRUZ, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), au S. de Rennes; 3 814 hab. (727 aggl.). Le bourg avait été détruit en 1944 par un bombardement. Travail du bois. — Aux environs, château de Blossac (XVIIe s.).

BRY (Thierry DE), graveur et orfèvre flamand (Liège 1528 - *id.* 1598). Etabli à Strasbourg (1560), puis à Francfort (1570). — Son fils, JEAN-THÉODORE, orfèvre et ornemaniste, a laissé des cahiers de modèles qui eurent une grande influence.

BRYA n. m. Arbre américain de petite taille, dont les deux espèces *Brya ebenus* et *B. buxifolia* donnent un bois connu sous le nom de *cocuswood*, dont on fait des instruments de musique, des brosses. (Ordre des légumineuses.)

BRYALES n. f. pl. Ordre de mousses à pédicelle long et dont la capsule s'ouvre par un opercule, tandis que le sac sporifère entoure la columelle.

BRYAN (William Jennings), homme d'Etat américain (Salem, Illinois, 1860 - Dayton, Tennessee, 1925). Avocat à Jacksonville, puis à Lincoln, il s'acquit une grande réputation en proposant un impôt unique sur le revenu. Membre du Congrès en 1890, il y fit une active propagande en faveur de la frappe libre de l'argent. Trois fois candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis (1896, 1900, 1908), il fut battu deux fois par McKinley, et la troisième par Taft. Il s'effaça devant W. Wilson en 1912, et contribua à son succès. Il devint secrétaire d'Etat, mais, résolument pacifiste et neutre, il démissionna (8 juin 1915) après que le président eut envoyé sa seconde note de protestation au sujet du paquebot *Lusitania*. Depuis la Première Guerre mondiale, il a contribué puissamment à faire adopter des lois progressistes, comme la prohibition et le suffrage des femmes.

BRYANT (William Cullen), écrivain américain (Cummington, Massachusetts, 1794 - New York 1878). Il abandonna le barreau en 1825 pour le journalisme, et fut, de 1828 à sa mort, rédacteur en chef de l'*Evening Post*. Parmi ses œuvres poétiques, citons : *Thanatopsis*, méditation sur la mort et l'au-delà (1817), *les Ages* (1821), et les pièces intitulées : *les Prairies, l'Hymne de la cité, le Champ de bataille, le Vent du soir*. On lui doit aussi des nouvelles, des écrits politiques, et des récits de ses voyages : *Lettres d'un voyageur en Europe et en Amérique* (1850). Premier en date des grands poètes américains, Bryant est plus remarquable par la dignité, le caractère réfléchi, moral et religieux de ses vers — en partie inspirés de l'œuvre de Wordsworth —, que par leur vigueur ou leur inspiration lyrique.

BRYAXIS, sculpteur grec (seconde moitié du IVe s. av. J.-C.). Il a travaillé au côté N. du mausolée d'Halicarnasse; on a retrouvé à Athènes une base signée, caractéristique de son style. Artiste fécond, on connaît de lui un grand nombre d'œuvres, dont le *Sarapis* colossal d'Alexandrie.

BRYCE (James BRYCE, 1er vicomte), homme d'Etat et juriste britannique (Belfast 1838 - Sidmouth 1922). Très au courant des divers problèmes internationaux grâce à de nombreux voyages à l'étranger, il devint une personnalité du parti libéral, et occupa divers postes ministériels de 1886 à 1907. Il soutint toujours les vues pacifiques des libéraux traditionnels contre l'impérialisme des unionistes. Comme ambassadeur à Washington (1907-1913), il réussit à régler les nombreux problèmes pendants entre les deux pays, surtout à propos du Canada, et à rétablir entre eux des relations cordiales. Il est surtout célèbre pour son enquête de 1910 en Amérique du Sud, dont il critique sévèrement les pratiques démocratiques, car il y distingue deux catégories d'Etats : ceux où les institutions parlementaires ne sont qu'une façade et où le pouvoir appartient au plus fort (Pérou, Equateur, etc.), ceux où l'apparition d'une classe moyenne donne plus de stabilité à l'Etat sans le mettre à l'abri des aventures (Argentine, Brésil, Chili).

BRYCOMANIE n. f. (gr. *brukein*, grincer des dents, et *mania*, folie). Neurol. Manie de grincer les dents.

BRYDGES (sir Samuel Egerton), érudit anglais (Wootton, Kent, 1762 - Genève 1837). Ses œuvres poétiques sont aujourd'hui oubliées, mais son grand mérite est d'avoir édité de nombreux ouvrages rares de l'époque élisabéthaine. Membre du Parlement en 1812, il se retira en Suisse en 1818, et publia son *Autobiographie* en 1834.

BRYENNE, en gr. **Bruennios,** grande famille de l'aristocratie foncière byzantine d'Europe, dont les membres les plus connus sont : NICÉPHORE, général byzantin, duc de Bulgarie (1075), qui se proclama empereur (1077), mais fut battu, pris et aveuglé par son concurrent Nicéphore Botaniate (1078); — NICÉPHORE, soldat et historien (Orestias 1062 - Byzance 1137), fils du précédent. Il épousa Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis Ier, et reçut le titre de césar. Il combattit Godefroi de Bouillon (1097), négocia la paix entre Alexis et Baudouin d'Antioche (1108), contribua à la défaite du sultan d'Iconium (1116). Il refusa, malgré sa femme et sa belle-mère Irène, de détrôner à son profit l'héritier légitime, Jean. Il rédigea une histoire de Byzance de 1057 à 1081.

BRYGOS ou **BRUGOS,** potier athénien (env. 500 av. J.-C.). Son meilleur peintre, le « peintre de Brygos », a décoré des vases plastiques et des coupes à figures rouges (neuf signatures connues) : c'est un des grands maîtres de la céramique attique.

BRYMNER (William), peintre canadien (Greenock, Ecosse, 1855 - Montréal 1925). Il se fixa définitivement au Canada après avoir fréquenté, à Paris, l'académie Julian. Directeur de l'école de l'Art Association of Montreal, il y donna de sérieux enseignements techniques. Sa manière personnelle est ferme et méticuleuse.

BRYNMAWR, v. de Grande-Bretagne, dans le S. du pays de Galles (Breconshire); 6 500 hab. Mines de houille. Métallurgie. Caoutchouc. Chaussures.

BRYO-, élément tiré du gr. *bruon*, mousse, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BRYOLOGIE n. f. Partie de la botanique, qui traite des mousses et des hépatiques.

BRYOLOGIQUE adj. Relatif à la bryologie.

BRYOLOGUE n. Botaniste qui étudie les mousses.

BRYONE ou **BRYONIA** n. f. (gr. *bruônia*). Plante vivace, grimpante, à baies rouges ou noires, poussant dans les broussailles ou les haies. (Famille des cucurbitacées.)
— ENCYCL. La *bryone dioïque* (usuellement nommée *navet du diable*) a un rhizome charnu, très gros, presque entièrement composé d'amidon et d'un principe amer, la bryonine, qui est un violent purgatif.

BRYOPHILE n. f. Noctuelle grisâtre, variée de vert, semblable aux lichens dont se nourrit sa chenille, et dont plusieurs espèces habitent l'Europe. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

BRYOPHYLLUM [lɔm] n. m. Plante grasse de toutes les régions tropicales. (Fait remarquable, dans *Bryophyllum calycinum*, des bourgeons se forment aux crénelures des feuilles, qui tombent à terre et propagent la plante. Famille des crassulacées.)

BRYOPHYTES n. f. pl. Bot. Groupe de plantes, souvent nommées *muscinées*, comprenant les mousses et les hépatiques.
— ENCYCL. L'unité des *bryophytes* réside dans leur développement. Celui-ci comporte la succession de deux phases, l'alternance de deux générations : 1° *Phase gamétophytique, haploïde*. La spore germe en un protonéma filamenteux ou lamelliforme sur lequel naît une tige feuillée ou un thalle. Quand la tige feuillée (ou le thalle) a pris un développement suffisant, quelques-unes de ses cellules forment des organes mâles, ou anthéridies, et des organes femelles, ou archégones. Un anthérozoïde, formé par l'anthéridie, est entraîné par des gouttes d'eau; il atteint l'archégone, traverse son col et féconde la cellule-œuf, ou oosphère. Après fusion des noyaux mâle et femelle, un zygote est constitué; 2° *Phase sporophytique diploïde*. Le zygote se divise, devient un sporogone. Celui-ci comporte un pédicelle (ou soie) et une capsule (ou sporange). Des spores naissent dans la capsule; quand elles sont libérées par ouverture de la capsule, elles tombent sur le sol et germent si les conditions sont favorables. Les bryophytes se distinguent des ptéridophytes (fougères) par leur appareil végétatif dépourvu de vaisseaux ligneux; leur tige feuillée, lorsqu'elle existe, appartient à la phase gamétophytique. (V. MOUSSE, HÉPATIQUE.)

BRYOPSIDE n. f. Algue marine verte très ramifiée, abondante sur nos côtes. (Famille des vauchériacées.)

BRYOZOAIRES n. m. pl. Classe d'animaux, pour la plupart marins (quelques-uns en eau douce), vivant en colonies fixées sur des objets divers, pouvant comprendre un très grand nombre d'individus disposés à plat, ou en rameaux de formes extrêmement variées, mais parfois mobiles, comme les cristatelles.
— ENCYCL. Les *bryozoaires* ressemblent le plus souvent à de petits arbrisseaux délicats, ou à des plaques encroûtantes. Chaque individu, ayant environ 1 mm, se compose d'une *loge*, ou *zoécie*, sorte de petite boîte à paroi calcaire, percée d'un trou permettant à l'animal, ou zooïde, qui l'habite de s'épanouir au-dehors. Cet être a, sommairement, la structure d'un ver annelé, dont l'intestin est recourbé en U. Sa tête est surmontée d'un panache tentaculaire, qui peut saillir par l'orifice de la loge, ou s'y enfermer. Ces tentacules ciliés servent à la respiration et à diriger vers la bouche de l'animal les proies microscopiques; on nomme ce panache le *lophophore*. Près de l'orifice buccal se trouve l'orifice anal, tantôt en dedans du lophophore (*entoproctes*), tantôt en dehors (*ectoproctes*). Un ganglion nerveux se trouve près de la bouche. Il arrive que, dans certaines espèces, des individus sont modifiés et perdent une grande partie de leurs organes : ils sont transformés en appareils de défense, en forme de baguette mobile (*vibraculum*) ou de pince (empoisonnée) ayant vaguement l'aspect d'une tête d'oiseau (*aviculaire*).
La reproduction se fait par des œufs d'où sortent des larves ciliées nageuses, aux formes bizarres ne rappelant en rien l'animal définitif. Après un certain temps, elles se fixent sur le sol, se transforment par métamorphose, et constituent le premier individu de la colonie. Celui-ci bourgeonne bientôt de nouveaux individus, qui en font autant, et la colonie à loges innombrables est constituée; le premier individu fondateur est d'origine sexuée, tous les autres sont nés par bourgeons d'origine asexuée.
Tous les individus communiquent entre eux par un réseau nerveux colonial. Il arrive que, au bout d'un certain temps, l'animal habitant une loge est vieilli, usé; il s'atrophie, ses débris se condensent en un coin de la loge sous forme d'un corps brun, qui finit par disparaître. Bientôt, un nouvel animal bourgeonne dans la loge sur les débris de son prédécesseur, et prend sa place.
Les bryozoaires ectoproctes constituent, à eux seuls, presque toute la classe; ils sont connus depuis l'ordovicien et sont très abondants dans toutes les mers. Les bryozoaires entoproctes ne comprennent que quelques genres et sont inconnus à l'état fossile.
On classait autrefois les bryozoaires parmi les zoophytes; on a cherché à les rattacher à divers groupes d'animaux, notamment aux annélides et même aux mollusques; mais leurs affinités restent douteuses.

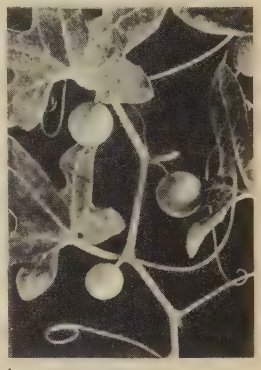
bryone

BRYSON, en gr. **Brusôn,** philosophe grec (Ve s. av. J.-C.), disciple de Pythagore, auteur d'un ouvrage intitulé *Oikonomikos* (*l'Economique*). — Philosophe grec du IVe s. av. J.-C., dit **Bryson l'Achéen,** il appartint à l'école cynique et fut peut-être disciple de Diogène et maître de Cratès. — Philosophe grec du IVe s. av. J.-C., dit **Bryson d'Héraclée,** disciple de Socrate ou d'Euclide de Mégare. Il enseigna la dialectique mégarique à Pyrrhon, patron des sceptiques.

BRY-SUR-MARNE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue est de Paris, sur la rive gauche de

Phot. Noailles.

bubale

bubalornis

Bubu de Montparnasse
illustration de Dignimont

la Marne ; 6 660 hab. Eglise du XVIIe s. Hospice. Lotissements. Fabriques de machines.

BRYUM [brjɔm] n. m. Nom d'une mousse, considérée comme le type de toute la classe (d'où son nom latin, qui veut dire « mousse »).

BRZEG, en allem. **Brieg**, v. de Pologne, en basse Silésie (voïévodie d'Opole), sur l'Odra ; 18 000 hab. Monuments du XIIIe s. Usines de produits alimentaires et ateliers de métallurgie légère.

BRZEŚĆ LITEWSKI. V. BREST.

BRZEZINKA, ancienn. en allem. **Birkenau**, localité de Pologne, en haute Silésie (voïévodie de Katowice). Charbonnages. C'est là que se trouvait l'annexe du camp d'Auschwitz* (Auschwitz II), réservée à l'extermination des prisonniers.

BRZOZÓW, v. de Pologne (voïévodie de Rzeszów), dans les Beskides, entre les hautes vallées du Wisłok et du San ; 4 000 hab. Centre d'exploitation pétrolière.

B. S., abrév. de BREVET SUPÉRIEUR.

B. S. P., abrév. de BREVET SPORTIF POPULAIRE.

B. T. U., abrév. de *British thermal Unit*, unité calorifique du système anglais. C'est la chaleur nécessaire pour élever de 1 °F la température d'une masse d'eau identique à celle du pound, l'opération se faisant à la température de 39,2 °F. Elle correspond à 1 055,06 joules, soit 252 calories-grammes environ.

BŪ. V. BOU.

BUACHALLA (Domhnall Ua), homme politique irlandais (1866). Ayant participé à la révolte de Pâques 1916, il fut arrêté, puis relâché, par le gouvernement britannique. Elu comme membre du Sinn Fein à la Chambre des communes (1916), il refuse d'y siéger ; républicain, il s'oppose au traité anglo-irlandais de 1921. Elu député à la Dail (1919), il y siège jusqu'en 1923, puis comme représentant de Fianna Fail de 1927 à 1931. Il devient gouverneur général de l'Etat libre d'Irlande (1932-1937).

BUACHE (Philippe), géographe français (Paris 1700 - *id.* 1773). Géographe du roi en 1729 et successeur de Delisle, il a dessiné un *Atlas physique* (1754). Il est l'inventeur du système de représentation cartographique des bassins hydrographiques délimités par des chaînes de montagnes. (Acad. des sc., 1730.)

BUACHE, dit **BUACHE de La Neuville** (Jean Nicolas), géographe français (La Neuville-au-Pont 1741 - Paris 1825), neveu du précédent. Il fut chargé, en 1788, de dresser les cartes des bailliages du royaume, mais ne put achever ce travail pour la convocation des Etats généraux. (Acad. des sc., 1770.)

BUAILLE n. f. Nom donné au chaume, dans quelques régions.

BŪ 'AMĀMA (Muḥammad ben 'Arbī Ḥādjī), marabout de la tribu des Oulād Sīdi Cheikh (Figuig 1840 - † 1908). En 1881, il provoqua une révolte de toutes les tribus nomades dans le Sud oranais. Après la répression, il se fixa dans le Touat, puis à Figuig, où il eut une part dans les troubles du Sud oranais. En 1905, ses contingents aidèrent au Maroc le rogui (rogī) Bū Ḥamāra révolté contre le sultan.

BUANDERIE n. f. Local où se font les différentes opérations de blanchissage du linge.

BUANDIER, ÈRE n. (de *buer*). Celui ou celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves.

◆ N. f. Femme qui est chargée de faire la lessive. || Ouvrière chargée, dans les grandes blanchisseries, de la surveillance et de la marche des machines.

BUAT (Edmond Alphonse Léon), général français (Châlons-sur-Marne 1868 - Paris 1923). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il fut professeur d'histoire militaire à l'Ecole de guerre, et publia de nombreuses études historiques et tactiques. Chef d'état-major de Pau en 1914, il devint chef de cabinet de Millerand aux armées en 1916 et participa à la bataille de la Somme à la tête de la 121e division. Il commanda, en 1917, la réserve générale d'artillerie lourde, dont il fut l'actif organisateur. Nommé en juin 1918 à la tête de la Ve armée, il devenait quelques jours plus tard major général des armées du Nord et du Nord-Est auprès du général Pétain. Chef d'état-major général de l'armée en 1919, le général Buat publia avant sa mort deux ouvrages sur Ludendorff et Hindenburg.

BUAT-NANÇAY (Louis Gabriel, comte DU), historien et diplomate français (Tortisambert, Normandie, 1732 - Nançay, Berry, 1787). Après avoir été ministre de France auprès de la Diète de l'Empire, puis à Dresde, il se retira en 1776. Il est l'auteur d'un *Tableau du gouvernement actuel de l'Allemagne* (1775), où il fait preuve d'esprit critique.

BUBALE n. m. (gr. *boubalos*). Grande antilope africaine.

— ENCYCL. Les *bubales* sont remarquables par l'allongement de leur face étroite, où les

chasse au bubale
dans le Tassili des Ajjer (Sahara)

yeux sont placés sous la racine des cornes, leurs oreilles longues et leurs cornes en courbure brisée ; le train de derrière est surbaissé. (V. ANTILOPE.)

BUBALORNIS n. m. (gr. *boubalos*, buffle, et *ornis*, oiseau). Grand tisserin d'Afrique sud-orientale, au plumage noir, qui construit d'énormes nids communautaires, quelquefois placés autour d'un nid de rapace.

BŪ BARHLA ou **BŪ BAGHLA**, chérif de la tribu des Attaf, qui, de 1851 à 1854, souleva la Kabylie contre la France. Il pilla la tribu des Ben 'Alī (1851), qui furent secourus par le colonel d'Aurelle de Paladines. Défait par le général Bosquet (1851), Bū Barhla se réfugia chez les Zouaouas. Pendant la guerre de Crimée (1854), il fomenta un nouveau soulèvement ; poursuivi par le maréchal Randon, il fut blessé, puis tué (1854) par le caïd des Beni Abbès.

BUBAS [bɑs] n. m. (du gr. *boubalos*, buffle). Bousier noir, sans écusson, dont le mâle a la tête ornée de deux cornes. (Les *Bubas bison* et *bulalus* se trouvent dans le midi de la France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

Bubastique (BRANCHE). Géogr. anc. Bras oriental du delta du Nil, autrement appelé *branche Pélusiaque*.

BUBASTIS ou **BOUBASTIS**, Géogr. anc. Ville du Delta d'Egypte (en égypt. **Poubastit** [« la Maison de Bastet »], de Bastet, déesse éponyme), sur la branche Pélusiaque du Nil. Importante dès les temps préhistoriques, elle devint une des capitales des Hyksos. Elle donna à l'Egypte une de ses dynasties, la XXIIe (*Bubastite*), et ses rois la décorèrent magnifiquement. Ses fêtes religieuses étaient célèbres. Sa prospérité déclina quand Naucratis, puis Alexandrie détournèrent le commerce vers la branche occidentale du delta. Evêché à l'époque byzantine, Bubastis s'éteignit dans les premiers siècles de la domination arabe. Ses ruines portent le nom de *Tell-Basta*.

BUBASTITE adj. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Bubastis en Egypte. || *Nome bubastite*, province dont Bubastis était la capitale. — *Dynastie bubastite*, XXIIe dynastie égyptienne, originaire de Bubastis.

BUBELETTE n. f. Petit bubon, petite pustule : *Nez aviné, tout fleureté de bubelettes* (Gautier).

BUBENBERG (Adrien DE), avoyer, c'est-à-dire premier magistrat, de Berne (Spiez, v. 1431 - Berne 1479). Elevé à la cour de Philippe le Bon, il accepta cependant de défendre Morat contre Charles le Téméraire (1476). Il fut député auprès de Louis XI en 1477, pour le dissuader de conquérir la Franche-Comté.

BUBINGA n. m. Nom indigène d'une essence africaine (Cameroun, Gabon) de la famille des rubiacées (*guibourtia*). [Bois de couleur rouge vif, moiré, assez fin et dur, utilisé en placage, brosserie, coutellerie d'exportation courante.]

BUBNA-LITTITZ (Ferdinand, comte), feld-maréchal autrichien, d'origine tchèque (Zámrsk 1768 - Milan 1825). Il fit campagne contre les Turcs (1788), puis contre la France de 1793 à 1813, et fut promu feld-maréchal après la bataille de Wagram (1809). Gouverneur de la Lombardie (1818), il réprima les troubles du Piémont en 1821.

BUBON n. m. (gr. *boubôn*, aine). Méd. Terme ancien désignant une adénite*.

— ENCYCL. L'usage du mot *bubon* est conservé en pratique pour l'adénite de la peste (peste bubonique), celle de la maladie de Nicolas-Favre et celle du chancre* mou (adénite inguinale chancrelleuse). Vaccins et antibiothérapie comptent dans tous ces cas des succès remarquables et quasi constants.

BUBONIQUE adj. Méd. Relatif au bubon ; qui se manifeste par des bubons : *Peste bubonique*.

Bubu de Montparnasse, roman de Charles-Louis Philippe (1901). Berthe Méténier, qu'un amour sentimental attire vers un pauvre provincial plein de dévouement, Pierre Hardy, ne peut cependant échapper à la domination de Maurice Bélu, dit Bubu de Montparnasse, souteneur brutal qui la contraindra à continuer son existence de prostituée. Ce roman des bas-fonds est d'un réalisme poignant, qui exprime toute la souffrance désespérée des humbles.

BUC, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), sur la Bièvre, au S. de Versailles ; 1 639 hab. Aqueduc construit en 1686. Eglise des XIIIe, XIVe et XVIe s. Aérodrome privé.

BUÇACO. V. BUSSACO.

BUCARAMANGA, v. de Colombie, ch.-l. du départ. de Santander, dans la Cordillère orientale ; 144 700 hab. Evêché. Centre commercial. Industries alimentaires.

BUCARD (Marcel), homme politique français (Saint-Clair-sur-Epte 1895 - fort de Châtillon 1946). Parvenu lors de la Première Guerre mondiale au grade de capitaine par le rang, il se consacra après le conflit à la défense des anciens combattants et adhéra au Faisceau, dont il dirigea l'organe, *le Nouveau Siècle*. En 1940, il fut l'un des principaux chefs de l'aile droite de la Collaboration, à laquelle il rallia son mouvement, le Francisme, qu'il avait créé en 1933. Il fut un des fondateurs de la L. V. F. Condamné à mort après la Libération, il fut exécuté.

BUCARDE n. f. Autre nom usuel de divers mollusques bivalves de nos côtes : la coque (*Cardium edule*), la bucarde épineuse (*C. aculeatum*), le cœur-de-bœuf (*Isocardia cor*), etc.

BUCAREST, en roum. **Bucureşti**, capitale de la Roumanie ; 1 236 900 hab. Archevêché catholique.

— Géogr. La ville est située dans la petite vallée de la Dîmboviţa, dans la plaine valaque, à 100 km des Carpates et à moins de 50 km du Danube. Erigée au rang de capitale d'Etat par la constitution du royaume de Roumanie, Bucarest ne fit l'objet de véritables travaux d'urbanisme que vers le centre, autour du palais royal, des ministères et des grandes banques ou agences d'affaires. Au-delà de quelques riches quartiers résidentiels s'étendaient autrefois les faubourgs ouvriers, d'aspect rural. L'église la plus ancienne est la Mihai Vodă (XVIe s.) ; une importante collection d'icônes est conservée au monastère Căldăruşami ; le musée Simu (1910) possède un remarquable ensemble de peintures et de sculptures françaises du XIXe s. Le développement des fonctions administratives et culturelles et, surtout, l'important essor industriel ont provoqué une brusque transformation de la ville, qui n'avait encore que 639 000 hab. en 1930. De grands travaux d'urbanisme ont été entrepris dans les anciens faubourgs, à Griviţa, à Ferentari, etc. ; de nouveaux quartiers s'élèvent au N.-O., au-delà du Parc de culture, autour du grand immeuble de la Casa Scînteia (centre des

Phot. Goldner, Larousse, Penet (musée de l'Homme).

industries du livre et de la presse). Les principales industries sont la métallurgie (matériel d'équipement, constructions électriques et mécaniques, moteurs, etc.), le travail du cuir, la confection, la préparation des produits alimentaires.

— Hist. Les origines de Bucarest sont peu connues. Capitale des princes de Valachie depuis la fin du XVe s., maintes fois dévastée, elle fut occupée tour à tour par les Turcs, les Russes et les Autrichiens. Capitale du royaume de Roumanie à partir de 1880, sa prise par les Allemands, en décembre 1916, obligea le gouvernement à se réfugier à Iaşi. Occupée par la Wehrmacht en septembre 1940, Bucarest fut évacuée en août 1944 sous la pression de l'offensive soviétique. Le bombardement de la ville par la Luftwaffe, le 25 août, fournit à la Roumanie l'occasion de déclarer la guerre à l'Allemagne, tandis que l'armée rouge entrait à Bucarest le 31 août. (V. GUERRE *mondiale* [*Seconde*] et GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

Bucarest (TRAITÉS DE), nom donné à quatre traités signés au cours des XIXe et XXe s.

● Le premier fut signé par la Turquie et la Russie le 28 mai 1812. Le tsar acquérait la Bessarabie, mais restituait au Sultan les territoires conquis en Asie.

● Le second fut signé le 3 mars 1886 entre la Serbie et la Bulgarie. Il rétablissait le *statu quo ante*. La Serbie, cependant, admettait la réunion Bulgarie-Roumélie orientale, contre laquelle elle avait déclenché la guerre ; mais, grâce à la médiation autrichienne, les Serbes vaincus ne concédaient rien d'autre aux Bulgares.

● Le troisième, du 10 août 1913, mit fin à la seconde guerre balkanique. Il consacrait la défaite de la Bulgarie, qui cédait une partie de la Macédoine à la Serbie, et à la Grèce, qui recevait en outre la côte de Salonique à Kavalla. La Roumanie obtenait Silistrie et la Turquie Andrinople.

● Le quatrième fut signé entre les Puissances centrales et la Roumanie le 7 mai 1918. Quand la Russie se retira de la lutte (traité de Brest-Litovsk, mars 1918), la Roumanie, menacée de destruction totale, dut signer la paix avec les Puissances centrales. Elle abandonnait la Dobroudja méridionale à la Bulgarie, le nord de la province étant administré conjointement par les vainqueurs, qui laissaient aux Roumains l'usage du port de Constantsa avec droit de passage ; elle consentait en outre à l'Autriche-Hongrie quelques rectifications de frontière dans les Carpates. En compensation, elle incorporait la Bessarabie détachée de l'Ukraine. Mais les principales clauses étaient économiques : les Austro-Allemands obtenaient le monopole des exportations agricoles roumaines, des concessions pétrolières, et contrôlaient chemins de fer et navigation danubienne. Le traité, qui ne fut pas ratifié, fut abrogé après la victoire alliée.

BUCARO n. m. Céram. V. BUCCHERO.

BUCCAL, E, AUX adj. (du lat. *bucca,* bouche). Relatif à la bouche : *La mastication et l'insalivation représentent la phase buccale de la digestion.*

— Phonét. Se dit d'un phonème dans l'articulation duquel le voile du palais est relevé et obstrue l'orifice des fosses nasales : « *b* » *est buccal par rapport à* « *m* ». (On emploie plus souvent aujourd'hui le terme ORAL.) || *Canal buccal,* espace virtuel délimité par la voûte palatale, les parois latérales de la bouche, les lèvres et la langue.

BUCCARÍ. V. BAKAR.

BUCCHERO [bukero] n. m. (mot ital.). Terre argileuse qui servait à la fabrication de la céramique étrusque (VIIe s. - IVe s. av. J.-C.). [Les vases de bucchero étaient d'un noir franc, obtenu par fumigation, et imitaient le bronze. On écrit aussi BOCARO, BOUCARO, BUCARO.]

BUCCIN [byksɛ̃] n. m. (lat. *buccinum ;* de *bucca,* bouche). Malacol. Gros mollusque marin de nos côtes, dont la coquille, chez certaines espèces, peut être utilisée comme corne d'appel.

— Mus. Selon Barthélemy l'Anglais (XIIIe s.), trompe de corne, de bois ou d'airain (donc incurvée ou rectiligne), dont les Anciens se servaient pour les signaux militaires. (On trouve également écrit BUCCINE.)

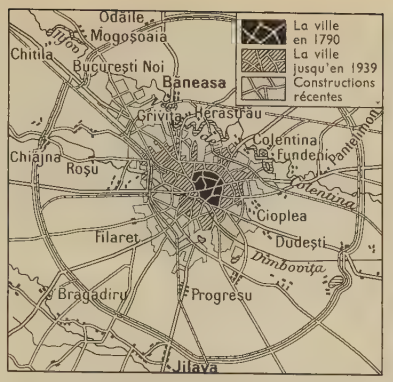

— ENCYCL. Malacol. Le *buccin* est un animal très carnivore, possédant une longue trompe qu'il fait sortir à volonté. La coquille se reconnaît à son ouverture pourvue d'un canal, ou siphon, assez court et droit, tronqué au sommet. Le buccin ondé est très commun sur nos côtes, et sa coquille est souvent habitée par un bernard-l'ermite. Le genre fait partie des gastropodes prosobranches et sert de type à la famille des *buccinidés.*

BUCCINATEUR n. m. (lat. *buccinator ;* de *buccina,* trompette). Antiq. Joueur de trompette de la milice romaine.

— Anat. Muscle propre de la joue, qui sert à allonger la bouche transversalement, et agit spécialement lorsqu'on souffle.

BUCCINIDÉS n. m. pl. Importante famille de mollusques marins, caractérisés par une épaisse coquille en forme de toupie, dont l'ouverture est prolongée par un canal de longueur variable, et par une langue râpeuse puissante, munie de dents acérées.

— ENCYCL. Les *buccinidés* sont des animaux carnassiers, répandus principalement dans les mers froides. Nombreux genres, dont les principaux sont : *neptunea* (circumpolaires), *buccinum* (surtout les mers boréales), *cominella* (mers australes), *pollia, cantharus* (océans Indien, Pacifique, Atlantique), *pisania* (mer Méditerranée, Antilles, mers australes) et *euthria* (Méditerranée, Japon, Australie).

Apparus au Crétacé, les buccinidés deviennent abondants au Tertiaire. Ce sont des gastropodes prosobranches.

BUCCO-, préfixe employé pour désigner la bouche : *Bucco-labial. Bucco-laryngé.*

BUCCO-DENTAIRE adj. Anat. Qui est en rapport avec la bouche et les dents.

BUCCO-NASAL, E, AUX adj. Syn. peu fréquent de NASAL.

BUCCONIDÉS n. m. pl. Nom scientifique des paresseux, famille d'oiseaux tropicaux, dont les tamatias (*bucco*) forment le genre principal. (Ordre des piciformes.)

BUCCO-PHARYNGIEN, ENNE adj. Phonét. Qui intéresse à la fois la cavité buccale et le pharynx.

BUCEGI (les), massif montagneux de Roumanie, dans la partie orientale des Alpes de Transylvanie, dominant le bassin supérieur de la Ialomiţa ; 2 513 m.

BUCENTAURE n. m. (gr. *bous,* bœuf, et *centaure*). Centaure à corps de taureau.

Bucentaure, vaisseau que montait le doge de Venise, le jour où il épousait la mer. Le *Bucentaure* était une grande galère sculptée et dorée, dont tous les agrès étaient également dorés, et sur laquelle le doge de Venise s'embarquait tous les ans, le jour de l'Ascension, pour renouveler son *mariage* avec la mer Adriatique. Arrivé à la passe du Lido, il jetait dans la mer un anneau bénit, en disant : *Desponsamus te, mare nostrum, in signum veri perpetuique dominii* (Mer, nous t'épousons, en signe de souveraineté positive et perpétuelle). Les ambassadeurs de tous les souverains et le nonce du pape assistaient à ce mariage symbolique, qui était une application des paroles que le pape Alexandre III, reconnaissant de l'asile qu'il avait trouvé à Venise, avait adressées au doge : « Que la mer vous soit soumise comme l'épouse l'est à l'époux. »

Plusieurs tableaux d'Antonio Canaletto représentent cette fête, célébrée encore au XVIIIe s.

BUCAREST
boulevard Magheru
à gauche, le plan de la ville

Bucéphale, nom du cheval d'Alexandre. Personne ne pouvait le monter. Alexandre, alors âgé de quinze ans, avait remarqué que le cheval s'effrayait des mouvements de son ombre ; aussi, il le plaça face au soleil et put le manœuvrer avec une parfaite assurance. Alexandre le perdit dans la bataille contre Pôros. Il lui fit faire de magnifiques funérailles aux bords de l'Hydaspe, et fonda sur son tombeau la ville de *Bouképhalia.*

BUCÉPHALE n. m. (gr. *bous,* bœuf, et *kephalê,* tête). Nom usuel d'un serpent venimeux arboricole, du Sud africain. (Son nom scientifique est *Dispholidus typus.* Il est adapté à la vie dans les arbres par la longueur de son corps et par sa coloration verte et brune. Famille des colubridés.)

BUCER ou **BUTZER** (Martin), de son vrai nom **Kuhhorn,** qu'il grécisa (*bous,* bœuf, et *kéras,* corne), théologien allemand (Sélestat 1491 - Cambridge 1551). Dominicain en 1506, il se rallia à Luther en 1521, se maria et s'établit à Strasbourg après son excommunication (1523). Il prit part à la rédaction de la *Confessio Tetrapolitana,* présentée à la diète d'Augsbourg, en 1530, par Strasbourg, Memmingen, Constance et Lindau.

Il chercha souvent à réaliser des compromis. Il parvint à amener luthériens et réformés suisses à signer le concordat de Wittenberg (1536). En revanche, il refusa d'accepter l'intérim d'Augsbourg (1548) entre catholiques et protestants, ce qui l'obligea à se réfugier en Angleterre, invité par Crammer ; il fut dès lors professeur à l'université de Cambridge (1549). Son habileté politique a fait de lui un des plus importants agents de la Réforme allemande.

BUCÉROTIDÉS n. m. pl. Nom scientifique des calaos*, famille d'oiseaux tropicaux dont

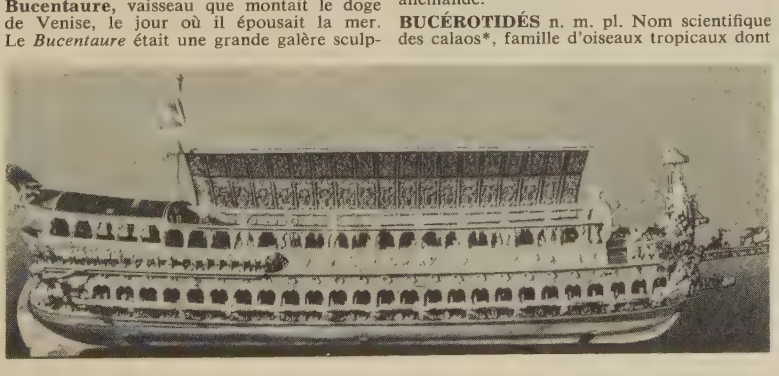

Bucentaure
musée de l'Arsenal, Venise

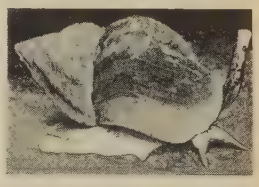

buccin

joueur de **buccin**
bas-relief trouvé à Osuna
(Espagne)

Phot. France-Roumanie, Noailles, Giraudon.

le genre *buceros* est le type. (Ordre des coraciadiformes.)

BUCH (PAYS DE), petit pays de l'ancien Bordelais, au S. du bassin d'Arcachon, ainsi nommé de *Boii*, le ch.-l. de la *civitas Boiatium*, qui faisait partie de la Novempopulanie romaine. La zone forestière de ce pays se distingue des autres régions landaises par le statut particulier de sa forêt usagère.

BUCH (LE CAPTAL DE). V. GRAILLY.

BUCH (Leopold VON), géologue allemand (Stolpe, près d'Angermünde, 1774 - Berlin 1853). Grand seigneur, esprit curieux, voyageant à pied, il a expliqué les volcans et même les autres chaînes de montagnes par des soulèvements d'origine profonde. On lui doit une carte géologique d'Allemagne (1826).

BUCHAN (John Stewart, comte DE), prince écossais (1380-v. 1424). Connétable de France, fils du duc d'Albany et petit-fils de Robert II, roi d'Ecosse. Il amena, en 1421, au dauphin Charles (futur Charles VII), une armée de quatre à cinq mille Ecossais, avec laquelle il battit les Anglais à Baugé. Il fut tué soit à Verneuil, soit à la journée des Harengs*.

George BUCHANAN
gravure anonyme

BUCHAN (William), médecin anglais (Ancrum 1729 - Londres 1805). Il se rendit célèbre par un traité de médecine pratique à la portée des gens du monde, *la Médecine domestique* (1769), et exposa dans *Devoirs d'une mère* (1800) les règles d'une saine puériculture.

BUCHAN (Alexander), météorologiste écossais (Kinneswood 1829 - Edimbourg 1907). Entré à l'observatoire d'Edimbourg, il fut nommé en 1885 directeur des travaux de l'observatoire écossais du Ben Nevis. Chargé d'interpréter les observations d'une expédition en mer, il en tira deux remarquables mémoires de météorologie et d'océanographie (1889). Il publia des cartes d'isobares, ainsi que divers ouvrages didactiques, notamment : *Handy-Book of Meteorology* (1867).

BUCHANAN, ancienn. **Grand-Bassa,** localité du Liberia, près de l'embouchure de la rivière Saint John. Port.

BUCHANAN (George), humaniste écossais (Killearn, Stirlingshire, 1506 - Edimbourg 1582). Il fit ses études à Paris et, jusque vers 1560, vécut principalement en France, où il compta Montaigne parmi ses élèves. Il inclina très tôt vers la Réforme, et, au cours d'un bref séjour en Ecosse en 1536, fut emprisonné pour une satire contre les moines. Lorsqu'il retourna en Ecosse en 1560 ou 1561, il était définitivement gagné au calvinisme et se joignit ouvertement à l'Eglise réformée. Il accompagna Moray en Angleterre lors du procès de Marie Stuart, et appuya vigoureusement les accusations portées contre la reine. Il était l'un des précepteurs du jeune Jacques VI depuis 1570. Auteur de nombreux ouvrages, il avait acquis une réputation européenne pour son savoir. Latiniste remarquable, Buchanan était aussi un dramaturge fameux, dont les tragédies historiques et bibliques ont ouvert la voie à Jodelle, Grévin et La Taille. On en fit de nombreuses traductions françaises de 1566 à 1614. Ses tragédies furent d'abord jouées à Bordeaux, à Coimbra et à Paris, dans les établissements où il enseignait ; ce sont : des traductions d'Euripide (*Alceste, Médée*), *Baptistes* (1577), *Jephtes* (1554). La Péruse fait l'éloge de *Médée* dans son *Ode à Buchanan ; Jephtes* inspire Th. de Bèze dans *Abraham sacrifiant*. Il faut citer aussi le pamphlet violent contre Marie Stuart, *Detectio Mariae reginae* (1571), un traité contre l'absolutisme, à l'intention de son élève, le futur Jacques VI, *De jure regni apud Scotos* (1579), et son histoire d'Ecosse, *Rerum Scoticarum Historia* (1582). L'influence de Buchanan s'exerça en particulier sur du Bellay.

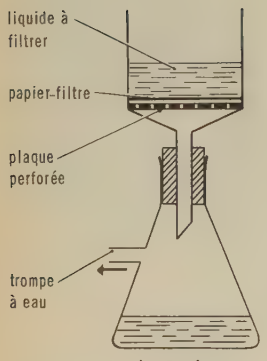

entonnoir de Buchner

BUCHANAN (James), homme politique américain (Stony Batter, Pennsylvanie, 1791 - Wheatland, Pennsylvanie, 1868). Membre du Congrès de 1820 à 1831, ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg (1831-1833), puis sénateur jusqu'en 1845. Ministre des Etats-Unis en Angleterre en 1853, il fit partie, en 1854, de la conférence d'Ostende, qui aboutit au manifeste proclamant le droit de l'Amérique de s'annexer l'île de Cuba. Buchanan fut élu président des Etats-Unis en 1856. Il fit preuve, dans son gouvernement, de tendances esclavagistes marquées.

BUCHANAN (Robert Williams), poète et auteur dramatique anglais (Caverswall, Staffordshire, 1841 - Streatham 1901). Il débuta par des poèmes : *Demi-Teintes* (*Undertones*) [1863]. Un article de lui, *l'Ecole charnelle en poésie* (*Contemporary Review*, d'octobre 1871), dans lequel il attaquait Swinburne et Rossetti, fit grand bruit. Sa carrière de romancier fut marquée à son début par la publication de *l'Ombre de l'épée* (*The Shadow of the Sword*) [1871], qui reste sa meilleure œuvre en ce genre. Au théâtre, il connut de nombreux succès (*Lady Clare*, 1883 ; *Sophie*, adapté de *Tom Jones* de Fielding, 1886 ; *le Charlatan*, 1894).

BUCHANITES n. m. pl. Membres d'une secte religieuse écossaise fondée par Elspeth *Buchan*, née Simpson (1738-1791). [Sujette à des extases religieuses, Elspeth Buchan fonda cette secte à Irvine, près de Glasgow, avec le pasteur presbytérien Hugh White (1779). Expulsés, accusés de mœurs condamnables, ruinés, divisés entre eux, les buchanites, qui étaient persuadés que le Christ apparaîtrait un jour pour les enlever au ciel, disparurent avant 1846.]

BÛCHE n. f. (germ. **busk*, baguette). Gros morceau de bois coupé pour être mis au feu. ‖ — *Fig.* et *fam.* Personne d'un esprit lourd et stupide. ‖ *Ne pas se remuer plus qu'une bûche*, n'avoir pas la moindre activité. ‖ Chute : *Gare la bûche !* ‖ *Prendre, ramasser une bûche*, tomber. ‖ *Bûche de Noël*, grosse bûche qu'on brûle encore dans certaines provinces pendant la veillée de Noël, et aux cendres de laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses ; et, *par anal.*, pâtisserie en forme de bûche, que l'on vend spécialement pour la fête de Noël. (V. part. *encycl.*)
— Arg. des joueurs. Au baccara, figure ou dix : *Tirer, donner, amener une bûche.*
— Confect. Paquet contenant le vêtement coupé, réglé, toutes les fournitures et les indications nécessaires à son exécution.
— Mar. Bateau de pêche hollandais remontant au Moyen Age, et qui pratiquait la pêche au hareng : *Les dernières bûches disparurent vers 1860.* (De formes très renflées, elle était gréée avec trois mâts portant chacun une voile carrée, avec un petit hunier au-dessus de la grand-voile, et portait de 45 à 80 tonnes. On disait aussi BUSSE, BUYSSE ou BUYSE.)
— Tab. Fragment plus ou moins volumineux de parties ligneuses que présente le tabac à fumer, provenant de feuilles non écotées, dont le hachage a été défectueux.
— Verr. Grosse barre de fer employée pour redresser les pots dans le four.
— ENCYCL. Mœurs et cout. La tradition de la *bûche de Noël* est beaucoup plus ancienne que celle de l'arbre du même nom. Cette bûche s'appelait : *souche* (Ile-de-France), *souque* ou *chuquet* (Normandie), *suche, grobe* (Bourgogne), *hache* (Argonne), *escalhe de Nadau* (Gascogne), *coque* (Champagne), *casse de Nau* (Berry), *galenche de Noë* (Vosges), *tranche* (Franche-Comté), *kef nedelek* (Bretagne), *mouchon* (Angoumois), *cacho fio* (Provence), *cheuche* (Morvan), *tréfoüe* (Beauce), *terfeu* (Touraine), etc. La coutume passe pour celtique christianisée.

BÜCHELER (Franz), philologue allemand (Rheinberg 1837 - Bonn 1908). Il est l'auteur de nombreuses éditions de textes latins et grecs, et de recherches sur les *Tables eugubines*, et les inscriptions osques et péligniennes.

BÛCHEMENT n. m. (de *bûcher*, verbe). Enlèvement des parties saillantes de la pierre dans un mur. ‖ Mise en bûches : *Le bûchement des bois de chauffage s'effectue sur la coupe.*

Buchenwald, camp de concentration allemand au N.-O. de Weimar (Thuringe), ouvert dès 1937 pour les adversaires du nazisme. Camp de passage et de triage, il fournit de la main-d'œuvre à de nombreux kommandos travaillant pour l'industrie allemande, notamment dans les usines souterraines de Dora, qui fabriquaient des V1 et V2. Un block y était aménagé pour les expériences sur le typhus. Devenu une grande ville par l'arrivée de déportés d'autres camps, connaissant de ce fait une mortalité très élevée (52 500 décès pour 240 000 déportés au total), il fut libéré par les Américains en avril 1945, alors que les déportés politiques avaient commencé la lutte contre leurs gardiens, après s'être assurés de l'administration du camp contre les déportés de droit commun. Un monument y a été élevé en 1958. (→ Biblio.)

BÛCHER n. m. Lieu où l'on serre le bois à brûler : *Prendre du bois au bûcher.* ‖ Amas de bois sur lequel les Anciens brûlaient les morts : *Le bûcher qu'Alexandre fit élever pour Ephestion.* ‖ Amas de bois sur lequel on brûlait les personnes ou les objets condamnés au feu : *La sainte, environnée par les flammes du bûcher, dont l'ardeur est excitée par les Sarrasins en costumes extravagants, lève vers le ciel ses beaux yeux d'émail* (Gautier).

BÛCHER v. tr. (de *bûche*). Dégrossir une pièce de bois ; et, *absol. : Joset, toujours fendant, bûchant et cornemusant avec lui, l'a suivi fidèlement* (Sand). ‖ Abattre les saillies d'une pierre. ‖ *Fig.* et *fam.* Etudier avec énergie, travailler sans relâche : *Bûcher les mathématiques ;* et, *absol. : Tout à ses livres sur lesquels il bûchait péniblement sans se satisfaire* (Huysmans). ‖ *Pop.* Battre : *Bûcher quelqu'un d'importance.*
— Fauconn. Mettre le faucon, l'autour, sur le bloc.
— Pêch. Fouiller sur le fond à l'aide de la tête, en parlant des poissons.

BÛCHERAGE n. m. Droit d'usage au bois de chauffage.

BÛCHERON, ONNE n. (de *bûche*). Celui, celle dont le métier est d'abattre du bois dans une forêt.

BÛCHETTE n. f. Menu morceau de bois : *Des bûchettes pour allumer le feu.*

BÛCHEUR, EUSE n. *Fam.* Travailleur acharné : *Un bûcheur qui mérite de réussir.*

BUCHEZ (Philippe Joseph), philosophe et homme politique français (Matagne-la-Petite, Ardennes, 1796 - Rodez 1865). Il participa à de nombreuses conspirations sous la Restauration et fut traduit en justice à propos de celle de Belfort. Disciple de Saint-Simon, il développa sa propre doctrine dissidente, où se mêlaient catholicisme et socialisme, dans son journal *l'Européen* (1831-1832 et 1835-1838). Il fut inspirateur du journal *l'Atelier**. Elu à la Constituante en 1848, il en fut un moment le président. Il a écrit *Introduction à la science de l'histoire* (1833) et *Essai d'un traité complet de philosophie* (1839). [→ Biblio.]

Buchholz (RELAIS). Electr. Relais utilisé pour la protection des transformateurs statiques à isolement dans l'huile. (Dès qu'un défaut s'amorce dans le transformateur, il y a échauffement local, décomposition de l'huile et formation de bulles gazeuses. Celles-ci sont recueillies dans une cloche contenant un flotteur actionnant successivement deux contacts. Le premier contact donne l'alarme ; le second contact provoque le déclenchement du disjoncteur d'alimentation du transformateur.)

BUCHNER (Eduard), chimiste allemand (Munich 1860 - Focşani, Roumanie, 1917). Assistant de Baeyer, puis professeur à Kiel (1893), il enseigna ensuite aux universités de Tübingen (1896), de Berlin (1898), de Breslau (1909) et de Würzburg (1911). Ses travaux les plus importants, qui lui valurent le prix Nobel de chimie pour 1907, ont trait à la chimie des fermentations. Le premier, il montra que les ferments agissent par des diastases, qu'il réussit à isoler. C'est ainsi qu'il put extraire de la levure de bière, en 1897, la *zymase*, qui porte son nom, puis l'*invertase*, enfin la *lactase* du ferment lactique.

Buchner (ENTONNOIR DE). Chim. Entonnoir cylindrique de porcelaine, à base plate et circulaire percée de trous, qu'on emploie pour la filtration sous pression réduite.

BÜCHNER (Georg), poète allemand (Goddelau, près de Darmstadt, 1813 - Zurich 1837). Il fut forcé, en 1834, de quitter la Hesse à cause de ses opinions libérales exprimées audacieusement dans *le Messager hessois*. Il se réfugia à Strasbourg, puis à Zurich. On a de lui, outre des traductions de *Lucrèce Borgia* et de *Marie Tudor*, de Victor Hugo, une comédie pleine de verve, *Léonce et Léna*, une tragédie de la jalousie, *Woyzeck*, et un drame remarquable, *la Mort de Danton* (1835), dans lequel, exposant ses propres convictions révolutionnaires, il oppose l'intraitable et vertueux Robespierre à un Danton moins pur, plus timoré. A citer aussi une nouvelle, *Printemps* (1839).

BÜCHNER (Ludwig), philosophe allemand (Darmstadt 1824 - *id.* 1899), frère du précé-

dent. Privat-docent à Tübingen, il dut quitter l'enseignement après la publication de son livre *Force et matière* (1855) et devint médecin à Darmstadt. Philosophe matérialiste, il est l'auteur de : *Nature et Esprit* (1876), *l'Homme et sa place dans la nature* (1889), *l'Age d'or* (1891), *Darwinisme et socialisme* (1894).

BUCHOLZITE [kɔl] n. f. (du nom du chimiste allemand C. F. *Bucholz*). Minér. Variété fibreuse et compacte de sillimanite.

BUCHON (Jean Alexandre), journaliste et historien français (Menetou-Salon, Cher, 1791 - Paris 1846). Il joua un rôle actif dans les rangs du parti libéral sous la Restauration, collabora au *Constitutionnel*, puis s'adonna à des travaux d'érudition. On lui doit notamment la *Collection des chroniques nationales françaises du XIIIe au XVIe siècle* (1824-1829) et la publication du *Panthéon littéraire* (1836-1845).

BUCHON (Joseph Maximilien, dit **Max**), écrivain français (Salins, Jura, 1818 - *id.* 1869). Ses études de mœurs franc-comtoises ne manquent ni de charme ni de poésie : *le Val d'Héry* (1848), *En province, scènes franc-comtoises* (1858), *Poésies franc-comtoises, Noëls et chants populaires de la Franche-Comté* (1863), etc. Il fut un des amis de Gustave Courbet, qu'il avait connu dès leur enfance et qui fit son portrait (musée de Vevey).

BUCHS, v. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la vallée du Rhin, en face du Liechtenstein ; 5 200 hab. Gare-frontière de l'Orient-Express.

BUCHSER (Frank), peintre suisse (Feldbrunnen, près de Soleure, 1828 - *id.* 1890). Après avoir été garde pontifical, il fit de nombreux voyages à travers l'Europe, l'Afrique du Nord, et vécut plusieurs années aux Etats-Unis. D'abord romantique, il travailla ensuite sous l'influence de Courbet, puis de Monet. En 1859, il est peintre d'histoire au service de l'Espagne et retrace divers épisodes de la guerre hispano-marocaine. En 1865, il fonde l'Association des artistes suisses. Les musées de Bâle, Soleure, Lucerne, conservent de ses œuvres.

BUCHU ou **BUKKU** n. m. Nom donné à des feuilles de divers barosmas (rutacées), d'odeur aromatique, utilisées en infusions comme antiseptique des voies urinaires.

BUCHY, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans le pays de Caux ; 842 hab. (695 aggl.). Eglise du XVIe s.

Buci (CAFÉ DE), établissement situé à Paris, rue de Buci, non loin du célèbre *Procope*, et fréquenté, sous le second Empire, par des hommes politiques, des écrivains, des érudits et des savants. On y voyait notamment M. de Mars, secrétaire de la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*, le critique Gustave Planche, Théodore de Banville, l'architecte Baltard, le peintre Harpignies, Champfleury, Jules Vallès, Henry Murger, l'éditeur Furne et Romey, un des collaborateurs de Pierre Larousse.

BUCK (Pearl Sydenstricker), romancière américaine (Hillsboro, Virginie, 1892). Sixième enfant d'un pasteur missionnaire, elle a passé la plus grande partie de sa vie en Chine, pays qu'elle a longuement décrit dans de nombreux romans, colorés et profondément humains, qui sont saisissants de vérité. Citons parmi ceux-ci : *la Terre chinoise* (*The good Earth*) [1931], début d'une trilogie continuée par *les Fils de Wang-Lung* (*Sons*) [1932] et *la Famille dispersée* (*A house divided*) [1934], puis *la Mère* (*The Mother*) [1934], *l'Exilée* (*The Exile*) [1936], *l'Ange combattant* (*Fighting angel*) [1936], *Un cœur fier* (*This proud heart*) [1938], *le Patriote* (*The Patriot*) [1939], *le Dragon magique* (*Dragon Seed*) [1942], *la Chine en noir et blanc* (*China in black and white*) [1946], *la Fleur cachée* (*The hidden Flower*) [1952]. D'une renommée mondiale, Pearl Buck a obtenu le prix Pulitzer en 1932 et le prix Nobel de littérature en 1938.

BUCKIE, port de Grande-Bretagne, en Ecosse septentrionale (Banffshire), sur la mer du Nord ; 7 700 hab. Important port de pêche (harengs). Conserveries. Station balnéaire.

BUCKINGHAM, v. de Grande-Bretagne (Buckinghamshire), dans un méandre de l'Ouse ; 4 000 hab. Cette vieille ville pittoresque est entrée en décadence parce qu'elle est en dehors des grandes routes qui conduisent à Londres. Chapelle du XVe s.

BUCKINGHAM, v. du Canada (Québec), sur la rivière du Lièvre ; 7 000 hab. Centrale hydro-électrique. Fabrique de pulpe et de papier.

BUCKINGHAM (COMTES et DUCS DE), pairs d'Angleterre. Le titre de comte de Buckingham fut porté pour la première fois de façon certaine vers 1097 par Walter Giffard († 1102), seigneur de Longueville (Normandie) et compagnon de Guillaume le Conquérant. A la mort de son fils, Walter (1164), le titre revint au neveu du premier comte, Richard de Clare, mort en 1176 sans héritier mâle. C'est seulement en 1377 que le titre comtal fut relevé en faveur d'un fils d'Edouard III, Thomas de Woodstock, ensuite duc de Gloucester*. Il fut transmis par mariage à Humphreÿ Stafford*, créé duc de Buckingham en 1444, et demeura dans cette famille jusqu'à l'exécution d'Edward Stafford* en 1521. En 1617, le titre comtal fut rétabli par Jacques Ier en faveur de son favori George Villiers, ensuite élevé à la dignité ducale (1623).

BUCKINGHAM (George VILLIERS, Ier duc [de la ligne Villiers] DE), homme politique anglais (Brooksby, Leicestershire, 1592 - Portsmouth 1628). Introduit par Bacon et Abbott auprès de Jacques Ier pour contrebalancer l'influence de Somerset*, il devint bientôt le favori du roi et fut comblé d'honneurs. En 1619, Jacques Ier le nomma grand amiral avec la charge de réorganiser une marine en voie de délabrement, tâche dont il s'acquitta honorablement. En fait, son dynamisme apparent était surtout fait d'impulsivité : il protégea des hommes de valeur, mais aussi de dangereux courtisans, et il se révéla un chef des plus médiocres.
Des provocations hollandaises lui firent embrasser avec véhémence le parti de l'Espagne (1620), dont l'ambassadeur Gondomar ne fut jamais plus puissant à la Cour. Projetant de marier le prince héritier Charles avec une princesse espagnole, il fit avec lui un voyage en Espagne (1623). La mauvaise volonté des Espagnols retourna Buckingham, qui, dès son retour en Angleterre, prit la tête du parti anti-espagnol. Il y gagna une popularité aussi délirante que brève. Mais les expéditions qu'il organisa pour libérer le Palatinat échouèrent misérablement.
A la mort de Jacques Ier, en 1625, il conserva une influence aussi grande sur le nouveau roi Charles Ier. Le duc, compromettant d'ailleurs par ses assiduités la reine Anne d'Autriche, se rapprocha de la France et négocia le mariage de Charles Ier avec Henriette Marie de France, sœur de Louis XIII, moyennant quelques concessions en faveur des catholiques anglais, ce qui fit le plus mauvais effet en Angleterre. Mais, déjà, les relations franco-anglaises s'étaient à leur tour détériorées. Le retour à la ligne protestante ne compensait pas le désarroi financier du royaume, et, en 1626, la Chambre des lords mettait en accusation le ministre. Malgré de ridicules exagérations, il n'en restait pas moins de graves charges de corruption, et toute la pression royale fut nécessaire pour obtenir un acquittement. Détesté du Parlement pour l'avoir négligé et l'avoir fait dissoudre à plusieurs reprises, et pour s'être opposé à la pétition des droits (1627), haï des puritains pour ses compromissions avec les catholiques, détesté des marchands qui lui reprochaient de bénéficier de la vente des monopoles de métiers, Buckingham tenta, pour se sauver lui-même, de secourir les huguenots assiégés à La Rochelle (1627) ; deux expéditions maritimes ayant échoué contre la digue de Richelieu, il voulut faire une nouvelle tentative, mais, au moment de s'embarquer, il fut assassiné par un officier puritain, John Felton* (août 1628). [→ Biblio.]

BUCKINGHAM (George VILLIERS, 2e duc DE), homme politique anglais (Londres 1628 - Kirkby Moorside, Yorkshire, 1687), fils du précédent. Il combattit avec les royalistes dès le début de la guerre civile en 1642, et en 1650 accompagna Charles II en Ecosse, où il proposa une entente avec les covenantaires. Mais en 1657 il rentrait en Angleterre et épousait une fille de lord Fairfax*, ce qui lui ménageait des intelligences dans des

entrée de Buckingham Palace

camps opposés. En mauvais termes avec Clarendon, il intrigua contre ce dernier, et lui succéda en 1667 comme ministre principal. Favorable à une large tolérance religieuse, il voulut défendre énergiquement l'indulgence de 1672. Depuis longtemps partisan de l'alliance française, il fut l'un des négociateurs du traité public de Douvres (1670), mais il ignora ses clauses secrètes ; il vit avec satisfaction l'alliance resserrée en 1672 et la guerre engagée contre les Provinces-Unies. Mais ses relations avec Arlington devenaient de plus en plus tendues, et les scandales accumulés sous son administration en firent la cible des attaques parlementaires. Aussi fut-il renvoyé en 1674. Révisant son attitude, il se fit alors l'avocat du parti « patriote » et anglican contre la Cour ; cependant, il ne regagna jamais son influence passée. Il avait l'élégance d'un grand seigneur, mais son charme personnel masquait la médiocrité de son caractère.

BUCKINGHAM (John SHEFFIELD, duc DE). V. MULGRAVE.

BUCKINGHAM (George GRENVILLE, marquis DE). V. GRENVILLE.

Buckingham Palace, résidence royale dans le parc Saint James, à Londres, construite pour le duc de Buckingham en 1705, acquise par George III en 1762, reconstruite en 1821-1836 par Nash, en style palladien, augmentée d'une aile en 1846 par Blore, pourvue d'une nouvelle façade par sir Aston Webb en 1913.

BUCKINGHAMSHIRE, comté de Grande-Bretagne, au centre de l'Angleterre, de part et d'autre des Chiltern Hills ; 386 200 hab. Ch.-l. *Aylesbury*.

BUCKLAND (William), géologue anglais (Axminster 1784 - Clapham 1856). Membre de la Société royale de Londres, conservateur au British Museum (1847), il répandit le goût des études géologiques et paléontologiques. On lui doit la belle collection géologique d'Oxford.

BUCKLANDITE n. f. (du nom du géologue W. *Buckland*). Minér. Variété noire d'épidote. || Variété d'orthite.

BUCK-RAKE [boekrɛk] n. m. Mach. agric. V. RÂTEAU-AMEULONNEUR. || Pl. *des* BUCK-RAKES.

BUCKYTHÉRAPIE n. f. (du nom du radiologue allemand Gustave *Bucky*, né en 1880). Radiol. Utilisation thérapeutique des rayons émis par le tube à rayons mous de Bucky. (Ce sont des rayons à grande longueur d'onde, utilisés en applications superficielles et notamment en dermatologie.)

BUCOLIQUE adj. (lat. *bucolica* ; du gr. *boukolikos* ; de *boukolos*, pâtre). Relatif à la vie des bergers ou à la poésie pastorale : *Existence bucolique. Poésie bucolique.*
— Métriq. anc. *Coupe bucolique*, diérèse introduite dans l'hexamètre dactylique avant le cinquième pied, souvent marquée par une ponctuation qui la souligne.
— ENCYCL. Métriq anc. En détachant ainsi la clausule du vers, constituée d'un dactyle

1er duc de BUCKINGHAM par Rubens
musée des Offices, Florence

2e duc de BUCKINGHAM par Van Dyck

Pearl BUCK

Phot. Keystone, Anderson-Giraudon, Holmès.

Bucoliques de Virgile
traduction de Paul Valéry
illustration de J. Villon
(édit. Scripta et Picta, 1953)

et d'un spondée, la *coupe bucolique* lui donne une plus grande souplesse et s'accompagne souvent d'un rejet ou d'un enjambement expressifs. Déjà fréquente dans la poésie homérique, cette coupe a été particulièrement recherchée par les poètes bucoliques alexandrins, Théocrite, par exemple. Elle est rare en latin.

◆ N. f. Poème pastoral : *Les bucoliques de Virgile.*

Bucoliques (lat. *Bucolica*), la première grande œuvre de Virgile, composée entre 42 et 39 av. J.-C. Ce sont dix pièces courtes, ou *églogues*, de forme dialoguée ou narrative. D'abord, Virgile se borne à imiter les poètes alexandrins et notamment Théocrite, qui mettait en scène des bergers se défiant à des tournois poétiques. Puis, sous l'influence des événements et de ses malheurs personnels (la spoliation de son domaine paternel en 40), Virgile imagine l'églogue à allusions, où il chante ses misères et remercie ses protecteurs (Pollion, Gallus, Octave) : ainsi la 9e, la 1re, et la 4e qui annonce un nouvel « âge d'or ».

bucrane

Bucoliques, recueil poétique d'André Chénier (publié seulement en 1819). Il contient les œuvres inspirées au poète par l'Antiquité classique, notamment par l'Antiquité grecque, dont il a fait revivre tout l'idéal de beauté. L'hellénisme d'A. Chénier, nourri surtout des poètes alexandrins, s'exprime en des vers qui recherchent la perfection de la forme, et il a pu, de ce fait, y apparaître comme un des précurseurs de la théorie de « l'art pour l'art ». Aux *Bucoliques* proprement dites (*l'Aveugle, le Mendiant, le Malade*) sont jointes les *Idylles* (*la Jeune Tarentine, Neère, Nylas*).

BUCORAX ou **BUCORVUS** [vys] n. m. Grand calao noir, de mœurs terrestres, qui vit dans les savanes d'Afrique équatoriale.

BUCOVINE ou **BUKOVINE,** en russe **Boukovina,** en roumain **Bucovina,** région des Carpates orientales, qui appartient pour partie, au N., à l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Moldavie) et pour le reste à la Roumanie. La principale ville, Tchernovtsy (Cernăuți), est en territoire soviétique.

— Hist. Pendant longtemps l'histoire de la Bucovine se confond avec celle de la Moldavie, dont elle constitue la partie septentrionale. Les Russes l'occupèrent en 1769 au cours de la guerre avec la Turquie, et l'évacuèrent au traité de Kutchuk-Kaïnardji (1774), mais l'Autriche se la fit alors céder par la Porte en 1775, en compensation des avantages obtenus par la Russie. Elle s'efforça de germaniser le pays tant en y installant des colons d'ascendance allemande qu'en dépouillant l'Eglise orthodoxe de ses importants domaines et, par la suite, en créant une université allemande à Czernowitz (Tchernovtsy ou Cernăuți). D'abord soumise à une administration militaire, la Bucovine fut rattachée à la Galicie en 1787, puis forma le duché de Bucovine (1849). Le régime autrichien négligea cette région, une des plus arriérées de l'Empire et qui comptait un nombre considérable d'illettrés. Avec le réveil national roumain, les revendications territoriales comprirent la récupération de la Bucovine. Au cours de la Première Guerre mondiale, le pays fut conquis par les Russes et repris par les Autrichiens (1917). A la suite des revers austro-allemands, les Roumains occupèrent le pays et, le 27 octobre 1918, un Conseil national proclama la réunion de la Bucovine à la Roumanie, vœu ratifié par les traités de paix. La présence de nombreux Ruthènes et d'une importante minorité israélite ne fut pas sans créer certaines difficultés au gouvernement de Bucarest. Vers le début de la Seconde Guerre mondiale, un ultimatum soviétique exigea, en juin 1940, la cession de la majeure partie de la Bucovine du Nord, en même temps que celle de la Bessarabie. Reconquise peu après par les Roumains aidés par les Allemands, la Bucovine fut occupée par l'U. R. S. S. en 1944, puis annexée par elle aux termes du traité de paix de 1947.

BUCOVINE
église peinte, XVe s.
à Voronet (Roumanie)

BUCQUOY (Jean-Albert D'ARCHAMBAUD, comte ou abbé DE), aventurier français (1660 ? - Herrenhausen, Hanovre, 1740 ?). On ignore sa véritable identité. Il aurait été trappiste, soldat, chef d'une bande de faux sauniers, et espion. Arrêté en 1706, il s'évada; repris en 1707, il s'échappa de nouveau, cette fois au Hanovre, où il bénéficia de la protection de l'Electeur George Ier, futur roi d'Angleterre. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont un récit de ses aventures.

BUCQUOY (Jules), médecin français (Péronne 1829 - Paris 1920). Nommé médecin des hôpitaux en 1862 et professeur agrégé en 1863. Il a individualisé l'ulcère du duodénum, la gangrène pulmonaire, et a surtout publié des ouvrages sur les maladies du cœur. Il fut membre (1882) et président (1908) de l'Académie de médecine, et l'un des fondateurs de la Société de thérapeutique.

BUCRANE n. m. (gr. *bous,* bœuf, et *kranion,* crâne). Tête de bœuf décharnée, ornée de bandelettes et de guirlandes de fleurs, pour rappeler les victimes des sacrifices. (Ce motif ornemental, employé dans l'Antiquité pour la décoration des frises de temples, d'autels et de tombeaux, a été remis en honneur à l'époque de la Renaissance.)

BUDA, citadelle dominant le Danube, formant l'un des deux noyaux de la ville de *Budapest**, capitale de la Hongrie. Buda est la vieille ville aristocratique aux rues serrées, en pente raide, bordées d'anciennes résidences seigneuriales. L'église du Couronnement, ou « Mátyás templom », romane et gothique, a été complètement restaurée au XIXe s. et après les destructions de la Seconde Guerre mondiale. L'énorme citadelle, qui avait été transformée en palais du gouvernement, occupe le reste de la butte. Détruit en 1945, au cours des durs combats qui opposèrent Allemands et Soviétiques, ce quartier doit être reconstruit ; il abritera des services administratifs et la résidence des étudiants. On y jouit d'une très belle vue sur le fleuve et la basse ville de Pest.

BUDAFOK, quartier industriel de Budapest, sur la rive droite du Danube, au S. des quartiers de Buda et du mont Gellért. Vignobles aux environs. Distilleries et fabriques de vins mousseux.

BUDAPEST, capit. de la Hongrie, sur le Danube ; 1 058 000 hab. (1 757 000 hab. avec les banlieues). Budapest, ou Buda-Pest, est une ville double, comme Prague. Buda*, la ville haute, sur la rive droite du Danube, est la vieille cité aristocratique et gouvernementale. Pest, la ville basse, sur la rive gauche du fleuve, est à l'origine la ville des marchands ; elle devint le centre des institutions du régime constitutionnel, face au symbole de l'autocratie représentée par la citadelle de Buda. C'est surtout autour de Pest et au S. de la ville, dans le N. de l'île de Csepel, que se sont développés les quartiers industriels de la ville.

Budapest occupe une position géographique très avantageuse, à la fin des défilés par lesquels le Danube traverse la Dorsale hongroise, entre les massifs de Pilis et de Börzsöny, face à la grande plaine pannonienne. De nombreuses routes viennent y converger : celles de la Ruthénie et de la Slovaquie orientale, par le haut bassin de la Tisza et de son affluent le Hernád ; celles qui, à travers l'Alföld, conduisent en Roumanie et dans la péninsule balkanique ; celles de la Transdanubie ; celles, enfin, qui, par les défilés et les cols de la Dorsale hongroise, mènent en Hongrie occidentale, en Autriche et en Slovaquie occidentale. Adossée au dernier obstacle de relief dressé au-dessus des plaines pannoniennes, en avant de l'Europe chrétienne et germanique, la ville avait une position précieuse pour surveiller les mouvements des troupes. Le site de rive droite, occupé par les buttes de Buda et du mont Gellért, est le type même du site défensif du Moyen Age et du début de l'époque moderne. Les deux buttes dominent le Danube et sont séparées des hauteurs situées plus loin à l'O. par une dépression profonde. Au XVIIIe s., la fonction défensive disparaît : Buda est devenue le quartier du gouvernement et de la place militaire; autour des bâtiments publics résidaient les hauts fonctionnaires et les cadres supérieurs de l'armée, qui étaient en même temps de grands propriétaires fonciers et les représentants de la grande noblesse hongroise. Cette tradition de quartier riche et socialement élevé se maintient au XIXe s. ; Buda s'étend vers l'O. en descendant de ses collines, tandis que des résidences d'été et des villas s'égaillent dans les bois qui couvrent les pentes du Jánoshegy et du Szabadság-hegy.

Pest s'étend sur la rive plate du fleuve, qui enserre, au N. et au S. de la ville, de grandes îles : celle du N. est un parc (île Marguerite) ; celle du S., beaucoup plus étendue, est occupée dans sa partie septentrionale par un quartier industriel, un des premiers de la ville, Csepel.

Pest s'est développée par accroissements successifs, en auréoles concentriques, face aux buttes de Buda et du mont Gellért. Les plus vieux quartiers commerçants sont situés à l'intérieur d'un premier noyau, fort petit. Une deuxième auréole comprend les quartiers développés au début du XIXe s., qui constituèrent la Pest de l'époque de Kossuth. Une troisième s'étend jusqu'aux parcs qui marquent la limite de la ville bourgeoise du XIXe et du XXe s. (Bois de Ville [Városliget] notamment). Cette auréole est composée surtout de quartiers résidentiels, dont les plus belles façades bordent les grandes avenues radiales, au long desquelles jaillit souvent la vapeur des sources chaudes qui émaillent le sous-sol de la ville. Dans ces limites, Budapest était encore une ville assez petite. Quatre kilomètres séparent le Bois de Ville du Danube. Les quais monumentaux du Danube, depuis le palais du Parlement, au style composite, byzantin et gothique, jusqu'à l'ancienne Administration des douanes, devenue bâtiment universitaire, mesurent environ 3 km.

Mais le développement de diverses industries, au cours des dernières années précédant la Seconde Guerre mondiale, avait fait pousser, au-delà des limites de la ville proprement dite, des faubourgs ouvriers et des quartiers entiers de baraquements et de campements pour les réserves de main-d'œuvre venues des campagnes surpeuplées. D'anciens villages suburbains avaient ainsi été noyés dans le développement d'une des plus pauvres banlieues d'Europe. Terrains industriels, gares de triage, décharges et zones résidentielles improvisées se développèrent très vite dans une plaine agricole où l'accroissement urbain ne rencontrait aucun obstacle naturel : Ujpest et Rákospalota au N., Kispest, Rákoscsaba et Lörinc à l'E., Csepel au S. Dans cette partie de la ville, on observe de nombreuses transformations, la construction de grandes cités ouvrières, l'aménagement des espaces vides en jardins et en terrains de sport. Le centre de la ville avait souffert des combats et des bombardements. Tous les

Phot. Larousse, Viollet, X.

ponts du Danube avaient été coupés. Des années d'efforts acharnés ont assuré la restauration des ensembles historiques, la reconstruction des ponts et la reconversion de certaines zones détruites. Les grandes avenues de Pest, où de nombreux immeubles ont été endommagés pendant l'insurrection de 1956, sont aujourd'hui restaurées.

— Hist. Colonie romaine (*Aquincum**) prise par Attila, Buda devint capitale magyare au IXe s. Elle fut occupée par les Turcs en 1526-1527, puis de 1541 à 1686. Joseph II y établit une université en 1784. Elle devint la capitale du royaume de Hongrie à dater du compromis de 1867 ; en 1873, Buda et Pest furent réunies.

Occupée par les troupes roumaines, victorieuses de Béla Kun, du 4 août au 16 novembre 1919, Budapest le fut à nouveau par la Wehrmacht au cours de la Seconde Guerre mondiale, après l'arrestation de l'amiral Horthy, le 15 octobre 1944. Dès le 1er novembre s'amorça l'encerclement de la ville par les forces soviétiques de Malinovski, au N., et de Tolboukhine au S. Ces deux groupes d'armées réalisèrent, le 29 décembre, leur jonction à Esztergom (à 25 km au N.-O. de Budapest), sur le Danube, enfermant dans la capitale 30 divisions germano-hongroises qui refusèrent de capituler. Une contre-offensive allemande tenta de forcer le blocus et reprit Esztergom le 9 janvier 1945. Mais, bientôt rejetées sur leur base de départ, les troupes allemandes livrèrent, pendant plus d'un mois, de sanglants combats de rues dans Budapest, que les Russes enlevèrent le 13 février, capturant 127 000 hommes. Une nouvelle offensive allemande, pour reprendre la ville, fut menée par Sepp Dietrich, avec 30 divisions, à partir de Szekes Fejervar (v. BALATON [*lac*]), du 5 au 15 mars. Elle ne put atteindre Budapest, qui resta jusqu'au traité de paix de 1947 sous l'occupation soviétique. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

Le 23 octobre 1956 éclatait à Budapest une insurrection contre le gouvernement communiste. Après avoir débuté par une manifestation d'étudiants, elle gagna la foule et les troupes de la garnison aux ordres de Maleter, tandis que les ouvriers incendiaient les bâtiments du parti. Les chars soviétiques intervinrent dès le 24, appelés par Geroe, secrétaire du parti, qui fit annoncer la nomination de Nagy à la présidence du Conseil. Celui-ci constitua le 27 un gouvernement d'union, annonça des mesures libérales et négocia le retrait des forces soviétiques. Mais ces quelques jours de calme relatif permirent au maréchal Joukov de faire venir en Hongrie 20 divisions ; elles intervinrent massivement le 4 novembre, malgré l'appel de Nagy à l'opinion mondiale, qui précéda de peu son arrestation en Roumanie. Kadar s'empara alors du pouvoir et, le 14 novembre, la rébellion était écrasée. (→ Biblio.)

Budapest (MUSÉE DE). La Galerie nationale de Hongrie, fondée en 1863, doit son origine à la famille Esterhazy, dont les collections, commencées au XVIIe s. par le prince palatin Paul (1635-1712), avaient été considérablement enrichies par Nicolas le Magnifique, au XVIIIe s. Transférées en 1865, par le prince Paul Esterhazy, à l'Académie de Budapest, elles furent ensuite acquises par l'Etat hongrois, et sans cesse augmentées, par des dons, des legs, des achats. Les peintres français du XIXe s. y sont remarquablement représentés (Manet, entre autres), mais surtout les maîtres anciens : Raphaël (*la Vierge Esterhazy*), Boltraffio (*la Vierge à l'Enfant*), le Corrège (*la Madonna del Latte*), Giorgione (*portrait d'Antonio Broccardo*), le Caravage (son portrait par lui-même), Gérard David (*Nativité*), le Greco (*Annonciation*), Goya (*la Jeune Fille à la cruche*).

BUDAUN, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), dans la plaine du Gange, à 30 km au N. du fleuve ; 52 000 hab. Marché agricole et centre d'industrie chimique. Mosquée du XIIIe s.

BUDD (Edward Gowen), inventeur et industriel américain (Smyrna, Delaware, 1870 - Philadelphie 1946). Créateur des carrosseries d'automobiles « tout acier », puis des voitures « monocoques », il poussa à un haut degré de perfection la technique de construction par éléments en tôle emboutie, soudés par points. Après avoir mis au point ce procédé pour l'utilisation de l'acier inoxydable, il l'appliqua à la construction des voitures de chemin de fer avec un succès sans précédent, appuyé sur une organisation industrielle remarquable et une publicité très étudiée.

BUDDE ou **BUDDEUS** (Johann Franz), philosophe allemand (Anklam, Poméranie, 1667 - Gotha 1729). Professeur à l'université de Halle, puis à celle d'Iéna, il a fait d'importantes recherches d'histoire de la philosophie, et a combattu le dogmatisme de Wolff.

Buddenbrooks (LES), roman de Thomas Mann (1901). Histoire d'une famille bourgeoise de Lübeck, dont la situation décline de génération en génération au cours du XIXe s., jusqu'à la mort du dernier héritier de la famille, le jeune Hanno, en 1876. Ce roman est moins un récit réaliste qu'une étude psychologique destinée à analyser l'âme même d'une famille qui se désagrège lentement.

BUDDHA. V. BOUDDHA.

BUDDICOM (William), ingénieur anglais (Liverpool 1816 - Mold, Flintshire, 1887). Il construisit une partie des ouvrages et du matériel de la ligne Paris-Rouen-Le Havre (1842), et créa à Sotteville d'importants ateliers de matériel de chemin de fer. Il donna son nom à un type de locomotive (type 111) qui fit une longue et brillante carrière.

BUDDICOM n. m. (du nom de l'inventeur). Type de locomotive à essieux indépendants, datant de 1843, resté longtemps en service sur l'ancien réseau des chemins de fer de l'Ouest, et représenté en France par le symbole 111.

BUDDLEIA n. m. (du nom du botaniste anglais Adam *Buddle*). Plante ornementale, à fleurs violettes, roses ou blanches, importée de Chine, bien acclimatée en France, où elle est souvent cultivée. (Famille des *buddleiacées*.)

BUDÉ (Guillaume), philologue et humaniste français (Paris 1467 - *id.* 1540). Il joua un rôle important dans la restauration des études grecques. Après des études de droit à Orléans, il suit, en 1494, les leçons d'un pédagogue grec, Hermonyme de Sparte, et de Jean Lascaris. En 1522, il est nommé maître des requêtes et s'occupe de la librairie royale à Fontainebleau. On le voit prévôt des marchands et ambassadeur près de Léon X. Son crédit auprès de François Ier lui permet d'obtenir la création des lecteurs royaux, le futur Collège de France (1529). Dans ses *Annotations aux Pandectes* (1508), il manifeste son dédain pour la jurisprudence avec un art de moraliste et d'historien scrupuleux. Il donne la mesure de son érudition dans le *De asse* (1514), sur les monnaies anciennes, tout en s'élevant à des considérations sur la prospérité des nations. Le philologue montre son talent dans les *Commentaires* sur la langue grecque* (1529). Son ouvrage posthume l'*Institution du prince* (1547), apprécié par J. du Bellay, contient des apophtegmes de Plutarque et une exhortation en faveur de la culture des princes et de la protection des savants. Sa *Correspondance* constitue un document pour l'histoire littéraire du temps. A la ferveur de son humanisme, Budé ajouta un catholicisme profond ; ses qualités de mesure et de goût le font considérer comme un initiateur. — Un de ses fils, JEAN-LOUIS, converti au calvinisme, devint professeur de langues orientales à Genève.

Budé (ASSOCIATION **Guillaume-**), fondée en juin 1917, et qui a pour objet de maintenir les traditions de l'humanisme classique et le goût des études grecques et latines. Sous son patronage est publiée une collection comprenant une édition critique des grands textes

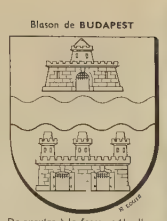

De gueules à la fasce ondée d'argent accompagnée en chef d'une forteresse crénelée sommée d'une tourelle crénelée et couverte d'or, maçonnée de sable, ouverte d'azur, et en pointe d'un château crénelé sommé de trois tourelles crénelées et couvertes d'or, ouvert de deux portes d'azur

BUDAPEST
à gauche le château royal

LE VIEUX BUDAPEST

Premier noyau urbain
Accroissement jusqu'en 1850
Accroissement de 1850 à 1880

1. Palais royal
2. Hôtel de ville *(transformé en musée)*
3. Ancienne forteresse
4. Parlement
5. Musée national

Guillaume BUDÉ
école française, XVe-XVIe s.
château de Versailles

Phot. Meurisse, Alinari-Giraudon.

de l'Antiquité, accompagnés d'une traduction. (V. BELLES-LETTRES [*Editions des*].)

BUDĚJOVICE. V. ČESKÉ BUDĚJOVICE.

BUDĚJOVICE (Moravské). V. MORAVSKÉ BUDĚJOVICE.

BUDELIÈRE, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans les collines de la Marche ; 915 hab. (185 aggl.). Affinage de l'or.

BUDENG n. m. Nom javanais d'un singe semnopithèque, appelé aussi MAURE.

BUDGE (Ludwig Julius), physiologiste allemand (Wetzlar 1811 - Greifswald 1888). D'abord médecin, il professa l'anatomie et la physiologie à Bonn. Œuvres : *Recherches sur le système nerveux* (1841-1842), *Pathologie générale* (1843), *Manuel de physiologie* (1862), suivi d'un *Compendium de physiologie* (1864).

BUDGE (sir Ernest Alfred Wallis), égyptologue et orientaliste anglais (Cornouailles 1857 - Londres 1934). Conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes au British Museum, il enrichit les collections de ce musée de nombreux textes (plusieurs milliers de tablettes cunéiformes, papyrus égyptiens, manuscrits coptes, syriaques, arabes, éthiopiens et grecs), et publia plusieurs ouvrages sur le Nil et l'Egypte.

BUDGELL (Eustace), écrivain anglais (Saint Thomas, près d'Exeter, 1686 - Londres 1737). Protégé par Addison, son cousin, il devint contrôleur général des revenus en Irlande, mais fut révoqué pour avoir écrit une satire contre le lord-lieutenant, duc de Bolton. Budgell collabora au *Spectateur* d'Addison, dont il écrivit trente-sept numéros. Ruiné, il se noya dans la Tamise.

BUDGET [bydʒɛ] n. m. (angl. *budget,* emprunté lui-même au franç. *bougette,* petite bourse). Acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres collectivités et services publics. ‖ *Par anal.* Ensemble des recettes et des dépenses d'un particulier, d'un groupement, d'une entreprise : *Boucler son budget.*

— ENCYCL. La notion de *budget* s'est considérablement élargie. Pendant longtemps, il s'est agi d'un simple document comptable, qui revêtait la forme d'un acte législatif comportant prévision et autorisation des dépenses et des recettes publiques : on se trouvait en face du budget de l'Etat, du budget du département et du budget de la commune. Par analogie, on a pu parler du budget d'un particulier, d'un groupement ou d'une entreprise en visant un document comptable d'ordre purement prévisionnel. De nos jours, à cette notion restrictive et comptable tend à se substituer une notion plus extensive et plus économique, celle du budget national, employée pour rendre compte dans son ensemble de la situation économique et sociale de la nation, en fonction notamment des transferts de revenus opérés par des décisions d'ordre législatif, réglementaire et même, parfois, conventionnel. (V. CONVENTIONS *collectives du travail.*)

Il convient d'étudier successivement le budget économique, ou budget de la nation, le budget type, ou budget minimum vital, le budget de l'Etat et le budget des collectivités locales.

Le budget économique.

On a pu définir le budget économique comme « un acte de prévision sur l'ensemble des résultats probables, répartis en recettes et en dépenses, des activités économiques de la nation » (R. Barre). On emploie également pour le désigner les expressions de « budget national » et de « budget de la nation ».

La pratique des budgets économiques s'est développée surtout après la Seconde Guerre mondiale (1946), dans les pays nordiques et anglo-saxons, lorsqu'il était indispensable d'utiliser avec le maximum d'efficacité des ressources devenues très rares, afin de lutter contre l'inflation. Depuis 1950, les pénuries dues à la guerre étant surmontées et les contrôles gouvernementaux sur l'économie s'étant relâchés dans la plupart des Etats capitalistes, les budgets économiques sont utilisés surtout comme base d'estimation de la politique fiscale et monétaire. Ils servent d'infrastructure économique dans la préparation du budget de l'Etat. En France, les premiers budgets économiques datent de 1947-1948. Ils établissent un état comparatif des recettes et des dépenses de la nation pour l'année à venir.

C'est dans son livre *Du travail pour tous dans une société libre* que lord Beveridge a lancé l'idée de budget économique comme base de prévision d'une politique économique et sociale. (V. COMPTABILITÉ *nationale.*)

● *Budget social de la nation.* La loi de finances de 1952 a chargé le gouvernement de dresser le budget social de la nation ; il s'agissait de mesurer l'importance des transferts de revenus à objectif social réalisés au cours d'une même année, afin de la comparer au revenu national correspondant. La difficulté d'une telle opération réside dans le choix du critère qui permet de différencier les transferts à objectif social des autres ; les experts ne se sont pas encore mis d'accord sur ce point. L'unanimité est faite pour introduire dans le budget social l'ensemble des transferts opérés par les législations de Sécurité sociale (assurance contre les accidents du travail ; assurances sociales, y compris l'assurance vieillesse obligatoire des non-salariés ; prestations familiales obligatoires des salariés et des non-salariés) et les dépenses de la législation d'aide sociale à la charge de l'Etat et des collectivités locales ; beaucoup admettent qu'on y introduise également les dépenses correspondant à l'indemnisation des dommages de guerre causés aux personnes, les transferts opérés par les régimes complémentaires de retraite ayant un caractère obligatoire pour une catégorie donnée de la population (retraite complémentaire des cadres, par exemple), les dépenses sociales imposées aux entreprises (subventions aux œuvres sociales des comités d'entreprise, service médical du travail, taxe sur les salaires destinée à la construction). En revanche, de nombreux experts refusent d'introduire dans le budget social de la nation les congés payés (qui constituent un salaire), l'indemnisation des dommages de guerre causés aux biens, ainsi que les dépenses des collectivités publiques en faveur de la construction, bien que certains statisticiens officiels n'hésitent pas à les considérer comme des dépenses sociales. En tout état de cause, le budget social de la nation est très difficile à chiffrer avec précision (les frais de gestion de certains régimes spéciaux de sécurité sociale sont confondus avec les dépenses administratives générales des services intéressés ; le montant des dépenses des entreprises en matière de service médical, de service social et d'œuvres sociales est généralement inconnu des statisticiens, etc.).

Le budget de l'Etat.

Les institutions budgétaires françaises ont été réglementées pendant près d'un siècle par le décret sur la comptabilité publique du 31 mai 1862. L'inadaptation des principes budgétaires alors posés aux impératifs économiques et sociaux de l'Etat n'a cessé de s'accuser à une époque où ce dernier s'est vu contraint de sortir de ses missions traditionnelles, comme il ne l'avait jamais été dans le passé ; sous l'empire des nécessités, le budget avait éclaté et les nombreux instruments qui en étaient issus ne gardaient entre eux que des liens de plus en plus ténus. Les pouvoirs publics se sont efforcés d'harmoniser les impératifs de l'Etat moderne avec les principes traditionnels (universalité, annualité, unité, non-affectation des recettes, etc.).

Deux notions nouvelles se sont ainsi imposées. Tout d'abord, on a voulu différencier les dépenses de l'Etat en tenant compte de leurs fonctions particulières ; certaines de ces dépenses correspondent à des dépenses normales de fonctionnement, d'autres à des investissements ou à des dépenses exceptionnelles (indemnisation des dommages de guerre, par exemple) ; on a alors distingué le *budget ordinaire* (ou budget de gestion, ou budget de fonctionnement) du *budget extraordinaire* (ou budget d'investissement) ; en principe, les dépenses du premier étaient couvertes par l'impôt, et les dépenses du second par l'emprunt (quelquefois par des majorations d'impôt exceptionnelles, ou par l'institution d'un prélèvement sur le capital). Il est actuellement juxtaposé, dans un même document, les dépenses ordinaires, les dépenses de capital et les prêts (v. ci-après).

● *Principes d'établissement.* Il a également été suggéré d'abandonner le principe d'annualité et d'adopter des budgets pluri-annuels ou cycliques ; cette tendance a disparu, mais, par l'introduction des *lois de programme,* les résultats qu'on en attendait ont été obtenus sans diminution du contrôle parlementaire. Ni le décret du 19 juin 1956 ni l'ordonnance du 2 janvier 1959, « portant loi organique relative aux lois de finances », n'apparaissent comme constituant un code complet de droit budgétaire ; l'un et l'autre texte (le second ayant été substitué au premier lors de la mise en place de la Ve République) s'attachent surtout à définir les grandes lignes, les traits essentiels d'un cadre assez souple pour que son contenu puisse s'adapter à l'évolution de l'action de l'Etat.

● *Définitions.* Ont le caractère de lois de finances : 1° la loi de finances de l'année et les lois rectificatives ; 2° la loi de règlement. Les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ; la *loi de finance de l'année* prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble de ces ressources et de ces charges ; seules les *lois de finances rectificatives* peuvent, en cours d'année, modifier les dispositions de la loi de finances de l'année. La *loi de règlement** constate les résultats financiers de chaque année civile, et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, s'il y a lieu, par des lois rectificatives.

Le *budget général* est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'Etat. Les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public. Les dépenses sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle les ordonnances ou mandats sont visés par les comptables assignataires ; elles sont payées sur les crédits de ladite année, quelle que soit la date de la créance.

Les *budgets annexes* ont été conçus pour faire apparaître les conditions dans lesquelles sont gérés certains services de l'Etat à caractère plus ou moins commercial, lorsque la loi ne les a pas dotés de la personnalité morale. Ces services ont leur propre budget, de telle façon qu'ils puissent couvrir leurs dépenses au moyen de leurs propres recettes. Seul le solde (créditeur et débiteur) du budget annexe figure au budget général. Le Parlement discute et vote les budgets annexes comme il vote le budget général. Ils concernent la Caisse nationale d'épargne, l'Imprimerie nationale, les Monnaies et médailles, les Postes et télécommunications (y compris la Radiodiffusion-télévision française), la Légion d'honneur, l'ordre de la Libération, le Service des poudres, le Service des essences, les prestations sociales agricoles.

A la différence des budgets annexes, les *budgets autonomes* ne sont pas soumis au vote du Parlement. Ils sont discutés et votés par le conseil d'administration du service et restent en dehors du contrôle parlementaire. Si le service reçoit une aide du budget général, il s'agit alors d'une subvention analogue à celles que peuvent recevoir éventuellement des entreprises privées. Les budgets autonomes les plus importants sont ceux de certains services administratifs (lycées, universités), de certains établissements financiers (Caisse des dépôts et consignations, entreprises nationalisées, etc.).

● *Présentation.* Le projet de loi de finances de l'année se présente sous la forme matérielle de documents à couverture « bleue », qui comportent le texte des deux parties de la loi de finances, un rapport définissant l'équilibre économique et financier, les résultats connus et les perspectives d'avenir, des annexes explicatives (faisant connaître notamment : 1° par chapitre, le coût des services votés et les mesures nouvelles qui justifient les modifications proposées au montant antérieur de ces services votés ; 2° l'échelonnement sur les années futures des paiements résultant des autorisations de programme ; 3° la liste des comptes spéciaux du Trésor faisant apparaître le montant des recettes, des dépenses ou des découverts prévus pour ces comptes ; 4° la liste complète

des taxes parafiscales), ainsi que des annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement (budget social de la nation; situation des organismes du secteur privé bénéficiant du concours financier ou d'une garantie de l'Etat; étude de la situation économique et budgétaire des principaux pays de l'Europe, etc.).

Dans les documents économiques et financiers soumis aux Assemblées à l'appui du projet de loi de finances, le gouvernement rappelle la situation économique de l'année écoulée, expose les impératifs de la politique choisie et justifie, par un bilan de l'année passée, ses buts et ses méthodes. En ce qui concerne l'année à venir, il est traité des données de la situation au cours d'un examen des possibilités de la production, des perspectives de la consommation, des investissements et des échanges; le rapport cherche ensuite à définir les lignes générales d'une politique tendant à maintenir un équilibre économique. Il met l'accent sur le caractère inéluctable de la progression des charges budgétaires, en rappelant les impératifs financiers permanents (démographie, rôle de l'Etat, dépenses de sécurité) et le lourd héritage du passé (accroissement de la dette, reconstruction, etc.). Le gouvernement expose la politique qu'il entend suivre pour l'année à venir. Le rapport (comme le faisaient déjà, autrefois, les exposés des motifs) procède à une présentation synthétique du budget.

La première partie du projet de loi de finances autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier; est également évalué le montant des ressources d'emprunt et de trésorerie, et autorisée la perception des impôts affectés aux collectivités et aux établissements publics. Elle fixe les plafonds des grandes catégories de dépenses et arrête les données générales de l'équilibre financier. Elle comporte les dispositions nécessaires à la réalisation des opérations d'emprunt destinées à couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie.

La seconde partie fixe, pour le budget général, le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les dépenses applicables aux autorisations nouvelles (par titre et par ministère). Elle autorise (en distinguant les opérations nouvelles des services votés) les opérations des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. Elle regroupe l'ensemble des autorisations de programme assorties de leur échéancier. Elle énonce les dispositions diverses qu'au titre de l'ordonnance du 2 janvier 1959 peut comporter la loi de finances en distinguant celles qui ont un caractère annuel de celles qui ont un caractère permanent.

Des tableaux récapitulatifs, joints aux exposés des motifs par articles, permettent de saisir le dispositif de la loi.

● *Principes d'établissement.* Ont été confirmées, mais assouplies et adaptées à l'évolution contemporaine, les trois règles traditionnelles selon lesquelles le budget doit être établi : universalité, unité et annualité.

1° Un budget doit nécessairement comprendre la totalité des recettes et des dépenses. Cette règle — dite « de l'universalité » — vise à présenter dans les documents budgétaires, et notamment à soumettre au Parlement, le détail de toutes les recettes et de toutes les dépenses. L'ordonnance du 2 janvier 1959 consacre à nouveau ce principe en proclamant : « Il est fait recette du montant intégral des produits, sans contraction entre les recettes et les dépenses. » En d'autres termes, il ne doit y avoir aucune dissimulation ni compensation, omission et affectation de recettes particulières à une dépense particulière. En fait, ce principe comporte de nombreuses exceptions, dont les plus importantes sont les budgets autonomes* (v. ci-dessus), les comptes* spéciaux et les affectations de recettes (fonds* de concours et rétablissements de crédits). [V. NON-AFFECTATION.]

2° La totalité des dépenses et des recettes doit figurer dans un seul budget, dans un document unique obéissant aux mêmes règles de comptabilité publique. L'objectif est de présenter un budget sincère, afin de donner une vue d'ensemble de la situation financière.

3° Il est nécessaire que le Parlement puisse contrôler assez fréquemment la gestion financière du pouvoir exécutif. Aussi l'autorisation donnée par le Parlement n'est-elle que temporaire. Dans la plupart des pays, elle ne dure qu'une année, c'est-à-dire que le budget est voté tous les ans. En France, l'année budgétaire se confond avec l'année civile. Dans d'autres pays, la période s'étend du 1er août au 31 juillet ou du 1er juillet au 30 juin.

En France, cependant, ce principe a comporté des exceptions occasionnelles : il est arrivé que le budget fût voté pour deux ans en 1923 ou pour six mois pendant les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945; il a également été reconduit d'une année sur l'autre (budget de reconduction* de l'année 1956 par rapport à celui de l'année 1955). On notait déjà, avant la réforme de 1956-1959, des atténuations permanentes (crédits* additionnels, crédits* d'engagement, lois de programme*) et des atténuations temporaires (douzièmes* provisoires).

La réforme de 1956-1959 a assoupli considérablement le cadre annuel. Cet assouplissement résulte essentiellement de la consécration des autorisations de programme (attachées aux lois de programme), de très larges possibilités de report de crédit, du nouveau régime des budgets annexes (v. ci-dessus) et, enfin, de la distinction des services votés et des autorisations nouvelles. Les autorisations de programme sont valables sans limitation de durée, jusqu'au moment où il est procédé à leur annulation. Les crédits de paiement sont susceptibles de report. Ces possibilités de report sont limitées assez strictement pour les dépenses ordinaires qui figurent au budget général, mais sont, au contraire, de droit pour les dépenses en capital, pour les dépenses sur ressources affectées et, enfin, pour les comptes spéciaux du Trésor. Les services dotés d'un budget annexe pouvant désormais gérer des fonds d'approvisionnement, d'amortissement, de réserves et de provisions, de tels budgets acquièrent la permanence relative, caractéristique des budgets industriels ou commerciaux.

4° Indépendamment des principes classiques de l'unité, de l'universalité et de l'annualité, qui sont assouplis ou consacrés avec leurs exceptions, la réforme trace certaines directives nouvelles que l'avenir doit préciser et développer. D'une part, le budget de l'Etat doit être rapproché de la comptabilité économique nationale. D'autre part, afin de donner aux parlementaires et à l'opinion publique des renseignements sur les coûts des services de l'Etat, il est prévu une classification fonctionnelle des dépenses publiques, qui correspond à un effort d'établissement d'un budget fonctionnel; elle distingue :

1° Les *dépenses ordinaires,* groupées sous quatre titres : *a*) charges de la dette publique, ainsi que de la dette viagère, et dépenses en atténuation de recettes; *b*) dotation des pouvoirs publics; *c*) dépenses de personnel et de matériel applicables au fonctionnement des services; *d*) interventions de l'Etat, notamment en matière économique, sociale et culturelle;

2° Les *dépenses en capital,* groupées en trois titres : *a*) investissements exécutés par l'Etat; *b*) subventions d'investissement accordées par l'Etat; *c*) réparation des dommages de guerre;

3° Les *prêts et avances de l'Etat,* groupés en quatre titres : *a*) prêts du fonds de développement économique et social; *b*) prêts intéressant le logement; *c*) prêts divers consentis par l'Etat; *d*) avances de l'Etat.

● *Préparation.* Chaque ministre prépare le budget des dépenses de son département; le ministre des Finances centralise tous les projets ainsi préparés et y ajoute le budget des recettes, l'ensemble formant le budget général de l'Etat. En pratique, le ministre des Finances s'efforce généralement d'obtenir des différents départements ministériels des réductions des dépenses projetées; en cas de désaccord, l'arbitrage du chef du gouvernement intervient. Le ministre des Finances procède à l'évaluation directe des recettes, puis, après quelques corrections apportées en conseil des ministres, le projet de loi de finances est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

● *Discussion et vote.* Le texte du projet de loi de finances de l'année et ses annexes doivent être distribués aux députés au plus tard le premier mardi d'octobre qui précède l'année d'exécution du budget. Des délais assez stricts sont imposés au Parlement pour discuter et voter le budget. Avant la réforme de 1956, le gouvernement devait obtenir des assemblées parlementaires le vote de lois de douzièmes provisoires lorsque le budget n'était pas définitivement adopté le 31 décembre; il s'agissait de la reconduction, pour un ou plusieurs mois, du budget de l'année précédente, avec, cependant, parfois, l'adjonction de mesures nouvelles acceptées par le Parlement. La loi du 19 juin 1956 autorisait le gouvernement à ouvrir les crédits nécessaires sur la base des services votés, qui représentent, en général, 95 p. 100 environ des crédits demandés, ce qui évitait le morcellement en douzièmes. La Constitution du 5 octobre 1958 autorise le gouvernement à mettre en vigueur les dispositions du projet de loi de finances (y compris les crédits nouveaux) lorsque le Parlement ne s'est pas prononcé dans les soixante-dix jours qui suivent le dépôt du texte. En vue d'assurer le respect de ce délai, le gouvernement est autorisé à saisir directement, en première lecture, le Sénat, lorsque l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée sur l'ensemble du texte dans les quarante jours de son dépôt, et l'Assemblée nationale, en seconde lecture, lorsque le Sénat ne s'est pas prononcé sur l'ensemble dans un délai de quinze jours. Dès l'examen en seconde lecture, la procédure législative d'urgence est applicable à l'examen de la loi de finances. (V. PARLEMENTAIRE [*Procédure parlementaire*].)

Les évaluations de recettes doivent faire l'objet d'un vote d'ensemble pour le budget général, et d'un vote par budget annexe et par catégorie de comptes spéciaux. Les dépenses du budget général font l'objet d'un vote unique en ce qui concerne les services votés, et d'un vote par titre (et à l'intérieur d'un même titre par ministère) en ce qui concerne les autorisations nouvelles; les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux sont votées dans des conditions identiques. Constitutionnellement, peuvent seuls être mis aux voix les articles additionnels et les amendements qui tendent à supprimer ou à réduire effectivement une dépense, ou bien à créer ou à accroître une recette, ou bien encore à assurer le contrôle des dépenses publiques.

Si le projet de loi de finances de l'année n'a pas été déposé en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice, le gouvernement demande au Parlement, par le vote d'une loi spéciale, l'autorisation de percevoir les impôts, et ouvre, par décrets, les crédits se rapportant aux services votés; ces mesures n'interrompent pas la procédure de discussion par le Parlement, dont la durée constitutionnelle ne peut être abrégée.

Il convient de rappeler que le budget de 1959 a été promulgué sans avoir fait l'objet d'une discussion parlementaire, en vertu de la délégation au gouvernement du général de Gaulle de la totalité du pouvoir législatif pendant les quatre mois prévus par la Constitution du 5 octobre 1958 pour la mise en place des institutions de la Ve République.

● *Exécution.* Dès la promulgation de la loi de finances de l'année, le gouvernement prend des décrets portant, d'une part, répartition par chapitre pour chaque ministère des crédits ouverts et, d'autre part, répartition par compte particulier des opérations des comptes spéciaux du Trésor. Ces décrets ne peuvent apporter aux chapitres ou comptes, par rapport aux dotations correspondantes de l'année précédente, que les modifications proposées par le gouvernement dans les annexes explicatives, compte tenu des votes du Parlement.

Les crédits sont évaluatifs, provisionnels ou limitatifs. Les *crédits évaluatifs* servent à acquitter les dettes de l'Etat résultant de dispositions législatives spéciales ou de conventions permanentes approuvées par la loi; les dépenses auxquelles ils s'appliquent s'imputent éventuellement au-delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent. Les *crédits provisionnels* s'appliquent aux dépenses dont le montant ne peut correspondre exactement à la dotation inscrite dans la loi de finances, parce que les dépenses afférentes à ces crédits sont engagées en vertu d'une loi ou d'un règlement contresigné par le ministre des Finances; les dépenses sur crédits provisionnels ne peuvent être

ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts; s'il est constaté, en cours d'année, que ces crédits sont insuffisants, ils peuvent être complétés, au moyen d'arrêtés du ministre des Finances, par prélèvement sur le crédit global pour dépenses éventuelles; en cas d'urgence et si ces prélèvements sont eux-mêmes insuffisants, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décrets d'avances, dont la ratification est demandée au Parlement dans la plus prochaine loi de finances. Tous les autres crédits sont des *crédits limitatifs;* sauf dispositions spéciales prévoyant un engagement par anticipation et sans préjudice des exceptions au principe de l'annualité résultant d'un décret spécial que le gouvernement est autorisé à prendre, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts; ceux-ci ne peuvent — en principe — être modifiés que par une loi de finances rectificative; cependant, le gouvernement dispose d'un crédit global pour dépenses accidentelles pour faire face, par décrets, à des calamités ou à des dépenses urgentes ou imprévues; en outre, le gouvernement est autorisé — en cas d'urgence ou de nécessité impérieuse dont il semble être seul juge — à ouvrir des crédits d'avances, après avis du Conseil d'Etat, dont, suivant les cas, il doit demander la ratification au Parlement par un projet de loi de finances rectificative spécial ou dans la plus prochaine loi de finances.

Tout crédit qui devient sans objet, en cours d'année, peut être annulé par arrêté ministériel. Des transferts et des virements de crédits peuvent modifier la répartition des dotations entre les chapitres; toutefois, aucun virement de crédits ne peut être opéré d'une dotation évaluative ou provisionnelle au profit d'une dotation limitative.

L'exécution du budget comprend essentiellement des opérations de recettes, des opérations de dépenses (engagement*, liquidation*, ordonnancement* et paiement*) et des opérations de trésorerie* (aménagement des fonds pour le service des dépenses). L'ensemble des règles qui régissent cette exécution constitue à proprement parler la comptabilité* publique. (V. également GESTION.)

● *Contrôle* de l'exécution du budget.* Le contrôle de l'exécution du budget est organisé sur les plans politiques, administratifs et juridictionnels.

Sur le plan politique, le Parlement exerce son pouvoir de contrôle en deux occasions essentielles : au moment de la discussion de la loi de finances de l'année et des lois de finances rectificatives, ainsi qu'au moment de la discussion de la loi de règlement, dont le projet doit désormais être déposé et distribué par le gouvernement au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget. Si aucun projet de loi de finances rectificative n'est déposé au cours de la deuxième session du Parlement, le gouvernement doit lui adresser, au plus tard le 1er juin, un rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques.

Sur le plan administratif, ce contrôle est assuré par le ministère des Finances (contrôle des supérieurs hiérarchiques, contrôle des dépenses engagées et contrôle de l'Inspection* des finances).

Sur le plan juridictionnel, il est exercé, après l'exécution du budget, par la Cour* des comptes et par la Cour* de discipline budgétaire. (V. FINANCES *locales*.)

Le budget du département.

Le budget ordinaire comprend les dépenses annuelles et permanentes, d'utilité départementale, obligatoires et facultatives; le budget extraordinaire comprend les dépenses accidentelles ou temporaires, obligatoires et facultatives. Les recettes se composent de subventions (contingents de l'Etat ou des communes) et des impôts institués au profit des collectivités locales par l'ordonnance du 7 janvier 1959, et dont le produit est partagé entre les départements et les communes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe professionnelle); quelques départements tirent des revenus de leurs propriétés.

Le budget, préparé par le préfet, est communiqué à la commission départementale, qui présente son rapport au vote du conseil général dans la session d'automne; il est réglé en principe par le conseil général, et exceptionnellement par un décret, puis imprimé. L'autorité de tutelle (préfet ou sous-préfet) peut inscrire d'office les dépenses obligatoires. Le préfet, ordonnateur, a le droit de réquisition à l'égard du comptable pour assurer certains paiements; il dresse un compte administratif d'exercice qui est débattu par le conseil général, puis réglé comme le budget et rendu public par la voie de l'impression. Le trésorier-payeur général est comptable du département; il établit un compte de gestion, examiné par la commission départementale et par le conseil général, puis jugé par la Cour des comptes.

Le budget de la commune.

Le budget communal, acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles, est primitif ou principal et supplémentaire ou additionnel; il comprend les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires. Préparé et proposé par le maire, il est délibéré par le conseil municipal dans la session de mai. Il est approuvé par le sous-préfet ou par le préfet, suivant le nombre des habitants de la commune ou suivant le nombre des centimes. Il est parfois établi d'office par le préfet. L'autorité de tutelle (préfet ou sous-préfet) peut inscrire d'office certaines dépenses obligatoires et instituer, pour les couvrir, une imposition d'office sous forme de centimes additionnels. Les crédits additionnels et les autorisations spéciales sont soumis aux mêmes formalités.

Le budget est obligatoirement publié dans les communes dont les revenus ordinaires dépassent un certain chiffre, et, dans les autres, déposé à la mairie pour y être tenu à la disposition du public. Pour faire face à leurs charges, qui sont lourdes, les communes disposent de différentes ressources : revenus du patrimoine, produits des services industriels et commerciaux, redevances pour services rendus, subventions de fonctionnement, participation dans divers fonds communs, impôts obligatoires (notamment taxe locale sur le chiffre d'affaires, taxe sur les spectacles), impôts facultatifs (utilisés pour équilibrer le budget communal) : taxe sur la publicité et surtout les anciens centimes additionnels, remplacés depuis une ordonnance du 7 janvier 1959 par des taxes réelles (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle), ressources spéciales aux chemins vicinaux et ruraux (taxe des prestations ou taxe de voirie), et enfin recettes extraordinaires destinées à financer des investissements (notamment les subventions pour travaux et les emprunts). Les dépenses sont obligatoires ou facultatives. L'exécution du budget est confiée au maire ordonnateur, et à un comptable, percepteur ou receveur spécial. Le maire dresse un compte administratif soumis au vote du conseil municipal et approuvé par le préfet. Le comptable dresse un compte de gestion, qui est examiné par le conseil municipal, puis vérifié par le trésorier-payeur général ou par la Cour des comptes, selon l'importance des revenus ordinaires.

Les budgets types.

Les revendications des organisations syndicales visent depuis longtemps à assurer aux moins favorisés des salariés une rémunération qui ne soit pas inférieure au *minimum vital*. Le *Statut de la fonction publique* de 1946 avait consacré cette revendication en fixant le traitement de début du fonctionnaire placé au bas de la hiérarchie à 120 p. 100 du minimum vital, qu'il définissait comme « la somme au-dessous de laquelle les besoins individuels et sociaux de la personne humaine considérés comme élémentaires et incompressibles ne peuvent plus être satisfaits ». La loi du 11 février 1950 charge la *Commission supérieure des conventions collectives* d'élaborer un budget type, que le gouvernement doit prendre en considération, en même temps que les possibilités de l'économie nationale, lors de la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.).

Les syndicats ouvriers, les associations familiales et divers centres d'observation économique ont élaboré des projets de budget type concernant : les uns, le travailleur célibataire; d'autres, un foyer comportant un nombre variable d'enfants; d'autres encore, des ménages appartenant à différents milieux sociaux. Les budgets minimaux ainsi élaborés varient très sensiblement d'un organisme à l'autre, suivant les conceptions qui ont guidé leurs auteurs (pour les uns, il s'agit de chiffrer les besoins vraiment vitaux ou de simple subsistance; pour les autres, non seulement les besoins matériels — estimés en fonction d'une vie décente, dans la mesure où les conditions économiques du temps et du lieu la permettent —, mais également les besoins culturels); dans la mesure où les résultats chiffrés sont régulièrement tenus à jour, ils peuvent constituer un certain contrôle des indices du mouvement du coût de la vie en France.

Toutefois, pour que la comparaison dans le temps soit possible, la répartition des postes à l'intérieur du budget ne doit pas varier; on suppose que le genre de vie entre les deux périodes est resté identique. Les périodes de comparaison ne doivent pas être trop éloignées si elles veulent exprimer la réalité. D'autre part, l'application d'un budget type établi pour une catégorie sociale et pour un pays donné se heurte aux difficultés résultant de la différence des modes de vie. Les comparaisons de budgets types dans l'espace et dans le temps exigent, pour être valables, de grandes précautions. (→ Biblio.)

● *Budget familial.* V. FAMILIAL.

BUDGÉTAIRE adj. Relatif au budget : *Dépenses budgétaires. Question budgétaire.* || *Spécialiste budgétaire,* v. SPÉCIALISTE.

BUDGÉTAIREMENT adv. Au point de vue du budget.

BUDGÉTISATION n. f. Inscription au budget : *La budgétisation des investissements.*

BUDGÉTISER v. tr. Inscrire au budget.

BUDGÉTIVORE adj. et n. *Par plaisant.* Qui vit aux dépens de l'Etat.

BUDIN (Pierre), médecin accoucheur français (Enencourt-le-Sec 1846 - Marseille 1907). Spécialisé dès sa thèse sur *les Conditions qui favorisent la déformation de la tête du fœtus pendant l'accouchement,* il fut, en 1880, nommé agrégé. En 1889, il était membre de l'Académie de médecine, et en 1898 professeur de clinique obstétricale à la faculté de Paris. Il a publié un grand nombre de travaux sur l'obstétrique, et son nom reste attaché à toutes les fondations de puériculture sociale et aux « consultations de nourrissons ».

Budin (SIGNE DE). Obstétr. Perception particulière observée dans la présentation de la face et caractérisée par une dépression du côté du plan dorsal qui traduit la déflexion de la tête.

BÜDINGERWALD, région géographique de l'Allemagne (Hesse), constituée par un plateau de grès du Trias, au pied méridional du Vogelsberg. C'est un pays boisé et pauvre.

BUDNY (Simon), théologien protestant polonais (Mazovie, début du XVIe s. - † apr. 1584). Disciple de Servet, excellent prédicateur, ce fut un socinien radical pendant une bonne partie de sa vie. Il fit beaucoup d'adeptes en Prusse et en Lituanie.

BUDOCK, BUDOC ou **BUZEU** (saint) [VIe-VIIe s.], évêque de Dol-de-Bretagne. — Fête le 9 décembre.

BUDORCAS [kas] n. m. Ruminant sauvage aux cornes creuses, dont l'aspect rappelle à la fois celui du bœuf et celui de la gazelle. — ENCYCL. *Budorcas taxicolor* est un animal massif, aux gros membres robustes, haut de 1,15 m au garrot, couvert de poils longs et rudes, avec une petite crinière sur le cou. Il habite le Tibet et le Nord Viêt-nam.

BUDRIO, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Bologne), sur l'Idice; 16 000 hab. (6 200 aggl.).

BUDWEISS. V. ČESKÉ BUDĚJOVICE.

BUDZAD n. m. Dignitaire très important des monastères bouddhiques tibétains, chargé de diriger les chœurs et la musique instrumentale pendant les cérémonies, et de surveiller l'éducation musicale des novices.

BUE n. f. Tison carbonisé du feu de la Saint-Jean, qui, en Touraine, sert de portebonheur et passe pour préserver la maison de la foudre.

BUEA, localité du Cameroun britannique méridional, sur le versant S.-E. du mont Cameroun ; 1 300 hab. Anc. capitale du Cameroun allemand et anc. résidence du haut-commissaire britannique. Evêché catholique. Station climatique.

BUECH (le), torrent des Alpes du Sud, affl. de la Durance (r. dr.) ; 90 km. Il descend du Dévoluy et conflue à Sisteron.

BUÉE n. f. (de *buer*). Dépôt de fines gouttelettes d'eau formées par condensation : *Vitres couvertes de buée.*
— LANGUE CLASS. et DIALECT. Lessive : *Nanon faisait tout : elle faisait la cuisine, elle faisait les buées* (Balzac).
— Mar. *Buée de cale,* effet de condensation qui se produit dans les cales d'un navire et provoque la mouille*.

BUEIL (MAISON DE), famille tourangelle. Principaux membres : JEAN III († v. 1390), qui combattit vaillamment les Anglais ; — Son fils, JEAN IV, maître des arbalétriers de France (tué à Azincourt en 1415) ; — JEAN V (1405-1478), son fils, surnommé *le Fléau des Anglais,* un des meilleurs généraux de Charles VII. Après avoir mené de nombreuses campagnes contre l'envahisseur, il contribua à la reconquête de la Normandie, reçut en 1450 la charge d'amiral de France et participa tout aussi activement à la conquête de la Guyenne ; tombé en disgrâce au début du règne de Louis XI, il entra dans la ligue du Bien public, mais rentra bientôt en faveur en raison de sa valeur. Il est l'auteur d'une autobiographie romancée, *le Jouvencel,* tableau de l'idéal guerrier du temps ; — LOUIS III (apr. 1497-1563), qui se conduisit brillamment dans les guerres d'Italie et défendit Saint-Dizier, en 1544, contre l'armée impériale ; — JACQUELINE, comtesse de Moret (v. 1589 - Moret 1651), qui fut une des maîtresses de Henri IV.

BUENAVENTURA, v. et port de Colombie (départ. du Valle del Cauca), sur l'océan Pacifique ; 54 900 hab. Pourvu de liaisons ferroviaires et routières avec Cali et la vallée du Cauca, ce port a été récemment modernisé. Il exporte du sucre et du café.

BUENOS AIRES, capit. de l'Argentine, sur le río de la Plata ; 3 703 000 hab. (plus de 4 millions avec la banlieue). Archevêché catholique.
Après un premier établissement sans lendemain, en 1536, un poste fortifié fut installé en 1580 pour surveiller la navigation sur le río de la Plata. Buenos Aires, qui doit son nom à la Vierge du Bon Air, patronne des marins de Séville, devint capitale d'une vice-royauté espagnole en 1776. La croissance de la ville fut relativement lente : on ne comptait que 24 200 hab. en 1780 et 270 000 hab. en 1880. L'immigration et la mise en valeur de la Pampa déclenchèrent le « boom » urbain : 951 800 hab. sont recensés en 1904, 1 574 800 en 1914. La zone urbanisée passait de 4 000 ha en 1880 à 19 000 ha en 1914. Avec les municipalités de banlieue, la surface de l'agglomération atteint aujourd'hui 700 km².
En premier lieu, Buenos Aires est un port : il a été établi en un point où les voiliers trouvaient une profondeur suffisante, et le site primitif a été formé par la confluence d'un ruisseau, le Riachuelo, et par le léger escarpement de la berge, la *barranca.* Les aménagements modernes commencèrent en 1882 avec le creusement du Puerto Madero, puis avec la construction des élévateurs pour les grains et l'aménagement du Puerto Nuevo, situé en amont.
A la fonction portuaire, d'autres activités se sont ajoutées. Buenos Aires est une cité industrielle : industries alimentaires (frigorifiques, minoteries, brasseries) et textiles, industries du cuir, constructions mécaniques, petite métallurgie, appareillages divers. La fonction politique et administrative a attiré les sociétés commerciales, fixé les sièges des banques et des grandes entreprises nationales et étrangères. La capitale groupe plus de 20 p. 100 de la population nationale, et le décalage s'accentue entre cette métropole moderne et les vieilles villes provinciales de l'Argentine.
La ville a grandi sur les terrains plats de la Pampa, entrecoupés ici par des ruisseaux malsains dont le drainage fut malaisé. Conformément aux règlements coloniaux, elle a reçu un plan quadrillé. Mais il est difficile de tracer la limite du paysage urbain, les espaces bâtis étant discontinus. On peut suivre une avenue sur plus de 20 km, mais les maisons ne forment qu'une frange derrière laquelle s'étendent encore des terrains vagues ; d'où le manque d'unité de la métropole et l'impression que son expansion a été mal dirigée.

BUENOS AIRES

Buen Retiro (« Bonne Retraite »), résidence royale fondée par Philippe IV, en 1631, aux portes de Madrid. C'est aujourd'hui un parc de Madrid (*Retiro*). En 1759, Charles III y établit une manufacture de porcelaines et de mosaïques, qui fut détruite en 1812.

BUEN-RETIRO [bu.n rətiro] n. m. (mot esp. signif. *bonne retraite*). *Fam.* Lieux d'aisances.

BUER v. tr. (francique **bukon ;* allem. *bauchen*). LANGUE CLASS. et DIALECT. Lessiver : *Buer du linge.*
◆ V. intr. Dégager de la vapeur d'eau, en parlant de la pâte qui cuit ou du pain sortant du four.

Buerger ou **Bürger** (MALADIE DE), affection caractérisée par des thromboses successives des vaisseaux des extrémités, entraînant des mutilations progressives. Cette maladie rare, qui doit son nom au chirurgien autrichien Leo Bürger (Vienne 1879), s'observe chez des sujets adultes jeunes. Elle s'accompagne d'importantes perturbations biologiques et ses lésions sont du type inflammatoire, contrairement à celles de la plupart des maladies artérielles. Les méthodes thérapeutiques sont diverses, complexes, parfois décevantes. (Syn. THROMBO-ANGÉITE OBLITÉRANTE.)

BUET (le), sommet des Alpes (Haute-Savoie), aux confins du massif du Giffre et du massif des Aiguilles-Rouges ; 3 109 m.

Blason de BUENOS AIRES

D'azur à deux vaisseaux voguant sur des ondes, desquelles est issant en bande une ancre, le tout d'argent surmonté d'une aigle volant et rayonnant du même.

BUENOS AIRES
la ville nouvelle

Phot. Ambassade d'Argentine.

buffet de cuisine

buffet-desserte, XVe s. *musée des Arts décoratifs*

BUFFALO BILL

Bernard BUFFET
« Clown »
« Nature morte »

BUFALO (Gaspard DEL). V. GASPARD DEL BUFALO (saint).

BUFF adj. m. invar. Vann. Se dit d'un osier écorcé après un séjour dans l'eau bouillante.

BUFF (Charlotte) [Wetzlar 1753 - Hanovre 1828]. Fille du bailli de Wetzlar, elle inspira une vive passion à Gœthe, qui en fit, sous le nom de **Lotte** (Charlotte), l'héroïne de son roman *Werther*.

BUFFALMACCO (Bonamico), peintre italien (Florence v. 1262 - † v. 1351). On lui attribue les fresques de la *Création du monde*, d'*Adam et Eve*, au Campo Santo de Pise. Son œuvre la plus certaine est le décor de la Badias a Settimo (1315), d'esprit très giottesque.

BUFFALO n. m. (ital. *bufalo*, buffle). Nom donné au bison par les Américains du Nord.

BUFFALO, v. et port des Etats-Unis (New York), à l'extrémité nord-est du lac Erié ; 580 100 hab. Evêché catholique. La position commerciale de Buffalo explique l'ancienneté du premier établissement hollandais : le poste était établi sur le lac Erié, en un point qui fut, jusqu'à l'achèvement entre les deux guerres mondiales du nouveau canal Welland, le terminus oriental de la navigation sur les Grands Lacs. Le développement du port, dont le trafic est de 17 millions de tonnes, s'est accompagné de l'essor des industries traitant les produits qui y transitent : industries du bois à Buffalo et dans la ville voisine de North Tonawanda, raffinage du cuivre, du pétrole, constructions aéronautiques, minoteries, et surtout sidérurgie (usine de la Bethleem Steel au port voisin de Lackawanna, traitant le minerai de fer du lac Supérieur) ; favorisées par l'énergie hydroélectrique du Niagara, les industries de transformation s'y sont également développées : automobiles, machines, appareillage électrique, etc.

Buffalo (ALBRIGHT ART GALLERY DE), musée fondé à Buffalo en 1905. Cette galerie est riche d'une collection très variée de sculptures (des bronzes du Bénin à Lehmbruck) et de peintures (de Claude Lorrain à Cézanne et à Gauguin [*le Christ jaune*]). De nombreuses expositions temporaires y ont été organisées, notamment celles de la « Pictorial Photography » (par Alfred Stieglitz, 1910) et de « l'Art dégénéré allemand » (1940).

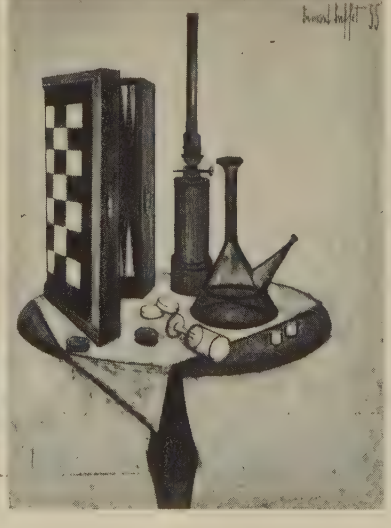

BUFFALO BILL (William Frederick CODY, dit), pionnier américain (comté de Scott, Iowa, 1846 - Denver 1917). Il participa à la ruée vers l'or en 1859, à la guerre de Sécession et aux opérations militaires contre les Cheyennes et les Sioux. Mais sa célébrité date surtout de 1867-1868, époque où il mit son adresse de tireur au service du ravitaillement en viande de buffle des chantiers de construction du Kansas Pacific Railroad. Il donna ensuite des représentations théâtrales pendant quelques années.

BUFFET n. m. (origine obscure). Meuble fixe de salle à manger ou de cuisine, composé de deux éléments superposés ouvrant à vantaux. (Il peut être en bois sculpté ou peint, en métal peint ou émaillé.) ‖ Table, dressoir sur lesquels on dispose des mets, des pâtisseries, des rafraîchissements, etc., à l'usage des personnes invitées à une réception. ‖ Dans les restaurants, table à étagères placée généralement à l'entrée, et sur laquelle sont disposés différents plats dressés propres à exciter l'appétit. ‖ Restaurant installé, à l'usage des voyageurs, dans les gares importantes. ‖ *Pop.* Estomac. ‖ *Fig. Ne pas manquer de buffet*, avoir de l'audace.

— LOC. FAM. *Danser devant le buffet*, n'avoir rien à manger.

— Hortic. *Buffet d'eau*, au XVIIe s., fontaine de jardin adossée à un mur ou à un fond de verdure et présentant un étagement de gradins en forme de vasques ou de bassins.

— Mus. Corps de menuiserie, placé généralement sur une tribune à l'entrée de la nef d'une église, et qui renferme le mécanisme et les tuyaux d'orgues. (Les buffets d'orgue étaient jadis protégés par de grands volets peints.)

— ENCYCL. Mob. Le terme de *buffet* a servi à désigner des meubles et des objets divers ; au Moyen Age, on confond le buffet avec le dressoir*. Admis dans la grande salle servant à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher, il était à multiples usages et se composait généralement d'un coffre à deux guichets et deux layettes, reposant sur quatre pieds réunis par une planche. Aux XVIe et XVIIe s., il participa plus ou moins du dressoir. A peu près disparu au XVIIIe s., il réapparut au XIXe s. sous sa forme actuelle.

BUFFET (Louis), homme politique français (Mirecourt 1818 - Paris 1898). Député des Vosges en 1848, il siégea dans les rangs du parti de l'Ordre et fut plusieurs fois ministre (1848-1849, 1851). Il reprit son activité politique sous l'Empire libéral et entra comme ministre des Finances dans le cabinet Ollivier (1870). A l'Assemblée nationale de 1871, qu'il présida de 1872 à 1875, il mena une lutte active contre les républicains, mais contribua à faire voter l'amendement Wallon. Président du conseil et ministre de l'Intérieur (mars 1875-févr. 1876), il démissionna, ayant été battu dans les quatre circonscriptions où il avait posé sa candidature. Sénateur inamovible, il soutint le gouvernement du 16-Mai* et vota la dissolution de la Chambre.

BUFFET (André), homme politique français (Paris 1857 - Ravenel, près de Mirecourt, 1909). Avocat, il fut en 1898 directeur de la Ligue de la jeunesse royaliste. Il fut arrêté le 22 août 1899, avec Déroulède, pour avoir participé au complot antisémite et royaliste occasionné par l'affaire Dreyfus. Banni, retiré en Belgique, il fut amnistié en 1905.

BUFFET (Bernard), peintre et graveur français (Paris 1928). Après un bref passage à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, dans l'atelier d'Eugène Narbonne, il reçut les encouragements d'Othon Friesz et obtint en 1948 le prix de la Critique. Il est représenté au musée national d'Art moderne, au musée d'Art moderne de la Ville de Paris (legs Girardin), etc. Son style ascétique s'est affirmé, en 1952, dans trois scènes de la Passion ; il a traité ensuite *la Guerre*, *la Vie de Jeanne d'Arc*, *Paris*, *New York*, etc. Bernard Buffet a illustré de pointes-sèches *les Chants de Maldoror* (1952), *Recherche de la pureté* de Jean Giono (1953), et a publié, en 1955, *la Passion*, recueil de lithographies. (→ Biblio.)

BUFFETER v. tr. (de l'anc. franç. *buffe*, gifle). *Buffeter le gibier*, pour le faucon, frapper le gibier de ses serres, ou avillons, en plein vol.

BUFFETER v. intr. Autref., tirer du vin d'un tonneau pour le remplacer par de l'eau.

BUFFETIER n. m. Concessionnaire d'un buffet de gare.

BUFFETING [tiŋ] n. m. (mot d'origine anglo-saxonne). Aéron. Vibration d'origine aérodynamique, due notamment aux interactions ailes-empennages, et qui affecte les gouvernes ou les empennages.

BUFFLAGE n. m. Opération de polissage d'une surface métallique à l'aide d'un disque buffle : *Le bufflage s'effectue aussi bien sur une surface avant revêtement électrolytique que sur le revêtement lui-même.*

BUFFLE n. m. (ital. *bufalo* ; lat. *bubalus*). Mammifère voisin du bœuf. (On dit, au fém., *une* BUFFLONNE ou *une* BUFFLESSE.)

— Métall. Disque de polissage constitué par des rondelles accolées, en cuir de bœuf (buffle) : *Le passage au buffle d'une pièce métallique avant dépôt électrolytique permet d'obtenir une surface polie même pour une pièce de forme compliquée.*

— ENCYCL. Les *buffles* (*bubalus*) sont propres aux régions chaudes de l'Ancien Monde. Une seule espèce a été domestiquée : c'est l'*arni* de l'Inde (*Bubalus bubalus*), dont les buffles de l'Italie, de l'Europe orientale, de la vallée du Nil sont les descendants plus ou moins

modifiés. Le *kérabau* de Malaisie, de l'Indochine, des Philippines paraît en être une race à grandes cornes et de plus forte taille. Les espèces sauvages d'Afrique sont : *B. caffer*, de l'Afrique méridionale et orientale ; *B. brachyceros*, de la région sénégambienne et du Congo ; *B. aequinoctialis*, de l'Abyssinie et de la région des lacs.

Puissants et farouches, les buffles sauvages habitent les forêts humides et marécageuses, et passent leur vie au bord des eaux, toujours enfouis dans la vase ou submergés à demi. L'espèce domestiquée est employée en Orient et en Extrême-Orient aux travaux des rizières.

— Chass. Le *buffle* vit en troupeau. Il se chasse de jour, à l'approche. Légèrement blessé, il s'enfuira avec son troupeau, mais, grièvement atteint, il cherchera à se réfugier dans les fourrés et les hautes herbes en recoupant sa piste, et ses poursuivants risquent d'être chargés par-derrière. C'est un des plus dangereux gibiers d'Afrique, mais aussi un des plus appréciés des chasseurs sportifs. Il doit être tiré avec de puissantes munitions, comme l'éléphant.

BUFFLER v. tr. Métall. Action de polir une surface métallique avec un buffle : *Une pièce bufflée ne présente pas un poli très fin, en raison de la rigidité des couches de colle interposées entre les rondelles de cuir.*

BUFFLETERIE n. f. Partie de l'équipement militaire en peau de buffle, servant à soutenir les armes.

BUFFLETIN n. m. Cost. Justaucorps en peau de buffle. (On disait aussi BUFFETIN.)

BUFFLON n. m. Jeune buffle.

BUFFLONNE n. f. Femelle du buffle.

BUFFO n. m. (mot ital.). Nom d'un emploi comique, bouffe, dans l'ancien opéra italien.

BUFFON, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), dans le nord de l'Auxois, sur l'Armançon ; 193 hab. (170 aggl.). Jadis ch.-l. de la seigneurie qui appartint au célèbre naturaliste. Carrières.

Phot. Giraudon, le Meuble pratique, Elliott and Fry, Marc Vaux, Dragesco.

BUFFON (Georges Louis Leclerc, comte de), naturaliste et écrivain français (Montbard 1707 - Paris 1788), fils de Benjamin François Leclerc de Buffon (1683-1775), conseiller au parlement de Bourgogne. Il étudie chez les Jésuites à Dijon, devient licencié en droit et, après 1730, voyage en France et à l'étranger. Il s'était pris d'un très vif intérêt pour les sciences et avait publié, en 1735, une traduction de la *Statique des végétaux* de l'Anglais Hales, qu'il avait fait précéder d'une Introduction où l'on trouve un des premiers exposés très nets des méthodes de la science expérimentale. En 1739, il entre à l'Académie des sciences et devient intendant du Jardin du roi, le futur Muséum d'histoire naturelle. Dès cette époque, il conçoit le projet et commence les travaux d'une immense *Histoire* naturelle*, dont les trois premiers volumes paraissent en 1749 et dont la publication se poursuivra jusqu'en 1788 (36 volumes : *Histoire de la Terre**, *Quadrupèdes, Oiseaux, Minéraux,* des *Suppléments*, dont *les Epoques* de la nature* [1778]). Pour cette œuvre, qu'il écrit en grande partie dans son domaine de Montbard, Buffon a des collaborateurs : Daubenton pour l'anatomie, l'abbé Bexon et Guéneau de Montbéliard pour les descriptions d'animaux, Guiton de Morveau et Faujas de Saint-Fond pour les minéraux. Le succès de l'œuvre est immense auprès d'un public que passionnaient les sciences physiques et naturelles, en un temps où l'*Encyclopédie* de Diderot développait la curiosité pour toutes les connaissances humaines, ainsi que l'esprit philosophique. Buffon n'est cependant pas du parti encyclopédiste : il veut garder à la science son indépendance, et s'efforce d'appuyer toutes ses idées sur des faits d'expérience et non sur des théories préconçues. C'est ainsi qu'il condamne la classification de Linné, qui lui paraît trop systématique, et s'en tient à la description des animaux telle qu'une observation scrupuleuse de leur nature et de leurs mœurs les révèle. Son étude de la formation de la Terre et des époques géologiques (*Epoques* de la nature*) montre que Buffon s'est orienté de plus en plus vers la conviction que l'univers est né d'une lente transformation ; la fixité des espèces vivantes lui semble discutable : ainsi, en se fondant sur l'intuition plus que sur l'expérience, ouvre-t-il la voie aux théories évolutionnistes.

Buffon est parfois considéré comme un précurseur en matière économique pour avoir constaté dans son *Essai d'arithmétique morale* que « l'écu du pauvre destiné à payer les objets de première nécessité et l'écu qui complète le sac d'un financier sont, aux yeux d'un mathématicien, deux unités du même ordre, mais au moral l'un vaut un louis, l'autre ne vaut pas un liard ».

Buffon pensait qu'une œuvre de vulgarisation scientifique ne pouvait avoir de valeur que si son style contribuait par sa haute qualité à mettre de l'ordre, de la vie dans l'expression des idées. Il attachait à ce problème une telle importance que son discours de réception à l'Académie française (1753), au lieu d'être consacré au panégyrique traditionnel de son prédécesseur, fut un véritable traité du style. Buffon y démontre que si les idées, les théories constituent, surtout dans le domaine scientifique, un fond de pensée qui est impersonnel, le style manifeste la nature propre de l'intelligence qui le produit : « Le style, c'est l'homme même. » L'*Histoire naturelle* porte assurément dans sa forme la marque de la personnalité de Buffon : l'élégance pompeuse du style en paraît aujourd'hui un peu démodée ; du moins cette esthétique un peu étroite a-t-elle conservé à l'œuvre une parfaite clarté d'expression, qualité indispensable à un ouvrage qui veut faire pénétrer le domaine de la science dans la littérature. (→ Biblio.)

— Iconogr. On sait que Drouais a portraituré Buffon ; outre les portraits gravés, on connaît aussi le buste de Houdon (1783, Louvre, Museum), ainsi que ceux de Pajou (1773, Louvre), auteur d'une statue du naturaliste représenté dans la nudité héroïque (Jardin des Plantes).

Buffon (les cinq étudiants du lycée), groupe de jeunes résistants, Jean Artus, Jacques Baudry, Pierre Benoît, Pierre Grelot, Lucien Legros, qui distribuèrent des tracts, organisèrent une manifestation antiallemande au lycée Buffon, attaquèrent des officiers des troupes d'occupation. Dénoncés par un traître, quatre furent arrêtés en juin 1942, le cinquième, Benoît, devenu chef d'un groupe F. T. P., en août 1942. Ils furent condamnés à mort par le tribunal de la Luftwaffe et fusillés le 8 février 1943. Par décision du ministre de l'Education nationale, leurs dernières lettres à leurs parents, d'une inspiration très noble, ont été lues et commentées à tous les élèves de tous les ordres d'enseignement en octobre 1948.

BUFFONIA n. m. (de *Buffon*). Plante annuelle ou vivace, poussant dans les rochers calcaires ou les régions incultes du S. de la Loire. (Famille des caryophyllacées.)

BUFNOIR (Claude), professeur et jurisconsulte français (Autun 1832 - Paris 1898). Agrégé en 1856, il suppléa Oudot dans le cours de Code civil de 1861 à 1863. En 1865, il fut chargé d'un cours de droit romain, et, en 1866, de la conférence sur les *Pandectes*. A la mort de Bugnet (1866), il fut provisoirement chargé de son cours de droit civil et il devint titulaire de sa chaire le 9 février 1867.

BUFONIDÉS n. m. pl. (du lat. *bufo*, crapaud). Famille comprenant les crapauds, amphibiens anoures, arcifères, à langue protractile et dépourvus de dents. (Ce sont les crapauds proprement dits et leurs proches parents ovovivipares, les rectophrynoïdes.)

BUFOTHÉRAPIE n. f. Emploi thérapeutique du venin de crapaud.

BUFOTOXINE n. f. Principal constituant du venin de crapaud, qui possède une action digitalique, analgésique et hémostatique.

BUG, fl. d'U. R. S. S. (V. Boug.)

BUG ou, mieux, **BUG OCCIDENTAL** (par oppos. au *Boug** ou *Bug méridional* ou *oriental*, fl. d'Ukraine), riv. d'U. R. S. S. et de Pologne ; 800 km. Le Bug prend sa source sur le rebord occidental du plateau de Podolie, en Ukraine, près de Lvov ; au bout de 80 km, il atteint la frontière polonaise, qu'il longe pendant plus de 300 km ; il entre en Pologne en aval de Brest et conflue avec la Vistule en aval de Varsovie.

BUGADIER n. m. (mot de l'anc. provenç. signif. *cuve à lessive*). En termes de parfumerie, vase pour fondre la graisse.

BUGAKU n. m. Au Japon, danse d'origine bouddhique, accompagnée par un orchestre (*gagaku*).

— Encycl. Les éléments du *bugaku* furent importés de la Chine, de l'Inde, de la Corée, du Campa de l'époque de Nara (VIIIe s.). Cette danse est exécutée, à l'occasion de cérémonies exceptionnelles, par une cinquantaine de danseurs et de musiciens qui portent parfois des masques terrifiants, rappelant ceux du Tibet ou de la Malaisie.

BUGALET n. m. (mot breton). Petit bâtiment à deux mâts, qui servait autrefois, en Bretagne, au transport des passagers et des marchandises. ‖ Auj., bâtiment de servitude, généralement à deux mâts aussi, employé dans les ports au transport des poudres, des munitions.

BUGANDA. V. Bugunda.

BUGARACH (pic de), sommet calcaire et point culminant des Corbières (Aude) ; 1 231 m.

BUGATTI (Ettore), industriel italien, naturalisé français (Milan 1882 - Paris 1947). Après avoir fabriqué, à l'âge de seize ans, un tricycle à deux moteurs, il commença à étudier la sculpture, qu'il abandonna rapidement pour la mécanique et la construction automobile, sortant sa première voiture dès 1898. Mis en contact avec la firme lorraine de Dietrich, il fonda une usine à Molsheim en 1907. Grand ami de la France, il abandonna ses établissements en Alsace occupée pour se mettre au service des Alliés pendant la Première Guerre mondiale, à la fin de laquelle il réinstalla ses usines à Molsheim. Passionné de mécanique, il avait le souci dominant de la pureté des lignes : ses blocs-moteurs aux contours nets et rectilignes furent célèbres. Le premier, il utilisa un compresseur sur les moteurs de course, et il montra que la suralimentation du moteur n'entraînait pas obligatoirement un gaspillage de carburant. Ses usines de Molsheim produisirent des voitures de sport et de course qui connurent une renommée mondiale, ainsi que des automobiles de grand luxe. Bugatti construisit également les premières automotrices à essence pour les chemins de fer français (1933). — Son fils Jean (1916 - Strasbourg 1939) paraissait devoir lui succéder à la tête de l'usine. Mais, spécialisé dans l'essai des modèles les plus puissants, il mourut accidentellement, au volant d'une de ces huit-cylindres qui avaient assuré la réputation de son père.

BUGATTI (Rembrandt), sculpteur italien (Milan 1885 - Paris 1916), frère d'Ettore Bugatti. Il est l'auteur de figurines en bronze, où il s'attache à exprimer les traits particuliers d'animaux de même espèce, et est représenté au musée national d'Art moderne (*Bison, Panthères, Eléphants, Chevaux*).

BUGEAT, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. d'Ussel), dans la montagne limousine ; 1 063 hab. (766 aggl.) [*Bugeacois*]. Marché agricole (moutons). Contre-plaqué.

BUGEAUD (Thomas Robert), marquis **de la Piconnerie,** duc **d'Isly,** maréchal de France (Limoges 1784 - Paris 1849). Vélite aux grenadiers de la garde en 1804, sous-lieutenant en 1806, il se distingue aux sièges de Saragosse et de Pampelune. Rallié aux Bourbons en 1814, il se joint à Napoléon pendant les Cent-Jours et défait un corps autrichien en Savoie. Sous la Restauration, il se retire dans son domaine du Périgord et se passionne pour l'agriculture. Nommé maréchal de camp par Louis-Philippe, il est député de la Dordogne en 1831. Chargé de garder la duchesse de Berry, il assure son service avec rigueur, suivant les ordres de Thiers, et tue en duel le député Dulong, qui lui reprochait sa sévérité (1834). Chargé ensuite de la répression de l'insurrection de 1834, il devient très impopulaire en France. Envoyé en Algérie en 1836, il mène dans l'Oranais une guerre vigoureuse contre Abd el-Kader, avec lequel il signe, au nom de Damrémont, le traité de la Tafna (1837). Gouverneur général de l'Algérie en 1840, il organise la conquête en adaptant la constitution de ses troupes aux conditions de la guerre africaine. Maréchal en 1843, et duc d'Isly après sa victoire sur les Marocains en 1844, il démissionne de son poste en 1847, à la suite de son désaccord avec la Chambre, et meurt du choléra (→ Biblio.)

BUGENHAGEN (Johann), théologien protestant, dit **le Docteur poméranien** (Wollin 1485 - Wittenberg 1558). Etroit collaborateur de Luther, il fut un actif propagandiste de sa doctrine en Allemagne du Nord et au Danemark. Auteur d'œuvres de controverse théologique, il polémiqua contre Zwingli.

BUGEY, région de l'E. de la France, comprise dans la boucle du Rhône en aval de Bellegarde, limitée à l'O. par l'Ain, au N. par la cluse de Nantua. Le Bugey comprend deux parties : 1° Au S. de la cluse des Hôpitaux, le *bas Bugey* s'étend sur la chaîne du Molard de Don, orientée du N.-O. au S.-E., couverte de sapins ; vers l'E., des bassins encombrés de collines mollassiques sont tapissés de dépôts glaciaires. Les prairies couvrent les fonds de vallées ; des vignobles et des vergers sont localisés sur les versants. Le bas Bugey, bien abrité des influences du N., a un aspect méridional ; 2° Au N., le *haut Bugey*, franchement montagnard, s'étend sur une succession de monts et de vals orientés du N. au S., où l'activité humaine est tournée vers l'exploitation de la forêt et l'élevage des bovins ; celui-ci donne lieu à une transhumance saisonnière. (→ Biblio.)

BUGGE (Thomas), astronome et mathématicien danois (Copenhague 1740 - *id.* 1815). Il devient, en 1777, professeur d'astronomie et de mathématiques à Copenhague.

BUGGE (Elseus Sophus), philologue norvégien (Larvik 1833 - Christiania, auj. Oslo, 1907). Il a donné des runes une nouvelle méthode de déchiffrement. Outre une édition de l'*Edda* (1867), il a publié : *les Consonnes dans la langue populaire norvégienne* (1858), *Vieilles Chansons populaires de Norvège* (1858), *Etudes sur l'origine des légendes divines et héroïques du Nord* (1881).

BUGGY n. m. (mot angl.). Carross. V. boghei.

BUGI(S). V. Bougi(s).

Bug-Jargal, roman de V. Hugo, publié de mai à juin 1820 dans *le Conservateur littéraire*, sous le titre de *Bug-Jargal* (*extrait d'un ouvrage intitulé « Contes sous la tente »*), puis édité en 1826 avec des additions

BUFFON
par Houdon, *Louvre*

maréchal BUGEAUD
école française, XIXe s.
musée de l'Armée, Paris

Ettore BUGATTI

Phot. Giraudon, Arch. phot., Monde et Caméra.

bugle

bugle

buglosse

buis

importantes. Le capitaine Léopold d'Auvernay (le capitaine Delmar, dans le récit de 1820) conte un épisode de sa jeunesse, qui s'est écoulée à Saint-Domingue au temps de l'insurrection des Noirs. Parmi les esclaves révoltés, Bug-Jargal (figure peut-être inspirée de Toussaint Louverture) est un chef généreux; et le mauvais génie de la rébellion est le nain Habibrah, à la fois bouffon et *obi* (sorcier). Malgré une rivalité d'amour, dont l'héroïne est Marie, cousine d'Auvernay, Léopold et Bug-Jargal font assaut de grandeur d'âme et de loyauté. C'est ainsi que Bug-Jargal sauve la vie de son rival dans un duel sauvage que celui-ci livre à Habibrah, au bord d'un gouffre.

BUGLE n. f. Bot. Plante commune des pâturages et des bois humides. (Nom sc. : *Ajuga reptans*. Famille des labiacées.)

BUGLE n. m. (mot angl., venu de l'anc. franç.; lat. *buculus*, jeune bœuf). Mus. Surnom donné à quatre instruments de la famille des saxhorns, comprenant : le *petit bugle*, en *mi* bémol; le *bugle soprano*, en *si* bémol, accordé au même diapason que le clairon; le *bugle alto*, en *mi* bémol, accordé une octave plus bas que le petit bugle; et le *bugle baryton*, accordé une octave au-dessous du bugle soprano. (Les bugles constituent un élément précieux des orchestres militaires et des formations orphéoniques.)
— Ch. de f. Sifflet à vapeur, comportant une calotte en bronze qui résonne au passage de la vapeur et augmente la gravité et l'intensité du son produit. (Ce sifflet particulier est employé sur les locomotives américaines pour effrayer et chasser des voies les bestiaux qui errent en liberté.)

BUGLOSE, écart de la comm. de Saint-Vincent-de-Paul (départ. des Landes, arrond. de Dax), en bordure de la forêt landaise. Maison de retraite pour prêtres infirmes. Patrie de saint Vincent de Paul.

BUGLOSSE n. f. (gr. *bous*, bœuf, et *glôssa*, langue). Nom usuel de l'*anchusa*, plante à fleurs généralement bleues, rarement roses ou blanc jaunâtre. (Famille des borraginacées.)
— Encycl. La *buglosse* pousse au bord des champs, dans les vignes, les sables maritimes ou les bois. Elle a été employée comme succédané de la bourrache.

BUGNARD (Louis), médecin et physicien français (Foix 1901). Professeur de physique biologique à la faculté de médecine de Toulouse en 1930, il est devenu en 1946 directeur de l'Institut d'hygiène.

BUGRANE n. f. (bas lat. *boveretina*; de *bovis*, bœuf, et *retinere*, arrêter). Nom d'une papilionacée des champs, l'*arrête-bœuf*, dont les longues racines résistent fortement à la charrue. (Nom sc. : *Ononis spinosa*.)

BUGUE (Le), ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, au confluent de la Doux et de la Vézère; 2 077 hab. (1 328 aggl.). Centre de villégiature. Grottes préhistoriques avec dessins d'animaux.

BUGULE n. f. Zool. Bryozoaire, dont les colonies de forme arborescente atteignent quelques centimètres de hauteur. (Chez certaines espèces qui vivent sur nos côtes, les branches prennent une disposition spéciale caractéristique.)

BUGUNDA ou **BUGANDA**, pays de l'Ouganda, au N. du lac Victoria, habité par les *Bagandas*; ch.-l. *Kampala*.

Bū Ḥamāra, prétendant au trône marocain (rogui ou rogī) [Djebel Zerhun v. 1862 - Fès 1909]. D'origine probablement berbère, Djilālī ben Drīs Zerhūnī Yūsafī, ancien étudiant architecte à Fès, devint secrétaire de Mūlāy 'Umar, khalife du sultan à Fès. Ayant acquis une certaine renommée de sainteté, il déclara être le frère aîné du sultan 'Abd al-'Azīz, Mūlāy Muḥammad ibn al-Ḥasan, et se posa en prétendant au trône. Il s'installa à Tāzā, puis souleva le Maroc oriental et, en 1903, occupa Oudjda. Les expéditions lancées contre lui n'eurent aucun succès. Bū Ḥamāra, un moment soutenu par l'agitateur algérien Bū 'Amāma, continua la lutte plusieurs années. Mais il ne put prendre Fès, ses forces se décomposèrent et, en 1909, il fut capturé dans le Rif par une meḥalla du sultan 'Abd al-Ḥāfiẓ (monté sur le trône en 1908). Transporté à Fès et exposé dans une cage de fer, il fut, au bout de quelques jours, jeté dans la cage d'un lion, puis abattu d'un coup de fusil.

Buhl, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Guebwiller), sur la bordure des Vosges, en amont de Guebwiller; 2 580 hab. Dans l'église, panneaux peints du XVIe s. Industrie textile (coton). Tréfilerie. Scierie.

Buhl (Vilhelm), homme politique danois (Fredericia 1881 - Copenhague 1954). Ministre des Finances dans le cabinet socialiste Stauning, il succéda à celui-ci comme président du Conseil à sa mort, en 1942, et se montra plus ferme à l'égard des autorités allemandes d'occupation, qui exigèrent son remplacement par Scavenius. Il redevint chef du gouvernement dès la libération du Danemark en 1945.

Buhler (Karl), psychologue allemand (Meckesheim 1879). Il fut professeur à Munich jusqu'en 1918, à Dresde (1918-1922), puis à Vienne, et se retira à Pasadena (Californie). Il se rattacha d'abord à l'école dite « de Wurtzbourg », puis se rapprocha de la psychologie de la forme. On lui doit : *Die Gestaltwahrnehmungen* (1913), *Die geistige Entwicklung des Kindes* (1918), *Abriss der geistigen Entwicklung des Kindes* (1919), *Handbuch der Psychologie* (1922), *Die Krise der Psychologie* (1929), *Ausdruckstheorie* (1933), *Sprachtheorie* (1934), ainsi que des recherches sur la psychologie d'Ebbinghaus (1919) et d'Oswald Kulpe (1920).

BUHORIAU n. m. Ornith. V. BIHOREAU.

BUHOT (Félix), peintre et graveur français (Valognes 1847 - Paris 1898). Il peignit des vues de Paris, puis se spécialisa dans l'eau-forte. Son dessin est expressif, sa technique savante. Il a illustré *l'Ensorcelée*, de Barbey d'Aurevilly, et les *Lettres de mon moulin*.

Bühren. V. BIRON.

Buḥturī (al-), poète arabe néo-classique (Manbidj 819 - † 897). Il a laissé un *dīwān* de ses poèmes et une anthologie (*Ḥamāsa*). Il est souvent mis en parallèle avec Abū Tammām.

BUILDING [bildiŋ] n. m. (mot anglo-américain signif. *construction*). Immeuble de vastes proportions, à grand nombre d'étages.

BUILTH WELLS, v. de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Brecknockshire); 3 500 hab. En 1282, la défaite de Llewellyn y marqua la fin de la résistance galloise. Le village est un important carrefour routier.

BUIRE n. f. (de l'anc. franç. *buie*, cruche, d'origine francique). Vase de cuivre, d'argent ou de verre, en forme de cruche à anse.
— Encycl. Dès la fin du Moyen Age, les *buires* prennent un caractère d'orfèvrerie précieuse, plus décorative qu'utilitaire. Il y en avait d'une grande capacité (10 à 15 litres) pour la conservation de l'huile.

BUIRETTE (Jacques), sculpteur français (Paris 1631 - *id.* 1699). Elève et filleul de Sarrazin, il travailla surtout à Versailles, où il collabora aux groupes d'enfants en bronze du parterre d'eau.

BUIRONFOSSE, comm. de l'Aisne (arrond. de Vervins), au S. de la forêt du Nouvion; 1 353 hab. (878 aggl.). Exploitations forestières. Tôlerie. Meubles métalliques.

BUIS [byi] n. m. (lat. *buxus*). Arbrisseau à bois jaune très dur, poussant sur les coteaux arides et généralement calcaires. (Nom sc. : *Buxus sempervirens*. Famille des buxacées.)
‖ *Buis Saint-Domingue*, bois blanc produit par une ulmacée (*Phyllostylon Brasiliensis*) et utilisé en tournage, en marqueterie.
— Relig. cathol. *Buis bénit*, branche de buis qu'on bénit et distribue le jour des Rameaux.
— Encycl. La taille atteinte par le *buis* varie avec les climats. Une variété, le *buis nain*, sert pour former des bordures dans les jardins. Toutes les espèces de buis ont une odeur forte et une saveur amère. Le bois, très dense, sert à faire des ouvrages de tour, de lutherie, des pièces de jeux d'échecs, de petits meubles, etc.; mais il est presque exclusivement réservé pour la gravure, et provient surtout, pour cet usage, des forêts du Caucase.

BUISER ou **BUISSER** v. tr. Garnir de buis. (On buise les tombes, les croix des chemins, les champs, les étables, les mangeoires, les bêtes, même, le jour des Rameaux*; on pique, au pied de la croix, dans les interstices du bois ou après le harnachement, une petite branche de buis bénit à la messe de ce jour.)

BUIS-LES-BARONNIES, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Nyons), dans les Baronnies, sur l'Ouvèze; 1 383 hab. (1 128 aggl.) [*Buxois*]. Ville ancienne : hôtel de ville dans un couvent du XVIIIe s. Conserveries (olives de table, fruits).

BUISSAIE n. f. Lieu planté de buis. (On dit aussi BUISSIÈRE.)

BUISSE ou **BOUISSE** n. f. (de *buis*). Outil de tailleur, pour rabattre les coutures.

BUISSIÈRE n. f. Syn. de BUISSAIE : *Hop! la voilà partie* [la chèvre], *la tête en avant, à travers les maquis et les buissières* (A. Daudet).

BUISSON n. m. (origine germ.). Groupe d'arbustes bas et rameux : *Buisson épineux. Un buisson de roses, de lilas, d'acacias épineux.* ‖ *Par anal.* Bois de peu d'étendue. ‖ *Fig. Faire, trouver buisson creux*, ne pas trouver ce que l'on cherchait (v. rubr. Véner.).
— Allus. hist. ***Buisson d'Horeb*** ou ***buisson ardent***, buisson enflammé sous la forme duquel Dieu apparut pour la première fois à Moïse et lui annonça sa mission.
— Art culin. Plat disposé en pyramide et présentant un aspect épineux : *Un buisson d'éperlans frits, d'écrevisses.*
— Eaux et for. Jeune arbre que l'on abat en partie tous les deux ans, afin qu'il ne dépasse jamais la hauteur de 3 à 4 m.
— Hortic. *Tailler en buisson*, en parlant d'un arbre, le conduire très bas.
— Véner. *Battre les buissons*, parcourir les bois et visiter les buissons pour en déloger le gibier. ‖ *Trouver le buisson creux* ou *faire buisson creux*, ne pas trouver dans l'enceinte la bête détournée, et, *par extens.*, ne pas réussir à attaquer, même en foulant à la billebaude. ‖ *Prendre son buisson* ou *prendre buisson*, en parlant du cerf, choisir une retraite pour le jour ou pour faire sa tête après avoir mis bas, et, en parlant des sangliers et du cerf, quitter la compagnie des autres.

Buisson ardent (REPRÉSENTATIONS DU). Ce sujet a été traité par Raphaël, Poussin, Le Brun, mais surtout par Nicolas Froment, en un triptyque célèbre, conservé à la cathédrale d'Aix; les portraits en pied de René d'Anjou et de sa femme Jeanne de Laval en décorent les volets.

BUISSON-ARDENT n. m. Bot. Nom usuel du pyracanthe, à fruits écarlates (*Pyracantha coccinea*). ‖ Pl. des BUISSONS-ARDENTS.

« le Buisson ardent », panneau central du triptyque de Nicolas Froment

Phot. Noailles, Larousse, Giraudon.

BUISSON (Ferdinand), pédagogue et homme politique français (Paris 1841 - Thieuloy-Saint-Antoine, Oise, 1932). Inspecteur général, puis directeur de l'enseignement primaire (1879), il fut le principal collaborateur de Jules Ferry dans l'élaboration des lois qui fondèrent l'enseignement primaire public. Son influence contribua grandement à fixer l'esprit de cet enseignement : le *Dictionnaire de pédagogie* (1882-1889 et 1911), dont il dirigea la publication, précisait ses vues sur les méthodes à y appliquer. Docteur ès lettres (1891) avec une thèse sur *Sébastien Castellion*, il fut chargé en 1896 d'une chaire de science de l'éducation à la Sorbonne. Dreyfusard, il fut l'un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme. Elu député radical-socialiste de Paris en 1902, il siégea jusqu'en 1924 à la Chambre, où il défendit la laïcité de l'Etat et l'enseignement professionnel obligatoire, le droit de vote pour les femmes, et une loi électorale fondée sur la représentation proportionnelle. (Prix Nobel de la paix, 1927.)

BUISSON (Louis), général français (Le Bourget-du-Lac 1889 - Paris 1955). Officier de réserve en 1914, il fait une brillante guerre dans les chasseurs, puis se consacre aux chars. Commandant en mai 1940 l'infanterie de la 3e division motorisée à Stonne (Ardennes), il est placé, en plein combat, à la tête de la 3e division cuirassée, puis du groupement blindé n° 2, engagé en juin, notamment à Juniville.

BUISSON (François **Albert-**). V. ALBERT-BUISSON (François).

BUISSONNAIE n. f. Lieu couvert de buissons.

BUISSONNANT, E adj. Qui pousse en buisson : *Des ronces buissonnantes.*

BUISSONNEMENT n. m. Action de buissonner, de produire des buissons.

BUISSONNER v. intr. Chass. Quêter à travers les buissons : *Mon chien Beck [...] qui buissonnait dans les ronces comme un épagneul de Pont-Audemer* (Maupassant).
— Hortic. Pousser en buisson.

BUISSONNET n. m. Petit buisson.

BUISSONNEUX, EUSE adj. Couvert de buissons. ‖ En forme de buisson.

BUISSONNIER, ÈRE adj. Qui habite les buissons : *Merle buissonnier. Lapin buissonnier.* ‖ *Fig.* et *fam. Faire l'école buissonnière,* en parlant des enfants, aller se promener et jouer au lieu d'aller à l'école, et, *par extens.*, s'applique à toute personne qui laisse un travail pour la flânerie.
◆ N. m. Arbre taillé en buisson.
◆ N. f. Partie d'un parc à l'anglaise, ou d'un jardin, dans laquelle les arbres sont taillés en forme de buisson. (Syn. de BUISSONNAIE.)

BUISSURES n. f. pl. (de *bruir*, brûler). Sortes de crasses qui apparaissent à la surface d'un objet doré ou argenté, quand l'ouvrier le fait recuire.

BUITENZORG. V. BOGOR.

BUITRAGO DEL LOZOYA, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid), au pied de la sierra de Guadarrama ; 600 hab. Cette ville déchue garde des murailles crénelées flanquées de tours carrées. Château mudéjar du début du XIVe s., transformé au XVe s. par le marquis de Santillana. Hôpital et église gothique du XVe s., avec une belle tour mudéjare.

BUJALANCE, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), à l'E. de Cordoue ; 12 800 hab. Ruines d'un château maure.

BUJAULT (Jacques), agronome français (La Forêt-sur-Sèvre 1771 - Melle 1842). Il s'efforça de vulgariser dans les Deux-Sèvres les nouvelles méthodes agronomiques. Il rédigea une multitude de petits opuscules et des almanachs, où il donnait des conseils simples et pratiques, et qui ont rendu son nom populaire dans tout le Poitou.

BUKAVU ou **COSTERMANSVILLE,** v. du Congo belge, ch.-l. de la prov. du Kivu et du district du Sud-Kivu, à l'extrémité méridionale du lac Kivu, près de la frontière du Ruanda-Urundi ; 9 700 hab. Le climat y est très sain. Bukavu est un centre commercial important et un centre de communications routières, ferroviaires et aériennes (aéroport à Kamembe).

Buke-hatto, code japonais promulgué par le shogun Tokugawa Iyeyasu (début du XVIIe s.), et réglementant la classe militaire (*buke*).

BUKHÂRA. V. BOUKHARA.

BUKHÂRÎ (Abū 'Abd Allāh Muḥammad **al-**), traditionaliste musulman (Boukhara 810 - *id.* 870). Après avoir beaucoup voyagé, il rédigea le Ṣaḥīḥ, recueil de 7 275 traditions (*ḥadīth*) de Muḥammad : c'est pour les sunnites, après le Coran, la base du droit canonique.

Bukhârî ('Abīd **al-**), nom donné, dans l'Empire du Maroc, aux soldats de la garde impériale organisée par le sultan Mūlāy Ismā'īl (1672-1727), et composée exclusivement d'esclaves noirs. Leur nom provient de ce qu'il leur fit prêter serment non sur le Coran, mais sur le *Ṣaḥīb* d'Al-Bukhārī. (*'Abīd* est le pluriel de *abd*, esclave.) [On dit aussi *les Bwākhar*, pl. de *Bukhārī*.]

BUKITASEM, localité de l'île de Sumatra (Indonésie), à proximité de Palembang. Mines de charbon.

BUKITTINGGI, ancienn. **Fort de Cock,** v. d'Indonésie, dans les montagnes du pays Menangkabau (Sumatra) ; 14 700 hab. Ancienne citadelle néerlandaise. Marché du café et du tabac.

BÜKK (MASSIF DE), montagnes de la Hongrie septentrionale, près de la frontière tchécoslovaque ; 959 m. Le massif est constitué surtout par des roches calcaires et possède de belles grottes karstiques. Il est entièrement boisé. Au N., le bassin d'Ózd comporte d'importants gisements de lignite.

BÜKKSZÉK, localité de Hongrie (départ. de Heves), à l'O. du massif de Bükk. Gisements de pétrole et de gaz naturels.

BUKOBA, v. du Tanganyika, sur la rive O. du lac Victoria ; 3 000 hab. Evêché catholique. Centre de plantations de café, de tabac et de sisal. Mines d'étain et de tungstène dans la région.

BUKOFZER (Manfred), musicologue américain (Oldenburg 1910 - Berkeley, Californie, 1955). Il fit ses études de musicologie en Allemagne, puis émigra aux Etats-Unis, où il fut nommé, en 1941, professeur à la faculté de musique de l'université de Californie, à Berkeley. Il a écrit plusieurs articles et études sur la polyphonie anglaise, sur Dunstable et Dufay.

BUKOVINE. V. BUCOVINE.

BULAN, v. des Philippines, dans le sud de l'île de Luçon, sur le détroit de Ticas ; 9 500 hab. Le port exporte de l'abaca et du coprah.

BŪLĀQ. V. BOULAQ.

BULAT-PESTIVIEN, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), dans les monts d'Arrée ; 1 038 hab. (140 aggl.). Eglise de la Renaissance ; beau porche. — A Pestivien, calvaire ancien.

BULAWAYO, v. du S.-O. de la Rhodésie du Sud ; 133 000 hab. (42 800 Europ.). Evêché catholique. Centre industriel et commercial le plus important du pays, relié par chemin de fer à Beira, à Salisbury et aux réseaux de l'Union sud-africaine. Usines métallurgiques. Industries alimentaires et textiles. Ateliers de chemin de fer.

BULB [bœlb] n. m. (mot angl. signif. *oignon*). Renflement de la partie inférieure de l'étrave d'un navire, pour réduire la formation de vagues satellites à l'arrière du bâtiment, et diminuer, dans une certaine mesure, la résistance de l'eau sur la carène.

BULBAIRE adj. Relatif à un bulbe, et spécialement au bulbe rachidien : *Le centre respiratoire est un centre bulbaire.*

BULBE n. m. (lat. *bulbus*). Bot. Organe souterrain arrondi, composé d'un plateau (tige), d'écailles (feuilles modifiées) portées par le plateau, de racines adventives et d'un bourgeon plus ou moins central. (Syn. OIGNON.)
— Anat. *Bulbe de l'aorte* ou *bulbe aortique,* renflement du cœur fœtal, qui disparaît plus tard dans l'aorte humaine, mais subsiste chez certains animaux. ‖ *Bulbe dentaire, bulbe pileux, bulbe plumigère,* renflement situé à la base du follicule dentaire, pileux ou plumigère. ‖ *Bulbe rachidien,* v. part. *encycl.* ‖ *Bulbe urétral,* renflement de la partie spongieuse de l'urètre. ‖ *Bulbes vestibulaires,* organes érectiles, au nombre de deux, annexés à la vulve, placés de part et d autre des orifices de l'urètre et du vagin. ‖ *Bulbe duodénal,* portion initiale de la première partie du duodénum, qui fait immédiatement suite au pylore.
— Coiff. Partie du cheveu se trouvant dans l'épaisseur du cuir chevelu.
— ENCYCL. Anat. Le *bulbe rachidien,* ou *moelle allongée,* est un renflement du névraxe qui fait suite à l'extrémité supérieure de la moelle épinière et se termine en s'unissant à la protubérance annulaire. Sa face antérieure repose sur le plancher osseux du crâne. Sa face postérieure constitue, avec celle de la protubérance, le plancher du quatrième ventricule, lui-même recouvert par le cervelet.
Le bulbe rachidien est composé de substance grise (corps des cellules nerveuses) et de substance blanche (fibres nerveuses), et comprend : 1° des *noyaux gris,* origine des derniers nerfs crâniens ; 2° des *faisceaux blancs,* allant vers la moelle épinière ou gagnant le cerveau, ou encore associant différentes régions du tronc cérébral ; 3° des *centres bulbaires,* en étroite connexion avec certains des noyaux des nerfs crâniens et dont l'intégrité est indispensable au maintien de grandes fonctions physiologiques.

● Les *noyaux des nerfs crâniens* sont *moteurs* pour les muscles du pharynx, du larynx, du voile du palais, de la langue, et *sensitifs* pour une partie de la face et pour les muqueuses bucco-pharyngées ; l'origine réelle des fibres sensitives se trouve en dehors de l'axe cérébro-spinal, dans les ganglions situés sur le trajet des nerfs sensitifs bulbaires, et les noyaux sensitifs du bulbe rachidien représentent l'articulation du neurone sensitif périphérique avec le premier neurone sensitif central.

● Les *faisceaux blancs* comprennent :
a) Des *faisceaux moteurs,* qui viennent des étages supérieurs de l'encéphale. La voie pyramidale, dont les fibres prennent naissance dans la circonvolution frontale ascendante, est composée d'un contingent destiné au tronc cérébral, donc en partie aux noyaux moteurs bulbaires (faisceau géniculé), et d'un contingent destiné à la moelle épinière (faisceau cortico-spinal) ; ce dernier fait saillie à la face antérieure du bulbe rachidien sous forme de deux gros cordons blancs appelés *pyramides bulbaires ;* à la partie inférieure du bulbe, ces deux cordons s'entrecroisent et se placent dans le cordon latéral de la moelle épinière : cette *décussation des pyramides* permet d'opposer le faisceau pyramidal croisé à une petite portion du contingent cortico-spinal qui ne change pas de côté et constitue le faisceau pyramidal direct situé le long du sillon médian antérieur de la moelle épinière.
D'autres faisceaux moteurs ne prennent pas naissance dans l'écorce cérébrale, mais dans les centres de la base du cerveau et du tronc cérébral ; ils participent à la régulation du tonus musculaire, de l'équilibration, etc. (exemple : faisceau rubro-spinal, né dans le noyau rouge et traversant le bulbe pour gagner la moelle épinière) ;
b) Des *faisceaux sensitifs :* les uns ont croisé la ligne médiane dès leur entrée dans la moelle épinière et montent vers le thalamus en traversant les parties latérales du bulbe (faisceau spino-thalamique : sensibilité thermique et douloureuse) ; d'autres ne croisent pas dans la moelle, font relais dans des noyaux gris situés à la partie inférieure du bulbe et s'entrecroisent alors en traversant la ligne médiane au-dessus de la décussation des pyramides ; des fibres gagnent ainsi la région centrale du bulbe (ruban de Reil médian, sensibilité proprioceptive, sensibilité tactile) ; à ces faisceaux de la sensibilité se joignent les fibres qui transmettent les impressions recueillies par les nerfs sensitifs bulbaires ; enfin, les nerfs de l'*audition* et de l'*orientation de la tête* (nerfs cochléaire et vestibulaire constituant la huitième paire crânienne) font relais dans le bulbe avec des neurones qui croisent la ligne médiane et montent vers l'encéphale, en descendant dans la moelle pour modifier le tonus musculaire en fonction des stimulations auditives et vestibulaires ; enfin, d'autres faisceaux sensitifs traversent le bulbe pour gagner le cervelet en formant les pédoncules cérébelleux ; parmi ceux-ci, les pédoncules cérébelleux inférieurs font partie

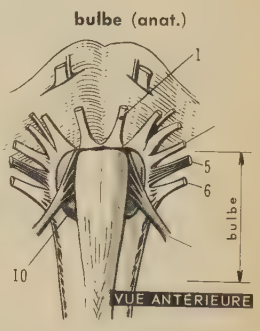

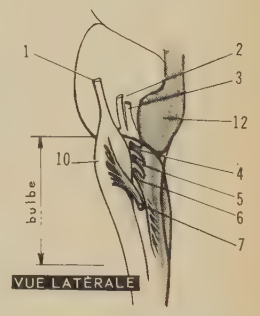

COUPE A LA PARTIE MOYENNE

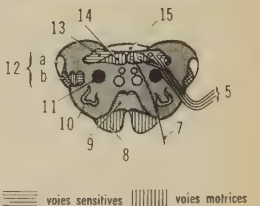

voies sensitives ||||||| voies motrices

1. Nerf moteur oculaire externe (VI) ; 2. Nerf facial (VII) ; 3. Nerf auditif ; 4. Nerf glosso-pharyngien (IX) ; 5. Nerf pneumogastrique (X) ; 6. Nerf spinal (XI) ; 7. Nerf grand hypoglosse (XII) ; 8. Faisceau pyramidal ; 9. Ruban de Reil ; 10. Olive bulbaire ; 11. Noyau ambigu (moteur, commun au IX et au X) ; 12. Pédoncule cérébelleux : *a*, faisceau direct ; *b*, faisceau croisé ; 13. Voies sensitives ; 14. Voies motrices ; 15. Quatrième ventricule.

N. B. Les chiffres romains indiquent le numéro d'ordre des paires de nerfs crâniens.

du bulbe et limitent la partie inférieure du plancher du quatrième ventricule ;
c) Des *faisceaux d'association :* bandelette longitudinale postérieure ; faisceau central de la calotte ; ce dernier unit le noyau rouge et peut-être les noyaux de la base du cerveau à l'olive* bulbaire.
Entre les noyaux et les faisceaux se trouvent des nappes cellulaires qui constituent la substance réticulée*.

● Les *centres bulbaires.* Le bulbe est un centre encéphalique, au niveau duquel prend place l'intégration de l'activité nerveuse nécessaire au maintien des fonctions vitales ; les réflexes de la toux, de la salivation, du vomissement, etc., s'inscrivent dans le bulbe, mais celui-ci est surtout un centre indispensable au fonctionnement respiratoire et cardiaque normal. Flourens avait localisé à la partie inférieure du plancher du quatrième ventricule le « nœud vital », dont la destruction détermine un arrêt des mouvements respiratoires ; actuellement, on distingue des centres inspiratoire et expiratoire, dont l'activité est réglée essentiellement par le taux de l'anhydride carbonique (CO_2) contenu dans le sang, en sorte que les mouvements respiratoires maintiennent à tout instant l'oxygénation du sang et la constance de l'équilibre acido-basique du milieu intérieur. Il existe également des centres cardio-régulateurs situés en dehors et au-dessus des centres respiratoires : les uns sont dits cardio-modérateurs, les autres cardio-accélérateurs, selon que leur excitation diminue ou augmente la fréquence du rythme cardiaque.

bulb-keel

On a encore isolé dans le bulbe des centres en rapport avec la vaso-motricité, le métabolisme du glucose (la piqûre du plancher du quatrième ventricule peut déterminer une polyurie avec glucosurie [Claude Bernard, 1849]), etc.
La plupart de ces centres possèdent une autonomie relative ; leur activité est normalement intégrée dans celle d'un ensemble plus vaste de structures nerveuses comprenant les centres diencéphaliques et corticaux. L'intégrité des fonctions du bulbe est donc essentielle pour le maintien de la vie. Aussi est-ce en détruisant cet organe au moyen d'une pointe qu'on tue instantanément quelques gros animaux de boucherie.

— Bot. Le plateau charnu d'un bulbe, souvent en forme de cône très surbaissé, représente une tige « télescopée », sans entre-nœuds, puisque les écailles, gorgées de réserves, sont insérées sur les flancs du plateau de façon contiguë. Le bourgeon, également porté par le plateau, donnera une hampe florifère qui prolonge l'*axe du bulbe.* A la face inférieure du plateau se trouvent des racines adventives fasciculées.
On distingue des bulbes *tuniqués,* dans lesquels les écailles se recouvrent complètement les unes les autres (jacinthe) ; des bulbes *écailleux,* dans lesquels elles sont imbriquées (lis) ; enfin, des bulbes *solides,* dans lesquels une masse pleine est recouverte d'un très petit nombre d'écailles minces et sèches (safran). On donne plus exactement le nom de *cormus* à ce dernier type. Beaucoup de bulbes (oignons, tulipes) ne fleurissent qu'une fois ; mais il se forme à l'aisselle de la dernière écaille un *bulbe de remplacement* semblable au premier. Souvent aussi, il se développe, entre les écailles, des bourgeons axillaires qui évoluent en autant de bulbes secondaires, dits *caïeux.* Certains bulbes sont alimentaires (oignon, ail, échalote, ciboule, etc.), d'autres médicinaux (scille, safran).
Le bulbe est un organe pérennant, c'est-à-dire qu'il subsiste seul en hiver à l'état dormant dans le sol, pour « germer » au printemps en donnant une nouvelle hampe, au profit de laquelle il se vide de ses réserves nutritives.

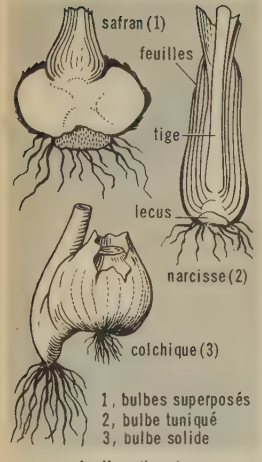

bulbe (bot.)

— Zool. Chez les sélaciens (requins, raies), le *bulbe aortique* est grand, contractile, muni de plusieurs paires de valvules. Chez les poissons osseux, il est passif et n'a plus qu'une seule paire de valvules qui le séparent du ventricule. Chez les dipneustes et les amphibiens, le bulbe est partagé longitudinalement en deux *rampes,* l'une collectant surtout le sang rouge et formant le *tronc aortique,* l'autre collectant surtout le sang « noir » et formant le *tronc pulmonaire,* qui conduit le sang aux organes respiratoires. Le bulbe aortique n'existe pas chez les vertébrés supérieurs (amniotes).

BULBEUX, EUSE adj. Qui présente un bulbe, ou qui a la forme d'un bulbe : *Plante bulbeuse. Renflement bulbeux. Dôme bulbeux.*

BULBICULTEUR n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture des oignons à fleurs (tulipe, jacinthe, glaïeul, etc.).

BULBICULTURE n. f. Culture des fleurs à bulbes : *La bulbiculture est florissante en Hollande.*

BULBIFÈRE adj. Qui produit des bulbes ou des bulbilles.

BULBIFORME adj. En forme de bulbe.

BULBILLE n. f. Bot. Petit bulbe formé d'un bourgeon renflé, entouré de feuilles imbriquées riches en réserves. (Les bulbilles naissent à l'aisselle des feuilles, aux dépens d'un bourgeon axillaire [ficaire], à la place des fleurs [ail] ou sur certaines feuilles [quelques fougères]. En se détachant, elles jouent le rôle de boutures naturelles.)

BULBINE n. m. Liliacée originaire de l'Afrique australe, de l'Ethiopie et de l'Australie orientale.

BULBITE n. f. Inflammation de la partie initiale du duodénum (bulbe duodénal).

BULB-KEEL [bœlbkil] n. m. (de l'angl. *bulb,* oignon, et *keel,* quille). Quille d'un yacht à voiles, constituée par un aileron métallique mince, qui supporte à sa partie inférieure un saumon de lest de forme allongée : *Seuls les petits yachts possèdent un bulb-keel.* || Pl. *des* BULB-KEELS.

BULBO-CAVERNEUX adj. et n. m. Se dit d'un petit muscle qui, chez l'homme et chez la femme, recouvre le bulbe urétral ou vestibulaire.

BULBOCODIUM [djɔm] n. m. Plante à fleurs d'un rose lilas et à bulbe noirâtre, vivace dans les pelouses, et que l'on rencontre le plus souvent dans le Dauphiné. (Famille des colchicacées.)

BULBOPHYLLUM [lɔm] n. m. Genre d'orchidacées, renfermant plus de quatre-vingts espèces des régions tropicales de l'Ancien Monde. (On cultive dans les serres chaudes *Bulbophyllum Beccari,* de Bornéo ; *B. lemniscatum,* de Birmanie ; *B. Lobbii,* de Java ; *B. umbellatum,* du Népal.)

BULBO-URÉTRALE adj. f. Se dit d'une artère, branche de l'artère honteuse interne, qui irrigue le bulbe urétral. || *Glandes bulbo-urétrales,* v. COWPER (*glandes de*).

BULBUL n. m. Passereau de taille moyenne ou petite, dont le plumage mou est quelquefois vert, mais le plus souvent brun, parfois relevé de taches jaunes, rouges, noires ou blanches. (Famille des pycnonotidés.) [V. pl. OISEAUX IV.]

— ENCYCL. Le *bulbul* a des mœurs sociables et vit dans les arbres, où il se nourrit de fruits et d'insectes ; son chant est souvent très riche. Il habite les régions chaudes de l'Ancien Monde ; une espèce (*Pycnonotus barbatus*) est commune en Afrique du Nord.

BULDO n. m. (de *bulle d'eau*) [marque déposée]. Petite boule de celluloïd, servant à la fois de lest et de flotteur, pour pêcher au lancer. (Pour lui donner un certain poids, on la remplit en partie avec de l'eau.)

BULELENG ou **BŒLELENG,** principal port de l'île de Bali (Indonésie). Exportation de riz et de café.

BULGARE adj. et n. Qui se rapporte à la Bulgarie ; habitant ou originaire de ce pays.
— Bactériol. *Bacille bulgare,* souche de ferment lactique particulièrement employée dans la fabrication des yaourts.
— Brod. *Broderie bulgare,* broderie de couleur pour le costume, généralement exécutée en coton sur différents tissus. (Les points employés sont le passé droit et biaisé, le point de croix et le point de trait ; tous de tons très vifs et très mélangés.)
◆ N. m. Linguist. Langue slave, parlée principalement en Bulgarie.
— ENCYCL. Linguist. Le *bulgare* appartient au groupe méridional des langues slaves. On distingue généralement la période du vieux bulgare (IXe-XIe s.), celle du moyen bulgare (XIIe-XIVe s.) et celle du bulgare moderne. Les dialectes sont divisés en dialectes occidentaux, où l'ancienne voyelle *ĕ* a évolué vers le son *e,* et en dialectes orientaux, où cette voyelle s'est confondue avec *ia* ou donne lieu à l'alternance *e/ia.* La langue littéraire contemporaine, édifiée au XIXe s. sur la base des parlers du Nord-Est, est une langue du type analytique, caractérisée par la chute presque complète de la flexion nominale, le développement d'un article défini postposé, la formation d'un comparatif analytique, la décadence de l'infinitif, le maintien d'un temps simple du passé, l'*aoriste,* depuis longtemps éliminé de la plupart des autres langues slaves, et l'emploi d'un temps composé, le *parfait,* dans la narration indirecte. La notion d'aspect domine le système du verbe bulgare. On observe en bulgare moderne, et dès le moyen bulgare, la tendance au durcissement des consonnes et à la simplification du système des voyelles, qui étaient au nombre de onze en vieux bulgare, et qui ne sont plus qu'au nombre de six : *a, e, i, o, u,* et une voyelle transcrite *ă* (qui répond à peu près au *u* de l'anglais dans *but*). Le bulgare moderne ignore, sauf dans certains de ses dialectes, les sonantes pures que connaissent d'autres langues slaves, de même que les oppositions de ton et de quantité entre les voyelles. L'accent du mot, qui est un accent dynamique, est libre, comme en russe et en serbo-croate.
Le vocabulaire bulgare est composite, avec de nombreux emprunts au grec et au turc osmanli, ainsi qu'aux langues de l'Europe occidentale, principalement au français. La seule langue slave qui ait exercé une influence notable sur le bulgare moderne est le russe littéraire, qui a lui-même profondément subi l'influence du vieux bulgare, longtemps maintenu comme langue religieuse par les Slaves de l'Eglise d'Orient. Les Bulgares emploient l'alphabet dit *cyrillique,* qui compte trente lettres, deux lettres ayant été supprimées par la réforme orthographique de 1945. La langue bulgare est parlée dans la république de Bulgarie, la Dobroudja, la Valachie méridionale et la Bessarabie. En Macédoine, la majorité des parlers sont de type bulgare, avec de fortes influences slaves. (→ Biblio.)

BULGARES n. m. pl. Hist. relig. Hérétiques du Moyen Age.
— ENCYCL. Sous ce nom, on a compris différentes sectes cathares* : les patarins, les albigeois, etc. Le nom ne désigna d'abord que les hérétiques de la Bulgarie. Mais il s'étendit ensuite à des sectes qui s'en rapprochaient plus ou moins, mais qui toutes combattaient l'Eglise romaine. Il se corrompit dans la langue usuelle, et devint *burgares* et *bouguers* et aussi *bougres,* et on l'appliqua aux sodomites et aux usuriers, les bulgares étant réputés s'adonner à ces pratiques réprouvées.

BULGARIE, en bulg. **Bălgarija,** État de la péninsule balkanique, entre la Turquie d'Europe, la Grèce, la Yougoslavie et la Roumanie ; 110 800 km² ; 7 629 000 hab. Capit. *Sofia.* V. pr. *Plovdiv, Varna, Ruse, Burgas.* La Bulgarie occupe la zone montagneuse située au N. de la mer Egée et au S. de la vallée du bas Danube. C'est un pays de transition entre l'Europe centrale et orientale d'une part, l'Europe méditerranéenne d'autre part.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique et humaine.

Au point de vue physique, la Bulgarie peut être divisée en deux grands ensembles régionaux : un ensemble danubien, formé par les plaines du Danube, un grand glacis de plateaux allant du fleuve à la chaîne du mont Balkan et cette chaîne elle-même ; un ensemble proprement balkanique, comprenant le bassin de la Marica (l'ancienne région historique de la Roumélie) et son encadrement montagneux (Sredna Gora au N., massifs du Rhodope au S. et au S.-O., comprenant les montagnes du Rila, de Pirin et le Rhodope proprement dit).

● La *Bulgarie danubienne* comporte une vaste bande de plateaux s'inclinant doucement de la chaîne du Balkan vers le Danube. Les affluents de rive droite du bas Danube (Lom, Ogosta, Vit, Iskăr et Jantra) s'y encaissent en vallées souvent étroites, toujours pittoresques. Une couverture de limon fait de ce plateau une zone de grande culture

céréalière, propice aussi à des cultures industrielles, comme celles du tabac et du coton. Sur les versants de vallées bien exposées, la vigne et les arbres fruitiers tiennent une place considérable. Les fonds de vallée sont souvent occupés par des rizières, qui ont remplacé, dans de nombreux cas, les anciennes prairies humides et les chènevières. La plaine fluviale, très largement développée sur la rive roumaine, ne forme en territoire bulgare que des bandes discontinues, le plateau venant souvent presque jusqu'au fleuve, qu'il domine par des falaises hautes de quelques dizaines de mètres. En se rapprochant du Balkan, le plateau devient de plus en plus irrégulier : il passe à une zone de collines et de bassins aux paysages et aux cultures très différenciés. Les vergers et les vignobles y sont de plus en plus fréquents. Le climat de la Bulgarie danubienne, très comparable à celui de la Valachie voisine, est de type continental, avec des hivers bien marqués malgré la latitude. A Pleven, à une latitude voisine de celle de Marseille, la moyenne de janvier est de — 4 °C, et deux mois au moins ont une moyenne inférieure à 0 °C. L'été, en revanche, est chaud : + 23 °C de moyenne en juillet. Les précipitations sont en majeure partie des précipitations d'été. Mais la fin de cette saison est de plus en plus aride vers l'E. La partie orientale du plateau, dite Ludogorie (anc. *Deli Orman*), est une steppe semi-aride qui se prolonge dans la Dobroudja méridionale, où les cultures de grain sont plus précaires, irrégulières d'une année à l'autre.

La limite méridionale de la Bulgarie danubienne est constituée par la chaîne très régulière du mont Balkan, qui appartient au système des plissements alpins et carpatiques. Il se raccorde par une forte *virgation* aux Carpates sud-occidentales, dans la région des Portes de Fer, sur le Danube. Ce massif est formé par une longue culmination de roches cristallines et métamorphiques, comparable à la zone axiale des Pyrénées. La topographie, généralement lourde, constitue des pyramides et des croupes émoussées. L'axe général de la chaîne s'abaisse de l'O. vers l'E. ; mais le point culminant est situé dans la zone de transition entre le Balkan occidental, qui a plus de 1 500 m d'alt. (2 376 m au pic *Botev*, anc. Jumruk-čal), et le Balkan oriental, où les sommets dépassant 1 500 m deviennent exceptionnels. Assez aisément franchissable, le Balkan se divise en plusieurs chaînes surbaissées à proximité de la mer Noire.

● La *Bulgarie balkanique* débute, au N., par une succession de bassins qui sont blottis au pied du Balkan et limités au S.-O. par l'ensemble du Rhodope, puis, au S., par des hauteurs parallèles au Balkan, les « montagnes intérieures » (*Sredna Gora*). Le plus grand et le plus important de ces bassins est celui de Sofia, drainé vers le Danube par l'Iskăr, qui traverse le Balkan par des gorges pittoresques. Entre la Sredna Gora et le Balkan, plus à l'E., on rencontre successivement les bassins de Levskigrad (Karlovo) et de Kazanlăk. Abrités du N., ces bassins ont des étés très chauds, ensoleillés. Les eaux descendant des montagnes les mettent à l'abri des risques de sécheresse et se prêtent à de nombreuses irrigations. Mais les hivers sont encore très rudes, surtout dans le bassin de Sofia, qui a un climat de nuance montagnarde. Le bassin le plus privilégié est celui de Kazanlăk, où s'étendent largement les cultures fruitières, les vignobles et les célèbres cultures florales (roses).

La principale région de cette Bulgarie balkanique est formée par le vaste bassin de Plovdiv, zone drainée par la Marica, entre le système du Balkan et de la Sredna Gora et le bloc de vieilles montagnes du Rhodope. C'est une plaine aux tendances arides de plus en plus marquées vers l'E., mais où l'agriculture gagne progressivement sur les vieilles formes d'économie pastorale à transhumance. Le climat est encore continental, la plaine ne s'ouvrant que du côté de la mer Noire : la moyenne de janvier est voisine de + 1 °C ; celle de juillet est comprise entre + 22 °C et + 24 °C. Le régime pluviométrique est caractérisé également par des précipitations concentrées au début de l'été. La partie orientale du bassin de la Marica souffre de l'aridité. Cependant, on peut cultiver dans la majeure partie du bassin les céréales, le tabac, le coton et, sur les bords septentrionaux et méridionaux, la vigne et les vergers.

● Le sud de la Bulgarie est occupé par un grand complexe montagneux, dit *massif du Rhodope*, qui comprend en fait deux massifs cristallins bien individualisés : à l'O., le Rila (2 925 m) et le massif de Pirin (2 915 m) ; vers l'E., une masse plus confuse de hautes terres, qui forment le Rhodope proprement dit, et culmine entre 2 000 et 2 200 m. Ces montagnes sont densément boisées et portent des pâturages d'été. Elles contiennent diverses richesses minières (lignite, métaux) et constituent, avec le Balkan, une des principales régions d'élevage de la Bulgarie. Leur bordure méridionale est longée par la frontière qui sépare la Bulgarie de la Thrace grecque.

armoiries de la BULGARIE

carte de la BULGARIE

Géographie économique.

La Bulgarie est encore un pays caractérisé par la prépondérance de l'économie agricole. Son agriculture, qui bénéficie de beaucoup de soin de la part de paysans pratiquant souvent un véritable jardinage, produit, outre le blé et le maïs, des fruits, de la vigne, des légumes (oignons, tomates, piment), du coton, ainsi que du tabac, grande culture nationale. Les paysans sont pour la plupart groupés dans des coopératives de production. L'élevage, pratiqué en partie dans les fermes, en partie dans la montagne, avec migrations pastorales saisonnières, comporte un troupeau de 2 000 000 de bovins, de 10 000 000 d'ovins et d'importants effectifs de porcs et d'animaux de basse-cour. Les premiers plans destinés à édifier une économie de type socialiste ont accru l'importance de l'industrie en ajoutant aux petites industries alimentaires et textiles d'autrefois d'importants chantiers d'extraction du lignite (près de

17 millions de tonnes par an), de minerai de fer et de métaux non ferreux (plomb et zinc), des centrales hydro-électriques (la production d'électricité a quintuplé en dix ans), des usines métallurgiques (région de Dimitrovo) et chimiques (Dimitrovgrad).
Le développement de l'industrie s'accompagne d'une rapide augmentation de la population urbaine. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Habité par les Thraces, le territoire actuel de la Bulgarie fut occupé de 30 à 8 av. J.-C. environ par les Romains. Auguste l'érigea en province romaine (la Mésie) à la fin de son règne. Placée par Claude sous le commandement d'un légat consulaire, la Mésie fut subdivisée par Domitien en deux provinces (Mésie supérieure et Mésie inférieure), afin de renforcer, face aux peuples barbares, le système défensif du bas Danube : c'est à la seconde de ces provinces que correspond plus exactement l'actuel territoire bulgare.

Dès le début du VIe s., des tribus slaves s'infiltrent en Mésie ; à partir de 581, elles s'y installent et contribuent à la repeupler concurremment avec les indigènes qui ont survécu à leur invasion dévastatrice.

Mais bientôt apparaissent les Bulgares, tribus de cavaliers redoutables, d'origine finnoise ou (plus sûrement) turco-mongole ; ils sont considérés comme les héritiers des Huns et, comme ces derniers, leur présence est signalée non seulement sur le bas Danube dès 481, mais aussi dans la vallée de la Volga et de la Kama, où ils constituent une première domination bulgare, dont le souvenir se perpétuera jusqu'au XVe s. sous le nom de Grande Bulgarie. Quant aux tribus bulgares du bas Danube, elles ont déjà à plusieurs reprises pillé les Balkans et menacé Constantinople (raids de 540, 558-559) et tenté, en compagnie des Avars, de la prendre d'assaut (626) ; en 679, le khān Asparuh leur fait franchir définitivement le fleuve et occuper la plaine jusqu'au Balkan ; son successeur, Terbel, ayant aidé militairement l'empereur Justinien II à reconquérir son trône (705), celui-ci lui abandonne la plus grande partie de la Roumélie orientale, exposant ainsi sa capitale (raid de 755), que Constantin V tentera de dégager (six expéditions punitives de 756 à 775).

La conquête de l'espace territorial bulgare fut achevée au IXe s. par Krum, khān redoutable qui occupa en 809 Sardique (auj. Sofia), disloqua l'armée de l'empereur Nicéphore Ier, le tua (811) et assiégea Constantinople, que seule sa mort subite sauva (813-814) ; mais l'empereur Léon dut céder à son fils, Omurtag, la haute vallée de la Marica jusqu'au Rhodope. Profitant des divisions byzantines (querelle des Images), les khāns Omurtag (814-831) et Malamir (831-836) occupèrent le territoire slave jusqu'à l'Albanie, mais ne purent atteindre la mer Egée.

Le premier Empire bulgare.

Avant d'engager la lutte décisive qui devait leur assurer une hégémonie incontestée sur les Balkans, les envahisseurs durent abandonner leur organisation tribale pour se constituer en Etat, transformation que favorisa la fusion très précoce des Bulgares au sein des populations primitives et des Slaves ; mais les premiers, tout en se slavisant par la langue, constituèrent l'élément dirigeant de la nouvelle nation à laquelle ils donnèrent leur nom.

Le fait décisif fut la conversion de Boris Ier (852-889), non pas au christianisme romain, comme il en avait eu primitivement l'intention pour échapper à l'emprise byzantine, mais au christianisme grec, pour faciliter la conquête toujours espérée de Constantinople ; en 870, la nomination longtemps controversée d'un archevêque aboutit en fait à la constitution d'une Eglise nationale dont la langue officielle fut le slave ; enfin, l'adoption des caractères cyrilliques dota la Bulgarie des moyens d'expression qui en firent un pays civilisé.

Appuyé sur une Bulgarie solidement constituée, Siméon (893-927), fils cadet de Boris, put entreprendre la constitution d'une Grande Bulgarie contrôlant les territoires serbes jusqu'à Belgrade, la Macédoine occidentale et l'Albanie, à l'exception de la côte de l'Adriatique. Sur ces territoires, Siméon, aidé de saint Clément, disciple de Méthode, fit pénétrer le christianisme. L'empire byzantin, menacé d'être submergé, suscita l'intervention des tribus magyares (895), mais ne put empêcher les Bulgares de menacer Constantinople et de lui imposer un tribut annuel (897). Siméon s'empara même d'Andrinople à deux reprises (914 et 923) et, allié aux musulmans, assiégea Constantinople, qui ne fut sauvée que par un soulèvement des Slaves provoqué par l'usurpateur byzantin Romain Lécapène (924). La paix de 927, signée par Pierre (927-969) peu après la mort de Siméon, consacra ces succès : un véritable Empire bulgare était créé, englobant la Serbie et la Bosnie orientale, le littoral de l'Adriatique, du Monténégro à Valona (à l'exception de Durazzo), la Macédoine et toute la Thrace, à l'exclusion de Salonique et du littoral de l'Egée ; les titres de tsar (réservé normalement à l'héritier de l'Empire) et de patriarche étaient reconnus au khān des Bulgares et à l'archevêque de Preslav ; enfin, le souverain épousait la fille de l'empereur.

Cet apogée fut de courte durée ; le manque d'autorité du tsar Pierre, les attaques magyares ou petchenègues suscitées par Romain Lécapène affaiblirent la Bulgarie, minée à l'intérieur par les luttes dynastiques, l'hostilité des Serbes, qui s'affranchissent en 931, et la prédication, par un prêtre qui se serait nommé Bogomil, d'une doctrine hérétique peut-être originaire d'Asie Mineure, proche en tout cas des idées manichéennes et albigeoises ; demandant la paix et la justice, c'est-à-dire le partage des biens d'Eglise et de ceux des grands seigneurs bulgares, elle dressa les paysans contre les cadres de la nation, contribuant à préparer l'effondrement du premier Empire bulgare.

Celui-ci a lieu sous le règne du jeune tsar Boris II (969-972) ; le pays est occupé tour à tour par les Russes de Kiev (invasion de 967 à 972), puis par les Byzantins de Jean Tzimiskès (972), et le tsar, captif à Byzance, doit renoncer à sa souveraineté ; le royaume est annexé, le patriarcat supprimé ; seule la Bulgarie occidentale conserve son indépendance.

La rigueur de l'occupation byzantine provoque une révolte nationale (980) ; elle trouve un chef en la personne d'un noble bulgare, Samuel. De 986 à 995, celui-ci reconstitue l'empire de Siméon, de la Bosnie à la Thessalie, et échoue de justesse devant Salonique. La défaite du Spercheios (996) lui fait perdre la partie orientale de ses conquêtes. Mais, après un redressement passager (1005-1014), un lieutenant de Samuel, puis Samuel lui-même sont vaincus en 1014. La défaite de ce dernier sur les bords de la Strumica est décisive : Basile II (il y gagne le surnom de Bulgaroctone) fait aveugler 15 000 prisonniers, qu'il renvoie à Samuel ; celui-ci meurt deux jours plus tard. En 1018, toute la Bulgarie est soumise et partagée en provinces.

Boris Ier
Bibliothèque byzantine

haut fourneau de l'usine métallurgique Lénine

moisson dans une grande coopérative

carte économique de la BULGARIE

Phot. X, doc. Bureau d'inform. bulgare.

mosquée historique « Tombaul »
à Kolarovgrad

Le second Empire bulgare.

Après un siècle et demi de domination byzantine, assurée par de fortes garnisons et supportée impatiemment par les peuples des Balkans, Serbes et Bulgares, Hongrois et Valaques se révoltèrent à la mort de Manuel Comnène. En 1185-1186, sous la direction des deux frères Pierre et Jean Asen, dont la famille avait pris une grande importance dans ce pays en voie de féodalisation, les Bulgares et les Valaques se révoltèrent, occupant la plaine du bas Danube (Mésie et Valachie), où ils installèrent leur capitale, Tărnovo ; ensuite, ils entreprirent la conquête, au S. du Balkan, de la région de Serdica (Sofia), au N., de la Thrace et de la Macédoine ; au S.-E., malgré le double assassinat de Pierre et de Jean Asen, ils atteignirent la mer de Marmara, à Rodosto, isolant totalement Constantinople de ses possessions continentales. Malgré les efforts d'Alexis Ange, Kalojan (1197-1207), frère cadet des Asens, se fit reconnaître « roi des Bulgares et des Valaques » par le pape Innocent III (1204). Les Bulgares avaient donc reconstitué leur Etat. Cette réussite ne s'explique pas seulement par les mérites des Asénides, mais aussi par l'intervention des croisés, qui traversèrent à plusieurs reprises leur territoire et contribuèrent à affaiblir la force de résistance des Grecs de Constantinople. Pourtant, l'accord ne dura pas entre Français et Bulgares, ces derniers voyant toujours dans les possesseurs des Détroits des adversaires dangereux.

Après avoir vaincu près d'Andrinople (1205) l'empereur latin Baudouin Ier de Flandre, qui mourut sans doute assassiné dans un cachot de Tărnovo, Kalojan occupa Salonique (1206), donnant ainsi un débouché sur la mer Egée au second Empire bulgare, dont il fut l'un des deux plus brillants souverains ; mais il fut assassiné dans la ville conquise. Son neveu, Boril (1207-1218), ayant usurpé le trône, l'héritier légitime fit appel aux bogomiles ; l'usurpateur les fit condamner par le concile de Tărnovo (1211), mais il ne put empêcher Jean III Asen II (1218-1241) de lui reprendre son trône. Sous le règne de ce dernier souverain, la Bulgarie est la puissance dominante des Balkans : elle s'étend de la Save et du Danube à la mer Egée, de la mer Noire à l'Adriatique ; une habile politique matrimoniale l'unit à la Hongrie, à la Serbie et aux Grecs de Nicée, avec l'aide desquels elle tente de s'emparer, mais en vain, de Constantinople (1222, 1235 et 1236) ; pourtant, elle obtient la reconnaissance par Nicée de l'autonomie de l'Eglise bulgare (1235), au prix de la rupture avec Rome.

Sa civilisation très brillante, dont le foyer est Tărnovo, deuxième ville des Balkans après Constantinople, témoigne de la profondeur de l'influence grecque. Les prérogatives et les insignes du souverain, les titres et les fonctions administratives ou ecclésiastiques sont empruntés à Byzance.

Le gouvernement est assuré par un Conseil (Sbor), présidé par le tsar, assisté des princes, des boyards et des dignitaires ecclésiastiques.

Basile II poursuit Samuel (1014)
Bibliothèque byzantine

Une armée solidement renforcée par des mercenaires (Petchenègues, Mongols et Coumans), de 10 000 à 100 000 hommes, des impôts nombreux donnent au souverain les moyens de gouverner. Une seule limite à son pouvoir : l'esprit d'indépendance des gouverneurs de province.

Jean III Asen II ayant momentanément réduit à l'obéissance les boyards, toujours prêts à se révolter en faisant appel à l'étranger, la Bulgarie connaît une relative prospérité. La production agricole, l'élevage et même l'industrie se développent ; la présence de marchands vénitiens, génois, ragusains atteste l'importance des activités commerciales, orientées surtout vers Constantinople.

Mais, à la mort de Jean III Asen II commença une décadence rapide. Pendant la minorité de Michel II Asen (1246-1257), le danger byzantin, renforcé par la menace hongroise, reparut et s'accrut après la chute de l'Empire latin (1261). En 1272 débutèrent les incursions mongoles, qui devaient achever de désintégrer le second Empire bulgare. Le dernier souverain asenide, Jean IV Asen III (1279-1280), s'étant enfui à Byzance, le pouvoir fut remis à deux dynasties d'origine coumane. La première, celle des Tertérides (1280-1323), dut reconnaître la suzeraineté des Mongols (1280-1292) et accepter le démembrement de fait de la Bulgarie au profit des grands boyards, qui constituèrent des principautés indépendantes ; la plus importante, celle de Vidin, fut créée par Jean Šišman, le propre frère de Georges Terter Ier (1280-1292) ; son fils, Michel III Šišman Ier (1323-1330), devait fonder la dernière dynastie bulgare, celle des Šišmanides.

La coalition de fait des Byzantins, des Hongrois et des Serbes devait assurer l'annexion temporaire, après la bataille de Kustendil (1330), de la Bulgarie à la Serbie de Dušan (1331-1356). A la mort du tsar Jean III Alexandre (1331-1371), la Bulgarie se divisa en deux principautés, celle de Sofia et celle de Vidin, auxquelles les Turcs, dont la pénétration en Bulgarie avait débuté dès 1341, devaient enlever leur indépendance : la chute de Sofia (1382), de Tărnovo (1393) et de Vidin (1396), la défaite de la croisade occidentale à Nicopolis entraînèrent l'annexion de la Bulgarie à l'Empire ottoman (1396).

monastère de Rila

Sofia
église Alexandre Nevski

La Bulgarie sous la domination ottomane (1396-1878).

L'invasion turque s'accompagna de nombreuses destructions ; une partie des habitants se réfugia dans les montagnes, mais les bogomiles et de nombreuses villes se convertirent à l'islām, pour bénéficier, ainsi que les chefs ottomans, de la distribution des fiefs opérée par le gouvernement turc. De nombreuses colonies agricoles turques furent établies sur les terres les plus fertiles, et la population bulgare, méprisée, réduite à la condition servile des *rayas*, fut soumise à de lourdes impositions et surtout à la réquisition des jeunes enfants destinés à entrer dans le corps des janissaires.

Mais, jusqu'à la fin du XVIIIe s., le sort des paysans bulgares fut en fait relativement meilleur qu'à l'époque de l'indépendance : libres de pratiquer leur culte, exemptés de service militaire, vivant dans un pays pacifié et pourvu de bonnes routes, leur condition ne devait s'aggraver qu'avec le retour de l'anarchie, consécutif à l'affaiblissement du pouvoir ottoman et au passage des armées turques se rendant sur le front autrichien. L'intervention de la Russie, qui se fit reconnaître par la Porte comme protectrice des orthodoxes des Balkans (traité de Kutchuk-Kainardji, 1774), la publication d'ouvrages littéraires ressuscitant l'histoire oubliée des Bulgares (les précurseurs sont Paisii, moine du mont Athos en 1762 et l'évêque Sopronii) favorisèrent la renaissance du sentiment national.

La Reconstitution de l'Etat bulgare et son évolution historique.

La constitution d'une Eglise bulgare autonome à l'égard du patriarche grec de Constantinople marque une première étape sur la voie de l'indépendance nationale (1870-1872) ; la deuxième étape, celle de la transformation en Etat de la province bulgare de l'Empire ottoman, nécessite une intervention étrangère, celle du tsar. Ayant déjà contribué à l'émancipation du peuple grec (1829-1830), les Russes, dans leur volonté de s'emparer des Détroits, ont favorisé dès le premier tiers du XIXe s. la prise de conscience du fait national chez les Bulgares, qui pratiquent la même religion qu'eux, l'orthodoxie, qui ont le même ennemi, le Turc. Pourtant, leur aide aux nationalistes bulgares reste discrète jusqu'en 1876, toute intervention de leur part dans les Balkans risquant d'entraîner celle de l'Autriche et de l'Angleterre, soucieuses de maintenir le *statu quo* européen. Mais à cette date, les paysans bulgares, exaspérés par les exactions dont ils sont victimes, se révoltent contre le joug ottoman ; la brutalité de la répression, qui est confiée à des irréguliers turcs, émeut l'Europe entière et permet aux Russes de marcher sur Constantinople sous prétexte de porter secours à leurs frères slaves. Aidés par une légion bulgare de 6 000 hommes créée par un oukase du grand-duc Nicolas (1877), et qui constitue le noyau de la future armée bulgare, les Russes libèrent leur pays au cours d'une campagne très dure (siège de Plevna, passage du col de la Chipka)

sceau de Jean III Asen II
Bibliothèque byzantine

tsar Jean III Alexandre
(1331-1371)
Bibliothèque byzantine

Théodora de Roumanie
épouse de Jean III Alexandre
Bibliothèque byzantine

Phot. Bureau d'inform. bulgare.

tsar Ferdinand

Boris III

Dimitrov

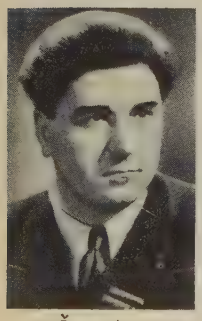
Červenkov

qui mène les armées d'Alexandre II jusqu'aux portes de Constantinople. (V. BALKANS [*campagne des*].) Par le traité de San Stefano (mars 1878), la Russie impose à la Porte la constitution d'une grande Bulgarie autonome, englobant la majeure partie de la Macédoine et ayant accès à la mer Egée. Inquiète des succès russes, l'Europe fait réviser ce traité au congrès de Berlin (juill. 1878) : la Bulgarie, réduite dans ses frontières et perdant tout accès à la mer Egée, était divisée en une principauté vassale du Sultan, au nord avec un prince élu et une province autonome, la Roumélie orientale, au sud, avec un gouverneur chrétien désigné par la Porte. Candidat du tsar, le prince Alexandre de Battenberg est élu par l'Assemblée bulgare. De nombreuses difficultés troublent son règne : luttes des partis politiques (conservateurs et libéraux), hostilité de la Russie, à l'influence de laquelle il cherche à se soustraire (élimination des généraux russes du gouvernement, sept. 1883), enfin proclamation par la Roumélie orientale de son union avec la Bulgarie (sept. 1885), qui entraîne une courte guerre victorieuse avec la Serbie (1885). Contraint de quitter le pays à la suite d'une conjuration, Alexandre est aussitôt rappelé, mais découragé par la désapprobation du tsar, il abdique, laissant à un conseil de régence, présidé par Stambolov, un Etat plus étendu territorialement et plus fort militairement (armée régulière de 70 000 hommes) [1886].

Son successeur, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, élu en 1887, doit au début de son règne composer avec le Premier ministre Stambolov, dictateur impitoyable et hostile à la Russie, qui met en valeur le pays, le contraint à reconnaître à Ferdinand le droit d'élever ses enfants dans la religion catholique, épure les cadres et, sans y parvenir totalement, l'armée bulgare ; en effet, celle-ci, entièrement dressée et équipée par les Russes, refusera toujours de les combattre, même quand la Bulgarie sera alliée à l'Allemagne. Aussi, la chute du ministre (1894) marque-t-elle avec cette puissance un rapprochement facilité par l'attitude du nouveau tsar, Nicolas II, et la situation internationale de Ferdinand en est consolidée. Le prince gouverne d'ailleurs avec habileté et sagesse ce pays divisé par des luttes intérieures et agité par les revendications des Bulgares restés sous la domination turque en Macédoine. La révolution jeune-turque de 1908 lui fournit l'occasion de se proclamer tsar des Bulgares à Tărnovo (6 oct. 1908) et de rompre tout lien de vassalité avec la Porte. Ayant constitué avec la Serbie et la Grèce une Entente balkanique, la Bulgarie engage avec celle-ci en octobre 1912 une guerre victorieuse contre la Turquie ; mais les succès de ses armées (plus de 300 000 hommes dès 1908) à Kir-Kilissa (Kırklareli) et à Lüleburgaz, et ses croissantes ambitions territoriales lui font attaquer ses alliés (28 juin 1913). Elle est défaite par une coalition à laquelle se joignent la Roumanie et la Turquie, et le traité de Bucarest lui enlève la majeure partie de ses conquêtes, sauf un étroit accès à la mer Egée. Lors de la guerre de 1914, le tsar Ferdinand, qui a beaucoup hésité, s'allie aux Empires centraux en attaquant la Serbie (oct. 1915). Mais l'armée de Salonique, longtemps arrêtée par l'armée bulgare qui tient solidement la vallée du Vardar, brise sa résistance (15 sept. 1918) et lui impose, le 28 septembre, le premier des armistices de 1918. La débâcle militaire et le mécontentement populaire provoquent l'abdication de Ferdinand en faveur de son fils Boris (3 oct.). Enfin, le traité de Neuilly du 27 novembre 1919 enlève à la Bulgarie la majeure partie de ses conquêtes, y compris l'accès à la mer Egée, réduit son armée à 33 000 hommes et la prive d'aviation.

Les débuts de Boris III, qui veut faire de la Bulgarie une démocratie paysanne et la rapprocher de la Yougoslavie, pour constituer avec elle une union sud-slave, sont marqués par la dictature paysanne de Stambolijski, à la suite des élections de 1919, et par l'effervescence entretenue, en dépit d'une sévère répression, par les communistes et les Macédoniens, qui constituent une Organisation révolutionnaire internationale macédonienne (O. R. I. M.). En 1923, une coalition ayant à sa tête Alexandre Cankov chasse Stambolijski, qui est exécuté. L'agitation reprend : émeutes à caractère agrarien, menées communistes (constitution du parti communiste bulgare, 25-27 mai 1919), attentats, dont le plus violent fait près de 150 victimes dans une église, troublent le pays et provoquent des réactions. Cette situation semi-révolutionnaire, qui s'aggrave vers 1927, commence à s'apaiser quand la personnalité du roi parvient peu à peu à s'imposer. En 1934, Boris a acquis assez d'autorité pour suspendre la Constitution, dissoudre l'O. R. I. M., renouer les relations diplomatiques avec l'U. R. S. S., se rapprocher de la Yougoslavie (pacte de 1937) et, lorsque, quatre ans après, le Parlement est de nouveau réuni, le pouvoir personnel du roi reste intact, mais de plus en plus soumis à l'influence de l'Allemagne et de l'Italie fasciste. En 1940, quand l'U. R. S. S. exige de la Roumanie la cession de la Bessarabie, la Bulgarie obtient celle de la Dobroudja méridionale (7 sept.). Avant d'attaquer l'U. R. S. S., et afin de s'assurer de la neutralité de la Bulgarie, Hitler lui impose le pacte de Vienne (1er mars 1941), la fait occuper par la Wehrmacht, mais autorise ses forces armées à pénétrer (18 mai 1941) dans les Macédoines serbe et grecque, qu'il lui permet même d'annexer. Cependant, la mort brutale de Boris au retour d'une entrevue orageuse avec Hitler (28 août 1943) est sans doute la preuve de la fragilité de l'alliance bulgaro-allemande. Pourtant, si l'Allemagne a réussi dès 1941-1942 à entraîner la Bulgarie dans la guerre contre les Anglo-Saxons et l'a contrainte à adhérer au Pacte antikomintern (déc. 1941), elle ne peut obtenir qu'elle rompe avec l'U. R. S. S., et Sofia demeure, pendant le conflit, la seule capitale européenne où coexistent des attachés militaires allemands et soviétiques. Quand en 1944 les armées soviétiques atteignent la frontière bulgare, l'U. R. S. S. lui déclare la guerre (5 sept.) : le conflit ne dure que vingt-quatre heures, mais l'U. R. S. S. en profite pour occuper son territoire et obtenir qu'elle déclenche les hostilités contre le IIIe Reich ; 450 000 Bulgares combattent alors en Yougoslavie et en Hongrie aux côtés des forces soviétiques du maréchal Tolboukine.

Ce renversement d'alliance avait été facilité par la constitution d'un gouvernement placé sous l'égide du Front de la patrie et qui comprenait, sous la direction de Kimon Georgiev, chef du parti indépendant dit « Zveno », des représentants de tous les partis hostiles à l'Allemagne nazie : agrariens, socialistes, communistes, radicaux. L'action de ce gouvernement se place sur un double plan : faire la paix avec les nations alliées (armistice de Moscou, 28 oct. 1944), lutter contre l'Allemagne pour chasser les partisans des nazis (2 680 condamnations à mort, dont celle de trois régents, le prince Cyril, le général Mihov, l'ex-Premier ministre Filov, qui avaient gouverné le pays depuis août 1943 au nom du jeune tsar Siméon II).

Mais, ayant atteint ses buts immédiats, le Front de la patrie se disloque quand il s'agit de préciser l'orientation future du nouveau régime, le chef de l'Union agrarienne, le vice-président du Conseil Nicolas Petkov, refusant de présenter lors des élections une liste unique avec le parti communiste. Malgré l'intervention des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, le Front de la patrie, suivant les directives du parti communiste, refuse de modifier son attitude et obtient de ce fait un succès très net aux élections du 18 novembre 1945 ; il doit pourtant admettre la participation des partis de l'opposition (agrariens et socialistes) aux élections du 27 octobre 1946 : ceux-ci obtiennent un tiers des voix et 101 sièges, dont 69 pour les agrariens. Mais ce relatif succès de ces derniers condamne définitivement les chefs de l'opposition aux yeux du gouvernement bulgare : Nicolas Petkov est arrêté, condamné à mort et exécuté, malgré son attitude héroïque dans la résistance contre les nazis, et en dépit de multiples démarches faites par les représentants des puissances occidentales pour le sauver.

Le parti communiste, désormais seul au pouvoir, élimine les opposants, proclame la république (référendum du 8 sept. 1946) et confie la présidence du Conseil à Georges Dimitrov, ancien secrétaire général du Komintern, de retour d'U. R. S. S., où il s'était fait naturaliser citoyen soviétique. La transformation du pays en une démocratie populaire est alors accélérée : réforme agraire limitant à 20 ha au maximum (30 en Dobroudja) la superficie des propriétés ; collectivisation accentuée (plus de 50 p. 100 des familles paysannes, près de 50 p. 100 des terres) ; nationalisation (lois de 1946 prévoyant de réduire en deux ans à 5 p. 100 la part du secteur privé dans l'économie nationale) et planification (réalisation de deux plans quinquennaux 1949-1953 et 1953-1958, le premier visant surtout à augmenter la production des industries de base, le second, à la suite de la mort de Staline, ayant surtout pour objet, afin d'éviter les conséquences graves d'une industrialisation trop rapide dans un pays exclusivement agricole, d'améliorer l'économie rurale (mécanisation de la production, électrification des campagnes, bonification des terres) ; enfin, le 4 décembre 1947 entre en vigueur la Constitution votée en juin et qui, inspirée des Constitutions russe et yougoslave, achève la transformation de la Bulgarie en une démocratie populaire à quelques nuances près (reconnaissance du droit de propriété).

Les liens qui unissent la Bulgarie à l'U.R.S.S. se resserrent alors. Malgré le traité de Paris (10 févr. 1947), qui ne laissait à la Bulgarie de ses conquêtes antérieures que la Dobroudja méridionale, et réduisait son armée à 55 000 hommes, cette dernière se reconstitue très rapidement sous commandement soviétique, et comprend dès 1953 près de 500 000 hommes ; dans le domaine religieux, le patriarcat bulgare, disparu depuis 1393, est restauré, mais en fait est inféodé à Moscou (1953) ; en matière diplomatique, l'initiative bulgare est très réduite, et quand Dimitrov tente, en accord avec le maréchal Tito, de fédérer les démocraties populaires, il doit se rétracter ; mais il meurt (1949), et sous ses successeurs, Kolarov (1949-1950) et Červenkov (1950-1956), les rapports bulgaro-yougoslaves ne cessent de se tendre, en particulier quand le vice-président du Conseil bulgare, Kostov, est condamné à mort pour avoir comploté avec Belgrade la constitution d'une fédération balkanique antisoviétique.

Depuis cette date, à l'exemple de l'U. R. S. S., le gouvernement bulgare a décidé d'abandonner les méthodes staliniennes, ce qui explique le remplacement à la présidence du Conseil, pour culte de la personnalité, de Červenkov par Anton Jugov, et la réhabilitation de Kostov ; de même, le parti a décidé de décentraliser l'armature administrative du pays pour éviter les risques d'une bureaucratisation sclérosante et de supprimer certains ministères économiques, remplacés par des comités dont les présidents ont rang de ministres, cela afin de renforcer l'organisation collégiale du pouvoir (mars 1959). [→ Biblio.]

Constitution.

Ancienne monarchie héréditaire, la Bulgarie est depuis le 15 septembre 1946 une république populaire. La Constitution du 4 décembre 1947 institue une Chambre unique (Narodno Sobranié) de 465 membres, élus pour quatre ans et pouvant être révoqués par les électeurs avant l'expiration de leur mandat. La Chambre détient le pouvoir législatif et contrôle l'économie, les finances et les affaires étrangères. Elle élit le Présidium, responsable devant elle et composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et de quinze membres. Le Présidium partage le pouvoir exécutif avec le gouvernement. Les collectivités locales sont administrées par des conseils populaires.

LITTÉRATURE

Au IXe s., les frères Cyrille et Méthode, originaires de Salonique, dotèrent les Slaves d'un alphabet et de leurs premiers textes religieux. Après la mort de Méthode (885), Boris, prince de Bulgarie, sauva l'œuvre des saints frères en accueillant dans son Etat leurs disciples, persécutés et chassés de Moravie par le clergé franc. Le règne de son fils Siméon (893-927) est marqué par l'épanouissement d'une riche littérature religieuse, dont les représentants les plus éminents sont Clément d'Ohrid, Constantin de Preslav, Jean l'Exarque, le moine Hrabr et le tsar Siméon lui-même, très lettré et désireux de renforcer le prestige de sa politique antihellénique par le développement d'une littérature nationale. A partir de la seconde moitié du Xe s., l'Eglise doit lutter contre l'hérésie des bogomiles, qui résistera pendant des siècles aux persécutions, et autour

de laquelle prennent naissance nombre d'écrits apocryphes et de légendes d'inspiration dualiste. La littérature, qui avait végété pendant l'asservissement de la Bulgarie à Byzance (1018-1186), connaît un renouveau avec le second Empire bulgare (1186-1396), surtout au XIVe s., où le patriarche Euthyme de Tărnovo et ses nombreux disciples font rayonner en Serbie, en Roumanie et jusqu'en Russie le prestige des lettres bulgares.

La longue période du joug ottoman (1396-1878) crée des conditions peu favorables à l'activité intellectuelle. En 1762, alors que les Bulgares sont opprimés par le double joug des Turcs et des Phanariotes, le moine Paisi écrit son *Histoire des Slaves bulgares*, résolument patriotique et hellénophobe, qui ne sera imprimée qu'en 1844, mais qui n'en connaîtra pas moins, dès avant cette date, une large diffusion. Par cet ouvrage, Paisi avait frayé la voie à la renaissance bulgare, où s'engageront l'évêque Sofroni de Vraca, auteur du premier ouvrage imprimé de la littérature moderne (Bucarest, 1806), le pédagogue Petăr Beron, dont les idées inspireront l'enseignement de l'école de Gabrovo, fondée en 1835 par Vasil Aprilov, le moine Neofit Rilski, auteur de la première grammaire bulgare (1835), le moine Neofit Bozveli, pamphlétaire virulent, qui mourut en 1848 dans la prison du mont Athos, au moment où s'exaspérait la lutte menée par les éléments les plus avancés du peuple bulgare en vue de l'institution d'une Eglise nationale. C'est vers cette date que K. Fotinov et Ivan Bogorov fondent la presse périodique bulgare et que commence la publication des poésies de Petko Slavejkov (1827-1895), premier poète de talent, qui introduisit dans la littérature la plupart des genres. Les dernières années du joug ottoman, dominées par la puissante personnalité de Georgi Rakovski (1821-1867), apôtre de l'idée de la liberté politique, voient paraître les drames patriotiques de Dobri Vojnikov (1833-1878) et de Vasil Drumev (1841-1901), les nouvelles de Ljuben Karavelov (1837-1879) et les poésies de Hristo Botev (1848-1876), qui périra en combattant contre les Turcs, deux ans avant la libération de sa patrie.

A partir de 1878, la littérature se développera plus librement et prendra un rapide essor avec Ivan Vazov (1850-1921), poète, romancier, conteur, dramaturge, dont certaines œuvres, comme le roman *Sous le joug*, ont acquis à l'étranger même une grande réputation, avec les poètes Penčo Slavejkov (1827-1895), Péjo Javorov (1877-1914), Kiril Hristov (1875-1944), Dimčo Debeljanov (1887-1916), Todor Trajanov (1882-1945), Hristo Smirnenski (1898-1923), Nikola Vapcarov (1909-1942), Elisaveta Bagrjana (née en 1894), avec les prosateurs Hleko Konstantinov (1863-1897), Petko Todorov (1879-1916), Jordan Jovkov (1880-1937), Elin Pelin (1878-1949), Angel Karalijcev (né en 1902). L'influence des littératures de l'Europe occidentale, prépondérante jusqu'au changement de régime survenu en 1944, a été largement supplantée depuis lors par l'influence russe.

La Bulgarie possède une littérature populaire. considérable, représentée en particulier par des chansons, dont le premier recueil important a été publié en 1861 par les frères Miladinov. Elle a donné plusieurs savants illustres, notamment l'historien de la littérature Bojan Penev, les philologues Ljubomir Miletič, Jordan Ivanov, Aleksandăr Teodorov-Balan, Stefan Mladenov, et l'éminent lexicographe Najden Gerov, auteur d'un dictionnaire de la langue bulgare publié à Plovdiv de 1895 à 1904.

BEAUX-ARTS

Aux confins du monde byzantin, les Bulgares ont d'abord introduit l'art des steppes, puis, après leur conversion au christianisme (IXe s.), ont conjugué cet art, essentiellement ornemental, avec celui du pays où définitivement ils s'établirent. Leurs plus anciens monuments sont : *le Cavalier de Madara*, sculpté dans le roc ; le *Trésor de Nagy-Scent-Mielos* (musée de Vienne) ; les ruines de deux palais, retrouvées parmi celles de Pliska-Aboba, qui fut leur capitale. L'influence de Byzance marque déjà la basilique de Pliska-Aboba, dont il ne reste que les soubassements, du IXe s., le palais de Preslav et son église remarquable par son plan circulaire, ses mosaïques, ses marbres incrustés. Dans les

Sofia : l'université d'État

ruines du monastère de Saint-Pantaleimon a été retrouvé un important ensemble de plaques émaillées.

De proportions plus réduites sont les monuments datant du second Empire bulgare ; ils se situent principalement à Tărnovo et autour de cette ville ; l'austérité qui les caractérise provient du mouvement religieux animé par le pope Bogomil, et connu en France sous le nom de catharisme (église des Quarante-Martyrs à Tărnovo [1230]) ; les façades sont construites en appareil polychrome, les assises de pierre y alternant avec la brique ; les plaques émaillées sont rares ; les fresquistes substituent à la rigidité byzantine un certain réalisme (en particulier dans la petite église de Roïna, près de Sofia, où le *Christ Evergète* de l'abside est tenu pour une des plus belles créations de l'art byzantin dans les Balkans).

La même tendance persiste sous la domination ottomane ; on l'observe dans les peintures murales du couvent de Kremikovtsi (1493), du couvent de Poganovo (Yougoslavie) [1500], de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Tărnovo (XVIe s.) ; elle cède à l'influence byzantine au XVIIe s., puis reparaît à la fin du XVIIIe s., grâce au peintre Christo Dimitrov et à son école (églises de Pleven, Pazardžik, monastères de Bačkovo et de Rila).

La miniature oscille, elle aussi, entre la rigueur byzantine (dans le rendu des vêtements) et le réalisme (dans la représentation des visages) ; citons l'*Evangéliaire du tsar Ivan Alexandre* (1356 ; British Museum), les *Chroniques de Georges Manassé*, illustrées de scènes de la vie populaire (1360 ; bibliothèque du Vatican).

Il n'y a pas trace de sculpture en pierre, mais les sculpteurs sur bois ont produit des chefs-d'œuvre : la porte et le trône de Chrélu au monastère de Rila (XIVe s.), les frises, conservées au musée de Sofia, de l'église de Lutacovo (XVIIIe s.).

Le renouveau politique s'accompagne, à partir de 1830, d'un réveil de l'art (construction de l'église de la Vierge à Pazardžik ; reconstruction du couvent Saint-Jean de Rila) ; le peintre d'origine tchèque Jan Mrkvicka s'inspire des costumes, des types locaux, des coutumes, et devient à ce titre un artiste national. Il faut mentionner aussi le

le Cavalier de Madara

fils et le petit-fils de Christo Dimitrov, Zacharie Zographe et Stanislas Dospevski, remarquables portraitistes et nettement occidentaux. Nicolas Petrov pratique l'impressionnisme. D'autres notables coloristes ont nom Vladimir Dimitrov, Maïstora, Georges Popov, Gendov. Parmi les sculpteurs, le plus connu à l'étranger est Lazarov. Le surréaliste Papazov et l'expressionniste Pascin appartiennent à l'école de Paris.

Musique.

● *Musique liturgique.* On doit aux premiers apôtres slaves, saint Cyrille et saint Méthode, l'initiative de la traduction des chants liturgiques byzantins en slave. Leurs disciples, expulsés de Moravie, se réfugièrent en Bulgarie convertie au christianisme. Reçus avec empressement par Boris Ier et son fils Siméon, ils firent renaître une brillante culture slave en Bulgarie. Le plus célèbre d'entre eux, saint Clément, ouvrit des écoles, enseigna les lettres et les notations musicales, traduisit de nouveaux chants, composa lui-même des hymnes, et forma des chœurs pour les églises. Lorsque les Russes, convertis un siècle plus tard (988-989), eurent besoin de manuscrits pour leurs offices, ils les trouvèrent en Bulgarie, seul foyer de culture slave à cette époque. Des copies de ces manuscrits en vieux bulgare et munis de neumes byzantins sont encore conservées dans les bibliothèques russes : les plus anciennes datent du XIe s.

Tombés sous la domination byzantine en 1018, les Bulgares suivirent alors toutes les évolutions du système musical byzantin.

● *Musique moderne.* L'école musicale moderne ne commence à se développer qu'à la fin du siècle dernier, après la libération du pays du joug turc (1878).

Il n'existait jusqu'alors, dans le pays, que de la musique populaire. Nombre de musiciens bulgares ont recueilli et étudié le folklore musical du pays. Plus de 40 000 chansons et danses populaires ont été notées. Les mesures irrégulières (5/8, 7/8, 8/8, 9/8, 11/8, etc.) et une tonalité originale caractérisent la musique vocale et instrumentale populaire.

Les premiers compositeurs bulgares ont apparu à la fin du siècle dernier : Emmanuel Manolov (1860-1902), Anguel Boukourechtliev (1870-1950), Panaiot Pipkov (1871-1942), Dobri Christov (1875-1941) et Gueorgui Athanassov (1881-1931). Leurs noms sont liés à l'édification des premières institutions musicales du pays. Les œuvres des compositeurs de la génération suivante se caractérisent par une plus grande maîtrise dans l'art de la composition. Il en est ainsi pour Pantcho Vladiguerov (1889), Petko Stainov (1896), Lubomir Pipko (1914), Vesseline Stoyanov (1902), Philippe Koutev (1903), fondateur de l'Ensemble national de chant et de danses, dont il assure la direction artistique ; enfin, Marine Goleminov (1908).

Sofia, église russe

Sofia, théâtre national

BULGE n. m. (mot angl. signif. *bombement*). Compartiment en forme de renflement rapporté, aménagé à l'extérieur de la carène d'un navire pour éloigner de celle-ci le point d'explosion d'une torpille.

BULGNÉVILLE, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), en Lorraine, près de la *forêt de Bulgnéville ;* 645 hab. (625 aggl.). Vestiges d'un château féodal. Fromagerie. En 1431, René Ier d'Anjou y fut battu et capturé par Antoine de Vaudémont.

BULIMIFORME adj. Se dit d'une coquille spirale assez pointue au sommet, mais dont la base est ellipsoïdale, comme dans le genre *bulimus : Les acavacés ont une coquille bulimiforme.*

BULIMINA ou **BULIMINE** n. f. Foraminifère marin perforé, fossile depuis l'Infralias. (Famille des textularidés.)

BULIMINUS [nys] ou **BUBIMUS** [mys] n. m. Mollusque gastropode pulmoné terrestre, de la famille des énidés.

BULIMULIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes à coquille bien développée, en forme de fuseau ou de toupie, parfois très aplatie, et renfermant de nombreux genres répartis sur tous les continents.

BULIMULUS [lys] n. m. Mollusque gastropode, type de la famille des *bulimulidés.*

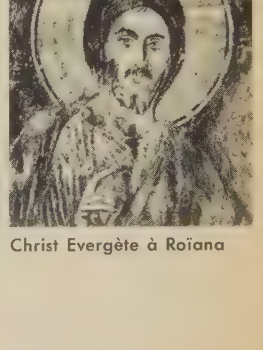

Christ Evergète à Roïana

Phot. Bureau d'inform. bulgare, X.

John BULL
caricature du « Punch »
1893

bulle de messager
musée de Clermont-Ferrand

Bull (John) [mots angl. signif. *Jean Taureau*], sobriquet donné au peuple anglais, pour peindre sa lourdeur et son obstination. John Bull est, en Angleterre, le pendant de « Jacques Bonhomme » en France et d' « Oncle Sam » aux Etats-Unis. Ce surnom provient d'un pamphlet du docteur John Arbuthnot, médecin de la reine Anne : *le Procès sans fin ou Histoire de John Bull* (1712), dirigé contre le duc de Marlborough. Le type de John Bull est devenu la personnification du peuple anglais, avec un costume traditionnel.

BULL (John), compositeur anglais (Somersetshire v. 1562 - Anvers 1628). Il quitte définitivement l'Angleterre en 1613, pour devenir organiste de la chapelle de l'archiduc à Bruxelles, puis de la cathédrale d'Anvers. Il représente le trait d'union entre l'école d'orgue anglaise et celle des Pays-Bas. Il voyage en France, en Allemagne, et se rattache à une lignée d'organistes anglais qui composent sur des *cantus firmus* liturgiques des contrepoints et des figurations d'une grande subtilité rythmique. Il a grandement contribué au développement du langage instrumental (150 pièces pour orgue ou virginal, 50 pour les cordes) ; en revanche, son œuvre vocale se limite à une dizaine d'anthems.

BULL (*Frederik* Rosing), ingénieur norvégien (Oslo 1882 - *id.* 1925). Fils d'un médecin réputé, il imagina en 1918 une pendule faisant office de tirelire. En 1919, il fit breveter sa première machine à cartes perforées, une tabulatrice non imprimante combinée avec une trieuse. Poursuivant ses recherches dans ce domaine, il mit au point, en 1922, une tabulatrice imprimante et une autre trieuse, dont il légua les brevets à l'Institut du cancer d'Oslo. Ceux-ci furent vendus en 1927 à une société suisse, puis rachetés par un groupe français en 1931, qui les exploite sous le nom de la Compagnie des machines Bull.

BULL (Olaf), poète norvégien (Christiania, auj. Oslo, 1883 - *id.* 1933). Il compte parmi les plus grands poètes de son pays et continue la lignée de Wergeland et de Björnson. Son œuvre, comprenant les recueils *Poèmes* (1909), *Nouveaux Poèmes* (1913), *Poèmes et Nouvelles* (1916), *les Etoiles* (1924), *Oinos et Eros* (1930), *Ignis ardens* (1932), est l'expression sensible et virile à la fois d'un esprit inquiet et visionnaire, dont la méditation a été nourrie par l'étude de Bergson et d'Einstein.

BULLA n. f. V. BULLE.

BULLAIRE n. m. Recueil de bulles ou de brefs pontificaux publiés *in extenso*. || Scribe qui copie ces bulles.
— ENCYCL. Les *bullaires* sont désignés par ce vocable depuis 1586. Son inventeur est Laece Cherubini, auteur lui-même d'un ouvrage analogue. On connaît huit bullaires généraux, groupant tous les documents se rapportant à un même pontificat ; seul celui de Benoît XIV est couvert par l'autorité du souverain pontife. Les bullaires particuliers groupent les bulles concernant uniquement l'histoire d'un ordre ou d'un pays.

BULLANT, famille d'architectes français (XVe et XVIe s.). — Le plus célèbre, JEAN (Ecouen v. 1515 - *id.* 1578), fut architecte du connétable de Montmorency, puis du roi Henri II et de Catherine de Médicis, et construisit pour cette dernière l'hôtel de Soissons, le pavillon qui portait son nom aux Tuileries, la rotonde de Valois à Saint-Denis, qui ont disparu ; pour Montmorency, il travailla au château d'Ecouen et édifia probablement le petit château de Chantilly (qui subsiste). Théoricien de l'architecture, on lui doit : *Recueil d'horlogiographie* (1561) et surtout *Reigle généralle d'architecture* (1564).

BULLARD (Robert Lee), général américain (Youngsborough, Alabama, 1861 - New York 1947). Sorti de West Point en 1885, il dirigea en 1917 les premiers centres d'instruction de l'armée américaine en France. Commandant la 1re division en Lorraine (janv. 1918), il se distingua à Cantigny (28 mai). A la tête du 3e corps, il attaqua le saillant de Château-Thierry (juill.), puis, avec la IIe armée, enleva Saint-Mihiel. Il devait attaquer sur Metz lorsque survint l'armistice (11 nov.).

BULLA REGIA, site de Tunisie (gouvern. de Souk-el-Arba), dans la plaine de Dakrla. Importants vestiges romains : thermes, temple, amphithéâtre, villas souterraines aux splendides mosaïques.

BULLARIA n. f. Mollusque gastropode à coquille ovale, globuleuse, lisse, ornée de vives couleurs. (Famille des bullariidés.)

BULLARIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes, anciennement connus sous le nom d'*acères*, caractérisés par l'absence de tentacules ou leur réunion en un disque tentaculaire. (Elle renferme peu de genres, parmi lesquels les *bulles* ou *oublies de mer*. Les espèces fossiles abondent dans les terrains tertiaires.)

BULLATIQUE adj. Se dit d'un type de lettres.
— ENCYCL. Les *lettres bullatiques* étaient appelées ainsi par Sigismundo Fanti (1514), qui leur donna aussi le nom d'*impériales*. Elles se caractérisent par l'exagération des pleins et des déliés, comme l'écriture employée pour les bulles depuis Clément VIII (1592-1605) et appelée *scrittura bollatica* ou *littera sancti Petri*, dont l'usage a été supprimé en 1878 par Léon XIII.

BULLDOG [buldɔg] n. m. (angl. *bull*, taureau, et *dog*, chien). Race anglaise de chiens de garde. (Le bulldog a un aspect massif ; sa tête est puissante et développée, et sa face est très courte.) [V. BOULEDOGUE.]

BULLDOZER [buldozər] n. m. (mot américain.). Engin de terrassement constitué par un tracteur à chenilles, équipé à l'avant d'une très forte lame d'acier droite ou légèrement courbe.
— ENCYCL. Il existe trois types de *bulldozers*, caractérisés par la position que peut prendre la lame : bulldozer à lame droite, angledozer, tiltdozer. Dans les trois cas, la

lame peut toujours se déplacer verticalement ; elle s'élève ou s'abaisse par l'intermédiaire de câbles ou de vérins hydrauliques. Les bulldozers entament le terrain par leur lame tranchante et poussent de front les déblais. Le refoulement des matériaux ne peut donc se faire économiquement que sur des distances relativement courtes (10 à 30 m). Cet engin est excellent pour la construction de remblais. Il s'emploie également pour le défrichage, le nivellement sommaire, etc.

BULLE n. f. (lat. *bulla*). Petite poche sphérique remplie d'air, de vapeur ou de gaz, qui se forme dans un liquide qu'on agite, qui repose sur des matières en décomposition ou qui vient à l'effervescence : *Des bulles d'air, de vapeur, de gaz carbonique.* || Globe formé d'une pellicule de liquide remplie d'air et qui peut tenir en suspension dans l'atmosphère. || *Bulle de savon*, v. SAVON. || Globule gazeux analogue qui se forme dans une matière en fusion (fonte, verre, etc.).
— Admin. ecclés. Décret du pape, muni d'un sceau en plomb et ordinairement désigné par le premier mot qu'on y lit (*incipit*) : *La bulle « Unigenitus »*. (Certains bénéfices, des évêchés par exemple, sont conférés par bulles.) [V. part. *encycl.*]
— Arts décor. Tête de clou, richement ornée, servant à protéger les vantaux des portes d'église, les coffres et les coffrets en cuir, les ais de reliures.
— Dermatol. Grosse vésicule remplie de liquide, siégeant en un point variable de l'épaisseur de la peau (bulles après brûlure, bulles après absorption de bromures, etc., bulles des maladies bulleuses [pemphigus, maladie de Brocq-Dühring, impétigo, etc.]). [Syn. PHLYCTÈNE.]
— Hist. Sorte de médaillon rond, ordinairement en or, que portaient, suspendu au cou, les enfants des familles sénatoriales et équestres de Rome. (A dix-sept ans, abandonnant la robe prétexte pour la toge virile, le jeune homme quittait alors la bulle et la consacrait aux lares domestiques. La découverte d'une bulle de bronze dans une sépulture villanovienne de Bolsena indiquerait que cet usage remontait à la Rome primitive.) || Nom donné, au Moyen Age, à la boîte du messager ou du courrier chargé de porter une bulle seigneuriale. (Sur la boîte étaient peintes ou estampées les armoiries du seigneur, afin qu'on reconnût le messager et qu'on le laissât passer.)
— Papet. *Papier bulle* ou *bulle corde*, v. PAPIER.
— Sigill. Cachet ou sceau de métal attaché à un acte pour l'authentiquer. (V. part. *encycl.*)
— Verr. Défaut résultant de la présence, dans le verre, de bulles gazeuses dénommées *bouillons*, *bulles* ou *points*, suivant leur grosseur : *Un verre sans bulles est dit « fin »*.
— ENCYCL. Admin. ecclés. Les rescrits des papes sont de trois sortes :
1° La *signature*, écrite sur un simple papier, sorte de minute qui est envoyée aux bureaux de la chancellerie romaine, où elle est développée en forme de *bref* ou de *bulle* ;
2° Les *brefs*, écrits sur parchemin et scellés avec de la cire. Les brefs ont pour objet des matières d'une moindre importance. Il y a cependant quelques exceptions ; ainsi, tous les actes d'Alexandre VI sont sous forme de brefs ; c'est par un bref que Clément XIV abolit l'ordre des Jésuites. Dans les brefs, la date est indiquée d'après la notation moderne ;
3° Les *bulles*, employées pour les actes les plus importants de l'administration pontificale, comme la convocation d'un concile et la promulgation de ses décrets, la collation des évêchés et des abbayes, etc. Le plomb pendant aux bulles porte d'un côté la tête de saint Pierre à droite, et celle de saint Paul à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Lorsque le pape meurt, le sceau qui portait son nom est détruit. Le nouvel élu ne fait graver son nom sur son sceau que lorsqu'il a été couronné. Les bulles les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous sont celles du pape Léon Ier.
Léon XIII (29 déc. 1878) a réduit l'usage de la bulle de plomb aux actes particulièrement solennels, et éliminé l'écriture spéciale et fort difficile à lire dont on usait depuis la fin du XVIe s. pour ces actes.
Jusqu'en 1903, les bulles étaient datées de l'année de l'Incarnation, qui commence le 25 mars. Pie X, dans sa constitution *Sapienti Consilio* du 29 juin 1903, a prescrit d'employer dorénavant le calendrier civil et de commencer l'année le 1er janvier.
La réception et la publication des bulles dans les divers Etats catholiques ont plus d'une fois été l'occasion de conflits entre les deux pouvoirs : les gouvernements revendiquant le droit d'examiner les bulles avant de leur accorder l'*exequatur*, et la Cour romaine refusant d'admettre cette revendication. En France, les *articles organiques* soumettaient les bulles au contrôle du pouvoir civil ; mais, en fait, les actes pontificaux n'ont plus été, au XIXe s., l'objet d'un contrôle, et celui-ci a été abrogé par la loi de séparation. Les bulles les plus célèbres dans l'histoire de l'Eglise sont les suivantes : bulle *Ausculta, fili ;* bulle *Clericis laicos ;* bulle *Exsurge, Domine ;* bulle *In cœna Domini ;* bulle *Ineffabilis ;* bulle *Quanta cura ;* bulle *Unigenitus*.
— Physiq. C'est parce que la tension capillaire (v. CAPILLARITÉ) est la même en tous les points de la surface d'une bulle, ou d'une goutte d'un liquide flottant dans un autre, que celles-ci prennent une forme sphérique ; l'élasticité des pellicules liquides permet de varier à l'infini la forme des bulles à l'aide de supports ou de carcasses convenables. Enfin, gonflée d'un gaz particulier, l'oxygène par exemple, et placée entre les deux pôles d'un électro-aimant, la bulle mettra le magnétisme du gaz en évidence par sa vibration. La coloration des bulles est un phénomène dû aux interférences de la lumière dans les lames minces.
— Sigill. La plupart des *bulles* sont en plomb ; elles ont l'apparence d'une monnaie et sont traversées de part en part par des attaches destinées à les suspendre à l'acte. Pour sceller un acte, on introduit les attaches,

déjà fixées au parchemin, dans une petite boule de plomb, que l'on presse entre deux matrices de métal dur fixées aux deux branches d'une pince. A Byzance, l'instrument s'appelait *boullotirion*. Il en existe un au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, publié jadis par G. Schlumberger. Il y a donc, dans les bulles, un droit et un revers. Les bulles d'or, beaucoup plus rares, et réservées aux actes solennels, sont constituées par deux minces feuilles d'or estampées, soudées entre elles, l'intérieur étant rempli de cire ou de plâtre. Les bulles d'or massif sont exceptionnelles.

Les bulles de plomb, déjà en usage à Rome et à Byzance, sont fréquentes dans les actes mérovingiens et carolingiens, mais disparaissent par la suite de la chancellerie royale française. Les papes, au contraire, utilisent les bulles de plomb très tôt et de façon continue jusqu'en 1878, date à laquelle Léon XIII les réserve aux actes importants, les autres ayant seulement un timbre rouge. Pendant tout le Moyen Age, on se servit à la fois des sceaux de cire et des bulles de plomb dans les pays de l'Europe méridionale, où la chaleur causait souvent des déformations aux empreintes de cire : c'est le cas en Italie, en Espagne, dans les pays de l'Orient latin et dans le midi de la France, particulièrement en Provence, en Dauphiné, dans le bas Languedoc.

Les bulles d'or sont le privilège des souverains ; on les trouve utilisées par les Carolingiens, les empereurs d'Allemagne (*Bulle* d'or* de Charles IV, de 1356) et dans les chancelleries souveraines des divers pays de l'Europe jusqu'au début des Temps modernes. A la chancellerie pontificale, elles sont extrêmement rares.

Bulle d'or, acte marqué de la capsule d'or du sceau impérial, promulgué le 25 décembre 1356 par l'empereur Charles IV, et qui organisait l'élection au Saint Empire. Elle comprenait trente et un articles : quatre réglementaient le cours des monnaies, diminuaient le nombre des péages et proclamaient le rétablissement de la paix publique ; les vingt-sept autres définissaient les modalités de l'élection impériale et donnaient au Saint Empire un statut institutionnel. Le nombre des princes Electeurs était fixé à sept, chacun étant titulaire d'une dignité de la cour impériale : l'archevêque de Mayence était archichancelier de Germanie ; celui de Cologne, archichancelier d'Italie ; celui de Trèves, archichancelier du royaume d'Arles. Les quatre Electeurs laïques (de Bohême, du Palatinat, de Saxe et de Brandebourg) étaient respectivement « grand échanson », « grand sénéchal », « grand maréchal » et « grand chambellan ». A la mort de l'Empereur, l'archevêque de Mayence convoquait les Electeurs à Francfort, où l'élection devait avoir lieu en moins de trente jours ; l'élu devait obtenir au moins 4 voix, même lorsque le corps électoral n'était pas au complet. Le couronnement avait lieu ensuite à Aix-la-Chapelle. La Bulle d'or supprimait le couronnement à Rome et toute ingérence du pape dans l'élection impériale. Mais, en proclamant indivisibles les terres des électorats, en reconnaissant à leurs titulaires la plénitude des droits régaliens, en admettant l'obligation pour chaque nouvel élu de signer les *capitulations de l'élection* confirmant droits et pouvoirs des Electeurs, la Bulle d'or favorisait l'émiettement territorial et politique du Saint Empire. L'Empereur, affranchi de la papauté, se trouvait placé sous la dépendance des princes et ne pouvait être souverain réel que s'il tirait sa force de grands domaines personnels. Plus qu'un acte d'autorité impériale, la Bulle d'or a été comme une grande charte des princes Electeurs du Saint Empire.

BULLE ou **BULLA** n. f. (lat. *bulla*, boule). Mollusque gastropode à coquille ovale, globuleuse, lisse, ornée de vives couleurs, qui habite toutes les mers chaudes ou tempérées, mais surtout tropicales. (Il existe une seule espèce européenne : *Bulla striata*. Famille des bullidés.)

BULLE, v. de Suisse (cant. de Fribourg), sur la Trême, affl. de la Sarine ; 5 250 hab. Centre de la région d'élevage de la Gruyère. Important marché rural. Musée d'art et d'histoire. Sports d'hiver.

BULLÉ, E adj. Se dit des feuilles de végétaux fortement boursouflées en dessus entre les nervures, comme celles du chou frisé, de la primevère officinale, etc.

BULLEN, déformation de Boleyn*, nom d'une grande famille anglaise.

BULLER v. tr. Marquer du sceau appelé *bulle : Buller un acte.*

BULLER v. intr. Pêch. Emettre des bulles, en parlant des poissons qui fouillent sur un fond de vase.

BULLER (Charles), homme politique britannique (Calcutta 1806 - Londres 1848). Personnalité dynamique parmi les radicaux, il était le disciple de Wakefield et exerça son influence surtout sur les questions coloniales. En 1838, il accompagna lord Durham dans sa mission au Canada et, à ce titre, travailla au fameux rapport qui allait aboutir aux réformes d'où sortit en 1867 le Dominion canadien.

BULLER (sir Redvers Henry), général anglais (Downes Crediton, Devonshire, 1839 - *id.* 1908). Au terme d'une carrière presque entièrement accomplie outre-mer (Chine, 1860 ; Afrique, 1878-1890), il commandait en chef les forces d'Afrique du Sud quand éclata la guerre des Boers en 1899. Après avoir essuyé de graves défaites, il fut remplacé par Roberts, sous les ordres duquel il conserva le commandement de l'armée du Natal. (V. BOERS [*guerre des*].)

BULLET (Pierre), architecte français (Paris v. 1639 - *id.* 1716). Apprécié surtout pour sa science de la stéréotomie, il construisit le quai de Gesvres. Elève de Blondel, il travailla à la porte Saint-Denis ; architecte de la ville de Paris, il édifia des fontaines monumentales, ainsi que l'église Saint-Thomas-d'Aquin (sauf le portail). La porte Saint-Martin est le plus célèbre de ses ouvrages, avec le château de Champs. (V. pl. CHÂTEAUX.)

BULLET (Jean-Baptiste), théologien et polygraphe français (Besançon 1699 - † 1775). Il professa la théologie à Besançon et composa un grand nombre d'ouvrages, dont une *Histoire de l'établissement du christianisme* (1764).

BULLETIN n. m. (de l'anc. franç. *bullette*, de *bulla*, bulle). Information officielle, rédigée sous une forme concise et communiquée au public : *Bulletin de santé. Bulletin météorologique.* || Rapport succinct sur la conduite et le travail d'un écolier : *Un bon bulletin trimestriel.* || Article de journal résumant les nouvelles de la journée. || Nom donné à certaines publications périodiques, qui rendent compte de l'activité d'une association ou d'une administration : *Le bulletin de la Société des gens de lettres.*

— Banq. et Bours. *Bulletin des oppositions,* recueil quotidien des titres au porteur perdus ou volés, publié par la Chambre syndicale des agents de change.

— Ch. de f. *Bulletin de bagages,* récépissé délivré aux voyageurs qui ont fait enregistrer des bagages. || *Bulletin de correspondance,* billet qui assure au voyageur une place dans l'omnibus qui dessert telle petite localité. || *Bulletin de traction,* feuille imprimée sur laquelle les agents de conduite notent les caractéristiques des trains remorqués, les retards et leurs causes, les incidents, etc.

— Dr. adm. Recueil de décisions administratives édité par un ministère, une préfecture ou une grande ville, qui permet notamment d'effectuer la publication obligatoire des règlements.

— Hist. *Bulletins de la République,* journaux-affiches publiés par le gouvernement provisoire de 1848. (Ils étaient destinés à faire connaître dans toutes les communes les actes officiels, et à instruire en même temps les citoyens de leurs droits et de leurs devoirs civiques.)

— Météorol. V. part. *encycl.*

— Mil. *Bulletins de la Grande Armée,* rapports officiels d'opérations, rédigés par l'état-major de l'Empereur. (Imprimés par *le Moniteur,* entre 1805 et 1812, ils ont été groupés en six séries, correspondant aux campagnes de Napoléon.) || *Bulletin officiel des ministères militaires* (sigle *B. O.*), recueil de textes réglementaires et administratifs officiels, publiés régulièrement par les départements militaires.

— Polit. Billet qui sert à exprimer un vote, soit par sa couleur, soit par un nom ou une déclaration qu'il porte. (V. ASSEMBLÉE NATIONALE, PARLEMENTAIRE [*Procédure*], ÉLECTION.)

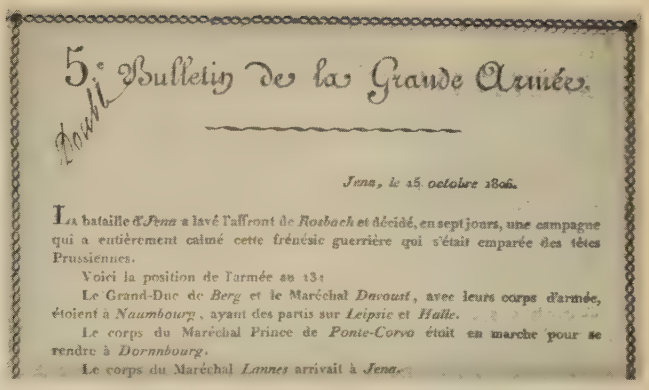
5.e Bulletin de la Grande Armée.

Jena, le 15 octobre 1806.

La bataille d'*Jena* a lavé l'affront de *Rosbach* et décidé, en sept jours, une campagne qui a entièrement calmé cette frénésie guerrière qui s'était emparée des têtes Prussiennes.

Voici la position de l'armée au 13 :

Le Grand-Duc de *Berg* et le Maréchal *Davoust*, avec leurs corps d'armée, étoient à *Naumbourg*, ayant des partis sur *Leipsic* et *Halle*.

Le corps du Maréchal Prince de *Ponte-Corvo* était en marche pour se rendre à *Dornnbourg*.

Le corps du Maréchal *Lannes* arrivait à *Jena*.

fragment d'un **bulletin** de la Grande Armée 15 octobre 1806 *archives du ministère de la Guerre*

— Théâtr. *Bulletin de service,* syn. de TABLEAU DE SERVICE.

— ENCYCL. Météorol. La Météorologie nationale publie les *bulletins* suivants : le B. A. (bulletin annuel) et le B. M. (bulletin mensuel), qui contiennent un découpage de l'année en types de circulation et des tableaux de moyennes pour les stations françaises ; le B. Q. E. (bulletin quotidien d'études) et le B. Q. R. (bulletin quotidien de renseignements), qui donnent, pour chaque jour, des cartes norvégiennes, des cartes de pression et température en altitude, des cartes d'isallobares, de précipitations, etc., et plusieurs diagrammes aérologiques.

Bulletin des lois, recueil institué le 14 frimaire an II (4 déc. 1793), et qui commença à paraître le 22 prairial (10 juin 1794). Accompagné de différents recueils, dont certains d'initiative privée, il a été l'unique recueil périodique de textes officiels jusqu'en 1870. Divisé en deux parties, l'une principale, l'autre supplémentaire pour les actes d'intérêt local, il était utilisé par les administrations publiques. Il a cessé de paraître en 1931.

Pierre BULLET
porte Saint-Martin à Paris

BULLEUX, EUSE adj. Formé de bulles ; qui se rapporte à des bulles : *Eruption bulleuse. Râles bulleux.*

— ENCYCL. Dermatol. Les *dermatoses bulleuses* constituent un groupe hétérogène, allant de l'impétigo* aux pemphigus* en passant par la dermatite polymorphe douloureuse de Brocq*-Dühring : leur évolution se fait par éclatement des bulles et formation d'une croûte, qui sèche et desquame dans les cas favorables.

— Pneumol. Les *râles bulleux* sont des bruits d'auscultation graves, engendrés par le passage de l'air dans des cavités pulmonaires ou bronchiques d'un certain calibre (ce sont des râles humides).

BULL-FINCH [bulfinʃ] n. m. (mot angl.). Turf. Obstacle formé d'une talus de terre couronné d'une haie, que les chevaux doivent franchir sur certains hippodromes.

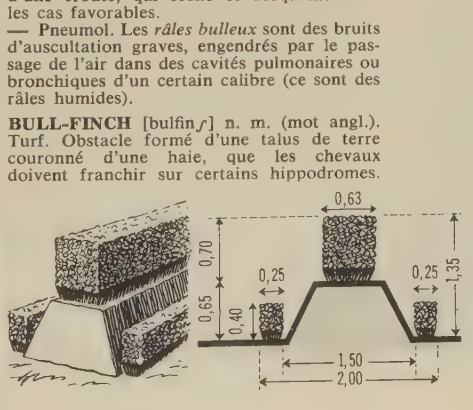

bull-finch

Phot. ministère de la Guerre, Larousse.

W. C. BULLITT

bull-terrier

général BÜLOW
gravure de Bollinger
cabinet des Estampes

prince Bernhard von BÜLOW

BULLIARD (Jean-Baptiste François, dit **Pierre**), mycologue français (Aubepierre-en-Barrois 1752 - Paris 1793), célèbre par les planches en couleurs qu'il imprima lui-même et réunit à partir de 1791 sous le nom d'*Histoire des champignons de la France*.

BULLIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, renfermant les genres *bulla* et *volvula*.
— ENCYCL. L'animal, qui peut se retirer dans sa coquille, a un bouclier céphalique un peu échancré en avant, étiré en arrière en deux lobes; le pied, plutôt court, est élargi en avant, arrondi en arrière. La coquille, solide, arrondie ou ovale, colorée de taches mal définies, a une spire enfoncée, le dernier tour étant seul visible. Les bullidés habitent toutes les mers chaudes ou tempérées, mais surtout les mers tropicales. Fossiles, ils apparaissent au Trias et deviennent abondants au Tertiaire.

Bullier (BAL), bal situé place de l'Observatoire, à Paris, et fréquenté surtout par les étudiants. Appelé d'abord « Prado d'été », il reçut, vers le commencement de l'Empire, le nom de « Closerie des lilas ». Depuis, il a été appelé « Bal Bullier » et, par abréviation, « le Bullier », du nom de son fondateur. Sur son emplacement a été élevé depuis 1957 le *Centre universitaire Bullier*, dépendant de l'Académie de Paris, et qui est le siège du Comité parisien des œuvres universitaires (COPAR), ainsi que de certains services de la Direction générale des sports.

BULLINGER (Heinrich), théologien protestant suisse (Bremgarten 1504 - Zurich 1575). Il se rendit avec Zwingli au colloque de Berne et devint pasteur de Bremgarten en 1529. Quand Zwingli eut succombé dans le combat de Cappel (1531), Bullinger, expulsé par les catholiques victorieux, se réfugia à Zurich, où il succéda à Zwingli. C'est lui qui rédigea la première *Confession de foi helvétique* (1536), puis la deuxième (1566), qui résume fidèlement la doctrine des théologiens suisses dans la seconde moitié du XVIe s.

BULLION (Claude DE), ministre français (v. 1580 - † Paris 1640). Chargé de diverses missions politiques, puis surintendant des Finances de 1632 à 1640, il eut la confiance de Richelieu, qu'il soutint énergiquement dans les moments les plus difficiles. Habile financier, il subvint, tout en faisant sa fortune, aux besoins de la guerre et de l'administration en multipliant les expédients (réduction des rentes et taxes de tous ordres).

Bullion (HÔTEL DE), ancienne demeure parisienne, construite en 1631 pour Claude de Bullion. Bâti rue Plâtrière (auj. rue Jean-Jacques-Rousseau), sur les dessins de Levau, décoré par Blanchard et Simon Vouet, il disparut lors du percement de la rue du Louvre. Il avait servi de local pour les ventes publiques de 1780 à 1830; la compagnie des commissaires-priseurs s'installa alors dans une salle de la rue Notre-Dame-des-Victoires pour y demeurer jusqu'en 1851, époque à laquelle fut construit, rue Drouot, l'Hôtel des ventes*.

BULLIONISME n. m. (de l'angl. *bullion*, lingot). Econ. polit. Nom donné au système d'émission régi par le *currency** *principle*.
— ENCYCL. Le *bullionisme*, ou métallisme, désigne aussi la politique monétaire suivie par l'Espagne à l'époque mercantiliste (XVIe s.). Le gouvernement espagnol s'efforçait d'agir directement, par un ensemble de lois et de règlements, sur les métaux précieux pour les faire rentrer dans le pays et les empêcher de sortir. Le volume du stock d'or et d'argent était considéré à l'époque comme l'expression de la richesse véritable du pays.

Bullioud (HÔTEL), de Lyon, qui présente l'intérêt d'être la première œuvre connue de Philibert Delorme (1536).

BULLISTE n. m. Employé qui enregistre les bulles du pape.

BULLITT (William Christian), diplomate et publiciste américain (Philadelphie 1891). Déjà remarqué par ses articles de politique internationale dans le *Public Ledger*, dont il devient éditeur associé, W. Bullitt fut nommé, grâce à l'appui du colonel House et de Wilson, membre de la Mission américaine pour la Paix (1918), mais il démissionna au retour d'une mission secrète en U. R. S. S., quand il se heurta au refus de Wilson de reconnaître le nouveau régime soviétique, contrairement à ses propres recommandations. Ayant en outre critiqué les clauses du traité de Versailles, il dut renoncer à toute activité politique pendant douze ans. Nommé adjoint au secrétaire d'Etat, Cordell Hull, grâce à l'amitié de Roosevelt (1933), il participa à la Conférence monétaire et économique internationale de Londres (1933), devint le premier ambassadeur des Etats-Unis en U. R. S. S. (1933-1936). De 1936 à 1940, il représente son pays en France et dénonce sans cesse le danger nazi. Assistant du secrétaire d'Etat à la Marine (1942-1943), il s'engage comme commandant dans la Ire armée française (1944-1945). Après la Seconde Guerre mondiale, il se consacre de nouveau au journalisme, publiant *The Great Globe itself* (1946). Son hostilité croissante envers le communisme se manifeste en particulier dans les documents diplomatiques américains de 1940, publiés en juin 1959.

BULL RUN, petite riv. des Etats-Unis (Virginie), sur les rives de laquelle, pendant la guerre de Sécession, se sont livrées deux batailles qui furent des défaites pour les Nordistes (21 juill. 1861 et 29-30 août 1862).

BULL-TERRIER n. m. Race de chiens anglais dont il existe plusieurs variétés. (Le bull-terrier est un chien très fidèle.) || Pl. *des* BULL-TERRIERS.

BULLY (Jean Vincent), inventeur du vinaigre de toilette qui porte son nom. Il a servi de type au César Birotteau de Balzac. Il venait d'inventer son vinaigre, lorsque sa boutique de parfumeur fut saccagée par le peuple, en 1830. Ruiné, il devint garçon de bureau au *Rénovateur* et à *la Quotidienne*, et, pendant quinze ans, employa ses appointements à désintéresser ses créanciers. Il mourut à l'hôpital de la Charité.

BULLY-LES-MINES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe de Béthune), à l'O. de Lens; 13 138 hab. (*Bullygeois*). Importantes mines de charbon. Briqueterie.

BULMERINCQ (August VON), juriste d'origine balte (Riga 1822 - Stuttgart 1890), professeur à Dorpat, puis à Heidelberg. Il est un des fondateurs de l'institut de droit international de Gand. Auteur de : *Pratique, théorie et codification du droit des gens* (Leipzig, 1874).

BULNES (Manuel), général et homme d'Etat chilien (Concepción 1799 - Santiago 1866). Il fut vainqueur à Yungay, près de Lima (1839), du général bolivien Santa Cruz, qui s'était proposé de former une fédération Pérou-Bolivie. Président de la république du Chili (1841-1851), sa magistrature fut une ère de paix et de prospérité.

BULOT n. m. Nom local du buccin (*Buccinum undatum*), sur les côtes françaises de l'Océan.

BÜLOW (Friedrich Wilhelm), comte **Bülow von Dennewitz**, général prussien (Falkenberg, Altmark, 1755 - Königsberg 1816). Il contribua en 1813 à la victoire de Leipzig sur Napoléon; l'arrivée de ses troupes sur le flanc est des Français, à Waterloo, fut décisive.

BÜLOW (Bernhard Ernst VON), homme d'Etat danois, puis allemand (Cismar, Holstein, 1815 - Francfort-sur-le-Main 1879). Diplomate habile, il servit tour à tour le Danemark, le Mecklembourg (1867), qu'il représenta au Bundesrat, la Prusse (secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, 1873) et l'Empire (mêmes fonctions, 1877), qu'il représenta au Congrès de Berlin. Père du chancelier Bernhard et du feld-maréchal Karl von Bülow.

BÜLOW (Hans, baron VON), pianiste, chef d'orchestre et compositeur allemand (Dresde 1830 - Le Caire 1894). Il est une des figures les plus marquantes de la seconde moitié du XIXe s. Wagnérien de la première heure, après une audition de *Lohengrin* en 1850, il dirigea à leur création *Tristan* (1865) et *les Maîtres Chanteurs* (1868). Il avait épousé Cosima Liszt, qui divorça en 1869 pour épouser Wagner. Il a laissé quelques œuvres sans importance, sauf une *Fantaisie-Mazurka* pour piano, qu'orchestra Liszt.

BÜLOW (Karl VON), feld-maréchal allemand (Berlin 1846 - *id.* 1921), fils de Bernhard Ernst von Bülow. Commandant, en 1914, la IIe armée allemande, il fut battu à la bataille de la Marne. Mais la responsabilité de cette défaite fut imputée par le commandement suprême à von Kluck. Promu maréchal en 1915, il quitta l'armée sur sa demande l'année suivante.

BÜLOW (Bernhard, d'abord comte, puis prince VON), homme d'Etat allemand (Klein-Flottbeck, Schleswig-Holstein, 1849 - Rome 1929), fils de Bernhard Ernst von Bülow et frère du précédent. D'abord officier de hussards (1870), il entre ensuite dans la carrière diplomatique. Ambassadeur à Bucarest (1888-1893) et à Rome (1893-1897), il est remarqué par Eulenburg et nommé par Guillaume II secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (1897), puis chancelier d'Empire (1900). Très cultivé, dévoué à l'Empereur, qui voit en lui le Bismarck de son règne, Bülow est un homme séduisant, un orateur brillant, qui, sous une fermeté extérieure, cache un caractère hésitant, facilement influençable, ce qui explique le rôle déterminant joué par Holstein dans la direction générale de la politique allemande au début du XXe s.
Partisan de la politique mondiale de Guillaume II*, Bülow aida von Tirpitz à constituer une forte marine pour soutenir l'expansion économique et militaire de l'Allemagne en Europe orientale, dans le Proche- et l'Extrême-Orient. Mais sa politique ne fut pas exempte de maladresses. En partie sous l'influence de Holstein, il refusa finalement de répondre aux offres d'alliance faites, dès 1898, par Joseph Chamberlain, de crainte d'être entraîné par la politique mondiale de l'Angleterre dans des conflits internationaux contraires aux intérêts de l'Allemagne et à ceux de l'Autriche. Cette attitude négative incita la Grande-Bretagne à traiter avec la France (Entente cordiale, 1904). Pour pallier les effets de cette politique, il approuva l'idée de Guillaume II de forcer la main de Nicolas II en faisant signer par les deux empereurs le traité défensif de Bjorkö (1905), qui annulait en fait l'alliance franco-russe. Mais le gouvernement du tsar refusa de ratifier cet accord. Il voulut également isoler la France en intervenant dans la question marocaine, pour obtenir des compensations territoriales outre-mer, mais il échoua devant l'hostilité des grandes puissances (conférence d'Algésiras, 1906).
Pour soutenir une telle politique, il eut besoin d'une solide majorité parlementaire. Ennemi de la Social-Democratie, il s'efforça de gouverner jusqu'en 1906 avec l'appui des conservateurs, des nationaux libéraux et du centre; cet appui, il l'obtint par des concessions opportunes (loi sur les Jésuites pour le centre; traités douaniers protectionnistes de 1904-1905 pour les conservateurs). Mais cette union fragile ne résista pas aux attaques conjointes du centre (Erzberger) et de la Social-Democratie contre la politique coloniale allemande dans le Sud-Ouest africain (déc. 1906). Il dut dissoudre le Reichstag et, après les élections de 1907 (défaite des socialistes), gouverner avec une majorité instable de conservateurs, nationaux-libéraux et progressistes (le « bloc Bülow »). L'incident du *Daily** *Telegraph* (1908) acheva de briser sa carrière, le chancelier s'étant permis de critiquer Guillaume II lors d'une interpellation au Reichstag, au sujet des paroles imprudentes prononcées par le souverain devant un journaliste britannique. L'empereur ne lui pardonna pas cette attitude et profita d'une rupture de sa majorité à propos de la répartition des impôts entre le Reich et les Etats pour le renvoyer (juill. 1909).
Il ne sortit de sa retraite que pour tenter, mais en vain, comme ambassadeur à Rome (déc. 1914-mai 1915), d'empêcher l'Italie d'entrer en guerre contre les puissances centrales. C'est donc sur un dernier échec que s'acheva sa carrière.

BULOZ (François), journaliste français (Vulbens, Haute-Savoie, 1804 - Paris 1877). D'abord chimiste en 1825, puis compositeur d'imprimerie et correcteur, il devint en 1831 rédacteur en chef de la *Revue des Deux Mondes*, créée en 1829 par Ségur-Dupeyron et Mauroy. Il sut la mettre au premier rang des publications périodiques, et réunit autour de lui l'élite des écrivains français : Sainte-Beuve, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, George Sand, Balzac, Alexandre

Dumas père, et, plus tard, Octave Feuillet, About, Taine, Renan. Il est resté célèbre par son activité laborieuse, son autoritarisme et sa rare habileté à discerner le mérite des œuvres nouvelles. Il fut, en 1847 et 1848, administrateur de la Comédie-Française. (→ Biblio.) — Son fils, CHARLES (Paris 1843 - *id.* 1905), lui succéda comme directeur de la *Revue des Deux Mondes*, de 1877 à 1893.

BULTMANN (Rudolf), théologien et exégète luthérien (près d'Oldenburg, 1884). Professeur à Breslau, à Giessen et, de 1921 à 1951, à Marburg, il se prononça pour une « démythologisation » du Nouveau Testament et pour une interprétation « existentielle » de l'Evangile. Œuvres principales : *Jesus* (1929), *Offenbarung und Heilgeschichte* (1941), *Theologie des Neuen Testaments* (1948), *Glaube und Verstehen* (1952). [→ Biblio.]

BULWER-LYTTON. V. LYTTON.

BŪ MA'ZA, chef arabe (né entre Tlemcen et Mascara, 1820). En 1845, Abd el-Kader s'étant réfugié au Maroc, Bū Ma'za souleva tout le Dahra, la vallée du Chélif et l'Ouarsenis contre la domination française, puis, à bout de ressources, se rendit au colonel Saint-Arnaud. En 1854, il entra dans les troupes ottomanes.

BUNA n. m. (nom déposé) [de *butadiène*, et *Na*, symbole chimique du sodium]. Caoutch. Elastomère* de synthèse, obtenu à partir du butadiène* par polymérisation ou par copolymérisation avec du styrène ou du nitrile acrylique. (V. BUTADIÈNE.)

BUNAU-VARILLA (Maurice), homme d'affaires français (1856-1944). Acquéreur du journal *le Matin** en 1886, il réussit à faire monter le tirage de 200 000 à un million d'exemplaires (1913). Pendant l'Occupation, il soutint la politique de collaboration avec l'occupant.

BUNAU-VARILLA (Philippe), ingénieur français (Paris 1859 - *id.* 1940). Directeur général de la Compagnie interocéanique de Panama, il avait ardemment préconisé en France, puis aux Etats-Unis, l'achèvement du canal. Le gouvernement provisoire de la république de Panama l'ayant nommé ministre plénipotentiaire près le gouvernement des Etats-Unis (1903), il signa avec le secrétaire d'Etat américain Hay un traité assurant la construction du canal, mais consacrant sur cette voie la mainmise des Etats-Unis. Directeur du service des eaux à l'armée de Verdun pendant le Première Guerre mondiale, il inventa un procédé d'assainissement des eaux dénommé *verdunisation*.

BUNBURY (Henry William), caricaturiste anglais (Suffolk 1750 - Keswick 1811). Il est l'auteur de caricatures politiques et de mœurs, ainsi que d'un curieux ouvrage plein d'humour, illustré par lui-même, sur le sport hippique : *An Academy for grown Horseman* (1787).

BUNCHE (Ralph Johnson), sociologue et homme politique américain de race noire (Detroit 1904). Après des études aux universités de Californie, Harvard et du Cap, il entreprend des voyages de recherches en Europe, en Afrique et en Asie, et fait une brillante carrière universitaire aux Etats-Unis. A l'occasion de la Seconde Guerre mondiale, il occupe divers postes en vue aux ministères de la Guerre et des Affaires étrangères de son pays, puis participe à plusieurs conférences internationales sous l'égide de l'O.N.U. A ce titre, il devient directeur général du Department of Trusteeship en 1948. Il fut choisi par le secrétaire général de l'O. N. U. comme médiateur en Palestine (1948) pour succéder dans ce rôle au comte Bernadotte, assassiné. A son retour aux Etats-Unis, il décline des postes importants dans l'administration, pour se consacrer à l'œuvre de paix et de rapprochement international à laquelle il a dédié sa vie. C'est le premier Noir qui ait obtenu le prix Nobel de la paix (1950).

BUNCHŌ ou **BUNCHYO,** nom de plusieurs peintres japonais. Le plus célèbre d'entre eux est TANI (1763-1842), à qui l'on doit des scènes de mœurs et de beaux paysages.

Bund, union générale sociale-démocrate juive, fondée en 1897 dans les provinces occidentales de la Russie. Elle a joué un grand rôle dans l'organisation du parti social-démocrate russe à ses débuts (congrès de Minsk, 1898). Mais, dès 1903 (congrès de Londres), le Bund, désireux d'être le seul représentant des ouvriers juifs de Russie, s'est rangé aux côtés de la minorité contre les bolcheviks et a été éliminé après la révolution d'Octobre 1917.

Bundehish, livre sacré des Parsis, l'un des monuments littéraires les plus importants de la langue *pehlvi*. L'importance du *Bundehish* pour l'histoire des religions de l'Orient est encore plus considérable. Il contient une cosmogonie, un traité sur le gouvernement du monde par la puissance divine, une eschatologie*, et complète ainsi l'*Avesta**. Sa rédaction, qui date des Sassanides (226 apr. J.-C.), est relativement tardive, mais le *Bundehish* révèle des doctrines remontant à une haute antiquité et trouve une partie de son inspiration dans des textes zends qui ont disparu.

BUNDÉLA(S) ou **BOUNDÉLA(S),** population du Bundelkhand, dans la partie méridionale du bassin du Gange.

BUNDELKHAND, région de l'Inde, dans le Deccan, entre la Jamuna et la Chambal; 1 500 000 hab. Le Bundelkhand est un plateau gneissique découpé en collines; cultivé de manière très extensive, il forme l'un des secteurs les plus arriérés de l'Uttar Pradesh. V. pr. *Jhansi*.

BUNDĒL-KHANDĪ ou **BUNDĒLĪ** n. f. Linguist. Dialecte du hindī occidental, parlé par environ 10 millions de personnes, dans le nord de l'Etat de Madhya Pradesh (Inde). Ses principaux sous-dialectes sont la bhadaurī et la khatōlā.

BUNDENFLEISCH [bundənflaj ʃ] n. f. (allem. *Bunden*, bande, et *Fleisch*, viande). Conserve de viande, dans les Grisons. (Dans l'Oberland, elle est fumée, mais ne l'est pas dans l'Engadine.)

Bundesrat, une des chambres législatives de la Confédération d'Allemagne du Nord (1866-1871) et de l'Empire allemand (1871-1918), et, depuis 1949, de la République fédérale d'Allemagne*, composée des représentants désignés par les différents Etats. Leur nombre, 43 en 1867, 58 en 1871, différait selon l'importance de l'Etat auquel ils appartenaient. La Prusse disposait de 17 votes, et une minorité de 14 voix suffisait à faire obstruction à toute décision du Reichsrat, celui-ci se trouvant placé de fait dans l'étroite dépendance du gouvernement de Berlin. Le Bundesrat disposait d'un droit de veto contre les lois proposées par le Reichstag. Aujourd'hui, dans la République fédérale allemande, c'est par l'intermédiaire du Bundesrat que les Etats (*Länder*) peuvent agir sur les plans législatif et administratif. Le Bundesrat se compose de membres des gouvernements des Länder. Chaque Land a au moins 3 sièges, les Länder de plus de 2 millions d'habitants en ont 4, ceux de plus de 6 millions d'habitants en ont 5. Les projets de loi du gouvernement fédéral sont soumis pour avis au Bundesrat; lui-même peut en présenter au Bundestag, par l'intermédiaire du gouvernement. Les lois, une fois votées par le Bundestag, lui sont ensuite transmises à titre consultatif : il exerce sur elles un droit de veto limité. En Autriche, il existe également un Bundesrat qui représente les Etats. En Suisse, c'est le nom allemand du Conseil fédéral.

Bundesrepublik Deutschland, la République fédérale d'Allemagne*.

Bundestag, assemblée législative de la République fédérale d'Allemagne*, élue pour quatre ans au suffrage universel direct. Le Bundestag élit, sur la proposition du président de la République, le chancelier fédéral, chef du gouvernement, responsable devant elle. Il peut lui refuser la confiance et lui donner immédiatement un successeur à la majorité des voix. Le Bundestag détient le pouvoir législatif; il vote les projets de loi qui lui sont proposés soit par le gouvernement, soit par le Bundesrat ou qu'il a préparés lui-même.

Bundeswehr, nom donné, en 1956, à l'armée de la République fédérale d'Allemagne*, reconstituée à la suite des accords de Londres (3 oct. 1954) sur le réarmement allemand dans le cadre du pacte de l'Atlantique.

BUNEL (Jean, François et Jacob), peintres français originaires de Blois. — Le plus connu, JACOB (Blois 1551 ou 1558 - Paris 1614), a peint d'importantes décorations à Fontainebleau et travailla à la Petite Galerie du Louvre (brûlée en 1661). Il enseigna le dessin à Louis XIII enfant.

BUNGALOW [bēgalo] n. m. (mot angl.; de l'hindoustani *bangla*, bengalien). Dans l'Inde, habitation basse, généralement en bois, entourée de vérandas. ‖ *Par extens.* Maison de campagne en rez-de-chaussée, de construction simple et légère.

BUNGARE n. m. V. BONGARE.

BUNGE (Alexandre Andreïevitch), botaniste russe (Kiev 1803 - Arss, Dorpat, 1899). Il explora la Sibérie et l'Altaï, la Chine, le Caucase, la Perse, la Russie.

BUNGE (Nikolaï Christianovitch), homme d'Etat russe (Moscou 1823 - Saint-Pétersbourg 1895), membre de la Commission pour l'émancipation des serfs (1859-1860), ministre des Finances de Russie (1881-1887) et chef du gouvernement (1887). Aidé par le succès des emprunts émis en France, il rétablit l'équilibre du budget.

Bungei Shunjū, revue japonaise consacrée surtout aux questions de littérature et destinée au grand public. (V. KIKUCHI [*Kan*].)

BUNGO ou **HOYO,** détroit de l'archipel du Japon, entre Kyū shū et Shikoku.

BUNIA, localité du Congo belge (Province-Orientale), ch.-l. du district de l'Ituri, à l'O. du lac Albert; 3 400 hab.

BUNIAS [njas] n. m. Plante à fleurs jaunes, aux pétales en forme de cœur, poussant dans les terrains vagues ou les champs, au S. de la Loire. (On l'appelle encore FAUSSE ROQUETTE ou MASSE AU BEDEAU. Famille des crucifères.)

BUNIĆ (Ivan), poète ragusain (Raguse 1594 - *id.* 1658). Il fut, comme Gundulić et Palmotić, un des meilleurs représentants de la période classique de la littérature ragusaine, avec des pièces de théâtre, des vers d'amour et des chants religieux. Œuvre principale : *Madeleine repentante* (1630).

BUNIUM [njɔm] n. m. Plante à tubercules, poussant dans les rocailles des montagnes à sol calcaire. (Famille des ombellifères.)

BUNKER [bœŋkər] n. m. (mot angl.). Obstacle artificiel d'un parcours de golf, consistant en un creux rempli de sable et complété par un épaulement dans la direction du trou.

BUNKER [bunkœr] n. m. (mot allem. signif. *soute*). Casemate, réduit fortifié.

— Min. Syn. de ACCUMULATEUR, TRÉMIE.

Bunker Hill (COMBAT DE), premier combat de la guerre d'Indépendance, livré entre les Anglais et les colons insurgés, le 17 juin 1775. Les Anglais atteignirent leur objectif : ils s'emparèrent de Bunker Hill, colline située en face de Boston; mais la résistance acharnée qu'ils rencontrèrent galvanisa les énergies américaines pour l'avenir.

BUNNER (Henry Cuyler), écrivain américain (Oswego, New York, 1855 - Nutley, New Jersey, 1896). Longtemps rédacteur en chef du journal satirique *Puck*, il a écrit des vers, quelques romans, et surtout des contes assez fortement influencés par Maupassant (*Made in France*, 1893).

BUNODONTE adj. (gr. *bounos*, colline, et *odous*, dent). Zool. Se dit des molaires, munies de tubercules émoussés, de certains mammifères, surtout omnivores. ‖ *Par extens. : Une denture bunodonte. Un animal bunodonte.*

— ***Bunodontes*** n. m. pl. Groupe de mammifères ongulés artiodactyles, qui présentent des molaires munies de tubercules, comme les porcs.

— ENCYCL. La différence caractéristique des deux groupes des artiodactyles réside dans la structure de la couronne des molaires : elle a permis de désigner les porcins sous le nom de *bunodontes* (dents mamelonnées) et les ruminants sous le nom de *sélénodontes* (dents à saillies en forme de croissant).

BUNOSÉLÉNODONTES n. m. pl. et adj. Groupe entièrement fossile de mammifères herbivores dont les molaires avaient un aspect intermédiaire entre celles des ruminants (sélénodontes) et celles des porcins (bunodontes). [Principaux genres : *dichobrure, anoplotherium, xiphodon, anthracotherium*. Ce groupe évolue de l'Eocène au Miocène, et ses restes se rencontrent dans le *gypse de Montmartre* étudié par Cuvier.]

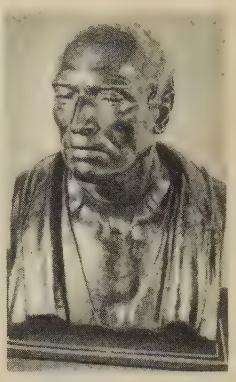

François BULOZ
bronze par Guillaume
Revue des Deux Mondes

Philippe BUNAU-VARILLA

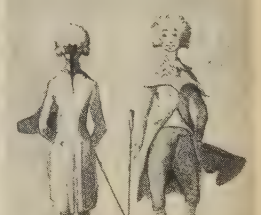

BUNBURY : caricature d'un gentleman « précieux » 1783

Phot. Larousse, W.-W.

John BUNYAN

BUNRAKU n. m. (mot japonais). Art dram. Au Japon, spectacle de marionnettes.
— ENCYCL. Les poupées, dont les plus grandes ont 1,30 m, manipulées par des hommes en robe noire et le visage caché sous un capuchon noir, miment l'action que lit le récitant. Celui-ci, accompagné d'un ou de plusieurs musiciens jouant du *shamisen**, déclame, chante ou psalmodie suivant le texte. C'est le *jôruri** qui est à l'origine de l'essor des théâtres de poupées, à la fin du XVIIe s. Les plus célèbres de ceux-ci sont le *Bunraku-za* et le *Dotombori* d'Ōsaka.

BUNSEN (Christian VON), archéologue, humaniste et diplomate prussien (Korbach 1791 - Bonn 1860). Il se lia avec Champollion à Rome, où il fonda l'Institut archéologique, et écrivit de nombreuses études tout en poursuivant sa carrière diplomatique à Berne, Londres et Berlin.

BUNSEN (Robert Wilhelm), physicien allemand (Göttingen 1811 - Heidelberg 1899). Il fit à Göttingen des études qu'il compléta ensuite à Paris, à Berlin et à Vienne. Professeur de chimie à l'Institut polytechnique de Kassel en 1836, il fut nommé à l'université de Heidelberg en 1852. Il débuta par des recherches de chimie, isolant le cacodyle en 1840, et perdit un œil au cours de ce travail. S'attaquant ensuite à l'électrochimie, il créa en 1843 une pile à dépolarisation par l'acide

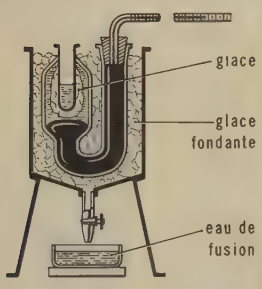

calorimètre de BUNSEN

nitrique. Puis il entreprit d'isoler les métaux : le magnésium en 1851, le chrome en 1854, par électrolyse de leurs chlorures. De 1855 à 1863, il exécuta, en collaboration avec Roscoe, une série d'expériences sur l'action chimique de la lumière. C'est en 1859, avec Kirchhoff, qu'il inventa les premières méthodes d'analyse spectrale, découvrant que les raies du spectre sont caractéristiques des éléments chimiques. Tous deux réalisèrent en 1860 la célèbre expérience du renversement des raies, et purent, l'année suivante, caractériser et isoler le rubidium et le cæsium. On doit encore à Bunsen l'invention du photomètre à tache d'huile, celle du bec de gaz à introduction d'air (qui porte son nom), un appareil pour mesurer la vitesse d'écoulement des gaz, un dispositif pour l'étude de la solubilité des gaz, un calorimètre à fusion de la glace, ainsi qu'une trompe à eau.

Bunsen (BEC). Chim. Brûleur* à gaz employé dans les laboratoires.

BUNSÉNINE n. f. Minér. V. KRENNÉRITE.

BUNSÉNITE n. f. Minér. Oxyde naturel de nickel (NiO), que l'on trouve en petits octaèdres cubiques d'un beau vert.

BUNSITE n. f. Minér. V. PARISITE.

BUÑUEL (Luis), metteur en scène espagnol (Calanda, Aragon, 1900). Venu à Paris, il se mêle au groupe surréaliste, dont il sera au cinéma le meilleur représentant. Avec Salvador Dali, il écrit et réalise *Un chien* andalou* (1928) et *l'Age* d'or* (1930), œuvres violentes et anticonformistes, qui émurent l'opinion de leur temps. De retour en Espagne, il tourne en 1932 *Las Hurdes* (*Terre sans pain*), d'une violence égale, mais d'une inspiration plus sensible, et se classe ainsi parmi les meilleurs auteurs de documentaires. Installé aux Etats-Unis, il y passe une dizaine d'années improductives ; il faut attendre son émigration au Mexique pour retrouver ses qualités dans *Los Olvidados* (*les Oubliés*) [1949], *la Montée au ciel* (1951), *El* (1952), *les Aventures de Robinson Crusoë* (1954), *la Mort en ce jardin* (1956), *La fièvre monte à El Pao* (1959).

BUNYAN (John), écrivain mystique anglais (Elstow, près de Bedford, 1628 - Londres 1688). Il reçut une instruction élémentaire, fut soldat pendant la guerre civile, se maria en 1647, et, après une grave crise morale où l'angoisse du péché le tourmentait, entra dans une secte de baptistes (1653), dont il devint un des prédicateurs les plus éloquents. Peu après la restauration de Charles II (1660), ses sermons furent jugés séditieux, et il fut emprisonné à Bedford jusqu'en 1672. Il continua ensuite ses prédications. La fin de sa vie est remplie par une activité intense d'apôtre et d'écrivain.
Le premier ouvrage où se révèle son imagination mystique et fervente est *l'Afflux de la grâce* (*Grace abounding to the Chief of Sinners*) [1666], récit autobiographique de sa conversion. Son œuvre la plus célèbre est *le Voyage* du pèlerin* (*The Pilgrim's Progress*), dont la première partie (1678) fut rédigée durant sa captivité à Bedford ; la seconde parut six ans plus tard (1684). Citons encore, parmi les soixante volumes constituant son œuvre, deux autres ouvrages religieux et allégoriques d'une incontestable valeur : *la Vie et la mort de Mr. Badman* (1680) et *la Guerre sainte* (1682). Son œuvre eut un succès immense ; alors que la Restauration fait échec à l'esprit puritain, il trouve les accents capables de calmer les consciences populaires : son âpre conviction, la vivacité de ses descriptions, son style pétri de souvenirs bibliques, ses allégories font de lui le Milton des gens simples. (→ Biblio.)

BUNYORO(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro et comptant environ 250 000 individus.

BUOL-SCHAUENSTEIN (Karl, comte VON), diplomate autrichien (Vienne 1797 - *id.* 1865). D'abord diplomate, il devint ministre des Affaires étrangères en 1852, et fut l'un des signataires du traité de Paris (1856). Il quitta le ministère en 1859.

BUON. V. BON.

BUONACCORSI (Filippo), surnommé **Callimaque**, écrivain italien (San Gimignano 1437 - Cracovie 1496). Accusé d'avoir participé à un complot contre le pape Paul II (1468), il se réfugia en Pologne, où il occupa une haute situation à la Cour. Il a écrit de nombreux ouvrages d'histoire en latin.

BUONACCORSO DA MONTEMAGNO, poète italien (Pistoia, entre 1391 et 1393 - Florence 1429). Il exerça dans sa ville natale et à Florence diverses charges publiques, et écrivit, à l'imitation de Pétrarque, des vers d'amour très appréciés à la Renaissance.

BUONAPARTE. V. BONAPARTE.

BUONARROTI (Michelangelo). V. MICHEL-ANGE.

BUONARROTI (Michelangelo), dit **le Jeune**, poète italien (Florence 1568 - *id.* 1642), neveu de Michel-Ange. Il fit partie de l'académie de la *Crusca*, et écrivit dans une langue vive et claire des satires, des mascarades et deux comédies : *la Tancia*, comédie rustique, et *la Foire* (en cinq journées), œuvres remarquables par leur brio et la qualité de leur style, riche d'expressions populaires toscanes.

BUONARROTI (Philippe), révolutionnaire français, d'origine italienne (Pise 1761 - Paris 1837). Il compta peut-être Michel-Ange parmi ses ancêtres. Après des études de droit à l'université de Pise, il fréquente les sociétés secrètes de Florence, s'enthousiasme pour la Révolution française et est exilé en Corse. Protégé de Salicetti, il le suit à Paris, donne son adhésion aux Jacobins et devient vite un orateur écouté. Naturalisé français, il est chargé de missions en Corse, à Lyon et à l'armée d'Italie. Après le 9-Thermidor, arrêté près de Nice, il reste plus d'un an en prison à Paris, et y fait la connaissance de Babeuf. A peine libéré, devenu pour un temps président du Club du Panthéon (néo-jacobin), il participe aux entreprises clandestines de Babeuf, dont il avait épousé les conceptions sociales. Après l'échec de la conspiration des Egaux, il est condamné par la haute cour de Vendôme à la déportation et interné à Cherbourg, puis à l'île d'Oléron. Libéré sur l'intervention de Bonaparte, dont Salicetti avait été aussi le premier protecteur, il refuse de se rallier à son régime. En 1812, il tente vainement de soulever Grenoble et se réfugie à Genève. Devenu *carbonaro* et participant à l'agitation nationaliste et libérale italienne, il est l'objet d'une nouvelle expulsion. Retiré à Bruxelles, il écrit une *Histoire de la Conspiration de l'égalité* (dite *de Babeuf*) [1828]. Cet ouvrage eut un retentissement considérable dans les cercles intellectuels où se manifestaient à cette date les prémices du socialisme. Rentré à Paris après 1830, Buonarroti vécut modestement du produit de leçons de musique et, jusqu'à sa mort, fréquenta les milieux révolutionnaires où il faisait figure de précurseur. (→ Biblio.)

BUONTALENTI (Bernardo), surnommé **delle Girandole**, poète, architecte, sculpteur, graveur sur pierres, miniaturiste et peintre italien (Florence 1536 - *id.* 1608). Organisateur de fêtes princières et spécialiste des feux d'artifice, il travailla aussi à l'agrandissement du palais de la Seigneurie et des Offices. Dans les villas qu'il construisit aux environs de Florence, à Pratolino et à Artiminio, il introduisit le caprice et la fantaisie du maniérisme.

BUPHTALMIE n. f. (gr. *bous*, bœuf, et *ophtalmos*, œil). Ophtalmol. Augmentation du volume du globe oculaire, qui, faisant saillie à l'extérieur, rappelle l'aspect de l'œil du bœuf.

BUPHTALMIQUE adj. Relatif à la buphtalmie.
◆ Adj. et n. Atteint de buphtalmie.

BUPHTALMUM [mɔm] n. m. Plante à fleurs jaunes, poussant dans les bois et les marécages, commune en Alsace, dans les Alpes et le Jura. (Famille des composées.)

BUPLEURUM [plœrɔm] ou **BUPLÈVRE** n. m. Plante à fleurs d'un jaune verdâtre, comprenant de très nombreuses espèces françaises croissant dans les lieux incultes ou les pâturages. (Famille des ombellifères.)

BUPRESTE ou **BUPRESTIS** n. m. (gr. *bous*, bœuf, et *prêthein*, gonfler). Insecte de coloration métallique, habitant l'Europe et le nord de l'Afrique, et dont la larve vit généralement dans le bois des conifères.
— ENCYCL. Le mot latin *buprestis* désignait les coléoptères vésicants, comme les méloés et les mylabres, qui, avalés avec l'herbe broutée, faisaient enfler le bétail. Les Anciens nommaient *buprestes* divers coléoptères de la famille des carabidés. D'une façon générale, on groupe sous ce terme tous les coléoptères de la famille des buprestidés, quel que soit leur genre. Certaines espèces sont des xylophages redoutables.

BUPRESTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, renfermant des espèces généralement parées des plus brillantes colorations métalliques.
— ENCYCL. Les *buprestidés* sont presque tous rongeurs de bois. Leurs larves ont les segments thoraciques dilatés et déprimés ; elles creusent dans le bois des galeries de forme surbaissée. Les nombreux genres (*julodis*, *chrysochroa*, *agrilus*, etc.) sont répandus sur tout le globe. Les plus remarquables habitent les régions chaudes ; la richesse de leur coloration leur a fait donner le nom de *richards*.

BUQUAGE n. m. Min. Tir à l'explosif.

BUQUER v. intr. (variante de *bûcher*, frapper). Min. Mettre le feu à l'explosif.

Philippe BUONARROTI

bupreste

Luis BUÑUEL : « l'Âge d'or »

Phot. British Council, Boyer, B. N., Vincent, Cinémathèque française.

BURA ou **BOURA**, Géogr. anc. Ville d'Achaïe (Péloponnèse), détruite par un tremblement de terre en 373 av. J.-C., et relevée ensuite. Ruines près de *Dumena*.

BURÆUS. V. BURE.

BURAIL n. m. (altérat. de *burat*, sous l'influence de *burel* ou *bureau*). Ancienne étoffe fine, de couleur noire, à chaîne de soie et trame de laine : *Burail lisse, croisé, d'étoupe, à contre-poil, de Milan, de Naples, de Zurich.* (On l'appelait aussi MOCAYAR ou MONCAHIARD.)

BURALISTE n. et adj. Personne préposée à un bureau de paiement, de distribution, de recette, etc. ‖ *Particul.* Celui, celle qui tient un bureau de tabac.

BURAN [buran] n. m. (mot russe). Météorol. En Russie, tempête de neige de l'hiver. (Il s'agit du phénomène de chasse-neige* et non de précipitations. La neige, soulevée en tourbillons, efface les chemins; il n'est pas rare que des hommes, perdus dans la tourmente, périssent à quelques mètres de leur habitation.) [Syn. PURGA.]

BURANO, île de la lagune de Venise (Italie). Pêche active. Jardins maraîchers. Fabriques de dentelles à l'aiguille.

Burano (DENTELLE DE), dentelle italienne exécutée à l'aiguille sur réseaux. Appelée aussi *point de Burano*, elle est d'une exécution grossière et n'égale pas la légèreté des points français d'Alençon et d'Argentan, auxquels elle est antérieure.

BURAO, v. de la Somalie britannique; 10 000 hab. Centre agricole.

Burāq (AL-) [mot ar. signif. *jeteur d'éclairs*, ou, suivant d'autres, *blancheur éclatante*], monture de Mahomet, quand il fit au ciel le voyage nocturne que les musulmans célèbrent solennellement chaque année le 28 du mois de radjab.

BURĀQ ḤADJIB ou **BURAK HACIP**, premier sultan des Qara-Khitāy, dans la première moitié du XIIIe s. Il régna onze ans sur la province du Kirmān.

BURAT n. m. (ital. *buratto*, même sens). Petite étoffe de laine pure, plus forte que l'étamine. (Le burat est utilisé pour la confection de robes de magistrats, de vêtements de deuil et d'habits pour religieuses.)

BURATÉ, E adj. *Etamine buratée*, en soie et laine.

BURATIN n. m. ou **BURATINE** n. f. (ital. *burattino*). Sorte de popeline, étoffe de soie et laine.

BURATITE n. f. Minér. Hydrocarbonate naturel de cuivre, de zinc et de calcium, qui est une variété calcifère d'aurichalcite.

BURATTE n. f. (ital. *buratto*). Etoffe de laine et filoselle.

BURATTINO, acteur de la *commedia dell'arte*, à la fin du XVIe s. Il faisait partie de la troupe des Gelosi, qui vint en 1600 à Paris, et jouait les valets grognons et dupés. Il obtint de tels succès que certaines marionnettes d'Italie s'approprièrent son masque et son nom.

BURAUEN, v. des Philippines, dans l'île de Leyte; 5 300 hab. Mines de soufre.

BURAYDA, v. d'Arabie Saoudite, dans l'émirat du Nadjd (prov. du Qaṣīm), au centre d'une oasis du Wād Rumma; 30 000 hab. C'est le plus grand centre mondial du commerce des chameaux.

BURBAGE (Richard), acteur anglais (Londres v. 1567 - *id.* 1619), surnommé **Roscius** par ses compatriotes. Fils de l'acteur James Burbage, qui construisit en 1576 le théâtre de Blackfriars, il fonda le théâtre du Globe, et devint l'associé de Shakespeare, dont il fut un des principaux interprètes.

BURBANK, faubourg nord de Los Angeles (Californie); 91 000 hab. Studios cinématographiques. Constructions aéronautiques.

BURBAS [bas] n. m. Petite monnaie qui se frappait à Alger, avant l'occupation française, portait des deux côtés les chiffres du dey, et valait environ un quart de centime. (On disait aussi BURBAT et BURBE.)

BURBURE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en Flandre, au S. de Lillers; 3 145 hab.

BURCHARD (saint), né en Angleterre († 754). Il accompagna saint Boniface, prit part à la réforme de l'Eglise franque, et fut mêlé aux négociations pour le changement de la dynastie. Il fut nommé en 741 évêque de Würzburg.

BURCHARD. V. BURCKARD.

BURCHARD de Worms (Buggo), jurisconsulte et canoniste allemand († Worms 1025), précepteur de Conrad le Salique et évêque de Worms en l'an 1000. Le recueil canonique qu'il composa est devenu la source principale du *Décret* de Gratien. Il était connu sous le nom de l'auteur, *Brocardus* ou *Brocarda*, d'où le mot français *brocard*, qui, à l'origine, signifie « axiome juridique ».

BURCHARD ou **BROCARD du Mont-Sion,** dominicain et voyageur allemand du XIIIe s. Après un séjour d'une dizaine d'années dans l'Orient méditerranéen, il rédigea l'une des plus importantes descriptions de la Terre sainte et du Proche-Orient publiées au Moyen Age (*Descriptio Terrae sanctae*).

BURCHIELLO (Domenico DI GIOVANNI, dit **il**), poète italien (Florence 1404 - Rome 1449). Barbier à Florence, il dut s'exiler pour des raisons politiques. Il a composé des sonnets burlesques, remplis de rapprochements de mots bizarres et d'allusions souvent obscures.

BURCHT, en franç. **Burght,** comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), sur la r. g. de l'Escaut; 6 650 hab. Métallurgie de l'aluminium. Chantiers navals. Fabrique d'engrais. Cimenteries.

BURCKARD ou **BURCHARD** (Johannes), chroniqueur et liturgiste (Nieder-Haslach, près de Strasbourg, v. 1445 - Rome 1506). D'une remarquable compétence en matière de rites et de cérémonies, il devint maître des cérémonies pontificales en 1483, puis évêque de Civita Castellana et d'Orta en 1503, tout en conservant ses premières fonctions. Il est connu par son journal, *Diarium**, tenu de 1484 à 1506.

BURCKHARDT (Johann Karl), astronome et mathématicien d'origine allemande, naturalisé français en 1799 (Leipzig 1773 - Paris 1825). On lui doit des travaux importants d'astronomie, notamment des *Tables de la Lune* (1812). [Acad. des sc., 1804.]

BURCKHARDT (Johann Ludwig), explorateur suisse (Lausanne 1784 - Le Caire 1817), un des voyageurs de la Société africaine de Londres. Sous le costume de marchand arabe et le nom de CHAYKH IBRĀHĪM, il visita successivement la Syrie, l'Egypte et la Nubie, et fut le premier Européen à pénétrer dans les villes saintes de l'Arabie. Il mourut au moment où il allait partir pour le Fezzan et continuer les explorations de Hornemann. Ses journaux de voyage ont été publiés à Londres de 1819 à 1830.

BURCKHARDT (Jacob), écrivain et historien suisse d'expression allemande (Bâle 1818 - *id.* 1897). Il a été professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et à l'université de Bâle; sa réputation est due à ses ouvrages d'histoire de l'art et de la civilisation. Principales œuvres : *le Temps de Constantin le Grand* (1853), *Cicéron* (1855), *la Civilisation de la Renaissance en Italie* (1860), *l'Histoire de la civilisation grecque* (4 vol., 1898-1902), *Considérations sur l'histoire universelle* (1905).

BURCKHARDT (Carl Jacob), écrivain suisse d'expression allemande (Bâle 1891). Diplomate à l'esprit largement européen, il a été président du Comité international de la Croix-Rouge et ministre de Suisse à Paris. Essayiste, historien, mémorialiste et conteur, il écrit dans un style qui est plus d'un poète que d'un savant. On lui doit un *Richelieu* (1935-1947), des portraits d'Erasme, de Marie-Thérèse, de Hofmannsthal, ainsi que *Quatre Considérations d'histoire universelle* (1954). [Acad. des sc. mor. et pol., 1949.]

Burda (mot ar. signif. *manteau*), célèbre poème composé à la louange du Prophète par Al-Buṣīrī († v. 1296), guéri après avoir vu en rêve le Prophète lui jetant son manteau sur les épaules. Ses vers jouissent, dit-on, de propriétés magiques, et ont atteint une célébrité sans pareille. On les utilise en guise d'amulettes et on les récite dans les enterrements.

BURDACH (Karl Friedrich), physiologiste allemand (Leipzig 1776 - Königsberg 1847). Successivement professeur à Dorpat, à Königsberg et à Breslau, il s'occupa particulièrement des fonctions du système nerveux et de psychologie.

Burdach (FAISCEAUX DE), faisceaux de fibres nerveuses qui constituent, avec les faisceaux de Goll, les cordons postérieurs de la moelle épinière, conductrices des sensibilités proprioceptives. Les fibres de ces cordons aboutissent, du même côté, dans le bulbe, à des neurones sensitifs centraux, ou *noyaux de Burdach*, d'où émergent de nouvelles fibres qui se croisent un peu plus haut, et parviennent jusqu'à l'hémisphère cérébral du côté opposé, de telle sorte qu'une lésion intéressant cet hémisphère produit une anesthésie croisée, c'est-à-dire une anesthésie à droite si la lésion siège à gauche, et vice versa.

BURDEAU, comm. d'Algérie (dép. de Tiaret, arrond. de Vialar), dans la plaine du Sersou; 6 681 hab. (2 236 aggl., 1 099 nonmusulmans). Centre de colonisation.

BURDETT (sir Francis), homme politique britannique (Wiltshire 1770 - Londres 1844). Acquis dès sa jeunesse aux idées de réforme, il devint bientôt le plus en vue parmi les premiers radicaux. Il protesta constamment contre les restrictions apportées à la liberté par le régime de guerre, réclamant la publicité des débats parlementaires; il fit aussi campagne pour l'humanisation de la discipline dans les prisons et dans l'armée, pour une réforme électorale et pour l'émancipation des catholiques. L'agitation populaire qu'il contribuait ainsi à entretenir lui valut de nombreuses difficultés avec ses collègues et avec le gouvernement; il fut même emprisonné en 1810, puis en 1820, pour avoir violemment dénoncé le massacre de *Peterloo*. Mais déjà son enthousiasme diminuait, et sa carrière parlementaire s'acheva sans éclat.

BURDETT-COUTTS (Angela, baronne), philanthrope anglaise (Londres 1814 - *id.* 1906), fille cadette de sir Francis Burdett et petite-fille du riche banquier Thomas Coutts. Elle dirigea elle-même, avec une habileté remarquable, ses nombreuses œuvres de bienfaisance; elle chercha particulièrement à promouvoir le progrès matériel et moral des catégories sociales ou des régions déshéritées, par l'éducation et l'enseignement technique; elle aida aussi généreusement l'Eglise anglicane. Son action s'étendit à travers l'Empire, pour lequel elle témoignait un vif intérêt. Ce fut une des personnalités les plus célèbres de l'Angleterre victorienne. En 1881, elle épousa un jeune Américain, William L. Ashmead-Bartlett, qui se fit naturaliser britannique et participa aux activités philanthropiques de la baronne.

BURDIGALIEN adj. et n. m. (du lat. *Burdigala*, Bordeaux). Se dit de l'étage inférieur du système miocène.

— ENCYCL. Le *burdigalien* est compris entre l'aquitanien et le vindobonien (ex. : sables de l'Orléanais et de la Sologne, graviers de Lozère aux environs de Paris). La mer envahit alors les plaines à l'extérieur de l'arc alpin.

BURDJ AL-'ARAB. V. BORG EL-ARAB.

BURDJ ḤAYDAR, loc. de Syrie, dans le djabal Samān. Basilique à colonnes du IVe s.

BURDJITE, nom de la deuxième dynastie de mamelouks, qui régna en Egypte depuis 1382 jusqu'à la conquête du sultan Selim (1517). Elle tire son nom d'une tour (*burdj*) de la citadelle du Caire où elle tenait garnison.

BURDJ SAFĪTA, localité de Syrie, dans le djabal Alaouite; 4 000 hab. (en majorité grecs orthodoxes). Le Chastel-Blanc des Templiers, reconstruit au XIIIe s. après un tremblement de terre, domine la ville.

BURDON-SANDERSON (sir John Scott), médecin anglais (West Jesmond, près de Newcastle, 1828 - Oxford 1905). Professeur de physiologie à University College à Londres (1874), il devint en 1883 professeur à Oxford. Les adversaires de la vivisection l'attaquèrent avec violence.

BURDUR, v. de Turquie occidentale, ch.-l. de prov., sur le *lac de Burdur*; 15 000 hab. Manufactures de tapis. Marché agricole. — La *province* (« *il* ») *de Burdur* a 158 300 hab.

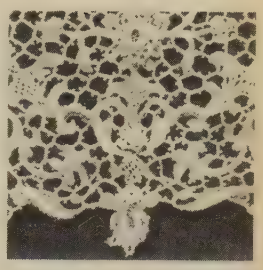

point à l'aiguille

dentelles de Burano

point de rose

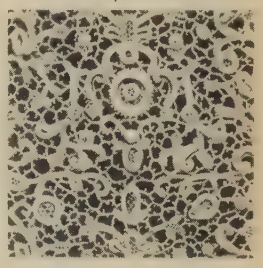

Jacob BURCKHARDT

Phot. Giraudon, Bibl. nat. suisse.

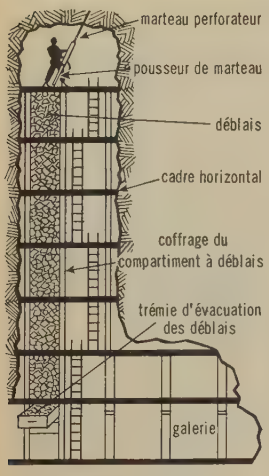

bure (mine)

BURDWĀN, v. de l'Inde (Bengale occidental), sur la Damodar ; 63 000 hab. Industries alimentaires, textiles et mécaniques.

BURE n. f. (bas lat. *bura*). Grosse étoffe de laine, de coloration brune, dont on se sert en particulier pour la confection des vêtements de certains ordres religieux et de certains détenus. || *Par extens.* Vêtement confectionné avec cette étoffe.

BURE n. m. (origine germ.). Min. Puits intérieur, servant à la circulation du charbon, du minerai ou du matériel, reliant verticalement deux ou plusieurs galeries ne débouchant pas au jour. || *Bure d'étage,* bure reliant deux niveaux d'étage. || *Bure à recettes multiples,* bure qui dessert plusieurs niveaux.
— Pêch. Syn. de BIRE.
— ENCYCL. Min. Un *bure* est équipé avec deux cages, ou une cage et un contrepoids, et des échelles pour la circulation du personnel si l'équipement mécanique n'a pas les sécurités voulues. Pour l'évacuation du charbon, on installe généralement dans le bure un descendeur hélicoïdal.

BURE (Idelette DE), femme du réformateur Calvin († Genève 1549). Elle était veuve, et jeune encore, quand elle épousa Calvin, en 1540. Trois enfants naquirent de ce mariage ; ils moururent en bas âge.

BURE, BUREUS ou **BURÆUS** (Johan), érudit suédois (Akerby 1568 - Vardsaetra 1652). Un des deux précepteurs de Gustave-Adolphe, il devint bibliothécaire du roi et archiviste général. Possédant des connaissances exceptionnellement étendues en théologie, en archéologie, en astronomie et même en cabalistique, il a écrit de nombreux ouvrages, notamment sur les monuments anciens de la Suède, ainsi que des poésies d'un mysticisme exalté.

BURE ou **BURÆUS** (Anders), géographe suédois (Säbra, près de Härnösand, 1571 - Stockholm 1646). Il publia en 1611 *Lapponiae, Bothniae Cajanaeque regni Sueciae provinciarum septentrionalium nova delineatio* et, en 1626, *Orbis Arctici nova accurata delineatio,* carte en six feuilles.

BURE (DE), ou **DEBURE,** famille de libraires-éditeurs français, installée à Paris en 1660. GUILLAUME FRANÇOIS (Paris 1731 - *id.* 1782), reçu libraire en 1753, publia : *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers* (7 vol., 1763-1768). — GUILLAUME II (Paris 1734 - *id.* 1820), cousin et associé du précédent, reçu libraire en 1759, devint libraire de la bibliothèque du roi et de l'Académie des sciences. Les deux associés publièrent des « étrennes » fort à la mode au XVIIIe s. — LAURENT-FRANÇOIS (Paris 1775 - *id.* 1864) publia à partir de 1825 une collection de classiques français en 104 volumes, connue sous le nom de *Bibliothèque de l'amateur.*

BURÉ (Emile), journaliste français (Dreux 1876 - Paris 1952). Il collabora d'abord à des feuilles socialistes, puis à *l'Aurore* de Clemenceau. Après 1919, il dirigea *l'Eclair,* puis *l'Avenir,* et fonda *l'Ordre* (1929). Réfugié aux Etats-Unis de 1940 à 1944, il y dirigea la revue *France-Amérique ;* à son retour en France, il reprit *l'Ordre,* qui disparut rapidement pour des raisons financières.

BUREAU n. m. (de *bure,* étoffe). Table à écrire, portant ou non des tablettes et des tiroirs : *Un bureau d'acajou. Ecrire à son bureau.* || Salle où est installée cette table de travail : *Travailler dans son bureau.* || *Par extens.* Ensemble du mobilier de cette salle : *Un bureau Empire.* || Lieu de travail des employés d'une administration ou d'une entreprise : *J'ai pensé aux collègues du bureau. A cette heure, ils se levaient pour aller au travail.* (A. Camus). || Etablissement ouvert au public, et où se trouve un service d'intérêt collectif : *Bureau de l'enregistrement.* || Guichet : *Les bureaux d'un théâtre.* || Service assuré dans un bureau : *Bureau commercial.* || Ensemble des employés travaillant dans un bureau : *La lenteur des bureaux.* || Ensemble des membres d'une assemblée, d'une réunion, élus pour y diriger les travaux : *Réunion du bureau.*
— LANGUE CLASS. Grosse étoffe de laine brune : *Il prist quatre aunes de bureau, s'en accoustra comme d'une robe longue* (Rabelais). || *Bureau d'esprit,* maison, société qui s'occupe fort des choses de l'esprit, en partie de littérature, et qui prétend y faire la loi. || *Tenir bureau d'esprit,* faire parade d'esprit à jour fixe et dans un lieu déterminé.
— LOC. DIV. *Fournitures de bureau,* tous articles destinés au travail dans un bureau. || *Homme de bureau,* celui dont l'activité s'exerce dans un bureau. || *Représentation à bureau ouvert,* où le public payant a accès ; *représentation à bureaux fermés,* réservée à un public invité ou qui a loué sa place. || *Bureau de placement,* agence procurant des emplois aux salariés et du personnel aux employeurs. (V. PLACEMENT et MAIN-D'ŒUVRE.) || *Bureau de poste,* local où l'administration des postes reçoit et expédie les correspondances. || *Bureau de tabac,* boutique pour la vente au détail des tabacs et d'autres marchandises de la Régie.
— Dr. fisc. *Bureau d'enregistrement,* bureau où l'on perçoit les droits dits « d'enregistrement », après avoir enregistré les actes.
— Dr. intern. *Bureaux internationaux,* organes centraux créés par des conventions internationales collectives, constituant parfois des *Unions internationales,* en vue de faciliter les relations entre les Etats contractants dans le cadre de la convention. (Les principaux sont : 1° le Bureau international des administrations télégraphiques ; 2° le Bureau international des postes ; 3° le Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle ; 4° le Bureau international de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ; 5° le Bureau international des poids et mesures ; 6° le Bureau international de l'éducation ; 7° le Bureau international des expositions ; 8° le Bureau international du travail [B.I.T.], organe permanent de l'Organisation* internationale du travail.) || *Bureau international de l'heure* (B.I.H.), v. HEURE. || *Bureau des temps élémentaires* (B.T.E.), v. TEMPS.
— Dr. mar. *Bureau Véritas,* v. VÉRITAS.
— Hist. *Bureaux arabes,* organismes qui furent chargés, en Algérie, de l'administration des autochtones en territoire de commandement. (Ils avaient été créés par le maréchal Bugeaud en 1844. Leur organisation et leurs attributions furent réglées par une circulaire fondamentale du 21 mars 1867. Par suite de l'extension du territoire civil, leur rôle a été progressivement réduit. Le service des Affaires indigènes, puis musulmanes, qui a fonctionné en Algérie jusqu'en 1945, a trouvé son origine dans cette institution.)
— Mil. *Bureau d'état-major,* organisme d'un état-major* spécialisé dans une mission particulière et commandé par un chef de bureau relevant du chef d'état-major : *Depuis la fin du XIXe s., les états-majors français sont répartis en quatre bureaux.* || *Bureau de la place, de garnison,* v. PLACE, GARNISON.
— Inst. polit. Ensemble des personnes qui ont charge d'assurer le fonctionnement d'une assemblée et d'en diriger les débats : *Une assemblée législative se constitue par l'installation de son bureau.* (V. part. *encycl.*) || *Bureau électoral,* bureau constitué pour recevoir les votes des électeurs et procéder au dépouillement du scrutin. (V. ÉLECTION.) || Subdivision des membres d'une assemblée délibérante par voie de tirage au sort : *L'Assemblée nationale réunie en ses bureaux...*
— Procéd. *Bureau de justice,* table devant laquelle les magistrats sont assis à l'audience.
— ENCYCL. Mobil. Au Moyen Age et au XVIe s., on nomme *bureau* tout tapis recouvrant un meuble (coffre ou table) servant à écrire. A partir de 1600, le bureau devient une table munie de tiroirs, dont le dessus est recouvert d'un cuir ou d'un tissu fixe. Au XVIIe s., il est souvent orné d'une marqueterie de métal (Boulle). Au XVIIIe s., des formes nouvelles apparaissent : bureau de dame en dos d'âne, bureau à cylindre* (bureau de Louis XV, exécuté de 1760 à 1769 par les ébénistes Œben et Riesener, les sculpteurs et mécaniciens Duplessis, Winant et Hervieux [musée du Louvre]), bureau surmonté d'un gradin ou accompagné d'un serre-papiers (cartonnier). Le développement de l'industrie donne naissance à de multiples formes de bureaux, combinant l'emploi du bois et du métal, de forme utilitaire avant tout. Les bureaux modernes, formés par un plan de travail reposant sur deux blocs de tiroirs appelés *caissons,* sont équipés de nombreux dispositifs de rangement et de classement. Il existe divers types de bureaux spécialisés : bureau de dactylo, plus bas que la normale ; bureau de secrétaire, avec support de la machine à écrire rentrant dans le corps du meuble ; bureau de dessinateur complétant la table à dessin, etc.
— Inst. polit. La Restauration et l'Empire avaient tenu à réserver au chef du pouvoir exécutif la désignation du président de l'Assemblée législative, mais c'est, à l'heure actuelle, une prérogative des Chambres que d'élire leur *bureau,* qui assure la vie matérielle de l'assemblée intéressée. (V. ASSEMBLÉE NATIONALE [Ve République].)
— Organ. Le *bureau* reçoit les informations, les trie, les classe, les compare, met en évidence les relations entre les différents faits et indique les conséquences prévisibles de chaque action possible. Une fois la décision prise, le bureau la met en forme, la transmet et surveille son exécution. (→ Biblio.)

Bureau central de renseignements et d'action (B. C. R. A.), organisme de la France libre, installé dès octobre 1941 à Londres, puis disposant d'une antenne à Alger en 1943 ; dirigé par Dewavrin (colonel Passy) et s'inspirant des Services spéciaux britanniques, il eut la charge de coordonner et d'équiper la Résistance française ; il constitua, à cet effet, de nombreux réseaux et s'occupa de « renseignements » de contre-espionnage, d'évasions, de parachutages et d'atterrissages, de sabotages, etc. En octobre 1943, il fusionna avec les services secrets de l'armée d'Afrique pour former la Direction générale des services spéciaux.

Bureau des longitudes. V. LONGITUDES (*Bureau des*).

BUREAU, famille champenoise, à laquelle appartient Jean **Bureau,** seigneur de Montglat († Paris 1463), qui se distingua au service de Charles VII, fut maître de l'artillerie en même temps que son frère GASPARD, seigneur de Villemomble († apr. 1469), et contribua à la conquête de la Guyenne et à la victoire de Castillon (1453).

BUREAU (Edouard), botaniste français (Nantes 1830 - Paris 1918). Professeur au Muséum (1874), il a écrit sur les familles des loganiacées, des bignoniacées, des moracées des travaux remarqués. Il publia un ouvrage sur les végétaux du terrain houiller de la basse Loire (1910-1914).

BUREAU (Paul), juriste et sociologue français (Elbeuf 1865 - Paris 1923). Professeur à l'Institut catholique de Paris, il eut de nombreux contacts avec les milieux protestants et appuya volontiers les mouvements catholiques de gauche. Il examina les problèmes démographiques en fonction de la doctrine catholique, et fut l'un des fondateurs de la science des mœurs. Principaux ouvrages : *la Crise morale des temps nouveaux* (1907), *l'Indiscipline des mœurs* (1920) et *l'Introduction à la méthode sociologique* (1923).

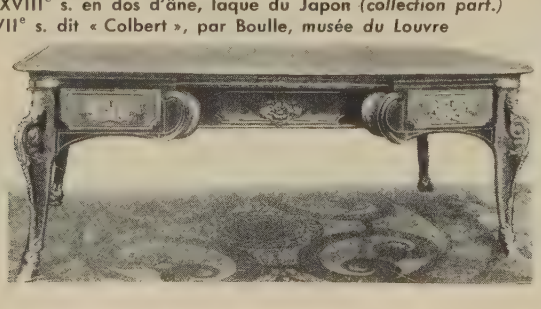

bureau XVIIIe s. en dos d'âne, laque du Japon *(collection part.)*
XVIIe s. dit « Colbert », par Boulle, *musée du Louvre*

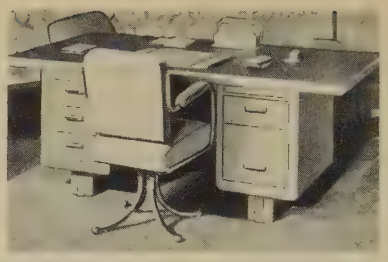

bureau XXe s. en acier

BUREAU DE LA RIVIÈRE. V. RIVIÈRE.

BUREAUCRATE n. m. Employé de bureau. || *Péjor.* Employé appartenant à l'Administration et animé d'un esprit de routine.

BUREAUCRATIE [si] n. f. Influence excessive de l'Administration sur la conduite des affaires : *La bureaucratie est le despotisme de l'inertie* (E. de Girardin). || Ensemble des fonctionnaires, des bureaucrates : *L'armée* [...] *était devenue* [...] *une lourde bureaucratie dont l'orgueil et l'égoïsme montaient à mesure que baissait son idéal* (Jaurès). [→ Biblio.]

BUREAUCRATIQUE adj. Relatif à la bureaucratie, aux hommes et à la vie des bureaux : *Comme mon ambition bureaucratique n'était pas grande, j'abandonnais la rédaction à mes camarades* (A. Dumas).

BUREAUCRATISER v. tr. Soumettre au régime bureaucratique.

BUREAUCRATISME n. m. Domination, dans le cadre d'un Etat ou d'un parti, d'une puissance bureaucratique autoritaire.

BUREBISTA, chef suprême des Daces vers le milieu du Ier s. av. J.-C. Il fonda un royaume solide, se heurta aux Romains, ravagea la rive droite du bas Danube, mais, à sa mort, son Etat se disloqua.

BURELAGE n. m. Philat. Fond de lignes légères, parallèles ou croisées, sur lequel se détache la gravure d'un timbre-poste.

BURÈLE ou **BURELLE** n. f. Hérald. Fasce diminuée de largeur et toujours employée en nombre. (V. pl. HÉRALDIQUE, 52.)

BURELÉ, E adj. Hérald. Se dit du fascé quand le nombre de ses divisions est au moins égal à dix. (V. pl. HÉRALDIQUE, 55.)
— Post. Se dit d'un fond rayé destiné à une surimpression : *Timbre sur fond burelé.*

BURES-SUR-YVETTE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), dans le sud-ouest de la région parisienne ; 2 643 hab. (2 402 aggl.). Eglise en partie du XIIIe s. ; toile attribuée à Titien. Château du XVIIe s. Centre de séjour. Lotissements.

BURETTE n. f. (de l'anc. fr. *buire ;* francique **buk*). Petit flacon à goulot, renfermant divers liquides destinés aux usages de la table : *Le chef s'est trompé de burette et a pris l'huile de la lampe pour l'huile de la salade* (Mérimée).
— Chim. Nom donné à des tubes de verre de forme variable, gradués en parties d'égale capacité, et destinés le plus souvent aux analyses chimiques. || *Burette de Bunte,* appareil servant à l'analyse des gaz. (C'est un tube gradué, fermé à ses deux extrémités par des robinets. On le remplit d'eau, dont l'écoulement aspire le gaz à étudier. On y fait passer successivement de la potasse [pour absorber le gaz carbonique] et de l'acide pyrogallique avec potasse pour absorber l'oxygène ; les diminutions de volume, lues sur la graduation, donnent la proportion de ces deux gaz.)
— Liturg. Petit flacon qui contient le vin ou l'eau destinés à la messe. (Ce sont ordinairement, aujourd'hui, des fioles de verre, mais il en existe en cristal ou en métal ; certaines sont de vraies pièces d'orfèvrerie.)
— Technol. Petit récipient en fer-blanc, muni d'un long tube effilé, et dont on se sert pour verser l'huile de graissage dans les organes des machines, le pétrole dans les lampes, etc. (Il existe un très grand nombre de types de burettes.)

BURG n. m. Mot allemand qui sert souvent à désigner les châteaux forts du Moyen Age.

burettes liturgiques

BURG, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), sur le plateau de Lannemezan ; 394 hab. (129 aggl.). Gisement de pétrole.

BURGAGE n. m. Hist. *Tenure en burgage,* type de tenure d'origine normande, dont la possession devint, en Angleterre, le critère de la bourgeoisie. (C'était une terre ou une maison représentant une rente d'une valeur au moins égale à douze deniers et dégagée de toute servitude manoriale.)

BURGARD (Raymond), universitaire français (Troyes 1892 - Cologne 1944). Historien, professeur au lycée Buffon à Paris, il fonda le journal clandestin *Valmy,* un des premiers de la zone occupée (le n° 1 parut en janvier 1941). Arrêté par l'Abwehr le 2 avril 1942, condamné à mort par le Tribunal du peuple de Berlin siégeant à Sarrebruck, il fut exécuté après deux ans de prison.

BURGAS, v. et port de Bulgarie, sur la mer Noire, ch.-l. de district, au fond du *golfe de Burgas ;* 72 800 hab. Centre industriel exploitant les gisements miniers de l'extrémité orientale du Balkan : houille et fer au N. de la ville, cuivre au S. Eaux sulfureuses. — Le *district de Burgas* a 440 000 hab.

BURGAU n. m. Nom commun aux diverses grosses coquilles des genres *turbo, trochus,* etc., dont on tire une nacre très employée dans les incrustations et surtout pour la fabrication des boutons.

BURGAU n. m. Céram. V. BURGOS.

BURGAUDINE n. f. ou **BURGAUD** n. m. Nacre fournie par la coquille des burgaux*, et remarquable par son éclat perlé.

BURG BEI MAGDEBURG, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Magdeburg), au N.-E. de Magdeburg ; 30 200 hab. Eglise du XIIe s. Industries textiles et chimiques. Métallurgie. Chaussures.

BURGDORF, en franç. **Berthoud,** v. de Suisse (cant. de Berne), à l'entrée de l'Emmenthal, sur l'Emme ; 11 600 hab. Eglise gothique. Dans le château, musée historique. Filatures et tissages de toile.

BURGEAGE n. m. Action de burger.

BURGENER (Alexandre), guide suisse (Saas-Fe 1845 - Bergli 1910). Il s'est rendu célèbre par les ascensions difficiles qu'il réussit, particulièrement avec A. F. Mummery, C. T. Dent : premières ascensions du Zinal Rothorn par l'arête S.-E. (1872), du Cervin par l'arête de Zmutt (1879), du Taeschorn par l'arête du Diable (1887), des Grands Charmoz (1880), du Grépon (1881), de l'aiguille Verte par le couloir en Y (1881), du Telmuld Tau au Caucase (1886), du col du Lion (1880), du Grand Dru (1878), du mont Maudit par l'arête de La Tour Ronde (1887). Il disparut dans une avalanche.

BURGENLAND, province de la république d'Autriche, située le long de la frontière hongroise ; 3 965 km² ; 276 100 hab. Capit. *Eisenstadt.* Les Alpes se terminent dans le Burgenland par des collines peu élevées qui dominent la vaste plaine hongroise. La forte densité de la population s'explique par la richesse agricole (cultures de céréales, nombreux vignobles). Le sous-sol de la province renferme du lignite (mine de Neufeld) et sans doute du pétrole.
L'opposition de ses habitants avait empêché l'Autriche de l'occuper tout entier au lendemain de la Première Guerre mondiale, et un plébiscite unit, en décembre 1919, Sopron et les communes voisines à la Hongrie.

BÜRGENSTOCK, montagne de Suisse, dominant la rive S. du lac des Quatre-Cantons (1 134 m à la Hammetschwand). Une station d'été homonyme est établie en contrebas, à 880 m d'alt.

BURGER v. intr. Activer l'ébullition du verre fondu en y plongeant des baguettes de bois vert.

BÜRGER (Gottfried August), poète allemand (Molmerswende, Harz, 1747 - Göttingen 1794). Il appartient au groupe des écrivains de Göttingen qui, parallèlement au *Sturm und Drang,* contribuèrent à créer une littérature allemande originale. Le succès immédiat de sa *Lenore** (1773) et de ses autres ballades* (*le Chasseur sauvage, la Chanson du brave homme*) montre combien ses contemporains apprécièrent l'imagination d'un poète qui tirait son inspiration des légendes populaires et nationales. Il fut pourtant vivement critiqué par Schiller ; la déception que Bürger éprouva de cette critique vint s'ajouter à ses déboires sentimentaux : après avoir perdu, en 1786, celle qui avait dominé toute sa vie sentimentale et qu'il avait chantée sous le nom de Molly, il avait fait un mariage malheureux (1790). Ces circonstances peuvent expliquer son suicide. Il reste le plus grand poète lyrique de l'Allemagne avant que paraisse Gœthe.

Bürger (MALADIE DE). V. BUERGER.

BÜRGER (W.). V. THORÉ.

BURGESSA n. f. Fossile de l'époque cambrienne, voisin des crustacés, et caractérisé par une grande carapace presque circulaire et un long telson articulé.

BURGH. V. BOURG.

BURGHĀN ou **BURHĀN,** principal centre pétrolier de Koweït, relié par pipe-line au port de Mīna al-Aḥmadī.

BURGHER [gœr] n. m. (mot du dialecte boer hollandais). Nom donné, dans les dernières années du XIXe s., aux citoyens de la république sud-africaine du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange.
— ENCYCL. Seuls, les *burghers* étaient investis, au Transvaal, des droits politiques, et admis à prendre part à l'élection du chef de l'Etat, ainsi qu'à celle des membres des assemblées délibérantes. Seuls, également, ils avaient accès aux fonctions publiques. En revanche, ils étaient soumis, de dix-huit à soixante ans, au service militaire, et tenus de se présenter armés et équipés à toute réquisition de l'Etat.

BURGHLEY (William CECIL, baron). V. CECIL.

BÜRGI (Jost), horloger suisse (Lichtensteig 1552 - Kassel 1632). En 1579, le landgrave de Hesse, Guillaume IV le Sage, l'attacha à sa personne à Kassel, en qualité d'horloger et d'astronome, et l'envoya à Prague en 1592, avec un globe céleste, auprès de son neveu l'empereur Rodolphe II. En 1604, Bürgi retourna à Prague, où il travailla jusqu'en 1631 à l'observatoire, avec Tycho Brahé, puis avec Kepler. Il aurait inventé les logarithmes avant Neper, et réalisa des horloges dont la précision, extraordinaire pour l'époque, permit à Kepler d'établir sa théorie du système solaire. Il construisit également des instruments d'observations astronomiques et topographiques, ainsi que des sphères célestes, dont l'une, datant de 1584, se trouve au musée du Conservatoire national des arts et métiers, et d'autres à Kassel et à Gotha.

BURGIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à Bourg-en-Bresse ; habitant ou originaire de cette ville.

BURGKMAIR (Hans), peintre et graveur allemand (Augsbourg 1473 - *id.* 1531). D'abord élève de son père, Thoman Burgkmair (1444-1523), puis, à Colmar, de Martin Schongauer (1488), il dut, après 1490, faire un voyage en Italie du Nord. Etabli à Augsbourg à partir de 1498, il fut avec Dürer l'un des premiers maîtres allemands ralliés aux conceptions artistiques de la Renaissance italienne. Parmi ses peintures, caractérisées par le souci d'ampleur dans la composition et la délicatesse dans l'exécution, citons : *Madone à l'Enfant* (1509), à Nuremberg ; les triptyques de *Saint Jean à Pathmos* (1518) et de *la Crucifixion* (1519), *Esther devant Assuérus* (1528), à Munich. Il a peint aussi des portraits très serrés, au nombre desquels celui de *Hans Schellenberger* (1505), à Cologne, celui du peintre et sa femme (1529), à Vienne.

BÜRGLEN, village de Suisse (cant. d'Uri), au pied du massif du Tödi ; 2 800 hab. Maison du XVe s., où la tradition situe le lieu de naissance de Guillaume Tell.

BURGLEY (William Cecil, baron). V. CECIL.

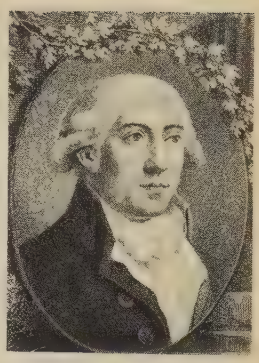

G. A. BÜRGER

Hans BURGKMAIR
portrait de Schellenberger
musée de Cologne

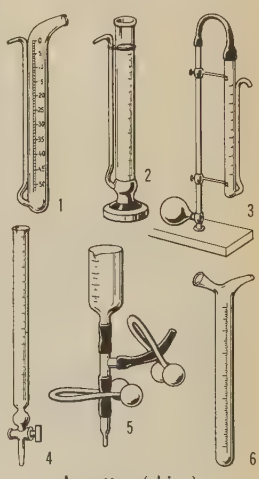

burettes (chim.)
1. Alcalimétrique; 2. De Gay-Lussac; 3. De Mangeon, avec prise en caoutchouc; 4. Avec robinet en verre soufflé; 5. De Mohr, avec pinces et tube d'affluence réuni à la burette par un caoutchouc; 6. Hydrotimétrique.

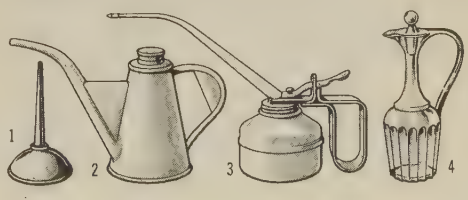

burettes
1. De machine à coudre; 2. A suif; 3. De mécanicien; 4. De table.

Phot. Larousse, Giraudon.

BURGOS
arc de Santa María

la cathédrale

BURGO-DE-OSMA (EL), v. d'Espagne, en Vieille-Castille (prov. de Soria), au S.-E. de Soria ; 3 800 hab. Evêché. Cette petite ville doit son caractère à ses rues à arcades et à ses nombreux édifices et maisons seigneuriales : cathédrale du XIIIe s., remaniée du XVe au XVIIIe s., avec de très belles grilles et un retable du XVIe s. Université de Santa Catalina (1555). — Près de la ville, ruines romaines de l'antique *Uxama Argelae*.

BURGONDE adj. et n. Relatif aux Burgondes.

◆ N. m. Linguist. Langue ancienne du groupe germanique oriental, parlée par les Burgondes.

BURGONDES, anc. peuple d'origine scandinave, qui vivait primitivement sur les côtes de la Baltique, au S. de la péninsule scandinave, dans les îles (Bornholm* a conservé le nom de *Burgundarholm* jusqu'au XIIIe s.) et entre l'Oder et la Vistule.

Les *Burgondes*, après des luttes dans lesquelles ils n'eurent pas l'avantage, s'établirent comme alliés des Romains dans l'est de la Gaule et dans la haute Germanie, où ils fixèrent leur capitale à Worms (413). Ce premier royaume ne dura pas longtemps : les Burgondes, qui avaient cherché à s'étendre vers la Belgique, furent vaincus par Aetius (436). Ils furent transférés en 443 en Sabaudia (Savoie), reçurent en qualité d'hôtes des terres selon le processus de la tertio, prirent Genève pour capitale et se répandirent dans le bassin de la Saône et du Rhône jusqu'à la Méditerranée. Unis tout d'abord aux Francs contre les Wisigoths, ils entrèrent en lutte avec leurs anciens alliés. Victorieux à Vézeronce en 524, ils succombèrent en 532 à Autun. Leur territoire fut réuni à la Neustrie. Il ne reste guère de traces toponymiques ou anthropologiques de la conquête burgonde, bien que ce peuple ait donné son nom à la Bourgogne. La *Lex Burgundionum*, dite « loi gombette », qui autorisait le mariage avec les peuples voisins, a favorisé l'assimilation aux dépens des Burgondes eux-mêmes.

BURGOS [gos] n. m. Céram. Enduit métallique transparent qui s'obtient en précipitant, par un acide faible, une solution de sulfure double d'or et de potassium, et en broyant le précipité avec un peu de fondant et de l'essence de lavande. (Syn. BURGAU, LUSTRE BURGOS OU BURGAU.)

les Burgraves
caricature de Daumier
musée Victor-Hugo, Paris

Hugo, lorgnant les voûtes bleues,
Au Seigneur demande tout bas
Pourquoi les astres ont des queues
Quand les Burgraves n'en ont pas.

BURGOS, v. d'Espagne, en Vieille-Castille, ch.-l. de prov., sur l'Arlanzón, à 850 m d'alt. ; 82 400 hab. Archevêché. Capit. de la Castille jusqu'à la fin de la reconquête, Burgos est aujourd'hui une ville un peu assoupie. Elle possède quelques industries (matières plastiques) ; mais, surtout, ses monuments lui attirent de nombreux visiteurs. C'est la ville du « Cid », et l'on peut y voir le « Solar del Cid » ou sol de sa maison. C'est aussi la véritable capitale de l'art gothique en Castille. Outre l'abbaye cistercienne de Las Huelgas (cloîtres romans, tombeaux des rois de Castille) et la chartreuse de Miraflores (XVe s.), aux portes de la ville, citons surtout la cathédrale Sainte-Marie, du XIIIe s., continuée et agrandie du XIVe au XVIIIe s., avec un grand cloître à deux étages du XIVe s. ; la chapelle du Connétable, du XVe s., et la magnifique tour-lanterne à voûte ajourée du XVIe s. ; les églises Santa Gadea (XIIe s.), San Esteban (XIIIe s.), San Gil (XIIIe-XIVe s.), San Lesmes (XVe-XVIe s.), San Nicolás (XVe s.) ; l'Hospital del Rey, fondé par Alphonse VIII pour les pèlerins de Saint-Jacques ; les fortifications anciennes, avec notamment la porte mudéjare, dite « Arco de San Esteban » ; la Casa del Cordón, construite vers la fin du XVe s. ; la Casa de Miranda, du XVIe s., belle œuvre de la Renaissance, et l'Arco de Santa María, porte monumentale du XVIe s., devenue musée provincial. — La *province de Burgos*, au cœur de la Vieille-Castille, a 474 000 hab. Au N., les monts Cantabriques, humides et boisés, nourrissent des troupeaux de bovins ; quelques industries sont dispersées. Vers l'E., la chaîne Ibérique est presque déserte. Au centre et au S., des plateaux calcaires secs (*páramos*) sont le domaine des cultures céréalières et de l'élevage du mouton ; les vallées, plus chaudes et plus fertiles, possèdent des cultures et des prairies irriguées.

— Hist. La ville fut fondée en 884 par Diego Rodríguez, comte de Castille. Lors de l'union de la Castille et du León (1037), Burgos devint la capitale de la Castille et le resta jusqu'en 1492. Rodrigo Ruy Díaz de Bivar, dit le Cid, y naquit en 1026. Burgos fut prise en 1808 par les Français et, en 1813, par les armées de Wellington.

BURGOS (Francisco Javier DE), homme politique espagnol (Motril, Grenade, 1778 - Madrid 1849). Il se rallia à Joseph Bonaparte, et dut émigrer de 1812 à 1817. Il fut deux fois ministre, en 1833 et en 1846. On lui doit diverses œuvres littéraires.

BURGOYNE (John), général et homme de lettres britannique (Sutton, Bedfordshire, 1722 - Londres 1792). Il reçut en 1777 le commandement des renforts britanniques envoyés au Canada contre les insurgés américains. Son offensive vers le sud obtint d'abord des succès, mais les retards de Howe*, qui devait avancer à sa rencontre, le laissèrent isolé et, le 17 octobre 1777, il fut obligé de capituler à Saratoga. Auteur de divers pamphlets et comédies.

BURGOYNE (sir John Fox), maréchal britannique (Londres 1782 - *id.* 1871), fils illégitime du précédent. Officier du génie, il servit brillamment dans la guerre péninsulaire (1808-1814). En 1855, les problèmes posés par le siège de Sébastopol lui apportèrent de nouvelles responsabilités et en firent un des principaux conseillers de lord Raglan*.

BURGRAVE n. m. (allem. *Burgraf* ; de *Burg*, forteresse, et *Graf*, comte), titre donné, dans le Saint Empire, au commandant militaire d'une ville ou d'une citadelle, représentant soit l'empereur, soit un prince ecclésiastique ou laïque. (Très tôt, le burgraviat devint héréditaire et fut un titre nobiliaire en même temps qu'une fonction militaire.)

Burgraves (LES), drame de V. Hugo, en trois parties (*l'Aïeul, le Mendiant, le Caveau perdu*) et en vers (Théâtre-Français, 7 mars 1843). L'action se déroule aux bords du Rhin, que V. Hugo avait visités en 1840, dans un des burgs qui ont défié pendant quarante ans l'empereur Frédéric Barberousse. L'empereur a disparu en Orient ; le burgrave Job (qui, dans sa jeunesse, s'appelait Fosco) touche à sa centième année. Il assiste avec tristesse à la décadence des générations, dans sa propre famille, et au déclin de l'Allemagne. Frédéric Barberousse reparaît sous les haillons d'un mendiant : dans sa jeunesse, il portait lui aussi un autre nom, Donato. Il est le frère de Fosco, qui croit l'avoir autrefois poignardé lors d'une rivalité provoquée par l'amour d'une femme ; celle-ci, aujourd'hui ignorée de tous, habite le burg sous le nom de Guanhumara : c'est une Corse, génie de la vengeance. Le drame se déroule entre ces personnages, autour de Régina, petite-fille de Job dont elle est l'unique consolation, et d'Otbert, qui ignore qu'il est le fils du vieux burgrave. Dans la dernière « partie », Otbert est sur le point de poignarder son propre père, à l'instigation de Guanhumara. L'intrigue se dénoue par une reconnaissance générale et par la mort de Guanhumara. Cette fresque gigantesque, d'une magnificence épique, n'eut aucun succès. Le drame fut l'occasion de railleries, de parodies et de caricatures ; il constitue la dernière tentative de V. Hugo à la scène.

BURGRAVIAT n. m. Dignité de burgrave. ‖ Seigneurie, juridiction d'un burgrave.

BURGSTÄDT, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Karl-Marx-Stadt), au N.-O. de Karl-Marx-Stadt ; 18 200 hab. Bonneterie. Machines pour l'industrie textile.

Burgtheater, théâtre national autrichien, à Vienne. Fondé par l'impératrice Marie-Thérèse (1741), il prit rang de théâtre national sous Joseph II (1776). Mais c'est seulement

le Burgtheater en 1903

sous la direction de J. Schreyvogel (1814-1832) qu'il acquit son prestige de grande scène classique, grâce à son répertoire et à la qualité de sa troupe. La direction de H. Laube (1849-1867), celle de Fr. Dingelstedt (1870-1881), contribuèrent à maintenir sa réputation européenne. L'édifice où il était installé depuis 1881 a été gravement endommagé par les bombardements de 1945.

BURHÂNPUR, v. de l'Inde (Madhya Pradesh), sur la Tāpti ; 55 000 hab. Industries artisanales : soieries, travail de l'or et de l'argent.

BURIÁN (Stephan), comte **von Rajecz**, homme politique autrichien (Stampfen, près de Presburg [auj. Bratislava], 1851 - Vienne 1922). D'abord diplomate, il fut, de 1903 à 1912, administrateur de la Bosnie-Herzégovine et ministre des Affaires étrangères en 1918. Il mena une politique favorable aux provinces polonaises de la monarchie.

BURICA, cap de l'Amérique centrale, sur la côte de l'océan Pacifique, marquant la limite entre les deux républiques de Costa Rica et de Panama.

BURIDAN (Jean), philosophe scolastique (Béthune v. 1300 - † apr. 1358). Une légende le représente comme complice des débauches de Jeanne de Navarre et de Marguerite de Bourgogne dans la tour de Nesle. Mais Jeanne était morte en 1305, alors qu'il n'était encore qu'un enfant. Il fut recteur de l'université de Paris en 1327. Dialecticien subtil, il s'est surtout occupé de logique et de commentaires sur Aristote, qu'il proclame le maître par excellence. Il professait avec éclat le *nominalisme* d'Occam. S'interdisant les questions théologiques, il est resté célèbre par ses études de la liberté. Nominaliste, Buridan ne peut admettre l'existence de la liberté humaine. Il rejette à la fois l'indifférentisme de Duns Scot et le déterminisme ; le choix se porte, dit-il, sur le bien qui semble le meilleur. On ne trouve pas dans ses écrits la fable dite de l'*âne de Buridan*.

Phot. Viollet, Tourisme espagnol, Dieuzaide-Rapho, X.

Buridan (âne de), fable célèbre attribuée à Buridan, et mettant en scène un âne qui se laisse mourir de faim et de soif entre un boisseau d'avoine et un seau d'eau, faute de pouvoir choisir entre ces deux biens. Par cette fable, Buridan aurait, dit-on, voulu prouver par l'absurde que, dans la pratique, le choix se fait toujours, même entre deux biens d'égale valeur.

Burie, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de Saintes), aux confins du pays de Cognac ; 1 206 hab. (536 aggl.) [*Buriauds*]. Eglise romane. Restes d'un château (XVIe s.).

burin n. m. (ital. *burino*, d'origine germ.). Technol. Ciseau d'acier utilisé pour couper les métaux, dégrossir les pièces métalliques, etc.

— Electro-acoust. *Burin de gravure*, outil utilisé pour creuser le sillon dans l'enregistrement mécanique. (V. disque.)

— Grav. Outil de graveur, composé d'une pointe carrée ou triangulaire et d'un manche en bois. (On le pousse sur la planche, à l'aide de la paume de la main.) [V. gravure.] ‖ *Par extens.* Gravure exécutée avec cet outil.

— Mar. Petit rouleau de bois qui sert à réunir deux cordages en passant l'œillet de l'un dans celui de l'autre. ‖ Coin en bois dur, court, arrondi et en forme de cône tronqué, qui sert à ouvrir les œillets des estropes, des bagues, etc.

— Préhist. Lame de silex terminée par un biseau obtenu en détachant deux éclats obliques.

— Encycl. Technol. Un *burin* est généralement utilisé en frappant sur sa tête avec un marteau tenu à la main. Mais on utilise aussi, pour des travaux importants de burinage, des marteaux pneumatiques, actionnés à l'air comprimé, qui permettent un travail moins pénible et plus rapide.

Burin (en lat. *Caelum, i*), petite constellation australe. Elle ne comprend que quelques étoiles, dont la principale est de magnitude 5. (V. ciel.)

burinage n. m. Action de buriner.

— Encycl. Le *burinage* s'exécute au moyen d'un burin à main, sur lequel on frappe avec un marteau à main, ou d'un burin pneumatique, actionné par de l'air comprimé. Pour buriner une surface, on pratique d'abord dans celle-ci des saignées au bédane, espacées d'une largeur un peu inférieure à celle d'un burin, puis on enlève au burin la matière entre les saignées.

buriner v. tr. Ebaucher ou dégrossir une pièce au moyen d'outils de choc, tels que bédane, burin. ‖ Graver au burin. ‖ *Fig.* Raconter en termes énergiques : *Buriner l'histoire.* ‖ *Pop.* Travailler dur.

— Hippol. Tromper sur l'âge réel d'un cheval, en formant un cornet dentaire artificiel.

burineur n. m. Ouvrier qui enlève, au moyen d'un burin ou d'un marteau, les bavures de métal sur une pièce. ‖ Instrument qui remplit l'office du burin. ‖ Ouvrier qui, dans les carrières, fait les trous de mines à la barre ou au burin. ‖ *Pop.* Qui travaille dur.

buriot n. m. (de *bourre*). Tas de foin qu'on a rassemblé avant qu'il fût séché complètement, afin de lui conserver une belle couleur verte.

Burke (Edmund), homme politique et écrivain britannique (Dublin v. 1729 - Beaconsfield 1797). Après des études de droit, il se lança dans l'activité littéraire. Sa première œuvre importante, *Vindication of natural Policy* (1756), montre l'esprit de Burke, déjà en réaction contre le rationalisme et le déisme très vague des générations précédentes. Esprit curieux plus qu'ouvert, l'intérêt qu'il portait aux événements mondiaux le poussa en 1759 à fonder l'*Annual Register*, sorte de chronique annuelle des faits contemporains.

Sûr de sa valeur, il se tourna vers la politique et, en 1765, il devint secrétaire particulier de lord Rockingham* ; c'était le début d'une longue amitié et aussi de sa fortune politique. Entré aux Communes, il recréa le parti whig, qui se désagrégeait en une multitude de coteries intéressées.

D'un tempérament excessif, passionné, religieux, mais peu scrupuleux, il détestait l'esprit de système et l'abstraction, préférant résoudre progressivement et dans la légalité des problèmes concrets et limités. Son génie politique allait donner à cette philosophie assez étriquée une force que le dynamisme révolutionnaire lui-même ne put entamer. Il fournit à l'aristocratie whig, libérale et conservatrice, la foi dont elle avait besoin pour lutter contre la turbulence des masses populaires et le jeu personnel de la Cour. Lorsque le gouvernement royal taxa, en 1765, les colonies américaines contre leur volonté, Burke défendit vigoureusement le droit des colons aux libertés anglaises contre l'arbitraire royal. Après s'être opposé à un projet de large réforme électorale présenté par Pitt, qu'il n'aimait guère, il réussit à faire passer en 1782 une réforme partielle qui, en supprimant les franchises de nombreux fonctionnaires royaux, assainit quelque peu la vie politique britannique et porta un coup sévère à l'influence monarchique. Partageant l'animosité de son ami Fox contre Pitt et Shelburne, il fut l'artisan de l'alliance contre nature Fox-lord North (1783) qui fit tomber Shelburne ; il entra alors dans le ministère Portland. Son attention se portait principalement sur les affaires de l'Inde ; depuis 1781, poussé par son ami Francis, il se déchaînait contre Hastings, dont la politique indienne n'avait pas été très scrupuleuse ; en 1784, il réussit à le faire comparaître pour enquête devant le Parlement. Partisan acharné du prince de Galles, il défendit en vain un projet de régence illimitée dès la première crise mentale de George III en 1788. Lorsque éclata la Révolution française, il adopta presque aussitôt une attitude hostile et ses *Reflections on the Revolution in France* (1790) condamnaient violemment l'insurrection populaire. Dès lors, il ne cessa plus de prêcher une véritable croisade, au prix de son amitié avec Fox et de l'unité de son parti ; en revanche, un nouveau parti tory puisa sa force de résistance dans cette même ferveur.

Burke (sir John Bernard), généalogiste britannique (Londres 1814 - Dublin 1892), auteur d'ouvrages généalogiques et héraldiques sur l'aristocratie britannique.

Burke (Robert O'Hara), voyageur irlandais (Saint Cleram, Galway, 1821 - en Australie 1861). Il traversa, du S. au N., entre le cap Cooper et le golfe de Carpentarie, des régions inexplorées du continent australien.

Burkhard (Willy), compositeur suisse (Evilard, Berne, 1900 - Zurich 1955). Il est l'auteur d'œuvres importantes, parmi lesquelles deux oratorios : *la Vision d'Isaïe* et *l'Année*, et un opéra : *Die schwarze Spinne*.

Bürkli (Karl), socialiste suisse (Zurich 1823 - *id.* 1901). Disciple de Fourier, il suivit Considérant en 1855, lorsqu'il alla au Texas pour y fonder un phalanstère, tentative qui se termina par un désastre. Il retourna en Suisse et se fit connaître comme orateur socialiste. Il avait fondé à Zurich (1851) la première société coopérative de consommation en Suisse.

Burlamaqui (Jean-Jacques), publiciste et juriste suisse (Genève 1694 - *id.* 1748). Il fut professeur à l'Université, puis membre du Conseil d'Etat de Genève. On lui doit : *Principes du droit naturel* (1747) et *Principes du droit politique* (1751).

Burlats, comm. du Tarn (arrond. de Castres), au N.-E. de Castres, près du Sidobre et sur l'Agout ; 1 151 hab. (287 aggl.). Ruines d'une église du XIIe s. et du *château de Burlats*, où se tint une cour d'amour aux XIIe et XIIIe s. Maison romane. Tour gothique. Tissage et filature de la laine. Emballages.

burle n. f. (ital. *burla*). Langue class. Plaisanterie.

Burleigh, déformation de **Burghley**. (V. Cecil.)

burlesque adj. et n. m. (ital. *burlesco* ; de *burlare*, plaisanter, formé de *burla*, farce). Qui est d'un comique outré et souvent trivial. ‖ *Par extens.* D'une extravagance risible.

— Encycl. Le *burlesque*, qui, dans son sens le plus général, se rencontre dans tous les arts (la caricature, par exemple), a été cultivé en littérature dès l'Antiquité : chez les Grecs, la *Batrachomyomachie*, racontant en vers homériques un combat entre rats et grenouilles, et, chez les Latins, l'*Apocolocyntosis*, de Sénèque, relatant la métamorphose de l'empereur Claude défunt en citrouille, peuvent être considérées comme des œuvres burlesques.

Mais, au sens strict, le *burlesque* désigne une forme particulière d'expression littéraire née en Italie au XVIe s. En France, l'influence des modèles italiens Berni, Caporali, Tassoni, Lalli, se combina avec l'imitation, très en vogue, du badinage marotique, pour donner naissance, vers 1640, au genre qu'un contemporain définissait : « l'explication des choses les plus sérieuses par des expressions tout à fait plaisantes et ridicules ». Après Sarasin, qui composa le premier poème burlesque et introduisit le terme en français, Scarron en donna le modèle dans son *Virgile travesti* (1648). Malgré les efforts d'Assouci, « l'empereur des burlesques » (*le Jugement de Pâris, Ovide en belle humeur, l'Enlèvement de Proserpine*, 1648-1653), le genre disparut vite sous le mauvais goût des imitateurs. Les écrivains romantiques, et en particulier Th. Gautier, ont eu tendance à ranger les burlesques du XVIIe s. parmi ceux qu'ils nomment les *grotesques**. Mais la critique moderne distingue le genre burlesque, fondé sur un procédé littéraire précis, la parodie, du genre grotesque, qui apparaît plutôt comme une des formes du *baroque* littéraire dans la première moitié du XVIIe s.

burlesquement adv. De façon burlesque.

Burlet (Jules de), homme politique belge (Ixelles-lez-Bruxelles 1844 - Nivelles 1897). Membre de la Chambre des représentants, où il siégeait parmi les catholiques, il lutta en faveur du protectionnisme (1884-1888). Il entra en 1891 dans le cabinet Beernaert comme ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et devint Premier ministre. En 1894, il fut nommé sénateur par le conseil provincial du Brabant. En 1895, il remplaça Mérode au ministère des Affaires étrangères.

Burlington, v. des Etats-Unis (Vermont), sur la rive E. du lac Champlain ; 33 200 hab. Evêché catholique. Université d'Etat. Industries alimentaires. Centre de séjour. — V. des Etats-Unis (Iowa), près du Mississippi ; 30 600 hab. Usine d'armement. Confection. — V. du Canada (Ontario), sur le lac Ontario ; 10 000 hab.

Burlington (Richard Boyle, lord), amateur d'art et architecte anglais (Londres 1693 - *id.* 1753). Au retour d'un voyage en Italie (1714-1715), il fit transformer par Campbell, dans le goût de Palladio, Burlington House. Lors d'un second voyage en Italie (1719), il rencontra William Kent, qui devait être son associé pendant trente ans. On lui demanda les plans du dortoir de Westminster School, de Petersham Lodge (Surrey), Tottenham Park (Wiltshire), et de maisons à Chiswick, York et Dublin. Il publia les traités d'architecture de Palladio et d'Alberti, ainsi que les dessins d'Inigo Jones.

Burlington House, ancienne demeure, à Londres, de lord Burlington (façade de 1715 dans un ensemble de constructions datant de 1868-1873). La Royal Academy et diverses compagnies savantes y ont leur siège.

Burlington Magazine (The), revue d'histoire de l'art, fondée à Londres en 1903, qui doit son nom au célèbre amateur anglais lord Burlington.

burlingue n. m. Arg. Bureau, au sens de « local où se tiennent des employés ».

Burlot (Eugène), ingénieur français (Oraison, Basses-Alpes, 1886 - Bergerac 1944). On lui doit de nombreux travaux expérimentaux sur les explosifs.

Burman, famille d'érudits hollandais, dont les membres les plus connus sont : Pieter, dit *l'Ancien* (Utrecht 1668 - Leyde 1741). Il a donné de nombreuses éditions d'auteurs latins ; — Johannes, botaniste (Amsterdam 1707 - *id.* 1779), neveu du précédent. Il devint professeur de botanique à Amsterdam en 1738. Il est l'auteur du *Thesaurus Zeylanicus* (1737) ; — Pieter, dit *le Jeune*, philologue et latiniste (Amsterdam 1714 - Wassenaar 1778), frère du précédent.

Burmeister (Hermann), naturaliste allemand (Stralsund 1807 - Buenos Aires 1892). Grand voyageur, surtout en Amérique du Sud, il devint directeur du muséum de Buenos Aires. On lui doit plusieurs récits de voyage et des ouvrages d'entomologie.

Burnand (sir Francis Cowley), humoriste et auteur dramatique anglais (Londres

burins

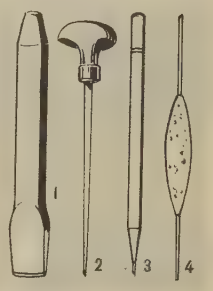

1. De mécanicien ; 2. De graveur sur bois ; 3. De graveur sur pierre ou sur cuivre ; 4. De graveur sur acier.

Edmund BURKE
gravure de W. Arndt

BURNE-JONES
« l'Amour dans les ruines »
Tate Gallery, Londres

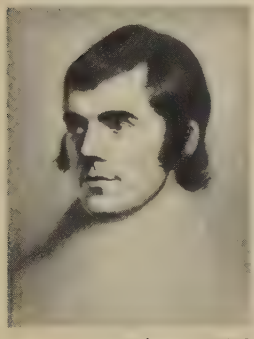

Robert BURNS

John BURNS

burnous

1836 - *id.* 1917). Il a écrit plus de cent vingt comédies légères ou opérettes, dont la plus célèbre est *Suzanne aux yeux noirs* (*Black-eyed Susan*) [1866]. Collaborateur (1863), puis directeur (1880-1906) du *Punch*.

BURNAND (Eugène), peintre et graveur suisse (Moudon 1850 - Paris 1921). Élève de B. Menn et de Gérome à l'Ecole des beaux-arts de Paris, il a peint surtout des scènes alpestres (*Ferme suisse* [1883, musée de Genève], *Taureau des Alpes* [1885, Lausanne], *Changement de pâturage* [1885, Berne]); il s'inspira également de la Bible.

BURNAT (Emile), botaniste suisse (Vevey 1828 - *id.* 1919). D'abord ingénieur à Mulhouse, il se voua à la botanique, et plus particulièrement à la végétation des Alpes maritimes, et commença une flore de cette région, qu'il n'eut pas le temps de terminer. Son grand herbier et sa bibliothèque botanique ont été légués à la ville de Genève.

BURNE-JONES (sir Edward), peintre anglais (Birmingham 1833 - Londres 1898). Ami de W. Morris et de Ruskin, élève de Rossetti, il fut un des représentants les plus marquants du préraphaélisme*. L'influence de Botticelli est chez lui très marquée. Auteur de vitraux pour la cathédrale du Christ à Oxford, il fut combattu par la Royal Academy, dont il allait devenir membre associé en 1885, et cessa d'exposer de 1870 à 1877, pour triompher, à partir de cette date, à la Grosvenor Gallery. Il a peint de somptueuses décorations pour l'église anglaise à Rome, et pratiqua la peinture sur verre. Parmi les musées d'Angleterre, celui de Birmingham conserve le plus grand nombre de ses œuvres.

BURNES (sir Alexander), voyageur écossais (Montrose, Forfarshire, 1805 - Kaboul 1841). En 1832, il traversa la partie continentale de l'Inde et le plateau de l'Iran, depuis le Pendjab jusqu'à Bandar Būchīr, en passant par Kaboul, Balkh et Téhéran. Nommé baronnet en 1836, il partit en Afghānistan pour y remplir une mission commerciale et surtout diplomatique, et y fut assassiné. On a de lui deux relations de voyage : *Travels to Bokhara* (1834) et *Cabool* (1842).

BURNET (Gilbert), prélat et historien britannique (Edimbourg 1643 - Salisbury 1715). Anglican de la Basse Eglise, ses plaidoyers en faveur d'une large tolérance à l'égard des dissidents l'opposèrent progressivement à Lauderdale, puis à la Cour. A l'avènement de Jacques II (1685), il se réfugia en France, puis aux Provinces-Unies, où il devint l'un des conseillers de Guillaume d'Orange et de Marie. Il accompagna ceux-ci en Angleterre lorsque la révolution de 1688 leur eut donné la couronne, et son influence dans les affaires ecclésiastiques fut considérable jusqu'à la mort de Guillaume III. Mais son médiocre intérêt pour les questions dogmatiques choquait une partie du clergé anglican, et la réaction de la Haute Eglise, qui marqua le règne d'Anne, réduisit beaucoup son crédit. Principaux ouvrages : une histoire de la Réforme anglaise, *History of the Reformation in England* (1679-1715), et une chronique contemporaine, *History of his own time* (1724-1734), qui donne d'intéressants renseignements sur l'histoire ecclésiastique sous les derniers Stuart.

BURNET (John), helléniste anglais (Edimbourg 1863 - Saint Andrews 1928). Il a publié des éditions critiques de Platon et d'Aristote.

BURNETT (Frances HODGSON, dame), femme de lettres anglo-américaine (Manchester 1849 - Long Island 1924). Elle suivit sa famille, qui alla s'installer dans le Tennessee (1865). Elle débuta en 1870 par des nouvelles publiées dans des revues américaines; sa réputation fut établie en 1877 par *Cette petite de chez Lowrie*. Elle a donné ensuite de nombreux romans : *Haworth* (1879), *la Jolie Barbare* (*A Fair Barbarian*) [1881], *Dans une administration* (*Through one Administration*) [1883], *le Petit Lord Fauntleroy* (1886), le plus connu, qu'elle adapta à la scène, *Une dame de qualité* (*A Lady of Quality*) [1896].

BURNETT (James). V. MONBODDO.

BURNEY (Charles), historien anglais (Shrewsbury 1726 - Chelsea 1814). D'abord organiste et compositeur, l'œuvre de sa vie demeure la *General History of Music* (1776-1789), ainsi qu'un important ouvrage sur *Metastasio* (1796).

BURNEY (Frances, dite **Fanny**), femme de lettres anglaise (King's Lynn 1752 - Londres 1840). Mêlée très jeune à la société élégante de Londres, elle publie sous l'anonymat un roman par lettres, *Evelina ou les Débuts dans le monde d'une orpheline* (1778); c'est sa meilleure œuvre. Vinrent ensuite *Cécilia ou les Mémoires d'une héritière* (1782), *Camilla* (1796) et *la Vagabonde* (*The Wanderer*) [1814]. Toutes ces œuvres restent dans la tradition du roman de mœurs anglais du XVIIIe s. Ayant épousé en 1793 le général d'Arblay, émigré français, elle vécut en France de 1801 à 1812. Son *Journal* et ses *Lettres* révèlent une grande finesse d'observation.

BURNHAM (James), philosophe américain (Chicago 1905), de père anglais. Après de brillantes études à Princeton, puis à Oxford, il devient professeur de philosophie à l'université de New York. Il est affilié à un groupe de marxistes trotskistes de 1933 à 1940, avec lequel il rompt parce que « parvenu à conclure au caractère erroné du marxisme ». En 1941, il publie un livre au retentissement mondial : *The Managerial Revolution* (publié en France en 1947 avec une préface de Léon Blum, sous le titre *l'Ere des organisateurs*), où il constate la disparition progressive du régime capitaliste au profit non pas d'un régime socialiste, mais d'un régime « directorial », qui, selon lui, se trouvait déjà préformé — au sens marxiste du terme — dans la société actuelle. Ce livre, écrit au moment des premières victoires européennes des nationaux-socialistes, décrit une société mondiale dominée par trois grands groupes de « directeurs » : l'Amérique rooseveltienne, l'Europe nazie, l'Eurasie soviétique; bien que les événements aient largement démenti la prévision de Burnham, son livre n'en a pas moins appelé l'attention sur le rôle croissant que jouent les « technocrates » dans le monde moderne. On lui doit également : *The Machiavellians* (1943), *The Struggle for the world* (1947), *The Case for De Gaulle* (1948), *The coming Defeat of communism* (1950).

BURNHAM-ON-SEA, v. de Grande-Bretagne (Somersetshire), sur le chenal de Bristol; 9 200 hab. Station balnéaire. Terrains de golf.

BURNIAUX (Constant), écrivain belge d'expression française (Bruxelles 1892). Auteur de romans réalistes sur la condition ouvrière (*les Temps inquiets*, 1944-1952).

BURNLEY, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), en bordure des Pennines; 85 000 hab. Grand centre d'industries textiles (tissage du coton). Constructions aéronautiques. Pièces d'automobiles et de cycles. Maison du XIVe s. qui appartint à Byron.

BURNOUF (Jean-Louis), linguiste français (Urville, Normandie, 1775 - Paris 1844). Sa *Méthode pour étudier la langue grecque* (1814) et sa *Méthode pour étudier la langue latine* (1840) furent longtemps classiques. On lui doit encore une traduction de Tacite.

BURNOUF (Eugène), orientaliste français (Paris 1801 - *id.* 1852), fils du précédent. Il réussit à déchiffrer le zend en s'aidant du sanskrit, et fit connaître aux Occidentaux le bouddhisme. On lui doit surtout un *Commentaire sur le yaçna* (1833) et une *Introduction à l'histoire du bouddhisme* (1845). [Acad. des inscript., 1832.]

BURNOUF (Emile Louis), orientaliste français (Valognes 1821 - Paris 1907), cousin du précédent. Directeur de l'école d'Athènes, il a laissé de nombreux ouvrages de philologie, d'archéologie et d'histoire, en particulier la *Méthode pour étudier la langue sanskrite* (1859), le premier *Dictionnaire classique sanskrit-français* (1863), l'*Essai sur le véda* (1863), l'*Etude de mythologie comparée* (1872) et *la Mythologie des Japonais, d'après le Koku-si-Ryaku* (1875).

BURNOUS [nus ou nu] n. m. (ar. *burnūs*). Grand manteau de laine sans manches, à capuchon, en usage chez les Arabes. ‖ *Par anal.* Manteau d'homme ou de femme, analogue au précédent. ‖ Vêtement du nourrisson, très enveloppant, sans manches, mais pourvu d'une petite capuche pour la tête. (Ce vêtement peut être fermé devant par une fermeture à glissière, le bas formant sac; ouatiné et molletonné, il permet de transporter confortablement le bébé dans les premiers mois de sa vie, d'où son nom de « nid d'ange ».)

BURNPUR, v. de l'Inde (Bengale occidental), sur la Dāmodar, près d'Asansol; 13 700 hab. Centre métallurgique (fonderies, aciéries et constructions mécaniques); industries chimiques.

BURNS (Robert), poète écossais (Alloway, Ayrshire, 1759 - Dumfries 1796). Fils d'un pauvre paysan, il devait se trouver, à la mort de son père (1784), dans une situation difficile. Ayant peu à peu complété par lui-même la maigre instruction qu'il avait reçue, il composait des poèmes en dialecte écossais. Songeant à s'expatrier aux Antilles, il eut l'idée, pour payer son voyage, de faire imprimer quelques-unes de ses œuvres (1786). Remarqué par le Dr Blacklock, l'ouvrage connut un immense succès. Une nouvelle édition, augmentée, en parut à Edimbourg. Elle rapporta au poète-paysan, avec une grande notoriété, un peu d'argent, et elle lui valut en outre un poste dans l'Administration des contributions indirectes (1789). Malheureusement, l'enthousiasme qu'il témoigna à la Révolution française le rendit suspect, et il dut abandonner tout espoir d'obtenir jamais de l'avancement. D'autre part, ses excès dans le travail comme dans les plaisirs minèrent rapidement sa santé. Il mourut à trente-sept ans, laissant une œuvre faite de poèmes et de chansons, pleine de verve, d'entrain, d'humour, où les sentiments exprimés sont toujours sincères, directs et spontanés.

BURNS (John), homme politique britannique (Londres 1858 - *id.* 1943). Cet ouvrier mécanicien adhéra dès sa jeunesse aux idées socialistes. Syndicaliste actif, il s'orienta vers la politique. Il fut élu membre du premier conseil municipal de Londres (1889), puis, en 1892, député aux Communes. Il entra au gouvernement Campbell-Bannerman en 1905, premier ouvrier appelé à une fonction ministérielle dans le Royaume-Uni. Modéré au point d'être timoré, il remplit ses fonctions sans grand talent. Pacifiste convaincu, il démissionna en 1914, aussitôt après la déclaration de guerre, et ne reparut plus.

BURNSIDE (Ambrose Everett), général nordiste américain (Liberty, Indiana, 1824 - Bristol, Rhode Island, 1881). Il fit les campagnes du Mexique (1847-1849), puis quitta l'armée pour diriger la fabrication de fusils de son invention (1852), et passa à l'administration des chemins de fer de l'Illinois (1853). Il reprit du service à la guerre de Sécession, se signala à Bull Run, commanda le corps expéditionnaire contre la Caroline du Nord et se distingua à Roanoke Island (1862). Battu à Fredericksburg, il démissionna (1862) puis reçut de Grant le commandement du 9e corps, mais fut battu à Petersburg. Administrateur du chemin de fer de Pennsylvanie (1866), il vint en 1870 au quartier général allemand tenter la négociation d'un armistice avec la France. Sénateur de Rhode Island en 1875.

BURNTISLAND, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse (Fifeshire), sur la rive N. de l'estuaire du Forth; 5 700 hab. Exportation de charbon. Constructions navales. Locomotives. Usine d'aluminium.

BURON n. m. (du germ. *bur*, cabane). En Auvergne, chalet pastoral où l'on fabrique le fromage.

BURON (Romain), peintre verrier français, actif entre 1535 et 1550. Il est surtout connu pour ses verrières de Sainte-Foy de Conches; mais il fit aussi des vitraux pour l'église de Gisors (en collaboration avec son père), pour Jumièges (auj. à La Mailleraye-sur-Seine), pour le Grand-Andely et pour Saint-Etienne de Beauvais.

BUROT ou **BEUROT** n. m. Syn. de PINOT GRIS.

BURQUCH, localité de Syrie, dans le massif montagneux de l'Hermon (alt. 1 581 m). Ruines d'un temple et d'une basilique.

BURR (Aaron), homme politique américain (Newark, New Jersey, 1756 - Port Richmond, New York, 1836). Fils d'un pasteur qui avait fondé l'université de Princeton, il s'enrôle dès le début de la guerre d'Indépendance, devient lieutenant-colonel, mais démissionne en 1779, après s'être brouillé avec Washington. Avocat renommé, il est élu sénateur (comme républicain) et, en 1800, devient vice-

Phot. Hollyer, British Council, Stéréoscopie, Rouget-Rapho.

président de la Chambre des représentants. Se jugeant diffamé par Hamilton, il le tue en duel (1804). Déconsidéré, il s'exile dans l'Ouest, qu'il essaie d'entraîner dans la sécession. Accusé de haute trahison, acquitté, il termine sa vie dans les affaires, à New York.

BURRIANA, v. d'Espagne (prov. de Castellón), dans la plaine côtière du Levant; 17 700 hab. Eglise gothique. Important commerce d'oranges.

BURROUGH (sir James), architecte anglais (1691 - 1764). Il présida avec autorité aux travaux de construction de Cambridge, dont il avait établi les projets, fut « esquire bedell » (1727) et maître de Caius College à Cambridge (1754). On lui doit divers bâtiments à Peterhouse, Queen's College.

BURROUGHS (William Steward), industriel américain (Rochester, Etats-Unis, 1857 - Saint Louis 1898). D'abord simple employé de banque, il inventa la première additionneuse imprimante à commande par touches. En 1886, il fonda la société qui porte son nom, pour exploiter les brevets qu'il prit de 1880 à 1895 afin de protéger son invention.

BURRUS (Sextus Afranius), préfet du prétoire († 62 apr. J.-C.). Originaire de Narbonnaise, tribun militaire puis procurateur, il fut nommé préfet grâce à Agrippine (51). Il contribua à faire proclamer Néron par les prétoriens. De mœurs sévères, il chercha, concurremment avec Sénèque, à contenir les mauvais instincts de l'empereur, mais s'abaissa aussi à le féliciter, après le meurtre d'Agrippine, d'avoir « échappé aux intrigues de sa mère ». Il fut peut-être empoisonné.

BURSAL, E, AUX adj. (du lat. *bursa,* bourse). Hist. Relatif aux impôts. ‖ *Edits bursaux,* sous l'ancienne monarchie, édits portant création d'impôts.

BURSARIA n. m. Plante aux fleurs blanches, souvent cultivée dans la région méditerranéenne. (Nom sc. : *Bursaria spinosa.* Le genre, d'origine australienne, fait partie de la famille des pittosporacées.)

BURSARIA n. m. (du lat. *bursa,* bourse). Protozoaire cilié aplati, ovale, ressemblant à une bourse, et qui vit dans les eaux douces. (Famille des bursariidés, de l'ordre des spirotriches.)

BURSARIIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires ciliés spirotriches, vivant dans les eaux douces ou dans les eaux marines, et dont certains sont parasites de vertébrés, notamment de l'homme.

Burschenschaft (allem. *Bursch,* jeune homme, étudiant, et du suffixe collectif *schaft*), association d'étudiants allemands. Elle apparut à la fin du XVIIIe s., vers 1791, mais son rôle politique débuta à Iéna en 1806. Elle groupa en 1815 des étudiants des principales universités allemandes, qui, deux ans auparavant, avaient quitté leurs études pour prendre part aux guerres de l'époque. Ils cherchèrent à développer le sentiment d'une patrie allemande commune, entre les diverses parties, alors très divisées, de l'Allemagne. Après l'assassinat de Kotzebue par Sand (1819), les *Burschenschaften* furent poursuivies. Les « procès des démagogues » engagés contre elles firent condamner nombre de leurs adhérents à de lourdes peines de prison. L'année d'après, les associations se reformèrent avec le caractère d'associations secrètes. Leurs membres se divisèrent en *Arminen,* poursuivant un but idéal et littéraire, et en *Germanen,* désirant l'unification de l'Allemagne sur le territoire réel. Ces associations ont servi à renforcer en Allemagne les aspirations à l'unité nationale et à un régime plus libéral; mais ces étudiants patriotes et libéraux ne furent pas suivis par la masse de la population.

BURSÉRA n. m. (du nom du botaniste allemand Joachim *Burser*). Genre d'arbres qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Le bois de rose de la Guyane, apprécié pour l'ébénisterie, est un burséra.* (*Bursera gummifera* des Antilles donne la gomme *élémi des Antilles. B. delpechiana* de la Guyane donne une essence que l'on appelle *essence de linalsé.* Le genre [près de cent espèces] sert de type à la famille des burséracées.)

BURSÉRACÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, ayant pour type le genre *bursera,* à feuilles composées pennées. — ENCYCL. Cette famille comprend une douzaine de genres et près de trois cents espèces, toutes des régions tropicales. Principaux genres : *bursera, aukoumea, boswellia, canarium, pachylobus.* De nombreuses *burséracées* donnent des résines huileuses appelées *élémis.* Leur bois a une importance économique très appréciable.

BURSÉRINE n. f. Résine blanche, assez estimée, que produit une espèce de *burséra.*

Bursfeld, abbaye bénédictine allemande (Hanovre) fondée en 1093, qui fut placée à la tête de la congrégation à laquelle elle donna son nom. La congrégation réformée de Bursfeld s'organisa à partir de 1446, et s'étendit sur toute la Rhénanie et l'Allemagne occidentale. Au temps de sa plus grande extension, elle groupait 180 monastères de moines et de moniales. Très affaiblie par la Réforme, elle survécut jusqu'en 1802. La congrégation favorisa les études monastiques.

BURSIAN (Konrad), philologue allemand (Mutzschen, Saxe, 1830 - Munich 1883), auteur d'une *Geographie von Griechenland* (3 vol., 1862-1872) et fondateur, en 1874, du *Jahresbericht,* bibliographie annuelle de l'Antiquité classique.

BURSICULE n. f. (du lat. *bursa,* bourse). Bot. Fossette où se loge le rétinacle, ou glande visqueuse, qui unit les étamines au style, chez les orchidées en particulier.

BURSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, comprenant le seul genre *bursa,* divisé lui-même en nombreux sous-genres. (Ils vivent dans les mers chaudes.)

BURSITE n. f. (du lat. *bursa,* bourse). Inflammation d'une bourse séreuse, que l'on désigne parfois sous le nom d'*hygroma aigu.* (Cette lésion peut être traumatique, infectieuse, goutteuse ou rhumatismale.)

BURSLEM, anc. v. de Grande-Bretagne (Staffordshire), aujourd'hui rattachée à Stoke-on-Trent.

BURTON (Robert), écrivain anglais (Lindley, Leicestershire, 1577 - Oxford 1640). Il fut pasteur à Oxford et acquit par ses lectures une érudition considérable, qui nourrira le curieux ouvrage intitulé *Anatomie* de la mélancolie, par Démocrite junior,* dont six éditions successives, augmentées chaque fois de nouveaux chapitres, parurent de 1621 à 1651. Burton y apparaît comme un humaniste curieux de toutes les questions, mais son humour ne dissimule pas toujours l'inquiétude que suscitent chez lui certains problèmes psychologiques.

BURTON (sir Richard Francis), voyageur anglais (Torquay 1821 - Trieste 1890). Cet officier de la Compagnie des Indes visita La Mecque et Médine (1853) et l'Afrique orientale. Parti avec Speke à la recherche des sources du Nil, il découvrit en 1856 le lac Tanganyika. Il visita ensuite le pays des Mormons, aux Etats-Unis, une partie du Brésil, la Syrie, les mines d'or du pays de Madian (1876-1877) et la Côte-de-l'Or avec le commandant V. L. Cameron. Il finit consul général britannique à Trieste.

Burton (LISÉRÉ DE). Toxicol. Coloration violacée des gencives au niveau du collet des dents. Le *liséré de Burton* est un symptôme de l'intoxication par le plomb, et s'observe dans tous les cas de saturnisme chronique. Il indique une altération des gencives et de la racine des dents. Les soins de propreté doivent être rigoureux, et le traitement général du saturnisme s'impose.

BURTONIA n. f. Arbuste ou arbrisseau australien, parfois très vénéneux, que l'on cultive dans nos jardins.

BURTON-UPON-TRENT, v. de Grande-Bretagne (Staffordshire), à l'E. de Stafford; 49 200 hab. L'eau de la région, imprégnée de sulfate de chaux, a été le principal facteur de localisation de nombreuses brasseries réputées. Fabriques de pneumatiques.

BURTY (Philippe), critique d'art français (Paris 1830 - Parays 1890). Il étudia le dessin et la peinture, puis fit de la critique d'art dans divers journaux et fut nommé inspecteur des beaux-arts (1881). Collectionneur, ami des Goncourt, il contribua avec ceux-ci et Louis Gonse à faire connaître en France l'art japonais. Il est l'auteur de : *les Chefs-d'Œuvre des arts industriels* (1866), *Eaux-Fortes de Jules de Goncourt* (1875), *Maîtres et Petits Maîtres* (1877), *Lettres d'Eugène Delacroix, 1815 à 1863* (1878), *Bernard Palissy* (1886).

BURU ou **BOEROE,** île de l'Indonésie, dans le groupe des Moluques; 19 700 hab. Les forêts des montagnes de Buru sont exploitées pour le bois, le rotin et la résine, produits exportés par Nambea.

BURUDJIRD, v. de l'Iran (VIe prov.), dans le Luristān; 49 000 hab. Des artisans y travaillent le fer, fabriquent des tapis et des cotonnades imprimées. Située sur le Transiranien, c'est l'un des principaux centres du commerce de l'opium et de la gomme en Iran.

BURULLUS. V. BOROLLOS.

BURY, comm. de l'Oise (arrond. de Clermont), sur le Thérain; 2 084 hab. (1 206 aggl.). Belle église en partie romane. Articles de bureau. Lingerie.

BURY, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N. de Manchester; 58 800 hab. Industries textiles (coton et laine). Papeteries. Constructions mécaniques.

BURY (Bernard DE), compositeur français (Versailles 1720 - *id.* 1785). En 1744, il est maître de musique de la Chambre et compositeur de la Cour pour les divertissements officiels. Il est nommé en 1751 surintendant de la musique du roi. Outre sa musique de théâtre et de ballet, il a laissé quelques cantatilles et quelques motets inédits, dont un *De profundis* à grand chœur.

BURY SAINT EDMUNDS, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du West Suffolk, sur le Lark; 20 000 hab. Elle posséda au XIe s. un des plus riches monastères d'Angleterre et une célèbre abbaye construite sur le plan à déambulatoire des abbayes des pays de la Loire, avec arcatures entrecroisées et portail surmonté d'un fronton guilloché. Bury Saint Edmunds fut aussi, du XIe s. au XVe s., un centre d'art de la miniature (*Psautier de la Vaticane* [v. 1032]; Bible exécutée entre 1121 et 1148 par maître Hugo [Corpus Christi College, Cambridge]; *Vie de saint Edmund,* par Lydgate [1433-1434]).

BURZET, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Largentière), aux confins du Velay méridional et du Vivarais; 1 310 hab. (505 aggl.) [*Burzetins*]. Célèbre procession de la Passion. Moulinage.

BUS [bys] n. m. Abrév. familière de *autobus.*

BUS (César DE), catéchiste et missionnaire français (Cavaillon 1544 - Avignon 1607). Avec son cousin Romillon, il introduisit en France, en 1592, à L'Isle-sur-la-Sorgue, la congrégation des *doctrinaires,* ou *pères de la doctrine chrétienne,* puis celle des *filles de la doctrine chrétienne* (ursulines*).

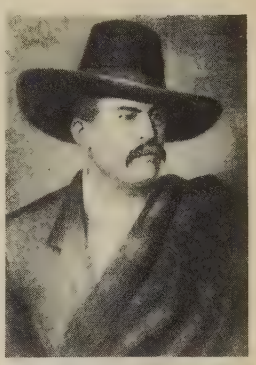

sir R. F. BURTON en 1879

BUSAIGLE [zɛgl] n. f. Espèce de buse à tarses emplumés, dite généralement *buse pattue.*

BUSARD [zar] n. m. (de *buse*). Rapace brun tacheté, souvent gris cendré chez les mâles adultes, aux ailes et à la queue longue, qui vit dans les endroits très découverts (long. 50 cm). — ENCYCL. Le *busard* parcourt d'un vol souple les grandes plaines et les marécages, à la recherche des petits animaux terrestres dont il se nourrit. Le nid de ce rapace est placé sur le sol. De nombreuses espèces habitent diverses régions du globe. Trois d'entre elles sont communes en France : les busards harpaye ou des roseaux (*Circus aeruginosus*), cendré ou de Montagu (*C. pygargus*), Saint-Martin (*C. cyaneus*). [Famille des falconidés.]

busard ayant capturé un renardeau

portrait d'une infante portant le busc
château de Villandry

BUSBECQ ou **BUSBECK, BOUSBECQ** ou **BOUSEBECQUE** (Ogier GHISLAIN DE), diplomate et écrivain français (Comines 1522 - près de Rouen 1592). Il fut ambassadeur de la cour impériale près Soliman II, gouverneur des fils de Maximilien II, intendant de l'archiduchesse Elisabeth, épouse du roi de France Charles IX, enfin ambassadeur de Rodolphe II près la cour de France. Busbecq avait recueilli, en Orient, un grand nombre de manuscrits anciens et d'inscriptions, dont le *monument d'Ancyre*. Il a aussi acclimaté en Europe beaucoup d'arbres et de fleurs du Levant, notamment le marronnier d'Inde, les tulipes et les lilas.

BUSC n. m. (ital. *busco*). Cost. Lame rigide de baleine, d'acier, munie de crochets et de boutons, qui maintient un corsage, un corset ou une ceinture. ‖ Au XVIe s., partie bourrée, piquée et rigide dans les vêtements masculins et féminins. (On disait : un pourpoint à LA BUSQUE.)
— Arm. Coude formé par l'inclinaison de la crosse* du fusil par rapport à l'axe du canon. — Trav. publ. Saillie installée dans le radier d'une écluse, sur laquelle viennent buter les entretoises inférieures des portes. ‖ *Faux busc*, pièce de bois recouvrant le busc, pour le protéger contre le choc de la porte.

BUSCH (Johannes), chanoine régulier allemand (Zwolle 1399 - Sülte v. 1480). Il fut l'un des plus importants réformateurs monastiques allemands du XVe s. Principaux ouvrages : *Chronicon Windeshemense* et *Liber de reformatione monasteriorum*, qui sont les meilleures sources pour l'histoire de la célèbre congrégation de Windesheim*.

Vannevar BUSH
par Erik Kaufman
(American portraits)

BUSCH (Wilhelm), peintre et écrivain humoriste allemand (Wiedensahl 1832 - Mechtshausen 1908). Il fut successivement — selon lui — commerçant, étudiant, gardien de l'ordre (sans doute soldat), peintre, apiculteur, et « accessoirement » écrivain. Dans ses œuvres comiques, *Max et Maurice* (1865), *Père Filucius* (1871), *la Bonne Hélène* (*Die fromme Helene*) [1872], *le Peintre Klecksel* (1884), sa feinte bonhomie cache parfois une réelle profondeur de pensée. Sa critique, souvent cruelle, du monde artificiel de la bourgeoisie laisse entrevoir sa désillusion. On regarde ses contes en images comme les modèles des bandes dessinées. Il existe un musée Wilhelm-Busch à Hanovre.

BUSCH (Ernst), feld-maréchal allemand (Bochum 1885 - en captivité dans le Nottinghamshire 1945). Chef de la XVIe armée en 1940 sur l'Aisne, puis en 1941 sur le Peïpous, il reçut successivement sur le front russe le commandement des groupes d'armées du nord, puis du centre. A la suite de l'offensive soviétique de juin 1944, il put rétablir son front aux limites de la Prusse-Orientale. Il commandait en 1945 les forces opposées au groupe d'armées de Montgomery, et fit partie de l'éphémère gouvernement Dönitz.

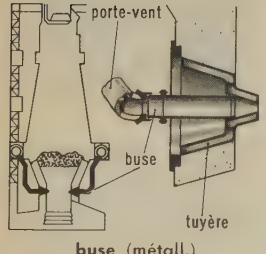

buse (métall.)

BÜSCH (Johann Georg), économiste allemand (Altenmedingen 1728 - Hambourg 1800). Il fonda dans cette ville, en 1756, une académie de commerce et publia des travaux sur l'économie commerciale.

BUSCHETO, architecte italien († Pise v. 1080). Il fut le premier architecte de la cathédrale de Pise et apparaît comme le créateur du style qui se répandra au XIIe s. en Toscane (Lucques, Pistoia), dans les ports ou les îles dominés par Pise.

BUSCHMANN (Johann Karl Eduard), linguiste allemand (Magdebourg 1805 - Berlin 1880). Il fit des recherches de linguistique sur les langues de la Malaisie, de la Polynésie et de l'Amérique centrale.

Buscón (EL), roman de Quevedo. (V. PABLO DE SÉGOVIE.)

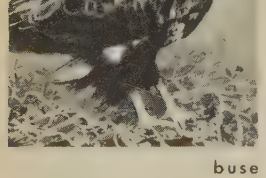

buse

BUSE n. f. (lat. *buteo*, sorte de faucon). Assez grand rapace (long. 55 à 60 cm), au plumage brun plus ou moins tacheté ou rayé, souvent très variable individuellement, caractérisé par un bec et des pattes plutôt faibles, des ailes amples et une queue large. ‖ *Fig.* Ignorant, sot : *Une vraie buse !*
— ENCYCL. De nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. La *buse variable* (*Buteo buteo*) est commune en France. Son régime se compose en très grande partie de petits rongeurs et, de ce fait, la buse doit être protégée. La patience avec laquelle, perchée, elle guette ses proies, lui a fait donner à tort une réputation de stupidité. Le nid est dans un grand arbre ou sur un rocher. La *buse pattue*, ou archiduc (*B. lagopus*), est un oiseau nordique qui descend plus au sud en hiver. (Famille des falconidés.)

BUSE n. f. (flam. *buis*, conduit). Tuyau (de terre cuite, de ciment, de céramique, de fonte, etc.), généralement court, qui assure l'écoulement et l'évacuation d'un fluide. ‖ Elément de conduite profilé, destiné à contrôler l'écoulement d'un fluide. ‖ *Buse d'injection*, ajutage utilisé pour faire pénétrer un gaz ou un liquide sous forme de jet, à grande vitesse, dans un autre fluide.
— Autom. Pièce du carburateur, qui augmente la vitesse de l'air lors de son passage au niveau du gicleur.
— Constr. Pièce permettant le raccordement des appareils de chauffage au conduit de fumée.
— Métall. *Buse de haut fourneau*, tuyau qui s'adapte aux tuyères, et par lequel passe le vent.
— Mil. *Buse de gabions*, gabions traversés et réunis par une perche, afin de protéger les tireurs.
— Min. *Buse d'aérage*, tuyau de gros diamètre, en tôle, en toile imperméabilisée ou en matière plastique, servant à l'aérage d'une galerie en cul-de-sac. (Syn. de CANAR.)

BUSENBAUM (Hermann), jésuite, théologien et moraliste allemand (Nottuln, Westphalie, 1600 - Münster 1668). Son traité intitulé *Medulla theologiae moralis* (1650), longtemps classique, a été attaqué par les gallicans et les protestants, qui estiment y trouver une apologie du régicide et du principe que la fin justifie les moyens.

BUSENELLO (Giovan Francesco), poète italien (Venise 1598 - Legnaro, Venise, 1659). Sa renommée est surtout liée aux cinq drames qu'il publia en 1656, avec le titre général *Delle Hore Ociose*, qui avaient été préalablement mis en musique par Cavalli et par Monteverdi (*l'Incoronazione di Poppea*, 1642). Le texte de l'opéra de Monteverdi est dû à la collaboration du poète et du musicien ; il paraît être le premier opéra écrit sur un argument historique.

BUSET (Max), homme politique belge (Faytlez-Manage, Hainaut, 1896 - Haine Saint-Paul 1959). Ancien élève de l'Université libre de Bruxelles, il devint directeur général de la Centrale d'éducation ouvrière. Député (1932), puis président du parti socialiste (1945-1959), il se distingua comme orateur et acquit une grande popularité, notamment parmi les mineurs du Borinage.

BUSETTE n. f. Métall. Garnissage, en matières réfractaires, de l'orifice inférieur d'une poche de coulée où vient appuyer la quenouille.

BUSH [bœʃ] n. m. (mot angl.). Biogéogr. Nom parfois donné, en Afrique orientale, en Australie et à Madagascar, à une formation adaptée à la sécheresse, formée d'arbres isolés (baobabs) et de buissons bas aux feuilles réduites (acacias, mimosacées, etc.).

BUSH (Vannevar), ingénieur électricien américain (Everett, Massachusetts, 1890). Après avoir fait ses études à l'Institut de technologie de cet Etat, puis à l'université Harvard, il reçut une chaire d'électrotechnique (1916), puis se consacra, durant la Première Guerre mondiale, à la détection des sous-marins. Il devint enfin président de l'Institut Carnegie (1939), puis directeur de la Recherche scientifique (1941). Il eut le premier l'idée de combiner l'intégrateur de Kelvin et le « torque amplifier » de Neumann pour arriver à un dispositif pratique d'intégration : ce fut l'intégrateur différentiel, construit de 1925 à 1931 au Massachusetts Institute of Technology, et le premier calculateur analogique complet. Il est aussi l'auteur de travaux sur la conduction dans les gaz, les diélectriques ; il a joué un rôle de premier plan dans les recherches qui ont abouti à la création de la bombe atomique, ainsi que dans le mouvement d'idées qui fit naître la cybernétique.

BUSHIDŌ n. m. (mot japonais). Code d'honneur auquel devaient se conformer les *samurai*, c'est-à-dire les membres de la caste militaire (*buke*) de l'ancien Japon.
— ENCYCL. L'essentiel de ce code peut se résumer en trois principes : le *samurai* ne sert pas deux maîtres ; il n'a pas deux paroles ; il ne doit pas hésiter à répandre son sang. Bien que des codes de chevalerie aient pu exister à une époque assez ancienne (sans doute dès le Xe s.), le *bushidō* est d'origine relativement récente, et depuis le XVIIIe s. a tendu, sous l'impulsion de théoriciens confucianistes ou zennistes comme Yamaga Sōkō et Ōishi Yoshio, à devenir davantage une éthique nationaliste qu'un code d'honneur purement militaire : dès le début du XXe s., les dirigeants nippons se sont efforcés de répandre dans le peuple l' « esprit bushidō », en usant des moyens de propagande modernes.

BUSHING [bœʃiŋ] n. m. Electr. Appareil comportant un circuit magnétique supportant un enroulement, et que l'on monte sur une traversée isolée pour constituer un transformateur de courant. (Le mot « bushing », consacré par la pratique courante, désigne improprement un TRANSFORMATEUR DE TRAVERSÉE.)

BUSHMEN. V. BOCHIMANS.

BUSHNELL (David), inventeur américain (Saybrook, Connecticut, 1742 - Warrenton 1824). En 1776, il construisit un petit sous-marin à hélice, la *Tortue*, avec lequel le sergent Ezra Lee attaqua une frégate anglaise. Bushnell doit être considéré comme un véritable précurseur, tant pour la création du sous-marin que pour l'emploi de l'hélice comme moyen de propulsion du navire. Il exerça ensuite la médecine en Virginie.

BUSHY STUNT [bœʃi stənt] n. m. Maladie à virus de la tomate.

BUSIGNY, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 2 999 hab. (2 896 aggl.). Gare importante. Constructions métalliques. Soudure. Industrie textile. Pèlerinage à la chapelle Saint-Urbain. Belles sources et fontaines.

BUSILLON n. m. Tube conique placé dans la tuyère, et qui sert à régler la venue du vent dans le haut fourneau.

BUSINESS n. m. V. BISNESS.

BUSINESSMAN [biznesman] n. m. (mot anglo-américain). Homme d'affaires qui gère d'importantes entreprises. ‖ Pl. *des* BUSINESSMEN.

BŪṢĪRĪ (Al-), poète arabe (en Haute-Egypte 1212 - † v. 1295). Il composa, en l'honneur de Mahomet, plusieurs poèmes, dont le plus célèbre est connu sous le nom de *Burda* (*Manteau du Prophète*).

BUSIRIS (« maison d'Osiris »), personnage mythique gréco-égyptien, roi cruel qui sacrifiait à ses dieux tous les étrangers pénétrant en Egypte. Ce mythe, expression des rancunes que la police égyptienne avait suscitées chez les navigateurs méditerranéens, en souvenir de sacrifices humains pratiqués en l'honneur d'Osiris à une époque très ancienne, fut rattaché à l'histoire d'Héraclès. On raconta qu'il s'était laissé amener à l'autel, mais qu'il avait brisé ses liens et massacré les prêtres avec le tyran.

BUSIRIS. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes d'Egypte situées : 1° en Thébaïde, non loin de Coptos, détruite en 292 par Dioclétien ; 2° vers l'entrée du Fayoum (auj. *Abousir el-Melek*) ; 3° au pied du plateau de Gizèh, dans le nome Létopolite ; les voyageurs y prenaient des guides pour aller visiter les Pyramides. Cette Busiris ne doit pas être confondue avec l'actuelle Abousir* (au N. de Sakkarah) où se trouvent les pyramides de la Ve dynastie ; 4° dans le Delta, sur la branche centrale du Nil, capitale du nome Busirite. Elle possédait un tombeau d'Osiris et un grand temple d'Isis (auj. *Abousir-Bana*). — Le nom de Busiris se retrouve aujourd'hui dans celui d'*Abousir*, porté par les trois dernières de ces quatre localités ; il est la transcription grecque du nom égyptien *pousiri*, littéral. *per-Ousiri*, la demeure, le temple d'Osiris.

BUSKEN HUET (Coenraad), écrivain hollandais (La Haye 1826 - Paris 1886). Issu d'une famille française protestante, il fut pasteur de l'église wallone de Haarlem de 1851 à 1862, vécut aux Indes (1868-1876), puis s'établit à Paris. Il a laissé notamment une étude sur *le Pays de Rembrandt* (1882-1884) et 20 volumes de *Fantaisies littéraires*, où il se montre un critique ingénieux, soumis à l'influence des écrivains français.

Phot. Giraudon, Doc. Henry Holt and Cy, Hoskings.

BUSKERUD, départ. (fylke) du S. de la Norvège; 14 809 km²; 162 800 hab. Ch.-l. *Drammen*.

BUSNACH (William), auteur dramatique français (Paris 1832 - *id.* 1907). Neveu du compositeur F. Halévy, il a été, en 1867-1868, directeur de l'Athénée, qu'il a fondé. On lui doit de nombreuses pièces, ainsi que des drames tirés des romans de Zola : *l'Assommoir, Nana, Pot-Bouille* (1883), *le Ventre de Paris* (1887), *Germinal* (1888).

BUSNEL (Robert), joueur français de basket-ball (Toulon 1914). Il fut vingt-huit fois international avant de devenir sélectionneur et entraîneur de l'équipe de France.

BUSNOIS (Antoine), poète et musicien franco-flamand (Busne, Flandre - † Bruges 1492). On le trouve à la chapelle de Bourgogne jusqu'en 1482. Son œuvre religieuse (3 messes à 4 voix et 9 motets) n'atteint pas à l'envergure de celle de son maître Ockeghem. Musicien de cour avant tout, il excelle dans la musique profane, et ses 71 chansons françaises témoignent du raffinement de la cour de Bourgogne à la fin du XVe s.; elles permettent de le considérer comme l'un des représentants les plus typiques de l'époque de transition entre le gothique et la Renaissance.

BUSON n. m. Buse (dialectal). || *Fig.* Homme stupide.

BUSON (Yosha Buson TANIGUCHI, dit), poète japonais (Kema, province de Settsu, 1716 - Kyōto 1783). Grand amateur de la nature, il fut d'abord connu comme peintre. Ses *haikus* n'ont été vraiment appréciés que cent ans après sa mort. Ils sont souvent comparés à ceux de Bashō.

BUSONI (Ferruccio Benvenuto), compositeur, pianiste et théoricien italien (Empoli, près de Florence, 1866 - Berlin 1924). Il parcourut l'Europe et les Etats-Unis comme interprète de Bach et de Liszt. Il fut aussi un professeur incomparable au Liceo de Bologne, au Conservatoire de Vienne ou à l'Académie de Berlin. Compositeur néo-classique et novateur dans l'ordre de l'harmonie, il écrivit deux opéras : *Arlecchino* (1916) et *Doktor Faust* (1924).

BUSQUÉ, E adj. (de *busc*). Qui présente une courbure convexe : *Nez busqué. Mademoiselle ne peut redresser son dos busqué pour voir ce qui se passe* (R. Martin du Gard). || *Par anal.* Arqué : *Le cheval andalou a le chanfrein busqué.*
— Trav. publ. *Portes busquées,* portes d'écluse dont les deux vantaux s'appuient l'un contre l'autre en formant un angle.

BUSQUER v. tr. Cost. Autref., munir d'un busc. || Auj., cintrer un combiné en plaçant une lame de baleine ou de ressort. || *Busquer une jupe,* la raccourcir par-devant en la creusant du haut de la ceinture. (Vx.)
— Trav. publ. Disposer suivant la forme d'un busc d'écluse.

BUSQUIÈRE n. f. Coulisse du corset, dans laquelle on introduit le busc. || Petit crochet de ceinture, souvent orné, pour suspendre des clefs, des ciseaux, etc. || Au XVIIe s., morceau de toile cousu à la pièce du corps de jupe, pour mettre le busc.

BUSSACO ou **BUÇACO**, hameau du Portugal (distr. de Coimbra). La *serra do Bussaco* constitue une magnifique réserve forestière. Victoire de Wellington sur Masséna (15 sept. 1810); le 27 du même mois, défaite de l'armée anglo-portugaise.

BUSSANG, comm. des Vosges (arrond. d'Epinal), dans les hautes Vosges cristallines, sur la Moselle, près du *col de Bussang;* 2 368 hab. (1 625 aggl.). Station thermale : eaux minérales froides, arsenicales, ferrugineuses, employées en boisson contre l'anémie. Centre de sports d'hiver. Au XVIe s., il existait près de Bussang d'importantes mines d'argent qu'a décrites Montaigne. Maurice Pottecher y fonda en 1895 le Théâtre du peuple. Fabrique de couverts. Tissage du coton.

BUSSANG (COL DE), col des Vosges, aux sources de la Moselle; alt. 734 m. La route nationale de Thann à Remiremont le franchit par un tunnel de 250 m.

BUSSARD n. m. ou **BUSSE** n. f. (lat. pop. **buttia,* tonneau). Anc. mesure de capacité, d'une contenance de l'ordre de 240 litres, employée notamment en Anjou.

BUSSE n. f. Mar. V. BÛCHE.

BUSSE (Karl), écrivain allemand (Lindenstadt-Birnbaum, prov. de Posen, 1872 - Berlin 1918). Dans ses poésies lyriques, il a subi surtout l'influence de Liliencron, Novalis, Lenau, mais il lui a manqué le don d'éveiller les échos profonds de l'âme. Ses romans donnent d'heureuses descriptions de la vie paysanne en Posnanie.

BUSSER (Henri), compositeur et professeur français (Toulouse 1872). Il fut l'élève de Franck, Widor, Guiraud et Gounod, à qui il succéda au grand orgue de Saint-Cloud. Premier grand prix de Rome (1893), il fut chef d'orchestre à l'Opéra (1905), professeur de la classe d'ensemble vocal au Conservatoire (1904), puis de la classe de composition (1931). Parmi ses œuvres, l'art lyrique tient une grande place, à côté de pièces pour piano, de mélodies et de chœurs. On lui doit un livre de souvenirs : *De « Pelléas » aux « Indes galantes »* (1955). [Acad. des bx-arts, 1938.]

BUSSEROLE ou **BOUSSEROLE** n. f. (de *buis*). Flor. Nom commun de l'arctostaphyllos, encore appelé *raisin-d'ours.* (Famille des éricacées.)

BUSSET, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans le Bourbonnais; 963 hab. (276 aggl.). Château médiéval restauré des comtes de Bourbon-Busset.

BUSSET, branche de la maison de Bourbon*.

BUSSIÈRE (LA), comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le sud du Gâtinais; 562 hab. (400 aggl.). Château en partie du XVe s., remanié; beau parc, communs du XVIIe s.

BUSSIÈRE-DUNOISE, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche; 1 706 hab. (360 aggl.).

BUSSIÈRE-GALANT, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le sud-ouest du Limousin; 1 777 hab. (279 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. — Aux environs, ruines d'un château du XIIIe s.

BUSSIÈRES, comm. de la Loire (arrond. de Roanne), en bordure des monts du Lyonnais; 1 797 hab. (948 aggl.). Chapelle du XIIe s. Tissage de la soie. Patrie de D. Foyatier.

BUSSIÈRES-BADIL, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Nontron), aux confins du Limousin; 692 hab. (208 aggl.). Belle église romane.

BUSSINE (Romain), chanteur français (Paris 1821 - *id.* 1899). Fondateur, avec Saint-Saëns, en 1871, de la Société nationale de musique, il fut nommé professeur au Conservatoire en 1872.

BUSSI SUL TIRINO, bourg d'Italie, dans les Abruzzes (prov. de Pescara); 4 100 hab. On y traite la bauxite de la région d'Avezzano. Industries chimiques.

BUSSONE, V. CARMAGNOLA (François).

BUSSUM, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), à l'E. d'Amsterdam; 38 300 hab. Métallurgie et constructions mécaniques. Industrie pharmaceutique. Chocolaterie.

BUSSY (Roger DE RABUTIN, comte DE), connu sous le nom de **Bussy-Rabutin**, général et écrivain français (Epiry, Nivernais, 1618 - Autun 1693). Après avoir débuté dans l'armée en 1634, il devint lieutenant général, mais, accusé de complots injurieux pour la majesté divine et les majestés humaines, abandonna la carrière militaire en 1652. Son *Histoire* amoureuse des Gaules* (imprimée en 1665) commença à circuler manuscrite en 1660. Elle lui valut treize mois à la Bastille et vingt-sept ans d'exil dans ses terres. Plus tard, il intenta un procès à Henri François de La Rivière (1682-1684), avec lequel sa fille, la marquise de Coligny, avait contracté un mariage secret (1679). Il le perdit, le mariage ayant été reconnu valide, et acheva ainsi de se rendre odieux. Il a écrit des *Mémoires* (1696, 2 vol.) et a laissé une volumineuse correspondance publiée en 1697. Ce fut un grand écrivain dont l'élégante désinvolture et le tour très original annonçaient le XVIIIe s. Il était le cousin de Mme de Sévigné. (Acad. fr., 1665.) — Un de ses fils, MICHEL **de Bussy-Rabutin** (1669 - Paris 1736), fut évêque de Luçon. (Acad. fr., 1732.) [→ Biblio.]

BUSSY (François DE), diplomate français (1699-1780). Chargé d'affaires à Vienne en 1728, puis à Londres en 1740-1743, il fut ministre plénipotentiaire à Hanovre en 1755. Envoyé en 1761 à Londres par Choiseul, il y entama des négociations de paix, qui n'aboutirent pas, vraisemblablement parce qu'il recevait une pension du gouvernement britannique depuis 1734. Il garda néanmoins un poste de premier commis des Affaires étrangères jusqu'en 1767.

BUSSY (Alexandre), pharmacien français (Marseille 1794 - Paris 1882). Il entre à dix-neuf ans à l'Ecole polytechnique et prend part à la campagne de France en 1815, où il est blessé. Il abandonne l'armée et commence ses études de pharmacien. Il devint préparateur, puis professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, dont il sera aussi directeur pendant vingt-neuf ans. C'est lui qui créera et organisera les travaux pratiques de chimie. Il fut membre de l'Académie des sciences et présida l'Académie de médecine en 1856. Parmi ses travaux, on peut citer la première analyse exacte de la morphine, la démonstration du pouvoir absorbant du charbon. Il est surtout connu pour sa découverte du magnésium et du béryllium, mais on lui doit aussi la liquéfaction de nombreux gaz, tels que le chlore, l'ammoniac, le cyanogène. Il étudie le mécanisme de formation de l'essence de moutarde et l'opération du plâtrage des vins. Cent ans après, on a pu dire : « Toutes les conclusions indiquées par Antoine Bussy ont gardé leur exactitude. » Il a écrit de nombreux articles et, en collaboration avec Boutron-Charlard, un *Traité des moyens de reconnaître la falsification des drogues.*

Louis de BUSSY
par Louise Faulque
musée de la Marine, Paris

BUSSY (Louis DE), ingénieur et savant français (Nantes 1822 - Paris 1903). Sorti de Polytechnique dans le génie maritime en 1843, il servit aux constructions navales de Lorient, où il fut le promoteur de l'introduction de l'acier dans la construction des navires de guerre, et de l'acier au nickel dans les blindages. Il établit les plans de nombreuses unités, et en particulier celui du croiseur cuirassé* *Dupuy-de-Lôme,* qui fut une remarquable réussite. (Acad. des sc., 1888.)

BUSSY-CASTELNAU

BUSSY-CASTELNAU (Charles PATISSIER, marquis DE), officier français (Ancienville 1720 - Pondichéry 1785). Arrivé aux Indes en 1741, il fut chargé par Dupleix d'accompagner en 1751, au centre du Deccan, le subab que protégaient les Français. De 1751 à 1758, installé à Aurangābād avec 300 Français et des cipayes, il fut maître du centre de la péninsule. Malgré son opposition aux ordres de Lally-Tollendal, il dut participer au siège de Madras, qui aboutit à un échec (1758-1759), et fut capturé par les Anglais à Vandachavy (1760). Vivement critiqué en public par Lally-Tollendal, Bussy revint aux Indes en 1781, mais fut arrêté par le traité de Versailles, au moment où, aidé par les victoires navales de Suffren, il prenait l'offensive avec Tippoo-Sahib. Il obtint toutefois la restitution des comptoirs français.

BUSSY D'AMBOISE (Louis DE CLERMONT DE), homme de guerre français (Mognéville v. 1549 - château de Coutancière, paroisse de Brains-sur-Allonnes, Anjou, 1579). Il profita de la Saint-Barthélemy pour assassiner

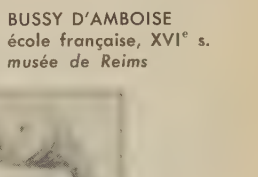

BUSSY D'AMBOISE
école française, XVIe s.
musée de Reims

BUSSY-RABUTIN

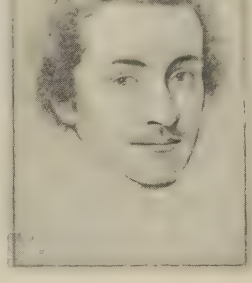

bustier

un de ses parents, Antoine de Clermont, avec qui il était en procès. Il entra dans la Maison du duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, dont il devint rapidement le favori. Gouverneur de l'Anjou pour ce prince (1576), il soumit cette province à un pillage en règle. Le roi le prit comme premier gentilhomme de sa chambre. Il périt assassiné par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, dont il avait séduit la femme. Il est surtout connu grâce à Alexandre Dumas, qui en a fait un des héros de *la Dame de Monsoreau*.

BUSSY-LECLERC (Jean LECLERC, ou), maître d'armes, puis procureur au parlement de Paris († Bruxelles 1635). L'un des plus violents parmi les Seize qui commandaient dans la capitale au nom de la Ligue, il devint gouverneur de la Bastille en 1589. Mais sa responsabilité dans l'exécution sans jugement du président Brisson le fit révoquer par Mayenne (1591); il dut aller vivre à Bruxelles, dans la misère.

BUSSY-LE-GRAND, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), dans l'Auxois; 382 hab. (152 aggl.). Eglise romane. Le château de Bussy-Rabutin, réaménagé au XVIIe s., garde d'importants vestiges de la Renaissance : corps de logis central décoré de niches et de pilastres, ailes latérales avec galeries à arcades au rez-de-chaussée. Cet ensemble du XVIe s. est flanqué de quatre tours rondes appartenant à une époque plus ancienne. Bussy-Rabutin décora l'intérieur avec les portraits des plus belles femmes de son temps, accompagnés de piquantes devises qu'il avait composées (1666). Patrie du général Junot.

BUSTAMANTE
portail de l'université de Séville

BUSṬĀM ou **BOSṬĀM**, v. d'Iran (IIe province), au S.-E. de Gorgan; 4 000 hab. Patrie du célèbre ṣūfī Abū Yazīd (Bayazīd) Bosṭāmī († 877), auquel on rattache l'ordre des Bisṭāmiyya.

BUSTAMANTE (*Padre* Bartolomé DE), architecte espagnol (Alcalá de Henares ou Quijas, prov. de Santander, 1492 - Trigueros, prov. de Huelva, 1570). Il était prêtre à Carabaña en 1528, quand le cardinal Tavera lui commanda les plans de l'hôpital *San Juan de afuera* de Tolède. Ordonné jésuite (1552), il allait fonder des collèges de son ordre à Cadix, Caravaca, Segura et Trigueros. Son œuvre la plus importante est l'église et le collège de Séville (1565), aujourd'hui université.

BUSTAMANTE (Anastasio), général et homme politique mexicain (Jiquilpán, Michoacán, 1780 - San Miguel Allende, Queretaro, 1853). Vice-président de la République mexicaine, il renversa Guerrero en 1830. Exilé par Santa Anna, il fut rappelé et devint président de la République en 1837. La France, n'ayant pu obtenir la réparation des dommages causés à ses nationaux pendant les guerres civiles, envoya une expédition qui prit San Juan de Ulúa et Vera Cruz. Après avoir lutté contre les insurrections continuelles, Bustamante dut abandonner le pouvoir à Santa Anna, en 1841. Il reprit du service en 1844 et pacifia la sierra Gorda.

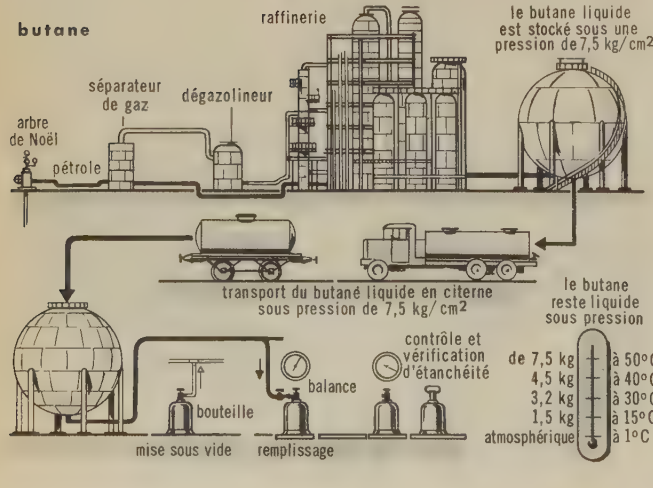

BUSTAMITE n. f. Minér. Silicate naturel de manganèse et de calcium. (C'est une variété calcifère de rhodonite.)

Bustan ou **le Verger**, poème persan de Saadi (*Sa'dī*). C'est un recueil d'anecdotes et de réflexions morales analogue au *Gulistan* par son contenu, mais écrit sur un ton plus noble, et entièrement en vers d'un mètre ordinairement réservé à l'épopée.

BUSTĀNDJĪ ou **BOSTANCI** n. m. (mot turc signif. *jardinier*). Nom donné aux jardiniers des palais du Sultan, organisés en corps de troupes. (Ils avaient le privilège de former l'équipage des barques du Sultan. Leur chef était le *bustāndjī-bāchi*.)

BUSTE n. m. (ital. *busto*, poitrine). Chez l'homme, la tête et la partie supérieure du corps, ou cette dernière seulement : *Rejeter le buste en arrière. Le buste droit, la tête haute, la vieille s'en allait à brusques enjambées* (A. Daudet). ‖ Portrait sculpté de cette partie du corps : *A la sculpture, toujours la même assemblée de bustes, d'allégories, de nudités* (Huysmans).

— Hérald. Figure humaine représentant la partie supérieure du corps.

— ENCYCL. Au XVIIIe s., on employait couramment le terme de *buste* pour désigner tout portrait, peint ou sculpté, représentant la partie supérieure du corps du modèle, c'est-à-dire la tête avec les épaules généralement sans les bras.

Les bustes modernes sont dits *en hermès* lorsqu'ils forment à partir du col une masse cubique coupée de plans verticaux. Mais ils sont habituellement montés sur un petit socle arrondi appelé *piédouche*.

BUSTI (Agostino), dit **il Bambaja**. V. BAMBAJA (Agostino BUSTI, dit il).

BUSTIER n. m. Sorte de corsage ne recouvrant que le buste, en emboîtant bien la poitrine. (Très décolleté, il ne comporte ni bretelles ni manches, et les tissus utilisés sont variés suivant la jupe qu'il accompagne.) ‖ Sculpteur spécialisé dans la production de bustes : *Charles Despiau fut surtout un bustier*.

BUSTO-ARSIZIO, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), sur l'Olona, au N.-O. de Milan; 52 500 hab. Important centre d'industries textiles (coton). Constructions de machines pour l'industrie des matières plastiques.

BUSUANGA, île des Philippines (prov. de Palawan), la plus importante de l'archipel des Calamianes, entre Mindoro et Palawan; 890 km²; 13 000 hab. Pêche, culture du riz et du cocotier. Mine de manganèse.

BUT n. m. (francique **bût*, billot, puis cible). Terme qu'on s'efforce d'atteindre : *Toucher le but.* ‖ *Fig.* Ce que l'on se propose d'atteindre : *Le but d'une activité. L'art tient dans les sphères intellectuelles une place assez haute pour être un but et non pas un moyen* (Gautier).

— LOC. DIV. *Aller au but, aller droit au but*, attaquer sans détour une affaire. ‖ *Toucher* ou *frapper au but*, aboutir. ‖ *Atteindre son but* ou *à son but*, réussir. ‖ *Passer* ou *dépasser le but, aller au-delà du but*, dépasser le résultat proposé. ‖ *Suivre, poursuivre son but*, employer tous ses soins à la réalisation d'une entreprise (expression admise par l'Académie) : *Il suit toujours son but jusqu'à ce qu'il l'emporte* (Corneille). ‖ *Remplir un but*, réaliser son dessein (expression fort ancienne, contestée par quelques puristes) : *Je ne remplirais pas le but de ce livre* (Rousseau).

— ***Dans le but de*** loc. prép. Dans l'intention de : *Quiconque publie un ouvrage dans le but d'aigrir les esprits* [...] *est coupable* (Chateaubriand). *Où allez-vous? — A Creil. — Dans quel but? — Dans le but de faire une chasse à la loutre* (Nerval). [Locution encore blâmée par certains puristes.]

— ***De but en blanc*** loc. adv. Brusquement, sans précaution ni formalités : *Poser une question de but en blanc.*

— Gramm. *Complément de but*, nom, pronom ou infinitif qui indique en vue de qui ou en vue de quoi une action s'accomplit. (Dans *Il a agi dans son intérêt*, INTÉRÊT est complément de but de IL A AGI.) ‖ *Proposition de but*, V. FINAL.

— Jeux. A certains jeux, endroit d'où l'on doit jouer. ‖ A d'autres jeux, endroit d'où l'on doit s'élancer ou que l'on doit atteindre. ‖ *Jouer à but*, au jeu de dames, jouer à égalité, chaque joueur ayant la totalité ou le même nombre de pions.

— Mil. *Tir au but*, V. TIR.

— Sports. Terme indifféremment employé dans presque tous les sports d'équipes où l'on se sert d'un ballon, soit pour indiquer l'endroit où l'on cherche à faire passer le ballon, soit pour désigner le résultat de cette action. ‖ En pelote basque, action du joueur qui met la pelote en jeu soit au début de la partie, soit au début de chaque point. ‖ *Ligne de but*, ligne sur laquelle sont placés les poteaux de buts. ‖ *En-but*, partie du terrain de rugby délimitée par la ligne de but, la ligne de « ballon mort » et le prolongement des lignes de touche.

— SYN. : *dessein, fin, intention, objectif, propos, visée.*

— ★ *projet, action, initiative, plan, intention, volonté/jeu.*

— ENCYCL. Sports. En football, en handball, en water-polo, les *buts* sont composés de deux poteaux verticaux reliés par une barre transversale. Un filet est généralement fixé derrière les poteaux de but, l'ensemble ressemblant à une cage. Le but est marqué lorsque le ballon pénètre dans cette cage. Il en est de même pour le hockey, sur gazon ou sur glace, où l'on se sert dans ces derniers sports d'une balle ou d'un palet. En rugby, les poteaux de but sont des perches verticales, reliées par une barre transversale au-dessus de laquelle doit passer le ballon pour que la tentative de but soit réussie, le ballon étant envoyé d'un coup de pied. Le but compte pour 2 points quand il est une transformation de l'essai, et pour 3 points dans les autres cas (coup de pied de pénalité, coup de pied tombé ou coup franc).

BUTA, localité du Congo belge (Prov.-Orientale), ch.-l. du distr. du Bas-Uélé; 9 250 hab.

BUTADIÈNE n. m. Nom de deux carbures diéthyléniques, le *butadiène-1,2* ou *méthylallène*, et le *butadiène-1,3*, *érythrène*, *bivinyle* ou *pyrrolilène*, de formule

$$CH_2 = CH — CH = CH_2.$$

— ENCYCL. Le *butadiène-1,3* a d'abord été préparé par action de l'acide formique sur l'érythrite naturelle (*érythrène*), puis retrouvé dans la dégradation du pyrrole (*pyrrolilène*). C'est un gaz se liquéfiant à — 5 °C, dont les propriétés chimiques sont celles des diènes* conjugués. L'industrie le prépare à partir de l'acétylène, en passant par le *butynediol-1,4*, ou en passant par l'aldéhyde acétique et l'aldol, et par déshydrogénation des *butènes* de cracking des pétroles. Sa polymérisation conduit aux caoutchoucs artificiels connus sous le nom de *buna* (*bu*tadiène-*na*trium), car les premières polymérisations étaient faites par le sodium. Il sert actuellement, en copolymérisation avec le styrolène, à la fabrication des caoutchoucs G. R. S., les plus proches, par leurs propriétés, du caoutchouc naturel.

BUTANA, plaine du Soudan central, entre le Nil, l'Atbara et le Nil bleu. Elle est couverte d'un excellent limon argileux. Cultures sur brûlis d'herbes (millet).

BUTANE n. m. (du lat. *butyrum*, beurre). Carbure d'hydrogène saturé, de formule C_4H_{10}.

— ENCYCL. Il existe deux *butanes* isomères : le *butane* normal $CH_3 — CH_2 — CH_2 — CH_3$, gazeux, liquéfiable à + 1 °C, et l'*isobutane* $(CH_3)_2\,CH — CH_3$, gazeux également et liquéfiable à — 10 °C.

Son point d'ébullition le rend aisément liquéfiable, d'où ses nombreuses utilisations industrielles et domestiques.

Le produit appelé commercialement « butane » est un mélange assez complexe d'hydrocarbures obtenus par raffinage du pétrole : butane et isobutane contenus dans le brut, butylènes et isobutylène provenant du cracking ou du reforming. En France, la tension de vapeur est limitée à 8,5 hpz à 50 °C, tandis que 95 p. 100 au moins du volume doivent être évaporés à 1 °C : on réglemente ainsi la quantité d'hydrocarbures plus légers ou plus lourds incorporés au produit commercial.

L'usage principal est comme combustible domestique, en bouteilles de 25 litres. On ajoute au besoin un odorisant*, qui permet

Phot. X (création « Elle »), Serrano.

de détecter plus facilement la fuite en cas de fausse manœuvre, comme dans le cas du gaz de ville.

BUTANIER n. m. Navire spécialisé dans le transport du butane ou d'autres gaz liquéfiés.

BUTANOÏQUE n. m. Chim. Syn. de ACIDE BUTYRIQUE.

BUTANOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL BUTYLIQUE.

BUTANOLIDE n. f. Chim. Syn. de BUTYROLACTONE.

BUTANONE n. f. Cétone de formule $C_2H_5 — CO — CH_3$, bouillant à 81 °C. (Syn. MÉTHYLÉTHYLCÉTONE.)

BUTANT adj. m. Archit. Qui supporte la poussée d'une voûte (ne s'emploie qu'avec les mots *arc, pilier*) : *Un arc-butant.* (On dit mieux ARC-BOUTANT.)

BUTCHER (Samuel Henry), helléniste anglais (Dublin 1850 - Londres 1910). Il publia notamment une traduction de *l'Odyssée* (en collaboration avec A. Lang) et *Some Aspects of the greek genius* (1891).

BUTE, île de Grande-Bretagne, sur la côte ouest de l'Ecosse, à l'entrée de l'estuaire de la Clyde ; 12 500 hab. Pêche. Cultures maraîchères. Centre de séjour. — L'île a donné son nom à un comté (17 600 hab., ch.-l. *Rothesay*) qui groupe plusieurs autres îles, dont la principale est *Arran*.

BUTE (John STUART, 3e comte DE), homme d'Etat britannique (Bute, Ecosse, 1713 - *id.* 1792). Devenu en 1747 l'ami du prince de Galles, il demeura, après sa mort, en 1751, le principal conseiller de la princesse et le véritable éducateur du futur George III. En 1760, Bute entra au Conseil privé : seule personne en qui George III eut confiance, il fut l'intermédiaire par lequel celui-ci tenta de réaliser son programme. Il entra en 1761 dans le ministère dirigé par Pitt, et lui succéda comme Premier ministre. Les deux hommes s'étaient séparés sur la question de la guerre, à laquelle le roi et Bute voulaient mettre fin. Ils n'y réussirent qu'en 1763, non sans avoir soulevé l'indignation populaire contre ce qui était considéré comme une faiblesse proche de la trahison. Déjà mal vu comme Ecossais et comme courtisan, Bute dut démissionner après le traité de Paris. Renonçant même à tout contact personnel avec le roi, il ne joua plus de rôle politique.

BUTÉ, E adj. Entêté, obstiné : *Esprit buté.* ‖ Qui exprime l'entêtement, l'obstination : *Il trouva plaisir à observer les effets de cette gravité souriante sur le visage buté du mauvais coucheur* (A. Maurois).

BUTEA n. f. Arbre ou arbuste grimpant, volubile, qui croît dans l'Asie tropicale.
— ENCYCL. L'arbre à laque (*Butea frondosa*) donne une sorte de résine appelée *kino du Bengale,* employée quelque peu en pharmacie, mais très importante du fait que cette sécrétion, modifiée par la piqûre d'une cochenille, produit la laque. (Famille des papilionacées.)

BUTÉE n. f. (de *buter*). Mécan. Pièce ou organe destiné à supporter un effort axial. ‖ Epaulement limitant le mouvement d'une pièce. ‖ *Palier de butée,* palier destiné à supporter un effort axial.
— Archit. Massif de maçonnerie destiné à contrebalancer la poussée d'une voûte.
— Chirurg. Technique chirurgicale ayant pour but de limiter le déplacement d'une surface articulaire. (Cette intervention est surtout pratiquée comme traitement de la luxation congénitale de la hanche, pour limiter l'ascension de la tête fémorale sur l'os iliaque.)
— Pêch. Arrêt placé sur la bannière de la ligne, au moyen d'un nœud ou d'un plomb fendu, pour servir d'arrêt à un bouchon-glisseur.
— Sports. Mur du bassin sur lequel les nageurs prennent leur virage.
— Trav. publ. Syn. de CULÉE. ‖ Elément de charpente tel que contrefiche, étais, etc., destiné à supporter temporairement le poids d'une maçonnerie.
— ENCYCL. Mécan. Une *butée,* lorsque l'effort axial est peu important, peut être constituée par une simple bague d'arrêt montée sur l'arbre, ou par une embase de l'arbre, qui s'appuie sur le coussinet du palier de butée. Pour les efforts importants, afin d'avoir une surface d'appui suffisante, l'arbre comporte plusieurs collets qui tournent dans des cannelures correspondantes du coussinet. La difficulté d'obtenir la portée simultanée de tous les collets a fait abandonner ce type de butée.
Pour les butées très chargées, on utilise le principe découvert par Osborn Reynolds en 1886, et mis en application pour la première fois par Mitchell en 1900 : les surfaces des pièces en mouvement relatif ne sont pas exactement parallèles, mais légèrement inclinées l'une par rapport à l'autre, de manière à créer entre elles un *coin d'huile.* L'une des deux surfaces (celle qui est fixe) est constituée par des segments, généralement flexibles ou basculants, qui prennent une position stable pour créer automatiquement le coin d'huile nécessaire.
Pour prévenir un défaut de montage, la partie dite fixe de la butée s'appuie sur une assise sphérique, rodée et lubrifiée, qui constitue une rotule. C'est sur ce principe que sont encore montés à notre époque les axes verticaux des turbines hydro-électriques. (V. GRAISSAGE, PIVOT.)

BUTÉNAL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE CROTONIQUE.

BUTENANDT (Adolf), chimiste allemand (Wesermünde 1903). Fils d'un négociant de Hambourg, il fit ses études à l'université de Marburg, puis à celle de Göttingen, sous la direction de Windaus. Nommé professeur de chimie organique à l'Ecole technique de Dantzig (1933), il fut, en 1936, directeur de l'Institut de chimie biologique de Berlin-Dahlem, puis professeur de biochimie et directeur de l'institut de chimie physiologique de Tübingen (1945). Il est principalement l'auteur de recherches sur les hormones sexuelles : il a découvert la folliculine, donné les formules de l'œstrone et de l'androstérone, et préparé la progestérone chimiquement pure. Il a partagé avec Ruzicka le prix Nobel de chimie pour 1939.

BUTÈNE n. m. Nom de deux carbures éthyléniques C_4H_8, dont l'un est le butène-1 : $CH_3—CH_2—CH=CH_2$, l'autre le butène-2 : $CH_3—CH=CH—CH_3$, dont deux formes sont connues (*cis* et *trans*). [Les butènes existent, en particulier, dans les gaz de cracking des pétroles ; ils entrent parfois dans la composition du *gaz butane,* mais ils sont susceptibles de servir de matière première pour une préparation industrielle du butadiène-1-3.]

BUTÈNYNE n. m. Chim. V. ÈNYNE.

BUTEO (Johannes), mathématicien français, dont le véritable nom était JEAN BOURREL (Charpey, Dauphiné, 1492 - couvent de Saint-Antoine de Vienne, près de Romans, 1572). Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, il inventa divers instruments de mathématiques.

BUTER v. intr. Venir s'appuyer contre quelque chose : *Poutre qui bute contre un mur.* ‖ Heurter le pied contre un corps saillant, trébucher : *Il faisait noir, on butait contre des gravats qu'éclairait à demi le jour d'une meurtrière* (A. Daudet). ‖ — *Fig.* Hésiter, se tromper : *Les sourcils froncés, le regard perdu dans la nuit, il parlait d'une voix sourde et butait à chaque mot* (R. Martin du Gard). ‖ Se trouver en présence d'une difficulté : *Buter contre un problème.*
— Sports. En pelote basque, faire le but*, mettre la pelote en jeu.
— LANGUE CLASS. Viser, tendre à : *Toutes mes volontés ne butent qu'à vous plaire* (Molière).
◆ V. tr. Etayer : *Buter un mur. Les grands plateaux qui viennent buter la falaise* (Sand). ‖ *Fig. Buter une personne,* la pousser à une attitude d'obstination, de refus : [L'esprit de famille] *bute chacun et l'enfonce dans un sens où déjà l'hérédité le portait* (Gide). [V. aussi BUTTER.]
— ***Se buter*** v. pr. S'en tenir avec obstination à une attitude, à une résolution : *Une personne qui se bute facilement.* ‖ Se heurter à : *Toujours elle* [la Maheude] *lui répétait qu'on ne gagnait rien à se buter contre la Compagnie* (Zola).

BUTEUR n. m. Sports. Celui dont le rôle est de marquer des buts.

BUTHAUD (René), céramiste français (Saintes 1886). Il remporte en 1914 le premier second grand prix de Rome de gravure et, après la Première Guerre mondiale, se voue à la céramique. Prix Blumenthal en 1920. Son nom reste attaché à de charmantes statuettes en faïence stannifère inspirées le plus souvent par la mythologie marine. Professeur de décoration à l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux (1931), il est représenté au musée national d'Art moderne et au musée des Arts décoratifs.

BUTHIDÉS n. m. pl. Famille de scorpions, caractérisés par leur sternum en triangle allongé et à sommet antérieur. (Ils sont répandus dans toutes les régions tropicales et subtropicales du monde.)

BUTHROTUM, en gr. **Bouthrôton,** en franç. **Buthrote.** Géogr. anc. V. maritime d'Epire septentrionale. Ancienne colonie romaine, elle fut un centre important sous les Byzantins et les Vénitiens.

BUTHUS [tys] n. m. Nom générique du scorpion jaune du midi de la France (*Buthus occitanus*), abondant à l'O. du bas Rhône, et qui sert de type à la famille des buthidés.

BUTI (abbé Francesco), poète et diplomate italien du XVIIe s. († Narni 1682). Venu à Paris en 1645, Mazarin lui confie l'organisation des fêtes de la Cour. Il fait ainsi appeler en France Luigi Rossi, Cavalli et Carlo Caproli, pour qui il écrivit des livrets (*Orfeo,* Luigi Rossi, 1647 ; *le Nozze di Peleo e Teti,* Cavalli, 1654 ; *l'Amour malade,* ballet de Lully, 1657 ; *Ercole amante,* Cavalli, 1660 ; *Ballet de l'impatience,* Lully, 1661, etc.).

BUTIÈRE adj. f. (de *but*). Se disait d'une arquebuse à rayures (XVIe-XVIIe s.).

BUTIN n. m. (de l'anc. bas allem. *bûte,* partage). Capture faite sur l'ennemi : *Pas un Polonais n'eût échappé si les vainqueurs n'eussent été arrêtés par l'immense butin qui s'offrait à eux* (Mérimée). ‖ *Par extens.* Produit d'un vol, d'un pillage : *Les cambrioleurs ont abandonné leur butin.* ‖ *Par anal.* Produit de la chasse ou de la pêche. ‖ Tout produit qui résulte d'une recherche (récolte, fouille, prospection) : *Butin d'un botaniste, d'un archéologue.*

BUTINER v. tr. Amasser par la quête, la recherche, la cueillette : *Butiner le pollen.* ‖ *Par anal.* Quêter çà et là pour se procurer certaines choses : *Butiner des livres* ; et, au *fig.* : *Butiner des observations.*

BUTINEUR, EUSE adj. Qui butine : *Insecte butineur.*

BUTLER, forme anglicisée de **Bouteiller,** surnom des GAUTIER*, et qui finit par se substituer à l'ancien patronyme.

BUTLER (Samuel), poète satirique anglais (Strensham, Worcestershire, 1612 - Londres 1680). Il fut au service de plusieurs gentilshommes avant de devenir, après la Restauration (1660), secrétaire du lord-président du pays de Galles. Sa réputation est fondée sur un poème héroï-comique, *Hudibras,* dont la première partie parut en 1663 et les deux autres en 1664 et 1678. Cet ouvrage, imité en gros de *Don Quichotte,* avec des emprunts à Rabelais et à Scarron, est une satire dirigée contre les puritains. Mais ce poème burlesque est plutôt une caricature. Le mètre même, l'octosyllabe, en souligne le caractère frivole. Malgré la grande popularité de son *Hudibras,* Butler, qui avait abandonné son emploi de secrétaire, ne fut pas soutenu par la Cour et mourut dans la pauvreté.

BUTLER (Joseph), théologien anglais (Wantage, Berkshire, 1692 - Bath 1752). Destiné à l'Eglise presbytérienne, il rallia l'Eglise anglicane en 1714. Recteur de Stanhope, puis évêque de Bristol (1738) et de Durham (1750), il est surtout connu par son *Analogie de la religion, naturelle et révélée, avec la constitution et le cours de la nature* (1736), ouvrage d'apologétique qui défend la religion révélée contre le déisme philosophique.

BUTLER (Benjamin Franklin), avocat et général américain nordiste (Deerfield, New Hampshire, 1818 - Washington 1893). Avocat au moment de la guerre de Sécession (1861), Butler répondit à l'appel du président Lincoln. Par sa vigueur et la promptitude de sa décision, il sauva Washington, mais il échoua dans l'attaque de Great Bethel, et fut chargé d'organiser diverses expéditions, qui furent couronnées de succès. En 1862, il occupa La Nouvelle-Orléans ; les mesures draconiennes qu'il prit le firent rappeler, et Grant le

butée (mécan.)

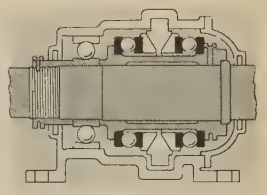

comte de BUTE en 1763
gravure d'après Ramsay
cabinet des Estampes

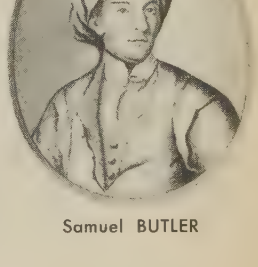

Samuel BUTLER

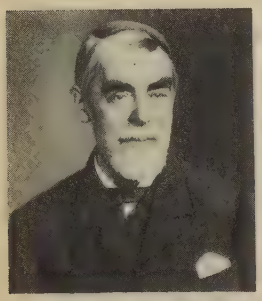

Samuel BUTLER

releva de son commandement en 1864. Représentant du Massachusetts au congrès, de 1866 à 1875 et de 1877 à 1879, il fit mettre en accusation le président Johnson, combattit Hayes, se fit nommer, en 1882, gouverneur du Massachusetts, mais, en 1884, lors de l'élection présidentielle, il dut s'effacer devant Blaine (qui fut battu par Cleveland).

BUTLER (Samuel), écrivain anglais (Langar, Nottinghamshire, 1835 - Londres 1902). Après avoir fait ses études à Shrewsbury et à Cambridge, il partit pour la Nouvelle-Zélande (1859) et y devint éleveur de moutons. Il devait revenir en Europe en 1864, après avoir publié une relation de ses expériences coloniales, *Première Année au Canterbury Settlement* (1863). Esprit curieux et d'une culture étendue, aimant les paradoxes, extrêmement frondeur, il s'intéressa par la suite à de nombreux sujets, à l'histoire naturelle, à l'histoire, à la psychologie, aux questions religieuses, à la musique. Il étudia certains aspects de la religion dans *Examen critique de la preuve de la résurrection du Christ* (1865), *le Beau Port*, ironique apologie du miraculeux chrétien (1873), *Dieu connu et Dieu inconnu* (1880). Il attaqua l'évolutionnisme darwinien, la théorie de la sélection naturelle dans *la Vie et l'Habitude* (1877), *l'Evolution ancienne et nouvelle* (1879), exposa des thèses philosophiques dans *la Mémoire inconsciente* (1880), *Chance ou adresse* (1887), chercha à démontrer, dans *l'Auteur de l'Odyssée*, que le poème est l'œuvre d'une femme. Contempteur des mœurs, des préjugés et de la pensée de l'Angleterre victorienne, Butler, utilisant toutes les ressources de son talent d'ironiste, devait écrire l'une des satires les plus mordantes qui aient paru en Grande-Bretagne depuis Swift : *Erewhon** (1872), que suivirent, trente ans plus tard, *Nouveaux Voyages en Erewhon* (1901). Il composa également un vaste roman, largement autobiographique, *Ainsi va toute chair* (*The Way of all flesh*), satire des méthodes traditionnelles d'éducation, mais dont le ton était si âpre que Butler ne le publia pas de son vivant. L'ouvrage ne parut qu'en 1903. Satiriste amer, ayant la haine de son époque, Butler a exercé une influence certaine, mais d'un caractère surtout négatif. (→ Biblio.)

R. A. BUTLER

BUTLER (Nicholas Murray), professeur et publiciste américain (Elizabeth, New Jersey, 1862 - New York 1947). Il fit ses études de philosophie à l'université Columbia, à Berlin et à Paris. Nommé professeur à l'université Columbia, il en devint président en 1901. Candidat malheureux aux élections présidentielles de 1912 et 1920, il publia ensuite de nombreux ouvrages de science politique et sociale, où s'exprimaient son généreux libéralisme et sa vision optimiste d'une alliance nécessaire entre les démocraties, particulièrement les Etats-Unis et la France. Il reçut le prix Nobel de la paix en 1931. Principaux ouvrages : *Vraie et Fausse Démocratie* (1907), *L'Amérique mérite-t-elle d'être sauvée?* (1920), *Liberté, Egalité, Fraternité* (1942), *le Monde d'aujourd'hui* (1946).

butoir (ch. de f.)

BUTLER (Richard Austen), homme politique britannique (Attock, Inde anglaise, auj. Pākistān, 1902). Membre influent du parti conservateur, il réforma profondément le système britannique d'éducation en 1943-1944, en tant que président du Bureau de l'Education. Il devint chancelier de l'Echiquier en 1951, avec la formation du gouvernement Churchill*, et fut maintenu à ce poste dans le gouvernement Eden* (1955). Son dynamisme tira le meilleur parti d'une conjoncture favorable, et il acquit une très grande popularité comme « l'homme de la prospérité ». Mais l'évolution de la situation économique mondiale en 1954-1955 lui suscita de nombreuses difficultés.

BUTLER (Reg), sculpteur anglais (Chichester, Sussex, 1913). D'abord forgeron, il a obtenu en 1953 le premier prix du concours international pour le *Monument au prisonnier politique inconnu*.

BUTLER (Guy), écrivain sud-africain d'expression anglaise (province du Cap 1918). Il a publié des poèmes (*Stranger to Europe*) et composé des drames en vers : *le Barrage* (*The Dam*), *le Retour de la colombe* (*The Dove returns*).

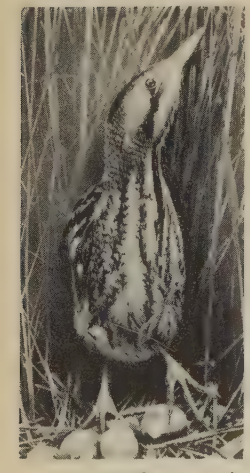

butor étoilé

BUTLER. V. ORMONDE (comte et ducs D').

BUTLÉRITE n. f. (du nom de G. M. *Butler*). Minér. Sulfate naturel de fer hydraté $Fe(SO_4)OH, 2H_2O$.

BUTLEROW (Alexandre). V. BOUTLEROV (Alexandre).

BUTO. Géogr. anc. Ville de Basse-Egypte, située à la lisière des marais qui bordent le Delta. Son nom dérive de l'égyptien *Per-Outjo* (c'est-à-dire *la maison* de la déesse *Outjo* [ou *Ouadjyt*]), formé d'après le nom d'une déesse que les Grecs dénommèrent aussi *Bouto*, et qu'ils identifièrent avec Léto, mère d'Apollon. On donnait volontiers à Outjo la forme d'un serpent coiffé de la couronne rouge, et on la considérait comme la nourrice d'Horus. Buto fut en effet un des centres principaux de la légende osirienne. Après le meurtre d'Osiris, Isis s'y était réfugiée et y avait élevé son fils Horus à l'abri des poursuites de Seth. Ses temples, dont les principaux étaient dédiés à Isis et à Horus, étaient fort réputés, et un oracle célèbre y siégeait. Buto, dont la fondation date des premiers temps de l'établissement des Egyptiens dans le Delta, fut capitale de nome durant l'époque gréco-romaine, puis le siège d'un évêché à partir du IVe s. de notre ère. Le site en est marqué par les buttes de *Tell Faraïn*, et son nom se retrouve dans celui du bourg voisin *Ibtoo*.

BUTOBARBITAL n. m. Hypnotique à la dose de 0,1 g. (V. BARBITAL.) [Syn. BUTYLÉTHYLMALONYLURÉE.]

BUTOIR n. m. (de *buter*). Ch. de f. Obstacle artificiel placé à l'extrémité d'une voie ferrée en impasse, pour arrêter les véhicules qui viendraient à l'atteindre. (On dit aussi HEURTOIR.) [V. part. *encycl.*]

— Constr. Pierre ou pièce de fer contre laquelle vient buter en bas le vantail dormant d'une porte cochère. ‖ Pièce, généralement formée d'un tampon de caoutchouc, qui se place à terre ou contre le mur, pour limiter l'ouverture d'une porte ou d'une croisée.

— Dr. fisc. *Règle du butoir*, principe posé par l'Administration (contesté par le Conseil d'Etat), selon lequel, en matière de taxe à la valeur ajoutée, le contribuable ne peut généralement pas obtenir un remboursement, même partiel, de la taxe ayant grevé une marchandise donnée lorsque le prix de vente qu'il pratique est suffisamment bas pour aboutir à un montant de la taxe inférieur à celui qui lui a été facturé par son fournisseur ou lorsque son client est devenu insolvable.

— Géol. Massif qui résiste aux poussées tangentielles.

— Mécan. Toute pièce d'un mécanisme contre laquelle vient buter un organe mobile, dont elle limite la course.

— Sports. Billot à trois pieds, utilisé au jeu de rebot, sur la table duquel le botari, ou buteur, fait rebondir la pelote au moment d'engager la partie ou un point. ‖ Pièce de bois qui permet au lanceur de poids de ne pas dépasser le cercle d'élan.

— Technol. Nom donné à de nombreux outils qui servent à sculpter le bois. (Ils comprennent une partie en acier et un manche court et arrondi, destiné à être placé dans la paume de la main. On les appelle aussi POUSSE-AVANT.)

— ENCYCL. Ch. de f. Les *butoirs* consistent ordinairement en un assemblage de poutres métalliques appuyé sur un massif de terre ou de béton, ou soutenu par de solides contreforts. Ils peuvent être rigides ou élastiques.

BUTOMACÉES ou **BUTOMÉES** n. f. pl. Famille, rattachée parfois aux alismacées, comprenant des plantes poussant au bord des eaux (*butomus*), dont les fleurs, de longue durée, sont fécondées par les insectes. (Ordre des fluviales.)

BUTOMUS [mys] ou **BUTÔME** n. m. Plante aquatique à fleurs roses en ombelles, à feuilles droites très longues, à tige dressée et cylindrique, poussant au bord des eaux. (Famille des *butomacées*. Nom usuel : *jonc fleuri*.)

BUTON ou **BUTTON** n. m. Pièce de bois employée pour le soutènement des terrassements.

BUTON, île d'Indonésie. (V. BUTUNG.)

BUTONNER v. tr. Trav. publ. Poser des butons.

BUTOR n. m. (lat. *butio*). Héron au plumage jaune fauve taché de brun, aux formes assez lourdes et aux pattes plutôt courtes, long de 70 cm, qui vit dans les grands marais, où il a des mœurs solitaires et crépusculaires. (Lorsque l'oiseau est inquiet, il se fige, le cou tendu, et les rayures de son plumage, se confondant avec les tiges des roseaux, le rendent invisible.) ‖ *Fig.* Personne mal élevée et stupide : *Un butor de valet ;* et adjectiv. : *Un valet butor.* (Au fém., BUTORDE [peu us.] : *Une butorde.*)

— ENCYCL. Le *butor étoilé* (*Botaurus stellaris*), que l'on trouve en France, émet au printemps un cri comparable au mugissement d'un taureau, sans avoir besoin pour cela, contrairement à ce qui est souvent prétendu, de plonger la tête dans l'eau. (Famille des ardéidés.)

BUTORDERIE n. f. Caractère, action, paroles de butor : *La butorderie générale de la jeunesse actuelle* (J. Romains).

BUTORIDE ou **BUTORIDES** [dɛs] n. m. Petit héron tropical, dit aussi « héron vert », dont le plumage, à fond gris ou brun, a des reflets verdâtres.

BÜTSCHLI (Otto), biologiste allemand (Francfort-sur-le-Main 1848 - Heidelberg 1920). Professeur de zoologie à Heidelberg, il est l'auteur d'importants travaux de cytologie et d'une théorie qui porte son nom. (V. art. suiv.)

Bütschli (THÉORIE DE). Biol. Théorie d'après laquelle le protoplasma aurait une structure alvéolaire ; les parois de l'alvéole sont passives, tandis que le contenu de l'alvéole, ou *chylema*, est une substance active, liquide et mobile. Bütschli fait ses fameux modèles d'émulsions artificielles avec des huiles traitées par un liquide alcalin, qui imitent magnifiquement les structures vivantes et leurs caractères, mais aussi présentent des mouvements amiboïdes.

Bien avant la chimie des colloïdes, il a l'intuition de l'explication physico-chimique de la structure du protoplasma. Mais nous savons qu'il n'y a pas de structure constante du protoplasma, puisque c'est un système colloïdal changeant de phases.

BUTT (Isaac), homme politique irlandais (Glenfin, Donegal, 1813 - Dundrum, Dublin, 1879). Professeur d'économie politique à l'université de Dublin en 1836, il entra au barreau en 1838 et défendit un certain nombre de nationalistes. Il débuta dans la vie politique comme conservateur et unioniste, mais évolua vers les libéraux, qu'il rejoignit en 1865. Il s'intéressa aux idées nationalistes et, bien que demeurant très modéré, il se prononça en faveur d'une certaine autonomie, inaugurant en 1870 le mouvement pour le « Home Rule ». Mais il fut vite débordé par des membres plus dynamiques, et mourut discrédité.

BUTTAFUOCO (Mathieu, comte DE), général français (Vescovato, Corse, 1731 - Bastia 1806). Enseigne dans le régiment Royal-Italien, puis colonel du Royal-Corse en 1769, il fut un ferme partisan de l'intervention française en Corse. Maréchal de camp en 1781, il fut député de la noblesse de Corse aux Etats généraux de 1789. Il se montra très royaliste, émigra en 1791 et se retira en Corse en 1801.

BUTTAGE n. m. Opération par laquelle on amoncelle de la terre au pied d'une plante. ‖ *Arg.* Meurtre, assassinat.

— ENCYCL. Le *buttage* se pratique au printemps ou à l'automne, avec une *houe* ou bien au moyen d'un *buttoir*. Le buttage de printemps a pour objet de provoquer, sur la portion de tige enfouie, l'émission de nouvelles racines ; le buttage d'automne, de soustraire la plante, au moins dans une certaine mesure, aux effets de la gelée.

Le buttage de printemps est en usage dans la culture de la pomme de terre ; on admet qu'il augmente le produit de cette plante et tout au moins qu'il évite (dans les variétés à grand rendement) le verdissement des tubercules que découvre l'action des pluies. Le buttage d'automne se pratique pour la vigne dans les régions où l'on redoute l'action des gelées. La vigne est buttée ou « chaussée » au moyen d'une petite charrue spéciale qui passe entre les lignes des ceps. On butte également, à l'entrée de l'hiver, dans le Midi, l'olivier, l'oranger, l'artichaut.

Les jardiniers opèrent le buttage soit pour protéger du froid certaines plantes vivaces,

soit pour faire blanchir les parties vertes comestibles de certains légumes. A cet effet, ils emploient d'habitude, au lieu de terre, du fumier ou des feuilles séchées.

BUTTE n. f. (de *but*). Légère élévation de terrain, tertre. ‖ Colline : *La butte de Tahure.* ‖ *Spécialem. La Butte*, la butte Montmartre : *Les artistes de la Butte.* ‖ — *Fig. Etre en butte à*, être exposé à : *Tout allait au pouvoir ministériel, tout s'en retire : il reste isolé, en butte à mille ennemis* (Chateaubriand). ‖ *Mettre en butte à*, exposer.
— Arg. Guillotine : *Monter à la butte.*
— Ardois. Par opposition à l'*atelier*, emplacement en plein air où le fendeur accomplit toutes les opérations nécessaires à la transformation du schiste brut en ardoises finies.
— Ch. de f. *Butte de gravité*, portion de voie en dos d'âne, placée, dans un triage, en tête du faisceau de débranchement, et sur laquelle

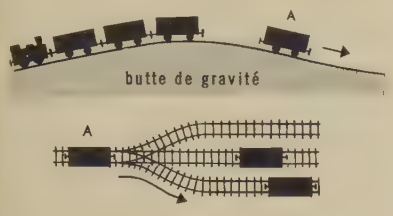

on pousse par refoulement les trains dont les attelages ont été au préalable convenablement coupés. (Les wagons A ainsi refoulés lentement acquièrent en descendant la vitesse nécessaire à leur espacement et à leur séparation par les aiguilles du faisceau.)
— Géomorphol. *Butte résiduelle*, sur une surface structurale correspondant à une roche résistante, relief formé par une roche tendre supérieure qui n'a pas été complètement déblayée par l'érosion. ‖ *Butte témoin*, butte qui représente les restes d'un relief de plateau démantelé par l'érosion. (Formées par un élément de couche relativement résistante qui surmonte des couches plus tendres, les buttes témoins sont particulièrement caractéristiques des reliefs de côtes. On les trouve parfois aussi en avant de talus d'érosion ou d'escarpements de failles.) ‖ *Sols à buttes*, sols couverts de prairies et parsemés de buttes hautes de quelques décimètres, formées par le gonflement dû aux alternances de gel et de dégel, mais qui persistent en permanence. (On trouve des *sols à buttes* principalement en Islande, mais aussi, sporadiquement, dans nos prairies de haute montagne [massifs des Alpes, Vosges]; les buttes de ces sols sont une grande gêne pour l'exploitation agricole, car elles interdisent la fauchaison.)
— Hist. mil. Autref., exercices de tir à l'arquebuse : *Ce sont nos exercices que la chasse, la paume, la butte* (Montaigne). ‖ Maison où ces exercices avaient lieu : *Aller à la butte.* ‖ *Roi des buttes*, chevalier qui avait remporté le prix du tir. ‖ *Poudre de butte*, poudre très fine, particulièrement employée dans les exercices de tir.
— Mil. *Butte de tir*, tertre naturel ou artificiel, auquel sont adossées des cibles destinées aux exercices de tir réel.
— Min. (Centre-Midi). Elément principal du boisage d'un chantier d'exploitation, disposé perpendiculairement aux épontes, et généralement constitué par un bois rond de diamètre assez fort. (Dans le Pas-de-Calais, une butte est appelée simplement un *bois*. Dans certaines mines, une grande butte est appelée *chandelle*.)
— Trav. publ. Emplacement situé au-dessus du niveau normal de travail : *Le travail en butte s'oppose au travail en fouille.*

BUTTE, v. des Etats-Unis (Montana), dans le nord des Rocheuses; 33 300 hab. La ville est située au centre d'un riche district minier : cuivre en premier lieu (le tiers de la production des Etats-Unis), zinc, argent, manganèse. Ecole des mines.

BUTTE AUX CAILLES, avancée du plateau de Villejuif, au S. de Paris, entre la vallée de la Bièvre et la Seine.

BUTTER v. tr. (de *butte*). Entourer de terre exhaussée : *Butter des céleris pour les faire blanchir.* ‖ *Butter des terres*, en faire de petites buttes pour faciliter l'écoulement des eaux ou pour recouvrir partiellement la base de la plante.
— Arg. Tuer.

BUTTERWORTH, v. de Malaisie (Penang), sur le détroit de Penang, en face de George Town; 21 250 hab. Fonderie d'étain. Aérodrome.

BUTTES-CHAUMONT. V. CHAUMONT (BUTTES-).

BUTTET (Marc Claude DE), poète français (Chambéry v. 1530 - Genève 1586). Sa famille avait pour devise : « La vertu mon but est », et son père, Claude de Buttet, était syndic de Chambéry. Il écrit des odes légères et gracieuses, et se rattache à la Pléiade par son pétrarquisme et son imitation des poètes latins. En 1559, il compose un *Epithalame* pour le mariage de sa protectrice, Madame Marguerite, avec le duc de Savoie Emmanuel-Philibert. Il est surtout célèbre par les cent vingt-huit sonnets dédiés à la dame de son cœur, *Amalthée* (1560). Comme du Bellay pour Olive, et Ronsard pour Cassandre, il chante les beautés et les rigueurs de son amante.

BUTTEUR n. m. Agric. Syn. de BUTTOIR. ‖ *Arg.* Tueur, assassin.

BUTTGENBACHITE n. f. (du nom du minéralogiste belge H. *Buttgenbach*). Minér. Chloronitrate basique naturel de cuivre hydraté.

BUTTMANN (Philipp Karl), helléniste allemand (Francfort-sur-le-Main 1764 - Berlin 1829). Sa *Grammaire grecque* (1re éd., 1792; 2e éd., 1830) a été très utile aux premiers comparatistes. Il est également l'auteur d'un *Mythologus* (1829).

BUTTOIR n. m. Mach. agric. Petite charrue, qu'on emploie en grande culture pour opérer le buttage. (On dit aussi BUTTEUR.)
— Ch. de f. V. BUTOIR.
— ENCYCL. Mach. agric. Le *buttoir* est, en général, constitué par un *soc* en forme de fer de lance, très large à la base, et par un *double versoir* à expansion latérale. Le soc est fixé au double versoir, et celui-ci, par l'intermédiaire des pièces nécessaires, à l'age de l'appareil. Lorsque le buttoir est en travail, il creuse un sillon de faible profondeur en rejetant la terre de part et d'autre.
Le *buttoir vigneron*, ou *charrue vigneronne*, employé pour butter ou chausser les vignes, ressemble à la charrue ordinaire, sauf qu'il est de plus petites dimensions et que l'age est disposé dans un plan correspondant à peu près au milieu du versoir, au lieu d'être placé au-dessus du sep. Les mancherons sont mobiles, pour donner à l'appareil la souplesse nécessaire à son passage entre les souches.

BUTTRIAU n. m. Petite butte située au fond d'un cours d'eau. (Dialectal.)

BUTTSTEDT (Johann Heinrich), compositeur et organiste allemand (Bindersleben 1666 - Erfurt 1727). Organiste à Erfurt, il se fit surtout connaître par son ouvrage : *Ut ré mi fa sol, la tota musica et harmonia aeterna* (1716), qui voulait défendre le système traditionnel de la musique, mais qui suscita la réplique de Mattheson dans *Das beschützte Orchestre* (1717).

BUTUÁN, v. des Philippines, dans le nord de l'île de Mindanao; 5 300 hab. Mines d'or à proximité. Le port exporte de l'abaca et du coprah. Magellan y proclama l'île de Mindanao terre espagnole, et y fit célébrer la première messe dite dans l'archipel.

BUTUNG, BOETONG ou **BUTON**, île d'Indonésie, au S.-E. de Célèbes; 106 000 hab. V. princ. *Baubau*. Asphalte.

BUTYL-. Chim. Préfixe indiquant la présence, dans une molécule, du radical *butyle*.

BUTYLCAOUTCHOUC n. m. Copolymère préparé à partir d'isobutylène et de butadiène.

BUTYLCHLORAL [klɔ] n. m. Nom donné à un aldéhyde butyrique trichloré de formule $CH_3—CHCl—CCl_2—CHO$, obtenu en faisant passer un courant de chlore dans du *paraldéhyde* refroidi. (Il jouit de propriétés anesthésiques; on l'administre en potions et lavements.)

BUTYLE n. m. Radical univalent de formule $—C_4H_9$, dérivé de l'un des alcools butyliques par suppression de l'hydroxyle. ‖ *Caoutchouc butyle*, V. BUTYLCAOUTCHOUC.
— ENCYCL. Sans qualificatif, *butyle* désigne le radical primaire ou normal

$$CH_3—CH_2—CH_2—CH_2—;$$

suivi de l'adjectif *secondaire*, il désigne le radical $CH_3—CH_2—CH—CH_3$; précédé de *iso*, il désigne le radical $(CH_3)_2CH—CH_2—$; suivi de l'adjectif *tertiaire*, ou précédé du préfixe *tertio* (autrefois *pseudo*), il désigne le radical $(CH_3)_3C—$.

BUTYLÈNE n. m. Chim. Syn. de BUTÈNE.

BUTYLÈNE-GLYCOL n. m. Dialcool de formule $C_4H_8(OH)_2$, dérivant théoriquement de l'addition de deux hydroxyles sur l'un des butènes, et servant à la fabrication de la Cellophane et des textiles artificiels.

BUTYLGLYCOLÉTHER n. m. Pétrochim. Liquide de formule $C_4H_9OCH_2CH_2—OH$. (Obtenu par réaction du butanol sur l'oxyde d'éthylène, il sert de solvant pour les peintures, les vernis, les colorants.)

BUTYLIQUE adj. Chim. Se dit des alcools, des esters et, en général, des composés qui contiennent le radical butyle.
— ENCYCL. La théorie permet de prévoir quatre *alcools butyliques* isomères, encore appelés *butanols*. Ce sont :
l'alcool butylique proprement dit, ou *primaire normal*, $CH_3—(CH_2)_2—CH_2OH$;
l'alcool butylique secondaire

$$CH_3—CH_2—CHOH—CH_3;$$

l'alcool isobutylique $(CH_3)_2CH—CH_2OH$;
l'alcool butylique tertiaire $(CH_3)_3COH$.
L'*alcool butylique primaire* prend naissance dans diverses fermentations; on le prépare par hydrogénation poussée de l'aldéhyde crotonique. Liquide légèrement sirupeux, bouillant à 177 °C, miscible à 12 volumes d'eau, il sert de solvant et de matière première pour les vernis, peintures, détachants, plastiques, etc.
L'*alcool butylique secondaire* existe sous deux formes inverses optiques; les queues de distillation de l'alcool éthylique de fermentation renferment des traces de la forme lévogyre; la forme racémique s'obtient généralement par hydrogénation de la méthyléthylcétone. On a pu la dédoubler en ses constituants actifs. Les formes actives et racémiques bouillent à 100 °C et sont solubles dans 8 parties d'eau.
L'*alcool isobutylique* s'extrait de l'huile de fusel. Liquide bouillant à 108 °C, soluble dans 7 parties d'eau, il possède une odeur suffocante. Ses esters sont employés en confiserie et comme solvants des résines cellulosiques.
L'*alcool butylique tertiaire*, ou *triméthylcarbinol*, est préparé industriellement par hydratation sulfurique de l'isobutylène. C'est un liquide à odeur camphrée, bouillant à 83 °C et se solidifiant à 25 °C; au-dessus de cette température, il est miscible à l'eau en toutes proportions.

buttoir

BUTYNE n. m. Nom de deux carbures acétyléniques, le *butyne-1* $CH_3—CH_2—C\equiv CH$, et le *butyne-2* $CH_3—C\equiv C—CH_3$. (Le butyne-1 bout à 8 °C, le butyne-2 à 28 °C.)

BUTYNEDIOL n. m. Nom de deux glycols acétyléniques, le *butyne-3 diol-1,2*

$$CH_2OH—CHOH—C\equiv CH,$$

et le *butyne-2 diol-1,4*

$$CH_2OH—C\equiv C—CH_2OH.$$

(Seul le second, généralement désigné sous le nom de *butynediol* sans numérotage, présente un intérêt.)
— ENCYCL. Le *butynediol* se prépare par condensation du formol avec l'acétylène, sous pression et en présence d'acétylure cuivreux; l'Allemagne en a fabriqué 80 000 t en 1953. Le butynediol est un solide, très soluble dans l'eau, fondant à 56 °C, et distillable seulement sous pression réduite. C'est un intermédiaire fondamental dans la synthèse organique; il est à la base de la préparation du butanediol-1,4, du tétrahydrofuranne, de la butyrolactone, du butadiène, du Nylon, etc.

BUTYR-, élément tiré du lat. *butyrum*, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BUTYRAMIDE n. m. Amide primaire, de formule $CH_3—CH_2—CH_2—CONH_2$, fondant à 115 °C, bouillant à 216 °C.

BUTYRATE n. m. Chim. Sel ou ester de l'acide butyrique.

BUTYREUX, EUSE adj. Qui a la nature ou l'apparence du beurre : *Le cacao contient une matière butyreuse.* ‖ *Taux butyreux*, quantité

Phot. Vincent.

de matière grasse renfermée dans un kilogramme de lait. (Le taux butyreux s'exprime en grammes de matière grasse par kilogramme de lait.)

BUTYRINE n. f. Chim. Nom particulier du triester butyrique de la glycérine, rencontré dans le beurre à côté de l'oléine, de la palmitine et de la stéarine. (Syn. TRIBUTYRINE.)

BUTYRIQUE adj. Chim. Se dit notamment de deux acides et de deux aldéhydes isomères homologues supérieurs de l'acide et de l'aldéhyde acétique.

— Industr. agric. *Fermentation butyrique*, transformation de certains corps (sucres, matières amylacées, acide lactique) en acide butyrique, en alcool butylique, en gaz (gaz carbonique et hydrogène) et en différents autres produits en quantité moindre, sous l'influence de divers micro-organismes et spécialement de *Clostridium butyricum*. (La fermentation butyrique crée des troubles dans diverses industries : brasserie, fromagerie (en particulier dans les fromages à pâte cuite), levurerie, féculerie ; mais elle est utilisée pour la production de l'acide butyrique à partir de solutions sucrées en présence de carbonate de calcium.)

— ENCYCL. Chim. On connaît l'*acide butyrique normal* (ou *de fermentation* ou *butanoïque*), $CH_3—CH_2—CH_2—CO_2H$, rencontré à l'état de glycéride dans le beurre, d'ester octylique dans l'essence de panais, à l'état libre dans la sueur et le suc musculaire. On l'obtient par fermentation butyrique du sucre ou de l'amidon, ou, par synthèse, à partir de l'aldéhyde crotonique. C'est un liquide épais, d'odeur rance, miscible à l'alcool, partiellement à l'eau. Il bout à 163 °C. On connaît également l'*acide isobutyrique* [ou acide *diméthylacétique* ou *méthylpropanoïque*], $(CH_3)_2CH—CO_2H$, rencontré dans le fruit du caroubier et, à l'état d'ester, dans l'huile de panais et l'essence de croton. Il est généralement préparé par oxydation de l'alcool isobutylique. Ses propriétés sont analogues à celles de l'acide butyrique. Il n'est pas miscible à l'eau.

● *Esters*. Le *butyrate d'éthyle* est un liquide bouillant à 118 °C, employé comme essence de fruit. Le *butyrate d'octyle* est le constituant principal de l'essence de panais.

Les *aldéhydes butyriques* sont obtenus par les méthodes ordinaires. L'*aldéhyde normal*, ou *butanal*, bout à 75 °C ; l'*aldéhyde isobutyrique*, ou *méthylpropanal*, bout à 61 °C.

BUTYRITE n. f. Minér. Variété de résine fossile, blanc jaunâtre, appelée aussi BEURRE DES TOURBIÈRES.

BUTYROLACTONE n. f. Chim. Terme le plus simple des lactones γ, bouillant à 206 °C, de formule

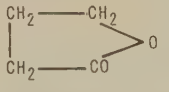

(Isomère du butynediol, elle est préparée industriellement à partir de ce dernier, et utilisée à la fabrication des résines.) [Syn. BUTANOLIDE.]

BUTYROMÈTRE n. m. Instrument servant à déterminer la richesse du lait en matière grasse.

— ENCYCL. Le *butyromètre* est un tube spécial, dont la partie rétrécie porte une graduation qui permet d'apprécier directement le taux de matière grasse pour 100 g de lait par simple lecture de la hauteur de la colonne de matière grasse. Celle-ci est séparée préalablement par centrifugation à chaud du lait additionné d'acide sulfurique et d'alcool amylique.

butyromètre

BUTYRONE n. f. Cétone de formule $C_3H_7—CO—C_3H_7$, obtenue par distillation du butyrate de calcium. [C'est un liquide d'odeur pénétrante, insoluble dans l'eau, bouillant à 144 °C ; son isomère, l'*isobutyrone* $(CH_3)_2CH—CO—CH(CH_3)_2$, bout à 124 °C.]

BUTYROSPERMUM [mɔm] n. m. Nom scientifique de l'arbre à beurre (*Butyrospermum Parki*), dont les graines fournissent la matière oléagineuse appelée *beurre de karité*. (Le genre, composé d'arbres au suc laiteux d'Afrique tropicale, fait partie des sapotacées.)

BUTYRYLE n. m. Radical univalent de formule $C_3H_7—CO—$, isomère de l'*isobutyryle* $(CH_3)_2CH—CO—$.

BUTZER (Martin). V. BUCER (Martin).

BUUS (Jacob), compositeur et organiste flamand (Gand début du XVIe s. - Vienne ? 1565). Organiste en 1541 à la basilique Saint-Marc à Venise, puis, dix ans après, à la cour de Vienne, il écrivit des motets, des madrigaux, des chansons françaises et, surtout, des œuvres d'orgue, d'importance historique. Ses *ricercari*, publiés par voix séparées (recueils de 1547 et de 1549), donnent une idée précise de la façon dont on envisageait, à cette époque, le répertoire d'orgue, du double point de vue de l'ornementation et de la forme.

BUVABLE adj. *Fam.* Potable, passable comme boisson : *Vin qui n'est pas buvable.* || *Fig.* et *fam.* Acceptable : *Film buvable.*

— Pharm. Qui doit être pris par la bouche : *Ampoules buvables.*

BUVANT n. m. Bord aminci d'un verre à boire.

BUVARD adj. et n. m. (du rad. *buv-*, qu'on trouve dans certaines formes de *boire*). Se dit d'un papier poreux non collé, ayant la propriété d'absorber les liquides et, par conséquent, de sécher l'encre fraîche.

◆ N. m. Sous-main faisant portefeuille et garni de papier buvard. || Une feuille de papier buvard.

BUVAT (Jean), mémorialiste français (Châlons-sur-Marne 1660 - Paris 1729). Écrivain à la bibliothèque du roi, il fut employé comme copiste par les membres de la conspiration de Cellamare (1718). Il dénonça leur secret à l'abbé Dubois, qui le connaissait déjà. Il a écrit un très minutieux *Journal de la Régence*.

BUVÉE n. f. Breuvage pour les bestiaux, formé de son, de farine, etc., délayés dans de l'eau.

BUVERIE n. f. V. BEUVERIE.

BUVETIER, ÈRE n. Personne qui tient une buvette.

BUVETTE n. f. (du rad. *buv-*, qu'on trouve dans certaines formes de *boire*). Dans les palais législatifs, les palais de justice, les grandes bibliothèques, les théâtres, les gares, etc., petit restaurant, ou *simplem.*, comptoir où l'on sert des boissons et des aliments légers. || Dans les stations thermales, endroit où l'on va boire les eaux. || Petit cabaret : *C'est le faubourg de l'Agha, bordé de restaurants, de buvettes et d'auberges* (Fromentin).

— LANGUE CLASS. Coup que l'on boit : *Quelles bonnes petites buvettes je faisais là tout seul en lisant quelques pages de roman !* (J.-J. Rousseau).

BUVEUR, EUSE n. Celui qui boit : *Devant la terrasse du grand café Tortoni* [...] *un malheureux bateleur amusait les buveurs attablés* (Gide). || Celui qui a l'habitude de boire plus de boissons fermentées ou alcoolisées qu'il n'est raisonnable : *Un certain homme avait trois filles,* | *Toutes trois de contraire humeur : Une buveuse, une coquette* | *La troisième une avare parfaite* (La Fontaine).

◆ N. f. Entom. Nom usuel d'un papillon lasiocampidé, *Cosmotriche potatoria*, qui boit avidement la rosée, et dont la chenille se développe sur les graminées.

BUVOTER v. intr. *Fam.* Boire à petits coups répétés.

BUWAYHIDES ou **BŪYIDES,** dynastie persane chī'ite, qui régna à Bagdad de 932 à 1055, et dont l'ancêtre, appelé *Buwayhi* par les Arabes, *Būya* par les Persans, était originaire du Daylam. Ses trois fils, se présentant comme les descendants des rois sassanides, se révoltèrent contre le khalife Al-Qāhir (932), l'aîné occupant Fars, le second la Médie, le troisième Bagdad, où le khalife lui remit la réalité du pouvoir avec le titre de M'izz al-Dawla, « glorificateur de l'Empire ». De 977 à 983, leur descendant 'Aḍud al-Dawla réunit toutes leurs possessions sous son autorité, construisant des mosquées, rénovant le réseau d'irrigation du pays. Après lui, le royaume des Buwayhides se morcela de nouveau, et succomba en 1055 sous la poussée des Turcs Seldjoukides.

BUXACÉES n. f. pl. Famille de plantes ligneuses ou herbacées, dont le genre buis est le type. (Ordre des euphorbiales.)

BUXAR, v. de l'Inde (Bihar), sur le Gange ; 15 000 hab. En 1764, Munro y remporta sur l'armée du grand Moghol Chāh 'Ālam une victoire qui assura aux Britanniques la possession de tout le Bengale.

BUXBAUMIE n. f. Mousse sans chlorophylle ni feuilles aériennes, de teinte rougeâtre, qui croît en touffes serrées sur la terre ou sur les bois pourris de nos régions.

BUXHOVDEN (Frédéric, comte DE), feld-maréchal russe (Magnusdal, Livonie, 1750 - château de Lohde, Estonie, 1811). Il combattit en Pologne de 1792 à 1794 sous les ordres de Souvorov, et gouverna le pays après sa soumission. Il commanda l'aile gauche des Russes à Austerlitz. Après le traité de Tilsit, il fut chargé de soumettre la Finlande (1808-1809).

BUXIÈRES-LES-MINES, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans la Combraille bourbonnaise ; 2 025 hab. (576 aggl.). Eglise romane avec flèche du XIVe s. Ruines du château de la Condamine (XIIIe-XIVe s.). Petite mine de houille. Scierie.

BUXTEHUDE (Dietrich), compositeur allemand (Oldesloe ? 1637 - Lübeck 1707). Il est organiste à Elseneur dès 1660, puis, à partir de 1668, à l'église Sainte-Marie de Lübeck. A côté du service du culte, il doit organiser les « Abendmusiken », grands concerts de musique d'église en usage probablement dès avant 1646. On peut supposer que la majorité des œuvres conservées de Buxtehude étaient destinées à être interprétées à ces concerts. Il s'agit surtout de cantates, de concerts ou d'airs, composés entre 1676 et 1687 sur des textes allemands ou latins de différentes provenances. Il faut y joindre des pages de musique de chambre, des suites pour clavecin, des chorals, des préludes et fugues, des chacones, pour orgue. C'est le compositeur le plus saillant de l'école allemande du Nord ; il a influencé celle de l'Allemagne centrale et, avant tout, J.-S. Bach, qui vint le voir en 1705. (→ Biblio.)

BUXTER ou **BUXTEAR** n. m. Industr. du gaz. Armature métallique appliquée verticalement contre les façades et les culées d'un four pour s'opposer aux efforts de renversement. (V. DÉFOURNEUSE.)

BUXTON, v. de Grande-Bretagne (Derbyshire), à la terminaison méridionale des Pennines ; 19 600 hab. C'est une importante station thermale, qui était déjà réputée du temps des Romains. Ses eaux sont utilisées contre la goutte et contre les affections rhumatismales. Carrières de pierre à chaux.

BUXTON (sir Thomas FOWELL), philanthrope anglais (Earl's Colne, Essex, 1786 - Bath 1845). Riche brasseur à Londres et membre du Parlement pendant près de vingt ans, il s'occupa de la réforme pénitentiaire et criminelle, et de l'abolition de l'esclavage.

BUXTORF (Johannes), philologue hébraïsant suisse (Kamen, Westphalie, 1564 - Bâle 1629). Il occupa la chaire d'hébreu à Bâle pendant trente-huit ans. Principaux ouvrages : *Synagoga judaïca* (1603), *Lexicon chaldaicum, thalmudicum et rabbinicum*, le meilleur dictionnaire qu'on ait en ce genre (1607), *Lexicon hebraicum et chaldaicum* (1615), *Biblia hebraica rabbinica* (1618-1619), où l'on trouve les commentaires des rabbins, la paraphrase chaldaïque et la massore, etc. — Son fils, JOHANNES (Bâle 1599 - *id.* 1644), lui succéda dans sa chaire d'hébreu et publia plusieurs de ses ouvrages.

BUXUS [ksys] n. m. Bot. Nom scientifique du buis.

BUXY [bysi], ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Chalon-sur-Saône), au pied de la côte chalonnaise ; 1 368 hab. (909 aggl.) [*Buxynois*]. Eglise en partie du XIIe s. Vins blancs. Carrières de calcaire à entroques très dur, jaune, à grain fin, employé en construction.

BUYER (Barthélemy), libraire-éditeur français († Lyon 1492). Il étudia à Paris, commandita l'atelier de Guillaume Leroy, premier imprimeur lyonnais, et signa les volumes sortis de ses presses. Il possédait des succursales à Avignon (1478), Toulouse et Paris.

BŪYIDES. V. BUWAYHIDES.

BUYS-BALLOT (Christoph Hendrik), météorologiste hollandais (Kloetinge 1817 -

Utrecht 1890). Professeur à l'université d'Utrecht, il a fondé en 1854 l'Institut météorologique néerlandais, dont il a été nommé directeur. Il a organisé le service de prévision du temps en Hollande. On lui doit une règle permettant de déterminer la direction du centre d'une dépression d'après l'observation du vent. En physique, il est l'auteur d'expériences sur l'effet Doppler.

Buys-Ballot (RÈGLE DE). Météorol. Règle empirique formulée par le météorologiste hollandais Buys-Ballot : 1° Sur l'hémisphère

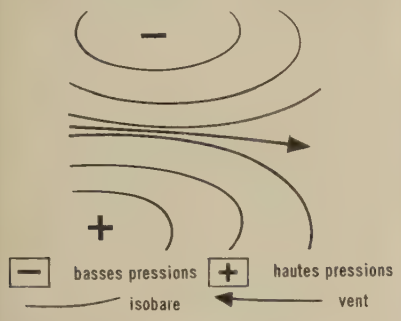

Nord, le vent laisse les basses pressions à sa gauche ; 2° Plus les isobares sont serrées, plus le vent* est fort.

BUYSE ou **BUYSSE** n. f. Mar. V. BÛCHE.

BUYSSE (Cyriel), écrivain belge d'expression flamande (Nevele 1859 - Afsnee, près de Gand, 1932). Il est avec Vermeylen un des fondateurs de la revue *Van Nu en Straks*, qui contribua tant à la renaissance des lettres flamandes. Ses premiers romans : *le Droit du plus fort* (1893), *le Valet de pique* (1898), mettaient en scène des paysans. Parallèlement, il observait la vie bourgeoise dans *Sursum corda* (1894), *la Maison bleue* (1895), *Un lion des Flandres* (1900), sorte d'autobiographie ; Buysse est avant tout un réaliste, qu'on a souvent comparé à Maupassant, et dont le talent s'est pleinement épanoui dans les œuvres suivantes : *la Vie de Rozeken van Dalen* (1905), *le Bourriquet* (1910), *les Tantes*. Il a écrit quelques contes en français.

BUYSTER (Philippe DE), sculpteur flamand (Anvers 1595 - Paris 1688). Il vint en France travailler au décor du Val-de-Grâce, des châteaux de Wideville, de Maisons, et est l'auteur de plusieurs tombeaux, dont le chef-d'œuvre est celui du cardinal de La Rochefoucauld (hospice d'Ivry).

BUYTEWECH (Willem), peintre et graveur néerlandais (Rotterdam v. 1591 - *id.* 1624). Formé à Haarlem dans l'entourage de Dirk Hals, il aime à peindre, comme celui-ci, des assemblées élégantes dans de riches intérieurs. Ses eaux-fortes et ses dessins de paysage sont d'un style plus personnel.

BÜYÜKDERE, village de Turquie, sur la rive européenne du Bosphore. En 1832, les Russes y débarquèrent des troupes pour protéger le sultan de Constantinople contre les entreprises de Muḥammad ʿAlī.

BÜYÜK MENDERES («Grand Méandre»). V. MENDERES.

BUZANÇAIS, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), dans l'ouest de la Champagne berrichonne, à la limite de la Brenne, sur l'Indre ; 4 585 hab. (3 281 aggl.) [*Buzançaïens*]. Extraction de kieselguhr. Chemiseries ; confection (imperméables).

BUZANCY, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Vouziers), à l'E. de la forêt d'Argonne ; 491 hab. (*Buzancéiens.*) Eglise des XIIIe et XIVe s. La ville a beaucoup souffert des combats au cours des deux guerres mondiales. Patrie du maréchal de Puységur.

BUZANVAL (Nicolas CHOART DE), diplomate et prélat français (Paris 1611 - Beauvais 1679). Après avoir été conseiller au parlement de Bretagne (1630), conseiller au Grand Conseil (1633), maître des requêtes (1639), conseiller d'Etat et ambassadeur en Suisse (1643), il se fit ordonner prêtre et fut nommé évêque de Beauvais en 1651. Il fut un ardent janséniste.

BUZĂU, v. de Roumanie, en Valachie (région de Ploeşti), sur le *Buzău*, affl. de droite du Siret inférieur ; 47 600 hab. Evêché. Buzău est un marché d'échanges entre la montagne et la plaine, et un centre de transformation de produits agricoles.

BUZEINS, comm. de l'Aveyron (arrond. de Millau), sur le Causse de Séverac ; 254 hab. (182 aggl.). Eglise fortifiée des XIIe et XVIe s. Aux environs, le *signal de Buzeins* (864 m) offre un beau panorama. Tumulus.

BUZENVAL, écart de la comm. de Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise, arrond. de Versailles), dans la banlieue ouest de Paris ; 2 502 hab. Agglomération résidentielle. Le château de Buzenval fut l'enjeu d'un des derniers combats du siège de Paris, le 19 janvier 1871. (Le peintre H. Regnault y trouva la mort.)

BUZET-SUR-BAÏSE, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. de Nérac), dans les collines gasconnes de l'Agenais ; 1 341 hab. (686 aggl.). Château des XIVe et XVIIIe s. Fabrique de crayons.

BUZEU (saint). V. BUDOCK.

BUZOT (François), homme politique français (Evreux 1760 - Saint-Magne, Gironde, 1794). Avocat à Evreux, il fut élu député aux Etats généraux, puis à la Convention. Adversaire de la Montagne, il dénonça les auteurs des massacres des prisons ; décrété d'accusation le 2 juin 1793, il réussit à gagner Evreux, à lever en Normandie une armée de 4 000 hommes, qui fut décimée à Vernon (13 juillet). Il s'enfuit en Gironde, s'y cacha longtemps, fut découvert en même temps que Pétion, et se suicida. Il a laissé des *Mémoires sur la Révolution française*.

BUZURGMIHR, ministre de Khosrô Anôcharvan, roi de Perse au VIe s. de notre ère. Il fut chargé par ce prince d'élever son fils Ormuzd. La légende lui attribue de nombreuses sentences proverbiales.

BUZURG ʿUMMĪD RŪDBĀRĪ, deuxième grand maître de la secte des ismaéliens de Perse (ou Assassins). Lieutenant de Ḥasan-ī Ṣabbāḥ, il fut désigné par lui pour être son successeur en 1124. Il régna jusqu'en 1138 à Alamūt, lutta contre les Seldjoukides et eut pour successeur son fils Muḥammad.

BUZZER [bœzər] n. m. (de l'angl. *to buzz*, bourdonner). Radiotechn. Petit vibrateur fonctionnant sous une tension de 2 à 4 V, destiné à produire de très brusques variations de courant dans une bobine et engendrant ainsi de faibles oscillations. (Cet appareil est utilisé soit pour la recherche d'un bon point de contact [réglage du détecteur à galène], soit pour la vérification du fonctionnement d'un circuit oscillant récepteur, soit pour effectuer des mesures de contrôle ou d'étalonnage.)

BUZZI (Paolo), écrivain italien (Milan 1874). Poète de talent, il appartient au groupe futuriste. Il a publié un poème en prose, *l'Exil* (*l'Esilio*) [1906], des vers (*Aeroplani*, 1909 ; *Versi liberi*, 1913 ; *Il Canto quotidiano*, 1933).

B. V. R. B., initiales, demeurées longtemps mystérieuses, du nom de **Bernard Van Risen Burgh**, aîné d'une famille d'ébénistes d'origine hollandaise établis à Paris au XVIIIe s. Reçu maître vers 1730, l'un d'eux, qui signait « B. V. R. B. » ses productions, est l'auteur de grands et de petits meubles d'un galbe parfait, marquetés de fleurs en bois de bout et souvent ornés de bronzes somptueux. Il fut le premier à les décorer aussi de plaques de porcelaine. Représenté au musée du Louvre, il est un des plus grands maîtres ébénistes du règne de Louis XV.

BUYSTER : monument funéraire du cardinal de La Rochefoucauld

B. W., sigle de la réaction de Bordet-Wassermann*, utilisée dans le diagnostic des maladies dues à des tréponèmes (syphilis, pian).

BYBLIS. Myth. gr. Jeune Carienne, sœur de Caunos. Elle conçut pour son frère un amour interdit, se pendit de désespoir et fut changée en fontaine.

BYBLOS, nom grec d'une ville de l'ancienne Phénicie, principale cité des Giblites, située au N. de Béryte (Beyrouth), appelée *Goubla* dans les textes cunéiformes, *Gebal* dans l'Ecriture, et aujourd'hui *Djébail*. Dès le IVe millénaire av. J.-C., Byblos est un actif centre commercial, qui expédie vers l'Egypte des bois du Liban, pour les constructions navales, et le cuivre du Caucase. Byblos est aussi un grand centre religieux où l'on vénère Osiris, dont le cercueil emporté par les flots se serait échoué à proximité, Adonis, identifié à Osiris, et Isis. A partir des invasions des Hyksos, et surtout de la conquête assyrienne, l'histoire de Byblos se confond avec celle de l'Orient méditerranéen. La ville, dès avant notre ère, décline par suite du déboisement du Liban.

Les monuments phéniciens rapportés au siècle dernier par Renan avaient révélé l'importance religieuse de Byblos dans l'Antiquité. En 1920, un éboulement de falaise

révéla un hypogée faisant partie d'une nécropole royale. Les fouilles ont mis au jour la tombe d'Ahiram*, contemporain de Ramsès II (XIIIe s. av. J.-C.), contenant un sarcophage sculpté (scènes religieuses) et portant une inscription phénicienne, la plus ancienne connue. Les fouilles, continuées stratigraphiquement, ont apporté en outre des textes pseudo-hiéroglyphiques, ainsi que des tombes appartenant à la nécropole néolithique sur laquelle reposait le temple. (→ Biblio.)

BYCTISCUS [tiskys] n. m. Charançon d'Europe, dont la femelle insère ses œufs dans des feuilles qu'elle roule ou qu'elle réunit en faisceaux. (L'espèce la plus commune du genre, *Bycticus betulae*, *cigarier* ou *urbec*, est très nuisible aux vignes, dont elle roule les feuilles en cigare. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés, groupe des rynchites.)

BYDGOSZCZ, ancienn. en allem. **Bromberg**, v. de Pologne, ch.-l. de voïévodie, sur la Brda, près de son confluent avec la Vistule ; 219 700 hab. La ville fut l'un des grands marchés des chevaliers de l'ordre Teutonique. Située à un carrefour de routes et de voies ferrées, à la tête du canal reliant la Vistule à l'Odra, Bydgoszcz est restée une grande place de commerce. C'est aussi une ville industrielle : industries agricoles, travail du cuir, textiles. — La *voïévodie de Bydgoszcz* a 1 679 000 hab.

Bydgoszcz (CANAL DE), canal de 30 km unissant l'Odra à la Vistule par la Brda, le Notec et la Warta.

BYGDØY (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île s'avançant dans le fjord d'Oslo, au S.-O. du centre d'Oslo. Musée folklorique, musée de la navigation et musée des bateaux des Vikings, du Xe s., découverts sur les bords du fjord.

Cyriel BUYSSE

stèle de BYBLOS

sarcophage d'Ahiram
musée de Beyrouth

B. V. R. B. (1764)
table de chevet
avec plaque de Sèvres
Louvre

Phot. Giraudon, X, Arch. phot.

amiral BYRD

BYLINE n. f. (russe *bylina*). Epopée ou rapsodie populaire russe.
— ENCYCL. Les *bylines* ont pour héros, à côté de personnages historiques transfigurés, comme le grand-prince de Kiev Vladimir, des personnages entièrement légendaires, tels qu'Ilia de Mourom ou Aliocha Popovitch, ou encore tirés de simples contes populaires. On suppose qu'elles ont d'abord été chantées à la cour des princes varègues par des aèdes professionnels. Elles se groupent en deux cycles, dont les centres ont été Kiev et Novgorod. Il existe en Russie de nombreux recueils de bylines.

BYLING (Albert), héros zélandais (fin du XIVe s. - Schoonhoven 1423). Chef des cabillauds, parti opposé à la comtesse Marguerite de Bavière. Assiégé dans Schoonhoven par le parti adverse, il dut capituler. Prisonnier sur parole, il revint subir héroïquement son supplice : il fut enterré vivant.

BYNG (George), vicomte **Torrington**, amiral britannique (Wrotham, Kent, 1663 - Southill, Bedfordshire, 1733). Son dévouement à la cause protestante contribua au succès de la révolution de 1688. Il participa à la bataille de Vigo (1703) et repoussa en 1708 la flotte du Prétendant. En 1718, il remporta une grande victoire sur les Espagnols au large du cap Passaro. George II le nomma premier lord de l'Amirauté en 1727.

BYNG (John), amiral britannique (1704 - Portsmouth 1757), fils du précédent. En 1756, chargé de secourir la garnison de Minorque attaquée par les Français, il mena l'expédition sans conviction, et son échec entraîna la perte de Minorque. L'émotion soulevée en Angleterre fut considérable. A son retour, Byng comparut devant une cour martiale, fut condamné à mort pour son manque d'ardeur et fusillé.

BYNG OF VIMY (Julian Hedworth George BYNG, 1er vicomte), maréchal britannique (Wrotham Park, Barnet, 1862 - Thorpe-le-Soken, Essex, 1935). Officier de cavalerie, il servit aux Indes et en Afrique. Commandant successivement la 3e division, puis le corps de cavalerie sur le front français en 1914-1915, il dirigea ensuite les opérations du 9e corps aux Dardanelles. Revenu en 1916 sur le front occidental, il fut mis à la tête des divisions canadiennes, dont il conduisit l'offensive sur Vimy* en 1917. Il commanda ensuite la IIIe armée britannique en 1917-1918, notamment au cours de la bataille de chars de Cambrai*. Gouverneur général du Canada de 1921 à 1926, il fut promu maréchal en 1932.

lord BYRON
par Phillips

Byōdō-in, villa de plaisance de Fujiwara Yorimichi, à Uji (Yamashiro). Elle fut dédiée au culte d'Amida en 1053. C'est un parfait exemple de l'architecture de l'époque Heian. Elle se reflète dans un étang. A l'intérieur, le sanctuaire est revêtu de laque rouge rehaussé d'or et de nacre, et orné de peintures.

BY-PASS [bajpas] n. m. invar. (mot angl. signif. *conduite secondaire* ou *dérivée*). Techno. Tuyauterie de dérivation sur le circuit principal d'un fluide, servant à éviter ou à isoler un appareil ou à contrôler le débit utile : *Les échangeurs sont munis de by-pass permettant de les nettoyer en marche.* ‖ Ensemble du jeu de vanne et de la dérivation. ‖ Vanne qui commande cette dérivation. — Trav. publ. Syn. de ROCADE.

BY-PASSAGE n. m. Action de by-passer.

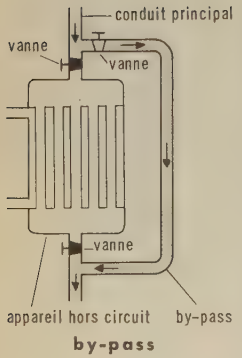

by-pass

BY-PASSER v. tr. (de *by-pass*). Eviter un appareil en déviant par un by-pass le produit qui y circule. ‖ *Fam.* Négliger un intermédiaire.

BYRD (William), compositeur anglais (probablement dans le Lincolnshire 1543 - probablement à Stondon Massey, Essex, 1623). Il fut d'abord organiste à la cathédrale de Lincoln, puis, à partir de 1572, de la chapelle royale, avec son aîné, Tallis. Conjointement avec ce dernier, il publia, en 1575, des *Cantiones sacrae*, puis, seul, deux autres volumes de *Cantiones* (1589 et 1591) et deux recueils de *Gradualia* (1605 et 1607). Ces derniers contiennent des motets spécialement destinés au culte catholique, auquel il appartenait, bien qu'il fût membre de la chapelle de souverains réformés. Il bénéficia même d'une tolérance et de protections suffisantes pour publier trois messes (à 3, 4 et 5 voix), ce qui ne l'empêcha pas de composer, pour le culte anglican, des services et des anthems qui permettaient également l'emploi de l'écriture polyphonique caractéristique de la musique religieuse de la Renaissance. D'une piété profonde, il est aussi humaniste et il composa plusieurs chansons pour le théâtre universitaire. Ses recueils de chansons à plusieurs voix (1588, 1589, 1611) mêlent les psaumes et les pastorales. Il fut l'un des premiers à s'intéresser au madrigal italien. Mais il s'inspire plutôt, dans ce domaine, de la chanson polyphonique française et de la chanson anglaise composée pour voix seule accompagnée par un ensemble de violes. Il a laissé en manuscrits maints exemples de chansons de cette sorte, et un certain nombre de celles qu'il publia sous une forme purement vocale furent primitivement écrites pour voix seule et violes.
Son œuvre purement instrumentale est également abondante. Pour les violes, il écrivit des fantaisies libres ou sur *cantus firmus*. Ces deux formes sont également représentées dans sa musique de clavier, qui comprend aussi des variations sur des airs populaires, des pavanes avec gaillardes et quelques autres danses.

BYRD (Richard Evelyn), marin, aviateur et explorateur américain (Winchester, Virginie, 1888 - Boston 1957). Sorti de l'Académie navale d'Annapolis en 1912, il fut breveté pilote en 1918. Il survola le pôle Nord le 9 mai 1926. Le 29 novembre 1929, il réalisa le même exploit au-dessus du pôle Sud, au cours d'un voyage qu'il fit dans les régions antarctiques du globe, au S. de la mer de Ross (1928-1929) : c'est également lors de ce séjour qu'il fonda la base de Little America, dans la baie des Baleines, sur la Grande Barrière. Nommé contre-amiral en 1929, Byrd retourna dans l'Antarctique en 1933-1935 ; il dirigea alors la plus grande expédition envoyée dans le continent austral, dont il précisa la géographie et la météorologie et resta, volontairement, cinq mois seul à 197 km de la base principale. Il conduisit, en 1939-1941, la seconde expédition officielle des Etats-Unis dans l'Antarctique, chargée d'établir les droits américains sur cette partie du monde. En 1946-1947, il participa à une nouvelle expédition dans la mer de Ross, où il réalisa d'importantes découvertes sur la géographie et la géologie du continent antarctique. On lui doit les récits de ses diverses expéditions. (V. carte ANTARCTIQUE.)

BYRNES (James Francis), homme politique américain (Charleston, Caroline du Sud, 1879). Il débuta comme avocat en 1903. Représentant au Congrès en 1911, il constitua la Commission parlementaire des routes, origine de l'organisation fédérale du réseau routier. Sénateur en 1930, il fut le conseiller budgétaire du président Roosevelt. Durant la Seconde Guerre mondiale, il fut membre de la Cour suprême en 1941, directeur de la stabilisation économique, directeur de l'Office de mobilisation industrielle et de reconversion. En juillet 1945, le président Truman fit de lui le chef du Département d'Etat ; Byrnes participa alors aux conférences alliées et proclama la volonté des Américains de rester en Europe jusqu'à la conclusion des traités. Il se démit de ses fonctions en 1947 et redevint avocat. En 1950, il fut élu gouverneur de la Caroline du Sud, puis épaula la campagne électorale d'Eisenhower. Il a publié des mémoires, *Speaking frankly* (1947).

BYROM (John), poète anglais (Kersal Cell, près de Manchester, 1692 - Londres 1763). Il fit ses études à Cambridge, et sa médecine à Montpellier. Il enseigna longtemps la sténographie d'après une méthode de son invention. Grand admirateur de Malebranche, de Fénelon, de Ruusbroeck et de Böhme, il s'est complu à mettre en vers les sujets les plus divers : théologie, discussions historiques, ou pétitions au roi. Il a écrit aussi des vers latins et une pastorale : *Colin et Phébé*, publiée en 1714 dans *le Spectateur* d'Addison.

BYRON (John), navigateur anglais (Newstead Abbey 1723 - Londres 1786). Après s'être distingué dans les guerres contre la France, il commanda une expédition de découverte dans le Pacifique, explora de 1764 à 1766 les parties méridionales de l'Amérique, puis découvrit en Polynésie plusieurs terres nouvelles (îles du Désappointement, du Roi-George, de *Byron*).

BYRON (George GORDON, lord), poète anglais (Londres 1788 - Missolonghi 1824). Appartenant à une vieille famille de l'aristocratie britannique, il hérita dès sa dixième année (1798) des propriétés de Newstead Abbey, près de Nottingham, et du titre de lord qui leur était attaché. Sa mère ayant été abandonnée par son mari, il fut élevé d'une façon assez capricieuse, à Aberdeen, puis à Harrow (1801), enfin à Cambridge (1805). Quoique un peu boiteux, il s'adonnait passionnément aux sports. Dès avant sa vingtième année, il publie un premier recueil de vers : *Heures d'oisiveté* (*Hours of Idleness*) [1807], qui est vivement critiqué par la *Revue d'Edimbourg*. Il répond à cette attaque par une satire violente : *Bardes anglais et Critiques écossais* (1809). Devenu majeur, il siège à la Chambre des lords, puis part soudain pour l'Orient. Il en revient avec les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe* Harold* (*Childe Harold's Pilgrimage*) [1812], qui, du jour au lendemain, le rend célèbre. De nombreuses œuvres devaient suivre, qui accrurent encore sa réputation. Entre 1813 et 1815 parurent *le Giaour*, *la Fiancée* d'Abydos*, *le Corsaire**, *Lara**, *le Siège* de Corinthe*, brillants poèmes orientaux, vibrants de passion, mais d'une inspiration un peu mélodramatique. Au début de 1815, Byron épouse miss Milbanke (1792-1860), mais douze mois plus tard le couple se sépare ; cette rupture provoque une telle indignation contre le poète qu'il quitte l'Angleterre (avril 1816). Il ne devait plus y retourner. Il gagne la Belgique, visite Bruxelles et Waterloo, passe en Suisse, où il vit avec Shelley et où il écrit *le Prisonnier* de Chillon*, le troisième chant de *Childe Harold*, *le Rêve*, les *Stances à Augusta*. De là, il se rend en Italie (octobre 1816), où il termine *Manfred** et compose le quatrième chant de *Childe Harold* (1817), œuvres d'une grande puissance lyrique. De 1817 à 1821, il devait encore écrire *Beppo*, conte satirique tout pétillant d'esprit (1818) ; *Mazeppa*, le dernier de ses contes en vers (1819) ; *la Prophétie de Dante* ; les cinq premiers chants de *Don* Juan* (1819) ; trois drames romantiques : *Marino Faliero** (1821), *les Deux Foscari* (1821) et *Sardanapale* (1821) ; deux mystères : *Caïn** (1821) et *le Ciel et la Terre* (1823). Il erre à travers l'Italie, habitant tour à tour Rome, Ravenne, Bologne, Pise, Gênes. C'est à Venise qu'il fait le plus long séjour, puisqu'il y réside trois ans, menant une vie fastueuse et qui parfois fait scandale ; tandis

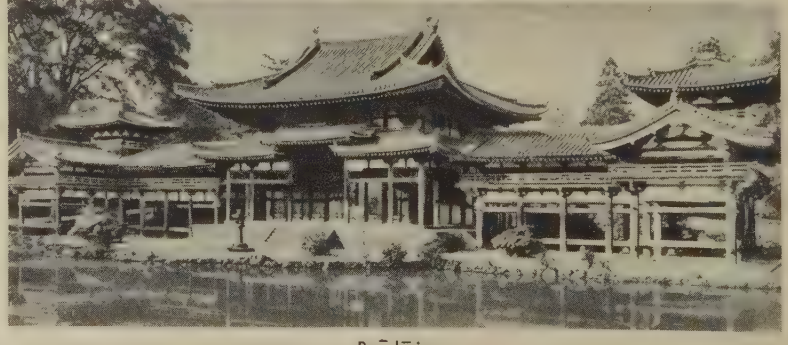

Byōdō-in

Phot. W.-W., « l'Illustration », X.

qu'il termine *Don Juan*, œuvre dans laquelle il se moque de tout et de tous, sans s'oublier lui-même, en un curieux mélange de sérieux et de bouffonnerie, de cynisme et de tendresse, il écrit *Werner*, un nouveau drame, *l'Age de bronze*, *l'Ile*, et *le Difforme transformé* (*The Deformed transformed*), drame à demi autobiographique, qui devait être sa dernière œuvre (1822). En juillet 1823, il quitte Gênes à destination de la Grèce, souhaitant aider ce pays dans sa lutte contre la Turquie. En janvier 1824, il arrive à Missolonghi. Mais l'air pestilentiel de la région affecte sa santé déjà ruinée par les excès, et la fièvre l'enlève quelques semaines plus tard, le 19 avril. Ses restes, ramenés en Angleterre, furent déposés dans le caveau de sa famille, près de Newstead Abbey.
L'œuvre de Byron n'est pas sans défauts, mais elle est pleine de fougue et surtout de passion. Peu de poètes ont manié la satire avec autant de verve. Ses descriptions sont brillantes, violemment colorées. Par sa personnalité bruyante, par sa carrière courte, mais tumultueuse, autant que par ses œuvres, il exerça une influence considérable sur son époque. Il fut le type même du héros romantique.
Son meilleur portrait est l'œuvre de Thomas Phillips (National Gallery); la lecture de Byron a inspiré de nombreux artistes du XIXe s. et principalement Eugène Delacroix (*le Naufrage de Don Juan*, *le Giaour*, *la Fiancée d'Abydos*, *la Mort de Sardanapale*, etc.) [→ Biblio.]

BYRONIEN, ENNE adj. Relatif à la vie ou aux œuvres de Byron; qui rappelle la manière de Byron : *Cela donnait l'air fatal, byronien, giaour, dévoré par les passions et les remords* (Gautier).

BYRONISME n. m. Manière d'être, de penser et de s'exprimer qui rappelle celle de Byron : *Les premiers « keepsakes » venaient de paraître, la mélancolie pointait pour les femmes, comme, plus tard, le byronisme pour les hommes* (Hugo).

BYRRANGA (MONTAGNES DE), montagnes de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans le nord de la Sibérie centrale; alt. 1 500 m. Elles occupent la partie septentrionale de la large presqu'île de Taïmyr, entre les estuaires de l'Ienisseï et de la Khatanga.

BYRRHE n. m. Insecte arrondi, globuleux, recouvert d'une pubescence serrée grise ou dorée. (*Byrrhus pilula* est commun en France dans les lieux secs. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *byrrhidés*.)

BYRRHIDÉS n. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes, renfermant de petits insectes globuleux, qui ont la faculté de ramener pattes et antennes dans des sillons de la face ventrale du corps, de manière à prendre l'apparence d'une pilule.

BYRSA. Géogr. anc. Citadelle de Carthage, située sur une colline qui dominait les ports et la ville, vraisemblablement la colline Saint-Louis, reliée par un isthme au continent. L'enceinte fortifiée, qui suivait la base de la colline, était en partie doublée par un rempart dressé au sommet du rocher, autour du temple d'Eshmoun. Lors du siège de Carthage par Scipion (146 av. J.-C.), les derniers défenseurs de la ville se réfugièrent à Byrsa. Des murs situés au sommet du versant sud-occidental sont sans doute les témoins de fortifications entreprises par l'empereur Théodose au IVe s. apr. J.-C.

BYSSINOSE n. f. (gr. *bussos*, coton, et *nosos*, maladie). Affection pulmonaire frappant les ouvriers qui manipulent le coton. (Elle est provoquée par la poussière et se manifeste surtout par une dyspnée asthmatiforme.)

BYSSOLITE n. f. Minér. Substance fibreuse qui est une sorte d'amphibole, à base de magnésium, de calcium et de fer.

BYSSOS [sos] n. m. (gr. *bussos*). Antiq. Tissu fait avec des fibres d'identification incertaine, sans doute du lin.
— ENCYCL. Suivant Hérodote, les momies égyptiennes étaient enveloppées de *byssos*; ce tissu est dénommé « lin du Roi » dans les textes hiéroglyphiques. Le byssos a été connu de la plupart des peuples orientaux, notamment des Hébreux, et il est mentionné dans l'Evangile.

BYSSUS [sys] n. m. Faisceau de fils soyeux sécrétés par une glande située dans le pied de certains mollusques bivalves et qui sert à l'animal à se fixer ou à construire une sorte de nid.
— ENCYCL. Sont pourvus d'un *byssus* les genres *vulselle*, *mytilus* (moule), *marteau*, *pteria*, *pinna*, etc. On fabrique quelquefois, avec le byssus du *pinna*, ou jambonneau de la Méditerranée, des tissus appelés « soie de mer ». Les gants, bas, foulards confectionnés ainsi ne sont que des objets de curiosité, la rareté relative des jambonneaux ne permettant pas une exploitation rationnelle de leur byssus.

BYSTRÖM (Johan Niclas), sculpteur suédois (Filipstad 1783 - Rome 1848). Il fut le rival de Thorwaldsen. On lui doit notamment un buste colossal de Charles XIV (musée de Stockholm).

BYSTRZYCA, ancienn. en allem. **Weistritz,** riv. de Pologne qui prend sa source à l'extrémité des Góry Sowie, près de Walbrzych, coule en Silésie et rejoint l'Odra en aval de Wroclaw. — Petite riv. de Pologne qui naît à l'extrémité septentrionale des Rostocze, traverse une partie du plateau de Lublin, arrose cette ville et aboutit à la Wieprz.

BYSTRZYCA KŁÓDZKA, v. de Pologne (voïévodie de Wroclaw), sur la *Nysa Kłódzka*, près de la frontière tchécoslovaque, au pied de la terminaison septentrionale des Iesioniki; 10 000 hab. Industries du bois et de la cellulose.

BYTOM, ancienn. en allem. **Beuthen,** v. de Pologne (voïévodie de Katowice), au N.-O. de Katowice; 181 000 hab. Bytom est l'un des plus grands centres miniers de la haute Silésie : extraction du charbon à coke. Complexe sidérurgique.

BYTOWNITE [bitau] n. f. (de *Bytown*, anc. nom de la ville canadienne d'Ottawa). Minér. Feldspath plagioclase, aluminosilicate de sodium et de calcium, intermédiaire entre le labrador et l'anorthite.

BYTURE n. m. Insecte allongé, roussâtre et pubescent, dont la larve est parfois nuisible aux framboisiers. (Nom sc. : *Byturus tomentosus*. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *byturidés*.)

BYVANCK (Willem), écrivain hollandais (Amsterdam 1848 - La Haye 1925). Il fut bibliothécaire de la Bibliothèque royale de La Haye de 1895 à 1921. Il a dirigé la revue *De Gids*. Principales œuvres : *Essai critique sur les œuvres de François Villon* (en franç., 1883), *la Poésie et la vie au XIXe s.* (en holland., 1891), *Notities* (paru aussi en franç. sous le titre *Un Hollandais à Paris*, 1892).

Bywaters (SYNDROME DE) [du nom de l'auteur qui l'a décrit en 1941, après les bombardements de Londres], insuffisance rénale grave (2/3 des cas sont mortels) survenant à la suite d'une ischémie musculaire prolongée par compression d'un membre, écrasement au cours d'un éboulement, par exemple.

BYZACÈNE. Géogr. anc. V. BYZACIUM.

BYZACIUM. Géogr. anc. Partie de la Tunisie actuelle, située au N.-O. de la Petite Syrte (golfe de Gabès) et au S. de la Zeugitane (Tunisie septentrionale). Elle constitua d'abord avec celle-ci la province d'*Africa*, puis devint, au temps de Dioclétien, une province particulière qui relevait de la préfecture d'Italie. — Le *Byzacius ager*, ou *Byzacène*, était un pays d'élevage extensif; la plaine littorale était plantée d'oliviers.

BYZANCE, en gr. **Byzantion,** en gr. moderne **Vizandío.** Géogr. anc. Colonie grecque fondée par les Mégariens sur le Bosphore, au VIIe s. avant notre ère, qui prit par la suite un grand essor et devint la capitale de l'Empire romain d'Orient sous le nom de Constantinople*. ‖ *Par extens.* Nom donné par les historiens à l'Empire grec médiéval.

BYZANTIN, INE adj. et n. Relatif à Byzance ou à l'Empire byzantin; habitant de Byzance ou de l'Empire byzantin.
◆ Adj. *Discussions byzantines*, discussions oiseuses et intempestives.
— Brod. *Broderie byzantine*, broderie pour tenture et pour costume. (Cette broderie, qui a été sans doute à l'origine de la *broderie persane*, est d'une plus grande richesse; en effet, les pierres précieuses s'y enchevêtrent avec les ors et les soies aux coloris somptueux.)
— Hist. anc. *Empire byzantin*, Empire romain d'Orient. (V. BYZANTIN [*Empire*].)
— Linguist. *Grec byzantin*, v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Linguist. Le *grec byzantin*, ou médiéval, ne correspond qu'approximativement à la période comprise entre les années 330 et 1453 qui marquent les limites, dans le temps, de l'Empire de Byzance. Linguistiquement, il n'y a là qu'un développement des tendances antérieurement attestées, qui se prolongeront au-delà du XVe s. Le domaine où le grec est parlé demeure à peu près stabilisé, malgré les vicissitudes de la politique extérieure impériale. A l'influence latine, que la nouvelle hellénisation de l'Empire sous Justinien (VIe s.) n'a pu que limiter, s'ajoutent successivement, par suite des contacts et des dominations allogènes, partielles et de durée variable, les influences slave (VIe-IXe s.), vénitienne (XIe-XVIe s.), franque (XIIIe-XIVe s.). Elles agissent non seulement sur le lexique, mais sur la morphologie et les procédés de formation des mots. La phonétique parvient à un état que le grec postérieur ne modifiera pas sensiblement : le vocalisme est réduit à cinq timbres brefs après le passage de *ü* à *i* au Xe s.; le *i* en hiatus (parfois aussi le *e*) se palatalisent en un *yod* (*y*). Dans la morphologie, pour l'usage vivant, les analogies flexionnelles se régularisent, le datif et l'infinitif disparaissent au Xe s., les participes se réduisent fortement. Des tendances dialectales, traçant des isoglosses, voire des zones, apparaissent à diverses dates et rompent la relative unité linguistique de la *koïnè* populaire byzantine. En même temps, le recours au purisme, en particulier à l'atticisme, en constituant une *koïnè* écrite peu unifiée, accentue le conflit des langues. Le grec byzantin offre la coexistence d'états très différents par les formes, la syntaxe et le vocabulaire : l'usage parlé, dont on suit inégalement l'évolution à travers certains chroniqueurs et hagiographes, les usages plus ou moins savants de la langue écrite, qui est celle de l'Etat (administration impériale), de l'Eglise (institutions ecclésiastiques, théologie) et de la littérature en grande partie.

BYZANTIN (EMPIRE) ou **EMPIRE ROMAIN D'ORIENT,** Etat qui s'est constitué entre 330 et 395 dans la partie orientale de l'Empire romain; il s'est maintenu jusqu'en 1453 (chute de Constantinople) et s'est survécu jusqu'en 1461 par l'intermédiaire de l'empire de Trébizonde.

Situation et cadre géographique.

L'Empire byzantin est né de la nécessité qui s'est imposée aux Romains d'assurer la défense de leurs possessions orientales contre la double poussée des Barbares germaniques, puis slaves, sur le Danube, et des Perses dans le coude de l'Euphrate. Pour y parvenir, il fallait donner à l'Empire un nouveau centre politique et militaire qui ait l'avantage d'être plus proche que Rome du front des opérations et dont le site soit aisément défendable. C'est ce qui explique le choix de Constantin le jour où il fonda sur l'emplacement de l'antique Byzance la ville à laquelle il donna son nom : Constantinople* (330). La nouvelle Rome, édifiée sur les bords du Bosphore à l'extrémité d'une péninsule facilement fortifiable, présentait, en outre, l'avantage exceptionnel de se trouver à la jonction des deux routes maritimes du Pont-Euxin (blé scythe, produits orientaux) et des Dardanelles et de la Méditerranée, et des deux voies continentales en provenance l'une de l'Europe, l'autre de l'Asie Mineure et de la Syrie.
Tout naturellement, sa situation destinait Constantinople à être la capitale d'un empire à la fois continental et maritime réclamant la liaison entre l'Asie et l'Europe, entre la culture gréco-romaine et les civilisations orientales.
Pourtant, c'est seulement en 395 que naquit l'Empire byzantin, lorsque celui de Rome dut être partagé en deux Etats distincts, mais pourtant unis et associés, et dans lesquels les lois étaient édictées et la justice rendue au nom des deux empereurs; enfin, son rôle devint essentiel quand, à la suite de l'effondrement de l'empire d'Occident et du renvoi

« la Fiancée d'Abydos » par Delacroix, Louvre inspirée de l'œuvre de lord BYRON

byrrhe

Phot. Bulloz.

BYZANCE

L'Empire byzantin à la mort de Justinien (565). Cette carte retrace la tentative de reconstitution de l'Empire romain par Justinien à la fois dans ses étapes (Afrique, 533; Italie, 535-556; Espagne, 554) et dans son dessein (transformation de la Méditerranée en un lac byzantin). Mais elle met aussi en valeur la précarité de cette œuvre, due à la position excentrique des provinces reconquises par rapport à Constantinople. Au renouveau des Invasions en direction du Danube (Avars, 568-569) correspond le début du repli byzantin en Occident.

L'Empire romain d'Orient à la mort de Basile II. La carte souligne la faiblesse de l'Empire byzantin du Xe s., qui ne gardait de consistance territoriale qu'en Asie Mineure. Par contraste, elle met en valeur l'œuvre de Basile II : renforcement des frontières de l'Empire (Euphrate, plateau d'Arménie, Danube); protection assurée des abords de Constantinople, redevenue le cœur d'un Empire territorialement mieux équilibré de part et d'autre des Détroits.

à Zénon par Odoacre des insignes impériaux, l'empereur d'Orient fut censé réunir de nouveau entre ses mains l'Empire romain tout entier (476). A cette date, l'Empire byzantin, dit Empire romain d'Orient, se composait de trois vastes ensembles territoriaux : la *péninsule balkanique*, limitée au N. par le Danube et au N.-O. par une frontière qui, partant du Danube un peu au S.-E. de Sirmium, atteignait les rives de l'Adriatique au N. de Scodra (auj. Shkodër, en ital. Scutari); les *territoires asiatiques*, comprenant les trois diocèses d'Asie, du Pont et d'Orient, et englobant au N.-E. les établissements fortifiés de la côte caucasienne, la riche et étroite plaine de Géorgie, le massif stratégique d'Arménie contrôlant toutes les voies de communication en direction des passes caucasiques, des steppes caspiennes et de la Mésopotamie, et enfin la boucle de l'Euphrate (Osroëne) avec l'importante place d'Edesse, pivot de tout le système militaire et routier de l'Empire aux confins de l'Asie Mineure et de la Syrie; enfin, les *possessions africaines*, essentiellement le riche grenier à blé égyptien, y compris les côtes méditerranéennes de l'embouchure du Nil au fond du golfe de la Grande Syrte.

La défense de cet empire était assurée par l'ancien *limes* de la Syrie, de l'Euphrate et du Danube, renforcé d'ailleurs dans cette dernière région par l'avant-poste de la Crimée, qui permettait à la fois la pénétration commerciale dans la plaine russe et la protection de Byzance contre les nomades des steppes. Toute une série de routes maintenait les liaisons entre ces frontières et Constantinople, suprême réduit de la défense. Ainsi, de cette dernière cité divergeaient trois voies européennes, la première longeant la côte du Pont-Euxin jusqu'à l'embouchure du Danube par Apollonia et Tomi, la deuxième (la *via militaria* romaine) gagnant Sirmium (auj. Belgrade) par Andrinople, la vallée de la Maritza, Serdica (auj. Sofia), Naissos (auj. Niš) et la vallée de la Morava, la troisième atteignant Thessalonique, deuxième ville de l'Empire, où elle éclatait en trois branches en direction de Belgrade vers le N., de Dyrrachium vers l'Adriatique à l'O. (ancienne *via Egnatia*) et de la Grèce vers le S. par le Tempé et les Thermopyles.
Une route plus importante encore était celle à la fois commerciale et militaire qui, à partir du faubourg asiatique de Constantinople et par Nicée et Dorylée, allait jusqu'à Iconium, où elle se divisait en deux branches : la première (route des Indes) traversant les passes du Taurus, la Cilicie et la vallée de l'Euphrate; la seconde, par Césarée de Cappadoce, la vallée du Kızılırmark et Theodosiopolis (Erzurum), pénétrait en Arménie. Ces routes, suivies par les caravanes et les armées, étaient vitales pour l'Empire, qui les utilisa pour son expansion militaire, commerciale et religieuse, et qui les défendit successivement contre les Perses, les Arabes et les Turcs; il commença à décliner quand il les eut perdues.
Outre ces voies de communication, l'unité de l'Empire fut assurée par l'hellénisme, qui avait marqué d'une empreinte ineffaçable ses diverses provinces dès l'époque romaine. A la communauté de langues, de mœurs et d'idées ainsi constituée vint s'ajouter un nouveau facteur d'unité : la profession d'une même foi, malgré les dissensions théologiques qui éclatèrent entre ses adeptes ou les querelles de primauté qui dressèrent les unes contre les autres les villes, sièges de patriarches (Alexandrie, Jérusalem, Antioche et Constantinople), querelles presque toujours envenimées par les particularismes locaux. (→ Biblio.)

Liste des empereurs byzantins.

dynastie constantinienne (306-363)

Constantin Ier *le Grand* (306 [Occident] et 324-337), fils de Constance Ier
Constance II (337-361) | en Occident
avec Constantin II (337-340) | en Occident
Constant Ier (337-350) | en Occident

Julien (361-363) [Occident]

dynastie jovienne (363-364)

Jovien (363-364)

dynastie valentinienne (364-379)

Valentinien Ier (364-378)
Valens (364-378)
Gratien (375-383) [Occident]

dynastie théodosienne (379-457)

Théodose Ier *le Grand* (379-395)
Arcadius (395-408)
Théodose II *le Jeune* (408-450)
Marcien (450-457)

dynastie de Thrace (457-518)

Léon Ier (457-474)
Léon II, son petit-fils, associé (473-474)
Ariadne, fille de Léon Ier,
épouse : 1° Zénon (474-475 et 476-491)
[Basiliscos, usurpateur (475-476)]
2° Anastase Ier (491-518)

dynastie justinienne (518-602)

Justin Ier (518-527)
Justinien Ier *le Grand* (527-565)
Justin II (565-578)
Tibère II (578-582)
Maurice (582-602)

dynastie de Phokas (602-610)

Phokas (602-610)

dynastie héraclide (610-711)

Héraclius Ier (610-641)
Constantin III Héraclius (641)
Héraclius II Héraclonas (641)
Constant II (641-668)
Constantin IV Pogonat (668-685)
Justinien II Rhinotmète (685-695 et 705-711)

période de troubles (695-716)

Léontios (695-698)
Tibère III Apsimar (698-705)
Philippikos Bardanes (711-713)
Anastase II (713-715)
Théodose III (715-716)

dynastie isaurienne (716-802)

Léon III *l'Isaurien* (716-740)
Constantin V (740-775)
Léon IV *le Khazar* (775-780)
Constantin VI (780-797)
Irène (790 et 797-802)

période de troubles (802-820)

Nicéphore Ier *le Logothète* (802-811)
Staurakios (811)
Procopia, fille de Nicéphore Ier,
épouse Michel Ier Rangabé (811-813)
Léon V *l'Arménien* (813-820)

dynastie amorienne ou phrygienne (820-867)

Michel II (820-829)
Théophile (829-842)
Michel III (842-867)

dynastie macédonienne (867-1057)

Basile Ier *le Macédonien* (867-886)
Léon VI *le Sage* (886-912)
Alexandre, associé (peu après 871-912), puis seul (912-913)
Constantin VII Porphyrogénète (913-959)
avec Romain Ier Lécapène (920-944)
et les fils de Romain (944-945)
Romain II (959-963)
Basile II *le Bulgaroctone* (963-1025)
avec Nicéphore II Phokas (963-969)
Jean Ier Tzimiskès (969-976)
Constantin VIII, associé, puis seul (963-1028)
Zoé (1028-1050)
épouse : 1° Romain III Argyre (1028-1034)
2° Michel IV *le Paphlagonien* (1034-1041)
[Michel V *le Calfat* (1041-1042), neveu de Michel IV et adopté par Zoé]
3° Constantin IX Monomaque (1042-1055)
Théodora, associée (1042), puis seule (1055-1056)
Michel VI Stratiotikos (1056-1057)

dynastie des Comnènes (1re fois : 1057-1059)

Isaac Ier (1057-1059)

dynastie des Doukas (1059-1078)

Constantin X (1059-1067)
Michel VII, associé (env. 1060), puis seul (1071-1078)
avec Romain IV Diogène (1068-1071)

dynastie de Nicéphore Botaniatès (1078-1081)

Nicéphore III Botaniatès (1078-1081)

dynastie des Comnènes (2e fois : 1081-1185)

Alexis Ier (1081-1118)
Jean II (1118-1143)
Manuel Ier (1143-1180)
Alexis II (1180-1183)
Andronic Ier (1183-1185)

dynastie des Anges (1185-1204)

Isaac II (1185-1195 et 1203-1204)
Alexis III (1195-1203)
Alexis IV (1203-1204)
Eudocie, fille d'Alexis III,
épouse Alexis V Murzuphle (1204)

dynastie des Lascaris (1204-1258)

Constantin XI (1204)
Théodore Ier Lascaris (1204-1222)
Jean III Vatatzès (1222-1254)
Théodore II Lascaris (1254-1258)
Jean IV Doucas (1258)

dynastie des Paléologues (1258-1453) et des Cantacuzènes (1341-1357)

Michel VIII Paléologue (1258-1282)
Andronic II (1282-1328)
avec Michel IX (1295-1320)
Andronic III (1328-1341)
Jean VI Cantacuzène (1341-1355)
avec Mathieu Cantacuzène (1354-1357)
Jean V Paléologue (1355-1376 et 1379-1391)
Andronic IV Paléologue (1376-1379)
Manuel II (1391-1425)
avec Jean VII (1399-1402)
Jean VIII (1425-1448)
Constantin XII Paléologue (1449-1453)

Les grandes phases de l'histoire byzantine.

L'histoire de l'Empire byzantin, appelé ainsi de l'ancien nom de sa prestigieuse capitale, Constantinople, la ville la plus vaste, la plus belle et la plus commerçante du Moyen Age, peut se diviser en trois périodes : celles de l'Empire universel, de l'Empire hellénique, de l'Empire divisé.

● *La période de l'Empire romain universel* (395-641). Elle prolonge l'Antiquité sans discontinuité; malgré les invasions germaniques et la perte de l'Occident, le gouvernement impérial conserve une politique de prétentions universelles. Justinien Ier (527-565) reconquiert le bassin occidental de la Méditerranée, publie un code et construit des monuments somptueux (Sainte-Sophie de Constantinople), où apparaissent pour la première fois les influences de l'Orient asiatique. Des conflits religieux se succèdent (nestorianisme, monophysisme) et servent de support aux autonomies provinciales, qui se manifestent durant l'invasion des Perses Sassanides (602-630) et des Arabes (à partir de 632). Héraclius Ier (610-641), vainqueur des Perses, ne peut contenir les Arabes; il perd alors la Syrie, l'Egypte et bientôt toute l'Afrique. Il prend le titre de basileus.
L'Empire reste florissant et sa puissance est symbolisée par la valeur exceptionnelle du sou d'or de Byzance, qui fait prime sur de nombreux marchés commerciaux, même aussi lointains que Ceylan. La stabilité de la monnaie est en grande partie assurée par la fidélité de Byzance à l'économie dirigée, qui avait été adoptée afin d'assurer un ravitaillement régulier de Constantinople et du travail aux artisans de cette très grande ville. L'Etat se réserve le commerce et l'industrie d'un certain nombre de produits et contrôle le travail privé, à l'aide d'une réglementation sévère et d'un corps de fonctionnaires spécialement chargés de son application.
Bien armée par son organisation économique, Byzance a pleinement profité des avantages de sa situation géographique : les caravanes de Chine apportent la soie à Antioche et aux villes-frontières situées aux confins de l'Empire et de la Perse (Callinicum, Nisibis, Artaxarta). Sur la mer Rouge, Klysma (près de l'actuelle Suez) et Aïla (auj. Eilath) recevaient l'ivoire de l'Afrique, la myrrhe, l'encens et les parfums du pays d'Hymiar (auj. le Yémen), les bois précieux de l'Asie méridionale et de très nombreux produits de l'Inde, particulièrement appréciés à Byzance. Les ports de Crimée, Kherson et Bosporos, établissaient le contact avec les peuples de l'Europe centrale; ils échangeaient les produits de l'industrie de Byzance contre l'ambre et les fourrures.

● *La période de l'Empire romain hellénique* (641-1204). Elle concrétise l'hellénisation et l'orientalisation de l'Empire. Sous les descendants d'Héraclius (641-711), les Arabes parviennent jusqu'aux murs de Constantinople, les Slaves colonisent les Balkans, et la plus grande partie de l'Italie tombe aux mains des Lombards; le vieux principe romain de séparation des pouvoirs civil et

empereur Constance II
médaillon d'or

empereur Constantin II
médaille

empereur Théodose Ier
disque en argent repoussé
Académie d'histoire, Madrid

empereur Justinien Ier
mosaïque, Saint-Vital
Ravenne

Phot. X, Giraudon, Alinari.

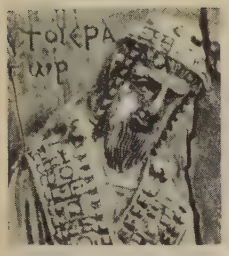

empereur Constantin VII
ivoire
Musée historique, Moscou

empereur Andronic IV
miniature du XIVe s.

militaire disparaît, remplacé par le régime des thèmes, divisions administratives gouvernées par un stratège avec pleins pouvoirs. Pour la première fois, l'équilibre de l'économie byzantine est troublé. Les Arabes contrôlent les pistes caravanières du Proche-Orient et le commerce des épices dans la mer Rouge. Les échanges ne sont pas interrompus, mais une partie des bénéfices va désormais aux Arabes.

La dynastie isaurienne (716-802) relève l'Empire, repousse les Arabes et réorganise l'Etat ; Léon III et Constantin V font condamner les « images », qui sont restaurées par Irène.

Après une période de transition et d'instabilité (802-820) qui suit le coup d'Etat de Nicéphore contre Irène (802), la dynastie amorienne (820-867) consolide les conquêtes précédentes, condamne de nouveau les « images » et rompt avec le pape (schisme de Photios, 858), mais l'orthodoxie est rétablie et l'entente avec Rome est renouée.

La dynastie macédonienne (867-1057), fondée par un paysan rude mais énergique et intelligent, Basile Ier (867-886), porte l'Empire à son apogée. Léon VI et Constantin VII Porphyrogénète sont de grands souverains législateurs ; Romain Ier Lécapène, Nicéphore II Phokas et Jean Ier Tzimiskès sont de grands capitaines qui reconquièrent de vastes régions sur les Arabes. Basile II (976-1025), qui possède toutes ces qualités abaisse l'aristocratie, conquiert la Bulgarie, bat les Arabes, donne à son Empire le maximum d'extension et apparaît comme le premier prince de son époque.

Aux difficultés économiques suscitées par les Arabes, Byzance réagit par un protectionnisme accru et par la recherche de nouveaux débouchés commerciaux auprès des Varègues et des Russes, qui installent une colonie de marchands à Constantinople au IXe s. De même le commerce méditerranéen, presque totalement abandonné pendant un siècle et demi, reprend à la fin du IXe s., particulièrement avec l'Italie, malgré la menace arabe. La crise est évitée, et même les industries de luxe prennent à Byzance un essor considérable du IXe au XIe s. : la fabrication des toiles de lin est reprise sur des bases nouvelles après la mainmise des Arabes sur l'Egypte ; l'industrie de la soie, très utilisée dans l'Empire byzantin, essaime de Constantinople à Thèbes, la draperie et la tapisserie prospèrent ; les objets de métal, d'Antioche et de Constantinople, rehaussés parfois de pierres précieuses et d'émaux, ont été retrouvés jusqu'en Sibérie.

Les années troublées de 1057 à 1081 font perdre à l'Empire tous les avantages acquis ; les grands propriétaires ressaisissent le pouvoir, les Turcs battent les Byzantins à Malāzgerd (1071) et fondent en Asie Mineure le sultanat de Rūm. Les Comnènes (1081-1185) arrêtent la décadence et utilisent les croisades pour recouvrer les territoires perdus. Mais la mésentente entre Byzantins et Latins, aggravée par le schisme de Michel Kéroularios (1054), est aiguë en Orient (question d'Antioche). Sous la dynastie incapable des Anges (1185-1204), l'Empire s'effondre ; la Bulgarie et la Serbie reprennent leur indépendance, et les Latins s'emparent de Constantinople à la faveur d'une crise de succession (quatrième croisade).

● *La période de l'Empire divisé* (1204-1461). C'est surtout celle des guerres entre Latins, Byzantins et Turcs. La conquête latine de 1204 a morcelé l'Empire byzantin en quatre Etats : Empire latin d'Orient, Empire byzantin de Nicée, Empire byzantin de Trébizonde et despotat byzantin d'Epire. Les Lascaris de Nicée prennent l'offensive, et Michel VIII Paléologue reconquiert Constantinople (1261). Mais la lutte que l'Empire restauré doit soutenir contre les Latins, qui se maintiennent dans le Péloponnèse, le détourne de l'Asie Mineure, qui tombe aux mains des Turcs. La situation économique de Byzance se détériore par suite de l'abandon progressif de la protection de l'Etat et du fait de l'occupation par Venise, depuis 1204, de la Crète, de Coron, de Modon, etc., qui lui permet de contrôler ou même d'interdire toute navigation à la flotte byzantine dans une mer d'accès pourtant facile et sur les bords de laquelle se trouvent les principales places commerciales de l'Empire. Les succès politiques des Comnènes sont obtenus aux dépens des intérêts économiques primordiaux de l'Empire. Pour s'assurer l'alliance de Venise, de Gênes et de Pise, contre les Normands de Sicile, Byzance concède des privilèges commerciaux aux marchands italiens, qui menacent ainsi la source même de la fortune de l'Empire. Quand Manuel Ier s'attaque à la situation nouvelle acquise par les Vénitiens, ceux-ci entrent en lutte immédiatement contre Byzance, qui enregistre de graves revers. Après l'installation des Francs en Syrie, les produits orientaux parviennent directement aux ports du Levant, si bien que le commerce entre la Chine, l'Inde et l'Europe occidentale est détourné de Byzance, qui va s'éteindre lentement, désormais en marge des grandes routes du commerce international, et réduite à une défensive désespérée devant les Turcs. Les derniers Paléologues, affaiblis par des guerres civiles, tentent vainement de rétablir l'union religieuse avec Rome pour obtenir les secours de l'Occident contre les Turcs Ottomans, qui s'emparent peu à peu des provinces européennes de l'Empire. Les Ottomans conquièrent Constantinople (1453) et Trébizonde (1461) ; les derniers établissements byzantins et latins ne tardent pas à succomber.

Malgré ses faiblesses, cet Empire a eu plus de mille ans d'existence (395-1461). Il a souffert de l'absence d'une loi précise réglant la transmission du pouvoir, qui a multiplié les révolutions de palais ; la subtilité de l'esprit grec a multiplié les querelles religieuses ; la confusion entre les mains de l'empereur du pouvoir politique et de l'autorité religieuse a souvent également compromis les intérêts de l'Etat et de l'Eglise. Néanmoins il a résisté à la double menace des barbares du Nord (Huns, Avars, Slaves, Bulgares, Russes, Petchenègues) et des envahisseurs de l'Est et du Midi (Turcs, Perses, Arabes). Par sa vigueur militaire, il a, à plusieurs reprises, sauvé l'Europe.

Il a été d'autre part le siège d'une civilisation, la plus brillante de tout le Moyen Age, et dont l'influence s'est fait sentir au loin. Par sa propagande religieuse, par les formes savantes de son gouvernement, par le développement de son industrie et de son commerce, par sa littérature, par ses arts, Byzance a été l'éducatrice des peuples de l'Europe orientale, et l'Occident latin lui-même lui doit infiniment. (→ Biblio.)

Institutions.

L'empereur était l'élu de la Providence, de sorte qu'était légitime l'usurpateur qui avait réussi ; mais il pouvait associer au trône qui bon lui semblait, ce qui lui permettait de créer une hérédité impériale, toujours menacée. La monarchie était absolue et de droit divin ; le basileus était la loi vivante, et sa volonté ne pouvait être restreinte ; son autorité s'étendait même sur l'Eglise. Il n'avait devant lui que des sujets. Pratiquement, le régime était moins rigoureux, l'absolutisme étant atténué par des usages et des traditions. Avant le couronnement, le souverain prononçait une profession de foi orthodoxe ; il limitait lui-même son autorité par les privilèges qu'il accordait à l'Eglise et aux particuliers. Les manifestations à l'Hippodrome et les acclamations dans les cérémonies permettaient aux sujets d'exprimer leur opinion. Les grands propriétaires formaient une aristocratie provinciale qui gouvernait tout un peuple de colons, de serfs, d'esclaves, et exerçait des fonctions publiques. La lutte perpétuelle du basileus contre l'aristocratie terrienne fut le drame interne de l'Empire.

L'empereur concentrait toutefois dans ses mains toute l'autorité politique. Le centre du gouvernement était la demeure impériale, le *Palais sacré* de Constantinople, sanctuaire de la religion impériale, d'où partaient tous les ordres. Le Palais était à la fois l'habitation du basileus, de sa maison civile et militaire, et le centre de l'Administration ; c'est là que l'empereur tenait ses conseils politiques, rendait la justice, faisait expédier par ses bureaux ses ordres et sa correspondance, recevait et examinait les requêtes. Toute fonction publique avait un lien avec le Palais ; tout fonctionnaire civil ou militaire faisait précéder la mention de sa charge d'une dignité palatine, qui lui donnait un rang à la cour, et d'un prédicat honorifique, qui était comme un titre de noblesse attaché à la dignité. Les fonctionnaires étaient donc liés à la personne impériale par une fonction palatine plus ou moins honorifique et par un titre nobiliaire qui lui réservait un rang dans la hiérarchie. Inversement, un officier palatin pouvait être chargé d'une fonction administrative.

Le basileus ne prenait jamais un Premier ministre en titre ; il confiait la direction du gouvernement, selon sa volonté et les circonstances, à des fonctionnaires palatins ou financiers. Au cours des siècles, plusieurs fonctions se transformèrent en dignités honorifiques accordées comme des récompenses. Ce système de gouvernement à l'orientale par les membres de la Maison de l'empereur avait été transmis à Rome par l'intermédiaire des Etats hellénistiques. Les institutions se modifièrent inévitablement, non par des mesures d'ensemble, mais par des modifications au gré des circonstances et avec une souplesse remarquable. (V. BASILEUS, DOMESTIQUE, THÈME, etc.) [→ Biblio.]

Littérature.

De 330 à 1453, la littérature grecque évolue dans le cadre d'un Etat et d'une civilisation qui présentent des traits originaux et constituent une ère distincte dans l'histoire de l'hellénisme : l'Empire byzantin, avec Constantinople pour capitale, et la civilisation byzantine, grecque sans doute, mais chrétienne et orientale. Ces traits se reflètent dans les œuvres littéraires que Byzance a produites. En effet, le contact avec la tradition grecque antique a été maintenu : la lecture des Anciens constitue l'une des bases de l'éducation, et les lettrés s'en inspirent. Tel est le premier héritage sur lequel vit intellectuellement Byzance, et qu'elle transmettra, après sa chute, au monde grec survivant et à l'Europe. Quant au second, c'est la pensée chrétienne élaborée au cours des quatre siècles qui précèdent ; par Byzance, le christianisme est devenu un trait essentiel de l'hellénisme, de même que ce dernier s'est identifié avec celui-là. La conséquence de cette double tradition a été, pour la littérature, d'une part le respect des formes traditionnelles d'expression et le purisme de la langue, d'autre part une fixité et une hiérarchie des genres, dont la pensée littéraire issue de Byzance se ressentira. Cependant, on rencontre des tentatives chez certains écrivains pour échapper à la rigueur des principes : certaines œuvres attestent de la spontanéité, de l'imagination, de la sensibilité, et sont rédigées dans une langue proche de l'usage parlé.

On peut diviser la littérature byzantine en trois périodes.

● La première, du IVe au VIe s., marque le passage de l'hellénisme au byzantinisme. Elle est dite avec raison « prébyzantine », parce qu'elle comporte, à côté de l'inspiration chrétienne, un mouvement de pensée païenne, qui représente les dernières manifestations du paganisme antique dans les lettres. La littérature chrétienne, fort remarquable au IVe s. avec les Pères de l'Eglise, grands orateurs et théologiens (les Cappadociens et Jean Chrysostome), s'attache, au Ve s., à expliquer et à défendre le dogme : Cyrille d'Alexandrie s'oppose violemment aux partisans de Nestorius d'Antioche. L'historiographie religieuse est représentée par des érudits consciencieux, tels que Socrate, Sozomène et Théodoret. Le christianisme commence à pénétrer dans la littérature sentimentale et romanesque avec Athénaïs Eudôkia. D'autre part, les idées païennes se maintiennent dans les écoles de philosophie et de rhétorique des IVe et Ve s., comme dans les genres poétiques. Des néo-platoniciens, tels que Syrianos, Proclos, Hypatie, continuent la renaissance marquée par Julien l'Apostat. De nombreux disciples se groupent autour des orateurs Himérios, Thémistios, Libanios. L'histoire s'oriente vers la chronique et le panégyrique, avec Anaxagoras, Eunape, Olympiodore, Zosime, Stéphane de Byzance. La poésie épique est cultivée par Quintus de Smyrne, Nonnos, Colouthos, Musée. Les poésies orphiques (oracles sibyllins, argonautiques) font revivre la mystique ancienne. Le lyrisme ne crée que de courts poèmes épigrammatiques. Le roman est illustré par Achille Tatios, Chariton de Lampsaque et Longus. Mais le paganisme, hostile à la religion nouvelle chez les philosophes, s'accommode du christianisme dans les autres manifestations de l'esprit. Il constitue un

Phot. Giraudon.

« le Baiser de Judas », mosaïque (VIe s.)
mausolée de Galla Placidia, Ravenne

l'impératrice Théodora, *détail* d'une mosaïque (VIe s.)
église Saint-Vital, Ravenne

Saint-Marc de Venise, coupoles

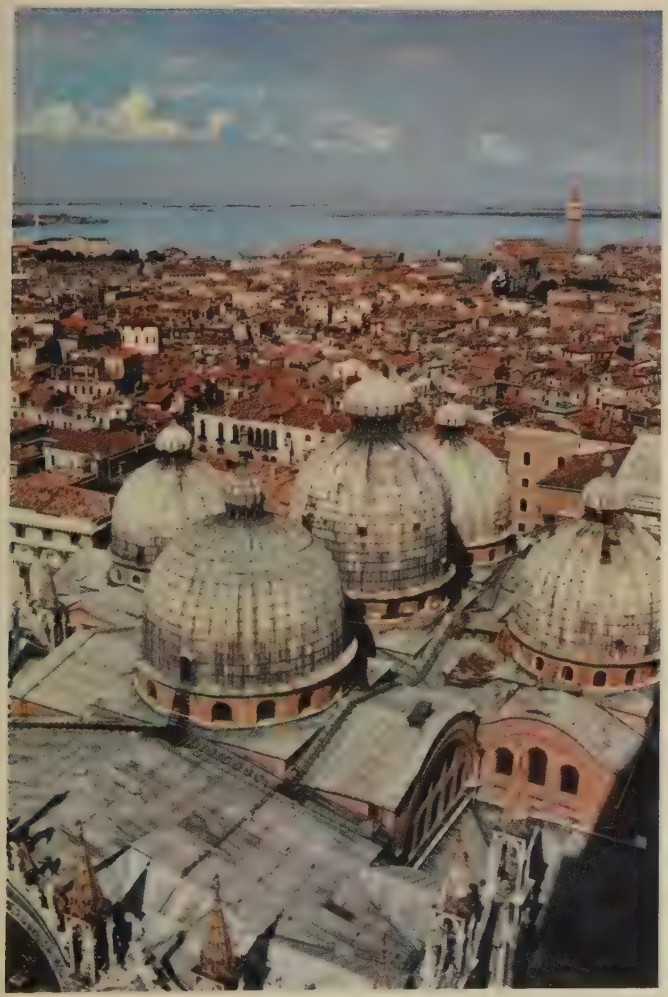

« le Baptême du Christ », mosaïque (VIe s.)
Baptistère de la cathédrale, Ravenne

Phot. Giraudon, Jean Vertut (Atlas-Photo), Jacques Six (Atlas-Photo), Véronèse.

fragment du suaire de saint Germain (Xe s.)
église Saint-Eusèbe, Auxerre .

« la Pêche miraculeuse », mosaïque (VIe s.)
mausolée Galla Placidia, Ravenne

Saint-Marc de Venise, portail de droite.

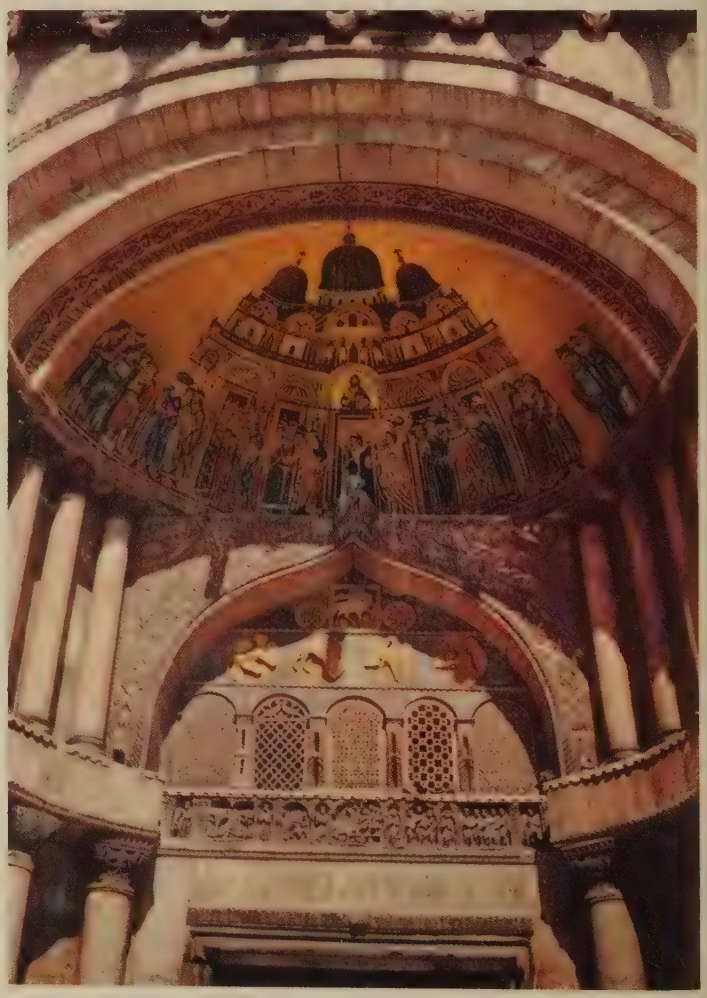

Saint Nicolas de Myre, icône (école florentine, XVe s.)
musée des Beaux-Arts, Besançon

Phot. Giraudon, Jean Vertut (Atlas-Photo), Jacques Six (Atlas-Photo), Véronèse.

courant parallèle, dernier éclat de la pensée antique, que le VIe s. éliminera.

● La deuxième période, du VIe au XIe s., où s'exprime proprement la pensée byzantine, connaît au VIe s. un éclat qui se stabilise aux VIIe et VIIIe s., puis une renaissance aux IXe et X^e. La littérature religieuse, abondante, revêt trois formes : doctrinale et théologique, avec Léontios de Byzance; didactique ou ascétique, avec Moschos (Moskhos) ou Jean Climaque; poétique, avec les hymnographes ou mélodes, dont Rhômanos (Romanos) est le plus illustre. L'histoire, même profane, est empreinte de religiosité; histoire ecclésiastique et histoire impériale sont deux aspects d'un même développement : Procope est le plus intéressant des historiographes de ce temps. Sous une forme plus populaire, apparaît la chronique, avec Hésychius de Milet et, surtout, Malalas. L'effort du VIe s. se maintient pendant les deux siècles suivants. Au VIIe s., la littérature religieuse s'attache à protéger l'orthodoxie contre les hérésies monothélite et iconoclaste. Maxime le Confesseur est le plus grand théologien de l'époque; il est suivi par Anastase le Sinaïte. Le courant mystique aboutit à une production hagiographique (Léontios de Néapolis) et hymnographique (André de Damas). Au VIIIe s., Nicéphore et Théodore de Stoudion défendent le culte des images. La théologie orthodoxe trouve, avant le schisme, sa plus complète expression dans Jean Damascène. Les chroniqueurs (Georges Pisidès, Georges le Syncelle) rattachent l'histoire humaine à l'histoire sacrée. Les créations sont rares, tant en poésie (Cassia ou Kassia) qu'en prose (roman de *Barlaam et Joasaph*). Le IXe s. est marqué par un renouveau des lettres : la création voisine avec l'érudition; le christianisme et le goût de l'Antiquité s'allient. Photios représente le plus richement l'humanisme de cette époque. Les chroniqueurs inclinent vers une philosophie de l'histoire (Théophane le Confesseur, Hamartolos). Le Xe s. est favorable aux grandes synthèses et aux recueils (*Vies de saints* de Symeôn Metaphrastês, *Anthologie* dite *palatine* de Képhalas). L'histoire devient moralisatrice avec Symeôn Magistros, Cameniatis (Kameniatîs), Léon le Diacre (Leontios Diakôn) et l'empereur Constantin VII Porphyrogénète. La poésie donne naissance aux chants populaires et à l'épopée. Un cycle épique se constitue autour du héros Dhighenís Akrítas (Digenês Akritas); il relève en même temps du roman courtois et du drame sentimental. Il se constitue, enfin, un théâtre, né de la religion, dont la création la plus célèbre est le *Christ souffrant*, à côté d'un théâtre populaire qui s'est manifesté par des jeux dramatiques nés de la liturgie, et dont la tradition se maintiendra jusqu'au XVe s.

● La troisième période, du XIe au XVe s., est celle d'une nouvelle renaissance, qui a pour effet de regrouper, aux XIe et XIIe s., les activités, puis de les décentraliser au XIIIe s. sous l'Empire de Nicée, et enfin de les rassembler de nouveau au XIIIe s. jusqu'à la chute de l'Empire au XVe s. Le schisme rend définitive la rupture entre Orient et Occident. Mais l'humanisme entraîne les esprits vers une certaine indépendance. La théologie est philosophique avec Psellos, chrétien et rationaliste; mystique avec Symeôn, le nouveau théologien; morale avec Cécaumène (Kekavménos). Ces trois tendances se continuent au siècle suivant avec, respectivement, Italos, Nicétas Stéthabos et Cataphigiotis, Théophylacte et Eustathe de Thessalonique. A l'historiographie se consacrent des personnages impériaux comme Anne Comnène. D'autres historiens semblent pressentir les malheurs de l'Empire (Michel Choniate et Nicétas Choniate [Khôniatês], Tzetzès). On trouve avec Prodrome une poésie satirique de Cour, qui fait contraste avec les genres officiels. La littérature d'imagination produit des romans courtois, inspirés de l'Antiquité, teintés de christianisme, ou adaptés des contes orientaux. Sous l'Empire de Nicée, au XIIIe s., la philosophie est représentée par Nikêphoros Blemmydês, Georges Acropolite (également historien) et Théodore II Lascaris. A l'influence des croisades doivent être attribués les romans de chevalerie en vers (*Belthandre et Chrysantza, Callimaque et Chrysorrhoé*). D'autres régions de l'Empire connaissent une certaine activité littéraire : Trébizonde, Mistra, parfois rivales, mais qui seront un refuge pour l'hellénisme lorsque Byzance tombera (1204). Sous les Paléologues, un dernier éclat des lettres se produit dans la capitale recouvrée : les noms de Pachymère (Pakhymerês) et de Planude (Planoudês), opposés par leur attitude à l'égard des Latins, s'attachent au nouveau mouvement. La théologie se nationalise, mais la philosophie tourne sa curiosité tant vers l'Occident que vers l'Orient : on perçoit ces deux courants, au XIVe s., chez Métochite (Metokhitês) et Melitêniotês; la crise de l'hésychasme vient encore les accentuer. Défendue par des mystiques tels que Grégoire Palamas, Cavasilas, cette doctrine est combattue par Démétrios Cydonès. Le XVe s. est philosophiquement partagé entre l'hostilité aux Latins (Gémiste Pléthon) et le rapprochement avec la pensée latine (Gennadios, Bessarion). L'histoire des événements de l'époque est relatée par l'empereur Jean VI Cantacuzène, Nikêphoros Grêgoras, Doukas, enfin Phrantzês. La *Chronique grecque de Morée* témoigne d'une forte influence occidentale. Il en est de même pour la production romanesque (roman de *Libistros et Rhodamnê*). Lorsque disparaît l'Empire byzantin, la littérature grecque va subsister, liée à une tradition qui, pendant cinq siècles, tiendra lieu de nation, tout en contenant déjà l'amorce d'une création moderne.

Beaux-Arts.

L'art byzantin est issu, pour une part, de l'art hellénistique. Il a emprunté, d'autre part, aux traditions millénaires des pays de l'Asie antérieure. Du IIIe au Ve s., l'art hellénistique était tombé en décadence, tandis que l'art oriental renaissait; il recherchait le surhumain, était purement décoratif et valait surtout par la richesse de la matière, la variété

carte de l'extension de l'art byzantin

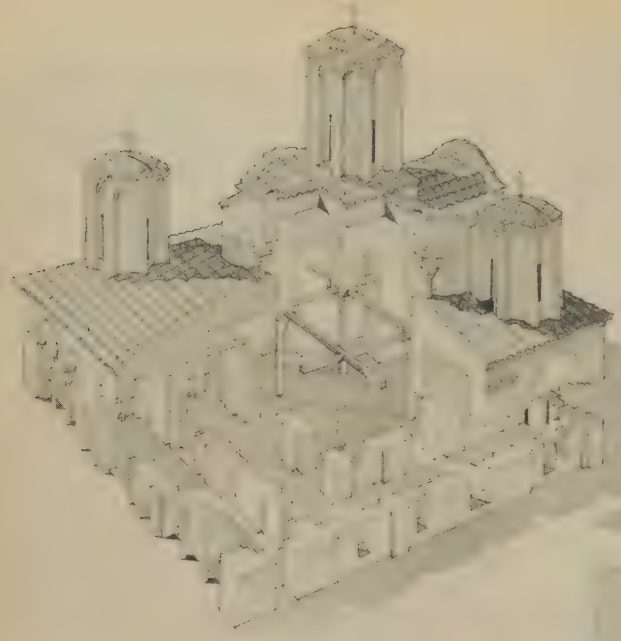

3

La citerne souterraine des Binbirdirek est un immense réservoir à deux étages soutenus par une forêt de 224 colonnes de marbre (*Binbirdirek*, en turc, signifie *les Mille et une colonnes*). Des voûtes sphériques, en brique, la recouvrent. Une science et une audace étonnantes caractérisent cette architecture, dont la date est controversée : époque de Constantin selon les uns, de Justinien selon les autres.

2

5

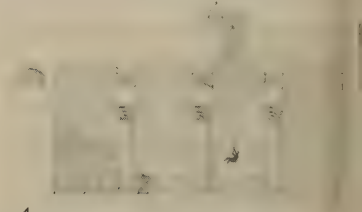

4

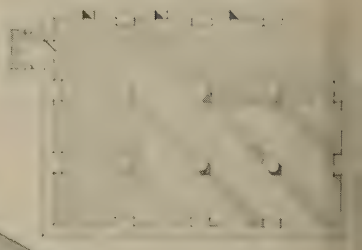

6

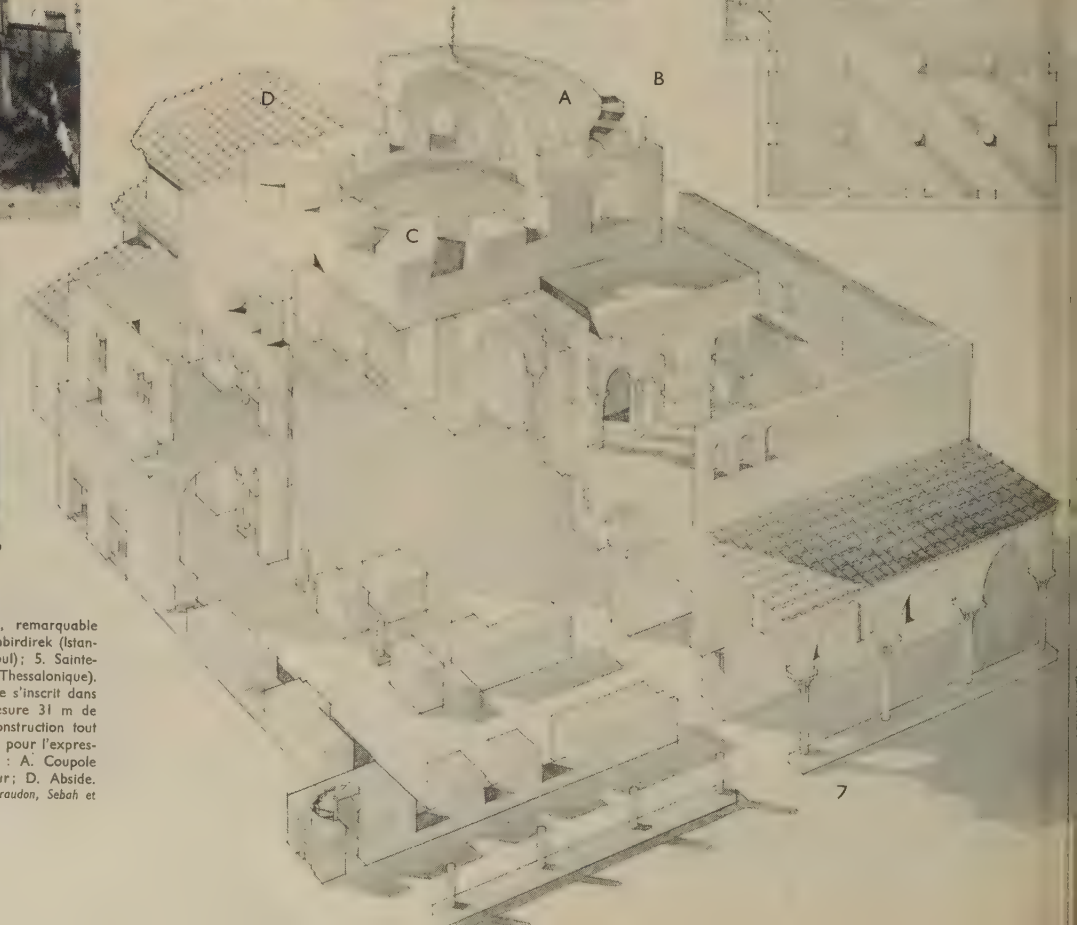

7

1 et 2. Église des Douze-Apôtres (Thessalonique), remarquable par ses cinq coupoles (fin XIIIe s.); 3. Citerne des Binbirdirek (Istanbul, VIe s.); 4. Coupe et plan d'une citerne (Istanbul); 5. Sainte-Sophie (Istanbul, 532-537); 6 et 7. Église Sainte-Sophie (Thessalonique). Précédée d'un vaste narthex, l'église proprement dite s'inscrit dans un rectangle de 77 m sur 71,70 m; la coupole mesure 31 m de diamètre et s'élève à 54 m au-dessus du sol; la construction tout entière est une merveille de calcul et de raisonnement, pour l'expression très raffinée d'un profond sentiment du beau : A. Coupole centrale; B. Contrefort; C. Massif carré du tambour; D. Abside. *Phot. École des hautes études, Boudot-Lamotte, X, Alinari-Giraudon, Sebah et Joaillier, Association Guillaume Budé, Arch. phot.*

1

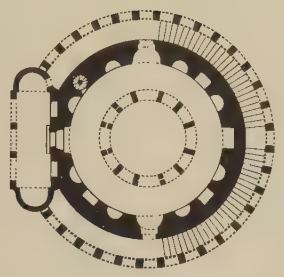

2

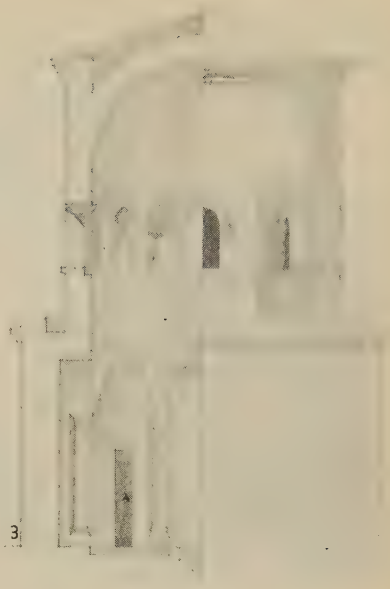

3

ÉGLISES DE PLAN CENTRAL
(" martyria " et baptistères)

1 et 2. Mausolée de Sainte-Constance (Rome), édifié au IVe s. pour abriter le sarcophage de la fille de Constantin, morte en 354 : A. Atrium; B. Déambulatoire annulaire; C. Tambour percé de fenêtres, et coupole; D. Sarcophage; 3. Baptistère de Fréjus (Ve s.); 4. Baptistère de Venasque (2e moitié du VIe s.), de plan carré, flanqué de quatre absidioles voûtées en cul-de-four;

4

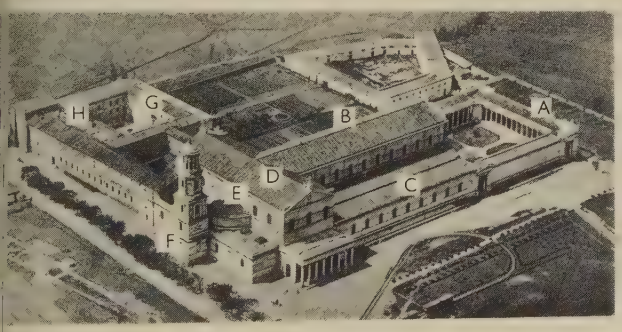

6

ÉGLISES DE PLAN BASILICAL

5. Église Sainte-Sabine (Rome, Ier moitié du Ve s.). Le plan basilical est issu des basiliques romaines (lieux de réunion par excellence). Trois nefs inégales couvertes de plafonds (à caisson), la nef centrale éclairée de fenêtres hautes. On lui a adjoint une grande abside en cul-de-four, ornée de mosaïques, qui s'ouvre sous un arc triomphal. Une enceinte de marbre, qui isole l'autel, abrite les ambons. Les colonnes corinthiennes (empruntées à un temple détruit) supportent ici des arcades et non une architrave continue.

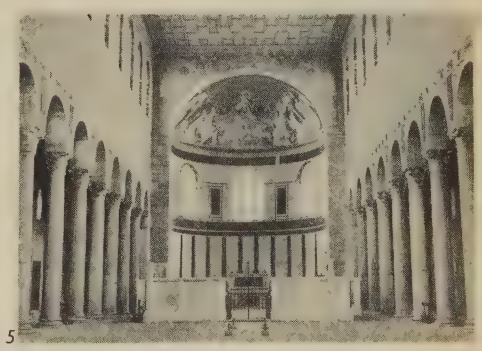

5

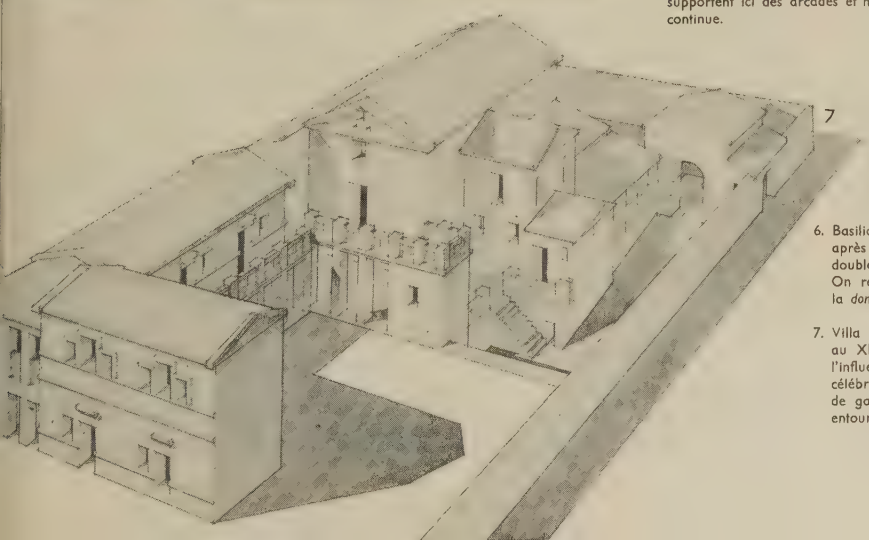

7

6. Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs (Rome). Édifiée à la fin du IVe s. et reconstruite après l'incendie de 1823 : A. Atrium à péristyle; B. Nef principale; C. Bas-côtés doubles; D. Transept; E. Abside; F. Clocher; G. Cloître; H. Bâtiments conventuels. On retrouve dans ce vaste ensemble les influences conjuguées de la basilique et de la *domus* romaines

HABITATION

7. Villa d'Al-Bara (Syrie centrale, fin du IVe s.). Vue restituée d'après l'état des ruines au XIXe s. Cette demeure d'un grand propriétaire terrien est un bon exemple de l'influence que les constructions domestiques (où, d'ailleurs, le culte fut fréquemment célébré en secret) ont pu avoir sur la nouvelle architecture chrétienne : atrium bordé de galeries, derrière l'une desquelles s'étend perpendiculairement la salle principale, entourée de ses annexes;

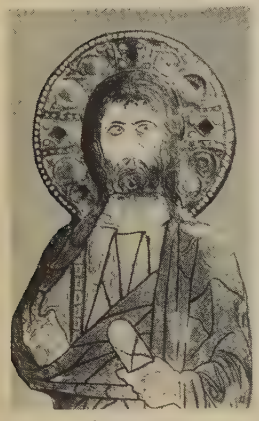

« Christ Pantocrator » figure émaillée sur bronze XIIIe s. *musée du Palais de Venise Rome*

« Vierge et Enfant » *musée des Beaux-Arts Besançon*

de la couleur et l'hiératisme de la composition. Les monuments de Doura* Europos, où apparaissaient des éléments artistiques étrangers à la tradition hellénistique, présentaient déjà certains traits semblables à ceux de l'art byzantin. Au moment de la fondation de Constantinople, le même art hellénistique et orientalisant régnait dans tout le monde romain. Sous le règne de Constantin, palais, basiliques civiles, arcs de triomphe, églises s'élevèrent un peu partout; l'empereur dépouillait les monuments anciens pour enrichir ses créations, et ses successeurs l'imitèrent. Ce fut seulement au VIe s. que, grâce à Justinien, Constantinople devint le centre d'une école artistique indépendante et que l'art byzantin se fixa.

Les architectes substituèrent à la ligne droite des basiliques la ligne courbe des églises circulaires et adoptèrent la coupole sur pendentifs. Les décorateurs s'inspirèrent moins de la symbolique chrétienne que de sujets historiques, et, renonçant à la simplicité des peintures anciennes, multiplièrent les luxueuses mosaïques, tout en adoptant une expression plus réaliste. Cet art déborda rapidement les frontières de l'Empire. Il connut trois périodes de grandeur : la période justinienne, la période macédonienne et la période des Paléologues.

● La *période justinienne* (527-565) fit prendre à l'art byzantin son essor par les constructions grandioses élevées à Constantinople et dans les provinces. Le nouvel art impérial était avant tout oriental, tant par les maîtres d'œuvre d'origine asiatique (Anthémios de Tralles, Isidore de Milet) que par les plans et les formes. Les nouvelles techniques étaient, elles aussi, orientales : la sculpture décorative substituait au modelage un procédé où le relief était suggéré par des contrastes d'éclairage; souvent même l'ornement ne tenait plus à son support que par les extrémités (sculpture ajourée). Les chefs-d'œuvre de ce nouvel art sont l'église Sainte-Sophie* de Constantinople (532-537), Saints-Serge-et-Bacchus*, les Saints-Apôtres* de Constantinople, Saint-Vital* et Saint-Apollinaire-le-Neuf* de Ravenne.

Les mêmes tendances se révélaient dans les arts mineurs : miniatures des manuscrits (Genèse et Dioscoride de Vienne, Evangile de Rossano, manuscrit syriaque de Florence), travail de l'ivoire, orfèvrerie.

● La *période macédonienne* (867-1057) produisit aussi des œuvres importantes, mais dont la plus grande partie a été détruite. L'art byzantin était tombé en décadence au VIIe et au VIIIe s., quand l'Empire luttait contre les musulmans et les Slaves. L'iconoclasme ne contribua guère à cette décadence, car l'art religieux s'affermit dans la lutte, tandis que les *basileis* favorisaient le développement d'un art fondé sur la tradition antique et l'apport arabe. Ces tendances s'affirmèrent en même temps que des influences arménienne et géorgienne : plan de l'église en croix grecque inscrite dans un carré, branches de la croix voûtées en berceau qui reportent en partie le poids de la coupole centrale sur les murs latéraux, piliers allégés parfois en colonnes, quatre coupoles plus petites aux angles du carré, calotte de la coupole sur tambour polygonal de 8, 12 ou 16 pans. La brique permettait les effets d'appareil et même la polychromie par introduction de matériaux comme la faïence; les murs portaient des niches, des arcades, des fenêtres plus nombreuses : Nouvelle-Eglise de Basile Ier à Constantinople; à Thessalonique (Théotokos), en Grèce (Sainte-Sophie d'Ohrid, Petite-Métropole d'Athènes, Saint-Luc en Phocide, Daphni). La nef unique aux contreforts saillants passa de Crète dans les thèmes byzantins d'Italie du Sud. L'influence monastique grandissante rendit peu à peu la prépondérance à la tradition chrétienne, ainsi qu'il apparaît dans les miniatures des manuscrits de l'époque (Grégoire de Nazianze, IXe s.; Psautier du Xe s. [à la Bibliothèque nationale]; Ménologe de Basile II [Vatican], XIe s.). L'ornementation conserva toutefois sa richesse (ivoires, bronzes, émaux, étoffes). Les Comnènes prolongèrent ce mouvement artistique jusqu'à la fin du XIIe s.

● La *période des Paléologues* (1259-1460) est brillante. La conquête latine de 1204 semblait avoir porté un coup mortel à l'Empire; mais la civilisation byzantine se maintint et se développa. A côté des centres artistiques traditionnels (Constantinople, Thessalonique) apparurent des centres nouveaux (Trébizonde, Mistra). La basilique à coupole ressuscita à Trébizonde (Chrysoképhalos, Saint-Eugène, Sainte-Sophie), tandis que la diversité des types monumentaux de Mistra affirmait à la fois la virtuosité des architectes et l'affaiblissement des traditions et des doctrines (croix latine de l'Evanghelistria, croix grecque des Saints-Théodores du Broutochion). En même temps, la peinture se développait; le grand mouvement de résurrection de l'Antiquité classique, qui allait se transmettre à l'Italie et, de là, à tout l'Occident, commença à Constantinople (monastère de Chora de Constantinople, fresques de l'Athos, églises de Mistra). L'art byzantin a exercé une puissante influence dans les pays slaves (Serbie, Bulgarie, Russie), les pays caucasiens (Géorgie, Arménie), chez les Turcs et dans les pays occidentaux (Italie, France, Germanie). [→ Biblio.]

Musique.

● L'*hymnographie byzantine* apparut dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Lorsque l'ordre de la liturgie fut fixé, au IVe s., par Basile le Grand et Jean Chrysostome, qui attachaient la plus grande importance au chant, l'hymne religieuse chantée uniquement par des voix humaines se développa sous l'impulsion des poètes mélodes qui portaient les plus grands noms de l'Eglise : Grégoire de Nazianze (IVe s.), les patriarches Proclus et Anatolius (Ve s.), Romanus le Mélode (VIe s.), André de Crète (VIIe-VIIIe s.), Jean Damascène et Cosmas de Maïouma (VIIIe s.), Th. et Jos. Studite et la poétesse Kassia (IXe s.). Les plus grands furent Romanus le Mélode, dont la forme favorite fut le *kontakion*, et Jean Damascène, qui donna au *canon* sa grande vogue.

Le IXe s. marque le déclin des poètes mélodes; leur génie créateur paraît épuisé.

La période suivante fut celle des imitateurs, magisters et mélurges. Les chants *prosomoia* empruntèrent leur rythme et leur mélodie aux chants idiomèles des poètes mélodes. Les anciennes mélodies sont « embellies » d'innombrables fioritures. Au début du XIVe s., un nouveau style, le style mélismatique, voit le jour avec Jean Koukouzélès, réformateur également de la notation musicale, qui, depuis, s'appelle « koukouzélique ».

Cette notation fut à son tour réformée par Chrysanthe de Madyte, sous l'influence d'un courant réformateur né au XIXe s. à la suite de la pénétration de la musique occidentale dans l'Orient orthodoxe.

● *Notation.* La musique religieuse byzantine a employé plusieurs notations connues : 1° *ekphonétique*, dite « de lecture » (du VIIIe aux XIIe et XIIIe s.); 2° *paléobyzantine*, qui se subdivise en trois : *a*) paléobyzantine archaïque (VIIIe-XIIe s.); *b*) kontakarienne (VIIIe-Xe s.); *c*) phase Coislin (XIIe s.); 3° *médiobyzantine*, dite « de Jean Damascène » (XIIe-XVe s.); 4° *néobyzantine*, dite « de Koukouzélès » (du XVe au XIXe s.); 5° *moderne*, dite « de Chrysanthe » (du XIXe s. à nos jours).

La première notation, l'ekphonétique, ornait les anciens évangiles, les actes et les épîtres des Apôtres, et les lectures prophétiques de l'Ancien Testament.

Les premières notations de véritables chants qu'on connaisse sont la paléobyzantine archaïque et la kontakarienne, employées à la même époque, et parfois dans le même manuscrit, la première pour les chants de style récitatif, et la seconde pour les chants mélismatiques.

La notation médiobyzantine du XIIe au XVe s., apparue après le schisme, fut attribuée par certains traités à Jean Damascène. La plupart des mélodies sont aujourd'hui transcrites sur la portée.

La notation médiobyzantine fut remplacée au XVe s. par la néobyzantine. C'était le règne du chant mélismatique (asmatique) qu'on appelait aussi « calophonique » et « papadique ». Les mélodies néobyzantines, remplies de fioritures, de modulations et de signes de nuances, demandaient une grande virtuosité de la voix.

● *Modes.* Les traités byzantins indiquent que les 8 modes d'Eglise (*echoi*) [4 authentes et 4 plagaux] sont dans l'ordre suivant :

Modes authentes : *ré mi fa sol la si do ré* (en montant) ——————→

I II III IV I II III IV

I II III IV I II III IV

←——————

(modes plagaux en descendant).

● *Formes musicales et livres de chant.* Une des plus anciennes formes musicales fut le tropaire, strophe qui rentra plus tard dans la composition du kontakion et du canon. Dans ce dernier, le tropaire type s'appelle l'*hirmos*. Le *stichère*, petite composition poético-musicale qui suivait les psaumes et les cantiques bibliques, a un style plus orné que l'hirmos.

Les livres usuels sont : le *sticherarium*, recueil des stichères de toute l'année ecclésiastique; le *ménée*, recueil de stichères idiomèles composés pour les fêtes fixes du cycle sanctoral de l'année ecclésiastique qui commence le 1er septembre; le *triodion*, recueil de stichères idiomèles et prosomia, qu'on chante pendant le carême et la semaine sainte; l'*octoechos*, le livre des 8 modes; l'*hirmologion*, recueil des hirmes; le *psaultier*, livre des protopsaltes ou des solistes.

Byzantine, nom de deux grandes collections de sources historiques relatives à l'Empire byzantin : la Byzantine de Paris (1645-1711), entreprise par Du Cange et publiée sous le titre *Byzantinae historiae scriptores varii;* la Byzantine de Bonn, ou *Corpus scriptorum historiae byzantinae* (1828-1897), fondée par Niehbuhr.

BYZANTINISME n. m. Tendance à s'occuper de questions frivoles et subtiles, par analogie avec les disputes religieuses et mesquines où, en face des Turcs menaçants, s'oubliaient les Byzantins des XIVe et XVe s.

BYZANTINISTE n. Spécialiste des études byzantines.

BYZANTIUM, nom latin de Byzance.

BYZAS, fondateur légendaire de Byzance, où il aurait établi, en 657 av. J.-C., une colonie de Mégariens.

BYZÉ, une des filles d'Erasinos, qui reçurent à Argos la déesse Britomartis.

B. Z. 55. Pharm. Syn. de GLYBUTYLAMIDE. (V. SULFAMIDE, *hypoglycémiant*.)

BZTZA, localité de la République libanaise, dans la montagne du Liban, au S. de Tripoli; 150 hab. Temple romain. Chapelle décorée de fresques byzantines.

C n. m. Troisième lettre de l'alphabet français, notant des consonnes différentes.

— Arts décor. Sur certains bronzes d'ameublement, **C** timbré d'une couronne est la marque du contrôle exigé par un édit de mars 1745, rapporté en février 1749.

— Chim. **C** est le symbole du *carbone*.

— Comm. Dans le commerce, **c** signifie compte ou centime; **c/c**, compte courant; **c/o**, compte ouvert; **m/c**, mon compte; **v/c**, votre compte, etc. ‖ **Cie** est mis pour Compagnie.

— Diplom. **C**, dans les chartes et les diplômes, se plaçait en tête, comme abréviation du mot *Christus*.

— Log. **C** commence le mot *celarent* de la première figure, et les modes des autres figures qui se ramènent au mode *celarent* de la première figure. ‖ Au milieu des mots, **C** indique que la proposition désignée par la voyelle précédente se convertit par contraposition quand on la ramène à la première figure.

— Métrol. **c** est le symbole du préfixe *centi*. ‖ Dans la numération romaine, **c** valait 100 et s'ajoutait à lui-même en se répétant; ainsi C = 100, CC = 200, CCC = 300, etc. ‖ Placé devant un M, qui valait *mille*, il le multipliait; ainsi CM = 100 mille; CCM = 200 mille; CCCM = 300 mille, etc. ‖ CIↃ valait comme M, et pouvait se multiplier de même; ainsi IICIↃ = 2 mille; IIICIↃ = 3 mille; XCIↃ = 10 mille, etc. ‖ Quand C et Ↄ se répétaient simultanément avant et après CIↃ, ils le multipliaient par 10; ainsi CIↃ = 1 mille; CCIↃↃ = 10 mille; CCCIↃↃↃ = 100 mille, etc. ‖ C retourné (Ↄ) représentait aussi la silique, ou poids de deux drachmes chez les Romains.

— Mus. Pour les Allemands et les Anglais, qui ont persisté à solfier par lettres, la lettre **C** représente la note *ut*, ou *do*. ‖ Placé au commencement d'un morceau de musique, après la clé et son armure, le **C**, légèrement déformé, indique que la mesure est à quatre temps; s'il est partagé par un trait vertical, on le nomme *c barré*, et il est le signe de la mesure à deux temps, qu'on indique aussi parfois simplement par le chiffre 2.

— Numism. Sur les monnaies modernes, **C** désignait d'abord Saint-Lô et puis Caen; **cc** figurait l'hôtel de Besançon.

— Pédol. *Horizon C*, v. HORIZON.

— Physiq. **C** est le symbole du *coulomb*, unité de quantité d'électricité. ‖ **°C** est le symbole du degré centésimal de température, ou degré Celsius. ‖ **c** désigne la vitesse de la lumière dans le vide, et sert à représenter une chaleur spécifique.

— ENCYCL. ● *Histoire de la lettre.* Le *C* latin est le Γ grec que les Latins ont emprunté à l'étrusque. Le Γ grec notait l'occlusive palatale sonore, la sourde était notée par *k* ou par *q* (koppa), de préférence devant *u* et *o*. Les Etrusques, confondant les sourdes et les sonores, ont employé le Γ devant *e*, le *k* devant *a*, le *q* devant *u*. Les Latins ont d'abord suivi cet usage, mais le groupe *qu* a de bonne heure été réservé à la notation de la labio-vélaire *kw*, le *k* a été confiné dans quelques usages spéciaux (voir K) et le C est ainsi devenu la notation normale de l'occlusive palatale sourde, tandis que, pour la sonore, les Latins créaient le *g*. Comme les autres lettres grecques, le Γ provient d'un signe de l'alphabet phénicien *qw* et, en dernière analyse, d'un hiéroglyphe. Le nom phénicien de cette lettre : *gaml* (hébr. *gimel*), signifie « chameau », mais cet animal n'appartient pas à la vieille civilisation sémitique, et les formes anciennes ne l'évoquent en rien.

L'illustration montre les principales formes qu'a prises cette lettre depuis ses origines. On notera le tracé latin en deux traits (capitale peinte et livresque Ier s.), qui explique toutes les évolutions ultérieures. Du IVe au VIIIe s. de notre ère, le C a formé avec les lettres voisines de nombreuses ligatures, que la minuscule caroline a éliminées. Une seule, *ct*, a longtemps subsisté et, reprise par les humanistes, s'est introduite dans les livres imprimés au XVIe, au XVIIe s. et même au-delà. Le C « cédillé » a été introduit — pour noter *s* sourd devant *a, o, u* — dans les publications françaises, en 1526, par Geoffroy Tory. C'est, en réalité, une forme de *z* d'origine espagnole.

● *Phonétique.* Le *C* note en français une occlusive sourde [*k*] devant une consonne et devant les voyelles *a, o, ou, u, œu : clair, car, cor, cou, cœur*. Il note une sifflante sourde [*s*] devant *e, i, y, æ : cerf, sire, Saint-Cyr, cœlacanthe*. Muni d'une cédille, il note une sifflante sourde [*s*] devant *a, o, u : ça, leçon, reçu*. Suivi de *h*, le C devient une chuintante sourde [ʃ] devant une voyelle : *char, cher, chien, chose;* quelquefois, il se prononce [*k*], surtout dans les mots d'origine grecque; ex. : *chaos, archétype*. Il n'y a pas de règle absolue, on dit *archevêque* et *architecte* [ʃ], mais *archéologue* [*k*]. Devant une consonne, CH se prononce [*k*] *: Christ, chlore, arachnéide*. A la fin d'un mot, d'origine étrangère ou dialectale, CH note [*k*] occlusive palatale sourde : *krach, Forbach*, plus rarement [ʃ] : *Auch*, ou reste muet : *almanach*. Le C se prononce [*g*] (palatale sonore) dans second. A la fin d'un mot, C note l'occlusive sourde [*k*] *: lac, sec, pic, roc*, ou n'est qu'un vestige qui ne correspond plus à aucun son *: tabac, croc*, sauf dans certains mots en cas de liaison : *porc-épic*.

● *Phonétique historique. C* français provient des phonèmes latins *c, qu-, ti-* appuyé ou *k* francique : *clarum, cor, cera, quare, lectionem, redemptionem, banki, krukia* ont donné *clair, cœur, cire, car, leçon, rançon, banc, crosse*. *C* latin et *k* francique devant *a* deviennent *ch : carrum, causa* deviennent *char, chose; Karl* > Charles. *C* latin précédé de *a, e, i* et suivi de *a* devient *y : pacare* > payer; C précédé de *o* et *u* et suivi de *a* s'amuït : *carrucam* > charrue; suivi de *o, u*, C s'amuït : *securum* > sûr. *C* suivi de *r, l* subsiste : *crinem* > crin; *claudere* > clore.

ÇA pron. démonstr. (de *cela*). *Fam.* La chose dont il s'agit, ou que vous savez : *Laissez ça. Ah! lorsque je songe aux souffrances*

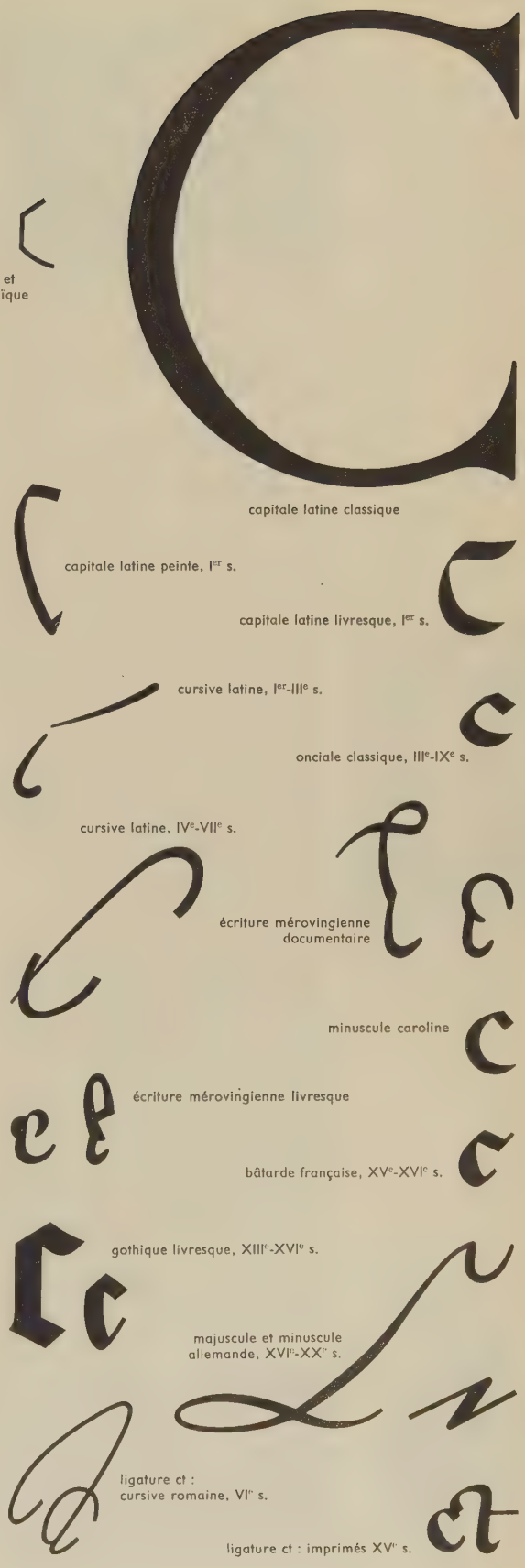

cab

internées dans les asiles d'aliénés et les salles d'hospice, ça me révolte, ça me fait douter de tout (Huysmans); et, *fam.*, avec une intention de mépris ou d'ironie : *Les enfants, ça possède sa petite volonté.* || Sert à évoquer vaguement un sujet : *Ça remue dans le jardin.*

— Loc. fam. ou pop. *Comment ça va?*, comment allez-vous? || *Pas de ça*, je ne veux pas que cela soit ainsi. || *Comme ça*, ainsi, de cette façon : *Où allez-vous comme ça?*; donc, par conséquent, ainsi : *Comme ça, il a nié la dette?*; ni bien ni mal : *Comment vous portez-vous?... Comme ça.* (On dit quelquefois *comme ci, comme ça.*) || *Tantôt comme ci, tantôt comme ça*, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. || *Et avec ça?*, formule employée dans les magasins pour demander au client qui vient de faire un achat s'il désire acheter autre chose. || *Quoique ça*, malgré cela. || *C'est ça*, formule d'approbation (par iron.) : *C'est ça, ne vous gênez pas!* || *C'est toujours ça*, c'est toujours quelque chose, à défaut de mieux. || *Avec ça que...!*, v. avec. || Après un mot interrogatif, renforce l'interrogation : *Qui ça? Où ça?*, qui donc? où donc? || Renforce aussi le mot affirmatif ou négatif devant lequel il est placé : *Ça oui! Ça non!*

◆ N. m. Dans la théorie psychanalitique de Freud, système des tendances inconscientes qui orientent l'activité psychique de l'individu.

Ça ira, chanson de la période révolutionnaire. Adaptées par Ladré, sur l'air du *Carillon national* de Bécourt, les paroles anodines du *Ça ira* sont nanties d'un refrain révolutionnaire, qui servit de cri de ralliement.

ca, symbole du *centiare*.

Ca, symbole chimique du *calcium*.

ÇÀ adv. de lieu (lat. pop. *ecce hac*, voici par ici). Désigne un côté, un endroit en général (par opposition à *là*, qui indique un autre côté, un autre endroit. Employé seulement dans la loc. adv. *Çà et là*, de côté et d'autre.)

— Langue class. Employé seul, signif. *ici : Venez çà que je vous embrasse* (Sévigné). || *En çà*, jusqu'à présent : *Depuis cinquante ans en çà, on a vu publier plusieurs bulles semblables* (Pascal).

ÇÀ interj. N'est plus employé que dans *Ah çà!* qui marque la surprise, l'indignation, l'exhortation : *Ah çà! Que voulez-vous faire? Ah çà! expliquez-vous.*

— Langue class. Sert à exciter et à encourager (comme *Voyons! Allons!*) : *Enfin, nous ne serons pas les seuls; çà, çà voici des compagnons* (Bossuet). || *Or çà* sert à entrer en matière : *Or çà, sire Grégoire, que gagnez-vous par an?* (La Fontaine).

CAABA n. f. V. ka'ba.

CAAMA n. m. (de *kaama*, nom hottentot). Antilope du genre bubale (*Bubalis caama*), de la taille d'un cerf, à cornes en lyre, habitant l'Afrique du Sud, au N. du fleuve Orange.

CAATINGA n. f. Mot d'origine tupi, désignant la végétation xérophile dans les régions semi-arides du nord-est du Brésil. (C'est une formation généralement discontinue de petits arbres au feuillage mince, gris-blanc, qui tombe pendant la saison sèche. Un étage intermédiaire comprend de nombreuses plantes épineuses, des cactus et des euphorbes. Au sol, un tapis clairsemé d'herbes dures sert de pâturage pour les bovins et les chèvres.)

CAB n. m. Anc. mesure de volume en usage en Mésopotamie, qui valait 2,187 l environ.

CAB n. m. (mot angl., du franç. *cabriolet*). Sorte de cabriolet à deux roues, d'invention anglaise, où le cocher occupe un siège élevé, placé par-derrière. || Nom donné improprement à une voiture française à quatre roues et où le siège du cocher est à l'avant.

CABAL n. f. Forme anglaise du mot *cabale*, qui désignait, particulièrement au XVIIe s., tout groupe non officiel de conseillers royaux.

— Encycl. Les souverains anglais gouvernaient avec l'assistance du Conseil privé, issu de la *curia regis* médiévale; mais ils trouvaient souvent plus commode de recourir, avant de prendre leurs décisions, aux avis de quelques hommes de confiance, membres ou non du Conseil privé. Les personnes exerçant ainsi une influence plus ou moins occulte et collective furent désignées, vers le début du XVIIe s., par ce terme péjoratif de *cabal*, qui correspond à peu près au Français « coterie ». La plus célèbre fut celle qui dirigea le deuxième ministère de Charles II* (1667-1673). Une coïncidence fortuite avait fait la fortune du mot, écrit avec les initiales des cinq principaux ministres :

*C*lifford
*A*rlington
*B*uckingham
*A*shley-Cooper
*L*auderdale.

Le jeu de mots fit la joie d'une opposition d'autant plus nombreuse que la personnalité des ministres était aussi discutée que leur politique monarchiste et pro-française.

CABAL (José María), général colombien (Buga 1769 - † 1816). Il prit une grande part à la guerre de l'Indépendance. Fait prisonnier par les Espagnols à la Cuchilla del Tambo, il fut condamné à mort et fusillé.

CABALE n. f. (hébreu *qabbalah*, tradition). Doctrine juive ésotérique sur Dieu et l'univers, qui se donne comme une très ancienne révélation, transmise par une chaîne ininterrompue d'initiés. || *Particul.* Art de communiquer avec les esprits surnaturels : *Terme de cabale.* || Interprétation de signes mystiques. || *Par extens.* Ensemble des partisans d'une doctrine : *Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale* (Th. Corneille). || — *Fig.* et *péjor.* Manœuvres secrètes de gens qui visent un même but; coalition, complot : *Et si l'on remonte à l'origine de cette cabale, on redoute de trouver un M. Guitrel lui-même* [...] *le principal machinateur* (A. France). || *Particul.* En littérature ou au théâtre, ensemble de manœuvres concertées en vue de provoquer l'échec ou le succès d'un ouvrage. || Ensemble de ceux qui forment une cabale.

— Encycl. Hist. La *cabale*, que, dans ce sens, on écrit souvent aussi *kabbale*, est née du travail religieux et moral qui s'accomplit parmi les Juifs, dans les deux siècles qui précédèrent l'avènement du christianisme. La théologie est panthéistique : tout ce que nous sommes, tout ce que nous voyons résulte d'un processus grandiose d'expression de la Divinité par soi. La doctrine fait état d'âmes composées d'une partie masculine et d'une partie féminine, unies en un seul être; ces moitiés, séparées sur terre, cherchent à se découvrir pour se réunir à nouveau. Quand toutes les âmes en attente auront accompli leur pèlerinage terrestre, alors le Messie descendra pour entamer une ère de bonheur. La plus ancienne exposition de cette théosophie se trouve dans le *Sepher Jetzira* (*Livre de la Création*), attribué d'ordinaire à Akiba († 135). Il se divise en deux parties. La première, *les Trente-Deux Voies de la sagesse*, a pour but de décrire l'évolution de l'Etre en lui-même, c'est-à-dire de montrer comment l'Etre virtuel illimité passe à l'état d'Etre limité réel. La seconde, le *Livre de la Création*, décrit l'évolution de l'Etre en dehors de lui-même. C'est là une ébauche que nous trouvons développée dans le *Sepher ha-Zohar* (*Livre de la Splendeur*), recueil de dix-neuf ouvrages, de titres, d'époques et d'auteurs différents, écrit dans la langue des rabbins du Moyen Age. Cette doctrine secrète se disait contenue dans le texte de la Bible (spécialement dans les premiers chapitres de la Genèse, de la Vision d'Ezéchiel et du Cantique des Cantiques) et se découvrait en prêtant non à chaque mot, mais à chaque signe alphabétique, qui représente à la fois une lettre et un nombre, un sens ésotérique et divin.

Le système contenu dans ces ouvrages a exercé une grande influence sur l'esprit humain en général; il a compté parmi ses adeptes : Philon, Avicenne, Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Paracelse, Reuchlin, etc., puis, la magie l'emportant de plus en plus sur la philosophie, la cabale tomba en déclin dès le XVIe s. (→ Biblio.)

CABALER v. intr. Faire une cabale; se livrer à de sourdes menées : [Ils] *cabalèrent assez auprès du Conseil de l'archevêque de Paris pour obtenir un Mandement* (Sainte-Beuve).

CABALEUR, EUSE n. Celui, celle qui cabale : *Ces cabaleurs patriotes qui passeront à l'Assemblée* (Goncourt).

CABALISTE adj. et n. Versé dans la science de la cabale : *Un rabbin cabaliste* (Tharaud). || Qui fait partie d'une cabale : *Voulant* [...] *s'assurer l'appui de la Cour contre les attaques de certains robins ou cabalistes assez puissants, ils se résolurent à donner une grande représentation de tragédie avec chœurs* (Nerval).

CABALISTIQUE adj. Qui appartient à la cabale : *Signes cabalistiques.* || *Par extens.* Qui présente un caractère obscur, énigmatique : *Ces nécromants, parés de tiares mystiques | Où brillent flamboyants les mots cabalistiques* (Hugo).

CABALISTIQUEMENT adv. De façon cabalistique : *Amalia disposait cabalistiquement sur le guéridon son précieux jeu de tarots* (Colette).

CABALLERO (Fernán), pseudonyme de **Cecilia Böhl von Faber**, romancière espagnole (Morges, Suisse, 1796 - Séville 1877), fille de l'érudit Nikolaus Böhl* von Faber. Passionnée de l'Espagne méridionale, patrie de sa mère, elle en décrivit les mœurs dans ses romans d'observation : *La Gaviota* (1849), *La Familia de Albareda* (1856).

CABALLERO (Francisco Largo). V. Largo Caballero (Francisco).

CABAN n. m. (ital. *gabbano*; emprunté à l'ar. *qabā'*). Manteau à capuchon : *Un petit homme à l'œil vif, à la barbe noire, vêtu d'un caban grec dont le capuchon, relevé sur sa tête, dissimulait la coiffure* (Nerval).

— Encycl. Le *caban* des matelots, dit encore *ciré*, ou *tourmentin*, assez ample pour permettre les mouvements, ne dépasse pas les genoux. On l'enduit de suif ou d'huile de lin. Le caban des officiers est en caoutchouc. Dans la marine militaire, c'est un manteau de drap bleu marine, épais et chaud, à deux rangs de boutons dorés. Le caban des matelots est comme un veston croisé un peu long; le grand col bleu de l'uniforme se met pardessus. Le caban des officiers descend, comme les pardessus civils, un peu au-dessous du genou; il a sur le côté gauche une fente, ou sabord, par où passent éventuellement les bélières du sabre.

CABAÑAS, départ. de la république du Salvador; 100 400 hab. Ch.-l. *Sensuntepeque*.

CABANE n. f. (provenç. *cabana*; du bas lat. *capanna*). Petite habitation édifiée avec des matériaux de peu de valeur : *Cabane de berger. Du seuil de ma cabane agreste* (Heredia). || *Par anal.* Petite loge destinée aux animaux : *Cabane à lapins.* || *Par extens.* Habitation misérable. || *Pop.* Prison; maison de tolérance.

— Aéron. Pylône formé, au-dessus de la tête du pilote, par les mâts qui supportaient les ailes, sur les avions anciens.

— Géogr. hum. Nom donné dans quelques régions à d'anciennes constructions de pierres sèches, sur plan rond ou oblong, ne servant plus à l'habitat. (On en trouve notamment à Gordes, Uzès, Saint-Léon-sur-Vézère. Elles peuvent se comparer aux *casite* lombardes et aux *truli* des Pouilles.)

— Mar. Syn. anc. de cabine.

— Oisell. Grande cage où l'on fait couver les oiseaux.

— Préhist. *Fonds de cabane*, vestige d'une hutte préhistorique reconnaissable, aujourd'hui, à l'abondance des débris osseux et à la coloration noirâtre du sol, modifié par les matières organiques.

— Séricic. Réduit confectionné surtout avec des branches de bruyère, dont on garnit les claies des magnaneries et où les vers à soie s'installent pour filer leur cocon.

— Syn. : *baraque, bicoque, cahute, chaumière, hutte, maisonnette.*

Phot. Delton

CABANEL (Alexandre), peintre français (Montpellier 1823 - Paris 1889). Il obtint le prix de Rome en 1845, entra à l'Institut en 1863 et fut nommé la même année professeur à l'Ecole des beaux-arts. Peintre favori de la cour impériale, ses tableaux d'histoire, et notamment *la Vie de Saint Louis* (Panthéon), sont devenus l'exemple de la banalité académique. On lui doit quelques nus moins médiocres, ainsi que des portraits (*Bruyas, Mme Marès,* au musée de Montpellier).

CABANER v. tr. Mar. Renverser une embarcation pour mettre la quille en l'air et la réparer.

◆ V. intr. Mar. Se renverser : *Une embarcation cabane, quand elle chavire.*

CABANÈS (Augustin), médecin et historien français (Gourdon 1862 - Paris 1928). Docteur en médecine, pharmacien, il s'est consacré à l'étude des rapports de la médecine avec l'histoire et la littérature. En 1894, il fonda dans cet esprit la *Chronique médicale,* périodique bimensuel, et publia de nombreux ouvrages, en particulier : *le Cabinet secret de l'histoire* (1895 et suiv.; 6 séries), *les Indiscrétions de l'histoire* (1903 et suiv.; 6 séries), *les Morts mystérieuses de l'histoire* (1901), *la Névrose révolutionnaire* (1905), *Mœurs intimes du passé* (1908 et suiv.; 8 vol.).

CABANIÈRE n. f. Ouvrière qui, dans les fromageries de Roquefort, soigne les fromages en cave.

CABANILLES (Juan), compositeur et organiste espagnol (Algemesi, Valence, 1644 - Valence 1712). On ne conserve de son œuvre que ses compositions pour orgue (*tientos, tocatas, pasacalles,* etc.) et quelques *villancicos* religieux.

CABANIS (Georges), médecin et philosophe français (Cosnac, Limousin, 1757 - Rueil, comm. de Seraincourt, 1808). Il s'adonna d'abord à la poésie, à l'instigation de Roucher, et fit une traduction en vers de *l'Iliade.* Mais bientôt, ayant lié connaissance, dans le salon de Mme Helvétius, avec Diderot, d'Alembert, Condillac, d'Holbach, il se consacra à la physiologie et à la philosophie. Ami, collaborateur et médecin de Mirabeau, il publia, à la mort du tribun, le *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti de Mirabeau* (1791). Après la mort de son ami Condorcet, à qui il avait fourni le poison dont celui-ci fit usage pour se suicider, Cabanis recueillit les écrits du défunt et épousa sa belle-sœur, Charlotte Grouchy. Après le 9-Thermidor, il fut nommé professeur d'hygiène à Paris, puis, en 1796, membre de l'Institut, en 1797 professeur de clinique à l'Ecole de médecine, enfin membre du conseil des Cinq-Cents comme député de la Seine. Il soutint le Directoire; bientôt devenu un des plus chauds amis de Sieyès, il participa au coup d'Etat du 18-Brumaire. Les Conseils le mirent sur la liste des cinquante députés choisis dans les deux Chambres pour élaborer un nouveau projet de Constitution. Bonaparte le fit sénateur en 1799. Mais, opposé comme les autres idéologues au gouvernement autoritaire et à la restauration religieuse, il fut bientôt suspect et consacra les dernières années de sa vie à son œuvre scientifique.

Ses travaux de médecine et de physiologie sont : *Observations sur les hôpitaux* (1789), *Du degré de certitude en médecine* (1797), *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* (1804).

L'un des plus éminents représentants de l'idéologie*, Cabanis, nourri des idées matérialistes* et sensualistes*, fut le premier écrivain français qui traita méthodiquement des rapports du physique et du moral dans le célèbre *Traité du physique et du moral de l'homme* (1802). Cet ouvrage souleva de véritables tempêtes. L'auteur y prend à partie les philosophes idéalistes et quiconque, en matière philosophique, ne s'en rapporte pas uniquement aux sens et à l'expérience. Plus tard, dans sa lettre à Fauriel *Sur les causes* premières,* ses idées se modifièrent dans le sens du vitalisme*.

Cabanis a exercé sur les idées et sur les mœurs de son temps une influence considérable. La dignité de son caractère et sa bienfaisance ne contribuèrent pas peu à populariser ses principes. (→ Biblio.)

CABANIS DE SALAGNAC (Jean-Baptiste), agronome français (Yssandon 1725 - † 1786). Il contribua à l'introduction des mérinos en France, croisa cette race avec celles du Limousin et du Berry, et perfectionna la culture de la vigne, ainsi que l'art de greffer les arbres fruitiers. On lui doit un *Essai sur les principes de la greffe* (1764).

CABANNES (Les), ch.-l. de cant. de l'Ariège (arrond. de Foix), sur la haute Ariège; 451 hab. Château du XVIIIe s.

CABANNES, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), dans le Comtat, près de la Durance; 2 252 hab. (738 aggl.). Primeurs et pépinières.

CABANNES (Jean), physicien français (Marseille 1885 - Les Lèques, Var, 1959). Professeur à la faculté des sciences de Montpellier (1920), puis à celle de Paris (1937), doyen et directeur du laboratoire de recherches physiques de la Sorbonne (1941), où il succéda à A. Cotton, il a consacré son activité à l'étude de l'optique physique et de ses applications à la physique moléculaire. On lui doit des recherches expérimentales et théoriques sur le phénomène de Kerr, la diffusion de la lumière par les fluides et les cristaux, la détermination de structures moléculaires, le dosage de l'ozone atmosphérique, la spectrographie de la lumière du ciel nocturne. (Acad. des sc., 1946.)

CABANON n. m. Petite cabane. ‖ En Provence, petite maison de campagne : *Pour aller au cabanon, le dimanche* (Pagnol). ‖ Hutte de chasseur. ‖ *Particul.* Cachot étroit et sombre. ‖ Cellule matelassée pour les fous furieux.

CABARDÈS, région de l'extrémité méridionale du Massif central (Aude), sur le versant S. de la Montagne Noire, autour de *Mas Cabardès.*

CABARET n. m. (de l'anc. néerl. *cabret,* dimin. de *chambre*). Etablissement modeste, où l'on achète des boissons au détail, où l'on mange et surtout où l'on boit : *On avait la prétention de s'enivrer au cabaret* (Nerval). ‖ Petit établissement de spectacle dont les programmes comprennent surtout des tours de chant, des numéros et des revues. ‖ *Pilier de cabaret,* ivrogne qui passe tout son temps au cabaret.

— Bot. Nom usuel de l'asarum. ‖ *Cabaret des oiseaux,* la cardère sauvage.

— Jeux. Ancien nom de la raquette.

— Mobil. Table ou plateau où l'on place ce qui sert à prendre le thé, le café, les liqueurs. (D'origine extrême-orientale, il apparaît en France à la fin du XVIIe s.) ‖ Ensemble des pièces du service à thé, à café ou à liqueurs, placé sur un cabaret : *Sa main, appuyée sur la table à thé, faisait distinctement trembler le cabaret de porcelaine* (Mérimée).

— Syn. : *bistrot, brasserie, café, gargote, guinguette, taverne.*

— Encycl. Mœurs et cout. Très anciennement, le *cabaret* était l'endroit où le vin se vendait au détail; l'usage d'en boire sur place en compagnie de nombreux buveurs et de s'y livrer au jeu (d'où le mauvais renom de ces établissements) était déjà très répandu au Moyen Age; on connaît le nom d'anciens cabarets à Paris dès le XVe s. : *la Magdeleine, la Mule,* fréquentés par les étudiants, *la Pomme de pin,* rue de la Juiverie, bien connu de Villon, *le Heaume,* à la porte Baudoyer, *le Cheval Blanc,* rue de la Harpe, *Au Petit More,* rue de Seine, qui réunit au XVIIe s. de nombreux poètes (Théophile de Viau, Colletet, Saint-Amand, Voiture, Tallemant, Boileau, Chapelle). Vers la fin du même siècle, le cabaret dit « à pot et à pinte » est supplanté par le café*.

D'autres catégories de cabarets furent fréquentées au XIXe s. et au début du XXe s. : 1° Ceux de la pègre, mis à la mode par les romanciers réalistes, ou par les gens du monde désireux de s'encanailler, tels *le Lapin Blanc,* décrit par Eugène Sue dans *les Mystères de Paris, le Château Rouge* et *le Père Lunette;* 2° Les *cabarets artistiques,* à l'origine de petits cénacles littéraires, bientôt ouverts au public. Le premier en date fut *le Chat Noir,* tenu par Rodolphe Salis (1881). Aussitôt, des établissements analogues pullulèrent, la plupart à Montmartre. D'abord consacrés aux chansons satiriques, ils donnèrent aussi des revues. Parmi les principaux, citons : le cabaret d'Aristide Bruant, *les Quat'z'Arts, la Lune Rousse, la Boîte à Fursy.*

« Intérieur de **cabaret** »
par David Teniers, *Louvre*

Entre les deux guerres mondiales, Georges Bastia, René Dorin, Paul Colline, Jean Marsac, Noël-Noël, Raymond Souplex, et bien d'autres, illustrèrent l'esprit du cabaret.

Après la Libération, Robert Rocca, Francis Claude, P.-J. Vaillard, Léo Noël, notamment, reprirent le flambeau à des titres divers, certains d'entre eux ajoutant au style ancien des procédés nouveaux que permettent diverses techniques, dont celle du cinéma.

— Bx-arts. Les scènes de cabaret se confondent avec les représentations de tabagies. En raison de la précision du titre sous lequel ils sont connus, citons, de Teniers, le *Cabaret flamand* (musée de Dresde), *le Cabaret près d'une rivière,* et deux *Intérieur de cabaret* (Louvre); d'Adrien Brauwer, *Intérieur de cabaret* (Louvre).

CABARETIER, ÈRE n. et adj. Celui, celle qui tient un cabaret.

CABARNES n. m. pl. (gr. *kabarnoi*). Antiq. gr. Prêtres de Déméter, à Paros.

— Encycl. On tirait ce nom d'un légendaire Cabarnos, berger de Paros, qui apprit à Déméter l'enlèvement de sa fille Coré par Ploutôn, et que la déesse, en récompense, fit prêtre de son temple. Hosychiès explique que le mot désignait en phénicien les prêtres de Cybèle. L'île même de Paros s'appelait anciennement *Cabarnis.*

Georges CABANIS
gravure
Bibliothèque nationale

CABARRUS (François, comte de), financier espagnol d'origine française (Bayonne 1752 - Séville 1810). Envoyé très jeune en Espagne, il fut en 1782 directeur de la banque Saint-Charles de Madrid. Il représenta l'Espagne au congrès de Rastatt (1797) et développa le commerce avec les Philippines; il fut ministre des Finances de Ferdinand VII et de Joseph Bonaparte. — Sa fille, Teresa ou Thérésa, épousa le marquis de Fontenay, le conventionnel Tallien, puis le prince de Chimay. (V. Tallien [Mme].)

CABAS [bɑ] n. m. (mot d'anc. provenç.; dérivé peut-être du lat. *capax,* qui contient). Panier en jonc tressé, en fibres de palmier, et qui sert à emballer des fruits secs : *Cabas de figues, de raisins, de pruneaux.* ‖ *Par anal.* Panier aplati ou sac en tissu dans lequel les femmes mettent leurs provisions.

— Encycl. Mobil. A l'origine, on entendait par *cabas* le couffin de sparterie ou d'orfèvrerie servant à présenter le pain à table, dans les offices princiers et royaux. Ce fut au XIIIe s. qu'il devint un panier de sparterie servant à transporter les provisions.

CABASILAS (Nil), en gr. **Neilos o Kabasilas,** archevêque de Thessalonique († 1363). Il soutint une ardente polémique contre les Latins. Auteur de nombreux ouvrages apologétiques.

CABASILAS (Nicolas), en gr. **Nikolaos o Kabasilas,** archevêque de Thessalonique (v. 1300 - 1370), neveu du précédent. Il soutint les hésychastes et fut un grand adversaire des Latins. Auteur de traités mystiques.

CABASSE, comm. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence, sur l'Issole; 1 008 hab. (877 aggl.). Extraction de bauxite.

CABASSET n. m. Casque de métal, en usage de la fin du XVe s. à la fin du XVIIe s. (A bords plats et étroits, il est muni, jusqu'à la fin du XVIe s., d'une légère crête centrale, puis devient piriforme. Sa surface est ciselée ou damasquinée.)

CABASSUT (Jean), oratorien, orientaliste et canoniste français (Aix-en-Provence 1604 ou 1605 - † 1685). Son principal ouvrage, *Notitia conciliorum sanctae Ecclesiae* (1668), est un abrégé de la collection des conciles.

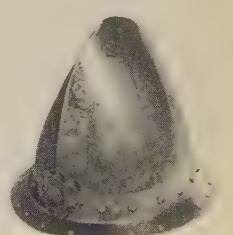

cabasset
musée de l'Armée

Phot. Giraudon, Larousse.

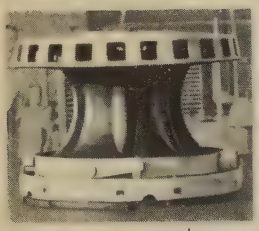

cabestan

CABAT (Louis), paysagiste français (Paris 1812 - *id.* 1893). Ses paysages (*Vue de la Gorge aux loups,* musée de Fontainebleau ; *Soir d'automne,* Louvre; *Lac en Italie,* musée de Rouen ; *Etang dans les bois,* musée de Troyes) témoignent d'un paisible sentiment des beautés de la nature. Il fut, de 1877 à 1885, directeur de la Villa Médicis. (Acad. des bx-arts, 1867.)

CABÈCHE n. f. (esp. *cabeza,* par l'intermédiaire du sabir méditerranéen). *Pop.* Tête.

CABECILLA [sija] n. m. (mot esp.). Chef de bande dans les guerres civiles, en Espagne et en Amérique.

CABÉCOU n. m. (du lat. *capra,* chèvre). Fromage fermier au lait de chèvre, rond et aplati, fabriqué dans le Lot et les départements limitrophes. (Syn. CHABICHOU.)

CABEL (Arent ARENTSZ, dit), peintre hollandais (Amsterdam v. 1586 - *id.* v. 1635). Il représenta surtout des vues du littoral hollandais animées de groupes de pêcheurs, dans un style voisin de celui d'Avercamp (musées d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, du Louvre).

cabernotte du Gâtinais

CABELL (James Branch), romancier américain (Richmond, Virginie, 1879). La lecture des chroniques du Moyen Age a inspiré à ce professeur de français une suite de romans sur « Poictesme », royaume imaginaire. Le cycle comprend notamment : *Jurgen* (1919), *Domnei* (1920) et *Figures of Earth* (1921). Le ton souvent sceptique et désabusé de ces œuvres rappelle parfois la manière d'Anatole France. Depuis « Poictesme », il a écrit une quarantaine de romans de valeur inégale.

CABÈRE n. f. Phalène à ailes arrondies, blanches, rayées parallèlement de gris. (*Cabera pusaria* et *exanthemata* sont communes en France : leurs chenilles vivent sur les aulnes, les bouleaux et les saules. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

CABERNELLE n. f. Cépage rouge cultivé dans les vignobles du Bordelais, et qui est une variété du cabernet franc.

CABERNET n. m. Cépage rouge cultivé dans la Gironde et quelques autres départements.
— ENCYCL. Les ampélographes distinguent deux variétés de *cabernet*. Le *cabernet franc, gros cabernet* ou *carmenet* (encore appelé *grosse-vidure, petit-fer, carbonet* dans la Gironde, *breton* dans la Vienne et l'Indre-et-Loire, *véronais* près de Saumur) est un plant vigoureux et rustique ; il exige une taille longue et s'accommode de toutes les terres, sauf celles qui sont calcaires ou marneuses. Il produit un vin solide, à parfum caractéristique, mais dont la qualité, souvent excellente, est variable avec la nature du sol.
Le *cabernet sauvignon* (encore appelé *petit-cabernet* dans le Médoc, *petite-vidure* dans les graves de la Gironde, *navarre* dans la Dordogne) entre pour une forte part dans la composition des grands vignobles à vin rouge du Médoc. On lui applique une taille demi-longue. Il produit un vin d'une belle couleur, qui acquiert en vieillissant de hautes qualités. (Le cabernet franc et le cabernet sauvignon sont d'une maturité relativement tardive.)

cabiai du Brésil

CABERNOTTE n. f. Dispositif, de création paysanne, du type chevalet, destiné à tenir un enfant emmailloté sur un plan incliné, afin de permettre à la mère de vaquer aux soins du ménage.

CABÉRU n. m. (d'un mot amharique). Chien sauvage d'Abyssinie.
— ENCYCL. Le *cabéru,* ou loup d'Abyssinie (*Canis simensis*), est de la taille d'un chien de berger. Il mesure 1 m au garrot. Le pelage est celui d'un chien domestique, roux-brun sur le dos et les flancs, blanc au ventre et à la poitrine ; la queue est noire en sa dernière moitié. Les cabérus chassent en bandes.

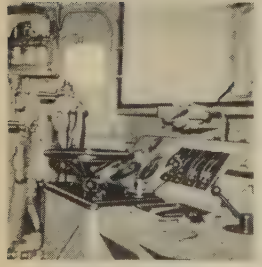

cabine de locomotive électrique

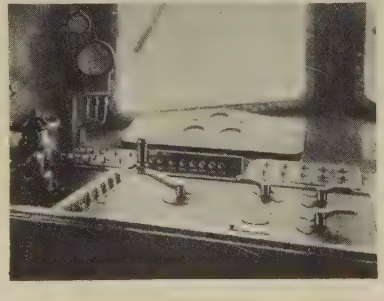

cabine de locomotive Diesel

CABESTAN n. m. (mot provenç. ; de *cabestre,* corde de poulie). Treuil à tambour vertical autour duquel on enroule par friction un câble pour haler ou tirer. ‖ *Cabestan automatique,* cabestan spécial placé sur le treuil d'une installation de forage et permettant le vissage des tiges.
— ENCYCL. Primitivement, dans la marine, les *cabestans,* munis de barres horizontales, étaient actionnés à bras. Actuellement, les cabestans, généralement actionnés par moteur électrique, sont utilisés dans les gares, ports, écluses, pour tirer sur de faibles distances les wagons, bateaux, péniches.

CABESTANH (Guilhem DE). V. GUILHEM.

CABET (Etienne), socialiste français (Dijon 1788 - Saint-Louis, Etats-Unis, 1856). Professeur, puis avocat, il s'affilie à la Charbonnerie et participe à la révolution de 1830 ; mais il se rallie à la monarchie de Juillet et devient procureur général en Corse. Elu député de la Côte-d'Or, en 1831, il soutient des thèses démocratiques très avancées pour l'époque. Il publie en 1834 le journal *le Populaire,* est condamné pour certains articles et doit se réfugier en Angleterre, où il subit l'influence d'Owen. Dans ses œuvres, dont la principale est *Voyage en Icarie* (1842), il développe sa doctrine de la collectivisation des moyens de production, prônant un communisme en partie inspiré par Thomas Morus, et dresse un tableau optimiste de la société idéale. En 1848, il part pour les Etats-Unis et tente en vain d'organiser une cité socialiste au Texas, puis en Illinois. Il mourut désespéré de son échec. (→ Biblio.)

CABET (Paul), sculpteur français (Nuits 1815 - Paris 1870). Elève et gendre de Rude, il termina les marbres laissés inachevés par son maître, dont il fit un buste en bronze (1857) et sculpta le tombeau au cimetière Montparnasse (1866). De 1846 à 1852, il séjourna en Russie, sculpta une fontaine monumentale à Odessa et participa, à Saint-Pétersbourg, à la décoration de l'église Saint-Isaac. Ce fut Cabet qui découvrit le génie naissant de Carpeaux.

CABEZA DE GRIEGO, site d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Cuenca). On y trouva, au cours de fouilles effectuées à la fin du XVIIIe s., des restes archéologiques très importants des époques romaine et wisigothique, que l'on conserve au musée archéologique de Madrid.

CABEZAS DE SAN JUAN, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Séville), au S. de Séville ; 9 700 hab. Riego s'y prononça, en 1820, en faveur de la Constitution de 1812.

CABEZÓN (Antonio DE), organiste et compositeur espagnol (Castrillo de Matajudíos, près de Castrojeriz, prov. de Burgos, 1500 - Madrid 1566). Musicien de l'impératrice Isabelle, femme de Charles V, puis de Charles V et des infantes, il voyagea (1548, 1549, 1554) en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, au service du prince Philippe. Il était en rapport avec la plupart des maîtres espagnols de son temps, et peut-être avec certains mystiques espagnols. Sa musique, équilibrée, architecturée, joint à une tradition ibérique une connaissance de l'art de Josquin Des Prés et de son école. Son effort a surtout porté sur la variation instrumentale pour clavier. La plupart de ses compositions furent éditées par son fils Hernando, en 1578 (*Obras de música para tecla, arpa y vihuela*). Une édition moderne a été donnée par Pedrell en 1905. — D'autres membres de sa famille furent des musiciens réputés : tels son frère, JUAN († 1566), et ses fils AGUSTIN († avant 1564) et HERNANDO (1541-1602), qui fut le successeur de son père comme musicien de Philippe II, et qui devint plus tard musicien de Philippe III.

CABIAI [biɛ] n. m. (d'une langue américaine). Mammifère rongeur dont les griffes forment presque des sabots.
— ENCYCL. Les *cabiais* sont les géants des rongeurs ; l'espèce type, *Cabiai capybara,* ou cochon d'eau (*Hydrochoerus capybara*), atteint 1,30 m de long, 0,50 m de haut, et pèse jusqu'à 50 kg. Son existence est presque exclusivement aquatique. Le cabiai fréquente les bords des fleuves ; il plonge au moindre danger et vit dans la boue, comme les tapirs. Sa chair, assez fine, en fait un gibier estimé.

CABILDO n. m. (mot esp.). V. AYUNTAMIENTO.

CABILLAU ou **CABILLAUD** n. m. (néerl. *kabeljau*). Nom usuel de l'églefin, appliqué souvent, à tort, à la morue fraîche.

CABILLAUDS n. m. pl. Faction politique hollandaise, qui soutenait le comte de Hollande Guillaume contre sa mère Marguerite de Bavière et la faction des *hameçons* (Hœckschen) [XIVe-XVe s.].

CABILLOT [bijo] n. m. (provenç. *cabilhot,* même sens ; de *cabilha,* cheville). Mar. Cheville en bois dur ou en fer, placée à bord dans les trous des râteliers de manœuvre et servant au tournage des manœuvres : *Cabillot d'amarrage, de tournage.* ‖ Cheville servant à relier des manœuvres (pattes-d'oie, boulines, etc.).

CABIMAS, v. du Venezuela (Etat de Zulia), sur la rive est du lac de Maracaibo ; 11 200 hab. Centre d'exploitation et de raffinage pétrolier.

CABINDA, v. de l'Afrique, ch.-l. d'une enclave portugaise, au N. de l'embouchure du Congo, entre la république du Congo et le Congo belge ; 1 550 hab. — L'*enclave de Cabinda,* dépendance de l'Angola, a 46 300 hab. Production de cacao et d'huile de palme.

CABINDA(S) ou **KABINDA(S),** peuple noir de l'enclave portugaise située entre la république du Congo et l'Etat du Congo. Ils se livrent à l'agriculture, au travail des métaux, à la menuiserie, à la charpente et à la construction de bateaux. Les Cabindas sont de bons marins.

CABINE n. f. (angl. *cabin ;* de même origine que le franç. *cabane*). Mar. Petite chambre à bord d'un navire pour le logement des officiers ou des passagers. (V. part. *encycl.*) ‖ *Cabine de bain,* ou, simplem., *Cabine,* petite baraque fermée, où les baigneurs se déshabillent et se rhabillent ; salle de bains, dans les établissements de bains publics. ‖ *Cabine téléphonique,* petit local affecté à l'usage du téléphone.
— Aéron. Emplacement où, dans un avion, se trouvent les différents membres de l'équipage. ‖ Parfois également, pour les avions de transport, partie du fuselage réservée aux passagers.
— Ch. de f. *Cabine d'aiguillage,* petit bâtiment destiné à abriter les appareils de commande et de contrôle des aiguillages, signaux, etc., d'une gare, bifurcation ou raccordement, ainsi que le personnel chargé de les manœuvrer. (V. part. *encyl.*) ‖ *Cabine du mécanicien,* abri ménagé, sur la locomotive, pour le personnel et les appareils de commande et de manœuvre.
— Sell.-maroq. Partie inférieure d'une malle formant la caisse et séparée du couvercle par des charnières.
— ENCYCL. Ch. de f. La *cabine d'aiguillage* est dite *mécanique* si la commande des appareils se fait uniquement à l'aide de mouvements mécaniques transmis par fil ou par tringles ; *à fluide,* si la cabine comporte des appareils de manœuvre ou commande à air comprimé, huile, eau, ou liquides divers, etc. Les cabines modernes utilisent largement l'électricité pour la commande et le contrôle des appareils.
— Mar. Sur les navires marchands, jusqu'à ces dernières années, les *cabines* des officiers avaient des dimensions réduites et leur ameublement était très simple. Actuellement, elles sont beaucoup plus confortables ; les couchettes, plus larges, sont souvent de véritables lits. Il y a généralement l'eau courante chaude et froide, et sur nombre de navires, les pétroliers particulièrement, chaque cabine a sa douche. Le commandant a un petit appartement comportant chambre à coucher, bureau et salle de bains, et il en est généralement de même pour le chef mécanicien et le second capitaine. Les hommes de l'équipage ne sont plus logés en postes, mais en cabines de trois, deux ou, même, individuelles (pétroliers et navires de charge). Quant aux cabines des passagers de première classe, elles sont prévues pour une, deux ou trois personnes. Les couchettes superposées sont de plus en plus abandonnées. Les *suites* de luxe et de demi-luxe offrent autant de

Phot. doc. ministère de la Marine, X, W. S. Berridge, S. N. C. F.

confort que les appartements des grands hôtels. Depuis la quasi-suppression de l'immigration aux Etats-Unis, la classe des passagers d'entrepont n'existe plus sur les paquebots des lignes de l'Atlantique Nord, et on n'y trouve plus que trois classes : première, cabine et touriste, ou même deux : première et touriste.
A bord des navires de guerre, tout l'ameublement des cabines d'officiers est métallique, pour réduire le danger d'incendie au combat.

CABINET n. m. (de *cabine*). Petite pièce servant de dépendance à une autre pièce plus grande : *Dans un petit cabinet derrière l'alcôve, il y avait une table* (Mérimée). || Pièce réservée à l'étude, bureau : *Cabinet de travail.* || Pour certaines professions, ensemble constitué par le lieu de travail, les instruments, la clientèle : *Le cabinet d'un médecin, d'un dentiste, d'un notaire,* etc.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Coffre à un ou deux battants, à compartiments et tiroirs intérieurs, généralement à secret, monté ou non sur un corps à pieds en colonnes (on y serrait les bijoux et les objets précieux) : *Franchement, il* [le sonnet d'Oronte] *est bon à mettre au cabinet* (Molière, *Misanthrope,* acte Ier, sc. II). [V. part. *encycl.,* Mobil.] || Lieu où l'on se réunit pour converser ; ruelle : *La place, madame, que vous me laissez prendre quelquefois dans votre cabinet* (Voiture). || Salle contenant des collections d'objets d'art, de curiosités ou destinées à l'étude ; ensemble de ces collections : *Quoique Ctésias fût un grand amateur de peinture et qu'il se plût à former des cabinets* (Gautier). *Cabinet d'anatomie, d'histoire naturelle, des Estampes, des Médailles, de physique ; Cabinet du Roi* (l'actuel Muséum). || *Fig.* Secrets et mystères de la cour : [Il] *expliqua toutes ces choses avec beaucoup d'exactitude, quoique il y entre bien des intrigues et du cabinet* (La Bruyère).
— LOC. DIV. *Cabinet d'affaires,* établissement dirigé par un homme d'affaires qui s'occupe notamment des affaires litigieuses. || *Cabinet d'aisances,* ou, *simplem., cabinets,* lieu destiné aux besoins naturels. || *Cabinet de lecture, cabinet littéraire,* salle de lecture publique : *De 1816 à 1827, époque à laquelle les cabinets littéraires, d'abord établis pour la lecture des journaux, entreprirent de donner à lire des livres nouveaux moyennant une rétribution* (Balzac). || *Cabinet noir,* pièce de débarras sans fenêtre. || *Cabinet particulier,* dans un restaurant, pièce pour les personnes qui désirent rester isolées. || *Cabinet de toilette,* petite pièce généralement attenante à la chambre et réservée aux soins de propreté. || *Homme de cabinet,* qui aime la vie sédentaire et studieuse.
— Archit. *Cabinet secret,* salle ordinairement voûtée, et disposée de façon que des bruits et des sons légers se perçoivent distinctement d'une extrémité à l'autre, comme la prison de Denys à Syracuse.
— Bx-arts. *Cabinet de cire,* collection de reproductions en cire d'hommes et de scènes célèbres. (V. part. *encycl.*) || *Cabinet des Estampes,* v. ESTAMPES (*cabinet des*).
— Hist. *Cabinet noir,* bureau spécial où, sur l'ordre du gouvernement et dans l'intérêt de l'Etat, auraient été ouvertes secrètement les correspondances avant de parvenir à leurs destinataires.
— Horlog. *Cabinet d'horloge,* syn. de BOÎTE D'HORLOGE.
— Instit. polit. Ensemble des ministres qui, groupés sous la direction du chef du gouvernement (président du Conseil ou Premier ministre), forment une autorité collective assumant, en régime parlementaire, la responsabilité du pouvoir exécutif devant le Parlement. || Ensemble des collaborateurs que réunit un ministre, un préfet, parfois, même, un directeur général de ministère ou un chef d'entreprise nationalisée, pour assurer son secrétariat particulier et lui servir d'intermédiaire avec les services administratifs, les assemblées délibérantes, les groupes* de pression et la presse. (Certains membres du cabinet peuvent recevoir une délégation de signature.) || *Conseil de cabinet,* réunion de tous les membres du gouvernement (y compris les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat) hors la présence du président de la République, en vue de préparer les travaux du conseil des ministres*.
— Jard. Petite enceinte, petit lieu couvert et retiré dans un jardin : *Un cabinet de verdure.*
— Trav. publ. *Cabinet d'eau,* conduit par lequel passe l'eau, avant d'arriver sur des roues hydrauliques.
— ENCYCL. Bx-arts. *Cabinet de cire.* En 1675, Mme de Thianges donna au duc du Maine une « Chambre du sublime », où, autour de meubles de cire, certains personnages de l'époque étaient figurés. Un Allemand, Curtius, mit à la mode ce genre de curiosité, à Paris, vers 1770 ; ses salons du Palais-Royal et du boulevard du Temple, consacrés l'un aux grands hommes, l'autre aux scélérats, attirèrent la foule jusqu'à la fin du premier Empire. Certains cabinets de cire sont célèbres (*musée Tussaud,* à Londres ; *musée Grévin,* à Paris).
— Mobil. D'origine hispano-mauresque, le *cabinet,* introduit en France au XVe s., fut d'abord un coffre portatif que l'on posait sur une table ou un siège. Il était de bois peint, sculpté, incrusté ou recouvert de cuir. Au XVIe s., importé d'Italie et d'Allemagne, il revêt un aspect architectural ; flanqué de colonnes ou de caryatides, il est souvent plaqué d'ébène sculpté et gravé ; on le décore intérieurement d'écaille, de nacre, de bronze doré. A la fin du XVIIe s., il commence à faire place à l'armoire, au médaillier, à la commode. Cependant, au XVIIIe s., les *cabinets de Chine,* décorés de laque et d'incrustations, furent très à la mode.

Cabinet des fées (LE) ou *Collection choisie des contes de fées et autres contes merveilleux* (1785-1789), série de 41 volumes qui réunissent les œuvres de nombreux imitateurs de Charles Perrault et de Mme d'Aulnoy.

Cabinet du docteur Caligari (LE), film allemand (1919). Ce film est l'œuvre la plus caractéristique de l'*expressionnisme* allemand. Il nous présente un aliéniste fou, qui, après avoir hypnotisé un jeune garçon, le montre dans les foires et le force pendant la nuit à commettre de terribles assassinats. Le garçon meurt d'épuisement, et le docteur Caligari est enfermé dans un asile. Les scénaristes Carl Mayer et Hans Janowitz, les décorateurs Hermann Warm, Walter Röhrig, Walter Reinmann et le metteur en scène Robert Wiene ont réalisé une œuvre de peintre, qui, par les déformations du monde réel, par la rupture des perspectives et par l'interprétation stylisée de Conrad Veidt et Werner Krauss, a projeté sur l'écran la vision d'un monde halluciné et désespéré.

Cabinet satyrique (LE) ou *Recueil parfaict des vers picquants et gaillards de ce temps* (1618), anthologie de la poésie satirique et licencieuse à la fin du XVIe s. et dans les premières années du XVIIe. Les noms d'auteurs que l'on y rencontre le plus souvent sont ceux de Ronsard, Des Yveteaux, Berthelot, Mainard, Sigogne, Régnier, Motin, du Ryer. Quelques-uns, comme Berthelot et Sigogne, ne sont guère connus que par *le Cabinet satyrique.*

CABIOU n. m. Suc épaissi et concentré de manioc, servant de condiment.

CABIRA, en gr. **Kabeira.** Géogr. anc. Ville du Pont (Asie Mineure), sur le Lycus, appelée plus tard *Diospolis* par Pompée, et *Sébaste**. C'est l'actuelle *Sivas* (Turquie).

CABIRES, en gr. **Kabeiroi.** Myth. gr. Divinités archaïques, représentant les forces telluriques, les manifestations naturelles. Le plus souvent, ils furent des dieux artisanaux, détenant une puissance vénérée par leur métier de forgerons et de fondeurs. C'est ce que suggère la double étymologie grecque (« qui brûle ») et sémitique (« puissant »). Des divinités assez semblables furent trouvées par Hérodote en Egypte, qu'il assimila aux Cabires grecs. On leur créa, tardivement, une famille : fils d'Ouranos et de Gaia, comme toutes les divinités primordiales. Leur activité souterraine les plaça enfin sous les ordres d'Héphaïstos et les fit passer aussi pour des divinités infernales. A Samothrace, on célébrait en leur honneur des mystères qui nous sont encore mal connus, mais dont on sait que l'initiation en était si recherchée que Philippe II de Macédoine et nombre de Romains, après la conquête, n'hésitèrent pas à se livrer à ses rites réputés effrayants.

CABIROL (Barthélemy), sculpteur sur bois (v. 1732 - Bordeaux 1786). On lui doit, à Bordeaux, le buffet d'orgue de l'église Saint-Seurin, la chaire de l'église Saint-Remi (aujourd'hui dans la nef de la cathédrale),

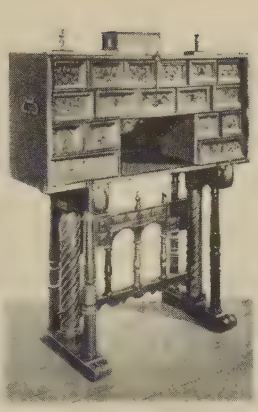

cabinet espagnol en noyer première moitié du XVIe s. *musée des Arts décoratifs*

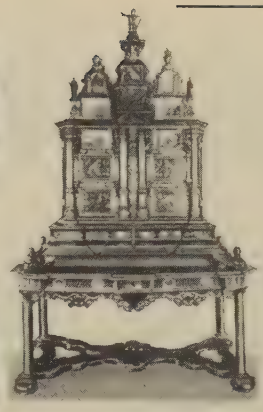

cabinet florentin commencement du XVIIe s. *musée de Cluny*

les boiseries du palais de Rohan, ainsi qu'un grand nombre de décorations d'hôtels.

CABIS [bis] n. m. Monnaie arabe ancienne.

CÂBLAGE n. m. Electr. Opération qui consiste à relier ensemble par des connexions les différents organes d'un appareil électrique. || Ensemble de ces connexions.
— Manut. Transport des bois par câble en montagne. (On dit aussi TÉLÉPHÉRAGE.)
— Technol. Opération pratiquée en retorderie et en corderie, consistant à réunir par une torsion deux ou plusieurs fils retors, la torsion de câblage étant toujours donnée en sens inverse de la torsion de retordage.

un plan du « **Cabinet du docteur Caligari** » de Robert Wiene

CÂBLE n. m. (mot normand ; bas lat. *capulum,* corde). Gros cordage en fibres végétales ou en fils métalliques. (V. part. *encycl.*)
— LOC. DIV. *Fig. Filer le câble,* partir (vieilli) : *Le détachement va filer le câble* (Balzac). || *Couper le câble,* rompre définitivement : *Il tint* [...], *à couper le câble avec la domesticité d'où il sortait* (Proust).
— Aéron. *Câbles de gauchissement, de direction* ou *de profondeur,* cordages métalliques qui servent à la commande des ailerons, du gouvernail de direction ou de profondeur d'un avion.
— Archit. Moulure en forme de corde.
— Ch. de f. *Câble porteur,* câble qui supporte, par l'intermédiaire de pendules, le ou les fils de contact, dans la distribution de courant à suspension caténaire.
— Electr. et Télécomm. Ensemble de fils conducteurs réunis électriquement et mécaniquement pour former un conducteur unique. (V. part. *encycl.*) || Dépêche expédiée par câble sous-marin. || *Câble coaxial* ou *concentrique,* câble constitué par un conducteur cylindrique central plein, entouré par un conducteur cylindrique creux, non isolé, rigoureusement centré sur le premier et qui constitue le conducteur de retour : *Les câbles coaxiaux servent surtout au transport de l'énergie à haute fréquence avec un minimum de perte d'énergie.* || *Câble hertzien,* ensemble de liaisons effectuées sur ondes courtes ou ultra-courtes par T.S.F. dirigée. || *Câble pupinisé,* câble téléphonique comportant des bobines d'induction intercalées de place en place. (Un tel câble peut être assimilé à un câble ayant une inductance et une résistance totales identiques et uniformément réparties, à condition que la longueur de l'onde de propagation s'étende sur au moins 9 ou 10 bobines le long du câble.) || *Câble téléphonique,* v. TÉLÉPHONIE.
— Mar. Cordage employé autrefois, par suite de sa grande résistance, à la manœuvre des ancres. (Aujourd'hui, les câbles d'ancre sont remplacés par des chaînes.) || *Câble de remorque,* forte aussière ou grelin servant à remorquer les navires. || *Tourner un câble,* le fixer aux bittes.
— Mil. *Câbles d'assaut, de campagne,* câbles isolés sous caoutchouc et enroulés sur bobine, permettant la pose rapide de lignes téléphoniques militaires. (Le câble d'assaut pèse de 7 à 10 kg au kilomètre ; le câble de campagne, de 35 à 40 kg.)

câble (archit.) *détail* du porche de l'église Sainte-Marie, à Oloron

Phot. Larousse, Giraudon, Cinémathèque française, Yan-Dieuzaide.

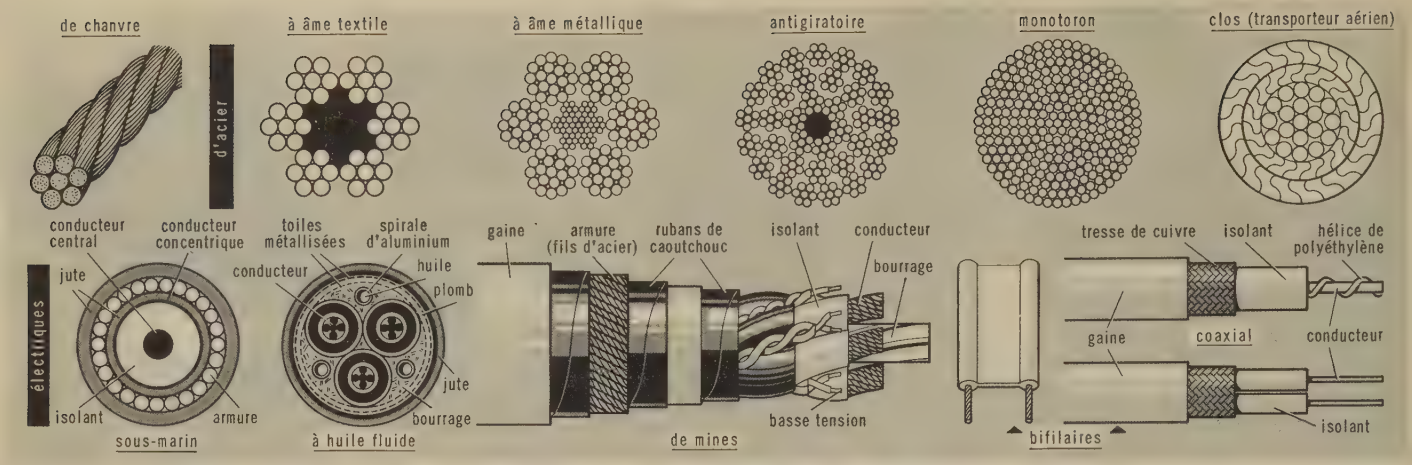

câbles — Min. *Câble d'équilibre,* câble attaché par ses deux bouts sous le plancher des deux cages, formant une demi-boucle au fond du puits, et régularisant par son poids le couple de la machine d'extraction durant la cordée. ‖ *Câble d'extraction,* câble qui, actionné par la machine d'extraction, assure le mouvement de la cage ou du skip dans le puits. ‖ *Câble queue,* câble assurant le retour en arrière, dans un va-et-vient, un traînage ou une installation de raclage. ‖ *Câble tête,* câble assurant la traction, dans le sens marche avant, dans un traînage ou une installation de raclage. (V. part. *encycl.*)

— Papet. *Papier câble,* v. PAPIER.

— Technol. *Câble clos,* câble métallique dont la couche extérieure est formée de fils profilés, s'emboîtant les uns dans les autres et présentant une surface lisse. (Les câbles clos sont surtout utilisés comme porteurs dans les téléphériques.)

— Trav. publ. *Câbles aériens transporteurs,* v. TÉLÉPHÉRAGE. ‖ *Forage au câble,* v. FORAGE.

— ENCYCL. Technol. Les *câbles* fabriqués avec des matières textiles (chanvre, aloès, cocotier, fibres synthétiques, etc.) sont obtenus en retordant ensemble, le plus souvent autour d'une âme, plusieurs fils de caret (v. CORDERIE). Généralement de forme ronde, ils peuvent aussi affecter une forme plate, dans laquelle les éléments constitutifs juxtaposés sont maintenus par une couture. Les câbles sont parfois utilisés pour les transmissions d'énergie par poulies; ils ont l'avantage, sur les courroies, de permettre une plus grande distance entre poulies. Celles-ci sont en fonte, à gorge tournée, entre les flancs de laquelle le câble doit être coincé, sans porter au fond de celle-ci. On peut d'ailleurs utiliser des poulies à gorges multiples, avec plusieurs câbles en parallèle, lorsque l'effort à transmettre est important. La jonction de deux extrémités d'un câble se fait par une longue épissure (jusqu'à 3 et même 4 m de longueur), qui doit être très soignée pour éviter toute augmentation de diamètre en cet endroit. Les câbles en fibres végétales sont souples et résistants, mais ne peuvent supporter les intempéries.

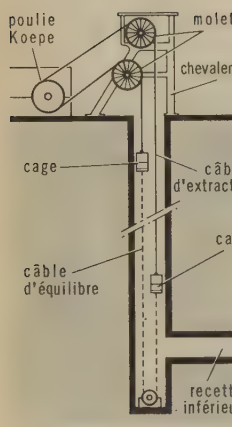

câble d'extraction et câble d'équilibre dans une mine

Un câble d'acier est formé de plusieurs torons, composés chacun d'un certain nombre de fils d'acier souvent enroulés autour d'une âme centrale en fils d'acier ou, de préférence, en chanvre, qui lui donne plus de souplesse.

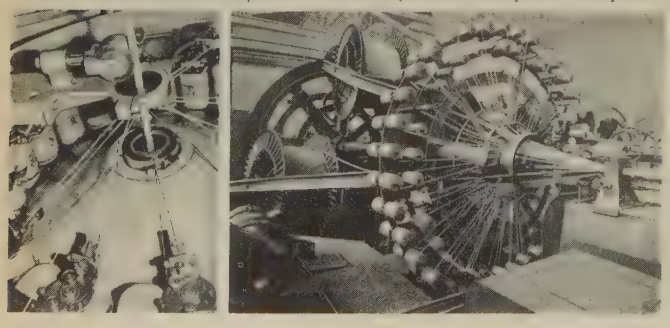

câbles *à droite :* **assembleuse de câbles de puissance** *à gauche :* **tresseuse métallique**

Le fil d'acier est obtenu par tréfilage à travers une filière constituée par une pastille de carbure* de tungstène, ou de diamant pour les fils très fins. Cette opération provoque un écrouissage intense, qui augmente la résistance à la rupture, mais diminue fortement la capacité d'allongement. Les nuances d'acier employées varient avec les utilisations, depuis l'acier doux à 30-45 kg/mm², présentant un allongement de 28-22 p. 100, jusqu'aux aciers les plus durs pour les câbles destinés à rester fixes. Le câble et les torons qui le constituent sont normalement câblés en sens inverse l'un de l'autre. On a ainsi un câble *croisé,* sans distorsion; c'est un câble antigiratoire, utilisé surtout pour les appareils de levage. Dans le câble *Lang,* câble et torons sont tordus dans le même sens. Le câble obtenu est plus souple que le câble croisé, mais il se détord lorsqu'on le tend; il ne peut être utilisé que s'il est solidement maintenu à ses extrémités.

Les câbles métalliques ont une durée beaucoup plus longue que les câbles en chanvre, et, pour leur permettre de résister à la corrosion atmosphérique, les fils, avant collage, sont revêtus d'une couche de zinc par galvanisation électrolytique, ou plus fréquemment par galvanisation à chaud. Dans la marine, les haubans, les étais, les câbles de treuil et de monte-charge sont en acier.

— Electr. et Télécomm. Les *câbles électriques* peuvent être nus ou isolés.

Pour les transports de force, on utilise des *câbles nus* en cuivre ou en aluminium. Toutefois, les conducteurs à très haute tension (60 000 - 380 000 V) sont toujours en aluminium. On augmente leur résistance à la rupture à l'aide d'une âme en acier, dont la section est de l'ordre de 2 p. 100 de la section totale du conducteur. Pour une même résistance électrique (exprimée en Ω/km), un câble en aluminium et acier a une section et une résistance mécanique très supérieures à celles du câble de cuivre correspondant, et possède un poids inférieur. Aussi l'aluminium se trouve-t-il tout naturellement indiqué pour la construction des lignes à très haute tension, d'autant plus que, dans ce cas, l'effet Corona entre les conducteurs impose pour ceux-ci un diamètre minimal. Au lieu d'aluminium pur, on utilise parfois un alliage à 98,5-99 p. 100 d'aluminium, et 1,5-1 p. 100 de magnésium et de silicium. Cet alliage, qui porte des noms divers (Almelec, Aldrey, etc.), présente une résistance à la rupture (de 30 à 35 kg/mm²) sensiblement double de celle de l'aluminium (de 15 à 18 kg/mm²).

Les *câbles isolés* sont constitués par une âme en fils de cuivre revêtue de matières isolantes (soie, gutta, coton, etc.), protégées ou non par des armatures métalliques. Les câbles sans armature extérieure servent couramment sous le nom de « fils électriques ». Les *câbles à conducteurs* ou *à âmes multiples* sont constitués par la réunion de plusieurs câbles, isolés entre eux, dans une même enveloppe protectrice. Avec armature, ils sont employés surtout à la télégraphie sous-marine, à la télégraphie et à la téléphonie souterraines, et à l'éclairage électrique. La valeur industrielle d'un câble dépend de trois facteurs : 1° la résistance électrique du conducteur; 2° celle de son enveloppe isolante; 3° la capacité électrostatique de l'âme. Les premiers essais de câbles sous-marins datent de 1840, avec Wheatstone. Morse, en 1842, réussit à télégraphier à travers la baie de New York; W. Breit, avec son frère Jacob Breit, confectionna à Londres, pour le compte de la France, le premier câble qui ait traversé la Manche, et qui fonctionna le 25 septembre 1851. En 1853, l'Angleterre fut réunie à l'Irlande. En 1856, se fonda à New York et à Londres la première compagnie de construction de câbles, et le 12 août 1858 s'échangea le premier télégramme entre Terre-Neuve et l'Europe. En 1869 fut immergé le câble français de Brest à Saint-Pierre-et-Miquelon. Un câble a été posé entre la France et l'Amérique en 1897. Brest communique directement avec Dakar depuis 1905, et le câble Brest-Casablanca a été posé en 1915. Le plus long câble en service est celui qui relie l'île Vancouver (Canada) à Southport (Queensland, Australie); il mesure 14 516 km. Le nouveau câble téléphonique Europe continentale-Etats-Unis (propriété commune de la France, de l'Allemagne et de l'American Telephone and Telegraph) part de Penmarch (Finistère) et aboutit à Terre-Neuve. De là, un autre câble le relie à Sydney Mines (Canada), d'où les communications sont acheminées sur New York par faisceau hertzien. Inauguré le 22 septembre 1959, il assure 36 communications simultanées de haute qualité. Des conventions internationales protègent les câbles télégraphiques sous-marins, ainsi que les câbliers*. Dans un *câble concentrique* ou *coaxial,* les deux conducteurs sont séparés par un diélectrique (l'air et une cordelette isolante maintenant le conducteur extérieur en place). Ce type de câble laisse passer des fréquences de l'ordre de plusieurs millions de périodes; de plus, le conducteur extérieur forme écran et protège contre les influences extérieures. Les communications réalisées sont du type à quatre fils : il faut donc deux câbles distincts identiques pour réaliser les transmissions. Un tel câble permet un nombre élevé de communications téléphoniques simultanées (de l'ordre de 200) et, en plus, des programmes de radiodiffusion, de télévision. En outre, autour de la paire coaxiale, on trouve, en général, des quartes ordinaires câblées par-dessus le plomb du coaxial. Dans les installations téléphoniques, on utilise des câbles « clos ». Les torons extérieurs ont une forme spéciale pour éviter que les agents atmosphériques (neige, eau, glace) ne puissent pénétrer à l'intérieur.

— Min. Les *câbles* d'extraction en chanvre de Manille, appelés *câbles d'aloès,* ne sont plus utilisés. On emploie maintenant des *câbles d'extraction métalliques,* en fils d'acier de haute résistance : de 150 à 200 kg/mm². Les *câbles plats* métalliques sont d'un emploi assez rare. Habituellement, on emploie des *câbles ronds,* qui s'enroulent à spires juxtaposées sur les tambours des machines d'extraction, ou adhèrent en faisant simplement un demi-tour sur une grande poulie motrice (poulie Koepe); un tel câble comprend 6, 8 ou davantage torons câblés en hélice, chaque

Phot. Larousse, Genest.

toron pouvant être lui-même rond, plat ou triangulaire, constitué avec des fils ronds toronnés en hélice ; un autre type de câble d'extraction rond est le *câble clos**, constitué d'un unique toron, dont la surface extérieure est lisse grâce à des fils de section appropriée qui se placent les uns à côté des autres. Pour éviter tout risque de rupture d'un câble d'extraction, on exige un grand coefficient de sécurité, c'est-à-dire que la limite de rupture du câble soit au moins égale à six ou sept fois la plus grande charge que le câble a à supporter en service, et on surveille minutieusement l'état du câble.
Le *câble d'équilibre* est de même poids métrique que le câble d'extraction, mais il n'a pas besoin d'être aussi résistant, puisqu'il n'a à supporter que son propre poids. Son emploi est indispensable avec une machine d'extraction du système Koepe, afin d'éviter le glissement du câble sur la poulie motrice.
Le *câble queue* passe sur une poulie fixée à l'extrémité du va-et-vient ; il s'enroule sur le second tambour du treuil moteur, et le *câble tête* sur l'autre tambour ; pour réaliser le va-et-vient, chaque tambour est alternativement embrayé et débrayé. Dans une installation de raclage destinée à balayer un large front, il y a deux câbles queue passant sur deux poulies écartées, et le treuil a trois tambours débrayables.

Câble (LE), comédie de Plaute. (V. RUDENS.)

CABLE (George Washington), écrivain américain (La Nouvelle-Orléans 1844 - Saint Petersburg, Floride, 1925). Il a, dans ses romans, évoqué la vie des populations créoles de la Louisiane. Principales œuvres : *Vieux Jours créoles* (*Old Creole Days*) [1879], *Histoire de La Nouvelle-Orléans* (1880), *les Créoles de la Louisiane* (1884), *le Sud silencieux* (*The Silent South*) [1885], *la Question noire* (1890).

CÂBLÉ, E adj. Technol. Obtenu par câblage.
— Hérald. Se dit d'une pièce de longueur qui semble faite de câbles.
◆ N. m. Fil obtenu en retordant ensemble plusieurs fils retors, eux-mêmes obtenus par la torsion de deux ou plusieurs fils simples : *Le câblé est surtout utilisé pour les opérations de couture.* ‖ Cordon de passementerie employé pour suspendre des tableaux, ou retrousser des rideaux, des tentures, etc.

CÂBLEAU n. m. Cordage de médiocre grosseur, servant à amarrer un canot, une barque, à manœuvrer un treuil, etc. (On écrit aussi CÂBLOT.)

CÂBLE-CHAÎNE n. m. Mar. Chaîne à entretoise ou étai, qui sert au relevage des ancres ou au soulèvement de lourds fardeaux. ‖ Pl. *des* CÂBLES-CHAÎNES.

CÂBLER v. tr. Tordre plusieurs cordes ensemble, pour en faire un câble. ‖ Envoyer un message par le câble sous-marin, et, *par extens.*, télégraphier : *On nous câble de New York...*

CÂBLERIE n. f. Métier, commerce du fabricant de câbles. ‖ Lieu où l'on fabrique des câbles.

CÂBLEUR n. m. Ouvrier qui assure le filage du fil de caret, puis le commettage par torsion de plusieurs fils en vue de la fabrication des câbles et des cordes. (Syn. CORDIER.)

CÂBLIER n. et adj. m. Navire construit spécialement en vue de la pose et de l'entretien des câbles sous-marins.
— ENCYCL. Le navire *câblier* se termine par deux daviers : celui de l'avant sert pour relever les câbles, celui de l'arrière pour la pose et les réparations. Les cales sont occupées par des cuves dans lesquelles les câbles sont lovés. L'avant est à guibre. La machine est d'un type choisi pour permettre au navire d'avancer très lentement.
Le premier câble sous-marin fut posé en 1850-1851, entre Douvres et Sangatte, par le remorqueur *Goliath*, spécialement aménagé à cet effet ; le fameux *Great Eastern*, le plus grand navire du monde, fut affrété à plusieurs reprises pour ce travail, notamment pour la pose du premier câble transatlantique et, en 1870, pour celle du câble de Bombay à Aden. Au début, les navires employés à la pose et à la réparation des câbles étaient des navires ordinaires qu'on adaptait pour ce travail spécial. La France eut ainsi l'*Ampère* en 1863 et la *Charente* en 1871. Le premier navire construit comme câblier fut le *Hooper*, en 1872, suivi du *Faraday*. Actuellement, le plus grand câblier est le *Monarch* anglais, de 8 056 tonneaux, qui peut embarquer 5 000 tonnes de câble.

CÂBLIÈRE n. f. Ligne de fond pour la mer, encore appelée *corde*. (La petite câblière est une ligne de fond individuelle.) [V. BOCAIN.]

CÂBLISTE n. m. Ouvrier qui transporte le bois à l'aide d'un câble, dans les forêts ou les montagnes.

CÂBLOGRAMME n. m. Dépêche télégraphique transmise par un câble. (Abrév. usuelle : CÂBLE.)

CÂBLOT n. m. Ch. de f. Elément de câble électrique à fort isolement, destiné à réunir les circuits de chauffage électrique de deux voitures de voyageurs, par l'intermédiaire d'une fiche qui s'insère dans un coupleur. (On écrit aussi CÂBLEAU.)

CABOCHARD, E adj. et n. Qui n'en fait qu'à sa tête : *La bête devient cabocharde, je vais m'en défaire* (Bernstein).

CABOCHE n. f. (mot picard ; du lat. *caput*, tête). *Fam.* Tête : *Voilà donc les beaux projets que tu roules dans ta caboche depuis deux mois, sans vouloir m'en rien dire* (Balzac). ‖ *Fig.* Intelligence, esprit : *Avoir la caboche dure.*
— Tab. Tête de feuilles de tabac réunies en manoque : *La caboche comprend la partie la plus charpentée en côtes, puisqu'on cueille en séparant au ras des tiges.*
— Technol. Clou à tête large et ronde ou taillée en pointe-de-diamant, utilisé en particulier pour les chaussures de fatigue.

CABOCHE n. m. Nom dialectal du chou cabus*.

CABOCHE (Simon). V. CABOCHIENS.

Cabochiens, nom donné aux éléments les plus violents et les plus avancés de la faction bourguignonne sous le règne de Charles VI, et dont le chef était l'écorcheur Simon Caboche. Le duc de Bourgogne Jean sans Peur, dans sa lutte contre les Armagnacs, essaya de se servir de cette force populaire. L'Université, comme la population parisienne, se rangea du côté bourguignon, mais finit par s'effrayer de la démagogie déchaînée (journées des 28 avr. et 22 mai 1413). La révolte laissa l'ordonnance cabochienne de 1413, œuvre du parti bourguignon, qui essayait de donner satisfaction à la bourgeoisie parisienne, tout en arrêtant l'élan révolutionnaire. Mais, presque aussitôt, le parti armagnac rentrait dans Paris, évacué par Jean sans Peur. (→ Biblio.)

CABOCHON n. m. (de *caboche*). Pierre fine ou semi-précieuse, en forme de tête arrondie et polie, non taillée à facettes comme le diamant. (Les couvertures d'évangéliaires et les reliquaires du Moyen Age étaient souvent enrichis de cabochons sertis dans des bâtes en filigrane.) ‖ *Cabochon chevé*, cabochon qui est évidé en dessous pour être transparent.
— Cost. Bonnet de femme, pointu sur le front, bordé d'un volant de dentelle, en usage sous Louis XV.

CABOCLO n. m. Terme portugais désignant, au Brésil, les métis d'Indiens et de Blancs. (Ceux-ci forment la majorité des paysans et, *par extens.*, le caboclo est le paysan brésilien par excellence.) [Fém. CABOCLA.]

CABOMBA n. m. Nymphéacée américaine, utilisée comme plante d'aquarium.

CABOSSE n. f. Fruit du cacaoyer. ‖ Dans le midi de la France, épi du maïs.

CABOSSER v. tr. (de l'anc. franç. *cabosse*, bosse). Déformer par des bosses : *Figurez-vous un paletot fuligineux et tout fripé, un melon cabossé, verdissant* (A. Arnoux). *Le terrain y est pourtant plus cabossé...* (Sand).

CABOT n. m. (abrév. de *cabotin*). *Pop.* et *péjor.* Acteur : *Une maîtresse fort agréable m'avait quitté, séduite par les airs spirituels d'un cabot d'opérette un peu connu* (Léautaud).

CABOT n. m. (norm. *cabot*, têtard). Arg. Chien.
— Arg. mil. Caporal.

CABOT n. m. Nom usuel commun à divers poissons, notamment à un *muge*, à une *athérine*, et au *chabot de rivière*.
— Vitic. Nom donné, dans le Bordelais, aux boutures de vigne.

CABOT (Jean) ou **CABOTO** (Giovanni), navigateur génois (Gênes 1450 - Angleterre 1498). Naturalisé Vénitien, il se fixa à Bristol vers 1475 et adopta l'Angleterre pour nouvelle patrie. Les rapports commerciaux de Bristol avec l'Islande, puis les découvertes de Christophe Colomb l'amenèrent à rechercher une route maritime septentrionale vers la Chine. Après plusieurs tentatives infructueuses, il réussit le premier, avec son fils Sébastien, le 24 juin 1497, à mettre le pied sur le continent nord-américain, à un endroit qu'il appela *Terra de prima vista* (probablement l'île du Cap-Breton). En 1496, le roi Henri VII lui accorda un monopole commercial sur les terres découvertes, dont il prit possession en son nom. Il découvrit et explora le littoral du Groenland, du Labrador et de la Nouvelle-Angleterre.

CABOT (Sébastien) ou **CABOTO** (Sebastiano), navigateur (Venise v. 1476 - Londres 1557), second fils du précédent. Il participa aux expéditions de son père sur les côtes de l'Amérique du Nord. En 1497, il découvrit Terre-Neuve, qu'il appela « Terra de Bacalão », et reconnut les côtes américaines jusqu'à la Caroline du Nord. Parti de Bristol en 1517, à la recherche du passage du Nord-Ouest, il aurait été le premier à pénétrer dans le détroit et la baie d'Hudson. En 1526, Charles Quint se l'attacha en qualité de *piloto mayor*. Parti la même année à la recherche d'un passage méridional vers les Indes, il conduisit une expédition sur les côtes de l'Amérique du Sud, où il découvrit le río de la Plata, et explora une partie des ríos Parana et Paraguay. Il revint par la suite en Angleterre, où Édouard VI l'honora d'une pension (1549). Il est l'auteur d'une mappemonde enrichie de ses découvertes, dont le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque nationale.

CABOT (DÉTROIT DE), passage, entre Terre-Neuve et l'île du Cap-Breton, unissant le golfe du Saint-Laurent à l'océan Atlantique.

Cabot (ANNEAUX DE). Hématol. Restes nucléaires rencontrés dans certains globules rouges. Ils doivent leur nom au médecin américain Richard Clarke *Cabot* (1868-1939).

CABOTAGE n. m. Navigation marchande le long des côtes et spécialement entre les ports d'un même pays, par opposition à la navigation *au long cours*. ‖ *Maître au cabotage*, ancien nom des marins qui commandaient les bateaux faisant le grand et le petit cabotage. (Auj., ils s'appellent *capitaines de la marine marchande.*)
— ENCYCL. Dr. mar. La distinction entre le *cabotage* et la navigation au long cours est ancienne, tant au point de vue de la police de la navigation qu'à celui des privilèges que la plupart des pays accordent à leurs nationaux pour le cabotage.
Le cabotage est *international* s'il se fait entre ports français et étrangers ; *national* s'il ne se fait qu'entre ports français, y compris ceux de l'Algérie. On distingue encore, au point de vue douanier, le *grand cabotage*, qui se fait de l'Atlantique à la Méditerranée, et le *petit cabotage*, entre les ports de la même mer. A l'intérieur du petit cabotage, il faut encore mettre à part le *bornage**.

CABOTER v. intr. (du moyen franç. *cabo*, promontoire). Aller de cap en cap.

CABOTEUR n. m. Marin qui fait le cabotage. ‖ Navire qui pratique le cabotage.

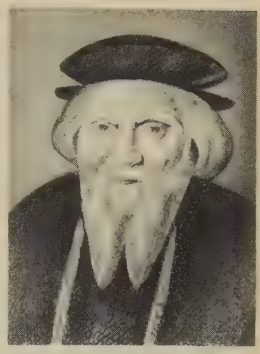
Sébastien CABOT

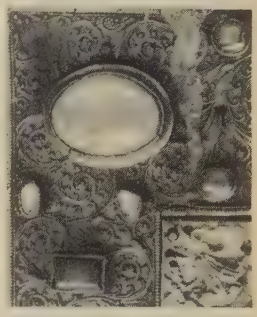
cabochon de reliure d'évangéliaire, XIIIe s. *musée de Cluny*

cabochon (cost.) *détail* d'un portrait par Quentin de La Tour *musée Cognacq-Jay Paris*

le câblier « Ampère »

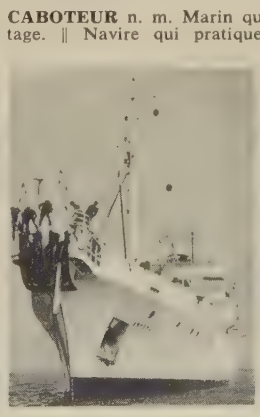

étrave du câblier « Ampère »

Phot. Larousse, Giraudon, Bulloz, doc. Direction des câbles sous-marins.

CABOTIN, opérateur ambulant de la première moitié du XVIIe s., qui composait ses boniments en vers.

CABOTIN, E n. (peut-être de *Cabotin*, n. pr.). Artiste médiocre, qui estime son talent au-dessus de sa valeur réelle. ‖ *Fig.* Personne qui joue la comédie : *Les cabotins de la politique.*
◆ Adj. Dicté par le snobisme : *Les ascensions cabotines qui se pratiquent ainsi que chacun sait avec des jarrets serrés* (Huysmans).

CABOTINAGE n. m. Action, pour un acteur ou une actrice, de parler de soi avec prétention, ou de faire du mauvais théâtre. ‖ Etat de cabotin : *Dans ce triste monde du bas cabotinage* (Le Goffic). ‖ *Fig.* Farce ridicule, intrigue sotte et hypocrite : *Croyez-vous que je veux pourrir dans ce misérable cabotinage de royauté ?* (Sand).

CABOTINER v. intr. *Fam.* Faire le cabotin : *J'ai connu moi-même tant d'heures stupides où je cabotinais avec des chagrins pourtant trop réels* (Bourget).

CABOULOT n. m. (mot jurassien signif. *réduit obscur*). *Pop.* Petit café : *Réfugiés dans une petite salle au fond d'un caboulot très vulgaire* (Gide).

CABOURG, comm. du Calvados (arrond. de Caen), sur la Manche (r. g. de la Dives) ; 3 102 hab. (été : 12 000 env.) [*Cabourgeais*]. Station balnéaire.

CABRA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), au S.-E. de Cordoue ; 22 200 hab. Carrières de marbre. Ce fut une des principales cités de la Bétique romaine.

CABRAGE n. m. Action de cabrer.
— Ch. de f. Sur les essieux d'une locomotive à vapeur suspendus par le nez, modification particulièrement sensible des efforts verticaux transmis à la voie par les essieux, au moment du démarrage.

CABRAL (Gonçalvo VELHO), navigateur portugais du XVe s. Envoyé dans l'Atlantique en 1431, par l'infant Henri le Navigateur, à la recherche d'un archipel aperçu l'année précédente par Joseph Vandenberg, de Bruges, il découvrit la première île du groupe oriental des Açores et l'appela « Santa Maria ».

CABRAL (Pedro Álvares), navigateur portugais (Belmonte v. 1460 - près de Santarem 1526). Issu de famille noble, il fut élevé par Emmanuel le Grand à la dignité d'amiral et reçut en 1500, après le voyage de Vasco de Gama, le commandement de la seconde flotte portugaise à destination des Indes. Il quitta Lisbonne le 9 mars 1500 avec 13 vaisseaux et 1 200 hommes d'équipage. Mais, afin d'éviter les calmes des côtes de Mauritanie, il fit un détour par la haute mer, d'où les courants l'entraînèrent vers les côtes de l'Amérique du Sud. Le 22 avril, il aborda au Brésil, à un endroit qu'il nomma « Terra da Santa Cruz » et dont il prit possession au nom du Portugal. Reprenant sa route vers le S.-E., Cabral réussit à doubler le cap de Bonne-Espérance, malgré les terribles tempêtes dont sa flotte eut à souffrir. Il explora les côtes du Mozambique, puis atteignit les Indes, où il fit le siège de Calicut et conclut un traité de commerce avec le prince de Cochin. Il rentra à Lisbonne le 31 juillet 1502. Ses voyages ont été relatés par Ramusio dans *Navigazioni e viaggi* (1563). La plupart des historiens portugais et brésiliens pensent que la découverte de Cabral n'a pas été due au hasard, mais que le navigateur a pris délibérément la route de l'Ouest dans l'intention de visiter la zone reconnue à son roi par le traité de Tordesillas.

CABRAL (António Bernardo DA COSTA Y), marquis de Tomar, homme politique portugais (Fornos de Algodres 1803 - São João da Foz 1889). En 1842, il fut l'instigateur du mouvement insurrectionnel de Porto, suivi du rétablissement de la Charte réformée de Pierre Ier, empereur du Brésil. Il fut renversé par l'insurrection et dut chercher refuge en Espagne (1846). Les élections de 1848 lui furent favorables et il dirigea de nouveau les affaires jusqu'en 1851.

CABRE n. f. (lat. *capra*, chèvre). Technol. Petite chèvre, servant à hisser les bennes ou les seaux employés au creusage d'un puits, au déblaiement d'un égout, d'un aqueduc, d'une fosse, etc.

CABRÉ, E adj. Qui se cabre.
— Hérald. Se dit du cheval dressé sur ses pieds de derrière.

CABREMENT n. m. Action de se cabrer : *Mme de F. avait un cabrement de tout son être* (J. Lorrain).

CABRER v. tr. (peut-être provenç. *cabra* ; du lat. *capra*, chèvre). Faire dresser sur les pieds de derrière : *Cabrer son cheval.* ‖ *Par anal.* Relever la partie antérieure d'un avion pour le faire monter : *Le pilote tira soudain le manche à lui, et l'avion cabré fila verticalement* (A. Malraux). ‖ *Fig.* Choquer, effaroucher, buter : *On cabre un homme de mauvais goût quand on veut le ramener* (Voltaire).
— ***Se cabrer*** v. pr. Se dresser sur les pieds de derrière comme une chèvre, en parlant du cheval : *L'animal se cabrait, ruait, bavait* (Maupassant). ‖ En parlant de l'homme, se dresser brusquement : *Le geste qu'elle fit en se cabrant sur sa chaise* (Flaubert). ‖ *Fig.* Se révolter, réagir violemment : *Papa supporte mal les objections de sa sœur, lui qui se cabre si rarement* (Colette).

CABRERA, petite île espagnole de l'archipel des Baléares, au S. de Majorque, peuplée de quelques habitants qui élèvent des troupeaux de chèvres. Les souffrances endurées à Cabrera, de 1808 à 1813, par les prisonniers français, après la capitulation de Bailén, ont donné aux pontons de cette île une triste célébrité.

CABRERA (Bernardo DE), noble catalan (Calatayud 1298 - Saragosse 1364), conseiller de Pierre IV d'Aragon. Il battit, en 1353, les Génois qui disputaient la Sardaigne à l'Aragon. S'étant opposé à la formation d'une ligue contre la Castille, il tomba en disgrâce, fut condamné à mort et exécuté.

CABRERA (Bernardo DE), favori de Martin d'Aragón, roi de Sicile, dont, en 1410, il ne put épouser la veuve. Il se proclama néanmoins, pour un temps, roi de Sicile. Il fut vaincu et fait prisonnier par Ferdinand le Catholique.

CABRERA Y GRIÑÓ (Ramón), comte **de Morella,** partisan espagnol (Tortosa 1810 - Wentworth, Angleterre, 1877). Il fut l'un des chefs les plus réputés de la première guerre carliste. Charles de Bourbon, comte de Molina, le créa comte de Morella. Battu par Espartero, il dut se réfugier en France, puis en Angleterre. Rentré en Espagne en 1848 et battu près de Gérone (1849), il se retira en Angleterre.

CABRERETS (LES), comm. du Lot (arrond. de Cahors), dans le Quercy, au confluent du Célé et de la Sagne ; 295 hab. (158 aggl.). Ruines du château du Diable. Château du XVe s., devenu musée préhistorique. — Aux environs, grotte de Pech-Merle*.

CABRÉRITE n. f. (de *Cabrera*, n. de localité). Minér. Variété d'annabergite.

CABRESSE n. f. Ligne à main pour pêcher en mer. (Syn. LIBOURET.)

CABRETAÏRE n. m. Joueur de cabrette.

CABRETELLE ou **CABRETILLE** n. f. (du lat. *capra*, chèvre). Cuir de chevreau ou d'agneau très mince, appelé plus communément *canepin*.

CABRETTE n. f. (du lat. *capra*, chèvre). Instrument de musique à vent (Auvergne et Bourbonnais), fait d'une peau de chèvre et comparable au biniou.
— Technol. Chevalet servant de support à des câbles téléphériques, utilisé pour la vidange* des bois en montagne.

CABRI n. m. (provenç. *cabrit*). Chevreau. ‖ Dans les pays d'outre-mer, nom donné à une variété de chèvres à poil ras et sans cornes, ou à la chèvre elle-même.
— LOC. FAM. *Sauter comme un cabri*, sauter vivement, avec légèreté.

CABRIÈRES (François DE ROVERIÉ DE), prélat français (Beaucaire 1830 - Montpellier 1921). Evêque de Montpellier en 1873, cardinal en 1911. Il eut une attitude assez intransigeante au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat.

CABRIÈRES-D'AVIGNON, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), sur le versant méridional du Luberon ; 624 hab. (316 aggl.).

CABRILLET n. m. Bot. V. EHRÉTIE.

CABRIOLE n. f. (ancienn. *capriole ;* ital. *capriola,* saut de chèvre [le *b* est dû à l'influence de *cabri*]). Saut agile que l'on fait en se retournant sur soi-même : *Les cabrioles d'un clown.* ‖ *Par extens.* Bond quelconque fait en folâtrant, et, par suite, folâtrerie : *Minerve, dans mes chansons, fait la cabriole* (Béranger).
— Chorégr. Pas de danse appartenant à la catégorie de la batterie.
— Equit. Saut du cheval qui s'enlève des quatre pieds à la même hauteur et détache vivement une ruade.
— SYN. : *culbute, galipette, gambade, pirouette.*
— ENCYCL. Chorégr. Pour exécuter une *cabriole,* on tend une jambe en l'air ; l'autre jambe, par un saut, vient se placer parallèlement à elle en la battant de l'arrière ; la première, après avoir battu, s'élargit légèrement. La seconde jambe, revenue à terre, est rejointe par la première, en cinquième position (cabriole fermée), tandis que dans la cabriole ouverte cette jambe, dans une position ouverte, se tient prête à un autre pas. La cabriole peut se faire dans toutes les positions et directions en l'air, et avec plus ou moins d'élévation. On trouve les premières définitions et la première technique de cabriole dans les traités de danse des XVIIe et XVIIIe s.

CABRIOLER v. intr. Faire une cabriole : *Un énorme crocodile, très près du navire. Deux balles. Il cabriole dans le fleuve* (Gide).

CABRIOLET n. m. (de *cabriole*). Autom. Carrosserie transformable en voiture découverte. (Le cabriolet est généralement à deux ou trois places. Sa capote se replie sur l'arrière et ses glaces s'escamotent dans les portières.)
— Carross. Voiture hippomobile légère, généralement à deux roues, munie d'une capote mobile.
— Mobil. Petit siège apparu dans le mobilier français au milieu du XVIIIe s. (A dossier incurvé ou se terminant en « hotte » ou en « anse de panier », il est garni de damas à dessins, de velours, de maroquin ou de tapisserie.)
— Mod. Coiffure d'enfant emboîtant le derrière de la tête, avec passe évasée devant, s'arrêtant sur les côtés. ‖ Autref., chapeau de femme de forme élevée. ‖ Chapeau de paille auvergnat.
— Technol. *Couteau à cabriolet,* couteau dont le manche reçoit plusieurs lames.

CABROL (dom Fernand), bénédictin français (Marseille 1855 - Saint Leonards on Sea 1937). Prieur de Saint-Pierre de Solesmes, puis abbé de Farnborough (Angleterre), il a entrepris un important *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* qui a été poursuivi pour dom Leclercq.

CABROL (Raoul), caricaturiste français (Bozouls, Aveyron, 1895 - Quincy-sous-Sénart 1956). Collaborateur de divers journaux, il a laissé des personnages politiques de la IIIe République d'amusants portraits-charges, et a notamment publié, en albums, *Physionomies de la Chambre, Salle des Quatre-Colonnes.*

CABROUET n. m. Petite charrette à deux roues. ‖ Sorte de grande brouette pour le transport des bagages. ‖ *Passage à cabrouets,* passage plan entre deux trottoirs de gare au niveau supérieur du rail.

CAB-SIGNAL n. m. (de l'angl. *cab,* pour *cabin,* cabine, et *signal,* signal). Ch. de f. Système de signalisation dans lequel les indications sont transmises à l'agent de conduite par des feux de couleur placés dans la cabine.
— ENCYCL. Ces feux peuvent être la simple reproduction des signaux de voie, mais, le plus souvent, ces derniers sont complètement supprimés. Les indications peuvent être

joueur de cabrette (Aveyron)

cabriolet (mobil.)

cabriolet (carross.)

Phot. X, Neurdein.

transmises des postes fixes aux machines par courants induits, par courants codés ou par ondes hertziennes.

CABUCHAGE n. m. Vitic. Nom du roncet, dans le midi de la France.

CABUS n. et adj. m. (mot provenç., du lat. *caput*, tête). Chou pommé à feuilles lisses (*Brassica oleracea*; var. *capitata*).

CABUSIÈRE ou **CABUSSIÈRE** n. f. Filet que l'on tend au-dessus de l'eau, dans de grands étangs, et qui sert à capturer les canards sauvages. (Utilisé surtout dans le Midi.)

CACA n. m. (du lat. *cacare*, se décharger le ventre). Terme enfantin pour dire « excrément ». ‖ *Faire caca*, aller à la selle. ‖ *Par extens.* Ordure, chose sale. ‖ *Caca d'oie*, couleur jaune verdâtre.

CACABER v. intr. Crier, en parlant de la perdrix.

CACADE n. f. (ital. *cacata*). Langue class. Décharge du ventre. (Rare au XIXe s.) ‖ *Fig.* Entreprise folle, échec ridicule : *Notre expédition ne serait plus qu'une vraie cacade politique* (Chateaubriand).

CACAHUÈTE n. f. (esp. *cacahuate*, emprunté à l'aztèque). Fruit de l'arachide. (On écrit aussi CACAHOUÈTE.)

CACAJAO n. m. Zool. V. OUAKARI.

ČAČAK, v. de Yougoslavie (Serbie occidentale) ; 21 000 hab. Musée archéologique. Exploitations d'antimoine et de chrome.

CACAO n. m. (esp. *cacao*, emprunté à l'aztèque). Graine du cacaoyer. (On dit aussi quelquefois FÈVE DE CACAO.) ‖ Poudre soluble, obtenue à partir des extraits de cette graine et utilisée dans l'alimentation. ‖ *Beurre de cacao*, matière grasse extraite du cacao, par ébullition dans l'eau, et qui a la consistance du beurre.

— Encycl. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de *cacaos*, suivant leur provenance : *cacao caraque* (Caracas), *cacao du Mexique, de Guayaquil, de la Trinité* et *de Cuba, de Para* ou *de Maragnon, de la Guyane, des Iles* (Antilles). La récolte des cacaos cultivés est permanente ; celle du cacao sauvage ne se fait qu'au mois de décembre, lorsque le fruit (cabosse) est bien mûr.

Avec une production généralement supérieure à 250 000 t, le Ghāna vient largement en tête des producteurs. Il est suivi par le Brésil (150 000 t env.) et la Nigeria (plus de 100 000 t). Les autres producteurs notables sont la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, l'Equateur, la Guinée espagnole et des Etats de l'Amérique centrale (république Dominicaine et Costa Rica).

Le cacao est introduit dans les ports d'Europe en fèves entourées d'un tégument, ou coque. Ces graines, après triage, sont torréfiées en vue de développer l'arôme. Elles sont ensuite débarrassées de leur coque, puis broyées et pulvérisées par des appareils spéciaux.

Les fèves de cacao contiennent de 50 à 56 p. 100 de matière grasse (beurre de cacao). Les *cacaos en poudre* et les cacaos solubles ou désagrégés sont obtenus en débeurrant. C'est de ce débeurrage que provient le *beurre de cacao* du commerce, graisse dure à la température ordinaire, fondant entre 32 et 35 °C, utilisée en cosmétologie et constituant un des excipients les plus employés dans la préparation des suppositoires. Au contraire, la fabrication du chocolat utilise la poudre de cacao encore pourvue de sa matière grasse, qui favorise le moulage.

Le principe actif du cacao est la théobromine, diurétique puissant, qui a, en outre, un effet excitant sur les très jeunes enfants et donne parfois lieu à des intolérances allergiques. (→ Biblio.)

CACAOTÉ, E adj. Qui contient du cacao : *Farine cacaotée. Petit déjeuner cacaoté.*

CACAOYER [kakaoje] n. m. Plante alimentaire de grande culture, de la famille des sterculiacées, originaire d'Amérique : *La graine du cacaoyer se nomme « cacao »*. (On dit aussi CACAOTIER.)

— Encycl. Le *cacaoyer*, originaire de l'Amérique (du Mexique suivant certains auteurs, de l'Amérique centrale ou des Antilles suivant d'autres), tire son nom du mot *cacao*, par lequel le désignaient les Caraïbes. Son nom scientifique est *Theobroma cacao* (*theobroma* signifiant « nourriture des dieux »). Il fournit le cacao, qui sert à la préparation du chocolat.

Le cacaoyer est un arbre haut de 4 à 10 m ; ses branches sont couvertes de feuilles alternes, simples. Les fleurs, très petites et régulières, apparaissent en toute saison. Le fruit est une baie volumineuse, appelée communément *cabosse*, de la forme d'un concombre, et de couleur jaune teinté de rouge ; elle contient de 25 à 40 graines (fèves), nichées dans une pulpe molle.

Les Espagnols et les Portugais furent les premiers initiés aux propriétés du cacao, dont ils gardèrent longtemps le secret.

Le cacaoyer est un arbre délicat, qui exige beaucoup de chaleur, de l'humidité, de l'ombre, un sol profond, léger et riche, particulièrement en potasse ; il redoute le vent. Une cacaoyère doit être placée de préférence sur le bord d'une rivière ; quand on en a choisi l'emplacement, on l'abrite contre le vent et le soleil par une haie de citronniers, de bananiers, etc. ; les cacaoyers, semés directement ou repiqués après avoir acquis quelque force, sont disposés en quinconce ; ils fleurissent au bout de deux ou trois ans et fructifient à partir de quatre ou cinq ans. Un arbre adulte bien soigné produit annuellement de vingt à soixante fruits (1 à 3 kg de cacao commercial).

CACAOYÈRE ou **CACAOTIÈRE** n. f. Plantation de cacaoyers. (On écrit aussi CACAOÏÈRE.)

CACARDER v. intr. (onomatop.). Crier, en parlant de l'oie.

CACATOÈS [ès], **CACATOIS** ou **CACATUA** n. m. (mot malais, d'origine onomatopéique). Nom de divers perroquets de grande taille, dont le plumage est, suivant les espèces, tantôt blanc plus ou moins varié de jaune et de rose, tantôt gris et rouge, tantôt noir. (Leur bec est volumineux, leur queue courte, et ils portent une huppe érectile qui atteint chez certains un volume considérable. De nombreuses espèces se trouvent depuis les Philippines jusqu'à l'Australie ; leur caractère très doux les fait tenir souvent en captivité. Famille des psittacidés.)

CACATOIS n. m. Mar. Voile carrée légère, de petites dimensions, qui surmonte les perroquets et que l'on ne met que par très beau temps. (Le *grand cacatois* se hisse au grand mât, le *petit cacatois* au mât de misaine, le *cacatois de perruche* au mât d'artimon.) ‖ Surnom donné aux chefs des *kroumen* (sing. *krouman**), qui font la manutention des marchandises à bord des navires de commerce desservant la côte occidentale d'Afrique.

CACAU n. m. V. CIGALE.

CACCIANIGA (Francesco), peintre italien (Milan 1700 - Rome 1781). On cite ses peintures du palais et de la Villa Borghèse, ainsi que sa fresque du palais Gavotti à Rome.

CACCINI (Giulio), dit **Giulio Romano**, chanteur italien (Tivoli, Rome, 1560 - Florence 1618). Il resta toute sa vie à la cour grand-ducale de Toscane. Membre de la Camerata de Bardi, il publia des monodies (*Nuove Musiche*, 1601), avec une méthode de chant. On lui attribue, ainsi qu'à Peri et Cavalieri, l'invention du *stilo recitativo*. Ses *Fuggilotio musicale* (1613) et son 2e livre de *Nuove Musiche e nuova maniera di scriverle* (1614) le désignent comme l'inventeur du *bel canto*.

CÁCERES, v. d'Espagne, en Estrémadure, ch.-l. de prov. ; 45 400 hab. C'est aujourd'hui un centre commercial actif. La vieille ville est entourée d'une enceinte d'origine romaine, musulmane et mudéjare, avec de grandes tours. Collégiale Sainte-Marie, des XIIIe-XVIe s. ; palais dit « de los Golfinos », de la première Renaissance. — La *province de Cáceres* a 560 000 hab. Elle est encadrée par deux zones montagneuses : au N., les chaînons de la Cordillère centrale enserrent de petites plaines fertiles, abondamment alimentées en eau d'irrigation ; au S., sur les flancs de la sierra de Guadalupe, la région des *Villuercas* porte d'importants boisements (chênes-lièges, châtaigniers). Au centre, les plateaux qui encadrent le Tage, domaine de très grande propriété, sont faiblement occupés et insuffisamment mis en valeur.

— Hist. Sur un site déjà occupé par les Ibères, Caecilius Metellus fonda, en 54 av. J.-C., *Castra Caecilii*. Après un long déclin sous les Wisigoths, la ville fut prise par les Arabes, auxquels elle doit son nom actuel, qui dérive d'*alcazar*. Elle fut l'enjeu de nombreuses batailles à l'époque où s'opposaient musulmans et catholiques (XIIe et XIIIe s.), puis au cours des guerres civiles.

CÁCERES (Andrés Avelino), maréchal et homme d'Etat péruvien (Ayacucho 1833 - Lima 1923). Au cours de la guerre contre le Chili, il sut, malgré le peu de ressources du pays, tenir son adversaire en échec. La paix faite, il s'insurgea contre le président Iglesias, le remplaça à la présidence (1886-1890) et rétablit l'ordre dans l'administration et dans les finances. Après la mort du président Bermúdez, en 1894, il se fit proclamer dictateur, puis il fut élu président la même année ; mais il fut renversé par Pierola en 1895. Il représenta le Pérou en Italie et en Allemagne, puis participa au coup d'Etat de 1919 en faveur de Leguía.

CACHAFIO ou **CACHA-FIO** n. m. Bûche de Noël, dans le comtat Venaissin.

CACHALOT n. m. (portug. *cacholotte* ; de *cachola*, caboche). Cétacé carnivore, rencontré dans toutes les mers tropicales et subtropicales. (Sous-ordre des odontocètes, famille des physétéridés.)

— Encycl. Le *cachalot* macrocéphale (*Physeter macrocephalus*) a une taille énorme : 20 m de long pour le mâle, 10 à 13 m pour la femelle. Son poids peut dépasser 100 t. Sa tête, tronquée verticalement, renflée en avant, atteint le tiers de la longueur du corps.

cacaoyer

cabosse de cacaoyer

cacatoès

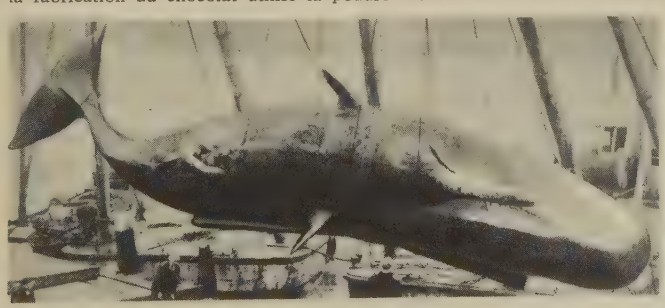

cachalot

ci-dessous, à gauche : un **cachalot** de 20 m de long en cours de hissage à bord du navire-usine ; *à droite :* dépeçage (détachement de la mâchoire supérieure)

Phot. Viennot Bourgin, Vilmorin, Goldner, N. Y. T., Grosclaude.

Il est chassé pour sa graisse, le « spermaceti », huile de qualité supérieure qui se trouve dans la tête. Certains sujets peuvent en donner 5 t. Seules les dents de la mâchoire inférieure sont bien développées ; les supérieures sont rudimentaires. Les nageoires pectorales sont petites et la nageoire dorsale absente, mais la nageoire caudale peut avoir jusqu'à 4,50 m de large.
Les cachalots vivent en troupes nombreuses, formées d'un vieux mâle et de 30 à 80 femelles. A la naissance, les jeunes mesurent 4 m de long. Carnivores, ils mangent des seiches et des encornets, qui sécrètent un liquide noirâtre. Cette substance, avalée par le cachalot, forme, par le séjour dans l'intestin, une matière solide appelée *ambre* gris*, utilisée en parfumerie.
— Pêch. On a pêché — ou plutôt chassé — le *cachalot* depuis longtemps, mais surtout depuis la fin du XVIIe s. Cette chasse se pratique comme celle de la baleine ; mais elle est plus dangereuse, car le cachalot se défend bien plus vigoureusement et donne de tels coups de queue qu'il peut faire chavirer des embarcations.

cache-entrée

CACHAN, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue S. de Paris ; 16 965 hab. Hospices. Fabriques d'isolants, de matériel de précision, d'instruments de chirurgie, de cartonnages. (→ Biblio.)

CACHE n. m. invar. Anc. monnaie chinoise valant un millième de taël, équivalent de la *sapèque*. (On écrit aussi CASH.)

CACHE n. f. (déverbal de *cacher*). LANGUE CLASS. Lieu secret propre à cacher quelqu'un ou quelque chose, ou à se cacher soi-même : *Que nous avons bien fait de sortir de notre cache* (Voltaire).

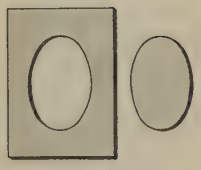

cache

CACHE n. m. Papillon mobile, collé sur une partie d'un projet d'architecture pour indiquer une variante.
— Photogr. Feuille mince de papier noir, de matière plastique opaque ou de métal, découpée de façon à cacher certaines parties d'un cliché photographique au moment du tirage. (En cinématographie, des caches et contre-caches sont utilisés sur l'appareil de prise de vues pour obtenir des effets spéciaux, par exemple : dialogue d'un personnage avec lui-même avec double prise de vues.)

CACHÉ, E adj. Invisible : *La République fit à l'Eglise des blessures plus profondes et plus cachées* (A. France). ‖ *Esprit caché*, esprit dissimulé. ‖ *Fig. C'est un trésor caché*, se dit d'une personne qui ne manifeste pas au-dehors ses qualités, ses talents.

CACHE-CACHE n. m. invar. Jeu d'enfants dans lequel un des joueurs, désigné par le sort, cherche ses camarades qui se sont cachés ; et, au *fig. : On le perdait de nouveau de vue et, après un cache-cache plus ou moins court, il surgissait* (Huysmans). [On disait autref. CLIGNE-MUSETTE.]

CACHE-CACHE-MITOULAS [la] n. m. invar. (de *cache* et de *mie tu ne l'as* [tu ne l'as pas]). Anc. nom du jeu du furet.

CACHE-COL n. m. invar. Echarpe étroite qu'on place autour du cou, pour préserver le faux col des frottements du veston ou du pardessus, ou pour se garantir du froid.

CACHE-CORSET n. m. invar. Dessous de corsage en tissu léger, plus ou moins décolleté et ajusté, qui protège le haut du corset et du buste.

CACHE-COUTURE n. m. invar. Cout. Ruban ou ganse posés à plat, à points perdus, par-dessus les coutures d'un vêtement non doublé.

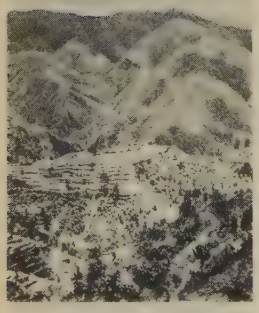

CACHEMIRE
cultures en terrasses sur les premiers contreforts de l'Himalaya

CACHEMIRE
la « Vallée heureuse »

CACHECTIQUE adj. Relatif à la cachexie. ◆ Adj. et n. Atteint de cachexie : *Enfant cachectique*.

CACHE-ENTRÉE n. m. invar. Constr. Pièce métallique, généralement circulaire, tournant autour d'un axe d'articulation et masquant l'entrée de clé quand celle-ci est enlevée.

CACHE-ÉPOUTI, CACHE-ÉPOUTIL ou **CACHE-ÉPOUTIS** n. m. invar. Espèce d'encre ou de pastel liquide, servant, dans les fabriques de drap, à corriger un défaut appelé *épouti*, occasionné par l'absence de prise de la teinture de divers points du drap.

CACHE-FLAMME n. m. invar. Appareil fixé à l'extrémité du canon de certaines armes à feu, destiné à refroidir les gaz dès leur sortie de la bouche et, en éteignant la flamme produite, à dissimuler la lueur de la combustion. (Le cache-flamme, de forme tronconique, est percé de petits trous.)

CACHE-FOLIE n. m. invar. Perruque blonde à cheveux flottants, adoptée par les femmes sous le Directoire.
◆ N. f. Nom sous lequel les coiffeurs et les marchands de cheveux désignaient les nattes, chignons, postiches, etc.

CACHE-LUMIÈRE n. m. invar. Petite chape de plomb employée pour couvrir la lumière d'un canon. (Vx.)

CACHE-MÈCHE n. m. invar. Vase en cuivre qui servait à abriter la mèche du canon. (Vx.)

CACHEMIRE ou **KASHMĪR**, anc. Etat de l'Inde, divisé par une ligne de démarcation établie par une commission du Conseil de sécurité de l'O. N. U. (janv. 1949), occupé par l'Inde, à l'E., et par le Pākistān, à l'O. Le Cachemire comprend l'Etat de Jammu-et-Cachemire, le district de Ladākh, administrés par l'Inde, les districts de Baltistān et de Gilgit, ainsi que le Poonch Jagir, dépendant du Pākistān ; 4 000 000 d'hab. V. pr. *Srīnagar*, dans le secteur indien.
Le berceau historique et la partie active du Cachemire (1 600 000 hab.) se réduisent à la haute vallée de la Chamba et à celle de la Jhelum, la « Vallée heureuse », qui jouit d'un climat tempéré, au pied des hautes montagnes glacées du Grand Himalaya au nord-est et du Pir Panjāl au sud-est. Le Val du Cachemire est une mosaïque de rizières irriguées, de champs de maïs, d'orge et de tabac et de vergers ; à cette polyculture s'associent l'élevage des moutons transhumants et la sériciculture.
Le travail familial de la soie et de la laine, généralisé, reste la principale ressource du Cachemire, malgré l'établissement d'usines équipées de machines modernes à Srīnagar. Des gisements de charbon, de lignite, de fer, de plomb et de latérites bauxitiques accroissent encore l'importance du Cachemire pour l'Inde et le Pākistān.
● *Histoire.* Après avoir fait partie de royaumes indépendants, qui comprenaient aussi une partie du Pendjab et de l'Afghānistān, le Cachemire fut à plusieurs reprises inclus dans l'empire de l'Inde, entre autres sous Açoka (IIIe s. av. J.-C.) et sous Kanishka (IIe s. apr. J.-C.). Au IXe s., le roi Avantivarman donne une impulsion nouvelle à la civilisation du Cachemire. L'isolement et la protection des montagnes permettent au Cachemire de rester à l'abri de l'invasion musulmane jusqu'au début du XIVe s. D'après la tradition, la dernière souveraine du Cachemire, Kota Devī, se suicide en 1338 et le pays devient dès lors un sultanat musulman. Il est annexé au royaume d'Afghānistān par Nadir Chāh en 1739, puis par le mahārāja des Sikhs, Ranjit Singh, en 1819 ; le Cachemire passe en 1846 sous la suzeraineté de l'Angleterre, qui reconnaît comme mahārāja du Jammu et du Cachemire un ancien fonctionnaire de Ranjit Singh, Gulab Singh. Ce dernier annexe le Ladākh, auparavant vassal du Tibet, et cherche à étendre son territoire dans toutes les directions. Lors du départ des Anglais en 1947, le Cachemire est réclamé par le Pākistān, car la majorité de la population est musulmane, mais le mahārāja du Cachemire opte pour l'Inde. Après l'intervention de troupes irrégulières du Pākistān dans le sud du Cachemire, l'Inde fait appel à l'O. N. U. Une trêve intervient le 1er janvier 1949 et une ligne d'armistice, placée sous la surveillance de l'O. N. U., partage à titre provisoire le Cachemire entre l'Inde et le Pākistān, en attendant un plébiscite. Malgré cette médiation, l'armée indienne occupe la partie septentrionale du Cachemire en 1957 et l'annexe *de facto*, ce qui provoque un appel du Pākistān à l'O.N.U. (août 1957).
● *Beaux-arts.* Conservatoire de l'art gréco-bouddhique, le Cachemire en prolongea la survivance jusqu'aux VIIe-VIIIe s. de notre ère, avec des stucs assez semblables à ceux qui ont été retrouvés en Afghānistān (Hadda) et à Taxila. Du temps des Kushāna (v. le IIe s.), la décoration architecturale y porte la trace de l'influence de l'école de Mathurā, ainsi que celle de la Perse Sassanide. A l'époque des souverains Gupta et post-Gupta, le style du Cachemire s'apparente à celui de l'Inde. Jusqu'au Moyen Âge, le sanctuaire, le plus souvent de petite taille, supporte un toit composé de plusieurs troncs de pyramide superposés ; chacune de ses faces est ornée d'une porte surmontée d'un fronton triangulaire, à l'intérieur duquel s'inscrit un arceau trilobé. A partir de la seconde moitié du XIVe s., l'architecture musulmane y fait son apparition. (→ Biblio.)

Cachemire (CHÈVRE DU), race de chèvre orientale, qui emprunte son nom à la région dont elle est originaire et où elle est élevée ; elle est réputée pour les propriétés très particulières du poil de sa toison, utilisé pour la fabrication des tissus connus sous le nom de *cachemires*.

CACHEMIRE n. m. (de *Cachemire*). Poil très fin, recueilli sur le dos des chèvres de Cachemire, utilisé soit pur, soit en mélange avec la laine. ‖ Tissu très fin, fait avec le poil des chèvres de Cachemire ou du Tibet : *Une robe de cachemire.* ‖ *Ellipt.* Châle en cachemire : *Un cachemire de l'Inde. La cousine Bette, en proie depuis son arrivée à Paris à l'admiration des cachemires, avait été fascinée par l'idée de posséder ce cachemire jaune donné par le baron à sa femme* (Balzac). ‖ *Cachemire français*, étoffe fine de laine, faite à l'imitation du cachemire de l'Inde.
— Arg. Torchon. ‖ *Donner un coup de cachemire*, essuyer.
— Céram. *Décor cachemire*, peinture sur fond noir imitant les laques de Chine.
— ENCYCL. Le nom de *cachemire* s'est d'abord appliqué aux châles provenant de l'Inde. Les chèvres du Cachemire fournissaient seules le poil fin et soyeux employé pour faire à la main les cachemires. Le nom s'est étendu aux étoffes similaires fabriquées en France à l'aide d'un métier spécial, dit « métier français ». Outre les cachemires indiens et français, on désigne encore sous le nom de *cachemire d'Ecosse* une étoffe destinée aux vêtements de femme, à couleurs très variées. C'est un tissu produit par l'entrecroisement de quatre fils de chaîne et de quatre fils de trame.

CACHEMIRIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient à l'Etat ou à la ville de Cachemire ; habitant ou originaire de cet Etat ou de cette ville.
◆ N. m. Linguist. Langue à base darde, parlée au Cachemire, et qui s'écrit en caractères sarada ou persans. (On dit aussi KĀSHMĪRĪ.)

CACHE-MISÈRE n. m. invar. *Fam.* Vêtement ample, servant à cacher des vêtements usés.

CACHE-MOUCHOIR n. m. invar. Jeu d'enfants. (V. CACHE-TAMPON.)

CACHE-MUSEAU n. m. invar. Grosse pâtisserie qui ressemble à un chou.

CACHE-NEZ n. m. invar. Longue et grosse cravate de laine, de soie, de Rhovyl, etc., dont on s'entoure le cou et le bas du visage, pour se garantir du froid. ‖ Demi-masque de velours que portaient les dames au XVIe s.

CACHE-PEIGNE n. m. invar. Ornement qui masquait les peignes retenant la chevelure. (Vx.) ‖ Barrette ou partie de calotte, placée sous le chapeau et servant à assurer son équilibre sur la tête. (Le cache-peigne est toujours orné de fleurs, de rubans ou de broderie.)

CACHE-PLATINE n. m. invar. Pièce de cuir, qui servait à protéger contre les intempéries la platine du fusil de guerre. (Vx.)

Phot. Frédéric-Rapho, Holmes.

CACHE-POT n. m. invar. Vase cylindrique en métal, en céramique ou en matière plastique, servant à dissimuler les pots à fleur en terre cuite.
— ***À cache-pot*** loc. adv. *Vendre à cache-pot,* vendre en fraude des boissons, sans payer les droits.

CACHE-POUSSIÈRE n. m. invar. Long pardessus d'étoffe légère, à l'usage des deux sexes. (Vx.)

CACHER v. tr. (lat. pop. **coacticare ;* de *coactare,* comprimer). Soustraire au regard : 1° en mettant dans un lieu secret : *Emmenez-moi, citoyen, cachez-moi, par pitié !* [...] *Ils sont dans ma chambre* [...] ; *ils veulent me mettre en prison et me faire mourir* (A. France) ; 2° en recouvrant de quelque chose : *Cacher sa nudité ;* 3° en interceptant la vue de : [Ils détruisirent] *ces vieux ormes qui cachaient leur boutique* (Vigny). ‖ *Par anal.* Receler, renfermer : *Les pénombres de leurs yeux profonds cachent des secrets interdits aux profanes* (Gautier). ‖ — *Fig.* Soustraire à la connaissance : *Cacher la vérité.* ‖ Déguiser, empêcher de remarquer : [La comtesse de Restaud] *mit sur sa figure ce masque impénétrable sous lequel les femmes du monde savent si bien cacher leurs passions* (Balzac). ‖ Se garder de dire : *Cacher une mauvaise nouvelle.* ‖ *Cacher son jeu, ses cartes,* dissimuler ses intentions ou ses désirs ; et, *par extens.,* laisser supposer : *Précautions qui cachent quelque grave mesure.*
— Syn. : *celer, couvrir, déguiser, dissimuler, farder, masquer, taire, voiler.*
— ***Se cacher*** v. pr. Se soustraire aux regards : *Ce fut M. Decazes qui déterra le maréchal Ney dans les montagnes d'Auvergne, où il s'était caché* (Chateaubriand). ‖ Se retirer du monde ; éviter de se montrer en public : *Quiconque aime à se cacher a tôt ou tard raison de se cacher* (Rousseau). ‖ Ne point se manifester : *Dieu s'est caché à leur connaissance.* ‖ *Se cacher de quelque chose,* le tenir secret. ‖ *Se cacher de quelqu'un,* lui cacher ce qu'on fait.

CACHE-RADIATEUR n. m. invar. Revêtement pour dissimuler un radiateur de chauffage central dans un appartement.

CACHÈRE n. f. Trou pratiqué dans le gros mur du fourneau du verrier, où celui-ci place la bouteille qu'il vient de souffler.

CACHEREAU n. m. Cartulaire contenant des comptes et des titres de propriété.

CACHEROU, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Palikao), dans la plaine des Eghris, au pied du Causse oranais ; 4 582 hab. (115 non-musulmans). A proximité, ruines de la zāwya de Sīdī Maḥy-al-dīn, père d'Adb el-Kader, où l'émir vécut.

CACHE-SEXE n. m. invar. Petite pièce de lingerie qui couvre le bas-ventre. (Syn. SLIP.)

CACHET n. m. (de *cacher,* au sens ancien de « presser »). Sceau gravé en creux ou en relief, fixé à un manche, à une bague, etc., destiné à imprimer sur la cire les armes, les initiales de son possesseur : *Le vieux chevalier cachetait ses lettres d'un très vieux cachet d'or* (Balzac). [V. part. *encycl.*] ‖ *Par extens.* Empreinte même du cachet sur la cire ou toute autre matière dont on scelle les lettres ou les paquets : *La première lettre du Directoire en renfermait une seconde, scellée de trois cachets rouges* (Vigny). ‖ Marque apposée avec un cachet : *Le cachet d'un fabricant.* ‖ *Cachet volant,* cachet ne tenant qu'à l'un des deux plis d'une lettre et n'empêchant pas de l'ouvrir. ‖ — *Fig.* Marque caractéristique, tournure originale, personnelle : *Ce qui fait l'intérêt et la beauté des choses, c'est le cachet de l'homme qui y a passé, aimé, souffert* (Renan). *Nous aimons à chercher dans le passé tout ce qui a un cachet distinct et porte la marque d'une époque* (Sainte-Beuve). ‖ Autref., carte qu'un élève remettait à un professeur pour chaque leçon : *Mon écolière me présentait le petit cachet* (Diderot). ‖ Auj., prix d'une leçon. ‖ *Courir le cachet,* vivre médiocrement de leçons. ‖ Rétribution d'un artiste lyrique ou dramatique, par représentation, ou d'un musicien après un concert : *Toucher de gros cachets.*
— Hist. *Lettre de cachet,* v. LETTRE.
— Pharm. Présentation de médicaments ayant pour objet de faciliter l'absorption des poudres de saveur désagréable. (Les cachets sont formés par la réunion, soit par mouillage, soit par emboîtage à sec, de deux cupules de pain azyme qui laissent entre elles une cavité pouvant contenir jusqu'à 2 g de poudre environ. La répartition de la poudre entre les cachets se fait au moyen d'un appareil dit compresso-doseur, ou, industriellement, au moyen de machines qui réalisent la pesée automatique. L'invention des cachets est due à Guillermond [1835]. On emploie parfois, dans la langue usuelle, le mot comme synonyme de COMPRIMÉ.)
— Encycl. Bx-arts. Le *cachet* apparaît dans la civilisation mésopotamienne aux époques les plus reculées (Halaf et Obéid). La plupart des cachets ont été trouvés en haute Mésopotamie, à Tepe Gawra et Arpatchiah, puis en Iran, à Suse et Tepe Giyan, et quelques spécimens en basse Mésopotamie (Tello). Il se présente généralement sous la forme d'un bouton plat ou légèrement convexe, avec une protubérance perforée au dos. La face est gravée de stries ou de quadrillages, puis apparaît un décor humain ou naturaliste (Suse, Gawra). Les empreintes ont été recueillies sur les cols de jarre qu'ils scellaient. Aux époques d'Ourouk et de Jemdet-Nasr, le cachet prend, en basse Mésopotamie, la forme de petits animaux couchés, au revers desquels sont gravés à la bouterolle des successions de points, des animaux ou des personnages schématiques. Mais, dès ce moment, le cachet est supplanté par le cylindre-sceau, et il ne reparaît qu'au Ier millénaire avant notre ère, avec les Assyriens et, surtout, les Néo-Babyloniens, sous forme pyramidale à plusieurs pans. Le décor, généralement sommaire, représente souvent un adorant devant un autel surmonté d'emblèmes divins. Les cachets achéménides, plus soignés, sont ornés de motifs symboliques, griffon ou scorpion ailé, disque ailé encadrant le buste d'Ahura-Mazdā.
Les Hittites, au IIe millénaire, préférèrent le cachet au cylindre. Rond ou carré, son décor est fait de spirales, d'un aigle à deux têtes, de motifs animaliers ou végétaux.
Les Phéniciens l'employèrent concurremment au cylindre ; sa forme et son décor sont d'inspiration nettement égyptienne.
La Grèce antique connut l'usage des cachets : on se servait, pour sceller les lettres, du chaton de la bague, qui portait généralement un symbole : lyre, ancre, trophées, sphinx ou, plus tard, un portrait. C'étaient les *sphragides,* que les Romains nommèrent *annuli signatorii.* Les premiers cachets chrétiens portèrent des symboles religieux : poisson, colombe, croix, monogramme du Christ. Théodoric, roi des Goths et des Romains, scellait avec le pommeau sculpté de son épée. Charlemagne cachetait avec une gemme antique. Au Moyen Age, le cachet s'appelle *scel.* Confier son scel à quelqu'un équivalait à une procuration. Du Moyen Age au XVIe s., les mots *secret* ou *signet* servirent successivement à désigner le cachet. Formé généralement d'une tablette de métal surmontée d'un manche ou d'un anneau, le cachet est gravé d'initiales ou d'armoiries ; il affecte également la forme de la bague ou de la breloque.
— Sigill. L'ancien *signum* romain, donné par l'anneau sigillaire, est un cachet destiné, à l'égal des signatures, à garantir l'authenticité des actes. Au Ve s. de notre ère, une distinction apparaît entre le scellement des actes publics et celui des correspondances privées. Tandis que l'usage des bulles de plomb était adopté pour les premiers, on se servit encore de l'anneau pour la correspondance privée, et cela pendant tout le Moyen Age. Cependant, indépendamment du grand sceau royal de majesté, les rois de France possédèrent, à partir du XIIIe s., un autre sceau plus réduit, appelé « sceau du secret » (*sigillum secreti* ou *secretum*), puis « signet » au XIVe s. et enfin « cachet » au XVIe s. Il servait à cacheter les lettres closes, les missives, ou à sceller certaines lettres patentes et mandements d'un caractère personnel. De petites dimensions, ce cachet de cire rouge était « plaqué » lorsqu'il servait à clore une lettre, et « pendant » lorsqu'il servait à authentifier un acte. Puis l'usage du papier, trop fragile pour permettre les sceaux pendants, conduisit, dès la fin du XIIIe s., à plaquer les signets au bas ou au dos des pièces. Au XVIe s., ils donnent leur nom à une catégorie spéciale d'ordres émanés du roi : les *lettres* de cachet,* instrument essentiel du pouvoir personnel du roi.
Les autres souverains d'Europe, les papes, les princes, gentilshommes et prélats, et même de simples bourgeois eurent aussi leur signet ou cachet. Le type le plus courant est le type héraldique, mais l'on trouve aussi des sujets ou emblèmes de toute sorte, accompagnés de devises, d'initiales ou d'une légende telle que *sigillum secreti, scel secret.* Au XVIe s., les cachets détrônent peu à peu les sceaux, qui ne subsistent que pour les actes solennels des chancelleries souveraines. Ainsi s'achève l'évolution du *signum* romain, devenu sceau en s'agrandissant petit à petit, puis retourné à son point de départ en redevenant un cachet. De nos jours, un cachet est formé d'une table en métal gravée d'initiales ou d'armoiries et surmontée d'un manche ou d'un anneau.
Les sceaux apposés sur les traités internationaux sont les cachets personnels des plénipotentiaires : le cachet de Jules Favre — une intaille antique — fut remis à Georges Clemenceau et a ainsi été utilisé pour les deux traités de Versailles.

CACHETAGE n. m. Action de cacheter.
— Trav. publ. Procédé de protection des bétons à base de ciment à durcissement lent, consistant à les saupoudrer avec du ciment à prise rapide, pour former une couche d'épaisseur appréciable : *Dans les travaux à la mer, le cachetage permet d'éviter le délavage à la première marée.*

CACHE-TAMPON n. m. invar. Jeu d'enfants dans lequel un des joueurs cache un mouchoir que les autres doivent chercher. (On dit aussi CACHE-MOUCHOIR.)

CACHETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Fermer avec de la cire, empreinte ou non d'un cachet : *Il ramassa une aimable bouteille... soigneusement cachetée de rouge* (Nerval). ‖ Fermer en collant : *Cacheter une enveloppe. Cacheter une lettre.*
— Loc. DIV. *Cire à cacheter* ou *cire d'Espagne,* mélange à base de gomme laque ou de résine et d'essence de térébenthine, de suif, et de pigments appropriés, dont on se sert pour cacheter les lettres et les bouteilles. ‖ *Pains à cacheter,* petits morceaux ronds de pâte sèche, qui servent, une fois humectés, à cacheter un pli, à fixer des papiers légers, etc. ‖ *Soumission cachetée,* offre, dans une enchère publique, faite sous pli cacheté. ‖ *Vin cacheté,* vin en bouteille fermée d'un bouchon couvert de cire ; et, *par extens.,* vin fin : *Et ce vieux vin cacheté, comme il sentait les violettes !* (A. Daudet).

CACHETERO [tʃetero] n. m. (mot esp.). Dans les courses de taureaux, poignard avec lequel le *puntillero* achève le taureau en le frappant entre les vertèbres cervicales. ‖ Le torero qui achève le taureau avec ce poignard. (Syn. PUNTILLERO.)

CACHETTE n. f. Lieu propre à cacher ou à se cacher : *Savez-vous où notre homme a mis le testament? Dans une cachette du secrétaire* (Balzac).
— ***En cachette*** loc. adv. En se cachant : *Rire en cachette.*

CACHEU, fl. côtier de l'Afrique occidentale, en Guinée portugaise ; 250 km.

CACHEXIE n. f. (gr. *kakos,* mauvais, et *exis,* état). Méd. Trouble profond et affaiblissement de toutes les fonctions de nutrition. ‖ *Cachexie strumiprive,* myxœdème* opératoire.
— Art vétér. *Cachexie aqueuse,* état de la carcasse d'un animal de boucherie dont la viande est à la fois très maigre et œdémateuse. (On dit aussi HYDRO-CACHEXIE.) ‖ *Cachexie sèche,* état de la carcasse d'un animal de boucherie dont la viande est très maigre, mais sans infiltration séreuse du tissu conjonctif. ‖ *Cachexie osseuse,* état de déchéance organique lié à des troubles osseux. (Les éleveurs désignent souvent ainsi l'ostéomalacie de la vache.)
— Encycl. Méd. La *cachexie* constitue la phase terminale de certaines maladies ou infections chroniques, telles que le cancer et la tuberculose, et des grandes intoxications (saturnisme, morphinisme, alcoolisme). Elle est caractérisée par la teinte jaune ou plombée de la face, un amaigrissement très accusé, la perte des forces, les syncopes. Elle est due à la destruction progressive des cellules

cache-pot
porcelaine tendre
de Chantilly, XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

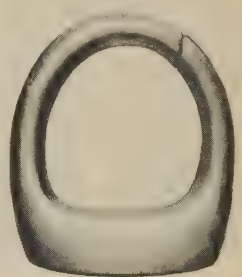
bague cachet
d'Aménophis IV

cachet hittite
cabinet des Médailles

cacolet des Pyrénées
cabinet des Estampes

Marcel CACHIN

nobles des tissus, qui sont remplacées par des éléments conjonctifs impropres à remplir les mêmes fonctions que les cellules musculaires, glandulaires ou nerveuses. Il en résulte un amoindrissement de plus en plus marqué de l'activité des tissus et des organes, et, par suite, le ralentissement des phénomènes vitaux, aboutissant peu à peu à la mort. Il n'y a pas de remèdes contre l'état cachectique installé, mais celui-ci devient rare, en raison des traitements efficaces des différentes causes.

CACHI, divinité hindoue, appelée aussi **Indrāni**, dont le nom, synonyme de *çakti*, signifie « énergie ». Fille du démon Puloman, elle fut enlevée par le dieu Indra, qui en fit son épouse.

CACHIMAN n. m. Fruit comestible d'un arbre équatorial du genre annona*.

CACHIMANTIER n. m. Nom usuel d'un arbre équatorial du genre annona*, dont le fruit est le cachiman.

CACHIN (Marcel), homme politique français (Paimpol 1869 - Paris 1958). Après avoir adhéré au Parti ouvrier français de Guesde en 1891, il fut délégué au Congrès socialiste international d'Amsterdam (1904) et participa au congrès d'unité socialiste de Paris, où se forma la S. F. I. O. (1905). Député de Paris en 1914, il se rallia avec la majorité du parti socialiste à la politique d'union nationale, et c'est désigné par la commission des Affaires extérieures de la Chambre qu'il fit son premier voyage en Russie, en avril 1917, pour tenter d'obtenir le maintien de la Russie révolutionnaire aux côtés des Alliés. En 1920, partisan de l'adhésion à la IIIe Internationale, il fut l'un des artisans de la scission de Tours entre socialistes et communistes. Directeur de *l'Humanité* de 1918 à 1958, il fut, en 1935, le premier sénateur communiste. En 1946, il fut élu député de la Seine et le resta jusqu'à sa mort.

CACHOLONG n. m. (de *Cach*, nom de fleuve, et du kalmouk *cholon*, pierre). Minér. Variété d'opale ayant l'aspect blanc de la porcelaine.

CACHOT n. m. (de *cache*). Cellule de prison, basse et obscure. ‖ Prison en général : *Nous avions tout lieu de croire qu'il était à la Bastille, où il avait accoutumé de vivre* [...] *il gardait encore sur le visage l'ombre et l'humidité des cachots* (A. France). ‖ *Par anal.* Autref., dans certains établissements, cellule où l'on enfermait des personnes punies : *Le cachot d'un collège.*

CACHOTTE n. f. Pipe dont le fourneau n'a pas de talon. (On dit aussi CAGEOTTE ou CAJOTTE.)

CACHOTTER v. tr. (de *cachot*, cachette). Prendre de petits moyens pour cacher.

CACHOTTERIE n. f. *Fam.* Action de cacher des choses sans importance ; affectation de mystère : *Elle découvrait ainsi de temps à autre de petites cachotteries, qui créaient autour d'Antoine une zone de protection infranchissable* (R. Martin du Gard).

CACHOTTIER, ÈRE adj. et n. *Fam.* Qui fait, qui se plaît à faire des cachotteries : *« Est-elle cachottière ? » se demanda-t-il. Non* [...] *une certaine réserve, mais pas de cachotteries. Au contraire, elle se raconte avec plaisir* (R. Martin du Gard).
— SYN. : *dissimulé, mystérieux, secret.*

CACHOU n. m. (portug. *cacho ;* du tamoul *kāsu*). Extrait astringent et tannant préparé à partir du bois d'*Acacia catechu*, qui pousse dans les forêts de l'Inde et de la Birmanie. ‖ Nom que l'on donne à certaines plantes productrices de cachou, telles qu'*Acacia catechu* et *Areca catechu.*
◆ Adj. invar. De la couleur du cachou, rouge noirâtre : *La maison* [...] *coiffée de tuiles brunes et agrémentée de volets cachou* (Huysmans).
— ENCYCL. Le *cachou* d'*Acacia catechu* se présente en masses irrégulières, compactes, lourdes, friables, à cassure brillante, et de couleur brun rougeâtre. Odeur nulle. Saveur âpre et astringente, laissant un arrière-goût sucré. Ses principes sont représentés par de la catéchine, de l'acide « cachoutannique », de la gomme. On s'en sert pour la teinture et le tannage des peaux. En médecine, il est utilisé dans les diarrhées, les urétrites ; il entre dans la composition de divers dentifrices, et les fumeurs l'utilisent en pastilles aromatisées pour masquer l'odeur du tabac. Ses formes pharmaceutiques sont variées : poudre, teinture, sirop, extrait, vin, tablettes, électuaire. Il y a dans le commerce deux variétés importantes de cachou : le *cachou de Pégu*, ou *cachou de Bombay*, et le *cachou du Bengale*, préparé en Inde ; ce dernier, formé de plaques superposées, a une saveur agréable, astringente, suivie d'une certaine fraîcheur.

CACHRYS n. m. Plante à fleurs jaunes en ombelles, à tige épaisse, poussant dans les garrigues et sur les coteaux. (Famille des ombellifères.)

CACHUCHA [tʃa] n. f. (mot esp.). Danse andalouse, qui fut très en vogue au début du XIXe s. (De mouvement modéré et de rythme ternaire, elle est exécutée en solo, avec accompagnement de castagnettes, voix et guitare.)

CACIALLI (Giuseppe), architecte italien (Florence 1770 - *id.* 1828). Disciple de Paoletti, il poursuivit les travaux de son maître au palais Pitti et, en collaboration avec Poccianti, remania la Villa de Poggio Imperiale en s'inspirant de la façade de la Villa médicéenne de Poggio a Cajano.

CACIOCAVALLO n. m. Fromage italien à caillé plastique, ayant la forme d'un fuseau à base pointue et présentant un col et une tête à son sommet. (Ce fromage est fabriqué à partir de lait de vache, ou d'un mélange de lait de vache et de brebis. Le caillé est découpé, brassé, puis pressé et mis à fermenter dans du sérum très chaud ; il est ensuite séché, découpé et moulé à chaud, mis dans l'eau froide, salé et affiné.)

CACIQUAT n. m. Dignité de cacique.

CACIQUE [sik] n. m. (mot caraïbe). Chef, prince, chez certains indigènes d'Amérique aujourd'hui disparus.
— Arg. scol. Premier de promotion aux écoles normales supérieures. ‖ *Par extens.* Premier à un concours quelconque. ‖ Personne qui occupe une des premières places (vieilli) : *Tous les potentats des puits à pétrole, tous les caciques du cochon salé accoururent à la vente Stewart* (Huysmans).

CACO-, élément tiré du grec *kakos*, mauvais, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CACOCHLOR [klɔr] n. m. Minér. Oxyde naturel de manganèse et de cobalt, variété d'asbolane.

CACOCHYME adj. et n. (gr. *kakos*, mauvais, et *khumos*, humeur). Méd. Se dit d'une personne qui a une constitution débile. (Ce mot s'emploie souvent par plaisanterie ou par dénigrement.)

CACODYLATE n. m. Sel ou ester de l'acide cacodylique ou diméthylarsinique. (Les cacodylates de sodium, de fer, de strychnine sont utilisés en injection intramusculaire, dans le traitement des asthénies.) [V. ARSENICAL.]

CACODYLE n. m. Chim. Composé arsénié de formule $(CH_3)_2As—AS(CH_3)_2$.
— ENCYCL. Le *cacodyle* s'obtient en traitant par le zinc le chlorure de cacodyle, dans une atmosphère inerte. C'est un liquide d'odeur repoussante, spontanément inflammable. Il bout à 170 °C. Il donne par oxydation l'oxyde de cacodyle et l'acide cacodylique. Le chlore le transforme en chlorure de cacodyle.
Oxyde de cacodyle $(CH_3)_2As—O—As(CH_3)_2$. On l'obtient souillé de cacodyle en chauffant un acétate alcalin avec l'anhydride arsénieux. C'est un liquide d'odeur pénétrante, non spontanément inflammable s'il est pur. Il bout à 120 °C.
Acide cacodylique $(CH_3)_2AsOOH$. Solide blanc, fondant à 200 °C, soluble dans l'eau, obtenu par oxydation de l'oxyde de cacodyle. Ses sels sont utilisés en thérapeutique. (V. CACODYLATE.)
Chlorure de cacodyle $(CH_3)_2AsCl$. Liquide bouillant à 100 °C, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur l'oxyde de cacodyle. Il fixe deux atomes de chlore en donnant le composé $(CH_3)_2AsCl_2$, Cl.

CACODYLIQUE adj. Chim. Relatif au cacodyle. ‖ *Acide cacodylique*, v. CACODYLE.

CACOGRAPHE n. Personne qui écrit mal : *Je serais moins dur maintenant pour le Père Chocarne, cité dans un lot de pieux cacographes* (Huysmans).

CACOGRAPHIE n. f. Mauvaise écriture ; orthographe fautive. ‖ Mauvais style ; jargon.

CACOLET n. m. (mot béarnais). Double siège à dossiers, muni de coussins, en usage autrefois dans les Pyrénées, que l'on plaçait sur le dos d'un mulet ou d'un cheval. (Le cacolet a été utilisé, depuis la campagne d'Algérie en 1840, pour le transport des blessés en terrain difficile. Il fut encore employé en montagne, notamment en Italie en 1943-1944).

CACOLOGIE n. f. (gr. *kakologia ;* de *kakos*, mauvais, et *logos*, discours). Gramm. Expression défectueuse, contraire à l'usage ou à la logique, sans être une incorrection grammaticale. (Par ex. : *Il est sorti avec sa canne et ses enfants.*) ‖ Méthode périmée d'enseignement de la syntaxe, qui consistait à donner à corriger à l'élève des locutions fautives.

CACOPHAGE adj. Psychiatr. Se dit d'un sujet qui, par dépravation du goût, mange des choses impropres à l'alimentation, voire des substances nuisibles : *L'enfant qui mange des gommes, suce des crayons, la femme enceinte qui avale des vers, de la colle, etc., sont cacophages.*

CACOPHONIE n. f. (gr. *kakophonia ;* de *kakos*, mauvais, et *phônê*, voix). Rencontre de mots, de syllabes, de sons ou répétition de phonèmes qui blessent l'oreille. ‖ *Particul.* Effet désagréable, produit par des instruments qui jouent, des voix qui chantent sans être d'accord. ‖ *Fig.* Assemblage disparate : *Juxtaposées, ces couleurs font une cacophonie.*
— ENCYCL. La *cacophonie* est le plus souvent produite par la rencontre fâcheuse des mêmes sons ou des mêmes articulations, comme dans ce vers de Voltaire :

Non, il *n'est* rien que *Nanine n'honore.*

Il ne faut pas la confondre avec l'allitération, ou harmonie imitative, qui vise à un effet précis, comme dans ce vers de Racine:

Pour qui *sont ces serpents* qui *sifflent sur* vos têtes ?

CACOPHONIQUE adj. Relatif à la cacophonie.

CACOSMIE n. f. Méd. Etat pathologique consistant à sentir une mauvaise odeur.
— ENCYCL. La *cacosmie* peut être *objective* ou *subjective*. Objective, elle est perceptible par l'entourage et est due à une infection des fosses nasales (ozène, sinusite ou rhinite chronique, syphilis tertiaire).
Subjective, c'est une hallucination sensorielle indépendante de toute odeur extérieure ; elle est liée à une névrite du nerf olfactif et elle précède l'*anosmie ;* elle peut aussi précéder le retour de l'odorat après une anosmie traumatique ou nerveuse.

CACOSTOMIE n. f. Haleine malodorante.

Cacouacs, nom donné ironiquement aux philosophes et aux encyclopédistes du XVIIIe s. par leurs adversaires, et particulièrement par J.-N. Moreau dans son *Avis utile et nouveau mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs* (1757).

CACOXÈNE n. m. Minér. Variété de dufrénite.

CACTACÉES n. f. pl. Famille de plantes grasses dont les feuilles sont réduites à des épines, habitant surtout les régions désertiques. (Ordre des opuntiales.)
— ENCYCL. Les *cactacées* sont remarquables par le port singulier de leur appareil végétatif : la tige, charnue, verte, gorgée d'un suc aqueux, prend l'aspect d'une colonne cannelée, d'une boule, d'un ruban, d'une série d'articles aplatis, ou *raquettes*, etc. Les fleurs, ordinairement solitaires, grandes, sessiles et de couleurs vives, sont hermaphrodites et régulières. Le fruit est une baie contenant un grand nombre de graines nichées dans sa pulpe : la « figue de Barbarie », fruit d'*Opuntia vulgaris*, en est le type. Grâce à l'épaisseur de leur cuticule, à l'extrême réduction des feuilles et aux réserves d'eau accumulées dans leur tige, les cactacées peuvent résister à la sécheresse. La famille des cactacées comprend : *opuntia, mamillaria, echinocactus, cierge*, etc. (→ Biblio.)

CACTÉES n. f. pl. Syn. usuel de CACTACÉES.

CACTIFORME ou **CACTOÏDE** adj. Qui ressemble aux cactus. (Se dit en particulier d'une plante qui a une tige grasse et des feuilles réduites à des épines.)

Phot. Larousse, W. W.

CACTIN n. m. (de *cactus*). Matière colorante rouge, extraite des fleurs de *Cereus speciosus* (famille des cactacées).

CACTOÏDE adj. V. CACTIFORME.

CACTUS [tys] n. m. (mot lat. ; du gr. *kaktos*, artichaut épineux). Nom sous lequel on désigne communément les plantes de la famille des cactacées, et qui s'applique plus spécialement au genre *opuntia*.

CACUMINAL, E, AUX adj. (du lat. *cacumen, -inis*, sommet). Phonét. Se disait de sons émis en relevant la langue contre le sommet du palais : *Consonne cacuminale*.

CACUS. Myth. rom. Brigand fameux, monstre demi-homme, demi-satyre, fils de Vulcain. Il habitait, sur l'Aventin, une caverne garnie des membres sanglants de ses victimes. Quand Hercule, revenant d'Espagne avec les bœufs enlevés à Géryon, arriva dans la vallée du Tibre, Cacus lui déroba quatre taureaux et quatre génisses, et les entraîna dans son antre en les faisant marcher à reculons. Mais leurs mugissements guidèrent Hercule, qui, déplaçant les rochers, découvrit la retraite du monstre ; il l'étrangla en un lieu qui devint le *Forum boarium*. Selon une autre tradition, Cacus aurait été étranglé par le pâtre Recaranus. Virgile a raconté ce combat dans *l'Enéide* (liv. VII).

C.-À.-D., abréviation de *c'est-à-dire*.

CADALEN, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. d'Albi), dans le Lauragais ; 1 177 hab. (251 aggl.). Eglise des XIIe et XIIIe s.

CADALOUS. V. HONORIUS II.

CADALSO (José DE), écrivain espagnol (Cadix 1741 - Gibraltar 1782). Colonel de cavalerie, il périt au siège de Gibraltar. Il s'est fait connaître par des poésies anacréontiques, par une ingénieuse satire en prose contre les savants superficiels, *les Erudits à l'eau de rose* (*Los eruditos a la violeta*) [1772], et surtout par ses curieuses *Cartas marruecas* (1793), recueil de lettres supposées écrites par un Marocain qui rend compte à son maître, resté en Afrique, des mœurs et des coutumes espagnoles ; cette œuvre satirique, dont le procédé de composition rappelle les *Lettres persanes* de Montesquieu, donne une image très pénétrante de l'Espagne à la fin du XVIIIe s.

CA' DA MÓSTO (Alvise), navigateur vénitien (Venise 1432 - † 1488). Il entreprit de nombreux voyages de commerce sur les côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique. En 1455, il explora, pour le compte d'Henri le Navigateur, les îles Canaries, le cap Blanc, l'île d'Arguin, les côtes du Sénégal jusqu'aux bouches de la Gambie. Mais l'hostilité des indigènes le contraignit à rentrer au Portugal. Au cours d'une seconde expédition, qu'il entreprit avec Antonio Uso en 1456, il découvrit les îles du Cap-Vert et explora les côtes d'Afrique jusqu'à la Casamance. Cette exploration, continuée en 1463 par Pietro di Cintra jusqu'au-delà de la rivière de Sierra Leone, est racontée dans *El libro de la prima navigazione per l'oceano a le terre de Nigri* (1507).

ÇADANGA, mot sanskrit désignant les six canons de la peinture contenus dans le commentaire du *Kāmasūtra* par Yaçodhara. De date indéterminée, ils pourraient remonter au IIIe s. de notre ère.

CADARACHE, écart de la comm. de Saint-Paul-lès-Durance (Bouches-du-Rhône, arrond. d'Aix-en-Provence), sur la rive gauche de la Durance, à proximité du confluent du Verdon. Barrage sur la Durance alimentant l'usine de Jouques. Important centre d'études nucléaires. Le château de Cadarache (XIVe-XVe s.) abrite l'école des gardes-chasses. Gérée par les Eaux et Forêts, cette école est destinée à la formation des gardes-chasses à l'élevage du gibier, au piégeage des animaux nuisibles.

CADASTRAGE n. m. (de *cadastre*). Action de cadastrer.

CADASTRAL, E, AUX adj. Relatif au cadastre : *Registre cadastral.* ‖ *Livret cadastral*, V. CADASTRE.

CADASTRE n. m. (gr. *katastikhon*, registre ; anc. ital. *catastro*). Ensemble des documents établis à la suite de relevés topographiques et d'opérations administratives, et destinés à permettre la détermination des propriétés foncières d'un territoire, la constatation de la nature de leurs produits et l'évaluation de leur revenu.

— ENCYCL. Dr. et Econ. rur. L'établissement des documents cadastraux peut répondre à des préoccupations d'ordres différents : 1° d'ordre *fiscal* (répartition de l'impôt foncier) ; 2° d'ordre *social* (répartition de certaines des taxes et cotisations destinées à financer la mutualité sociale agricole ; détermination du droit à l'obtention de diverses allocations de vieillesse ou d'aide sociale, de bourses scolaires, de subvention à l'amélioration de l'habitat rural) ; 3° d'ordre *administratif* (élaboration des projets de grands travaux, remembrement) ; 4° d'ordre *juridique* (constitution d'un véritable état civil de la propriété foncière, qui donnerait une sécurité absolue aux transactions immobilières) ; 5° d'ordre *topographique* (fixation de l'image du sol avec ses divisions territoriales dans tous les détails de leur morcellement, avec mention de la propriété et des cultures).

Le cadastre est à la fois fiscal et juridique en Allemagne ; il est exclusivement juridique en Suisse, depuis l'entrée en vigueur du Code civil ; il est exclusivement fiscal en France et en Italie. Toutefois, en France notamment, les usagers y recourent pour la rédaction de divers actes relatifs à la propriété foncière : actes de vente, déclarations de succession, contrats de mariage, actes de partage, d'échange, de location, pour le règlement des contestations relatives au droit de propriété (si les documents cadastraux anciens ne constituent souvent que des éléments d'appréciation, ils font foi quand le cadastre a été refait), pour des demandes de prêts gagés sur la propriété, ou pour les demandes d'inscription hypothécaire, et aujourd'hui, de plus en plus, pour la détermination des surfaces d'apport à l'occasion des remembrements ruraux.

Historique.

Pour répartir équitablement la contribution foncière, il fallait connaître l'étendue et la nature des biens de chacun et en évaluer le revenu ; pour cela, il apparut nécessaire d'établir un état descriptif et évaluatif des propriétés foncières : telle est l'origine du cadastre, dont la création remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on a découvert une tablette chaldéenne donnant, avec exactitude et minutie, le plan coté, la superficie et la description de la ville de Dunghi, vers l'an 4000 av. J.-C.

En Egypte, le cadastre servait non seulement de base à l'impôt, mais il permettait de retrouver chaque année les limites des propriétés enfouies sous le limon fertile après les débordements périodiques du Nil.

Les méthodes d'établissement du cadastre sont exposées dans les traités d'arpentage antiques (*agrimensores, gromatici*). Auguste fit exécuter un cadastre général de l'Empire romain. Des documents cadastraux d'époque romaine ont été trouvés en Egypte, et l'on possède d'importants fragments d'au moins quatre cadastres successifs, gravés sur pierre, de la colonie romaine d'Orange. Ils définissent les centuries, mentionnent la superficie des lots, le nom des occupants, et le montant des redevances locatives. (V. CENTURIATION.)

Par l'intermédiaire du cadastre romain, la Gaule connut cette forme de recensement des propriétés foncières. Au Moyen Age, les *livres terriers* de caractère local permirent aux membres de la noblesse et du clergé de lever des impôts pour leur propre compte. Dans l'Ancien Régime, certaines provinces, en particulier le Dauphiné, établirent des *parcellaires*, mais le principe d'un véritable cadastre national ne fut admis que par l'Assemblée constituante en 1790, lorsqu'elle supprima les anciens impôts pour les remplacer par une contribution foncière unique. Ce projet ne devait entrer dans la voie de l'exécution qu'en 1807, grâce à Napoléon, qui voulait faire du cadastre parcellaire un complément du Code. Les travaux d'établissement se ressentirent des événements politiques et durèrent environ quarante ans. Ce cadastre de 1807, désigné aujourd'hui sous le vocable d'*ancien cadastre*, était à peine achevé que déjà se faisait sentir la nécessité de tenir les plans au courant des modifications incessantes qui se produisaient, en raison de l'évolution de l'économie rurale et du développement considérable des voies de communication, dans le groupement et la configuration des parcelles. En effet, cet ancien cadastre était entaché d'une tare fondamentale : l'immuabilité du plan. Seules, les matrices cadastrales étaient annotées chaque année des mutations survenues dans les propriétés ou les parcelles, mais le plan lui-même n'était pas *conservé*, c'est-à-dire modifié pour correspondre à la réalité foncière. Aussi, les gouvernements envisagèrent-ils des projets successifs de « conservation », puis de renouvellement des cadastres (en liaison avec divers projets de livre foncier). Des lois engagèrent des réformes partielles (notamment la loi du 17 mars 1898, permettant aux communes de procéder à la réfection de leur cadastre), qui n'aboutirent que dans quelques localités, en raison de la faiblesse des crédits consentis.

On se limita tout d'abord à des révisions et à des réévaluations des anciens cadastres.

On se rendit toutefois compte de la nécessité d'opérer la révision des natures de culture et du classement des parcelles au vu des cultures. On aboutit ainsi à l'idée qu'il fallait appuyer cette révision sur un travail de rénovation des plans cadastraux.

Ce fut l'objet de la loi du 16 avril 1930, qui prescrivit une révision exceptionnelle des évaluations des propriétés bâties, révision qui devait servir de base à l'impôt à partir de 1936.

Depuis, l'Administration a estimé que, pour être effectuée dans de bonnes conditions, cette révision devait être accompagnée d'une mise à jour des anciens plans cadastraux. Envisagée d'abord sous la forme de simples esquisses à main levée (à la rigueur suffisante du seul point de vue fiscal), la mise à jour en question est maintenant orientée vers des travaux moins sommaires pour lesquels sont utilisés des procédés techniques modernes (en particulier, la photographie aérienne). Ceux-ci sont confiés à un service temporaire spécial : le Service de la révision des évaluations foncières.

Il résulte de cette évolution progressive que l'on peut actuellement trouver, dans les communes françaises, trois types de cadastres : *1er groupe :* communes dites « à ancien cadastre ». Dans ces localités, l'ancien cadastre (lois de 1807 et 1850) est encore en service. Les plans n'en ont été ni renouvelés ni révisés ;

2e groupe : communes dites « révisées ». Dans ces localités, l'ancien cadastre a été mis à jour pour l'exécution de la révision des évaluations foncières des propriétés non bâties (loi du 16 avril 1930) ;

3e groupe : communes où le cadastre a été entièrement renouvelé (lois des 17 mars 1898 et 17 décembre 1941).

Il convient de souligner que toute une série de textes ont, dans un dessein fiscal, prévu de successives révisions des évaluations

cactus

cadastre
plan terrier en 1788
archives départementales de l'Oise

Phot. Nadau, X.

Nouveau cadastre. — 1. Plan cadastral (feuille parcellaire) : le cerné noir fait ressortir l'ensemble des parcelles 153, 154, 155, 165, enregistrées sur les états de section et les matrices cadastrales. La photographie (2) fait ressortir le même ensemble. 3. Registre des états de section sur lequel figurent les numéros des parcelles et celui du compte du propriétaire ; 4 et 5. État de section matrice : au recto (5) figurent le numéro du compte et le nom du propriétaire, ainsi que la mention de la parcelle 153 correspondant au « sol » d'une propriété bâtie ; au verso (4) figurent les parcelles 154, 155, 165 correspondant à des propriétés non bâties.

Section AE

N° de la parcelle primitive voisine.	N° DU PLAN. 1	LIEUDIT. 2	CONTENANCE. 3 ha. a. ca.	COMPTE DU PROPRIÉTAIRE À LA MATRICE CADASTRALE.	N° DU DOCUMENT D'ARPENTAGE : a) à la création, b) à la suppression. 5	ANNÉE DE PUBLICATION au fichier immobilier. 6	7
	153	Grimoux	0 79	1960 81 19 .. 19 .. 19 ..	a) 19 . . b) 19 . .	19	
	154	Grimoux	5 89	1960 81 19 .. 19 .. 19 ..	a) 19 . . b) 19 . .	19	
	155	Grimoux	2 95	1960 81 19 .. 19 .. 19 ..	a) 19 . . b) 19 . .	19	
	165	Grimoux	5 45	1960 81 19 .. 19 .. 19 ..	a) 19 . . b) 19 . .	19	

PROPRIÉTÉS NON BATIES.

MUTATIONS. ENTRÉE. ANNÉE. 1	ENTRÉE. TIRÉ DE 2	SORTIE. ANNÉE. 3	SORTIE. PORTÉ A 4	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS. SECTION. 5	NUMÉRO DU PLAN. 6	Lettre indicatrice. 7	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO. 8	CONTENANCE. ha 9	a 9	ca 9	REVISION 1953. NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ. 10	CLASSE. 11	REVENU. 12 fr	REVISION 19.. NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ. 13	CLASSE. 14
				AE	153		Grimoux		0	79	Sol	"			
				AE	154		d°		5	89	Jardin	1	.. NF		
				AE	155		d°		2	95	Verger	2	1,2 NF		
				AE	165		d°		5	45	verger	2	1,32 NF		
									14	98			3,17 NF		
									22						

ANNÉE 1	CONTENANCE. ha. a. ca. 2	REVENU bâti, non bâti. 3 fr	COMPTES RATTACHÉS. NUMÉRO 4	REVENU bâti, non bâti. 5 fr	NUMÉRO 6	REVENU bâti, non bâti. 7 fr	REVENU TOTAL (col. 3 +5 +7, bâti, non bâti. 8 fr
1960	14 98	12,02 NF 3,19 NF					12,00 NF 3,19 NF
19..							
19..							

Compte : 81

Pour 1960

Monsieur Delorme Lucien,
époux Layer
Destinataire
Boulevard Paulat
à CHAUMES en BRIE

PROPRIÉTÉS BATIES.

MUTATIONS. ENTRÉE. ANNÉE. 1	ENTRÉE. TIRÉ DE 2	SORTIE. ANNÉE. 3	SORTIE. PORTÉ A 4	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS. SECTION. 5	NUMÉRO DU PLAN 6	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO. 7	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ ET NUMÉRO DU LOT (1). 8	REVENU (Revision 1943). MAISONS. 9 fr	USINES. BATIMENTS. 10 fr	USINES. OUTILLAGE. 11 fr	TOTAL. 12 fr	REVENU (Revision 19.. MAISONS. 13 fr	USINES. BATIMENTS. 14 fr	USINES. OUTILLAGE 15 fr
				AE	153	Grimoux		12,00 NF			12,00 NF			
								12,00 NF						

cadastrales (*en principe tous les cinq ans*, depuis la loi du 7 février 1953).

La mise en œuvre de la réforme complète des finances locales, résultant de deux ordonnances du 7 janvier 1959, a rendu indispensable une révision complète des évaluations cadastrales.

Les documents cadastraux.

● *Définitions.* Depuis l'origine du cadastre français moderne, l'unité cadastrale, c'est-à-dire la portion continue de terrain qui sert de base aux estimations cadastrales, est la *parcelle*. Pour la commodité des recherches, on a coutume de grouper ces parcelles (ou, ce qui revient au même, de diviser le territoire communal) en *lieux-dits* et *sections*. Ces termes : parcelles, lieux-dits et sections, ont reçu, pour toutes les questions cadastrales, des définitions précises.

1° La *section* est une partie du territoire communal déterminée dans le dessein de faciliter l'établissement, la consultation et la tenue des documents cadastraux. Son périmètre est constitué par des limites fixes, telles que cours d'eau, crêtes, chemins, canaux, lignes têtières, lignes de démarcation des lieux-dits... Elle correspond le plus souvent à des convenances ou à des habitudes locales.

2° Les *lieux-dits* (également appelés, suivant les régions, *cantons*, *finages*, *mas*, etc.) correspondent aux divers groupements de parcelles du territoire communal à chacun desquels les habitants ont coutume d'appliquer une même appellation, et dont les limites restent le plus souvent invariables. Un lieu-dit est compris tout entier dans une même section, et dans une même feuille du plan cadastral, si cette section comporte plusieurs feuilles.

3° La *parcelle*, qui est l'unité cadastrale, est une portion de terrain non divisée par des séparations matérielles, située dans un même lieu-dit, présentant une même nature de culture ou une même affectation et appartenant à un même propriétaire. Le sol d'un bâtiment et la cour attenante ou le jardin contigu ne forment qu'une parcelle. Une maison dont les divers étages appartiennent à des propriétaires différents ne forme qu'une seule parcelle avec le sol sur lequel elle repose ; cette parcelle a donc plusieurs propriétaires.

● *Les trois éléments du cadastre.* Le cadastre français comporte trois sortes de documents :

1° Le *plan cadastral*, qui est la représentation graphique du territoire de la commune dans tous les détails de son morcellement, soit en propriétés, soit en cultures ; il est formé : d'un *tableau d'assemblage*, plan à petite échelle représentant l'ensemble du territoire communal et indiquant sa division en sections et, le cas échéant, la division des sections en feuilles ; des *feuilles parcellaires*, sur lesquelles sont représentées les différentes propriétés et les différentes natures de culture sous la forme de « parcelles » ;

2° Le *registre des états de section*, qui constitue la légende du plan cadastral et contient, pour chaque section, la nomenclature des

Phot. Aéro-Photo.

parcelles avec leurs données propres (*contenance, nature de culture* ou *affectation, classe, revenu, nom du propriétaire*, etc.) ;
3° La *matrice cadastrale*, qui donne par propriétaire la liste de toutes les propriétés, bâties et non bâties, que chacun possède dans la commune.

L'ancien cadastre.

● *Le plan cadastral.* Dans la plupart des communes, le tableau d'assemblage et les feuilles parcellaires ont été établis entre 1807 et 1850. Chaque section est désignée par une lettre de l'alphabet majuscule et par la nomination qu'il est d'usage, dans la commune, de lui donner, suivant la contrée ou l'objet principal qu'elle renferme (exemple : *section E, dite du village*). A cette désignation est ajoutée une référence à la feuille du plan lorsque la section a dû être représentée sur plusieurs feuilles différentes par suite de sa superficie (exemple : *section E, dite du village, 1re feuille*). En outre, la lettre indicatrice de la section est suivie de l'indice pour les sections relatives à des portions de territoire de la commune qui ont fait l'objet d'un remembrement, lorsque les lettres de section du plan de remembrement font double emploi avec celle de l'ancien plan. Chaque lieu-dit a reçu la désignation que lui applique la coutume locale : *les Penchiers, le Ferrage, la Jonquière*, etc. Chaque parcelle porte un numéro d'ordre, dont la série est ininterrompue dans une section. Elle est désignée par la lettre indicatrice de la section à laquelle elle appartient, suivie par son numéro propre et par le lieu-dit où elle est située (exemple : *B. 27 la Broguère*). Les parcelles créées après l'établissement du cadastre portent un numéro d'ordre faisant suite au dernier numéro attribué dans la section ; de plus, afin de situer approximativement ces parcelles, on inscrit au-dessous du numéro qui leur est donné, et sous forme de dénominateur, le numéro de la parcelle ancienne la plus voisine (exemple : $B.\ \frac{620}{37}$ *la Broguère*). Dans le cas d'une division de parcelle cadastrale, chaque fraction conserve le numéro de la parcelle suivi de la lettre *p* (exemple : *A. 58 p. la Jonquière*).
Les échelles adoptées pour les plans parcellaires varient suivant les époques de leur établissement : 1/500, 1/625, 1/1 000, 1/1 250, 1/2 000, 1/2 500, 1/4 000, 1/5 000.
Les tableaux d'assemblage sont aux échelles de : 1/5 000, 1/10 000, 1/20 000, suivant l'étendue des communes.
Les plans portent les noms des hameaux, fermes, établissements ou habitations isolés, chemins, rivières, ravins, ruisseaux, en plus des noms des sections et des lieux-dits. Les voies publiques, les chemins particuliers, les sentiers, les haies, les fossés, les murs figurent au plan, ainsi que les bornes de triangulation et de polygonation.

● *Le registre des états de section.* Il n'a pas été mis à jour. Il ne donne donc que la situation du parcellaire telle qu'elle se présentait au moment de l'établissement du cadastre. En dehors de son rôle de légende du plan cadastral, sa valeur est pratiquement nulle. Chaque parcelle occupe une ligne, sur laquelle prennent place : la désignation topographique de la parcelle (numéro du plan, lieu-dit), le nom du propriétaire, la contenance, etc.

● *La matrice cadastrale.* Il existe deux matrices distinctes : l'une pour les propriétés bâties, l'autre pour les propriétés non bâties. Toutes deux sont *conservées*, c'est-à-dire qu'elles sont tenues au courant (par la déclaration des intéressés) des mutations de propriété et des changements qui entraînent création, modification ou suppression des parcelles. La matrice est constituée par un ou plusieurs registres, présentant, par propriétaire, un compte ou folio (propriétés non bâties : P. N. B.) ou une case (propriétés bâties : P. B.). En tête des matrices figure une liste alphabétique des propriétaires de la commune. Sur chaque compte sont portées toutes les parcelles appartenant à un même propriétaire dans la commune ; chaque parcelle est désignée par la lettre de la section et le lieu-dit auxquels elle appartient, et par son numéro du plan. Les comptes ont été classés dans l'ordre alphabétique des propriétaires au moment de l'établissement de la matrice cadastrale. Des références permettent de suivre les mutations successives subies par les parcelles ; cette précaution est très utile dans le cas où l'on recherche le propriétaire d'une parcelle dont on connaît, par exemple, la désignation cadastrale (soit : *section A, n° 36*).
Il existe, en outre, un document accessoire, établi spécialement en vue de l'impôt, la *matrice générale*. Sur ce document, les propriétaires sont aussi classés par ordre alphabétique. Chaque ligne correspondant à un propriétaire constitue un *article*, qui reçoit un numéro d'ordre.
On trouve à l'article de la matrice générale correspondant à un propriétaire donné le numéro du folio ou de la case de la matrice cadastrale des propriétés bâties (P.B.) ou des propriétés non bâties (P.N.B.) que ce propriétaire possède dans la commune.
La matrice générale est donc un sérieux auxiliaire dans les recherches, d'autant plus qu'elle est renouvelée tous les cinq ans dans le nouvel ordre alphabétique des propriétaires.

L'ancien cadastre révisé.

● *Le plan cadastral.* Des calques des anciens plans permettent de comparer, par superposition, les plans mis à jour et les plans anciens. Le plan cadastral révisé est également divisé en sections, lieux-dits et parcelles, comme l'ancien plan ; il est établi aux mêmes échelles que ce dernier. Le numérotage des parcelles est effectué par section dans chaque feuille du plan. Les numéros des parcelles supprimées au cours des travaux de conservation sont biffés sur le plan. Toute parcelle créée porte le numéro qui fait suite au dernier de ceux qui ont été attribués aux parcelles déjà inscrites. Dans les communes ayant fait l'objet de remembrement, le numéro du plan est affecté : d'une lettre indicative *a, b*, en cas de subdivision fiscale d'un lot de remembrement, de la mention *p* pour les parcelles faisant partie des dépendances d'une gare de chemin de fer ou comprises dans un ensemble de biens non indivis qui n'ont pu être délimités sur le terrain.
Un tableau des signes conventionnels utilisés pour l'établissement des plans est disposé à l'intérieur de la reliure de l'atlas communal. Les plans sont mis à jour en employant l'encre verte indélébile pour les suppressions et le carmin pour les adjonctions de limites ou de détails nouveaux.

● *Le registre des états de section.* Il présente, par section, dans l'ordre croissant du numérotage, la nomenclature des parcelles, ainsi que le numéro de compte sous lequel leur propriétaire figure à la matrice cadastrale. Il a été conçu de façon à pouvoir être conservé ; il fallait donc qu'il puisse se prêter à l'enregistrement des modifications survenues tant dans la consistance des parcelles que dans l'attribution de la propriété. Il est composé de feuillets amovibles, permettant l'insertion de feuillets supplémentaires en cas de besoin, et comprend, dans l'ordre de classement des feuillets : les états de section proprement dits, classés dans l'ordre alphabétique des lettres qui les désignent, chacun d'eux comprenant, en particulier, les feuillets des parcelles ; une table de correspondance entre l'ancien et le nouveau numérotage, ayant pour objet de faciliter toutes recherches ultérieures touchant la composition des nouvelles parcelles en fonction des données contenues dans les anciens documents cadastraux.
Sur les feuillets, chaque parcelle occupe une case distincte ; dès que cette case ne présente plus la place disponible, elle est continuée dans une case complémentaire à la fin de la section. D'autres renseignements y figurent, permettant de connaître soit le propriétaire d'une nouvelle parcelle, soit les propriétaires successifs d'une même parcelle.

● *La matrice cadastrale.* Elle rassemble au nom de chacun des propriétaires fonciers rangés dans l'ordre alphabétique, et sous un numéro de compte unique, les divers renseignements qui figuraient précédemment sur les matrices cadastrales séparées des propriétés bâties et des propriétés non bâties.
Elle comprend, outre les documents purement fiscaux : une notice comportant la description des documents cadastraux, ainsi que des indications relatives à leur consultation et à la conservation du cadastre ; une table des comptes présentant, dans l'ordre numérique des comptes de la matrice, la désignation du propriétaire correspondant ; les comptes individuels ouverts au nom de chaque propriétaire.
Chaque compte comprend un ou plusieurs feuillets, comportant la désignation du propriétaire et les renseignements relatifs aux propriétés bâties et aux propriétés non bâties qu'il possède dans la commune.
Les comptes sont classés suivant l'ordre alphabétique des noms des propriétaires (toutefois, les comptes concernant des collectivités ou des sociétés sont placés en tête du classement général).
Les comptes supprimés forment une série spéciale à la fin de la matrice.
Ce cadastre est donc conservé, c'est-à-dire que les nouveaux documents sont annuellement tenus au courant, par le Service de la conservation du cadastre, des changements survenus, tant dans l'attribution que dans la consistance et le revenu des propriétés.

Le nouveau cadastre.

Précisons que seul le cadastre renouvelé peut faire foi en justice au point de vue des limites des propriétés. Il a été prévu l'obligation de désigner dans les actes les immeubles d'après les données du cadastre (*section* et *numéro* du plan), de façon à permettre la conservation. En outre, tout changement de limite doit, pour être opéré sur les plans du nouveau cadastre, être préalablement constaté par un procès-verbal de délimitation ou de bornage dressé en présence des parties et certifié par elles. Les mutations sont constatées par les déclarations des deux parties.

● *Le plan cadastral.* Deux systèmes ont été employés :
L'un pour les communes autres que celles du département de la Seine, où le plan est constitué dans les mêmes conditions que le plan cadastral révisé, sauf en ce qui concerne les échelles, qui sont les suivantes : tableau d'assemblage, 1/5 000, 1/10 000, 1/20 000, suivant l'étendue de la commune ; feuilles parcellaires, 1/500, 1/1 000, 1/2 000 et plus rarement 1/5 000 ;
L'autre pour les communes de la Seine, où les modifications sont très fréquentes et où les plans surchargés d'encre de couleur verte et rouge deviendraient peu lisibles.

● *Le registre des états de section.* Pour les communes autres que celles du département de la Seine, ce registre est refondu à l'occasion de la révision des évaluations foncières et dressé dans les mêmes conditions que pour les communes du deuxième groupe. Un document particulier a été établi pour la Seine.

● *La matrice cadastrale.* Elle a été établie pour permettre la conservation (et la refonte lors de la révision des évaluations).
Dans la Seine, l'état de section et la matrice ont été fondus en un seul document, appelé « état de section-matrice ».

Le cadastre dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Un régime particulier a été établi en Alsace et en Lorraine, où, par suite de la liaison intime existant entre le livre foncier et le cadastre, ces documents sont, depuis 1902, tenus au courant annuellement des changements survenus dans l'attribution, la consistance et le revenu des propriétés. Les limites de propriétés figurées aux plans cadastraux renouvelés résultant d'un arpentage nouveau ont force probante, et les empiétements faits au-delà de ces limites ne peuvent être invoqués pour servir de base à la possession et à la prescription. En revanche, les plans cadastraux simplement « révisés » n'ont, pas plus que l'ancien cadastre français, de valeur juridique.

La consultation du cadastre et le livret cadastral.

Les documents cadastraux déposés à la mairie peuvent être consultés gratuitement par le public ; il est rigoureusement interdit d'y faire aucune inscription ou correction, comme aussi de prendre un calque du plan ou un véritable extrait de la matrice cadastrale ou de l'état de section ; ces calques ou

extraits ne présenteraient d'ailleurs aucun caractère d'authenticité.
La correspondance entre les documents cadastraux actuels et ceux qui les ont précédés, dans les communes où les documents ont été révisés ou refaits, est assurée au moyen :
1° D'un calque de l'ancien plan cadastral, superposable au plan actuel ;
2° D'une table de correspondance entre le nouveau et l'ancien numérotage parcellaire, disposée à la fin des états de section, et qui présente, pour chaque parcelle actuelle (mais sans garantie absolue), les références à ses éléments constitutifs dans l'ancien numérotage.
Les documents cadastraux sont établis en double exemplaire : l'un est déposé au Service départemental du cadastre (*minute*) ; l'autre est déposé à la mairie de la commune. Des reproductions ou extraits de documents cadastraux peuvent être délivrés, sur demande des propriétaires adressée au chef du Service départemental du cadastre. En outre, les maires peuvent délivrer des extraits des matrices cadastrales et des états de section. D'autre part, lorsque le cadastre est « conservé » dans les communes à cadastre rénové — révisé ou nouveau —, les usagers peuvent, depuis 1936, obtenir du Service du cadastre un *livret cadastral*, qui est, pour les biens, ce que le livret de famille est pour les personnes. (→ Biblio.)

CADASTRER v. tr. Soumettre aux opérations du cadastre : *Cadastrer un terrain.*

CADAUJAC, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), agglomération de la banlieue N. de Bordeaux, dans les « palus » ; 1 572 hab. (475 aggl.). Eglise romane. Vignobles. On donne parfois le nom de *race de Cadaujac* à la race bovine bordelaise.

CADAVAL, branche de la maison de Bragance. (V. PORTUGAL [*maison capétienne de*].)

CADAVÉREUX, EUSE adj. (lat. *cadaverosus*). Qui tient du cadavre ; qui rappelle le cadavre : *Les hommes reniaient leurs maîtresses nocturnes, à les voir ainsi décolorées, cadavéreuses* (Balzac).

CADAVÉRINE n. f. Biochim. Amine (pentaméthylènediamine) résultant de la décarboxylation de la lysine, présente dans les produits de la putréfaction cadavérique et dans ceux de certaines fermentations bactériennes intestinales.

CADAVÉRIQUE adj. Relatif au cadavre : *Faciès cadavérique.*

CADAVÉRIQUEMENT adv. De façon cadavérique : *Elle était cadavériquement laide* (Huysmans).

CADAVRE n. m. (lat. *cadaver*). Corps d'un homme ou d'un animal privé de vie : *C'est, dit-il, un cadavre ; ôtons-nous car il sent* (La Fontaine). ‖ *Particul.* Personne pâle et décharnée : *Cadavre ambulant.* ‖ *Pop.* Individu : *Avant d'arriver au dernier moyen, qui sera de me battre avec ce grand cadavre-là...* (Balzac). ‖ *Poétiq.* Se dit de tout ce qui a perdu sa force, son éclat, sa vie : *Jérusalem n'était plus que le cadavre d'une grande ville* (Bossuet).
— LOC. FAM. *Il y a un cadavre entre elles*, se dit lorsque des personnes sont liées entre elles par un crime, un délit, une irrégularité grave.
— Littér. *Cadavre exquis*, jeu de société imaginé en 1927 par les poètes et artistes du groupe surréaliste. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Méd. lég. *Caractères cadavériques.* Les premiers, qui suivent la mort, sont le refroidissement du corps, l'immobilité, la flaccidité, puis la rigidité ; le sang et les humeurs n'obéissant plus qu'à l'action de la pesanteur gagnent les parties les plus déclives et quittent la périphérie, d'où la pâleur de la peau. Le sang coagulé extravase sa partie demeurée liquide et produit des lividités, des vergetures et des ecchymoses. Des gaz se développent et peuvent gonfler la cavité abdominale. Dès lors, le corps redevient mou et la putréfaction commence.
Les caractères qui apparaissent ensuite résultent de l'intervention des microbes de la putréfaction, lesquels produisent des ferments qui, peu à peu, disloquent les molécules organiques du *cadavre* et les ramènent à un état élémentaire ou minéral. Ces actions fermentatives dégagent les odeurs caractéristiques de la putréfaction. L'action des microbes est suivie de celle de parasites plus élevés en organisation, particulièrement des larves d'insectes.
Dans certains cas, par suite soit d'opérations d'embaumement, soit de la siccité de l'atmosphère quand le cadavre reste à l'air libre, soit de la nature spéciale du sol quand il est inhumé, la putréfaction n'a pas lieu. Dans le cas d'embaumement, par exemple, elle est empêchée par les aromates ou par les antiseptiques qui ont été employés ; dans le cas de dessiccation, l'absence d'eau empêche l'histolyse et l'action des microbes. En cas d'immersion dans des eaux chargées de matières minérales, le cadavre s'encroûte très rapidement et peut conserver son apparence en raison d'une sorte de minéralisation. Les os sont les organes qui se prêtent le mieux à l'incrustation saline : c'est ce qui explique que beaucoup de squelettes d'animaux disparus aient été conservés.
— Littér. Le jeu du *cadavre exquis* fut un jeu de société à la mode pendant une dizaine d'années, à l'époque surréaliste. En voici la règle : on s'assied à cinq autour d'une table ; chacun, en se cachant des autres, écrit sur une feuille de papier un substantif ; il plie cette feuille de façon à dissimuler ce substantif à son voisin de gauche, auquel il la transmet, et il reçoit de son voisin de droite une feuille pliée de la même manière ; on trace sur le papier un adjectif ou un membre de phrase destiné à qualifier ou à déterminer ce substantif que l'on ignore ; on procède ensuite de la même façon pour un verbe, un substantif devant servir de complément à ce verbe, et, enfin, pour un adjectif ou un membre de phrase propre à qualifier ou à déterminer ce second substantif. On déplie la feuille et l'on donne lecture, après avoir accordé grammaticalement les membres de la phrase collectivement construite. La première qui fut ainsi obtenue a donné son nom au jeu : *Le cadavre exquis boira le vin nouveau.* On a voulu voir dans ces cocasseries des modèles de poésie subconsciente.

Caddée (LIGUE). Hist. V. GRISONS.

CADDIE n. m. (mot angl.). Jeune enfant chargé de transporter dans un étui les clubs des joueurs de golf.

CADE n. m. (gr. *kados*). Métrol. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, et qui valait environ 32 litres. ‖ Dans le système de poids et mesures adopté en 1793, et réformé depuis, mesure de capacité qui valait 1 000 litres.

CADE n. m. (mot provenç.). Genévrier oxycèdre. ‖ *Huile de cade*, goudron obtenu par distillation du bois de cet arbuste, employé en dermatologie et contre la gale des animaux domestiques.

CADE n. m. Expl. sal. Baril en usage dans les salines.

CADE (John, dit **Jack**), aventurier anglais († Heathfield, Sussex, 1450). Se faisant passer pour un parent de Mortimer, il souleva le Kent contre Henri VI en mai 1450. D'abord victorieux, il retourna Londres contre lui par ses exactions. Ses partisans se dispersèrent alors, et lui-même fut tué en juillet.

CADÉAC, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), sur la Neste d'Aure ; 287 hab. Station thermale (eaux sulfurées sodiques). Ruines d'une tour du XIIe s. Eglise du XVIe s.

CADÉAC (Pierre), compositeur français, né vraisemblablement en Gascogne, au début du XVIe s. Ses messes, motets et chansons relèvent d'un style homophone et syllabique.

CADEAU n. m. (du provenç. *capdel*, chef ; du lat. pop. **capitellus*, petite tête). Petit présent destiné à faire plaisir à quelqu'un : *Au retour de chaque voyage, il lui offrait un cadeau. La première fois, ce fut une boîte en coquilles...* (Flaubert). ‖ *Cadeau de noces*, ce que les parents et les amis offrent à de futurs époux.
— LANGUE CLASS. Régal, fête galante : *Nous mènerions promener ces dames hors des portes, et leur donnerions un cadeau* (Molière).
— Arg. Bouteille vidée.
— Arm. Mandrin en fer, sur lequel les armuriers façonnaient les orifices des canons.
— Paléogr. *Lettres cadeaux*, majuscules à traits fantaisistes, ornées souvent de figures grotesques, employées au XVe s. dans les livres manuscrits.
— SYN. : *don, étrennes, gratification, offrande, présent.*

CADÉDIOU et **CADÉDIS** [dis] interj. (abrév. du gascon *cap dé Dious*, tête de Dieu). Juron gascon.

CADEL n. m. Raisin de l'île de Madère, qui sert à faire le vin de Malvoisie.

CADELER v. tr. Arm. Limer un embouchoir ou une grenadière à l'aide d'un cadeau*

CADELLE n. f. Larve d'un coléoptère du genre trogosite*, qui dévore le charançon et la teigne du blé.

CADELURE n. f. Ornement calligraphique. (V. CADEAU.)

CADENAS n. m. (provenç. *cadenat* ; lat. *catena*, chaîne). Petite serrure mobile, munie d'un arceau métallique qui se passe dans des pitons fermés. ‖ *Cadenas à combinaisons*, sorte de cadenas à secret, par combinaisons de lettres ou de chiffres. ‖ *Fig. Mettre un cadenas aux lèvres de quelqu'un*, l'obliger au silence.
— Bijout. Fermeture d'un collier, composée du cliquet et de la boîte.
— Dr. fisc. *Loi du cadenas*, dénomination de la loi du 13 décembre 1897, qui autorisait le gouvernement à relever les droits de douane sur certains produits agricoles au moment où il déposait le projet de loi correspondant, sans attendre l'adoption de ce projet, contrairement au principe selon lequel seul le Parlement peut établir droits de douane ou impôts.
— Mobil. Au Moyen Age, coffret d'orfèvrerie affectant la forme d'une *nef*, et qui en portait ordinairement le nom. (On y renfermait les couteaux, serviettes, cuillers, fourchettes et les *cordes d'épreuve*, propres à reconnaître les poisons. Il fut plus tard une simple assiette carrée à un bord relevé, puis un coffret long à bouts arrondis, en or ou en vermeil, qui ne parut guère, jusqu'à la fin du XVIIIe s., que sur la table du roi.)
— ENCYCL. Les Romains ont connu certains types de serrures mobiles comparables à nos *cadenas*. Au Moyen Age, les cadenas, de fer forgé et limé, ont affecté les formes les plus diverses, sphériques ou cylindriques. Le XVIe s. les a ciselés de feuillages et de mascarons. Les périodes suivantes les ont ornés selon leur style. L'Italien Cardan en perfectionna le mécanisme au XVIe s. et Chubb à la fin du XVIIIe. C'est du XVIIIe s. que date le système qui subordonne la libération de la mâchoire mobile du cadenas à la correcte mise en place d'une série de bagues munies de crans, tournant sur un même axe.
Les cadenas modernes varient à l'infini dans leur forme et leurs dimensions ; mais ces appareils se composent toujours d'un mécanisme de serrure renfermé dans une boîte de métal. Le crochet, ou anse, a l'une de ses extrémités montée sur une charnière qui lui permet de tourner, tandis que l'autre extrémité présente une fente longitudinale qui, lorsque le cadenas est fermé, pénètre dans la boîte et y est traversée et arrêtée par le pêne. Outre les cadenas à fermeture ordinaire, il existe des cadenas à secret reposant sur des combinaisons plus ou moins ingénieuses, les uns exigeant l'emploi de clés, les autres supprimant cet emploi.

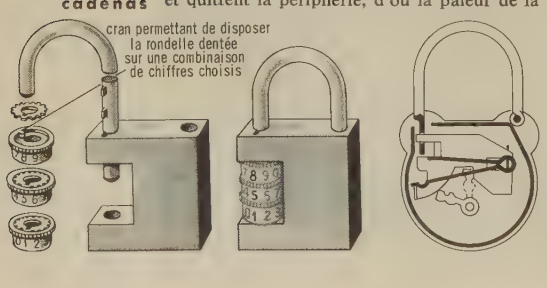

CADENASSER v. tr. Fermer avec un cadenas : *Cadenasser une porte, un coffre.* ‖ *Par extens.* Emprisonner, tenir séquestré, enfermer : *La massive Bastille n'était plus qu'une énorme serrure compliquée qui cadenassait le condamné hors du monde vivant* (Hugo).

CADENCE n. f. (ital. *cadenza*, chute ; du lat. *cadere*, tomber). Répétition de sons et de mouvements qui se succèdent d'une façon régulière ou mesurée : *La jeune femme et son*

compagnon n'entendaient en marchant que la cadence de leurs pas sur la terre du sentier (Flaubert). *Et Pan ralentissant ou pressant la cadence* (Heredia). ‖ En prose, et surtout en poésie, rythme obtenu à la fois par les coupes et les accents toniques : *Enfin, Malherbe vint et, le premier en' France, | Fit sentir dans les vers une juste cadence* (Boileau). ‖ Rythme en général : *Nantes [...], où pour moi la cadence de la vie n'est pas la même qu'ailleurs* (A. Breton). ‖ Rythme du travail d'un ouvrier, de la production d'un atelier, des approvisionnements d'une entreprise : *Accélération des cadences.*

— Loc. adv. ***En cadence,*** régulièrement : *On n'entendait au loin [...] Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence | Tes flots harmonieux* (Lamartine). ‖ ***A une bonne cadence,*** à bonne allure.

— Arm. Nombre de coups qu'une arme est capable de tirer en une minute, défalcation faite des seuls temps morts nécessités par son fonctionnement : *La cadence varie suivant l'état d'entretien et d'usure du canon de l'arme.* (Syn. vitesse de fonctionnement ou vitesse théorique de tir.) [Il ne faut pas confondre la cadence avec le débit.]

— Equit. Mesure régulière que le cheval observe dans ses allures.

— Mus. Succession d'enchaînements harmoniques qui donnent l'impression d'une terminaison dans la phrase. ‖ Dans un concerto, passage brillant intercalé dans une cadence harmonique avant la conclusion du mouvement.

— Encycl. Mus. Les *cadences* sont des repos provisoires ou définitifs, marquant la suite d'enchaînements d'accords, en nombre indéterminé, qui constitue une phrase harmonique. La *cadence parfaite* est caractérisée par l'enchaînement de l'accord de la dominante à celui de la tonique. La *cadence imparfaite* est une cadence parfaite inachevée, s'arrêtant dans son mouvement de translation vers la tonique. La *cadence rompue* substitue à l'accord conclusif de la tonique un accord quelconque. La *demi-cadence* détermine un repos sur la dominante. La *cadence plagale* est caractérisée par l'enchaînement de l'accord du 4e degré à celui de la tonique.

CADENCÉ, E adj. Qui se produit selon un rythme régulier : *Le bruit cadencé | Du lourd vaisseau, rampant sur l'onde avec des rames* (Hugo). ‖ Qui présente une cadence, une certaine régularité dans le rythme : *Période cadencée.* ‖ *Pas cadencé,* pas dont le rythme très régulier est nettement marqué.

CADENCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Faire aller en cadence : *Cadencer son pas.* ‖ *Par extens.* Rythmer, donner du rythme, de la régularité à son style, à sa parole : *Sa voix était un peu cadencée et, par moments, s'envolait avec l'ampleur d'un hymne aux dieux* (Barrès).

— Equit. *Cadencer un cheval,* lui donner, par le dressage, des allures dont les battues sont à la fois très régulières et assez espacées.

CADÈNE n. f. (provenç. *cadena,* chaîne). Mar. *Cadène de haubans,* ferrure au bout de laquelle est fixé un cap de mouton amarrant et ridant les haubans contre les bordages.

CADENELLE n. f. Fruit du genévrier oxycèdre.

CADENET, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. d'Apt), sur le versant méridional du Luberon, près de la Durance; 2 140 hab. (1 684 aggl.) [*Cadenetiens*]. Eglise des XIVe et XVIe s., avec clocher du XVIe s. (flèche du XIXe s.). Vannerie. Confiserie. Patrie de F. David et de A. Estienne, le Tambour d'Arcole.

CADENET, troubadour provençal (Cadenet - † Orange 1239). Protégé par Blacas, il a laissé quelques chansons.

CADENETTE n. f. Sous Louis XIII, longue mèche de cheveux que les hommes laissaient pendre à gauche ou à droite, et qui doit son nom à Henri d'Albert, sire de Cadenet, qui la mit à la mode. ‖ Au XVIIIe s., tresses de cheveux entortillées de ruban, portées, de chaque côté de la tête par certains corps de troupes, et remises à la mode après le 9-Thermidor par les muscadins : *Ses pâles cheveux noués en cadenettes battaient sa blouse noire* (A. Arnoux).

CADERAS [der*as*] n. m. (mot esp. signif. *hanches*). Affection microbienne causée par un trypanosome, et qui frappe principalement les chevaux, les ânes et les mulets de l'Amérique du Sud. (On dit aussi mal de caderas.)

CADEROUSSE, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), sur la r. g. du Rhône, au S.-O. d'Orange; 1 759 hab. (922 aggl.). Château des ducs de Gramont-Caderousse. Eglise romane remaniée (chapelle gothique). Fabrique de balais.

CADÈS ou **CADÈS-BARNÉ** (d'un mot hébr. signif. *sanctuaire*). Géogr. anc. Localité située dans l'extrême sud de Canaan, où les Hébreux demeurèrent une trentaine d'années après avoir quitté le Sinaï. Là s'affermit, autour de l'arche d'alliance, leur vie religieuse et nationale; là, Moïse développa la législation qui porte son nom. De là partirent des reconnaissances vers Bersabée, en vue d'une invasion de la Terre promise, ainsi qu'une expédition, sans résultat, pour s'y introduire.

CADÈS de Nephtali, v. royale cananéenne, qui fit ensuite partie de la tribu de Nephtali.

CADÈS de Syrie, anc. localité de Syrie, où Ramsès II affronta les Hittites.

CADET, ETTE n. et adj. (gascon *capdet,* du lat. pop. *capitellus,* proprem. « petite tête »). Le second des enfants. ‖ Frère (ou sœur) plus jeune : *En France, les aînés ne sont plus avantagés par la loi au détriment des cadets. Avoir trois frères cadets.* ‖ Dernier-né des enfants, ou des frères, ou des sœurs. ‖ Personne moins âgée qu'une autre : *C'est un vieux camarade d'école; il est mon cadet d'un an.* ‖ Personne qui a été reçue dans une compagnie, dans un corps — ou qui a obtenu un titre — après une autre : *Je suis moins âgé que lui, mais, dans la Compagnie, il est mon cadet.* ‖ *Fig.* et *fam. C'est bien le cadet de mes soucis !,* c'est la moindre de mes inquiétudes.

— Hist. Jeune gentilhomme qui servait d'abord comme simple soldat, et ensuite comme bas officier, pour apprendre le métier des armes. ‖ *Cadets de l'Alcazar,* v. part. *encycl.* ‖ *Corps des cadets,* école russe spéciale pour les fils de famille. ‖ *Cadets de la Croix,* nom donné à des bandes de camisards qui portaient sur leur chapeau une croix blanche. (V. camisards.)

— Mil. Terme générique désignant un élève officier. (Ce terme est surtout employé aujourd'hui dans les armées étrangères.) ‖ *Cadets de la France libre* (école des), école d'élèves officiers français, ouverte à Malvern, puis à Ribbesford (Angleterre), du 21 février 1941 au 15 juin 1944, et où furent instruits les jeunes Français évadés de France pendant la Seconde Guerre mondiale. ‖ *Cadets de Saumur,* v. Saumur.

— Sports. Jeune sportif dont l'âge est compris entre treize et seize ans. (Chez les filles, l'âge est de quinze à seize ans.)

— Encycl. Dr. féod. Dans les fiefs régis par le droit d'aînesse, les *cadets* ne recevaient qu'une part restreinte : soit apanage, soit simples revenus. L'importance variait suivant les lieux. Au point de vue féodal, dans certains cas, les cadets devenaient les vassaux directs du suzerain, mais, le plus souvent, ils prêtaient hommage à l'aîné et n'étaient pour le suzerain que les arrière-vassaux. Un autre système était la tenure en *parage;* dans ce cas, le suzerain avait pour vassal une personne collective, représentée en fait par l'aîné (chef parageur), qui rendait les devoirs féodaux pour le fief entier. Par exception, quelques coutumes avaient concédé, au lieu du droit d'aînesse, des avantages importants au cadet (v. juveigneries). Les cadets occupaient souvent des situations dans l'armée et dans l'Eglise.

— Hist. Aux *cadets* ne recevant qu'une maigre part d'héritage s'ouvraient les carrières ecclésiastique ou militaire. Louvois organisa à partir de 1682 des compagnies de cadets, sortes d'écoles militaires, supprimées après sa mort, en 1692. Rétablies au XVIIIe s. (en 1726 et 1777 après suppression en 1733), au nombre de six, à Cambrai, Metz, Strasbourg, Perpignan, Bayonne et Caen, elles eurent des fortunes diverses. Les cadets de l'Ancien Régime ont joui d'un renom de bravoure, d'éclat et d'étourderie.

En Allemagne, avant 1914, on comptait dix *écoles de cadets,* qui, après l'âge de quinze ans, terminaient leurs études à Gross-Lichterfelde. En Angleterre, les élèves des écoles militaires de Sandhurst et de Woolwich, des écoles navales de Dartmouth et d'Osborne portent ce nom. Aux Etats-Unis, les élèves de West Point, école de formation d'officiers, s'appellent aussi « cadets ». Avant 1914, ce terme était un grade de l'armée austro-hongroise, donné aux élèves des quinze écoles d'aspirants officiers. Dans la Russie tsariste, les élèves officiers de marine étaient appelés cadets. Enfin, en Espagne, les élèves de l'école d'infanterie de Tolède portent le nom de cadets, rendu célèbre par leur défense de l'Alcazar pendant la guerre civile de 1936-1939.

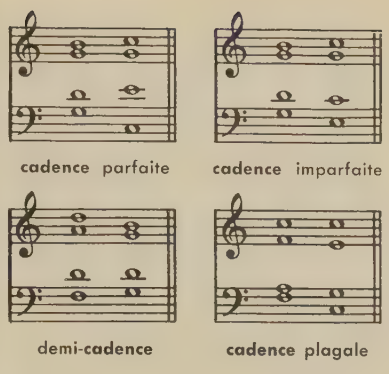

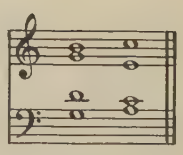
cadence rompue

Cadet, un des plus petits yachts de course à voiles. D'origine anglaise, le Cadet est un *dériveur à bouchains vifs* comportant une *grand-voile* et un *foc.* Très sensible au vent et relativement stable, il convient bien pour l'apprentissage des juniors. Ses dimensions (longueur 3,22 m; largeur 1,27 m; tirant d'eau dérive basse 0,75 m; surface de voilure 5,65 m²; déplacement 80 kg) le rendent facile à transporter sur une remorque légère ou même sur le toit d'une voiture de tourisme.

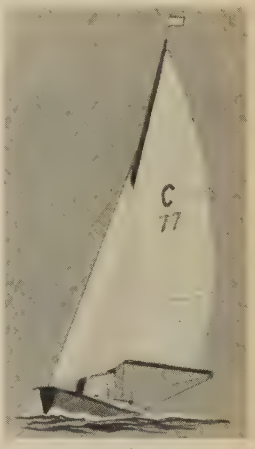
Cadet

Cadets, nom donné aux membres du parti constitutionnel-démocrate (K. D.) de l'Empire russe, sous le règne de Nicolas II. Les Cadets exprimaient le point de vue des milieux libéraux des classes dirigeantes. Ils firent une opposition active au gouvernement dans les diverses *doumas,* surtout dans la quatrième, où Milioukov fut leur porte-parole. En 1917, ils dominèrent le premier gouvernement provisoire dirigé par le prince Lvov (mars-avr. 1917). Défenseurs de l'ordre social existant et favorables à la poursuite de la guerre aux côtés des Alliés, ils s'opposèrent ensuite vainement à la montée des forces révolutionnaires, et furent éliminés définitivement par la révolution d'octobre 1917.

CADET DE GASSICOURT (Louis Claude), pharmacien et chimiste français (Paris 1731 - *id.* 1799). Il fut successivement pharmacien en chef des Invalides, puis des armées d'Allemagne et de Portugal, directeur des travaux chimiques à la Manufacture de Sèvres, membre de l'Académie des sciences (1766). Auteur d'*Observations sur la préparation de l'éther* (1775).

CADET DE GASSICOURT (Charles Louis), pharmacien français (Paris 1769 - *id.* 1821), fils du précédent. D'abord avocat, il plaida plusieurs causes célèbres pendant la Révolution, puis, à trente ans, entreprit ses études de pharmacie et fonda une officine rue Saint-Honoré. Il fut choisi par Napoléon comme son pharmacien ordinaire et fit la campagne d'Autriche en 1809, puis devint premier pharmacien de l'Empereur en 1814. Membre de l'Académie de médecine en 1821, il fut un des fondateurs de la Société de pharmacie de Paris. Il écrivit sur la politique, le droit, la littérature; il publia des récits de voyages, des pièces de théâtre, des chansons, mais aussi des ouvrages scientifiques de valeur, tels que son *Dictionnaire de chimie,* et plus de 110 mémoires scientifiques parus dans le *Journal de pharmacie.*

CADET DE GASSICOURT (Charles Jules Ernest), médecin français (Paris 1826 - Sèvres 1900). Médecin des hôpitaux de Paris de 1864 à 1891, il s'est appliqué surtout à l'étude des maladies de l'enfance.

CADET DE VAUX (Antoine Alexis François), chimiste français (Paris 1743 - Nogent-

cadenettes de hussard entre 1797 et 1800
par E. Fort
cabinet des Estampes

Cadet Rousselle
image d'Épinal (1863)

les-Vierges, Oise, 1828). Il exerça d'abord la pharmacie, puis s'occupa des applications de la chimie à l'économie rurale et domestique. Il est l'auteur de diverses mesures de salubrité publique et a introduit en France l'institution des comices agricoles.

Cadet Rousselle, chanson populaire où tout marche par trois. Cadet Rousselle a en effet trois cheveux, trois maisons, trois habits, trois chapeaux, trois « beaux yeux », trois souliers, trois garçons et trois filles, trois gros chiens, trois beaux chats, et jusqu'à trois deniers, qui constituent toute sa fortune. Cette chanson, d'auteur inconnu, date de 1792, et fut d'abord en vogue parmi les volontaires français. Ce serait la parodie d'une chanson de *Jean de Nivelle,* originaire du Brabant.

CADETTE n. f. Pierre de taille, de faibles dimensions, employée pour le pavage.

CADETTER v. tr. Trav. publ. Daller avec des cadettes.

CADI n. m. (de l'ar. *qāḍī,* celui qui décide). Chez les musulmans, juge qui tranche les différends en matière civile et pénale, mais plus spécialement dans les affaires de « statut personnel » concernant le droit familial, successoral, les fondations pieuses, etc., considérées comme relevant de la religion, tandis que les autres affaires sont du ressort d'une juridiction laïque ou séculière. (Le cadi est assisté de témoins instrumentaires. Il peut s'éclairer au moyen d'une consultation juridique [*fatwa*] donnée par le *muftī*. Le cadi de la capitale, au temps des 'Abbāssides, était appelé « cadi suprême » [*qāḍī al-qudāt*] et proposait la nomination des autres cadis à l'autorité.)

CADÍ (SIERRA DEL), chaînon montagneux des Pyrénées espagnoles, en Catalogne, orienté du S.-O. au N.-E.; 2 638 m à la *Pedra Forca.*

CADIBONE (COL DE). V. ALTARE (*col d'*).

CADICHON n. m. Petit cadet. (Vieilli.) ‖ *Fam.* Âne (par allus. au nom d'un âne dans le roman de la comtesse de Ségur, *Mémoires d'un âne*).

CADICHONNE n. f. Haute coiffe blanche des artisanes, blanchisseuses, couturières de Bordeaux. ‖ Fille du peuple en général, en Guyenne.

CADIER (Jean), pasteur de l'Eglise réformée de France (Vabre, Tarn, 1898). Professeur à la faculté de théologie protestante de Montpellier en 1936, président de la Société calviniste de France, il est l'un des plus éminents spécialistes des études calviniennes. Il a publié *le catéchisme d'Heidelberg* (1942), une édition nouvelle de *l'Institution de la religion chrétienne de Calvin* (1955), etc.

CADIÈRE n. f. Monnaie frappée par Charles V (1364-1380) pour le Dauphiné. ‖ Monnaie d'or frappée vers 1498 par Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. (Le nom vient de la chaise, ou trône, sur laquelle les suzerains sont représentés assis.)

CADIÈRE (Sibylle), Lyonnaise du XVe s., renommée pour sa beauté et les charmes de son esprit. Elle avait épousé Catherin Stuard, riche marchand de Lyon. — Leur fille, JACQUELINE DE STUARD, est également célèbre.

CADIÈRE (Léopold), missionnaire et orientaliste français (Aix-en-Provence 1869 - Hué 1955). Il passa soixante ans au Viêt-nam, dont il étudia la langue et l'ethnologie. Membre honoraire de l'Ecole française d'Extrême-Orient, membre correspondant du Muséum d'histoire naturelle et de l'Académie des sciences coloniales, il a écrit : *Croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué, l'Art à Hué, Anthropologie populaire annamite, Tableaux chronologiques des dynasties annamites.*

CADIX

CADIÈRE-D'AZUR (LA), comm. du Var (arrond. de Toulon), en basse Provence, à l'O. du Beausset; 1 514 hab. (532 aggl.). Eglise du XVIe s. Ruines d'un château.

CADIL [di] n. m. (de *cade*). Anc. mesure de capacité usitée en France vers 1794, et qui équivalait à 1 litre du système actuel.

CADILLAC, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), sur la r. dr. de la Garonne; 2 882 hab. (1 523 aggl.) [*Cadillacais*]. Cette bastide conserve des restes de remparts du XIVe s. Eglise du XVe s. Château d'Epernon (début du XVIIe s.). Crus des premières côtes de Bordeaux. Patrie de saint Eloi. — Dans le parti radical, le *comité Cadillac,* formé des parlementaires et des membres du comité exécutif, était chargé de donner aux parlementaires des directives au cours des crises ministérielles; créé sur l'initiative du président du comité radical de Cadillac, il a été supprimé en juin 1959.

CADINÈNE n. m. Carbure d'hydrogène sesquiterpénique, de formule $C_{15}H_{24}$, bouillant à 270 °C, que l'on trouve dans l'huile de cade, l'essence de cubèbe, de bois de santal, etc.

CADIOT (Pierre Juste), vétérinaire français (Bassigny 1858 - Paris 1934). Elève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, il devint chef des travaux de chirurgie à cette école (1885), professeur de clinique (1888), puis directeur (1920-1923). Cadiot a publié de nombreux ouvrages, devenus classiques, sur la pathologie et la chirurgie des animaux domestiques. Il a laissé le souvenir d'un opérateur habile. (Acad. de méd., 1905.)

CADIS [di] n. m. (mot provenç.). Tissu de laine assez épais et non peigné.

CADIX, en esp. **Cádiz,** v. d'Espagne, en Andalousie, ch.-l. de prov., sur l'Atlantique; 108 000 hab. Evêché. La ville est établie sur un îlot rocheux qu'un étroit cordon littoral sableux relie à la terre ferme. Longtemps enserrée dans de hautes murailles, encore partiellement conservées, elle a gardé des rues étroites bordées de maisons blanches à miradors. Sa cathédrale est du XIIIe s. et fut refaite au XVIIe s. La nouvelle cathédrale, des XVIIIe et XIXe s., possède une monstrance gothique d'Enrique de Arfe. Cadix est un port de passagers et de pêche, une tête de ligne pour les Canaries et les lignes transatlantiques espagnoles. La création d'un port franc tend à revivifier les échanges avec les pays d'outre-mer, en permettant un commerce de redistribution.

— La *province de Cadix* a 779 000 hab. Les chaînes Bétiques s'y morcellent en direction du détroit de Gibraltar et font place à des collines et à des plaines assez bien arrosées, grâce à l'influence climatique de l'Atlantique. A l'E., les derniers chaînons calcaires et les collines du Campo de Gibraltar, domaine faiblement cultivé, sont voués à l'élevage. A l'O., les collines de Jerez et d'Arcos de la Frontera, ainsi que la plaine de Sanlúcar sont occupées par de vastes olivaies et des vignobles réputés, qui alimentent une exportation importante. Sur le littoral, le port d'Algésiras assure les relations avec l'Afrique; celui de Cadix, porte de la Méditerranée sur l'Atlantique, est tourné vers les pays d'outremer.

— Hist. Bien placée pour servir d'entrepôt à l'étain des îles Cassitérides et à l'argent d'Andalousie, Cadix, fondée par les Phéniciens, vers 1100 av. J.-C., sous le nom de *Gadir* (« forteresse »), est occupée vers 500 av. J.-C. par les Carthaginois, qui l'utilisent comme base de départ pour la conquête du sud de la péninsule Ibérique. Hamilcar, Hasdrubal et Hannibal y rassemblent troupes et flottes. Cadix, lors de la seconde guerre punique (206 av. J.-C.), s'allie aux Romains, qui l'appellent *Gades* et, plus tard, *Julia Augusta Gaditana.* Conquise par les Wisigoths, puis par les Arabes, la ville décline considérablement. En 1262, Alphonse X le Sage, roi de Castille, reconquiert et repeuple Cadix. La ville prend un grand essor après la découverte de l'Amérique et devient le port où s'arment et reviennent les flottes chargées d'argent et d'or. En mai 1717, le siège de la Casa* de Contratación y est même transféré depuis Séville. Aussi les Barbaresques à plusieurs reprises, Drake (1587), le comte d'Essex (1596), Guillaume de Nassau (1626), Nelson (1797) l'attaquent. Ville où la bourgeoisie libérale était le plus évoluée, Cadix fut, en vain, assiégée par les Français (1810-1812), et la constitution de 1812 y fut élaborée. Foyer et ultime centre de résistance de la révolution libérale du colonel Riego et des Cortes contre Ferdinand VII, Cadix fut occupée par les Français en 1823. (V. TROCADÉRO [*fort du*].) [→ Biblio.]

CADMÉE, en gr. **Kadmeia.** Géogr. anc. Citadelle de Thèbes, capitale de la Béotie, ainsi nommée de *Cadmos,* son fondateur légendaire.

CADMÉEN, ENNE adj. Qui appartient à Cadmos. ‖ *Victoire cadméenne,* se disait, chez les Grecs, d'une victoire funeste à celui qui l'avait remportée. ‖ *Alphabet cadméen,* alphabet primitif des Grecs, qui se composait de seize lettres, dites aussi *cadméennes.*

CADMÉENS, descendants de Cadmos, et, par extension, tous les Thébains.

CADMIAGE n. m. Opération de revêtement d'une surface métallique par un dépôt électrolytique de cadmium. ‖ Résultat de cette action. (On dit aussi CADMIUMAGE.)

— ENCYCL. Le *cadmiage* s'utilise industriellement depuis 1925 comme procédé de revêtement, surtout de l'acier, auquel il assure une protection identique à celle du zincage. En raison de son peu de dureté, le dépôt de cadmium ne peut être employé pour des pièces soumises à des manutentions ou à des frottements. Son pouvoir de protection contre la corrosion atmosphérique, et plus particulièrement contre l'atmosphère saline, le fait couramment utiliser pour des pièces de voitures, de bateaux, de matériel cinématographique, d'armes, etc. Le bon revêtement du cuivre et des alliages d'aluminium par le cadmium permet d'effectuer le cadmiage de nombreuses pièces d'appareillage électrique et d'aviation. Les bains courants alcalins sont à base de cyanure de cadmium (40 à 60 g/l), de cyanure de sodium (50 à 100 g/l) et de soude caustique (20 à 80 g/l). On y ajoute certains agents minéraux ou organiques augmentant la brillance et la dureté du dépôt. Les anodes sont souvent constituées par des empilements de boules de cadmium maintenues dans des paniers tubulaires.

CADMIE n. f. (gr. *kadmeia,* calamine). Suie verdâtre qui s'accumule parfois au gueulard des hauts fourneaux, ou que l'on recueille par filtration des fumées de fours à plomb ou à cuivre, et formée principalement d'oxyde de zinc. (C'est dans la cadmie qu'on a découvert le cadmium. La cadmie, appelée aussi *tutie* et *nihilum griseum,* a été employée en ophtalmothérapie.)

CADMIÉ, E adj. Recouvert de cadmium : *Acier cadmié.* (V. CADMIAGE.)

CADMIER v. tr. Effectuer le cadmiage : *Les pièces de petites dimensions, notamment en boulonnerie, sont cadmiées au tonneau en bain alcalin.*

CADMIFÈRE adj. Qui contient du cadmium : *Zinc cadmifère.*

CADMILOI ou **KADMILOI** [loj] n. m. pl. Antiq. gr. Jeunes garçons consacrés au service des Cabires.

CADMIQUE adj. Se dit de composés du cadmium : *Oxyde cadmique.*

CADMIUM [mjɔm] n. m. Métal blanc, analogue au zinc, qu'il accompagne souvent dans ses gisements.

— ENCYCL. Chim. et Métall. ● *Propriétés.* Le *cadmium* est l'élément chimique de numéro atomique 48 et de masse atomique Cd = 112,41. Il a été découvert en 1817 par Stromeyer, pharmacien de Hanovre, et étudié par Hermann.

C'est un métal blanc très brillant, ayant l'aspect de l'étain. De densité 8,6, il fond à 320 °C et bout à 778 °C, en émettant des vapeurs orangées; par refroidissement, celles-ci se condensent en octaèdres réguliers. Il est très malléable et ductile, et laisse une trace grise quand on le frotte sur du

Phot. Larousse, Loygovi-Direct. gén. du tourisme espagnol.

papier. Peu altéré à l'air, il brûle à haute température et se dissout dans les principaux acides; le zinc le précipite de ses solutions salines. Il est bivalent dans ses composés.
Le cadmium se rencontre à l'état de sulfure (*greenockite*), mais il accompagne surtout le zinc dans les blendes et les calamines.

● *Composés du cadmium.* L'oxyde CdO est une poudre brune, obtenue par combustion du métal ou calcination du carbonate; il est facilement réduit par l'hydrogène et le carbone, ce qui permet de séparer le cadmium du zinc, dont l'oxyde est difficilement réductible. L'hydroxyde $Cd(OH)_2$ est un précipité blanc gélatineux résultant de l'action d'un alcali sur un sel dissous; il est soluble dans l'ammoniaque.
Le sulfure de cadmium CdS existe dans la nature; on l'obtient aussi, sous forme de précipité, par action de l'acide sulfhydrique sur un sel dissous; c'est alors le *jaune de cadmium*, employé en peinture et pour la préparation de composés pyrotechniques; il sert aussi à caractériser les sels de cadmium dissous.
Parmi ces sels, on peut signaler le chlorure $CdCl_2$, l'iodure CdI_2, utilisé en photographie, le sulfate $CdSO_4$, qui sert, en thérapeutique, aux mêmes usages que le sulfate de zinc.

● *Préparation industrielle.* Le cadmium est généralement un sous-produit de la métallurgie du zinc. Au cours de la réduction des minerais de zinc cadmifères, le cadmium, plus volatil que le zinc, vient se concentrer dans la poudre plus ou moins oxydée qui se dépose au début de la distillation. Cette poudre, appelée *cadmie*, qui peut contenir jusqu'à 15 p. 100 de cadmium, est réduite par chauffage avec du charbon, suivi d'une distillation fractionnée; on obtient ainsi un métal à 99 p. 100 de cadmium. On récupère aussi du cadmium des fumées et poussières condensées dans les usines traitant le plomb et le cuivre. Il existe deux procédés d'obtention du cadmium :
1° *Par précipitation par le zinc.* Les poussières sont mises en solution dans de l'acide sulfurique à 60 °B; après purification de la solution, on précipite le cadmium sur des feuilles de zinc. On purifie le métal par distillation;
2° *Par électrolyse.* On met les poussières en solution dans de l'acide sulfurique; on purifie la solution, puis on précipite le cadmium par électrolyse; le dépôt de cadmium en arborescences est fondu sous une couche d'huile protectrice, puis coulé en barres.

● *Utilisations.* Le cadmium, appliqué en couche mince, protège l'acier contre la corrosion atmosphérique et l'humidité (cadmiage électrolytique, par cémentation ou par métallisation); il constitue également les plaques négatives des accumulateurs au nickel-cadmium. Sous forme métallique, le cadmium ne doit pas être utilisé pour la fabrication ou le revêtement de matériels alimentaires; de même, ses vapeurs et certains de ses sels sont toxiques.
Allié avec le plomb, l'étain et parfois le zinc et l'antimoine, le cadmium constitue des alliages à bas point de fusion (alliages eutectiques), utilisés surtout comme soudures ou brasures; ainsi, les alliages à 10 p. 100 de cadmium, 80 p. 100 de plomb et 10 p. 100 d'étain, ou à 18 p. 100 de cadmium, 80 p. 100 de plomb et 2 p. 100 de zinc constituent des soudures pour alliages de plomb. Les alliages cadmium-zinc remplacent les brasures au laiton pour acier ou les brasures pour alliages légers (20 à 60 p. 100 de cadmium, 20 à 80 p. 100 de zinc et jusqu'à 30 p. 100 d'étain). [V. ALLIAGE *fusible*.] Des alliages antifrictions contiennent du cadmium, qui améliore leurs qualités mécaniques et de frottement; ainsi, l'addition de 1 p. 100 de cadmium est recommandée pour les alliages antifrictions à base d'étain. On a utilisé récemment des coussinets de voiture automobile avec un alliage antifriction à base de cadmium et à 3 p. 100 de nickel.
Le cadmium s'emploie comme désoxydant au moment de la coulée de certains métaux (aluminium, nickel, cuivre, argent). Le cuivre additionné de 1 p. 100 de cadmium conserve sa haute conductibilité électrique, et présente de meilleures propriétés mécaniques, d'où son emploi pour les fils et les câbles pour trolleys, caténaires et divers matériels électriques.

● *Production.* La France produit très peu de cadmium, environ 60 000 t par an, surtout par récupération dans la fabrication du zinc (Vieille-Montagne, dans l'Aveyron), alors que la production mondiale est de l'ordre de 6 millions de tonnes par an (plus de la moitié étant fournie par les Etats-Unis).
— Physiq. La raie rouge du spectre du *cadmium*, dont la longueur d'onde a été déterminée avec une grande précision et vaut 6 438,496 6 angströms, est utilisée comme étalon primaire pour les longueurs d'onde en spectroscopie.
— Toxicol. Les sels solubles de *cadmium* exercent une action irritante sur le tube digestif et provoquent des troubles cardiaques réflexes. Les inhalations de vapeurs de cadmium peuvent causer des lésions osseuses (décalcification). Enfin, le cadmium déposé dans les tissus (foie, reins) peut devenir et rester radio-actif à la suite d'irradiations.

CADMIUMAGE [kadmjɔmaʒ] n. m. Métall. Syn. de CADMIAGE.

CADMOS ou **KADMOS,** l'un des propagateurs légendaires de la civilisation chez les Grecs. Suivant la tradition la plus accréditée, il était fils du roi phénicien Agénor. Il partit à la recherche de sa sœur Europe, enlevée par Zeus; mais, à Delphes, l'oracle lui ordonna de renoncer, de suivre la première vache qu'il rencontrerait, et de bâtir une ville là où elle s'arrêterait. Il fonda ainsi en Béotie la Cadmée, plus tard forteresse de Thèbes. Des dents d'un dragon tué par lui, qu'il sema, sortirent des hommes armés qui, aussitôt, s'entre-tuèrent, sauf cinq, qui devinrent les nobles de Thèbes. Pour expier ce meurtre, Cadmos dut servir Arès pendant huit ans; puis il épousa Hermione, fille d'Arès et d'Aphrodite, et reçut d'une foule de dieux des présents de noces. Plus tard, il quitta Thèbes et se retira en Illyrie. Devenu vieux, il fut changé en serpent, symbole de la sagesse prudente, et transporté aux champs Elysées. Il faut retenir surtout le rôle civilisateur attribué à Cadmos : fondation de villes, art de lier les bœufs et de labourer, exploitation des mines, invention ou importation de l'alphabet, de la fonte des métaux, etc. Comme Cécrops à Athènes ou Danaos à Argos, Cadmos personnifiait, dans la Grèce centrale et principalement à Thèbes, l'influence orientale sur la culture primitive des Hellènes.

CADMOS ou **KADMOS de Milet,** historien grec (début du VIe s. av. J.-C.), qui écrivit en prose une histoire des origines de Milet et des villes ioniennes. Avec son œuvre, l'histoire se sépare de la légende.

CADMOS ou **KADMOS,** tyran de Cos pour le roi de Perse, au début du Ve s. av. J.-C. Il se retira ensuite en Sicile, sa patrie. Gélon de Syracuse l'envoya en Grèce avec trois vaisseaux chargés de riches présents pour Xerxès, si ce dernier était vainqueur. Xerxès vaincu, Cadmos rapporta fidèlement tous ses trésors à Gélon.

Cadmus et Hermione, premier opéra de Lully, livret de Quinault, qui fut donné en 1673 avec un gros succès; c'est en même temps le premier opéra français, prototype de l'ancienne tragédie lyrique.

CADOC (saint), ascète gallois († v. 570). Il aurait fondé le monastère de Llancarvon. — Fête le 24 janvier.

CADOCHE n. m. Fr.-maçonn. V. KADOSCH.

CADOGAN ou **CATOGAN** n. m. (du n. du général anglais qui l'avait mis à la mode). Nœud ou ruban qui, au XVIIIe s., servait à retenir les cheveux derrière la tête.

CADOGAN (William, 1er comte), général anglais (1675 - Kensington Gravel Pits 1726), d'origine galloise. Ami des Marlborough, dont il fut un partisan zélé, il participa activement aux intrigues qui agitèrent la fin du règne d'Anne. En 1716, il dispersa les Jacobites qui tentaient de soulever l'Ecosse.

CADORE, partie des Alpes italiennes orientales, englobant le haut bassin de la Piave et de ses affluents. Des massifs dolomitiques (Marmarole) et les Préalpes Carniques en font une région très pittoresque, où de nombreuses stations de villégiature attirent les touristes. Centrale hydro-électrique. Fabriques de lunettes, notamment à Calalzo.

CADORNA (Raffaele, comte), général italien (Milan 1815 - Turin 1897). Il prit part aux campagnes de 1848, 1859 et 1866, et combattit en Crimée. Il dirigea les opérations qui aboutirent à l'entrée des Italiens dans Rome, et dont il a laissé le récit : *La Liberazione di Roma nell'anno 1870 ed il plebiscito* (Turin, 1889). Sénateur en 1871, après avoir été député en Toscane.

CADORNA (Luigi, comte), maréchal italien (Pallanza 1850 - Bordighera 1928), fils du précédent. Nommé chef d'état-major général en 1914, il s'efforça de réorganiser l'armée italienne, pour lui permettre d'intervenir dans le conflit. Généralissime en 1915, il chercha à attaquer sur le Tarvis en adoptant une attitude défensive dans le Trentin, mais la résistance autrichienne limita ses succès à Asiago et à Gorizia (1916). L'année suivante, l'effondrement de l'armée italienne à Caporetto* entraîna le remplacement de Cadorna par Diaz. Promu maréchal en 1924, il a laissé d'intéressants Mémoires sur la Première Guerre mondiale.

maréchal CADORNA

CADOUDAL (Georges), conspirateur français (Kerléano, près d'Auray, 1771 - Paris 1804). Il s'engagea en 1793 dans l'armée de Stofflet, puis, après la défaite royaliste de Savenay, il essaya d'organiser la résistance dans le Morbihan et fut arrêté. S'étant évadé, il participa à l'affaire de Quiberon (1795) et devint le chef le plus actif de la chouannerie bretonne jusqu'à la convention qu'il signa avec Brune (févr. 1800). Appelé à Paris, il refusa les offres de Bonaparte, passa en Angleterre et fut nommé par le comte d'Artois lieutenant général. Revenu en Bretagne, il organisa contre le Premier consul la conspiration de la « machine infernale » (24 déc. 1800), regagna l'Angleterre et n'en revint qu'en août 1803, pour fomenter le complot auquel Pichegru et Moreau furent associés. Arrêté à Paris le 9 mars 1804 après une vive résistance, il fut condamné à mort et, ayant refusé de demander sa grâce, guillotiné le 25 juin (→ Biblio.)

Georges CADOUDAL
Bibliothèque nationale

CADOUIN, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), dans le sud du Périgord; 432 hab. (284 aggl.) [*Caduniens*]. Le bourg conserve des restes intéressants d'une abbaye cistercienne, fondée en 1154. Le cloître, de style flamboyant, remonte aux XVe et XVIe s. L'église est romane (XIIe s.); elle abrite une pièce de tissu qui a été longtemps vénérée parce qu'elle passait pour le saint suaire. Une expertise, due à l'initiative des autorités ecclésiastiques, a montré qu'elle remontait au XIe ou au XIIe s. Exploitation d'argile bentonique. (→ Biblio.)

CADOURS, ch.-l. de cant. de Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), en Gascogne; 590 hab. (350 aggl.).

CADRACTURE n. f. Horlog. V. CADRATURE.

CADRACTURIER n. m. Horlog. V. CADRATURIER.

CADRAGE n. m. Opération consistant à mettre rigoureusement à leur place chacune des couleurs qui constituent l'ensemble du dessin à imprimer sur tissu ou sur papier (papiers peints).
— Min. Soutènement des galeries, par cadres en bois ou en fer.
— Photogr., Ciném. et Télév. Mise en place du sujet dans les limites formées par le cadre du viseur ou le verre dépoli d'un appareil photographique ou cinématographique.

CADRAN n. m. (lat. *quadrans;* de *quadrare,* être carré, parce qu'on donnait jadis aux cadrans solaires la forme d'un quadrilatère). Surface divisée sur laquelle les heures sont marquées : *Cadran de montre, d'horloge.* ‖ Cercle portant des divisions : *Le cadran d'un télégraphe électrique, d'un baromètre anéroïde.* ‖ *Cadran solaire,* ou simplem. *cadran,* surface portant des divisions correspondant aux heures du jour, et sur lesquelles le soleil vient projeter successivement l'ombre d'un style : *Les cadrans solaires étaient connus de temps immémorial des Egyptiens, des Chaldéens; ils l'étaient même des Hébreux* (Focillon).
— LOC. FAM. *Faire le tour du cadran,* dormir douze heures durant.
— Joaill. Etau du lapidaire, pour la taille des diamants.
— Physiq. *Baromètre à cadran,* V. BAROMÈTRE.
— Zool. Nom usuel des mollusques du genre *solarium.*
— ENCYCL. La construction des *cadrans solaires,* qui constitue la *gnomonique,* est

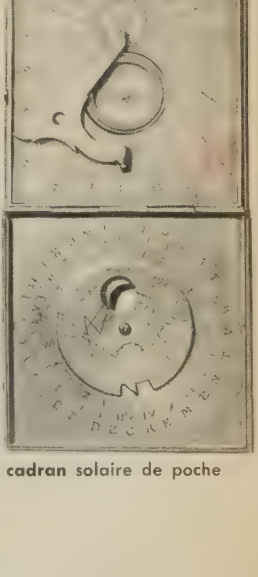
cadran solaire de poche

Phot. Manuel, Larousse, Porte.

« l'Ange au cadran »
cathédrale de Chartres

cadran solaire de l'ancienne Sorbonne par Jean Picart (1767)
Observatoire de Nice

attribuée à Anaximandre (VIe s. av. J.-C.). Hérodote en fait remonter l'invention aux Chaldéens. Le premier cadran construit à Rome y fut apporté, l'an 293 av. J.-C., par L. Papirius Cursor.

Traçons autour de la Terre 24 demi-méridiens distants de 15°, et dont l'un passe par le lieu d'observation. Le Soleil, dans son mouvement diurne *apparent* de gauche à droite, traverse successivement les plans de ces méridiens. Lorsque le Soleil se trouve dans le demi-méridien du lieu, il est *midi vrai* en ce lieu ; lorsqu'il se trouve dans le premier demi-méridien situé à droite, il est 13 heures, et ainsi de suite. Après 24 heures vraies ou *un jour solaire vrai*, le Soleil se retrouve dans le plan du demi-méridien contenant le lieu.

Si nous disposons dans la direction de l'axe du monde une tige rectiligne appelée *style* et que nous marquions sur un plan perpendiculaire à ce style les traces des 24 méridiens, ces traces sont des *lignes horaires* sur lesquelles viendra se projeter l'ombre du style aux différentes heures. Tel est le principe du cadran solaire, dont plusieurs types peuvent être réalisés.

cadran solaire équatorial à latitude variable

● *Cadran équatorial.* Le plan de ce cadran est parallèle à l'équateur. Par suite du mouvement apparent du Soleil en déclinaison, au cours de l'année, l'ombre du style se projette alternativement, et pendant six mois consécutifs, sur chacune des faces de ce cadran. Le style doit donc se prolonger de part et d'autre du plan, qui porte les divisions horaires sur ses deux faces. Ce cadran est peu employé.

● *Cadran horizontal.* Les divisions horaires sont tracées sur un plan parallèle à l'horizon du lieu, et nécessairement établies suivant une perspective calculée ; le style est toujours incliné suivant la direction de l'axe du monde.

● *Cadran vertical perpendiculaire au méridien.* Les divisions horaires sont établies, toujours par le calcul, sur un plan vertical perpendiculaire à celui du méridien du lieu.

● *Cadran déclinant.* Le cadran est dit « déclinant » quand il est construit sur un plan vertical non perpendiculaire au plan du méridien ; il comporte des divisions horaires dissymétriques pour corriger l'effet de la perspective ; le style, toujours dirigé suivant l'axe du monde, est disposé obliquement par rapport au plan du cadran.

En raison d'un effet de pénombre nuisible à la précision de l'observation, on remplace fréquemment le style par une tige quelconque portant un disque troué au centre, et l'on juge plus parfaitement ainsi de la position du centre de la petite ellipse brillante ainsi projetée sur les lignes horaires.

● *Méridienne du temps moyen.* Si l'on marque chaque jour la position de l'ombre du style ou celle de son point brillant sur le cadran à *midi moyen*, et qu'on joigne ces points successifs par un trait continu, on obtient une courbe en forme de 8, qui sert à la détermination du midi moyen. C'est la méridienne du temps moyen. Comme le midi moyen se confond quatre fois par an avec le midi vrai, cette courbe coupe en quatre points la droite qui, sur le cadran, donne le midi vrai.

— Archéol. De l'Antiquité classique, nous avons conservé quelques *cadrans solaires* : les cadrans plans verticaux de la Tour des Vents, à Athènes ; des cadrans sphériques trouvés à Pompéi, Aquilée, etc. ; des cadrans coniques, et même des cadrans portatifs de formes variées. Celui de la cathédrale de Chartres (XIIe s.) est l'un des rares qui nous restent du Moyen Age. Au XVIIIe s., on construisit des cadrans solaires sur glace, dits *parlants*. Les cadrans publics d'autrefois étaient souvent ornés de sentences comme celle-ci : « Toutes (les heures) blessent, la dernière tue » (*Vulnerant omnes, ultima necat*), etc. Au début du XVIe s., les horloges commencèrent à remplacer les cadrans solaires. Leurs cadrans furent également très décorés (Sorbonne, Palais de Justice à Paris) ; ils étaient émaillés, avec des fleurs emblématiques. Les cadrans de cuivre gravé étaient communs ; on les ajourait parfois. Les cadrans argentés mats sont d'époque Empire. Depuis, le souci de lisibilité de l'heure l'emporte sur les préoccupations d'ordre décoratif. (→ Biblio.)

CADRANERIE ou **CADRANNERIE** n. f. Art de confectionner les cadrans de toute espèce. ‖ Atelier où l'on fabrique les cadrans d'horlogerie.

CADRAT n. m. (lat. *quadratus*, carré). Imprim. Petit lingot de fonte, moins haut que les lettres, mais de même corps, et qui sert à compléter les lignes où la lettre ne remplit pas la justification.

CADRATIN n. m. Imprim. Cadrat dont l'épaisseur est égale à la force de corps.

CADRATURE, CADRACTURE ou **QUADRATURE** n. f. Assemblage des pièces qui relient entre elles et au mouvement les aiguilles d'une montre ou d'une horloge.

CADRATURIER n. m. Ouvrier horloger qui réalise les cadratures.

CADRE n. m. (ital. *quadro*, objet carré). Bordure carrée ou non limitant une surface dans laquelle on place un tableau, un objet d'art, etc. : *Le cadre d'une tapisserie, d'une glace.* (V. part. *encycl.* [technol.].) ‖ *Par extens.* Limites d'un espace ; l'espace ainsi renfermé : *La grande lune [...], éclairant la ville et le golfe avec son cadre arrondi de montagnes* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Entourage, milieu : *Certaines personnes [...] n'ont plus le même aspect ni la même valeur, une fois séparées des figures, des choses, des lieux qui leur servent de cadre* (Balzac). ‖ Ce qui borne, limite : *Toute philosophie est nécessairement imparfaite, parce qu'elle aspire à renfermer l'infini dans un cadre limité* (Renan). ‖ Ce qui circonscrit un sujet : *On y trouve dans un cadre étroit tous les genres de beauté* (Chateaubriand). ‖ Plan et disposition des parties d'un ouvrage : *Le cadre d'un poème, d'un roman, d'une tragédie.*

— ***Dans le cadre de*** loc. prép. Dans les limites de ; dans l'ensemble dont l'idée ou le fait qu'on envisage ne sont que partie : *Dans le cadre des accords franco-tunisiens.*

— Admin. Ensemble des emplois qui, dans un service administratif donné, sont réservés à des agents soumis aux mêmes conditions de recrutement et de carrière : *Le cadre des sous-préfets.*

— Aéron. et Mar. *Cadre radiogoniométrique*, ensemble de circuits affectant la forme d'un tore, disposé à bord d'un avion ou d'un bateau, et destiné à recevoir les émissions radiogoniométriques du sol et à en déterminer la direction. (V. RADIOGONIOMÉTRIE.)

— Anat. *Cadre du tympan*, portion de l'os temporal qui supporte la membrane du tympan.

— Apic. Bâti en bois, généralement rectangulaire, que l'on place en nombre variable dans les ruches (ruches à rayons mobiles) pour contenir les rayons de cire destinés à recevoir le couvain ou les provisions (miel, pollen). [V. APICULTURE, RUCHE.]

— Archit. Bordure de pierre, de marbre, de stuc, de plâtre, de béton ou de métal, en relief.

— Cycl. et Motocycl. Ensemble des tubes formant l'ossature d'une bicyclette ou d'une motocyclette. (V. part. *encycl.*)

— Dr. du trav. et Econ. d'expl. Employé supérieur investi d'une fonction de commandement, de contrôle ou de direction entraînant sa responsabilité dans l'activité d'une entreprise, d'une administration privée ou d'un office ministériel, et possédant une formation technique, administrative, juridique, commerciale ou financière. (S'emploie le plus souvent au pluriel.) [→ Biblio.]

— Electr. *Cadre modérateur* ou *amortisseur*, cadre de cuivre servant, par sa proximité, à amortir les oscillations d'une aiguille, grâce aux courants induits provoqués dans le cadre de cuivre par le mouvement de l'aiguille. (Ces courants réagissent à leur tour sur l'aiguille et en amortissent les oscillations.)

— Emball. Caisse de très grandes dimensions, munie de portes ou d'un couvercle, et qui peut être chargée sur un camion ou sur un wagon plat. (Syn. CONTAINER.) ‖ Type d'emballage léger, à claires-voies, à sections rectangulaires, utilisé pour grouper et protéger, pendant leur transport, des emballages plus petits.

— Jeux. Terme usité au billard pour désigner la délimitation de la surface de jeu. (Suivant que le cadre est de 0,45 m ou de 0,711 25 m, le billard est divisé en neuf parties de surfaces différentes.) ‖ *Partie au cadre*, partie dans laquelle on trace à la craie, sur le billard, à 0,45 m ou à 0,711 25 m des bandes, et parallèlement à ces bandes, quatre lignes formant quatre carrés et quatre rectangles. (Dans chaque carré ou rectangle, on ne peut faire qu'un nombre limité de carambolages sans qu'au dernier coup une des billes carambolées sorte du compartiment. On peut, d'ailleurs, y rentrer ensuite.)

— Mar. Lit rectangulaire en forte toile, suspendu à ses deux extrémités, et dont le fond est maintenu rigide par une armature en bois ou en tubes métalliques.

— Mil. Ensemble des officiers et sous-officiers qui concourent au commandement d'une force militaire : *Les cadres d'un bataillon, d'un groupe de chasse, de la marine*, etc. (V. part. *encycl.*) ‖ Catégorie de personnel doté d'un statut déterminé et affecté à une fonction particulière : *Le cadre des adjoints de chancellerie.* ‖ *Cadre de réserve*, ensemble des officiers généraux des différentes armes qui, cessant, en raison de leur âge, d'être pourvus d'un emploi d'activité, sont placés dans la seconde section de l'état-major général, où ils restent à la disposition du ministre. ‖ *Cadre noir*, ensemble des officiers et sous-officiers chargés de l'enseignement de l'équitation dans l'armée française, particulièrement à l'école de Saumur. (Leur uniforme est noir avec galons or.) ‖ *Cadre navigant*, v. NAVIGANT. ‖ *Dégagement des cadres*, v. DÉGAGEMENT. ‖ *Exercice de cadre*, exercice exécuté sans participation de la troupe. ‖ *Cadre spécial*, v. part. *encycl.*

— Min. Ensemble des bois ou des fers qui sont disposés suivant une section droite d'une galerie, en vue d'en empêcher l'éboulement. (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Instrument qui sert à la pêche, et qui est composé de lattes de bois assemblées soigneusement pour former un rectangle. (Le fil de pêche est enroulé tout autour du cadre. Pour lancer, le fil se déroule en bout ; on le récupère par un mouvement exécuté de la main gauche et propre à l'enroulement du fil sur les bords du cadre. C'est un ancêtre du moulinet à tambour fixe.)

— Pellet. Gabarit des nappettes.

— Photogr. *Cadres intermédiaires*, v. INTERMÉDIAIRE. ‖ *Cadre margeur*, v. MARGEUR. ‖ *Cadre de développement*, v. PHOTOGRAPHIE.

— Psychol. *Cadres sociaux de la mémoire*, nom donné aux événements d'ordre social

cadrature

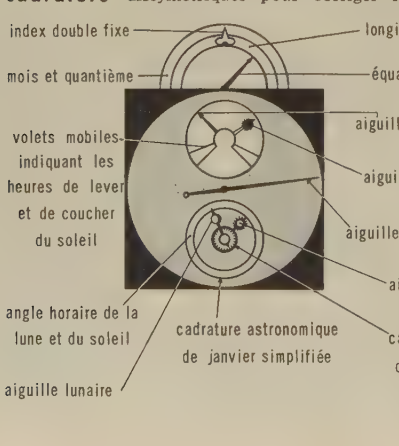

Phot. Giraudon, X, Larousse.

qui aident l'individu à dater ses souvenirs : calendrier, fêtes, guerres, état civil, etc.

— Radiotechn. Collecteur d'ondes de forme carrée, hexagonale ou ronde, constitué par un ou plusieurs tours de fil conducteur isolé, et utilisé dans les réceptions radio-électriques. (V. part. *encycl.*)

— Technol. Support de tension d'une toile, d'un cuir, etc. ‖ Pièce entourant certains organes mécaniques importants.

— Trav. fém. Nom donné à un ensemble de règles plates perforées s'ajustant les unes sur les autres au moyen de chevilles : *Cadre à broderie. Cadre à filet.* (Les cadres ainsi obtenus sont utilisés pour tendre les tissus à orner.)

— ENCYCL. Cycl. et motocycl. Le *cadre* joue, pour une bicyclette, le même rôle que le châssis pour une automobile : il porte tous les organes qui composent la machine et il participe à la tenue de route par sa rigidité. Il est le plus généralement réalisé en tube d'acier, car les alliages légers, à base d'aluminium, s'ils sont résistants, inoxydables et d'un poids réduit, présentent de réelles difficultés pour l'assemblage des tubes et conduisent à un prix de revient élevé.

Ces tubes sont assemblés par brasure, soudure autogène ou soudo-brasure.

On assemble également par raccords sertis et boulonnés, mais, comme on alourdit l'ensemble, on perd une partie du bénéfice de poids qu'apporte l'alliage d'aluminium.

Dérivé initialement de celui de la bicyclette, le cadre de la motocyclette en conserva longtemps la technique générale, et même de nos jours, lorsqu'il s'agit d'une ossature à tubes, les différences entre les deux réalisations ne sont pas très marquées.

Quelquefois, le cadre est exécuté en tôle emboutie. L'assemblage des deux moitiés symétriques se fait alors par soudure électrique (par points ou en chaînette), et l'on aboutit à un châssis analogue à celui d'une voiture automobile. Ce procédé a pour avantage d'augmenter considérablement la rigidité du cadre.

Le développement du cyclomoteur a permis de réaliser des cadres d'un genre différent. A la triangulation initiale succède un monotube ou une monopoutre en caisson, qui sert d'armature. Le bloc moteur est monté en porte à faux et n'est fixé que par l'arrière. Enfin, le scooter* a montré qu'on pouvait concevoir une coque autoporteuse servant de châssis-carrosserie, mais de telles réalisations sont rares, en raison de la complexité du travail de la tôle. On se contente, en général, d'un moyen terme, qui consiste à former un cadre à tubes que l'on habille de tôles boulonnées.

— Mil. Le terme *cadre* trouve son origine dans le tableau où était inscrite la liste, par catégories, des personnels attribués à une troupe ou à une armée. C'est ainsi que la *loi des cadres* fixe par grade les effectifs des armées. Les cadres ont ensuite désigné ces catégories de personnels elles-mêmes, et spécialement les plus importantes, qui comportent les militaires pourvus d'une fonction de commandement.

cavaliers du **Cadre noir de Saumur**

Les cadres militaires comprennent les cadres d'active et ceux de réserve ; la position normale des militaires de carrière est d'être *dans les cadres*, mais, tout en conservant leur statut, ils peuvent être placés dans la position *hors cadre* (en mission, détachés auprès d'un autre département ministériel, etc.). Le statut des officiers nommés à titre temporaire pendant la Première Guerre mondiale fut réglé par l'institution d'un *cadre latéral*. En dehors du cadre normal des officiers ou sous-officiers des armes combattantes, des cadres spécialisés ont été créés pour le fonctionnement des services (cadre des fonctionnaires de l'intendance, des adjoints administratifs, cadre sédentaire de l'armée de l'air, etc.). Dans les écoles militaires, on appelle *officiers du cadre* les instructeurs et professeurs, pour les distinguer des officiers élèves ou stagiaires. Le *cadre spécial des troupes métropolitaines et d'outre-mer*, créé dans l'armée de terre par ordonnance du 6 janvier 1959, groupe des officiers destinés à pourvoir certains emplois administratifs (trésoriers, chanceliers, adjoints administratifs, etc.) dans les corps de troupes, les services de l'infrastructure, les écoles et les états-majors. (Les limites d'âge de ces cadres sont plus élevées que celles des officiers des armes.)

— Min. Le soutènement par *cadres* est discontinu. L'espacement des cadres varie entre 0,50 m et 1,50 m suivant la nature des terrains. Entre les cadres, on maintient les terrains par le *garnissage*, qui prend appui sur les cadres. Dans les très mauvais terrains, on peut être amené à resserrer les cadres jusqu'à les rendre jointifs.

Le cadre classique, en bois rond, est trapézoïdal à trois bois : un *chapeau* assemblé sur deux *montants*. Les cadres métalliques peuvent être eux aussi de section trapézoïdale, mais habituellement ce sont des cadres cintrés, donnant à la galerie une section en voûte arrondie ou en ogive, beaucoup plus résistante. Dans les terrains qui bougent ou qui poussent fortement, on utilise des cadres *compressibles*, formés d'éléments métalliques qui peuvent coulisser sous la pression, ou des cadres *articulés*, dont les membrures peuvent pivoter autour de genoux d'articulation.

Un cadre est dit *complet* lorsqu'il est fermé par un élément disposé sous la sole ; il s'agit en général d'un cadre métallique circulaire ou elliptique, ou parfois formé de pièces de bois multiples, dans le cas de terrains donnant de très forts gonflements. Un chantier d'exploitation est dit *boisé par cadres* lorsque son soutènement est constitué de cadres formés d'un chapeau plaqué contre le toit, soutenu par deux, éventuellement trois buttes perpendiculaires aux épontes. Dans une *taille*, les chapeaux sont perpendiculaires au front de taille, disposition différente du boisage classique par flandres parallèles au front de taille.

— Radiotechn. Les amplificateurs ont seuls permis l'utilisation des *cadres* de faibles dimensions pour la réception des signaux hertziens ; l'appareil récepteur se branchant directement aux bornes du cadre, ce dernier est parfois appelé « aérien fermé », par opposition avec l'antenne, qui constitue un « aérien ouvert ». Pratiquement, un cadre est d'autant plus grand que l'onde à recevoir est plus courte ; l'énergie captée est à la fois proportionnelle à la surface du cadre et au carré du nombre de spires ; l'intensité de réception est maximale lorsque la self propre du cadre permet d'obtenir la résonance avec une faible capacité.

Voici les avantages du cadre sur l'antenne : faible encombrement, facilité de transport, meilleure sélection des ondes par utilisation de l'orientation, influence des perturbations atmosphériques plus faible. Ces propriétés sont surtout utilisées en *radiogoniométrie*.

— Technol. Les *cadres* de menuiserie sont constitués par des montants et des traverses, généralement moulurés, assemblés à angle droit, dans lesquels sont embrevés panneaux et lambris. On donne aujourd'hui le même nom à toutes les bordures de miroir, de tableau, de bas-relief, et quelle que soit leur forme, bien que *cadre* dérive étymologiquement de *carré*.

cadre Louis XIV
musée des Arts décoratifs

détail d'un **cadre Louis XV**
château de Versailles

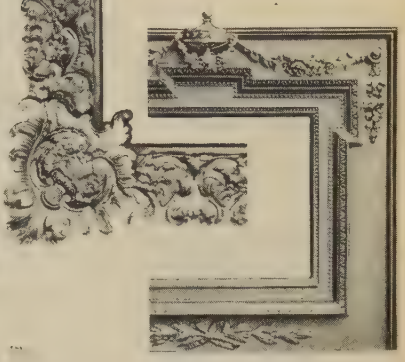

cadre Louis XVI
Louvre

Les moulures qui ornent les bâtis des portes, les lambris, etc., sont dites à *grand cadre* si elles forment saillie sur le nu du bâti, *à petit cadre* si elles sont au même nu ou plus basses que le plat du bâti.

Inusité au Moyen Age, où l'on protégeait les tableaux avec des volets, le cadre fit son apparition en même temps que l'usage des miroirs, à la fin du XVIe s. D'abord de forme architecturale, il fut, au XVIIe s., d'ébène gravé et sculpté ou marqueté, puis de bois doré dont le décor suivra l'évolution des styles. Jusque vers le milieu du XVIIIe s., le cadre fut appelé *bordure*.

CADRE-CIBLE n. m. Appareil servant en balistique à mesurer la vitesse moyenne d'un projectile entre deux points de sa trajectoire, suffisamment rapprochés pour que cet élément de trajectoire puisse être confondu avec une ligne droite. (Le cadre-cible est traversé par un réseau de fils métalliques dans lesquels circule un courant électrique interrompu par le passage du projectile : en plaçant deux cadres-cibles aux points considérés, on mesure ainsi au chronographe* la vitesse moyenne du projectile.) ‖ Pl. *des* CADRES-CIBLES.

CADRER v. intr. Convenir, concorder, s'ajuster avec : *Ecartez cette hypothèse, mon enfant. Elle ne cadre pas avec le caractère du duc de Brécé* (A. France). *Sans raison valable, nous avons renoncé à un système qui cadrait avec la réalité* (Tharaud). ‖ *Faire cadrer*, concilier, ajuster.

— Comptab. *Faire cadrer un compte*, en modifier les chiffres pour obtenir la concordance avec un solde déterminé.

◆ V. tr. En tauromachie, immobiliser le taureau ; et, au *fig.* : *Vous êtes cadrée, pas d'échappatoire* (D. Amiel).

— Min. *Galerie cadrée*, galerie ayant un soutènement par cadres.

— Photogr., Ciném. et Télév. Effectuer un cadrage*.

CADUC, UQUE adj. (lat. *caducus ;* de *cadere*, tomber). Qui a cessé d'être valable, d'avoir cours ; périmé, désuet : *C'est Fez, où se conserve* [...] *un moyen âge de prières, de vieille science caduque, de métiers immobiles, toute la civilisation de l'Andalousie mauresque* (Tharaud). ‖ Précaire, passager : *C'est pour imaginer trop vite que tant d'artistes aujourd'hui font des œuvres caduques et de composition détestable* (Gide).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui est près de tomber, vieux : *Tous ces murs sont caducs et marqués à l'ongle noir du temps* (G. Suarès). ‖ Dont les forces sont très diminuées par l'âge : *Tuer un chien devenu caduc au*

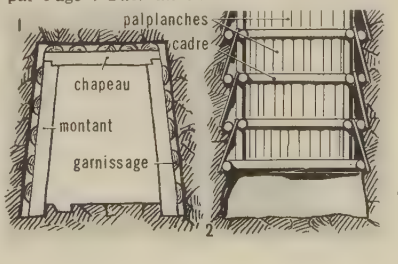

cadres (min.)
1. De galerie
2. De puits

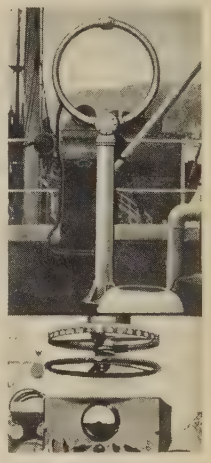

cadre (radiotechn.) tournant d'un radiogoniomètre de navire

Phot. S. C. A., Giraudon, Alinari-Giraudon, Doc. C. G. S.

tombeau de CAECILIA METELLA sur la voie Appienne

service de la famille, c'était une sorte d'impiété (Chateaubriand).
— Anat. *Membrane caduque* ou *la caduque* (n. f.), v. CADUQUE.
— Biol. Se dit de tout organe qui tombe, annuellement ou occasionnellement, aussitôt après avoir rempli sa fonction : *Le hêtre est un arbre à feuilles caduques; les bois des cerfs, les sépales des coquelicots sont caducs.*
— Dr. Se dit des legs et donations considérés comme non avenus dans certains cas prévus par la loi. (V. DONATION, TESTAMENT.)
— Neurol. *Mal caduc,* épilepsie (maladie appelée aussi HAUT MAL*). [Vx.]
— Phonét. Se dit d'un phonème sujet à l'amuïssement, comme l'*e* muet du français.

Caducaires (LOIS). Dr. rom. Nom donné à deux lois : la loi Julia *De maritandis ordinibus* (18 av. J.-C.), et la loi Papia Poppaea (9 av. J.-C.). Elles visaient à enrayer la dépopulation en enlevant aux célibataires et aux personnes sans enfants le bénéfice de dispositions testamentaires, pour en attribuer l'avantage à ceux qui étaient mariés et avaient des enfants.

CADUCÉE n. m. (lat. *caduceum,* altér. du gr. *kêrukion,* bâton d'un héraut). Principal attribut d'Hermès, formé d'une baguette de laurier ou d'olivier surmontée de deux petites ailes, et autour de laquelle s'entrelacent deux serpents.
— ENCYCL. Le mythe raconte qu'Hermès sépara un jour, avec sa baguette, deux serpents qui se battaient. Le *caducée* devint dès lors l'emblème de la concorde. Il était, chez les Grecs, la marque distinctive des ambassadeurs et des hérauts, et les rendait inviolables. C'est le symbole de la paix et du commerce. Le caducée des médecins est composé d'un faisceau de baguettes, autour duquel s'enroule le serpent d'Epidaure et que surmonte le miroir de la Prudence. Emblème qui s'applique à l'universalité des personnes, des bâtiments et des objets consacrés à la pratique de l'art de guérir, le caducée orne en particulier l'uniforme des médecins et des auxiliaires du Service de santé militaire.

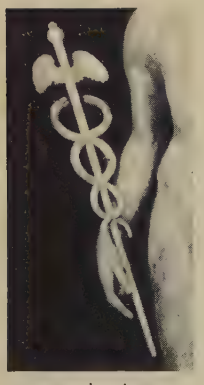

caducée

CADUCIBRANCHES n. m. pl. Sous-ordre d'amphibiens urodèles, comprenant ceux qui perdent (sauf, très exceptionnellement, en cas de néoténie) leurs branchies à l'état adulte. (On les divise en quatre familles : amphiumidés, salamandridés, amblystomidés, plethodontidés.)

CADUCIFOLIÉ, E adj. Se dit des plantes dont les feuilles sont caduques (hêtre, poirier, etc.).

CADUCITÉ n. f. Etat de ce qui est caduc (vieilli) : *Tout ce qui tient à l'homme se sent de sa caducité* (Rousseau).
— Dr. Annulation des legs et des donations, dans le cas où la loi les déclare caducs.

CADUQUE n. f. Anat. Partie superficielle de la muqueuse utérine, qui subit une transformation au cours de la grossesse et desquame au moment de l'accouchement.
— ENCYCL. Dans la grossesse intra-utérine, (normale) on distingue trois *caduques :* la caduque *vraie,* qui tapisse la face interne de l'utérus en dehors de la zone d'implantation de l'œuf; la caduque *réfléchie,* qui tapisse le pôle de l'œuf qui fait saillie à l'intérieur de la cavité utérine; la caduque *inter-utéro-placentaire,* située entre le pôle profond de l'œuf et le muscle utérin. A son niveau se constituera la partie maternelle du placenta. Dans la grossesse extra-utérine, il ne peut se former qu'une caduque maternelle, qui est le siège d'hémorragies.

caducée des médecins

CADURCI ou **CADURQUES,** peuple de la Gaule (Aquitaine Ire), qui occupait le Quercy. Sa capitale, *Divona,* prit au IIIe s. le nom de *Cadurcum,* d'où Cahors. Les Cadurques résistèrent avec énergie à César.

CADURCIEN, ENNE adj. et n. (du lat. *Cadurci*). Qui appartient à Cahors; habitant ou originaire de cette ville. (On dit aussi CAHORSIN, E.)

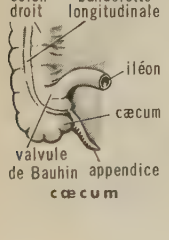

cæcum

CADURCOTHERIUM [rjɔm] n. m. Genre d'ongulés fossiles de l'Oligocène, voisin des rhinocéros, et dont les ossements ont été trouvés dans les phosphorites du Quercy (pays des Cadurques).

CADUS [dys] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Grand vase apparenté à l'amphore, mais à large ouverture. ‖ Mesure de capacité équivalant à environ 38 litres.

CÆCAL, E, AUX [se] adj. Qui appartient à la portion de l'intestin appelée *cæcum.*

CÆCIDÉS [seside] n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, renfermant notamment les genres *parastrophia* et *cæcum,* divisés en nombreux sous-genres, avec plus de cent espèces réparties dans les mers chaudes et tempérées. (Le genre *cæcum* apparaît à l'état fossile dans les terrains tertiaires.)

CAECILIA (GENS), famille de Rome, d'origine plébéienne. La branche la plus illustre est celle des *Caecilii Metelli.* (V. CAECILIUS.)

Caecilia Didia (LEX). Dr. rom. Loi votée en 98 av. J.-C., qui fixait le délai devant séparer la convocation et la réunion des *comices* et des *concilia plebis;* elle interdisait de soumettre au peuple une proposition ayant plus d'un objet.

CAECILIA METELLA, femme de Crassus le Jeune et pour qui fut élevé, sous Auguste, un vaste tombeau sur la voie Appienne.

CAECILIA METELLA, femme de Sulla. Fille de L. Caecilius Metellus Delmaticus, veuve de M. Aemilius Scaurus, elle épousa Sulla et resta constamment attachée à sa fortune. Sulla châtia les Athéniens qui s'étaient permis contre elle de vives épigrammes.

CÆCILIUS [ljys] n. m. Insecte très commun en été sur les pins (*Cæcilius pedicularius*) et sur tous les arbres d'Europe (*C. flavidus*). [Le genre fait partie des psocoptères et sert de type à la famille des *cæciliidés.*]

CAECILIUS EPIROTA, érudit latin du temps d'Auguste; il expliquait dans son école les œuvres de Virgile et des poètes contemporains.

CAECILIUS METELLUS (Lucius), chef militaire et homme politique romain († 221 av. J.-C.). Consul en 251 et en 247, maître de la cavalerie, souverain pontife de 243 à sa mort, dictateur en 224. Il battit les Carthaginois en Sicile et perdit la vue en sauvant le Palladium lors de l'incendie du temple de Vesta (241). Le peuple lui éleva une statue au Capitole.

CAECILIUS METELLUS (Quintus) [† 175 av. J.-C.], fils du précédent. Pontife en 216, édile en 209, légat du consul Néron, consul en 206, il lutta sans avantage contre Hannibal, fut dictateur pour la tenue des comices et fut chargé d'une ambassade auprès de Philippe de Macédoine, en 186. C'était un grand orateur.

CAECILIUS METELLUS (Quintus), dit **le Macédonique** († 105 av. J.-C.), fils du précédent. Préteur en 148, il réduisit la Macédoine en province romaine, écrasa les Achéens à Scarphée (146) et obtint les honneurs du triomphe. Consul en 143, il combattit avec succès en Espagne comme proconsul et fut nommé censeur en 131. Il fit construire le superbe portique et les deux temples de Jupiter et de Junon, qu'il décora de statues de Lysippe rapportées de Grèce.

CAECILIUS METELLUS (Lucius), dit **le Dalmatique** († 104 av. J.-C.), neveu du précédent. Consul en 119 av. J.-C., il fit la guerre aux Dalmates, obtint le triomphe, devint censeur en 115 et souverain pontife en 114.

CAECILIUS METELLUS (Quintus), dit **le Numidique** († v. 91 av. J.-C.), frère du précédent. Il étudia à Athènes sous Carnéade, fut questeur (126), tribun (121), édile (118), préteur (112), gouverneur de Sicile et consul (109). En Afrique, il battit Jugurtha au Muthul, fut remplacé par Marius, mais reçut les honneurs du triomphe (106). Censeur en 102, il lutta contre le parti populaire, échoua contre Marius aux élections consulaires (101), fut expulsé du sénat et exilé.

CAECILIUS METELLUS (Quintus) [130-64 av. J.-C.], fils du précédent. Sa piété filiale lui valut le surnom de **Pius.** Questeur en 97, tribun en 92, il se distingua dans la guerre Sociale. Il quitta l'Italie lors de la guerre civile (87) et rentra avec Sulla (83). Consul et gouverneur de Bétique en 80, il ne vint à bout de Sertorius et de Perpenna que grâce à Pompée (74-72). Il obtint les honneurs du triomphe. Il était, à sa mort, souverain pontife.

CAECILIUS METELLUS (Quintus), dit **Celer** († 59 av. J.-C.). Il combattit en Asie sous Pompée. Préteur en 63, il seconda Cicéron contre Catilina, reçut en 62 le gouvernement de la Gaule cisalpine, et devint consul en 60. Il mourut empoisonné, croit-on, par sa femme Clodia.

CAECILIUS METELLUS (Quintus), surnommé **Nepos** (*le Dissipateur*) [† Rome v. 55 av. J.-C.], frère du précédent. Il s'attacha au parti de Pompée. Caton, son collègue au tribunat, s'étant opposé à la mesure proposée par Metellus de rappeler Pompée avec son armée pour rétablir l'ordre, Metellus le chassa du Forum (janv. 62), mais dut bientôt lui-même se réfugier en Asie, près de Pompée. Il rentra en Italie avec ce dernier (déc. 62), devint préteur, consul (57), et favorisa le rappel de Cicéron, exilé.

CAECILIUS METELLUS (Quintus), surnommé **Creticus** († v. 55 av. J.-C.). Consul en 69, il conquit la Crète et s'y montra d'une dureté impitoyable. Pompée s'opposa à son triomphe, qu'il obtint cependant, mais au bout de trois ans (mai 62).

CAECILIUS METELLUS (Quintus), connu sous le nom de **Pius Scipio** († 46 av. J.-C.), petit-fils de Scipion Nasica, adopté par Metellus Pius. Préteur en 55, consul en 52, il servit le parti de Pompée, passa en Afrique après Pharsale, et se poignarda après la défaite de Thapsus.

CAECILIUS STATIUS, poète comique latin, d'origine gauloise (v. 219-166 av. J.-C.). Il vint à Rome, vraisemblablement comme esclave. La psychologie de ses personnages et la qualité de ses plaisanteries sont moins grossières que celles de son prédécesseur Plaute, mais n'atteignent pas encore à la finesse de Térence. De ses quarante comédies, imitées surtout de Ménandre, il ne reste guère que des fragments. Il jouissait dans l'Antiquité d'une grande réputation. Cicéron le mettait au premier rang des comiques.

CAECINA ALIENUS (Aulus), général romain (Vicence - † 79 apr. J.-C.). Lieutenant de Vitellius, il gagna pour lui, contre Othon, la bataille de Bédriac (69 apr. J.-C.). Il abandonna Vitellius pour Vespasien, conspira contre ce dernier et fut tué par Titus.

CAECINA PAETUS (Aulus), personnage consulaire, condamné à mort en 42 apr. J.-C. pour avoir conspiré contre l'empereur Claude. Arria, sa femme, se frappa la première d'un poignard et le lui tendit en disant : *Paete, non dolet* (Paetus, cela ne fait pas de mal).

CAECINA SEVERUS (Aulus), général romain, gouverneur de Méjie, il participa à la répression de la révolte pannonienne (6 apr. J.-C.). Lieutenant de Germanicus, il battit Arminius en 15.

CÆCOPEXIE n. f. Intervention chirurgicale consistant à fixer le cæcum.

CÆCOPLICATURE n. f. Intervention chirurgicale consistant à replier le cæcum sur lui-même, en vue d'en diminuer le volume.

CÆCOTOMIE n. f. Opération chirurgicale par laquelle on ouvre le cæcum.

CAECUBE, en lat. **Caecubus ager.** Géogr. anc. Plaine du Latium, aux confins de la Campanie, renommée pour ses vins.

CÆCUM [sekɔm] n. m. (lat. *caecus,* aveugle). Première portion du gros intestin.
— ENCYCL. Le *cæcum* est placé dans la fosse iliaque droite et constitue la moitié inférieure du côlon droit. Sa surface est parcourue par les trois bandelettes coliques qui se réunissent sur le bord interne de l'organe, là où prend naissance l'appendice vermiforme. Un peu plus haut vient s'aboucher l'iléon, qui s'invagine pour former la valvule de Bauhin.
Le cæcum peut être atteint de diverses maladies : tuberculose, cancer. Son inflammation est la typhlite*.

CÆCUM n. m. Malacol. V. CÆCIDÉS.

CAEDMON, poète anglo-saxon du VIIe s. Berger, il devint moine bénédictin au monastère de Whitby, et y mourut vers 680. On a attribué à Caedmon des paraphrases versifiées de la Genèse, de l'Exode et du livre de Daniel, ainsi qu'un poème sur la chute de l'homme et la descente du Christ en enfer. Mais le seul fragment authentique de son œuvre est un hymne cité par son biographe Bède le Vénérable.

Caeli enarrant gloriam Dei, citation lat. tirée des Psaumes (XVIII, 2), et qui signifie

Phot. Viollet, Anderson-Giraudon.

littéralement *Les cieux racontent la gloire de Dieu*, c'est-à-dire rendent un témoignage éclatant de la sagesse et de la puissance du Créateur.

CAELIUS ou **COELIUS.** Géogr. anc. Une des sept collines de Rome, au S.-E. du Palatin et à l'E. de l'Aventin. C'était surtout un quartier commerçant. Le Caelius est aujourd'hui, sous le nom de Latran, un quartier d'églises et de couvents (Saints-Jean-et-Paul, Saint-Etienne-le-Rond, Sainte-Marie-de-la-Navicella, etc.).

CAELIUS ANTIPATER (Lucius), historien, orateur et juriste romain, contemporain des Gracques. Auteur d'une histoire de la seconde guerre punique.

CAELIUS AURELIANUS, médecin de la secte des méthodistes, né, selon les uns, à Aria en Asie, selon d'autres, à Sicca en Afrique, et qui, d'après certains auteurs, vivait au IIe s., et suivant d'autres au Ve. Auteur de traités où l'on trouve des notions sur certains points obscurs de l'ancienne médecine : *Caelii Aureliani tardarum passionum libri V* (1529), et *Caelii Aureliani acutarum passionum libri III* (Paris, 1533).

CÆLOSTAT [se] n. m. (lat. *caelum*, ciel, et *status*, état). Appareil comportant essentiellement un miroir entraîné par un mouvement d'horlogerie, et permettant d'obtenir une image du ciel immobile dans le champ d'un instrument d'observation. (On écrit aussi CŒLOSTAT.)

— ENCYCL. Le *cælostat* se compose essentiellement d'un miroir qui tourne autour d'un axe parallèle à l'axe du monde, à une vitesse égale à la moitié de la vitesse de rotation de la Terre. L'image réfléchie d'une portion du ciel est alors fixe, mais dans une direction variable avec la valeur de la déclinaison* des astres observés. Cette image est reprise par un ou deux autres miroirs orientables, et est renvoyée dans une direction déterminée coïncidant avec celle d'une lunette d'observation, qui peut ainsi rester fixe (généralement horizontale ou verticale). L'emploi d'un cælostat est constant pour les observations faites sur le Soleil, la très grande quantité de lumière reçue rendant insensibles les pertes de lumière causées par les réflexions successives. On peut également utiliser un sidérostat*, mais le montage de cet instrument est beaucoup plus complexe et son emploi plus délicat.

CAELUM, nom lat. de la constellation du Burin*. Abrév. de *Caelum sculptorium* (au génit. : *Caeli ;* abrév. : [Cae]).

CAEN [kã], ch.-l. du Calvados, en Normandie, à 224 km de Paris et à 14 km de la mer, au confl. de l'Orne et de l'Odon ; 67 851 hab. (62 887 aggl.) [*Caennais*]. Cour d'appel. Université fondée en 1432. Ecole d'hydrographie.

Caen s'est développée dans la période contemporaine grâce au minerai de fer extrait et travaillé dans ses environs, exporté par son port situé sur le canal latéral à l'Orne, qui relie Caen à la mer (Ouistreham). La ville a beaucoup souffert de la guerre en juin 1944. Elle possède une centrale thermique et de nombreuses industries : fonderie, chaudronnerie, fabrique de cycles, industries du bâtiment, fabrique de filets, usines textiles (bonneterie, teillage du lin, filature), biscuiterie, minoterie, etc. Le port importe de la houille (les trois quarts des entrées), des bois, des hydrocarbures, des phosphates et des vins ; il exporte principalement du minerai de fer, des produits métallurgiques et du ciment. Patrie de J. Bertaux, Malherbe, Gaultier-Garguille, l'abbé de Boisrobert, J. de Segrais, P. D. Huet, P. Varignon, J. de Malfilâtre, L. de Pontécoulant, A. E. Choron, D. Auber, Faustin Hélie, L. Lecornu, et du général Kœnig. — L'arr. a 14 cant., 300 comm. et 204 770 hab.

La *campagne de Caen*, au relief calme et aux larges horizons, fait contraste avec les régions bocagères de l'ouest de la France : les champs labourés l'emportent de beaucoup sur les pâturages. Son soubassement est de calcaire jurassique : une couche donne des pierres blanches très renommées, qui servirent à la construction des monuments de l'ouest de la France, de la Tour de Londres et des cathédrales de Canterbury et de Cologne. On extrait le minerai de fer à May.

— Bx-arts. Une floraison de monuments anciens faisait de Caen une de nos villes d'art les plus renommées. Les bombardements de juin 1944 ont anéanti sa partie centrale, aujourd'hui reconstruite et dotée de perspectives modernes dans le quartier de la gare et l'ancien quartier Saint-Jean. Au S.-O. de la ville a été réservée une enclave de verdure, « la Prairie », utilisée pour les courses hippiques et les courses d'automobiles.

Caen possède deux magnifiques ensembles d'architecture monastique : l'abbaye aux Hommes, dont l'église Saint-Etienne, fondée par Guillaume le Conquérant au XIe s., ajoute aux deux grands clochers de sa façade la tour de sa croisée et les clochetons de son abside (le lycée Malherbe, contigu au sanctuaire, est logé dans les bâtiments conventuels du XVIIIe s., décorés de riches boiseries et de ferronneries de l'époque) ; l'abbaye aux Dames, fondée par la reine Mathilde, femme de Guillaume, comporte également une église romane, la Trinité, flanquée de deux tours décorées de colonnettes ; les constructions abbatiales, de style classique, ont été occupées par l'hôtel-Dieu. Les églises Saint-Jean et Saint-Pierre (époques flamboyante et Renaissance), très endommagées, sont conservées au milieu des quartiers neufs. Saint-Nicolas (époque romane) et Saint-Etienne-le-Vieux (XIVe s.) ont été désaffectées ; Saint-Sauveur rassemble deux nefs des XIVe et XVIe s. ; Notre-Dame-de-la-Glorielle illustre le style jésuite. L'hôtel d'Escoville, édifié en 1538, a été presque complètement détruit en 1944, tandis que les hôtels de Than, de Colomby et deux vieux logis de la rue Saint-Pierre étaient épargnés. Le château, remontant à Guillaume le Conquérant, a été très dévasté. Au N. de la ville ont été construits les nouveaux bâtiments de l'université, que les architectes Bernard et Hur ont conçus sur un plan moderne, adapté au paysage. (→ Biblio.)

— Hist. Caen ne remonte qu'au Moyen Age et s'est développée du jour où Guillaume le Conquérant y construisit le château et y fonda deux grandes abbayes. Prise et pillée par les Anglais en 1346 et en 1417, délivrée en 1450 par le connétable de Richemont, Caen reprend toute son activité au XVIe s., où ses armateurs envoyaient des navires sur les côtes de Guinée et en Amérique. Au XVIIe et au XVIIIe s., Caen entre en décadence : le port s'ensable, et l'Orne est impraticable. Sous la Révolution, la ville est un point de ralliement des « fédéralistes » ; Charlotte Corday y vécut, et c'est de Caen qu'elle partit pour assassiner Marat. En 1811, Napoléon Ier décrète la construction du canal, qui fut entrepris et achevé sous la monarchie de Juillet. Les trois cinquièmes de la ville ont été ravagés pendant la bataille de Normandie en 1944 : 60 p. 100 des maisons ont été complètement détruites, 35,5 p. 100 endommagées (v. NORMANDIE [*bataille de*]). La partie la plus ancienne a été anéantie et la plupart des monuments ont été gravement touchés. Aujourd'hui, la ville est en grande partie reconstruite. (→ Biblio.)

Caen (MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE), musée classé, qui comprend notamment un ensemble de peintures du XVIIe s., ainsi que *la Vierge et l'Enfant* de Roger Van der Weyden, le

cælostat de l'observatoire de Meudon

Portrait de Mme Vigée-Lebrun par Boucher, et *le Mariage de la Vierge* par le Pérugin.

Caen (DENTELLE DE), dentelle analogue à la dentelle de Bayeux. Elle est utilisée pour les parures de mariées.

Caen (À LA MODE DE) loc. adv. Se dit d'une manière d'accommoder les tripes. (V. TRIPES.)

Caen à la mer (CANAL DE), ou **canal d'Ouistreham,** canal latéral à l'estuaire de l'Orne (r. g.), entre Caen et la mer, aboutissant à Ouistreham ; 14 km ; accessible aux navires tirant 5,2 m.

CAENEUS. V. CAINEUS.

CÆNIS [senis] n. m. Ephémère de petite taille, grisâtre, dont les larves rampent dans la vase du bord des rivières. (Type de la famille des *cænidés*.)

CÆNOGENÈSE [se] ou **CÉNOGENÈSE** n. f. (gr. *kainos*, nouveau, et *genesis*, formation). Biol. Production de caractères nouveaux.

— ENCYCL. Une série d'individus appartenant à la même espèce et issus des mêmes parents présentent entre eux de petites différences qui constituent des variations par rapport au type primitif des parents. Elles représentent la cænogenèse.

CÆNOGÉNÉTIQUE [se] ou **CÉNOGÉNÉTIQUE** adj. Biol. Se dit de caractères d'origine récente.

CÆNOPTERA [se] n. f. (gr. *kainos*, nouveau, et *pteron*, aile). Longicorne au corps grêle, à élytres courts, à cuisses fines, épaissies progressivement en massue. (*Cœnoptera minor* se développe dans les abiétinées ; *C. umbellatorum* recherche les arbres fruitiers. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CAERDYDD. V. CARDIFF.

CAERE. V. CERVETERI.

CAERLEON, village de Grande-Bretagne, dans le sud du pays de Galles ; 3 400 hab. Il est construit sur le site du camp romain d'Isca, édifié à la fin du Ier s. apr. J.-C. et occupé par la 2e légion *Augusta*, qui surveillait les Silures et les Ordovices belliqueux du pays de Galles. Au Moyen Age, la légende fit de l'amphithéâtre romain la « Table ronde » du roi Arthur.

CAERMARTHEN. V. CARMARTHEN.

CAERNARVON ou **CARNARVON,** v. et port de Grande-Bretagne, dans le nord-ouest

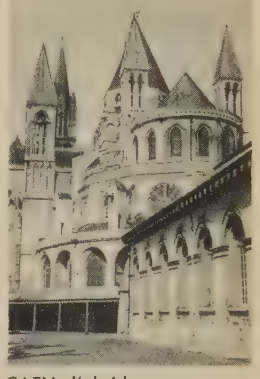

CAEN, l'abside de l'église Saint-Étienne

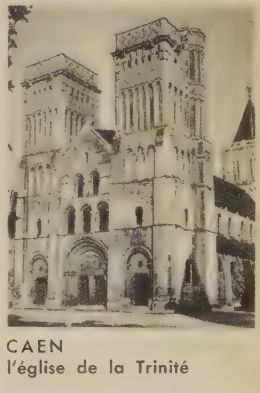

CAEN l'église de la Trinité

reconstruction de CAEN (après 1945)

Blason de CAEN

De gueules au château donjonné d'une tour crénelée d'or, le tout ouvert, ajouré et maçonné de sable

Phot. Observatoire de Meudon, Roubier, Durandaud.

CAFAGGIOLO
« Saint Georges terrassant le dragon »
Louvre

du pays de Galles (Caernarvonshire), sur le détroit de Menai ; 8 900 hab. Château des XIIIe et XIVe s., où naquit Edouard II. Centre d'excursions. — La *baie de Caernarvon* s'ouvre sur le canal Saint George, entre l'île d'Anglesey et la péninsule de Lleyn.

CAERNARVONSHIRE, comté de Grande-Bretagne, à l'extrémité N.-O. du pays de Galles ; 124 100 hab. Ch.-l. *Caernarvon*.

CAERPHILLY, v. de Grande-Bretagne, dans le sud du pays de Galles (Glamorganshire) ; 35 200 hab. Ruines d'un château du XIIe s. Mines de houille.

CÆSALPINIA [sezal] n. m. (de *A. Césalpin* [1519-1603], botaniste italien). Arbre ou arbuste de l'ordre des légumineuses, dont plusieurs espèces sont cultivées sous les tropiques comme ornement. (Plusieurs espèces américaines donnent d'excellents bois commerciaux [*cochenille, pernambouc*]. Une espèce, *Cæsalpinia Japonica,* est cultivée en plein air dans la région parisienne ; d'autres espèces sont cultivées en serre. Le genre sert de type à la famille des *césalpiniacées*.)

CÆSIE [sezi] n. f. Liliacée ornementale d'Australie et d'Afrique australe, parfois cultivée en Europe.

CÆSINE ou **CÉSINE** n. f. Hydroxyde de cæsium, de formule CsOH. (C'est une base analogue à la soude, mais encore plus forte.)

CÆSIUM ou **CÉSIUM** [zjɔm] n. m. (du lat. *caesius,* bleu, parce que son spectre contient deux raies de cette couleur). Métal alcalin, analogue au potassium.

— ENCYCL. Le cæsium est l'élément chimique de numéro atomique 55 et de masse atomique Cs = 132,91. Il a été découvert en 1860, en même temps que le rubidium, par Bunsen et Kirchhoff, grâce à l'analyse spectrale. C'est un métal mou, jaune pâle, de densité 1,9, fondant à 28 °C et bouillant à 670 °C. C'est le plus électropositif de tous les éléments naturels ; il s'oxyde très facilement et décompose l'eau à froid, avec production d'hydrogène et de cæsine CsOH, hydroxyde caustique. Il est univalent dans ses composés ; ses sels sont isomorphes de ceux du potassium. On le trouve en petite quantité dans certaines eaux minérales, dans le lépidolithe, la triphylline, le pollux de l'île d'Elbe. On peut le préparer en décomposant par le calcium, dans le vide, son chlorure fondu, et en distillant le métal brut obtenu. Il est employé dans la fabrication de certaines cellules photoélectriques.

CAESONIA, Romaine qui plut à Caligula. Il eut d'elle une fille dont la férocité précoce attestait l'origine. Elle fut assassinée avec Caligula.

CAETANI, famille italienne, illustre à partir du XIIe s. La principale branche, fixée à Anagni, se scinda au XVe s. en deux lignées, dont l'une servit le pape et l'autre le royaume de Naples. Ses principaux membres sont : BENEDETTO (Anagni v. 1235 - Rome 1303), qui devint pape sous le nom de Boniface* VIII ; — ROFFREDO († 1296), frère du précédent, qui reçut le comté de Caserte ; — PIETRO († 1307), fils du précédent, qui étendit les possessions de la famille dans le Latium méridional et la Campagne romaine ; — ONORATO (1337-1408), comte de Fondi, qui fut l'un des artisans de la conspiration qui est à l'origine du grand schisme d'Occident ; — PIETRO (fin du XVIe s.), duc de Sermoneta, qui commanda, lors de la Ligue*, l'armée pontificale envoyée par Grégoire XIV pour soutenir la commune de Paris ; — ONORATO (fin du XVIe s.), duc de Sermoneta (1586), qui se distingua à la bataille de Lépante (1571) ; — MICHELANGELO, duc de Sermoneta, homme politique et écrivain (Rome 1804 - *id.* 1882), qui fut ministre de la Police à Rome en 1848, présenta au roi, en 1870, les résultats du plébiscite romain et fut élu député peu après ; — ONORATO, prince de Teano et duc de Sermoneta, homme politique (Rome 1842 - *id.* 1917), fils du précédent, député, puis ministre des Affaires étrangères en 1896, qui instaura une politique de rapprochement avec la France et devint sénateur en 1900 ; — LEONE, orientaliste et historien (Rome 1869 - Vancouver 1935), qui étudia les origines de l'Islām avec un remarquable sens critique et publia dix volumes des *Annali dell' Islām* (1904-1926) ; — GELASIO, duc de Sermoneta, ingénieur des mines (Rome 1877 - *id.* 1934), député de 1921 à 1924, ambassadeur aux Etats-Unis en 1922, sénateur en 1934, qui publia les *Documenti dell' Archivio Caetani*.

CAETÉ, v. du Brésil (Minas Gerais), à l'E. de Belo Horizonte ; 4 700 hab. Métallurgie.

CAF (expression abréviative commerciale, formée des initiales des mots *coût, assurance, fret*). Vente maritime dans laquelle le prix convenu comprend, outre le coût de la marchandise, celui du transport jusqu'au port de destination, assurance comprise. (On dit aussi *cif,* expression abréviative formée des initiales des mots anglais *cost, insurance, freight*.)

— ENCYCL. Les règles de la Chambre de commerce internationale définissent de façon très précise les obligations qu'impose la vente *caf* au vendeur et à l'acheteur. Le fret étant à la charge du vendeur, ce dernier doit conclure un contrat pour le transport de la marchandise et supporter les risques qu'elle court jusqu'au moment où elle a passé le bastingage du navire au départ. Enfin, il doit régler tous les frais d'emballage, des opérations de vérification et des formalités à remplir pour charger la marchandise à bord, ainsi que tous les droits et taxes à acquitter pour la sortie de celle-ci. Il doit conclure auprès d'une compagnie de bon renom un contrat d'assurance couvrant les risques habituels et garantissant à l'acquéreur une indemnité égale au prix de revient des marchandises à destination. De son côté, l'acheteur doit supporter tous les risques que peut courir la marchandise à partir du moment où elle a passé le bastingage du navire au port d'embarquement. Lors de son arrivée, il doit la recevoir et régler, à l'exception du fret, tous les frais et dépenses encourus pour elle pendant son transport par mer jusqu'au port de destination, ainsi que tous les frais de déchargement ou de mise à quai, à moins que ces frais ou dépenses n'aient été expressément compris dans le fret. Enfin, il doit supporter les droits de douane et toutes autres taxes exigibles lors et du fait de l'importation. L'embarquement rend le vendeur créancier du prix et l'acquéreur propriétaire de la marchandise, qui peut donc être revendue en cours de route.

CAFAGGIOLO, centre de céramique, en Toscane, dès le XVe s. Les faïences de Cafaggiolo sont décorées de personnages, avec parfois des inscriptions ; les bleus et les orangés ont un grand éclat.

CAFARD n. m. et adj. (ar. *kāfir,* qui n'a pas la foi). Hypocrite, faut dévot ou bigot ridicule : *Je vis un jeune homme pâle, l'air mélancolique, toujours les yeux baissés, sentant déjà son cafard* (Mérimée). ‖ *Par extens.* et *fam.* Celui qui dénonce hypocritement.

CAFARD n. m. Nom usuel de la blatte. ‖ *Fam.* Découragement, idées noires : *Donner le cafard. Avoir le cafard.*

CAFARDAGE n. m. Action, habitude de cafarder : *Ils remplirent leur « Mercure » du plus plat cafardage* (Rousseau).

CAFARDER v. intr. Faire le cafard.
◆ V. tr. Arg. scol. Dénoncer.

CAFARDEUX, EUSE adj. *Fam.* Qui donne le cafard : *Temps cafardeux.*
◆ Adj. et n. Pessimiste.

CAFARDISE n. f. Caractère du cafard ; action ou parole de cafard : *La vraie dévotion ne comporte aucune cafardise.*

CAFASSO (saint Joseph). V. JOSEPH CAFASSO (*saint*).

CAFÉ n. m. (ital. *caffè,* empr. à l'ar. *qahwa,* prononcé à la turque *kahvé*). Graine du caféier : *Café Bourbon. Café Martinique.* ‖ Infusion préparée avec les grains de caféier, brûlés et moulus : *Boire du café. Prendre son café.* ‖ *Café noir,* infusion ordinaire de café (se dit par opposition à la préparation suivante). ‖ *Café crème, café au lait,* infusion de café noir, à laquelle on ajoute de la crème ou du lait. ‖ Etablissement où l'on consomme du café, des liqueurs, etc. : *L'idée d'aller au café me dégoûtait* (Flaubert). ‖ Personnes réunies dans cet établissement : *Les acclamations de tout un café.* ‖ Moment où l'on prend le café, après un repas : *Convive qui n'arrive qu'au café.* ‖ Couleur sombre, d'un brun presque noir.

— LOC. FAM. *C'est un peu fort de café,* c'est une chose étrange, inouïe, un procédé intolérable, une assertion étrange.

— Bot. Nom donné quelquefois au caféier.
— Comm. *Café de figues,* falsification du café naturel, obtenue avec des figues torréfiées, puis moulues.
— Variét. *Café chantant,* café dans lequel des chanteurs ou des musiciens se faisaient entendre. ‖ *Café-concert,* théâtre dans lequel les spectateurs pouvaient fumer, boire et circuler, et dont le programme comportait surtout des tours de chant, des numéros acrobatiques, des pantomimes, des ballets, des revues, etc. (Les plus célèbres cafés-concerts étaient l'*Eden-Concert,* la *Scala,* l'*Alcazar, Ba-ta-clan,* etc.)
◆ Adj. invar. *Couleur café, café au lait,* couleur du café (brun presque noir) ou du café au lait (beige soutenu).
— ALLUS. LITTÉR. ***Racine passera comme le café,*** jugement attribué à tort à Mme de Sévigné, qui avait seulement dit, en 1672 : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé ; *ce n'est pas pour les siècles à venir* » ; puis, quatre ans après, à sa fille : « Vous voilà donc bien revenue du *café ;* Mlle de Méri l'a aussi chassé. » Voltaire rapproche les deux phrases dans son *Siècle de Louis XIV,* et c'est d'après lui que Laharpe donna à l'idée sa forme brève et incisive.
— ENCYCL. Géogr. et Industr. Le *café* se répandit dans tout l'Orient à partir du XVe s. Introduit en France en 1643, ce ne fut qu'en 1669 qu'on en fit usage à Paris, malgré l'avis des médecins : ceux-ci pensaient qu'il déterminait de graves maladies et rendait les hommes inaptes à la génération. D'abord décoction, le café fut servi en infusion à partir du règne de Louis XV.
Plus des trois quarts de la production viennent de l'Amérique du Sud, et le Brésil à lui seul produit plus de la moitié du total mondial (1 370 000 t) ; il est suivi par la Colombie (400 000 t env.), les Etats de l'Amérique centrale et les Antilles (300 000 t env.), les Etats de la Communauté, en Afrique occidentale, le Mexique, l'Angola, l'Ethiopie et Madagascar.
Le café renferme de la caféine* à l'état de combinaison organique (chlorogénate). La torréfaction a pour but de développer l'arôme du café par la production d'une huile essentielle : la caféone. Sous le nom de *café décaféiné,* on désigne des produits partiellement privés de caféine, au moyen de solvants organiques qui n'en altèrent pas le parfum.
Le café est soumis à un grand nombre de sophistications, même à l'état de grains. On cherche à donner aux grains, soit cueillis trop tôt, soit altérés, l'aspect, la couleur des grains des espèces recherchées. Mouillés, par introduction d'eau dans le brûloir, un peu avant la fin de la torréfaction, les cafés augmentent de poids, la vapeur d'eau pénétrant facilement dans les graines.
L'enrobage consiste à ajouter dans le brûloir des graisses, du sucre, de la mélasse ; pendant la torréfaction, les grains se recouvrent d'une couche légère de ce mélange, et leur poids en est augmenté.
Le grain de café brûlé est légèrement élastique, dur et croquant. La poudre projetée dans l'eau surnage, et les impuretés tombent au fond du vase, en colorant l'eau en jaune, ce qui permet de déceler les fraudes. (→ Biblio.)
— Mœurs et cout. *Cafés publics.* Il y eut à La Mecque, au XVe s., des *maisons de café,* dont la mode se répandit en Egypte, puis en Turquie et en Europe, en passant par Venise (1690). Le premier café français apparut à Marseille (1654). En 1672, à Paris, sur l'emplacement du marché Saint-Germain actuel, un certain Pascal, qui se disait Arménien, ouvre une « maison de café » semblable à celles qu'il avait vues à Constantinople. Peu après, il transfère son établissement sur le quai de l'Ecole (auj. quai du Louvre).
Quelques années plus tard, un autre Arménien, le sieur Maliban, ouvre une maison de café rue de Buci, près du jeu de paume de Metz. Il y vend du café et des pipes. Grégoire, son garçon de boutique, lui succède et s'établit rue Mazarine. En 1689, quand la Comédie-Française se transporta rue des Fossés-Saint-Germain (auj. rue de l'Ancienne-Comédie), Grégoire s'y installa.
Le véritable créateur des cafés parisiens est le gentilhomme palermitain Francesco Procopio dei Coltelli. En 1702, il ouvre un établissement rue de Tournon. Puis il en achète un autre rue des Fossés-Saint-Germain, en face de la Comédie-Française, le fait décorer

Phot. Arch. phot.

de tapisseries, de grands miroirs, de lustres, de tables de marbre. Le succès venu, Procopio francise son nom et devient François-*Procope* Couteau. Son fils Alexandre lui succède.

Vers la fin du règne de Louis XIV, gens de qualité, bourgeois, femmes coquettes, abbés de Cour, officiers, nouvellistes, provinciaux, étrangers, aventuriers de toute sorte fréquentent les cafés. Ceux-ci se multiplient sous la Régence. En 1716, il y en a plus de trois cents dans la capitale.

Au cours de la première moitié du XVIIIe s. le café, à Paris, « détrône » le cabaret*. Sous la Régence, le cardinal Dubois y interdit les discussions d'idées et les jeux. En Allemagne et en Hollande, on y fume. Durant les dernières années de Louis XV et jusqu'en 1789, les cafés seront soumis à des règlements de police très sévères. Fermeture à 9 heures du soir en hiver, à 10 heures en été. Interdiction d'y admettre femmes de débauche, soldats, vagabonds, mendiants, et de servir à boire les dimanches et jours de fêtes pendant le service divin. Aux approches de la Révolution, des ordonnances reculent d'une heure la fermeture du soir. Elles sont muettes sur l'interdiction, rétablie sous la Restauration, de servir quoi que ce soit de 8 heures à midi, les dimanches et les jours de fête religieuse. L'ordonnance du 18 novembre 1814 limite cette prescription aux agglomérations de moins de 5 000 habitants.

Sous Louis-Philippe, les amateurs de café se gardent de fréquenter les *estaminets*, lieux publics, dit le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1835), où s'assemblent des buveurs, des fumeurs, et qu'on nomme aussi *tabagies*. Mais, si l'on en croit l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-1844), les gens graves, les personnes de bonne compagnie vont au café pour y lire les journaux et y rencontrer des amis.

Alors qu'en 1788, à Paris, le nombre des limonadiers s'élève à 1 800 (ils débitent de la bière et de l'eau-de-vie, et l'on ne compte point ici les cabaretiers et les marchands de vin), les cafés proprement dits ne sont pas plus de 600 à 700. Dans ceux du Palais-Royal, les hommes de lettres vont bientôt céder la place aux hommes politiques. Dès 1789, *le Caveau* devient le rendez-vous des Fédérés. De son côté, *le Valois* accueille leurs adversaires, les Feuillants. Quant aux Enragés, ils se réunissent au *café Mécanique*, puis au *café de Foy* (fondé sous Louis XVI) et au *Corazza*. En 1805, le Palais-Royal s'enrichit d'un nouveau café, le *Lemblin*, où généraux, gens de lettres et compositeurs de musique se retrouvent.

En 1813, le *café Montansier* s'installe dans le local même du théâtre Montansier. Il disparaîtra après les Cent-Jours. Rue Saint-Honoré, non loin du Palais-Royal, s'était ouvert, sous le premier Empire, le *café du Bosquet*. Peu après, le propriétaire de cet établissement, Romain, et la belle Mme Romain, se trouvant à l'étroit, ouvrent au Palais-Royal le *café des Mille Colonnes*, près du *café de Foy*, qui prospérera durant tout le second Empire.

Vers le milieu du XIXe s., le Palais-Royal ne connaît plus cette animation qui attirait Parisiens et étrangers. La suppression, en 1836, des maisons de jeux, le départ, pour d'autres Cythères, de ses galantes promeneuses contribuèrent à vider la plupart des cafés du Palais-Royal. Non loin de là, au café de *la Régence*, Bonaparte, puis Alfred de Musset vinrent jouer aux échecs.

café Tortoni en 1856; lithographie d'Eugène Girard, *cabinet des Estampes*

Au Boulevard (boulevard Montmartre et boulevard des Italiens), on n'avait que l'embarras du choix entre le *café Véron*, somptueusement décoré, le *café Cardinal*, le *Tortoni*, le *Helder*, le *café des Variétés*, le *Madrid*. Rue Le Peletier, non loin de l'Opéra, se trouvait *le Divan* (1837-1859), très fréquenté. Alors qu'il était interdit de fumer dans les cafés du Palais-Royal, écrivains, artistes, journalistes, chefs d'école et bohèmes pouvaient, dans la fumée des pipes, vider des chopes à la *brasserie des Martyrs*, située à l'angle des rues Bréda et Navarin. De même au Quartier latin, à la *brasserie Andler*, rue Hautefeuille, au *café Mariage*, rue des Quatre-Vents, au *café Tabourey*, rue de Vaugirard, près de l'Odéon. On n'était pas moins libre au *café Voltaire*, place de l'Odéon — mais on n'y fumait pas —, au *Procope*, où les étudiants se réservaient le premier étage. Rue Vavin, le *café Genin* connut la vogue parce qu'il était décoré de dessins et de peintures de jeunes artistes. Sous le second Empire, les cafés-restaurants à la mode sont notamment le *café Anglais*, *la Maison d'or* et le *café Riche*. Parmi les cafés fréquentés par les artistes vers la fin du second Empire et durant les années qui suivirent la guerre de 1870-1871, il faut signaler le *café Guerbois*, situé à Paris, avenue de Clichy.

Sous la IIIe République, les cafés littéraires et artistiques de Paris seront nombreux. Citons *Aux Deux Magots* et la *brasserie Lipp*, boulevard Saint-Germain, *la Rotonde*, *le Dôme* et *la Coupole* à Montparnasse. En 1960 il y a plus de 11 000 cafés, bars et brasseries dans la capitale.

CAFÉ FILHO (João Fernandes), homme d'Etat brésilien (Natal, Rio Grande do Norte, Brésil, 1899). Fondateur de journaux, il combattit la corruption et dirigea le coup d'Etat qui porta au pouvoir Getulio Vargas (1930). Membre et député du Parti social progressiste (1934-1937), il se retira en Argentine jusqu'en 1939. Membre de l'opposition jusqu'en 1950, il revint alors au pouvoir comme vice-président de la République, aux côtés de Getulio Vargas, à qui il succéda à la présidence de la République (1954-1955). Il dut faire face à de nombreuses difficultés, dues surtout à la mévente du café brésilien sur le marché nord-américain, et qui furent en partie la cause des troubles qui éclatèrent au Brésil à la suite de l'élection du nouveau chef de l'Etat, le président Kubitschek (fin 1955).

CAFÉIER n. m. (de *café*). Plante de la famille des rubiacées, qui donne le café. (Les caféiers représentent une vingtaine d'espèces, dont la principale est le caféier d'Arabie [*Coffea Arabica*].)

— ENCYCL. Le *caféier* est un arbuste dont la hauteur atteint en moyenne 7 à 8 m. Ses fleurs sont blanches et d'odeur agréable. Le fruit (communément *cerise*) est une sorte de drupe contenant deux noyaux minces, de consistance parcheminée, convexes sur leur face interne qui regarde le noyau opposé. Ils enveloppent chacun une graine de même forme (*grain de café* ou *fève*), qui porte un sillon sur sa face plane et contient un albumen corné.

La récolte du café se fait en deux ou trois fois : les drupes intactes constituent le *café en cerises;* réduites aux noyaux, elles forment le *café en parches;* les graines dépouillées de leurs noyaux donnent le *café décortiqué;* il est dit *pelliculé* quand elles sont encore pourvues de leur tégument, et *nu* quand celui-ci a été détruit par le frottement. On se débarrasse de la pulpe du fruit soit par dessiccation à l'air libre, soit en laissant les cerises fermenter à l'humidité, soit (ce qui est préférable) en *grageant* le café, c'est-à-dire en soumettant les cerises à l'action de moulins spéciaux qui déchirent la pulpe, puis en entraînant les débris par un lavage à l'eau courante. On sèche ensuite les grains dans une étuve à 25 °C, jusqu'à ce qu'ils éclatent sous la dent; 100 kg de cerises fournissent environ 15 kg de café marchand. Le café de bonne qualité offre une couleur verdâtre; il contient des corps gras, du glucose, un acide libre (acide cafétannique), des essences aromatiques, des substances minérales, enfin un principe azoté, la *caféine*. La torréfaction du

café
« Aux Deux Magots »
en 1960

café développe un principe aromatique qui lui communique son arôme spécial.

Le caféier est originaire de l'Abyssinie, du Soudan et de toute l'Afrique équatoriale, d'où il aurait été transporté, au XIVe ou au XVe s., dans le Yémen, aux environs de Moka; de là, sa culture s'est progressivement étendue aux Indes, à l'île Bourbon, puis au Nouveau Monde (Brésil, Guyane, Antilles, etc.). Le caféier arabique est cultivé surtout en Amérique intertropicale, et aussi dans les régions tropicales de l'Ancien Monde, en altitude. De nombreux ennemis s'attaquent au caféier (anguillules, borers, punaises, larves de lépidoptères, pucerons). Certaines maladies fongiques (trachéomycose, rouille, pourridiés) ont occasionné des dégâts importants dans les plantations d'Amérique et d'Afrique.

CAFÉIÈRE ou **CAFÉRIE** n. f. Terrain planté de caféiers.

CAFÉIFORME adj. Se dit d'une infusion semblable à celle du café.

CAFÉINE n. f. Chim. Uréide du groupe de la purine, extrait du café par Runge en 1820. (Syn. TRIMÉTHYLXANTHINE 1-3-7.)

— ENCYCL. Chim. La *caféine* se rencontre dans le café (1 à 2 p. 100), le thé (1 à 3 p. 100), la kola (2 à 2,5 p. 100). On la retire du café ou du thé par extraction au chloroforme, après avoir libéré la base par l'ammoniaque ou la chaux. La caféine cristallise en aiguilles soyeuses de formule $C_8H_{10}N_4O_2$, H_2O. Elle se déshydrate à 100 °C et fond alors vers 230 °C. Elle est sublimable sans décomposition. Elle se dissout dans 70 parties d'eau froide ou 10 parties d'eau bouillante. Elle forme des sels avec les acides. Sa saveur est amère.

La caféine, étant un homologue supérieur de la *théobromine* et de la *théophylline*, peut être obtenue synthétiquement par méthylation de ces bases.

— Pharm. La *caféine* est un tonique et un stimulant du système nerveux central, des muscles (cœur) et un diurétique. Elle augmente donc l'activité cérébrale, mais son abus provoque l'arythmie cardiaque, l'insomnie, la céphalée. En thérapeutique, on l'emploie comme stimulant. On tend à lui substituer aujourd'hui les amines* de réveil.

CAFÉIQUE adj. (de *café*). Se dit de l'acide 3-4-dihydroxycinnamique, de formule

$$(HO)_2C_6H_3 - CH = CH - CO_2H,$$

fondant à 213 °C, rencontré dans la ciguë.

CAFÉISME n. m. Intoxication aiguë ou chronique par abus du café.

pépinière de caféiers au Brésil région de São Paulo

café Procope en 1839 lithographie de J.-J. Champin *cabinet des Estampes*

caféier en fleur au Cameroun

Phot. Larousse, Bibl. nat., Atlas-photo, Office du Brésil.

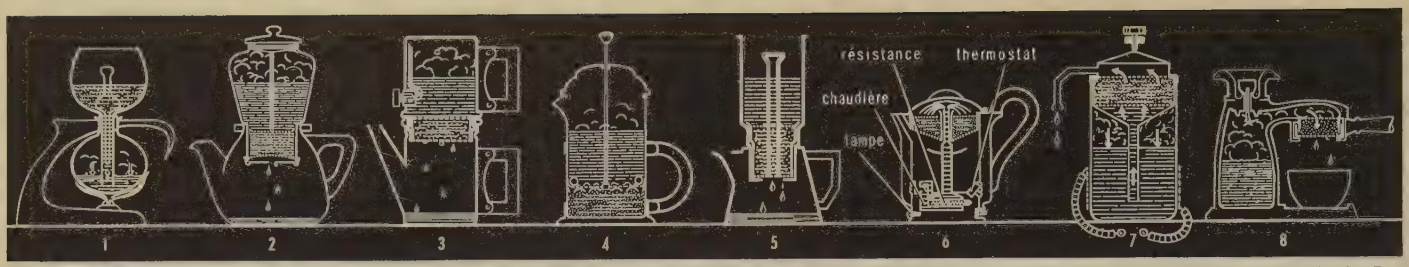

Cafetières : 1. A pression et décompression; 2. Avec filtre et tamis; 3. Réversible; 4. Avec plaque filtrante; 5. Avec godet-filtre; 6. Dite « lessiveuse »; 7. Electrique, type « percolateur »; 8. Pour café à la vapeur.

cafetan, portrait du chevalier de Vergennes par Antoine de Favray *coll. comte de Vergennes*

Jean-Jacques CAFFIERI buste de Piron *bibl. Sainte-Geneviève*

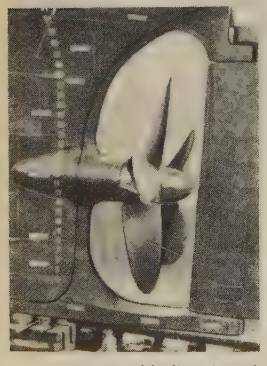

cage d'hélice (mar.)

CAFÉONE n. f. Principe aromatique du café, qui se développe lors de la torréfaction.

CAFETAN ou **CAFTAN** n. m. (arabo-persan *khaftān* ou *qaftān*). Robe des Orientaux, doublée de fourrure.

CAFÉTERIE n. f. Lieu public où l'on servait du café, des boissons chaudes, etc. (vieilli) : *Le cafetier voulait lui faire du café ou une tisane à la caféterie* (Proust).

CAFETIER, ÈRE n. Celui, celle qui tient un café.

CAFETIÈRE n. f. Appareil conçu pour obtenir une bonne infusion de café. || Verseuse du service à café. || Appareil électrique servant à la fois de cafetière et de verseuse. || *Pop.* Tête.

— ENCYCL. L'invention de la *cafetière* suivit de peu l'introduction du café en Europe; le XVIIe s. utilise des *verseuses* et non pas des appareils à faire le café. Louis XV, on le sait, ne dédaignait pas de préparer lui-même son café; en une seule année (1754-1755), il acheta trois cafetières à Lazare Duvaux : elles étaient d'or ciselé, munies de réchauds d'acier bruni et d'une lampe à esprit-de-vin. Toutes celles que cette époque a produites : à manche, à anses, à robinet, en or, argent, étain, faïence, sont exquises de forme. Ce sont les plus recherchées.
La cafetière moderne de ménage se compose d'un récipient verseur et d'un autre, fermé par une ou deux plaques perforées, recevant la mouture de café et jouant le rôle de filtre. Suivant les modèles, le « filtre » se trouve placé au-dessus de la verseuse ou immergé dans celle-ci. Certaines cafetières sont conçues selon le principe du percolateur; d'autres ont un dispositif spécial qui permet de faire le café à la vapeur.

CAFFA n. f. Toile de coton peinte de diverses couleurs, importée du Bengale en Europe au XVIe s., et employée en garnitures de lits et tentures.

CAFFA. V. FEODOSSIA.

CAFFA, prov. d'Ethiopie. V. KAFFA.

CAFFARELLI, famille italienne, établie au XVIIe s. dans le Languedoc, à Montpellier, puis au château du Falga, près de Villefranche-de-Lauragais. Principaux membres : LOUIS, général français (le Falga 1756 - Saint-Jean-d'Acre 1799), qui participa à la campagne d'Orient; — CHARLES (le Falga 1758 - *id.* 1826), l'un des meilleurs préfets de l'Empire; — FRANÇOIS (le Falga 1766 - Leschelle, Aisne, 1849), général d'Empire, aide de camp de Napoléon; il participa à de nombreuses campagnes et fut vainqueur à Saragosse, à Bilbao et à Burgos.

CAFFARELLI (Gaetano MAJORANO, dit), castrat italien (Bitonto, Bari, 1710 - Naples 1783). Elève de Porpora et de Gizzi, sa carrière fut une suite de triomphes, comme sopraniste, en Italie et en Europe.

CAFFART et **CAFFARD** n. m. Tissu de la nature des damas, fait tout soie ou tramé fil ou laine.

— ENCYCL. Jusqu'au XVIIe s., les *caffarts* ou *damas caffarts* semblent avoir été faits de soie; mais, à partir de cette époque, le fil et la laine prédominent. C'est à cette époque que l'on commença à les manufacturer en France. En 1690, le véritable damas caffart était tout de fil; le caffart ordinaire, qui venait de Flandre, était tramé de fil avec la chaîne de soie.

Caffè (IL) [*le Café*], revue publiée à Milan, de 1764 à 1766, par Beccaria, les frères Verri et plusieurs autres écrivains : traitant de sujets très divers, elle reflétait l'esprit philosophique de certains milieux littéraires.

CAFFETIN n. m. et adj. Espèce de sucre brut que l'on importait autrefois d'Orient.

CAFFIAUX (dom Philippe Joseph), bénédictin de Saint-Maur (Valenciennes 1712 - Saint-Germain-des-Prés 1777). Collaborateur de dom Grenier pour *l'Histoire générale de Picardie,* auteur d'un *Trésor généalogique* relatif aux grandes familles de France (1777) et peut-être d'une *Défense du beau sexe* (1753).

CAFFIERI (les), famille de sculpteurs d'origine italienne. L'ancêtre, PHILIPPE (Rome 1634 - Paris 1716), vint en France en 1660. — Un de ses fils, JACQUES (Paris 1678 - *id.* 1755), fut fondeur-ciseleur. — PHILIPPE II (Paris 1714 - *id.* 1774), fils de Jacques, fut également sculpteur et fondeur. On cite son crucifix et ses chandeliers d'argent du maître-autel de la cathédrale de Bayeux (1771), ainsi que son chandelier pascal de cuivre ciselé (1771) pour la cathédrale de Clermont-Ferrand. — JEAN-JACQUES (Paris 1725 - *id.* 1792), frère du précédent, fut élève de son père et de J.-B. Lemoyne. Grand prix de sculpture en 1748, reçu à l'Académie royale en 1759, il fait figure d'attardé, sous Louis XVI, en raison de son goût persistant pour le baroque berninesque. Ce n'est pas à ses statues de saints pour les chapelles du dôme des Invalides, ni même à ses statues de *Corneille* et de *Molière* qu'il doit sa juste renommée; il est, avant tout, un des plus remarquables bustiers de la seconde moitié du XVIIIe s. : *Helvétius* (musée de Berlin); *Rameau, Lully* (foyer de l'Opéra); *Piron, Thomas et Pierre Corneille, Molière* (foyer de la Comédie-Française); *J.-B. Rousseau, Rameau* (musée de Versailles); *Rotrou* (musée de Rouen). En se servant de documents parfois médiocres, il parvint à donner à des personnages disparus, et qu'il n'avait pas connus, un visage aussi animé que celui de ses portraits d'après nature.

CAFFIN (François), ferronnier parisien. Il exécuta, en 1714, d'après les dessins de Robert de Cotte, la grille, détruite en 1793, du chœur de Notre-Dame de Paris. Des estampes de Nicolas Bonnard en conservent le souvenir.

CAFFÛT n. m. Eclat de métal provenant de projectiles ou autres objets brisés. (Vx.)

CAFIUS [fjys] n. m. Staphylin vivant sous les algues échouées au bord de la mer. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

CAFOUILLAGE n. m. *Pop.* En sport, manquement aux règles et jeu désordonné. || Désordre; efforts désordonnés et inefficaces.

CAFOUILLER v. intr. (mot picard; de *cacher* et *fouiller*). *Pop.* Bafouiller. || Se livrer à des efforts désordonnés et inefficaces : *Je cherche mon point de départ, comme le rameur qui écorche le sable et cafouille avant d'avoir trouvé l'eau profonde* (A. Arnoux). || Marcher mal : *Le moteur cafouille.*

CAFOUILLIS n. m. *Fam.* Désordre : *Dans le cafouillis des problèmes posés* (Saint-Exupéry).

CAFRERIE ou **PAYS DES CAFRES,** dénomination d'origine arabe, donnée par les géographes des XVIIe et XVIIIe s. à la partie de l'Afrique située au S. de l'équateur, peuplée par des « Infidèles » (*kāfir* en arabe), c'est-à-dire par des non-musulmans. Graduellement, l'acception du mot *Cafrerie* se réduisit d'abord aux pays de langues bantoues, puis à la région maritime s'étendant au long de l'océan Indien, depuis la colonie du Cap jusqu'aux pays du Zambèze, enfin à des parties très réduites de cette même région maritime. Ces territoires sont : 1° l'ancienne Cafrerie britannique, ou *British Kaffraria,* annexée à la colonie du Cap en 1863; 2° la Cafrerie proprement dite, qui forme aujourd'hui les *Transkeian* Territories,* situés à l'E. du Great Kei River et inclus dans la province du Cap de l'Union sud-africaine.

CAFRES, nom donné aux Xhoras* d'Afrique australe.

CAFTAN n. m. V. CAFETAN.

CAFTER v. tr. et intr. Arg. scol. Dénoncer.

CAGAYAN, v. des Philippines, dans le nord de l'île de Mindanao; 19 000 hab. Marché agricole et centre d'exploitations aurifères.

CAGAYAN, fl. du N. de l'île de Luçon (Philippines). La région du Cagayan, dont la densité de population est faible, accueille chaque année de nombreux immigrants temporaires; les colons cultivent le tabac. C'est un axe de communications animé entre Manille et la côte N.; le tabac est expédié par le fleuve vers Aparri.

CAGE n. f. (lat. *cavea*). Loge portative en fils de fer ou en menus barreaux, pour oiseaux ou petits animaux : *La cage d'un écureuil.* || *Par anal.* Loge fixe ou portative de grande dimension, garnie de barreaux, où l'on enferme des animaux sauvages. || *Fam.* Prison. || Maison, local où l'on subit une sorte de captivité (école, salle de classe ou de cours, etc.).
— Anat. *Cage thoracique,* ensemble du squelette thoracique, constitué par les vertèbres dorsales en arrière, le sternum en avant, les côtes sur le côté, et qui enserre les organes du thorax.
— Apic. Petite boîte constituée en grande partie d'une toile métallique, et destinée au transport des reines d'abeilles (*cage à reine*).
— Ch. de f. *Cage de boîte d'essieu,* échancrure pratiquée dans le longeron du châssis d'une locomotive, dans laquelle coulisse la boîte d'essieu, et qui est fermée par une *entretoise.*
— Constr. *Cage d'ascenseur,* emplacement dans lequel circule la cabine de l'ascenseur. || *Cage d'un clocher,* ensemble du clocher, moins la flèche. || *Cage d'escalier,* espace ménagé pour recevoir l'escalier. || *Cage d'une maison,* ensemble des murs extérieurs qui en déterminent l'ensemble.
— Electr. *Cage d'écureuil,* dispositif d'une machine à courant alternatif comportant un conducteur par encoche, les extrémités de tous les conducteurs étant réunies de chaque côté par des anneaux métalliques qui les ferment en court-circuit. || *Cage de Faraday,* enceinte constituée par une paroi métallique fermée ou par une cage métallique à mailles suffisamment serrées, ayant pour objet de protéger une portion de l'espace contre l'influence de corps électrisés extérieurs.
— Horlog. Armature d'une montre ou d'une horloge.
— Mar. *Cage d'hélice,* cadre formé par l'étambot avant, l'étambot arrière, et la quille, dans lequel tourne l'hélice.
— Métall. Bâti double d'un laminoir, en acier ou en fonte, qui porte les paliers sur lesquels reposent les cylindres.
— Min. *Cage d'extraction,* ou simplem. *cage,* carcasse métallique, de forme parallélépipédique, suspendue à un câble d'extraction dans un puits ou dans un bure, dans laquelle prennent place les berlines ou le personnel pour être remontés ou descendus à une recette par la machine d'extraction : *L'utilisation de la cage par le personnel n'est autorisée que si l'ensemble de l'installation*

Phot. Giraudon, A. D. P.

d'extraction possède les sécurités requises. (V. part. *encycl.*)
— Pêch. Syn. de NASSE.
— Sports. Terme souvent employé pour désigner le quadrilatère inégal muni de filets et maintenu par deux poteaux supportant une barre transversale, devant lequel se tient le gardien de but de football. (Le même terme est utilisé en hockey sur gazon et sur glace, en water-polo, etc.)
— Technol. Assemblage de supports entre lesquels on établit les diverses parties d'une machine.
— ENCYCL. Arts décor. On cite dès le Moyen Age des *cages à oiseaux* en métaux précieux, ornées de perles, d'émeraudes, de saphirs et d'oiseaux factices. Les cages ordinaires étaient en laiton, en fil de fer ou en osier. Le goût des oiseaux exotiques donna lieu, aux XVIIe et XVIIIe s., à la fabrication de cages, quelquefois de hautes dimensions, de bronze doré et de porcelaine. Au XIXe s., elles furent parfois associées à une boîte à musique.
— Hist. L'existence des *cages* pour hommes est indiscutable. On mentionne occasionnellement leur emploi chez les Anciens et dans l'Orient islamique, mais c'est Louis XI qui en fit le plus usage. L'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, fut retenu dans une cage pendant quatorze ans, et Philippe de Commynes pendant huit mois sous Charles VIII.
Il n'est pas certain que le cardinal Balue ait subi le même sort.
— Min. Une *cage* d'extraction est caractérisée par le nombre de berlines qu'elle admet et qui peuvent être réparties en hauteur sur plusieurs plateaux, appelés *étages*, ainsi que par la charge utile de chaque berline. Une cage à huit berlines aura, par exemple, quatre étages de deux berlines. La cage est suspendue au câble d'extraction par l'intermédiaire d'un *attelage*, auquel est fixée l'*attache* du câble. Si la cage sert au personnel, elle doit être munie d'un *parachute*, qui fait prise sur le guidage en cas de rupture du câble. La cage possède des *mains courantes*, qui glissent le long du guidage.

Cage (LA), ballet en un tableau, musique d'Igor Stravinski (Concerto en *ré*), chorégraphie de Jérôme Robbins; costumes de Ruth Sobotska; première mondiale, New York 1951, par la compagnie du New York City Ballet.
Le jeune chorégraphe américain a adapté pour cette composition les données de l'expression moderne à la technique du ballet académique. L'action se déroule dans le monde fantastique des phénomènes naturels et fait allusion aux amours de la mante religieuse.

CAGÉE n. f. Ensemble des oiseaux d'une cage.

CAGEOT [30] n. m. Emballage léger à claire-voie, à section horizontale rectangulaire et à section verticale rectangulaire ou trapézoïdale, destiné au transport de certaines denrées alimentaires périssables. (On dit aussi CAGETTE, CLAYETTE, PLATEAU.)

CAGEROTTE n. f. Forme en osier pour faire égoutter les fromages.

CAGET ou **CAJET** n. m. Petite natte en paille, en jonc, ou en minces baguettes de bois, sur laquelle on dispose les fromages (brie, camembert, etc.) pour les faire égoutter et affiner.

cage de laminoir

CAGETTE n. f. Emball. Syn. de CAGEOT.

CAGIBI n. m. (de *cage*). *Fam.* Local réduit, petite pièce : *S'enfermer dans un cagibi.*

CAGLI, comm. d'Italie (prov. de Pesaro-Urbino), sur le Métaure; 13 250 hab.

CAGLIARI, v. et port d'Italie, en Sardaigne, ch.-l. de province; 168 500 hab. Archevêché. Université. Située au fond du golfe des Anges, sur la côte méridionale de l'île, Cagliari est adossée à une colline entre deux étangs salés. Ancienne colonie carthaginoise, la ville fut florissante sous l'occupation romaine. Elle possède une nécropole punique ainsi qu'un amphithéâtre romain; sa cathédrale, du XIVe s., a été refaite au XVIIe s. Quelques industries récentes : minoteries; céramique industrielle; cimenteries; superphosphates; raffineries de sucre. — Aux environs, marais salants. — La *province de Cagliari* a 669 250 hab. Très étendue, c'est la plus fertile de l'île, car elle s'étend sur la plaine bonifiée du Campidano.

CAGLIARI. V. VÉRONÈSE (Paolo).

CAGLIOSTRO (Giuseppe BALSAMO, dit **Alexandre**, comte DE), aventurier italien (Palerme 1743 - château de Saint-Léon, près de Rome, 1795 ?). Sa vie est mal connue. Fils d'un boutiquier, il aurait pris d'abord l'habit de frère de la Miséricorde. Bientôt, de simple infirmier, il devint médecin; chassé de la communauté, il commit des escroqueries et dut s'exiler; il parcourt l'Orient et presque toutes les villes de l'Europe en vantant ses secrets médicaux, en particulier celui de l' « eau de Jouvence ». Il se fit une grande réputation, vint à Paris en 1785, et obtint un succès prodigieux dans la haute société. Mêlé au mouvement franc-maçonnique, il institua une « maçonnerie égyptienne ». Impliqué avec le cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier, il fut incarcéré à la Bastille, puis exilé (1786). Il voyagea de nouveau. En 1789, il fut arrêté à Rome, et le tribunal de l'Inquisition le condamna à mort en 1791 comme illuminé et franc-maçon. Cette peine fut commuée en prison perpétuelle. (→ Biblio.)

CAGNA n. f. (annamite *canha*, paillote). Arg. milit. Abri du soldat sur terre ou sous terre. ‖ Foyer, intérieur.

CAGNAC-LES-MINES, comm. du Tarn (arrond. d'Albi), dans la région de Carmaux; 4 016 hab. (2 916 aggl.) [*Cagnacois*]. Houille.

CAGNARD n. m. Dans le Midi, lieu exposé au soleil : *Quand cette maudite lettre arriva, j'avais déjà choisi mon « cagnard » (abri) entre deux roches, et je rêvais de rester là tout le jour* (A. Daudet).
— Mar. A bord des voiliers, toile ou prélart qu'on étendait dans les haubans d'artimon, au vent, pour abriter la bordée de quart. ‖ Sur les vapeurs à passerelle découverte, toile qui prolonge la rambarde et qui donne un abri supplémentaire à l'officier de quart.
— Technol. Réchaud de fonte ou plat allant au feu, porté par quatre pieds.
— Trav. publ. Coin, arche de pont, etc., servant d'abri. ‖ Voûte d'échappée construite en avant d'un port.

CAGNARDISE n. f. (de l'anc. franç. *cagnard*, paresseux). Nonchalance, fainéantise (archaïsme) : *L'hypocrisie, la cagnardise, l'iniquité ne sont très souvent séparées* [...] *que par un fil* (Huysmans).

CAGNAT (René), philologue et archéologue français (Paris 1852 - *id.* 1937). Professeur au Collège de France en 1887, ses découvertes et ses analyses épigraphiques firent progresser la connaissance du monde romain. Principaux ouvrages : *Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains* (1882), *l'Armée romaine d'Afrique* (1892), *Lexique des antiquités romaines* (1895), etc. Avec Bernier, il dirigea, à partir de 1888, *l'Année épigraphique*. Elu en 1895 à l'Académie des inscriptions, Cagnat en devint le secrétaire perpétuel (1916).

CAGNE n. f. (anc. provenç. *canha*, chienne; du lat. *canis*). *Péjor.* Femme, personne fainéante et méprisable.
— Arg. scol. Classe de première supérieure, groupant les élèves dits *cagneux*, qui préparent l'Ecole normale supérieure, section « lettres ». (On écrit souvent KHÂGNE.)

CAGNER v. intr. *Pop.* Reculer devant la besogne.

CAGNES-SUR-MER, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), sur la Côte d'Azur, à l'O. de l'embouchure du Var; 11 066 hab. (9 398 aggl.) [*Cagnois*]. La vieille ville, serrée dans son enceinte, est dominée par un château féodal (XIIIe-XIVe s.), qui abrite un musée (souvenirs de Renoir). Céramique. Cultures florales (œillets). — Aux environs, la station balnéaire du *Cros-de-Cagnes* s'allonge sur le rivage. Hippodrome.

CAGNETTE n. f. Nom usuel d'une blennie* d'eau douce.

CAGNEUX, EUSE adj. et n. (de *cagne*, chienne, parce que certains chiens ont les genoux tournés en dedans). Qui a les jambes tordues à la hauteur des genoux : *Enfant cagneux.*
◆ Adj. Tortu et noueux : *Des branches cagneuses.*
◆ N. Arg. scol. Elève préparant l'Ecole normale supérieure, section « lettres ». (On écrit souvent KHÂGNEUX.)

CAGNIARD DE LA TOUR (Charles, baron), physicien français (Paris 1777 - *id.* 1859). Elève de la première promotion de l'Ecole polytechnique, ingénieur hydrographe, il est surtout connu comme inventeur, en 1819, de la sirène. Il a également étudié la résonance et les vibrations sonores dans les liquides, obtenu le point critique de l'éther. Grâce au microscope, il a observé la nature biologique des phénomènes microbiens et montré en 1838 que la fermentation alcoolique était due à la présence d'un organisme vivant. (Acad. des sc., 1851.)

CAGNIARDELLE n. f. Machine soufflante, inventée par Cagniard de La Tour. (Cette machine, qui n'est plus employée aujourd'hui, était une application de la vis d'Archimède.)

CAGNOLA (Luigi), architecte italien (Milan 1762 - Inverigo 1833). Il a édifié à Milan, dans le style néo-classique, l'arc triomphal de la Paix (1807-1814, terminé en 1838), les propylées de la Porta Ticinese (1814). On lui doit aussi la villa qu'il se construisit à Inverigo (1830) et, d'autre part, le clocher d'Urgano, près de Bergame. Bonaparte l'appela à faire partie du conseil des Anciens de la république Cisalpine.

CAGNOTTE n. f. (provenç. *cagnotto*, petit cuvier). Econ. rur. Petit cuvier qui sert, dans certains départements, à fouler la vendange.
— Jeux. Tirelire pour recevoir les contributions imposées aux joueurs. ‖ Somme recueillie dans cette tirelire : *Manger la cagnotte.*

Cagnotte (LA), comédie-vaudeville en cinq actes, par Eugène Labiche et Alfred Delacour (1864). Série de mésaventures arrivées à divers notables de La Ferté-sous-Jouarre, venus à Paris pour manger joyeusement le produit d'une cagnotte.

CAGOLITE n. f. Joaill. Variété rouge du glaphique*.

CAGOT, E n. et adj. (béarnais *cagot*, lépreux, *cagou* à Paris). Faux dévot : *Un vieil ouvrier, un vénérable birbe, rasé de frais, l'œil cagot, la démarche usée* (Huysmans). *Il ne faut pas prendre au pied de la lettre tout ce que les cagots nous content ici des hérétiques* (Mérimée).
— Hist. V. part. *encycl.*
— ENCYCL. Sous le nom de *cagots*, en Gascogne, où ils étaient assez répandus, de *cacous* en Bretagne, d'*agotes* en Espagne, etc., on désignait des sortes de parias, proches des Gavots et des Colliberts, et qui étaient, à l'origine, des lépreux atténués, ou des descendants d'hérétiques (cagots = chiens de Goths), redoutés, méprisés et tenus à l'écart. Ils habitaient en dehors des villages; la profession de charpentier leur était seule permise, et ils devaient porter une patte d'oie en drap rouge sur leurs vêtements. Les cagots étaient sous la juridiction immédiate de l'Eglise et étaient exempts de taille. Certaines communautés survécurent jusqu'à la fin du XVIIIe s.

CAGOTERIE n. f. ou **CAGOTISME** n. m. Dévotion outrée, hypocrite, à la façon d'un cagot : *Et l'insolent orgueil de sa cagoterie* (Molière).

CAGOU n. m. V. KAGOU.

CAGOU n. m. Arg. Mendiant particulièrement retors. ‖ Misérable. (Vieilli, parfois repris littérairement.)

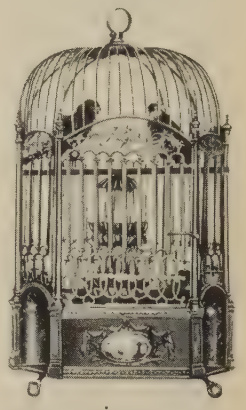

cage aux oiseaux chanteurs, 1785
conservatoire national des Arts et Métiers

cage d'extraction (min.)

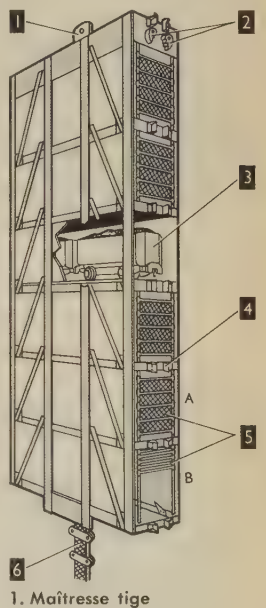

1. Maîtresse tige
2. Griffes de parachute
3. Berline
4. Main courante de guidage
5. Barrières coulissantes pour le personnel : A, fermée, B, ouverte
6. Attache du câble d'équilibre plat

Phot. Conservatoire national des Arts et Métiers, Lacheroy.

procession de pénitents portant la cagoule
Séville

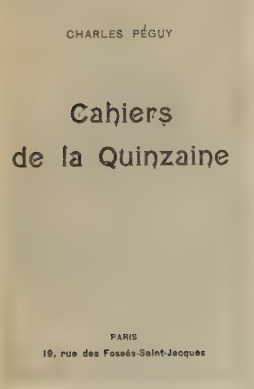

les « Cahiers de la Quinzaine »

maison rurale
aux environs de CAHORS

CAGOULARD n. m. Hist. Membre de la Cagoule*.

CAGOULE n. f. (poitevin *cogole*, croisé avec *cagouille*, escargot ; lat. *cucullus*, capuchon). Manteau de moine, sans manches, surmonté d'un capuchon. ‖ Capuchon percé à l'endroit des yeux : *Les confréries de pénitents portent la cagoule.* (Elle est encore portée en Espagne lors de cérémonies mi-populaires, mi-religieuses.)

Cagoule (la), nom donné par la presse et l'opinion au *Comité secret d'action révolutionnaire* (C. S. A. R.). Cette organisation, soutenue par certains groupes économiques et militaires, réunit entre 1932 et 1940 plusieurs réseaux d'action directe sous la direction d'hommes comme Méténier ou Eugène Deloncle. La « Cagoule » porta la responsabilité de l'assassinat des frères Roselli, célèbres antifascistes italiens (1935) et de l'attentat provocateur contre l'immeuble de la Confédération du patronat français (1937). Découverts, plusieurs de ses membres furent poursuivis sur l'initiative du ministre de l'Intérieur Marx Dormoy. Celui-ci fut assassiné en 1940 par des « cagoulards », dont certains avaient accédé à des postes de direction dans la police du gouvernement de Vichy. La guerre avait d'ailleurs profondément divisé la Cagoule. La plupart de ses membres furent d'actifs collaborateurs, mais quelques-uns combattirent dans la « France libre » et la Résistance.

CAGUAS, v. de la partie orientale de Porto Rico ; 33 800 hab. Raffineries de sucre et manufactures de tabac.

CAGUE n. m. (holland. *kaag*). Bateau plat ou chaland, que les Hollandais emploient sur leurs canaux.

CAHIER n. m. (bas lat. *quaternio*, cahier de quatre feuilles). Ensemble formé par la réunion de plusieurs feuilles de papier ou de parchemin : *Cahier de brouillon, de dictées, d'histoire.* ‖ Mémoires, notes (avec une majuscule en ce sens) : *les Cahiers de Montesquieu.*

— Dr. admin. *Cahier des charges*, document écrit énumérant les droits et obligations des parties à un contrat administratif. (V. part. *encycl.*)

— Hist. Mémoires contenant les demandes, propositions ou remontrances adressées au souverain par un corps de l'Etat : *Cahiers de doléances. Cahiers du clergé, de la noblesse, du tiers état.* (V. part. *encycl.*)

— Imprim. Feuille ou partie de feuille pliée qui porte une signature* et qui, assemblée et cousue ou piquée avec d'autres cahiers, constitue un livre, une brochure, un magazine. (Les cahiers peuvent comporter : 4 pages [format in-folio], 8 pages [format in-4° ou in-quarto], 16 pages [format in-8° ou in-octavo], 24 pages [format in-12], 32 pages [format in-16] ou 36 pages [format in-18]. V. RELIURE.)

— ENCYCL. Dr. admin. Les *cahiers des charges* sont établis par l'Administration avant toute recherche de contractant ; ils fixent l'ensemble des conditions auxquelles elle entend traiter. Une commission nationale des marchés publics établit des cahiers types des *clauses et conditions administratives générales*, fixant les dispositions applicables à tous les marchés de l'Etat, puis, dans chaque service, est dressé par une commission consultative des marchés un *cahier des prescriptions communes*. Enfin, pour chaque marché, est établi un *cahier des prescriptions spéciales*, comprenant les clauses propres au contrat considéré et fixant au besoin les dérogations aux cahiers des clauses et conditions générales et aux cahiers des prescriptions communes, lorsqu'elles sont autorisées. Il est dressé des cahiers des charges aussi bien pour les marchés de travaux que pour les marchés de fourniture et les concessions* de service public. Il leur est donné une publicité suffisante pour que les contractants éventuels puissent en prendre connaissance et ne rien ignorer des conditions diverses qui leur seront imposées, le cas échéant. Une fois le contrat conclu, ces textes deviennent la loi des parties et ne peuvent normalement plus être modifiés par l'Administration.

Dans les ventes faites par autorité de justice, le cahier des charges est destiné à faire connaître les conditions de la vente aux acquéreurs éventuels. (→ Biblio.)

— Hist. Les *cahiers de doléances* étaient, sous l'Ancien Régime, des documents dans lesquels les assemblées convoquées pour l'élection des députés aux états généraux consignaient les réclamations et les vœux que leurs représentants devaient faire valoir. Dans les villes et les villages étaient rédigés les *cahiers des paroisses ;* au chef-lieu de chaque bailliage étaient rédigés les *cahiers de bailliage*, chaque ordre (clergé, noblesse, tiers état) établissant le sien ; celui du tiers devait être composé par les délégués des assemblées primaires chargés d'élire les députés, en tenant compte des vœux et doléances des cahiers des paroisses. Puis, les états généraux étant réunis, chaque ordre réduisait les cahiers des bailliages à douze, nombre des grands gouvernements, et formait enfin de ces douze cahiers un cahier unique. Les trois cahiers étaient présentés au roi en assemblée générale. Expression des plaintes, réclamations, vœux et propositions des trois ordres, ainsi résumés de proche en proche, les cahiers formaient en quelque sorte le programme que les sujets, consultés par le roi, traçaient à leurs représentants.

Les cahiers de doléances rédigés pour la convocation des États généraux de 1789 constituent une documentation précieuse sur les aspirations des Français à la veille de la Révolution. Tous les cahiers des bailliages ont été conservés ; ils sont de valeur inégale, nombre d'entre eux reproduisant simplement des brochures politiques antérieurement publiées — comme celle de Sieyès, ou les *Instructions* rédigées pour le compte du duc d'Orléans par Choderlos de Laclos — ou des *modèles*, répandus par les sociétés et les clubs. Mais les cahiers des paroisses, compte tenu de la déformation fréquente entre l'idée populaire et son expression écrite confiée aux hommes instruits, expriment de façon précise et directe les revendications du tiers état.

Cahiers de Malte Laurids Brigge (LES) [*Die Aufzeichnungen des Malte Laurids Brigge*], ouvrage en prose de R. M. Rilke (1910) : journal intime, où sous le nom du jeune aristocrate danois Malte Laurids Brigge transparaît la personne de l'auteur, avec sa sensibilité inquiète, son angoisse de la mort.

Cahiers philosophiques, recueil de divers écrits philosophiques de Lénine, comprenant des notes, des résumés de lectures et des exposés, rédigés de 1895 à 1916. La partie la plus importante y est consacrée au résumé, à l'annotation et à la critique des ouvrages de Hegel : *Science de la logique, Petite Logique, Histoire de la philosophie, Leçons sur la philosophie de l'histoire*, lus en 1914-1915. L'ouvrage renferme, en outre, les résumés de *la Sainte Famille* de Marx et Engels, des *Leçons sur l'essence de la religion* et du *Leibniz* de Feuerbach, de l'*Héraclite* de Lassalle, de la *Métaphysique* d'Aristote, de *la Philosophie moderne* d'Abel Rey, etc., ainsi que le célèbre article de Lénine, *A propos de la dialectique.*

L'intérêt de ce recueil réside dans la façon dont l'auteur y met constamment en lumière les idées et la méthode du matérialisme* dialectique, en le situant par rapport à presque toutes les philosophies antiques et modernes. (La traduction française des *Cahiers philosophiques* a été publiée en 1955.)

Cahiers de la Quinzaine, publication fondée par Charles Péguy en janvier 1900, après sa rupture avec le groupe socialiste de la Société nouvelle de librairie et d'édition ; les *Cahiers* parurent régulièrement jusqu'en juillet 1914. Ils comportent 229 numéros, répartis en 15 séries. Éditeur minutieux, Péguy apportait un soin extrême à leur présentation typographique. La « boutique », sise 8, rue de la Sorbonne, fut le centre de diffusion de ce « journal vrai », qui n'eut jamais plus de mille abonnés, mais qui constitue un document historique et littéraire capital. On y trouve l'écho des polémiques violentes qui opposèrent Péguy au socialisme de Lucien Herr et de Jean Jaurès, et à la Sorbonne d'Ernest Lavisse, de Gustave Lanson et de Charles Seignobos. L'histoire contemporaine y est analysée à travers les suites de l'affaire Dreyfus, l'affaire des congrégations, les prodromes de la révolution russe et les événements extérieurs (Tanger, Algésiras).

Péguy publia, dans les *Cahiers*, *Jean Coste* de Lavergne, *Beethoven*, *Jean-Christophe* et *le Théâtre du peuple* de Romain Rolland, ainsi que la plus grande partie des œuvres qui jalonnent son propre itinéraire spirituel : *Notre patrie, le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc, Notre jeunesse, Victor-Marie, comte Hugo, l'Argent, les Tapisseries, Eve, la Note sur M. Bergson.* A partir de 1925, son fils, Marcel Péguy, a publié quelques séries nouvelles des *Cahiers de la Quinzaine.*

Cahiers du Sud, revue littéraire publiée à Marseille, dirigée par Léon Gabriel Gros, depuis 1926. Elle a succédé à *Fortunio*, qui parut en 1914, puis de 1924 à 1925.

CAHIER (Charles), orfèvre français du XIXe s., un des créateurs, sous Charles X, du style « troubadour ». Il a façonné les vases du Sacre, dont l'aiguière et l'ampoule sont au Trésor de Reims, et, en 1806, le reliquaire de la couronne d'épines de Notre-Dame. Successeur de Biennais en 1819.

CAHIN-CAHA adv. (onomatopée, d'après *cahot*). *Fam.* Tant bien que mal, péniblement : *L'affaire va cahin-caha.*

CAHIQUE n. m. Mar. V. CAÏQUE.

CAHIR, en gaélique **Cathair Dhúin Iasgaig'h,** v. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Tipperary), au S. de la plaine de Tipperary, sur le Suir ; 1 700 hab. Beau château restauré des XIIe et XVe s.

CAHNITE n. f. (du nom de L. *Cahn*). Minér. Arsénio-borate naturel de calcium hydraté.

CAHORS, ch.-l. du départ. du Lot, à 570 km de Paris, sur le Lot ; 15 834 hab. (12 760 aggl.) [*Cadurciens, Cahorsins* ou *Cahorsains*]. Évêché. Au pied du causse du Quercy, Cahors a été une ville forte et un centre de commerce à la croisée de la navigation sur le Lot et de la route de Bordeaux à Lyon. Après le déclin de ses fonctions commerciales, la ville s'est un peu assoupie. Cette cité à l'aspect médiéval est tassée dans un méandre encaissé du Lot ; elle est reliée à la rive gauche par un beau pont fortifié du XIVe s. (pont Valentré) ; deux ponts modernes joignent la ville à ses faubourgs industriels, desservis par la voie ferrée. La cathédrale Saint-Etienne, magnifique monument édifié du XIe au XVe s., garde un portail roman ; des fresques gothiques décorent les coupoles. De vieux quartiers, les restes de thermes romains, une église du XIIIe s., la tour de Jean XXII et

CAHORS : le pont Valentré et le portail roman de la cathédrale Saint-Étienne

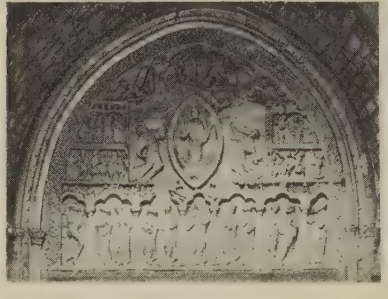

Phot. Bailly, Larousse, J. de Beaupré, Louis-Henri-Rapho, Arch. phot.

le palais de ce pape, resté inachevé (XIVe s.), de vieux hôtels sont les autres témoins d'un passé à peine entamé par les constructions modernes. Cahors a gardé de petites industries : serrurerie; fabrique de lampes, de chaussures; manufacture de tabac; conserves alimentaires; instruments de musique. Patrie de Jacques Duèze (qui devint le pape Jean XXII et dota Cahors d'une université, supprimée en 1751), de Cl. Marot, O. de Magny, J.-P. Ramel, L. Gambetta et Ph. Gaubert. — L'arrond. a 12 cant., 135 comm. et 58 905 hab. (→ Biblio.)

CAHORSINS n. m. pl. Nom donné aux usuriers et aux banquiers au Moyen Age.
— ENCYCL. L'origine du mot vient soit de *Caorsa*, en Piémont, soit plutôt de *Cahors*, centre bancaire important grâce à l'afflux des banquiers italiens (Lombards).

CAHOT n. m. (déverbal de *cahoter*). Saut, bond que fait une voiture en roulant sur un chemin raboteux. ‖ *Par extens.* Inégalité de terrain qui produit le cahot. ‖ *Fig.* Difficulté, obstacle : *Les cahots de la vie.*

CAHOTAGE n. m. Secousses fréquentes, causées par les cahots (rare) : *Souffrir du cahotage d'une voiture.*

CAHOTANT, E adj. Qui fait ou fait faire des cahots : *Elle prenait un tramway cahotant à impériale, qui venait de la Madeleine* (Aragon). *Chemin cahotant.* ‖ *Fig.* Rempli d'obstacles, de difficultés fréquentes.

CAHOTÉ, E adj. Saccadé, irrégulier : *Marche cahotée.*

CAHOTEMENT n. m. Secousse produite par le cahot d'une voiture. ‖ *Fig.* Agitation en sens contraires : *Le doux cahotement des songeries sommeillantes* (Goncourt).

CAHOTER v. tr. (du bas allem. *hotten*, faire balancer; avec un renforcement obscur). Ballotter, secouer par des cahots. ‖ *Fig.* Faire passer par de brusques alternatives, tourmenter : *La fortune l'a longtemps cahoté.* ◆ V. intr. Eprouver des cahots : *Les carrosses, cahotant dans les ornières, roulèrent au milieu d'un peuple en larmes* (Tharaud). ‖ Marcher de manière irrégulière, saccadée : *Les hommes avançaient toujours, cahotant de plus en plus dans la boue de plus en plus lourde* (A. Malraux).

CAHOTEUX, EUSE adj. Qui fait éprouver des cahots : *Route cahoteuse. La misérable guimbarde cahoteuse* (Bourget).

CAHOURS (Auguste), chimiste français (Paris 1813 - *id.* 1891). Sorti de l'Ecole polytechnique, il suivit quelque temps la carrière des armes, puis devint successivement préparateur de Chevreul, professeur de chimie à l'Ecole centrale, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique. Cahours a déterminé avec Bineau les densités de vapeur sous la pression atmosphérique, et montré que la loi de dilatation se rapproche de celle des gaz parfaits quand la température s'élève; il a étudié en 1847 la dissociation du pentachlorure de phosphore. Mais ses principaux travaux furent consacrés à la chimie organique. En 1845, il extrayait la pipéridine du poivre; il découvrait en 1846 le chlorure d'acétyle, premier chlorure d'acide connu; il étudiait l'alcool amylique et diverses huiles essentielles, puis, avec Pelouze, la composition des pétroles de Pennsylvanie. Enfin, il étendit aux carbures non saturés les règles de substitution établies pour les carbures saturés, après une étude des dérivés de l'allylène. Outre de nombreux mémoires, il a fait paraître *Leçons de chimie générale élémentaire* (1855). [Acad. des sc., 1868.]

CAHUSAC (Louis DE), auteur dramatique français (Montauban v. 1700 - Paris 1759). Il a composé des tragédies, des comédies et d'excellents livrets d'opéras mis en musique par Rameau : *les Fêtes de Polymnie* (1745), *Zaïs* (1748), *les Fêtes de l'hymen* (1748), *Naïs* (1749), *Zoroastre* (1749), *Anacréon* (1754), *la Naissance d'Osiris* (1754). Il est aussi l'auteur de *la Danse ancienne et moderne* (1754), histoire la plus complète de cet art, avec des chapitres illustrant les réformes théâtrales et chorégraphiques que Noverre demandait dans ses *Lettres sur la danse.*

CAHUTE n. f. (formé du croisement de *hutte* et de *cabane*). Misérable habitation, petite hutte (pour les pauvres paysans ou les bergers) : [Julien] *se fit une cahute avec de la terre glaise et des troncs d'arbres* (Flaubert).

CAHUZAC-SUR-VÈRE, comm. du Tarn (arrond. d'Albi), dans le Gaillacois; 1 180 hab. (305 aggl.). Château de Salettes (XVe et XVIe s.). Eglise de Lantin (XVe s.). Patrie du général d'Hautpoul.

CAÏANIE, pays de Finlande. (V. CAJANIE.)

CAIBARIÉN, v. de Cuba (prov. de Las Vilas), sur la côte N.; 21 400 hab. Sucreries. Exportations de sucre.

CAÏC n. m. Mar. V. CAÏQUE.

CAICHE n. f. Mar. Petit bâtiment employé au XVIIe s. (Pontée et gréée d'un mât avec une brigantine à corne, elle pouvait porter de 6 à 12 pièces de canon de petit calibre.) [On écrit aussi QUAICHE et QUÈCHE.]

CAICOS (ÎLES) ou **ÎLES CAÏQUES**, îles de l'extrémité S.-E. des Bahamas, dépendant administrativement, avec les îles Turks*, de la Jamaïque. Salines.

CAÏCOS ou **KAIKOS**. Géogr. anc. Fl. de Mysie (Asie Mineure), passant au S. de Pergame et se jetant dans la mer Egée, entre Pitané et Elaea. Aujourd'hui, le *Bakır Çayı.*

CAÏD n. m. (ar. *qā'id*). En Afrique du Nord, magistrat, à la fois juge, commandant, percepteur. ‖ *Pop.* Mauvais garçon qui fait figure de chef de bande : *Le caïd d'un quartier.*

CAÏDA n. f. (ar. *qā'ida*, coutume, règle). Tradition : *Les musulmans défendent farouchement la caïda* (Dorgelès).

CAÏDAT n. m. Dignité, fonction de caïd.

CAIETA, nom de la nourrice d'Enée, qui le suivit dans ses voyages, et mourut en arrivant en Italie. Enée lui éleva un tombeau sur la côte de Campanie, à l'emplacement actuel de Gaète, dérivé du latin *Caieta.*

CAIETAIN (Fabrice Marin), compositeur d'origine italienne. Au service du cardinal Charles de Lorraine, puis, après 1574, de Henri de Guise, il écrivit un livre de motets à 4 voix, trois livres de chansons et airs en 1571, 1576, 1578.

CAÏEU ou **CAYEU** n. m. (lat. *catellus*, petit chien). Bourgeon souterrain qui se forme sur le côté d'un bulbe et qui prend lui-même tous les caractères d'un bulbe.
— ENCYCL. En horticulture, on détache les *caïeux* pour les planter à part; les pieds qu'on obtient ainsi fleurissent plus tôt que ceux qui viennent de graine, et conservent mieux les caractères de la variété qui les a fournis. (L'ail ne se multiplie que par *caïeux.*)

CAÏFFA, anc. nom de Haïfa.

CAIGNIEZ (Louis Charles), auteur dramatique français (Arras 1762 - Belleville 1842). Il est surtout connu par ses mélodrames, qui lui valurent le surnom de « Racine des boulevards » : *le Jugement de Salomon* (1802), *la Pie voleuse ou la Servante de Palaiseau*, dont le succès fut énorme (1815), *Ugolin ou la Tour de la faim* (1821).

CAÏK n. m. Mar. V. CAÏQUE.

CAÏKDJI, CAÏQDJI ou **KAÏCDJI** n. m. Mar. Batelier turc qui gouverne un caïque.

CAIL (Jean François), ingénieur français (Chef-Boutonne, Deux-Sèvres, 1804 - près de La Faye, Charente, 1871). Il fonda une importante usine de construction ferroviaire.

CAILCEDRAT [kail] n. m. Nom commun du bois fourni par une méliacée, *Khaya Senegalensis.* (On dit aussi ACAJOU DU SÉNÉGAL.)

ÇAILENDRA, dynastie qui joua un rôle considérable dans l'histoire ancienne de l'Indonésie. Ce mot sanskrit, qui signifie *roi de la montagne*, est identique au titre des rois du Fou-nan*, auxquels cette dynastie prétendait sans doute se rattacher. Son existence est attestée pour la première fois à la fin du VIIIe s. dans le centre de Java, où elle semble avoir exercé sa suzeraineté sur les princes de Mataram*. Elle fut l'inspiratrice des grands monuments bouddhiques de Java (Borobudur, Kalasan). Evincée de Java au IXe s., elle apparaît ensuite à Sumatra, où elle régna sur le royaume de Çrīvijaya, au moins jusqu'au XIe s.

CAILHAVA d'Estandoux (Jean François), auteur dramatique français (Estandoux, près de Toulouse, 1730 - Sceaux 1813). Spirituel Gascon, adonné à l'escrime et aux plaisirs, il écrivit des comédies en vers et en prose : *le Tuteur dupé* (1765), *les Etrennes de l'amour* (1769), *la Bonne Fille* (1771), *l'Egoïsme* (1777), ainsi que l'*Art de la comédie* (1772), les *Causes de la décadence du théâtre* (1789), *Etudes sur Molière* (1802) et des *Mémoires.* Membre de l'Institut (1798).

CAILLAGE n. m. Action de faire cailler ou de se cailler. (L'ébullition et la pasteurisation évitent le caillage prématuré du lait. Le lait stérilisé ne caille pas.)

CAILLARD (Henri), amiral français (1846 - Paris 1917). Après s'être distingué sous Courbet dans les mers de Chine, il fut chef d'état-major général de la Marine (1900).

CAILLARD (Christian), peintre français (Clichy, Seine, 1899). Avec Eugène Dabit, son condisciple à l'académie Billoul, et Loutreuil, il forma l'Ecole du Pré-Saint-Gervais. En 1928, il séjourna au Maroc, puis entreprit en 1929 un voyage autour du monde, dont il rapporta les éléments de sa première exposition particulière, en 1932. Il a encore voyagé en Espagne, en Corse et en Provence, en Bretagne (Saint-Guénolé, 1945 et 1946). Il est l'auteur d'une composition murale au palais de la Découverte (1936), et, au musée Guimet (1939), de cinq fresques sur *la Vie du Bouddha.* Caillard a su se garder des séductions faciles de l'orientalisme. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *la Petite Gitane, Almunecar* (1936); *la Maison blanche, Saint-Guénolé* (1945); *Paysage mexicain* (1948).

Christian CAILLARD
« Petite Marocaine en robe jaune »
musée des Beaux-Arts Alger

CAILLASSE n. f. Pierre de qualité inférieure. ‖ Dans l'industrie de la pierre meulière, roche la plus pleine, mais souvent la moins dure. ‖ Pierre assez grande, employée dans les fondations ou dans les murs de forte épaisseur. ‖ *Par extens.* Caillou cassé qui sert à l'empierrement des routes et des chemins.
— ENCYCL. Géol. Aux environs de Paris, les *caillasses* sont les bancs discontinus de mauvaises pierres, intercalés dans les marnes du Lutétien supérieur, par opposition avec l'excellente pierre à bâtir sous-jacente. Elles sont brunes ou rougeâtres, dures, siliceuses, cassantes, parfois pulvérulentes. En Haute-Savoie, les caillasses sont des éboulis schisteux; ailleurs, ce sont des cailloux marneux, des meulières compactes, etc.

CAILLAUX (Eugène), homme politique français (Orléans 1822 - Paris 1896). Député de la Sarthe en 1871, il fut sénateur de 1876 à 1882. Il appuya d'abord Thiers, puis la politique de l' « ordre moral ». Ministre des Travaux publics (mai 1874 - mars 1876), il défendit le projet de tunnel sous la Manche et soutint le développement des chemins de fer. Ministre des Finances en 1877.

Auguste CAHOURS

CAILLAUX (Joseph), homme politique français (Le Mans 1863 - Mamers 1944), fils du précédent. Inspecteur des Finances en 1888, député de la Sarthe en 1898, il est ministre des Finances dès 1899 dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Evoluant du centre droit vers le radicalisme, il devient le ministre des Finances de Clemenceau (1906-1909) et attache son nom à l'établissement de l'impôt sur le revenu. Son projet, élaboré et déposé en 1907, servit de base à la réforme des impôts directs qui fut accomplie entre 1914 et 1917. Président du Conseil et ministre de l'Intérieur de juin 1911 à janvier 1912, il négocie avec l'Allemagne, à la suite du « coup d'Agadir » (1er juill. 1911), la convention de novembre 1911, réglant pacifiquement l'affaire marocaine. Son désaccord avec J. de Selves, ministre des Affaires étrangères, l'opposition du Sénat entraînèrent la chute du cabinet. Soutenu par une large partie de la gauche, Caillaux est quelque temps président du parti radical et redevient ministre dans le cabinet Doumergue en décembre 1913. Il démissionne en mars 1914 dans une atmosphère de scandale politique, alors que Mme Caillaux a tué Calmette, directeur du *Figaro*, qui mène, sous l'inspiration de Barthou et de Poincaré, une violente campagne contre son mari. Au cours de la Première Guerre mondiale, Caillaux, envoyé en mission en Amérique du Sud (1914), puis en Italie (1917), a des contacts divers avec plusieurs personnalités alliées ou neutres susceptibles d'être des intermédiaires officieux avec l'Autriche ou l'Allemagne. Compromis d'ailleurs par ses relations directes avec Almereyda et le journal *le Bonnet rouge*, par ses

Joseph CAILLAUX

Gaston Arman de CAILLAVET

caille commune

rapports avec l'aventurier Bolo, dit « Bolo pacha », qui étaient impliqués dans plusieurs affaires de corruption et de trahison, il est lui-même poursuivi en décembre 1917, à la demande du gouvernement Clemenceau. La saisie dans un coffre-fort de Florence de notes personnelles intitulées *les Responsables* et *le Rubicon* aggrave son cas en augmentant le nombre de ses adversaires. De la prison de la Santé à la résidence surveillée de Neuilly, il attend 1920 pour comparaître devant la Haute Cour, qui le condamne à trois ans de prison, ne retenant pas l'accusation d'intelligences avec l'ennemi, mais celle d'aide involontaire par ses propos, ses contacts et son opposition politique. Amnistié le 1er janvier 1925, il est appelé par Painlevé au ministère des Finances (avr.-oct. 1925). Elu sénateur en octobre 1925, il reste président de la commission des Finances jusqu'en 1940, et y tient en matière de budget un rôle d'arbitre et de censeur dont la personnalité autoritaire était à la fois respectée et redoutée. En 1935, sa présence dans le cabinet Bouisson, dernier essai de retour au pouvoir, en motive le renversement le jour même où il se présente devant la Chambre. Il a laissé d'intéressants *Mémoires* (1942-1947). [→ Biblio.]

CAILLAVET (Gaston Arman de), journaliste et auteur dramatique français (Paris 1869 - Essendiéras, Dordogne, 1915). Fils de Mme Arman de Caillavet, connue pour son salon littéraire et sa longue amitié avec Anatole France, il débute au théâtre en 1891 et forme en 1900 une brillante association avec R. de Flers. Les deux auteurs donnent des opéras bouffes : *les Travaux d'Hercule* (1901), *Pâris ou le Bon Juge* (1906) ; des comédies de mœurs, dont on détachera *le Roi*, écrit en collaboration avec Emmanuel Arène (1908), *le Bois sacré* (1910), *l'Habit* vert* (1912), *la Belle Aventure* (1913) ; des livrets d'opérettes et de ballets, toutes œuvres débordant de fantaisie et pétillant de verve, mais un peu superficielles.

CAILLE [kaj] n. f. (bas lat. *quaccula*, d'origine onomatopéique). Assez petit oiseau (17 cm de longueur) au plumage varié de divers tons de brun, aux pattes courtes, aux formes rondes, voisin des perdrix. (Famille des phasianidés.) ‖ *Roi de caille*, nom donné parfois au râle de genêt. ‖ *Fam.* Terme d'amitié dont on se sert envers les enfants ou les jeunes femmes : *Viens ici, ma caille.* — Loc. *Chaud comme une caille.* (« Chaud », est pris ici tantôt au sens propre, tantôt au sens d' « ardent ».) ‖ *Caille coiffée*, femme galante. (Le mot caillette a le même sens.) ‖ *Pop. L'avoir à la caille*, être déçu.

— Encycl. La *caille* a des mœurs terrestres et crépusculaires ; son nid est à même le sol. En Europe, la caille des blés (*Coturnix coturnix*) vit surtout dans les cultures de céréales. Elle se montre très rarement, mais son cri, que la tradition populaire traduit par « paye tes dettes », atteste sa présence. La caille est répandue dans une grande partie de l'Ancien Monde ; sédentaire dans les contrées chaudes, elle est migratrice dans les régions tempérées, fait exceptionnel pour un oiseau de ce type. Au cours de ces migrations il est fait aux cailles une chasse intensive, mettant ainsi en danger l'existence

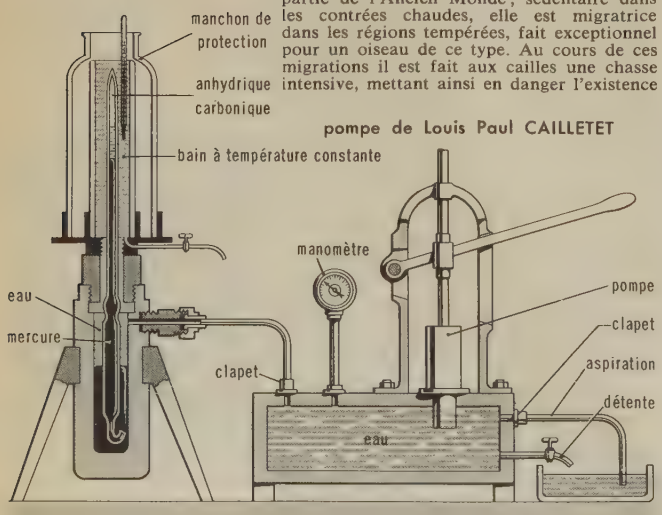

pompe de Louis Paul CAILLETET

Gustave CAILLEBOTTE : *détail des « Raboteurs de parquet » (1875) musée de l'Impressionnisme*

même de l'espèce en certains endroits. Les cailles naines (*excalfactoria*), des régions tropicales, guère plus grosses qu'un moineau, sont les plus petits de tous les gallinacés.

— Chass. On chasse les *cailles* au fusil, avec un chien d'arrêt, en plaine. La caille tient bien devant le chien, surtout lorsqu'il fait chaud ; elle pousse, en partant, un petit cri d'effroi ; son vol est bas, rarement avec crochet, mais avec un balancement. Il faut toujours la laisser un peu filer avant de tirer.

CAILLE [kaj] adj. invar. Qui a des taches blanches et noires, en parlant de la robe de certains bovins de la race normande : *Cette vache a une robe caille.* ‖ Se dit également d'une variété de plumage des volailles composé de brun et de noir.

CAILLE (La), hameau de la comm. d'Allonzier-la-Caille (Haute-Savoie), dans l'avant-pays savoyard, au S. du Salève ; 120 hab. Eaux thermales. Gorges rocheuses des Usses, franchies par deux ponts.

CAILLÉ [kaje] n. m. Partie du lait obtenue par coagulation naturelle (acidification microbienne) ou artificielle (présure), et que l'on utilise pour fabriquer le fromage. ‖ Nom du fromage frais.

CAILLEBOTIN ou **CAILLEBOTTIN** n. m. Autref., panier sans anse, dans lequel les cordonniers mettaient leur fil et leurs alênes.

CAILLEBOTIS ou **CAILLEBOTTIS** n. m. Constr. Ensemble de lamelles en fer galvanisé, assemblées en treillis, employées comme grille d'aération posées au sol au-dessus des caniveaux. ‖ Treillis de lattes servant à isoler du sol dans une salle d'eau.

— Mar. Treillis de lattes avec lequel on recouvre certaines parties d'un navire (passerelles, départ des échelles et escaliers), le fond d'une embarcation, et en général tous les endroits où l'on marche ou stationne fréquemment.

— Mil. Dispositif analogue que l'on place sur le fond des communications enterrées, pour éviter la boue et l'humidité.

CAILLEBOTTE n. f. (de *cailler*, et *botter*, mettre en bottes). Masse de lait caillé.

CAILLEBOTTE (Gustave), peintre français (Paris 1848 - Gennevilliers 1894). Son père, juge au tribunal de la Seine, le laissa possesseur, à vingt-cinq ans, d'une importante fortune dont il profita pour se consacrer à la peinture et devenir le soutien des impressionnistes, violemment combattus. Il abandonne, en 1875, l'atelier Bonnat à l'Ecole des beaux-arts et participe, en 1876, à la deuxième exposition de leur groupe. Son œuvre la plus connue fut longtemps *les Raboteurs de parquet*, exécutée en 1875 (musée du Luxembourg 1897 ; Louvre 1929). Ses scènes d'intérieur et ses portraits s'apparentent à l'art de Degas, ses paysages à celui de Frédéric Bazille, ses canotiers à celui de Renoir ; c'est dans ses scènes de la vie ouvrière et ses vues de Paris que se marque le mieux sa personnalité. Dès 1876, Gustave Caillebotte avait acquis des œuvres de ses amis impressionnistes. Il en possédait soixante-sept en 1883, qu'il légua à l'Etat. Celui-ci, après trois années de négociations, n'en accepta qu'une partie, dans laquelle se trouvaient *le Moulin de la Galette* et *la Balançoire*, de Renoir, *le Balcon*, de Manet, *la Gare Saint-Lazare*, de Monet, *la Danseuse sur la scène*, de Degas, etc., entrés au Louvre en 1929.

CAILLEBOTTÉ adj. m. Chim. Se dit des précipités blancs qui ont la consistance du lait caillé (ex. : précipité de chlorure d'argent).

CAILLEBOTTER v. tr. Mettre en caillots ; réduire en caillots : *Le vinaigre caillebotte le lait* (Acad.).

◆ V. intr. Se prendre en caillots : *Ambroise Paré recommandait d'éviter que le sang caillebotte et se congèle dans le corps.*

CAILLEBOTTERIE n. f. Atelier ou usine où l'on prépare de la caséine. ‖ Lieu où l'on fait cailler le lait.

CAILLE-LAIT n. m. invar. (altér. de *gaillet*). Bot. Nom usuel des espèces du genre *galium*, qui leur a valu la réputation de faire cailler le lait, bien qu'il n'en soit rien.

CAILLEMENT ou **CAILLAGE** n. m. Etat d'un liquide qui caille.

CAILLER [kaje] v. tr. (lat. *coagulare*). Faire prendre en caillots ; coaguler, figer.

◆ V. intr. *Pop.* Avoir froid.

◆ V. impers. *Pop.* Geler : *Il caille aujourd'hui.*

◆ V. intr. ou ***Se cailler*** v. pr. Se former en caillots, se coaguler : *Le sang se caille. Le lait caille. Lait qui a caillé.* ‖ *Fig.* et *fam. Se cailler les sangs*, se faire du souci.

CAILLÈRE n. f. Récipient où l'on fait cailler le lait.

CAILLET (Guillaume). V. Cale.

CAILLETAGE n. m. Babil frivole de caillettes : *Leur petit cailletage de parloir* (Rousseau).

CAILLETEAU. V. Lassurance.

CAILLETER v. intr. (Se conj. comme *jeter*.) Bavarder comme une caillette.

CAILLETET (Louis Paul), industriel et physicien français (Châtillon-sur-Seine 1832 - Paris 1913). Elève de l'Ecole des mines de Paris, il s'occupa d'abord de métallurgie dans les forges de la Côte-d'Or ; il étudia de nombreuses questions relatives aux propriétés physiques et chimiques du fer. Puis il s'attacha à des recherches sur la compressibilité des gaz sous de fortes pressions ; à cet effet, il construisit en 1882 une pompe permettant d'obtenir et de maintenir des pressions de plusieurs centaines d'atmosphères. C'est ainsi qu'il put liquéfier certains gaz réputés permanents, comme l'oxygène et l'azote. (Acad. des sc., 1884.)

CAILLETTE n. f. (de *caillou*). Gravier pour allées de jardin (mot de la région parisienne).

CAILLETTE n. f. (de *Caillette*, nom d'un bouffon célèbre de Louis XII et de François Ier). Femme bavarde, qui cause à tort et à travers : *Ce caquetage d'une caillette moderne* (Goncourt). ‖ *Par anal.* Homme bavard.

CAILLETTE n. f. (de *cailler*, parce qu'on y trouve la présure, diastase propre à cailler le lait). Estomac des ruminants, qui sécrète le suc gastrique.

— Encycl. La *caillette* (ou *abomasum*) est intermédiaire, pour le volume, entre la panse et le feuillet, et se trouve à droite de cette dernière poche, d'où les aliments lui parviennent. Ses parois sont très épaisses et ridées ; elle communique avec l'intestin par l'orifice pylorique. C'est le premier estomac qui se développe chez les ruminants, le seul qui existe tant que le jeune animal tète, mais alors il n'y a pas rumination. Sa surface interne, irrégulièrement plissée, est continuellement humectée par le suc gastrique. Les fabricants de fromage utilisent les caillettes des veaux de lait pour la préparation de leur présure.

Caillette (bois de la), lieu célèbre de la bataille de Verdun*, au S. de Douaumont. Pris par le Kronprinz le 2 avril 1916, il fut repris par Mangin le 14 octobre suivant.

CAILLEUX (Alphonse de Cailloux, dit **Alphonse de**), architecte français (Rouen 1788 - Paris 1876). Directeur des Beaux-Arts (1841-1848), il effectua, avec l'architecte Fontaine, l'organisation du musée historique, à Versailles. (Acad. des beaux-arts, 1845.)

CAILLIAUD (Frédéric), voyageur français (Nantes 1787 - *id.* 1869). Fils d'un serrurier, il étudia la minéralogie et vint à Paris en 1809. Voyageant en Egypte, il reçut de Méhémet-Ali la mission d'entreprendre l'explora-

tion minéralogique de la Haute-Egypte (1815). Il rentra en France avec une riche documentation minéralogique, végétale et historique. Après une nouvelle expédition archéologique à l'oasis de Siouah, Méhémet-Ali le chargea d'accompagner la mission militaire d'Ibrāhīm pacha en Nubie, au cours de laquelle il découvrit les ruines de Dongola (ou Dunqula). Jomard publia la relation de ses deux premiers voyages. Conservateur du musée d'histoire naturelle de Nantes en 1836, il a donné le récit de ses derniers voyages (1831 et 1837) et publié la carte géologique de la Loire-Atlantique (1858).

CAILLIÉ (René), explorateur français (Mauzé 1799 - La Baderre 1838). Fils d'alcoolique, il eut une jeunesse misérable et s'embarqua pour le Sénégal en 1816 en qualité de domestique. Passionné par le mystère de l'Afrique noire, il essaya, dès son arrivée, de rejoindre l'expédition du major Grey au Fouta-Djalon, et renouvela sa tentative en 1818. En 1824, il séjourna chez les Maures en se faisant passer pour un Egyptien prisonnier des Français ; il apprit l'arabe et revint à Saint-Louis, décidé à pénétrer dans la cité mystérieuse de Tombouctou. Il emprunta l'argent et les marchandises qui lui permirent de se joindre, à Freetown, à une caravane de marchands mandingues. Il atteignit le Niger à Kouroussa, le 19 avril 1827, mais le scorbut l'immobilisa près de Djenné jusqu'au 1er janvier 1828. Il arriva enfin, le 20 avril, à Tombouctou, où il fut le premier Européen à pénétrer. Le 4 mai, il s'agrégea à une caravane en partance pour le Maroc et atteignit Rabat le 14 août. Accueilli par Jomard à la Société de géographie, Caillié rédigea la relation de son voyage en 1830 et se retira en Saintonge, où il mourut de la tuberculose. (→ Biblio.)

CAILLIER n. m. Vase à boire, en forme de bol, fait de bois tourné, en usage pendant le Moyen Age et jusqu'à la fin du XVIe s. (On le nommait aussi HANAP.)

CAILLITE n. f. (de *Caille*, commune des Alpes-Maritimes). Minér. Variété de fer météorique octaédrique.

CAILLOT [kajo] n. m. (de *cailler*). Physiol. Petite masse de liquide coagulé. (Se dit surtout du sang.)
— ENCYCL. Le *caillot du sang* est formé par l'ensemble des éléments figurés du sang (globules rouges, globules blancs et plaquettes) emprisonnés dans les mailles de la fibrine, provenant elle-même du fibrinogène du sang. Le caillot, qui, au début, contient aussi le sérum, se rétracte en l'expulsant au bout d'un certain temps.
Le *caillot de la lymphe* est blanc, parce que la lymphe ne contient pas de globules rouges. Le *caillot du lait* (caséum) est formé par la coagulation de la caséine sous l'influence des acides ou de certains ferments (labferment ou présure).

CAILLOU [kaju] n. m. (gaul. **caljavo*, pierre). Toute sorte de pierres de petite ou de moyenne dimension. ‖ *Par extens.* Fragment de cristal de roche, etc., susceptible d'être poli : *Caillou du Rhin.* ‖ — *Fig.* Obstacle, embarras, inconvénient : *La route de l'homme est semée de cailloux.* ‖ *Avoir le cœur dur comme un caillou*, être insensible. ‖ *Pop.* Tête, figure ; crâne chauve : *As-tu remarqué seulement que ses cheveux tombent, à Cholet, et qu'on lui voit le caillou?* (Colette). ‖ Pl. *des* CAILLOUX.
— Céram. Syn. de FELDSPATH, en porcelainerie limousine.
— Chim. *Liqueur des cailloux*, solution de silicate de potassium ou de sodium, employée comme vernis incombustible.
— Géol. *Caillou gélivé*, éclaté par le gel. (Les cailloux gélivés se reconnaissent à leur cassure en calottes sphériques ou en cupules, sans bulbes de percussion.) ‖ *Caillou roulé*, caillou bien arrondi, plus ou moins en forme d'œuf, indice d'une certaine usure par une rivière ou par la mer. ‖ *Caillou à facettes*, v. FACETTE. ‖ *Caillou impressionné*, v. GALET *impressionné*. ‖ *Caillou poli*, v. POLI. ‖ *Caillou strié*, v. STRIÉ.
— Minér. Nom que l'on donne, selon leur provenance, à des fragments de quartz hyalin généralement roulés. ‖ *Caillou d'Egypte*, fragments de jaspe arrondis, que l'on trouve à Suez et dans les déserts d'Egypte. ‖ *Caillou ferrugineux*, nom donné par Brochant à une variété de quartz pénétré d'une grande quantité d'oxyde de fer jaune ou rouge. ‖ *Caillou de Rennes*, brèche dure, formée de fragments anguleux liés par un ciment de jaspe. (On l'emploie dans l'ornementation.) ‖ *Caillou du Rhin*, cristal de roche roulé.
— Pêch. *Pêche au caillou*, pêche avec un libouret dont le lest est constitué par un caillou.
— ENCYCL. Bijout. La bijouterie de fantaisie utilise les *cailloux du Médoc, du Rhin, de Bristol*, qui sont du cristal de roche diversement coloré, ainsi que le *caillou de Cayenne* et celui *d'Alençon*, qui sont des variétés de quartz. Le *caillou d'Egypte*, qui est une variété de jaspe, présente de belles veines ramifiées.
— Matér. Concassés, puis mélangés à la chaux ou au ciment, les *cailloux* fournissent d'excellents bétons. La céramique fait usage des cailloux broyés et pulvérisés, pour la fabrication de certaines faïences appelées *terres de fer* ou *faïences anglaises*. Les cailloux roulés servent de motifs décoratifs dans la construction des murs extérieurs ; ils sont utilisés également dans la maçonnerie courante.

CAILLOUASSE n. f. Matér. Variété de pierre meulière compacte et homogène, de couleur blanche.

CAILLOUETTE (Louis Denis), sculpteur français (Paris 1790 - *id.* 1868). Il exécuta la *Ville de Nantes* (place de la Concorde), *Marie de Médicis* (jardin du Luxembourg), des bas-reliefs à l'arc de triomphe de l'Etoile et à la Bourse.

CAILLOUTAGE n. m. Action de caillouter ; partie d'un ouvrage faite de cailloux : *Ces murs sont ainsi composés : un lit de grosses pierres, une maçonnerie mêlée, une couche de cailloutage* (Chateaubriand).
— Céram. Pâte de faïence fine, essentiellement composée d'argile plastique et de silex ou de sable siliceux.
— Constr. Imitation, en peinture, de parements de murs de cailloux et mortier.
— Trav. publ. Syn. de CAILLOUTIS. ‖ Sorte de béton fait de cailloux et de chaux hydraulique.

CAILLOUTÉ, E adj. Se dit du plumage de certaines races de poules (houdan, gournay, mantes), constitué par des plumes noires et blanches, sans prédominance d'une teinte sur l'autre.
— Céram. *Faïence cailloutée*, faïence en terre argilo-siliceuse.

CAILLOUTÉ n. m. Text. Armure dérivée de l'armure satin. (Par combinaison en surface de plusieurs armures de satin, on obtient des rapports d'armure très étendus, dans lesquels les points de liage sont irrégulièrement disposés. Le caillouté est principalement utilisé pour le tissage du linge de table en coton ou en lin.)

CAILLOUTER v. tr. Garnir de cailloux : *Caillouter une route.*

CAILLOUTEUR n. et adj. m. Trav. publ. Ouvrier qui empierre les chemins.

CAILLOUTEUX, EUSE adj. Plein de cailloux : *Chemin caillouteux.* ‖ *Fig.* Rude, dur : *L'homme le plus caillouteux, le plus atrabilaire* (Balzac). *Sa voix était caillouteuse* (Proust).

CAILLOUTIS n. m. Géol. Graviers, ensemble de matériaux meubles où dominent les cailloux. ‖ *Cailloutis glaciaire*, ancien dépôt de glaciers. ‖ *Cailloutis résiduel*, vestiges d'une formation géologique jadis plus épaisse, et dont les parties les plus fines et les plus solubles ont été emportées. (Assez fréquents sur les plateaux ou sur les replats des pentes, ils sont composés de matériaux insolubles, souvent durs : anciens galets ou concrétions, surtout siliceux ou ferrugineux.)
— Trav. publ. Cailloux concassés dont on se sert pour empierrer les routes et les chemins. ‖ Empierrement exécuté avec ces cailloux.

CAILLY (Jacques DE), poète français, connu sous le pseudonyme de CHEVALIER D'ACEILLY (Orléans 1604 - † 1673). Il a rassemblé ses madrigaux et ses épigrammes dans *Diverses Petites Poésies du chevalier d'Aceilly* (1667). Ce volume a mérité d'être réédité plusieurs fois, et notamment par Nodier (1825).

CAÏMAN [kaimã] n. m. (esp. *caiman*, altér. du caraïbe *acayouman*). Crocodile fluviolacustre d'Amérique centrale et méridionale, qui peut atteindre 6 m de long et que l'on élève pour sa peau. (Les caïmans se distinguent des alligators par l'ossification et la dureté plus grande de leur carapace ventrale. L'espèce principale [*Caïman niger*] est le *jacare* de l'Amazone.)

CAÏMAN n. m. Arg. scol. Agrégé préparateur ou directeur d'études à l'École normale supérieure.

CAÏMANS (ÎLES) ou **CAYMAN ISLANDS**, îles de la mer des Antilles, au S. de Cuba ; 8 300 hab. Ch.-l. *George Town* (1 700 hab.), dans la *Grande Cayman* (6 600 hab.). Elles dépendent administrativement de la Jamaïque. Pêche des tortues.

CAÏMITIER n. m. Arbre à suc laiteux du genre *chrysophyllum* (famille des sapotacées), qui croît dans l'Amérique tropicale et qui fournit des fruits comestibles.

CAÏN, fils aîné d'Adam et d'Eve, selon la Genèse. Il se livra à la culture de la terre, tandis que son jeune frère Abel s'adonnait à la vie pastorale. Ils offrirent l'un et l'autre un sacrifice au Seigneur, qui préféra les offrandes d'Abel. Irrité, Caïn tua son frère. Dieu maudit le fratricide, et le condamna à vivre errant. L'auteur sacré a voulu ainsi représenter l'une des conséquences majeures, pour l'humanité, de la désobéissance originelle. Dans *la Légende des siècles*, Victor Hugo a décrit, sous le titre de *la Conscience*, le remords qui partout poursuit Caïn. Un chapiteau de l'église Saint-Martin d'Ainay (XIIe s.), à Lyon, est à citer d'abord parmi les plus célèbres représentations anciennes de Caïn tuant Abel, de même que l'un des bas-reliefs en bronze de la porte de San Zeno à Florence. Dans une des fresques de Saint-Savin-sur-Gartempe, Caïn apparaît nimbé, le nimbe signifiant alors, indifféremment, la puissance du mal et celle du bien. Un chapiteau du cloître de la cathédrale de Tarragone (XIIIe s.) montre Caïn, enfant, jaloux d'Abel ; il tente d'arracher son frère aux bras de leur mère allaitant celui-ci. Au Campo Santo de Pise, dans la fresque du *Triomphe de la mort* (XIVe s.), le squelette d'Abel est accompagné de l'inscription *Secundus natus Abel, primus mortuus ;* Caïn, de *Primus natus Kain, primus homicida*. Au XVe s., dans l'*Adoration de l'agneau mystique*, Van Eyck, puis Ghiberti dans la *porte du Paradis* du baptistère de Florence, se sont à leur tour inspirés de cet épisode de la Genèse*.

Caïn, mystère en trois actes, de Byron (1821). Ce drame puissant, dans lequel l'auteur met en scène les anges, Satan et la première famille, souleva les colères des théologiens, qui accusèrent l'auteur de manichéisme et d'athéisme.

CAIN (Auguste), sculpteur animalier français (Paris 1822 - *id.* 1894). Ses œuvres, réalistes, sont fort nombreuses : *le Lion à l'autruche*, bronze pour le jardin du Luxembourg ; *Lionnes couchées, Tigre étouffant un crocodile* (1870), bronzes pour le jardin des Tuileries ; deux groupes de *Chiens de meute*, décorant l'entrée du château de Chantilly. Il avait été l'élève de Rude.

CAIN (Georges), peintre et écrivain français (Paris 1853 - *id.* 1919), fils du précédent. Il s'adonna à la peinture anecdotique (*la Mort des députés montagnards*, au musée de Bayeux), la délaissa pour le journalisme (*le Figaro, les Annales*) et publia divers ouvrages sur l'histoire de Paris. Il fut conservateur du musée Carnavalet (1897).

CAIN (Henri), peintre et auteur dramatique français (Paris 1857 - *id.* 1937), frère du précédent. Il peignit des scènes de genre et quelques portraits (le *Duc d'Aumale, Léon Carvalho*), puis devint un habile librettiste

René CAILLIÉ

CAÏN tue Abel
détail du polyptyque
de « l'Agneau mystique »
Van Eyck
cathédrale de Gand

caïman

Phot. Viollet, Hanfstaengl, Rollet.

caïque

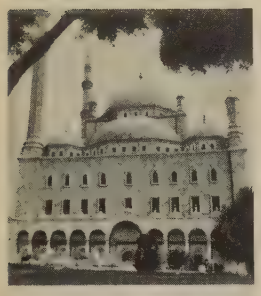

Le CAIRE : la citadelle

Le CAIRE : le cinéma Rivoli et l'hôtel Ambassador

(*la Vivandière, la Navarraise, Cendrillon, les Pêcheurs de Saint-Jean*) et composa des pièces de théâtre (*Jacques Callot*, en collaboration avec Adenis), des romans et des feuilletons.

CAIN (Julien), administrateur français (Montmorency 1887). Agrégé d'histoire (1911), il abandonne l'enseignement à son retour de la Première Guerre mondiale et est nommé en 1930 administrateur général de la Bibliothèque nationale. Appelé en 1940 comme secrétaire général au ministère de l'Information, il est révoqué par le gouvernement de Vichy, arrêté par les Allemands (1941), puis emprisonné et déporté. En 1945, il est réintégré dans ses fonctions d'administrateur et nommé directeur général des bibliothèques. C'est sous sa direction que la Bibliothèque nationale a été modernisée et réorganisée. (Acad. des beaux-arts, 1952.)

CAIN (James Mallahan), écrivain américain (Annapolis 1892). Il a publié de nombreux romans, d'une facture dépouillée et quelque peu brutale, dont les plus célèbres sont *Le facteur sonne toujours deux fois* (*The postman always rings twice*) [1934], *Mildred Pierce* (1941). Il a également beaucoup écrit pour le cinéma.

CAÏNAN, fils d'Enos et quatrième des dix patriarches qui, d'après la Bible, vécurent avant le déluge.

CAÏNAN, patriarche, fils d'Arphaxad, d'après la généalogie donnée par saint Luc et d'après la Version des Septante.

CAÏNÇA n. f. Glucoside purgatif, antirhumatismal, antisyphilitique et tonique, extrait de l'écorce des racines de *Chiococca anguifuga* d'Amérique du Sud. (La caïnça passe également pour guérir la morsure des serpents, d'où le nom spécifique de l'arbuste qui la produit.)

CAINE (sir Thomas Henry Hall), romancier et auteur dramatique anglais (Runcorn, Cheshire, 1853 - île de Man 1931). Appelé à Londres par le peintre-poète D.-G. Rossetti, il resta auprès de lui jusqu'à sa mort et publia ses *Souvenirs sur Rossetti* (1882). En 1885, il débute dans le roman avec *l'Ombre d'un crime*. Ses récits, fortement colorés, inspirés de l'esprit puritain, rédigés en un style vigoureux et parfois grandiloquent, ont été très populaires. Etabli dans l'île de Man, Caine s'est spécialisé dans la description des paysages et des mœurs de cette région. Citons : *Un fils d'Agar* (*The Son of Hagar*) [1886], *le Juge de Man* (*The Deemster*) [1887], mis à la scène sous le titre *Benmy-Chree* (1888), *le Bouc émissaire* (*The Scapegoat*) [1891], *le Chrétien* (1897), qui fut extrêmement discuté, et d'où un drame fut aussitôt tiré, *la Cité éternelle* (*The Eternal City*) [1901], *La femme que tu m'as donnée* (*The Woman thou gavest me*) [1913].

CAINEUS ou **CAENEUS,** en gr. **Kaineus.** Myth. gr. Fils d'Elatos, roi des Lapithes. Ce fut d'abord une fille, nommée *Caenis*. Elle demanda à Poséidon de la faire changer de sexe et d'en faire un homme invulnérable. Il participa ainsi à la lutte contre les Centaures, qui en vinrent à bout en l'ensevelissant sous une masse de troncs d'arbres.

CAÏNITE n. f. Minér. V. KAÏNITE.

CAÏOUS n. m. Nom indigène de la noix de cajou (*Anacardium occidentale*).

CAÏPHE, grand prêtre juif de 18 à 36. Son beau-père Anne ayant été déposé en 15 par le procurateur Valerius Gratus, Joseph, dit *Caïphe*, en fut le quatrième successeur. Grand prêtre en fonctions au temps de la vie publique du Christ, ce fut lui qui conseilla de faire périr Jésus, lui qui conduisit son procès comme président du Sanhédrin, et le condamna pour s'être affirmé « fils de Dieu ». Il devait également faire comparaître devant lui les Apôtres, après la Pentecôte.
Le nom de Caïphe est employé proverbialement dans la locution : « Renvoyer quelqu'un de Caïphe à Pilate », qui fait allusion aux hésitations du grand prêtre des Juifs, pendant la Passion du Christ.

CAÏQDJI n. m. Mar. V. CAÏKDJI.

CAÏQUE, CAÏC, CAÏQUE ou **CAÏK** [kaik] n. m. (ital. *caicco*, emprunté au turc *kajık*). Dans la mer Egée, et surtout en Turquie, petite embarcation non pontée et très tonturée, marchant à l'aviron. ‖ Petit caboteur turc à l'avant élancé, avec un arrière très relevé, gréé d'un mât portant voile à livarde et hunier. ‖ Au Portugal, bateau de pêche qu'on trouve sur la côte de l'Algarve, long d'une douzaine de mètres, gréé de deux mâts portant chacun une voile latine. (Aussi appelé CAHIQUE.) ‖ Une des deux embarcations des galères, au XVIe et au XVIIe s. (Le caïque était une embarcation à six bancs et douze avirons, mesurant 8,45 m de long, sur 2,11 m de large. Tandis que le canot suivait la galère à la remorque, le caïque s'embarquait presque toujours.)

CAIRD (John), prédicateur et théologien écossais (Greenock 1820 - Oxford 1898). En 1862, il devint professeur de théologie à l'université de Glasgow et fut principal de cette même université de 1873 à sa mort. Son sermon sur *la Religion de la vie quotidienne*, prêché en 1855 devant la reine Victoria, le rendit célèbre. Il a publié un volume de *Sermons* (1858), une *Introduction à la philosophie de la religion* (1880), de tendances fortement néo-hégéliennes, et un *Spinoza* (1888).

CAIRD (Edward), philosophe écossais (Greenock 1835 - Oxford 1908), frère du précédent. Nommé en 1866 professeur de morale à l'université de Glasgow, il fut élu, en 1893, maître de Balliol College à Oxford. Admirateur fervent des doctrines de Hegel, il a exercé une influence considérable sur l'école philosophique anglaise de la fin du XIXe s. On lui doit : *la Philosophie critique de Kant* (1878), *la Philosophie sociale et la religion d'A. Comte* (1885), *l'Evolution de la religion* (1891-1892) et *l'Evolution de la théologie chez les philosophes grecs* (1904).

CAIRE n. m. Filasse extraite de l'enveloppe de la noix de coco, et qui sert à faire des cordages ou des étoffes grossières (sacs). [V. COIR.]

CAIRE (LE), en ar. **Miṣr al-Qāhira,** capit. de l'Egypte et de la République arabe unie, à la limite septentrionale de la Moyenne-Egypte, entre le Nil et le versant E. de sa vallée, à 25 km au S. de la tête du Delta ; 2 090 000 hab. (*Cairotes*). C'est le siège du gouvernement central de la République, des administrations, ambassades, établissements bancaires, etc. Le Caire a de nombreuses richesses d'art : mosquée Al-Azhar (971), complétée par l'université musulmane du même nom (978), musée égyptien (antiquités), musée de l'art arabe, musée copte, etc. La forteresse romaine de Babylone provoqua la création de la capitale militaire arabe de Fostat (Fusṭāṭ) [641], aujourd'hui Le Vieux-Caire. Puis apparurent, toujours vers le N., Kataï (870) et Al-Qāhira (969). Depuis, la ville a englobé ces différents éléments ; elle s'est développée sur les anciens canaux et marais, s'est allongée au N. (Boulaq, Choubra, Rod el-Farag), au N.-E. (Abbassieh, Héliopolis), à l'O. (îles de Rodah et Guézirèh) et a même débordé sur la rive gauche du Nil (Zamalek, Guizèh, Dokki), en direction des grandes pyramides. Au S., deux agglomérations sont encore indépendantes : Méadi et Hélouan.
Situé à la jonction des réseaux ferrés du Delta et de la Vallée, doté de trois ports fluviaux (Boulaq, Rod el-Farag, Atar el-Nabi), de quatre aérodromes, dont deux internationaux, Le Caire est la plus grande ville d'Afrique et possède des quartiers très modernes. C'est aussi le plus grand centre industriel d'Egypte : sidérurgie utilisant le minerai d'Assouan, travail du tabac et du cuir ; industries alimentaires, textiles, mécaniques et chimiques. Plus de 120 000 ouvriers d'industrie y sont employés.
— Hist. Le Caire, qui date du Xe s., fut précédé par la ville de Fusṭāṭ* (littéral. *camp militaire ;* du lat. *fossatum*), fondée par 'Amr, près de Babylone, vieille forteresse égyptienne, après la prise de celle-ci en 641. A la conquête fāṭimide, en 969, le chef de l'armée victorieuse, Djawhar, construisit au N. de Fusṭāṭ, de 969 à 972, une nouvelle ville qui fut appelée, après l'arrivée d'Al-Mu'izz en 972, Al-Qāhira (*la Dominatrice*). Elle fut la résidence des fāṭimides et de leur Cour brillante, et entourée d'une enceinte qui fut reculée et dotée, à l'époque de Badr al-Djamālī, de portes monumentales qui existent encore de nos jours. Le premier Ayyūbide, Saladin (Ṣalāḥ al-Dīn), engloba dans une seule enceinte Le Caire et Fusṭāṭ, et fit édifier la citadelle. La ville devint un centre économique important et se développa vers l'O. et

plan du CAIRE

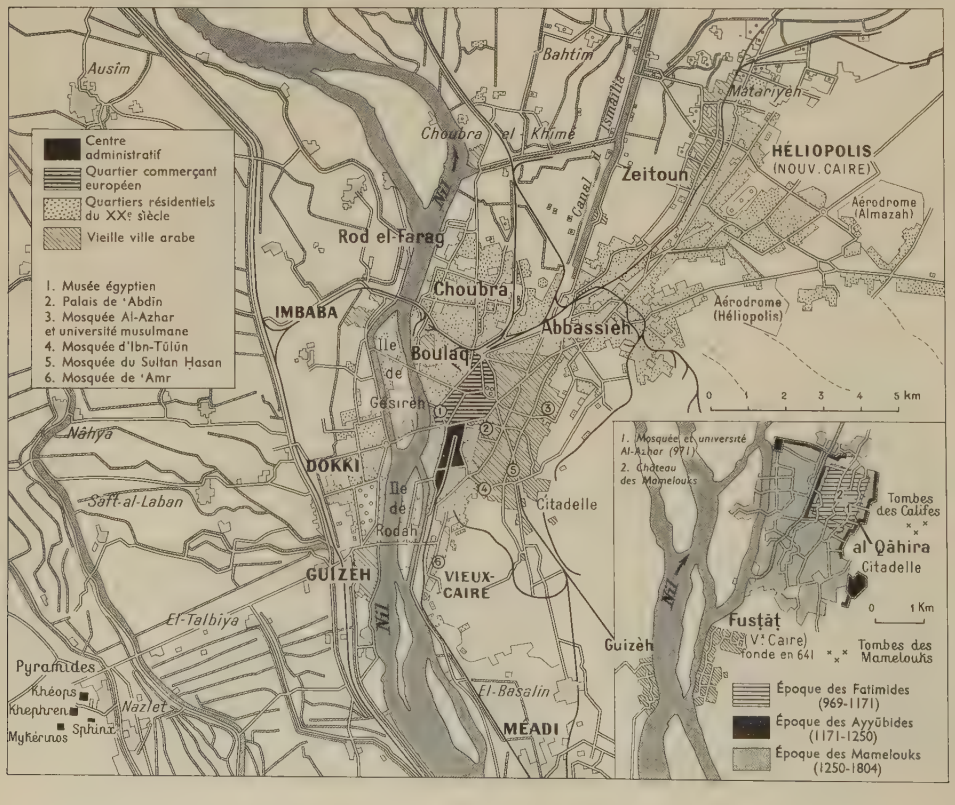

Phot. B. O. A. C., Viollet.

le S. Les Mamelouks élevèrent plus tard des monuments grandioses sur les ruines des constructions fāṭimides, dont subsistent cependant plusieurs mosquées. Occupé le 22 juillet 1798, après la victoire des Pyramides, par l'armée française de Bonaparte, révolté contre celle-ci en octobre suivant, évacué en juillet 1801, Le Caire fut par la suite le théâtre de révoltes militaires qui amenèrent Méhémet-Ali au pouvoir. Ce dernier et ses successeurs réalisèrent par la suite quelques-uns des plans établis par les ingénieurs français de l'armée d'Egypte pour l'assainissement et l'embellissement de la ville.
Plusieurs conférences furent tenues au Caire en 1943, d'une part entre Churchill, Roosevelt et Chang Kai-chek, en vue d'arrêter les dispositions communes dans la lutte contre le Japon, d'autre part entre Churchill, Roosevelt et Inönü pour resserrer l'alliance anglo-turque.
Le Caire fut évacué par les troupes britanniques le 16 mai 1946. Depuis la révolution de 1952, cette ville a repris son rôle de foyer panislamique. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Toutes les étapes de l'art musulman ont, de siècle en siècle, doté Le Caire d'admirables monuments. Le centre primitif de Fusṭāṭ vit construire la *mosquée de 'Amr* en 642. Successivement étendue sur ses quatre faces, doublée d'ampleur en 827, elle atteignit alors ses dimensions actuelles. Les importants remaniements qu'elle subit par la suite — notamment le changement de direction des nefs — ne semblent pas avoir modifié gravement, quant à l'aspect général, l'édifice du IXe s. En 879, *Ibn Ṭūlūn* (868-883) bâtissait, entre autres beaux monuments, la mosquée que nous conservons. La construction, entièrement en brique, des nefs, de leurs piliers et de leurs arcs, la vaste cour carrée encadrée de galeries doubles, la silhouette du minaret à noyau cylindrique qu'enveloppe une rampe en spirale, attestent l'imitation consciente des grandes créations 'abbāssides. Les maisons contemporaines, dont les fouilles ont exhumé les ruines, révèlent la même influence mésopotamienne. La conquête de l'Egypte par les Fāṭimides venant de Tunisie (fin du Xe s.) introduisit de nouveaux thèmes d'architecture. La *mosquée Al-Azhar** (Xe s.) rappelle par certains traits la grande mosquée de Kairouan (Al-Qayrawān). Entre 1087 et 1091, Badr al-Djamālī, ministre d'origine arménienne, pourvut la ville fāṭimide d'une enceinte de pierre, avec ses trois belles portes d'inspiration nettement byzantine. L'époque de Saladin (Ṣalaḥ al-Dīn) et des Ayyūbides (1171-1250) innove peu. Elle nous a laissé des mausolées, et la *madrasa* (collège) fait alors son apparition. Tombeaux et madrasas se multiplient sous les Mamelouks. L'œuvre de ces actifs bâtisseurs est partout dans la ville du Caire. Du milieu du XIIIe s. au début du XVIe s'élèvent des édifices associant aux tombeaux princiers mosquées, collèges ou couvents. Ces ensembles monumentaux présentent rarement des proportions grandioses (mosquée-madrasa de Ḥasan, 1356). Le plus souvent, ils se recommandent par un caractère pittoresque, rare dans l'art de l'islām, par une élégance raffinée qui s'exprime dans la silhouette de leurs minarets et de leurs coupoles pointues, comme dans la parure colorée de leurs intérieurs. La domination des Ottomans (XVIe-XVIIIe s.) enrichit Le Caire de quelques belles mosquées à grande coupole et de jolies fontaines publiques. (→ Biblio.)

Caire (MUSÉE DU). C'est à l'archéologue français A.-E. Mariette* que Le Caire doit de posséder une collection d'art égyptien unique au monde. Nommé en 1858 directeur général des fouilles d'Egypte, il installa à Boulaq, dans de vieux bâtiments situés au bord du Nil, les premiers produits de ses fouilles, puis obtint du khédive Sa'īd pacha la construction, au même endroit, d'un musée véritable. En 1891, ce musée fut transféré à Guizeh, où il demeura jusqu'en 1902, date de l'édification au Caire, par l'architecte français Dourgnon, des bâtiments actuels. Des temps prédynastiques à l'époque gréco-romaine, toute l'histoire de l'art d'Egypte est représentée au musée du Caire par des sculptures, des peintures, des céramiques, des bijoux et des objets divers. Un grand nombre de ces pièces sont d'incomparables chefs-d'œuvre. Pour l'Ancien Empire, citons : *le Cheikh El-Beled*, statue en bois ; le *Scribe accroupi*, en calcaire peint ; la *Tête de faucon*, en or. Pour le Moyen-Empire, la statuette en cèdre de *Sésostris Ier*, le *pectoral de Sésostris II*, en or cloisonné. Pour le Nouvel Empire, la statue de *Thoutmès III*, en basalte gris ; le *Colosse d'Akhenaton*, en grès, provenant de Karnak ; la statue, le lit, le bracelet, les boucles d'oreilles, les cercueils, le masque funéraire, le diadème de la momie de *Tout Ankh Amon*. Pour la Basse Epoque, le *buste de Mentouemhêt*, en granite noir. Pour l'époque gréco-romaine, le *buste de César romain*, en porphyre.
Caire (INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU), organisme rattaché à l'Enseignement supérieur, et qui a succédé en 1897 à la Mission archéologique fondée en 1880 par Maspero. Il se compose de trois égyptologues, d'un helléniste papyrologue et d'un arabisant. Consacré aux fouilles, relevés épigraphiques, recherches philologiques, il publie les travaux de ses membres.

CAIREL n. m. Expl. sal. Sur les salins, petite levée de terre qui sépare les bassins.

CAIRIN ou **QUAIRIN** n. m. Au XVIe et au XVIIe s., tapis (de table ou de pied) provenant du Caire. (Dès le XVIIe s., on appela les cairins *tapis de Turquie*.)

CAIRN [kɛrn] n. m. (mot irland.). Monticule ou tumulus de terre ou de pierres, élevé par les Celtes. ‖ Amas de pierres élevé par les explorateurs des régions polaires ou par les alpinistes, afin de marquer leur passage.

CAIRNES (John Elliott), économiste irlandais (Castle Bellingham 1823 - Blackheath, près de Londres, 1875). Professeur d'économie politique, disciple de Stuart Mill, il a publié : *Caractère et Méthode logique de l'économie politique* (1857), *l'Education universitaire en Irlande* (1866), *Essais politiques* (1873), *Essais sur l'économie politique*, et *Quelques Principes directeurs de l'économie politique* (1874). Il a élaboré une théorie des « groupes non concurrents », en vue d'expliquer les inégalités durables dans la répartition des revenus.

CAIRNS, v. de l'Australie, située sur la côte du Queensland ; 20 000 hab. Centre agricole (canne à sucre). Gisements de bauxite dans la région.

CAIRNS (Hugh McCalmont CAIRNS, 1er comte), homme d'Etat irlandais (Cultra, Irlande, 1819 - Bournemouth 1885). Avocat puis député de Belfast (1852-1866), élevé à la pairie en 1867, il fut apprécié par Disraeli et nommé lord d'Angleterre en 1868 et en 1874, lors du retour au pouvoir des conservateurs, dont il avait dirigé l'opposition à la Chambre des lords depuis 1869. Un des meilleurs juristes de son époque, il critiqua avec lucidité les projets de loi de ses adversaires libéraux.

CAIRO (Francesco DEL), peintre italien (dans le Milanais 1598 - Milan 1674). Influencé par le caravagisme, il s'appliqua aux effets nocturnes savants (*le Christ au jardin des Oliviers*, Turin). Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : *le Martyre de saint Etienne*, à San Stefano Maggiore de Milan, *la Vierge à l'Enfant avec deux saintes*, à la chartreuse de Pavie, une *Vénus couchée* (musée de Dresde).

CAIROLI (Benedetto), homme politique italien (Pavie 1825 - Capodimonte, Naples, 1889). Député de la gauche, président de la Chambre des députés, il devint président du Conseil en 1878, mais fut remplacé par Depretis en raison des échecs de sa politique extérieure (congrès de Berlin) et de sa faiblesse envers l'extrême-gauche. De retour au pouvoir de 1879 à 1881, il donna sa démission après la signature du traité du Bardo, qui concédait à la France le protectorat de la Tunisie (mai 1881). Quatre de ses cinq fils avaient laissé leur vie dans l'expédition des Mille*.

CAIRO-MONTENOTTE, comm. d'Italie, en Ligurie (prov. de Savona), sur la Bormida ; 13 500 hab. Industrie de la photographie. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1794 et en 1796.

CAIRON n. m. Sorte de moellon tendre.

CAISSE n. f. (lat. pop. **capsea*, lat. *capsa*, cassette). Coffre de bois servant à l'emballage et au transport des marchandises. ‖ *Par extens.* Contenu du coffre : *Une caisse de raisin.* ‖ *Fig.* et *pop.* Poitrine : *Malade de la caisse.* ‖ *Pop. Mettre quelqu'un en*

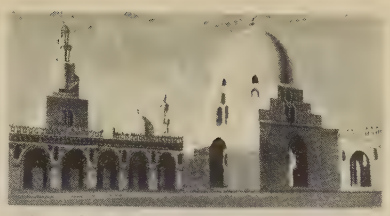

Le CAIRE
la mosquée Ibn Tūlūn

Le CAIRE
la mosquée Al-Azhar

musée du CAIRE
le Cheikh El-Beled
statue en bois
IVe dynastie

caisse enregistreuse

caisse, abuser de sa crédulité : *Si je raconte ça à des gens qui n'y sont pas allés, à la guerre, ils croiront que je les mets en caisse* (Dorgelès).
— Anat. *Caisse du tympan*, cavité comprise entre le conduit auditif externe et l'oreille interne. (Traversée par la chaîne des osselets, elle est fermée en dehors par la membrane du tympan et communique avec le pharynx par la trompe* d'Eustache.)
— Arm. Partie d'un véhicule blindé qui contient le moteur, les mécanismes et la chambre de l'équipage. (La caisse, appelée aussi *carcasse**, ou *coque**, en acier moulé ou forgé, constitue le châssis des matériels blindés. Dans les premiers chars, elle est analogue à un châssis d'automobile, garni de plaques de blindage en acier laminé, fixées par boulons et rivets. La rigidité nécessaire pour résister aux chocs, et l'épaisseur croissante des blindages ont conduit ensuite à réaliser une coque en acier à blindage.)
— Art culin. Papier plié en carré avec rebords, où l'on fait cuire les biscuits, les truffes et certains mets délicats.
— Autom. Carcasse de la carrosserie. ‖ *Par extens.* La carrosserie elle-même, par opposition au châssis.
— Bur. *Caisse enregistreuse*, appareil utilisé dans le commerce pour faciliter les travaux de calcul des vendeurs et de la personne chargée de la perception du prix des achats, fournir au client une preuve de l'exactitude de sa facture, et protéger les sommes encaissées. (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. Partie supérieure d'un wagon ou d'une voiture, qui est fixée sur le châssis. ‖ *Caisse à eau*, réservoir en tôle qui fait partie du tender et renferme l'eau nécessaire à l'alimentation de la locomotive.
— Comm. *Raisins de caisse*, raisins secs, que l'on expédie dans des boîtes.
— Comptab. Meuble qui renferme des fonds. ‖ Bureau où se font les mouvements de fonds. ‖ Les fonds eux-mêmes. ‖ *Caisse principale*, service qui gère l'ensemble des mouvements de fonds d'une entreprise, par opposition aux caisses auxiliaires ou spécialisées (caisse des usines, caisse des salaires, caisse du service de réception ou d'expédition.) ‖ *Livre de caisse*, journal ou registre sur lequel sont consignés les mouvements de caisse au fur et à mesure qu'ils se font. ‖ *Faire la caisse*, faire les divers calculs pour établir ou vérifier l'état de la caisse. ‖ *Tenir la caisse*, diriger les opérations de la caisse. ‖ *Garçon de caisse*, agent chargé de recouvrements.
— Dr. admin. et fin. Etablissement financier ou administratif qui reçoit des fonds en dépôt et les administre ou les fait valoir : *Caisse des dépôts et consignations.* ‖ *Caisse noire*, caisse non soumise aux règles de comptabilité légale.
— Emball. Emballage rigide, parallélépipédique, constitué par l'assemblage de panneaux généralement pleins, en bois scié, contre-plaqué, tranché ou déroulé : *La caisse est fréquemment munie de barres.* ‖ *Caisse américaine*, emballage d'expédition parallélépipédique en carton ondulé ou compact, dont les rabats extérieurs sont jointifs. (Les rabats intérieurs ne sont pas jointifs, à moins que la longueur et la largeur ne soient égales.)
— Hortic. Grand bac, le plus souvent en planches et de forme carrée, où l'on cultive les arbustes sensibles au froid, et que l'on transporte au moment voulu dans les serres : *Des caisses d'orangers.*
— Mar. *Caisse de décantation*, caisse métallique garnie de serpentins de vapeur et placée dans la chaufferie des navires chauffant au mazout. (Elle sert à séparer le mazout de l'eau qui a pu se mélanger avec lui, en chauffant le mélange. L'eau coule au fond et est refoulée à la mer. Le mazout récupéré est purifié dans un autre appareil et renvoyé au ballast à combustible.) ‖ *Caisse à eau*, grand récipient métallique dans lequel on met

Phot. Viollet, Atlas-Photo, Giraudon, Larousse.

l'eau douce nécessaire pour le voyage. ‖ *Caisse d'un mât,* partie quadrangulaire qui sert de pied à un mât de hune, de perroquet ou de cacatois, et passe par les élongis du mât inférieur.

— Métall. *Caisse de cémentation,* récipient métallique, généralement en acier spécial réfractaire, dans lequel on enferme les pièces à traiter, au contact de cément solide provoquant une cémentation superficielle. ‖ *Caisse de recuit,* récipient métallique dans lequel on enferme les pièces à traiter pour les protéger contre l'oxydation, durant le traitement de recuit (risque de décarburation superficielle).

— Min. *Caisse filonienne,* ce que contient le filon entre les épontes. (On parle de *caisse stérile* et de *caisse minéralisée* suivant que le remplissage, à cet endroit, est stérile ou minéralisé.) ‖ *Caisse pointue,* récipient utilisé dans les laveries pour recueillir les particules fines contenant du minerai, et qui sont entraînées dans les eaux de lavage. (V. part. *encycl.*)

— Mus. Terme servant à désigner divers instruments à percussion du genre tambour. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Bur. Inventée en 1879 par l'Américain James Ritty, la *caisse enregistreuse* est la plus répandue des machines à calculer : additionneuse imprimante et tiroir-caisse, elle se rencontre dans presque tous les magasins de commerce de détail. Placée en général sur un comptoir, elle présente du côté du vendeur une série de touches ou de curseurs d'enregistrement des montants à totaliser, un dispositif d'impression, des commandes de sélection et un tiroir-caisse aménagé, dont l'ouverture est le plus souvent commandée par la touche « total ». Du côté du client, elle présente une série de plaques indiquant les montants composés par les touches et le total final.

Il existe différents modèles de caisses enregistreuses, les plus simples possédant deux totalisateurs — l'un pour le calcul et l'enregistrement de chaque vente, l'autre pour la récapitulation des ventes de la journée — et un dispositif d'impression. Des modèles plus perfectionnés permettent des ventilations plus ou moins poussées des ventes, par rayon d'une part, par vendeur, éventuellement, d'autre part, le nombre des totalisateurs pouvant atteindre 24, 32 ou 36. Les dispositifs d'impression permettent souvent de fournir un premier ticket au vendeur, un deuxième au client tout en imprimant la bande récapitulative de la caisse, et des bandes correspondant à différentes ventilations. Enfin, certaines caisses enregistreuses sont munies de dispositifs de multiplication et de division pour les calculs de remise et d'escompte.

Certaines caisses enregistreuses peuvent être connectées à des perforatrices de cartes, ou créer elles-mêmes des tickets perforés, utilisables par la suite pour accélérer l'exploitation comptable et statistique des ventes.

— Min. Les *caisses pointues* sont des récipients de section croissante disposés en série sur le courant d'eau ; leur fond est conique ou pyramidal. En raison de la progression des temps de passage dans les caisses, il se fait un certain classement en grosseur et en densité d'une caisse à l'autre. On soutire les dépôts dans les pointes pour en alimenter des tables de lavage. Actuellement, on tend à remplacer ces appareils par des *hydroclasseurs,* qui, tout en appliquant le même principe, sont plus perfectionnés, et font une classification plus précise tout en occupant moins de place.

— Mus. La *caisse claire,* ou *tarole,* à cylindre métallique, est tendue, à chaque extrémité, d'une membrane en peau de mouton. A la face inférieure, deux cordes de boyaux (le timbre) sous-tendues sur la longueur du diamètre, permettent un frémissement des vibrations qui avive la résonance. La *caisse roulante,* à cylindre de bois, possède une sonorité plus sourde. La *grosse caisse,* ou *tonnant,* est posée sur un chevalet, ou suspendue par des courroies à celui qui en joue en marchant. Les deux peaux tendues s'offrent verticalement à l'instrumentiste, qui les frappe avec une mailloche munie d'un tampon de feutre ou de liège.

Caisses d'allocations familiales. V. PRESTATIONS *familiales* et SÉCURITÉ *sociale.*

Caisse autonome d'amortissement, établissement public qui avait été créé en 1926. Jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière constitutionnelle, cette caisse se subdivisait en un comité financier chargé des opérations financières d'amortissement de la dette publique, et en un Comité technique chargé des tabacs. Ses ressources (taxe à la première mutation et produits de l'exploitation des tabacs) étant supérieures aux amortissements qu'elle était obligée de faire, elle versait le surplus au budget. Elle a été supprimée en 1959. Sa dénomination complète était : *Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs, et d'amortissement de la dette publique.*

Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale (C. A. N. C. A. V. A.). V. VIEILLESSE (*assurances*).

Caisse autonome de la reconstruction, établissement public doté de la personnalité morale, chargé de faire face aux dépenses de la reconstruction grâce aux ressources affectées à cet objet par la loi ; la Caisse autonome de la reconstruction est gérée par le directeur général du Crédit national, sous le contrôle d'un conseil d'administration.

Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines. V. SÉCURITÉ *sociale.*

Caisse centrale d'allocations familiales agricoles. V. MUTUALITÉ *sociale agricole.*

Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, organisme de crédit privé, mais contrôlé par les pouvoirs publics, qui, fondé en 1923, sert de banque aux entreprises hôtelières, à qui elle peut attribuer des prêts à long terme ; à la suite d'un accord avec la chambre syndicale des banques populaires, elle peut également consentir des avances à moyen terme aux petits commerçants et industriels français lorsqu'il s'agit de créer ou améliorer une entreprise.

Caisse centrale de crédit coopératif, banque coopérative contrôlée par l'Etat, qui peut faire des avances à moyen et à long terme aux entreprises coopératives de production ou de consommation ou artisanales. Elle peut servir de caution à ces dernières auprès d'autres établissements de crédit ou auprès des administrations publiques.

Caisse centrale de la France d'outre-mer, établissement public créé en 1941 pour assurer l'émission des billets de banque dans certains territoires d'outre-mer. Elle concourt au financement des plans d'équipement des territoires et départements d'outre-mer.

Caisse centrale de réassurance, établissement public, créé en 1946, chargé de prendre en réassurance une partie des risques des entreprises d'assurances* privées ou publiques.

Caisse centrale de secours mutuels agricoles. V. MUTUALITÉ *sociale agricole.*

Caisse centrale du Trésor. V. TRÉSOR.

Caisses de compensation. V. PRESTATIONS *familiales.*

Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (O. R. G. A. N. I. C.). V. VIEILLESSE (*assurance*).

Caisses de congés payés, organismes chargés de verser aux travailleurs des professions où le travail est discontinu et où les ouvriers changent fréquemment d'employeur, une indemnité de congé* payé. Il s'agit de caisses patronales de compensation, auxquelles les employeurs sont tenus d'adhérer et de cotiser. Certains de ces organismes se sont vu confier la mission d'assurer le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale des travailleurs intéressés.

Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, établissement public institué en 1958 en vue d'assurer la consolidation — après cinq ans — des effets de mobilisation créés pour le financement à moyen terme des prêts spéciaux à la construction.

Caisse de crédit municipal. V. CRÉDIT *municipal.*

Caisse des dépôts et consignations, établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, fondé en 1816 pour assurer le service de consignations en numéraire, recevoir des établissements publics et des particuliers des dépôts de numéraire portant intérêt, conserver, en un fonds de retraites, les retenues opérées sur les agents des services publics. Depuis, ses attributions se sont considérablement développées. Elle est notamment dépositaire des fonds des caisses d'épargne, de nombreux fonds de retraites, de ceux de la Sécurité sociale, etc. Depuis 1931, elle accepte de prendre « en pension » des effets créés par les banques en représentation de crédit de moins de cinq années ; les effets doivent porter deux signatures bancaires ou bénéficier d'une garantie réelle. En matière de crédit à long terme, la Caisse des dépôts accorde des prêts aux offices d'habitations à loyer modéré : elle a ainsi joué un rôle considérable dans le développement de la construction en France. Des prêts sont également consentis à quelques entreprises industrielles. Depuis 1959, elle gère le Fonds de soutien des rentes. (→ Biblio.)

Caisse de la dotation de l'armée, organisme créé en 1855 pour recevoir les sommes versées par les jeunes gens qui s'exonéraient de service militaire en payant un remplaçant. La caisse rémunérait ce dernier et accordait des suppléments de pension aux anciens militaires non officiers. Elle fut supprimée en 1891. (V. EXONÉRATION.)

Caisse des écoles, établissement public créé pour favoriser la fréquentation de l'école publique au moyen de récompenses et de secours. (Une caisse est obligatoirement établie dans toute commune [loi du 28 mars 1882]. Administrée par un comité, elle reçoit des cotisations volontaires, des subventions de la commune, du département et de l'Etat, des dons et legs.)

Caisse des emprunts, établissement financier institué par Colbert en 1674 pour recevoir des dépôts d'argent à intérêt, afin de soustraire l'Etat à l'avidité des « traitants » qui prêtaient au Trésor dans des conditions exorbitantes. Supprimée en 1698, la Caisse des emprunts fut rétablie en 1702, mais les « billets de monnaie » qu'elle émettait perdirent rapidement tout crédit, et elle disparut définitivement en 1715.

Caisses d'épargne, établissements à buts non lucratifs, institués en vue de favoriser l'épargne dans les classes les moins aisées. En France, ces établissements sont apparus au XVIIIe s., mais ils se sont développés au cours du XIXe. En 1835, un statut légal leur a été donné ; depuis 1837, les dépôts qui y sont effectués bénéficient de la garantie de l'Etat, mais, en contrepartie, leurs fonds sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations. Leur statut actuel résulte du décret du 27 juin 1952, dit Code des caisses d'épargne. Il existe près de 600 caisses d'épargne ordinaires — établissements d'utilité publique, placés sous la tutelle du ministre des Finances, et dont la création ne peut être autorisée que par décret rendu sous forme de règlement d'administration publique déterminant strictement leur circonscription territoriale — disposant de 3 431 succursales (il faut ajouter les 1 300 points d'arrêt des « cars-succursales ») ; de son côté, la Caisse nationale d'épargne — placée sous l'autorité du ministre des Postes et Télécommunications — utilise plus de 13 000 guichets postaux. Les déposants reçoivent un livret nominatif sur lequel sont enregistrés tous les versements et remboursements ; les dépôts portent intérêt au profit des déposants à compter du 1er et du 16 de chaque mois après le jour du versement (l'intérêt cesse de courir à partir du 1er ou du 16 qui a précédé le retrait). Les versements ne peuvent être inférieurs à 1 NF (0,10 NF pour les enfants d'âge scolaire) ; en pratique, les retraits s'effectuent à vue, bien que les caisses d'épargne soient autorisées à demander un délai de quinze jours. (En cas de force majeure, le gouvernement peut limiter le remboursement par quinzaine à 2 p. 100 du maximum légal des dépôts, mais cette disposition n'a été utilisée qu'en 1870 et en 1914.) Il n'est pas possible à un même déposant d'être titulaire de plus d'un livret d'épargne (qu'il s'agisse des caisses d'épargne ordinaires ou de la Caisse nationale d'épargne) ; en effet, ces établissements ayant été institués en faveur des petits épargnants, un plafond a été fixé au montant des dépôts individuels (un plafond quintuple a été prévu pour les associations mutualistes, les coopératives et les institutions de bienfaisance) ; ce plafond (qui n'est pas opposable aux organismes d'H. L. M. et aux sociétés de crédit immobilier) est périodiquement relevé pour tenir compte de la dépréciation monétaire. Les mineurs et les femmes

mariées peuvent se faire ouvrir un livret ; les mineurs âgés d'au moins seize ans et les femmes mariées peuvent effectuer des retraits sans autorisation. Les caisses d'épargne peuvent procéder à l'achat de certaines valeurs mobilières, pour le compte de leurs déposants ; certaines caisses louent des coffres à leurs déposants. Le nombre des livrets est d'environ 26 millions. (→ Biblio.)

Caisse d'escompte, établissement financier fondé à Paris en 1776 par le banquier genevois Penchaud, avec l'appui de Turgot, pour escompter les lettres de change et autres effets de commerce, et pour faire le commerce des matières d'or et d'argent ; elle émettait des billets au porteur. Elle dut suspendre momentanément ses paiements en 1784. Entraînée ensuite à faire des prêts considérables au Trésor, elle se trouva dans une situation très difficile. Elle fut supprimée et liquidée en 1793, sur la proposition de Cambon.

Caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles, Caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles. V. MUTUALITÉ *sociale agricole*.

Caisse nationale d'assurance sur la vie, établissement public résultant de la fusion, en 1949, de la *Caisse nationale en cas de décès* (créée en 1868) et de la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* (créée en 1850). Cet organisme, géré par la Caisse des dépôts et consignations, s'adresse aux particuliers et aux collectivités. Les particuliers peuvent y souscrire des assurances en cas de décès, des assurances de dotation, des rentes viagères immédiates, des rentes de survie, des rentes différées, etc. Les collectivités professionnelles peuvent y constituer, au profit de leur personnel, un régime de prévoyance assurant le paiement d'un capital ou d'une rente en cas de décès, le versement d'une pension de vieillesse ou d'invalidité.

Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales. V. VIEILLESSE (*assurance*).

Caisse nationale de crédit agricole. V. CRÉDIT *agricole*.

Caisse nationale de l'énergie, établissement public destiné à favoriser le développement de la production énergétique en France. Créée par la loi de nationalisation du 8 avril 1946, la Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz devint, en 1948, la *Caisse nationale de l'énergie,* en étendant son activité aux Charbonnages. Elle assure le service des obligations qui ont été remises, à titre d'indemnité, aux actionnaires des sociétés nationalisées. Elle permet, par les emprunts qu'elle émet, le financement des investissements effectués par Charbonnages, Electricité et Gaz de France. Elle est gérée par un conseil d'administration, composé de représentants des établissements auxquels la Caisse prête son concours financier, et de représentants des ministères intéressés.

Caisse nationale du gendarme, société mutualiste qui a repris, en 1948, les attributions de l'ancienne *Caisse du gendarme,* fondée en 1887. Elle joue aujourd'hui, pour les militaires de la gendarmerie, le rôle de caisse complémentaire de la Sécurité sociale et de caisse de secours.

Caisse nationale des Lettres, organisme — dépendant de la Direction générale des Arts et des Lettres — créé, en 1946, en vue d'aider les écrivains et les éditeurs ; il n'a commencé à fonctionner que dix ans plus tard, lorsque son financement a été assuré : 1° par le prélèvement de 2 p. 1 000 sur les chiffres d'affaires des éditeurs (exception faite pour les manuels scolaires, les éditions critiques, les ouvrages scientifiques et les livres de piété) et sur les droits d'auteurs (les 5 000 premiers exemplaires étant exonérés) ; 2° par la prolongation de quinze années, au bénéfice de la Caisse, de la propriété* littéraire.

Caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics, établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en 1936. Cet organisme réalise uniquement des crédits par signature ; il appose cette dernière sur des effets représentatifs d'avances faites par les banques pour faciliter l'exécution de certaines opérations de financement. Son activité s'étend à quatre catégories d'opérations distinctes : financement des marchés publics (avances de démarrage, mais, surtout, mobilisation de créances sur l'Etat et les collectivités), financement des lettres d'agrément (préfinancement de fabrications d'intérêt général, financement de stockage décidés ou encouragés par l'Administration), financement des entreprises publiques, crédits à moyen terme dans le cadre professionnel et assortis d'un fonds de garantie mutuel.

Caisse nationale des monuments historiques, préhistoriques et naturels, et des sites, établissement public recueillant et gérant des fonds destinés à la conservation ou à l'acquisition des monuments* et des sites* classés, ou proposés pour le classement.

Caisse nationale de Sécurité sociale, établissement public, créé en 1946, qui couronne l'organisation du régime général de Sécurité* sociale.

Caisse nationale de vieillesse agricole. V. VIEILLESSE (*assurance*), et MUTUALITÉ *sociale agricole*.

Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de Terre, de Mer et de l'Air, organisme créé en 1860, étendu plus tard à l'armée de l'Air, qui accorde des suppléments de pension ou des secours aux militaires et à leurs familles. Ses ressources, gérées par la Caisse des dépôts et consignations, se composent de dons et de crédits budgétaires.

Caisses primaires de Sécurité sociale. V. SÉCURITÉ *sociale*.

Caisses régionales de Sécurité sociale. V. SÉCURITÉ *sociale*.

Caisses régionales vieillesse. V. VIEILLESSE (*assurance*).

Caisses rurales, organismes d'entraide professionnelle agricole à caractère coopératif, fondés sur le prêt à faible intérêt. Imitées des caisses Raiffeisen, ces caisses rurales sont dues à l'initiative de deux capucins, le P. Ludovic de Besse et le P. Joseph d'Aurensan, et de l'avocat Louis Durand. La première réalisation (1893) revient à l'abbé Ragu, curé de Langé (Indre). Ces caisses n'avaient aucun caractère confessionnel, mais les prêtres de campagne qui assumaient bénévolement les fonctions de secrétaires avaient par là un moyen de mieux comprendre les soucis du monde agricole et d'entrer en relations cordiales avec leurs paroissiens. Ces caisses ont prospéré jusqu'après la Première Guerre mondiale.

CAISSE-FINANCES n. f. Ch. de f. Coffre servant à envoyer au siège de l'administration centrale les recettes des diverses gares et stations d'une ligne. ‖ Pl. *des* CAISSES-FINANCES.

CAISSERIE n. f. Industrie de la fabrication des caisses et de tout ce qui s'y rattache. ‖ Atelier où l'on fabrique spécialement des caisses.

— ENCYCL. La *caisserie* proprement dite est une branche de l'industrie de l'emballage, qui comporte, à côté, les emballages légers et la tonnellerie. Les caisses sont en bois scié, parfois en contre-plaqué. Elles sont faites, à la demande, pour l'emballage d'un objet déterminé, ou sont fabriquées en grande série : caisses à bouteilles, à fruits, à munitions, etc. Elles peuvent être démontables et sont, dans ce cas, livrées démontées aux utilisateurs ; on dit qu'elles sont livrées *en fardeaux*. La machine la plus employée dans la caisserie est la *cloueuse*.

CAISSETTE n. f. Petite caisse, et en particulier, petite boîte contenant des fruits de choix : *Une caissette de cerises*.

CAISSIER, ÈRE n. Employé, dans un établissement de banque, de commerce, etc., chargé de diriger les opérations relatives à l'entrée et à la sortie des fonds.

CAISSIER-EMBALLEUR n. m. Ouvrier spécialiste dans la confection de caisses ou d'emballages en bois et dans la mise en place méthodique des objets emballés.

CAISSON n. m. (de *caisse*). Arm. Voiture transportant des munitions d'infanterie ou d'artillerie et pouvant ravitailler les pièces sur tous terrains. (V. part. *encycl.*) ‖ *Pop.* Tête. ‖ *Se faire sauter le caisson,* se brûler la cervelle. — Archit. Compartiment orné de moulures à son pourtour, d'un motif de sculpture à sa partie centrale, et qui est employé à la décoration des plafonds et des voûtes. (V. part. *encycl.*)

— Carross. Petit coffre ménagé dans les voitures sous les sièges des voyageurs.

— Constr. Assemblage de parties dormantes, horizontales ou verticales, destiné à contenir les organes de manœuvre, de suspension, de roulement ou de glissement des fenêtres à guillotine ou coulissantes, ou les volets roulants, stores, fermetures diverses. ‖ *Poutre à caisson,* poutre composée creuse, formée par quatre parois métalliques planes assemblées aux angles. (On dit aussi CAISSE.)

— Mar. Banquette servant d'armoire à serrer des provisions de table. ‖ Compartiment en bois ou en fer avec charnières et serrures, fixe ou mobile, servant à divers usages. ‖ *Caisson à air,* récipient étanche en bois ou en métal (cuivre ou acier galvanisé), qu'on installe dans une embarcation de sauvetage pour augmenter sa flottabilité et lui permettre de flotter même quand elle est pleine d'eau.

— Méd. *Mal des caissons,* ensemble des accidents dus à la décompression, et que l'on observe chez les ouvriers qui travaillent dans l'air comprimé. (V. AÉRÉMIE.)

— Mobil. Partie creuse d'un meuble : *Bureau à caissons.*

— Trav. publ. Carapace en bois, en métal et en béton armé, permettant d'effectuer des travaux dans le lit d'une rivière. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Archit. Les *caissons* ont eu pour origine les vides entre les solives entrecroisées des plafonds.

La peinture et la sculpture ont concouru de tout temps à la décoration des caissons. Les ornements dont la sculpture les revêt sont très variés : celui qu'on emploie le plus fréquemment pour le fond est le fleuron ou la rosace.

— Arm. Dans l'artillerie hippomobile, les *caissons* comportaient un avant-train et un arrière-train à deux roues, réunis par un crochet introduit dans la lunette de la flèche de l'arrière-train. Dans le caisson du canon de 75 mm, dont l'ensemble contenait 96 cartouches, l'arrière-train, basculant autour de son essieu, pouvait être mis en batterie à côté de la pièce ; les cartouches se présentaient alors horizontalement aux pourvoyeurs. Les servants étaient transportés sur les coffres d'avant-train. Les unités de ravitaillement étaient dotées d'un caisson analogue, dit *caisson de parc,* contenant 140 cartouches. Depuis 1945, le caisson n'est plus employé par l'artillerie : les munitions sont transportées en caisses placées soit sur les tracteurs de pièces, soit sur camions.

— Méd. *Maladie des caissons.* Le travail avec séjour dans l'air comprimé est réglementé par le décret du 1er octobre 1913, modifié par le décret du 26 novembre 1934. Les ostéo-arthrites consécutives sont considérées comme maladies professionnelles (décret du 9 février 1949).

— Trav. publ. Les *caissons à air comprimé* s'emploient pour fonder les ouvrages d'art sous l'eau. La première application des fondations sur caissons métalliques à air comprimé a été faite au pont de Kehl (1859-1861). Les piles du pont de Brooklyn, à New York (1870), ont été fondées à l'aide d'un caisson à air comprimé, en bois. On utilise aujourd'hui des caissons fixes et des caissons mobiles construits en métal ou en béton armé. Les *caissons fixes* comportent une chambre de travail constituée par une caisse sans fond, dont les parois sont des tôles épaisses, renforcées intérieurement, dans la partie qui doit être enterrée, par toute une armature. La base de ces parois est armée d'une cornière et d'un fer plat formant couteau. Le plafond est renforcé par une couche de béton, suffisante pour résister à la sous-pression de l'air comprimé. Le caisson est surmonté de hausses en tôle formant batardeau pour l'exécution des maçonneries au-dessus de la chambre de travail. Une ou plusieurs cheminées, surmontées par un sas à air, permettent d'accéder à la chambre de travail, d'en évacuer les déblais et d'y faire pénétrer les matériaux. Des pompes à air convenablement aménagées à l'extérieur refoulent constamment de l'air dans le caisson. Les caissons sont le plus souvent construits sur berge, puis flottés et échoués. Leur descente est provoquée par leur propre poids et par celui de la maçonnerie élevée au-dessus, au fur et à mesure de l'enlèvement des déblais, ou par de faibles décompressions.

plafond à caissons (archit.)
galerie du château de Dampierre-sur-Boutonne

caisson de 75 (arm.)
d'après une gravure de Georges Scott
octobre 1914
parue dans *l'Illustration*

caissons (trav. publ.)

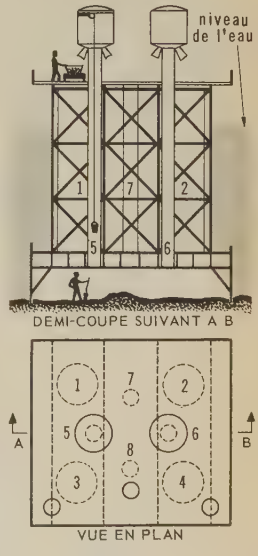

1, 2, 3, 4. Réservoirs flottants
5, 6. Cheminées, sacs à matériaux
7. Cheminée d'équilibre
8. Cheminée de visite

Phot. Biraben, Larousse.

Dans les *caissons mobiles,* la maçonnerie élevée au-dessus de la chambre de travail est remplacée par un lest. Ils sont suspendus à des chaînes ou munis de réservoirs flotteurs.

CAITANYA. V. CHAITANYA.

CAITHNESS ou **CAITHNESS-SHIRE,** comté de Grande-Bretagne, situé à l'extrémité nord-est de l'Ecosse ; 22 700 hab. Ch.-l. *Wick.*

CAITYA. V. CHAITYA.

CAÏUS, écrivain ecclésiastique qui vivait à Rome sous le pontificat du pape Zéphyrin (199-217). Il avait écrit contre Proclus, chef des montanistes, un ouvrage dont Eusèbe (III, 28) nous a conservé des fragments.

CAÏUS (saint), pape de 283 à 296, originaire de Dalmatie. — Fête le 22 avril.

CAIVANO, comm. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), dans la grande banlieue de Naples ; 22 100 hab. Centre de production du chanvre.

CAIX D'HERVELOIS (Louis DE), gambiste et compositeur français (Amiens 1680 - Paris 1760). Au service du duc d'Orléans, il écrivit pour une ou deux violes (de 1719 à 1748), pour flûte traversière (de 1726 à 1736) et pour pardessus de viole (1751).

CAJAL (Santiago RAMÓN Y), médecin espagnol (Petilla, Aragon, 1852 - Madrid 1934). Il s'est consacré à l'étude histologique du système nerveux. Directeur de l'Institut anatomique de Saragosse en 1879, professeur d'anatomie à Valence en 1887, à Barcelone en 1887 et à Madrid en 1892, il a fondé l'histologie de la microglie et élaboré la théorie du neurone. Son ouvrage principal s'intitule *Textura del sistema nervioso dell hombre y de los vertebrados* (1897). Cajal a partagé en 1906 avec Golgi le prix Nobel.

Cajal (CELLULES DE). Histol. Corps cellulaires de neurones siégeant dans la partie profonde de la couche moléculaire de l'écorce cérébrale. (Les unes sont fusiformes, les autres triangulaires ; elles sont munies d'un axone épais et court et de dendrites, ou prolongements protoplasmiques très longs. Elles représentent des neurones d'association.)

CAJAMARCA, v. du Pérou septentrional, ch.-l. de départ. dans la Cordillère occidentale, à 2 814 m d'alt. ; 19 800 hab. Evêché. Située dans une région agricole, la ville est à proximité d'exploitations aurifères et argentifères. Reliée par route au port de Pacasmayo et à l'agglomération déjà amazonienne de Chachapoyas. Artisanat textile. Vestiges d'un palais inca. — Le *département de Cajamarca* a 785 200 hab.

CAJANIE ou **CAÏANIE,** en finnois **Kainuu,** pays historique de Finlande, au N.-E. du golfe de Botnie ; capit. *Kajaani.* Ses habitants ont été les premiers colons de la Laponie et du Norrbotten septentrional. Les Suédois et les Norvégiens les ont fait connaître sous le nom de *Kvènes.*

CAJANUS [nys] n. m. Plante cultivée dans les terrains arides des pays chauds pour ses graines alimentaires. (Nom sc. : *Cajanus indicus ;* ordre des légumineuses.)

CAJARC, ch.-l. de cant. du Lot (arrond. de Figeac), sur le Lot, aux confins du Quercy et du Rouergue ; 1 002 hab. (696 aggl.) [*Cajarcois*]. Ville ancienne, qui rallia le protestantisme et vit ses remparts détruits sur l'ordre de Louis XIII, Cajarc garde les restes d'un château et de vieilles maisons. C'est aujourd'hui un centre de villégiature et un marché local. Centrale hydro-électrique du type fil de l'eau.

CAJEPUT [pyt] n. m. (malais *caju-puti,* arbre blanc). Nom commun à plusieurs myrtacées des Indes, appartenant au genre *melaleuca,* et à l'essence que l'on extrait de ces végétaux.
— ENCYCL. Le *cajeput* sert, en Inde, à la préparation d'une essence qu'on obtient en distillant les feuilles de cette plante avec de l'eau. Cette essence, jadis fort employée en médecine, ne sert plus de nos jours, en Europe du moins, car, en Chine et en Indochine, on l'utilise communément contre toute espèce de maladie. Elle semble essentiellement constituée par le cinéol.

CAJEPUTIER n. m. Arbre qui fournit le cajeput.

ÇAKUNTALÂ
miniature de Touchet
éditions Piazza, Paris

CAJET n. m. Technol. V. CAGET.

CAJETAN (Tommaso DE VIO, dit), théologien italien (Gaète 1469 - Rome 1534). Il entra dans l'ordre des dominicains, dont il fut élu général en 1500. Nommé, par Léon X, cardinal, puis légat en Allemagne (1517), avec la mission de ramener Luther dans la communion romaine, il échoua dans cette mission.

CAJETAN (Enrico), prélat italien, de la famille des Caetani (Sermoneta 1550 - Rome 1599). Créé cardinal en 1585, il fut envoyé en France comme légat *a latere,* par Sixte Quint en 1589, après la mort de Henri III, pour assurer l'élection d'un roi catholique en France. Par conviction ou à cause de ses liaisons avec l'Espagne, il usa de toute son influence en faveur de la Ligue et contre Henri IV. A la suite de son action, il fut disgracié par Sixte Quint. Chargé de la Congrégation des affaires de France par Grégoire XIV, il fut envoyé comme légat en Pologne par Clément VIII, en 1595.

CAJOLER v. tr. (du picard *gaiole,* cage ; proprem. « babiller comme un geai en cage »). Avoir avec quelqu'un des manières douces, caressantes et tendres : *Cajoler un enfant.* || Chercher à séduire par des flatteries : *Cajoler un vieillard pour se faire nommer sur son testament.* || Courtiser, avoir des attentions galantes pour : *Une veuve que tous ces beaux Messieurs de la noblesse cajolent, parce qu'elle a des millions* (Stendhal).
◆ V. intr. LANGUE CLASS. Bavarder, parler : *De babiller ainsi et cajoler toujours* [...] *cela tient de l'éventé* (Saint François de Sales). || Echanger de galants propos avec quelqu'un : *Tudieu ! Comme avec lui votre langue cajole* (Molière).

CAJOLERIE n. f. Flatterie, louange affectée et intéressée : *Séduire par des cajoleries affectées* (Fléchier). [Se dit particulièrement de propos amoureux.]

CAJOLEUR, EUSE adj. et n. Qui cajole, qui se plaît aux cajoleries : *On les croit tendres, ils sont cajoleurs* (Gide).

CAJOTTE n. f. V. CACHOTTE.

CAJUÉLITE n. f. Minér. Variété de rutile que l'on rencontre en Espagne, à Cajuelo (Nouvelle-Castille).

ÇAJUPI (Andon ÇAKO, dit), poète albanais (Sheper, près de Gjirokastër, 1866 - Le Caire 1930). Il est l'auteur du recueil de poésies lyriques *Baba-Tomorri* (1902), d'une tragédie sur Skanderbeg : *l'Homme de la terre,* et de la comédie *Après la mort.* Par son lyrisme naturel d'une grande pureté, Çajupi est l'un des esprits les plus originaux de la littérature albanaise.

ÇAKA, nom sanskrit des peuples scythes iranisés, établis au N. de l'Iaxarte, en contact avec les frontières septentrionales de l'Empire perse. Entre 140 et 120 av. J.-C., sous la poussée des Yue-tche, ils envahirent la Parthie et la Bactriane hellénisée, puis fondèrent sur l'Indus des Etats indo-scythes, que renversèrent les Kuchāns au début du Ier s. de notre ère. Les hindous appelaient *Çaka,* en un sens vague, la plupart des envahisseurs qui franchirent les passes du N.-O., au cours des cinq ou six siècles antérieurs à notre ère. (On s'est demandé s'il n'y avait pas une affinité entre ces étrangers et la tribu des Çākya, au sein de laquelle naquit le Bouddha, dit Çākyamuni.)

ÇAKA adj. invar. Se dit d'une ère utilisée dans l'Inde à partir de 78-79 de l'ère chrétienne, et qui peut être en relation avec les Çaka. (On ajoute le nombre 78 aux dates indiquées d'après l'ère çaka.) [Elle est encore attestée au XIe s. dans l'Inde. Elle a été adoptée par les Etats indianisés de l'Asie du Sud-Est, où elle figure dès les plus anciennes inscriptions lapidaires, et plus fréquemment au VIIe s.]

ČAKAVIEN [tʃa], en serbo-croate **čakavšt**ina n. m. Parler yougoslave, qui, après avoir été le véhicule de la brillante littérature ragusaine, n'a plus aujourd'hui de rayonnement littéraire que sur le plan régional. (Il continue à se parler dans les îles dalmates et dans certaines régions d'Istrie, mais il recule devant le *štokavien.* Le čakavien tire son nom du pronom *ča?* « quoi ? » [*što* en serbo-croate littéraire]. Le plus souvent, le čakavien est *ikavien*.*)

CAKCHIQUEL n. m. Linguist. V. QUICHÉ.

CAKE [kɛk] n. m. Mot angl. signif. *gâteau.* || Abrév. de PLUM-CAKE.
— For. Pellicule d'argile déposée par la boue de forage sur les parois d'un puits en forage. (V. FILTRE-PRESSE.)

CAKE WALK [kɛkwolk] n. m. (mot angl. ; de *cake,* gâteau, et *walk,* promenade). Danse syncopée d'origine négro-américaine, qui connut une grande popularité vers 1900, et qui était caractérisée par une démarche bizarre et fantasque.
— ENCYCL. Son nom dériverait de l'ancienne coutume de donner une pâtisserie à l'esclave noir qui dansait le pas le plus compliqué. Le cake walk, dansé d'abord en Amérique dans les opérettes et les comédies musicales, passa en France dans les revues et spectacles de ce même genre. De grands compositeurs ont été tentés par le rythme du cake walk : Debussy a composé un *Golliwog's Cake-Walk* pour piano en 1908.

CAKILE n. m. Plante à fleurs violettes, très odorantes, à saveur salée, dont la racine est très longue, poussant dans les dunes. (On l'appelle aussi ROQUETTE DE MER.) [Famille des crucifères.]

ÇĀKINĪ, démons femelles redoutés des hindous. Elles ont passé dans le bouddhisme tibétain comme suivantes de la déesse Lha-mo.

ÇAKO (Andon). V. ÇAJUPI.

CAKRA n. m. V. CHAKRA.

CAKRAVARTIN n. m. V. CHAKRAVARTIN.

ÇĀKTA n. m. Adepte du çāktisme*.
— ENCYCL. Les *çākta* se divisent en deux sectes : les *dakchina-mārgis* (« fidèles de la main droite »), qui suivent la doctrine des pourāna et adorent Vishnu ou Çiva androgynes ; les *vāma-mārgis* (« fidèles de la main gauche »), qui observent les règles tantriques et adorent exclusivement les çakti.

ÇAKTI n. f. Mot sanskrit signif. *énergie,* utilisé dès l'époque védique pour désigner les épouses des dieux.
— ENCYCL. Conçue par le brahmanisme tardif comme la personnification féminine de l'activité et de l'énergie du dieu auquel elle est associée, la *çakti* est l'élan vital de ce dieu, son principe animateur. Le culte dédié aux *çakti* a un caractère érotique. Dans l'iconographie, elles sont figurées seules et munies d'armes de mort, ou bien tenant étroitement embrassé le dieu mâle. (V. ÇĀKTISME.)

ÇĀKTISME n. m. Secte hindoue, née du çivaïsme, qui s'est développée sous l'influence du Yoga et des Tantra.
— ENCYCL. Partant de l'idée que l'univers est le produit d'un principe mâle générateur et d'un principe femelle (*çakti*), énergie éternelle, le çāktisme prêche une dévotion aux déesses compagnes de Vishnu et surtout de Çiva : Kāli, Durgā, et leurs nombreuses transformations. (V. ÇĀKTA.)
A partir du VIe s. de notre ère, ce culte a envahi le vishnouisme et le çivaïsme ; vers le Xe s., il s'est introduit dans le bouddhisme Mahāyāna, et a corrompu la religion du Népāl et du Tibet.

ÇAKUNTALÂ ou **SHAKOUNTALA,** fille du rishi-kshatriya Viçvamitra et de l'apsaras Ménakā, recueillie et élevée par l'anachorète Kanva. Elle épousa le roi Dushmanta et fut la mère de Bharata, le souverain légendaire qui donna à l'Inde le nom de Bhāratavarsha (pays de Bharata). C'est l'héroïne du drame de Kālidāsa.

Çakuntalā, drame du poète hindou Kālidāsa. Il a pour sujet l'amour de Çakuntalā pour le roi Dushmanta, son époux ; celui-ci la répudie par suite de la malédiction d'un sage, qu'il a mécontenté. Çakuntalā se réfugie dans la solitude, où elle élève pieusement son fils Bharata. Revenue à la Cour, elle recouvre finalement l'anneau que le roi lui avait donné et rentre en grâce. Th. Gautier a tiré de ce drame un ballet : *l'Anneau de Çakountala.*

ÇĀKYA (les), tribu qui a donné son nom au bouddha Çākyamuni, petit peuple de guerriers (*kshatriya*) agriculteurs établis sur les dernières pentes de l'Himālaya, près de la sainte rivière Bhāghiratī, affluent du Gange, dans une région qui correspond à la frontière actuelle du Népāl et du district de Gorakpur. La capitale, *Kapilavastu,* fut le berceau du bouddha Çākyamuni. On a découvert ses ruines en 1897.

Phot. Larousse.

ÇĀKYAMUNI (« le Sage Çākya »), nom sous lequel on désigne le plus souvent *Siddhartha Gautama*, fondateur du bouddhisme; son historicité est masquée par sa légende. Il naquit, vers le milieu du VIe s. avant notre ère, à Kapilavastu. Son père, *Çuddhodana*, était roi de la tribu des Çākya, et sa mère se nommait *Māyā-Devi*. Aussitôt né, dans le jardin de Lumbinī, il fit sept pas dans la direction de chacun des points cardinaux, en prononçant des paroles de prise de possession de l'univers; il avait sur le corps des signes révélateurs (*lakshana*) de sa grandeur future, auxquels le vieux rishi Asita reconnut qu'il serait un bouddha. Lorsqu'on le présenta au temple, les statues des dieux, descendant de leurs piédestaux, l'adorèrent à genoux; et quand on voulut lui donner un précepteur, il le confondit par sa science universelle. Cependant, Çuddhodana, redoutant la vocation religieuse prédite à son fils, le maria, dès qu'il eut seize ans, à une princesse nommée *Yaçodharā* ou *Gopā*, et jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans le futur bouddha s'oublia dans le luxe et les plaisirs; mais alors, ayant rencontré un vieillard, un malade, un cadavre et un religieux, leur vue lui suggéra de profondes réflexions sur la misère de la vie humaine et le dégoût qu'elle doit inspirer au sage, et, le même soir, il quittait furtivement son palais, pour aller étudier, auprès des plus illustres philosophes brahmanes, les moyens de délivrer l'humanité de ses maux. Bientôt pénétré de l'insuffisance de l'enseignement de ses maîtres, il se retire dans une forêt déserte, et passe six années à méditer. Au bout de ce temps, se trouvant près de Bodhgayā, assis au pied d'un figuier sacré (*Ficus religiosa*), son esprit s'ouvrit, et il comprit que les misères de l'humanité étaient inséparables de l'existence, que l'existence avait pour causes les passions et les désirs, et que le seul moyen de se délivrer de la transmigration était dans la destruction des désirs, des passions, de l'ignorance, par la science qui montre la nonréalité des choses de l'univers; en outre, la charité fait désirer le salut de tous les êtres autant que le sien propre. Il était devenu *bouddha* (c'est-à-dire *sage, illuminé*). Venu à Bénarès, il y prêcha sa doctrine à ses cinq anciens condisciples, élèves du sage Rudraka, qui devinrent le noyau de la secte nouvelle. Bientôt, de nombreux disciples se pressèrent autour de lui. A leur tête, il parcourut l'Inde, convertissant les rois et les peuples. Enfin, après quarante-cinq années de prédication, à l'âge de quatre-vingt-un ans, il rendit doucement le dernier soupir, ou, selon l'expression consacrée, « entra dans le *nirvāna* » (478 av. J.-C.?), dans le voisinage de la cité de Kuçinagara. On fit au bouddha Çākyamuni des funérailles royales. Outre son nom patronymique de Gautama, on désigne fréquemment le bouddha Çākyamuni par de nombreuses épithètes, telles que : *Bhagavat* (le Bienheureux ou le Béni), *Jina* (Vainqueur), *Çramana* (Ascète), *Tathāgata Sugata*, etc. (V. BOUDDHA, BOUDDHISME.)

CAL n. m. (lat. *callus*, callosité). Méd. Durillon qui se forme par friction répétée sur quelques parties de la peau et qui détermine un épaississement corné de l'épiderme. (On dit aussi CALUS.) || Néoformation osseuse soudant les deux parties d'un os fracturé. || *Cal vicieux*, cal fixant les fragments osseux en mauvaise position. || *Fig.* Endurcissement : *Pour avoir du cal au cœur, il n'en est pas moins bon* (Flaubert).

— Bot. Sorte de bourrelet qui se forme par prolifération au niveau d'une cicatrice. || Dépôt de callose qui obture, en hiver, les cribles des tubes du liber.

— ENCYCL. Méd. Le *cal osseux* se forme en trois temps : *a*) Immédiatement après la fracture, le sang épanché se résorbe; le périoste, la moelle se vascularisent et laissent transsuder un liquide qui sert à la nutrition des cellules de nouvelle formation; *b*) Ces cellules prennent peu à peu le caractère d'un tissu fibro-cartilagineux; *c*) Ce tissu fibro-cartilagineux s'ossifie et donne lieu à un renflement osseux, qui est le cal. Avec le temps, ce cal peut disparaître plus ou moins complètement. Si la coaptation fragmentaire est exacte, le cal est inapparent, mais le même mécanisme de réparation est visible au microscope.

CALABAR, v. de la Nigeria (Région-Orientale), sur la rivière *Calabar*, près de son embouchure; 16 650 hab. Evêché. Commerce et exportation d'huile de palme. Pêcheries.

— Bot. *Fève* de Calabar*, nom usuel de la graine de *Physostigma venenosum*, qui est une source d'ésérine. (Famille des papilionacées.)

CALABRAIS, E adj. et n. Relatif à la Calabre; habitant ou originaire de cette région. ◆ N. m. Confis. Bonbon à base de réglisse.

— Linguist. Dialecte de l'Italie méridionale, parlé en Calabre.

— ENCYCL. Linguist. Le succès qu'ont connu Domenico Piro da Aprigliano (1664? - 1696), auteur d'énormes obscénités (intéressantes sur le plan linguistique), l'abbé Giovanni Conia (1752-1839), poète élégant, et surtout Vincenzo Padula (1819-1893) n'empêche pas de considérer les créations purement populaires comme l'élément le plus artistique et le plus vivant de la littérature. Le vocalisme est fortement conditionné par le jeu des métaphonies (*prega, bona*, mais *priegu, buoni*, pour l'italien *prega, buona, prego, buoni*); sous l'accent, les *e* et *o* fermés du roman, issus respectivement de *ĭ, ē, oe* et de *ŭ, ō* latins, passent aux voyelles extrêmes (*pipi, ura*; ital. *pepe, ora*). La diphtongue *au*, primaire ou secondaire, se conserve assez bien, à moins qu'elle ne soit renforcée par l'articulation parasite d'une consonne d'appui (*tauru**; ital. *toro; auzare*, ital. *alzare; arcellu*, issu d'un plus ancien *aucellu*, ital. *uccello*). Le consonantisme se caractérise par le passage de *b* initial à *v*, et du groupe *fl* à la spirante gutturale sonore (*vratsu*, ital. *braccio*), ainsi que l'assimilation progressive du groupe *rl* (*parrare*, ital. *parlare*). La morphologie verbale du calabrais, qui ignore le passé composé, mais a conservé (avec une valeur de conditionnel) le plus-que-parfait de l'indicatif latin (*vivèra* [lat. *biberat*], ital. *berrei*), apparaît relativement conservatrice. La syntaxe se caractérise par une certaine défaveur de l'infinitif, remplacé fréquemment par une proposition complétive.

CALABRE, en ital. **Calabria**, région formant l'extrémité méridionale de l'Italie péninsulaire; 15 079 km²; 2 156 000 hab. Elle comprend les trois provinces de Catanzaro, Cosenza et Reggio di Calabria.

● *Géographie.* La Calabre est une région essentiellement montagneuse : le Pollino (2 270 m) termine l'Apennin calcaire, et la soudure avec l'Apennin calabrais se fait au col de Scalone. La chaîne côtière, jusqu'à l'isthme de Catanzaro, est constituée de gneiss et de micaschistes. Au S., les massifs boisés de la Sila (1 929 m) et des Serre (1 276 m) et les hauteurs dénudées de l'Aspromonte (1 956 m) sont formés de granites et de schistes. La région bordant la mer Ionienne est entièrement constituée d'argiles qui ont été très attaquées par l'érosion torrentielle (badlands). Le littoral, découpé et pittoresque sur la mer Tyrrhénienne, est rectiligne, bas et marécageux sur la mer Ionienne. La forte érosion des sols, la longue sécheresse estivale et la stérilité des terrains primaires ne favorisent pas l'agriculture, qui est cependant la principale activité d'une population prolifique, contrainte à une forte émigration. Sur le littoral tyrrhénien, où règne la petite propriété, se succèdent cultures arbustives (oliviers, agrumes et arbres divers) et champs complantés. L'Aspromonte et les Serre restent des secteurs sous-développés. La Sila et le littoral ionien, de Sibari à Catanzaro, sont soumis à une réforme agraire de grande envergure. Dans cette ancienne région de très grandes propriétés, les expropriations ont permis l'installation de petits propriétaires, et les améliorations agraires ont fait naître des cultures variées (céréales, cultures fourragères, arbres fruitiers). L'habitat de la Calabre est, par tradition, groupé en gros villages perchés sur des rochers inaccessibles; mais, dans la zone de la réforme agraire, on a créé un habitat dispersé en localisant les maisons des paysans sur leurs terres. (→ Biblio.)

● *Histoire.* La Calabre fut colonisée par les Grecs; conquise au IIIe s. av. J.-C. par les Romains, elle fut, sous Auguste, associée à l'Apulie pour former la deuxième région italienne. Elle appartint plus tard à Byzance, fut ravagée par les Ostrogoths et les musulmans, entra dans le royaume normand de Sicile, et fut réunie à l'Italie en 1860-1861. Les maquis dont elle est couverte en firent longtemps le domaine de brigands.

CALABRE n. f. Préparation alcoolisée faite avec des matières sucrées, plus particulièrement du sirop de raisin, utilisée dans la fabrication des vins de liqueur.

CALABRESE (le Cavalier). V. PRETI (Mattia).

CALABRIEN adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage le plus ancien du Quaternaire marin.

— ENCYCL. Dans la région type, il est constitué par des sables et graviers concordant avec un Pliocène plus ancien. A Messine, il a fourni une faune très importante, qui comprend, outre les formes ayant évolué sur place, des espèces immigrées au Nord [*Cyprina Islandica*]. La présence d'*Elephas meridionalis* permet de le synchroniser avec le villafranchien, terme continental.

ÇĀKYAMUNI
art hindou

CALACH ou **CALÉ**, en assyrien **Kalhou**. Géogr. anc. Ville d'Assyrie, sur la rive gauche du Tigre, près du confluent du grand Zab, à 30 km au S. de Nivive. Cette ville aurait été, d'après la Genèse, fondée par Nemrod. Les inscriptions en attribuent la fondation à Salmanasar Ier; ravagée par les Chaldéens, elle fut restaurée par Assur-Nasirpal II, qui l'habita, ainsi que ses successeurs jusqu'à Salmanasar IV (727-722). D'après la Bible, c'est à Calach que fut déportée une partie de la population de Samarie (722 av. J.-C.). C'est l'actuelle *Nimroud* ou *Nimrud*.

CALACUCCIA, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Corte), au pied du Monte Cinto, dans la haute vallée du Golo (Niolo); 1 112 hab. (été : 2 500 env.). Station estivale et centre d'excursions. Vieilles maisons. Scierie. Fromages de brebis.

CALADARIS [ris] n. m. Fine toile de coton rayée, provenant du Bengale.

CALADIUM [djɔm] n. m. Plante herbacée à souche tubéreuse. (Quelques espèces sont cultivées en serre chaude et, croisées entre elles, ont donné une multitude de variétés horticoles. Les caladiums sont originaires d'Amérique tropicale. Famille des aracées.)

CALAFAT, v. de Roumanie, en Olténie (région de Craiova); 8 250 hab. Petit port sur le Danube, en aval des Portes de Fer. Les Russes y furent vaincus par les Turcs en 1854.

CALAGE n. m. Action de caler.

— Aéron. Angle de fixation d'un plan d'aile ou d'empennage, par rapport à l'axe du fuselage. (Le calage est un angle fixe établi au moment de la construction. Il ne faut pas le confondre avec l'*angle d'attaque*, qui dépend de l'orientation des filets d'air, donc de la position en vol de l'avion.) || Angle que fait une pale avec l'axe de l'hélice.

— Autom. *Calage du moteur*, arrêt provoqué par une insuffisance d'alimentation en gaz carburés, qui ne permet pas d'obtenir la puissance indispensable pour vaincre les résistances passives s'opposant à l'avancement du véhicule. || *Calage de l'allumage*, position occupée par le piston, au moment où a lieu l'allumage du moteur : *Le calage de l'allumage s'exprime en degrés de la rotation du vilebrequin ou en millimètres de la course du piston.*

— Ch. de f. *Angle de calage de manivelle*, dans une machine, angle que font ces manivelles, l'une par rapport à l'autre. || *Boulon de calage*, petit appareil destiné à fixer sur place la lame d'une aiguille le long de sa contre-aiguille. (Le boulon peut être d'un type entièrement amovible, pour être utilisé, en cas d'avarie, incident, etc., sur n'importe quel aiguillage. On le munit généralement d'un cadenas ou d'une serrure, dont la clé ne peut être utilisée que par un agent qualifié ou désigné à l'avance.) || *Calage d'une aiguille*, immobilisation de la lame d'une aiguille dans sa position d'application sur le rail d'appui ou contre-aiguille correspondant. || *Portée de calage*, partie de l'essieu sur laquelle on cale le moyeu de roue, à froid, par emmanchement à la presse.

— Electr. *Angle de calage des balais*, dans une machine à collecteur, angle que forme la position des balais avec la ligne neutre.

— Mar. Manœuvre consistant à amener la tête des mâts jusqu'au chouquet du mât inférieur (manœuvre de mauvais temps qui réduit la hauteur de la mâture).

— Mécan. Action d'étayer, de caler. || Résultat de cette action. || Position respective de deux pièces. (Lorsqu'une roue doit recevoir le mouvement de l'arbre sur lequel elle

CALABRE
vue de Roccella Jonica

Phot. X, E. N. I. T.

est montée ou le lui transmettre, il faut réaliser le calage de ces deux pièces. On l'obtient au moyen de *clavettes*, enfoncées dans des rainures pratiquées dans l'arbre et dans la partie intérieure du moyeu de la roue.)
— Métrol. Action de mettre un instrument de précision à son aplomb normal, au moyen de vis affectées à cet usage.

ÇĀLAGRĀMA n. m. Conglomérat d'ammonites ou simple ammonite (*Argonauta argo*), symbole de Vishnu.
— Encycl. Le *çālagrāma* remplace les images de Vishnu comme divinité domestique (*pāntchāyatana*). Le çālagrāma et le vānalinga (caillou de quartz blanc qui représente Çiva) sont les seuls symboles qui soient sacrés, sans avoir besoin de la consécration du prêtre.

CALAGURRIS. V. Calahorra.

CALAHORRA, v. d'Espagne, en Vieille-Castille (prov. de Logroño), à proximité de l'Ebre; 13 500 hab. Evêché. Vieille cité romaine de la Tarraconaise (*Calagurris Nassica*), qui prit parti pour Sertorius, subit deux sièges de la part de Pompée (74 et 71 av. J.-C.) et fut la patrie de Quintilien. Evêché et cathédrale gothique du XVe s. (chevet Renaissance et baroque). Conserves de piments. Tanneries.

CALAIS, ch.-l. de cant. du départ. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), en Flandre, sur la côte du *pas de Calais*; 60 340 hab. [*Calaisiens*]. L'activité portuaire et l'activité industrielle sont concentrées dans deux quartiers différents, qui apparaissent nettement séparés sur le plan de la ville : au N., le Vieux-Calais, au S., le quartier Saint-Pierre. Le premier, le quartier du port, était formé de rues étroites : cette agglomération a été presque complètement détruite par les Allemands et par l'aviation alliée au cours de la Seconde Guerre mondiale. Elle ne conserve que deux monuments de son passé : l'église Notre-Dame, de style gothique, qui a été très endommagée, mais reste encore imposante; la tour de guet, qui remonte au XIIIe s. L'hôtel de ville (1922) est dans le style de la Renaissance. Les installations portuaires, qui comprennent un avant-port et un bassin à flot (bassin Carnot), sont utilisées pour l'importation des minerais, de bois scandinaves, de laines, etc.; mais le rôle essentiel est joué par la gare maritime : Calais est un des plus grands centres de transit pour passagers entre le continent et la Grande-Bretagne. Vers le S., au-delà de la voie ferrée et de la ligne circulaire des canaux qui unissent la batellerie continentale à la navigation maritime, le quartier Saint-Pierre s'est développé au XIXe s.; c'est une agglomération aux rues larges et rectilignes, qui groupe, avec ses annexes, la majeure partie de l'industrie calaisienne : les dentelles et les tulles, dont on compte plus de cent entreprises, mais également d'autres industries textiles (bonneterie, confection, tissage du coton), des industries métallurgiques, des fils conducteurs, des constructions de machines électriques, des fabriques de cartonnage, de pâte à papier, des industries chimiques et une usine de matières plastiques, une biscuiterie, etc. Patrie de Pigault-Lebrun et du botaniste Henri Baillon.

Blason de CALAIS

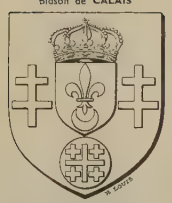

De gueules à l'écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or soutenue d'un croissant d'argent, l'écusson sommé d'une couronne royale d'or et accosté de deux croix de Lorraine d'argent, et accompagné en pointe d'un besant d'argent chargé de la croix de Jérusalem d'or.

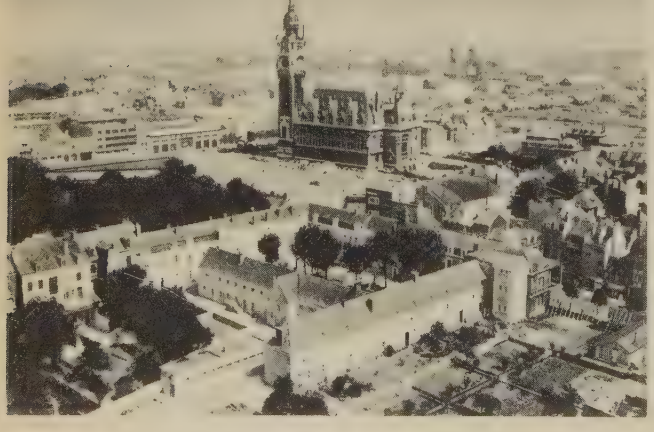

CALAIS
l'hôtel de Ville
le parc Saint-Pierre
au fond, le port

— Hist. C'est la proximité de l'Angleterre qui fit la fortune de Calais : au Moyen Age, les navires utilisèrent une petite crique de la côte basse et sablonneuse de Flandre, pour s'abriter entre les courtes traversées. La ville fut prise par les Anglais en 1347, après une héroïque résistance. Le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq bourgeois qui se livrèrent au roi Edouard III sauva la ville. L'étape des laines y fut installée en 1363, et le port connut un trafic important d'Angleterre vers le continent. Calais fut repris aux Anglais, en 1558, par François de Lorraine, duc de Guise, d'où les croix de Lorraine de ses armes. A partir du XIXe s., le rôle de Calais s'accroît beaucoup : en 1817, un Anglais introduisit l'industrie de la dentelle; d'autre part, à la fin du siècle, la création d'un port moderne s'accompagna d'un développement considérable du trafic. (→ Biblio.)

Calais (les Bourgeois de), de Rodin. (V. Bourgeois de Calais [*les*].)

Calais (canal de), canal allant du West, sur l'Aa, au port de Calais; 30 km. Trois embranchements le relient à Ardres, Guines et Audruicq. Il fut construit en 1682 et ne compte qu'une écluse.

Calais (musée de), musée contrôlé, qui contient, notamment, un ensemble gallo-romain et des peintures des écoles du Nord : *la Messe de saint Grégoire* (longtemps attribuée à Memling), de Pourbus (*Portrait d'homme*), de Rubens (*le Jugement de Pâris*). Il possède en outre des œuvres de Clouet (*Portrait du duc de Guise*), de Largillière, de Fragonard, etc.

CALAIS (pas de) [en angl. **Straits of Dover**, *détroit de Douvres*], bras de mer faisant communiquer, entre la France et la Grande-Bretagne, la Manche et la mer du Nord. Il s'ouvre entre le cap Gris-Nez, à l'extrémité nord-ouest du Boulonnais, et le cap Dungeness, en Angleterre; il est long de 185 km, large de 65 km (31 km au minimum), et profond de 72 m au maximum. La symétrie de ses côtes est parfaite, entre les falaises crayeuses du Gris-Nez et celles qui dominent Douvres. Le pas de Calais, que partagent en deux parties les bancs de Colbart et du Varne, est parcouru par un flot de marée venu de la Manche. Des projets ont été présentés à diverses époques pour relier par un tunnel les rivages de la France et de l'Angleterre; ils sont de nouveau à l'ordre du jour, et l'on semble se rallier au creusement d'une galerie utilisable par un chemin de fer à traction électrique. Parcouru en tous sens par les bateaux qui font le transit entre l'Europe septentrionale et les côtes occidentales de la France, de l'Espagne et de l'Afrique, le pas de Calais compte parmi les chenaux maritimes où la navigation est le plus active. Les ports de Douvres et de Folkestone, en Angleterre, de Dunkerque, de Calais et de Boulogne en France, ont particulièrement profité de cette situation.

Calais ou **Carilefus** (saint), fondateur de l'abbaye d'Anisole ou Anille, origine de la ville de Saint-Calais (Sarthe), où l'on vénère ses reliques (VIe s.). — Fête le 4 juillet.

Calaïs ou **Kalais.** Myth. gr. Fils de Borée et d'Orithye, frère de Zétès. Il prit part à l'expédition des Argonautes, et poursuivit les Harpyies, dont il délivra Phinée.

CALAISIS, pays de France, formé par les comtés de Guines et d'Oye, et par le gouvernement de Calais; Guines, Ardres et surtout Calais en étaient les villes principales. Il fut occupé par les Anglais de 1347 à 1558. C'est une partie de la Flandre maritime.

CALAISON n. f. Mar. Syn. de tirant d'eau.

CALAÏTE n. f. Minér. V. callaïte.

CALAMA. Géogr. anc. Ville de Numidie (Afrique du Nord), près de laquelle le propréteur Aulus Postumius fut défait par Jugurtha (109 av. J.-C.). C'est l'actuelle *Guelma*.

CALAMAGROSTIS [tis] n. m. Plante vivace à souche rampante, comprenant de nombreuses espèces ou variétés, de la famille des graminacées.

CALAMANDE n. f. Etoffe lustrée d'un seul côté, autrefois employée en ameublement et pour la confection de vêtements d'intérieur. (On dit aussi calemande, calmande.)

CALAMANDRE n. m. Bois appelé aussi *bois de Coromandel*, produit par un arbre qui croît exclusivement à Ceylan, où il est devenu, d'ailleurs, assez rare. (Ce bois, lourd, de couleur havane, marbré de veines noires brillantes, est des plus appréciés pour la fabrication des meubles de luxe.)

CALAMARIÉ, E adj. Qui ressemble aux isoètes.

CALAMARIÉES n. f. pl. (du lat. *calamus*, roseau). Groupe de plantes fossiles de l'ordre des équisétales, de l'ère primaire. (Leur tige articulée est occupée, au centre, par une moelle volumineuse entourée de faisceaux ligneux présentant une cavité. Principaux genres : *arthropitys, arthroxylon, calamites, calamodendron*.)

CALAMATA, en gr. **Kalamai** ou **Kalamáta**, v. de Grèce, dans le S. du Péloponnèse, ch.-l. du nome de Messénie, au fond du golfe de Messénie; 37 800 hab. Archevêché. Port de commerce exportant des huiles, des vins et des fruits. Industries textiles.

CALAMATTA (Luigi), graveur italien (Civitavecchia 1801 - Milan 1869). Il passa la plus grande partie de sa vie en France, fut élève d'Ingres (1822) et devint un excellent graveur de reproduction au burin : d'après son maître (*le Vœu de Louis XIII, la Source, Paganini, Molé, George Sand*), d'après Léonard de Vinci (*la Joconde*), d'après Raphaël (*la Vision d'Ezéchiel*). Il grava également le masque mortuaire de Napoléon, d'après l'empreinte prise à Sainte-Hélène par le Dr Antommarchi.

CALAMBAC n. m. Nom indonésien du « bois d'aigle », produit par l'arbre aquilaria*.

CALAME n. m. (lat. *calamus*). Roseau taillé à la manière de nos plumes, utilisé dans l'Antiquité pour écrire sur le papyrus ou le parchemin. (Taillé comme une plume d'oie, on le trempait dans une encre épaisse. D'origine égyptienne, cet instrument est resté en usage en Occident jusqu'au XIIe s.)

CALAME (Alexandre), peintre et graveur suisse (Vevey 1810 - Menton 1864). Les beautés de la nature alpestre sont le sujet principal de ses tableaux, dont le plus célèbre est *le Mont Rose* (musée de Neuchâtel). On lui doit aussi des lithographies et des eaux-fortes.

CALAMIANES ou **CALAMIAN** (îles), archipel des Philippines, situé entre les îles Mindoro et Palaouan; 16 500 hab. Mines de manganèse. Pêche.

CALAMINAGE n. m. Action de se calaminer, de se recouvrir d'oxyde de fer, en parlant d'un acier : *Le calaminage des produits ferreux se produit par chauffage à l'air, à température élevée, au cours d'un traitement* (*traitement thermique, forgeage*, etc.).

CALAMINAIRE adj. Qui tient de la calamine.

CALAMINE n. f. (bas lat. *calamina*). Autom. Résidu charbonneux résultant de la combustion du carburant dans la chambre d'explosion d'un moteur. ‖ *Par extens.* Encrassement dû à la combustion de l'huile de graissage remontée au-dessus des pistons dont les segments sont usés. (V. anticalaminant, autoallumage.)
— Métall. Oxyde produit à la surface des pièces métalliques par un traitement à haute température au contact de l'air.
— Minér. Silicate hydraté naturel de zinc, de formule $Zn_4Si_2O_7(OH)_2$, H_2O, de symétrie orthorhombique. (Ce nom a parfois été donné au carbonate de zinc qui est la smithsonite.) [Syn. hémimorphite.] ‖ *Calamine terreuse*, nom donné par les anciens auteurs à la zinconise, ou hydrozincite.
— Encycl. Minér. La *calamine* des minéralogistes est le silicate de zinc, minerai rare et difficile à traiter.
La calamine des géologues et des mineurs est surtout formée de carbonate de zinc, résultant de l'altération, dans les zones de cémentation, de la blende. Moins riche que cette dernière, mais plus facilement exploitable et traitable, la calamine a été jusqu'ici le minerai de zinc le plus utilisé, mais les grands amas s'en épuisent (Vieille-Montagne, Laurium, Sardaigne, haute Silésie).

CALAMINE (La), en allem. **Kalmis**, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), dans la région minière (zinc et plomb), près de la frontière allemande; 4 800 hab.

Phot. Photothèque française.

CALAMINER (SE) v. pr. Se recouvrir de calamine : *Dans un four à atmosphère oxydante, l'acier se calamine rapidement.*

CALAMINTHA ou **CALAMENT** n. m. Plante généralement odorante, à fleurs le plus souvent roses, rouges ou violettes, poussant dans les terrains incultes. (Famille des labiacées.)

CALAMIS ou **KALAMIS,** sculpteur grec (vers 460 av. J.-C.). D'après les sources anciennes, il était l'auteur de biges et de quadriges en bronze, d'un Apollon de trente coudées de haut, transporté à Rome par Lucullus, et d'une statue d'Aphrodite (la « Sosandra ») dédiée à l'entrée de l'Acropole d'Athènes par le beau-frère de Cimon. Il a travaillé pour Hiéron de Syracuse et à Agrigente. A Sicyone, il fit un Asclépios imberbe, en or et en ivoire.

CALAMISTRÉ, E adj. Qui a passé par le calamistrum, en parlant des fils sécrétés par les araignées dites « cribellates ».
— Encycl. Les grands fils qui suspendent la toile ou la divisent sont simples et produits par les filières ; les fils *calamistrés,* destinés plus spécialement à retenir la proie, en occupent les intervalles.

CALAMISTRER v. tr. (lat. *calamistratus,* frisé au fer). Friser, onduler avec le fer : *Ses cheveux étaient teints outrageusement, calamistrés, séparés au milieu par une raie bien nette* (H. de Montherlant).

CALAMISTRUM [mistrɔm] n. m. Brosse de soies aux pattes de certaines araignées.
— Encycl. Le *calamistrum* est un appareil de poils disposés comme les barbes d'une plume, en une ou deux séries, et placés sur les basitarses de la quatrième paire de pattes chez toutes les araignées dites « cribellates ». Le calamistrum sert à la fabrication des fils cotonneux dits « calamistrés », quand ceux-ci sortent du cribellum ; il joue vis-à-vis d'eux le rôle de carde et de dévidoir.

CALAMITE n. f. Plante fossile du groupe des *calamariées,* caractérisée par une tige articulée, comme celle des prêles, et par des entre-nœuds séparés par des diaphragmes, avec un large cylindre médullaire creux entouré par des formations ligneuses secondaires souvent très développées. (Ces sortes de prêles géantes des temps primaires sont abondantes dans le Carbonifère supérieur.)

CALAMITE n. f. (du lat. *calamus,* chaume, roseau). Espèce minérale appartenant au genre amphibole. (Variété de trémolite.)

CALAMITÉ n. f. (lat. *calamitas*). Malheur public, infortune qui atteint une contrée, un groupe d'individus : *Il déplorait à l'égal des pires calamités les victoires de nos vaillantes armées* (A. France). || *Par extens.* Infortune, grande misère personnelle : *La cécité est une calamité.*
— Syn. : *catastrophe, désastre, infortune, malheur.*

CALAMITEUSEMENT adv. De façon calamiteuse.

CALAMITEUX, EUSE adj. (lat. *calamitosus*). Qui a le caractère d'une calamité, ou qui est accompagné de calamités : *Le calamiteux tremblement de terre de 1755* (Tharaud). || Piteux, pitoyable : *Ces petites arènes de village, où* [...] *toréent des vieillards calamiteux et terrorisés* (H. de Montherlant).

CALAMOBIUS [bjys] n. m. V. aiguillonnier.

CALAMODENDRON [dɛ̃drɔ̃] n. m. Arbre fossile des terrains houillers, caractérisé par des tiges à entre-nœuds de longueur variable, et par des rameaux placés en alternance sur des verticilles rapprochés, à bois secondaire très développé, disposé en secteurs bien séparés par des rayons médullaires très larges. (Groupe des *calamariées.*)

CALAMOICHTHYS [iktis] n. m. Poisson voisin des polyptères et caractérisé par son corps long, presque cylindrique, sans nageoires. (Il vit, en compagnie des polyptères, dans les cours d'eau de l'Ouest africain.)

CALAMOSTACHYS [kis] n. m. Nom donné à des cônes de calamites.

CALAMUS [mys] n. m. Nom générique du rotin, palmier à port de liane comprenant environ deux cents espèces qui habitent les régions tropicales et subtropicales de l'Ancien Monde.

— Anat. *Calamus scriptorius,* fossette du quatrième ventricule du cerveau, ressemblant à un calame.

CALAMY (Edmund), controversiste puritain anglais (Londres 1600 - *id.* 1666). Il fut l'un des deux principaux auteurs du *Smectymnuus* (1641), thèse antiépiscopalienne rédigée en réponse au traité *Sur le droit divin de l'épiscopat,* de l'évêque Hall. Presbytérien modéré, Calamy s'efforça d'empêcher la condamnation de Charles Ier et favorisa la restauration de Charles II.

CALANCE n. f. *Pop.* Chômage (vieilli) : *Atelier où la calance est fréquente.*

CALANDRA (Davide), sculpteur italien (Turin 1856 - *id.* 1915). Il est l'auteur du monument de *Victor-Amédée* à Turin, de *Garibaldi* à Parme, d'*Humbert Ier* à la Villa Borghèse.

CALANDRAGE n. m. Action de calandrer : *Le calandrage sert à glacer les étoffes et le papier.*

CALANDRE n. f. (bas lat. **colendra ;* gr. *kulindros*). Autom. Cadre métallique qui décore et protège le radiateur.
— Pétr. Partie cylindrique d'un réservoir sous pression, d'une tour, d'un échangeur ou de tout autre appareil chaudronné. (On dit aussi corps.)
— Technol. Machine à cylindres, permettant la réalisation d'une feuille d'épaisseur constante à 0,02 mm près. || Machine pour lustrer et lisser les étoffes, glacer les papiers.
— Encycl. Technol. La *calandre à papier* comprend plusieurs rouleaux métalliques superposés, dont certains sont chauffés par de la vapeur, fortement serrés les uns contre les autres par l'action simultanée de leur poids et d'une force mécanique ou pneumatique. La feuille de papier, préalablement humidifiée, subit, en s'engageant entre ces rouleaux, une action de glaçage plus ou moins prononcée, selon l'effet recherché, qui peut être ou bien un simple *lissage** de surface, ou bien une véritable vitrification dans la masse.

CALANDRE n. f. (provenç. *calandra ;* gr. *kalandra*). Grosse alouette au plumage brun plus ou moins sombre, quelquefois presque noir, caractérisée par un bec épais et des ailes longues. (Elle vit dans les régions arides de l'Ancien Monde. Une espèce [*Melanocorypha calandra*] est assez commune dans le midi de la France. Famille des alaudidés.)

CALANDRE n. f. (origine obscure). Nom commun à divers insectes, dont le principal est le charançon du blé.
— Encycl. La *calandre du blé* (*Calandra granaria*) pullule souvent dans les greniers, où sa larve dévore les grains. On combat cet insecte par la ventilation, par les pelletages fréquents, ou en exposant les graines attaquées aux vapeurs de sulfure de carbone ou de chloropicrine en récipient clos. Il ne résisterait pas à la chaleur (50 °C). La *calandre du riz* (*C. oryzae*) est un fléau pour les céréales des pays tropicaux. Les grandes calandres des mêmes régions appartiennent au genre *rhynchophorus.* Les calandres sont des coléoptères, famille des curculionidés.

CALANDRELLE n. f. Petite alouette au plumage brun peu rayé, au bec assez fort, et qui habite les régions sèches de l'Ancien Monde. (Une espèce [*Calandrella brachydactyla*] se trouve dans le midi de la France, où elle se tient de préférence dans les champs sablonneux, les dunes, etc. Famille des alaudidés.)

CALANDRER v. tr. Papet. Faire passer à la calandre : *On calandre le papier pour lui conférer un aspect lisse et uni, ou bien, dans certains cas, pour le rendre plus ou moins translucide.*

CALANDREUR n. m. Papet. Ouvrier spécialisé dans la conduite de la calandre à papier.

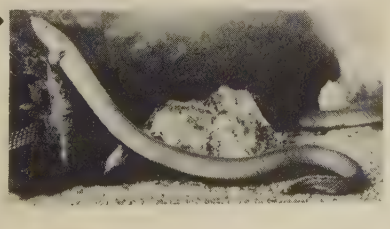

CALANDRINIA ou **CALANDRINIE** n. f. Herbe ou sous-arbrisseau qui croît dans l'Amérique tropicale occidentale et en Australie. (On cultive dans les jardins plusieurs espèces, par exemple *Calandrinia umbellata,* à fleurs rouges. Famille des portulacacées.)

CALANE ou **CALANUS** [nys] n. m. Petit crustacé pélagique, caractérisé surtout par la structure de la cinquième paire de pattes, qui n'est natatoire que chez la femelle. (Ordre des copépodes.)

CALANOS ou **KALANOS,** gymnosophiste hindou. Il vivait au temps d'Alexandre le Grand, qui l'attacha à sa suite. Devenu fort âgé, il fit dresser un bûcher et se brûla pour abréger les souffrances de sa vie (323 av. J.-C.).

CALANQUE n. f. (provenç. *calanco;* de *cala,* crique). Géomorphol. Ria étroite et escarpée, aux parois rocheuses. (En Provence, les calanques sont entaillées dans du calcaire ; en Corse, dans des granites, des porphyres, des gneiss ; leur origine fait l'objet de nombreuses discussions.) [→ Biblio.]

CALANQUES (massif des), région côtière de Provence, entre la route de Marseille à Cassis et le rivage.

CALANTHE n. m. Herbe terrestre qui croît dans l'Inde, en Afrique australe et au Japon. (On cultive dans les serres d'Europe plusieurs espèces de ce genre. Famille des orchidacées.)

CALANZA n. m. Nom indigène d'un arbre de la colonie portugaise de l'Angola, dont le bois (appelé aussi *quibilibili*), cerné de traces rouges, possède un grain fin et serré qui le fait apprécier en ébénisterie.

CALAO n. m. Nom indigène d'un groupe d'oiseaux tropicaux, au plumage noir ou brun varié de blanc, à queue longue, dont la principale caractéristique réside dans un bec énorme, surmonté d'appendices cornés, de forme et de développement variables (casque), qui fait nommer certaines espèces *oiseaux rhinocéros.* (V. pl. oiseaux, III.)
— Encycl. Les *calaos* ont presque tous une vie arboricole, et se trouvent dans les régions chaudes de l'Ancien Monde. Pendant toute la durée de l'incubation et de l'élevage des jeunes, la femelle est enfermée dans le nid. Celui-ci est creusé dans un tronc d'arbre et son ouverture est bouchée par une cloison de mortier, où subsiste seul un trou juste suffisant pour le passage des aliments qu'apporte le mâle ; la cloison est détruite pour la sortie des jeunes. Les calaos sont des oiseaux omnivores, dont le plus grand, le calao bicorne (*Dichoceros bicornis*) d'Indo-Malaisie, atteint 1,30 m ; certaines petites espèces (tocks) ne dépassent guère la taille d'un merle. Ces oiseaux forment la famille des bucérotidés, de l'ordre des coraciadiformes.

CALAOUER v. intr. Pêcher en mer à la traîne. (On dit aussi cailler.)

CALAOUN. V. Qalʼūn.

CALAPATA, localité d'Espagne (Aragon, prov. de Teruel). On peut y admirer les premières peintures rupestres du groupe levantin qui ont été découvertes (1903).

CALAPPE n. m. Crabe à carapace arrondie en avant, tronquée en arrière, à grosses pinces plates. (Les calappes habitent les mers chaudes et tempérées. Type de la famille des *calappidés.*)

CĂLĂRAȘI, v. de Roumanie, en Munténie (région de Bucarest), petit port sur le Danube, à l'amorce du coude du fleuve vers le N., le long de la Dobroudja ; 24 400 hab. Marché rural du Bărăgan.

CALAS (Jean), négociant français (Lacabarède 1698 - Toulouse 1762), célèbre par sa mort tragique à la suite d'une erreur judiciaire due à l'intolérance religieuse. Le 13 octobre 1761, l'aîné de ses six enfants, Marc-Antoine, âgé de trente ans, se pendit dans son magasin. Afin d'éviter à son corps un traitement infamant, les parents commirent l'imprudence de soutenir qu'il ne s'était pas suicidé. La justice accusa alors Calas, de religion calviniste, d'avoir tué son fils, parce que celui-ci aurait manifesté l'intention de se convertir au catholicisme. En vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse, Calas fut rompu vif en mars 1762. Voltaire recueillit sa veuve et deux de ses enfants, les trois autres ayant

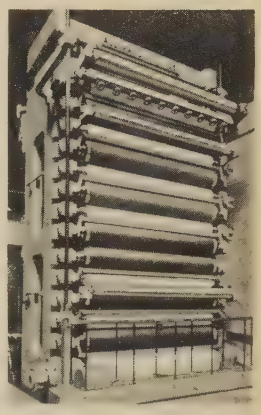

calandre à papier (technol.)

calandre

calao

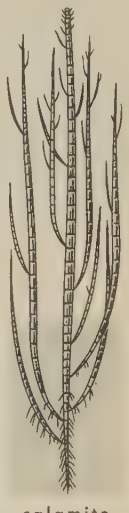

calamite

l'affaire CALAS
cabinet des Estampes

été enfermés dans des couvents. Il obtint un arrêt du Conseil du roi qui cassa celui de Toulouse et réhabilita le nom de Calas (1765) ; à l'occasion de cette affaire, Voltaire écrivit son *Traité de la tolérance* (1763).

CALASANZ (saint Joseph). V. JOSEPH CALASANZ (saint).

CALASIRIES n. m. pl. (gr. *kalasiries*). Fantassins de l'armée égyptienne de métier, à l'époque persane (Hérodote, milieu du Ve s. av. J.-C.).
— ENCYCL. Les *calasiries* et les *hermotybies* ont été organisés à l'époque de Chéchanq Ier (milieu du Xe s. av. J.-C.), d'après Diodore de Sicile. Ils représentent, les uns et les autres, la descendance des guerriers libyens établis comme colons militaires héréditaires sous les rois ramessides d'Egypte, presque tous en Basse- et Moyenne-Egypte. Les calasiries (infanterie) portaient une robe de lin, le *calasiris ;* les hermotybies fournissaient les effectifs de la charrerie, et, plus tard, de la cavalerie. Des tenures, dont ils percevaient le loyer, les faisaient vivre, eux et leurs familles.

CALATAFIMI, v. d'Italie, dans l'ouest de la Sicile (prov. de Trapani) ; 11 400 hab. La ville est située sur l'emplacement de l'antique *Longarium*, près des ruines de Ségeste.

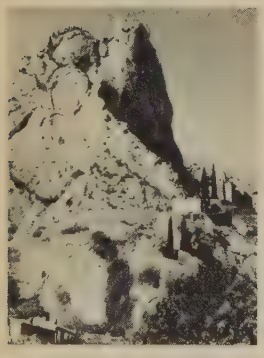

roches calcaires
à *Moustiers-Sainte-Marie*
(Basses-Alpes)

CALATAYUD, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), au confluent du Jalón et du Jiloca, dans un bassin intérieur des monts Ibériques ; 18 800 hab. Monuments mudéjars (collégiale Santa Maria et clochers à base ronde ou polygonale) ; églises gothiques. Industries alimentaires. — Aux environs, ruines de l'antique *Bilbilis*, détruite par les Maures.

CALATHEA n. m. Herbe des régions tropicales de l'Amérique et de l'Afrique. (On en compte environ soixante espèces. Plusieurs sont cultivées en serre chaude pour leurs feuilles satinées ou bigarrées ; leurs tiges sont employées par les indigènes pour des travaux de vannerie. Famille des marantacées.)

CALATHOS [tɔs] n. m. (gr. *kalathos*). Antiq. gr. Corbeille ronde s'évasant progressivement vers le haut, servant aux usages domestiques et champêtres. (Elle jouait un certain rôle dans la religion : c'était l'attribut des divinités chtoniennes, et le symbole de la prospérité et des biens de la terre. On portait le calathos sacré sur un char de procession à Eleusis ; Sérapis était coiffé d'un calathos.)
— Bot. Inflorescence des composées. (On dit plus souvent CAPITULE.)

CALATHUS [tys] n. m. Carabe noir ou brun, très agile, qui se tient sous les pierres, en Europe et dans la région méditerranéenne. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

CALATRAVA, site d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad Real). Magnifiques ruines de l'ancien château-couvent de Calatrava la Nueva, gothico-mudéjar, du début du XIIIe s., restauré au XVe s. La ville de Calatrava fut prise par les Castillans sur les Maures en 1145.

Calatrava (ORDRE MILITAIRE DE), ordre religieux et militaire espagnol, fondé en 1158 par un cistercien à qui le roi de Castille confia la défense de Calatrava contre les Maures. Partagé en deux classes, l'une de chapelains, l'autre de miliciens, et dirigé par un grand maître, l'ordre fut rattaché à la Couronne en 1482, avec le roi pour grand maître. Une classe de chevaliers. Décoration portée en sautoir, ruban rouge ponceau.

CALAURIE, en gr. **Kalaureia** ou **Kalávria**, île de Grèce, sur la côte N.-E. du Péloponnèse, aujourd'hui unie à l'île de Póros*. Ruines du temple de Neptune, où s'empoisonna Démosthène.

CALAVÉRITE n. f. Minér. Tellurure naturel d'or, contenant environ 3 p. 100 d'argent, trouvé en Californie, dans le district de Calaveras, et en Australie (à Cripple Creek).

CALBE, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Magdeburg), au S. de Magdeburg ; 16 400 hab. Centre sidérurgique (« Combinat-Ouest », qui utilise partiellement le lignite local pour la fabrication de l'acier). Industrie textile. Papeteries. Conserves. Industries chimiques et pharmaceutiques.

CALCAGNI (Tiberio), architecte et sculpteur italien (Florence 1532 - Rome 1565). Il fut l'élève et l'aide de Michel-Ange et travailla vraisemblablement à la *Descente de Croix* de la cathédrale de Florence, ainsi qu'au buste de Brutus (Bargello). Il aurait, d'après Vasari, tracé, sous le contrôle de son maître, le plan de San Giovanni dei Fiorentini.

CALCAGNI (Antonio), sculpteur italien (Recanati, Marches, 1536 - † 1593). On lui doit la statue de Sixte Quint (1589), devant la basilique de Lorette, à la décoration de l'une des portes de laquelle il travailla (1590) ; à l'intérieur de la même basilique, on cite sa *Déposition de Croix*, bas-relief en bronze.

CALCAGNINI (Celio), astronome et humaniste italien (Ferrare 1479 - *id.* 1541). Il servit d'abord dans les armées de Maximilien et de Jules II, puis fut envoyé en mission diplomatique à Rome et en Hongrie. En 1520, il entra dans les ordres et devint professeur à l'université de Ferrare. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Bâle en 1544. Dans une de ses dissertations, *Quomodo coelum stet*, il devance les théories de Galilée sur le mouvement de la Terre autour du Soleil.

CALCAIRE adj. (lat. *calcarius ;* de *calx, calcis*, chaux). Qui contient du carbonate de calcium : *Roche calcaire.*
— Géomorphol. *Relief calcaire*, v. KARSTIQUE (*relief*).
— Pathol. *Dégénérescence calcaire*, infiltration de sels calcaires dans certaines cellules ou dans la substance fondamentale conjonctive (*calcifications tendineuses, pulmonaires*, etc.).
◆ N. m. Roche à base de carbonate de calcium.
— ***Calcaires*** n. f. pl. Classe d'éponges renfermant les formes dont le squelette est constitué de spicules calcaires, et dont les choanocytes sont de grande taille. (Généralement incolores, elles sont parfois divisées en deux ordres : les *homocœlidés* [ou *clathrinidés* et *leucosolénidés*] et les *hétérocœlidés*.)
— ENCYCL. Géol. Les roches *calcaires*, à base de carbonate de calcium, sont caractérisées par leur effervescence, à froid, sous l'action d'un acide. On distingue les calcaires proprement dits et les roches dolomitiques, qui contiennent une quantité notable de carbonate double de calcium et de magnésium.
● Les *calcaires détritiques*, formés de débris de roches calcaires détruites par l'érosion, sont friables ou cohérents lorsque les éléments qui les constituent sont cimentés (*calcaires lithographiques*, par ex.) ; un début de métamorphisme fait apparaître une cristallisation complète (*marbres*).
● Les *calcaires organogènes* sont essentiellement constitués par des organismes marins et présentent des aspects très variés : les *craies* sont formées de débris très fins de coquilles et de squelettes d'animaux ; lorsque les animaux et leurs débris deviennent plus gros, on passe au *tuffeau* et au *calcaire grossier*, où les coquilles peuvent être entières. Certains calcaires organogènes forment des roches cohérentes sans que leurs constituants aient fait l'objet d'une cimentation (*calcaires coralliens*).
● Les *calcaires de précipitation*, enfin, sont des roches particulièrement résistantes (*calcaires oolithiques, calcaires rubanés*).
Dans les *roches dolomitiques*, on distingue : le *calcaire magnésien* (15 à 25 p. 100 de dolomite), le *calcaire dolomitique* (25 à 50 p. 100) et la *dolomie* proprement dite (plus de 50 p. 100). Ces roches sont caractérisées notamment par une évolution géomorphologique particulière : leurs ciments de carbonate de calcium sont plus aisément dissous par les eaux pluviales que les éléments de dolomite, et l'ensemble du sédiment présente de curieux aspects ruiniformes (site dit « de Montpellier-le-Vieux », région des Alpes Dolomitiques, etc.).
— Bot. et Agric. Le *calcaire*, très fréquent dans certains sols, leur donne une réaction basique plus ou moins marquée. Dans certaines stations, le calcaire ne joue pas seulement comme agent chimique sur la répartition des plantes, mais conditionne les caractéristiques microclimatiques de la station (sécheresse due à la porosité du sol, ou fortes températures dues à la réverbération). Ces phénomènes permettent d'expliquer la présence de certaines plantes de régions clémentes dans des stations plus rudes, où elles ne pourraient pas être si le climat seul intervenait. Les plantes caractéristiques de ces terrains sont : le coquelicot, les chardons, la sauge des prés, la chicorée sauvage, etc.
Au point de vue de l'agriculture, une terre est dite « calcaire » lorsque le carbonate de calcium entre pour plus de 13 p. 100 dans sa composition. Outre son rôle d'aliment calcique pour les végétaux, son rôle indirect sur l'ensemble des propriétés chimiques, physiques et biologiques des sols est très important ; sa présence prévient les phénomènes d'acidification et favorise la nitrification ; répandu sur les terres argileuses et lourdes, il contribue à leur ameublissement.
Les terres calcaires sont perméables et faciles à travailler ; elles craignent la sécheresse et demandent des fumures modérées, mais fréquentes ; le sainfoin, la minette, la luzerne, parmi les plantes cultivées, sont caractéristiques de ces terrains.
L'analyse du calcaire doit toujours être faite préalablement aux plantations de vignes et d'arbres fruitiers, pour choisir les porte-greffes et éviter la chlorose.
— Constr. Le *calcaire* est très employé dans les constructions. Dans les méthodes traditionnelles, c'est la pierre de taille et le moellon. Dans les procédés nouveaux et évolués, ce sont les pierres prétaillées et les agrégats des pierres artificielles.
La France est très riche en calcaires de construction. Les bancs de carrière et les crus de pierre se distinguent par la difficulté de taille, la dureté ou la résistance à l'écrasement, l'aspect physique.
Les pierres de taille sont classées selon un coefficient de difficulté de taille, qui varie de 1 à 10 d'après le temps mis à réaliser un certain échantillon. La dureté de la roche et la forme de ses réactions sous l'outil du tailleur de pierre conditionnent ce coefficient.
Sur le plan commercial, les calcaires de construction sont classés d'après leurs qualités physiques en : *pierre froide, pierre dure, pierre demi-dure, pierre ferme, pierre demi-ferme, pierre tendre, pierre très tendre.*
L'aspect des calcaires varie selon leur formation et les impuretés qui peuvent les colorer. Le choix de la pierre qui convient à chaque partie de l'ouvrage à construire fait partie de l'art de l'architecte. Il dépend de l'aspect et, surtout, des qualités nécessaires pour résoudre chaque problème. C'est ainsi que l'on fera des marches d'escalier en pierre dure à grain fin, des murs protégés et peu chargés en pierre tendre à gros grains, etc.
Dans une même carrière, il peut y avoir plusieurs bancs d'aspects et de qualités différents. Selon les régions, ces divers bancs portent des noms variés. Souvent, le meilleur banc est appelé *banc royal*. Les calcaires durs sont quelquefois appelés *liais, cliquart* ou *roche*, alors que les calcaires tendres, qui se distinguent des précédents en ce qu'on peut les débiter à la scie à dents, sont parfois appelés *lambourde, vergelet, conflans* et *parmain*. (V. PIERRE DE TAILLE.) Les usages autres que ceux qui sont relatifs à la construction sont très nombreux pour le calcaire. (V. AMENDEMENT, CASTINE, CHAUX, CRAIE, MARNE, etc.)

CALCANÉEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au calcanéum : *La gouttière calcanéenne.*

CALCANÉO-ASTRAGALIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient, qui est commun au calcanéum et à l'astragale : *Articulation calcanéo-astragalienne.*

CALCANÉUM [neɔm] n. m. (mot lat. formé de *calcare*, fouler). Anat. Le plus volumineux des os du tarse, formant la saillie du talon.

Phot. Larousse, Decam.

— ENCYCL. Le *calcanéum* est allongé d'avant en arrière, aplati transversalement. Sa face supérieure s'articule avec l'astragale, qui lui transmet le poids de tout le corps dans la station debout. Sa face inférieure est directement sous la peau, et forme la saillie du talon. En avant, le calcanéum s'articule avec le cuboïde. Le calcanéum présente encore une petite apophyse appelée *sustentaculum tali*. La face postérieure du calcanéum sert d'insertion au tendon d'Achille. Les fractures du calcanéum sont assez fréquentes ; elles résultent presque toujours d'une chute sur le talon ; leur traitement est difficile et leur pronostic réservé.

CALCAR n. m. Entom. Syn. de ÉPERON.

CALCARÉO-, préfixe entrant dans la composition d'un nombre important de noms de minéraux, où il indique la présence du calcaire : *calcaréo-ferrugineux, calcaréo-siliceux.*

CALCARIFÈRE adj. (lat. *calcar, aris,* éperon, et *ferre,* porter). Hist. nat. Muni d'un éperon.

CALCARONE [ne] n. m. (mot ital.). Four à ciel ouvert pour extraire le soufre de son minerai. ‖ Pl. *des* CALCARONI.

CALCÉDOINE ou **CHALCÉDOINE** [kalse] n. f. (du gr. *Khalkêdon,* v. de Bithynie). Minér. Variété fibreuse de silice.

— ENCYCL. La *calcédoine* est constituée de fibres de quartz et d'opale. On en distingue de différentes couleurs : rouge (*cornaline*), brune (*sardoine*), vert foncé (*plasma*), vert pomme (*chrysoprase*). Lorsqu'elle forme des alternances de colorations diverses, disposées en couches concentriques, la calcédoine prend le nom d'*agate*. Les jaspes sont des silex impurs opaques. Les jaspes xyloïdes sont formés sur des bois dont ils ont conservé l'aspect.

CALCÉDONIEUX, EUSE adj. Taché de blanc laiteux, en parlant des pierres fines.

CALCÉDONIX n. m. Minér. Variété de calcédoine.

CALCÉIFORME adj. (lat. *calceus,* soulier, et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un soulier.

CALCÉMIE n. f. (gr. *calx,* chaux, et *haima,* sang). Quantité de calcium dosée dans le sang.

— ENCYCL. Normalement, on trouve environ 0,1 g par litre de sang. Une diminution de ce taux traduit une déficience parathyroïdienne, d'où tétanie. Une augmentation se voit dans les hyperparathyroïdies, l'hypervitaminose D, certaines tumeurs osseuses (myélomes). Le dosage du calcium est fondé sur l'insolubilité de l'oxalate de calcium.

CALCÉOLAIRE ou **CALCEOLARIA** n. f. Plante d'origine américaine, souvent cultivée pour ses très belles fleurs. On la rencontre rarement en dehors des jardins. (Famille des scrofulariacées.)

— ENCYCL. Ce genre tire son nom de la forme singulière des fleurs, qui ressemblent à un petit soulier (*calceolus*) : fleurs jaunes, blanches ou pourpres.

CALCET n. m. (ital. *calcese ;* lat. *carchesium,* hune). Mar. Pièce de bois quadrangulaire rapportée sur les mâts à antenne dans le gréement latin, et percée de clans pour le passage des manœuvres. (Ces mâts s'appellent *mâts de calcet.*)

CALCHAQUIS. V. DIAGUITES.

CALCHAS ou **KALKHAS,** devin des temps héroïques, de Mégare ou de Mycènes. Il fut le devin des Grecs pendant la guerre de Troie ; il ordonna au nom des dieux, à Aulis, le sacrifice d'Iphigénie, prédit aux Grecs la durée de la guerre et leur conseilla de construire un cheval de bois creux et de s'y cacher pour s'introduire dans Troie. Il mourut, dit-on, du dépit de s'être vu surpassé par Mopsos dans l'art de la divination. Calchas joue un rôle assez important dans les poèmes homériques et dans les tragédies du cycle de Troie. Il fut l'objet d'un culte en divers pays, par exemple en Apulie.

CALCHOS ou **KALKHOS,** roi légendaire des Dauniens. Circé, qu'il poursuivait en vain de son amour, réussit, par ses philtres, à le transformer en porc. Sur les menaces des Dauniens, venus rechercher leur roi, elle lui rendit la liberté.

CALCICITÉ n. f. (du lat. *calx, calcis,* chaux). Teneur d'un liquide (et en particulier d'une eau) en sels calcaires. (Certaines eaux assez riches en gaz carbonique augmentent peu à peu leur calcicité en passant dans les tuyaux d'adduction, et cet emprunt à des conduites de ciment armé n'est pas sans provoquer une désagrégation prématurée de celles-ci.)

CALCICO-, préfixe indiquant la combinaison d'un sel de calcium avec un autre sel déterminé par la seconde partie du mot : *calcico-barytique, calcico-potassique,* etc.

CALCICOLE adj. Syn. de CALCIPHILE.

CALCIFÈRE adj. Qui contient de la chaux.

CALCIFÉROL n. m. Chim. Alcool voisin des stérols et identique à la vitamine D_2.

CALCIFICATION n. f. Physiol. et Pathol. Dépôt de sels calcaires (phosphates surtout) dans les cartilages, aboutissant à la formation des os : *La calcification est une des phases de l'ossification.* ‖ Dépôt de sels calcaires dans des tissus autres que les os, en général à la suite d'une inflammation chronique (tuberculose) ou d'une dégénérescence tissulaire (artériosclérose).

— Chirurg. dent. Processus de formation des tissus durs de la dent à partir de l'évolution embryologique de l' « ébauche dentaire ».

— ENCYCL. Chirurg. dent. On distingue l'édification de l'émail, d'origine ectodermique, à partir de l'organe adamantin, de celle de l'ivoire, qui se fait à partir des tissus pulpaires, d'origine endodermique, le premier venant coiffer le second, qui lui-même se calcifie de la périphérie vers le centre. La racine se forme par le même processus, mais à la surface vient s'apposer le *cément,* qui retient les fibres ligamentaires de fixation à l'alvéole osseux du maxillaire. L'ensemble de la *calcification* aboutit donc à la formation de l'émail, de l'ivoire, ou dentine, et du cément ; elle commence dès la vie intra-utérine et ne se termine pratiquement pas, et chaque dent vivante continue son édification par l'activité pulpaire, ce qui explique que la cavité pulpaire diminue avec l'âge ; on trouve même fréquemment des portions de canaux radiculaires entièrement calcifiés.

CALCIFIÉ, E adj. Qui est converti en sels de calcium insolubles : *Une lésion calcifiée.*

CALCIFUGE adj. Syn. de CALCIPHOBE.

CALCIMÈTRE n. m. Appareil servant à doser rapidement le gaz carbonique, et par déduction le calcaire, contenu dans une terre, dans le noir animal, etc.

CALCIMORPHE adj. Pédol. Se dit d'un sol dont la caractéristique essentielle est liée à l'abondance du calcium.

— ENCYCL. Les *sols calcimorphes* constituent l'une des dix grandes classes de sols de la classification internationale. Ils rassemblent plusieurs types distincts en deux groupes principaux : les sols calcimorphes d'origine climatique, développés sous les steppes tempérées (tchernozioms et sols châtains) ; les sols liés aux affleurements calcaires et plus ou moins indépendants des autres conditions du milieu (rendzines). Le profil du sol calcimorphe est de type AC, c'est-à-dire que la pédogenèse n'a pu y différencier d'horizons. Il est d'ordinaire riche en humus et possède une bonne structure de type grenu. Ce caractère fondamental est dû au fait que le complexe argilo-humique, toujours saturé de calcium, est énergiquement floculé.

CALCIN n. m. (de *calciner*). Constr. Sorte de croûte recouvrant la surface des pierres de taille restées pendant quelque temps exposées aux intempéries.

— Therm. Croûte calcaire qui se dépose à l'intérieur des chaudières à vapeur.

— Verr. Débris de verre broyé. ‖ Verre utilisé pour les émaux.

CALCINATION n. f. Action de calciner ; ses effets : *La calcination du gypse fournit le plâtre.*

— Matér. V. CUISSON.

— Métall. Chauffage de produits métallurgiques qui restent à l'état solide.

— ENCYCL. Métall. On distingue la *calcination sans réaction chimique,* utilisée notamment pour la dessiccation d'un corps, la désagrégation d'un minerai ou la séparation de deux produits, et la *calcination avec réaction chimique.* Celle-ci comprend :

a) la calcination simple, qui provoque une décomposition directe du produit. C'est le cas des carbonates, qui donnent l'oxyde et du gaz carbonique : $MCO_3 \rightarrow MO + CO_2$;

b) la calcination oxydante, qui permet de remplacer un minerai sulfuré par un oxyde : $MS + 3O \rightarrow MO + SO_2$, opération utilisée dans la métallurgie du zinc ;

c) la calcination réductrice, dans laquelle l'oxyde est réduit par un réducteur tel que le carbone, l'oxyde de carbone, l'hydrogène. Dans la métallurgie du nickel, à un certain stade, on obtient l'oxyde NiO ; on le mélange à des matières organiques, on chauffe l'ensemble vers 1 150 °C et il reste le nickel à l'état solide ;

d) la calcination chlorurante ;

e) la calcination carburante ;

f) la calcination volatilisante. Dans le procédé Mond pour l'obtention du nickel, on part de nickel impur obtenu par calcination réductrice, sur lequel on fait passer dans certaines conditions un courant d'oxyde de carbone. On obtient de la vapeur de nickel-carbonyle $Ni(CO)_4$, qui se dissociera ensuite.

CALCINE n. f. Céram. Poudre obtenue en oxydant à l'air un mélange d'étain et de plomb en fusion, et qui sert à préparer l'émail blanc opaque de la faïence commune.

CALCINER v. tr. (du lat. *calx, calcis,* chaux). Transformer en chaux par chauffage intense : *Calciner de la pierre à chaux.* ‖ Soumettre à une température élevée : *Calciner du bois.* ‖ Dessécher, brûler : *Ma mère, au feu des fourneaux, calcinait ses belles mains blanches* (L. Daudet). *Les vents brûlants calcinent les jeunes plantes ;* et, en parlant d'un rôti : *Calciner un gigot.*

— ***Se calciner*** v. pr. S'échauffer à l'excès ; être brûlé, desséché : *Il s'est calciné avec de l'eau-de-vie* (Flaubert).

CALCINITRE n. m. Minér. Nitrate hydraté naturel de calcium. (Syn. NITROCALCITE.)

CALCINOSE n. f. Pathol. Etat pathologique local ou général, qui engendre la formation de dépôts calcaires dans les tissus ou organes : *Calcinose sénile.*

CALCIOCÉLESTINE n. f. Minér. Syn. de CALCOCÉLESTINE.

CALCIOFERRITE n. f. Minér. Syn. de CALCOFERRITE.

CALCIOSTRONTIANITE n. f. Minér. Variété calcifère de strontianite.

CALCIOTHORITE n. f. Minér. Substance minérale renfermant du calcium et résultant de l'altération de la thorite.

CALCIPHILE adj. Se dit des plantes qui peuvent vivre sur des sols calcaires ou qui y vivent de préférence. (Syn. CALCICOLE.)

CALCIPHOBE adj. Se dit des plantes qui ne peuvent pas vivre sur des sols calcaires. (Syn. CALCIFUGE.)

CALCIQUE adj. Chim. Relatif à la chaux ou au calcium : *Sel calcique.*

CALCITE n. f. (du lat. *calx, calcis,* chaux). Minér. Carbonate naturel de calcium cristallisé, de formule $CaCO_3$, qui constitue la gangue de nombreux filons.

— ENCYCL. La *calcite* a servi à l'établissement des lois fondamentales de la cristallographie. Elle est rhomboédrique. Ses formes sont très nombreuses dans la nature. Citons, parmi les plus fréquentes : le rhomboèdre, le scalénoèdre, le prisme hexagonal. Elle possède trois clivages parallèles aux faces d'un rhomboèdre.

Sa densité est 2,71, et sa dureté 3. En général, elle est incolore. C'est un cristal uniaxe négatif présentant une forte biréfringence (spath d'Islande).

La craie est une variété de calcite.

On trouve également la calcite dans les stalactites, les stalagmites, le marbre blanc de Carrare et de Paros, l'albâtre calcaire — dont l'onyx d'Algérie est une variété —, la pierre lithographique, etc.

CALCITIS [tis] n. m. Nom donné par les anciens chimistes au sulfate de fer, et quelquefois au sulfure de cuivre.

CALCIUM [kalsjɔm] n. m. (du lat. *calx, calcis,* chaux). Métal le plus commun du groupe des alcalino-terreux.

— ENCYCL. Chim. Le *calcium* est l'élément chimique de numéro atomique 20 et de masse atomique Ca = 40,08. Il a été isolé par Davy en 1808.

C'est un métal blanc, mou, qui se laisse couper au couteau ; sa coupure fraîche ressemble

calcéolaire

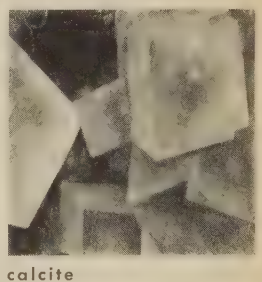

calcite

Phot. Bariand.

à celle du plomb, mais son éclat s'altère peu à peu par oxydation à l'air. Il a pour densité 1,54 et fond à 810 °C. Très électropositif, il brûle avec une flamme blanche très brillante, en donnant de la chaux vive CaO ; il se combine aisément aux halogènes, à l'hydrogène avec formation d'hydrure CaH_2, à l'azote, en produisant le nitrure Ca_3N_2. Absorbant à chaud l'oxygène et l'azote, il permet d'isoler les gaz rares de l'air. Très réducteur, il déplace la plupart des autres métaux de leurs oxydes ; il décompose l'eau à froid, avec production d'hydrogène et de chaux hydratée $Ca(OH)_2$. Il est bivalent dans ses composés.
Le calcium n'existe pas dans la nature à l'état libre, mais ses composés sont très répandus et importants. Le plus abondant est le carbonate $CaCO_3$; les diverses pierres calcaires en sont des échantillons plus ou moins purs. On peut encore citer le sulfate hydraté $CaSO_4$, $2H_2O$, qui constitue le gypse, ou pierre à plâtre, le phosphate tricalcique $Ca_3(PO_4)_2$, que l'on trouve en gisements importants en Afrique du Nord et qui forme l'un des constituants minéraux des os.
On le prépare industriellement par électrolyse d'un mélange de chlorure et de fluorure de calcium fondu ; on soulève la cathode en fer à mesure que le métal se dépose ; on le purifie par fusion à l'abri de l'air.
Composés du calcium. L'*hydrure* CaH_2, obtenu par synthèse, est un solide blanc qui agit sur l'eau à froid en dégageant de l'hydrogène (*hydrolithe*).
L'*oxyde* CaO est la chaux* anhydre, ou chaux vive ; l'*hydroxyde* correspondant $Ca(OH)_2$ est la chaux hydratée, ou chaux éteinte. (V. CIMENT, MORTIER.)
Le *fluorure* de calcium CaF_2 se trouve à l'état naturel sous le nom de fluorine, ou spath fluor ; il cristallise en cubes et devient phosphorescent par chauffage ; il est insoluble dans l'eau. Il sert à préparer le fluor et ses dérivés, et on l'emploie comme fondant en métallurgie.
Le *chlorure* $CaCl_2$ est un sous-produit de la fabrication de la soude à l'ammoniaque. Sel très soluble, formant des hydrates, il absorbe énergiquement l'humidité et sert à la dessiccation des gaz.
L'*hypochlorite* de calcium $Ca(ClO)_2$ est l'un des constituants du chlorure* de chaux.
Le *sulfure* de calcium CaS résulte de la réduction du sulfate par le charbon au rouge ; c'est un solide blanc, parfois jauni par des produits d'oxydation ; diverses impuretés le rendent souvent phosphorescent. Le sulfure acide, ou sulfhydrate, $Ca(SH)_2$ provient de l'action de l'hydrogène sulfuré sur la chaux ; sa solution se transforme en polysulfures, qui sont à la base de pâtes épilatoires.
Le *sulfate* de calcium $CaSO_4$ existe hydraté sous forme de gypse, et anhydre sous le nom d'anhydrite. On utilise le gypse pour la préparation du plâtre. C'est un solide blanc, très peu soluble dans l'eau ; les eaux qui en sont chargées sont dites « séléniteuses ».
Le *nitrate* de calcium $Ca(NO_3)_2$ se forme naturellement, dans les lieux humides, par action des ferments de la nitrification ; on le fabrique également en faisant agir sur le carbonate l'acide nitrique de synthèse. C'est un sel incolore, cristallisé, très soluble, fort employé comme engrais azoté.
Il existe trois *phosphates* de calcium, sels de l'acide orthophosphorique qui possède trois fonctions acides. Le phosphate tricalcique $Ca_3(PO_4)_2$ existe à l'état naturel ; insoluble dans l'eau, il ne peut guère être utilisé comme engrais ; mais, traité par l'acide sulfurique, qui le convertit en phosphates acides, ou *superphosphates*, il devient assimilable par les plantes, et sa production est considérable. A ces phosphates naturels s'ajoutent des scories provenant de la déphosphoration des fontes phosphorées par les procédés d'affinage dits « basiques ». (V. FONTE.)
Le *carbure* de calcium CaC_2 est un produit industriel provenant de l'action du carbone sur la chaux au four électrique. C'est un solide incolore quand il est pur, que l'eau décompose pour donner de l'acétylène, ce qui explique son importance. Il fixe l'azote au rouge en se transformant en *cyanamide* calcique $CaCN_2$, employée comme engrais azoté.
Le *carbonate* de calcium $CaCO_3$ est très répandu dans la nature ; on en connaît deux formes cristallines : la calcite, ou spath d'Islande, appartenant au système rhomboédrique, et l'aragonite, du système orthorhombique ; les pierres calcaires (marbre, craie, moellons) en sont essentiellement formées ; les coquillages, les coquilles d'œufs, les os en contiennent. Pur, le carbonate de calcium est un solide blanc, très peu soluble dans l'eau ; mais il se dissout, sous forme de carbonate acide $CaH_2(CO_3)_2$, dans les eaux chargées de gaz carbonique ; ce corps existant dans l'atmosphère, les eaux naturelles en contiennent toujours plus ou moins. A l'ébullition, les eaux riches en calcaire se troublent, par départ du gaz carbonique et dépôt de carbonate neutre ; certaines sources souterraines abandonnent ainsi leur gaz carbonique en arrivant à l'air, et le sel neutre se dépose ; cela explique la formation des stalactites et stalagmites, et le rôle des sources incrustantes ou pétrifiantes (fontaine Saint-Allyre, à Clermont-Ferrand).
Chauffé en vase clos, le carbonate de calcium se dissocie en chaux vive et en gaz carbonique ; quand la calcination a lieu à l'air libre, la décomposition est complète, l'équilibre ne pouvant s'établir. Ainsi se fabriquent industriellement la chaux* et le gaz carbonique. Les acides forts décomposent le carbonate de calcium, avec dégagement de gaz carbonique ; c'est pourquoi les roches calcaires font effervescence au contact des acides.
Parmi les autres composés naturels du calcium, on notera divers *silicates*. Des silicates complexes existent dans les verres et les ciments.
Caractères des sels de calcium. Les sels de calcium sont incolores, à moins que leur acide ne soit coloré ; ils ne précipitent pas par l'ammoniaque, mais par action des carbonates alcalins. L'oxalate d'ammonium donne avec eux un précipité blanc d'oxalate de calcium. (→ Biblio.)
— Pharm. La difficulté qu'a l'organisme à assimiler le *calcium* explique la diversité des sels calciques utilisés en thérapeutique. A côté des sels minéraux (carbonate [craie préparée], chlorure, bromure, phosphates neutres ou acides, hypophosphite, etc.), on utilise surtout les sels organiques : gluconate, lévulinate, glutamate, le plus souvent associés à des facteurs d'assimilation (vitamines). Outre leurs propriétés recalcifiantes, certains sels de calcium sont antiallergiques, antiacides ou sédatifs.

CALCIURIE n. f. Pathol. Présence, à un taux supérieur à la normale, de phosphates calciques dans les urines. (On parle le plus souvent, mais improprement, de PHOSPHATURIE.)

CALCOCÉLESTINE n. f. Minér. Variété calcifère de célestine. (On dit aussi CALCIOCÉLESTINE.)

CALCOFERRITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de fer. (Variété de dufrénite.) [On dit aussi CALCIOFERRITE.]

CALCOMALACHITE n. f. Minér. Substance minérale résultant du mélange de la calcite et de la malachite.

CALCOSODIQUE adj. *Feldspaths calcosodiques*, feldspaths qui contiennent du calcium et du sodium, mais pas de potassium. (Syn. PLAGIOCLASES*.)

CALCO-URANITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de calcium. (Variété d'uranite.)

CALCOVOLBORTHITE ou **CALCIOVOLBORTHITE** n. f. Minér. Vanadate hydraté naturel de cuivre et de calcium. (C'est une variété très calcifère de volborthite.)

CALCOZINCITE n. f. Substance minérale constituée par un mélange de zincite (oxyde de zinc) et de calcite.

CALCSCHISTE n. m. Schiste calcaire. (Ancienne marne comprimée, il renferme parfois un peu de quartz et de mica.)

CALCUL [kyl] n. m. (lat. *calculus*, petit caillou). Antiq. rom. Petit caillou plat dont les Romains se servaient pour compter.
— Chirurg. dent. *Calcul salivaire tartrique*, calcul qui se forme contre la dent, au-dessus ou au-dessous de la gencive. (Ces calculs sont formés de sels de calcium qui, en dissolution dans la salive ou dans le sang, précipitent pour former une matière dure et adhérente aux surfaces de l'émail et du cément. [V. TARTRE.])
— Pathol. Concrétion de volume et d'aspect variables, se constituant dans différents organes, surtout dans les voies biliaires et au niveau du système urinaire. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Pathol. Les *calculs* se forment aux dépens des sels contenus dans les liquides de l'organisme. Ils se déposent autour d'un noyau, qui est parfois un corps étranger, en couches concentriques stratifiées (calculs urinaires), ou se forment par épaississement progressif d'un liquide visqueux de plus en plus épais (calculs biliaires), et, dans ce cas, ont dès le début une forme et une dimension définitives. La grosseur des calculs varie depuis celle d'un fin gravier jusqu'à celle d'une noix, voire d'un gros poing. Leur surface est lisse ou rugueuse ; leur couleur varie avec leur composition chimique ; on y rencontre des urates, des phosphates, des oxalates, des cholates et cholalates, etc., de chaux, ou des lipides (cholestérol).
Les calculs prennent naissance soit sous l'influence de causes générales : diathèse arthritique ou goutteuse, maladies de la nutrition, soit encore par l'action de causes locales : étroitesse naturelle ou acquise des conduits excréteurs, stagnation des liquides par suite d'un obstacle à leur écoulement normal.
Les calculs ne se révèlent que par les accidents qu'ils provoquent en tant que corps étrangers : inflammation des tissus voisins, altération de l'organe affecté, etc. Ils sont à l'origine des coliques hépatiques et néphrétiques. Le traitement des calculs ne comporte que deux indications : les faire disparaître par des moyens chirurgicaux et empêcher leur retour par un régime alimentaire approprié. On rencontre des calculs dans un très grand nombre d'organes ; les plus fréquents sont : les calculs *biliaires*, formés par la cholestérine et les matières colorantes de la bile, et qui se rencontrent dans la vésicule et les voies biliaires ; les calculs *urinaires* (rénaux, urétéraux, vésicaux), formés surtout par l'acide urique et ses composés. On en rencontre également dans les glandes salivaires et leurs conduits excréteurs. (V. LITHIASE.)
— Art vétér. On trouve des *calculs* chez tous les animaux domestiques : 1° dans les organes de la digestion : *calculs salivaires, intestinaux, biliaires* et *pancréatiques ;* 2° dans les organes de la sécrétion urinaire : *calculs rénaux, urétéraux, vésicaux ;* 3° dans les organes génitaux : *calculs mammaires, calculs spermatiques*. Ces calculs peuvent être à l'origine de troubles graves du fonctionnement des organes intéressés, par suite de l'irritation des muqueuses et des obstructions qu'ils provoquent.

CALCUL [kyl] n. m. (lat. *calculus*, petit caillou, parce que, anciennement, on comptait avec de petits cailloux). Opération que l'on fait pour trouver le résultat de la combinaison de plusieurs nombres : *Erreur de calcul.* ‖ Art de résoudre les problèmes de l'arithmétique : [Pierre], *l'esprit perdu dans le calcul des consommations servies* (Maupassant). ‖ *Fig.* Mesures combinées en vue du succès d'une affaire, d'une entreprise : *Un abîme sépare ceux qui se conduisent par le calcul, de ceux qui se conduisent par le sentiment* (Mme de Staël).
— LOC. DIV. *Par calcul*, par intérêt réfléchi. ‖ *Sans calcul*, sans songer à son intérêt personnel, sans hypocrisie : *Cette douleur jeune, vraie, sans calcul, sans arrière-pensée* (Balzac). ‖ *Calcul algébrique*, v. ALGÈBRE. ‖ *Calcul des dérivées*, v. part. *encycl.* ‖ *Calcul des différences finies*, calcul particulier utilisé pour la résolution numérique des équations. ‖ *Calcul différentiel*, théorie de calcul qui repose sur la considération des accroissements infiniment petits que l'on fait subir à certaines grandeurs variables, et qui permet de déterminer les relations existant entre certaines grandeurs, relations que l'on n'aurait pu déterminer directement, les données et les inconnues n'ayant pas entre elles de rapports commensurables. (V. part. *encycl.*) ‖ *Calcul digital*, procédé de calcul usité dans l'Antiquité, dont l'invention paraît remonter aux Égyptiens, et qui consistait à figurer avec les doigts les nombres jusqu'à 9 999. ‖ *Calcul économique*, v. ÉCONOMIQUE. ‖ *Calcul fonctionnel*, v. FONCTIONNEL. ‖ *Calcul des indices*, v. INDICE. ‖ *Calcul infinitésimal*, ensemble du calcul différentiel et du calcul intégral, ayant pour objet d'étudier la variation des fonctions pour des variations infiniment petites des variables. ‖ *Calcul intégral*, calcul par lequel on revient des

différentielles aux grandeurs finies qui leur ont donné naissance. (V. part. *encycl.*) ‖ *Calcul logarithmique*, v. LOGARITHME. ‖ *Calcul mental* ou *calcul oral*, opération arithmétique résolue de tête, sans le recours aux signes écrits. ‖ *Calcul des probabilités*, v. PROBABILITÉ. ‖ *Calcul des quaternions*, v. QUATERNION. ‖ *Calcul des résidus*, v. RÉSIDU. ‖ *Calcul symbolique* ou *opérationnel*, nom souvent donné à l'analyse* symbolique. ‖ *Calcul tensoriel*, v. TENSEUR. ‖ *Calcul des variations*, v. part. *encycl.* ‖ *Calcul vectoriel*, v. VECTEUR.

— ENCYCL. Math. Tout *calcul* cherche à reproduire, sur les symboles représentatifs des grandeurs en question, les transformations correspondant à celles que l'esprit a eues en vue sur ces grandeurs elles-mêmes, et qu'il a dû préalablement concevoir d'une façon concrète.

● *Calcul des dérivées, Calcul différentiel.* Le calcul différentiel a pour principal objet les règles de différenciation des fonctions.

Soit une fonction d'une variable $y = f(x)$, que nous supposerons continue entre $x = x_0$ et $x = x_1$, c'est-à-dire telle qu'en valeur absolue la différence $f(x + h) - f(x)$ pour toute valeur de x comprise entre x_0 et x_1 est infiniment petite, en même temps que h; la limite du rapport $\frac{f(x+h)-f(x)}{h}$ quand h tend vers zéro est en général une quantité déterminée fonction de x. On l'appelle la *dérivée* de la fonction $f(x)$; sa représentation, due à Lagrange, est $f'(x)$. On peut donc poser

$$\frac{f(x+h)-f(x)}{h} = f'(x) + \varepsilon$$

ou $\quad f(x+h) - f(x) = hf'(x) + \varepsilon h,$

ε étant une quantité infiniment petite en même temps que h.

Ossian Bonnet a démontré le théorème suivant, dit *théorème des accroissements finis*, qui sert de base au calcul différentiel. En supposant que la fonction $f(x)$ soit continue entre x_0 et x_1, et admette dans cet intervalle une dérivée bien déterminée $f'(x)$, on a

$$f(x_1) - f(x_0) = (x_1 - x_0)f'(x),$$

x étant une valeur comprise entre x_0 et x_1. On déduit de ce théorème que, si la dérivée $f'(x)$ reste finie pour toutes les valeurs de x comprises entre x_0 et x_1, $x_0 < x_1$, et que l'on fasse croître x de x_0 à x_1, la fonction $f(x)$ est croissante tant que la dérivée $f'(x)$ ne sera pas négative, et elle est décroissante tant que la dérivée $f'(x)$ ne sera pas positive. Cela permettra d'étudier la variation de la fonction $f(x)$; en outre, d'après ce qui précède, aux valeurs de x qui annuleront la dérivée correspondent les maximums et les minimums de la fonction $f(x)$, c'est-à-dire les valeurs de x pour lesquelles la fonction $f(x)$ cesse de croître pour décroître, ou de décroître pour croître. On conçoit, maintenant, comment on peut, à l'aide de la dérivée, suivre la variation d'une fonction avec toute la précision désirable.

Si l'on représente par $\Delta f(x)$ l'accroissement $f(x + h) - f(x)$, on aura, d'après ce qui précède, $\Delta f(x) = hf'(x) + \varepsilon h$. La première partie de cet accroissement est appelée la différentielle de la fonction $f(x)$. On désigne cette différentielle par la caractéristique d, et l'on écrit $df(x) = hf'(x)$. Dans le cas particulier où la fonction $f(x)$ se réduit à $f(x) = x$, on a $\Delta f(x) = \Delta x = h$, donc $dx = h$. On peut donc remplacer la formule précédente par $df(x) = f'(x)\,dx$.

Leibniz en 1660 et Newton en 1665 ont imaginé le calcul différentiel; une vive controverse s'éleva sur la priorité de cette découverte, et il paraît démontré que ces deux savants la firent indépendamment l'un de l'autre. En dernière analyse, les fluxions de Newton sont les différences de Leibniz, et le calcul des fluxions est, aux notations près, le calcul différentiel.

● *Dérivées et différentielles de différents ordres.* Soit $f(x)$ une fonction, $f'(x)$ sa dérivée, $f''(x)$ la dérivée de $f'(x)$, etc., on obtiendra une suite illimitée $f'(x)$, $f''(x)$,... $f^{(n)}(x)$, à moins que $f(x)$ ne soit une fonction rationnelle et entière.

De même, en formant $ddy = d^2y$, $dd^2y = d^3y$, on trouve en général

$$d^n y = \frac{d^n y}{dx^n} dx^n = f^{(n)}(x)\,dx^n.$$

● *Cas des fonctions de plusieurs variables indépendantes.* On considère toutes les variables comme constantes, sauf une, et l'on calcule la dérivée de la fonction par rapport à cette variable; on obtiendra ainsi la *dérivée partielle* de la fonction par rapport à cette variable. Le produit de chaque dérivée partielle par la différentielle de la variable correspondante s'appelle *différentielle partielle* du premier ordre par rapport à cette variable. On appelle *différentielle totale* d'une fonction de plusieurs variables la somme des différentielles partielles par rapport à chacune des variables.

● *Calcul intégral.* Le calcul intégral a pour objet : 1° la détermination des fonctions d'après leurs différentielles; 2° la recherche des relations qui lient entre elles plusieurs variables assujetties à satisfaire à des équations différentielles données.

Soit une fonction $f(x)$ continue dans l'intervalle $x = a$, $x = b$. Si x est compris dans cet intervalle, l'expression $\int_a^x f(x)\,dx$, que l'on énonce *somme de* a *à* x *de* f(x) dx, est une grandeur bien déterminée, fonction de x, et qui admet $f(x)$ pour dérivée. Si, par un procédé quelconque, on obtient une fonction $F(x)$ qui admette $f(x)$ pour dérivée, on aura $F(x) = \int^x f(x)\,dx + C$. C, constante arbitraire. (V. INTÉGRALE.) On dit, dans ce cas, que l'on a intégré l'équation $\frac{dy}{dx} = f(x)$, $y = \int f(x)\,dx$; trouver y c'est calculer l'intégrale précédente, ou opérer la *quadrature* indiquée. Plus généralement, on peut supposer qu'au lieu d'avoir entre la fonction inconnue y et la fonction donnée une relation de forme simple $\frac{dy}{dx} = f(x)$, on ait

$$F\left(\frac{dy}{dx},\ x,\ y\right) = 0.$$

On a alors une équation différentielle qui est dite « du premier ordre », parce que la dérivée d'ordre le plus élevé qui y figure est du premier ordre.

Intégrer cette équation, c'est trouver la fonction y qui y satisfait, ou tout au moins ramener le problème à une quadrature. En général, c'est impossible; mais on peut, toutefois, dans la plupart des cas, à l'aide du développement en série des fonctions par le théorème de Taylor, obtenir un développement en série de la fonction inconnue dans un certain intervalle.

● *Calcul des variations.* Ce calcul a pour objet la recherche des maximums ou minimums de certaines intégrales définies $\int_{x_0}^{x_1} V\,dx$, où V est une fonction donnée d'une variable indépendante x, et de diverses fonctions inconnues $y, z, \ldots$, de x et des dérivées de ces fonctions, qu'il s'agit de déterminer pour que l'intégrale soit maximum ou minimum. Ce calcul, inventé par Lagrange, permet de trouver la ligne la plus courte entre deux points de l'espace; la ligne la plus courte tracée sur une surface, entre deux points (*géodésique*); la ligne la plus courte que doit suivre un point matériel pesant pour aller d'un point à un autre donnés, dans le temps le plus court (*brachistochrone*). [→ Biblio.]

CALCULABLE adj. Qui peut se calculer.

CALCULATEUR, TRICE adj. et n. Qui fait, qui sait faire des calculs : *En 1816, les plus habiles calculateurs de Saumur estimaient les biens territoriaux du bonhomme à près de quatre millions* (Balzac). ‖ *Fig.* Qui combine, qui cherche à prévoir : *Ambitieux, profond calculateur, habile à dissimuler* (Bainville).

— ALLUS. LITTÉR. ***Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint!...***, trait satirique lancé par le Figaro de Beaumarchais contre la société du temps, où les places s'obtenaient par faveur et non selon les capacités (*le Mariage de Figaro*, acte V, sc. III).

◆ N. m. Aéron. mil. *Calculateur d'efficacité*, v. EFFICACITÉ.

— Bur. Employé ayant une formation mathématique suffisante pour assurer des travaux de calculs scientifiques, industriels ou commerciaux, suivant des formules ou des barèmes. ‖ Dessinateur industriel capable de reproduire et de créer sur plan des pièces mécaniques en vue de leur fabrication à l'atelier. ‖ Machine de calcul qui, utilisant des cartes perforées pour l'entrée des données à calculer, ainsi qu'un tableau de connexion pour la commande des opérations, effectue en un seul passage plusieurs opérations successives, dont elle perfore le résultat dans une carte.

— ENCYCL. Bur. On distingue deux types de *calculateurs* à cartes perforées :

1° Les *calculateurs électromagnétiques*, qui traitent de 500 à 2 000 cartes à l'heure, selon la complexité des calculs à effectuer, le nombre de chiffres des facteurs, et le nombre de chiffres à perforer. Ils utilisent comme organe de calcul des roues de compteurs semblables à celles des calculatrices;

2° Les *calculateurs électroniques*, dans lesquels le temps de calcul n'est plus limité par la complexité des opérations, mais par le temps mécanique d'alimentation et de perforation des cartes. Suivant les modèles, les calculateurs électroniques peuvent traiter 6 000, 7 200 ou 9 000 cartes à l'heure. Ils utilisent comme organe de calcul soit des tubes électroniques, soit des transistors, soit des diodes à cristal et des résistances.

CALCULATRICE n. f. Machine qui permet d'effectuer l'addition, la soustraction, la multiplication ou la division de deux nombres enregistrés dans la machine, à l'aide d'un clavier ou d'un jeu de curseurs. ‖ *Calculatrice analogique*, appareil permettant d'obtenir le résultat de calculs par observation des courants électriques qui s'établissent dans un réseau dont la structure a été convenablement choisie.

— ENCYCL. On distingue :

1° Les *calculatrices imprimantes* et *non imprimantes;*

2° Les *calculatrices à clavier réduit* (10 touches pour les chiffres de 0 à 9 et des touches de commande) et les *calculatrices à clavier complet*, qui comportent autant de fois 9 touches de 1 à 9 qu'il y a de chiffres enregistrables dans le compteur de la machine, et des touches de commande;

3° Les *additionneuses-soustractrices* à fonctionnement électrique, et celles où l'enregistrement des chiffres et l'avancement du compteur sont commandés manuellement;

4° Les *multiplicatrices*, où toutes les fonctions (enregistrement, additions successives et déplacement du multiplicande) sont commandées manuellement; les multiplicatrices semi-automatiques et les multiplicatrices entièrement automatiques, où il suffit d'enregistrer multiplicande et multiplicateur dans la machine, la réalisation des calculs se faisant ensuite sans autre intervention de l'opérateur;

5° Des machines plus complexes, permettant, par exemple, le calcul direct et automatique des racines carrées.

En règle générale, les calculatrices rendent des services en supprimant à l'homme la partie fastidieuse du travail de calcul, mais leurs possibilités restent limitées, puisqu'elles ne peuvent effectuer qu'une seule opération à la fois, et que toute suite ou combinaison de calculs nécessite un nouvel enregistrement manuel, source d'erreurs possibles.

● *Calculatrice analogique.* Les calculatrices ordinaires sont des appareils numériques. En effet, les données qui leur sont fournies consistent, d'une part, en des nombres qui sont dûment indiqués dans le système décimal ou dans un système de base quelconque, et, d'autre part, en des instructions qui précisent une suite d'opérations arithmétiques que la machine doit effectuer à partir de ces nombres. Les calculatrices électroniques travaillent en l'occurrence comme des bouliers, à cela près que les billes

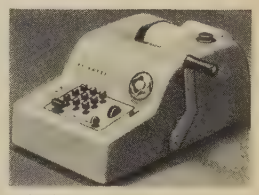

calculatrice
à clavier réduit

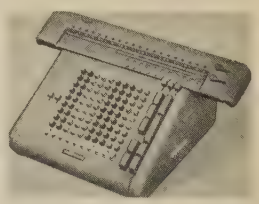

calculatrice
à clavier complet

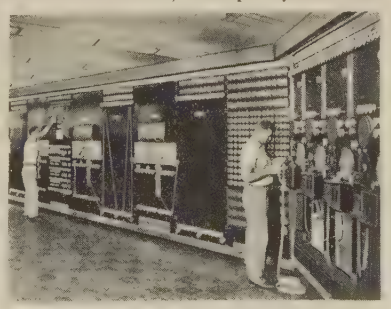

calculateur
tableaux de commande
du « cerveau électronique »
de la base américaine
de Dahgren

cette machine effectue
des additions atteignant
les billions
en moins de 1/5 de seconde

Phot. Olivetti-Frieden, U. S. I. S.

sont remplacées par des impulsions électriques. Par opposition à ces calculatrices numériques, les *calculatrices analogiques* prennent en considération non des nombres, mais des quantités, et sont un peu à la machine numérique ce que la règle à calcul est à la calculatrice.

La calculatrice analogique, à laquelle on demande de résoudre une équation, n'effectue pas de calcul : l'idée fondamentale est de constituer, à partir d'un certain nombre d'éléments standards, un *réseau* — électrique — qui sera régi précisément par l'équation dont on cherche la solution. Cette calculatrice analogique donnera ainsi un modèle de l'équation en question : il suffira dès lors d'introduire les conditions initiales et de « voir » comment évolue le modèle en fonction du temps, autrement dit de mesurer — et éventuellement d'enregistrer — les courants dans les différentes branches du réseau. La solution est ainsi obtenue de façon instantanée, et, par surcroît, il n'est pas nécessaire de savoir résoudre mathématiquement l'équation proposée, ce qui peut être un gros avantage, la calculatrice analogique présentant ainsi une souplesse qui la met à même d'étudier les équations les plus compliquées. Malheureusement, son défaut réside dans l'imprécision de la solution. Entre le réseau modèle d'un phénomène et ce phénomène lui-même subsiste un écart, tandis que la machine, opérant sur des quantités, ne peut effectuer un calcul que de façon très approximative. Dans le cas le plus favorable, il est rare que l'on puisse finalement espérer d'une calculatrice analogique une marge d'erreur inférieure à 1 p. 100. Cette considération fait décider de ses domaines d'emploi. Les calculatrices analogiques sont interdites dans tous les problèmes de comptabilité, où il s'agit d'aligner exactement des unités et où leur utilisation ne donnerait qu'une précision absolument insuffisante. En revanche, elles sont idéales pour les prévisions et surtout pour les études théoriques, lorsqu'on désire connaître l'évolution d'un phénomène dont on ne pourrait avoir autrement qu'une très vague idée.

On distingue deux grandes classes de machines analogiques :

1° Les calculatrices analogiques *universelles,* comprenant des *blocs* qui représentent toutes les opérations fondamentales, et qui peuvent être associés selon les combinaisons les plus diverses, de manière à donner pratiquement tous les réseaux. Lorsque les grandeurs représentatives sont des tensions électriques, on réalise les opérations suivantes :

a) L'*addition* ou la *différence* de deux valeurs, u et u', qui se fait au moyen d'une simple mise en série de deux résistances, aux bornes desquelles sont matérialisées les tensions u et u'. Selon le sens de branchement, la tension entre les extrémités sera

$$v = u + u' \text{ ou } v = u - u' ;$$

b) La *multiplication* d'une grandeur U par un nombre k plus petit que 1, qui s'effectue au moyen d'un simple potentiomètre de résistance R, inséré entre les points où se trouve la tension u, égale à U. En plaçant le bras sur une position représentant la résistance kR, on obtient la tension kU ;

c) La *dérivation**, qui se fait en insérant entre deux bornes A et B, présentant une différence de potentiel U, un dipôle constitué par une capacité C et une résistance R en série. Pour une impédance assez élevée du condensateur, la tension V aux bornes de la résistance varie pratiquement comme $\frac{dU}{dt}$;

d) L'*intégration**, qui s'obtient par un montage analogue, dans lequel la tension aux bornes de la capacité représente le résultat cherché. Par des associations appropriées, on peut réaliser toutes les opérations mathématiques imaginables, sous une réserve fondamentale toutefois : les calculatrices analogiques ne sont véritablement intéressantes qu'avec l'emploi d'amplificateurs, dont les gains permettent une indépendance presque complète entre les circuits d'entrée et de sortie, l'asservissement qu'ils introduisent représentant une correspondance beaucoup plus fidèle. L'amplificateur permet d'autre part la multiplication par un nombre plus grand que l'unité, en faisant simplement correspondre à la tension amenée à la grille d'un tube électronique les variations de tensions d'une résistance de charge dans le circuit-plaque ;

2° A côté de ces machines analogiques universelles, on construit des machines spécialisées pour n'étudier qu'une équation, ou plutôt un type d'équations, correspondant à un appareil ou à une classe de phénomènes que ces calculatrices sont chargées de simuler. Pour cette raison, on donne à ces calculatrices spécialisées le nom de *simulateurs*. De nombreux simulateurs de vol sont ainsi utilisés par l'aviation. Souvent, on installe, dans la calculatrice même, des appareils qui seront utilisés par l'avion en vol. On se contente alors de les faire commander par un circuit qui reproduit le comportement auquel ces appareils seront soumis dans un vol réel. Cette méthode est beaucoup plus économique et plus fructueuse que les classiques essais en soufflerie. Sur le plan militaire, on étudie de même des engins et des courbes de poursuite au moyen de simulateurs spéciaux, ce qui explique l'importance considérable prise depuis la guerre par les calculatrices analogiques. Celles-ci servent également à reproduire des modèles de réseaux fluviaux et permettent ainsi de prévoir les crues. Enfin, dans l'industrie, au lieu d'envoyer le courant électrique dans un moteur, on commande celui-ci par une petite calculatrice analogique, qui détermine le courant à admettre dans l'induit en fonction du programme de la machine, de la vitesse du moteur et de sa charge. Des ascenseurs sont ainsi commandés par des calculatrices analogiques, qui peuvent non seulement contrôler le régime des moteurs en fonction du parcours à effectuer, mais également élaborer un programme général pour plusieurs cages en fonction des demandes.

La construction des calculatrices analogiques nécessite un matériel de haute précision. En particulier, on a dû mettre au point des potentiomètres dépassant de très loin les exigences habituelles de l'électronique. (→ Biblio.)

CALCULER v. tr. Déterminer par le calcul ; évaluer, compter : *Vous pouvez calculer les éclipses pour des millions d'années sans craindre que vos calculs soient trouvés faux* (A. France). *Calculer le prix d'une chose.* ‖ Régler avec soin : *Calculer sa dépense.* ‖ Coordonner, proportionner : *Calculer son élan* (sur l'espace qu'on veut franchir). ‖ — *Fig.* Evaluer, apprécier : *Calculer les chances de succès.* ‖ Combiner en vue d'un but déterminé : *Le Nantais avait bien calculé son coup en l'éloignant* [Jack] *de l'atelier* (A. Daudet). *Calculer ses paroles, ses gestes. Des lacunes calculées* (Valéry). ‖ *Par extens. Un homme très calculé,* qui n'agit que par calcul, qui manque de spontanéité.

— Bur. *Machine à calculer,* syn. de CALCULATRICE.

◆ V. intr. Combiner à son avantage : *Plus froidement vous calculerez, plus avant vous irez* (Balzac). ‖ Ne dépenser qu'à bon escient.

— ***Se calculer*** v. pr. Pouvoir être calculé (dans tous les sens du mot).

— ENCYCL. Bur. Parmi les *machines à calculer,* il convient de distinguer d'abord quatre grandes divisions : *a*) les *dispositifs de calcul,* tels que les bouliers ou la règle à calcul ; *b*) les *calculatrices**, machines simples à commande manuelle ou électrique, susceptibles de faire une seule opération à la fois ; *c*) les *calculateurs**, machines plus ou moins complexes, allant du simple calculateur électromagnétique à cartes perforées aux grands calculateurs électroniques, capables de résoudre des ensembles d'opérations arithmétiques complexes ; *d*) les *ordinateurs,* machines intégrées fonctionnant d'après un programme enregistré d'une longueur pratiquement illimitée, susceptibles non seulement de réaliser toutes les combinaisons d'opérations arithmétiques, mais aussi de prendre des décisions logiques. Les ordinateurs peuvent être des machines de calcul scientifique ou des machines de gestion administrative.

D'autre part, selon leur principe de fonctionnement, les machines à calculer comprennent : *a*) les *machines digitales,* où tout nombre, écrit sous une forme binaire ou décimale, est représenté par un ensemble de signaux ou d'organes, en lui associant, par exemple, un certain nombre d'impulsions électriques ou de dents d'engrenages ; *b*) les *machines analogiques,* où tout nombre, indépendamment de son expression dans une base déterminée, est égal à la mesure d'une coordonnée physique susceptible de variation continue. Le principe de la machine consiste alors à réaliser des ensembles d'éléments physiques tels que les équations de fonctionnement qui définissent certaines des données caractérisant ces ensembles soient approximativement identiques à celles que l'on veut résoudre.

Dès la plus haute Antiquité, les hommes ont cherché à alléger la partie fastidieuse des problèmes de calcul. Les Romains utilisaient les abaques au IVe s. av. J.-C. ; les bouliers étaient connus en Chine au VIIIe s. avant notre ère ; Pythagore inventa sa table de multiplication vers 560 av. J.-C., et les tables de calcul étaient d'un usage fréquent au Moyen Age. La première machine digne de ce nom, c'est-à-dire capable de réaliser des additions et des soustractions à retenue de façon réellement automatique, est non pas la « machine arithmétique » de Pascal (1645), mais celle de Wilhem Schickard. Construite en 1624, elle comportait 11 roues dentées complètes et 6 roues ne portant qu'une seule dent ; ces dernières servaient au report des retenues, et son mécanisme était réversible. De plus, cette machine était complétée par des bâtons de Neper, avec entraînement mécanique et addition mécanique. Il est peu probable que Pascal ait connu cette machine, car la sienne, plus compliquée, ne pouvait fonctionner qu'en position horizontale. Le principe, utilisé encore de nos jours, consiste à représenter chaque colonne décimale par une roue dentée de 0 à 9 et un tambour muni d'un dispositif de report sur la roue et le tambour suivants après dépassement de la position 9. L'enregistrement des nombres est réalisé par un inscripteur à stylet, l'affichage des résultats s'effectue à travers un viseur, en lisant les chiffres inscrits sur le tambour lui-même. Les soustractions s'effectuent par la méthode des compléments de chiffres à soustraire : $a - b$ devient $a + (10^n - b)$. Trente ans après Pascal, Leibniz réalise la première machine multiplicatrice fondée sur le principe de l'addition successive du multiplicande à lui-même autant de fois qu'il y a de chiffres au multiplicateur, avec décalage du premier vers la gauche à chaque changement de colonne décimale du second. Si géniales que fussent ces premières machines, elles ne connurent en leur temps qu'un succès de curiosité. Il faut attendre la seconde moitié du XIXe s. et le début du XXe pour trouver un perfectionnement et une exploitation industrielle des machines à calculer. La machine de Roth (1841), l'arithmomètre de Thomas (1849), les machines Dactyle, Monroe, Burroughs apportent des améliorations au fonctionnement de l'inscripteur et des compteurs. Le système du levier d'inscription date de 1885 (comptomètre de Felt). Les dispositifs de multiplication sont perfectionnés par Thomas en 1820, Tchebicheff en 1882, Odhner en 1875 et Monroe en 1911. Un système de division est mis au point par Léon Bollée en 1889 ; la machine de celui-ci est particulièrement ingénieuse ; elle utilise une table de Pythagore réalisée matériellement de telle sorte que la machine puisse la lire à la façon d'un aveugle qui consulterait une table écrite en caractères Braille ; le principe de cette machine ne fut jamais exploité.

Additionneuses et multiplicatrices bénéficièrent très vite de l'entraînement électrique de leurs fonctions, ce qui provoqua une réduction des temps de calcul ; mais, toujours limitées à une seule opération à la fois, elles sont d'un emploi difficile pour le calcul scientifique.

Dans ce domaine, des tentatives avaient été faites : la machine mécanique de l'Anglais Babbage, réalisée de 1842 à 1867, devait permettre d'effectuer les quatre opérations fondamentales, sur 1 000 nombres de 50 chiffres contenus dans une mémoire, d'après les indications d'un programme de calcul enregistré dans une bande de papier perforé, analogue à celle du métier à tisser de Jacquard. On avait là trois des éléments d'une machine mathématique universelle : organe de calcul, mémoire et programme, que l'on ne retrouvera pas en usage avant 1942. Avec l'apparition du premier calculateur à cartes perforées, l'inscription manuelle des nombres est remplacée par la lecture automatique d'éléments perforés ; le tableau de connexions, d'autre

part, donne une certaine souplesse de programmation des calculs. Des modifications apportées à cette machine de calcul commercial et l'adjonction d'un dispositif d'impression permettent la création, en 1929, d'un laboratoire spécialisé de calcul scientifique à l'université Columbia de New York. Les perfectionnements successifs apportés à cette famille de machines aboutiront à la construction, de 1936 à 1942, par le professeur Aiken de l'université Harvard, de l'Automatic Sequence Controlled Calculator, ou Mark I. Cette gigantesque machine (18 m de long sur 2,50 m de haut) ne pouvait retenir que 74 nombres de 23 chiffres et n'effectuer que 10 opérations par seconde. Les possibilités pratiques des dispositifs électriques et électromagnétiques s'arrêtent là.

C'est alors que l'électronique est venue apporter une solution révolutionnaire à la relative lenteur des machines utilisant toujours le principe du compteur de Pascal. La première lampe triode électronique avait été mise au point par Lee de Forest, perfectionnant la diode de Fleming, datant de 1905. En 1940, on s'aperçut que le circuit à bascule imaginé par Eccle Jordan en 1919 permettait de compter à très grande vitesse, à condition de substituer l'arithmétique binaire à l'arithmétique décimale classique. Dans le domaine des cartes perforées, la multiplicatrice I. B. M. « 603 » en 1946, le calculateur « 604 » en 1948, qui utilisent les tubes électroniques comme organes de calcul et de mémoire, et le calculateur Bull « Gamma », en 1952, utilisant des lignes à retard comme organes de mémoire, des diodes à cristal et des résistances comme organes de calcul, constituent les premières applications pratiques de l'électronique au calcul commercial. En 1955, apparaissent des calculateurs utilisant des transistors comme organes de calcul et des tores magnétiques comme mémoire. Il semble que ce soit vers une utilisation généralisée des transistors que s'oriente la fabrication des calculateurs et ordinateurs de demain.

Dans le domaine des machines de calcul scientifique, la première réalisation fut celle de l'E. N. I. A. C. (Electronic Numerical Integrator and Computer), construit, avec 18 000 tubes électroniques, par la Moore School of Engineering, de 1943 à 1947. La construction de l'E. N. I. A. C. fut suivie par celle du Selective Sequence Electronic Calculator, construit par I. B. M. en 1948, de l'E. D. S. A. C., construit par l'université de Cambridge en 1949, du Manchester Electronic Computer (mémoire à tambour magnétique), construit par Ferranti en 1949, de l'U. N. I. V. A. C. de Remington Rand (mémoire à cylindres de mercure) en 1951, des ordinateurs* « 701 » (mémoire à tubes cathodiques) et « 704 » (mémoire à tores magnétiques) de l'I. B. M. en 1953 et 1955, des machines mathématiques « 402 » et « 405 », construites par Elliot en 1953 et 1954, etc. Toutes ces machines obéissent au même schéma de principe que la machine de Babbage.

CALCULEUX, EUSE adj. Relatif aux concrétions animales, et spécialement aux calculs de la vessie : *Affection calculeuse. Concrétions calculeuses.* || Qui est affecté de calculs urinaires : *Vieillard calculeux.*

CALCULOT n. m. Nom usuel du macareux* moine.

CALCUTTA, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur la rive gauche de l'Hooghly (delta du Gange); 3 067 000 hab. avec ses faubourgs, y compris le centre industriel de Howrah, sur la rive droite du fleuve. Archevêché.

Calcutta, la plus forte agglomération urbaine de l'Inde, et la deuxième du Commonwealth, se dresse au centre d'une plaine marécageuse et peu salubre, découpée par des rivières et des canaux. Elle se divise en deux parties distinctes, qu'entourent les faubourgs : la ville d'origine européenne et la ville asiatique. La première, construite autour de Fort William, renferme tous les bâtiments officiels; ses beaux édifices, l'université par exemple, et ses maisons entourées de jardins contrastent avec la pauvreté de la ville hindoue, située au N. du *Maidan*, ou quartier des affaires. Une population de deux millions d'âmes vit dans la ville même; la confusion des nationalités, des races et des castes y est extrême, comme aussi le nombre des idiomes.

Calcutta est une grande ville industrielle et commerçante. Sa fortune naquit avec l'organisation du commerce du jute par les *managing agents* écossais; aujourd'hui, cent usines et 300 000 ouvriers travaillent le jute. Cette industrie est à l'origine d'un développement économique complet : les constructions mécaniques (machines-outils, matériel de chemin de fer, montage des automobiles), les chantiers navals, les usines d'aluminium, de caoutchouc, de produits chimiques et de matières plastiques, de bois et de papier, les tanneries, et de multiples industries alimentaires ont proliféré le long de l'Hooghly, sur 50 km. Le vaste arrière-pays gangétique et le Pākistān-Oriental, insuffisamment outillé, assurent un important trafic au fleuve, qui a été équipé pour servir de port à Calcutta : les exportations sont représentées par le jute, la laque, le thé et le charbon de la Dāmodar, qui remplace la houille britannique dans l'océan Indien; aux importations, on note le pétrole, des carburants, des cotonnades, du sucre de Java, du riz et du bois de Birmanie.

— Hist. La ville a été fondée en 1690 par l'English East India Company, sur un site déjà occupé par des Indiens. Les établissements commerciaux établis au Bengale par la Compagnie anglaise des Indes se développèrent avec la fondation de Fort William en 1696, et avec l'acquisition officielle, en 1698, des villages de Govindpur, de Sutanati et de Kalikata, qui donna son nom à Calcutta. L'essor de Calcutta fut assez lent au XVIIIe s., jusqu'à la crise de 1755, et jusqu'à la victoire de Clive sur le nabab du Bengale, à Plassey, en 1757. Le « trou noir », une pièce de 20 m², où une centaine d'Anglais périrent étouffés au moment de la prise de la ville par le nabab (juin 1756), est resté célèbre dans les annales des guerres coloniales britanniques. Devenue capitale à l'époque de Warren Hastings (1772), Calcutta se développa de manière décisive à la fin du XIXe s. La bourgeoisie indienne avait assimilé les progrès techniques européens, créé des industries et des entreprises commerciales; les revendications nationales trouvaient chez elle une large audience. Le transfert de la capitale à Delhi (1912) ne ralentit pas l'activité économique de Calcutta grâce à sa position géographique et à l'avance que son port s'était assurée.

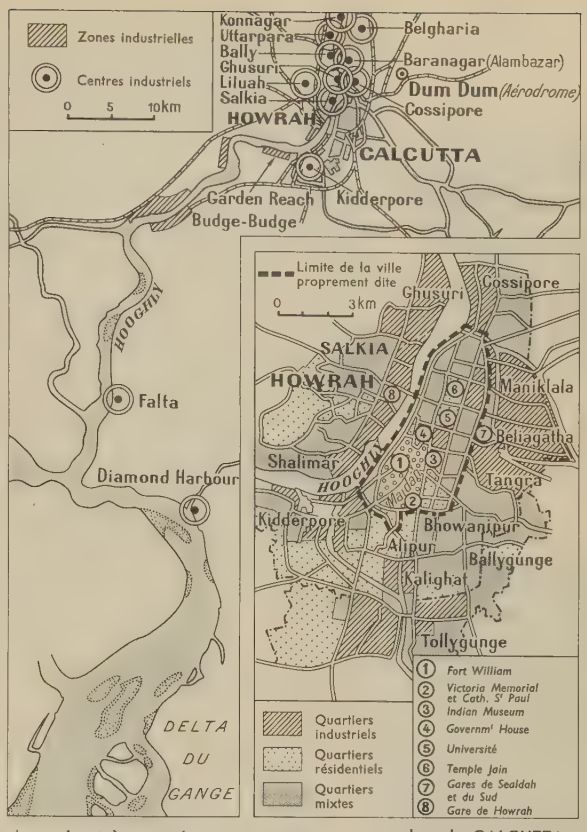

plan de CALCUTTA

Calcutta (MUSÉE INDIEN DE) [*Indian Museum*], un des plus importants musées de l'Inde, construit en 1875. Il renferme des collections géologiques, zoologiques, ainsi que de grandes richesses archéologiques, notamment une importante portion de la balustrade du *stūpa* de Bharhut (v. 150 av. J.-C.), des sculptures gréco-bouddhiques du Gandhāra et d'Amarāvatī, des statues de style Gupta, post-Gupta, médiéval et Pāla-Sena, quelques œuvres khmères et indo-javanaises, et des monnaies anciennes.

Calcutta cup, coupe attribuée traditionnellement au vainqueur du match de rugby qui oppose l'Ecosse et l'Angleterre, dans le tournoi des Cinq-Nations.

CALDARA (Antonio), compositeur italien (Venise ? v. 1670 - Vienne 1736). Il semble avoir beaucoup voyagé, avant de se fixer à Vienne en 1716, comme second maître de la chapelle impériale. Son œuvre, immense, comporte, entre autres, 87 opéras, 31 oratorios, de très nombreux motets, messes, cantates, des canons vocaux profanes, des compositions pour clavier et instruments. C'est une des personnalités éminentes de la musique préclassique à Vienne. Il paraît avoir exercé une influence profonde sur Mozart et sur Haydn, comme sur l'école de Mannheim, par l'intermédiaire des musiciens originaires de Bohême. Ses œuvres religieuses comptent de véritables joyaux, comme la *Missa in contrapuncto canonico.*

CALDARA (Polidoro). V. POLYDORE DE CARAVAGE.

CALDARIUM [rjɔm] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Etuve de bains.

— ENCYCL. Le *caldarium* était la pièce où se prenaient les bains d'eau chaude et les bains de vapeur. Il comprenait le *laconicum*, avec une cuve circulaire appelée *labrum*, le *sudatorium* et l'*alveus*, baignoire à eau chaude. La vapeur était produite par l'eau froide que l'on jetait sur le pavé chaud.

CALDAS, départ. de la Colombie centrale; 1 222 000 hab. Ch.-l. *Manizales.*

CALDAS (Francisco José DE), savant et patriote colombien (Popayán 1770 - Bogotá 1816). Il explora les Andes avec Mutis, Humboldt et Bonpland, et dirigea l'observatoire

CALCUTTA

le quartier Shambazar à CALCUTTA

le pont de Howrah sur l'Hooghly

Phot. Rapho, Air France, Hornat.

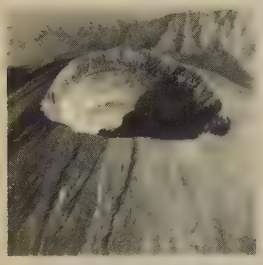

caldeira
vue du cratère du Vésuve

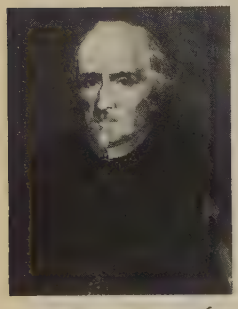

Pedro CALDERÓN DE LA BARCA

une scène du « Grand Théâtre du Monde » par la Compagnie Lope de Vega (animateur José Tamayo)

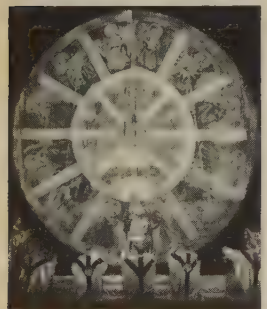

Erskine CALDWELL

de Bogotá, qui publia un recueil scientifique estimé, *Semanario de Nueva Granada*. Pris dans une tentative révolutionnaire, il fut condamné à mort par les Espagnols du général Morillo et fusillé.

CALDAS DA RAINHA, v. du Portugal (district de Leiria) ; 11 800 hab. Station thermale fondée par la reine Léonore, femme de Jean II.

CALDAS DE MALAVELLA, station thermale d'Espagne (Catalogne, prov. de Gérone), au S. de Gérone ; 2 400 hab.

CALDAS DE MONTBUY, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), au N. de Barcelone ; 4 123 hab. Importante station thermale.

CALDAS DE REYES, v. d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), au N. de Pontevedra ; 12 000 hab. Station thermale. Eglise romane.

CALDASITE n. f. Minér. Silicate naturel de fer, de titane et de zirconium.
— ENCYCL. Cette substance, particulièrement abondante au Brésil, se présente en masses pierreuses, grises ou rougeâtres ; ses cristaux appartiennent au système quadratique. Elle est utilisée comme minerai de zirconium.

CALDECOTT (Randolph), dessinateur et caricaturiste anglais (Chester 1846 - Saint Augustine, Floride, 1886). Après avoir produit d'élégantes aquarelles, il trouva, en 1878, sa véritable voie dans la publication d'albums coloriés pour enfants (*John Gilpin, The house that Jack built*, etc.). Il fut encore l'un des dessinateurs les plus appréciés de *Punch*, du *Pictorial World* et du *Graphic*.

CALDEIRA ou **CALDERA** n. f. (mot portug. ou esp. signif. *chaudière*). Géomorphol. Cratère* volcanique de grandes dimensions (diamètre de l'ordre du kilomètre).

CALDER (sir Robert), amiral anglais (Elgin 1745 - Holt, Hampshire, 1818). Capitaine, il prit une grande part à la bataille du cap Saint-Vincent (1797). Baronet en 1798. Chargé de bloquer une partie de la flotte française dans les ports espagnols, il ne sut pas exploiter sa victoire sur l'amiral de Villeneuve, au Ferrol (1805). L'opinion publique le lui reprocha et la cour martiale le blâma. En 1815, il reprit du service comme commandant de Portsmouth.

CALDER (Alexandre), sculpteur américain (Philadelphie 1898). D'abord dessinateur et peintre, il débuta, en France, au salon des Humoristes (1927), où il exposa ses premiers essais de sculpture en fil de fer. En y ajoutant de menus morceaux de métal colorié, il obtint des objets qui, suspendus au plafond ou portés sur des trépieds, tournent au moindre souffle et qu'il appela des *mobiles*. Ceux-ci lui ont valu de remporter, en 1952, le grand prix international de sculpture à la biennale de Venise. Un mobile de Calder décore les jardins du siège de l'U.N.E.S.C.O. à Paris (1958).

CALDERA n. f. V. CALDEIRA.

CALDERARI n. m. pl. (plur. de l'ital. *calderaro*, chaudronnier). Membres d'une société secrète qui se serait constituée dès l'occupation du royaume de Naples, en 1799, pour combattre la domination française.
— ENCYCL. L'origine des *calderari* est peut-être dans les bandes qu'à cette époque organisa le cardinal Ruffo, et qui constituèrent le groupement royaliste des *trinitarii*. Il semble qu'ils aient, quelque temps, fait cause commune avec les *carbonari* (v. CARBONARO) ; mais ils rompirent avec eux vers 1813, et devinrent leurs ennemis acharnés après le retour de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles. L'action violente des « chaudronniers », signalée même par des crimes de droit commun, aurait été favorisée par le prince de Canosa, ministre de la Police, qui leur aurait donné des armes et les aurait organisés.

CALDERARI (Ottone), architecte italien (Vicence 1730 - *id.* 1803). Formé à l'école de Palladio, il est l'auteur des palais Bonini, Loschi, Cordellina, Antisola à Vicence, du séminaire de Vérone, et a publié un *Traité d'architecture*. Après sa mort, un recueil de ses plans a paru sous le titre de *Opere di architettura* (1807-1817).

CALDER HALL, localité de Grande-Bretagne, dans le Cumberland. Centrale thermonucléaire.

CALDÉRITE n. f. Minér. Variété compacte de grenat grossulaire.

Calderón (BATAILLE DU PONT DE), bataille au cours de laquelle les Espagnols, commandés par le général Calleja, vainquirent les Mexicains sur le río Verde, près de Guadalajara, le 17 janvier 1811. Les Espagnols n'étaient que 6 000 ; bien disciplinés, ils mirent en déroute les 100 000 hommes de Hidalgo.

CALDERÓN (Serafín ESTÉBANEZ). V. ESTÉBANEZ.

CALDERÓN COLLANTES (Saturnino), homme politique espagnol (Reinosa v. la fin du XVIIIe s. - Paris 1864). Député libéral, plusieurs fois ministre, il se retira en France après avoir été mis en minorité aux Cortès au sujet de l'expédition du Mexique (1863).

CALDERÓN DE LA BARCA (Pedro), poète dramatique espagnol (Madrid 1600 - *id.* 1681). Issu d'une famille noble et orphelin de bonne heure, Calderón fut d'abord élevé chez les Jésuites et poursuivit ensuite ses études à l'université d'Alcalá, puis à celle de Salamanque. Abandonnant ses études de droit canon vers 1620, il se consacre alors à la littérature, au service du roi Philippe IV, auquel il fournit un abondant répertoire théâtral. Embrassant la carrière militaire vers 1625, Calderón sert pendant une dizaine d'années dans les Flandres et le Milanais, puis rentre en Espagne, où le roi le nomme surintendant des Fêtes de la Cour. Il n'abandonne pas pour cela le métier des armes et participe au siège de Fontarabie (1638) et à la guerre de Catalogne (1640). Passé au service du duc d'Albe vers 1642, Calderón entre dans les ordres en 1651, reçoit la charge de chapelain de la chapelle des « rois nouveaux » à Tolède, en 1653, puis revient à Madrid en 1663, comme chapelain d'honneur de Sa Majesté. En 1666, il devient chapelain principal du roi Charles II. Sa mort marque la fin du siècle d'or de la littérature espagnole, dont il reste un des plus grands noms, pour l'importance de son œuvre théâtrale. Calderón sut en effet porter à un point de perfection qui ne sera plus atteint après lui deux genres particuliers de la littérature espagnole : l'*auto sacramental* et la *comedia* profane.

● *Les « autos sacramentales »*. Calderón a donné environ quatre-vingts de ces petites pièces en un acte. Ce genre, cultivé avant lui par Juan del Encina, Lope de Vega, José de Valdivielso et Tirso de Molina, permit à Calderón d'utiliser systématiquement le recours à l'allégorie et de faire des *autos* de véritables pièces de théâtre aux personnages nombreux et pleins de vie. Et, pour éveiller dès l'abord l'intérêt de son public, il accorde tous les soins de son ingéniosité aux *loas* (prologues) de ses *autos*. Ainsi, le prologue de *La vie est un songe* (titre qui sera aussi celui d'une de ses meilleures comédies) met en scène cinq personnages, les cinq sens, aux prises dans un concours de tir à l'arc dont l'Ouïe sera le vainqueur.
Parmi les meilleurs *autos* de Calderón, il faut citer, outre *La vie est un songe* (*La vida es sueño*), qui met en scène le Pouvoir, la Sagesse, l'Amour, l'Entendement, la Volonté, etc., et *le Grand Théâtre du Monde* (*El Gran Teatro del Mundo*), qui, représenté vers 1645, montre la Prudence et le Mendiant admis à la félicité éternelle, le Roi, la Beauté et le Paysan promis au Purgatoire, et le Riche précipité en Enfer : *le Festin du roi Balthazar* (*La Cena de Baltasar*) [1634], où, malgré les objurgations du prophète Daniel, le roi s'apprête à épouser Idolâtrie, qui, à la fin, se convertira, tandis que le banquet des noces sacrilèges deviendra un repas eucharistique ; *la Querelle matrimoniale du Corps et de l'Ame* (*El Pleito matrimonial del Cuerpo y del Alma*), *le Grand Marché du Monde* (*El Gran Mercado del Mundo*), *les Charmes de la Faute* (*Los Encantos de la Culpa*). Calderón n'avait qu'à peine trente ans quand il connut le succès avec ses premiers *autos*. De 1648 à 1660, se place une période de transition suivie d'une pleine maturité pendant laquelle le poète donna ses œuvres les plus ornées. Parvenu à un tel sommet, l'*auto sacramental* disparaîtra définitivement de la littérature espagnole à la mort de Calderón.

● *Les « comedias »*. Moins fécond que Lope de Vega, Calderón a néanmoins écrit cent onze comédies, à thèmes historiques ou religieux. Dans cet abondant ensemble, il a mis en scène les grands thèmes sentimentaux des Espagnols de son siècle : fidélité au roi, honneur personnel fondé sur l'honnêteté des femmes, foi catholique absolue, esprit chevaleresque. Malgré son désordre, ses anachronismes et son style précieux, son théâtre atteint les sommets de l'art dramatique par l'âme qu'il exprime, l'habileté de certaines constructions et d'admirables morceaux lyriques.
Parmi les comédies historiques, l'une des plus belles est certainement *l'Alcade de Zalamea* (*El Alcalde de Zalamea*) [1636], drame de l'honneur, dans lequel un paysan, nommé alcade de son village, fait tuer le séducteur de sa fille et obtiendra le pardon du roi. Mais il faut aussi citer : *la Fille séduite par Gomez Arias* (*La Niña de Gómez Arias*), dont le héros, séducteur presque professionnel, sera envoyé à l'échafaud par la reine Isabelle (1672) ; *le Médecin* de son honneur* (*El Médico de su honra*), où, sur un simple soupçon, le mari fera mettre sa femme à mort (1635) ; *le Peintre de son déshonneur* (*El Pintor de su deshonra*) [1650] ; *A secret outrage, secrète vengeance* (*A secreto agravio, secreta venganza*) [1637], où le mari, presque inhumain, fera périr son épouse et l'amant supposé de celle-ci. Mais c'est surtout dans ses œuvres à caractère théologique qu'il faut chercher les chefs-d'œuvre de Calderón : *la Dévotion* à la Croix* (*La Devoción de la Cruz*) [1633], *La vie* est un songe* (*La vida es sueño*) [v. 1633], *le Magicien* prodigieux* (*El Mágico prodigioso*) [1637]. Ces pièces appartiennent à la période la plus féconde de Calderón. D'autres suivront, notamment *Dans cette vie tout est vérité et tout est mensonge* (*En esta vida todo es verdad y todo es mentira*) [1664], dont le titre marque assez que l'esprit en est proche de celui de *La vie est un songe :* si la vie n'est rien, c'est au-delà qu'il faut chercher la vérité.

CALDIERO, village d'Italie, en Vénétie (prov. de Vérone), à l'E. de Vérone ; 3 300 hab. Victoire de Masséna sur les Autrichiens de l'archiduc Charles (30 oct. 1805).

CALDWELL (Erskine Preston), romancier américain (White Oak, Georgie, 1903). Après avoir fait de nombreux métiers, il devint journaliste, puis se fit connaître par une nouvelle, *Un pauvre type* (*Poor Fool*) [1930]. En 1932, *la Route* au tabac* (*Tobacco Road*) devait lui apporter la célébrité. Dès lors, l'œuvre de Caldwell s'enrichira constamment. Il s'applique à décrire les métayers de Georgie et leur condition sociale et morale, encore que ce dernier adjectif convienne assez mal aux personnages du romancier, réduits pour la plupart à quelques instincts élémentaires. D'un réalisme simple, brutal, violemment expressif et fréquemment érotique, l'œuvre de Caldwell est fortement marquée de pathétique. C'est l'une des plus âpres de la littérature américaine contemporaine, mais elle n'est pas non plus dénuée d'humour ni de tendresse. On citera : *Nous les vivants* (titre français d'un livre réunissant deux recueils : *We are the living* [1933], et *Kneel to the Rising Sun* [1935]), *le Petit* Arpent du Bon Dieu* (*God's Little Acre*) [1933], *Bagarres de juillet* (*Trouble in July*) [1940], *Un p'tit gars de Georgie* (1943), *Terre tragique* (*Tragic Ground*) [1944], *Un châtelain des hautes terres* (*A house in the Uplands*) [1946], *Un patelin nommé Estherville* (*A place called Estherville*) [1949], *Amour et argent* (*Love and Money*) [1954], *Gretta* (1955). Il est également l'auteur d'une autobiographie, *Mais l'art est difficile* (*Call it Experience*) [1951].

CALE n. f. (allem. *Keil*, coin pour caler). Objet quelconque que l'on place sous un autre ou contre un autre pour le maintenir d'aplomb, l'assujettir.
— Ch. de f. Petite lame d'acier que l'on interpose entre le champignon ou le patin du rail et l'éclisse, destinée à compenser l'usure produite, pour assurer une plus grande rigidité de l'ensemble du joint.
— Imprim. Coin de grandes dimensions, que l'on emploie pour maintenir en place un châssis plus petit que le marbre de la presse.
— Mécan. Sorte de coin introduit entre deux pièces, soit pour maintenir entre elles un certain écartement, soit pour combler

Phot. Air France, X, Gyenes, U. S. I. S.

le vide existant entre ces pièces et les rendre solidaires. (Dans ce dernier cas, on dit aussi CALE DE REMPLISSAGE.) ‖ *Cale-étalon,* prisme parallélépipédique en acier trempé, soigneusement rectifié et vérifié, servant, dans les ateliers, à la vérification des calibres de contrôle. (V. part. *encycl.* et ÉTALON.)
— Opt. *Cale d'angle,* appareil de contrôle présentant deux surfaces planes faisant un angle connu (90°, 60°, etc.), et permettant de contrôler l'angle d'un prisme en cours de surfaçage, par observation des franges d'interférences qui prennent naissance entre les faces en contact.
— Technol. Instrument de carrier constitué d'une portion de cylindre limitée par un plan oblique. (Deux cales et un coin serrés ensemble reconstituent le cylindre complet. On introduit deux cales dans un trou de mine, puis on place entre elles le coin, sur lequel on frappe pour faire éclater la roche.) ‖ *Cale à plaquer,* tout dispositif en bois ou en plâtre servant à réaliser avec précision la surface que devra épouser un panneau d'ébénisterie, et à maintenir, à caler celui-ci, lors de sa fabrication et de son placage. ‖ *Cale à poncer,* petit bloc de bois sur l'une des faces duquel est collée une plaque de liège et qui, enveloppé de papier de verre, est utilisé par les menuisiers, ébénistes, etc., pour le ponçage du bois.
— ENCYCL. Mécan. Les *cales-étalons,* base de toutes mesures, de tous contrôles et vérifications, se présentent sous l'aspect de parallélépipèdes se combinant facilement par juxtaposition.
C'est Johansson qui, en 1894, leur donna cette forme, définitivement adoptée comme étant la plus pratique tant en ce qui concerne leur fabrication que leur utilisation à l'atelier. L'extrême précision demandée à ces cales impose des qualités parfaitement définies aux points de vue géométrique (planéité, parallélisme des faces), métallurgique (stabilité chimique, vieillissement), mécanique (dureté, résistance à l'usure), et des conditions d'emploi obligatoires, strictement fixées (température, entretien, graissage des surfaces).
Leur planéité est telle que, en présence d'une couche intermédiaire de lubrifiant quelconque, l'attraction moléculaire réalise l'adhérence énergique des cales entre elles. Cette couche intermédiaire de lubrifiant est d'épaisseur constante de 1 à 2 centièmes de micron, c'est-à-dire négligeable. Le manque de parallélisme des faces entraîne une erreur variable selon que la cale est disposée dans un sens ou dans l'autre. La cote est déterminée soit à l'aide de comparateurs de très grande sensibilité (comparateur pneumatique), soit par mesures interférentielles.

CALE n. f. (provenç. *calo,* empr. au gr. *khalân,* abaisser). Mar. Partie comprise, à bord d'un navire de commerce, entre le plafond du ballast et le pont, si le navire n'en a qu'un, ou le faux pont. (V. part. *encycl.*) ‖ Chacun des compartiments en lesquels la cale d'un navire de commerce est fractionnée par des cloisons généralement étanches : *Les cargos modernes ont de quatre à six cales.* ‖ Partie inclinée d'un quai, ménagée dans les ports à marée pour faciliter l'embarquement ou le débarquement à tout instant. ‖ *Buée de cale,* v. BUÉE. ‖ *Cale d'abordage* ou *d'accostage,* plan incliné des berges d'un fleuve. ‖ *Cale de construction,* plan incliné sur lequel on construit les navires. ‖ *Cale à eau,* cale étanche qui permet d'embarquer du lest liquide quand le navire est lège, mais qui peut également embarquer des marchandises sèches. ‖ *Cale de halage,* plan incliné muni de rails sur lesquels roule un ber supportant un navire qu'on veut caréner ou réparer : *Les cales de halage peuvent être construites perpendiculairement, obliquement ou parallèlement à la berge.* ‖ *Cale de radoub,* v. BASSIN. ‖ *Donner la cale à une embarcation,* la laisser tomber des bossoirs. ‖ *Par anal. Donner la cale à un homme couché dans un hamac,* lui décrocher son hamac par les pieds ou la tête, et le laisser tomber sur le pont. ‖ *Peine de la cale,* véritable supplice infligé avant 1848 aux matelots coupables de fautes très graves. (La *cale mouillée* consistait à hisser le patient à une vergue et, en lâchant brusquement la corde, à l'immerger dans la mer ; la *cale sèche* était la même punition, mais on arrêtait la corde avant que le patient touchât l'eau. Pour la *grande cale,* le malheureux à qui l'on infligeait cette punition devait passer sous l'eau, d'un bord à l'autre, en subissant la cale.)
— LOC. *Etre à fond de cale,* se trouver sans ressources.
— ENCYCL. Mar. Une *cale de construction* est faite sur un fond solide, naturel ou en maçonnerie, au moyen de traverses en chêne sur lesquelles reposent des tins sur trois plans superposés, retenus par une garde en bois et soutenus par un arc-boutant prenant appui sur la traverse inférieure. Souvent, cet ensemble se compose d'un simple grillage en bois ; c'est ce qu'on appelle *cales en bois.* Pour les bâtiments importants, on se sert de *cales couvertes,* préservant des intempéries.
La *cale à eau* d'un navire est fermée par des panneaux métalliques étanches. On peut y charger aussi des huiles végétales telles que huile de palme, de coprah, etc. Dans ce cas, on y installe des serpentins de réchauffage.

CALE n. f. (de *écale*). De la fin du XIIe s. au commencement du XVe, coiffe emboîtant le crâne et que l'on portait seule ou sous le chapeau. ‖ Au XVIIe s., béguin blanc des servantes et des filles de campagne. (En Picardie, on dit *calipette* ou *caly pette ;* dans l'île d'Oléron et en Brie, *caline, calot ;* en Dauphiné, *calette.*) [Jusqu'au concile de Milan, qui la condamna, les ecclésiastiques portèrent une cale, que l'on appelait *clémentine.*]

CALE ou **PORTUS CALE.** Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, près de l'embouchure du Durius (Douro). C'est l'actuelle *Porto.* Portus Cale a donné le nom *Portugal.*

CALE ou **CAILLET** (Guillaume) [Mello-en-Beauvaisis - † Clermont-en-Beauvaisis, auj. Clermont-de-l'Oise, 1358], chef du grand soulèvement des paysans de l'année 1358, connu sous le nom de *jacquerie.* Pris par Charles le Mauvais, il fut mis à mort.

CALÉ, E adj. *Fam.* Instruit : *Un élève très calé.* ‖ Compliqué, difficile : *Un problème calé.* ‖ *Pop.* Cossu, à l'aise (vieilli) : *Je donnerai dans vingt jours un grand bal, fais-toi faire un habit, viens-y comme un commerçant déjà calé* (Balzac).
— Pêch. *Pêche à la ligne calée,* pêche en eau douce à l'aide d'une ligne dont le lest, assez lourd, la maintient sur le fond. (On dit aussi PÊCHE À LA PLOMBÉE.)

CALEB, un des héros israélites de la conquête de Canaan. En raison de sa foi, il fut, parmi tous ceux qui étaient sortis d'Egypte, le seul, avec Josué, qui put entrer dans la Terre promise. Son clan habitait près d'Hébron et fit partie de la tribu de Juda.

CALEBAS n. m. (de *cale* et *bas*). Manœuvre dont on se sert pour haler bas une vergue ou une voile, et l'amener à son poste.

CALEBASSE n. f. (esp. *calabaza,* empr. à l'arabe). Nom donné généralement au fruit du faux calebassier (*Lagenaria vulgaris*), grosse courge, séchée et vidée, servant de récipient. (On dit aussi GOURDE.) ‖ *Par extens.* Toutes sortes de bouteilles, garnies ou non, dont les contours arrondis rappellent ceux de la calebasse ordinaire. ‖ — *Pop.* Tête. ‖ Sein mou et tombant.
— Hortic. Nom donné communément aux poires qui se développent avant les autres, acquièrent un plus gros volume, mais tombent avant leur maturité. (Ce phénomène est dû à la larve de la cécidomyie.)
— Métall. Creuset destiné à couler une faible quantité de fonte. (Monté sur une armature formant brancard, le creuset peut servir directement de poche de coulée.)
— ENCYCL. On donne le nom de *calebasses* aux fruits de plusieurs plantes de la famille des cucurbitacées, en particulier de *Lagenaria leucantha.* La vraie calebasse est exclusivement le fruit du calebassier.

CALEBASSIER n. m. Nom donné, en Amérique du Sud, à un arbre du genre *crescentia,* de la famille des bignoniacées. ‖ *Calebassier du Sénégal,* nom usuel du baobab. ‖ *Calebassier rampant,* nom usuel de la courge, ou *calebasse,* dans la France d'outre-mer.
— ENCYCL. Les *calebassiers* (*crescentia*) appartiennent aux régions chaudes de l'Amérique. L'espèce la plus intéressante, *C. cujete,* croît au Mexique, aux Antilles et en Guyane. Le bois des calebassiers est blanc ; on l'emploie en menuiserie. Le fruit (*calebasse*) est utilisé en poterie.

calèche

CALÈCHE n. f. (allem. *Kalesche,* d'origine slave). Voiture hippomobile découverte, suspendue, à quatre roues, munie à l'avant d'un siège à dossier, à l'arrière d'une capote à soufflet, tous deux mobiles.
— Cost. Sous Louis XVI, coiffure de femme, se repliant comme la capote d'une calèche.

CALEÇON n. m. (ital. *calzoni ;* de *calza,* bas). Sous-vêtement masculin enveloppant le bas du corps et les jambes, de la taille jusqu'aux chevilles (*caleçon long*), ou s'arrêtant au-dessus du genou (*caleçon court*). [Il se fait en tissu lingerie (popeline) ou en tissu à mailles (tricot bonneterie).] ‖ Au XVIe s., demi-maillot collant porté par les dames. ‖ *Caleçon de bain,* caleçon très court pour le bain.

CALÉDONIDES n. f. pl. Géol. Chaînes de plissement d'âge calédonien.

CALÉDONIE, en lat. **Caledonia.** Géogr. anc. Partie septentrionale de l'île de Bretagne*, correspondant, dans l'ensemble, à l'Ecosse actuelle, autrefois occupée en partie par la tribu des Calédoniens. Ses limites méridionales furent d'abord les estuaires du Forth et de la Clyde, puis le golfe du Solway et l'embouchure de la Tyne.

CALÉDONIE (Nouvelle-). Géogr. V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

CALÉDONIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient à la Calédonie ; habitant ou originaire de cette région.
— Géol. *Plissement calédonien,* plissement opéré après le Silurien et avant le Dévonien, c'est-à-dire il y a environ 330 millions d'années. (Il est connu en Scandinavie, en Ecosse, au Svalbard, au Groenland, à Terre-Neuve, en Sibérie, au Brésil, en Australie, etc. On trouve dans cette zone des gîtes de départ immédiat et d'imprégnation diffuse, et, en bordure, des gisements de sel et de fer.)

Calédonien (CANAL), canal d'Ecosse creusé dans la dépression du Glen More, unissant le Loch Ness, le Loch Oich et le Loch Lochy, et faisant communiquer la mer du Nord et l'Atlantique. Il a été ouvert en 1822. De faible gabarit, le canal est peu utilisé aujourd'hui.

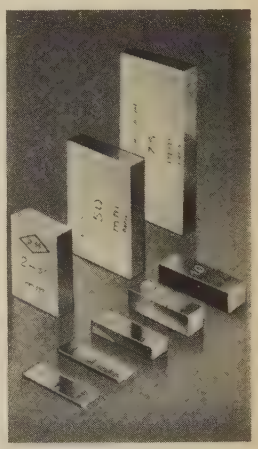

cales-étalons

CALÉDONIENS, antique tribu picte*, de localisation incertaine, dont le nom est quelquefois étendu à tous les habitants de l'Ecosse ancienne.

CALÉDONITE n. f. (de *Calédonie,* n. anc. de l'Ecosse). Minér. Sulfocarbonate naturel de plomb et de cuivre, qui se présente en petits cristaux très brillants, vert grisâtre ou bleu verdâtre, transparents.

CALÉFACTION n. f. (lat. *calefactio ;* de *calefacere,* chauffer). Action de s'échauffer. ‖ Phénomène par lequel des gouttelettes liquides se maintiennent sur une surface métallique fortement chauffée.
— ENCYCL. Physiq. Des gouttes d'eau projetées sur une plaque métallique légèrement chauffée se vaporisent très rapidement ; mais, si la surface est très chaude, on n'observe pas d'ébullition et les gouttelettes se réunissent en globules sensiblement sphériques (d'autant plus aplatis qu'il y a plus de liquide). L'eau est dite *en caléfaction ;* les globules se déplacent rapidement, et ces déplacements sont dus à la vapeur qui se forme à la partie inférieure et soulève la goutte, en sorte qu'il n'y a pas contact, comme on peut le vérifier facilement (plaque trouée, par exemple, ou encore observation d'une source lumineuse entre le globule maintenu en place et la plaque). Observé par Heller en 1746, ce phénomène a été étudié par Boutigny, Baudrimont, Pouillet, etc. D'autres liquides peuvent également entrer en caléfaction. La température de la goutte liquide reste sensiblement inférieure à son point d'ébullition. Si la température de la plaque s'abaisse, la vaporisation se ralentit,

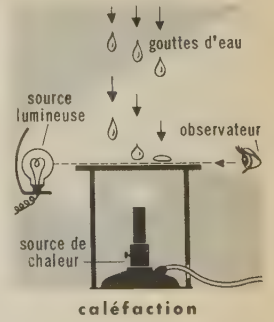

caléfaction

et il arrive un moment où, la vapeur ne suffisant pas à soulever le globule, celui-ci s'aplatit, s'applique à la surface de la plaque, et entre brusquement en ébullition.
C'est à ce phénomène qu'on doit de pouvoir plonger la main humide dans un métal en fusion : il n'y a pas contact. C'est aussi la cause d'explosions de chaudières dont les parois se sont recouvertes d'incrustations calcaires, mauvaises conductrices de la chaleur. Les parois chauffées sont portées au rouge ; et, si les incrustations se détachent, l'eau entre d'abord en caléfaction, puis se vaporise brusquement, provoquant l'explosion.

CALÉIDOSCOPE n. m. V. KALÉIDOSCOPE.

CALEMBOUR n. m. (origine inconnue). Jeu de mots fondé sur la différence de sens entre des mots qui se prononcent de la même manière (par ex. : *ver blanc* et *vers blanc*) : *Les mots surnagent sur notre histoire et la font paraître comparable à un recueil de calembours* (Maupassant).

CALEMBREDAINE n. f. (origine inconnue ; peut-être altér. de la forme dialect. *calembourdaine*). Vain propos, plaisanterie cocasse : *Pourquoi [...] une calembredaine quelconque, un coq-à-l'âne inattendu ouvrent-ils la vanne de notre gaîté ?* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Action extravagante, sottise : *Faire des calembredaines.*

CALENCAR ou **CALENCAS** n. m. (pers. *kalambar*, ouvrage fait avec le calame). Dans l'Inde, toile peinte.

CALENCHER v. intr. Arg. Mourir.

Calendal, poème de F. Mistral (1866), en douze chants. C'est le récit des exploits d'un pêcheur d'anchois de Cassis, Calendal, qui veut mériter l'amour de la princesse des Baux. Cette histoire n'est pour le poète qu'un prétexte à évoquer une foule de légendes locales.

CALENDARIO (Filippo), architecte et sculpteur vénitien († Venise 1356). Il dirigea probablement la reconstruction du palais ducal, entreprise en 1340. Impliqué dans une conspiration contre le doge, il mourut sur l'échafaud.

CALENDARIS, surnom de Junon, à qui étaient consacrées les calendes de chaque mois.

CALENDER. V. QALANDARĪ.

CALENDES n. f. pl. (lat. *calendae ;* de *calare*, appeler, parce qu'on convoquait solennellement le peuple de Rome le premier jour de chaque mois pour lui faire connaître les jours fériés). Premier jour du mois romain. ‖ *Calendes de janvier*, premier jour de l'année, chez les Romains. (C'était un jour ou l'on échangeait, chez les Romains, cadeaux et vœux, et où les magistrats entraient en charge.)
— LOC. FAM. *Calendes grecques*, temps qui n'arrivera jamais, les Grecs ne comptant pas ainsi : *Renvoyer ses créanciers aux calendes grecques.* ‖ *Par extens.* Temps très éloigné dans l'avenir : *Voilà mon expédition africaine ajournée aux calendes grecques, c'est-à-dire à l'automne* (Mérimée).
— ENCYCL. Dans le calendrier romain, le mois lunaire comptait 29 ou 30 jours. Le 1er jour était les *calendes*, qui correspondaient à la nouvelle lune. Le 5e ou le 7e jour suivant la date de la nouvelle lune s'appelait les *nones*. Le jour de la pleine lune, réputé tomber le 13 ou le 15, s'appelait les *ides*. On comptait les jours des calendes aux *nones* suivant leur ordre avant les nones ; puis des *nones* aux *ides ;* après les *ides*, suivant leur ordre jusqu'aux calendes suivantes. Cette supputation survécut au mois lunaire. Ainsi, le 16 de mars, mois de 31 jours où les *ides* tombaient le 15, était *le 16e avant les calendes d'avril.*

CALENDRIER n. m. (lat. *calendarium ;* de *calendae*, calendes, livre de comptes portant indication des diverses calendes*, dates auxquelles les débiteurs payaient les intérêts de leurs dettes). Système élaboré par les hommes pour recenser de façon logique les jours, les semaines, les mois et les années, en restant en accord avec les principaux phénomènes astronomiques directement observables, concernant essentiellement la position du Soleil dans l'espace (rythme des saisons) et, éventuellement, celle de la Lune. ‖ Tableau des jours d'une année, avec l'indication des semaines, des mois et des saisons, comportant en général quelques renseignements accessoires (commémoration d'un certain nombre de saints dont l'Eglise célèbre la mémoire, fêtes, anniversaires historiques, etc.) et également quelques informations astronomiques (phases de la Lune, lever et coucher du Soleil, éclipses, marées, etc.). ‖ *Par extens.* Emploi du temps, programme : *Le calendrier d'une assemblée, d'une classe.*
— LOC. FAM. *Vouloir réformer le calendrier*, tenter de changer ce qui est déjà bien. ‖ *C'est un saint de notre calendrier*, nous l'aimons bien.
— Bot. et Hortic. *Calendrier de Flore*, tableau contenant des noms de plantes classées par ordre de leur floraison successive dans le cours de l'année.
— Dr. rom. Livre de commerce où les usuriers inscrivaient les échéances de leurs débiteurs.
— Hist. ecclés. Liste chronologique où sont portés les noms des saints et des personnages vénérés dans l'Eglise.
— ***Calendriers*** n. m. pl. Archit. Suite de médaillons décoratifs, employés aux XIIe et XIIIe s., qui représentent les mois de l'année. (Ils sont curieux par les renseignements qu'ils fournissent sur les coutumes et les usages.)
— ENCYCL. Les différents systèmes de *calendriers* correspondent aux divers phénomènes astronomiques auxquels il a été décidé de se référer.
Les *calendriers solaires*, seuls en usage de nos jours chez tous les peuples chrétiens, sont fondés sur la durée de la révolution *apparente* du Soleil autour de la Terre, c'est-à-dire sur la durée de l'*année tropique**, valant approximativement 365, 242 2 jours ou 365 j 5 h 48 mn 46 s, 0 (valeur très légèrement variable avec le temps). C'est dans la valeur de ces décimales que réside la difficulté principale d'établissement des calendriers solaires. Les *calendriers luni-solaires* ont la même période que les précédents, mais les mois sont réglés autant que possible pour commencer et finir avec une lunaison. Il faut adjoindre de temps en temps un treizième mois pour que le commencement de l'année ait toujours lieu dans la même saison : au bout d'un *cycle** particulier, l'année débute exactement dans les mêmes circonstances physiques. Tels étaient les calendriers employés par les Israélites, les Grecs primitifs, les Chinois, les Mongols, les Indiens, etc. De tels calendriers servent encore à l'Eglise pour déterminer les grandes solennités, et notamment pour la fixation de la date de Pâques.
Les *calendriers lunaires* sont fondés uniquement sur le cours de la Lune. L'année comprend douze mois ou lunaisons, qui sont alternativement de 30 ou 29 jours ; ces douze mois totalisent 354 jours : l'écart de 11,25 jours avec l'année solaire fait errer très vite ces mois à travers les saisons. Tel est le principe du calendrier musulman.
Enfin, dans les *calendriers vagues*, l'année se compose d'un nombre fixe de jours, et le calendrier ne se retrouve à son point de départ qu'après une très longue période (anciens calendriers égyptiens, perses et arméniens). L'ancien calendrier égyptien, en particulier, comportait 12 mois de 30 jours, plus 5 jours supplémentaires appelés *épagomènes*.
● Le *calendrier grégorien actuel* est fondé sur une valeur approchée de l'année tropique de 365,242 5 jours. Il est donc exact (aux petites variations près de la durée de l'année tropique) à 3/10 000 de jour près (ou, si l'on préfère, à 3 jours près en 10 000 ans). Les années sont, en principe, de 365 jours. Cependant, pour une année sur quatre, dite *bissextile**, on ajoute, en principe, un jour supplémentaire (le 29 févr.). Cela correspondrait à la valeur 365,25 de l'année tropique, et créerait un décalage de 7,5 jours pour 1 000 années. Pour serrer de plus près la réalité, on supprime trois années bissextiles séculaires sur quatre : on ne conserve plus comme bissextiles que les années séculaires 1600, 2000, 2400, dont le millésime est un multiple de 400. C'est cette dernière particularité qui a constitué la partie essentielle de la réforme grégorienne du calendrier, ordonnée en 1582 par le pape Grégoire XIII, par rapport au système préexistant (calendrier julien). Il a été décidé dans cette même réforme de replacer les saisons par rapport au cycle solaire dans les mêmes conditions où l'on se trouvait au moment du concile de Nicée* (325), qui avait fixé les principales règles du comput* ecclésiastique. En 1 257 années (325-1582), le décalage du calendrier par rapport au Soleil était d'environ 10 jours. Il fut donc décidé à Rome que le jeudi 4 octobre 1582 serait immédiatement suivi du vendredi 15 octobre, l'ordre de succession des jours de la semaine n'étant pas altéré. Le calendrier grégorien a été adopté en France en 1582 : le 9 décembre 1582 fut immédiatement suivi du 20 décembre. En Grande-Bretagne, il fut adopté par acte du Parlement le 3 septembre 1752, qui devint le 14 septembre 1752, et non le 13, car le calendrier julien avait perdu un jour entre-temps. Puis l'année commençait le 25 mars et non le 1er janvier : le 31 décembre 1690 était suivi du 1er janvier 1690 (et non 1691), et le 24 mars 1690 était suivi du 25 mars 1691. Le changement du 1er janvier en premier jour de l'année fut aussi adopté en 1752. Depuis déjà plusieurs années, c'était la coutume de donner les *doubles années* pour les dates comprises entre le 1er janvier et le 24 mars : le 31 décembre 1690 était suivi du 1er janvier 1690/1, tandis que le 24 mars 1690/1, était suivi du 25 mars 1691. Le calendrier grégorien fut seulement adopté en 1918 par la Russie, et en 1923 par la Grèce. Il peut être considéré actuellement comme étant d'un usage universel. Les calendriers anciens ne sont plus guère utilisés que pour des usages liturgiques, variables suivant les civilisations. L'année grégorienne se subdivise en douze mois.

	jours		jours		jours
janvier	31	mai	31	septembre	30
février	28 ou 29	juin	30	octobre	31
mars	31	juillet	31	novembre	30
avril	30	août	31	décembre	31

La subdivision en 52 semaines correspond approximativement au nombre de quarts de

xylographies du « Grand Calendrier et Compost des Bergers » (XVe s.)

janvier

février

mars

avril

mai

juin

Phot. Larousse.

lunaison (une semaine) renfermés dans l'année. La fixation du 1er janvier pour commencement de l'année est d'origine romaine, mais les noms des quatre derniers mois portent encore la trace de l'époque où l'année romaine commençait le 1er mars.

● Le *calendrier julien*, qui a précédé le calendrier grégorien, comportait déjà des années bissextiles (une tous les quatre ans, sans exception), mais la journée redoublée était celle du 24 février. Le jour rajouté portait alors le nom de *bis sextus dies ante calendas Martii*, et l'année qui comportait un tel jour était appelée *bissextilis*. La réforme correspondante fut introduite l'an 46 avant notre ère (année 708 de la fondation de Rome), par Jules César, sur les conseils de l'astronome grec Sosigène*, établi alors à Alexandrie. Cette réforme s'imposait d'autant plus qu'à cette époque il régnait à Rome un désordre extraordinaire dans le compte des jours, les pontifes ayant le droit d'intervenir à volonté dans la durée de certaines périodes marquant en particulier les dates des échéances (fiscales ou autres) et les dates d'entrée en charge de certains magistrats. Jules César ramena en même temps le début de l'année du 1er mars au 1er janvier. Le 1er janvier de l'an 45 avant notre ère inaugure donc la réforme julienne.

● Les problèmes de *chronologie* à longue période, dont certains doivent pouvoir être résolus avec précision (pas seulement pour l'étude des phénomènes astronomiques observés dans le passé), sont rendus beaucoup plus difficiles par la non-uniformité d'introduction des années bissextiles dans le calendrier grégorien, ainsi que par les deux discontinuités introduites lors des deux réformes julienne et grégorienne. Aussi, dans toutes les formules d'astronomie dans lesquelles le temps intervient sous forme d'une variable *t*, cette variable est uniformément exprimée en *siècles juliens* de 36 525 jours. Pour utiliser de telles formules et pour résoudre tous les problèmes de chronologie ancienne, on a créé une *ère*, fictive, remontant très loin dans le passé, et dans laquelle les jours sont numérotés dans un système unique à partir d'une origine fixée par convention. Des tables, publiées par toutes les éphémérides (*Connaissance des temps*, *Annuaire du Bureau des longitudes*, etc.), donnent dans ce système, qui porte le nom d'*ère julienne*, le numéro correspondant au premier jour de chacune des années (écoulées ou à venir), d'où l'on déduit très aisément le numéro du jour considéré. On a de même le *numéro*, dans cette ère, de l'année que l'on considère. Dans ces tables, l'année qui précède l'an 1 de l'ère chrétienne doit être numérotée *zéro*, et ce n'est que l'année qui précède cette dernière qui est numérotée — 1. Ces tables tiennent compte, naturellement, et des jours bissextiles et des discontinuités introduites en l'an 1582 comme en l'an — 45. La période conventionnelle adoptée est la *période julienne de Scaliger**, imaginée au XVIe s., et qui embrasse une période de 7 980 années juliennes allant du début de l'année — 4712 jusqu'à la fin de l'année à venir 3267. L'intérêt du nombre 7980 est qu'il est le produit des trois nombres 28, 19 et 15. Ceux-ci correspondent respectivement à trois périodes (cycle dominical, cycle de Méton* et indiction* romaine), qui interviennent plus ou moins directement dans le *comput ecclésiastique*. En divisant le rang d'une année donnée par 28, par 19 et par 15, les restes obtenus font connaître respectivement les trois éléments indiqués : cycle dominical, cycle de Méton et indiction romaine.

● Le *calendrier ecclésiastique* ou *liturgique*, qui fut employé au Moyen Age concurremment avec le calendrier julien, comporte des calculs compliqués, auxquels on donne généralement le nom de *comput ecclésiastique*. Leur but essentiel est la fixation, longtemps à l'avance, de la fête de Pâques, que l'Eglise a estimé devoir continuer à considérer comme une *fête mobile*, et dont la date est fixée par rapport à la première pleine lune de printemps, de la même manière qu'était fixée la Pâque juive, dont la célébration (qui durait plusieurs jours) a coïncidé avec les derniers moments de la Passion. Après bien des tergiversations et des conflits, le concile de Nicée, en l'an 325, a fixé la règle encore suivie actuellement : *Pâques est le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune ayant atteint cet âge au 21 mars ou immédiatement après*. Sous cette règle simple, que les astronomes de nos jours appliqueraient avec une grande facilité, se cachent en réalité de très grandes complications, de nature fort diverse :

1° De tout temps, l'Eglise a voulu fixer longtemps à l'avance les éléments nécessaires à la fixation de la date de Pâques, soit, en l'occurrence, la date de la première pleine lune de printemps. Des règles avaient été fixées dans les premiers siècles de notre ère. Celles-ci ont été améliorées par Grégoire XIII à propos de la réforme du calendrier. Mais même ces règles nouvelles, auxquelles on se tient encore de nos jours, comportent de très sensibles imperfections.

2° L'une de ces imperfections, et non la moindre, est inhérente à la nature du mouvement lunaire, qui présente de nombreuses irrégularités : une lunaison peut durer de 29 j 6 h à 29 j 20 h, et une prévision de phases fondée sur la valeur *moyenne* des lunaisons ne peut être qu'approchée.

3° Un écart d'un jour, voire de quelques heures, si la première lune de printemps se produit aux environs du 21 mars, peut avancer ou reculer la date de Pâques d'une semaine, et même d'un mois.

On peut donc dire que, encore de nos jours, la date de Pâques est fixée d'après une lune fictive, dont on estime qu'elle peut conduire à un écart d'un, ou même deux jours, par rapport à la lune vraie.

Les *règles de calcul* du comput ecclésiastique étaient fondées depuis le concile de Nicée sur la considération du *cycle de Méton** et des *nombres d'or**. Méton passe pour avoir découvert et publié en l'an 432 avant notre ère la propriété de correspondance *presque* exacte entre 19 années et 235 lunaisons *moyennes*. La discordance n'excède pas 1 h 30 mn, mais cet écart va s'accumulant au cours des siècles. Le rang d'une année dans le cycle de Méton était appelé le *nombre d'or*, et l'an 1 de notre ère s'était vu attribuer *a priori* le nombre d'or « 2 ». A l'intérieur d'un cycle de 19 années de 365 jours, les mois étaient répartis de façon conventionnelle (115 mois à 29 jours et 120 mois à 30 jours), et les lunaisons réduites à leur valeur moyenne. Des décalages se produisaient bien à l'intérieur du cycle, mais ces décalages étaient réduits à 1 h 30 mn au bout de 19 années. La réforme grégorienne du comput ecclésiastique a consisté à remplacer les nombres d'or par les *épactes**, qui ne sont pas invariablement liées aux nombres d'or, comme dans le calendrier julien, et qui sont susceptibles de corrections séculaires d'ajustement. L'épacte est à proprement parler l'âge de la lune au 1er janvier, en convenant d'appeler zéro son âge le jour où elle est nouvelle. Connaissant la valeur de l'épacte grégorienne, la date de Pâques se détermine en introduisant ce que l'on appelle la *lettre dominicale**. En désignant par A, B, C, D, E, F, G, à partir du 1er janvier, les jours successifs de la semaine, les jours de même nom, au cours d'une année, se voient attribuer la même lettre, si l'on recommence la série des sept lettres quand elle est épuisée. Celle qui désigne les dimanches est dite « lettre dominicale ». Il est facile d'établir à l'avance la liste des lettres dominicales de toutes les années successives. Compte tenu des années bissextiles, le cycle des lettres dominicales est complet au bout de 28 ans. On appelle ce cycle *solaire*, ou mieux, *dominical*. Dans le calendrier grégorien, la période se rompt naturellement aux années séculaires non bissextiles.

La recherche de la date de Pâques devient facile si l'on connaît l'épacte (d'où l'on déduit la pleine lune, qui survient le 21 mars ou juste après), et si l'on connaît la lettre dominicale, qui donne la date du dimanche suivant. Un ancien cycle, dit d' « indiction romaine », qui couvrait une période de 15 années juliennes, servait autrefois à Rome pour fixer les dates. En fait, il n'a aucun rapport direct avec le calendrier.

● Il existe également des *calendriers historiques*, toujours très complexes et parfois un peu fantaisistes. Ce sont les calendriers chaldéen, hébreu, égyptien, grec, romain, copte ou chinois. De même, les calendriers musulman, hindou, malgache, cambodgien, laotien ou viêt-namien voient leur emploi régulier se raréfier de plus en plus, au profit du calendrier grégorien. Il n'en subsiste plus guère, dans l'usage courant, que le maintien d'un certain nombre de fêtes traditionnelles.

● Le *calendrier israélite* est un calendrier luni-solaire. Il sert encore de nos jours à fixer certaines fêtes et cérémonies religieuses israélites. Les mois sont des mois lunaires de 29 ou 30 jours et l'année peut comprendre soit 12, soit 13 mois : dans le premier cas, elle est dite « commune » et, dans le second cas, « embolismique* ». Les années communes peuvent avoir 353, 354 ou 355 jours, et les années embolismiques 383, 384 ou 385 jours. Elles sont dites, suivant le cas, « défectives », « régulières » ou « abondantes ». Ces sortes d'années se succèdent suivant des règles déterminées, de telle sorte qu'après une période de 19 ans (cycle de Méton) le commencement de l'année israélite arrive à la même époque de l'année solaire. La *Pâque* se célèbre, comme du temps du Christ, le 15 du mois de *nissan*, le *Kippour* (expiation) le 10 du mois de *tisseri*, etc. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* donne tous les ans la correspondance de ces dates avec le calendrier grégorien.

● Le *calendrier musulman* est, lui, purement lunaire. Les mois comprennent 29 ou 30 jours, et les années sont de 12 mois, comprenant ensemble 354 ou 355 jours. D'une année sur la suivante, l'année musulmane commence ainsi de 10 à 12 jours plus tôt chaque fois. Le jour de l'An correspond au 1er jour du 1er mois. La fuite du Prophète à Médine, ou *hégire*, est célébrée le 1er jour du 3e mois. Le 9e mois, ou mois du *ramadan*, est marqué, pendant toute sa durée, par un jeûne absolu entre le lever et le coucher du Soleil. Cette période, qui est d'une grande importance dans la vie des peuples musulmans, se situe d'une année sur une autre à des dates différentes du calendrier grégorien

décembre

juillet

août

septembre

octobre

novembre

Phot. Larousse.

calendrier perpétuel Moret

ANNÉES (*a*)

I	00 (*d*)	01	02	03		04	05
	06	07		08	09	10	11
		12	13	14	15		16
	17	18	19		20	21	22
	23		24	25	26	27	
	28	29	30	31		32	33
	34	35		36	37	38	39
		40	41	42	43		44
	45	46	47		48	49	50
	51		52	53	54	55	
	56	57	58	59		60	61
	62	63		64	65	66	67
		68	69	70	71		72
	73	74	75		76	77	78
	79		80	81	82	83	
	84	85	86	87		88	89
	90	91		92	93	94	95
		96	97	98	99		

PARTIES DU MILLÉSIME EXPRIMANT LES CENTAINES (*a*)

0	7	14	17	21	6	0	1	2	3	4	5
1	8	15 (*b*)			5	6	0	1	2	3	4
2	9		18	22	4	5	6	0	1	2	3
3	10				3	4	5	6	0	1	2
4	11	15 (*c*)	19	23	2	3	4	5	6	0	1
5	12	16	20	24	1	2	3	4	5	6	0
6	13				0	1	2	3	4	5	6

MOIS (*d*)

II	mai	août févr. B	févr. mars nov.	juin	sept. déc.	avril juill. janv. B	janv. oct.
1	2	3	4	5	6	0	1
2	3	4	5	6	0	1	2
3	4	5	6	0	1	2	3
4	5	6	0	1	2	3	4
5	6	0	1	2	3	4	5
6	0	1	2	3	4	5	6
0	1	2	3	4	5	6	0

QUANTIÈMES (*e*)

III	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				
1	D	L	m	M	J	V	S
2	L	m	M	J	V	S	D
3	m	M	J	V	S	D	L
4	M	J	V	S	D	L	m
5	J	V	S	D	L	m	M
6	V	S	D	L	m	M	J
0	S	D	L	m	M	J	V

1° Chercher, dans le tableau I, le nombre placé à l'intersection de la ligne contenant les chiffres du siècle, et de la colonne contenant ceux de l'année ;
2° Reporter le nombre ainsi trouvé dans la colonne extérieure du tableau II, et chercher le nombre qui se trouve, sur cette ligne, à l'intersection de la colonne du mois. Dans les années bissextiles, prendre les mois de janvier et de février marqués de la lettre B ;
3° Reporter le nouveau nombre ainsi trouvé dans la colonne extérieure du tableau III. Sur cette ligne, et à l'intersection de la colonne du quantième, se trouve le jour cherché. *Ex.* : Quel jour a eu lieu la bataille de Wagram (6 juillet 1809) ?
Tableau I. Ligne *18*, colonne *09*, chiffre trouvé 1. Tableau II. Ligne *1*, colonne juillet, chiffre trouvé 0. Tableau III. Ligne *0*, colonne *6*, jour cherché JEUDI.
Ce calendrier se prête aux recherches inverses : recherches des vendredis 13, des 1er janvier tombant un jour déterminé, etc.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS : (*a*) Les siècles grégoriens et les années bissextiles sont inscrits en chiffres gras ; (*b*) Jusqu'au 4 octobre 1582 inclusivement ; (*c*) Depuis le 15 octobre 1582 inclusivement ; les dates du 5 au 14 octobre 1582 n'existent pas dans le calendrier grégorien ; (*d*) Les années séculaires, toujours bissextiles dans le calendrier julien, ne le sont dans le calendrier grégorien que si elles sont divisibles par 400 ; (*e*) Abréviations : m, mardi ; M, mercredi.

calendrier universel

D	L	m	M	J	V	S	D	L	m	M	J	V	S	D	L	m	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	.	.	.	1	2	3	4	.	.	.	.	.	1	2
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
29	30	31	.	.	.	.	26	27	28	29	30	.	.	24	25	26	27	28	29	30
JANVIER AVRIL JUILLET OCTOBRE							FÉVRIER MAI AOUT NOVEMBRE							MARS JUIN SEPTEMBRE DÉCEMBRE						

Jour bissextil : vient après le 30 juin, tous les quatre ans.
Jour de l'An : vient chaque année après le 30 décembre.

(17 juin-16 juill. en 1950, et 1er-30 avr. en 1957, à titre d'exemple).

● Le *calendrier républicain* fut institué par la Convention nationale le 24 novembre 1793. L'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 sept.). L'année I de l'ère républicaine partait du 22 septembre 1792, date de l'établissement de la République. L'année était partagée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours *complémentaires*, qui devaient être consacrés à la célébration de fêtes républicaines. Ces mois reçurent les noms suivants : pour l'automne, *vendémiaire* (mois des vendanges), *brumaire* (des brumes), *frimaire* (des frimas) ; pour l'hiver, *nivôse* (des neiges), *pluviôse* (des pluies), *ventôse* (des vents) ; pour le printemps, *germinal* (de la germination), *floréal* (des fleurs), *prairial* (des prairies) ; pour l'été, *messidor* (des moissons), *thermidor* (de la chaleur, des bains), *fructidor* (des fruits). Ces poétiques appellations sont dues au Conventionnel Fabre d'Eglantine. Le mois était divisé en trois dizaines, ou *décades*, et les noms des jours étaient tirés de l'ordre naturel de la numération : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Le calendrier républicain, employé pendant treize ans, fut officiellement remplacé par le calendrier grégorien le 1er janvier 1806.

● On désigne sous le nom de *calendrier perpétuel* un tableau permettant de connaître à volonté le calendrier d'une année quelconque et de résoudre tout problème relatif à la connaissance des dates et des jours de la semaine qui leur correspondent.
Il existe plusieurs calendriers perpétuels. Les plus connus sont ceux de G. D. Moret, E. Marbeau, G. Denigès, P. Chenevier et M. Michel.

● La question de la *réforme du calendrier* (du calendrier grégorien naturellement) a été posée depuis plus d'un siècle. Les irrégularités de durée des mois et de répartition des jours de la semaine au cours d'années successives causent des gênes indiscutables dans l'organisation de la vie contemporaine. Une gêne non moins grande est causée par l'incertitude de la date de Pâques, qui peut osciller du 22 mars au 25 avril. L'Eglise ne serait pas opposée, en principe, à ce que la date de Pâques devienne fixe (par exemple entre le 5 et le 9 avril, ce qui, d'après les meilleurs chronologistes, correspond à l'anniversaire probable de la résurrection du Christ). Mais elle souhaiterait que sa décision vienne s'insérer dans un consensus presque universellement acquis — et coïncide de préférence avec une réforme d'ensemble du calendrier grégorien.
D'une enquête menée en 1927, la Société des Nations n'a retenu que deux projets :
1° Un *calendrier fixe*, comportant 13 mois de quatre semaines, le début du mois coïncidant toujours avec un dimanche. Le *jour de l'An*, 29 décembre, ne ferait partie d'aucune semaine et serait férié. Il en serait de même du jour *bissextil*, placé le 29 juin tous les 4 ans. On a reproché à ce projet d'être trop radical, de bouleverser trop profondément des habitudes séculaires (les anniversaires par exemple) et de comporter un nombre de mois qui supprimerait les notions de semestre et de trimestre, d'un emploi très général ;
2° Un *calendrier* dit *universel*, comportant 4 trimestres identiques de 91 jours : le premier mois commençant un dimanche et comprenant 31 jours, le deuxième mois commençant un mercredi et durant 30 jours, le troisième mois commençant un vendredi et durant également 30 jours. Le jour de l'An (férié) et le jour bissextil (férié également et également hors semaine) seraient intercalés, comme dans le calendrier fixe, à la fin du mois de décembre et à la fin du mois de juin. La réforme serait déclenchée une année commençant normalement un dimanche, de telle sorte que la transition passerait presque inaperçue.
On peut se rendre compte sur le tableau ci-contre qu'un entraînement de quelques instants suffit pour calculer de tête sans hésitation la correspondance des jours de la semaine avec n'importe quelle date de l'année. Le seul inconvénient de ce calendrier, outre celui de constituer une innovation et une rupture dans les habitudes humaines, est de rompre la continuité de la semaine. Mais cette continuité de la semaine n'est pas davantage respectée par un voyageur qui, au cours d'un voyage, franchit le méridien de changement de date et saute un jour dans la numération du temps... (→ Biblio).

tableau de concordance entre les calendriers républicain et grégorien

les années bissextiles du premier, c'est-à-dire celles où il y avait 6 jours fériés sans-culottides, ont un astérique

AN	ère républicaine...	I	II	III*	IV	V	VI	VII*	VIII	IX	X	XI*	XII	XIII	XIV
	ère grégorienne....	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1er	vendémiaire septembre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er	brumaire octobre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er	frimaire novembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1er	nivôse décembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22

ANNÉE GRÉGORIENNE		1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806
1er	pluviôse janvier	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	22	21	
1er	ventôse février	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20	
1er	germinal mars	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22	
1er	floréal avril	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1er	prairial mai	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1er	messidor juin	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	
1er	thermidor juillet	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	
1er	fructidor août	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	

Le calendrier grégorien reprend

Exemple : A quelle date grégorienne correspond le 7 ventôse an V ? = Cherchons dans la colonne de l'an V jusqu'à la ligne horizontale du 1er ventôse ; nous voyons que le 1er ventôse an V correspond au 19 février 1797 (année grégorienne immédiatement au-dessus verticalement). Donc, le 7 ventôse an V correspond au 25 février 1797.

CALENDULA [lɑ̃] n. f. (lat. *calendula* ; de *calendae*, premier jour du mois, parce que la plante fleurit chaque mois). Bot. Nom scientifique du souci.

CALENZANA, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Calvi), dans la Balagne ; 1 623 hab. (1 284 aggl.). Station de radiodiffusion. Eglise des XVIIe et XVIIIe s.

CALE-PIED n. m. Cycl. Butoir arrondi du bout, fixé sur les pédales et maintenant le pied du cycliste en position correcte. ‖ Pl. *des* CALE-PIEDS.
— Sell.-garn. *Barre cale-pieds*, pièce de bois recouverte de moquette, sur laquelle on peut poser les pieds.

CALEPIN n. m. (de Ambrogio *Calepino*). Petit registre de poche, sur lequel on inscrit des notes : *Il* [...] *notait ses observations sur un calepin* (Flaubert). ‖ *Fig. Mettez ceci sur votre calepin*, souvenez-vous-en.
— LANGUE CLASS. Dictionnaire ou registre (le plus souvent avec une majuscule).
— Constr. Dessin d'exécution de l'appareillage des pierres de taille d'une construction. (L'échelle en est généralement de 5 cm par

metre. Il sert à déterminer la forme géométrique complète de chaque élément.)

CALEPINA n. m. Plante à fleurs blanches, rarement rosées, très petites, poussant dans les broussailles, à la lisière des bois du midi de la France. (Famille des crucifères.)

CALEPINEUR n. m. Dessinateur spécialisé dans la transformation du plan d'architecte en calepin d'appareil.

CALEPINO (Ambrogio), lexicographe italien (Bergame v. 1440 - † 1510). Il était moine augustin et consacra sa vie entière à la rédaction de son *Dictionnaire de la langue latine* (1502). L'importance de ce lexique, d'abord latin-italien, puis augmenté de traductions en français, allemand et anglais, le fit regarder comme un abrégé de la science universelle. Sa dernière édition a été faite par Iacopo Facciolati, de Padoue, en 1772.

CALER v. tr. (de *cale*). Mettre d'aplomb ou de niveau par des cales : *Caler un meuble ;* et, *par extens. :* [Tartarin] *se fit hisser tout en haut de la bosse entre deux caisses ; et là fier et bien calé...* (A. Daudet). ‖ *Fam. Caler un moteur,* l'arrêter brusquement, en lui demandant un effort trop grand ou trop soudain.
— Aéron. *Vol avec hélice calée,* descente en vol plané avec le moteur complètement arrêté et l'hélice immobile.
— Autom. *Caler un allumeur, une soupape,* régler la commande de l'allumeur ou de la soupape pour que l'allumage, l'ouverture ou la fermeture de la soupape se produisent au moment où le piston occupe une position déterminée dans sa course.
— Jeux. *Caler une bille,* la lancer en faisant ressort avec les doigts.
— Pêch. *Caler une ligne, caler les filets,* tendre une ligne ou des filets de pêche.
— Therm. et Ch. de f. *Caler les soupapes d'une machine à vapeur,* immobiliser les soupapes de sûreté pour les empêcher de se soulever sous l'effet de la vapeur.
— ***Se caler*** v. pr. Se mettre d'aplomb, se fixer fermement : *Se caler dans un fauteuil.* ‖ *Pop. Se caler les joues, se les caler,* manger.

CALER v. tr. (de *cale,* terme de marine). Mar. Laisser glisser les mâts de hune ou de perroquet le long du mât qui les porte.
◆ V. intr. S'arrêter brusquement : *Le moteur a calé.* ‖ *Fig.* Rabattre de ses prétentions : *Il fallut à Madame de Bourbon caler et laisser à la reyne tenir son rang* (Brantôme). ‖ *Fam.* Céder, renoncer.

CALERON n. m. (de *cale*). Bol, formant couvercle, des hanaps et des cailliers.

CALETER (SE) v. pr. V. CALTER.

CALÈTES, CALETI et **CALETAE.** Géogr. anc. Peuple de Gaule, en Lyonnaise IIe, capitale *Juliobona* (auj. *Lillebonne*). Son territoire a formé le pays de Caux.

CALETTI (Giuseppe), dit **le Cremonese,** peintre italien (Ferrare 1598 - *id.* v. 1660). Influencé par les Vénitiens, il a laissé un beau *Saint Marc* (Ferrare).

CALEUR, EUSE n. *Pop.* Poltron, lâche. ‖ Flâneur, paresseux.
◆ N. m. Ouvrier sans travail régulier.
— Ch. de f. Agent chargé, dans un triage, de placer des sabots-cales sur les rails, devant les wagons lancés pour le débranchement, afin de les arrêter en temps utile.

CALFAT n. m. (gr. byzantin *kalaphates ;* de l'ar. *jalfaz*). Ouvrier chargé de rendre étanches les joints des ponts, des bordages d'un bâtiment.
— Ornith. Nom donné par les oiseleurs au padda*, en raison de la façon dont il travaille les matériaux destinés à son nid.

CALFATAGE n. m. Action de calfater.

CALFATER v. tr. Opération qui consiste à refouler, au moyen d'un outil spécial nommé *fer de calfat* (ou *calfait*), analogue à un ciseau à froid émoussé, et à coups de maillet, un cordon d'étoupe dans les coutures des bordages, les virures du pont, etc., de façon à en produire la complète obturation. (On coule ensuite sur la couture, par-dessus l'étoupe, un mélange de goudron, de résine et de brai, préalablement chauffé.)

CALFEUTRAGE ou **CALFEUTREMENT** n. m. Action de calfeutrer ; fermeture soigneuse et étroite : *On en aveuglait les fenêtres non pour voiler les lumières, car elles étaient misérables, mais par souci de calfeutrage* (G. Duhamel).

CALFEUTRER v. tr. (altér. de *calfater,* sous l'influence du mot *feutre*). Boucher des fentes ou des joints avec des étoupes, du bourrelet, etc. : *Calfeutrer une porte, une fenêtre.* ‖ *Par extens.* Boucher soigneusement : *Calfeutrer ses oreilles avec du coton.* ‖ Tenir étroitement enfermé (employé souvent à la voix pronominale) : *On avait fait un grand effort pour combattre l'esprit casanier des Français. Ces gens-là se calfeutrent chez eux, ils ont peine à sortir* (R. Rolland).

CALGARY, v. du Canada (Alberta), sur la Bow River ; 185 000 hab. Evêché catholique. Ancien poste de la police montée, la ville est devenue un grand centre commercial, ferroviaire et industriel (métallurgie, raffinerie de pétrole, industries laitières, conserves de viande, ateliers de chemins de fer, etc.). En 1901, Calgary n'avait que 4 392 hab. : son développement est dû à la construction du Canadian Pacific Railway, à la mise en valeur de la région grâce à l'irrigation, et à la découverte du pétrole de la vallée Turner.

CALHOUN (John Caldwell), homme d'Etat américain (Calhoun Creek, comté d'Abbeville, Caroline du Sud, 1782 - Washington 1850). Ses talents d'avocat (1807) lui ouvrirent une rapide carrière politique : membre de la législature en 1808, représentant au Congrès en 1810, il fut un des partisans de la guerre contre l'Angleterre (1812). Choisi par Monroe comme secrétaire à la Guerre (1817-1825), il réorganisa d'école militaire de West Point. Il fut vice-président de l'Union sous John Quincy Adams et Jackson, puis secrétaire d'Etat sous Tyler. Dans ses discours, il s'est fait le défenseur de l'expansionnisme américain et de la souveraineté des Etats contre les empiétements du pouvoir fédéral. Le maintien de l'esclavage lui paraissait indispensable à la sauvegarde de l'Union.

CALI, v. de Colombie, ch.-l. du départ. du Valle del Cauca, sur le versant oriental de la Cordillère occidentale ; 396 200 hab. Evêché. Le parc Caicedo et les quais du río Cali forment le centre de la cité (cathédrale San Pedro). Située au cœur d'un pays riche (cultures tropicales, sucre), la ville est devenue une place de commerce et un centre industriel très actif (textiles, confection, manufactures de tabac, matières plastiques, industries alimentaires, etc.). L'avenir de Cali est lié à l'équipement industriel de la vallée du Cauca.

CALI. V. KALI.

CALIARI (Paolo). V. VÉRONÈSE.

CALIARI (Benedetto), peintre italien (Vérone 1538 - *id.* v. 1598). Frère et élève de Paolo Véronèse, il fut son collaborateur. On cite de lui *Sainte Agathe* (église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Murano), *l'Enlèvement de Proserpine* (Académie de Venise).

CALIARI (Gabriele), peintre italien (Venise 1568 - *id.* 1661), fils aîné de Véronèse. Il termina les œuvres inachevées de son père et travailla au Palais ducal de Venise (*Vie d'Alexandre III*).

CALIARI (Carlo, dit **Carletto**), peintre italien (Venise 1570 - *id.* 1596), second fils de Véronèse, qui le mit en apprentissage dans l'atelier de Bassano. Il a laissé notamment une *Sainte Catherine* (Florence) et une *Vierge entourée de saints* (Venise).

CALIATOUR n. m. Sorte de santal, d'un rouge foncé, provenant de l'Inde (côte de Coromandel), et qui, très compact, est susceptible d'un beau poli. (On écrit aussi CALLIATOUR, CARIATOUR.)

Caliban, personnage fantastique de *la Tempête**, comédie-féerie de Shakespeare. Caliban, né d'une sorcière et d'un démon, est un gnome monstrueux, plein d'une malice infernale. Personnification de la brute malfaisante, il est obligé d'obéir à une puissance supérieure, mais est toujours en révolte contre elle.

CALIBRAGE n. m. Arm. Action de donner le calibre voulu soit au canon d'une bouche à feu, soit à un projectile. ‖ *Par extens.* Action de mesurer un calibre.
— Céram. Procédé de fabrication consistant à appliquer la pâte sur un moule fixé sur un tour, puis à donner au moyen d'une pièce de métal découpé son profil à l'autre surface. (Le calibrage peut être automatique, à la balle, à la croûte, à la housse.)
— Métall. Dans la métallurgie des poudres, opération effectuée après le frittage des pièces, et qui consiste à les faire passer dans un calibre (ou dans une matrice dite « de calibrage ») pour rectifier légèrement leurs cotes et leur donner ainsi des dimensions très précises.

CALIBRE n. m. (ar. *qâlib,* forme de chaussure). Diamètre intérieur d'un cylindre creux. ‖ *Fig.* et *fam.* Valeur d'une personne ou d'une chose : *On en trouve des quantités de ce calibre-là* (Tr. Bernard). *J'ai rarement entendu une sottise d'un tel calibre.*
— Archit. Profil taillé dans une plaque métallique mince, et servant à tracer des moulures sur la pierre, à régler le profil des moulures en plâtre. (On dit aussi PANNEAU.)
— Arm. Diamètre intérieur du canon d'une arme à feu : *Le calibre du fusil Lebel était de 8 mm.* (On désigne souvent la longueur du tube d'une bouche à feu par un multiple de son calibre intérieur : *Un canon de 100 mm est dit de 70 calibres si son âme mesure 7 m.*) ‖ Diamètre d'un projectile par rapport à la capacité de ce qu'il doit remplir : *Le calibre d'un obus.* ‖ *Calibre des fusils de chasse,* v. FUSIL. ‖ *Calibre vérificateur,* instrument servant à contrôler les dimensions du canon d'une arme à feu. (V. part. *encycl.*) ‖ *Six calibres de France,* appellation des calibres réglementaires fixés par Henri II en 1532 pour les matériels d'artillerie. (V. part. *encycl.*)
— Bijout. Mandrin conique pour prendre le diamètre des bagues.
— Céram. Pièce de métal découpé, fixée sur un porte-calibre et servant à donner son profil à une poterie façonnée par calibrage.
— Electr. *Calibre de Washburn,* entaille angulaire faite dans une planche d'acier, et dont la longueur est divisée en vingt parties. (En y faisant entrer les fils électriques dont on veut avoir le diamètre, on observe la profondeur à laquelle ces fils pénètrent, et il ne reste qu'à lire, le long de l'entaille, le diamètre inscrit.)
— Gant. *Calibre* ou *main-de-fer,* emporte-pièce ayant la forme de la main, et servant à découper les gants après l'*étavillon.* (A chaque pointure correspond une main de fer, appelée généralement *calibre Jouvin,* du nom de son inventeur, Xavier Jouvin.)
— Horlog. Ensemble des dispositions spéciales caractéristiques d'un mouvement de montre, d'horloge ou de pendule.
— Mécan. Instrument matérialisant une longueur et servant d'étalon pour le contrôle des fabrications mécaniques. ‖ Profil en bois ou en métal, servant de guide pour découper suivant une ligne idéale différentes matières (bois, étoffe, cuir, carton, etc.). [V. part. *encycl.*]
— Opt. *Calibre de courbure,* surface optique taillée dans une pièce de verre et dont le rayon de courbure est connu avec précision. (Un calibre concave permet de connaître, par contact, la courbure d'une surface convexe en cours de surfaçage.)
— Photogr. Plaque de glace forte ou de métal de forme déterminée, qu'on applique sur les photocopies pour les découper.
— Trav. publ. Profil en bois ou en métal qui sert à vérifier le bombement d'une chaussée, d'un talus, d'un ouvrage quelconque de terrassement. (On dit aussi CERCE.) ‖ Profil transversal de route, de chemin de fer ou de canal, découpé sur du papier-carton ou de la corne, que l'on applique sur les profils en travers du projet dessiné, afin d'y tracer la route, le chemin de fer ou le canal à ouvrir.
— ENCYCL. Arm. Le mode de désignation du calibre a varié avec la nature de l'arme.
Pour les *armes portatives,* on a d'abord indiqué le nombre de balles à la livre de plomb : un fusil de 14, de 16 était un fusil dans lequel la balle pesait un quatorzième, un seizième de livre. A partir du XIXe s., le calibre s'indique en millimètres, représentant le diamètre du canon.
Pour les *bouches à feu,* au temps des projectiles pleins, le calibre s'indiquait par leur poids en livres. C'est ainsi que les « six calibres de France », qui subsistèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, étaient ceux de 33 livres (canon), 15 livres (grande couleuvrine), 7 livres (couleuvrine bâtarde), 3 livres (couleuvrine moyenne), 1 livre et demie (faucon) et 3/4 de livre (fauconneau). Un canon de 6, de 8 lançait des boulets de 6, de 8 livres. Quant aux *canons rayés,* tirant des obus, on continua de désigner leur calibre par le poids du projectile indiqué en kilogrammes. L'usage s'établit enfin, au XIXe s., de désigner le calibre

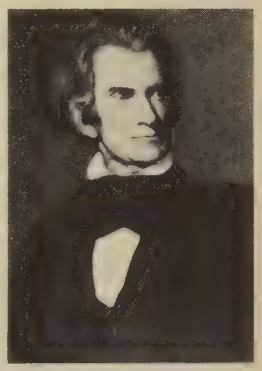

CALHOUN
musée de Versailles

Phot. X.

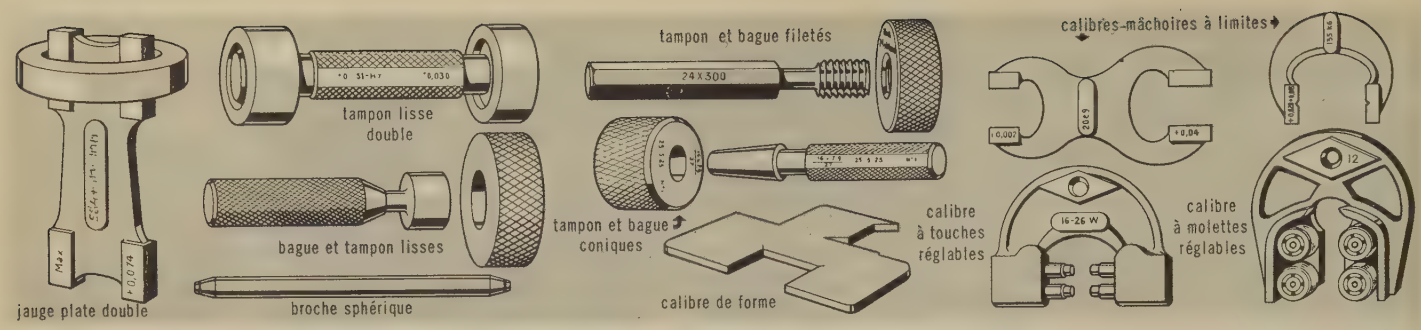

calibres (mécan.)

des bouches à feu par le diamètre de l'âme, mesuré entre les cloisons, soit en millimètres (France), soit en centimètres (Allemagne), soit en pouces (Grande-Bretagne). De tout temps, la tendance de l'artillerie a été d'établir l'*unité de calibre*, pour la simplification des approvisionnements en munitions. Enfin, on remarquera que le rapport de la longueur des tubes des canons avec leur calibre, et avec lui leur vitesse initiale, n'a cessé de croître. Au XVIIIe s., la longueur des bouches à feu ne dépassait pas 20 calibres ; les matériels de Bange étaient de 22 à 27 calibres, ceux de 1918 de 35 calibres. Au milieu du XXe s., certains canons dépassaient 70 calibres.

— Mécan. Un *calibre* matérialise une longueur avec un degré d'exactitude aussi grand que possible et d'ailleurs connu. Il permet de contrôler directement la dimension d'une pièce sans avoir recours à un instrument de mesure, tel qu'une règle graduée, un pied à coulisse, un palmer, etc., dont la lecture dépend toujours de la sensibilité de l'ouvrier et ne peut être considérée comme ayant une valeur absolue, malgré tout le soin qui a pu y être apporté.

On a utilisé tout d'abord des calibres à frottement gras. Mais de tels calibres, ayant la cote nominale, ne pouvaient servir pour des *ajustements serrés*, dans lesquels la pièce mâle a une dimension supérieure à celle de la pièce femelle, et, pour les *ajustements glissant, tournant, libre*, la tolérance du jeu était laissée au sentiment de l'ouvrier et était donc incontrôlable. C'est pourquoi on a été conduit à concevoir les *calibres à limites*.

Les calibres à limites, tels que *tampons, jauges plates* ou *broches*, pour la vérification des alésages, *bagues* ou *calibres-mâchoires*, pour la vérification des arbres, sont des instruments fixes ou réglés à l'avance, matérialisant chacune des deux limites, maximale et minimale, acceptables pour la dimension d'une pièce ; la différence entre ces deux dimensions limites est la tolérance* admissible. Un *tampon* est constitué par une tige terminée à chaque extrémité par un cylindre ; l'un de ces cylindres a pour diamètre la cote maximale, l'autre la cote minimale admises par les tolérances. Une *jauge* donne les mêmes cotes maximale et minimale, mais a une forme plate ; la jauge, plus légère, est d'un maniement plus commode. Une *broche* est constituée par un cylindre dont les extrémités sont des calottes sphériques appartenant à une même sphère dont le diamètre est égal à celui de l'alésage à vérifier. Une *bague* sert à vérifier un arbre ; les bagues vont par deux (maximale et minimale), avec les deux cylindres d'un tampon ; on leur substitue souvent un *calibre-mâchoires*, plat comme une jauge, à deux mâchoires maximale et minimale, situées de part et d'autre.

L'inconvénient principal du calibre à limites réside dans l'impossibilité de l'utiliser pour une cote et des limites différentes de celles pour lesquelles il est conçu. (Il existe cependant des calibres ajustables permettant de régler ces limites.) Leur simplicité d'emploi et leur prix relativement modique compensent largement cet inconvénient. Ils constituent actuellement le moyen le plus pratique de vérification des pièces, car ils suppriment la lecture du dessin et des graduations sur un appareil ; ils assurent l'interchangeabilité ; ils facilitent la vérification ultérieure ; ils sont beaucoup plus simples et robustes que les appareils à traits. Un calibre doit être *dur* (pour résister à l'usure), *indéformable* (cela est important surtout pour les calibres de grandes dimensions), et *stable* dans le temps. Les calibres sont en acier au carbone ; ils sont trempés, puis soumis à un traitement thermique qui garantit leur stabilité. Pour cela, ils sont chauffés dans un bain d'huile à 100 °C, puis refroidis très lentement. Enfin, ils sont rectifiés et polis. Parfois, ils sont chromés superficiellement pour augmenter la dureté.

La dimension d'un calibre est vérifiée au moyen de cales-étalons*, dont la forme définitive fut donnée par Johansson en 1894. Les calibres d'alésage sont vérifiés par comparaison directe avec des étalons à bout, en utilisant un comparateur*. Les calibres d'arbres (calibres-mâchoires) sont vérifiés de la manière suivante : le calibre est introduit successivement sur deux combinaisons de cales-étalons correspondant chacune à l'une des limites fixées pour ce calibre ; il doit pouvoir être soulevé en entraînant l'une des combinaisons sans entraîner l'autre. Un calibre porte les indications suivantes : la *cote nominale*, le *symbole* (lettre et numéro), un *signe distinctif* pour le côté « entre » et pour le côté « n'entre pas », et l'*indication 20 °C*, température admise internationalement, à laquelle le calibre doit être utilisé.

CALIBRER v. tr. Mettre au calibre voulu : *Un obus* [...] *qu'on avait fixé à un tour, pour le calibrer extérieurement* (Zola). || Mesurer quant au calibre.

— Géomorphol. *Vallée calibrée*, vallée de largeur constante, bien régulière, soit fluviatile, soit glaciaire. (Dans les vallées fluviatiles des régions tempérées humides, lorsque l'érosion et les transports de débris sont efficaces, il existe une relation entre la largeur de la vallée et l'importance du cours d'eau ; le calibrage s'observe dans les mêmes conditions sur le lit des rivières, où il est fonction de leur débit et de leur charge.)

CALIBREUR n. m. Appareil pour mesurer le diamètre intérieur des tubes. (Cet appareil comporte deux lames flexibles, que l'enfoncement d'un coin écarte jusqu'à leur faire toucher les parois intérieures du tube : on lit le diamètre de celui-ci sur la tige graduée qui commande le coin.)

CALICE n. m. (lat. *calix* ; gr. *kalux*). Anat. Canal excréteur de l'urine, situé dans le rein. (A chaque papille* rénale fait suite un canal membraneux long de un centimètre environ. Chacun de ces canaux est appelé *petit calice*. Les petits calices se réunissent par groupes de 2 à 4 et forment les *grands calices*, dont le nombre varie de 2 à 5 pour chaque rein. Les grands calices se réunissent, et de leur confluence résulte la formation du *bassinet**.)

— Bot. Enveloppe extérieure des fleurs, formée par les sépales et souvent verte.

— Zool. Capsule contenant l'ovule, dans l'ovaire de la poule. || Chacun des tubes cornés ou chitineux qui, chez les cœlentérés, s'épanouissent autour de chaque polype, dans les colonies d'hydroïdes. || Enveloppe calcaire, formée, chez les coralliaires, par la réunion de plusieurs tubes protecteurs des polypes. (V. HYDROTHÈQUE.)

— ENCYCL. Bot. Le *calice* est constitué par les sépales, qui conservent très souvent leur couleur verte. Quand les sépales sont séparés complètement les uns des autres, le calice est dit *dialysépale*. Quand, au contraire, les sépales sont soudés sur une longueur plus ou moins grande, on dit qu'ils forment un calice *gamosépale*. Le calice est *régulier* quand il est symétrique par rapport à un axe, et il est *irrégulier* dans le cas contraire ; il est *caduc* quand il tombe lors de l'épanouissement de la fleur ; il est *persistant* quand il dure après la formation du fruit ; il est *accrescent* quand il continue à croître quand la fleur est fanée (alkékenge) ; il est *pétaloïde* quand les sépales sont colorés (iris).

CALICE n. m. (même étymol. que le précéd.). Chez les Romains, vase à boire en terre cuite, en métal ou en verre, et de formes diverses. || Vase sacré en usage dans les églises chrétiennes pour la célébration de la messe, et destiné à contenir le vin qui sera consacré. || *Par extens.* Communion sous l'espèce du vin : *Les hussites demandaient que le calice fût accordé aux laïcs.* || — *Fig.* Cruelle amertume (surtout dans le domaine mystique) : *Il nous arrive une affliction : c'est le calice que Dieu nous présente* (Bossuet). || *Boire le calice jusqu'à la lie, jusqu'à la dernière goutte*, etc., épuiser toute l'amertume d'une chose pénible, supporter jusqu'au bout les plus durs affronts.

— ENCYCL. Antiq. Le *calice* originairement le plus employé était circulaire, peu profond, souvent muni de deux anses, avec ou sans pied. On fit ensuite des calices profonds, avec un haut pied. Les plus beaux étaient décorés de dessins, de peintures, de ciselures. On appelait *calices allassontes* des coupes en verre de couleurs changeantes, fabriquées à Alexandrie ; *calices audaces*, des coupes de verre à bon marché ; *calices diatreti*, des vases faits au tour et ciselés, en verre coloré, en onyx ou en agate, venant surtout de Sidon ; *calices pteroti*, des calices munis d'anses en forme d'ailes ; *calices vatiniani*, des vases à quatre becs. (V. ci-après, Liturg.)

— Hist. relig. Chez les Hébreux, les partages de terre se faisaient au moyen d'une coupe, ou *calice*, où l'on mettait différents objets correspondant chacun à un lot déterminé ; le sort décidait ensuite (cf. Ps. XIV).

— Liturg. Il a existé plusieurs types de calices : le *calice sacerdotal*, celui dont le prêtre se sert pour dire la messe ; le *calice ministériel*, plus grand que le précédent, destiné jadis à distribuer la communion aux fidèles sous l'espèce du vin avec un chalumeau ; le calice pour les *oblations*, vase dans lequel on recueillait, très anciennement, le vin que les fidèles apportaient pour la messe ; le *calice ornemental*, de grandes dimensions, richement orné, et que l'on installait dans l'église comme un ornement.

La forme et la matière du calice ont beaucoup varié. A l'origine, c'est un simple vase à boire, utilisé pour le service liturgique. Le premier calice dont on connaisse la forme (IIe s.) ressemble à un gobelet. On connaît des calices en verre, en bois, en ivoire, en pierre dure, en faïence, en étain, en cuivre, en bronze, en argent et en or. Aujourd'hui, les règlements ecclésiastiques exigent — sauf dérogation — que la coupe au moins du calice soit en métal précieux (or ou argent). La forme courante est celle d'une coupe soutenue par une tige ornée d'un nœud, et fixée à un pied.

Après la paix de l'Eglise (IVe s.), les calices offerts par les empereurs ou les riches chrétiens sont en métal précieux, or ou argent. Dans les royaumes barbares d'Occident, les calices s'alourdissent et sont ornés de pierres précieuses et de plaques d'émail. L'ornementation reproduit celle des bijoux. Les calices de style roman sont plus sobres, de ligne pure : coupe à peu près hémisphérique, pied évasé, nœud unique et orné, peu de pierres précieuses. Ceux de style gothique sont plus allongés, plus grêles ; la coupe prend la forme d'une tulipe. Ce style évolue vers la surcharge et la mièvrerie. L'ornementation, d'abord iconographique, s'encombre de motifs architecturaux, à l'imitation des châsses.

calices (bot.)

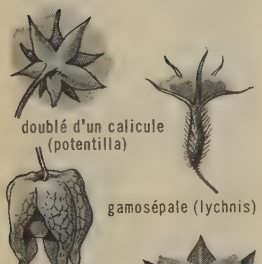

calices (liturg.)

d'Antioche en argent (Ve s.)
coll. part. New York

de saint Remy utilisé pour le sacre des rois de France

Phot. Giraudon, Larousse.

La coupe est sertie dans une fausse coupe, elle-même très ornée, parfois découpée en filigrane. La Renaissance allonge encore le calice, multiplie les nœuds, aboutit à en faire une somptueuse pièce d'orfèvrerie, qui perd parfois tout caractère religieux. Le pied devient polylobé ; la fausse coupe se développe et s'orne encore davantage. Vers la fin du XIXe s., on revient, en France, à l'imitation et à la reproduction des types roman et gothique. Puis on tendra, au XXe s., à un style très dépouillé, un peu froid, presque sans ornementation, où la qualité du métal est mise en valeur par un martelage ou un nœud d'ivoire, sans pierres précieuses, sans iconographie.

L'évêque seul consacre le calice, par une onction du saint chrême. Il est défendu aux simples fidèles de toucher au calice consacré. La recherche du calice qui aurait servi à Jésus-Christ pour l'institution de la Cène a donné lieu à de nombreuses légendes, dont la plus célèbre est celle du Saint-Graal.

CALICHE n. m. (mot esp.). Géol. et Pédol. Au Chili, croûte contenant les nitrates. ‖ Au Mexique et dans l'Ouest des Etats-Unis, croûte calcaire, plus ou moins cimentée, des régions arides et semi-arides.

CALICI-, élément tiré du lat. *calix, calicis*, calice, et entrant dans la composition de quelques mots.

CALICICOLE adj. Anat. *Papilles calicicoles*, nom donné par Duval aux papilles de la langue, anciennement appelées, d'une manière impropre, *caliciformes*.

— Encycl. Les *papilles calicicoles*, relativement volumineuses, abondantes à la base de la langue, où elles constituent la figure du V lingual, sont larges, aplaties, et débordent à peine l'excavation de la muqueuse (calice) où elles plongent. Elles sont le siège à peu près exclusif des saveurs amères.

CALICIEL ou **CALICIEN** adj. m. Anat. Relatif aux calices rénaux : *Un calcul caliciel*.

CALICIFLORE adj. Se dit d'organes fixés sur le calice : *Les étamines peuvent être caliciflores*. ‖ Se dit des espèces florales, dont l'ovaire, supère, est enfoncé dans le calice : *Les rosacées sont caliciflores*.

CALICIFORME adj. Histol. *Papilles caliciformes*, v. CALICICOLE. ‖ *Cellules caliciformes*, cellules glandulaires qui, gonflées pendant l'acte sécrétoire, se rompent quand elles ont atteint un certain volume, et laissent échapper une partie de leur contenu qui est le produit de la sécrétion. (Elles affectent alors la forme d'une coupe ou d'un calice, d'où leur nom. Le type de la cellule caliciforme est la cellule des glandes du gros intestin et du rectum.)

CALICIN, E adj. Bot. De la nature du calice : *Involucre calicin*.

CALICINAIRE, CALICINAL, E, AUX, CALICINIEN, ENNE adj. Bot. Qui provient du calice de la fleur.

CALICO-BASS n. m. invar. Nom américain d'une perche (*Pomoxis sporoides*) de la famille des centrarchidés. (Cette espèce, introduite en France vers 1880, a complètement disparu de notre pays.)

CALICOT n. m. (de *Calicut*, ville où l'on fabriqua d'abord cette étoffe). Tissu de coton. ‖ *Pop.* Commis d'un magasin de nouveautés. (Ce nom est appliqué à un « marchand de nouveautés » par Scribe et Dupin dans *le Combat des montagnes ou la Folie Beaujon*, représenté en 1817.)

— Encycl. Le *calicot* est toujours tissé en armure toile, le plus souvent avec des fils de chaîne de numéro métrique 56 et des fils de trame de numéro métrique 74. Les divers calicots se différencient par leur compte* et leur duitage*. Ils ont longtemps été considérés comme des articles pilotes de l'industrie cotonnière, faisant l'objet de cotations régulières. Le plus souvent livrés blanchis et plus ou moins apprêtés, les calicots sont utilisés pour la confection d'un grand nombre de vêtements et de sous-vêtements ordinaires.

CALICULAIRE adj. Bot. Qui ressemble au calicule.

CALICULE n. m. (lat. *caliculus*, petite coupe). Involucre constituant une sorte de second calice chez certaines fleurs (fraisier, œillet, mauve, cotonnier, etc.).

CALICULÉ, E adj. Bot. Accompagné d'un calicule, comme la fleur de la mauve, de l'œillet, etc.

CALICURGUS [gys] n. m. Insecte fouisseur de petite taille, au corps noir varié de rouge, qui capture des araignées. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des pompilidés.)

CALICUT ou **KOZHICODE**, v. de l'Inde (Kerala), sur la côte de Malabār; 159 000 hab. Evêché. Fabriques de toiles de coton ou *calicots*. Commerce du poivre et du coprah. Calicut fut le premier port visité dans l'Inde par les Portugais (Covilham en 1487, et Vasco de Gama en 1498). La ville fut prise par Hyder 'Alī en 1776, et en 1789 par Tipo Sahib.

CALIENDRE [ljādr] n. m. (lat. *caliendrum*). Antiq. Bonnet porté par les dames romaines.

CALIER n. m. Matelot, ouvrier spécialement attaché aux travaux de la cale.

CALIFAL ou **KHALIFAL, E, AUX** adj. Relatif aux califes.

CALIFAT ou **KHALIFAT** [fa] n. m. Dignité de calife. ‖ Durée du règne d'un calife. ‖ Territoire soumis à son autorité.

— Encycl. On distingue : 1° le *califat d'Orient*, qui eut son siège à Médine, transporté à Damas par les Omeyyades, à Bagdad par les 'Abbāssides, puis au Caire à l'époque des Mamelouks (632-1258 et 1261-1517) ; 2° le *califat omeyyade de Cordoue* (929-1031), fondé par 'Abd al-Rahmān III (ses prédécesseurs n'ayant pas pris le titre de calife) ; 3° le *califat fāṭimide* d'Afrique du Nord, puis d'Egypte (909-1171) ; 4° le *califat ottoman*, qui prit la suite du califat 'abbāsside (1517-1924).

Les débuts du califat furent brillants ; les conquêtes musulmanes détruisirent l'empire perse des Sassanides, et enlevèrent aux Grecs de Byzance la Syrie, l'Egypte, l'Afrique du Nord ; mais des dissensions intestines amenèrent des guerres civiles, qui ébranlèrent l'édifice élevé par les successeurs du Prophète : 'Alī ne put défendre ses droits contre Mu'āwiyya, qui fonda à Damas la dynastie des Omeyyades, renversée à son tour par celle des 'Abbāssides, qui fonda Bagdad. Ceux-ci, en revanche, perdirent l'Espagne, où une branche des Omeyyades fonda le califat de Cordoue. Bientôt, les gouverneurs des provinces se rendirent indépendants : les Buwayhides (Buyīdes), Persans chī'ites, réduisirent les califes à un rôle purement spirituel ; les Seldjoukides les y maintinrent. Les Mongols, en 1258, détruisirent le califat de Bagdad ; les Mamelouks, qui gouvernèrent l'Egypte, recueillirent un parent du dernier dignitaire, et conservèrent ainsi sous leur autorité une descendance des 'Abbāssides, jusqu'au moment où les Turcs Ottomans conquirent l'Egypte (1517). Le calife devait être, au regard de la loi musulmane, arabe et quraychite. Les souverains musulmans qui ont pris les titres de calife et d'émir des croyants et qui ne remplissaient pas ces conditions (Almohades et sultans ottomans) l'ont fait irrégulièrement, bien que leurs prétentions aient été admises par des juristes.

CALIFE (ar. *khalīfa*, vicaire, lieutenant). Chef suprême de l'islām, successeur de Mahomet, dont le titre exact est « successeur de l'envoyé d'Allāh » (*khalīfa rasūl Allah*). [A ce titre se joint, à partir d'"Umar (Omar), celui d' « émir des croyants » (*amīr al-mu'minīn*).]

Calife de Bagdad (LE), opéra-comique en un acte, de Boieldieu (1800), sur un livret de Saint-Just, d'après *les Mille et Une Nuits*. De cette partition spirituelle, l'ouverture est restée au répertoire de nos orchestres.

CALIFORNIE, en angl. **California**, Etat de l'ouest des Etats-Unis, en bordure du Pacifique ; 409 975 km² ; 13 922 000 hab. ; capit. *Sacramento* ; v. pr. *San Francisco, Los Angeles, Oakland*.

La Californie s'étend sur trois grands ensembles régionaux.

1° Le cœur de l'Etat est formé par la *Grande Vallée californienne*, fossé tectonique remblayé par des masses considérables de

calice (liturg.)
XXe s., création Chéret

carte de l'État de CALIFORNIE

CALIFORNIE : champs pétrolifères en 1948 : 26 676 puits ▲
le « Lac clair », surnommé « le Nice de l'Amérique » ▶

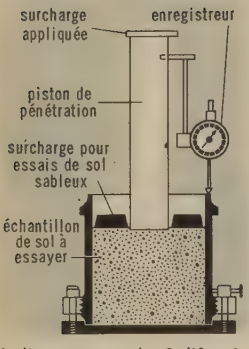

indice portant de **Californie**

caliga
détail d'un bas-relief colonne Trajane

CALIGULA
musée national, Rome

sédiments et d'alluvions ; il est drainé au N. par le Sacramento, au S. par le San Joaquin. 2° A l'E., la sierra Nevada s'élève graduellement jusqu'au mont Whitney (4 418 m) et au mont Dana (3 977 m), qui dominent par des abrupts considérables les cuvettes du Grand Bassin.
3° A l'O., la Coast Range, ou Chaîne côtière, est interrompue seulement par le profond fossé de la Golden Gate (Porte d'Or), à San Francisco ; elle forme des crêtes parallèles, entre 1 600 et 2 000 m d'altitude, et vient buter, au N., contre le bloc ancien et tabulaire des monts Klamath.
Le grand développement économique de la Californie s'explique par les conditions du climat, de type méditerranéen, doux et humide, par la présence de riches sols alluviaux dans la Grande Vallée, par l'irrigation, grâce aux réservoirs installés dans les montagnes. La Californie, devenue le « jardin » des Etats-Unis, fournit de grandes quantités de fruits (y compris les agrumes et la vigne), des légumes et aussi du coton. De plus, le pétrole et le gaz naturel du S. de la Grande Vallée et de la région de Los Angeles ont fourni la base énergétique nécessaire à une expansion industrielle remarquable (industries métallurgiques et chimiques, constructions aéronautiques). L'industrie cinématographique, favorisée d'autre part par le climat ensoleillé de la Californie méridionale (Hollywood), a une importance mondiale. (→ Biblio.)
— Hist. Au cours du XVIe s., les côtes de Californie sont visitées au S. par Grijalva (1533), Cortés (1535), Ulloa (1539), Cabrilho et Ferrero (1542), au N. par sir Francis Drake en 1579. Mais ce n'est vraiment qu'à partir du XVIIIe s. qu'une colonisation systématique du pays est entreprise, sous l'impulsion de jésuites, puis de franciscains espagnols. Sur l'initiative du gouvernement mexicain, la Californie devient un territoire administratif distinct en 1825, mais le Mexique ne parvient pas à établir solidement son autorité. La région se révolte en 1831 et en 1841. A cette date, les premiers colons anglo-saxons font appel au gouvernement fédéral. Les troupes du général Frémont y remportent des victoires décisives, permettant l'annexion du pays en 1848 par le traité de Guadalupe Hidalgo. La Californie est érigée en Etat dès 1850. Sa représentation au Congrès est assurée par deux sénateurs et trente représentants. Le Parlement local comprend un Sénat de quarante membres, élus pour quatre ans, et une Chambre de quatre-vingts députés, dont le mandat dure deux ans.

CALIFORNIE (Basse-), en espagnol **Baja California,** longue et étroite presqu'île montagneuse du N.-O. du Mexique, qui s'étend sur 10° de latitude jusqu'au-delà du tropique. Baignée par le Pacifique et les eaux du golfe de Californie, c'est un pays montagneux dont le relief prolonge la Coast Range des Etats-Unis. Le climat est sec et quasi désertique dans les régions basses. Il s'adoucit en altitude, comme dans la sierra de San Pedro Mártir, au N. (3 069 m à *la Encantada*), à peu près déserte, mais où existent de magnifiques forêts de chênes et de vastes pâturages. La mise en valeur d'abondantes ressources minérales (cuivre, or, etc.) explique, pour une part, la croissance rapide de la population, surtout dans la Basse-Californie du Nord, où les deux tiers des habitants vivent dans des agglomérations urbaines. Le pays avait été cependant reconnu, et l'exploitation minière avait commencé dès l'époque de Hernán Cortés.
La région est partagée en deux Etats : la *Basse-Californie du Nord* (71 627 km² et 470 100 hab.), capit. *Mexicali ;* la *Basse-Californie du Sud* (72 465 km² et 68 300 hab.), capit. *La Paz.*

CALIFORNIE (COURANT DE), courant froid du Pacifique oriental, dirigé vers le S., et qui longe les côtes de Californie.

CALIFORNIE (GOLFE DE), golfe compris entre la presqu'île de Californie et la côte mexicaine. Long de 1 100 km, large de 90 à 230 km, il dépasse 3 000 m de profondeur dans sa partie méridionale.

Californie (INDICE PORTANT DE). Trav. publ. Nombre exprimant, en pourcentage, le rapport entre les pressions produisant un enfoncement donné dans un matériau étudié et dans un matériau type.
Il s'obtient en mesurant l'effort qu'il faut appliquer, avec une vitesse donnée, sur un échantillon de sol préalablement comprimé à l'intérieur d'un cylindre de dimensions définies, pour obtenir un enfoncement déterminé. On compare cet effort à celui qui correspond à un sol type d'excellente qualité. Le rapport a été ainsi appelé par les Américains, parce qu'ils ont étalonné, en premier, les terrains d'après leurs qualités portantes, en attribuant le coefficient 100 à un sol type choisi en Californie.

CALIFORNIE (PLATEAU DE), l'ancien « petit plateau de Craonne », à l'extrémité orientale du chemin des Dames, entre l'Aisne et l'Ailette (départ. de l'Aisne), qui fut le théâtre de combats acharnés entre Français et Prussiens en 1814, puis entre Français et Allemands en 1914 et en 1917. (V. CHEMIN DES DAMES.)

CALIFORNIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à la Californie ; habitant ou originaire de cette région.
◆ N. m. Ch. de f. Appareil de voie constitué par deux branchements symétriques, permettant de constituer un court tronçon à double voie entre deux tronçons à voie unique. (Le californien est utilisé, dans les mines et dans les travaux de souterrains, pour permettre le croisement des berlines.)

CALIFORNIUM [njɔm] n. m. Elément chimique de numéro atomique 98, obtenu artificiellement à l'université de Californie, en 1950, par Seaborg et ses collaborateurs, grâce au bombardement du curium au moyen de particules alpha (symb. : Cf). [C'est un métal de très forte radio-activité.]

CALIFOURCHON (À) loc. adv. (du breton *kall,* testicules, et de *fourche*). Jambes écartées, dans la position d'un homme à cheval : *Il le mit* [l'enfant] *à califourchon sur ses épaules et, lui recommandant de se bien tenir aux cheveux de son père, il l'emporta* (A. France).

CALIGA n. f. (mot lat.). Chaussure militaire des Romains, portée par les soldats et les officiers de la légion, jusqu'au grade de centurion inclusivement.
— ENCYCL. La *caliga* consistait en une épaisse semelle de cuir garnie de clous pointus (*clavi caligares*) en rangs serrés, à laquelle était cousu un cuir découpé en lanières, formant un réseau autour du talon et du pied. Des lampes, en forme de pieds chaussés de la caliga, montrent la disposition des clous sous la semelie.

CALIGE ou **CALIGUS** [gys] n. m. Petit crustacé copépode de forme élancée, vivant en ectoparasite sur divers poissons de mer. (Type de la famille des *caligidés.*)

CALIGIDÉS n. m. pl. Famille de copépodes déformés par le parasitisme, mais dont la forme cyclops, très aplatie, est encore reconnaissable. (Ils vivent fixés à la peau ou aux branchies des poissons.)

CALIGINEUX, EUSE adj. (lat. *caliginosus ;* de *caligo,* brouillard). De la nature du brouillard.

CALIGNY (Jean HÜE DE), ingénieur militaire français (1657 - 1731). Il dirigea les travaux de défense d'Ypres, compléta ceux de Calais, de Dunkerque et de Furnes, construisit la grande écluse sur l'Aa, à Gravelines, et travailla au canal de Bourgogne.

CALIGNY (Louis Roland HÜE DE), appelé **le Chevalier de Caligny,** ingénieur français (1677 - Valognes 1748), frère du précédent. Il dirigea les travaux des ports de Dieppe, d'Honfleur, du Havre, de Cherbourg, etc.

CALIGO n. m. Papillon propre à l'Amérique tropicale. (Famille des nymphalidés.)
— ENCYCL. Les *caligos* sont de magnifiques papillons diurnes, dont certains mesurent près de 20 cm d'envergure. Bruns, veloutés, avec des champs d'un bleu profond et de grandes plaques orangées en dessus, ils sont marqués en dessous de lignes sinueuses, parallèles, brunes ou rousses, et de larges taches en forme d'yeux.
Caligo Brasiliensis, vu par sa face ventrale, a été comparé à une tête de rapace nocturne à gros yeux, ressemblance donnée, sans grand fondement, comme mimétique et protectrice.

CALIGULA (Caius Caesar Augustus Germanicus) [Antium, Anzio, 12 apr. J.-C. - Rome 41], empereur romain (37-41). Fils de Germanicus et d'Agrippine, petit-fils de Tibère par adoption, il fut élevé parmi les soldats, auxquels il dut son surnom de CALIGULA (de *caliga*). La séduction de sa personne, non moins que la mémoire de son père, lui avaient acquis une très grande popularité à l'armée et dans le peuple. Il succéda à Tibère au milieu de l'enthousiasme général. Réagissant totalement contre le despotisme cruel de celui-ci, il inaugura une politique de libéralisme : la loi de majesté fut abolie ; les pouvoirs traditionnels, magistratures et comices, recouvrèrent, comme au temps d'Auguste, l'ensemble de leurs prérogatives ; l'impôt sur les ventes, très mal vu à Rome et en Italie, fut réduit. Enfin, il combla de largesses le peuple et les soldats. Malheureusement, cette période heureuse ne dura pas : huit mois après son avènement, Caligula tomba malade, et sa raison, qui sans doute n'avait jamais été très solide, sombra définitivement. Les trois dernières années de son règne ne furent qu'un tissu d'extravagances et de cruautés, où la folie des grandeurs tint une place incontestable. Il voulut, en effet, introduire à Rome un despotisme théocratique de type oriental, et prétendit être adoré comme un dieu. Dans ce dessein, il fit jeter un pont entre le Palatin (résidence impériale) et le temple de Jupiter. Il entreprit en Gaule et en Germanie des expéditions qui ne furent que de grotesques parodies. Revenu à Rome, il nomma son cheval consul, épuisa le trésor impérial, accabla le peuple d'impôts, frappa les membres les plus en vue de l'aristocratie pour se procurer de l'argent et se livra aux plus tristes débauches. Dans sa folie sanguinaire, il formula le souhait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour pouvoir l'abattre d'un seul coup. Ces folies durèrent jusqu'au jour où un tribun de la garde prétorienne, Cassius Chaerea, l'abattit dans une galerie du palais. Le sénat décida de le rayer de la liste des empereurs.

Caligula, pièce en quatre actes, d'A. Camus (1945). Cruellement frappé par la mort de Drusilla, sa sœur, le jeune empereur Caligula éprouve brusquement l'absurdité du monde. Obsédé par un besoin d'absolu, il essaie de prendre la mesure de sa liberté en récusant le bien et le mal, les hommes et les dieux. La logique implacable de son refus — le refus de la médiocrité, de la sécurité où se com-

Phot. U. S. I. S., Alinari-Giraudon.

plaisent ses semblables placés devant le même réseau de contradictions — provoque en lui une rage de destruction systématique qui ne l'épargne pas lui-même. Il se laisse assassiner, ayant compris qu'aucun être ne peut se sauver seul ni affirmer sa liberté contre les autres hommes.

CALIMALA n. f. Apprêt donné par les Florentins aux étoffes de laine brute de Flandre et de France, et revendues aux pays riverains de la Méditerranée. (C'était l'industrie nationale de Florence, et les Médicis y firent fortune.)

Calimala (ARTE DI), l'une des plus importantes corporations florentines, qui se consacra au commerce international de la laine avec la Flandre et l'Angleterre dès le XIIe s. Elle domina la vie économique et politique de Florence jusqu'à la fin du XIIIe s., époque à laquelle elle céda la première place à l'*arte della lana*.

CALIMAN (MONTS), massif montagneux de Roumanie, dans les Carpates, aux sources du Mureș, sur la face interne de la chaîne; 2 102 m. Formés de roches éruptives, ces monts sont recouverts d'un épais manteau forestier. Sources minérales.

CALIMBÉ n. m. Pièce d'étoffe que les Noirs de la Guyane s'enroulent autour des reins.

CALIN n. m. (du portug. *calaim*, même sens). Alliage de plomb, d'étain et d'une petite quantité de cuivre, utilisé en Extrême-Orient pour la fabrication des boîtes à thé.
— Technol. Dans l'Angoumois et la Saintonge, petite casserole de fer battu, de forme ovale, montée sur trois pieds et munie de deux anses, où l'on cuit viandes et volailles. ‖ Sorte de four de campagne portatif en tôle, dont un foyer chauffe le fond, tandis que la partie supérieure, munie d'un couvercle, reçoit de la braise allumée. (On l'employait pour la cuisson de certains aliments, et pour le gratinage de certains mets.) ‖ Tonnelet d'étain des marchands de coco.

CÂLIN, E adj. et n. (de *câliner*). Qui aime à caresser et à être caressé : *Elle le priait* [son père], *câline et tendre* (Maupassant). ‖ Qui manifeste le goût des caresses; tendre et affectueux : *Air câlin. Œil câlin.* ‖ *Faire câlin*, échanger des caresses : *Faire câlin, qu'est-ce que ça veut dire?* (J. Renard). ‖ *Fig.* Caressant : *Les sons d'une musique énervante et câline* (Baudelaire).

CALINAGE n. m. Fabrication de boîtes à thé en calin (Thaïlande, Malacca).

CÂLINEMENT adv. De façon câline : *Ce n'est pas toi qui agirais ainsi avec moi, fit-elle câlinement* (Huysmans).

CÂLINER v. tr. (mot normand signif. *se reposer à l'ombre;* de *caline*, chaleur). Caresser doucement : *Câliner un enfant, une femme.*

CÂLINERIE n. f. Action de câliner; manières câlines : *La duchesse répondit par les plus jolies câlineries* (Balzac).

Calino, personnage de vaudeville, qui remplissait un rôle naïf et niais, et dont le nom est devenu proverbial.

CALINOTADE n. f. (de *calino*, type de naïf). Propos futile et naïf : *Au lieu de consacrer des mémoires de cent pages à mettre des calinotades en faux langage scientifique* (J. Romains).

CALIORNE n. f. (ital. *caliorna*). Manut. Palan de fort échantillonnage, composé de deux poulies triples, ou d'une poulie double et d'une poulie triple : *Caliorne du bas-mât.*

CALISSON n. m. (provenç. *calissoun*, proprem. « clayon [de pâtissier] »). Petit gâteau d'amandes pilées, à dessus glacé : *Les calissons d'Aix sont renommés.*

CALITOR n. m. Variété de raisin noir, à grains oblongs et à peau fine, cultivée dans le Languedoc.

CALIXTE ou **CALLISTE Ier** (saint) [v. 155-222], pape de 217 à 222. D'abord esclave d'un chrétien, nommé Carpophore; chargé, comme diacre, des cimetières chrétiens sous le pape Zéphirin. Son élection au pontificat fut contestée (schisme d'Hippolyte, 217-235). On lui attribue un édit important sur l'absolution à accorder à certains pêcheurs, édit qui lui valut les attaques de rigoristes comme Tertullien et Hippolyte. — Fête le 14 octobre.

CALIXTE ou **CALLISTE II** (Gui DE BOURGOGNE), pape (v. 1060 - 1124). Archevêque de Vienne en 1088, il fut élu pape à Cluny le 1er février 1119, élection qui suscita des oppositions. Il eut à lutter contre l'antipape Grégoire VIII. Son pontificat fut marqué par le règlement de la querelle des Investitures (concordat de Worms, 23 sept. 1122).

CALIXTE III (Jean DE STRUMA), antipape; opposé à Alexandre III, il se soumit en 1178.

CALIXTE ou **CALLISTE III** (Alonso BORGIA) [Jativa, Espagne, 1378 - Rome 1458], pape de 1455 à 1458. Il échoua dans son projet de croisade contre les Turcs (pourtant arrêtés devant Belgrade, en 1456). Son népotisme abusif renforça la situation de la famille Borgia. Sous son pontificat eut lieu le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

CALIXTE ou **CALIXTUS** (Georg). V. CALLISEN.

CALIXTINS n. m. pl. (du lat. *calix*, calice). Fraction modérée des hussites.
— ENCYCL. Les *calixtins* soutenaient qu'on ne pouvait communier que sous les deux espèces et en faisant usage du *calice;* d'où est venu leur nom. Ils étaient toutefois moins radicaux que les *taborites*. Le concile de Bâle (1431) accorda aux calixtins la coupe, en leur imposant certaines conditions qu'ils acceptèrent. Cet accord (*compactum*), bien que renouvelé par l'empereur Sigismond, fut de moins en moins respecté. Les calixtins se confondirent peu à peu soit avec les luthériens, soit avec les frères moraves.

CALLA n. f. Plante assez rare en France, à feuilles cordiformes, à baies rouge corail, poussant dans les marais d'Alsace et de Lorraine. (Famille des aracées.)

CALLA (Etienne), ingénieur mécanicien français (Paris 1760 - *id.* 1835). Il construisit la première machine à vapeur à double effet.

CALLAC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), au S. des monts d'Arrée; 2 946 hab. (1 668 aggl.) [*Callacois*]. Foires importantes. Ebénisterie. Maroquinerie. Haras. Elevage d'épagneuls.

CALLAÏNITE n. f. Minér. Syn. de CALLAÏTE.

CALLAÏS n. f. (mot lat.). Nom ancien d'une pierre précieuse de couleur vert de mer, jadis tirée du Caucase, et que l'on croit être une variété de turquoise. (On dit aussi CALLAÏDE.)

CALLAÏTE ou **CALAÏTE** n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, qui est une variété de turquoise. (Syn. CALLAÏNITE.)

CALLAMARD ou **CALLAMARE** (Charles Antoine), sculpteur français (Paris 1769 - *id.* 1821, par suicide). Élève de Pajou, il obtint le prix de Rome en 1797 et est représenté au Louvre (*Hyacinthe blessé*).

CALLANDREAU (Octave), astronome français (Angoulême 1852 - Paris 1904). Astronome à l'Observatoire de Paris et professeur d'astronomie à l'Ecole polytechnique, ses travaux principaux concernent les figures d'équilibre des corps célestes, l'étude des comètes périodiques du groupe de Jupiter, la capture des comètes, leurs relations avec les étoiles filantes, les petites planètes et les lacunes de l'anneau, ainsi que le calcul des orbites. Il collabora au *Traité de mécanique céleste* de Tisserand. (Acad. des sc., 1893.)

CALLANTHIAS [tjas] n. m. Poisson osseux voisin des perches, à nageoire caudale très fourchue, qui habite les mers tempérées.

CALLAO (EL), v. et port du Pérou, ch.-l. de départ., près de Lima, sur le Pacifique, à l'embouchure du río Rimac; 129 000 hab. Bien protégé par l'île de San Lorenzo, El Callao est le principal port du Pérou. Ses installations, modernisées, permettent de faire face à un trafic croissant (exportations de coton, de sucre, de cuivre, de plomb, d'argent, etc.). Le développement des industries y entraîne un essor des constructions, et la route qui relie la capitale à son port est bordée d'usines (fonderies, constructions mécaniques, industries alimentaires). — Le *département d'El Callao* a 175 300 hab.
— Hist. Fondé par les Espagnols en 1537, sous le nom de *Ciudad de los Reyes*, et gardé par eux jusqu'en 1826, El Callao a souffert de plusieurs tremblements de terre (1630, 1746). Pendant la guerre contre le Chili, la ville fut prise par les Chiliens en 1881, et rendue au Pérou à la paix (1883).

CALLAS, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en Provence, au N.-E. de Draguignan; 570 hab. (449 aggl.). Ruines d'un château féodal.

CALLE n. f. Arm. Calotte en fer, ou appareil formé de bandes de métal fixées en croix, qu'on mettait sur une autre coiffure. (On écrivait aussi CALE.)

CALLE (LA), ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Bône), près de la frontière tunisienne, sur la côte de la Kroumirie; 6 935 hab. (2 056 non-musulmans). A proximité, vestiges du port romain de Tuniza. Après s'être installée, aux XVIe et XVIIe s., au « Bastion de France », à 8 km à l'O., la Compagnie marseillaise du corail se transporta à La Calle au XVIIIe s. : c'est le plus ancien établissement français des côtes d'Afrique. Port de pêche. Station balnéaire. — *L'arrondissement de La Calle* a 22 comm. et 61 700 hab.

CALLEJA DEL REY (Félix María), comte **de Calderón,** général espagnol (Medina del Campo 1750 - Valence 1828). Il écrasa, au pont de Calderón, l'insurrection mexicaine conduite par Hidalgo (1811). Vice-roi du Mexique de 1813 à 1817, il put croire qu'il avait pacifié le pays.

CALLENBERG (Johann Heinrich), orientaliste et théologien protestant (Molschleben, Saxe-Gotha, 1694 - Halle 1760). Son *Institutum judaïcum* de Halle fut le premier essai d'une mission chrétienne auprès des juifs.

CALLENBURGH (Gerard), amiral hollandais (Willemstad 1642 - Vlaardingen 1722). Il commandait le vaisseau que montait Ruyter lorsque celui-ci fut mortellement blessé, en 1676. Nommé vice-amiral, il se distingua sur les côtes de France, et commanda en chef la flotte hollandaise qui, avec celle des Anglais, attaqua et prit Gibraltar en 1704.

CALLET (Antoine François), peintre français (Paris 1741 - *id.* 1823). Prix de Rome en 1764, il fut reçu académicien en 1780, avec *Flore et Zéphyre couronnant Cybèle* ou *le Printemps* (Louvre). A l'exemple de Vien, il pratiqua le genre antique, et fut ainsi l'un des précurseurs de David. On lui doit plusieurs portraits de Louis XVI.

CALLET (Jean François), mathématicien français (Versailles 1744 - Paris 1799). Professeur d'hydrographie, puis professeur des ingénieurs géographes du dépôt de la Guerre, il publia en 1783 son édition des *Tables de Gardiner*, rééditées en 1795 sous le titre de *Tables de logarithmes*. On y trouve, avec sept décimales, les logarithmes des nombres jusqu'à 108 000.

Octave CALLANDREAU

CALLEUX, EUSE adj. (lat. *callosus;* de *callus*, durillon, callosité). Qui a des callosités : *Une main rude, tannée, calleuse, déformée par le marteau ou la charrue* (Alain).
— Anat. *Corps calleux*, bande de substance blanche, large et mince, qui s'étend transversalement d'un hémisphère cérébral à l'autre, à la manière d'une voûte jetée au-dessous de la *faux* du cerveau, ou repli des méninges. (Le corps calleux est composé de fibres conductrices à myéline, qui établissent des connexions entre les deux hémisphères du cerveau : c'est une commissure d'association intracérébrale.)
— Bot. *Matière calleuse,* matière qui forme le cal des tubes criblés.
— Pathol. *Ulcère calleux,* ulcère aux bords épais et durs, qui implique l'existence d'une sclérose hypertrophique.

CALLI-, élément tiré du gr. *kallos*, beauté, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CALLIANASSE n. f. Crustacé décapode allongé, à abdomen très étendu, à corps comprimé, à pinces inégales, vivant enfoui dans le sable, et dont les espèces, assez nombreuses, sont répandues sur tout le globe. (Sous-ordre des anomoures.)

callianasse

CALLIANIRA n. f. Cœlentéré cténaire marin à corps globuleux, portant deux longs tentacules plumeux. (Les callianiras vivent en troupes planctoniques dans les mers chaudes et tempérées : Méditerranée, Atlantique.

CALLIANTHEMUM [temɔm] n. m. Plante à fleurs blanches, orangées au centre, rougeâtres à l'extérieur, poussant dans les rocailles des montagnes au-dessus de 1 800 m. (Famille des renonculacées.)

CALLIAS ou **KALLIAS**, nom qui alternait avec celui de HIPPONICOS dans une importante famille d'Athènes, qui prétendait descendre de Triptolèmos et avait le privilège de fournir le *dadouque* aux mystères d'Eleusis. Ses principaux membres (du nom de Callias) sont : **Callias**, surnommé *Lakkoploutos* (« Puits d'or ») [né v. 511]. Il était le beau-père de Limon. Il passait pour l'Athénien le plus riche de son temps. Chef d'une ambassade envoyée à Suse en 449, il négocia avec Artaxerxès un traité (*paix de Callias*), mais, à son retour, on l'accusa de s'être laissé corrompre ; — **Callias**, surnommé *le Riche* ou *le Prodigue*. Il servit sous Iphicrate, dans la guerre de Corinthe (392), et fut député à Sparte (371) pour conclure la paix. Célèbre par ses prodigalités, il mourut presque indigent.

Callias (PAIX DE), accord conclu à Suze par Callias (449-448), Athènes s'engageait à ne plus intervenir militairement contre l'Empire perse, la Perse s'engageait à ne plus envoyer sa flotte en mer Egée, et reconnaissait l'existence de la confédération de Délos. Le traité, dont on a parfois nié l'existence, mettait fin aux guerres médiques et assurait la prépondérance maritime d'Athènes.

CALLIAS ou **KALLIAS**, poète comique athénien (Ve s. av. J.-C.), contemporain de Cratinos. On a quelques fragments de ses œuvres.

CALLIAS ou **KALLIAS**, tyran de Chalcis, en Eubée, v. 350 av. J.-C. Il rechercha l'aide de Philippe de Macédoine, puis d'Athènes, pour conquérir toute l'Eubée.

CALLIAS ou **KALLIAS de Syracuse**, historien grec (IIIe s. av. J.-C.), auteur d'une *Histoire d'Agathocle*, dont il reste quelques fragments.

CALLIAT (Victor), architecte et graveur français (Paris 1801 - *id.* 1881). Il a publié d'intéressants recueils sur l'Hôtel de Ville de Paris, l'église Saint-Eustache, la Sainte-Chapelle de Paris, et a fondé, en 1850, l'*Encyclopédie d'architecture*.

CALLICARPA n. m. Arbre ou arbrisseau qui pousse en Asie, en Amérique et en Océanie, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres. (Famille des verbénacées.)

CALLICÈBE n. m. Petit singe américain, voisin du nyctipithèque*. (Famille des *cébidés*.)

CALLICHROME n. m. Capricorne des régions chaudes. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CALLICHTHYS [liktis] n. m. (du préfixe *kalli*, et du gr. *ikhthus*, poisson). Petit poisson osseux qui habite les eaux douces des régions chaudes du globe, notamment l'Amérique du Sud, et qui a le corps cuirassé de plaques osseuses. (Famille des siluridés.)

CALLICLÈS ou **KALLIKLÈS de Mégare**, fils de Théocosmos, sculpteur grec, auteur d'une statue du pugiliste Diagoras de Rhodes, exposée à Olympie, vers 420 av. J.-C.

Calliclès ou **Kalliklès**, personnage d'ambitieux et de tyran politique, mis en scène par Platon dans le *Gorgias*, et qui représente la démesure et la violence, conséquence des sophismes de Gorgias, par opposition à la justice, enseignée par Socrate.

CALLICNÉMIS [mis] n. m. (du préfixe *kalli*, et du gr. *knêmê*, jambe). Scarabée dont la larve vit dans les bois pourris enterrés dans les sables du littoral méditerranéen. (Le genre fait partie des coléoptères lamellicornes.)

CALLICRATÈS ou **KALLIKRATÈS**, architecte grec du Ve s. av. J.-C., collaborateur de Phidias et d'Ictinos pour la construction du Parthénon.

CALLICRATÈS ou **KALLIKRATÈS de Léontion**, stratège de la ligue Achéenne († Rhodes 149 av. J.-C.). L'historien Polybe, de la faction antiromaine, l'accuse d'avoir trahi ses concitoyens lors de ses missions diplomatiques à Rome (181-180 et 174). Il fit déporter ses ennemis en Italie.

CALLICRATIDAS ou **KALLIKRATIDAS**, général lacédémonien envoyé à Ephèse, en 406 av. J.-C., pour commander la flotte en remplacement de Lysandre. Il bloqua Conon dans Mytilène, mais fut bientôt vaincu, et se noya à la bataille navale des Arginuses.

CALLICULE n. f. (lat. *callicula*). Pièce d'applique ornant les vêtements, sur lesquels on la fixait par broderie ou couture, et dont la mode apparaît au début de notre ère.

CALLIDIE n. f. Nom commun à plusieurs insectes xylophages.

— ENCYCL. Ces longicornes sont représentés en Europe par de nombreuses espèces. La plus commune est la *callidie sanguine* (*Callidium sanguineum*), d'un beau rouge velouté, qui sort au printemps des bois de chauffage dans les appartements ; la callidie variable (*Phymatodes testaceus*), plus grande, testacée, ou rougeâtre avec les élytres bleus, se rencontre dans les mêmes conditions. Les genres ci-dessus font partie des coléoptères, famille des cérambycidés.

CALLIDRYADE n. f. Papillon des régions chaudes du globe, dont les ailes, blanches ou fauves, sont souvent marquées de taches rouges, écarlates ou oranges. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

CALLIÈRES (François DE), diplomate français (Thorigny, Normandie, 1645 - Paris 1717). Chargé de plusieurs missions, notamment en Pologne (1670), avant d'être envoyé en Hollande, ses menées secrètes préparèrent le traité de Ryswick. Aux négociations officielles, il figura comme troisième ambassadeur plénipotentiaire (1697). En 1698, il devint secrétaire et fut chargé, comme l'avait été Rose, d'écrire les lettres censées de la main du roi. Saint-Simon a loué sa modestie, son honnêteté, son désintéressement. On lui doit notamment un manuel, *De la manière de négocier avec les souverains* (1716), et un traité, *De la science du monde* (1717). [Acad. fr., 1689.]

CALLIÈRES (Louis Hector DE), officier et administrateur français (Thorigny, Normandie, 1648 - Québec 1703), frère du précédent. Nommé gouverneur de Montréal en 1684, il fortifia la ville et combattit avec Frontenac contre les Iroquois. Devenu lui-même gouverneur de la Nouvelle-France en 1699, il conclut avec les Iroquois le traité de 1701 qui consacra la réconciliation avec eux.

CALLIERGIS ou **KALLIERGIS** (Zacharias), grammairien grec du XVe s., né dans l'île de Crète. Il composa à Venise un important dictionnaire étymologique de la langue grecque, *Etymologicum magnum* (1449-1509), qui le fit appeler à Rome (1515-1525), où il reçut la direction de l'imprimerie fondée par A. Chigi.

CALLIGÈNE, en gr. **Kalligenês**, médecin de Philippe V de Macédoine. Il fit prévenir Persée, alors en exil, de la grave maladie du souverain dont il tint ensuite secrète la mort. Il donna ainsi à Persée le temps d'arriver et lui assura par là-même la succession de son père (179 av. J.-C.).

Calligrammes, recueil poétique de Guillaume Apollinaire (1918). Ce volume, d'une inspiration assez voisine de celle d'*Alcools**, doit son titre à la présentation particulière que le poète y donna à certaines pièces. Les vers de ces pièces sont disposés de telle façon qu'ils forment des dessins et représentent les objets dont parle le poète : montre, mandoline, cravate, jet d'eau, etc. Ce recueil eut une large et profonde influence sur l'évolution de la poésie moderne.

CALLIGRAPHE n. (gr. *kallos*, beauté, et *graphein*, écrire). Qui forme avec soin et élégance les caractères écrits.

CALLIGRAPHIE n. f. Art de former d'une façon élégante et ornée les caractères de l'écriture : *Je vis naître sous ses doigts une série bizarre d'hiéroglyphes, qui n'appartenaient évidemment à la calligraphie d'aucun peuple* (Nerval).

— ENCYCL. Chez les Orientaux, la *calligraphie* paraît avoir été en honneur dès la plus haute Antiquité. Les historiens de la Chine, où la calligraphie est un des six arts majeurs, citent Wang Hi-che, dont les manuscrits sont d'une beauté de forme incomparable : des styles (sigillaire, officiel, cursif, etc.), des écoles et des modes se dégage un trait dominant, l'influence constante et, à certaines époques, immédiate (sous les Song et les premiers Ming) de cet art sur la peinture. Les Persans ont connu l'apogée de la calligraphie au XVIIIe s. Les musulmans, dont la religion interdit la reproduction de la figure humaine, ont tiré des caractères coufiques disposés en frise une admirable sculpture calligraphique.

Dans la civilisation occidentale, la calligraphie se développa en particulier dans les monastères. Elle accompagnait les miniatures qui ont servi de modèles aux sculpteurs : le jet des draperies dans les tympans romans de Moissac ou d'Autun a un caractère calligraphique très accusé. Les lettres majuscules et initiales prirent les plus originaux développements, s'agrémentant de figures d'animaux, de fleurs et d'arabesques. Parmi les calligraphes les plus réputés, il faut citer le notaire de Bruges Karlin au XIIIe s., Raoulet d'Orléans au XIVe s., Nicolas Jarry au XVIIe s. Louis XIV nomma ce dernier son « écrivain et noteur de musique ». On cite parmi ses chefs-d'œuvre *la Guirlande de Julie*, que le marquis de Montausier fit exécuter, en 1641, pour Julie d'Angennes.

CALLIGRAPHIER v. intr. et tr. Ecrire avec soin et élégance : *M. Lerond* [...] *s'émerveilla, ayant mis la main sur un manuscrit admirablement calligraphié* (A. France).

CALLIGRAPHIQUE adj. Relatif à la calligraphie : *Ce Du Puits* [...], *on l'appelait la « plume d'or », à cause de son adresse calligraphique* (Nerval).

CALLILÉPIDE n. m. Araignée extrêmement vive, qui file sous les pierres sa petite toile irrégulière et légère, où la femelle dépose son cocon à œufs. (*Callilepis nocturna* se trouve dans toute la France. Famille des drassodidés.)

CALLIMACHI, famille de Moldavie, issue de la Bessarabie, qui a donné à cette principauté plusieurs de ses princes. — JEAN (ou Ioan), prince de 1758 à 1761. Sous son règne eut lieu un soulèvement provoqué par la scandaleuse gestion d'un Grec, Stavraki, dont il avait fait son ministre des Finances. — GRÉGOIRE (ou Grigorie) [† Constantinople 1769], fils de Jean, prince de 1761 à 1764 et de 1767 à 1769, destitué, puis rétabli sur le trône, fut décapité par les Turcs pour avoir favorisé les Russes avec lesquels ils étaient en guerre. — ALEXANDRE (ou Alexandru), fils du précédent, devenu prince grâce aux sommes distribuées par lui à Constantinople, gouverna la Moldavie de 1795 à 1799 et fut déposé pour être remplacé par son fils CHARLES (ou Scarlat) [† 1821], qui se maintint de 1807 à 1819, avec une interruption (1810-1812) due à l'occupation russe. Sage administrateur, il prit des mesures pour alléger les charges de ses sujets et codifier la législation en vigueur (code Callimaque).

CALLIMAQUE d'Aphidna, en gr. **Kallimakhos**, stratège athénien. A Marathon, il appuya Miltiade, qui voulait livrer bataille ; il commanda héroïquement l'aile droite, et fut tué (490 av. J.-C.).

CALLIMAQUE d'Athènes, en gr. **Kallimakhos**, sculpteur et ciseleur (fin du Ve s. av. J.-C.). Selon une légende rapportée par Vitruve, il serait l'inventeur du chapiteau corinthien, dont il aurait eu l'idée en regardant une acanthe fleurie, enroulée autour d'une corbeille sur une tombe d'enfant. En réalité, ce chapiteau dérive de formes plus anciennes. Orfèvre, Callimaque fit pour l'Erechtheion une lampe d'or, dont la fumée s'échappait par le tronc creux d'un palmier. On lui attribue des *Ménades* et des *Lacédémoniennes dansantes* (musée de Berlin). Ses goûts délicats et sa minutie lui firent donner le surnom de RAFFINÉ.

CALLIMAQUE, en gr. **Kallimakhos**, grammairien et poète alexandrin (Cyrène v. 310 av. J.-C. - † v. 235). Il vécut à Alexandrie, fut en faveur auprès de Ptolémée Philadelphe, et entra à la bibliothèque du Musée, dont il devint peut-être le directeur. On connaît son poème *Sur la chevelure** *de Bérénice* par la traduction de Catulle et par une vingtaine de vers retrouvés sur un papyrus d'Egypte. On a des fragments de l'*Hécalé*, petite épopée sur une aventure de Thésée, et des *Origines*, histoires divines et héroïques, l'œuvre capitale de Callimaque ; enfin, des épigrammes, et six *Hymnes* religieux et mythologiques, qui donnent une parfaite idée de cette poésie alexandrine, érudite, spirituelle et d'une forme impeccable.

Callimaque (CODE), code civil roumain en vigueur de 1812 à 1864. (V. CALLIMACHI.)

Callimaque et Chrysorrhoé, roman byzantin du XIIe s. Il marque les débuts de la litté-

LA COLOMBE POIGNARDÉE ET LE JET D'EAU

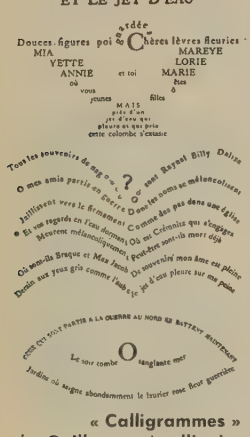

« Calligrammes » de Guillaume Apollinaire

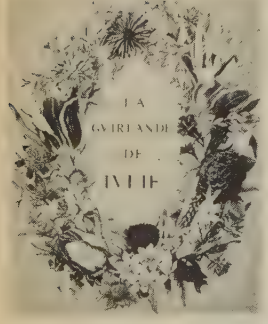

calligraphie
« la Guirlande de Julie » par Jarry, offert en 1641 à Julie d'Angennes par le marquis de Montausier

Phot. Edition Mermod, Van Bever.

rature imaginative, sous l'influence de la féodalité occidentale.

CALLIME n. m. Entom. Syn. de KALLIME.

CALLIMÉDON ou **KALLIMEDÔN**, homme politique athénien (fin du IVe s. av. J.-C.), orateur du parti macédonien et violemment antidémocrate. Quand Athènes se souleva, après la mort d'Alexandre, il s'enfuit auprès d'Antipatros (323). Revenu après la défaite des Athéniens et condamné à mort avec Phocion, il s'enfuit de nouveau. On raillait son strabisme et sa gourmandise.

CALLIMORPHE n. f. Beau papillon nocturne, dont les ailes supérieures sont jaunes tachées de brun sombre, et les inférieures, rouges tachées de noir.

— ENCYCL. Les *callimorphes*, ou *écailles*, ont des chenilles velues à teintes vives, qui se chrysalident dans un léger cocon. Les nombreuses espèces sont répandues dans toutes les régions tempérées. En France, on trouve notamment la jolie *Callimorpha quadripunctaria*, ou *écaille chinée*, dont la chenille vit sur divers arbustes et plantes basses.

CALLINICOS ou **KALLINIKOS**, rhéteur originaire de Palestine (IIIe s. apr. J.-C.), auteur de *Récits alexandrins*, dont il ne reste qu'un fragment.

CALLINIQUE, en gr. **Kallinikon**, nom pris par la ville de Nikêphorion (Mésopotamie) au temps de Gallien. Deux batailles s'y livrèrent : les Perses y battirent Bélisaire (531) ; Maurice (qui devait succéder à l'empereur Tibère) s'y réfugia en 583 et résista aux Perses.

CALLINOS ou **KALLINOS d'Éphèse**, poète grec (VIIe s. av. J.-C.), auteur d'élégies guerrières, dont il ne reste que quelques fragments.

CALLIOBOTHRIUM [trjɔm] n. m. Ver parasite du tube digestif des squales. (Classe des cestodes, embranchement des platodes.)

CALLIONYME n. m. Nom scientifique du dragonnet*.

CALLIOPE n. f. Petit oiseau d'Asie, très semblable au rossignol, dont il se distingue par la tache d'un rouge vif que les mâles portent sur la gorge. (La calliope de Sibérie, *Luscinia pectoralis*, apparaît accidentellement en Europe.)

CALLIOPE, en gr. **Kalliopê**. Myth. gr. Une des neuf Muses, et la plus éminente. Elle présidait à la poésie épique, quelquefois à l'éloquence. Divers mythes faisaient d'elle la mère d'Orphée, de Linos, des héros ou dieux chanteurs. Dans les arts, c'est une jeune femme tenant en général des tablettes et un stylet ou un rouleau de papyrus.

CALLIOSTOMA n. m. Mollusque gastropode à coquille imperforée, conique, brillamment colorée. (Ce mollusque habite toutes les mers ; *Calliostoma conulus* est commun sur les côtes de France. Famille des trochidés.)

CALLIPÉDIE n. f. Art de procréer de beaux enfants.

— ENCYCL. Chez les Grecs, la *callipédie* faisait partie du système d'éducation. Cette idée fut reprise à l'époque de la Renaissance. Elle est à l'origine de la *puériculture prénatale*.

CALLIPHLOX n. m. Nom scientifique de l'oiseau-mouche améthyste*.

CALLIPHORE n. f. Grosse mouche bleue dont la larve se développe dans les chairs putréfiées. (L'espèce type du genre est la mouche bleue de la viande : *Calliphora erythrocephala*. Famille des *calliphoridés*.)

CALLIPHORIDÉS n. m. pl. Famille de mouches (diptères brachycères cycloraphes), comprenant de très nombreuses espèces ovipares ou vivipares, à larves carnivores ou parasites, réparties dans les genres *lucilie, calliphore, idie, sarcophage*.

CALLIPPIQUE adj. (de *Callippos*, astronome athénien). Se dit d'une période de soixante-seize ans, inventée par Callippos pour corriger le cycle de Méton*.

CALLIPPOS ou **KALLIPPOS**, astronome grec (Cyzique, début du IVe s. av. J.-C.). Il rectifia le cycle de Méton* en considérant une période de quatre de ces cycles successifs, qui sont de 19 ans, et en retranchant un jour du total, ce qui ramenait à une meilleure concordance. Cette période fut appelée *callippique*. Suivant les calculs d'Ideler, elle commença le 28 juin 330 av. J.-C. Callippos dirigea l'école d'astronomie fondée à Cyzique par son maître Eudoxe, dont il continua les travaux.

CALLIPPOS ou **KALLIPPOS d'Athènes**, disciple de Platon. Il suivit à Syracuse son ami Dion, qu'il assassina pour s'emparer du pouvoir (354-353 av. J.-C.). Chassé par Hipparinos, frère de Denys le Jeune, il s'empara de Rhégion, mais y périt bientôt.

CALLIPTAMUS [mys] n. m. Criquet des régions chaudes et tempérées du globe. (Famille des catantopidés.) [Syn. CALOPTÈNE.]

— ENCYCL. Le *calliptamus* italique (*Calliptamus italicus*) est célèbre par les ravages qu'il a causés en dévastant les cultures du midi et du centre de la France, de l'Espagne, etc. L'une des principales invasions, celle de 1805, fut une calamité pour la région marseillaise. En 1901, la même espèce apparut en masse dans le Sud-Ouest et le Centre de la France, et dans le Midi en 1943.

CALLIPYGE adj. (gr. *kallos*, beauté, et *pugê*, fesse). Qui a de belles fesses. ‖ *Vénus Callipyge* (c'est-à-dire *aux belles fesses*), statue antique de Vénus, trouvée dans la maison dorée de Néron, et conservée au musée de Naples.

CALLIRRHOÉ ou **KALLIRRHOÊ**. Mythol. gr. Fille d'Achéloos, et seconde femme d'Alcméon. — Fille d'un roi de Calydon, elle fut aimée sans espoir par Corésos, prêtre de Dionysos ; les habitants, à cause d'elle, furent frappés de folie par le dieu. L'oracle de Dodone ordonnant à Corésos d'immoler Callirrhoé, il préféra se suicider ; touchée de tant d'amour, Callirrhoé se frappa à son tour.

CALLIRRHOÉ ou **KALLIRRHOÊ** (« Fontaine aux belles eaux »), nom donné à une fontaine de l'Athènes antique. Les textes anciens étant contradictoires et la confondant avec l'*Ennéakrounos* (« *Aux neuf bouches* »), on ne peut décider si la Callirrhoé était près de l'Ilissos et du temple de Zeus Olympien, ou entre l'Acropole et la Pnyx. Les fouilles récentes la localiseraient au S.-E. de l'Agora.

CALLISEN (Georg), plus connu sous son nom latinisé de **Calixtus** ou **Calixte**, théologien protestant allemand (Medelbye, Schleswig, 1586 - Königslutter 1656). Il travailla à la conciliation des cultes comme professeur de théologie à Helmstedt et par son *Epitome theologiae moralis* (1634).

CALLISTE. V. CALIXTE.

CALLISTE n. m. (gr. *kallistos*, très beau). Entom. Joli carabe brun-orangé vif taché de noir, avec la tête bleue et le corselet rouge. (Nom sc. : *Callistus lunatus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

— Ornith. Genre de petits passereaux, au plumage éclatant et extrêmement varié suivant les espèces, dont on connaît une cinquantaine en Amérique tropicale. (Les callistes ont un peu l'allure générale et la taille du pinson. Le plus connu d'entre eux est le tangara septicolore [*Tangara Chilensis*], dont le plumage vert et noir velouté s'orne de divers tons de bleu, rouge et jaune vif. Famille des tanagridés.)

CALLISTÉES n. f. pl. (gr. *kallisteia*). Concours de beauté féminine dans la Grèce ancienne.

— ENCYCL. Les plus célèbres avaient lieu dans l'Héraion de Lesbos, sans doute en souvenir du jugement de Pâris. Il y avait à Elis, aux fêtes d'Athéna, un concours de beauté masculine.

CALLISTÉMON n. m. Plante d'Australie et de Nouvelle-Calédonie, remarquable par ses fleurs groupées densément, d'un beau rouge avec les aigrettes des étamines jaunes. (Nom sc. : *Callistemon speciosus* ; famille des myrtacées.)

CALLISTHÈNE n. m. Carabe carnivore voisin des calosomes.

— ENCYCL. Les *callisthènes* sont des carabes à corps court, orbiculaire, convexe, de couleur noire ou bronzée. Ils habitent la zone tempérée de l'hémisphère boréal. Le callisthène réticulé (*Callisthenus reticulatus*) se trouve en Europe centrale et septentrionale. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.

CALLISTHÈNE d'Olynthe, en gr. **Kallisthenês**, historien grec (Olynthe 360 - † 327 av. J.-C.). Neveu d'Aristote, il reçut la même éducation qu'Alexandre. Il fit partie de son état-major en Asie, à titre d'historiographe. Mais hostile à la *proskunêsis*, qui semblait témoigner de l'origine divine d'Alexandre, il fut impliqué dans le complot des Mages et exécuté. Écrivain compétent, mais ne reculant pas devant l'extravagance adulatrice, il publia les *Hellênika*, chronique de la guerre Sacrée (357-346), et surtout le récit, tiré des Ephémérides officielles, de l'expédition d'Alexandre (*Persika*).

CALLISTHÈNE, en gr. **Kallisthenês**, stratège athénien (IVe s. av. J.-C.). Il vainquit Perdicas, roi de Macédoine, et conclut avec lui une paix avantageuse, ce qui n'empêcha pas les Athéniens de le condamner à mort (362 av. J.-C.).

CALLISTO, en gr. **Kallistô**, nymphe d'Arcadie, compagne d'Artémis. Aimée de Zeus, elle fut changée en ourse par Artémis irritée, par Hêra jalouse, ou par Zeus lui-même, qui craignait pour elle la colère d'Hêra. Sous sa peau d'ourse, elle fut tuée à la chasse par Artémis : Zeus fit d'elle une constellation, la *Grande Ourse*. On montrait son tombeau en Arcadie, près d'un temple d'Artémis Callisto.

CALLISTO, quatrième satellite de Jupiter*, découvert par Galilée, le 13 janvier 1610. La durée de sa révolution synodique est de 16 j 18 h 5 mn 6,919 s.

CALLISTRATE, en gr. **Kallistratos**, orateur athénien, très admiré de Démosthène et d'Eschine. Condamné à mort après une ambassade à Sparte (363 av. J.-C.), il s'enfuit à Byzance ; puis, se fiant à l'oracle de Delphes, il revint à Athènes, où il fut mis à mort (v. 355).

CALLISTRATE, en gr. **Kallistratos**, grammairien d'Alexandrie (IIe s. av. J.-C.). Disciple d'Aristophane de Byzance, il écrivit des commentaires sur Homère, Pindare, les tragiques.

CALLISTRATE, en gr. **Kallistratos**, sophiste grec (IVe s. apr. J.-C. ?). On a de lui quatorze descriptions de statues, imitées de Philostrate.

CALLITRICHACÉES [ka] n. f. pl. Famille de plantes aquatiques, dont le *callitriche*, ou étoile d'eau, est le type. (Ordre des euphorbiales.)

CALLITRICHE n. m. (gr. *kallos*, beauté, et *thrix*, cheveu). Plante poussant dans les eaux stagnantes, assez commune dans les régions maritimes, encore appelée *étoile d'eau*. (Famille des *callitrichacées*.)

— Zool. Singe à face noire, à favoris bien développés, à queue longue. (Encore appelé *singe vert* ou *grivet* [*Cercopithecus Aethiops*], c'est un catarhinien, très commun du Sénégal et de l'Abyssinie jusqu'au Cap.)

CALLITRIS [tris] n. m. Conifère voisin des *thuyas*, résineux, de forme pyramidale, qui croît sur les bords de l'Atlantique et de la Méditerranée, en Australie et en Nouvelle-Calédonie. (*Callitris quadrivalvis* fournit la matière résineuse bien connue sous le nom de *sandaraque*.)

CALLITYPE n. m. Papier photographique à base de sels de fer et d'argent, utilisé jadis pour le tirage des phototypes.

CALLIXENOS, en gr. **Kallixenos**, orateur athénien. Il appuya Thèramènès dans le procès intenté aux vainqueurs des Arginuses, qui avaient laissé les morts sans sépulture (406 av. J.-C.). Puis les Athéniens se repentant de l'exécution des généraux le déclarèrent coupable d'attentat contre la cité. Il fut arrêté, mais s'échappa. Rentré en 403 grâce à l'amnistie, méprisé de tous, il mourut de faim.

CALLOPORIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de bryozoaires encroûtants, ayant l'aspect de polypiers, et comprenant de nombreux genres connus depuis le Crétacé.

CALLORHYNQUE n. m. Ichtyol. Espèce de chimère*.

CALLOSE n. f. Bot. Polyholoside insoluble dans la liqueur de Schweitzer et colorable en bleu par l'aniline. (Cette substance obture, pendant l'hiver, les tubes du liber ; au printemps, le cal ainsi formé se dissout, et le tube criblé reprend son activité.)

CALLIOPE
Musée national, Rome

Phot. Anderson.

calmar

Albert CALMETTE

Jacques CALLOT
« le Joueur de vielle »
cabinet des Estampes

CALLOSITÉ n. f. (lat. *callositas;* de *callus,* cal). Méd. Epaississement de l'épiderme avec induration. ‖ Etat d'une peau calleuse. (Syn. CAL, CALLUS.)

— Bot. Renflement qui fait saillie à la surface de certains organes.

— Zool. Région de la peau indurée et, chez les mammifères, dépourvue de poils : *Les singes d'Afrique ont des callosités fessières.*

— ENCYCL. La *callosité* est due à une pression ou à un frottement prolongé et répété; elle est formée par une accumulation de cellules stratifiées de la couche cornée de l'épiderme. Elle peut être d'une étendue et d'une profondeur variées : le *durillon* est une petite callosité nettement limitée; il en est de même du *cor,* qui s'étend davantage en profondeur et est d'une nature un peu différente; le *bourrelet calleux* représente au contraire une callosité étendue.

Chez l'homme, les callosités sont généralement d'origine professionnelle : on les rencontre à la face palmaire de la main chez les ouvriers qui travaillent au marteau (charrons, serruriers, tailleurs de pierre, etc.).

Il peut se former, sous les callosités, des bourses séreuses, qui s'enflamment parfois. La constatation de leur existence et de leur siège est précieuse en médecine légale, car elles servent à l'établissement de l'identité, soit pendant la vie, soit après la mort.

CALLOT (Jacques), graveur français (Nancy 1592 - *id.* 1635). Son grand-père, Claude, fut archer du duc de Lorraine et anobli en 1584. Jean, fils de celui-ci et père de Jacques, fut archer à son tour, puis héraut d'armes chargé de l'organisation des fêtes de la Cour, accueillante aux artistes et notamment au peintre Claude Henriet; celui-ci semble avoir le premier discerné les dons extraordinaires de l'enfant.

D'abord destiné à la prêtrise, Jacques Callot, d'après une tradition, quitta le logis paternel dès l'âge de onze ans, et, recueilli par une troupe de bohémiens, se rendit avec eux en Italie. En 1608, il est à Rome, où il apprend, dans l'atelier du graveur français Philippe Thomassin, ami d'Antonio Tempesta, la technique du burin. En 1611, il accompagne à Florence Antonio Tempesta, qui le présente à Giulio Parigi, architecte, ingénieur, organisateur des fêtes et des cérémonies de la cour de Toscane, et aquafortiste. Jacques Callot s'initie à ce nouveau métier, obtient la protection de Cosme II, et pratique, avec autant de succès que de profit, tour à tour le burin et l'eau-forte, puis à peu près exclusivement celle-ci à partir de 1617, date à laquelle il imagine de substituer au vernis tendre, jusque-là utilisé par les aquafortistes, le vernis des orfèvres et des luthiers; ce vernis, en raison de sa dureté, va lui permettre de dessiner d'un seul trait sur la planche, ainsi que de faire tenir des foules dans un espace minuscule. Depuis Abraham Bosse jusqu'à nos jours, tous les graveurs ont profité de cette découverte.

En 1621, après la mort de Cosme II et sur la demande du duc de Lorraine, il regagne Nancy. En 1625, répondant à l'appel de l'infante Isabelle Claire Eugénie, il se rend en Flandre, grave *le Siège de Breda,* rencontre Van Dyck à Anvers; celui-ci peint son portrait, dont il ne reste que la gravure.

Très apprécié par Richelieu, Jacques Callot a fait, entre 1628 et 1631, un ou plusieurs séjours à Paris. Sollicité par Louis XIII, en 1633, de graver *le Siège de Nancy,* il s'y refuse; il aurait déclaré qu'il préférait se couper le pouce; le roi de France se serait incliné, disant que le duc de Lorraine était bien heureux d'avoir des sujets aussi fidèles. Il mourut n'étant âgé que de quarante-deux ans : son œuvre de graveur comporte cependant plus de quatorze cents pièces. Trois cent trente-quatre de ses cuivres sont au Musée lorrain de Nancy (1921); la chalcographie du Louvre et celle de Rome en possèdent également; la bibliothèque de Nancy, le cabinet des Estampes, le cabinet des Dessins du Louvre, l'Albertina de Vienne, les musées de Florence (Offices), Dresde, Stockholm, Zurich, et divers musées de l'U. R. S. S. conservent un grand nombre de ses estampes et de ses dessins. Il a représenté toutes sortes de scènes, pathétiques, satiriques, réalistes, directement observées, et, le plus souvent, à nombreux personnages lilliputiens évoluant avec une extraordinaire vivacité dans de vastes perspectives. Concis, rapide, précis, son style est le naturel et la vérité mêmes, dans l'ensemble aussi bien que dans le détail, qu'il s'agisse des planches de la *Petite Passion,* mesurant 5 cm sur 7, ou du *Siège de Breda,* dont les six planches réunies forment une gravure de 1 m sur 1,20 m. Citons, à la bibliothèque de Nancy, parmi ses œuvres de début : les *Tableaux de Rome* (burin); les *Caprices* (1617), premières planches où il usa du vernis dur; *l'Impruneta* (1620), un des chefs-d'œuvre de l'eau-forte. Parmi les sujets religieux, la *Parabole de l'Enfant prodigue,* la *Tentation de saint Antoine,* les *Péchés capitaux.* Parmi les sujets de guerre, le *Siège de Ré* et le *Siège de La Rochelle,* ainsi que les *Misères* de la guerre.* Parmi les scènes de mœurs, les *Supplices,* les *Gobbi,* les *Bohémiens,* les *Gueux.* Parmi les paysages, les deux grandes *Vues de Paris* (bibliothèque de Metz). [→ Biblio.]

Jacques CALLOT, « les Bohémiens : l'avant-garde ». *Cabinet des Estampes*

CALLOVIEN adj. et n. m. (de *Callovium,* nom latin de la ville anglaise de Kelloway). Se dit de l'étage inférieur du Malm, compris entre le bathonien et l'oxfordien.

CALLUNA n. m. (du gr. *kallunein,* nettoyer). Plante très voisine des bruyères, poussant dans les landes, et dont on fait parfois des balais. (Famille des éricacées.)

CALLYNTÉRIES n. f. pl. (de *kallunein,* nettoyer). Fête célébrée à Athènes le 19 du mois de Thargélion pour attirer la protection d'Athéna sur les récoltes. Ce jour-là, on enlevait de l'Erechthéion le péplos d'Athéna pour le laver.

CALMAGE n. m. Métall. Dans l'affinage de l'acier fondu, addition, au moment de la coulée, de ferro-aluminium ou de ferro-silicium qui, en fixant l'oxygène dissous dans le métal, tempère l'effervescence de la masse en fusion.

CALMANT, E adj. et n. m. Qui calme, qui apaise la surexcitation ou la douleur : *Craignant beaucoup de tuer son monde, Charles* [...] *n'ordonnait guère que des potions calmantes* (Flaubert). ‖ *Fig.* Ce qui calme, adoucit la surexcitation ou la douleur morale : *L'espérance est un précieux calmant.*

— Métall. Produit (ferro-silicium, ferro-manganèse, aluminium, siliciure de calcium, etc.) ajouté à l'acier au moment de la coulée, pour calmer l'effervescence.

— ENCYCL. Thérap. Les *calmants* sont des préparations médicamenteuses employées en topiques ou à l'intérieur, pour calmer les douleurs. Comme topiques, on emploie le chloroforme, le baume tranquille, les opiacés, le laudanum, etc.; à l'intérieur, les opiacés, l'antipyrine, le laudanum, tous les analgésiques, et surtout la morphine et ses dérivés en injections hypodermiques.

Les antispasmodiques, tels que les bromures, les valérianates, ainsi que les hypnotiques peuvent figurer dans la classe des calmants.

CALMAR n. m. Zool. Nom donné à divers céphalopodes nageurs, de forme allongée (de 8 à 50 cm de longueur dans nos régions), munis d'une coquille interne cornée ou « plume ». (Les calmars [genres *loligo* et *ommatostrephes,* ordre des décapodes phragmophores] se prennent dans les filets; les pêcheurs à la ligne en capturent en dandinant près du fond une turlutte. Leur chair constitue une excellente esche pour les poissons.) [Syn. ENCORNET.]

CALMAR, v. de Suède. V. KALMAR.

CALME adj. (ital. *calma;* empr. au gr. *kauma,* chaleur brûlante). Exempt d'agitation : *Mer calme;* et, au *fig.* : [Jean] *avait terminé ses études de droit avec régularité parce que son existence était calme* (Maupassant). ‖ Qui ne s'emporte point, qui se possède : *Impénétrable comme sont les êtres calmes, dont le maximum d'expression ne dépasse pas l'ironie tempérée* (Colette). ‖ Qui manque d'animation : *Les affaires sont calmes.* ‖ Se dit d'un malade quand il souffre moins.

— SYN. : *apaisé, impassible, imperturbable, posé, rassis, serein, tranquille.*

CALME n. m. Etat de ce qui est exempt d'agitation, de mouvement, de bruit : *Seul le tic-tac dur d'une horloge de bois troublait le calme des murs de son mouvement mécanique et régulier* (Maupassant). ‖ Cessation complète de vent : *Le calme de la terre et de la mer* (Vigny). ‖ *Calme plat,* calme absolu, qui laisse la mer plate, unie. ‖ *Fig.* Absence complète de nervosité : *Conserver son calme. Ecoutez-moi, monsieur Gobseck, repris-je avec autant de calme que je pus en affecter* (Balzac). ‖ *Par anal.* Absence de trouble, d'agitation : *Rétablir le calme dans un Etat.* ‖ Paix de l'âme, absence de passion : *Le vrai bonheur est dans le calme de l'esprit et du cœur* (Nodier). *Elle ne pouvait s'imaginer* [...] *que ce calme où elle vivait fût ce bonheur qu'elle avait rêvé* (Flaubert).

— Météorol. Vent inférieur à 1 km/h. ‖ *Calmes équatoriaux,* zone de vents faibles ou nuls correspondant à la région du globe où se produisent d'importants mouvements d'ascendance : *La zone des calmes équatoriaux était difficile à franchir par les voiliers.*

CALMÉ adj. m. Métall. Se dit d'un acier, lorsque, à la solidification, il ne retient pas, emprisonnés sous forme de cavités petites et nombreuses appelées *soufflures,* les gaz dissous dans sa masse.

CALMEIL (Juste Louis Florentin), médecin français (Yversay, Vienne, 1798 - Fontenay-sous-Bois 1895). Elève d'Esquirol, il s'adonna à l'étude des maladies mentales et devint médecin en chef de l'hospice de Charenton.

CALMEMENT adv. De façon calme : *Laure, attends un peu avant d'éclater. Ecoute-moi calmement* (F. Mauriac).

CALMER v. tr. Apaiser, rendre calme : *Le repos de la campagne la calma comme un bain frais* (Maupassant). ‖ Rendre moins douloureux : *Prendre un remède pour calmer une rage de dents.* ‖ *Fig.* Adoucir, apaiser, diminuer l'ardeur de : *Seule, tu sais calmer les tourments inconnus* (Samain).

— Métall. Arrêter l'effervescence d'un métal en fusion par addition d'un calmant.

◆ V. intr. Mar. Syn. de CALMIR.

CALMET (dom Augustin) [Ménil-la-Horgne, près de Commercy, 1672 - Senones 1757], bénédictin de Saint-Vanne, exégète et historien. Auteur d'un *Dictionnaire de la Bible* (1722-1728) et d'une *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine* (1728).

CALMETTE (Gaston), journaliste français (Montpellier 1858 - Paris 1914). Directeur du *Figaro* (1903), il commença en janvier 1914 une campagne contre Joseph Caillaux, ministre des Finances, et fut, le 16 mars, tué d'un coup de revolver par Mme Caillaux.

CALMETTE (Albert), bactériologiste français (Nice 1863 - Paris 1933), frère du précédent. Il fut d'abord médecin de la Marine, et à ce titre effectua des séjours aux colonies. Fondateur et directeur de l'Institut bactériologique de Saigon de 1891 à 1893, il revint en France, fonda l'institut Pasteur de Lille, qu'il devait diriger de 1896 à 1919. Professeur de bactériologie et d'hygiène à la faculté de cette ville, et sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris, il a écrit de nombreux mémoires sur la bactériologie, la chimie physiologique et l'hygiène. Les principaux portent sur les venins des serpents et la sérothérapie antivenimeuse, l'ankylostomiase, la vaccination jennérienne, la sérothérapie antipesteuse et la tuberculose. Cette dernière maladie a été pour lui un sujet de recherches particulièrement fécondes. Il est, avec Guérin, l'inventeur de la méthode de vaccination préventive de la tuberculose par le vaccin bilié Calmette-Guérin (B. C. G.). Il a fondé à

Phot. Popper-Atlas-Photos, Boyer, Giraudon, Bibl. nat.

Lille un dispensaire antituberculeux modèle. (Acad. des sc., 1927.)

CALMETTE (Joseph), historien français (Perpignan 1873 - Toulouse 1952), professeur d'histoire du Moyen Age à la faculté des lettres de Toulouse. Son œuvre multiple témoigne de son éclectisme : *Trilogie de l'Histoire de France (le Moyen Age, l'Ere classique, les Révolutions), la Société féodale, le Monde féodal, Charlemagne, Charles V, le Grand Règne de Louis XI, la Formation de l'unité espagnole, Jeanne d'Arc, le Réveil capétien*, etc. (Acad. des inscr., 1934.)

CALMIR v. intr. Mar. Devenir calme : *La mer calmit.*

CALMO (Andrea), acteur et auteur dramatique vénitien (Venise 1510 - *id.* 1571). Il a écrit des comédies à la manière classique (*Travaglia*, 1546), et des comédies populaires où l'observation des mœurs ne manque pas de réalisme : *Spagnola* (1549), *Saltuzza* (1551).

CALMON (Marc-Antoine), homme politique français (Tamniès, Dordogne, 1815 - † 1890). Conseiller d'Etat en 1836, député du Lot en 1846, rentré dans la vie privée sous le second Empire, préfet de la Seine (1872), sénateur inamovible (1875), adversaire de Mac-Mahon. Auteur d'une *Histoire parlementaire des finances de la Restauration* (1868-1870). [Acad. des sc. mor., 1872.]

CALNE, v. de Grande-Bretagne (Wiltshire), au pied des Marlborough Hills ; 5 500 hab. — Aux environs, magnifique château de Bowood.

CALO n. m. Argot espagnol moderne, qui, succédant à la fin du XVIIe s. à l'ancien argot dit *germania*, est nourri de locutions et de mots gitans.

CALOCHORTUS [kortys] n. m. Plante herbacée bulbeuse de la famille des liliacées, originaire d'Amérique.

CALOCITTE n. m. Nom scientifique de la *pie bleue d'Amérique*, oiseau au plumage bleu, noir et blanc, à la queue très longue, qui vit en Amérique centrale. (Famille des corvidés.)

CALŒNAS [lenɑs] n. m. Pigeon vert sombre à reflets dorés, dont le cou est orné d'un camail de longues plumes brillantes. (Le pigeon nicobar [*Calœnas Nicobarica*] se trouve depuis les îles Nicobar jusqu'en Nouvelle-Guinée. Famille des columbidés.)

CALOMARDE (Francisco Tadeo), homme politique espagnol (Villel, Aragon, 1773 - Toulouse 1842). Secrétaire d'Etat de 1824 à 1832, il publia un code pénal et un code de commerce. Foncièrement réactionnaire, il fut le favori de Ferdinant VII, mais, à la mort de celui-ci, il dut s'enfuir en France (1833).

CALOMEL n. m. (gr. *kalos*, beau, et *melas*, noir). Nom commercial du chlorure mercureux HgCl, qui se présente sous forme d'une poudre blanche et jouit de propriétés purgatives et vermifuges. (On le rencontre à l'état naturel en petits cristaux prismatiques gris, d'éclat adamantin.)
— ENCYCL. Pharm. Le *calomel*, ou chlorure mercureux préparé par volatilisation à la vapeur, ne doit pas être confondu avec le sel préparé par précipitation, ou « précipité blanc », qui ne figure plus au Codex. C'est une poudre impalpable, très dense, insoluble, purgative à dose massive (0,6 g pour l'adulte), cholagogue à faible dose (0,01 à 0,05 g). On l'utilise parfois en pommades antiseptiques, dites « prophylactiques », et en suspensions huileuses injectables, dans le traitement de la syphilis. Il est incompatible avec les cyanures (eau de laurier-cerise, amande) et avec les acides et les chlorures, qui peuvent le transformer en sel mercurique, caustique, soluble et toxique.

CALOMNIATEUR, TRICE adj. et n. Qui calomnie.

CALOMNIE n. f. (lat. *calumnia*). Accusation grave et volontairement mensongère : *Des personnes malintentionnées ont essayé de le faire croire en pure perte en répandant à pleines mains des calomnies* (A. France).
— ALLUS. LITTÉR. ***La calomnie, monsieur! Vous ne savez guère ce que vous dédaignez,*** mots de Basile qui introduisent la fameuse tirade sur la calomnie, dans *le Barbier de Séville* de Beaumarchais (acte II, sc. VIII).
— ENCYCL. Dr. D'après le code pénal de 1810, était réputé « calomniateur » quiconque ne pouvait fournir par actes authentiques la preuve légale des faits par lui attribués à autrui. De nos jours, le délit de *calomnie* n'existe plus ; la calomnie est enveloppée dans la répression édictée d'une façon générale contre la *diffamation* et contre l'*injure*. (V. DÉNONCIATION *calomnieuse*.)

CALOMNIER v. tr. (lat. *calumniare*). Dénaturer sciemment par de fausses interprétations : *Calomnier la pensée de quelqu'un. Les actions les plus nobles, les sympathies les plus pures sont persécutées, calomniées* (Flaubert). ‖ Dénigrer par des calomnies : *Accuser Zola d'avoir ignominieusement calomnié les paysans* (A. France).
— ALLUS. LITTÉR. ***Calomniez, calomniez; il en restera toujours quelque chose,*** apophtegme déjà cité par Francis Bacon comme une locution courante à son époque. (La phrase ne figure pas, comme on le croit souvent, dans la fameuse tirade de Basile du *Barbier de Séville*.)

CALOMNIEUSEMENT adv. De façon calomnieuse : *Ce que je ne puis pardonner à Phèdre* [...] *c'est d'avoir* [...] *accusé calomnieusement mon Hippolyte, lui imputant cette impure flamme qui la consumait* (Gide).

CALOMNIEUX, EUSE adj. Qui contient des calomnies : *Ecrit calomnieux.*

CALOMYSQUE n. m. Rongeur asiatique assez semblable au hamster. (Famille des cricétidés.)

CALONIÈRE ou **CALONNIÈRE** n. m. (altér. de *canonnière*). Porte-outil dans lequel les graveurs enchâssent plusieurs petits outils que le touret met en mouvement.

CALONIUS (Mathias), avocat et homme d'Etat finlandais (1737-1817). Juriste de formation, auteur de nombreux ouvrages de droit, Calonius fut professeur à l'université d'Åbo de 1778 à 1815, à l'exception des années 1793-1800 pendant lesquelles il fut membre du Tribunal supérieur de la Suède. Hostile à la cession de la Finlande à la Russie, il accepta pourtant après la paix de 1809, à la demande de l'Assemblée de Borgå, de rédiger en trois semaines pour le nouveau grand-duché son projet de Constitution, qui fut en grande partie accepté. Investi des fonctions de *procurateur*, poste le plus important du gouvernement, il surveilla la mise en place des nouvelles institutions, repoussant à la fois les intrigues de ses concitoyens et les empiétements des Russes. En hommage à son impartialité, le tsar Alexandre Ier souscrivit pour la construction du monument édifié à sa mémoire.

CALONNE (Charles Alexandre DE), homme d'Etat français (Douai 1734 - Paris 1802). Ancien élève des Jésuites, avocat (1754), échevin de Douai (1757), puis procureur général au parlement de cette ville, dont son père avait été premier président (1759), Calonne se fait connaître en instruisant le procès des magistrats de Rennes, à la suite du différend opposant au parlement de cette cité le gouvernement et son représentant, La Chalotais. Devenu très tôt maître des requêtes, Calonne est ensuite nommé intendant de la généralité de Metz (1766), puis, à l'appel de Turgot, il accepte d'être transféré à Lille (1778), où il fait preuve de ses qualités d'excellent administrateur, entretenant avec soin routes et canaux, favorisant l'essor de Dunkerque et du commerce flamand chargé d'écouler les produits de l'industrie textile régionale, au développement de laquelle il apporte tous ses soins. En 1783, grâce à la protection du comte d'Artois, de Polignac et de Marie-Antoinette, il est appelé au contrôle général des Finances, alors que la situation de la Trésorerie est presque désespérée.
Administrateur brillant et habile, Calonne, bien secondé par d'excellents collaborateurs (l'économiste Dupont de Nemours, l'abbé Talleyrand-Périgord, le banquier suisse Clavières, etc.), comprend que seule une réforme dans la gestion des fonds publics et le mode de répartition des impôts peut rétablir réellement l'équilibre budgétaire. Mais, dans l'impossibilité immédiate d'appliquer cette politique, du fait de la résistance des privilégiés bénéficiaires des pensions royales et des acquits au comptant, il tente de rétablir la confiance dans l'Etat en reprenant le paiement des rentes, en abaissant le taux d'escompte à 4,5 p. 100 et, surtout, en pratiquant une politique de grands travaux (construction de routes, du canal de Bourgogne, du port militaire de Cherbourg, etc.), destinée à faire croire à l'aisance de la Trésorerie et à faciliter, de ce fait, le placement de nombreux emprunts, auxquels le contraignent les besoins toujours plus élevés de la Cour et de la Marine. Soutenu par les banquiers parisiens et genevois, Calonne réussit ainsi à restaurer la confiance : les emprunts sont placés facilement ; le commerce maritime accroît son trafic (1786).
Mais le déficit financier étant impossible à combler, le risque de banqueroute étant redouté finalement par les banquiers, le contrôleur général des Finances est contraint de modifier totalement sa politique et de présenter au roi un programme de réformes très hardi : création d'assemblées provinciales et municipales pour associer les propriétaires fonciers à l'œuvre de mise en valeur du pays ; établissement de la liberté du commerce des grains ; remplacement de la corvée royale par une taxe, et, surtout, substitution aux deux vingtièmes d'un impôt foncier, la *subvention territoriale*, frappant tous les sujets du roi, y compris les privilégiés. Dans l'impossibilité de faire accepter ces édits par le parlement de Paris, Calonne demande la réunion d'une Assemblée des notables (févr.-avr. 1787). Il porte ainsi atteinte à l'absolutisme royal, sans pourtant obtenir l'assentiment demandé, les privilégiés ayant refusé l'établissement de la subvention territoriale, qui établissait en fait l'égalité devant l'impôt. Abandonné par le roi, il est disgracié (avr. 1787). Le parlement ayant voulu lui faire un procès, il se retire en Angleterre, où il contracte un second mariage en 1788 et où il rédige ses Mémoires. En novembre 1789, il rejoint à Turin le comte d'Artois, et devient le véritable chef de l'émigration, à la disposition de laquelle il met toute sa fortune. Ruiné et abandonné par les émigrés en 1792, il se retire de nouveau en Angleterre. Il rentrera à Paris pour y mourir. (→ Biblio.)

Calonne (TRANCHÉE DE), route forestière du département de la Meuse, que fit trouer sur le sommet des Hauts de Meuse Calonne, contrôleur général des Finances de Louis XVI, pour gagner, depuis Verdun, son château (aujourd'hui détruit) bâti au pied des Côtes. Elle fut le théâtre de combats incessants et meurtriers de 1915 à 1917. (V. VERDUN.)

CALONNE-RICOUART, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe de Bruay), à l'O. de Bruay-en-Artois ; 10 897 hab. (*Calonnois*). Mines de charbon. Verreries. Patrie de R. Gaguin.

CALONYMOS, nom de plusieurs familles juives du Moyen Age : les **Calonymos** *de Lucques*, qui s'établirent de bonne heure à Mayence et à Spire ; les **Calonymos** *de Narbonne*, chefs des juifs de cette ville.

CALOPHYLLUM [lɔm] n. m. Genre de guttifférales, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, dont on connaît plus de soixante espèces des régions tropicales.
— ENCYCL. *Calophyllum thuriferum* du Pérou donne un encens ; *C. inophyllum* d'Asie, d'Afrique et d'Océanie donne un suc purgatif, vomitif, et son écorce est diurétique ; *C. parviflorum* de l'Afrique orientale donne un bois rouge brique utilisé par la menuiserie. En général, le bois des calophyllums résiste bien aux attaques des insectes ; on l'emploie pour la charpente, la mâture des navires, etc. Le *jacarenba* est un bois commercial d'origine américaine, produit par *C. Brasiliense*.

CALOPORTEUR adj. m. Se dit d'un fluide chargé d'évacuer la chaleur dans une machine thermique.

CALOPRYMNE n. m. Kangourou-rat voisin des bettongies, propre au S. de l'Australie. (Nom sc. : *Caloprymnus campestris*, famille des macropodidés.)

CALOPSITTE n. m. Assez grande perruche gris et jaune citron, qui vit en Australie. (*Calopsitta Novæ-Hollandæ* est tenue fréquemment en captivité.)

CALOPTÈNE n. m. Entom. Syn. de CALLIPTAMUS.

calocitte

calœnas

Charles Alexandre de CALONNE
gravure de Bréa
d'après une peinture attribuée à Le Brun
cabinet des Estampes

calopsitte

Phot. Larousse.

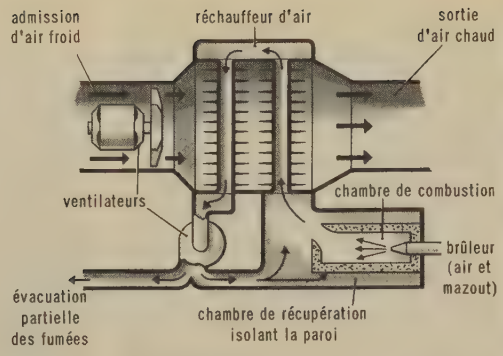

calorifère

caloptéryx

CALOPTÉRYX n. m. Entom. Agrion aux ailes non pétiolées. (Le genre fait partie des odonates, famille des agrionidés.)
— Encycl. Les *caloptéryx* sont de belles libellules sveltes, d'un bleu ou d'un vert métallique, avec les ailes bleues et opaques. Deux espèces sont communes en France : *Calopteryx virgo* et *C. splendens*, qui volent au bord des eaux courantes où vivent leurs larves.

CALOQUET n. m. Arg. Chapeau (vieilli) : [Une camarade] *à la tignasse refoulée sous un caloquet hérissé de plumes rouges* (Huysmans).

CALOR-, élément tiré du lat. *calor*, chaleur, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CALORESCENCE n. f. Physiq. Absorption de radiations lumineuses par une surface, qui les transforme en chaleur rayonnante.

CALORIE n. f. Unité adoptée, en physique, dans l'évaluation des quantités de chaleur.
— Hyg. V. ALIMENTATION.
— Encycl. Phys. La *calorie* est la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau de 14,5 °C à 15,5 °C, sous la pression atmosphérique normale. On utilise des multiples de cette unité : la *kilocalorie* ou *grande calorie*, qui vaut 1 000 calories, et la *thermie*, qui vaut 1 million de calories. (V. THERMIE.)

CALORIFÈRE adj. Qui porte, répand la chaleur.
◆ N. m. Appareil producteur d'air chaud.
— Encycl. Un *calorifère* comprend essentiellement : une chambre de combustion ; un conduit d'évacuation des gaz brûlés ; un échangeur, éventuellement complété d'un récupérateur, comportant une surface de chauffage de forme appropriée, parcourue par les gaz de combustion, et le long de laquelle l'air est chauffé ; une chambre de distribution de chaleur, d'où partent les conduits d'air chaud ; une chambre d'admission d'air froid admis dans l'échangeur de température. (V. CHAUFFAGE.)

CALORIFICATION n. f. Physiol. Production de chaleur par les animaux. (Les animaux à sang chaud maintiennent leur température centrale constante par modifications adéquates de la calorification et de la déperdition de chaleur.)

CALORIFIQUE adj. Qui donne de la chaleur : *Rayons calorifiques*.
— Physiol. *Valeur calorifique d'un aliment*, quantité de calories que fournit cet aliment.
— Physiq. *Capacité calorifique*, ou *valeur en eau*, produit de la masse d'un corps homogène par sa chaleur spécifique.

CALORIFUGE adj. et n. m. Se dit des substances peu conductrices de la chaleur.

CALORIFUGEAGE n. m. Action de calorifuger.

CALORIFUGER v. tr. Recouvrir de calorifuge : *Calorifuger des tuyaux de vapeur*.

CALORIMÈTRE n. m. Physiq. Appareil servant à la mesure des quantités de chaleur fournies ou cédées par les corps sous une influence quelconque. (V. CALORIMÉTRIE.)

CALORIMÉTRIE n. f. Discipline de la physique, qui a pour objet la mesure des quantités de chaleur dans les divers phénomènes où celle-ci est mise en jeu.
— Encycl. Physiol. La *calorimétrie animale* est la mesure de la chaleur dégagée par un organisme vivant, en un temps donné. Cette mesure peut se faire par deux méthodes.
La *calorimétrie directe* utilise des chambres calorimétriques (ex. calorimètre d'Atwater et Benedict). La *calorimétrie indirecte* consiste en une mesure des quantités d'oxygène absorbé et de gaz carbonique produit, ce qui permet de calculer la quantité d'énergie fournie par l'oxydation des substances nutritives brûlées dans l'organisme.
— Physiq. La *calorimétrie* repose sur les principes suivants :
1° Le *principe des transformations inverses* : les quantités de chaleur reçues par un système au cours de deux transformations inverses l'une de l'autre sont égales et de signes contraires ;
2° Le *principe de l'égalité des échanges de chaleur* : dans un système isolé thermiquement, la quantité de chaleur reçue par l'une des parties égale la quantité de chaleur cédée par l'autre partie, si les actions mutuelles de ces deux parties sont dues uniquement à la différence de leurs températures.
On peut ramener à trois types les principales méthodes calorimétriques.

● Premier type. — *Méthode des mélanges.* Le système qui évolue est entouré d'un corps calorimétrique constitué par une masse connue M d'eau, à la température initiale t_1. L'évolution du système fait passer la température de l'eau de la valeur t_1 à la valeur t_2. Si t_2 est supérieur à t_1, le système a fourni la quantité de chaleur $Q = M(t_2 - t_1)$; si t_2 est inférieur à t_1, le système a reçu la quantité de chaleur $Q = M(t_1 - t_2)$.
La connaissance de Q est donc liée à la mesure de la variation de température de la masse d'eau.
L'eau peut être remplacée, en tant que corps calorimétrique, par un liquide moins volatil (huile) ou par un solide conducteur, de chaleur spécifique connue.
L'appareil utilisé porte le nom de *calorimètre*.
Voici quelques types de calorimètres.
Calorimètre de Berthelot. La partie essentielle est la masse M d'eau au sein de laquelle

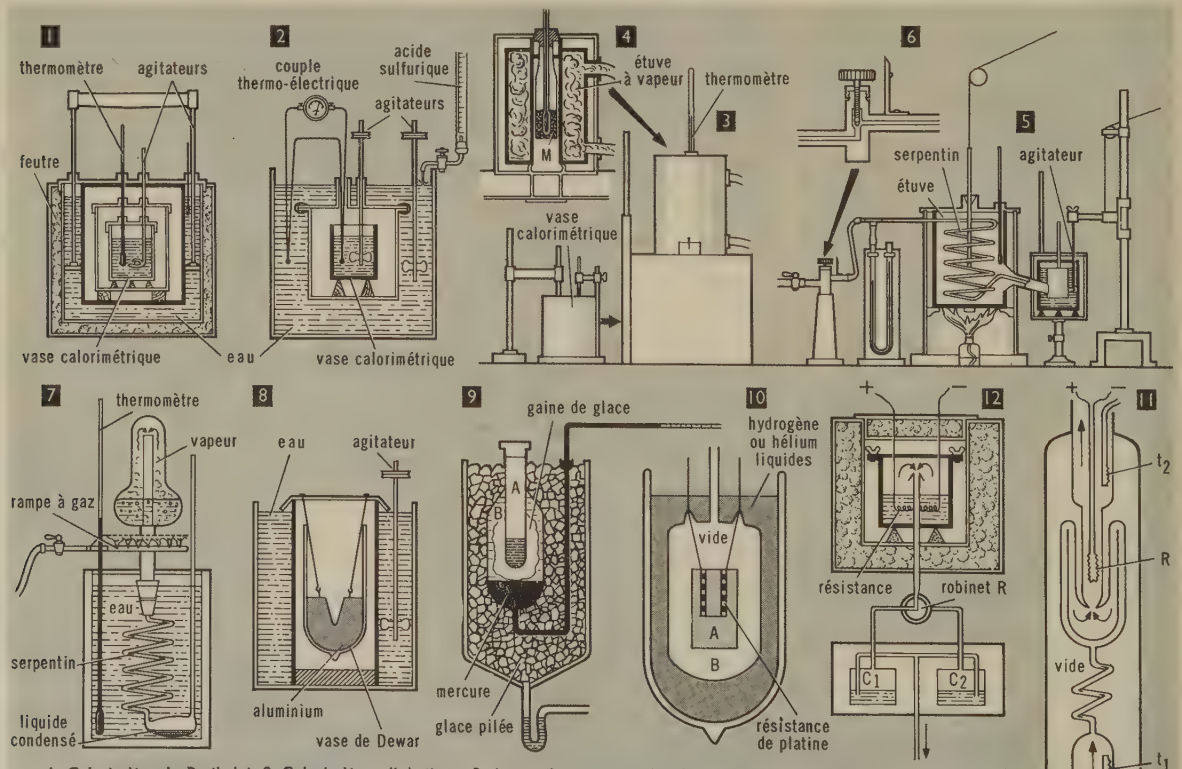

1. Calorimètre de Berthelot; 2. Calorimètre adiabatique; 3. Appareil monté pour la détermination des chaleurs spécifiques des solides; 4. Coupe de l'étuve où est chauffé le corps; 5. Appareil de Regnault, servant à mesurer les chaleurs spécifiques des gaz; 6. Coupe de l'appareil permettant de régler à volonté le débit ; 7. Appareil de Berthelot, servant à mesurer les chaleurs latentes de vaporisation; 8. Calorimètre métallique; 9. Calorimètre à glace; 10. Calorimètre de Nernst; 11. Calorimètre de Scheel et Heuse; 12. Appareil de Henning.

calorimétrie

Phot. Boyer.

plongent un thermomètre et un agitateur, dont le rôle est d'uniformiser rapidement la température, le tout dans un vase métallique poli. L'isolation thermique de cet ensemble est assez bien obtenue par l'emploi de supports isolants, de surfaces polies, et d'une enceinte à double paroi contenant une grande masse d'eau.

Calorimètres adiabatiques. Dans ces appareils, on améliore l'isolation thermique : *a*) en construisant l'enceinte de manière qu'elle entoure complètement le vase calorimétrique ; *b*) en annulant constamment l'écart entre les températures du vase calorimétrique et de l'enceinte, par des procédés divers. La figure (p. 528) représente un calorimètre adiabatique dans lequel un filet d'acide sulfurique coule dans l'eau de l'enceinte, réalisant une vitesse d'échauffement de cette dernière égale à celle du calorimètre. Un couple thermo-électrique contrôle l'égalité de ces vitesses.

Calorimètres métalliques. La figure 8 représente l'un de ces appareils. L'isolation est obtenue grâce à un vase de Dewar. Le bloc de métal (cuivre, aluminium) reçoit la quantité de chaleur à déterminer ; la variation de sa température est mesurée au moyen d'un couple thermo-électrique.

Quelques exemples d'application de la méthode des mélanges. a) *Mesure de la chaleur spécifique d'un solide* (*fig.* 3 et 4). Une masse m du corps solide est placée dans un préchauffeur (étuve à vapeur d'eau bouillante, bain d'huile, four électrique), où elle prend une température connue t. Elle est ensuite plongée dans le vase calorimétrique initialement à la température t_1. Après échanges thermiques, le corps calorimétrique, que nous supposons être une masse M d'eau, a pris la température t_2. La masse m du corps, en se refroidissant de t à t_2, a cédé la chaleur $mc(t-t_2)$ qui a échauffé l'eau de t_1 à t_2 :

$$mc(t-t_2)=\mathrm{M}(t_2-t_1).$$

En fait, les accessoires du calorimètre (vase, thermomètre, agitateur, etc.) ont participé à l'échauffement de t_1 à t_2. Ils sont équivalents, à ce point de vue, à une masse d'eau μ (valeur en eau des accessoires) ; en sorte que l'équation corrigée est

$$mc(t-t_2)=(\mathrm{M}+\mu)(t_2-t_1).$$

D'où la chaleur spécifique

$$c=\frac{(\mathrm{M}+\mu)(t_2-t_1)}{m(t-t_2)}.$$

La valeur en eau des accessoires, μ, se détermine soit par le calcul, soit par une mesure préliminaire avec un corps de chaleur spécifique connue.

b) *Mesure de la chaleur latente de vaporisation d'un liquide* (*fig.* 7). La vapeur, provenant d'un liquide bouillant à la température t_e, se condense dans un serpentin immergé dans l'eau du calorimètre. Quand une masse m de liquide y est recueillie, la masse M d'eau du calorimètre est passée de la température t_1 à la température t_2. La chaleur latente de vaporisation L est donnée par l'égalité

$$m\mathrm{L}+mc_1(t_e-t_2)=(\mathrm{M}+\mu)(t_2-t_1);$$

c_1 est la chaleur spécifique du liquide, μ la valeur en eau des accessoires.

c) *Mesure de la chaleur latente de fusion d'un solide.* Une masse m de ce corps est maintenue dans un préchauffeur à une température t supérieure à la température de fusion t_f. Elle est ensuite plongée dans l'eau du calorimètre, où elle se solidifie ; la masse M d'eau du calorimètre passe de la température t_1 à la température t_2. La chaleur latente de fusion L est donnée par l'égalité

$$mc_1(t-t_f)+m\mathrm{L}+mc_s(t_f-t_2)=(\mathrm{M}+\mu)(t_2-t_1);$$

c_1 et c_s sont respectivement les chaleurs spécifiques du corps à l'état liquide et à l'état solide.

● Deuxième type. — *Méthodes calorimétriques utilisant les changements de phase.* La quantité de chaleur à mesurer, au lieu de provoquer une variation de la température du corps calorimétrique, comme dans les méthodes précédentes, détermine un changement d'état, à température constante, d'une certaine masse d'un corps pur (par ex., la fusion d'une masse de glace, la vaporisation d'une masse de liquide).

La quantité de chaleur est proportionnelle à la masse qui a subi le changement de phase. La mesure de cette dernière grandeur ou de toute autre qui lui est proportionnelle permet l'évaluation de la chaleur mise en jeu.

Le calorimètre à glace (*fig.* 9) comprend une éprouvette A soudée à un réservoir B complètement rempli d'eau et de mercure ; ce dernier, par l'intermédiaire d'un tube coudé, prend contact avec l'atmosphère à l'intérieur d'un tube fin, horizontal, gradué, de section constante. Une partie de l'eau a été congelée, formant une gaine de glace autour de l'éprouvette. Le tout est entouré de glace pilée, qui joue le rôle d'un thermostat imposant à l'intérieur la température 0 °C. La production d'une quantité de chaleur dans l'éprouvette provoque la fusion d'une partie de la gaine de glace, entraînant une diminution du volume du système glace-eau, et, par suite, un déplacement de la surface libre du mercure égal à n divisions du tube gradué. Un étalonnage préalable fait connaître la quantité de chaleur correspondant à une division.

● Troisième type. — *Méthodes calorimétriques électriques.* La quantité de chaleur Q produit une certaine transformation. On réalise la même transformation en dépensant uniquement une énergie électrique W, qui représente l'équivalent énergétique de la quantité de chaleur à déterminer. L'égalité $\mathrm{W}=4{,}185\,\mathrm{Q}$, qui exprime cette équivalence, fournit la quantité de chaleur Q en calories à partir de l'énergie W mesurée en joules.

Le plus souvent, l'énergie électrique est produite par le passage d'un courant dans une résistance (résistance chauffante). Elle se mesure au moyen d'un voltmètre, dérivé sur la résistance, qui fournit la tension V à ses bornes, et d'un ampèremètre, placé en série avec elle, qui fournit l'intensité I. Si ces grandeurs sont constantes au cours de la mesure, qui dure un temps x, l'énergie est $\mathrm{W}=\mathrm{VI}x$. Généralement, ces grandeurs varient ; la valeur de l'énergie est alors fournie par l'intégrale

$$\mathrm{W}=\int_0^x \mathrm{VI}\,dx,$$

qui se calcule graphiquement.

Exemples d'application de la méthode électrique. a) *Mesure de la chaleur spécifique d'un solide.* La figure 10 représente un appareil qui a été utilisé pour la mesure des chaleurs spécifiques aux très basses températures. Un bloc métallique A porte un logement pour une résistance de platine dont le rôle est double : *a*) elle sert de résistance chauffante ; *b*) elle sert de thermomètre*. Le bloc A est suspendu par les fils d'amenée et de sortie du courant dans la résistance, à l'intérieur d'un récipient B, où règne le vide. Un thermostat, constitué par un gaz liquéfié (hydrogène ou hélium), impose initialement au bloc A une très basse température.

On lance le courant dans la résistance pendant un temps x, et l'on mesure l'énergie électrique dépensée W. La mesure de la résistance du fil de platine avant et après le passage du courant fait connaître la température initiale t_1 et la température finale t_2 du bloc A. Si m est sa masse, la chaleur spécifique est donnée par l'égalité

$$mc\,(t_2-t_1)=\frac{\mathrm{W}}{4{,}185}.$$

b) *Mesure de la chaleur spécifique d'un fluide* (*fig.* 11). Le fluide s'écoule, avec un débit constant (m g/s), à l'intérieur d'un tube métallique placé dans un espace vide. Une puissance électrique P est libérée par le passage d'un courant électrique dans une résistance R. Un régime permanent s'établit, dans lequel la température d'entrée t_1 du fluide et sa température de sortie t_2 demeurent fixes. Ces températures sont mesurées par des thermomètres à résistance. La chaleur spécifique est donnée par la formule

$$mc\,(t_2-t_1)=\frac{\mathrm{P}}{4{,}185}.$$

c) *Mesure de la chaleur latente de vaporisation d'un liquide.* La figure 12 représente un des appareils employés dans le cas de l'eau. Dans le vase V se trouve de l'eau maintenue en ébullition au moyen d'un fil en constantan parcouru par un courant électrique. La vapeur d'eau sort par le tube axial et se rend dans l'un des deux condenseurs C_1 ou C_2 en relation avec la même atmosphère artificielle, dont la pression impose la température d'ébullition de l'eau. Pendant la période de mise en ébullition, la vapeur se condense en C_1 ; quand le régime permanent est atteint, par le jeu du robinet R, la vapeur est amenée dans C_2. Après un temps de ce régime permanent, au cours duquel on mesure l'énergie électrique W dépensée dans la spirale, on soutire l'eau condensée en C_2, et on la pèse. Si m est sa masse, la chaleur latente de vaporisation est L, telle que $m\mathrm{L}=\frac{\mathrm{W}}{4{,}185}$

d) *Calorimétrie électrique utilisant l'effet Peltier.* A la soudure de deux métaux, le passage du courant met en jeu une énergie dont le signe dépend du sens du courant, et dont la grandeur est proportionnelle à l'intensité du courant (effet Peltier). Il est donc possible de compenser et de mesurer une quantité de chaleur, quel que soit son signe, en mettant en jeu, par effet Peltier, l'énergie équivalente. L'intensité du courant doit être faible, afin que l'effet Joule, proportionnel au carré de l'intensité, ne masque pas l'effet Peltier. On ne peut donc compenser que de faibles quantités de chaleur. L'effet Peltier convient donc aux *mesures microcalorimétriques* (chaleurs de réaction en chimie organique, phénomènes thermiques en biologie, etc.).

CALORIMÉTRIQUE adj. Relatif à la calorimétrie : *Mesures calorimétriques.*
— Chim. *Bombe calorimétrique,* v. BOMBE.

CALORIQUE n. m. Fluide hypothétique, qui passait pour servir de véhicule à la chaleur. ‖ Chaleur en général.
◆ Adj. Physiol. *Ration calorique,* quantité d'aliments nécessaire à un organisme donné, considérée indépendamment des propriétés plastiques, vitaminiques, et de l'équilibre pondéral des différents aliments qui la composent. (V. ALIMENT et RATION.)
— Physiq. *Valeur calorique,* v. CHALEUR.

CALORISATEUR n. m. Sucr. Réchauffeur placé sur la circulation du jus, entre deux diffuseurs d'une diffusion à vases.

CALORISATION n. f. Procédé de cémentation, consistant à effectuer une diffusion d'aluminium à la surface d'un alliage ferreux. (On dit aussi ALUMINAGE.)
— Encycl. Mise au point industriellement vers 1925, la *calorisation* superficielle de l'acier permet de conférer à ce dernier une résistance particulièrement importante à l'oxydation à haute température (850 °C). On traite ainsi des pièces de fours (grilles, barres, plaques), de chaudières, des caisses de cémentation, des protecteurs pour cannes pyrométriques, etc., et tout autre matériel ayant à subir le maintien prolongé dans l'air à température élevée.
On pratique la calorisation en chauffant les pièces en acier doux au contact d'un cément solide, constitué par un mélange de poudres de ferro-aluminium ou d'aluminium, d'alumine et de chlorure d'ammonium. Vers 900 °C, il se produit une diffusion superficielle d'aluminium dans le fer, avec formation d'une solution solide et d'un composé défini riches en aluminium, sur une épaisseur pouvant atteindre 1 mm. Le carbone s'opposant à la diffusion de l'aluminium dans le fer, il est facile de caloriser l'acier doux, alors que ce traitement est beaucoup plus difficile à réaliser pour l'acier dur, et surtout pour la fonte.

CALORISER v. tr. Effectuer la calorisation d'un métal.

CALORNIS [nis] n. m. Passereau au plumage vert ou bronzé, à reflets métalliques, à longue queue, qui vit en Indo-Malaisie et en Australie. (Famille des sturnidés.)

CALOSOME n. m. Bel insecte aux couleurs métalliques très brillantes : vert, bleu, bronzé ou noir, avec des points noirs ou cuivrés.
— Encycl. Les *calosomes* sont répandus sur tout le globe. Des quatre espèces qui habitent la France, la plus belle est *Calosoma scophanta,* des forêts de chênes, dont la larve vit dans les bourses des chenilles processionnaires, qu'elle dévore. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.

CALOSPIZE n. f. Ornith. Syn. de CALLISTE.

CALOT n. m. Petit bloc d'ardoise non taillé.

CALOT n. m. (de *calotte*). Ce qui fait la calotte d'un shako. ‖ Calotte de campagne. ‖ Bonnet de police. (De 1943 à 1960, le calot fut aux couleurs des anciens uniformes de l'armée de 1914. Son remplacement par le béret a été décidé en 1959.)

CALOT n. m. (mot régional signif. *noix écalée*). Grosse bille dont se servent les enfants.
— Arg. Œil : *La bouch' plus ptit' que les calots* (Richepin).

calots

calothorax

calotte de voûte
église Saint-Étienne
Périgueux

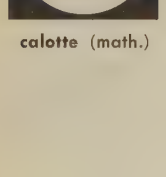

calotte (math.)

CALOT (Jean-François), chirurgien français (Arrens 1861 - Pierrefitte-Nestalas, Hautes-Pyrénées, 1944). Il s'est consacré au traitement chirurgical de la tuberculose osseuse de l'enfance et à l'orthopédie, et est devenu à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) chirurgien de l'hôpital Rothschild et de l'hôpital Cazin-Perrochaud.

CALOTE n. m. Nom commun à diverses espèces de reptiles du groupe des agames*.

CALOTERMES [mɛs] n. m. Termite du midi de la France, qui établit souvent ses galeries dans le tronc des arbres et des arbustes. (Nom sc. : *Calotermes flavicollis*. Le genre fait partie des insectes isoptères.)

CALOTHORAX n. m. Nom scientifique du lucifer, oiseau-mouche vert bronzé et blanc, et dont la gorge est d'un rouge éclatant. (Famille des trochilidés.)

CALOTIN, E ou **CALOTTIN, E** n. et adj. *Fam.* et *péjor.* Celui, celle qui observe les prescriptions de la religion, qui fréquente le clergé.
— Hist. *Société des calotins*, v. CALOTTE (*régiment de la*).
— Technol. Rondelle de zinc soudée sur un clou pour en recouvrir la tête.

CALOTROPIS [pis] n. m. Arbrisseau ou petit arbre qui croît dans l'Asie méridionale, en Arabie et dans l'Afrique tropicale. (Famille des asclépiadacées.)

CALOTTE n. f. (de *cale*, bonnet). Sorte de petit bonnet rond couvrant le sommet de la tête. (Désigne particulièrement la coiffure noire des prêtres, violette des évêques, rouge des cardinaux, blanche du pape.) ‖ *Calotte à oreilles*, calotte qui se rabat sur les oreilles. ‖ *Fam. La calotte des cieux*, le ciel. ‖ Tape sur la tête : *Donner, recevoir une calotte.* ‖ *Pop.* et *péjor. La calotte*, les prêtres, le clergé : *Ah !... vous trouvez ça beau de rédiger des canards dans les départements. Et des canards cléricaux. Je travaille pour la calotte* (A. France).
— Anat. *Calotte du crâne*, partie supérieure de la boîte crânienne.
— Apic. Petite ruche supplémentaire, en bois ou en paille, que l'on place sur une ruche à rayons fixes pour en augmenter la capacité lorsque la miellée est abondante. (Une fois remplie, on la remplace par une autre, si la récolte continue. C'est la hausse des ruches à rayons fixes.)
— Archit. Voûte de forme hémisphérique.
— Arm. Pièce de la monture d'un sabre, où vient se fixer le crochet de la garde.
— Bot. Se dit d'un tissu particulier qui se forme dans l'ovule, entre le sac embryonnaire et le micropyle, et qui provient d'une bipartition de la cellule sous-épidermique occupant le sommet du nucelle.
— Géol. *Calotte glaciaire*, expression qui désigne les territoires couverts de glaces des régions polaires, en particulier dans l'Antarctique et au Groenland. (Elle s'emploie aussi dans les Alpes pour désigner les masses de neige constituant le sommet arrondi de certaines montagnes : mont Blanc, etc.)
— Horlog. Partie de la boîte d'une montre, à l'opposé du cadran. (Le mouvement peut être fixé sur la calotte ou sur la partie opposée.)
— Math. *Calotte sphérique*, partie de la surface sphérique limitée par un plan qui coupe la sphère. (V. ZONE *sphérique*.)
— Mod. Partie du chapeau emboîtant plus ou moins la tête ou reposant sur celle-ci.
— Technol. Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. ‖ *Calotte de barbotage*, élément d'une colonne à plateaux obligeant les vapeurs à se diviser en bulles et à barboter dans le liquide. (Syn. CHAPEAU, CLOCHE, COUPELLE.)

Calotte (RÉGIMENT DE LA), institution burlesque, fondée en 1702 par de jeunes officiers et courtisans désireux de s'amuser et de protester contre la tristesse de Versailles. Son chef était le garde du corps Aymond, portemanteau du roi ; son orateur Alexis Piron ; son aumônier l'abbé Desfontaines. Elle distribuait à ses membres des brevets rédigés en vers burlesques ou satiriques, et qui moquaient les récipiendaires. A la fin du XVIIIe s., la Calotte se transforma en une institution purement militaire, chargée de juger les questions d'honneur entre officiers. Ce tribunal, sans caractère légal, fut supprimé à la Révolution, mais on appela encore, jusqu'en 1914, *chef de calotte* le président de la table des lieutenants.

CALOTTER v. tr. *Fam.* Donner des tapes sur la tête : *Calotter un enfant.* ‖ *Fig.* Remuer, frapper l'esprit (vieilli) : *Ce bouquin m'a fortement calotté* (Flaubert). ‖ *Pop.* Dérober : *On lui a calotté sa montre.*

CALOTYPE n. m. (gr. *kalos*, beau, et *tupos*, caractère). Premier procédé d'obtention de négatifs photographiques.
— ENCYCL. Ce procédé fut imaginé par Talbot en 1841. Un papier semi-transparent était traité pour avoir une couche d'iodure d'argent. Après exposition à la chambre noire, on développait à l'acide gallique.

CALOU n. m. Autre nom du vin de palme.

CALOV (Abraham), théologien allemand (Mohrungen, Prusse-Orientale, 1612 - Wittenberg, 1686). Professeur, en dernier lieu, à Wittenberg, et haut dignitaire ecclésiastique, il fut le champion de l'orthodoxie luthérienne contre le « syncrétisme » de Callisen et la codifia dans le *Systema locorum theologicorum* (1655-1677, 12 vol.).

CALOYER ou **CALOGER** n. m. (gr. mod. *calogeros* ; de *kalos*, beau, bon, et *gerôn*, vieillard). Moine grec de l'ordre de Saint-Basile. ‖ *Par extens.* Moine grec, en général.
— ENCYCL. Les *caloyers* forment, dans le clergé orthodoxe, l'élément le plus instruit, dans lequel se recrute généralement l'épiscopat. La règle à laquelle ils étaient soumis au Moyen Age était très sévère ; elle s'est adoucie dans certains monastères, où règne le régime plus libéral appelé *idiorhytmie*. Leur costume consiste en une soutane et un haut bonnet noir.

CALOYÈRE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile.

CALPE n. f. Noctuelle à ailes supérieures dentées à leur bord interne. (La calpe *capucina*, dont la chenille vit sur *Thalictrum flavum*, habite le midi de la France. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CALPÉ n. f. (gr. *kalpê*, trot d'un cheval). Course de cheval, aux anciens jeux Olympiques. (Le cavalier, à l'approche du but, devait sauter à terre et terminer la course en tenant son cheval par la bride.)

CALPÉ ou **KALPÊ**. Géogr. anc. Une des deux colonnes d'Hercule, la septentrionale (act. *Punta de Europa*). C'était à la fois le rocher et la ville, en face d'Abyla l'Africaine. — Port de Bithynie (act. *Kirpeh*).

CALPIN n. m. Morceau de papier graissé qui enveloppait la partie inférieure de la balle du fusil Gras 1874, et assurait l'étanchéité de l'étui.

CALPRENÈDE (La). V. LA CALPRENÈDE.

CALPURNIA (GENS), famille plébéienne de l'ancienne Rome, originaire de la Sabine. Une branche prit le surnom de Pison (*Piso*). Jusqu'à la mort d'Auguste, onze Pisons parvinrent au consulat.

CALPURNIA, fille de Lucius Calpurnius Pison Caesoninus. Elle épousa, en 59 av. J.-C., César, qu'elle chercha à dissuader d'aller au sénat le jour où il y fut assassiné. Veuve, elle se retira auprès d'Antoine avec tous ses biens. — Femme de Pline le Jeune ; elle avait voué à son époux un tendre attachement.

Calpurniae (LEGES), nom sous lequel ont été désignées plusieurs lois romaines, notamment : la *lex Calpurnia*, de date incertaine, étendant à toute *certa res* l'action de la loi appelée *condictio*, que la loi Silia avait introduite pour réclamer une somme d'argent déterminée ; la *lex Calpurnia repetundarum* (149 av. J.-C.), plébiscite qui permit aux pérégrins de poursuivre à Rome, devant un tribunal permanent, les gouverneurs de province concussionnaires.

CALPURNIUS BESTIA (Lucius), tribun en 121 av. J.-C., consul en 111. Envoyé contre Jugurtha, il se laissa corrompre par ce roi et fut exilé.

CALPURNIUS BESTIA (Lucius), un des complices de Catilina, et tribun désigné au moment de la conjuration (63 av. J.-C.).

CALPURNIUS BIBULUS (Marcus), gendre de Caton d'Utique († 48 av. J.-C.). Consul avec César, dont il était l'ennemi (59), il fut réduit à l'impuissance : on parla du « consulat de *Caius* et de *Julius* » (les deux noms de César). Il commanda ensuite la flotte de Pompée.

CALPURNIUS BIBULUS (Lucius) [† v. 32 av. J.-C.], fils du précédent. Après l'assassinat de César, il suivit la fortune de Brutus. Après la bataille de Philippes, il se rapprocha d'Antoine et finit gouverneur de Syrie. Il avait écrit un ouvrage sur Brutus.

CALPURNIUS FLAMMA (Marcus), tribun militaire romain. Pendant la première guerre punique, le consul Atilius s'étant laissé envelopper, près de Camarine, par l'armée carthaginoise, Calpurnius sauva l'armée en se dévouant avec 300 soldats. Il échappa seul à la mort (258 av. J.-C.).

CALPURNIUS PISON (Caius) [† 180 av. J.-C.]. Préteur en 186, il passa en Espagne, battit les Lusitaniens et les Celtibères ; consul en 180.

CALPURNIUS PISON CAESONINUS (Lucius), consul romain du IIe s. av. J.-C. Né dans la famille Caesonia, il fut adopté par les Pisons. Il ne donna que des preuves d'incapacité en Espagne (154) et contre Carthage, où Scipion le remplaça (147 av. J.-C.).

CALPURNIUS PISON FRUGI (Lucius), homme d'Etat et historien romain. Il s'opposa aux Gracques, fut tribun (149 av. J.-C.), consul (133), censeur, et composa des *Annales* (perdues). Il dut son surnom à la simplicité de sa vie.

CALPURNIUS PISON (Caius), homme d'Etat romain, consul en 67 av. J.-C. et proconsul de la Narbonnaise. Accusé de concussion en 63, il fut défendu par Cicéron.

CALPURNIUS PISON CAESONINUS (Lucius), préteur, gouverneur de province qui se signala par ses exactions, fut poursuivi et acquitté (59). César épousa sa fille, et le fit élire consul (58). Il contribua à faire bannir Cicéron. Lors de la guerre civile, il fit des tentatives de médiation entre les partis.

CALPURNIUS PISON (Lucius) [48 av. J.-C. - 32 apr. J.-C.], fils du précédent, consul en 15 av. J.-C. Il gouverna la Pamphylie, puis la Thrace, qu'il soumit ; il reçut les honneurs du triomphe. Horace lui dédia l'*Art poétique*, ainsi qu'à ses fils.

CALPURNIUS PISON (Cneius) [† 20 apr. J.-C.], consul et légat en Espagne (7 av. J.-C.), puis gouverneur de Syrie sous Tibère. De concert avec l'empereur, il y mina la popularité de Germanicus. Ce dernier ordonna à Pison et à Plancine, sa femme, de quitter la province. Peu après, Germanicus mourait, et Pison fut accusé d'empoisonnement. Tibère sembla d'abord le défendre, puis l'abandonna. Pison rentra chez lui. Le lendemain, on le trouva mort.

CALPURNIUS PISON (Caius), homme politique romain († 65 apr. J.-C.). Caligula lui enleva sa fiancée, Livia Orestilla, puis l'exila. Pison, de retour à l'avènement de Néron, prit la tête d'une conspiration qui devait le porter au pouvoir, après l'assassinat de l'empereur. Mais une dénonciation fit découvrir le complot. Il s'ouvrit les veines en recommandant à Néron sa femme, Arria Galla.

CALPURNIUS PISON LICINIANUS (Lucius), césar romain (38 - † 69 apr. J.-C.), fils de L. Crassus, adopté par les Pisons. Galba le désigna pour lui succéder. Ils furent massacrés ensemble.

CALPURNIUS PISON (Lucius), usurpateur romain, un des « trente tyrans » († 261). Il fut chargé par l'empereur Macrin de mettre à mort Valens, proconsul d'Achaïe. Il échoua et, voyant Valens revêtir la pourpre, il se fit proclamer lui-même. Valens le fit tuer.

CALPURNIUS SICULUS (Titus), poète latin (Sicile Ier s. apr. J.-C.). Il composa, au commencement du règne de Néron, sept élogues imitées de Virgile.

CALQUAGE n. m. Action de calquer.

CALQUE n. m. (de *calquer*). Papier transparent, permettant de recopier un dessin sur lequel il est appliqué. (On dit aussi PAPIER-CALQUE.) ‖ Dessin décalqué. ‖ — *Fig.* Ce qui traduit, exprime : *On peut y ressaisir* [dans les « Lettres espagnoles » de Mme de Rémusat] *sous d'autres noms le calque ou le reflet de ses propres impressions successives dans sa vie de palais* (Sainte-Beuve). ‖ Imitation servile, plagiat.

— Linguist. Transposition d'un mot, ou d'une construction, d'une langue dans une autre, par traduction. (Ainsi, le français *gratte-ciel* est un calque de l'anglo-américain *sky-scraper*.)

CALQUER v. tr. (ital. *calcare*, presser). Reproduire par le calque : *Calquer un dessin.* ‖ — *Fig.* Imiter servilement : *Quand vous viendrez à bout de calquer exactement un homme de génie, il vous manquera toujours son originalité, c'est-à-dire son génie* (Hugo). ‖ Adapter étroitement : *Savez-vous ce qu'on peut vous reprocher? C'est d'avoir beaucoup trop calqué votre organisation sur l'organisation allemande* (Jaurès).
— ***Se calquer*** v. pr. *Se calquer sur quelqu'un*, l'imiter.

CALQUEUR, EUSE n. Celui, celle qui calque : *Il avait eu celui* [le goût] *des lettres autographes; le commandeur employait alors un calqueur fort habile* (Stendhal).

CALQUIER n. m. Taffetas de l'Inde, orné de dessins en forme de flammes. (On l'appelait aussi POINT DE HONGRIE OU À LA TURQUE.)

CALS (Adolphe Félix), peintre français (Paris 1810 - Honfleur 1880). Il débuta au Salon de 1848 et vécut dans la misère jusqu'au jour où Armand Doria le prit sous sa protection (1859). Cals a participé, de 1874 à 1880, aux expositions des impressionnistes. Il a peint des paysages, des scènes d'intérieur et des scènes de la vie rustique, dans un sentiment profond et sincère. Le Louvre conserve de lui *Femme effilant de l'étoupe, Lard et hareng, Soleil couchant, Etude de femme, le Déjeuner à Honfleur.*

CALTAGIRONE, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Catane), aux sources du fleuve homonyme; 43 600 hab. (36 000 aggl.). Evêché. Centre agricole et commercial.

CALTANISSETTA, v. d'Italie, en Sicile, ch.-l. de prov., dans la haute vallée du Salso; 63 000 hab. Evêché. Ville moderne, Caltanissetta est le centre du commerce du soufre. — La *province de Caltanissetta* a 316 300 hab. S'étendant sur les collines du sud de la Sicile, elle a une vie rurale active; mais la principale ressource est l'exploitation des grands gisements de soufre.

CALTER ou **CALETER (SE)** v. pr. *Pop.* S'en aller, s'enfuir.

CALTHA n. m. Bot. Nom scientifique du populage*, ou souci d'eau.

ÇALU, en sanskr. **Chalou**, monastère bouddhique tibétain, situé dans la province de Tsang, à peu de distance à l'E. de Tachilhounpo (Bura-cis lhun-po). Il est célèbre par son école de sorcellerie et de magie, qui forme des adeptes réputés pour leurs facultés et leur puissance surnaturelles.

CALUIRE-ET-CUIRE, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), dans l'agglomération lyonnaise, sur la r. g. de la Saône; 19 886 hab. Centre industriel : machines agricoles, pièces pour cycles, appareils pour l'industrie textile, mécanique de précision, machines à écrire; industries textiles (soierie, broderie, bonneterie); industries alimentaires (laiterie, choucroute); céramique, jouets, etc.

CALUMET n. m. (forme dialectale de *chalumet*). Grande pipe à long tuyau, dont se servaient les Indiens de l'Amérique du Nord.

CALUMET HARBOR, faubourg industriel de la partie méridionale de Chicago, de part et d'autre de la *Calumet River*.

CALUS [lys] n. m. Hortic. Excroissance saillante et solide, occasionnée par le tissu cicatriciel d'une branche rompue, d'une écorce déchirée, etc. (Syn. BOURRELET.)
— Zool. *Calus huméral*, saillie légère placée à l'épaule, sur l'élytre des insectes coléoptères; saillie légère sur la partie antérieure du thorax des insectes diptères. ‖ *Calus anteapical*, calus placé avant l'extrémité postérieure de l'élytre.

CALUTRON n. m. (de CALifornia University cyclotRON). Appareil utilisant l'électro-aimant d'un cyclotron, dont le premier type fut aménagé en 1941 pour séparer, par la méthode du spectre de masse, les isotopes de l'uranium. — ENCYCL. Ce dispositif comporte une source d'ions uranium, accélérés par un champ électrique, dont un champ magnétique intense courbe les trajectoires suivant des demi-cercles, les rayons de ceux-ci dépendant de la masse des ions. Cet appareil, reproduit à un grand nombre d'exemplaires, a permis d'obtenir aux Etats-Unis une quantité d'uranium 235 suffisante pour son emploi à la fabrication de bombes atomiques.

CALUYAU n. m. Autre nom de l'alose finte.

CALVADOS (DÉPARTEMENT DU), départ. de l'ouest de la France, en Normandie; 5 693 km²; 471 000 hab. (68 au km²). Ch.-l. *Caen*. Le départ. a 4 arrond. (*Caen, Bayeux, Lisieux, Vire*), 38 cant., 763 comm. Il appartient à la IIIe région militaire (Rennes), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Caen et à l'archevêché de Rouen.
A l'E., le département s'étend sur le *pays d'Auge*, où l'argile à silex porte des prairies et des vergers; l'élevage y est tourné vers la fourniture de produits laitiers (fromages réputés) et vers l'engraissement des bovins. A l'O. de la vallée de la Dives, le sous-sol est formé de roches calcaires heureusement recouvertes de limons; ici, les cultures de blé, de betterave à sucre et de plantes fourragères l'emportent de loin sur les herbages et font de la *campagne* ou *plaine de Caen* une riche région agricole. Au N.-O. du département, l'argile à silex du *Bessin* couvre de beaux herbages, « matière première » d'un beurre réputé. Au S.-O. apparaissent les terrains cristallins du massif ancien de la France de l'Ouest : c'est le *Bocage normand*, où les altitudes montent jusqu'à 365 m (mont Pinçon); cette région, coupée de haies, est encore un pays d'élevage.
La plus grande activité industrielle du département est due à l'exploitation du minerai de fer de la région de Caen et aux industries métallurgiques qui en dépendent. Mais il faut noter aussi les textiles (dentelles d'ancienne réputation), les constructions navales, les carrières et les industries alimentaires (préparation de produits laitiers), l'ébénisterie.
Enfin, les ressources du département sont complétées par la pêche et par les industries touristiques : de nombreuses stations balnéaires, et parmi elles Deauville, jalonnent la côte. C'est essentiellement à l'élevage que le département doit son rang très honorable, pour une circonscription surtout rurale, dans le classement du « produit départemental ». Par ailleurs, le chiffre de sa population est en forte augmentation par rapport à 1936 (+ 9,4 p. 100). [→ Biblio.]

département du Calvados

population active employée dans
- ***l'agriculture : 36 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 33 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 31 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental
caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
8,7 p. 1 000
- ***rang du département***
  d'après le produit : 30e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 102***
  France entière : moyen 100

Adolphe CALS
« le Déjeuner à Honfleur »
(1875), *détail, Louvre*

CALVADOS (ROCHERS DU), chaîne d'écueils, d'îlots rocheux et de petites falaises de la côte normande, qui s'étend sur 25 km, entre la Dives et le Bessin (Calvados). Ils sont constitués de roches jurassiques. On a tenté d'expliquer l'origine du nom *Calvados* par le nom d'un navire espagnol de l'Invincible Armada, le *Salvador*, qui y aurait fait naufrage en 1588; mais cette étymologie est aujourd'hui très contestée.

CALVADOS [dos] n. m. (de *Calvados*, nom géogr.). Eau-de-vie de cidre de la région du Calvados. ‖ *Par extens.* Toute eau-de-vie de cidre.

CALVADOSIEN, ENNE adj. et n. Qui a rapport au Calvados : *Agriculture calvadosienne.* ‖ Habitant ou originaire de ce département.

Phot. X.

calvaire
Plougastel-Daoulas
(Finistère)

calvaire
Antonello de Messine
musée royal d'Anvers

port de CALVI

CALVIN
musée Boymans
Van Beuningen, Rotterdam

CALVAERT ou **CALVART** (Denijs), peintre flamand (Anvers v. 1545 - Bologne 1619). Il se fixa en Italie, y reçut le surnom de DIONYSIO FIAMMINGO (Denis le Flamand) et subit notamment l'influence de Raphaël. A Bologne, il fonda une académie, d'où sortirent, entre autres, Guido Reni, le Dominiquin, l'Albane, et qui servit de modèle à celle des Carrache. Un grand nombre d'œuvres de Calvaert sont conservées à la pinacothèque de Bologne et dans d'autres musées italiens ; on l'y voit s'assimiler le style et les pratiques du maniérisme.

CALVAIRE (du lat. *calvarium*, formé sur *calva*, crâne), nom de la colline située au N.-O. de Jérusalem, à 100 m de l'enceinte, et au sommet de laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix (en araméen *Golgotha**).

CALVAIRE n. m. Colline sur laquelle on a planté des croix, pour figurer le vrai Calvaire, et où l'on établit des chapelles et des stations rappelant les scènes de la Passion. ‖ *Spécialem.* Croix érigée sur une plate-forme et commémorant la passion du Christ : *Je m'assis sur les marches d'un beau calvaire en granit qui se trouvait là* (H. Malot). ‖ *Fig.* Longues souffrances morales : *Elle tressaillit comme s'il eût touché une plaie vive ; mais il lui fallait bien passer par toutes les stations de ce calvaire* (Maupassant).

— ENCYCL. C'est au Moyen Age que s'établit l'usage de dresser à côté des églises, dans les cimetières, à côté des chapelles, sur les chemins de pèlerinage, de petits monuments en forme de croix portant le Christ ou réduits à cette croix. Ce sont souvent de remarquables spécimens d'art populaire (*Croix de Saint-Léger de Troyes*, au Louvre) ; sculptés sur les deux faces, ils représentent, au revers, la Vierge couronnée, ou même, sur le fût, un saint. Les calvaires bretons sont les plus admirés ; massifs de maçonnerie portant un autel (v. BRETAGNE), ils sont sculptés en bas relief, sur leurs faces, de scènes de la vie et de la passion du Christ ; sur leur plate-forme, des statues de la Vierge, de saint Jean, des deux larrons en font de très vivantes évocations, pathétiques, voire théâtrales, de la Crucifixion*. Le plus ancien de ces calvaires, celui de Notre-Dame de Tronoan (1470-1490), semble avoir servi de modèle, librement interprété, à ceux de Plougonven (1554), Cléden-Poher (1575), Guimiliau (1581), Plougastel-Daoulas (1602-1604), Saint-Thégonnec (1610), Pleyben (1632). On a depuis, par extension, donné le nom de calvaires à de simples croix érigées sur les routes, à l'entrée de la plupart des villages de France. (Pour les autres représentations peintes ou sculptées, v. CHRIST, CROIX, CHEMIN *de croix*, etc.)

Calvaire (FILLES DU), congrégation de bénédictines réformées, avec une règle très austère, établies à Poitiers (1617) par Antoinette d'Orléans et le P. Joseph. Elles furent installées à Paris, au Luxembourg, puis au Marais en 1621. Il existe également des religieuses *augustines de Notre-Dame du Calvaire*, congrégation enseignante fondée à Gramat, en 1833, par le chanoine P. Bonhomme, et des *dames du Calvaire*, œuvre de veuves laïques, sans vœux religieux, fondée en 1842 à Lyon, et qui s'occupe des malades incurables.

CALVAIRIENNES n. f. pl. Autre nom des filles du Calvaire.

CALVARNIER n. m. Ouvrier agricole qui couvrait la meule et plaçait au sommet une petite croix, ou *calvaire*. ‖ Faucheur embauché pour les foins ou les moissons.

CALVÉ (Emma), cantatrice française (Decazeville 1862 - château de Cabrières, Aveyron, 1942). Elle débuta en 1882, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, dans *Faust*, puis vint au Théâtre-Italien de Paris et à l'Opéra-Comique. Après avoir chanté en Italie, en Amérique, à Londres, elle rentra en 1892 à l'Opéra-Comique pour y jouer *Carmen*, *Cavalleria rusticana*, et y créer *la Navarraise*, de Massenet. Ses qualités de comédienne, sa belle voix de soprano, son talent de cantatrice la firent encore choisir par Massenet pour créer *Sapho* à ce théâtre (1898).

CALVÉRIA n. f. Oursin dont la peau, au lieu d'être transformée, comme chez les oursins normaux, en un test formé de plaquettes soudées, est molle et ne porte que des ossicules non soudés. (Il habite les mers profondes : Atlantique, Pacifique.)

CALVERLEY (Charles Stuart), poète anglais (Martley, Worcestershire, 1831 - Folkestone 1884). Avocat au barreau de Londres, il a laissé des parodies en vers « à la manière » des principaux poètes anglais, qui sont de véritables chefs-d'œuvre : *Vers et Traductions* (1862), *Feuilles de garde* (*Fly leaves*) [1872].

CALVERT, nom d'une famille anglaise, qui joua au XVIIe s. un rôle important dans la colonisation de l'Amérique du Nord. (V. BALTIMORE.)

CALVET (Esprit Claude), médecin, archéologue et naturaliste français (Avignon 1728 - *id.* 1810), fondateur d'une intéressante collection qui est conservée, ainsi que son abondante correspondance, dans son ancien hôtel d'Avignon, devenu le *musée Calvet*. (V. AVIGNON [*musée d'*].)

CALVET (Jean), prélat et professeur français (Castelnau-Montratier, Lot, 1874). Agrégé et docteur ès lettres, il a enseigné à l'Institut catholique de Paris (1921), dont il est devenu le recteur (1942-1946). Il a publié notamment *le Renouveau catholique dans la littérature contemporaine* (1928), et dirigé la publication d'une *Histoire de la littérature française* (11 vol.), dont il a rédigé le tome V (*De saint François de Sales à Fénelon*).

CALVI, ch.-l. d'arrond. de la Corse, sur la côte nord-ouest de l'île ; 2 040 hab. (*Calvais*). La ville haute ou citadelle, entourée de murailles et sillonnée de rues étroites, est construite sur un promontoire rocheux au pied duquel se trouve la « marine » (port de pêche et trafic de voyageurs). Calvi est un centre touristique fréquenté. Son église cathédrale est de style baroque, et l'oratoire Saint-Antoine est le seul monument Renaissance de la Corse (beau polyptyque du XVe s.). — L'arrond. a 6 cant., 35 comm. et 14 085 hab.

CALVILLE n. f. (de *Calville*, village de Normandie). Variété de pomme un peu côtelée, jaune, rouge ou blanche, et très estimée. (V. FRUIT, POMMIER.)

CALVIN (Jean), de son vrai nom **Cauvin** (Noyon, Picardie, 1509 - Genève 1564). Son père étant procureur du chapitre et secrétaire de l'évêché de Noyon, il est tonsuré très jeune, afin de recevoir un bénéfice ecclésiastique (1521), et la cure de Saint-Martin de Martheville (1527). On l'envoie à Paris dès 1523, où il fait de brillantes études de grammaire, de logique et de philosophie aux collèges de la Marche (1523) et de Montaigu (1524-1527) ; il subit dans ces deux établissements les influences contradictoires de Mathurin Cordier, déjà marqué par l'évangélisme, et de Noël Béda, défenseur strict de l'orthodoxie catholique. Reçu maître ès arts (1528), il se rend pour étudier le droit à Orléans, puis à Bourges, où il travaille sous la direction du célèbre Alciat ; en outre, il est initié au grec, à l'hébreu et à la théologie par un luthérien, Melchior Wolmar, qui contribue à l'orienter vers la Réforme. Il rentre à Noyon (1531), mais, après la mort de son père excommunié et la conversion au luthéranisme de son frère Charles, il s'installe à Paris, suit les cours des lecteurs royaux Danès, Vatable, rédige en 1532 un *Commentaire du « De clementia »* de Sénèque, où il tente indirectement de trouver des points de contact entre l'Evangile et le stoïcisme. De plus, lié aux milieux novateurs de la capitale qui suivent Lefèvre d'Etaples, tels Guillaume Budé et Nicolas Cop (recteur de l'université de Paris), il rédige le discours de ce dernier, véritable manifeste des idées nouvelles qui marque son ralliement brutal et définitif à la Réforme (nov. 1533).

Désormais et jusqu'à ce qu'il se fixe définitivement à Genève, la vie de Calvin sera celle d'un errant fuyant les foudres de l'Inquisition et prêchant la Réforme. Il commence son œuvre de missionnaire en Saintonge et dans l'Angoumois, rencontre Lefèvre d'Etaples chez Marguerite d'Angoulême à Nérac (avr. 1534), se rend à Noyon pour renoncer à ses bénéfices (mai 1534), et se trouve à Paris quand éclate l'affaire des Placards (sept. 1534), qui l'oblige à se réfugier à Bâle (déc. 1534).

La publication dans cette ville dès 1536, chez Platter, de l'*Institution* de la religion chrétienne*, dédicacée à François Ier et qui a pu être considérée comme la somme du calvinisme, prouve, étant donné l'ampleur de ce livre, dont l'élaboration a dû demander plusieurs années (dès 1533), que la conversion de Calvin s'était faite moins brutalement qu'on a pu le penser. D'abord publié en latin, réédité en français (1539, 1551, 1553, 1554, 1557, 1560), par Calvin lui-même, cet ouvrage, dont la prose claire et logique révèle l'un des meilleurs écrivains de la langue française, se modifie au rythme des éditions ; il permet de suivre l'évolution de la pensée du Réformateur, visant à la fois un but apologétique (justification du sacrifice des réformés) et catéchétique. Ce dernier aspect, qui révèle la pensée doctrinale de Calvin, finit par prédominer. Affirmant que le Christ est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes marqués du sceau du péché par la seule faute d'Adam, il fait œuvre originale en exposant sa théorie fondamentale de la justification par la grâce et non par les œuvres, théorie qui entraîne celle de la prédestination de quelques élus, la grâce étant un don de Dieu qui se manifeste par l'action mystérieuse de la Providence. Pourtant, l'homme ne doit pas renoncer à solliciter la miséricorde divine par le recours à la prière, à l'oraison dominicale ou aux sacrements ; mais ces derniers (il ne reconnaît que le baptême et la communion) ne peuvent être que purs symboles commémoratifs, auxquels la foi seule donne une efficacité ; ainsi s'explique sa croyance, apparemment paradoxale, dans la souveraineté absolue de Dieu et l'entière liberté de l'homme.

Mais, pour soutenir l'effort des fidèles vers la sainteté, l'institution d'une Eglise qui prêche la parole de Dieu et d'un Etat qui fait régner l'ordre est indispensable. Après un bref voyage à Ferrare, auprès de Renée de France, et à Paris, Calvin se rend à Genève, où il est accueilli et retenu par G. Farel, à l'automne de 1536, et où il appliquera ces principes. Son premier séjour dans cette ville (1536-1538) se solde d'ailleurs par un échec, la rigidité de la discipline inspirée par les deux hommes aux Genevois entraînant leur révolte. Bucer invite alors Calvin à Strasbourg, où il épousera Idelette de Bure, la veuve d'un anabaptiste de Liège. Il dirige l'Eglise des réfugiés de France, professe la théologie, et entre en contact, lors de colloques, avec les plus grands penseurs réformés allemands (Mélanchthon). Mais, en septembre 1541, rappelé par Farel et le Conseil de la ville, il regagne Genève, où il reprendra et systématisera l'œuvre interrompue en 1538. Par les Ordonnances ecclésiastiques (20 nov. 1541) adoptées par le Conseil général, il organise une nouvelle Eglise, constituée de pasteurs élus par le peuple et chargés d'enseigner la parole de Dieu, après avoir subi un examen doctrinal ; ces pasteurs, réunis une fois par semaine en congrégation et une fois par mois en synode, sont secondés par les docteurs chargés de l'enseignement doctrinal, par le consistoire (6 ministres et 12 laïcs, les Anciens) et par des diacres. Cette Eglise est chargée d'administrer le baptême, de célébrer la cène, de visiter les malades et d'enseigner le catéchisme.

Cette réforme de Genève, Calvin entend l'assurer d'abord par la prédication : improvisateur remarquable (il ne rédige jamais ses sermons) et abondant (il en prononce en moyenne 286 par an, selon Théodore de Bèze), il a pour sujet unique la Bible, dont il commente de jour en jour les chapitres successifs, mais en s'efforçant d'en tirer des exemples précis et concrets ayant une valeur immédiate et pratique.

Surtout, l'intellectualité de la pensée calvinienne nécessite pour être comprise un public averti, que seul l'enseignement peut former ; aussi Calvin multiplie-t-il les écoles élémentaires et fait-il du collège de Genève, placé sous la direction de Castellion (Sébastien Chatillon), l'un des centres universitaires les plus renommés d'Europe grâce à ses méthodes directement inspirées de celles des humanistes du XVIe s., et reposant essentiellement sur la pratique des lettres gréco-latines et de l'exégèse biblique.

Mais c'est à la force que Calvin doit faire appel pour briser les multiples opposants : bourgeois hostiles à son autoritarisme, catholiques restés secrètement fidèles à Rome, anabaptistes qui reprochent à son Eglise d'être trop peu ouverte aux misérables, libertins mécontents de la sévérité des mœurs.

Soutenant que l'Eglise doit réclamer du magistrat la punition des hérétiques même par le glaive, il fait exiler 76 adversaires de 1542

à 1546, contraint Castellion, qui réfute la croyance dans la descente du Christ aux Enfers, à quitter Genève, et fait exécuter, après tortures, Jacques Gruet, responsable d'écrits injurieux contre le régime, et surtout Michel Servet, à qui il reproche d'avoir nié la Trinité dans la *Christiani Restitutio* (1547). Celui-ci périt finalement sur le bûcher, malgré une intervention de Calvin en faveur d'un châtiment plus doux (28 oct. 1553).

Les principaux foyers d'opposition politique ou religieuse brisés, l'autorité de Calvin devient incontestable quand son parti, renforcé de réfugiés français qui reçoivent depuis 1549 le statut de bourgeois, devient majoritaire au Conseil de la ville ; celui-ci reconnaît même au Consistoire le droit d'excommunier (24 janv. 1555).

Le réformateur peut alors consacrer les dernières années de sa vie à préciser son œuvre doctrinale, faisant paraître le texte latin définitif de l'*Institution chrétienne* (août 1559), multipliant les sermons dans une ville dont il fait la capitale et le centre de diffusion principal du protestantisme à travers l'Europe, et en particulier en France ; la création de l'Académie protestante de Genève, qui enseigne à la fois les sciences et les lettres (latin, grec et hébreu), est à cet égard décisive, car il lui donne pour premier recteur Théodore de Bèze, et lui assigne la mission d'éduquer les ministres du culte réformé.

Parmi les réformateurs du XVIe s., Calvin occupe une place éminente par la multiplicité de ses talents. Théologien rigoureux et passionné, pasteur compréhensif, chef d'Etat autoritaire, il est également un orateur incomparable et un écrivain remarquable, dont la prose est un modèle de clarté.

Quand il meurt, épuisé par le travail et la fatigue, en 1564, son œuvre rayonne largement au-delà des frontières de Genève : le calvinisme, qui a déjà occupé de solides positions en France, va poursuivre en Europe du Nord et du Nord-Ouest la conquête des âmes. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les portraits du réformateur, dont on trouve une importante réunion dans le musée de Noyon, sa ville natale, sont de deux types principaux : l'un de profil et l'autre de trois quarts. (Bibl. de Genève, Eglise réformée française de Francfort). Ce sont les gravures qui paraissent les plus fidèles, celles de Boyvin, de Woeriot. Calvin a fait l'objet de deux médailles au XVIIe s., dont l'une est signée Dadler. Il figure sur le monument de la Réformation, à Genève.

CALVINISME n. m. Doctrine religieuse de Calvin. ‖ Système qui en reproduit les articles essentiels : *Les cinq points du calvinisme.* ‖ *Par extens.* Les Eglises qui professent le calvinisme : *Le calvinisme est florissant aux Pays-Bas.*

— Encycl. Le *calvinisme,* doctrine essentiellement théocentrique, se distingue du catholicisme par son principe extérieur et formel : l'Ecriture sainte source et norme unique de la foi ; il se distingue du luthéranisme par son principe interne et matériel : la justification par la foi, subordonnée à la foi en la souveraineté absolue et exclusive de Dieu, au dévouement à sa seule gloire. C'est ce principe interne qui lui sert de guide pour l'interprétation religieuse de l'Ecriture.

Par respect pour l'autorité de Dieu parlant dans l'Ecriture, il accepte la tradition dogmatique des cinq premiers conciles œcuméniques sur la Trinité, l'incarnation du fils de Dieu dans le sein d'une vierge, les deux natures ; il est avec Augustin contre Pélage sur les matières de la prédestination, de la grâce et du péché originel. Mais, s'il est ainsi antirévolutionnaire, il est aussi réformateur, en vertu de son principe formel. Le culte, ramené à sa simplicité primitive, s'adressera uniquement à Dieu, et ne s'exprimera que dans une langue connue des fidèles. La constitution de l'Eglise sera presbytérienne. La confession auriculaire et le célibat obligatoire, avec les vœux monastiques, seront condamnés. Les sacrements, réduits au baptême et à l'eucharistie, sont non les véhicules, mais les symboles et les gages de la grâce. La transsubstantiation et la présence locale sont niées.

En vertu de son principe matériel, le calvinisme s'accorde avec le luthéranisme pour proclamer la justification par la foi seule, mais il maintient contre lui la prédestination et la grâce irrésistible. Il rejette la consubstantiation eucharistique comme reposant sur la confusion des attributs de Dieu et de ceux de la créature.

Par sa doctrine de la grâce commune et temporelle, il distingue sans les opposer la sphère spirituelle de la sphère naturelle. Il se propose de favoriser ainsi l'éclosion d'une piété pour qui tout n'est pas dit quand le salut est assuré, et qui se sent appelée à l'action sociale, scientifique, esthétique, pour affirmer partout le règne de l'Eternel.

Calvin a lui-même favorisé la diffusion de sa doctrine dans toute l'Europe par les innombrables lettres qu'il a adressées aux réformés, ainsi que par les pasteurs qu'il leur a envoyés après les avoir formés personnellement à Genève.

Par un curieux paradoxe, ce n'est pas en Suisse, mais en France que l'action de Calvin a été la plus profonde et la plus immédiate. Hors Genève et Lausanne, l'Helvétie est restée, en effet, partiellement réfractaire à sa doctrine, du fait des fortes positions acquises par les disciples de Zwingli et malgré le rapprochement effectué entre leurs thèses grâce aux concessions de Bullinger, héritier spirituel de Zwingli (*Consensus Tigurinus,* 1549). Par contre, en France, la réforme calvinienne, qui débute en 1541, s'affirme dès 1557, malgré et même du fait des persécutions (édit de Compiègne prononçant la peine de mort contre les hérétiques, 24 juill. 1557) ; après avoir pénétré les milieux d'artisans ou de petits marchands éprouvés par la concurrence des entrepreneurs capitalistes, le calvinisme obtient la conversion de certains officiers du roi et surtout de grands seigneurs (Antoine de Bourbon, 1550 ; François d'Andelot, v. 1556 ; l'amiral de Coligny, 1557). Ayant ainsi trouvé des chefs qui peuvent les défendre contre les persécutions et même favoriser leur action missionnaire, les disciples du réformateur s'organisent en Eglise, sur le modèle de celle de Genève, et tiennent un premier synode national (26 mai 1559), qui adopte la « Confessio Gallicana » (Confession de foi de La Rochelle, sans doute rédigée par Calvin lui-même) et la « Discipline ecclésiastique », qui, au milieu du XXe s., constituent encore la charte du calvinisme français. Ainsi organisé, celui-ci progresse rapidement : 72 églises en 1559, 2 250 en 1566 ; si ces dernières sont peu nombreuses dans le Nord et l'Est, pourtant proches des pays protestants germaniques, elles se multiplient dans le Nord-Ouest, autour de Rouen (contact avec l'Angleterre par Dieppe), dans le Sud-Est, à Lyon, Vienne, Grenoble, en Provence (contact avec Genève) et surtout au sud-est du Massif central (Vivarais, bas Languedoc), dans la vallée de la Loire, d'Orléans à Angers, et dans le Sud-Ouest, où, à partir de Poitiers, la réforme rayonne en direction de Niort et de La Rochelle, d'Angoulême et de Cognac. Le raidissement de la résistance catholique et les guerres de Religion* (1559-1598) contribuent alors à fixer les assises territoriales du calvinisme dans les limites déjà définies, tout en lui donnant un aspect politique et surtout militaire qu'il ne possédait pas jusqu'à ce que l'édit de Nantes lui reconnaisse une existence légale (1598).

Le calvinisme pénètre également dès 1540 aux Pays-Bas et surtout à Anvers, la Genève du Nord, à la faveur d'un relâchement de la répression qui a éliminé les autres confessions protestantes (luthériens, anabaptistes) ; il s'implante fortement dans les provinces du Nord, gagnant en particulier la bourgeoisie, car, au contraire du luthéranisme, il sait s'organiser sans recourir obligatoirement à la protection du prince. Le refus de Philippe II de reconnaître la Confession de foi des Eglises réformées wallones et flamandes de 1561 est, en partie, à l'origine de la révolte des sept provinces du Nord, qui se constituent en Provinces-Unies (Union d'Utrecht, 1579), où les adeptes du calvinisme ne tardent pas à se diviser en arminiens* et en gomaristes* (synode de Dordrecht, 1618-1619).

Ces divisions, et surtout l'esprit de tolérance qui a finalement triomphé au XIXe et particulièrement au XXe s., ont contribué à faire perdre au calvinisme la situation prépondérante qu'il avait jadis dans ce qui est aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, où désormais le nombre de ses adeptes est presque égalé par celui des catholiques.

La religion de Calvin pénètre également très tôt en Angleterre, où un de ses disciples, John Knox, trouve un terrain relativement favorable par suite de l'évolution religieuse d'Edouard III, qui, sous l'influence de Cranmer et Latimer, adopte dès 1549 le second « Prayer Book » en langue anglaise et lui laisse rédiger le Bill des 42 articles de 1553, qui supprime la messe et autorise le mariage des prêtres. Mais l'avènement d'Elisabeth Ire entraîne un retour à l'anglicanisme et rejette les calvinistes dans l'opposition puritaine. Proscrit par Charles II et Jacques Ier, le calvinisme trouve sa liberté définitive lors de la révolution de 1688 et forme alors la plupart des Eglises dites « non conformistes ». C'est d'ailleurs surtout dans le nord du pays qu'il s'est développé sous l'influence de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, fondée également par John Knox que des gentilshommes réformés avaient déjà appelé à enseigner à l'université d'Edimbourg (1547) ; il y revient en 1555 à la demande de James Stuart, fils naturel de Jacques V. En 1560, il fait approuver par le Parlement la « Confession de foi » qu'il a rédigée et qui fait de ce pays l'un des plus importants noyaux de diffusion du calvinisme dans le monde.

A la veille des guerres de Religion, l'aire d'extension européenne du calvinisme est donc à peu près définitivement fixée. Partout ailleurs ses efforts d'expansion n'aboutissent qu'à des résultats fragmentaires, car il se heurte soit aux positions acquises antérieurement par le luthéranisme, soit à celles du catholicisme

« la Dispute spirituelle » entre le pape, Luther et **Calvin** *cabinet des Estampes*

dans les pays qui n'ont été que tardivement atteints par les idées réformées et à une époque où l'action de la Contre-Réforme s'exerce déjà.

Il en est ainsi en Allemagne, où le calvinisme, à partir de la Suisse et surtout des Pays-Bas, gagne la vallée du Rhin, mais ne se fixe définitivement que dans le Palatinat, grâce à l'Electeur Frédéric III (1559-1576) [catéchisme d'Heidelberg].

Une tentative faite par Frédéric-Guillaume III pour unir les Eglises luthérienne et calviniste n'aboutit qu'à la formation d'une troisième Eglise dite « unie » (1817), sans déraciner pour autant le calvinisme du Palatinat.

Dans l'Est européen, le cardinal Hosius, appliquant les décisions du concile de Trente, réussit à faire disparaître très rapidement le calvinisme de Pologne, où il avait pourtant pénétré dès 1548 ; enfin, si en Hongrie il est accueilli assez favorablement pour avoir encore deux millions d'adeptes au milieu du XXe s., le calvinisme, malgré la « Confessio Czengerina ou Hungarica » (1557), ne fixe son orthodoxie qu'au XVIIe s., sans perdre pourtant toute originalité du fait de la structure féodale de la société et de la pénétration antérieure des idées de Luther et de Zwingli (maintien de la fonction épiscopale, etc.).

Arrêtée dès la fin du XVIe s. en Europe, l'expansion du calvinisme reprend outre-mer au XVIIe s., grâce à la vocation maritime des peuples néerlandais et britannique ; c'est ainsi que s'explique la constitution des communautés de l'Union sud-africaine (850 000) et d'Amérique du Nord (870 000 presbytériens au Canada et 3 millions aux Etats-Unis).

Ainsi, le calvinisme est-il devenu très rapidement une religion mondiale, comptant

Phot. Larousse.

40 millions d'adeptes, dont 500 000 en France et 2 200 000 en Suisse, mais il faut noter qu'il s'est épanoui avec une vigueur particulière dans les pays germaniques et surtout anglo-saxons, où l'activité économique fondée sur le grand commerce international a connu un développement précoce ; ce lien entre économie et religion se trouve encore mis en valeur avec plus de netteté quand on étudie le milieu social auquel appartiennent ses adeptes dans les autres pays où il s'est implanté, et en particulier en France (commerçants, industriels, armateurs, etc.), ce qui explique les désastreuses conséquences de la révocation de l'édit de Nantes (1685) et, au contraire, le développement rapide du Brandebourg, qui accueillit les fugitifs.

C'est par l'attitude très particulière du réformateur de Genève à l'égard des questions économiques que s'explique l'accueil si favorable fait au calvinisme par ces pays et ces milieux sociaux. Estimant que le travail est saint à condition qu'il soit pratiqué non pour la recherche du plaisir, mais pour lui-même et le bien qu'on peut en tirer (« or et argent sont de bonnes créatures qu'on peut appliquer à bon usage »), Calvin autorise même le prêt, à condition qu'il ne soit pas usuraire, c'est-à-dire qu'il ne dépasse pas 5 % (1547) : il ne met donc aucune entrave fondamentale à l'expansion économique et permet aux hommes d'affaires de trouver dans sa doctrine une justification religieuse à leurs activités. D'autre part, l'atmosphère de liberté indispensable à l'accroissement des échanges, à l'épanouissement de la nouvelle religion, de même que l'hostilité des monarques catholiques à cette dernière expliquent que les pays calvinistes aient adopté très tôt un régime démocratique reposant sur le principe de l'élection auquel Calvin avait déjà eu recours pour organiser l'Eglise de Genève.

Enfin, si le calvinisme a, comme son père spirituel, condamné le culte des images, il a, comme lui et contrairement aux autres tendances de la Réforme, accepté et favorisé la création artistique « d'autant que l'art de peindre et de tailler sont dons de Dieu » à condition que « ... l'usage en soit gardé pur et légitime » (*Hist. chrét.*, I, XI, 12) ; ainsi s'explique le ralliement à la réforme calvinienne d'artistes aux talents aussi divers que l'architecte Salomon de Brosse, le sculpteur Jean Goujon, l'émailleur Bernard Palissy ou le peintre Rembrandt, qui, inspiré par sa foi, recherchait dans la créature la marque du péché et l'effigie du Créateur.

Ainsi, le calvinisme s'est-il révélé comme l'une des formes les plus originales du christianisme réformé, auquel il a donné une puissance de création religieuse, économique, politique et artistique que peu de confessions religieuses ont eu en partage depuis l'aube du XVIe s. (→ Biblio.)

la « Calypso »

CALVINISTE adj. Qui concerne le calvinisme.

◆ Adj. et n. Qui suit la doctrine de Calvin.

Calvisiana (ACTIO) [ou *action Calvisienne*]. Dr. rom. Action prétorienne par laquelle le patron, à la mort de son affranchi décédé intestat, obtenait la révocation des actes frauduleusement faits par celui-ci en vue de diminuer les droits de succession de son patron. L'action *quasi Calvisiana* permettait à un impubère adrogé d'attaquer, à la mort de l'adrogeant décédé intestat, les actes frauduleusement faits par lui pour diminuer le montant de la quarte antonine.

CALVISSON, comm. du Gard (arrond. de Nîmes), dans la Garrigue, au S.-O. de Nîmes ; 1 635 hab. (1 430 aggl.).

Calvitianum (SENATUS CONSULTUM) [ou *sénatus-consulte Calvitien*]. Dr. rom. Ce sénatus-consulte, rendu à l'époque de Claude ou de Néron, décida que, dans le cas du mariage d'un homme de moins de soixante ans avec une femme de plus de cinquante, les époux resteraient soumis aux peines du célibat. (V. CADUCAIRES [*lois*].)

CALVITIE [si] n. f. (lat. *calvities*). Etat d'une tête chauve : *La calvitie sénile est incurable.*

— ENCYCL. On distingue deux sortes de *calvitie*. La calvitie *sénile* apparaît peu à peu avec les progrès de l'âge ; elle dénude le front et le haut de la tête, ne laissant qu'une demi-couronne de cheveux, sur les côtés et par-derrière. Elle résulte de la dégénérescence progressive des bulbes pileux sous l'influence d'une oblitération partielle de leurs artérioles nourricières.

La calvitie *prématurée* peut être provoquée par plusieurs affections : pelade (elle peut être curable) ; séborrhée (elle peut être stoppée avant la calvitie totale) ; affections aiguës, parfois.

CALVO (Bonifazio). V. BONIFAZIO.

CALVO (Jean Sauveur ou François DE), général français, d'origine espagnole (Soldeu, Andorre, 1625 - Deinze 1690). D'abord officier dans l'armée espagnole, il passa au service de la France en 1641 et combattit en Catalogne. En 1654, il commandait comme colonel un régiment de cavalerie de son nom. Il se battit ensuite en Italie et en Hongrie. Brigadier de cavalerie en 1667, maréchal de camp en 1675, il fut nommé en 1668 lieutenant général, en récompense de sa belle défense de Maastricht.

CALVO (Carlos), juriste et diplomate argentin (Buenos Aires 1824 - Paris 1906). On lui doit le *Droit international théorique et pratique* (1868). Il fut un des fondateurs de l'Institut de droit international de Gand.

CALVO SOTELO (José), avocat et homme politique espagnol (La Corogne 1893 - Madrid 1936). Ministre des Finances pendant la dictature du général Primo de Rivera (1925-1930), il fut l'un des chefs du parti monarchiste en 1934-1935. Son assassinat provoqua, avec quinze jours d'avance, le déclenchement de la guerre civile.

CALVOS (Andréas KÁLVAS, dit **André**), poète grec (Zante 1792 - Londres 1867). La plus grande partie de son existence s'est passée en Italie et en Angleterre. Esprit érudit, caractère indépendant, il fait figure d'isolé dans l'école poétique ionienne. Il n'a laissé que deux recueils, *la Lyre* (1824) et *Odes nouvelles* (1826), où il exalte la justice et le patriotisme, mais avec une versification et une langue qui l'opposent à Solomós.

CALVUS (Caius Licinius), orateur et poète latin (82-47 av. J.-C.). Orateur, il appartenait à l'école néo-attique, qui s'opposait à Cicéron. Poète, il se rangea aux côtés de Catulle, dans l'école érudite qui imite les Alexandrins. Il composa une épopée mythologique, *Io*, des poésies didactiques, des épithalames, des élégies et des épigrammes. Il ne reste de lui que des fragments.

CALYBION n. m. (gr. *kalubion*, petite cabane). Fruit contenu en entier ou en partie dans une capsule (chêne, châtaignier). [Peu us.]

CALYCANTHE n. m. (gr. *kalux, kalukos*, calice, et *anthos*, fleur). Arbrisseau aromatique, originaire de l'Amérique septentrionale. (Son élégance et l'odeur suave de ses fleurs en font une plante d'agrément fort recherchée des amateurs. Les espèces le plus généralement cultivées en France sont le calycanthe de Californie et celui de Caroline. Ce dernier atteint quelquefois plus de 2 m de haut. Ses fleurs magnifiques, d'un rouge-brun, exhalent une odeur de pomme de reinette et de melon. Type de la famille des *calycanthacées*.)

CALYCOPHYLLUM [lɔm] n. m. Arbre de la famille des rubiacées, produisant le bois commercial d'origine américaine connu sous le nom de *degame*.

CALYCOSTÉMONE adj. (gr. *kalux, -ukos*, calice, et *stêmôn*, filet, étamine). Se dit d'une plante dont les étamines sont insérées sur le calice. (Syn. PÉRIGYNE.)

CALYCOTOME n. m. Plante à fleurs jaunes, dont il existe deux espèces françaises poussant sur les coteaux ensoleillés. (Famille des papilionacées.)

CALYDNES, en gr. **Kalymnos** ou **Kálimno**, île de Grèce appartenant à l'archipel des Sporades (nome du Dodécanèse), près de la côte de Turquie ; 109 km² ; 13 400 hab. Ruines antiques.

CALYDON, en gr. **Kaludôn**. Géogr. anc. Ville d'Etolie, non loin de l'entrée du golfe de Corinthe, sur l'Evenos. Auguste en transporta les habitants à Nicopolis, fondée en mémoire d'Actium. Ruines importantes, au lieu-dit *Kurt-Aga*, de l'enceinte et du temple d'Artémis (Laphrion).

CALYDON (LE SANGLIER DE), sanglier célèbre dans la mythologie grecque. Il ravageait les alentours de la ville, déchaîné par Artémis (dont le temple était à Calydon), irritée envers le roi Ineus, qui avait oublié de la nommer lors des sacrifices de fin de récolte. Il fut tué par Méléagre*, dans une grande chasse à laquelle prirent part les principaux héros grecs.

CALYMÈNE n. m. (gr. *kalos*, beau, et *humên*, membrane). Paléont. Genre de trilobites à corps de forme ovale, pouvant s'enrouler, à grosse tête et glabelle très convexe. (Le genre *calymène*, type de la famille des *calyménidés*, est très répandu dans le Silurien et le Dévonien.)

CALYPSO n. m. Danse moderne à deux temps, originaire de la Jamaïque.

— ENCYCL. Dans le *calypso*, la danseuse tourne le dos à son partenaire, qui lui prend la main droite de sa droite, lève le bras en arc sur sa tête. La main gauche du danseur est posée sur la hanche gauche de la danseuse. Leurs pas — une vingtaine environ — sont les mêmes et marquent un peu de nonchalance.

CALYPSO, en gr. **Kalupsô**. Myth. gr. Nymphe qui habitait l'île d'Ogygie (Ceuta ?), fille d'Okeanos et de Téthys, ou d'Atlas. D'après *l'Odyssée*, Ulysse est poussé par une tempête vers l'île d'Ogygie. Calypso l'accueille, s'éprend de lui et le retient pendant dix ans. Elle lui offre l'immortalité s'il demeure, mais le laisse enfin partir sur l'ordre de Zeus. Ce mythe s'apparente à celui de Circé*.

Calypso, grande usine d'aluminium, dans les Alpes françaises, en amont de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Calypso (la), navire océanographique français, armé spécialement pour les explorations et la cinématographie sous-marines. Ancien dragueur de la marine américaine, construit en 1942, il a été entièrement aménagé, pour son nouvel emploi, selon les plans de Jacques-Yves Cousteau. Il est muni d'une plate-forme arrière facilitant la mise à l'eau des plongeurs, et d'un puits de plongée au centre du bâtiment, mais pratiquement inutilisé. Une fausse étrave tubulaire permet, par cinq hublots situés à 2,50 m sous la ligne de flottaison, une observation sous-marine permanente même en marche, ainsi que les prises de vue cinématographiques.

CALYPTÉRÉ, E adj. (du gr. *kaluptêr*, couverture). Se dit des insectes diptères cycloraphes, groupe des myodaires, qui ont des cuillerons larges, à double écaille, et recouvrant les balanciers. (Les mouches domestiques sont dans ce cas.) [Syn. SCHIZOMÉTOPE.]

CALYPTO-, élément tiré du gr. *kaluptos*, caché, et entrant dans la composition de quelques mots.

CALYPTOBLASTIDES ou **CALYPTOBLASTIQUES** n. m. pl. Sous-ordre d'hydroïdes, dont le tube chitineux est évasé en forme de coupe logeant un individu nourricier (gastrozoïde). [Les individus reproducteurs (gonozoïdes) sont recouverts par une dilatation du tube (gonothèque). On en connaît de nombreux genres dans toutes les mers.]

CALYPTOLITE n. f. Minér. Variété de zircon.

CALYPTR(O)-, élément tiré du gr. *kaluptra*, coiffe, et entrant dans la composition de quelques mots.

CALYPTRÆIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, à coquille trochiforme, renfermant les genres *calyptræa, crepidula* et *heojanacus*.

CALYPTRE n. f. Bot. Nom donné à la coiffe qui recouvre le sporogone des mousses.

CALYPTRÉE ou **CALYPTRAEA** n. f. Mollusque gastropode marin à tête courte, bilobée en avant, à coquille trochiforme. (De nombreuses espèces de calyptrées sont répandues dans toutes les mers ; d'autres sont fossiles dans les terrains crétacés et tertiaires. Type de la famille des *calyptræidés*.)

CALYPTROGÈNE adj. et n. f. Bot. Se dit de la couche de cellules qui produit la coiffe de la racine.

CALYSTÉGIA n. f. Nom générique de quelques espèces de liserons glabres, à fleurs blanches ou roses.

Phot. Cousteau.

CALYTHRIX n. m. Arbuste d'Australie, que l'on peut cultiver dans les serres froides et tempérées. (On compte une quarantaine d'espèces dans ce genre de myrtacées.)

CALZABIGI (Ranieri), écrivain italien (Livourne 1714 - Naples 1795). Librettiste de Gluck, il est aussi l'auteur d'une *Dissertazione su le poesie drammatiche del sig. Abate Pietro Metastasio* (1755).

CAM, riv. de Grande-Bretagne, affl. de l'Ouse (r. g.); 38 km. Elle donne son nom à la ville de *Cambridge,* qu'elle arrose.

CAM ou **CÃO** (Diogo), navigateur portugais du XVe s. En 1482, il fut chargé par le roi Jean II de Portugal de rechercher, au S. de l'Afrique, un passage maritime vers la mer des Indes. Il longea la côte africaine au-delà du cap Catarina, atteignit l'estuaire du Zaïre (Congo), qu'il appela *rio Poderoso,* entra en contact avec l'Empire bantou, et poursuivit son voyage jusqu'aux rivages de Benguela. Il rentra à Lisbonne en 1484, persuadé d'avoir atteint l'extrémité de l'Afrique. Au cours d'un second voyage, en 1485, il établit des liens solides entre le Portugal et les souverains indigènes du Congo, et explora les côtes du Sud-Ouest africain.

CAMAGOAN ou **CAMAGON** n. m. Bois originaire de Manille, de couleur brune, marqué de veines très larges, tantôt noires, tantôt d'une teinte plus pâle. (Ce bois, très recherché en Chine, où on l'utilise pour la fabrication des meubles de prix, est importé en France par billes de 5 à 7 mètres de long. On l'appelle aussi ÉBÈNE DE MANILLE.)

CAMAGÜEY, v. de Cuba, ch.-l. de prov.; 204 250 hab. Evêché. Important centre commercial, conservant de vieilles églises et une cathédrale du XVIIe s. Industries alimentaires : sucreries, distilleries, conserves de viande. — La *province de Camagüey* a 618 400 hab.

CAMAGÜEY (ARCHIPEL DE), chapelet d'îles bordant la côte N. de Cuba (prov. de Camagüey).

Camahieu (ORDRE DU), nom donné à l'ordre du Porc-Epic*.

CAMAÏEU n. m. (origine obscure). Peinture mettant en jeu différents tons d'une même couleur, se détachant d'un fond peint d'une autre couleur. (Les effets obtenus peuvent provenir de la juxtaposition de peintures contenant des pigments de natures diverses.)
— Text. Sorte de teinture sur tissus, opérée en superposant des tons différents d'une même couleur.
— ENCYCL. La peinture en *camaïeu* était connue des Anciens, qui lui donnaient le nom de *monochroma.* On en a découvert à Herculanum et à Pompéi quelques spécimens. Au XVe s., les peintres ornèrent fréquemment en grisaille le revers des volets de triptyques. Les Italiens donnèrent à la peinture en camaïeu le nom de *clair-obscur* (*chiaroscuro*). On possède des esquisses de Rubens et de Van Dyck peintes de cette façon. (V. TROMPE-L'ŒIL et GRAVURE.)

CAMAIL [maj] n. m. (anc. provenç. *capmalh;* du lat. *caput,* tête, et *macula,* maille). Capuchon de mailles qui se portait sur ou sous le casque. (Le camail des gens de pied des XVe et XVIe s. est une pèlerine bouclée au droit de la poitrine, dite aussi *manteau d'évêque.*) ‖ Autre nom de la mozette, jadis à capuchon. (Il est rouge, violet ou noir, suivant la dignité [cardinal, évêque, prêtre] et les temps liturgiques. Le camail des chanoines a des ornementations variées suivant les diocèses.) ‖ *Camail de cheval,* partie de la housse des chevaux de luxe promenés en main, et qui couvre la tête et l'encolure. ‖ Au XVe s., pèlerine à capuchon. ‖ A l'époque de la Renaissance, ornement d'orfèvrerie habillant le cou.
— Ornith. Ensemble des plumes, différenciées par leur longueur et leur couleur, qui recouvrent le cou et le dos chez divers oiseaux, particulièrement chez les gallinacés.

CAMAILLE. V. CAMMAILLE.

CAMAINO (Tino DI). V. TINO DI CAMAINO.

CAMAIORE, v. d'Italie, en Toscane (prov. de Lucques), au S. des Alpes Apuanes; 24 700 hab. (12 750 aggl.). Oliviers.

Camaldoli, monastère d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo), fondé en 1012 par saint Romuald. (V. CAMALDULE.)

CAMALDULE n. m. et f. (de *Camaldoli*). Nom des religieux établis au commencement du XIe s. par saint Romuald, et des religieuses de la même règle.
— ENCYCL. Les *camaldules* s'inspirent de la règle bénédictine, mais s'en distinguent sur deux points principaux : la vie érémitique (la conventualité est réduite au chœur, au chapitre et au réfectoire); une austérité plus grande. Mais les camaldules revinrent progressivement à la vie cénobitique (XIVe s.). L'ordre est aujourd'hui presque éteint.

CAMARADE n. (esp. *camarada,* chambrée, de *camara,* chambre). Compagnon de chambre, d'études, de travail, etc. : *Soyez mon amie, dit-il* [Steinbock] *...Oh! non, je suis trop jalouse* [...] *mais je serais volontiers quelque chose comme votre camarade, reprit Lisbeth* (Balzac). *Comme elle plaisait aux patrons, ses camarades la jalousaient* (Flaubert). ‖ *Fam.* Appellation qui s'adresse à un égal ou à un inférieur : *Eh! camarade, donnez-moi un coup de main.* ‖ Compagnon de travail : *Camarade syndiqué;* et, *spécialem.,* membre du parti communiste ou socialiste (parce que communistes et socialistes s'interpellent ainsi).
— LOC. DIV. *N'être pas, n'être plus camarades,* être brouillés. ‖ *Faire camarade,* élever les mains en l'air pour signifier qu'on se rend (loc. d'origine allem., le mot *Kamerad* signifiant *ami*). ‖ *Camarades de chaîne,* anciens forçats attachés à une même chaîne.

CAMARA DE LOBOS, v. de la côte sud de l'île portugaise de Madère; 12 800 hab. Centre touristique.

CAMARADERIE n. f. Familiarité qui existe entre camarades : *L'affection calme de son père, la camaraderie amicale de son frère...* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Aide que se prêtent des camarades ou d'anciens camarades; solidarité, entente. ‖ *Péjor.* Esprit de coterie. ‖ *Prix de bonne camaraderie, de camaraderie,* prix décerné, dans certaines classes, à l'élève qui se signale par ses qualités de bon camarade.

CAMARÃO (Antonio Felipe), homme de guerre brésilien (Rio Grande do Norte 1580 - camp d'Arraial Novo, Pernambuc, 1648). Chef d'une tribu indienne, converti au christianisme, il lutta aux côtés des Portugais contre les Hollandais, qu'il battit notamment à São Lourenço (1636), Matta Redonda (1638) et Guaju (1646). Sa femme, Clara, l'accompagnait dans ses campagnes.

CAMARASAURUS [zorys] n. m. Paléont. Reptile dinosaurien sauropode, de taille gigantesque (17 m de longueur), au corps massif, à la tête petite, au long cou, fossile dans le Jurassique supérieur ou le Crétacé inférieur de l'Amérique du Nord.

CAMARAT (CAP), cap de la côte des Maures (Var), au S.-E. de Saint-Tropez.

CAMARD, E adj. (de *camus,* avec changement de suffixe). Plat et écrasé, en parlant du nez : *A nez camard grosse tabatière, est une loi presque sans exception* (Balzac).
◆ Adj. et n. Qui a un nez camard : *Le profil de la petite Jadin, que la rampe aveuglante fait camard, comme rongé de lumière* (Colette). ‖ *Fam. La Camarde,* la Mort, parce qu'on la figure généralement par un squelette, et donc sans nez.
— Technol. *Serrure camarde,* serrure dont le pêne est taillé en biseau.

Camard (BOIS), bois dominant la rive gauche de la Meuse, au N. de Verdun, qui fut âprement disputé pendant la bataille de 1916-1917. (V. VERDUN [*bataille de*].)

CAMARDER v. tr. Menuis. Diminuer la saillie d'un profil pour le raccorder à un profil voisin.

CAMARÈS, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Millau), dans le *pays de Camarès,* sur le Dourdou; 1 317 hab. (973 aggl.) [*Camarésiens*]. Pont gothique. Eaux minérales. Industrie textile (draps et couvertures).

CAMARET-SUR-AIGUES, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), au N.-E. d'Orange; 1 581 hab. (509 aggl.). Enceinte médiévale. Chapelle romane.

CAMARET-SUR-MER, comm. du Finistère (arrond. de Châteaulin), dans la presqu'île de Crozon, sur la *baie de Camaret;* 3 435 hab. (2 306 aggl.) [*Camarétois*]. Fortifications de Vauban. Port de pêche. Station balnéaire (7 000 hab. en août). Conserves de poisson; constructions de bateaux. Sur le territoire de Camaret se trouve la pointe du Toulinguet, extrémité occidentale de la presqu'île de Crozon. (→ Biblio.)

CAMARGO (Marie-Anne DE CUPIS DE), danseuse française (Bruxelles 1710 - Paris 1770). Protégée par la princesse de Ligne, elle put se rendre à Paris, à l'école de Mlle Prévost. Revenue à Bruxelles, elle y dansa avec un tel succès qu'à son retour à Paris elle fut admise à l'Académie royale de danse. Elle fit ses débuts en 1726. La danse de la Camargo était preste, vive, et sa batterie excellente, si bien que les *tambourins,* airs à danser de Rameau, semblaient tout faits pour son pied petit et son parcours rapide et menu. Mlle Prévost prit ombrage de son succès, et les deux danseuses se brouillèrent. La Camargo eut alors comme maîtres Pécourt et Blondy. Elle quitta le théâtre de 1734 à 1740, pour partager la vie du comte de Clermont. A sa rentrée à l'Opéra, en 1740, elle triompha encore dans les opéras et les opéras-ballets de Campra, Destouches, Mouret. Toujours applaudie, elle eut cependant à lutter contre Mlle Sallé, autre étoile de l'Opéra, dont le genre, tout de grâce, de retenue et de mesure, s'opposait au sien. La grande danseuse prit sa retraite en 1751. Son nom reste lié à l'histoire et à l'évolution de la danse, car, par son genre, elle a renouvelé les rôles féminins en s'exhibant dans des pas jusqu'alors réservés à l'homme : entrechats, pas battus, cabrioles, etc. (→ Biblio.)

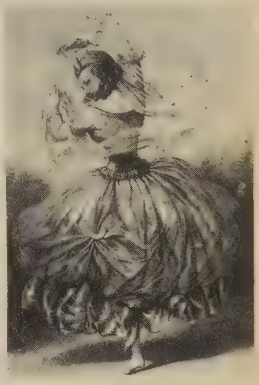

la CAMARGO
Bibliothèque de l'Opéra

CAMARGO LLERAS. V. LLERAS CAMARGO.

CAMARGUAIS, E adj. et n. Relatif à la Camargue; habitant ou originaire de cette région.

CAMARGUE n. et adj. Se dit, par abrév., des chevaux et des bovins qui sont élevés en Camargue : *Les camargues. Les taureaux camargues.* (On dit aussi CAMARGUAIS.)
— ENCYCL. Les *chevaux camargues* sont de petite taille et de forme anguleuse, avec une grosse tête, la croupe courte, les membres grêles, les sabots larges et plats, la robe habituellement grise. La race bovine camargue est une race de combat, de petite taille, à la robe noire ou brun foncé.

camail
règne de Philippe de Valois
musée de l'Armée, Paris

CAMARGUE, région de Provence (Bouches-du-Rhône), entre les deux bras principaux du delta du Rhône. La Camargue, en grande partie aquatique, a été édifiée par les divagations du Rhône : marécages, étangs, bras abandonnés se succèdent, séparés par des levées d'alluvions.
Le delta progresse particulièrement au S.-E., secteur où débouche le cours principal du fleuve, le Grand Rhône. Vers l'O., des cordons littoraux isolent de vastes nappes d'eau, dont la plus étendue forme l'étang de Vaccarès, en communication épisodique avec la mer par un pertuis. Sans cesse menacée par les vagues, la Camargue souffre aussi du sel qui imprègne son sol, et la végétation naturelle est un immense tapis de salicornes. Le pays a souffert autrefois du paludisme; aujourd'hui encore, les inondations, le sel et les marécages rendent la mise en valeur difficile. Cependant, depuis le Moyen Age, l'homme est resté sur la bordure des principaux bras du fleuve, dont il surveillait les digues qui protégaient ses cultures (blé, vigne) et les pâturages de ses troupeaux (moutons surtout). A partir de la seconde moitié du XIXe s., des travaux d'ensemble, financés par l'Etat et continuellement poursuivis (drainage, protection par une digue littorale), ont

camail
(vêtement eccl.)

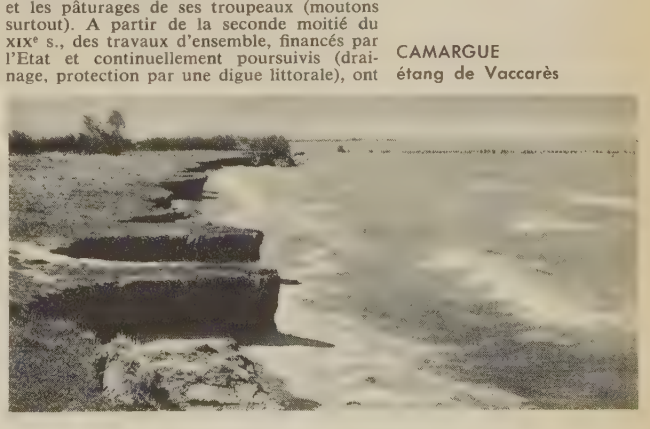

CAMARGUE
étang de Vaccarès

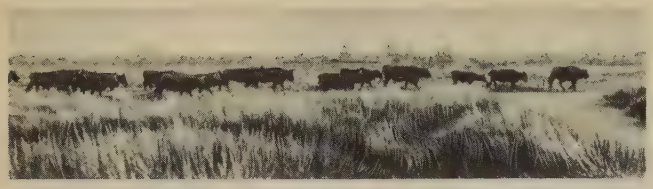

CAMARGUE
élevage de taureaux

permis de modifier sensiblement l'économie de la région : la culture des céréales et surtout celle de la vigne ont beaucoup progressé à la fin du XIXe s. et au début du XXe s. ; l'élevage s'appuie sur les cultures fourragères. Enfin, la Seconde Guerre mondiale a amené l'introduction de la culture du riz, établi sur les terres salées et cultivé selon des contrats originaux entre propriétaires et exploitants (des Espagnols pour la plupart) ; la riziculture utilise une main-d'œuvre spécialisée, et se caractérise par une mécanisation et une motorisation très poussées (la production atteint près d'un million de quintaux et la France suffit ainsi largement à ses besoins). Les rizières s'étendent surtout au N. du delta. Au S., la Camargue est une réserve zoologique et botanique qui s'étend sur 1 500 ha (castors, oiseaux migrateurs, et en particulier flamants roses). [→ Biblio.]

CAMBACÉRÈS
par F.-H. Schopin

CAMARILLA n. f. (mot esp., dimin. de *camara*, chambre). Nom donné péjorativement, en Espagne, à l'entourage du roi (particulièrement de Ferdinand VII) ou du chef de l'Etat : *Le règne des camarillas commença quand celui des Cortès finit* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Groupe d'hommes qui dirigent les actes d'un gouvernement par l'intrigue ou la cabale : *Une camarilla militaire. M. Thiers parle très bien de M. Guizot et dit qu'il faut le soutenir contre la camarilla* (Mérimée).

CAMARINE n. f. Bot. Nom usuel de l'empetrum.

CAMARINE ou **CAMERINE**, en gr. **Kamarina**. Géogr. anc. Cité grecque de Sicile, fondée par les Syracusains en 598 av. J.-C. Quelques ruines se rencontrent à *Torre di Camarina*, au S. de Vittoria. Près de là existaient des marécages pestilentiels, que les Camariniens asséchèrent malgré l'oracle d'Apollon, ce qui les priva d'un excellent moyen de défense.

CAMARINES, provinces des Philippines, s'étendant sur la péninsule formant l'extrémité S.-E. de Luçon. On distingue les *Camarines Sur* (ch.-l. *Naga*) et les *Camarines Norte* (ch.-l. *Daet*). Mines de fer et de chrome. Exploitations aurifères et pierres précieuses. Plantations d'abaca et exploitations d'acajou.

CAMARO ou **CAMARLUCHE** n. m. *Pop.* Camarade, ami (vieilli) : *Lève-toi, c'est ton camarluche qui t'appelle !* (Huysmans).

CAMARTEAU n. m. Ch. de f. Empilage de traverses en bois, utilisé pour le lancement d'un pont, le relevage d'une machine ou d'un véhicule déraillé, etc.

CÀ MAU, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), cap. de la prov. d'An Xuyên, dans la plaine basse et marécageuse du delta du Mékong ; 11 400 hab. La *pointe de Cà Mau* (*Mui Cà Mau*) termine au S.-O. la Cochinchine. Les ressources de cette région sont constituées par la pêche (dans les multiples bras d'eau de la péninsule) et l'exploitation de la mangrove (bois des palétuviers, goménol et cire).

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques Régis DE), duc **de Parme**, juriste et homme d'Etat français (Montpellier 1753 - Paris 1824). Conseiller à la cour des comptes de Montpellier (1771), rédacteur des cahiers de la noblesse de Montpellier, président du tribunal criminel de l'Hérault (1781), il est élu député à la Convention (1792), où il vote, mais avec réserve, la mort du roi (1793). Il stigmatise la trahison de Dumouriez, demande l'arrestation des Girondins, puis s'abstient d'activité politique pour se consacrer, comme juriste et membre du Comité de législation, à l'élaboration d'un nouveau droit : rapport réservant les droits successoraux des enfants naturels (2 nov. 1793) ; premier projet de Code civil (août 1793), posant, en particulier, le problème de la libre disposition de la personne humaine et de ses biens, dès le 9 septembre 1794. Membre du Conseil des Cinq-Cents, ministre de la Justice après le 30 prairial (18 juin 1799), il est choisi par Sieyès, et à la demande de Bonaparte, comme deuxième consul. Face à Lebrun, homme d'Ancien Régime, il incarne la tradition révolutionnaire. Chef de l'administration judiciaire, président du Sénat et du Conseil d'Etat en l'absence de Bonaparte, il a contribué à l'élaboration du Code civil et a recruté avec soin les nouveaux juges parmi les hommes de loi. Archichancelier d'Empire (1804), duc de Parme, conseiller toujours écouté de Napoléon Ier, il se rallie pourtant aux Bourbons en 1814, mais reprend malgré lui ses fonctions pendant les Cent-Jours. Exilé en 1815 comme régicide, il est autorisé à rentrer en France en 1818. (Acad. fr., 1803.) Un bon portrait de Cambacérès a été peint par F.-H. Schopin (musée de Versailles). [→ Biblio.]

camarteau

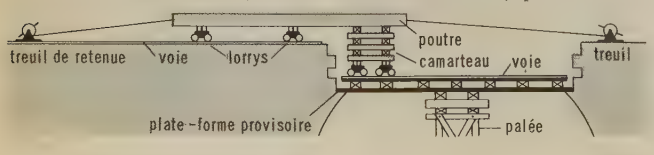

CAMBARE ou **CAMBARUS** [rys] n. m. Ecrevisse propre à l'Amérique, et de mœurs plutôt terrestres. (Les cambares vivent dans des terriers souvent éloignés de tout cours d'eau. Au point de vue alimentaire, ces animaux jouent, dans l'Amérique du Nord, le même rôle que les écrevisses chez nous.)

CAMBAY ou **CAMBAYE**, v. et port de l'Inde (Bombay), sur le Mahi, au fond du *golfe de Cambay ;* 35 000 hab. Grand marché commercial au Moyen Age, Cambay est une ville déchue depuis le début du XVIIIe s. : le port s'est envasé. La mosquée (1325), construite avec des remplois empruntés aux temples hindous et jains, est un exemple typique du style indo-musulman. Fabrication de bijoux d'agate et d'onyx. Exploitations de pétrole dans la région.

CAMBAY (GOLFE DE), golfe de la mer d'Oman, sur la côte occidentale de l'Inde, entre la presqu'île de Kathiawar et le rivage du Gujerāt (Bombay). La plupart de ses ports, qui étaient autrefois des marchés commerciaux florissants en relation avec la péninsule arabique et l'Occident, sont en déclin (*Cambay*, Surat, Diu).

CAMBEFORT (Jean DE), compositeur et chanteur français (1605 - Paris 1661). Il fut successivement maître des enfants de la musique de la Chambre, puis compositeur de la Musique, et enfin, en 1660, surintendant de la Musique du roi. Comme chanteur, il participa à de nombreux ballets de Cour. Il a laissé deux livres d'*Airs de Cour à quatre parties* (1651-1655). Il a contribué à l'avènement de la tragédie lyrique.

CAMBERLOT n. m. Ouvrier saisonnier des environs de *Cambrai*, s'engageant, hors région, pour la moisson.

CAMBERT (Robert), compositeur français (Paris v. 1628 - assassiné à Londres 1677). Elève de Chambonnières, il fut maître de musique d'Anne d'Autriche, avec G. Bataille. De 1659 à 1672, il s'associa avec le poète P. Perrin et obtint le privilège de fonder des « académies d'opéra » ou représentations de musique en langue française ; mais, ruiné, le théâtre ferma. Il partit alors pour Londres (1673), où il fonda avec Grabu la « Royal Academy of Music ». Parmi ses œuvres, citons : *la Pastorale* (1659), *Ariane ou le Mariage de Bacchus* (1659), *Pomone* (1671).

CAMBERWELL, quartier résidentiel de Londres (Surrey), au S. de la Tamise.

CAMBES, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), sur la r. dr. de la Garonne, en amont de Bordeaux ; 724 hab. (413 aggl.). Eglise romane. Crus des premières côtes de Bordeaux. Carrières.

CAMBIAL, E, AUX adj. (de l'ital. *cambio*, change). Relatif au change : *Droit commercial, cambial et maritime.*

CAMBIASO (Luca), peintre et décorateur italien (Moneglia, près de Gênes, 1527 - Escurial 1585). Il décora, très jeune, de compositions fougueuses imitées de Jules Romain, plusieurs palais génois (palais Spinola, Doria, etc.), et travailla vraisemblablement avec son père GIOVANNI (1495-1577) à des tableaux d'autel où se marquent des influences lombardes et émiliennes, puis vénitiennes. Les plus intéressants sont à effet nocturne (autour de 1570), comme *la Nativité* (Brera) et *le Christ devant Caïphe* (palais Bianco). Appelé en Espagne, il travailla à l'Escorial, où subsistent ses fresques du *Paradis*.

CAMBINI (Giovanni Giuseppe), compositeur italien (Livourne 1746 - Paris 1825). Etabli à Paris en 1770, il connut le succès comme compositeur d'opéras. Il a laissé, en outre, 144 quatuors et 60 symphonies.

CAMBIO (Arnolfo DI). V. ARNOLFO.

CAMBISME n. m. Bours. Opérations du change.

CAMBISTE n. m. (ital. *cambista*, changeur). Celui qui se livre aux opérations de change. ◆ Adj. Relatif au change : *Le marché cambiste.*

CAMBIUM [bjɔm] n. m. (bas lat. *cambiare*, changer). Méristème annulaire des tiges et des racines âgées des dicotylédones et des gymnospermes.
— ENCYCL. Il y a ordinairement deux cambiums ou assises génératrices chez les plantes âgées : le plus interne donne du bois secondaire sur sa face interne et du liber secondaire sur sa face externe ; l'autre donne principalement du liège à l'extérieur.

CAMBLÈS, KAMBLÊS ou **KAMBÊS**, roi légendaire de Lydie. Tourmenté d'une faim insatiable que lui avait donnée le magicien Iardanos, il dévora sa femme. Désespéré, il se dévora ensuite lui-même.

CAMBÓ (Francesc de Asis), homme politique catalan (Verges 1876 - † 1948). Député aux Cortes en 1907, il fut le chef de la *Lliga* régionaliste catalane et ministre en 1918 et en 1921. Il se tint à l'écart pendant la dictature de Primo de Rivera et se réfugia en Italie au moment de la guerre civile. Fondateur de diverses institutions culturelles catalanes.

CAMBODGE, Etat de l'Asie du Sud-Est, en Indochine, limité à l'O. par la Thaïlande, au N. par le Laos et à l'E. par le Viêt-nam (Sud Viêt-nam), bordé au S. par le golfe de Siam ; 175 000 km² ; 5 040 000 hab. (*Cambodgiens*). Capit. *Phnom Penh.*

Géographie.

Le Cambodge s'étend sur un vaste bassin sédimentaire, ancien golfe marin colmaté par le Mékong, dont le centre est occupé par le Tonlé Sap* (le Grand Lac). Les plaines du Tonlé Sap et du Mékong, dont la construction par alluvionnement se poursuit encore de nos jours, sont accidentées de collines ; buttes et pitons abrupts de granite, de grès, de calcaires anciens et de schistes sont particulièrement nombreux dans les provinces de Kampot et de Takéo. Des plateaux de grès et de basaltes, couverts de forêts claires et de savanes, encadrent et dominent les plaines du Cambodge au N. (monts Dan Rek*) et à l'E. Au S., les monts du Cambodge, avec les Cardamomes, et la chaîne de l'Eléphant* s'interposent entre la côte basse, localement bordée de mangroves, et la plaine centrale.
Par suite de la latitude tropicale, le climat du Cambodge est chaud et humide. Les montagnes proches de la mer se dressent comme un vaste écran devant la mousson estivale du S.-O., chargée d'humidité : c'est la région la plus arrosée du Cambodge (Bokor : 5 473 mm), et les versants sont encore couverts de forêts primaires. Mais l'orientation de ces montagnes littorales limite la pénétration de la mousson, et la plaine centrale souffre de la sécheresse même en été (Phnom Penh : 1 432 mm).
C'est pourtant la mousson qui rythme la vie du pays dans la plus grande partie de la plaine : autour des rives du Mékong et du Tonlé Sap et dans la province de Battambang, de part et d'autre de la Mongkolborey, les terres sont submergées de juin à novembre par l'inondation annuelle, qui succède à deux ou trois mois de sécheresse (févr.-avr.). Dans ces régions, la production agricole est beaucoup plus variée ; les rendements y sont plus élevés et la population plus nombreuse que partout ailleurs. Les rizières, qui occupent les quatre cinquièmes des cultures, constituent la principale ressource vivrière. Sur les berges

Phot. Multiphoto, Neurdein.

des cours d'eau et sur les cordons alluviaux qui s'élèvent au-dessus de la plaine, on cultive le maïs (en plein développement), l'arachide, le tabac, le cotonnier (surtout dans la province de Kompong Cham), le mûrier et divers arbres fruitiers. Champs et jardins sont dominés par les palmiers à sucre et les kapokiers. Avec le maïs, le poivre de Kampot, le caoutchouc de Kompong Cham, le bois de teck et l'élevage des bœufs et des buffles entretiennent un commerce actif vers la Cochinchine et vers les ports de Kep et de Réam, qui sont supplantés par le port de Kompong Som, créé de toutes pièces sur le golfe de Siam.

Dans les forêts et les savanes localisées sur les alluvions anciennes pauvres, les plateaux et les montagnes, l'agriculture sédentaire cède la place à une exploitation beaucoup plus extensive : des tribus nomades de Péars et de Stiengs pratiquent la culture itinérante (*ray*), l'élevage, la chasse et la cueillette (cire, rotin et cardamomes).

La pêche joue aussi un grand rôle, par suite de l'abondance de poissons dans le Mékong et surtout dans le Tonlé Sap, qui fait vivre 40 000 pêcheurs, Annamites pour la plupart. Les rivages cambodgiens du golfe de Siam ont attiré aussi de nombreux pêcheurs, qui utilisent en général des barrages fixes. La pâte de crevettes et les poissons séchés et salés sont exportés du Cambodge vers Bangkok et Singapour.

L'industrie est limitée au travail à domicile des textiles, à la transformation des produits agricoles (rizeries et distilleries) et à l'extraction de matières premières minérales (fer de Phnom Dek, phosphates de Kampot, pierres précieuses de Paï Lin).

L'absence d'industries de transformation et la faiblesse des rendements agricoles n'ont pas permis au Cambodge d'atteindre les fortes densités de population que l'on rencontre au Viêt-nam. Depuis le XVIe s., les Cambodgiens reculaient devant la colonisation systématique des immigrés viêtnamiens, besogneux et proliférants. Menacés de plus par les Thaïs, à l'O. et au N., leur situation a été dramatique jusqu'à l'intervention française, qui a arrêté les pénétrations de leurs voisins. Aujourd'hui encore, le Cambodge subit de graves pertes économiques par suite de sa dépendance envers des colonies étrangères dans certains domaines : la culture du poivre est un monopole chinois ; la pêche est laissée aux mains des Chinois, des Viêtnamiens et des Siamois. Réagissant contre la tendance à la résignation, le nouveau royaume du Cambodge réclame un certain nombre de territoires du Viêt-nam méridional, où les Cambodgiens forment la majorité. Mais les minorités viêtnamiennes, très actives, des provinces de Prey Veng et de Svay Rieng posent, à l'intérieur même du territoire cambodgien, de redoutables problèmes. (→ Biblio.)

carte du CAMBODGE

Histoire.

● *Epoque du Fou-nan.* Du début de l'ère chrétienne au milieu du VIe s., la région correspondant au Cambodge actuel était englobée dans le territoire du Fou-nan*.

● *Epoque préangkorienne.* Dans la seconde moitié du VIe s., le chef des Kambujas (région de Bassac, sur le moyen Mékong), vassal du Fou-nan, se libéra et conquit une partie de l'Etat suzerain. La civilisation khmère connut alors un premier épanouissement dans le centre et le sud du Cambodge actuel. Sa capitale, Îçânapura, du nom du roi Îçânavarman, qui acheva la conquête du Fou-nan dans la première moitié du VIIe s., se trouvait dans les environs de Kompong Thom (site archéologique de Sambor-Prei Kuk). V. KHMER (*art*).

● *Epoque angkorienne.* Après une période d'anarchie et de sécession dans le Nord et le Sud, qui occupa presque tout le VIIIe s., un prince descendant des anciennes dynasties, Jayavarman II (802-850), refit l'unité du pays et installa la capitale au N. du Grand Lac, à proximité du site où son troisième successeur, Yaçovarman (889-900), devait construire Yaçodharapura, la première ville d'Angkor. Du IXe au XIIe s., les souverains khmers restèrent les maîtres incontestés du bassin du Grand Lac et du bas Mékong, étendant, avec Sûryavarman Ier (1002-1049), leur domination dans l'Ouest jusque dans le bassin du Ménam ; à l'Est, Sûryavarman II (1113-1150) combattit le Champa et le Viêt-nam, atteignant même le delta du fleuve Rouge. Une violente réaction des Chams amena ceux-ci jusqu'à Angkor, qu'ils mirent à sac en 1177. Ce fut pour le dernier grand roi du Cambodge angkorien, Jayavarman VII (1181-1218)), l'occasion de reconstruire la capitale et de l'entourer de la muraille et des fossés qui constituent l'enceinte de l'actuel Angkor Thom. L'effort imposé à son peuple par Jayavarman VII pour réaliser un gigantesque programme de constructions contribua à épuiser le pays et à le laisser sans ressort contre les attaques du Siam, qui venait de se libérer de la domination khmère dans le premier quart du XIIIe s.

● *Epoque moderne.* L'histoire du Cambodge médiéval et moderne est celle des longues luttes qu'il eut à soutenir contre ses deux voisins, le Siam et le Viêt-nam. De 1350 à 1430, le Cambodge ne cessa d'être en butte aux attaques de son voisin de l'Ouest, le royaume siamois d'Ayuthya. Après la chute d'Angkor en 1431, les dignitaires du royaume, fuyant une capitale trop exposée, s'installèrent en 1434 aux Quatre Bras, sur le site de la future ville de Phnom Penh. C'est là que le prince Ponhéa Yat fit construire son palais. Couronné en 1441, il rendit la tranquillité et un certain degré de puissance au Cambodge. Après son abdication en 1459, et les règnes sans éclat de trois de ses fils, un de ses neveux, Ang Chan, après avoir maîtrisé la rébellion d'un usurpateur, installa une nouvelle capitale à Lovêk, à mi-chemin entre Phnom Penh et l'entrée du Grand Lac. La réorganisation du pays et de l'armée lui permit, en 1540, de repousser une nouvelle invasion siamoise. Couronné à Lovêk en 1553, il défit en 1555 l'armée siamoise ; après quoi, il vécut en paix jusqu'à la fin de son règne, en 1566, laissant le souvenir d'un des plus grands rois du Cambodge post-angkorien. A la fin du siècle, le roi de Siam Naresuen, après avoir triomphé de ses adversaires birmans (1592), se tourna vers le Cambodge et marcha sur Lovêk, dont il s'empara en 1594. Le roi vaincu, Sôtha Ier, alla se réfugier au Laos, où il mourut, tandis qu'un usurpateur prenait sa place sur le trône du Cambodge. Il fallut l'intervention de deux Européens, le Portugais Diego Belloso et l'Espagnol Blas Ruiz de Hernan González, pour rétablir le fils du feu roi, qui fut peu après assassiné par des Malais (1598). En 1618, le roi Srei Soriyopor, qui était revenu du Siam, où il était prisonnier depuis la prise de Lovêk, et avait été intronisé en 1600, abdiqua en faveur de son fils Chei Chettha. Celui-ci se construisit un palais à Oudong, entre Lovêk et Phnom Penh, et y épousa en grande pompe une princesse viêtnamienne, fille du seigneur Nguyên de Cochinchine. Grâce à elle, une ambassade de ce dernier put obtenir du roi du Cambodge l'autorisation de fonder des comptoirs dans le sud du pays, notamment à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Saigon. C'est également sous le règne de Chei Chettha († 1625) que, malgré l'opposition des Portugais, les premiers Hollandais purent s'établir à Phnom Penh. La succession sur le trône de plusieurs souverains, une révolution de palais et surtout l'apostasie du roi Réaméathipdei Chan (1642-1659), fils du roi Chei Chettha et d'une Laotienne (il abandonna le bouddhisme pour l'islām, s'entoura de Malais et de Javanais et fit massacrer tous les Hollandais de Phnom Penh), provoquèrent une réaction traditionaliste. Les rebelles se groupèrent autour de deux autres fils de Chei Chettha et de la princesse cochinchinoise, et sollicitèrent l'appui du seigneur Nguyên de Cochinchine ; l'aîné, Batum Réachéa, fut proclamé roi en 1660, mais à sa mort, en 1672, ses deux fils se disputèrent le pouvoir. Cette lutte fratricide fut le prélude d'une série de guerres civiles, qui furent autant de prétextes pour la Cochinchine et pour le Siam d'intervenir dans les affaires du Cambodge, au détriment de son intégrité territoriale. Ces guerres se prolongèrent pendant tout le XVIIIe s. Sous le règne du jeune roi

fabrique de caoutchouc à Chup

plantation d'hévéas dans la plaine du Mékong

Phot. Serraillier-Rapho.

CAMBODGIEN

ordre royal du CAMBODGE

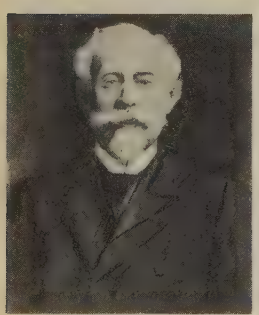

Paul CAMBON, en 1903 par Léon Bonnat

Jules CAMBON, en 1897 par Gabriel Ferrier

Ang Eng (1794-1796), qui avait été couronné à Bangkok et ramené dans son pays par une armée siamoise, les provinces de Battambang et de Siemréap devinrent le fief du mandarin cambodgien Bên, qui commandait cette armée et avait été nommé gouverneur desdites provinces par le roi de Siam. Une fois l'armée rapatriée, Bên continua de percevoir les revenus destinés à son entretien et fit au roi de Siam des présents réguliers, qui finirent par être considérés comme un tribut de vassalité et que ses descendants fournirent après lui. C'est ainsi que fut accomplie l'annexion *de facto* de ces provinces au Siam, sans qu'aucun texte en ait ratifié la cession. Ang Chan, fils de Ang Eng, fut couronné à Bangkok en 1806. De retour au Cambodge, il envoya à l'empereur du Viêt-nam le tribut de vassalité : ainsi, au début du XIXe s., le roi du Cambodge recevait la couronne du roi de Siam et payait un tribut au Viêt-nam. Sous le règne de Ang Chan (1806-1834), les Siamois, sous le commandement du général Phya Bodin, envahirent le Cambodge et se heurtèrent aux forces viêtnamiennes, qui eurent le dessus. A la mort du roi, le général cochinchinois Truong-minh-Giang installa sur le trône une de ses filles, Ang Mei (1835-1841), mais un retour offensif des Siamois, commandés par Phya Bodin, ramena au Cambodge le prince Ang Duong, frère cadet de Ang Chan, qui fut couronné en 1847 par les représentants des cours de Bangkok et de Hué. En présence des amputations du Siam et du Viêt-nam, Ang Duong fit appel en 1854 au consul de France à Singapour, mais la mission envoyée de France en 1855 échoua par suite de la maladresse de son chef, le consul de Montigny. En 1856, Ang Duong demanda à la cour de Siam de lui renvoyer son fils aîné Norodom, qui lui succéda en 1859. Dès mars 1861, l'amiral Charner, commandant du corps d'occupation à Saigon, envoya au nouveau roi un message de bon voisinage. L'année suivante, à son retour de Bangkok, où il était allé demander du secours contre la rébellion de son frère Si Votha, Norodom reçut la visite de l'amiral Bonard, chargé de contrecarrer les prétentions siamoises sur le Cambodge et de faire valoir les anciens droits de suzeraineté du Viêt-nam sur ce pays. Les habiles négociations du capitaine de vaisseau Doudart de Lagrée permirent à l'amiral de La Grandière, gouverneur de la Cochinchine, de signer à Oudong, en juillet 1863, un traité établissant le protectorat de la France sur le Cambodge. Le couronnement de Norodom eut lieu à Oudong le 3 juin 1864 : le roi reçut des mains du représentant de la France la couronne apportée de Bangkok. Mais, peu après, un traité franco-siamois, ratifié en 1867 par Napoléon III, abandonnait les provinces de Battambang, Siemréap et Sisophon au Siam, qui reconnaissait le protectorat de la France sur le Cambodge.

● *Epoque du protectorat français.* Les frontières septentrionales du Cambodge restaient assez imprécises et provoquèrent de nouvelles difficultés avec le Siam, qui prétendait atteindre le Mékong dans la région des chutes de Khone ; mais Pavie, au cours de ses expéditions le long du fleuve, élimina peu à peu les Siamois et dégagea l'Etat de Louang-Prabang. La France réduisit en même temps les pouvoirs du roi du Cambodge, particulièrement sous le gouvernement général de Paul Doumer (1897-1902), malgré des résistances assez vives. A la suite du traité franco-siamois de 1907, le Cambodge récupéra les provinces de Battambang, de Siemréap et de Sisophon, retrouvant ainsi ses frontières du milieu du XIXe s. Le Cambodge fut de nouveau menacé par le Siam, devenu la Thaïlande, avec le soutien du Japon, en 1940. Après de courtes opérations militaires et malgré l'écrasement de la marine thaïlandaise à Koh Chang, le Cambodge devait remettre à la Thaïlande la province de Battambang, celle de Siemréap, sauf Angkor Vat, et une partie des provinces de Kompong Thom et de Stung Treng, par le traité de Tôkyô (9 mai 1941). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Japon utilisa le territoire cambodgien pour ses liaisons avec la Thaïlande et l'attaque des territoires britanniques de l'Asie méridionale. Les succès passagers du Japon et l'élimination de la France permirent alors un renouveau du nationalisme cambodgien. Avec l'aide de la France, le

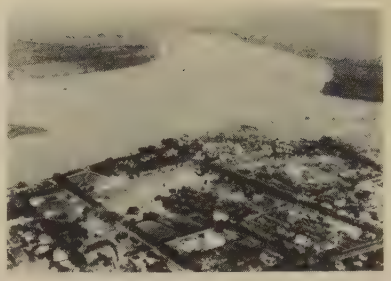

Phnom Penh et le Mékong

Cambodge récupéra en 1947 les provinces cédées à la Thaïlande en 1941. Il continua à réclamer son indépendance, qui lui fut reconnue en 1949 avec un certain nombre de réserves, et totalement le 21 juillet 1954, par la déclaration de Genève. Le Cambodge se détacha en 1955 de l'Union française, tout en continuant à entretenir d'excellentes relations avec la France. (→ Biblio.)

Constitution.

Le Cambodge est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir législatif est exercé au nom du roi par l'Assemblée nationale. Les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct. L'Assemblée se réunit en sessions ordinaires deux fois par an pour trois mois au minimum. Un Conseil du royaume participe au travail législatif et dispose, au même titre que le roi, les ministres et l'Assemblée nationale, de l'initiative des lois. Ce conseil comprend deux membres désignés par le roi parmi les membres de la famille royale, deux membres élus par l'Assemblée nationale en dehors des députés, huit membres représentant chacun une région, élus au suffrage indirect, huit membres représentant les diverses professions et quatre membres représentant les fonctionnaires. Une partie des décisions diplomatiques et financières sont soumises au contrôle d'assemblées populaires des provinces ou de la capitale. Ces assemblées, élues au suffrage universel direct, peuvent interpeller les fonctionnaires et former des vœux concernant la gestion des affaires publiques.

CAMBODGE (MONTS DU), groupe de montagnes du Cambodge, qui comprend les monts des Cardamomes*, le massif rhyolitique du Tumpor, les collines de Pai Lin, à l'extrémité occidentale des Cardamomes, et le massif isolé du Kchol, à leur extrémité orientale, aux confins des provinces de Kompong Chhnang, de Phnom Penh et de Pursat.

Cambodge (ORDRE ROYAL DU), ordre créé en 1864 par Norodom Ier, devenu ordre colonial français en 1896 et supprimé en tant que tel en 1948 (v. OUTRE-MER [*ordres de la France d'*]). Il comportait cinq classes. Ruban rouge à liséré vert.

CAMBODGIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte au Cambodge ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ N. m. Linguist. Langue parlée au Cambodge par près de 3 500 000 personnes. (Syn. KHMER.)

— ENCYCL. Ancienne langue d'une civilisation qui s'étendait sur tout le centre de la péninsule indochinoise, le *cambodgien* a reculé à l'O. et au N. devant le siamois et le laotien, depuis que les rois de Cambodge ont perdu, au XIIIe s., leur suzeraineté sur leurs voisins thaïs. Il a reculé également à l'E. devant la colonisation viêtnamienne à partir du XVIIe s. Langue *recto tono* dissyllabique, écriture ancienne empruntée à l'Inde du Sud. On possède des inscriptions qui remontent à la première moitié du VIIe s. de notre ère.

ruines du temple Ta Prohn à Angkor

CAMBODGIENS, habitants du Cambodge. Les Cambodgiens constituent une population très mêlée, comprenant des représentants des types indonésien et centre-mongol: Ils forment d'importantes minorités dans le Sud Viêt-nam et la Thaïlande (v. CAMBODGE et KHMER). Les caractères jaunes, chez eux, sont moins accentués que chez les Viêtnamiens : taille plus élevée (1,65 m), peau plus foncée, cheveux parfois ondulés. Les Cambodgiens ont profondément subit l'influence de l'Inde, mais ils ont su créer une civilisation originale.

CAMBO-LES-BAINS, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), sur la r. g. de la Nive ; 4 380 hab. (1 600 aggl.) [*Camboards*]. Station hydrominérale, dont les eaux, sulfurées calciques et ferrugineuses, sont utilisées dans certaines affections nerveuses et rhumatismales et contre l'anémie. Musée Edmond-Rostand. Sanatoriums. Chocolateries.

CAMBON (Joseph), homme politique français (Montpellier 1756 - Saint-Josse-ten-Noode, près Bruxelles, 1820). Commerçant dans sa ville natale, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il se spécialisa dans les questions financières. Membre du premier Comité de Salut public (avr.-juill. 1793), il devint président du Comité des finances jusqu'en avril 1795. Il s'efforça de contrôler les marchés de fournitures aux armées et lutta contre les exactions de l'administration des vivres, accéléra la vente des biens nationaux, mais ne put enrayer l'inflation. Il a attaché son nom à deux mesures capitales : le décret du 15 décembre 1792, qui transforma la guerre de libération en guerre de conquête et organisa l'exploitation financière des pays annexés ; l'institution du *grand livre de la dette publique* (24 août 1793). Rallié à la politique montagnarde, il s'était cependant opposé à la création du Tribunal révolutionnaire et à la proscription des Girondins. Le 8-Thermidor, à la Convention, il provoqua le premier vote hostile à Robespierre. Poursuivi néanmoins, il se cacha jusqu'à l'amnistie de l'an IV, puis vécut dans la retraite à Montpellier, d'où il revint comme représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la seconde Restauration, il se réfugia en Belgique. (→ Biblio.)

CAMBON (Charles Antoine), décorateur de théâtre français (Paris 1802 - *id.* 1875). Il fut d'abord élève, puis collaborateur de Ciceri. A partir de 1828, il travailla seul, puis associé avec Philastre, pour tous les grands théâtres de Paris et pour des scènes étrangères.

CAMBON (Paul), administrateur et diplomate français (Paris 1843 - *id.* 1924). Chef de cabinet de Jules Ferry (1870), préfet de l'Aube (1872), puis du Doubs en 1876 et du Nord en 1877, résident de France à Tunis (1882), où il élabora les bases du protectorat. Ambassadeur à Madrid (1886), à Constantinople (1890), il reste surtout célèbre comme l' « ambassadeur de l'Entente cordiale », ayant occupé le poste de Londres de 1898 à 1920. Son rôle fut en effet considérable dans l'aplanissement des rivalités coloniales franco-anglaises et dans l'établissement des bonnes relations anglo-russes, c'est-à-dire dans la réalisation de la *Triple Entente* (convention du 31 août 1907). [→ Biblio.]

CAMBON (Jules), administrateur et diplomate français (Paris 1845 - Vevey 1935), frère du précédent. Préfet de Constantine (1878), secrétaire général de la Préfecture de police (1879), préfet du Nord (1882), puis du Rhône (1887), gouverneur général de l'Algérie (1891), où il posa les principes d'une politique musulmane. Passé à la diplomatie, il fut ambassadeur à Washington en 1897, et servit de médiateur pour l'élaboration de la paix entre les Etats-Unis et l'Espagne. Ce succès diplo-

matique lui fit confier l'ambassade de Madrid en 1902, puis, en 1907, il fut nommé au poste capital de Berlin. De 1907 à 1914, il eut à se préoccuper de nombreuses difficultés diplomatiques, notamment celles qui étaient nées des affaires marocaines. Très tôt, ses rapports à Paris signalèrent la guerre comme un danger de moins en moins évitable. L'importance de ses renseignements et la clairvoyance de ses prévisions apportèrent une aide notable au gouvernement français, et en particulier au travail diplomatique de son frère Paul, ambassadeur à Londres. Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de 1915 à 1919, il présida la conférence des ambassadeurs chargée de surveiller l'application du traité de Versailles. (Acad. fr., 1918.) [→ Biblio.]

CAMBORNE, v. de Grande-Bretagne, dans le N.-O. de la Cornouailles (Cornwall); 35 800 hab. (avec l'aggl. de Redruth). Ecole des mines (minerais métallifères). Mines de cuivre et d'étain.

CAMBOUIS n. m. (origine inconnue). Huile ou graisse noircie par le frottement des essieux d'un véhicule ou des organes d'une machine. — Art vétér. Nom vulgaire du *smegma*, matière brunâtre, pâteuse, produit de desquamation épithéliale qui s'accumule à l'intérieur du fourreau du cheval et qui peut être l'origine de la balanite.

CAMBOUISÉ, E adj. Se dit d'un mécanisme dans lequel la poussière a épaissi le lubrifiant, ce qui rend le fonctionnement plus pénible.

CAMBOUST ou **CAMBOUT.** V. COISLIN.

CAMBRAGE n. m. Action de cambrer. (On dit aussi CAMBREMENT.) ‖ Travail spécial de pressage que le tailleur doit exécuter pour donner au pantalon la forme indispensable.

CAMBRAI, ch.-l. d'arrond. du Nord, capit. du Cambrésis, sur l'Escaut canalisé; 29 567 hab. (28 230 aggl.) [*Cambrésiens*]. Archevêché. En partie reconstruite après la Première Guerre mondiale, de nouveau endommagée au cours de la Seconde, la ville garde cependant des vestiges de son passé : le beffroi, haut de 70 m (XVe et XVIIIe s.); la porte Notre-Dame, aux pierres taillées en pointes-de-diamant (1623); la porte et le château de Selles (1623); l'église Saint-Géry, du XVIIIe s. (jubé Renaissance); le musée, installé dans un hôtel du XVIIIe s. La cathédrale, édifiée au XVIIIe s., incendiée au XIXe, a été restaurée. Cambrai est un centre industriel : textiles (tissage du lin, tricotage mécanique, mouchoirs, blanchisserie et teinturerie, confection); produits réfractaires; industries alimentaires (berlingots dits « bêtises de Cambrai », chicorée, bière, liqueurs); petite métallurgie; menuiserie; engrais, etc. Le trafic de son port sur l'Escaut est actif. Patrie de Dumouriez et de L. Blériot. — L'arrond. a 7 cant., 120 comm. et 162 643 hab.

— Hist. Cambrai, cité romaine (*Camera-cum*), capitale d'un royaume franc (445-509), comprise en 843 dans la Lotharingie, ravagée par les Normands en 880, englobée dans le comté de Hainaut, s'érigea en commune en 1076. Louis XI l'occupa en 1477, mais la ville fut rendue aux Pays-Bas espagnols. Cambrai fut définitivement réunie à la France par Louis XIV, en 1677. Evêché dépendant de Cologne, érigé en archevêché en 1559 (Fénelon en fut titulaire), il redevint simple évêché au Concordat, et fut à nouveau transformé en archevêché en 1841. Pendant la Première Guerre mondiale, Cambrai fut occupée par les Allemands dès le 20 août 1914. En novembre 1917, point fort de la ligne Hindenburg*, la ville fut l'objectif d'une puissante attaque où les Britanniques engagèrent pour la première fois près de 400 chars de combat. Cambrai fut libérée par les Canadiens le 9 octobre 1918. (→ Biblio.)

Cambrai (MUSÉE DE), musée contrôlé, situé dans un hôtel du XVIIIe s. Outre ses salles de sculptures anciennes et sur bois, il possède un important ensemble de peintures (le Guerchin, Carrache, Bruegel, Rembrandt, Delacroix, Velázquez, Le Brun, Rigaud, Van Loo) et modernes (Marquet, Dufy, Matisse, Pascin, Utrillo, Vlaminck).

Cambrai (COLLÈGE DE) ou *collège des Trois-Evêques,* fondé à Paris vers 1344, sous les auspices de Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai. Le Collège royal (Collège de France) s'est installé en 1612 dans ses bâtiments.

Cambrai (LIGUE DE), coalition contre Venise, organisée par deux traités signés à Cambrai le 10 décembre 1508, et qui comprenait : Louis XII, Maximilien, le pape, Ferdinand le Catholique. Louis XII partit le premier en guerre et remporta la victoire d'Agnadel (1509). Venise n'avait plus de souveraineté de terre ferme. Mais la ligue réunissait des puissances jalouses les unes des autres et surtout de la France. Venise regagna par la diplomatie ce que la guerre lui avait fait perdre : dès février 1510, elle avait réussi à dissocier la coalition.

Cambrai (PAIX DE), paix signée le 5 août 1529, entre Louise de Savoie, au nom de son fils François Ier, et Marguerite d'Autriche, pour son neveu Charles Quint, d'où son surnom de *paix des Dames*. Aux termes du traité, le roi de France épousait Eléonore, reine de Portugal, sœur de l'Empereur. Il renonçait à l'Italie, abandonnait tout ce qu'il y possédait, et sacrifiait ses alliés italiens; il abdiquait la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois; en revanche, il conservait le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxerre, de Mâcon, la vicomté d'Auxonne, la principauté d'Orange. Mais il payait 2 millions d'écus d'or pour la rançon de ses fils laissés en otage à Charles Quint en 1526. François Ier manifesta aussitôt son intention de ne pas exécuter le traité.

CAMBRAI n. m. (de *Cambray,* n. propre). Batiste blanche, fine et claire, fabriquée aux environs de Cambrai. (On l'appelle aussi CAMBRÉSINE, n. f.)

CAMBRAY (Baptiste), tisserand du XIIIe s., qui vivait au village de Cantaing, en Cambrésis, et fut l'inventeur de la toile connue sous le nom de *batiste*. La fabrication de cette toile a enrichi la petite province qu'habitait ce simple paysan.

CAMBRE n. f. Syn. de CAMBRURE, chez les architectes, les tailleurs, etc.

CAMBRE, v. d'Espagne (Galice, prov. de La Corogne); 8 000 hab. Eglise romane de Santa María, du XIIe s., avec un déambulatoire attribué au maître Matthieu de Compostelle.

Cambre (BOIS DE LA), partie de la forêt de Soignes, aux environs de Bruxelles, dessinée par Keilig et aménagée en promenade.

CAMBRÉ, E adj. Courbé en arc : *Avoir la taille cambrée. Ses pieds cambrés et minces étaient mignonnement chaussés de brodequins* (Balzac). ‖ Se dit d'un cheval dont les genoux sont portés en dedans. (V. APLOMBS.)

CAMBREMER, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Lisieux), dans le pays d'Auge; 812 hab. (412 aggl.) [*Cambremeriens* ou *Cambroïciens*]. Tour du XIIe s., avec flèche en bois. Ruines du manoir de Bais (XVIe s.).

CAMBRER v. tr. (du picard *cambre;* lat. *camur,* arqué). Arquer, courber en arc : *Cambrer une pièce de bois.* ‖ *Particul.* Courber (le corps) en arrière : *Il cambrait sa taille d'un air de bravade, pinçait les lèvres, relevait ses moustaches* (Proust).

— Chorégr. Exécuter une flexion du corps en avant, en arrière, de côté ou dans un mouvement circulaire, comme par exemple dans l'arabesque.

— Rel. Donner aux cartons des plats d'une couverture de livre une forme cintrée, rendant la fermeture plus complète.

CAMBRÉSIEN n. m. Monnaie qui eut cours dans le nord de la France jusqu'au XIVe s.

CAMBRÉSINE n. f. Toile fine de Cambrai.

CAMBRÉSIS, région du nord de la France, sur le seuil qui relie la plaine flamande au Bassin parisien. C'est un pays de plateaux crayeux recouverts d'une épaisse couche de limon. Il s'abaisse depuis le S., où l'altitude est d'une centaine de mètres, jusqu'à 50 m environ au contact du Hainaut et de l'Ostrevent. Le paysage est découvert, souligné de petits bosquets qui occupent des sommets sableux, témoins d'une extension de la mer au Tertiaire, lorsque le Cambrésis était un détroit entre les mers parisienne et belge. La culture des céréales et de la betterave à sucre y est associée à l'élevage des bovins. L'habitat, aggloméré, est formé de fermes de petite et de moyenne importance. L'industrie est liée tant aux produits du sol (nombreuses sucreries et minoteries) et aux voies de communication qu'à la présence d'une main-d'œuvre

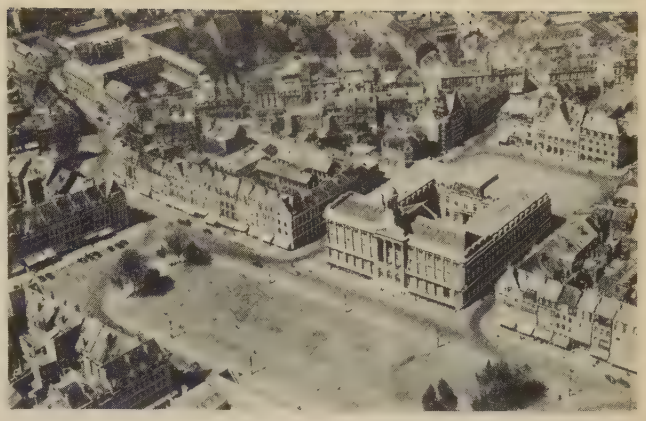

CAMBRAI
au premier plan
l'hôtel de ville

qualifiée : filatures, tissages de produits fins, dentelles (Caudry), confection et broderie. La métallurgie différenciée s'est implantée à Cambrai, à Solesmes, au Cateau. Le Cambrésis, entre les collines de l'Artois et la Thiérache, est une grande voie de passage : canal de l'Escaut et canal de Saint-Quentin, voies ferrées qui unissent la région industrielle du Nord à la région parisienne. C'est aussi l'une des régions les mieux mises en valeur et les plus densément peuplées de la France (200 hab. au km²).

CAMBREUR n. m. Ouvrier qui cambre les cuirs et les peaux des chaussures.

CAMBREUSE n. f. Machine à cambrer les dessus et avant-pied des chaussures et des bottes.

CAMBRIA, nom latin du pays de Galles.

CAMBRIDGE, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. de comté, sur la Cam; 92 000 hab. Université (v. art. suiv.). La chapelle de King's College a des vitraux du XVIe s., qui sont parmi les plus célèbres en Angleterre. Cambridge possède une certaine activité industrielle (appareils de radio, verreries, matières plastiques).

— Hist. La ville a grandi autour d'un château fort construit par Guillaume le Conquérant. Très vite, elle acquit une activité économique remarquable, comme en témoigne la foire de Stourbridge, la plus importante d'Angleterre, tenue dans le voisinage. L'interdit de 1209 ayant dispersé les maîtres des collèges d'Oxford, bon nombre d'entre eux vinrent à Cambridge, qui, à partir de cette date, commença à élaborer sa propre université; son premier collège, Saint Peter's ou Peterhouse, fut fondé en 1284. De nombreuses autres créations se succédèrent aux XIVe, XVe et XVIe s. Au XVIe s., Cambridge, ardent foyer réformateur de tendance calviniste, gagna en réputation aux dépens d'Oxford.

Cambridge (UNIVERSITÉ DE). Cette université, qui remonte au XIIIe s., fut constituée sur le modèle de celles d'Oxford et de Paris. Elle n'est pas un organisme d'Etat, mais un ensemble de fondations privées, dont chacune a sa discipline particulière : ce sont les *collèges*. Le personnel d'un collège comprend, outre les étudiants (*undergraduates*), les autorités, qui sont : le *principal* (recteur, doyen, etc.), les *fellows**, les *lecturers* ou *readers* (maîtres de conférence), les *tutors* (répétiteurs). La corporation formant

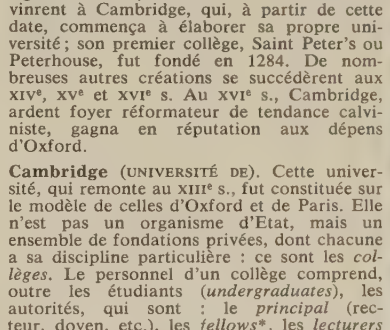

Saint John's College

Blason de CAMBRAI

D'or à l'aigle bicéphale éployée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée en cœur d'un écusson d'or à trois lions d'azur.

Blason du CAMBRÉSIS

D'azur à trois lions d'or

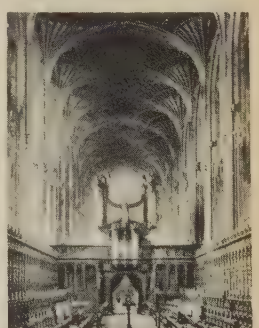

CAMBRIDGE
chapelle de King's College
XVIe s.

Phot. Henrard, Futh and Co, British Travel.

Blason de CAMBRIDGE

Coupé voûté : au 1er de gueules à la fleur de lis d'or accostée de deux roses d'argent; au 2e d'azur à une mer ondée de six pièces d'argent et d'azur chargée de trois navires de sable, les voiles ferlées, posés deux et un, au pont d'une seule arche d'or sommé de trois tours crénelées du même brochant sur la partition.

général CAMBRONNE
par Antoine Carrière
musée de l'Armée

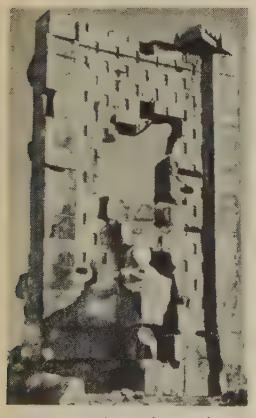

ruines du tombeau
de CAMBYSE Ier
à Suse

l'université a ses dignitaires : le chancelier, le vice-chancelier, les *proctors* (ou censeurs) et les professeurs, qui font des cours publics. L'université confère des grades : Bachelor of Arts (B. A.), Master of Arts (M. A.); elle attribue des prix. Outre les collèges, elle possède des bibliothèques, des musées, des imprimeries, des écoles confessionnelles, féminines, etc. Parmi les plus célèbres collèges ou *halls*, on peut citer (avec leur date de fondation) : Peterhouse (1284), Clare Hall (1336), Pembroke (1347), Trinity Hall (1350), Corpus Christi (1352), King's (1441), Queen's (1446), Christ's (1505), Saint John's (1511), Trinity (1546), Sidney Sussex (1588), Downing (1800).

Cambridge University Press, département d'imprimerie et d'édition contrôlé par l'université de Cambridge. Sa création remonte à 1521, lorsque John Siberch reçut le premier brevet d'imprimeur de l'université; il fut réorganisé à la fin du XVIIe s. par Bentley*. Il a depuis 1872 un bureau à Londres et depuis 1949 une succursale à New York. Il publie, outre le *Book of Common Prayer*, des livres de sciences, d'histoire, des ouvrages destinés à l'enseignement, et plus de 40 revues scientifiques. Plusieurs de ses séries sont célèbres (*Cambridge Histories, The New Cambridge Shakespeare*, etc.) et son catalogue compte nombre d'auteurs illustres (Erasme, Newton, Rutherford, Whitehead, Bertrand Russell, Joseph Needham, James Jeans, Erwin Schrödinger, J. D. Wilson, etc.).

CAMBRIDGE, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la Charles River, en amont de Boston; 120 700 hab. Université Harvard*, la plus ancienne de l'Union; Institut de technologie. Centre manufacturier (métallurgie fine, chaussures, vêtements, mobilier, imprimerie).

Cambridge, aéroport de Hobart (Australie, Tasmanie), à 12 km au N.-O. de la ville.

CAMBRIDGE (Adolphus Frederick, duc DE) [Londres 1774 - *id.* 1850], septième fils du roi de Grande-Bretagne George III. Le Hanovre ayant été élevé à la dignité de royaume en 1815, il fut nommé vice-roi de cet Etat en 1816 et détint cette fonction jusqu'à la séparation du Hanovre et du Royaume-Uni en 1837.

CAMBRIDGE (George William Frederick Charles, duc DE) [Hanovre 1819 - Londres 1904], fils du précédent. Il fit toute sa carrière dans l'armée britannique, où il était entré en 1837 et dont il fut commandant en chef de 1856 à 1895. Bien que placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat à la Guerre, il manifesta énergiquement son hostilité aux profondes réformes introduites dans l'armée en 1870, 1880, etc.; finalement, il préféra se retirer (1895).

CAMBRIDGESHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans l'est de l'Angleterre; 166 900 hab. Ch.-l. *Cambridge*.

CAMBRIELS (Albert), général français (Lagrasse, Aude, 1816 - Alénya, Pyrénées-Orientales, 1891). Général de division en 1870, gravement blessé à Sedan, il fut nommé par Gambetta au commandement de l'armée des Vosges, dont il dirigea la retraite de Bruyères sur Besançon.

CAMBRIEN [brijɛ̃] adj. et n. m. (de *Cambria*, pays de Galles). Se dit de la première période de l'ère paléozoïque.

— ENCYCL. Le *Cambrien* va de — 550 ou — 500 à — 400 millions d'années environ, couvrant ainsi à lui seul un cinquième à un quart des temps géologiques fossilifères. La plupart des groupes d'invertébrés y sont représentés; les plantes terrestres y apparaissent, mais sont rares. Le Cambrien se divise en trois grands étages, qui sont, à partir du bas, le Géorgien, l'Acadien et le Potsdamien.

CAMBRIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le N. du bassin houiller (groupe de Béthune); 677 hab. (454 aggl.) [*Cambrinois*].

CAMBRIOLAGE n. m. Vol qualifié, consistant à dévaliser une maison, un appartement, une chambre isolée, par effraction des entrées, escalade, ou usage de fausses clés.

CAMBRIOLE n. f. (mot d'arg. signif. *chambre*, avec suffixe méridional). Art de cambrioler.

CAMBRIOLER v. tr. ou intr. (c.-à-d. « faire » une chambre). Dévaliser une maison, un appartement, par effraction, escalade, etc.; et, *par extens.*, en parlant d'une personne : *On m'a cambriolé*.

CAMBRIOLEUR, EUSE n. Personne qui cambriole.

CAMBRION n. m. Autref., pièce (de bois, de cuir, de métal ou de carton) qui assurait la cambrure d'une chaussure.

CAMBRONNE (Pierre, vicomte), général français (Nantes 1770 - *id.* 1842). Volontaire de 1792, il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Il suivit Napoléon à l'île d'Elbe et fut commandant militaire de l'île. Comte et pair de France pendant les Cent-Jours, il combattit à Waterloo, à la tête du « dernier carré » de la Vieille Garde, répondant — paraît-il — aux sommations du général Maillaud par le mot énergique qui l'a rendu célèbre. Prisonnier et transporté mourant en Angleterre, Cambronne fut traduit à son retour en France, et sur sa demande, devant un conseil de guerre; il fut défendu par Berryer et acquitté. Commandant de la place de Lille de 1820 à 1822, le général Cambronne avait épousé une Anglaise après la bataille de Waterloo. (→ Biblio.)

CAMBROUSARD ou **CAMBROUSIER** n. m. Arg. Paysan : *Ces bâtiments tout provisoires ont été érigés pour satisfaire le goût des cambrousiers de la province* (Huysmans).

CAMBROUSIER n. m. V. CAMBROUSARD.

CAMBROUSSE ou **CAMBROUSE** n. f. Arg. Campagne; banlieue.

CAMBRURE n. f. Courbure de ce qui est arqué en dedans : *La cambrure d'un soulier*. ‖ Courbure de la taille vers la poitrine ou vers les hanches : *On distingue facilement les Impériaux (gens attachés à l'Empire) à leur cambrure militaire, à leurs habits bleus à boutons d'or* (Balzac).

— Opt. Paramètre qui détermine la forme d'une lentille, indépendamment de sa puissance : *La cambrure est égale à la moyenne des courbures des faces, soit*

$$\gamma = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'}\right).$$

— Rel. Action de cambrer les plats de carton d'une couverture de livre.

— Sports. Courbure du ski, quand il repose normalement par le talon et la spatule.

CAMBRURIER n. m. Autref., ouvrier qui dépeçait les vieilles chaussures pour utiliser leurs diverses parties.

CAMBUSE n. f. (néerl. *kombuis*). Mar. Magasin du bord contenant le vin et les vivres : *La cambuse du cuisinier avait été emportée à la mer lorsque le navire avait été démâté* (H. Malot). ‖ *Par anal.* Petite cantine pour les ouvriers d'un chantier, d'un atelier, etc. ‖ *Pop.* Auberge; maison pauvre ou mal tenue : *Ce n'est pas un mal qu'on jette ces vieilles cambuses-là par terre. On va bâtir à la place de belles maisons de pierre de taille* (Zola). ‖ Chambre.

CAMBUSIER n. m. Matelot chargé de la cambuse.

CAMBUSLANG, aggl. de la banlieue sud-est de Glasgow (Écosse). Grande aciérie.

CAMBYSE Ier, en gr. **Kambusês,** en perse **Kambouziya** (v. 600 - 559), fils de Cyrus Ier, roi d'Anzan. Il fut vassal des rois mèdes Cyaxare et Astyage; il épousa la fille de ce dernier, Mandane, dont il eut un fils qui allait être Cyrus le Grand.

CAMBYSE II, roi de Perse (529 - 521 av. J.-C.), fils et successeur de Cyrus II. Associé au trône du vivant de son père comme roi de Babylone, il se signala par sa cruauté. Il donna ordre d'assassiner son jeune frère Bardiya* (Smerdis), gouverneur des provinces orientales et de Bactriane, où il était populaire. Il attaqua l'Egypte (525), où il brûla la momie d'Amasis, fit prisonnier Psammétique et fonda la XXVIIe dynastie. Les insuccès de ses campagnes en Cyrénaïque et en Nubie troublèrent l'esprit du roi, épileptique. Après de nombreux actes de violence à Memphis, où il tua sa propre sœur Rhoxane, il quitta l'Egypte en 522. En Syrie, il apprit qu'un usurpateur, se faisant passer pour son frère Bardiya toujours vivant, s'était proclamé roi. Cambyse mourut accidentellement (ou se suicida de désespoir) à Agbatana, en Syrie, alors qu'il croyait devoir mourir à Ecbatane, comme on le lui avait prédit.

CAMDEN, v. des Etats-Unis (New Jersey), sur le Delaware, en face de Philadelphie; 124 600 hab. Evêché catholique. Industries textiles. Constructions navales. Raffineries de pétrole. Appareils de télévision et de radio. Musée consacré à Walt Whitman, dans son ancienne résidence.

CAMDEN (William), historien et archéologue anglais (Londres 1551 - Chislehurst, Kent, 1623). Recteur du collège de Westminster, dont la *Britanniae descriptio* fut le plus remarquable ouvrage de géographie historique de son temps. La *Camden Society* fut fondée en son honneur (1888). Les publications, lettres, mémoires, documents de celle-ci occupent, en Angleterre, une des premières places.

CAMDEN (Charles PRATT, 1er comte), juge et homme politique anglais (Londres 1714 - *id.* 1794). Entré au barreau en 1748, membre du Parlement depuis 1757, il devint « chief justice » (*juge principal*) à la Cour des plaids communs en 1762. Appelé à juger la célèbre affaire Wilkes, il se prononça contre la légalité du procès et gagna une immense popularité. Nommé lord-chancelier en 1766, il dut démissionner en 1770, à cause de son hostilité systématique envers le gouvernement, notamment au sujet de la politique américaine. Fidèle partisan de Pitt, il fut président du Conseil sous Rockingham (1782-1783) et sous Pitt (1783-1794).

CAMDEN (John Jeffreys PRATT, 2e comte et 1er marquis DE), homme politique britannique (Camden Place, Kent, 1759 - Wildernoss, Kent, 1840). Elu député de Bath (1780), il entra dans le ministère de W. Pitt, fut nommé lord lieutenant de l'Irlande (1795), où il réprima le soulèvement de 1798. Il occupa encore divers postes ministériels jusqu'en 1812.

CAME n. f. (abrév. de *camelote*). *Pop.* Cocaïne. ‖ Marchandise.

CAME n. f. (de l'allem. *Kamm*, crête). Mécan. Nom donné à des mécanismes très variés, ayant tous pour but de réaliser une transformation de mouvement suivant une loi plus ou moins compliquée, et au moyen de courbes ou profils judicieusement calculés. (V. part. *encycl.*) ‖ *Arbre à cames*, arbre, muni de bossages, qui transforme le mouvement circulaire du vilebrequin en mouvement alternatif des organes de distribution*.

— Constr. Pièce d'une serrure, en forme de secteur plein ou évidé, munie d'un ressort de rappel qui pivote autour d'un axe commun, découpée suivant un profil appelé *touche*, correspondant à la division du panneton ou à l'encoche de la branche active de la clé, et qui présente à la périphérie des entailles ou passages. ‖ *Bloc de sûreté à cames*, v. BLOC *de sûreté*. ‖ *Serrure de sûreté à cames*, v. SERRURE.

— Horlog. Roue non circulaire, sur laquelle appuie un levier.

— ENCYCL. Mécan. Une *came* est généralement constituée par un disque non circulaire, sur lequel s'appuie un organe mobile (galet,

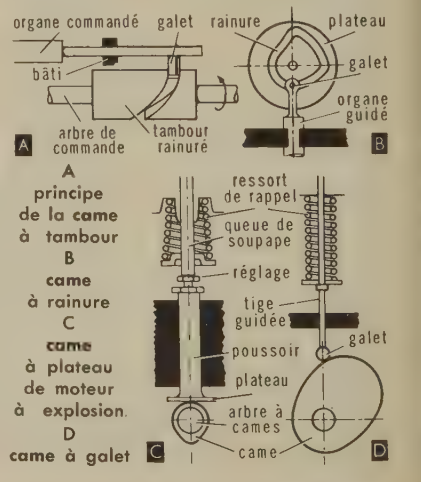

Phot. Larousse.

taquet, etc.) auquel la came, en tournant, communique un mouvement de va-et-vient. Le profil de la came est déterminé par le mouvement à réaliser par cet organe, en utilisant les courbes les plus diverses, à définition géométrique ou à tracé empirique. Les cames sont utilisées, principalement dans l'automatisation des mécanismes modernes, dans les moteurs et dans les machines à vapeur, pour commander la levée des soupapes d'admission et des soupapes d'échappement. Une série de cames est parfois montée sur un même arbre, comme, par exemple, l'arbre à cames d'un moteur à explosion.

CAMÉE n. m. (ital. *cameo*, d'origine obscure). Pierre fine à deux couches superposées et diversement colorées, et dont on a ciselé la couche supérieure pour former une figure en relief.

— Encycl. Les graveurs utilisent de préférence les pierres (agates, onyx, calcédoines, cornalines, chrysoprases) présentant plusieurs couches qui permettent de détacher les chairs et les draperies dans des tons différents.

Les Egyptiens connaissaient la gravure sur *camée*, mais il nous reste d'eux très peu d'œuvres de cette nature, analogues à leur fameux *Ptolémée* sur sardoine brune (Ermitage). Les Grecs ont produit, en ce genre, les ouvrages les plus admirables. Dioscoridès fut l'un des plus célèbres graveurs de camées. Sa tête de Caligula est un chef-d'œuvre.

Le *grand camée de France*, dit aussi *camée de la Sainte-Chapelle*, ou, plus rarement, *agate de Tibère*, est le plus grand de tous les camées anciens que l'on connaisse ; conservé à la Bibliothèque nationale, il représente l'apothéose d'Auguste, et mesure 30 cm sur 26. On l'attribue parfois à Dioscoride, de même que le grand camée de Vienne représentant le triomphe de Tibère sur le Danube. Un des camées les plus fameux est la sardonyx de la galerie Farnèse, à Rome : elle est à quatre couches, dans lesquelles l'artiste a représenté le quadrige de l'Aurore. On doit encore citer ceux qui décorent les coupes en pierres précieuses : le *vase de Mithridate* (ou *coupe de Ptolémée*) ; le vase de Brunswick ; la coupe du musée de Naples, sur laquelle on voit Horus, Isis et le Nil.

Dans le premier siècle de l'Empire, l'art de graver les camées atteignit à sa perfection. La glyptique, négligée durant la plus grande partie du Moyen Âge (on se contentait de décorer de camées antiques les reliquaires, les vases sacrés, les évangéliaires), refleurit avec la Renaissance. Sous l'influence des Médicis, les camées ne furent pas moins à la mode que pendant le premier siècle de l'Empire. Un des graveurs les plus habiles de cette époque fut Dominique de Milan.

Outre cet artiste illustre, l'Italie a produit : le fameux Pierre-Marie, dit *Pescia ;* Castelbolognese ; Mateo del Nazaro, qui a gravé sur coquilles des batailles avec des centaines de figures ; Alessandro Cesari, dit *le Grec*. Au XVIIIe s. sont venus les Sirleti et les Pichler. La France a eu d'excellents graveurs de pierres fines : au XVIIe s., Julien de Fontenoy ; au XVIIIe, Jacques Guay ; sous le premier Empire, Jouffroy ; sous le second Empire, Adolphe David. (→ Biblio.)

CAMEL (Georg Joseph). V. Kamel.

CAMELAT (Miquèu), poète français de dialecte gascon (Arrens, Hautes-Pyrénées, 1871). Félibre majoral, il est l'auteur de plusieurs ouvrages en vers : *lou Piu-Piu de la mie flahute* (*le Piu-Piu de ma flûte*) [1895], *Beline*, poème (1899), *Mourte et Bibe* (*Morte et Vivante*), chanson de geste (1933), de récits en prose et de pièces de théâtre.

CAMÉLÉON n. m. (gr. *khamaileôn*, lion à terre). Nom commun des reptiles lacertiliens de la famille des chamæléonidés. ‖ *Fig.* Personne qui change d'opinion, de conduite selon ses intérêts.

— Céram Porcelaine à base de rubis artificiel, fabriquée par la manufacture nationale de céramique de Sèvres, et qui change de coloration suivant les angles sous lesquels on la regarde.

— Chim. *Caméléon minéral*, v. manganèse.

— Text. Genre de tissage, armure taffetas, dans lequel la trame et la chaîne sont de couleur différente, ce qui produit ce qu'on appelle des effets changeants : *Caméléon à une chaîne et deux trames.* ‖ Etoffe tissée en caméléon : *Caméléon de soie.*

◆ Adj. : *Porcelaine caméléon. Taffetas caméléon. Velours caméléon.* (Ces deux tissus ont été quelquefois désignés sous le nom de loïe fuller.)

— Encycl. Les *caméléons* sont des animaux intéressants par leurs multiples caractères pour la capture des insectes dont ils se nourrissent. Leurs pattes et leur queue sont préhensiles. Les premières sont terminées par 5 doigts, répartis en deux groupes opposés l'un à l'autre et formant pince. Leurs yeux sont mobiles en tous sens, indépendamment l'un de l'autre. Leur langue, vermiforme et très longue, peut être projetée d'un seul coup sur l'insecte visé, qui est aussitôt collé par le mucus lingual et ramené à l'intérieur de la bouche. Enfin, le caméléon est doué d'un extraordinaire pouvoir d'homochromie, c'est-à-dire d'adaptation de sa couleur à celle du milieu où il se trouve. Une seule espèce de caméléon habite le sud de l'Europe : le caméléon vulgaire (*Chamaeleon chamaeleon*), de l'Espagne et de l'Afrique du Nord. Tandis que cette espèce est ovipare, le *bitœniatus* des régions montagneuses de l'Afrique orientale est vivipare. Il faut encore citer le caméléon cornu (*Leandria perarmata*), de Madagascar, dont la tête et le dos sont armés de crêtes osseuses garnies d'épines. (→ Biblio.)

CAMÉLÉON (en lat. *Chamæleon, ontis*), petite constellation de l'hémisphère austral, entre le pôle et le *Navire*. Elle n'offre aucune étoile plus brillante que la magnitude 4.

CAMÉLÉONIDÉS n. m. pl. V. chamæléonidés.

CAMÉLÉONISME n. m. Biol. Faculté que possèdent certains animaux de modifier brusquement la couleur de leur peau, de façon à se confondre avec leur milieu ou pour tout autre raison. ‖ *Fig.* Chez un homme politique, changement fréquent d'opinions pour s'adapter aux circonstances et en profiter.

— Encycl. Le caméléon et les animaux doués de *caméléonisme* possèdent, dans leur peau, des cellules pigmentaires diverses : *chromoblastes chromatophores, iridocytes*, qui jouissent de la propriété de se contracter ou, au contraire, de se dilater. Une préparation microscopique de la peau d'un caméléon y révèle l'existence d'une première couche de chromatophores jaunes, situés immédiatement sous l'épiderme, puis de chromatophores étoilés noirs et rouges, enfin d'iridocytes bleus et blancs, qui sont des cellules particulières formées de lames minces produisant un phénomène d'irisation. Supposons que les chromatophores noirs soient complètement dilatés, et tous les autres contractés : la peau est noire. Si les chromatophores noirs sont modérément dilatés et les autres contractés, les iridocytes bleus deviennent visibles. L'expansion des chromatophores jaunes transforme le bleu en vert, et ainsi de suite. Ces modifications sont tantôt lentes, tantôt rapides. Elles paraissent déterminées par des actions réflexes, attendu que, si l'on expose à la lumière le corps d'un caméléon après l'avoir recouvert d'un écran découpé, les parties directement frappées par les rayons lumineux sont les seules qui se colorent ; et l'on obtient exactement le même résultat quand on expérimente sur un animal éthérisé. L'ablation de l'œil modifie, dans certains cas, les changements de coloration. Les excitations fortes et les émotions violentes (colère, joie, etc.) les produisent. Il s'agit donc d'un phénomène très compliqué, dans lequel interviennent non seulement des actions nerveuses, mais aussi des actions hormonales. On a constaté, par exemple, que l'adrénaline détermine la contraction des chromatophores, tandis que l'intermédine détermine leur dilatation. Des actions hormonales à point de départ génital expliquent les changements de coloration de nombreux mâles en période reproductrice (livrée nuptiale).

CAMELFORD, v. de Grande-Bretagne (Cornwall), qui a passé pour la patrie du roi Arthur ; 7 500 hab.

CAMÉLIA n. m. Bot. Orthographe usuelle, mais erronée, de camellia.

— *Dame aux camélias*, ou simplem., n. f., *une camélia*, lorette dans la prospérité (vieilli). [Expression tirée du roman de Dumas fils, *la Dame aux camélias*.]

CAMÉLIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères ruminants renfermant les chameaux, les dromadaires (*camelus*) et les lamas. (Ils se distinguent des autres ruminants par divers caractères qui les font considérer comme plus primitifs : ils n'ont pas de cornes, leur estomac n'a pas de feuillet ; ils ont conservé leurs incisives supérieures. Ils vivent généralement dans les régions chaudes et arides.)

CAMÉLIEN, ENNE adj. (du lat. *camelus*, chameau). Relatif au chameau.

CAMÉLIFORME adj. Qui a la forme d'un chameau.

CAMELIN n. m. (du lat. *camelus*, chameau). Tissu de laine du genre des draps, à deux faces, en usage au Moyen Âge. (D'origine orientale, les camelins, primitivement faits de laine grossière comme le poil du chameau, d'où ils tirent leur nom, devinrent un produit important des manufactures des Flandres.)

CAMELIN, INE adj. (même étymol. qu'à l'art. précédent). Qui appartient au chameau.

— Art culin. *Sauce cameline*, sauce du Moyen Âge, rousse, épicée, très montée, de la nature des « espagnoles modernes », et qui comportait cannelle, gingembre, clous de girofle, graine de paradis et vinaigre.

CAMÉLINAT (Zéphirin), homme politique français (Mailly-la-Ville, Yonne, 1840 - Paris 1932). Ouvrier, militant socialiste, il fut l'un des fondateurs de l'Internationale. Membre de la Commune (1871), il s'expatria en Angleterre. Amnistié, il devint député (1885-1889). Détenteur de nombreuses actions de *l'Humanité*, il fit de ce journal l'organe du parti communiste (1921).

CAMÉLINE n. f. (bas lat. *chamaelina*, herbe ressemblant à la camomille). Plante à petites fleurs jaunes, oléagineuses, cultivée autrefois dans le nord de la France, et d'où l'on tirait une huile siccative employée dans la fabrication des savons, des peintures, etc. (Famille des crucifères.)

— Encycl. La *caméline* cultivée (*Chamaelina sativa*) est une plante annuelle. On la trouve communément dans les moissons, où elle fleurit au commencement de l'été.

CAMELLE n. f. Expl. sal. Tas de sel à base rectangulaire allongée et à coupe transversale triangulaire.

— Encycl. La *camelle* doit son nom au profil irrégulier que prend son arête supérieure sous l'action des intempéries. Les camelles sont formées, au moment de la récolte, au moyen d'une échelle de levage se déplaçant latéralement ; elles constituent le stock de sel du salin. Quand l'échelle de levage, au lieu de se déplacer latéralement, pivote autour d'un point fixe, la camelle prend le nom de *haricot*, en raison de la forme de sa projection horizontale. Les camelles et haricots constituent des amas de sel atteignant parfois plusieurs dizaines de milliers de tonnes.

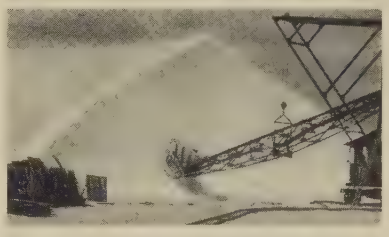

CAMELLIA n. m. Arbre ou arbuste de l'Asie tropicale ou subtropicale. (*Camellia Japonica*, cultivé en serre, est une espèce magnifique qui a donné plusieurs centaines de variétés. Famille des théacées.)

CAMELLUS. V. Kamel, dit *Camellus*.

CAMELOPARDALUS, nom lat. de la constellation de la Girafe* (au génit. : *Camelopardali ;* abrév. : [Cam]).

CAMELOT n. m. (ar. *hamlat*, peluche de laine). Etoffe de laine mêlée parfois de poils de chèvre : *Un petit homme propret, affublé*

le « grand camée de France »
Bibliothèque nationale

camellia

caméléon

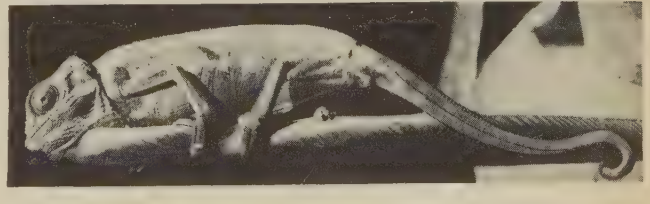

Phot. Giraudon, Héral, Larousse, X.

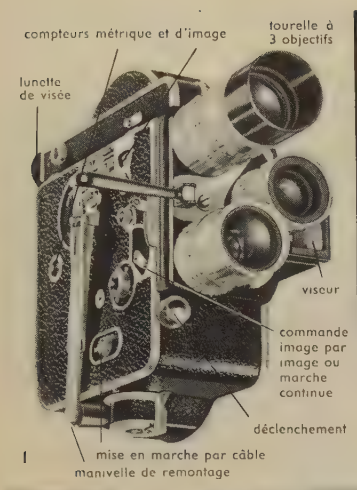

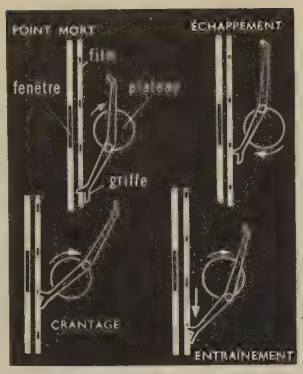

La griffe, articulée à friction sur le maneton du plateau, est maintenue en contact constant avec le film.

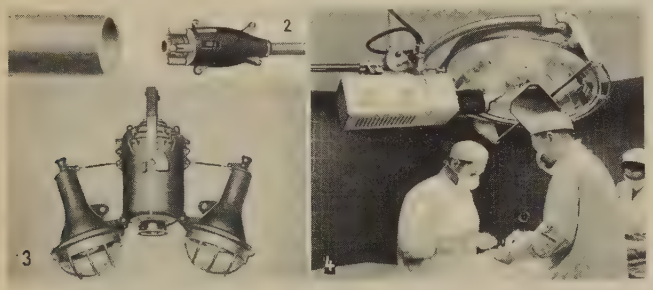

caméra

1. De cinéma, avec schéma de fonctionnement de la griffe d'entraînement; 2. De télévision pour explorer des canalisations; 3. De télévision sous-marine; 4. De télévision pour l'enseignement chirurgical.

d'un habit en camelot blanc, faisait l'important (Nerval).

CAMELOT n. m. (anç. franç. *coesmelot*, petit mercier). Marchand qui vend dans la rue des objets de peu de valeur : *Elle* [...] *était la fille d'un camelot, d'un ancien petit marchand de jouets* (Zola). ‖ Crieur de journaux (vieilli). ‖ *Camelot du roi*, vendeur de journaux royalistes pendant l'entre-deux-guerres; militant royaliste.

CAMELOTE n. f. (de *camelot*). *Fam.* Marchandise de peu de valeur; ouvrage mal exécuté : *J'engage monsieur à se méfier des petits entrepreneurs* [...] *qui ne font que de la camelote* (Balzac). ‖ *Pop.* Marchandise en général.

CAMELOTER v. intr. Faire ou vendre de mauvais produits : *Travailler pour une clientèle franchement populaire* [...] *et sans trop cameloter* (J. Romains).

CAMEMBERT, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le pays d'Auge; 247 hab. (21 aggl.). Ce village a donné son nom à un fromage à pâte molle, de réputation universelle.

CAMEMBERT n. m. Fromage à pâte fermentée, fabriqué originairement dans la commune dont il porte le nom, mais dont l'aire de fabrication s'est considérablement étendue : *Le camembert a été imaginé par une dame Harel, de Camembert (Orne), vers 1791.*

— Encycl. Le *camembert* est un fromage fabriqué exclusivement avec du lait de vache, de forme circulaire, à moisissures superficielles, à pâte molle légèrement salée. Le lait, partiellement écrémé, est emprésuré dans des bassines de 100 litres; on le laisse cailler de une à trois heures, en évitant toute agitation, qui causerait un feuilletage. Quand le caillé atteint une certaine texture, il est versé à l'aide d'une poche, en évitant de le briser, dans des moules, ou éclisses, placés sur une table de moulage recouverte de stores. En cinq ou six fois, on remplit un moule. Une fois le moulage terminé, on laisse le fromage s'égoutter spontanément dans une pièce maintenue à 28-30 °C. De temps en temps, on rabat le dessus du camembert; on le retourne plusieurs fois pour faciliter l'égouttage et obtenir deux faces planes. Le fromage est alors démoulé, salé et ensemencé par pulvérisation d'une suspension de spores d'une moisissure blanche appelée *Penicillium candidum*. Les fromages, posés sur des clayettes, sont alors mis dans un hâloir, où ils se ressuieront, puis s'affineront. La surface du fromage va se couvrir de chanis, puis la fleur apparaîtra (*P. candidum*). Plus tard viendront des traces rouges, dues à des ferments spéciaux qui vont se développer jusqu'au cœur des fromages et participer à leur affinage. Le camembert pasteurisé est fait de lait pasteurisé ensemencé de ferments lactiques.

caméra électronique

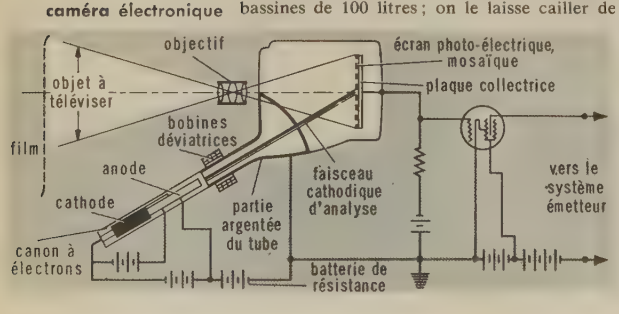

CAMENES. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, désignant un syllogisme qui se ramène au syllogisme en *celarent** par la transposition des prémisses et la conversion de la conclusion.

CAMÈNES, en lat. **Camenae**, nymphes romaines des sources. Leur sanctuaire était situé dans un bois sacré non loin de la porte Capène, près de la chapelle d'Egérie. Très tôt, ces nymphes furent assimilées aux Muses.

CAMÉRA n. f. (lat. *camera*, chambre). Appareil de prise de vues. ‖ *Caméra-son*, caméra spéciale pour l'enregistrement sonore.

— Télév. *Caméra électronique*, appareil constitué à l'aide de tubes à rayons cathodiques, employé comme émetteur de télévision, et ainsi nommé par analogie avec la caméra cinématographique, dont il a l'aspect extérieur.

— Encycl. Cin. La *caméra* est devenue un appareil extrêmement complexe; on y trouve les parties essentielles suivantes : les deux magasins, l'un contenant le film vierge, l'autre recevant le film impressionné; le mécanisme d'entraînement assurant le passage correct du film (ce mouvement devant être maintenant silencieux en raison des enregistrements sonores); le système optique avec viseur, diaphragme et obturateur. Mais tous ces organes sont munis de nombreux perfectionnements qui en font des appareils d'une grande précision et qui leur donnent de multiples possibilités.

— Télév. La *caméra* de télévision comprend essentiellement un tube de prise de vues, où se déroulent deux effets de grande importance : la conversion de l'image optique en une image de potentiel, et l'analyse par lignes de cette dernière image. L'image optique s'obtient à l'aide d'un système de lentilles qui reproduit la scène sur un écran placé dans le tube cathodique. La conversion de l'image optique en image de potentiel se fait au moyen de cet écran, constitué par un très grand nombre de cellules photo-sensibles élémentaires (minuscules globules d'argent et de cæsium) réparties sur une feuille de mica argentée au verso, et supportée par une plaque métallique collectrice, constituant en quelque sorte la « rétine » de la caméra. Chaque élément photo-sensible forme une capacité, constituée par le support de la couche active de la cellule et par la plaque servant de support. Sous l'action de la lumière, la plaque émet des électrons négatifs se dirigeant vers l'anode et provoquant une accumulation d'électricité positive sur la plaque. Il s'ensuit un courant de décharge de chaque élément, le potentiel recueilli aux bornes de la résistance étant proportionnel à l'éclairement.

L'analyse par lignes de cette image se fait en en projetant successivement tous les points, pendant un temps très court, afin d'obtenir une sensation de synthèse, due à la persistance de l'impression rétinienne. On ne relie pas simultanément tous les éléments sensibles de la rétine de la caméra à la partie luminescente correspondante de l'écran récepteur, mais chaque élément l'un après l'autre. Par l'intermédiaire d'un faisceau électronique, cette exploration s'effectue, tant à l'émission qu'à la réception, à l'aide du procédé dit

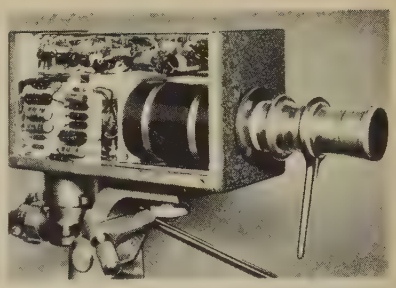

caméra de télévision industrielle vue intérieure

d'*interlignage* ou d'*entrelacement*. Ce procédé entraîne toujours pour l'image un nombre impair de lignes : 405 en Grande-Bretagne, 819 (haute définition) en France, 525 en Amérique.

Camera (musica da), vocable qui désignait déjà en 1555, en opposition à *musica da chiesa* (musique d'église), toute musique vocale ou instrumentale qui n'était ni d'église ni de théâtre.

CAMÉRAL, E, AUX adj. (du lat. *camera*, chambre). Relatif aux finances publiques.

CAMÉRALISTIQUE n. f. La science camérale.

CAMERAMAN [man] n. m. (mot angl.). Technicien du cinéma et de la télévision spécialement chargé de seconder l'opérateur. ‖ Pl. *des* CAMERAMEN.

CAMERANI (Bartolomeo Andrea), acteur italien (Ferrare v. 1735 - Paris 1816). Il débuta à la Comédie-Italienne en 1767, dans les rôles d'amoureux, et demeura, après le renvoi des comédiens italiens par ordre du roi en 1780, comme semainier perpétuel jusqu'à sa mort. Il était célèbre par ses reparties, et sa gourmandise était proverbiale; Grimod de La Reynière lui dédia son deuxième *Almanach des gourmands*.

CAMERARIUS (Joachim Ier), en allem. **Cammermeister**, humaniste allemand (Bamberg 1500 - Leipzig 1574). En 1530, il rédigea avec Mélanchthon la Confession d'Augsbourg. Il dirigea longtemps l'université de Leipzig. En 1535, il correspondit avec François Ier sur les moyens de fusion des Eglises catholique et protestante, et, en 1568, Maximilien II conféra avec lui sur le même sujet.

CAMERARIUS (Rudolf Jakob), naturaliste allemand (Tübingen 1665 - *id.* 1721), petit-fils du précédent. Il visita la Hollande, l'Angleterre, la France et l'Italie, et fut nommé, en 1687, professeur extraordinaire et directeur du Jardin botanique. Il a surtout fait, sur la germination et sur le sexe des plantes, des observations qui ont été utiles à Linné.

CAMERATA n. m. pl. Zool. Ordre ou sous-classe d'échinodermes, de la classe des crinoïdes, strictement cantonnés dans les terrains primaires, et très différents des autres crinoïdes.

CAMERATA (Napoléon Elisa Bacciochi, comtesse) [1806 - 1869], fille d'Elisa Bonaparte* et de Félix Bacciochi*.

CAMÉRIER n. m. (ital. *cameriero*; du lat. *camera*, chambre). Officier de la chambre du pape ou d'un cardinal. ‖ Ancien fonctionnaire de couvent chargé d'en administrer les biens.

— Encycl. Les *camériers* actuels du pape sont les héritiers des clercs de la chambre pontificale (*camerarii a secretis*). Il y a des *camériers ecclésiastiques* et des *camériers laïques*, appelés *camériers de cape et d'épée*. Chaque pape nomme ses camériers pour la durée de son règne. Seuls les camériers participants font un vrai service; les autres n'ont pratiquement qu'un titre honorifique (il y en a des centaines). Les fonctions des camériers participants sont assez variées : aumônier secret, secrétaires des brefs aux princes, du chiffre, des lettres latines, cérémoniaires, sans compter le service ordinaire de l'antichambre pontificale.

CAMÉRIÈRE n. f. Femme de chambre : *Jacinthe, sa fidèle camérière, l'aida à se revêtir d'une élégante amazone bleu de ciel* (Gautier).

Phot. Paillard, X.

CAMERINO, v. d'Italie, dans les Marches (prov. de Macerata); 11 700 hab. (7 100 aggl.). C'est l'ancienne *Camerinum*, ville importante de l'Ombrie romaine. Archevêché. Université libre fondée en 1724.

CAMERINO (Fra Jacopo da). V. Jacopo da Camerino.

CAMÉRISIER n. m. Nom usuel du *lonicera*, de la famille des caprifoliacées, voisin du chèvrefeuille, mais à tige dressée et non grimpante.

CAMÉRISTAT n. m. Pensionnat qui était annexé à une école primaire.
— Encycl. Dans certaines régions rurales où les communications étaient particulièrement difficiles pendant l'hiver, le *caméristat* était destiné à empêcher la désertion de l'école par les enfants. L'école donnait le logement aux élèves dont la demeure était éloignée, et pourvoyait à leur nourriture au moyen de provisions fournies par la famille. Ce régime, qui a été pratiqué quelque temps au début du XXe s. dans de rares régions, en particulier en Haute-Loire, n'a pas subsisté après 1919.

CAMÉRISTE n. f. (esp. *camarista*; du lat. *camera*, chambre). En Espagne, dame d'honneur d'une personne de qualité. || *Fam.* Femme de chambre.

CAMERLINGAT n. m. Office, dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE n. m. (ital. *camerlingo*). Fonction de deux cardinaux de la cour pontificale : l'un est le camerlingue de la sainte Eglise romaine, à la tête de la Chambre apostolique, l'autre le camerlingue du Sacré Collège, chargé d'en administrer les biens temporels.

CAMERON (John), théologien réformé (Glasgow 1579 - poignardé à Montauban 1625). D'abord professeur de grec dans sa ville natale, il fut nommé pasteur à Bordeaux, professeur à l'académie de Saumur en remplacement de Gomar, puis à Glasgow et à l'académie de Montauban. Son « calvinisme modéré », selon lequel la connaissance du bien et du mal chez l'homme dépend de la connaissance intellectuelle que Dieu lui en donne, apporta d'importantes modifications au calvinisme classique et fut le précurseur de l'*universalisme hypothétique* de son disciple Amyraut.

CAMERON (Richard), fondateur écossais de la secte des caméroniens (Falkland v. 1648 - Aird's Moss 1680). Prédicateur éloquent, il avait acquis une grande influence parmi les plus irréductibles des covenantaires*. En 1680, il rentra de Hollande, où il s'était réfugié, et provoqua une révolte contre les Stuarts*, au cours de laquelle il fut tué.

CAMERON (Charles), architecte et graveur écossais (1750-1811). En 1772, il publia à Rome, où il avait suivi le prétendant Charles Stuart, un ouvrage sur les bains romains. C'est à Rome également qu'il connut l'architecte français Clérisseau, qui fut son véritable maître. Appelé à Saint-Pétersbourg en 1779, il fut chargé par Catherine II de décorer en style pompéien ses appartements privés à Tsarskoïé-Selo, et de construire pour son fils Paul le château de Pavlovsk.

CAMERON (Verney Lovett), explorateur anglais (Radipole, Dorsetshire, 1844 - Leighton Buzzard, Bedford, 1894). Lieutenant de vaisseau, il conçut le projet d'aller à la recherche de Livingstone, isolé au cœur du continent, et de travailler à la suppression du trafic des Noirs. Commandant l'expédition organisée par la Société de géographie de Londres, il partit de Zanzibar en 1873 et rencontra les serviteurs de l'illustre voyageur ramenant son corps à la côte. Continuant néanmoins son voyage vers l'Ouest, il parvint au lac Tanganyika en 1874, en explora la partie méridionale, et découvrit sa communication avec le Congo. Par le Cassongo, il atteignit enfin la côte O. de l'Afrique, au nord de Benguéla (nov. 1875), après avoir traversé l'Afrique équatoriale dans toute sa largeur. Il a raconté cet important voyage dans *Across Africa* (Londres, 1877).

Camerone (combat de). Le 30 avril 1863, la 3e compagnie du régiment de Légion étrangère (64 hommes aux ordres du capitaine Danjou), chargée de protéger un convoi destiné au corps de siège de Puebla (v. Mexique [*guerre du*]), résista à plus de 2 000 Mexicains au hameau de *Camaron* (déformé en Camerone), près de la route de Vera Cruz, au N.-E. de Puebla. Après neuf heures de combat, il ne restait plus que trois légionnaires valides. La date du 30 avril est devenue celle de la fête traditionnelle de la Légion étrangère française. (V. légion.)

CAMERON HIGHLANDS, région de l'Etat de Pahang (Malaisie), dans la chaîne de montagnes du centre de la Malaisie (alt. 1 350 à 1 500 m). Stations de villégiature. Culture du caféier et du théier.

CAMÉRONIENS n. m. pl. Membres du groupe des covenantaires irréductibles qui suivit, en 1680, l'appel de Richard Cameron — d'où le nom de la secte — contre les Stuarts. (Presbytériens rigides, ils refusèrent de prêter serment à un roi n'adhérant pas au « covenant » de la foi presbytérienne. Persécutés par Charles II et Jacques II, les caméroniens furent amnistiés à l'avènement de Marie II et de Guillaume III [1689] et formèrent un régiment dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours.)

CAMEROUN (mont), en angl. **Cameroon**, massif volcanique de l'Afrique, dans l'ancien Cameroun britannique méridional, dominant la côte orientale du golfe de Biafra (golfe de Guinée), en face de l'île de Fernando Póo et culminant à 4 070 m. Ses pentes et ses vallées sont, malgré leur latitude (4° au N. de l'équateur) que compense l'altitude, très propices au peuplement, même européen. C'est de ce massif volcanique que les territoires du Cameroun tirent leur nom. La première ascension du massif fut effectuée par Richard Burton en 1861.

CAMEROUN, Etat de l'Afrique, au fond du golfe de Guinée, allongé vers l'intérieur jusqu'au lac Tchad, entre la Nigeria à l'O., la Guinée espagnole et les Etats de la Communauté de l'Afrique équatoriale au S. et à l'E.; 432 000 km²; 3 190 000 hab. (14 000 Europ.). Capit. *Yaoundé*.

Géographie.

● *Géographie physique.* Le Cameroun est un des pays les plus variés de l'Afrique : il se compose de plaines, de plateaux et de montagnes, et s'étend de la zone forestière humide jusqu'au Sahel soudanais.

1° Le *Cameroun méridional*, humide et forestier, comprend une plaine côtière et de bas plateaux où s'ouvrent les estuaires du Wouri, de la Sanaga et du Nyong. Cette région est dominée par des collines disséquées par la Sanaga, le Nyong et le N'Tem, ainsi que par les rivières du bassin de la Sangha (la Ngoko et ses affluents) à l'E. Enfin, dans le prolongement des îles du Prince et de Fernando Póo, le long de fractures orientées du S.-O. au N.-E., s'alignent d'importants massifs volcaniques : le *mont Cameroun*, dans l'ancien territoire sous tutelle britannique, domine la mer de ses 4 070 m d'alt.; il est encore act f En arrière s'allongent les monts Manengouba, Bamboutos, etc. Dans ces massifs, les pluies sont d'une exceptionnelle abondance (plus de 5 m); mais, partout, elles sont supérieures à 1,50 m et tombent toute l'année.

2° Le *Cameroun central* se compose de plateaux limités par des escarpements, très sinueux au S. et prolongés par des buttes plus rectilignes au N. : c'est le massif de l'Adamaoua, recouvert partiellement par des coulées volcaniques et des cônes aux formes encore fraîches. Déjà élevé (800 à 1 500 m), l'Adamaoua est encore assez arrosé (plus de 1,25 m de pluies); mais la saison humide y alterne avec une saison sèche, qui dure de cinq à sept mois. Ces changements climatiques s'accompagnent d'une modification de la végétation : du S. au N., on passe de la forêt dense à la forêt-parc ou à la forêt-clairière, puis à la savane arborée, coupée de forêts-galeries.

3° Le *Cameroun septentrional*, entre le Tchad et l'Adamaoua, limité par la « falaise » de Ngaoundéré, est aussi un pays complexe : il comprend les plaines de la Bénoué, large fossé où le socle cristallin, dominé par des reliefs résiduels (monts Alantika), est recouvert localement par des sédiments crétacés et tertiaires découpés en buttes. Les plaines sont drainées par la Bénoué et ses affluents : à gauche, le Faro; à droite, le Mayo Kebi, ouvrant vers le Logone et la cuvette du Tchad un passage insensible (en saison humide, les eaux du Logone s'y déversent vers l'O.). Entre la Bénoué et le lac Tchad, des monbarrage d'Edéa (Sanaga-Maritime)

tagnes aux formes étranges et des plateaux granitiques (monts dits du Mandara) dominent les basses plaines alluviales du Diamaré. Les précipitations tombent de 1 m à moins de 50 cm, et la savane devient de plus en plus claire, les arbres et les buissons de plus en plus épineux.

● *Géographie humaine.* Les populations sont très variées, car le Cameroun est au point de rencontre des diverses populations africaines. Au N. se sont avancés des Arabes de la cuvette du Tchad, aujourd'hui sédentarisés, et surtout des Peuls, restés pasteurs (les Bororos), qui ont créé des principautés féodales sous la direction de sultans et des lamidos, notamment à Maroua, Garoua, Rei Bouba, N'Gaoundéré, et dans d'autres régions encore de l'Adamaoua. Ils ont plus ou moins soumis, grâce à leurs cavaliers, les populations noires soudanaises des plaines tchadiennes (Kotokos, Masas, Toupouris, Mousgouns, Guidars), ou les ont refoulées dans les montagnes. Réunies sous le terme méprisant de *kirdis* (païens), ces populations soudanaises pratiquent une agriculture soignée; elles sont nombreuses dans les plaines du Diamaré et dans les monts du Mandara, rares dans les plaines du sud de la Bénoué et sur les plateaux désolés de l'Adamaoua. Au S. de ceux-ci, l'élevage bovin n'est plus possible, et les Peuls disparaissent; les populations, très dispersées, sont aussi très mélangées (Soudanais et Bantous); dans la forêt, les groupes bantous, très variés, sont souvent séparés par des régions inhabitées. Le peuplement ne redevient assez dense que vers Yaoundé, sur les plaines côtières (Douala et Baso, par exemple) et surtout dans les montagnes volcaniques, où voisinent les Bamilékés, la plus entreprenante des populations camerounaises, et leurs ennemis, les Bamoums, fortement organisés sous la direction de leur sultan.

cases mousgoun

pays bamoum

● *L'économie.* La variété des conditions naturelles et humaines va de pair avec la variété des ressources, essentiellement agricoles : dans la forêt, les cultures vivrières sont représentées par les tubercules (manioc, taro, patates), la banane et le maïs. Mais, dans la région des plaines et des plateaux côtiers, où la population est dense, la culture du cacaoyer s'est répandue et, dans une moindre mesure, celle du caféier; ces cultures sont le fait de planteurs surtout africains. Les Européens possèdent eux aussi des plantations, en particulier des hévéas, et exploitent la forêt. A l'O., planteurs africains et européens

combat de **Camerone** *musée de la Légion à Sidi-bel-Abbès*

Phot. Infocam, Photothèque France d'outre-mer, Cameroun-inform., musée de la Légion.

centre commercial de Yaoundé

cultivent les riches terres de la basse plaine du Mungo (palmiers à huile, cacaoyers, bananes, fruits dits « gros Michel »), celles de la région de Nkongsamba (café, cacao) et celles des plateaux bamilékés et bamoums (café arabica). Le Cameroun central est beaucoup plus pauvre et n'a guère d'autre richesse que ses troupeaux de bovins, élevés par les Peuls et par certaines sociétés européennes. Dans le N., il n'y a plus de planteurs européens, mais, dans le Diamaré, les Africains ont joint aux cultures céréalières vivrières des cultures d'exportation (arachide et coton), sous la pression de l'Administration.

Les ressources minières sont beaucoup moins abondantes. L'or n'est presque plus exploité (Bétaré-Oya), mais la cassitérite est produite en quantités croissantes dans le Mayo Darlé ; enfin, le rutile (titane) est exploité dans la région de Yaoundé. On a découvert des gaz de pétrole dans la région de Douala, et les eaux des rivières du Cameroun pourraient fournir de grandes quantités d'énergie. La centrale d'Edéa, qui dérive une partie des eaux de la Sanaga, fournit de l'électricité à Yaoundé et à Douala (industries alimentaires et textile) et, surtout, permet, grâce au bas prix du kilowatt, la création d'une industrie de l'aluminium avec la bauxite de Guinée : l'usine d'Edéa produit 45 000 t de métal par an et consomme 900 millions de kWh.

Le S.-O. du Cameroun est ainsi beaucoup plus développé que le S.-E. et le centre, faiblement peuplés, ou le N., trop isolé. Les lignes de chemin de fer, construites presque entièrement par les Allemands, se concentrent au S.-O. : ligne de Douala à Yaoundé et M'Balmayo, sur le Nyong ; ligne de Bonabéri à N'Kongsamba. C'est également au S.-O. que sont concentrées les routes et les meilleures pistes. Mais trois routes seulement desservent le N. et convergent à N'Gaoundéré ; de là une route va à Garoua et à Maroua. Garoua est un port sur la Bénoué, rivière qui conduit au Niger sans être coupée de rapides ; mais elle n'est cependant navigable que deux à trois mois par an. Le N. du Cameroun, peuplé et riche, reste très isolé. (→ Biblio.)

carte du CAMEROUN

Histoire.

Atteint au XVe s. par Fernando Póo, le Cameroun n'attira pas les établissements européens avant le XVIIe s. Les tribus côtières devinrent alors des intermédiaires entre les marchands européens et les peuples de l'intérieur ; le commerce des esclaves et de l'ivoire enrichit particulièrement les Doualas. Les négociants et les missionnaires développèrent à partir de la fin du XVIIIe s. l'influence britannique, et les Allemands apparurent en 1860. En 1884, l'explorateur Nachtigal conclut, le premier, un traité de protectorat avec les principaux chefs de tribus du Cameroun. L'établissement de l'autorité allemande provoqua néanmoins un certain nombre de révoltes, et c'est seulement en 1902 que le lac Tchad fut atteint. Les frontières de la colonie allemande avaient été déterminées par des accords successifs avec l'Angleterre (1886 et 1893) et avec la France (1894). Le traité franco-allemand de 1911 reconnut l'extension du Cameroun sous protectorat germanique jusqu'au Congo et à l'Oubangui, contre la liberté d'action laissée à la France au Maroc. Au cours de la Première Guerre mondiale, le Cameroun fut conquis sur les Allemands par des forces françaises partant du Tchad et du Gabon, et par un corps expéditionnaire franco-anglais débarqué à Douala en septembre 1914, agissant en liaison avec les forces anglaises de la Nigeria et des unités belges du Congo. Ces diverses colonnes, de très faible effectif, firent leur jonction à Yaoundé le 8 janvier 1916. Les unités allemandes se réfugièrent sur le territoire neutre de la Guinée espagnole (21 févr.). Le 4 mars 1916, la colonie fut partagée provisoirement entre l'Angleterre, qui recevait un étroit territoire septentrional, et la France, qui occupait les neuf dixièmes du pays. Ce partage fut reconnu au traité de Versailles, qui fit revenir à l'A.-E. F. les territoires cédés par la France en 1911. La S. D. N. plaça, comme prévu, les deux territoires du Cameroun respectivement sous mandat britannique et sous mandat français. Dès le 27 août 1940, le Cameroun sous mandat français ralliait la France libre. Passé sous la tutelle de l'O. N. U., disposant de l'autonomie interne le 31 décembre 1958, il est indépendant depuis 1960, après un référendum organisé par l'O. N. U. (→ Biblio.)

Constitution.

Une Assemblée nationale, composée de cent membres élus au suffrage universel pour cinq ans, exerce le pouvoir législatif. A titre exceptionnel, le premier président de la République a été élu par l'Assemblée nationale. Par la suite, un collège électoral, comprenant les députés, les conseillers généraux et les délégués des assemblées municipales, élira le président de la République, qui reste cinq ans en charge et est rééligible. Le chef de l'Etat nomme le Premier ministre, chef du gouvernement.

Arts.

Les principales tribus possèdent un art homogène, qui se retrouve dans tous les objets usuels. Cet art recherche l'expression par un style robuste et des représentations violentes. Les sociétés emploient des masques et des statues de grand format, souvent peintes en rouge, blanc et noir. L'art du Cameroun est surtout connu par ses sièges richement décorés de figures humaines et animales (musée de l'Homme).

CAMEROUN (RIVIÈRE DU), ancien nom de l'estuaire commun où se réunissent plusieurs petits fleuves côtiers, à l'E. du *mont Cameroun*. Le plus important de ces fleuves côtiers est le Wouri, au débouché duquel est établie Douala (r. g.).

CAMEROUN BRITANNIQUE, partie occidentale du Cameroun qui fut placée sous le mandat, puis sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Les élections de janvier 1959 dans le Sud Cameroun ont révélé que la majorité de la population n'était pas favorable au rattachement à la Nigeria, mais à la réunification avec l'ancien Cameroun français. La partie méridionale possède une assemblée législative et un conseil exécutif (1 440 500 hab. ; ch.-l. *Buea*).

Le pays s'étend depuis le fond du golfe de Biafra jusqu'au lac Tchad, entre la Nigeria et le Cameroun anciennement sous tutelle française. Il est divisé en deux bandes étroites par le territoire nigérien avoisinant Yola, sur la Bénoué. Dans le S., le *massif du Cameroun* (4 070 m) se prolonge par un pays de plateaux orientés du S.-O. au N.-E. et séparant le domaine hydrographique du Niger (côté Nigeria) de celui de la Sanga (côté Cameroun). Dans le N., entre la Bénoué et le Tchad, s'élèvent les monts du Mandara, au pied desquels les plaines basses du Bornou se poursuivent jusqu'au Baguirmi, par-delà le Logone et le Chari. Le climat, les populations et les productions sont les mêmes que ceux des régions voisines de la Nigeria.

CAMESTRES [tʀɛs], mot désignant, dans la terminologie scolastique, un syllogisme de la deuxième figure, dont la majeure est affirmative universelle (A), la mineure négative universelle (E), et la conclusion négative universelle (E). [V. BARALIPTON.]

CAMI n. f. Arbre de l'Inde (*Acacia suma*), qui servait jadis à fabriquer les *aranis*, ou pièces de bois d'où l'on extrayait le feu par un frottement rapide. (C'est un des nombreux arbres qui sont l'objet d'un culte.)

CAMI (Pierre), dessinateur et écrivain humoriste français (Pau 1884 - Paris 1958). Il a publié une trentaine de volumes, parmi lesquels : *Pour lire sous la douche* (1912), *l'Homme à la tête d'épingle* (1914), *le Fils des trois mousquetaires* (1919), *le Scaphandrier de la tour Eiffel* (1929), *les Mémoires de Dieu le Père* (1930), *Quand j'étais jeune fille, Mémoires d'un gendarme* (1937), *les Grands-Parents terribles* (1939), *la Machine à aimer* (1948), *les Farfelus* (1952). Fondateur de l'Académie de l'humour. Sa « Semaine Camique », à *l'Illustration*, groupait des dessins, des légendes et des fantaisies rimées.

CAMICHEL (Charles), mathématicien français (Montagnac, Hérault, 1871). Professeur au lycée de Rennes, puis à l'université de Lille, il obtint en 1900 une chaire à l'université de Toulouse. Il fonda dans cette ville l'institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée, qu'il dirigea de 1907 à 1941. Il a fait d'importants travaux d'hydraulique : sur les coups de bélier, les phénomènes de résonance, les barrages, les tourbillons, les veines liquides. Ses recherches sur la similitude, en collaboration avec L. Escande, ont abouti à la technique des modèles réduits, actuellement employée partout pour l'aménagement des usines hydro-électriques.

CAMICHON n. m. Charbon de bois du feu Saint-Jean (Berry).

CAMILLE n. (lat. *camillus* m., et *camilla* f.). Antiq. rom. Nom donné aux jeunes servants et servantes qui assistaient les prêtres dans les cérémonies religieuses. (Les *camilli* devaient avoir leur père et leur mère vivants au moment de leur entrée en fonctions, être nobles, ou, à partir de 300 av. J.-C., de naissance libre, et beaux de corps et de visage. Les *camilli* étaient vêtus d'une tunique courte, et les *camillae*, d'une *stola*.)

CAMILLE, en lat. **Camilla**, reine légendaire des Volsques, fille de Métabus, fameuse par sa légèreté à la course, l'une des héroïnes de *l'Enéide*. Elle vécut un temps dans les bois, avec son père, chassé de son pays (Privernum). Elle fut tuée en combattant contre Aruns, prêtre de Cybèle. Virgile dit qu'*elle eût couru sur les épis sans en courber la tige*.

Phot. Infocam.

CAMILLE, sœur des trois Horaces. Quand elle vit revenir son frère chargé des dépouilles de l'un des Curiaces, son fiancé, elle fit éclater sa douleur. Horace la tua. Condamné à mort par le roi Tullus, Horace en appela au peuple, qui lui fit grâce de la vie, mais lui imposa l'humiliation de passer sous un joug, qui fut appelé *tigillum sororium*.
Corneille a fait de Camille, dans *Horace*, une amoureuse passionnée, qui lance contre Rome de furieuses imprécations.

CAMILLE de Lellis (saint) [Bucchianico di Chieti, Abruzzes, 1550 - Rome 1614]. Italien d'origine, après une vie mouvementée, il fonde, infirme lui-même, en 1582, un ordre pour le soin des malades (*clers réguliers, ministres des infirmes*, approuvé en 1586). Canonisé en 1746 ; son nom figure dans les litanies pour les agonisants. — Fête le 18 juillet.

CAMILLE ou **CAMILLUS**, général romain. V. FURIUS CAMILLUS.

CAMILLIENS n. m. pl. Religieux de l'ordre fondé par saint Camille* de Lellis et dont la mission est de soigner les malades. (Il en existe des branches féminines.)

CAMILLUS SCRIBONIANUS. Hist. rom. V. FURIUS CAMILLUS SCRIBONIANUS.

CAMINET n. m. Espèce de bruyère (*Erica tetralix*).

CAMINHA (Adolfo), écrivain brésilien (Aracati, Ceara, 1867 - Rio de Janeiro 1897). Ses romans naturalistes, *A normalista* (1892) et *le Bon Nègre* (*O Bom Crioulo*) [1895], firent sensation à l'époque.

CAMION n. m. (origine inconnue). Autom. Voiture automobile destinée au transport de lourdes charges, et montée sur pneumatiques à profils spéciaux, de forte adhérence.
— Manut. Grand chariot bas et à quatre roues. ‖ Petit chariot bas et à deux roues, en usage sur les chantiers.
— Peint. Récipient, généralement métallique, dans lequel le peintre met le produit prêt à l'emploi, qu'il va appliquer sur un subjectile. (On dit aussi, dans certaines régions, BADON ou MARMITE.)
— Technol. Epingle courte utilisée en muséologie à la fixation des étiquettes et à divers usages. ‖ Epingle très fine et courte (1 cm) utilisée en rubanerie.
— ENCYCL. Autom. Le *camion* automobile possède des organes identiques, à leur renforcement près, à ceux de la voiture de tourisme, depuis que la transmission à chaîne, bruyante et fragile, a cédé la place à l'arbre à cardan et à l'essieu arrière. Toutefois, la transmission peut posséder une démultiplication supplémentaire dans le pont arrière, ce qui double le nombre des combinaisons de la boîte de vitesses. Commandés de façon hydraulique, les freins sont doublés par un frein de ralentissement fonctionnant sur la transmission. Des servo-commandes, notamment de la direction, facilitent le travail du conducteur. En raison de l'économie présentée par l'utilisation du gasoil, les camions sont généralement équipés d'un moteur Diesel à huile lourde.

CAMION-CITERNE n. m. Véhicule automobile spécialement conçu pour le transport des liquides en vrac. (On dit aussi plus simplement CITERNE.) [Les camions-citernes pour produits pétroliers ont une capacité adaptée à la distribution ; certains atteignent 30 m³ pour la semi-remorque seule et sont connus sous le nom de *gros porteurs*.]

CAMIONNAGE n. m. Transport par camion. ‖ Prix de ce transport : *Payer un camionnage*.
— Ch. de f. Transport, entre la gare et le domicile du destinataire, de marchandises expédiées en petite vitesse. ‖ *Camionnage d'office*, transport effectué d'office au domicile du destinataire ou dans un magasin public, après un certain délai et lorsque l'encombrement des gares à l'arrivée justifie des mesures exceptionnelles.

CAMIONNER v. tr. Transporter par camion : *Camionner des marchandises*.

CAMIONNETTE n. f. Petit camion automobile, léger et rapide, dont la charge utile ne dépasse pas 1 500 kg, constitué d'un châssis sur lequel on adapte une carrosserie spéciale ou pour lequel on se contente de la carrosserie classique démunie des sièges arrière. (Lorsque cette carrosserie est constituée d'une plate-forme arrière avec sièges amovibles, elle est qualifiée de TRANSFORMABLE.)

CAMIONNEUR n. m. Conducteur de camion. ‖ Entrepreneur de transports par camions.

CAMIRI, v. de Bolivie (départ. de Santa Cruz), au pied de la Cordillère orientale ; 6 500 hab. Important centre d'exploitation pétrolière relié par pipe-line à Sucre et à Cochabamba.

CAMISADE n. f. (provenç. *camisada* ; de *camicia*, chemise). Au XVIe s., attaque de nuit pour laquelle les soldats revêtaient sur leur armure une chemise blanche en signe de reconnaissance.

CAMISARD [zar] n. m. (du patois languedocien *camiso*, chemise). Nom donné aux calvinistes cévenols, qui, au début du XVIIIe s., luttèrent contre les armées de Louis XIV, parce qu'ils auraient porté une chemise blanche par-dessus leurs vêtements pour se reconnaître entre eux dans leurs attaques de nuit.
— ENCYCL. La révolte des *camisards* fut une conséquence de la révocation de l'édit de Nantes (1685), qui avait entraîné une intervention brutale des dragons de l'intendant du Languedoc, Baville. Abjurations forcées en masse, fuite au désert avaient porté au paroxysme l'exaltation religieuse de la population cévenole, qui, brusquement, se souleva à la nouvelle de l'assassinat, au pont de Montvert, de l'abbé du Chayla, qui détenait quelques huguenots prisonniers (25 juin 1704). Elle se développa très vite, les paysans s'organisant militairement et élisant parmi eux d'excellents chefs : Laporte dit *Rolland*, Ravanal, et surtout Jean Cavalier. Ils tinrent en échec les meilleures troupes de Louis XIV, qui, en pleine guerre de Succession d'Espagne, dut détacher contre eux le maréchal de Villars et 10 000 hommes. Le régiment de la Marine ayant été taillé en pièces, Villars et Bâville négocièrent. Cavalier, affaibli, se soumit et se retira à l'étranger. D'autres chefs protestants reprirent la lutte (1705), mais ils furent pris et exécutés. Pourtant, les séquelles de la révolte se firent sentir jusqu'en 1710.
Le fanatisme religieux avait donné à cette révolte le caractère d'une lutte inexpiable, aucune pitié n'étant accordée à l'ennemi vaincu. (→ Biblio.)

les **camisards** ou « le Fanatisme renouvellé »
gravure de Ludovic David
cabinet des Estampes

CAMISOLE n. f. (provenç. *camisola*, casaque). Autref., courte chemise de nuit. ‖ Corsage droit, sans ceinture et sans taille marquée, porté sur une jupe généralement ample et froncée à la taille. ‖ *Camisole de force*, camisole de toile forte, paralysant les mouvements des bras, à l'aide de laquelle on maîtrise les fous, les criminels, les condamnés.
— Archéol. Casaque à manches, que, depuis 1560 environ et au XVIIe s., on endossait entre la chemise et le pourpoint. (On disait aussi CHEMISOLE.) [Le roi portait à son sacre une *camisole de cérémonie*, robe talaire à manches, ordinairement de satin rouge cramoisi, brodée d'or ; on en revêtait son effigie funéraire.]

CAMMAILLE ou **CAMAILLE-SAINT-AUBIN** (Nicolas), acteur et auteur français (Paris 1770 - † 1832). On lui doit plusieurs ouvrages révolutionnaires ou mélodramatiques : *l'Ami du peuple ou les Intrigants démasqués*, *le Moine*, *le Jaloux par quiproquo*, *les Hochets* (opéra-comique), *la Nuit champêtre*, comédie-vaudeville, etc.

CAMMAS (Lambert François Thérèse), peintre et architecte français (Toulouse 1743 - *id.* 1804). Elève de Rivals, il est l'auteur de la façade du Capitole de Toulouse.

CAMMAZES (LES), comm. du Tarn, arrond. de Castres, dans la partie occidentale de la Montagne Noire, au-dessus du Sor ; 444 hab. (278 aggl.). Barrage sur le Sor, formant une retenue de 20 millions de m³ et destiné à l'irrigation.

CAMMELLI (Antonio), surnommé **il Pistoia**, poète italien (Pistoia 1436 - Ferrare 1502). Il eut une existence agitée, passa plusieurs années à la cour d'Este, et eut différents emplois à Reggio, à Rome, à Mantoue. Il est connu surtout pour ses *Sonnets plaisants* (*Sonetti faceti*), pleins de verve, qui se rapportent principalement à des contemporains ou à des faits de la vie quotidienne.

CAMMIN. V. KAMIEŃ.

CAMOCAS [kas] ou **CAMOCAN** [kân] n. m. Tissu du genre des draps de soie, en usage pendant le Moyen Age et jusqu'au XVIIIe s.
— ENCYCL. La nature de la trame des *camocas* les rendait rugueux par compartiments symétriques, comme le linge damassé. Ils comptaient parmi les tissus précieux, venaient de la Perse, de l'Inde et de la Chine, et étaient considérés comme inimitables.

CAMÕES ou **CAMOENS** (Luis DE), poète portugais (Lisbonne 1524? - *id.* 1580). Après de brillantes études à Coimbra sans doute, et de non moins brillants débuts à la cour de Jean III, Camões vit ses amours pour Natércia (Catarina de Ataide ou, peut-être, l'infante Da Maria) contrariées par un premier exil dans le Ribatejo. Dès 1547, le poète part comme soldat pour le Maroc, où il perd l'œil droit dans une escarmouche devant Ceuta. La vie qu'il mène de retour à Lisbonne et un grave incident le jour de la Fête-Dieu lui valent un emprisonnement d'un an et le déterminent à s'embarquer pour les Indes en 1553. Durant seize ans, Camões mène, de la mer Rouge aux Moluques, à Goa mais aussi à Macao (1558), une existence aventureuse, difficile, mais dont les alternatives de misère ou de faveur ne l'empêchent pas de composer le meilleur de son œuvre lyrique et de son épopée nationale, *les Lusiades**, où vivent à jamais les plus hautes figures et les épisodes les plus importants de l'histoire et des découvertes portugaises. De retour à Lisbonne après trois ans encore passés au Mozambique (1567-1570), Camões se voit récompensé des *Lusiades*, imprimés en juillet 1572, et dédiés au jeune roi Sébastien, par une maigre pension, unique ressource de ses dernières années, assombries par le désastre d'Alcaçar-Quivir et l'imminente conquête espagnole. Le 10 juin 1580, Camões mourait, suivant sa propre expression, dans et avec sa patrie, lui laissant du moins, outre *les Lusiades*, quelques productions dramatiques non négligeables : *Amphitryon* (vers 1540), *le Roi Seleucus* et *Filodemo* (édité en 1587), et l'œuvre lyrique la plus haute de la Renaissance portugaise dans le double registre traditionnel et italianisant. (→ Biblio.)

camion à benne basculante

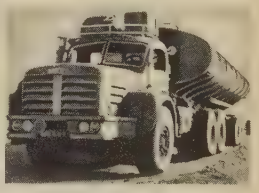

camion-citerne

Luis de CAMÕES v. 1570
portrait attribué à Fernando Gomez

CAMOIN (Charles), peintre français (Marseille 1879). Il fut élève de Gustave Moreau à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et fit partie du groupe des « fauves ». Au cours de son service militaire en Provence, il devint l'ami de Paul Cézanne, qui lui écrivit en 1903 plusieurs lettres, souvent citées, qui eurent de l'influence. Auteur de paysages, de marines, de portraits, de natures mortes et de tableaux de fleurs, dans un coloris clair et nuancé, il est représenté au musée national d'Art moderne (*Portrait d'Albert Marquet*, 1904 ; *la Coupe bleue*, 1930).

CAMOMILLE n. f. (lat. *camomilla* ; gr. *khamaimêlon*, pomme à terre). Nom usuel d'*Anthemis nobilis* (camomille romaine) et de *Matricaria chamomilla* (petite camomille,

ou camomille sauvage), toutes les deux de la famille des composées : *On trouve la camomille romaine en fleur pendant les mois de juillet à septembre.* || *Fausse camomille,* nom usuel d'*A. nicalensis.* || *Camomille puante,* nom usuel d'*A. cotula.*

— ENCYCL. La *camomille romaine* ou *odorante* (*A. nobilis*) est une plante vivace, commune dans les pelouses, les moissons. Ses capitules sont toniques, stimulants, fébrifuges, anthelminthiques, emménagogues, antispasmodiques. Ils s'emploient en infusion (10 à 12 têtes par litre d'eau). Ils conviennent dans les langueurs d'estomac, les digestions difficiles.

La *camomille puante,* ou *maroute* (*A. cotula*), est annuelle et croît d'ordinaire au milieu des moissons ; son odeur forte et repoussante la fait rejeter par les bestiaux.

camomille

ÇAMON interj. (de *ça* et de *mon,* anc. partic. adverb. de renforcement). LANGUE CLASS. Ah ! oui ! certes ! (avec une nuance ironique) : *Çamon vraiment ! il y a fort à gagner à fréquenter les nobles* (Molière).

CAMON, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), dans la banlieue E. d'Amiens ; 1 830 hab. (1 770 aggl.).

Camondo (COLLECTION ISAAC DE), ensemble d'œuvres d'art, réunies par le comte Isaac de Camondo (1851 - 1911) et léguées par lui à l'Etat pour le musée du Louvre (1908). Le XVIIIe s. y est représenté par des meubles (le salon de Louis XV, jadis à Versailles ; la fameuse pendule des *Trois Grâces,* par Falconet), des peintures, des pastels, des gouaches, des dessins. Le XIXe s. y figure par des tableaux de Delacroix et de Corot, mais surtout grâce à des œuvres importantes de Manet, Monet, Degas, Sisley, Boudin, Jongkind, Cézanne. La collection comprend encore des sculptures, des porcelaines, des faïences, des œuvres d'art d'Extrême-Orient, et notamment 450 estampes japonaises.

Camondo (MUSÉE **Nissim-de-**), musée situé à Paris, 63, rue de Monceau. Cousin germain d'Isaac de Camondo, le comte Moïse de Camondo (1860-1935) légua au musée des Arts décoratifs son hôtel particulier et toutes les collections qu'il contenait, à la condition qu'il prenne le nom de musée Nissim-de-Camondo, en souvenir de son fils Nissim, tué en combat aérien (1917) à vingt-cinq ans. L'hôtel a été construit par Sergent (1911-1914). Le musée est riche en œuvres d'art du XVIIIe s. : meubles précieux, boiseries, tapisseries, tapis de la Savonnerie, porcelaines et bronzes.

CAMONICA (VAL), haute vallée des Alpes italiennes, drainée par l'Oglio, en amont du lac d'Iseo ; elle est suivie par la route de Bolzano et du Brenner. Stations touristiques et centrales hydro-électriques.

CAMORRA n. f. (étymol. obscure). Association secrète de malfaiteurs du royaume de Naples, introduite peut-être par des Espagnols.

plan d'un camp romain

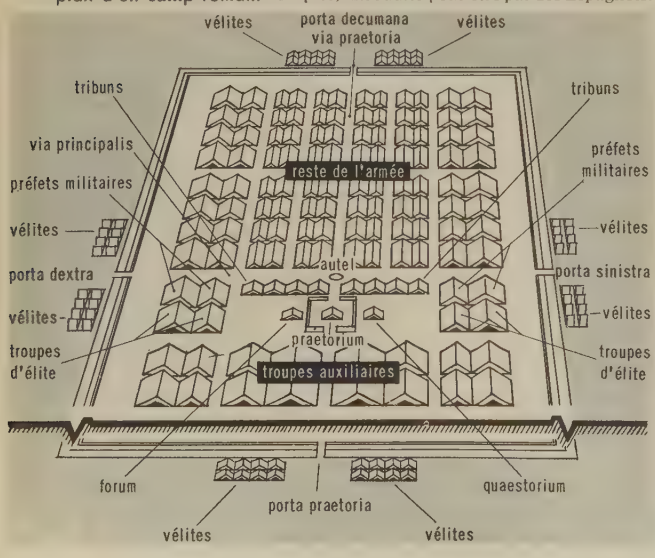

— ENCYCL. Il y eut la *basse camorra,* voleurs vulgaires et mendiants, et la *haute camorra* « en gants » (*guantigialli*), organisant l'extorsion d'argent par la menace, le chantage. Elle avait ses statuts, son code pénal, sa hiérarchie de candidats, de novices, de camorristes admis d'après des rites rigoureux, et était divisée, à Naples, en groupes de quartiers, se ramifiant dans les prisons, et ayant un chef suprême. Elle organisait le jeu clandestin et la contrebande, prélevait des taxes sur les marchés, trouvant de hautes complicités pour empêcher toute répression. Sous Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, on l'utilisa comme police occulte ; en 1860, elle fut un moment la police officielle pour dissiper les désordres révolutionnaires, qui, les prisons s'étant ouvertes, suivirent l'entrée des garibaldiens. De véritables campagnes furent menées avec énergie contre la camorra en 1861 par Silvio Spaventa, en 1862 par le général La Marmora, et, en 1867, 1874, 1883, le régime d'arrestations et de déportations en masse de malfaiteurs fut de nouveau employé. Cette organisation ne s'est peut-être pas entièrement dissipée.

CAMORRISTE n. m. Membre de la camorra.

CAMORS [mɔr], comm. du Morbihan (arrond. de Lorient), au S.-E. de Baud, en bordure de la *forêt de Camors ;* 2 545 hab. (474 aggl.). Conserves.

CAMOUFLAGE n. m. Action de camoufler ; maquillage. || Art de dissimuler, à l'observation ennemie, du matériel de guerre, des navires, des troupes, etc., pour garantir le secret ou la surprise. || *Fig.* Déguisement : *Les triomphes de l'énergie individuelle sont des camouflages du hasard* (J. Romains).

— ENCYCL. Mil. La technique du *camouflage* s'est développée surtout au cours et depuis la Première Guerre mondiale, en raison de l'efficacité nouvelle conférée par l'aviation à l'observation aérienne. Aux vues obliques ou rasantes se sont en effet ajoutées les vues verticales accompagnées de photographies* aériennes, classiques ou à infrarouge. Le camouflage est devenu aussi indispensable en période de mouvement que de stabilisation. Il s'applique aussi bien aux opérations terrestres que navales ou combinées. Le camouflage visuel le plus courant fait usage à la fois de *moyens naturels,* tels que branchages ou couverts de toute nature, et de *moyens artificiels,* tels que filets garnis de raphia teint, toiles peintes, tenues de combat blanches ou bariolées, faux ouvrages, larges taches sombres et claires de formes irrégulières qui, déformant la perspective des navires, empêchent d'apprécier leur route et leur vitesse, fausses cheminées rendant malaisée l'identification des bâtiments, écrans de fumée, obus et pots fumigènes, bateaux-pièges, etc. Certaines armes sont dotées de matériels organiques (filets, toiles, etc.) et l'instruction militaire comporte l'enseignement du camouflage dans les diverses situations du combat. En outre, les armées modernes disposent d'un service de camouflage, doté de spécialistes (peintres, sculpteurs, ingénieurs du son et électriciens) et d'ateliers, chargés notamment des camouflages spéciaux (sonores et lumineux). [→ Biblio.]

CAMOUFLE n. f. Arg. Chandelle, lampe.

CAMOUFLER v. tr. (ital. *camuffare,* déguiser). Maquiller, déguiser de manière à rendre méconnaissable ou inapparent : *Des canons de 75 [...], à demi cachés sous de frais branchages, bien « camouflés », bien peinturlurés* (Loti). || *Fig.* Dissimuler, cacher sous des apparences trompeuses : *Camoufler un échec. Au début on nous les camoufle* [les forces du monde matériel] ; *elles sont encore toutes beurrées d'idéalisme philosophique* (J. Romains).

CAMOUFLET n. m. (origine inconnue). Affront, mortification : *Essuyer un camouflet. Un moine, c'est fait pour être humilié ! S'il n'accepte pas humblement, joyeusement, les camouflets, voulez-vous dire en quoi il est supérieur aux autres hommes ?* (Huysmans).

— Mil. Fourneau de mine à rayon d'action limité, destiné, dans la guerre de mines, à écraser une galerie souterraine ennemie. || *Par extens.* Cavité souterraine produite par l'éclatement d'un obus explosant profondément dans le sol. (Les camouflets sont produits surtout par le tir vertical de projectiles munis de fusées à retard, employés notamment pour la destruction d'abris souterrains.)

CAMOUFLEUR adj. et n. m. Personne qui exécute un camouflage (au *pr.* et au *fig.*) : *C'est un mot* [comédien] *qu'il ne songe guère à appliquer à tous nos maîtres camoufleurs* (Gide).

CAMP n. m. (lat. *campus*). Mil. Terrain sur lequel une armée s'établit pour stationner, pour s'instruire ou pour se défendre : *Etablir un camp.* || Les troupes établies sur ce terrain : *Le camp se révolta.* || *Par extens.* Lieu où l'on campe. || *Fig.* Parti (par opposition à un parti contraire) : *Tous les étrangers et les paysans, partagés en deux camps, celui des confiants et celui des incrédules, s'intéressaient à cette cure* (Maupassant).

— LOC. DIV. *Lever le camp, Ficher* (*fam.*) [grossièrement *Foutre*] *le camp,* plier les tentes et les bagages, et se tenir prêt à abandonner un camp : *Le lendemain matin la troupe* [de comédiens nomades] *levait le camp* (Colette) ; et, *par extens.,* décamper, s'en aller. || *Fam. Etre en camp volant,* être installé d'une façon passagère.

— Dr. anc. Lice où entraient les champions pour vider leurs différends par les armes : *Demander le camp. Donner le camp.*

— Mil. *Camp volant,* nom donné autrefois à un camp établi en opérations d'une manière très provisoire par des unités chargées d'observer ou de harceler l'ennemi. || *Camp retranché,* depuis la fin du XIXe s., ensemble constitué par une place forte et les organisations permanentes (forts détachés) qui l'appuient pour barrer une direction, une trouée : *Le camp retranché de Verdun barrait la vallée de la Meuse.* (V. FORTIFICATION.) || *Camp d'instruction,* v. part. *encycl.* || *Camp de concentration,* v. CONCENTRATION. || *Aide de camp, maître de camp, maréchal de camp,* v. AIDE, MAÎTRE, MARÉCHAL.

— Mobil. *Mobilier de camp,* nom donné, au XVIe s., à un certain nombre de meubles légers. || *Lit de camp,* petit lit pliant ou démontable.

— ENCYCL. ● *Grèce.* La disposition des *camps* (*stratopedon, stratopedeia, parembolé*) dépendait des circonstances. A défaut d'une localité, on cherchait une position naturellement forte, colline, rive escarpée, et l'on s'entourait d'une simple palissade. Chaque unité groupait à part ses tentes couvertes de peaux. La tente du stratège se dressait au milieu d'une place où convergeaient les rues. Devant le camp, on entassait les armes ; près de là était aménagé un marché (*agora*) où devaient s'approvisionner les soldats.

● *Rome.* Une armée romaine ne s'arrêtait jamais sans établir fortement, et dans un lieu bien choisi, un camp (*castra*) régulier, véritable cité, avec son forum, ses rues, son prétoire et ses autels. La disposition était toujours la même, le soldat sachant toujours quelle place il occuperait, quelle part du travail lui revenait. Le camp était rapidement établi et occupé. Polybe et Hygin ont laissé des descriptions minutieuses de camps romains. Pour leur tracé, on suivait les règles fixées par la science augurale. Le camp, carré ou rectangulaire, était entouré d'un fossé (*fossa*) et d'un retranchement (*vallum*) surmonté d'une palissade de pieux. Quatre portes (*praetoria,* tournée vers l'ennemi, *decumana,* à l'opposé, *dextra* à droite, *sinistra* à gauche) y donnaient accès. Elles étaient reliées par deux grandes voies (la *via praetoria* et la *via principalis*), qui se recoupaient au centre. C'est là que se dressait, un peu en avant, la tente du général (*praetorium*), flanquée du *forum* (marché) et du *quaestorium* (trésor). En avant campaient des auxiliaires. Sur les côtés du *praetorium* étaient disposées les tentes des corps d'élite et, en arrière, celles des officiers supérieurs, puis celles des légions, divisées par cinq rues perpendiculaires à la *via principalis.* Un espace libre entre les tentes et le retranchement servait aux exercices, et éloignait les tentes des projectiles. A l'extérieur se trouvaient des postes (*stationes*).

Ces camps recevaient différentes dénominations, suivant les circonstances et les conditions dans lesquelles ils étaient établis. C'est ainsi qu'on eut des *castra aestiva,* camps établis pendant la belle saison, seule période de guerre dans l'Antiquité. Les camps dans lesquels les troupes passaient l'hiver étaient appelés *castra hiberna ;* comme ils n'avaient

pas le caractère provisoire des camps de marche, leurs retranchements étaient considérables et exécutés avec un très grand soin ; les tentes y étaient souvent remplacées par des constructions qui garantissaient mieux le soldat de la pluie et du froid.
Encore plus étudiés étaient les camps de position (*castra stativa*), établis aux frontières (v. LIMES), et occupés d'une façon permanente. Les constructions, murailles et habitations, étaient faites en maçonnerie. Les officiers y avaient de confortables maisons avec *atrium*. Aussi un certain nombre d'habitants venaient-ils établir leur demeure près d'eux, soit pour être protégés, soit dans un dessein commercial (v. CANABAE) ; d'autre part, les familles des légionnaires finirent, elles aussi, par y venir : c'est ce qui explique qu'un grand nombre de ces camps aient été à l'origine de villes plus ou moins importantes : Coblence, Mayence, Strasbourg, par exemple. La plupart des villes romaines d'Afrique du Nord ont pour origine un camp; de même les villes d'Angleterre au nom en *-chester* ou *-cester* (*castrum*). Il y avait aussi des *castra navalia*, camps établis sur les côtes, après un débarquement, et où l'on halait les navires. Enfin, les prétoriens eurent pour caserne, à partir de Tibère, une véritable forteresse située sur le Viminal, dont on voit encore les ruines dans l'enceinte d'Aurélien.
On trouve encore les *castra Misenatium* et *Ravennatium* pour les équipages des flottes de Misène et de Ravenne ; les *castra priora* et *nova Severiana* pour les cavaliers de la garde.

● *France.* Les premiers camps réservés à l'instruction des troupes furent créés par Louis XI en Picardie (1470), puis à Pont-de-l'Arche en 1480. Ce dernier, pouvant recevoir 20 000 hommes, était dessiné en rues et places bordées de tentes, d'hôtelleries, de boutiques. A la fin du XVIIe s., le *camp de Compiègne* accueillit 80 000 hommes. Un autre, commandé par le maréchal de Belle-Isle en 1732, se trouvait à Richemont-sur-Moselle ; Chevert y fit manœuvrer ses troupes. On doit à Frédéric II la création des camps modernes. En France, Choiseul suivit d'assez loin le monarque prussien avec les camps de Soissons, de Verberie (1769) et de Metz. Celui de Vaussieux est resté célèbre par les manœuvres exécutées sous les ordres de Guibert et de Ménil-Durand, d'où sortit le règlement de manœuvres de 1778. Celui de Saint-Omer, créé en 1778 pour y faire la « guerre simulée », fut utilisé par les troupes de la Ire République ; celui de Lunéville, établi en 1824, était destiné aux évolutions de cavalerie. Les exigences croissantes de l'instruction conduisirent en 1905 à généraliser l'emploi de grands camps dotés d'installations permanentes pour les troupes, et permettant notamment l'exécution des tirs réels d'artillerie. Les principaux sont ceux de Mourmelon, Mailly, Sissonne, Bitche, Coëtquidan, Souge, La Courtine, Larzac, Auvours, etc. A côté de ces grands camps d'instruction ont été organisés à proximité des villes de garnison, particulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des petits camps, ou *camps légers*, pour permettre l'instruction courante des petites unités (camp de Frileuse, de Meucon, des Loges, etc.).

Camp du Drap d'or, nom donné au lieu où François Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre, se rencontrèrent, du 7 au 24 juin 1520, entre Guines et Ardres. Il rappelle le luxe éblouissant déployé avec ostentation par les deux souverains, et particulièrement par François Ier avec la tente de drap d'or doublé de velours bleu qu'il fit dresser. Le roi de France espérait impressionner le roi d'Angleterre, dont il souhaitait l'alliance contre Charles Quint. Malgré les démonstrations publiques d'amitié multipliées par les deux rois, Henri VIII, plus indisposé que conquis par François Ier, rencontra Charles Quint à Gravelines et lui accorda son soutien, dès le 14 juillet 1520, par le traité de Calais.

Camp des Romains (le), colline de 376 m d'altitude, sur la rive droite de la Meuse, au-dessus de Saint-Mihiel et face à la trouée de Spada. Le fort puissant, construit sur un oppidum romain, qui la couronnait et commandait toute la vallée, tomba aux mains des Allemands le 24 septembre 1914, en même temps que Saint-Mihiel*. Il n'a été reconquis qu'en septembre 1918.

Camp de Wallenstein (LE), drame de Schiller. V. WALLENSTEIN.

CAMPAGNAC, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Millau), au pied du Causse de Séverac, au N. de Séverac-le-Château ; 676 hab. (398 aggl.). Eglise du XIIIe s. Ganterie.

CAMPAGNARD, E adj. et n. Qui habite la campagne : *Nous en ferons* [de l'enfant] *un homme des champs, un gentilhomme campagnard* (Maupassant).
◆ Adj. Propre aux gens de la campagne : *Des manières campagnardes.*

CAMPAGNE n. f. (bas lat. *campania*, plaine; de *campus*, champ, par l'intermédiaire du picard). Etendue de pays plat et découvert, par opposition à *bois, montagne*, etc. ‖ Champs en général : *Les travaux de la campagne.* ‖ Champs, par opposition à la *ville : Aller à la campagne.* ‖ *Par extens.* Campagnards : *La mode de la campagne* (Flaubert). ‖ Expédition militaire : *Les campagnes de la Révolution.* ‖ Ensemble des opérations militaires menées sur un théâtre déterminé : *La campagne d'Italie de 1796.* ‖ Expédition, entreprise exigeant des déplacements : *Campagne scientifique.* ‖ Saison, temps consacré à un travail : *Campagne de pêche maritime.* ‖ Toute entreprise politique ou économique de durée déterminée, ayant un but de propagande : *Campagne électorale. Campagne de presse.*
— LOC. DIV. *Rase campagne*, pays complètement découvert. ‖ *De campagne*, qui réside à la campagne : *Un médecin de campagne.* ‖ *Maison de campagne*, ou, simplement, *Campagne*, propriété rurale, avec habitation de plaisance : *Laissant à cette veuve de vingt-deux ans une maison à Nancy* [...], *une campagne en Lorraine et une fortune* (A. Maurois). ‖ *Partie de campagne*, excursion que l'on fait à la campagne. ‖ *Battre la campagne*, parcourir, fouiller un pays en tout sens, pour faire lever le gibier, inquiéter l'ennemi, etc. ; et, au *fig.*, déraisonner, divaguer : *Quel esprit ne bat la campagne? | Qui ne fait châteaux en Espagne?* (La Fontaine). ‖ *En campagne*, en mouvement pour obtenir quelque chose : *Son imagination est en campagne.* ‖ *Entrer en campagne*, commencer quelque entreprise. ‖ — *Fig. Se mettre en campagne*, faire des démarches en vue d'une fin précise : *Il se mit en campagne pour trouver une situation.* ‖ *Mettre des gens, etc., en campagne*, leur faire faire des démarches pour arriver à la fin qu'on se propose : [Le notaire] *promit de mettre en campagne un agent d'affaires excessivement rusé pour traiter avec les créanciers de Savinien* (Balzac). ‖ *Tenir la campagne*, rester autour du village pour guetter ses ennemis : *Les Barricini tenaient la campagne* (Mérimée).
— Arg. *Aller à la campagne*, passer quelques jours en prison. ‖ *Emmener quelqu'un à la campagne*, le berner, le mystifier.
— Comm. V. part. *encycl.*
— Mil. *Faire campagne, Etre en campagne*, participer à des opérations militaires, ou, en temps de paix, dans la marine de guerre, être embarqué pour une croisière ou des exercices à la mer. ‖ *Campagne simple, double, demi-campagne*, v. part. *encycl.* ‖ *Indemnité d'entrée en campagne*, gratification allouée aux cadres d'active ou de réserve appelés à faire campagne, pour leur permettre de compléter leur équipement. ‖ *Congé de fin de campagne*, celui qui, depuis 1947, est attribué à l'issue d'une campagne pour tenir compte des permissions dont l'intéressé n'a pas bénéficié. ‖ *Guerre en rase campagne*, guerre de mouvement, en tout terrain, où la manœuvre joue le rôle principal (par opposition à la *guerre de siège* ou *de position*). ‖ *Artillerie de campagne*, celle qui accompagne les troupes dans la guerre en rase campagne (par opposition à l'*artillerie lourde* ou *de siège*). ‖ *Service en campagne*, instruction de la troupe sur le terrain, dans des conditions analogues à celles du combat. (Se dit surtout dans l'artillerie et les armes techniques.)
— Technol. Durée de marche d'une machine ou d'une installation (fonctionnement d'un four de verrerie, d'un haut fourneau, etc.) entre deux révisions ou deux arrêts.
— ENCYCL. Géogr. La *campagne* est un type de paysage rural, caractérisé par l'absence de haies et de clôtures, l'assemblage de parcelles généralement allongées sous la forme de lanières, la division du terroir en quartiers de culture. Le paysage de campagne a encore reçu le nom de *champagne*, ou *openfield* (mot angl. signif. « champ ouvert »). Certains auteurs différencient toutefois la campagne, ou champagne, secteur de champs non clos, mais défendu par un enclos périphérique, de l'openfield véritable, plus vaste, s'étendant sur toute la superficie du terroir et dont aucun quartier n'est clos. Ces caractères opposent le paysage de champs ouverts à celui de bocage. Les raisons de ce contraste ont été recherchées par les historiens et les géographes (A. Demangeon, Marc Bloch, Dion et G. Roupnel). Elles sont plus complexes qu'il n'apparaissait au premier abord, car les deux domaines d'extension du bocage et de la campagne ne sont pas étroitement limités, et les cas de transition posent des problèmes particuliers. On a invoqué l'influence des facteurs naturels ; mais le paysage de campagne n'est pas nécessairement lié aux sols calcaires, limoneux ou alluviaux et au climat continental, propice à la culture des céréales. La campagne est également l'expression d'un ancien régime agraire reposant sur une organisation collective de la vie au village : division du terroir en soles ou quartiers de cultures, assolement obligatoire, vaine pâture, utilisation communautaire des communaux, etc. L'absence de clôture résulte alors d'une interdiction de nature juridique, qui est imposée par les nécessités du travail en commun sur un même quartier et par la libre circulation du troupeau sur les chaumes. Ce type d'aménagement agraire a subsisté après l'abandon de l'assolement et des pratiques communautaires. Il est surtout répandu dans les plaines du N. et du N.-E. de la France, de la Belgique et de l'Allemagne occidentale. Ce paysage se retrouve dans les pays méditerranéens, où était pratiqué l'assolement biennal, mais les champs sont souvent complantés d'arbres. L'openfield a fait place au bocage au cours du XVIIIe s., dans le bassin de Londres. (→ Biblio.)
— Comm. Comme l'activité commerciale débute en général après la période des vacances, on distingue la *campagne de vente* de l'exercice comptable, qui, pour des raisons fiscales, finit souvent le 31 décembre ; on appelle « campagne », dans une entreprise, la période de douze mois encadrant les mois de grosse activité. Quelquefois, la campagne désigne la ou les périodes d'activité dans une industrie saisonnière. (V. CRÉDIT *de campagne.*)
— Mil. Le temps pendant lequel un militaire a fait *campagne* s'ajoute au nombre de ses années de service pour le décompte des annuités entrant en ligne de compte pour le calcul de sa pension militaire ou civile (qu'elle soit proportionnelle, d'ancienneté ou de réforme). Suivant l'importance des opérations correspondantes, le temps pendant lequel le militaire y a participé est compté pour sa valeur propre (*campagne simple*, en captivité, par ex.), pour le double de sa valeur (*campagne double*, en opérations actives) ou pour la moitié de cette valeur (*demi-campagne*, service sur des territoires éloignés, en temps de paix). Les conditions de classement et de décompte des campagnes ont été fixées par le décret du 23 mai 1951.

Campagnes de Belgique, d'Egypte, de France, d'Italie, du Mexique, etc. V. BELGIQUE, EGYPTE, FRANCE, ITALIE, MEXIQUE, etc.

CAMPAGNE, comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, sur la Vézère ; 373 hab. (63 aggl.). Beau château du XVIe s. Eglise des XIIe et XVe s.

Camp du Drap d'or
copie par Friedrich Bouterwek en 1843 *(détail)*
musée de Versailles
d'une peinture du XVIe s.
château de Hampton Court

Doc. Société des amis de Versailles.

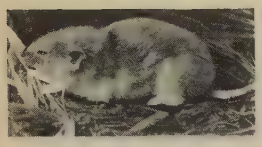

campagnol

T. CAMPANELLA
par Larmessin

Mme CAMPAN
miniature d'Isabey

CAMPAGNE-LÈS-HESDIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Montreuil), dans le N. de la Picardie ; 1 051 hab. (469 aggl.) [*Campagnards*].

CAMPAGNE ROMAINE, en ital. **Agro Romano**, région d'Italie, dans le Latium*, formée par la plaine autour de Rome. Elle est couverte d'herbages naturels et de champs de céréales aux rendements assez faibles.

CAMPAGNOL n. m. (de *campagne*). Genre de mammifères rongeurs comprenant diverses espèces très nuisibles à l'agriculture.
— ENCYCL. Les *campagnols* sont des rongeurs terrestres ou nageurs, à corps trapu, à tête plus courte que celle des rats, à oreilles moyennes, à queue cylindrique, velue, souvent plus courte que le corps.
Parmi les espèces terrestres, la plus redoutable pour l'agriculture est le campagnol commun (*Arvicola agrestis*), qui est de la taille d'une souris, d'un brun roussâtre dessus, avec le ventre gris. Le mulot, avec lequel le confondent souvent les agriculteurs, a la queue longue et de grandes oreilles. Le campagnol creuse des trous dans le sol des cultures, au point que souvent la terre en est criblée. Les femelles ont deux portées par an, de dix à douze petits chacune. Par leur multiplication rapide, ils nuisent gravement à l'agriculture. Parmi les campagnols nageurs, nous mentionnerons le rat d'eau (*A. amphibius*), qui se creuse des terriers peu profonds sur le bord des eaux ; il est moins redoutable que le campagnol commun.
Comme moyens de destruction, on utilise les pièges, mais il vaut mieux employer des substances toxiques (arsenic, phosphore, baryte, noix vomique, virus de Danysz), répandues dans les trous soit en nature, soit sur des croûtes de pain, ou encore des grains concassés (avoine, blé) imprégnés de la substance toxique. L'acide sulfureux, le sulfure de carbone, la chloropicrine, insufflés au pal dans le sol, donnent de bons résultats.

CAMPAGNOLA, famille de sculpteurs, peintres et graveurs italiens, dont les plus célèbres sont : GIROLAMO, sculpteur (Padoue av. 1433 - *id.* 1522), connu surtout pour ses relations avec les humanistes de son temps ; — GIULIO, peintre et graveur (Padoue 1482 - † apr. 1514), fils du précédent. Influencé par Mantegna, puis par Giorgione, spécialement dans ses paysages, on lui attribue quatre fresques à la Scuola del Carmine de Padoue. Il exécuta de belles gravures d'après Mantegna, Giovanni Bellini et surtout Giorgione, qui lui inspira ses plus belles compositions (*Concert, l'Astrologue, le Christ et la Samaritaine*) ; — DOMENICO (v. 1500 - v. 1581), fils adoptif du précédent, fut aussi peintre et graveur. Il travailla à la Scuola del Santo de Padoue. Ses gravures sur bois ou à l'eau-forte s'inspirent de Giulio Campagnola, de Pordenone et de Titien.

CAMPAGUS [gys] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Sandale noire, attachée avec des lanières, et laissant le dessus du pied à découvert. (D'origine étrusque, le campagus était encore en usage à l'époque byzantine.)

CAMPAN, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), sur l'Adour ; 1 881 hab. (591 aggl.) [*Campanois*]. Eglise du XVIe s. avec voûtes d'ogives en bois ; halles du XVIe s. Les carrières de marbres réputés se trouvent à 14 km au S.-E., sur la route du col d'Aspin. Installation hydro-électrique (centrale du type *fil de l'eau*) d'une productibilité de 90 GWh.

CAMPAN n. m. Variété de marbre qu'on tire des carrières de Campan, dans les Hautes-Pyrénées.
— ENCYCL. Ces marbres amygdalins, d'un beau vert mêlé de rouge foncé, de gris, de blanc, de rose pâle, étaient connus des Romains. Appelés aussi « verts français », ou « verts *campan* », les marbres exploités au lieu-dit d'Espiadet ont fourni une partie des matériaux employés pour la décoration de l'Opéra de Paris, ainsi que les colonnes du péristyle du Grand Trianon.

CAMPAN (Jeanne GENET, Mme), éducatrice française (Paris 1752 - Mantes 1822). Son père, premier commis aux affaires étrangères, lui fit donner une éducation brillante. Mesdames, filles de Louis XV, en firent leur lectrice, puis la confièrent comme première femme de chambre à Marie-Antoinette. Dotée par Louis XV, mariée à Campan, fils du secrétaire de la reine, elle resta, jusqu'au 10-Août, attachée à la personne de Marie-Antoinette, et faillit périr en cette journée. Elle fut en péril pendant la Terreur, et se trouva, après le 9-Thermidor, sans fortune. Elle ouvrit alors à Saint-Germain un pensionnat, où elle eut la chance de compter parmi ses élèves Hortense de Beauharnais. Elle y forma aux bonnes manières les jeunes filles de la haute société que le Premier consul maria plus tard avec ses généraux et ses grands fonctionnaires. C'est à ces circonstances qu'elle dut d'être placée, en 1807, à la tête de la maison d'Ecouen. Elle y demeura jusqu'en 1814. Elle comprit qu'il fallait désormais aux jeunes filles une instruction et une éducation qui en fissent des femmes « utiles ». A Saint-Germain comme à Ecouen, elle adapta le programme primitif de Saint-Cyr aux temps nouveaux. Elle a laissé d'intéressants *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, un traité *De l'éducation des femmes*, etc.

CAMPAÑA (Pedro DE). V. KEMPENEER (Pierre *de*).

CAMPANA (Dino), poète italien (Marradi, Toscane, 1885 - Castel Pulci, Toscane, 1932). Il étudia la chimie à l'université de Bologne, fréquenta les milieux futuristes de Florence, puis mena une vie inquiète et errante, exerçant tous les métiers, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud. Il mourut dans un asile d'aliénés. Ses œuvres sont : *Canti Orfici*, mélange de poésie et de prose poétique (1914), *Inediti* (1942), *7 Liriche e 3 prose inedite* (1941), *Taccuino* (1949). Campana a subi l'influence de Rimbaud, et il est le précurseur de la poésie italienne contemporaine. Il possède une prodigieuse puissance lyrique, transfiguratrice des données du réel.

CAMPANA DI CAVELLI (Giampietro, marquis), collectionneur italien (Rome 1807 - *id.* 1880). Il constitua une collection archéologique immense, concernant particulièrement les arts grec, étrusque et romain, et comprenant un ensemble d'œuvres italiennes, dont les tableaux des primitifs représentaient une part considérable. S'étant ainsi ruiné, Campana di Cavelli engagea sa propre collection au mont-de-piété, dont il était directeur général. Il fut condamné à vingt ans de galères, sentence commuée en bannissement perpétuel. Confisquée, sa collection fut mise en vente.

Campana (COLLECTION), collection constituée par Campana di Cavelli. Acquise en 1861 par la France, exposée à Paris au palais de l'Industrie sous le titre de « Musée Napoléon-III », elle fut dispersée entre divers musées ; les primitifs italiens, notamment, allèrent en province. On a envisagé, depuis, de reconstituer, au petit palais épiscopal d'Avignon, un musée Campana.

CAMPANAIRE adj. (du bas lat. *campana*, cloche). Relatif aux cloches : *Art campanaire*. (Sous Pline le Jeune, la Campanie était célèbre pour ses ustensiles d'airain ou de bronze, ses vases qui, retournés, offrent la forme de cloches [*campana* et *campanum*].)

CAMPANARO (MONT), sommet d'Italie, en Sicile, dans les monts Madonie ; 1 881 m. C'est le point culminant de l'île après l'Etna.

CAMPANE n. f. (bas lat. *campana*, cloche). LANGUE CLASS. Cloche. ‖ Glands ou ornements de soie, de fil d'or, etc., en forme de cloche : *Des campanes d'argent aux manches* (Mme de Sévigné).
— Archit. Corps des chapiteaux corinthien et composite, en forme de cloche renversée.
— Constr. Ornement de plomb chantourné, placé au bas du faîte ou du brisis d'un comble.
— Mod. Dentelle blanche assez commune, ainsi nommée parce qu'elle servait à garnir la lingerie des paysannes. ‖ Dentelle blanche, étroite, légère et fine, en fil de lin, destinée à élargir d'autres dentelles, ou à border des festons. ‖ Dentelle de soie analogue à la précédente, employée au XVIIe s. pour enjoliver les écharpes.
— Sculpt. Ornement sculpté en forme de clochette.

CAMPANELLA (CAP), petit cap d'Italie, à l'extrémité de la péninsule de Sorrente, au S. du golfe de Naples. C'est le cap *Minerve* des Anciens.

CAMPANELLA (Tommaso), penseur et écrivain italien (Stilo, Calabre, 1568 - Paris 1639). Après une enfance d'une prodigieuse précocité, il étudie la magie avec le cabaliste juif Abraham, et il entre à quatorze ans dans l'ordre des Dominicains. Son aversion pour l'aristotélisme scolastique le rend suspect : il défend Telesio dans un livre qui lui vaut son premier procès en hérésie ; il préconise la méthode expérimentale. Il s'enfuit à Rome, à Florence, à Padoue. On lui confisque ses manuscrits par ordre de l'Inquisition, mais il les retrouve lors d'un nouveau procès en hérésie, où il est absous.
En 1598, il se retire dans un couvent de Calabre, pour y prêcher l'insurrection, l'indépendance et réclamer le partage des terres féodales. Ses disciples sont arrêtés ; lui-même, emprisonné et torturé, simule la folie pour sauver sa vie : il demeure vingt-sept ans dans les prisons espagnoles. Des amis publient ses livres écrits en prison. En 1626, le pape Urbain VIII le réclame et lui rend la liberté. En proie à de nouvelles attaques, il se réfugie en France et y reste jusqu'à sa mort ; Richelieu lui avait fait une pension. Parmi ses nombreux ouvrages, les plus importants sont : *la Philosophie rationnelle*, où il développe son système métaphysique, et surtout *la Cité* du Soleil* (*Civitas solis*), élaborée en prison v. 1602 et publiée seulement en 1623 ; il y expose son rêve politique fondé sur des idées astrologiques, auxquelles se mêlent des théories communistes et une violente critique de la féodalité. Campanella est l'héritier des idées de la Renaissance, qu'il pousse à leurs conséquences dernières. Son emblème était une cloche avec les mots : *Propter Sion non tacebo*.

CAMPANELLE n. f. (bas lat. *campanella*). Autref., sonnailles et grelots que l'on mettait aux harnais des chevaux.

CAMPANI (Niccolo), surnommé **lo Strascino** (du titre d'une de ses pièces), écrivain italien (Sienne 1478 - Rome 1523). Il est l'auteur de comédies populaires qu'il jouait lui-même dans les rues aux jours de fête, avec d'autres gens du peuple, comme lui peu cultivés, mais pleins de verve. Ces comédies, vives, licencieuses : *Il Magrino* (1516), *Il Coltellino* (1520), *Il Berna* (1520), sont le plus souvent des satires de paysans.

CAMPANI (Giuseppe), opticien et astronome italien, né près de Spolète, qui vécut à Rome dans la seconde moitié du XVIIe s. Il construisit des microscopes et des télescopes de grande puissance, notamment celui qui permit à Cassini de découvrir les satellites de Saturne, et inventa l'oculaire terrestre.

CAMPANI (Ferdinando Maria), peintre céramiste italien (Sienne 1702 - *id.* 1771). Il reproduisit sur ses céramiques des œuvres de Raphaël, de Carrache, de Bartoli et de Marcanton. Il fit aussi des portraits et a été surnommé LE RAPHAËL DE LA MAJOLIQUE.

CAMPANIE, en ital. **Campania**, région de l'Italie méridionale, qui s'étend du Garigliano, au N., au golfe de Policastro, au S., sur le versant occidental de l'Apennin ; 13 600 km² ; 4 737 000 hab. Elle comprend les cinq provinces d'Avellino, Bénévent, Caserte, Naples et Salerne.
La Campanie est une région très variée : la façade côtière est constituée surtout par des plaines, la Campanie proprement dite, au N. de Naples, et la plaine de Pæstum, essentiellement alluviale, autrefois envahie par la malaria. Entre ces deux plaines se dressent les massifs volcaniques des champs Phlégréens et du Vésuve, et la péninsule calcaire de Sorrente, aux côtes pittoresques. Vers l'intérieur, les reliefs présentent une structure variée : à l'O., collines et montagnes sont formées de calcaires crétacés (monts Lepini, Matese) ; à l'E. s'élèvent les croupes argileuses des monts Irpini, Dauni et du Samnio ; la bordure S. de la Campanie est constituée par le Cilento, vaste massif calcaire.
Ces contrastes physiques se retrouvent dans l'activité humaine. Les zones pauvres ou médiocres sont étendues : ce sont les montagnes, domaine de l'élevage et d'une céréaliculture extensive avec de longues jachères ; elles sont en partie abandonnées par la population, attirée par la proche agglomération napolitaine. D'autres secteurs déshérités ont été longtemps constitués par les basses vallées des fleuves ; en cours d'assainissement, elles

sont cependant encore exploitées extensivement (immenses troupeaux de buffles). En revanche, la plaine qui s'étend au N. de Naples offre une apparence de prospérité. La densité de la population peut y atteindre 3 000 hab. au kilomètre carré et la propriété y est divisée à l'extrême ; sur de multiples tenures s'étendent des cultures très variées (céréales, fruits, légumes, agrumes, oliviers). Cette vie agricole intense se poursuit sur les basses collines, au-dessous de 600 m. Mais les ressources ne suffisent pas à une trop nombreuse population, et le niveau de vie reste bas. (→ Biblio.)

— Hist. La Campanie fut primitivement habitée par une population d'origine samnite, puis par des Étrusques et des colons d'origine grecque. A dater de la fondation de Capoue (VIe s. av. J.-C.), son histoire se confondit avec celle de la ville, qui s'allia aux Romains en 338. La Campanie fut romanisée par de nombreuses colonies fondées du IVe au IIe s. av. J.-C., mais garda toujours les traces d'une hellénisation profonde dont témoignent les ruines de Pompéi*. Ses côtes furent un lieu d'élection pour les villas de plaisance de l'aristocratie romaine. La Campanie était l'une des plus riches régions agricoles de la péninsule : son sol volcanique assurait aux céréales (blé et millet) des rendements très supérieurs à ceux du Latium. La région produisait aussi de l'huile, des fruits, des légumes, mais elle était surtout renommée pour ses vins de Falerne et pour les roses, qui servaient à la fabrication des parfums de Capoue. Après avoir fait partie de la Ire région de l'Italie, elle devint sous Dioclétien une province séparée. Par la suite lombarde et byzantine, puis divisée par l'indépendance acquise par quelques villes (Amalfi), elle fut une proie facile pour les Normands, au XIe s., et devint partie intégrante du royaume de Sicile*.

CAMPANIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Campanie ; habitant ou originaire de cette région.

— Antiq. gr. *Vases campaniens,* vases grecs provenant des filiales italiotes de la céramique attique, à partir du IIIe s. av. J.-C. (Le ton est plus jaunâtre ou rouge brique ; le vernis, d'un noir plus terne ; le décor végétal et figuré est beaucoup plus riche : de nombreuses scènes attestent le goût passionné des Grecs d'Italie pour les représentations dramatiques.)

— Géol. Se dit de la partie de l'étage sénonien comprise entre le santonien et le maestrichtien.

◆ N. m. Linguist. Dialecte de l'Italie méridionale, parlé en Campanie.

— Encycl. Linguist. La littérature *campanienne* se caractérise par un grand nombre de chansons écrites depuis le XIVe s. De 1880 à 1915, il y eut de bons poètes, parmi lesquels Salvatore di Giacomo (1860-1934), avec ses *Poesie* sentimentales et ses dramatiques *Novelle napolitane*.

Le campanien, dont la variété la plus notable est le dialecte napolitain, possède un vocalisme marqué par l'action des métaphonies : si les adjectifs féminins *aperta, morta, sorda* sont identiques en italien et en campanien, le dialecte a, au masculin, *apiertə, muortə, surdə* (ital. *aperto, morto, sordo*) ; *mese* fait au pluriel *misi* (ital. *mesi*). La diphtongue latine *au* se maintient intacte : *taurə* (ital. *toro*). La voyelle *i* à l'initiale absolue s'amuït : *'ndennere* (ital. *intendere*). En finale, *a* conserve son timbre, mais les autres voyelles ont tendance à devenir ə ou à tomber. *C* latin devant voyelle prépalatale évolue différemment suivant que cette voyelle est ou non en hiatus, ainsi : *vrattsə* et *diecə* (ital. *braccio, dieci*). Les assimilations sont souvent progressives (*chiummə, scennerə* ; ital. *piombo, scendere*) : des mots tels que *zolfo, zuppa* (du lat. *sulfur* et du francique *suppa*) sont ensuite passés en italien. *B* initial passe à *v*, et *d* intervocalique à *r* (*vrattsə*, et *perə* [ital. *piede*]). L'évolution de *py, fy* est illustrée par *cchiú* et *sciorə* (ital. *piú, fiore*). Le groupe *ll* est devenu tantôt *ḍḍ* (avec *d* cacuminal), tantôt *r* : *capiḍḍə, chéra* (pour ital. *capello, quella*).

CAMPANIFORME adj. Se dit des chapiteaux égyptiens en forme de cloche renversée.

CAMPANIL n. m. Nom donné, à Bilbao, à un minerai de fer rouge pourpre, sonore, et assez riche en manganèse.

CAMPANILE n. f. (dimin. de *campane*). Bot. Syn. de CAMPANULE.

CAMPANILE n. m. (ital. *campanile*). Archit. Clocher italien, et, en général, tour légère, travaillée à jour, servant à porter les cloches d'une église, et le plus souvent isolée de cet édifice. ‖ Petite lanterne qui surmonte le toit de certains édifices civils et contient une cloche, ordinairement celle de l'horloge. ‖ Petite lanterne décorative terminant un dôme.

— Encycl. Comme le beffroi, le *campanile* italien est d'ordinaire une construction isolée qui s'élève près de l'église. Les premiers campaniles étaient, pour la plupart, de forme cylindrique. A Sainte-Marie-Majeure, la mosaïque de l'arc triomphal montre des églises flanquées de hautes tours rondes. Il en reste des exemples à Ravenne : Sant'Apollinare Nuovo (VIIIe-IXe s.), Sant'Apollinare in Classe (IXe s.). La tour penchée de Pise (XIIIe s.) est aussi une tour campanaire ronde.

Les villes d'Italie ont rivalisé de magnificence dans la construction de leurs campaniles, comme celui de Florence, commencé sur les dessins de Giotto en 1334, achevé par Andrea Pisano et Talenti. Le campanile de Saint-Marc, à Venise, construit au XIIe s., plusieurs fois ébranlé et restauré, s'écroula en 1902, et fut reconstruit en 1912. (V. CRÉMONE.)

CAMPANILISME n. m. Esprit régionaliste de la péninsule italienne, qui, entre 1861 et 1870, entrava l'œuvre centralisatrice du gouvernement italien.

CAMPANITE n. f. (de *Campana*, n. de lieu d'Italie.) Minér. Leucotéphrite sodico-potassique, avec prédominance de la potasse sur la soude, et présentant souvent de très grands cristaux de leucite.

CAMPANULACÉ, CAMPANULÉ, CAMPANULIFLORE ou **CAMPANULIFORME** adj. Bot. Qui a la forme d'une petite cloche (en parlant d'une fleur).

— ***Campanulacées*** n. f. pl. Famille de plantes à fleurs possédant le plus souvent un latex âcre et amer, et, parfois, des poils rudes. (Leur fécondation est en principe croisée. La plupart des campanulacées se font remarquer par la beauté de leurs fleurs, en général bleues ou blanches, et sont assez recherchées comme plantes d'ornement. Ordre des *campanulales*.)

CAMPANULALES n. f. pl. Ordre de plantes à fleurs dicotylédones gamopétales, comprenant principalement la famille des campanulacées, et dont les affinités sont incertaines (rubiales pour les uns, cucurbitacées et pariétales pour les autres).

CAMPANULARIA n. f. (de *campanula*). Hydrozoaire calyptoblastique, type d'une famille dite des *campanulariidés*. (C'est une colonie ramifiée, dont le tronc et les branches creux font communiquer un nombre variable d'individus contenus chacun dans un calice. Les bourgeons sexués sont des simples sporosacs ; ils produisent de petites méduses qui disséminent l'espèce. Les campanularias vivent dans les eaux littorales, en diverses mers.)

CAMPANULE ou **CAMPANULA** n. f. (lat. médiév. *campanula*, petite cloche). Genre de plantes comprenant environ deux cent cinquante espèces répandues dans tout l'hémisphère boréal, surtout dans la région méditerranéenne orientale. (Famille des *campanulacées*.)

— Encycl. Les *campanules* sont des herbes affectionnant surtout les contrées montagneuses. Les fleurs ont une corolle en cloche. On en connaît de nombreuses espèces sauvages ou cultivées. La *campanule raiponce* (*Campanula rapunculus*) est une plante potagère, dont on mange les racines et les feuilles en salade.

La *campanule à feuilles de pêcher* (*C. persicæfolia*) est une jolie plante vivace et rustique, qui croît dans nos bois et que l'on cultive comme plante d'ornement. La *campanule gantée*, ou *gantelée* (*C. trachelium*), connue sous le nom de *gant de Notre-Dame*, a une racine grosse, blanche et fibreuse. Ses fleurs blanches, violettes ou bleues, groupées par deux ou par trois, étalées ou pendantes, forment une grappe de 30 à 40 cm de long. La *campanule pyramilis*, originaire des provinces illyriennes, est bisannuelle et rustique. Sa tige droite, en belle pyramide de 1,30 m à 1,50 m, porte des fleurs bleues disposées en très longues grappes et en bouquets.

CAMPANUS de Novare, astronome et mathématicien italien du XIIIe s. Il parcourut l'Arabie, ainsi que l'Espagne, et dota de commentaires devenus classiques les *Eléments* d'Euclide, qu'avait traduits Adalard*. Imprimés pour la première fois à Venise en 1482, ils font état du nombre d'or et de la définition de la droite comme « la ligne la plus courte joignant ses extrémités ».

CAMPANUS (Jean), antitrinitaire allemand († 1574). Sa prédication d'une imminente fin du monde causa des troubles et lui valut vingt-six ans d'emprisonnement.

CAMPARDON (Emile), historien français (Paris 1837 - *id.* 1915). Chef de la section judiciaire aux Archives nationales, il trouva dans les documents dont il avait la garde les éléments de ses nombreux ouvrages, principalement sur la cour et sur les spectacles en France au XVIIIe s.

CAMPAS. V. KAMPAS.

CAMPBELL (ÎLE), île du Pacifique sud, dépendance de la Nouvelle-Zélande, à 52°33' de lat. Sud. Station météorologique. De 1935 à 1939, un groupe de théosophes australiens s'y établit pour fuir la civilisation.

CAMPBELL, famille écossaise, originellement clan de l'Argyllshire. Dans les premières années du XVe s., la dignité baronniale fut conférée à sir Duncan **Campbell de Lochow.** — Son petit-fils COLIN, 3e lord **Campbell,** qui avait en outre obtenu la baronnie de Lorne par son mariage avec Isabelle Stuart, fut créé comte d'Argyll* par Jacques II, en 1457. De là date la grandeur de la maison.

CAMPBELL (Frederick). V. CAWDOR.

CAMPBELL (Colin), architecte anglais († 1729). Il est l'auteur du *Vitruvius Britannicus,* classique en Grande-Bretagne, et qui contribua à y propager le style palladien. En 1717, il dessine la façade de Burlington House, construit Rolls House (Chancery lane, 1717-1718), ainsi que de nombreuses maisons de campagne, notamment Mereworth Castle (Kent, 1723). Architecte du prince de Galles (1725), il entra à l'Office of Works comme « deputy surveyor » en 1726.

CAMPBELL (George), théologien et critique écossais (Aberdeen 1719 - *id.* 1796). Pasteur à Aberdeen et principal de Marischal College, il écrivit une *Dissertation sur les miracles* (1763) en réponse à l'essai de Hume. Sa *Philosophie de la rhétorique* (1776) fut comparée au traité d'Aristote.

CAMPBELL (Thomas), poète et critique littéraire écossais (Glasgow 1777 - Boulogne-sur-Mer 1844). Il publie dès 1799 ses *Plaisirs de l'espérance* (*The Pleasures of Hope*), poème didactique d'une élégance classique pleine de sentiments généreux, qui le rendent célèbre De 1800 à 1802, Campbell voyage en Allemagne, où il compose son *Exilé d'Erin.* Puis il se fixe à Londres (1803), rédige de nombreuses notices critiques et historiques, et publie, en 1819, ses *Spécimens de poètes anglais* en 7 vol., précédés d'une importante préface critique et accompagnés de notices. N'ont survécu que quelques poèmes patriotiques, comme : *The Mariners of England* (1801) et *The Battle of the Baltic* (1809).

CAMPBELL (John, baron), juge et homme politique britannique (Cupar, Ecosse, 1779 - Londres 1861). Membre du barreau depuis 1806, il entra en 1830 au Parlement comme whig modéré. Son activité parlementaire fut

campanile de Florence

vase campanien musée de Naples

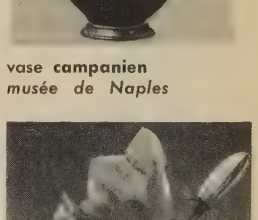

campanule

Colin CAMPBELL
Mereworth Castle

W. W. CAMPBELL
dessin de Waltenburgh

Damián CAMPENY
Y ESTRANY
Pâris

considérable, notamment lors des réformes juridiques qui se succédèrent de 1833 à 1841. Elevé à la pairie en 1841, il fut nommé « chief-justice » (juge principal) du Banc de la reine en 1850, puis lord-chancelier de Grande-Bretagne en 1859.

CAMPBELL (Alexander), évangéliste britannique (près de Ballymena, Antrim, Irlande, 1788 - Bethany College, Virginie-Occidentale, Etats-Unis, 1866). Il voulait remédier aux divisions de la société religieuse en prenant la Bible comme guide unique et comme seule autorité en matière de foi et de pratique. Il fonda aux Etats-Unis la secte des « disciples du Christ ». (V. CAMPBELLITES.)

CAMPBELL (sir Colin), baron **Clyde**, maréchal britannique (Glasgow 1792 - Londres 1863). Entré dans l'armée à seize ans, il combattit brillamment dans la guerre péninsulaire, puis dans diverses expéditions coloniales, et s'illustra dans la guerre de Crimée, où il commandait la brigade des Highlanders écossais. Lorsque éclata la révolte des cipayes, en 1857, il fut nommé commandant en chef des forces de l'Inde et mata l'insurrection.

CAMPBELL (William Wallace), astronome américain (Hancock County, Ohio, 1862 - Mount Hamilton, Californie, 1938). Directeur de l'observatoire Lick (1901) et président de l'université de Californie, il a le premier appliqué photographiquement le principe de Doppler-Fizeau pour la détermination de la vitesse des étoiles. Il a étudié la rotation de la couronne solaire, ainsi que celle de l'anneau de Saturne, et participé aux vérifications des théories d'Einstein en mesurant la déviation de la lumière due au champ de gravitation du Soleil.

CAMPBELL (Beatrice Stella TANNER, **Mrs. Patrick**), actrice anglaise (Londres 1865 - *id.* 1940). En 1891, elle fut engagée à l'Adelphi Theatre, qu'elle quitta en 1893 pour aller créer le rôle de Paula — son triomphe — au théâtre Saint James's dans *Second Mrs. Tanqueray*. Elle joua aussi le répertoire classique au théâtre de Haymarket, au Garrick et au Lyceum.

CAMPBELL (Malcolm), coureur automobiliste britannique (Kilwinning, comté d'Ayrshire, Ecosse, 1885 - Reigate 1948). Il se spécialisa dans les tentatives pour le record du monde de vitesse sur un kilomètre, dont il fut détenteur pour la première fois en 1923, à la moyenne horaire de 219,378 km, et qu'il porta en 1935 à 485,175 km, à bord de l'*Oiseau-Bleu*. Il se spécialisa ensuite dans la course en canot automobile, où il trouva la mort. Son fils Donald a atteint 418 km/h dans cette spécialité en mai 1959.

CAMPBELL (Roy), poète sud-africain d'expression anglaise (Durban 1901). Après avoir été pêcheur, chasseur, journaliste, soldat de Franco, puis de l'armée britannique, il se fixe en Angleterre, où il travaille pour la B. B. C. Dans *Light on a dark horse* (1951), il a retracé sa vie jusqu'en 1935. Les splendides images, le romantisme violent, la verve agressive de ses poèmes ont fait sensation, non seulement dans les lettres sud-africaines, mais aussi dans les lettres anglaises : *The Flaming Terrapin* (1924), *Adamastor* (1930), *The Georgiad* (1931), *Talking Bronco* (1946).

CAMPBELL-BANNERMAN (sir Henry), homme politique britannique (Glasgow 1836 - Londres 1908). Elu député libéral en 1868, il servit fidèlement Gladstone. Il fit partie des divers gouvernements libéraux dirigés par Gladstone, Salisbury et Rosebery, en tant que secrétaire à l'Amirauté (1882-1884), secrétaire pour l'Irlande (1884-1885) et secrétaire d'Etat à la Guerre (1886, 1892-1895), postes où il montra ses qualités d'administrateur. Sa fermeté et son intégrité lui avaient valu l'estime générale. Aussi devint-il en 1898 le « leader* » libéral à la Chambre des communes. Il avait alors à essayer de maintenir l'unité du parti, profondément divisé sur les questions impériales ; il eut d'autant plus de difficultés qu'il prenait dans la crise sud-africaine une attitude résolument hostile à toute intransigeance, ce qui choquait les impérialistes de la Ligue libérale. L'adoption du protectionnisme, en 1905, par le gouvernement unioniste ouvrit une crise qui offrit aux libéraux une nouvelle chance, en rétablissant leur union, et Campbell-Bannerman succéda à Balfour comme Premier ministre (fonction qui fut alors officiellement reconnue pour la première fois). Les élections de 1906, triomphales pour les libéraux, consolidèrent sa position. Appuyé par une équipe ministérielle remarquable (Asquith, Churchill, Grey, Lloyd George, etc.), il put amorcer une œuvre importante, malgré une santé de plus en plus chancelante : nouveau statut légal du syndicalisme (1906), préparation de l'autonomie sud-africaine (réalisée en 1908, peu après sa mort), début de l'attaque contre la puissance politique de la Chambre des lords, renforcement de l'entente récemment acquise avec la France.

CAMPBELLITE n. f. Minér. Variété de chalypite.

CAMPBELLITES n. m. pl. Membres d'une secte fondée aux Etats-Unis par Alexander Campbell* en 1812, et appelée aussi secte des *disciples du Christ* ou *Eglise du Christ*. (Elle pratique le baptême par immersion. Elle compte de nombreux adhérents en Amérique, en Australie et en Angleterre.)

CAMPBELLTOWN, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse (Argyllshire), sur la côte E. de la longue péninsule de Kintyre ; 7 200 hab. Pêche. Chantier naval. Distillerie de whisky.

CAMPBON, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), au N.-E. de Savenay ; 2 640 hab. (459 aggl.). Tour du XIIIe s. Château de Coislin. Carrières.

CAMP-DU-MARÉCHAL, comm. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou, arrond. de Bordj-Menaïel), en Grande-Kabylie ; 2 953 hab. (196 non-musulmans).

CAMPE (Joachim Heinrich), écrivain, lexicographe, moraliste et pédagogue allemand (Deensen, Brunswick, 1746 - Brunswick 1818). La Révolution française l'attira à Paris ; mais revenu bientôt de son enthousiasme pour les idées nouvelles, il se voua entièrement à l'éducation. La librairie d'éducation créée par lui à Brunswick devint l'une des plus importantes de toute l'Allemagne. Il laissa nombre d'ouvrages pédagogiques, un *Dictionnaire de la langue allemande* (1807-1811), des livres de lecture destinés à la jeunesse, comme *Robinson le jeune* (*Robinson der Jüngere*) [1779].

CAMPÉ, E adj. Etabli, posé avec assurance : *Une jolie fillette de cinq ans* [...] *bien campée sur ses petites jambes fines et robustes* (O. Feuillet) ; et, au *fig.* : *C'est* [Goethe] *un homme très solidement campé dans ses idées* (Barrès). ‖ *Récit bien campé*, bien construit. ‖ *Portrait bien campé*, bien tracé, ressemblant.
— Equit. *Cheval campé*, celui qui, à l'arrêt, éloigne fortement l'un de l'autre ses bipèdes antérieur et postérieur. ‖ *Campé du devant, campé du derrière*, v. APLOMB.

CAMPÉ, en gr. **Kampê**. Myth. gr. Monstre né de la Terre, gardien des Cyclopes dans les Enfers. Ayant besoin d'eux contre les Titans, Zeus tua Campé.

CAMPÉADOR (mot esp. signif. *champion*). Hist. Surnom donné au Cid.

CAMPECHE, v. et port du Mexique, capit. d'Etat, sur la côte O. du Yucatan ; 31 300 hab. Ville pittoresque conservant des monuments et des maisons de l'époque coloniale. Manufacture de tabac. Raffinerie de sucre. — Le *golfe de Campeche* est l'extrémité méridionale du golfe du Mexique. — L'*Etat de Campeche*, dans la partie occidentale de la péninsule du Yucatan, a 50 952 km² et 150 000 hab.

CAMPÊCHE n. m. (du nom d'une ville du Mexique). Bot. Nom donné au bois d'*Hæmatoxylon Campechianum*. (Famille des césalpiniacées.) [V. HÉMATOXYLON.]
— ENCYCL. Teint. Il existe commercialement un grand nombre de sortes de *bois de Campêche* (dit aussi *bois d'Inde, bois bleu*, etc.) que l'on expédie des pays d'origine sous forme de bûches portant le nom de *coupes*. (Telles sont les coupes d'*Espagne, anglaise, Saint-Domingue, Honduras*, etc. ; elles diffèrent de dimensions.)
Afin de faciliter le travail de la teinturerie, on expédie souvent aux teinturiers le bois de Campêche sous forme pulvérulente, ou encore à l'état d'extrait liquide, obtenu en dissolvant la matière colorante au moyen d'éther et d'un peu d'eau. L'extrait de campêche du commerce est une masse noire ressemblant à de la poix ; sa saveur est en même temps sucrée et amère. Le campêche donne, avec les mordants d'alumine, des couleurs d'un gris-violet ; avec les mordants de fer concentré, un noir intense.
Outre ses produits colorants, le bois de Campêche, qui est dur, pesant et d'un beau rouge, est susceptible d'emplois en ébénisterie, marqueterie, tabletterie, etc.

CAMPÊCHE n. m. Arg. Vin (vieilli) : *Ils avaient arboré des costumes de dimanche* [...] *à aller faire la vendange du campêche chez les mastroquets* (Huysmans).

CAMPEGGI (Lorenzo), prélat italien (Bologne 1474 - Rome 1539). Evêque de Feltre, nonce en Allemagne et dans le Milanais, il devint cardinal en 1517. Léon X lui confia le gouvernement de Parme, l'envoya dans le Saint-Empire combattre Luther, et en Angleterre lever le décime contre les Turcs. Clément VII le créa évêque de Bologne et l'opposa à Luther à la diète de Nuremberg. Commis en 1524 pour examiner le cas de divorce de Henri VIII d'Angleterre, il refusa de le prononcer. En 1534, il contribua à l'élection de Paul III.

CAMPEGGI (Benedetto), humaniste italien (Mantoue 1482 - Bologne 1566). Il a raconté en vers latins l'histoire de son temps dans *Italidis libri X* (1553).

CAMPEMENT n. m. Action de camper. ‖ Emplacement d'un camp ; le camp lui-même : *Un campement bien organisé.* ‖ Lieu de séjour provisoire : *Je range, je répare, je plante ; avant les grands froids je me serai fait un campement tolérable* (Mérimée). ‖ Troupe campée : *Un campement de tziganes.* ‖ Ensemble du matériel d'un camp : *Il fallut replier le campement et le recharger sur notre dos* (Malot).
— Aéron. Opération consistant à maintenir au sol un ballon dirigeable, hors d'un hangar, face au vent.
— Mil. Détachement précurseur envoyé par un corps de troupe pour reconnaître et préparer un cantonnement ou un bivouac. ‖ *Matériel* ou *Effets de campement*, objets divers (marmites, gamelles, seaux en toile, tentes, couvertures, etc.) appartenant soit aux corps de troupes, soit aux services qui les délivrent selon les besoins.
— ENCYCL. Mil. Sous l'Ancien Régime, le choix et la répartition des camps et lieux de stationnement des troupes en campagne incombaient à des officiers d'état-major, dits *maréchaux* des logis de l'armée*, qui disposaient à cet effet d'un détachement spécial, appelé *logement* ou *campement*. De nos jours, le règlement prescrit qu'il est constitué un campement par cantonnement à pourvoir. Chaque campement est commandé par un officier, et comprend des sous-officiers et hommes représentant les différentes unités du corps. Le chef de campement, qui s'établit le plus souvent à la mairie, reçoit les cantonnements des autorités municipales et les répartit entre les unités, dont les sous-officiers détachés au campement préparent aussitôt le stationnement.

CAMPEN (Jacob VAN). V. VAN CAMPEN (Jacob).

CAMPÈNE n. f. (lat. *campana*, cloche). Clochette que l'on suspend au cou du bétail.

CAMPÉNÉAC, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), au S.-O. de la forêt de Paimpont ; 1 496 hab. (255 aggl.). Château de Trécesson.

CAMPENON (François Vincent), poète français (la Guadeloupe 1771 - Villecresnes, Seine-et-Oise, 1843). Emigré rentré en France après Brumaire, deux médiocres poèmes : *la Maison des champs* et *l'Enfant prodigue*, le firent élire en 1813 à l'Académie française, pour succéder à Delille. Traducteur d'Horace (1821), de Smollett et de Robertson, il a laissé d'intéressants *Mémoires* sur Ducis.

CAMPENON (Jean-Baptiste), général français (Tonnerre 1819 - Neuilly 1891). Il fit les campagnes du second Empire, fut blessé à Metz en 1870, détint le portefeuille de la Guerre dans les cabinets Gambetta (1881), Ferry (1883) et Brisson (1885).

CAMPENY Y ESTRANY (Damián), sculpteur catalan (Mataró, près de Barcelone, 1771 - Barcelone 1855). A Rome (1815), il subit l'influence de Canova. Sculpteur du roi, membre d'honneur de l'académie San

Fernando, professeur (1816), puis directeur général de l'Ecole des beaux-arts de Barcelone, il est notamment l'auteur d'un *Neptune* (musée Balaguer à Villanueva y Geltru, près de Barcelone) et de quatre statues de marbre : *Diane, Pâris, l'Hymen, la Foi conjugale* (Palais des beaux-arts de Barcelone).

CAMPÉPHAGIDÉS n. m. pl. (gr. *kampê*, chenille, et *phagein*, manger). Famille de passereaux tropicaux nommés usuellement *échenilleurs**, dont le genre *campéphage* est le type.

CAMPÉPHILE ou **CAMPOPHILE** n. m. (gr. *kampê*, chenille, et *philos*, qui aime). Très grand pic au plumage noir, blanc et rouge, dont une espèce, le pic à bec d'ivoire (*Campephilus principalis*), autrefois commune aux Etats-Unis, est maintenant disparue.

CAMPER v. intr. Etablir un camp militaire : *Camper en présence de l'ennemi.* || *Par extens.* S'installer d'une manière provisoire : *Selon ce qu'exigeaient d'elle le cinéma, le théâtre et le cabaret après minuit, elle campait dans un hôtel batignollais, puis avenue de l'Opéra* (Colette). || Faire du camping.
◆ V. tr. Installer dans un camp : *Camper une armée au bord d'un fleuve.* || *Par extens.* Poser hardiment : *Camper fièrement son chapeau sur l'oreille. Vous ne sauriez croire combien je suis affligé de voir ces châteaux de carton campés sur ces belles montagnes* (Mérimée). || Esquisser, tracer avec sûreté : *Claude, en deux séances, campa la tête. Il* [...] *criait que c'était son meilleur morceau de peinture* (Zola). || *Camper là quelqu'un*, le laisser là brusquement.
— ***Se camper*** v. pr. Prendre une attitude fière ou arrogante : *Venir se camper devant quelqu'un.* || S'installer : *Ils se sont campés* [...] *à leur whist de fondation* (Barbey d'Aurevilly).

CAMPER (Petrus), anatomiste et naturaliste hollandais (Leyde 1722 - La Haye 1789). Il a essayé le premier de déterminer le degré d'intelligence par le plus ou moins d'ouverture de l'*angle facial*.

Camperduin (BATAILLE DE), bataille navale livrée le 11 octobre 1797 au large des côtes hollandaises, entre Alkmaar et Le Helder. La flotte britannique de l'amiral Duncan détruisit la flotte de la République batave commandée par l'amiral de Winter. Elle est aussi connue sous le nom de *Camperdown* ou de *Kamperduin*.

CAMPESTRE n. m. Antiq. rom. Sorte de jupon court qui couvrait depuis les reins jusqu'aux deux tiers des cuisses, et que les gladiateurs et les soldats de l'époque républicaine portaient à l'exercice.

CAMPEUR, EUSE n. Personne qui pratique le camping.
— ENCYCL. Réglementairement, est réputée *campeur* toute personne qui, munie d'un équipement approprié permettant les actes essentiels de la vie matérielle quotidienne, utilise temporairement un abri transportable établi de façon provisoire sur les dépendances du domaine public ou privé de l'Etat, des départements et des communes, et sur les propriétés privées.

CAMP PHA, v. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Quang-Yên), sur le golfe du Tonkin. Port exportateur du charbon exploité aux environs.

CAMPHANE n. m. Carbure d'hydrogène hydroterpénique, de formule $C_{10}H_{18}$, fondant à 153 °C, obtenu par réduction du chlorhydrate de pinène. (Syn. BORNYLANE, DIHYDROBORNYLÈNE.)

CAMPHAUSEN (Ludolf), banquier et homme politique allemand (Hünshoven 1803 - Cologne 1890). Il favorisa la mise en place du réseau ferroviaire allemand, dont il voulait faire un instrument d'unification politique et économique autour de la Prusse. De tendances libérales, il réclama dès 1840 à la Diète rhénane la convocation d'un Parlement prussien. Il fut envoyé, en 1847, à la première diète générale des Etats provinciaux convoqués à Berlin; porté au pouvoir par la révolution de mars 1848, il ne sut ni résister au particularisme princier ni s'appuyer sur le parti populaire, et dut démissionner sans avoir pu créer un Etat constitutionnel et parlementaire (25 mars - 20 juin 1848). Il représenta son pays au Parlement de Francfort, et, après les conférences d'Olmütz, fatales aux dernières espérances du parti libéral modéré, dont il avait été un des représentants les plus distingués, il rentra dans la vie privée. Son échec a été celui de la bourgeoisie libérale, encore incapable de détruire les privilèges des Etats. — Son frère OTTO (Hünshoven 1812 - Berlin 1896), membre de la deuxième Chambre de 1849 à 1852, membre de l'Assemblée nationale d'Erfurt, fut nommé ministre des Finances de Prusse en 1869, puis vice-président du ministère d'Etat en 1873, fonctions dont il se démit en 1878.

CAMPHÈNE n. m. Carbure d'hydrogène terpénique non saturé, de formule $C_{10}H_{16}$.
— ENCYCL. Le *camphène* a été identifié dans les essences de bergamote, de camphre, de citron. C'est un solide blanc, fondant à 52 °C, volatil, bouillant vers 160 °C. Il constitue un terme intermédiaire de la fabrication du camphre synthétique. On l'obtient par élimination d'acide chlorhydrique dans le chlorhydrate de pinène, sous l'action d'agents alcalins.

CAMPHÉNYLOL n. m. Alcool de formule $C_9H_{15}OH$ obtenu par réduction de la camphénylone.

CAMPHÉNYLONE n. f. Cétone de formule $C_9H_{14}O$, obtenue dans l'oxydation du camphre.

CAMPHOCARBONIQUE adj. Se dit d'un acide cétonique de formule $(C_{10}H_{15}O)CO_2H$, obtenu par action du gaz carbonique sur le camphre sodé, ou par hydratation de son nitrile. (Syn. CAMPHRE CARBOXILIQUE.)

CAMPHOL n. m. Chim. V. BORNÉOL.

CAMPHOLIDE n. f. Chim. Nom donné à deux lactones isomères : la campholide-α, fondant à 211 °C (obtenue par oxydation du camphre par l'acide sulfurique fumant), et la campholide-β, fondant à 219 °C (obtenue par réduction du camphorate de méthyle-β).

CAMPHOLIQUE adj. Se dit d'un acide $(C_9H_{17})CO_2H$ obtenu vers 280 °C par hydratation du camphre au moyen de potasse.

CAMPHOQUINONE n. f. Dicétone-α de formule $C_{10}H_{14}O_2$, obtenue par hydrolyse du camphre isonitrosé.

CAMPHORAMIDE n. m. Chim. Diamide camphorique, fondant à 197 °C.

CAMPHORAMIQUE adj. Se dit d'un acide constitué par le monoamide camphorique.

CAMPHORATE n. m. Sel ou ester de l'acide camphorique. (On désigne aussi sous ce nom des combinaisons de l'acide camphorique avec des substances organiques : *camphorate de pyramidon* [antithermique].)

CAMPHORIFÈRE adj. Qui produit du camphre.

CAMPHORIMIDE n. m. Imide de l'acide camphorique, de formule $C_8H_{14}(CO)_2NH$, obtenu par distillation du camphorate d'ammonium.

CAMPHORIQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $(C_8H_{14})(CO_2H)_2$.
— ENCYCL. On connaît quatre acides actifs sur la lumière polarisée, dont le plus courant est l'acide δ-camphorique, fondant à 187 °C, obtenu par oxydation du camphre droit. Il conduit à de nombreux produits d'oxydation.

CAMPHOROSMA n. m. Plante herbacée de l'Europe australe et de l'Asie moyenne. (Les espèces de ce genre contiennent une huile essentielle et sont considérées comme sudorifiques, emménagogues, diurétiques, stimulantes. Une espèce de la région méditerranéenne est connue sous le nom de *camphrée de Montpellier*. Famille des salsolacées.)

CAMPHOSULFONATE n. m. Sel de l'acide camphosulfonique, utilisé en thérapeutique comme succédané du camphre.
— ENCYCL. Le *camphosulfonate* de sodium possède sur le camphre l'avantage d'être soluble dans l'eau : son emploi par la voie orale (gouttes) ou en injections en est facilité. Sans être, comme le camphre, antiseptique et excitant du système nerveux central, il constitue un tonicardiaque non toxique et facile à manier.

CAMPHRE [kãfr] n. m. (lat. médiév. *camphora*; de l'ar. *kafūr*). Substance aromatique extraite du *camphrier*. (C'est une cétone terpénique de formule $C_{10}H_{16}O$.) || *Camphre anisique*, V. ANÉTHOLE. || *Camphre d'aunée*, V. ALANTOL. || *Camphre de bergamote*, syn. de BERGAPTÈNE. || *Camphre de cubèbe*, dépôt qui se forme dans l'essence que l'on obtient en distillant de vieilles noix de cubèbe. || *Camphre de matico*, cétone de formule $C_{12}H_{20}O$, que l'on retire des feuilles de matico. || *Camphre de N'gaï*, syn. de ISOBORNÉOL. || *Camphre de matricaire*, syn. de CAMPHRE GAUCHE. (V. part. *encycl.*)
— Arg. Eau-de-vie (vieilli) : *Une tasse de café et un verre de camphre, ça va-t-il?* (Huysmans).
— ENCYCL. Chim. Le *camphre* existe sous deux formes inverses optiques : le *camphre droit*, camphre ordinaire, camphre du Japon, et le *camphre gauche*, ou camphre de matricaire, beaucoup plus rare. Le camphre droit est un solide blanc, très volatil, doué d'une odeur caractéristique, fondant à 178 °C, bouillant à 204 °C. On l'extrait du camphrier (*Laurus camphora*), dont on distille le bois à la vapeur d'eau. Le camphre entraîné est purifié par sublimation. On rencontre le camphre dans certaines essences : de sassafras, d'aspic, de cardamome du Siam, etc.
La consommation mondiale est considérable. On l'utilise pour la préparation du celluloïd, de la poudre sans fumée, de produits pharmaceutiques. Pour le fabriquer synthétiquement, on part du pinène, principal constituant de l'essence de térébenthine, et on le transforme en chlorhydrate de pinène ou chlorure de bornyle, par fixation d'acide chlorhydrique. Pour passer au camphre, on peut transformer successivement en camphène, acétate d'isobornyle, isobornéol et camphre, ou bien passer directement à l'isobornéol par l'acétate de zinc et l'acide acétique.
Le camphre synthétique est racémique.
Du point de vue chimique, le camphre possède d'abord les propriétés des cétones. Il fournit la *camphoroxime* avec l'hydroxylamine. Il ne se combine pas au bisulfite. Il fournit, par réduction au sodium, le *bornéol*, et, par hydrogénation catalytique au platine, l'*isobornéol*. Les atomes d'hydrogène du CH_2 voisin du carbonyle peuvent s'éliminer pour donner des produits de substitution. C'est ainsi que le chlore donne deux dérivés mono- et dichlorés. L'acide nitreux donne l'*isonitrosocamphre*, ou monoxime de la camphoquinone. L'acide sulfurique donne l'acide *camphosulfonique*, dont le dérivé bromé, doué d'un pouvoir rotatoire considérable, permet le dédoublement des bases organiques racémiques. Le sodium ou, mieux, l'amidure de sodium donne le *camphre sodé*, permettant de nombreuses synthèses : *cyanocamphre*, acide *camphocarbonique*, etc. Les aldéhydes, en présence d'éthylate de sodium, se condensent sur le camphre en donnant des dérivés éthyléniques (benzylidène camphre, par exemple).
La chaîne cyclique du camphre peut s'ouvrir soit par rupture du pont isopropylique, soit par rupture de la chaîne entre le carbonyle

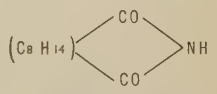

camphorimide

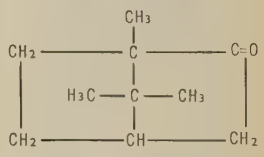

formule explicite du camphre

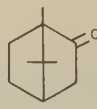

formule schématique du camphre

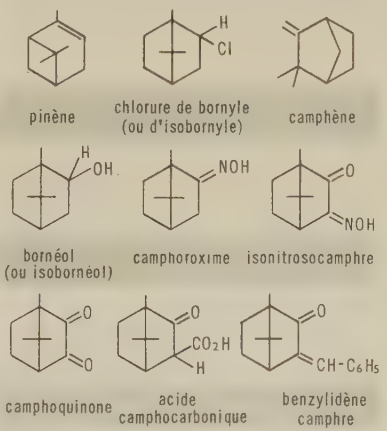

formules simplifiées des principaux dérivés du camphre

Massimo CAMPIGLI « Paysage » (1957)

et le CH_2 voisin. Comme exemples du premier mode d'ouverture, notons la transformation du camphre en *carvacrol* sous l'influence de l'iode, en *cymène* sous l'action d'anhydride phosphorique, en *carvénone* par l'acide sulfurique. La chaîne se coupe entre le CH_2 et le CO sous l'influence de potasse à 280 °C pour donner l'*acide campholique*. Par oxydation on obtient l'*acide camphorique*.
En dehors de la synthèse industrielle, qui n'est que partielle, on a pu réaliser la synthèse totale du camphre en préparant d'abord l'anhydride camphorique (Kommpa), à partir duquel on peut passer au camphre (Haller). On peut dédoubler l'acide camphorique racémique ainsi obtenu, par l'intermédiaire de son sel de cinchonidine, pour obtenir le camphre actif.
— Thérap. En qualité de stimulant du système nerveux central, le *camphre* est utilisé dans tous les états d'adynamie : choc, asthénie, hémorragies, pneumopathies aiguës.
Son action tonicardiaque le fait prescrire dans tous les états de collapsus.
En général, le camphre est administré par voie parentérale, grâce à des solutés injectables.
A l'extérieur, il est légèrement antiseptique ; on l'utilise sous forme de solutions alcooliques (alcool ou eau-de-vie camphrée) ou huileuses (huile camphrée).

tranchet campignien

CAMPHRÉ, E adj. Qui contient du camphre : *Alcool camphré. Huile camphrée.*

CAMPHRÉE n. f. Bot. V. CAMPHOROSMA.

CAMPHRIER n. m. Nom commun aux arbres produisant du camphre, et dont les plus importants sont les *cinnamomums* et les *dryobalanops*.

Giulio CAMPI : « Madone entourée de saints »

CAMPHUYSEN (Dirck Raphaëlsz), théologien hollandais (Gorkum 1586 - Dokkum 1627). Partisan d'Arminius, il dut abandonner ses fonctions pastorales ; il a laissé des poésies religieuses.

CAMPI, famille de peintres italiens, influencés par Jules Romain, dont le chef fut GALEAZZO (Crémone 1477 - *id.* v. 1536), élève de Boccaccio Boccaccino, et qui a peint notamment une *Annonciation* (galerie Borromeo, Milan). — Il eut trois fils : GIULIO (Crémone 1502 - *id.* 1572), qui travailla à Crémone, à Milan et connut l'art vénitien. On cite de lui une *Madone entourée de saints* (musée des Offices) ; — ANTONIO (v. 1535 - Crémone 1591), sculpteur, architecte, peintre et graveur. Il a peint une *Pietà* dans la cathédrale de sa ville natale, et publié une *Chronique de Crémone*, illustrée de planches par lui-même (1585) ; — VINCENZO (Crémone 1536 - † 1591), décorateur, peintre de portraits et de natures mortes (*Portrait de Giulio Boccamellon*, musée de Bergame). — BERNARDINO (Crémone v. 1522 - *id.* v. 1595), cousin des précédents, s'intéressa au luminisme et pratiqua le maniérisme (*la Vierge pleurant sur le corps du Christ*, musée du Louvre).

CAMPI BISENZIO, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), sur le *Bisenzio* ; 16 600 hab. Centre agricole important.

CAMPIDANIEN, ENNE adj. et n. m. Se dit d'un dialecte sarde, parlé dans le sud de l'île de Sardaigne.
— ENCYCL. Le *campidanien*, que sa structure archaïque rattache au logoudorien, a subi, dans une mesure non négligeable, l'influence du sicilien. Quelques traits permettent de le distinguer des autres dialectes sardes.

CAMPIDANO, région du S. de la Sardaigne, formée de collines et de plaines alluviales qui s'étendent sur 100 km, du mont Ferru et du golfe d'Oristano au golfe de Cagliari. Autrefois infestée par la malaria, elle a été bonifiée grâce à la construction d'un réservoir sur le Tirso, et elle forme aujourd'hui la partie la plus fertile de la Sardaigne.

CAMPIGLI (Massimo), peintre italien (Florence 1895). Il débuta en 1919 à Paris, et commença par subir l'influence du cubisme combinée avec celle de l'art égyptien. A partir de 1928, c'est à l'art étrusque qu'il se réfère pour l'élaboration d'un style où la rigueur géométrique s'allie à des rapports de couleurs claires. Massimo Campigli est représenté aux musées d'Art moderne de Paris (*Jeunes filles*, 1932), Rome, New York, et a exécuté de grandes fresques, dont une de 300 m², à l'université de Padoue (1936-1938).

CAMPIGNIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Campigny*, localité de la Seine-Maritime, près de Blangy-sur-Bresle). Archéol. préhist. Se dit de l'industrie préhistorique des premiers temps agricoles.
— ENCYCL. Le *campignien* est caractérisé par de gros outils de silex (tranchets et pics) servant à l'agriculture ou au travail du bois ; il se situe autour de 3000 ou 2500 avant notre ère, avec des survivances locales jusqu'à l'âge du bronze. Les hommes, pasteurs et agriculteurs, vivaient groupés en gros villages. Ils ont constitué la première vague du peuplement néolithique européen.

CAMPILE, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Bastia), dans la Castagniccia ; 761 hab. (283 aggl.). Eglise du XVIIe s.

CAMPI MAGNI, région de la prov. rom. d'Afrique, dans le territoire de Carthage, sur le bord oriental du Bagradas (auj. *Medjerda*). Scipion y vainquit Masinissa et les armées numide et celtibère en 203 av. J.-C.

CAMPIMÈTRE n. m. Ecran noir utilisé pour l'étude de la vision dans les zones centrales et moyennes du champ visuel, à l'aide d'index blancs et colorés que l'on déplace dans différents axes. (L'étude des zones périphériques du champ visuel se fait avec le périmètre*.)

CAMPIN (Robert). V. MAÎTRE DE FLÉMALLE.

CAMPINA n. f. Terme désignant, au Brésil, une végétation dépourvue d'arbres. (Il s'applique spécialement aux steppes méridionales du Rio Grande do Sul.)

CÂMPINA. V. CÎMPINA.

CAMPINA GRANDE, v. du Brésil (Etat du Paraíba), au contact de la région agricole côtière et des pays secs de l'intérieur ; 73 800 hab. Foires de bétail. Industrie cotonnière.

CAMPINAS, v. du Brésil (Etat de São Paulo), au N.-O. de São Paulo ; 101 700 hab. Archevêché. Ancien centre de culture caféière. Nœud de voies ferrées et de routes. Marché d'une vaste région agricole. Institut agronomique. Industries textiles et alimentaires.

CAMPINCHI (César), avocat et homme politique français (Calcatoggio, Corse, 1882 - Marseille 1941). Orateur remarquable, membre du Conseil de l'ordre dès 1927, député de la Corse, président du groupe parlementaire radical (1936), il occupe à plusieurs reprises de 1937 à 1940 les ministères de la Justice et surtout de la Marine. Lors du Conseil des ministres au château de Changé (12 et 13 juin 1940), il veut avec Paul Reynaud poursuivre la lutte contre l'Allemagne hitlérienne ; après l'armistice il s'embarque sur le *Massilia* (21-28 juin 1940).

CAMPINE, région du N. de la Belgique, limitée à l'O. par l'Escaut, au S. par le Brabant et la Hesbaye. Elle se prolonge aux Pays-Bas dans le Limbourg et le Nord-Brabant, la frontière politique ne constituant qu'une limite purement artificielle.
La Campine est une plaine inclinée du S.-E. (100 m d'alt. près de la Meuse) au N.-O. (5 m dans les polders de l'Escaut). Sur cette surface presque horizontale s'écoulent de lentes rivières, affluents de l'Escaut (Demer, Nèthe) ou de la Meuse. Au débouché de l'Ardenne, cette dernière a construit un vaste cône d'alluvions à peine découpé aujourd'hui par les rivières.
Les sols sableux de la Campine ne renferment aucun humus ; ils sont encore couverts en partie de landes à bruyères. Ce paysage est le résultat d'une longue évolution : la région a été défrichée dès les XIe et XIIe s., autour des abbayes ; ravagée au XVIIe s., lors de l'émancipation des Provinces-Unies, elle fut abandonnée, puis livrée aux troupeaux de moutons. Récemment, de vastes étendues ont été plantées en pins sylvestres, seul arbre qui résiste bien aux rigueurs du climat ; de plus, le canal de la Campine a rendu possible l'importation d'engrais chimiques, qui ont permis l'amélioration des cultures et des prairies. Aujourd'hui, la Campine est une région d'élevage laitier, dont les producteurs sont groupés en coopératives. Le régime foncier est celui de la petite propriété (1 à 5 ha) ; l'habitat, groupé au N., se disperse vers le S. et notamment vers le S.-O. Dans la partie occidentale, depuis Anvers jusqu'à Malines, s'étend un riche secteur maraîcher et fruitier : pommes de terre, pois de primeur, asperges, vergers, etc. La Campine est surtout une région industrielle : un bassin houiller, dont l'exploitation remonte au début du XXe s., fournit du charbon à coke. Le gisement, long de 80 km, large de 12 à 20 km, est situé dans le prolongement de celui d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg néerlandais ; il contient 8 milliards de tonnes de réserves. Près de 9 millions de tonnes sont extraites chaque année. Les canaux et les chemins de fer ont contribué, avec cette source d'énergie, à l'industrialisation de la plaine : canaux de la Meuse à l'Escaut, d'Anvers à Turnhout, de Hasselt et canal Albert. La métallurgie lourde, l'industrie chimique, l'extraction des argiles pour la briqueterie (Rupel) et des sables pour la verrerie sont les activités essentielles. La vie urbaine est très active : villes industrielles de l'intérieur, villes du S. au contact des plateaux du Brabant et de la Hesbaye, et surtout agglomération de la région d'Anvers, dont la richesse, les capitaux et l'activité ont largement contribué à faire de la Campine un des secteurs vitaux de la Belgique.

Campine (RACE DE LA), race de poules originaire du pays de ce nom. (Elle est rustique et bonne pondeuse.)

CÂMPINEANU (Ion). V. CÎMPINEANU (Ion).

CAMPING [piγ] n. m. (mot angl.). Genre d'activité sportive ou touristique consistant à voyager et à séjourner en plein air avec tout le matériel nécessaire.
— ENCYCL. Le *camping* peut être pratiqué sur tous les terrains avec l'accord de celui qui a la jouissance du sol. Toutefois, le maire ou le préfet peuvent en interdire la pratique, à condition de signaler l'interdiction. Le camping aménagé (plus de 50 campeurs ou de 20 abris de camping à la fois) est soumis à une autorisation préfectorale qui en fixe la catégorie en fonction des installations mises à la disposition des campeurs (décret du 7 février 1959). [→ Biblio.]

CAMPINOIS, E adj. et n. Relatif à la Campine ; habitant de cette région.

CAMPION (Edmund), jésuite anglais (Londres 1540 - Tyburn 1581). Professeur à Douai, à Prague et à Vienne, il fut ensuite le plus remarquable membre de la « mission d'Angleterre », commencée en 1580 ; prédicateur ardent autant qu'habile, il impressionna l'opinion ; mais il fut bientôt traqué, et arrêté comme conspirateur en 1581. Bien que professant un parfait loyalisme, mais restant fidèle à sa foi malgré toutes les pressions, il fut exécuté peu après. Il a été béatifié en 1886. Il a laissé quelques écrits de controverse et une *Histoire de l'Irlande* (1633).

CAMPION (Thomas), médecin, poète et musicien anglais (Londres 1567 - *id.* 1620). Il composa cinq livres d' « ayres » et un traité de contrepoint (1618). Il fut un des premiers compositeurs de « masques ».

CAMPION (Henri DE), gentilhomme français (Thuit-Signol 1613 - *id.* 1663). Officier, lieutenant-colonel du régiment de Longueville (1652-1655), il fit la guerre en Lorraine, Franche-Comté, Roussillon, Piémont et Picardie. Mêlé à différentes intrigues, compromis avec Cinq-Mars, il s'attacha au duc de Beaufort, puis au duc de Longueville. Retiré sur ses terres en 1654, il rédigea des *Mémoires*, publiés en 1807 et réédités en 1857.

CAMPION (François), théorbiste français (Rouen 1686 - Paris v. 1748). Il joua de son instrument à l'Opéra (1703-1719) et publia

des ouvrages pédagogiques, où il fait la critique de la tablature par ABC.

CAMPION DE TERSAN. V. TERSAN.

CAMPIONESI (les), architectes et sculpteurs lombards, originaires de Campione, près de Lugano. — BONINO **da Campione** éleva en 1375 le monument de *Cansignorio Scaliger*, à Vérone. — GIOVANNI est l'auteur des portails de Sainte-Marie-Majeure de Bergame (1351 et 1360). — MATTEO érigea la façade de la cathédrale de Monza, de 1390 à 1396. — GIACOMO travailla en 1396 à la cathédrale de Milan, en 1428 à la chartreuse de Pavie.

CAMPISTRON (Jean GALBERT DE), auteur dramatique français (Toulouse 1656 - *id.* 1723). Envoyé à Paris par son père à dix-sept ans, il est aidé par l'acteur J.-B. Raisin et passe chez lui plusieurs années. Il gagne ensuite la protection du duc de Vendôme et devient, grâce à lui, secrétaire général des galères et de la marine du Levant. S'étant démis de cette charge en 1713, il se retire à Toulouse. Sa carrière dramatique commence en 1683 par une tragédie, *Virginie*, qui fut un succès, et, pendant quelques années, Campistron, avec la « cabale du Temple », prétend dominer la scène. Il a donné plusieurs tragédies : *Andronic* (1685), *Alcibiade* (1686), *Tiridate* (1691), trois œuvres lyriques, deux comédies. La lecture de ses œuvres prouve qu'il était très supérieur à Boyer, à Pradon, à La Chapelle, et capable de tracer des caractères neufs, d'écrire un dialogue vigoureux. (Acad. fr., 1701.)

CAMPITELLO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Bastia), au N. de la Castagniccia ; 197 hab. (74 aggl.).

CAMPO n. m. Terme brésilien désignant un type de savane. (C'est une formation composée de graminées, dépourvue d'arbres.) — ENCYCL. Un vocabulaire minutieux distingue différentes variétés de *campos* en fonction de la densité de la végétation et de la facilité de circulation : *campo limpo* (« propre »), *campo sujo* (« sale », c'est-à-dire accompagné de quelques buissons), *campo cerrado* (« fermé », avec des arbustes et des buissons souvent épineux). Les campos existent dans toutes les régions du Brésil, mais ils couvrent de vastes surfaces surtout dans le Brésil central ; ce sont des terres d'élevage faiblement peuplées.

CAMPO (RÍO DEL), fl. côtier de l'Afrique équatoriale, formant en partie la frontière entre la Guinée espagnole (río Muni) et le Cameroun méridional.

CAMPOAMOR Y CAMPOOSORIO (Ramón DE), poète et homme politique espagnol (Navia, Asturies, 1817 - Madrid 1901). D'abord romantique et très influencé par Byron, Lamartine et Hugo, il évolua ensuite vers un réalisme typiquement espagnol. Il inventa une nouvelle forme poétique, les *doloras* (1846). On lui doit surtout des *Petits Poèmes* (1872) et des *Humoradas* (*Caprices*) [1886].

CAMPOBASSO, v. d'Italie, en Molise, ch.-l. de prov. sur le versant oriental des monts du Matese ; 32 000 hab. Coutellerie. — La *province de Campobasso* a 398 000 hab. C'est une région de collines aux ressources assez médiocres.

CAMPO BASSO (Cola DI MONFORTE, comte DE), condottiere napolitain du XVe s. Il se révolta contre Ferdinand Ier, roi d'Aragon et de Sicile, et servit Charles le Téméraire, mais lui fit défaut lors de la bataille de Nancy (janv. 1477).

CAMPOBELLO DI LICATA, comm. d'Italie, en Sicile (prov. d'Agrigente) ; 13 100 hab. Soufrières.

CAMPOBELLO DI MAZZARA, comm. agricole d'Italie, en Sicile (prov. de Trapani) ; 12 300 hab. — A proximité, ruines de *Selinunte*.

CAMPODE n. m. Petit insecte jaunâtre, sans ailes, que l'on trouve dans nos pays sous les mousses et sous les pierres. (Nom sc. : *Campodea staphylinus*. Le genre fait partie des diploures et sert de type à la famille des *campodéidés*.)

CAMPODÉIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diploures caractérisés par leur corps allongé, avec l'abdomen terminé par deux longs filaments et muni de pattes rudimentaires.

CAMPODÉIFORME adj. Qui a la forme d'un campode. (Se dit des larves d'insectes pourvues de trois paires de pattes, d'antennes relativement longues, et dont l'abdomen est terminé par des filaments. Beaucoup d'insectes ont des larves campodéiformes.)

CAMPO DURAN, localité du nord de l'Argentine. Gisements de pétrole s'étendant sur la région en bordure des Andes.

Campoformio (TRAITÉ DE), traité signé le 18 octobre 1797 à Passariano, mais daté du bourg de Campoformio (ou Campoformido) [Vénétie], entre la France et l'Autriche et qui couronna la campagne victorieuse de Bonaparte en Italie. Il eut pour bases les préliminaires de Leoben. François II reconnaissait à la France la possession des Pays-Bas autrichiens — la Belgique — et, agissant comme empereur du Saint-Empire, il lui promettait, dans un article secret, les pays de la rive gauche du Rhin situés au S. d'une ligne allant d'Andernach, sur le Rhin, à Venlo, sur la Meuse ; un congrès se réunirait à Rastatt pour déterminer les compensations que les princes rhénans dépossédés devraient recevoir en Allemagne. En Italie, l'Autriche reconnaissait l'existence d'une *République cisalpine*, constituée par Bonaparte avec le Milanais (ou Lombardie), que François II lui abandonnait, le duché de Modène, la Romagne et les Légations enlevées au pape, les territoires de Mantoue, Crémone, Brescia, Bergame, enlevés à la république de Venise. Celle-ci était supprimée, et la majeure partie de son territoire — soit la Vénétie jusqu'à l'Adige, l'Istrie, la Dalmatie et le Frioul — était donnée, en compensation, à l'Autriche, la France s'adjugeant Corfou et les îles Ioniennes.
Négocié et signé par Bonaparte, ratifié par le Directoire, le traité de Campoformio ne s'inspirait ni du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, proclamé au début de la Révolution, ni des traditions de modération et des principes d'équilibre de la diplomatie française d'Ancien Régime ; il était conforme à la *politique des trocs* et au *système copartageant* de Frédéric II et de Joseph II, traduisant le compromis entre les convoitises des grandes puissances contractantes. Enfin, il inaugurait une politique française nouvelle, orientée vers les affaires d'Italie. Sa conclusion valut à Bonaparte une immense popularité : c'était la paix victorieuse avec les puissances du continent, qui reconnaissaient à la France les « frontières naturelles ». L'Angleterre seule continuait la guerre.

CAMPO GRANDE, v. du Brésil (Etat de Mato Grosso), sur la voie ferrée de Corumba ; 32 800 hab. Centre commercial d'une région d'élevage et d'agriculture vivrière (maïs, riz) et cotonnière. Garnison importante.

CAMPO IMPERATORE, station climatique d'Italie, dans les Abruzzes, sur le flanc méridional du Gran Sasso d'Italia. Elle est très fréquentée en hiver.

CAMPOMANES (don Pedro RODRÍGUEZ, comte DE), homme politique espagnol (Santa Eulalia de Sorriba, Asturies, 1723 - Madrid 1803). Fiscal, puis président du conseil de Castille, ministre d'État, président de l'Académie d'histoire, il a laissé de nombreux ouvrages d'érudition et d'économie politique.

CAMPONOTE n. m. Grande fourmi répandue dans toutes les parties du monde. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des formicidés.)
— ENCYCL. Les *camponotes* sont des fourmis habitant surtout les forêts, où elles creusent souvent leurs nids dans le bois. La fourmi hercule (*Camponotus herculeanus*) et la fourmi gâte-bois (*C. ligniperda*) sont les plus grandes de nos régions.

CAMPOS [kãpo] n. m. (lat. scolaire *dare campos*, donner congé). *Fam.* Relâche d'un travail, congé : *Donner campos à des écoliers, à des commis.*

CAMPOS n. m. pl. Cuirs bruts de bovidés de l'Amérique du Sud, provenant d'animaux sacrifiés dans les boucheries de campagne et dans les fermes. (Ils sont généralement de qualité inférieure.)

CAMPOS, v. du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), sur le cours inférieur du Paraíba do Sul ; 63 400 hab. Centre commercial d'une région de culture sucrière. Industries alimentaires et métallurgiques (aluminium).

CAMPOS (TIERRA DE), partie centrale et méridionale de la province espagnole de Palencia (Vieille-Castille), célèbre pour sa fertilité.

CAMPOS (Jorge), romancier espagnol (Madrid 1916). Il a publié plusieurs recueils de contes et, en particulier, *Temps passé* (*Tiempo pasado*) [1955], qui lui valut le Prix national de littérature.

CAMPOS (Arsenio MARTÍNEZ). V. MARTÍNEZ CAMPOS.

CAMPO SANTO ou **CAMPOSANTO** n. m. Mot italien signifiant *champ consacré*, par lequel, en Italie, on désigne un cimetière et, plus spécialement, une nécropole de haute valeur archéologique : *Le campo santo de Pise.* ‖ Pl. *des* CAMPI SANTI (à l'italienne) ou, invar., *des* CAMPO SANTO.
— ENCYCL. Le *campo santo* est composé d'un préau qu'entoure un portique muré du côté extérieur. Telle est la disposition de celui de Pise, commencé en 1278 par Giovanni di Simone, achevé au XVe s., et dont le sol, formé par de la terre apportée des environs de Jérusalem, forme un rectangle de 150 m de long sur 46 m environ de large. Des galeries spacieuses s'ouvrent par 62 arcades divisées en baies élancées, avec un couronnement de trèfles et de quatre-feuilles. Les murs des galeries étaient couverts de remarquables fresques exécutées, pour la plupart, par des artistes toscans aux XIVe et XVe s. Leur destruction, en juillet 1944, a laissé apparaître en plusieurs endroits de beaux dessins de dessous (« sinopie »). Une partie de ces fresques a pu être recomposée et restaurée. Les principales compositions étaient sur le côté sud : *le Triomphe de la mort, la Rencontre des trois morts et des trois vifs* de Fr. Traini, *la Thébaïde*, attribuée à Gh. Starnina, *la Vie de saint Rénier*, patron de Pise, commencée par A. Bonajuti, achevée par A. Veneziano ; dans la galerie nord : *le Père éternel soutenant l'univers*, attribué à Buffalmaco ou à Piero di Puccio, et les pittoresques *Scènes de la Bible*, de B. Gozzoli (1468-1484).
Divers ouvrages de sculpture, antiques pour la plupart, ont été déposés dans les galeries : le célèbre sarcophage dont le bas-relief représente *l'Histoire de Phèdre et d'Hippolyte* (ce tombeau renferme les cendres de la comtesse Béatrix, mère de la comtesse Mathilde) ; des sarcophages romains, avec bas-reliefs représentant *l'Amour et Psyché, l'Enlèvement de Ganymède, la Mort d'Orphée et de Penthée, la Chasse de Méléagre;* divers bustes antiques et des ouvrages de l'ancienne école de Pise. On peut citer encore le campo santo de Ferrare, celui de Bologne, celui de Brescia (sépulture des soldats français tués à la bataille de Solferino).

Campo Vaccino (« Champ-aux-Vaches »), nom donné au *Forum* romain après la destruction des monuments qui le couvraient. Les décombres en étaient enfouis sous une épaisse couche de terre. Une avenue d'arbres le traversait. L'aspect des lieux a complètement changé avec les fouilles entreprises au XIXe s.

CAMPRA (André), compositeur français (Aix-en-Provence 1660 - Versailles 1744). Maître de musique à Arles, Toulouse et Notre-Dame de Paris, de 1694 à 1700, il est tout d'abord attiré par l'art profane. En 1723, il entre à la chapelle du roi comme maître de musique. Il est « conducteur » à l'Opéra, puis directeur en 1730. Parmi ses œuvres vocales, il faut citer trois livres de cantates (1708-1728) et des airs épars dans les *Recueils d'airs sérieux et à boire* ou dans *le Mercure de France*. De ses œuvres dramatiques, nombreuses, citons : *l'Europe* galante* (1697), *Tancrède* (1702), *les Muses* (1703), *les Fêtes vénitiennes* (1710), *Enée et Didon* (1714), *les Ages* (1718), *les Noces de Vénus* (1740). Cinq livres de motets (1695-1720), deux livres de psaumes (1737-1738) et des messes constituent son œuvre religieuse.
Campra possède un don d'invention mélodique très personnel, qui fait de lui un compositeur original. Il s'est mieux exprimé dans l'opéra-ballet, qu'il a inventé, que dans l'opéra. Vers 1705, il essaie d'unir la musique française à l'italienne. Après 1710, il annonce l'opéra-comique. Dans ses derniers motets, il vise à la clarté, au grandiose, au pathétique. Il a donc renouvelé les genres qu'il a traités.

campode

campo santo de Pise

André CAMPRA
par Gérard Edelinck

Phot. Viollet, Larousse.

camptorhine

Albert CAMUS

« les Noces de Cana » par Gérard David *(détail)*

CAMPREMOLDO DI SOPRA, village d'Italie (prov. de Piacenza, comm. de Gragnano Trebbiense), au S.-O. de Piacenza. Là se serait livrée la bataille de la Trébie, gagnée par Hannibal sur les Romains (218 av. J.-C.).

CAMPRODÓN, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Gérone), sur le cours supérieur du Ter; 1 200 hab. Station estivale très fréquentée. Pont du XVIe s.

CAMPSIS [sis] n. f. Plante à longues fleurs orangées ou écarlates, originaire de l'Amérique et souvent cultivée en France. (Famille des bignoniacées.) [Syn. BIGNONE.]

CAMPTO-, élément tiré du gr. *kamptos,* recourbé, et entrant dans la composition de quelques mots.

CAMPTODACTYLIE n. f. Flexion permanente d'un ou de plusieurs doigts de la main. — ENCYCL. La *camptodactylie* est une malformation qui porte généralement sur l'articulation de la première phalange avec la deuxième.

CAMPTORHINE n. m. Charançon qui habite surtout les régions chaudes et qui est représenté dans nos contrées par *Camptorhinus statua,* dont la larve vit dans le bois des vieux chênes. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

CAMPTOSAURE ou **CAMPTOSAURUS** [rys] n. m. Reptile dinosaurien ornithopode, fossile dans les terrains du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur d'Europe et d'Amérique. (Son squelette atteignait 10 m de longueur.)

CAMPTOTROPE adj. Bot. Syn. de CAMPYLOTROPE.

CÂMPULUNG. V. CÎMPULUNG.

Campus Sceleratus (« le Champ du crime »), nom donné à un endroit situé dans l'ancienne Rome, près de la porte Colline, et où l'on murait vivantes les vestales qui avaient manqué à leur vœu de virginité.

CAMPYLOMYZE n. f. (gr. *kampulos,* recourbé, et *muzein,* sucer). Petite mouche qui recherche le bois pourri et les champignons. (Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des cécidomyidés.)

CAMPYLOTROPE adj. (gr. *kampulos,* recourbé, et *tropos,* direction). Bot. Se dit d'un ovule végétal dont l'axe est courbé de telle sorte que le micropyle est rapproché du hile. (On observe des ovules campylotropes chez les crucifères, les caryophyllacées et les chénopodiacées.) [On dit aussi CAMPTOTROPE.]

CAM RANH, baie profonde de la côte méridionale du Viêt-nam (Sud Viêt-nam, prov. de Khanh Hoa), entre Nha Trang et Phan Rang. Marais salants. Elle abrite le port de Ba Ngoi et servit de mouillage, en 1905, à la flotte russe en route pour le Japon (v. RUSSO-JAPONAISE [*guerre*]). Cette base navale joua un rôle important pendant les campagnes d'Indochine (1940-1954).

CAMROSE (William Berry, 1er vicomte), journaliste et magnat de la presse britannique (Merthyr Tydfil 1879 - Southampton 1954). Après avoir débuté à quatorze ans dans un modeste journal local, il devint, avec son frère GOMER BERRY (plus tard lord *Kemsley*), propriétaire du *Sunday Times* et du *Daily Telegraph.*

CAMULOGENUS ou **CAMULOGÈNE,** chef gaulois de la nation aulerque, élu par les Parisii et les tribus confédérées de la Seine, pendant la révolte de Vercingétorix. Il défendit Lutèce contre Labienus, lieutenant de César, mais fut écrasé avec son armée et tué (52 av. J.-C.).

CAMULUS, l'un des soixante dieux de la Guerre chez les Gaulois, qui, sous l'occupation romaine, fut assimilé à Mars.

CAMUS [my], **E** adj. (peut-être de *museau*). Court et plat, en parlant du nez : *Les Lapons ont le nez camus et écrasé* (Buffon). ‖ Qui a le nez court et plat : *Les Noirs sont camus.* — LANGUE CLASS. *Fig.* Confus, penaud : *Le lieutenant demeura camus et moqué* (Chapelain).

CAMUS (Jean-Pierre), prélat français (Paris 1582 - *id.* 1652). Sacré évêque de Belley à vingt-six ans, il se démit en 1629, devint abbé d'Aunay, et mourut évêque nommé d'Arras. Prélat réformateur, il se heurta à la mauvaise volonté des cisterciennes de Bons et demeura hostile aux religieux, sauf aux jésuites. De ses nombreuses œuvres, parmi lesquelles figurent une centaine de romans édifiants, on retiendra : *l'Esprit de saint François de Sales* (dont il était le disciple et l'ami). [→ Biblio.]

CAMUS (François-Joseph DE), mécanicien français (Pichaumeix, près de Saint-Mihiel, 1672 - Angleterre, après 1732). Constructeur de machines ingénieuses, il montra que le frottement d'un solide était plus faible en mouvement qu'au repos. (Acad. des sc., 1716.)

CAMUS (Armand), jurisconsulte et érudit français (Paris 1740 - *id.* 1804). Avocat du clergé au parlement de Paris, janséniste ardent, il fut élu député aux Etats généraux et prit une part très active à l'élaboration de la Constitution civile du clergé. Député de la Haute-Loire à la Convention, il fut l'un des commissaires chargés par l'Assemblée d'enquêter sur la conduite de Dumouriez; arrêté, ainsi que ses collègues, par le général, il fut livré aux Autrichiens, qui l'échangèrent en 1795 contre Madame Royale. Archiviste de la Constituante, c'est lui qui constitua peu à peu le dépôt des Archives nationales, dont il fut le conservateur jusqu'à sa mort. Il a laissé un grand nombre d'écrits, parmi lesquels la traduction du *Manuel* d'Epictète, rédigée pendant sa captivité.

CAMUS (Albert), écrivain français (Mondovi, Algérie, 1913 - mort accidentellement à Villeblevin, Yonne, 1960). Fils d'un ouvrier agricole, il poursuit, malgré une situation matérielle difficile, ses études de philosophie à l'université d'Alger. Son état de santé l'ayant contraint à renoncer à la carrière universitaire, il anime une équipe de comédiens amateurs (1934-1938). Le journalisme l'attire ensuite, et il vient dans la métropole (1938). Pendant la Seconde Guerre mondiale, il joue un rôle actif dans le groupe de résistance « Combat »; après 1945, il devient le rédacteur en chef du journal *Combat,* où il publie des éditoriaux qui seront réunis dans *l'Homme révolté* (1951). Mais, dès 1947, il abandonne le journalisme pour se consacrer uniquement à la littérature. Ses premières œuvres, dans ce domaine, étaient d'ailleurs antérieures à 1939. Après avoir publié *l'Envers et l'endroit* (1937) et *Noces* (1938), il fait ses véritables débuts en 1942 avec un récit, *l'Etranger*,* et un essai philosophique, *le Mythe de Sisyphe,* deux ouvrages complémentaires qui sont à la base de son œuvre. Camus y définit avec force l'absurdité du destin de l'homme, lequel vit, mortel, au sein d'un univers irrationnel, où son intelligence ne lui est d'aucun secours. Appliquant alors sa pensée aux problèmes à la fois particuliers et généraux que pose la guerre, Camus écrit de nobles *Lettres à un ami allemand* (1945), et *la Peste** (1947), roman pathétique et douloureux de la condition humaine. Puis il précise son attitude dans des récits : *la Chute* (1956), *l'Exil et le royaume* (1957), dans des essais (*l'Eté,* 1954), dans des chroniques réunies sous le titre d'*Actuelles* (1949-1954-1958). Se refusant à suivre J.-P. Sartre dans les conclusions qu'il tire de l'existentialisme, Camus oriente sa morale de la révolte vers un idéal qui sauvegarde les plus hautes valeurs morales et spirituelles, dont la nécessité lui paraît d'autant plus évidente que le monde est plus absurde. Le théâtre a été également pour lui un moyen de donner une forme dramatique à ses idées; il a fait jouer : *le Malentendu* (1944), *Caligula** (1945), *l'Etat de siège* (1948), *les Justes* (1949); il a aussi adapté *Requiem pour une nonne,* de W. Faulkner (1957), et *les Possédés,* de Dostoïevski (1959), et donné des traductions de *la Dévotion à la Croix,* de Calderón, et du *Chevalier d'Olmedo,* de Lope de Vega. Prix Nobel de littérature en 1957. (→ Biblio.)

Camus (SONDE DE). Méd. Sonde fine en gomme semi-rigide, admettant l'introduction d'un mandrin d'acier analogue à une corde à piano et terminé par une olive métallique. Elle permet de pratiquer rapidement et sans douleur le tubage duodénal.

CAMUSAT (Jean), libraire-imprimeur français († Paris 1639). Lors de sa fondation, l'Académie française le choisit comme libraire, et se réunit plusieurs fois chez lui.

CAMWOOD [kamwud] n. m. Bois de teinture analogue au bois de santal. (Il provient du Gabon et de la Sierra Leone.)

CAN ou **CANT** n. m. (lat. *canthus,* bord). Fragment régulier de brique, moindre que la demi-brique ou briqueton. (Vx.)

— Mar. mil. Bord d'une plaque de cuirasse ou d'une tôle. ‖ *Poser une cuirasse* ou *une tôle de can,* la placer verticalement, de manière qu'elle repose sur son can inférieur.

CANA. Géogr. anc. Ville de la Palestine, en Galilée, où, d'après l'Evangile de saint Jean, Jésus, au cours d'un repas de noces, opéra son premier miracle en changeant l'eau en vin pour rendre service à la famille des mariés.

— Bx-arts. Une des plus anciennes représentations des *Noces de Cana* orne une catacombe d'Alexandrie. Cette scène a inspiré aux artistes des écoles du Nord de nombreuses compositions où le réalisme familier l'emporte de beaucoup sur le sentiment religieux. Celle de Gérard David doit être citée à part. Le musée du Louvre la conserve, ainsi que la plus somptueuse et la plus célèbre, celle de Véronèse (9,90 m × 6,66 m), exécutée en un an (1562-1563) pour la décoration du réfectoire des bénédictins de San Giorgio Maggiore, à Venise, et transportée en France en 1799. Elle comporte plus de cent trente figures magnifiquement costumées, dont la plupart sont des portraits (François Ier, Charles Quint, Soliman, Marie d'Angleterre, Vittoria Colonna, le cardinal de Lorraine, Titien, Jacopo Bassano, le Tintoret, l'Arétin, etc., et Véronèse lui-même). L'architecture, les meubles, les objets, les étoffes, les victuailles, tout y revêt une étonnante splendeur.

CANAAN, fils de Cham et petit-fils de Noé. Lorsque Cham se fut moqué de son père surpris par l'ivresse, Canaan fut maudit dans sa postérité : il reçut cette malédiction en tant qu'ancêtre éponyme des Cananéens.

CANAAN (TERRE OU PAYS DE), contrée de l'Asie occidentale, limitée à l'O. par la Méditerranée et à l'E. par le Jourdain, qui englobait la Palestine et la Phénicie. Ses habitants, les Cananéens, étaient des Sémites arrivés

« les Noces de Cana » par Paul Véronèse *ensemble et détail*

Phot. Keystone, Giraudon.

vers 3000 avant notre ère. Sortis d'Egypte, les Israélites, à qui, d'après la Bible, Dieu avait promis la possession de ce pays fertile (de là son nom de *Terre promise*), s'en emparèrent vers 1200 av. J.-C., sous la conduite de Josué. La conquête fut inaugurée par quelques années de razzias, puis se poursuivit par une pénétration lente qui dura plusieurs décennies, mais le fond cananéen persista et influença les Israélites. Des sites comme Taannak, Megiddo, Gezer, Beïsan échappèrent longtemps à la conquête. Jérusalem ne fut prise que par David, vers l'an 1000 av. J.-C. Les sanctuaires cananéens se présentent sous forme de « hauts lieux » à ciel ouvert, avec un autel, des pierres dressées et un bosquet sacré (Amrit, Beïsan). D'épais remparts, avec chemin de ronde et fossé, renforçaient la défense des villes, généralement situées sur des collines. Les sépultures étaient ménagées dans des cavernes.

CANABAE n. f. pl. (mot lat.). Nom donné aux constructions légères que les marchands élevaient auprès des camps romains. (Il se formait ainsi autour des camps permanents des agglomérations jouissant souvent de privilèges particuliers. Les familles des soldats s'y établissaient.)

CANABAS (Joseph GEGENBACH, dit), ébéniste français (1715 - 1797), reçu maître en 1766. Fils d'un maître badois établi en Alsace, il vient de bonne heure à Paris, et travaille d'abord comme ouvrier privilégié au faubourg Saint-Antoine. Il a surtout produit des meubles de petites dimensions : tables, guéridons, rafraîchissoirs, tables-bouillottes à patins, coffres, pupitres à musique, écrans de feu, pour la plupart en acajou.

CANABASSIER n. m. Marchand de chanvre ou de toile de chanvre. (Vieux mot encore usité à Lyon.)

CANACÉ, en gr. **Kanakê**. Myth. gr. Fille d'Eole et d'Enarète, aimée de Poséidon, de qui elle eut plusieurs enfants. A la suite de sa liaison incestueuse avec son frère Macareus, son père la força au suicide. C'est le sujet d'une des *Héroïdes* d'Ovide, qui suit la tradition d'Euripide.

CANACHOS de Sicyone, en gr. **Kanakhos**, sculpteur grec (v. 500 av. J.-C.), auteur de l'Apollon colossal de Milet, en bronze, dit *Philesios* (tenant l'arc de la main gauche, et ayant à sa droite un cerf accroupi). Il a également sculpté le marbre, et appliqué la technique chryséléphantine à une Aphrodite assise, consacrée à Sicyone. — Un autre **Canachos**, disciple de Polyclète, a travaillé à Delphes à la fin du Ve s.

CANADA n. m. Variété de pomme reinette d'excellente qualité.

CANADA n. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité usitée au Portugal, et dont la valeur était de l'ordre de 1,4 litre.

CANADA, Etat de l'Amérique du Nord, membre du Commonwealth, groupant en une confédération dix provinces : Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Colombie britannique, île du Prince - Edouard, Alberta, Saskatchewan, Terre-Neuve, plus les territoires du Nord-Ouest et du Yukon ; 9 959 400 km² ; 17 550 000 hab. (*Canadiens*). Capit. *Ottawa* ; v. princ. : *Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Hamilton, Québec, Windsor, Edmonton, Calgary, London, Halifax*.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Le relief*. Il appartient à quatre grands ensembles :

1° L'*Est* (Terre-Neuve, Provinces maritimes, partie orientale du Québec) est formé par l'extrémité septentrionale du *système appalachien* : ce sont les racines de montagnes primaires pénéplanées, dont les roches dures ont été remises en saillie, constituant ainsi des lignes de hauteurs aux formes douces (1 250 m au mont Jacques-Cartier) ;

2° Le *bouclier canadien* s'étend en demi-cercle de la terre de Baffin, à l'E., au golfe du Couronnement, à l'O., s'abaissant au centre vers la baie d'Hudson et se relevant sur les bords au N.-E. du Labrador (1 400 m dans les monts Torngat), dans les Laurentides (600 m) et au N. du lac Supérieur (600 m). C'est le plus ancien élément structural de l'Amérique du Nord : usé par plusieurs cycles d'érosion, il a reçu l'empreinte des glaciers quaternaires. Il présente aujourd'hui l'aspect d'une surface moutonnée où abondent les lacs et les marécages, et dont le réseau hydrographique, désorganisé par la glaciation, est fait de multiples cours d'eau enchevêtrés. Sur les marges, le relief est estompé par une couverture inégale de moraines. A l'O., la *plaine du Saint-Laurent* s'allonge depuis l'estuaire du fleuve jusqu'au lac Huron : au N.-E. des collines Frontenac, dernière avancée du bouclier, c'est une région plate qui se relève seulement près de Québec, tandis qu'au S.-O. la péninsule ontarienne est formée de collines et de plateaux dissymétriques, dont le rebord abrupt est tourné vers l'intérieur du bouclier (escarpement du Niagara) ;

3° Les *plaines* de la Prairie s'avancent en pointe entre le bouclier et les Rocheuses ; de 230 m à Winnipeg, elles s'élèvent à plus de 1 000 m à l'O., vers Calgary, et sont constituées par des couches sédimentaires formant des reliefs de côtes plus ou moins recouverts de dépôts glaciaires, qui compliquent la topographie et désorganisent l'hydrographie. Ces côtes se succèdent en formant trois plates-formes : en bordure du bouclier s'étend la *plaine du Manitoba*, ou *basse Prairie*, parsemée de lacs ; elle est limitée à l'O. par l'escarpement du Manitoba, dont le revers constitue la *plaine de la Saskatchewan*, ou *moyenne Prairie* ; enfin, après avoir franchi le coteau du Missouri, on arrive dans la *plaine de l'Alberta*, ou *haute Prairie*, entaillée par les vallées profondes de la Saskatchewan et de ses affluents ;

4° Les *montagnes de l'Ouest* sont plus récentes que celles de l'Est : elles ont été édifiées au Secondaire et au début du Tertiaire. Dans la partie orientale, les montagnes Rocheuses proprement dites sont composées de roches sédimentaires qui forment des crêtes et des pics hardis (mont Robson, 3 954 m). A l'E., la structure présente des caractères originaux, inconnus dans les montagnes de l'Europe : des injections de granite ont envahi les plissements. Les formes topographiques sont bien plus rigides que sur la bordure orientale : elles se composent essentiellement de hauts plateaux (plateaux du Fraser), qui portent des chaînes assez étroites. Enfin, les chaînes côtières et insulaires sont formées par le rebord de ces plateaux ; ce rebord, vigoureusement soulevé au Quaternaire, puis attaqué par les érosions fluviales et glaciaires, est disséqué en crêtes aiguës. De nombreux fjords entaillent le littoral du Pacifique.

● *Climat et végétation*. Le climat canadien est de type continental. Toutes les régions septentrionales, où l'isotherme de juillet est inférieure à 10 °C, appartiennent au domaine arctique : pendant sept ou huit mois, les moyennes n'atteignent pas 0 °C. Les températures moyennes de janvier ne sont supérieures à 0 °C que sur la frange littorale du Pacifique ; elles deviennent très basses au cœur du pays (— 10 °C à la hauteur du lac Supérieur et — 30 °C sur les côtes de la baie d'Hudson), pour remonter un peu vers la côte de l'Atlantique (de 0 °C à — 5 °C en Nouvelle-Ecosse). La magnifique forêt de conifères apparaît au S. des régions arctiques, dans les zones où le mois de juillet a une température moyenne au moins égale à 10 °C ; sa limite, qui dépasse le cercle polaire à l'O., redescend jusqu'aux rives S. de la baie d'Hudson et remonte à travers le Labrador. Au N., c'est le domaine de la toundra, composée de végétation buissonneuse, de bruyères, de mousses et de lichens. Vers le S.-E., les conifères font place aux feuillus, grâce à l'adoucissement du climat, mais vers le S.-O., dans la Prairie, les arbres disparaissent en raison de la sécheresse et sont remplacés par des formations steppiques. La frange océanique des montagnes de l'Ouest, tiède, reçoit des pluies abondantes ; elle se couvre de magnifiques forêts de conifères (sapins Douglas, cèdres rouges, etc.) ; les plateaux de l'intérieur, arides, sont couverts d'une maigre végétation.

Montréal vu du mont Royal

Géographie humaine.

Les Français se sont établis, dans les premiers temps de la colonisation, en Acadie en 1604 et le long du Saint-Laurent en 1608 ; en Acadie, la population s'élevait à 2 500 personnes au moment du traité d'Utrecht (1713). Des 16 000 Acadiens de 1755, 6 000 furent déportés dans les colonies américaines, pendant que des milliers se réfugiaient dans les régions inhabitées ou passaient à l'île Royale, à l'île Saint-Jean ou au Canada. Après le

le lac Louise dans les Rocheuses (Alberta)

Phot. Office nat. du film (Canada), Viollet.

fermes dans la plaine centrale canadienne

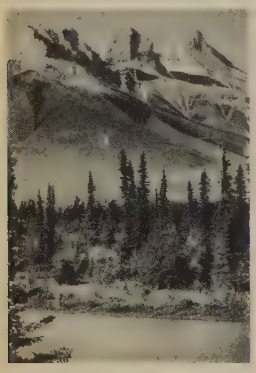

« les Trois-Sœurs »

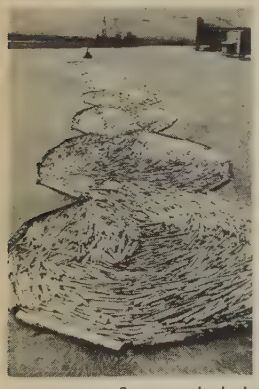

flottage du bois

raffinerie de zinc et de plomb à Trail (Colombie britannique)

traité de Paris s'accentua un mouvement de retour tel que, en 1765, près de 10 000 Acadiens s'étaient rétablis au pays. Ils sont à l'origine du peuplement français en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, dans l'île du Prince-Edouard. Ces Provinces maritimes groupent aujourd'hui 6,6 p. 100 de la population canadienne-française.

Sur les bords du Saint-Laurent, le peuplement fut lent, mais il se révéla plus durable et plus fécond qu'en Acadie. En 1651, il n'y avait encore que 680 hab. : la menace des incursions iroquoises empêchait le développement de la population. Il fallut attendre l'arrivée du régiment de Carignan et la trêve imposée aux Iroquois pour que le peuplement s'accroisse : 6 000 hab. en 1668, 25 000 en 1722, 42 000 en 1739, 70 000 à la fin du régime français. L'immigration resta insuffisante pendant cette période, mais la natalité atteignit des taux élevés (50 à 65 p. 1 000 entre 1660 et 1760) ; elle permit de compenser l'émigration vers les autres régions de l'Amérique du Nord.

Le traité d'Utrecht marque le début du peuplement anglais : des colons de la Nouvelle-Angleterre s'établissent alors dans les Provinces maritimes ; ils sont 17 000 en 1774. Après la révolution américaine, des « loyalistes », restés fidèles à l'Angleterre, gagnent en grand nombre le Canada : près de 40 000 Anglais vinrent ainsi en Nouvelle-Ecosse, dans les cantons de l'Est, dans la région du haut Saint-Laurent et dans la péninsule du Niagara.

En 1814, il y avait 95 000 habitants dans le Haut-Canada, 335 000 dans le Bas-Canada, 150 000 dans les Provinces maritimes. Le groupe canadien-français, que ne favorisait aucune immigration et qui était, au contraire, affecté par l'émigration vers les Etats-Unis (300 000 émigrants jusqu'en 1871, 1 600 000 de 1871 à 1931), se fortifia grâce à une très forte natalité : sa proportion dans la population globale canadienne se maintint ou même augmenta (28,6 p. 100 en 1911, 30 p. 100 en 1951, 30,8 p. 100 en 1951).

Quant au groupe anglais, il bénéficia longtemps d'une immigration massive ; de 1815 à 1840, 300 000 personnes, pour la plupart d'origine britannique, vinrent s'établir au Canada. Après 1880, nombreux furent les Canadiens qui partirent vers les Etats-Unis, pays en plein essor économique où l'on demandait de la main-d'œuvre. Mais la mise en valeur de la Prairie provoqua un afflux considérable de population : en 1913, on dénombra plus de 400 000 arrivants. Un moment interrompue par la Première Guerre mondiale, l'immigration reprit après le conflit : entre 1919 et 1921, le taux d'accroissement atteignit 22 p. 100. Mais, en 1929, éclata la crise économique, et il fallut restreindre l'admission des étrangers (loi de 1930). La population globale atteignait alors 10 377 000 hab. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'immigration fut de nouveau encouragée, intéressant surtout la Colombie britannique et l'Alberta. Elle a, certes, contribué à l'augmentation générale, mais moins qu'on ne le croit d'habitude : entre 1851 et 1941, près de 6 700 000 immigrants sont entrés au Canada, mais, dans la même période, 6 300 000 émigrants ont quitté le pays. L'essor démographique contemporain est donc dû, avant tout, à une forte natalité et à une mortalité relativement faible.

La population actuelle, localisée pour sa plus grande part dans la partie méridionale du pays, est essentiellement d'origine britannique et française. La population, de 17 550 000 hab., se concentre, en s'échelonnant, dans une étroite bande de territoire, bordant la frontière américaine de l'Atlantique au Pacifique. On peut estimer qu'elle compte 51 p. 100 de personnes d'origine britannique et 32 p. 100 d'origine française. Le surplus se compose, dans l'ordre numérique, de minorités allemande, néerlandaise, polonaise, juive, italienne, norvégienne, etc. Au nombre d'environ 200 000 à l'arrivée des Blancs, les Indiens ne comptent plus à travers tout le pays que 163 000 âmes, pendant que les Esquimaux se chiffrent à 11 000 individus, très dispersés le long des côtes et dans les îles de l'Arctique.

Géographie économique.

L'économie du Canada a longtemps été tournée presque entièrement vers l'agriculture ; mais, en 1951, le nombre des ouvriers d'usine l'a emporté sur le nombre des agriculteurs. Le Canada reste pourtant un très grand producteur de blé. Cette céréale, dont la Prairie est le domaine d'élection, est cultivée sur d'immenses surfaces, avec les moyens mécaniques les plus modernes : charrues à multiples socs, combines qui fauchent, battent et ensachent le grain, etc. Le blé est toujours un élément important du commerce du pays, mais, à la suite des menaces de surproduction, on a réussi à développer d'autres cultures : avoine, orge, seigle, fruits et légumes, tabac, betterave, lin, etc. L'élevage a été encouragé : l'Ontario et le Québec sont devenus d'importants producteurs de lait, de beurre et de fromage. D'autres ressources sont fournies par la pêche, active sur les deux côtes. Sur celle de l'Atlantique, l'abondant plancton, qui est détruit lors de la rencontre des courants chauds et froids, attire et nourrit des bancs considérables de morues, d'aiglefins, de sardines et de maquereaux. Sur les côtes du Pacifique, la pêche alimente surtout de grosses usines de conserves. Quant à la chasse des animaux à fourrure, qui a joué un rôle de premier plan aux XVIIe et XVIIIe s., elle fait place aujourd'hui à l'élevage en captivité (renards, visons, rats musqués, etc.).

Mais ce sont d'autres ressources naturelles qui ont donné au Canada les possibilités de développer une grande industrie : les forêts livrent aux industries du bois des quantités considérables de troncs, qui sont transportés par les cours d'eau. La moitié fournit du bois de pulpe, dont le Canada est le deuxième producteur du monde après les Etats-Unis, et dont l'exportation est plus importante que celle du blé.

Le Canada dispose de sources d'énergie considérables. Cependant, le charbon ne joue encore qu'un rôle secondaire : certes, on exploite depuis longtemps les mines de la Nouvelle-Ecosse, mais elles ne suffisent pas à la métallurgie du pays, qui doit importer de grandes quantités de houille ; d'autre part, les grands gisements de l'Alberta sont bien éloignés des principaux foyers industriels. Le pétrole ne pose pas les mêmes problèmes de transport, grâce à l'utilisation des pipelines. L'exploitation a pris son essor lorsqu'on a effectué les recherches au-delà du pied des Rocheuses, dans la Prairie : de grands gisements ont été découverts au centre de l'Alberta, qui se couvre de puits. Des pipe-lines évacuent la production vers le lac Supérieur et la région industrielle de l'Ontario ; un autre franchit les Rocheuses et gagne Vancouver.

Mais la source d'énergie essentielle du pays est fournie par la houille blanche : la topographie irrégulière, laissée en héritage par l'érosion glaciaire, multiplie les emplacements favorables à l'édification de grandes centrales hydro-électriques. Celles-ci fournissent 98 p. 100 de l'électricité, dont plus de la moitié est produite dans le Québec (Shipshaw, Beauharnois, Shawinigan, etc.) ; les chutes du Niagara sont équipées, ainsi que des rivières de la Colombie britannique (Kemano). Cette houille blanche est responsable de l'essor de deux industries de base. D'une part, de grandes usines d'aluminium, utilisant la bauxite importée des Guyanes, ont été installées à Arvida, sur le Saguenay, et à l'île Maligne, sur le lac Saint-Jean, à Shawinigan Falls, à Beauharnois, à Kemano, etc. D'autre part, le prix très bas de l'énergie a permis l'essor d'une grande industrie chimique : carbure de calcium à Shawinigan Falls, cyanamide à Niagara Falls, caoutchouc synthétique et explosifs à Sarnia.

Autant que les sources d'énergie, les richesses minières jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays : le Canada dispose presque d'un monopole mondial pour la production de l'amiante (Asbestos, dans le Québec) et du nickel (mine de Sudbury dans l'Ontario, Lynn Lake dans l'Alberta). Il est le deuxième producteur de zinc et d'or (Rouyn, Noranda, Val-d'Or), le quatrième pour le cuivre et le plomb ; il fournit, enfin, d'importantes quantités de cobalt, d'étain, de mercure, de radium et d'uranium (Port Radium, Blind River, Bancroft, Beaverlodge). Le fer, longtemps secondaire, est aujourd'hui exploité à ciel ouvert dans l'Ontario du Nord-Ouest (Steep Rock) et, grâce à des capitaux américains, on met en valeur les immenses gisements du Labrador, qui sont atteints par une voie ferrée construite depuis Sept-Îles, sur l'estuaire du Saint-Laurent.

le canal du Saint-Laurent écluse des Iroquois

Les industries de transformation sont tournées essentiellement vers le marché intérieur. Les vieilles industries textiles du Québec et de l'Ontario ont été modernisées, mais elles ne suffisent pas aux besoins. Les industries mécaniques sont le prolongement de celles des Etats-Unis : Ford et Chrysler ont installé des usines d'automobiles à Windsor, en face de Detroit ; la General Motors, à Oshawa, etc. Les machines agricoles sont produites en grand à Toronto et à Brantford. Enfin, les constructions d'avions ont pris un grand essor depuis la dernière guerre.

Les principaux centres industriels sont situés là où les voies de communication présentaient les meilleures conditions : dans l'Ontario laurentien (Hamilton, London, Brantford, Windsor, Sarnia, Kitchener, Niagara Falls) et dans la région montréalaise.

Les voies de communication ont joué en effet, dans le peuplement et la mise en valeur économique, un rôle très important. Les 6 500 km qui séparent la Nouvelle-Ecosse de la Colombie britannique pouvaient être un obstacle à l'unité politique et économique du pays. Aussi, la Colombie britannique avait-elle posé comme condition à son entrée dans la Confédération de 1871 la construction d'un chemin de fer transcontinental : en 1880, une société accepta de se

Phot. Nat. Film Board, X, E. C. A., Aluminum Co., Ambassade du Canada.

charger de l'entreprise. Le Canadian Pacific Railway était né : les travaux commencèrent en 1882 et, en 1886, le premier train traversait la prairie canadienne. Le Canadian Nord, formé par l'union des chemins de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, construisit plusieurs lignes à travers la Prairie vers la Colombie britannique, l'Ontario et le Québec.

Après la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral racheta cette compagnie : avec le Grand Tronc Pacifique, qui unissait Moncton à Port Rupert, et le Chemin de fer intercolonial (Saint-Hyacinthe et Halifax), elle constitua le Canadian National Railway, organisé en 1920. Aujourd'hui, le Canadian Pacific et le Canadian National relient l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, que la voie ferrée atteint à Prince Rupert et à Vancouver. En 1928, le chemin de fer de la baie d'Hudson a complété ce réseau, le quatrième du monde pour la longueur. Les voies d'eau qui sont à l'origine même de l'histoire de la Nouvelle-France ont été aménagées.

Le Saint-Laurent, axe de la navigation fluviale, a été l'objet de nombreux travaux : sa canalisation en amont de Montréal a été réalisée, et les navires de mer peuvent remonter par les Grands Lacs jusqu'au centre du continent américain (*Voie maritime du Saint-Laurent*, inaugurée en 1959). La voie des Grands Lacs, l'une des plus fréquentées dans le monde, a été aménagée grâce à l'achèvement, dès 1928, du canal Welland (plusieurs fois refait depuis) entre le lac Erié et le lac Ontario. Tout le long du Saint-Laurent et de ces lacs se sont établis des ports bien outillés (Montréal, Québec, Fort William, Port Arthur, Toronto, etc.), en liaison avec les ports maritimes de l'Atlantique et du Pacifique. Dans la Prairie, Edmonton est le point de départ de plusieurs voies de communication vers le N.-O. La route de l'Alaska gagne Dawson City et le Yukon ; une voie ferrée permet d'atteindre la partie navigable de l'Athabaska ; interrompue à Fort Smith, la voie d'eau reprend en aval et conduit, par le Mackenzie, à des régions minières pleines d'avenir (Port Radium, sur le Grand Lac de l'Ours). Enfin, l'avion joue un rôle essentiel dans la desserte des régions arctiques et dans les relations entre les principales villes du pays.

L'économie canadienne est fondée sur les échanges commerciaux. Le pays importe du charbon, du fer, du coton, de la laine, du pétrole, de la bauxite, des machines et des automobiles ; il exporte du blé, du papier, de la pulpe, du bois, des viandes, du poisson, du nickel, du cuivre, du zinc, du plomb, de l'amiante, de l'aluminium, etc. Le commerce se fait surtout avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth, ainsi qu'avec l'Amérique du Sud.

Niveau de vie et croissance économique.

Le Canada occupe aujourd'hui la deuxième place dans le monde, après les Etats-Unis, en ce qui concerne le niveau de vie et le volume de la production d'articles manufacturés par habitant. Sa population s'accroît plus rapidement que celle des Etats-Unis, et ses vastes réserves en territoires et en richesses naturelles offrent encore d'immenses possibilités pour le peuplement, le développement de la production et l'expansion du marché intérieur. Les besoins d'investissement, qui ne cessent de grandir, ont été couverts par un afflux considérable de capitaux étrangers (notamment en provenance des Etats-Unis) et par la formation croissante de capitaux dans le pays même.

On constate, dans les statistiques dressées par les Nations unies, que le Canada, avec

cartes économiques du CANADA

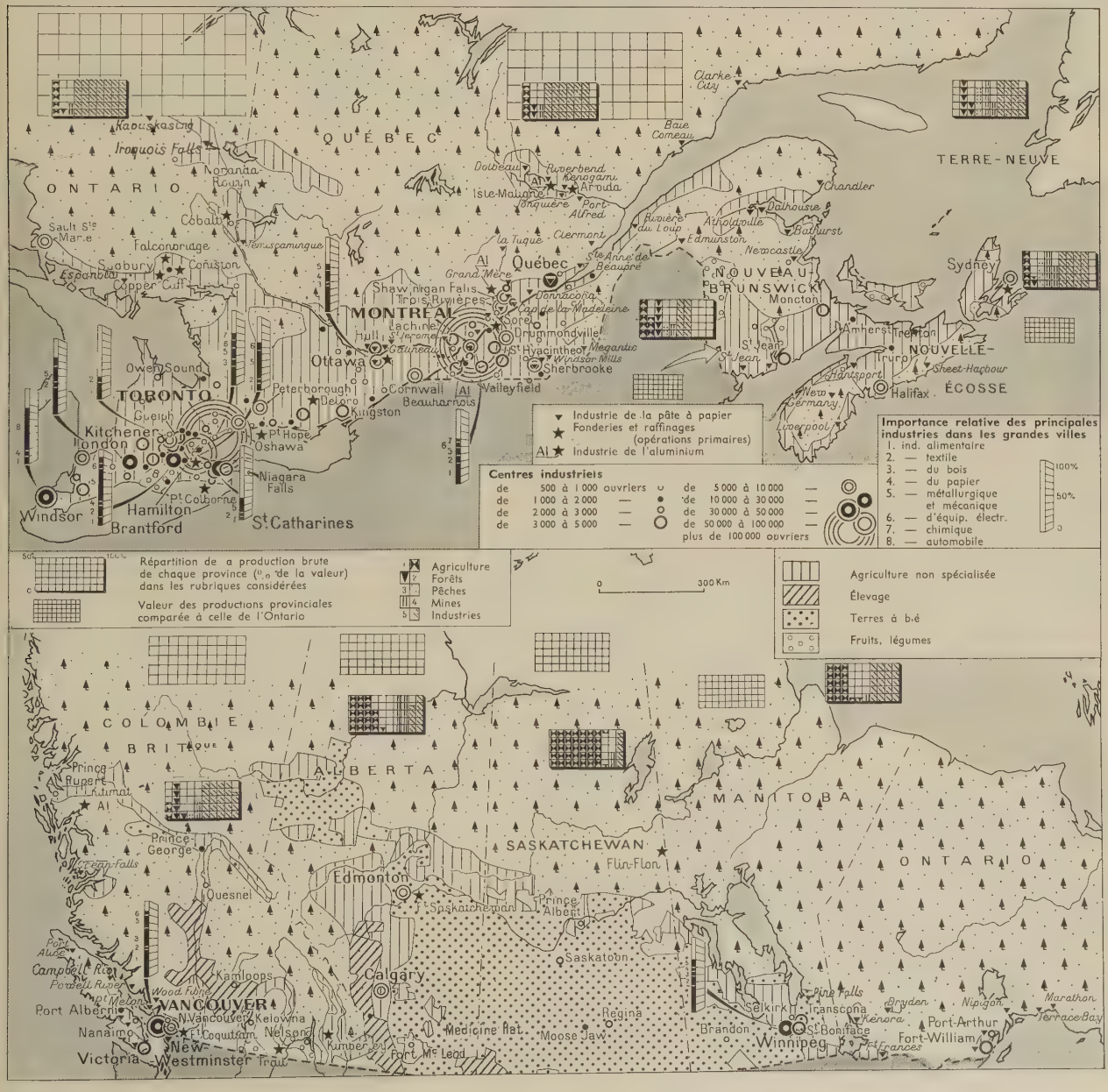

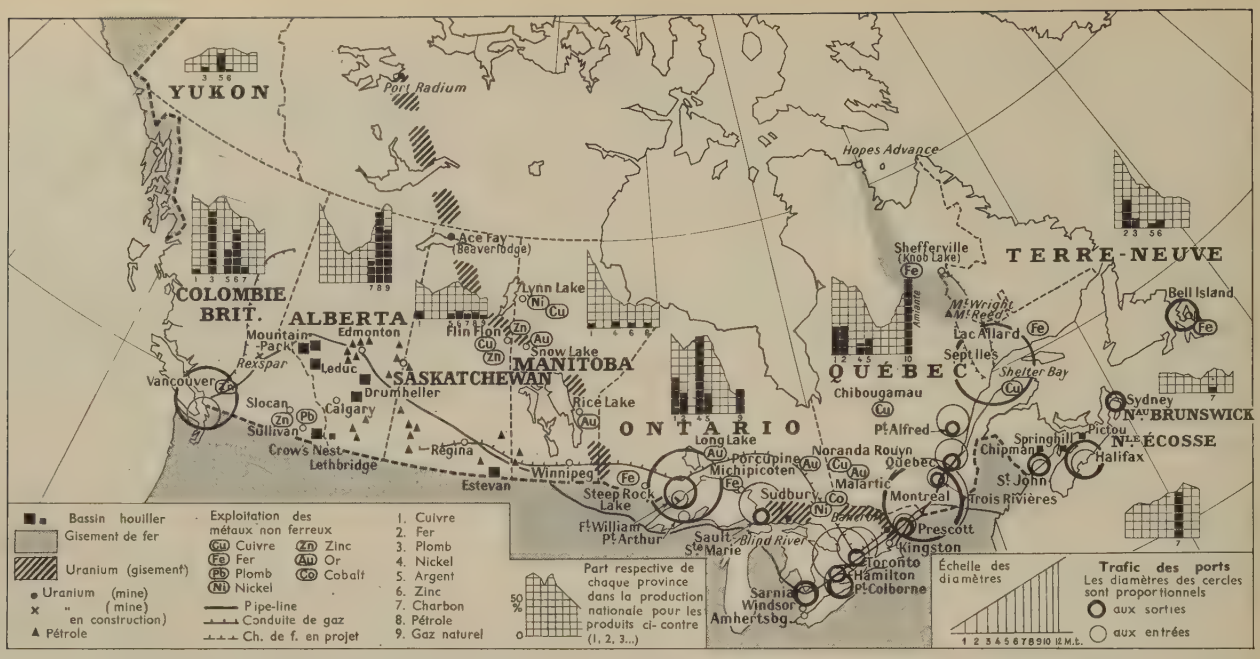

1 310 dollars par an et par tête, se place dans une situation intermédiaire entre les Etats-Unis (1 870 dollars) et les pays de l'Europe occidentale, du moins pour les plus riches (Suisse : 1 010 dollars ; Suède : 950). Entre les Etats-Unis et le Canada, la différence tend à disparaître (l'accroissement du produit national réel a été, depuis 1945, relativement plus rapide au Canada qu'aux Etats-Unis ; le produit national brut du Canada a doublé durant la période 1939-1952, tandis que celui des Etats-Unis n'augmentait que de 87 p. 100 ; la différence dans les niveaux des salaires, qui se situe autour de 20 à 25 p. 100 en faveur des Etats-Unis, tend continuellement à s'atténuer et la productivité, pour autant qu'elle puisse être comparée entre deux pays, s'est accrue relativement plus, durant les deux dernières décennies, au Canada qu'aux Etats-Unis). Cependant, malgré ces progrès, le Canada n'arrive qu'en sixième position, après les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Royaume-Uni, dans le classement des pays selon un indice synthétique des divers constitutifs de leur « équipement en biens de confort » (santé, confort, culture).

le Canadian Pacific Railway dans sa traversée du parc national de Banff

Le développement économique a été déclenché et s'est poursuivi sous l'influence de « vagues d'investissements » successives. La première d'entre elles, qui a duré de 1896 à 1913, a démarré et a été entretenue grâce à l'action simultanée, combinée et cumulative de deux facteurs : d'une part, l'afflux d'immigrants (surtout d'origine britannique) dont l'emploi a exigé des investissements en capitaux ; d'autre part, les placements massifs de capitaux provenant en majeure partie de Grande-Bretagne. Cette injection de capitaux extérieurs a suscité un accroissement de la demande de main-d'œuvre, ce qui, dans un pays sous-peuplé comme le Canada l'était à la fin du XIXe s., aboutit à encourager l'immigration. D'autres facteurs sont venus favoriser cet essor de l'économie canadienne : d'un côté, la forte demande mondiale de produits agricoles et forestiers ; d'un autre, l'affectation de la plus grande partie des emprunts gouvernementaux à la construction de chemins de fer, qu'on orienta à dessein en des directions autres que celles qu'auraient appelées des marchés existants, contribuant ainsi à ouvrir la Prairie canadienne au peuplement par les immigrants. Durant cette première période, 5 milliards de dollars d'investissements nouveaux ont été lancés, dont la moitié a été fournie par des pays étrangers, particulièrement le Royaume-Uni. Cet effort d'investissement a été accompagné par des importations considérables de biens capitaux, ce qui a conduit au déficit de la balance commerciale.

Grâce aux résultats de cette première « vague d'investissements », le Canada put ébaucher un développement de son industrie durant la Première Guerre mondiale. En effet, l'agriculture a pu s'étendre vers l'O. sans difficulté en profitant à plein d'un élargissement des débouchés alimentaires, élargissement qui seul a permis une hausse des prix d'exportation des produits agricoles. Cette prospérité de l'agriculture a facilité la première industrialisation du Canada, contraint à cet effort par les suites de la guerre (la poursuite de l'effort de guerre des pays occidentaux l'avait privé de certains biens de consommation qu'il a dû produire lui-même). Aussi l'époque de la Première Guerre mondiale a-t-elle été marquée par un développement de la production, surtout dans les domaines de la transformation des produits agricoles et forestiers (pâtes à papier), du traitement des métaux non ferreux, des constructions navales et du machinisme agricole. Enfin, la guerre fit passer le pays d'une balance commerciale déficitaire à une balance excédentaire, et le Canada commença à placer des capitaux à l'extérieur.

La deuxième vague d'investissements, qui s'est produite à partir de 1920, a surtout contribué à consolider les résultats de l'expansion des périodes précédentes. Le volume des investissements s'est accru, atteignant 6 milliards de dollars. Cependant, la fraction qui a été financée par des capitaux étrangers s'est réduite par rapport à la première période ; en même temps, les Etats-Unis ont remplacé le Royaume-Uni comme fournisseur de capitaux.

La crise et la dépression de 1929 amenèrent un ralentissement, sinon un arrêt, du développement de l'économie canadienne. La reprise, qui devait s'amorcer à partir de 1935, n'a pas suscité de gros investissements. Aussi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, bien que l'orientation de l'économie canadienne vers le développement industriel s'affirmât de plus en plus, le dominion restait encore économiquement jeune, fabriquant surtout des produits bruts et semi-finis et important des produits finis. En fait, le développement industriel a été freiné et limité par une série d'obstacles, dont le premier fut l'insuffisance des sources d'énergie : le charbon et le pétrole n'étaient pas prospectés ; l'énergie hydro-électrique n'était pas illimitée. En ce qui concerne les matières premières,

le commerce du CANADA

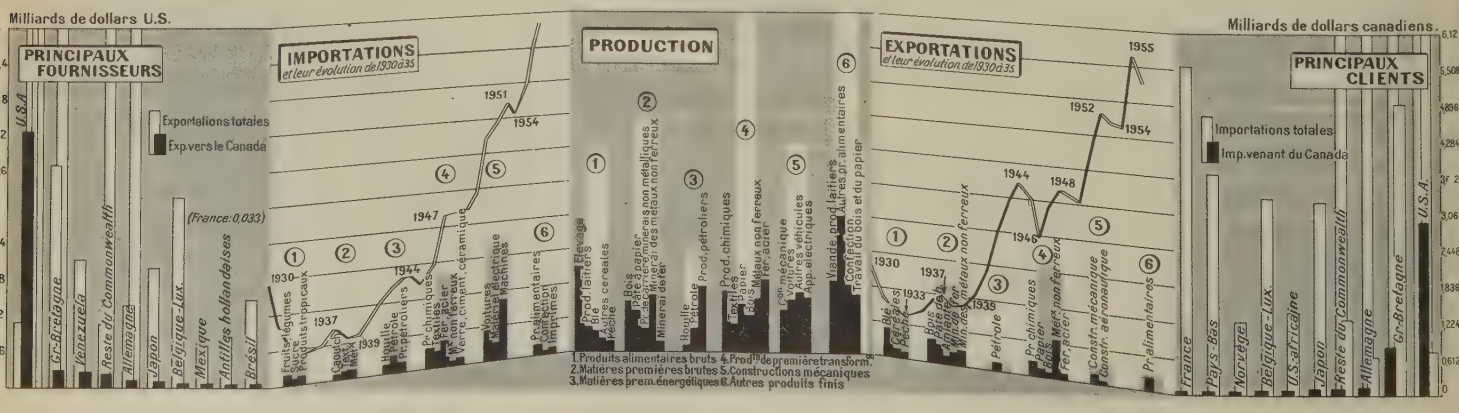

Phot. C. P. R.

installations hydro-électriques sur le Saguenay alimentant en énergie la région industrielle du lac Saint-Jean et du Saguenay

le Canada était obligé d'importer une grande partie du minerai de fer ; il était pauvre en matières textiles et en caoutchouc, mais il possédait des ressources considérables en métaux non ferreux. D'autre part, l'outillage d'importation était coûteux, et si la main-d'œuvre était bon marché par rapport à celle des Etats-Unis, elle était chère si on la compare à celle de la Grande-Bretagne. Enfin, la faiblesse et la dispersion du peuplement et l'étroitesse du marché intérieur gênèrent l'essor des industries de biens de consommation.

La Seconde Guerre mondiale est à l'origine de la troisième vague d'investissements, qui est sans commune mesure avec les précédentes et qui se continue encore à l'heure actuelle. En quelques années, elle a donné à l'industrie canadienne un développement prodigieux ; elle lui a permis d'entreprendre de nouvelles fabrications (caoutchouc synthétique, verre et optique, spécialités pharmaceutiques, etc.) et d'étendre les anciennes, celles qui se rattachent à l'exploitation et à l'utilisation des ressources primaires (cellulose, pâte à papier). Diverses circonstances ont favorisé ce développement : des débouchés s'ouvraient à l'industrie canadienne ; le prix de revient devenait un facteur secondaire ; enfin, grâce aux accords de Hyde Park, le Canada pouvait importer des Etats-Unis l'outillage et les matières premières dont il avait besoin.

Le pays est sorti de la guerre avec des industries nouvelles et un potentiel de production beaucoup plus élevé. Une fois les incertitudes de la reconversion dépassées, il a poursuivi et accentué l'effort de mise en valeur d'un territoire neuf, exceptionnellement riche en matières premières. D'autre part, depuis 1945, divers facteurs ont encore accéléré le développement et l'équipement des diverses branches de la production industrielle. Sur le plan intérieur, il faut noter l'influence de la découverte de gisements pétrolifères et de nappes de gaz naturel, le rôle des progrès techniques, de la croissance démographique, de l'élargissement du marché intérieur. Sur le plan extérieur, le Canada a profité de la conjonction de circonstances aussi favorables : la reconstruction des pays européens dévastés par la guerre ; les énormes besoins en produits alimentaires ; la politique du stockage des matières premières des Etats-Unis, celle de réarmement des pays occidentaux après la guerre de Corée ; l'instabilité politique de certains pays, qui a incité les États-Unis à diriger leurs investissements vers le Canada. Cependant, par sa rapidité, le rythme même du développement économique pose de sérieux problèmes. En premier lieu, il a suscité une croissance considérable de la demande dans la plupart des domaines de l'activité économique, croissance d'ailleurs favorisée par une expansion du crédit, ce qui fait peser sur l'économie canadienne une menace d'inflation : la forte demande de produits canadiens dans le monde a intensifié les exportations et provoqué une hausse des prix. Ensuite, à part quelques régions et certaines branches d'activité, le plein-emploi de la main-d'œuvre règne. Aussi, à la demande croissante de biens d'investissement et de produits destinés à l'exportation sont venus s'ajouter les besoins accrus des consommateurs, résultant de l'amélioration constante des revenus et des salaires d'un nombre grandissant de travailleurs. Enfin, malgré le développement de la capacité de production, il existe une pénurie relative d'acier, de cuivre, de ciment et de matériaux de construction ; autant de goulets d'étranglement qui peuvent engendrer des tensions inflationnistes du côté de l'offre. En outre, certains secteurs ont été placés en difficulté par la rapidité même du développement économique. Ainsi, l'agriculture n'a pas participé au même degré que l'industrie à la prospérité générale de l'économie ; le revenu des agriculteurs fléchit par suite d'une baisse des prix des produits agricoles, reflet du déclin normal de la demande de produits alimentaires. D'autre part, la hausse des salaires a défavorisé, au point de vue de la concurrence sur les marchés internationaux, certaines activités comme les chantiers navals ou l'industrie textile (fortement malmenée par celle des Etats-Unis). Le développement accéléré du Canada depuis la fin de la guerre a fait apparaître l'insuffisance en volume de l'épargne disponible ; indirectement, cette insuffisance est confirmée par le fait que l'épargne, sollicitée par des activités industrielles extrêmement rentables, a été obligée de se détourner d'emplois moins rémunérateurs (comme le logement ou le secteur public), ce qui explique que l'équipement sanitaire et social n'ait pu suivre la croissance de la population et l'accroissement de la richesse réelle. Aussi, pour mettre en valeur certaines de leurs ressources, les Canadiens ont été obligés de laisser pénétrer le capital étranger (surtout américain), et, durant ces dernières années, leur développement économique a été très largement dû aux capitaux venus de l'extérieur : depuis 1955, le quart des capitaux investis dans le pays est étranger (75 à 80 p. 100 américain). Mais, comme le capital américain s'est surtout intéressé au développement des grandes ressources minières (pétrole, cuivre, zinc, plomb) et à celui des industries clefs, les Canadiens en retirent l'impression d'une dépendance de leur économie à l'égard des Etats-Unis, ce qui n'est pas sans les inquiéter quant à l'avenir de leur pays. (→ Biblio.)

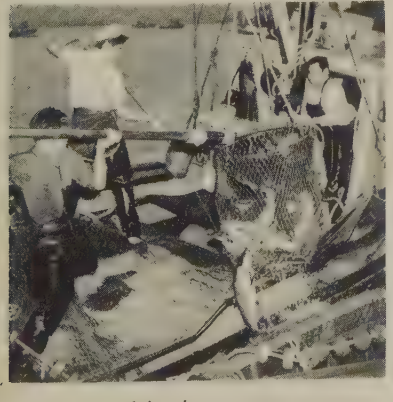

pêche du saumon

Phot. Ambassade du Canada, Larousse.

HISTOIRE

Le régime français.

● *Les Français au Canada jusqu'en 1660 : découverte et colonisation.* Sans population autochtone, le Canada se peuple, 20 000 ans avant l'ère chrétienne, de tribus indigènes, qui, venues d'Asie par le détroit de Béring, finissent par atteindre les côtes de l'Atlantique. Le pays entre dans l'histoire dans le dernier quart du IXe s., alors que, découvrant l'Amérique, des Irlandais chassés d'Islande se fixent sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent. Surviennent ensuite, au début du XIe s., les Islandais du Groenland, sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Le premier explorateur officiel reste cependant Jean Cabot, qui, en 1497, sous pavillon anglais, longea le littoral terre-neuvien jusqu'au cap Breton. Par la suite, à la recherche d'un passage de l'Atlantique au Pacifique vers les pays des épices asiatiques, survinrent des navigateurs portugais, espagnols, anglais et français. En 1524, voguant sous pavillon de François Ier, le Florentin Verrazzano donna à l'hinterland nord-atlantique le nom de Nouvelle-France. Enfin, en 1534 et 1535, lancé à la double recherche de l'or et du passage de l'Ouest, Jacques Cartier découvrit le « pays de Canada », remontant le Saint-Laurent jusqu'aux lieux actuels de Québec et de Montréal. Faute d'y trouver des métaux précieux, une tentative de colonisation sous Cartier et Roberval n'eut pas de suite (1541-1542). Dès lors, seuls les pêcheurs de morues et les traiteurs de fourrures visitèrent les eaux canadiennes.

Au XVIIe s., en échange du monopole de la traite, De Monts établit Port-Royal, l'actuel Annapolis Royal, en Acadie (1604-1605). En 1608, son lieutenant Champlain fonde Québec, qui resta, sous un régime de compagnies de commerce avec vice-rois, un comptoir de fourrures opposé à toute colonisation, mais d'où partaient les missionnaires récollets et jésuites pour évangéliser les Indiens. En 1627, dans le cadre de son programme d'expansion maritime et commerciale, Richelieu créa la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, à qui il céda la propriété du pays avec monopole du commerce, à charge de le coloniser de Français catholiques. Pris par les Anglais en 1629, Québec revint à la France en 1632. Alors s'organisa la première colonisation sous Champlain : des *seigneurs*, ou concessionnaires, reçurent de vastes étendues de terre, dites *seigneuries*, qu'ils devaient concéder à des *censitaires*. Faute de capitaux et d'émigrants, la colonisation languit, malgré l'appui de la fondation mystique et généreuse de Ville-Marie, sous Maisonneuve et Jeanne Mance, par la Société de Montréal (1642). Une petite population de 300 âmes osa fonder une société d'exploitation de la traite des fourrures, seul soutien économique du pays. De cette communauté des habitants, sortit le Conseil de Québec, qui, élu par le peuple, administrait la finance et le commerce. Mais le pays eut à subir pendant des années une atroce guérilla des Iroquois, dressés contre les Français et les Hurons, dont l'alliance éliminait leur rôle d'intermédiaires de la traite entre les tribus de l'Ouest et les Hollandais de Manhattan (New York).

● *Organisation et mise en valeur de la Nouvelle-France de 1660 à 1715.* Devant la détresse de la colonie, qui s'aggravait de la ruine des Cent-Associés et d'une querelle politico-religieuse au sujet de la vente de

attaque d'un village iroquois par les soldats de Champlain

Jacques Cartier « les Raretés de l'Inde » (fin XVIIe s.) *cabinet des Estampes*

l'alcool aux Indiens, Louis XIV, sur les conseils de Colbert, réintégra le pays dans le domaine royal (1663) et le dota d'une nouvelle administration, avec gouverneur, évêque et intendant, assisté d'un conseil souverain investi de quelques fonctions politiques. Il dépêcha le régiment de Carignan, qui força les Iroquois à signer une paix qui allait durer vingt ans. Pour favoriser le peuplement, Colbert fit partir chaque année des émigrants — artisans et agriculteurs —, ainsi que des « engagés » pour trois ans, qui prenaient ensuite des terres, tandis que 400 soldats de Carignan se faisaient « habitants ». Pour les célibataires, on expédiait des épouses, les « filles du roi », soigneusement choisies, contrairement à certaines calomnies. De son côté, l'intendant Talon se révéla un organisateur de génie, concédant de nouvelles seigneuries, assistant les colons, distribuant des allocations aux familles nombreuses, important des animaux domestiques, des plantes (fruits et légumes), recrutant des artisans de tous métiers, activant l'agriculture, les pêcheries et la petite industrie. Produisant bientôt de quoi se nourrir et se vêtir, la colonie passait, en vingt ans, de 2 000 âmes en 1660 à 10 000 en 1680. C'est à partir du Saint-Laurent que se fit la colonisation. Chaque exploitation était « en devanture » du fleuve et s'étendait plus ou moins en profondeur selon la progression des abattis : c'était le « rang ».

le château Ramezay à Montréal

A la fin du régime français, les rives du Saint-Laurent étant presque entièrement occupées, on ouvrit les seconds rangs, plus éloignés de l'eau et accolés au chemin.

Après l'arrêt prématuré de l'immigration systématique, la Nouvelle-France progressa lentement, l'agriculture constituant sa base économique. D'une contrée fertile et libre, le colon tirait blé, fruits, légumes, bois, gibier et poisson, et, ne payant ni gabelle ni taille, il vivait « plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans ». Le pays ne connaissait qu'une seule industrie, mais dont toute la colonie bénéficiait : la traite des fourrures, métier dur qu'exerçaient les *coureurs des bois*, en canot d'écorce en été et les raquettes aux pieds en hiver. En même temps se poursuivait l'exploration de l'intérieur du pays : Saint-Simon remontait le Saguenay (1671); Perrot explorait la région du lac Supérieur (1672) ; Du Luth visitait le pays du haut Missouri (1680) ; Joliet atteignait le Mississippi (1673); et La Salle, descendant ce fleuve, découvrait la Louisiane (1682).

Etablie sur les deux rives du Saint-Laurent, de Québec à Montréal, avec un hinterland s'étendant du Labrador au Mexique, la Nouvelle-France vivait en partie repliée sur elle-même, quand les Iroquois déclenchèrent une nouvelle guerre de la fourrure (1684), à laquelle vint s'ajouter la guerre britannique de la ligue d'Augsbourg. Le gouverneur Frontenac repoussa devant Québec l'escadre britannique de Phipps (1690), et le Canadien d'Iberville conquit la baie d'Hudson (1697). Le traité de Ryswick laissa intacte la colonie, et les Iroquois signèrent (1701) une paix qui se prolongea quarante ans. La guerre de la Succession d'Espagne rouvrit les hostilités au Canada, mais les deux tentatives d'invasion de Walker par mer et de Nicholson par terre échouèrent en route (1711).

Il en fut autrement de l'Acadie, la petite colonie de l'Atlantique. Toujours négligée, elle s'était quelque peu organisée sous Razilly et d'Aulnay (1632-1650), avec une population agricole de 500 âmes. Conquise et rétrocédée trois fois par les Anglais, dont elle barrait la route des pêcheries de Terre-Neuve, elle fut prise de nouveau en 1710 et cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht (1713). Pour garder l'entrée du Saint-Laurent, la France s'établit alors au cap Breton, y bâtissant la forteresse de Louisbourg, bastion du Canada et port d'escale des flottes de guerre et de pêche.

● *La fin du régime français (1715-1763).* Après Utrecht, la Nouvelle-France jouit d'une paix longue et fructueuse. Le prix des fourrures subissant une forte baisse, l'agriculture connut un essor rapide et considérable. La production des grains — blé, avoine, orge, maïs — tripla, tandis que l'élevage multipliait le cheptel. La colonie jouit alors d'une réelle aisance. Tous les objets manufacturés — draps, toiles, outils, vaisselle, quincaillerie — venaient de France, les importations se chiffrant à une moyenne de 2 millions de livres par an. L'exportation consistait en pelleterie, bois de construction, goudron, chanvre et lin. Elle restait presque toujours inférieure à l'importation. Exploitant une mine de fer, les forges de Saint-Maurice fabriquaient des ustensiles, des poêles et des boulets. Un chantier naval construisait, à la fin du régime, des navires et même des frégates.

Malheureusement, la Nouvelle-France manquait de bras pour exploiter son immense domaine, que les explorations de La Verendrye avaient étendu jusqu'aux Rocheuses (1741-1743). L'immigration avait pratiquement cessé dès le début des guerres de Louis XIV contre l'Europe coalisée. En soixante ans (1680-1740), il ne viendra qu'environ 5 000 immigrants. Seul le croît naturel a permis au pays de grandir, passant de 16 000 âmes au début du siècle à 70 000 à la fin du régime français.

En face de cette faiblesse, les colonies anglaises, fortes de 1 500 000 hommes, supportaient mal d'être endiguées par la frontière canadienne, qui leur fermait la route de l'intérieur. La guerre de la Succession d'Autriche leur permit de s'emparer de

le CANADA sous le régime français

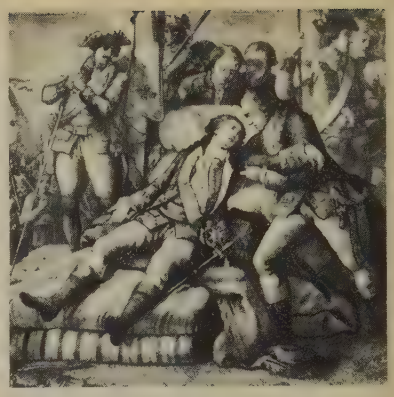

mort de Montcalm à la bataille des Plaines d'Abraham

Louisbourg, qui fut rendu par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Ce ne fut qu'une trêve. Bientôt survint la guerre de Sept Ans, et l'Angleterre résolut de conquérir à tout prix le Canada. Trois ans de suite, Montcalm arrêta l'attaque par des victoires, notamment à Fort Carillon (1758), mais, devant la flotte de Saunders et les soldats de Wolfe, l'armée française fut vaincue aux Plaines d'Abraham (1759). La victoire de Lévis, l'année suivante, fut inutile, et la Nouvelle-France dut capituler à Montréal en septembre 1760. Le traité de Paris la cédait définitivement à l'Angleterre en 1763.

Dans l'intervalle, l'Acadie était devenue la Nouvelle-Ecosse (1713). L'occupation anglaise s'y réduisait à la garnison et aux habitants de Port-Royal (rebaptisé Annapolis Royal), la population du pays se composant de 2 000 Acadiens, presque tous agriculteurs. Cette situation se prolongea jusqu'à la guerre de la Succession d'Autriche, alors que la France tentait sans succès de reprendre son ancienne colonie par une expédition maritime, ruinée par une tempête et une épidémie. Là-dessus, pour mieux se protéger, l'Angleterre fonda Halifax (1749), où elle installa d'un seul coup 2 500 émigrants. En 1755, Londres voulut exiger de ses sujets acadiens, maintenant au nombre d'environ 16 000, un serment d'allégeance sans restriction, c'est-à-dire sans l'exemption du service militaire contre la France. Ce qu'ils refusèrent inébranlablement. Sur quoi, le gouverneur Lawrence fit embarquer pêle-mêle, sans souci des liens de famille, tous ceux que la troupe put saisir, environ 6 000 personnes, avec ordre de les disperser dans les colonies américaines, du Massachusetts à la Georgie. Le reste de la population réussit à s'enfuir à travers le pays. Les terres furent distribuées à des colons anglais. Trois ans plus tard (1758), la Nouvelle-Ecosse était dotée d'une assemblée législative, devenant ainsi la première province canadienne à posséder le régime parlementaire.

Le régime anglais.

● *Les débuts du régime anglais* (1763-1837). Après le traité de Paris, une proclamation de 1763 partagea la Nouvelle-France. Les îles du Cap-Breton et du Prince-Edouard furent rattachées à la Nouvelle-Ecosse, que l'Angleterre avait créée avec la fondation de sa capitale, Halifax, en 1749. La vallée du Saint-Laurent, de Gaspé au lac Nipissing, forma la province de Québec, et le reste du pays, au N. et à l'O. de l'Ottawa, constitua un territoire de chasse interdit à la colonisation, tandis que les terres de la baie d'Hudson demeuraient la propriété de la compagnie de fourrures du même nom, à laquelle l'Angleterre les avait concédées en 1670. Dans la province française, grâce à la largeur d'esprit de Londres et surtout des deux premiers gouverneurs, Murray et Carleton, les Canadiens obtinrent le libre exercice de leur religion et l'usage de leur langue. Leur première loi constitutionnelle, l'*Acte de Québec* (1774), leur rendit ensuite les anciennes lois françaises, tout en maintenant le droit criminel anglais, jugé moins arbitraire. Le gouverne-

Phot. Inventaire des œuvres d'art, Ambassade du Canada.

Toronto

Québec : le château Frontenac, qui domine le confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles

culture du blé dans la prairie canadienne

flottage du bois en Colombie britannique

le barrage Shipshaw

un petit port de pêche de l'île de Terre-Neuve

les Rocheuses : le mont Robson

Phot. Driscoll, Hétier, Holmès.

ALASKA
MER DE BEAUFORT
ILES REINE-ELIZABETH
ILES PARRY
Détroit du Vicomte Melville
Péninsule du Prince-Albert
ILE VICTORIA
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
GOLFE D'ALASKA
OCÉAN PACIFIQUE
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
Ile Vancouver
Archipel de la Reine-Charlotte
Plat. du Fraser
Ch. des Cascades
Mts Rocheuses
Mts Mackenzie
Mts Selkirk
Mts Omineca
Mts Cassiar
Mts Skeena
Mts Hazelton
Mts Coast
Mts Columbia
Mts Pasquia
Mts Duncan
Mts Klondike
Mts Ogilvie
Mts Wernecke
Mts Richardson
Mts Franklin
Mts Horn
Mts Selwyn
Mts Logan
Mts Wrangell
Mts St. Elie
Mts Fairweather
Mts Hunt
Mts Mary Henry
Mts Lt. George
Mts Churchill
Mts Nelson
Mts Laurier
Mts Sifton
Mts Wilson
Mts Rundle
Mts Assiniboine
Mts Robson
Mts Sir Sandford
Mts Sir Donald
Mts Cheadle
Mts Goodsir
Mts Stephen
Mts Lefroy
Mts Victoria
Mts Temple
Mts Hungabee
Mts Deltaform
Mts Biddle
Mts Aberdeen
Mts Hooker
Mts Forbes
Mts Alexandra
Mts Castle
Mts Lyell
Mts Murchison
Mts Brazeau
Mts Cadomin
Mts Pasquia
Mts Riding
Mts Duck
Mts Porcupine
Mts Moose
Mts Sifton
Mts Wilson
Mts Rundle
Mts Assiniboine
Mts Robson
Mts Sir Sandford
Mts Sir Donald
Mts Cheadle
Mts Goodsir
Mts Stephen
Mts Lefroy
Mts Victoria
Mts Temple
Mts Hungabee
Mts Deltaform
Mts Biddle
Mts Aberdeen
Mts Hooker
Mts Forbes
Mts Alexandra
Mts Castle
Mts Lyell
Mts Murchison
Mts Brazeau
Mts Cadomin
Mts Pasquia
Mts Riding
Mts Duck
Mts Porcupine
Mts Moose
CANADA
ÉTATS-UNIS
Agriculture de la zone pionnière
Agriculture de subsistence, exploitation forestière, pêche, etc.
Culture extensive du blé
Culture extensive du blé et élevage
Élevage extensif des hautes steppes boisées des Rocheuses
Élevage extensif des steppes sèches de la Prairie
Cultures intensives diverses: céréales, fruits, cultures commerciales
Élevage intensif (généralement laitier)
Chemin de fer
Pipe-lines principaux

Glaciers
Barren Ground et toundra
Montagnes dénudées
Forêt boréale dense de conifères: Taiga
Forêt colombienne
Forêt mixte: feuillus et conifères
Parcs nationaux
0
500 km
GROENLAND
BAIE DE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
OCÉAN ATLANTIQUE
BAIE HUDSON
Détroit d'Hudson
Ile Ellesmere
Craig Harbour
Devon
Ile Bylot
Arctic Bay
Pond Inlet
Clyde
Baie Home
Iglooik
Ile Rowley
Ile de l'Aviation
Ile Pr. Charles
Bassin de Foxe
Péninsule Cumberland
Padloping Island
Pangnirtung
Péninsule Melville
Iles Lemieux
Pén. Hall
Pén. Foxe
Frobisher Bay
Cape Dorset
Ile Southampton
Coral Harbour
I. Salisbury
Lake Harbour
Grosse Ile
I. Résolution
I. Nottingham
Wolstenholme
C. Weggs
Sugluk
Wakeham Bay
Cap Hopes Advance
Pt. Burwell
I. Akpatok
I. Coats
I. Mansel
Payne Bay
Baie d'Ungava
Cape Smith
I. Smith
Povungnituk
Iles Ottawa
Promontoire Portland
Pt. Harrison
Iles Belcher
Fort Severn
Great Whale River
Ft. Chimo
Hebron
Nutak
I. Aulatsivik-Sud
Nain
Davis Inlet
Makkovik
Indian Harbour
Hopedale
Lac Melville
Cartwright
LABRADOR
North-West River
Goose Bay
Battle Harbour
Belle Isle
Cap Bauld
St. Anthony
TERRE-NEUVE
Fort Mc Kenzie
Schefferville
Lac à l'Eau-Claire
L. Michikamau
Grandes Chutes
Blanc Sablon
St. Augustin
Fogo
Terre-Neuve
Botwood
Windsor
Grand Falls
Bishop Falls
Carbonear
Wabana
St. John's
Placentia
Pén. d'Avalon
Harrington Harbour
Bonne Bay
Corner Brook
Stephenville
Grand Bank
Burin
Miquelon
St. Pierre
Port-aux-Basques
C. Ray
Détroit de Cabot
I. de la Madeleine
Cap Nord
Iles Nastapoka
Lake River
Winisk
C. Jones
Kanaaupscow
Nitchequon
Ft. George
Iles Jumelles
I. Akimiski
Attawapiskat
Kapiskau
Fl. Albany
I. Charlton
Rupert House
Lac Mistassini
Mistassini
Eastmain
Moosonee
Ghost River
Lansdowne House
Ogoki
Albany
QUEBEC
Natashquan
Havre St. Pierre
Mingan
I. Anticosti
Sept-Iles
Riv.-au-Renard
Gaspé
Pen. Chandler
Golfe du St. Laurent
Ste.-Anne-des-Monts
Baie-Comeau
Betsiamites
Rimouski
Matane
Dalhousie
Bathurst
Chatham
Campbellton
Newcastle
Chibougamau
Waswanipi
Dolbeau
Lac St. Jean
Kénogami
Jonquière
Chicoutimi
Arvida
Bagotville
Riv.-du-Loup
Edmundston
Grand Falls
Moncton
Amherst
Pictou
Westville
Stellarton
I. du Pr. Edouard
New Waterfield
Glace Bay
Sydney
Ile du Cap Breton
Charlottetown
New Glasgow
Ste.-Anne-de-Beaupré
La Malbaie
La Tuque
Montmagny
Lauzon
Woodstock
Kentville
Windsor
Dartmouth
Halifax
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOUVELLE-ECOSSE
St. Jean
Fredericton
Lévis
Thetford Mines
Victoriaville
Magog
Sherbrooke
Asbestos
Drummondville
Trois-Rivières
Shawinigan Falls
QUEBEC
Gr.-Mère
Joliette
St.-Jérôme
MONTREAL
Valleyfield
Cornwall
Smiths Falls
Brockville
Kingston
Belleville
Trenton
Oshawa
Lac Ontario
Pembroke
Huntsville
Gravenhurst
Orillia
Barrie
Midland
Parry Sound
Baie Georgienne
Manitoulin
Lac Huron
Owen Sound
Peterborough
Lac Simcoe
TORONTO
Guelph
Kitchener
Goderich
Stratford
Galt
St. Catharines
Niagara Falls
Welland
Hamilton
Port-Colborne
BUFFALO
London
Sarnia
Lac Erie
Lac Michigan
Muskegon
GR. RAPIDS
FLINT
Lansing
SCRANTON
UTICA
ALBANY
BOSTON
PROVIDENCE
HARTFORD
NEW HAVEN
Yarmouth
C. Sable
Shelburne
Liverpool
Bridgewater
Digby
Baie de Fundy
I. au Sable
Cobalt
Timmins
Kirkland Lake
Rouyn
Noranda
Malartic
Val d'Or
Amos
Senneterre
Rés. Gouin
Normétal
La Sarre
Iroquois Falls
Kapuskasing
Beardmore
Geraldton
Nakina
Hearst
Coral Rapids
Chibougamau
Marathon
South Porcupine
Timmins
Terrace Bay
Missanabie
Michipicoten
Hailebury
Ville-Marie
Maniwaki
Cobalt
Sudbury
Sturgeon Fls.
Timiskaming
Copper Cliff
Coniston
Blind River
Sault-Ste.-Marie
Superior
Michigan
Huron
Erie
Ontario
Muskegon
Lansing
Sarnia
Port Arthur
Fort William
I. Michipicoten
Lac Mistassini
Rupert House
Moosonee
Albany
Ogoki
Ghost River
Lansdowne House
Attawapiskat
Kapiskau
Fl. Albany
Iles Jumelles
Ft. George
Winisk
Lake River
Iles Nastapoka
Iles Belcher
Fort Severn
Great Whale River
Lac à l'Eau-Claire
L. Bienville
Fort Mc Kenzie
Schefferville
Lac Michikamau
Grandes Chutes
Blanc Sablon
St. Augustin
Harrington Harbour
Natashquan
Havre St. Pierre
Mingan
I. Anticosti
Sept-Iles
Riv.-au-Renard
Gaspé
Pen. Chandler
Golfe du St. Laurent
Ste.-Anne-des-Monts
Baie-Comeau
Betsiamites
Rimouski
Matane
Dalhousie
Bathurst
Chatham
Campbellton
Newcastle
Chibougamau
Waswanipi
Dolbeau
Lac St. Jean
Kénogami
Jonquière
Chicoutimi
Arvida
Bagotville
Riv.-du-Loup
Edmundston
Grand Falls
Moncton
Amherst
Pictou
Westville
Stellarton
I. du Pr. Edouard
New Waterfield
Glace Bay
Sydney
Ile du Cap Breton
Charlottetown
New Glasgow
Ste.-Anne-de-Beaupré
La Malbaie
La Tuque
Montmagny
Lauzon
Woodstock
Kentville
Windsor
Dartmouth
Halifax
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOUVELLE-ECOSSE
St. Jean
Fredericton
Lévis
Thetford Mines
Victoriaville
Magog
Sherbrooke
Asbestos
Drummondville
Trois-Rivières
Shawinigan Falls
QUEBEC
Gr.-Mère
Joliette
St.-Jérôme
MONTREAL
Valleyfield
Cornwall
Smiths Falls
Brockville
Kingston
Belleville
Trenton
Oshawa
Lac Ontario
Pembroke
Huntsville
Gravenhurst
Orillia
Barrie
Midland
Parry Sound
Baie Georgienne
Manitoulin
Lac Huron
Owen Sound
Peterborough
Lac Simcoe
TORONTO
Guelph
Kitchener
Goderich
Stratford
Galt
St. Catharines
Niagara Falls
Welland
Hamilton
Port-Colborne
BUFFALO
London
Sarnia
Lac Erie
Lac Michigan
Muskegon
GR. RAPIDS
FLINT
Lansing
SCRANTON
UTICA
ALBANY
BOSTON
PROVIDENCE
HARTFORD
NEW HAVEN
Yarmouth
C. Sable
Shelburne
Liverpool
Bridgewater
Digby
Baie de Fundy
I. au Sable
Cobalt
Timmins
Kirkland Lake
Rouyn
Noranda
Malartic
Val d'Or
Amos
Senneterre
Rés. Gouin
Normétal
La Sarre
Iroquois Falls
Kapuskasing
Beardmore
Geraldton
Nakina
Hearst
Coral Rapids
Chibougamau
Marathon
South Porcupine
Timmins
Terrace Bay
Missanabie
Michipicoten
Hailebury
Ville-Marie
Maniwaki
Cobalt
Sudbury
Sturgeon Fls.
Timiskaming
Copper Cliff
Coniston
Blind River
Sault-Ste.-Marie
Superior
Michigan
Huron
Erie
Ontario
Muskegon
Lansing
Sarnia
Port Arthur
Fort William
I. Michipicoten

GRANDES ARMES DU CANADA

1

2

Tiercé en fasce : au 1er parti : de gueules à trois léopards d'or (Angleterre) et d'or au lion de gueules enclos dans un double trescheur fleurdelisé et contre-fleurdelisé du même (Écosse), au 2e parti : d'azur à la harpe d'or cordée d'argent (Irlande) et d'azur à trois fleurs de lis d'or (France); au 3e parti : d'argent au rameau de trois feuilles d'érable de sinople.

L'écu timbré d'un heaume d'or taré de face, grillé de sept pièces, sommé d'un tortil de gueules et d'argent sur lequel est posé un léopard d'or couronné tenant de sa patte dextre levée une feuille d'érable de gueules. Le tortil retenant des lambrequins de gueules aux retroussis d'argent.

L'écu supporté à dextre d'un lion d'or tenant la hampe d'une bannière aux couleurs de l'Union Jack bordée d'or, et à senestre d'une licorne d'argent colletée d'une couronne royale ouverte d'or de Grande-Bretagne, bouclée et retenue par une chaîne du même, la licorne tenant la hampe d'une bannière d'azur à trois fleurs de lis d'or bordée du même.

Le tout posé sur un listel d'azur chargé de la devise en lettres d'or « A mari usque ad mare », soutenu d'une guirlande de fleurs et feuilles de roses, de chardons, de trèfles et de lis au naturel.

Le tout surmonté de la couronne royale anglaise de saint Édouard au naturel.

3

4

5

6

7

8

BLASONS DES PROVINCES CANADIENNES

1. QUÉBEC Tiercé en fasce : au 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or, au 2e de gueules au léopard d'or armé et lampassé d'azur, au 3e d'or à la branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ.

2. SASKATCHEWAN De sinople à trois gerbes de blé d'or; au chef aussi d'or chargé d'un léopard de gueules armé et lampassé d'azur.

3. ILE DU PRINCE-ÉDOUARD D'argent à l'érable terrassé adextré d'un groupe de trois jeunes érables posé sur la même terrasse, le tout au naturel; au chef de gueules chargé d'un léopard d'or armé et lampassé d'azur.

4. NOUVEAU-BRUNSWICK D'or à la nef contournée au naturel, pavillonnée de trois pièces de gueules, voguant sur des ondes de sinople mouvant de la pointe; au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.

5. NOUVELLE-ÉCOSSE D'argent au sautoir d'azur chargé en cœur d'un écusson d'or au lion de gueules enclos dans un double trescheur fleurdelisé et contre-fleurdelisé du même.

6. TERRITOIRE DU NORD-OUEST Tranché ondé de sinople, semé de billettes d'or, et de gueules chargé d'un rencontre de renard arctique d'argent; au chef dentelé d'argent, chargé d'une burelle ondée d'azur.

7. TERRE-NEUVE De gueules à la croix d'argent cantonnée aux 1er et 4e d'un léopard couronné d'or, armé et lampassé d'azur; aux 2e et 3e d'une licorne passant d'argent, armée, onglée, la barbiche, la crinière et le bout de la queue d'or, colletée d'une couronne royale ouverte d'or, bouclée et retenue par une chaîne du même passant entre les pattes de devant et rejetée sur le dos.

8. COLOMBIE BRITANNIQUE D'argent à trois fasces ondées d'azur, au soleil d'or mouvant de la pointe brochant sur le tout; au chef chargé des couleurs de l'Union Jack surchargée en cœur d'une couronne à l'antique d'or.

9. ALBERTA D'azur au champ de blé d'or mouvant de la pointe, surmonté successivement d'une plaine, de trois collines et d'une chaîne de montagnes, chacune mise en fasce, le tout au naturel; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.

10. TERRITOIRE DE YUKON D'azur à deux vergettes ondées d'argent à deux piles de gueules bordées d'argent mouvant de la pointe, chargées chacune de deux besants d'or rangés en pal; au chef d'argent, à la croix de gueules chargée en cœur d'un tourteau de vair.

11. ONTARIO De sinople au rameau de trois feuilles d'érable d'or; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.

12. MANITOBA De sinople au bison au naturel posé sur une terrasse rocheuse du même mouvant de la pointe; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.

9

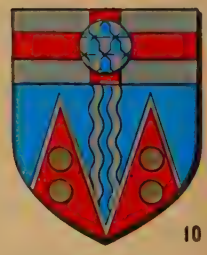
10

11

12

Robert Louis, hérald.

ment était confié à un gouverneur, assisté d'un conseil législatif où, exemptés des serments antipapistes, siégeaient des Canadiens français et catholiques. A ce moment, où la population anglaise n'atteignait pas 1 000 âmes, éclata la révolution des colonies anglaises d'Amérique, dont les armées envahirent le Canada sous Montgomery. Des Anglo-Canadiens les appuyèrent de leur influence, réussissant à recruter quelques centaines de partisans québécois, mais l'élite française et le clergé se rangèrent aux côtés de leur nouvelle mère patrie, les miliciens de Québec prenant leur part à la défaite de Montgomery sous les murs de la ville (1775). En définitive, ce fut le loyalisme canadien-français qui garda la colonie à l'Angleterre.

A la suite du traité de Versailles (1783), qui reconnut l'indépendance des Etats-Unis, il se produisit une nombreuse émigration au Canada de *loyalistes*, c'est-à-dire de colons américains restés fidèles au drapeau britannique. Près de 15 000 prirent des terres dans le Québec, le long du haut Saint-Laurent et du lac Ontario, et réclamèrent sans tarder les lois anglaises et les institutions parlementaires. Se rendant à cette demande, Londres, par l'Acte constitutionnel de 1791, divisa le territoire laurentien en deux, la province française du Bas-Canada, qui allait du Labrador au lac Saint-François, et la province anglaise du Haut-Canada, qui s'étendait du lac Saint-François aux territoires de la baie d'Hudson. Chaque province fut gratifiée d'un régime parlementaire comprenant, sous un gouverneur, un conseil exécutif, responsable devant le seul gouverneur, un conseil législatif, nommé par le roi, et une assemblée législative élue par le peuple. Chaque élément se trouvait maître chez lui, avec cette différence que, dans le Bas-Canada, si le peuple était français, avec une majorité dans l'Assemblée, l'administration et le haut commerce étaient anglais, avec une majorité de représentants dans les conseils exécutif et législatif.

Quant à la Nouvelle-Ecosse, elle vit affluer sur son territoire plus de 25 000 loyalistes, pendant qu'un autre contingent de 15 000 allait se fixer le long de la rivière Saint-Jean, sur la rive nord de la baie de Fundy. D'autres groupes, moins nombreux, prirent des terres, les uns dans l'île du Cap-Breton et les autres dans l'île du Prince-Edouard. A la suite de cette immigration, Londres créa (1784) deux nouvelles provinces : celle du Nouveau-Brunswick et celle de l'île du Cap-Breton, rattachée dès 1820 à la Nouvelle-Ecosse, et accorda à chacune des institutions parlementaires.

Pourvues de gouvernements représentatifs, et renforcées par l'immigration loyaliste, les provinces canadiennes renfermaient, au début du XIXe s., environ 430 000 âmes, ainsi distribuées : Bas-Canada, 250 000 ; Haut-Canada, 70 000 ; Nouvelle-Ecosse, 65 000 ; Nouveau-Brunswick, 35 000 ; île du Prince-Edouard, 9 000 ; île du Cap-Breton, 2 000. Leur grande et presque unique occupation était l'agriculture, qui suffisait à leur alimentation, mais déjà leur commerce — fourrures, bois et pêche — s'activait et augmentait d'année en année. La guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis fit alors du Canada un champ de bataille : les victoires de Brock à Queenston Heights (1812), de Salaberry et des Canadiens français à Châteauguay (1813), et de Morrison et ses réguliers à Chrysler's Farm (1814) libérèrent le pays des invasions américaines jusqu'au traité de Gand, qui rétablit la paix (1814).

Bientôt, la fin des guerres napoléoniennes permit de diriger sur le Canada une émigration militaire à laquelle les autorités accordaient des terres et des provisions. Quelques années plus tard, le passage de l'agriculture à l'élevage et l'introduction du machinisme en Angleterre déclenchèrent des exodes massifs vers les provinces canadiennes : environ 120 000 émigrants entre 1827 et 1832. Cette main-d'œuvre servit à pousser la construction de nombreux canaux, dont le Rideau, reliant Ottawa à Montréal, et le Welland, joignant les lacs Ontario et Erié. Cette amélioration des transports activa la colonisation et la production agricole, qui provoquèrent de leur côté, aux points stratégiques des échanges, la formation de petites villes, bientôt pourvues d'industries locales. En 1832, la population de tout le pays se chiffrait à 1 400 000 âmes.

Québec au XVIIIe s.

● *Les rébellions de 1837.* La situation politique se compliquait dans presque toutes les provinces. Le gouvernement représentatif qu'elles possédaient n'était pas encore gouvernement responsable devant le peuple. Ce régime parut bientôt insuffisant en raison des antagonismes de classes et d'intérêts. Le monde politique s'était divisé : d'un côté s'était formé un parti populaire, comprenant la majorité des députés et de la population, qui réclamait des réformes et une participation plus efficace dans la direction des affaires publiques ; en opposition s'était dressé le parti du *statu quo*, que constituaient, autour des gouverneurs des provinces, les conseils exécutif et législatif, appuyés par le haut commerce et les gens en place. C'était l'éternel antagonisme de la démocratie progressiste et de l'oligarchie rétrograde.

Dans le Haut-Canada, la lutte s'engagea entre les réformistes, représentant l'élément populaire, et le *Pacte de famille*, unissant les hauts fonctionnaires et les principaux négociants, à propos des terres publiques réservées à l'Eglise anglicane ou concédées aux favoris du régime. Menée par Bidwell, Ralph, Baldwin et surtout Mackenzie, la lutte dura des années, visant à imposer la suprématie de l'Assemblée législative, nécessaire à l'établissement d'un gouvernement responsable devant le peuple. Sur le point de toucher au but, le parti populaire fut défait par l'intervention autocratique du gouverneur, sir Francis Bond Head. Désespérant de triompher par la voie constitutionnelle, Mackenzie leva l'étendard de la révolte, en décembre 1837, et marcha contre Toronto, capitale de la province. Partout, les rebelles furent battus : vingt-trois furent exécutés et quatre-vingt-trois exilés en Australie.

Dans le Bas-Canada, les rivalités politiques étaient plus complexes encore : 120 000 Français catholiques, en majorité de la classe agricole, s'opposaient à 10 000 Britanniques protestants, détenteurs de la finance et du commerce. L'élément français dominait complètement dans l'Assemblée législative, tandis que le camp adverse possédait la majorité dans les conseils exécutif et législatif. Sous la direction de Papineau, la lutte se fit autour des crédits budgétaires, dont la Chambre réclamait la libre disposition, que lui refusaient le gouverneur et la majorité anglaise des conseils, surnommée la « clique du château ». Quant à l'Angleterre, elle n'était pas encore prête à reconnaître à une colonie le droit de se gouverner elle-même en dehors des instructions des gouverneurs. La lutte s'exacerba d'année en année. Lorsque le gouverneur refusa de tenir compte des *92 Résolutions*, formulées contre les abus du régime, et quand Londres autorisa le même gouverneur à disposer des deniers publics sans l'assentiment de la Chambre, Papineau et ses « patriotes » déclenchèrent une campagne de boycottage économique et de politique violente. Le gouverneur Gosford ordonna l'arrestation des chefs, et la révolution éclata (1837). Après une première victoire, les rebelles furent écrasés. L'Angleterre suspendit la Constitution provinciale et dépêcha un gouverneur, lord Durham, revêtu de pouvoirs dictatoriaux. Ce dernier exila huit chefs patriotes, mais sa décision fut désavouée par Londres. Durham rentra en Angleterre et de nouveaux soulèvements se produisirent, qui furent suivis de l'exécution de douze rebelles et de l'exil de cinquante-huit autres en Australie.

● *Vers le gouvernement responsable et la Confédération* (1838-1867). L'échec des deux rébellions laissait intactes les justes réclamations des provinces contre une administration qui refusait aux populations le droit de se gouverner. Lord Durham présenta alors au ministère son fameux rapport, où il recommandait l'anglicisation de l'élément français en assurant la supériorité à l'élément britannique. S'appropriant en partie les principes des rebelles, il préconisait l'établissement d'un gouvernement responsable devant le peuple en matières provinciales. A la suite de ce rapport, forcé de reconnaître les abus du régime colonial, le Parlement britannique dota le pays d'une nouvelle Constitution, l'*Acte d'union* de 1840. Cette loi organique unissait le Haut-Canada anglais et le Bas-Canada français en une seule province, le Canada-Uni, avec un gouverneur, nommé par le roi, un Conseil législatif, nommé de même, et une Assemblée législative élue par le peuple. L'exécutif était confié à un conseil de huit députés choisis par le gouverneur, mais sans responsabilité devant la Chambre. Pratiquement, tout le budget relevait du vote de la législature. Instrument d'anglicisation, la Constitution accordait à chaque province un nombre égal de députés, quoique la province anglaise ne renfermât que 450 000 habitants contre 650 000 dans la province française. En outre, elle ne reconnaissait plus le français comme langue officielle.

Cette nouvelle forme de gouvernement marquait pourtant un progrès sur l'ancienne Constitution, où dominait le gouverneur. Les anciens réformistes s'empressèrent de l'utiliser pour l'obtention d'un gouvernement responsable devant la législature. Bientôt, afin d'assurer la stabilité de l'administration, les gouverneurs durent graduellement choisir des conseillers exécutifs soumis aux dictées de la Chambre. En moins de huit ans, sous la direction de La Fontaine et de Baldwin, le gouverneur Elgin, avec l'approbation du secrétaire britannique aux Colonies, lord Grey, reconnut officiellement le principe de la complète responsabilité du ministère devant l'Assemblée législative. Dès lors (1848), tout en conservant une influence considérable, les gouverneurs du Canada présidèrent l'administration, mais ne la dirigèrent plus.

Louis Joseph Papineau

le CANADA sous le régime anglais

Phot. Viollet, Inventaire des œuvres d'art.

Wilfrid Laurier

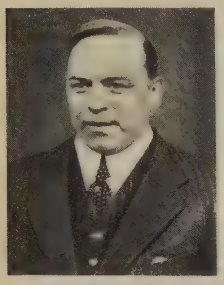

Mackenzie King

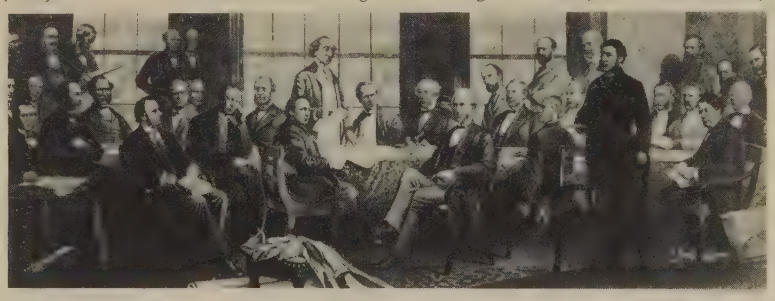

les « Pères de la Confédération »

Louis Saint-Laurent

John Diefenbaker

De leur côté, les Provinces maritimes rencontraient les mêmes problèmes que les Provinces canadiennes. Au début, les problèmes matériels — arrivée annuelle des immigrants, immigration massive des loyalistes, distribution des terres, construction des chemins — absorbèrent toutes les énergies. Après la prospérité que lui apporta la guerre de 1812, la population grandissante revendiqua une plus grande participation à l'administration des affaires publiques. Sous la direction de Joseph Howe, la Nouvelle-Ecosse réussit graduellement à étendre le champ d'action de la législature, si bien que, en 1848, sans coup de force, elle fut la première province à posséder le plein régime parlementaire. Au Nouveau-Brunswick, la lutte pour l'extension des droits de l'Assemblée se fit par étapes, sans ardeur et sans suite. Le premier ministère responsable ne se forma qu'en 1852. Dans l'île du Prince-Edouard, où sévissait l'absentéisme des grands propriétaires, le citoyen s'intéressait plus à la question des terres qu'à la réforme parlementaire. L'évolution politique progressa lentement, et la responsabilité des ministres devant la Chambre ne fut reconnue qu'en 1851.

L'établissement de la responsabilité ministérielle avait satisfait l'opinion publique des diverses provinces. Dans le Canada-Uni, une des premières initiatives parlementaires fut d'obtenir la restauration du français au rang de langue officielle (1848). A ce moment s'ouvrit pour le pays une période de prospérité. La construction des grandes routes, des chemins de fer et des canaux fit monter les salaires. Grâce à la guerre de Crimée (1854), le prix du blé doubla et la valeur des terres s'accrut, grâce également au traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis (1854). La sécularisation des terres du clergé protestant dans le Haut-Canada et l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada décuplèrent la colonisation. L'abondance du travail et le bon marché des terres attirèrent des vagues d'émigrants (57 000 dans la seule année 1857). Les campagnes se peuplèrent et la production agricole doubla. Les villes grandirent, où vinrent s'installer de nombreuses manufactures. Dans les Provinces maritimes se développèrent spécialement les pêcheries et la construction des navires. La population totale des cinq provinces passa de 2 382 000 en 1851 à 3 169 000 en 1861.

Sur le plan intellectuel, le pays se développait également. Les collèges se multiplièrent et plusieurs universités se fondèrent au cours de cette période, qui vit aussi naître un nombre considérable de journaux. Toutefois, les provinces qui se partageaient le territoire canadien restaient isolées, constituant chacune une colonie indépendante des autres.

Cependant, le rapide progrès du pays finit par se ralentir : l'arrêt des grands travaux publics, la baisse du prix du blé et la dénonciation du traité de réciprocité américain amenèrent un bouleversement des marchés, provoquant bientôt une crise économique, qui se fit fortement sentir entre 1860 et 1870. Devant le marasme des affaires, les Provinces maritimes, mécontentes du traité de réciprocité qui avait ignoré leurs pêcheries, ainsi que de l'abandon du projet canadien d'un chemin de fer interprovincial, songèrent à former une union politique qui leur assurerait une économie des services publics et une extension des marchés. En 1864, des délégués des trois provinces se réunirent à Charlottetown afin de la conclure sans retard. Dans l'intervalle, l'union des deux provinces canadiennes, loin d'amener l'assimilation de l'élément français par l'élément anglais, avait, au contraire, renforcé l'influence française, grâce à la plus grande cohésion de ses représentants. Il arriva que, dans chaque province, avec l'apparition de questions régionales, les députés se divisèrent en plusieurs partis, dont les programmes se compliquaient de l'opposition de race, de religion et de langue. Cet état de choses rendit bientôt impossible toute stabilité gouvernementale : les ministères ne se maintenaient que peu de temps, à l'aide de compromis et de tractations. Il en résultait une véritable stagnation administrative et politique, aggravée par la menace d'une invasion des Etats-Unis, mécontents de l'Angleterre et du Canada. De plus, la crise économique, les difficultés financières des chemins de fer et la fermeture du marché américain aggravaient la situation. Alors, en marche depuis plusieurs années, se formula le projet d'une union des cinq provinces, union qui doublerait les forces militaires, décuplerait le volume des échanges et construirait une patrie plus grande, plus riche et plus forte.

C'est ce projet que les délégués du Canada présentèrent au congrès des Provinces maritimes en septembre 1864. Leur plaidoyer conquit l'assentiment général et, un mois plus tard, les mêmes délégués élaboraient le plan de constitution de la future Fédération canadienne. Après des hésitations, la Grande-Bretagne se rallia au projet. Son adoption ne se fit pas sans difficultés : l'île du Prince-Edouard refusa d'y participer, et le Nouveau-Brunswick s'y opposa par un vote populaire. Mais Londres et le Canada-Uni, l'un par pression administrative et l'autre par l'usage des fonds secrets, obtinrent les adhésions nécessaires, aidés, d'ailleurs, par la dénonciation du traité de réciprocité américain et par l'invasion du Canada par des insurgés irlandais, les fenians (1866). Finalement, la réunion des délégués des provinces à Londres, en décembre 1866, régla les termes de la fédération, et le Parlement britannique en fit l'objet d'une loi, qui fut votée le 28 mars 1867 et prit effet le 1er juillet suivant.

La Confédération canadienne.

Sous le titre d'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, la loi de 1867, qui forme la Constitution canadienne, créait un nouvel Etat, la Confédération du Canada, unissant les quatre provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du Haut-Canada (l'Ontario) et du Bas-Canada (le Québec). Elle reconnaissait à cet Etat son autonomie intérieure et l'usage officiel de l'anglais et du français, et répartissait les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La nouvelle fédération n'embrassait pas tout le territoire canadien. A l'O. de l'Ontario, la terre de Rupert appartenait depuis 1670, par concession de Charles II, à la Compagnie de la baie d'Hudson et englobait tout le bassin hydrographique de la baie de ce nom. Au-delà de ce domaine se situaient, exploités à bail par la même compagnie, les Territoires du Nord-Ouest, qui s'étendaient jusqu'aux Rocheuses. Ces deux régions étaient uniquement des pays de chasse à la fourrure, malgré la fondation, en 1811, par lord Selkirk, d'une petite colonie agricole au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. L'établissement progressait avec lenteur, quand le Canada, ayant acquis par achat toute la région (1869), érigea cette petite colonie de la Rivière-Rouge en province du Manitoba, qui, après un bref soulèvement des métis anglais et français dirigés par Louis Riel, se joignit à la Confédération canadienne (1870).

Quant au territoire à l'O. des Rocheuses jusqu'au Pacifique, découvert par les Espagnols (1774), reconnu par Cook (1778) et revendiqué par Vancouver (1782), il s'était faiblement peuplé autour des deux centres de Victoria et de Vancouver. Constitué en province sous le nom de Colombie britannique, il s'unissait, à son tour, en 1871, au Canada fédéré. Finalement, jusque-là récalcitrante, l'île du Prince-Edouard suivait cet exemple en 1873.

Englobant tout le territoire de l'Atlantique au Pacifique et groupant 3 millions d'habitants, le Canada, sous la direction du ministère conservateur Macdonald, se mit résolument à l'œuvre. Il construisit un réseau de chemins de fer qui, reliant Montréal à Halifax et Vancouver, ouvrait toutes les provinces à la colonisation et au commerce. En vingt ans, le Manitoba triplait sa population et l'industrie multipliait ses usines. Cependant, l'agriculture — grains et produits laitiers — continuait de former la base économique du pays, épaulée par l'exploitation de la forêt et des pêcheries. De 1867 à la fin du siècle, le commerce, importation et exportation, triplait son volume.

En 1896, le ministère conservateur tombait sur la question des écoles du Manitoba : l'Eglise catholique s'en était prise vigoureusement aux autorités du Manitoba qui refusaient des subventions à certaines écoles catholiques parce qu'elles n'entendaient pas se soumettre à un programme limitant la liberté de l'enseignement religieux. Un Canadien français, Wilfrid Laurier, forma alors le ministère libéral « de tous les talents », qui adopta un tarif favorable aux importations anglaises et leva un contingent de 7 000 volontaires lors de la guerre de l'Angleterre contre les Boers. D'autre part, appliquant une politique franchement autonomiste, Laurier fit reconnaître le droit du Canada de n'être pas lié par les traités anglais, et de réglementer à son gré toute l'immigration, même britannique. Bientôt, une politique active d'immigration peupla l'immense Ouest, dont la population monta de 400 000 en 1901 à 1 300 000 en 1911, ce qui amena la création de deux nouvelles provinces : l'Alberta et la Saskatchewan, en 1905. En même temps, Laurier inaugurait la construction d'un nouveau chemin de fer transcontinental. De ces mesures politiques, il résulta un remarquable accroissement de population et une énorme augmentation de production et, partant, de richesse nationale. En 1911, les libéraux étaient remplacés au pouvoir par les conservateurs, sous Borden. Peu après éclatait la Première Guerre mondiale. Le Canada répondit magnifiquement à l'appel de la civilisation en danger : sur une population de 8 millions d'habitants, 600 000 prirent les armes, volontaires pour la plupart. Les Canadiens anglais et français se révélèrent des troupes de choc remarquables, triomphant à Ypres, Courcelette, Festubert et Vimy. Une telle collaboration mérita au Canada de prendre sa place à Versailles et de signer le traité de paix : il était devenu puissance internationale.

L'après-guerre, avec ses problèmes économiques, fit surgir, à côté des vieux partis, le groupe agraire ou progressiste, opposé à la politique industrielle des conservateurs. Aux élections de 1921, qui établirent le suffrage féminin, le parti libéral revint au pouvoir avec Mackenzie King et le garda grâce à l'appui des progressistes. Il rechercha de nouveaux marchés d'exportation, encouragea l'immigration européenne et réduisit les impôts. La hausse du blé engendra des années d'abondance, ce qui attira dans le

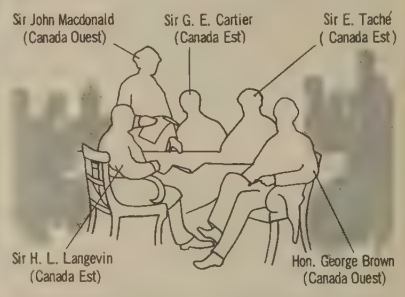

Phot. Presspicture, A. F. P., Black Star-Rapho, Doc. Arch. publ. du Canada.

pays un million d'émigrants. Il s'ensuivit un énorme développement des industries forestières (bois, pulpe et papier), les centrales hydro-électriques et les manufactures se multiplièrent, et l'industrie minière décuplait (nickel, or, amiante et cobalt). Dans l'Ouest s'organisaient et prospéraient les grands cartels du blé. Soudain s'abattit sur le pays la crise mondiale de 1929. De nombreuses entreprises firent faillite ; la baisse des prix paralysa l'agriculture et ruina les cartels ; les salaires et les revenus s'effondrèrent, et le chômage gagna les villes et même la campagne. Les élections de 1930 amenèrent au pouvoir les conservateurs, sous Richard Bennett. Ce fut alors la lutte contre le marasme économique : allocations aux sans-travail, arrêt de l'immigration, relèvement des tarifs et primes aux cultivateurs ; si bien que, malgré des déficits, le Canada put solder toutes ses obligations au pair et couvrir ses emprunts sans difficulté, preuve de la santé financière du pays.

Dans le domaine politique, un parti travailliste-agraire se fonda sous le nom de Fédération de coopération communautaire. Dans le domaine constitutionnel, la conférence impériale de 1926 reconnut l'entière indépendance politique du Canada à l'égard de la métropole, en déclarant que la Grande-Bretagne et les dominions étaient « des collectivités autonomes de statut égal », formule adoptée et promulguée par le *Statut de Westminster* de 1931. Aujourd'hui, seul signataire de ses traités internationaux, et nommant ses ambassadeurs auprès des autres pays, le Canada ne reconnaît d'autre limite à son indépendance que celle qu'il veut bien admettre afin de maintenir l'intégrité du Commonwealth. Aux élections de 1935, les libéraux reprirent le pouvoir et s'appliquèrent à fortifier la situation économique par une augmentation du commerce international, et par des accords avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, notamment par un traité de réciprocité avec ce dernier pays (1938). Bientôt suivit une entente cordiale entre les deux nations, qui se transforma en pacte militaire de défense mutuelle, dit accord d'Ogdensburg (18 août 1940).

La Seconde Guerre mondiale avait ébranlé le monde et, pour la première fois dans son histoire, le Canada déclara la guerre à un pays, l'Allemagne. Les troupes canadiennes traversèrent de nouveau l'Atlantique et combattirent vaillamment en Europe. En même temps, le pays convertit bientôt son industrie de paix en une industrie de guerre, qui produisit plus de 10 milliards de dollars d'armes et de munitions, y compris des avions, des chars de combats et des bateaux. De plus, son agriculture transforma le pays en un immense grenier, qui déversa d'énormes quantités de blé et de vivres en Grande-Bretagne, à laquelle il prêta, en outre, 700 millions de dollars (1942).

Depuis la paix, quoique toujours solidaire du Commonwealth, le Canada, ayant éliminé ses derniers liens constitutionnels avec la Grande-Bretagne, ne reconnaît plus que l'union sous le même roi, devenu souverain du royaume du Canada. Il s'est, de plus, associé aux accords internationaux et a fourni aux peuples victimes de la guerre un ravitaillement et une aide financière d'un ordre exceptionnel. Aujourd'hui, la Confédération canadienne, augmentée de Terre-Neuve (1949), a pris place parmi les grandes puissances mondiales grâce à sa collaboration à la politique internationale, à l'extension de son industrie et à l'importance de ses échanges. Le parti libéral, dirigé par Louis Saint-Laurent, Premier ministre à partir de 1948, s'est maintenu au pouvoir jusqu'en juin 1957. Mais, à cette date, des élections ont donné la majorité au parti conservateur (Progressive Conservative Party) ; son chef, John George Diefenbaker, devenu Premier ministre, a constitué un gouvernement où deux Canadiens français sont entrés en mai 1958, après de nouvelles élections (avril) qui confirmèrent la prépondérance de son parti. (→ Biblio.)

Histoire militaire.

On peut faire remonter les origines de l'armée canadienne aux compagnies de milice levées par chaque paroisse, à partir de 1665, pour protéger les colons français contre les incursions des Indiens. Ses bataillons participent aux guerres anglo-françaises jusqu'en 1760, et en 1775 et 1817 figurent dans les forces britanniques contre les Américains. Réorganisée par le gouvernement anglais (*Militia Act*, 1868), l'armée canadienne, dont l'effectif atteint 40 000 hommes en 1870, prend part aux opérations coloniales britanniques en Egypte (1884) et contre les Boers (1899-1902). Un collège royal militaire est ouvert à Kingston en 1876 ; en 1904 est créé un Conseil de la milice, sur le type de l'Army Council anglais.

La déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne, le 4 août 1914, entraîne le Canada dans le conflit. Dès octobre, 30 000 volontaires ont rejoint la Grande-Bretagne. L'effort militaire canadien, alimenté depuis 1917 par la conscription, permet de maintenir sur le front français un effectif de 4 divisions et une brigade de cavalerie, groupées en 1917 dans le corps canadien du général Currie. Ces troupes s'illustrent à Ypres (1915), sur la Somme (1916) et à Vimy (1917), laissant, sur un total de 600 000 mobilisés, 52 000 morts sur les champs de bataille.

En 1923, les forces canadiennes sont regroupées sous la direction d'un ministère de la Défense, qui réunit les services de la milice, de la marine et de l'aviation. La milice comprend, jusqu'en 1939, un noyau actif permanent de 10 000 hommes, une milice active non permanente (120 000 hommes), astreinte à des périodes annuelles, et une milice de réserve formée de tous les citoyens de 18 à 60 ans. Une petite marine de six unités légères et un corps royal d'aviation (500 hommes) complètent, avec les unités de la police montée, l'armature militaire du pays à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Le 10 septembre 1939, le Canada déclare la guerre à l'Allemagne. Grâce à la conscription, rétablie en 1941, plus d'un million d'hommes étaient mobilisés. Les forces canadiennes se distinguent à Dieppe (1942), en Italie, en Normandie (1944), puis aux Pays-Bas et en Allemagne, sous les ordres du général Crerar, commandant la Ire armée canadienne. Il convient, en outre, de signaler la valeur de la Royal Canadian Air Force, qui prit à son compte la formation, au profit de la R. A. F.*, d'une notable partie des pilotes alliés et qui groupait, en 1945, plus de 50 escadrilles. Les pertes du Canada, au cours du conflit, s'élevaient à 41 000 tués.

L'importance de l'effort consenti par le pays de 1939 à 1945 lui permit d'accroître l'étendue de ses responsabilités dans l'organisation de la politique mondiale de défense. Depuis 1940, une Commission conjointe permanente est établie avec les Etats-Unis « en vue de participer à la défense de la partie nord de l'hémisphère occidental ». En 1950, le Canada, membre depuis l'année précédente de l'Organisation du Traité de l'Atlantique* Nord, prenait part à la guerre de Corée, sans relâcher pour autant sa contribution à la défense de l'Europe occidentale, concrétisée par la présence de ses troupes en Allemagne.

La politique de défense du Canada a conduit ce pays à porter désormais son effort principal dans le domaine de l'aviation, qui bénéficiait en 1955 de 41 p. 100 de son budget militaire, contre 32 p. 100 aux forces terrestres, 16 p. 100 à la marine (Royal Canadian Navy) et 11 p. 100 à l'aide mutuelle. Les effectifs canadiens comptaient alors 50 000 hommes dans les forces terrestres, 45 000 dans l'aviation et 17 000 dans la marine. Un *Conseil de recherches pour la défense*, créé en 1947, élabore la ligne générale de conduite dans la recherche aux fins de défense et coordonne l'activité dans ce domaine des universités et des organismes industriels et gouvernementaux. (→ Biblio.)

Constitution.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui, en 1867, institua la puissance du Canada, régit encore aujourd'hui la Confédération.

Le pouvoir législatif appartient au Parlement, composé du gouverneur général, du Sénat et de la Chambre des communes. Le gouverneur général est nommé pour cinq ans par le roi ou la reine, sur recommandation du gouvernement canadien, et n'agit que sur le conseil de son Cabinet. Les membres du Sénat sont nommés à vie (présentés par le Cabinet et confirmés par le gouverneur). Les membres de la Chambre des communes sont élus par le peuple pour la durée du Parlement, qui ne peut excéder cinq ans.

Le pouvoir exécutif appartient à la Couronne, représentée par un gouverneur général, assisté du Cabinet choisi par son chef, le Premier ministre. La plupart des membres du Cabinet dirigent des ministères administratifs et font partie du Parlement fédéral. Le pouvoir judiciaire forme le troisième élément du gouvernement canadien. Depuis 1875, la Cour suprême est la cour d'appel suprême au civil et au criminel, sauf dans le cas où l'autorisation est donnée de porter la cause au comité judiciaire du Conseil privé, à Westminster. A la cour de l'Echiquier reviennent les réclamations des citoyens contre la Couronne. Les tribunaux provinciaux relèvent des provinces, mais les juges des hautes cours provinciales sont nommés par le gouvernement canadien.

Une minutieuse répartition des pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral a été établie par l'Acte de 1867. Les fonctions qui tombent sous la juridiction des provinces sont ainsi définies : direction de l'enseignement, administration de la justice, institutions municipales, établissement et entretien des prisons, des hôpitaux et des institutions charitables, régie des terres publiques, droit d'imposer des taxes directes en vue de créer des revenus provinciaux, et, plus généralement, tout ce qui est « d'une nature purement locale ou privée ». Le gouvernement fédéral nomme dans chaque province un lieutenant-gouverneur pour un terme de cinq ans, investi du pouvoir exécutif. Chaque province possède, en outre, une assemblée législative, élue par le peuple. La province de Québec a conservé un Conseil législatif, sorte de sénat dont les membres sont nommés à vie. Le gouvernement municipal varie selon les provinces : chacune divise son territoire en régions appelées généralement municipalités, et plus particulièrement comtés, cités, villes, villages, cantons, municipalités rurales ou districts municipaux.

BEAUX-ARTS

Architecture.

Ce sont des artisans français qui ont donné ses bases, vers le milieu du XVIIe s., à l'architecture canadienne. Les uns ont acclimaté dans la région de Québec la maison normande ; les autres, originaires des provinces de l'Ouest et de la Champagne, ont élevé dans la région de Montréal des maisons carrées que l'on a comparées à des forteresses domestiques. Ces premières habitations, romanes quant aux proportions et décorées dans le goût du Grand Siècle, ont peu à peu reçu, sous l'influence du climat et des habitudes sociales, des modifications qui, à leur tour, ont donné au style canadien son caractère, reconnaissable dans les bâtiments administratifs aussi bien que dans les églises. Celles-ci sont tantôt *à la récollette* (une abside plate et très ornée les termine à l'est ; la chapelle des Ursulines, à Québec, en est le type le plus admiré), tantôt *à transept*, comme les sanctuaires campagnards d'Ile-de-France ; l'architecte Pierre Conefroy (1725-1816) se distingua particulièrement dans ce genre, dont l'exemple le plus souvent cité est l'église du Cap-de-la-Madeleine, commencée en 1715. Après la fondation d'Halifax (1749), une architecture d'inspiration anglaise apparaît dans les Provinces maritimes, puis dans l'Ontario. Les architectes du XIXe s. — Joseph Michaud (1822-1902), Etienne Taché (1836-1912), auteur, notamment, du Parlement de Québec, Omer Marchand (1873-1936) — rivalisent avec ceux d'Europe dans l'imitation des anciens styles (église Notre-Dame de Montréal ; université de Toronto). Au début du siècle, les architectes élèvent des banques à frontons grecs, de beaux hôtels de style Renaissance et des Parlements avec dôme et colonnades classiques. Depuis 1920, l'architecture canadienne s'est orientée vers le rationalisme et le fonctionnalisme (université de Montréal, collège Riddley à Sainte-Catherine [Ontario], élévateurs à grain du Manitoba, usines, etc.).

Sculpture.

Jacques Leblond, dit Latour (1670-1715), donne l'impulsion à la sculpture canadienne.

Ottawa
petite salle du Parlement

université
du Nouveau-Brunswick
(Fredericton)

église
du Cap-de-la-Madeleine

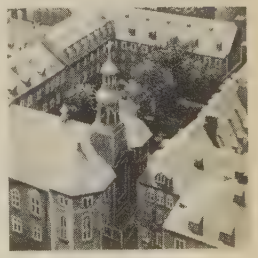

couvent et chapelle
des Ursulines à Québec

Phot. Keystone, Black Star-Rapho, Off. nat. du film, Inventaire des œuvres d'art.

Madone en bois sculpté par Levasseur *chapelle des Jésuites à Québec*

portrait miniature de Thomas Baillairgé en 1809 par son frère François *université Laval, Québec*

« Nature morte » par Alfred Pellan *musée de la Province, Québec*

Celle-ci, au XVIIIe s., compte trois écoles de sculpteurs sur bois, influencées d'abord par les exemples que constitue le mobilier de la cathédrale de Québec (1666), puis par les divers styles français contemporains; ce sont : l'école de Québec, illustrée par la famille des Levasseur et celle des Baillairgé; l'école des Trois-Rivières, dont le maître est Gilles Bolvin (1711-1766); l'école de Montréal, principalement représentée par Philippe Liébert (1732-1804). Citons aussi Louis Quévillon (1749-1823); il fut le maître d'un atelier prospère et, bien qu'artiste secondaire, sans véritable originalité, exerça de l'influence. Le buste et le monument commémoratif sont traités dans le style académique par Bourassa (1827-1916) et son disciple Philippe Hébert (1850-1917); le style anecdotique, si répandu au XIXe s. à travers l'Ancien et le Nouveau Monde, est représenté par Alfred Laliberté (1878-1952). En collaborant avec les architectes, Henri Hébert, Walter G. Allward, Hahn et Brunet détermineront un commencement de renaissance moderniste, continuée par Marius Plamondon (basreliefs), Louis Parent (statuaire monumentale), les Bourgault (statuaire d'inspiration paysanne), Sylvia Daoust, Fillon, Thibault (statuaire religieuse), Florence Wyle (bustes).

Peinture.

On connaît de Champlain un certain nombre de dessins (*Combat du lac Champlain, le Fort des Iroquois en 1673*), mais ses peintures ont été détruites. A la période des explorateurs succède celle des premiers peintres canadiens : le P. Jean Pierron (1631-1673) peignit, en amateur, de touchantes scènes bibliques; le frère Luc (1614-1685) est un classique qui travailla à Rome, où il rencontra Nicolas Poussin. A la fin du XVIIe s., d'autres autodidactes, dont de rares œuvres ont été conservées, se distinguent; citons Pierre Le Ber (1669-1707), Michel Dessaillant, Paul Beaucourt (1700-1756). Au XVIIIe s., le portrait est à la mode. François Beaucourt (1740-1794) introduit au Canada le goût de Fragonard, tandis que Louis Dulongpré (1754-1843) pratique un réalisme qui fait songer à François Clouet; Louis de Heer (v. 1760), d'origine alsacienne, est un émule de Dulongpré; François Baillairgé (1759-1830) représente, dans ce domaine aussi, le style Louis XVI. Au début du XIXe s., l'influence française persiste dans la province de Québec, avec Joseph Légaré (1795-1855) et Ignace Plamondon (1796-1835), ainsi qu'avec les néo-primitifs Roy Audy († 1846), Louis Hubert Triaud (1794-1836), Yves Tessier (1800-1847); dans le reste du pays, c'est l'influence anglaise qui prédomine, avec Heriot, Cokburn, Grant, paysagistes exacts, méticuleux et froids. A la fin du même siècle, Bouguereau et Cabanel, Gérome et Flandrin, en tant que chefs de l'école académique française, trouvent dans tout le pays de nombreux imitateurs; Paul Kane (1810-1871) et Omer Watson (1855-1936), émules de nos peintres de Barbizon, exécutent des paysages et des scènes où la nature et le naturel recouvrent leurs droits; d'autres paysagistes vont suivre, que l'impressionnisme, puis le fauvisme orienteront : c'est Emily Carr (1871-1945), auteur de délicats paysages de l'Ouest canadien, Clarence A. Gagnon (1881-1942), James Wilson Morrice (1864-1924), Tom Thomson (1877-1917) de Claremont (Ontario), spécialiste du Grand Nord. En 1920, Carmichael (1890-1945), Harris (1885), Jackson (1882), Johnston (1888), Lismer (1885), MacDonald et Varley (1871), jeunes peintres modernistes de Montréal et de Toronto, fondent le « Groupe des Sept », qui exerça une profonde influence. Le cubisme, le surréalisme et l'abstraction ont agi sur David B. Milne (1882), Stanley Cosgrove (1912), Paul Emile Borduas (1905) et Alfred Pellan (1907), sans les empêcher de manifester une intéressante personnalité.

Arts décoratifs.

C'est surtout en matière d'orfèvrerie que les Canadiens se sont particulièrement distingués. Vers 1720, les maîtres de la première génération s'appellent, à Québec, Jacques (1682-1742) et Joseph Pagé (1701-1738), dits Quercy; à Montréal, Samuel Payne, Roland Paradis (1696-1754); ils pratiquent, en plus sobre, le style Louis XIV. Vers 1740, Paul Lambert (1695-1749) produit des formes plus légères et plus gracieuses, mais c'est surtout à François Ranvoyzé (1739-1819) que revient le mérite d'avoir porté à la perfection un style capricieux, désinvolte, fleuri, dissymétrique, dont le chef-d'œuvre est le calice en or de l'Islet (1810). Laurent Amyot (1764-1839) lui succéda dans la faveur des Canadiens. Au XIXe s., le goût du pastiche provoque une décadence, qui sera suivie, vers 1915, d'un effort de renaissance poursuivi par Andrew Fussel (Toronto) et Gilles Beaugrand (Montréal). [→ Biblio.]

Musique.

Jusqu'au XIXe s., le Canada n'a connu que la seule musique populaire de ses autochtones, puis de ses émigrants, parmi lesquels figuraient beaucoup de paysans de l'Ouest français. Son folklore enferme trois éléments : l'élément indien, localisé aux points où vivent encore les Kimes et les Peaux-Rouges; l'élément anglais, le dernier venu, plus abondant dans les Provinces maritimes et à Terre-Neuve; l'élément français, répandu dans une partie de la province de Québec, d'une importance particulière (plus de 8 000 chants français ont été enregistrés jusqu'à ce jour). Les Canadiens français ont gardé jalousement le trésor des chansons qu'ils avaient apportées, et, jusqu'à l'aube du XIXe s., les chanteurs populaires tenaient une place de choix. Avec ses *Chansons populaires* (1880), Ernest Gagnon a fondé le folklore canadien-français. Des chansons enregistrées vers 1916-1918 sont musicalement très proches des nôtres, mais paraissent souvent plus développées, plus riches et conçues dans un style fleuri dont le souvenir est, en France, perdu.

La musique savante a été peu à peu introduite dans le pays, par des Français au XVIIe s., par des Anglais au XVIIIe s. Depuis un demi-siècle, elle s'est considérablement développée sous l'influence des conservatoires anglais de Toronto et français de la province de Québec. Des associations symphoniques ont été créées dans ces différentes villes, ainsi que des facultés de musique. Une grande manufacture d'orgues existe à Saint-Hyacinthe depuis près d'un siècle; elle fournit des instruments dans tout le Canada et en exporte aux Etats-Unis. Le Canada possède ses chefs (MacMillan [1893], W. Pelletier, Leduc) et ses virtuoses. Parmi les compositeurs de la jeune école, citons : Claude Champagne, Vallerand, Papineau-Couture, Maurice Blackburn, Fr. Brassard, Morin, Tanguay, pour les Canadiens français, et MacMillan, Willan, Brott, pour les Canadiens anglais.

LITTÉRATURE, ENSEIGNEMENT, INFORMATION

Littérature canadienne-française.

Les premiers voyageurs et les premiers colons venus de France ont laissé des récits où ils nous font part de leurs observations avec une saveur inégalable (Jacques Cartier, Champlain, Marc Lescarbot, le P. Biard, Pierre Boucher). Les *Relations* des jésuites* ne constituent pas seulement un document indispensable à l'historien de la Nouvelle-France; certaines de leurs pages sont parmi les plus belles de la littérature missionnaire. De même, les *Lettres* de Marie de l'Incarnation sont remarquables tout à la fois par l'élévation de leur spiritualité et par le pittoresque de leurs observations.

La littérature de facture canadienne débute en 1665 avec des vers de circonstance et s'élève au poème héroï-comique en 1778. Les premières proses sont des annales de la Mère Duplessis en 1741, et des lettres de Mme Bégon, les années suivantes. Avec l'introduction d'une presse d'imprimerie, après la cession du pays, paraissent les brochures de Cugnet (1730-1784). Les événements de la Révolution française de 1789 ont été accueillis avec indignation par le public canadien : dans les œuvres littéraires, l'Eglise pourchasse l'esprit voltairien. La poésie ne dépasse guère le poème de compliment ou d'à-propos, en passant par la chanson. Après l'Acte de 1791, qui assure au pays un gouvernement constitutionnel, la vie politique se développe, et avec elle l'éloquence et le journalisme. Des clubs et des sociétés s'ouvrent. Au Parlement se font entendre de chaleureux défenseurs des libertés canadiennes. Les journaux politiques et littéraires deviennent de plus en plus nombreux. Quant à la poésie, elle est avant tout chanson patriotique. Très influencée par les vers français du XVIIIe s., elle emprunte souvent ses sujets aux circonstances. Joseph Quesnel (1749-1809) publie des chansons, des épigrammes, des épîtres et des vaudevilles. Joseph Mermet (1775-1820) célèbre la victoire de Châteaugay. Dominique Mondelet (1799-1863), Augustin Norbert Morin (1803-1865) et Napoléon Aubin (1812-1890) écrivent des vers patriotiques. Michel Bibaud (1782-1857) décrit avec verve les mœurs du pays.

La révolution française de 1830 et la rébellion canadienne-française de 1837 marquent le début d'une évolution nouvelle : le libéralisme jacobin et le nationalisme se développent. Tandis que l'éloquence triomphe avec Louis Papineau (1786-1871), tribun démocrate et anticlérical, puis avec Hippolyte La Fontaine (1807-1864) et Georges Etienne Cartier (1814-1873), et que dans le journalisme s'illustre Etienne Parent (1802-1874), l'histoire canadienne naît avec l'œuvre de François-Xavier Garneau (1809-1866). Reprenant, en la transformant et en l'élargissant, la vieille chronique du P. Charlevoix (1682-1761), Garneau montre, en une vaste fresque, l'épopée du peuple canadien et son ascension vers la liberté. Garneau, comme Papineau, est marqué par l'influence française, à laquelle il doit son libéralisme national et anticlérical.

L'élite intellectuelle mène, après 1830, une lutte active contre l'Eglise : en 1844 est fondé l'Institut canadien de Montréal, repaire de l'anticléricalisme; Arthur Buies (1840-1901) lance, en 1868, un hebdomadaire, *la Lanterne*, dans lequel il s'en prend violemment au clergé. L'Eglise réagit : elle s'oppose au libéralisme et ses historiens vantent son œuvre. C'est ainsi que l'abbé Ferland (1805-1865), l'un des premiers professeurs de l'université Laval (fondée en 1852), s'attache à montrer la grandeur de l'œuvre religieuse au Canada. Cependant, la poésie subit fortement l'influence du romantisme français. L'abbé Casgrain (1831-1904), avant d'affirmer ses solides qualités de conteur et d'historien, publie des poèmes lamartiniens. A la manière de Béranger, Crémazie (1827-1879) compose des poésies patriotiques qui vont au cœur de chacun. Tel son maître Victor Hugo, Louis Fréchette (1839-1908) participe à la vie politique de son pays, traduisant en vers les aspirations canadiennes à la liberté (*la Légende d'un peuple*, 1887). Poète intimiste, il réunit dans ses *Epaves poétiques* les plus belles de ses pièces. Prosateur, il écrit des contes pleins de verve. A la même époque s'illustrent Pamphile Le May (1837-1918), auteur de sonnets de bonne facture, William Chapman (1850-1917), Nérée Beauchemin (1850-1931), poète du terroir, ainsi qu'Alfred Garneau (1836-1904), poète sensible et artiste, et Adolphe Poisson (1849-1922). Il faut noter, dans la continuité française, l'influence du folklore par la chanson auprès du peuple grâce à Ernest Gagnon et ses disciples E. Z. Massicotte et Marius Barbeau.

Le roman avait pris naissance de bonne heure avec Joseph Doutre et surtout Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), qui, à l'âge de soixante ans, compose ses *Anciens Canadiens* (1862), peinture de la vie canadienne où fourmillent les anecdotes savoureuses. Publiée à une époque où, désertant la campagne, les jeunes Canadiens émigraient vers les cités industrielles, l'œuvre de Gérin-Lajoie (1824-1882) est un appel au retour à la terre. Le roman historique est illustré par Joseph Marmette (1844-1895) et le roman psychologique débute avec Laure Conan (1845-1924). Au XXe s., l'histoire fait de nouveaux progrès. Thomas Chapais (1858-1946) envisage l'évolution constitutionnelle du pays entre 1760 et 1867. Le chanoine Lionel Groulx (1878), consacre son talent à l'exaltation de la survivance française en Amérique. A côté de ces historiens, il faut placer l'autodidacte Benjamin Sulte (1841-1923), l'érudit Joseph Edmond Roy (1858-1913), Gustave Lanctot (1883), révélateur documentaire de faits et d'éléments inédits du passé canadien, Jean

Phot. Inventaire des œuvres d'art.

Bruchesi (1901), Louis Philippe Audot, etc. Vivant symbole de la survivance française, la presse offre une tribune à de nombreux essayistes et critiques : Jules Fournier (1884-1918), Henri Bourassa (1868-1952), fondateur du *Devoir* et porte-parole des Canadiens français, Olivar Asselin (1874-1937).

Le roman, au XXe s., n'est bien souvent que de l'histoire romancée. C'est ainsi que Robert Laroque de Roquebrune fait revivre les événements de 1837 et la construction du Canadian Pacific Railway. On recherche surtout dans l'œuvre romanesque la description des mœurs de ceux qui ont fait fructifier la terre canadienne, les *habitants*, de leur vie dure et patiente. *Maria Chapdelaine*, de Louis Hémon (1880-1913), fut le premier de ces grands romans de terroir (1913-1916). Cet hymne émouvant à la vitalité d'une race, quoique écrit par un Français, devait avoir une influence considérable. Nombreux furent les écrivains qui, à la suite de Louis Hémon, choisirent leur sujet dans la vie des paysans canadiens (Ernest Choquette, Damase Potvin, Adjutor Rivard, le frère Marie-Victorin). Certains ont excellé dans ce genre : Mgr Antoine Savard (1895) [*Menaud, maître draveur, l'Abatis*] ; Léo-Paul Desrosiers (1896), « romancier de l'énergie canadienne » ; Claude Henri Grignon, qui a su rendre populaire son Séraphin Poudrier, type de l'avare égoïste et sournois ; Ringuet (1895), observateur sans pitié de la réalité paysanne. Mais la réaction s'est faite contre un régionalisme au domaine trop limité et qui risquait de devenir fade. Jean Charles Harvey s'en prend vertement à la « folkloromanie » et au conformisme. Robert Charbonneau exprime la tendance de certains à s'écarter de l'influence française et à chercher des maîtres parmi les écrivains américains d'aujourd'hui. Germaine Guévremont compose un roman de terroir, mais elle sait s'en évader grâce à la féerie. Quant à Gabrielle Roy (1919), elle a choisi comme décor à son *Bonheur d'occasion* la vie quotidienne d'un quartier ouvrier montréalais. Citons encore, parmi les romanciers, l'ardent et combatif François Hertel (1905) et Roger Lemelin (1919). Au théâtre, le frère Gustave Lamarche compose des pièces à grand spectacle, Gratien Gélinas (1909) exploite la veine faubourienne et Marcel Dubé s'inspire des pièces noires de Paris.

A partir de la fin du XIXe s., la poésie suit la même évolution que le roman et cherche à se créer une matière originale tout en se laissant influencer par les grands courants de la poésie française (Parnasse, symbolisme, surréalisme). Jean Charbonneau (1875), fondateur de l'école littéraire de Montréal, publie des recueils parnassiens. Le peintre Charles Gill (1871-1918) consacre au Saint-Laurent une véritable épopée. Emile Nelligan (1879-1941), dont la raison devait sombrer avant sa vingtième année, se montre le disciple de Verlaine et de Rimbaud. Albert Ferland (1872-1943), promoteur de l'école du Terroir, Englebert Gallèze (1875) et Blanche Lamontagne (1889) chantent le charme de la terre canadienne et la vie des habitants. Albert Lozeau (1878-1924) écrit des vers élégiaques où sont analysés avec délicatesse les tourments de l'âme. Paul Morin (1889), lettré raffiné, réagissant contre le régionalisme, compose des pièces de facture très soignée ; tandis que René Chopin (1885) et Guy Delahaye (1888) se rattachent au courant symboliste. Après la Première Guerre mondiale, les deux tendances de la littérature canadienne s'affrontent de nouveau en poésie : l'une, avec Robert Choquette (1905) et Alfred Des Rochers (1901), prônant le retour aux traditions et aux thèmes nationaux ; l'autre, défendue par Marcel Dugas (1883-1947), hostile à une poésie uniquement canadienne et favorable au symbolisme. Simone Routier, dans ses recueils, imite les poètes modernes français, tandis que Cécile Chabot chante la sauvage nature du Nord. D'autres ont évolué vers une poésie plus abstraite : Roger Brien (1910), Anne Hébert, Alain Grandbois (1900) et surtout Saint-Denys Garneau (1912-1943), poète de l'angoisse.

Pour compléter ce rapide aperçu, il est nécessaire de signaler les encouragements donnés par certaines institutions (Société royale, Académie canadienne-française, Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences) au développement des lettres et l'essor remarquable des recherches savantes au Canada. Bien des œuvres d'érudits — de Mgr Camille Roy (1870) pour la littérature, d'Edouard Montpetit (1881-1954) pour l'économie politique, de Léon Gérin pour la sociologie — méritent d'entrer, grâce aux qualités de leur composition et de leur langue, dans une esquisse, même sommaire, de la littérature canadienne-française. Il faut également mentionner parmi les critiques Louis Dantin, Harry Bernard, René Garneau, Séraphin Marion, etc. (→ Biblio.)

Littérature canadienne-anglaise.

On peut la faire commencer, elle aussi, avec les récits des grands explorateurs (David Thompson, Samuel Hearn, Alexander Mackenzie, etc.). Mais il fallut attendre 1832 pour que paraisse *Wacousta*, de John Richardson (1796-1852), que l'on considère généralement comme la première œuvre narrative du Canada anglais, et dans lequel l'auteur décrit la guerre de 1812. Après lui, Catherine Parr Traill (1802-1899), Susanna Moodie (1803-1885), le prolifique James De Mille (1836-1880) et William Kirby (1817-1906), auteur d'un roman historique sur la vie de Québec au milieu du XVIIIe s., écrivirent de nombreux contes et romans. Mais le plus célèbre écrivain de cette époque est Thomas Chandler Haliburton (1796-1865), créateur du populaire Sam Slick dans *The Clockmaker*. Parmi les prosateurs de la fin du XIXe s. et du début du XXe s., il faut encore mentionner : Stephen Leacock (1868-1944), auteurs d'œuvres humoristiques ; sir Gilbert Parker (1860-1932), qui s'est inspiré d'épisodes de l'histoire canadienne ; Ralph Connor (1860-1937), dont les romans sont consacrés à l'épopée des pionniers de l'Ouest ; Lucy M. Montgomery (1874-1942), auteur d'une œuvre délicate ; Frederick William Wallace (1886), qui s'est attaché à décrire le dur labeur des pêcheurs des Provinces maritimes, et Mazo De La Roche (1885), qui a consacré une série de volumes à la vie d'une famille. L'Ouest agricole a trouvé ses romanciers dans Martha Ostenso et Robert Stead. Dans l'abondante production contemporaine se distinguent Morley Callaghan (1908), Philip Child (1898) et Hugh McLennan (1907). Le maître de l'époque est encore Philip Grove (1871-1948). Une nouvelle génération se lève avec Robert Finch (1900), Dorothy Livesay, Earle Birney (1904) et Patrick Anderson. Dans le domaine de l'histoire, qui s'affirme avec Haliburton dès 1729, méritent de figurer Robert Christie (1788-1856), James Hannay (1842-1910) et George Bryce. La génération suivante comporte des historiens éminents avec George Wrong (1860-1948), Adam Shortt (1859-1931), A. S. Morton et Chester Martin. Quelques noms dominent le présent, ceux de A. L. Burt (1888), de A. R. M. Lower (1889) et d'Edgar McInnes (1899).

La poésie canadienne-anglaise débute avec Oliver Goldsmith (1794-1861) et Charles Heavysege (1816-1876), dont le principal mérite est d'ouvrir la voie, mais le poète de la période reste Charles Sangster (1822-1893). C'est à la fin du XIXe s. que la poésie prend réellement son essor, après la publication (1880), par Charles G. D. Roberts (1860-1943), de poésies influencées par Tennyson. Isabella Valancy Crawford (1850-1887) écrit alors des poèmes remarquables par leur pureté et l'intensité de leur sentiment. Archibald Lampman (1861-1899) chante la nature canadienne en fidèle disciple des grands romantiques anglais. William Henry Drummond (1854-1907) écrit avec un charme empreint de simplicité des poèmes sur la vie rustique. Marjorie Pickthall (1883-1922) exprime dans ses vers des sentiments délicats. Bien d'autres écrivains méritent d'être cités, tels William Bliss Carman (1861-1929), très connu aux Etats-Unis, Duncan Campbell Scott (1862-1947), George Frederick Cameron (1854-1885), mort prématurément, et John McCrae, qui tomba en terre française pendant la Première Guerre mondiale. La période contemporaine est dominée par le nom d'E. J. Pratt (1883), qui s'est attaché dans son œuvre à célébrer la puissance des forces de la nature et la grandeur des héros. A ses côtés, Wilson MacDonald (1880) mérite une place secondaire. Aujourd'hui, les maîtres qui dominent, avec des dons particuliers, se nomment A. J. M. Smith (1902), F. R. Scott (1899), Leo Kennedy (1907) et A. McKlein (1909), modernistes de tendances et de facture.

Enseignement.

L'enseignement dépend, au Canada, des provinces : le gouvernement fédéral n'intervient que pour l'éducation des Indiens et des Esquimaux. Dans chaque province, sauf le Québec, l'enseignement relève d'un ministre de l'Instruction publique, membre du Cabinet : dans le Québec, où coexistent le système catholique, de tradition française, et le système protestant, de tradition anglaise, il est du ressort du secrétaire provincial. L'administration locale est confiée aux commissions scolaires, élues par les contribuables ou nommées par les conseils municipaux : elles recrutent les instituteurs et dirigent les écoles élémentaires et secondaires.

Dans le système s'inspirant de la tradition anglaise, l'école élémentaire comprend les premières années (de 6 à 7 ans jusqu'à 13 à 15 ans). L'enseignement secondaire, donné dans une *high school* (ou école secondaire académique), dure quatre ou cinq ans, de la huitième à la douzième ou treizième année. Le diplôme de l'*immatriculation junior* sanctionne les études secondaires. Parfois, les septième, huitième et neuvième années sont groupées en une *junior high school*. L'enseignement professionnel agricole, commercial et ménager, d'autre part, est en voie de développement. Dans le système catholique du Québec, de tradition française, à l'enseignement primaire, qui dure sept ans, succède l'enseignement secondaire, donné pendant huit ans, soit dans des collèges classiques qui préparent à l'université, soit dans les divisions complémentaires et supérieures (générale, scientifique, industrielle, commerciale et agricole) : les cours scientifiques et commerciaux forment des élèves destinés aux écoles professionnelles ; le cours général permet l'entrée à l'Ecole normale. Les filles ont le choix entre le collège classique et les sections générales de science ménagère, commerciale ou d'arts ménagers.

Les universités ont des statuts divers : les unes, non confessionnelles, sont placées sous la juridiction provinciale (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Colombie britannique, etc.) ; d'autres sont catholiques (Laval, Montréal, Ottawa, Saint-François-Xavier, collège du Sacré-Cœur, université Saint-Joseph, etc.) ; d'autres sont baptistes (Acadia, McMaster), anglicanes (Bishop's University) ou de l'Eglise-Unie (Mount Allison) ; certaines sont des établissements privés, non confessionnels (Dalhousie, McGill, Queen's University). Parfois, des collèges leur sont affiliés.

Ces universités reçoivent des élèves ayant terminé leur enseignement secondaire. Dans le système de tradition anglaise, l'année d'étude entre l'*immatriculation junior* et l'*immatriculation senior* peut être faite soit dans une *high school*, soit à l'université. Après trois ou quatre ans à l'université ou dans un collège affilié, le jeune étudiant passe le baccalauréat (lettres ou sciences) ; il peut alors poursuivre jusqu'à la maîtrise (ès arts ou ès sciences) ou à la licence, et terminer ses études supérieures en soutenant sa thèse de doctorat.

Information.

● *Presse.* La première publication canadienne fut un hebdomadaire de langue anglaise, *The Halifax Gazette*, fondé en 1752, suivi, en 1764, de la *Quebec Gazette*, qui, après différentes fusions, continue à paraître aujourd'hui sous le titre de *Chronicle-Telegraph*. Ce n'est qu'en 1778 que fut créée, à Montréal, la première revue de langue française : *la Gazette du commerce et la Gazette littéraire*, ancêtre lointain de l'actuelle *Montréal Gazette*. Le premier quotidien canadien fut également de langue anglaise : le *Montreal Daily Advertiser*, fondé en 1833.

L'essor de la presse canadienne est dû, dans la seconde moitié du XIXe s., à l'utilisation de la presse à vapeur : de 20 en 1857 et 22 en 1864, le nombre des quotidiens passe à 125 en 1911. On n'en compte d'ailleurs plus que 94 en 1955 (dont 12 de langue française — tirage total : 610 000 — et 82 de langue anglaise — tirage total : 3 millions) et 99 en 1956. Presque tous sont des entreprises indé-

Mère Marie de l'Incarnation
cabinet des Estampes

Louis Fréchette

L'automne. Il semblait que le printemps ne fût que d'hier

illustration de Jean Routier pour « Maria Chapdelaine »

Phot. Larousse.

pendantes, affranchies du contrôle des partis politiques, appartenant à des chaînes diverses. La plus importante de ces chaînes, les « Thomson Dailies », dispose de 18 quotidiens, dont 16 dans l'Ontario. Au deuxième rang viennent les « Southam Newspapers » (7 quotidiens). La presse de langue française est également groupée en consortiums.

En y ajoutant les hebdomadaires et les périodiques, l'ensemble de la presse canadienne compte environ 1 500 titres.

Un des caractères de la presse quotidienne canadienne réside dans la prépondérance des journaux du soir, tant par leur nombre (80, contre 19 journaux du matin, en 1956) que par leur chiffre de tirage. En tête se classent nettement deux quotidiens du soir de Toronto, le *Star*, fondé en 1892, et le *Telegram*, fondé en 1876. Le troisième rang est cependant détenu, toujours à Toronto, par un quotidien du matin, *Globe and Mail*, fondé en 1844, et le quatrième par un quotidien du soir de langue française, *la Presse*, édité à Montréal depuis 1884. Parmi les quotidiens de langue française, il faut citer : à Québec, *le Soleil*, fondé en 1882, et *l'Action catholique*, fondée en 1907 ; à Ottawa, *le Droit*, fondé en 1913 ; à Trois-Rivières, *le Nouvelliste ;* à Montréal, *le Devoir*, fondé en 1910. Enfin, quelques hebdomadaires du dimanche ou du samedi, éditions dominicales des quotidiens ou hebdomadaires véritables, atteignent de très forts tirages. Ce sont, pour la plupart, des journaux de langue française publiés à Montréal : *le Petit Journal*, l'édition du dimanche de *la Patrie*, l'édition du samedi de *la Presse, Photo-Journal*. Le plus fort tirage revient, cependant, à l'édition du samedi du *Star* de Toronto.

● *Agences de presse.* Jusqu'en 1907, un monopole de fait fut exercé par les *Canadian Pacific Railway Telegraphs*, filiale de la grande compagnie de chemins de fer. En 1907, refusant une augmentation de tarifs, les journaux de Winnipeg créèrent leur propre organisation, la *Western Associated Press* (W. A. P.), bientôt imités par ceux des autres régions, qui fondèrent l'*Eastern Press Association* et la *Canadian Press Ltd* (1911). La Première Guerre mondiale devait amener (en 1917) une unification des trois agences sous la dénomination de *Canadian Press*, qui reste aujourd'hui la plus importante des agences canadiennes. Une seconde agence, la *British United Press*, a été fondée en 1922 : c'est une filiale de l'*United Press* des Etats-Unis.

● *Radiodiffusion.* L'activité radiophonique relève d'un organisme gouvernemental, la société Radio-Canada (Canadian Broadcasting Corporation), qui exploite plusieurs réseaux de langue anglaise (« Trans-Canada » et « Dominion ») et de langue française. Ces réseaux relient entre elles une vingtaine de stations, propriété de l'Etat, et plus de 170 stations appartenant à des entreprises privées. La même société Radio-Canada exploite un réseau de huit stations de télévision, tandis qu'une quarantaine de stations privées émettent dans les localités où ne parviennent pas les émissions de la C. B. C.

SCIENCES

Bien que la recherche fût organisée dès 1896 par H. L. Callender, J. C. MacLennan et Rutherford, il n'y eut, jusqu'à la Première Guerre mondiale, que deux universités (Toronto et McGill) à posséder des chaires d'enseignement scientifique. En 1916 fut fondé le *Conseil national de recherches*, dont le laboratoire central (biologie expérimentale, chimie pure, chimie expérimentale, physique pure, physique appliquée, recherches sur le bâtiment, génie mécanique, radio et génie électrique, recherches médicales) fut créé en 1932. En 1957, le chiffre du personnel était passé de 300 à 2 400, et le budget de 900 000 à 20 millions de dollars. Aujourd'hui, la recherche fondamentale, subventionnée par l'Etat et par les industries privées, est centralisée dans les universités, sous l'impulsion du Conseil national de recherches, qui finance également la recherche appliquée, par l'intermédiaire de comités associés. L'Atomic Energy of Canada Ltd., dont l'usine et les laboratoires sont situés à Chalk River, est chargée de la recherche nucléaire et du développement de l'industrie atomique. Parmi les découvertes dues à la science canadienne, mentionnons celle de l'insuline, par Banting, en 1922, et parmi les membres de la Société royale du Canada, l'atomiste C. J. Mackenzie, les biologistes E. W. R. Steacie et C. W. Argue, le chimiste A. N. Campbell et le bactériologiste S. G. D. Murray.

CANADA (Bas-), nom porté, de 1791 à 1840, par l'actuelle province de Québec.

CANADA (Haut-), nom porté, de 1791 à 1840, par l'actuelle province d'Ontario.

CANADEL (Le). V. RAYOL-CANADEL-SUR-MER (*Le*).

Canadian National Railway (C. N. R.) ou *Chemin de fer canadien national*, compagnie de chemin de fer constituée au Canada, à partir de 1920, par achat de lignes préexistantes (Canadien Nord, Grand Tronc, Intercolonial) ou par construction de nouvelles voies ; 36 000 km. Ce vaste réseau met en relation l'est et l'ouest du pays : le C. N. R. franchit les Rocheuses au col Yellowhead et atteint le littoral de la Colombie britannique en deux points, Prince Rupert et Vancouver. La compagnie possède, en outre, des lignes aériennes et maritimes.

Canadian Pacific Railway (C. P. R.) ou *Chemin de fer Pacifique canadien*, compagnie de chemin de fer constituée au Canada, en 1880, pour unir l'Atlantique au Pacifique ; 26 700 km. Ce transcontinental, qui franchit les Rocheuses aux cols Kicking Horse et Crowsnest, et dont le premier train traversa la Prairie en 1886, a été le grand facteur de mise en valeur de l'Ouest canadien : il avait en effet reçu le privilège de concéder les terres situées de part et d'autre de la voie ferrée. Les Lignes aériennes du Pacifique canadien (*Canadian Pacific Air Lines*) sillonnent le pays et relient le Canada à de nombreux pays étrangers. La compagnie possède également des navires (*Canadian Pacific Steamships*).

CANADIAN RIVER, riv. des Etats-Unis, née dans le sud des Rocheuses (Sangre de Cristo Mountains), qui draine les Grandes Plaines et rejoint l'Arkansas (r. dr.), en aval de Tulsa ; 1 544 km.

CANADIEN, ENNE adj. et n. Relatif au Canada ; habitant ou originaire de ce pays. — Géol. *Bouclier canadien*, région du Canada située autour de la baie d'Hudson, jusqu'aux Grands Lacs, et dont le cœur est fait de roches précambriennes (schistes, micaschistes, gneiss et granites) fortement consolidées, et qui n'ont plus été plissées depuis le début du Cambrien, c'est-à-dire depuis 500 millions d'années.

— Min. *Bouchon canadien*, disposition particulière des trous de bouchon, dans laquelle ces trous sont parallèles à l'axe de la galerie, au lieu d'être convergents comme dans un bouchon ordinaire. (Dans l'avancement d'une galerie avec bouchon canadien, pour réaliser le cassage du prisme de terrain délimité par les trous, on laisse certains de ces trous, ou un trou axial parfois de plus gros diamètre, vides, sans explosif.) ‖ *Sondage canadien*, sondage par battage, avec curage discontinu. ◆ N. m. Mach. agr. Ensemble de petits socs en nombre variable, montés sur des dents souples ou semi-rigides, et qui sert à ameublir la terre en surface ou à briser les mottes. (On dit aussi CULTIVATEUR CANADIEN.)

— Sports. V. CANOË.

CANADIENNE n. f. Veston doublé de peau de mouton, avec la toison tournée à l'intérieur.

— Mar. Pirogue légère et portative, dérivée

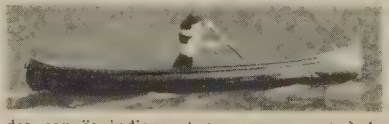

des canoës indiens et se manœuvrant à la pagaie. (V. CANOË.)

CANADITE n. f. (de *Canada*). Minér. Syénite néphélinique, dont le feldspath est essentiellement de l'albite. (Parmi les minéraux colorés prédominent ceux qui sont riches en alumine et en chaux.)

CANAIGRE n. f. Nom donné à une espèce du genre *rumex* (*Rumex hymenosepalus*), d'origine américaine, que l'on cultive en Algérie pour extraire du tanin de sa racine, et qui en contient de 25 à 28 p. 100. (Famille des polygonacées.)

CANAILLE n. f. (ital. *canaglia*, troupe de chiens ; du lat. *canis*, chien). Ramassis de gens méprisables ou considérés comme tels : *Pour moi j'admire toujours la facilité avec laquelle les gens du monde prennent les mœurs de la canaille* (Mérimée).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Bas peuple (sans nuance péjorative) : *La canaille est ici* [en Espagne] *intelligente, spirituelle, remplie d'imagination* (Mérimée).

◆ N. f. et adj. Personne malhonnête, fripon : *C'est un gueux, cet homme, une canaille, un misérable* (Maupassant). ‖ S'applique parfois aux enfants, par badinerie : *Petite canaille.* ◆ Adj. Populacier : *Pantin, c'est* [...] *le Paris canaille* (Nerval). ‖ Vulgaire, polisson (parfois avec quelque indulgence) : *Les grâces canailles* (Goncourt). *Mathilde répétait : j'ai des goûts canailles* (Maupassant).

CANAILLERIE n. f. Acte de canaille, improbité, friponnerie : *C'est de la canaillerie.* ‖ Ce qui a un certain air polisson : *Il a retrouvé la canaillerie alcoolique des gestes* (Huysmans).

ÇANAKKALE, anc. **Tchanak Kalessi,** v. de Turquie, ch.-l. de prov., sur la rive asiatique des Dardanelles (ou *détroit de Çanakkale*) ; 11 650 hab. Poteries. — La *province de Çanakkale* a 312 700 hab.

— Hist. Le 18 mars 1915, la bataille de Çanakkale a été livrée par la flotte franco-britannique, commandée par l'amiral anglais de Robeck, pour forcer le détroit des Dardanelles ; l'amiral Guépratte s'y distingua particulièrement. Après avoir subi de lourdes pertes du fait de la défense côtière des Turcs (trois cuirassés coulés [deux anglais : l'*Ocean* et l'*Irresistible ;* un français : le *Bouvet*], trois autres gravement avariés), l'amiral anglais décida de se replier, consacrant ainsi l'échec de l'opération alliée. (V. DARDANELLES [*expédition des*].)

CANAL n. m. (lat. *canalis ;* de *canna*, roseau, tube). Lit ou bras d'une rivière. (On dit mieux, dans ce sens, CHENAL ou BRAS.) ‖ Bras de mer : *Canal de Mozambique.* ‖ Voie navigable creusée par l'homme : *Canal de Bourgogne.* ‖ Conduit artificiel établi pour le passage d'un liquide d'un lieu à un autre : *Un canal de plomb. Un canal en planches.* ‖ *Par anal.* Conduit naturel qui sert, dans l'intérieur de la terre, au transport des liquides et des gaz. ‖ Pl. *des* CANAUX.

— Anat. Cavité ou conduit de forme cylindrique allongée, autre que les artères et les veines. (V. part. *encycl.*)

— Archit. Refouillement : *Canal de larmier. Canal de volute.*

— Arm. *Canal de lumière*, orifice pratiqué dans le canon des anciennes armes à feu et permettant l'inflammation de la charge pour le départ du coup.

— Bx-arts. Pièce d'eau, longue et étroite, servant à l'ornement d'un jardin à la française : *Le Grand Canal, à Versailles.*

— Bot. *Canaux aérifères*, espaces formés par la juxtaposition des méats intercellulaires dans le parenchyme. (Ils sont fréquents et larges dans les organes des plantes aquatiques.) ‖ *Canal du col*, v. COL. ‖ *Canal médullaire*, syn. de MOELLE. ‖ *Canal sécréteur*, conduit constitué par des files de cellules qui, en s'écartant, laissent entre elles un long méat où se déverse l'essence qu'elles sécrètent.

— Céram. et Orfèvr. *Canaux tournants*, cannelures parallèles, montant en spirale le long de la panse d'un vase, sur le bossage d'un culot, d'une gorge, etc. (Ils sont caractéristiques du style Régence.)

— Géogr., Navig. fluv. et Trav. publ. *Canal d'amenée*, canal servant à conduire les eaux d'un captage au réservoir d'alimentation d'une ville, ou à amener les eaux d'un lac, d'un torrent, d'une rivière, jusqu'à la chambre de mise en charge d'une usine hydraulique. ‖ *Canal de dérivation*, canal destiné à régulariser le débit d'un cours d'eau à l'époque des crues, ou conduisant les eaux d'une rivière jusqu'à une usine. ‖ *Canal de drainage* ou *de dessèchement*, canal destiné à dessécher un sol bas et humide ou un terrain marécageux, afin de les rendre propres à la culture. ‖ *Canal de flottage*, canal aménagé pour le transport du bois. ‖ *Canal*

Phot. Huard.

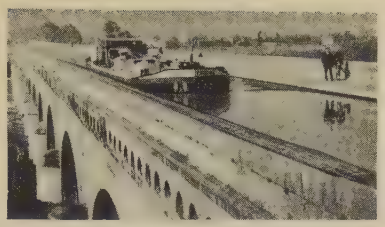

de gauche à droite **canal** intérieur de Bruges à Damme pont **canal** d'Agen sur la Garonne **canal** de l'Escaut à Cambrai

fluvial, canal qui unit deux fleuves, ou qui rend un fleuve navigable. ‖ *Canal de fuite,* canal qui sert à écouler les eaux d'une usine hydraulique. ‖ *Canal d'irrigation,* canal servant à conduire et à répartir les eaux captées à travers la campagne, afin d'augmenter la fertilité des terres par un arrosage raisonné. ‖ *Canal latéral,* canal construit le long d'une rivière, à une cote suffisante pour le mettre à l'abri des inondations. (Il est alimenté en eau par gravité, au moyen de rigoles à faible pente à partir de prises d'eau dans la rivière.) ‖ *Canal maritime* ou *interocéanique,* communication artificielle entre deux mers ou deux océans (Suez, Kiel, Panama). ‖ *Canal de navigation,* canal aménagé en vue d'être emprunté par la navigation fluviale. ‖ *Canal à point de partage,* canal établi entre deux bassins différents, alimenté soit par réservoirs (canal de la Marne à la Saône), soit artificiellement par une usine hydraulique et de refoulement (canal de la Marne au Rhin), par des moteurs thermiques et de refoulement (canal de Briare), par élévation de bief en bief au moyen de l'énergie électrique (canal d'Orléans). [V. part. *encycl.*]

— Géomorphol. *Canal d'écoulement,* partie du lit d'un torrent où fonctionne essentiellement le mécanisme de transport.

— Mar. Intervalle entre la caisse de la poulie et la cannelure du réa. ‖ *Canal des anguillers,* ensemble des ouvertures (anguillers*) percées dans les goussets de pied des membrures, et qui permettent à l'eau de circuler d'une maille* à l'autre jusqu'aux crépines d'aspiration.

— Math. *Surface canal,* surface enveloppe d'une sphère de grandeur constante dont le centre se déplace sur une courbe donnée. (On peut encore dire qu'une telle surface est engendrée par une circonférence de grandeur constante dont le centre se déplace sur la courbe donnée [*directrice*] et dont le plan reste perpendiculaire à cette courbe.)

— Mat. plast. *Canal d'injection,* dans le moulage par injection, portion du canal d'alimentation comprise entre l'entrée de la buse de carotte et l'entrée dans le moule.

— Ornem. Chacun des sillons parallèles et transversaux situés à égale distance les uns des autres dans les moulures et les bordures. (Les *cadres à canaux* ont été très à la mode entre 1830 et 1860.)

— Physiq. *Rayons canaux,* v. RAYON.

— Télév. Domaine des fréquences occupées par une émission de télévision. (La largeur effective d'un canal correspond à la bande de fréquences qu'occupe la modulation de part et d'autre de l'onde porteuse.)

— Zool. Chez le cheval, partie de la bouche comprise entre les deux branches du maxillaire inférieur et dans laquelle se trouve logée la langue. ‖ *Canal biflexe,* glande sébacée en forme de poche repliée sur elle-même, située entre les doigts chez le mouton et, exceptionnellement, chez la chèvre.

— ***Par le canal de*** loc. prép. Par le moyen, l'intermédiaire de : *Il pouvait arriver* [...] *que de telles femmes fussent, par le canal de la princesse de Parme* [...], *reçues chez certaines Guermantes* (Proust).

— ENCYCL. Anat. En anatomie humaine, le mot *canal* désigne un assez grand nombre d'organes, qui ont pour caractère commun d'avoir la forme d'un conduit dont la lumière sert de passage à certaines substances. Parmi ces canaux, d'espèces très diverses, il faut distinguer :

1° Les *canaux excréteurs,* très nombreux; citons les canaux de Sténon pour la glande parotide, de Warton pour la glande sous-maxillaire, les canaux galactophores pour les glandes mammaires, les canaux hépatique, cystique et cholédoque pour le foie, les canaux de Wirsung et de Santorini pour le pancréas, le canal de l'urètre pour l'émission de l'urine, etc.;

2° Les *canaux osseux,* qui sont de deux espèces : les uns appartiennent à l'os lui-même (canaux nourriciers des os, canaux de Havers, canaux médullaires); les autres sont seulement limités par des surfaces osseuses et servent de conduits à divers organes (canal vertébral ou rachidien, canal sacré, canaux osseux semi-circulaires de l'oreille interne, canal carotidien, canal maxillaire, canaux radiculaires des dents, etc.);

3° Les *canaux vasculaires,* tels les canaux chylifères, le canal thoracique (confluent de tous les vaisseaux lymphatiques de l'abdomen), le canal artériel (communication entre l'aorte et l'artère pulmonaire, chez l'embryon, qui disparaît normalement avant la naissance et dont la persistance constitue une malformation cardiaque), etc.

La dénomination de « canal » sert enfin à désigner des régions, des passages comme le canal crural, le canal inguinal, le canal fémoral.

— Dr., Navig. fluv. et Trav. publ. ● **Classification et rôle des canaux de navigation.** On distingue trois sortes de *canaux de navigation :*

1° Le *canal latéral,* qui supplée à la non-navigabilité d'un cours d'eau naturel en suivant sa vallée. Il est le plus souvent alimenté par le fleuve. L'aménagement direct (v. CANALISATION) est en général moins coûteux, mais plus aléatoire, et peut réserver des surprises : reprise d'alluvionnement, dégagement de barres rocheuses par l'érosion;

2° Le *canal d'estuaire* (canal de Tancarville, ancien canal de Paimbœuf, etc.), qui évite à la navigation le passage dans un estuaire dangereux ou ensablé;

3° Le *canal de jonction,* qui unit deux bassins fluviaux voisins. Il pose deux problèmes principaux : celui du franchissement de la ligne de faîte par jeu d'écluses, tunnel ou ascenseur à bateaux; celui de l'alimentation en eau, qui se fait par des barrages-réservoirs ou usines élévatoires; il faut aussi parfois cimenter le fond du canal.

On classe les voies d'eau et les canaux de navigation en plusieurs catégories selon leurs dimensions. En France, appartiennent à la première catégorie 5 403 km de rivières et de canaux répondant aux exigences de la loi Freycinet (1879) : profondeur 2 m; écluses, largeur 5,2 m, longueur 38,5 m; hauteur libre sous les ponts 3,7 m.

Le transport par voie d'eau, particulièrement bon marché, est en revanche très lent et convient surtout aux matières premières lourdes ou pondéreuses ou aux hydrocarbures. Il nécessite de gros investissements, le kilomètre de canal exigeant des travaux bien plus importants que le kilomètre de route ou de voie ferrée. Il n'est rentable qu'à très longue échéance et si un tonnage important est assuré.

La répartition mondiale des réseaux de canaux est, certes, fonction du relief et du réseau hydrographique, mais plus encore du degré d'industrialisation. Dans l'Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord, le réseau s'est surtout développé au XIXe s. La multiplication des autres voies de communication a pratiquement arrêté le creusement ou l'amélioration des canaux, à quelques exceptions près (canal Albert, Mittelland Kanal). En revanche, l'U. R. S. S. a considérablement développé son réseau depuis la Première Guerre mondiale.

● **Caractéristiques des canaux de navigation.** Les canaux de navigation sont divisés en un certain nombre de biefs limités par des écluses et dans lesquels une hauteur d'eau sensiblement constante est maintenue artificiellement. Ils avaient autrefois une section strictement calculée pour donner passage aux péniches flamandes. Le développement des bateaux automoteurs a rendu obligatoire une augmentation de la section et du mouillage. Les canaux des lignes principales présentent les caractéristiques suivantes : largeur au plafond 10 m; au plan d'eau 16,60 m; mouillage 2,20 m (on a tendance, actuellement, à porter celui-ci à 2,60 m). On donne une surlargeur au canal dans les courbes, pour permettre un croisement facile des bateaux; le rayon de celles-ci ne doit pas être inférieur à 15 fois la longueur du bateau pour ne pas ralentir la vitesse.

canal d'irrigation en Camargue

canal de Suez

La pente des talus est en général de 3/2. L'étanchement des berges et de la cuvette est important, afin de pouvoir limiter au minimum les pertes d'eau par filtration. Cet étanchement est obtenu au moyen de corrois de terre, formés de sable et d'argile, recouverts parfois d'un revêtement maçonné ou d'un revêtement de mastic bitumineux. Les berges peuvent également être protégées, dans certains cas exceptionnels, par des rideaux en palplanches métalliques légères. Il est, de plus, indispensable que les voies d'eau soient convenablement entretenues, car des dépôts vaseux se constituent, diminuant ainsi la profondeur.

● **Droit administratif et droit international.** Les *canaux de navigation* sont des éléments du domaine* public de l'Etat, ainsi que leurs dépendances : écluses, bassins d'alimentation, digues, chemins de halage, etc.

canal à Venise le pont des Soupirs

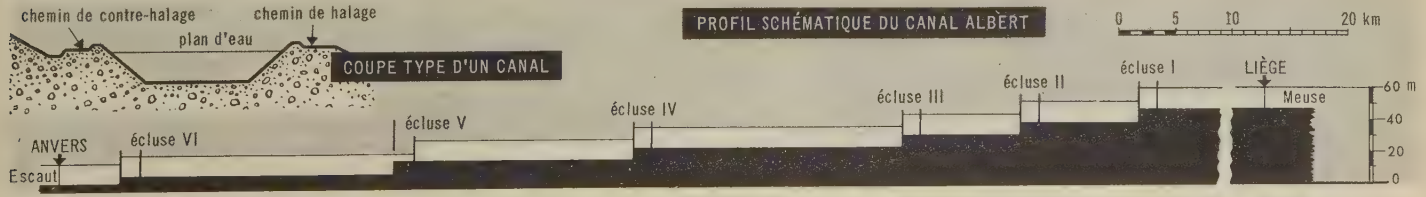

Phot. Commissariat du tourisme belge, Goursat, Chamois-Atlas, A. I., Cie du Canal de Suez, E. N. I. T.

Ils sont donc inaliénables et imprescriptibles. L'exécution d'un canal doit être autorisée par une loi (s'il a plus de 20 km de long) ou par un décret pris en Conseil d'Etat (s'il a moins de 20 km). Les canaux font partie de la grande voirie* et sont soumis au régime protecteur qui s'y applique. Sous réserve de se conformer à la réglementation du trafic, la circulation sur les canaux est, en principe, libre pour tous.

Les *canaux d'assèchement* et *d'irrigation* ne soulèvent pas de difficulté juridique d'aménagement s'ils sont exécutés sur un seul domaine, mais, s'ils doivent en traverser plusieurs, il est nécessaire d'avoir recours à la constitution d'une association* syndicale. La réalisation sera alors un *travail public* et l'expropriation sera possible. (V. BARRAGE.)

Les *canaux maritimes internationaux*, qui traversent le territoire d'un Etat et établissent une communication entre deux parties de la haute mer, ne sont pas, à l'inverse des fleuves, ouverts, en principe, à la libre navigation pour les Etats non riverains. Toutefois, en vertu des traités internationaux, le canal de Suez, celui de Panama et celui de Kiel sont ouverts aux navires de guerre et de commerce étrangers quels que soient leur lieu de destination et la nature de leur cargaison. Le statut de neutralité des Etats riverains n'en est pas affecté. (→ Biblio.)

Canal impérial ou **Grand Canal**, en chin. *Yun-ho*, importante voie navigable artificielle de la Chine, qui unit depuis de nombreux siècles les bouches du Yang-tseu-kiang à la région de Pékin. Il part de Hang-tcheou dans le Tchö-kiang, traverse le Yang-tseu, puis les lacs du Kiang-sou septentrional, le fleuve Jaune et, enfin, se confond, jusqu'à T'ien-tsin, avec les eaux du Wei-ho.

CANALA. V. KANALA.

José CANALEJAS Y MÉNDEZ

CANALEJAS Y MÉNDEZ (José), homme d'Etat espagnol (Le Ferrol 1854 - Madrid 1912). Plusieurs fois ministre, il dénonça les responsables du désastre de 1898 (guerre hispano-américaine de Cuba). En 1910, les partis libéraux le portèrent à la présidence du Conseil. Il s'efforça de rallier les masses démocratiques à la monarchie. Il chercha à assurer à l'Espagne la zone d'influence au Maroc que l'accord anglo-franco-espagnol de 1904 lui avait attribuée. Au cours d'une grève, il fut assassiné par un anarchiste.

CANALETTO (Antonio CANAL, dit **le**), peintre italien (Venise 1697 - *id.* 1768). Il travaille d'abord dans l'atelier de son père, Bernardo, décorateur de théâtre, et reçoit de Luca Carlevaris, ami et collaborateur de celui-ci, des leçons de perspective. Il part pour Rome en 1719, y rencontre Gian Paolo Pannini et J. B. Tiepolo, dessine et peint sous l'influence de Salvator Rosa, qu'ils admirent. En 1721 ou 1722, le Canaletto est de retour à Venise. Il y consacrera sa vie — dont on sait peu de chose — à en célébrer les beautés, dans un style exact jusqu'à la minutie quant au dessin. Ses couleurs sont le plus souvent sans éclat, mais suffisent à nuancer avec une extrême délicatesse l'effet de lumière et la vérité de l'atmosphère. Il observe directement la nature, rompt avec la tradition du paysage composé et se place ainsi parmi les précurseurs de Corot et de ses émules. Pour le cadrage de ses tableaux, il utilise la chambre optique. Il séjourne à Londres de 1746 à 1748, y retourne en 1751, et marque son passage par des vues de la Tamise, du jardin de Vauxhall, de Whitehall, d'Eton College, que conservent notamment les galeries de Windsor, de Hampton Court, la National Gallery. Bien que ses ouvrages aient été très demandés, aussi bien en Italie que dans toute l'Europe, il n'en a jamais livré qui ne soient pas méticuleusement finis. On en compte pourtant plus d'un millier, le Canaletto ayant été grand laborieux. Parmi ses principaux chefs-d'œuvre, citons : *l'Eglise de la Salute et l'entrée du Grand Canal à Venise* (Louvre), *Vue du Colisée à Rome* (galerie Borghèse), *le Départ du « Bucentaure » pour les fiançailles de la mer*, ainsi que *la Réception solennelle du comte Gergi à Venise* (Ermitage); au palais Corsini, à Rome : *la Place Saint-Marc et les Procuraties vues de l'église Saint-Marc, la Piazetta Saint-Marc, le Pont du Rialto;* les personnages de la *Vue de l'école de San Rocco* (National Gallery) seraient, selon une ancienne tradition, de la main de Tiepolo. Des dessins du Canaletto sont à l'Albertina de Vienne et à la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, à Paris. Il est également l'auteur d'admirables eaux-fortes, au nombre de trente et une et très recherchées. Il eut pour élève son neveu Bernardo Bellotto*, dit *Canaletto le Jeune*. (→ Biblio.)

CANALETTO
« l'Église de la Salute et l'entrée du Grand Canal à Venise »
Louvre

CANALICULAIRE adj. Anat. Relatif à un canalicule.

CANALICULE n. m. Anat. Petit conduit, branche de ramification de conduits plus importants : *Les canalicules hépatiques.* || *Canalicules dentinaires*, petits canaux qui traversent l'ivoire en un réseau très dense. — Archit. Petite rainure : *Creuser des canalicules sur le fût d'une colonne.*

— ENCYCL. Chirurg. dent. Les *canalicules dentinaires* contiennent les prolongements des cellules odontoblastes de la pulpe dentaire et forment ainsi ce que l'on appelle les « fibres de Tomes ». La vie de l'ivoire et, peut-être, celle de l'émail sont ainsi assurées par cette matière organique qui conduit la sensibilité et permet les échanges biologiques.

CANALICULÉ, E adj. Hist. nat. Creusé d'un canalicule : *Tige canaliculée. Os canaliculé.*

CANALICULITE n. f. Pathol. Inflammation du canal d'une glande.

CANALIFÈRE adj. Anat. Qui est muni de canaux, de vaisseaux.

CANALISABLE adj. Susceptible d'être canalisé.

CANALISATEUR, TRICE n. et adj. Trav. publ. Qui fait des canaux, qui canalise.

CANALISATION n. f. Action d'améliorer la navigabilité d'un cours d'eau naturel par relèvement du plan d'eau (barrage fixe avec pertuis, écluse à sas, barrage mobile) ou par approfondissement du lit (digues latérales, épis noyés, dragages, dynamitages). || Etablissement de canaux ou de conduites. || Tuyauterie utilisée pour l'eau, l'air, le gaz, les produits pétroliers, particulièrement à l'intérieur d'un bâtiment. || Système de canaux ou de conduites. || *Canalisation sèche*, canalisation fixe, en métal résistant au feu, destinée à être alimentée en eau sous pression par les engins d'incendie et capable d'alimenter à son tour des appareils de secours contre l'incendie. || *Par extens.* Ensemble de conducteurs destinés à la distribution de l'énergie électrique.

— ENCYCL. Les *canalisations* doivent avoir une durée très longue, une résistance suffisante à la pression interne et une étanchéité complète.

Le choix du matériau dépend de la nature du fluide à distribuer, de sa température et du prix de revient. On emploie généralement, en élévation, pour les canalisations d'évacuation des eaux usées, les tuyaux en fonte, en plomb, en cuivre et en amiante-ciment; pour les canalisations en tranchée, les tuyaux en fonte, en grès, en ciment (centrifugé ou non) ou en amiante-ciment. Les tuyaux extérieurs de descentes pluviales sont en zinc, en fonte, en plomb, en cuivre, en acier ou en amiante-ciment. Le plomb, le cuivre et le fer sont les matériaux courants des réseaux de distribution intérieure des bâtiments. Le bois a été employé depuis la plus haute antiquité. Des canalisations en bois, assemblées les unes aux autres au moyen d'un frettage de cercles métalliques montés à écrou, se trouvent encore aux Etats-Unis, au Canada et dans les pays scandinaves. La poterie fut très utilisée au Moyen Age. Les tuyaux de grès vernissé servent, surtout actuellement, pour le transport de liquides agressifs. Les premiers tuyaux en fonte ont été installés dans les jardins de Versailles, au XVIIe s., sous Louis XIV. Ils résistent bien à la corrosion et aux efforts mécaniques. Toutefois, par suite de leur encombrement, on les emploie surtout dans les locaux industriels, dans les sous-sols des immeubles. Ils sont également utilisés pour l'établissement des conduites d'eau fonctionnant sous pression et des canalisations d'air comprimé. Le plomb est connu et employé depuis une époque fort ancienne : les Egyptiens l'utilisaient près de vingt siècles avant notre ère. Les Romains en ont fait un grand usage, en particulier pour leurs canalisations. Il est resté, pendant longtemps, le principal métal non ferreux utilisé en plomberie. Il se travaille facilement. Il n'est pas attaqué par les agents atmosphériques, mais il est difficilement utilisable pour les canalisations d'eau chaude.

Le cuivre rouge écroui est employé pour les alimentations d'eau froide et d'eau chaude. Il se façonne très bien, mais, par suite de son coefficient de dilatation élevé, il faut veiller à assurer la libre dilatation des canalisations. Les canalisations en acier galvanisé, ou tubes fer, sont légères, mais elles doivent être protégées contre l'action corrosive de certains agents.

Des tubes en matière plastique ont été fabriqués récemment. Ils sont exécutés en chlorure de polyvinyle ou en polythène. Ils sont faciles à travailler et résistent à de très fortes pressions. On ne peut toutefois pas les employer pour la distribution de l'eau chaude, car ils se ramollissent vers 60 °C. Leur prix de revient est encore élevé.

Dans l'industrie du gaz, les canalisations sont classées en trois types, suivant la pression intérieure à laquelle elles sont soumises. Les canalisations à basse pression, le plus souvent en fonte, sont utilisées dans l'établissement des réseaux de distribution : elles contiennent du gaz dont la pression est comprise généralement entre 50 et 150 mm d'eau. Les canalisations à moyenne pression, dans lesquelles la pression du gaz peut varier entre 150 mm d'eau et 1 hpz, sont en fonte ou en acier. Les canalisations à haute pression, utilisées comme artères de transport sous une pression généralement comprise entre 1 hpz et 60 hpz, sont constituées de tubes d'acier assemblés par soudure à l'arc et protégés de la corrosion par un revêtement à base de brai appliqué en usine ou sur le chantier de pose. L'industrie du pétrole utilise des canalisations spéciales ou pipe-lines*.

Pour le transport de l'énergie électrique, on distingue, au point de vue de la tension employée, les canalisations à *basse tension* (de 0 à 220 V), à *moyenne tension* (de 220 à 1 000 V), à *haute tension* (de 1 000 à 100 000 V) et à *très haute tension* (plus de 100 000 V). Au point de vue de l'intensité du courant transporté, on distingue les canalisations à *courant faible* (courants télégraphiques, téléphoniques ou de signalisation) et à *courant fort* (éclairage et force motrice). Enfin, au point de vue des conditions légales de construction, on distingue les canalisations de *première catégorie* (de 0 à 150 V en courant alternatif, et de 0 à 600 V en courant continu) et les canalisations de *deuxième catégorie* (tensions supérieures). Les canalisations doivent avoir une section suffisante pour : 1° ne pas produire dans le circuit une élévation de température susceptible de détruire les isolants; 2° ne pas déterminer une trop grande chute de potentiel entre la source d'électricité et les appareils récepteurs.

CANALISER v. tr. Convertir en canal; rendre navigable : *Canaliser une rivière.* || Sillonner de canaux : *Canaliser une contrée.* || Rassembler pour orienter dans une certaine direction : *Bureau qui canalise les correspondances.* || Diriger dans un sens déterminé : *Le service d'ordre canalise la foule.*

CANAMELLE ou **CANNAMELLE** n. f. (du lat. *canna*, canne, et *mel*, miel). Nom parfois donné à la canne* à sucre.

CANANEA, v. du Mexique (Etat de Sonora), dans le nord de la sierra Madre occidentale; 17 900 hab. Grand centre minier,

Phot. Vernacci, Giraudon.

produisant essentiellement du cuivre et du molybdène. Fonderies de cuivre.

CANANÉEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte au pays de Canaan ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Linguist. Groupe de langues sémitiques, dans lequel entrent l'ugaritique, le phénicien, l'hébreu, le moabite, et, peut-être, la langue des inscriptions protosinaïtiques. ‖ Au sens strict, langue du pays de Canaan avant la conquête israélite. (Les Hébreux semblent l'avoir empruntée aux indigènes vaincus ; l'évolution de cet idiome aboutit à la langue hébraïque.)

◆ N. f. *La Cananéenne,* nom donné, dans l'Ecriture, à la femme qui demanda à Jésus-Christ la guérison de sa fille. (Le Christ refusa d'abord, mais, touché par la foi de cette femme, accéda à son vœu [Matth., XV, 22].)

— Encycl. Linguist. En dehors de quelques vestiges dans l'onomastique amorrhéenne de l'époque de Hammourabi et de certaines transcriptions égyptiennes de noms *cananéens,* la « langue de Canaan » nous est conservée essentiellement dans les gloses des lettres de Tell al-Amarna. Découverts en 1887 en haute Egypte, ces documents d'archives, écrits en cunéiformes et rédigés en akkadien, écriture et langue officielles, à cette époque, de la côte syrienne, représentent la correspondance envoyée par les princes de l'Asie occidentale aux pharaons Aménophis III et Aménophis IV, entre 1411, environ, et 1350 avant notre ère. Le texte de ces lettres contient de très nombreuses gloses, qui donnent des équivalents cananéens des termes babyloniens employés. Le texte akkadien lui-même présente de multiples *cananéismes,* c'est-à-dire des formes verbales ou nominales influencées par le dialecte de Canaan. Les cunéiformes étant une écriture syllabique, les gloses d'Al-Amarna offrent l'avantage de noter non seulement les consonnes, comme les alphabets du type phénicien, mais aussi les voyelles. L'étude de ces gloses a permis de définir la grammaire d'un protohébreu, intermédiaire entre l'ugaritique, le moabite et l'hébreu, qui éclaire maintes anomalies du texte massorétique et constitue un témoin précieux pour la philologie hébraïque.

CANANGA n. m. (mot malais). Nom donné, aux Moluques, à *Canangium odoratum,* dont les fleurs sont recherchées pour leur odeur suave, et servent à faire un parfum, l'*essence de cananga.* (Famille des annonacées.)

CANANI (Giambattista), anatomiste italien (Ferrare 1515 - *id.* 1579). Il découvrit le muscle de la main nommé *court palmaire,* et signala le premier le rôle des valvules des veines dans la circulation du sang. Il fut premier médecin du pape Jules II.

CANAPE (Jean), médecin français, qui devint, en 1542, médecin de François Ier. Le premier, il fit des cours de chirurgie en français.

CANAPÉ n. m. (lat. *conopeum,* rideau ; gr. *kônôpeion,* moustiquaire). Large siège à dossier et accotoirs, pouvant servir à plusieurs personnes.

— Art culin. Tranche de pain frite dans le beurre, sur laquelle on dispose diverses garnitures : *Cailles, bécasses sur canapé.* (Les canapés pour hors-d'œuvre se font en pain de mie, en pain de ménage ou en brioche commune. Ils se recouvrent avec des compositions diverses et se servent chauds ou froids.)

— Encycl. Le *diedron,* où l'on pouvait s'asseoir à deux, fut, à Athènes, l'ancêtre du *canapé.* Il apparaît en France vers 1660, sous la forme d'une banquette à accotoirs et à dossier, que l'on nomme aussi *sofa.* Au XVIIIe s., très répandu, il devint le *canapé d'alcôve,* le *canapé-gondole,* le *canapé à joues,* le *canapé confident.* Son décor a suivi l'évolution des styles. Dans l'ameublement contemporain, il est rendu plus confortable par des coussins, des matelas mobiles, à ressorts ou en mousse de caoutchouc.

CANAPÉ-LIT n. m. Meuble faisant usage de canapé et de lit. ‖ Pl. *des* CANAPÉS-LITS.

CANAQUE adj. Qui concerne les Canaques.

CANAQUES (d'un mot polynésien signif. *homme*), nom donné improprement aux Mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie. (V. NÉO-CALÉDONIENS.)

CANAR n. m. Min. Gros tuyau en tôle mince, ou en toile imperméabilisée et ignifugée, de 40 à 60 cm de diamètre, servant à l'aérage de travaux en cul-de-sac. (Pour le creusement de grands tunnels, on peut utiliser des canars de très grande section, constitués de douves de bois.) [Syn. BUSE.]

CAÑAR (PROVINCE DE), prov. de l'Equateur ; 115 000 hab. Capit. *Azogues.*

CANARA ou **CANARAIS** n. m. Langue dravidienne parlée dans l'Etat de Mysore (Inde), par environ 16 millions de personnes. (Elle s'écrit en caractères canarais ou tamouls. La littérature est abondante.) [On écrit aussi KANNADA, KANARA, KANARAIS OU KARNATA.]

CANARD n. m. (de l'anc. franç. *caner,* caqueter). Oiseau aquatique palmipède, de la famille des anatidés : *La femelle du canard se nomme « cane », et son petit « caneton ». Le jeune canard sauvage est appelé « halbran ».* ‖ *Canard siffleur,* nom usuel des canards marèques et des dendrocygnes. ‖ *Canard de Barbarie,* nom usuel des races domestiques du canard musqué. ‖ *Fam.* Terme d'amitié : *Mon petit canard !* ‖ *Pop.* Cheval. ‖ *Fam.* et *péjor.* Nouvelle sujette à caution : *Le canard est une nouvelle quelquefois vraie, toujours exagérée, souvent fausse* (Nerval). ‖ Journal (avec une nuance souvent péjor.) : *On parle de ton théâtre, dans les canards* (A. Declercq). ‖ *Fam.* Morceau de sucre plongé dans le café, le rhum, etc. : *Prendre un canard.* ‖ Note fausse ou criarde, donnée par la voix ou par un instrument à anche, et plus précisément par la clarinette : *Il ne se gênait pas pour faire ce que l'on nomme des canards en termes d'orchestre* (Balzac). [On dit aussi COUAC.]

— Méd. Sorte de bol fermé, pourvu d'un long bec, que l'on emploie pour donner à boire aux malades couchés.

— Mœurs et cout. Feuille volante d'information (surtout des faits divers) souvent agrémentée d'une gravure sur bois. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Ornith. On désigne usuellement sous le nom de *canards* un grand nombre d'oiseaux de la famille des anatidés, principalement ceux qui ont des formes épaisses, un cou plutôt court, le bec plat et des jambes courtes avec des pieds fortement palmés. Les plus typiques appartiennent au genre *canard* proprement dit (*anas*), qui comprend le canard col-vert, souche des races domestiques, et les espèces voisines, telles que les sarcelles, le chipeau, etc. Leur plumage est très variable suivant le sexe et la saison. Les femelles sont brunes avec des taches plus sombres ; les mâles leur ressemblent en été, mais sont beaucoup plus vivement colorés en hiver et au printemps. Le mâle du col-vert est alors varié de gris-beige, blanc et noir, avec la poitrine d'un brun chaud, un collier blanc, la tête et le cou d'un vert à reflets très vifs. Ces oiseaux portent sur l'aile une plage aux couleurs tranchées, souvent assez vives, dite *miroir,* constante dans tous les états de plumage et caractéristique de l'espèce. Les bords de leur bec* et de leur langue sont munis d'indentations qui leur permettent de retenir comme un grillage les proies introduites dans la bouche. La respiration s'interrompt un instant lorsque le bec est mouillé. Pour ces raisons, les canards recherchent leur nourriture dans l'eau, mais sans jamais s'immerger complètement ; ils nichent à terre, rarement dans les arbres. Tous sont plus ou moins migrateurs.

A côté de ces espèces dites *canards de surface,* on trouve en Europe des représentants du groupe des *canards plongeurs,* nommés aussi *fuligules**. Les espèces exotiques communément désignées sous le nom de « canards » appartiennent à des types variés. Citons, parmi eux, les *canards percheurs,* qui comprennent entre autres les canards carolin (*Aix sponsa*) et mandarin (*A. galericulata*), souvent élevés comme oiseaux d'ornement, et le canard musqué (*Carrina moschata*) d'Amérique tropicale, domestiqué sous le nom de *canard de Barbarie.* (V. pl. OISEAUX I.)

— Zootechn. C'est le *canard sauvage* (*Anas boschas*) qui est la souche des différentes races de canards domestiques, parmi lesquelles on peut citer : le *canard de Rouen,* le *canard de Duclair,* l'*aylesbury,* élevés pour la production de la chair ; le *coureur indien,* le *kaki-campbell,* qui sont des races de ponte ; le *pékin,* race mixte (chair et ponte) ; le *canard de la Caroline,* le *canard mandarin,* oiseaux d'agrément.

Le *canard de Barbarie,* très répandu dans nos fermes, est une espèce de canard différente du canard domestique. La durée d'incubation de ses œufs est de 35 jours, au lieu de 28, en moyenne, chez le canard domestique. Son croisement avec certaines races domestiques lourdes (rouen, aylesbury), que l'on pratique assez couramment, donne des sujets inféconds. Ces hybrides, auxquels on donne le nom de *mulards,* ont une chair très fine et sont très souvent utilisés, après gavage, pour la production de foies gras (terrines de Nérac).

Le canard est un animal rustique et, dans l'ensemble, facile à élever. L'élevage du caneton en est la phase la plus délicate. Le canard vit souvent par petites familles, chaque mâle ayant ses favorites : on compte environ un mâle pour six canes. Les bonnes races de ponte entrent en ponte vers l'âge de cinq mois. La cane pond la nuit ou tôt le matin. Le record de ponte appartient à la race du *coureur indien,* avec 363 œufs pondus en 365 jours. Cela est une production exceptionnelle, mais, en moyenne, on peut estimer que la ponte de bonnes canes de races spécialisées (*coureur indien, kaki-campbell*) dépasse 200 œufs par an. En France, où les œufs de cane ne sont guère appréciés que pour la pâtisserie, en raison de la forte coloration de leur jaune et de leur plus grande onctuosité, l'intérêt principal de l'élevage du canard est la production de canetons précoces. Avec les races améliorées pour la production de la chair, on obtient des canetons de 2 kg en une dizaine de semaines. (→ Biblio.)

— Chass. On chasse les *canards sauvages* en principe depuis le 14 juillet, mais, en fait, en hiver ; il faut user de ruse pour les approcher. On les tue au fusil (à pied ou en bateau), en les cherchant dans les roseaux, au bord des cours d'eau ou des étangs ; on les chasse aussi à l'affût, la nuit ou au lever du jour, en se cachant dans une hutte, ou bien en les attirant à l'aide d'*appelants.* (→ Biblio.)

— Art culin. Le *canard* se prépare simplement rôti ou braisé aux navets, aux olives, à la choucroute, aux petits pois, à l'orange, aux cerises, en salmis, à la presse, au sang.

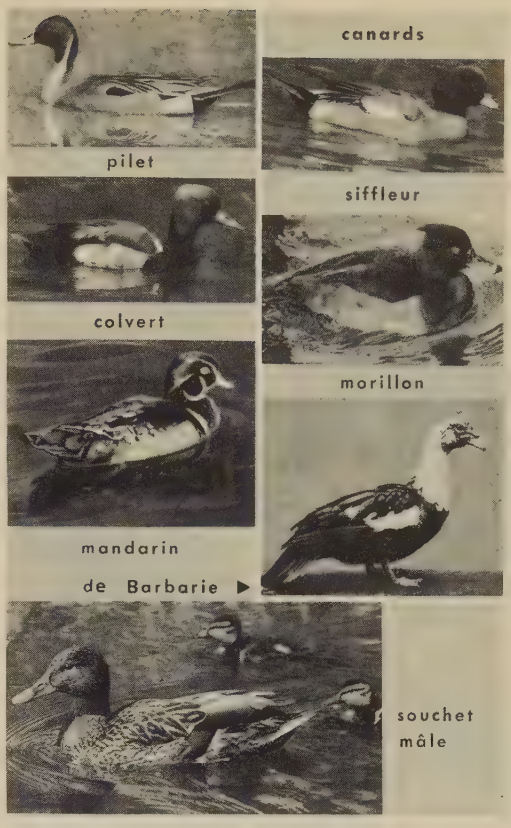

canapés

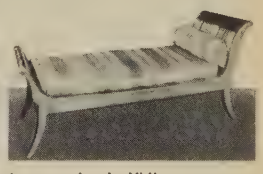

époque Louis XVI
musée des Arts décoratifs Paris

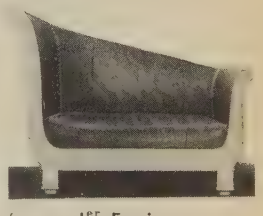

époque Ier Empire
palais de Compiègne

canapé-lit transformable

Phot. Dragesco, Vie à la campagne, Vienne-Atlas, Neurdein, Larousse, Collas (Paveau décorateur).

« le Canard blanc » par Oudry

On en fait aussi des pâtés, dont Amiens a la spécialité. En langage gastronomique, le canard est plus souvent appelé *caneton*.
— Mœurs et cout. Le *canard*, article de colportage, a pu être justement considéré comme le « journal du pauvre ». On en imprima dès le XVIe s. Mais c'est surtout au XVIIIe s. et au commencement du XIXe que sa fabrication s'intensifia. Il y avait les canards criminels et les canards politiques. A la première catégorie appartiennent *la Vie de Guilleri et de ses compagnons* (1610), *la Vie de Cartouche* (1728), *la Vie de Mandrin* (1755); l'un de ceux qui obtinrent le plus grand succès fut consacré à une affaire passionnelle : *les Amours de Lescombat* (1760). A la seconde catégorie appartiennent *Ce qui se passe de plus remarquable sous sa majesté Louis XV ; Anecdotes sur Napoléon et la grande armée ; Napoléon, bal, incendie ;* etc. Le musée des Arts et Traditions populaires en conserve une collection.

Canard blanc (LE), tableau d'Oudry, l'un des chefs-d'œuvre de la nature morte (1753), peint dans une harmonie argentée, tout en gris fins, subtils, très délicats. (Londres, coll. sir Ph. Sassoon.)

Canard enchaîné (LE), hebdomadaire satirique, fondé à Paris (1915) par M. Maréchal, publié jusqu'en 1940, puis à partir de septembre 1944 ; H.-P. Gassier, La Fouchardière ont assuré son succès. Il eut beaucoup de collaborateurs communs avec *l'Œuvre*.

Canard sauvage (LE), pièce en 5 actes, en prose, d'Ibsen (1884), jouée à Paris en 1891. Hialmar, être médiocre et paresseux, est marié à Gina, ancienne maîtresse du riche Werlé. Le fils de celui-ci, Greger, possédé d'une « fièvre de justice aiguë », révèle à Hialmar le passé de sa femme, pour que leur bonheur repose désormais sur la vérité et non plus sur le mensonge; mais, pareil à ce canard sauvage blessé qu'on élève dans un poulailler et qui symbolise l'homme moralement blessé incapable de sortir de la honte, Hialmar « demeurera dans la boue », alors que sa fille, la petite Hedvig, se suicide. La tragédie provoquée par l'intervention inconsidérée de Greger démontre-t-elle la nécessité du « mensonge vital » ou le danger d'un idéal également mensonger ? Cette pièce, qui pose un problème sans le résoudre, est une sorte de contrepartie de *Brand*.

CANARD, E adj. Navig. fluv. *Bois canard*, bûche coulant au fond de l'eau, lors du flottage à bûches perdues ou par train.

CANARD (Nicolas François), mathématicien et publiciste français (Moulins, milieu du XVIIIe s. - *id.* 1833). Il professa les mathématiques transcendantes et les sciences physiques au lycée de Moulins. On lui doit *Principes d'économie politique* (1802).

CANARDEAU n. m. Jeune canard.

CANARDER v. tr. *Fam.* Tirer en restant caché, comme l'on fait dans la chasse aux canards : *Des meurtrières étroites étaient* [...] *ménagées des deux côtés de la porte, et de là* [...] *on pouvait tout à son aise, canarder les assaillants* (Mérimée). ‖ Tirer des coups (de fusil, de canon...) sur l'ennemi.
◆ V. intr. Mus. *Fam.* Faire des canards, des notes fausses et criardes.

CANARDERIE n. f. Lieu où l'on élève des canards.

CANARDIÈRE n. f. Mare pour canards. ‖ Partie d'un étang disposée pour prendre au filet les canards sauvages. ‖ Bâtiment dans lequel se pratique l'élevage des canards.
— Chass. Cachette pour tirer de loin les canards sauvages. ‖ Long fusil, ou petit canon, placé à l'avant d'une barque, et qui sert à tirer sur les bandes de canards.
— Fortif. Abri ménagé dans un château fort pour tirer sur l'ennemi.

CANARI n. m. Cépage noir, cultivé dans le département de l'Ariège et donnant de gros fruits à chair assez sucrée.

CANARI n. m. (esp. *canario*). Ornith. Serin* domestique originaire des îles Canaries.

CANARI, comm. et port de la Corse (arrond. de Bastia), sur la côte ouest de la presqu'île du cap Corse ; 772 hab. (688 aggl.). Eglise romane, transformée au XVIIIe s. Mine d'amiante. Vins.

CANARIE n. f. Danse française, en vogue au XVIe s., dont le rythme, voisin de celui de la gigue, est un 6/8 rapide avec la première croche de chaque triolet pointée.

CANARIE (GRANDE), en esp. **Gran Canaria,** île de l'archipel espagnol des Canaries ; 1 533 km² ; 331 000 hab. Île d'origine volcanique, à la forme circulaire, qui atteint 2 000 m d'alt. Les torrents y ont entaillé de profondes vallées (*barrancos*). L'irrigation est soigneusement organisée et l'agriculture produit des céréales et du maïs, des pommes de terre, des fruits (oranges, figues, pêches), du vin. Les bananes et les tomates sont les principaux produits d'exportation.

CANARIEN, ENNE adj. et n. Relatif aux îles Canaries ; habitant ou originaire de ces îles.

CANARIES (ÎLES), archipel espagnol de l'océan Atlantique, situé à 100 km de la côte occidentale d'Afrique ; 7 273 km² ; 866 000 hab. (*Canariens*).
— Géogr. Outre quelques îlots déserts, les Canaries comprennent sept îles habitées, qui sont, par ordre de grandeur : Tenerife, Fuerteventura, la Grande Canarie, Lanzarote, Palma, Gomera et Hierro. Les Canaries sont divisées en deux provinces, l'une regroupant les îles occidentales (prov. de Santa Cruz de Tenerife ; 418 000 hab.), l'autre les îles orientales (prov. de Las Palmas ; 375 000 hab.). Ces îles volcaniques, bordées de falaises abruptes, ont, le plus souvent, un relief très vigoureux, formé de cônes et de « caldeiras » ; le point culminant est le pic de Teide, à Tenerife (3 711 m). Leur climat, très régulier, a des amplitudes thermiques peu marquées en raison de la situation océanique. L'humidité n'est forte que dans les îles orientales (Lanzarote, Fuerteventura), mais les rivages méridionaux de la Grande Canarie et de Tenerife subissent l'influence desséchante des vents africains. Aux anciennes cultures vivrières se sont ajoutées des cultures destinées à l'exportation (tomates, oignons, pommes de terre, oranges, bananes), grâce au développement de l'irrigation. Les produits sont exportés vers l'Espagne et l'Europe du Nord-Ouest. L'activité des ports de Santa Cruz et de Las Palmas est encore accrue par leur rôle d'escale (port franc, ravitaillement en combustible). [→ Biblio.]
— Hist. Les Canaries, connues des Romains, surtout sous le nom d'*îles Fortunées*, et probablement avant eux par les Phéniciens, furent considérées par les Européens comme des îles de légende, jusqu'à leur découverte (1402) par Jean de Béthencourt*, accompagné de Gadifer de La Salle. Ils s'y installèrent en 1405, mais Béthencourt se reconnut le vassal d'Henri III de Castille. Longtemps disputées entre le Portugal et l'Espagne, les îles furent définitivement reconnues espagnoles au traité d'Alcaçova (1479). Les Guanches, peuple autochtone hostile à la domination étrangère, furent alors massacrés en grand nombre ; au début du XVIe s., l'archipel était pacifié. Relais nécessaire entre l'Europe et le Nouveau Monde, les Canaries assurèrent le passage de Colomb vers les Bahamas, et permirent aux animaux et aux plantes (canne à sucre, etc.) de gagner l'Amérique après un temps d'arrêt dans l'archipel. L'économie, étroitement contrôlée par la Casa de Contratación jusqu'en 1778, connut un double cycle : celui du sucre (début XVIe s.), celui du vin (mi-XVIe, mi-XVIIIe s.) ; mais entièrement orienté vers l'Amérique, le vignoble disparut quand ce marché colonial se ferma. En 1902, un mouvement autonomiste fut réprimé par les armes.

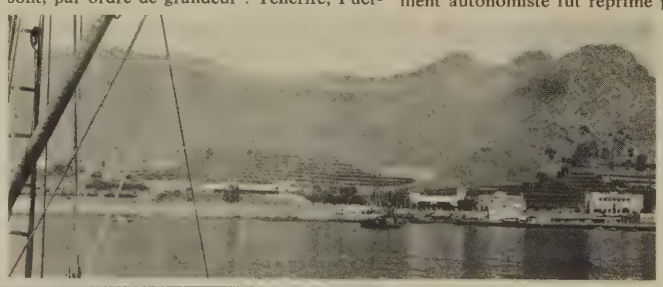

îles CANARIES port de Santa Cruz de Tenerife

CANARIES (COURANT DES), courant froid de l'Atlantique oriental, dirigé vers le S., depuis la latitude du cap Saint-Vincent jusqu'à la Mauritanie. Il peut atteindre la vitesse de 2 nœuds ; la température de ses eaux ne dépasse pas 20 °C.

CANARIS (Constantin). V. KANARIS.

CANARIS (Wilhelm), amiral allemand (Aplerbeck 1887 - Flossenburg 1945). Entré dans la marine en 1905, coulé à bord du *Dresden* en 1915, il fut interné, et s'évada pour regagner l'Allemagne. Chef de la section de l'Abwehr au grand état-major en 1935, contre-amiral en 1936, il dirigea le service militaire de renseignements allemand pendant la Seconde Guerre mondiale. Dès 1940, il adopta une attitude hostile à Hitler et à Keitel ; son rôle politique, qui fut très important et l'amena à prendre de nombreux contacts avec l'étranger, n'a pas encore été complètement éclairci. Suspect à Himmler, il fut arrêté à Berlin après le complot du 20 juillet 1944 et exécuté, sur ordre de Hitler, le 9 avril 1945. (→ Biblio.)

CANARIUM [rjɔm] n. m. Arbre à résine odoriférante, des régions tropicales d'Asie et d'Afrique. (Famille des burséracées.)

Phot. Giraudon, Bresson.

— Encycl. Les *canariums* sécrètent une résine qui dégage une odeur d'encens en brûlant. *Canarium Schweinfurthii* fournit un bois connu en Côte-d'Ivoire sous le nom d'*aiélé*, et qui est utilisé en ébénisterie et caisserie.

CANARREOS (archipel), archipel dépendant de Cuba, au S. de la partie occidentale de l'île. La principale est l'*isla de Pinos** (île des Pins).

CANASSON n. m. *Pop.* Mauvais cheval; rosse. ‖ *Par extens.* Cheval quelconque.

CANASTA n. f. ou m. (esp. *canasta*, corbeille). Jeu de cartes, d'origine sud-américaine, introduit en Europe après la Seconde Guerre mondiale.

— Encycl. La *canasta* se joue habituellement à quatre joueurs par équipes de deux; elle utilise alors 108 cartes, soit deux jeux de 52 et quatre jokers. Chaque joueur reçoit à la donne 11 cartes, et la 45e carte est placée, face visible, sur la table, où elle forme le début de la *pile*. Les autres cartes, cachées, constituent le *talon*. Chaque joueur, à son tour de jouer, prend une carte au talon, et défausse une carte, face visible, sur la pile. Il peut étaler sur la table des combinaisons comportant au moins trois cartes identiques (brelans, carrés, etc.), dans lesquelles peuvent figurer les jokers et les deux, en remplacement de n'importe quelle carte. Le principal but du jeu est d'allonger les combinaisons étalées par l'équipe pour réaliser une *canasta*, formée de sept cartes identiques. Les trois rouges, qui font bénéficier l'équipe d'une prime, et les trois noirs échappent à ces règles. Au lieu de tirer une carte du talon, le joueur peut prendre la totalité de la pile si la carte du dessus lui permet de réaliser une combinaison, qu'il étale aussitôt. Cette prise de la pile n'est possible que si l'un des joueurs de l'équipe a pu ouvrir le jeu en étalant une première combinaison; celle-ci doit présenter un minimum de points, 50, 90 ou 120, selon la marque de l'équipe, chaque carte ayant une valeur conventionnelle (50 pour le joker, 20 pour l'as ou le deux, 10 pour le roi, la dame, le valet, le dix, le neuf ou le huit, 5 pour les autres cartes). Lorsque la pile contient un joker ou un deux, elle est dite *gelée*, et ne peut être ramassée que par un joueur possédant deux cartes identiques à celle qui la surmonte (joker et deux exceptés). Le coup est terminé lorsqu'un joueur peut étaler toutes ses cartes, sous réserve que son équipe ait une canasta étalée. Chaque équipe compte alors à son actif la valeur des cartes étalées, une prime de 300 points par canasta (500 si celle-ci ne comporte ni joker ni deux), une prime de 100 points par trois de cœur ou de carreau étalé, une prime de sortie de 100 points. En est retranchée la valeur des cartes qui sont encore dans les mains des joueurs. La partie se joue en 5 000 points. (→ Biblio.)

CANAVERAL (cap), avancée peu marquée du littoral de la Floride (États-Unis), sur la côte de l'Atlantique, formée par deux flèches de sable. Grande base de lancement d'engins téléguidés et de fusées porteuses de satellites artificiels.

CANAVESE (le), région d'Italie, dans le Piémont, entre la Stura di Lanzo et la Doire Baltée, bien cultivée, très peuplée. Industries sidérurgiques.

CANAYE (Philippe), sieur **du Fresne**, diplomate et jurisconsulte français (Paris 1551 - *id.* 1610). Membre du Grand Conseil sous Henri III, il fut, sous Henri IV, chargé d'importantes missions en Angleterre, en Suisse et auprès des protestants d'Allemagne. Nommé, en 1595, président de la chambre mi-partie de Castres, il fut choisi comme arbitre lors des conférences de Fontainebleau entre Du Perron et Du Plessis-Mornay en 1600. Il abjura le calvinisme en 1601, et fut envoyé comme ambassadeur à Venise. On a publié de lui *Lettres et Ambassades* (3 vol., 1645) et le récit d'un voyage qu'il avait fait dans sa jeunesse à Constantinople.

CANBERRA, capitale fédérale du Commonwealth d'Australie, établie dans une plaine élevée et salubre, à 250 km au S. de Sydney; 40 000 hab. Canberra est le type même de la capitale artificielle; son emplacement a été choisi en 1913, entre les deux grandes villes rivales, Sydney et Melbourne. Elle fut inaugurée en 1927. Son plan, dû à l'architecte américain Walter Burly Griffin, est constitué par deux cercles, l'un formant le centre politique et administratif, l'autre le centre commercial. C'est encore une ville essentiellement administrative, avec ses bâtiments officiels (Parlement, ministères), et quelques quartiers résidentiels de fonctionnaires et de diplomates. De vastes étendues de campagne subsistent entre les différents noyaux de la ville.

CANBYITE n. f. Minér. Silicate naturel de fer hydraté, voisin de la nontronite.

CANCALAIS, E adj. Relatif à Cancale.

— Art culin. *A la cancalaise*, se dit d'une garniture spéciale pour poissons, composée d'huîtres pochées et de queues de crevettes liées avec une sauce normande.

CANCALE, ch.-l. de cant. de l'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), sur la rive ouest de la baie de Saint-Michel; 5 463 hab. (15 000 en été) [*Cancalais*]. Station balnéaire. Port de pêche à la Houle. Parcs à huîtres, autrefois très importants. Cultures de primeurs.

CANCALE n. f. Huître de Cancale : *Les cancales sont blanches et savoureuses.*

CANCAN n. m. Onomatopée qui désigne le cri du canard et, selon quelques-uns, du perroquet.

CANCAN n. m. (lat. *quamquam*, quoique, mot par lequel commençaient souvent les harangues universitaires; d'où le sens ancien : harangue universitaire). Bruit fait au sujet d'une chose qui n'en vaut pas la peine. ‖ *Par extens.* Bavardages malveillants : *On parla d'abord d'un cancan qui courait les rues, l'histoire d'une femme du monde surprise...* (Maupassant). ‖ Quadrille désordonné, dansé depuis 1830 environ dans les bals publics, et créé sans doute par le fameux Chicard. (Clodoche le fit applaudir à l'Opéra, la Goulue au Moulin-Rouge.)

CANCANER v. intr. Crier, en parlant du canard. ‖ *Fam.* Faire des cancans : [Les journaux] *vous privent du plaisir de papoter, de cancaner, de commérer et de médire* (Gautier).

CANCANIER, ÈRE adj. et n. Qui a l'habitude de faire des cancans : *Un cancanier de son espèce, qui allait raconter des horreurs à Alphonse* (Zola).

CANCEL [sɛl] n. m. (lat. *cancellus*, barreau, balustrade). Balustrade qui, dans une église, ferme le chœur. (Vx.) [On dit aussi chancel.]

CANCELLARIA ou **CANCELLAIRE** n. f. (lat. *cancelli, orum*, rides). Mollusque gastropode des mers chaudes.

— Encycl. La *cancellaria* possède un pli siphonal au manteau, un pied large, aplati, tronqué en avant et pointu en arrière, des tentacules pointus portant les yeux à leur base externe. La coquille est ovale ou turriculée. Il en existe plus de cent espèces dans les mers chaudes, et une centaine d'espèces fossiles dans les terrains tertiaires. (Type de la famille des *cancellariidés*, sous-classe des prosobranches.)

CANCELLARIAT n. m. Dignité du chancelier.

CANCELLARIUS [rjys] n. m. (mot lat. signif. *chancelier*). Antiq. rom. Huissier chargé de veiller au bon ordre des basiliques et à la quiétude des délibérations des tribunaux ou du conseil impérial. (Les *cancellarii* introduisaient les solliciteurs, présentaient les requêtes, portaient les réponses, et faisaient office de greffiers. Sous le Bas-Empire, le titre de *cancellarius* appartint à deux hauts fonctionnaires, chefs du secrétariat de la justice.) [V. chancelier.]

CANCELLATION n. f. Dr. anc. Procédé d'annulation d'un acte juridique, consistant à recouvrir l'écrit de lignes croisées rappelant le grillage d'une barrière ou *chancel*. (Quelquefois, on pratiquait dans l'acte des incisions en forme de croix de Saint-André.)

CANCELLÉ, E adj. Bot. Syn. de réticulé.

CANCELLER v. tr. (lat. *cancellare*). Diplom. Annuler un acte aboli ou périmé par des ratures disposées en croix et formant une sorte de treillis. (Ce procédé, qui remonte à l'Antiquité, s'est conservé au Moyen Age.)

CANCER. Myth. gr. Ecrevisse légendaire, qui devint un des signes du zodiaque. Envoyée par Héra au secours de l'hydre de Lerne, elle piqua Héraclès au pied, et fut tuée par le héros; la déesse la transporta au ciel.

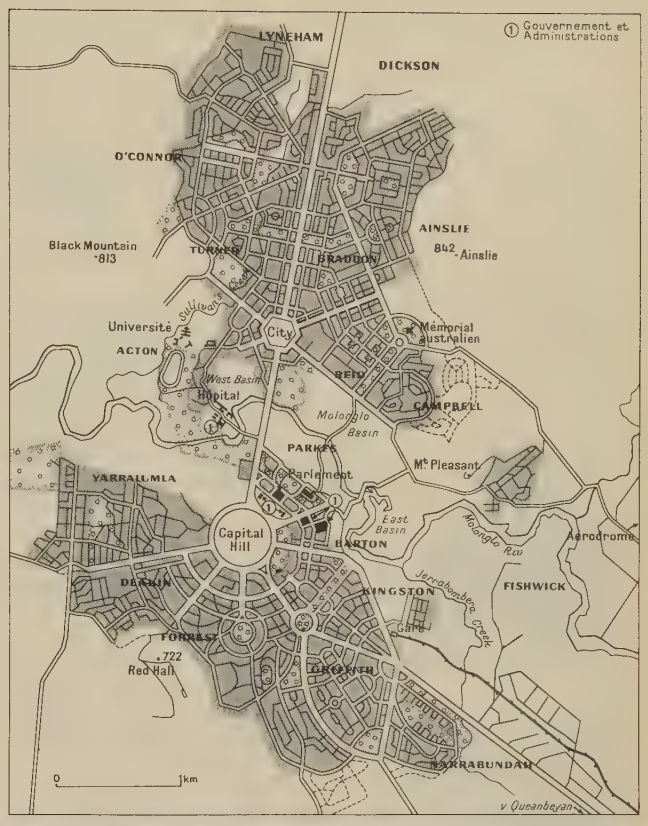

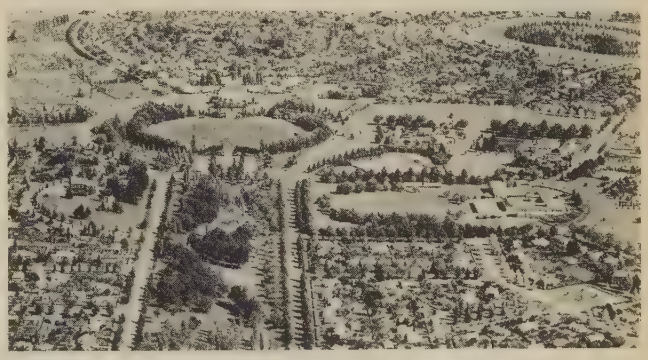

CANBERRA
plan d'ensemble et vue du centre de la ville

CANCER, constellation zodiacale située vers la partie la plus septentrionale de l'écliptique. Cette constellation n'est dessinée que par des étoiles peu brillantes, dont deux seulement (α et β) dépassent la magnitude 4. Légèrement au N.-E. de l'étoile δ figure un bel amas ouvert M. 44, situé à environ 500 a. l., faiblement visible à l'œil nu, mais très beau à contempler dans la moindre lunette. (V. ciel.) — Nom lat. de cette même constellation (au génit. : *Cancri*; abrév. : [Cnc]). — Quatrième signe du zodiaque*, qui correspondait, au temps d'Hipparque, à la constellation de ce nom et qui coïncide maintenant, par l'effet de la précession des équinoxes, avec la constellation des Gémeaux.

— Astrol. D'après les anciens astrologues, la période pendant laquelle le *Cancer* exerçait ses influences sur les hommes à leur naissance, s'étendait du 22 juin au 22 juillet. (En conséquence du phénomène de la précession des équinoxes, l'époque du passage de la Terre sous le signe du Cancer est actuellement en retard sur celle qui fut fixée par les astrologues primitifs. Il en est de même pour les onze autres signes du zodiaque. Les personnes nées sous le signe du Cancer sont

Blason de CANBERRA

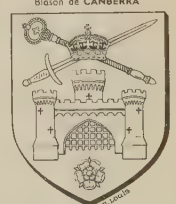

D'azur au château à trois tours crénelées d'argent ajourées de sable, la grande porte coulissée d'argent, le tout soutenu d'une rose du même et surmonté d'une couronne de l'Empire britannique au naturel posée sur une masse d'armes d'or et un glaive d'argent garni d'or passés en sautoir.

Phot. Australian off. phot.

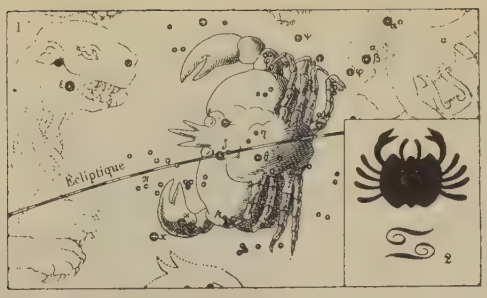

1. Le Cancer, constellation, d'après l'Atlas de Flamsteed; **2. Le Cancer**, signe du zodiaque.

[paraît-il] persévérantes, flegmatiques, et très ambitieuses.)

— Astron. *Tropique du Cancer*, parallèle de la sphère céleste situé à une déclinaison de 23° 27′ au N. de l'équateur, et que le Soleil paraît décrire dans sa course journalière, au solstice d'été (21 juin), c'est-à-dire au moment où il entre dans le signe du Cancer. || *Par extens.* Parallèle de la sphère terrestre correspondant à la latitude 23° 27′ N., et qui délimite au N. la zone* dite « tropicale ». (Le Soleil passe deux fois par an par le zénith de tout point de cette zone.)

cancer ou tourteau

CANCER [sɛr] n. m. (lat. *cancer*, crabe). Nom scientifique du tourteau, crabe à carapace large, plate, ovale ou hexagonale. (Les espèces du genre *cancer* sont répandues dans toutes les mers du globe, ou à l'état fossile dans l'Eocène. L'espèce la plus commune sur les côtes de France est *Cancer pagurus*, ou tourteau. Famille des corystéidés.)

CANCER [sɛr] n. m. (lat. *cancer*, crabe). Terme générique qui groupe toutes les lésions des tissus ou des cellules où l'évolution spontanée est généralement la mort, résultant de l'augmentation et de la diffusion de ces éléments en dehors des zones où elles sont normalement situées.

— Encycl. Le terme de *cancer* ne désigne ni une maladie ni un état. Seule est possible une définition analytique :

1° C'est une augmentation de masse tissulaire et cellulaire ;

2° Elle dépasse en vitesse et en intensité une croissance tissulaire normale ;

3° Elle est, au moins en partie, indépendante des facteurs de croissance des tissus normaux ;

4° Cette croissance persiste après cessation de l'action déclenchante ;

5° Elle évolue vers des régions où la présence de ce type cellulaire ou tissulaire ne se produit pas normalement.

De tout cela, il résulte des perturbations extrêmement diverses, qui peuvent être mortelles en quelques semaines ou en quelques années, ou, plus rarement, en quelques dizaines d'années.

Il n'est pas possible de définir le cancer d'une façon plus condensée. Il n'y a pas un cancer, mais autant de cancers différents qu'il y a de facteurs étiologiques, de structures lésionnelles différentes en rapport avec la nature du tissu qui devient cancéreux, l'organe qui exprime son atteinte, l'action biologique propre du tissu cancéreux, le mode évolutif de la lésion, le mode réactionnel du malade, enfin les modalités diverses de la thérapeutique.

● *Etude clinique.* La diversité d'expression est extrême : l'aspect de la lésion est offert à l'observateur soit en surface, soit par endoscopie, soit par intervention chirurgicale exploratrice. La radiologie fournit des arguments indirects en précisant des anomalies de contours d'organes creux (estomac, côlon, etc.)

Indirectement, les cancers s'expriment par la tuméfaction d'organes pleins, par le trouble du fonctionnement d'organes creux, par des sécrétions excessives ou anormales. Souvent, ils empruntent la séméiologie des organes qu'ils envahissent. C'est dire que leur symptomatologie n'est en rien particulière, comme d'ailleurs leur séméiologie, tant clinique que radiologique et biologique.

C'est une bonne étude analytique des symptômes et des signes, intégrée par l'esprit de synthèse du médecin, qui conduit à soupçonner avec plus ou moins de probabilité qu'un état morbide est lié à un processus tumoral malin.

● *Etude cytologique ou histologique.* L'étude au microscope des cellules (étude cytologique de la morphologie et numérations) a le premier rôle dans les *cancers du sang* que sont les leucémies. C'est l'étude histologique qui a le premier rôle dans le diagnostic des tumeurs malignes, ou *cancers des tissus*. L'étude de la structure histologique nécessite un prélèvement par ponction, biopsie ou biopsie chirurgicale. Cette dernière, qui peut être faite, dans certains cas, au cours de l'intervention (biopsie extemporanée), contribue à déterminer le choix du type d'intervention. C'est la structure histologique qui, dans une grande mesure, définit le cancer et en permet la classification, avec tout ce que cela comporte de conséquences pratiques. C'est donc la biopsie qui est l'examen fondamental pour le diagnostic. Sans elle, pas de diagnostic certain, jamais de diagnostic précis ; or, dans un tel domaine, il n'est pas possible de s'en tenir à une approximation.

La biopsie est facile et sans danger si le geste chirurgical est aisé. Sinon, le risque est celui du geste chirurgical, s'il s'agit d'un organe profond. Le fait même qu'il s'agisse d'un cancer n'apporte à la biopsie, contrairement à ce qui est dit souvent, aucune gravité supplémentaire. Histologiquement, il est possible de distinguer les tumeurs dites « bénignes » des tumeurs dites « malignes » dans la très grande majorité des cas, bien qu'en toute rigueur la définition ne soit pas qu'histologique. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des caractères différentiels :

	TUMEURS BÉNIGNES	TUMEURS MALIGNES
structure histologique	proche de celle du tissu d'origine	plus ou moins indifférenciée ou atypique
croissance	locale, dans une capsule	infiltrant les tissus environnants
évolutivité	souvent faible, avec parfois arrêt ou rétrocession	souvent grande, non nécessairement régulière
métastases	absentes	fréquentes
danger	parfois par leur siège (compression) par des complications, ou par leur sécrétion (tumeurs sécrétant des hormones)	en l'absence de traitement, par envahissement régional et lointaines métastases

Cette opposition n'est qu'un schéma ; si l'on envisage des cas particuliers, nombre de ces caractères doivent être atténués.

Des fibromyomes (tumeurs bénignes) croissent parfois avec une rapidité considérable, tout en restant bénins ; d'autres, petits, peuvent tuer par hémorragie ; des tumeurs bénignes du cerveau sont graves par la proximité de zones vitales, ou sont inaccessibles, sauf au prix de graves délabrements ; des cancers peuvent évoluer des années sans envahir les régions voisines ni donner de métastases. Des cancers gastriques peuvent se révéler par l'invasion du foie, d'autres se détruire au fur et à mesure de leur formation et s'exprimer comme un ulcère.

● *Fréquence des maladies cancéreuses.* Elle augmente avec la longévité humaine, qui s'est elle-même très considérablement accrue, depuis quelques décennies, sous l'influence des progrès de la thérapeutique (hygiène publique, vaccinations préventives, agents médicamenteux, anti-infectieux et autres, « réanimation » dans les affections aiguës, chirurgie d'urgence...). Semblablement, bien des diagnostics sont actuellement précis, qui, jadis, n'étaient pas parfaits. La biopsie n'est entrée dans la pratique que depuis quelques dizaines d'années.

Les statistiques montrent des variations de fréquence. L'augmentation de fréquence des cancers primitifs du poumon est frappante, comme celle du cancer du foie, qui s'accroît depuis la Seconde Guerre mondiale, en France, avec la réapparition des cirrhoses.

● *Cancers expérimentaux.* Divers types de cancers sont obtenus chez certains animaux avec régularité, et les statistiques sont très significatives ; c'est là, d'une part, un moyen d'étude de substances cancérigènes, et, d'autre part, de substances contrariant cet effet, ce qui est à la base de mesures préventives et curatives.

Nous citons les cancers provoqués chez l'animal par des huiles minérales, le goudron de houille, les dérivés du benzanthracine, du cholanthrène, du benzopyrène, des azoïques, des œstrogènes. En ce qui concerne les œstrogènes, il faut remarquer que leur emploi est, chez l'animal, fait à des doses sans rapport avec les doses humaines ; ils ne sont cancérigènes que pour certaines races spéciales, riches en cancer spontané, s'ils sont utilisés dès la naissance, et maintenus quand le cancer est apparu.

Les radiations de toutes origines, surtout chez les jeunes, sont cancérigènes sous certaines conditions de dose.

Certains cancers sont, chez l'animal, en relation avec une parasitose (sarcome du foie dans la cysticercose du rat), un virus (sarcome de Rous chez le poulet, tumeur de Shope).

● *Cancer chez l'homme.* Il faut revenir sur l'extraordinaire variété de cancers. Nous l'avons dit pour l'expression clinique ainsi que pour le mode évolutif et l'expression histologique. Cela est vrai également pour les causes. Pas plus qu'il n'y a de maladie cancéreuse, il n'y a de causes. Il existe *des* cancers, et *des* facteurs étiologiques.

Les cancers de la lèvre inférieure ne se voient guère que chez les fumeurs, ceux du larynx aussi ; ceux du bord de la langue chez les fumeurs ayant une mauvaise denture ; ceux de l'œsophage chez les fumeurs et buveurs de boissons alcoolisées ; ceux des bronches chez les fumeurs. Cette donnée résulte de constatations statistiques significatives. Les cancers de la vésicule biliaire ne se voient pratiquement que dans la lithiase. Les cancers cutanés affectent surtout les régions exposées au soleil. Les cancers digestifs affectent les régions orificielles, surtout en zone de muqueuse transitionnelle, et les zones de stagnation (cardia, pylore, cæcum, sigmoïde et rectum). Les cancers primitifs du foie sont surtout d'origine diététique (cirrhose éthylique ou alimentaire ; carences chez certaines peuplades). Le cancer de la vessie est très fréquent dans les régions à bilharziose. Citons encore le cancer du scrotum chez les ramoneurs, jadis ; celui des poumons chez les mineurs exposés aux corps radio-actifs.

L'âge influe sur la fréquence qui, globalement, s'accroît en pourcentage de décennie en décennie. Cela n'est vrai que statistiquement. Ainsi l'ostéosarcome est rare après la fin de la croissance. La rapidité évolutive est réputée plus grande chez le jeune. L'épithélioma adénoïde du corps thyroïde, observé dès l'adolescence ou à l'âge adulte jeune, évolue parfois en plusieurs décennies.

Le sexe intervient dans la répartition. Les cancers génitaux sont au premier rang chez la femme ; ceux de l'estomac et des voies respiratoires chez l'homme.

● *Traitement.* La même diversité se retrouve, à vrai dire, surtout au titre de l'application pratique et du pronostic, car la thérapeutique est actuellement limitée à :

1° La chirurgie d'exérèse, qui compte les meilleurs succès chaque fois que la lésion est locale ou loco-régionale, avec possibilité technique de faire l'exérèse dans ces limites, certaines métastases étant accessibles (poumon, foie, cerveau) ;

2° La radiothérapie (rayons X, radium, cobalt radio-actif, etc.), qui agit seule dans la plupart des cancers d'abord aisé, ou en complément de la chirurgie d'exérèse, et où

Phot. Vincent.

l'association radio et chirurgie a de bonnes indications ;
3° Les nouvelles médications, hormonales, caryolytiques, radiomimétiques, qui ont des succès parfois très larges (dix ans), mais souvent brefs.
Actuellement, il existe encore des formes de cancers incurables, mais la majorité est accessible à la thérapeutique par la chirurgie et les radiations. Ne citons que les cancers les plus fréquents : la grande majorité des cancers utérins guérit, ainsi que presque la moitié de ceux du sein. Ajoutons à cela l'exérèse de tumeurs dont le devenir cancéreux est tardif, et la phase, purement locale, longue (tumeurs végétantes diverses).
D'immenses progrès sont encore à accomplir dans la connaissance des processus tumoraux malins. Il ne fait aucun doute que les possibilités actuelles sont encore très incomplètement exploitées. C'est parfois par les imperfections de la médecine, c'est aussi parfois à cause des malades, mal informés, pris entre la crainte du « cancer », confondu avec une situation nécessairement désespérée, la crainte de la chirurgie, la crainte des radiations, et les offres fallacieuses faites de bouche à oreille d'une thérapeutique « non officielle », fondée sur une théorie nouvelle, qui emprunte à la science ses termes scientifiques, mais en refuse les critères. Une thérapeutique d'efficacité réelle fait aujourd'hui le tour du monde en très peu de temps. Dans ce domaine comme ailleurs, une thérapeutique qui reste clandestine ou confidentielle ne doit pas éveiller la confiance.

● *Lutte contre le cancer.* Une active propagande est menée par les pouvoirs publics, secondés par la Ligue nationale contre le cancer, en faveur de mesures destinées à réaliser un dépistage précoce de la maladie ; on s'attache également à convaincre la population que le cancer est guérissable. Les centres anticancéreux sont appelés à détacher des équipes qualifiées dans les dispensaires spécialisés, récemment créés ou en formation.

● *Cancer des animaux.* Le *cancer* des animaux est particulièrement fréquent chez les carnivores (chien et chat), puis chez le cheval, le bœuf, les oiseaux ; on le rencontre rarement chez les ovins et les porcins, en raison de la brièveté de leur vie économique. Le cancer des animaux a une prédilection marquée pour la peau, les muqueuses et les glandes, notamment la mamelle et le testicule. On le trouve assez communément dans la bouche, dans les cavités nasales, à l'œil, à l'anus, dans les os. Au contraire, le cancer de l'utérus est exceptionnel chez les femelles.

● *Cancer des plantes.* Le *cancer végétal*, appelé aussi *crown gall*, est causé par la bactérie *Agrobacterium tumefaciens*. Il est caractérisé par l'apparition, sur une partie quelconque de la plante, d'excroissances souvent volumineuses. Des tumeurs secondaires, ou métastases, se forment parfois à distance du point d'inoculation. Le processus tumoral déclenché par la bactérie se poursuit en l'absence de celle-ci. La multiplication des cellules des tumeurs se fait d'une manière anarchique. Le développement de ces tumeurs malignes présente donc une certaine analogie avec celui du cancer animal. (→ Biblio.)

CANCÉREUX, EUSE adj. Pathol. Qui est de la nature du cancer : *Ulcération cancéreuse. Tumeur cancéreuse.*
◆ N. Personne atteinte d'un cancer.

CANCÉRIFORME adj. Pathol. Qui a la forme, l'aspect du cancer, mais qui n'en est pas un.

CANCÉRIGÈNE ou **CANCÉROGÈNE** adj. et n. m. Pathol. Qui peut provoquer ou favoriser l'apparition du cancer : *L'anthracène et de nombreux carbures hexacycliques possèdent une activité cancérigène expérimentale, couramment utilisée dans les recherches de pathogénie et de thérapeutique des cancers.* (Syn. CARCINOGÈNE.)

CANCÉRINISME n. m. Méd. homéopath. Intoxination* complexe réalisant, pour les homéopathes, la tendance au cancer.

CANCÉRISATION n. f. Pathol. Transformation en cancer.
— ENCYCL. Le terme de *cancérisation* désigne plus particulièrement la transformation en cancer d'une lésion préexistante, elle-même bénigne. Une lésion telle que la leucoplasie des muqueuses peut être le siège d'une cancérisation, à tel point que la leucoplasie est considérée comme un état précancéreux. De même, certains cancers de l'estomac s'installent sur les lésions préexistantes, en particulier sur les ulcères ; mais ces faits sont plus rares, et la cancérisation n'est pas directement consécutive à l'ulcère ; dans certains cas, c'est même le phénomène inverse qui se produit, et un cancer primitif peut s'ulcérer secondairement, seul l'examen histologique peut alors donner le diagnostic exact, mais la sanction thérapeutique reste la même, c'est-à-dire la gastrectomie pratiquée le plus rapidement possible.

CANCÉRISÉ, ÉE adj. Pathol. Qui s'est transformé en cancer.

CANCÉROLOGIE n. f. Pathol. Etude des tumeurs malignes. (On dit plutôt CARCINOLOGIE.)

CÁNCER Y VELASCO (Jerónimo), poète espagnol (Barbastro v. la fin du XVIe s. - Madrid 1655). Il a laissé un certain nombre de comédies sérieuses, dont la meilleure est *Dineros son calidad* (*L'argent fait la noblesse*). Une de ses pièces, *Saint-Genest le meilleur des comédiens*, a été imitée par Rotrou.

CANCHE n. f. Nom commun donné à deux plantes de la famille des graminacées : *Deschampsia* (*aira*) *cæspitosa* et *Molinia cærulea* (canche bleue), poussant toutes les deux dans les lieux humides, et à une graminacée fourragère des lieux arides : *Aira flexuosa*.

CANCHE (la), fleuve côtier du N. de la France, en Artois, qui passe à Hesdin et à Montreuil, reçoit à droite la Ternoise de Saint-Pol, et se jette dans la Manche, par un vaste estuaire qui forme la baie d'Etaples, au N. du Touquet ; 96 km.

CANCIÓN n. f. (mot esp.). Terme général qui désigne, dans la poésie espagnole, des pièces lyriques.

CANCIONERO n. m. (de l'esp. *canción*, chant lyrique). Nom donné, dans la littérature espagnole, à des recueils de poésies lyriques anciennes.
— ENCYCL. Le plus ancien des *cancioneros* eut pour auteur Juan Alonso Baena (1445), secrétaire à la cour de Jean II. Il contient des compositions des XIVe et XVe s. Un autre, attribué à Lope de Stuñiga (1458), contient les œuvres de plusieurs poètes qui suivirent Alphonse V d'Aragon à Naples et à Milan. Juan Fernandez est l'auteur d'un *Cancionero general*, continué par Hernando del Castillo, et dans lequel on trouve les poésies de plus de cent poètes différents, à partir du marquis de Santillana jusqu'en 1511. Il contient des poésies en dialecte limousin. Le Portugal a aussi les siens, dont les plus connus sont ceux du roi Dinis et de Resende (1516).

CANCLAUX (Jean-Baptiste, comte DE), général français (Paris 1740 - *id.* 1817). Ancien combattant de la guerre de Sept Ans, lieutenant général en 1792, Canclaux commanda l'armée de l'Ouest et défendit victorieusement Nantes, assiégée par 60 000 Vendéens. Battu à Torfou et destitué, il redevint commandant en chef de l'armée de l'Ouest en octobre 1794, puis envoyé par le Directoire comme ambassadeur à Naples et à Madrid. Sénateur et comte de l'Empire, il fut nommé pair de France par Louis XVIII.

CANCOILLOTE [kɑ̃kwajot] n. f. Fromage de Franche-Comté à pâte molle, fabriqué à partir de caillé de lait de vache écrémé que l'on mélange, en chauffant, avec du beurre, du vin blanc et des aromates.

CANCON, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Villeneuve-sur-Lot), dans l'Agenais ; 1 170 hab. (600 aggl.). Ruines d'un château du XIIIe s.

CANCRE n. m. (lat. *cancer*). L'un des noms du crabe tourteau. (V. CANCER.)
◆ N. et adj. *Fig.* Elève paresseux, qui ne progresse pas (le crabe marche de côté) : *J'ai été un cancre : sauf en narration française et en histoire, dans les derniers à toutes les compositions* (R. Martin du Gard). ‖ Homme rapace : *Quelques vieux débiteurs cancres et durs* (F. Fabre). *Comment toi, Pille-Miche, avare comme lui, ne devines-tu pas que le vieux cancre aura bien pu dépenser quelques milliers de livres* (Balzac). [Vieilli.]
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Pauvre, malheureux : *Toujours cancre comme un juif* (Stendhal).

CANCRELAT n. m. (néerl. *kakerlak*, influencé par *cancre*). Nom usuel des blattes*, dans les navires et magasins de denrées.

CANCRINITE n. f. Minér. Aluminosilicate carbonaté de sodium et de calcium naturel, du système hexagonal, du groupe de la néphéline.

CANCROÏDE n. m. Cancer de la peau et des muqueuses.
— Art vétér. *Cancroïde labial*, affection spéciale au chat, qui consiste en une ulcération envahissante de la lèvre supérieure ou du bout du nez.
— ENCYCL. Le *cancroïde* apparaît rarement au-dessous de quarante ans ; il constitue un des aspects de l'épithélioma spinocellulaire. Il débute par une lésion verruqueuse, qui s'accroît ensuite et finit par s'ulcérer. Il est souvent recouvert d'une croûte adhérente ; si le sujet parvient à la détacher, elle se reforme. Malgré sa bénignité toute apparente du début, le cancroïde évolue comme tous les cancers et aboutit à une ulcération profonde associée à une atteinte ganglionnaire. Il doit être traité par irradiation, électrocoagulation ou chirurgie.

CANDACE n. m. Petit crustacé copépode marin nageur, dont la tête est soudée au premier segment thoracique, avec les antennes de la première paire très développées.

CANDACE (gr. *Kandakê ;* de l'éthiopien *Kantakai*), titre des reines d'Ethiopie, dont le royaume était situé, dans l'Antiquité, en amont de l'Egypte, sur le Nil. — Une de ces reines fit attaquer les Romains en 25 et en 22 av. J.-C. Ceux-ci prirent Napata, la capitale éthiopienne, mais Auguste fit évacuer une partie du territoire conquis. Il rattacha à l'Egypte la Basse-Nubie, qui fut organisée en marche occupée militairement. — Une autre Candace est mentionnée dans le livre des Actes. Un de ses dignitaires fut converti au christianisme par le diacre Philippe.

CANDALE n. f. Jupe de toile de coton, que portent les Noirs du Sénégal.

CANDALE (comtes DE). V. FOIX.

CANDAMO (Francisco Antonio DE BANCES). V. BANCES CANDAMO.

CÁNDAMO (Manuel), homme politique péruvien (Lima 1841 - Yura 1904). Sénateur, président du Sénat, membre du Conseil d'Etat, il devint, en 1903, président de la République.

CANDARIN n. m. invar. Monnaie chinoise valant 1/100 de taël. (Le candarin est l'équivalent du fen*.)

CANDAULE, en gr. **Kandaulês** ou **Myrsilos**, roi de Lydie de la dynastie des Héraclides. Il succomba vers 685 av. J.-C., assassiné par Gygès, qui avait soulevé contre Candaule des mercenaires soldés avec l'argent prêté par les banquiers d'Ephèse, les Mékas.

CANDÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), au confluent de la Mandie et de l'Erdre ; 1 832 hab. [*Candéens*]. Maisons du XVIe s. Château des XVIe et XVIIIe s. Dans l'église, statues du XVIIIe s., boiseries du XVIIe s. et verrières du XIIIe s. Tuilerie. Cultures maraîchères.

canche (*Deschampsia cæspitosa*)

château de CANDÉ XVIe-XVIIIe s.

candélabre en bronze
époque Louis XVI
par Clodion, *Louvre*

« Candide »
illustration
de Moreau le Jeune

Pyrame de CANDOLLE
par A. Tardieu
Bibliothèque nationale

CANDÉFACTION n. f. Chauffage à blanc d'un métal.

CANDÉLA n. f. (mot lat.). Opt. Unité d'intensité lumineuse (symb. : cd), dite aussi *bougie nouvelle*. (Cette unité est telle que la luminance du corps noir à la température de solidification du platine soit de 60 candélas par centimètre carré.)

CANDÉLABRE n. m. (lat. *candelabrum*; de *candela*, chandelle). Grand chandelier à plusieurs branches. (V. part. *encycl.*) ‖ Balustre avançant au coin des édifices pour supporter un dispositif d'éclairage. ‖ Colonne métallique creuse pour supporter un dispositif d'éclairage électrique ou au gaz.
— Arbor. Forme plate palissée, donnée par la taille aux arbres fruitiers et constituée par un axe (souche se divisant en deux branches principales tenues horizontalement, puis relevées verticalement à leur extrémité). De ces branches partent des branches secondaires, ou *sous-mères*, qui s'élèvent verticalement à 0,30 m les unes des autres pour les arbres à fruits à pépins, et à 0,50 m ou 0,60 m pour le pêcher. L'établissement d'un candélabre est facile, mais les branches secondaires ne sont pas toujours régulières. (V. TAILLE.)
— Archit. Motif ornemental composé de grotesques*, sortant souvent d'un vase, et décorant les piédroits ou toute surface haute et étroite.
— ENCYCL. D'origine antique, on rencontre le *candélabre* en France à partir du Moyen Age, sous le nom de *chandélabre*. Très fréquents au XVIIIe s., les candélabres allaient par paires, et formaient avec la pendule la garniture de cheminée. Ils étaient de bronze ou d'argent, ornés de cristaux ou de motifs de porcelaine.

CANDELETTE n. f. (provenç. *candeleto*, petite chandelle). Autref., fort palan servant à rider les haubans de hune, ou à traverser l'ancre.

CANDES-SAINT-MARTIN, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), au confluent de la Loire et de la Vienne; 313 hab. (299 aggl.). Château du XVe s. Eglise Saint-Martin, élevée aux XIIe et XIIIe s. sur l'emplacement où mourut saint Martin, et fortifiée au XVe s.; porche voûté orné d'arcades.

CANDEUR n. f. (lat. *candor*, blancheur éclatante). Innocence ingénue (souvent avec une nuance ironique) : *Elle se pencha sur la carte et le pria de lui montrer la maison où demeurait Victor. Bourais* [...] *rit énormément, une candeur pareille excitait sa joie* (Flaubert).
— LOC. *Candeur de cygne* (par allusion au sens étymologique), extrême candeur, candeur absolue.
— LANGUE CLASS. Franchise, sincérité (sans nuance ironique) : *N'espérez plus de franchise ni de candeur d'un homme qui s'est livré à la cour* (La Bruyère).
— SYN. : *ingénuité, innocence, naïveté, pureté, simplicité*.

CANDÈZE (Ernest), médecin et naturaliste belge (Liège 1827 - Glain, près de Liège, 1898). Il s'est fait connaître par des travaux d'entomologie, dont le principal est la *Monographie des élatérides* (1856-1863). Membre de l'Académie des sciences de Belgique (1858), il a publié en collaboration avec Chapuis : *Catalogue des larves de coléoptères* (1853), *Métamorphoses de quelques coléoptères* (1861), et quelques œuvres de fantaisie, telles que : *les Aventures d'un grillon, Périnette ou les Aventures surprenantes de cinq moineaux*.

CANDI adj. (ar. *qandī*, sucre de canne). Sucre en gros cristaux, préparé à partir d'un sirop très cuit, abandonné à la cristallisation lente dans une étuve à 35 °C pendant plusieurs jours. ‖ *Par extens.* Enveloppé de sucre candi : *Des fruits candis*.
◆ N. m. : *Fruits, bonbons au candi*. (En confiserie on désigne sous le nom générique de « candis » les substances [fleurs, fruits, tiges, pâtes, etc.] sur lesquelles on dépose des cristaux de sucre.)

CANDIA, nom vénitien de Candie.

CANDIANO, nom de plusieurs doges de Venise (IXe et Xe s.), dont le plus fameux, Candiano II († 939), étendit les Etats de Venise sur les côtes orientales de l'Adriatique.

CANDIDA n. m. (lat. *candidus*, blanc). Levure ne produisant pas de spores, formant un mycélium et contenant un certain nombre de souches présentant un intérêt industriel et médical.
— ENCYCL. Du point de vue médical, *Candida albicans* se développe sur les muqueuses de la cavité buccale des nourrissons (muguet), est l'agent habituel de la vaginite mycosique et donne certaines lésions de la peau. (V. MYCOSE.)
Du point de vue industriel, *C. mycoderma* (*Mycoderma vini*) est responsable de la maladie de la fleur du vin; *C. utilis* (*Torula utilis*) est la levure qui est cultivée pour la production de levures alimentaires.

CANDIDAT, E n. (lat. *candidatus*, vêtu de blanc). Celui, celle qui aspire à une fonction, un titre, une dignité; qui se présente à un examen, un concours : *Il faut avoir le diable au corps et l'âme bien assise pour faire le métier de candidat à la députation* (Mérimée). *Candidat à l'Académie, au baccalauréat*. ‖ Nom donné, dans quelques universités étrangères, à certains gradués : *Candidat en philosophie*.
— Antiq. rom. *Candidats de César* ou *du prince*, candidats officiels qui, à partir de César, furent présentés aux suffrages des comices ou du sénat par l'empereur romain lui-même.
— ENCYCL. Antiq. rom. Le mot *candidat* signifie « blanchi », et vient de la coutume des « candidats » de se vêtir d'une toge blanchie à la craie. Les conditions nécessaires pour être candidat étaient : jusqu'en 300 av. J.-C., être patricien; ensuite simplement citoyen; avoir accompli le service militaire; à partir de 62 av. J.-C., résider à Rome; déclarer sa candidature.
On cherchait par la brigue* à se concilier les suffrages. Le candidat était aidé par des esclaves spéciaux (*nomenclatores*) qui lui soufflaient les noms des électeurs et donnaient rapidement, sur chacun, les renseignements indispensables. Sous l'Empire, le système électoral se dégrada très vite, bouleversé par la volonté de l'empereur, et le problème de la candidature disparut.

CANDIDATURE n. f. Etat ou action de celui qui est candidat : *M. Félix Panneton montait à pied lentement l'avenue des Champs-Elysées* [...] *il calculait les chances de sa candidature au Sénat* (A. France).

CANDIDE adj. (lat. *candidus*, blanc). Plein de candeur : *Doux ange aux candides pensées* (Hugo). *Vêtu de probité candide et de lin blanc* (Hugo). ‖ Qui annonce la candeur : [Jeanne] *leva vers lui ses yeux candides* (Maupassant). *O front candide et clair* (Moréas). ‖ *Péjor.* Plein de crédulité, de naïveté.

CANDIDE (saint), soldat romain, martyr de la légion thébaine. — Fête le 16 janvier.

Candide ou l'Optimisme, conte philosophique de Voltaire (1759). C'est une réponse à la lettre de Rousseau sur la Providence, et une critique du philosophe Leibniz et de son disciple Wolf, selon lequel « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ». Pangloss, précepteur allemand du jeune Candide, reste imperturbablement optimiste malgré les calamités qui l'accablent ainsi que son élève, et qui n'épargnent non plus leurs compagnons, le savant Martin et Cunégonde, fiancée de Candide. Maladies, guerres, massacres, horreurs de l'Inquisition, escroqueries, piraterie sont le lot de ces voyageurs malgré eux, ballottés de l'Ancien au Nouveau Monde, et qui ne retrouvent le repos qu'auprès de Constantinople, où ils cultivent sagement leur jardin. Le récit, vertigineux et caustique, exploite aussi ingénieusement la réalité (guerre de Sept Ans, tremblement de terre de Lisbonne, procès de l'amiral Byng) que la fiction (voyage au pays d'Eldorado, souper à Venise des rois détrônés, visite au seigneur Pococurante). La leçon n'est pas de pessimisme, mais de mesure : l'homme doit, en rejetant tout système et sans chercher à comprendre ce qui le dépasse, accepter sa condition et la remplir par le travail, qui lui assurera le bonheur. *Candide* est considéré comme le chef-d'œuvre de Voltaire.

Candide, hebdomadaire politique et littéraire, fondé à Paris en 1924 par l'éditeur Arthème Fayard. Il a compté parmi ses collaborateurs L. Daudet, A. Thibaudet, P. Gaxotte, etc. Il fut publié à Clermont-Ferrand pendant l'Occupation et disparut en 1944.

CANDIDEMENT adv. De façon candide : *Je voudrais* [...] *que vous allassiez voir la pièce de mon ami Augier et que vous me disiez candidement ce que vous en pensez* (Mérimée).

CANDIDO (Pieter DE WITTE, dit), architecte, peintre et sculpteur flamand (Bruges v. 1540 - Munich 1628). Après avoir travaillé en Italie à la décoration de la coupole de la cathédrale de Florence, il passa en Bavière. Il est un des importateurs du style italien en Allemagne du Sud au début du XVIIe s. (palais de l'archiduc Maximilien et tombeau de Louis IV, à Munich).

CANDIE, en grec **Hêraklion** ou **Iráklio**, v. et port de Grèce, sur la côte N. de la Crète, au débouché de riches plaines; 51 100 hab. Marché agricole et centre de communications. Industries alimentaires, savonneries. La ville conserve une enceinte vénitienne. Remarquable musée d'antiquités.
— Hist. Candie, fondée par les Arabes au IXe s., fut conquise ensuite par les Grecs, puis par les Vénitiens (1204), qui la gardèrent jusqu'à la conquête ottomane (1669). Son port fut un des plus fréquentés de la Méditerranée au Moyen Age. La ville fut endommagée en 1941 pendant la campagne allemande de Crète.

CANDIR (SE) v. pr. (de *candi*). Se cristalliser et prendre une demi-transparence : *Sucre qui se candit mal*. (Avec le verbe *faire*, on sous-entend *se : Faire candir du sucre.*) ‖ *Par extens.* Se couvrir de sucre cristallisé : *Des fruits qui commencent à se candir.*

CANDISATION n. f. Transformation du sucre en sucre candi : *La candisation s'opère en faisant évaporer complètement du sirop de sucre ordinaire*. ‖ Opération par laquelle on recouvre les fruits d'une couche de sucre cristallisé.

CANDISH, V. CAVENDISH.

CANDITE n. f. Minér. Nom donné à une variété de spinelle. (Elle est verte, bleue ou brune, et contient des oxydes de fer.)

CANDJIAR n. m. Arm. V. KANDJAR.

CANDLE n. f. (mot angl. signif. *chandelle*). Ancienne unité photométrique anglaise encore usitée dans les pays anglo-saxons.

CANDOLLE (Augustin Pyrame DE), botaniste suisse (Genève 1778 - *id.* 1841). Issu d'une famille noble de Provence, réformée, qui s'était fixée à Genève au XVIe s., il vient à Paris après la réunion de Genève à la France. Il prend, en 1804, le grade de « docteur en médecine » avec une thèse célèbre *Sur les propriétés médicinales des plantes*. Sa connaissance de la botanique le rapproche de Desfontaines, puis de Cuvier et de Lamarck. Celui-ci lui confie la rédaction de la 3e édition de la *Flore française*, que Candolle renouvelle entièrement. Professeur de botanique à Montpellier (1808), il fait triompher la méthode naturelle inaugurée par Jussieu, fondée sur l'unité de plan de composition organique, et publie sa *Théorie élémentaire de la botanique* (1813), à ses yeux la partie capitale de son œuvre. Ses *Rapports sur mes voyages botaniques et agronomiques* (1813) forment une étude très complète de la géographie botanique et agricole de la France. Revenu à Genève, il voit ses compatriotes fonder pour lui une chaire d'histoire naturelle et un jardin botanique. Il publie (1817) le premier volume d'un *Système naturel des végétaux*, transformé dès le second tome en une œuvre nouvelle, *le Prodrome* (*Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*), qu'il ne put terminer. Il a exercé une influence considérable sur le développement des études botaniques, dont Genève devint le foyer pendant plusieurs années.

CANDOLLE (Alphonse DE), naturaliste suisse (Paris 1806 - Genève 1893), fils du précédent. Il succéda à son père dans sa chaire de botanique à Genève, et continua le *Prodrome* (1824-1874), qu'il arrêta aux dicotylédones, et auquel il donna un complément sous le nom de *Monographiae phanerogamarum* (1878-1883). Il s'est occupé spécialement de sa *Géographie botanique raisonnée* (1855), ainsi que de l'*Origine des plantes cultivées*

Phot. Giraudon, Larousse.

(1883). Il s'est attaché enfin à formuler les *Lois de la nomenclature botanique*.

CANDOLLEA n. m. Arbrisseau de l'Asie tropicale et de l'Australie, dont on connaît une centaine d'espèces, quelques-unes cultivées comme ornementales. (Type de la famille des *candolléacées*.)

CANDY n. m. Métrol. V. KANDY.

CANDYS [dis] n. m. (gr. *kandus*). Tunique flottante qui était le vêtement des Mèdes, des Perses et des Parthes, en particulier à l'armée.

CANE n. f. (de *canard*). Femelle du canard. ‖ Nom usuel de divers oiseaux aquatiques : *cane cornue*, grèbe cornu ; *cane du Caire* ou *de Guinée*, canard musqué ; *cane de mer à collier blanc*, cravant ; *cane à collier*, bernache ; *cane à tête rousse*, canard milouin. — Loc. pop. *Marcher comme une cane*, marcher en se dandinant, à la manière des canes. ‖ *Faire la cane*, faire le poltron, se dérober : *L'Europe fait la cane, l'Angleterre met les pouces* (Balzac).

CANEBERGE n. f. Flor. V. CANNEBERGE.

Canebière (la), une des artères les plus animées de Marseille, qui commence au Vieux-Port, longe la place de la Bourse, et se continue jusqu'au boulevard de la Libération.

CANEBUTIN n. m. Panier de jonc tressé, employé surtout dans le Nord pour transporter les bouteilles.

CANÉE (LA), en grec **Khaniá**, v. de Grèce, ch.-l. de la Crète, sur la *baie de La Canée*, au N.-O. de l'île; 33 200 hab. Centre commercial. — Le *nome de La Canée* a 126 500 hab. — Hist. C'est la *Cydonia* des Anciens ; les Vénitiens, maîtres de la Crète depuis 1204, y fondèrent en 1252 la ville moderne, qui jouit d'une grande prospérité jusqu'à sa conquête par les Turcs (1645), et qui en garde la trace dans nombre de ses monuments.

CANÉFICIER n. m. Autre nom d'une légumineuse, la casse*.

CANELA n. m. Bois du commerce, d'origine américaine, produit par diverses espèces d'*ocotea*. (Fin et tendre, il est utilisé en menuiserie.)

CANELETTE n. f. Fil de laiton très fin, doré ou argenté, employé pour maintenir les dentelles et les tulles dans les chapeaux du soir ou les coiffures de théâtre ou de music-hall.

CANELLA (Giuseppe), peintre italien (Vérone 1788 - Florence 1847). Il est surtout apprécié en tant qu'auteur, à partir de 1826, de paysages parisiens d'un style aimable et net, et qui ont acquis, en raison de leur précision, un grand intérêt historique. Il est représenté au musée Carnavalet (*la Seine devant le pont de la Concorde*) et au musée de Nantes.

CANELONES (anc. **Guadalupe**), v. de l'Uruguay, au N. de Montevideo; 27 000 hab.

CANENS, nymphe latine, personnification du chant, femme de Picus. Circé, ne pouvant se faire aimer de celui-ci, le changea en pivert ; dès lors, Canens se consuma de chagrin jusqu'à ce que rien ne restât d'elle.

CANEPETIÈRE n. f. Petite espèce d'outarde (*Otis tetrax*), dont le plumage brun et blanc est orné, chez les mâles, de bandes noires au cou.
— Encycl. La *canepetière* vit dans une grande partie de l'Europe et de l'Asie et se rencontre l'été en France dans les grandes plaines, émigrant l'hiver en Espagne et en Afrique du Nord. C'est un oiseau extrêmement farouche et méfiant, qui reste presque toujours dissimulé dans les hautes herbes et les champs de céréales. (Famille des otitidés.)

CANÉPHORE n. f. (gr. *kanêphoros*, porteuse de corbeille). Antiq. Nom donné aux jeunes filles qui, dans les cérémonies (procession des Panathénées en particulier), portaient sur la tête les corbeilles sacrées contenant les offrandes et les ustensiles du sacrifice.
— Encycl. Dans l'Antiquité mésopotamienne (fin du IIIe millénaire avant notre ère), de petits personnages votifs terminés en clou* portaient sur leur tête une corbeille avec les matériaux de construction pour la fondation d'un temple. Ce motif, utilisé par les Grecs qui en ont tiré les caryatides*, a été repris à la Renaissance par les architectes du nouveau Louvre.

CANEPIN n. m. (bas lat. *canapium*, toile de chanvre). Peau très fine, dédoublée des peaux de chevreau, d'agneau et de chamois, et qui, autrefois, servait aux travaux de fine maroquinerie, à la ganterie et aussi à encapuchonner les bouteilles. (Elle est encore utilisée dans la fabrication des fleurs artificielles.) ‖ Papier fait de la pellicule libérienne du tilleul, en usage dans l'Antiquité.
— Encycl. Les gants de *canepin*, qui venaient d'Italie aux XVIe et XVIIe s., étaient si fins qu'on en pouvait faire tenir une paire entre deux coquilles de noix. Au XVIIIe s., on les appela *gants en cuir de poule*.

CANEQUIN ou **CANNEQUIN** n. m. Toile blanche de coton, provenant de l'Inde.

CANER v. intr. *Pop.* Avoir peur. ‖ Céder par peur devant une difficulté, une menace. ‖ Mourir.

CANESOU n. m. V. CANEZOU.

CANESTEAU n. m. Pêch. Corbeille à bords garnis de liège, dans laquelle on recueille les grandes lignes de fond. (On accroche les hameçons dans le liège, afin d'éviter de les emmêler.)

CANES VENATICI, nom lat. de la constellation des Chiens* de chasse (au génit. : *Canum venaticorum ;* abrév. : [C Vn]).

CANET, comm. de l'Aude (arrond. de Narbonne), dans la plaine de Lézignan-Corbières, près de l'Aude ; 1 102 hab.

CANET, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), près de la Méditerranée ; 1 853 hab. (1 661 aggl.) [*Canetois*]. Église du XVIe s. Restes des fortifications du château et de l'ancienne église. La station balnéaire de *Canet-Plage*, endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, est très fréquentée par les Perpignanais.

CANET (ÉTANG DE), étang côtier du Roussillon, au S. de la Têt. (On dit aussi ÉTANG DE CANET ET DE SAINT-NAZAIRE.)

CANETEAU n. m. Syn. de CANETON.

CANETER v. intr. Jacasser, piailler (rare) : *Elles commencèrent à caneter d'une manière si bruyante* (Lesage).

CANETEUSE ou **CANNETEUSE** n. f. Ouvrière travaillant sur la canetière, pour disposer le fil sous forme de canettes. ‖ Autref., ouvrière qui exécutait ce même travail manuellement.

CANETIÈRE ou **CANNETIÈRE** n. f. Text. Machine utilisée pour la confection des canettes de fil destinées à garnir les navettes des métiers à tisser : *Dans une canetière, le support recevant le fil est soit en carton, soit en bois.*
— Encycl. Text. Il existe un grand nombre de types de *canetière* à broches verticales ou à broches horizontales. Le principe de leur fonctionnement est toujours identique : enrouler sur un support le fil appelé d'une bobine provenant directement du métier à filer. L'enroulement du fil doit se faire en couches coniques superposées, de manière à faciliter le dévidage lors du tissage. Les derniers modèles conçus sont entièrement automatiques, la main-d'œuvre, très réduite, n'ayant plus qu'un rôle de surveillance générale de la marche de la machine.

CANETON n. m. Jeune canard, petit de la cane : *Le caneton conserve ce nom jusqu'au moment où ses ailes se croisent au-dessus de la queue.* (On dit parfois CANETEAU.)

Caneton, petit dériveur de régates à voiles. Créé en 1931 par l'architecte naval V. Brix, le Caneton était, à l'origine, un monotype à bouchains vifs, à prix de revient très bas. En 1947, il est devenu série à restrictions, dont les caractéristiques, permettant de dessiner des bateaux différents, mais courant à égalité, ont conduit les architectes navals à créer des Canetons améliorés. L'un de ceux-ci, dessiné par l'Anglais Westell, donna naissance à une nouvelle série monotype : le « 505 », que l'on prononce « cinq cent cinq » ou « cinq zéro cinq » et non pas « cinq o cinq ». Les dimensions de ce monotype à dérive sont : longueur 5,05 m, largeur 1,90 m, tirant d'eau dérive basse 1,30 m, surface de voilure 14 m², déplacement 130 kg. La coque est en forme, et la voilure comporte une grand-voile, un foc et un spinnaker. Ce bateau eut un tel succès qu'il fut reconnu monotype international. C'est le dériveur idéal pour la régate athlétique à deux équipiers. Ses caissons étanches permettent à l'équipage de le redresser après chavirage, et de le vider automatiquement par deux trappes placées sur le tableau arrière et qui s'ouvrent sous l'action de la vitesse.

CANETTE n. f. Petite cane.
— Hérald. Petite cane qui est représentée de profil et les ailes serrées, comme la merlette, mais qui se distingue de celle-ci en ce qu'elle a un bec et des pattes.

CANETTE n. f. (de *canne*). Bouteille de bière, de cidre, habituellement bouchée avec un cône de porcelaine garni de caoutchouc et fixé par un ressort à levier. ‖ Capacité de cette bouteille.
— Jeux. Grosse bille, dans le langage des enfants.
— Passem. Syn. de CANNETILLE. (On nommait très anciennement [XIIIe s.] *soie canette* la soie plate et simple, et c'est de là qu'est venu le mot de « cannetille » désignant à l'origine un bouillon de passementerie plat.)
— Text. Cylindre en bois, en carton ou en métal, contenu dans la navette, et autour duquel on enroule le fil qui est destiné soit à constituer la trame d'une étoffe dans le métier à tisser, soit à faire la couture, la broderie, etc., dans la machine à coudre.

CANEUR adj. et n. m. *Pop.* Peureux, poltron.

CANEVAS n. m. (de l'anc. franç. *chenevas*, fait de chanvre, croisé avec une forme picarde). Ensemble des lignes ou points principaux : *Canevas d'un dessin.* ‖ - - *Fig.* Fond, plan sur lequel l'artiste travaille : *Plusieurs brodèrent sur ce canevas le roman de l'inconnu* (Renan). ‖ Plan sur lequel les comédiens italiens improvisaient autrefois leurs pièces : *Jouer d'après un canevas. J'ai un canevas italien où se trouverait un joli rôle* (Gautier).
— Mil. *Canevas de tir*, plan à grande échelle, dressé pour servir à la préparation des tirs de l'artillerie.
— Text. Grosse toile écrue, de lin ou de chanvre, qui sert à exécuter la tapisserie et la dentelle à l'aiguille. ‖ Tissu de coton ou de soie divisé en petits carreaux, qui sert pour divers ouvrages. ‖ Très grosse toile écrue, de lin, de chanvre ou de fil d'étoupe, qui sert à confectionner les torchons. ‖ Grosse toile de chanvre écru, propre à renforcer l'intérieur de certaines pièces de vêtements. ‖ *Canevas de Gênes*, drap de soie, de provenance italienne. ‖ *Canevas s.mple* ou *uni*, canevas tissage toile. ‖ *Canevas Pénélope* ou *Canevas double*, canevas dont les fils sont réunis deux à deux (utilisé pour la tapisserie).
— Topogr. Ensemble de points connus en position, servant d'ossature à un levé.
— Syn. : *crayon, croquis, ébauche, esquisse.*
— Encycl. Topogr. Tout levé topographique s'appuie sur un ensemble de points isolés, calculés et piqués sur la mappe avant toute opération de dessin des détails. Ces points constituent le *canevas :* ils sont déterminés par triangulation et par cheminement. Leur position respective est fixée avec une grande précision. Les détails représentés sur le plan ou sur la carte sont mis en place et dessinés par rapport au canevas. Ils sont exprimés en *coordonnées rectangulaires.*

CANEZOU ou **CANESOU** n. m. (origine inconnue). Petit corsage de lingerie, avec ou sans manches, ou grand fichu de mousseline ou de dentelle, protégeant le corsage de la robe.

CANFELD (William FITCH, dit aussi **Benoît de**), capucin anglais (Canfeld ou Canfield, Essex, 1563 - Paris 1610). Il vécut surtout en France, où il gouverna ou réforma plusieurs couvents, et composa des ouvrages de mystique.

CANFIELDITE n. f. Minér. Sulfure naturel d'argent, d'étain et de germanium, du système cubique.

CANFRANC, village d'Espagne (prov. de Huesca), dans la haute vallée de l'Aragon, à proximité du col du Somport. Gare internationale. — Aux environs, station de sports d'hiver de Candanchu.

CANGA ARGÜELLES (José), homme d'Etat espagnol (Gijón 1770 - Simancas 1843). Député aux Cortès constituantes en 1812, ministre des Finances, disgracié

la Canebière

Caneton

canezou à manches

Phot. Photothèque fr^se, Doc. « les Cahiers du Yachting », Viollet.

Charles du CANGE
cabinet des Estampes

en 1814 par Ferdinand VII, il revint au pouvoir en 1820, fut exilé de nouveau en 1823 comme libéral, et ne revit l'Espagne qu'en 1829.

CANGAS, v. d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), sur la rive N. de la ria de Vigo; 15 300 hab. Rade pittoresque.

CANGAS DE NARCEA (anc. **Cangas de Tineo**), v. d'Espagne, dans les Asturies (prov. d'Oviedo), sur le *Narcea;* 21 100 hab.

CANGE n. f. (ar. *qandja*). Barque légère et étroite employée pour la navigation sur le Nil. (On dit aussi CANJA et CANJE.)

CANGE (Charles DU FRESNE, seigneur DU), érudit et byzantiniste français (Amiens 1610 - Paris 1688), surnommé LE VARRON FRANÇAIS. Il a, le premier, étudié scientifiquement l'histoire de Byzance et de l'Orient latin, et ses ouvrages remarquables font encore autorité : *Histoire de Constantinople sous les empereurs français* (1657), *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (1678), *Glossarium mediae et infimae graecitatis* (1688). Nombre de ses manuscrits sont précieux pour l'étude de l'Orient méditerranéen; de ses notes, Rey a tiré en 1869 *les Familles d'outre-mer*. En outre, du Cange a édité plusieurs ouvrages indispensables aux historiens : *Histoire de Saint Louis*, par Joinville (1668), *Historia Byzantina* (1680), *Zonaras* (1686).

CANGUE n. f. (portug. *canga*, emprunté à l'annamite). En Chine, table, appareil percé de trous dans lesquels on introduisait la tête et les bras d'un condamné. || Entrave : *Je l'ai remis au cachot, la jambe dans une bonne cangue bien lourde* (Mérimée). || Ce supplice lui-même.
— SYN. : *carcan*.

CANICATTI, v. d'Italie, en Sicile (prov. d'Agrigente), au N.-E. d'Agrigente; 32 500 hab. Grandes exploitations de soufre.

CANICHE n. m. et adj. (de *canard*, parce que ce chien peut aller facilement à l'eau). Race de chiens d'agrément descendant du barbet, et dont il existe différents types. (On distingue deux variétés de caniches : le caniche à poil laineux, bouclé, et le caniche à poil cordé. Dans chacune de ces variétés, on peut classer les caniches, selon leur taille, en *caniches nains*, en *caniches moyens* et en *grands caniches;* la robe est unicolore : blanche, marron ou noire. Le caniche est un chien extrêmement intelligent, très dévoué, dont la fidélité est proverbiale. [V. CHIEN.])

caniche

v. hors-texte en couleurs ***CHIENS***

CANICHON n. m. Jeune canard dont le corps, dépourvu de plumes, est encore couvert de duvet. || Petit caniche.

CANICULAIRE adj. Relatif à la canicule : *Jours caniculaires.* || *Par extens.* Très chaud, comme à l'époque de la canicule : *Temps caniculaire.*

CANICULE n. f. (lat. *canicula*, petite chienne). Époque correspondant au début de l'été. || Période de très forte chaleur : *Aristée obtint de Jupiter les vents étésiens, pour modérer l'ardeur de la canicule* (Chateaubriand); et, *par anal. : La canicule constante de la chambre de chauffe* (A. Daudet).
— ENCYCL. Les Anciens avaient constaté que le solstice d'été (vers le 23 juin) coïncidait avec le lever héliaque* de l'étoile Sirius*, appelée aussi *Canicule*, et dénommée *Sothis* par les anciens Egyptiens, particulièrement intéressés par ce fait, le solstice d'été annonçant la grande crue du Nil. La précession des équinoxes* a lentement détruit la coïncidence : le lever héliaque de Sirius est actuellement observé au Caire au début d'août. Cette coïncidence est également variable avec la latitude du lieu d'observation. Les Anciens attribuaient aux « jours caniculaires » une influence désastreuse; et pour écarter les malheurs possibles, les Romains sacrifiaient à la *canicule* un chien roux.

CANICULE, chien légendaire dont on donna le nom à l'étoile la plus brillante de la constellation du Grand Chien, appelée actuellement *Sirius**, et que les anciens Egyptiens appelaient *Sothis**.

CANIDÉS n. m. pl. (du lat. *canis*, chien). Famille de mammifères carnivores comprenant les chiens, les loups et autres espèces digitigrades, à ongles non rétractiles, avec quatre doigts aux pattes de derrière et cinq à celles de devant.
— ENCYCL. La tête des *canidés* a la face projetée en avant, avec le museau pointu, les oreilles vastes. Genres principaux : *chien, loup, renard, fennec*, etc. Répandus sur tout le globe, les canidés vivent ordinairement solitaires ou par couples, plutôt dans les endroits découverts que dans les forêts. Les loups peuvent cependant former des bandes temporaires lorsqu'ils sont affamés.

CANIÈRE n. f. Pêch. V. PANTIÈRE.

CANIF n. m. (du francique **knif*). Petit couteau de poche, composé d'une ou de plusieurs lames : *Dans les frémissements de sa méditation furieuse* [il] *taillada de son canif* [...] *l'acajou de sa table* (A. France). || *Coup de canif*, violation d'un engagement; et, *fam.*, infidélité en parlant d'un époux volage : *Elle est propre ta façon d'aimer à coups de canif dans le contrat* (Theuriet).

CANIGOU (le), massif des Pyrénées orientales, dominant le Roussillon; 2 786 m. L'exploitation des mines de fer manganésifère a en partie ruiné ses forêts, et de profonds ravins entaillent les vastes « plás » (Plá Guilhem) couverts de pâturages. Au flanc N. de la montagne se niche l'abbaye Saint-Martin-du-Canigou; à son pied s'ouvre, dans la direction de la Têt, la vallée de Vernet-les-Bains.

CANIK DAĞLARI, massif montagneux de Turquie, dominant la mer Noire, au-dessus d'Ordu; 1 420 m.

CANILLON n. m. Technol. Clef d'un robinet d'eau.
— Pêch. Petite pièce de bambou ou de roseau, que l'on utilise pour poser certaines lignes de fond.

CANIN, E adj. (lat. *caninus;* de *canis*, chien). Qui tient du chien : *Race canine.* || *Ris canin*, rire mécanique produit par la contraction des muscles d'un seul côté.
— Anat. *Dent canine*, ou, n. f., *une canine*, dent pointue : *La canine est l'attribut distinctif du mammifère carnassier.* (Chez l'homme, les canines sont au nombre de quatre et sont situées entre les incisives et les prémolaires.) [V. DENT.] || *Bosse canine, Fosse canine*, accidents osseux de la face externe du maxillaire supérieur. || *Muscle canin*, petit muscle de la face se terminant au niveau de la commissure des lèvres.

CANINA (Luigi), architecte et archéologue italien (Casale Monferrato 1795 - Florence 1856). Le pape le chargea d'exécuter des fouilles à Rome; à Turin, il professa l'architecture. Ses écrits sur l'histoire de l'architecture à Rome lui valurent d'être appelé en Angleterre par le duc de Northumberland pour reconstruire le château d'Alnwick.

CANINO, v. d'Italie, dans le Latium (prov. de Viterbe); 5 100 hab. Cité d'origine étrusque, Canino fut érigée en principauté en 1814 par le pape Pie VII en faveur de Lucien Bonaparte. Château.

CANISIUS. V. PIERRE *Canisius* (saint).

CANIS MAJOR, nom lat. de la constellation du Grand Chien* (au génit. : *Canis majoris;* abrév. : [C Ma]).

CANIS MINOR, nom lat. de la constellation du Petit Chien* (au génit. : *Canis minoris;* abrév. : [C Mi]).

CANISY, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Saint-Lô), dans le Bocage normand; 763 hab. (241 aggl.) [*Canisiais*]. Château du XVIIe s.

CANITIE [si] n. f. (lat. *canities;* de *canus*, blanc). Méd. Décoloration du système pileux.
— ENCYCL. On reconnaît trois sortes de *canities :* 1° la canitie *congénitale*, qui est une des manifestations de l'albinisme; 2° la canitie *sénile*, qui constitue un des caractères de la vieillesse; 3° la canitie *accidentelle*, qui est prématurée, complète ou incomplète; elle s'observe au cours du vitiligo, de la pelade, et peut-être aussi après des émotions violentes : on a cité, en effet, quelques cas où, par suite de douleurs ou de chagrins intenses et subits, certaines personnes avaient vu leurs cheveux blanchir en quelques heures; souvent, dans la canitie précoce, la décoloration n'affecte pas toute la pilosité, ni même toute la chevelure.
Il n'y a pas de remède à la canitie; seules, les teintures peuvent être employées comme palliatifs.

CANITZ (Friedrich VON), poète et diplomate allemand (Berlin 1654 - *id.* 1699). Parfait connaisseur de la langue et de la littérature françaises, il a choisi Boileau comme guide. On a de lui, sous le titre de *Délassements poétiques* (1700), des poésies au style facile, élégant et pur; son influence s'est fait sentir sur la littérature de son temps, dans le sens de la clarté et de l'élégance françaises.

CANIVEAU n. m. (origine inconnue). Rigole, le plus souvent placée de part et d'autre de la chaussée, servant à l'écoulement des eaux. || Rigole, creusée dans le ciment ou dans la pierre, destinée, dans une étable, à évacuer les urines des animaux. (La pente des caniveaux doit être suffisante pour qu'aucun liquide ne puisse séjourner dans l'étable.) || Conduit dans lequel on pose les câbles électriques, les tuyautages, afin de les protéger contre les actions mécaniques extérieures. || *Caniveau d'assainissement*, conduit transversal exécuté sous les routes et les voies de chemins de fer pour assécher les talus des tranchées.

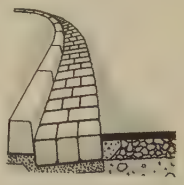

caniveau en bordure d'une chaussée

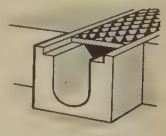

caniveau d'assainissement sur une route

CAÑIZARES (José DE), auteur dramatique espagnol (Madrid 1676 - *id.* 1750). Il a écrit un grand nombre de pièces, qui ne sont, pour la plupart, que d'habiles arrangements de pièces anciennes. Les meilleures sont des comédies, comme *Maître Lucas* (*El Domine Lucas*).

CANJA ou **CANJE** n. f. Mar. V. CANGE.

Canjuers (PLAN DE), haute plaine calcaire aride de Provence (Var), au S. des gorges du Verdon. Cultures de lavande.

CANKAR (Ivan), romancier et dramaturge slovène (Vrhnika 1876 - Ljubljana 1918). Après avoir tâté de la politique et publié un volume de vers (*Erotika*, 1899), il se révéla un maître de la prose slovène par des œuvres où il alliait l'observation aiguë et le lyrisme, le sarcasme et la pitié. Citons parmi ses pièces : *la Tentation du val Saint-Florian* (1908), et, parmi ses nouvelles et romans, *Martin Kačur, le Roi de Betajnova, Pour le bien du peuple, la Maison de Marie-du-Perpétuel-Secours* (1904), où il décrit la vie des enfants incurables dans un hôpital, et *Bartholomé, le valet de ferme* (1907). Il fit paraître, en 1914, *Ma vie*, et, en 1917, *Images de rêves*, nouvelles.

ÇANKARA ou **ÇANKARĀCHĀRYA**, brahmane çivaïte, célèbre commentateur des *Sūtra* et maître de la philosophie du Vedānta. Né au Malabar, il semble avoir vécu entre la seconde moitié du VIIIe et le début du IXe s.; il aurait fondé un temple et un monastère à Çringeri (Mysore), et trois autres communautés qui sont encore les meilleurs foyers de sa doctrine. Les bouddhistes le considèrent comme un adversaire, tandis que les çivaïtes le reconnaissent pour une incarnation de Çiva. L'historicité de sa vie est incertaine, de même que son activité littéraire. Cependant, la majorité des philosophes et des réformateurs de l'Inde médiévale, jusqu'aux chefs de l'Inde moderne, relèvent plus ou moins directement de son autorité. Sa doctrine se fonde sur un non-dualisme (*advaita*) intégral, dont le *brahman* est le principe essentiel et absolu, identique à l'âme individuelle (*ātman*), la nature n'étant qu'un effet de l'illusion (*māyā*).

ÇANKHA n. m. Mot sanskrit désignant la conque sacrée (*Turbinella rapa*) qui sert dans le culte brahmanique à éveiller la divinité ou à attirer son attention. Ayant fait partie, à une époque ancienne, des orchestres de l'Inde, le *çankha* jouait également un rôle important dans le rituel des cérémonies solennelles, telles que la consécration royale. Il est l'attribut caractéristique du dieu Vishnu.

Phot. Larousse, Sally Thompson.

ÇANKIRI, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au N.-E. d'Ankara ; 14 150 hab. — La *province* (« *il* ») *de Çankırı* a 228 700 hab.

CANKOV (Dragan), homme politique bulgare (Svištov 1827 - Sofia 1911). Après diverses activités à l'étranger, il joua rapidement un rôle important au Sǎbranié, où, dès 1879, il fut un des chefs du parti libéral. Eloigné quelque temps comme agent diplomatique à Constantinople, il fut, en 1880, placé à la tête du gouvernement, mais dut abandonner ses fonctions devant l'hostilité du prince Alexandre, qui le fit interner. Revenu au pouvoir en 1883, et s'orientant vers la Russie, il se retira l'année suivante devant Karavelov. Exilé à la suite du coup d'Etat contre le prince Alexandre, en 1886, puis jeté en prison l'année suivante par Stambolov, il fut amnistié en 1894 et réélu député. Il devint président du Sǎbranié en 1902.

CANKOV (Alexandre), homme politique bulgare (Orechovo 1879). Professeur d'économie politique à Sofia, il se mit en 1923 à la tête de la coalition qui renversa Stambolijski. Devenu président du Conseil, il réprima les mouvements communistes et améliora la situation économique du pays. Démissionnaire en 1926, il fut ministre de l'Instruction publique en 1930.

CANNA n. m. Nom spécifique d'une antilope de grande taille, du genre oreas (*Oreas canna*), vulgairement appelée *élan du Cap*. (V. OREAS.)

CANNA n. m. (gr. *kanna*, roseau). Plante herbacée à rhizomes, originaire de l'Amérique et de l'Asie chaudes. (Les variétés de cannas sont innombrables. On les groupe en *cannas nains florifères*, ou race Crozy, et *cannas à fleurs d'orchidées*, ou *cannas italiens*. Ils servent de type à la famille des *cannacées*, de l'ordre des scitaminales.)

CANNABICH (les), famille de musiciens d'origine alsacienne. MARTIN FRIEDRICH (1700 - Mannheim 1773). Il est hautboïste-flûtiste de l'orchestre de Mannheim dès 1723, et laisse des sonates de flûte. — JOHANN CHRISTIAN INNOZENS BONAVENTURA (Mannheim 1731 - Francfort-sur-le-Main 1798), fils du précédent. Il fut formé par J. Stamitz, et entra à treize ans dans l'orchestre palatin, dont il devint premier violon à la mort de son maître, en 1757. A partir de 1774, il est directeur de la musique de la résidence palatine. Au cours d'un séjour à Paris, il rencontra Mozart (1764), dont il fit éditer une série de symphonies. Avec le maître de ballet E. Lauchery, il réalisa de nombreux « ballets dramatiques » à Mannheim et à Kassel. Il paraît avoir été le premier chef d'orchestre au sens moderne du mot ; il fit de l'orchestre de Mannheim la première formation symphonique. — KARL THEODOR KONRAD (Mannheim 1771 - Munich 1806), fils du précédent. Il dirigea longtemps, à Munich, un remarquable orchestre symphonique de 90 musiciens.

CANNABIN, E adj. Qui ressemble ou se rapporte au chanvre : *Guimauve, ortie cannabine*.

CANNABINACÉES n. f. pl. (du lat. *cannabis*, chanvre). Famille de plantes à odeur forte, à fécondation croisée, dont la dispersion des graines est assurée par le vent (houblon) ou par les oiseaux (chanvre). [Ordre des urticales.]

CANNABINE n. f. Substance résinoïde à laquelle le chanvre indien doit ses propriétés. (Syn. HACHISCHINE.)

CANNABIS [bis] n. m. (mot lat.) Nom scientifique du chanvre.

CANNABISME n. m. Psychiatr. Intoxication due au chanvre indien, qu'il s'agisse de la résine, de ses préparations ou des feuilles. (La variété la mieux connue est le hachischisme.)

CANNAGE n. m. Action de garnir le fond d'un siège avec des lanières de canne entrelacées. ‖ La garniture elle-même.

CANNAIE n. f. Lieu planté de cannes, de roseaux.

Cannaméliste français (LE), recueil de recettes d'entremets paru en 1750, et dont l'auteur, Gilliers, mourut en 1758.

CANNAMELLE n. f. Bot. V. CANAMELLE.

CANNAN (Gilbert), romancier et dramaturge anglais (Manchester 1884). Il a écrit quelques romans réalistes sur la société de Manchester : *Peter Homonculus* (1909), *Petit Frère* (*The Little Brother*) [1912], *Au tournant du coin* (*Round the Corner*) [1913], *Mendel* (1916), ainsi que des pièces de théâtre : *Miles Dixon* (1910), *le Mariage de Marie* (*Mary's Wedding*) [1912], *la Libération de l'âme* (1920).

CANNANORE, v. de l'Inde (Kerala), sur la côte de Malabar ; 35 000 hab. Ancien port de commerce avec la Perse et l'Arabie (XIIe-XIIIe s.), Cannanore, toute proche du point où Vasco de Gama atteignit l'Inde, resta longtemps un actif comptoir, qui appartint successivement aux Portugais (1501), aux Hollandais (1656) et aux Anglais (1783). Repliée sur elle-même, la ville vit désormais de l'industrie textile ; le port exporte seulement du coprah et du poivre.

CANNE n. f. (lat. *canna*, roseau). Bot. Nom commun au roseau à quenouilles et à des végétaux qui ont le port des roseaux (erianthus, par ex.). ‖ Bois de canne : *Je passe mon bras sous le sien, je la pousse vers le canapé de canne dorée* (Colette). ‖ *Particul.* Bâton, plus ou moins ouvragé, dont on se sert pour s'appuyer en marchant, etc. : *Devant eux passe, calé sur une canne, l'ancien capitaine au long cours* (Maupassant). ‖ Baguette résistante et flexible dont on se sert pour certains exercices de gymnastique. ‖ *Canne blanche*, aveugle (les aveugles se servent d'une canne blanche pour se guider).

— Arm. *Canne armée, canne à épée*, canne creuse contenant un dard ou une épée. ‖ *Canne plombée*, canne dont la tête est en plomb, et qui sert de massue.

— Electr. *Canne thermo-électrique*, système constitué par deux conducteurs de nature différente, dont les extrémités sont en contact deux à deux, et dans lesquels se développe une force électromotrice, fonction de la différence de température de ces contacts. (Syn. COUPLE THERMO-ÉLECTRIQUE, THERMOCOUPLE.)

— Flor. *Canne de Provence*, nom usuel d'*Arundo donax*. ‖ *Canne à sucre*, nom usuel d'une graminée (*Saccharum officinarum*) à tige pleine, et dont la moelle est gorgée d'un suc doux (*sucre*). [V. part. *encycl.*] ‖ *Canne à balais*, nom usuel d'*Arundo communis*. ‖ *Canne de jonc*, nom usuel de *Typha latifolia*.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur, en usage principalement dans le midi de la France et en Italie. (Sa grandeur variait de 1,75 m à 2 m, et atteignait plus de 3 m dans certaines villes d'Italie.)

— Pêch. *Canne à pêche*, pièce de bois, de métal ou de fibre de verre que le pêcheur tient dans la main et à l'extrémité de laquelle s'attache la ligne.

— Sports. *Exercices de la canne*, sorte d'escrime pratiquée autrefois dans l'instruction militaire. (La canne proprement dite se manœuvrait d'une seule main, le bâton* réclamait l'usage des deux mains.)

— Vann. Rotin filé propre au cannage des sièges.

— Verr. Tube en fer de 1 à 3 m de longueur, pour souffler le verre. (On l'appelle aussi FELLE.) ‖ Barre de fer munie d'une boule qui sert à saisir les objets ébauchés avec la felle, afin de les terminer.

— ENCYCL. Bot. *Canne à sucre*. L'origine géographique de la *canne à sucre* (*Saccharum officinarum*) est fort obscure (peut-être l'Inde ou les îles adjacentes). L'introduction de cette précieuse graminée aurait été faite par les Arabes au Moyen Age en Egypte, en Sicile et dans le midi de l'Espagne, où la culture en a été florissante jusqu'à ce que l'abondance du sucre des colonies ait obligé d'y renoncer. Peu à peu, son extension gagna les îles Mascareignes, le Mexique, les Antilles, etc.

La culture de la canne n'est actuellement rémunératrice que lorsqu'elle est faite en grand, par suite de l'extension de la culture de la betterave. La canne n'est vraiment productrice que sous un climat chaud, avec alternance d'humidité et de sécheresse.

Trois mois environ après la floraison, les cannes sont mûres ; on les coupe au ras du sol ; on les débarrasse de leurs feuilles et de leur extrémité supérieure, et on les envoie à la sucrerie. On recueille environ de 50 à 100 tonnes de tiges nettoyées par hectare, qui fournissent en moyenne de 10 à 20 tonnes de sucre raffiné. Les feuilles tendres de la canne sont données au bétail, et la *bagasse* (ou résidus de la tige après extraction du jus) sert de combustible ou de fumure. (V. SUCRE.)

— Mœurs et cout. L'usage de la *canne* est fort ancien. Charlemagne en aurait possédé une en bois de pommier terminée par une boule d'or ou d'argent. Tout au long du Moyen Age, l'emploi en reste fréquent, qu'il s'agisse du bourdon du pèlerin ou d'une baguette légère, complément du costume masculin ou même féminin. On reprochera plus tard aux précieuses de tenir souvent une canne à la main. Le gentilhomme du XVIIe s. porte à la fois une épée et une canne, que retient une dragonne de rubans variés. Au siècle suivant, la canne est très ornementée ; certaines sont restées célèbres : celles du maréchal de Saxe, de Voltaire, de Tronchin. « Ce n'est pas pour les femmes un vain ornement, écrit Sébastien Mercier en 1782, elles en ont plus besoin que les hommes, vu la bizarrerie de leurs hauts talons. »

Sous la Révolution, la canne se transforme temporairement en un gourdin ficelé d'une corde à boyau, et peut parfois recéler une épée. Au XIXe s., on cite les cannes de Balzac, de Stendhal, de Barbey d'Aurevilly. L'usage s'en raréfie, à la ville, au XXe s.

La canne des compagnons du tour de France était, à l'époque des rixes (XVIIIe-XIXe s.), assez haute. Elle était de jonc, avec pommeau d'ébène à pastille de nacre, avec embout de fer creux se dévissant (pour y placer des papiers) ; une cordelière à deux gros pompons de soie noire passait par deux œillères perçant le jonc. Depuis la moitié du XIXe s., la canne est plus courte, le pommeau est de corne ou d'ivoire, et la pastille porte gravées des inscriptions (nom de compagnonnage et métier) cryptographiques. Le jonc rappelle sans doute les marais de la Sainte-Baume, dont il est souvent question dans les légendes de compagnonnage. La canne, avec la couleur, symbolisait le Devoir : la perdre était un déshonneur.

— Pêch. La *canne à pêche* est aussi appelée communément *gaule*. Il existe des cannes à pêche de différentes longueurs. Pour rendre leur transport facile, on fabrique des cannes qui peuvent se scinder en plusieurs morceaux. Les différentes sections s'emboîtent les unes dans les autres au moyen de viroles métalliques. Ce genre de cannes divisibles s'appelle *canne en paquet* ou encore *gardonnière*.

Il existe des *cannes télescopiques*, dont les

canna à grande fleur « Louis-Cayeux »

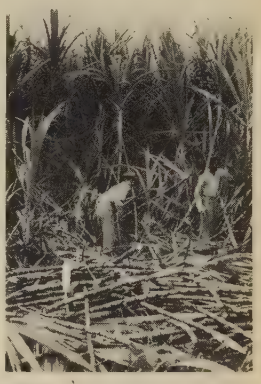

canne à sucre coupe à la Guadeloupe

marchand de **canne** à sucre à Tananarive

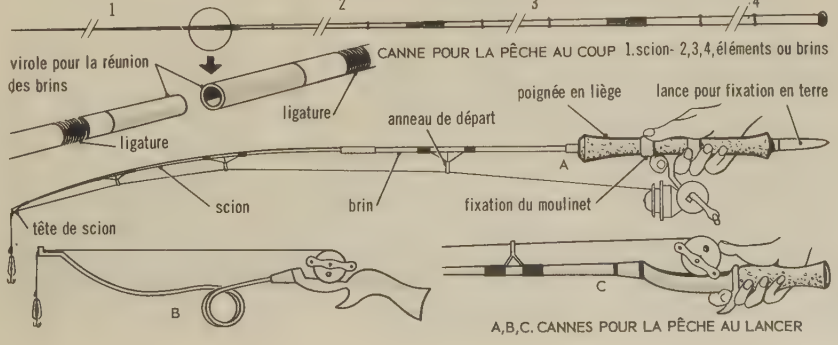

cannes à pêche

Phot. Truffaut, Aubert de la Rüe.

différents morceaux peuvent rentrer les uns dans les autres.
La canne de pêche au coup, appelée *canne combinaison*, est la gaule que l'on a établie de façon que certains de ses éléments puissent être conservés ou ôtés à volonté, pour changer, suivant les besoins, la longueur et même l'action de la canne.
Une canne à pêche est dite *tiercée* lorsque les morceaux qui la composent (trois ou quatre) sont d'inégales longueurs, calculés pour assurer la flexibilité uniforme de l'ensemble.
Une canne comporte à la pointe extrême un scion, puis des brins ou morceaux, enfin un gros bout, ou talon, ou pied.
Les bois qui entrent dans la composition des cannes pour les pêches aux lignes flottantes sont le bambou blanc ou noir et surtout le roseau. Pour le scion, on utilise presque exclusivement le bambou naturel, le bambou refendu et la fibre de verre.
Les cannes pour les pêches sportives sont les *cannes à lancer* (lancer léger ou lancer lourd) ou les *cannes à mouche*. Ces engins sont soit en bambou naturel, soit, mieux, en bambou refendu, en métal ou en fibre de verre.
Pour les pêches en mer, on emploie la *canne bateau*, très courte, pour pêcher d'une embarcation, et la grande canne à lancer, encore appelée *chassepot*, pour pêcher depuis le rivage. Les cannes de pêche en mer sont également en bambou, en métal (acier, alliage léger), en fibre de verre, en bois injecté de matière plastique.
Les bois de greenheart et d'hickory ne sont plus utilisés pour la fabrication des cannes.

CANNE n. f. Trav. publ. Robinet de grandes dimensions, employé sur les grandes conduites de distribution d'eau, et manœuvré par l'intermédiaire d'une vis et d'un volant.

cannelle

CANNÉ, E adj. Se dit des sièges dont le fond est de cannage.
— Encycl. Ce n'est qu'au XVIIe s. que l'on commença à canner les chaises, fauteuils et tabourets. Plus propre, plus élégante que la paille, cette garniture nouvelle ne tarda pas à devenir d'un usage presque général.

CANNEAU n. m. Archit. Syn. de GODRON.

CANNEBERGE ou **CANEBERGE** n. f. Flor. Nom usuel de l'oxycoccos.

CANNELAS [la] n. m. Dragée à la cannelle : *Cannelas de Verdun*.

CANNEL-COAL [kanlkol] n. m. (mot angl.). Min. Houille spéciale, assez analogue au *boghead*, d'aspect mat, très homogène, compact et dur, à très haute teneur en matières volatiles : *Certaines couches de houille ont un banc de cannel-coal, mais il est généralement très cendreux, et inutilisable de ce fait.*

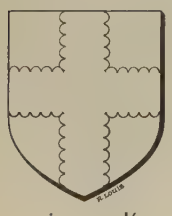
croix cannelée

CANNELÉ, E adj. Orné de cannelures : *Colonne cannelée*.
— Anat. *Corps cannelé*, v. STRIÉ (*corps*).
— Bot. Se dit des organes qui présentent des côtes longitudinales séparées par des sillons réguliers.
— Hérald. Se dit des pièces dont les bords présentent des nodosités qui suivent une ligne régulière. (Quand les cannelures ne sont pas opposées régulièrement les unes aux autres, on a le *contre-cannelé*.)
— Méd. Se dit d'une sonde creusée d'une gouttière, et utilisée pour l'exploration des trajets fistuleux, la recherche des corps étrangers, etc. (La gouttière est utile pour guider le bistouri.)
— Monn. Qui possède des dentelures sur son épaisseur : *Des pièces de monnaie cannelées.*
— Opt. *Spectre cannelé*, spectre lumineux interrompu par des bandes sombres régulières, obtenu en analysant la lumière complexe qui, dans un système de franges d'interférences, arrive en un point suffisamment éloigné de la frange centrale. (Cet aspect du spectre est dû à l'absence de certaines radiations au point considéré.)
◆ Adj. et n. m. Text. Se dit d'une étoffe dont la surface est couverte de saillies séparées par des sillons parallèles.
— Encycl. Text. Le *cannelé* est obtenu par des brides de fils de chaîne recouvrant deux ou plusieurs duites*. Les fils de chaîne du tissu étant très serrés, il se produit des côtes transversales, perpendiculaires aux lisières. Dans cette catégorie de tissu rentre le gros de Tours, le plus souvent réalisé en soie. Les cannelés se tissent également en coton et en laine. Ils donnent naissance, par disposition différente des brides de chaîne, à de nombreux tissus*, parmi lesquels les plus connus sont les cannelés obliques. Les cannelés sont également utilisés pour réaliser les lisières des tissus, ainsi que dans l'industrie de la rubanerie.

CANNELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Orner de cannelures. ‖ Inciser de cannelures peu profondes des légumes, des fruits, et par extension, certains entremets.
— Text. Tracer des cannelures longitudinales, fines et très serrées, sur les cylindres métalliques utilisés en filature, dans les machines où s'effectuent des opérations d'étirage.

CANNELETTE n. f. Technol. Autref., fil de laiton très fin servant au montage des fleurs artificielles. (V. CEP.)

CANNELIER n. m. Nom commercial des arbres qui fournissent la cannelle, et en particulier de *Cinnamomum zeylanicum*. (Famille des lauracées; on écrit aussi CANNELLIER.)

CANNELLE n. f. Technol. Pièce fixe d'un robinet. ‖ Tuyau portant un renflement dans lequel est percé un trou légèrement conique où s'engage la clé de fermeture.
— Text. Bobine formée d'un tube de bois, et autour de laquelle on enroule les rubans et mèches de laine à la sortie des machines d'étirage.

CANNELLE n. f. (dimin. de *canne*; à cause de la forme cylindrique de ces écorces). Nom de l'écorce du cannelier, donné, par extension, à certaines écorces qui, par leur odeur et leur saveur, ressemblent à la véritable cannelle : *Cannelle de Ceylan*. ‖ Espèce de rose (*Rosa cinnamomea*). ‖ *Cannelle bâtarde* ou *cannelle fausse*, écorce de *Cinnamomum cassia*, de *Caryophyllus aromaticus* et de *Croton cascarilla*. ‖ *Cannelle blanche, Cannelle poivrée*, écorce de *Cannella alba* des Antilles. ‖ *Cannelle de Cochinchine* ou *du Malabar*, écorce du laurier-cassier.
— Loc. div. *Etre, tomber en cannelle*, être brisé (vieilli) : *Pour la maison que mon âme habite, elle sera bientôt en cannelle* (Voltaire). *La berline tombe en cannelle* (A. France).
— Art culin. Condiment utilisé en cuisine pour aromatiser certaines préparations, comme les confitures, les fruits en compote, les tartes, le vin chaud, le punch, etc.
— Mobil. Bois de placage exotique, employé au XVIIIe s. dans l'ébénisterie.
◆ Adj. Qui a la couleur de l'écorce du cannelier : *Veste cannelle*.
— Encycl. L'écorce de cannelier, qui provient des pousses de trois ou quatre ans, est dépouillée de son épiderme : elle se présente en minces copeaux fauve clair, de 30 à 35 cm de long, roulés sur eux-mêmes. La *cannelle de Chine* (*Cinnamomum cassia*), en morceaux rougeâtres plus courts et plus épais, a une odeur plus forte et moins fine; la *cannelle de Cayenne*, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus épaisse, et d'une couleur plus pâle que celle-ci.
— Pharm. La *cannelle de Ceylan*, la seule officinale, est employée comme tonique et stimulant, en particulier sous forme de potion alcoolisée, dite *de Todd*.

CANNELLIER n. m. V. CANNELIER.

CANNELLONI n. m. (mot ital.). Tube de pâte d'Italie plus gros que le macaroni, et que l'on farcit au gras ou au maigre.

CANNELOIR n. m. Technol. Instrument de bois servant à tracer des sillons sur les cierges de cire.

CANNELON n. m. Moule cannelé pour les fromages, glaces, bombes, etc.

CANNELURE n. f. (ital. *cannellatura*). Archit. et Sculpt. Moulure creuse pratiquée longitudinalement ou en spirale, à intervalles équidistants, autour du fût d'une colonne ou de la panse d'un vase, sur la surface d'un pilastre ou de quelques autres membres d'architecture. (V. part. *encycl.*) ‖ *Cannelures à côtes*, cannelures qui sont séparées par des listels d'une certaine largeur. ‖ *Cannelures en gaine, de terme, de console*, cannelures qui sont plus étroites par le bas que par le haut. ‖ *Cannelures ornées*, cannelures qui présentent de petites branches de feuillage ou des fleurons. ‖ *Cannelures plates*, cannelures qui sont faites en manière de pans coupés, et qui donnent à la colonne une forme polygonale; cannelures qui sont creusées carrément en manière de petites facettes. ‖ *Cannelures rudentées*, cannelures qui sont remplies par une baguette arrondie, plate ou découpée en ornements. ‖ *Cannelures torses*, cannelures qui tournent en spirale autour du fût d'une colonne ou de la panse d'un vase. ‖ *Cannelures à vive arête*, cannelures qui ne sont pas séparées par des côtes.
— Chirurg. Rainure pratiquée sur divers instruments, et ordinairement destinée à en guider la pièce principale : *La cannelure d'une sonde*.
— Géomorphol. Sillon rectiligne ou légèrement courbe, au profil arrondi, qui se creuse dans les roches nues sous l'action des processus d'érosion externes. (L'érosion chimique entaille des cannelures dans les calcaires [ce sont les *lapiés*] et, en zone tropicale humide, dans les roches cristallines des pains de sucre. Les rainures formées par les glaciers sont parfois nommées — à tort — « cannelures ».)
— Métall. Cavité circulaire taillée dans un cylindre de laminoir, en vue d'obtenir des profils déterminés.
— Papet. Syn. de PAPIER* CANNELURE. ‖ Ondulation du carton* ondulé.
— Technol. Saillie disposée suivant une génératrice d'un cylindre. (En filature, on utilise beaucoup des cylindres finement cannelés comme cylindres des dispositifs d'étirage, les cannelures régulièrement espacées et rapprochées assurant un bon pinçage des fibres textiles.)
— Encycl. Archit. L'usage des *cannelures* fut spécialement affecté, dès le principe, à l'ordre dorique. Les colonnes de cet ordre comptent seize ou vingt cannelures; elles se terminent carrément dans le bas, et sont coupées, dans leur partie supérieure, par le listel du chapiteau (temple de Thoricion, à Syracuse).
Dans les monuments de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien, les cannelures des colonnes sont ordinairement au nombre de vingt-quatre, quelquefois de trente-deux, rarement de vingt. Au lieu d'être taillées à vive arête, elles sont séparées par un listel que l'on nomme la *côte de la cannelure*. Les cavités elles-mêmes sont, le plus souvent, arrondies en niche à chaque extrémité. Fréquemment, les cannelures ioniques et corinthiennes sont remplies par une baguette, simple ou ornée, détachée sur les bords, et que l'on appelle *rudenture* (temples de la Fortune virile, à Rome; de la Sibylle, à Tivoli). Quant à l'ordre ionique, il ne comporte guère ce genre d'ornements.
Les cannelures torses ont été très peu usitées chez les Grecs; plus souvent chez les Romains.

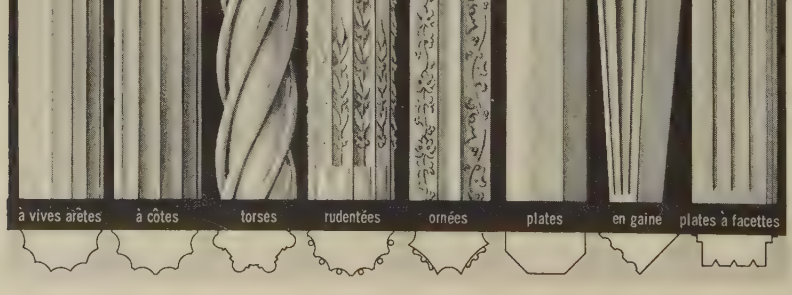

cannelures

L'usage des cannelures se répandit de bonne heure dans les diverses contrées de l'Orient ; notamment en Perse, où l'on trouve, à Persépolis, des colonnes qui ont jusqu'à quarante cannelures.
Les cannelures, généralement supprimées par l'architecture ogivale, reparurent sur les pilastres et les colonnes des monuments de la Renaissance ; elles ont été employées, depuis, à l'imitation de l'antique. Dans le style Louis XVI, les pieds des meubles sont creusés de petites cannelures étroites et parallèles, de même que les surfaces allongées des frises, des plates-bandes, des ceintures, des bandeaux. Les armoires Jacob (style Empire) comportent sur leurs montants plats de longues cannelures dorées.

CANNEQUIN n. m. V. CANEQUIN.

CANNER v. tr. Garnir les fonds de sièges avec un treillis en canne.

CANNES, en lat. **Cannae.** Géogr. anc. V. d'Apulie, située sur une colline à proximité de l'Aufide (auj. l'Onofrio). Elle avait été détruite par les Romains et son site était occupé par des dépôts de grains quand eut lieu la bataille de Cannes (v. art. suiv.).

Cannes (BATAILLE DE), bataille qui opposa les Romains, commandés par Varron, et les Carthaginois, commandés par Hannibal, en l'an 216 av. J.-C. Instruits par l'expérience, Fabius Cunctator et ses successeurs avaient évité toute grande bataille, pour user les troupes d'Hannibal. Le peuple, impatient, nomma consul en 216, avec Paul Emile, le présomptueux Varron. Celui-ci, malgré son collègue, accepta la bataille sur un terrain peu accidenté, où la cavalerie punique pouvait se déployer. Les Romains avaient cependant l'avantage du nombre, mais Varron ne sut pas en profiter. La cavalerie romaine, qui attaqua de front celle de l'adversaire, fut vite dominée et dispersée, et le centre romain fut encerclé par les ailes des troupes carthaginoises. Malgré ses efforts désespérés, l'armée romaine fut massacrée. Varron put fuir, mais Paul Emile fut tué. La bataille de Cannes, l'un des plus grands désastres qu'ait subis l'armée romaine, reste un modèle de bataille aboutissant à l'anéantissement des forces adverses, à la suite d'un mouvement d'enveloppement par les ailes. Elle est aussi le type même de la victoire laissée inexploitée par le vainqueur. Toutefois, il n'est pas certain qu'Hannibal ait eu, comme l'estimaient les historiens romains, la possibilité de conquérir la ville de Rome même, qui était éloignée et bien fortifiée. Le régime sénatorial doit en partie sa fortune à la défaite de Cannes, dont la responsabilité a été attribuée aux chefs populaires, qui s'étaient opposés de manière irréfléchie à la politique prudente du sénat.

CANNES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), sur la Côte d'Azur ; 50 192 hab. (40 540 aggl.) [*Cannois* ou *Cannais*]. La ville s'est développée rapidement à partir du second Empire ; c'est aujourd'hui une grande station hivernale et surtout une des plus importantes stations balnéaires de France. Chaque année y a lieu un important festival international de cinéma. Eglise des XVIe et XVIIe s. dans la vieille ville. Anc. tour de guet. Musée des civilisations méditerranéennes antiques. — Aux environs, l'extrémité du cap de la Croisette est occupée par le casino d'été (*Palm Beach*). Un funiculaire conduit au quartier de *Super-Cannes* et à l'observatoire de la Californie (panorama). Cannes n'est pas seulement un grand centre touristique ; la ville possède aussi des industries : aciéries, fonderies, constructions aéronautiques (cellules) et chantiers navals ; industries textiles (filature et tissage de la laine, confection), etc. (→ Biblio.)

CANNET (LE), ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), au N. de Cannes ; 11 601 hab. (20 000 en été) [*Cannettans*]. Station touristique. Distillerie de fleurs.

CANNET-DES-MAURES (LE), comm. du Var (arrond. de Draguignan), au N. des Maures, près du Luc ; 1 113 hab. (876 aggl.). Extraction de bauxite. Scieries.

CANNETEUSE n. f. V. CANETEUSE.

CANNETIÈRE n. f. V. CANETIÈRE.

CANNETILLE n. f. (esp. *cañutillo ;* de *cañuto,* roseau). Gros filé de métal, mat ou brillant, aplati au cylindre, puis tourné en spirale comme un ressort. (On l'emploie pour broder les insignes militaires et les ornements sacerdotaux. Il est utilisé par les boutonniers, et sert à broder les fleurons, les croix d'ordre, etc.)
— Mod. Petit lacet de coton de 8 mm de largeur, contenant deux ou trois laitons, employé pour soutenir les rubans et les garnitures.
— Technol. Treillis en laiton, utilisé dans la fleur artificielle pour faire certains cœurs et pour les coiffures du soir.
— ENCYCL. Mod. Les *cannetilles* donnent l'apparence du métal précieux. La façon d'enrouler ces fils ténus permet d'obtenir des aspects contournés, gansés, torsadés, appelés cannetilles, dont on se sert non seulement pour le tissage, mais encore pour la broderie et les galons. (V. CANETTE.)

CANNETILLER v. tr. Broder avec de la cannetille.

CANNETILLEUSE n. f. Brodeuse de cannetille.

CANNETTE n. f. Text. Syn. de CANETTE. (Se dit aussi pour CANNELLE.)

CANNEUR, EUSE ou **CANNIER, ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui garnit de canne les sièges.

CANNEVEL (Edouard), ingénieur français (Saint-Nicolas-d'Aliermont, Seine-Maritime, 1866 - Courbevoie 1920). Il contribua à l'invention des trames de similigravure.

CANNIBALE adj. et n. (esp. *caníbal ;* emprunté à la langue des Caraïbes). Anthropophage : *Peuple cannibale. Race cannibale.* ‖ *Par exagér.* Féroce. ‖ Qui se conduit comme un sauvage : [Les] *vociférations d'une clientèle de cannibales* (Daudet).

CANNIBALISME n. m. Pour un homme ou un animal, action ou habitude de manger des êtres de sa propre espèce. ‖ *Par exagér.* Grande férocité.
— Art vétér. Habitude vicieuse des oiseaux domestiques, qui se manifeste par l'avide ingestion de sang, de chair, et traduit généralement une carence alimentaire en protéines.

CANNIER, ÈRE n. Syn. de CANNEUR, EUSE.

CANNINÉFATES. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, qui habitait une région proche de la mer du Nord, à l'O. de la Frise, au-delà de l'île des Bataves. Il entra dans la ligue formée par Civilis contre les Romains.

CANNING (George), homme d'Etat britannique (Londres 1770 - Chiswick 1827). Après une enfance difficile, il fit de brillantes études et se lia bientôt avec les plus remarquables personnalités whigs, qui l'initièrent à la politique. Mais il ne tarda pas à suivre Pitt, pour qui il avait conçu une amitié et une admiration qui ne se démentirent jamais, et il fut élu en 1793 député tory.
Le développement violent de la Révolution française et son expansionnisme confirmèrent l'évolution politique de Canning, sans qu'il cessât toutefois d'être un élément relativement libéral au sein du parti tory. Sous la direction de Pitt, il détint jusqu'en 1801 divers postes gouvernementaux influents, mais se distingua surtout comme le défenseur éloquent et sarcastique du ministère au Parlement et dans la presse, en particulier dans *l'Anti-Jacobin,* qu'il avait contribué à fonder en 1797.
Solidaire de Pitt sur la question de l'émancipation des catholiques, il démissionna avec lui en 1801, et s'abandonna à des critiques d'une violence sans précédent contre le successeur de Pitt, Addington. Membre du cabinet Pitt en 1804-1806, il refusa avec intransigeance toute participation au « ministère de tous les talents » dirigé par Fox.
Après la mort de Fox, il entra dans le cabinet Portland comme secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, poste qu'il occupa de 1807 à 1809. Il y témoigna de remarquables qualités d'intelligence et de décision. La rapidité de ses réactions après Tilsit (1807), qui lui assura le contrôle de la flotte danoise et le maintien de l'alliance portugaise, l'appui total qu'il donna à l'Espagne après le coup de force français (1808) consolidèrent la position britannique face à la puissance croissante de Napoléon. Mais il ne parvenait pas à s'entendre avec son collègue à la Guerre, Castlereagh, et cette incompatibilité politique, aggravée par des malentendus, provoqua une crise au sein du ministère, qui aboutit à la démission de Canning, puis, en 1810, à un duel avec Castlereagh.
Cet incident accrut encore son impopularité, et la méfiance de ses collègues, ses propres exigences l'obligèrent à un relatif effacement. Sollicité pour son irremplaçable valeur, il accepta divers postes subalternes de 1814 à 1820, date à laquelle il démissionna par déférence envers la reine Caroline, attaquée en procès de divorce par George IV.
Le suicide de Castlereagh, en 1822, permit à Canning de reprendre ses activités politiques. Il entra dans le ministère de lord Liverpool, qui lui accorda les Affaires étrangères et la direction du parti aux Communes. En fait, il devint bientôt le véritable chef du ministère, en attendant de l'être en titre, après la mort de Liverpool, d'avril à août 1827, date de sa propre mort. Développant la politique amorcée par Castlereagh, il se sépara de plus en plus des autres monarchies européennes, jugées aveuglément réactionnaires. Affirmant le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, il favorisa les mouvements nationaux et libéraux dans le monde par sa neutralité bienveillante et même par son influence médiatrice ; s'il laissa les monarchies absolutistes triompher en Europe occidentale et centrale, du moins permit-il aux anciennes colonies d'Amérique latine et à la Grèce d'accéder à l'indépendance. Son mépris de l'absolutisme s'alliait d'ailleurs à une égale méfiance de la démocratie et de tout réformisme turbulent, et le même souci d'équilibre le rapprocha des libéraux à l'extérieur, des conservateurs à l'intérieur du Royaume-Uni. Aussi était-il mal considéré par les intransigeants des deux partis.
Ambitieux et idéaliste, intellectuel hautain mais défiant de la seule raison, profondément insulaire mais sans étroitesse chauvine, soucieux d'équilibre entre l'ordre et la liberté, Canning, l'une des plus fortes personnalités politiques du Royaume-Uni au début du XIXe s., a exercé une grande influence sur l'esprit politique de son temps et formé de nombreux disciples, dont le plus remarquable a été Palmerston.

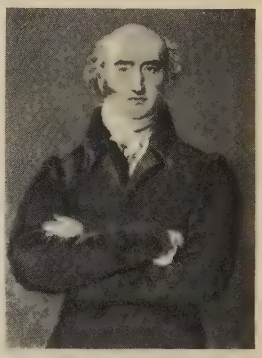

George CANNING
gravure par Turner
d'après Lawrence
cabinet des Estampes

CANNING (Charles John, 1er comte), homme politique britannique (Londres 1812 - *id.* 1862). Elu député tory en 1836, il entra dans le gouvernement Peel de 1841-1846. Succédant à lord Dalhousie, en 1856, comme gouverneur de l'Inde, il résista avec énergie, en 1857, à la redoutable révolte des Cipayes. Dernier gouverneur de la Compagnie des Indes, il fut aussi le premier vice-roi des Indes nommé directement par la Couronne (1858-1862).

CANNING (Stratford). V. STRATFORD DE REDCLIFFE.

CANNISSE n. f. (de *canne*). Claie de roseaux, en Provence.

CANNIZZARO (Stanislao), chimiste italien (Palerme 1826 - Rome 1910). D'abord exilé à Paris pour avoir participé à la révolte sicilienne, il professa ensuite la physique et la chimie au collège d'Alexandrie (1851), puis occupa successivement les chaires de chimie des universités de Gênes (1855), Palerme (1861), Rome (1870), et fut nommé sénateur du royaume d'Italie (1871). C'est lui qui

Blason de CANNES

D'azur à la palme d'argent posée en barre, accompagnée de deux fleurs de lis d'or, une en chef et l'autre en pointe.

CANNES : le port

Phot. Larousse, Henrard.

armes de Juan Sebastián de EL CANO « soutenues par deux rois des îles Moluques » *cabinet des Estampes*

Alonso CANO « le Christ mort soutenu par un ange » *musée du Prado*

canoë canadien

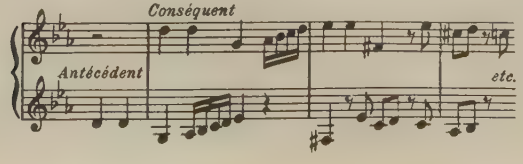

canons (mus.) d'après Mozart

précisa la loi d'Avogadro sur les molécules gazeuses, en les distinguant des atomes, et introduisit la notion de *nombre d'Avogadro* (1858). Il fit adopter les valeurs actuellement admises pour les masses atomiques des métaux, conformément à la loi de Dulong et Petit. On lui doit enfin la découverte des alcools aromatiques.

Cannizzaro (RÉACTION DE), action de l'eau sur un aldéhyde, avec formation simultanée d'un acide par oxydation et d'un alcool par réduction.

CANNOCK, v. de Grande-Bretagne (Staffordshire), au N.-O. de Walsall ; 40 900 hab. Importantes mines de houille ; métallurgie.

Cannon-Davis (SYNDROME DE). Gynécol. Syndrome caractérisé par une forte dysménorrhée, un spasme du rectum, une cystalgie.

CANNSTATT. V. BAD CANNSTATT.

CANO (Juan Sebastián DE EL), navigateur espagnol (Guetaria - † pendant un voyage aux Indes en 1526). Il commanda la *Concepción*, un des vaisseaux qui faisaient partie de l'expédition de Magellan, et ramena en Europe le dernier bâtiment de celle-ci en 1522. Il est le premier marin d'Europe qui ait fait le tour du monde. Charles Quint l'accueillit à Valladolid avec de grands égards et lui remit des armoiries dans lesquelles figurait un globe portant la devise : *Primus circumdedisti me*. En 1525, il fut chargé d'une seconde expédition vers les Moluques, dont il avait su se concilier l'amitié du souverain. Il franchit le détroit de Magellan le 26 mai 1526, mais succomba pendant la traversée du Pacifique.

CANO (Melchor), dominicain espagnol (Tarancón 1509 - Tolède 1560). Professeur à l'université de Salamanque, il se rendit célèbre par ses controverses théologiques avec son collègue Carranza, plus tard archevêque de Tolède. Il empêcha les Jésuites de s'établir à Salamanque. En 1545, il fut appelé par Paul III au concile de Trente. Il a laissé plusieurs traités de théologie.

CANO (Alonso), sculpteur, peintre et architecte espagnol (Grenade 1601 - *id.* 1667). Fils du sculpteur Miguel Cano, il fut élève de Montañés, de Juan del Castello, puis de Pacheco, chez qui il se lia étroitement avec Vélasquez. Fixé d'abord à Séville, il partit pour Madrid à la suite d'un duel, et devait obtenir, à la fin de sa vie, une prébende de chanoine à Grenade. Cet homme violent, mais très aimé de son entourage, a laissé un grand nombre de peintures qu'il est difficile de distinguer de celles de ses contemporains. C'est son activité de sculpteur qui présente la plus grande originalité. Un mysticisme tourmenté, théâtral, marque la plupart de ses statues polychromes; à Grenade : *Saint Bruno* (chartreuse) ; les *Soledad* (à Santa Ana et Santa Paula) ; la *Tête de saint Paul* (cathédrale) ; la *Tête de saint Jean-Baptiste* (Saint-Jean-de-Dieu). Parmi ses peintures, citons *le Christ mort soutenu par un ange* (Prado), *Sainte Agnès* (musée de Berlin), *Saint Pierre et sainte Françoise* (chartreuse de Xérès), le *Christ à la colonne* (carmel d'Ávila), *Saint Benoît agenouillé* (Prado).

CANOË n. m. (mot anglo-américain). Embarcation légère, propulsée soit à l'aviron (canoë français), soit à la pagaie simple (canoë canadien). [Le kayak est propulsé à la pagaie double.]
— ENCYCL. Le *canoë* français est un bateau à clins, armé en couple, à un ou deux rameurs ; il sert à la promenade en eaux calmes. Le canoë canadien, plus brièvement appelé « canadien », est une embarcation importée du Canada, où elle était d'un usage courant déjà au siècle dernier, dérivant de la pirogue dont se servaient les Indiens pour sillonner les grands lacs et les rivières. L'usage du canoë canadien à des fins touristiques ou sportives s'est surtout répandu en France depuis 1930. Léger, manœuvrant bien, très stable même en eaux agitées, il fut adopté pour les descentes en haute rivière où se succèdent rapides, seuils et chutes. Son étanchéité s'obtient par un pontage en toile où sont ménagées deux cheminées s'ajustant exactement au corps des équipiers. Les canadiens utilisés dans les compétitions (courses en bassin, descentes de rivières, exercices de slalom nautique) sont le canoë monoplace ou C 1, le canoë biplace ou C 2, le canoë huit places ou C 8, et le canoë dix places ou C 10. (→ Biblio.)

CANOÉISME n. m. Sport du canoë.

CANOÉISTE n. Celui, celle qui pratique le sport du canoë canadien.

CANOLLES. V. KNOLLES.

CANON n. m. (lat. *canon*, du gr. *kanôn*, règle). Règle, modèle : *Ses yeux étaient trop rapprochés, et il me sembla que d'une glandule lacrymale à l'autre il n'y avait pas la place d'un œil comme l'exige le canon des sculpteurs grecs* (Mérimée). [V. part. *encycl.*]
— Dr. anc. Redevance ou prestation, payable à des époques régulières, mais généralement annuelle. (Le canon frumentaire était la quantité de blé que certaines provinces devaient fournir annuellement à Rome.) ‖ *Canon emphytéotique*, revenu annuel de l'emphytéose*.
— Littér. *Canon d'Alexandrie*, nom donné à une liste des écrivains grecs que les grammairiens considéraient comme les modèles en chaque genre. (Cette liste fut dressée à Alexandrie, au IIe s. avant notre ère, par Aristophane de Byzance et par Aristarque. Voici les noms retenus dans ce canon. *Poètes épiques :* Homère, Hésiode, Pisandre, Panyasis, Antimaque. *Poètes ïambiques :* Archiloque, Simonide, Hipponax. *Poètes lyriques :* Alcman, Alcée, Sapho, Stésichore, Pindare, Bacchylide, Ibycos, Anacréon, Simonide. *Poètes élégiaques :* Callimaque, Mimnerme, Philétas, Callinos. *Poètes tragiques :* Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Achaeos, Agathon. *Poètes comiques :* Epicharme, Cratinos, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon, Antiphane, Alexis, Ménandre, Philippide, Diphile, Philémon, Apollodore. *Historiens :* Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théopompe, Ephore, Philiste, Anaximène, Callisthène. *Orateurs :* Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque. *Philosophes :* Platon, Xénophon, Eschine, Aristote, Théophraste.
— Mus. Terme contrapuntique issu de la notion d'imitation, dont il est une forme stricte. (Un canon est une imitation rigoureuse et continue entre deux parties qui progressent par intervalles identiques, et qui n'entrent pas simultanément, mais l'un après l'autre. Il n'y a pas de limite au nombre des parties. La partie proposante s'appelle *antécédent*, tandis que la ou les parties qui imitent prennent le nom de *conséquent*. Il y a le canon à l'unisson, le canon à l'octave, le canon à la quinte supérieure ou inférieure. On peut pratiquer les canons à tous les intervalles.)
— Relig. 1° Dr. ecclés. Règle concernant la foi et la discipline : *Les canons du concile du Vatican*. (Adjectivem., s'emploie pour « canonique » dans l'expression : DROIT CANON.) ‖ *Canons pénitentiaux*, ceux qui déterminaient les exercices de pénitence imposés autrefois aux pécheurs. ‖ — 2° Liturg. *Canon des saints*, catalogue officiel des saints. (V. CANONISATION.) ‖ Partie essentielle de la messe, depuis la fin du *Sanctus* jusqu'au *Pater*. ‖ Tableau où sont inscrites certaines prières de la messe, que le prêtre récite tous les jours. (Le canon est placé au milieu de l'autel.) ‖ Dans l'Eglise grecque, hymne de l'office du soir. ‖ — 3° Ecrit. sainte. Catalogue des livres bibliques inspirés, dressé officiellement au concile de Trente (1546) : *Le canon du Nouveau Testament*. ‖ — 4° Chronol. ecclés. *Canon pascal*, tableau qui permet de calculer la date de la fête de Pâques. ‖ *Par anal.* Recueil des textes inspirés bouddhiques, brahmaniques, etc.
— ENCYCL. Bx-arts. On entend par *canon* un choix de proportions combinées, permettant à un artiste d'imaginer la représentation d'un type humain idéal. D'après Diodore de Sicile, les Egyptiens avaient eu l'idée de diviser le corps d'un homme debout en parties égales, et les ouvriers pouvaient ainsi se partager le travail pour l'exécution d'une grande statue. On a observé sur des peintures et des sculptures égyptiennes des quadrillages qui semblent montrer que le procédé de la mise au carreau ne leur était pas inconnu. L'unité était peut-être le doigt médius, 19e partie du corps. Il est certain que la représentation du corps humain par les Egyptiens est faite d'éléments superposés, dont le hiératisme vient de conventions particulières qui comprenaient sans doute un canon, lequel évolua au cours des civilisations (par ex. le pied, contenu six fois dans la hauteur du corps). L'existence du canon grec est certaine. Il fit l'objet des recherches de Myron, Parrhasios, Zeuxis. Celui de Polyclète, exposé dans un traité sur les règles de l'harmonie, est particulièrement célèbre : son *Doryphore*, aux proportions larges et courtes, représente le type athlétique, l'homme jeune et fort, habile à la guerre et à la palestre. Plus tard, le canon de Lysippe (*Apoxyomène, Apollon du Belvédère*) montre l'évolution du goût, un jeune homme plus allongé, moins athlétique, la tête comprise huit fois dans le corps. C'est de ce type que se réclamera l'art romain et même l'art byzantin. A la fin du XIVe s., l'école de Giotto avait ses règles. Alberti (qui, d'après des relevés faits sur nature, conclut à une constante qu'il codifie avec de nouvelles mesures), Dürer (étude de figures comprenant 7, 8, 9 et 10 têtes), Lomazzo (rôle de la perspective), Vinci (intégration de ces considérations dans une vue d'ensemble du cosmos par rapport à la peinture), Raphaël, Holbein, puis Jean Cousin, Audran, les académiciens français, plus tard Quatremère de Quincy et David reprendront et codifieront le canon antique d'après son principal vulgarisateur romain, Vitruve.
— Relig. ● DROIT ECCLÉSIASTIQUE. D'une manière générale, le mot *canon* se dit de tout acte de l'autorité ecclésiastique ayant force de loi. Parler des canons, c'est donc parler du droit ecclésiastique.
A. *Sources*. Les sources du droit ecclésiastique sont : l'*Ecriture sainte*, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament ; les *statuts des conciles*, mais il n'y a que les canons des conciles œcuméniques qui obligent l'Eglise universelle ; les *décrets* des pontifes romains, dont l'autorité est souveraine ; les *sentences* des Pères ; enfin, la *coutume*, à condition qu'elle soit universelle, sanctionnée par le temps et admise par l'autorité supérieure.
B. *Collections et concordances*. Les principales collections de canons qui furent en usage dans l'Eglise sont :
1° Les collections de Denys le Petit, moine scythe qui vivait au VIe s. ; elles comprenaient les canons des conciles, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Chalcédoine, et les lettres des papes les plus importantes. Ce recueil, complété et revu, fut envoyé en 774 par le pape Adrien à Charlemagne, et fut officiellement reçu en 802 (*Codex Dionyso-Hadrianus*) ;
2° Le *Décret de Gratien* (*Decretum Gratiani*), composé vers 1150 par Gratien, professeur de droit à Bologne. C'est une sorte de manuel et de *corpus* qui contient toutes les décrétales jusqu'alors parues, mises en ordre et distribuées par matières ; il a pour objet de concilier les textes canoniques divergents ; il s'en dégage un esprit du droit canonique, respectueux de la tradition, mais antiformaliste et recherchant toujours des solutions pratiques aux problèmes qui se posent ;
3° Les *Extravagantes*, publiées par Raymond de Peñafort sur l'ordre du pape Grégoire IX (1234) et contenant les constitutions qui circulaient en dehors du *Décret de Gratien*, d'où leur nom ;
4° Le *Sexte* (1298), c'est-à-dire le *sixième* livre ajouté au recueil précédent et renfermant les décrétales parues jusqu'à Boniface VIII ;
5° Les *Clémentines*, en cinq livres, publiées en 1313 et réunies par le pape Clément V ;
6° Toutes ces collections, réunies par le concile de Bâle, ont formé jusqu'à nos jours le *Corpus juris canonici* en usage dans l'Eglise. Toutefois, au cours des siècles, de nombreux changements se sont introduits dans la discipline. Les décrets du concile de Trente, en particulier, l'ont profondément modifiée, et il était utile de grouper en un ensemble cohérent les lois canoniques. Pie X entreprit la refonte du *Corpus* et la mise au point d'un nouveau Code de droit canonique.

Phot. Larousse, Vernacci, Huard.

Ce code, préparé en particulier par le cardinal Gasparri, a été achevé sous le pontificat de Benoît XV (il est en vigueur dans l'Eglise latine depuis le jour de la Pentecôte 1917) : c'est là qu'il faut désormais chercher l'ensemble des lois en usage dans l'Eglise latine. Le droit canon pour l'Eglise grecque catholique n'est pas encore codifié. (→ Biblio.)

● LITURGIE. *Canon de la messe.* Cette partie de la messe remonte à la plus haute antiquité. Les prières qui la composent se retrouvent, quant au fond, dans toutes les liturgies chrétiennes. La rédaction dont se sert aujourd'hui l'Eglise catholique figure, dès le Ve s., dans le sacramentaire gélasien. Saint Grégoire y ajouta quelques mots vers l'an 600. Les prières du canon possèdent quelques variantes, qui sont usitées aux très grandes fêtes, comme Noël, Pâques, la Pentecôte.

● ECRITURE SAINTE. 1° *Canon de l'Ancien Testament.* Les Juifs de Palestine n'ont jamais reçu comme livres sacrés que les livres de la Bible écrits en hébreu ou en chaldéen, qu'ils avaient répartis en trois groupes : la Loi (*Thorah*), ou livres de Moïse; les Prophètes (*Nebyim*); les Hagiographes (*Kethoubim*). Les Juifs alexandrins reconnaissaient en plus quelques ouvrages écrits en grec et introduits dans la traduction des Septante, c'est-à-dire *Tobie* et *Judith*, la *Sagesse de Salomon*, l'*Ecclésiastique*, les deux premiers livres des *Maccabées*, et des fragments de *Daniel* et d'*Esther*. L'Eglise chrétienne adopta d'abord la Bible grecque, et, dans ses traductions latines, fit entrer les livres qu'elle contenait. Le canon des livres saints a été définitivement fixé par le concile de Trente, en 1546. 2° *Canon du Nouveau Testament.* Pendant les quatre premiers siècles, quelques discussions s'élevèrent dans certaines Eglises au sujet des Epîtres de saint Pierre et de saint Jude, de l'Apocalypse et de l'Epître aux Hébreux, qui sont, pour cela, appelées deutérocanoniques. Mais Innocent Ier (405) sanctionna de son autorité le canon tel que nous le connaissons. Le concile de Trente l'a définitivement fixé. En revanche, quelques livres reçus comme inspirés par plusieurs Eglises ont été repoussés du canon : le *Pasteur d'Hermas*, l'*Epître de Clément*, etc.; 3° *Le canon des Ecritures chez les protestants.* Il n'y a pas à proprement parler de canon chez les protestants, puisqu'il n'y a pas d'autorité doctrinale capable d'imposer ses décisions. Cependant, les différentes communions s'accordent pour rejeter les deutérocanoniques des deux Testaments.

● CANON BOUDDHIQUE. Les Ecritures sacrées du bouddhisme sont, suivant l'école du Theravāda, le produit de la *science* acquise par la méditation, ou, suivant la doctrine du Mahāyāna, elles sont dues à une *inspiration* émanant de l'Intelligence suprême des bouddhas célestes éternels, *dhyāni-bouddhas*, par l'organe des bouddhas humains, *mānushi-bouddhas*. Les deux écoles reconnaissent un canon sinon absolument identique, du moins très semblable, qu'elles appellent *Tripitaka* (« Trois Corbeilles »), discipline, dogmes et préceptes moraux, philosophie et métaphysique. Vers 244 ou 242 av. J.-C., les trois parties du Tripitaka furent en principe constituées; leur rédaction pālie est conservée à Ceylan, en Thaïlande, au Cambodge, au Laos et en Birmanie. La seconde moitié du Ier s. de notre ère vit consacrer les doctrines de l'école du Mahāyāna dans un Tripitaka écrit en sanskrit et dans diverses langues indo-européennes de l'Asie centrale. Ce canon bouddhique se développa au Nepāl, entre le IIe et le Xe s., empruntant des éléments nouveaux au mysticisme tāntrique, et passa ensuite en Chine, au Tibet et au Japon.

● CANON BRAHMANIQUE. Le canon des Ecritures brahmaniques est divisé en deux sections : la *Çruti* (« Révélation ») et la *Smriti* (« Tradition »). La Çruti comprend les livres révélés, soit : le *Rig-Veda*, le *Yadjour-Veda*, le *Sāma-Veda* et l'*Atharva-Veda;* les *Brahmana*, commentaires et traités théologiques et rituels, compléments des quatre Veda; les *Upanishad*, traités philosophiques; les *Āranyaka*, traités sur le sens mystique des cérémonies, la nature des dieux, etc.; et les *Kalpa-Sūtra*, ouvrages rituels.
La Smriti se compose de livres tenus pour inspirés, tels que : les *Çāstra*, ou codes des lois; les *Grihya-Sūtra* et les *Sāmayacārika-Sūtra*, traités des rites domestiques et des pratiques quotidiennes; les *Vyākarana*, traités de grammaire; les *Vedānga*, traités sur des sujets variés; les *Purāna*, anciennes légendes mythologiques; le *Rāmāyana* et le *Mahābhārata*.

● CANON JAÏN. La secte hérétique des *Jaïns* ou *Jaïna* n'admet pas l'autorité des Veda et ne reconnaît point de révélation; sa littérature canonique se compose d'une série d'ouvrages, dont les principaux sont nommés *Agama*, *Anga*, *Upānga* et *Pūrva*, attribués par les uns aux disciples de Vrishabha, le premier des Tīrthamkara, par les autres à ceux du Mahāvīra, le dernier de ces vingt-quatre saints personnages. Les livres sacrés des Jaïns ne sont généralement pas écrits en sanskrit, mais en *ardhamāgadhi*, idiome prākrit, proche parent du pāli bouddhique.

CANON n. m. (ital. *cannone*, augmentatif de *canna*, tube). D'une façon générale, tube lançant des projectiles.
— LOC. FAM. *Chair à canon*, terme de pitié pour désigner les soldats.
— Agric. *Canon arroseur*, lance orientable et mobile, à gros débit, dispersant l'eau dans un rayon de 20 à 30 m : *L'arrosage par aspersion des prairies se fait à l'aide de canons arroseurs.* ‖ *Canon paragrêle*, sorte de canon en tôle, tirant verticalement et dont la détonation doit provoquer dans les nuages des perturbations empêchant la formation des grêlons : *L'efficacité des canons paragrêles n'est pas absolue.*
— Arm. Partie d'une arme à feu coulée ou forée en tube, pour lancer des projectiles grâce à la déflagration ou à la combustion d'une poudre : *Le canon d'un fusil.* (L'extrémité arrière du canon est appelée le *tonnerre*, l'extrémité avant la *bouche*.) ‖ *Par extens.* Arme à feu non portative, prise dans son ensemble (affût et canon proprement dits) : *Tirer au canon.* (Syn. PIÈCE D'ARTILLERIE.) ‖ *Canon de campagne, canon long, court, sans recul*, v. part. *encycl.* ‖ *Canon à la suédoise*, canon employé au XVIIe s., tirant la mitraille, et constitué par un tube en fer battu recouvert de lattes de fer, de cordes goudronnées et d'une enveloppe en cuir.
— Arm. anc. Au XVe et au XVIe s., pièce d'acier en forme d'entonnoir, qui prolongeait le gantelet pour la protection du poignet.
— Art vétér. Région des membres, chez le cheval et le bœuf, comprise entre le genou ou le jarret d'une part, et le boulet d'autre part. (Il a pour base, au membre de devant, les os métacarpiens et les tendons; au membre de l'arrière, les métatarsiens et les tendons. Il doit être sec et ferme, et dépourvu d'exostoses [*suros*].)
— Céram. Vase cylindrique à couvercle conique, utilisé au Moyen Age. (En faïence, il fut d'usage courant dans les pharmacies.)
— Cirq. *Homme-* ou *femme-canon*, exercice des forces* d'Hercule dans lequel l'athlète supporte sur ses épaules un canon dont on allume la charge.
— Cost. Ornement ample, froncé, enrubanné, qui s'attachait au bas de la culotte (fin du XVIe s. et XVIIe s.). ‖ Demi-bas de soie couvrant le genou et se joignant à mi-jambe à un autre bas. ‖ Partie supérieure du bas, qui s'élargit pour envelopper la cuisse : *Des bas à canon.* ‖ Partie de la culotte qui enveloppait la cuisse. ‖ Bande de linge ou de dentelle froncée autour de la jambe (v. 1660).
— Electron. *Canon à électrons*, appareil producteur d'un faisceau intense d'électrons animés d'une très grande vitesse. (V. part. *encycl.*)
— Equit. Chacune des deux parties du mors qui appuient sur les barres.
— Mar. *Canon porte-amarre*, petit canon qui sert à lancer un cordage à un vaisseau en perdition, afin de permettre d'établir un va-et-vient pour le sauvetage de l'équipage.
— Mar. mil. *Canon de marine*, v. AFFÛT et ARTILLERIE *navale.* ‖ *Canon de chasse*, canon disposé pour tirer dans l'axe, vers l'avant. ‖ *Canon de retraite*, canon disposé pour tirer dans le sillage, vers l'arrière.
— Min. *Canon graisseur*, dispositif consistant en un carter rempli de graisse, qui enveloppe chaque essieu de berline. ‖ *Faire canon*, en parlant d'un trou de mine, projeter le bourrage sous l'effet défectueux de l'explosion, au lieu de disloquer le terrain.
— Mobil. V. CYLINDRE.
— Technol. Nom donné à un grand nombre d'objets de forme cylindrique : *Canon d'une seringue.* ‖ Cylindre ou tronc de cône creux, solidaire du foncet, fendu suivant une génératrice, pour le passage et le guidage du panneton d'une clé. ‖ Partie forée d'une clé. ‖ Syn. de FLAMBERGE. ‖ Tuyau qui porte la pomme d'un arrosoir. ‖ Instrument à branches articulées qu'emploient les repasseuses pour tuyauter les dentelles des pièces de lingerie et de layette. (On dit aussi FER À TUYAUTER.)
— Trav. publ. Borne placée à quelques mètres de l'arête d'un quai et servant deux amarres obliques.
— Zool. Tuyau d'une plume d'oiseau, et spécialement d'une plume d'oie.
— ENCYCL. Arm. Aux XVIe et XVIIe s., les pièces d'artillerie furent souvent désignées par des noms d'oiseaux empruntés à la fauconnerie : fauconneau, émouchet, émerillon, etc. C'est Vallière qui, au début du XVIIIe s., adopta définitivement le mot *canon* pour désigner l'ensemble des armes à feu non portatives. On a appelé d'abord *canons longs* ceux dont la longueur était supérieure à 20 calibres; *canons courts*, ceux dont la longueur était comprise entre 10 et 12 calibres; *mortiers*, les canons d'une longueur de 6 à 8 calibres. Pratiquement, l'usage tend à appeler *canons* les pièces qui exécutent du tir plongant, *obusiers* celles qui font à la fois du tir plongeant et du tir vertical. En outre, seules les pièces d'un calibre égal ou supérieur à 20 mm sont appelées canons.
Jusqu'au XVe s., les canons sont formés de barres de métal soudées entre elles et maintenues par des cercles de fer. Destinées à lancer des boulets de pierre, elles éclatent après une dizaine de coups; leur vitesse initiale est d'une centaine de mètres par seconde. Un gros progrès est réalisé au XVe s. lorsque les canons sont faits d'une seule pièce en bronze coulé, à âme lisse. La vitesse initiale du projectile est de l'ordre de 300 m/s; ces pièces peuvent tirer une centaine de coups avant d'éclater et portent à quelques centaines de mètres. Le canon est fermé à une extrémité et terminé par un bouton de culasse; le feu est communiqué à la charge par un canal de lumière percé dans le

canons de dentelle

canon (céram.) de pharmacie *musée de l'Assistance publique, Paris*

de gauche à droite
canon de 24 système Vallière *musée de l'Armée*
canon de Gribeauval sur affût 6 court ou 3 de montagne *musée de l'Armée*
canon de 75

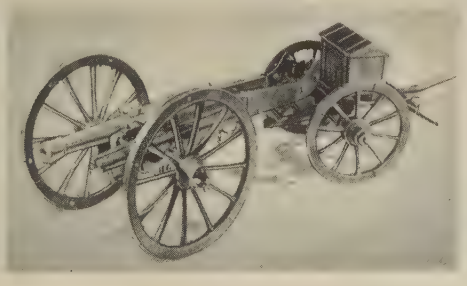

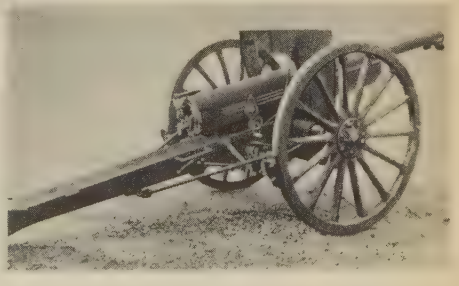

Phot. Giraudon, X, Larousse, Schneider.

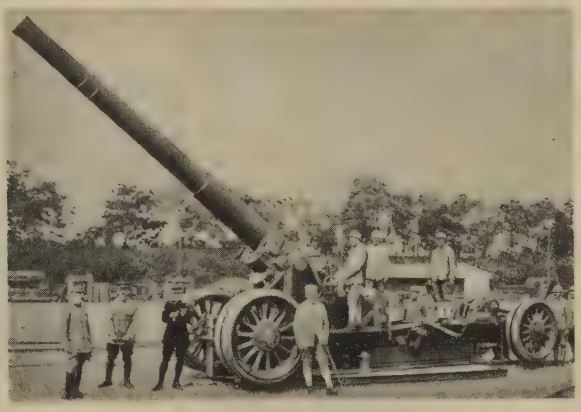

220 long Schneider (1918)

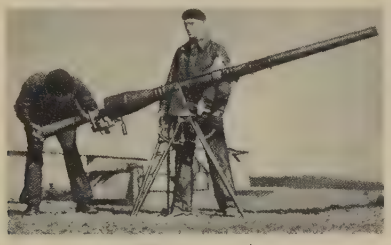

75 sans recul

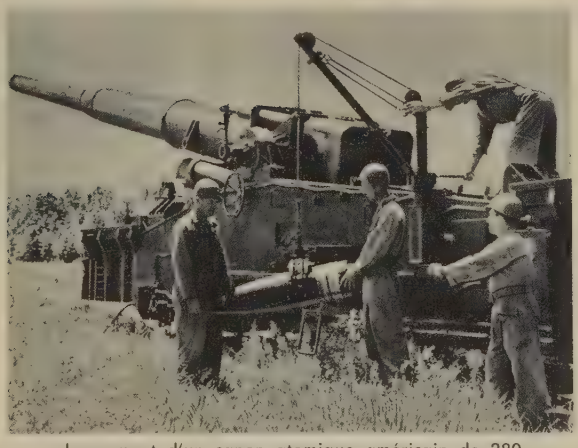

chargement d'un canon atomique américain de 280

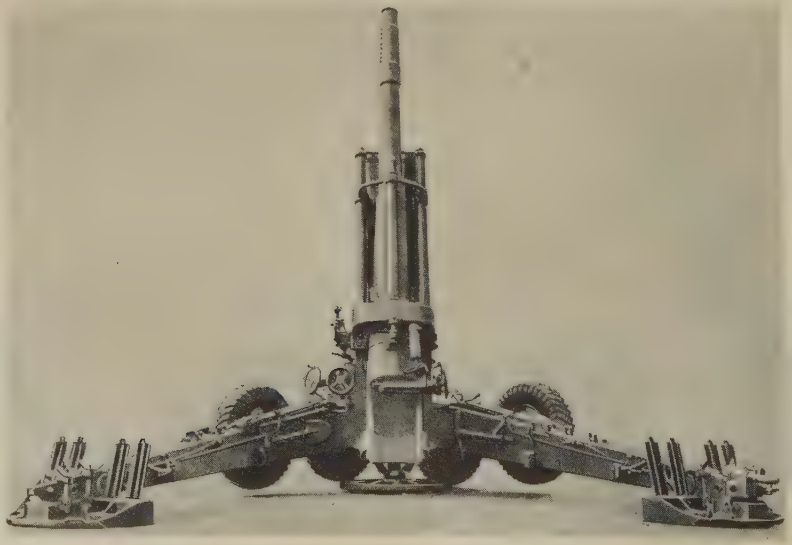

obusier français de 155 ABS
modèle 1950
(champ de tir vertical
— 4 à + 70°
champ de tir horizontal
1 420 millièmes
portée 18 km
obus de 42,5 kg)
il existe en version
automoteur (poids 30 t
moteur de 700 ch)

tonnerre, près de la culasse ; le pointage est effectué grâce à un cran de mire et à un guidon.

Au XVIIIe s., Vallière fixe la longueur des bouches à feu à 25 calibres et leur charge à la moitié du poids du boulet. Gribeauval améliore la cadence, qui passe d'un coup à deux boulets ou cinq boîtes à mitraille par minute, tandis que les progrès de la métallurgie du bronze empêchent l'éclatement des canons au cours du tir. Mais, jusqu'au milieu du XIXe s., la portée n'augmente guère (1 000 m), car il n'est pas possible de majorer la longueur du canon sans atteindre des poids de bronze considérables. L'augmentation de la portée a été due, en 1858, à l'adoption de la rayure, qui permit l'emploi de projectiles de forme cylindro-ogivale, d'un poids double de celui des boulets tirés par l'artillerie à canon lisse. Ces projectiles sont munis d'ailettes en plomb et recouverts par une chemise également en plomb, qui, sous l'action des gaz, se moulent dans les rayures, atténuant en partie les fuites de gaz vers l'avant et, par conséquent, la diminution de pression qui en résultait ; le projectile prend un mouvement de rotation autour de son axe, qui lui permet de mieux se maintenir sur sa trajectoire et augmente la précision du tir. La portée des canons de campagne rayés, en bronze, atteint 1 800 à 2 000 m.

En 1870, les Français emploient un canon rayé, en bronze, réalisé en 1858 par de La Hitte, lançant à 3 000 m un projectile de 4 ou de 12 kg, et se chargeant encore par la bouche. Cependant, l'artillerie prussienne utilisait dès 1870 des canons en acier foré se chargeant par la culasse : l'acier, remplaçant désormais le bronze, permet d'augmenter la charge et la vitesse initiale du projectile. Pour accroître encore la résistance du tube, on emploie des *frettes,* qui permettent à l'arme de supporter des pressions intérieures de plusieurs milliers de kg/cm². En même temps, l'adoption du chargement par la culasse et de la ceinture en cuivre résout complètement les problèmes du forcement* et du centrage* du projectile. Tous ces perfectionnements sont réunis dans les canons du système de Bange (1880). Ils sont complétés plus tard par l'apparition de la poudre sans fumée (1884) et la mise au point de meilleurs systèmes de fermeture de la culasse.

A la fin du XIXe s., le canon de 75 modèle 97 (champ de tir horizontal : 100 millièmes, portée utile 5,5 km, pratique 4 km) profite de toutes ces améliorations et, grâce à son frein* hydropneumatique, peut atteindre une cadence de 20 coups par minute. C'est, avec le 155 CTR modèle 1904 Rimailho*, à culasse semi-automatique, le premier des canons modernes. Au cours de la Première Guerre mondiale, les améliorations portent plus sur la forme des obus et les caractéristiques des affûts que sur les bouches à feu elles-mêmes, et la plupart des belligérants commencent la Seconde Guerre mondiale avec des bouches à feu peu différentes de celles du conflit précédent ; par la suite, la nécessité d'augmenter la puissance de perforation des projectiles antichars, la portée et l'efficacité des pièces de D. C. A. conduit à l'allongement des tubes, dont la longueur atteint 70 calibres, et à l'automatisme de l'alimentation, qui permet des cadences de tir de plus en plus élevées (v. ANTIAÉRIEN). Afin de limiter le recul à une longueur compatible avec le tir vertical et avec les tourelles de chars, on généralise de plus en plus l'emploi des freins de bouche. L'usure rapide des tubes, produite par la grande vitesse initiale des projectiles, conduit à l'adoption des chemises, qui permettent de remettre à neuf des bouches à feu usées au bout de quelques milliers de coups. Enfin, l'augmentation du calibre des armes de bord dans l'aviation introduit les canons automatiques de 20 mm, puis de 37 et même de 40 mm. En 1944-1945, apparaissent des canons à âme tronconique, tirant des projectiles sous-calibrés. (V. OBUS.)

Canon sans recul. Le besoin de canons légers lançant un projectile relativement important a conduit, au cours de la Seconde Guerre mondiale, à l'adoption de *canons sans recul,* déjà étudiés en 1917-1918. En principe, ce canon n'est qu'un tube ouvert aux deux bouts, dans lequel, lorsque le projectile part vers l'avant, les gaz sont projetés vers l'arrière au travers de trous-évents pratiqués dans la douille du projectile ; la pièce, particulièrement légère (le 75 allemand sans recul, type aéroporté, pèse 147 kg), ne comporte pas de lien élastique ; la portée maximale atteint 5 000 à 6 000 m, mais la précision est nettement moins bonne que celle des canons classiques, et leur portée pratique est de 600 à 1 000 m. Mais la flamme projetée vers l'arrière, au départ du coup, rend illusoire tout camouflage de ces matériels. Des modèles français de 75 et de 105 mm sans recul ont été mis en service de 1953 à 1955 (le 105 tire un projectile à charge creuse qui perfore 400 mm de blindage à 1 000 m).

Canon atomique. Le canon de 280, lançant des projectiles atomiques d'une charge de 2 à 20 K. T., qui apparaît aux Etats-Unis en 1953, est une bouche à feu classique. Sa puissance de feu le désigne pour remplacer, à court terme, les pièces d'artillerie lourde. Il a été suivi, en 1956, d'un modèle de 175 mm, de puissance analogue. (→ Biblio.)

— Electron. Le *canon à électrons* se compose d'une cathode chaude, filament porté à l'incandescence par un courant de chauffage, et d'une grille mise à un potentiel positif élevé (50 000 à 100 000 volts). Les électrons se dirigent vers la grille d'un mouvement accéléré et la traversent avec une vitesse constante. Un cylindre de Wehnelt produit alors sur ces électrons une concentration qui augmente la luminosité lorsque le flux électronique est destiné à des applications d'optique.

CANON n. m. (même étymol. que l'art. précéd.). Mesure pour les liquides, valant un huitième de pinte, et, aujourd'hui, un huitième de litre. ‖ Verre, dans le langage de la franc-maçonnerie. ‖ *Pop.* Verre de vin que l'on boit sur le comptoir d'un marchand de vin : *On mange à la fourchette, canon sur le comptoir* (P. Hamp).

CAÑON [kaɲon] n. m. (mot esp.). Géomorphol. Vallée encaissée entre des parois rocheuses plus ou moins abruptes : *Les cañons sont une des formes du relief karstique.* (On écrit aussi CANYON.)

— Océanogr. *Cañon sous-marin,* vallée étroite, à versants raides, parfois constitués par des abrupts rocheux, qui accidente les fonds marins.

— ENCYCL. Géomorphol. Les *cañons* sont creusés par les rivières les plus puissantes, provenant généralement de régions non calcaires qui maintiennent leur cours en concentrant les sources. Certains d'entre eux, comme celui de la Dourbie, semblent résulter, en partie tout au moins, de l'effondrement du toit des cavernes parcourues par une ancienne rivière souterraine. La formation du cañon exige des roches résistantes et un enfoncement rapide de la rivière. Elle semble particulièrement fréquente dans des régions ayant subi tout récemment, ou subissant encore, un intense soulèvement tectonique (Grands Causses du Massif central, plateaux du Colorado, gorges du Rummel à Constantine, haut Verdon, etc.).

Phot. Schneider, X, U. S. I. S.

— Océanogr. On a parfois donné le nom de *cañons sous-marins* à des dépressions beaucoup plus larges que les cañons subaériens, d'où une source de confusion : les vrais cañons sous-marins, qui s'arrêtent généralement vers 2 000 m de profondeur et dont la tête prolonge souvent une vallée subaérienne, sont des vallées fluviatiles submergées par suite de circonstances diverses. Jusque vers 200 m de profondeur, elles peuvent s'être formées sur la plate-forme continentale pendant les régressions glacio-eustatiques (anciens cours du Rhin dans la mer du Nord, de la Seine dans la Manche). Au-delà, elles résultent nécessairement d'une importante déformation tectonique. J. Bourcart a montré que les cañons sous-marins de la côte méditerranéenne française dataient du Miocène. Certains auteurs ont voulu expliquer le creusement des cañons sous-marins par les courants de turbidité. L'explication ne peut jouer que pour les formes évasées entaillées dans des sédiments meubles, non pour des formes de cañon proprement dites.

CANONGE (Joseph Frédéric), général et écrivain militaire français (Paris 1837 - *id.* 1927). Sorti de Saint-Cyr en 1857 dans l'infanterie, il fut à Magenta, à Solférino et à Sedan, d'où il s'échappa avec son bataillon. Professeur d'histoire militaire à l'Ecole de guerre en 1876 et 1877, général en 1893, il publia de nombreux ouvrages.

CANON-HARPON n. m. Arme à feu destinée à la pêche pélagique (de la baleine, du cachalot, etc.) et dont le projectile est un harpon. ‖ Pl. *des* CANONS-HARPONS.

CANONIAL, E, AUX adj. Réglé par les canons de l'Eglise : *Défenses canoniales.* ‖ Conforme à la règle.

CANONIAL, E, AUX adj. (du bas lat. *canonicus*, chanoine). Relatif aux chanoines. ‖ *Offices canoniaux*, ceux que les chanoines chantent au chœur. ‖ *Maison canoniale*, maison où les chanoines habitent. ‖ *Ecoles canoniales* ou *collégiales*, écoles d'enseignement tenues, jusqu'au XVe s., par les chapitres et les collégiales.

CANONIALEMENT adv. De façon canoniale.

CANONICA (LA), hameau de Corse. V. MARIANA.

CANONICA D'ADDA, village d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), sur la r. g. de l'Adda, au S.-O. de Bergame. Victoire de Claude le Gothique sur Aureolus, qui lui disputait l'Empire (267 de notre ère).

CANONICAT n. m. (du bas lat. *canonicus*, chanoine). Bénéfice de chanoine : *Etre pourvu d'un bon canonicat.* ‖ Dignité de chanoine (CHANOINIE n. f. est moins usité).

CANONICITÉ n. f. Caractère de ce qui est canonique : *Concile d'une canonicité médiocre* (Saint-Simon).

CANONIQUE adj. Conforme, relatif aux canons de l'Eglise. ‖ *Fam.* Conforme aux bonnes règles. ‖ *Age canonique*, âge de quarante ans imposé aux servantes des ecclésiastiques, et, *par extens.*, âge déjà mûr.

— Hist. rom. *Lettres canoniques*, lettres par lesquelles les comtes des provinces de l'Empire romain réglaient l'assiette de l'impôt.

— Littér. Se dit de cinq ouvrages classiques chinois (*King*), considérés comme le fondement de la culture confucéenne. (Leur nombre fut ensuite porté à treize.)

— Log. Syn. de NORMATIF ou de TECHNOLOGIQUE. (Employé par certains penseurs modernes.)

— Math. Syn. de GÉNÉRAL, PRINCIPAL. ‖ *Forme canonique, équation canonique*, forme, équation simples et en même temps générales, c'est-à-dire telles que l'on puisse y ramener, au moyen d'un changement de variables, un certain nombre de formes ou d'équations. ‖ *Forme canonique d'un système d'équations différentielles*, présentation d'un système de n équations différentielles à n fonctions inconnues $y_1, y_2, \ldots, y_n$ de la variable x, écrit sous la forme

$$\frac{dy_i}{dx} = f_i(x, y_1, y_2, \ldots y_n),$$

$i = 1, 2, \ldots n$, les fonctions f_i étant connues.

— Philos. *Doctrine canonique*, partie du système d'Epicure qui enseigne à confronter les sensations avec les *anticipations* ou *prolepses*. (V. part. *encycl.*)

— Relig. *Décret canonique*, acte d'élection d'un évêque, fait suivant les canons. ‖ *Droit canonique* ou *droit canon*, recueil de lois ou de canons* qui règlent la discipline ecclésiastique. ‖ *Peines canoniques*, pénitences déterminées par les canons.

— ENCYCL. Philos. *Doctrine canonique.* Selon Epicure, il existe quatre sortes d'évidences : la passion (plaisir-douleur), la sensation, l'anticipation, la réflexion. La sensation est toujours véridique, et les « erreurs des sens » proviennent uniquement d'une mauvaise interprétation de la sensation. Les anticipations, ou prolepses, sont le résidu de nos expériences passées. De même, la passion et la réflexion proviennent d'expériences réelles. Les quatre sortes d'évidences nous mettent donc en contact avec la réalité qui nous entoure, et fondent notre connaissance de manière objective.

CANONIQUEMENT adv. Conformément aux canons. ‖ *Fam.* D'une manière régulière.

CANONISABLE adj. Qui peut être canonisé.

CANONISATION n. f. Déclaration solennelle par laquelle le pape inscrit un personnage au nombre des saints honorés d'un culte public ; cérémonie qui accompagne cette déclaration. ‖ *Procès de canonisation*, examen juridique de la vie du personnage en faveur de qui est demandée la canonisation.

— ENCYCL. Le mot *canonisation* date du XIIe s. ; mais, dès le IIe s., l'Eglise a rendu un culte public aux martyrs d'abord, et plus tard aux chrétiens qui avaient confessé la foi, soit par la parole devant les tribunaux, soit par leurs vertus éminentes dans leur vie (confesseurs). Chaque Eglise avait sa liste de saints (martyrologe).

Malgré le contrôle épiscopal, il arriva souvent que l'on donna le titre de saints à des personnages qui n'en étaient pas dignes. Vers la fin du XIIe s., les papes Alexandre III (1170) et Innocent III (1200) réservèrent exclusivement au souverain pontife la canonisation des saints. Les règles à suivre en cette matière ont été exposées surtout par Benoît XIV.

Les premières démarches sont faites par l'évêque du diocèse ou le supérieur de la congrégation, et une information locale est ouverte. Les résultats du procès diocésain sont transmis à Rome, où la congrégation des Rites reprend l'examen de la cause. Si elle le juge à propos, elle déclare cette cause *introduite*, et la personne qui est l'objet du procès est proclamée *vénérable*. L'étude de la cause peut alors être poursuivie. S'il ressort des débats que le serviteur ou la servante de Dieu ont pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et que, de plus, deux miracles au moins ont été obtenus par leur intercession, la congrégation conclut à la *béatification*, et le pape la prononce par un simple bref. Le culte rendu à un *bienheureux* est encore entouré de nombreuses restrictions et il ne s'étend pas à l'Eglise universelle.

Un certain temps après la béatification s'ouvre le procès de canonisation. Celui-ci comporte l'examen des écrits du bienheureux, la critique de sa vie et de ses vertus, et la discussion approfondie des miracles obtenus par son intercession. Le promoteur (l'*avocat du diable*) est chargé de présenter les objections. Les débats ont lieu devant trois consistoires successifs, présidés chacun par le pape. Lorsqu'ils sont terminés, et que les cardinaux ont donné leur avis, le pape rend sa décision et indique le jour où doit avoir lieu la cérémonie de la canonisation. Au cas où le culte est très ancien, la procédure est très simplifiée (confirmation du culte).

Cette cérémonie solennelle est suivie d'une bulle pontificale, qui porte à la connaissance de la chrétienté le décret rendu en faveur du nouveau saint.

Les théologiens s'accordent pour ranger les canonisations solennelles parmi les décisions qui ressortissent au magistère infaillible de l'Eglise et du pape : elles sont donc irréformables et matière de foi.

CANONISER v. tr. (de *canon*, règle). Inscrire au canon (catalogue) des saints : *Le pape l'a canonisé.* ‖ *Par extens.* Accorder la sainteté à : *On fait des panégyriques où, de son autorité particulière, on entreprend de canoniser les morts* (Bourdaloue). ‖ *Fam. Canoniser quelqu'un*, le donner comme un saint, le louer avec excès.

— Dr. anc. Inscrire, comme obligatoire, au registre public, qui était autrefois une sorte de bulletin des lois : *Canoniser un décret.*

CANONISTE n. m. Spécialiste du droit canon.

CANONNADE n. f. Echange ou succession de coups de canon.

CANONNAGE n. m. Terme employé dans la marine pour désigner l'art du canonnier* et tout ce qui a trait au service de l'artillerie. ‖ Action de canonner : *Le canonnage d'un port.*

CANONNER v. tr. Battre à coups de canon : *Les flottes anglaise et française canonnèrent en 1940 la ville de Gênes.*

CANONNERIE n. f. Fonderie ou endroit d'une fonderie où l'on coule des canons. (Terme utilisé surtout autref. pour désigner les fonderies de bronze à canons.)

CANONNIER adj. m. Art vétér. *Muscles canonniers*, les deux muscles lombricaux supérieurs chez le cheval.

CANONNIER n. m. Militaire spécialisé dans le service des canons : *Dans l'artillerie, les soldats sont toujours désignés sous l'appellation de « canonniers ».* ‖ Dans la marine militaire, les officiers, officiers mariniers ou matelots brevetés « canonniers » sont formés dans des écoles spéciales, dites *de canonnage.* (Il existe plusieurs certificats de canonniers : pointeur, télépointeur, télémétriste.) ‖ *Canonnier-marin*, formation mise sur pied au cours de la guerre de 1870 pour armer les forts de Paris. (Elle fut reconstituée pendant la Première Guerre mondiale pour servir l'artillerie de gros calibre à longue portée utilisée sur le front, et pour armer des chalands ou des canonnières pourvus de pièces d'artillerie, sur les canaux et rivières du N.-E. de la France.) ‖ *Canonnier garde-côte*, V. GARDE-CÔTE.

CANONNIÈRE n. f. Petit bâtiment armé d'une ou de plusieurs pièces de canon, utilisé dans les fleuves ou près des côtes.

— ENCYCL. Les *canonnières* ont été, au XIXe s., de petits bâtiments, d'abord à voiles,

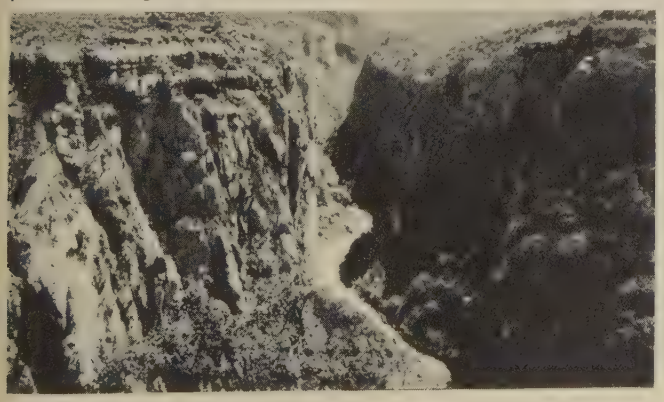

cañon
les gorges du Verdon

Phot. Rod-Rieder-Atlas-Photo.

ensuite à vapeur, destinés surtout à opérer aux colonies. Elles ont rendu de grands services sur les fleuves ou lacs d'Afrique et dans les arroyos indochinois. On a utilisé quelques canonnières sur les canaux français pendant la Première Guerre mondiale et sur le Rhin pendant l'occupation de la Ruhr. On désigne encore parfois sous le nom de canonnière de petits bâtiments de rade ou de rivière utilisés à des transports courants de personnel, même s'ils n'ont pas d'arme.

CANONNIÈRE n. f. Embrasure ou meurtrière de forme variable, employée dans l'ancienne fortification (XVe-XVIe s.) pour le tir des canons et armes à feu.
— Archit. Voûte en berceau, plus grande à l'une de ses extrémités qu'à l'autre. (On dit aussi VOÛTE EN CANON.)
— Constr. Meurtrière pratiquée dans un mur de soutènement, pour permettre l'écoulement des eaux.
— Jeux. Ancien jouet, appelé aussi *pétoire* ou *clifoire*.

canope égyptien, *Louvre*

CANOPE n. m. et adj. (de *Canope* n. pr.). Dans l'Antiquité égyptienne, vase en terre poreuse, muni d'un couvercle représentant une figure humaine. (V. part. *encycl.*)
— Archit. Sorte de château d'eau, orné de cascades tombantes et jaillissantes, garnissant l'extrémité d'un long canal.
— ENCYCL. Antiq. Les *vases canopes*, employés pour la momification et le culte des morts, ne doivent pas être confondus avec les véritables *vases de Canope**. On se servait de ces derniers pour célébrer le culte du dieu Osiris, dans son temple à Canope, à l'époque ptolémaïque. L'usage des vases destinés à conserver dans la chambre funéraire les parties du corps qu'on ne pouvait laisser à l'intérieur de la momie était au contraire très ancien (avant 2 000 av. J.-C.), et commun à toute l'Egypte. Au Moyen-Empire, les vases portaient des couvercles façonnés en portrait du mort. A partir du XVIe s. av. J.-C., le mort osirien cède la place aux quatre « fils d'Horus » : *Imset, Hépy, Douamoutef, Qébehsénouef*.
— Antiq. étrusque. Par analogie, on donne le nom de *canopes* à certains vases cinéraires étrusques, en terre cuite ou en bronze, de forme ovoïde, avec le portrait du mort en guise de couvercle. Ces urnes, qu'on trouve surtout à Clusium (Chiusi), paraissent dater du VIIe et du VIe s. av. J.-C., et sont souvent d'un curieux réalisme.

canot

CANOPE, en gr. **Kanôbos** (pas de forme correspondante en égyptien ancien. Au IIIe s. av. J.-C., le *décret de Canope* emploie le nom d'*Apouguit* [Pégouat], de consonance libyenne, et qui pourrait avoir été déformé en l'actuelle *Aboukir*). Ville d'Egypte, qui ne prit d'importance qu'à l'époque alexandrine, à l'embouchure du bras du Nil dit « canopique » (à 25 km au N.-O. de la capitale). Sa divinité principale était Osiris Sérapis, dont le temple et le nouveau culte d'Etat syncrétiste s'adressaient aux Egyptiens et aux Grecs à la fois. Des vases en terre poreuse, avec couvercle représentant une figure humaine, symbolisaient le dieu Osiris. On y versait de l'eau puisée au Nil. Cette eau évoquait la vie divine qui se cache et réapparaît éternellement.

CANOPIQUE adj. f. Epithète désignant, dans l'Antiquité, la branche occidentale du Nil, sur laquelle se trouvait la ville de Canope.

CANOPOS ou **KANOPOS**. Myth. gr. Originaire d'Amyclées, il devint le pilote de Ménélas, qu'il accompagna en Egypte au retour de Troie. Il y mourut de la morsure d'un serpent. Héros éponyme de l'île de Canope.

Antonio CANOVA
statue de Pauline Borghèse
ensemble et détail
Villa Borghèse, Rome

CANOSSA : ruines du château de la comtesse Mathilde

CANOPUS, nom donné à l'étoile α Carène* ou α *Carinae*. Magnit. — 0,9. Type spectral F 0. (V. ÉTOILE.) Canopus est une des deux étoiles les plus brillantes du ciel après Sirius*. Sa distance est de l'ordre de 100 a. l., et sa luminosité intrinsèque est 2 000 fois supérieure à celle du Soleil.

CANOSA DI PUGLIA, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari), sur l'Ofanto ; 35 900 hab. Cathédrale (XIe s.) couverte de coupoles ; tombeau de Bohémond, fils de Robert Guiscard (XIIe s.). C'est l'antique *Canusium*, fondée, selon la légende, par Diomède ; déjà importante à l'époque romaine, elle reçut les fuyards après la bataille de Cannes. Ruinée par les Barbares, relevée par les Normands, elle fut en partie détruite par le tremblement de terre de 1694.

CANOSSA, village d'Italie (Emilie), au S.-O. de Reggio d'Emilie.
— Hist. L'empereur germanique Henri IV y vint solliciter son pardon du pape Grégoire VII, qui l'avait excommunié en 1077. (V. INVESTITURES [*querelle des*].) Cet événement a donné naissance à la locution *aller à Canossa*, c'est-à-dire s'humilier devant son adversaire. Dans le cas d'Henri IV, le repentir était feint, et l'humiliation, une manœuvre politique.

CANOT n. m. (mot d'origine américaine, arrivé au franç. par l'intermédiaire de l'esp. *canoa*). Petite embarcation non pontée. ‖ *Canot Berthon*, embarcation pliable en toile, destinée aux petits bâtiments. ‖ *Canot pneumatique*, canot de sauvetage, en toile caoutchoutée, se gonflant au contact de l'eau. ‖ *Canot de sauvetage*, canot destiné à porter secours en mer aux naufragés. ‖ *Canot de servitude*, embarcation destinée, dans les ports, à faire les corvées.
— Mar. *Canot major*, canot réservé aux officiers.
— ENCYCL. Mar. Les *canots* sont à aviron, à vapeur ou à moteur ; la coque est en bois ou en fer, même en aluminium. Ceux qui sont à aviron peuvent mettre des mâts et marcher à voile. En langage courant, « canot » désigne toute embarcation de passage, de promenade, etc. Tout bâtiment de guerre a un nombre de canots proportionné à son effectif. Certains sont à moteur, d'autres marchent à la voile ou à l'aviron. En mer, ils sont hissés à bord et immobilisés. Au mouillage, ils sont débarqués par des grues, ou portemanteaux. A l'eau, ils s'amarrent au tangon du navire avec une bosse. Les canots de la marine militaire sont caractérisés par leur avant pointu et leur arrière carré. Les embarcations pointues des deux bouts s'appellent des *baleinières*.
Les canots prennent un numéro ou le nom de la personne ou de la chose à laquelle ils sont affectés. On dit : le canot de l'amiral, le canot major, le canot 2, le canot des provisions, le canot de ronde.
La drome* d'un croiseur de 8 000 tonnes du type *Georges-Leygues* comporte deux vedettes de 11 mètres, deux de 9 mètres, une chaloupe de 11 mètres, toutes à moteur. Les *canots de sauvetage* étaient mus primitivement à la rame. Actuellement, ils sont presque tous munis d'un moteur et pourvus de caissons étanches qui assurent leur insubmersibilité. La plupart des ports possèdent un ou plusieurs canots de sauvetage, abrités en temps ordinaire dans des hangars et montés sur chariot, ce qui facilite leur mise à l'eau en un point déterminé.
Tous les navires importants possèdent des canots, suspendus aux bossoirs ; ils sont destinés à être utilisés pour sauver les passagers et l'équipage en cas d'accident.
— Sports. Au début, le *canot automobile* était un canot de rivière auquel on adaptait un moteur de voiture automobile, plus léger et moins encombrant qu'une machine à vapeur. On utilise aujourd'hui des moteurs spéciaux, de construction plus robuste, donc plus lourds, tournant moins vite et employant non seulement l'essence, mais encore le pétrole, le gas-oil, etc., combustibles moins coûteux et d'autre part moins dangereux parce que moins volatils.
Les canots automobiles de course atteignent des vitesses considérables grâce à leur forme particulière.
L'avant est tantôt effilé, tantôt rond, en forme de cuiller, pour se soulever au passage des lames au lieu de s'y engager ; l'arrière est entièrement plat ; le moteur, protégé contre la pluie et les embruns par un capot, est placé sur deux longues poutres appelées *carlingues* ; il est généralement à l'avant, pour éviter que la réaction de l'eau sur la coque ne fasse trop sortir l'avant et enfoncer l'arrière. L'hélice est actionnée par un arbre muni de joints de cardan, en raison des déformations possibles de la coque. L'échappement se fait soit sur le côté, soit à l'arrière ou au-dessous du niveau de l'eau.
Les canots de course, généralement appelés *racers*, sont rangés en plusieurs catégories suivant la longueur de leur coque et la cylindrée de leur moteur. Les *cruisers*, qui ont en général de 6 à 15 m de longueur, ont des formes plus classiques et plus aptes au tourisme.
Le glisseur à hélice aérienne est constitué soit par une coque, soit par des flotteurs séparés, et est propulsé exclusivement par une hélice aérienne. (V. HYDROGLISSEUR.)
Il y a lieu de faire une place à part aux propulseurs amovibles, dont la puissance peut atteindre une centaine de chevaux, qui se fixent extérieurement sur le tableau arrière des petites embarcations et en font des canots automobiles utilisés pour la pêche, pour des besoins industriels ou pour des compétitions. Ces derniers sont les hors-bord, divisés en classes comme suit, pour les courses : Junior (jusqu'à 175 cm³) ; A (de 175 cm³ à 250 cm³) ; B (de 250 cm³ à 350 cm³) ; C (de 350 cm³ à 550 cm³) et X (de 500 cm³ à 1 000 cm³).

CANOTAGE n. m. Action de canoter. ‖ Exercice du canot. (Ce terme, abandonné des sportifs, est remplacé aujourd'hui par le mot AVIRON.)

CANOTER v. intr. Faire du canotage.

CANOTIER n. m. Matelot d'un canot. ‖ Amateur montant un canot de plaisance (au fém. on dit aussi CANOTIÈRE) : *Les canotières, allongées sur des peaux de bêtes noires ou blanches, gouvernaient la barre* (Maupassant).
— Chapell. Forme de chapeau caractérisée par ses bords plats, plus ou moins grands suivant la mode. (Tressé en paille pour les hommes, il se fait en feutre, paille ou tissu pour les femmes.)

CANOURGUE (LA), ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Mende), au pied du causse de Sauveterre ; 1 144 hab. (857 aggl.). Eglise (XIIe, XIVe s.). Beffroi et demeures anciennes.

CANOVA (Antonio), statuaire italien (Possagno, prov. de Trévise, 1757 - Venise 1822). Fils d'un artisan, il fut tailleur de pierre dès son enfance, reçut les leçons de Torreti et de Ferrari, sculpteurs médiocres, puis se forma lui-même par l'étude de l'antique et de la nature. Quelque chose de mièvre et de voluptueux se mêle à ses imitations des marbres grecs, mais il a pour lui la grâce, une grâce facile et un peu molle, et une grande habileté. Sa réputation fut européenne, les princes l'accablaient de commandes. Napoléon l'appela deux fois à Paris, pour exécuter divers travaux, mais se montra mécontent de la statue colossale où Canova l'avait représenté entièrement nu, tenant à la main une petite statue de la Victoire : cette œuvre est à la Brera (Milan).

Phot. Alinari-Giraudon, Giraudon.

Parmi les innombrables compositions de cet artiste, il faut citer, outre le buste de Napoléon à Fontainebleau, le groupe de *l'Amour et Psyché*, au Louvre, la belle statue de *Pauline Borghèse*, à Rome, et le tombeau qui se voit dans l'église des capucins à Vienne. L'influence de Canova, jointe à celle de David, fut grande sur toute la sculpture en Europe.

CÁNOVAS DEL CASTILLO (Antonio), homme d'Etat espagnol (Málaga 1828 - Santa Águeda, Guipúzcoa, 1897). Rédacteur du journal conservateur libéral *la Patria* et plusieurs fois ministre, il fut écarté du pouvoir par Narváez et banni quelque temps avant la révolution de 1868. Après la Restauration (1875), Cánovas travailla énergiquement à hâter la fin de la guerre carliste. Six fois président du Conseil, il réprima avec rigueur l'agitation anarchiste, mais ne put comprimer l'insurrection de Cuba et des Philippines. Il fut assassiné par un anarchiste.

CANQUE n. f. Toile de coton de la Chine.

CANQUETER v. intr. (Se conj. comme *jeter*). Crier, en parlant de la cane.

CANROBERT (Certain), maréchal de France, sénateur (Saint-Céré 1809 - Paris 1895). Dès sa sortie de Saint-Cyr, il participa brillamment à la campagne d'Algérie. Général et aide de camp du prince Louis-Napoléon en 1850, il prit une part active au coup d'Etat du 2 décembre 1851. En Crimée, il succéda à Saint-Arnauld comme commandant en chef des troupes françaises, mais sa mésentente avec lord Raglan amena son remplacement par Pélissier en 1855. A son retour en France, il reçut le bâton de maréchal. En 1870, commandant le 6e corps, il joua un rôle essentiel à la bataille de Saint-Privat, mais, non soutenu par Bazaine, dut se replier sur Metz, où il fut fait prisonnier. Il fut élu sénateur du Lot après la guerre.

CANSON (Etienne DE), fabricant de papier des environs d'Annonay († 1859). L'industrie de la papeterie lui doit la méthode de collage du papier, encore en usage, et la création d'un papier que, par antonomase, on appelle du *canson*, et qui est employé pour le dessin à l'encre et l'aquarelle.

CANSTEIN (Karl, baron VON), piétiste allemand (Linderberg 1677 - Berlin 1719). Ami de Francke, il fonda en 1710, à Halle, un actif *Etablissement biblique* pour la diffusion des Ecritures.

CANT [kãt] n. m. (mot angl. signif. *affectation*). Affectation de pruderie (rare) : *Lord Byron détestait le « cant » ou l'hypocrisie des salons* (Mérimée).

CANTABILE [le] n. m. (mot ital. signif. exactement *chantable*). Phrase musicale d'un sentiment large, d'une expression pénétrante, d'un grand caractère mélodique, confiée soit à une voix, soit à un instrument.

CANTABRE n. m. Hist. *Volontaires-cantabres*, nom d'un régiment français composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. (Il fut créé en 1745, prit en 1747 le titre de Royal-Cantabres, et fut licencié en 1762.) ‖ *Chasseurs-cantabres*, régiment d'infanterie française créé en 1788, et qui forma, en 1795, le noyau de la 5e demi-brigade d'infanterie légère.

CANTABRES, en lat. **Cantabri**, ancien peuple de la péninsule Ibérique, qui occupait les monts Cantabres ou Cantabriques*, situés à l'E. des Asturies. Les Cantabres étaient divisés en quatre tribus, qui luttèrent pendant trois siècles contre les Romains. Auguste resta deux ans en Espagne pour diriger leur pacification (27-25 av. J.-C.), mais les Cantabres se révoltèrent dès son départ. Agrippa commanda une répression sanglante, obligea une partie de la population à s'installer dans les plaines et réussit ainsi à la soumettre (20-19 av. J.-C.). Mais de nombreux groupes de Cantabres se réfugièrent dans les montagnes et continuèrent à mener une vie indépendante.

CANTABRIQUE adj. et n. m. Se dit de la langue parlée dans la péninsule Ibérique pendant la période qui a précédé la formation du castillan.

CANTABRIQUES (MONTS), bourrelet montagneux d'Espagne, qui sépare le bassin de la Vieille-Castille du littoral septentrional. A l'E., entre Burgos et Bilbao, il est formé de chaînons plissés d'altitude assez faible. Vers les sources de l'Ebre, à la hauteur de Reinosa, le socle hercynien apparaît, mais les calcaires marmoréens constituent le massif le plus élevé (*Picos de Europa*, 2 665 m), ciselé de cirques glaciaires.
Vers l'O., des crêtes d'allure *appalachienne* se succèdent au S. d'Oviedo. La descente vers le littoral se fait par paliers (les *rasas*), qui sont bien marqués, surtout aux abords de Santander. Dans des synclinaux sont conservées les couches houillères du bassin asturien. Ces reliefs, très fortement arrosés, sont assez densément boisés.

CANTACUZÈNE, en gr. **Kantakouzènos**, famille qui a joué un rôle éminent dans l'histoire byzantine et roumaine. — JEAN, général byzantin du XIIe s., épousa Marie Comnène, veuve de Théodore Dasiota et petite-fille de l'empereur Jean II. — L'un de ses descendants fut l'empereur JEAN VI, qui régna de 1341 à 1355. — Jean VI laissa plusieurs enfants : son fils aîné, MATHIEU*, fut empereur byzantin de 1354 à 1357, et despote de Mistra (Morée) de 1380 à 1383 ; son troisième fils, MANUEL*, despote de Mistra de 1348 à 1380 ; sa fille aînée, MARIE, épousa Nicéphore II Ange Orsini, despote d'Épire ; sa deuxième fille, THÉODORA, Orkhan, sultan des Turcs Ottomans ; sa troisième fille, HÉLÈNE, l'empereur Jean V Paléologue. — Mathieu eut deux fils : DÉMÉTRIOS, despote de Mistra (1383-1384), et JEAN, despote de Mistra après son frère et qui abdiqua en 1386 en faveur de son cousin Théodore Ier Paléologue. C'est de Jean que sont issus les Cantacuzènes qui subsistent encore de nos jours et qui ont fourni plusieurs hospodars aux principautés roumaines. — MICHEL, surnommé par les Turcs *Chaïtan-Oglou* (« Fils de Satan »), après avoir amassé d'énormes richesses, fut pendu par les Turcs en 1578, à Constantinople, sous prétexte d'avoir incité à la révolte Jean le Terrible, prince de Moldavie. — SHERBAN (1640-1688) obtint le trône de Valachie à force de largesses. Il régna de 1678 à 1688 et essaya aussitôt de se soustraire au joug turc. Après la délivrance de Vienne par Sobieski, il se rapprocha des Autrichiens et des Russes et réunit une armée pour combattre les Turcs, mais mourut subitement, peut-être empoisonné par un parti hostile à sa politique. — Son frère, CONSTANTIN (v. 1650 - 1716), se distingua par son goût pour les lettres et publia une histoire des Roumains très en avance sur son temps par sa conception. — DIMITRIE régna sur la Moldavie de 1674 à 1676. — ETIENNE (ou Ştefan), successeur de Constantin Brâncoveanu, gouverna la Valachie de 1714 à 1716. La Porte, ayant eu vent de ses intrigues avec Vienne, le fit décapiter. Ce fut le dernier des princes nationaux ; après lui débuta le régime des Phanariotes. — GEORGES (1837-1913), chef du parti libéral, fut plusieurs fois ministre et président du Conseil de Roumanie de 1905 à 1907. — GEORGES, général et homme politique roumain (1869-1937), fut l'un des chefs de la Garde de Fer ; il fut acquitté après avoir été arrêté à la suite de l'assassinat du président du Conseil Duca (1933) ; après la dissolution de la Garde de Fer, il devint le président du parti *Totul pentru Ţară* (« Tout pour la patrie »). — Une branche de la famille émigra en Russie au XVIIIe s. et joua un rôle important dans l'administration impériale, particulièrement en Bessarabie.

CÁNOVAS DEL CASTILLO

maréchal CANROBERT

CANTAIRE n. m. Métrol. V. CANTAR.

CANTAL (le), massif volcanique de l'Auvergne, culminant au *plomb du Cantal* (1 858 m). Le Cantal forme un massif circulaire de 80 km de diamètre, qui a été très démantelé par l'érosion : il semble qu'à l'origine les volcans du Cantal atteignaient près de 3 000 m d'altitude ; aujourd'hui, après le plomb du Cantal, les principaux sommets atteignent 1 787 m au puy Mary, 1 744 m au puy Chavaroche et 1 694 m au puy Griou. Les anciens glaciers quaternaires ont ciselé les laves des volcans centraux en cirques aux vives arêtes, et creusé de profondes vallées ; le col du Lioran (1 368 m) met en communication la Limagne, par la vallée de l'Alagnon, et le Quercy, par la vallée de la Cère. Les plus hautes surfaces du massif constituent des alpages occupés en été par des bovins transhumants (élevage laitier surtout). En contrebas des montagnes centrales, les plateaux de laves, découpés par les vallées, forment les *planèzes*, terres d'embouche ; celle de Saint-Flour, autrefois tournée vers la culture des céréales, est devenue elle-même un grand domaine d'élevage. (→ Biblio.)

CANTAL (DÉPARTEMENT DU), départ. du Massif central, en Auvergne ; 5 779 km² ;

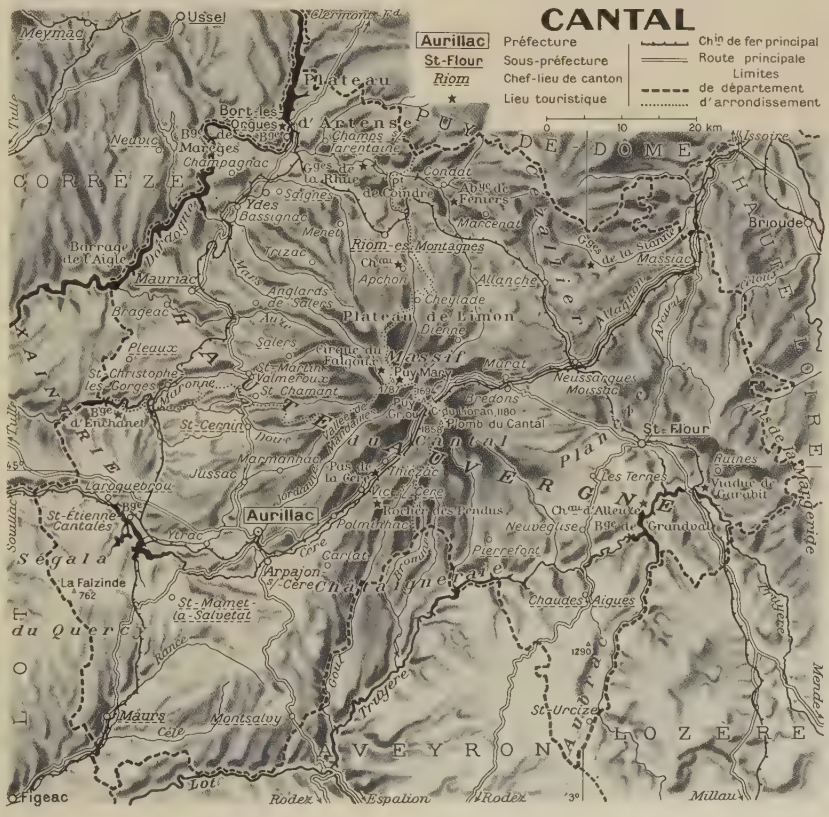

Phot. Nadar, Bibl. nat. de Madrid.

177 000 hab. (31 au km²). Ch.-l. *Aurillac*. Le départ. a 3 arrond. (*Aurillac, Mauriac, Saint-Flour*), 23 cant. et 268 comm. Il appartient à la VIIIe région militaire (Lyon), ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont-Ferrand et à l'archevêché de Bourges.

Les confins N.-E. du département s'étendent sur les plateaux basaltiques du *Cézallier*. Le cœur du département est occupé par le vaste massif qui lui donne son nom, le *Cantal*. (V. art. précéd.)

Au S.-O., au-delà du *bassin d'Aurillac*, voué lui aussi à l'élevage, le département couvre les collines et les plateaux cristallins de la *Châtaigneraie*. Enfin, l'extrémité orientale du département s'étend sur d'autres hauteurs cristallines, le versant O. des *monts de la Margeride*, et, au S.-E., une avancée de la circonscription couvre une partie des hauts plateaux basaltiques de l'*Aubrac*.

Ce département, essentiellement rural, ne possède que des industries négligeables. Très pittoresque, il profite d'une certaine activité touristique.

Mais la valeur globale de sa production le place dans les derniers rangs des départements français, et l'indice par habitant du « produit départemental » y est également très faible ; la population y est en diminution (— 7,3 p. 100 entre 1936 et 1954). [→ Biblio.]

Dimitrie CANTEMIR

département du Cantal

population active employée dans

- ***l'agriculture : 58 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 19 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 23 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

2,9 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 82e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 71***
  France entière : moyen 100

cantaloups

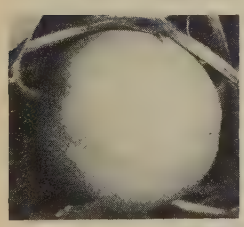

commun

noir des charmes

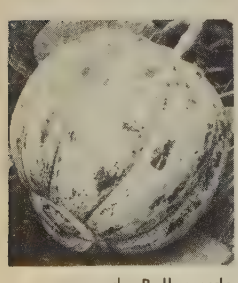

de Bellegarde

CANTAL n. m. Fromage affiné à pâte ferme, à croûte lavée, fabriqué en Auvergne. (On l'appelle aussi FOURME.) [V. FROMAGE.]

— ENCYCL. Ce fromage de garde, préparé avec du lait de vache, a la forme d'un cylindre de 40 cm de haut sur 30 à 50 cm de diamètre. Le caillé, obtenu par emprésurage, est découpé puis pressé ; on soutire le « sérum » pour obtenir un bloc de caillé appelé *tome*. Celle-ci est émiettée dans un moulin spécial, salée et pétrie. Le caillé est alors mis en moule dans une toile, puis pressé. Après démoulage, le fromage est mis en cave, où il est frotté périodiquement.

CANTALOUP [lu] n. m. (de *Cantalupo*, anc. villa des papes, près de Rome). Melon rond à grosses côtes rugueuses et à chair orange foncé. (V. MELON.)

CANTAR ou **CANTARO** n. m. et **CANTARA** n. f. Anc. poids et anc. mesure de capacité, usités autrefois dans la Méditerranée orientale. (Poids et capacité variaient énormément selon les localités. Un cantar pesait, par exemple, de 43 à 230 kg. [On disait encore CANTER ou CANTAIRE.])

CĀNTARAKSHITA, docteur bouddhiste du Bengale, appelé au Tibet, vers le milieu du VIIIe s. de notre ère, par le roi Kri-srong-lde-bcan pour étendre la diffusion du bouddhisme, qui devint religion d'Etat en 791, un siècle et demi après son introduction au Tibet. Avec Padmasambhava, prince d'Oddiyana (auj. le *Swat*), il organisa une Eglise (connue sous le nom d'*Eglise rouge*, de la couleur du bonnet des prêtres) qui se maintint jusqu'à la réforme de Tsong-kha-pa, au XVe s. Il fut à l'origine de l'ordination des moines et de l'apparition de la discipline monastique (*Vinaya*) au Tibet. Au concile de Lhassa (792-794), ses disciples réussirent à vaincre les partisans du quiétisme enseigné par le docteur chinois Mahāyāna.

CANTATE n. f. (ital. *cantata* ; de *cantare*, chanter). Composition, d'inspiration profane ou religieuse, écrite à une ou plusieurs voix avec accompagnement, et destinée à la chambre, au concert et à l'église.

— ENCYCL. La *cantate* est dérivée du madrigal italien de la Renaissance, pendant vocal de la sonate. La plus ancienne des cantates de Cour semble être celle que composa en 1539 le Florentin Luca Martini, à l'occasion du mariage de Cosme de Medicis avec Eléonore de Tolède. Le madrigal concertant de Monteverdi peut être cité comme le prototype de la cantate dramatique. Alessandro Grandi fut le premier à intituler *cantada* quelques pièces de son recueil de *Cantade e arie a voce sola* en 1620, et G. M. Bononcini à imprimer, en 1676, l'appellation *cantata di camera*. Caccini et Luigi Rossi à Rome, Cesti et Vivaldi à Venise, Scarlatti à Naples, entre autres, mirent à la mode la cantate de chambre et en fixèrent le style, tandis que Viadana, Carissimi, Agazzari, etc., faisaient paraître leurs *sacri concerti* ou *cantate morali o spirituali*, prémices de la cantate d'église. Importée d'Italie dès 1621, la cantate profane fut cultivée en Allemagne par Schein, Caspar Kittel et Heinrich Albert, pour être, au XVIIIe s., illustrée par les plus grands noms : Keiser, Telemann, Händel, J.-S. Bach et ses fils, Hasse, Joseph et Michel Haydn, Mozart, Dittersdorf, etc.

En France, de 1690 à 1750, la cantate fut très en honneur : Brossard (1703) la définissait ainsi : « une grande pièce dont les paroles sont en italien, variée de récitatifs, d'ariettes et de mouvements différents, pour l'ordinaire à voix seule et une b.c., souvent avec deux violons ou plusieurs instruments ». Les premières cantates françaises furent composées par Marc-Antoine Charpentier (1683), J.-B. Morin ; J.-B. de Bousset, Bernier, Destouches, Monteclair, Bourgeois, Clérambault, Battistin, Gervais, Campra, Boismortier, Rameau s'efforcèrent de faire de la cantate un opéra de salon du genre mythologique et pastoral, dramatique ou comique, avec épisodes descriptifs. Mouret, Lemaire, Bertin, Armand-Louis Couperin, Corrette, Le Febvre, Blainville, Torlez écrivirent des cantates en ressassant des formules déjà entendues.

La *cantate d'église* est particulière aux pays germaniques de culte luthérien. Issue des *cantiones* ou *symphoniae sacrae* et des *dialogues* de Schütz, Scheidt, Schein, Rudolph Ahle, Hammerschmidt, Prætorius, Rosenmüller et Thomas Selle, elle se distingue, par son lyrisme religieux, de l'oratorio, dont elle écarte les éléments épiques ou dramatiques ; prédication en musique, le choral et le chœur y ont la place prépondérante.

Buxtehude, Pachelbel, Kuhnau et J.-S. Bach dans sa jeunesse adoptèrent les formes de la cantate d'église telles que les avaient ébauchées Krieger, Jean-Christophe Bach, Zachow, Erlebach et Tunder, entre autres. Sous l'influence de Keiser, Telemann et Mattheson, les textes tirés des livres saints furent remplacés par des livrets commandés aux poètes mystiques de l'époque, et les airs coulés dans la forme de l'opéra italien. Bach suivit le mouvement. Les *anthems* d'Händel sont de véritables cantates conçues sous le signe de Purcell, Keiser, Delalande. Après la mort de J.-S. Bach, le genre de la cantate était épuisé et voué à l'indifférence des pasteurs et des fidèles.

Au XIXe s., le mot « cantate » désigne les œuvres de circonstance écrites pour solistes, chœur et orchestre, dans la tradition musicale des fêtes de la Révolution française, ainsi que la composition imposée aux concurrents du prix de Rome : scène lyrique à 2 ou à 3 personnages, donnant matière à airs, solos, duos, trios, et à récitatifs comportant chœur et orchestration.

On peut citer parmi les cantates de l'époque romantique : *Meerestille und glückliche Fahrt* de Beethoven ; celles de Schubert ; le *Requiem pour Mignon, le Paradis et la Péri* de Schumann ; la *Jubel-Cantate* de Weber ; la *Symphonie funèbre et triomphale* de Berlioz. Mendelssohn, Liszt, Brahms, Grieg, Richard Strauss, Schönberg, Hindemith, Frank Martin, Prokofiev, Bela Bartok, Villa-Lobos à l'étranger ; Gounod, Saint-Saëns, César Franck, Gustave Charpentier, Debussy, Roger Ducasse, Florent Schmitt, Honegger, Bachelet, Louis Aubert, en France, ont enrichi et ennobli la cantate moderne.

CANTATILLE n. f. (dimin. de *cantate*). Terme désignant un genre, une forme de musique de chambre, très répandu en France au XVIIIe s. (Œuvre courte, écrite pour voix seule avec airs et récitatifs, ou en forme de rondeau, accompagnée d'un instrument ou d'une petite symphonie, la cantatille se chantait dans les salons, au concert spirituel, ou s'incorporait aux opéras-ballets, aux divertissements. Boismortier, Bertin de Ladouë, Mouret ont excellé dans ce genre.)

CANTATRICE n. f. (ital. *cantatrice* ; lat. *cantatrix*). Chanteuse de profession ayant une belle voix et une éducation musicale réelle. (Ce mot implique une idée de talent, de célébrité.)

CANTE DE' GABRIÈLLI. V. GABRIÈLLI.

CANTELEU, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue ouest de Rouen, au-dessus de la Seine ; 5 091 hab. (*Cantiliens*). Eglise des XIIIe et XVe s. Château du XVIIe s. Centre industriel : textiles (tissage du coton, fabrique de feutres), teinturerie, papeterie, aliments pour le bétail ; centrale thermique à Dieppedalle. Une agglomération nouvelle s'est développée rapidement sur le territoire de la commune.

CANTELOUBE (Joseph), compositeur français (Annonay 1879 - Paris 1957). Enfant, il travailla avec la Polonaise Amélie Dœtzer, élève de Chopin, puis, à partir de 1902, avec V. d'Indy. Dès 1900, il s'est livré avec méthode à la recherche et à l'histoire des chants populaires français qui inspirèrent son œuvre. Parmi ses œuvres vocales, outre une trentaine de mélodies pour chant et piano, un cycle de 6 mélodies avec orchestre, il faut citer : *Eglogues d'automne, Au printemps* (1913), *Triptyque* (1914). On lui doit aussi des œuvres dramatiques : *le Mas, Chiffon, Vercingétorix* (1930-1932). Sa production instrumentale comporte entre autres : *Dans la montagne*, pour violon et piano, *Vers la princesse lointaine* (orch.), *Pièces françaises, Rustiques*. De ses recherches sur le folklore, il a tiré : des *Chants d'Auvergne*, des *Chants de France*, des *Chants de l'Angoumois, du Languedoc, de la Touraine*, des *Chants franco-canadiens*, etc., une *Anthologie des chants populaires français*, en 4 vol. (1938-1944), et *les Chants des provinces françaises*.

CANTELOUP (Ildevert), menuisier-sculpteur sur bois (Saint-Germain-sur-Avre 1641 - Allainville 1699). Il est l'auteur d'un autel pour la chapelle Notre-Dame-des-Puits, près de Droisy, et de nombreuses armoires normandes.

CANTEMIR, famille de boyards de Moldavie, dont sont issus plusieurs princes de cette principauté : CONSTANTIN, qui gouverna la Moldavie de 1685 à 1693. Il fit exécuter le célèbre chroniqueur Miron Costin ; — DIMITRIE ou DEMETRIUS (Iași 1673 - Kharkov 1723), fils du précédent. Élevé à Constantinople par d'excellents maîtres grecs, il monte en 1710 sur le trône moldave. Il aide Pierre le Grand dans sa lutte contre les Turcs et le suit en Russie après la défaite de Stanilești (1711). Comblé d'honneurs par le tsar, il épouse en secondes noces une princesse Troubetzkoï et sa famille se russifie. Cantemir a composé en latin une *Histoire de la grandeur et de la décadence de l'Empire ottoman* (1716), qui fut connue en Europe par une traduction anglaise (1734). En latin également, Cantemir a composé en 1717, sur la demande de l'Académie de Berlin, une *Description de la Moldavie* et une *Chronique de l'Antiquité des Romano-Moldo-Valaques*. La seconde de ces œuvres, où se trouvent affirmées les origines latines du peuple moldo-valaque, fut traduite en roumain et circula en copies manuscrites. Une de ces copies tomba entre les mains des latinistes transylvains et leur fournit des arguments sur lesquels ils s'appuyèrent dans l'élaboration de leur doctrine historique et linguistique ; — ANTIOCH, son frère, avait été prince de Moldavie de 1695 à 1701 et de 1705 à 1707 ; — Enfin le fils de Dimitrie, portant le même prénom, ANTIOCH (Constantinople 1708 - Paris 1744), fut un poète et un diplomate russe qui représenta Catherine Ire en France, où il fréquenta les milieux littéraires. (V. KANTEMIR.)

Phot. Arch. ministère des Affaires étrangères, Vincent.

CANTER v. tr. Poser de chant une pièce de bois, une pièce de charpente.

CANTER n. m. Métrol. V. CANTAR.

CANTER [tɛr] n. m. (abrév. de *Canterbury*). Turf. Galop qu'effectuent les chevaux pour se rendre du pesage à l'emplacement de départ de la course. (Le canter n'a pour but que de détendre les chevaux et de montrer au public la souplesse de leur action et la longueur de leurs foulées.)

CANTER (Willem), en lat. **Canterus,** humaniste hollandais (Leuwarden 1542 - Louvain 1575). Ami de J. Dorat et de Muret, il a laissé des *Novae Lectiones,* précieux recueil d'observations philologiques sur divers auteurs latins.

CANTERBURY, en franç. **Cantorbéry,** v. de Grande-Bretagne (Kent), dans le N.-E. du Kent, sur la Stour ; 30 200 hab.

— Hist. Colonie romaine sous le nom de *Durovernum,* puis capitale des rois de Kent*, Canterbury doit son importance à son rôle religieux. C'est là qu'en 597 saint Augustin et ses compagnons commencèrent l'évangélisation des Anglo-Saxons méridionaux, puis fondèrent un monastère bénédictin. Erigée en siège épiscopal par saint Augustin, qui en fut le premier titulaire, Canterbury fut bientôt élevée à la dignité métropolitaine. Le tombeau de saint Thomas Becket, assassiné dans la cathédrale en 1170, fut un lieu de pèlerinage fréquenté au Moyen Age. Dans la hiérarchie anglicane, les archevêques de Canterbury ont continué d'être primats d'Angleterre.
Canterbury fut, au Moyen Age, un des principaux centres d'enluminure avec Winchester et Bury Saint Edmunds (XIe s.) ; du début du XIIIe s. datent encore des psautiers et des bibles (bible de Manerius, Lothian Bibles, etc.).

Canterbury (CATHÉDRALE DE), une des plus célèbres cathédrales d'Angleterre, commencée par le premier archevêque normand Lanfranc (1070-1089) sur les ruines de l'église élevée au VIIe s. par saint Augustin, l' « évêque des Anglais ». Sa construction ne fut achevée qu'en 1503, après beaucoup de vicissitudes. Les deux principaux architectes qui dirigèrent les travaux furent Guillaume de Sens, de 1175 à 1178, après la destruction du célèbre *Chœur de Conrad,* puis William the Englishman, jusqu'en 1180. En 1170, Thomas Becket y fut assassiné dans le croisillon N.-O. dit « du Martyre ». Le chœur actuel est un des plus longs d'Angleterre, imité de celui de Sens. La partie E. de la cathédrale, avec la chapelle de la Trinité et la Corona, a été érigée en l'honneur de saint Thomas Becket. La cathédrale, très endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, possède la plus importante série de vitraux anciens d'Angleterre (XIIe et XIIIe s.). A l'O. et au N.-O. s'étend le monastère fondé par saint Augustin, converti en prieuré au XIe s., plusieurs fois remanié et reconstruit.

CANTERBURY, prov. de la Nouvelle-Zélande (île du Sud) ; 314 800 hab. Ch.-l. *Christchurch.*

CANTH (Minna, née Ulrika Vilhelmina JOHNSSON), femme de lettres finlandaise de langue finnoise (Tampere 1844 - Kuopio 1897). Elle publia un volume de nouvelles (1878), puis, demeurée veuve (1879) avec sept enfants, prit la tête d'une maison de commerce. Sa rude expérience de la vie se reflète en ses récits, où elle peint les souffrances des humbles : *Images de la vie du foyer finlandais* (1886), et surtout dans ses drames : *Salakari* (1887), *la Famille du pasteur* (1891), *Sylvi* (1893), dans lesquels elle dénonce violemment les iniquités sociales.

CANTHARE n. m. (gr. *kantharos,* coupe). Antiq. gr. et rom. Vase à boire, de forme et de proportions très variables, caractérisé par deux grandes anses dépassant le rebord. (Le canthare était l'attribut de Dionysos et des personnages de son cortège. Il était, en général, richement décoré.)

CANTHARIDE n. f. (gr. *kantaris, -idos*). Insecte doué de propriétés vésicantes et aphrodisiaques. (Nom usuel : *mouche d'Espagne ;* nom sc. : *Lytta vesicatoria* ou *Cantharis vesicatoria.* Le genre, riche en espèces méditerranéennes, fait partie des coléoptères, famille des méloïdés.)

CANTHARIDIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, dont le genre *cantharis* (ou *telephorus*) est le type. (Syn. TÉLÉPHORIDÉS.)

CANTHARIDINE n. f. Principe actif vésicant très énergique, que l'on extrait des cantharides par un épuisement au chloroforme.

CANTHARIDIQUE adj. Se dit d'un acide instable, de formule $C_{10}H_{14}O_5$, dont on obtient les sels en chauffant la cantharidine avec les alcalis. (L'acide libre, en solution aqueuse, se transforme en cantharidine.)

CANTHARIS [ris] n. m. (mot gr.). Insecte carnassier, qui fréquente les fleurs. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des *cantharididés* ou téléphoridés.)

CANTHÈRE n. m. Poisson osseux assez commun sur les côtes de France.

— ENCYCL. Les *canthères* sont de forme ovalaire, avec un museau assez pointu, une bouche peu fendue ; leur coloration, assez variable, est gris brunâtre. La principale espèce du genre (*Cantharus griseus*) est appelée aussi *brème de mer, mange-goémon, griset, bouchon, tamida,* etc. Longueur 40 à 50 cm ; chair peu estimée. (Famille des sparidés.)

CANTHO, v. du Viêt-nam (Sud-Viêt-nam), en Cochinchine, capitale de la province de Phong Dinh, sur la rive droite du Bassac ; 34 200 hab. Centre commercial et industriel (rizerie, huilerie, savonnerie).

CANTHOCAMPTE n. m. (gr. *kanthos,* angle de l'œil, et *kamptos,* recourbé). Crustacé copépode très abondant dans les eaux douces. (Famille des harpactidés.)

CANTHOPLASTIE n. f. (gr. *kanthos,* angle de l'œil, et *plassein,* former). Opération qui consiste à prolonger au-dehors la fente palpébrale, en incisant la commissure externe de l'œil. (Cette opération est indiquée chaque fois que l'ouverture des paupières est insuffisamment grande.)

CANTHOS ou **KANTHOS,** un des Argonautes, fils de Canéthos. Il périt en Libye, tué par Caphauros, berger auquel il avait voulu enlever son troupeau.

CANTHUS [tys] n. m. (gr. *kanthos,* angle de l'œil). Anat. Commissure des paupières. (La plus voisine du nez est le grand canthus, l'autre le petit canthus.)
— Entom. Partie antéro-latérale du front chez les insectes coléoptères, soit développée en avant de l'œil, soit prolongée sur l'œil même, dont elle entame ou même divise entièrement la surface. (Certaines espèces paraissent ainsi pourvues de quatre yeux : deux supérieurs, deux inférieurs.)

CANTIBAY [bɛ] n. m. Technol. Autref., débit secondaire tiré d'une dosse de sciage et conservant une surface flacheuse. ‖ Traverse de chemin de fer présentant un côté flacheux. ‖ *Par extens.* Type de débit appliqué à certains bois* tropicaux dont le cœur est altéré et inutilisable.

CANTICUM [kɔm] n. m. (mot lat.). Nom de chacune des parties de la comédie romaine déclamées par l'acteur, avec accompagnement de musique, ou encore avec accompagnement par un chanteur, pendant que l'acteur lui-même se bornait à faire les gestes (par opposition avec les *diverbia,* qui étaient parlés).

CANTILÈNE n. f. (ital. *cantilena,* empr. au lat.). Chant profane, par opposition au *motet,* chant sacré. (Vieilli.)
— Littér. Complainte lyrique.
— ENCYCL. Littér. Selon la théorie de G. Paris, la *cantilène* aurait été une des formes les plus anciennes de la poésie en langue romane ; contemporaines des événements qu'elles célébraient, les cantilènes auraient été des complaintes lyriques dont le développement aurait fini par donner naissance aux poèmes épiques des chansons de geste. Cette théorie a été abandonnée à la suite des travaux critiques de J. Bédier : le poème consacré à sainte Eulalie*, qui date de 880, est sans doute un des monuments poétiques les plus anciens de la langue française, mais il ne saurait être considéré que comme une transcription d'une *séquence* latine.

CANTILEVER [vər] adj. et n. m. (angl. *cant,* angle, et *lever,* levier). Aéron. Se dit d'une aile qui n'est reliée au fuselage par aucun mât ou hauban.
— Autom. Se dit d'une suspension à lames,

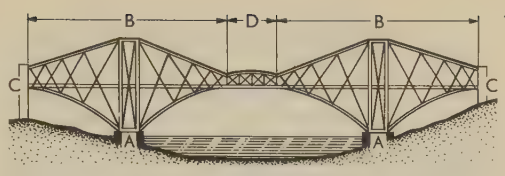

pont **cantilever**

reliant le châssis (sur lequel elle est fixée par son milieu et son extrémité avant) à l'essieu arrière, dont elle est solidaire par son extrémité arrière.
— Constr. Se dit d'une poutre droite soumise à des charges verticales, reposant sur plusieurs appuis simples, et divisée en plusieurs tronçons au moyen d'articulations, de façon que les réactions d'appuis, extérieures et intérieures, puissent être calculées au moyen des équations d'équilibre de la statique élémentaire.
— Trav. publ. Se dit d'un type de pont métallique dont les poutres principales se prolongent en porte à faux et supportent à leur tour une poutre de portée réduite.
— ENCYCL. Trav. publ. Dans les ponts *cantilevers,* dont le spécimen le plus remarquable est le pont du Forth, en Ecosse, une travée est constituée par une poutre droite indépendante reposant sur les consoles dont sont munies les deux travées voisines, d'où le nom, donné parfois à ces ouvrages, de « ponts à poutres-consoles ». Dans la figure ci-dessus, montrant la disposition schématique d'un pont cantilever, sur chacune des piles A repose une poutre cantilever B qui prend appui d'autre part sur la culée correspondante C. Entre les deux extrémités libres des poutres B est suspendue la poutre centrale D de portée réduite. Ce dispositif permet le passage au-dessus d'un bras de mer, d'un cours d'eau, sans qu'il soit nécessaire d'installer au préalable des échafaudages pour construire le pont.

canthère

CANTILLON (Richard), banquier, économiste et démographe d'origine irlandaise (1680 - assassiné à Londres 1734). Etabli à Paris, il fut un des principaux bénéficiaires de l'expérience de Law. Ce n'est que vingt et un ans après sa mort, en 1755, que son *Essai sur la nature du commerce en général* fut publié à Londres. Selon Cantillon, la terre et le travail sont les facteurs essentiels de la production, qui déterminent la valeur intrinsèque des choses ; mais la valeur du marché peut différer de cette valeur intrinsèque par l'état de l'offre et de la demande. Il applique également cette théorie de la valeur à la monnaie. Ses développements sur l'importance de l'orientation de la consommation sont remarquables. Il a exprimé clairement la notion de *population maximum* et posé le problème de l'*optimum de population.* Les physiocrates et Adam Smith se seraient en partie inspirés de ces théories, qui firent de Cantillon l'un des plus importants économistes du XVIIIe s.

canthare grec
Bibliothèque nationale

CANTIN (CAP), promontoire de la côte O. du Maroc, dans le pays des Doukkalas, sur l'Atlantique. C'est l'*Atlas minor* des Anciens.

CANTINE n. f. (ital. *cantina,* cave). Sorte de buvette pour les soldats. ‖ Service chargé de la préparation de repas pour les ouvriers ou les employés d'un même établissement, les élèves d'une école, etc. ‖ Réfectoire où sont pris ces repas : *La cantine était ouverte au fond de la cour* [...]. *Seulement, les prisonniers politiques avaient seuls l'avantage de*

cantharide

cathédrale de CANTERBURY

Phot. Giraudon, Vincent, British Travel.

CANTON (Chine) la rivière des Perles

pouvoir y entrer et de s'y mettre à table (Nerval). ‖ *Par extens.* Coffre de voyage, malle de destinations et de modèles divers : *Cantine d'officier. Mon serviteur fait ma cantine* (Flaubert). *Marcel, lui, s'occupait de faire descendre la malle d'étoffes, une cantine noire, perchée sur le toit de l'autocar* (Camus).

— Sell.-garn. Cavité pratiquée dans une pièce de garniture pour recevoir de menus objets personnels.

CANTINIER, ÈRE n. Personne qui tient une cantine.

◆ N. f. Hist. mil. Femme qui tenait la cantine d'un régiment.

— ENCYCL. Les *cantinières* militaires, commissionnées par le conseil d'administration du corps, gérèrent, jusqu'à leur disparition, en 1914, les cantines régimentaires. Dotées d'un véhicule spécialement aménagé, elles suivaient le corps en campagne et assistaient en uniforme de fantaisie, à la gauche du régiment, aux revues et aux défilés.

cantinière époque Napoléon III régiment de chasseurs à pied garde impériale

CANTIONNAIRE n. m. (du lat. *cantio, -onis,* chanson). Recueil de cantiques.

CANTIQUE n. m. (lat. *canticum,* chant). Chant religieux d'action de grâces : *Le cantique de Moïse, de Marie, de Siméon.* ‖ Chant religieux en langue commune et destiné à être chanté dans les églises : *Les cantiques de Racine.* ‖ Chez les protestants, tout chant religieux autre que les psaumes.

— Liturg. Nom donné à un certain nombre de passages de l'Ancien Testament, destinés à être chantés, et qui figurent à l'office de Laudes. (Trois cantiques du Nouveau Testament : le *Magnificat,* le *Benedictus* et le *Nunc dimittis,* ont également trouvé place dans la liturgie.)

— ENCYCL. Le nom de *cantique* est donné, dans la Bible, à un certain nombre de chants composés en action de grâces d'une grande faveur reçue de Dieu. Tels sont les cantiques de Moïse (Exode, 15 ; Deutéronome, 32), de Débora (Juges, 5), d'Anne, mère de Samuel (I Samuel, 2), d'Ezéchias (Isaïe, 38), des enfants dans la fournaise (Daniel, 3), de la Vierge (Luc, 1), de Zacharie (*dº*), de Siméon (Luc, 2).

Dans le langage usuel, on appelle « cantiques » des chants religieux en langue commune. Le cantique, dans l'Eglise catholique, est exclu de la liturgie proprement dite, mais il peut être chanté dans toutes les réunions et, par les assistants, à la messe, tandis que le prêtre lit son missel à voix basse. Les cantiques les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous sont les *noëls.* Au XVIIe s., les cantiques de J. Racine et de Fénelon ; au XVIIIe s., les cantiques de saint Grignon de Montfort et le premier recueil de Saint-Sulpice (1772) sont particulièrement célèbres. La tendance actuelle en France est de traduire des textes latins et de les faire chanter par les fidèles.

Chez les protestants, les anglicans exceptés, le cantique est, après la parole, le plus puissant moyen de propagande et d'édification. Déjà les hussites l'avaient employé ; Luther composa trente-six cantiques. D'autres cantiques ont été composés par les plus illustres poètes de l'Allemagne.

L'Eglise calviniste n'admit d'abord que des traductions de psaumes. Celle de Marot (1542-1543) et de Théodore de Bèze fut adoptée officiellement. Ce n'est qu'au XVIIIe s. que les calvinistes ajoutèrent aux psaumes des cantiques spirituels dont la musique et les paroles sont empruntées à divers auteurs et compositeurs. Les Eglises de France utilisent le recueil *Louanges et Prières* (psaumes, cantiques et chorals).

cantinière époque Napoléon III artillerie de la garde

Cantique des cantiques (LE), un des livres de la Bible. Ce nom signifie *le Cantique par excellence.* L'attribution du livre à Salomon est fictive, car la langue indique l'époque du retour et l'exil, et l'on fixe habituellement la date de composition au Ve s. av. J.-C. Le Cantique est un poème d'amour où les deux personnages principaux sont le Bien-Aimé ou l'Epoux, et la Bien-Aimée ou l'Epouse.

Deux écoles s'opposent dans l'interprétation de l'ouvrage. L'interprétation littérale, qu'ont toujours repoussée les traditions juive et chrétienne, regarde le Cantique comme un simple chant d'amour humain. Suivant l'interprétation allégorique, le poème décrit les relations de Yahvé avec son peuple (tradition juive) et, par extension, les noces mystiques du Christ avec son Eglise (tradition chrétienne). [→ Biblio.]

CANTIUM. Géogr. anc. Nom donné par César à la partie S.-E. de l'île de Bretagne, le comté de Kent* actuel. — Le promontoire *Cantium* est aujourd'hui le *cap North Foreland.*

CANTON n. m. (anc. provenç. *canton ;* de *cant,* bord). En France, division administrative territoriale située entre l'arrondissement et la commune. (V. part. *encycl.*) ‖ En Suisse, chacun des Etats qui composent la Confédération helvétique. (V. part. *encycl.*)

— LANGUE CLASS. Coin de pays ; lieu, région : *Que l'homme se regarde comme égaré dans le canton détourné de la nature* (Pascal).

— Ardois. Parc de stockage de l'ardoise.

— Ch. de f. Zone dont l'entretien, la surveillance, etc., sont assurés par une brigade d'agents (cantonniers, sous les ordres d'un chef cantonnier). ‖ Section de voie protégée par un signal de bloc.

— Eaux et for. Partie déterminée d'une forêt. ‖ *Canton en défens,* celui où le pâturage est interdit.

— Hérald. Nom que portent les régions d'angle de l'écu (V. HÉRALDIQUE). ‖ Pièce carrée, dite plus souvent *franc-canton,* placée à l'un des angles de l'écu, presque toujours à l'angle dextre du chef. Le franc-canton, plus petit que le franc-quartier, occupe environ le neuvième du champ. (V. pl. HÉRALDIQUE, 97.)

— Trav. publ. Ensemble des sections de routes ou chemins confiées aux soins d'un cantonnier.

— ENCYCL. Dr. admin. Circonscription administrative créée par la Révolution, le *canton français* ne bénéficie pas de la personnalité morale. Il ne possède ni biens ni administration spécialisée. C'est simplement un cadre pour l'aménagement territorial des services de l'Etat : le canton est normalement le siège d'une brigade de gendarmerie, d'un percepteur, etc. Le canton est la circonscription utilisée pour les élections au Conseil général, chacun désignant un conseiller. Si le canton groupe normalement un certain nombre de communes, il arrive que les grandes villes soient divisées en plusieurs cantons. Le développement des communications et de la centralisation a enlevé toute importance administrative véritable à cette circonscription.

— Le *canton suisse* est un Etat souverain dans la mesure où sa « souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale ». Chaque canton (on en compte 22, dont 3 sont formés de deux demi-cantons) est divisé en districts, cercles et communes. Le pouvoir législatif est exercé soit par un Parlement cantonal (en général, le Grand Conseil), soit par l'Assemblée du peuple (*Landsgemeinde*), qui se réunit chaque année pour adopter à main levée les lois et le budget, ou pour nommer le gouvernement. Ce système ne peut être pratiqué que dans des cantons ruraux ou forestiers en général, et toujours peu peuplés (Appenzell, Unterwald, Schwyz, etc.). Le pouvoir exécutif revient à un Petit Conseil ou Conseil d'Etat, et le pouvoir judiciaire cantonal, selon la théorie de la séparation des pouvoirs, est exercé par un tribunal cantonal ou cour d'appel. Ces cantons ont associé leurs destinées dans le cadre de la Confédération helvétique. (V. SUISSE.)

Cantons de l'Est, cantons du Québec (Canada), limitrophes des Etats-Unis (Maine, Vermont, New Hampshire). Colonisés dès le régime français, ces cantons virent arriver des loyalistes à la fin du XVIIIe s., puis des émigrés de la Nouvelle-Angleterre et des colons britanniques venus d'outre-mer. Ce mouvement s'arrêta au milieu du XIXe s., époque à laquelle commença la colonisation française venue du reste du Québec : cette « marée française » a peuplé la région de 300 000 Canadiens français (au regard de 50 000 Canadiens anglais).

CANTON, v. de la Chine méridionale, capit. du Kouang-tong ; 1 600 000 hab. Archevêché catholique. Le nom de Canton a été donné par les Occidentaux, depuis le XVIIe s., à la ville chinoise de *Kouang-tcheou ;* il résulte d'une confusion avec le nom de la province du Kouang-tong. Canton est située sur l'estuaire du Si-kiang, vers lequel convergent le Pei-kiang et le Tong-kiang. La ville se trouve ainsi en relations faciles avec le Kouang-si, le Hou-nan et le Kiang-si ; c'est un centre commercial ancien et actif ; les voyageurs arabes y abordèrent dès l'époque de la dynastie *T'ang* (VIe-VIIIe s.), et ce fut la première ville de Chine où pénétrèrent marchands et missionnaires européens. Des « concessions » française et anglaise y étaient installées depuis le milieu du XIXe s. au centre de la ville, dans l'île de Chamien. Ouverte aux transformations économiques et aux idées nouvelles, Canton joua un rôle primordial dans la politique chinoise des XIXe et XXe s. C'est de cette ville qu'était originaire le mandarin réformateur K'ang Yeou-wei, et c'est là que Sun Yat-sen, défait par les militaristes du Nord après l'échec de la révolution de 1911, fonda en 1917 une république chinoise ralliée à ses idées de progrès social et d'indépendance nationale. C'est de Canton, enfin, que partit en 1926 l' « expédition punitive vers le Nord », dirigée par les successeurs de Sun Yat-sen, et qui réunifia toute la Chine sous l'autorité du Kouo-min-tang.

A côté des activités traditionnelles (soieries, laque, objets d'ivoire et de bambou...) sont nées des industries modernes : constructions mécaniques, filatures de jute, soie, coton, cimenterie, etc., qui participent à l'équipement d'une région dont les activités traditionnelles, liées au commerce extérieur, avaient un caractère colonial.

CANTON, v. des Etats-Unis (Ohio), au S. de Cleveland ; 123 000 hab. Centre important d'industries métallurgiques. Roulements à billes ; moteurs. Raffineries de pétrole.

CANTON, atoll de l'archipel Phœnix (Polynésie), administré conjointement par l'Angleterre et les Etats-Unis ; 81 hab. Escale aérienne importante pour les lignes qui joignent l'Amérique du Nord à l'Australie. Au XIXe s., cet atoll fit l'objet de nombreuses discussions entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour l'exploitation de son guano.

CANTON (John), physicien anglais (Stroud 1718 - Londres 1772), membre de la Société royale de Londres en 1751. Il fut le premier qui reproduisit en Angleterre les expériences de Franklin sur l'électricité atmosphérique. Il découvrit en 1754 l'électrisation par influence, et fabriqua le premier électroscope, à boules de moelle de sureau. Il étudia les variations du magnétisme terrestre pendant les aurores polaires (1759), montra que les liquides étaient compressibles (1762), et découvrit la phosphorescence du sulfure de calcium.

CANTONADE n. f. (ital. *cantonata*). Autref., chacun des côtés de la scène, sur lesquels se plaçaient des spectateurs privilégiés. ‖ *Parler à la cantonade,* parler sans être en scène, ou à un personnage qui n'est pas en scène ; et, *par extens.,* parler en semblant ne s'adresser précisément à personne : [Forestier] *se tut, puis il ajouta, parlant à la cantonade...* (Maupassant).

CANTONAIS n. m. Linguist. Dialecte chinois parlé dans la région de Canton.

CANTONAL, E, AUX adj. Relatif au canton : *Délégué cantonal. Elections cantonales.*

CANTONALISME n. m. Système de décentralisation cantonale.

CANTONALISTE n. m. Partisan du cantonalisme en Suisse et, depuis 1848, fédéraliste. ‖ Nom donné à ceux qui, en 1873, tentèrent de faire de l'Espagne une fédération de cantons souverains. (Après la chute du président Pi y Margall, le mouvement cantonal fut

écrasé en Andalousie par Pavía, à Valence par Martinez Campos, et à Carthagène par Lopez Dominguez [1874].)

CANTONITE n. f. (de *Canton* [Géorgie]). Minér. Sulfure naturel de cuivre CuS en cristaux à clivages cubiques, qui seraient une pseudomorphose de la galène en covelline.

CANTONNÉ, E adj. Archit. Se dit d'une construction, d'un pilier, d'une colonne, etc., dont les angles rentrants ou sortants sont relevés de colonnes, de pilastres, de chaînes de pierre.
— Constr. Se dit d'un bâtiment dont l'encoignure est ornée et en saillie sur le nu du mur.
— Hérald. Se dit spécialement de la croix accompagnée de meubles placés dans chaque canton. (V. pl. HÉRALDIQUE, 159.) ‖ Se dit encore d'une pièce en abîme, accompagnée de meubles qui occupent l'endroit des cantons.
— Mobil. Se dit d'un meuble dont les angles sont ornés de colonnes.

CANTONNEMENT n. m. Etablissement temporaire de troupes dans un lieu habité : *Le cantonnement chez l'habitant est le mode normal de stationnement des troupes en campagne et en manœuvres.* ‖ Lieu où cantonne une troupe : *Consigner une unité au cantonnement.*
— Ch. de f. Disposition qui consiste à fractionner une ligne en plusieurs cantons ou sections, dont l'entrée est protégée par un sémaphore. (Mis à l'arrêt immédiatement après le passage d'un train, ce sémaphore ne doit s'ouvrir que lorsque ce dernier est sorti du canton.)
— Dr. Limitation à certains biens des droits et sûretés en faveur d'un créancier : *Cantonnement d'une saisie.* ‖ *Cantonnement de l'hypothèque légale de la femme mariée,* droit pour le mari de demander, dans certains cas, que l'hypothèque légale de sa femme ne porte que sur quelques-uns de ses immeubles.
— Eaux et for. Faculté donnée au propriétaire d'un bois grevé d'une servitude d'usage, de la transformer en une pleine propriété accordée à l'usager sur une partie seulement de la forêt. ‖ Subdivision d'une inspection des eaux et forêts.
— Pêch. *Cantonnement de pêche,* limites dans lesquelles il est permis à une société de pêcheurs, riverains de rivières ou de canaux non navigables et non flottables, dépendant du domaine public, d'user du droit de pêche sans préjudice de celui qui peut leur être acquis à tout autre titre.
— ENCYCL. Mil. Le terme et la pratique du *cantonnement* sont apparus en France au XVIIe s. Depuis le XIXe s., le cantonnement a pratiquement remplacé le bivouac, du moins sur les théâtres européens. La législation de 1877 et de 1886 sur les réquisitions* réglemente entre autres les droits des militaires cantonnés (auxquels sont dus *le toit, le feu et la chandelle*) et ceux des prestataires, qui reçoivent des indemnités pour le logement de la troupe, des officiers et des véhicules. Les dispositions particulières au service dans les cantonnements (installation par le campement*, discipline, gardes, etc.) sont prévues par le règlement de service en campagne. Au départ des troupes, le commandant d'armes doit se faire délivrer par le maire de la localité un *certificat* dit *de bien vivre.*

CANTONNER v. tr. (de *canton*). Etablir dans des cantonnements : *Cantonner des troupes.* ‖ Isoler dans des cantonnements : *On cantonna les bestiaux malades.* ‖ *Etre cantonné,* s'abstraire, s'isoler : *Elle le trouva cantonné dans la tranquillité la plus insolente* (Balzac).
— Ch. de f. *Cantonner un train,* assurer sa protection par le sémaphore d'entrée du canton dans lequel il vient de s'engager.
◆ V. intr. Etablir ses cantonnements : *Les troupes de Turenne cantonnèrent derrière les Vosges.*
— ***Se cantonner*** v. pr. S'écarter, se retirer : *Se cantonner dans un coin.* ‖ Se limiter à ; se borner à : *Il se cantonna dans son étude historique à envisager les événements politiques.*

CANTONNIER n. m. (de *canton*). Ouvrier chargé de l'entretien des routes et chemins, fossés, talus qui les bordent. ‖ Agent d'une administration ferroviaire occupé à l'entretien et aux travaux de la voie et des installations annexes, ainsi qu'au transport et à la manutention de matériaux et d'outillage.

Cantonniers (MÉDAILLE DES), créée en 1897 pour les cantonniers et décernée à l'ancienneté par le ministère des Travaux publics. Ruban à sept raies verticales, alternativement bleues, blanches et rouges.

CANTONNIÈRE n. f. Bande d'étoffe descendant le long des colonnes du lit, ou encadrant une fenêtre ou une porte pour empêcher l'air de passer.
— Technol. Coin de métal qui renforce les angles d'un coffre, d'une malle.

CANTOR n. m. Chantre ecclésiastique chargé du chant liturgique ou de la direction de la chapelle, dans certaines grandes églises ou écoles allemandes.

CANTOR (Moritz), mathématicien allemand (Mannheim 1829 - Heidelberg 1920). Professeur de mathématiques à Heidelberg, il a publié des travaux se rapportant presque tous à l'historiographie scientifique. Ses trois volumes de *Cours sur l'histoire des mathématiques* (1894-1901) vont de l'origine de la science mathématique à 1758.

CANTOR (Georg), mathématicien russe (Saint-Pétersbourg 1845 - Halle 1918). Après avoir fait ses études en Allemagne, il devint professeur à l'université de Halle (1879). Il a composé de nombreux mémoires, mais il est surtout connu comme créateur de la *Théorie des ensembles.*

CANTORBÉRY. V. CANTERBURY.

CANTORBÉRY (Gervais DE). V. GERVAIS.

CANTORBÉRY (saint Thomas de), nom sous lequel on désigne parfois saint Thomas* Becket.

CANTORIA n. f. Tribune des chanteurs dans les églises italiennes.
— ENCYCL. La *cantoria* a remplacé la *schola cantorum* des basiliques romaines primitives (Sainte-Sabine [VIe s.], Saint-Clément [IXe s.]). Les plus célèbres furent exécutées par Luca Della Robbia et Donatello pour la cathédrale de Florence. Luca Della Robbia, dans ses bas-reliefs de marbre, donne une interprétation à la fois idéale et vraie, pudique et animée, de l'effort des petits chanteurs sur le thème du psaume *Laudate Dominum* (1431-1438). Donatello détache sur un fond de mosaïques d'or des groupes de danseurs juvéniles, de *putti* rieurs, inspirés de motifs antiques qui deviendront un thème essentiel de la sculpture donatellienne (1433-1438).
Avec la cantoria érigée vers 1485 par F. di Giorgio dans l'église de la Madonna del Calcinaio (Cortone) apparaît une nouvelle conception de la tribune des chanteurs, qui tend à s'intégrer à l'architecture même de l'édifice : c'est une petite loggia longue, placée dans l'abside, sur la paroi du fond, à la hauteur de la corniche qu'elle prolonge.
L'orgue, qui prend place dans la tribune, est d'abord recouvert de panneaux peints (XVIe s.). Puis les longs tuyaux de métal sont laissés apparents et jouent un rôle ornemental (tribune de l'orgue sculptée par Peruzzi à Santa Maria della Scala, à Sienne).
Au XVIIe et au XVIIIe s., avec le renouveau de la musique religieuse, la cantoria, généralement adossée au mur d'entrée, prend une grande importance et reçoit les décors les plus somptueux, les plus exubérants (Saint-François-de-Paule, Sainte-Marie-de-la-Victoire).

CANTRE n. f. Partie de l'ourdissoir ou du bâti, munie de broches destinées à recevoir les bobines de fil utilisées pour l'ourdissage des chaînes de tissage : *Généralement, les cantres sont munies de casse-fils qui arrêtent automatiquement l'ourdissoir en cas de rupture d'un fil.*

CANTRÉ (Jozef), sculpteur belge (Gand 1890). Il est l'auteur de statues colossales (*le Père Van den Elzen,* église de Heeswijk, 1926; *Monument de Johan Messchaert,* à Hoorn, Hollande, 1929; *Monument d'Edward Anseele,* à Gand, 1938-1948), ainsi que de grands ensembles décoratifs sur le paquebot *Nieuw Amsterdam* (1937), au palais de Justice d'Ostende (1938), à l'Institut d'art et d'archéologie de l'université de Gand (1948), à la centrale électrique de la même ville (1954). On lui doit également des gravures sur bois et des illustrations. (Académie royale de Belgique, 1941.)

CANTU, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Côme), centre de la Brianza ; 23 900 hab. (18 750 aggl.). Coton et soie. Fabriques de meubles.

cantoria : bas-relief de Luca Della Robbia *cathédrale de Florence*

CANTU (Cesare), historien et homme politique italien (Brivio, prov. de Côme, 1804 - Milan 1895). Compromis dans des mouvements de la « Jeune Italie », il écrivit, en prison, un roman patriotique, *Margherita Pusterla* (1838). En 1848, il fit partie du gouvernement provisoire de Milan, mais dut s'enfuir après la retraite de l'armée piémontaise. Après la libération de la Lombardie, en 1859, il fut élu député au Parlement italien, où, resté fidèle au libéralisme catholique de Gioberti et de Balbo, il ne put jouer qu'un rôle effacé. Il se consacra à l'histoire et laissa en particulier une *Storia universale* (10e éd. 1890, 35 vol.).

croix cantonnée

CANTUA n. m. Arbre ou arbrisseau qui croît au Pérou et en Bolivie, cultivé en Europe pour la beauté de ses grandes fleurs tubuleuses. (Famille des polémoniacées.)

CANTUS [tys] n. m. (mot lat. signif. *chant*). Terme général désignant le chant sous tous ses aspects. ‖ *Cantus,* puis *cantus firmus* et *teneur* (dans le déchant ou le conduit médiéval), partie chargée de la mélodie principale primitive, par opposition au *discantus,* chargé du contrepoint ajouté. ‖ *Cantus durus, cantus mollis,* façon de solfier, du XIe au XVIIIe s., en employant les syllabes de l'hexacorde « dur » (*ut* pour G), c'est-à-dire, pour nous, avec un *si* bécarre, ou celles de l'hexacorde « mou » (*ut* pour F), c'est-à-dire avec un *si* bémol. ‖ *Cantus planus* (franç. *plain-chant*), dénomination donnée au chant d'église à l'époque de la mensuration polyphonique (XIIe s.), parce que non soumis à cette sorte de mensuration.

CANTYRE ou **KINTYRE** (PÉNINSULE DE), longue et étroite péninsule de la côte ouest de l'Ecosse (Argyllshire).

CANUEL (Simon, baron), général français (Les Trois-Moutiers, Vienne, 1767 - Loudun 1840). Ancien combattant des guerres de Vendée, tenu à l'écart par l'empereur Napoléon Ier, il fut un des premiers à se rallier aux Bourbons et représenta la Vienne à la Chambre introuvable. Commandant de la division militaire de Lyon, il réprima très durement le libéralisme (1817). Révoqué, il fut réintégré lors de la guerre d'Espagne.

cantre à chariots

CANULANT, E adj. *Fam.* Ennuyeux, fatigant.

CANULAR n. m. (de *canuler*). Arg. scol. Ancienn., série de vexations que les normaliens faisaient subir aux nouveaux reçus. ‖ Action, propos qui a pour but d'abuser de la crédulité de quelqu'un ; farce.

CANULARESQUE adj. *Fam.* Qui tient du canular : *Une information canularesque.*

CANULE n. f. (lat. *canula*). Partie d'une seringue ou pièce placée au bout d'un tube en caoutchouc, qu'on introduit dans un orifice ou un organe pour y pratiquer une injection. ‖ *Fig.* et *fam.* Femme très importune.
— Anesth. *Canule de Guedel,* v. GUEDEL (*canule de*).
— Chirurg. Tube de dimensions, de formes, de substances très variées, employé très fréquemment en chirurgie pour effectuer notamment des lavages ou des aspirations dans des cavités.

Canuleia (LEX), plébiscite voté à Rome en 445 av. J.-C., sur la proposition du tribun C. Canuleius. En reconnaissant la validité des mariages entre patriciens et plébéiens, il prépara l'assimilation entre les deux ordres.

CANULEIUS (Caius), tribun du peuple romain. Il détermina, en 445 av. J.-C., la retraite des plébéiens sur le Janicule, et fit voter la *lex Canuleia**.

CANULER v. tr. *Fam.* Obséder, importuner.

CANUS, E adj. Relatif aux canuts de Lyon : *La prononciation canuse.*
— Linguist. *Langage canus,* langue populaire particulière à la ville de Lyon. (Quelques-unes de ses expressions ne manquent pas d'un certain sel, dû à des métaphores ou à des formations expressives comme *grabotter,* pour gratter, *gigauder,* pour agiter les jambes, sauter. Le ton canus est traînard et lourd. Le langage canus a eu ses écrivains [en prose et en vers], son théâtre [le théâtre de Guignol], plusieurs journaux, entre autres *le Guignol.*)

CANUT n. m. Autre nom du bécasseau maubèche*.

CANUT, USE n. (de *cannette,* bobine creuse). Ouvrier, ouvrière spécialisés dans le tissage de la soie sur métier à bras, dans la région lyonnaise.

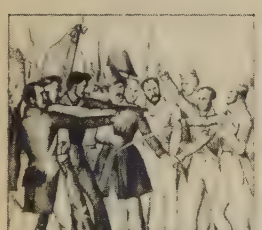

révolte des canuts serment à l'hôtel de ville de Lyon
cabinet des Estampes

canuts (RÉVOLTE DES), insurrection des ouvriers en soie de Lyon en novembre 1831. Soumis à des conditions de travail très rudes et longtemps victimes du chômage, les canuts de la Croix-Rousse profitèrent de la reprise de la soierie lyonnaise, due aux commandes américaines, pour demander et obtenir, avec l'appui du tribunal des prud'hommes (11 oct. 1831), de la chambre de commerce et du préfet du Rhône, Bouvier du Molart, un tarif minimal qui fut signé par les représentants des ouvriers et des maîtres fabricants. Mais parmi ces derniers, 104 sur un total de 1 400 s'opposèrent à l'application du tarif, provoquant l'intervention du gouvernement en leur faveur. Il en résulta un mouvement insurrectionnel qui, du 21 au 24 novembre, s'assura le contrôle de la ville de Lyon sous la direction des chefs d'ateliers, après que l'armée eut été contrainte de se retirer le 22 novembre. Un gouvernement provisoire fut même formé le 24, qui resta en fonction jusqu'à l'arrivée du duc d'Orléans à la tête de 20 000 hommes le 3 décembre. L'ordre fut rétabli, le préfet destitué et 90 ouvriers arrêtés : 11 d'entre eux seulement furent poursuivis et finalement acquittés (procès de Riom, 5-22 juin 1832), mais le tarif minimal ne fut pas appliqué, le président du Conseil Casimir Perier ayant déclaré : « Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remèdes pour eux que la patience et la résignation. » (→ Biblio.)

CANUT, rois de Danemark. (V. KNUD.)

CANY-BARVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Caux ; 1 576 hab. (1 033 aggl.). Château des ducs de Montmorency-Luxembourg, du XVIIe s. Eglise Renaissance. Lingerie. Laiterie. Patrie de L. Bouilhet.

CANYON n. m. V. CAÑON.

CANZI n. m. (bas lat. *canceum,* semblant dérivé du chinois *kien-tcheou*). Tissu de soie solide, à trame serrée, importé de Chine jusqu'au XVIIIe s.

CANZIO (Stefano), général et homme politique italien (Gênes 1837 - *id.* 1909). D'abord peintre ornemaniste, il fut entraîné dans le mouvement révolutionnaire par son mariage avec la fille de Garibaldi. Il suivit ce dernier dans ses expéditions italiennes et commanda une brigade du corps garibaldien à Dijon en 1871.

CANZONE n. f. En Italie, petit poème lyrique divisé en stances égales, sauf parfois la dernière, qui peut être plus courte. ‖ Pl. *des* CANZONES ou *des* CANZONI.
— ENCYCL. La *canzone* est la forme suprême du lyrisme italien au XIIIe et au XIVe s. La canzone a peut-être pour origine la chanson provençale importée en Italie par les troubadours au XIIe s. La canzone monodique fut alors traitée par les Italiens en provençal, puis en leur propre langue. Mais c'est Dante qui devait préciser les règles du genre en lui donnant tout son prestige par ses œuvres mêmes, et en précisant que ses vers devaient être assez harmonieux pour se passer au besoin de mélodie. Bientôt allégée de son accompagnement musical, la canzone reste un genre poétique qu'illustreront Pétrarque et le Tasse. Encore cultivée par Chiabrera et A. Guidi, la canzone retrouvera toute sa splendeur dans l'œuvre de Leopardi.
Cependant, le terme de *canzone* se maintenait dans la langue musicale, la canzone devint bientôt le madrigal du XIVe s. (Jean de Florence). Le terme reparaît en Italie au XVIe s., sous l'influence de la chanson polyphonique française. Il désigne, vers 1560, des transcriptions, puis des compositions pour orgue, et, dès 1584, des œuvres pour divers instruments (Maschera : *Canzoni da sonar*). J.-S. Bach traite encore la canzone pour orgue au début du XVIIIe s. Le thème initial de la canzone instrumentale débute par un dactyle ; l'écriture est fuguée ; elle s'est mêlée aux formules de danses (gaillarde, pavane) et a souvent pris le nom de sonate (Rossi, 1613).

CANZONETTE n. f. Diminutif de la *canzone* italienne à une voix. (Le sujet en était plus léger et les vers plus courts que ceux de la canzone. Au XVIe s., la canzonette polyphonique voisine avec la *villanelle* et la *frottole.* Ce terme s'applique aujourd'hui, occasionnellement, à des mélodies instrumentales écrites dans le style de la chanson.)

CANZONIERE (mot ital.) n. m. Dans la littérature italienne du Moyen Age et de la Renaissance, recueil de poèmes pouvant contenir des œuvres de forme et d'inspiration diverses, dues à un ou plusieurs poètes : *Le canzoniere de Pétrarque est le plus célèbre.*

CÃO (Diogo). V. CAM.

CAO BANG, v. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), ch.-l. de prov., à une trentaine de kilomètres de la frontière chinoise, sur le Song Bang Giang ; 9 000 hab. Petit centre industriel (mines de lignite, fonderie d'étain, fabrique de tapis). — La *province de Cao Bang* a 230 500 hab., en majorité thôs. Elle s'étend sur des montagnes calcaires séparant des plaines salubres où se concentre la population.
— Hist. mil. Situé à l'extrémité N. de la ligne des postes militaires couvrant la frontière sino-tonkinoise, Cao Bang avait été réoccupé par les Français en octobre 1947. La violente pression exercée depuis 1950 par les forces viêtminh, appuyées à la Chine communiste, amena le commandement français à décider le retrait de ces postes. Cao Bang fut évacué le 3 octobre dans des conditions si difficiles qu'une colonne fut envoyée dans la région de Dông Khê, sur la route coloniale n° 4, pour recueillir sa garnison. Après avoir fait leur jonction, ces deux éléments furent attaqués par une quinzaine de bataillons viêtminh. Encerclés, ils furent décimés et faits prisonniers le 8 octobre, après de très violents combats. Première véritable bataille de la guerre d'Indochine, qui révéla la puissance de l'armée régulière viêtminh, l'échec de Cao Bang fut durement ressenti en France et amena l'envoi du maréchal de Lattre de Tassigny en Indochine. (V. INDOCHINE [*campagne d'*].)

CAODAÏSME n. m. Religion philosophique moderne, née de l'union du bouddhisme et du spiritisme viêtnamien, et prêchant une synthèse de toutes les doctrines religieuses.
— ENCYCL. Le *caodaïsme,* fondé à Saigon en 1926, doit son origine aux pratiques spirites d'un fervent taoïste, Ngô van Chiêu (1878-1933), et d'un groupe de secrétaires d'administration, auxquels l'Etre suprême (Cao Daï) se révéla. S'appuyant sur un besoin accru de mysticisme et favorisée par le réveil de la conscience nationale, cette religion vit bientôt affluer des millions de pèlerins à son oratoire principal de Tayninh, en Cochinchine. Un moment ralenti (vers 1933), son développement a repris plus particulièrement au Sud Viêt-nam, où l'on compte de nombreux adeptes formant une communauté fortement agissante et disposant de ses propres forces militaires.
Après avoir soutenu les Japonais, le caodaïsme cherche appui soit auprès du Viêtminh, soit auprès de la France. Mais les caodaïstes rompent définitivement avec le Viêtminh en 1947 et soutiennent, à partir de cette date, la politique française. En 1955, ils se séparent du Front unifié des forces nationalistes et placent leurs troupes sous l'autorité du président Ngo Dinh-diem. (→ Biblio.)

CAOÏ n. m. Bois d'Indochine, rangé dans le groupe des palissandres, et ressemblant beaucoup au chêne. (Ce bois est apprécié en menuiserie.)

CAOUANNE n. f. Nom usuel d'une tortue marine, qui est le véritable caret (mais non la tortue à écaille). [V. CHÉLONÉE.]

CAOUDEYRISATION n. f. (de *caoudeyre,* terme gascon désignant une dépression dans les dunes). Géomorphol. Remise en marche de dunes fixées par la végétation, à partir de sillons de déflation irréguliers, formés dans les lacunes de la couverture végétale.

CAOUK n. m. (mot turc). Bonnet de drap, aplati en haut, rempli de coton, et autour duquel les Turcs entortillent une pièce de mousseline.

CAOUS (Pierre), magistrat français (Perros-Guirec 1877 - *id.* 1958). Magistrat à Rennes (1902), membre, puis procureur général de la Cour de cassation (mars 1940), il fut chargé de diriger les débats de la Cour de Riom, appelée à juger Paul Reynaud, Léon Blum, Edouard Daladier. Après avoir abandonné, puis repris son poste en 1943, il se retira à Perros-Guirec lors de la Libération (1944).

CAOUTCHOUC n. m. (esp. *caucho ;* de *caa-o-chu,* mot d'une langue indigène de l'Equateur signif. *bois qui pleure, qui coule*). Elastomère élaboré dans son état premier par des plantes de natures botaniques diverses, et constitué principalement par un hydrocarbure non saturé, polymère de l'isoprène, de masse moléculaire supérieure à 100 000 et de structure stéréochimique « cis », par opposition avec celle de la balata gutta-percha : *Le caoutchouc est obtenu dans les plantations d'Extrême-Orient à partir du latex que l'on fait écouler par excision de l'écorce de l'Hevea Brasiliensis.* ‖ *Par extens.* Tout élastomère brut ou manufacturé. ‖ *Caoutchouc artificiel,* élastomère de synthèse : *Le Néoprène peut être considéré comme un véritable caoutchouc artificiel.* (L'expression « caoutchouc artificiel » ne doit être employée qu'exceptionnellement, en dehors du domaine d'application des normes, et de telle sorte que toute ambiguïté soit évitée par le contexte ; elle sert surtout à marquer la similitude de propriétés du caoutchouc et des élastomères de synthèse.) ‖ *Caoutchouc brut,* produit solide, d'origine naturelle, constitué par l'hydrocarbure caoutchouc (en proportion d'au moins 75 p. 100) et par des substances désignées généralement sous le nom de « constituants non caoutchouc » : *Le crêpe et la feuille fumée sont des formes de caoutchouc brut.* ‖ *Caoutchouc cellulaire,* variété de caoutchouc mousse dont les alvéoles ne communiquent pas. ‖ *Caoutchouc mousse,* élastomère à faible densité, liée à sa structure, à alvéoles plus ou moins réguliers et plus ou moins volumineux. ‖ *Caoutchouc spécifié,* caoutchouc brut classé d'après sa plasticité, son aptitude à une cuisson rapide, ou par toute autre propriété d'un intérêt pratique pour le manufacturier utilisateur. ‖ *Caoutchouc spongieux,* variété de caoutchouc mousse dont les alvéoles communiquent.
— Cost. Couvre-chaussure en caoutchouc, pour éviter la boue et l'humidité ; bottes et bottillons pour le même usage.

Phot. Larousse.

— Minér. *Caoutchouc minéral* ou *fossile*, substance minérale bitumineuse, molle, noirâtre, élastique. (Syn. ÉLATÉRITE.)

— Pêch. *Caoutchouc amortisseur*, *Caoutchouc roubaisien*, torsade de caoutchouc située entre le scion et le corps de la ligne lorsque la canne est trop peu flexible.

— ENCYCL. Christophe Colomb fut probablement le premier Européen qui connut le *caoutchouc*. Au cours de son second voyage en Amérique, de 1493 à 1496, il eut en effet l'occasion de voir les indigènes de Haïti se servir de balles élastiques. Pietro Martyre d'Anghiera, dans le *De orbo nuovo*, publié en 1521, signale l'emploi de telles balles par les indigènes du Mexique. Juan de Torquemada, dans son ouvrage *De la monarquia indiana* paru en 1615, décrit divers objets tels que poires, chaussures, imperméables, balles, fabriqués par les indigènes avec la résine d'un arbre qu'ils nommaient *uléi*. En 1735, Charles-Marie de La Condamine fut chargé par l'Académie des sciences de Paris d'effectuer des mesures géographiques en Amérique du Sud. Il fit de nombreuses observations relatives aux sciences naturelles et envoya de Quito une masse sombre et élastique que les indigènes appelaient *cahuchu*. En 1747, François Fresneau découvrit l'arbre à caoutchouc, décrit plus tard sous le nom d'*Hevea Guyanensis* par le botaniste Aublet, et indiqua les méthodes de récolte du latex, ainsi que sa coagulation par la fumée. Il montra qu'il devenait cassant sous l'influence du froid et poisseux sous celle de la chaleur, et qu'en imbibant de latex un tuyau de toile on le rendait imperméable. Jusqu'en 1761, date à laquelle Hérissant et Macquer proposèrent de dissoudre le caoutchouc dans l'essence de térébenthine, on ne connut aucun moyen de transformer le caoutchouc brut. En 1780, Berniard réussit à incorporer des matières colorantes au caoutchouc. En 1791, Gossart souda le caoutchouc à lui-même, et de nombreux brevets furent pris pour protéger la découverte de solvants pour l'imperméabilisation des tissus : le premier en date fut celui de Samuel Peal (1791). En 1819, Thomas Hancock remarqua la propriété que possède le caoutchouc de se recoller à lui-même, et inventa un masticateur permettant la préparation d'une masse plastique modelable, mais de conservation médiocre. La fabrication de vêtements imperméables ne fut possible qu'à la suite de la découverte, en 1823, par Charles Macintosh, du benzol, le véritable solvant pratique du caoutchouc. Le procédé fut vulgarisé en France par Rattier et Guibal, qui, en outre, fondèrent une manufacture de fils, de bretelles et de jarretelles élastiques.

L'insensibilisation du caoutchouc aux variations de températures ne fut obtenue que par la vulcanisation, c'est-à-dire par l'incorporation de soufre. Goodyear, puis Hancock, obtinrent, en immergeant du caoutchouc dans un bain de soufre fondu, une matière non adhésive, gardant toute sa souplesse aux basses températures. En 1846, Parkes proposa de réaliser la vulcanisation par du sulfure de carbone tenant en dissolution du chlorure de soufre.

● *Caoutchouc naturel et caoutchouc de plantation.* Il existe un grand nombre de plantes à caoutchouc : les unes sont de grands arbres (*hevea, ficus*) ; d'autres, des lianes (*landolphia*) ; d'autres encore, des arbustes (*Parthenium argentatum* ou guayule) ; certaines, enfin, sont des sortes de pissenlits (*Taraxacum Kok-Saghyz*). Du point de vue botanique, on peut distinguer, parmi les euphorbiacées : *Hevea Brasiliensis* et *Hevea Guyanensis*, qui fournissent le caoutchouc de Para et la plupart des caoutchoucs de plantation ; *Manihot Glaziovii* et *Manihot dichotoma*, d'où provient le caoutchouc de Ceara ; *Euphorbia Intisy*, plante cactiforme qui donne le caoutchouc de Madagascar, et *Euphorbia resinifera*, que l'on a cherché à exploiter, mais dont le caoutchouc est mélangé à une proportion élevée de résine ; parmi les moracées : *Castilloa ulei* et *Castilloa elastica*, qui croissent en Amérique centrale, et *Ficus elastica*, qui pousse en Asie, dans la partie orientale de l'Inde ; parmi les apocynacées, un arbre : l'iré, ou *Funtumia elastica*, et des lianes : *Landolphia Foreti*, *L. Kirkii*, *L. Madagascariensis*, *Clitandra Landolphioides*, qui fournissent les caoutchoucs d'Afrique ; parmi les composées : *Parthenium argentatum* ou guayule, dont il existe des plantations au Mexique, et *Taraxacum Kok-Saghyz*, dont la culture et l'exploitation ont été tentées en U. R. S. S.

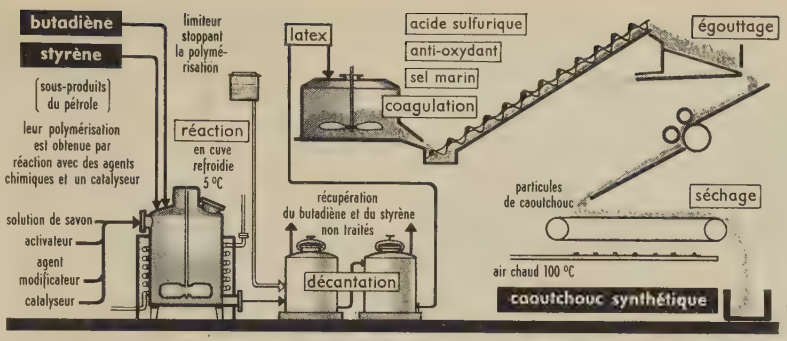

schéma de fabrication du **caoutchouc** synthétique

La première tentative de culture d'espèces à caoutchouc fut celle de *Ficus elastica*, en Inde (1863-1875), mais les résultats furent décevants et l'entreprise fut abandonnée en 1894. En 1876, le botaniste Wickham rapporta du Brésil, où il avait été envoyé en mission par le gouvernement britannique, 70 000 graines d'*Hevea Brasiliensis* du bas Amazone. Leur germination fut pratiquée au jardin botanique de Kew, et les jeunes plantes, expédiées à Ceylan, furent l'origine de la culture industrielle du caoutchouc en Extrême-Orient. En Indochine, les progrès furent très lents et le mouvement d'extension ne se dessina qu'à partir de 1907. Au Brésil, où la culture n'avait jamais été tentée sérieusement, les Etats-Unis pensèrent établir pour leur compte de vastes exploitations sur les bords du Tapajoz jusqu'à Santarem, et, en 1937, la société Ford avait déjà planté 5 millions d'arbres sélectionnés. Devant le développement considérable du caoutchouc de synthèse, il semble que ces efforts ont été purement et simplement abandonnés dès 1943.

Malgré les efforts vers la recherche d'espèces productrices nouvelles, la culture de l'hévéa est le type de la culture industrielle, dont l'étude systématique des facteurs a permis d'élever la production de 350 à 800 kg/ha. La génétique moderne a permis de sélectionner les semences pour créer des groupes d'arbres présentant des caractères morphologiques bien définis. On pratique la greffe des bourgeons et le croisement par pollinisation artificielle. L'emploi d'engrais, la culture de plantes de couverture, des travaux de protection ont pallié les inconvénients de l'érosion. Enfin, des recherches systématiques sur la sécrétion du latex et la saignée ont encore augmenté la production, que l'on estime pouvoir dépasser 2 tonnes par hectare. L'hévéa peut atteindre 30 à 40 m de haut, et jusqu'à 1,50 m de diamètre à la base. La couche laticifère est localisée dans la région cortico-libérienne, et les incisions destinées à provoquer l'écoulement du latex ne doivent pas léser le *cambium* ou zone génératrice, sous peine de faire mourir l'arbre. Aussi la saignée, fort délicate, est-elle confiée à des récolteurs spécialisés. Après avoir préconisé tour à tour des incisions obliques, soit en V, soit en spirales simples ou multiples, en arête de poisson, et sur tout ou partie de la circonférence, on a généralement retenu le procédé Socfin, dans lequel on pratique la saignée en spirale complète, en adoptant une période de repos de quatre jours entre chaque intervention, car le latex se coagule sur la blessure, qu'il faut raviver pour obtenir un nouvel écoulement. Aux usines des plantations, le latex est filtré sur tamis, dilué dans de grands réservoirs, additionné d'un antiferment, puis transvasé par gravitation dans les bacs de coagulation. Ces bacs comportent des cloisons mobiles, ou partitions, qu'on dispose de telle sorte que le coagulat se présente sous la forme de plaques ou de rubans. On emploie comme coagulants l'acide formique ou l'acide acétique. Le mélange du latex et du coagulant se fait dans les bacs de coagulation avant la pose des partitions. Les plaques de coagulat sont lavées, pressées et gaufrées par machines à presser, puis séchées, fumées, triées et comprimées : ce sont les feuilles fumées. Le ruban de coagulat est déchiqueté, ce qui

le **caoutchouc** coagulé en bande est acheminé vers les laminoirs

permet un lavage plus parfait que celui des feuilles. Le séchage est effectué à la température ordinaire ou en air chaud, avec une ventilation. Les crêpes les plus estimés sont les crêpes de teinte claire, et notamment le crêpe pâle. Des crêpes secondaires, de moindre valeur, sont préparés d'une manière analogue à partir des scraps* et des slabs*.

Le caoutchouc n'est utilisé à l'état brut que pour la confection de semelles, par découpage du crêpe, et pour la préparation de colles, par dissolution de crêpe ou de feuille fumée dans un solvant approprié (benzène, essence minérale, trichloréthylène). Dans presque tous les cas, il doit être additionné d'éléments permettant de préparer des mélanges vulcanisables, capables de donner des vulcanisats présentant de bonnes propriétés. C'est ainsi que l'on ajoute : 1° des agents de vulcanisation ; 2° des charges destinées à améliorer notablement la résistance à la traction ; 3° des pigments pour couvrir la coloration propre d'un mélange ou lui donner une couleur déterminée ; 4° des parfums ou des désodorisants, pour masquer ou atténuer l'odeur de certains constituants du mélange, etc. La préparation des mélanges s'effectue dans un malaxeur *Banbury** ou sur un mélangeur à cylindres. (V. MASTICATEUR.) Le caoutchouc est d'abord déchiqueté, puis il se soude à lui-même en absorbant les divers ingrédients et en donnant finalement une masse plastique homogène appelée mélange*. Ce mélange est mis en forme soit par moulage sous presse, soit par calandrage, soit par extrusion ; il peut aussi être utilisé pour la confection d'articles ou servir à la préparation de dissolutions, sous réserve, bien entendu, que sa composition soit appropriée au mode choisi de mise en œuvre. Les articles moulés sont vulcanisés sous presse ; les articles calandrés sont vulcanisés en air chaud ; les articles extrudés sont vulcanisés en air chaud ou en vapeur. Les dissolutions sont appliquées sur tissu au moyen de métiers à gommes, ou déposées sur des formes ; elles conviennent aussi comme colles lorsqu'il s'agit de coller le caoutchouc sur lui-même ou sur une autre matière. La vulcanisation est effectuée à la température ambiante ou en air chaud, après évaporation du solvant.

détail d'une saignée

feuilles sur étagères mobiles avant l'entrée dans les séchoirs-fumoirs

● *Caoutchoucs synthétiques.* Le caoutchouc de plantation est fortement concurrencé par les élastomères de synthèse, pour des raisons techniques, économiques et stratégiques. La recherche de produits synthétiques capables de remplacer les caoutchoucs naturels débuta en Allemagne pendant la Première Guerre mondiale, mais ce n'est que vers 1930 que furent mis au point les

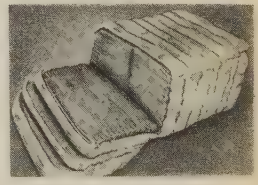

morcellement d'une balle d'origine

Phot. Institut français du caoutchouc, Service d'information britannique, Larousse.

principaux caoutchoucs synthétiques

TYPE	NATURE	APPLICATIONS
S	copolymères du butadiène et du styrène	pneus, carrelages, mécanique, usages généraux
N	copolymères du butadiène et de l'acrylonitrile	produits résistant à la chaleur ou aux actions chimiques
butyle	copolymères de l'isobutylène et de l'isoprène	chambres à air, usages exigeant l'imperméabilité aux gaz
néoprène	polymères du chloroprène	produits résistant au vieillissement, aux hydrocarbures, aux actions chimiques
vinyle	chlorure de polyvinyle et alcool	usages généraux
polyuréthanes	polyesters ou polyéthers reliés par des diisocyanates	mousses, chaussures, joints, coussins, matelas
silicones	chlorosilanes (obtenus par réaction de la silice avec un chlorure d'aryle)	joints à hautes pressions et hautes températures, équipements mécaniques
polysulfures	produits de la réaction de dichlorures organiques et de polysulfures alcalins	flexibles à hydrocarbures, rouleaux d'imprimerie
acryliques	dérivés de la chlorhydrine éthylénique ou de l'acétylène	produits résistant au vieillissement ou aux hydrocarbures à haute température
divers	polyisoprène polybutadiène	pneus, isolation électrique et autres conditions sévères

« Buna » S et N dérivés du butadiène, premiers élastomères susceptibles de vulcanisation. Lorsque la guerre du Pacifique eut privé à leur tour les Etats-Unis de leurs matières premières végétales, la synthèse du caoutchouc fut activement poussée et réalisa rapidement une qualité, puis un prix comparables à ceux des produits naturels, suivis, dans ces dernières années, d'une diversité et de propriétés supérieures, permettant des utilisations dont le nombre et la variété n'ont cessé de s'accroître. En 1955, la production des Etats-Unis a été de 1 900 000 tonnes de caoutchoucs, dont 650 000 tonnes de naturel, 300 000 tonnes de récupération et 950 000 tonnes de synthèse.

Le caoutchouc synthétique, étant obtenu à partir de dérivés du pétrole, est généralement considéré comme une des branches de la pétrochimie.

Le *type S* (styrène), qui représente jusqu'ici 80 p. 100 du tonnage d'élastomères, est fabriqué de la manière suivante : le butadiène* et le styrène* sont émulsifiés par un savon (sel sodique d'un acide gras), puis copolymérisés à chaud (50 °C) par un catalyseur persulfaté. On obtient ainsi un *latex* dont le butadiène et le styrène excédentaires sont d'abord récupérés par détente, puis que l'on coagule en y ajoutant de l'acide sulfurique et du chlorure de sodium que l'on filtre ensuite. Après lavage et séchage, le produit est prêt à être utilisé de la même manière que le caoutchouc naturel. Une qualité améliorée est obtenue en opérant à froid (5 °C), à condition d'incorporer ensuite 50 parties de noir* de carbone à 100 parties de latex. Le tonnage produit peut être augmenté par l'addition de 25 à 30 p. 100 d'une huile naphténique ou aromatique. On connaît enfin de nombreuses applications directes du latex non coagulé, notamment dans le domaine du caoutchouc mousse.

Le *type N*, ou *caoutchouc nitrile*, est obtenu par une polymérisation en émulsion très semblable à celle du type S. Il est supérieur à ce dernier en résistance physique, calorifique et chimique, et peut servir de plastifiant*.

Le *caoutchouc butyle* est un polybutylène rendu vulcanisable par l'introduction d'environ 4 p. 100 d'isoprène*. La copolymérisation s'effectue à — 100 °C en présence d'un catalyseur du type du chlorure d'aluminium. Cet élastomère se caractérise par une extraordinaire imperméabilité au passage des gaz, qui en fait la matière de choix pour les chambres à air de pneumatiques et pour de nombreuses autres applications où l'étanchéité est essentielle.

Le *néoprène* s'obtient par polymérisation du chloroprène* émulsionné à l'aide d'un additif. Connu depuis 1931, il trouve toujours des usages importants en raison de sa résistance à l'oxydation, au vieillissement, à la chaleur, aux agents chimiques et pétroliers. Les quatre types de caoutchoucs précédents constituent à eux seuls la plus grande partie de la production : les autres élastomères figurant au tableau sont des spécialités dont certaines, récemment mises au point, n'ont encore que des applications industrielles limitées. Il est certain d'ailleurs que la recherche intensive effectuée dans le domaine des caoutchoucs synthétiques fournira dans l'avenir de nombreux produits nouveaux.

● *Utilisation.* Les applications du caoutchouc sont très nombreuses, mais d'inégale importance quant à la quantité de caoutchouc consommée. La fabrication des pneumatiques* en absorbe environ 75 p. 100. L'apparition des élastomères de synthèse peut modifier la proportion de caoutchouc d'hévéa employé pour la fabrication des pneumatiques, mais il n'en reste pas moins vrai que celle-ci continue d'absorber la plus grande partie de la production totale d'élastomères naturels ou de synthèse. Les autres applications du caoutchouc sont, par ordre d'importance décroissante : le caoutchouc industriel (amortisseurs, joints, etc.), les chaussures, bottes, talons et semelles, l'isolement des câbles, les articles spongieux et les articles alvéolaires à cellules étanches, les vêtements imperméables, les pièces en ébonite, les jouets, les tapis pour automobiles, les revêtements de sols, les articles d'hygiène, etc.

Le caoutchouc est utilisé dans l'industrie textile sous forme de fils entrant dans la fabrication des tissus élastiques. Ils sont obtenus par découpage ou par filage, et sont employés soit nus, soit le plus souvent guipés de coton ou de soie.

Le caoutchouc vulcanisé a été longtemps employé pour les prothèses dentaires ; on choisissait des caoutchoucs roses pour les gencives, rouges pour le palais, parfois noirs quand une grande résistance était demandée. Actuellement, le caoutchouc est de plus en plus remplacé par les résines acryliques, plus esthétiques, plus agréables dans la bouche, plus faciles à réparer.

● *Production mondiale.* Le caoutchouc a été longtemps un produit de cueillette exploité par les Indiens et fourni par l'hévéa des forêts d'Amazonie. Le Brésil en détint le monopole jusqu'au début du XXe s. : en 1905, plus de la moitié de la production mondiale provenait de l'Amazonie. Avec l'essor de l'automobile, la demande devint considérable, et il fallut aménager de véritables plantations : l'hévéa trouva des conditions très favorables à son développement dans l'Asie du Sud-Est. Les capitaux d'origine britannique, hollandaise et, dans une moindre mesure, française favorisèrent l'essor du caoutchouc en Malaisie, en Indonésie, à Ceylan et dans l'Indochine française. Avant la Seconde Guerre mondiale, la Malaisie et l'Indochine fournissaient les quatre cinquièmes de la production, et le Brésil n'arrivait plus qu'au septième rang. Les pays ne produisant pas de caoutchouc naturel recherchèrent des produits de remplacement : l'U. R. S. S. développa en particulier la culture du kok-saghyz. Les Allemands mirent au point la production du *buna*, obtenu à partir de l'hydrogénation de la houille ; les Américains tirèrent le caoutchouc synthétique du pétrole. Dans les années qui suivirent la dernière guerre, la production de caoutchouc synthétique atteignit presque celle de caoutchouc naturel. Aujourd'hui, les pays de l'Asie du Sud-Est restent les grands producteurs de caoutchouc naturel. L'Indonésie et la Malaisie cultivent près des trois quarts des hévéas du monde ; ces deux Etats sont suivis d'assez loin par la Thaïlande, Ceylan et le Viêt-nam méridional. En Afrique, les principaux producteurs

sont le Libéria, la Nigeria et l'Etat du Congo. En Amérique du Sud, le Brésil a seul une production notable. Les Etats-Unis, l'U. R. S S., le Canada et l'Allemagne orientale fournissent la majeure partie de la production synthétique.
L'industrie du caoutchouc exige des capitaux considérables. Elle est fortement concentrée aux Etats-Unis (dans la région du N.-E. et des Grands Lacs, Akron), en U. R. S. S. (autour de Moscou), en France (Clermont-Ferrand, Montluçon et Compiègne), en Grande-Bretagne (autour de Londres et de Birmingham). Le marché a été réglementé par des accords internationaux depuis la Première Guerre mondiale. Des bourses du caoutchouc se sont développées à Singapour, Colombo, Djakarta, centres d'exportation de la matière première. Le marché et l'industrie de transformation sont entre les mains de grosses firmes : Goodrich, Goodyear et Firestone aux Etats-Unis, Dunlop en Grande-Bretagne, Michelin en France. (→ Biblio.)

CAOUTCHOUTAGE n. m. Action de caoutchouter. ‖ Son résultat.

CAOUTCHOUTER v. tr. Enduire de caoutchouc : *On caoutchoute les tissus pour les rendre imperméables.*

CAOUTCHOUTEUX, EUSE adj. Qui a certains caractères du caoutchouc : *Il* [...] *arrachait de jolies feuilles onctueuses, qui se laissaient rouler* [...] *avec une résistance caoutchouteuse* (J. Romains).

CAOUTCHOUTIER n. m. Nom commun à toutes les plantes qui produisent le caoutchouc.

CAOUTCHOUTIFÈRE adj. Qui produit le caoutchouc : *Plante, liane caoutchoutifère.*

CAP n. m. (provenç. *cap*, tête ; lat. *caput*). Au sens ancien de « tête », *De pied en cap*, des pieds à la tête : *Quand il se contemplait de pied en cap dans le miroir idéal toujours placé devant ses yeux, il était satisfait* (O. Feuillet). ‖ Pointe de terre qui s'avance dans la mer.
— Loc. div. *Doubler un cap*, le contourner. ‖ *Les caps*, pris en particulier, désigne le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn : *Passer les caps.* ‖ *Mettre le cap sur*, se diriger vers : *Pour qu'il embrasse sa mère chez l'oncle Baptiste, et qu'ensuite il mette le cap sur Paris* (A. Daudet). ‖ *Fig. Doubler le cap de*, franchir, dépasser : *Doubler le cap de la quarantaine.*
— Aéron. Angle que forme la route suivie par l'avion et la direction du nord. (On distingue le *cap vrai*, mesuré par rapport au nord vrai, et le *cap au compas*, déterminé par rapport au nord indiqué par le compas.)
— Arm. anc. *Cap de mailles*, partie d'une armure du Moyen Age faite en mailles d'acier et couvrant la tête.
— Equit. *Cheval cap de more* ou *de maure*, cheval de robe gris ardoisé ou rouan foncé, et de tête noire.
— Hist. Chef, capitaine. (Usité seulement dans quelques cas particuliers : *Cap d'escouade* ou *d'escadre*, sous-officier du temps de François Ier.)
— Mar. Direction de l'avant du navire vers un point quelconque : *Avoir le cap au nord*, naviguer vers le nord : *La ligne de foi du compas donne une représentation exacte du cap.* ‖ *Cap de mouton*, forte lentille en bois, percée de trous, dans laquelle passent les garants ou rides des haubans.

CAP n. m. ou f. (mot angl.). Casquette anglaise. ‖ Coiffure souple en drap. ‖ Chapeau melon.

CAP (Le), en anglais **Cape Town** ou **Capetown**, en afrikaans **Kapstad**, v. de l'Afrique australe, capit. de l'Union sud-africaine et de la prov. du Cap ; 440 900 hab. (187 000 Blancs) [577 000 hab. avec les banlieues]. Archevêché catholique. Située au fond de la baie de la Table, au pied de la montagne de la Table, la ville, fondée en 1652 par Jan Van Riebeeck, fut occupée par les Anglais de 1795 à 1802, puis à partir de 1806. C'est le centre d'une riche région agricole (fruits, vins, céréales, laines). Le Cap est le plus grand port de l'Union. Constructions navales et industries diverses.

CAP (province du), prov. de l'Union sud-africaine ; 717 000 km² ; 4 727 000 hab. Capit. *Le Cap* (*Cape Town*). Une étroite plaine côtière est dominée par des chaînes côtières (montagne de la Table, de Caledon, de Stellenbosch, monts Outeniqua). Vers l'intérieur se succèdent des plateaux étagés en gradins (plateaux du Petit Karroo, limités par les chaînes du Zwartberge, et les plateaux du Grand Karroo). Au-delà des grands escarpements du Roggeweld, du Nieuvweld et du Sneuvwberg, les grandes étendues du Veld et du Karroo septentrional s'inclinent vers la vallée de l'Orange. Au N. de ce fleuve s'étendent les plateaux frontaliers du Bechuanaland. La partie orientale de la province est constituée par une étroite plaine littorale qui s'élève vers l'intérieur et qui est dominée par les montagnes du Stormberg et des Drakensberg. La région sud-ouest se caractérise par un climat et une végétation de type méditerranéen ; les rivages atlantiques, arides, s'opposent fortement à ceux de l'océan Indien, arrosés et boisés. Les plateaux de l'intérieur portent à l'O. une maigre steppe et, à l'E., des savanes, le *Veld*.

Le S. et le S.-O. de la province ont des cultures méditerranéennes (céréales, vignes, agrumes). Les plateaux des Karroo portent de belles prairies et des cultures céréalières lorsqu'ils sont irrigués ; mais, le plus souvent, ils servent de terrains de parcours pour les troupeaux de moutons, de bovins et de chèvres mohairs. La province exploite d'importants gisements miniers (diamants à Kimberley, cuivre à O'Okiep, manganèse à Postmasburg, houille à Molten) ; elle possède des industries diverses (industries de transformation au Cap, à Port Elizabeth, East London et Worcester) : montage d'automobiles, constructions navales, industries textiles et alimentaires.

— Hist. La côte fut abordée successivement par les navigateurs portugais Bartholomeu Dias, en 1487, et Vasco de Gama, en 1497, et par les Anglais en 1620. Pour s'assurer un relais sur la route maritime de l'Inde et des îles de la Sonde, les Hollandais décidèrent de fonder un établissement fixe dans la baie de la Table. L'opération fut réalisée par Jan Van Riebeeck en 1652. Grâce à Van der Steel, qui établit au Cap des réfugiés huguenots français à partir de 1688, et régla de façon assez libérale l'utilisation des esclaves, la colonie devint prospère dès la fin du XVIIe s. Les colons occupaient à la fin du XVIIIe s. un territoire qui s'étendait jusqu'aux steppes du grand Karroo, au S. et à l'E.
Sous le premier Empire, les Anglais occupèrent les colonies hollandaises du Cap de 1795 à 1803, au nom du prince d'Orange, puis de 1806 à 1815, au nom du roi d'Angleterre, à la suite de l'annexion de la Hollande par la France. La colonie du Cap resta sous la dépendance de la Grande-Bretagne après 1815. Les Anglais ne modifièrent en rien l'administration de la colonie jusqu'en 1825. Ils repoussèrent les Bântous en 1811-1812 et en 1817-1818 ; le gouverneur, lord Charles Somerset, installa des pionniers à proximité des secteurs occupés par les Bantous et les Bochimans. Cette initiative est à l'origine du peuplement britannique dans la colonie du Cap, dont l'expansion se marqua ensuite par la création de Grahamstown et de Port Elizabeth, où les

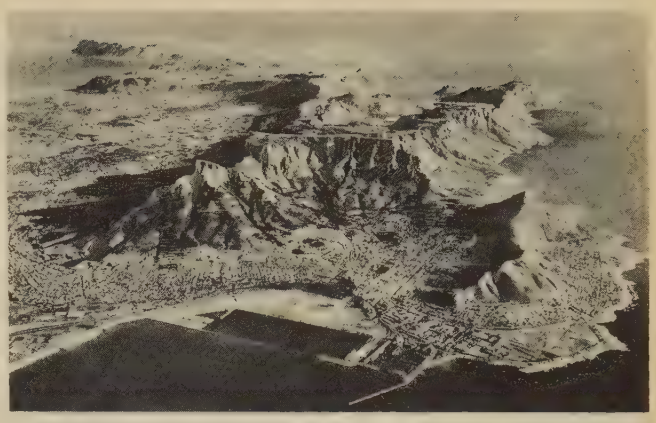

LE CAP

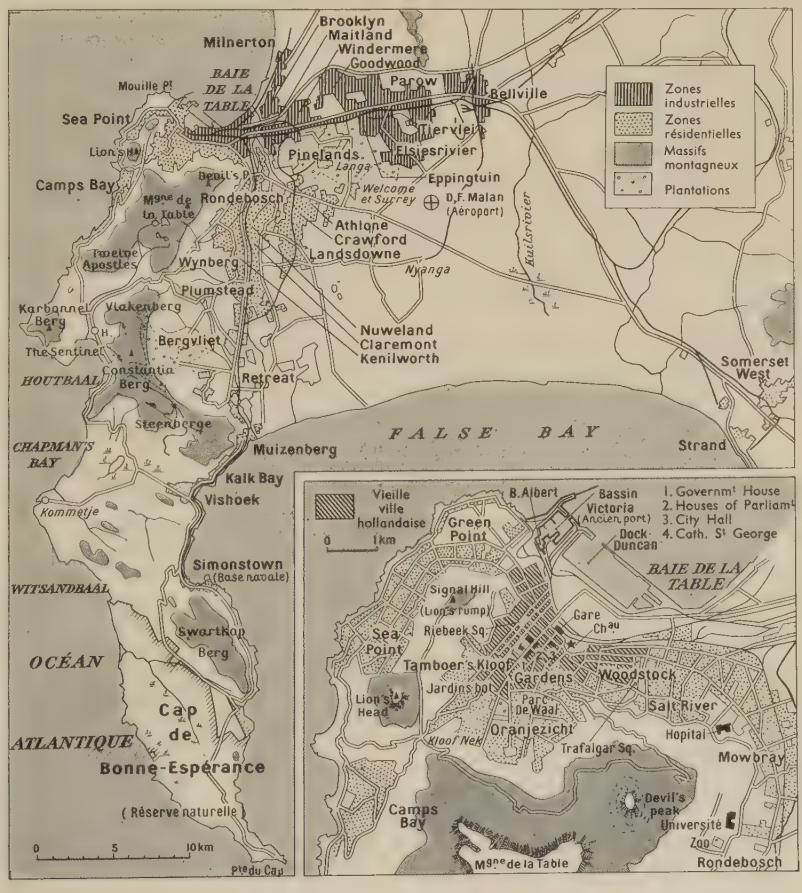

carte du CAP et de ses environs

Phot. Ambassade Union sud-africaine.

Anglais furent très rapidement beaucoup plus nombreux que les Hollandais. Les premières difficultés entre les colons et le gouvernement de la Couronne apparurent en 1823. Les pouvoirs du gouverneur furent définis et limités par la formation d'un Conseil exécutif en 1825. Au régime hollandais succéda alors le système administratif commun à toutes les colonies britanniques, l'anglais devint la langue officielle et l'esclavage fut aboli en 1833, décision qui bouleversa l'économie agricole fondée par les colons hollandais. Toutes ces mesures développèrent un vif antagonisme anglo-hollandais : à partir de 1835 commença la grande émigration des Boers* vers le N., au-delà de la colonie du Cap, le grand Trek*.

Cap au Caire (CHEMIN DE FER DU), nom donné au projet de voie ferrée élaboré par Cecil Rhodes, qui aurait traversé l'Afrique du S. au N., reliant Le Cap au Caire à travers les territoires entièrement sous l'influence britannique. Aujourd'hui, une série de tronçons peuvent former l'amorce de cette voie qui, terminée, ne présenterait d'ailleurs qu'un intérêt essentiellement stratégique. Le plus long de ces tronçons part du Cap et dessert les Rhodésies.

C. A. P., abréviation pour CERTIFICAT* D'APTITUDE PROFESSIONNELLE et CERTIFICAT* D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE.

CAP (Paul Antoine GRATACAP, dit), pharmacien français (Mâcon 1788 - Paris 1877). Il exerça la pharmacie à Paris et fut, pour ses travaux de naturaliste, membre associé de l'Académie de médecine. Historien du Jardin royal de Paris, il a écrit : *De la classification méthodique des médicaments* (1823), *Histoire de la pharmacie* (1851), *le Muséum d'Histoire naturelle* (1853), *la Science et les savants au XVIe siècle* (1867), *Philosophie des sciences* (1872).

CAPABLE adj. (bas lat. *capabilis*, susceptible de). Qui a l'aptitude, le pouvoir de (suivi d'un complément introduit par la préposition « de ») : *La femme est capable de tous les actes de dévouement et d'héroïsme* (Ed. About). *Il n'est peut-être* [dans la nature] *que l'homme qui soit capable de faire un nœud de fil* (Valéry). ‖ *Absol.* Habile dans son métier : *Une famille qui a déjà donné à l'Etat un grand nombre de serviteurs capables* (Renan). [Il] *le considérait comme un homme capable mais désordonné* (A. France). ‖ Qui peut avoir tel ou tel résultat (en parlant des choses) : *Démarche capable de nuire.*
— LOC. DIV. *Air capable*, air d'un homme habile : *Un air capable et composé tourne d'ordinaire en impertinence* (La Rochefoucauld). ‖ *Capable de tout*, en état de tout faire, disposé à tout faire (en bonne et surtout en mauvaise part) : *L'homme est capable de tout* (Stendhal).
— Dr. Celui qui est dans les conditions légales pour exercer valablement certains droits. (V. CAPACITÉ.)
— Math. *Segment capable d'un angle donné*, segment de cercle tel que tous les angles qu'on peut y inscrire soient égaux à l'angle donné.
— ENCYCL. Math. Le problème relatif à la construction du *segment capable d'un angle donné* est déterminé si l'on connaît la corde de l'arc qui l'enveloppe.
De là ce problème que l'on a fréquemment à résoudre : *Sur une droite* AB, *de longueur donnée, décrire un segment capable d'un angle donné* $\widehat{M}$. (Au point B, tracer l'angle $\widehat{ABD} = M$. Au même point B, élever la droite BO, perpendiculaire à la ligne BD ; puis, sur le milieu E de la droite AB, élever la perpendiculaire EO. Les deux droites EO et BO se rencontrent en un point O qui est le centre du segment cherché, car tous les angles qui ont leur sommet sur l'arc AB ont même mesure que l'angle $\widehat{ABD}$ et sont, par suite, égaux à $\widehat{M}$.)

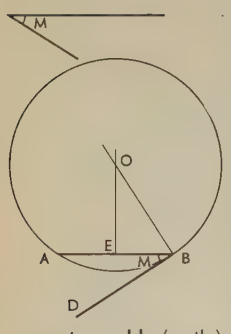

segment capable (math.)

CAPABLEMENT adv. En personne capable, avec capacité : *Elle prendrait sa part de la dure besogne* [...] *toujours aussi capablement* (Hémon). [Vx et dialect.]

CAPACHRONAXIMÈTRE n. m. Appareil pour la mesure des chronaxies neuromusculaires par la méthode des condensateurs.

CAPACIMÈTRE n. m. Appareil servant à la mesure des capacités de condensateurs.

CAPACITAIRE adj. Se dit d'un circuit électrique qui comporte des capacités.

CAPACITAIRE n. Celui qui, par sa profession, son instruction ou sa situation sociale, jouissait de certains privilèges politiques. ‖ *Capacitaire en droit*, titulaire du certificat de capacité en droit.

CAPACITÉ n. f. (lat. *capacitas ;* de *capax, -acis*, capable). Propriété de contenir, volume contenu dans : *La capacité d'un vase. Christophe* [...] *mangeait comme un ogre ; il avait la capacité formidable de son père et de son grand-père, qui eussent englouti une oie entière* (R. Rolland). ‖ — *Fig.* Talent, savoir : *On commença à considérer M. Bovary comme un homme de grande capacité* (Flaubert). ‖ Aptitude : *L'homme a en lui la capacité de connaître la vérité* (Pascal). ‖ Propriété d'une chose, possibilités : *L'opium remplit l'âme au-delà de sa capacité* (Baudelaire).
— ALLUS. LITTÉR. ***A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité selon ses œuvres***, formule résumant les théories sociales du saint-simonisme, et attribuée au fondateur de la doctrine par ses disciples dans l'*Exposition de la doctrine de Saint-Simon* (1829).
— Anthropol. *Capacité crânienne*, volume de la cavité interne de la boîte crânienne. (On détermine la capacité crânienne en introduisant une certaine quantité de grains de plomb ou de graines végétales, qu'on mesure ensuite. La capacité crânienne donne des indications sur le volume de l'encéphale. On en tient le plus grand compte pour déterminer le degré d'évolution des formes fossiles. Elle atteint sa valeur définitive vers dix-huit ans chez la femme, vers vingt ans chez l'homme. Elle est fonction, d'une manière générale, de la situation phylétique, du sexe, de l'âge et de la race.)
— Bot. *Capacité de croissance*, faculté, pour un entre-nœud d'une tige, d'acquérir une certaine longueur.
— Dr. Aptitude d'une personne à acquérir ou à exercer un droit civil ou politique. (V. part. *encycl.*)
— Électr. V. part. *encycl.*
— Instit. polit. Nom donné, à une certaine époque, aux personnes susceptibles d'exercer des droits électoraux à raison de leur instruction. (La question de savoir si l'on devait, sur la liste électorale, à côté des électeurs censitaires et sans condition de cens, inscrire certaines capacités [question de l'*adjonction des capacités*] donna lieu à de vifs débats sous Louis-Philippe et fut une des causes de la révolution de 1848.)
— Instr. publ. *Brevet de capacité*, v. BREVET. ‖ *Certificat de capacité en droit*, diplôme conféré par les facultés de droit, après deux années d'études et après examen, sans qu'aucun diplôme soit exigé des candidats pour s'inscrire. (Le certificat de capacité permet pratiquement d'accéder, sans avoir le baccalauréat d'enseignement secondaire, à certaines professions juridiques [avoué, notaire] et à certaines fonctions [juge de paix]. Depuis 1956, le capacitaire en droit peut, contrairement aux règlements antérieurs, poursuivre ses études jusqu'à la licence.)
— Mar. *Capacité en balles*, volume des compartiments situés sous le pont et réservés aux marchandises : *La capacité en balles est utilisée pour tous les chargements de balles, caisses, sacs, etc.* ‖ *Capacité en grains*, volume disponible dans les cales pour une cargaison en vrac qui peut s'écouler librement entre les membrures et les barrots*. (Les dimensions sont calculées depuis le payol* jusqu'au pont, et entre les deux bordés de coque. La capacité en grains est supérieure à la capacité en balles.)
— Métrol. *Mesure de capacité*, récipient utilisé pour mesurer les liquides et les matières sèches.
— Physiol. et Pneumol. *Capacité vitale*, volume d'air que les poumons peuvent normalement contenir entre une inspiration forcée et une expiration forcée, c'est-à-dire les plus fortes possible. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. *Capacité calorifique*, v. CHALEUR *spécifique*.
— Sociol. *Principe de capacité*, v. SAINT-SIMONISME.
— Therm. *Capacité d'un accumulateur de chaleur*, quantité de chaleur que cet appareil peut restituer dans des conditions de charge et de décharge déterminées.
— ENCYCL. Dr. On distingue la *capacité politique* et la *capacité civile*. La première consiste dans la possibilité d'exercer les droits constitutifs de la qualité de citoyen, en particulier le droit d'être électeur et éligible. Elle appartient exclusivement aux Français.
La capacité civile est relative aux droits qui régissent les rapports des particuliers entre eux, et qu'on appelle *droits civils*. Elle appartient en principe à tout Français. La capacité suppose qu'on a tout à la fois la jouissance et l'exercice des droits. Toute personne majeure est *capable* si la loi n'a pas formellement décidé le contraire. La femme mariée, le mineur, l'interdit, le failli, l'aliéné, le prodigue, sont des incapables qui ne peuvent exercer seuls les droits dont ils sont investis. La loi édicte en outre, dans certains cas, des incapacités* spéciales. (→ Biblio.)
— Électr. La *capacité d'un conducteur solitaire*, c'est-à-dire éloigné de tout autre conducteur, est le rapport constant entre sa charge Q et son potentiel V, $C = \frac{Q}{V}$. Elle ne dépend ni de la nature ni du poids, mais de la forme et des dimensions du conducteur et du milieu dans lequel il est placé.
C'est ainsi que dans un système non rationalisé la capacité d'une sphère solitaire est égale au produit de son rayon par la permittivité du milieu $C = \varepsilon R$. Cette relation est encore applicable à une sphère de 1 dm de diamètre, dans une salle de 5 à 6 m de côté.
La *capacité d'un conducteur dans un système* est le rapport de sa charge à son potentiel lorsque tous les autres conducteurs situés dans son champ sont au potentiel zéro ; cette capacité dépend non seulement de la forme du conducteur, mais aussi de la forme et de la position des conducteurs voisins.
La *capacité d'un condensateur* est le quotient de sa charge par la différence de potentiel entre ses armatures, $C = \frac{Q}{V_1 - V_2}$. La capacité d'un condensateur plan est donnée par la relation $C = \frac{\varepsilon S}{4\pi e}$ dans un système non rationalisé, et par $C = \frac{\varepsilon S}{e}$ dans un système rationalisé (S, surface d'une armature ; *e*, distance entre les armatures ; ε permittivité du milieu entre les armatures).
L'unité électrostatique C. G. S. de capacité est la capacité d'une sphère solitaire dans le vide de 1 cm de rayon.
L'*unité M. K. S. A.* (*Giorgi*) est le *farad* (symbole F) ; c'est la capacité d'un conducteur solitaire dont la charge est 1 coulomb lorsqu'il est porté à un potentiel de 1 volt. Le farad vaut 9×10^{11} unités électrostatiques C. G. S. ; comme il est extrêmement grand (la capacité de la Terre n'est même pas 1/1 000 de farad), on utilise le *microfarad* (10^{-6} farad), le *nanofarad* (10^{-9} farad) et le *picofarad* (10^{-12} farad).
La *capacité d'un accumulateur* est la quantité d'électricité — évaluée en ampères-heures* — qu'un accumulateur peut restituer à la décharge ; elle dépend des dimensions de l'accumulateur et, pour un même élément, elle est d'autant plus grande que la décharge est plus lente.
— Physiol. et Pneumol. La *capacité vitale* se mesure au moyen du spiromètre. Elle est d'environ 3 litres chez l'homme ; mais elle varie avec l'âge, la taille, le sexe, la race. Les exercices d'entraînement et la gymnastique respiratoire l'augmentent, les affections pleuropulmonaires la diminuent.
Il ne faut pas confondre capacité vitale avec capacité pulmonaire totale, qui comprend en outre 1 litre d'air dit *résiduel*, parce qu'il ne peut être chassé du poumon par l'expiration la plus forte possible, attendu que, par suite de l'élasticité du tissu pulmonaire, les parois des alvéoles ne peuvent jamais se vider complètement. (V. RESPIRATION.)

CAPACITIF, IVE adj. Électr. Qui fait appel à une capacité. (Une mesure sera capacitive si la grandeur à évaluer agit, par exemple, sur l'armature mobile d'un condensateur variable dont la capacité sera mesurée au moyen d'un fréquencemètre.)

CAPAGE n. m. Action d'enrober, ou caper, les cigares.

ÇAPAKÇUR. V. BINGÖL.

CAPANÉE, en gr. **Kapaneus.** Myth. gr. Un des sept chefs argiens qui vinrent assiéger Thèbes avec Polynice ; fils d'Astynomé et d'Hipponoos, roitelet d'Achaïe. Ce géant grossier et impie s'était vanté d'escalader les murs de Thèbes, même en dépit des dieux ; mais dans l'assaut il fut foudroyé par Zeus, et précipité du haut de son échelle. On lui fit de belles funérailles, et sa femme Evadné se jeta dans les flammes de son bûcher. Suivant une tradition, il aurait été rappelé à la vie par Asclépios.

CAPANITZA n. f. (turc *capanitcha,* petit caban). Pelisse fourrée, en renard noir et garnie d'agrafes en diamant, revêtue par le sultan dans les solennités.

CAPANNORI, v. d'Italie, en Toscane (prov. de Lucques) ; 41 500 hab.

CAPARAÇON n. m. (esp. *caparazon*). Housse d'ornement dont on revêtait les chevaux montés ou attelés, dans les cérémonies. — Bouch. Partie de la carcasse du bœuf, comprenant le pis, le plat-de-côtes et la bavette. (V. BŒUF.)
— Bourrell. Couverture munie d'attaches, en cuir, en simili-cuir ou en toile imperméable, pour abriter le cheval contre les intempéries.
— ENCYCL. Le terme de *caparaçon,* apparu à l'extrême fin du XVe s., a remplacé celui de *housse* pour désigner les ornements recouvrant les montures pour les cérémonies. Cette mode est en effet très ancienne : au Moyen Age, les housses des chevaux, tombant jusqu'à terre, étaient brodées aux armes de leurs propriétaires ; cet ornement, souvent luxueux, a longtemps persisté dans l'Inde et en Ethiopie. Dans la cavalerie française, les caparaçons ont disparu après la Révolution, mais certains corps (hussards et guides) les ont conservés, quoique de modèle réduit, sous le premier et le second Empire.

CAPARAÇONNÉ, E adj. Hérald. Se dit du cheval chargé d'un caparaçon d'émail particulier.

CAPARAÇONNER v. tr. Couvrir d'un caparaçon. ‖ *Par plaisant.* Habiller : *Les deux ducs, l'un caparaçonné d'hermine, l'autre drapé d'azur* (Hugo).
— ***Se caparaçonner*** v. pr. *Fam.* Revêtir un costume important et ridicule, et, au *fig.,* s'endurcir ou se protéger contre certaines critiques.

CAPARAÇONNIER n. m. Fabricant de caparaçons.

CAPART (Jean), égyptologue belge (Bruxelles 1877 - *id.* 1947). Fondateur de l'égyptologie en Belgique, il en a créé l'enseignement dans les universités de Liège et de Gand (1900-1902), ainsi que dans la fondation égyptologique Reine-Elisabeth (1923). Il a publié notamment : *les Débuts de l'art en Egypte* (1903-1904), *Leçons sur l'art égyptien* (1920). Il était membre de l'Académie royale et fut conservateur du département égyptien des musées de Bruxelles.

CAPASELFMÈTRE n. m. Electr. Appareil à usages multiples, permettant de mesurer les capacités, les inductances, ainsi que l'impédance caractéristique des lignes et câbles.

CAPAX adj. m. (mot lat. signif. *capable*). Hist. Se disait, dans l'ancien ordre de Malte, du chevalier que cinq années de résidence à Malte et quatre caravanes « capacitaient » pour une commanderie de justice.

CAPAZZA (Louis), inventeur et aéronaute français (Bastia 1862 - Paris 1928). Agent des ponts et chaussées en Corse, il fut envoyé à Paris pour mettre au point un appareil de mesure de son invention. Entré au Service de la carte d'état-major, il fut attiré par les questions aéronautiques, pour lesquelles il se passionna. Le 16 novembre 1886, parti de Marseille sur un ballon sphérique, il relia le continent à la Corse, exploit qui ne fut jamais renouvelé. Parmi ses multiples inventions, il faut citer le parachute-filet pour ballon, constitué par une toile qui, coiffant le sphérique, aboutissait à la nacelle et se déployait lors d'une déchirure fortuite, ou provoquée, de l'enveloppe. Capazza porta également son attention sur les dirigeables. Il pilota le *Clément-Bayard,* le *Lebaudy,* et surtout le *Morning-Post,* premier dirigeable anglais, sur lequel il effectua la première traversée de la Manche, le 20 octobre 1910.

CAPBRETON, comm. des Landes (arrond. de Dax), près de la côte, au N. de Bayonne ; 3 534 hab. (2 996 aggl.) [*Capbretonnais*]. Station balnéaire. L'Adour se jetait jadis dans la mer près de Capbreton, au large duquel se creuse la fosse dite *Gouf de Capbreton :* ce cañon sous-marin, qui commence à 300 m du rivage, entaille le plateau continental jusqu'à 1 000 m de profondeur. (→ Biblio.)

CAP-BRETON (ÎLE DU), île du Canada (Nouvelle-Ecosse), située à l'entrée du golfe du Saint-Laurent ; 10 300 km² ; 110 000 hab. Cette île, au climat humide, aux côtes très découpées et dotées de bons ports naturels, nourrit des bestiaux sur de gras pâturages. Elle possède un riche gisement houiller (Sydney, Glace Bay) qui a permis l'établissement de la grosse métallurgie. La pêche est active sur son littoral. Parc national au N. de l'île. Louisbourg y fut édifiée au XVIIIe s.

CAPCIR, pays des Pyrénées orientales, dans le haut bassin de l'Aude, entre le Carlitte, à l'O., et le Madrès, à l'E. Dépression au climat rude, aux sols médiocres, c'est une région d'élevage en partie dépeuplée. Le Capcir a été rattaché de bonne heure à la Cerdagne ; il fut réuni à la France en 1660.

CAP-D'AIL, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), sur la Côte d'Azur, au S.-O. de Monaco ; 2 987 hab. (6 000 en été).

CAP-DE-LA-MADELEINE, v. du Canada (Québec), banlieue industrielle de Trois-Rivières, sur le Saint-Laurent ; 23 000 hab. Pèlerinage du Rosaire. Papeterie.

CAPDENAC, comm. du Lot (arrond. de Figeac), sur la rive droite du Lot, au S.-E. de Figeac, dans le Quercy, en bordure du Massif central ; 887 hab. (115 aggl.) [*Capdenacois*]. Situé dans une boucle du Lot, le bourg occupe un site de défense. Il garde des remparts des XIIIe et XIVe s., des portes de ville et un donjon carré relié au château de Sully (où se retira le ministre d'Henri IV après la mort du roi). — A 1 km se trouve Capdenac-Gare* (Aveyron).

CAPDENAC-GARE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Villefranche-de-Rouergue), aux confins du Quercy et du Massif central, sur la rive gauche du Lot ; 5 435 hab. (4 615 aggl.). Centre ferroviaire. Machines-outils. Conserves alimentaires et salaisons. Sablières.

CAPDEULH n. m. (lat. *capitolium*). Dr. féod. Manoir principal, château. (Dans les coutumes du Sud-Ouest, le capdeulh appartenait, par préciput, à l'aîné du premier mariage dans la succession du père.) [On écrit aussi CAP D'EULH.]

CAPE n. f. (autre forme de CHAPE ; latin *cappa*). Manteau avec ou sans capuchon, ample et sans manches, porté par les deux sexes. ‖ Vêtement de femme coupé en forme, emboîtant les épaules et fermé à l'encolure. ‖ Chapeau melon (par altér. de CAP). ‖ *Fam. Sous cape,* en dessous, en se dissimulant : *Voyant par instant la maligne rire sous cape, je me demandais lequel de nous transformait cette fille simple en rusée commère* (Zola). ‖ *Roman de cape et d'épée,* roman d'aventures qui met en scène des seigneurs batailleurs et chevaleresques : *L'œuvre d'Alexandre Dumas « les Trois Mousquetaires » est un roman de cape et d'épée.*
— LANGUE CLASS. *N'avoir que la cape et l'épée,* être sans fortune : *N'ayant pour tout bien que la cape et l'épée* (Regnard).
— Mar. Position que prend un navire par gros temps, quand la violence de la mer ne lui permet plus de faire route, et qu'il veut éviter d'embarquer des coups de mer dangereux.
— Sports. Petite casquette ronde que portent les sportifs anglais, quand ils ont été désignés pour représenter leur pays dans des rencontres internationales. (Cet usage a été repris en France, par les rugbymen en particulier.) ‖ *Avoir trente capes,* avoir disputé trente matches internationaux.
— Tab. Feuille de tabac qui sert d'enveloppe ou de robe au cigare.
— Taurom. Etoffe dont se sert le torero pour les passes*.
— ENCYCL. Cost. La *cape* est un manteau sans manches, avec ou sans collet, assez court. Avec un capuchon, c'est la cape « à la béarnaise ». Déjà utilisée au temps de Hugues Capet, qui lui doit son surnom, la cape fut le type des manteaux du XVIe s. pour les deux sexes. Fréquente encore au XVIIe s., elle est devenue, de nos jours, pour les hommes, un manteau de cérémonie.

Cape (Jonathan Ltd), maison d'édition anglaise, fondée à Londres en 1921 par Jonathan Cape et G. Wren Howard. Elle publie des ouvrages de littérature générale (Mémoires, voyages, arts, archéologie, histoire, biographies), d'économie et de sociologie, ainsi que des livres pour enfants. E. Hemingway, J. Joyce, E. O'Neill, Irwin Shaw, Elizabeth Bowen figurent parmi les auteurs édités par cette maison.

CAPECELATRO (Alfonso), prélat italien (Marseille 1824 - Capoue 1912). Oratorien, restaurateur de l'Oratoire de Naples. Homme de science, il fut nommé bibliothécaire au Vatican, puis promu archevêque de Capoue et cardinal (1899). Directeur spirituel de la reine Margarita d'Italie, il était favorable à un accord entre le Vatican et le Quirinal. Léon XIII laissait faire. Mais le pape n'admit pas que Capecelatro défendît le livre de Tosti sur *la Conciliazione,* qu'il avait désapprouvé, et Capecelatro fut tenu à l'écart.

CAPE COAST, anc. **Cape Coast Castle,** v. du Ghāna, sur le golfe de Guinée ; 23 300 hab. Archevêché catholique. Anc. ch.-l. de la colonie britannique de la Gold Coast. Port d'exportation du cacao.

CAPÉER ou **CAPEYER** v. intr. (provenç. *capeiar*). Mar. Mettre, rester à la cape.
— ENCYCL. Les voiliers *capeyaient* en travers à la lame, en réduisant leur voilure au point de ne plus faire route, mais de dériver simplement. Il se créait alors au vent du navire un remous protecteur où la mer ne déferlait pas. Les navires à propulsion mécanique capeyent à vitesse réduite, soit debout à la lame, soit en l'épaulant à deux ou trois quarts.

CAPE FEAR RIVER, riv. de l'E. des Etats-Unis (Caroline du Nord), qui draine la plaine côtière et dont l'embouchure forme une avancée peu marquée du rivage (*Cape Fear*) ; 322 km.

ČAPEK (Karel), dramaturge et romancier tchèque (Malé-Svatoňovice 1890 - Prague 1938). Il débuta en 1916 par des ouvrages écrits en collaboration avec son frère Josef (1888-1945). Ensuite, il a multiplié les œuvres étincelantes, volontiers paradoxales, où il aborde les plus graves problèmes avec un humour très personnel et une fantaisie d'anticipation qui annonce Huxley. Au théâtre, la plus célèbre de ses pièces est *R. U. R.* (*Rossum's Universal Robots*) [1920], où il montre l'humanité menacée par l'empire même qu'elle exerce sur la matière ; il a ensuite donné : *la Vie des insectes* (1920), *l'Affaire Makropoulos* (1922), *Adam créateur* (1927). Dans le roman, Čapek a publié : *la Fabrique d'absolu* (1922), *la Krakatite* (1924), puis une trilogie (*Hordubal,* 1933 ; *le Météore,* 1934 ; *Une vie ordinaire,* 1934), qui marque un tournant dans son évolution, *la Guerre des salamandres* (1936), et, enfin, un remarquable roman inachevé : *Vie et Œuvre du compositeur Foltyn* (1939). Dans la nouvelle, à côté du *Calvaire* (1917) et des *Contes pénibles* (1921), *les Contes d'une poche* et *les Contes de l'autre poche* (1939), spirituelles études de psychologie quotidienne, auxquelles des sujets policiers servent de prétexte, occupent une place à part. On lui doit aussi d'exquises *Lettres italiennes* (1923) et *Lettres anglaises* (1924).

ČAPEK-CHOD (Karel Matěj), romancier tchèque (Domažlice 1860 - Prague 1927). D'abord journaliste, il fut reporter, polémiste, critique d'art, puis s'essaya dans le conte et trouva enfin sa véritable voie dans le roman. Sa réputation ne s'établit qu'en 1908, avec *la Vengeance de Kašpar Lén* (1908), histoire d'un crime passionnel dans le monde ouvrier. Puis vinrent *la Turbine* (1916), *Antonin Vondrejc* (1918), *les Jindra* (1921), *Vilém Rozkoč* (1923), et *Řešany* (1927).

CAPEL n. m. Forme ancienne et méridionale de *chapeau.*

CAPEL OF HADHAM (Arthur CAPEL, baron), chef royaliste anglais (v. 1610 - Londres 1649). D'abord membre de l'opposition parlementaire, il prit le parti du roi

cape au XVIIIe s.
peinture de l'école française
musée de Nantes

cape de fourrure

Louis CAPAZZA

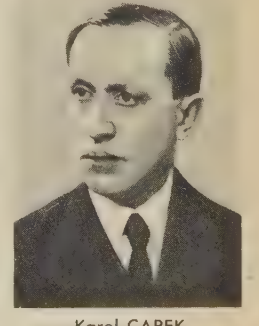

Karel ČAPEK

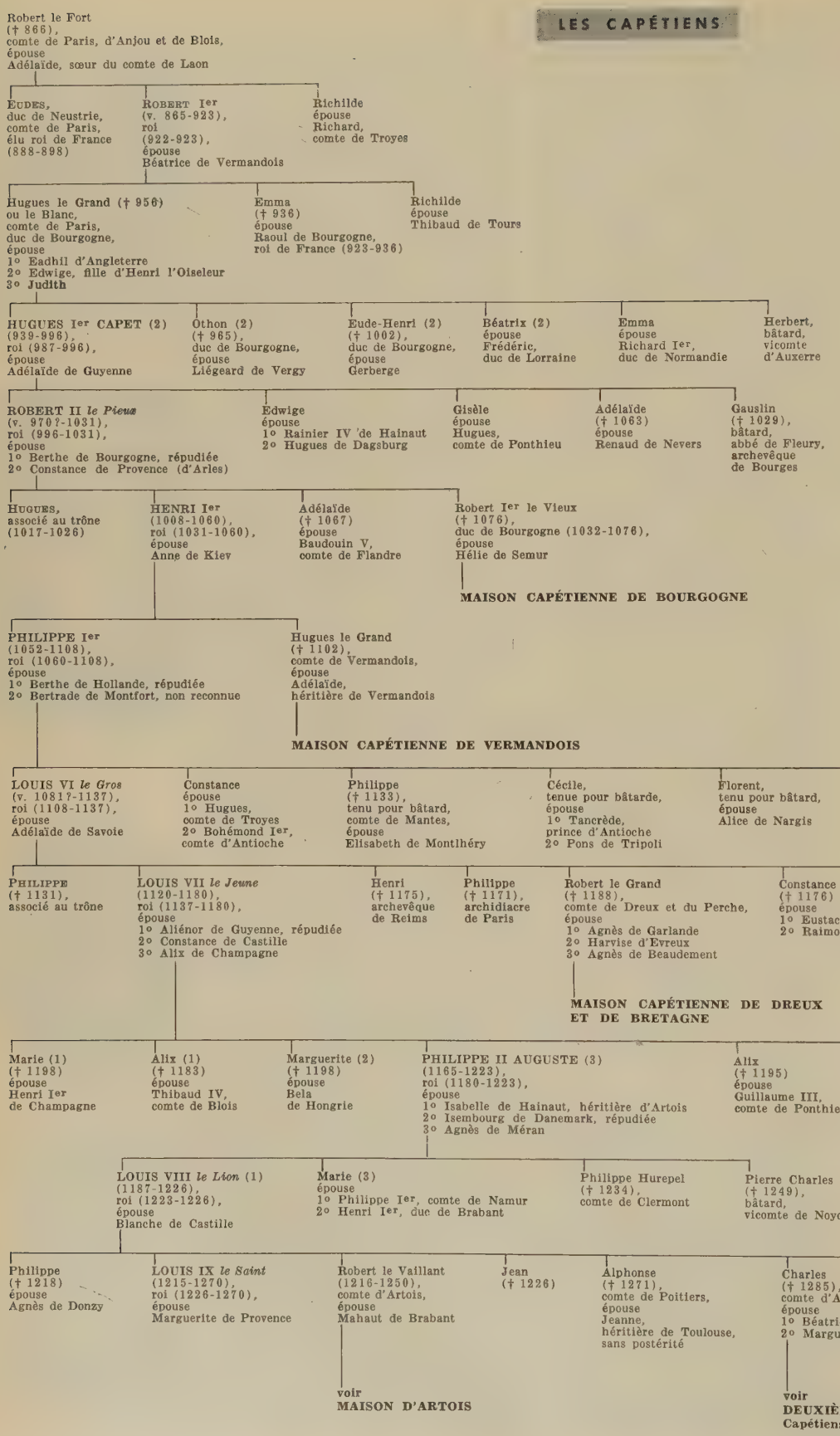

lorsque la guerre civile éclata en 1642. Il escorta la reine jusqu'à Paris (1646) et aida Charles* Ier à s'échapper vers l'île de Wight en 1647. Ce fut un des principaux chefs « cavaliers* » dans la deuxième guerre civile (1648). Obligé de capituler, il fut décapité.

CAPEL (Arthur). V. Essex.

CAPELAGE n. m. Ensemble des boucles des manœuvres, au point où elles viennent se fixer sur les mâts, les vergues : *Capelage du bas-mât.* || Point du mât, de la vergue ou du mâtereau, où s'appliquent les boucles de capelage. || Chacune des boucles des manœuvres dormantes : *Capelage des haubans, des étais.* (Le capelage des mâts repose sur les *épaulettes de capelage.*)

CAPELAN n. m. (mot provenç.). Genre de poisson osseux, comprenant deux espèces, le *grand capelan* (*Gadus capelanus*) et le *petit capelan* (*G. minutus*). [Tandis que le premier domine en Méditerranée, le second est plutôt propre à la Manche et à l'Océan. Les capelans sont proches du tacaud, dont ils se distinguent par leurs nageoires anales séparées.] || *Capelan de Terre-Neuve,* nom impropre donné à un salmonidé (*Mallotus villosus*) dont les pêcheurs de morue font un appât.

CAPELANIER n. m. Marin qui amorce sa ligne avec le « capelan de Terre-Neuve » pour pêcher la morue. || Pêcheur de capelan.

CAPELER v. tr. (provenç. *capelar,* recouvrir d'un chapeau). Mar. Disposer le capelage à son poste. (S'emploie, *par extens.,* dans le sens de coiffer quelque chose avec une manœuvre.) || *Par extens.* Faire passer une manœuvre sur quelque chose en lui faisant faire une boucle : *Capeler une amarre sur une bitte.* || Recevoir quelque chose qui couvre : *Embarcation capelée par une lame.*

CAPELET n. m. (forme provenç. de *chapelet*). Art vétér. Tumeur arrondie (bourse séreuse) développée à la pointe du jarret du cheval, à la suite de frottements réitérés. (Il n'apporte aucun obstacle à la fonction du jarret, mais constitue une tare disgracieuse et d'ailleurs difficile à guérir.)

CAPELINE n. f. (de *cape*). Coiffe portée dans les campagnes.
— Arm. Chapeau de fer, avec ou sans bords, porté par les gens de pied au Moyen Age.

(Au XVIIe s., la capeline est une bourguignotte à long couvre-nuque avec joues et nasal mobile.) ‖ *Un homme de capeline*, un homme de guerre. ‖ Au XIVe s., nom donné parfois à une sorte de camail de mailles.
— Chapell. Feutre dressé en forme de capeline ayant une calotte formée et une passe plate. ‖ Chapeau à calotte et à grands bords souples, qui se fait en paille, en feutre ou en tissus divers.
— Chirurg. Bandage qui a quelque analogie de forme avec une capote de femme : *Capeline de la tête*.

CAPELINETTE n. f. Coiffure de bébé, couvrant la tête et les épaules.

CAPELLA (Martianus). V. MARTIANUS CAPELLA.

CAPELLA ou **CHÈVRE** (la), nom donné à l'étoile α Cocher* ou α *Aurigae*. Magnit. 0,2. Type spectral G 2. (V. ÉTOILE.) La 5e des plus brillantes étoiles du ciel, Capella est une étoile géante, de la même classe que le Soleil, et l'une des mieux connues du point de vue de sa distance, de l'ordre de 50 a. l. Elle culmine à 0.00 h T. U., vers le 10 décembre, et elle est à la limite des étoiles toujours visibles sur l'horizon de Paris, mais sa culmination inférieure est le plus souvent noyée dans les brumes de l'horizon.

CAPELLARI. V. GRÉGOIRE XVI.

CAPELLE (LA), ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Vervins), dans la Thiérache; 1 956 hab. (1 467 aggl.). Filature de la laine. Fabrique de pinceaux et de brosses.

CAPELLEN, ch.-l. de cant. du grand-duché du Luxembourg, à l'O. de Luxembourg; 100 hab.

CAPELLO (Bianca). V. CAPPELLO.

CAPELUCHE, bourreau de Paris de 1411 à 1418. Il fut décapité en 1418 sur l'ordre de Jean sans Peur, son chef, pour ses atrocités et son excès de familiarité.

CAPENDU, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), au pied de la Montagne d'Alaric, près de l'Aude; 1 482 hab. Vestiges d'un château du XIVe s.

CAPÈNE, en lat. **Capena**. Géogr. anc. Ville d'Etrurie, capitale des *Capenati*, prise par Camille en 395 av. J.-C., détruite par Hannibal en 217 av. J.-C.

Capène (PORTE) [en lat. *Porta Capena;* auj. *Porta San Sebastiano*]. Antiq. rom. Porte de l'enceinte romaine de Servius Tullius, entre l'Aventin et le Caelius, où commençaient la *via Appia* et la *via Latina*. C'est par là que les magistrats partaient en grande pompe pour leur province, ou en revenaient.

CAPENHURST, localité de Grande-Bretagne (Cheshire). Centrale atomique; épuration de l'uranium.

CAPENI, gisement de lignite de Roumanie, dans le Banat (rég. de Timişoara), près de Reşiţa.

CAPER v. tr. Tab. Poser la cape d'un cigare.

CAPER, anc. nom latin de la constellation du Capricorne* et du signe du zodiaque de même appellation. On lui a substitué de nos jours le nom de *Capricornus**.

C. A. P. E. S., abréviation de CERTIFICAT* D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. (Les étudiants préparant ce certificat s'appellent familièrement *capésiens*.)

CAPESTANG, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Béziers), dans le Biterrois, sur le canal du Midi et l'ancien *étang de Capestang;* 2 763 hab. Eglise gothique des XIVe et XVe s. C'est l'anc. *Caput stagni*.

CAPESTERRE - DE - GUADELOUPE, comm. de la Guadeloupe (arrond. de Basse-Terre), sur la côte sud-est de la Basse-Terre; 13 339 hab. (3 725 aggl.). Sucreries. Distilleries.

CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE, comm. de l'île de Marie-Galante (dépendance de la Guadeloupe, arrond. de Pointe-à-Pitre), sur la côte sud-est; 5 740 hab. (601 aggl.). Distilleries. Egrenage du coton.

C. A. P. E. T., abréviation de CERTIFICAT* D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

CAPET [pɛ] n. m. Ancien petit manteau.

CAPET, surnom de Hugues Ier, roi de France, par allusion à sa cape.

CAPET (Monsieur), nom de famille qu'on attribuait par dérision à Louis XVI, sous la Révolution, et sous lequel il fut condamné : Louis Capet. Camille Desmoulins disait « Monsieur Capet l'Aîné ».

CAPET (Lucien), violoniste français (Paris 1873 - *id.* 1928). Violon solo des concerts Lamoureux (1896), professeur au Conservatoire de Bordeaux, puis de Paris (1907), il a écrit trois quatuors, une sonate, etc., et un ouvrage d'enseignement : *la Technique de l'archet* (1916). Il fonda un quatuor célèbre.

CAPÉTIEN, ENNE adj. Relatif aux Capétiens : *La monarchie capétienne*.

CAPÉTIENS, dynastie de rois qui régnèrent sur la France de 987 à 1328 et qui comprend 14 souverains, non compris le fils posthume de Louis X *le Hutin*, Jean Ier : Hugues Capet (987-996, du surnom duquel est tiré le nom de la famille), Robert II *le Pieux* (996-1031), Henri Ier (1031-1060), Philippe Ier (1060-1108), Louis VI (1108-1137), Louis VII (1137-1180), Philippe II *Auguste* (1180-1223), Louis VIII (1223-1226), Louis IX (Saint Louis, 1226-1270), Philippe III *le Hardi* (1270-1285), Philippe IV *le Bel* (1285-1314), Louis X *le Hutin* (1314-1316), Philippe V *le Long* (1316-1322), Charles IV *le Bel* (1322-1328).
Le plus ancien ancêtre connu fut le marquis de Neustrie Robert le Fort, qui était venu de la région rhénane chercher fortune en France, et qui se distingua sous Charles le Chauve dans la lutte contre les Normands. Deux de ses fils, Eudes (888-898) et Robert Ier (922-923), accédèrent au trône de France, ainsi que le gendre de Robert Ier, Raoul (923-936), fils du fondateur du duché de Bourgogne. Le fils de Robert Ier, Hugues le Grand, duc des Francs, ne fut pas roi de France, mais régna en fait sous le couvert des Carolingiens Louis IV et Lothaire. Son fils fut Hugues Capet, qui devint roi à la mort du dernier souverain carolingien, Louis V.
Les Capétiens eurent une chance exceptionnelle, celle d'une continuité de descendance mâle pendant près de trois siècles et demi. Cependant, jusqu'au XIIe s., les rois ne se succédèrent pas automatiquement de père en fils. Au début, ils furent élus par les Grands : ainsi accéda au trône Hugues Capet, qui prit soin de son vivant d'associer son fils aîné à son pouvoir et de le faire sacrer, avec le consentement des principaux personnages du royaume. Ses successeurs agirent de même jusqu'à Louis VII, et ce fut ainsi que la dynastie se perpétua sur le trône. A partir de Philippe Auguste, fils de Louis VII, le Capétien put se dispenser de cette précaution, le pouvoir royal étant désormais assez puissant pour que le fils aîné du roi succédât sans

capeline
gravure de Margeot
musée Carnavalet

porte Capène

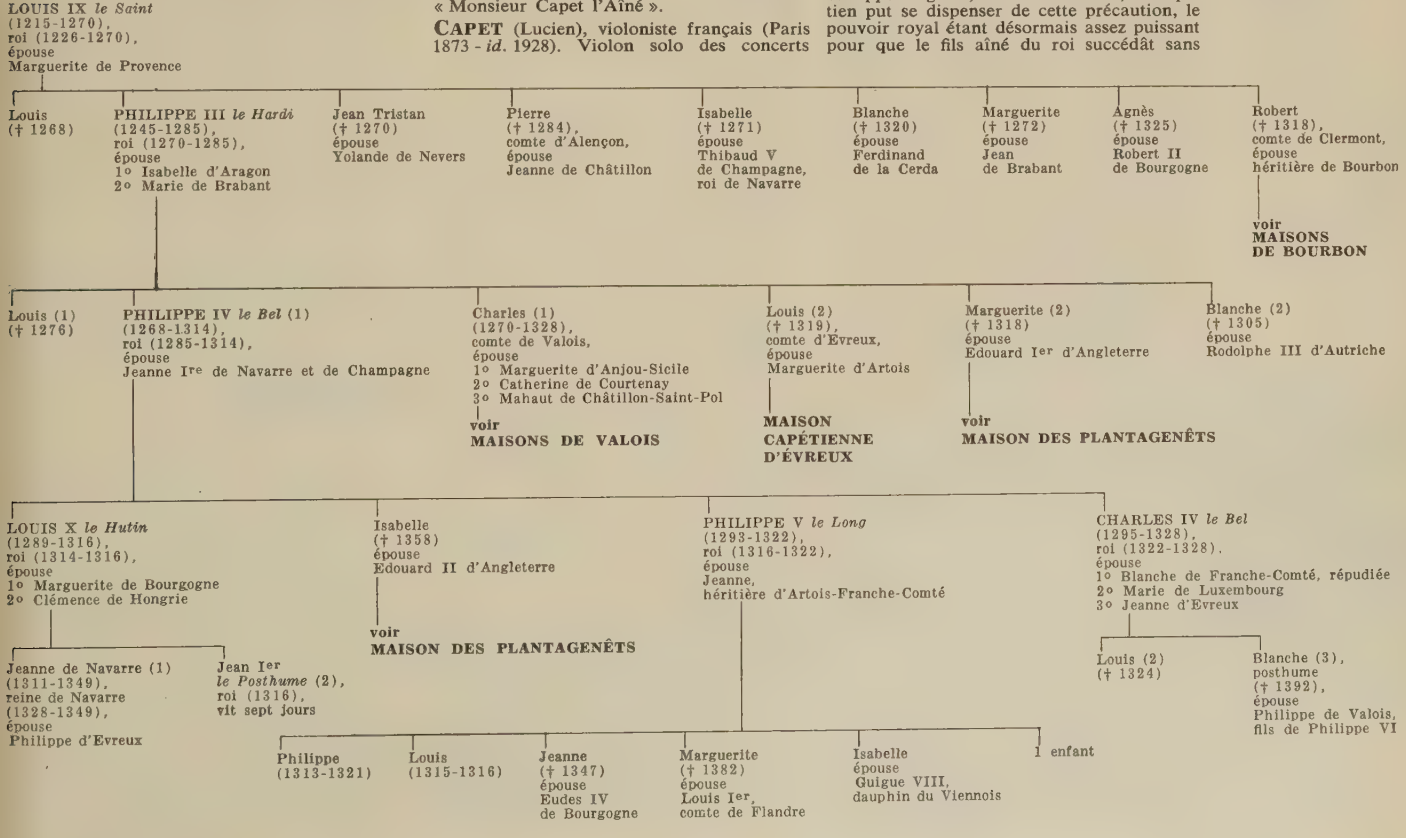

Phot. Larousse, Viollet.

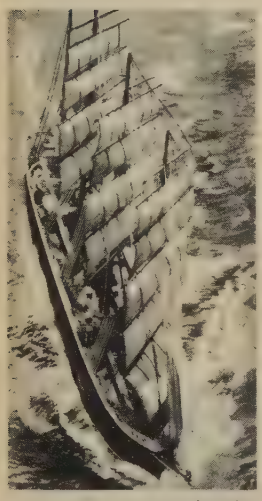

cap-hornier

capillaire

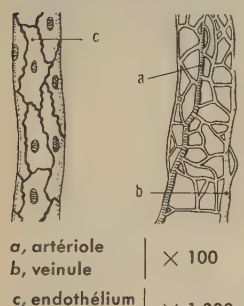

a, artériole | × 100
b, veinule
c, endothélium capillaire | × 1 000

CAPHARNAÜM
ruines de la synagogue

conteste à son père défunt. De 1314 à 1328 régnèrent successivement les trois fils de Philippe le Bel; le troisième, Charles IV, n'ayant pas de fils et plus de frère, ce fut son cousin Philippe de Valois qui reçut la couronne à sa mort. Ainsi prit fin la dynastie des Capétiens « directs ».

Cette admirable continuité donna un vif éclat à ces rois, qui devaient en outre leur prestige au fait qu'ils étaient sacrés, l'onction sainte leur conférant des mérites particuliers et étant à l'origine de la légende, alors fort répandue dans le peuple, selon laquelle ils guérissaient les écrouelles. Tenu par ailleurs comme justicier suprême, chargé de faire régner l'ordre et la paix, et à ce titre, très tôt soutenu par le clergé, qui cherchait auprès de lui un appui contre les laïques trop entreprenants, reconnu enfin comme suzerain suprême de la féodalité du royaume, le Capétien accomplit une œuvre remarquable et fut le véritable fondateur de la puissance royale en France. La principale tâche des rois de cette dynastie consista en l'agrandissement de leur domaine, c'est-à-dire en l'extension de la zone territoriale sur laquelle ils exerçaient l'autorité du seigneur direct, et en l'accroissement de leurs droits. Maîtres, en 987, d'un domaine peu étendu, situé dans la région parisienne (allant jusque vers Beauvais et Compiègne au N., jusque vers Orléans et Bourges au S.), ils durent d'abord le pacifier, à la fin du XIe s. et au début du XIIe s., en luttant contre des vassaux turbulents. Puis ils lui annexèrent la plupart des grands fiefs du royaume; les uns grâce à des mariages ou à des accords divers (Artois, Vermandois, Valois, Champagne, Lyon), d'autres grâce à des héritages (comté de Toulouse), d'autres, enfin, par conquête (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Auvergne, rivages méditerranéens du Languedoc) ou par achat (comté de Mâcon). En 1328, seules la Flandre, la Bretagne, l'Aquitaine et la Bourgogne étaient, à l'intérieur du royaume (dont les limites suivaient approximativement les cours de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône), en dehors du domaine royal. Le plus actif réalisateur de cette œuvre fut Philippe Auguste, qui réussit à détruire le vaste empire constitué dans les provinces de l'Ouest par les Plantagenêts, rois d'Angleterre. La lutte contre les souverains anglais — anglo-normands ou Plantagenêts — fut d'ailleurs l'un des plus lourds fardeaux des Capétiens et leur tâche essentielle. Ainsi furent rassemblées par eux les terres du nord du royaume, tandis que l'unité française voyait ses bases solidement établies, au XIIIe s., par l'échec des ambitions des rois d'Aragon sur le Languedoc. Enfin, les Capétiens s'intéressèrent peu aux croisades, qui les détournaient de leur programme dans le royaume. Seuls trois d'entre eux prirent la tête d'expéditions en Terre sainte : Louis VII, Philippe Auguste, Louis IX, le premier et le troisième avec piété et enthousiasme, le deuxième par nécessité.

Par ailleurs — et ce ne fut pas là la moindre de leurs réussites —, ils furent les créateurs de la plupart des institutions de la monarchie française. Ces créations furent empiriques, chaque organisme gouvernemental ou administratif se dégageant lentement de l'évolution historique. Au début, ces institutions étaient purement féodales : le roi gouvernait et administrait son domaine grâce à des prévôts, qui le représentaient sur les seigneuries qu'il possédait; il intervenait dans le royaume avec l'accord de la Cour féodale (*Curia regis*), assemblée qui réunissait théoriquement tous ses vassaux, et dont la fonction consistait à conseiller le roi et à l'assister militairement et judiciairement. Peu à peu, à la fin du XIIe s. et au début du XIIIe s., grâce à leurs succès territoriaux et à leur plus grande richesse, les Capétiens réussirent à faire jouer en leur seule faveur les règles féodales, tout en déclarant qu'en tant que rois ils n'étaient pas liés par elles. Ils purent ainsi intervenir dans les affaires de leurs vassaux, évoquer devant eux leurs différends, leur imposer la paix et le respect de l'ordre, régler leurs successions, bref les habituer à compter avec le pouvoir royal. Dans cette mise au pas de la noblesse, qui, plusieurs fois, au début du règne de Louis IX et immédiatement après la mort de Philippe le Bel, entre autres époques, n'hésita pas à se soulever contre eux (et fut chaque fois battue), les Capétiens s'appuyèrent sur le clergé et, surtout, sur cette classe nouvelle que constituait alors la bourgeoisie et à laquelle une autorité forte apparaissait nécessaire. Le roi favorisa le mouvement communal et l'émancipation des villes, qui lui fournirent argent et milices. Il s'intéressa aux marchands, au commerce, ainsi que le montrent maintes ordonnances de Louis IX et de Philippe le Bel.

En même temps, au cours du XIIIe s., d'importants organismes d'administration centrale naissaient de l'antique Cour : le Parlement, tribunal suprême chargé de rendre la justice au nom du roi; la Cour des comptes, ayant pour mission de contrôler les finances. Bientôt le souverain nommait lui-même les membres de ces assemblées. Parallèlement, au sein de l'hôtel qui groupait les services privés, les « domestiques », apparaissait un groupe de conseillers personnels du roi (tels les légistes de Philippe le Bel, imbus de droit romain, défenseurs des prérogatives de l'Etat), dont la réunion devait former au XIVe s. le Conseil du roi, principal organe de gouvernement. Sur le plan local, dès la fin du XIIe s., des officiers nouveaux, nommés par le monarque, s'étaient superposés aux prévôts : les baillis ou les sénéchaux, chargés de rendre la justice en première instance, de faire régner l'ordre, de percevoir les taxes (l'impôt, disparu depuis le commencement du Moyen Age, est recréé sous Philippe le Bel) et de lever l'armée au nom du roi. Ainsi, au début du XIVe s., les Capétiens avaient établi une monarchie organisée et puissante; ils étaient en droit d'affirmer leur souveraineté sur le royaume. Les assises de la France moderne leur sont dues. (→ Biblio.)

CAPE TOWN. V. CAP (LE).

CAPEYER v. intr. Mar. V. CAPÉER.

CAP-FERRAT (Saint-Jean-). V. SAINT-JEAN-CAP-FERRAT.

CAP-FERRET, écart de la comm. de La Teste (Gironde, arrond. de Bordeaux), à l'extrémité de la pointe qui ferme le bassin d'Arcachon. Station balnéaire. Pêche; ostréiculture.

CAPGRAVE (John), moine anglais (Lynn, Norfolk, 1393 - *id.* 1464), théologien, hagiographe et chroniqueur, commentateur de la Bible, réputé pour son savoir.

CAPH, nom donné à l'étoile β Cassiopée* ou β *Cassiopeiae*. Magnit. 2,4. Type spectral F 2. (V. ÉTOILE.)

CAP-HAÏTIEN ou **LE CAP,** v. et port de la république de Haïti, ch.-l. du départ. du Nord, sur la côte septentrionale de l'île; 25 000 hab. Evêché. Ce fut la capitale de Saint-Domingue jusqu'en 1770. Exportations de sucre, de café, de cacao. Raffinage du sucre.

— Hist. La ville fut fondée par les Français, sous le nom de *Cap-Français*, en 1670, près du lieu où Christophe Colomb aborda en 1492. Centre français le plus important de Saint-Domingue au XVIIIe s., elle fut victime de la révolte servile de 1791 et de la rencontre décisive entre les Noirs révoltés et les troupes du général Leclerc. Henri Christophe* en fit la capitale de son royaume sous le nom de *Cap-Henri*.

CAPHARNAÜM, v. de Palestine, en Galilée, sur la rive N.-O. du lac de Tibériade (Etat d'Israël). Jésus-Christ établit dans cette ville, où la vie judaïque était active, son centre d'action au début de sa vie publique. C'est dans la synagogue du lieu qu'il promit l'Eucharistie. Les ruines actuelles de la synagogue, exhumées au cours de fouilles (1905-1926), se rapportent à un édifice postérieur d'un siècle environ à celui que connut Jésus. Auj. *Kefar Nahum*.

CAPHARNAÜM [naɔm] n. m. (de *Capharnaüm* n. géogr.). Lieu plein d'objets entassés confusément : *Le plus beau désordre régnait dans cet élégant capharnaüm* (L. Daudet).

CAPHAUROS ou **KAPHAUROS.** Myth. gr. Berger libyen, petit-fils d'Apollon, fils d'Amphitémis ou Garamas et d'une Tritonide. Il tua l'Argonaute Canthos, qui voulait lui ravir ses troupeaux pour nourrir ses compagnons affamés. Il fut tué par les Argonautes accourus au secours de Canthos.

CAPHÉRÉE, en gr. **Kaphêreus.** Géogr. anc. Promontoire au N.-O. de l'Eubée, redouté des marins anciens pour ses fréquentes tempêtes.

CAP-HORNIER n. m. Grand voilier long-courrier qui suivait autrefois les routes doublant le cap Horn. ‖ Pl. *des* CAP-HORNIERS.

CAPHYES, en gr. **Kaphuai.** Géogr. anc. Ville d'Arcadie, au N.-O. d'Orchomène, où Aratos fut battu par les Etoliens (221 av. J.-C.).

CAPICIER n. m. Tapis de pied qui servait, au Moyen Age, de marchepied.

CAPICIOLE n. m. Ancien tissu de soie, de provenance italienne.

CAPIE et **CAPIEUSE** n. f. Text. Lien de plusieurs fils serrant un écheveau avant de le dévider. ‖ Petite flotte de soie, dont plusieurs, réunies, composent le matteau qui est livré au commerce.

CAPIER v. tr. Text. Mettre en place la capie séparant les différentes échevettes formant un écheveau.

CAPILITIUM [sjɔm] n. m. Bot. Portion du sporange des myxomycètes, formée de filaments en touffe et jouant un rôle important dans la dissémination des spores.

CAPILLAIRE [pilɛr] adj. (lat. *capillaris*; de *capillus*, cheveu). Relatif aux cheveux : *Système capillaire.* ‖ Fin comme un cheveu : *Tube capillaire.* ‖ *Artiste capillaire,* titre que prennent les coiffeurs qui font des ouvrages en cheveux, comme bagues, bracelets, tableaux, etc.

— Anat. *Vaisseaux capillaires,* ou, n. m. pl., *les capillaires,* vaisseaux très ténus qui joignent les dernières ramifications des artères aux premières veines : *Le premier effet du froid est de ralentir la circulation dans les capillaires.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Capillaires lymphatiques,* les plus fins des vaisseaux lymphatiques.

— Cosmét. Se dit de produits destinés aux cheveux ou au cuir chevelu.

— Electr. *Electromètre capillaire,* appareil permettant la mesure des faibles différences de potentiel en utilisant pour cela un phénomène électrocapillaire produit sous leur action.

— Pathol. V. part. *encycl.*

— Physiq. *Action capillaire,* action qui s'exerce au contact des molécules d'un liquide et des molécules d'un solide. ‖ *Constante capillaire,* syn. de TENSION SUPERFICIELLE. (V. CAPILLARITÉ.) ‖ *Force capillaire,* force qui résulte de l'action capillaire. ‖ *Phénomènes capillaires,* phénomènes ayant pour cause une action capillaire : *L'attraction et la répulsion des petits corps qui nagent à la surface des liquides sont des phénomènes capillaires que l'on peut soumettre à l'analyse* (Laplace). [V. CAPILLARITÉ.]

— Pneumol. *Bronchite capillaire,* v. BRONCHITE.

— ENCYCL. Anat. Les *capillaires,* dont les dimensions varient de 0,007 mm à 0,150 mm, commencent où finit la tunique musculaire de l'artériole, et ils finissent où commence celle des petites veines : ce sont donc des vaisseaux sans fibres lisses. Considérés dans leur structure, les capillaires présentent plusieurs couches distinctes : 1° une couche endothéliale de cellules plates, allongées suivant l'axe du vaisseau; 2° une seconde couche externe, dite *tunique adventice,* membrane amorphe hyaline; 3° enfin, sur la face externe de certains gros capillaires il existe une troisième couche formée de cellules plates, à laquelle on a donné le nom de *périthélium.* La structure anatomique des capillaires varie d'ailleurs quelque peu avec la nature des fonctions qu'ils doivent remplir. Les capillaires constituent, dans leur ensemble, une sorte d'élargissement du système artériel; il en résulte une diminution, à leur niveau, de la vitesse et de la pression sanguines.

Etant en rapport immédiat avec les éléments des tissus, les capillaires sont le siège principal de la nutrition interstitielle. Ce sont les capillaires qui, par leurs dilatations ou leurs contractions, provoquent les alternatives de rougeur ou de pâleur de la peau.

— Pathol. Les troubles de la *perméabilité capillaire* engendrent des filtrations anormales (œdèmes), et les troubles de la *résistance,* des ruptures hémorragiques (purpura).

CAPILLAIRE n. m. (du lat. *capillus*, cheveu). Nom commun à plusieurs espèces de fougères, appartenant aux genres adiantium et asplenium : *Le capillaire noir*.
— Encycl. Les *capillaires* sont des fougères à pétioles longs, grêles et noirs, ressemblant à des cheveux. L'espèce la plus répandue est le *capillaire de Montpellier*, dit aussi *cheveu de Vénus* (*Adiantum capillus Veneris*). Cette plante habite les lieux humides, et croît entre les pierres. Elle est employée comme pectorale, sous forme de sirop ou d'infusion.

CAPILLARIMÈTRE [kapila] n. m. Physiq. Appareil destiné à mesurer les forces capillaires.

CAPILLARIOSE [kapilarjos] n. f. Maladie des volailles, due à la présence (dans le jabot et dans l'intestin) d'un ver filiforme déterminant des troubles digestifs.

CAPILLARITE n. f. Pathol. Affection des capillaires, sans préjuger la cause ni les manifestations : *Le purpura est une manifestation de capillarite*.

CAPILLARITÉ [kapila] n. f. Etat d'un tube ou d'un conduit capillaire. ‖ Ensemble des propriétés des tubes capillaires à l'égard des liquides qu'ils contiennent : *La montée de l'eau dans le sol est un phénomène de capillarité*. ‖ Partie de la physique qui s'occupe de l'étude des phénomènes capillaires. ‖ *Capillarité sociale*, faculté pour les membres d'un groupe social d'accéder aux catégories sociales les plus aisées.
— Encycl. Physiq. Les phénomènes de *capillarité* s'observent au contact d'un liquide avec une paroi solide. Dans un tube fin plongé dans un liquide, le niveau du liquide s'élève plus qu'à la surface libre extérieure, ou moins, selon que le liquide mouille ou non la paroi, et la surface limite est courbe et non plane (*ménisque*). Ces faits d'observation courante proviennent de ce que les liquides usuels ne sont pas des *fluides parfaits*.
● *Tension superficielle*. Les phénomènes observés peuvent s'expliquer en assimilant, comme le fit Segner dès 1752, la couche superficielle d'un liquide à une membrane élastique. A cette hypothèse, reprise par Young en 1805, Laplace et surtout Gauss apportèrent des précisions et des généralisations constituant de véritables théories.
Gauss a montré que les actions exercées sur une molécule au voisinage immédiat de la surface de séparation de deux fluides ne se mélangeant pas y offrent une dissymétrie qui provient de ce que la surface libre du liquide doit prendre l'aire minimale compatible avec les liaisons ; et tout se passe comme si cette surface était constituée par une membrane tendue. Pour empêcher cette surface de diminuer, il est nécessaire de lui appliquer des forces égales et opposées à celles qu'exerce le liquide et qui constituent la *tension superficielle* ou *constante capillaire*, lorsqu'elles se rapportent à l'unité de longueur.
La valeur de la tension superficielle a pu être déterminée par les expériences de Van der Mensbrugghe, Dupré, Plateau, Terquem. Voici quelques résultats en dynes par centimètre (unité C. G. S.) :

	TENSION SUPERFICIELLE À LA SURFACE DE SÉPARATION		
	Air	Eau	Mercure
Eau	81	0	418
Mercure	540	418	0
Alcool	25,5	»	399
Essence de térébenthine	29,7	11,55	250,5

D'après ces forces, qui paraissent si faibles, la masse de 1 g d'eau réduite en couche de 1/20 000 de millimètre d'épaisseur serait pourtant capable de supporter une charge de 3 300 t. On conçoit qu'une telle membrane élastique tendue exerce, quand elle est courbe, une pression sur le liquide qu'elle enveloppe. La *pression capillaire* (c'est le nom qu'on donne souvent à l'accroissement p de pression en passant du côté convexe au côté concave) est donnée par la formule, due à Laplace : $p = A\left(\frac{1}{r_1} + \frac{1}{r_2}\right)$, où A représente la valeur de la tension superficielle, et r_1 et r_2 les rayons de courbure principaux au point considéré.
● *Angle de raccordement*. Dans le cas où le contact est établi entre trois corps : un solide, un liquide et un gaz (*fig.* 2), la condition d'équilibre est que la résultante des tensions soit normale à la paroi solide. On trouve ainsi que l'angle α, dit *angle de raccordement*, doit satisfaire à la relation $\cos\alpha = \frac{A_3 - A_2}{A_1}$, A_1, A_2, A_3 étant les tensions superficielles.
Si $-1 < \frac{A_3 - A_2}{A_1} < 1$, l'équilibre est possible ; sinon le liquide couvre toute la surface, il *mouille parfaitement* la paroi. C'est le cas de l'eau, du verre propre et de l'air.
L'angle de raccordement sert à calculer le poids P du liquide soulevé, d'après la formule $P = AL\cos\alpha$, L étant le périmètre de la paroi.
Ascensions et dépressions capillaires. Soit h la hauteur du liquide soulevé dans un tube capillaire de rayon r et ρ le poids spécifique du liquide, on doit avoir

$$\pi r^2 h\rho = A\,2\pi r\cos\alpha \text{ ou } h = \frac{2A}{r\rho}\cos\alpha ;$$

c'est la *loi de Jurin**.
Entre deux lames parallèles, L étant leur longueur, e leur distance et h la hauteur du liquide soulevé, on a :

$$eh\mathrm{L}\rho = 2AL\cos\alpha \text{ ou } h = \frac{2A}{e\rho}\cos\alpha,$$

et si les deux lames forment entre elles un petit angle, la surface liquide dessine une courbe qui est une hyperbole équilatère.
● *Phénomènes dus aux forces capillaires*. Citons l'ascension des liquides dans les corps poreux, de l'essence dans la mèche d'un brûquet, la formation des bulles, les attractions ou répulsions de corps légers flottant sur un liquide, etc.
● *Mouvements*. Les gouttes liquides se meuvent dans un tube conique vers le sommet du cône si le liquide mouille, et dans le cas contraire vers la base. Et enfin la formation des gouttes à l'extrémité des tubes capillaires est un phénomène du même ordre. Le poids de la goutte qui tombe est proportionnel au diamètre extérieur du tube et à la tension capillaire du liquide (*loi de Tate*).
● Pour les phénomènes électrocapillaires, v. ÉLECTROMÈTRE.

CAPILLAROSCOPIE n. f. Physiol. Examen microscopique direct de la circulation dans les vaisseaux capillaires superficiels de la peau.
— Encycl. Cet examen se fait en lumière réfléchie. Chez l'homme, par exemple, on peut mettre en évidence la circulation capillaire à la base de l'ongle après avoir enduit préalablement la peau d'huile de cèdre.

CAPILLICULE n. m. Histol. Canal lymphatique plus ténu que les capillaires. (Les capillicules forment des réseaux qui sont, d'après Sappey, l'origine de la circulation lymphatique.)

CAPILLICULTURE n. f. Hygiène de la chevelure.

CAPILOTADE n. f. (altération de *capirotade* ; de l'esp. *capirotada*, ragoût fait avec des œufs, du lait, etc.). Ragoût composé de restes de viande, volaille ou gibier, coupés en petits morceaux, que l'on accommode d'une sauce relevée à la tomate, et saupoudrés, au moment de servir, d'un hachis de ciboule et cerfeuil.
— Loc. fam. *Mettre en capilotade*, mettre en pièces, écraser : *Le gros Gueneau de Pousseaux, ayant voulu, dans sa ribote, se promener sur la muraille, le verre en main pour les narguer, eut d'une mousquetade sa cervelle et son verre mis en capilotade* (R. Rolland).

CAPILUPI (Lelio), poète italien (Mantoue 1497 - † 1563). Sur les moines et les femmes, il écrivit des poésies latines inspirées de Virgile : *Cento Virgilanus de vita monachorum* (1543), *Cento Virgilanus in foeminas*, et *Capiluporum carmina et centones* (1590). — Ses deux frères, Camillo (1504-1548) et Ippolito (Mantoue 1511 - Rome 1579), sont également connus, le premier pour son importante correspondance, le second pour ses poésies en latin et en langue vulgaire.

CAPISCOL [kapiskɔl] n. m. (lat. *caput scholae*, chef de l'école). Au Moyen Age, le grand chantre dans les églises (qui était aussi le chef de l'école de l'église). ‖ Auj., dans quelques contrées, le doyen du chapitre.

CAPISTON n. m. Arg. mil. Capitaine. (Vx.)

CAPISTRANO (saint Jean de). V. Jean de Capistrano.

CAPISTRE n. m. (du lat. *capistrum*, muselière). Archéol. Tissu de soie du genre des pannes, fait de bourre. (Les capistres, très employés au Moyen Age, provenaient d'Orient ; on les disait « sarrasinois ». Ils servaient à faire des coussins, des revêtements de selle.)

CAPISUCCHI (Paul), évêque de Neocastro (Rome 1479 - † 1539). Il se prononça en 1534 en faveur de Catherine d'Aragon, dans le procès de répudiation intenté contre elle par Henri VIII.

CAPITAINE n. m. (bas lat. *capitaneus* ; du lat. *caput*, tête). En général, chef militaire : *Alexandre, César, Napoléon, Foch furent de grands capitaines*. ‖ Chef : *Capitaine de voleurs*. ‖ Chef d'un groupement industriel ou commercial (généralement péjoratif) : *Un capitaine d'industrie. Je plains ces capitaines de commerce qui ne savent pas à la fin de la journée s'ils ont perdu ou gagné* (Alain). ‖ *Fam.* Nom donné ironiquement comme titre : *Capitaine renard allait de compagnie* (La Fontaine).
— Chass. *Capitaine de louveterie**, officier chargé, autref., des chasses dans une capitainerie*, et, auj., de la destruction des animaux nuisibles.
— Hist. Gouverneur d'une résidence royale. (V. capitainerie.) ‖ Titre pris par les premiers magistrats des républiques italiennes au XIIIe s. : *Capitaine des libertés du peuple*.
— Hist mil. *Capitaine aux gardes*, commandant d'une compagnie de gardes-françaises. ‖ *Capitaine des gardes*, commandant d'une compagnie des gardes de la Maison du roi. ‖ *Capitaine de l'équipage des mulets du roi*, officier chargé du transport du mobilier royal en campagne. ‖ *Capitaine général*, autref., en France, commandant militaire supérieur d'une colonie ; en Espagne, grade suprême dans l'armée. ‖ *Capitaine général des guides des camps et armées du roi*, fonction honorifique d'un officier se tenant à la portière du carrosse royal. ‖ *Capitaine lieutenant*, commandant effectif d'une compagnie dont le capitaine titulaire était le roi, la reine ou un grand personnage. ‖ *Capitaine de ville*, sous Philippe V, officier chargé du maintien de l'ordre.
— Mar. *Capitaine d'armement*, officier chargé de la surveillance du matériel nautique d'une compagnie de navigation, de la gestion du personnel navigant, de l'entretien des navires, etc. : *Le capitaine d'armement est généralement un ancien commandant de la compagnie*. ‖ *Capitaine au long cours*, officier de la marine marchande, assurant le commandement d'un navire reliant des ports très éloignés, voire de continent à continent. ‖ *Capitaine de la marine marchande*, officier de la marine marchande assurant le commandement d'un navire effectuant des voyages le long des côtes de cap en cap. ‖ *Capitaine de pêche, de route*, noms donnés, dans la grande pêche, à ceux qui dirigeaient la pêche ou la manœuvre. ‖ *Capitaine de port*, agent dirigeant les services d'entretien et d'exploitation des ports de commerce et de pêche.
— Mar. mil. *Capitaine de corvette, de frégate, de vaisseau*, grades d'officiers de la marine militaire correspondant à ceux de commandant, lieutenant-colonel et colonel dans les armées de terre et de l'air. (V. part. *encycl.*) ‖ *Capitaine d'armes*, v. arme. ‖ *Capitaine de compagnie*, officier, quel que soit son grade, chargé, à bord, d'une compagnie. | *Capitaine de pavillon*, officier supérieur commandant un navire ayant un amiral à son bord.
— Matér. *Capitaine de drague*, agent de maîtrise responsable de la manœuvre sur une drague assez importante.
— Mil. Grade le plus élevé des officiers subalternes, dans les armées de terre et de l'air : *En France, le grade de capitaine se distingue par trois galons portés à la coiffure, sur les pattes d'épaule ou sur les manches*. ‖ *Capitaine d'habillement, de recrutement*, officier spécialisé dans ces fonctions ; *par iron.*, officier se complaisant dans les emplois administratifs ou sédentaires.
— Mœurs et cout. Nom donné au chef élu de la jeunesse et, dans le Nord de la France : *Capitaine de joyeuse entente* (Valenciennes).

capillaire

phénomènes de capillarité

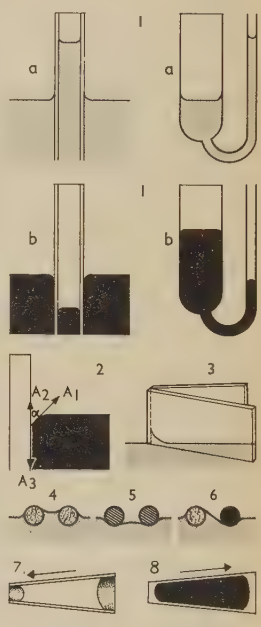

1. *a*, Ascension de l'eau dans les tubes capillaires ; *b*, dépression du mercure ; 2. Contact d'un solide, d'un liquide et d'un gaz (α, angle de raccordement) ; 3. Ascension d'un liquide entre deux lames inclinées l'une sur l'autre ; 4. Balles de liège mouillées posées sur l'eau ; 5. Balles de cire mouillées ; 6. Balle de liège mouillée et balle de cire non mouillée ; 7 et 8. Gouttes liquides dans un tube conique.

capillaroscopie
réseau capillaire
de la membrane palmaire
de la grenouille

— Sports. Celui qui commande une équipe sur le terrain. (Le capitaine est en général désigné par les dirigeants du club ou de la fédération pour toute une saison. Dans certains sports, comme le tennis, le capitaine peut ne pas jouer ; il commande de l'extérieur sans avoir alors le droit d'influencer ses joueurs autrement que pendant les moments de repos. En aviron, le capitaine est celui qui dirige les séances d'entraînement.)

— Zool. Poisson osseux caractérisé par les quatre rayons libres de ses nageoires pectorales, rayons filamenteux qui font songer aux galons d'un capitaine de la marine. (*Polynemus quadrifilis* fréquente les côtes du Sénégal et remonte assez loin dans les fleuves. Il a une grande valeur alimentaire.)

— Encycl. Dr. mar. Dans la marine marchande, le *capitaine* d'un navire exerce à bord les pouvoirs les plus variés, y compris les fonctions d'officier de l'état civil, de notaire et de juge d'instruction ; il y jouit de pouvoirs disciplinaires sur l'équipage, et même sur les passagers. Il doit présenter des garanties techniques très sérieuses (âge, temps de navigation, examen à la suite duquel lui sont délivrées des lettres de commandement). Ces conditions sont adoucies pour la navigation au *cabotage*.

Avant le départ, le capitaine doit se procurer les papiers de bord, faire opérer l'arrimage des marchandises sous sa responsabilité, et en remettre une reconnaissance appelée *connaissement*.

Pendant le voyage, il doit tenir le *livre de bord*, être présent, spécialement à l'entrée et à la sortie des ports, et s'y procurer le secours d'un pilote, diriger le navire. En cas de danger, il peut sacrifier une partie de la cargaison ou du bâtiment, et emprunter pour le compte de l'armateur. Il ne doit pas abandonner le navire sans l'avis de ses officiers. Il est tenu d'achever le voyage commencé.

A l'arrivée, il doit faire viser le livre de bord et déposer son « rapport de mer » dans les vingt-quatre heures, sans pouvoir auparavant, sauf urgence, commencer le déchargement des marchandises.

— Mar. Les *capitaines au long cours* peuvent commander n'importe quel navire de commerce, quels que soient son tonnage et les voyages qu'il effectue. L'obtention du brevet de capitaine est subordonnée à certaines conditions : avoir passé avec succès les examens d'*élève de la marine marchande*, d'*élève-officier au long cours* et de *capitaine au long cours*, être âgé de vingt-quatre ans au moins, avoir accompli soixante mois de navigation, dont vingt-quatre mois au long cours et vingt-quatre mois comme officier de quart. Les *capitaines de la marine marchande* peuvent commander les navires armés au cabotage dans certaines limites de tonnage. Avant de se présenter à cet examen, ils doivent avoir passé avec succès l'examen de *lieutenant au cabotage* et justifier de soixante mois de navigation, dont vingt-quatre comme officier de quart. Autrefois, ils se sont appelés *maître au cabotage* et *capitaine au cabotage*.

Les *capitaines de port*, chargés d'assurer le service intérieur du port, sont recrutés au concours parmi les capitaines au long cours, les capitaines de la marine marchande et certaines catégories de sous-officiers de la marine militaire. Ils dépendent du ministère des Travaux publics, débutent comme sous-lieutenants de port, et passent ensuite lieutenants, puis capitaines.

— Mil. ● *Marine*. L'appellation de *capitaine de vaisseau* est très ancienne. Autrefois, dans la marine royale, le capitaine de vaisseau, commandant un navire de guerre, n'avait sous ses ordres que des lieutenants de vaisseau. Le grade intermédiaire de *major de vaisseau* fut créé par Castries en 1783 ; la Révolution française en changea la dénomination en *capitaine de frégate*. Le grade de *capitaine de corvette* remonte à 1917. Les insignes de grade de capitaines de corvette, de frégate et de vaisseau comportent respectivement, sur la casquette et sur les manches, 4 galons d'or, 5 galons panachés or et argent, 5 galons d'or. En s'adressant à ces officiers, leurs subordonnés les appellent tous « commandant ».

● *Armée*. Le titre de *capitaine* avait primitivement le sens de « chef suprême ». Dans son acception moderne, il apparaît sous Charles V pour désigner les officiers chargés de lever les compagnies pour le service du roi. Chefs des bandes*, puis, au XVIe s., des compagnies d'infanterie groupées sous l'autorité d'un *capitaine général*, les capitaines étaient propriétaires de leurs unités. Celles-ci se négociaient à prix d'argent, et il n'était pas nécessaire, pour devenir capitaine, de passer par les grades inférieurs de sous-lieutenant et de cornette*. Il fallut attendre la réforme de Choiseul pour que le roi prenne à son compte le recrutement et l'entretien des compagnies : le brevet de capitaine cessa alors d'être un titre de propriété pour devenir exclusivement un grade (1762). Le rôle du capitaine, chef de l'unité de base au combat, dans l'infanterie comme dans la cavalerie, en contact direct et quotidien avec les hommes qu'il commande, n'a cessé de grandir au XIXe s. A partir de 1875, le capitaine de compagnie, d'escadron ou de batterie est devenu le rouage essentiel de la vie militaire, présidant à l'instruction de sa troupe, formant les gradés subalternes (caporaux et sergents), et administrant son unité sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le rôle administratif du capitaine a été réduit au profit de sa mission d'instructeur et de chef élémentaire des groupements d'action combinée des divers moyens de combat.

Capitaine Fracasse (le), roman de Th. Gautier (1863). Dans le château de la Misère végète le jeune baron de Sigognac. Une troupe de comédiens nomades étant venue lui demander l'hospitalité, les beaux yeux d'Isabelle, ingénue de la troupe, le décident tout à coup à les suivre jusqu'à Paris. Matamore, le « tranche-montagne » de la troupe, ayant péri, Sigognac s'offre à le remplacer. Sous le nom de « capitaine Fracasse », il accomplit alors des prouesses merveilleuses, disputant Isabelle à un puissant rival. Ce récit picaresque, inspiré du *Roman comique*, et qui nous fait vivre dans un monde Louis XIII selon le goût du romantisme, a toute la verve et toute la truculence qu'on peut attendre de l'auteur des *Grotesques**.

Capitaines courageux (*Captains courageous*), roman de R. Kipling (1897), récit maritime sur la grande pêche en mer du Nord, dans lequel l'intention morale se mêle à l'intérêt documentaire. En effet, le jeune Harvey Cheyne, garçon d'une très riche famille, tombé à la mer accidentellement, est recueilli par l'équipage d'une goélette de pêche, et il fera, au contact des rudes pêcheurs, l'apprentissage des qualités qui font les vrais hommes d'action.

CAPITAINE (Louis), cartographe français (1749 - 1797). Il succéda à Cassini de Thury à la direction de la *Carte de France* (1784). Il est l'auteur d'une carte des nouvelles divisions départementales (1790), d'une carte de la Belgique, de la Suisse, etc.

CAPITAINERIE n. f. Circonscription administrative de l'Ancien Régime, placée sous l'autorité d'un fonctionnaire royal portant le titre de « capitaine ».

— Encycl. Il y avait trois sortes de *capitaineries* : les *capitaineries* proprement dites, enclaves territoriales autour de chaque résidence royale, dans lesquelles la police était dévolue au gouverneur ; les *capitaineries de chasse*, chasses gardées royales ; les *capitaineries gardes-côtes*, établies aux XVIIe et XVIIIe s. pour refouler les débarquements ennemis. Ces dernières étaient au nombre d'une centaine ; chacune d'elles comprenait plusieurs villages et devait fournir, en cas d'attaque, un certain nombre de miliciens. L'effectif total prévu pour le littoral était de 200 000 hommes. Actuellement, toutes ces institutions ont disparu. On désigne parfois sous le nom de *capitainerie du port* le poste de commandement du capitaine de port.

CAPITAL, E, AUX adj. (lat. *capitalis* ; de *caput, -itis*, tête). Qui est le premier par le rang, la place, l'importance : *L'occupation capitale du chrétien n'est-elle pas l'étude de* [la] *révélation ?* (Renan). *Les dates sont capitales en affaires* (Chateaubriand). ‖ Qui entraîne ou peut entraîner la peine de mort : *Accusation capitale. Peine ou exécution capitale.*

— Paléogr. *Ecriture capitale*, écriture composée de majuscules du type épigraphique, en usage chez les Romains et qui connut son apogée sous Auguste. (Cette écriture fut employée dans les inscriptions [sur pierre et sur bronze], puis reproduite à peu près exactement par les copistes des livres. On l'appelle alors souvent *capitale rustique*.)

— Théol. *Péchés capitaux*, les sept vices que l'on considère comme le principe des péchés les plus nombreux et les plus graves : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

— Syn. : *essentiel, fondamental, primordial, principal.*

CAPITAL n. m. (de *capitalis pars debiti*, l'élément principal, le principal d'une dette). La somme d'argent prêtée, par opposition aux *intérêts* qu'elle peut produire. (On disait autref. PRINCIPAL : *Je vous paierai* [...] *intérêt et principal* [La Fontaine].) ‖ Ensemble des biens, monétaires ou autres, possédés par une personne et qui lui rapportent un revenu par prêt, par location ou par investissement dans une entreprise : *La tante et l'oncle de Lamiel étaient parvenus à réunir un capital rapportant dix-huit cents livres de rente* (Stendhal). ‖ — *Fig.* Ensemble de ressources, de biens, même abstraits : *Nous savons trop, peut-être, qu'il existe un capital immense de faits et de théories* (Valéry). ‖ *Fam. Petit capital*, virginité d'une femme.

— Dr. *Assurance à capital différé*, mode d'assurance en cas de vie, consistant en une convention par laquelle l'assureur s'engage, moyennant le versement par l'assuré d'une prime consistant en une somme fixe ou en prestations périodiques, à payer, à une époque déterminée, à l'assuré s'il est encore vivant, ou à un tiers désigné, à la même condition, un capital déterminé (*capital différé*). [Dans l'assurance à capital différé, les primes appartiennent définitivement à l'assureur au cas de mort du bénéficiaire avant le terme fixé, mais l'assuré peut, à l'aide d'une contre-assurance et d'une prime supplémentaire, demander que dans ce cas les primes versées soient remboursées à ses ayants droit. Au lieu d'un capital, l'assureur peut s'engager à verser une rente (*annuité différée*).]

— Dr. comm. *Capital engagé*, ensemble des biens qui constituent l'actif d'une société, qu'ils soient ou non intégrés dans le capital social. ‖ *Capital social*, montant des sommes et biens d'une société qui courent le risque d'entreprise et sur lesquels les associés s'interdisent tout prélèvement à leur profit.

— Dr. et Econ. rur. *Capital d'exploitation*, ensemble des biens, autres que le sol et les bâtiments, utilisés pour la production agricole.

— Econ. polit. *Capital réel*, ensemble des biens dont la matérialité constitue les moyens de production et d'échange. ‖ *Capital monétaire*, valeur exprimée en unités monétaires des biens constituant des capitaux ; ensemble des fonds disponibles. ‖ *Capital financier*, valeur des titres juridiques par lesquels est constatée la propriété des capitaux ; puissance des groupes (souvent des établissements bancaires, parfois des holdings*) qui détiennent ces titres ou qui — par le système des pouvoirs — en utilisent les droits qu'ils confèrent en ce qui concerne la gestion ou le contrôle, ou bien encore qui s'assurent le contrôle des entreprises par des prêts consentis en période de difficulté. ‖ *Capital national*, somme des actifs nets des personnes physiques ou morales d'un pays. ‖ *Association capital-travail*, formule préconisée par des économistes, des hommes politiques et certains chefs d'entreprise, en vue de résoudre la question sociale par la participation des travailleurs aux bénéfices réalisés par une entreprise, dont la direction resterait pratiquement entre les mains des apporteurs de capitaux ou de leurs représentants. ‖ *Capitaux mobiliers*, capitaux représentés par des titres négociables (actions, obligations, etc.). ‖ *Capital comptable, capital circulant, capital fixe, capital juridique, capital technique*, v. part. *encycl.* ‖ *Capital constant, capital variable*, v. CAPITAL (*le*).

— ***Capitaux*** n. m. pl. Ensemble des fonds disponibles ou en circulation : *Les capitaux se cachent.*

— ★ *travail, épargne, entreprise, libéralisme/socialisme, marxisme, nationalisation.*

— Encycl. Econ. polit. Depuis les temps les plus anciens, l'homme produit au moyen d'instruments, outils, machines, que l'on nomme indifféremment : biens indirects, biens de production, biens capitaux ou capitaux techniques. Pendant des millénaires, le *capital technique* n'a eu qu'une importance

réduite du fait que l'énergie nécessaire à sa mise en œuvre provenait essentiellement de l'homme et des animaux domestiques, accessoirement de la nature (vent, cours d'eau); mais, depuis le XIXe s., le machinisme étant devenu le symbole de la puissance économique, la participation du capital technique à la production augmente sans cesse. Böhm-Bawerk le définit comme un détour avantageux de la production; on peut également le considérer comme un bien indirect produit avec des moyens préalablement rendus disponibles, et capable de donner au travail un supplément de productivité.

● *Le capital facteur de la production : le capital technique.* Les capitaux utilisés dans une entreprise sont divisés en *capitaux fixes* et en *capitaux circulants*. Les premiers servent à plusieurs opérations productives (machines, bâtiments, etc.); ils s'usent physiquement et économiquement peu à peu, de façon qu'une fraction seulement de leur valeur s'incorpore au coût de chaque unité produite; on les amortit donc progressivement en vue de pouvoir les remplacer ultérieurement. Les seconds se consomment par le premier usage ou se transforment en un autre bien (matières premières, énergie, monnaie, etc.). On notera cependant que la nature d'un même bien peut varier suivant qu'on étudie telle ou telle branche d'activité, l'économie privée d'une entreprise ou l'économie globale : un immeuble est capital circulant dans le patrimoine d'un marchand de biens, alors qu'il est capital fixe lorsqu'il est acquis par une entreprise; la monnaie est capital circulant dans un patrimoine privé et capital fixe dans l'économie nationale. La distinction entre capitaux fixes et circulants est très importante en matière de gestion d'entreprises. Ils n'interviennent pas du tout de la même manière dans le coût de production; le rendement d'un capital circulant dépend de sa vitesse de rotation, celui d'un capital fixe, de son taux d'emploi; le rendement maximal du capital fixe exige une production abondante et régulière, la gestion du capital circulant suppose une surveillance constante des stocks. Ils n'ont pas le même degré de liquidité; l'existence d'un capital fixe considérable fait courir des risques de pertes graves à l'entreprise en cas de variations trop fortes dans le rythme de production. L'emploi croissant de capitaux fixes entraîne une rigidité croissante de l'économie.

● *Le capital maître de l'entreprise et source de revenu : capital comptable et capital juridique.* Les capitaux techniques d'une entreprise figurent à son bilan sous les trois rubriques classiques de l'actif : « immobilisations », « valeurs d'exploitation » et « valeurs réalisables à court terme ou disponibles » (selon les dénominations du plan comptable). Leur contrepartie, au passif, est représentée par le compte « capital propre et réserves », le capital propre étant constitué par les « apports » du ou des fondateurs, et les réserves, par les éventuelles augmentations de ces apports; l'ensemble constitue le *capital comptable*. Ce dernier n'exprimant pas la valeur de l'actif net de l'entreprise, l'économiste ne peut manquer de constater la présence, à côté du capital comptable, d'un capital emprunté, bien que juridiquement ce dernier ne coure pas les risques de l'entreprise, car il joue le même rôle économique que le capital apporté et se traduit à l'actif sous les mêmes mentions que ce dernier.

Sur le plan juridique, le rôle du capital s'est modifié au cours des cent vingt dernières années. Avant le développement du capitalisme, les fonds ou capitaux étaient fournis par le maître, qui ne se faisait pas, ou se faisait peu, assister par des salariés; le capital s'identifiait alors à l'entreprise. Il était normal que le propriétaire du capital perçoive tous les revenus de l'entreprise. Lorsque le capitalisme a commencé à se développer, l'entreprise restant individuelle, le propriétaire du capital est resté le maître de l'entreprise et a continué à en percevoir les revenus. L'identité était totale entre l'entrepreneur et l'apporteur de capitaux. Mais l'importance croissante des capitaux nécessaires au fonctionnement des entreprises a conduit à séparer les fonctions d'entrepreneur et d'apporteurs de capitaux; dans la société anonyme, notamment, l'actionnaire exerce pratiquement assez peu son droit de gestion. L'action, titre représentatif d'une part du capital, tend, de plus en plus, à ne constituer en fait qu'un titre productif de revenu. Karl Marx, dans son ouvrage *le Capital* (v. ci-dessous), a donné un sens particulier aux expressions *capital constant, capital variable* — qui ne doivent pas être confondues avec le capital fixe et le capital circulant —, ainsi qu'une analyse différente du rôle du capital dans l'entreprise. (→ Biblio.)

Capital (LE) [*Das Kapital*], œuvre la plus connue de Karl Marx, qui a orienté sur des voies nouvelles l'étude de l'économie politique. L'ouvrage compte trois parties, dont la première — intitulée *le Développement de la production capitaliste* — est la seule qui soit parue du vivant de l'auteur (1867). Les deux autres — intitulées *le Procès de la circulation du capital* et *le Procès d'ensemble de la production capitaliste* —, rédigées, après sa mort, par Engels au moyen d'une grande partie des notes et des brouillons de Marx, n'ont été publiées qu'en 1885-1894.

On considère que *le Capital* constitue la suite de la *Contribution à la critique de l'économie politique* (Zur Kritik der politischen Ökonomie, 1859). Marx avait prévu un quatrième livre, pour lequel il avait réuni une importante documentation que Kautsky a publiée, en 1904-1910, sous le titre *les Théories de la plus-value* (trad. fr. de Molitor : *Histoire des doctrines économiques*).

Les premières traductions françaises datent de 1872-1875 (livre I, par Joseph Roy), 1900 (livre II) et 1902 (livre III); l'édition Molitor actuelle comporte vingt-deux volumes.

L'objectif de Karl Marx n'est pas seulement de décrire le fonctionnement des mécanismes de production et de répartition des richesses au XIXe s., mais de chercher à montrer les contradictions du système et de dégager le sens de l'évolution des institutions économiques. Selon lui, l'ouvrier ne peut subsister en régime capitaliste qu'en s'aliénant lui-même, c'est-à-dire en vendant sa force de travail. Il produit des marchandises dont la valeur est égale à la quantité de travail social fournie, mais le capitaliste ne lui paye en contrepartie qu'une fraction de cette valeur et réalise ainsi une *plus-value*. La plus-value est d'autant plus élevée que, pour un même salaire, l'ouvrier crée une plus grande quantité de richesses. Le capitaliste s'efforce donc de ne verser à l'ouvrier que le salaire le plus bas possible, d'augmenter au maximum la durée de la journée de travail ou d'accroître la quantité de marchandises produites au cours de la journée de travail grâce à l'amélioration des techniques. Or, cette amélioration implique la concentration indéfinie des entreprises. Il en résulte une transformation importante du rapport entre le *capital variable*, masse des salaires versés à la main-d'œuvre (il se renouvelle sans cesse avec addition de plus-value), et le *capital constant*, masse de la valeur de l'outillage, des machines et des installations (improductif parce que ne fournissant pas de plus-value). A une production accrue, il faut trouver des consommateurs plus nombreux; il faut donc remettre au travail les ouvriers réduits au chômage par la concentration. Or, la création des entreprises et des industries nouvelles exige des capitaux nouveaux qui ne peuvent provenir que d'une augmentation de la plus-value, celle-ci ne pouvant venir elle-même que de nouveaux progrès techniques, qui supposent de nouveaux capitaux. Les capitalistes se trouvent ainsi placés en face d'une série de contradictions auxquelles il leur deviendra, un jour, impossible d'échapper. D'autant plus que la concentration accroît régulièrement le nombre des personnes obligées de vendre leur puissance de travail et, de ce fait, prolétarisées.

La complexité croissante des institutions que les capitalistes se voient dans l'obligation de créer pour se procurer du crédit et s'assurer une certaine sécurité les amène à faire appel à d'assez nombreux collaborateurs, avec lesquels il leur faut, tôt ou tard, partager la plus-value. Les accidents du processus du développement économique (ou crises) se multiplient et deviennent de plus en plus graves et de plus en plus longs. Les travailleurs, qui représentent un pourcentage croissant de la population, s'organisent; les capitalistes — de moins en moins nombreux — qui, historiquement, ont procédé à de continuelles expropriations de la propriété privée originellement acquise par le travail, sont expropriés à leur tour. Ainsi, Marx soutient que la socialisation du travail et la centralisation des moyens de production et d'échange doivent aboutir, inéluctablement, à l'avènement d'une société sans classes.

CAPITALAT n. m. Régime social fondé sur le capital.

CAPITALE n. f. (de *capital* adj.). Ville où siège le gouvernement d'un Etat : *Paris est la capitale de la France.* || *Absol.* Capitale de l'Etat où l'on vit : *Appelé dans la capitale pour affaires* (Flaubert). || Ville qui prime les autres à quelque point de vue : *Rome est la capitale du catholicisme.*

— Fortif. et Mil. Bissectrice de l'angle saillant ou rentrant d'un ouvrage bastionné. (V. BASTION.) || Perpendiculaire élevée au milieu d'une partie frontale d'un ouvrage. || *Attaque en capitale,* attaque d'un ouvrage sur les capitales (parce que les feux y étaient moins denses). || *Capitale d'un champ de tir,* perpendiculaire élevée au milieu de la butte de tir.

— Imprim. *Capitales, Grandes capitales, Petites capitales,* caractères qui servent principalement pour les titres et pour certains mots dont on veut souligner l'importance. (On les désigne grammaticalement sous le nom de *majuscules*. Les *grandes capitales* excèdent de près de la moitié le corps de la lettre ordinaire. On les emploie au commencement des phrases, au commencement de tous les noms propres et de quelques noms communs pris dans certaines acceptions. On en fait aussi usage pour les titres et les divisions de livres ou de chapitres. Les *petites capitales* ont la forme des grandes capitales, mais sont de dimensions égales à celles de lettres ordinaires. On s'en sert, après une lettrine, pour compléter le premier mot d'une division d'ouvrage. On y a également recours pour les titres et les sous-titres.)

— Paléogr. V. CAPITAL adj. || *Capitale ornée,* lettre enluminée qui commençait un chapitre.

CAPITALISABLE adj. Qui peut être capitalisé : *Intérêts capitalisables.*

CAPITALISATION n. f. Action de capitaliser : *La capitalisation des intérêts.* (V. ANATOCISME.) || Système d'assurance dans lequel les primes ou cotisations perçues par l'assureur sont mises en réserve, les intérêts produits étant périodiquement capitalisés, la somme ainsi obtenue n'étant consommée qu'à la réalisation de l'engagement pris par l'assureur : *En matière d'assurance vieillesse le système de la capitalisation pure s'oppose à ceux de la répartition pure et de la répartition des capitaux de couverture.*

— Banq. et Bours. *Capitalisation boursière,* valeur de l'actif net d'une société, telle qu'elle résulte du cours de ses actions. (On multiplie le cours par le nombre d'actions qui composent le capital.)

— Econ. fin. V. part. *encycl.*

— Législ. fin. *Société de capitalisation,* établissement financier qui garantit aux souscripteurs le paiement d'une somme fixe — égale au produit de la capitalisation des versements et des intérêts produits —, soit à l'échéance convenue, soit à une échéance déterminée par tirage au sort. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Econ. fin. *Capitalisation de l'impôt.* La suppression d'un impôt sur des biens immobiliers peut avoir pour effet de faire monter la valeur en capital des biens dont le revenu bénéficie de cette exemption. Le propriétaire fera, au moment de la vente, un gain en capital correspondant à la capitalisation de l'exemption.

— Législ. fin. Les *sociétés de capitalisation* régies par le décret du 30 décembre 1938 sont soumises à l'agrément et au contrôle du ministre du Travail, et sont astreintes à la constitution d'une réserve de garantie et de réserves mathématiques; les fonds doivent être placés dans des conditions de sécurité particulières (valeurs d'Etat, obligations du Crédit national, du Crédit foncier, prêt de 1re hypothèque sur propriété urbaine bâtie). La durée du contrat de capitalisation ne peut dépasser trente ans.

CAPITALISER v. tr. Joindre les intérêts au principal d'une dette : *Périodiquement, la Caisse d'épargne capitalise les intérêts servis à ses déposants.* || Calculer un capital, en

LAROUSSE
LAROUSSE
LAROUSSE

partant d'un taux donné ou arbitraire : *Capitaliser une rente.* ‖ Utiliser un revenu en le transformant en moyen de production. ‖ *Fig.* Accumuler : *L'humanité a seule la possibilité* [...] *de capitaliser ses découvertes* (Renan).

◆ V. intr. Amasser un capital. (Vx.)

CAPITALISME n. m. Statut juridique d'une société humaine caractérisée par le grand développement des moyens de production et leur mise en œuvre par des travailleurs qui n'en sont pas propriétaires : *Capitalisme privé. Capitalisme d'Etat.* ‖ Système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché. ‖ Système économique dont les traits essentiels sont l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier. ‖ Dans la terminologie marxiste, régime économique, politique et social — enfermé dans des contradictions internes qui le condamnent —, dont la loi fondamentale serait la recherche systématique de la plus-value, grâce à l'exploitation des travailleurs par les détenteurs des moyens de production et d'échanges, en vue de la transformation d'une fraction importante de cette plus-value en capital additionnel, source de nouvelle plus-value. ‖ *Capitalisme populaire,* système de collaboration capital-travail (apparenté aux expériences anglaise de *capitalisme collectif* et française d'intéressement des travailleurs) dans lequel l'Etat (en Autriche et en Allemagne fédérale) vend 60 p. 100 des actions des entreprises industrielles nationalisées aux petits épargnants (maximum de cinq actions par personne justifiant de faibles ou moyens revenus). [V. CAPITAL (*le*), MARX, MARXISME.]

— ENCYCL. Econ. polit. Le mobile essentiel de l'activité économique, en régime capitaliste, est la recherche du profit qui trouve sa contrepartie dans le risque d'entreprise; le *capitalisme* moderne se caractérise par le fait que, outre le profit, l'entreprise recherche généralement une certaine sécurité, et, lorsqu'elle atteint une importance suffisante, une certaine puissance.

Le capitalisme classique correspond à un type d'économie décentralisée, dans lequel la coordination entre la production et la consommation (l'*équilibre économique*) résulte du comportement libre, sur le marché, d'entreprises et de consommateurs libres agissant en fonction d'un calcul économique visant à l'obtention du profit maximal. Des déséquilibres périodiques ayant été constatés (crises*) et les contingences nationales jouant souvent un rôle important (nationalisme économique, protectionnisme*), les pouvoirs publics se sont efforcés d'intervenir sur le marché en vue d'empêcher le dérèglement des mécanismes économiques qui constituent le fondement du régime.

Le capitalisme a évolué dans le temps. A ses origines, il était essentiellement commercial, souvent réglementé. Au XVIIIe s. se crée un capitalisme industriel et libéral dont le personnage central est l'entrepreneur. Depuis la fin du XIXe s., on assiste à la substitution du groupe à l'individu; les sociétés anonymes permettent des concentrations importantes de moyens de production; des ententes* se nouent entre producteurs en vue de limiter les effets de la concurrence et d'obtenir des situations d'oligopoles* ou de monopoles*; le personnage principal n'est plus l'entrepreneur classique, mais le financier. Le capitalisme moderne est né, caractérisé : 1° par l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier; 2° (dans une moindre mesure), par le fait que salariés et employeurs constituent de puissants syndicats qui s'affrontent.

Le capitalisme évolue aussi dans l'espace. Selon les peuples, il revêt des aspects différents. Le degré de concentration*, d'intégration* ou d'interventionnisme* de l'Etat varie d'un pays à l'autre. Cependant, un peu partout, un secteur public industriel, financier et commercial se développe en même temps qu'apparaissent des procédés de redistribution des revenus ou, tout au moins, de couverture collective des risques (Sécurité sociale); par une politique économique et financière nouvelle, l'Etat cherche, d'une part, à corriger les déséquilibres nés de l'anarchie des décisions des sujets économiques, et, d'autre part, à diminuer les inégalités résultant de la répartition primaire des revenus par le canal du marché; mais il n'est pas rare que soient ainsi atteints des résultats bien différents, voire diamétralement opposés à ceux qui étaient recherchés. Il semble que, dans la plupart des économies capitalistes, les revenus des entreprises tendent à se partager presque exclusivement entre l'Etat (impôts) et les entreprises elles-mêmes (autofinancement), la part des apporteurs de capitaux étant progressivement réduite.

Les transformations du capitalisme classique se sont précipitées au cours du conflit qui l'oppose aux régimes économiques qui, depuis la Révolution russe de 1917, se sont développés en Europe orientale et en Asie, dont les caractéristiques varient — tant dans le temps que dans l'espace — entre le capitalisme d'Etat et le communisme*. (→ Biblio.)

CAPITALISTE adj. Qui appartient à un capitaliste. ‖ Qui se caractérise par le fait que les utilisateurs des moyens de production n'en sont pas propriétaires : *Production capitaliste. Régime capitaliste.*

◆ N. m. Personne qui fournit les fonds à une entreprise. ‖ Pour les marxistes, possesseur des moyens de production mis en œuvre par d'autres producteurs ou avec la collaboration d'autres producteurs. ‖ Dirigeant responsable d'une importante entreprise. ‖ Propriétaire de valeurs mobilières. ‖ En Provence, propriétaire d'un troupeau de moutons.

CAPITAN n. m. (ital. *capitano,* capitaine). Personnage fanfaron et ridicule de la *commedia* dell' arte.* ‖ *Par extens.* Personne ridicule qui affecte la bravoure : *Je ne veux point ici faire le capitan* (Molière).

— ENCYCL. V. MATAMORE.

CAPITAN (Joseph *Louis*), archéologue français (Paris 1854 - *id.* 1929). Professeur au Collège de France (1907), il est l'auteur de travaux sur la préhistoire (*la Préhistoire,* 1923; *l'Humanité préhistorique dans la vallée de la Vézère,* 1924) et sur les antiquités américaines (*le Travail en Amérique avant Colomb,* 1914). Il dirigea des fouilles préhistoriques nombreuses.

CAPITANATE (la), en ital. **Capitanata,** prov. de l'Italie méridionale, gouvernée au temps de Byzance par un *catépan**. C'est l'actuelle *province de Foggia.*

CAPITANE n. f. et adj. (ital. *capitana*). Autref., galère montée par un officier général, commandant des galères.

CAPITAN PACHA, CAPOUDAN PACHA ou **KAPTAN PAŞA** n. m. Autref., grand amiral de la flotte turque et en même temps ministre de la Marine ottomane.

CAPITANT (Henri), jurisconsulte français (Grenoble 1865 - Allinges, Haute-Savoie, 1937). Professeur à la faculté de droit de Paris, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique et du Conseil supérieur du travail. Auteur d'ouvrages estimés : *Introduction à l'étude du droit civil, Cours de droit civil* (en collaboration avec Ambroise Colin), etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1929.)

CAPITATION n. f. (lat. *capitatio;* de *caput, -itis,* tête). Impôt, taxe par tête : *La taille succéda à la capitation romaine* (Guizot).

— Dr. féod. *Droit de capitation,* droit payé par les serfs au seigneur.

— ENCYCL. Il existait à Rome, à dater de Servius Tullius, une *capitatio ex capite* frappant les prolétaires, et par la suite les provinciaux. Au Bas Empire, la capitation devint un impôt en nature levé dans les campagnes. La *capitatio plebeia* frappait les esclaves des grands domaines, la *capitatio humana* les petits paysans et colons, et la *capitatio animalium* taxait le bétail. La *capitatio terrena* était un impôt foncier, appelé également *jugatio,* car l'unité de surface cadastrale était le *jugum* (joug).

● La *capitation,* impôt par tête, confondue à l'époque féodale avec les redevances dues aux seigneurs, prit place parmi les impôts publics sous Louis XIV. Elle fut établie en 1695, supprimée en 1698 après le traité de Ryswick, et rétablie en 1701. Elle fut désormais maintenue comme imposition extraordinaire. Les sujets étaient répartis en vingt-deux classes, dont la première commençait par le Dauphin, et le montant de la taxe s'échelonnait de 10 000 livres à 20 sols, selon les classes. Le clergé se fit rapidement exempter et les privilégiés obtinrent de ne payer qu'une quotité fixe. (→ Biblio.)

CAPITÉ, E adj. (lat. *capitatus*). Bot. Se dit de tout organe terminé en tête arrondie : *Stigmate capité.*

CAPITE CENSUS [kapitesẽsys] n. m. Dr. rom. Celui qui, ne possédant pas le bien (375 as) nécessaire pour être inscrit dans l'une des classes de la population romaine, n'était compté que pour sa personne. ‖ Pl. *des* CAPITE CENSI.

CAPITELLA n. f. Annélide polychète sédentaire des côtes de France. (Type de la famille des *capitellidés.*)

CAPITEUX, EUSE adj. (ital. *capitoso;* du lat. *caput,* tête). Qui porte à la tête; qui produit l'ivresse : *Vin capiteux.* ‖ *Fig.* Qui excite les sens ou l'esprit : *Le mot « femme capiteuse » a été inventé pour la Parisienne* (Hugo).

CAPITIS DEMINUTIO n. f. Dr. rom. Anéantissement de la personnalité juridique désignée sous le nom de *caput.* (La *capitis deminutio maxima* résultait de la perte de la liberté; la *media,* de la perte de la cité; la *minima,* de toute cause faisant sortir de la famille : *manus,* adrogation, légitimation, adoption, émancipation.)

CAPITOLE (le) [lat. *Capitolium;* de *caput*], la plus illustre des collines de Rome, sur laquelle s'élevait le temple de Jupiter *Capitolin,* protecteur de la Cité. (Appelée aussi MONT CAPITOLIN, et, parfois, MONT TARPÉIEN.) ‖ Temple et citadelle érigés, à Rome, sur cette colline. ‖ *Par extens.* Temple principal d'une colonie romaine. ‖ Edifice administratif moderne servant de centre à la vie municipale ou parlementaire. ‖ *Fig. Monter au Capitole, Etre conduit au Capitole,* triompher, parce que les triomphateurs romains montaient solennellement au Capitole.

— ALLUS. HIST. ***Du Capitole à la roche Tarpéienne,*** expression qui signifie, en fait : Du triomphe à la chute. (V. TARPÉIENNE [*roche*].)

— ENCYCL. Le mont Capitolin, ou *Capitole,* formé de deux sommets séparés par une dépression, s'appelait primitivement *mont de Saturne,* du nom de la principale divinité de Rome. La domination étrusque ayant apporté à Rome la triade Jupiter-Junon-Minerve, on éleva sur un des deux sommets le temple dédié à ces trois divinités. Il y eut à vrai dire plusieurs temples successifs incendiés et reconstruits. Le dernier fut l'œuvre de Titus et Domitien. Beaucoup de butin et d'objets précieux s'y trouvaient déposés. L'autre sommet de la colline, qui porte aujourd'hui l'église de l'*Ara coeli,* constituait la citadelle avec le temple de Juno Moneta, où se trouvait l'atelier monétaire. Entre les deux, l'*Intermontium* correspondait à l'actuelle *place du Capitole.* C'est là que, selon la légende, Romulus avait ouvert son asile. Le tout était ceint de murs. Non loin était la roche Tarpéienne. Vers le *Forum,* dans l'Intermontium, s'élevait le *Tabularium,* palais des archives, dont on admire encore les puissantes assises. Dans les flancs de la colline était creusée l'antique prison du *Tullianum.*

De nombreux monuments, de tout âge et de toute nature, accompagnaient le temple de la triade capitoline : temples de Jupiter Custos, de la Fides, de Mars Ultor, de Venus Erucina; sanctuaires de la Bienfaisance, de la Fortune, de Vénus Capitoline; autels de la gens Julia, de Jupiter Soter, d'Isis et de

place du CAPITOLE
statue équestre
de Marc Aurèle
Rome

Phot. Viollet.

Sérapis; hutte légendaire de Romulus; groupe de la Louve et des Jumeaux; statues de dieux, de héros, de grands hommes ou d'empereurs. Dès le début de l'Empire, telle était la prolifération des monuments sur l'esplanade capitoline qu'Auguste dut intervenir pour la limiter. Il n'en subsiste à peu près rien.

Les plans de l'actuelle *place du Capitole*, à Rome, ont été tracés par Michel-Ange. Au centre est la célèbre statue antique, en bronze, de Marc Aurèle; le palais du Sénateur, qui sert d'hôtel de ville, a été construit par Giacomo della Porta et Girolamo Rainaldi (1592); le palais du musée du Capitole est de 1644-1645 (v. art. suiv.); le palais des Conservateurs, commencé vers 1450, fut transformé, d'après les dessins de Michel-Ange, par Cavalieri et Rainaldi (1564-1568); il abrite diverses collections publiques, notamment l'Antiquarium communal et la pinacothèque du Capitole.

Par suite d'une confusion entre *Capitolium* (en ital. *Campidoglio*) et *Capitulum*, qui désigne un chapitre de moines ou de chanoines se réunissant dans une salle capitulaire pour délibérer sur les affaires de la communauté, le mot « capitole », qui fut l'équivalent d'acropole, désigne un édifice servant de centre, comme à Toulouse, à la vie municipale, ou, comme à Washington, à la vie parlementaire.

Le *Capitole de Toulouse*, de style ionique, est dû, pour la façade (1750-1760), à l'architecte Cammas; la salle des Illustres y est consacrée à la glorification des grandes figures de Toulouse et du Languedoc. L'aile gauche est occupée par le Grand-Théâtre, traditionnellement consacré à l'opéra. — Ce fut Washington qui posa la première pierre du *Capitole de Washington* (1792); son dôme central, haut de 300 pieds, est surmonté d'une statue de la Liberté.

Capitole (MUSÉE DU), musée de Rome, qui renferme une très importante collection de sculptures antiques, rassemblée par Sixte IV, puis enrichie sans cesse, de Pie V à Pie VI. Citons, parmi ses chefs-d'œuvre les plus célèbres : le *Gaulois mourant* (1re école de Pergame), *Amour et Psyché* (époque hellénistique), *Tête de Bacchus* et *Satyre au repos*, répliques de Praxitèle, ainsi que l'*Apollon* archaïque, du Ve s.

CAPITOLIN (MONT) ou **TARPÉIEN.** V. CAPITOLE.

CAPITOLIN, E adj. Relatif au Capitole. ‖ *Jupiter Capitolin*, titre donné à Jupiter, parce qu'il avait un temple au Capitole. ‖ *Jeux Capitolins*, jeux organisés en l'honneur de Jupiter.

— ENCYCL. Les *jeux Capitolins* étaient des jeux annuels, institués par Furius Camillus en souvenir de la délivrance du Capitole (389 av. J.-C.). Domitien fonda en 86 d'autres jeux Capitolins, qui avaient lieu tous les quatre ans. L'empereur distribuait des prix aux poètes, aux orateurs, aux comédiens, aux pantomimes, aux joueurs d'instruments.

CAPITOLINUS (Julius). V. JULIUS CAPITOLINUS.

CAPITOLINUS (Manlius). V. MANLIUS CAPITOLINUS.

CAPITOLINUS (Quinctius). V. QUINCTIUS CAPITOLINUS.

CAPITON ou **CAPITONNAGE** n. m. Bourre de soie employée au XVIIIe s. pour le rembourrage des sièges. (La partie capitonnée était matelassée et retenue par de petits tampons de capiton ou des boutons.) ‖ Garniture en forme de losange, piquée de boutons. (Il s'exécute différemment en sellerie-garniture et en tapisserie.)

CAPITON (Wolfgang Fabricius KÖPFEL, dit), réformateur alsacien (Haguenau 1478 - Strasbourg 1541). Il était prédicateur de la cathédrale de Bâle et professeur de théologie, quand il fut gagné à la Réforme. Fixé à Strasbourg, où Zell le rallia définitivement aux idées nouvelles, il contribua à leur établissement en Alsace. Il rédigea avec Bucer la *Confessio tetrapolitana*.

CAPITONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les espèces connues sous le nom de *barbus*. (Ordre des piciformes.)

CAPITONNAGE n. m. Action de capitonner ou résultat de cette action. ‖ V. CAPITON.

— Chirurg. Procédé chirurgical consistant à effacer une cavité à l'aide de fils prenant en masse les parois de cette cavité.

CAPITONNER v. tr. Garnir de capiton. ‖ Mettre de la bourre de soie en piquant de place en place : *Capitonner un fauteuil, un canapé.* ‖ *Fig.* Garnir : *Leurs oreilles capitonnées de poils blancs* (G. Duhamel).

— Chirurg. Pratiquer un capitonnage.

— ***Se capitonner*** v. pr. *Fam.* Se couvrir, se vêtir très chaudement.

CAPITOUL n. m. (lat. *capitularius;* de *capitulum*, chapitre ou conseil de la ville). Nom donné, au Moyen Age et jusqu'à la Révolution, aux magistrats municipaux de Toulouse. (Chaque quartier de la cité et du bourg [ville et faubourg] de Toulouse fournissait originairement un *capitoul*. Le nombre en varia, suivant les époques, de douze à quatre. Les capitouls siégeaient au *Capitole*.)

CAPITOULAT n. m. Dignité et fonctions de capitoul.

CAPITULAIRE adj. (bas lat. *capitularis;* de *capitulum*, chapitre). Dr. canon. Relatif à un chapitre de chanoines : *Salles capitulaires. Assemblées capitulaires.* ‖ *Lettre capitulaire*, lettre qui notifie les canons d'un concile. ‖ *Vicaire capitulaire*, ecclésiastique élu par le chapitre de l'église cathédrale, à la mort de l'évêque, pour administrer le diocèse durant la vacance du siège, et dont les pouvoirs sont définis par le droit canonique. (A l'époque de la tension entre Napoléon Ier et la papauté, le pape, refusant de confirmer les nominations épiscopales proposées par l'Empereur, celui-ci faisait donner, quand il pouvait, le titre de vicaire capitulaire à ses candidats à l'épiscopat.)

CAPITULAIRE n. m. Ordonnance émanant des rois mérovingiens et carolingiens. (Ainsi appelée à cause de sa rédaction en *capitula*, chapitres.)

— ENCYCL. Un seul *capitulaire* original carolingien a subsisté; mais on a des copies, soit isolées, soit groupées en recueils, attestant l'activité des maires du palais, puis des rois et empereurs. La série commence avec Pépin le Bref et Carloman; surtout abondante pour le IXe s., elle cesse après Charles le Simple, en raison de l'affaiblissement du pouvoir royal. Charlemagne rédigea sous forme de capitulaires ses instructions aux *missi dominici*, et même les règlements destinés à la gestion de ses domaines : tel le célèbre *Capitulaire de villis*, précieux pour nous faire connaître l'exploitation des grands domaines aux VIIIe-IXe s.

CAPITULAIREMENT adv. En chapitre : *Religieux capitulairement assemblés.*

CAPITULANT adj. m. Ayant voix au chapitre : *Religieux capitulants.*

— Hist. *Cantons capitulants*, ceux des cantons suisses qui fournissaient des soldats aux princes étrangers. (Ce mot venait de la convention appelée *capitulation*.)

CAPITULARD n. m. Auteur ou partisan d'une capitulation. ‖ *Par extens.* Lâche, pusillanime; homme qui se dérobe.

CAPITULAT n. m. (du lat. *capitulum*, chapitre). Nom donné aux traités que les Suisses firent avec les différentes puissances auxquelles ils fournissaient des soldats. (Syn. CAPITULATION.)

CAPITULATION n. f. Action de capituler : *Capitulation sans conditions.* ‖ Convention qui règle les conditions auxquelles se rend une place de guerre, un corps d'armée : *Une capitulation honteuse.* ‖ — *Fig.* Accommodement accepté devant une force, un devoir supérieurs. ‖ *Capitulation de conscience*, accommodement honteux qu'accepte la conscience.

— Hist. *Capitulations impériales*, dispositions confirmant souveraineté et pouvoirs des princes-électeurs, que le nouvel élu au Saint Empire devait jurer d'observer.

— ENCYCL. La *capitulation* revêt, dans les codes de justice militaire, une signification très précise. Le commandant qui a capitulé est puni de mort (seule peine prévue) s'il n'a pas épuisé tous les moyens de défense (cas d'une place) ou si, en rase campagne, cette capitulation a eu pour effet de faire déposer les armes à sa troupe, ou si, d'une façon générale, il n'a pas fait tout ce que lui commandaient le devoir et l'honneur (Bazaine après la capitulation de Metz, en 1870). Dans tous les autres cas, la peine de la destitution est prévue (Dupont après la capitulation de Bailén, en 1808).

Capitole de Toulouse
au centre
entrée de l'hôtel de ville
et du musée
à droite
entrée du théâtre

CAPITULATIONS n. f. pl. (ital. *capitolazione*, accord, convention). Conventions réglant jadis le statut des étrangers, principalement dans l'Empire ottoman.

— ENCYCL. Lors de leur installation dans certains pays, les étrangers voulurent bénéficier des mêmes garanties que dans leurs pays. C'est ce qui a entraîné le régime des *capitulations* appliquées aux Français dans l'Empire ottoman pour la durée du règne de chaque sultan sur des bases limitées. La tradition veut que les capitulations datent de 1536, sous Sulaymān II, et qu'elles aient été renouvelées en 1740 sans limitation de durée. En fait, il semble que les premières *capitulations* n'aient été promulguées qu'en 1569 et qu'elles aient alors revêtu l'aspect non d'un acte unilatéral émanant de la bonne volonté du sultan Selīm II, mais d'un acte signé par ce dernier à la demande d'un ambassadeur de Charles IX. Ce régime fut étendu ensuite aux pays d'Extrême-Orient, notamment Chine et Japon, Siam et Perse.

● *Les capitulations en Turquie.* Les capitulations, en Turquie, conféraient des droits aux étrangers et aux consuls. Les consuls de *juridiction* jugeaient leurs nationaux sur la base du statut personnel. Les consuls français jouissaient d'une compétence étendue en matière civile, commerciale et pénale. Ce régime, dénoncé unilatéralement par le sultan le 9 septembre 1914, peu avant l'entrée en guerre de la Turquie, fut remis en vigueur par le traité de Sèvres, et aboli définitivement par le traité de Lausanne de 1923.

● *Les capitulations dans les autres pays d'Orient et d'Extrême-Orient.* En Egypte, le régime des capitulations a été transformé par l'institution des tribunaux mixtes, qui ont eux-mêmes été supprimés en 1949. Elles ont été abolies en Iran par Rēzā chāh Pahlavi en 1928. Le traité franco-siamois de 1904 en avait prévu l'abrogation : la codification législative de 1932 les a supprimées définitivement. Disparues au Japon dès 1900, elles n'ont pas survécu en Chine au régime des « concessions ».

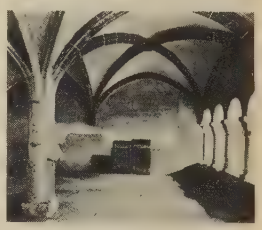

salle **capitulaire**
abbaye de Charlieu, Loire

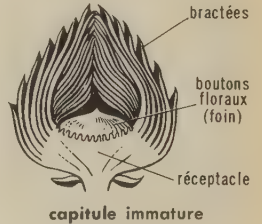

capitule immature
d'artichaut

CAPITULE n. m. (lat. *capitulum*, petite tête). Bot. Inflorescence dans laquelle l'axe porte sur son sommet un grand nombre de fleurs sessiles, rapprochées côte à côte.

— ENCYCL. Le *capitule* type est celui des composées; il est enveloppé par un grand nombre de bractées, dont l'ensemble constitue l'*involucre*. La surface du réceptacle peut être plane (hélianthe) ou relevée en cône (matricaire); elle peut aussi être lisse, ou porter entre les fleurs de petites paillettes, qui sont leurs bractées axillaires.

On observe aussi des capitules chez les dipsacées (scabieuse), chez certaines ombellifères (panicaut), etc.

CAPITULE n. m. (lat. *capitulum;* de *caput, -itis*, chapitre). Hist. Article compris dans un capitulaire.

— Liturg. Court passage de l'Ecriture, qui se lit après le dernier psaume et avant l'hymne de laudes et de vêpres, et avant le répons des petites heures et de complies.

CAPITULÉ, E adj. Se dit des fleurs réunies en capitule.

CAPITULÉ adj. m. Se disait d'un soldat suisse au service de la France : *Soldats capitulés.*

CAPITULER v. intr. (lat. médiév. *capitulare;* de *capitulum*, article, clause). Débattre les conditions de sa reddition à l'ennemi

capiton
chaise capitonnée
musée des Arts décoratifs

Phot. Danèse, Arch. phot., Giraudon.

capnodis

Jean
comte de CAPO D'ISTRIA
lithographie d'Engelmann
cabinet des Estampes

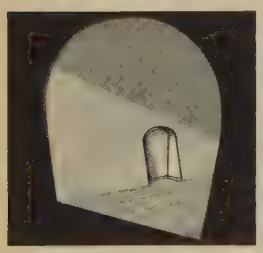

caponnière (ch. de f.)

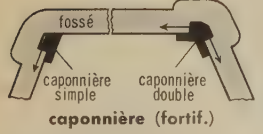

caponnière (fortif.)

CAPITULIFORME adj. Hist. nat. En forme de petite tête arrondie.

CAPIURE n. f. Arrêt du brin de soie enroulé ou mis en écheveaux et maintenu par la capie.

CAPIZ, v. des Philippines, dans l'île de Panay; 10 200 hab. Evêché. Le port, sur le delta du río de Panay, exporte du coprah et les conserves de poisson produites par une usine d'Etat.

CAP JUBY, localité du Sahara occidental. (V. JUBY [*cap*].)

CAPLET (André), compositeur français (Le Havre 1878 - Neuilly-sur-Seine 1925). Grand prix de Rome (1909) avec sa cantate *Myrrha*, lié d'amitié avec Debussy, qui lui confia l'instrumentation de certaines œuvres, on lui doit un quintette, *Suite persane*, pour instruments à vent, *Epiphanie*, pour violoncelle et orchestre, de nombreuses pages vocales : *Nuit d'automne*, *Prière normande*, *le Vieux Coffret*, *les Ballades françaises*, d'après P. Fort, les *Sonnets* de Ronsard, les *Fables* de La Fontaine, les *Inscriptions champêtres* pour chœurs de femmes, et, dans une nouvelle manière : les *Prières*, les *Chants d'église*, la *Messe pour les enfants du village normand* et le *Miroir de Jésus*, triptyque vocal, choral et instrumental (1924). Caplet fut aussi un remarquable chef d'orchestre, à Boston et à l'Opéra de Paris.

CAP-MARTIN, promontoire de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes), entre Roquebrune* et Menton.

CAP-MATIFOU, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Maison-Blanche), près du *cap Matifou*; 4 585 hab. (2 143 non-musulmans). Centre touristique. Ruines de l'antique *Rusguniae*.

CAPNIE n. m. (gr. *kapnos*, fumée). Insecte qui se tient sur les pierres, au bord des cours d'eau, au fond desquels vit sa larve. (Nom sc. : *Capnia nigra*. Le genre fait partie des plécoptères et sert de type à la famille des *capniidés*.)

CAPNODIS [dis] ou **CAPNODE** n. m. (gr. *kapnôdês*, de couleur de fumée). Grand bupreste noir, partiellement couvert d'une pruinosité blanche. (Dans le midi de la France, *Capnodis tenebrionis* vit dans le tronc des pêchers, des abricotiers et des cerisiers, et cause de grands dégâts. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

CAPNOPHYLLUM [lɔm] n. m. Plante glabre à tige anguleuse, poussant dans les champs argileux du midi et du centre de la France.

CAPOC [pɔk] n. m. V. KAPOK.

CAPOCCI DI BELMONTE (Ernesto), astronome italien (Picinisco 1798 - Naples 1864). Directeur de l'observatoire de Capodimonte à Naples (1833) et professeur d'astronomie. On lui doit des travaux estimés sur les variations du niveau de la mer, la scintillation des étoiles, les taches du Soleil, etc.

Capodimonte (CHÂTEAU DE), anc. résidence royale, près de Naples, sur la colline de Capodimonte, construite de 1738 à 1834 et où Charles III de Bourbon créa, en 1740, une fabrique de porcelaine. Celle-ci fut détruite en 1759 et son matériel transféré à Madrid (Buen Retiro). Recréée par Ferdinand IV, la manufacture fut transportée à Naples. Le château de Capodimonte abrite des œuvres d'art.

château de **Capodimonte**

CAPO D'ISTRIA ou **CAPODISTRIA**. V. KOPAR.

CAPO D'ISTRIA ou **CAPODISTRIA** (Viáros, comte DE) [Corfou v. 1770 - *id.* 1842], gouverneur des Sporades, puis ministre de la Marine de Grèce. Après la mort tragique de son frère, il se retira à Corfou.

CAPO D'ISTRIA ou **CAPODISTRIA** (Jean, comte DE), en gr. **Kapodhístrias** (Ioánnis), homme d'Etat grec ayant également joué un rôle important en Russie (Corfou 1776 - Nauplie 1831), frère du précédent. Issu d'une vieille famille corfiote, il exerça d'abord de hautes fonctions dans le gouvernement des îles Ioniennes, constituées, entre 1802 et 1807, en Etat autonome vassal de la Turquie et protégé par la Russie. Fervent admirateur de celle-ci, il entra à son service en 1809, assista au Congrès de Vienne, en 1815, où il exerça une grande influence sur l'esprit du tsar Alexandre Ier, qui en fit l'adjoint de Nesselrode à la direction des Affaires étrangères. Il plaida en vain la cause de la Grèce auprès du tsar, qui lui retira les Affaires étrangères en 1822. Capo d'Istria se consacra alors entièrement à la cause de l'indépendance grecque et fut, en 1827, élu président de la République grecque par l'Assemblée nationale. Sa réputation d'agent de la Russie et son allure aristocratique mécontentèrent bientôt une population encore fruste et récemment promue à l'indépendance. L'emprisonnement de Mavromikhális lui attira la colère de cette famille influente, et il fut assassiné par le frère et le cousin de celui-ci.

CAPO D'ISTRIA ou **CAPODISTRIA** (Augustin ou Avghoustínos, comte DE), frère des précédents (Corfou 1778 - Saint-Pétersbourg 1857). Nommé par son frère au commandement des forces grecques en 1829, il voulut, après l'assassinat de celui-ci, prendre la tête du gouvernement, mais rencontra une telle opposition qu'il dut se retirer.

CAPON, ONNE n. et adj. (autre forme de *chapon*; du lat. *capo*, *caponis*, chapon). Couard, poltron : *Comme un brave garçon que vous êtes, puisque votre régiment est au feu, vous voulez y paraître et ne pas passer pour un capon* (Stendhal). *Vous êtes bien capons* [...] *de ne pas oser descendre là-dedans* (Nerval). ‖ Flatteur, flagorneur (vieilli et *fam.*) : *Le chat se sauva, puis revint se frotter à ses jambes. — Oui, oui, fais ton capon, vieux lâche, lui dit-elle* (Balzac).
— Arg. scol. Elève qui espionne, dénonce ses camarades.
— Hist. *Clef caponne*, clef symbolique que le roi d'Espagne remettait à certains gentilshommes de sa chambre.
— Jeux. Celui qui, dans une maison de jeu, prête de l'argent aux joueurs. ‖ Joueur habile et même filou.

CAPON n. m. (provenç. *capon*; de *cap*, tête). Appareil formé par une poulie triple et les réas du bossoir de capon, dans lesquels passe le garant du capon destiné à hisser l'ancre quand elle arrive à l'écubier. (Sur les navires de construction métallique, le bossoir en bois a été remplacé par un bossoir en fer. Cette disposition a disparu avec l'adoption des ancres sans jas, ou ancres Marrel.)

CAPONATA n. f. (mot ital.). Hors-d'œuvre comportant aubergines frites, câpres, céleri, olives, anchois, oignon blanc revenu à l'huile, sucre, vinaigre et purée de tomates. (On forme un dôme que l'on recouvre d'escalopes de langouste, de thon à l'huile et de « poutargue ».) [Cuisine sicilienne.]

CAPONE (Alphonse CAPONE, dit **Al**), bootlegger et gangster américain (Naples 1895 - Miami 1947). A l'époque de la prohibition aux Etats-Unis, il fit le trafic des boissons alcooliques et dirigea à Chicago une bande fameuse, responsable de nombreux meurtres. Emprisonné en 1932, il fut relâché en 1939 et se retira dans sa propriété de Miami. Al Capone a eu de nombreux émules, et a servi de type à plusieurs romans et films de gangsters.

CAPONNER v. intr. *Fam.* Etre couard, poltron : *Si tu as peur, si tu caponnes, je me chargerai de l'affaire* (A. Arnoux).
◆ V. tr. et intr. Flagorner (vieilli) : *Si tu veux te venger, il faut caponner, avoir l'air d'être au désespoir et te faire rouler par ta maîtresse* (Balzac).
— Jeux. Filouter au jeu.

CAPONNER v. tr. Mar. Hisser une ancre avec le capon.

CAPONNIÈRE n. f. (ital. *capponiera*). Elément d'un ouvrage de fortification. (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. Niche aménagée dans la paroi d'un tunnel pour permettre à un agent circulant sur la voie de se garer au passage d'un train.
— ENCYCL. Fortif. Dans la fortification bastionnée, la *caponnière* est une communication enterrée reliant le corps de place à un ouvrage extérieur (demi-lune) et donnant accessoirement des feux dans le fossé (v. BASTION). En fortification polygonale, après l'apparition de l'artillerie rayée (1859), la caponnière sert exclusivement au flanquement des fossés. Elle est construite à un ou deux étages, en maçonnerie, en saillie, à la base du mur d'escarpe, défilée aux coups et armée de canons. Elle est *simple* ou *double*, suivant qu'elle bat un ou deux fossés. L'apparition de l'obus explosif (1885), auquel elle est vulnérable, la fait remplacer par les coffres de contrescarpe* pour le flanquement des fossés. Toutefois, dans les forts à tracé pseudo-bastionné on trouve encore des caponnières à la gorge où elles battent de leurs feux le fossé de gorge.

CAPOQUIER n. m. Flor. V. KAPOKIER.

CAPORAL n. m. (ital. *caporale*). Grade le moins élevé de la hiérarchie militaire, dans l'infanterie, le génie, les transmissions, etc. (Syn. BRIGADIER dans les autres armes anciennement montées.) ‖ *Aux caporaux*, batterie de tambour, ou sonnerie de clairon, pour appeler les caporaux de service. ‖ *Quatre hommes et un caporal*, expression désignant l'effectif maximal normalement admis pour un service de corvée, de patrouille.
— Hist. *Petit Caporal*, nom familier donné par ses soldats à Napoléon Ier.
— Mar. mil. *Caporal d'armes*, v. ARME.
— Tab. Tabac à fumer de goût français, composé de feuilles à teinte prédominante foncée, en grande partie produites par culture en France. (A côté du caporal le plus courant, sans épithète depuis la suppression officielle de celle d'*ordinaire* qu'il portait, on trouve le *caporal supérieur*, en tabacs sélectionnés de coupe plus fine, et le *caporal doux*, artificiellement dépouillé d'une partie de sa nicotine.)
— ENCYCL. Le *caporal* apparaît pour la première fois dans les légions* d'infanterie, créées en 1558 par Henri II après le désastre de Saint-Quentin. Chef de rang aux mousquetaires, il est alors secondé par l'anspessade*, sur lequel il a droit de commandement. Logé avec les soldats, le caporal, tout en étant classé parmi les gradés, appartient à la catégorie des hommes de troupe; il a toujours commandé soit un élément organique de la section d'infanterie (escouade en 1914, pièce de mitrailleuse, etc.), soit une équipe de quatre ou cinq hommes, pourvue d'une mission (patrouille de combat, équipe de tir ou de choc, corvée, etc.). Souvent adjoint à un sergent, le caporal peut, en outre, occuper plusieurs des fonctions prévues par le service intérieur des corps de troupe : *caporal de semaine* ou *de jour*, *caporal d'ordinaire* (chargé de la cuisine sous la direction du chef comptable), *caporal comptable*, *chef de chambre*, etc. Le caporal doit être avant tout un exécutant modèle. Il est nommé par un chef de corps après avoir reçu une instruction spéciale, donnée dans un peloton dit d'*élèves caporaux*. Ses insignes de grade sont constitués par un double galon de laine en V renversé, porté sur le bras gauche au-dessus de l'écusson du corps. Ses supérieurs comme ses subordonnés l'appellent « caporal ». Le caporal est essentiellement un gradé d'infanterie. Ce terme est pourtant aussi employé dans toutes les armes anciennement à pied et dans l'armée de l'air.

CAPORAL-CHEF n. m. Grade immédiatement supérieur à celui de caporal, créé par

Phot. Zoologie agricole de Versailles, Larousse, Anderson-Giraudon.

la loi du 4 janvier 1929. ‖ Pl. *des* CAPORAUX-CHEFS.

— ENCYCL. Le caporal-chef peut occuper les mêmes fonctions que le caporal. Il doit, en outre, être capable de remplacer le sergent dans tous les emplois propres à ce sous-officier. Il porte au-dessus du double galon de laine de caporal un galon d'or ou d'argent, suivant son arme ou son service.

CAPORALE [le] n. m. Magistrature populaire particulière à la Corse. ‖ Pl. *des* CAPORALI.

— ENCYCL. Cette institution remonterait à l'organisation qu'établit vers 1007 le chef des barons corses, Sambucuccio d'Alando. L'administration de chaque paroisse était assurée par un podestat assisté des « Pères de la commune », les caporali jouant le rôle de tribuns de la plèbe.

CAPORALI (Cesare), poète italien (Pérouse 1531 - Castiglione 1601). Il fut au service de différents cardinaux; il a publié des satires burlesques, dont les meilleures sont les *Obsèques de Mécène* (1578) et *le Voyage au Parnasse* (1582). Cette dernière œuvre, récit caricatural où abondent les allusions aux querelles littéraires du temps, est le modèle d'un genre qu'on retrouve plus tard exploité par Boccalini dans ses *Nouvelles du Parnasse*.

CAPORALISER v. tr. Soumettre à un régime de caporalisme : *Dans l'ordre de la spéculation, ce sont* [les étudiants allemands] *des esprits aussi libres que possible; dans l'ordre des choses pratiques, ils sont caporalisés* (Barrès).

CAPORALISME n. m. Régime politique où l'armée exerce une influence déterminante. ‖ Disposition d'esprit, forme étroite d'autorité tendant à limiter le domaine du commandement à l'exécution ponctuelle des ordres.

CAPORCIANITE n. f. Minér. Variété de laumontite.

CAPORETTO, auj. **Kobarid,** village de Yougoslavie (Slovénie), autrefois en Italie, dans la vallée de l'Isonzo. Centre de villégiature. Une bataille s'y déroula le 24 octobre 1917. Point principal de l'offensive austro-allemande de 1917 dirigée par von Belov, Caporetto vit le recul puis la défaite complète des armées italiennes de Cadorna, qui durent céder sur tout le front en abandonnant à l'ennemi 1 500 canons et 180 000 prisonniers. (V. ITALIE, *Front de la Première Guerre mondiale*.)

CAPOT [pɔ] adj. invar. (de *capot*, manteau). Se dit, aux jeux de cartes, du joueur qui n'a pas fait de levée.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Interdit, penaud : *Il nous a rejoints ici, fort étonné lui-même et fort capot de tout le bruit fait autour de son équipée* (F. Mauriac).

◆ N. m. Jeux. A certains jeux de cartes, série de coups qui empêchent un adversaire de réussir une seule levée : *Jouer le capot*. (On dit incorrectement *Jouer la capote*.)

CAPOT [pɔ] n. m. (de *cape*). Petit manteau des chevaliers du Saint-Esprit. ‖ Vêtement de dessus, en usage au XVIe s.

— Autom. Partie de la carrosserie, généralement en tôle, relevable pour accéder au moteur ou au mécanisme qu'elle abrite. (V. part. *encycl.*)

— Constr. Tambour d'un escalier.

— Mar. Capuchon de toile destiné à protéger les objets susceptibles de se détériorer par la pluie sur le pont, ou par un choc quelconque dans les batteries : *Capot d'habitacle pour le compas.* ‖ Ouverture pratiquée dans le pont d'un yacht, généralement dans l'axe, et permettant d'accéder à l'intérieur.

— ENCYCL. Autom. A l'origine, le *capot* fut une simple protection des organes moteurs qu'il dissimulait à la vue. On ne se préoccupait pas de le ventiler, d'autant plus qu'un courant d'air eût gêné le fonctionnement des brûleurs qui, par incandescence, assuraient l'allumage.

Actuellement, le capot répond à plusieurs buts, dont les deux principaux sont la ventilation intérieure et la recherche des formes de moindre résistance. Selon la place assignée au ventilateur, il est étanche si ce dernier est situé derrière le moteur, ou percé d'ouïes (notamment dans le mode de propulsion *tout arrière*) lorsque le ventilateur se trouve directement derrière le radiateur. La courbure donnée au capot galbé participe au profilage de la caisse, prévu pour réduire la résistance de l'air qui s'oppose à l'avancement du véhicule.

Le capot est mobile autour d'une charnière de façon qu'on puisse découvrir et atteindre la partie motrice en cas de réparation. Dans les carrosseries anciennes, les flancs latéraux sont mobiles avec un système de verrouillage au repos. Mais la tendance est maintenant généralisée de soulever le capot par son couvercle supérieur, et les charnières sont prévues à l'avant de façon qu'en marche la pression de l'air ait tendance à bloquer ce couvercle sur ses assises.

CAPOTAGE n. m. Disposition de la capote d'une voiture du type torpédo. ‖ Recouvrement d'un moteur et de ses organes annexes par un capot en tôle ou en alliage léger à haute résistance. ‖ Culbute d'une voiture ou d'un avion.

— ENCYCL. Le *capotage* d'une voiture a lieu lorsque le train avant est bloqué par une résistance subite qui cause le soulèvement de l'arrière, ce qui se produit par abord d'un obstacle résistant, à la suite de la rupture de l'essieu des roues avant ou de la barre d'accouplement.

CAPOTE n. f. (de *capot*, sorte de cape). Grand manteau, parfois à capuchon. ‖ *Pop. Capote anglaise*, préservatif.

— Art vétér. Bandage de toile matelassé dont on recouvre la tête d'un cheval assujetti pour une opération.

— Carross. Armature de cerceaux en bois ou en fer, munie d'articulations, recouverte de toile double face, de toile caoutchoutée ou de similicuir, et qui s'abaisse ou se relève à volonté : *Les capotes sont montées sur les carrosseries du type cabriolet.* ‖ *Par extens.* Couverture en cuir d'un cabriolet ou de toute autre voiture découverte.

— Constr. Tuyau ou coiffe (en terre cuite, ou en métal) que l'on place au-dessus de la maçonnerie d'une cheminée pour éviter les coups de vent.

— Cost. Sorte de chapeau de femme à coulisse et à brides : *Elle était petite, coiffée d'une capote de velours noir à l'ancienne mode* (Alain-Fournier). ‖ Coiffure de bébé, qui emboîtait la tête. ‖ Grande mante portée autrefois par les femmes.

— Jeux. V. CAPOT.

— Mil. Manteau des troupes à pied. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Mil. Dérivée de la cape du Moyen Age, la *capote* n'était employée, jusqu'au XVIIIe s., que pour couvrir les sentinelles en hiver. Le maréchal de Saxe, le premier, proposa la capote à manches et à capuchon employée dans l'armée autrichienne. Elle commença sous Louis XVI à remplacer le justaucorps. Napoléon en dota toutes les troupes à pied, qui, depuis lors, ne l'ont pas quittée. Sa couleur, beige ou bleue (XIXe s.), devint ensuite gris fer (1914), bleu horizon (1915), puis kaki (1930), mais sa forme a été peu modifiée.

CAPOTE (Truman), écrivain américain (La Nouvelle-Orléans 1924). Doué, dès ses débuts, d'une grande virtuosité, Capote exprime cette nostalgie de l'enfance qu'éprouvent tant de jeunes romanciers américains d'aujourd'hui. Il a publié des livres d'une atmosphère baroque et trouble, qui l'ont consacré comme un des chefs de l'école néo-romantique du Sud : *les Domaines hantés* (*Other Voices, other Rooms*) [1948], *Un arbre de nuit* (*A tree of night and other stories*) [1949], *Couleur locale*, impressions de voyage (1950), *la Harpe d'herbe* (*The Grass Harp*) [1951], dont il a fait lui-même l'adaptation dramatique (1952), et un reportage sur la troupe de *Porgy and Bess* en Russie, *Les Muses sont entendues* (1957). Truman Capote a également écrit un scénario de film, *Plus fort que le Diable* (*Beat the Devil*) [1953], et un livret pour une « comédie musicale », *la Maison des fleurs* (1954).

CAPOTER v. tr. Adapter une capote à une voiture.

◆ V. intr. Se renverser, chavirer : *De petits bâtiments peuvent capoter, sous l'effort d'un grain.* ‖ En parlant d'une voiture ou d'un avion, effectuer un demi-tour en hauteur, en partant de l'avant, et demeurer les roues en l'air en reposant sur le toit de la carrosserie ou de la cellule. ‖ *Fig. Faire capoter*, provoquer l'échec de.

CAPOUE, en ital. **Capua,** v. d'Italie, en Campanie (prov. de Caserte), sur le Volturno; 15 900 hab. Archevêché. Cathédrale du XIIe s., détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. Raffineries de sucre.

— Hist. Capoue s'élève à 4 km des ruines de l'ancienne Capoue (en lat. *Capua;* auj. *Santa Maria Capua Vetere*), qui était située dans une contrée très riche et dont la fondation est attribuée aux Etrusques. Elle s'unit à Rome au IVe s. av. J.-C. pour résister aux montagnards qui la pillaient et l'avaient intégrée dans l'Etat osque. Hannibal la prit en 215 et y passa l'hiver après la bataille de Cannes. Ses soldats s'abandonnèrent aux *délices de Capoue,* et l'expression est passée en proverbe pour dire : Perdre un temps précieux qui pourrait être avantageusement employé. En réalité, Hannibal, qui manquait de matériel de siège, ne pouvait marcher sur Rome. Les Romains reprirent Capoue en 211 av. J.-C. et y fondèrent une colonie. Détruite par Geiseric (456), puis par les Sarrasins (840), la ville fut reconstruite plus loin, sur les ruines de *Casilinum*.

CAPOUL (Victor), chanteur français (Toulouse 1839 - Pujaudran, Gers, 1924). Il débuta à l'Opéra-Comique en 1861, dans *le Chalet,* écrivit avec Armand Silvestre le livret d'un opéra, *Jocelyn* (musique de B. Godard), fut directeur du Conservatoire de New York, puis revint à Paris comme directeur de la scène de l'Opéra. Il a donné son nom à une coiffure qui comporte une raie au milieu de la tête, les côtés du front dégagés et le milieu recouvert de deux petites boucles.

CAPOULIÉ n. m. (mot provenç.). Grand maître du félibrige*.

CAPOULIÈRE n. f. (provenç. *capouliero*). Nappe de filets qui empêche les poissons de sortir d'une bordigue, tout en permettant de la baisser pour laisser passer les bateaux.

CAPPADOCE. Géogr. anc. Région centrale de l'Asie Mineure, arrosée par le haut Halys (Kizil Irmark), bornée au N. par le Pont, avec lequel elle fut parfois unie, ailleurs par l'Arménie, la Cilicie, la Galatie et la Phrygie; capit. *Mazaca,* sur le mont Argée, appelée ensuite *Césarée* (la *Kayseri* des Turcs).

— Hist. Il y eut en Cappadoce une colonie sémitique dès avant le IIIe millénaire. Rédigées dans une langue qui est la forme la plus ancienne de l'assyrien, proche de l'ancien babylonien, de nombreuses tablettes cunéiformes de caractère économique ont été retrouvées à Kültepe, au N.-E. de Kayseri (Césarée). Elles témoignent d'un commerce intense par caravanes, dont le rayonnement s'éteint au début du IIe millénaire, avec les invasions des Kassites et des Hyksos. La Cappadoce devint le foyer de l'Empire hittite, centré autour de l'actuel village de Boğazköy (ou Boğazkale). Conquise par les Lydiens, puis par les Perses (VIe s. av. J.-C.), la Cappadoce fit partie de l'empire d'Alexandre, échut à Eumenês, fut comprise dans les royaumes d'Antigonos et des Séleucides, et devint indépendante sous la dynastie indigène des Ariarathês, qui subit bientôt le protectorat romain (Ier s. av. J.-C.). Erigée en province romaine sous Tibère, la Cappadoce, dont le centre très prospère était Césarée, fut un des premiers et des plus importants foyers de diffusion du christianisme. Dès le IVe s., elle donna à l'Eglise trois docteurs et trois saints : Basile de Césarée, Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze. Les peintures byzantines de ses églises rupestres (Xe-XIIIe s.) forment une province importante de l'art chrétien d'Orient. (V. CAPPADOCIENNE [*école*].)

CAPPADOCIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à la Cappadoce; habitant ou originaire de cette région.

cappadocienne (ÉCOLE), école artistique byzantine de Cappadoce (Xe-XIIIe s.). Des colonies de moines avaient installé à l'intérieur des dykes de tuf volcaniques d'Urgüb des églises et des monastères, dont les parois, les voûtes et les piliers étaient sculptés dans la roche, et les surfaces couvertes de fresques. Des monastères analogues furent fondés par des ermites (au mont Latrossur, au golfe Latmique, aux Météores en Thessalie, dans les régions désertiques de la Calabre). Cet art est populaire, parfois maladroit et grossier; les constructions sont irrégulières, les inscriptions remplies de fautes, les peintures ternes;

capot
détail de la « Réception du duc de Longueville dans l'ordre du Saint-Esprit » par Philippe de Champaigne
musée des Augustins Toulouse

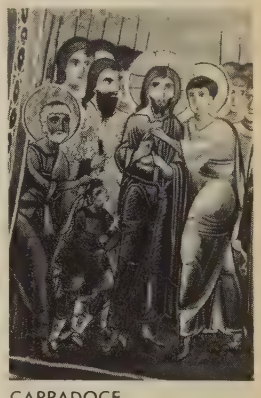

CAPPADOCE
fresque de l'église de Quaranleq Kilissé
seconde moitié du XIe s.

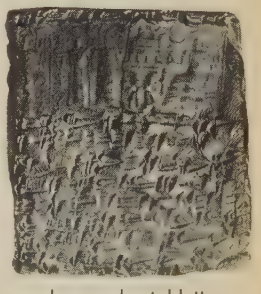

enveloppe de tablette **cappadocienne,** *Louvre*

Phot. Giraudon, Expédition 1952-1953 au mont Ararat, Arch. phot.

CAPRI

il représente l'Orient avec un apport régional. Cependant, les attitudes expressives des personnages, la vie intense de leur regard, la noblesse des gestes, le mouvement qui anime les scènes donnent à la peinture cappadocienne une valeur certaine.

CAPPARIDACÉES n. f. Famille de plantes tropicales des deux mondes, composée d'une cinquantaine de genres et d'environ sept cents espèces, herbacées ou ligneuses. (Voisine des crucifères, cette famille se situe dans l'ordre des rhœadales ou papavérales.)

CAPPARIS [ris] n. m. (gr. *kapparis*). Nom scientifique du câprier.

CAPPEL. V. KAPPEL.

CAPPEL (Jacques), pasteur et érudit français (Rennes 1570 - Sedan 1624). Professeur d'hébreu à l'académie de Sedan, il se distingua comme controversiste, exégète, antiquaire et historien. — Son frère LOUIS (Saint-Ellier, près de Sedan, 1585 - Saumur 1658), également pasteur et professeur à Saumur, est considéré comme le fondateur de la critique biblique (*Critica sacra*, 1650).

caprelle

CAPPELÉNITE n. f. Minér. Borosilicate naturel d'yttrium, de cérium, de lanthane et de baryum, de symétrie hexagonale.

cappella (a) loc. adv. V. A CAPPELLA.

CAPPELLE (Johannes VAN DE). V. VAN DE CAPPELLE (Johannes).

CAPPELLO ou **CAPELLO** (Bianca), grande-duchesse de Toscane (Venise 1548 - villa du Poggio, près de Florence, 1587). Elle appartenait à la famille vénitienne des Grimani Cappello et épousa P. Buonaventuri contre le gré de la famille de celui-ci. Remarquable par sa beauté et son esprit, elle fut distinguée par François de Médicis, fils de Cosme, grand-duc de Toscane, et fut maîtresse régnante après la mort de ce dernier, en 1574. Jeanne d'Autriche, grande-duchesse, étant morte environ trois ans plus tard, Bianca réussit à se faire épouser par François (1578). Mais ce ne fut que quatre mois après qu'eut lieu la publication du mariage et la proclamation de Bianca Cappello comme grande-duchesse de Toscane. Elle fut alors plus en butte que jamais à l'hostilité de son beau-frère, le cardinal Ferdinand de Médicis. François, puis Bianca étant morts presque subitement (1587) à la suite d'un dîner de chasse à Poggio, on accusa le cardinal de les avoir empoisonnés.

Bianca CAPPELLO
par Bronzino
galerie Pitti, Rome

CAPPIELLO (Leonetto), caricaturiste et affichiste d'origine italienne, naturalisé français (Milan 1875 - Cannes 1942). Il débute à Paris, en 1898, par des portraits-charges (personnalités parisiennes, écrivains, actrices, acteurs) d'un style très particulier, où transparaît, à travers les silhouettes mouvementées, une influence japonaise. Il collabore au *Rire*, au *Journal amusant*, au *Figaro*, et devient une figure du « Tout-Paris ». Son premier album, *Nos actrices*, est bientôt épuisé. En 1904, Cappiello se fait affichiste, et donne dans cet art quelques chefs-d'œuvre, comme, notamment, la *Ouate Thermogène*, remarquable par son dynamisme et son coloris flamboyant. Cappiello a illustré *la Princesse de Babylone*, de Voltaire, *De la valse au tango*, de Jacques Boulenger. Il a dessiné la couverture du *Poète assassiné* de Guillaume Apollinaire. Son portrait de *Henri de Régnier* est au musée national d'Art moderne. Il a également fourni des cartons de tapisserie aux manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. (→ Biblio.)

CAPPIELLO
v. hors-texte en couleurs AFFICHE, tome Ier et article AFFICHE page 125

CAPPONI, famille de Florence, qui a compté parmi ses membres : GINO (v. 1350 - 1421). Exilé par la révolution démocratique des Ciompi (1378), dont il écrivit l'histoire, il contribua à la restauration de 1382, réorganisa l'armée florentine et s'empara de Pise, dont il fut le premier gouverneur (1406) ; — NERI (1388 - 1457), fils du précédent. Il vainquit les Milanais à Anghiari (1440) et fut l'auteur de quelques commentaires historiques ; — PIERO (1446 - 1496), petit-fils du précédent, célèbre par son attitude courageuse, en 1494, devant Charles VIII, et qui sauva Florence : « Sonnez vos tambours, dit-il, nous sonnerons nos cloches » ; — GINO, homme politique et historien (Florence 1792 - *id.* 1876). Il fit de son palais un foyer d'idées libérales, et fut comme le « mécène » du *Risorgimento*. La cécité qui le frappa en 1844 ne l'empêcha cependant pas de jouer un rôle politique actif. En 1848, après Custozza, le grand-duc Léopold de Toscane le chargea de constituer un ministère (17 août), qui dura deux mois. Il avait assuré, dès 1834, la publication de la *Storia del Reame di Napoli* de P. Colletta, et écrivit lui-même une *Storia della Repubblica di Firenze* (1875), et d'autres ouvrages historiques.

CAPRA (Baldassare), astronome italien (Milan v. 1580 - *id.* 1626). Dans son ouvrage *Usus et fabrica circini cuiusdam proportionis* (1607), il disputa à Galilée l'invention du compas de proportion, que ce dernier avait déjà décrit en 1606.

CAPRA (Frank), cinéaste américain (Palerme, Italie, 1897). Emigré aux Etats-Unis avec sa famille dès 1903, il est successivement photographe, assistant-réalisateur, acteur, monteur, et travaille avec Mac Sennett avant de mettre en scène, à partir de 1926, une série de films, pour la plupart des comédies. Il fait équipe avec le scénariste Robert Riskin à partir de 1928, et réalise quelques-uns des meilleurs films américains d'avant guerre : *Lady for a day* (*la Dame d'un jour*) [1933], *New York-Miami* (1934), *l'Extravagant M. Deeds* (1936), *les Horizons perdus* (1937), *Vous ne l'emporterez pas avec vous* (1938), *M. Smith au Sénat* (1939), *Arsenic et vieilles dentelles* (1942). Entre 1942 et 1944, il assure le montage des bandes d'actualité réunies sous le titre *Pourquoi nous combattons*, et destinées à l'armée des Etats-Unis. Après la guerre, il a donné *l'Enjeu* (1948), *Jour de chance* (1950), *Si l'on mariait papa* (1951).

CAPRACOTTA, comm. d'Italie, dans l'Apennin (prov. de Campobasso) ; 3 500 hab. Centre de sports d'hiver à 1 421 m d'alt.

CAPRAIA, île volcanique d'Italie (prov. de Livourne), dans la mer Tyrrhénienne, entre Piombino et le cap Corse ; 350 hab.

CAPRAIS ou **GRAPASY** (saint), né à Agen ; peut-être évêque de cette ville, il y souffrit le martyre (vers 303). — Fête le 20 octobre.

CAPRAIS ou **CAPRAISE** (saint) [† après 434]. Associé à saint Honorat dans la fondation du monastère de Lérins, il lui succéda comme abbé. — Fête le 1er janvier.

CAPRANICA (Dominique), cardinal italien (Capranica Prenestina 1400 - Rome 1458). Collaborateur d'Eugène IV, intimement mêlé à la lutte du pape contre le concile, il fut chargé de missions diplomatiques ; réformateur d'ordres religieux italiens.

CAPRARA (Enea Silvio), général italien au service de l'Autriche (Bologne 1631 - † 1701). Il était neveu de Piccolomini et parent de Montecuccolli. Il remporta de grands succès sur les Turcs (1685-1699).

CAPRARA (Giovanni Battista), comte **Montecuccolli**. Cardinal et diplomate italien (Bologne 1733 - Paris 1810). Vice-légat à Ravenne, puis nonce à Cologne, Lucerne, Vienne ; cardinal en 1792 ; il est connu surtout pour sa légation auprès des consuls français pour la signature du Concordat ; il eut à régler, à cette occasion, le sort des prêtres jureurs et celui de ceux qui avaient abandonné leur sacerdoce. Devenu archevêque de Milan en 1802, il sacra Napoléon Ier roi d'Italie (1805). Il mourut légat à Paris.

CÂPRE n. f. (lat. *capparis;* emprunté au gr.). Bouton à fleur du câprier, qui se confit dans le vinaigre et sert de condiment. ‖ *Câpre capucine*, bouton floral de la capucine, confit à la manière des véritables câpres.

CAPRE n. m. (holland. *kaaper*). Mar. Autref., bâtiment qui faisait la course ; corsaire : *Les capres de Dunkerque sont souvent cités dans l'histoire.* ‖ Matelot montant ce navire.

CÂPRE, CÂPRESSE n. et adj. Aux Antilles françaises, personne issue du croisement de Noir et mulâtre.

CAPRELLE ou **CAPRELLA** n. f. Nom scientifique de la chevrette, petit crustacé amphipode à corps mince et effilé, qui vit dans les mers boréales. (Quelques espèces sont communes sur les côtes de France. Type de la famille des *caprellidés*.)

CAPRELLIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, de formes généralement très grêles, dont les pattes thoraciques sont rarement toutes bien développées, la quatrième et la cinquième paire étant réduites ou même absentes. (Les segments abdominaux sont généralement fusionnés, et ne possèdent que des vestiges d'appendices.)

CAPRÉOLAIRE adj. Anat. En forme de vrille.

CAPRÉOLÉ, E adj. Bot. Contourné à la façon des vrilles d'une vigne.

CAPRERA, petite île italienne de la côte N. de la Sardaigne (prov. de Sassari, comm. de La Maddalena). Corse jusqu'en 1507, l'île dépendit depuis lors de la république de Gênes, et devint italienne avec elle. Tombeau de Garibaldi. Centre touristique.

CAPRESE MICHELANGELO, village d'Italie, en Toscane (prov. d'Arezzo), au N.-E. d'Arezzo ; 3 200 hab. Patrie de Michel-Ange.

CAPRI, petite île italienne qui ferme le golfe de Naples, dans le prolongement de la péninsule de Sorrente ; 8 000 hab. Constituée de roches calcaires, elle a des rivages très escarpés, creusés de grottes aux curieux effets de lumière. D'un pittoresque attachant, l'île jouit d'un climat idéal et attire de nombreux touristes. C'est l'antique *Capreae*, célèbre par le séjour de onze années que Tibère y fit avant sa mort, dans un palais dont il subsiste des ruines intéressantes.

CAPRICANT, E adj. (du lat. *capra*, chèvre). Méd. Se dit d'un pouls dur, inégal, rappelant les bonds d'une chèvre. ‖ *Par anal.* Sautillant, saccadé (rare) : *L'espèce de frénésie capricante du bal* (Goncourt).

CAPRICCIO n. m. (mot ital.). Mus. Syn. de CAPRICE. ‖ *A capriccio*, « ad libitum », à la volonté de l'exécutant.

Capriccio espagnol, œuvre d'orchestre de Rimski-Korsakov (1887), qui veut surtout mettre en valeur les ressources *sonores* de l'orchestre. Les solos se succèdent au cours des cinq mouvements : *alborada, andante, alborada, allegretto, fandango asturiano*. Le *Capriccio espagnol* inspira à Leonide Massine un ballet dont les décors et les costumes furent faits par Mariano Andréu, et dont la première mondiale eut lieu au théâtre de Monte-Carlo, le 4 mars 1939, avec la Argentina et Leonide Massine dans les rôles principaux.

CAPRICE n. m. (ital. *capriccio*, frisson). Volonté soudaine, irréfléchie, changeante : *J'étais si faible devant cette créature que j'obéissais à tous ses caprices* (Mérimée). *Les fils soyeux des trames que mon caprice aime à tisser* (Gautier). ‖ Amour soudain et passager : « *Elle a un caprice pour moi* » *songeait-il, profitons-en* (Bourget). ‖ — *Fig.* Changements, irrégularités auxquels sont exposées certaines choses : *Les caprices du goût, de la mode*, etc. ‖ Variations soudaines dans la forme ou le mouvement : *Les caprices d'un ruisseau, des vents*, etc. *Traversés de soleil et d'ombre, selon les caprices du soleil* (A. Daudet).

— Bx-arts. En peinture ou en gravure, dessin bizarre ou original s'écartant des règles et des conventions ordinaires : *les Caprices* de Goya*.

— Mus. Morceau instrumental ou vocal de forme libre, qui peut présenter des surprises ou des tours inattendus, d'après Praetorius (1619) et Brossard (1703). ‖ Etude difficile, de valeur pédagogique.

— Pyrotechn. Girandole de petites dimensions.

caprice (UN), comédie en 1 acte, d'Alfred de Musset, publiée dans la *Revue des Deux Mondes* (1837) et représentée au Théâtre-Français (27 nov. 1847). Ce charmant marivaudage montre un mari qui, après un an

Phot. Viollon-Rapho, Anderson-Giraudon.

de mariage, commence à délaisser sa jeune femme. Une amie de celle-ci se joue de l'infidèle, qui se jette à ses pieds. Quand elle le relève, c'est pour le rendre à sa femme. Ce sujet, que Paul de Musset prétend inspiré d'un souvenir personnel, vient peut-être d'un « proverbe » de Carmontelle. Mme Allan-Despréaux, ayant découvert *Un caprice* durant son séjour en Russie, eut l'idée, à son retour en France, de l'imposer au public, qui ne connaissait le théâtre de Musset que comme « un spectacle dans un fauteuil ». Ce fut la révélation des qualités scéniques de ce théâtre.

Caprices (LES), recueil de 84 eaux-fortes gravées par Goya de 1792 à 1799. On les admire pour la qualité de leur technique, le jeu presque violent des noirs et des blancs, leur intensité dramatique. Goya y exprime l'indignation, l'ironie, l'amertume que lui inspirent les hommes de son temps, les mœurs, la politique, les superstitions, la société tout entière. — Sous le même titre, dans un esprit très différent, Jacques Callot a gravé, en 1617, une brillante suite de 50 eaux-fortes, représentant toutes sortes de personnages pittoresques, ainsi que des paysages.

Caprices de Marianne (LES), comédie en 2 actes, d'Alfred de Musset, publiée dans *la Revue des Deux Mondes* le 15 mai 1833, dans *Un spectacle dans un fauteuil* en 1834, et jouée en 1851. Marianne, aimée du tendre et timide Cœlio, lui préfère son cousin Octave, gai et débauché, qui ne l'aime pas. Cœlio, croyant que son ami Octave le trahit, se laisse tuer dans une embuscade tendue à celui-ci. Octave et Cœlio incarnent deux aspects de la personnalité de Musset, débauché et sensible, cynique et tendre.

CAPRICIEUSEMENT adv. De façon capricieuse : *Taïohaé occupe le centre d'une baie profonde, encaissée dans de hautes et abruptes montagnes capricieusement tourmentées* (Loti).

CAPRICIEUX, EUSE adj. et n. Qui agit par caprice : *Les enfants et les femmes sont capricieux.* || *Fig.* Irrégulier, fantaisiste : *Humeur capricieuse. Une nature riche et capricieuse, qui se produit chaque fois sous une forme toujours surprenante, toujours nouvelle* (Sainte-Beuve). *Que le hasard est capricieux* (Musset) ; et, en parlant des choses : *Les lignes capricieuses des haies* (Flaubert).

CAPRICORNE. Myth. gr. Monstre consacré à Pan. Lorsque Typhon attaqua les dieux dans l'Olympe, ceux-ci s'enfuirent jusqu'en Egypte. Pan se jeta dans le Nil jusqu'à mi-corps, poisson en dessous, chèvre en dessus. Pour conserver ce souvenir, Zeus plaça au ciel le monstre.

CAPRICORNE (en lat. *Capricornus, -i*), nom donné à une constellation zodiacale, figurée sur certaines cartes anciennes (dont celle de Flamsteed) par un bouc ou un monstre à forme de bouc. En réalité, son nom vient d'un poisson cornu que l'on trouve dans la mer Rouge. Cette constellation présente deux étoiles β et δ de magnitude 3. Son étoile α, située à l'extrémité droite de la constellation, et qui n'est pas la plus brillante, est constituée par une étoile double, dont les composantes sont de magnitudes 3,8 et 4,5, et qui sont susceptibles, à la limite, d'être séparées à l'œil nu. (V. CIEL.)

— Dixième signe du zodiaque*, dans lequel le Soleil entre au solstice d'hiver, et qui coïncidait jadis avec la constellation du même nom. (A l'heure actuelle, par suite de la précession des équinoxes, ce signe coïncide avec la constellation du Sagittaire*.) || *Tropique du Capricorne*, parallèle de la sphère céleste, situé à une déclinaison de — 23° 27′ au S. de l'équateur, et que le Soleil paraît décrire dans sa course journalière, au solstice d'hiver, au moment où il entre dans le signe du Capricorne. || *Par extens.* Parallèle de la sphère terrestre correspondant à la latitude 23° 27′ S., et qui délimite, au S., la *zone** dite *tropicale*. (Le Soleil passe deux fois par an par le zénith de tout point de cette zone.)

— Astrol. Le *Capricorne* est la dixième constellation du zodiaque. D'après les anciens astrologues, la période d'influence du *Capricorne* sur les naissances humaines s'étend du 22 décembre au 21 janvier. Les êtres humains nés sous ce signe seraient d'un tempérament froid et sec, et tenaces dans la réalisation de leurs conceptions.

CAPRICORNE n. m. (lat. *capra*, chèvre, et *cornu*, corne). Nom usuel d'une antilope asiatique. (Nom sc. : *nemorhædus.*) || Nom usuel commun à tous les coléoptères longicornes ou cérambycidés*. (Le grand capricorne est *Cerambyx cerdo ;* le capricorne musqué est *Aromia moschata.* Ces insectes sont xylophages.)

CAPRICORNUS, nom lat. de la constellation du Capricorne* (au génit. : *Capricorni ;* abrév. : [Cap]).

CAPRIDÉS n. m. pl. Ancienne famille de ruminants, réunie à la famille des bovidés.

CÂPRIER n. m. Sous-arbrisseau à grandes fleurs blanc rosé, dont les boutons à fleurs, confits, sont utilisés comme condiments sous le nom de *câpres.*

— ENCYCL. Le *câprier*, dont il existe 350 espèces tropicales (2 en France), pousse dans les murs et les rochers. Type de la famille des *capparidacées.*

CÂPRIÈRE n. f. Champ planté de câpriers. || Récipient où l'on conserve les câpres.

CAPRIFICATION n. f. (du lat. *caprificus*, figuier sauvage). Opération qui consiste à placer des fruits de figuier sauvage (caprifigues) sur les figuiers cultivés, pour favoriser la fructification de ces derniers.

— ENCYCL. La *caprification* est un exemple, parmi tant d'autres, de l'aide indispensable d'un insecte pour la fécondation d'une fleur. Le mécanisme est le suivant : les fleurs mâles du caprifiguier se trouvent à la partie supérieure du réceptable, alors que les fleurs femelles sont au fond. Un insecte, le blastophaga, pond ses œufs dans les fleurs femelles, d'où sortent des larves, dont trois générations vont se succéder. Au bout d'un certain temps, qui coïncide avec l'époque de fécondation des figues de Smyrne, l'insecte parfait sort des fleurs femelles et, en se frottant sur les fleurs mâles, se charge de pollen. En recherchant de nouveau les caprifiguiers pour sa ponte, l'insecte visite également les fleurs des figues de Smyrne. L'ovaire de celles-ci lui étant inaccessible en raison de la longueur des styles, l'insecte ne peut que se frotter dans la fleur, en assurant sa fécondation.
C'est pour cette raison que les cultivateurs de Smyrne pendent aux figuiers femelles des figues de caprifiguiers.

CAPRIFIGUE n. f. Fruit (non comestible) du caprifiguier.

CAPRIFIGUIER n. m. Figuier à fleurs hermaphrodites, dont la partie femelle est généralement parasitée par la larve du blastophaga, mais qui sert à polliniser les inflorescences du figuier femelle.

CAPRIFOLIACÉES n. f. pl. (du lat. *caprifolium*, chèvrefeuille). Famille de plantes à fleurs blanches, rouges, jaunâtres ou verdâtres, à fruits charnus, à feuilles généralement opposées. (Ordre des rubiales.)
— ENCYCL. La famille des *caprifoliacées* renferme des herbes et des arbrisseaux, quelquefois grimpants. Elles renferment un principe astringent, répandu surtout dans les feuilles, et un autre, plus abondant et plus actif, qui leur communiquent des propriétés purgatives. La plupart des espèces de cette famille sont répandues dans les jardins d'agrément. Parmi les caprifoliacées, on peut citer : sureau, chèvrefeuille, viburnum (viorne), etc.

CAPRIMULGIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux, qui comprend les engoulevents (*caprimulgus*) et les ibijaux. (Ordre des *caprimulgiformes.*)

CAPRIMULGIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux, qui comprend l'engoulevent (*caprimulgus*), le martinet, la salangane, le colibri, et qui est constitué par les familles des *caprimulgidés*, des *apodidés* et des *trochilidés.* (Syn. MICROPODIFORMES.)

CAPRIN, E adj. (lat. *caprinus ;* de *capra*, chèvre). Relatif aux chèvres : *Races caprines.*

CAPRINÉS n. m. pl. Sous-famille de ruminants, comprenant les chèvres et les moutons. (Famille des bovidés.)
— ENCYCL. On réunit parfois en une seule sous-famille les anciens groupes des ovidés et des capridés, et l'on y fait entrer les genres *capra* (chèvres et bouquetins) et *ovis* (moutons et mouflons).

CAPRIPÈDE adj. et n. (lat. *capra*, chèvre, et *pes, pedis*, pied). Qui a des pieds de chèvre : *Les satyres, les faunes, sont capripèdes. Une Folie capripède sous les traits d'une vieille femme* (Huysmans).

capricorne
1. Le Capricorne, constellation, d'après l'atlas Flamsteed; 2. Le Capricorne, signe du zodiaque.

CAPRIQUE adj. Se dit d'un acide rencontré dans le beurre de vache, de chèvre, dans le beurre de coco. (Il fond à 31 °C, bout à 270 °C.) [Syn. DÉCANOÏQUE.]

CAPRIVI di Caprara de Montecuccoli (Georg Leo, comte VON), général et homme d'Etat prussien, d'origine italienne (Charlottenburg, Berlin, 1831 - Skyren, Brandebourg, 1899). Militaire de carrière (1849), chef de l'amirauté (1883-1888), commandant de corps d'armée (1888-1890), il fut le premier successeur de Bismarck comme président du Conseil de Prusse (1890-1892) et chancelier d'Empire (1890-1894). Homme de caractère ferme et discipliné, de tempérament conservateur, mais conscient de ses responsabilités et de la situation du moment, Caprivi sut à la fois limiter les initiatives de Guillaume II et assumer l'écrasant héritage de Bismarck.
Rompant avec les méthodes de celui-ci, il renonce, selon le vœu de Guillaume II, au traité de réassurance avec la Russie (1890), mais renouvelle pour la troisième fois la Triple-Alliance (1891). A l'intérieur, il accorde une plus grande indépendance aux ministres prussiens et autorise ses collaborateurs à faire preuve d'une certaine initiative ; enfin, consacrant l'échec de son prédécesseur, il renonce aux mesures de rétorsion visant les socialistes (1891) et, surtout, les Polonais, sur lesquels il veut pouvoir compter en cas de guerre germano-russe.
Caprivi sut, d'autre part, imposer la signature de traités de commerce avec l'Autriche et l'Italie (1891), la Roumanie, la Serbie (1893) et la Russie (1894), en abaissant les tarifs douaniers allemands afin de favoriser l'expansion industrielle et commerciale de son pays. Cette politique audacieuse, approuvée par Guillaume II, se heurta à l'opposition de tous les agriculteurs allemands groupés dans les ligues rurales, dont la plus importante, le « Bund der Landwirte », se constitua en 1894. Combattu par cette dernière, abandonné par le parti conservateur, c'est-à-dire, en fait, par la Prusse, ne pouvant plus concilier les intérêts divergents du Landtag de Prusse et du Reichstag impérial du fait de leurs modes d'élection différents, Caprivi dut renoncer dès 1892 à la présidence du Conseil de Prusse, puis dissoudre le Reichstag, qui avait repoussé une loi augmentant la durée du service militaire (1893).
Critiqué par Philippe Eulenburg, détesté par Bismarck, qui sapait l'autorité de son successeur, attaqué par le Bund der Landwirte, Caprivi se retira à la demande de Guillaume II (octobre 1894). Il avait été une des plus fortes personnalités de l'Allemagne wilhelminienne.

CAPRIVI (POINTE DE), en allem. **Caprivi Zipfel**, en angl. **Caprivi Strip**, étroit territoire de l'ancien Sud-Ouest africain allemand, qui s'allongeait jusqu'au Zambèze, entre l'Angola et la Rhodésie du Nord, d'une part, le Bechuanaland, d'autre part. Il avait été cédé en 1893 par la Grande-Bretagne à l'Allemagne, pour fournir à cette dernière un débouché sur le Zambèze. En 1939, l'Union sud-africaine annexa la partie orientale de ce territoire.

CAPROÏNE n. f. Chim. Glycéride de l'acide caproïque, trouvé dans le beurre de chèvre.

CAPROÏQUE adj. Se dit d'un acide gras de formule $CH_3—(CH_2)_4—CO_2H$, rencontré à l'état de glycéride dans les beurres de chèvre et de vache et dans l'huile de coco (*caproïne*). [Syn. HEXANOÏQUE.]

Linda la sorcière
« les Caprices » de Goya

« Hasta la Muerte »

rameau de **câprier** en fleur

Phot. Giraudon, Faideau.

capsule manométrique (acoust.)

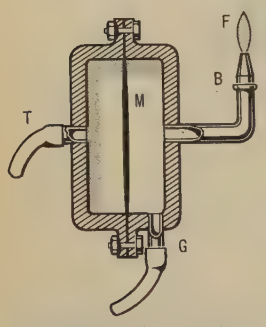

M, membrane de caoutchouc
T, tuyau qui communique avec le tuyau sonore
le gaz d'éclairage est amené par le tube G et vient brûler en B
la hauteur de la flamme F varie périodiquement

capsule (bot.)

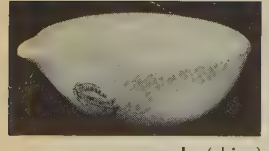

capsule (chim.)

— Encycl. L'*acide caproïque* est un liquide bouillant à 205 °C, d'odeur désagréable. Il est solide à + 8 °C. L'*amide caproïque* fond à 100 °C.

CAPROLACTAME n. m. Monomère qui conduit, par polymérisation, à un haut polymère, le polycaprolactame, ou Perlon, comparable au Nylon et utilisé pour faire des textiles synthétiques.

CAPROLACTONE n. f. Chim. Lactone dérivée d'un acide hydroxycaproïque par élimination d'eau.

CAPROLI (Carlo), dit **Del Violino,** compositeur italien du XVIIe s. Appelé par Mazarin à Paris pour y présenter son opéra *Le Nozze di Peleo e di Teti* (1654), il servit ensuite le cardinal Barberini à Rome et devint maître de chapelle de Saint-Louis-des-Français. Il a laissé un oratorio (*Davide prevaricante*) et des cantates.

CAPROMYS [mis] n. m. (lat. *capra,* chèvre, et *mus,* rat). Sorte de rat américain d'assez grande taille, propre à l'Amérique centrale et aux Antilles. (Ordre des rongeurs, famille des octodontidés.)

CAPRON n. m. (de *câpre*). Fraise produite par le capronier.

CAPRON (Nicolas), violoniste français (v. 1740 - Paris 1784). Elève de Gaviniès, il entra à l'orchestre de l'Opéra-Comique et devint violon solo du Concert spirituel. Il a écrit des sonates et des duos pour violon, des concertos, des quatuors, une *Romance,* qui sont perdus.

CAPRONIER n. m. Espèce de fraisier distinct, appartenant à l'espèce *Fragaria elatior,* très cultivée autrefois, avant l'apparition des fraisiers à gros fruits hybrides.

CAPRONNIER (Jean-Baptiste), peintre verrier belge et historien du vitrail (Bruxelles 1814 - *id.* 1891). Il composa une série de verrières pour l'église Saint-Jacques d'Amsterdam, les chapelles des châteaux de Bouchot et d'Ochain, l'église d'Esquermes.

CAPROS [prɔs] n. m. (gr. *kapros*). Nom scientifique du sanglier* de mer.

CAPROYLE [proï] n. m. Radical univalent, de formule $C_6H_{11}—CO—$, dérivant de l'acide caproïque par suppression de l'hydroxyle.

CAPRYLE n. m. Radical univalent, de formule $C_9H_{19}—CO—$, dérivé de l'acide caprique par suppression de l'hydroxyle.

CAPRYLIQUE adj. Se dit d'un acide gras, de formule $CH_3—(CH_2)_6—CO_2H$, rencontré dans le beurre de chèvre et dans de nombreuses matières grasses. (Il fond à 16,5 °C, bout à 237 °C. Son nitrile bout à 199 °C ; son amide fond à 105 °C. Son ester éthylique possède une odeur d'ananas.) [Syn. OCTANOÏQUE.]

CAPSA ou **CAPSE** n. f. (lat. *capsa*). Boîte en bois, en ivoire ou en métal, généralement cylindrique, dont les Romains se servaient pour enfermer les rouleaux de manuscrits et les objets de toilette.

CAPSA. Géogr. anc. Ville de Numidie. C'est l'actuelle *Gafsa.*

CAPSAGE n. m. Tab. Alignement des feuilles de tabac rendant leurs côtes parallèles avant le hachage, pour que celui-ci les tranche perpendiculairement, sans donner de bûches ou d'aiguilles.

CAP-SAINT-JACQUES. V. VUNG TÀU.

CAPSELLA n. f. (lat. *capsula,* petite boîte). Nom scientifique de la bourse-à-pasteur.

CAPSER v. tr. Opérer le capsage des tabacs.

CAPSICINE n. f. (lat. *capsicum,* piment). Principe actif, révulsif, de divers piments (*capsicum*).

CAPSICUM [kɔm] n. m. (mot lat.). Nom générique du piment* d'Amérique. (*Capsicum annuum* comprend plusieurs variétés, qui produisent les différentes sortes de piments : piment cerise, piment du Chili, piment à bouquets.)

CAPSIDÉS n. m. pl. (du lat. *capsa,* boîte). Famille d'insectes hétéroptères, renfermant des punaises terrestres carnassières ou suceuses de sève, à tête petite, triangulaire, sans ocelles. (Les nombreuses espèces que comprend cette famille se répartissent dans les genres *lygus, phytocoris, capsus, lopus, halticus, heterotoma,* etc.)

CAPSIEN, ENNE adj. (de *Capsa,* nom lat. de *Gafsa*). Se dit d'une partie du mésolithique africain.

— Encycl. Des fouilles, conduites en Tunisie, en Algérie orientale, au Sahara et en Afrique orientale ont mis au jour une industrie *capsienne* (grandes lames à dos rabattu, couteaux, racloirs, meules, etc.) que l'on a rapprochée de celle des Bochimans : l'hypothèse a été émise d'une relation entre le peuplement bochiman et le peuplement capsien.

CAPSULAGE n. m. Pose d'une capsule au goulot d'une bouteille.

CAPSULAIRE adj. Anat. *Ligament capsulaire,* épaississement fibreux qui renforce les capsules des articulations.

— Bot. En forme de capsule. ‖ *Fruit capsulaire,* fruit sec qui s'ouvre de lui-même par un certain nombre de pièces ou par des trous.

CAPSULATEUR n. m. Appareil employé pour capsuler les bouteilles ou flacons.

CAPSULE n. f. (lat. *capsula,* petite boîte). Coiffe métallique recouvrant le bouchon et le goulot d'une bouteille.

— Acoust. *Capsule manométrique,* appareil qui permet d'étudier les vibrations de l'air et les ondes stationnaires dans un tuyau sonore.

— Aéron. Partie habitable par un animal ou un homme, dans une fusée interplanétaire ou un satellite artificiel. ‖ *Capsule éjectable,* sorte de siège éjectable, très perfectionné, destiné à être utilisé aux vitesses nettement supersoniques. (La capsule éjectable enferme complètement le pilote pour l'empêcher d'être désarticulé par le vent relatif. Elle est en outre étanche pour éviter l'effet de décompression brutale en cas d'éjection à très haute altitude.)

— Anat. Nom donné à diverses enveloppes de l'organisme : *Capsule adipeuse du rein. Capsule carotidienne. Capsule de l'amygdale. Capsule du cristallin. Capsule de Glisson.* (Les capsules articulaires forment un manchon fibreux autour des articulations*.) ‖ *Capsule du cœur,* péricarde. (Cette expression se trouve déjà dans Rabelais.) ‖ *Capsule interne,* zone de substance blanche du cerveau, comprise entre les noyaux gris de la base. (On y distingue un bras antérieur et un bras postérieur, formé par le faisceau pyramidal.) ‖ *Capsules surrénales,* les deux glandes à sécrétion interne, placées chacune au-dessus du rein. (V. SURRÉNALE.) ‖ *Capsule extrême, capsule externe,* les deux couches de substance blanche qui séparent, dans l'encéphale, l'avant-mur de l'insula et du noyau lenticulaire.

— Arm. Alvéole cylindrique en cuivre, contenant l'amorce et servant à communiquer le feu à la charge d'une cartouche. (V. part. *encycl.*)

— Bactériol. Sorte de gaine hyaline entourant le cytoplasme d'une ou de plusieurs bactéries dans un milieu pathologique, et qui disparaît le plus souvent dans les cultures. (Organisme de protection du microbe, elle paraît liée à sa virulence. La coloration des capsules exige des méthodes spéciales.)

— Bot. Terme par lequel on désigne tous les fruits à péricarpe sec et déhiscent. (Certains auteurs le réservent aux fruits de cette catégorie qui n'ont pas reçu un nom spécial, tel que « silique », « pyxide », etc.) ‖ Sporange des mousses et des hépatiques (bryophytes). [La capsule est souvent surmontée d'une *coiffe.* Elle s'ouvre soit par un *opercule,* ou couvercle (mousses stégocarpes), soit par un simple déchirement de la paroi (mousses cléistocarpes).] (Syn. URNE.)

— Chim. Vase de métal ou de matière réfractaire, ayant une forme semi-sphérique, et dont on se sert pour fondre certaines matières ou évaporer certains liquides.

— Electr. *Capsule microphonique,* microphone amovible, destiné à être employé dans un poste téléphonique.

— Pharm. Enveloppe ovoïde ou sphérique (perle), destinée à faciliter l'absorption de certains médicaments liquides, comme les essences, ou solides, de saveur ou d'odeur désagréables. (Les capsules sont de gélatine, soluble dans l'estomac, ou de gluten, de kératine, solubles seulement en milieu alcalin, au niveau de l'intestin.)

— Pyrotechn. Petit réceptacle métallique contenant une composition d'amorçage. ‖ *Capsule de sondage,* syn. d'ÉLECTROSONDEUR.

— Encycl. Arm. Lorsque les fusils à percussion remplacèrent les fusils à silex (1818), on adapta, pour communiquer le feu à la charge, une amorce* fulminante placée dans une coupelle en cuivre, ou *capsule,* et coiffant la cheminée placée à l'arrière du canon du fusil. Dans les armes à feu se chargeant par la culasse, cette capsule est logée dans un évidement pratiqué au centre du culot de la cartouche et fait partie intégrante de celle-ci.

CAPSULER v. tr. Revêtir d'une capsule le goulot d'une bouteille.

CAPSULERIE n. f. Arm. Fabrication de capsules pour armes à feu. ‖ Etablissement où se fait cette fabrication : *La capsulerie de Bourges.*

CAPSULEUR, EUSE n. Personne qui pose les capsules sur les bouteilles. (Se dit particulièrement dans l'industrie des vins mousseux, des produits pharmaceutiques, etc.)

CAPSULIFÈRE adj. Bot. Qui porte des capsules.

CAPSULITE n. f. Ophtalmol. Inflammation de la capsule de Tenon, caractérisée par des douleurs périorbitaires, de la diplopie, du chémosis, mais ne donnant presque jamais lieu à suppuration.

CAPSULOPLASTIE n. f. Intervention chirurgicale destinée à libérer la capsule articulaire. (Elle se pratique surtout au niveau du genou, en cas d'ankylose fibreuse en flexion.)

CAPSULORRAPHIE n. f. Opération chirurgicale consistant à suturer un pli d'une capsule articulaire. (Elle est surtout pratiquée dans la luxation récidivante de l'épaule.)

CAPSULOTOMIE n. f. Chirurg. Incision d'une capsule articulaire.

CAPSUS [psys] n. m. Punaise de couleurs variées, vivant sur les fleurs. (Il en existe de très nombreuses espèces en Europe. Le genre fait partie des insectes hétéroptères, famille des *capsidés.*)

CAPTAGE n. m. Action de capter.

— Technol. Opération qui consiste à assurer pendant la marche le passage du courant électrique du réseau au moteur d'un véhicule. ‖ Action de recueillir des déchets industriels (copeaux de bois, sciures, limailles, etc.), soit pour les évacuer hors des ateliers, soit afin de les traiter pour obtenir des sous-produits.

— Encycl. Technol. Dans les locomotives électriques et les tramways, l'équipement de *captage* du courant sur le fil de trolley peut comporter un pantographe, un archet, une perche à roulette ou une perche à frotteur. Le retour du courant vers la station génératrice est réalisé par l'intermédiaire des roues porteuses en acier du véhicule et des rails de roulement. Le métropolitain et certaines voitures automotrices de la S. N. C. F. desservant la banlieue parisienne, sont alimentés par des frotteurs sur rail de contact isolé. Dans les trolleybus, qui sont montés sur pneumatiques, le dispositif de captage comporte deux fils de trolley, dont l'un pour le retour du courant, et deux perches à roulette montées sur rotule.

CAPTAL n. m. (lat. *capitalis*). En Gascogne, synonyme ancien de CAPITAINE : *Le captal de Buch fut battu à Cocherel par Bertrand du Guesclin.*

CAPTAL DE BUCH (le). V. GRAILLY.

CAPTALAT n. m. Territoire ou juridiction d'un captal.

CAPTALE n. f. Titre donné aux femmes qui héritaient de la dignité de captal.

CAPTANE n. m. Fongicide organique de synthèse, ne contenant aucun élément métallique, obtenu à partir de produits pétroliers, et utilisé comme anticryptogamique en viticulture et en arboriculture.

CAPTATEUR, TRICE n. (lat. *captator, captatrix*). Dr. Personne qui use de captation : *C'est une spoliatrice, une captatrice de successions* (Balzac).

CAPTATION n. f. (lat. *captatio*). Manœuvres pour s'emparer d'une succession, ou simplement pour arracher quelque libéralité à quelqu'un.

— Encycl. Dr. Le droit romain ne voyait dans la *captation* une cause de nullité qu'autant qu'elle présentait un caractère de manœuvres frauduleuses. Dans l'ancienne France, la même doctrine paraît avoir eu cours; cependant, l'ordonnance de 1735 avait fait de la captation et de la suggestion des causes de nullité, alors même qu'elles étaient employées sans fraude. Le Code civil ne parle pas de la *captation;* mais, en se fondant sur l'article 901, on décide que les soins assidus et les témoignages d'attachement même exagérés n'entraînent pas par eux-mêmes la nullité du testament : il faut qu'ils soient accompagnés de manœuvres (violation de correspondance, éloignement de serviteurs, etc.) de nature à vicier la volonté du testateur; la preuve de ces manœuvres incombe d'ailleurs à l'héritier lésé. (→ Biblio.)

CAPTATOIRE adj. Qui a pour but la captation : *Manœuvres captatoires.*

CAPTER v. tr. (lat. *captare*). Saisir, obtenir par des moyens artificieux : *Si le romancier s'occupait de la jeune fille, c'était certainement dans le but de capter une dot considérable* (Bourget). ‖ Recevoir une émission : *Capter un message radiophonique.* ‖ *Fig.* Gagner d'une manière insinuante : *Capter la confiance de quelqu'un. Je venais, dit Eugène* [...], *de capter la bienveillance du comte de Restaud* (Balzac).

— Constr. Recueillir les fumées, poussières, sciures, copeaux, déchets d'usinage, au moyen d'aspirateurs spéciaux.

— Électr. Assurer le passage du courant électrique d'un fil de trolley ou d'un rail conducteur aux organes moteurs d'un véhicule.

— Radiotechn. Recueillir des ondes hertziennes au moyen d'une antenne.

— Trav. publ. Recueillir, au moyen de tranchées ou d'aqueducs, les eaux d'une ou de plusieurs sources*.

CAPTE-SUIES n. m. invar. Constr. Appareil destiné à extraire, des fumées dégagées, les suies en suspension.

CAPTEUR n. m. Cybern. Organe qui élabore un signal, souvent électrique, à partir d'une grandeur physique dont les variations doivent conditionner le fonctionnement d'une certaine machine : *Un quartz piézoélectrique est un capteur de pression.* (Vulgairement appelés *organes des sens des robots,* les capteurs ont pris une importance industrielle considérable avec les techniques de l'automation, le schéma d'une usine automatique consistant en effet en des capteurs qui mesurent longueur, vitesse, températures, etc., pour transmettre leurs informations à un comparateur central commandant les diverses machines.)

CAPTIEUSEMENT [sjœ] adv. De façon captieuse.

CAPTIEUX, EUSE [sjœ] adj. (lat. *captiosus;* de *capere,* prendre). Propre à prendre, à tromper par des apparences de raison, de vérité : *Argument captieux. Questions captieuses. Elle affectait tantôt une amitié captieuse* [...], *tantôt une amère froideur* (Balzac). ‖ Habile à tromper par des raisonnements spécieux (rare) : *Avoué captieux.*

CAPTIEUX, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Langon), dans la forêt landaise; 1 693 hab. (1 053 aggl.) [*Captylvains*]. Fabrique de caisses et de parquets. Distillation de la résine. Fabrique de paillons de bouteilles.

CAPTIF, IVE adj. et n. (lat. *captivus;* de *capere,* prendre). Fait esclave ou prisonnier par l'ennemi (littéraire) : *Je pense | Aux captifs, aux vaincus...* (Baudelaire). ‖ Enfermé, asservi, privé de liberté : *Captif, ses élans se brisent contre un invisible réseau* (Gautier).

— Hist. ecclés. *Rédemption des captifs,* œuvre pieuse destinée au rachat des chrétiens faits prisonniers par les musulmans, surtout par les Barbaresques. (Elle se développa par la fondation de plusieurs ordres religieux. [V. mercédaire].)

◆ Adj. *Poétiq.* Contraint, gêné dans ses mouvements : *Naguère un pèlerin, près de tes eaux captives, | Vint s'asseoir et pleura* (Hugo). ‖ *Fig.* Tenu dans une extrême contrainte : *L'âme, devenue captive du plaisir, devient ennemie de la raison* (Bossuet). *Mon enfance captive* (Samain).

— Aéron. *Ballon captif,* aérostat retenu par un câble à la terre ferme.

— Hydrol. *Nappe captive,* nappe aquifère* intercalée entre deux couches imperméables, dans laquelle, en profondeur, l'eau est sous pression : *L'eau d'une nappe captive jaillit lorsqu'un puits, appelé « puits artésien », atteint la nappe.*

— Min. *Mine captive,* aux Etats-Unis, mine de charbon ou de fer appartenant à une entreprise sidérurgique.

— Encycl. Hist. ● *Antiquité.* La préservation de la vie de l'ennemi ne semble pas remonter à une très haute antiquité. Le sang versé devait être vengé, et les guerriers capturés sur le champ de bataille étaient immolés séance tenante sur les tombes des héros morts au combat. Quand on songea à utiliser les *captifs* comme esclaves, des cérémonies de propitiation durent être pratiquées pour lever les nombreux tabous résultant de la guerre : la plus courante de ces cérémonies fut le passage sous le joug, plus tard sous l'arc de triomphe. D'autres rites propitiatoires ont parfois été employés à l'égard des filles capturées à la guerre.

Le rachat des captifs semble avoir été en usage chez les Sumériens : le code d'Hammourabi stipule que, si certains fonctionnaires faits prisonniers de guerre n'ont pas les moyens de payer leur rançon, celle-ci doit être payée par le temple de leur ville ou par l'Etat.

Chez les Hittites, les captifs étaient très souvent incorporés dans l'armée, où ils formaient des régiments de pionniers. Les méthodes de guerre des Assyriens étaient particulièrement cruelles : souvent, les habitants d'une ville conquise étaient tous mis à mort. Pour repeupler les régions dévastées, on y transplantait des captifs d'autres pays. Quelques-uns, émasculés, devenaient les esclaves du roi ou des princes. Les Perses ont rarement procédé à des déportations : Cyrus autorisa le retour des captifs juifs déportés par les Babyloniens. Darios, en revanche, transplanta à Suse les prisonniers milésiens; les habitants de l'Eubée subirent le même sort.

● *Moyen Age et Temps modernes.* Dans l'Occident médiéval et de la Renaissance, les guerriers faits prisonniers étaient rançonnés : le prix de rachat était fixé selon la fortune du captif, qu'on emprisonnait souvent dans des conditions d'autant plus inhumaines que la rançon était plus élevée.

L'islām interdit l'esclavage et l'émasculation des prisonniers : cela n'empêche que ces deux institutions ont été pratiquées à l'excès et le sont parfois encore par les peuples islamiques.

Chez les Turcs, les populations soumises étaient sujettes à de fortes taxations; les hommes étaient astreints à des corvées (entretien des routes, travaux de fortifications, etc.) et les enfants étaient l'objet de prélèvements périodiques : les garçons robustes étaient versés dans le corps des janissaires et condamnés au célibat; les belles filles allaient grossir les harems des seigneurs.

Les Barbaresques armaient des navires qui se livraient à la course : les femmes prises à bord d'un navire étaient vendues comme esclaves et les hommes emprisonnés. Souvent, des captifs ont dû manier les rames à bord des galères.

Le rachat des prisonniers de l'Islām fut, à dater du XIIIe s., surtout l'œuvre de deux ordres : les Trinitaires, fondés par saint Jean de Matha, et les Mercédaires de saint Pierre Nolasque. Franciscains et Lazaristes s'en occupèrent également. Ces derniers furent parfois consuls en Barbarie, au XVIIe s. On quêtait en vue du règlement des rançons et l'on organisait des processions solennelles de libérés. Les missions allaient opérer les rachats en Hongrie et au Maghreb barbaresque.

Entre puissances chrétiennes s'établit, à dater du XVIIe s., la coutume d'échanger les prisonniers (notamment, traité de juin 1743, entre la France et la Grande-Bretagne, pendant la guerre de la Succession d'Autriche). Des conventions internationales ont fixé le statut du prisonnier* de guerre; mais celui des populations civiles dépend encore, pour une grande part, du bon plaisir du vainqueur. Les guerres du XXe s. ont marqué un net recul sous ce rapport : les vaincus de l'heure ont été soumis au régime des déportations et des travaux forcés.

Captifs (les) [*Captivi*], comédie de Plaute. Le riche Etolien Hégion a deux fils, Tyndare et Philopolème. Tyndare, volé à l'âge de quatre ans, a été vendu comme esclave au père de Philocrate, originaire d'Elide. La guerre ayant éclaté entre l'Etolie et l'Elide, Philopolème est fait prisonnier, et, de son côté, Philocrate est acheté comme prisonnier de guerre, avec Tyndare son esclave, par Hégion, qui veut délivrer son fils au moyen d'un échange. Grâce au dévouement de Tyndare, Philocrate s'évade, mais il ramène à Hégion son fils Philopolème. Enfin, Hégion reconnaît en Tyndare son enfant. La verve amusante d'un parasite égaie la pièce qui, chose rare chez Plaute, ne comporte aucune aventure amoureuse.

Captifs (les), statues en marbre de Michel-Ange (v. 1513-1514). Destinées à orner le soubassement du tombeau de Jules II, elles devaient y symboliser les Arts libéraux réduits à l'impuissance par la mort du pape; l'Académie des beaux-arts de Florence abrite quatre captifs (seulement ébauchés); les deux autres, donnés par Michel-Ange à Robert Strozzi, ont appartenu à Henri II, Anne de Montmorency et Richelieu, avant d'entrer au Louvre (1794). *Les Esclaves,* comme on les nomme aujourd'hui, sont des figures admirables d'expression et de style.

défilé de captifs
bas-relief assyrien

CAPTIVANT, E adj. Qui captive, qui retient l'attention : *Un récit captivant.*

— Syn. : *passionnant, prenant, ravissant, séduisant.*

CAPTIVER v. tr. (lat. *captivare*). Gagner, charmer par quelque séduction : *Captiver l'attention, un auditoire.* ‖ Soumettre, accaparer : *Il se laisse captiver par ses affaires.*

— Langue class. et littér. Faire ou retenir prisonnier : *Cessez, indignes fers de captiver un roi* (Corneille). [Elle] *regardait d'un œil de défi l'agent de l'autorité qui les avait captivés* (Maupassant).

CAPTIVERIE n. f. Grand édifice dans lequel on enfermait les Noirs esclaves, au Sénégal, avant de les expédier aux Antilles. (Vx.)

CAPTIVITÉ n. f. (lat. *captivitas*). Etat de captif, de prisonnier : *Amaigri par une longue captivité, pâle,* [il] *gardait encore quelque fierté* (A. France). ‖ Absence de liberté, étroite dépendance, sujétion.

— Mil. Situation d'un militaire tombé entre les mains de l'ennemi et ayant la qualité de prisonnier* de guerre. ‖ *Solde de captivité,* celle qui, en application des conventions de La Haye de 1907 (art. 17), est versée aux officiers prisonniers de guerre par le gouvernement qui les tient internés. (La solde de captivité est égale à celle des officiers de même grade du pays détenteur, à charge de remboursement par leur gouvernement à la fin des hostilités.) ‖ *Temps de captivité,* période décomptée à un prisonnier de guerre du jour de sa capture à celui de sa libération : *En France, le temps de captivité, considéré comme service actif, est décompté comme campagne simple.*

— Encycl. Dr. rom. La *captivité* était une cause d'esclavage *jure gentium.* Le Romain pris par l'ennemi était considéré comme esclave. S'il mourait chez l'ennemi, il était réputé mort au moment où il avait été fait prisonnier.

l'un des « Captifs »
par Michel-Ange
Louvre

Captivité de Babylone, période pendant laquelle les Israélites furent tenus en exil par les Babyloniens. A la suite d'intrigues israélites avec les Egyptiens, Nabuchodonosor II, roi de Babylone, s'empara de Jérusalem, en 597 et 586 av. J.-C., et transféra en Babylonie une grande partie du peuple juif. En 538, Cyrus, devenu roi de Babylonie, permit aux exilés de rentrer dans leur pays. Un petit nombre profita de cette faveur, mais la plupart restèrent définitivement sur place, formant des communautés au milieu desquelles s'élabora plus tard le Talmud de Babylone.

Les catholiques romains ont parfois aussi désigné sous le nom de « captivité de Babylone » le séjour des papes à Avignon, qui fut d'environ 70 ans (1309-1377).

Captivité de Babylone (la), ouvrage de Luther, soutenant que l'Eglise est captive sous la tyrannie romaine (1520). C'est à cet ouvrage qu'ont été prises les principales propositions condamnées par le concile de Trente.

Phot. X, Giraudon.

capucine

capucin
par Odoard Fialetti
cabinet des Estampes

capuce
détail de « l'Enterrement de saint Bruno » par Le Sueur
Louvre

CAPTURE n. f. (lat. *captura*). Action de prendre : *La capture d'un goujon coûte souvent des heures de patience.* ‖ Ce qui est capturé : *Les extraordinaires précautions du chat pour ne pas faire de mal à sa capture* (Gide). ‖ *Spécialem.* Prise, saisie d'un navire ennemi : *Jean Bart fit de nombreuses captures.*
— Dr. Saisie opérée par la douane : *La douane française fait journellement des captures.* ‖ Arrestation par la police : *Certaines arrestations donnent droit à des primes de capture.*
— Dr. intern. V. part. *encycl.*
— Géomorphol. Changement de cours d'une rivière, qui aboutit à la faire se jeter dans une autre. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. nucl. *Capture K*, phénomène présenté par certains atomes radio-actifs, au cours duquel un électron de la couche K est capté par le noyau de l'atome.
— ENCYCL. Dr. intern. La *capture*, en temps de guerre, doit être rendue effective par une prise de possession militaire. L'abolition de la course par le traité de 1856 restreint aux navires de guerre ou armés en guerre le droit de pratiquer la capture. Le Conseil des prises est appelé à juger de sa validité. Le droit international coutumier en exempte les bateaux de pêche, les navires affectés à des missions scientifiques et les navires-hôpitaux.
— Géomorphol. On distingue deux types de *captures* superficielles : les captures par creusement et les captures par déversement. Les *captures par creusement* résultent du jeu de l'érosion régressive : un affluent d'une rivière peut faire reculer la ligne de partage des eaux qui le sépare du bassin d'une rivière plus importante jusqu'à provoquer le tronçonnement de cette dernière. De telles captures se produisent surtout lorsque deux bassins voisins présentent des roches de dureté très différente ou un parcours jusqu'à la mer très inégal. Ainsi, les affluents du haut Neckar menacent le haut Danube sur le flanc oriental de la Forêt-Noire. Les *captures par déversement*, plus fréquentes semble-t-il, se produisent lorsqu'une rivière ne peut évacuer aisément ses alluvions et opère un remblaiement au point de submerger la ligne de partage des eaux qui la sépare du bassin voisin. Tel est, notamment, le mécanisme de la capture du Val de l'Ane* ou du déversement du Niger moyen, qui se perdait précédemment dans le Sahara, vers le golfe de Guinée. (On désigne souvent ces captures par le simple mot de *déversement.*)
A la suite d'une capture, la rivière décrit généralement un coude prononcé qui la fait s'écarter de son ancienne vallée : c'est le *coude de capture.*

CAPTURER v. tr. S'emparer d'un être vivant ; s'approprier quelque chose : *Mais il fit de grandes pertes* [...]. *Il advint que trente de ses navires furent capturés par les Mocoques ou périrent en mer* (A. France) ; et, au *fig.* : *La belle Madame d'Aubrion ne négligea aucun moyen de capturer un gendre si riche* (Balzac).

CAPUANA (Luigi), écrivain italien (Mineo, Catane, 1839 - Catane 1915). Il commença par publier des vers à la manière de Rapisardi, des nouvelles, des articles de critique. Son roman *Giacinta* (1879) le fit considérer, avec Verga, comme un des chefs de l'école vériste italienne, et il écrivit un grand nombre de romans et de nouvelles consacrés aux mœurs siciliennes (*Parfum* [*Profumo*], 1890 ; *le Marquis de Roccaverdina*, 1901). Plus tard, il abandonna le réalisme pour se laisser aller au seul plaisir de raconter ; dans *la Volupté de créer*, il y a surtout de l'ingéniosité, et des fantaisies bizarres inspirées souvent par les sciences occultes. Il a écrit aussi des pièces de théâtre (*Giacinta, Serena*).

CAPUCE n. m. (ital. *cappuccio*). Capuchon en pointe, de certains moines.
— Arm. Partie supérieure de certaines gardes de sabre ou d'épée.

CAPUCHE n. f. (ital. *cappucio*). Coiffure à pans, formant une courte pèlerine sur les épaules, qui est constituée d'une bande de tissu pliée en deux (capuche pointue) et qui peut être mobile ou ajustée à un vêtement.

CAPUCHON n. m. (ital. *cappuccio ;* de *cappa*, cape). Partie d'un manteau, d'une aube, d'une pèlerine, etc., en forme de bonnet, qui se rabat sur la tête ou se rejette en arrière. (On dit aussi CAPUCHE.) ‖ Le manteau lui-même. ‖ *Par anal.* Objet en forme de capuchon, par ex. un abat-jour sur une lampe : *Sous la clarté d'un bec de gaz sans capuchon* (Baumann). ‖ *Capuchon de pipe*, couvercle en cuivre mis sur certaines pipes.
— Loc. *Prendre le capuchon*, se faire moine.
— Archéol. *Capuchon de mailles*, tissu de mailles de fer qui couvrait la tête et le cou du combattant du Moyen Age.
— Ch. de f. Plaque circulaire métallique, destinée à obturer l'orifice d'une cheminée de locomotive.
— Embryol. *Capuchon caudal, capuchon céphalique*, replis de l'amnios, qui entourent les extrémités céphalique et caudale de l'embryon, lorsque celui-ci s'incurve en s'enfonçant dans le vitellus, dont le sépare, sauf au niveau de l'ombilic, la gouttière limitante.

Capuchon (GUERRE DU), épisode de la querelle qui, au commencement du XIVe s., divisa les Franciscains en *spirituels*, qui voulaient rester strictement fidèles au vœu de pauvreté, et *conventuels*, qui admettaient que l'ordre pouvait posséder des biens et en jouir. L'un des points en discussion était la forme du capuchon, que les spirituels réduisaient aux dimensions minimales. Rome soutint les conventuels.

CAPUCHONNÉ, E adj. Qui porte le capuchon. ‖ *Fig.* Qui semble porter un capuchon : *Le corbeau capuchonné de noir* (Banville).
— Bot. Muni d'un capuchon ; qui a la forme d'un capuchon : *Les pétales de l'ancolie sont capuchonnés.*

CAPUCHONNER v. tr. Constr. Fermer l'orifice d'une cheminée à l'aide d'un capuchon.

CAPUCIÉS ou **CAPUTIÉS** n. m. pl. Membres d'une association du XIIe s., ainsi désignés à cause de leurs capuchons blancs.
— ENCYCL. Cette association, fondée par un tâcheron auvergnat, Durand Chaduiz, se donna comme mission de faire cesser le brigandage des seigneurs et des routiers, en Auvergne et dans tout le Centre, ce qu'ils firent surtout en 1183. L'association dégénéra en mouvement politique et fut liquidée par une réaction seigneuriale, en 1184-1185.

CAPUCIN n. m. (ital. *cappuccino ;* de *cappuccio*, capuce). Religieux qui porte le capuce. ‖ Religieux d'une fraction de l'ordre des Franciscains.
— Loc. FAM. *Une barbe de capucin*, une longue barbe. ‖ *Capucin de carte*, carte pliée et découpée de façon à pouvoir rester debout sur un des côtés, en imitant grossièrement la forme d'un capucin. ‖ *Tomber comme des capucins de cartes*, tomber en grand nombre, les uns sur les autres, comme les capucins de cartes que les enfants disposent à la file, de façon qu'en renversant l'un ils les font tomber tous ; et, *par extens.* : *Faux raisonnement, répliquait Marcel, argument de capucin de carte* (Musset).
— Avic. *Pigeon capucin*, race de pigeon domestique dont les plumes de la nuque, rabattues vers l'avant, forment une sorte de capuchon.
— Chass. Nom communément donné au lièvre par les chasseurs.
— Hortic. *Barbe-de-capucin*, v. à son ordre alphab.
— Mamm. V. SAÏ.
— Oisell. Nom que les oiseleurs donnent à divers petits oiseaux du genre munie*.
— Physiq. *Capucin hygromètre*, nom familier donné à des hygromètres à cheveu ou à autre substance hygrométrique. (Ces hygromètres, masqués derrière une figure de capucin, font mouvoir le capuchon de façon à couvrir la tête du moine quand le temps est humide, et à la découvrir par temps sec.)
— ENCYCL. Hist. relig. Le fondateur des *Capucins* fut Matteo Baschi*, frère mineur observantin qui cherchait à retrouver l'esprit franciscain primitif : pauvreté totale, vie érémitique, liberté de la prédication. La réforme fut approuvée par Clément VII (1526-1528), mais les capucins demeuraient sous la juridiction des frères mineurs observantins. Cette sujétion prit fin en 1619. Pie X, en dernier lieu, a approuvé la réforme et autorisé les capucins à se réclamer pleinement du titre de « franciscains ». En 1573, le nouvel ordre fit sa première apparition en France. Il s'y développa considérablement, et y comptait 600 maisons au moment de la Révolution.
Les capucins étaient fort populaires parmi les classes laborieuses, qu'ils évangélisaient avec bonhomie et dont ils partageaient familièrement la vie. L'un des capucins français les plus célèbres fut le P. Joseph Le Clerc du Tremblai, l'ami et le confident de Richelieu, qui orienta son ordre vers les missions. Le costume des capucins est celui des franciscains, avec le capuce plus long et plus pointu que celui des autres franciscains, une corde blanche pour ceinture (d'où leur nom de *cordeliers*), et des sandales. Ils ont gardé la tradition de l'apostolat populaire et un grand esprit de pauvreté. Actuellement : 14 000 religieux en 60 provinces. (→ Biblio.)

CAPUCINADE n. f. Affectation de dévotion. ‖ *Par extens.* Plate tirade moralisante : *Je ne te ferai pas de capucinades. Il faut comprendre la vie comme elle est* (Gobineau).

CAPUCINE n. f. (de *capuce*). Flor. Nom usuel du *tropæolum*. ‖ Fleur de capucine : *Un bouquet de capucines. Mettre des capucines dans la salade.* (V. part. *encycl.*)
— Arm. Nom donné, au XIXe s., à 1 anneau qui assujettissait le canon au fût d'une arme à feu.
— Arts décor. Au XVIIe s., écuelle de terre émaillée à longue queue, qui tenait lieu de casserole.
— Carross. Capote* de format réduit, dont les côtés sont supprimés ou se relèvent à volonté : *La capucine est utilisée par une seule personne, en général par le conducteur.*
— Constr. Entablement composé d'un talon et d'un larmier. ‖ En serrurerie, petit bouton ou verrou, dit lui-même « à la capucine ». ‖ *Chambranle* ou *cheminée à la capucine*, chambranle ou cheminée simple et peu décoré.
— Jeux. Ronde enfantine.
— Mob. *Siège à la capucine*, au XVIIe et au XVIIIe s., siège dont le bois est tourné, par opposition à celui où il est mouluré et sculpté. (On garnissait de paille les sièges à la capucine.)
— Relig. Religieuse d'un ordre qui suivait la règle d'une des réformes franciscaines d'esprit capucin. (V. part. *encycl.*)
◆ Adj. De la couleur de la capucine : *Papier capucine.*
— ENCYCL. Flor. Plusieurs espèces de *capucines* sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs rouges ou orangées et leur feuillage glauque. La principale est la grande capucine (*Tropæolum majus*), superbe plante grimpante, originaire du Pérou, où elle est vivace. En France, on la cultive comme plante annuelle dans les jardins. Ses tiges, qui s'élèvent à plusieurs mètres, portent de larges feuilles peltées, d'un vert glauque, et des fleurs d'une forme et d'une couleur caractéristiques. Ses fleurs servent à garnir la salade, et l'on confit au vinaigre, en guise de câpres, ses jeunes boutons et ses fruits verts. La capucine naine (*Tropæolum minus*), plus petite que la précédente dans toutes ses parties, est encore assez répandue.
— Relig. L'ordre des *Capucines* avait été fondé à Naples, en 1538, comme une réforme restaurant la règle de sainte Claire. En 1604-1606, la duchesse de Mercœur les établit à Paris sous le nom de *filles de la Passion.* Leur couvent était faubourg Saint-Honoré.

CAPULET n. m. Coiffure féminine des Pyrénées (Bigorre), que l'on trouve également en Guyenne et en Gascogne. (Dans la vallée d'Ossau, le capulet est rouge et se porte sur un bonnet blanc qui enserre la tête. Les cheveux sont noués en natte par un ruban orné de boules en passementerie, or ou argent.)

CAPULETS (les), en italien **Cappelletti**, légendaire famille de Vérone, implacable ennemie des Montaigus ; c'est à ces familles qu'auraient appartenu respectivement Juliette et Roméo, dont l'aventure a inspiré une pièce de Shakespeare. (V. ROMÉO et JULIETTE.)

CAPULIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, voisins des calyptræidés, à coquille en forme de bonnet conique, renfermant les genres *capulus* et *thyca.*

CAPULUS [lys] n. m. (mot lat.). Mollusque gastropode marin dont la coquille a la forme d'un bonnet. (Famille des *capulidés.*) [Anc. nom : PILEOPSIS.]

Phot. Vincent, Larousse, Giraudon.

— ENCYCL. Le genre *capulus* renferme des animaux marins à longs tentacules pointus portant les yeux près de leur base, à pied court, munis d'une unique branchie et d'un muscle adducteur de la coquille en fer à cheval. Les capulus habitent la plupart des mers; quelques espèces de l'océan Indien sont parasites des étoiles de mer; le genre existe, fossile, depuis le silurien.

CAPUS (Alfred), journaliste et auteur dramatique français (Aix 1858 - Neuilly 1922). Ayant délaissé les cours de l'Ecole des mines pour le journalisme, il collabora au *Gaulois*, à *l'Echo de Paris*, à *l'Illustration*, au *Figaro*. Après avoir écrit quelques romans, il aborda le théâtre en 1894, avec *Brignol et sa fille*, mais son premier grand succès dramatique date de 1901; *la Veine* est, en effet, la première d'une série de pièces qui assurèrent à son auteur plus de dix années de vogue : *les Deux Ecoles* (1902), *la Châtelaine* (1902), *l'Adversaire*, avec E. Arène (1903), *Notre jeunesse* (1904), *Monsieur Piégeois* (1905), *l'Attentat* (1906), *les Passagères* (1906), *les Deux Hommes* (1908), *l'Oiseau blessé* (1908), *l'Aventurier* (1910), *Hélène Ardouin* (1913). Ces comédies mettent en scène un monde agité et un peu cynique d'intrigants et de parvenus. D'une technique assez lâche, elles présentent un adroit mélange de fantaisie et de vérité. Le dialogue en est vif, l'esprit brillant et narquois. La philosophie de Capus, quoique souvent définie « un optimisme souriant », est, au fond, celle d'un désabusé qui considère l'humanité avec un indulgent mépris. Devenu, en 1914, directeur politique du *Figaro*, Capus consacra ses dernières années à ses fonctions de journaliste. (Acad. fr., 1914.)

CAPUT [pyt] n. m. (mot lat. signif. *tête*). Dr. rom. Ce mot désigne : 1° l'être humain, abstraction faite de tout droit; 2° l'ensemble des droits qui constituent la personnalité du citoyen romain (v. CAPITIS DEMINUTIO); 3° une unité fiscale (v. CAPITATION).

CAPUTIÉS n. m. pl. V. CAPUCIÉS.

CAPUT MORTUUM [kapytmɔrtyɔm] n. m. invar. (mots lat. signif. *tête morte*). Alchim. Résidu d'une distillation.

CAPVERN, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), sur la bordure du plateau de Lannemezan; 925 hab. (367 aggl.). Station thermale dont les eaux sont utilisées pour le traitement de la goutte, des maladies du foie, et, surtout, du rein et des voies urinaires.

CAP-VERT (ÎLES DU), en portug. **Cabo Verde**, archipel portugais de l'Atlantique, à 500 km des côtes d'Afrique, par 16° de lat. Nord env.; 148 000 hab. (2 900 Europ.). Capit. *Praia*, dans l'île de São Tiago. Cet archipel d'origine volcanique est constitué par de nombreuses petites terres montagneuses, qui forment deux groupes : les îles du Vent (*Barlavento*), soumises au souffle de l'alizé du N.-E. (Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia, São Nicolau, Sal et Boa Vista) et les îles Sous-le-Vent (*Sotavento*) [São Tiago ou Santiago, Fogo, Brava et Maio]. Découvert en 1456 par le Vénitien Ca'da Mósto, au service du Portugal, l'archipel fut une base importante pour la traite portugaise. L'agriculture y est fort limitée par le relief escarpé (café, canne à sucre, tabac, bananes). Les îles du Cap-Vert sont une escale importante sur les routes maritimes de l'Atlantique. Mindelo, dans la baie de Porto Grande (île de São Vicente), est la principale. Une base aérienne est établie à Espargo, dans l'île de Sal. Les principales exportations sont les conserves de poisson et le café. Mais ces îles, menacées par la sécheresse, sont pauvres et une partie de la population doit émigrer.

CAPY (Marcel), dessinateur et caricaturiste français (Villejuif 1865 - Paris 1930). Exposant du Salon des humoristes, il est, notamment, l'illustrateur de *Tartarin de Tarascon* d'A. Daudet.

CAPYS, en gr. **Kapus**. Myth. gr. Héros troyen, père d'Anchise. La légende en fit tardivement un compagnon d'Enée. On le disait fondateur de Capoue.

CAQUAGE n. m. Action de mettre les harengs en caque.

CAQUE n. f. (de *caquer*). Baril où l'on conserve les harengs salés ou fumés.

— LOC. FAM. *Serrés, pressés comme harengs en caque*, très à l'étroit. ‖ *La caque sent toujours le hareng*, v. tabl. PROVERBE.

CAQUER v. tr. (moyen néerl. *caken*). Mettre en caque, et particulièrement des harengs.

CAQUEROLLE n. f. Petite casserole de cuivre à trois pieds et à longue queue.

CAQUET n. m. (onomatop.). Gloussement de la poule qui va pondre ou qui a pondu. ‖ Piaillerie vive et pressée de certains oiseaux. ‖ — *Fig.* et *fam.* Bavardage indiscret, intempestif : *Vous avez le caquet bien affilé* (Molière). *Rosa jusqu'ici ne s'en inquiétait guère, et cela ne troublait pas son caquet inlassable* (R. Rolland). ‖ *Rabattre le caquet de quelqu'un, à quelqu'un*, le faire taire : *Il n'est pas mal de leur rabattre le caquet, à ces nobles* (Proust). ‖ *Caquet bon bec* (nom donné par La Fontaine à la pie), personne bavarde et indiscrète.

— ***Caquets*** n. m. pl. LANGUE CLASS. Propos futiles ou médisants : *A tous les sots caquets n'ayons donc nul égard* (Molière). ‖ *Les caquets de l'accouchée*, propos des commères qui, jadis, visitaient une nouvelle accouchée, et devisaient pour la distraire.

Caquets de l'accouchée (LES), recueil satirique du début du XVIIe s. Il se compose de huit petits livrets parus séparément et réunis en 1622, fort précieux pour l'histoire des mœurs. Il n'est même pas certain qu'ils soient tous du même auteur. Ils forment une excellente peinture de la petite bourgeoisie parisienne, sans outrances ni grossièretés.

CAQUETA (RÍO), riv. de Colombie, née dans les Andes, affl. du río Japurá (r. dr.); 1 390 km. — Elle donne son nom à une division administrative (*intendencia*) de la région amazonienne; 67 900 hab. Ch.-l. *Florencia*.

CAQUETAGE n. m. Action de caqueter; jacasserie des oiseaux babillards : *Le caquetage des basses-cours.* ‖ Babil, bavardage : *Elle repartit après une heure de caquetage* (R. Rolland).

CAQUETER v. intr. (Se conj. comme *jeter*.) Glousser, en parlant de la poule qui va pondre ou qui a pondu. ‖ *Par extens.* Bavarder, babiller : *Les jeunes filles* [...] *se tenaient devant les portes des maisons en souriant et en caquetant* (Nerval).

CAQUETEUSE n. f. Syn. de CAQUETOIRE.

CAQUETOIRE n. f. Fauteuil à siège bas, à dossier haut, parfois monté sur pivot et muni d'un carreau. (La caquetoire servait à « caqueter » près du feu ou du lit. Née au XVIe s., elle fut remplacée au XIXe par la *causeuse capitonnée*.)

CAQUEUR, EUSE n. Celui, celle qui caque les harengs.

◆ N. m. Couteau pointu, dont on se sert pour le caquage des harengs. (Syn. CAQUEUX ou CAQUERET.)

CAQUILLIER n. m. Nom français de *Cakile maritima*, crucifère poussant dans les sables maritimes.

CAQUOT (Albert), ingénieur français (Vouziers 1881). Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées, il commença par assainir les quartiers bas de Troyes. Auteur d'importants travaux sur l'aérostation, il conçut, en 1914, le ballon captif à stabilisateur arrière, appelé *saucisse*, qui assura longtemps la suprématie française dans le domaine de l'observation aérienne. Directeur général des services techniques du ministère de l'Air, créé en 1928, il sut alors donner à notre aéronautique un magnifique essor. Mais son nom reste attaché à ses études sur l'élasticité et la résistance des matériaux, notamment du béton armé, dont il a vulgarisé l'emploi, aussi bien dans les constructions civiles que dans les travaux publics. Les ouvrages qu'il conçut, ou à la conception desquels il a participé, sont innombrables : pont George-V à Glasgow, pont de la rue Lafayette à Paris, môle d'escale du Verdon, forme de radoub de Saint-Nazaire, barrages de la Girotte, de Bort-les-Orgues, de Donzère-Mondragon, etc. (Acad. des sc., 1934.)

CAR conj. (lat. *quare*, c'est pourquoi). Marque la preuve, la raison de la proposition énoncée précédemment : *Je ne reviens pas, car je n'ai pas été* (Molière).

— ENCYCL. Gramm. Le mot *car* suscita, au XVIIe s., une querelle au sein de l'Académie française, entre Gomberville, qui le haïssait, parce que, disait-il, il venait du grec, et Voiture, qui écrivit pour sa défense une épître. Plus tard, La Bruyère s'en montra également partisan.

CAR n. m. (angl. *car*). Autom. Syn. de AUTOCAR.

CAR n. m. Mar. Partie inférieure d'une antenne ou vergue du gréement latin. (Syn. CARNAU.)

CAR n. m. (emprunté au franç. *char*). Ch. de f. Mot anglais désignant, aux Etats-Unis, une voiture à voyageurs, de chemin de fer ou de tramway. (En France, on applique ce mot à quelques voitures spéciales, telles que voiture-lit [*sleeping-car*], voiture-restaurant [*dining-car*].)

CARABANE, île et petit port du Sénégal, à l'embouchure de la Casamance.

Carabas (MARQUIS DE), personnage du *Chat botté*, conte de Perrault. C'est le titre que le chat donne à son maître, en faisant croire qu'il possède de nombreux domaines. Béranger a renouvelé le personnage, en faisant de lui le type des anciens émigrés, qui, à leur retour, ont toutes les prétentions de la noblesse d'Ancien Régime.

CARABE n. m. (gr. *karabos*, crabe). Genre d'insectes de grande taille, carnassiers, souvent ornés de brillantes teintes métalliques, et dont le plus connu est le carabe doré (*Carabus auratus*), ou jardinière.

— ENCYCL. Répandus dans l'hémisphère boréal, où ils sont représentés par plusieurs centaines d'espèces, les *carabes* manquent dans les régions tropicales. A l'état de larves, comme à celui d'insectes parfaits, ils comptent parmi les auxiliaires les plus utiles de l'agriculture, en dévorant escargots, chenilles, hannetons, etc. Le genre fait partie des coléoptères, famille des *carabidés*.

CARABÉ n. m. Minér. Variété d'ambre jaune.

Carabelli (TUBERCULE DE). Anat. Tubercule mamillaire siégeant quelquefois sur la face interne des grosses molaires supérieures, auxquelles il fait une cinquième cuspide. Il doit son nom au stomatologiste Giorgio Carabelli (1787-1842).

CARABIDÉS n. m. pl. (du gr. *karabos*, crabe). Famille d'insectes coléoptères carnivores, dite aussi des *carabiques*, renfermant près de quinze mille espèces répandues sur tout le globe.

CARABIN n. m. (origine inconnue). Aux XVIe et XVIIe s., soldat de la cavalerie légère. (V. part. *encycl.*)

— Jeux. *Jouer en carabin*, risquer un coup sans prendre au jeu une part suivie.

carabe

Alfred CAPUS

Albert CAQUOT

îles du CAP-VERT

Phot. Jarchow-Lane (Rapho), Manuel, Larousse.

carabin (hist. mil.)

CARACALLA
marbre antique
Louvre

— Technol. Pièce des gants de peau, cousue à chaque division des doigts.

— Encycl. Hist. mil. Les *carabins* étaient chargés, aux XVIe et XVIIe s., de protéger les retraites et de garder les généraux et les quartiers. Ils portaient une cuirasse, un cabasset, une escopette, ou carabine, et étaient incorporés dans les chevau-légers. D'origine peut-être piémontaise, ils furent introduits d'Espagne en France au milieu du XVIe s., par Jean d'Albret, et remplacèrent les estradiots et les argoulets. Henri IV et Louis XIII les constituèrent en régiments; ils furent supprimés par Louis XIV.

CARABIN n. m. (altér. de *escarrabin*, ensevelisseur de pestiférés). *Fam.* Etudiant en médecine. || *Carabins de Saint-Côme*, nom donné autref. aux aides-chirurgiens.

— Langue class. Personne sans valeur réelle : *Vil carabin d'orchestre, atome musical* (Regnard).

CARABIN (Rupert), sculpteur et ornemaniste français (Saverne 1862 - Strasbourg 1932). Il fut, en 1884, l'un des fondateurs de la Société des artistes indépendants. On lui doit des meubles sculptés, ornés de compositions assorties à leur fonction, ainsi que des statuettes, des médailles, des bijoux. Il dirigea l'Ecole des arts décoratifs à Strasbourg (1919) et est représenté au musée des Arts décoratifs.

CARABINADE n. f. Tour d'étudiant en médecine.

CARABINE n. f. (de *carabin*). Fusil court, léger, à canon ordinairement rayé : *La carabine fut longtemps l'arme particulière des chasseurs à pied.*

— Encycl. Arm. Le nom de *carabine* fut donné d'abord aux armes portatives rayées, où la balle pénétrait par forcement, pour les distinguer des armes à feu à âme lisse. Au XVIIe s., on les appelait *arquebuses-carabines, butières* ou *rainoises*. On enfonçait la balle dans l'âme à coups de maillet. Pour abréger cette opération, les canons des carabines furent tenus plus courts que les canons lisses des autres armes. En 1837 apparut la carabine rayée, qui arma, en 1846, les chasseurs à pied et qui provoqua l'apparition du fusil* à canon rayé en 1857 (v. mousqueton). Au cours de la Seconde Guerre mondiale est apparue la carabine américaine M1 de 7,62 mm, à chargement automatique. Très légère (2,5 kg), dotée de chargeurs à 15 cartouches, elle porte à 300 m. Pour l'instruction du tir, on utilise en France, depuis 1945, une carabine légère d'instruction de 5,5 mm.

Pour le sport et le tir du moyen gibier, on utilise aussi des carabines, dont la plus connue est la carabine 22 Long Rifle. Elle est ainsi appelée en raison de son diamètre de 22/100 de pouce, soit 5,58 mm. Cette arme possède une très grande précision, sa dispersion demeurant insignifiante au-delà d'une centaine de mètres. Sa portée (1 500 à 1 800 m) et la force de pénétration de son projectile en font une arme particulièrement dangereuse. Elle utilise aussi des munitions spéciales, très puissantes, dont les balles, protégées par un revêtement de cuivre, de laiton ou de maillechort, et tirées à une vitesse initiale de 800 à 1 000 m/s, permettent d'abattre des pièces de 20 à 25 kg. D'autre part, ce type de carabine représente l'arme de sport olympique par excellence.

CARABINÉ, E adj. *Fam.* Fort, violent, excessif : *Le mari de la nourrice venait d'avoir une grippe espagnole carabinée* (J. Romains).

— Mar. *Brise carabinée*, brise soudaine et violente comme un coup de carabine.

CARABINEUR n. m. Jeux. Joueur qui rend le jeu difficile en jouant sans méthode ni suite et en appuyant sa chance de gros enjeux. || Joueur qui se retire aussitôt le coup joué, en emportant son gain.

CARABINIER n. m. Soldat armé d'une carabine.

— Loc. fam. *Arriver comme les carabiniers*, arriver en retard. (Cette locution est tirée d'une opérette intitulée *les Brigands*, musique d'Offenbach, dans laquelle une patrouille de carabiniers traverse plusieurs fois la scène en chantant :

> Nous sommes les *carabiniers*,
> La sécurité des foyers;
> Mais, par un malheureux hasard,
> Au secours des particuliers,
> Nous arrivons toujours trop tard.

— Hist. mil. et Mil. *Carabinier à cheval*, soldat de la cavalerie lourde (du XVIIe au XIXe s.). [V. part. *encycl.*] || *Carabinier à pied*, appellation donnée, de 1788 à 1792, à des fantassins d'élite armés de carabines. (Sous l'Empire et la monarchie de Juillet, on appelait *compagnies de carabiniers* les compagnies d'élite de l'infanterie légère.) || En Espagne, dénomination des douaniers (*carabineros*); en Italie, des gendarmes (*carabinieri*).

— Encycl. Hist. mil. *Carabiniers à cheval.* Sous Henri IV, dans chaque compagnie de cavalerie, deux hommes étaient armés de carabines. Louis XIV les réunit et en forma une compagnie par régiment (1688). En 1693, il constitua avec elles un corps, dit « de carabiniers », à cinq régiments, qui s'illustra à Fontenoy (1745). Il formait, en 1791, deux régiments, auxquels Napoléon donna la cuirasse et supprima la carabine à la fin de 1809; mais il conserva, dans leurs attributs, le soleil que Louis XIV leur avait donné. Commandés par Monsieur sous la Restauration, ces régiments firent partie de la Garde impériale de Napoléon III et furent supprimés en 1871. (Avec leurs unités fut constitué le 11e régiment de cuirassiers.)

CARABIQUES n. m. pl. V. carabidés.

CARABOBO, Etat du Venezuela, sur la mer des Antilles; 292 300 hab. Capit. *Valencia*. — Le village de *Carabobo* (à 15 km au S.-O. de Valencia) a donné son nom à cet Etat, en souvenir des deux victoires qu'y remporta Bolívar en 1814 et en 1821, et dont la dernière assura l'indépendance du Venezuela.

CARABOÏDES n. m. pl. (du gr. *Karabos*, crabe). Groupe d'insectes coléoptères adéphages, comprenant des carnivores répartis dans plusieurs familles : *cicindélidés, carabidés, paussidés, dytiscidés, gyrinidés*, etc.

Carabosse (fée), fée malfaisante, vieille, laide, et surtout bossue. De sa baguette jaillissaient les dons maléfiques.

CARACAL n. m. (mot esp., d'origine turque). Nom spécifique du lynx* à oreilles noires, qui habite le nord de l'Afrique et les régions chaudes de l'Asie.

CARACAL, v. de Roumanie, en Olténie (rég. de Craiova), au S.-E. de Craiova; 17 900 hab.

CARACALLA n. f. Sorte de blouse portée par les Gaulois.

— Encycl. Ce vêtement fut introduit à Rome par Antoninus Bassianus, d'où son surnom (v. art. suiv.). Il l'imposa aux gens du peuple qui paraissaient devant lui, et aux soldats; mais il l'allongea jusqu'aux talons. On y ajoutait ordinairement un capuchon.

CARACALLA (Marcus Aurelius Antoninus Bassianus, surnommé) [Lyon 188 - Carrhae, Harrān, 217], empereur romain (211-217), fils de Septime Sévère et de Julia Domna. Nommé Auguste par Septime Sévère, avec son frère Geta, il ne tarda pas à assassiner celui-ci. Comme Caligula, il se présente comme un fou sanguinaire. Plus de 20 000 personnes, parmi lesquelles le jurisconsulte Papinien, périrent par ses ordres pour avoir voulu témoigner du regret de la mort de Geta. Les provinciaux furent accablés d'impôts, et une réforme monétaire fut nécessaire (réduction du poids de l'*aureus*, création de l'*antoninianus**). Il n'eut d'égards que pour les soldats, rétablit la phalange, plus apte que la légion à la guerre contre les Barbares. D'utiles expéditions affermirent la frontière septentrionale (213), et, en 216, il battit les Parthes. Un soldat l'assassina en 217. Rome lui dut, entre autres monuments, des thermes magnifiques. Très pieux, il célébrait les vieilles fêtes romaines et honorait beaucoup les dieux étrangers, tels Sérapis et Mithra. Tertullien dit qu'il avait été élevé par des chrétiens. Il est certain qu'il ne les persécuta pas. En Afrique seulement, le proconsul Scapula Tertullus sévit avec acharnement contre eux (211-213). Une importante mesure fut prise sous son règne, en 212 : l'extension générale du droit de cité romaine (v. Constitution* antonine). L'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, indicateurs routiers à l'usage des armées et des voyageurs, datent de ce règne.

Caracalla (édit de). V. Constitution antonine.

Caracalla (thermes de). V. thermes et pl. Romain (*art*), *Thermes*.

CARACARA n. m. Oiseau rapace, dont le plumage brunâtre et blanc porte des raies transversales noires, caractérisé par un bec fort, la face en partie nue, et des pattes faibles, mais hautes. (Il se nourrit de charognes et de détritus, souvent auprès des établissements humains. On en connaît plusieurs espèces répandues depuis le sud des Etats-Unis [*Polyborus cheriway*] jusqu'en Patagonie. On nomme « chimango » *P. plancus* d'Argentine. Famille des falconidés.)

CARACAS, capit. du Venezuela, ch.-l. du District fédéral, à 900 m d'alt., dans le *val de Caracas*, ou val de Chacao, sur les bords du río Guaire; 1 162 000 hab. (avec les banlieues). Archevêché. Diego de Losada fonda, en 1567, Santiago de León de Caracas (ce dernier nom était celui de la tribu indienne habitant la région). Les conditions géographiques étaient peu favorables : l'altitude adoucit le climat, mais n'a pas facilité les cultures tropicales qui étaient exportées

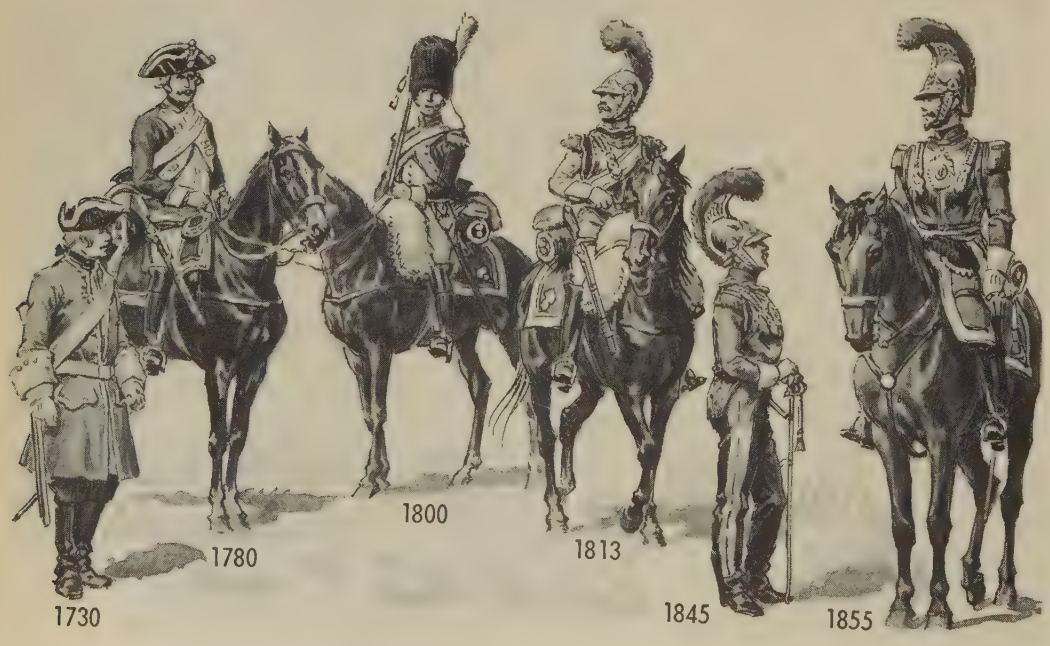

carabiniers

Phot. Giraudon.

à l'époque coloniale; les terres alluviales sont peu étendues, et les communications difficiles avec le port de La Guaira (l'ancienne route montait à 1 600 m d'alt., avec d'innombrables lacets). C'est au XIXe s., avec le rôle de capitale et la concentration des capitaux, que Caracas devint le marché d'exportation du Venezuela central. Depuis, l'essor de l'industrie pétrolière a enrichi la ville, dont les transformations récentes et le développement extraordinaire illustrent l'évolution de l'économie du pays.

L'aspect de Caracas reflète les phases de l'histoire urbaine. La vieille ville coloniale est localisée vers la place Bolívar, la place San Jacinto, et la maison natale du héros latino-américain. La fin du XIXe s. et l'époque de la dictature de Gúzman Blanco ont laissé le quartier résidentiel de la Pastora, et des édifices de style second Empire (le palacio de Miraflores, résidence présidentielle, la Casa Amarilla, et la façade de l'ancienne université). Les bouleversements modernes, postérieurs à 1940, ont détruit plus d'une vieille maison à patio et des blocs entiers de constructions en modern' style. Véritable chantier, Caracas a pris une physionomie nouvelle, avec de grandes artères comme l'avenue Urdaneta et l'avenue Bolívar, un quartier neuf, le Silencio, des édifices géants, comme le Centro Bolívar, deux gratte-ciel où sont regroupés les services administratifs, des avenues souterraines audacieuses. L'agglomération s'est étendue par la construction de quartiers résidentiels nouveaux, où conduisent des autoroutes : El Rosal, Las Mercedes, Los Chaguaramos, et par celle de la Florida, la somptueuse cité universitaire. La très brutale croissance de la ville s'est accompagnée du dépeuplement des campagnes voisines, de très sérieux problèmes du logement pour les masses populaires, et de difficultés de ravitaillement. (Les cultures maraîchères sont peu développées dans la banlieue.)

La liaison avec La Guaira a été modernisée par la construction d'une autoroute longue de 16 km, avec trois viaducs géants et deux tunnels : les habitants de la capitale, les *Caraqueños*, descendent facilement au bord de la mer.

CARACCIOLO (Giovanni), duc **de Venosa**, ministre napolitain, favori de Jeanne II, reine de Sicile. Odieux au peuple pour sa tyrannie, il lassa même la reine, qui le fit assassiner en 1431.

CARACCIOLO (Giovanni ou Jean), prince **de Melfi** (ou, en fr., MELFE), maréchal de France (1480 - Suse 1550). Grand sénéchal du royaume de Naples, il défendit Melfi contre Lautrec, qui finit par emporter la place (1528). Fait prisonnier, Charles Quint n'ayant pas voulu payer sa rançon, il ne tarda pas à entrer au service de François Ier, qui l'employa en Provence, en Luxembourg. Il fut créé maréchal de France en 1544, et lieutenant général du roi en Piémont en 1545, puis en Savoie, Bresse et Dauphiné en 1547.

CARACCIOLO (Antonio ou Antoine) [Melfi v. 1515 - Châteauneuf-sur-Loire 1570], fils du précédent. Evêque de Troyes en 1551, il se laissa gagner à la Réforme, progressivement et non sans hésitations. Il manœuvra en vue de conserver quand même son siège épiscopal, mais sans succès. C'était un homme très lettré, mais dissolu. On a de lui le *Mirouer de vraye religion* (1544).

CARACCIOLO (Galeazzo), marquis **de Vico**, protestant napolitain (Vico 1517 - Genève 1586). Réfugié à Genève, il fut l'ami de Calvin et de Bèze et membre des Conseils.

CARACCIOLO (Giovanni Battista), dit **le Battistello**, peintre italien (Naples v. 1570 - *id.* 1637). Il fut disciple du Caravage à Naples (1606), et y peignit, sous son influence, de grandes compositions religieuses fortement rythmées d'ombres et de lumières : *Miracle de saint Antoine* (Saint-Georges-des-Génois, à Naples), *Lavement des pieds* (chartreuse de Saint-Matthieu, à Naples). Le Battistello contribua largement au renouveau de la peinture napolitaine au XVIIe s., et à la diffusion du caravagisme.

CARACCIOLO (Domenico), homme politique napolitain (Malpartida de la Serena, Espagne, 1715 - Naples 1789). Ambassadeur à Turin, puis en Angleterre et en France, vice-roi de Sicile en 1781 et 1786, ministre des Affaires étrangères sous le roi Ferdinand IV, il s'était lié à Paris avec les encyclopédistes.

CARACCIOLO (Francesco, prince DE), amiral et patriote napolitain (Naples 1752 - *id.* 1799). En 1799, il commande la flotte de la république Parthénopéenne : fait prisonnier par les Anglo-Siciliens près du cap Misène, il fut, sur l'ordre de Nelson, pendu au grand mât de son navire, la *Minerva*.

CARACCIOLO (Francesco). V. FRANÇOIS CARACCIOLO (saint).

CARACHE n. f. Zool. V. CARASSIN.

CARACO n. m. (orig. inconnue). Blouse droite à manches longues, portée flottante, c'est-à-dire sans ceinture, sur la jupe froncée, et que mettent encore les femmes âgées des campagnes.

CARACOLE n. f. (esp. *caracol*, limaçon). Mil. Evolution de troupes à cheval, en usage du XVIe au XVIIIe s. et empruntée à la cavalerie maure.

— Min. Tige à crochet, utilisée dans les instrumentations pour essayer de repêcher des tiges cassées tombées dans le trou de sonde.

— ENCYCL. Mil. La *caracole* était un mouvement exécuté par la cavalerie pour se servir à cheval de l'arme à feu. Chaque cavalier (ou un groupe de six) se détachait du rang, prenait le trot, voire le galop, tirait, revenait ensuite se placer en arrière à hauteur des serre-files en décrivant une volte.

On appelait encore caracole la conversion circulaire ou demi-circulaire sur un front d'escadrons, ou une série de voltes et de demi-voltes exécutées à l'intérieur du manège.

CARACOLER v. intr. En parlant d'un cheval, aller de droite et de gauche avec légèreté et vivacité. || En parlant des personnes, faire sautiller son cheval : *Elle était charmante, à cheval!... En entrant dans Yonville elle caracola sur les pavés* (Flaubert). || *Par extens.* Aller çà et là, légèrement et avec vivacité : *Caracolant, frisant l'air et les eaux* (La Fontaine, à propos de l'hirondelle). || *Fig. Caracoler sur son dada, faire caracoler son cheval de bataille*, parler avec abondance sur un sujet favori.

CARACOLITE n. f. Minér. Chlorosulfate naturel de plomb et de sodium.

CARACORE n. m. Embarcation pontée des Moluques et des îles de la Sonde, étroite, ayant peu de creux, relevée aux deux extrémités.

CARACOULER v. intr. Roucouler. (Se dit surtout du pigeon ramier mâle, et de la tourterelle sauvage.)

CARACTÈRE n. m. (lat. *character*; du gr. *kharaktêr*; de *kharattein*, graver). **1.** Trait gravé, écrit : *Caractères cunéiformes.* || Signe conventionnel : *Caractères algébriques.* || Signe d'écriture : *Au milieu de ce festin sacrilège, parut une main qui écrivit en caractères mystérieux et inintelligibles l'arrêt de ce prince* (Delacroix). || Empreinte, marque, figure tracée sur une surface quelconque et à laquelle on attribue une certaine signification.

— LANGUE CLASS. Ecriture : *Je veux croire que vous avez écrit fort vite les deux lettres, car le caractère en paraît beaucoup négligé* (Racine). || Objet marqué d'un signe magique; talisman : *Il a un caractère pour se faire aimer* (Molière).

2. Marque distinctive, matérielle ou morale, des choses : *La ferme avait, comme eux, un caractère d'ancienneté* (Flaubert). || Marque distinctive résultant des conditions, des fonctions; titre : *Je leur casse la tête pour leur apprendre à respecter un habit qui témoigne assez de mon sacré caractère* (A. France). || *Absol.* Expression, air expressif, style : *Une vieille église pleine de caractère* (Balzac).

— LANGUE CLASS. Capacité, qualité, pouvoir : *Avoir ou n'avoir pas caractère pour faire quelque chose.*

3. Ensemble des traits distinctifs d'une personne ou d'un groupe, sa physionomie psychologique ou morale (opposé souvent à l'intelligence) : *Il avait l'air d'un homme d'esprit et d'un caractère ferme* (Stendhal). || Marque distinctive de la nature morale se rapportant plus particulièrement à l'action; fermeté : *J'avais tout prévu, excepté que cette jeune fille aurait assez de caractère, même amoureuse, pour ne pas rentrer à*

CARACAS

Aydat (Bourget). || *Par extens.* Personne résolue : *Un de ces hommes qui portent en eux leur principe d'action et leur foyer, un homme enfin dans le sens altier du mot, un caractère* (Sainte-Beuve). || Marque distinctive de la nature morale : *Caractère irascible.* || Peinture des sentiments, des passions, des idées des personnages dans une œuvre littéraire : *Les caractères de Corneille ont plus d'énergie que ceux de Racine.* || *Comédie, drame de caractère*, comédie, drame établis surtout sur le développement des caractères : *« Atala » pourrait se définir un drame de caractère exécuté par des personnages en qui la couleur locale est un peu une convention* (Sainte-Beuve).

— SYN. : *cachet, complexion, humeur, nature, style, tempérament.*

— ALLUS. LITTÉR. ***Diseur de bons mots, mauvais caractère,*** sentence de Pascal (*Pensées*).

— Biol. V. part. *encycl.*

— Chorégr. *Danse de caractère*, danse qui appartient au folklore d'un pays déterminé : la tarantelle napolitaine, la yota aragonaise. || *Demi-caractère*, se dit de la danseuse ou du danseur capable d'exécuter la danse de caractère aussi bien que la danse académique.

— Imprim. Pièce de fonte dont l'empreinte forme le caractère d'imprimerie; type d'imprimerie : *Caractères neufs. Fondeur en caractères.* || Ensemble de signes d'écriture ou de types d'imprimerie : *Ecrire, imprimer en caractères gothiques.* (V. part. *encycl.*)

— Math. *Caractères de convergence des séries*, v. SÉRIE. || *Caractères de divisibilité*, v. DIVISIBILITÉ.

— Statist. Propriété que possèdent, mais à des degrés ou avec des modalités différentes, tous les individus d'une population, qui font l'objet de statistiques. (V. part. *encycl.*)

— Théol. Marque spirituelle et ineffaçable qu'impriment les sacrements. (V. part. *encycl.*)

— ★ *tempérament, éducation, milieu, volonté, personnalité, Rorschach (test de), caractérologie.*

— ENCYCL. Biol. On appelle *caractères* l'ensemble des formes et des propriétés qui distinguent les êtres vivants les uns des autres. Tout être vivant dérive, par développement, d'une cellule initiale, œuf ou spore, qui provient elle-même d'un être antérieur ou parent. Le développement du nouvel organisme dépend de deux facteurs : l'hérédité d'une part, le milieu pris dans son sens large (ambiance et éducation) de l'autre; d'où deux sortes de caractères : les caractères héréditaires et les caractères acquis.

Caractères héréditaires. Ce sont les plus importants, car l'œuf de poule donne toujours un poulet et non un pigeon ou une pintade; ces caractères, normaux ou pathologiques, sont conditionnés par des particules matérielles, les gènes*, localisées dans les chromosomes. Le comportement de ces gènes, et, partant, celui de ces caractères, font l'objet d'une science spéciale, la génétique*. La transmission de ces caractères héréditaires obéit aux lois de Mendel*. Des caractères héréditaires nouveaux apparaissant pour la première fois correspondent à une mutation génique* ou à une mutation chromosomique*.

A la suite de croisements, des caractères masqués chez les progéniteurs peuvent apparaître dans la descendance; c'est le cas d'un caractère récessif* qui ne se manifeste qu'à l'état homozygote*.

Blason de CARACAS

D'argent au lion au naturel tenant une coquille d'or chargée d'une croix fleuronnée au pied fiché de gueules

Phot. X.

divers caractères typographiques

1. DIDOT
2. caractère
3. *DIDOT*
4. *caractère*
1. ANTIQUE
2. caractère
3. *ANTIQUE*
4. *antique*
1. ÉGYPTIENNE
2. caractère
5. **ÉGYPTIENNE**
6. **caractère**
1. ELZÉVIR
3. *ELZÉVIR*
7. ELZÉVIR

1. Capitales de romain
2. Bas-de-casse de romain
3. Capitales italiques
4. Bas-de-casse italique
5. Capitales égyptiennes grasses
6. Bas-de-casse égyptiennes grasses
7. Petites capitales

Caractères acquis. Ce sont des modifications morphologiques, physiologiques ou psychiques non héréditaires, provoquées chez un être vivant par un changement de milieu ou par l'éducation. Une plante vivace de plaine transportée en montagne acquiert un faciès particulier ; les nouveaux caractères (petite taille, feuilles en rosette...) intéressent seulement le soma* : ce sont des *caractères acquis par le soma ;* le patrimoine héréditaire de la plante n'a pas changé, et ces caractères acquis ne sont pas héréditaires. De même, un grand sportif ne transmet pas à ses enfants des muscles exagérément développés.

La question de l'hérédité des caractères acquis est fort controversée. Toutes les expériences réalisées montrent une non-hérédité des caractères acquis par le soma, dans les *limites de temps* où l'homme peut expérimenter. Les mutilations (circoncision des Sémites, pieds estropiés des Chinoises...), les acquisitions psychiques, l'immunité durable, les effets de la lumière, de la température, de l'alimentation, du non-usage ne sont pas héréditaires.

Les *caractères sexuels secondaires* apparaissent à la maturité sexuelle et consistent soit en particularités somatiques (poils, phanères, zones pigmentées...), soit en certains traits du métabolisme, soit en manifestations psychosexuelles. Chez les vertébrés, le développement des caractères sexuels secondaires dépend des gonades, ou plus exactement des hormones sécrétées par elles.

— Imprim. Le *caractère,* en typographie, est constitué par un petit parallélépipède en métal à section rectangulaire, portant à une extrémité le relief imprimant, ou *œil.* Il a pour longueur la hauteur typographique, 23,56 mm. Si on regarde la face où se trouve l'œil, sa hauteur, qui sera la hauteur de la ligne composée, est la force de corps, ou *corps ;* sa largeur est la cadrature, ou *chasse.* La chasse, qui est l'espace occupé par une lettre placée entre deux autres dans un mot, dépend de la force de corps et du dessin de l'œil, changeant presque à chaque lettre ou signe d'un même corps. Le corps est l'espace occupé par une ligne placée entre deux autres : il se mesure de la tête d'une lettre montante (*l, b, d*) à la queue d'une lettre descendante (*g, p, q*).

La tige de la lettre porte habituellement un ou plusieurs *crans,* qui indiquent de quel côté le compositeur doit la placer pour qu'elle ait une position normale, mais qui servent aussi à distinguer les lettres du même corps ayant des œils différents.

Avant 1737, la force relative des différents corps de caractères était arbitraire ; mais Fournier jeune inventa le *prototype,* remplacé par le *typomètre,* et bientôt les anciens noms arbitraires de caractères furent remplacés par des désignations numérales, tirées d'une mesure spéciale, le *point* typographique ;* chaque caractère fut désigné par le nombre de points qu'il mesure :

3 Diamant.	18 Petit parangon.
4 Perle.	20 Gros parangon.
5 Parisienne.	24 Palestine.
6 Nonpareille.	28 Petit canon.
7 Mignonne.	32 —
8 Gaillarde.	36 Trismégiste.
9 Petit romain.	40 Gros canon.
10 Philosophie.	44 —
11 Cicéro.	48 Double canon.
12 Saint-augustin.	56 —
14 Gros texte.	72 Triple canon.
16 Gros romain.	96 Grosse nonpareille.

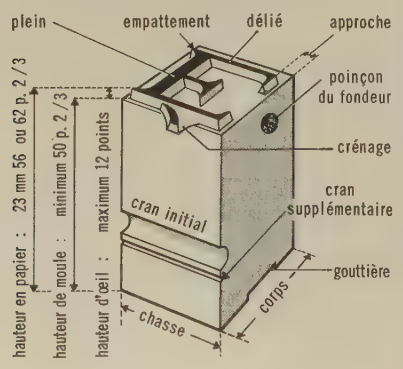

caractère typographique

Chaque *sorte* de caractère a des lettres de différentes formes : les *grandes capitales,* A, B, C ; les *petites capitales,* A, B, C, et les lettres ordinaires ou *bas-de-casse.* Dans ces dernières, quelques-unes sont doubles et même triples, comme *ff, fi, fl, ffi, ffl.* On a beaucoup multiplié les caractères de fantaisie, surtout pour les capitales : on a des lettres *ombrées, ornées, blanches,* etc. On place souvent, au commencement des livres ou des chapitres, des lettres beaucoup plus grosses que celles du texte ; on les appelle *lettres ornées.* Dans les abréviations, on fait usage de lettres plus petites, appelées *supérieures,* mais du même corps que celles près desquelles elles se trouvent placées : ainsi 1°, 1re, 2e, Mme, Mlle, Me, etc. Dans les calculs algébriques, on se sert souvent de chiffres supérieurs : 3^2, 8^3, a^4, b^5. Il y a aussi des chiffres *inférieurs* : a_1, b_2, que l'on nomme *indices.*

Les premiers imprimeurs composèrent leurs livres avec des caractères analogues à ceux des xylographies primitives, appelés *lettres de forme,* et dont l'aspect était accusé par exagération des angles aigus. Les hommes de la Renaissance les amendèrent, et elles devinrent les *lettres de somme.* Ces deux types de caractères, gothiques primitifs, survivent dans le gothique et la bâtarde actuels. Des imprimeurs allemands établis à Subiaco, près de Rome, créèrent en 1464 des lettres « rondes », que le graveur Jenson perfectionna à Venise vers 1475 : ce sont les caractères *romains,* dont les traits sont perpendiculaires à la direction de la ligne. A Venise encore, vers 1500, Alde Manuce conçut, fit graver et utilisa des lettres cursives penchées, les caractères *italiques.*

Thibaudeau a consacré au caractère un ouvrage intitulé *la Lettre d'imprimerie* (1921), qui est une véritable encyclopédie. L'ancienne classification des caractères, fondée sur le dessin de l'œil et le tracé des empattements, comprend quatre familles : les *elzévirs,* types Jenson revus par Garamond ; les *didots,* types créés par Didot à la fin du XVIIIe s. ; les *antiques,* sans pleins ni déliés ; les caractères *gras,* avec les deux groupes *égyptienne* et *normande,* auxquels s'ajoutent les caractères d'écriture ou *calligraphiques* (bâtarde, ronde, gothique, anglaise), et les caractères de *fantaisie* (lettres grasses, maigres, latines, éclairées, champlevées, etc.).

Les *caractères de civilité* sont des caractères d'imprimerie imitant l'écriture ordinaire. Inventés par Robert Granjon, imprimeur de Lyon, ils servirent à imprimer *les Dialogues de la Vie et de la Mort,* d'Innocent Rhingier (1557), puis la traduction, par Jean Louveau, en 1559, de *la Civilité puérile,* d'Erasme, d'où le nom de « caractère de civilité ». Actuellement, ils sont employés pour les travaux de bilboquet*.

L'introduction des machines à composer, la concurrence des lettres dessinées de la lithographie, puis des lettres reproduites photographiquement, les exigences accrues de la mode ont amené les fondeurs à créer une grande variété de caractères nouveaux, si bien que la classification ci-dessus en quatre familles, même avec leurs subdivisions et leurs croisements, s'est révélée insuffisante. Une classification nouvelle est proposée par Maximilien Vox : *manuaires,* où se retrouvent les caractéristiques du dessin manuel ; *humanes,* qui procèdent des types vénitiens de Jenson ; *garaldes,* ou romains de la Renaissance et des *Elzévir ; réales,* ou caractères du XVIIe s. ; *didones,* à pleins et déliés très contrastés ; *mécanes,* à grands empattements rectangulaires ; *linéales,* lettres « bâton » sans empattements ; *incisés,* à empattements triangulaires aigus ; et *scriptes,* imitant l'écriture courante.

On désigne commercialement le caractère par le nom du fondeur, ou par celui de l'artiste qui l'a dessiné, ou de plus en plus par une dénomination de fantaisie, avec souvent un numéro de série. S'y ajoutent l'indication de la forme de l'œil (romain, italique), de ses proportions (allongé, serré, étroit, large), de la grosseur des pleins (maigre, demi-gras, gras, noir), et, bien entendu, la force du corps, exprimée en points ou en douzes*.

— Méthodol. C'est Antoine Laurent de Jussieu qui a posé, en 1789, le principe de la subordination des *caractères.* Il a remarqué que les caractères des êtres sont de valeur tout à fait inégale ; de telle sorte qu'un caractère du premier ordre équivaut à plusieurs du deuxième, un du deuxième à plusieurs du troisième, et ainsi de suite. Les caractères doivent donc, d'après lui, être *pesés,* et non pas seulement *comptés ;* car la ressemblance naturelle entre deux êtres est en raison non pas tant du nombre que de l'importance des points par où ils se ressemblent. Dans une plante, la taille et la grandeur sont moins importantes que la structure.

Une fois les caractères accidentels éliminés, on a les caractères *constitutifs* ou *essentiels.* Lorsque ceux-ci sont unis de telle sorte qu'ils sont toujours présents et absents ensemble, et qu'ils varient en même temps, ils sont dits *coordonnés.* Lorsque les rapports qui existent entre les caractères essentiels sont différents, ces caractères sont dits les uns *subordonnés,* les autres *dominateurs.* Le caractère dominateur, dit Thomas, est celui qui reste invariable, même quand les formes des caractères subordonnés varient, et qui ne peut disparaître sans qu'ils disparaissent.

L'application de ce principe, qui a amené en histoire naturelle des résultats incalculables, est, en fait, loin d'être simple ; elle ne le serait que si la nature montrait dans son « plan » une inflexibilité de lignes qu'on n'y trouve pas.

— Psychol. Les principaux problèmes concernant le caractère sont : 1° celui de la classification des caractères (v. ÉTHOLOGIE et TYPE) ; 2° celui des principales causes qui contribuent à la formation du caractère.

A ce dernier problème se rattachent les questions suivantes : Le caractère est-il immuable ? Avons-nous dans sa formation ou ses transformations une part de liberté ? et, par suite, de responsabilité ?

L'expérience montre qu'il peut se former parfois chez l'individu un caractère acquis, lequel recouvre et refoule d'une manière plus ou moins constante le caractère inné. Mais ce dernier peut-il complètement disparaître par l'action prolongée du caractère acquis ? Le fait est plus rare, mais non impossible : dans son livre sur *les Variétés de l'expérience religieuse,* W. James rapporte plusieurs témoignages de véritables conversions morales, dans lesquelles le caractère primitif disparaît totalement et fait place à un caractère nouveau et tout opposé. Quant au pouvoir que possède un sujet normal de transformer son caractère par un effort de volonté suffisamment énergique et persévérant, il est incontestable. C'est pourquoi notre vie psychologique et morale évolue constamment, et peut progresser indéfiniment. Le rôle de l'hérédité* dans la formation du caractère est également important, ainsi que celui de la société et de l'expérience vécue. Notre liberté s'exerce et se construit par une domination de ces divers déterminismes. (→ Biblio.)

— Statist. Le caractère est dit *quantitatif,* s'il est possible de le mesurer ou simplement de le repérer sur une échelle (température) ; sinon, il est *qualitatif,* avec deux modalités (c'est alors un attribut*) ou davantage. Quantitatif, le caractère peut être *continu,* comme la taille d'un individu, ou *discontinu,* comme le nombre de ses enfants. Cette distinction s'efface quand les nombres sont grands. Qualitatif, le caractère peut être non seulement *continu* ou *discontinu,* c'est-à-dire présenter des formes tranchées ou non, mais encore *connexe* ou *non connexe,* suivant qu'il existe ou non un sens de parcours unique dans l'ensemble des modalités définies. Les grades militaires étant hiérarchisés, le grade est un caractère connexe pour l'homme ; mais ni la profession ni la classe sociale ou la nationalité ne sont connexes.

— Théol. cathol. Au sens théologique, le *caractère* est une marque spirituelle et ineffaçable que baptême, confirmation et ordre impriment dans l'âme du chrétien. C'est pourquoi ces trois sacrements ne peuvent être réitérés. Le caractère est à la fois un *signe* qui marque l'appartenance à une catégorie spéciale, et une sorte de prédisposition qui rend le chrétien apte à recevoir les grâces divines. Indiquée par ces paroles de l'apôtre saint Paul : « Dieu nous a oints de son onction ; il nous a marqués de son sceau », enseignée par plusieurs Pères, la réalité du caractère sacramentel a été mise par le concile de Trente au nombre des articles de la foi. Les protestants rejettent généralement le caractère sacramentel.

caractère anglais (TRAITS DU), ouvrage de R. W. Emerson. (V. ANGLAIS.)

Caractères (LES) [*Kharaktêres êthikoi*], ouvrage de Théophraste, composé vers 319 av. J.-C. Il se compose aujourd'hui de trente chapitres, mais il a subi toutes sortes de remaniements et d'altérations. C'est un témoignage des travaux de psychologie qui se faisaient dans l'école péripatéticienne. Peut-être provient-il d'un écrit plus important. Sans doute le champ d'observation du moraliste est-il assez limité, mais ses petits portraits satiriques des ridicules et des vices valent par la finesse de l'analyse et la délicatesse du trait. Ils intéressent, de plus, le lecteur moderne par l'ingénieuse notation des détails des mœurs athéniennes. Cet ouvrage a été popularisé en France par La Bruyère, qui en a tiré l'idée de ses *Caractères* (v. art. suiv.).

Caractères (LES), ouvrage de La Bruyère. Dans la première édition, qui parut en 1688 sous le titre : *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle,* l'œuvre du moraliste français se présentait comme un ensemble de « remarques » en marge du moraliste grec. Dans les éditions successives, de 1688 à 1696, La Bruyère accrut peu à peu l'étendue des seize chapitres qui constituaient l'œuvre, en les enrichissant de maximes nouvelles et de portraits. L'ordre de ces chapitres se présente ainsi : I. *Des ouvrages de l'esprit;* II. *Du mérite personnel;* III. *Des femmes;* IV. *Du cœur;* V. *De la société et de la conversation;* VI. *Des biens de fortune;* VII. *De la ville;* VIII. *De la cour;* IX. *Des grands;* X. *Du souverain ou de la république;* XI. *De l'homme;* XII. *Des jugements;* XIII. *De la mode;* XIV. *De quelques usages;* XV. *De la chaire;* XVI. *Des esprits forts.* On a souvent critiqué cette composition générale de l'ouvrage. En fait, les observations de La Bruyère portent sur tous les aspects de la condition de l'homme, considéré du point de vue de ses sentiments, de ses croyances, de ses facultés intellectuelles et morales, mais aussi de son rang social. De toutes ces observations fragmentaires se dégage une philosophie assez pessimiste, celle d'un chrétien intransigeant qui s'indigne de voir les valeurs morales traditionnelles disparaître peu à peu. Quant aux portraits, ils sont les meilleurs témoignages de l'acuité avec laquelle le moraliste exerce son observation; ils sont aussi, par leur diversité et leur style, des chefs-d'œuvre littéraires. Les plus célèbres de ces portraits sont ceux de Cydias, le bel esprit; de Ménalque, le distrait; d'Onuphre, l'hypocrite; de Giton et de Phédon, le riche et le pauvre. Les contemporains de La Bruyère y ont reconnu le portrait des personnages célèbres de leur temps; mais l'écrivain a toujours prétendu qu'il n'y avait pas de « clés » à ses portraits.

CARACTÉRIEL, ELLE adj. Qui appartient au caractère.
— Psychol. *Trouble caractériel,* déformation d'un ou de plusieurs éléments constitutifs du caractère.
◆ N. et adj. Psychol. Individu, et en particulier enfant, présentant des troubles caractériels ou du caractère, c'est-à-dire un caractère anormal, pathologique, s'exprimant dans un *comportement,* une *conduite* particulière.
— ENCYCL. Psychol. Les *troubles caractériels* expriment le développement dysharmonieux de la personnalité, entraînant une *inadaptation* familiale, scolaire, sociale.
● *Origine.* Les troubles caractériels peuvent trouver leur origine dans des *affections organiques :* maladies fœtales, traumatismes obstétricaux, encéphalites de la première ou de la seconde enfance (ils ne sont alors qu'un des éléments d'un tableau clinique comprenant souvent des dystrophies, des signes neurologiques, un retard intellectuel); maladies générales, troubles endocriniens.
D'après la *théorie constitutionnaliste,* le caractère et ses anomalies sont d'origine congénitale, voire héréditaire, faisant partie d'une constitution qui se reconnaît parfois à une typologie physique particulière. On distingue ainsi : émotifs et psychasthéniques (avec parfois des phobies, des tendances obsessionnelles); déprimés et excités, cyclothymiques (états d'excitation hypomaniaque, suicide chez l'enfant); instables psychiques et moteurs; paranoïaques (égocentrisme, jalousie, malveillance); épileptoïdes (impulsivité, colères, fugues); menteurs et mythomanes, hystériques (possibilité de faux témoignage, de calomnie); schizoïdes (introversion, inactivité, rêverie); pervers, c'est-à-dire privés de sens moral, tout au moins au sens des perversions instinctives de Dupré (parfois troubles postencéphalitiques). Le plus souvent, il s'agit de pervertis par le milieu, ou de fausses perversions ou perversions conditionnées (Michaux).
Les *théories psychogénétiques,* moins rigides que la théorie constitutionnaliste, prétendent que le caractère se forme à partir des situations vécues depuis la naissance, et que les troubles du caractère, comme les névroses et même les psychoses, représentent des issues non satisfaisantes, mais seules possibles, à des frustrations infantiles provenant du milieu familial, et que l'habitude fait se reproduire mécaniquement et indéfiniment. Pour la psychanalyse*, la *libido* est fixée à un stade infantile, et le « moi » utilise des mécanismes de défense insatisfaisants et périmés. Plus les frustrations sont précoces et massives, plus les troubles sont graves.
Pour *Adler,* il s'agit d'une compensation à une infériorité, dans le dessein d'obtenir une affirmation de la volonté de puissance, par quelque moyen que ce soit.
Pour la *phénoménologie,* c'est une manière « d'être dans le monde », une appréhension originale des catégories du réel exprimant une intentionalité. Cette attitude exclut causalité et déterminisme, et se place en dehors de toute distinction entre psycho- et organogenèse.
Il n'existe d'ailleurs pas de position psychogénétique pure. En fait, les tendances biologiques, constitutionnelles et héréditaires, existent nettement dans certains cas : encore que le donné à la naissance ne puisse être connu que dans ce qui apparaît et se développe au cours du vécu. De toute façon, les expériences familiales, les conditions socio-économiques et culturelles impriment à la personnalité une marque qui doit toujour être étudiée avec soin, et qui peut être reconnue, selon les cas, comme minime ou prédominante (Heuyer). Les attitudes peuvent être ramenées à quatre réactions principales : imitation, opposition, démission, compensation. Il faut insister sur le rôle de la misère, de l'insuffisance du logement, de la promiscuité. La plupart des enfants caractériels proviennent de familles dissociées (Heuyer). L'alcoolisme des parents, leurs difficultés matérielles, psychologiques ou psychiatriques, leur état de santé revêtent aussi une grande importance.
Les périodes de cataclysmes sociaux voient se multiplier les troubles caractériels, en particulier sous forme de *délinquance juvénile,* chez les adolescents. Il est certain que la crise de la société contemporaine, en changement perpétuel et à la recherche d'assises solides, en supporte la responsabilité profonde.
● *Diagnostic.* Il est porté au cours d'une *consultation médico-psychologique* (consultation d'hygiène ou de prophylaxie mentale). Ses principaux éléments sont : l'entretien de l'assistante sociale avec les parents; l'examen du pédo-psychiatre, à la fois physique, typologique, neurologique et psycho-dynamique; l'examen psychologique, comportant des tests de niveau intellectuel et parfois de personnalité.
Parfois, un séjour en *centre d'observation* est nécessaire, pour approfondir les examens, juger du comportement de l'enfant séparé de son milieu, l'observer dans des situations déconditionnantes, et connaître l'évolutivité de ses relations interpersonnelles et en groupe.
● *Pronostic.* Il est lié à la *structure mentale,* à l'importance de l'élément constitutionnel (on peut distinguer, *grosso modo :* troubles réactionnels, névroses, psychoses, caractères psychopathiques), à l'âge, au milieu familial et social.
Il peut s'agir soit de perturbations momentanées, parfois justifiées par des traumatismes extérieurs, soit de modifications durables ou permanentes de la personnalité, risquant d'aboutir aux diverses affections mentales de l'adulte, ou à la désadaptation sociale, conduisant parfois à la délinquance.
● *Conduite à tenir.* Un traitement médicamenteux peut être indiqué. Plus souvent, il s'agit de mesures psychothérapiques (depuis la psychothérapie de soutien jusqu'à la psychanalyse, les psychothérapies de groupe, de milieu) ou de mesures pédagogiques : séparation du milieu familial, placement dans un institut médico-pédagogique ou psychothérapique, où les traitements et les rééducations (rééducations de la psychomotricité, du langage, rattrapage et rééducation scolaires, préapprentissage professionnel) pourront être entrepris. Les délinquants (fréquence du vagabondage, des vols chez les garçons, de la prostitution chez les filles) seront soit mis en liberté surveillée, parfois après observation, soit placés en internats de rééducation. Il importe d'entreprendre aussi bien une action sur les familles, tant du point de vue social que du point de vue psychologique.
● *Troubles caractériels chez l'adulte.* Les troubles caractériels s'observent dans les conditions suivantes : *a*) modifications physiologiques (santé, vie génitale, sénilité), réactions à des situations morales et matérielles; *b*) affections psychopathologiques (au cours de névroses — par exemple, la névrose de caractère correspond à une distorsion névrotique de la personnalité — comme de psychoses). Les caractériels vrais sont les sujets dont les troubles reconnaissent souvent une origine constitutionnelle et se sont affirmés depuis l'enfance : paranoïaques, jaloux, impulsifs, émotifs, exaltés, idéalistes, passionnés, etc. Leur traitement est souvent décevant s'il s'agit vraiment de structure caractérielle pure, avec le minimum d'éléments affectifs et névrotiques. (→ Biblio.)

CARACTÉRISÉ, E adj. Dont le caractère est bien marqué : *La comtesse, qui était effectivement très souffrante d'un mal vague et compliqué, plus dangereux qu'une maladie sévèrement caractérisée* [...] (Barbey d'Aurevilly).

CARACTÉRISER v. tr. Indiquer le caractère, le mettre en relief : *Quel regard nous avons pour caractériser les défauts les uns des autres* (Delacroix). ‖ Constituer le caractère distinctif de : *L'alliance de la misère et de la splendeur qui caractérise la reine des capitales* (Balzac).
— ***Se caractériser*** v. pr. Avoir pour caractère : *Cette maladie se caractérise par des symptômes méningés.* ‖ Montrer ses propriétés distinctives.
— SYN. : *définir, distinguer, individualiser, préciser, spécifier.*

CARACTÉRISTIQUE adj. (gr. *kharaktêristikos*). Qui est le signe d'un certain caractère : *Marque, propriété caractéristique.*
— Bot. Se dit d'une espèce qui existe toujours dans les différents relevés d'une association, et qui peut se rencontrer aussi dans d'autres groupements.
— Géol. *Fossile caractéristique,* v. FOSSILE.
— Math. *Equation caractéristique d'une équation différentielle linéaire et homogène à coefficients constants,* v. part. *encycl.* ‖ *Nombres caractéristiques d'une courbe,* v. PLUCKER. ‖ *Polynôme caractéristique d'une matrice carrée,* v. MATRICE. ‖ *Triangle caractéristique d'une courbe plane,* triangle infiniment petit que forment la différentielle de l'abscisse, celle de l'ordonnée et l'élément correspondant de la courbe. (On dit souvent TRIANGLE DIFFÉRENTIEL.)
— Photogr. *Courbe caractéristique,* graphique représentant les propriétés d'une couche photo-sensible. (V. SENSITOMÉTRIE.)
— Physiq. *Fonction caractéristique d'un fluide,* relation entre la pression, le volume et la température d'une masse constante de ce fluide. (L'équation des gaz parfaits $pv = rT$, l'équation de Van der Waals* sont des exemples de cette fonction. Celle-ci est représentée, dans le système de coordonnées : volume, pression, température, par une surface dite *surface caractéristique.*)
— Thermodyn. *Fonction caractéristique,* v. THERMODYNAMIQUE.
— SYN. : *déterminant, distinctif, particulier, propre, spécifique, typique.*
◆ N. f. et adj. Math. Nom donné par Monge, dans la génération des surfaces, à l'ensemble des éléments de contact communs à la surface enveloppe et à la surface enveloppée tout le long de la courbe suivant laquelle elles se touchent.
◆ N. f. Ce qui constitue le caractère distinctif : *On a voulu, de nos jours, représenter Madame de Sablé comme le type de la femme aimable de son temps. Je ne crois*

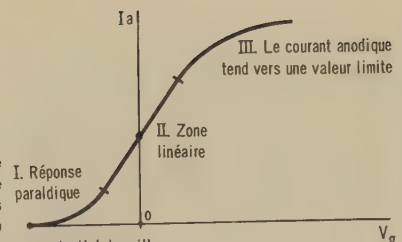

caractéristique d'un tube électronique (courbe représentant les variations de l'intensité du courant anodique I_a en fonction du potentiel de grille V_g)

pas que ce soit là sa caractéristique véritable (Sainte-Beuve).

— Cybern. En parlant d'un « système » quelconque, électrique, mécanique, hydraulique, etc., expression matérielle de la nature de la correspondance que ce système assure entre une grandeur dite « d'entrée », qui est appliquée à ce système, et la grandeur que l'on recueille à sa sortie. (Cette caractéristique peut être une simple formule de correspondance, un tableau, comme une matrice mathématique, ou un graphique, comme la courbe qui, dans un tube électronique, représente les variations de l'intensité du courant de plaque en fonction de la valeur du potentiel de la grille.) ‖ *Caractéristique antistatique,* caractéristique d'asservissement, dont le statisme non nul est de signe tel que la grandeur réglée soit modifiée en sens inverse de ce qui a lieu en l'absence de régulation. ‖ *Caractéristique d'asservissement,* par opposition aux *caractéristiques naturelles* d'un système, relation entre une grandeur d'entrée et une grandeur de sortie soumise à un dispositif d'asservissement. (On dit aussi CARACTÉRISTIQUE DE RÉGULATION.) ‖ *Caractéristique astatique,* caractéristique de régulation dont le statisme est nul, les valeurs de consigne restant égales aux valeurs de référence. ‖ *Caractéristique d'autoréglage,* caractéristique naturelle d'un système donné d'autoréglage, la grandeur caractéristique étant donnée en fonction d'une certaine grandeur indépendante, dont la valeur dépend de la charge d'une machine ou du régime d'un appareil. ‖ *Caractéristique naturelle,* tableau indiquant la corrélation assurée par un système entre deux grandeurs, en l'absence de toute régulation.

— Electr. Courbe représentant les relations entre les diverses grandeurs considérées dans l'étude de certains phénomènes et, en particulier, des machines et appareils électriques. (Pour les moteurs électriques, les caractéristiques sont les courbes des vitesses, des couples et des rendements, en fonction du courant absorbé.)

— Linguist. Elément qui se retrouve régulièrement pour marquer la personne, le genre, le nombre, etc. : *La lettre « s » est, en français, la caractéristique du pluriel.* (Syn. FIGURATIF.)

— Math. Signe ou caractère adopté, avec un sens qui est toujours le même, comme abréviation constante du même mot : *« d » est la caractéristique des différentielles.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Caractéristique d'une équation aux dérivés partielles,* suite d'éléments de contact pour laquelle le problème de Cauchy est indéterminé. ‖ *Caractéristique d'un logarithme,* v. LOGARITHME.

— Philos. *Caractéristique universelle,* nom que donnait Leibniz à une langue philosophique universelle qu'il avait désiré créer, et à laquelle il a pensé durant toute sa vie. (V. part. *encycl.*)

— Statist. *Caractéristiques d'une distribution,* coefficients qu'on calcule pour se faire une idée de la tendance centrale*, de la dispersion*, et aussi de l'assymétrie et de l'aplatissement de la distribution. (Karl Pearson a défini à l'aide des moments* une asymétrie et un aplatissement, baptisé *Kurtosis,* par comparaison avec la distribution de Gauss.)

— Technol. *Caractéristique d'une machine,* courbe représentant la variation de l'un des éléments de cette machine en fonction d'un autre : *Les caractéristiques de traction d'une locomotive donnent les relations entre la vitesse et l'effort de traction, aux différents régimes de marche.*

— ENCYCL. Math. ● *Equation caractéristique.* Etant donné l'équation différentielle linéaire et homogène à coefficients constants $a_0y^{(n)} + a_1y^{(n-1)} + \ldots + a_{n-1}y' + a_ny = 0$, son équation caractéristique est l'équation algébrique

$$a_0r^n + a_1r^{n-1} + \ldots + a_{n-1}r + a_n = 0.$$

Si r_k est une quelconque de ses racines *simples,* une intégrale particulière de l'équation différentielle envisagée est Ce^{r_kx}, où C est une constante.

● *Caractéristique d'un système de courbes.* Pour déterminer une courbe de degré m, il faut connaître $\frac{m(m+2)}{2}$ *conditions.* Si l'on ne connaît que $\frac{m(m+2)}{2} - 1$ *conditions,* il y a une infinité de courbes de degré m qui les remplissent. Parmi cette infinité de courbes, il y en a un nombre ψ qui passent par un point donné, et un nombre ν qui sont tangentes à une droite donnée. Les nombres ψ et ν sont appelés les *caractéristiques* du système.

— Philos. *Caractéristique universelle.* Leibniz se demandait si l'on ne pourrait pas trouver des signes applicables non seulement aux grandeurs les plus générales, mais encore à toute espèce de chose, en un mot une caractéristique universelle. Pour la trouver, il fallait, pensait-il, découvrir les idées simples dont toutes les autres sont formées, puis déterminer les combinaisons possibles de ces idées, et enfin exprimer ces idées et leurs combinaisons par des signes d'une valeur absolue. Cette langue eût été analogue à celle des mathématiques.

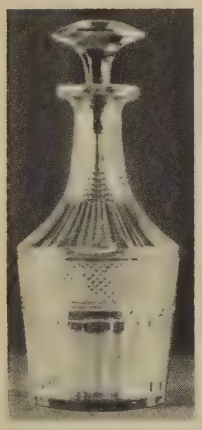

carafe époque Louis-Philippe

CARACTÉROLOGIE n. f. Etude des caractères.

— ENCYCL. Psychol. Le terme de *caractérologie* a été créé par Wundt pour désigner la science psychologique des caractères individuels et de leur formation. Par l'analyse et la description des divers caractères, cette étude se rattache aux préoccupations des rationalistes classiques (La Bruyère, La Rochefoucauld, etc.), mais considère également les moyens dont l'individu dispose pour réagir sur son caractère.

La psychologie moderne, fondée sur l'étude objective des réactions de l'individu aux diverses excitations reçues du monde qui l'entoure, apporte une base précieuse à la caractérologie. Elle permet, en particulier, de renouveler, en les fondant sur des résultats scientifiques, les classifications traditionnelles des « types* » et des « tempéraments » d'Hippocrate. Cette étude a aussi une grande importance en psychiatrie.

Certains caractérologues, comme René Le Senne (*Caractérologie,* 1945), ont cherché à utiliser ces données psychologiques dans une perspective philosophique et morale. (→ Biblio.)

CARACTÉROLOGUE n. m. Psychologue spécialisé dans l'étude de la caractérologie.

CARACUL n. m. V. KARAKUL.

CARADJA ou **CARAGEA,** famille grecque du Phanar, dont deux membres, après avoir été drogmans de la Porte, sont devenus princes de Valachie : NICOLAS, prince de 1782 à 1783 ; ses sympathies pour la Russie provoquèrent sa destitution peu avant sa mort; — JEAN, son fils, prince de 1812 à 1819. Suspect, lui aussi, d'être favorable à la Russie, il put s'enfuir à temps et gagna l'Italie en emportant les profits de ses exactions. Il avait fait établir le code de lois connu sous son nom.

CARADRINE n. f. Papillon dont la chenille vit sur les plantes basses des champs et des forêts. (Le genre, riche en espèces, fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CARAFA ou **CARAFFA,** famille napolitaine dont un membre, JEAN-PIERRE (Gian Pietro), devint pape sous le nom de Paul* IV. Les trois neveux de ce pontife : JEAN (Giovanni), ANTOINE (Antonio) et CHARLES (Carlo), furent chargés par lui de la direction de la politique temporelle de l'Eglise, surtout Charles (Naples 1518 - Rome 1561), homme de guerre et cardinal. — Les autres membres principaux de la famille furent : CHARLES (Carlo) [Naples 1561 - *id.* 1633], fondateur de l'ordre charitable des *Pii Operai* (« Ouvriers pieux ») ; — VINCENT (Vincenzo) [Andria ou Naples, 1585 - Rome 1649], frère du précédent, septième général des Jésuites, de 1646 à 1649 ; — ANTOINE (Antonio), feld-maréchal autrichien (Ugento 1646 - Vienne 1693), qui s'illustra lors de la délivrance de Vienne en 1683 et pendant la conquête de la Transylvanie.

CARAFA (Michele Enrico), compositeur italien (Naples 1787 - Paris 1872). Il fit la campagne de Russie avec Murat, et, après 1815, écrivit environ 35 opéras, tant en Italie qu'à Paris, où il fut professeur de composition au Conservatoire, de 1840 à 1870.

CARAFE n. f. (ital. *caraffa ;* de l'ar. *gharrāf,* pot à boire). Bouteille à base large, en verre ou en cristal. ‖ Son contenu : *Boire une carafe d'eau.* ‖ *Pop. Tomber en carafe,* tomber en panne. ‖ *Rester en carafe,* attendre vainement ; rester court.

— Arg. Figure. (On dit aussi CARAFON.)

— Pêch. Engin de pêche en forme de carafe. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Arts décor. Quels que soient leurs formes ou leurs décors, les *carafes* présentent une base élargie surmontée d'un goulot étroit permettant de les saisir. Les premières apparurent en France à la fin du XVIIe s. Au XVIIIe s., les plus recherchées étaient en cristal de Bohême. L'usage était de les présenter sur une soucoupe. Les carafes coniques dont se servaient les limonadiers étaient soumises à une taxation de capacité (un demi-setier bourgeois de Paris).

— Pêch. Les *carafes* de pêche se font en verre ou en fil de fer. On les emploie à la capture des petits poissons (goujons, vairons, etc.) destinés à servir d'amorce pour la pêche des poissons carnassiers (brochets, perches, etc.). On attache une ficelle au goulot de la carafe, et on lance l'engin de façon qu'au fond de l'eau il se place le goulot dirigé en sens inverse du courant, le poisson entrant par le culot, resté ouvert. Cette pêche, dite aussi *pêche à la bouteille,* n'est pas permise partout.

CARAFÉE n. f. Nom usuel de la giroflée jaune ou fausse giroflée.

CARAFON n. m. (ital. *caraffone*). Petite carafe, plus particulièrement destinée aux liqueurs. ‖ Son contenu : *Un carafon de vin.* ‖ Autref., grosse bouteille.

CARAGAN n. m. (mot d'une langue de l'Inde). Arbre ou arbrisseau de l'Himalaya et de la Sibérie. (Famille des papilionacées.)

— ENCYCL. La plus intéressante des quinze espèces de ce genre est le *caragan arborescent* (*Caragana arborescens*), couramment nommé *arbre aux pois* ou *acacia jaune,* originaire de la Sibérie, dont le fruit est comestible et le bois utilisable pour les ouvrages de tour. On cultive dans les jardins de nombreuses espèces de caragan.

CARAGATSIS ou **KARAGHÁTSIS,** écrivain grec (Athènes 1908). Auteur de nombreuses nouvelles et de plusieurs romans, il s'attache à l'étude des drames psychologiques dans la société néo-hellénique au contact du monde contemporain. Ses principales œuvres sont : *le Colonel Liapkine* (1933), *Chimère* (1936), *Yunkerman* (1936), *la Procession des impies* (1940), *Fièvre* (1945), *le Grand Sommeil* (1946).

CARAGIALE (Ion Luca), auteur dramatique roumain (Haimanale 1852 - Berlin 1912). Issu d'une famille de gens de théâtre, il fut journaliste, souffleur, inspecteur des écoles, employé de la Régie, professeur, et enfin directeur du Théâtre national de Bucarest. Un héritage ayant amélioré sa situation de fortune, il fit de longs séjours à Berlin. C'est à la société littéraire *Junimea** (la Jeunesse) que Caragiale lut, en 1878, sa première pièce, *Une nuit orageuse.* Cette comédie de mœurs a pour cadre la *mahala,* les faubourgs de Bucarest. En 1880, dans la revue *Causeries littéraires,* Caragiale publie une farce en un acte, *Monsieur Léonidas face à la réaction,* où il ridiculise un brave homme qui rêve de révolution et tient des propos enflammés devant sa femme, mais prend peur au bruit que font des ivrognes dans la rue. En 1884 est jouée *Une lettre perdue,* le chef-d'œuvre de Caragiale, excellente satire des mœurs politiques contemporaines. *La Calomnie,*

carafon de verre IVe s. apr. J.-C. *musée de Saint-Germain*

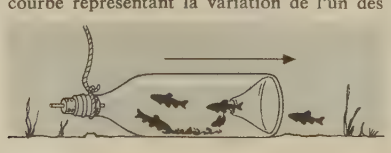

carafe (pêch.)

drame villageois très âpre, joué en 1890, est sa dernière œuvre dramatique. A partir de cette date, il compose des nouvelles, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre, et qui sont publiées en volume en 1908 : *Un cierge de Pâques, Péchés, Par temps de guerre, A l'auberge de Mânjoala.* En 1910 paraît un autre recueil, *Nouvelles Esquisses.* Non seulement Caragiale est le meilleur auteur comique roumain, mais encore il est un des maîtres prosateurs de la Roumanie moderne. Ses comédies, bien qu'elles soient inspirées par des circonstances sociales ou politiques périmées, conservent une valeur universelle par la finesse de l'analyse psychologique.

CARAGLIO (Gian Iacopo), lapidaire italien (Vérone v. 1500 - Cracovie 1565). Il fut un des grands praticiens de la glyptique restaurée par Giovanini delle Corniole.

CARAGUATA n. m. Plante herbacée, originaire des Antilles, de l'Amérique centrale, de la Colombie, de la Nouvelle-Grenade, de la Guyane. (Famille des broméliacées.)

Caragueuz ou **Caragheuz,** en turc *Karagöz* (« Œil-Noir »), personnage central du théâtre d'ombres turc, passé dans les folklores grec et arabe ; sorte de Polichinelle satirique, plein de truculence et volontiers obscène. Son nom désigne aussi le *théâtre d'ombres* lui-même.

CARAÏBE adj. et n. Relatif aux Caraïbes.
— Bot. *Chou caraïbe,* plante dont on consomme les tubercules et les feuilles aux Antilles.
— Géogr. *Région caraïbe,* nom donné parfois à l'ensemble géographique formé par les Antilles, du nom de la peuplade qui fut décimée au XVIIe s. par les Européens.

caraïbe (COMMISSION), commission créée en mars 1942 par les gouvernements américain et britannique, dont la mission était le développement économique et social de la région caraïbe en fonction de l'état de guerre. En 1945, la France et les Pays-Bas entrèrent dans cet organisme. La Commission caraïbe, qui se réunit deux fois par an, et qui a ses organismes permanents à Trinidad, a rassemblé une importante documentation sur les activités économiques et sociales de la région. Purement consultative, elle a cependant beaucoup d'influence non seulement dans les territoires des pays membres, mais aussi à Cuba, dans la république Dominicaine et dans celle d'Haïti.

CARAÏBE (CHAÎNE), chaîne côtière du Venezuela, dominant la mer des Antilles, depuis Puerto Cabello jusqu'au cap Codera ; 2 765 m à la *Silla de Caracas.*

CARAÏBES ou **KALIÑAS,** peuple qui, à l'arrivée des Européens, peuplait toutes les Petites Antilles et la partie de la Guyane qui s'étend de l'Oyapok à l'Orénoque ; il faisait des incursions jusqu'à Saint-Domingue. Les Caraïbes avaient refoulé à l'intérieur les précédents occupants des îles, les Arawaks. En 1660, les 6 000 Caraïbes qui survivaient dans les Antilles furent relégués par la France et l'Angleterre à la Dominique et à Saint-Vincent ; il en reste environ 500 à la Dominique, presque complètement européanisés. Quant à ceux de Saint-Vincent, qui se croisèrent avec des Noirs (Caraïbes noirs), ils furent déportés en 1795-1796 sur la côte N. du Honduras, où ils vivent encore. On trouve également des Caraïbes au Guatemala, et, à l'état de groupes isolés, dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud.
Petits, d'un teint rougeâtre (ils se teignaient avec du *rocou*), ils vivaient de la pêche et de la chasse. Redoutés pour leur humeur belliqueuse et leur cruauté, ils habitaient de vastes cases rectangulaires. Les Caraïbes proprement dits font partie d'une grande famille linguistique et culturelle, les Karibs* (Caraïbes au sens large), qui, partis de l'intérieur du continent, émigrèrent vers le N., le N.-O. et le N.-E. (→ Biblio.)

CARAÏBES (ÎLES), nom donné parfois aux Petites Antilles. — On appelle aussi la mer des Antilles* MER DES CARAÏBES ou MER CARAÏBE.

CARAÏSME n. m. Doctrine des caraïtes.

CARAÏTES, KARAÏTES ou **KARAÏMES** n. m. pl. (hébr. *qaraïm,* gens de la Bible). Membres d'une secte religieuse, qui rejettent la tradition talmudique et n'admettent que l'Ecriture.
— ENCYCL. Les *caraïtes* semblent descendre des Juifs établis en Syrie sous le règne des Séleucides. Le fondateur véritable de la secte fut Anan ben Dawid (VIIIe s.). Ils ont rallié tous les adversaires des rabbins et, par suite, les débris du saducéisme. Après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, ils émigrèrent et ils se répandirent dans l'Empire d'Orient et tout le monde de l'islām, puis dans les pays slaves. Au nombre de quelques milliers actuellement, fixés surtout en Crimée et en Lituanie, ils empruntent leur dogme et leurs principes tout à la fois au christianisme et à l'islām. Ils rejettent toute tradition orale, ne reconnaissent comme autorité que la lettre du texte biblique, sont particulièrement sévères dans l'observation stricte des lois sur le sabbat, les purifications et le divorce (qu'ils n'autorisent qu'en cas d'adultère). Ils sont réputés pour l'austérité de leurs mœurs. Leur dialecte fait partie des langues turques.

CARAJAS. V. KARAJAS.

CARAMAN, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), dans le Lauragais ; 1 426 hab. (682 aggl.) [*Caramanais*]. Siège d'une *vicomté,* puis *comté,* qui appartint en dernier lieu aux Riquet de Bonrepos.

CARAMAN, famille française, issue du Florentin Arrighetti, établie en Provence au XIIIe s., et dont sont issues, à partir du XIIIe s., les branches de RIQUETTI (Mirabeau) et de RIQUET* IV (le promoteur du canal du Midi). Elle hérita, à la fin du XVIIIe s., de la principauté de Chimay. — **François-Joseph de Caraman** (1771 -Toulouse 1842), prince de Chimay, fut le troisième mari de Thérésa de Cabarrus (1805), divorcée de Tallien.

CARAMANLIS (Constantin), homme d'Etat grec (Serrès 1907). Après avoir débuté au barreau, il se consacre dès 1935 à la politique. Il exerce de nombreuses fonctions ministérielles depuis 1946, en particulier à la Défense nationale, où il se révèle partisan de l'Alliance atlantique (1950), et aux Travaux publics, qui lui sont confiés par le maréchal Papagos (1952), auquel il succède en 1955 comme président du Conseil, après avoir acquis une grande popularité grâce aux travaux d'utilité publique qu'il a fait entreprendre. Il a contraint l'opinion grecque à renoncer à l'Enosis (rattachement de Chypre) et à signer l'accord de Zurich faisant de Chypre une république indépendante (11 févr. 1959).

CARAMBA ! interj. Juron espagnol.

CARAMBOLAGE n. m. Au billard, heurt de la bille rouge et de la bille de l'adversaire par la bille jouée. ‖ *Fig.* et *fam.* Série de chocs de personnes, de choses entre elles : *Il est de singuliers carambolages de circonstances* (Barbey d'Aurevilly).

CARAMBOLE n. f. (esp. *carambola,* d'origine malaise). Au billard, la bille rouge.
— Bot. Fruit du carambolier.

CARAMBOLE n. f. Ecu flamand de la fin du XVIIe s. (Ce nom lui fut donné à Florence.)

CARAMBOLER v. intr. et tr. Effectuer un carambolage.

CARAMBOLIER n. m. Nom français d'*Averrhoa carambola.* (Le carambolier est un petit arbre de la famille des oxalidacées, à feuilles composées. Son fruit est une grosse baie à cinq côtes, juteuse, acide et parfumée. Cet arbre fruitier a été introduit dans toutes les régions tropicales.)

CARAMBOUILLAGE n. m. ou **CARAMBOUILLE** n. f. (altér. de *carambole*). Escroquerie qui consiste à revendre au comptant une marchandise achetée à crédit avec l'intention de ne pas la payer.

CARAMBOUILLER v. intr. Revendre au plus vite des marchandises sans les avoir payées.

CARAMBOUILLEUR n. m. Celui qui carambouille.

CARAMEL n. m. (anc. esp. *caramel ;* du lat. *cannamella,* canne à sucre). Art culin. Produit obtenu par chauffage du sucre, du glucose ou de la mélasse de canne, très utilisé dans diverses préparations culinaires. (Il sert à aromatiser, à enrober divers entremets, et à colorer les liquides alimentaires, en particulier les liqueurs.)
— Confis. Sorte de bonbons dans lesquels entrent, en proportions diverses, du sucre, un corps gras (lait, beurre ou crème), et un parfum.

CARAMÉLÉ, E adj. Qui a l'apparence, le goût ou la couleur du caramel : *Du bâton de sucre caramélé. Blanc de l'œil un peu caramélé* (R. Martin du Gard).

CARAMÉLISATION n. f. Réduction du sucre en caramel.

CARAMÉLISER v. tr. Réduire du sucre en caramel. ‖ Enduire de sucre cuit au caramel. ◆ V. intr., ou ***se caraméliser*** v. pr. Prendre l'apparence du caramel. (Se dit en particulier d'un rôti bien saisi par le feu, et dont la surface a pris de la couleur.)

CARAMOUSAL ou **CARAMOURSAL** n. m. Sorte de voilier, en Turquie.

CARAMUEL LOBKOWITZ (Juan DE), bénédictin espagnol (Madrid 1606 - Vigevano 1682), mort évêque de Vigevano. Théologien et casuiste, l'un des théoriciens du probabilisme, il prétendait ramener la théologie à des problèmes de mathématiques.

CARANCHO n. m. Nom donné, en Amérique du Sud, à un petit rapace brun clair (*Milvago chimango*), voisin des caracaras, dont il a les mœurs, très commun autour des habitations.

Caranda (CIMETIÈRE DE), nécropole romaine et carolingienne, découverte en 1873 au hameau de Caranda, commune de Cierges (Aisne).

CARAN D'ACHE (Emmanuel POIRÉ, dit), dessinateur humoriste français (Moscou 1859 - Paris 1909). Il était le petit-fils d'un chef d'escadron demeuré en Russie après 1812. Rentré en France pour y faire son service militaire et recouvrer ainsi la nationalité française, Emmanuel Poiré se fit connaître sous le pseudonyme de CARAN D'ACHE (*karandache,* en russe, signif. « crayon »). Après avoir reçu des conseils d'Edouard Detaille, il débuta au *Chat noir,* en 1886, par une pièce d'ombres, *l'Epopée,* puis publia de nombreux dessins dans *le Tout-Paris, la vie militaire, la Caricature, le Figaro, le Journal,* etc., où il introduisit le genre de l'« histoire sans paroles ». Son trait est net, précis et pur, et son humour puissant. Il a publié en albums : *Nos soldats du siècle* (1889), *le Carnet de chèques* (sur le scandale de Panama, 1892), *Pages d'histoire* (1904), etc. Pendant l'affaire Dreyfus, il fonda et anima, avec Forain, une feuille satirique hebdomadaire, *le P'sst,* et consacra la fin de sa vie à la fabrication de silhouettes en bois découpé.

CARANGUE n. f. (mot d'une langue indigène d'Amérique). Un des noms du saurel*.

CARANOS ou **KARANOS,** fondateur légendaire de la dynastie macédonienne.

CARANOS ou **KARANOS,** général d'Alexandre le Grand († v. 329 av. J.-C.), un de ceux que le roi envoya contre deux satrapes révoltés : Satibarzanès et Spitaménès. Athénée a laissé une description de son fastueux repas de noces.

CARANSEBEŞ, v. de Roumanie, dans le Banat (région de Timişoara), au confluent du Sebeş et du Timiş ; 10 100 hab. La ville commande un important passage naturel à travers les Carpates méridionales, vers Mehadia. Industries du bois.

CARANTEC, comm. du Finistère (arrond. de Morlaix), sur la côte du Léon, entre la riv. de Morlaix et la Penzé ; 2 494 hab. (10 000 en été) [*Carantecois*]. Importante station balnéaire. Ostréiculture. Constructions de bateaux. — Dans une île de la rivière de Morlaix, le château du Taureau est une fortification des XVIe et XVIIe s.

CARAPA n. m. (mot d'une langue indigène d'Amérique). Arbre élevé qui croît au bord de la mer, dans les régions tropicales. (Famille des méliacées.)
— ENCYCL. *Carapa touloucouma,* de Guinée et du Sénégal, fournit l'huile de touloucouma, qui sert à la fabrication de certains savons. *C. Moluccensis* donne un bois gris rosé de bonne conservation ; un autre, *C. Guyanensis,* donne un bois tendre, léger, utilisé pour la fabrication des caisses de voitures, et le placage connu sous le nom d'*andiroba.*

CARAPACE n. f. (esp. *carapacho*). Revêtement corné, chitineux ou calcaire, qui protège tout ou partie du corps chez certains animaux. (V. part. *encycl.*)

Ion Luca CARAGIALE

CARAN D'ACHE
dessin humoristique

Caraïbe
gravure du XVIIIe s.
cabinet des Estampes

Phot. Bibl. académie romaine, Larousse.

le CARAVAGE « Bacchus » *ensemble et détail musée des Offices Florence*

— Géomorphol. Formation superficielle très fortement consolidée, résultant d'un phénomène de concrétionnement pédologique sur une épaisseur importante (1 m ou plus). [On dit aussi CUIRASSE.] (V. part. *encycl.*)

— Métall. Moule constitué par une simple coque (sable avec résines phénoliques), épousant la forme du modèle original.

— ENCYCL. Zool. La *carapace* des tatous, des pangolins et autres édentés est un revêtement de lames osseuses disposées en tuiles cintrées, bout à bout dans leur sens transversal, et qui sont soit soudées pour former une cuirasse inflexible, soit articulées pour permettre la flexion, comme dans les armures à lames imbriquées. Les tatous ont des carapaces des deux genres, car les *dasypus* possèdent un solide bouclier protégeant le tronc et les épaules, tandis que la région lombaire et postérieure est armée de bandes articulées.

L'agencement de ces pièces varie à l'infini ; elles dépendent de la peau : ce sont des productions épidermiques cornées, ou bien elles sont osseuses. Le *glyptodon* fossile en possédait de merveilleusement appareillées. La flexibilité de ces armures est telle, chez les *armadilles*, qu'ils peuvent se rouler en boule.

La carapace des tortues est encore plus complète : elle se compose d'un bouclier dorsal et d'un bouclier ventral, tout comme le plastron et la dossière d'une cuirasse. Elle est constituée par des pièces osseuses, dont certaines sont parfois articulées. Chez les crustacés, on entend par « carapace » soit le revêtement complet du corps, comme chez les homards et autres décapodes macroures et aussi les cloportes, soit le seul bouclier dorsal du céphalothorax, ou le bouclier des entomostracés, etc. Chez les insectes, le revêtement chitineux n'est que rarement appelé carapace, de même chez les oursins, qui ont un *test* calcaire. Les infusoires sont souvent inclus dans un sac chitineux, qu'on appelle aussi carapace.

— Géomorphol. Les *carapaces* se rencontrent dans la zone intertropicale et sont de nature ferrugineuse ou latéritique. Très résistantes à l'érosion chimique, elles sont également résistantes à l'érosion mécanique et jouent un rôle fixateur dans l'évolution du relief : elles favorisent la conservation des vieilles surfaces d'érosion. Lorsqu'elles surmontent des formations d'altération meubles, elles forment des corniches. Les cuirasses dénudées constituent les bowals*.

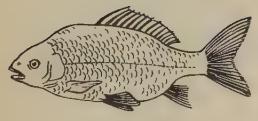

carassin

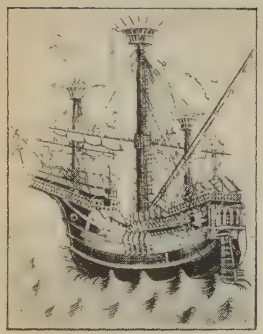

caraque du XVe s. gravure flamande *cabinet des Estampes*

CARAPANOS (Constantin). V. KARAPÁNOS (Konstandínos).

CARAPATER (SE) v. pr. *Pop.* S'en aller vivement, s'enfuir.

CARAPOUE ou **CARAPOUSSE** n. f. (du galicien *carapuzza*). Sorte de capuchon : *Sa carapoue, toujours baissée, lui faisait une sorte de masque* (Hugo).

CARAQUE adj. et n. Se dit du cacao de Caracas : *Du cacao caraque. Du caraque.*

CARAQUE ou **CARRAQUE** n. f. (ar. *karrāka*). Navire de grandes dimensions, employé au Moyen Age et jusqu'à la fin du XVIIe s.

◆ Adj. f. Se dit d'une porcelaine de Chine très fine, apportée en Europe par les caraques portugaises : *Porcelaine caraque.*

— ENCYCL. Les *caraques* se trouvaient principalement en Méditerranée, mais également dans les Flandres, où on les appelait *kraek*. Navires très hauts sur l'eau, ils avaient des gaillards d'avant et d'arrière très élevés. La mâture comportait généralement trois et même quatre mâts. Par la suite, la caraque fut plus connue comme le grand navire de charge portugais qui faisait les voyages commerciaux entre l'Inde et la métropole. Certaines comptaient parmi les plus grands navires de leur temps. La *Madre de Deus*, prise par les Anglais en 1592, alors qu'elle faisait route vers les Indes, jaugeait, paraît-il, 1 600 tonneaux.

On les utilisait aussi comme navires de guerre. La caraque *Charente*, sous le règne de Louis XII, avait un équipage de 1 200 hommes et portait 200 pièces d'artillerie. Un des combats les plus célèbres est celui de la caraque française *Marie-la-Cordelière*, commandée par Hervé de Portzmoguer, contre les Anglais, à la pointe Saint-Mathieu, devant Brest, le 10 août 1512.

CARAQUON ou **CARRAQUON** n. m. Petite caraque.

CARASSE n. f. Empilage de colis de tabacs en feuilles, dans les entrepôts et manufactures. ‖ *Par extens.* Colis de tabacs fabriqués. (On écrit aussi CARRASSE.)

CARASSIN n. m. (allem. *Karausch*). Petite carpe dépourvue de barbillon, telle que le « poisson rouge ». (Famille des cyprinidés.)

— ENCYCL. Ce genre appartient surtout à l'Europe centrale, à l'Europe orientale et à l'Asie. Cependant, il est représenté en France par deux espèces. Le *carassin* proprement dit (*Carassius carassius*) n'existe que dans les canaux et les marécages de nos départements du Nord-Est, les plus proches de l'Allemagne, d'où nous est venu ce poisson au XVIIIe s. On distingue une forme courte et une forme longue. Noms usuels : *carassin, carache, carouche, carreau, carpe à la lune, carpe prussienne, gibèle* (forme longue). Longueur de 15 à 50 cm. Le vulgaire *poisson rouge* (*C. auratus*), nommé aussi *carassin doré, cyprin doré, dorade de la Chine*, se distingue de l'espèce précédente par sa plus faible taille (de 10 à 25 cm) et par sa coloration rouge ou jaune doré. Introduit en Europe au XVIIe s., il pullule maintenant en divers pays, infeste les étangs ; en liberté, il perd sa belle couleur rouge. Les Chinois ont obtenu par sélection toutes sortes de variétés plus ou moins excentriques, qui sont considérées comme poissons d'ornement : *poissons télescopes, queues-en-voile*, etc.

CARAT n. m. (ar. *qirāṭ*, poids ; du gr. *heration*, tiers de l'obole). Métrol. Unité de masse de 2 dg, employée pour la pesée des pierres fines. (Il équivalait autrefois à 4 grains, soit 0,2128 g. Dans les pays anglo-saxons, il équivaut à 3,086 grains. On dit aussi parfois CARAT MÉTRIQUE.)

— Orfèvr. Quantité d'or fin contenu dans un alliage de ce métal, exprimée en vingt-quatrième de la masse totale : *L'or mis en œuvre par les orfèvres est à 18 carats, ce qui correspond au titre légal de 750/1 000.* (L'or à 24 carats est de l'or absolument pur.) ‖ Diamant très petit : *Une parure en carats.* ‖ *Collectiv.* Diamants très petits, qui se vendent au poids.

CARATACUS, roi des Silures (pays de Galles) [† v. 54 apr. J.-C.]. Il brava pendant neuf ans la puissance des Romains ; vaincu, il se réfugia auprès de Cartimandua, reine des Brigantes, qui le livra aux Romains. Il figura au triomphe de Claude, puis fut gracié.

CARATE [te] n. m. Affection de la peau, commune dans la région chaude des Cordillères. (Syn. MAL DEL PINTO.)

— ENCYCL. Longtemps considéré comme d'origine mycosique, le *carate* est en réalité dû à un tréponème voisin de celui de la syphilis et du pian (*Treponema carateum*). Le chancre passe souvent inaperçu. Les lésions caractéristiques sont des taches rose violacé, qui, en vieillissant, brunissent ou deviennent achromiques. Elles respectent les plis et les organes génitaux. La réaction de Bordet-Wassermann est positive.

CARATURE n. f. (de *carat*). Orfèvr. Alliage d'or et d'argent, mêlé de cuivre, dont on fait les aiguilles d'essai.

CARAUSIUS [zjys] n. m. Insecte aux longues pattes écartées, sans ailes, au corps très allongé, vivant parmi les tiges des plantes vertes, où on le distingue difficilement. (Nom usuel : *bâton-du-diable ;* nom sc. : *Carausius morosus*. Le genre fait partie des chéleutoptères, famille des phasmidés. Il vit surtout aux Indes.)

CARAUSIUS (M. Aurelius Valerius) [v. 250-293], empereur romain (287-293). Il lutta contre les Bagaudes. Chargé de réprimer les pirateries des Francs, il fut soupçonné de les tolérer pour s'enrichir. Menacé de mort, il prit la pourpre en Bretagne. Maximien finit par lui reconnaître la possession de cette île. Un de ses lieutenants, Allectus, l'assassina et se fit proclamer à sa place.

CARAVACA, v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur le *río de Caravaca*, affl. du Segura ; 21 700 hab. Château du XVe s. Eglise des XVIe et XVIIe s.

CARAVAGE (Polidoro CALDARA DA). V. POLYDORE DE CARAVAGE.

CARAVAGE (Michelangelo AMERIGHI ou MERISI, dit le), peintre italien (Caravaggio ?, Lombardie, 1573 - Porto Ercole 1610). Il eut une carrière tumultueuse et brève, où se succédèrent les poursuites judiciaires, les rixes, les querelles que lui attirait son tempérament ombrageux et violent. Formé à Milan près du peintre S. Peterzano, le Caravage vint à Rome vers 1588 et travailla avec le Chevalier d'Arpin. De 1590 à 1599, il exécuta le décor de la chapelle Saint-Mathieu à Saint-Louis-des-Français, puis travailla à Sainte-Marie-du-Peuple (*Conversion de saint Paul, Martyre de saint Pierre*, 1601) et pour Saint-Augustin (*Madonna del popolo*). En 1606, à la suite de démêlés avec la police, il dut quitter Rome pour Naples, puis se rendit à Malte et en Sicile. Il revenait à Rome lorsqu'il mourut de la malaria à Porto Ercole.

Le Caravage réagit contre les conventions du maniérisme et leur opposa une « peinture naturelle », directe et même brutale, qui renouvelle par sa franchise la nature morte (*Corbeille de fruits*, Milan, Ambrosienne) et les scènes profanes (*Bacchus*, Rome ; *l'Amour vainqueur*, Berlin), aussi bien que les thèmes religieux (*Repos pendant la fuite en Egypte*, Rome ; *Martyre de sainte Lucie*, Syracuse ; *Mort de la Vierge*, Louvre). Les contrastes d'ombres et de lumières soulignent les formes massives qui émergent puissamment grâce à des raccourcis énergiques et à l'asymétrie des compositions. (→ Biblio.)

CARAVAGGIO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Bergame) ; 12 300 hab. Filature de coton. Près de la ville, pèlerinage célèbre de la Vierge.

CARAVAGISME n. m. (de *Caravage* n. pr.). Courant esthétique caractérisé en peinture par le réalisme des représentations et la vigueur des contrastes entre l'ombre et la lumière.

— ENCYCL. Vers 1600, réalisme et luminisme furent à la mode à Rome, puis s'imposèrent en Italie et en Europe, atteignant des peintres formés à toutes les écoles. En Italie, il faut surtout citer B. Manfredi, les Gentileschi, Caracciolo, Saraceni, parmi les innombrables adeptes de la peinture sombre, ou « Tenebrosi ».

En Espagne, l'art du Caravage trouva un terrain d'autant plus favorable que le « ténébrisme » semble avoir été un courant, une modalité de la peinture espagnole entre 1580 et 1630. Indépendamment de l'influence italienne, les artistes Juan Sanchez Cotan, Ribera, Pacheco, Herrera le Vieux, Vélasquez, dans ses premières œuvres, Zurbarán dans certaines des siennes affirment un naturalisme brutal et l'expriment en modelant les formes par de violents contrastes d'ombres et de lumière. En France, Georges de La Tour manie avec sobriété le clair-obscur inspiré du Caravage, tandis que le Valentin, Tournier imitent plus directement le maître, dont l'influence se fait aussi sentir chez Challette, Tassel, Simon Vouet, et atteint, plus près de nous, David et Géricault. Le caravagisme s'étendit aux Pays-Bas grâce à Honthorst, Gerard Seghers, Rombouts ; il n'est pas étranger aux recherches des luministes hollandais, Terbrugghen, Vermeer, et on ne peut manquer de l'évoquer devant certains chefs-d'œuvre de Rembrandt.

CARAVAGISTE n. m. Artiste peintre tendant à s'exprimer dans un style comparable à celui du Caravage.

Phot. Anderson-Giraudon, X.

CARAVANE n. f. (pers. *qayrawān*). En Orient, en Afrique, etc., troupe de gens voyageant ensemble pour plus de sûreté et de commodité : *Une caravane, c'est une ville mouvante* (Gobineau). ‖ *Par extens.* Troupe de gens allant de compagnie : *La petite caravane mit pied à terre pour passer les Écores* (Flaubert). ‖ Ensemble des alpinistes participant à une même course en montagne. ‖ Roulotte tractée par une automobile, aménagée pour pouvoir loger plusieurs personnes se déplaçant en touristes. ‖ Voiture d'habitation des nomades, des forains.

— Mar. Autref., croisière faite en Méditerranée contre les Turcs.

— Pédag. *Caravane scolaire,* groupe d'écoliers en voyage d'étude et d'agrément, sous la conduite d'un maître. (Instituées en France à l'exemple de la Suisse et de l'Allemagne, ces caravanes furent d'abord organisées dans l'enseignement secondaire aux frais des familles, puis étendues aux écoles normales primaires, grâce à des crédits accordés par l'Etat et les départements. Les *voyages de vacances,* offerts ensuite par la Ville de Paris aux meilleurs élèves de ses écoles communales, devaient aboutir, en 1883, à la création des colonies* de vacances.)

Caravane vers l'Ouest (LA) [*The Covered Wagon*], film américain réalisé par James Cruze (1923), d'après un roman d'Emerson Hough. C'est l'un des chefs-d'œuvre du style épique « western ».

CARAVANIER n. m. Conducteur de bêtes de somme, dans une caravane. ‖ Celui qui loge dans une caravane de camping.

CARAVANING ou **CARAVANNING** [niŋ] n. m. Forme de camping pratiquée par ceux qui voyagent et séjournent dans une caravane.

CARAVANSÉRAIL n. m. (de deux mots persans : *qayrawān,* caravane, et *sarāy,* habitation). En Orient, abri pour les voyageurs, hôtellerie. ‖ *Par extens.* Endroit fréquenté par un grand nombre d'étrangers.

— ENCYCL. Le même genre d'édifice est désigné dans les pays musulmans d'Asie sous le nom de *khān,* en Egypte sous celui d'*ukel* (*wakkāla*). L'Occident (Afrique du Nord et Espagne) a conservé la vieille appellation de *fondouk* (du gr. *pandokeion*). Le type architectural le plus habituel comporte une grande cour rectangulaire, où l'on pénètre par une seule entrée large, praticable aux animaux chargés. La cour est encadrée de galeries sur lesquelles s'ouvrent des chambres vides plus ou moins spacieuses. Un ou plusieurs escaliers donnent accès au premier étage, qui présente les mêmes dispositions que le rez-de-chaussée. Les usagers sont surtout des commerçants étrangers; ils y trouvent soit un gîte d'étape où passer la nuit avec leurs bêtes, soit, dans les cités, un logis où ils entreposent leurs marchandises et les mettent en vente. Les fondouks du Moyen Age, accessibles aux marchands chrétiens, étaient, dans les villes de la côte, des sortes de places de sûreté où habitait le consul avec ses services; certains comportaient une chapelle où les offices religieux étaient célébrés. De très beaux édifices de cette nature se trouvent dans les pays d'islām, en Iran, en Anatolie, en Syrie, au Caire (ukel de Qā'it bey), à Fès (fondouk des Tétouanais), à Grenade (corral del Carbón).

CARAVELLE n. f. (portug. *caravela;* du lat. *carabus,* canot). Navire rapide, utilisé surtout dans les voyages de découverte aux XVe et XVIe s.

— ENCYCL. L'origine des *caravelles* est assez obscure, de même que l'étymologie de ce mot, que certains auteurs rattachent à *carabus* et d'autres à *carabo,* terme qui désignait des navires arabes d'assez fort tonnage. Les Portugais revendiquent la priorité pour ce type de navire. Les caravelles du XVe s. nous sont mal connues. Il semble bien qu'elles étaient gréées de voiles latines, et c'était en effet le gréement de la *Niña* de Colomb. Elles étaient appelées alors *caravela latina.* Au XVIe s., la *caravela redonda* est pourvue de quatre mâts, plus un beaupré. Le mât de misaine a deux voiles carrées; les trois autres ont des voiles latines. La caravelle avait des lignes plus fines que les caraques, galions, hourques et autres navires de l'époque, et était certainement un bon navire de mer. Il n'est pas prouvé que la *Santa María* de Colomb était une caravelle, car, lorsqu'il en parle, il l'appelle la *nao* (la nef).

CARAYON (Auguste), jésuite français (Saumur 1813 - Poitiers 1874), auteur de *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus* (1863-1875).

CARAZO, départ. du Nicaragua, entre l'océan Pacifique et le lac de Nicaragua; 52 100 hab. Ch.-l. *Jinotepe.*

CARBAGEL n. m. Charbon activé, préalablement dégazé à haute température et imprégné de chlorure de calcium anhydre, utilisé comme desséchant.

CARBALLYLIQUE adj. (de *carb*[*one*] et *allylique*). Chim. Syn. de TRICARBALLYLIQUE.

CARBAMATE n. m. Sel ou ester de l'acide carbamique.

CARBAMIDE n. m. ou f. Chim. V. URÉE.

CARBAMIQUE adj. Se dit d'un acide non isolé à l'état libre, de formule

$$NH_2—CO—OH,$$

constituant le monoamide de l'acide carbonique. (Syn. AMINOFORMIQUE.)

— ENCYCL. Le carbamate d'ammonium, impureté du carbonate d'ammonium commercial, s'obtient en faisant réagir le gaz ammoniac et le gaz carbonique secs au sein d'alcool absolu refroidi. Le carbamate précipite en poudre cristalline. Il est déliquescent, peu stable à l'air.

Les esters *carbamiques* constituent les *uréthanes.*

CARBAMYLE n. m. Radical $NH_2—CO—$, dérivé de l'acide carbamique : *Chlorure de carbamyle* $NH_2—CO—Cl$.

CARBANILE n. m. Nom donné à l'isocyanate de phényle, de formule $C_6H_5—N=C=O$. (Syn. PHÉNYLCARBIMIDE.)

— ENCYCL. Le *carbanile* s'obtient par l'action d'oxychlorure de carbone en excès sur l'aniline à chaud. C'est un liquide d'odeur irritante, lacrymogène, bouillant à 169 °C, décomposé par l'eau. Il réagit sur les alcools pour donner des phényluréthannes, servant à caractériser l'hydroxyle alcoolique.

CARBASEA n. m. Bryozoaire voisin de la flustre, n'ayant de zoécies que sur une face, et constituant des colonies où les individus sont disposés en spirale ou en cornet réguliers.

CARBASUS [zys] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Coton et étoffe de coton. ‖ *Par extens.* Toute espèce de tissu fin.

CARBATINE n. f. (gr. *karbatinê*). Antiq. Chaussure grossière des paysans grecs. ‖ Gaine en cuir pour protéger les pieds des chameaux.

CARBAZIDE n. f. Composé explosif cristallisé, volatil, d'odeur stupéfiante, de formule $OC(NH—NH_2)_2$, obtenu par action de l'acide nitreux sur la carbohydrazide. (Syn. CARBODIAZIDE.)

CARBAZOLE ou ancienn. **CARBAZOL** n. m. Hétérocycle azoté, de formule $C_{12}H_9N$, qui accompagne l'anthracène dans le produit brut extrait du goudron de houille. (Syn. DIBENZOPYRROLE.)

— ENCYCL. On sépare le *carbazole* en utilisant ses propriétés faiblement basiques (sulfate soluble dans l'acide sulfurique étendu) ou faiblement acides (la distillation sur potasse le retient, tandis que l'anthracène distille). Il fond à 238 °C et bout à 351 °C.

Les propriétés du groupe NH le rapprochent un peu du pyrrole, mais il présente surtout des analogies avec la diphénylamine; en présence d'acide sulfurique concentré, les nitrates le colorent en vert; la fusion avec l'acide oxalique le transforme en bleu de carbazole, voisin du bleu de diphénylamine.

CARBAZOLIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $(C_{12}H_8)N—CO_2H$, dont le sel de potassium est obtenu en traitant le carbazole potassé par le gaz carbonique.

CARBÈNES n. m. pl. Matér. Parties d'un bitume asphaltique ou d'un asphaltite, solubles dans le sulfure de carbone, mais insolubles dans le tétrachlorure de carbone, et constituées par les hydrocarbures les plus lourds.

CARBÉNIUM [njɔm] n. m. Chim. Nom d'un ion univalent positif, dont la charge est portée par un atome de carbone. (Syn. CARBONIUM.)

— ENCYCL. Comme les ions minéraux, l'ion *carbénium* ne peut exister que sous forme de sel; encore ces sels sont-ils très exceptionnels; parmi eux, on peut citer le perchlorate de trityle $(C_6H_5)_3C^+, ClO_4^-$. Toutefois, on admet l'existence transitoire d'un ion carbénium au cours de certaines réactions.

Cet ion peut subir des réarrangements :

$$(CH_3)_2CH—CH_2^+ \rightarrow (CH_3)_3C^+.$$

Ces réarrangements, que l'on peut prévoir dans une certaine mesure, expliquent les transpositions ditropiques. (V. TRANSPOSITION.)

CARBÉRINE n. f. Chim. Nom désuet des orthoacides $R—C(OH)_3$.

CARBET n. m. (mot caraïbe). Petite habitation rurale aux Antilles et en Guyane française.

CARBET (LE), comm. de la Martinique, sur la côte occidentale, au pied du *Piton du Carbet* (1 207 m d'altitude); 3 278 hab. (1 288 aggl.). Distilleries.

CARBI- préf. Chim. V. CARBO-.

CARBIMIDE n. m. Chim. V. CYANIQUE.

CARBINI, comm. de la Corse (arrond. de Sartène), dans le sud de l'île, près d'une belle forêt; 352 hab. (329 aggl.). Anc. église San Giovanni, pisane, de style roman, et restes de l'église voisine San Quilico; le campanile, commun à ces deux édifices, est haut de 30 m.

CARBINOL n. m. Syn. de ALCOOL MÉTHYLIQUE.

— ENCYCL. Kolbe, en 1860, proposa une nomenclature des alcools les faisant dériver de l'alcool méthylique, ou *carbinol,* par substitution de radicaux aux atomes d'hydrogène. Ex. : l'alcool éthylique est le *méthylcarbinol* CH_3CH_2OH; l'alcool isopropylique, le *diméthylcarbinol* $(CH_3)_2CHOH$; l'alcool butylique secondaire, le *méthyléthylcarbinol*

$$CH_3CHOHC_2H_5;$$ etc.

CARBITE n. f. (de *carbone,* charbon). Variété de grisou-dynamite.

CARBO- et **CARBI-.** Chim. Préfixes qui servent à indiquer la présence de carbone dans les corps composés.

CARBOCÉRINE n. f. Minér. Variété de lanthanite.

CARBOCYCLIQUE adj. Chim. Se dit des combinaisons organiques cycliques dont la chaîne fermée ne contient que des atomes de carbone. (Syn. HOMOCYCLIQUE.)

CARBODIIMIDE n. m. Chim. Forme tautomère du cyanamide, de formule

$$HN=C=NH.$$

CARBOGAZEUX, EUSE adj. Hydrothérap. Se dit de bains ou d'applications locales faits avec des eaux gazeuses naturelles contenant du gaz carbonique : *Royat est la grande station française de traitements carbogazeux.*

CARBOGÈNE n. m. Poudre spéciale employée pour la fabrication domestique de l'eau gazeuse.

— Thérap. Mélange gazeux à 5 p. 100 d'anhydride carbonique et 95 p. 100 d'oxygène. (On porte parfois la proportion d'anhydride carbonique à 7 p. 100. Les effets favorables du gaz carbonique sur la respiration se trouvent amplifiés par son mélange à l'oxygène.) [V. CARBOGÉNOTHÉRAPIE.]

CARBOGÉNOTHÉRAPIE n. f. Emploi thérapeutique du carbogène, le plus souvent en inhalation, pour traiter une asphyxie.

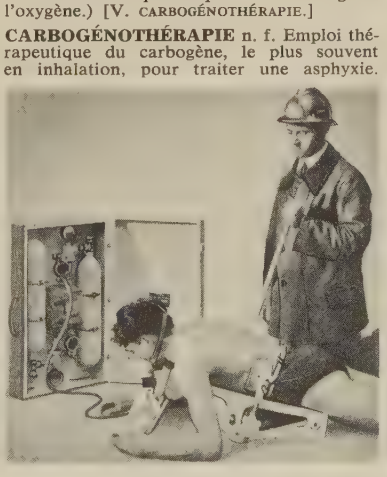

carbogénothérapie
appareil du docteur Cot avec inhalateur oxygène-carbogène

caravansérail
détail du fondouk de Fès

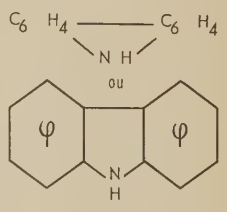

carbazole

caravelle

— ENCYCL. L'oxygène est un agent thérapeutique puissant contre l'asphyxie, mais celle-ci entraîne souvent une diminution du gaz carbonique sanguin ; or, ce gaz est l'excitant normal du centre respiratoire. Aussi, depuis les travaux d'Henderson, emploie-t-on généralement un mélange d'oxygène (93 à 95 p. 100) et d'anhydride carbonique (5 à 7 p. 100), désigné sous le nom de carbogène. Il existe actuellement des dispositifs permettant de pratiquer la *carbogénothérapie* soit en inhalation, soit en injection sous-cutanée, soit enfin en insufflation (chez le nouveau-né). Un des appareils les plus répandus est celui conçu par le docteur Cot, qui permet, grâce à plusieurs obus, de faire respirer de l'oxygène pur, du carbogène ou de l'anhydride carbonique pur, soit un mélange à degré variable d'oxygène et de gaz carbonique.

CARBOGLACE n. f. (nom déposé). Anhydride carbonique solide, qui se sublime en produisant un froid intense. (On dit aussi GLACE SÈCHE.)

CARBOHÉMOGLOBINE n. f. Biochim. Combinaison labile du gaz carbonique avec l'hémoglobine. (La carbohémoglobine se forme dans les globules rouges, à leur passage dans les capillaires des tissus ; elle se décompose à leur passage dans les capillaires pulmonaires, le gaz carbonique étant évacué dans les alvéoles pulmonaires.)

CARBOHYDRAZIDE n. f. Corps de formule $(NH_2—NH)_2CO$, fondant à 152 °C, obtenu par action de l'hydrazine sur le carbonate d'éthyle.

CARBOLIQUE adj. Chim. Syn. de PHÉNIQUE. ‖ *Huile carbolique*, produit de distillation des goudrons de houille, qui se sépare entre 150 °C et 210 °C, et qui, par refroidissement, laisse cristalliser le naphtalène. (Le résidu contient des *acides carboliques*, que l'on peut extraire par un traitement à la soude. C'est un liquide brun, contenant principalement du phénol, qui sert comme désinfectant, antiseptique et insecticide.)

CARBOLITE n. f. Carbure complexe d'aluminium, de silicium et de calcium, dégageant de l'éthylène par action de l'eau, obtenu au four électrique en réduisant par le charbon le laitier de haut fourneau.

CARBOLOY [karboloj] n. m. (mot angl.). Acier spécial au nickel, au cobalt et au tungstène, qui constitue, grâce à la présence de carbure de tungstène, un alliage extrêmement dur, et sert à la fabrication d'outils conservant leurs qualités de coupe à haute température. (Un alliage carboloy de coupe spéciale, avec 90 p. 100 de carbure de tungstène, est obtenu par métallurgie des poudres.)

CARBOMÈTRE n. m. Chim. Appareil pour doser l'anhydride carbonique des carbonates.

CARBOMYCINE n. f. Pharm. Antibiotique extrait de *Streptomyces Halstedii*, actif sur les entérocoques et les staphylocoques, et administré par voie buccale.

CARBON (CAP), promontoire d'Algérie, fermant à l'O. le golfe de Bougie.

CARBON (François Jean), dit **le Petit François**, chef de chouans et conspirateur (Paris 1756 - *id.* 1801). Il conduisait la charrette lors de l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise. Il fut guillotiné.

CARBONADE ou **CARBONNADE** n. f. (ital. *carbonata* ; de *carbone*, charbon). Préparation de viande grillée sur des charbons : *Une carbonade de bœuf.* (En Flandre, on prépare des carbonades mouillées à la bière.)

CARBONADO n. m. (mot esp. signif. *charbonné*). Variété de diamant noir. (On le trouve en gros morceaux. Sa grande dureté le fait utiliser pour le forage des roches.)

CARBONAGE n. m. Procédé d'impression déposant sur le papier une encre apte à se décalquer sur une autre feuille de papier sous l'action de la pression.

CARBONARISME n. m. Société politique secrète formée par les *carbonari*.
— ENCYCL. Cette société, née en Italie du Sud entre 1807 et 1812, dérivée de la franc-maçonnerie, fut amenée par son chef, Capobianco, à défendre en Calabre, contre Murat, la cause de Ferdinand IV et de Caroline, réfugiés en Sicile. Après la défaite napoléonienne, elle groupa tous les mécontents, et ses membres devinrent les ennemis acharnés des souverains restaurés en 1814 et de l'Autriche, leur protectrice, maîtresse du royaume lombard-vénitien. Vingt *carbonari* (« charbonniers »), ou « bons cousins », formaient une *vente*, dirigée par trois chefs : trois « lumières » ; vingt députés de vingt ventes formaient une *vente mère*, et des délégués des ventes mères constituaient la *haute vente*, ou conseil suprême. Les réunions d'une vente complète s'appelaient *baraques* ; la réunion des maîtres était une *chambre d'honneur*. Les « bons cousins », divisés en *maîtres* et *apprentis*, se reconnaissaient à certains signes ou à certaines formules. Leur fidélité reposait sur des serments solennels, prononcés au cours de cérémonies fantastiques, faites pour en imposer aux novices, qui s'engageaient à combattre tous les tyrans. La « Charbonnerie » se développa, à l'époque de la Restauration, en Italie ; c'est elle qui anima la révolution de Naples de 1820 et l'insurrection piémontaise de 1821. Le programme politique varia, d'ailleurs, avec les régions et les époques. En Italie, les carbonari furent nettement bonapartistes. En France, le carbonarisme se manifesta en 1820, et prit une allure républicaine, provoquant les tentatives révolutionnaires du général Berton, du colonel Caron, la conspiration des *quatre sergents de La Rochelle*. Mais, travaillée par des divergences d'opinions, elle n'aboutit nulle part à des résultats immédiats. Elle s'affaiblit rapidement et ne tarda pas à être absorbée en France par de nouvelles sociétés républicaines. Dans la péninsule, Buonarroti* lui donna quelque temps une nouvelle vigueur, et la *Jeune-Italie* de Mazzini (1831) en absorba beaucoup d'éléments.

CARBONARO n. m. (mot ital. signif. *charbonnier*). Membre du *carbonarisme*. (On nommait ainsi ses membres parce qu'ils se réunissaient dans les forêts.) ‖ Pl. *des* CARBONARI.

CARBONATATION n. f. Chim. Action de transformer en carbonate.
— Sucr. Opération qui consiste à faire barboter du gaz carbonique dans le jus chaulé, afin de précipiter l'excès de chaux en carbonate de calcium. (En principe, on fait deux carbonatations.) [V. SUCRE.]

CARBONATE n. m. Chim. Sel ou ester de l'acide carbonique.

CARBONATÉ, E adj. Chim. Transformé en carbonate : *Chaux carbonatée.*
— Géol. *Roche carbonatée*, roche principalement formée de carbonate de calcium ou de magnésium (calcaire, dolomie, calcaire marneux, marbre, cipolin).

CARBONATER v. tr. Chim. Transformer en carbonate.

CARBON BLACK n. m. Caoutch. Expression américaine, employée aussi en France, pour désigner certains noirs de carbone*.

CARBON-BLANC, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans les côtes de Bordeaux ; 1 300 hab. (844 aggl.) [*Carbonblannais*]. Bons vins de l'Entre-deux-Mers. Ruines de l'abbaye de Bonlieu.

CARBONCLE n. m. (lat. *carbunculus*). Minér. Ancien nom de l'escarboucle ou grenat oriental.

CARBONCULAIRE adj. (du lat. *carbo, -onis*, charbon). Qui est produit par la maladie appelée *charbon : Fièvre pernicieuse carbonculaire des bêtes à cornes.* (On dit plus couramment FIÈVRE CHARBONNEUSE.)

CARBONCULEUX, EUSE adj. Qui concerne la maladie appelée *charbon*.

CARBONE n. m. (lat. *carbo, -onis*, charbon). Chim. Corps simple, métalloïde de symbole C, de numéro atomique 6 et de masse atomique 12,01, qui constitue l'élément essentiel des charbons.
— Papet. *Papier carbone*, v. PAPIER.
— Pétr. *Carbone résiduel*, résidu ultime de la distillation d'une fraction pétrolière, dont la proportion, mesurée par un essai dit *de carbonisation*, donne une indication sur le comportement des fuels* légers dans les brûleurs. (On dit aussi RÉSIDU DE CARBONE.)
— Physiq. nucl. *Carbone 14* ou *radiocarbone*, isotope radio-actif du carbone, de nombre de masse 14, qui prend régulièrement naissance dans l'atmosphère sous l'influence des radiations solaires. (Il figure par suite dans le gaz carbonique de l'air, en même temps que le carbone ordinaire de nombre de masse 12, beaucoup plus abondant. Tous deux sont absorbés par les êtres vivants. Après la mort de l'organisme, le carbone 14 se détruit lentement, par suite de sa radioactivité*, avec une vitesse connue. Aussi la teneur en carbone 14 des vestiges provenant d'êtres vivants [bois, par exemple] permet-elle de les dater.) [V. part. *encycl.*, Préhist.].
— ENCYCL. Chim. Le *carbone* est un solide qui présente diverses variétés allotropiques. Seules sont bien définies les variétés cristallisées, le *diamant* et le *graphite*, qui constituent du carbone assez pur. Quant au carbone amorphe, il existe, mélangé ou combiné à diverses impuretés, dans les charbons naturels et artificiels. Les combinaisons du carbone

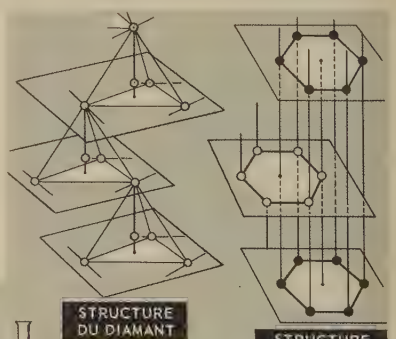

carbone

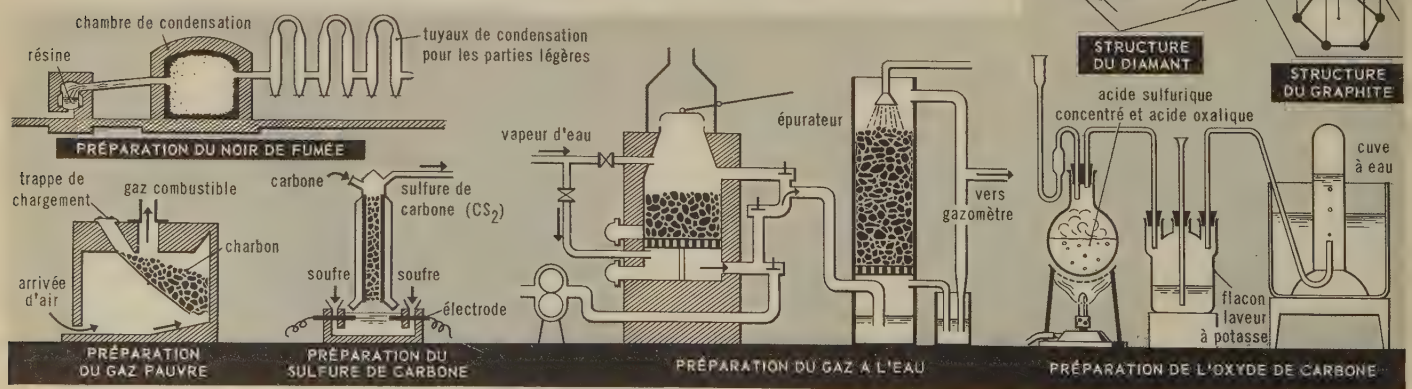

sont extrêmement nombreuses. L'anhydride carbonique existe dans l'air et en dissolution dans les eaux; les carbonates sont très répandus dans le sol. Les combinaisons avec l'hydrogène, l'oxygène, l'azote entrent pour une part importante dans la constitution des organismes animaux et végétaux; aussi a-t-on donné le nom de « chimie organique » à l'étude des composés du carbone, bien qu'il soit possible de les obtenir par synthèse.

Les *charbons de terre* sont des substances carbonées complexes, qui proviennent de la décomposition de matières végétales enfouies à des périodes géologiques anciennes : ce sont l'*anthracite*, la *houille*, les *lignites*. Des charbons artificiels peuvent être obtenus en décomposant par la chaleur, à l'abri de l'air, des substances organiques. On peut mentionner le *coke*, résidu de la distillation de la houille; le *charbon des cornues*, formé de particules agglomérées aux parois supérieures des cornues à gaz d'éclairage; d'autres charbons de cracking d'hydrocarbures, comme le *noir d'acétylène* qui est formé par décomposition explosive de ce corps, le *noir de fumée*, que l'on obtient en brûlant incomplètement des graisses ou des résines, le *charbon de bois*, résidu de la calcination du bois, le *noir animal*, obtenu en pulvérisant des os calcinés, etc.

● *Propriétés physiques.* Les propriétés physiques du carbone diffèrent selon les variétés considérées (v. DIAMANT, GRAPHITE). Toutes sont solides. Infusibles sous la pression atmosphérique, elles se volatilisent à 3 500 °C, dans l'arc électrique. Assez bonnes conductrices de la chaleur et de l'électricité, elles servent comme électrodes ou dans l'arc électrique; on emploie à cet effet le graphite, le charbon des cornues, ou des charbons agglomérés à base de noir de fumée et de goudron. A cause de sa couleur foncée, le noir de fumée sert dans la confection de peintures, d'encres de Chine et d'imprimerie, de pâtes à fourneaux et de cirages. Le noir animal sert de décolorant. Le charbon de bois, surtout lorsqu'il a été préparé dans certaines conditions (*charbon végétal activé*), a des propriétés absorbantes remarquables. Aussi sert-il dans les masques contre les gaz délétères, dans le débenzolage du gaz de ville, la récupération des vapeurs de solvants, la décoloration des jus sucrés, l'amélioration du goût des eaux-de-vie. Refroidi à la température de l'air liquide, il permet de parachever le vide dans les tubes électroniques.

Notons enfin que le carbone est insoluble dans tous les solvants usuels; il se dissout seulement dans quelques métaux en fusion, le fer notamment.

● *Propriétés chimiques.* Le carbone est remarquable au point de vue chimique à cause de la diversité de ses réactions. Métalloïde de la quatrième colonne de la classification périodique, il est, selon le cas, électronégatif ou électropositif. Dans les deux cas, il possède la valence quatre. Pour représenter les formules des composés organiques, on admet que l'atome de carbone est au centre d'un tétraèdre régulier; les quatre atomes ou les quatre radicaux univalents qui, avec l'atome de carbone, constituent une molécule organique sont fixés aux sommets du tétraèdre; lorsque ces quatre atomes ou radicaux sont tous différents, on dit que le carbone est *asymétrique*. (V. STÉRÉOCHIMIE.)

L'hydrogène réagit sur le carbone vers 1 200 °C en donnant du méthane CH_4; l'arc électrique jaillissant dans de l'hydrogène entre deux charbons donne naissance à l'acétylène C_2H_2. Beaucoup d'autres hydrocarbures ont été réalisés par synthèse, et l'industrie utilise plusieurs modes de production des carburants synthétiques.

Le fluor attaque le carbone amorphe à froid, le graphite et le diamant au rouge. Le chlore n'a pas d'action directe, mais on connaît le *tétrachlorure de carbone* CCl_4, que l'on obtient à partir du sulfure de carbone. C'est un liquide incolore, bouillant à 77 °C, très employé comme solvant des corps gras, car il présente l'avantage d'être incombustible. L'*oxychlorure de carbone*, ou *chlorure de carbonyle*, $COCl_2$, est obtenu par action directe du chlore sur l'oxyde de carbone, au contact d'un catalyseur ou à la lumière solaire, d'où le nom de *phosgène* donné aussi à ce gaz, extrêmement toxique, très employé en synthèse organique.

Le carbone brûle dans l'oxygène ou dans l'air en donnant, selon le cas, du gaz carbonique ou de l'oxyde de carbone (v. *Composés oxygénés* ci-après). Le soufre réagit à haute température en formant du sulfure de carbone. L'azote, en agissant au rouge sur du charbon mélangé d'un alcali au d'un carbonate, donne naissance à un cyanure, dont c'est un mode de synthèse industriel. Le silicium et le bore donnent, au four électrique, des carbures SiC et B_6C. Le carbure de silicium est un solide cristallisé, d'une dureté remarquable, utilisé comme abrasif ou pour la confection de ciments inusables, sous le nom de *carborundum*.

Enfin, le carbone se combine encore, à haute température, à un grand nombre de métaux. Le carbure de fer Fe_3C est l'un des constituants des fontes. Le carbure de calcium CaC_2 sert à préparer l'acétylène.

Les actions du carbone sur les corps composés sont essentiellement dues à ses remarquables propriétés réductrices. Au cours de ces actions, il se transforme en gaz carbonique CO_2 quand la température est assez basse, en oxyde de carbone CO quand elle est élevée. Il réduit la vapeur d'eau au rouge en donnant du *gaz à l'eau*, mélange contenant surtout de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, entièrement combustible. Il réduit aussi la plupart des oxydes de métalloïdes, ceux du soufre, de l'azote, du phosphore, et permet ainsi d'isoler ces corps. A haute température, il réduit aussi le gaz carbonique :

$$CO_2 + C \rightleftarrows 2\,CO\,;$$

en envoyant un courant d'air à travers une colonne de coke préalablement enflammé, on obtient un mélange d'oxyde de carbone et d'azote, partiellement combustible, dit *gaz pauvre* ou *gaz à l'air*. On fabrique aussi un *gaz mixte*, mélange de gaz à l'eau et de gaz pauvre, en envoyant à travers du coke un mélange d'air et de vapeur d'eau. Ces gaz combustibles sont utilisés pour le chauffage de fours avec récupérateurs ou pour l'alimentation de moteurs à explosion.

Le carbone permet encore d'isoler de nombreux métaux à partir de leurs oxydes, ce qui justifie son emploi dans les métallurgies du fer, du zinc, du cuivre, du plomb, etc. Certains oxydes, comme la chaux, l'alumine, ne sont réduits qu'au four électrique; on obtient alors non le métal, mais son carbure. Ainsi se prépare le carbure de calcium CaC_2.

● *Dosage du carbone.* Pour doser le carbone dans ses combinaisons, on le transforme en général en gaz carbonique. S'il s'agit, par exemple, d'une matière organique, on la chauffe dans un long tube avec de l'oxyde de cuivre; le gaz carbonique formé est absorbé dans des tubes à potasse préalablement tarés.

● *Composés oxygénés.* L'*oxyde de carbone* CO a été découvert par Priestley en 1799. C'est un gaz incolore et inodore, de densité 0,97. Difficile à liquéfier (il bout à — 190 °C), il est peu soluble dans l'eau, mais absorbé par le chlorure cuivreux, avec lequel il donne des composés d'addition.

Très stable, il est difficile à réduire et n'entretient pas les combustions. Toutefois, l'hydrogène, au contact de nickel agissant comme catalyseur, peut le transformer en méthane; sur ce principe est fondée une méthode de préparation des carburants synthétiques.

Le carbone étant quadrivalent et l'oxygène en général bivalent, l'oxyde de carbone intervient comme un radical non saturé, le *carbonyle*. La plus importante de ses réactions d'addition est sa combustion. L'oxyde de carbone brûle avec une flamme bleue, en dégageant une grande quantité de chaleur, et forme avec l'air un mélange détonant, propriétés qui ont de nombreuses applications. En conséquence, l'oxyde de carbone est un réducteur énergique; il agit à 350 °C sur la vapeur d'eau :

$$CO + H_2O \rightleftarrows CO_2 + H_2,$$

réaction employée à la préparation de l'hydrogène; il réduit un grand nombre d'oxydes métalliques (c'est lui qui intervient dans le haut fourneau pour réduire les oxydes du fer), ainsi que des oxydes de métalloïdes. Certaines de ces réactions permettent de le déceler et de le doser, comme les réductions du permanganate, du nitrate d'argent, ou la libération de l'iode de l'acide iodique.

L'oxyde de carbone s'unit au chlore pour donner du phosgène $COCl_2$, aux alcalis pour donner des formiates, à divers métaux, comme le nickel, qui se transforme en nickel tétracarbonyle $Ni(CO)_4$, liquide très volatil.

L'oxyde de carbone est un gaz toxique d'autant plus dangereux qu'il est inodore. Les asphyxies par le gaz d'éclairage ou les gaz des foyers lui sont imputables. Il agit sur l'hémoglobine du sang, donnant un composé oxycarboné qui la rend incapable de fixer l'oxygène de l'air. Même à doses non mortelles, il provoque, par absorption quotidienne, de graves phénomènes d'anémie.

Dans l'industrie, on prépare habituellement l'oxyde de carbone mélangé à d'autres gaz, sous forme de gaz à l'eau ou de gaz pauvre (v. plus haut). Il est possible de le retirer de ces mélanges par liquéfaction fractionnée. Au laboratoire, on peut utiliser la décomposition de l'acide formique, chauffé avec de l'acide sulfurique :

$$HCO_2H \rightarrow H_2O + CO.$$

Anhydride carbonique. V. CARBONIQUE.

● *Sulfure de carbone.* Découvert en 1796 par Lampadius, le sulfure de carbone est un liquide incolore, présentant habituellement une odeur fétide due à des impuretés, très

cycle du CARBONE

rejet de gaz carbonique dans l'atmosphère
autres déplacements du carbone et de ses composés

cycle biosphérique : A, végétal vert; B, herbivore; C, carnivore; **cycle houiller** : D, marécage; E, couche de houille; F, moteur à charbon; **cycle pétrolier** : G, lagune ou estuaire; H, gisement de pétrole; I, moteur à essence; **cycle marin, calcaire et magmatique** : J, algue; K, mollusque herbivore; L, vase calcaire coquillière; M, roche calcaire; N, volcan

d'autres cycles passant par les champignons, les poissons, etc., sont figurés, sans référence dans la légende

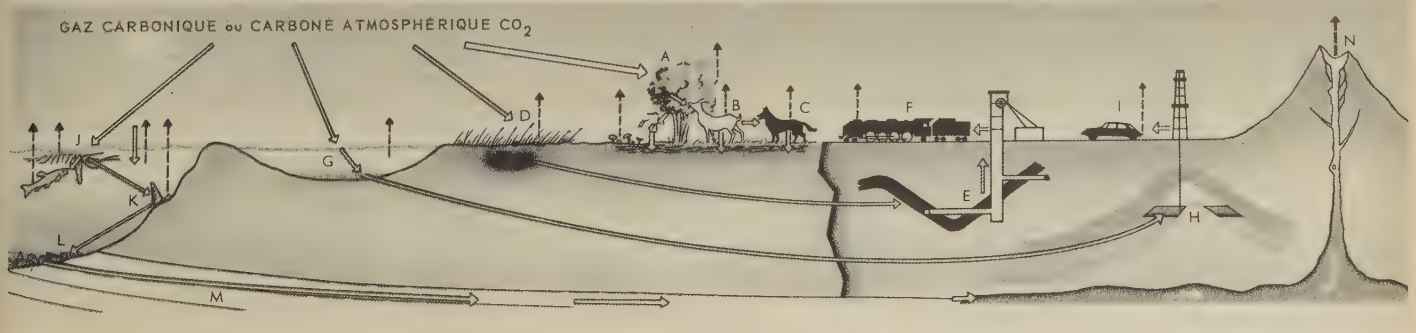

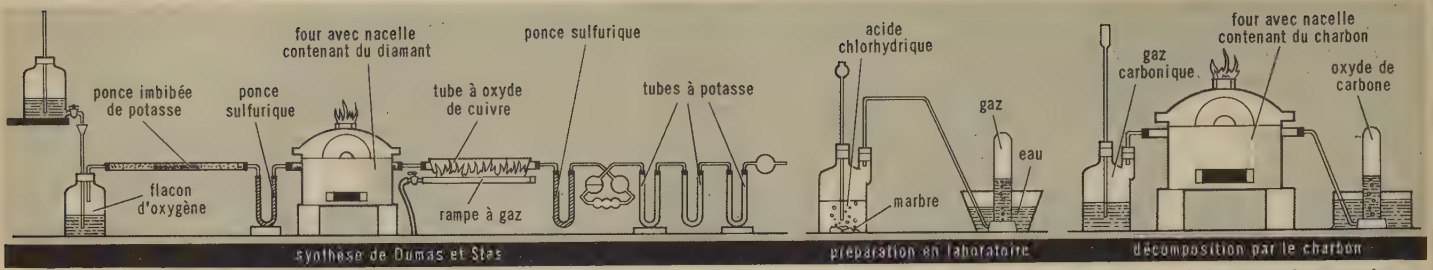

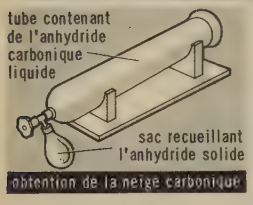

préparation du gaz carbonique

volatil (il bout à 45 °C). Il est plus dense que l'eau, à laquelle il n'est pas miscible. Il est à la fois très réfringent et très dispersif. C'est un solvant très employé, car il dissout aussi bien des corps simples (iode, soufre, phosphore) que des corps organiques (huiles, graisses, caoutchouc).
Il est toxique, particulièrement pour les animaux inférieurs, d'où son emploi comme insecticide.
Endothermique à partir de ses éléments, il se décompose facilement. Très inflammable, il est dangereux à manipuler. Le chlore, au rouge, le transforme en chlorure de soufre et tétrachlorure de carbone. Il se combine aux sulfures alcalins, par une réaction analogue à celle de l'anhydride carbonique sur les oxydes, en donnant des sulfocarbonates (K_2CS_3 par exemple, utilisé contre le phylloxéra). Son action sur la cellulose est particulièrement importante, car elle donne une solution épaisse, dite *viscose*, employée à la fabrication de la Cellophane et de fibres artificielles.
On prépare le sulfure de carbone par synthèse, en faisant passer des vapeurs de soufre à travers du coke fortement chauffé. On le purifie ensuite par distillation.

● *Cycle du carbone.* C'est la série des combinaisons que réalise le carbone à travers les êtres vivants. Les végétaux verts l'empruntent au gaz carbonique de l'air et des eaux, le fixent sous forme d'hydrates de carbone et de corps gras qui s'accumulent dans leurs éléments cellulaires ; ils sont donc des accumulateurs d'énergie. Les animaux, au contraire, sont des dissipateurs d'énergie, car ils empruntent aux plantes le carbone sous forme d'hydrates de carbone ou de graisses, qu'ils brûlent pour pourvoir à leurs dépenses de mouvement et de chaleur, et le restituent finalement à la matière minérale sous forme de gaz carbonique libre ou combiné. C'est pourquoi l'on a pu dire que le carbone est le support de la matière vivante, qui ne saurait exister sans lui, ne manifestant ses propriétés que grâce à l'énergie qu'il libère en s'oxydant et permettant les synthèses assimilatrices.
L'atmosphère terrestre contient 0,03 p. 100 de gaz carbonique. Les plantes vertes, aériennes et aquatiques, fixent pendant le jour du gaz carbonique et rejettent de l'oxygène ; elles retiennent le carbone, qui sert à l'élaboration des glucides (glucose et sucres complexes et, éventuellement, de l'amidon et de la cellulose). L'ensemble des végétaux verts assimilerait annuellement, grâce à la chlorophylle et au soleil, quelque 80 millions de kilogrammes de gaz carbonique enlevés à l'atmosphère. Les animaux empruntent aux plantes et s'empruntent les uns aux autres le carbone sous forme d'aliments (glucides, lipides, protides), qu'ils brûlent. Le gaz carbonique est restitué à l'atmosphère par la respiration animale et végétale et lors de la décomposition des cadavres et des déchets. De nouvelles quantités de gaz carbonique sont introduites dans l'atmosphère par les combustions industrielles (bois, lignite, houille, pétrole) et par les volcans. Seul le carbone accumulé sous forme de roches calcaires au cours des temps géologiques est presque totalement soustrait aux cycles vitaux.

— Préhist. La chronologie préhistorique a fait de grands progrès avec l'utilisation de la méthode du *carbone 14*, ou radiocarbone, mise au point par des chercheurs américains : elle permet de dater en années les quinze derniers millénaires, précision qui ne pouvait être atteinte avec la méthode des varves*.

CARBONÉ, E adj. Chim. Qui contient du carbone. (Syn. peu usité de CARBURÉ.)
— Géol. *Roche carbonée*, roche principalement formée de carbone amorphe (tourbe, lignite, houille, anthracite et autres charbons).

CARBONET n. m. Vitic. Syn. de CABERNET.

CARBONIA, v. d'Italie, en Sardaigne (prov. de Cagliari), dans l'Iglesiente, à proximité de la Méditerranée ; 44 800 hab. De création récente, au centre d'un bassin de lignite, elle a connu une croissance rapide.

CARBONIDE n. m. Chim. Corps simple de la famille du carbone.

CARBONIDIEN n. m. Substance minérale renfermant du carbone.

Carbonien (ÉDIT), édit rendu par un préteur du nom de Papirius Carbo, à une date imprécise (début de l'Empire ?), et visant le cas où un impubère demande la *bonorum possessio unde liberi* ou *contra tabulas*, en qualité de descendant du défunt.

CARBONIFÈRE adj. Qui contient du charbon : *Terrain carbonifère.*
◆ Adj. et n. m. Géol. Se dit de la période de l'ère paléozoïque comprise entre le Dévonien et le Permien.
— ENCYCL. Le *Carbonifère* est compris entre — 280 et — 210 millions d'années environ. Dans les marécages se forment des dépôts de houille ; d'où le nom de « houillier » donné parfois à cette période. Le Carbonifère est subdivisé en étages :

AMÉR. DU NORD	EUROPE OCCID.	RUSSIE
	Stéphanien.	Ouralien.
Pennsylvanien	Westphalien.	Moscovien.
inf. et moy.	Namurien.	
Mississippien.	Dinantien.	

● *Faune.* Dans la faune marine, les foraminifères sont nombreux : ce sont surtout les fusulines qui, par l'agglomération de leurs coquilles, ont formé des calcaires en Russie, en Afghānistān, en Iran, en Indochine, en Chine et au Japon. Les polypiers appartiennent aux groupes des *tabulés* et des *tétracoralliaires*. Les échinodermes sont des blastoïdes, de nombreux crinoïdes et quelques oursins. Parmi les brachiopodes, citons les *spirifer* et les productidés. Parmi les mollusques, les lamellibranches sont encore peu nombreux, mais les gastropodes sont plus variés ; il y a surtout des céphalopodes (*nautiles, orthoceras, goniatites*). Les crustacés consistent en trilobites et en mérostomes. Parmi les poissons, ce sont surtout des poissons cuirassés, des prosélaciens, des crossoptérygiens et les premiers ganoïdes. Il faut encore citer quelques amphibiens stégocéphales (*Anthracosaurus*). Dans les eaux douces vivaient des crustacés phyllopodes, des mollusques gastropodes pulmonés, et, à terre, beaucoup d'arthropodes (scorpionides, aranéides, myriapodes et insectes). Les névroptères ressemblaient à nos éphémères, perlides, libellules, mais quelques espèces étaient de taille gigantesque, telle la *Meganeura Monyi*, qui atteignait 0,70 m d'envergure.

● *Flore.* La flore carbonifère, extrêmement riche et vigoureuse, appartient à deux groupes, qui sont, avec les bactériacées et les algues, les *cryptogames acrogènes*, comprenant les *sphénophyllées, lycopodinées, équisétinées, filicacées*, etc., et les *phanérogames gymnospermes*, comprenant les *cycadées, cordaïtées, conifères*. Les individus, maintenant si dégénérés, de cette flore étaient alors gigantesques ; les lycopodinées étaient représentées, à cette époque, par de grands arbres : *lépidodendron, sigillaria, stigmaria.* Chez les pécoptéridées, les troncs des espèces arborescentes avaient jusqu'à 15 et 18 m de hauteur : *pecopteris, caulopteris, psaroniocaulon, psaronius*, etc. Beaucoup plus grands que nos prêles, les *calamites* mesuraient de 4 à 5 m ; ils se reproduisaient par rhizomes traçants, donnant naissance à des tiges aériennes. Les *calamodendrons* comprenaient des arbres de 30 à 40 m ; les *cordaïtes*, de 20 à 40 m.
On peut distinguer trois phases pour la flore des formations de l'hémisphère boréal : la première dite *du culm* ou *dinantienne*, la deuxième dite *westphalienne*, et la troisième dite *stéphanienne*. Chacune d'elles est caractérisée par la prédominance ou par l'apparition de certaines formes. C'est au cours de la dernière phase que se sont formés la plupart des bassins houillers français. (V. aussi HERCYNIEN.)

CARBONIFÉRIEN n. m. et adj. Géol. Syn. de CARBONIFÈRE.

CARBONIQUE adj. Chim. *Anhydride* ou *gaz carbonique*, l'un des produits d'oxydation du carbone, de formule CO_2.
— Méd. homéopath. *Constitution carbonique*, constitution des sujets courts, larges, à dents carrées, avec limitation de l'extension des membres.
— ENCYCL. Chim. Découvert en 1648 par Van Helmont, l'*anhydride carbonique* a été étudié au XVIIe et au XVIIIe s. par de nombreux savants, notamment Black et Priestley, sous les noms d'*esprit sylvestre, air fixe, air crayeux, gaz méphitique*, etc. Sa véritable nature ne fut établie qu'en 1776 par Lavoisier, qui montra qu'il résultait de la combustion du carbone. Sa composition pondérale a été fixée avec précision par Dumas et Stas en 1840.
C'est un gaz incolore et inodore, à saveur aigrelette. De densité 1,52, il a pour température critique 31 °C et se liquéfie aisément par compression (36 atmosphères à 0 °C). C'est sous forme liquide, enfermé dans des bouteilles d'acier, qu'on le trouve dans le commerce. Quand on ouvre le robinet d'une de ces bouteilles, si l'on reçoit le jet dans un sac de toile, on recueille une poudre blanche, la *neige carbonique*, qui est de l'anhydride carbonique solidifié ; sous la pression atmosphérique, cette neige carbonique se sublime, sans fondre, à — 79 °C ; on l'emploie souvent comme réfrigérant. Le gaz carbonique est assez soluble dans l'eau, qui, à 15 °C, en dissout son propre volume. L'eau de Seltz est une telle solution, effectuée sous pression.
Le gaz carbonique n'est pas à proprement parler toxique, mais une atmosphère qui en contient 30 p. 100 détermine une asphyxie, car le gaz carbonique dissous ou combiné dans le plasma sanguin ne peut alors se dégager. L'anhydride carbonique se dissocie au rouge vif en donnant de l'oxyde de carbone et de l'oxygène ; aussi peut-il être réduit par le carbone, l'hydrogène, le fer, etc. Le bore, le potassium, le magnésium le réduisent plus complètement, en le ramenant à l'état de carbone.
La solution aqueuse de gaz carbonique présente les caractères d'un acide faible ; elle communique au tournesol une teinte rouge vineux et agit sur les bases pour donner des sels, les carbonates, sels de l'acide H_2CO_3, que l'on n'a pu isoler. Avec la soude, par exemple, on obtient deux sels, le carbonate acide, ou bicarbonate, $NaHCO_3$, et le carbonate neutre Na_2CO_3. Seuls les carbonates alcalins sont solubles dans l'eau. Le carbonate de calcium est toutefois soluble dans l'eau chargée de gaz carbonique, car il se transforme en bicarbonate :

$$CaCO_3 + CO_2 + H_2O \rightleftarrows Ca(HCO_3)_2.$$

L'insolubilité du carbonate de calcium explique l'emploi de l'eau de chaux comme réactif du gaz carbonique : un courant de gaz carbonique trouble l'eau de chaux ; un

excès de ce gaz fait disparaître le trouble. A l'exception des carbonates alcalins, tous les carbonates sont décomposables par la chaleur ; ils sont aussi décomposés par les acides. Le gaz carbonique existe dans l'atmosphère à raison de 3 pour 10 000 en volume ; il est en effet produit par les combustions, respirations, fermentations, putréfactions, émanations volcaniques. Néanmoins, ses proportions restent à peu près constantes, car il est détruit par les plantes vertes grâce à la fonction chlorophyllienne. Les eaux naturelles en dissolvent une grande quantité, par suite de la formation de bicarbonate de calcium, et jouent le rôle de régulateur.
L'industrie le prépare par combustion du coke ou, en même temps que la chaux, par calcination du carbonate de calcium. On recueille également celui qui se dégage des eaux gazeuses et celui que fournit la fermentation alcoolique, notamment dans les brasseries.
Au laboratoire, on traite le marbre blanc (carbonate de calcium pur) par l'acide chlorhydrique dilué :

$$CaCO_3 + 2\ HCl \rightarrow CaCl_2 + CO_2 + H_2O.$$

On utilise le gaz carbonique pour la fabrication d'eaux et de limonades gazeuses, pour la production du froid, comme agent de force motrice (notamment pour transvaser la bière sous pression), dans des extincteurs ; il sert dans les industries du sucre, de la soude, de la céruse, etc.

CARBONISAGE n. m. Opération consistant à débarrasser la laine des impuretés végétales qui peuvent y être mélangées.

— Encycl. Le *carbonisage* se pratique en soumettant les matières à traiter (laines en bourre ou tissus) à l'action de bains acides (acide sulfurique en général), qui transforment la cellulose des parties végétales en hydrocellulose. Un passage des matières dans une enceinte chauffée au-dessus de 100 °C carbonise l'hydrocellulose, qui s'élimine alors très facilement par un simple battage. Dans certains cas (notamment pour les draps composés de laine et de fibres d'acétate de cellulose), on traite les tissus en bain de chlorure d'aluminium, qui, dissocié dans l'enceinte chauffée, produit le carbonisage par libération d'acide chlorhydrique.

CARBONISATEUR n. m. Appareil servant à la carbonisation, et spécialement à la carbonisation du bois.

— Encycl. La carbonisation en forêt, au moyen de meules, disparaissant faute de spécialistes, on s'est préoccupé de créer des appareils transportables sur le parterre des coupes, et propres à carboniser les bois rapidement.
Les *carbonisateurs* transportables sont fondés sur le principe des deux systèmes de carbonisation par meules et par cornues.
Les appareils de carbonisation par meule consistent soit en une cloche divisée en plusieurs pièces, qui recouvre le bois à carboniser, et qui porte à sa base des ouvertures permettant de régler facilement l'admission de l'air (appareil Magnein), soit en de grandes marmites coiffées d'un couvercle, la marmite et le couvercle portant des ouvertures que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté (appareil Delhommeau), soit en un four ayant l'aspect d'un tronc de pyramide hexagonal, dont l'un des panneaux peut être enlevé pour le chargement du four (appareil Barbier-Aubé), soit en panneaux de tôle qui peuvent être disposés de façon à former un long couloir constituant l'enveloppe d'une meule horizontale (appareil Trihan).
La capacité de carbonisation journalière de ces appareils à combustion partielle peut être estimée à la moitié de leur contenance.
Les appareils de carbonisation par cornues utilisent des cornues déplaçables soit verticalement par palans, soit horizontalement par cheminement sur des rails (appareil Frey). Quelques-uns réalisent la récupération des sous-produits.

CARBONISATION n. f. Industr. Opération dont l'objet est de transformer en charbon des matières organiques, plus spécialement du bois, qui donne du *charbon de bois*. ‖ *Improprem.* Opération qui consiste à traiter le charbon par la chaleur à l'abri de l'air. (On doit dire COKÉFACTION ou DISTILLATION.) ‖ *Essai de carbonisation*, évaluation du carbone résiduel dans un fuel léger, une huile ou un asphalte.

— Pathol. Brûlure au dernier degré, dans laquelle les parties atteintes sont désorganisées, desséchées, noircies, semblables à du charbon.
— Encycl. Industr. Lors de la *carbonisation*, les combustibles perdent leurs matières volatiles, sous forme de vapeur d'eau, de gaz combustibles et d'importants sous-produits condensables, qui sont au contraire perdus dans la combustion ordinaire. On obtient en même temps un produit plus riche en carbone (charbon* de bois).
La carbonisation de la tourbe ou du lignite n'a que peu d'intérêt, parce que le produit obtenu est pulvérulent, mais celle du bois est une industrie importante. Suivant la qualité des produits recherchés, la carbonisation de la houille est effectuée à basse température, entre 450 °C et 650 °C, dans des installations spéciales, ou à haute température, entre 850 °C et 1 000 °C, dans des *fours de distillation**. Le gaz provenant de la carbonisation à basse température (environ 100 m³ par tonne de houille) est riche en méthane. Son pouvoir calorifique au mètre cube est compris entre 7 000 et 8 000 calories. Le goudron produit est relativement fluide, son poids, variable, représente sensiblement 10 à 12 p. 100 du poids du charbon ; le coke (environ 80 p. 100 du poids du charbon) contient encore des matières volatiles, il est appelé *semi-coke**.

CARBONISER v. tr. (lat. *carbo, -onis*, charbon). Réduire en charbon : *Carboniser des os.* ‖ Brûler complètement : *Carlo Aspertini était grandement estimé par tout le monde savant pour avoir lu, dans un des rouleaux carbonisés de Pompéi, tout un traité d'Epicure* (A. France). ‖ *Par anal.* Rôtir à l'excès : *Carboniser une viande.*

CARBONISEUSE n. f. Machine servant au carbonisage de la laine. (Surtout employée dans l'industrie de la laine cardée, elle comprend un ou plusieurs bacs d'acidage, suivis d'une chambre chaude ou séchoir, dans laquelle s'effectue le carbonisage des parties végétales.)

CARBONITRURATION n. f. Procédé de cémentation de l'acier par le carbone et l'azote.

— Encycl. Utilisée dans l'industrie depuis seulement une quinzaine d'années et adoptée en France grâce aux travaux de J. Pomey, la *carbonitruration* s'apparente à la cémentation classique par le carbone, améliorée par une nitruration partielle. Comme la cémentation par le carbone, la carbonitruration permet d'obtenir un durcissement superficiel de l'acier doux, mais ses avantages sur la cémentation classique et la cyanuration se manifestent surtout dans le processus opératoire : traitement à des températures moins élevées, diffusion plus rapide du carbone en présence d'azote, facilité de traitement thermique ultérieur en raison de la plus grande stabilité de l'austénite à l'azote, moindres déformations, utilisation d'aciers ordinaires. C'est ainsi qu'on carbonitrure certaines pièces de moteurs. Cette cémentation gazeuse s'effectue entre 700 °C et 850 °C, en atmosphère d'oxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'ammoniac, obtenue généralement par « craquage » de gaz de ville, auquel on ajoute du propane et de l'ammoniac en faible proportion. D'autres composés organiques contenant carbone et azote sont également utilisés. La couche carbonitrurée, pouvant atteindre 0,8 mm de profondeur, est formée, après traitement thermique, de martensite à l'azote, légèrement plus dure que le même constituant obtenu par cémentation ordinaire.

CARBONITRURER v. tr. Effectuer un traitement thermochimique de carbonitruration.

CARBONIUM [njɔm] n. m. Chim. Syn. de CARBÉNIUM.

CARBONNADE n. f. V. CARBONADE.

CARBONNE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Muret), dans le Terrefort, au confluent de la Garonne et de l'Arize ; 2 473 hab. (1 653 aggl.). Anc. bastide du XIIIe s. Eglise du XIVe s. Manufacture de draps fondée en 1698.

CARBONNELLE (Ignace), jésuite et mathématicien belge (Tournai 1829 - Bruxelles 1889). Fondateur (1875) de la Société scientifique de Bruxelles, il s'appliqua à l'étude des relations de la science et de la foi.

CARBONNIER (Pierre), pisciculteur français (Bergerac 1829 - Paris 1883). Il s'établit à Paris (1855), où il acquit une grande réputation, et fut chargé en 1878 de créer l'aquarium de l'Exposition. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Guide pratique du pisciculteur* (1864), *l'Ecrevisse : mœurs, reproduction, etc.* (1869).

CARBONYLAGE n. m. Peint. Action d'imprégner ou de recouvrir de carbonyle les objets (de bois principalement) que l'on veut soustraire à la décomposition.

CARBONYLE n. m. Chim. Nom que l'on donne à l'oxyde de carbone, considéré comme radical bivalent. ‖ *Chlorure de carbonyle* $COCl_2$, V. CARBONE.
— Peint. Mélange complexe d'huiles de créosote et d'huiles anthracéniques, utilisé pour l'imprégnation des bois à préserver de la pourriture.
— Encycl. Chim. Les *métaux-carbonyles* sont des composés d'addition, liquides et volatils, que donnent le fer, le nickel et le cobalt avec l'oxyde de carbone. Le *nickel-tétracarbonyle* $Ni(CO)_4$ a des propriétés antidétonantes utilisées dans les moteurs à explosion ; il sert surtout dans l'extraction du nickel.

CARBONYLÉ, E adj. Chim. Se dit d'un composé qui renferme le groupe carbonyle. ‖ *Dérivé carbonylé*, aldéhyde ou cétone, lorsqu'on ne veut pas faire la distinction.

CARBONYTTRINE n. f. Minér. Carbonate hydraté naturel d'yttrium. (Syn. TENGÉRITE.)

CARBORUNDUM [rɔ̃dɔm] n. m. (nom déposé). Produit artificiel très dur, constitué par du carbure de silicium et utilisé comme abrasif.
— Encycl. Le *Carborundum* est fabriqué en chauffant au four électrique un mélange contenant essentiellement du sable siliceux et du coke. Après concassage, les grains sont lavés et triés, puis agglomérés pour la fabrication de meules artificielles. Le Carborundum est, après le diamant, le plus dur des abrasifs connus. Les meules en Carborundum sont utilisées pour le travail des métaux les plus durs, en particulier pour la fabrication des outils en carbure de tungstène.

CARBOSTYRYLE n. m. Lactame de l'acide ortho-aminocinnamique, obtenu en chauffant cet acide avec de l'acide chlorhydrique, ou par réduction de l'acide ortho-nitrocinnamique. (Il a la constitution d'une α-hydroxyquinoléine C_9H_7ON. Il fond à 199 °C.)

CARBOXYHÉMOGLOBINE n. f. Biochim. Combinaison de l'oxyde de carbone avec l'hémoglobine, qui se produit lors de l'intoxication par l'oxyde de carbone. (V. aussi CARBOHÉMOGLOBINE.)
— Encycl. La *carboxyhémoglobine* se forme avec une grande facilité à partir de l'hémoglobine ou de l'oxyhémoglobine. L'avidité de l'oxyde de carbone pour ces corps est telle qu'il suffit d'une atmosphère renfermant seulement 2 p. 1 000 de ce gaz pour saturer les deux tiers de l'hémoglobine du sang d'un sujet qui s'y trouve respirer. La carboxyhémoglobine est une combinaison plus stable que l'oxyhémoglobine. L'oxyde de carbone ne peut en être détaché que par la respiration d'une atmosphère enrichie en oxygène et rigoureusement dépourvue d'oxyde de carbone. Ce qui explique la gravité et la difficulté du traitement de l'intoxication oxycarbonée.

CARBOXYLASE n. f. Biol. Enzyme que l'on trouve dans la levure, les tissus animaux et végétaux, et qui a la propriété de détacher un groupement carboxyle CO_2 d'une molécule protidique. (En particulier, la carboxylase transforme l'histidine en histamine. La carboxylase est formée par la soudure d'un coferment, la cocarboxylase, et d'un protide spécifique.)

CARBOXYLATION n. f. Chim. Addition du radical carboxyle dans un composé organique.

CARBOXYLE n. m. Chim. Nom donné au radical univalent —CO_2H, caractéristique de la fonction acide organique. (V. ACIDE.)

CARBOXYLÉ, E adj. Chim. Se dit d'un corps qui contient un ou plusieurs radicaux carboxyles.

CARBOXYLIQUE adj. Chim. Syn. de CARBOXYLÉ. (Ce terme s'emploie surtout après

acide, éther ou *ester,* pour préciser qu'il s'agit bien d'acides $R-CO_2H$ et d'esters $R-CO_2R'$.)

CARBUCCIA (Horace DE), journaliste et éditeur français, d'origine corse (Paris 1891). Tout en adaptant à la scène française de nombreuses pièces étrangères, dont celles de Somerset Maugham (*Pluie,* 1927 ; *le Cercle,* 1928 ; etc.), Horace de Carbuccia fonde la *Revue de France,* dont il devient secrétaire général (1921), et les Editions de France (1923-1944), où il accueille les meilleurs écrivains français (André Maurois, Marcel Prévost, Francis Carco, etc.). Surtout, il fonde et dirige de 1928 à 1944 l'hebdomadaire *Gringoire,* dont il fait l'organe le plus virulent de la droite nationaliste française, en particulier par ses attaques contre les hommes d'Etat du Régime. Condamné par contumace à cinq ans de travaux forcés (1950) pour avoir soutenu le gouvernement de Vichy, il est acquitté après s'être constitué prisonnier (1952).

CĂRBUNEŞTI ou **TÎRGU-CĂRBUNEŞTI,** localité de Roumanie, en Olténie (région de Craiova), au S.-E. de Tîrgu Jiu. Mine de lignite.

CARBURANT, E adj. Qui contient un carbure d'hydrogène : *Un mélange carburant.* || Qui carbure : *Les atmosphères carburantes pour le fer et ses alliages contiennent de l'oxyde de carbone.*

◆ N. m. Métall. Produit utilisé pour enrichir en carbone un métal ou un alliage : *Parmi les carburants du fer, le charbon de bois est le plus anciennement connu.*

— Pétr. Produit servant à alimenter un moteur à explosion.

— ENCYCL. Pétr. Un *carburant* est un gaz ou un liquide suffisamment volatil, formant avec l'air, aux conditions ordinaires de température, un mélange détonant dont l'explosion, sous l'effet de l'étincelle d'allumage, fournit l'énergie nécessaire au cycle moteur. Les produits utilisés par les moteurs Diesel sont indifféremment considérés comme des combustibles ou des carburants.

Les carburants sont d'origine minérale ou végétale. Le principal est l'essence*, qui est aussi le meilleur par son faible prix de revient, son utilisation aisée et, surtout, les variétés innombrables que le raffinage réalise par distillation, cracking, reforming ou synthèse.

carburateur

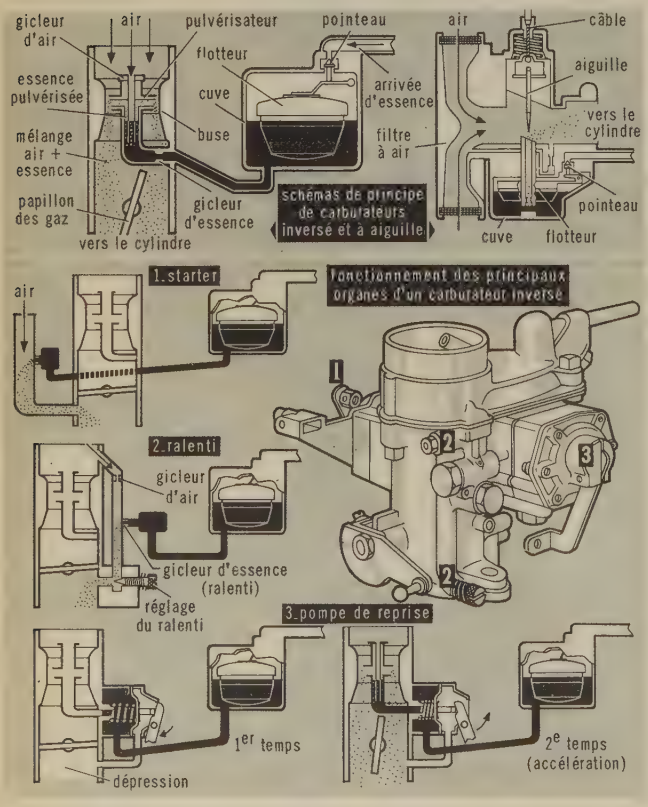

Les moteurs d'automobile modernes, utilisant un taux de compression de 7,5 à 9 ou 10, exigent un carburant à indice d'octane* très élevé, pouvant atteindre et même dépasser le chiffre 100 ; on a alors un *supercarburant**. Au contraire, certains moteurs économiques pour tracteurs agricoles se contentent d'un carburant lourd à faible indice d'octane, constitué par un kérosène* volatil. L'utilisation de la turbine à gaz et du moteur à réaction par l'aviation militaire et civile a créé une nouvelle catégorie de carburant : le carburéacteur*, intermédiaire entre l'essence et le kérosène.

La pénurie de pétrole brut a fait rechercher, à diverses époques, des carburants de remplacement ou de complément : le moteur à explosion peut utiliser en effet n'importe quel produit possédant des caractéristiques correctes de densité, de distillation, de pouvoir calorifique, d'indice d'octane, etc. Ainsi le benzol*, sous-produit de la fabrication du gaz et du goudron de houille, constitue un excellent appoint à l'essence.

La synthèse de carburants et de combustibles liquides à partir des tourbes et des lignites ou de la houille a été réalisée dès 1935 en Allemagne, grâce au procédé Bergius : hydrogénation à 470 °C et sous une pression de 200 atmosphères, avec comme catalyseur le molybdate d'ammonium et le soufre. La cherté des produits obtenus a limité leur utilisation au temps de guerre, alors que le procédé Fischer-Tropsch peut être économique en utilisant des schistes ou autres matières premières de faible valeur.

Les *alcools éthylique* et *méthylique* peuvent servir de carburant, mais on déplore leur prix de revient très élevé et leur pouvoir calorifique très inférieur à celui de l'essence. En revanche, leur pouvoir antidétonant assez élevé autorise des taux de compression qu'il serait impossible d'envisager avec de l'essence pure. Pour des raisons d'économie d'emploi, on s'est préoccupé, pour les véhicules lourds, de mettre au point des moteurs fonctionnant au gas-oil*. Le rendement étant plus élevé, le prix de revient est abaissé et la consommation intérieure d'un tiers par rapport à celle d'un moteur à essence de même puissance.

En France, on a utilisé néanmoins la carburation pour écouler une partie des excédents d'alcool. Le méthanol peut servir à préparer des carburants de compétition pour la course. On a utilisé des gaz comprimés (méthane, éthane) ou liquéfiés (butane, propane), ou obtenus par des gazogènes portatifs au coke, au bois, au charbon de bois. Les carburants du commerce ne contiennent pas que de l'essence : ce sont des mélanges binaires (essence et benzol ou alcool) ou des mélanges ternaires (essence, alcool et benzol) additionnés de produits antidétonants. (→ Biblio.)

CARBURATEUR n. m. Appareil produisant automatiquement le mélange d'air et de vapeur d'hydrocarbures, en proportion convenable pour pouvoir alimenter un moteur à explosion.

— ENCYCL. Le *carburateur* comprend essentiellement une cuve, dite à niveau constant, et une chambre de carburation, complétées par un certain nombre de dispositifs annexes qui assurent le départ à froid, le fonctionnement au ralenti et l'accélération au moment des reprises. La *cuve à niveau constant* est en communication avec le réservoir à carburant, soit directement par un ajutage (alimentation par gravité), soit indirectement par une pompe de distribution (alimentation sous pression). L'essence arrivant dans cette cuve est maintenue à un niveau à peu près constant par l'effet d'un flotteur cylindrique, convenablement taré, qui entraîne un *pointeau,* sorte de tige effilée dont l'extrémité libre peut venir en contact avec l'orifice d'admission de l'essence et l'obturer. Quand le niveau de l'essence baisse dans la cuve, le pointeau suit le flotteur dans son mouvement et découvre l'orifice d'arrivée de l'essence. Celle-ci s'introduit dans la cuve, le flotteur remonte, et son pointeau ferme momentanément l'arrivée d'essence.

La *chambre de carburation,* de forme cylindrique, est en communication d'une part avec l'extérieur, d'autre part avec le moteur par la *tuyauterie d'admission.* Cette chambre contient un ajutage calibré, ou *gicleur,* relié directement avec la cuve à niveau constant : le niveau de l'essence dans le gicleur est donc le même que dans cette cuve, mais inférieur à l'orifice du gicleur, de manière que l'essence ne puisse s'écouler quand le moteur est arrêté. Autour du gicleur, la chambre de carburation présente un étranglement formé par une *buse* et appelé *diffuseur.* Un *volet,* ou *papillon de carburateur,* mobile autour d'un axe et commandé par la pédale de l'accélérateur, obture plus ou moins, en fonction de l'accélération, le diamètre de la chambre de carburation après le gicleur.

Lorsque le moteur tourne, pendant le temps d'aspiration où l'ouverture de la soupape d'admission établit une communication entre le cylindre et le carburateur, la course descendante du piston provoque un appel d'air dans la chambre de carburation. La vitesse de ce courant d'air est augmentée au voisinage du diffuseur, et la dépression qui en résulte autour du gicleur entraîne une succion de l'essence. Celle-ci se vaporise et forme un mélange homogène de vapeur d'essence et d'air qui pénètre dans le cylindre. Lorsqu'on appuie sur la pédale de l'accélérateur, le papillon s'ouvre, une plus grande quantité de gaz carburés est admise, puisque la succion sur le gicleur est plus forte, et la vitesse de régime de moteur augmente.

A faible charge, le papillon des gaz est presque fermé et la dépression sur le gicleur est très faible. Pour que le moteur continue à tourner au ralenti, on utilise un *carburateur auxiliaire* appelé *puits de ralenti.* Son orifice débouche dans la tuyauterie d'admission, au voisinage du papillon, qui n'obture qu'une partie seulement de l'ajutage de ralenti. Comme la dépression est très élevée autour du papillon et des parois de la chambre de mélange, le moteur s'alimente et continue à tourner. Le débit du puits (vitesse de ralenti) et le volume d'air aspiré (richesse du mélange) sont réglés par des vis.

Avec un moteur froid, au moment du démarrage, le mélange gazeux brûle mal et l'on enrichit ce mélange en utilisant un starter*. Au moment des reprises, il est nécessaire de disposer d'une accélération rapide, qui ne peut être obtenue du carburateur seul. L'enrichissement temporaire du mélange carburé est assuré par une pompe d'accélération que commande le papillon des gaz.

Le carburateur comporte, en outre, un *filtre à essence,* qui arrête les impuretés dans le carburant, et un *filtre à air,* qui ne laisse passer aucune poussière.

Le genre du carburateur est défini par le sens de circulation du mélange gazeux : *vertical* (aspiration dirigée de bas en haut), *inversé* (aspiration dirigée de haut en bas) ou *horizontal.*

Enfin, pour l'alimentation des multicylindres, on utilise un carburateur à double ou multiple corps, qui possède, en plusieurs exemplaires, tous les éléments d'un carburateur simple, placés dans un dispositif unique. Chacun des corps alimente un nombre de cylindres moitié du total, et les papillons de gaz sont fixés sur un même axe. Leur ouverture est donc synchronisée. Gicleurs et organes de réglage sont doubles.

Sur une motocyclette, on règle le débit de l'essence en fonction du régime du moteur, en utilisant un carburateur à gicleur d'aiguille, où, à l'intérieur de la chambre de carburation, le gicleur principal est vissé à la base d'un orifice de plus gros calibre et de plus grande longueur, appelé *puits d'aiguille.* L'aiguille, qui remplit presque totalement l'espace intérieur du puits alésé en forme de tronc de cône, coulisse dans l'alésage en se déplaçant de bas en haut. Elle est solidaire du volet des gaz, lequel, dans son mouvement vertical commandé par un câble souple à partir du guidon (manette des gaz), fait varier la section de passage des gaz entre la sortie du puits d'aiguille et la tubulure d'admission. A la base de la chambre de carburation, des trous, placés au voisinage du puits d'aiguille, correspondent à d'autres ajutages pratiqués dans la paroi du puits. Ce sont des passages d'air. Le gicleur est noyé dans l'essence, et la réserve, qui se trouve située au-dessus, est utilisée au moment des reprises.

L'essence, à sa sortie de la cuve à niveau constant, passe à la base de la chambre de

carburation, traverse le gicleur principal et se trouve entraînée dans l'espace annulaire limité par l'aiguille et la paroi du puits. L'air est alors aspiré par les trous d'alimentation et forme avec l'essence une émulsion très riche. En se soulevant progressivement, le volet des gaz entraîne l'aiguille. Dans ce mouvement, l'espace annulaire croît et le mélange s'enrichit automatiquement. A pleine admission, le volet des gaz est escamoté, l'aiguille est dégagée de son puits, et le gicleur principal fonctionne comme gicleur de puissance, l'air disposant de l'ouverture entière. (→ Biblio.)

CARBURATION n. f. Métall. Enrichissement en carbone d'un produit métallique : *La cémentation du fer ou de l'acier doux produit une carburation des couches superficielles, qui sont transformées en acier dur.*

— Technol. Action de carburer l'air. ‖ Préparation, dans le carburateur, du mélange gazeux inflammable et combustible alimentant le moteur à explosion. (Syn. DOSAGE.)

— ENCYCL. Technol. La *carburation,* réalisée naguère dans les carburateurs d'automobiles par *léchage* ou par *barbotage,* est assurée maintenant par *giclage,* ou aspiration d'un jet de carburant par l'air atmosphérique, avec lequel il se mélange.

L'équation de combustion de l'essence dans l'air :

$$C_7H_{16} + 11\,O_2 = 7\,CO_2 + 8\,H_2O,$$

permet de calculer dans quelle proportion il convient de mélanger l'air et l'essence pour obtenir une combustion. Le poids moléculaire de l'essence étant de 100

$$(C_7H_{16} = 12 \times 7 + 1 \times 16 = 100),$$

il faut pour 100 g d'essence :

$$11\,O_2 = 16 \times 2 \times 11 = 352 \text{ g d'oxygène.}$$

L'air contenant, en poids, 23 p. 100 d'oxygène, le poids d'air nécessaire pour brûler 100 g d'essence sera donc de

$$\frac{100 \times 352}{23} = 1\,530 \text{ g,}$$

soit 15,3 kg d'air pour brûler 1 kg d'essence. En réalité, ce poids n'est que théorique. Pour brûler complètement 1 kg d'essence, il faut environ 20 kg d'air, soit, en volume (le poids spécifique de l'air étant de 1,3 g/dm^3) :

$$\frac{20\,000}{1{,}3} = 15\,300 \text{ litres ou } 15{,}3 \text{ m}^3 \text{ d'air.}$$

En prenant 0,7 pour la densité de l'essence, il faudra, pour brûler un litre d'essence :

$$15\,300 \times 0{,}7 = 11\,000 \text{ litres d'air.}$$

La volatilisation du carburant entraîne un refroidissement, qui oblige à réchauffer le carburateur, notamment lorsqu'on emploie un carburant peu volatil. Ce réchauffage est obtenu en faisant circuler autour du corps de l'appareil les gaz d'échappement.

Le *mélange riche* comporte un excès d'essence. Obtenu en modifiant le dessin du diffuseur et en choisissant un gicleur d'un calibre plus élevé, il permet d'obtenir le maximum de puissance ; mais la combustion incomplète du mélange accroît la consommation et encrasse les culasses, qui se couvrent de calamine. Trop riche, un mélange fait *boiter* le moteur. Le *mélange pauvre* est formé d'une proportion d'essence plus faible que la normale. On enregistre une diminution de consommation, mais aussi une baisse de la puissance maximale. Trop pauvre, le mélange fait chauffer le moteur et provoque des troubles d'allumage (retour de flamme au carburateur).

CARBURE n. m. (du lat. *carbo,* charbon). Chim. Combinaison binaire de carbone avec un autre élément.

— ENCYCL. ● Les *carbures d'hydrogène,* ou *hydrocarbures,* constituent un groupe extrêmement important. Pour leur étude, on groupe ceux dont la molécule ne diffère que par un ou plusieurs radicaux CH_2. Ces corps sont dits *homologues.* Leurs propriétés sont voisines et se rapprochent de celles du premier terme de la série, appelé *carbure fondamental.* On classe les carbures en *carbures acycliques,* ne possédant pas de chaîne fermée, et en *carbures cycliques,* en possédant une.

Les carbures acycliques se divisent en carbures *saturés,* dont les premiers termes sont le méthane, l'éthane, le propane, le butane, etc., et en carbures *non saturés,* susceptibles de fixer par addition de l'hydrogène et d'autres éléments. Les carbures non saturés comprennent les carbures *éthyléniques* et les carbures *acétyléniques,* qui constituent les groupes les plus importants. (V. MÉTHANE, ÉTHYLÈNE, ACÉTYLÈNE.)

Les carbures cycliques se divisent en deux classes :

1° Les *carbures hydrocycliques* ou *alicycliques* ou *naphténiques,* possédant des chaînes fermées à 3, 4, 5, 6, 7 et 8 atomes de carbone, saturées ou non saturées, mais dont les propriétés sont comparables à celles des carbures acycliques (v. CYCLOPROPANE, CYCLOBUTANE, CYCLOPENTANE, CYCLOHEXANE, etc.) ;

2° Les *carbures à noyau* ou *aromatiques,* caractérisés par des chaînes fermées non saturées (noyaux), qui jouissent de propriétés spéciales de par leur constitution. Les principaux noyaux sont ceux du *benzène,* du *naphtalène,* de l'*anthracène,* etc.

● Les *carbures métalliques* se forment par union du métal avec le carbone à température assez élevée ; ainsi la fonte contient-elle du *carbure de fer* Fe_3C. Les carbures les plus importants sont le *carbure de calcium,* CaC_2, fabriqué par action du carbone sur la chaux au four électrique, qui sert à préparer l'acétylène par action de l'eau à froid, et le *carbure de silicium,* SiC, également obtenu au four électrique à partir de la silice, employé comme abrasif et dénommé *Carborundum* (nom déposé).

Pour la réalisation des outils de coupe utilisés dans le travail des métaux à grande vitesse, on se sert du *carbure de tungstène* et du *carbure de titane,* qui sont élaborés au four électrique. Ces carbures sont frittés* sous forme de petites plaquettes brasées sur le corps de l'outil. Cette utilisation constitue la plus grande invention qui ait été faite, dans le domaine de la coupe des métaux, au cours de ces dernières années.

CARBURÉ, E adj. Chim. Qui contient du carbone : *Hydrogène carburé.* (Syn. CARBONÉ, E.) ‖ *Air carburé,* mélange combustible d'air et de carburant, utilisé en éclairage et pour les moteurs à explosion.

CARBURÉACTEUR n. m. Carburant pour moteur à réaction ou turbine à gaz d'aviation. (Les carburéacteurs sont des kérosènes ou des mélanges d'essence et de kérosène caractérisés par un point de congélation compris entre — 40 °C et — 60°C, en raison des températures régnant à haute altitude.)

CARBURER v. tr. Métall. Enrichir en carbone un métal ou un alliage : *On carbure facilement le fer en le transformant en acier ou même en fonte.*

— Technol. Mélanger un carburant à l'air en proportion convenable pour qu'il devienne inflammable.

◆ V. intr. *Pop.* Aller vite, rondement : *Alors, ça carbure ?*

CARBYLAMINE n. f. Chim. Nom générique donné à des corps isomères des nitriles, caractérisés par le groupement univalent — N⇉ C. (Syn. ISONITRILE.)

— ENCYCL. Les *carbylamines* furent découvertes séparément, en 1866, par A. Gautier et Hofmann. Ce sont des liquides incolores quand ils viennent d'être distillés, doués d'une odeur repoussante, vénéneux. Ils se distinguent ainsi des nitriles, qui ont une odeur éthérée. L'hydrolyse les décompose en une molécule d'amine et une molécule d'acide formique, tandis que les nitriles fournissent un acide et de l'ammoniaque. Les carbylamines s'oxydent en dérivés isocyaniques R — N = C = O. Ces propriétés ont conduit à leur donner la formule R — N ≡ C, R étant un radical carboné. Elles se polymérisent sous l'influence de la chaleur.

Pour préparer les carbylamines, on fait réagir le cyanure d'argent sur les iodures alcooliques. Il se forme d'abord un produit d'addition avec le cyanure d'argent. On libère la carbylamine par distillation sur du cyanure de potassium.

On peut les obtenir également par action du chloroforme et de la potasse alcoolique sur les amines primaires, réaction utilisée pour caractériser les amines primaires.

Les principales carbylamines sont : la *méthylcarbylamine* CH_3NC, bouillant à 59 °C ; l'*éthylcarbylamine* C_2H_5NC, bouillant à 79 °C ; la *phénylcarbylamine* C_6H_5NC, distillable sous pression réduite.

CARCAGENTE, v. d'Espagne (prov. de Valence), au S. de Valence ; 17 200 hab.

carcan
de Claude de France
bibl. des Arts décoratifs

CARCAILLAT [kaja] n. m. Cri de la caille.

CARCAILLER [kaje] v. intr. Crier, en parlant de la caille.

CARCAISE, CARKHÈSE ou **CARQUAISE** n. f. (anc. forme de *carquois*). Four de verrier, à voûte surbaissée et de dimensions réduites, servant à recuire les glaces et à chauffer les creusets et les frittes.

CARCAJOU n. m. (d'une langue indigène de l'Amérique). Nom usuel du blaireau d'Amérique (*Taxidea Americana*).

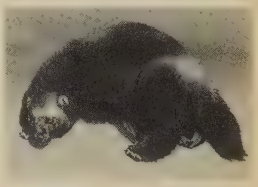

carcajou

CARCAMOUSSE ou **CARMUSSE** n. m. Arm. anc. Sorte de bélier, employé au Moyen Age pour battre les murailles.

CARCAN n. m. (origine obscure). Autref., collier de fer pour attacher un criminel au poteau d'exposition. ‖ Cette peine : *La peine du carcan a été supprimée en 1832.* ‖ *Fig.* Sujétion, contrainte : *Le carcan de la discipline.* ‖ *Fam.* Mauvais cheval ; rosse : *Au trot paresseux du carcan la voiture traversa plus de la moitié de la ville* (G. Duhamel). ‖ *Pop.* Méchante femme, grande et maigre.

— Cost. De la fin du XIVe s. au XVIIe s., collier d'orfèvrerie, entourant la carcaille ou collet montant jusqu'au menton. ‖ Au XVIIe s., chaîne portée au front.

— Zootechn. Collier de bois, que l'on met aux bestiaux pour les empêcher de passer à travers les haies.

— ENCYCL. Anc. dr. crim. Le *carcan* était une peine consistant à attacher le condamné par le cou à un poteau, au moyen d'un cercle de fer. Un écriteau portait son nom et la cause de sa condamnation. Selon le code pénal de 1810, la peine durait une heure. Elle fut supprimée en 1832.

CARCANIÈRES, comm. de l'Ariège (arrond. de Foix), dans la cuvette de Quérigut, au-dessus de l'Aude ; 121 hab. Petite station thermale.

CARCANS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la forêt landaise, à l'E de l'*étang de Carcans ;* 1 027 hab. (425 aggl.). Scierie. — Sur la côte, petite station balnéaire de *Carcans-Plage.*

CARCANS (ÉTANG DE). V. HOURTIN.

CARCASSE n. f. (ital. *carcassa,* d'origine inconnue). Charpente osseuse d'un animal : *Carcasse de poulet. La carcasse humaine s'appelle « squelette ».* ‖ *Péjor.* Le corps humain : *Ce n'est pas six coups de couteau que recevra ta vieille carcasse, mais deux douzaines* (Stendhal). ‖ *Par extens.* Ce qui forme la charpente d'une chose, d'un objet : *Carcasse d'abat-jour. La mer, à chaque lame, assaillait cette carcasse* [du vieux voilier], *la secouait, la grugeait, la vidait de son contenu* (G. Duhamel).

— Arm. Caisse* d'un véhicule blindé. ‖ *Tube-carcasse,* v. TUBE *lance-torpille.*

— Bouch. Cadavre d'un animal de boucherie débarrassé des abats et des issues. (V. part. *encycl.*)

— Electr. Pièce ou ensemble de pièces soutenant les organes actifs d'une machine électrique et en formant la charpente. ‖ *Carcasse magnétique,* ensemble des pièces en acier d'une machine ou d'un appareil électromagnétique dans lesquelles passe le flux magnétique.

— Sell.-garn. Assemblage de deux cadres de fil d'acier, entre lesquels sont inclus des

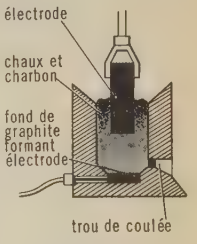

schéma de la fabrication du carbure de calcium

Phot. Larousse, van Nostrand-Lane (Rapho).

CARCASSONNE

Blason de CARCASSONNE

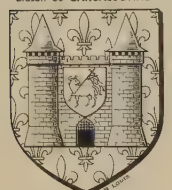

D'azur semé de fleurs de lis d'or, au portail de ville flanqué de deux tours couvertes, le tout d'argent, maçonné, ouvert et ajouré de sable, la porte coulissée d'argent et surmontée d'un écusson de gueules à l'agneau pascal d'argent, au nimbe crucifère d'or, tenant un guidon d'argent.

Francis CARCO par Dignimont

Jérôme CARCOPINO

ressorts pour former l'armature des coussins et des dossiers.

— Technol. Dans l'industrie de la plume pour modes, armature en ouatine, papier ou sparterie, sur laquelle les plumes sont collées.

— Trav. publ. Syn. de CRIBWORK.

— ENCYCL. Bouch. La *carcasse* des animaux de boucherie est ce qui reste de la bête après abattage, dépouille, éviscération et prélèvement de la tête et des pieds. Le plus souvent, les reins restent adhérents à la carcasse. Chez le porc, les pieds en font également partie. Le poids de la carcasse représente le poids de viande fourni par l'animal. Le rendement est le rapport du poids de la carcasse au poids vif de l'animal avant abattage. Avant d'être livrées à la consommation, les carcasses sont examinées par des vétérinaires inspecteurs des viandes, qui y apposent des estampilles justificatives de la visite sanitaire.

Les *concours de carcasses* sont des concours d'animaux de boucherie organisés à l'occasion de manifestations agricoles (Concours général agricole de Paris, notamment), et où les animaux sont jugés après abattage et classés d'après la valeur commerciale de leur carcasse.

CARCASSÈS, pays du Languedoc, formé aux temps carolingiens par le diocèse de Carcassonne, et situé actuellement dans le départ. de l'Aude, de part et d'autre de l'Aude et du Fresquel ; capit. *Carcassonne*.

CARCASSIER n. m. Ouvrier spécialiste en monture de parapluie.

CARCASSONNE, ch.-l. du départ. de l'Aude, à 774 km de Paris, dans le Carcassès, sur l'Aude et le canal du Midi ; 37 035 hab. (31 305 aggl.) [*Carcassonnais*]. La *Cité* médiévale est située sur un éperon au S. de la ville basse, qu'elle domine et dont elle est séparée par le cours de l'Aude. C'est une des plus grandes forteresses médiévales subsistantes, dont Mérimée arrêta la ruine et que Viollet-le-Duc restaura. L'ensemble (fin du Ve s., XIIe, XIIIe s.) se compose essentiellement d'une double enceinte, dont le pourtour extérieur se développe sur 1 500 m. Entre les deux courtines crénelées, flanquées de tours semi-circulaires, cylindriques ou carrées suivant l'époque, s'étendent les lices. A l'O., s'élève le château (XIIe s.), faisant corps avec l'enceinte et constituant un réduit défensif indépendant. A l'opposé s'ouvre, entre deux tours à éperons, la porte Narbonnaise, seule entrée carrossable, élevée sous Philippe le Hardi, comme la tour voisine du Trésau, avec laquelle elle forme une défense supplémentaire du côté le plus vulnérable. A l'intérieur de la ville haute s'élève l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire, édifice roman que l'on agrandit au XIVe s. d'un chœur gothique d'une grande élégance ; il est éclairé de magnifiques verrières, et ses piliers portent une vingtaine de statues rappelant celles des grandes cathédrales du Nord. La ville basse, sur la rive opposée, a été fondée au XIIIe s. et édifiée suivant le quadrillage régulier des bastides de l'époque. Cette partie de la ville conserve la belle église Saint-Vincent (XIVe s.), la cathédrale Saint-Michel (fin du XIIIe s.) et de vieilles maisons. Carcassonne possède quelques industries : caoutchouc, fabrique de chapeaux, industries textiles (confection, écharpes), maroquinerie et chaussures, etc. Patrie de P. Fabre d'Eglantine, P. Sabatier, du général Sarrail. — L'arrond. a 16 cant., 207 comm. et 124 886 hab. (→ Biblio.)

— Hist. Antique *Carcasso,* cité volsque où aurait régné une légendaire reine Carcas, colonie latine au Ier s. apr. J.-C. Réunie à la cité de Narbonne au Bas-Empire, Carcassonne fut occupée par les Wisigoths, puis par les Arabes (725-759 env.), avant de devenir un comté indépendant (IXe s.), qui appartint un temps à la maison de Comminges, puis passa à la famille vicomtale des Trencavel (1082). Simon de Montfort prit la ville en 1209 et elle fut cédée au roi en 1247. Solide place forte, elle résista aux protestants, au XVIe s. Erigée en évêché vers 550.

CARCEL (Bertrand Guillaume), ouvrier horloger français (v. 1750 - Paris 1812). En 1800, il inventa la lampe à pompe, à laquelle il donna le nom de *lycnomène* ou lampe métallique (appelée plus tard *carcel*) et qu'il perfectionna par la suite. Elle fut surtout utilisée après sa mort.

CARCEL n. m. Lampe à huile, avec rouages et piston, inventée par l'horloger français Carcel. ‖ Anc. unité d'intensité lumineuse, représentée par une telle lampe Carcel, dont le bec a 12 mm de diamètre et qui brûle 42 g d'huile de colza épurée à l'heure.

carcere duro [kartʃere duro], expression italienne signif. *dur cachot,* et qui fut usitée lors de la domination autrichienne pour désigner un système d'emprisonnement réservé aux condamnés politiques : *Silvio Pellico fut condamné au « carcere duro ».*

CARCERES [serɛs] n. m. pl. (mot lat. signif. *prisons*). Remises pour les chars attelés qui allaient prendre part aux courses, dans les cirques romains. (Il y en avait une douzaine, alignées de part et d'autre de la porte principale. Les portes s'ouvraient toutes ensemble, à un signal qui donnait le départ de la course.)

CARCÈS, comm. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence, sur l'Argens ; 1 795 hab. (1 704 aggl.). Vignoble. Distillerie. Carrières. Ruines du *château des comtes de Carcès.*

CARCHAR-, élément tiré du gr. *karkharias,* requin, et entrant dans la composition de quelques mots.

CARCHARHINIDÉS [karka] n. m. pl. Famille de requins à cinq paires de fentes branchiales et à deux dorsales, dont la première est située en avant des pelviennes. (Leurs yeux ont une membrane nictitante. Genres principaux : *carcharhinus, galeocerdo, mustelus, galeus.*) [Syn. GALEIDÉS.]

CARCHARHINUS [karkarinys] n. m. Genre de requins, famille des carcharhinidés, ayant pour type un « mangeur d'hommes », le peau-bleue (*Carcharhinus glaucus*). [Ce requin atteint 7 à 8 m de long et fréquente la plupart des mers. Sa vitesse de nage est considérable et sa voracité extrême. Les femelles sont vivipares et mettent bas une trentaine de petits.]

CARCHARODON [karka] n. m. Genre de requins de la famille des lamnidés, dont le type est un « mangeur d'hommes », le requin blanc (*Carcharodon carcharias*), poisson atteignant jusqu'à 10 m de longueur et possédant des dents en poignard. (Ce requin est ubiquiste et compte parmi les plus redoutables.)

CARCHÉMISH ou **CARCHÉMIŠ.** V. KARKEMISH.

CARCHÉSION ou **KARKHÊSION** n. m. Antiq. gr. Partie supérieure du mât des navires, la hune avec la poulie autour de quoi s'enroulent les cordages. ‖ Vase à boire analogue au canthare, mais en métal précieux ou en sardonyx, comme la *coupe des Ptolémées* (cabinet des Médailles).

carchésion
coupe des Ptolémées
Bibliothèque nationale

CARCHESIUM [kesiɔm] n. m. (gr. *karkhêsion,* vase). Protozoaire cilié holotriche, de la famille des vorticellidés, formant des colonies ramifiées d'individus pouvant se contracter individuellement. (Ils vivent dans les eaux douces et les eaux marines.)

CARCHI (PROVINCE DE), prov. de l'Equateur, en bordure de la Colombie ; 91 400 hab. Capit. *Tulcán.*

CARCINO-, élément tiré du gr. *karkinos,* crabe, et entrant dans la composition de quelques mots.

CARCINOGÈNE adj. et n. m. Pathol. Syn. CANCÉRIGÈNE.

CARCINOÏDE adj. Pathol. Qui se rapporte à une tumeur maligne : *Dégénérescence carcinoïde.*

CARCINOLOGIE n. f. Partie de la zoologie qui traite des crustacés.
— Méd. Partie de la médecine qui étudie les tumeurs malignes : *Une chaire de carcinologie existe dans les principales facultés de médecine.* (Syn. CANCÉROLOGIE.)

CARCINOLOGIQUE adj. Relatif à la carcinologie.

CARCINOLOGISTE n. Naturaliste qui se livre à l'étude des crustacés. (On dit aussi CARCINOLOGUE.)

CARCINOMATEUX, EUSE adj. Pathol. De la nature du carcinome.

CARCINOME n. m. (gr. *karkinôma*). Tumeur cancéreuse épithéliale ou glandulaire (par opposition aux sarcomes, tumeurs cancéreuses conjonctives) : *Carcinome malpighien. Carcinome tubulaire.*

CARCINOPS n. m. Très petit insecte aplati et brillant. (Le *Carcinops pumilio,* cosmopolite, se trouve autour des lieux habités. Le genre fait partie des coléoptères, famille des histéridés.)

CARCINOSE n. f. Pathol. Atteinte diffuse et généralisée par les métastases d'un carcinome.

CARCINUS [nys] n. m. Crabe nageur à carapace large, ovale ou hexagonale, dont la dernière paire de pattes, aplaties et frangées de poils sert de nageoires. (L'espèce la plus connue est le *Carcinus maenas* ou *crabe enragé,* que les pêcheurs emploient comme appât. Famille des portunidés.)

CARCO (François CARCOPINO-TUSOLI, dit **Francis**), écrivain français (Nouméa 1886 - Paris 1958). Après avoir publié des plaquettes de vers (*la Bohème et mon cœur,* 1912), il écrit son premier roman, *Jésus la Caille* (1914), que suit une longue série d'ouvrages romanesques où il dépeint surtout des personnages des bas-fonds, apaches, filles, hors-la-loi, bohèmes : *les Innocents* (1917), *l'Equipe* (1919), *l'Homme traqué* (1922), *Perversité* (1925), *la Rue* (1930), *Brumes* (1936). Carco donne également des Vies romancées, en particulier *le Roman de François Villon* (1926). C'est peut-être, toutefois, dans ses nombreux livres de souvenirs, pénétrés d'une poésie nostalgique, qu'on trouve le meilleur de son œuvre : *De Montmartre au Quartier latin* (1927), *A voix basse* (1938), *Bohème d'artiste* (1940), *Nostalgie de Paris* (1941), *l'Ami des peintres* (1944). [Acad. Goncourt, 1937.] (→ Biblio.)

CARCOPINO (Jérôme), historien français (Verneuil-sur-Avre 1881). Elève de l'Ecole normale supérieure, où il est le disciple de Gustave Bloch, agrégé d'histoire, il séjourne deux ans à l'Ecole française de Rome. Après un court passage au lycée du Havre, il est nommé professeur à la faculté des lettres d'Alger (1912-1920), puis à celle de Paris (1920-1937), directeur de l'Ecole française de Rome (1937-1940), de l'Ecole normale supérieure (1940), recteur de l'académie de Paris (1940). Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse dans le gouvernement du maréchal Pétain (1940-1941), il est poursuivi pour ce fait après la Libération, mais bénéficie d'un non-lieu pour services exceptionnels rendus à la Résistance (1945). Réhabilité (1947), il est nommé professeur honoraire à la Sorbonne (1951). Helléniste remarquable, il se fait d'abord connaître avec *la Loi de Hiéron et les Romains* et l'*Histoire de l'ostracisme athénien,* publiés tardivement en 1904 et 1909. Après sa thèse, *Virgile et les origines d'Ostie,* soutenue seulement en 1919, il se consacre entièrement à l'histoire du dernier siècle de la République romaine. Il étudie

Phot. Henrard, Larousse, X, Giraudon.

d'abord son évolution politique interne (*Sulla ou la Monarchie manquée*, 1931 ; *César*, 1936), analyse les facteurs de son expansion (*Points de vue sur l'impérialisme romain*, 1934), recherche le rôle du mysticisme dans la religion romaine (*Aspects mystiques de la Rome païenne*, 1941 ; *la Basilique pythagoricienne de la porte Latine à Rome*, 1943), démontrant que les influences pythagoriciennes ont ouvert la voie au christianisme. Il s'adresse également avec succès au grand public avec *la Vie quotidienne à Rome* (1939). Depuis la Seconde Guerre mondiale, il a publié : *les Secrets de la correspondance de Cicéron* (1948), où il dépeint l'orateur romain sous l'aspect inattendu d'un parvenu prévaricateur et débauché, et *Souvenirs de sept ans* (1953), où cet historien du passé se fait le mémorialiste du présent. [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1930 ; Acad. fr., 1955.]

CARDAGE n. m. Action de carder : *Le cardage des laines.*

— ENCYCL. Le *cardage* a pour objet de dénouer, de démêler les fibres des matières textiles et de les isoler les unes des autres, en même temps qu'il les redresse, les dispose côte à côte, les nettoie et en fait disparaître les inégalités et les nœuds. On obtient ces résultats en soumettant les fibres textiles à l'action de fines pointes très serrées les unes contre les autres et portées par des organes cylindriques (v. CARDE), tournant à des vitesses appropriées.

CARDAILLAC, comm. du Lot (arrond. de Figeac), dans la Châtaigneraie du Quercy ; 476 hab. (234 aggl.). Le village a donné son nom à une famille de l'ancien Quercy.

CARDAILLAC (Jean DE), prélat († Toulouse 1390), archevêque de Braga. Il fut emprisonné par Pierre le Cruel pour avoir soutenu Henri de Trastamare. Le pape le chargea de nombreuses missions diplomatiques. Archevêque de Toulouse en 1378.

CARDAILLAC (Jean-Jacques DE), philosophe français (château de Lotraine, Languedoc, 1766 - Paris 1845). Il suppléa Laromiguière à la Sorbonne et devint inspecteur de l'académie de Paris. Sa doctrine, exposée dans les *Etudes élémentaires de philosophie* (1830), est un compromis entre la doctrine de Condillac et l'éclectisme*.

CARDALINE n. f. (lat. *carduelis ;* de *carduus*, chardon). Nom dialectal du chardonneret.

CARDAMINE n. f. (du gr. *kardamon*, cresson). Plante à fleurs blanches, dont plusieurs espèces ont une saveur analogue à celle du cresson. (L'espèce la plus intéressante et la mieux connue est la *cardamine des prés* [*Cardamine pratensis*], couramment appelée *cresson des prés* ou *cressonnette*, très abondante dans toute l'Europe. Famille des crucifères.)

CARDAMOME n. f. (lat. *cardamomum*, gr. *kardamômon*). Nom usuel de l'*elettaria*, plante qui vit aux Indes, à Ceylan et en Indochine. (Famille des zingibéracées.)

— ENCYCL. Le nom de *cardamome* a été étendu à des espèces d'amomes, d'alpinies, d'hédichium, etc., de la même famille. Les fruits et surtout les graines de cardamome (*Elettaria*) ont une saveur poivrée et aromatique qui les fait employer comme condiment et même dans la préparation de certains produits pharmaceutiques et en parfumerie.

CARDAMOMES (MONTS DES), massif montagneux du Cambodge méridional ; 1 744 m au *Phnom Sankos*. Les points culminants sont formés de plateaux gréseux, les *khnang*, limités et morcelés par des fractures que jalonnent des nappes basaltiques. Ces plateaux, couverts d'une forêt pauvre ou de savanes, sont presque déserts. Quelques groupes de Péars tirent leur principale ressource de la cueillette des cardamomes. L'exploitation du marbre est la seule activité industrielle.

CARDAMOMES (MONTS DES), massif montagneux de l'Inde péninsulaire (Kerala), dans les Ghâtes occidentales, au S. des monts Anaimalai ; 1 500 m. Plantations de caféiers et de théiers. Exploitations de bois de teck.

CARDAN (Gerolamo CARDANO, en franç. **Jérôme**), médecin, mathématicien et philosophe italien (Pavie 1501 - Rome 1576). Il suivit les cours de l'université de Pavie, puis prit les grades de maître ès arts et de docteur en médecine à Padoue (1524). Il professa les mathématiques à Milan. Les théories médicales de Cardan étaient fondées surtout sur l'astrologie. Il acquit une grande renommée en médecine, science qu'il enseigna à Milan, Pavie, Bologne. Puis il se rendit, en 1570, à Rome, où il fut agrégé au collège des médecins et où le pape lui fit une pension.

La philosophie de Jérôme Cardan, exposée dans de nombreux ouvrages (*Théonoston, De consolatione, De natura, De uno, De subtilitate rerum, De rerum varietate*, etc.), est apparentée aux systèmes d'Aristote, d'Averroès, de Plotin et des stoïciens. Elle retient d'eux un vaste naturalisme qui considère le monde — et chaque chose au monde — comme des êtres vivants et animés, sans toutefois admettre l'immortalité de l'âme. C'est donc en définitive d'Averroès que Cardan se rapproche le plus. Leibniz a écrit de lui qu'il « était effectivement un grand homme avec tous ses défauts, et aurait été incomparable sans ses défauts ».

Cardan est surtout connu comme mathématicien. Il publia un *Ars magna* en 1545. On lui attribue la découverte de la formule pour la résolution des équations du 3e degré, qui, bien qu'appelée « formule de Cardan », paraît être l'œuvre de Tartaglia. Il signala la relation qui existe entre les racines d'une équation et le coefficient du second terme de l'équation, la multiplicité des valeurs de l'inconnue et leur distinction en positives et négatives, les racines imaginaires, etc. On lui doit aussi le mode ingénieux de suspension qui porte son nom. (→ Biblio.)

Cardan (FORMULE DE), formule attribuée à Cardan pour calculer les racines de l'équation $x^3 + px + q = 0$, où p et q sont indépendants de x, et ayant pour expression :

$$x = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}} + \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} + \frac{p^3}{27}}}.$$

Le signe à prendre devant les radicaux doit être tel que le produit de ces radicaux soit $\frac{p}{3}$.

Cette formule ne peut servir que dans le cas où l'équation a deux racines imaginaires. Dans le cas où l'équation a des racines réelles (*cas irréductible*), on a recours à la résolution trigonométrique.

CARDAN n. m. Mécan. Articulation permettant des mouvements dans tous les sens : *L'automobile emploie le cardan pour accoupler deux arbres tournants dont les positions respectives peuvent varier.* (On dit aussi SUSPENSION À LA CARDAN, ARTICULATION À LA CARDAN, JOINT DE CARDAN.)

— ENCYCL. C'est Jérôme Cardan qui imagina ce dispositif pour soustraire une boussole au mouvement des navires, remplaçant ainsi avantageusement l'aiguille aimantée soutenue par un flotteur sur un vase plein d'eau, employée par les anciens navigateurs.

Le *joint de Cardan* est un accouplement fréquemment utilisé dans les constructions mécaniques pour permettre le déplacement angulaire relatif α de deux arbres, dont les axes géométriques concourent en un même point. L'extrémité de chacun des deux arbres est terminée par une fourche. Les deux fourches sont reliées entre elles par un croisillon central. Chaque bras du croisillon peut pivoter dans le bras correspondant de la fourche par l'intermédiaire d'une bague graissée ou d'un roulement à aiguilles. Le rapport des vitesses angulaires de rotation de deux arbres réunis par un joint de Cardan n'est pas constant. Il varie deux fois par tour dans le rapport $\frac{1}{\cos\alpha}$ à $\cos\alpha$. Cela présente de sérieux inconvénients lorsque l'angle α est grand : il peut se produire des vibrations de torsion très gênantes. Pour obvier à cet inconvénient, on assemble d'une façon spéciale deux joints de Cardan, et l'on obtient le joint de Hooke* dit « joint *homocinétique* ». Cette articulation est en général enfermée dans un petit carter sphérique. Très utilisé, le joint homocinétique a de nombreuses applications, en particulier dans la traction avant des automobiles.

CARDARELLI (Vincenzo), écrivain italien (Tarquinia 1887 - Rome 1959). Il a été l'un des fondateurs de la revue *la Ronda* (1919). Ses poèmes restent fidèles à la tradition de Leopardi ; sa prose, plus originale, exprime avec beaucoup de subtilité les impressions les plus délicates. Principales œuvres : *Prologues* (*Prologhi*) [1916], *Voyages dans le temps* (*Viaggi nel tempo*) [1920], *Légendes et souvenirs* (*Favole et Memorie*) [1924], *le Soleil sur les cités* (*Il Sole sulle città*) [1939].

Cardarelli (SIGNE DE), signe observé surtout au cours de la coqueluche, et consistant en une petite ulcération siégeant au niveau du frein de la langue. Il doit son nom au médecin italien Antonio Cardarelli (1832-1927).

CARDATYPE n. m. Machine composée d'un lecteur de cartes perforées et de plusieurs (1 à 4) machines à écrire connectées, permettant d'obtenir automatiquement, à partir de données communes, l'impression de plusieurs documents différents (factures, étiquette d'expédition, journal des ventes et bon de sortie de stock) : *Le cardatype peut être équipé d'un perforateur de télébandes.*

CARDE n. f. (provenç. *cardo*, de *carduus*, chardon). Côte comestible du cardon et de la bette à carde.

— Text. Machine sur laquelle s'effectue le cardage des matières textiles. ‖ Peigne de cardeur à la main, formé d'une planche garnie de pointes d'acier recourbées, et munie d'un manche. ‖ *Ruban de carde*, ruban formé de plusieurs épaisseurs de tissu de coton séparées par des couches de caoutchouc, sur lequel sont piquées les pointes fines et inclinées servant au cardage.

— ENCYCL. Text. Il existe différents modèles de *carde* adaptés au travail de chaque textile, mais le principe de fonctionnement reste toujours le même. Une carde comprend des organes d'entrée constitués par un ou plusieurs cylindres rotatifs, garnis de fines pointes métalliques inclinées (*briseur* en filature de coton, *avant-train* en filature de laine). A la suite se trouve l'organe principal, le *grand tambour*, également garni de pointes métalliques inclinées. Les vitesses circonférentielles de ces divers organes sont croissantes et réglées de telle manière que la matière, entrant sous forme d'une nappe ou d'un matelas assez épais, est dispersée fibre par fibre sur les aiguillages du grand tambour. Le cardage peut ainsi s'opérer par l'action d'organes auxiliaires portant également des pointes inclinées (*chapeaux* pour le travail du coton, *travailleurs* et *débourreurs* pour le travail de la laine). Les fibres sont ainsi redressées et mises côte à côte en même temps que sont éliminées les impuretés. Après le grand tambour, les fibres sont reprises par un *tambour peigneur* rotatif, garni d'aiguilles, tournant beaucoup moins vite que le grand tambour, ce qui favorise le regroupement des fibres et permet leur détachage, sous forme d'un voile, par l'action d'un peigne détacheur animé d'un rapide mouvement oscillatoire à faible course. Le voile est finalement condensé en un ruban recueilli dans un pot. (V. FILATURE.)

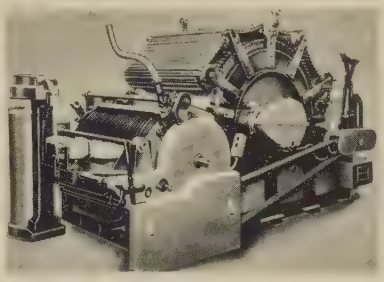

carde à chapelet

CARDÉ, E adj. Text. Se dit de toute matière qui a subi l'opération du cardage.

CARDENAL (Peire). V. PEIRE CARDENAL.

CÁRDENAS, v. et port de Cuba (prov. de Matanzas), sur la *baie de Cárdenas ;* 37 100 hab. Important port de pêche. Raffinage et exportation de sucre.

CÁRDENAS (Lázaro), homme d'Etat mexicain (Jiquilpám, Michoacán, 1895). Il sympathisa avec le mouvement de Madero et, en 1913, participa à la lutte révolutionnaire

Jérôme CARDAN

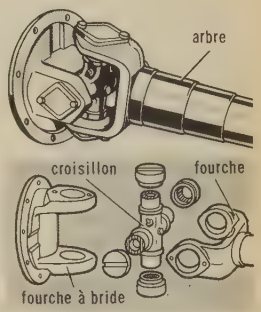

cardan

cardamine

Phot. Larousse, Sté alsacienne constr. mécan.

Lázaro CÁRDENAS

en combattant le gouvernement usurpateur de Huerta. En 1914, il devint capitaine dans les troupes d'Obregón et, en 1928, général de division, grade le plus élevé de la hiérarchie militaire. Gouverneur de l'Etat de Michoacán en 1928, il s'efforça de promouvoir l'amélioration du sort des « classes laborieuses ». Président du Comité exécutif du parti national révolutionnaire en 1930, ministre de l'Intérieur en 1931, puis de la Guerre et de la Marine (1933), il fut de 1934 à 1940 président des Etats-Unis du Mexique. Il devint ensuite commandant des forces du Pacifique, ministre de la Défense nationale de 1942 à 1945, puis commandant en chef de l'armée mexicaine. Cárdenas, qui continua l'œuvre révolutionnaire de ses prédécesseurs en menant à bien la nationalisation des entreprises pétrolières (1938) et en poursuivant la réforme agraire, accueillit en 1937 L. Trotski. Prix Staline de la paix en 1955.

CARDER v. tr. Peigner, démêler avec des cardes : *Carder de la laine, du coton, du drap.* || *Pop. Carder quelqu'un,* le griffer ; *lui carder le cuir,* le rosser.

CARDÈRE n. f. (du lat. *carduus*). Nom usuel du chardon à foulon (*Dipsacus fullonum*).

CARDERIE n. f. Atelier où l'on carde.

CARDEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière chargés de la surveillance des cardes dans les filatures.

◆ N. f. Machine utilisée pour l'ouverture de la laine, lors de la réfection des matelas.

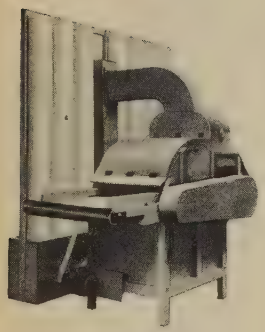

cardeuse à deux tambours

CARDI (Lodovico CARDI DA CIGOLI, dit **Ludovico**) ou **le Cigoli,** peintre, sculpteur et architecte italien (Cigoli, San Miniato, 1559 - Rome 1613). Formé par l'étude de Michel-Ange, du Corrège et d'Andrea del Sarto, il devint membre de l'académie de Florence. Principales œuvres : fresques du grand cloître de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence (1581-1584), *Amour et Psyché* (1610-1612) ; peintures : *la Vierge à l'Enfant* (1522, musée de Budapest), *Déposition de Croix* et *Ecce Homo* (1597 et 1607, galerie Pitti). Comme architecte, il termina le cortile du palais Nonfinito (Florence, 1596), commencé par Buontalenti.

CARDIA n. m. (gr. *kardia,* cœur). Orifice d'abouchement de l'œsophage dans l'estomac. (Le cardia forme avec la grosse tubérosité de l'estomac un angle aigu, dit *cardio-tubérositaire.* Il existe à ce niveau un sphincter, jouant un rôle important dans la physiologie et la pathologie de l'œsophage.)

CARDIA ou **KARDIA.** Géogr. anc. Ville de Chersonèse de Thrace, détruite en 309 av. J.-C. par Lysimaque, qui déporta les habitants à Lysimacheia. Patrie d'Eumenès, général d'Alexandre. Auj. *Baklar-Burnu.*

Ludovico CARDI « Déposition de Croix » *galerie Pitti, Florence*

CARDIALE adj. f. Histol. Se dit de petites glandes de la région du cardia gastrique, situées au-dessous de la lame de tissu musculaire lisse de cette région.

CARDIALGIE n. f. Douleur qui a son siège au cardia. || Douleur névralgique du cœur ou de la région du cœur. (V. ANGINE *de poitrine.*)

CARDIALGIQUE adj. Relatif à la cardialgie.

◆ Adj. et n. Atteint de cardialgie.

CARDIAQUE adj. (gr. *kardia,* cœur). Qui appartient, qui a rapport au cœur : *Pulsations cardiaques. Névralgie cardiaque.*

— Anat. *Artère cardiaque, veine cardiaque,* v. CORONAIRE. || *Centre cardiaque,* région de la moelle épinière s'étendant des dernières vertèbres cervicales à la sixième vertèbre dorsale, dont l'excitation accélère les mouvements du cœur. || *Nerf cardiaque,* v. part. *encycl.* || *Orifice cardiaque,* le cardia.

— Histol. *Glandes cardiaques,* glandes tubuleuses, très ramifiées, qu'on observe au pourtour du cardia gastrique.

◆ Adj. et n. Atteint d'une affection qui intéresse le cœur.

◆ N. m. Médication susceptible d'agir sur le cœur.

— Bot. Nom usuel de *Leonurus* cardiaca.*

— ENCYCL. Anat. Les *nerfs cardiaques* proviennent du sympathique et du pneumogastrique. Les rameaux du sympathique, au nombre de trois de chaque côté, se distinguent en supérieur, moyen, inférieur, et proviennent des ganglions cervicaux supérieur, moyen, inférieur. Les rameaux cardiaques du pneumogastrique sont au nombre de trois : le supérieur, qui se détache du pneumogastrique cervical; le moyen, du récurrent; le rameau inférieur, du pneumogastrique intrathoracique. Tous ces rameaux s'anastomosent autour de la crosse aortique et forment le *plexus cardiaque,* qui comprend deux parties : le plexus cardiaque antérieur ou superficiel, qui présente le ganglion de Wrisberg, et le plexus cardiaque postérieur ou profond. Des plexus cardiaques partent de nombreux filets pour l'aorte, l'artère pulmonaire, le cœur ; ces derniers filets suivent les artères coronaires.

CARDIECTASIE n. f. (gr. *kardia,* cœur, et *ektasis,* dilatation). Dilatation des cavités du cœur.

CARDIFF, en gallois **Caerdydd,** v. et port de Grande-Bretagne, sur l'estuaire du Taff, près de la côte méridionale du pays de Galles (Glamorganshire) ; 251 300 hab. Archevêché catholique. Université. La ville ne comptait pas 2 000 hab. au début du XIXe s. L'abondance du charbon extrait dans les collines voisines et la facilité de son chargement sur les navires en ont fait un grand port spécialisé dans l'exportation du combustible. La métallurgie, les constructions mécaniques et les brasseries constituent d'importantes activités industrielles. L'imposant château de Cardiff, commencé en 1090, a été remanié. Les bombardements aériens de la Seconde Guerre mondiale ont endommagé la ville, en particulier la cathédrale (XIIe s.).

CARDIGAN n. m. Vêtement de sport avec manches longues, couvrant le buste et comprenant une fermeture au milieu du devant.

CARDIGAN, v. et port de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles ; 3 700 hab. Centre d'excursion. Ancien port de cabotage.

CARDIGAN (BAIE DE), baie très ouverte des côtes de Grande-Bretagne (pays de Galles), entre la péninsule de Lleyn au N. et Strumble Head (Pembrokeshire) au S.

CARDIGAN (James BRUDENELL, 7e comte de), général britannique (Hambleden, Buckinghamshire, 1797 - † 1868), qui commandait la célèbre brigade légère à la bataille de Balaklava (1854).

CARDIGANSHIRE, comté de Grande-Bretagne, s'étendant sur la côte O. du pays de Galles, en bordure de la *baie de Cardigan ;* 53 300 hab. Ch.-l. *Aberystwith.*

CARDIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques bivalves, dont le genre *cardium* est le type, et que l'on rencontre sur tout le globe dans les eaux douces, marines ou saumâtres.

CARDINAL, E, AUX adj. (lat. *cardinalis ;* de *cardo, -inis,* pivot). Qui joue le rôle de gond ; qui sert de pivot. (N'est usité dans ce sens propre que pour qualifier certaines dents qui font partie de la charnière, dans les coquilles bivalves.)

— LANGUE CLASS. *Fig.* Qui forme la partie essentielle ; qui est l'important, le principal.

— Astron. *Points cardinaux,* points de l'horizon d'un lieu, servant à définir une orientation par rapport au plan vertical contenant l'axe de rotation de la sphère céleste, ou ligne des pôles. (V. part. *encycl.*)

— Embryol. *Veines cardinales,* nom donné aux premières veines de l'embryon, au nombre de quatre, et qui plus tard deviennent les veines jugulaires et les veines azygos.

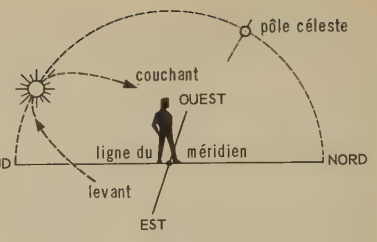

points cardinaux (astron.)

— Gramm. *Adjectifs numéraux cardinaux* ou *nombres cardinaux,* adjectifs numéraux qui expriment la quantité, le nombre précis sans allusion au rang, à l'ordre, comme « vingt » hommes, « mille » hommes. (V. part. *encycl.*)

— Hist. ecclés. *Titres cardinaux,* titres des principales paroisses de Rome.

— Liturg. *Autel cardinal,* autel principal d'une église.

— Opt. *Points cardinaux,* v. part. *encycl.*

— Théol. *Vertus cardinales,* vertus considérées comme fondamentales : la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force.

— ENCYCL. Astron. *Points cardinaux.* L'axe de rotation de la sphère céleste passe approximativement par l'étoile polaire*. Le pôle Nord de cet axe est tel qu'un observateur situé le long de cet axe et regardant au-dessus de lui verrait les étoiles tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. La direction du N. s'en déduit. La direction du S. lui est opposée à 180°. La direction de l'E. est perpendiculaire à la direction N.-S., en considérant un angle horizontal de 90° compté dans le sens des aiguilles d'une montre. La direction de l'O. lui est opposée à 180°.

— Gramm. De tous les *adjectifs cardinaux,* « un » est le seul qui prenne la marque du féminin ; « vingt* » et « cent* » sont les seuls qui prennent la marque du pluriel. Les adjectifs numéraux cardinaux peuvent être employés comme noms, sans désigner un objet précis : *deux et deux font quatre ;* ou précédés de l'article dans des expressions elliptiques : les *soixante-quinze* (les canons de 75) ; une *onze* (une 11 CV Citroën). Ils peuvent être employés à la place des adjectifs numéraux ordinaux pour indiquer le jour, l'heure, la division d'un ouvrage, le rang d'un souverain dans une dynastie : *le quatre février à trois heures ; page quatre ; Louis quinze* (fait exception « premier » : *Charles premier*). Certains adjectifs numéraux peuvent perdre leur valeur précise : ainsi « vingt » dans *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage* (Boileau). On met un trait d'union entre les diverses parties du nombre cardinal quand il est inférieur à cent : *soixante-dix-huit, cent cinquante-cinq.*

— Opt. *Points cardinaux.* Les points cardinaux d'un système dioptrique centré constituent un ensemble de quatre points : les deux points principaux et les deux foyers ; leur connaissance définit exactement les propriétés géométriques du système ; elle permet d'autre part de construire le rayon émergent correspondant à un rayon incident quelconque, ainsi que l'image d'un objet.

port de CARDIFF « Queen Alexandra dock »

Phot. A. F. P., Rabier, Anderson-Giraudon, O. F. B.

CARDINAL n. m. (même étymol.). Chacun des prélats électeurs du pape : *Collège des cardinaux. Chapeau de cardinal.* || Nom donné primitivement aux prêtres et aux diacres desservant une église en vertu d'un titre permanent. || *Cardinal-évêque, cardinal-prêtre, cardinal-diacre,* v. part. *encycl.* || *Cardinal « in petto »,* cardinal dont la proclamation et l'institution sont réservées. || *Cardinal-vicaire,* cardinal qui supplée le pape dans ses fonctions d'évêque de Rome.

— Hist. *Cardinaux noirs,* appellation des treize cardinaux qui, après y avoir été conviés par l'Empereur, s'abstinrent volontairement d'assister à la bénédiction religieuse du mariage de Napoléon Ier avec Marie-Louise (2 avr. 1810). [Dépouillés des insignes de leur dignité cardinalice et vêtus en simples prêtres, ils furent déportés en province et mis pendant tout un temps sous la surveillance de la police.] || *Cardinaux verts* ou *pères verts,* nom donné à 23 écrivains catholiques amis de Brunetière, en général membres de l'Institut, qui, dans une supplique adressée aux évêques, précisèrent, en mars 1906, leurs idées sur le statut des associations cultuelles prévues par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (9 déc. 1913).

— Zool. Nom donné usuellement à plusieurs genres de passereaux de couleurs vives, où souvent le rouge domine, caractérisés par une taille assez grande, un bec fort et une huppe érectile. (On distingue les cardinaux gris d'Amérique du Sud, ou paroares [*paroaria*], et les cardinaux rouges d'Amérique du Nord. Le cardinal de Virginie [*Richmondena cardinalis*], commun aux Etats-Unis, est entièrement rouge avec la face noire. Famille des fringillidés.)

— Encycl. Relig. L'institution des *cardinaux* est de droit purement ecclésiastique. Ses origines sont obscures. A Rome, comme ailleurs, les cardinaux-prêtres ou les cardinaux-diacres représentaient simplement les personnalités notables du clergé, les *majores romanae ecclesiae.* A partir du VIIe s., le pape prit l'habitude de convoquer près de lui fréquemment les titulaires des minuscules évêchés de la Campagne romaine (suburbicaires), pour l'aider dans les cérémonies et l'administration. Ces évêques portent dès le VIIIe s. le titre de cardinaux. En somme, on désigne anciennement sous le nom de cardinaux, à Rome, les collaborateurs et les conseillers les plus importants du pape. En 1059, Nicolas II leur confère un rôle prépondérant — mais non pas exclusif — dans l'élection du pape. Le troisième concile de Latran (1179) en fait les seuls électeurs du pontife (majorité des deux tiers).

Dès lors, les cardinaux remplacent pratiquement les synodes romains dans le gouvernement général de l'Eglise. Rattachés de plus en plus étroitement au Saint-Siège, leur influence grandit avec la sienne : aux conciles de Lyon (1245 et 1274), ils ont le pas sur les primats. Depuis le XIIe s. au moins, les cardinaux forment un véritable collège, auquel les empereurs et les rois s'adressent, en cherchant parfois à les opposer au pape.

A partir des XIIe et XIIIe s., le Sacré Collège devient international et se politise : 1° les papes y font entrer des prélats étrangers au clergé romain; 2° ils y introduisent des clercs de leur parenté (népotisme). Cette évolution est surtout marquée à partir des XVe-XVIe s., quand les papes veulent mener le « jeu du monde ».

Par réaction, les papes écartent le collège cardinalice du gouvernement de l'Eglise, qu'ils confient de plus en plus aux congrégations romaines; sans doute les cardinaux sont-ils seuls à y avoir voix délibérative, mais le Collège n'agit plus en tant que tel que durant la vacance du Siège romain.

Le nombre des cardinaux, qui a beaucoup varié, a été fixé par Sixte Quint à 70 (1586); c'est le pape Jean XXIII qui l'a élevé pour la première fois en 1958 et l'a porté en 1960 à 85, afin d'améliorer le gouvernement de l'Eglise et d'universaliser le Sacré Collège.

Le code de droit canon définit ainsi la fonction des cardinaux : « ils constituent le sénat du pontife romain; ils sont ses conseilleurs principaux et ses coopérateurs dans le gouvernement de l'Eglise » (canon 230).

Cela, d'ailleurs, est vrai surtout des cardinaux dits *de Curie,* qui, résidant à Rome, constituent les congrégations romaines. En outre, les cardinaux, réunis en conclave*, sont les seuls électeurs du souverain pontife. Les cardinaux sont divisés en trois « ordres » : cardinaux-évêques (sièges suburbicaires), prêtres et diacres. En dehors de cette distinction, le droit ne prévoit que quatre fonctions différenciées : le *cardinal doyen* du Sacré Collège, le *cardinal chef des diacres,* le *cardinal camerlingue,* qui gère les biens et les droits du Sacré Collège, le *cardinal-vicaire,* qui administre le diocèse de Rome. Autrefois, les ordres mineurs suffisaient pour être apte au cardinalat, mais aujourd'hui le droit canon exige le sacerdoce. Les privilèges ecclésiastiques des cardinaux sont considérables. Le protocole international leur accorde rang de princes du sang. On leur donne le titre d'Eminence; ils portent des vêtements rouges, chapeau (de cérémonie) et barrette rouges.

Les cours catholiques avaient jadis le privilège, aujourd'hui aboli, de présenter un certain nombre de candidats au cardinalat. Mais il est de tradition que chaque nation ait un nombre à peu près fixe de cardinaux, et que certains postes (nonciatures de Madrid, Lisbonne, Paris, Vienne..., certains sièges épiscopaux) entraînent la promotion au cardinalat.

Parallèlement à l'effacement progressif de l'influence des cardinaux dans le gouvernement de l'Eglise, on a vu diminuer, puis se réduire à rien, le nombre des cardinaux appartenant aux familles souveraines ou aux clans de la grande noblesse; de même, la proportion des cardinaux italiens a diminué (jadis au moins trois cinquièmes; aujourd'hui, environ deux cinquièmes). [→ Biblio.]

CARDINAL, E, AUX adj. Qui appartient à un cardinal : *La pourpre cardinale.* (On dit plus souvent CARDINALICE.)

Cardinal (Palais-), nom que porta d'abord le Palais-Royal*, bâti à Paris par Richelieu, qui le légua à Louis XIII.

CARDINALAT n. m. Dignité de cardinal.

CARDINALE n. f. Forte pièce d'artillerie navale au XVIe s. (Un règlement royal de 1584 attribuait deux cardinales à chaque navire de guerre de 120 tonnes.)

— Bot. Nom usuel de plusieurs plantes très différentes (glaïeul, lobélie, sauge, etc.), n'ayant de commun entre elles que leur couleur.

CARDINALICE adj. Relatif aux cardinaux ou au cardinalat : *Dignité, pourpre, barrette cardinalice.*

CARDINALISER v. tr. *Fam.* Faire cardinal; et, au *fig.*, rendre rouge.

— ***Se cardinaliser*** v. pr. *Fig.* Devenir rouge : *Votre nez se cardinalise* (Gautier).

CARDINALISTE n. m. Partisan du cardinal de Richelieu ou du cardinal Mazarin.

CARDINE n. f. Poisson osseux, voisin du targeur, dont il se distingue par les pelviennes libres, non soudées à l'anale. (La cardine [*Zeugopterus megastoma*] est la *salope,* la *limande salope* des pêcheurs de la Manche et de l'Océan. Famille des pleuronectidés.)

CARDINIA n. f. Mollusque bivalve caractérisé par une coquille obliquement trigone, épaisse et comprimée, à ligament externe. (Ces mollusques apparaissent au Trias et ont leur maximum de développement dans le Lias inférieur. Type de la famille des *cardiniidés.*)

CARDIO-, élément tiré du grec *kardia,* cœur, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CARDIOCÈLE n. f. Hernie du cœur.

CARDIOCERAS [ras] n. m. Ammonite à coquille carénée, ornée de côtes infléchies, répandue dans l'Oxfordien.

CARDIOCONDYLE n. f. Minuscule fourmi du midi de la France, qui construit son nid en terre ou dans les murs. (Nom sc. : *Cardiocondyla elegans.* Le genre fait partie des hyménoptères, famille des formicidés.)

CARDIODYNIE n. f. Douleur ayant le cœur pour siège. (Syn. de CARDIALGIE.) [Peu us.]

CARDIOGRAMME n. m. Tracé obtenu à l'aide d'une sonde introduite dans les cavités cardiaques.

CARDIOGRAPHE n. m. Appareil capable de fournir un enregistrement graphique de l'activité cardiaque.

— Encycl. Les *cardiographes mécaniques* enregistrent, à l'aide d'un manomètre, des modifications de pression. Il en existe deux types : le premier, imaginé par le physiologiste français Marey, se compose d'un explorateur à tambour, dont le bouton de la capsule métallique, recouverte d'une paroi en caoutchouc, est maintenu sur la paroi thoracique au niveau de la pointe du cœur (c'est le choc de la pointe qui produit les modifications de pression enregistrées); le second enregistre les modifications de pression à l'intérieur des cavités cardiaques. Des sondes sont introduites par le système veineux jusque dans les cavités droites, et transmettent les pressions à un manomètre enregistreur spécial.

Les *cardiographes électriques* enregistrent exclusivement des modifications de potentiel électrique (électrocardiographe*).

CARDIOGRAPHIE n. f. Description, traité sur le cœur.

CARDIOGRAPHIQUE adj. Relatif à la cardiographie.

CARDIOÏDE n. f. Conchoïde du cercle. (Le pôle étant pris en un point du cercle, *a* étant la longueur constante portée sur la sécante dans l'un ou l'autre sens, R le rayon du cercle, la cardioïde a pour équation en coordonnées polaires : $\rho = a + 2\,R\cos\theta$.)

CARDIOLIPIDE n. m. ou **CARDIOLIPINE** n. f. Bioch. Groupe de lipides phosphorés présents dans le muscle cardiaque. (Associé au cholestérol, le cardiolipide est responsable de la propriété dite *antigénique* des extraits de cœur employés dans la sérologie de la syphilis.)

CARDIOLOGIE n. f. Partie de l'anatomie, de la physiologie, de la pathologie, qui traite du cœur. (On disait autref. CARDIALOGIE.)

— Encycl. L'examen du cœur* fait appel à des techniques diverses. L'inspection, la palpation, la percussion, l'auscultation de la région précordiale, donnent d'intéressants renseignements, que viennent compléter les examens radiologiques et les enregistrements graphiques : enregistrement des variations de potentiel électrique (à l'aide de l'électrocardiographe) ou des variations de pression à l'intérieur du cœur (à l'aide du cathétérisme intracardiaque).

Les acquisitions modernes de la *cardiologie* portent avant tout sur le traitement des maladies cardiaques, et en particulier sur les possibilités chirurgicales, mais l'artériosclérose et le rhumatisme cardiaque posent encore de nombreux problèmes. (V. CŒUR.)

CARDIOLOGIQUE adj. Relatif à la cardiologie.

CARDIOLOGUE n. m. Médecin spécialisé dans les maladies du cœur.

CARDIOLYSE n. f. Opération chirurgicale qui a pour but de libérer le cœur des adhérences péricardiques qui en gênent le fonctionnement dans la symphyse cardiaque. (Syn. PÉRICARDECTOMIE.)

CARDIOMÉGALIE n. f. Cardiol. Volume excessif du cœur, en général d'origine congénitale : *La cardiomégalie ne doit pas être confondue avec l'hypertrophie du muscle cardiaque ni avec la dilatation des cavités du cœur, bien que les trois affections puissent donner des images radiologiques analogues.*

CARDIOMÈRE n. m. Carabe qui vit submergé sous les pierres dans les torrents des Pyrénées et des Alpes.

CARDIOPATHIE n. f. Nom générique des maladies du cœur.

CARDIOPÉRICARDITE n. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

CARDIOPHORE n. m. Taupin dont la larve est remarquable par son corps mou et très allongé. (Le genre, riche en espèces, fait partie des coléoptères, famille des élatéridés.)

CARDIOPLASTIE n. f. Intervention chirurgicale portant sur la portion terminale de l'œsophage, et qui a pour but de rétablir la physiologie normale du cardia.

CARDIOPNEUMOGRAPHE n. m. Appareil qui permet d'étudier les contractions du cœur par les variations de la pression qu'elles exercent sur les poumons.

CARDIOPTÉRIS [ris] n. m. Fougère fossile à feuilles ovales ou cordiformes, caractérisant le culm.

CARDIO-PULMONAIRE adj. Relatif à la fois au cœur et au poumon.

cardinal revêtu de la *capa magna*

cardinal huppé

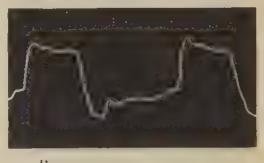

cardiogramme

cardiographe de Marey

Phot. Newville, Boulitte.

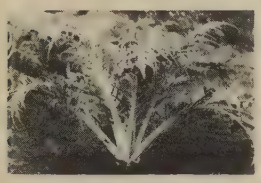

cardon sur pied et prêt pour l'expédition

CARDIO-RÉNAL, E, AUX adj. Qui présente à la fois une insuffisance rénale et une insuffisance cardiaque. (Il est souvent difficile de dire laquelle a déterminé l'autre, car elles sont étroitement dépendantes et intriquent leurs signes, dont l'essentiel est une infiltration œdémateuse des tissus.)

CARDIORHEXIE n. f. Rupture du cœur. (La cardiorhexie est un accident rare, qui se produit généralement au niveau du ventricule gauche.)

CARDIORRAPHIE n. f. Suture du muscle cardiaque dans le cas de plaie du cœur.

CARDIOSCLÉROSE n. f. Sclérose du cœur, accompagnant parfois l'artériosclérose.

CARDIOSCOPE n. m. Instrument à l'aide duquel on examine les contractions cardiaques.

CARDIOSCOPIE n. f. Examen du cœur; auscultation de ses contractions à l'aide du cardioscope.

CARDIOSPASME n. m. Pathol. Spasme du sphincter du cardia, provoquant une gêne, voire une impossibilité de passage des aliments de l'œsophage dans l'estomac et, par suite, une dilatation de l'œsophage (mégaœsophage).

CARDIOSPERME n. m. Plante volubile assez commune en Amérique tropicale, plus rare en Afrique. (Famille des sapindacées.)
— Encycl. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins, notamment le *cardiosperme pois de cœur* ou corinde, appelé aussi *pois de merveille, cœur des Indes,* etc. Leurs graines, semblables à des pois noirs, avec une arille blanche, servent à faire des bracelets, des colliers.

CARDIOTHYRÉOSE n. f. Endocrinol. Ensemble des troubles cardiaques engendrés par l'hyperthyroïdie, consistant en palpitations, tachycardie, et pouvant aboutir à l'insuffisance cardiaque.

CARDIOTOMIE n. f. Ouverture des cavités cardiaques. (La cardiotomie est couramment employée en chirurgie cardiaque.)

CARDIOTONIQUE adj. et n. m. Qui augmente l'efficacité des contractions du cœur. (Syn. TONICARDIAQUE.)

CARDIOTROPHIE n. f. Nutrition du cœur.

CARDIO-TUBÉROSITAIRE adj. Relatif à la fois au cardia* et à la grosse tubérosité de l'estomac : *Cancer cardio-tubérositaire.*

CARDIO-VASCULAIRE adj. Anat. et Pathol. Qui se rapporte au cœur et aux vaisseaux : *Affection cardio-vasculaire. Collapsus cardio-vasculaire.* (→ Biblio.)

CARDITA n. f. Mollusque bivalve marin à pied court, muni d'un byssus à filaments nombreux et fins, à coquille ovale, allongée, dont les valves sont inégales et ornées de côtes saillantes et écailleuses. (Les nombreuses espèces de cardita sont répandues dans les mers chaudes et tempérées. A l'état fossile, on les trouve dans les terrains tertiaires. Type de la famille des *carditidés.*)

CARDITE n. f. (du gr. *kardia,* cœur). Inflammation du cœur.
— Encycl. Bouillaud a distingué trois types de *cardites* : la péricardite (inflammation du péricarde); l'endocardite (inflammation de l'endocarde); la myocardite (inflammation du muscle cardiaque). Ces trois atteintes peuvent être associées (pancardite). Le rhumatisme en est la cause la plus fréquente.

CARDIUM [djɔm] n. m. (mot lat.) Nom scientifique commun à la coque et aux autres bucardes constituant un genre de mollusques bivalves. (On en connaît une centaine d'espèces qui vivent dans toutes les mers; beaucoup sont comestibles, tel *Cardium edule* de l'océan Atlantique et de la Manche, si connu sous le nom de *coque* sur les marchés de Paris. Type de la famille des *cardiidés.*)

CARDO n. m. (lat. *cardo,* gond). Nom donné à la pièce basilaire de la mâchoire, ou maxille, chez les insectes.

CARDON n. m. (provenç. *cardon;* du lat. *carduus,* chardon). Nom usuel de *Cynara cardunculus,* plante de la famille des composées. (On donne aussi ce nom aux côtes ou nervures médianes comestibles des feuilles de la plante.)
— Pêch. Autre nom de la crevette.
— Encycl. Le *cardon* est une plante vivace atteignant 2 mètres de hauteur, de la même espèce que l'artichaut. Elle a été sélectionnée pour la largeur et l'épaisseur de ses nervures foliaires, appelées *cardes.* Elle constitue un légume délicat après étiolage.
Il en existe des variétés épineuses : *cardon de Tours* ou *d'Espagne,* et des variétés inermes : *cardon blanc amélioré.*

CARDÓN (El), v. du Venezuela (Etat de Falcón), à l'extrémité S.-O. de la péninsule de Paraguaná. Centre de raffinage pétrolier.

CARDONA, v. d'Espagne, en Catalogne (prov. de Barcelone), sur le Cardoner, affl. du Llobregat; 6 600 hab. Eglise romane catalane du XIe s. Exploitation de sel gemme et de potasse.

CARDONA ou **CARDONE** (Ramón de), général espagnol († 1522). Vice-roi de Naples en 1509, il fut placé en 1511 à la tête des armées de la Sainte-Ligue. Il fut battu à Ravenne par Gaston de Foix (1512).

CARDONNE (Philibert), compositeur français (Versailles 1739 - Paris ? v. 1792). Comme toute sa famille, il occupa des fonctions musicales à la Cour : claveciniste, maître de la musique de la chambre, puis surintendant honoraire (1781). Outre cinq motets perdus, il écrivit : *l'Etrenne de l'Amour et de Bacchus,* un *Recueil d'ariettes* avec 2 violons et basse, *Six Sonates en trio pour 2 violons et basse* (1764), un *Premier Livre,* puis *Six Sonates* pour clavecin et violon, une symphonie, un concerto, une pastorale : *Amaryllis,* des œuvres lyriques : *Ovide et Julie, Epaphus, l'Amant jaloux persécuté* (1782). Son opéra, *Omphale,* n'eut pas plus de succès que celui de Destouches.

CARDUCCI (Bartolomeo), dit **Carducho** en Espagne, peintre italien (Florence 1560 - Madrid 1608 ou 1610). Appelé par Philippe II en Espagne, il participa, de 1585 à 1606, à la décoration de l'Escorial (fresque de la bibliothèque). Le musée de Madrid conserve de lui une *Descente de Croix* et un *Saint Sébastien.*

CARDUCCI (Vincenzo), connu en Espagne sous le nom de **Vicente Carducho,** peintre italien (Florence 1578 - Madrid 1638), frère du précédent. Il termina la décoration du Prado (*Histoire d'Achille*). Peintre de Philippe IV, il avait à Madrid un atelier où il forma de nombreux disciples. Il est représenté aux musées de Nantes (*Carducci par lui-même*), de Bordeaux (*Saint Joseph et l'Enfant Jésus*). Il a publié *Dialogos de la Pintura* (1635).

CARDUCCI (Giosue), poète et critique italien (Valdicastello, Toscane, 1835 - Bologne 1907). Fils de médecin, il se destina à l'enseignement. D'abord professeur à San Miniato et à Pistoia, il est, dès 1860, pourvu d'une chaire à l'université de Bologne. Sa carrière universitaire se poursuivra jusqu'en 1904, et, pendant ces quarante années, son prestige ne fera que croître et son influence sera décisive sur l'évolution intellectuelle de l'Italie pendant la seconde moitié du XIXe s. Par réaction contre le romantisme spiritualiste et chrétien des disciples de Manzoni, il revient à la tradition classique : dans ses premiers poèmes (1850-1860), publiés sous le titre de *Juvenilia,* l'imitation de ses modèles est encore visible; mais dans *Levia Gravia* (poèmes de 1861-1871) et, surtout, dans les *Iambes et Epodes* (poèmes de 1867-1879), son inspiration puise sa force dans l'indignation qu'infligent à ses opinions jacobines et anticléricales les événements qui établissent définitivement la monarchie italienne. Dans les recueils suivants, *Rimes nouvelles* (1861-1887), *Odes barbares* (1861-1887), *Rimes et Rythmes* (1888-1898), les sentiments du poète s'apaisent, il se rapproche de la royauté, adoucit son anticléricalisme; en même temps, il crée une prosodie nouvelle en essayant d'user de l'alternance des syllabes toniques et atones pour donner à la poésie italienne des rythmes semblables aux mètres grecs et latins. Quant à ses œuvres en prose, elles intéressent l'histoire littéraire de l'Italie; il a étudié toutes les époques et tous les auteurs de la littérature italienne selon la méthode historique. Ses écrits polémiques sont réunis dans *Confessions et batailles* (*Confessioni e battaglie*) [1882-1884].
Maître incontesté de plusieurs générations d'écrivains italiens, Carducci a donné à ses compatriotes le goût d'une forme rigoureuse, qui n'exclut cependant pas la profondeur et la vigueur du lyrisme. Hostile aux effusions sentimentales, il atteint à une poésie d'une beauté très pure dans ses sonnets sur la Toscane, sur les grands hommes et les monuments de l'Italie; son ode *Aux sources du Clitumne* est une évocation à la fois puissante et savante de la Rome antique. Mais Carducci, poète national de l'Italie unifiée, a su chanter aussi la Révolution française dans une admirable série de sonnets (*Ça ira*). [Prix Nobel de littérature, 1906.] (→ Biblio.)

Bartolomeo CARDUCCI « Descente de Croix » *musée du Prado*

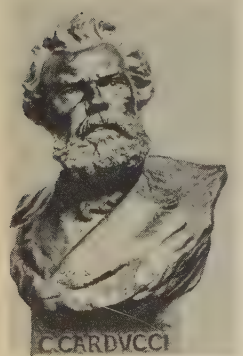

Giosue CARDUCCI

CARDUELIS [elis] n. m. (mot lat.) Ornith. Nom scientifique du chardonneret.

CARDUNCELLUS [dɔncelys] n. f. (lat. *carduncellus,* petit chardon). Plante à fleurs bleues poussant dans les coteaux calcaires du midi de la France. (Famille des composées.)

CARDUQUES, en gr. **Kardoukhoi.** Géogr. anc. Peuple belliqueux de l'Asie Mineure, aux confins de l'Arménie et de l'Assyrie, avec lequel les Dix Mille combattirent durant leur retraite. Ce sont peut-être les ancêtres des Kurdes.

CARDUUS [dyys] n. m. (mot lat.) Nom scientifique du chardon.

CARDWELL (Edward, vicomte), homme politique et réformateur militaire britannique (Liverpool 1813 - Torquay 1886). Elu député libéral en 1842, il avait déjà occupé divers postes ministériels quand il fut nommé, en 1868, ministre de la Guerre. Là, il réalisa, malgré une violente opposition, une refonte complète de l'organisation militaire, d'où sortit l'armée britannique moderne. Il fit abolir la vénalité des grades, réduisit à six ans le temps de service dans l'armée, créa une réserve, établit un roulement entre service métropolitain et service d'outre-mer, fit passer le commandement en chef sous l'autorité du War Office, et renouvela l'armement sans pour autant augmenter les dépenses.

CARE n. f. Arg. Cachette; économies. ‖ Escamotage. (On écrit aussi CARRE.)

CARÈBE n. m. Bateau tunisien à fond très plat, employé à la pêche ou au transport.

CAREI, en hongr. **Nagy-Károly,** v. de Roumanie (région de Baia Mare), sur la bordure pannonienne de la Transylvanie, près de Satu-Mare, dans le bassin de Someş; 15 400 hab. Château du XVe s. Carei est le marché agricole d'une région très riche produisant du blé, des vins, du tabac. Industries légères (tanneries, mégisseries, filatures et tissages de lin et de laine).

CAREL DE SAINTE-GARDE (Jacques), écrivain français (Rouen v. 1620 - † v. 1684). Conseiller et aumônier du roi, prêtre et prédicateur en renom, il accompagna La Feuillade, archevêque d'Embrun, à Madrid, où il composa l'épopée de *Childebrand* (1666). Il était, comme son ami Chapelain, très vivement hostile au cartésianisme et composa contre Descartes des *Lettres* que l'abbé de La Chambre publia (1663). Son hostilité à Boileau se révèle dans sa *Défense des beaux esprits de ce temps* (1675).

CARÉLIE, région de l'Europe du Nord-Est, entre la mer Blanche et le golfe de Finlande, partagée entre la Finlande et l'U. R S. S. (cette dernière en possède la presque totalité depuis 1947).

CARÉLIE, en finnois **Karjala,** anc. prov. de Finlande, correspondant à la partie sud-est du pays (prov. moderne de Viipuri et moitié orientale de Kuopio). La Carélie finlandaise fut attachée à la couronne suédoise en 1617, au traité de Stolbova. La partie méridionale (Viipuri) en fut séparée au traité d'Uusikaupunki (Nystad) en 1721, puis réunie de nouveau au grand-duché de Finlande, au traité de Hamina (1809), qui annexait ce pays à la couronne des tsars. L'isthme de Carélie, entre le lac Ladoga et le golfe de Finlande, fut le théâtre de durs combats que l'armée finlandaise livra au cours de la *guerre d'hiver* (30 novembre 1939-13 mars 1940) pour contenir l'armée soviétique. Pendant la guerre germano-soviétique, les troupes finlandaises avaient établi en Carélie (notamment sur la position Mannerheim et entre les lacs Ladoga et Onega) de solides lignes de défense qui furent forcées par les troupes soviétiques de Maretzkov (front de Carélie) et de Govorov (front de

Leningrad) en juin 1944. Les chutes de Viborg le 20 juin et de Petrozavodsk le 29 dégagèrent le canal Baltique-mer Blanche. Les traités de Moscou (1940) et de Paris (1947) annexèrent à l'U. R. S. S. la majeure partie de la province de Viipuri. La population entière de ces régions (404 000 personnes), réfugiée, est désormais établie sur l'ensemble du territoire finlandais.

CARÉLIE (RÉPUBLIQUE DE), république autonome de la R. S. F. S. de Russie (U. R. S. S.), s'étendant sur un large isthme entre le golfe de Finlande et la mer Blanche ; 173 000 km² ; 600 000 hab. Capit. *Petrozavodsk*. La Carélie est le prolongement oriental du massif finno-scandien, aux vieilles roches injectées de filons métallifères, burinées par les glaciations continentales scandinaves quaternaires. De très nombreux lacs sont perdus au milieu d'une grande forêt de conifères, qui recouvre une topographie bosselée, ressemblant à celle du Labrador. Au S., la Carélie est limitée par les grands lacs du nord-ouest de la Russie : Ladoga et Onega. Exploitations forestières nombreuses.

CARÉLIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Carélie ; habitant finnois de cette région.

◆ N. m. Linguist. Langue balto-finnoise parlée en Carélie soviétique et appartenant au groupe finno-ougrien*.

CARÊMAGE n. m. Semailles du mois de mars.

CARÊME n. m. (lat. pop. **quaresimo ;* du lat. *quadragesima*, quarantaine). Temps de pénitence pour les catholiques, qui dure quarante-six jours, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Pénitence et privation alimentaire : *Faire carême. Rompre le carême.* ‖ *La mi-carême*, v. MI-CARÊME.

— LOC. FAM. *Face de carême, figure de carême*, figure blême : *Or, sa face de carême, son corps long* [...] *faisaient de lui un personnage... incongru* (A. France). *Il m'a paru tout long, tout mince, avec une figure de carême qui n'en finit plus, et pas fort* (Zola). ‖ *Arriver comme mars en carême*, arriver aussi nécessairement que le mois de mars se trouve dans le temps du carême. ‖ *Arriver comme marée en carême*, arriver fort à propos, aussi à propos que le poisson pendant le carême.

— Archéol. *Parement de carême*, au Moyen Age et jusqu'au XVIIe s., ensemble des tentures qui décoraient l'église pendant le carême, et qui étaient ordinairement peintes sur toile, en grisaille, ou brodées blanc sur blanc, comme les parements du vendredi saint, dit « grand vendredi ».

— Littér. Suite de sermons prononcés dans les stations quadragésimales, par les prédicateurs chrétiens. (Au XVIIe et au XVIIIe s., le *grand carême* comprend les prédications du dimanche et des jours de semaine ; le *petit carême* ne renferme que les instructions du dimanche. Le XIXe s. a vu naître avec Lacordaire les *conférences* de carême, dont la tradition s'est maintenue.)

— Mœurs et cout. Cycle calendaire important, qui comporte des travestis, déguisements, quêtes, mascarades et une foule de coutumes. (Dès le XIIIe s., la *bataille de Karesme et de Charnage* personnifiait cette période, et l'on a noté depuis *l'Homme et la Fille de paille* [Alsace], *Saint-Egripant* [Lorraine], *Carmétran vieux* [Savoie], *la Vieille* [Centre], etc. [V. CARNAVAL, MI-CARÊME.])

— ENCYCL. 1° L'institution du *carême* a été inspirée à l'Eglise catholique par une double pensée : pratiquer la vertu de pénitence et imiter le jeûne que Jésus-Christ observa pendant quarante jours avant de commencer son ministère. L'obligation du carême ne semble pas antérieure au IIIe s. D'abord plus courte, cette période de pénitence fut étendue et embrassa dix semaines pour les Latins, sept semaines pour les Grecs.
Le jeûne consistait d'abord à ne faire qu'un seul repas par jour. Ce repas eut lieu, primitivement, le soir, après le coucher du soleil, puis vers trois heures ; enfin, au temps de Charlemagne, à l'heure de midi. Au VIe s., on commença à ajouter au repas une *collation*, ou léger repas, ainsi appelée du latin *collatio* (conférence), parce qu'on le prenait après l'heure de la conférence des moines.
Les lois civiles ont prêté pendant des siècles leur concours aux lois ecclésiastiques pour assurer l'observation du carême, et encore au XVIIe et au XVIIIe s. il y avait une sorte de « marché noir » de la viande en carême.
Le décret du 28 janvier 1949, émané de la congrégation du Concile, a pratiquement supprimé les restrictions alimentaires qui marquaient jadis le carême. Le jeûne n'est prescrit que le mercredi des Cendres et le vendredi saint ; l'abstinence supplémentaire — hors du vendredi — simplement le mercredi des Cendres.
Par extension, le nom de « carême » a été donné à des périodes de jeûne en usage dans plusieurs ordres monastiques : ainsi, chez les bénédictins, le carême de Saint-Martin, avant Noël, et le carême de Saint-Jean-Baptiste, avant la Pentecôte.
2° *Carême civique*. En 1793, la population parisienne s'imposa spontanément des restrictions pour faire baisser les prix et faciliter le ravitaillement des armées. La Commune approuva le projet, présenté par Chaumette, d'un *carême civique* qui durerait six semaines, du 15 juin au 1er août, qualifié de *Pâque républicaine*. En 1794, le carême civique eut également un grand nombre de fidèles.

CARÊME (Marie Antoine), cuisinier français (Paris 1784 - *id.* 1833). Elève de Laguipière, cuisinier de Napoléon, il fut successivement chef de bouche du prince de Talleyrand, des empereurs de Russie et d'Autriche, etc. C'était un véritable artiste en son genre et un érudit dans l'art culinaire. Son nom est devenu proverbial pour désigner l'idéal du parfait cuisinier. Principaux ouvrages : *le Pâtissier pittoresque* (1815), *le Maître d'hôtel français ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne* (1822), *le Pâtissier royal parisien* (1825), *le Cuisinier parisien ou l'Art de la cuisine au XIXe siècle* (1833). Son œuvre a été continuée par Plumerey.

CARÊME-PRENANT n. m. Carême qui va commencer : les trois jours gras qui précèdent le mercredi des Cendres. ‖ Mardi gras.

— LANGUE CLASS. Réjouissances de carnaval : *On dirait qu'il est céans carême-prenant tous les jours* (Molière). ‖ *Par extens.* Masque de carnaval ; personne déguisée ou bizarrement vêtue : *On dit que vous voulez donner votre fille en mariage à un carême-prenant* (Molière). ‖ Pl. *des* CARÊMES-PRENANTS.

CAR EMIN (Viktor), écrivain croate (Kraj, Istrie, 1870). Ses nouvelles et ses romans retracent le triste sort de sa province natale sous les occupations autrichienne et italienne, et la détresse des marins après la disparition des bateaux à voile. C'est un écrivain réaliste profondément attaché à sa région.

CARÉNAGE n. m. Mar. Action de nettoyer ou de réparer la carène d'un navire. ‖ Nom donné, aux Antilles, aux baies où l'on hiverne. ‖ *Gril de carénage*, sorte de chantier horizontal en bois, sur lequel reposent, à marée basse, les navires qui veulent caréner. (Ce système est économique, mais exige des travaux courts. Dans les autres cas, il faut se servir des bassins de radoub.)

— Technol. Action de caréner les organes extérieurs d'un mobile (fuselage, moteur, coque, enveloppe, etc.).

CARÉNAL, E, AUX adj. Bot. Qui appartient à la carène.

CARENCE n. f. (lat. médiéval *carentia*, défaut ; de *carere*, manquer). Absence, manque de quelque chose : *Une carence de la volonté. Il ne serait pas sans profit d'étudier le vocabulaire d'autres langues, qui peut-être ne souffrent pas de la même carence que la langue française* (Gide). ‖ *Par extens.* Etat de celui qui manque à sa tâche, à ses obligations : *Carence du gouvernement.*

— Dr. Manque de ressources d'un débiteur : *Le maire établit un certificat de carence lorsqu'un de ses administrés ne peut payer l'amende qu'il a encourue.*

— Législ. soc. *Délai de carence*, période pendant laquelle un travailleur n'est pas indemnisé par l'assurance ou l'assistance chômage ou par l'assurance maladie (trois jours).

— Méd. *Maladie par carence*, maladie causée par l'absence, dans l'alimentation, de certains facteurs indispensables à la nutrition des tissus. (V. part. *encycl.*)

— Phytopathol. Trouble pathologique spécifique, survenant chez les plantes lorsqu'un élément ou un oligo-élément assimilable se trouve en quantité insuffisante dans le sol. (On connaît des *maladies de carence* dues au manque d'azote, de phosphore, de potasse, de fer, de magnésium, de zinc, de manganèse, de cuivre, de bore, etc. La maladie du cœur de la betterave résulte d'une insuffisance en bore.)

— Procéd. Absence d'actif mobilier constatée au cours d'un inventaire ou d'une saisie-exécution : *Procès-verbal de carence.*

— ENCYCL. Méd. On a d'abord limité les maladies *par carence* aux troubles déterminés par la privation des vitamines*, lesquelles, à doses très faibles, sont nécessaires à l'assimilation. Aussi a-t-on désigné ces maladies sous le nom d'*avitaminoses*.
Il y a d'autres maladies par carence. Tous les aliments dont nous usons sont, dans une mesure variable, nécessaires à notre existence, et la privation de certains d'entre eux détermine des accidents qui sont de même ordre que les troubles de carence, même si la ration totale est suffisante en nombre de calories : on dit qu'il y a déséquilibre alimentaire (excès carnés ou excès de graisses, etc., avec diminution des autres éléments nécessaires).
A côté de ces carences, il faut placer ce que Mouriquand désigne sous le nom de *carence digestive* et de *carence nutritive*. La carence digestive peut être causée par une insuffisance des sucs digestifs, du péristaltisme, ou encore par des obstacles à la progression du bol alimentaire le long de la voie digestive. Quant à la carence nutritive, elle résulterait d'un défaut de transformation, de distribution ou d'assimilation cellulaire, des substances absorbées.

CARENCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Constater la carence d'une personne dans une affaire d'honneur, dans un match.

— Méd. Priver un sujet de certains facteurs alimentaires indispensables à la nutrition de l'organisme : *On carence un animal en telle ou telle vitamine pour étudier l'avitaminose correspondante.*

CARÈNE n. f. (génois *carena ;* lat. *carina*). Partie de la coque immergée, ou œuvres vives. ‖ *Abattre en carène*, coucher un navire sur un bord jusqu'à mettre au besoin sa quille hors de l'eau pour visiter ou réparer ses œuvres vives. ‖ *Bordé de carène*, bordé extérieur de la coque. ‖ *Raidir la basse carène*, raidir les haubans des bas-mâts pour les fixer à la carène, comme s'ils faisaient corps avec elle. ‖ *Poétiq.* Navire.

— Aéron. Corps, de forme fuselée, dont la résistance à l'avancement est très réduite. ‖ *Carène de dirigeable*, partie du ballon gonflée de gaz, et dont la forme est celle, plus ou moins allongée, d'un cigare. (La forme de carène le plus couramment employée est constituée par une partie presque sphérique ou ovoïde à l'avant, terminée par un cône à l'arrière.)

— Anthropol. Crête médiane et antéropostérieure qui se développe entre les os pariétaux de certains individus ou de certaines races humaines. (Parfois la carène est spontanée et constitue un caractère racial, notamment chez les Esquimaux et, à un moindre degré, chez les Mélanésiens ; parfois elle est le résultat d'une ossification prématurée de la suture sagittale.) [V. SCAPHOCÉPHALIE.]

— Bot. Nom donné aux deux pétales inférieurs, en partie soudés, des fleurs papilionacées, qui rappellent la carène d'un vaisseau.

— Mécan. *Centre de carène, courbe de carène*, v. ÉQUILIBRE.

— Pédiatr. *Front en carène*, front avec saillie verticale médiane, observé dans la syphilis congénitale et le rachitisme.

— Physiq. Partie renflée d'un aréomètre, qui plonge dans le liquide.

— Zool. Toute ligne saillante, haute, continue et ordinairement tranchante, située sur une partie quelconque du corps. (Les élytres de certains insectes, le sternum de certains oiseaux, sont en forme de carène.)

CARÈNE n. m. Chim. Nom d'un terpène bicyclique, à cycle tricarboné, isomère du pinène, que l'on trouve dans l'essence de pin sylvestre.

CARÈNE (en lat. *Carina, ae*), nom de l'une des constellations constitutives du groupe du Navire Argo*, dans l'hémisphère austral. Cette constellation contient l'étoile de

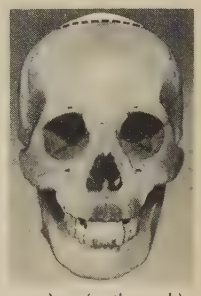

carène (anthropol.)

carène (bot.)

Phot. Larousse.

CARENNAC
tympan
de l'église abbatiale
détail : saint Pierre

magnitude 1 Canopus*, la plus brillante du ciel après Sirius.

CARÉNÉ, E adj. Qui a une forme fuselée pour réduire la résistance de l'air : *Une carrosserie carénée.* (Syn. AÉRODYNAMIQUE.)

— Bot. Se dit de tout organe qui présente la forme d'une carène de vaisseau : *Les pétales inférieurs des papilionacées sont carénés.*

— Hist. nat. Qui porte des carènes : *Bec caréné. Fruit caréné.*

CARÉNER v. tr. Mar. Nettoyer une carène, ou la réparer : *Caréner un navire.*

— Technol. Donner aux mobiles qui sont appelés à se déplacer rapidement dans un fluide des formes de moindre résistance à l'avancement.

CARÉNISATION n. f. Anthropol. Apparition ou formation d'une carène sur un crâne humain.

CARENNAC, comm. du Lot (arrond. de Gourdon), sur la rive droite de la Dordogne ; 501 hab. (234 aggl.). Prieuré fondé en 1075 par saint Odilon, abbé de Cluny. Beaux bâtiments abbatiaux (XVe-XVIIe s.), où Fénelon écrivit *Télémaque*. Eglise romane modifiée au XVe s., dont le tympan, le Christ entouré des apôtres et des évangélistes, est l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture romane languedocienne.

CARENTAN, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Saint-Lô), dans la *dépression de Carentan* (bas Cotentin) ; 4 794 hab. (3 665 aggl.) [*Carentinois*]. Petit port relié par un canal à la mer. Eglise des XIVe et XVe s. (vitraux). Anc. couvent du XVIIe s. Vieilles maisons. Fabrique de lait concentré. Patrie d'Elie de Beaumont.

CARENTIEL, ELLE adj. Relatif à une carence : *Maladie carentielle.*

CARER v. tr. (de *care*). Arg. Cacher. || Escamoter.

CARESSANT, E adj. Qui caresse ; qui aime à caresser : *Enfant caressant. Il avait au piano de charmants doigts, très doux, caressants et légers* (R. Rolland). || Tendre, qui exprime la douceur : *Les yeux vert de mer, à la pupille cerclée de noir, étaient caressants et vifs* (A. Maurois). || *Fig.* Qui effleure doucement, qui se montre favorable : *Flots, zéphyrs caressants. Peu caressant de langage* (Sainte-Beuve).

CARESSE n. f. (déverbal de *caresser*). Attouchement tendre ou affectueux : *Contemplant le jeune homme d'un regard attendri, elle repoussait les timides caresses que ses mains frémissantes essayaient* (Flaubert). || Frôlement doux et agréable : *On entendait les frémissements des blés en fleur, ondoyant sous la molle caresse de l'air* (R. Rolland). || *Fig.* Douceur : *La caresse muette de ces beaux yeux* (A. Daudet).

— LANGUE CLASS. (encore au XIXe s.). Démonstrations vives d'amitié, amabilités : *Le roi lui fit mille caresses* (Perrault). || Avances : *Vous ne gagnerez pas ces hommes que vous prétendez réconcilier à vos principes : vos caresses leur semblent une fausseté* (Chateaubriand).

cargo-boat

CARESSER v. tr. (ital. *carezzare*, chérir). Faire des caresses : *Caresser un enfant, un chien.* || *Par compar.* Effleurer, passer la main sur : *Robert caressait sa joue d'une main rouge aux doigts boudinés* (F. Mauriac). || *Ironiq. Caresser les épaules d'un insolent,* le frapper. || *Caresser du regard,* convoiter. || *Fam. Caresser la bouteille,* boire beaucoup. || — *Fig.* Nourrir, entretenir avec complaisance : *Comme beaucoup d'autres jeunes hommes généreux et naïfs, il caressait de grands projets d'art populaire...* (R. Rolland). || Flatter, cajoler : *A force de caresser les penchants révolutionnaires, vous leur donnez de la consistance* (Chateaubriand). *Ce premier plaisir d'amour-propre qui ne caresse l'esprit qu'une seule fois* (Balzac). || Faire avec amour, finir soigneusement : *Peintre qui caresse sa toile.*

— LANGUE CLASS. Accueillir avec des démonstrations d'amitié.

CARESSEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à caresser. || Qui aime à flatter.

CARET n. m. (esp. *carey ;* malais *kârah,* tortue). Nom commun à deux tortues marines : le véritable caret ou caouanne (*Caretta caretta*) et la tortue à écaille (*Eretmochelys imbricata*).

CARET n. m. (mot picard ; en français *charet,* petit char). Autref., dévidoir de cordier. || Fil obtenu en filature et spécialement fabriqué en vue de son utilisation en corderie.

— Mar. *Fil de caret,* gros fil de chanvre tortillé, servant à faire les cordages.

CARETTE (Antoine), officier et écrivain français (Paris 1808 - † 1890). Il combattit en Algérie et fit partie de la commission scientifique et historique pour l'étude de ce pays. On lui doit notamment *Description et division de l'Algérie* (1847).

CAREUR, EUSE n. Arg. Voleur par escamotage, qui offre des pièces de monnaie, des bijoux intéressants, et qui, pendant l'examen, subtilise sur le comptoir des pièces, des bijoux de plus grande valeur. || Recéleur.

CAREW (Richard), humaniste anglais (Antony House, East Antony, 1555 - † 1620). Sous le titre de *Godfroi de Bouillon ou la Jérusalem délivrée* (1594), il a traduit les cinq premiers chants du poème du Tasse. On lui doit une intéressante *Vue générale de Cornouailles* (1602) et une *Epître sur l'excellence de la langue anglaise* (1605).

CAREW (Thomas), poète anglais (West Wickham, Kent, v. 1595 - † entre 1639 et 1645). Il étudia à Oxford puis au Middle Temple, et fut gentilhomme de la cour de Charles Ier. Ce fut l'un des meilleurs « amoristes » dont la manière rappelle celle de J. Donne. Ses *Poèmes* (1640) manifestent un indéniable don lyrique. Son chef-d'œuvre, *le Ravissement* (*The Rapture*), est la peinture d'un paradis licencieux. Ami de Ben Jonson, il donna aussi *Caelum britannicum,* un « masque » qui fut joué à la Cour en 1633.

CAREW OF CLOPTON (George, baron), comte **de Totnes,** militaire anglais (Windsor 1555 - Londres 1629). Il combattit en particulier en Irlande, où il fut président du Munster de 1600 à 1603, et réprima la révolte de Tyrone* après l'échec d'Essex*.

CAREX n. m. (mot lat.). Flor. Nom donné à des espèces extrêmement nombreuses de la famille des cypéracées, à caractères très variables, et dont il existe également de nombreux hybrides, communs dans les terrains marécageux. (Leurs fleurs unisexuées sont groupées en épillets d'aspects différents les uns des autres.) [Syn. LAICHE.]

CAREY (Henry), compositeur et dramaturge anglais (v. 1690 - Londres 1743). Fils naturel du marquis de Halifax, il se fit surtout apprécier par ses « ballad-operas » (*The Dragon of Wantley*) et un recueil de 100 ballades (*The Musical Century*).

CAREY (William), orientaliste et linguiste anglais (Paulerspury, Northamptonshire, 1761-Serampore, Inde, 1834). Missionnaire et pasteur baptiste dans l'Inde, fondateur, en 1792, de la Société des missions baptistes, il a laissé des ouvrages précieux pour la connaissance des idiomes de ce pays : une *Grammaire mahratte* (1805), un *Dictionnaire* du même dialecte (1810), une *Grammaire sanscrite* (1806), un *Dictionnaire bengali* (1818), des versions de la Bible en quarante langues.

CAREY (Henry Charles), économiste américain (Philadelphie 1793 - *id.* 1879). Il manifeste des tendances libre-échangistes dans son *Essai sur le taux des salaires* (1835) ; mais, après la crise de 1837-1842, se prononce très nettement en faveur du protectionnisme dans son livre *le Passé, le Présent et le Futur* (1848). Ses idées ont contribué pour beaucoup à l'établissement de la politique économique des Etats-Unis au siècle dernier. Carey a écrit également un volume sur *l'Harmonie des intérêts agricoles et manufacturiers* (1851). Son principal ouvrage, *Principes de la science sociale* (1858-1860), a été traduit en français en 1861.

CAREZ (Joseph), typographe français (Toul 1752 - *id.* 1801). Dès 1786, il publia, sous le nom de *omotypes,* des volumes imprimés par un procédé dont il était l'inventeur, et qui a été le point de départ du clichage. Député à l'Assemblée législative de 1791, il prit une part active aux travaux du Comité des assignats.

CARGAISON n. f. (provenç. *cargazon ;* de *cargar,* charger). Ensemble des marchandises dont un navire de commerce est chargé. || *Manifeste de cargaison,* tableau de ces marchandises indiquant leur origine et leur destination.

— ENCYCL. Dr. mar. Le capitaine est tenu de veiller à l'arrimage et à la conservation de la *cargaison.* Il est responsable des manquants, mais il est couvert par l'armateur. Il ne doit délivrer la marchandise qu'après avoir vérifié la qualité du destinataire.

CARGÈSE, comm. de la Corse (arrond. d'Ajaccio), sur le cap homonyme, au N. du golfe de Sagone ; 852 hab. (722 aggl.). Fondée en 1676 par une colonie grecque. Vergers. Sur la pointe, tour génoise.

CARGNEULE n. f. Géol. Dolomie caverneuse, souvent un peu argileuse et ferrugineuse, que l'on rencontre entre autres dans les Alpes. (Les cavités sont dues à la dissolution d'îlots de calcaire ou d'anhydrite.)

CARGO-BOAT [bot] ou simplem. **CARGO** n. m. (angl. *cargo,* cargaison, et *boat,* bateau). Navire spécialement destiné au transport des marchandises.

— ENCYCL. Les premiers navires à vapeur consommaient énormément de charbon, et la plus grande partie des cales étaient transformées en soutes. Lorsqu'on eut ramené ces consommations à des chiffres raisonnables, on construisit des navires consacrés uniquement au transport des marchandises. Le premier charbonnier anglais, le *John Bowes,* date de 1852. En France, les premiers *cargos* spécialisés entrèrent en service en 1865, pour le transport du minerai de fer algérien vers Marseille. C'étaient des navires de 1 200 tonnes de port en lourd, qui avaient des noms de nos provinces : *Alsace, Touraine,* etc. Actuellement, la législation internationale considère comme navire de charge tout navire ne transportant pas plus de douze passagers. Au-delà de ce chiffre, il devient navire à passagers, ou paquebot. Les cargos comprennent :

1° Les transports de charbon et de pondéreux. Les *charbonniers* sont généralement de dimensions moyennes. Ce sont des navires très robustes, avec des cales parfaitement dégagées, sans faux ponts, et de très grands panneaux de charge, afin de réduire au minimum la main-d'œuvre nécessaire à l'arrimage. Les *transports de minerais* ou *minéraliers* peuvent atteindre 80 000 tonnes. Ils sont construits comme les pétroliers, avec deux cloisons longitudinales dans les cales. La cale à minerai est placée au centre, et son fond est surélevé afin de relever le centre de gravité du chargement et diminuer le roulis. Les compartiments latéraux et inférieurs servent de water-ballasts quand le navire est lège, ou même de réservoirs à pétrole sur certains de ces navires transformés en transports de minerais pendant la traversée d'aller et en pétroliers au retour ;

2° Les *cargos de marchandises diverses,* de dimensions très variables. Les plus petits doublent les paquebots *transmanches** et transportent les voitures de passagers. Les Pays-Bas ont un grand nombre de petits cargos de 300 à 500 tonnes, qui font un trafic de cabotage très actif. Les cargos de long cours portent de 7 000 à 12 000 tonnes. Ils ont

Phot. Giraudon, Larousse.

Ésope et le renard
céramique, *Musée étrusque, Rome*

« les Ivrognes », par L. Boilly (1828)
cabinet des Estampes

« Monsieur Prudhomme »
par Henry Monnier

« les Élections », par Daumier

généralement cinq cales (trois à l'avant et deux à l'arrière des machines), desservies par des mâts de charge et des grues, et pourvues de faux ponts. Certains ont des cuves ou des citernes pour transporter le vin, l'huile, etc.; 3° Les *navires frigorifiques* — dont le premier fut le *Frigorifique* de Charles Tellier, le « Père du froid »—, qui transportent dans des chambres froides les viandes d'Argentine ou d'Australie. Celles-ci sont chargées sous deux formes : la *viande réfrigérée*, qui doit être maintenue à une température un peu inférieure à 0 °C, et la *viande congelée*, qui se transporte à — 10 °C environ. Certains peuvent prendre jusqu'à 120 000 carcasses de moutons. Le fromage, le beurre, les œufs vont aussi en chambre froide;

4° Les *bananiers* et *fruitiers*, dont la jauge brute varie entre 4 000 et 6 000 tonneaux. Les bananiers sont pourvus de plusieurs faux ponts pour éviter l'entassement et l'écrasement des régimes de bananes; la température, qui ne doit pas excéder 12 °C, est obtenue par une circulation d'air refroidi en passant sur des bacs de saumure, puis refoulé à travers les régimes.

D'autres cargos, spécialisés dans le transport des colis lourds et encombrants, sont alors équipés de puissants apparaux de manutention.

La vitesse des cargos modernes est rarement inférieure à 12 nœuds et peut atteindre 21 nœuds. 80 p. 100 d'entre eux sont propulsés par des moteurs à combustion interne, mais la turbine est fréquemment employée sur les gros pétroliers*.

CARGOCAIRE n. m. (nom déposé). Appareil employé pour diminuer les dommages causés à la cargaison d'un navire par la condensation de l'humidité de l'air dans les cales, dite *buée de cale*.

— ENCYCL. Le *Cargocaire* réduit le *point de rosée** de l'air dans les cales, en extrayant la vapeur d'eau à un point tel que la formation de *buée* se trouve éliminée ou réduite. L'appareil produit de grandes quantités d'air sec, qui peuvent circuler en tous sens dans les cales.

CARGUE n. f. (déverbal de *carguer*). Manœuvre courante destinée à replier les voiles pour empêcher le vent de les gonfler : *Cargues de voiles carrées. Cargues de goélettes.* (Suivant leur position, elles s'appellent *cargues du vent* ou *cargues sous le vent, cargues hautes* ou *cargues basses.*)

CARGUER v. tr. (provenç. *cargar;* de même origine que *charger*). Faire effort sur les cargues pour retrousser les voiles sur les vergues, ou les coller contre les mâts.

CARHAIX ou **CARHAIX-PLOUGUER**, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Châteaulin), dans le bassin de Châteaulin; 4 032 hab. (3 800 aggl.) [*Carhaisiens*]. Eglise de Plouguer, en partie romane. Foires importantes. Aviculture. Bonneterie. Patrie de T. de La Tour d'Auvergne.

— Hist. Son nom viendrait d'Ahès, fille de Grallon. Ville gauloise puis romaine (Vorgium), carrefour de voies romaines, assiégée pendant la guerre de Cent Ans et pendant la Ligue.

CARI, CARY ou **CURRY** n. m. Epice composée de diverses poudres (gingembre, clou de girofle, curcuma, piment, coriandre, etc.). — Art culin. Mets, et spécialement plat de volaille préparé avec cette épice : *Manger un cari.*

CARIACOU n. m. Nom usuel du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). [V. ODOCOÏLÉE.]

CARIAMA n. m. Grand oiseau grisâtre aux formes assez grêles, aux pattes et à la queue longues, au bec un peu crochu, qui vit dans les grands espaces découverts d'Amérique du Sud. (Les cariamas, ou seriemas, se domestiquent facilement. Ils constituent la famille des *cariamidés*, de l'ordre des ralliformes.)

CARIATH-ARBA ou **QIRYAT ARBA**. Géogr. anc. Localité de Palestine où seraient enterrés les quatre patriarches Adam, Abraham, Isaac et Jacob. De là le nom de la localité (*Ville des Quatre*). C'est l'ancienne *Hebron*. Auj. *El-Khalīl*, en Jordanie.

CARIATIDE n. f. V. CARYATIDE.

CARIBA n. m. Autre nom du piranha, piraya ou serrasalme, poisson carnassier des eaux douces d'Amérique du Sud.

CARIBERT ou **CHARIBERT**, roi franc de Paris et de l'ouest de la Gaule (561-567), fils aîné de Clotaire Ier. Fortunat loue sa douceur et son goût pour les lettres; Grégoire de Tours le taxe d'irrévérence pour les clercs et de débauche.

CARIBERT ou **CHARIBERT** (606 - 632), fils de Clotaire II et frère de Dagobert, qui lui laissa le gouvernement des cités de Toulouse, Agen, Cahors, Périgueux et Saintes.

CARIBOO (MONTS), massif de l'O. du Canada (Colombie britannique), entre le fossé des Rocheuses et le plateau du Fraser; 3 600 m.

CARIBOU n. m. (mot algonquin). Nom du renne, au Canada.

CARIB(S). V. KARIB(S) et CARAÏBES.

CARICA n. m. Nom générique du papayer*.

CARICACÉES n. f. pl. Petite famille de plantes tropicales africano-américaines, de l'ordre des pariétales, fondée sur le genre *carica*, propre à l'Amérique.

CARICATURAL, E, AUX adj. Qui tient de la caricature (au *pr.* et au *fig.*) : *Profil caricatural. Curieux, chez ce peuple si sensible au rythme, la déformation caricaturale de nos sonneries militaires* (Gide).

CARICATURE n. f. (ital. *caricatura;* de *caricare*, charger). Déformation grotesque d'une personne par l'exagération voulue, dans une intention satirique, des traits caractéristiques du visage ou des proportions du corps. ‖ — *Fig.* et *fam.* Image laide, reproduction déformée : *Cette grosse femme blême, aux cheveux décolorés, cette caricature de ce que j'ai aimé* (F. Mauriac). *La caricature d'une doctrine.* ‖ Personne très laide, ridiculement accoutrée ou maquillée : *Femme qui est une vraie caricature.*

— ENCYCL. La *caricature*, représentation des hommes ou des choses telle qu'elle provoque le rire, remonte à la plus haute antiquité. Au musée de Turin, un fragment de papyrus montre quatre animaux : un âne, un lion, un singe, un crocodile jouant de la lyre, interprétation irrévérencieuse du groupe hiératique de quatre jeunes égyptiennes jouant du même instrument. Les Grecs ont parodié sur leurs vases certaines scènes mythologiques : l'arrivée d'Apollon à Delphes, Héraclès exterminant les nains d'Egypte, etc. Le goût de la satire, si répandu à Rome, a inspiré par exemple la fresque de Gragnano, où Enée porte son père sur ses épaules et traîne par la main son fils Ascagne, tous trois figurés en chiens. Nombre de graffiti relevés à Pompéi ou dans les ruines du Palatin sont encore des caricatures, comme l'étrange Christ blasphématoire à la tête d'âne, œuvre d'un esclave fidèle à ses dieux. Dans son *Traité de l'orateur*, Cicéron parle d' « images très amusantes qui consistent à comparer une difformité, un défaut corporel à quelque objet plus difforme encore ».

Au Moyen Âge, la caricature fleurit sur les miniatures, au portail des cathédrales, déroule autour du Charnier des Innocents sa danse macabre, expression spontanée de l'âme populaire.

Sous la Renaissance, Léonard de Vinci, Annibal Carrache, Baccio del Bianco se plaisent à faire grimacer des visages, tandis que dans les pays du nord de l'Europe paraît la caricature sociale et politique. Holbein met son burin au service d'Erasme. Luthériens et papistes se renvoient des images grossières, mais expressives, du caractère humain de ces disputes théologiques. La Hollande restera jusqu'au XVIIIe s. le principal fournisseur de la France et de la Grande-Bretagne en caricatures personnelles, qu'il s'agisse de Henri III, Mazarin, Louis XIV.

En France, la caricature prolifère aux périodes de trouble et d'anarchie, comme sous la Ligue (*les Belles Figures et Drolleries de la Ligue*, collection recueillie par Pierre de l'Estoile, de 1589 à 1600). Lorsque le pouvoir monarchique a rétabli l'ordre, c'est à la peinture des mœurs qu'elle s'applique, et la sève gauloise, renouant la tradition, crée de nouveaux types populaires, comme Jehan-le-Fol, Chie-en-Pot-la-Perruque, se gausse des maris trompés, des ménages où la femme porte la culotte.

Au XVIIIe s., l'art de la caricature s'affine, s'aristocratise, penche vers le libertinage, pour retrouver, sous la Révolution, sa violence et parfois sa grossièreté. Comme sous la Ligue ou la Fronde, la voici moyen de propagande. Sur telle estampe de 1789, c'est le peuple figuré par la foule des animaux domestiques devant le cuisinier de la Cour. « A quelle sauce voulez-vous être mangés? — Nous ne voulons pas être mangés... — Vous sortez de la question! »

A partir du 18-Brumaire et jusqu'à Daumier, la caricature conserve, en France, la distinction un peu froide du siècle précédent : dans les œuvres de Bosio, Debucourt, Carle Vernet; Pigal, Gaudissart, Boilly sont plus « imagiers », comme aussi Raffet et Charlet, ce « Béranger du crayon ».

En 1832, Daumier donne au journal *la Caricature* ses premières lithographies. Il ne cessera, jusqu'en 1875, de harceler les ennemis

cariama

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Manuel, Scaioni.

Gambetta
par André Gill

Maurice Barrès
par Forain

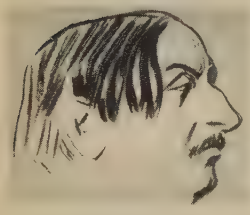

Gabriele D'Annunzio
et Ida Rubinstein, par Sem

Jouvet dans « Dom Juan »
par Sennep
(extrait de « Paris-sur-Scène »
de J.-J. Gautier)

de la République, de s'en prendre aux ridicules de ses contemporains. Sa déformation des types atteint au sublime.

De même que Daumier a créé le personnage de *Robert Macaire*, on doit à Henry Monnier *Monsieur Prudhomme*, bourgeois sot et solennel ; à Traviès, *Mayeux*, fleur hideuse des bas-fonds de Paris. Le domaine de Gavarni est celui de la bohème. Grandville s'est arrogé le fantastique. Cham note les scènes de la rue. Nadar, Carjat et surtout André Gill doivent être également cités.

Sous la IIIe République, la caricature prend un développement considérable, en nombre comme en qualité. Des journaux illustrés, comme le *Gil Blas*, *le Rire*, *l'Assiette au beurre*, *la Vie parisienne*, font connaître de grands talents : Forain, Toulouse-Lautrec, Steinlen, Véber, Léandre, Willette, Hermann-Paul. Il appartiendra à la presse quotidienne de répandre à des millions d'exemplaires les dessins d'Abel Faivre, Sem, Poulbot, Albert Guillaume, Carlègle, Gassier, Sennep, Guérin, Effel, Chaval, Cabrol, Dubout, Peynet, etc.

Avec la France, c'est l'Angleterre qui a le plus brillé dans cet art. Hogarth, peintre des mœurs, Gillray et Rowlandson, polémistes redoutables, d'une brutalité outrancière, dominent une première période qui s'ouvre avec le XVIIIe s. et s'achève avec le règne de Victoria. L'apaisement des esprits, le règne des conventions morales suscitent alors un humour souriant et non plus cruel. Robert Seymour, Hallot Knight Brown, Cruishank, John Leech et Du Maurier en seront les initiateurs. *Punch* commence, en 1841, sa longue carrière, non encore achevée, et qui témoigne de la permanence de l'humour anglais. Parmi ses actuels collaborateurs, citons Emett, Nicolas Bently, David Langdom, Peter Kneebone.

Parmi les meilleurs caricaturistes, après ceux qui ont été mentionnés, on peut nommer, pour l'Allemagne : Wilhelm Busch, Oberlander, Reinicke, Hans Schliessmann. Moritz von Schwind ; pour l'Autriche : Graetz, Theodor ; pour la Hollande : Johan Braakensiek et Raemaekers ; pour l'Italie : Caronte, Dalsani, Cetto. L'Espagne a Goya. Les Etats-Unis en comptent nombre d'excellents, aux styles plus variés que ceux de Grande-Bretagne : William Charles, Thomas Nast, Keppler, Dona Gibson, Rollin Kirby, Darling, Daniel R. Fitzpatrick, Nelson Harding, Steinberg et, enfin, Walt Disney, qui s'est taillé une réputation mondiale dans l'industrie du dessin animé. De grands artistes se sont, incidemment, adonnés à la caricature (Léonard de Vinci, les Carrache, Puvis de Chavannes) ; Alfred de Musset s'est particulièrement distingué dans ce genre. (→ Biblio.)

Caricature (LA), journal satirique hebdomadaire, fondé à Paris par Charles Philipon, le 4 novembre 1830. Il comptait parmi ses dessinateurs : Grandville, Daumier, Gavarni, Henry Monnier, Raffet. Organe des idées républicaines, il s'acharna contre Louis-Philippe. Il cessa de paraître après le vote des lois de septembre 1835. Une autre **Caricature** (comique) hebdomadaire, fondée par A. Robida, dura de 1880 à 1904.

CARICATURER v. tr. Représenter en caricature : *On ne se lasse pas de caricaturer les hommes politiques.* ‖ — *Fig.* Imiter d'une façon grotesque : *Voyons comment Scarron a caricaturé ce sujet épique* [l'Enéide] *et traduit cette lutte colossale* (Gautier). ‖ Reproduire en déformant, en simplifiant exagérément : *Caricaturer la pensée de quelqu'un.*

CARICATURISTE n. Personne qui fait des caricatures. ‖ Personne qui imite plaisamment : *Quinault était redevenu lui-même, un étonnant caricaturiste en mimique et en accent* (Bourget).

CARIDIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, à corps allongé comprimé latéralement. (Ce sont des formes nageuses, dont les longues pattes abdominales servent à la propulsion.)

CARIDINE ou **CARIDINA** n. f. (gr. *karidion*, petite crevette). Crevette qui habite principalement les eaux douces. (Famille des *caridiidés*, de l'ordre des décapodes.)

CARIE n. f. (lat. *caries*). Chirurg. dent. Maladie de la dent qui se traduit par une lésion évoluant de l'extérieur vers l'intérieur, détruisant ses parties dures (émail et ivoire) et aboutissant à une perte de substance formant une cavité. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. et Art vétér. *Carie des os*, phase suppurative de l'inflammation de l'os. (V. part. *encycl.*)

— Métall. *Carie verte*, détérioration de certains alliages de fer, de nickel, de chrome, par corrosion sèche à haute température, avec formation superficielle de composés verts riches en chrome : *Les atmosphères oxydantes et sulfureuses causent la carie verte.*

— Phytopathol. Nom générique de quelques maladies des plantes. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Chirurg. dent. La *carie dentaire* se signale à l'attention par des signes objectifs, tels la cavité formée, des colorations suspectes noires ou blanchâtres, des rétentions alimentaires entre les dents, et par des signes subjectifs, dont la douleur, spontanée aux variations de température, est le principal. L'évolution de la carie dentaire entraîne souvent une atteinte de la pulpe dentaire, qui détermine de graves complications septiques ou tumorales. (V. DENT.)

— Pathol. et art vétér. Caractérisée par la suppuration interstitielle du tissu osseux amenant peu à peu sa destruction, la *carie* s'observe particulièrement sur les os spongieux. Elle peut être consécutive à des plaies osseuses d'origine traumatique ; elle survient également à la suite de suppuration périosseuse. Chez le cheval, en particulier, elle est fréquente sur la troisième phalange, comme complication des clous de rue ; on la voit également évoluer sur les os du garrot, au maxillaire, sur les côtes, etc.

— Phytopathol. La *carie du blé* est causée par un champignon microscopique, de l'ordre des ustilaginales, *Tilletia tritici*.

Les individus atteints ne deviennent reconnaissables qu'à l'approche de la maturité : l'épi reste dressé, les épillets sont irrégulièrement déjetés, les grains sont remplacés par des vésicules ventrues, légères, surnageant sur l'eau. Ces faux grains sont remplis d'une poussière noire de spores, à odeur de hareng putréfié.

Les spores sont disséminées au moment de la récolte et au battage. Elles tombent sur le sol ou souillent les grains sains. Elles germent en même temps que les grains de semence et contaminent les jeunes plantules.

La désinfection des semences par poudrage avec des produits à base de chlorure cuivrique (à 13 p. 100 de Cu), ou organo-mercuriques (à 1 p. 100 de Hg) ou d'hexachlorobenzène (à 12 p. 100 de matière active) donne de bons résultats.

CARIE, en gr. **Karia.** Géogr. anc. Pays du S.-O. de l'Asie Mineure, baigné par la mer Egée et par la Méditerranée orientale. Les Doriens en colonisèrent les rivages, comme aussi les îles les plus proches (Cos, Rhodes), et y fondèrent des villes importantes (Halicarnasse, Cnide), tandis que subsistait le très ancien royaume indigène, avec sa langue et ses cultes propres. Une fois soumis par Cyrus, le royaume conserva ses princes en tant que satrapes ; tel fut le cas de la reine Artémissia, dont les vaisseaux s'alignaient contre les Grecs à Salamine, et de Mausole, à qui fut élevé un monument funéraire mémorable. Conquise par Alexandre le Grand, la Carie fit ensuite partie du royaume séleucide et des empires romain, grec, arabe et turc. (→ Biblio.)

CARIÉ, E adj. Atteint de carie. ‖ *Pierre cariée*, pierre qu'une altération a rendue friable ; pierre pourrie.

CARIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Carie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Langue des Cariens d'Asie Mineure.

— ENCYCL. Linguist. Le *carien* est connu par une centaine d'inscriptions rédigées dans une écriture originale, avec des variations suivant les temps et les lieux. La minorité des documents vient du pays carien lui-même, où des découvertes récentes ont fait connaître des inscriptions remontant à l'époque hellénistique. Des inscriptions plus anciennes et plus nombreuses, mais souvent fort courtes, émanent de Cariens installés en Egypte ; le document le plus ancien date du VIIe s. L'écriture carienne n'a pas été déchiffrée de façon satisfaisante : elle paraît se composer de signes alphabétiques semblables à des lettres grecques archaïques, et de signes peut-être syllabiques, ressemblant à des caractères du syllabaire cypriote. La langue carienne reste donc mystérieuse. L'aspect original des noms propres cariens, transmis par les auteurs anciens et par les inscriptions grecques de Carie, peut faire supposer que le carien n'appartient pas à la famille des langues indo-européennes.

CARIER v. tr. Détruire par la carie ; donner la carie à : *Une dent malade suffit pour carier toutes les autres.*

— ***Se carier*** v. pr. Etre attaqué par la carie : *Dent qui se carie.*

CARIGNAN, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Sedan), dans la dépression pré-ardennaise, sur la Chiers ; 2 720 hab. (2 371 aggl.) [*Ivoisiens* ou *Carignanais*]. La ville et en particulier l'église (XIVe s.) ont beaucoup souffert des combats de mai 1940. Vestiges de remparts. Textiles. Fonderies.

— Hist. L'antique *Epoissum*, station romaine sur la route de Reims à Trèves, devint l'*Ivosium* lotharingienne, puis l'Yvoy du Moyen Age. Elle fut cédée à la France au traité des Pyrénées. Louis XIV fit d'Ivoy (1662) un duché en faveur du prince Eugène de Savoie-Carignan, d'où son changement de nom.

CARIGNAN, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans les côtes de Bordeaux ; 652 hab. (85 aggl.). Vignoble important, dont les crus principaux sont : château-canteloup, sabatey, château-carignan, etc.

CARIGNAN n. m. ou **CARIGNANE** n. f. Cépage du midi de la France (Hérault, Pyrénées-Orientales). [Vigoureux et fertile, il débourre tard et donne des vins commerciaux.]

CARIGNANO, en franç. **Carignan,** v. d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur le Pô, au S. de Turin ; 7 800 hab. Berceau d'une branche cadette de la maison de Savoie*.

Carignan-Salières (RÉGIMENT DE), troupe d'élite qui s'illustra à Saint-Gotthard (1664). Ce régiment français fut, en 1665, envoyé au complet (1 200 hommes) au Canada, où jamais pareille force n'était apparue. Il prit une part prépondérante dans la lutte engagée par le marquis de Tracy contre les Iroquois. Après leur soumission, le régiment fut rappelé en France en 1668, mais près de la moitié de ses membres se fixèrent dans le pays, augmentant sensiblement une population très clairsemée.

CARILLON n. m. (forme altérée de *carignon ;* lat. pop. **quadrinio ;* lat. class. *quaternio*, groupe de quatre). Dispositif qui permet de faire résonner alternativement quatre cloches formant harmonie entre elles, dont on trouve mention en France dès le VIIe s. : *De l'église voisine, un vieux carillon du dix-septième siècle chantait, tous les quarts d'heure, d'une voix boiteuse* (R. Rolland). [V. part. *encycl.*] ‖ Œuvre musicale, ou fragment d'œuvre, tirant son caractère d'une imitation plus ou moins stylisée d'un carillon véritable. ‖ *Par extens.* Procédé d'écriture évoquant un effet de cloches multiples. ‖ Sonnerie des cloches du carillon. ‖ *Par extens.* Sonnerie de cloches, vive et gaie : *J'entendis [...] les sonnailles de la mule, aussi gaies, aussi alertes qu'un grand carillon de cloches un jour de Pâques* (A. Daudet). ‖ Air que sonnent des horloges en marquant les heures, d'où : *Horloge faisant entendre un carillon.* ‖ *Fig.* Reproche bruyant.

— Bot. Nom usuel de la campanule à grandes fleurs (*Campanula medium*).

Phot. W.-W., Carjat, X, Gerschel, Viollet, Larousse.

— Cost. Ornement d'un bonnet de femme : *De petits bonnets à double carillon* (Sévigné).
— Horlog. Ensemble de cloches, ou timbres d'horloge, de pendule, accordés, sur lesquels frappent des marteaux pour jouer un air musical : *Horloge à carillon.* || L'horloge elle-même.
— Physiq. *Carillon électrique,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Mus. Le *carillon* comportait au Moyen Age de trois à huit cloches, produisant en général l'hexacorde *do, ré, mi, fa, sol, la,* et parfois *si* bémol. Plus tard, spécialement dans le Nord, frappées par de petits marteaux (*clipotiaux*), ces cloches sans battant, placées dans les tours des églises, servent à annoncer aux habitants les divisions de l'heure précédant la sonnerie des cloches à battant. Ce simple signal fera place, à partir du XVIe s., avec l'augmentation du nombre des cloches et l'adaptation d'un clavier, à de petites mélodies comportant une ébauche de polyphonie — plus tard, un pédalier permettra d'y adjoindre de gros bourdons. Ce perfectionnement fut appliqué en 1583 à la tour de l'église Saint-Rombaut, à Malines. C'est principalement sur le territoire des anciens Pays-Bas que le carillon s'est répandu à la fin du Moyen Age et de la Renaissance, pour célébrer les événements notables. Les beffrois en furent également pourvus. Dans les carillons automatiques, un *tambour,* réalisé de différentes façons (sous forme de *cylindres* plus ou moins grands supportant les taquets qui tirent les fils), remplace le carillonneur. Il existe également des claviers électriques actionnant les battants par l'intermédiaire de petits moteurs ou d'électro-aimants.
W. Byrd, Gaultier, Louis et François Couperin, Lebègue, Marin Marais furent parmi les premiers à utiliser les effets de cloches dans la musique instrumentale. J.-S. Bach, J.-F. Rebel, Mozart, Liszt, Moussorgski, Debussy, Ravel, etc., en firent également usage. Chez les organistes modernes, le carillon est, en fait, une toccata sur des notes d'intervalles systématiques (Vierne, Dupré, Nibelle, etc.). [→ Biblio.]
— Physiq. Le *carillon électrique* se compose de trois timbres suspendus à un conducteur d'une machine électrostatique. Le timbre D, suspendu à une tringle métallique par un fil de soie (isolant), communique avec le sol au moyen d'une chaîne. Les deux timbres A et B sont suspendus à la même tringle par des chaînes métalliques. Entre les timbres se trouvent suspendues, par des fils de soie, des balles métalliques. L'électricité de la machine, répandue sur la boule C et les timbres A et B, attire les petites balles, puis les repousse dès le contact. En même temps, par influence, le timbre D s'est électrisé ; les balles, repoussées par la machine, se trouvent attirées par lui et s'y heurtent ; ensuite elles sont repoussées par lui et attirées par les timbres A et B ; et ainsi de suite, ces heurts successifs engendrant un son de carillon.

Carillon (FORT), fort construit, en 1756, par les Français de la Nouvelle-France, au S. du lac Champlain. Le 8 juillet 1758, Montcalm y remporta sur les forces anglaises (16 000 hommes) une brillante victoire, que ses faibles effectifs (4 000 hommes) ne lui permirent pas d'exploiter. La possession de ce même fort donna lieu, en 1775, à de nouveaux combats lors de la tentative d'invasion du Canada par les insurgés au cours de la guerre d'Indépendance américaine. La localité, située aux Etats-Unis (Etat de New York), porte aujourd'hui le nom de *Ticonderoga.*

CARILLONNÉ, E adj. Se dit des fêtes solennelles, annoncées par des carillons.
— LOC. FAM. *Aux fêtes carillonnées,* dans les grandes occasions.

CARILLONNEMENT n. m. Action de carillonner ; bruit produit par un carillon.

CARILLONNER v. tr. Sonner en carillon : *Carillonner un air.* || Annoncer par des carillons : *Carillonner une fête.* || Appeler par un bruit de sonnette : *Il aurait dû* [...] *tirer sa sonnette et carillonner les gens de l'hôtel* (Mérimée). || *Fam.* Semoncer bruyamment : *Tu vas te faire carillonner !* || *Fig.* Faire savoir à grand bruit : *Carillonner une nouvelle.*
◆ V. intr. Faire un carillon : *La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air* (Hugo). || Sonner : *Son rire qui sonnait comme un grelot lui secouait le ventre, et faisait carillonner ses breloques sur son gilet de soie verte* (A. France). || *Fam.* Agiter vivement une sonnette.
— Véner. Aboyer à vue un cerf hallali-courant (en parlant des chiens).

CARILLONNEUR n. m. Personne chargée de carillonner.

CARIN (en lat. Marcus Aurelius **Carinus**), empereur romain (283-285). D'abord associé à l'Empire à titre de césar, avec son frère Numérien, par son père Carus, tandis que l'empereur allait combattre les Perses, il défendit les Gaules contre les Barbares. Cruel et débauché, Carin, arrivé dans les Gaules, remplaça les fonctionnaires honnêtes par d'infâmes créatures. Il lutta contre Dioclétien, qui avait pris la pourpre après le meurtre de Numérien, et le battit en Mésie, mais fut tué par ses propres soldats.

CARINA, nom lat. de la constellation de la Carène* (au génit. : *Carinae ;* abrév. : [Car]).

CARINAIRE n. f. (du lat. *carina,* coque). Mollusque gastropode de haute mer.
— ENCYCL. Les *carinaires* (*carinaria*) sont des animaux marins organisés pour la vie pélagique ; leur corps, entièrement transparent, est allongé ; elles ont une grosse tête cylindrique portant deux tentacules, une nageoire ventrale arrondie très richement musclée. Une petite coquille cupuliforme, mince, fragile et transparente, abrite les organes internes. Les carinaires, qui se nourrissent de petites méduses, et, probablement, de ptéropodes, vivent dans les mers chaudes et tempérées. (Type de la famille des *carinariidés.*)

CARINATES n. m. pl. (du lat. *carina,* carène). Sous-classe d'oiseaux qui renferme ceux qui ont un bréchet développé aminci en avant, comme une carène de navire, ainsi que des ailes propres au vol, par opposition au groupe des ratites (autruches), sans bréchet*.

CARINI, comm. d'Italie, en Sicile (prov. de Palerme) ; 16 800 hab. Cette ville, proche des ruines d'*Hyccara,* patrie de la courtisane Laïs, possède un beau château du XIIe s. Elle a été presque entièrement détruite en 1860, en représailles de son soulèvement contre le roi de Naples.

CARINIANA n. m. Arbre croissant en Amérique et dont plusieurs espèces donnent un bois commercial connu sous le nom de *Jequitiba rosa.* (Ce bois peut remplacer le chêne ; famille des lécythidacées.)

CARINTHIE, en allem. **Kärnten,** province de la République d'Autriche ; 9 534 km² ; 474 764 hab. (*Carinthiens*). Capit. *Klagenfurt.* La Carinthie est traversée d'O. en E. par la vallée de la Drave, qui est un grand axe de circulation et qui concentre presque toute l'activité humaine. Très montagneuse à l'O., la province s'ouvre vers l'E., dans le bassin de Klagenfurt. Les ressources agricoles, en dehors de l'élevage, ne permettent pas une forte densité de population. Les autres ressources sont le tourisme, l'hydroélectricité et l'exploitation des produits du sous-sol (plomb, zinc, lignite et surtout fer, graphite et magnésite).
— Hist. La *Carinthie* doit son nom à l'ancienne population celtique des Carnes. Elle devint une des marches de la Germanie carolingienne au IXe s. Erigée en duché en 976, elle entra dans les possessions de l'Autriche en 1335, et demeura désormais autrichienne, sauf une partie, qui fut rattachée aux provinces napoléoniennes d'Illyrie, de 1809 à 1814, et les districts du Sud, donnés à la Yougoslavie à la suite du traité de Saint-Germain (1919).

CARINTHINE n. f. Minér. Espèce de hornblende bleuâtre que l'on trouve en Carinthie.

CARINUS (Marcus Aurelius). V. CARIN.

CARIPITO, v. du Venezuela (Etat de Monagas), au N. de Maturín ; 9 600 hab. Reliée par pipe-line à Quiriquire, c'est un centre de raffinage pétrolier.

ÇĀRIPUTRA, un des quatre disciples préférés du bouddha Çākyamuni. Interlocuteur du maître dans un grand nombre de sūtra. Certaines traditions veulent qu'il ait été, après la mort de Çākyamuni, le premier chef du bouddhisme dans le Népāl.

ÇARĪRA n. m. pl. Mot sanskrit signif. au sing. *corps,* et au plur. *reliques.* (Appliqué d'abord exclusivement aux reliques du bouddha Çākyamuni, le mot s'est peu à peu étendu à celles de tous les morts vénérés, dont les ossements calcinés sont conservés dans des châsses [*dāgba*] ou sous des monuments funéraires [*stūpa* et *chaitya*].)

CARIRIS ou **KARIRIS,** Indiens du Brésil, aujourd'hui civilisés pour la plupart, qui vivent dans les Etats de Bahia, Pernambouc, Piaui et Ceara.

CARISBROOK, v. de Grande-Bretagne, au centre de l'île de Wight, anc. capit. de l'île. Charles Ier fut enfermé dans le château de Carisbrook, qui date des XIVe, XVe et XVIe s. ; remarquable donjon, d'où le prisonnier tenta de s'évader.

CARISET n. m. (du bas lat. *carex*). Tissu de laine grossier, de la nature des serges, provenant d'Angleterre, et ordinairement teint en Flandre. Au XVIIIe s., gros canevas pour tapisserie.

CARISI n. m. Variété de poires uniquement bonnes à la fabrication du poiré, ou utilisées dans les confitureries.

CARISIEN (Christian Ehrenfried VON), diplomate suédois, originaire de Poméranie (1749-1794). Confident très apprécié du roi de Suède Gustave III, dont il défendit les intérêts auprès de Frédéric II lors de sa terrible rupture avec Louise Ulrique, il provoqua le rapprochement anglo-prussien de 1788, contraignant ainsi à la retraite les Danois qui avaient envahi la Suède (Bohuslän) en septembre.

carillon de Malines

CARISSA n. f. Arbrisseau rameux, épineux, qui croît dans l'Inde, dans l'Australie et dans l'Afrique australe, au nombre d'environ vingt-cinq espèces, dont certaines sont cultivées comme ornement et pour leurs fruits. (Famille des apocynacées.)

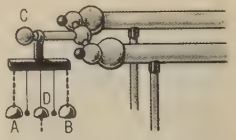

carillon électrique

CARISSIMI (Giacomo), compositeur italien (Marino, Rome, 1605 - Rome 1674). Il est fils d'un tonnelier. On ne connaît pas ses maîtres. Chantre, puis organiste à la chapelle du dôme de Tivoli, il est, en 1629, maître de chapelle dans l'église Saint-Apollinaire du Collegium Germanicum Hungaricum de Rome, où il reste jusqu'à sa mort, jouissant d'une très grande renommée, même à l'étranger, surtout après la création de ses oratorios *Jephté* et *Historia di Abramo,* exécutés au Collegium Germanicum, en 1656. Le Conservatoire de Paris possède des motets et des cantates avec textes français (*l'Impie, Sur la charité, Sur le purgatoire, l'Histoire des Cyclopes, l'Histoire de l'âne*), ainsi que le *Requiem burlesque latin et français.* Carissimi a écrit un très grand nombre de cantates inédites (*Crolla il mondo, I naviganti, I ciechi, Giudizio universale, Il Lamento di Maria di Scozia,* etc.). Il a publié entre 1666 et 1675 au moins trois livres de motets et messes de 1 à 9 voix. Sa messe de *l'Homme armé,* à 12 voix, et d'autres, sont restées manuscrites. De son énorme production d'oratorios, on a conservé au moins seize partitions (*Diluvium universale, Job, Lucifer, Lamentatio damnatorum, Martyres,* etc.). Ses contemporains lui attribuèrent le mérite de la création du récitatif et de la cantate dans leur structure moderne. Par lui, l'esprit et les formes de la musique profane pénétrèrent profondément la musique religieuse. Ses oratorios — il ne produisit qu'un seul essai théâtral —, si riches en puissance dramatique et en lyrisme, en font le plus grand maître de la période classique de cette forme musicale. Giacomo Carissimi ouvrit le chemin au grand art de Cesti et d'Alessandro Scarlatti. Parmi ses élèves, on cite le Français Marc-Antoine Charpentier, qui fit connaître son maître à Paris. Plusieurs éditions modernes ont été publiées de ses cantates et des oratorios *Jephté, Jonas* et *Judicium Salomonis.*

Giacomo CARISSIMI
d'après Vaillant

CARISTE n. m. Conducteur de chariot de manutention (chariot élévateur à fourche, chariot tracteur, etc.).

CARITEO, poète italien (Barcelone v. 1450 - Naples 1514). Son vrai nom était **Benedetto Gareth ;** il vint à Naples vers 1468, et obtint vite la faveur de la Cour et des lettrés ; le nom de CARITEO lui fut donné par l'Académie pontanienne. Il publia en 1506 *Endymion,* recueil de poésies amoureuses ou politiques, dans lesquelles il célèbre sa dame ou la maison d'Aragon. Il imite les Latins, les Provençaux, Dante et surtout Pétrarque.

CARITIF n. m. Cas des langues finno-ougriennes exprimant l'idée de privation.

Phot. W. W., Larousse.

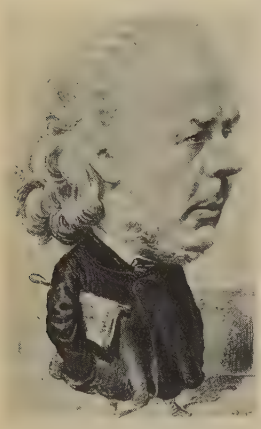

caricature de Daumier par Étienne CARJAT

CARJAT (Etienne), caricaturiste, photographe et poète français (Fareins, près de Villefranche, Ain, 1828 - Pons 1906). D'abord dessinateur industriel, il se fit caricaturiste (1854) dans un style voisin de celui de Nadar (portrait-charge de Daumier, à grosse tête sur un petit corps), et publia sous le titre de *le Théâtre à la ville*, des charges d'acteurs; il se tourna ensuite vers le monde politique. On lui doit un drame en vers : *la Leçon de Jeanne* (1872). Photographe, il est notamment l'auteur d'un beau portrait d'Ingres.

CARKHÈSE n. f. Verr. V. CARCAISE.

CARKINOS ou **KARKINOS de Naupacte,** poète épique (VIIe s. av. J.-C.), auteur des *Chants de Naupacte*.

CARKINOS ou **KARKINOS,** poète tragique d'Athènes (v. 400 av. J.-C.), raillé par Aristophane.

CARKINOS ou **KARKINOS,** poète tragique grec (v. 380 av. J.-C.), fécond, mais d'un style obscur.

Carla (le), centrale hydro-électrique sur l'Agout, un peu en amont du confluent avec le Thoré (Tarn).

CARLADÈS (le) [lat. *Carlatensis Tractus*], ancien petit pays de la haute Auvergne, ch.-l. *Carlat*. Comté aux mains des princes de Monaco de 1642 à 1789.

CARLAT, comm. du Cantal (arrond. d'Aurillac), dans le massif du Cantal, à l'E. d'Aurillac; 510 hab. (149 aggl.) [*Carladois*]. Situé au pied d'une falaise basaltique, ce bourg est l'ancienne capitale du Carladès. Eglise du XVIe s. Au sommet de la falaise, vestiges d'un château rasé par Henri IV en 1603.

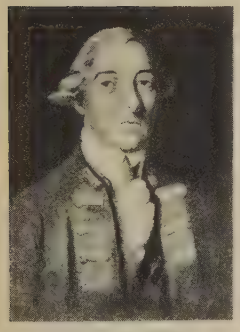

Guy CARLETON

CARLÈGLE (Charles Emile), dessinateur et graveur suisse (Aigle, canton de Vaud, 1877 - Paris 1940). Dès 1909, il participe aux expositions d'humoristes et donne des caricatures au *Rire*, au *Sourire*, à *la Vie parisienne*. Il s'est consacré ensuite à l'illustration : *les Aventures du roi Pausole* de Pierre Louÿs, *Lysistrata* d'Aristophane, les *Contes* de La Fontaine, *la Relève du matin* de H. de Montherlant. Son trait délié, spirituel, excelle à relever les ouvrages même graves — comme ceux de Julien Benda — d'une note de gaieté.

CARLEMIGELLI. V. ASPASIE.

CARLÉN (Emilie FLYGARE-CARLÉN, née **Smith**), femme de lettres suédoise (Strœmstad 1807 - Stockholm 1892). Son œuvre romanesque, abondante et sentimentale, témoigne cependant d'une exacte observation des mœurs populaires. Ses meilleures œuvres sont : *la Rose de Tisteloe* (1842), *le Solitaire de Johannisskaeret* (1846), *Une nuit près du lac Bullaren* (1847), et, surtout, *Une maison de commerce dans l'archipel* (1859).

CARLENTINI, comm. d'Italie, en Sicile (prov. de Syracuse), près du lac de Lentini; 12 400 hab. Fondée par Charles Quint au-dessus de Lentini.

carlin

CARLES (Louis), ébéniste français (Grenoble 1602 - *id.* 1650). Il exécuta de nombreux travaux pour les églises, en particulier le tabernacle de l'église d'Aoste (1641), d'après le retable de la chapelle Notre-Dame de Grenoble. — D'autres membres de la famille Carles ont exécuté le mobilier de l'église de Montélimar; parmi eux, on cite JEAN (1604-1630).

CARLÈS (Antonin), sculpteur français (Gimont 1851 - Paris 1919). Il est notamment l'auteur de *Retour de chasse* (Jardin des Tuileries, 1888) et de *Héraut d'armes XVIe siècle* (Hôtel de Ville de Paris), ainsi que de nombreux bustes. Son style est académique.

CARLÈGLE illustration pour « les Muses » de Ronsard cabinet des Estampes

CARLETON (Guy), 1er baron **Dorchester,** général britannique (Strabane, Irlande, 1724 - Maidenhead 1808). Longtemps gouverneur du Canada (1766-1778, 1786-1796), qu'il défendit brillamment en 1776 contre les insurgés américains, il sut, par ses réformes prudentes et sa justice, se concilier les Canadiens français. Malgré ses objections, le Canada fut, en 1791, divisé en deux provinces, dotées chacune d'une assemblée élue.

CARLETON (William), romancier irlandais (Prillisk, comté de Tyrone, 1794 - Sandford, comté de Dublin, 1869). Fils d'un pauvre paysan, il devint sous-maître dans une institution et se rendit à Dublin, où il publia, à partir de 1828, une suite de récits dans lesquels il a peint avec réalisme les misères et les aspirations du peuple irlandais. En 1839, il donna son meilleur roman : *Fardorougha l'Avare*.

CARLI (Gian Rinaldo), érudit italien (Capodistria 1720 - Milan 1795). Ses études sur la monnaie (*Sulle monete*, 1751-1759), qui font encore autorité aujourd'hui, lui valurent d'être appelé aux fonctions de président du conseil du Commerce et de l'Industrie (1781) et de président du comité des Finances. Outre ses travaux d'économie (*Breve ragionamento sopra i bilanci economici delle nazioni* [1770], *Del commercio libero dei grani* [1771]), il est l'auteur d'un ouvrage sur les débuts de la civilisation italienne, et de nombreux autres écrits.

CARLIER (René), architecte français († Escorial 1722). Architecte en chef de Philippe V d'Espagne, il a dessiné les plans des jardins du château de la Granja (prov. de Ségovie). — Son fils, FRANÇOIS († Bayonne 1760), fut directeur de l'académie de San Fernando, et construisit à Madrid l'église du monastère de Salesas Reales.

CARLIN n. m. (ital. *carlino;* de *Carlo,* Charles [de Charles d'Anjou, roi de Naples]). Anc. monnaie d'or et d'argent du royaume de Naples, émise en 1278 par Charles Ier d'Anjou, et dont la frappe continua sous Charles II. (Il avait remplacé l'*augustale* ou *reale*. En Sicile et à Malte, les carlins prenaient le nom de *tarins*. Depuis, le nom de « carlin » fut conservé en Italie, en Sardaigne, en Piémont, à des monnaies de valeurs fort différentes.)

CARLIN n. m. (de *Carlo Bertinazzi**, dit « Carlin », acteur célèbre dans le rôle d'Arlequin, dont la figure masquée en noir ressemblait à celle d'un museau de chien). Race de chiens d'agrément de petite taille, à poil ras et au museau très court et aplati.

CARLIN, E adj. Se dit des chiens de la race des carlins. ‖ *Fam. Nez carlin,* petit nez retroussé.

◆ N. f. *La carline,* la mort (chez Hugo).

CARLIN (Martin), ébéniste français (Fribourg-en-Brisgau v. 1730 - Paris 1785), reçu maître en 1766. Formé, comme Riesener et Leleu, dans l'atelier d'Œben, il donne, comme eux, au style Louis XVI, toute l'élégance, toute la grâce dont il est capable. Doué d'une imagination inépuisable, Carlin a produit nombre de meubles de fantaisie pour la reine Marie-Antoinette et pour Mesdames. Il utilise, pour ses meubles, l'ébène, le bois de rapport, l'acajou, et les décore de fines guirlandes de bronze ciselé, de panneaux de laque à sujets chinois, de mosaïques, et de plaques de porcelaine de Sèvres.

CARLIN. V. BERTINAZZI.

CARLINA ou **CARLINE** n. f. Sorte de chardon, dont il existe de nombreuses espèces françaises, dont *Carlina acoulis,* ou baromètre, ses capitules se fermant à l'humidité. — ENCYCL. De la famille des composées, les *carlines* poussent généralement dans les terres arides ou les pâturages. Le réceptacle de *C. acanthifolia* est comestible.

CARLING, comm. de la Moselle (arrond. de Forbach), près de la frontière allemande, en bordure de la forêt de Warndt; 2 020 hab. [*Carlingeois*]. La grande centrale thermique et la cokerie dites « de Carling » sont situées en fait sur le territoire de la commune de Saint-Avold : industries chimiques (éthylène, ammoniaque, engrais chimiques, matières plastiques et fibres synthétiques). Un feeder conduit le gaz dans la région parisienne.

CARLINGAGE n. m. Mar. Ensemble des supports en tôlerie reliés à la charpente des fonds et sur lequel reposent les chaudières, l'appareil moteur, etc.

CARLINGFORD, v. et port de la République d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Louth), sur la rive N. du Carlingford Lough; 500 hab. Ruines d'une abbaye du XIVe s.; vestiges d'un château fort.

CARLINGFORD (Chichester FORTESCUE, lord). V. FORTESCUE.

CARLINGUE n. f. (anc. scand. *kerling*). Aéron. Partie habitable d'un avion.

— Mar. Dans la construction en bois, forte pièce à section rectangulaire symétrique à la quille et appliquée sur la face supérieure des varangues. (Dans la construction métallique moderne, les navires munis d'un double fond n'ont pas de carlingue. Elle est remplacée par le *support* central du double fond.)

CARLINIER (Louis), peintre et maître ouvrier de la cathédrale d'Avignon, où il exécuta les verrières de la chapelle Sainte-Marthe (XVe s.).

CARLISLE, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du Cumberlandshire, au N. du massif du Cumberland; 67 900 hab. Centre important dès l'époque romaine, la ville joua un grand rôle pendant les guerres entre l'Ecosse et l'Angleterre. Elle devint le siège d'un évêché (1133) et garde une cathédrale des XIIe-XIVe s. Le château conserve plusieurs éléments du XIe s. Carlisle est un nœud ferroviaire important et un centre industriel : construction de locomotives; brasseries; biscuiteries; fabriques de boîtes métalliques.

CARLISLE (James HAY, comte DE), courtisan écossais († 1636). Il accomplit de nombreuses missions diplomatiques pour le compte de Jacques Ier et de Charles Ier, qui lui donnèrent d'immenses domaines en Amérique.

CARLISLE (Lucy HAY, née PERCY, comtesse DE), seconde femme du précédent (1599-1660). Célèbre pour sa beauté et son esprit, elle déploya une grande activité politique lors des troubles du milieu du XVIIe s. S'étant attachée au parti presbytérien, elle prévint en 1642 les parlementaires des projets royaux. En revanche, dans la deuxième guerre civile, elle défendit la cause du roi; en fait, elle trahit les deux partis. Par la suite, elle travailla à la restauration de la monarchie, mais en essayant de poser de sévères conditions.

CARLISLE (sir Anthony), chirurgien et physiologiste anglais (Stillington 1768 - Londres 1840). En 1808, il devint professeur d'anatomie à l'Académie royale. Dès l'annonce de la découverte de Volta, il établit une pile en vue d'étudier ses effets physiologiques. En 1800, il découvrit, avec Nicholson, la décomposition de l'eau par le courant électrique.

CARLISME n. m. Opinion des partisans de don Carlos (Charles* de Bourbon). [V. CARLISTE.]

CARLISTE n. En Espagne, partisan de don Carlos, et *par extens.*, de tout système monarchique défenseur de la tradition politique (succession royale par les mâles), religieuse (premier rôle du clergé) et sociale (résurrection des anciens privilèges locaux).

◆ Adj. Qui se rapporte au carlisme : *Parti carliste.*

— ENCYCL. Le nom de *carliste* fut donné en Espagne à tous ceux qui refusaient de reconnaître la légalité de la loi par laquelle Ferdinand VII modifiait en faveur de sa fille, Isabelle, et au détriment de son frère don Carlos et des descendants de celui-ci (1788-1855), l'ordre de succession à la Couronne (1830). Le principe de la légitimité trouvant surtout des défenseurs dans le clergé et la paysannerie, la cause de don Carlos et des apostoliques se confondit avec celles des adversaires du libéralisme et de la centralisation. A la mort de Ferdinand VII (1833), un soulèvement carliste éclata dans le Pays basque (1834-1839); don Carlos, qui avait pris le titre de roi dès le 1er octobre 1833, le dirigea en personne; il réussit à menacer Madrid, mais ne put contrôler réellement le centre et le sud du pays, et la convention

de Vergara (1839), signée par le chef carliste Maroto, mit fin au soulèvement, tandis que don Carlos fuyait en France, où il fut interné à Bourges.
A la mort de celui-ci (1855), le carlisme se reconstitua autour de son fils, Carlos (1818-1861), comte de Montemolin, qui tenta avec son frère cadet, Ferdinand (1824-1861), de débarquer à l'embouchure de l'Ebre et de soulever l'Aragon. Arrêtés, ils ne recouvrirent leur liberté que par une renonciation à leurs droits à la Couronne, sur laquelle ils revinrent aussitôt.
Le parti carliste se réforma une nouvelle fois autour de don Carlos (1848-1909), fils de don Juan, frère des précédents. Une première tentative pour reprendre le trône d'Espagne échoua (1870-1872), mais, en 1873, le carlisme, exploitant tous les mécontentements, même l'autonomisme catalan, se rendit maître d'une grande partie du nord et du nord-ouest de l'Espagne, et faillit réussir à la faveur de troubles consécutifs à l'instauration d'une république fédérale (1873). Mais l'avènement d'Alphonse XII, dont les victoires en Espagne centrale et du Nord (1875-1876) contraignirent don Carlos à un exil définitif, anéantit les espoirs de son parti, mais non son existence, car le carlisme, défenseur du traditionalisme politique et religieux, se survit encore, surtout en Navarre.

CARLITTE (MASSIF DU), massif granitique des Pyrénées orientales, dominant les bassins supérieurs de l'Ariège, de l'Aude, de la Têt et du Sègre de Carol ; 2 921 m. Le massif possède de nombreux lacs, dont plusieurs sont aménagés pour alimenter des centrales électriques (Naguilles) ; le barrage des Bouillouses régularise la Têt en vue des irrigations et de la production hydro-électrique.

CARLO DI NICCOLO, peintre verrier florentin. Il travailla, à Rome, pour Nicolas V, en 1450-1453, et collabora avec Giovanni Andréa, également de Florence, à l'ancienne église Saint-Pierre, au palais du Vatican, et à San Stefano Rotondo.

CARLOFORTE, v. de l'île italienne de San Pietro, au S.-O. de la Sardaigne (prov. de Cagliari) ; 7 300 hab. Salines.

CARLOMAN, fils aîné de Charles Martel (715 - Vienne, Dauphiné, 754). A la mort de son père en 741, il devint maire du palais avec son frère Pépin le Bref, et administra l'Austrasie. Il étendit le pouvoir des Francs et affermit l'Eglise dans les pays de son gouvernement, puis se retira (747) dans un monastère qu'il fonda sur le mont Soracte, pour entrer ensuite au Mont-Cassin (750). A sa mort, Pépin le Bref, roi depuis 751, demeura seul chef des Francs.

CARLOMAN (751 - Samoussy, près de Laon [auj. Aisne], ou Chaumuzy [auj. Marne], 771), roi d'Austrasie (768-771), fils cadet de Pépin le Bref, frère cadet de Charlemagne. Avec celui-ci, il devint roi des Francs en 768, et reçut la Provence, la Septimanie, la Bourgogne, l'Alsace, l'Alamannie et la moitié de l'Aquitaine. Refusant d'aider son frère à réprimer une révolte en Aquitaine, Carloman se brouille avec lui (769-770). Après sa mort, sa femme, Gerberge, fille de Didier, roi des Lombards, se réfugia auprès de son père avec ses enfants. Charlemagne, vainqueur de Didier, les prit à Vérone et les fit enfermer dans un cloître.

CARLOMAN, fils de Charlemagne, connu sous le nom de Pépin*, roi en Italie.

CARLOMAN, roi de France (879-884), fils de Louis II le Bègue. Il devint roi conjointement avec son frère Louis III. Ils se partagèrent le royaume en 880, et Carloman obtint la Bourgogne et l'Aquitaine. Il devint seul roi en 882 à la mort de son frère. Il mourut d'un accident de chasse.

CARLOMAN, quatrième fils de Charles le Chauve. Il s'échappa de l'abbaye, où son père l'avait enfermé, pour ravager les provinces à la tête d'une bande de pillards (870). Pris et condamné, il eut les yeux crevés (875). Il se réfugia auprès de Louis le Germanique, dont il reçut l'abbaye d'Esternach.

CARLOMAN (828 - 880), roi de Bavière (876-880), fils aîné de Louis le Germanique et d'Emma. Il obtint l'Italie à la suite de la mort de Louis II et de Charles le Chauve.

CARLONE ou **CARLONI**, nom d'une famille d'artistes italiens du XVIe et du XVIIe s., dont les membres ont travaillé en Italie et en Allemagne. — TADDEO, sculpteur génois (Rovio 1543 - Gênes 1613), eut pour fils : GIOVANNI ANDREA, dit « le Genovese » (Gênes 1590 - Milan 1630), peintre qui travailla à l'Annunziata de Gênes ; et GIOVANNI BATTISTA DI TADDEO, peintre (Gênes 1592 - Turin 1677), qui participa au décor de la coupole du Gesù, à Rome.

CARLOS, rois et infants d'Espagne. (V. CHARLES.)

CARLOS, roi du Portugal. (V. CHARLES.)

Carlos (DON), drame de Schiller. (V. DON CARLOS.)

CÂRLOVA (Vasile), poète roumain (Tîrgoviște 1809 - Craiova 1831). Officier de cavalerie, il reste célèbre pour avoir été l'initiateur de la poésie romantique avec son élégie *les Ruines de Tîrgoviște* (1828), inspirée des *Ruines* de Volney, et avec son poème *Prière* (1828), inspiré à la fois de Lamartine et de Jancu Văcărescu. Cârlova est également l'initiateur de la poésie patriotique avec son poème *la Marche des Roumains* (1830).

CARLOVTSI. V. KARLOWITZ.

CARLOW, en gaélique **Ceatharlach**, v. de la République d'Irlande (prov. de Leinster), ch.-l. de comté, à l'O. des monts de Wicklow, sur le Barrow ; 7 700 hab. Ancienne place forte. Vestiges d'un château du XIIIe s. Cathédrale catholique du XIXe s. — Le *comté de Carlow* s'étend au S.-O. des monts de *Wicklow ;* 33 900 hab. Ch.-l. *Carlow*.

CARLSBAD, v. des Etats-Unis (Nouveau-Mexique), sur le río Pecos ; 18 111 hab. Centre touristique, au N.-E. de grottes formant un immense réseau de couloirs et de salles grandioses. Mines de potasse.

CARLSBAD. V. KARLOVY VARY.

Carlsberg (BRASSERIES), brasseries fondées en 1847, au Danemark. C'est une entreprise industrielle doublée d'une puissante institution philanthropique, du fait de la volonté de leur fondateur, J. C. Jacobsen (1822-1888), qui légua, à sa mort, l'ensemble de son patrimoine industriel à une fondation rappelant son nom, et destinée à encourager les arts et les sciences. La direction générale de la brasserie est, depuis 1888, assurée par un collège de cinq professeurs de la Société royale des sciences. La Fondation constitue, depuis lors, le plus précieux soutien matériel de la vie intellectuelle et artistique du Danemark. Elle a financé en grande partie toutes les expéditions, explorations et fouilles entreprises depuis trois quarts de siècle par le Danemark. Dans le domaine des arts, c'est à ses libéralités que sont dus également les travaux de restauration du château de Kronborg, qui servit de cadre historique à *Hamlet*, de Shakespeare.

CARLSON (Fredrik Ferdinand), universitaire et historien suédois (Alsike, Uppland, 1811 - Stockholm 1887). Professeur à l'université d'Uppsala, deux fois chargé du ministère des Affaires ecclésiastiques, dont dépendaient les questions d'enseignement, il fut l'auteur d'une réforme scolaire qui, adoptée en 1859, a réorganisé et modernisé les enseignements primaire et secondaire. Il a également écrit des ouvrages d'histoire, notamment une *Histoire de la Suède sous les rois de la Maison palatine* (4 vol., 1855-1875).

CARLSRUHE. V. KARLSRUHE.

CARLTON, v. de Grande-Bretagne (Nottinghamshire), au N.-E. de Nottingham ; 34 200 hab. Houillères.

Carlton Club, club politique conservateur londonien, organisé par Peel en 1831.

CARLU (Jacques), architecte français (Bonnières-sur-Seine 1890). Elève de Laloux à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, premier grand prix de Rome en 1919, il édifia le palais de Chaillot (1936-1938), reconstruit et modernisé sur les fondations du Trocadéro. Inspecteur général des Bâtiments civils et Palais nationaux, et architecte en chef des Lycées et Collèges (1939), il a enseigné l'architecture, de 1924 à 1934, au Massachusetts Institute of Technology à Boston, et dirigé, de 1924 à 1937, l'Ecole américaine des beaux-arts, à Fontainebleau. Il a construit à Paris, en 1958, le palais de l'O. T. A. N. (Acad. des bx-arts, 1957.)

CARLU (Jean), affichiste français (Bonnières-sur-Seine 1900), frère du précédent. Après avoir étudié l'architecture, il se consacre à l'art publicitaire (1918). A l'Exposition internationale de 1937, à Paris, il assume la présentation générale du Palais de la publicité. Président de l'Alliance graphique internationale, il a signé nombre d'affiches, caractérisées par l'énergie du trait, la franchise des couleurs et l'esprit de synthèse (*Monsavon, Aquarium de Monaco, Aveugles civils, Emprunt national, Exposition internationale de 1937, Cinzano, Perrier-Pschitt, Larousse*, etc.).

CARLUDOVICA n. m. Plante ligneuse et sarmenteuse de l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. L'espèce la plus importante est *Carludovica palmata* du Pérou et de la Nouvelle-Grenade, dont les tiges servent à faire des cannes, les graines, de l'huile, et dont les feuilles sont employées à fabriquer des chapeaux dits « de Panama », lorsqu'elles sont découpées en fines lanières. On cultive dans les serres chaudes plusieurs espèces de ce genre. (Famille des cyclanthacées.)

CARLUX, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, près de la Dordogne ; 559 hab. (179 aggl.). Dans l'église, Pietà en bois peint du XVIIe s.

CARLYLE (Thomas), historien, biographe, critique anglais (Ecclefechan, Dumfriesshire, Ecosse, 1795 - Londres 1881). Fils d'un maçon, il étudie quelques années à l'université d'Edimbourg (1809-1813). Influencé par la littérature et la pensée allemandes, il commence par une traduction du *Wilhelm Meister* de Gœthe (1824), une *Vie de Schiller* (1825) et des *Essais critiques* concernant J.-P. Richter, Fichte, Gœthe, Herder, la poésie et les romans allemands. Sa première œuvre vraiment personnelle est une sorte d'autobiographie : *Sartor* Resartus* (1833-1834). Ce n'est toutefois qu'avec sa *Révolution française* (1837), vaste épopée en prose, qu'il conquiert véritablement la notoriété. Entre-temps, il s'était marié avec Jane Welsh (1826) et était venu résider à Londres dans le quartier de Chelsea (1834). En 1837, il fait ses débuts de conférencier avec quatre cycles portant sur *la Littérature allemande, les Périodes de la Culture européenne, les Révolutions de l'Europe moderne*, et, surtout, sur *les Héros* et le Culte des héros* (série publiée en 1841), où s'exprime une large part de sa pensée. A travers la biographie de quelques grands hommes, Luther, Shakespeare, Mahomet, Dante, Burns, Napoléon, il cherche à montrer l'importance déterminante de ces héros de la culture dans l'histoire de l'humanité. Adversaire du rationalisme et du matérialisme, Carlyle leur oppose une sorte de spiritualisme aristocratique, vivifié par un goût passionné pour l'énergie. Il insiste sur le devoir des élites et le rôle de l'Angleterre dans *le Chartisme* (1839), *Passé et Présent* (1843), *Pamphlets du dernier Jour* (1850), commente *les Lettres et Discours d'Olivier Cromwell* (1845), donne la biographie d'un ami personnel, *Vie de Sterling* (1851), puis s'attache longuement à écrire *l'Histoire de Frédéric le Grand de Prusse* (1858-1865). Durant sa vieillesse, qu'attriste le décès de sa femme (1866), il prépare encore ses *Souvenirs* et une édition des *Lettres et Mémoires de Jane Welsh*, qui paraissent en 1883.
Son influence fut considérable : moraliste, prédicateur politique, cet apôtre de l'action écrivait ses livres avec une fougue

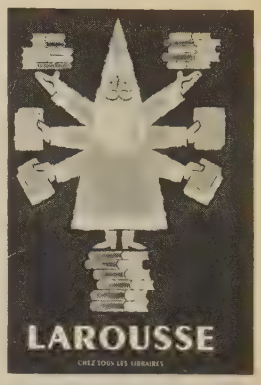

affiche de Jean CARLU (1958)
v. hors-texte en couleurs ***AFFICHE, tome Ier***

Thomas CARLYLE

Jacques CARLU
palais de l'O.T.A.N. à Paris

Phot. Larousse, British council, Associated Press.

carmagnole
détail d'une image populaire
musée Carnavalet

carme déchaussé
en habit ordinaire

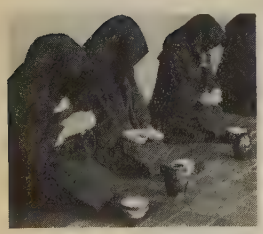

carmélites
repas du vendredi saint

D'azur à trois rochers d'argent.

passionnée, insistante, et un style tout personnel, que Meredith comparaît au « vent qui traverse un verger ». Il fut appelé « le sage de Chelsea ». (→ Biblio.)

CARMAGNOLA, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin); 14 000 hab. (10 100 aggl.). Centre commercial d'une région agricole.

CARMAGNOLA (Francesco BUSSONE, dit), condottiere italien (Carmagnola entre 1380 et 1385 - Venise 1432). Fils d'un paysan du Piémont, il entra au service du jeune duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, et, de 1416 à 1423, soutint la cause de ce prince avec un tel succès qu'après avoir assuré son pouvoir sur Milan il conquit encore pour lui Bergame, Brescia, Parme, Plaisance, Novare, Alexandrie et Gênes. En 1425, il passa au service de Venise; mais, soupçonné de trahison au profit du Milanais, il fut décapité. Les derniers épisodes de la vie de Carmagnola ont inspiré à Manzoni une tragédie historique (1820).

CARMAGNOLE n. f. (de *Carmagnola*, ville du Piémont). Vêtement en usage dans le peuple pendant la Révolution française. (V. part. *encycl.*) || Danse, ronde révolutionnaire. (V. art. suiv.) || *Par extens.* Nom donné aux rapports et aux discours de Barère, pour en caractériser l'esprit et la forme révolutionnaires, puis à tout discours ou écrit révolutionnaire de peu d'étendue.

— ENCYCL. Cost. La *carmagnole*, veste à courtes basques, à grand collet, avec plusieurs rangées de boutons de métal, portée dans le Midi par des ouvriers piémontais originaires de Carmagnola, fut introduite à Paris en 1792 par les fédérés marseillais. Adoptée par les révolutionnaires, on la portait accompagnée d'un gilet tricolore et d'un bonnet rouge.

Carmagnole (LA), chant révolutionnaire anonyme, datant de l'époque où Louis XVI était prisonnier au Temple. Très répandue surtout pendant la Terreur, elle fut interdite par Bonaparte.

CARMAN (William Bliss), écrivain canadien d'expression anglaise (Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1861 - New Canaan, Connecticut, 1929). Poète vigoureux, il a chanté la vie d'action et la joie du plein air dans une quinzaine de recueils, dont les plus remarquables sont : *Marée basse à Grand-Pré* (*Low Tide on Grand Pré*) [1893], *Ballades du Port-Perdu* (1897), *Chants de Vagabondia* (1894-1900).

CARMANIE. Géogr. anc. Province de l'Empire des Perses, dans la partie méridionale du plateau de l'Iran, au N. du détroit d'Ormuz; capit. *Carmana* (Kirmān).

CARMANIENS. Géogr. anc. Peuple de la Carmanie, région de l'Empire perse.

CARMANTINE n. f. Bot. V. JUSTICIA.

CARMARTHEN ou **CAERMARTHEN,** v. de Grande-Bretagne, dans le sud-ouest du pays de Galles, ch.-l. de comté; 12 100 hab. Nœud routier dès l'époque romaine, la ville fut un grand centre celtique. Pendant le Moyen Age, elle connut une histoire troublée. Située sur l'estuaire de la Towy, elle devint un actif port de cabotage et un centre industriel (fonderies); ces deux fonctions ont aujourd'hui disparu : Carmarthen n'est plus qu'un grand carrefour routier et ferroviaire.

CARMARTHEN (BAIE DE), baie de Grande-Bretagne, sur la côte méridionale du pays de Galles.

CARMARTHENSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le sud-ouest du pays de Galles, sur le canal de Bristol; 171 700 hab. Ch.-l. *Carmarthen*.

CARMAUX, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. d'Albi); 11 485 hab. (9 819 aggl.) [*Carmausins*]. La houille y fut exploitée en surface dès le Moyen Age, puis en mines, par la famille de Solages, à partir du XVIIIe s.; aujourd'hui, le bassin fait partie des Houillères d'Aquitaine. Industries chimiques (azote, ammoniac).

CARME n. m. Variété de pigeon, dont la tête est ornée en arrière d'une touffe de plumes redressées en forme de coquille. (On l'appelle aussi PIGEON-HIRONDELLE.)

CARME n. m. (du mont *Carmel*, lieu d'origine de l'ordre des carmes). Religieux d'un ordre mendiant, institué en Syrie vers le XIIe s. || *Carmes mitigés* ou *conventuels*, carmes qui acceptèrent les adoucissements apportés à la règle par le pape Eugène IV. || *Carmes observantins*, ceux qui restèrent fidèles à la règle primitive. || *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, ceux qui embrassèrent la réforme de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. || *Tiers ordre des carmes* ou *Carmes tertiaires*, religieux carmes institués au XVe s. par Sixte IV.

— ENCYCL. Vers 1156, un croisé calabrais, Berthold, se retira sur le mont Carmel, habité par des anachorètes soumis à la règle de saint Basile. Peu à peu, d'autres ermites se groupèrent dans les grottes de la montagne. Une première règle fut approuvée en 1224; la règle définitive le fut en 1245, par Innocent IV, sous le généralat de saint Simon Stock : elle prescrivait le lever dans la nuit, une abstinence perpétuelle, un jeûne rigoureux, la pratique du silence et de la pauvreté. L'ordre se propagea rapidement dans la chrétienté. Saint Louis l'introduisit à Paris. Le pape Eugène IV se vit obligé, en 1431, d'adoucir les rigueurs de l'ancienne règle, ce qui provoqua une scission entre les *observantins* et les *conventuels* ou *mitigés*. Cependant, une réforme complète de l'ordre fut entreprise et de nouveau menée à bien par Jean de la Croix (1564), d'après les conseils et sous l'influence de sainte Thérèse. Les carmes de la nouvelle observance, que Clément VIII affranchit de toute dépendance à l'égard de l'ancien ordre (1593), vont pieds nus dans des sandales de cuir (d'où leur nom de *carmes déchaux* ou *déchaussés*), ils portent une robe et un scapulaire brun-marron, un manteau avec capuce blanc, et suivent une règle extrêmement austère. L'exemple de leur ferveur porta les carmes mitigés à se rapprocher de la règle ancienne. (→ Biblio.)

Carmes (COUVENT DES), nom donné à plusieurs couvents de Paris. 1° L'un était situé place Maubert. En 1254, Saint Louis ramena du Mont-Carmel six religieux, qu'il installa à

couvent
des **Carmes**
déchaussés
en 1650
cabinet des
Estampes

Paris au port Saint-Paul. En 1309, la communauté obtint de Philippe le Bel une maison sise au bas de la montagne Sainte-Geneviève. Les carmes restèrent dans ce couvent jusqu'à la Révolution. Leur église, démolie en 1811, céda la place au marché actuel, dit « de la place Maubert ». 2° Une autre communauté de carmes billettes (ou carmes mitigés) était installée rue des Archives. 3° Les carmes déchaussés étaient établis dans un couvent, fondé en 1611, rue de Vaugirard. L'église actuelle date de 1613-1620 et a été restaurée en 1802; son portail est de 1819. Le couvent, désaffecté en 1790, devint une prison et fut un des théâtres des massacres de septembre 1792; la crypte de l'ancienne chapelle renferme les ossements de 115 prêtres qui en furent victimes. En 1845, sur l'initiative de Mgr Affre, on installa dans le vieux couvent une école destinée à favoriser les études supérieures dans le clergé; après la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1875), l'école des Carmes devient le noyau de l'Institut* catholique. Le couvent proprement dit abrite aujourd'hui le Séminaire de l'Institut catholique, dit *séminaire des Carmes*.

CARMEL n. m. Couvent de carmes ou de carmélites. || *Absol. Le Carmel*, ordre des carmes* ou des carmélites*.

CARMEL (MONT), chaînon calcaire formant un promontoire élevé de 500 m au-dessus de la côte plate et rectiligne de l'Etat d'Israël. Il protège la baie de Saint-Jean-d'Acre de l'ensablement et abrite le port de Haïfa. A l'intérieur du pays, il isole la Samarie de la vallée de Jezréel. Défriché depuis vingt-cinq ans, le mont Carmel porte toute une série de stations estivales dispersées au milieu des pins.

— Hist. Elie y inaugura de nouveau son ministère sous le règne d'Achab (IXe s. av. J.-C.), après une période de persécutions. Il y fit une sorte d'appel au miracle, afin de prouver, contre les prêtres de Baal, que Yahvé était le seul vrai Dieu.

CARMEL (SQUELETTES DU MONT), ensemble important de squelettes fossiles humains, exhumés en 1931, par le préhistorien américain McCown, de la caverne de Mougharet es-Soukhoul (Palestine). Il s'agit de sujets appartenant à l'espèce de Neandertal, mais présentant plusieurs caractères très particuliers.

CARMELIN n. m. Nom ancien des carmes.

CARMELINE n. f. et adj. (esp. *carmelina*). Laine de vigogne.

CARMÉLITE n. f. Religieuse d'un ordre institué au XVe s. et célèbre par sa rigueur et son austérité.

◆ Adj. Qui appartient à cet ordre : *Une religieuse carmélite.*

◆ Adj. et n. m. Qui est de la couleur de l'habit des carmélites : *Etoffe carmélite. Préférer le marron au carmélite.*

— ENCYCL. L'ordre des *carmélites* fut fondé en 1451 par Jean Soreth, général des carmes. Approuvé par le pape Nicolas V, l'ordre se multiplia rapidement, surtout dans les Pays-Bas et en Espagne. Au XVIe s., sainte Thérèse conçut le dessein de ramener la règle du Carmel à son austérité primitive. La réforme de sainte Thérèse d'Ávila fut approuvée par le pape Pie IV en 1562; elle fut introduite en France par Mme Acarie, qui prit elle-même le voile sous le nom de « Marie de l'Incarnation ». C'est chez les carmélites du faubourg Saint-Jacques que se retira Louise de La Vallière; une autre maison de cet ordre, située à Saint-Denis, reçut Mme Louise de France, troisième fille de Louis XV; la plus connue des carmélites de notre époque est sainte Thérèse* de Lisieux. De nombreux couvents ont continué à suivre l'ancienne observance, antérieure à sainte Thérèse d'Ávila.

Les *carmélites déchaussées*, ou *réformées*, portent une robe de bure et un scapulaire marron, un voile noir et un manteau de laine blanche. Leur vie, très austère, est consacrée à la pénitence et à la prière canoniale. 138 maisons en France en 1955. (→ Biblio.)

CARMÉLITES de Compiègne (BIENHEUREUSES), groupe de onze religieuses du carmel de Compiègne, arrêtées en 1792, guillotinées comme « fanatiques » à Paris, le 17 juillet 1794. Parmi elles figurait la prieure, Madeleine Lidoin (Thérèse de Saint-Augustin). Béatifiées en 1906. Cet épisode a inspiré à Gertrud von Le Fort *la Dernière à l'échafaud*, dont G. Bernanos devait tirer le scénario d'un film (1949, porté ensuite à la scène sous le titre *Dialogue des carmélites*, 1952).

CARMEN (Johannès), compositeur du début du XVe s., qui a laissé des œuvres profanes et religieuses (mss. de Bologne et Oxford). Il fut maître de chapelle à Paris.

Carmen, nouvelle de Prosper Mérimée, publiée le 15 octobre 1845 dans *la Revue des Deux Mondes*. Si le cadre est espagnol, l'héroïne est bohémienne, et c'est aux études consacrées à la vie des gitans, notamment aux *Zincali* de Borrow, que l'auteur rattache cette histoire de passion, d'orgueil, de vengeance et de mort, d'autant plus saisissante que le ton en est froid et presque ironique. Don José, brigadier dans un régiment de dragons, s'éprend de Carmen, qu'il est chargé de conduire en prison. Il la laisse s'enfuir, est dégradé, blesse un officier et, rejoignant Carmen, devient contrebandier et brigand. Il tue le mari de Carmen, qui revient du bagne. Mais celle-ci, lasse de cet amour, s'est déjà éprise du picador Lucas. Une scène de jalousie éclate alors, au cours de laquelle don José tue Carmen.

Carmen, opéra-comique en 4 actes de Georges Bizet (1875), livret de Meilhac et Halévy, d'après la nouvelle publiée par Mérimée, mais déformée et enjolivée.

Phot. X, Larousse, Vals.

Par amour pour la gitane Carmen, le brigadier don José déserte et se fait contrebandier. Il finit par tuer sa maîtresse, qui l'avait abandonné pour l'amour du torero Escamillo. Cette œuvre introduit le réalisme au théâtre, et comporte des pages de musique d'une intensité rarement égalée : les chœurs des gamins et des cigarières, le quintette du 2e acte, le duo d'amour et toute la scène finale, tous les airs ou couplets confiés à la gitane (*L'amour est enfant de bohème, Près des remparts de Séville*), la chanson bohème. Bizet s'est inspiré des formes de la musique espagnole, des danses, des chants populaires, des zarzuelas, des tonadillas. L'instrumentation et l'équilibre obtenu entre les voix et l'orchestre sont remarquables. Deux grands thèmes circulent à travers la partition : celui de la foule (marche de la cuadrilla) et celui de Carmen, avec son intervalle de seconde augmentée emprunté à la gamme tzigane. Galli-Marié (Carmen) et Lherie (don José) chantèrent *Carmen* en première audition, en 1875. Cette partition tient, dans l'histoire du drame, une place équivalente à celle de *Boris Godounov*. Son succès mondial ne s'est jamais démenti. (V. pl. DÉCORS.)

L'opéra-comique a inspiré à Roland Petit une chorégraphie qui fut créée à Londres et à Paris en 1949.

CARMENET n. m. Vitic. Syn. de CABERNET.

CARMÉNITE n. f. Minér. Mélange naturel de chalcosine (sulfure de cuivre noir) et de covelline (sulfure de cuivre bleu), trouvé à l'île Carmen (golfe de Californie).

Carmen saeculare (*Chant séculaire*), hymne composé par le poète latin Horace à l'occasion des jeux séculaires célébrés en 17 av. J.-C. ; le poème célèbre Apollon et Diane, ainsi que les bienfaits de la paix romaine.

Carmen saeculare, motet composé par F.-A. Philidor sur le texte latin d'Horace, exécuté d'abord à Londres en 1779, puis l'année suivante à Paris ; c'est l'une des œuvres françaises les plus remarquables du XVIIIe s.

CARMEN SYLVA, pseudonyme littéraire de la reine Elisabeth* de Roumanie.

CARMENTA. Antiq. rom. Nymphe des eaux, assimilée à diverses divinités, mère ou femme d'Evandre. Elle possédait le don de prophétie. Dans la légende, Carmenta était honorée comme une ancienne divinité du Palatin, auprès duquel la *porte Carmentale* et un *fanum* lui étaient consacrés.

CARMENTALES n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées à Rome, le 11 et le 15 janvier, en l'honneur de la déesse *Carmenta*.

CARMIGNANI (Giovanni), juriste italien (San Benedetto, Pise, 1768 - Pise 1847). Professeur à l'université de Pise, il a publié des travaux sur le droit pénal et la philosophie du droit.

CARMIGNOLE n. f. (de *Carmignola*, v. d'Italie). Toque à bords relevés, surmontée d'une houppe ou d'un bouton. (Au XVIe s., la même coiffure a été appelée, par corruption, CRÉMYOLE.)

CARMILLE (René), contrôleur général de l'armée (Trémolat, Dordogne, 1886 - Dachau 1945). Sorti de Polytechnique en 1906, contrôleur général en 1936, il fut le promoteur de l'utilisation de la mécanographie dans les services de recrutement et de statistiques de l'armée. Nommé, après l'armistice de 1940, chef du Service civil de la démographie (auj. Institut national de la statistique), il y développa une intense activité au service de la Résistance et prépara la rentrée en guerre de la France, ce qui le fit arrêter par la Gestapo et déporter.

CARMIN n. m. (ar. *qīrmiz*). Matière colorante d'un rouge éclatant, tirée autrefois uniquement de la cochenille : *Mettre du carmin.*

◆ N. m. et adj. invar. La couleur elle-même : *Vois, la nuit est venue. | L'Occident amincit sa frange de carmin* (Hugo).

— ENCYCL. Peint. Le *carmin* est souvent employé en teinture, en confiserie et en parfumerie. En peinture, on l'utilise sous forme de pigment d'un rouge frais et vif, peu solide à la lumière : son prix élevé en limite l'emploi à la peinture d'art. Le *carmin ammoniacal* est utilisé comme encre d'imprimerie. Le *carmin d'indigo*, résultant du traitement du carmin par l'acide sulfurique, est un colorant bleu foncé pour teinture. Les *laques carminées*, obtenues en précipitant, par le carbonate de sodium, une solution de sulfate d'alumine et de carmin, offrent une gamme de couleurs très appréciées en peinture d'art, malgré leur faible solidité à la lumière.

Les peintres sur porcelaine appellent *carmins* les couleurs allant du rose au pourpre, qu'ils emploient pour la décoration en moufle. On distingue : *Carmins tendre* et *dur*, *pourpre carminée*, *carmin cramoisi*, ou *rubis*, ou *pourpre riche*. Ils s'obtiennent par précipitation de l'or (*pourpre de Cassius*).

En botanique, le *carmin aluné* est la substance la plus couramment employée pour colorer les membranes cellulosiques.

CARMINATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *carminare*, nettoyer). Se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents des intestins : *La mélisse, la sauge, l'anis, le carvi, le fenouil, la coriandre sont des carminatifs.*

CARMINÉ, E adj. Qui contient du carmin : *Laque carminée.* || Qui a la couleur du carmin : *Ses mains paraissaient sales à cause des ongles carminés, comme trempés dans du sang de bœuf* (Mauriac).

CARMINER v. tr. Colorier ou teindre en carmin : *Carminer de la soie.*

CARMINIQUE adj. m. Chim. *Acide carminique*, acide extrait de la cochenille. (Auj., il n'est plus préparé industriellement.)

— ENCYCL. La matière colorante de la cochenille a été autrefois très employée pour teindre la laine et la soie en écarlate ; mais les couleurs qu'on obtient sont plus brillantes que solides, et sont rapidement détruites par l'eau ou les alcalis. La teinture à la cochenille n'est plus pratiquée.

CARMINITE n. f. ou **CARMINSPATH** n. m. Minér. Arséniate naturel de fer et de plomb qu'on trouve à Hornhausen (Saxe), associé à la beudantine.

CARMONA, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Séville) ; 27 100 hab. Centre commercial actif. Nécropole romaine (IIe s. av. J.-C.-IVe s. apr. J.-C.). Portes romaines remaniées par les Arabes. Alcazar.

CARMONA (António Óscar DE FRAGOSO), maréchal et homme d'Etat portugais (Lisbonne 1869 - Luniar 1951). Officier de carrière, ministre de la Guerre en 1923, il participa au coup d'Etat du général Gomes da Costa en 1926, puis entra dans le triumvirat qui exerça le gouvernement. La démission de Machado en fit un chef d'Etat dictatorial, et il dut réprimer les soulèvements de Porto et de Lisbonne (1927) avec l'aide des monarchistes. Elu président de la République (1928), il choisit comme président du conseil Salazar, dont il appuya la politique de neutralité pendant la Seconde Guerre mondiale autant que l'action intérieure. Carmona fut réélu président en 1935, en 1942 et en 1949.

CARMONTELLE (Louis CARROGIS, dit), peintre, architecte, graveur et écrivain français (Paris 1717 - *id.* 1806). Lecteur, puis ordonnateur des fêtes de Philippe d'Orléans (duc de Chartres), il créa les jardins du parc Monceau (1773) et, pour le divertissement de la Cour de ce prince, écrivit la plupart de ses « proverbes », genre de comédies légères, dont il est considéré comme le créateur, et dans lequel excella, depuis, Alfred de Musset. Son recueil de *Proverbes dramatiques*, paru sans nom d'auteur, de 1768 à 1781, forme huit volumes. Il publia un *Théâtre de campagne* (1775), qui fut accueilli avec la même faveur et se compose de vingt-cinq comédies. Carmontelle avait en outre un charmant talent de dessinateur à la plume. Ses portraits (entre autres Philidor, Boufflers, Grimm, Mme du Deffand), vivants et spirituels, se trouvent au musée de Chantilly, à la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, au musée Carnavalet, au musée d'Epinal. On lui doit l'invention des « transparents », qui précédèrent les panoramas.

CARMOUCHE (Pierre François Adolphe), auteur dramatique français (Lyon 1797 - Paris 1868). A Paris, soit seul, soit en collaboration, il fit représenter plus de deux cents mélodrames ou vaudevilles (*le Vampire*, avec Ch. Nodier [1820] ; *la Lune de miel*, avec Scribe [1826]). Il dirigea les théâtres de la Porte-Saint-Martin, de Versailles, de Strasbourg, et le Théâtre-Français de Londres.

CARMOY, famille de sculpteurs français originaires de l'Orléanais. FRANÇOIS ébaucha, avant 1548, le priant de François Ier pour le tombeau de Saint-Denis, terminé après sa mort par Bontemps, et travailla au château de Fontainebleau ; — ETIENNE décora les façades du Louvre, en 1558, sous la direction de Pierre Lescot.

CARNA, nymphe latine. Janus la posséda par surprise et la préposa à la garde des gonds de porte. Elle veillait sur les nouveaunés.

CARNABON ou **KARNABÔN.** Myth. gr. Roi légendaire des Gètes ; il apprit de Triptolème l'art de l'agriculture et, pour le retenir près de lui, tua l'un des dragons de son char ; mais, frappé de folie par Déméter, il se tua. Il fut placé au ciel avec le Dragon, et devint la constellation du Serpentaire.

CARNAC, comm. du Morbihan (arrond. de Lorient), dans le Vannetais, au N. de la baie de Quiberon ; 3 393 hab. (1 451 aggl.) [*Carnacois*]. Eglise Saint-Cornély, du XVIIe s. ; curieuses peintures anciennes ; pardon à saint Cornély, protecteur des bestiaux. Musée préhistorique Miln-le-Rouzic. — Aux environs, importante station balnéaire de *Carnac-Plage* (18 000 hab. en août). A l'O., pointe Saint-Colomban. Au hameau de Saint-Colomban, chapelle de style gothique flamboyant. Près de Carnac s'étend le célèbre ensemble de monuments mégalithiques (*menhirs, dolmens, tumuli*). Le tumulus le plus considérable, le mont Saint-Michel, à 1 km du village, recouvre une série de chambres funéraires. Les trois principaux alignements de Carnac, les groupes du Ménec, de Kermario et de Kerlescan comptent plus de 2 500 menhirs. (→ Biblio.)

Carmen
ballet dansé
par Renée Jeanmaire
et Roland Petit

CARNAC, menhirs

CARNAGE n. m. (mot picard ; du lat. *caro, carnis*, chair). Action de tailler en pièces ; massacre, tuerie : *Sylla fit des carnages effroyables* (Bossuet). *La soif de carnage le reprenait ; les bêtes manquant, il aurait voulu massacrer des hommes* (Flaubert).

— SYN. : *boucherie, massacre, tuerie.*

CARNALLITE n. f. (de *von Carnall*, n. pr.). Minér. Chlorure double hydraté de potassium et de magnésium, qui a été trouvé à Stassfurt et en Perse. (On l'exploite industriellement depuis 1858, pour les besoins de l'agriculture, et c'est aujourd'hui l'un des minerais de magnésium les plus intéressants. Sa formule est $MgCl_2$, KCl, 6 H_2O.)

CARNAP (Rudolf), philosophe et logicien allemand (Wuppertal 1891). Il enseigna la philosophie à Prague (1931) et Chicago (1936). Il est surtout connu par ses travaux de logisticien et par sa place dans l'école néo-positiviste allemande dite *cercle de Vienne**, dont il semble pouvoir être considéré comme le chef. Il est l'auteur d'analyses sur la valeur et les fonctions du langage (théorie des *énoncés protocolaires*). Ses principaux ouvrages sont : *Der Raum* (1922), *Der logische Aufbau der Welt* (1928), *Abriss der Logistik* (1929), *Logische Syntax der Sprache* (1934), *le Problème logique de la science* (1935), *Introduction to Semantics* (1942), *Formalization of Logic* (1943), *Meaning and Necessity* (1948), *Logical Foundations of Probability* (1951), *The Continuum of inductive methods* (1952).

maréchal CARMONA

CARNARE n. m. Cépage noir, cultivé dans les départements de l'Isère et de Maine-et-Loire.

CARNARVON. V. CAERNARVON.

CARNARVON (Henry Herbert, 4e comte DE), homme politique britannique (Londres 1831 - *id.* 1890). Membre du parti conservateur, il fut secrétaire d'Etat aux Colonies en 1866-1867, promouvant la loi qui créa le Dominion* canadien (1867), puis, de 1874 à

CARMONTELLE
portrait de Mme du Deffand
musée d'Épinal

Phot. Lipnitzki, Messager, N. Y. T., Giraudon.

1878, il tenta d'appliquer aussi une solution fédérale à l'Afrique australe, y compris les Etats boers, mais sa précipitation fit tout échouer. Lord-lieutenant d'Irlande en 1885-1886, il entreprit avec Parnell* des négociations qui réussirent seulement à soulever de violentes critiques en Grande-Bretagne.

CARNARVON (George Herbert, 5e comte DE), égyptologue britannique (Highclere, près de Newbury, 1866 - Le Caire 1923), fils du précédent. Il commandita les travaux de Carter qui aboutirent à la découverte de la tombe de Tout Ankh Amon (1922).

Carnarvon (COUTEAU). Célèbre couteau égyptien en ivoire, datant de la fin de

l'époque gerzéenne et décoré d'animaux en relief (Metropolitan Museum, New York).

dents carnassières du lion

dents carnassières du loup

CARNASSIER, ÈRE adj. et n. (provenç. *carn;* du lat. *caro, carnis,* chair). Avide de chair crue; qui se nourrit de chair : *Une bête carnassière.* || *Fig.* Vorace, féroce : *Le vieux Mauprat était un animal perfide et carnassier* (Sand).

— Anat. *Dent carnassière,* ou, n. f., *une carnassière,* dent comprimée à couronne tranchante, dépassant les autres molaires tranchantes, et en arrière de laquelle ne se trouvent que des molaires broyeuses. (L'existence d'une paire de carnassières à chaque mâchoire caractérise l'ordre des carnassiers.)

— Pêch. Se dit des poissons ichtyophages en eau douce, du brochet et de la truite en particulier.

— ***Carnassiers*** n. m. pl. Ordre de mammifères à griffes, renfermant ceux dont les dents et le système digestif sont faits pour dévorer et digérer la chair des animaux.

carnaval de Nice

— ENCYCL. Les *carnassiers* ont six incisives à chaque mâchoire, des canines (crocs) développées, des prémolaires pointues, une molaire tranchante, dite *dent carnassière,* les autres molaires tuberculeuses; les mâchoires sont ordinairement incapables de mouvements latéraux; les doigts, en nombre variable suivant les familles, sont armés de griffes ordinairement acérées et tranchantes. Les carnassiers se divisent en sept familles : *félidés* (chat), *mustélidés* (belette), *viverridés* (genette), *canidés* (chien), *ursidés* (ours), *hyénidés* (hyène) et *procyonidés* (raton laveur).

CARNASSIÈRE n. f. Sac en filet dans lequel le chasseur met son gibier : *Les chiens* [...] *aboyaient et hurlaient à la vue des carnassières portées par le garde et des gamins* (Maupassant). [On dit aussi CARNIER.]

CARNAT n. m. Minér. Syn. de NACRITE.

CARNATIC, région littorale de la partie péninsulaire de l'Inde, s'étendant au pied des Ghâtes orientales jusqu'au golfe du Bengale, entre le bas Kistna et le cap Comorin. Ce nom, de moins en moins usité, s'étendait aux XVIIe et XVIIIe s., à tout le sud du Deccan; il est remplacé, depuis l'indépendance indienne, par le terme de *Tamilnad,* le pays des Tamils.

carnaval, en 1800 par Debucourt *cabinet des Estampes*

CARNATION n. f. (ital. *carnagione;* du lat. *caro, carnis,* chair). Teint, coloration des chairs d'une personne : *Sa belle figure* [...] *offrait une carnation animée* (Balzac). || Couleurs des chairs dans une peinture : *Titien excelle dans la peinture des carnations.*

— Hérald. *De carnation,* se dit des parties du corps humain (visage, main, etc.) représentées avec leurs couleurs naturelles.

CARNATITE n. f. (de *Carnatic,* n. de pays). Minér. Variété de labrador.

CARNAU n. m. Mar. V. CAR.

— Therm. Syn. de CARNEAU.

CARNAUBA n. m. (mot brésilien). Cire végétale fournie par un palmier du Brésil (*Copernicia cerifera*), et qui a d'importantes applications industrielles.

CARNAVAL n. m. (ital. *carnevale,* mardi gras; de *carnelevare,* ôter la viande). Temps de réjouissances profanes, depuis l'Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. || Réjouissances auxquelles on se livre durant ce temps, et particulièrement durant les jours gras : *Le carnaval de Nice est très couru.* || *Par extens.* Mannequin grotesque, qui personnifie le carnaval, et qu'on brûle ou qu'on enterre le jour des Cendres. (*Carnaval,* ici, est une sorte de nom propre : *Enterrer, brûler Carnaval.*) || Personne de mise grotesque, ridicule : *J'aurai l'air d'un carnaval* (P. Chaine).

— LOC. *Triste comme s'il venait d'enterrer Carnaval,* triste comme quand, après les réjouissances, viennent les privations.

— ENCYCL. Le mot *carnaval* est lié étymologiquement à l'idée d'abstinence : au sens strict, ce serait le premier jour de carême. (Dans le folklore actuel, il reste des traces de l'usage de jeter au feu, le mardi gras, les ustensiles servant à cuisiner les viandes.)

L'époque précise du carnaval est en rapport avec les prescriptions ecclésiastiques et précède théoriquement le temps de la Quadragésime. Elle commence ordinairement le 1er janvier, à l'Epiphanie, le 17 janvier (saint Antoine) ou le 2 février (Chandeleur). Plus généralement, le carnaval se rattache aux innombrables rites traditionnels de la saison d'hiver, période qui, dans les pays septentrionaux à activité surtout agricole, est caractérisée par une vie sociale intense, en raison de l'arrêt des travaux de plein air. Il relève donc des croyances à la disparition de la lumière du soleil, maintenue un temps prisonnière et qui renaît ensuite. L'explosion de joie et le port du masque, qui sont des manifestations essentielles, ont dans leur origine lointaine un rôle très différent de celui qu'on leur attribue aujourd'hui, et qui est d'exprimer la détente et l'évasion. Le rire comme le masque étaient destinés à éloigner les esprits malfaisants. Celui-ci, assimilant l'homme à l'animal, lui faisait posséder symboliquement et temporairement la puissance divine des animaux sacrés. La licence sexuelle du carnaval, elle, pourrait se rattacher aux rites de la fécondité terrestre et aux croyances chthoniennes. L'exécution d'un mannequin évoque un sacrifice primitif. Ainsi, les éléments du Carnaval remontent à des croyances très anciennes, qui elles-mêmes ont donné naissance à d'autres cérémoniaux d'époque historique, tels que les fêtes de Dionysos (anthestéries), les saturnales et les lupercales des Romains, qui tombent à la même saison que le carnaval. Après la venue du christianisme, la signification profonde et la magie que recouvraient ces pratiques furent progressivement perdues de vue, mais les pratiques elles-mêmes subsistèrent. Le clergé médiéval toléra des fêtes populaires assez grossières, qui se rattachaient au carnaval : la fête de l'Ane, la fête des Fous, celle des Innocents (à Noël), etc., survivances plus ou moins conscientes des fêtes païennes. Elles se célébraient de l'Epiphanie au mercredi des Cendres. Parmi les divertissements les plus goûtés étaient les bals masqués, dont l'un, le bal des Ardents, faillit coûter la vie à Charles VI, déguisé en ours. Les mascarades publiques furent fort en vogue aux XVe et XVIe s. La Renaissance renouvela partiellement l'interprétation des déguisements : l'homme des bois, héritier de la mythologie de Pan, devint une espèce de « bon sauvage », symbole de l'heureuse simplicité de la vie primitive. Au XVIIIe s., en France, au temps du Régent, la période du carnaval vit apparaître les bals masqués de l'Opéra. Supprimés en 1790, ils reprirent avec fureur sous le Directoire.

Ces divertissements perdirent peu à peu leur éclat, malgré l'intérêt que prêtèrent les romantiques à ces manifestations d'essence populaire. En fait, leur déclin commença dès le XVIIIe s., et même en Italie, où le carnaval fut toujours beaucoup plus en honneur qu'ailleurs. Le carnaval de Venise demeura le premier des carnavals italiens jusqu'au début du XIXe s. L'intervention du doge et du Sénat donnait une solennité particulière aux festivités, qui comprenaient feux d'artifices, jeux de funambules, parades et combats symboliques. Gœthe décrivit le *Carnaval romain,* célèbre à l'époque romantique, avec ses costumes variés de Polichinelle ou d'avocat, de mendiant, de femme du peuple, ses confetti de plâtre, ses coiffures extravagantes, ses rites bizarres, telle cette pratique du dernier soir qui consistait à errer une chandelle à la main, en cherchant à éteindre celles d'autrui. Les classes sociales se mêlaient totalement, et le fait a été bien observé à l'époque que, partout, les travestis reflétaient les aspirations sociales. Au carnaval d'Haïti, les Noirs mettent des masques blancs et se déguisent en gouverneurs ou généraux. Le choix des déguisements exprime aussi l'esprit national, et contribue à donner un cachet particulier à chaque carnaval. Ceux de Florence, d'Ivrée, de Vérone et de Turin furent jadis particulièrement originaux et splendides; aujourd'hui, leur rôle a considérablement décliné en Europe; pourtant celui de Viareggio est de création récente : il est constitué surtout par des cortèges de chars, ce qui a valu à la ville la réputation de capitale du carton-pâte. Ce type de carnaval moderne, où les défilés de chars avec batailles de fleurs ne sont plus qu'un pâle souvenir des cortèges triomphants de la Renaissance, est un spectacle dépourvu désormais de tout contenu symbolique. C'est le cas des carnavals français et belges. Carnaval est personnifié par *Mardi-Gras, Carême-Prenant, Bineau, Grégoire, Brimbaut,* etc., figuré par un mannequin qui est jugé d'une façon burlesque et brûlé ou noyé, tandis que les masques chantent des chansons de circonstance. S'ajoutant aux mascarades, cavalcades, quêtes et concerts de bruits, *fêtes de cornards, combats de coqs* et *behourdis* ne sont que quelques épisodes des innombrables réjouissances carnavalesques. Les carnavals de Nice, de Chalon-sur-Saône (*le roi des Goniots*), de Dijon, de Bordeaux, de Lyon, de Nantes, de Granville, de Jargeau, de Semur sont, en France, les plus importants. Dans chaque région ils sont marqués par des épisodes burlesques de type différent; dans le Nord, c'est la sortie des géants processionnels aux noms variés (*Gayant, Lyderie, Reuze, Colas,* etc.); dans le Midi, ce sont des évolutions des animaux (*poulain de Pezenas, chevalet de Mèze, araignée de Céret;* dans le Centre, les *cornards de Sauxillanges;* dans l'Est, les *soufflaculs de Saint-Claude,* etc. Paris connut, au XIXe s., des bals masqués très courus à l'époque des jours gras. Ils se donnaient dans les théâtres et les guinguettes. Les défilés de chars, les cavalcades et les mascarades se déployaient sur les Grands Boulevards. La promenade du bœuf gras (qui n'était pas spéciale à Paris) jouissait d'une grande vogue. La descente de la Courtille* avait lieu le mercredi des Cendres (carême-prenant), où la licence demeurait analogue à celle des jours précédents. Les fêtards masqués qui avaient passé la nuit du mardi gras dans les restaurants de Belleville redescendaient dans Paris en une cohue débraillée et triviale, qui injuriait les passants. Cette débauche rappelait les *momons* des siècles antérieurs, surtout en honneur au XVIe s. : des troupes de masques, accompagnées de musiciens, pénétraient sans autorisation dans les maisons et prenaient part aux danses et aux réjouissances. En Allemagne, les joies du carnaval se déployèrent avec beaucoup d'éclat au Moyen Age et sous la Renaissance. Après une relative éclipse, la tradition fut reprise au XIXe s., et les villes catholiques du Rhin (Cologne, Mayence, etc.) cherchèrent à rivaliser avec Venise et Rome, et à attirer les étrangers. Les grandes villes protestantes suivirent leur exemple.

Phot. Walker, Boucher, Giraudon.

En Amérique latine, le carnaval est né spontanément à Baía et à Río de Janeiro au XIXe s. Il se rattache à une tradition folklorique locale et s'est européanisé superficiellement et *a posteriori*. La musique et la danse y sont essentielles. Le carnaval de Río est un des rares, à l'heure actuelle, à avoir pu concilier des traditions typiques encore vivaces et le faste artificiel qui fait des carnavals contemporains des manifestations destinées à attirer les touristes.

— Mus. Souvent grossier et trivial au Moyen Age, le *carnaval* devint, au XVe s., prétexte à des divertissements plus musicaux : en Italie, les *canti carnascialeschi*, petites scènes comiques et réalistes à plusieurs voix. En même temps se développa, en Italie et en France, la *mascarade*, qui unissait poésie, danse et musique. Ce genre est à l'origine du ballet de Cour français (*ballets-mascarades, ballets à entrées*). Après Lully, le carnaval devint jusqu'à nos jours, pour les musiciens, un thème d'inspiration que l'on retrouve dans l'opéra (Campra, Berlioz), dans la musique de clavier (Couperin, Schumann), dans la musique symphonique (Saint-Saëns, Villa-Lobos) et dans le ballet (Stravinski).

Carnaval (LE), pantomime-ballet en 1 acte, de Michel Fokine, musique de Schumann, décors et costumes de Léon Bakst (première mondiale à l'Opéra de Paris, en 1910, par la compagnie des Ballets russes de Serge de Diaghilev). Principaux interprètes à la création : Tamara Karsavina et Vaslav Nijinski. Ce ballet néo-romantique est demeuré un des plus populaires de tout le répertoire de la compagnie de Serge de Diaghilev. Dans cette œuvre, marquée d'humour léger et de tendresse mélancolique, défilent, avec leurs idylles, intrigues et déceptions, tous les types classiques d'un joyeux carnaval : Colombine, Pierrot, Pantalon, le Papillon volage, Estella, la Turbulente, etc. Le *Carnaval* est caractéristique de la première époque de Serge de Diaghilev ; son charme est un peu grêle, mais il porte la marque du style pur du jeune Fokine.

Carnaval de Venise (LE), opéra en 4 actes, paroles de Regnard, musique de Campra. Première représentation à l'Académie royale de musique, le 28 février 1699.

Carnaval romain (LE), nom donné par Berlioz à la deuxième ouverture de son opéra *Benvenuto Cellini*, créé à Paris le 3 février 1844.

CARNAVALESQUE adj. Relatif au carnaval : *Folies carnavalesques.* ‖ Qui conviendrait au carnaval : *Proust avait perdu de vue la génération de vieux diplomates qui devait lui servir à édifier le carnavalesque et immortel M. de Norpois* (P. Morand).

Carnavalet (HÔTEL), situé à Paris dans le quartier du Marais (à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et de Sévigné). Construit vers 1545, pour Jacques de Ligneris, président au Parlement, il est décoré de sculptures par Jean Goujon ou exécutées par son atelier. Habité à la fin du XVIe s. par Mme de Kernevenoy (d'où, par corruption, *Carnavalet*), l'hôtel fut remanié vers 1645 par François Mansart. Mme de Sévigné en fut locataire de 1677 à 1696. Après la Révolution, il fut affecté à l'Ecole des ponts et chaussées, puis à divers établissements. La Ville de Paris l'acquit en 1866 ; elle y a installé, depuis 1880, un musée historique qui a nécessité la construction de bâtiments nouveaux au début du XXe s.

Carnavalet (MUSÉE), musée municipal de la Ville de Paris, dans l'ancien hôtel Carnavalet. Présentées dans des salles dont beaucoup sont revêtues de boiseries des XVIIe et XVIIIe s. provenant d'anciens hôtels parisiens, ses collections illustrent l'histoire de Paris, de ses monuments, de ses mœurs et des Parisiens célèbres. Nombreuses vues de Paris (du XVIe s. à nos jours), souvenirs de l'ancienne municipalité, de Mme de Sévigné et de sa famille ; riches collections de l'époque révolutionnaire, dont le noyau fut la collection Liesville ; nombreux portraits ; enseignes ; maquettes d'architecture, etc. Le musée comprend en outre un important cabinet d'estampes et de dessins.

CAR-NAVETTE n. m. Véhicule de fond utilisé dans les mines de fer. ‖ Pl. *des* CARS-NAVETTES.

— ENCYCL. Le *car-navette* est un engin très rapide, monté sur pneumatiques, à rayon d'action limité. Il a pour mission de recueillir le minerai repris par les chargeuses pour le mener aux engins de transport des galeries. Le car-navette a une grande souplesse de manœuvre et évite la pose de voies mobiles à proximité des chantiers d'abattage.

CARNE n. f. (norm. *carne*, charogne). *Pop.* Viande de mauvaise qualité : *De la carne ou de la bidoche* [...] ; *ce sont les inélégants synonymes d'une irréductible viande* (Huysmans). ‖ Mauvais cheval, rosse : *Je lui ai même trouvé* [à Jean] *un cheval* [...], *une vieille carne, qui tout de même se laisse monter* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Coquin. ‖ Femme méprisable, méchante.

CARNE n. f. (lat. *cardo, cardinis*, gond, extrémité). Constr. Angle saillant d'une pierre, d'un ouvrage de menuiserie.

CARNÉ, E adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). De la couleur de la chair : *Œillet carné. Blancheur carnée* (Goncourt). ‖ Qui se compose de viande : *Alimentation carnée.*

CARNÉ (Marcel), cinéaste français (Paris 1909). Il débute comme journaliste de cinéma, puis devient l'assistant de René Clair et de Jacques Feyder. En 1930, il réalise un intéressant documentaire, *Nogent, eldorado du dimanche*. Il se lie d'amitié avec Jacques Prévert, qui devient le scénariste de la plupart de ses films. De la collaboration des deux hommes naît ce climat si particulier aux œuvres de Carné, qu'on a appelé « réalisme poétique ». L'histoire, souvent sombre, le dénouement, parfois tragique, y sont en effet adoucis par une poésie tendre, d'inspiration populaire, qui se dégage aussi bien du dialogue que des images du film. *Jenny* (1936), *Quai* des brumes* et *Hôtel du Nord* (1938), *Le jour se lève* (1939), *les Portes de la nuit* (1945), *Thérèse Raquin* (1953), *les Tricheurs* (1958), sont dans cette ligne. En revanche, dans *Drôle de drame* (1937), *les Visiteurs* du soir* (1942), *les Enfants* du Paradis* (1944) et *Juliette ou la Clef des songes* (1950), c'est la poésie qui l'emporte. (→ Biblio.)

CARNÉADE, en gr. **Karneadês,** philosophe grec (Cyrène v. 215 - Athènes v. 129 av. J.-C.). Il est le plus célèbre des nouveaux Académiciens. Il fut un philosophe subtil et un orateur incomparable. Envoyé en ambassade à Rome, il eut l'occasion de traiter en public de questions philosophiques : on raconte qu'il fit un jour l'éloge de la justice, qu'il l'attaqua le lendemain, et suscita les deux fois le même enthousiasme.

Carnéade est le fondateur du *probabilisme*. Son enseignement eut pour but de réfuter le sensualisme des stoïciens, la théorie de la certitude, l'existence des dieux, le souverain bien. D'après lui, la représentation n'offre aucun critère sérieux, la raison pas davantage. Le sage pourra préférer ou approuver (*probare*) telle représentation qu'il jugera plus vraisemblable (il y a des degrés dans la probabilité) ; mais ces préférences n'impliquent aucune opinion, aucun assentiment proprement dit. Le rôle de la rhétorique devient, chez Carnéade, celui d'un art de persuader et d'incliner l'esprit vers telle ou telle représentation. Carnéade n'ayant laissé aucun écrit, on connaît sa pensée par l'intermédiaire de Clitomachos, auquel Cicéron et Sextus Empiricus firent des emprunts.

CARNEAU n. m. (anc. forme du mot *créneau*). Ouverture ménagée dans les voûtes des fours pour le passage des flammes. ‖ Conduit qui mène du foyer à la cheminée les produits de la combustion, soit à travers l'appareil de chauffage, soit à la sortie de celui-ci. (On écrit parfois CARNAU.)

CARNEAU n. m. Race de pigeons domestiques qui est particulièrement répandue dans le nord de la France. (Le carneau possède de grandes qualités d'élevage et produit des pigeonneaux réputés pour la délicatesse de leur chair ; le plumage est brun rougeâtre, avec quelquefois des taches blanches sur l'aile [épaulettes].)

CARNÉEN, ENNE adj. Antiq. gr. Qui appartient aux carnées : *Jeux, hymnes carnéens.*

CARNÉES n. f. pl. (gr. *karneia*). Antiq. gr. Fêtes doriennes en l'honneur d'Apollon *Carneios* (de *karnos*, bélier).

— ENCYCL. La fête des *carnées* est mentionnée à Corinthe, à Cyrène et en Sicile. C'était la fête nationale des Spartiates, qui ne voulurent point partir pour les Thermopyles avant de l'avoir célébrée. D'abord fêtes agraires, puis guerrières, elles avaient lieu en août (*carneios*), duraient neuf jours et étaient présidées par un prêtre appelé *agétes*. Au sacrifice, au banquet et aux courses furent adjoints plus tard des concours de poésie et de musique, dont Terpandre fut le premier vainqueur.

CARNEGIE (Andrew), industriel et philanthrope américain (Dunfermline, Ecosse, 1835 - Lenox, Massachusetts, 1919). Son père émigra aux Etats-Unis en 1848, et le jeune Andrew fut tour à tour bobineur dans une filature, télégraphiste, secrétaire du vice-président d'une compagnie de chemin de fer. En 1862, il fonde la Keystone Bridge Works, qui construit le premier pont en fer sur l'Ohio ; en 1868, il crée l'Union Iron Mills, qui, la première aux Etats-Unis, utilise le convertisseur Bessemer. Dès lors ses affaires connurent un grand essor, et Carnegie contrôla bientôt la métallurgie de Pittsburgh, grâce à son trust Carnegie Steel Company. Il se retira en 1901 et céda sa compagnie à John Pierpont Morgan, qui fonda l'United* States Steel Corporation. Son immense fortune lui permit de subventionner de nombreuses œuvres et fondations : *Carnegie Corporation of New York* (1911), fondation pour le développement de l'éducation ; *Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching* (New York, 1906) ; *Carnegie Institute of Pittsburgh* (1896), qui comprend un musée, une salle de concert, un muséum d'histoire naturelle, une bibliothèque publique et un institut de technologie ; *Carnegie Institution of Washington* (1902) ; pour le développement de la recherche, *Carnegie Hero Fund Commission* (1904) et *Carnegie Hero Fund Trust* (1908), pour récompenser les actes d'héroïsme ; *Carnegie Endowment for International Peace* (1910) ; *Carnegie Trust for the Universities of Scotland* (Edimbourg, 1901) ; *Carnegie Dunfermline Trust* (1903) et *Carnegie United Kingdom Trust* (Dunfermline, 1913), pour améliorer le niveau de vie des travailleurs. Carnegie est en outre l'auteur de plusieurs ouvrages : *Triumphant Democracy* (1886), *The Gospel of Wealth* (1900), *The Empire of Business* (1902), *Problems of To-day* (1909). [→ Biblio.]

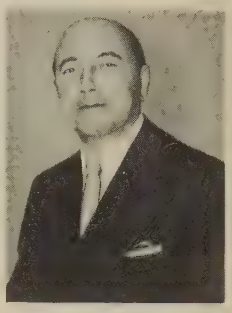

Marcel CARNÉ

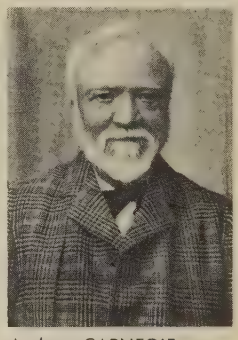

Andrew CARNEGIE

CARNEIOS ou **KARNEIOS,** surnom d'Apollon, chez les Doriens du Péloponnèse, dont il protégeait les troupeaux.

CARNEIRO (Melchior), missionnaire, jésuite et évêque portugais (Coimbra 1519 - Macao 1583). Appelé à Rome par Ignace de Loyola, il fut nommé coadjuteur du patriarche d'Ethiopie. Plus tard, il prêcha en Chine et au Japon.

CARNÈLE ou **CARNELLE** n. f. (de *carneler*). Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines monnaies.

CARNELER v. tr. (autre forme de *créneler*). [Se conj. comme *celer*.] Orner d'une carnèle : *Carneler des monnaies.*

CARNÉLIANE n. f. Minér. Syn. de CORNALINE.

CARNÉ-MARCEIN (Louis, comte DE), homme politique français (Quimper 1804 - château de Pérennou-en-Plomelin 1876). Député en 1839, ministre des Affaires étrangères en 1847, Carné consacra sa vie publique et son œuvre à la défense du catholicisme. On lui doit des *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale en France.* (Acad. fr., 1863.)

hôtel **Carnavalet**
cour d'honneur
statue de Louis XIV
par Coysevox

Phot. A. P. P., Harlingue, Lemare.

amiral CARNEY

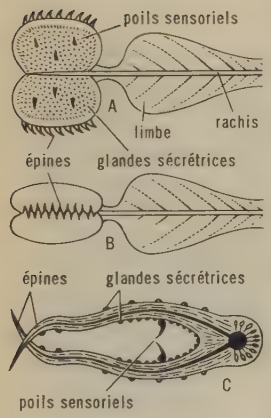

A, feuille ouverte; B, feuille fermée; C, feuille en coupe

mécanisme de fermeture de la feuille d'une plante carnivore

Lazare CARNOT
par L. Boilly

CARNER (Josep), poète catalan (Barcelone 1884). Il a écrit de nombreux recueils lyriques, remarquables par la pureté de leur forme classique. Il s'est exilé en Belgique.

CARNERA (Luigi), astronome italien (Trieste 1875). Il dirigea l'observatoire de Trieste, puis celui de Naples. On lui doit notamment l'établissement de plusieurs catalogues célestes, le calcul de la distance de certaines étoiles fixes, l'étude de la trajectoire de diverses comètes et la détermination de nombreuses bases géodésiques. Directeur du Service international des latitudes de 1933 à 1948, il a étudié les fluctuations de l'axe de rotation de la Terre par rapport au corps terrestre lui-même.

CARNET n. m. (lat. *quaterni*, groupe de quatre feuilles). Petit registre de poche pour notes, comptes, etc. : *Carnet de bal. A mesure que je parlais, elle griffonnait sur un petit carnet de poche* (A. France). ‖ Assemblage de billets, de tickets, etc., pouvant être détachés au moment de l'emploi : *Carnet de chèques. Les commis qui passaient, leurs carnets d'échantillons sous le bras...* (A. Daudet). ‖ *Carnet de bord*, petit livre sur lequel on note quotidiennement ses remarques.
— Comm. *Carnet de commandes*, volume des commandes reçues par une entreprise et qui restent encore à exécuter ou à livrer : *Certaines entreprises ont des carnets de commandes remplis au-delà d'un an de leur capacité de production.*
— Dr. admin. *Carnet sanitaire*, v. CARTE *sanitaire*.
— Min. Rigole creusée dans la sole d'une galerie pour l'écoulement de l'eau : *Certains carnets sont bétonnés dans le cas d'un débit d'eau important ou d'un risque d'éboulement.* (On dit aussi KERNET.)
— Trav. publ. *Carnet d'attachements*, petit registre où l'on consigne, jour par jour, la désignation des ouvrages exécutés, afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour en faire le métré définitif.

CARNETTE n. f. Bord saillant du goulot des petits flacons de verre.

CARNEY (Robert), amiral américain (Vallejo, Californie, 1895). Enseigne de vaisseau pendant la Première Guerre mondiale, il est chargé, en 1942, des opérations de logistique à Washington. En 1950, il est à la tête des forces navales de l'Est-Atlantique et de la Méditerranée. Commandant en chef de la zone Sud-Europe à Naples de 1951 à 1953, il devient, à cette date, chef d'état-major de la marine.

CARNICHETTE n. f. Petit tiroir secret situé entre les deux tiroirs du haut d'un buffet rustique (Brie) et où l'on plaçait argent, bijoux et papiers. ‖ *Carnichette du diable*, souterrain légendaire s'ouvrant pendant la lecture de l'évangile de Noël ou des Rameaux et découvrant les trésors du Malin.

CARNIER n. m. (ital. *carniere* ; du lat. *caro, carnis*, chair). Syn. de CARNASSIÈRE.

CARNIÈRES, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 990 hab. (823 aggl.). Église des XIIIe et XIVe s. Sucrerie. Tissage.

CARNIÈRES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), au S.-E. de La Louvière ; 8 000 hab. Industries variées (métallurgie différenciée, ébénisterie).

CARNIFICATION n. f. Pathol. Aspect que prend le parenchyme pulmonaire dans les congestions pulmonaires chroniques des cardiaques et dans la broncho-pneumonie. (Il a alors la couleur et la consistance de la chair musculaire.)

CARNIFIER (SE) v. pr. (du lat. *caro, carnis*, chair). Pathol. Prendre l'apparence et la consistance du tissu musculaire.

CARNIOLE, en allem. **Krain**, anc. nom de la Slovénie (Yougoslavie), au temps où cette province appartenait à l'Autriche.

CARNIQUES (ALPES), partie des Alpes orientales, entre les bassins supérieurs de la Piave et du Tagliamento (Italie) et la haute vallée du Gail (Autriche) ; 2 781 m.

CARNITINE n. f. Polypeptide, bétaïne d'un acide oxybutyrique. (C'est un des constituants du tissu musculaire.)

CARNIURE n. f. Développement extraordinaire qu'en certaines circonstances prend un bourgeon de vigne.

CARNIVORE adj. et n. (lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit plus ou moins régulièrement de chair : [...] *ces fleurs carnivores qui se nourrissent des insectes tombés dans leur calice* (Tharaud).
— ***Carnivores*** n. m. pl. Entom. Sous-ordre d'insectes coléoptères, renfermant sept familles principales : *cicindélidés, carabidés, haliplidés, dytiscidés, gyrinidés, rhysodidés, paussidés*. (Les coléoptères carnivores sont dits aussi ADÉPHAGES.)
— ENCYCL. Bot. Certains organes des plantes dites *carnivores* peuvent retenir, sinon capturer, des petits animaux, des insectes : feuilles visqueuses de la grassette (*Pinguicula grandiflora*), urnes des sarracenia, des cephalotus, des népenthes, pièges des fossolis (*drosera*) et de la dionée attrape-mouches (*Dionaea muscipula*), dans lesquels la capture est déterminée par un déplacement d'organe en réponse au contact de l'animal, etc.
Les phases du phénomène sont les suivantes : *stimulation* des organes sensibles par le contact de l'insecte et, surtout, par ses mouvements ; *réaction mécanique* (mouvement) ayant pour effet de capturer l'insecte ; *sécrétion* d'une diastase acide protéolytique* qui digère l'insecte, ne laissant que le tégument chitineux ; *absorption* et circulation libérienne des aliments digérés. Seul, le dernier de ces phénomènes reste douteux chez quelques espèces, ce qui amène certains auteurs à considérer le carnivorisme comme une fonction inutile. Mais, comme la plupart des plantes carnivores sont mal enracinées et poussent dans des milieux très pauvres en aliments azotés (marécages, branches d'arbres), on conçoit qu'un apport de protéines d'origine animale leur soit utile.

CARNOËT, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Guingamp), au N. de Carhaix ; 1 729 hab. (465 aggl.). Pèlerinage. — Aux environs, vestiges d'un camp romain.

CARNOËT. V. CLOHARS-CARNOËT.

ČARNOJEVIĆ (Arsenius III), patriarche serbe de Peć (v. 1663 - Vienne 1706). Il se prétendait de la famille princière des Crnojević de Zeta. En 1690, il se mit à la tête des 40 000 familles qui fuyaient les Turcs et qui vinrent s'établir en Hongrie.

CARNOSINE n. f. (lat. *caro, carnis*, viande). Polypeptide dérivé de l'histidine, un des constituants du tissu musculaire, dont le rôle physiologique est inconnu.

CARNOT, comm. d'Algérie (départ. d'Orléansville, arrond. de Duperré), dans la plaine du Chéliff ; 8 800 hab. (1 267 aggl.).

CARNOT, v. de la République centrafricaine (région de la Haute-Sangha), au N. de Berberati ; 4 000 hab. Importantes plantations de café. Mines de diamants. Egrenage du coton. Pisciculture.

CARNOT (Lazare), surnommé **l'Organisateur de la Victoire**, ou **le Grand Carnot**, homme politique français (Nolay, Bourgogne, 1753 - Magdebourg, 1823). Le huitième d'une famille de dix-huit enfants, dont le père était notaire, il est reçu, en 1770, à l'Ecole du génie de Mézières, ouverte aux roturiers, et commence, en 1773, une carrière d'ingénieur militaire. Membre d'un « corps à talents », officier sans troupe, il ne peut se satisfaire des besognes quotidiennes de fortifications. Il écrit sur des questions techniques (*Essai sur les machines en général*) et sur des problèmes de plus large intérêt (*Eloge de Vauban*) ; ses travaux sont remarqués et récompensés. De plus, sa nomination à Arras, après les garnisons de Calais, Cherbourg et Béthune, lui permet de faire apprécier ses qualités d'homme de société. Il est accueilli à l'Académie royale d'Arras et aux « Rosati », tout comme Robespierre. L'un et l'autre s'intéressent aux problèmes politiques, mais ne dédaignent pas de trousser d'aimables pièces rimées de circonstance.
Ces débuts flatteurs n'annoncent pas pour autant une brillante carrière. Carnot est de trop modeste origine pour espérer un avancement rapide, son esprit est trop indépendant et lui vaut de se brouiller avec les hautes autorités du Corps royal du génie à propos d'un système de fortifications. Sa modeste extraction lui interdit aussi de conclure le mariage qu'il souhaite ; il en manifeste un dépit un peu trop vif, qui le fait emprisonner. C'est plus qu'il n'en faut pour dresser une haute intelligence et un caractère fortement trempé contre les institutions et les hommes de l'Ancien Régime. Carnot appuie la Révolution commençante par indignation contre l'injustice, l'arbitraire de la haute administration, et contre les privilèges abusifs de la noblesse. Il incarne les mérites et les prétentions de la bourgeoisie à talents. Sa résolution, son activité lui assurent une notoriété locale. Marié, disposant d'une aisance suffisante pour être électeur, il est élu à la Législative. Là, il devient membre du comité d'Instruction publique. Pourtant, il est surtout remarqué par ses interventions dans les questions militaires, où il manifeste son patriotisme, son civisme et sa volonté d'action énergique et hardie.
La guerre lui fournit l'occasion de déployer ses qualités : organisateur et administrateur à l'armée du Midi, patriote audacieux brisant les effets de la trahison de Dumouriez, stratège apportant ses vues, le tout en qualité de représentant en mission. Le Comité de Salut public l'appelle, en août 1793, et c'est la période culminante de sa carrière. Sa puissance de travail, son esprit clair et précis, sa volonté inflexible se mettent au service de la défense nationale. Il s'entoure de compétences, crée des services auxquels il imprime une prodigieuse activité, dresse les plans d'opération, préconise et commence à réaliser la guerre de masse, d'offensive et de destruction. Il est l'organisateur de la victoire : organisateur plus que stratège, son triomphe est la victoire de Wattignies, œuvre de volonté plus que création d'une stratégie nouvelle (16 octobre 1793).
Son immense autorité repose sur celle du Comité de Salut public, qu'il seconde activement dans sa dictature. N'a-t-il pas voté la mort de Louis XVI ? Il ne recule devant aucun obstacle lorsque la raison d'Etat l'exige. Vient le jour où cette exigence lui paraît moins urgente, où, d'autre part, sa liberté d'action à la direction des opérations est contestée ; il se sépare aussitôt de Robespierre, Saint-Just et Couthon, dont il n'a jamais admis toute la politique. Il est l'un des auteurs du 9-Thermidor.
Il n'a rien de ce qui permet à un Tallien, à un Barras, de se retourner opportunément pour demeurer du côté du pouvoir et du profit. Il reste marqué comme ancien terroriste, et pourtant il déçoit les démocrates ; il paraît alors utilisable aux contre-révolutionnaires, et il les déçoit également. Ce n'est pas l'homme d'un parti, ce n'est pas non plus un manœuvrier politique. Intègre, parfois violent, mais hostile à l'emploi de la violence, il ne se maintient pas au Directoire, où il a été porté en octobre 1795 ; le coup d'Etat du 18-Fructidor le frappe. Il s'enfuit.
L'avènement de Bonaparte lui offre une chance, il revient, est ministre de la Guerre, mais ne le reste pas faute de docilité. Il ose se prononcer ouvertement contre l'Empire, ce qui le tient désormais à l'écart, sans le transformer en ennemi du régime. Napoléon ne veut pas laisser dans de graves difficultés financières cet homme que la Révolution n'a pas enrichi : il le soutient en un moment critique. Quand la situation militaire met à nouveau la France en danger, Carnot offre ses services : en 1814, il défend la place d'Anvers en qualité de gouverneur, jusqu'à la chute de Paris.
Sous la Restauration, Carnot s'attire les foudres du gouvernement par son *Mémoire au roi*. Pendant les Cent-Jours, il accepte d'être ministre de l'Intérieur, dans l'espoir de favoriser un nouveau sursaut de défense nationale, ce qui provoque son exil lors du retour du roi. Il y vit dans une pauvreté digne, partageant son temps entre la méditation et son fils Sadi, rassemblant les matériaux de ses mémoires.
L'œuvre scientifique de Carnot est des plus remarquables. Dès 1783, il étudie dans son *Essai sur les machines en général*, les lois générales du choc, précise l'application du principe de Maupertuis et énonce la loi de conservation du travail. Dans sa *Géométrie de position* (1803), il est, avec Monge, son maître, l'un des créateurs de la géométrie moderne. (Membre de l'Institut, 1796.) [→ Biblio.]

CARNOT (Nicolas Léonard *Sadi*), physicien français (Paris 1796 - *id.* 1832), fils aîné du Grand Carnot. Soigneusement éduqué par son père, il entra en 1812 à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit premier, et prit part

Phot. U. S. I. S., Larousse.

aussitôt, avec ses camarades, à la défense de Paris en 1814, tandis que son père défendait Anvers. Devenu capitaine du génie, mais voyant son avancement retardé par suite de la disgrâce de son père, il se fit mettre en disponibilité et se consacra à des recherches théoriques sur la dilatation des gaz et les propriétés des vapeurs. Il fit paraître à ses frais, en 1824, une brochure, tirée à 200 exemplaires, intitulée : *Réflexions sur la puissance motrice du feu et les machines propres à développer cette puissance*. Cette œuvre, sauvée plus tard de l'oubli par lord Kelvin et Clapeyron, contient le principe dit « de Carnot », d'après lequel la transformation de chaleur en travail mécanique n'est possible que grâce à l'emploi d'au moins deux sources de chaleur ayant des températures différentes. Il résulte aussi de notes écrites en 1831, et publiées en 1871, que Carnot avait démontré la loi d'équivalence entre la chaleur et le travail, et donné une valeur assez exacte de l'équivalent mécanique de la calorie. Ayant énoncé le premier les deux principes fondamentaux de la thermodynamique, Carnot peut être considéré comme le créateur de cette science. Il mourut du choléra.

Carnot (CYCLE DE). V. CYCLE.

Carnot (PRINCIPE DE), nom sous lequel on désigne un des deux principes fondamentaux de la thermodynamique*, énoncés pour la première fois (1824) par Sadi Carnot*.

CARNOT (Lazare *Hippolyte*), homme politique français (Saint-Omer 1801 - Paris 1888), second fils du Grand Carnot. Il rentra en France en 1823, après la mort de son père, que la Restauration avait exilé. Adepte du saint-simonisme, il développa ses idées dans la presse, prit part à la révolution de juillet 1830 et fut député de Paris de 1839 à 1849. Il fut ministre de l'Instruction publique pendant quelques mois en 1848. Elu de nouveau en 1850 et en 1857, il refusa de prêter serment à Napoléon III, ne put siéger et resta à l'écart de la vie publique. Il entra au Corps législatif en 1864, fut élu député républicain de la Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale en 1871, nommé sénateur inamovible en 1875. (Acad. des sc. morales, 1887.) [→ Biblio.]

CARNOT (Marie François *Sadi*), homme d'Etat français (Limoges 1837 - Lyon 1894), fils aîné du précédent. Polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, il fut nommé préfet de la Seine-Inférieure par le gouvernement du 4 septembre 1870. Elu député républicain de la Côte-d'Or en 1871, il fut ministre des Travaux publics dans les cabinets Waddington (1879), Freycinet (1879) et Ferry (1880) et ministre des Finances dans les cabinets Brisson (1885) et Freycinet (1886). Lors de la démission de Grévy, son nom fut mis en avant par Clemenceau pour faire échec à une candidature Jules Ferry. Sa gestion financière lui valant en outre les suffrages du centre et d'une partie de la droite, Sadi Carnot fut élu à la présidence de la République à une écrasante majorité (1887). Connu pour son respect de l'Eglise, sa présence comme chef de l'Etat favorisa le ralliement*; d'une loyauté constitutionnelle à toute épreuve, il tint tête très dignement à l'agitation boulangiste; en politique extérieure, il favorisa la politique de l'alliance russe. Il fut assassiné le 24 juin 1894 par l'anarchiste Caserio, lors des fêtes de l'exposition de Lyon. (→ Biblio.)

CARNOT-FEULINS (Claude), général français (Nolay 1755 - Autun 1836), frère du Grand Carnot. Député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, non réélu à la Convention, il reprit du service et se distingua à Wattignies. Inspecteur général des fortifications en 1800, il prit sa retraite en 1801. Membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il remplaça quelques jours son frère comme ministre de l'Intérieur après Waterloo.

CARNOTITE n. f. Minér. Vanadate d'uranium et de potassium hydraté, dans lequel on trouve aussi du radium.

CARNOULES, comm. du Var (arrond. de Toulon), en basse Provence, au N. des Maures; 1 480 hab. (1 414 aggl.).

CARNUNTUM. Géogr. anc. Localité de Pannonie, sur le Danube, en amont de Hainburg. C'était une place forte et le port de la flottille du Danube. Base des opérations militaires de Marc Aurèle contre les Marcomans. Elle a pris sous Hadrien le nom de *municipe Aelien*. C'est l'actuelle *Petronell* (Autriche).

CARNUTES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Lyonnaise IVe). Leur ville principale, *Autricum* (Chartres), passait pour le plus grand centre religieux des druides.

CARO (Annibale), écrivain italien (Civitanova, marche d'Ancône, 1507 - Rome 1566). Il fut au service de divers prélats et princes italiens. Il eut une controverse célèbre avec Castelvetro. Son œuvre comprend des *Poésies* (1599) à la manière de Pétrarque, une traduction de *l'Enéide* en vers libres, élégante et peu fidèle (1563-1566), des *Lettres* qui sont un modèle de la prose italienne (1572-1575), et une comédie, les *Gueux* (*Gli Straccioni*) [1544]. Il a contribué à répandre l'usage de la langue toscane.

CARO (Pedro), architecte espagnol († 1732). Il est l'auteur du Palais royal de Madrid (1712 à 1732) et d'un projet d'agrandissement du château d'Aranjuez, réalisé à partir de 1727.

CARO (José Eusebio), homme d'Etat et poète colombien (Ocaña 1817 - Santa Marta 1853). Après avoir joué un rôle actif dans la politique et les révolutions de son pays, il fut exilé et se réfugia à New York. — Son fils MIGUEL ANTONIO (Bogotá 1843 - *id.* 1909) a été président de la République colombienne de 1894 à 1898 et a laissé des œuvres de grammairien et d'humaniste.

CARO (Elme Marie), philosophe français (Poitiers 1826 - Paris 1887). Il a été beaucoup plus un moraliste qu'un métaphysicien, un écrivain de talent qu'un penseur original. Sa philosophie suivait celle de Victor Cousin. On lui doit : *Du mysticisme au XVIIIe s.* (1852), *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques* (1864), *le Matérialisme et la science* (1868), *le Pessimisme au XIXe s.* (1878), *Littré et le positivisme* (1883). C'est lui, dit-on, qui aurait fourni à E. Pailleron le type du philosophe mondain Bellac dans *Le monde où l'on s'ennuie*. (Acad. des sc. mor., 1869; Acad. fr., 1874.)

CARO (Heinrich), chimiste allemand (Posen 1834 - Dresde 1910). Après avoir fait des études à Berlin, il travailla dans l'industrie des matières colorantes à Mülheim, puis à Manchester (1859), enfin à la Badische Anilin und Soda Fabrik, dont il devint directeur (1868-1889). Il découvrit de nombreux colorants synthétiques, ainsi que l'acide monopersulfurique H_2SO_6, dit *acide de Caro*.

CARO (Nikodem), chimiste allemand (Lodz 1871 - Berlin 1935). Il fonda un laboratoire où il entreprit des recherches de chimie agricole; il découvrit avec Frank la cyanamide calcique et l'utilisa à la synthèse indirecte de l'ammoniac. Il étudia l'oxydation catalytique du gaz ammoniac au contact du platine.

CAROBERT ou **CHAROBERT**, appellation commune de Charles Ier* Robert, roi de Hongrie.

CARO-BRONZE n. m. (du nom de son inventeur *Caro*, chimiste allemand, et de *bronze*). Bronze phosphoreux (91 à 92 p. 100 de cuivre, 8 à 9 p. 100 d'étain et 0,3 p. 100 de phosphore), utilisé dans la fabrication des paliers lisses, notamment dans celle des coussinets, en raison de son très faible coefficient de frottement : *Le caro-bronze s'emploie pour confectionner des bagues, des axes, par décolletage sur machines-outils automatiques*. (On dit aussi BRONZE CARO.)

CAROCHA [t∫a] n. f. (mot portug.). Bonnet pointu, imposé aux criminels, aux condamnés de l'Inquisition, et dont le carton était couvert de figures relatives aux actes qu'on leur reprochait. (On francisait le mot en écrivant CAROCHE.)

CARO-DELVAILLE (Henry), peintre français (Bayonne 1876 - Paris 1928). Auteur de nombreux portraits, il a surtout peint la femme élégante de son temps (*Ma femme et ses sœurs*, au musée national d'Art moderne, 1904), et a publié d'estimables monographies sur *Phidias* et sur *Titien*.

CARODIS n. m. Assemblage de perches à claire-voie, placé au-dessus d'une grange, et destiné à hâter la dessiccation des fourrages.

CAROGNE n. f. (forme picarde de *charogne*). *Pop.* Mauvais cheval. ‖ Femme méprisable.

carole
cathédrale de Bourges

CAROL Ier, CAROL II, rois de Roumanie. V. CHARLES Ier et CHARLES II.

Carol Ier (ORDRE et MÉDAILLE DE). V. CHARLES Ier (*ordre* et *médaille de*).

CAROLATHINE n. f. Minér. Syn. de ALLOPHANE.

CAROLE n. f. (lat. *choraula;* peut-être du gr. *khoraules*, joueur de flûte qui accompagne un chœur de danse). Ancienne danse, au cours de laquelle les danseurs tournaient en rond en se tenant par le doigt, la main ou le poignet. ‖ *Par extens.* Au XIIIe s., divertissement de haute société, mi-chanté, mi-mimé, sur un scénario où s'insèrent, par centonisation, des chansons connues.
— Archit. Dans une église, promenade circulaire constituée par les bas-côtés du chœur. (Les termes de *carole* et de *girole* furent employés, en architecture, dans ce sens jusqu'aux XVIIe et XVIIIe s. C'est par abus de langage que l'on dit aujourd'hui *déambulatoire*. [Le *deambulatorium* constitue en effet une promenade en ligne droite : bas-côté de la nef, tribune...].)

Sadi CARNOT (1796-1832)
cabinet des Estampes

CAROLIN, INE adj. (du lat. *Carolus*, Charles). Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles Quint. ‖ *Livres carolins* (*Libri carolini*), ouvrage théologique composé par Alcuin ou par Angilran, évêque de Metz, sur l'ordre de Charlemagne, et traitant notamment du culte des images, de la procession du Saint-Esprit, de l'eucharistie. ‖ *Minuscule caroline*, lettre minuscule* parfaite, dérivée de la minuscule primitive et qui apparaît sous le règne de Charlemagne.
◆ N. m. Nom que portaient d'anciennes monnaies d'or de certains Etats de l'Allemagne : la Bavière, le Hohenzollern-Hechingen, le Wurtemberg, la Hongrie. ‖ Monnaie d'or de Charles XV de Suède, frappée en 1868, et équivalant à 10 F de l'Union monétaire latine.
— Hist. Nom donné, en Suède, aux soldats de Charles XII.
— Zootechn. Espèce de canard (*Aix sponsa*) aux couleurs vives, originaire d'Amérique du Nord, souvent élevé comme oiseau d'ornement.

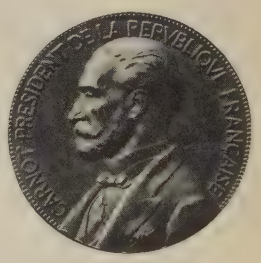

Sadi CARNOT
(1837-1894)

CAROLINA (LA), v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Jaén), dans la sierra Morena; 13 400 hab. Exploitations minières (zinc et plomb). La Carolina est une des colonies établies dans les vallées désertes de la sierra Morena en 1767 et 1769, sous le règne de Charles III.

CAROLINE, épouse de Ferdinand IV, roi de Sicile. (V. MARIE-CAROLINE.)

CAROLINE BONAPARTE. V. BONAPARTE.

CAROLINE MATHILDE, princesse de Hanovre et de Grande-Bretagne (Londres 1751 - Celle, Hanovre, 1775). Sœur de George III, roi d'Angleterre, femme de Christian VII, roi de Danemark, elle laissa, après la folie de son mari, gouverner son amant, l'énergique et habile Struensee. Renversée par une conjuration (1772), elle fut enfermée au château de Kronborg, puis transférée sur un vaisseau de guerre anglais à Celle.

CAROLINE WILHELMINE, princesse de **Brandebourg - Ansbach** (Ansbach 1683 - Londres 1737). Elle épousa en 1705 Georges Auguste, prince de Hanovre, qui devint en 1714 prince de Galles. Son tact et son esprit lui firent acquérir une grande popularité en

carocha
détail d'une « Scène d'Inquisition », par Goya
British Museum

Phot. Arch. phot., Larousse, Anderson-Giraudon.

Angleterre et atténuèrent les dangers résultant de la brouille entre le prince de Galles et George Ier. Très influente auprès de son mari, devenu le roi George II en 1727, elle aida Walpole à revenir au pouvoir, et contribua à faire nommer des évêques libéraux et de grande culture.

CAROLINE de Brunswick-Wolfenbüttel (Brunswick 1768 - Londres 1821), fille de Charles-Guillaume de Brunswick, petite-fille de George III d'Angleterre ; elle épousa en 1795 le prince de Galles. Son mari, grossier et corrompu, ne tarda pas à se séparer d'elle et la fit exclure de la Cour dans des conditions aussi injustes qu'injurieuses. Elle voyagea alors sur le continent, où elle s'éprit d'un Italien, Bergami. Quand le prince devint roi sous le nom de George IV, il refusa de reconnaître Caroline comme reine. Celle-ci débarqua en Angleterre, et les Londoniens lui firent une réception triomphale. Le roi fit demander le divorce, mais le procès donna gain de cause à la reine. Celle-ci fut cependant exclue de la cérémonie du couronnement. Elle mourut peu après cet affront.

empereur **carolingien**
bibliothèque municipale d'Orléans

CAROLINE DU NORD, en angl. **North Carolina**, Etat de l'E. des Etats-Unis, riverain de l'Atlantique ; 135 560 km² ; 4 225 000 hab. Capit. *Raleigh*. L'Etat s'étend à l'O. sur le massif appalachien (v. APPALACHES), au centre sur le Piedmont*, à l'E. sur la plaine côtière. Les ressources essentielles sont agricoles : maïs, coton, tabac, arachides, bétail, bois. Les principales industries sont l'extraction des calcaires et argiles, les industries textiles, la préparation du tabac, la métallurgie de l'aluminium, l'industrie du meuble.

— Hist. La région fut explorée par les Espagnols et par sir Walter Raleigh, qui installa les premiers colons entre 1584 et 1587. Son nom rappelle celui des rois d'Angleterre Charles Ier et Charles II, qui attribuèrent les premières concessions de terres. C'est seulement en 1730 que la Caroline du Sud fut séparée de la Caroline du Nord.

L'Etat de Caroline du Nord envoie au Congrès deux sénateurs et douze représentants. Sa législature, renouvelée tous les deux ans, comprend cinquante sénateurs et cent vingt représentants élus pour deux ans.

CAROLINE DU SUD, en angl. **South Carolina**, Etat de l'E. des Etats-Unis, riverain de l'Atlantique ; 79 176 km² ; 2 111 000 hab. Cap. *Columbia*. L'Etat comprend une étroite bande montagneuse au N.-O. ; il s'étend surtout sur le Piedmont appalachien et sur la plaine côtière, limitée par un rivage plat et bas en voie de régularisation. L'agriculture constitue la ressource essentielle (maïs, avoine, arachides, coton, tabac, bétail). La Caroline du Sud est peu industrialisée malgré l'équipement récent en énergie hydro-électrique et l'essor de certaines industries valorisant les produits agricoles (coton, tabac).

— Hist. La Caroline du Sud adopta plus facilement la constitution fédérale que la Caroline du Nord, mais devint ensuite le porte-drapeau des libertés des Etats et le promoteur, dès 1860, du mouvement de sécession.

La Caroline du Sud envoie au Congrès deux sénateurs et six représentants. Sa législature groupe quarante-six sénateurs élus pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans, et cent vingt-quatre représentants élus pour deux ans.

CAROLINES, en angl. **Caroline Islands**, archipel de l'océan Pacifique occidental, en Micronésie, au N. de l'Equateur ; 862 km² ; 35 000 hab. Certaines de ces îles ont été visitées par les Portugais dès 1527. L'archipel fut annexé par les Espagnols en 1686 et reçut le nom de Charles Ier. Vendu à l'Allemagne en 1899, il fut placé sous mandat japonais de 1919 à 1945. Son importance stratégique amena les Américains à s'y installer en 1944-1945, après de durs combats. Dès 1934, les Japonais y avaient organisé plusieurs bases, notamment dans l'île de Truk. Celle-ci fut détruite par une violente attaque aéronavale américaine le 19 février 1944. En août de la même année, les Américains s'emparèrent de Palau, qui leur servit de base de départ pour leur attaque sur Leyte*. Après la guerre, les Carolines furent mises sous tutelle de l'O. N. U. avec une administration confiée aux Etats-Unis. Les Japonais, qui avaient entrepris une colonisation systématique, ont été expulsés. Ces îles, très nombreuses (468), mais petites, sont formées par des atolls ou des pointements volcaniques. Les principales sont *Kusale*, *Ponape*, *Truk* et *Yap*. Les seules ressources sont aujourd'hui la récolte du coprah et des trocas.

CAROLINGIEN, ENNE adj. (de *Carolus*, n. en lat. de Charlemagne). Qui appartient, qui est relatif à la dynastie des Carolingiens.

CAROLINGIENS, famille franque qui a réuni sous son autorité, du milieu du VIIIe à la fin du IXe s., la Gaule, la Germanie occidentale, le massif alpin et l'Italie du Nord. L'apogée de la civilisation carolingienne se situe entre 775 et 825, au cours du demi-siècle qui sépare l'expansion musulmane des raids hongrois et scandinaves. Elle a réalisé la première synthèse cohérente entre l'héritage latin et l'apport germanique. Vers 725, l'Occident ne recèle que trois forces d'avenir : les moines anglo-saxons maintiennent, avec les restes de la culture antique, un vigoureux esprit de prosélytisme ; la papauté, accablée par la fiscalité byzantine, menacée par l'expansion lombarde, garde son prestige moral, ses traditions culturelles ; en Gaule, enfin, le seul pouvoir est celui des propriétaires du sol, en Austrasie surtout, forestière et presque vide : les grands s'y disputent la charge de maire du palais, qui les rend maîtres des faveurs. Liégeois s'aidant d'éléments germaniques, les « Carolingiens » s'en emparent au VIIe s. ; l'un d'eux, Pépin de Herstal, occupe la Neustrie, entre Oise et Meuse (687) ; son bâtard, Charles Martel, renouvelle cet exploit (721) : en 732, il arrête les Berbères à Poitiers, puis à Narbonne, remet l'Aquitaine et la Provence sous son autorité. Alors se rapprochent les trois forces d'Occident : l'Anglais Boniface réforme le clergé franc ; le pape autorise le fils de Charles à prendre la couronne (751).

Cette force d'expansion, ainsi captée par Pépin (751-768) et Charlemagne (768-814), aboutit à « dilater » la chrétienté jusqu'à l'Elbe ; mais, en Espagne, on ne peut qu'occuper le revers des Pyrénées. En 753, le pape, fuyant en Gaule, ouvre l'Italie aux Francs : Pépin, puis Charles y détruisent la puissance lombarde, arrachent Rome aux Grecs, mais, faute de flotte, le sud leur échappe. Après trente ans de lutte, la Saxe est domptée : du corps à corps des cavaliers rhénans et thuringiens et des fan-

Phot. Jacques.

Christ en majesté. Évangéliaire de Charlemagne dit « évangéliaire de Godescalc », école rhénane. *Bibliothèque nationale*

église de Germigny-les-Prés (début du IXe s.)

bible de Charles le Chauve : offrande du livre au roi, école de Tours, vers 846. *Bibliothèque nationale*

reliquaire de Pépin Ier d'Aquitaine (IXe s.). *Trésor de Conques (Aveyron)*

Phot. Bibliothèque nationale, Véronèse, Yan-Rapho.

Phot. Giraudon, documents des cartes et plans, Bibliothèque nationale.

Europe septentrionale, de Reval au Morbihan. Planche I. Atlas portulan de facture portugaise attribué à Pedro et Jorge Reinel ou à Lopo Homem, daté d'environ 1519

CARTOGRAPHIE

Nouvelle description hydrographique de " Tout le Monde ", carte faite en Dieppe par Jean Guérard, 1625.

tassins saxons, l'Allemagne est née. Avec le rattachement de l'Italie à l'Occident, c'est l'œuvre majeure de Charlemagne.

L'église est le ciment de cette construction ; dans les cités, les évêques donnent le seul personnel capable d'administrer : soldats, ambassadeurs, conseillers, missionnaires, enquêteurs, éducateurs, tout leur incombe. En outre, toute conquête est une évangélisation : le moine accompagne le guerrier en Frise, en Saxe, en Carinthie ; et l'évêque, en maintenant l'ordre en Gaule, achève de convertir les campagnes. Aussi le pape, sauvé des Grecs et des Lombards, voit dans ce roi sacré et conquérant un demi-clerc à l'égal des Césars : à Rome, en Noël 800, Charlemagne vient chercher la couronne impériale, mais c'est le pape qui la lui ceint et ce sont les clercs francs qui en ont eu l'idée. Héritière de Rome, Byzance s'indigne, mais les Bulgares la pressent et elle se résigne. La notion abstraite d'Etat est ainsi ressuscitée et, avec elle, celle d'unité chrétienne ; Charlemagne, comme le prouve son projet de partage de l'Empire de 806, ne l'a peut-être pas compris, mais de 814 à 830 Louis le Pieux, otage des clercs, réalise cette monarchie qui se veut à l'antique.

En fait, les Carolingiens n'ont pas pu gouverner ; les rois barbares se déplaçaient de *villa* en *villa*, ne comptant que sur de rares fidèles, avides de dotations foncières ; Rhénans et vainqueurs des Saxons, les Carolingiens ont brutalement germanisé l'Occident, malgré les clercs aquitains et sédentaires qui entourent Louis le Pieux. C'est un gouvernement de parents et d'amis, sans conseils, sans offices, sans bureaux ; plus l'Empire s'étend, plus il faiblit. Sans numéraire ni élite, on ne peut payer d'agents fixes, ni donner d'ordres écrits : tout dépend du roi, et on conservera la nostalgie de ce siècle où des rois, sacrés, se sentirent d'impérieux devoirs envers leurs sujets. L'ordre verbal du roi donné lors du « champ de mai » qui précède la campagne sera transmis de bouche à bouche ; par la parole encore, chaque homme libre jurera d'obéir. Sur place, l'évêque surveillera le comte et l'assistera en justice ; d'autres évêques et d'autres comtes, émanation du roi, parcourront deux par deux les provinces. Mais, pour énorme que soit cet effort, impressionnante la masse des ordres, ou *capitulaires*, émis, les Carolingiens ne seront obéis que si, chaque année, ils mènent leurs fidèles au combat ; pillage à faire, foi à imposer, peu importe, la guerre est un moyen de gouvernement. Les hommes libres, assez riches pour servir à cheval, sont tenus en main quatre mois, repus de butin pour huit ; de 720 à 870, il n'y a pas eu d'année sans guerre, hors du royaume ou en son sein.

Le meilleur moyen pour faire descendre la parole royale jusqu'aux plus humbles est de suivre le courant qui engage profondément la société dans les pratiques vassaliques : clientèle des grands propriétaires, compagnons guerriers du roi, liés par des serments de fidélité réciproque. Les Carolingiens, les étendant aux offices publics, ont peu à peu assimilé la dotation en terre (*beneficium*), toujours révocable (don gracieux ou indemnité de charge), à une rémunération des services rendus, militaires ou publics ; c'est un danger que de faire dépendre la fidélité des sujets de générosités foncières : si le butin tarit, les rois puisent sur leurs terres et se ruinent comme les Mérovingiens, ou saisissent les biens d'Eglise et s'aliènent les évêques, soutiens du pouvoir. Un essor économique aurait-il pu compenser cette fringale de terres ?

Mais les techniques de traction animale et d'amélioration du sol sont très rudimentaires, et il faut d'immenses espaces pour un rendement médiocre ; sans essor démographique réel, il n'y a que réoccupations partielles de terres en friche. Les centres de culture, isolés par les landes ou les forêts, nourrissent tout juste les groupes locaux ; ils ne possèdent qu'une économie de subsistance, aux maigres surplus, écoulés au bourg voisin. Les domaines du roi et de l'Eglise nous sont seuls connus : la terre réservée au maître doit être cultivée, et ses revenus doivent être complétés par des corvées et des prestations en nature, loyer des tenanciers installés sur le reste du domaine. La terre demeure la seule richesse, et le contact est faible avec les villes, tassées autour de la cathédrale, du marché ou

« l'Arche d'alliance »
mosaïque **carolingienne**, IXe s.,
à Germigny-des-Prés (Loiret)

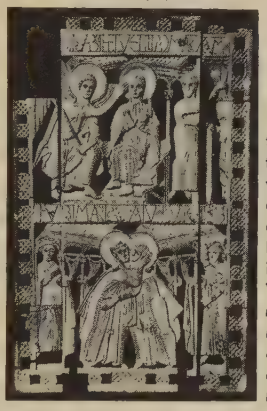

« l'Annonciation, la Visitation »
volet du diptyque dit de Genoels-Elderen
ivoire
VIIIe s.
musées royaux d'Art et d'Histoire
Bruxelles

du tribunal. Sur les pistes qui les joignent, ne circulent que le vin, le sel, quelques grains, des outils, des lainages, et, pour une élite, des produits d'Orient. Cependant, deux régions s'animent : les rives de l'Escaut, de la Meuse ou du Rhin, et la plaine du Pô : à côté des fortins (*castra*) surgissent des entrepôts (*portus*). Grâce aux mines de la Germanie conquise, Charlemagne peut frapper des deniers d'argent ; certes, le sou d'or byzantin et le dinar des khalifes se partagent toujours la Méditerranée, et la pièce franque s'aligne peut-être sur le système musulman, mais l'Europe continentale a sa propre monnaie.

L'œuvre carolingienne a permis qu'éclose une « renaissance » où se conjuguent le purisme anglo-saxon, la tradition romaine et les techniques byzantines. Culture au reste purement religieuse : à Fulda, à Luxeuil, à Tours, les moines copient la Bible ou Virgile en y adjoignant de grandes illustrations en pleine page où les réminiscences de la peinture antique prennent souvent le pas sur les influences byzantines, tandis que l'entrelacs triomphe dans certaines miniatures influencées par l'Irlande. Au « palais », l'Anglais Alcuin suscite, avec l'Italien Paul Diacre, un réveil de la métrique et de la grammaire ; autour de Louis le Pieux éclôt une littérature ampoulée, pédante, copiant servilement les Anciens, mais d'où surgissent de fins épistoliers, tels Loup, l'abbé de Ferrières, et des historiens : si Eginhard est un plagiaire, Nithard fait œuvre de critique. Cette résurrection d'une élite permet le triomphe durable de la « caroline », écriture nouvelle d'un empire nouveau, et le réveil des querelles dogmatiques, où l'Irlandais Erigène pose, à l'orée de la philosophie médiévale, le problème fondamental des concepts, ou « universaux », de la raison face à la croyance. L'architecture, elle aussi, use habilement des emprunts à Byzance : à Aix, à Germigny, on copie Ravenne ou Sainte-Sophie ; mais, au début du Xe s., les maçons bourguignons, catalans ou lombards jettent sur leurs églises les voûtes appareillées du premier art roman.

Dès 810, l'expansion scandinave ou berbère, les raids hongrois ou bretons ont ébranlé le monde carolingien ; alors se révèle la faiblesse d'un Empire guerrier s'appuyant sur une Eglise pacifiste, trop vaste pour être gouverné, mais que la conquête accroît sans cesse, seulement terrien et bientôt attaqué de la mer. Faute d'hommes, de routes, d'argent, le roi délègue à l'infini son *ban*, ses droits de justice, de police, de commandement : le pouvoir public se pulvérise ; localement, après 850 tout revient au comte, après 900 au châtelain ; on glisse ainsi vers la féodalité, seul cadre adapté à une société sur la défensive : partout s'opère une confusion entre le « fief » et les services, entre le vassal et le cavalier armé ; l'hérédité s'installe ; le comte ne distingue plus les alleux des ancêtres, les grâces du roi, et le salaire de sa charge : si son fils veut bien rester fidèle, pourquoi chercher d'autre successeur ? L'Eglise faiblit à son tour : à défaut d'unité, elle croit encore à la fraternité chrétienne ; mais, après 860, les moines fuient, les évêques guerroient. En deux générations, de 840 à 890, l'Empire s'écroule : les fils de Louis le Pieux se résignent aux partages (Verdun 843), mais ils les remettent sans cesse en question ; ils légifèrent sans espoir, s'épuisent sans succès contre les périls et les défections. En un dernier effort, après trente ans de patience, Charles le Chauve saisit la couronne impériale (875), et son neveu, Charles le Gros, unifie tout l'Empire (885) ; trop tard : la force des particularismes, la conviction que le sacre donne seul la légitimité font surgir des usurpateurs dès 879 ; en 887, Charles le Gros, moribond, est déposé. Il y aura jusqu'en 911 des Carolingiens en Germanie, et, à l'O., seul un accident assurera le succès capétien en 987, mais les derniers descendants de Charlemagne ne se prévalent pas de son héritage ; c'est un Saxon, Otton, qui, en 962, a ramassé la couronne impériale.

Si fragile qu'on doit s'étonner plutôt de sa durée que de sa ruine, le monde carolingien a été, pourtant, le berceau du Moyen Age chrétien : à la suite de son éclatement, de nombreuses régions qui en avaient fait partie ont pris leur essor et sont devenues les principales zones d'activité économique et culturelle de l'Europe : Pays-Bas et rives du Rhin, Lombardie, Saxe et Thuringe, Toulousain et Catalogne. (→ Biblio.)

v. tableau chronologique pages 646, 647

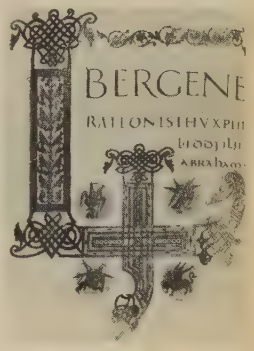

art **carolingien**
lettre ornée
milieu du IXe s.
Évangile de la bibliothèque de Laon

carolus de Charles VIII

CAROLLES, comm. de la Manche (arrond. d'Avranches), dans l'Avranchin, sur la Manche ; 675 hab. (547 aggl.). Station balnéaire.

CAROLUS [lys] n. m. (lat. *Carolus*, Charles). Monnaie française caractérisée par un K gothique, initiale du mot Karolus, qui l'a fait nommer aussi *Grand blanc au K couronné*.

— ENCYCL. Numism. Emis par Charles VIII au taux de 10 deniers tournois ou blancs, ce *carolus* fut décrié par Louis XII. On trouve encore, parmi les monnaies étrangères : le *carolus de Lorraine*, pièce d'argent frappée par le duc Charles II (1390-1431) ; le *carolus de Flandre*, ou *réal*, monnaie d'or frappée par Charles Quint ; le *carolus de Besançon*, monnaie de billon du même prince ; le *carolus de Genève*.

L'Angleterre frappa sous Charles Ier des carolus d'or.

CAROLUS-DURAN (Charles DURAND, dit), peintre français (Lille 1837 - Paris 1917). Il s'est fait connaître surtout comme portraitiste mondain. *La Dame au gant* (1869), acquise par l'Etat, est sa meilleure œuvre ; l'exécution en est brillante et a fait penser à Vélasquez. Devenu peintre à la mode, Carolus-Duran négligea de cultiver ses incontestables dons. Entré à l'Académie des beaux-arts en 1904, il fut nommé en 1905 directeur de l'académie de France à Rome, où il remplaça Eugène Guillaume.

CAROLUS-DURAN
« la Dame au gant »

CARON n. m. (du lat. *quadrus*, carré). Bande de lard dont on a retiré le maigre.

— Agric. Mélange d'orge et de froment semé dans un même champ.

CARON ou **LE CARON** (Pierre), imprimeur parisien du XVe s. Il édita le premier ouvrage qui ait été imprimé en français : *l'Aiguillon de l'amour divin* (1474), traduit de saint Bonaventure par Jean Gerson. Il en imprima un second en 1489 : *les Faits et Dits de maistre Alain Chartier*. Sa femme, Marion de Malaunoy, lui succéda.

CARON (Antoine), peintre et dessinateur français (Beauvais 1521 - *id.* 1599). Peintre de Catherine de Médicis, il est surtout connu

Phot. Bulloz, A. C. L., Larousse.

Antoine CARON
« le Massacre des triumvirs »
ensemble et détail

par deux séries célèbres de dessins : *l'Histoire d'Artémise* et *l'Histoire des rois de France* (Cabinet des dessins du Louvre). Il a laissé des cartons de tapisseries, et des tableaux allégoriques : *le Massacre des triumvirs* (Louvre), *Auguste et la Sibylle*, etc. Son graphisme, encore imprégné d'italianisme, fait parfois songer aux maîtres de l'école de Fontainebleau ; son style, caractérisé par l'allongement des corps, les attitudes dansantes, reflète bien le maniérisme du temps. Le musée de Chantilly possède quelques-unes de ses études. (→ Biblio.)

CARON (François), administrateur colonial (Bruxelles v. 1600 - en mer, au large de Lisbonne, 1673). Il appartenait à une famille de calvinistes français émigrés. Employé par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, il séjourna au Japon pendant vingt-deux ans. Il passa au service de la France en 1664 et fut envoyé dans l'Inde par la Compagnie des Indes orientales, avec le titre de directeur. Mais il ne montra pas de grandes capacités à Surate, et on le soupçonnait de trahir au moment où il fut renvoyé en France. Il a écrit en hollandais une description du Japon qui a été traduite en français.

CARON (les), famille de menuisiers-sculpteurs béarnais. MARTIN, le père, fut le premier maître de François Anguier et de Thibault Poissant. Il exécuta, en 1649, un retable pour l'église Notre-Dame d'Eu (auj. dans l'église de Monchy [Seine-Maritime]). — Son fils MARTIN (Abbeville 1626 - Lescar 1669), en collaboration avec son frère LOUIS (Abbeville 1648 - Lescar 1682), travailla à la décoration de la cathédrale de Lescar et au chemin de croix de Bétharram, dont il reste un *Christ à la colonne*. — Leur neveu PIERRE, également sculpteur, travailla comme ses oncles en Béarn.

CARON (Joseph), colonel français (Creuse, Picardie, 1774 - Strasbourg 1822). Il servit sous l'Empire, fut impliqué en 1820 dans un complot bonapartiste et acquitté par la Chambre des pairs. Retiré à Colmar, il noua des intelligences avec les sous-officiers de la garnison pour la délivrance des prisonniers de la conspiration de Belfort. Dénoncé, il fut condamné à mort et fusillé.

CARON (Christophe Fernand), peintre français d'oiseaux (Saint-Cloud 1774 - Sèvres 1831). Il travailla de 1792 à 1815 à la manufacture nationale de céramique de Sèvres.

CARONCULE n. f. (lat. *caruncula* ; de *caro*, chair). Anat. Nom donné à divers petits organes charnus de couleur rougeâtre. ‖ *Caroncule lacrymale*, petite saillie rouge située à l'angle interne de l'œil. ‖ *Caroncules myrtiformes*, tubercules rougeâtres, vestiges de l'hymen, situés à l'orifice extérieur du vagin, chez les femmes déflorées. ‖ *Caroncules papillaires*, petits mamelons qui déversent l'urine dans les calices des reins. ‖ *Grande* et *petite caroncule*, deux petites saillies coniques situées sur le bord interne de la deuxième portion du duodénum. (La petite caroncule, en haut, est occupée par l'orifice d'abouchement du canal de Santorini. La grande caroncule, en bas, est, dans la moitié des cas, creusée d'une cavité, appelée *ampoule de Vater*, au fond de laquelle s'abouchent le canal cholédoque et le canal de Wirsung ; ces deux canaux peuvent s'ouvrir directement au sommet de la caroncule par un ou deux orifices.)
— Bot. Renflement charnu, qui entoure le hile de certaines graines, telles que le haricot, le ricin, les graines de polygala, etc.
— Hist. nat. Toute éminence charnue du corps d'un animal, douée de la faculté de se contracter et de se dilater. (Beaucoup de chenilles portent des caroncules.)
— Ornith. Excroissance charnue, le plus souvent nue et d'une couleur vive, qui se trouve sur la tête ou sur le cou de certains oiseaux, tels que le dindon, le casoar, etc.

CARONCULÉ, E adj. Muni d'une ou plusieurs caroncules, comme le bec du dindon, la graine du ricin, etc.
— Zootechn. *Pigeons caroncules*, groupe de pigeons dont le bec supporte des caroncules nasales ayant la forme de choux-fleurs et qui comprend différentes races (bagadais, carrier, dragon, polonais).

CARONCULAIRE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à une caroncule. (Se dit plus particulièrement, en botanique, de l'arille formé d'une ou de plusieurs caroncules, comme celui du polygala.)

CARONDE (Rose), cantatrice française (Monnerville 1857 - Paris 1930). Elle chanta à la Monnaie de Bruxelles, à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, et dans les concerts de Paris, les rôles de Brunhild (Reyer), Desdémone (Verdi), Orphée (Gluck), etc.

CARON DE BEAUMARCHAIS (Pierre Augustin). V. BEAUMARCHAIS.

CARONADE n. f. (angl. *carronade*). Pièce d'artillerie de marine tirant à mitraille contre le personnel, en usage de la fin du XVIIIe s. aux dernières années de la marine à voile.
— ENCYCL. D'invention anglaise, la *caronade* était à l'origine fabriquée à l'arsenal de *Carron*, en Écosse, d'où son nom. Mise en service dans la marine britannique en 1778, au moment de la guerre de l'Indépendance américaine, elle contribua à la victoire navale de Saintes (1782), puis fut aussitôt adoptée par les Français. A calibre égal, la caronade, plus courte et moins lourde que le canon, se pointait plus facilement et pouvait tirer d'un seul coup 25 à 30 kg de balles. Des caronades furent encore employées par les Russes à Sébastopol' en 1854-1855.

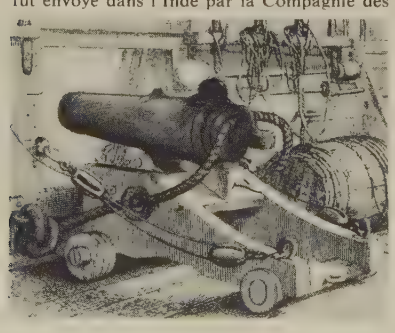

caronade

Phot. Bulloz, musée de la Marine.

v. article ***CAROLINGIENS*** *pages 644, 645*

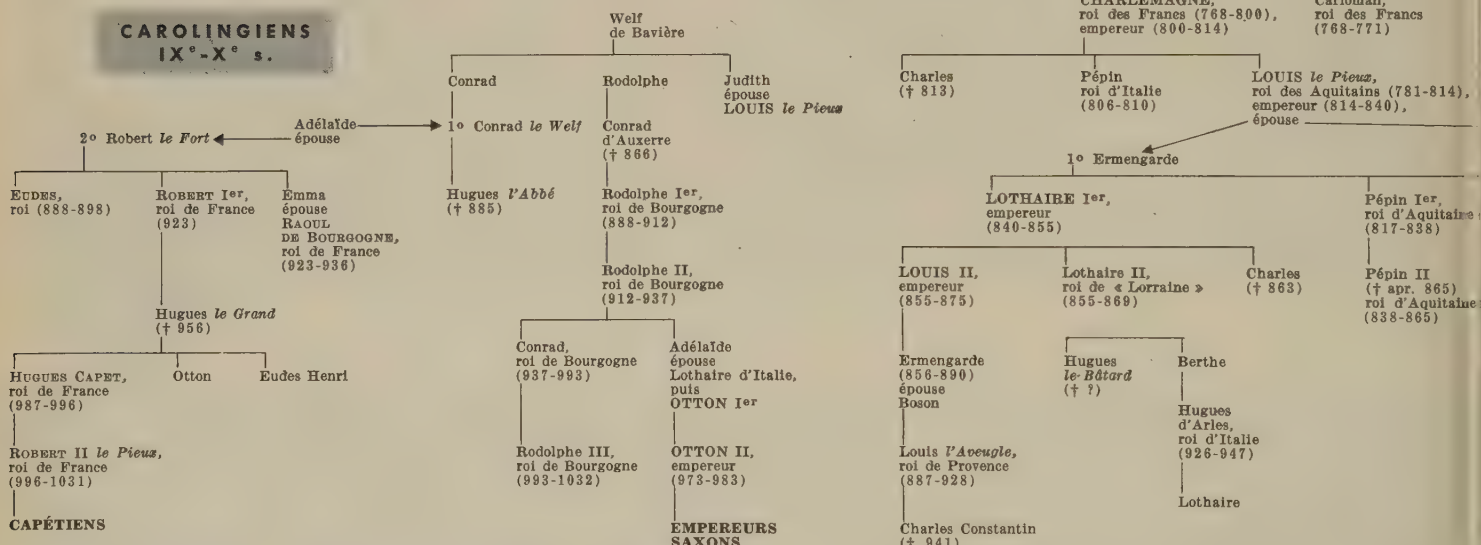

CARONCULEUX, EUSE adj. Anat. Relatif aux caroncules; qui est de la nature des caroncules.

CARONDELET, famille de la Franche-Comté et des Pays-Bas. Les principaux membres sont : JEAN (Dole 1428 ou 1429 - Malines 1502), grand chancelier de Bourgogne, commissaire à la rédaction de la *coutume de Bourgogne;* — JEAN (Dole 1468 - Bruges 1545), président perpétuel du conseil de Bruxelles, puis du conseil privé des Pays-Bas, en 1531, et enfin archevêque de Palerme et primat de Sicile; — FRANÇOIS († Anvers 1635), qui prêta son appui au comte d'Egmont* et mourut prisonnier.

CARONE n. f. Chim. Cétone hydroterpénique de formule $C_{10}H_{16}O$, qui s'obtient par isomérisation de la dihydrocarvone par fixation puis élimination d'acide chlorhydrique.

CARONIEN, ENNE adj. Myth. Qui a rapport ou appartient à Caron : *La barque caronienne.* (On écrit aussi CHARONIEN, ENNE.) || *Grottes caroniennes,* grottes où règne un air méphitique. (Les Grecs les comparaient à l'antre conduisant aux Enfers.)

CARONTE (ÉTANG DE), petit étang de la côte de Provence (Bouches-du-Rhône), entre le golfe de Fos et l'étang de Berre. C'est dans cet étang qu'a été aménagé le canal maritime de Port-de-Bouc à Martigues : un port a été créé à Caronte pour les marchandises encombrantes. Le tirant d'eau de la passe de Caronte étant insuffisant pour les grands pétroliers, on a construit à Lavéra, sur le golfe de Fos, un port pétrolier relié par pipe-lines aux raffineries de l'étang de Berre (Lavéra, La Mède, Berre).

mort (1913); *Une enfance* (*Eine Kindheit*) [1922], qui eut une suite, *Evolution d'une jeunesse* (*Verwandlungen einer Jugend*) [1928], récit de ses années d'adolescence; *Journal roumain* (*Rumänisches Tagebuch*) [1924], *le Docteur Gion* (*Der Arzt Gion*) [1931], *les Secrets de la plénitude* (*Geheimnisse des reifen Lebens*) [1936], *l'Etoile au-dessus de la clairière* (*Stern über der Lichtung*) [1946], *Mondes inégaux* (*Ungleiche Welten*) [1951], où il révèle son âme pessimiste de poète et d'artiste, ainsi que son sens inné de la beauté. Dans ses romans, à l'intrigue simple, et dans ses essais, il exprime ses angoisses personnelles devant la souffrance, avec un lyrisme qui n'exclut pas une profonde vérité. C'est un humaniste que Gœthe a fortement influencé.

CAROSSE n. m. Agric. et Technol. V. CARROSSE.

CAROTÈNE n. m. (du gr. *karôton,* carotte). Biochim. Carbure d'hydrogène constituant une matière colorante jaune ou rouge qu'on trouve chez les végétaux (carotte surtout) et chez les animaux (corps jaune de l'ovaire, carapace des crustacés). [C'est la provitamine A. (V. VITAMINE).]
— ENCYCL. Biochim. Le *carotène* brut est un mélange d'isomères. Il répond à la formule brute $C_{40}H_{56}$. Il possède onze liaisons éthyléniques et deux cycles hexéniques. L'oxydation a permis de déceler la présence, dans le β carotène, de quatre groupements isoprépiques; *in vivo,* le β carotène peut se transformer en deux molécules de vitamine A, tandis que l'α carotène n'en fournit qu'une. Le γ⁻ carotène ne possède qu'un seul cycle, mais il contient douze liaisons éthyléniques.

à peu près verticalement, jusqu'au bord supérieur du cartilage thyroïde. Dans ce trajet, elles sont accompagnées par la veine jugulaire interne et par le nerf pneumogastrique; l'ensemble est recouvert par le muscle sterno-cléido-mastoïdien. La carotide primitive ne donne aucune branche collatérale. Elle se divise en deux branches terminales : la carotide externe et la carotide interne.
La *carotide externe* donne la vascularisation de la plus grande partie de la face par l'intermédiaire de ses branches collatérales (thyroïdienne supérieure, linguale, faciale, pharyngienne ascendante, occipitale, auriculaire postérieure), et de ses deux branches terminales (temporale superficielle et maxillaire interne).
La *carotide interne* continue d'abord le trajet de la carotide primitive, puis traverse la base du crâne par le canal carotidien, chemine ensuite dans le sinus caverneux, et se divise en quatre branches terminales, qui sont : la cérébrale antérieure, la communicante postérieure, la choroïdienne antérieure et la cérébrale moyenne. La carotide interne possède une seule branche collatérale importante : l'artère ophtalmique. Ainsi, la carotide interne fournit la partie la plus importante de la vascularisation de l'encéphale.
Les plaies des artères carotides, sauf celles de la carotide externe, sont très graves : outre l'hémorragie qu'elles provoquent, elles nécessitent une suture vasculaire pour rétablir le courant artériel si l'on veut éviter de graves troubles nerveux.
— Pathol. Les carotides peuvent être le siège de plaies particulièrement graves, et, comme les autres artères, d'anévrismes artériels et artério-veineux. (→ Biblio.)

Hans CAROSSA

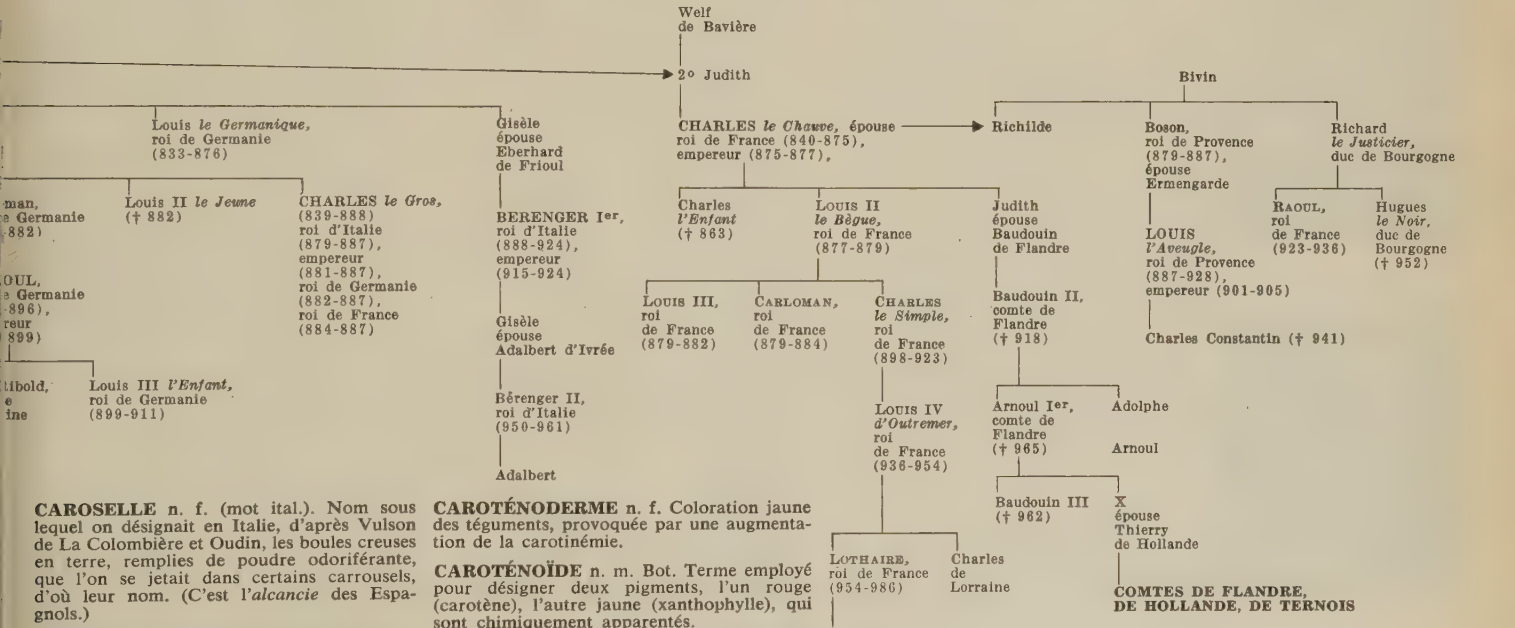

CAROSELLE n. f. (mot ital.). Nom sous lequel on désignait en Italie, d'après Vulson de La Colombière et Oudin, les boules creuses en terre, remplies de poudre odoriférante, que l'on se jetait dans certains carrousels, d'où leur nom. (C'est l'*alcancie* des Espagnols.)

CAROSO (Marco Fabrizio), maître à danser, théoricien et compositeur de musique italien (Sermoneta, près de Rome, 1526 - † fin du XVIe s.). C'est en 1581 qu'il fit paraître la première édition de son ouvrage *Il Ballarino,* célèbre traité de danse, qui aura plusieurs éditions sous le titre de *Nobilta di dame* (1600 et 1605). Cet ouvrage, qui contient des pages de musique avec tablature de luth, comporte deux parties : la première est théorique; dans la seconde, plus développée, on trouve la description de différentes sortes de pavanes, gaillardes, *canarii,* etc.

CAROSSA (Hans), écrivain allemand (Tölz 1878 - Rittsteig, près de Passau, 1956). Fils de médecin, médecin lui-même, il se consacra passionnément à son métier et ne devint écrivain que par nécessité intérieure, par désir de communiquer ce qu'il avait vu et senti. Ses principales œuvres sont : *la Fin du docteur Bürger* (*Dr Bürger Ende*), journal d'un médecin qui meurt de ne pouvoir utilement sauver ses semblables de la douleur et de la

CAROTÉNODERME n. f. Coloration jaune des téguments, provoquée par une augmentation de la carotinémie.

CAROTÉNOÏDE n. m. Bot. Terme employé pour désigner deux pigments, l'un rouge (carotène), l'autre jaune (xanthophylle), qui sont chimiquement apparentés.

CAROTHERS (Wallace Hume), chimiste américain (Burlington, Iowa, 1896 - Philadelphie 1937). Il devint directeur d'un laboratoire de recherches à la Société Du Pont de Nemours (1928). Nous lui devons une grande partie de nos connaissances sur les hauts polymères et les processus de polymérisation. Avec Nieuwland, il mit au point en 1931 la production du caoutchouc synthétique néoprène. En 1937, il découvrit le Nylon.

CAROTIDE adj. f. et n. f. (gr. *karôtis, -idos;* de *karoûn,* assoupir). Se dit des branches de l'aorte qui portent le sang à la tête et à la face.
— ENCYCL. Anat. Les *artères carotides* sont au nombre de trois de chaque côté : primitive, interne, externe.
La *carotide primitive droite* naît par bifurcation du tronc artériel brachiocéphalique, à sa sortie du thorax. La *carotide primitive gauche* naît directement de la crosse de l'aorte. Les deux carotides primitives cheminent alors

CAROTIDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à la carotide. || *Canal carotidien,* conduit osseux, deux fois recourbé, par lequel l'artère carotide pénètre dans le crâne. || *Trous carotidiens,* orifices du même conduit. || *Corpuscule carotidien,* petit organe nerveux arrondi, situé contre la bifurcation de la carotide primitive, et relié au plexus carotidien. (Le corpuscule carotidien joue un rôle important dans la régulation de la pression artérielle; il est le siège de tumeurs malignes de diagnostic difficile et d'extirpation chirurgicale malaisée.) || *Nerf carotidien,* branche du ganglion sympathique cervical supérieur, qui monte en arrière de la carotide interne, puis forme autour d'elle le riche *plexus carotidien.*

Phot. Opa-Bild.

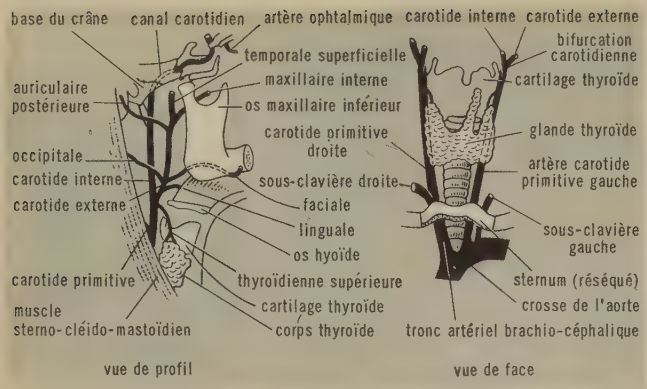

système carotidien (Nerf et plexus anastomosent le sympathique céphalique et le sympathique cervical.) ‖ *Gouttière carotidienne,* espace situé au cou derrière le sterno-cléido-mastoïdien et qui est parcouru en dehors par la jugulaire interne, en arrière par le pneumogastrique, en dedans par la carotide primitive (en bas) et la carotide interne (en haut).

carottier canon de Schlumberger

CAROTINÉMIE n. f. Présence de carotène dans le sang : *La carotinémie entraîne, lorsqu'elle est abondante, une coloration orangée de la peau, surtout aux paumes des mains et aux plantes des pieds.*

CAROTIQUE adj. Neurol. Relatif au carus ; de la nature du carus.

CAROTO (Giovan Francesco), peintre italien (Vérone v. 1480 - *id.* v. 1555). Elève de Mantegna, qui marqua fortement ses premières œuvres (*Crucifixion, Adoration des bergers*), il évolua vers une manière plus douce et plus éclectique, qui rappelle tour à tour Raphaël, le Corrège, et aussi Titien (fresques de Santa Maria in Organo, à Vérone). — Son frère, GIOVANNI (Vérone v. 1488 - † apr. 1562), également peintre, s'inspira lui aussi de Mantegna (*Saint Georges, Madone avec saint Pierre et saint Paul,* à San Paolo di Campo Marjo, Vérone). Véronèse fut son élève.

gousses du caroubier

CAROTTAGE n. m. *Fam.* Tromperie, vol. — Min. Découpage et extraction d'une carotte* de terrain dans un sondage. ‖ *Carottage électrique,* étude de la coupe des terrains traversés par un trou de sonde, au moyen de courants électriques passant par des électrodes que l'on descend au bout d'un câble dans le trou. (On enregistre au jour les graphiques de la résistivité et de la porosité des terrains, ce qui permet de déceler les passages présumés pétrolifères. On peut dire que tous les sondages faits en vue de la recherche ou de l'exploitation du pétrole sont *testés* par carottage électrique classique.) ‖ *Carottage latéral,* prise latérale d'échantillons dans le trou de sonde, au moyen de courts tubes emporte-pièces lancés latéralement par de petites charges d'explosif. (L'appareil est descendu dans le trou de sonde au moyen d'un câble contenant les connexions électriques.) ‖ *Carottage radio-actif,* étude des terrains traversés par un trou de sonde, au moyen d'un détecteur d'émanations radio-actives (*rayons gamma*), et qui est souvent utilisée, concurremment au carottage électrique, dans les sondages de recherche de pétrole. ‖ *Sondage à carottage continu,* sondage rotatif utilisant au fond du trou une *couronne* de diamant ou d'alliages durs, permettant un échantillonnage complet des terrains traversés.

carottes

grelot des Halles

ombelle de la carotte sauvage

demi-longue nantaise

CAROTTE n. f. (lat. *carota;* gr. *karotôn*). Nom usuel d'une plante à racine comestible (*Daucus carota*). [Famille des ombellifères.] ‖ *Fam. Poil de carotte,* nom donné à quelqu'un qui a les cheveux roux.
— LOC. FAM. *Tirer une carotte à quelqu'un,* soutirer une petite somme, un cadeau à quelqu'un par un mensonge, et, *par extens.,* essayer de tromper par un artifice quelconque : [Un porteur] *qui se traîne à peine nous paraît tirer la carotte* (Gide).
— Mat. plast. Dans le moulage par injection, matière ayant rempli le canal d'alimentation entre le nez du cylindre d'injection et l'entrée dans le moule. ‖ *Buse de carotte,* buse d'alimentation du moule, dont la conicité est dirigée de façon que la rupture de la carotte se fasse à l'entrée de cette buse, qui entre en contact avec le nez du cylindre d'injection au moment du moulage.
— Min. et Océanogr. Echantillon cylindrique de terrain découpé par un outil spécial de forage appelé *carottier,* et remonté périodiquement au jour après avoir été détaché de sa base par traction-torsion réalisée à l'aide des griffes de l'extracteur.
— Pêch. *Pêche à la carotte,* pêche en mer à la dérive, en utilisant un gros flotteur de liège qui a la forme d'une carotte et qui est lesté intérieurement d'une balle de plomb.
— Tab. Présentation française de tabac à mâcher, sous forme de bâton constitué par des rouleaux de feuilles tordues, et obtenu par filage, dont des tronçons égaux sont juxtaposés, liés, saucés et fortement pressés pour les agglutiner. ‖ Enseigne, en forme de deux cônes verticaux opposés par leur base commune et à pointes émoussées en petits hémisphères, peinte en rouge, utilisée par les débits de tabac en France et devenue réglementaire pour leur signalisation.
◆ Adj. invar. Qui a la couleur rouge des carottes, roux : *Des cheveux carotte.*
— ENCYCL. Bot. La *carotte sauvage* (*Daucus carota* L.) est une plante bisannuelle que l'on trouve sur le bord des routes, dans les terrains calcaires, et qui a donné naissance à nos carottes cultivées.
Il en existe de nombreuses variétés, que l'on peut classer en deux groupes : les potagères, généralement rouges, et les fourragères, blanches, jaunes ou orangées.
Les carottes poussent dans toutes les terres, pourvu que celles-ci soient riches et profondes. Les semis se font à partir de février jusqu'en juillet. Les récoltes s'échelonnent depuis juin jusqu'à l'hiver, selon les variétés. La plus populaire des carottes est la « demi-longue nantaise améliorée » pour la pleine terre, mais il en existe toute une gamme, depuis les très courtes à châssis jusqu'aux très longues.
La carotte est un légume très nourrissant, que l'on mange cru ou cuit. Il renferme 9 p. 100 d'hydrates de carbone et une substance colorante, le carotène.
On attribue à la carotte différentes vertus médicales : par sa richesse en carotène, sous forme de provitamine A, elle est utile à la croissance et à la vision nocturne, elle régénère le sang en augmentant sa teneur en hémoglobine. L'eau de cuisson est employée pour combattre les diarrhées.
La graine renferme des huiles essentielles utilisées dans l'industrie des liqueurs.

CAROTTER v. tr. (de *jouer la carotte,* jouer avec prudence). *Pop.* Escroquer, soutirer par ruse, mensonge ; garder frauduleusement pour soi : *Contenson vous a carotté un billet de mille sans seulement se déranger* (Balzac). ‖ *Fig. Carotter le service,* esquiver une corvée.
— Min. Exécuter un carottage.
◆ V. intr. *Pop.* Jouer mesquinement.

CAROTTEUR, EUSE, ou **CAROTTIER, ÈRE** n. et adj. *Pop.* Personne qui carotte (dans les différents sens du mot) : *Est-ce qu'ils sont très voleurs? — Carotteurs, tout au plus, me dit le vieux soldat* (Nerval).

CAROTTIER n. m. Min. Outil spécial comprenant à sa base une couronne annulaire munie de molettes ou de diamants et qui, vissé sur la couronne de sondage, permet de prendre une carotte au fond d'un puits en

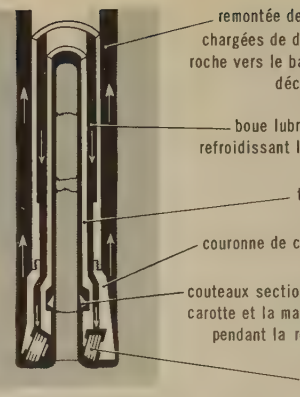

forage. ‖ *Carottier double,* ensemble de deux tubes coaxiaux dont le tube intérieur coiffe la carotte, sans être entraîné dans la rotation du tube extérieur. (Ce système est utilisé pour les terrains fragiles, le tube intérieur protégeant la carotte de l'action érosive de la boue.)
— Océanogr. Appareil servant à faire des sondages et à prélever des échantillons dans le fond des océans. (Certains carottiers sont mus par une charge de poudre [canon Piggot, qui a remonté, de plus de 4 000 m, des carottes de 3 m de hauteur], d'autres s'enfoncent sous l'action de leur propre poids [carottier de Kullenberg ou carottier Stetson].)

CAROUB n. m. Sorte d'excroissance ou de galle qui se produit sur une variété de térébinthe, originaire de Judée. (Cette galle est due à la piqûre d'un insecte ; on l'emploie dans l'industrie concurremment avec la noix de galle. Elle est aromatique et astringente.)

CAROUBE n. f. (ar. *kharruba*). Fruit du caroubier. (On dit aussi CAROUGE.)

CAROUBIER n. m. Grand arbre méditerranéen à feuilles persistantes. (Famille des césalpiniacées.)
— ENCYCL. Le *caroubier* (*Ceratonia siliqua*) croît au bord des rivières et de la mer dans le midi de l'Europe, en Asie et en Afrique. Il peut atteindre 12 m de hauteur, et son tronc a parfois 2 m de circonférence. Le fruit est une gousse, qui renferme une pulpe sucrée très agréable. On utilise les caroubes à la confection de confitures, d'une liqueur fermentée, et elles peuvent très bien entrer dans l'alimentation des bœufs et des chevaux. La poudre de pulpe de caroubier, riche en mannanes et en galactanes, est utilisée comme farine alimentaire en cas de gastro-entérite, particulièrement chez le nourrisson.

CAROUBLE n. f. Arg. Clef ; fausse clef. ‖ Fabrication et usage de fausses clefs.

CAROUBLEUR n. m. Arg. Cambrioleur qui fait ses coups à l'aide de fausses clefs.

CAROUCHE n. f. Un des noms usuels du carassin.

CAROUGE n. m. Ornith. Nom donné par les auteurs anciens à un grand nombre d'oiseaux de la famille des ictéridés, et que l'on applique de préférence aujourd'hui au genre *molothre,* petits oiseaux bruns au bec fort et pointu, dont les mœurs parasites rappellent celles du coucou d'Europe. (Une espèce très répandue en Amérique du Nord [*Molothrux ater*] est désignée aux Etats-Unis sous le nom de *cow-bird,* et d'*étourneau vulgaire* au Canada.)
◆ N. f. Bot. Syn. de CAROUBE.

CAROUGE, v. de Suisse (cant. de Genève), dans la banlieue sud de Genève, sur l'Arve ; 9 300 hab. Métallurgie. Industries alimentaires. Victor-Amédée II de Savoie en fit, en 1786, le chef-lieu d'une province qui constitue actuellement une partie de l'arrond. français de Saint-Julien (Haute-Savoie).

CAROUX (MONT), promontoire des monts de l'Espinouse (Hérault) ; 1 093 m.

CAROVÉ (Friedrich Wilhelm), philosophe et publiciste allemand (Coblence 1789 - Heidelberg 1852). Venu en 1815 à Heidelberg, il y suivit les cours de philosophie de Hegel, et fut l'un des fondateurs de la *Burschenschaft.* En 1848, il fut membre du Parlement

Phot. Romanovsky, Vincent, Larousse, Noailles, Truffaut.

et prit part en 1849 au Congrès de la paix à Paris. Il était partisan d'une religion de l'humanité, reposant sur les principes du christianisme, sans hiérarchie ni dogme.

CARO Y MAZA DE LIZANA (Ventura), général espagnol (Valence 1742 - *id.* 1809). Commandant de l'armée envoyée contre les Français en 1793, il dut battre en retraite (1794) après quelques succès. Capitaine général depuis 1801, il prit part aux opérations contre Moncey, qu'il battit en 1808.

CARP (Petre), homme d'Etat roumain (Iaşi 1837 - Tripăneşti 1918). Ayant fait en Allemagne des études qui l'avaient profondément marqué, il fut conseiller d'Etat sous le prince Cuza. Conservateur militant, il fonda le journal *le Pays nouveau* pour combattre les libéraux et devint par la suite chef du parti conservateur. Il fut également le promoteur du mouvement littéraire des junimistes*. Membre du cabinet Catargi en 1871 et de celui de I. Brătianu en 1883, il constitua un nouveau gouvernement lors de la chute de ce dernier en 1888. Président du Conseil en 1900, puis en 1911, ses sympathies germanophiles et la crainte inspirée par la politique russe lui firent approuver l'adhésion de la Roumanie à la Triple-Alliance et plaider avec une vigoureuse conviction en faveur de l'entrée en guerre contre les Alliés, lors du conseil de la Couronne du 3 août 1914. Dès lors, isolé, il ne joua plus aucun rôle politique.

CARPACCIO (Vittore SCARPAZZA, dit), peintre italien (Venise v. 1455 - *id.* v. 1525). Elève de Gentile Bellini, il a peint, à l'exemple de celui-ci et lui aussi sous l'influence d'Antonello da Messina, de grandes suites de tableaux narratifs, où l'observation directe de la vie se conjugue avec un souci, remarquablement rigoureux, des rythmes élégants. C'est dans la Venise fastueuse de son temps que Carpaccio situe ses scènes d'histoire religieuse, ce qui l'a fait avec raison considérer comme le premier grand intimiste de l'école italienne ; selon certains, son Orient serait principalement tiré des dessins de Renwich pour *Peregrinatio in Terram Sanctam*, de Breydenbach (Mayence, 1486), tandis que d'autres estiment probable que Carpaccio, auteur, en 1511, d'une *Vue de Jérusalem*, voyagea réellement. C'est en tout cas un paysagiste dont les couleurs chaleureuses et les justes effets d'atmosphère semblent annoncer Francesco Guardi ; ses costumes sont exacts et ses personnages donnent le plus souvent l'impression d'être des portraits.
C'est à l'Académie de Venise que sont les huit compositions que Carpaccio a consacrées à la *Vie de sainte Ursule* et que l'on estime être la plus parfaite expression de son style. Parmi ses autres chefs-d'œuvre, les plus souvent cités sont *Saint Georges tuant le Dragon* (église des Schiavoni, Venise), ainsi que *Deux Jeunes Femmes* (musée Correr, Venise), tableau dit traditionnellement, mais sans doute à tort, *les Courtisanes*. La plupart des ensembles qu'il peignit pour la décoration des églises et des salles de réunion des *scuole* (confréries) vénitiennes ont été dispersés et se trouvent dans les musées : *la Prédication de saint Etienne à Jérusalem* (Louvre), *l'Ensevelissement* (Berlin), *Déploration du Christ* (New York), *le Christ avec les instruments de la Passion* (Vienne), *Sainte Famille* (Caen), *Sainte Ursule quittant son père* (National Gallery), *Consécration de la Vierge au temple* (Bréra, Milan), etc. Le cabinet des Dessins du Louvre conserve de Carpaccio de belles Madones. — Il eut deux fils, assez médiocres : BENEDETTO, qui fut son aide et travailla à Capo d'Istria ; PIETRO, qui se fixa à Udine après 1525. (→ Biblio.)

CARPANI (Giuseppe), librettiste et musicographe italien (Villalbese 1752 - Vienne 1825). La conquête de l'Italie par Bonaparte l'obligea à se réfugier à Vienne, où il entra en relation avec Haydn, auquel il consacra l'un de ses ouvrages : *les Haydines ou Lettres sur la vie et les œuvres du célèbre compositeur Joseph Haydn* (1812). Il a également réuni une série de lettres sur Rossini : *les Rossiniennes ou Lettres musico-théâtrales* (1824). On lui doit aussi des livrets d'opéra, comme *Camilla* (musique de Paer).

CARPATES ou **KARPATES**, en tchèque et en polon. **Karpaty**, en roum. **Carpaţii**, système montagneux de l'Europe centrale, formant un arc tournant sa concavité vers l'O. et enveloppant la Transylvanie et le bassin pannonien.
Les Carpates sont de formation un peu plus ancienne que les Alpes : leur plissement, d'âge tertiaire, est contemporain de la mise en place des Pyrénées. Moins élevées et moins arrosées que les Alpes, les Carpates ont été beaucoup moins façonnées par les glaciations quaternaires. Bien que leur structure géologique soit souvent très complexe, les formes de relief restent généralement massives. Les régions culminantes appartiennent souvent à de vieilles surfaces d'érosion rongées sur les bords par un ravinement vigoureux. De grandes cassures et des effondrements, qui forment des bassins intérieurs, interrompent la monotonie de l'ensemble. Sur les faces externes de l'arc carpatique, les grès du flysch forment des alignements de longues crêtes parallèles : Beskides, en Pologne, crêtes de Ruthénie et de Moldavie, en Ukraine et en Roumanie.
Les Carpates se développent sur le territoire de quatre Etats : à l'O., le versant nord-est polonais, le versant sud tchécoslovaque ; à l'E. de la passe de Lupkov, les Carpates appartiennent à l'Ukraine, et le territoire de l'Union soviétique s'étend au S. de la chaîne ; les Carpates orientales et méridionales, jusqu'aux Portes de Fer, sur le Danube, sont roumaines.
L'arc carpatique se développe sur 1 500 km de longueur, avec une largeur moyenne de 150 km. Il constitue une barrière qui n'est jamais infranchissable, mais qui forme toujours un obstacle sérieux ; l'altitude des crêtes est généralement comprise entre 1 500 et 2 500 m ; les points culminants appartiennent aux Hautes Tatras ou Tatry (2 663 m), dans les Carpates occidentales, et aux monts de Făgăraş (2 544 m), dans les Carpates méridionales. Cet ensemble montagneux se compose d'une guirlande de chaînes plissées, composées en majeure partie de grès et de schistes (flysch), flanquant des massifs cristallins. Ces derniers sont séparés les uns des autres, mais ils constituent l'armature du système et en possèdent les secteurs les plus élevés. Au N.-O., le massif des *Hautes Tatras* et celui des *Basses Tatras* (2 043 m) sont enveloppés, au N., par les rides des Beskides, à l'O. par les *Fatry*, les Petites Carpates et les Carpates Blanches (Bílé* Karpaty), au S. par les *monts Métallifères* slovaques. Au N.-E., le massif cristallin de *Maramureş* (2 306 m au Radna) est bordé par les massifs éruptifs de *Caliman* (2 102 m) et de *Harghita* (1 907 m), et limité à l'E. par les rides gréso-schisteuses des Carpates moldaves. Au S. enfin, le grand ensemble des *Alpes de Transylvanie* (2 544 m au Moldoveanu ; 2 525 m au Negoiu, dans le massif des Făgăraş) est précédé, lui aussi, par des crêtes gréseuses. A l'intérieur de l'arc carpatique se développe le vaste bassin transylvain, formé de plateaux et de collines. Cependant, un fragment isolé du système montagneux ferme partiellement la cuvette transylvaine du côté de l'O. et la sépare du bassin pannonien, plus profondément ennoyé : c'est le massif du Bihor (1 851 m). A l'exception de quelques alpages, les Carpates sont recouvertes presque entièrement d'épaisses forêts. Elles constituent un remarquable château d'eau alimentant surtout le bassin du Danube. Cependant, les eaux du versant N. des Tatras et des Beskides vont à la Vistule ; celles du revers septentrional des Carpates ukrainiennes se déversent vers le Dniestr. Le Danube reçoit les eaux de la face interne de l'arc montagneux par la Tisza (rejointe par le Someş et le Mureş) et par l'Olt ; celles de la face externe lui parviennent par l'ensemble des rivières valaques (Jiu, Argeş, Ialomiţa) et par les bassins du Siret et du Prut, qui concentrent le drainage moldave.
La présence de noyaux cristallins, les tassements périphériques, les fractures et les phénomènes éruptifs donnent lieu à des minéralisations qui classent les Carpates parmi les grandes provinces minéralogiques de l'Europe. Les ressources minières les plus connues sont le pétrole des bassins du versant convexe de l'arc (en Ukraine, Boryslav ; en Moldavie, Moineşti ; en Valachie, Ploeşti et Piteşti) et les gaz naturels du bassin transylvain. Les Carpates ont aussi de petits gisements de houille et de lignite, de nombreux gîtes métallifères (fer, métaux non ferreux, or) et des sources minérales et thermales.
La barrière carpatique s'ouvre en de nombreux points. Les principaux passages sont, au N.-O., dans la zone de rétrécissement de la montagne, entre les Carpates polono-tchécoslovaques et les Carpates ukrainiennes, les passes de Dukla (501 m) et de Lupkov (584 m), qui assurent les communications entre Pologne et Ukraine, d'une part, Slovaquie, Hongrie et Roumanie, d'autre part. Au S., le sillon Timiş-Prahova (seuil de Predeal : 1 028 m) et, surtout, le défilé de la Tour Rouge, franchi par l'Olt (355 m), permettent des relations faciles entre la Transylvanie et la Valachie. Au S.-O., le sillon Caransebeş-Mehadia met en communication le Banat et la Valachie occidentale. Les Carpates orientales forment une masse montagneuse d'altitude plus continue, où les cols dépassent 1 000 m d'altitude.
Les Carpates et la Transylvanie constituent un milieu humain original, qui a joué à plusieurs reprises le rôle de zone de refuge, mais qui a subi aussi des pénétrations systématiques (colonisation allemande en Transylvanie). La composition nationale des populations montagnardes est souvent assez mêlée, surtout en Roumanie. Mais les formes d'existence ont une grande unité : mineurs, bûcherons, pasteurs et petits cultivateurs des bassins intérieurs habitent des villages formés de maisons de bois à balcons couverts, soigneusement protégées de la neige et du froid. Le pittoresque de cette vie montagnarde, autant que l'attrait des forêts ou les nombreuses sources minérales animent le tourisme et de multiples stations de cure (Sinaia, Timisul, au N. de Bucarest, Predeal, etc.).
L'avant-pays de part et d'autre, mais surtout sur la face externe de l'arc carpatique, est une zone privilégiée formée de bassins et de collines, couverts de vergers et de vignes (Podgoria* roumaine). [→ Biblio.]

CARPATES BLANCHES. V. BÍLÉ KARPATY.

CARPATHOS. V. KARPATHOS.

CARPE n. f. (lat. *carpa*). Grand poisson osseux des eaux douces, caractérisé par sa dorsale longue, son anale courte et la possession de quatre barbillons. ‖ *Fig.* Personne sotte, ignorante : *Comme je lui parlais de la princesse de Luxembourg que j'avais rencontrée avec sa tante : — Une carpe, me dit-il* (Proust).
— LOC. DIV. *Saut de carpe*, saut que l'on exécute à plat ventre et en se retournant, sans se servir des mains. ‖ *Fam. Bâiller comme une carpe*, bâiller démesurément, comme la carpe hors de l'eau. ‖ *S'ennuyer comme une carpe*, s'ennuyer prodigieusement. ‖ *Muet comme une carpe*, qui ne dit mot : *Est-ce qu'on ouvre seulement la bouche avec tous ces Anglais, Allemands, muets comme des carpes sous prétexte de bonne tenue!* (A. Daudet).
— Sports. *Saut de carpe* ou *carpé*, plongeon au cours duquel le corps doit être fléchi aux hanches, les jambes restant allongées sans flexion.
— ENCYCL. Le genre ne contient qu'une espèce, la *carpe ordinaire* (*Cyprinus carpio*), qui présente toutefois de nombreuses variétés. L'écaillure peut être normale ou manquer totalement (*carpe cuir*), ou être représentée par un petit nombre de grandes écailles éparses (*carpe miroir*) ; ces deux dernières variétés sont originaires de Galicie et de

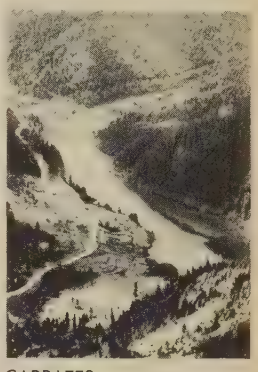

CARPATES
défilé de la Tour Rouge

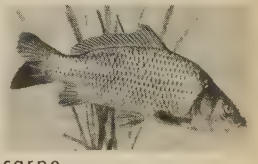

carpe

CARPACCIO : « Deux Jeunes Femmes » ou « les Courtisanes »

Phot. Giraudon, Ambassade de Roumanie, Lane (Rapho).

Hongrie. La coloration est variable, ce qui donne lieu aux *carpes vertes, carpes rosées, carpes bleues, carpes dorées,* etc. La *carpe de Kollar,* nommée aussi *carouche blanche,* est un hybride de la carpe et du carassin.

La carpe, répandue dans tout notre pays, fréquente surtout les étangs, les canaux, les rivières tranquilles. Son régime est omnivore. La carpe se reproduit au début de l'été, quand la température de l'eau atteint ou dépasse 20 °C. Ses œufs mesurent 1,5 mm de diamètre, et sont pondus en nombre immense (jusqu'à un million pour les grosses femelles). Les races sélectionnées (carpe cuir, carpe miroir) sont susceptibles d'un engraissement rapide; une carpe de dix ans peut peser 8 kg; de très vieux individus arrivent au poids de 20 kg; on a d'ailleurs exagéré la longévité de ces poissons. La carpe fait l'objet d'un élevage (carpiculture, cyprini-culture). [V. PISCICULTURE.] (→ Biblio.)

— Pêch. Poisson fouilleur, la carpe se pêche sur le fond, soit à la pelote, soit à la ligne calée. Pour ne pas éveiller l'extraordinaire méfiance de la carpe, il est bon de rechercher le poisson loin du bord en lançant à la ligne. On utilise une canne à lancer à deux mains, ou encore une canne en bambou noir de 3 à 4 m de long, équipée d'un moulinet à tambour fixe gros modèle, contenant du 40/100 ou du 50/100. L'hameçon à utiliser doit être très piquant, mais fort de fer pour ne point s'ouvrir ou se casser. Sa taille est choisie en fonction des esches utilisées. La ligne est munie d'un plomb qui peut coulisser et qui est stoppé par un plomb fendu à la hauteur de l'avançon; celui-ci peut mesurer de 50 à 60 cm (Nylon 40/100 ou 50/100).

Pour accoutumer la carpe à venir sur le coup, il est bon de l'appâter régulièrement, le matin de préférence, avec de l'amorce de la même nature que l'esche qu'on utilisera en définitive : cubes de pomme de terre, gros blé ou, mieux, fèves, maïs.

L'action de pêche est statique. Lorsque la ligne est placée en position, il suffit d'attendre la touche, visible par le départ du fil ou le tremblement du scion. A ce moment, on prend la canne en main, on ferre, puis on lutte avec le poisson, qui oppose en général une résistance longue, opiniâtre et brutale, avant d'être conduit à l'épuisette. (→ Biblio.)

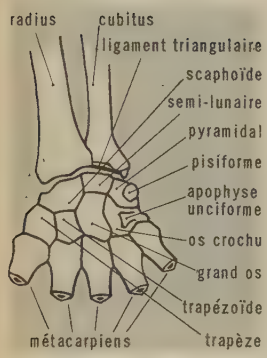

carpe (anat.)

CARPE n. m. (gr. *karpos*). Anat. Squelette du poignet, ou partie des membres supérieurs située entre les deux os de l'avant-bras et le métacarpe.

— Encycl. Le *carpe* se compose de 8 os disposés en deux rangées : la rangée supérieure comprend de dehors en dedans le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal, sur lequel repose le pisiforme; la rangée inférieure comprend, de dehors en dedans, le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'os crochu. Le carpe s'articule en haut avec la face inférieure du radius et le ligament triangulaire qui le sépare du cubitus. Les 8 os du carpe dessinent en avant une gouttière transformée par le ligament annulaire du carpe en canal carpien*.

CARPÉ, E adj. Se dit des poissons ayant certains caractères de la carpe et que les pêcheurs pensent, à tort, être des hybrides de ce poisson : *Gardons carpés. Brèmes carpées.*

— Sports. *Saut carpé,* v. CARPE.

CARPEAU n. m. et **CARPETTE** n. f. Petite carpe, jeune carpe.

CARPEAUX (Jean-Baptiste), sculpteur, peintre et dessinateur français (Valenciennes 1827 - Courbevoie 1875). Fils d'un maçon établi à Paris en 1838, il fut admis dans l'atelier de Rude, puis à l'Ecole des beaux-arts. Sa courte carrière fut un combat perpétuel contre le mauvais sort, l'opinion publique, les membres de sa famille et, finalement, la maladie. Dès 1853, Napoléon III lui commandait son bas-relief de *la Soumission d'Abd el-Kader* (Louvre); l'année suivante, il remportait le prix de Rome et partait pour l'Italie. Il y sculpta le buste d'une paysanne de la campagne romaine, la *Palombella* (Petit Palais) [1856], le *Pêcheur à la coquille* et, en 1860, *Ugolin et ses enfants* (Louvre), qui triompha à Rome, mais suscita à Paris de violentes critiques. En 1861, le sculpteur rentrait en France et modelait le *Buste de la princesse Mathilde* (Louvre); celle-ci l'avait défendu. Le succès étant alors venu, Carpeaux fut chargé de représenter *le Prince impérial* et d'exécuter une partie de la décoration du pavillon de Flore* élevé par Lefuel : *le Triomphe de Flore, la France protégeant l'Agriculture et la Science* (1863-1866). Les plus vives polémiques accueillirent le groupe de *la Danse**, sur la façade de l'Opéra (découvert au public en 1869), dont le naturalisme choquait. En 1872, Carpeaux expose au Salon le groupe (en plâtre) des *Quatre Parties du monde,* qui fut coulé en bronze pour la fontaine de l'Observatoire. Citons encore, parmi les monuments sortis de sa main, celui de son compatriote *Watteau* à Valenciennes (1870). Habitué des fêtes impériales de Compiègne et des Tuileries, Carpeaux a laissé une spirituelle série d'effigies de personnages du second Empire : *Napoléon III sur son lit de mort, l'Impératrice Eugénie, le Marquis de Laborde, Alexandre Dumas fils, Charles Gounod, Madame de Sourdis, Charles Garnier* (Louvre), *la Marquise de La Valette, le Peintre Gérome, la Danseuse mademoiselle Fiocre, Madame Carpeaux, Jules Grévy.* Ses peintures, que l'on a rapprochées avec raison de celles de Daumier, ses croquis, au fusain ou au crayon (il donnait des leçons de dessin et de modelage au Prince impérial), évoquent les mêmes milieux (musées du Louvre, de Compiègne, du Petit Palais). Terrassé par la maladie en 1874, il s'installa à Courbevoie pour y mourir. Son génie réside essentiellement dans le souffle de vie frémissante qu'il fit passer dans la sculpture académique d'alors, en lui communiquant la chaleur et la grâce du siècle précédent. Ses œuvres sont nombreuses aux musées du Louvre, des Beaux-Arts de la Ville de Paris (Petit Palais), de Valenciennes, de Courbevoie. (→ Biblio.)

▲ « la Flore » CARPEAUX « la Danse » ▶

CARPECTOMIE n. f. (gr. *karpos,* carpe, et *ektomê,* résection). Chirurg. Résection des os du carpe, ou de quelques-uns d'entre eux.

Carpe diem, loc. lat. signif. *Cueille le jour!* Mots d'Horace (*Odes,* I, 11, 8), qui aime à rappeler que la vie est courte, et qu'il faut se hâter d'en profiter.

CARPELLAIRE ou **CARPELLIEN, ENNE** adj. Qui se rattache au carpelle; qui est de la nature du carpelle.

CARPELLE n. m. (du gr. *karpos,* fruit). Organe foliaire différencié portant les ovules.

— Encycl. Verticille femelle de la fleur, le pistil est la somme des *carpelles.* Ceux-ci peuvent être libres (*pistil dialycarpelle*) ou, à divers degrés, concrescents entre eux (*pistil gamocarpelle*).

Chaque carpelle comprend, de bas en haut : l'*ovaire,* le *style,* le *stigmate.*

Une coupe transversale de l'ovaire montre les *ovules* fixés sur le bord de la feuille carpellaire; les deux rangées occupent deux bourrelets légèrement saillants vers l'intérieur de l'ovaire, les *placentas,* qui peuvent d'ailleurs porter un plus ou moins grand nombre d'ovules.

L'organisation d'un carpelle s'explique aisément, en admettant que ce n'est pas autre chose qu'une feuille profondément différenciée en vue de la reproduction de la plante : elle s'enroule sur elle-même et porte sur les bords de son limbe, à l'intérieur de la cavité qu'il limite, deux rangées de lobes charnus et fertiles, qui sont les ovules. De là vient que le carpelle est dit aussi *feuille carpellaire.* Dans les pistils* gamocarpelles des angiospermes, il arrive fréquemment que des carpelles ouverts s'unissent de manière à enfermer leurs ovules dans une cavité close. (V. PLACENTATION.)

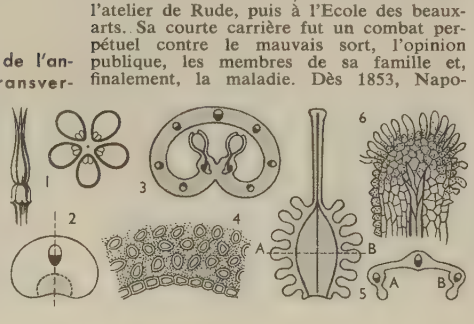

carpelle : 1. Pistil de l'ancolie et coupe transversale; 2 et 3. Coupes transversales d'un style et d'un ovaire; 4. Tissu conducteur; 5. Carpelle théorique étalé dans un plan et coupe transversale suivant AB; 6. Coupe longitudinale d'un stigmate.

Phot. Giraudon.

CARPENTARIE (GOLFE DE), large échancrure de la côte septentrionale de l'Australie, entre le cap York (Queensland) et la terre d'Arnhem (Australie du Nord). Découvert par les Hollandais en 1606, exploré par Tasman, par Cook et par Flinders, le golfe de Carpentarie doit son nom au gouverneur hollandais Pieter Carpenter.

CARPENTER (miss Mary), réformatrice anglaise (Exeter 1807 - Bristol 1877). Elle débuta dans l'enseignement comme monitrice de son père, puis se voua à la création d'écoles pour les enfants pauvres, à la réforme des prisons, et, aux Indes, à l'amélioration du sort des femmes. Elle fut investie de missions officielles en Asie et en Amérique.

CARPENTER (William Benjamin), physiologiste anglais (Exeter 1813 - Londres 1885). Il devint professeur d'anatomie générale et de physiologie à l'hôpital de Londres. En 1843 et dans les années suivantes, il publia l'*Encyclopédie populaire de la science.* Il dirigea, avec Wyville Thomson, l'expédition du *Lightning* et du *Challenger* (1868-1870).

CARPENTER (Edward), écrivain et poète anglais (Brighton 1844 - Guildford 1929). Il étudia à Cambridge, renonça à l'Eglise pour enseigner les sciences; admirateur de W. Whitman, sympathisant avec les classes ouvrières, il s'orienta vers le socialisme, prit un métier manuel et se fit cultivateur tout en continuant d'écrire des poèmes : *Narcisse* (1873), *Vers la démocratie* (*Towards Democracy*) [4 parties, 1883-1902], *Chants de travail* (1888), des traités de psychologie sociale : *l'Idéal de l'Angleterre* (1887), *la Civilisation, sa cause et son remède* (1889), *la Majorité de l'amour* (*Love's coming of Age*) [1896], *l'Art de la création* (1904), *le Sexe intermédiaire* (*The Intermediate Sex*) [1908], *la Guérison des nations* (1915).

CARPENTER (Rhys), archéologue et helléniste américain (Cotuit, Massachusetts, 1889). Il est l'auteur d'un ouvrage qui met en valeur l'importance du folklore et des contes de fées dans la poésie homérique (*Folk Tale, Fiction and Saga in the Homeric Epics,* 1946).

CARPENTIER (Ghislain), orfèvre et graveur de sceaux tournaisien (bourgeois de Valenciennes en 1367). Il grava, pour Louis de Mâle, des sceaux dont les archives du département, à Lille, conservent les empreintes.

CARPENTIER (Robert), peintre décorateur français, né à Boulogne. Il eut la direction, sous François Ier (1532-1533), des travaux décoratifs pour l'achèvement de Notre-Dame de Paris.

CARPENTIER (LE). V. LE CARPENTIER.

CARPENTIER (François Augustin), sculpteur français sur bois (Amiens 1753 - *id.* 1808). Il exécuta en 1783 la décoration de la chapelle dans la cathédrale d'Amiens, décoration aujourd'hui transportée dans l'église de Sailly-Lorette.

CARPENTIER (Jules), ingénieur français (Paris 1851 - Joigny 1921). D'abord ingénieur à la Compagnie du chemin de fer P. L. M., il acquit par la suite la succession de Ruhmkorff et donna un développement remarquable à ses ateliers de construction. Il a doté la science et l'industrie d'un grand nombre d'appareils de précision, en particulier d'appareils de mesure des grandeurs électrique, optique, photographique. Il a établi les premiers périscopes, construit les premiers appareils cinématographiques des frères Lumière. (Acad. des sc., 1907.)

CARPENTIER (Georges), champion français de boxe (Liévin-lès-Lens 1894). Au cours d'une exceptionnelle carrière, il fut le plus célèbre des boxeurs français et remporta les titres nationaux et européens dans quatre catégories : poids mi-moyens, moyens, mi-lourds et lourds. D'une technique sûre et élégante, doué d'un punch redoutable, il devint en 1920 champion du monde des poids mi-lourds en battant par knock-out l'Américain Levinski. Il échoua pour le titre mondial toutes catégories en 1921, à Jersey City, battu par knock-out par le tenant, Jack Dempsey.

CARPENTIER (Marcel), général français (Preuilly-sur-Claise 1895). Sorti de Saint-Cyr en 1914, capitaine à vingt ans, il est chef du 3e bureau de Weygand à Beyrouth en 1939 et à Alger en 1940-1941. Général en 1943, il devient chef d'état-major de Juin en Italie. Commandant la 2e division en 1944-1945, il est ensuite mis à la tête des forces françaises en Indochine (1948-1950), puis des forces terrestres alliées du secteur Centre-Europe au S.H.A.P.E. (1953-1956).

CARPENTIER DE MARIGNY. V. MARIGNY.

CARPENTRAS, ch.-l. d'arrond. du Vaucluse, dans le Comtat, près de l'Auzon; 15 076 hab. (8 730 aggl.). [*Carpentrassiens*]. Situé au milieu d'une campagne irriguée (canal de Carpentras) couverte de cultures fruitières (fraises, pêches, abricots, coings), Carpentras est un important marché agricole et un petit centre industriel : boîtes métalliques, conserves alimentaires, pâtes, confiserie (berlingots), emballages, confections, pellicules photographiques. Marché aux truffes. Des monuments de l'époque gallo-romaine, il ne reste qu'une partie d'arc historié, englobé dans le palais de justice : il est orné de sculptures d'un grand intérêt, représentant des Gaulois et Gauloises prisonniers, en costume national, de part et d'autre d'un arbre-trophée couvert de dépouilles. L'église Saint-Siffrein, construite sur les ruines d'une cathédrale romane, est du XVe s.; l'hôpital-hospice et le palais de justice sont du XVIIe s.; l'ancienne synagogue a été reconstruite au XVIIIe s. Des fortifications, il reste une porte du XIVe s. Patrie de F. Raspail et de A. Naquet. — L'arrond. a 8 cant., 58 comm. et 61 040 hab.
— Hist. Ancienne cité gauloise, capitale des *Memini*, puis colonie romaine au temps d'Auguste (*Colonia Julia Meminorum Carpentoracte*), Carpentras fut le siège de l'administration du comtat Venaissin de 1229 à 1790, et, depuis le IIIe s. jusqu'en 1789, le siège d'un évêché dont les titulaires étaient aussi, dans le haut Moyen Age, seigneurs temporels de la ville. Le plus célèbre d'entre eux fut Sadolet*, de 1517 à 1547.

Carpentras (MUSÉE DE), musée contrôlé, fondé en 1746 par Mgr d'Inguimbert. Installé dans un vieil hôtel du XVIIIe s., il abrite des vestiges gallo-romains et des débris de fontaines de Carpentras, la bibliothèque de son fondateur, ainsi que quelques bons tableaux, dont le *Portrait de l'abbé de Rancé* par Rigaud, des œuvres de Vernet, Mignard, Lebrun, Boucher, Ingres, Granet, et de deux peintres carpentrassiens : Bidault et Duplessis. Le musée possède également des fixés sur verre du XVIIIe s. et une belle série de « plombs » de la Renaissance.

CARPENTRAS (Elzéar GENET, dit), compositeur français (Carpentras - †Avignon 1548). On le trouve chantre à Avignon, à la cour de Louis XII, puis maître de chapelle des papes Léon X et Clément VII. En 1526, il est de nouveau à Avignon, titulaire de nombreux bénéfices, occupé de faire éditer ses œuvres : cinq messes, des hymnes, un Magnificat, des lamentations, que Sixte Quint faisait encore chanter dans sa chapelle. Son style sévère pourrait le faire juger comme un précurseur de la Contre-Réforme. Quelques motets et quelques textes de Pétrarque mis en musique sont encore inédits.

CARPENTUM [pɛ̃tɔm] ou **CARPENTE** n. m. Voiture à deux roues et couverte, d'origine gauloise, très anciennement connue des Romains. (Elle semble avoir surtout servi aux femmes de l'aristocratie, sous la République et l'Empire. Le nom de *carpentum* désignait aussi des chars funèbres et des charrettes rustiques.)

CARPESIUM [zjɔm] n. m. (gr. *karpêsion*, espèce de bois). Plante à fleurs jaunes en capitules, poussant dans les lieux ombragés et humides, entre 300 et 1 000 m d'altitude. (Famille des composées.)

CARPETANI ou **CARPETANS.** Géogr. anc. Peuple de la Tarraconaise, établi sur les deux rives du Tage et ayant *Toletum* (Tolède) pour capitale.

CARPET-BAGGERS n. m. pl. (expression angl. signif. littéralement *ceux dont la fortune tenait dans un sac de tapisserie*). Surnom méprisant donné par les sudistes aux aventuriers blancs, en majeure partie nordistes, qui, au lendemain de la guerre de Sécession, s'établirent en grand nombre dans le Sud.
— ENCYCL. Les *carpet-baggers* comprenaient non seulement des « pauvres blancs », mais aussi des politiciens radicaux sans scrupules, qui, avec l'appui des autorités fédérales, s'emparèrent des leviers de commande dans les Etats sudistes, en canalisant à leur profit le vote et en pratiquant une politique de « patronage » voisine de la corruption (distribution d'emplois publics, grands travaux somptuaires, etc.). Leurs exactions provoquèrent la formation de sociétés secrètes de démocrates sudistes, tel le Ku-Klux-Klan, qui par la ruse et la violence (pendaison ou lynchage des radicaux et des Noirs) parvint à les éliminer de la vie politique du Sud dès 1884, sauf en Caroline du Sud et en Louisiane. Par extension, ce surnom fut donné également aux fonctionnaires fédéraux, non seulement dans le Sud, mais aussi dans l'Ouest.

CARPETTE n. f. (angl. *carpet;* empr. à l'anc. franç. *carpite*, sorte de tapis). Autref., gros drap rayé, appelé aussi TAPIS D'EMBALLAGE. ‖ Auj., tapis plus grand que les tapis dits *foyers*.

CARPHO-, élément tiré du gr. *karphos*, flocon, et entrant dans la composition d'un certain nombre de mots.

CARPHOLITE n. f. Minér. Hydrosilicate naturel d'aluminium et de manganèse. (Elle se présente en fibres soyeuses, de couleur jaune, avec un éclat nacré.)

CARPHOLOGIE n. f. Neurol. Mouvements continuels et automatiques des mains et des doigts, qui semblent vouloir attraper dans l'air de menus objets, ou qui se promènent sur le lit en tirant ou en repoussant les couvertures. (La carphologie est un symptôme grave, qui s'observe dans le délire calme de certaines pyrexies, dans la méningite, dans le *delirium tremens*, mais ce n'est pas, contrairement à ce qu'on dit quelquefois, un symptôme agonique.)

CARPHOLOGIQUE adj. Neurol. Relatif à la carphologie.

CARPHOSIDÉRITE n. f. Minér. Sulfate de fer hydraté naturel.

CARPHOSTILBITE n. f. Minér. Variété de thomsonite.

CARPI, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Modène); 41 100 hab. Evêché. Château des Pio, avec une cour de Bramante. Cathédrale élevée sur les dessins de Peruzzi, qui remania l'église romane, la Sagra. Industries alimentaires. Travail de la paille.

CARPI (Girolamo DA). V. GIROLAMO DA CARPI.

CARPI (Ugo DA). V. UGO DA CARPI.

CARPICULTURE n. f. Elevage de la carpe.

CARPIEN, ENNE adj. Anat. Relatif au carpe. ‖ *Canal carpien*, gouttière constituée par la face antérieure des os du carpe et fermée en avant par le ligament annulaire antérieur. (Une lame fibreuse divise ce canal en deux portions : l'une externe, pour le tendon du grand palmaire; l'autre interne, pour le nerf médian et les tendons fléchisseurs entourés de leurs gaines séreuses.) ‖ *Condyle carpien*, ensemble des surfaces articulaires des os de la première rangée du carpe : scaphoïde, semi-lunaire, pyramidal. (Le condyle carpien s'articule avec l'extrémité inférieure des deux os de l'avant-bras, avec laquelle il forme l'articulation du poignet.)

CARPIER n. m. ou **CARPIÈRE** n. f. Bassin, petit étang, vivier où l'on élève des carpes.

CARPILIUS [ljys] n. m. Crabe à carapace transversalement ovale, dont les espèces, peu nombreuses, habitent les mers chaudes.

CARPILLON [pijɔ̃] n. m. Très petite carpe.

CARPINI (Giovanni PIANO). V. PLAN CARPIN (Jean DU).

CARPINUS [nys] n. m. (mot lat.). Flor. Nom scientifique du charme.

Carpio (Bernardo DEL). V. BERNARDO DEL CARPIO.

CARPIQUE adj. Bot. Relatif au fruit; de la nature du fruit ou du carpelle.

CARPO-, élément tiré du gr. *karpos*, fruit, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CARPOBROTUS [tys] n. m. Plante grasse à baie comestible (figue des Hottentots ou figue marine), poussant sur le littoral méditerranéen. (Famille des aizoacées.)

CARPOCAPSE n. f. Petite tordeuse dont la chenille se développe dans divers fruits.
— ENCYCL. Les espèces de ce genre sont très nuisibles; les papillons pondent leurs œufs à l'ombilic des jeunes fruits, et la chenille y perce un trou, pénètre dans la chair, qu'elle ronge à mesure que le fruit mûrit, puis elle quitte celui-ci pour se chrysalider au-dehors. *Carpocapsa* (ou *Laspeyresia* ou *Cydia*) *pomonella*, ou pyrale des pommes, attaque les poires, les pommes, les noix, les amandes; *C. splendana*, les châtaignes, etc. On défend les végétaux par des traitements chimiques (arsenicaux), par des traitements physiques (pièges, ceinturage des arbres, lavage des fruits) et par des procédés culturaux (emploi de variétés végétales résistantes aux parasites). Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tortricidés.

CARPOCRATE, en gr. **Karpokratês,** philosophe platonicien et théologien gnostique, qui enseignait à Alexandrie au début du IIe s. Il admit les théories de Platon sur Dieu, les Idées et les génies. Mis ensuite en présence du christianisme, il le combina de façon assez étrange avec ses premières idées. Le monde, selon lui, a été créé par des anges déchus de leur pureté primitive et qui se sont unis à la matière éternelle. Lui-même s'est constitué dans l'indépendance du principe divin, divisant les hommes au moyen de barrières factices, comme la propriété, le mariage, les lois politiques ou religieuses. Cette création est mauvaise; les lois doivent être méprisées. Carpocrate professe qu'on arrive à cette libération par la science du divin, ou gnose. Pythagore, Platon, Aristote y sont parvenus. C'est celle qu'a connue et recommandée le Juif Jésus. Le plus célèbre des disciples de Carpocrate fut son fils Epiphane.
Les *carpocratiens* se répandirent dans les contrées méditerranéennes. Ils appliquaient de façon grossière l'antinomianisme de leur maître. Ils célébraient des rites païens, auxquels ils avaient adapté une terminologie

CARPENTRAS
arc de triomphe
« les Prisonniers gaulois »

carpocapse du châtaignier

Phot. Viollet, Vincent.

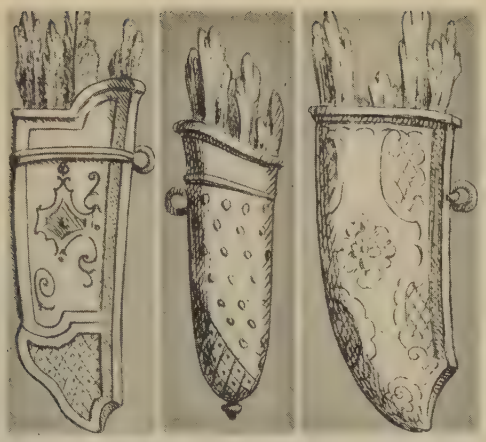

carquois dessinés par Gillot XVIIIe s.

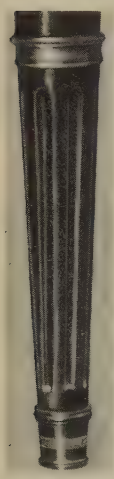

pied en carquois de commode Louis XVI

carpophage

Carlo CARRA « l'Idole hermaphrodite » 1917 *musée d'Art moderne*

chrétienne, et pratiquaient la magie. Des inscriptions établissent que les tendances carpocratiennes étaient encore vivaces en Cyrénaïque au VIe s.

CARPOCRATIEN, ENNE adj. Qui concerne la doctrine ou la secte de Carpocrate. ◆ N. Disciple, sectateur de Carpocrate.

CARPOGONE n. f. Cellule contenant l'oosphère, chez les floridées et les pyrénomycètes.

CARPOLITHUS [tys] n. m. Nom par lequel on désigne les graines fossiles qu'on ne peut encore rattacher à une plante connue.

CARPOLOGIE n. f. Partie de la botanique qui se rapporte à l'étude des fruits.

CARPO-MÉTACARPIEN, ENNE adj. Anat. Commun au carpe et au métacarpe : *Articulations carpo-métacarpiennes.*

CARPOMORPHE adj. Bot. Qui a l'aspect d'un fruit.

CARPOPHAGE adj. Qui se nourrit de fruits. ◆ N. m. Nom commun à un groupe de pigeons, généralement de grande taille, au plumage varié selon les espèces, quelquefois blanc et noir, souvent gris ou brun, orné de taches plus vives à reflets métalliques. (Ils ont un régime essentiellement frugivore et vivent dans les régions tropicales de l'Ancien Monde, surtout en Océanie.)

— ***Carpophages*** n. m. pl. Nom donné autrefois à un groupe de marsupiaux grimpeurs, tels que le koala et le phalanger.

CARPOPHILE n. m. Petit insecte roux taché de jaune, cosmopolite, qui attaque les figues sèches. (Nom sc. : *Carpophilus hemipterus.* Le genre fait partie des coléoptères, famille des nitidulidés.)

CARPOPHORE n. m. Organe massif et sporifère des champignons basidiomycètes. (C'est la partie qui est communément désignée comme étant le « champignon » ; elle n'en est, en réalité, que la fructification.) ‖ Support de certains fruits.

CARPOPHYLLE n. m. Carpelle formé d'une feuille plissée.

CARPOPODITE n. m. Une des divisions de la patte des crustacés supérieurs, située entre le méropodite et le propodite.

CARPORAMA n. m. Exposition de fruits factices, modelés, peints dans leur aspect et leur grosseur naturels. (Le Muséum de Paris possède un intéressant carporama des fruits exotiques.)

CARPZOW, famille allemande, qui a fourni plusieurs savants distingués, dont BENEDIKT, jurisconsulte (Wittenberg 1595 - Leipzig 1666), auteur de travaux fondamentaux en matière de droit pénal et de droit ecclésiastique protestant.

CARQUAISE n. f. Verr. V. CARCAISE.

CARQUAREL n. m. Mot désignant, au Moyen Age, dans certaines régions, la cliquette qui était, avec le baril, l'insigne des lépreux.

CARQUEFOU, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), au N.-E. de Nantes ; 3 169 hab. (746 aggl.) [*Carquefoliens*]. Cultures maraîchères et florales (camélias).

CARQUEIRANNE, comm. du Var (arrond. de Toulon, près de la côte du golfe de Giens ; 2 798 hab. (1 361 aggl.) [*Carqueirannais*]. Ce petit centre de séjour avait été dévasté par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. Cultures florales.

CARQUILLET (François), tisseur d'art français (Lyon 1803 - *id.* 1884). On cite de lui, tissé en soie, le portrait d'Alexandre de Humboldt.

CARQUOIS n. m. (lat. médiéval *tarcasius* ; bas gr. *tarkasion*, d'origine pers.). Etui renfermant les flèches de l'archer et parfois l'arc lui-même : *Le carquois est un des attributs de Diane chasseresse.* ‖ *Fig. Vider son carquois,* lancer de nombreuses épigrammes : *Mourir sans vider mon carquois* (A. Chénier). — Mob. *Pied en carquois* (par opposition au *pied de biche,* cambré, de style Louis XV), pied droit et cannelé de tables et de sièges Louis XVI.

— ENCYCL. Arm. Le *carquois,* sans couvercle, et différent en cela de la trousse, ou « couire », contenant les carreaux de l'arbalétrier, se portait en bandoulière, serré sur l'omoplate gauche, ce qui permettait à l'archer de prendre facilement la flèche par-dessus son épaule. Au combat, l'archer vidait son carquois et maintenait les flèches sous son pied gauche.

— Arts décor. Le *carquois* est un motif décoratif d'un emploi courant dans le style Louis XVI.

CARR (William). V. BERESFORD.

CARRA (Jean-Louis), homme politique français (Pont-de-Veyle 1742 - Paris 1793). Employé à la Bibliothèque royale, il fut, de 1791 à 1793, avec Mercier, le principal rédacteur des *Annales patriotiques et littéraires,* qui défendaient les idées du parti girondin. Député de Saône-et-Loire à la Convention, il fut envoyé en mission en Vendée, puis décrété d'accusation avec les Girondins, et guillotiné.

CARRA (Carlo), peintre italien (Quargnento, prov. d'Alexandrie, 1881). Elève à l'Académie de la Brera (Milan), il pratiqua le naturalisme lombard, puis le divisionnisme français, avant de devenir un des premiers animateurs du mouvement futuriste. Après 1915, les primitifs de son pays l'impressionnent, et il devient, de 1917 à 1921, avec Giorgio de Chirico, un des principaux représentants de l'école métaphysique. A partir de 1921, il peint surtout des paysages, dans un style tendant de plus en plus au naturel. Représenté dans la plupart des musées d'art moderne, Carlo Carra est l'auteur de divers écrits théoriques sur la peinture, qui ont eu de l'influence.

CARRABLE adj. Se dit des surfaces équivalentes à un carré que l'on peut construire.

CARRACHE ou **CARRACCI,** importante famille de peintres italiens de la fin du XVIe s. Leur action s'exerça par la fameuse académie des Incamminati, qu'ils fondèrent en 1585, dont l'âme fut Ludovico, et où le Guide, le Dominiquin, l'Albane vinrent travailler. Les Carrache voulurent opposer un art contrôlé et harmonieux au tour de force, à la démesure d'un Vasari ou d'un Zuccaro ; par là, ils dépassaient le maniérisme. Les Carrache furent également les premiers à se faire une spécialité des *ritratti carrichi,* ou caricatures, dont il y a d'amusants exemples au cabinet des Dessins de Munich. Les principaux membres de la famille sont : LUDOVICO (Bologne 1555 - *id.* 1619). Il fut élève de Fontana, mais se forma surtout par l'étude des œuvres de Titien, de Véronèse et du Corrège, à Parme et à Venise. Son exemple et son enseignement aidèrent à définir un style nouveau, ample et varié, dans ses nombreux tableaux d'autel : *Chute de saint Paul* (1587, Bologne), *Madone de saint Hyacinthe* (1594, Louvre), *Prédication de saint Jean-Baptiste* (1602, Bologne). A Bologne même, il travailla avec ses cousins à de beaux ensembles de frises décoratives (palais Fava, 1584 ; San Michele in Bosco, disparues ; surtout palais Magnani, 1588-1591) ; — AGOSTINO, peintre et graveur (Bologne 1557 - Parme 1602), cousin du précédent. Elève de Prospero Fontana, puis de Bartolomeo Passerotti, il voyagea en Italie et travailla le burin avec Cornelis Cort. Il fut un graveur notable et diffusa surtout les compositions vénitiennes. Revenu à Bologne, il s'y adonna à la peinture et écrivit un *Traité de perspective et d'architecture.* Annibale l'emmena à Rome, où Agostino aida son frère dans ses travaux de la galerie Farnèse (*Céphale, Galatée*) ; mais ils se séparèrent et Agostino se retira dans un couvent de capucins ; — ANNIBALE, le plus jeune et le plus célèbre des trois chefs de l'académie de Bologne (Bologne 1560 - Rome 1609), frère d'Agostino. Elève de P. Tebaldi, il fut jugé trop réaliste dans son décor du palais Fava (1584, *les Argonautes*), puis s'imposa avec celui du palais Magnani (*Romulus et Remus*), aux puissants encadrements d'atlantes et de guirlandes (1588-1591), et avec celui du palais Sampieri (1593-1594). A Rome, en 1595, il reçut la charge de décorer la voûte de la galerie du palais Farnèse. Dans l'*Histoire d'Hercule* au Camerino, dans les suites mythologiques tirées d'Ovide à la galerie, Annibale manifeste une vitalité surprenante, une science supérieure dans la distribution des motifs d'ornements, médaillons, frises, *ignudi,* inspirés par le plafond de la Sixtine. Cette ampleur décorative créant un milieu inédit et complet, la clarté des tons blonds et légers, aussi opposés que possible aux violences des luministes, en ont fait un exemple décisif pour l'âge baroque. La vitalité d'Annibale s'est encore manifestée dans des compositions d'un réalisme gaillard (*Etal de boucher,* 1585) [Oxford], dans des suites mythologiques (*Vénus et Adonis,* Vienne), dans des tableaux religieux assez compassés (*Apparition de la Vierge à saint Luc,* Louvre ; *Massacre des Innocents,* Munich) ou d'un agencement compliqué (*l'Aumône de saint Roch,* Dresde), ou encore dans des compositions avec paysage, comme *le Christ et la Samaritaine* (Vienne) ; — ANTONIO (Venise 1583 - Rome 1618), fils naturel d'Agostino, élève de son père et d'Annibale (*Déluge,* Louvre). [→ Biblio.]

CARRAGHEEN [geẽ] n. m. Nom breton de *Chondrus crispus,* algue comestible.

CARRAIRE n. m. Piste que suivent les troupeaux transhumants dans les Alpes du Sud.

Annibale CARRACHE « le Massacre des Innocents » *Pinacothèque de Munich*

CARRAND (Louis), peintre français (Lyon 1821 - *id.* 1899). Il n'eut aucun succès de son vivant, et mourut misérable. Ses paysages du Lyonnais, de la Bresse et de la région de Crémieu, ses intérieurs, ses rues de Lyon ont été qualifiés de grisailles mordorées. Il est représenté au musée de cette ville par *Bord de rivière, le Grand Chêne* et *Vue des environs de Lyon.*

CARRANTUOHILL, sommet des monts de Kerry, dans le sud-ouest de l'Irlande, point culminant de l'île ; 1 140 m.

CARRANZA (Bartolomé DE), théologien et prélat navarrais (Miranda 1503 - Rome 1576). Il fut envoyé par Charles Quint au concile de Trente. Devenu le confesseur de Marie Tudor, il travailla au rétablissement du catholicisme en Angleterre. Philippe II lui donna l'archevêché de Tolède (1557). Ses ennemis déférèrent à l'Inquisition son ouvrage intitulé *Comentarios sobre el catecismo cristiano* (1558) et le maintinrent sept ans en prison ; le pape Pie V dut menacer l'Espagne d'interdit pour le faire transférer à Rome ; au total le procès dura seize ans (1559-1576). Déclaré suspect d'hérésie (points communs de son œuvre avec l'illuminisme et le luthéranisme), il dut abjurer seize propositions qu'il déclara le jour de sa mort n'avoir jamais professées.

CARRANZA (Venustiano), général et chef d'Etat mexicain (Cuatro Ciénegas 1859 - Tlaxcala, Puebla, 1920). Maire de Cuatro Ciénegas en 1887, puis député, sénateur et gouverneur de l'Etat de Coahuila, il milita en 1910 contre Porfirio Díaz, qui l'emprisonna. Devenu, sous la présidence de Madero, ministre de la Guerre et de la Marine, il prit, après l'assassinat de ce dernier, la tête du mouvement constitutionnaliste contre Huerta et fut élu, le 1er mai 1917, président des Etats-Unis du Mexique. Un mouvement révolutionnaire dirigé par Herrera soudoya des assassins, qui l'abattirent.

CARRAQUE n. f. Mar. V. CARAQUE.

CARRAQUON n. m. Mar. V. CARAQUON.

CARRARD (Alfred), ingénieur suisse (Montreux 1889 - Lausanne 1948). Il consacra d'abord ses efforts à des recherches sur la psychotechnique, à la formation professionnelle, au choix des hommes, surtout à la formation morale des chefs. Créateur de l'Institut de psychologie appliquée, il fut un promoteur, avant la lettre, des techniques de perfectionnement des adultes.

CARRARE, en ital. **Carrara,** v. d'Italie, en Toscane (prov. de Massa e Carrara), au pied des Alpes Apuanes ; 65 000 hab. Palais des ducs de Massa. Dans les montagnes de Carrare se trouvent 500 carrières de marbres blancs et veinés, qui, transportés à Carrare, y sont dégrossis et polis. Exploitées depuis la plus haute antiquité, ces carrières ont une réputation mondiale.

CARRARE n. m. Marbre blanc tiré des environs de Carrare.
— ENCYCL. Michel-Ange choisissait lui-même à Carrare les blocs qu'il destinait à ses statues monumentales. Très utilisé sous la Renaissance italienne, le *carrare* le plus blanc est de réputation mondiale et sert de nos jours en statuaire et en décoration.

CARRARE (MAISON DE), famille des tyrans de Padoue, puissante surtout au XIVe s. — IACOPO Ier († 1324) devint seigneur de Padoue en 1318, en s'appuyant sur le parti guelfe. — MARSILIO († 1338), neveu du précédent, soutint une lutte acharnée contre le chef du parti gibelin, Cangrande della Scala, seigneur de Vérone, et fut enfin obligé de capituler en 1328, mais demeura indépendant sous la protection de son vainqueur. Après la mort de Cangrande, outragé par le fils de ce dernier, Marsilio conspira avec les guelfes de Florence et de Venise, et rendit l'indépendance à Padoue en 1337. — FRANCESCO Ier *l'Ancien* († San Colombano 1393), seigneur de Padoue de 1355 à 1393, s'illustra par sa lutte acharnée contre les Vénitiens. Battus, ceux-ci soulevèrent contre lui Jean Galéas Visconti, duc de Milan ; Francesco dut, en 1388, abdiquer en faveur de son fils et se rendre à Jean Galéas, qui le garda prisonnier jusqu'à sa mort. — FRANCESCO II *le Jeune* († Venise 1406), fils du précédent, seigneur de Padoue (1388-1406), lutta contre Milan et Venise, mais dut finalement se rendre aux Vénitiens (1405), qui le firent étrangler avec ses fils.

CARRAU (Victor Ludovic), philosophe français (Paris 1842 - *id.* 1889). Il professa à la faculté des lettres de Besançon, puis à la Sorbonne. Il a défendu les idées spiritualistes dans une série d'études sur la théorie de l'évolution. On lui doit : *la Théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza* (1870), *la Morale utilitaire* (1875), *la Conscience psychologique et morale* (1888), *la Philosophie religieuse en Angleterre* (1888).

CARRE n. f. (déverbal de *carrer*). Epaisseur d'un objet plat et coupé carrément : *La carre d'une planche.* ‖ Coin, angle : *Un miroir dont les carres scintillaient* (Gautier).
— Mob. Angle ou arête extérieure que forment les garnitures. (En orfèvrerie ancienne, le mot désignait les angles ou sommets des côtés.)
— Rel. Equerre métallique placée aux angles de la reliure d'un livre.
— Sports. En escrime, chacune des faces d'une lame d'épée, d'un fleuret. ‖ En patinage sur glace, tranchant de l'arête du patin. (Il y a deux carres par patin, séparées par un léger creux.) ‖ En ski, angle qui borde la semelle du ski.
— Sylvic. Entaille faite au tronc des pins pour en extraire la résine. (On écrit aussi QUARRE.) [V. GEMMAGE.]
— Technol. Type de formier à fond plat et à bandeau vertical. ‖ *Carre d'une forme,* en botterie, angle formé par l'intersection du dessus et du dessous de la forme. ‖ *Carre d'un soulier,* bout d'une chaussure terminé carrément.

CARRÉ, E adj. (lat. *quadratus,* rendu carré). Qui a la forme d'un quadrilatère ayant ses côtés égaux et ses angles droits : *Table carrée. Jardin carré.* ‖ *Par extens.* Se dit d'une surface prismatique ou même pyramidale, à quatre pans qui forment ensemble des angles droits : *Une poutre carrée. Une tour carrée.* ‖ Large, aux angles fortement marqués : *Des épaules carrées. Un front carré.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Franc, décidé : *Un homme carré.* ‖ Net, accentué, tranché : *Une réponse carrée. Un refus carré. Le bon sens carré, les regards perspicaces de l'homme vraiment supérieur* (Balzac).
— LOC. DIV. *Partie carrée,* partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes : *L'autre couple de la partie carrée débouchait dans le sentier, bras dessus, bras dessous, hilares, épanouis* (Goncourt). ‖ *Tête carrée,* se dit généralement d'une personne entêtée, mais aussi d'une personne à la tête solide.
— Jeux. *Brelan carré* ou *quatrième,* brelan formé de trois cartes égales en valeur à celle qui retourne. ‖ *Mots carrés,* ensemble de mots formant un carré et pouvant se lire horizontalement et verticalement ; jeu consistant à deviner les mots composant le carré, à l'aide de définitions, plus ou moins fantaisistes, données. Ex. :

I É N A
É M O I
N O Ë L
A I L E

— Linguist. *Ecriture carrée,* écriture hébraïque qui a succédé à la graphie paléohébraïque, et qui dérive de la cursive araméenne.
— Mar. *Mât carré,* mât portant des voiles carrées, c'est-à-dire perpendiculaires au mât. ‖ *Trois-mâts carré,* bâtiment dont les trois mâts sont gréés avec des voiles carrées. ‖ *Voiles carrées,* voiles de forme rectangulaire ou trapézoïdale, enverguées sur des vergues horizontales.
— Math. *Matrice carrée,* V. MATRICE. ‖ *Mètre carré, kilomètre carré,* etc., surface carrée dont le côté a un mètre, un kilomètre, etc. ‖ *Racine carrée d'un nombre,* nombre dont le carré est égal au nombre considéré : *Cinq est la racine carrée de vingt-cinq. Prendre, extraire la racine carrée.*
— Styl. *Période carrée,* période de quatre membres, et, *par extens.,* période nombreuse et bien soutenue.
◆ Adv. Se dit pour carrément : *Vergues brassées carré.*

CARRÉ n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Math. Quadrilatère plan, qui a ses côtés égaux et ses angles droits : *Un carré d'un mètre de côté. Inscrire un carré dans un cercle.* ‖ *Par extens.* Objet de forme carrée : *Un carré de papier.* ‖ *Carré d'un nombre,* produit de deux facteurs égaux à ce nombre. ‖ *Carré parfait,* nombre qui est le produit de deux facteurs égaux. ‖ *Élever un nombre au carré,* multiplier ce nombre par lui-même. ‖ *Méthode des moindres carrés,* méthode algébrique inventée par Le Gendre, perfectionnée par Gauss et Laplace, qui permet de résoudre un système d'équations dans lequel il y a plus d'inconnues que d'équations.
— Arg. scol. Elève de deuxième année, dans diverses grandes écoles scientifiques (Polytechnique, Centrale, etc.) et dans les cours de lycée qui y préparent.
— Anat. Nom donné à plusieurs muscles, en raison de leur forme : le *carré pronateur,* à l'avant-bras ; le *carré crural,* à la partie postéro-supérieure de la cuisse ; le *muscle carré* des lombes, dans la région lombaire ; le *carré du menton,* à la face.
— Archit. *Carré du transept,* point d'intersection de la nef et du transept d'une église, généralement surmonté d'une tour-lanterne ou d'une coupole.
— Art culin. Nom familier du croupion. ‖ *Carré de l'Est,* fromage de forme carrée, fabriqué d'abord dans certains départements de l'est de la France, mais dont l'aire de fabrication s'est beaucoup étendue. (Fabriqué exclusivement avec du lait de vache, le carré de l'Est est préparé suivant une technique très voisine de celle qui est employée pour le camembert ; cependant, l'égouttage du caillé est accéléré par découpage dans la bassine avant le moulage. Le fromage est ensuite moulé, retourné plusieurs fois, salé et affiné. A côté du carré de l'Est à croûte moisie, il existe des carrés de l'Est à croûte lavée ; lors de l'affinage de ces fromages, on frotte leur surface afin d'éviter le développement des moisissures superficielles.)
— Astron. *Carré de Pégase,* V. PÉGASE.
— Bouch. Ensemble de côtelettes de mouton, de veau ou de porc. (Chez le mouton et le veau, le carré comprend les 13 côtes de l'animal. Il se divise en carré *couvert* [5 premières côtes] et en carré *découvert* [de la sixième à la dernière côte]. Chez le porc, le carré comprend 7 ou 8 côtes, à partir de la sixième.) ‖ *Carré de lard,* petit morceau de lard, coupé en forme de dé à jouer.
— Ch. de f. Signal présentant, de jour, une cocarde carrée droite à damier rouge et blanc, et, de nuit, ou en signalisation lumineuses, deux feux rouges, et prescrivant l'arrêt absolu avant le signal. (Sur les voies de service, le carré est violet ou présente un feu violet). ‖ Clef spéciale permettant de fermer les compartiments d'un wagon.

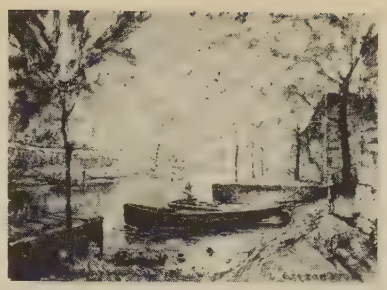

Louis CARRAND
« Bord de rivière »

CARRARE
extraction du marbre

coupoles sur trompes au carré du transept

cathédrale de Salisbury

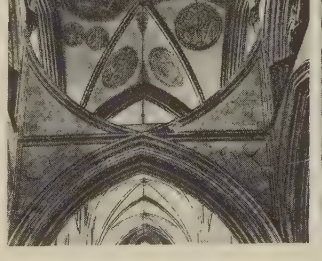

cathédrale de Coutances

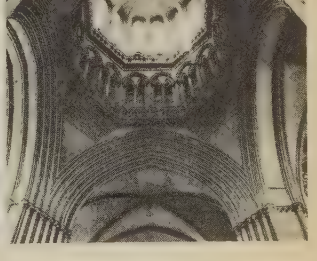

Phot. Arch. phot., X, Hürlimann, Boudot-Lamotte.

— Constr. Palier, repos le plus souvent carré, ménagé au haut d'un escalier, et sur lequel s'ouvrent les portes d'un même étage : *Habiter le même carré.* ‖ Partie plate séparant deux moulures.

— Cost. Partie d'un châle comprise entre les deux bordures et les deux scapulaires. ‖ Pièce de fine toile brodée de motifs, ou mouchoir imprimé, que l'on plie en diagonale et que l'on porte autour du cou, la pointe dans le dos : *Un carré de soie* [...], *couvrant ses épaules, tenait aux reins par une ceinture d'orfèvrerie* (Flaubert).

— Jard. Partie de jardin potager, dont la forme est souvent carrée, où l'on cultive une même espèce de plantes : *Un carré de choux.*

— Jeux. Au poker, réunion de quatre cartes de la même valeur dans la main du même joueur. ‖ Au biribi, à la roulette, etc., groupe de quatre numéros au centre duquel on place sa mise.

— Mar. Sur un bâtiment, salle commune où les officiers prennent leurs repas : *Carré des officiers supérieurs.*

— Mil. Ancienne formation d'infanterie, aussi profonde que large, employée pour résister aux charges de cavalerie : *Former, enfoncer un carré. Après une dernière volée de coups de canon tirée par son ordre, il* [Napoléon] *allait entrer dans un carré et s'y enfermer* (Sainte-Beuve). [V. part. *encycl.*]

— Numism. Nom qu'on a longtemps donné, à cause de la forme qu'elles affectaient, aux matrices, ou coins, destinées à frapper des monnaies, médailles et jetons. ‖ *Carré creux,* enfoncement carré et partagé en compartiments, que portait à l'époque primitive le revers d'un grand nombre de monnaies grecques. (Il correspond au façonnage en relief du coin mobile enfoncé à coups de marteau dans le flan du métal posé sur l'enclume. Par la suite, un type de revers lui fut substitué.)

— Occult. *Carré magique,* sorte de talisman, composé de nombres disposés en carré et choisis de telle manière que leur somme, dans chacune des lignes horizontales, comme dans chacune des colonnes verticales, soit toujours la même. (Ainsi, le *talisman* ou *carré de Saturne,* dont la constante est 15 : On attribuait des propriétés merveilleuses à ces carrés. Pour être efficients, ils devaient être gravés sur le métal correspondant à la planète du jour considéré : ainsi, celui de Saturne, sur une plaque de plomb.) [→ Biblio.] ‖ *Carré diabolique,* carré magique tel que, si on le coupe d'une manière quelconque par des parallèles aux côtés, de façon à obtenir un second carré, celui-ci soit encore un carré magique. ‖ *Carré SATOR,* formule magique romaine. (V. SATOR.)

— Orfèvr. Pied ou base de toutes sortes d'objets, tels que flambeaux, aiguières, etc., quelle qu'en soit la forme. ‖ Au XVIIe s., petit récipient où les dames plaçaient leurs onguents.

— Papet. Format de papier d'une dimension particulière (environ 0,45 m × 0,56 m), qui est plus spécialement employé dans l'imprimerie.

— Pêch. Syn. de CARRELET.

— Statist. *Carré latin,* sorte d'échiquier, aux cases garnies de lettres figurant chacune une fois et une seule dans chaque ligne et dans chaque colonne, utilisé pour schématiser divers plans d'expériences : agricoles, industrielles, etc. (Amusement mathématique très ancien, les carrés latins posent des problèmes d'algèbre non résolus encore, et d'autres liés aux théories d'Evariste Galois*.) En statistique, ils permettent d'analyser des variances.

— Technol. *Carré de cuir,* morceau de cuir coupé en rectangle et dans lequel on peut tailler une paire de semelles.

— Text. Autref., bâti de charpente, espèce de traîneau dont se servaient les cordiers pour le commettage.

— ENCYCL. Math. ● Le *carré* est à la fois rectangle et losange, c'est-à-dire que ses angles ainsi que ses côtés sont égaux. Le carré construit sur l'unité de longueur a été choisi pour unité de surface. On sait que, en raison de cette convention, la mesure de la surface d'un rectangle quelconque est le produit des mesures de sa base et de sa hauteur. Il en résulte que l'aire d'un carré quelconque a pour mesure le carré de la longueur de son côté. C'est, au reste, de là qu'est venue la dénomination de « carré » attribuée au produit d'un nombre par lui-même.

● Le *carré d'un nombre* s'indique en faisant suivre ce nombre d'un 2 placé à sa droite et à la partie supérieure. Ainsi, le carré de 13 s'écrira 13^2, qu'on lit « 13 au carré », ou « 13 puissance 2 ».

Le carré d'une fraction se forme en élevant ses deux termes au carré. Le carré d'une fraction irréductible est toujours irréductible, parce que les puissances de deux nombres premiers entre eux sont toujours premières entre elles. Il résulte de ce fait qu'un nombre entier qui n'est pas le carré d'un autre nombre entier n'est pas non plus le carré d'un nombre fractionnaire ; sa racine est incommensurable.

● Le *carré d'une expression algébrique* est le produit obtenu en multipliant cette expression par elle-même ; il s'indique au moyen de deux parenthèses enveloppant l'expression proposée, et d'un 2 placé à droite et en haut de la deuxième parenthèse. Ex. :

$$\left(a + b - \frac{2cde}{fg - hk}\right)^2.$$

De la règle relative à la multiplication des polynômes, on déduit que le carré d'un polynôme se compose de la somme des carrés de ses termes et de la somme de leurs doubles produits, les carrés étant tous affectés du signe +, et chaque double produit ayant le signe + ou le signe — suivant qu'il provient de deux termes de même signe, ou de deux termes de signe contraire.

Le carré d'une expression algébrique réelle est toujours positif, que cette expression ait une valeur positive ou une valeur négative.

— Mil. La formation de l'infanterie en *carrés* présentait des armes blanches et des feux dans toutes les directions. D'abord *pleins* et, de ce fait, très vulnérables à l'artillerie, ils firent place à des *carrés vides,* mais manquant de consistance. Bugeaud adopta

gravure allemande (1569)
cabinet des Estampes

en Algérie un moyen terme qui porte son nom. Aux très grands carrés adoptés au début, on préféra plusieurs petits, disposés de façon à se flanquer mutuellement. Le carré, qui, dès le XVe s., est la formation type du combat d'infanterie, sera utilisé surtout au XVIIIe s. contre les attaques de cavalerie. Il a disparu depuis 1914, en raison de sa vulnérabilité à la puissance croissante du feu, mais est resté parfois en usage outre-mer pour la marche, le stationnement, voire le combat.

CARRÉ (Louis), mathématicien français (Clos-Fontaine, près de Nangis, Brie, 1663 - Paris 1711). Il fut secrétaire de Malebranche et élève de Varignon. (Acad. des sc., 1697.)

CARRÉ (Michel), auteur dramatique français (Paris 1819 - Argenteuil 1872). Il écrivit, soit seul, soit en collaboration, surtout avec J. Barbier, de nombreux livrets, entre autres : *les Noces de Jeannette* (1856), *Faust* (1859), *Mireille* (1864), *Roméo et Juliette* (1867), *Mignon* (1867).

CARRÉ (Ferdinand), ingénieur français (Moislains, Somme, 1824 - hameau du Poncet, près de Pommeuse, Seine-et-Marne, 1900). Il fut un des précurseurs de l'industrie du froid : on lui doit la première machine frigorifique à compression (1857), la première machine à absorption à marche continue (1860), la production de la glace à l'aide d'appareils frigorifiques (1862), l'emploi de l'ammoniaque comme fluide frigorigène (1863). Il préconisa le transport des viandes à longue distance à l'état congelé, et le *Paraguay,* navire équipé suivant ses conceptions, ramena en 1875, de Buenos Aires au Havre, 80 t de viande congelée, conservée à — 30 °C. Enfin, il proposa l'application du froid au traitement des denrées alimentaires, à la fabrication de l'eau douce à partir de l'eau de mer et au conditionnement des salles de spectacle.

CARRÉ (Albert), directeur de théâtre français (Strasbourg 1852 - Paris 1938). A l'Opéra-Comique, qu'il dirigea à deux reprises, il monta, entre autres : *Louise* (1900), *Pelléas et Mélisande, Ariane et Barbe-Bleue.* Professeur de déclamation lyrique au Conservatoire, il signa le livret de *la Basoche* (Messager), retoucha celui du *Roi malgré lui* (Chabrier).

CARRÉ (Jean-Marie), professeur français (Maubert-Fontaine, Ardennes, 1887 - Paris 1958). Il a enseigné, à partir de 1935, à la Sorbonne, où il a dirigé l'Institut de littérature comparée. Ses principaux ouvrages sont consacrés à des biographies de Rimbaud (1926), de Gœthe (1927), de R. L. Stevenson (1929). On lui doit encore : *Michelet et son temps* (1926), *Voyageurs et écrivains français en Egypte* (1933), *les Ecrivains français et le mirage allemand* (1947).

Carré (MALADIE DE). Art vétér. V. MALADIE DE CARRÉ.

CARREAU n. m. (bas lat. **quadrellus ;* de *quadrus,* carré). Matériau (pierre ou brique) dont la largeur au parement est plus grande que la queue. ‖ *Par extens.* Sol pavé de carreaux : *S'agenouiller sur le carreau.* ‖ Pierre brute de moyenne grosseur. ‖ Dessin de forme carrée : *Elle batouait son culte des mœurs anglo-saxonnes, ses costumes de sport à carreaux* (F. Mauriac). ‖ Plaque de verre d'une fenêtre, d'une porte : *L'hiver fut froid. Les carreaux, chaque matin, étaient chargés de givre* (Flaubert). ‖ Instrument servant à forcer les serrures. ‖ *Carreau des Halles,* à Paris, endroit où se font les ventes autour et en dehors des Halles, dans de petites boutiques établies le matin et enlevées chaque jour à la cloche. ‖ *Carreau du Temple,* à Paris, partie du marché du Temple où les marchands d'habits de qualité inférieure, appelés *chineurs* ou *carreautiers,* vendent leurs marchandises.

— LOC. FAM. *Laisser quelqu'un sur le carreau,* l'étendre, le laisser sur la place, mort ou grièvement blessé. ‖ *Tomber, rester sur le carreau,* tomber mort ou blessé, et, au *fig.,* échouer : *Le jour de l'élection, à la surprise générale* [...], *Chaussepierre* [...] *fut nommé président du Jockey et le duc de Guermantes resta sur le carreau* (Proust). ‖ *Mettre le cœur sur le carreau,* vomir. ‖ *Se tenir, se garder à carreau,* être sur ses gardes, éviter la moindre faute : *Qu'il s'agît d'ennemis, d'amis récents, ou d'alliés, il convenait de ne pas être dupes et de se garder à carreau* (J. Romains). ‖ *Valet de carreau,* homme méprisable.

— LANGUE CLASS. Pavé des rues. ‖ Coussin (v. rubr. Archéol.) : *On lui apporta un carreau sur lequel il se mit à genoux contre le lit du roi* (Sainte-Beuve). ‖ *Poétiq. Carreaux de la foudre, de Jupiter, de l'Olympe, carreaux célestes,* la foudre (formée, croyait-on, d'une matière solide que l'on comparait aux carreaux d'arbalètes) : *Ce Dieu remplit ses fourneaux | De deux sortes de carreaux* (La Fontaine).

— Archéol. Terme employé couramment jusqu'à la Révolution pour désigner un coussin carré. (Garni de velours, de satin, de cendal, de tapisserie, de drap ou de cuir, il servait à recouvrir les sièges, ou bien, posé sur le sol, à s'agenouiller ou à s'asseoir. Ces dernières fonctions étaient réglementées, à la Cour, par une étiquette sévère, l'usage en étant réservé, à la chapelle royale, aux dames qui avaient un *tabouret* dans les appartements. Le terme est resté au coussin sur lequel piquent les dentellières. On appelait, aux XVIe et XVIIe s., *carreau* et *carreuse* les boîtes à ouvrage. Enfin, les *carreaux de senteur* étaient des sachets odoriférants.)

— Arm. Trait d'arbalète dont le fer avait quatre faces, ou « carrés » : *Les carreaux d'arbalètes étaient également tirés par les veuglaires.* (V. ARTILLERIE.)

— Bx-arts. *Mise au carreau,* procédé permettant aux artistes de reproduire à une échelle différente un motif préalablement recouvert d'un quadrillage.

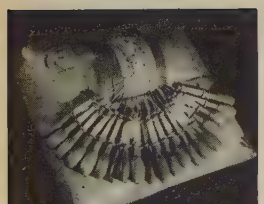

carreau
de dentellière

carreau
traits d'arbalète

Phot. Larousse, Bibl. nat.

— Hérald. Meuble ayant la forme d'un petit carré posé sur une de ses pointes.
— Hortic. Large planche d'un jardin potager. (Vx.)
— Ichtyol. Un des noms usuels du carassin.
— Jeux. Une des quatre couleurs du jeu de cartes, qui se distingue par les carrés rouges dont elle est marquée. || Carte de cette couleur : *As de carreau. Roi de carreau.* || *Carreau de jeu de paume**, chasse à deux, trois ou quatre carreaux.
— Mar. *Virure de carreau,* virure de coque qui court le long du pont de résistance* auquel elle est reliée par la cornière de gouttière. (Comme c'est elle qui supporte principalement l'effet d'arc, on lui donne une épaisseur supérieure à celle des autres virures. Sur un navire à un seul pont, c'est la virure la plus élevée.)
— Matér. *Carreau de bossage,* pierre taillée en bossage avec refend, et servant à composer un pied-droit ou une chaîne. || *Carreau de ciment,* carreau obtenu sans cuisson, par la compression d'un mélange de sable et de ciment, parfois additionné de chaux hydraulique. || *Carreau de demi-grès,* carreau obtenu par la cuisson d'une pâte composée de terre naturelle, de laitier et de colorants minéraux. (Ces carreaux sont moins résistants à l'usure que les carreaux de grès cérame et se tachent facilement.) || *Carreau de faïence,* carreau constitué par un support appelé « biscuit », revêtu d'une « couverte » émaillée, transparente ou opaque. || *Carreau de faïence dit « chamotte »,* carreau constitué par un support coloré jaune, revêtu d'une couverture émaillée transparente. || *Carreau de faïence dit « majolique »,* carreau dont la couverte en émail est colorée. || *Carreau de grès cérame,* carreau obtenu par la cuisson à haute température d'une pâte composée de terre naturelle, feldspath et colorants minéraux. (Ces carreaux sont d'aspect vitrifié ; ils ne sont ni poreux ni rayables par l'acier trempé.) || *Carreau de terre cuite,* carreau obtenu par la cuisson, à basses températures (900 °C à 1 100 °C), de terres argileuses. (Ces carreaux sont poreux et moins résistants à l'usure que les deux précédents.) [On dit aussi CARREAU DE BEAUVAIS, ou DE MARSEILLE.] || *Carreau de vitre,* rectangle de verre servant à remplir les intervalles vides entre les petits-bois d'une croisée.
— Min. Terrain clos, englobant l'orifice d'un puits et les installations de surface de la mine.
— Monn. Autref., flan monétaire qui était découpé en forme carrée et arrondi ensuite à la cisaille à main.
— Pêch. Syn. de CARRELET.
— Pédiatr. Une des localisations tuberculeuses chez l'enfant. (Caractérisé par l'atteinte des ganglions mésentériques, s'accompagnant de diarrhée et de tuméfaction abdominale, il est justiciable du traitement antibacillaire.)
— Technol. Fer à repasser spécial de 3 à 7 kg, dont le tailleur se sert pour son travail. (On dit aussi FER TAILLEUR.) || Grosse lime carrée, terminée par une pyramide tronquée, servant à dégrossir. || Chez les gantiers, petite pièce en forme de losange, qui est cousue au bas d'une fourchette entre deux doigts.
— Text. Chacun des carrés que présente le papier de *mise en carte,* pour la fabrication des étoffes tissées au métier. || Coussin sur lequel la dentellière aux fuseaux exécute son ouvrage. (Il est de formes diverses, suivant les traditions artisanales des différents pays.)

CARREAUTAGE n. m. Division en carrés réguliers, formée par des lignes perpendiculaires, de l'esquisse d'un dessin d'étoffe.

CARRÉ DE MALBERG (Raymond), juriste français (Strasbourg 1861 - *id.* 1935). Sa *Contribution à la théorie générale de l'Etat,* rédigée entre 1911 et 1914, et publiée en deux volumes (1920-1922), reste l'un des ouvrages fondamentaux des sciences juridiques. Positiviste et partisan d'un formalisme absolu, il développe une théorie de l'Etat et de ses fonctions purement juridique, sans aucune influence sociologique ou politique. Dans son ouvrage *la Loi, expression de la volonté générale* (1931), il s'est fait le théoricien de la Constitution française de 1875, montrant que celle-ci conférait la totalité du pouvoir politique au Parlement, maître de sa compétence ; le régime français de la IIIe République apparaît ainsi comme un pur régime d'assemblée. Enfin, il se fit critique avisé de la théorie du droit de l'école de Vienne, dans sa *Confrontation de la théorie de la formation du droit par degré et du droit positif français* (1933).

CARRÉE n. f. Arg. Chambre, maison : *Comme t'étais plaisante, quand tu l'voulais, dans la carrée au père Bouvier* (F. Carco).
— Arts décor. Terme provincial désignant les cadres de miroirs, de tableaux, ou ceux qui soutiennent les ciels de lit.
— Mus. Carré noir dérivé du « punctum », qui subsiste dans le grégorien et devint la *brève* de la notation mesurée (XIIIe s.). [Au XVe s., cette carrée fut évidée : notation dite *blanche.* Auj., elle représente parfois la *double ronde.*]

CARREFOUR n. m. (bas lat. *quadrifurcum ;* de *quatuor,* quatre, et *furca,* fourche). Lieu où se croisent plusieurs rues ou plusieurs routes : *Le carrefour d'une forêt.* || *Par extens.* La rue, considérée comme le lieu habituel où se trouve la foule, et particulièrement le bas peuple : *Au seuil de quelque Véfour | De carrefour* (Baudelaire). || Point de départ des ramifications d'une branche d'arbre ou de branches sur le tronc (vieilli) : *Carrefour de branches sur un tronc d'arbre.* || Point de rencontre, lieu où l'on confronte des idées, des doctrines opposées : *Revue qui veut être un carrefour d'opinions, de tendances. Voilà, messieurs, ce que doit être aujourd'hui la maison d'un homme d'affaires : un carrefour de l'intelligence* (G. Duhamel).
— Trav. publ. *Carrefour en as de trèfle,* carrefour à quatre directions d'importance équivalente, raccordées par un tracé symétrique. (On dit aussi CARREFOUR EN DOUBLE HUIT.) || *Carrefour giratoire,* carrefour de routes aménagé en vue d'établir un mouvement giratoire du trafic. (Ce système a été préconisé par l'architecte Eugène Hénard.)

CARREL (Armand), journaliste français (Rouen 1800 - Paris 1836). Officier sorti de Saint-Cyr, il démissionna lors de l'expédition d'Espagne (1823) et, poussé par ses convictions libérales, il combattit dans les rangs des insurgés constitutionnels. Traduit en conseil de guerre, condamné à mort, il fut finalement acquitté. Fondateur du *National* (1830), avec Thiers et Mignet, il rompit avec ceux-ci, et, faisant bientôt de son journal un organe républicain, attaqua vivement la monarchie de Juillet. Au cours d'un duel né d'une polémique de presse, il fut tué par Emile de Girardin. (→ Biblio.)

CARREL (Jean Antoine), guide italien (Breuil 1828 - † 1890). Il se rendit célèbre pour la part importante qu'il prit aux tentatives d'ascension du Cervin dès 1857. Il conduisit la caravane qui, le 16 juillet 1865, réalisa la première ascension de cette montagne par la voie italienne (ou arête du Lion). J. A. Carrel effectua de nombreuses ascensions dans les Alpes, particulièrement dans le Valtournanche, au mont Blanc, au mont Rose, et, engagé par E. Whymper, explora les Andes équatoriennes : il effectua les premières ascensions de plusieurs sommets andins, dont le Chimborazo et le Cotopaxi (1880). Jean Antoine Carrel mourut d'épuisement, au retour de sa cinquantième ascension du Cervin, après avoir mis en sécurité ses voyageurs.

CARREL (Alexis), physiologiste et chirurgien français (Sainte-Foy-lès-Lyon 1873 - Paris 1944). Docteur en médecine (1900), chirurgien, il quitte la France pour le Canada, puis pour les Etats-Unis, où il entre à l'université de Chicago et, en 1906, à l'Institut Rockefeller de New York. Il réalise d'intéressantes expériences sur la suture des vaisseaux sanguins, la greffe des tissus et des organes, et la survie des cellules, des tissus et des organes en dehors du corps. Pendant la Première Guerre mondiale, il sert en France comme chirurgien d'ambulance et a apporté d'intéressantes innovations au traitement des blessures infectées. Il crée en 1941, à Paris, la Fondation pour l'étude des problèmes humains. Outre ses nombreux travaux scientifiques, il est l'auteur d'ouvrages philosophiques, *l'Homme, cet inconnu* (1936), entre autres, livre dans lequel il montrait l'interdépendance des phénomènes physiques et de la vie psychique. (Prix Nobel de médecine en 1913.) [→ Biblio.]

séchage sur le carreau d'une mine de phosphate

Carrel (MÉTHODE DE). Thérap. Procédé consistant dans l'irrigation discontinue des plaies infectées avec la solution de Dakin.

CARRELAGE n. m. Opération qui consiste à assembler sur un bain de mortier des carreaux, de manière à en former un pavage ou un revêtement. || Revêtement de sol en éléments de faible épaisseur et de petite surface.

— ENCYCL. Le *carrelage* est un ensemble organisé dont chaque élément, sous le rapport de la forme, de la couleur, de l'ornementation, est déterminé en vue d'un effet général. L'Antiquité a connu l'usage de revêtir les surfaces avec des carreaux céramiques. Les Grecs avaient des parquets formés de marqueterie de poterie cuite au four ; ils en recouvraient même, parfois, les parois des habitations. Chez les Romains, le carrelage était composé d'éléments carrés, hexagonaux, triangulaires, en forme de bouclier ou en forme de parallélogramme allongé évoquant celle de l'épi.

Armand CARREL

Les premiers carrelages, en France, remontent au VIIIe ou au IXe s. Ceux de la chapelle de la Vierge et ceux de la chapelle de Saint-Cucuphat, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, sont de la fin du XIIe s., et remarquables pour la beauté de leurs dessins. Les carreaux incrustés d'ornements datent du siècle suivant. Cette sorte de carrelage demeura en vogue jusqu'à la fin du XVe s., et trouva son application dans les monuments religieux aussi bien que dans les habitations particulières ; la surface antérieure du carreau, d'abord estampée, était ensuite remplie, dans les dessins de l'estampage, de terre colorée, et le tout revêtu d'un vernis plombifère. Les carreaux de faïence peinte font leur apparition au XVIe s. ; les devises, les initiales, les armoiries se mêlent aux ornements empruntés à la flore. Faenza est célèbre à cette époque pour les carreaux où sont le plus souvent représentés des mascarons à longue barbe (v. aussi AZULEJO). Au XVIIe s., les carrelages céramiques furent usités un peu partout, à Chambord, à Versailles, et jusque dans les demeures les plus modestes. Mais les parquets de bois, dont l'usage commençait à se répandre, firent peu à peu reléguer les carrelages dans les lieux moins nobles, les passages, les pièces de service, les chambres de domestiques. Au

Alexis CARREL

carrelage carreau de Faenza v. 1500

marche d'autel de *la Bâtie d'Urfé* Rouen

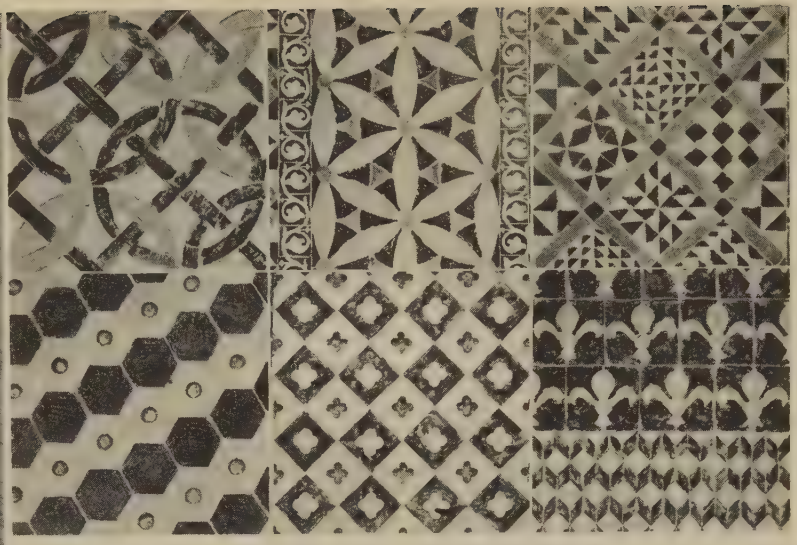

carrelages : *basilique de Saint-Denis*

XVIIIe s., on les utilise encore comme décor, mais leur fabrication artistique ne retrouvera de l'importance qu'à la fin du XIXe s.

Du point de vue technique, on emploie des carreaux en terre cuite, en demi-grès, en grès cérame, en mosaïque régulière ou de hasard, en ciment, en asphalte, en matières thermoplastiques. Avant toute pose, il est indispensable de s'assurer que l'ossature (béton, hourdis, planchers, etc.) est parfaitement dressée, résistante, étanche, imputrescible, et débarrassée de tout déchet. Le carrelage en terre cuite, en grès cérame, en demi-grès et en ciment est réalisé sur une arase en béton de ciment, armé ou non, en terre cuite hourdie au ciment, en béton manufacturé, etc. La pose se fait soit directement sur l'arase, soit par l'intermédiaire d'un lit de sable. La mosaïque est toujours placée directement sur le support. De petits prismes de pierre ou de céramique sont rangés les uns à côté des autres dans un ordre quelconque (ou suivant un dessin régulier). Les carreaux et pavés d'asphalte sont posés soit au bain de mortier, soit au bitume. Ces carreaux, en matières thermoplastiques, se posent sur chape au mortier de ciment, ou sur sous-couche d'étanchéité à l'aide d'un adhésif bitumeux.

Un grand nombre de carreaux utilisés en revêtement de sol le sont également en revêtement de parois, suivant les mêmes principes de pose. Les plus couramment employés sont les carreaux de faïence, de grès émaillé, de grès cérame, et les mosaïques. (→ Biblio.)

CARRELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Paver en carreaux : *On carrelle généralement les cuisines. Toutes les chambres sont carrelées en briques* [...] (Gautier).

— LANGUE CLASS. (repris comme archaïsme). Rapiécer de vieux souliers : [...] *Vous n'en avez que faire pour carreler une paire de vieilles bottes* (Gautier).

CARRELET n. m. (de *carreau*). Technol. Autref., toute lame d'outil ou d'arme à section carrée. ‖ Auj., règle à quatre faces égales : *Tracer des lignes avec un carrelet.* ‖ Carde sans manche. ‖ Aiguille droite ou courbe, de différentes grosseurs, dont l'extrémité est coupante et terminée en lame d'épée : *Le carrelet sert à coudre les toiles et les cuirs minces.* ‖ Petite lime qui est de moitié moins forte que le carreau. (Syn. CARRELETTE.)

— Arm. Petit stylet ou épée à lame quadrangulaire, comme les épées du XVIIIe s.

— Ichtyol. Un des noms usuels de la plie et surtout de la barbue.

— Oisell. Filet pour la chasse aux petits oiseaux.

— Pêch. Filet en forme de nappe, monté sur deux cerceaux croisés suspendus au bout d'une perche, et servant à pêcher le menu poisson. (On l'appelle aussi CARRÉ, CARREAU, et, plus couramment, ÉCHIQUIER.)

— Text. Tissu vestimentaire de laine, appelé aussi CARLET OU CARTELET.

CARREÑO DE MIRANDA
Eugenia Martinez Vallejo

carrelet

CARRELETTE n. f. Petite lime à section carrée. (Syn. CARRELET.)

CARRELEUR n. m. Constr. Ouvrier spécialisé dans la pose des carrelages ou revêtements en carreaux de céramique, de faïence ou de grès.

CARRELIER n. m. Matér. Ouvrier qui fabrique des carreaux agglomérés.

CARRÉMENT adv. En carré, à angle droit : *Les murs sont taillés carrément, le plafond est plat* (Nerval). ‖ *Par extens.* D'aplomb, solidement, hardiment : *Poser une pierre carrément. S'établir carrément sur ses jambes.* ‖ *Fig.* Avec aplomb, franchise, fermeté : *Répondre carrément. Sœur Octavie se posait carrément en antagoniste du château* (A. Daudet).

CARRÉMENT n. m. Ch. de f. Opération consistant à vérifier le parallélisme, la perpendicularité et les cotes d'un châssis de machine ou de véhicule. ‖ Le résultat de cette opération. (Syn. ÉQUERRAGE.)

CARREÑO DE MIRANDA (Juan), peintre et dessinateur espagnol (Avilés 1614 - Madrid 1685). Nommé peintre du roi en 1668, puis *pintor de cámara*, il fut le successeur de Vélasquez à la cour de Madrid et doit sa réputation à ses portraits de la famille royale et de la noblesse espagnole. Citons : *Marie-Anne d'Autriche* (Pinacothèque de Munich), *Charles II jeune, Portrait de l'ambassadeur moscovite* (Prado). Carreño peignit également, dans la tradition de Ribera, des êtres difformes (*Eugenia Martinez Vallejo*, Prado). La Bibliothèque nationale de Madrid possède un assez grand nombre de ses dessins.

CARRER v. tr. Donner une forme carrée à : *Carrer un bloc de marbre, une planche.*

— Math. Evaluer au moyen d'un carré équivalent : *On ne peut carrer un cercle.* ‖ Elever au carré : *Carrer un binôme.*

— ***Se carrer*** v. pr. Prendre une forme carrée : *Sous sa rude chevelure blanche, sa face se carrait, coupée de larges plis, le nez fort, les yeux gros et pâles, le menton volontaire* (Zola). ‖ *Fam.* Se mettre à l'aise en développant la carrure de son dos ; se prélasser en prenant des airs importants : *Se carrer dans un fauteuil ;* et, au *fig. : La Prusse a passé le Rhin. Elle s'installe, se carre dans les provinces rhénanes* (Barrès).

— ENCYCL. Math. L'expression *carrer une surface* ne s'emploie plus guère ; le problème correspondant consistait à former un carré avec les parties mêmes de la surface donnée, convenablement décomposée. On peut aussi se proposer de construire avec la règle et le compas un carré équivalent à une surface donnée, sans toutefois exiger qu'il soit composé des parties de cette dernière. Dans ce cas, beaucoup plus intéressant, on dit *faire la quadrature** de la surface.

pêche au carrelet

CARRER (Luigi), écrivain italien (Venise 1801 - *id.* 1850). Après avoir enseigné les belles-lettres, il dirigea le musée Correr à Venise. Il a écrit des *Ballades*, des *Hymnes*, des *Apologues*, classiques par la forme, romantiques pour le fond. Ses essais critiques et philologiques ne sont pas sans valeur.

CARRERA (Rafael), homme d'Etat guatémaltèque (Guatemala 1814 - *id.* 1865). C'était un métis d'Indien et de Noir, sans instruction, qui, à la faveur d'une révolution, parvint à s'emparer du pouvoir (1839). Elu président de la République en 1844 (avant même la proclamation de l'indépendance du Guatemala en 1847), il devint président à vie en 1854. Il lutta longtemps et vigoureusement pour empêcher le rétablissement de la fédération de l'Amérique centrale (intervention du Salvador en 1865) ; pendant vingt-six ans, il gouverna le Guatemala d'une main de fer.

CARRERA (Valentino), écrivain italien (Turin 1834 - *id.* 1895). Grand admirateur de Goldoni, il essaya dans ses comédies de fonder un théâtre populaire moderne. Auteur de *la Loterie* (*Il Lotto*) [1856], *le Quaterne de Nanni* (*La Quaderna di Nanni*) [1870].

CARRES, CARRHES ou **CARRHAE.** Géogr. anc. Ville de Mésopotamie (Asie antérieure), sur le Chaboras. Victoire des Parthes sur Crassus, qui perdit 30 000 hommes (10 000 prisonniers et 20 000 morts) et fut tué pendant la retraite (53 av. J.-C.). Sapor l'occupa (256) et le roi de Perse Narsès vainquit Galère dans ses parages. Auj. *Harran* (Turquie). Vestiges d'une forteresse islamique.

CARREUR n. m. Verr. Ouvrier façonnant le verre à chaud pour lui donner sa forme définitive par soufflage.

CARREY (Jacques), peintre français (Troyes 1649 - *id.* 1726). Formé à l'école de Le Brun, il accompagna comme dessinateur le marquis de Nointel, ambassadeur à Constantinople. Le précieux recueil de dessins à la sanguine qu'il prit au Parthénon, en 1673, avant le bombardement, est conservé à la Bibliothèque nationale.

CARREY DE BELLEMARE. V. BELLEMARE.

CARRIACOU, la plus grande des îles Grenadines, dans les Petites Antilles (Fédération des Indes-Occidentales, Windward Islands), dépendant de Grenade ; 6 800 hab. Coton.

CARRICK [rik] n. m. (mot angl.). Redingote à plusieurs larges pèlerines étagées.

CARRICKFERGUS, v. de l'Irlande du Nord (comté d'Antrim), sur la rive N. du Belfast Lough ; 4 400 hab. Château du XIIe s., bien conservé. Station balnéaire. Mines de sel. Industries textiles (rayonne).

CARRICK-ON-SHANNON, v. de la république d'Irlande (prov. de Connacht), ch.-l. du comté de Leitrim, au S. du Lough Allen ; 1 500 hab. Centre d'excursions.

CARRICK-ON-SUIR, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comtés de Tipperary et de Waterford), sur le cours inférieur du *Suir ;* 4 900 hab. Château du XIIIe s.

CARRIER n. m. Ouvrier qui extrait des pierres dans les carrières. ‖ Celui qui exploite les carrières. ‖ *Maître carrier*, exploitant d'une carrière de pierre de taille.

Arch. phot., Larousse, Anderson-Giraudon, D. P. Wilson, Landau (Rapho).

« Noyades dans la Loire par le féroce CARRIER 5 et 6 frimaire an II de la République », gravure de Berthaut

CARRIER n. m. Nom d'une race de pigeons de volière, de taille moyenne, à l'allure élégante et au bec droit et très long. (Le carrier appartient au groupe des pigeons caronculés.)

CARRIER (Jean-Baptiste), Conventionnel français (Yolet, Cantal, 1756 - Paris 1794). Il était, en 1790, conseiller au bailliage d'Aurillac. Député du Cantal à la Convention, il fut chargé de mission en Normandie, puis en Bretagne. Il resta trois mois à Nantes, où il organisa les massacres les plus sanglants, faisant guillotiner, fusiller ou noyer par centaines les suspects entassés dans les prisons. Il fut accusé d'avoir inventé les « mariages républicains », supplice qui aurait consisté à ligoter ensemble des hommes et des femmes, et à les jeter ainsi dans la Loire. L'imputation ne fut jamais prouvée, mais en utilisant des barques à fond ouvrant il procéda à des noyades en masse, appelées par lui « baignades » ou « déportations verticales ». Rappelé par Robespierre, il se vengea en conspirant au 9-Thermidor. Mais ses crimes le firent décréter d'accusation. Le Tribunal révolutionnaire le condamna à mort le 16 décembre 1794. (→ Biblio.)

CARRIERA (Rosalba), pastelliste italienne, plus connue sous le nom de **Rosalba***.

CARRIER-BELLEUSE (*Albert* Ernest CARRIER DE BELLEUSE, dit), sculpteur français (Anizy-le-Château, Aisne, 1824 - Sèvres 1887). Il fit une brillante carrière officielle, exécuta de nombreux bustes (*Ernest Renan*, 1861 ; *Napoléon III* [musée de Soissons]) ou des monuments (*monument Masséna*, à Nice, 1868 ; *la Mort de Desaix*, 1859), et fit des modèles pour les industries d'art. Il fut directeur des travaux d'art de la Manufacture nationale de Sèvres (1875). Auguste Rodin travailla dans son atelier, de 1864 à 1870.

CARRIER-BELLEUSE (Louis), fils et élève du précédent (Paris 1848 - *id.* 1913). Il est l'auteur de quelques monuments (*tombeau du président Barrios*, au Guatemala ; *monument national de Costa Rica*) et a peint des scènes de genre. — Son frère PIERRE (Paris 1851 - *id.* 1918) a exécuté au pastel des études de danseuses.

CARRIÈRE n. f. (anc. provenç. *carriera*, chemin pour voitures ; du lat. *carrus*, char). Profession à laquelle on se consacre : *La carrière des lettres ; la carrière médicale.* ‖ *Absol. La Carrière*, la carrière diplomatique : *Je lui voyais très bien, par exemple, épouser* [...] *quelqu'un de la Carrière. Quelle charmante ambassadrice de France elle eût été !* (J. Romains). ‖ Ensemble des étapes à parcourir dans une profession : *Faire une carrière rapide, une brillante carrière. Briser la carrière de quelqu'un.* ‖ Voie que l'on suit, sens dans lequel on agit : *La carrière des passions, de la vertu, de la gloire.*

— LOC. DIV. *Donner, laisser carrière*, donner pleine liberté, laisser libre cours : *J'entreprends de louer l'Europe au moment même qu'elle* [...] *rêve encore de donner carrière aux rancunes qui la torturent* (G. Duhamel). ‖ *Se donner carrière*, s'ouvrir un champ libre. ‖ *Ouvrir la carrière*, entrer le premier dans une voie. ‖ *Ouvrir une carrière à quelqu'un, à quelque chose*, donner des possibilités, donner le branle : *Newton a ouvert une carrière immense à la philosophie* (D'Alembert).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Espace fermé de barrières et disposé pour les courses de chars : *Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,* | *Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière?* (Racine). ‖ *Par extens.* Course quelconque, espace que l'on a à parcourir : *En vain, le jardin du Luxembourg m'ouvrait ses nobles carrières* (G. Duhamel). ‖ Durée de la vie : *Cette rencontre à Colone de nos destins, cette suprême confrontation au carrefour de nos deux carrières, je m'étonne qu'on en ait si peu parlé* (Gide).

— Fauconn. Partie du vol de l'oiseau qui s'élève par degrés contre le vent.

— Mil. Sorte de manège en terrain découvert, clos par une levée de terre et comprenant des obstacles (banquettes, haies, fossés, barres, etc.) pour l'instruction de l'équitation. (L'une des plus célèbres carrières est celle de l'Ecole de Saumur, où se déroule chaque année le carrousel traditionnel du Cadre* noir.)

Carrière d'un roué (LA), ou **la Vie du libertin** (1733), suite de huit peintures, par William Hogarth. Dans ces scènes d'orgie et de débauche, le grand artiste veut montrer les désordres engendrés par une vie de libertinage (Scane's Museum, Londres). *La Vie du libertin* a été gravée par Hogarth lui-même (1735). Le sujet a inspiré un ballet de Ninette De Valois (musique de Gavin Gordon, 1935) et un opéra de Stravinski (1951). [V. LES AVENTURES* D'UN LIBERTIN.]

CARRIÈRE n. f. (bas lat. *quadraria ;* de *quadrus,* carré). Terrain d'où l'on extrait des roches propres à la construction. ‖ *Eau de carrière*, humidité qui imprègne toute roche et qui s'évapore après l'extraction.

— ENCYCL. Carr. On réserve ordinairement le nom de *mine* aux exploitations de houille, de minerais, de sel gemme, et l'on emploie le nom de *carrière* pour désigner toute exploitation de roche en vue de la construction : pierre de taille, pierre meulière, schiste ardoisier, grès à pavé, terre à brique, pierre à chaux, pierre à plâtre, etc. Les carrières sont à ciel ouvert ou souterraines.

— Dr. Au sens strict légal du code minier français, « sont considérés comme *carrières* les gîtes des substances autres que celles qui sont extraites des mines et des minières utilisées dans l'économie, et notamment les gîtes de matériaux de construction, de matériaux d'empierrement et de viabilité, de matériaux pour l'industrie céramique, de matériaux d'amendement pour la culture des terres et d'autres substances analogues, le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines ». Les carrières sont laissées à la disposition du propriétaire du sol ; cependant, le ministre peut accorder des autorisations de recherches, à défaut du consentement du propriétaire du sol, ainsi que des permis d'exploitation de carrières conférant à leurs titulaires le droit exclusif d'exploiter les gîtes des substances dont les ressources connues sont insuffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs.

CARRIÈRE (Moritz), écrivain allemand (Griedel, Hesse, 1817 - Munich 1895). Philosophe et esthéticien, il voulait concilier le déisme et le panthéisme. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *la Religion considérée dans son esprit, son développement* (1841), *la Contemplation philosophique du monde au temps de la Réforme* (1847), *Essence et forme de la poésie* (1854), *l'Esthétique* (1859), *l'Art dans ses rapports avec le développement de la civilisation* (1863-1874), *l'Ordre moral dans le monde* (1877).

CARRIÈRE (Auguste), orientaliste français (Saint-Pierre-le-Vieux, Seine-Maritime, 1838 - Paris 1902). Professeur d'arménien à l'Ecole des langues orientales (1881), directeur à l'Ecole des hautes études (langues sémitiques) [1895], il a traduit la *Grammaire arménienne* de Lauer, et publié : *Un ancien glossaire latin-arménien* (1886), *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales* (1891). Il a été le pionnier de la méthode critique en philologie arménienne.

CARRIÈRE (Eugène), peintre et lithographe français (Gournay, Seine-et-Oise, 1849 - Paris 1906). *La Jeune Mère* (1879, musée d'Avignon) témoigne de son goût pour les maternités et les scènes de la vie familiale. Il a peint surtout les êtres qui l'entouraient ; plus préoccupé des formes que des lignes, il a noyé celles-ci dans un clair-obscur de plus en plus gris, d'où presque toute couleur disparut : *le Baiser, la Famille, Portrait de Verlaine* (collections de l'Etat), *l'Enfant malade, le Christ en croix* (1897), décorations à la Sorbonne et à l'Hôtel de Ville de Paris. Carrière est en outre l'auteur de lithographies d'après ses toiles, et de portraits (*Rodin, Alphonse Daudet, Edmond de Goncourt*). Un recueil de ses écrits et de ses lettres a été publié en 1909. (→ Biblio.)

Eugène CARRIÈRE « Fantine », illustration pour « les Misérables » de Victor Hugo

CARRIÈRE (Victor), prêtre et érudit français (Curemonte 1872 - Montmorency 1946). Historien du protestantisme français, fondateur de la Société d'histoire de l'Eglise de France, dont il a été l'animateur jusqu'à sa mort, et directeur du recueil collectif *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (3 vol., 1935-1940).

CARRIÈRES-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), agglomération de la banlieue ouest de Paris, sur la rive sud-est de la boucle d'Argenteuil ; 6 985 hab. (*Carriérois*). Vestiges d'un château médiéval. Hôtel du XVIIe s., occupé par la mairie ; jardins dessinés par Le Nôtre. Appareils ménagers. Fonderie de bronze. Anciennes carrières converties en champignonnières. Lotissements.

CARRIÉRISME n. m. Système de ceux qui n'adhèrent à un parti politique que pour y faire une carrière, ou pour favoriser leur ambition.

CARRIÈS (Jean Joseph Marie CARIÈS, dit). céramiste français (Lyon 1855 - Paris 1894). Il commença par étudier la sculpture, et exécuta à Paris, à partir de 1875, plusieurs bustes (*l'Homme au grand chapeau*, musée de Lyon ; *Gambetta*, Petit Palais). Il vint ensuite à la céramique, afin de se créer lui-même son propre matériau, solide, rustique, capable d'exprimer le réalisme de son inspiration. Il imposa au grès de violentes oxydations métalliques, et fut, comme tous ceux de sa génération, hanté par l'art de l'Extrême-Orient ; il tenta de rivaliser, par des moyens très simples, avec les potiers chinois. Il ambitionnait de produire des réalisations monumentales, où il se fût exprimé tout ensemble en céramiste et en sculpteur (porte de l'hôtel Scay-Montbéliard, avenue Henri-Martin, à Paris). Parmi les rénovateurs de la céramique contemporaine, Carriès occupe une place importante. Il est représenté au musée des Arts décoratifs et au musée céramique de Sèvres.

carrière de granite noir à Hagghult (Suède)

CARRILLON ou **CARILLON** n. m. Technol. Fer carré utilisé en serrurerie.

CARRINGTON (Richard Christopher), astronome anglais (Chelsea 1826 - près de Churt, Surrey, 1875). On lui doit d'importantes études sur le Soleil, notamment la découverte des inégales vitesses de la rotation de son globe aux diverses latitudes.

CARRIOLE n. f. (anc. provenç. *carriola ;* de *carro*, char). Nom que l'on donne à différents types de voitures de campagne, à deux roues, couvertes ou non d'une bâche en forme de capote. ‖ *Par dénigr.* Mauvaise voiture quelconque.

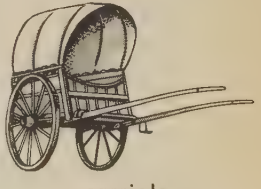

carriole

Carrion (MALADIE DE), maladie endémique des pays chauds, caractérisée par une éruption cutanée formant des saillies framboisées et par des symptômes généraux graves pouvant entraîner la mort. (C'est une variété de verrugo*.)

CARROCCIO [tʃjo] n. m. (ital. *carro*, char). Char immense qui, au Moyen Age, accompagnait les armées, et portait, à l'extrémité d'un mât, la croix et le drapeau, signes de ralliement du chef, et une cloche pour annoncer le passage du char : *A la bataille de Bouvines, les troupes de l'Empereur étaient accompagnées d'un carroccio.*

carroccio

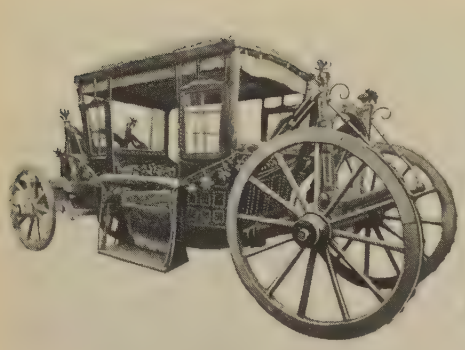

carrosse de Philippe II d'Espagne

carrosse époque Louis XIV

carrosse du sacre de Napoléon Ier

« carrosse de la table »
musée des Carrosses
Lisbonne

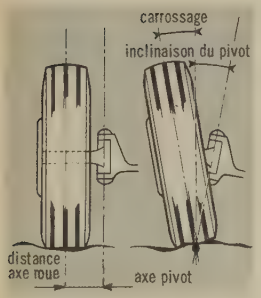

carrossage

CARROLL (Lewis). V. DODGSON.

CARROLLITE n. f. (de *Carroll*, nom de ville). Minér. Sulfure naturel de cuivre et de cobalt, de formule $(Co, Cu)_3S_4$.

CARRON (Guy), ecclésiastique français (Rennes 1760 - Paris 1821). Sa vie tout entière fut consacrée à des œuvres de charité : en Angleterre, où il fut exilé et en France, après la Restauration. Son *Histoire des confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane à la fin du XVIIIe s.* (4 vol., Paris, 1820) est une source pour l'histoire de l'émigration.

CARROSSABLE adj. Que les voitures peuvent parcourir : *Route carrossable.*

CARROSSAGE n. m. Forme généralement conique, donnée à une roue pour lui assurer une bonne rigidité : *On mesure le carrossage, dans les roues à forme conique, par le demi-angle au sommet du cône.* ‖ Angle que fait l'axe de la fusée d'une roue avec l'horizontale.

— ENCYCL. Le *carrossage* avait initialement pour objet de compenser le bombé important d'une route en inclinant vers l'extérieur les roues, dont le plan devenait alors normal à la surface du sol. En réalité, il présente l'avantage, d'une part, de faire reposer le poids du véhicule aussi près que possible de la base de la fusée, pour réduire l'effort de porte-à-faux exercé sur celle-ci, d'autre part, de faire coïncider le prolongement vers le bas de l'axe du pivot de fusée avec le centre de la surface de contact du pneu, ce qui permet de stabiliser la direction et de la rendre insensible à des efforts de freinage dissymétriques. Cette disposition évite un braquage des roues sous l'influence de chocs latéraux. De même, en cas de déréglage des freins, un effort prépondérant sur une roue ne tendra pas à la faire pivoter, puisque cette force est appliquée sur le prolongement de l'axe de pivotement. En revanche, le carrossage présente l'inconvénient, sur une route plane tout au moins, de déformer le pneu en le faisant rouler à la façon d'un cône, et un cône tend toujours à décrire une courbe, ce qui entraîne une usure plus grande de la partie extérieure de la bande de roulement. Le carrossage est toujours très faible, de l'ordre de 2°, et son utilité est discutée.

CARROSSE n. m. (ital. *carrozza;* de *carro*, char). Carross. Voiture hippomobile luxueuse, à quatre roues, suspendue et couverte.

— LOC. FAM. *La cinquième roue du carrosse*, personne qui n'est utile à rien. ‖ *Rouler carrosse*, avoir une voiture ; mener une vie large.

— Agric. Sarments liés ensemble autour d'un même échalas.

— Equip. mén. Petit panier en osier muni de roulettes, dans lequel on couche les bouteilles de vin vieux.

— Mar. anc. Logement établi à l'arrière des galères, sur le pont, et recouvert d'une tente. (C'était la partie réservée au capitaine, à ses officiers, et aux visiteurs de distinction.)

— Text. Autref., chariot de cordier servant à tendre les fils de caret pendant le commettage.

— ENCYCL. Carross. Bien que des voitures analogues aient été en usage dans l'Antiquité (*carpentum**, *rheda**, *carruca**), le *carrosse* ne remonte guère qu'au XIVe s. ; l'un des plus anciens exemples est le coche qui servit à Isabeau de Bavière, lors de son entrée à Paris, en 1405. Sous François Ier, il n'y en avait que trois à Paris, et l'usage en était ordinairement réservé aux dames. Ce fut Bassompierre qui introduisit d'Italie en France, en 1599, le carrosse à glaces. Au XVIIe s., le luxe des carrosses de gala était prodigieux : certains ambassadeurs avaient leurs voitures couvertes d'argent et d'or. Au XVIIIe s., les carrosses étaient ornés de fines peintures, dues aux plus grands artistes. A cette même époque, on appela *sédioles* certains carrosses légers n'ayant pour suspension et pour ressorts que la flexion du brancard. On attribue au Hollandais Boonen l'invention des ressorts d'acier. On se sert encore en Grande-Bretagne, dans des occasions solennelles, comme les sacres, des carrosses de la fin du XVIIIe et du début du XIXe s. C'est au Portugal, à Lisbonne, que se trouve la plus complète collection de carrosses royaux.

Carrosse du saint sacrement (LE), saynète de Prosper Mérimée, publiée dans le *Théâtre* de Clara Gazul* (1825). Une comédienne fameuse de Lima, la Périchole, se fait donner par son amant, le vice-roi du Pérou, qu'elle berne agréablement, un carrosse afin de se rendre à l'église. D'où un vif scandale, que la Périchole change en sujet d'édification : elle donne son carrosse à l'église cathédrale pour transporter le saint sacrement. L'ironie voltairienne de Mérimée se joue avec piquant dans cette histoire de ruse, de duperie, et ce mélange du profane et du sacré. Le cinéaste Jean Renoir a tiré un film de la saynète de Mérimée.

CARROSSER v. tr. Donner du carrossage à un train de roues de voiture automobile. ‖ Munir d'une carrosserie le châssis d'un wagon ou d'une voiture.

CARROSSERIE n. f. Industrie du carrossier ; ouvrages du carrossier. ‖ Bâti de véhicule, fait de panneaux fixés sur une membrure.

— ENCYCL. Les formes des premières *carrosseries* d'automobile étaient inspirées de la construction hippomobile. Mais, rapidement, les spécialistes s'affranchirent de cette sujétion, qui conduisait à des réalisations lourdes, offrant à l'air une résistance considérable, et ne possédant pas une rigidité suffisante pour assurer une bonne tenue de route. Deux tendances s'opposent actuellement : l'une fait supporter la carrosserie par le cadre du châssis ; l'autre préconise un ensemble où la carrosserie et le châssis forment un tout constituant une *coque autoporteuse*, qui repose sur les roues par l'intermédiaire de la suspension. Cette disposition ne cesse de s'affirmer, en raison de la grande rigidité qu'elle entraîne, et de la protection ainsi offerte aux voyageurs en cas d'accident.

Au bois, on a substitué le métal (acier, aluminium), l'assemblage des différentes pièces se faisant à la soudure électrique, par points ou en chaînette. Il existe également des exemples de coque en aluminium coulé (Grégoire, « Dyna » Panhard), et en matières plastiques.

Les procédés de peinture ont été simplifiés depuis l'adoption de produits synthétiques projetés au pistolet pneumatique, avec séchage rapide aux fours à rayons infrarouges. Intérieurement, les panneaux sont insonorisés avant d'être habillés de garnitures décoratives.

Autrefois très nombreux, les types de carrosserie sont maintenant normalisés sur un petit nombre de modèles : le *coupé*, avec 2 portes et 2 glaces ; le *coach*, avec 2 portes et 4 glaces ; la *berline*, avec 4 portes et 4 glaces ; et la *limousine*, avec 4 portes et 6 glaces. La conduite intérieure, qui s'est généralisée, présente deux variantes : la *transformable*, qui peut être ramenée, rapidement, à l'ancienne torpédo ; et la voiture à *toit ouvrant*. Enfin, il existe une solution mixte, la camionnette transformable en conduite intérieure par adjonction de sièges.

CARROSSIER n. m. Tôlier spécialisé dans la réalisation des carrosseries d'automobile. ‖ Constructeur de carrosseries pour automobiles de luxe. ‖ Professionnel de la fabrication, de la vente et de la réparation de voitures hippomobiles. ‖ *Carrossier ébéniste*, ouvrier qualifié capable, d'après dessin, de confectionner une carcasse ou un ensemble complexe avec exécution et utilisation des gabarits.

CARROUGES, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Alençon), dans les collines de Normandie ; 706 hab. (572 aggl.). Château des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe s. ; donjon carré du XVe s. ; pavillon d'entrée du XVIe s., incendié en 1944.

CARROUSEL n. m. (anc. ital. *carosela*). Tournoi où des cavaliers partagés en quadrilles exécutent des évolutions. (Jadis, celles-ci étaient entremêlées de danses allégoriques et de représentations scéniques.) ‖ *Par extens.* Manège de chevaux de bois, pour les enfants. (Vieilli.) ‖ Lieu, enceinte où se donnait un carrousel.

— Manut. Appareil destiné au transport de charges, d'objets ou de marchandises. (Le carrousel est généralement constitué par un chemin de roulement en circuit fermé, fixe, et un câble ou chaîne sans fin pour la traction ; les charges peuvent être soit suspendues au-dessous du carrousel à des crochets ou posées sur des plateaux ou balancelles, soit portées au-dessus sur des plateaux.) ‖ Transporteur à pales métalliques à circuit fermé horizontal, souvent utilisé en fonderie.

— Min. Dispositif employé dans certaines recettes de puits pour retourner des berlines attelées sur un petit espace. (Un carrousel se compose d'une plaque circulaire fixe et lisse, sur laquelle les roues des berlines peuvent déraper, et d'un moyeu sur lequel les caisses des berlines s'appuient, les obligeant ainsi

carrosserie

Phot. X, Bulloz, S. N. I.

à tourner lorsqu'une traction est exercée sur le convoi.) ›

— Tab. Appareil de mélange tournant, employé dans l'industrie des tabacs.

— ENCYCL. D'origine italienne et importés en France par les pages de Charles VIII, les *carrousels* étaient des représentations luxueuses données par des cavaliers; on y courait la bague, les têtes; on présentait des évolutions de quadrille au son des fanfares et des chœurs, selon un thème arrêté à l'avance. Ils étaient donnés soit en l'honneur des dames, soit pour célébrer un événement mémorable, soit encore à l'occasion de naissances, mariages ou victoires. C'était une occasion de déguisement, et l'on pouvait y représenter les allégories et les scènes les plus variées, comme la prise de l'île de Chypre, le jugement de Flore, etc. Un grand carrousel donné en 1662, place des Tuileries, pour Mlle de La Vallière, fut si remarquable que la place a retenu son nom. Voltaire a décrit avec enthousiasme celui de 1664 dans son *Siècle de Louis XIV*. Le célèbre écuyer La Guérinière considérait le carrousel comme une fête militaire. En effet, jusqu'à la Révolution et après l'Empire, l'Ecole de Saumur et les garnisons de cavalerie donnaient annuellement des carrousels militaires. Le carrousel de fin d'année couronne encore l'enseignement équestre à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Carrousel (PLACE DU), une des places les plus vastes de Paris, située entre le Louvre et l'emplacement occupé jadis par les Tuileries. Aménagée à partir du milieu du XIXe s., elle doit son nom au *carrousel* qu'y donna Louis XIV, les 5 et 6 juin 1662; elle a été agrandie lors de l'achèvement du Louvre. Sur cette place se trouve l'arc* de triomphe du même nom.

CARROYAGE [karwajaʒ] n. m. Urban. Quadrillage de voies. (Ce substantif est surtout employé pour les unités de voisinage.)

— Topogr. V. QUADRILLAGE.

CARROYER v. tr. Topogr. Appliquer un carroyage sur une carte. (V. QUADRILLAGE.)

CARRUCA n. f. Antiq. rom. Voiture de luxe d'origine gauloise, à quatre roues, à plusieurs places, attelée de deux ou quatre chevaux ou mules, souvent ornée de lames d'argent, de figures de bronze ou d'ivoire. Il y avait des *carrucae dormitoriae* fermées, où l'on pouvait dormir. ‖ Nom antique de la charrue à roues des pays du nord de l'Europe. (Les contrées méditerranéennes utilisaient l'araire [*aratrum*].)

CARRUCCI (Jacopo). V. PONTORMO.

CARRURE n. f. (de *carrer*). Largeur du dos, d'une épaule à l'autre : *Homme d'une forte carrure.* ‖ Forme ample, carrée : *Notre-Dame de Paris n'a point, comme l'abbaye de Tournus, la large et massive carrure* (Hugo). ‖ *Fig.* Ampleur, netteté, franchise : *Si encore tu avais eu la carrure de tout me dire* (F. de Croisset).

— Confect. *Carrure d'un habit*, haut de la taille d'un habit situé dans le dos et entre les manches.

— Horlog. Partie de la boîte sur laquelle sont fixés le fond, la cuvette et la lunette. (Dans les montres du XVIe s., la carrure est appelée POURTOUR.)

— Min. (Centre-Midi). Intersection de deux galeries. ‖ Soutènement de cette intersection.

CARRY n. m. Art culin. V. CARI.

CARRYALL [kariɔl] n. m. (angl. *carry*, transporter, et *all*, tout). Trav. publ. Syn. de SCRAPER.

CARRY-LE-ROUET, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Aix-en-Provence), sur la côte S. de la chaîne de l'Estaque; 1 069 hab. (419 aggl.). Station balnéaire.

CARS, comm. de la Gironde (arrond. de Blaye-et-Sainte-Luce), dans les côtes de Blaye; 1 201 hab. (89 aggl.). Vignobles, dont les crus principaux sont ceux de Château-Bédou, Château-Pardaillan, Lescadre, etc. Eglise romane à coupole. Tonnellerie.

CARS (Laurent), graveur et peintre français (Lyon 1699 - Paris 1771). Il était le fils de JEAN-FRANÇOIS (Lyon v. 1653 - Paris 1730), qui grava un portrait de Louis XIV et vint s'établir à Paris marchand d'estampes. Laurent Cars (reçu académicien en 1733) est considéré comme un des meilleurs interprètes, en son temps, de Watteau, Greuze, Lemoyne, Boucher, dont il grava vingt des trente-deux dessins pour l'édition (1734), recherchée, des œuvres de Molière. Il fut le maître d'Augustin de Saint-Aubin, ainsi que celui de Perronneau, qui a laissé de lui un beau portrait au pastel (Louvre).

CARS (Amédée François Régis, duc DES), officier français (Chambéry 1790 - Cannes 1868). Aide de camp du duc d'Angoulême en 1814, pair de France en 1823, duc en 1825, il participa à la prise du Trocadéro (1823). Commandant d'une division à Alger en 1830, il démissionna après les journées de Juillet, suivit Charles X en exil, et revint en France en 1840.

CARSAC-DE-CARLUX, comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, dominant la vallée de la Dordogne; 645 hab. (224 aggl.). Eglise du XIIe s., avec coupole et voûtes du XVIe s. Ancien aqueduc romain ruiné. Grottes artificielles encore habitées.

CARSO. V. KARST.

CARSON of Duncairn (Edward Henry, baron), homme politique britannique (Dublin 1854 - Cleve Court, Kent, 1935). Il fit ses débuts dans la magistrature irlandaise, et fut élu député unioniste en 1892. Quand un projet de Home Rule prit forme en 1911, il entra dans la lutte avec ferveur, et, sentant que l'organisation d'une résistance protestante en Irlande n'était possible qu'en Ulster, il entra au Conseil unioniste d'Ulster, dont il devint le président. Il prit une part déterminante dans la formation d'une milice irrégulière, les « Volontaires d'Ulster », pour le soutien et l'armement desquels il pressentit d'importantes personnalités politiques et militaires britanniques. D'abord opposé à tout compromis, il entraîna le pays au bord de la guerre civile. Mais le début de la Première Guerre mondiale dériva son activité. Premier lord de l'Amirauté en 1917, il fit partie du cabinet de guerre de 1917-1918, préconisant les attitudes les plus énergiques. La fin de la guerre le ramena vers le problème irlandais. Maintenant résigné à la séparation du Sud, il se consacra à garantir le maintien de six comtés ulstériens en dehors du nouvel Etat irlandais. Aussi accepta-t-il, après quelques protestations, les accords de 1920 et de 1925 qui consacraient la division de l'Irlande.

CARSON CITY, v. des Etats-Unis, capit. du Nevada, au pied de la sierra Nevada; 3 100 hab. Centre commercial et touristique.

CARSPACH, comm. du Haut-Rhin (arrond. d'Altkirch), dans le Sundgau, au S.-O. d'Altkirch; 1 603 hab. (1 473 aggl.). Chaudronnerie.

CARSTARES ou **CARSTAIRS** (William), ministre du culte écossais (Cathcart, près de Glasgow, 1649 - Edimbourg 1715). Très lié avec Guillaume d'Orange, il subit les persécutions du gouvernement de Charles II* et dut se réfugier aux Provinces-Unies. La révolution* de 1688 le ramena en Angleterre, puis en Ecosse, et en fit un conseiller intime des nouveaux souverains, surtout pour les affaires ecclésiastiques et écossaises. Sa grande valeur et sa modération lui acquirent auprès de ses compatriotes une influence considérable, dont il usa pour favoriser l'Union en 1707.

CARSTENS (Asmus), peintre, dessinateur et théoricien d'art danois (Sankt Jürgen, Slesvig, 1754 - Rome 1798). Professeur à l'académie de Berlin (1790-1795), il séjourna surtout à Rome, où il prit contact avec la colonie des peintres allemands : son influence sur Thorvaldsen fut considérable. Les doctrines de Winkelmann se trouvent, dans son œuvre, poussées à l'extrême : scènes historiques ou mythologiques sans vie et presque sans couleur (cartons des musées de Weimar et de Berlin : *les Parques, la Nuit avec ses enfants, la Bataille de Rossbach*).

CARSTENZ (MONTS DE), massif montagneux du centre de la Nouvelle-Guinée, point culminant de l'île; 5 040 m.

CART n. m. Métrol. V. QUARTERON.

CARTABLE n. m. (lat. scol. **cartabulum*, récipient à papier). Carton ou sac dans lequel les écoliers mettent cahiers et livres. ‖ Carton à dessin. ‖ Large carton posé sur un bureau pour écrire, ou grand portefeuille.

CARTACÉ, E adj. (du lat. *charta*, papier). Qui a l'aspect ou la consistance du papier. (Se dit particulièrement de l'enveloppe du fruit ou de la graine, quand elle est sèche et tenace. On dit plutôt aujourd'hui PAPYRACÉ.)

CARTAGENA, v. d'Espagne. V. CARTHAGÈNE.

CARTAGENA, en fr. **Carthagène**, v. de Colombie, ch.-l. du départ. de Bolívar, port sur le golfe de Darién, au débouché de la navigation fluviale sur le Magdalena; 128 900 hab. Archevêché. *Cartagena de Indias*, fondée en 1533 par Pedro de Heredia, qui tira parti de sa rade abritée par de basses collines, fut un grand port colonial, où chaque année, depuis 1582, la flota* de Terre Ferme venue de Cadix faisait escale.

Edward CARSON
en 1913

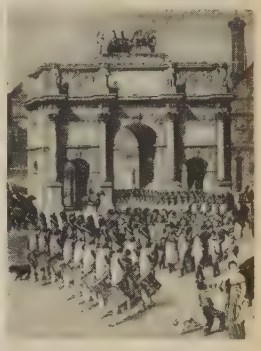

place du **Carrousel**
« Revue en 1810 » *(détail)*
peinture de Bellangé
Louvre

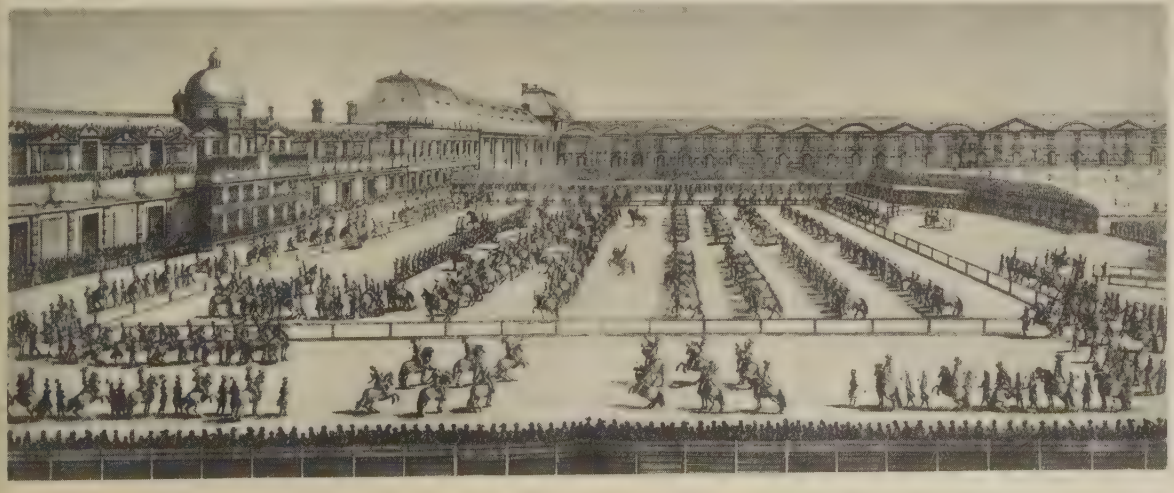

CARROUSEL
course des bagues (1662)
disposition des quadrilles
gravure de Silvestre
cabinet des Estampes

Phot. Alinari-Giraudon, X, Larousse.

Occupée par les Français (1542), assiégée par John Drake en 1585, prise et pillée par Pointis (1697), défendue contre les Anglais par l'escadre française de Ducasse (1702), attaquée en vain, en 1741, par l'amiral britannique Vernon, elle se rendit indépendante en 1811. Reprise par les Espagnols en 1815, elle recouvra définitivement sa liberté en 1821. Bolívar lui décerna le titre de « cité héroïque ». Entourée de lagunes (*ciénagas*), la ville conserve une allure andalouse avec ses ruelles ombreuses, ses églises, comme San Pedro Claver, sa forteresse. L'envasement du bras du Magdalena (El Dique) a été compensé par la construction d'une voie ferrée conduisant à Calamar, et d'un pipeline vers Barrancabermeja : le port conserve une certaine activité. Usines de concentration de l'or et du platine venant de la région de l'Atrato.

CARTAGO, v. du Costa Rica, ch.-l. de province, au pied du volcan Irazu ; 14 900 hab. Cette ville, fondée en 1563, fut détruite par une éruption volcanique en 1723, puis de nouveau ravagée par des tremblements de terre en 1841 et 1910. — La *province de Cartago* a 115 000 hab.

CARTAHU n. m. Mar. Manœuvre simple, destinée à hisser ou amener des objets à bord.

CARTAILHAC (Edouard), archéologue et préhistorien français (Marseille 1845 - Genève 1921). Professeur libre d'anthropologie à la faculté des sciences de Toulouse, il a publié : *l'Age de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires* (1878), *l'Age de pierre en Asie* (1880), *la France préhistorique* (1889), ouvrage devenu classique. Ses travaux ont beaucoup contribué aux progrès de la paléontologie humaine.

Elie CARTAN

CARTALLUM [lɔm] n. m. Longicorne de la région de culture de l'olivier, dont la larve vit dans la tige de la ravenelle. (Nom sc. : *Cartallum ebulinum*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CARTAN (Elie), mathématicien français (Dolomieu 1869 - Paris 1951). Maître de conférences à Montpellier, puis à Lyon, professeur à la faculté de Nancy (1903), maître de conférences (1909), puis professeur (1912) à la Sorbonne, il y occupa la chaire de géométrie supérieure de 1924 à 1940. La plus grande partie de ses nombreux travaux se rapportent à la théorie des groupes, dont il approfondit considérablement l'étude et les applications. On lui doit notamment la théorie de la structure des groupes continus et infinis, qu'il illustra de multiples exemples, et surtout la théorie des espaces généralisés, qui permet d'atteindre à des représentations de nouveaux univers. Une de ses plus fécondes créations fut, en 1922, sa conception de l'espace à parallélisme absolu, espace sans courbure, qu'Einstein, ignorant tout de ce travail, découvrit à nouveau en 1928. (Acad. des sc., 1931.)

CARTAYER v. intr. (de *charrette*). [Se conj. comme *balayer*.] Conduire une voiture de façon qu'une des ornières soit placée entre les roues, afin d'éviter de trop forts cahots.

CARTE n. f. (lat. *charta*, papier). Assemblage de plusieurs feuilles de papier collées ensemble et formant une feuille épaisse. ‖ Feuille de carton, ordinairement imprimée, qui sert à constater l'identité d'une personne, à lui donner entrée quelque part, à acheter quelque chose dans certaines conditions : *Carte d'identité ; carte d'étudiant, d'électeur ; carte de priorité ; carte de* (circulation à) *demi-tarif*, etc. ‖ Réunion sur un même carton d'un certain nombre de petits objets qui se vendent à la fois, par petite quantité : *Une carte d'agrafes, de boutons. Une de ces cartes de boutons, que vendent les merciers, où sont fixés une vingtaine de boutons de même sorte mais de diverses grandeurs* (J. Romains). ‖ Carton où sont collés des échantillons d'étoffe.

— Loc. div. *Carte d'adresse*, ou simplement *carte*, carte sur laquelle un négociant fait imprimer son adresse et un aperçu de ses prix. ‖ *Carte de visite*, ou simplement *carte*, petit rectangle de carton léger, sur lequel est imprimé ou gravé le nom d'une personne. ‖ *Carte de fille soumise*, ou *carte*, carte imposée par la préfecture de police aux filles soumises : *Le dégoût l'avait pris des femmes en carte, éparses dans son quartier* (Huysmans). ‖ *Envoyer sa carte à quelqu'un*, le provoquer en duel. (On dit encore ÉCHANGER SA CARTE AVEC QUELQU'UN.) ‖ *Carte de restaurant*, ou simplement *carte*, liste des mets dans un restaurant, avec le prix en regard : *Ils lisaient la carte comme un feuilleton, et demandaient des entremets invraisemblables* (Goncourt). ‖ *Repas à la carte*, où l'on choisit ses mets sur la carte, en payant un prix variable, suivant leur nature. (Se dit par opposition au *repas à prix fixe*.) ‖ *Carte des vins*, liste des vins que peut servir un restaurant, avec leur prix. ‖ *Avoir, donner, laisser carte blanche à quelqu'un*, avoir, donner, laisser pleins pouvoirs à quelqu'un.

— Arts graph. *Carte à piquer*, carte laminée sur laquelle les épreuves tirées sur papier à report sont assemblées suivant un tracé déterminé.

— Bur. *Carte grattage*, carton fort, recouvert d'une couche de kaolin. (Utilisée par les dessinateurs, la carte grattage doit son nom à la possibilité d'en effacer l'encre sans nuire à l'aspect du papier.) ‖ *Carte perforée*, rectangle de carton mince de 82 mm de large et de 187 mm de long, dans lequel des renseignements numériques ou alphabétiques sont enregistrés sous forme de perforations. (V. part. *encycl.*) ‖ *Machine à cartes perforées*, machine destinée à résoudre des problèmes de comptabilité, de statistiques ou de calcul proprement dit, à partir de données préalablement enregistrées dans des cartes susceptibles d'être lues à grande vitesse par chacune de ces machines et d'être réutilisées de façon pratiquement illimitée par la suite, sans nécessiter de nouveaux reports. (V. CALCULATEUR, INTERCLASSEUSE, PERFORATRICE, REPRODUCTRICE, TABULATRICE, TRADUCTRICE, TRIEUSE, VÉRIFICATRICE.)

— Dr. adm. *Carte d'abonnement, de circulation*, titre de circulation, généralement constitué par un rectangle de papier fort, pouvant comporter la photographie et la signature du titulaire, et portant les indications nécessaires à l'utilisateur et au contrôle. ‖ *Carte de commerce*, carte instituée pour les commerçants qui n'ont pas d'établissement fixe et qui vaut justification d'inscription au registre du commerce. ‖ *Carte grise*, récépissé de déclaration de mise en service que tout possesseur de voiture automobile ou de motocyclette (cyclomoteurs exceptés) doit faire à la préfecture du département de son domicile. (V. VÉHICULE.) ‖ *Carte d'identité*, pièce officielle délivrée par les préfets et sous-préfets, portant la photographie, le signalement et l'état civil d'une personne, pour lui permettre de justifier de son identité. (Le dernier type a été fixé par le décret du 22 octobre 1955. Sa possession n'est pas obligatoire, mais elle facilite toutes les opérations, de plus en plus nombreuses, qui nécessitent la justification de l'identité. Les étrangers* ne peuvent exercer une profession commerciale, industrielle ou artisanale sans justification de la possession d'une carte d'identité spéciale, délivrée par le préfet.) ‖ *Carte d'identité professionnelle*, document spécial, dont la possession est obligatoire pour certaines professions, comme les voyageurs de commerce, les journalistes. ‖ *Carte nationale de priorité*, titre délivré par les mairies, depuis 1941, aux femmes enceintes de quatre mois, aux mères allaitant leurs enfants au sein, aux mères décorées de la médaille de la Famille française, aux mères de famille ayant au moins quatre enfants de moins de quinze ans, ou trois enfants de moins de quatorze ans, ou deux enfants de moins de quatre ans, à condition que ces enfants soient légitimés ou reconnus. (La carte donne à son détenteur un droit de priorité pour l'accès aux véhicules de transport en commun, aux bureaux des administrations publiques, aux magasins de commerce et aux marchés.) ‖ *Carte rose*, dénomination familière du permis de conduire les véhicules automobiles. (V. CIRCULATION.) ‖ *Carte sanitaire*, carte ou carnet délivré par les services de santé aux prostituées. ‖ *Carte verte*, document remis par une compagnie d'assurance au propriétaire d'un véhicule automobile couvert par une assurance* au tiers pour justifier de cette assurance auprès des autorités des pays étrangers dans lesquels une telle assurance est obligatoire.

— Hist. *Carte de sûreté*, sous la Révolution, carte délivrée par les comités de surveillance, d'abord aux étrangers puis aux Français eux-mêmes pour certifier qu'ils n'étaient pas suspects. Elles furent instituées par la loi du 12 mars 1793 et restèrent en vigueur jusqu'en 1799. Dès la fin de 1793 on les avait appelées *cartes civiques*.

— Hist. relig. Nom donné, dans l'ordre des Chartreux, aux décisions des chapitres généraux.

— Législ. soc. et Dr. fisc. *Carte d'invalidité*, carte délivrée aux aveugles et autres grands infirmes qui ont au moins 80 p. 100 d'incapacité de travail. (Peuvent être apposées diverses mentions : *cécité* [vision inférieure à 1/20], *canne blanche* [vision inférieure à 1/10], *station debout pénible* ; cette dernière mention donne droit à la priorité des places dans les transports en commun. ‖ *Carte sociale des économiquement faibles*, carte délivrée aux Français âgés ou infirmes, démunis de ressources, par la mairie de leur résidence. (Elle leur permet notamment d'obtenir l'aide médicale gratuite, l'assistance judiciaire, un billet annuel à prix réduit sur les chemins de fer.)

— Papet. Carton mince sur lequel on imprime les cartes de commerce et de visite.

— Post. *Carte pneumatique* ou *pneu*, carte analogue à la carte-lettre, mais plus mince, afin de pouvoir être roulée, et qui circule (à Paris et dans quelques communes de la banlieue) par tubes pneumatiques. (On dit aussi CARTE-TÉLÉGRAMME.) ‖ *Carte postale*, feuille rectangulaire de carton mince, utilisée pour la correspondance et que la poste accepte à des tarifs divers suivant l'importance de la correspondance dont cette carte est revêtue. (V. part. *encycl.*)

— Rel. *Carte de dos*, carton mince, collé au dos des volumes, à l'intérieur de la couverture. (V. RELIURE.) ‖ *Carte à nerfs*, carte de dos, sur laquelle ont été collées les bandes de carton destinées à former les faux nerfs.

— Sell.-maroq. Carton léger permettant le renforcement d'articles en peau très mince ou en tissu.

— Text. Papier quadrillé, sur lequel le dessinateur en tissus indique la place exacte de chaque fil, dont l'ensemble doit constituer l'étoffe, en marquant le passage des fils de chaîne au-dessus ou au-dessous de chaque fil de trame. (V. TISSAGE.) ‖ *Mise en carte*, opération qui consiste à représenter sur du papier quadrillé l'armure d'un tissu. (V. TISSAGE.)

— Encycl. Bur. En 1885, un statisticien américain d'origine allemande, le Dr Hermann Hollerith, eut l'idée de transcrire les données des documents de recensement sous forme de perforations dans des cartons de format identique, et de construire, pour les exploiter, un ensemble de machines : une perforatrice de cartes et un mécanisme d'exploitation se composant de 40 aiguilles et de 40 godets de mercure. Ce mécanisme était connecté à un panneau de 40 compteurs à cadran d'une part, à un groupe de 26 boîtes correspondant aux principales catégories de cartes d'autre part. Le contact d'une aiguille et du mercure à travers les perforations de la carte provoquait l'avancement d'une unité de l'un des compteurs du panneau, et la levée du couvercle de l'une des boîtes dans laquelle la carte était introduite manuellement. Aussi rudimentaire qu'il ait été, ce premier équipement permit de réduire de deux années le temps de dépouillement du recensement américain de 1890. Les machines du Dr Hollerith furent présentées pour la première fois en France à l'Exposition universelle de 1889, puis à un congrès d'actuaires à Vienne en 1892 ; elles n'y rencontrèrent qu'un succès de curiosité. En Amérique, en revanche, leur champ d'application s'élargissait, et des compagnies de chemin de fer, des compagnies d'assurances, des municipalités s'intéressaient aux machines à cartes perforées, qui se perfectionnaient petit à petit. En 1903, la Tabulating Machines Co., fondée par le Dr Hollerith, lança sur le marché les premières trieuses et tabulatrices vraiment automatiques. Thomas Watson en fit l'actuelle I. B. M. en 1914.

Cependant, l'ingénieur américain James Powers avait construit dès 1907 des machines analogues aux machines Hollerith, mais dans lesquelles l'exploration des cartes était faite par des petites broches pouvant traverser les perforations et appuyer sur des poussoirs. La firme Powers eut des usines en Amérique, puis en Angleterre. Les brevets Powers sont maintenant exploités par la Compagnie Remington Rand et la Société I. C. T.

Phot. X.

Enfin, un système voisin de celui d'Hollerith fut breveté en 1924 par l'ingénieur norvégien Bull; celui-ci mourut en 1926, mais il avait légué ses brevets à l'Institut du cancer d'Oslo, où il était soigné. Les brevets furent rachetés par une société suisse et revinrent finalement à une société qui prit, en 1931, le nom de Compagnie des machines Bull.

Les cartes perforées utilisées dans ces machines permettent d'obtenir directement en clair, sur des états imprimés, les renseignements qu'elles renferment; elles peuvent d'ailleurs resservir indéfiniment. Elles comprennent 80 colonnes verticales de chiffres de 0 à 9, et deux zones de perforations non référencées dans leur partie supérieure.

L'enregistrement d'un nombre consiste à effectuer, colonne par colonne, une perforation rectangulaire à l'emplacement des chiffres correspondant sur la carte; l'enregistrement d'une lettre s'effectue à l'aide d'une combinaison de deux perforations dans la même colonne.

Certaines machines à cartes perforées utilisent des cartes de plus petites dimensions, comportant 21, 40 ou 65 colonnes de chiffres. Les cartes perforées sont le plus souvent utilisées pour des travaux de comptabilité, de statistiques ou de calcul scientifique, mais elles peuvent également servir à la commande de machines-outils ou de métiers à tisser; c'est d'ailleurs pour cette dernière application qu'elles furent créées en 1728 par le Français Falcon et perfectionnées ensuite par Vaucanson et Jacquart.

Uniquement statistiques à l'origine, les applications des machines à cartes perforées se sont étendues à tous les problèmes administratifs ou comptables où un grand nombre de documents doit être traité rapidement et exploité systématiquement : facturation et opérations comptables annexes, paie et comptabilité main-d'œuvre, tenue des stocks et comptabilité matière, quittancement du gaz et de l'électricité, comptabilité des banques et des compagnies d'assurance, etc.

Il n'est pas un seul domaine de l'activité d'un pays où les machines à cartes perforées ne rendent d'irremplaçables services. (→ Biblio.)

— Papet. *Carte de visite.* On utilisait autrefois, pour signaler à quelqu'un la visite qu'on lui avait faite, des registres de signatures disposés chez son suisse ou son concierge. A la fin du XVIIe s., on eut l'idée d'utiliser à cet usage des morceaux de papier fort portant le nom du visiteur, et en particulier le dos de cartes à jouer. Dès la Régence, on commença à se servir de cartes imprimées, que les graveurs s'empressèrent d'agrémenter d'ornements divers, rinceaux, armoiries, colombes, flèches. La décoration varia ensuite suivant les modes et les régimes, aigles sous l'Empire, fleurs de lis sous la Restauration, teintes moirées, *cartes artistiques, cartes autographiques* reproduisant la signature, grands ou petits formats, encadrements de papier-dentelle. La *carte porcelaine* en papier glacé laissa peu à peu la place au bristol que nous utilisons aujourd'hui. L'usage des cartes de visite est répandu depuis longtemps en Extrême-Orient : en Chine depuis plus d'un millénaire, sous la forme d'immenses feuilles de papier détaillant la titulature de leur propriétaire.

— Post. La *carte postale* est d'origine relativement récente. Le mérite de sa création reviendrait à l'Autriche (1869). En France, c'est depuis la loi du 19 décembre 1872 que l'Etat a fabriqué et vendu des cartes postales. Primitivement, le recto était réservé à l'adresse du destinataire et à l'apposition des timbres; à la correspondance appartenait tout le verso. Mais, depuis 1877, l'administration des postes ayant autorisé les particuliers à fabriquer et à mettre en vente des cartes postales, celles-ci furent ornées à des fins soit publicitaires, soit décoratives, de *dessins* de toute sorte et d'ailleurs parfois de mauvais goût. Les progrès de la phototypie permirent à l'illustration photographique de se développer et la carte postale en profita largement. Peu à peu, l'illustration occupa tout le verso, et le recto fut alors divisé en deux moitiés, l'une réservée à l'adresse et à l'affranchissement, l'autre à la correspondance. Beaucoup d'étrangers ont revendiqué la paternité de cette invention de la carte postale illustrée; mais l'idée primitive en revient à la France : c'est d'abord le libraire Besnardeau, de Sillé-le-Guillaume, qui le premier (en 1870) eut la pensée de revêtir une carte postale de dessins et d'ornements; puis c'est le Marseillais Dominique Piazza qui lança, en 1891, les premières cartes postales illustrées de reproductions photographiques. On sait à quel prodigieux succès était appelée cette trouvaille, grâce à laquelle le touriste peut collectionner les souvenirs les plus variés et aussi les plus fidèles de ses voyages.

La taxe d'affranchissement, qui fut modifiée à mainte reprise, est encore variable avec le nombre de mots inscrits dans la case réservée à la correspondance (et suivant qu'il s'agit d'une simple signature, d'une formule de souhaits ou de souvenir, ou bien d'une correspondance dépassant cinq mots). [→ Biblio.]

CARTE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Figuration conventionnelle sur un plan de la répartition des phénomènes géographiques à la surface du globe.

— LANGUE CLASS. *Fig. La carte du pays* ou *la carte,* la connaissance des mœurs, des intérêts, des goûts d'un groupe, d'une société : *Mme des Ursins savait trop la carte de la Cour pour ignorer mon inimitié avec M. de Beauvilliers* (Saint-Simon).

— Astron. *Carte astronomique,* représentation sur un plan soit d'une portion du Ciel étoilé, soit d'un objet céleste de dimensions apparentes appréciables, comme le Soleil, la Lune, les planètes, etc.

— Entom. *Carte géographique,* nom donné à l'une des deux races saisonnières de notre vanesse, *Araschnia* levana.*

— Mar. *Pointer la carte,* déterminer sur la carte la position actuelle du navire, par suite le rhumb du vent sous lequel il faut faire route pour se diriger sur le point que l'on veut atteindre. (On dit plus souvent FAIRE LE POINT.)

— ENCYCL. Astron. Dans une carte astronomique représentant une portion du Ciel, les étoiles sont reportées d'après leurs coordonnées*, en tenant compte d'un système de projection déterminé, et en adoptant certaines conventions quant à la représentation de leur luminosité.

La *carte photographique du Ciel* est une entreprise internationale importante, à laquelle collaborent dix-huit observatoires répartis sur la Terre entière, chacun d'eux ayant à photographier une *zone* nettement délimitée. Les télescopes utilisés, ainsi que les plaques photographiques, ayant été rigoureusement standardisés pour obtenir une bonne homogénéité, les coordonnées et les caractéristiques des étoiles sont alors mesurées sur les plaques, et les cartes correspondantes s'en déduisent. On photographie ainsi les étoiles jusqu'à la magnitude 14, les valeurs des coordonnées étant ensuite publiées jusqu'à la magnitude 11. Cette œuvre considérable a été entreprise en 1889 sur l'initiative de deux astronomes français, les frères Henry*.

— Géogr. Les *cartes géographiques* sont établies suivant un certain nombre de conventions. La plus importante concerne les relations mathématiques existant entre la surface de référence et celle du plan. La *projection* adoptée guide l'établissement de la carte, et les particularités de cette projection (conservation ou non-conservation des distances, des angles ou des surfaces) commandent les règles d'utilisation et de lecture. Une autre convention, l'*échelle,* indique les rapports entre la représentation des phénomènes sur la carte et leur mesure dans la réalité. On rassemble dans la légende l'explication des autres conventions particulières au sujet traité (signes conventionnels, teintes, courbes, hachures, grisés, etc.).

On peut distinguer trois grandes catégories de cartes :

1° Les *cartes de base de premier ordre,* qui sont les cartes topographiques et leurs dérivées; elles représentent le terrain et ses détails caractéristiques : hydrographie, planimétrie, relief. Les cartes marines sont aussi des cartes de base de premier ordre;

2° Les *cartes de base de deuxième ordre,* qui utilisent directement les cartes précédentes, ne faisant apparaître que certains détails : les rivières (cartes hydrographiques); le relief (cartes orographiques); le réseau ferré ou le réseau aérien. Les cartes routières, les cartes administratives, les cartes de nomenclature, les cartes d'atlas généraux font partie de cette catégorie.

Les cartes exposant pour chaque discipline scientifique des renseignements primordiaux, sans volonté d'interprétation et sans étude de relation entre plusieurs phénomènes, doivent être classées dans les cartes de base de deuxième ordre (ex. : cartes géologiques, pédologiques, cartes de végétation, carte du bulletin météorologique quotidien, cartes océanographiques);

3° Les *cartes thématiques,* qui sont des documents résultant d'une étude particulière, nécessitant une interprétation, une analyse ou une synthèse suivant un thème donné. Elles étudient l'évolution des phénomènes géographiques, l'influence de certains facteurs. Les cartes géomorphologiques, les cartes historiques, les cartes économiques, les cartes démographiques, les cartes climatiques sont des cartes thématiques.

— Mar. Les *cartes marines* permettent aux navigateurs de tracer leur route sur mer, depuis leur point de départ jusqu'à leur point d'arrivée. Elles sont de deux sortes : plates ou « à grand point » pour les petites surfaces, réduites ou « de Mercator » pour de vastes espaces. Sur toutes, la loxodromie* est une ligne droite, mais les premières servent pour la navigation près des côtes, et les secondes pour la navigation hauturière. Les unes et les autres portent les renseignements utiles pour le navigateur : roches et basses, courbes de niveau pour les grands et les petits fonds, nature des fonds, phares, feux, balises, etc. Pour porter la situation d'un navire sur une carte marine, on « fait le point* » en pleine mer, et des relèvements en vue de la terre.

— Océanogr. Les *cartes bathymétriques* donnent les lignes isobathes, ou lignes d'égale profondeur. A la suite des recommandations du congrès international de géographie de Berlin (1899), le prince Albert de Monaco avait publié, en 1904, une première édition d'une *Carte générale des océans,* en 24 feuilles; cette carte a été constamment tenue à jour. Sur les cartes à grande échelle des côtes françaises, les profondeurs de 3 m, 5 m et 10 m sont indiquées par des lignes de points.

— Physiq. Les *cartes magnétiques* donnent la valeur moyenne annuelle (ou pour une époque déterminée), pour les différents lieux de la Terre, des éléments du magnétisme* (déclinaison*, inclinaison*, intensité magnétique) et unissent par des courbes les points de même moyenne pour un même phénomène. (Ces lignes sont dites *isogones** pour les points d'égale déclinaison, *isoclines** pour ceux d'égale inclinaison, *isodynamiques** pour ceux d'égale intensité magnétique. La ligne isocline correspondant à une inclinaison nulle est dite *équateur magnétique.*)

carte perforée

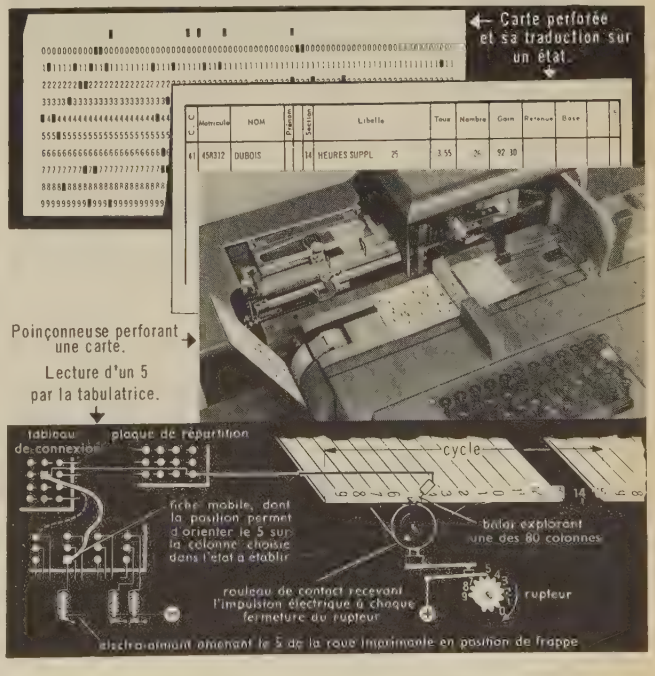

— Topogr. ● *Problème de la carte.* On désigne ainsi un problème qui, se posant très souvent en topographie, peut être énoncé de la façon suivante :
Trois points A, B, C étant repérés sur une carte, on demande de déterminer sur la carte un quatrième point D, connaissant les angles sous lesquels on voit du point D les longueurs AB et BC.
La solution géométrique du problème est immédiate ; le point D est à l'intersection de deux arcs de cercle correspondant à des segments construits sur AB et sur BC capables d'angles connus. Cette détermination de D n'est pas toujours pratique ; un calcul trigonométrique permet de calculer les longueurs AD, BD, CD.

● *Carte topographique.* Cette carte est elle-même un document reproduit suivant les besoins à plusieurs échelles, dont on commence par définir la gamme ; les échelles de la nouvelle carte de France sont : le 1/20 000, le 1/50 000, le 1/100 000, le 1/200 000 et le 1/500 000.
La carte de base est celle dont l'établissement donne lieu à des mesures sur le terrain ; les autres — cartes dites « dérivées » — se déduisent de la carte de base par réduction photographique et *généralisation,* ce qui n'exige que des travaux de dessin. En principe, la carte de base est à grande échelle : c'est actuellement la carte au 1/20 000. La carte de base ancienne est la carte de l'état-major au 1/80 000. Les cartes spéciales utilisent le fond de la carte topographique en atténuant les faits topographiques qui ne leur sont point nécessaires, et en ajoutant en surcharge les éléments importants : la carte Michelin a pour base le fond de carte au 1/200 000, dont elle a modifié les signes conventionnels, effacé l'altimétrie, mais conservé la mise en place et le quadrillage géographique.
La carte topographique est fondée sur les travaux de *géodésie,* de *topographie* et plus récemment de *phototopographie.*

● *Carte de France.* C'est à la fin du XVIe s. que l'on trouve les premiers documents cartographiques relatifs au territoire français ; ce sont plutôt des dessins panoramiques à échelle imprécise. Au cours du XVIIe s., ils se rapprochent du style actuel : les ingénieurs du roi exécutent les plans des places de guerre, et les ingénieurs des camps et armées ne tardent pas à devenir les ingénieurs géographes. Le Dépôt de la guerre, créé par Louvois, contient un dépôt des cartes et plans et un dépôt des fortifications. C'est au début du XVIIIe s. que l'on voit paraître la carte des frontières du Piémont et de la Savoie (1719), la carte des monts Pyrénées, en 8 feuilles à l'échelle de 1/330 000 (1730), la carte des frontières d'Allemagne et des Pays-Bas (1736).
Pour ces cartes, on établissait un canevas précis mesuré, et on dessinait le terrain à vue sur la planchette déclinée.
La première carte dressée sur un plan national est la carte de Cassini, commencée en 1750 sur les ordres de Louis XV. Elle repose sur la *triangulation* du royaume (Cassini, Picard, Lacaille, etc.) exécutée aux XVIIe et XVIIIe s. Les travaux dureront jusqu'à la Révolution. Cette carte a pour base une triangulation graphique complétant la triangulation de premier ordre ; malheureusement, les levés sont sommaires, étant la plupart du temps tirés de croquis perspectifs pris sur le terrain. Elle admet une projection unique, et son échelle est de 1/86 400 (1 ligne pour 100 toises) ; elle comprend 182 feuilles. Le relief est représenté en hachures fondées sur un nivellement sommaire. Cette carte resta en service jusqu'au milieu du XIXe s., ainsi que la carte dite « de capitaine », sa réduction au 1/346 000.
Vers 1770 paraît la carte des Chasses du roi (12 feuilles au 1/28 000), couvrant toute la région parisienne. Œuvre dont s'inspirera très étroitement la carte de l'état-major, c'est le chef-d'œuvre de la cartographie du XVIIIe s. Les époques mouvementées de la Révolution et de l'Empire voient un développement considérable des travaux de levés rapides à l'étranger et en France et des travaux géodésiques, qui se poursuivront sous la Restauration. En 1802, une commission établit les principes généraux de la cartographie (uniformisation, représentation, signes conventionnels, échelles, etc.) qui régiront l'exécution de la carte de l'état-major décidée en 1817.
Fondée sur une géodésie de grande classe pour l'époque, la carte de l'état-major fut exécutée par les ingénieurs géographes, assistés de nombreux officiers d'état-major. Elle est encore la seule carte complète du territoire. Etablie à l'échelle de 1/80 000, à partir de levés directs au 1/40 000 en projection de Bonne, elle comporte 274 feuilles couvrant chacune une surface de 64 × 40 km, et gravées sur cuivre ; elle parut de 1833 à 1888. Le figuré de l'altimétrie est en hachures, bien que les levés originaux soient en courbes de niveau. La planimétrie résulte fréquemment de la réduction et de l'assemblage des fonds de plans cadastraux sur la charpente du canevas géodésique. L'expression du relief est tirée de la connaissance des cotes essentielles, déterminées par voie topographique, mais souvent le dessin à vue se substitue au levé régulier. De la carte au 1/80 000 dérivent la carte au 1/320 000, la carte au 1/50 000 en hachures (amplification), les cartes au 1/200 000 et au 1/500 000. La carte de l'état-major ne suffisant plus aux besoins modernes, en 1898 on décide de confier au Service géographique de l'armée l'exécution d'une nouvelle carte de base destinée à produire la nouvelle carte de France au 1/50 000. Après quelques vicissitudes de début et les épreuves de la Première Guerre mondiale, la carte reçoit son type définitif en 1922. C'est une carte dérivée, la carte de base étant levée au 1/20 000, par levé direct et surtout par photogrammétrie depuis 1945. Reposant sur la nouvelle triangulation de France, établie en projection conforme de Lambert (3 zones), la nouvelle carte au 1/50 000 comprendra, après achèvement, 1 106 feuilles, chacune couvrant un trapèze de 20 × 40 minutes centésimales d'amplitude angulaire. Dressée en courbes de niveau, rehaussée d'estompage, chaque feuille est polychrome : bistre pour l'altimétrie, noir pour la planimétrie et l'habillage, bleu pour l'hydrographie, vert pour les bois. La précision de ce document est celle des levés réguliers (mise en place au 1/10 de millimètre). C'est un travail de haute valeur scientifique, donnant toutes garanties de précision, qui est actuellement poursuivi par l'Institut géographique national, héritier de la grande tradition du Dépôt de la guerre et du Service géographique de l'armée.

● *Carte internationale du monde.* A la suite d'un accord international (1912), les grandes puissances mondiales ont décidé de publier une carte de facture unifiée à l'échelle du millionième, dont elles se sont partagé l'exécution. Cette carte en couleurs représente le relief par des teintes hypsométriques. Les coupures sont délimitées par des méridiens espacés de 6 en 6 degrés et des parallèles espacés de 4 degrés, en projection polyconique (assez peu commode). La nouvelle carte internationale au 1/1 000 000 type « aviation » a retenu une projection conforme plus appropriée que la projection polyconique. (V. CARTOGRAPHIE.)

carte du Tendre. Littér. V. TENDRE.

CARTE n. f. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Chacun des petits cartons fins, portant sur une de leurs faces des figures en couleur, et avec lesquels on joue à divers jeux. ‖ Le jeu même que l'on joue avec ces cartes : *Le jeu de cartes complet comprend cinquante-deux cartes ; le jeu de piquet n'en a que trente-deux.* ‖ *Aller aux cartes, prendre des cartes,* puiser des cartes au talon. ‖ *Avoir cinq, six cartes,* au piquet, avoir cinq, six cartes de la même couleur. ‖ *Battre les cartes,* les mélanger. ‖ *Carte basse,* chacune des cartes qui ont la moindre valeur : *Le deux est la plus basse carte.* ‖ *Carte haute,* chacune des premières cartes du jeu, qui ont la plus grande valeur (généralement les figures et les as). ‖ *Demander des cartes,* indiquer qu'on a l'intention d'échanger contre de nouvelles une partie de ses cartes. ‖ *Dessous des cartes,* côté des cartes qui porte la figure ou les points, et qui n'est point vu par les joueurs quand on donne les cartes ou qu'on les coupe. ‖ *Etre en cartes,* au baccara, avoir le même point que le banquier. ‖ *Faire* ou *avoir la carte,* faire un plus grand nombre de levées que son adversaire. (Le contraire s'appelle PERDRE LA CARTE.) ‖ *Faire cartes égales,* faire le même nombre de levées que son adversaire. ‖ *Fausse*

Phot. X, Giraudon, Larousse.

carte, carte qui n'est d'aucune utilité. ‖ *Filer la carte*, escamoter une carte en donnant, et la garder pour soi au lieu de la donner au joueur à qui elle reviendrait. ‖ *Filer les cartes*, se défaire d'un certain nombre de cartes qui se suivent. ‖ *Filer ses cartes*, les faire glisser lentement l'une sur l'autre, de manière à n'apercevoir que peu à peu celle qui est en dessous. ‖ *Payer la carte*, au piquet, avoir le même point, le même accident que son adversaire. ‖ *Jouer cartes sur table*, jouer à jeu découvert, en faisant voir ses cartes à ses adversaires. ‖ *Premier, dernier en cartes*, joueur qui doit être le premier, le dernier à jeter sa carte. ‖ *Tirer les cartes*, prédire la destinée d'une personne en faisant usage d'un jeu de cartes et en utilisant certaines règles données. (On dit aussi FAIRE LES CARTES.) ‖ *Tours de cartes*, exercices d'illusion exécutés à l'aide de cartes à jouer.

— LOC. DIV. *Perdre la carte*, se troubler, s'égarer. ‖ *Château de cartes*, petite maison gracieuse, mais peu solide, par allusion aux petites constructions que les enfants élèvent avec des cartes. ‖ Chose vaine, de peu de durée. ‖ — *Fig. Dessous des cartes*, secret, chose que l'on s'efforce de tenir cachée : *On ne peut juger les événements, à moins de connaître le dessous des cartes* (Sévigné). ‖ *Brouiller* ou *battre les cartes*, semer la désunion, embrouiller les affaires. ‖ *Les cartes se brouillent*, la désunion se met, les affaires s'embarrassent. ‖ *Jouer cartes sur table*, agir franchement, loyalement, sans rien cacher de ses intentions. ‖ *Cacher ses cartes*, V. CACHER. ‖ *Avoir en main une bonne carte*, avoir un avantage, un argument de poids. ‖ *Jouer sa dernière carte*, tenter son ultime chance.

— ENCYCL. Hist. Il faut chercher l'origine des cartes en Orient, probablement aux Indes; elles y seraient peut-être nées d'une transposition du jeu d'échecs (le mot *naib*, qui désigne le jeu de cartes en hindoustani, veut dire « lieutenant », ce qui peut raisonnablement être rapproché du sens guerrier des échecs). Connues rapidement en Chine, les cartes pénétrèrent ensuite en Europe, en Allemagne d'abord (elles sont signalées à Würzburg en 1329), en Espagne, en Italie, en France enfin, où elles devaient être connues depuis assez longtemps lorsqu'en 1392 Charles VI en fit commander trois jeux à son peintre Jacquemin Gringonneur. Les cartes étaient en effet enluminées à la main et coûtaient alors fort cher; puis on utilisa le procédé de reproduction xylographique dans le courant du XVe s., et celui-ci fit le succès de certaines manufactures allemandes, celles d'Ulm en particulier. Il y eut à l'origine plusieurs séries d'*enseignes* (couleurs) : *cimeterre, coupe, grenade, massue* ou *coupe, bâton, denier, épée*. Bientôt, la série *trèfle, carreau, cœur, pique* devint spécifiquement française, et allemande celle des *feuilles, grelots, cœurs* et *glands*. Les cartiers français les plus connus furent, au XVIe s., Jean Volay, puis Julien Rosnet, Pierre Leroux. C'est seulement en 1701 que les fermiers généraux imposèrent l'uniformité des patrons de figures dans chaque région de France. Auparavant, il existait une assez grande fantaisie dans leur choix; pourtant, les plus anciennes cartes françaises connues (seconde moitié du XVIe s.) nous offrent déjà certains personnages devenus classiques parmi les *Neuf Preux* et les *Femmes fortes*. On peut, d'après les figures et les dimensions des cartes, attribuer tels jeux du XVIIe s. aux cartiers de Paris, de Normandie, ou surtout de Lyon. C'est alors que se stabilisent les séries : la famille du pique, avec *David* (les rois représentent les quatre Empires : juif, grec, romain, franc), *Pallas* (série des Femmes fortes, les Preuses; on a imaginé que c'était peut-être Jeanne d'Arc), *Ogier* (le Danois); celle du cœur, avec *Charlemagne, Judith* et *Lahire* (le compagnon de Jeanne d'Arc); celle du carreau, avec *César, Rachel* (de la série des Femmes fortes, comme Judith) et *Hector* (Hector de Gallard ou bien le héros troyen); celle du trèfle avec *Alexandre, Argine* (anagramme de Regina, Marie d'Anjou, femme de Charles VII; dans ce cas, David serait Charles VII, Judith Isabeau de Bavière et Rachel Agnès Sorel) et *Lancelot* (du Lac). Signalons que c'est en Angleterre qu'on a inventé les cartes à deux têtes, si répandues aujourd'hui. Depuis Louis XIV, on a cherché à vendre des jeux de fantaisie, qui ne parvinrent jamais à supplanter les figures classiques. Les jeux révolutionnaires, notamment (avec Platon, Caton, Brutus, les Vertus, les Braves), puis les jeux imaginés par David à la demande de Napoléon Ier n'eurent qu'un temps. Utilisé à des fins de propagande (jeu de la Révolution de 1830, par ex.) ou d'éducation (dès 1507, on cherchait à faire servir les cartes à l'enseignement de la philosophie, puis de l'histoire, de la géographie; on a vu aussi des *cartes gastronomiques*), le jeu de cartes perd sa faveur. Mais les douze personnages n'ont pas cessé d'inspirer des variations aux artistes; citons, parmi les plus récents, les jeux dessinés par André François, Cassandre, Leonor Fini ou Picart le Doux.

La fabrication et la vente des cartes ont fait, depuis le XVIe s., l'objet d'une rigoureuse taxation grâce à laquelle fut partiellement financée la fondation de l'École militaire par Louis XV. Les sanctions aux infractions étaient très graves, parfois le carcan ou les galères. Jusqu'au 31 décembre 1945, les cartes étaient fabriquées au moyen de papier filigrané vendu par l'État, et leur vente soumise à un droit de timbre. Depuis 1946, la fabrication est devenue libre; une taxe spéciale s'ajoutant à la T. V. A. avait été substituée au droit de timbre; elle a été supprimée le 1er janvier 1959. (→ Biblio.)

— Technol. Au milieu du XIXe s., deux inventions françaises : les *coins ronds métallisés* et l'*opacité* créée par l'étresse*, brevets déposés par le cartier français B. P. Grimaud (1819-1899), donnèrent une très grande extension aux cartes à jouer françaises. Jusqu'à cette époque, les jeux de cartes étaient à *coins aigus* et *transparents*. Une carte à jouer est constituée par le collage de trois feuilles : le *pardevant*, ou côté figure; l'*étresse*, formant la partie centrale, également appelée *main-brune*, de couleur foncée, assurant la rigidité et l'opacité; et le *tarot*, qui forme le dos.

CARTEAUX (Jean-François), général français (Gouhenans 1751 - Paris 1813). S'étant distingué le 10 août 1792, il fut affecté à l'armée des Alpes, puis commanda le corps d'armée détaché contre les Marseillais fédéralistes. Nommé alors général, il entra dans Marseille et mit le siège devant Toulon, mais fut remplacé par Dugommier. Le 13-Vendémiaire, il défendit la Convention contre les sections royalistes. De 1804 à 1805, il commanda la principauté de Piombino.

CARTEL n. m. (ital. *cartello*, du lat. *charta*). Autref., défi entre chevaliers.

— Dr. anc. Acte écrit ou déclaration solennelle par laquelle un seigneur notifiait à un autre ses griefs et annonçait l'ouverture d'une guerre privée. (Le nom de *cartel* s'est transmis aux provocations en duel.)

— Dr. intern. Nom donné aux accords de portée limitée intervenus entre les chefs militaires des belligérants et relatifs généralement à des échanges de prisonniers : *Cartels d'échanges*.

— Econ. polit. Groupement d'entreprises indépendantes les unes des autres (du point de vue économique, technique et financier), constitué en vue de supprimer ou de réglementer la concurrence, d'y substituer un régime de monopole et de s'assurer ainsi une plus grande sécurité et un niveau moyen de profit maintenu ou accru. (V. part. *encycl.*)

— Instit. polit. V. part. *encycl.*

— Mar. mil. *Navire de cartel*, navire parlementaire chargé de communiquer avec l'ennemi ou d'échanger des prisonniers.

— ENCYCL. Econ. polit. Pour qu'un *cartel* puisse se former, certaines conditions doivent être réalisées. La branche industrielle doit être suffisamment *concentrée* pour que les entreprises adhérant au groupement ne soient pas trop nombreuses; le contrôle du respect des clauses serait, en effet, impossible entre une multitude d'entreprises. Les entreprises membres de l'entente doivent être de *puissance relativement équilibrée;* leurs fabrications doivent être uniformes ou présenter de grandes similitudes, pour que la réglementation soit applicable à toutes.

Le cartel doit s'assurer de la neutralité ou de l'appui des pouvoirs publics.

Les accords peuvent porter sur plusieurs points : la réglementation des ventes, les conditions du crédit, les prix, les limitations de production, le partage des marchés et des zones d'influence, etc. Le type le plus perfectionné est le cartel à bureau central, ou comptoir de vente. Il constitue l'intermédiaire nécessaire entre les consommateurs et les entreprises adhérentes; de ce fait, il reçoit les commandes et les répartit, rétribue les entreprises et distribue les bénéfices, applique les sanctions. Parfois, il achète toute la production et la revend. Ainsi le Comptoir français des produits sidérurgiques, dont les origines remontent au Comptoir de Longwy créé en 1877. Depuis la loi sur les ententes de 1953, il ne répartit plus les commandes, mais en effectue l'encaissement auprès de ses clients, sert d'organe d'information sur l'état des marchés et agit dans le domaine de l'exportation.

L'Allemagne reste le pays d'élection des cartels, où ils prennent le plus souvent la forme de *Konzerne** qui créent entre les firmes qu'ils groupent une solidarité financière.

Le développement des cartels accroît la rigidité des prix, dont il tend à maintenir le niveau élevé, et diminue la souplesse de l'économie; il cristallise les oppositions entre ses membres et les syndicats ouvriers, et pose le problème des rapports entre les forces économiques qu'il réunit et les pouvoirs publics. Il importe de bien distinguer le cartel du *corner** ou du *trust**. (V. CONCENTRATION, ENTENTE, GROUPE, HOLDING, SOCIÉTÉ* DE PARTICIPATION.) [→ Biblio.]

— Polit. On a donné le nom de *Cartel*, en France, à la coalition qui se forma, lors des élections législatives du 11 mai 1924, entre les adversaires du Bloc national et qui survécut à la période électorale. Il comprenait la gauche radicale, le groupe radical et radical-socialiste, les républicains socialistes et les socialistes (S. F. I. O.), soit 327 députés au plus, alors que le Bloc national en comptait 228 au maximum.

Victorieux, le Cartel contraignit le président de la République, Millerand, à démissionner, puis forma, avec le soutien mais sans la participation socialiste, un ministère radical-socialiste homogène, présidé par Edouard Herriot. Malgré l'abandon de la politique de laïcisation et l'attitude plus modérée de l'opposition, celui-ci succomba du fait de sa politique financière, de l'hostilité des milieux d'affaires, de l'inquiétude des porteurs de bons du Trésor qui lui refusaient leur confiance. Contraint, pour faire face aux demandes croissantes de remboursement de bons du Trésor, de demander un dépassement du plafond de la circulation monétaire, le ministère dut démissionner. Painlevé, Briand se succédèrent au pouvoir sans réussir à maintenir l'unité du Cartel, divisé sur la solution à donner à la crise financière. Un deuxième et éphémère ministère Herriot (19-21 juill. 1926) céda la place à un ministère d'union nationale présidé par Poincaré.

CARTEL n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Archit. Petit cartouche utilisé pour la décoration du couronnement d'un trumeau.

— Horlog. Pendule suspendue à un mur ou portée par un petit socle suspendu à un mur.

— Peint. Ornement destiné à décorer le cadre et la bordure d'un tableau.

— ENCYCL. Horlog. On disait, à l'origine, pendules *à cartel* ou *en cartel;* puis, de l'encadrement, le nom passa à l'ensemble de la pendule. On nommait *cartels de chevet* de très petites horloges de même forme, qui, munies d'une griffe ou d'une boucle, pouvaient s'accrocher à la tenture du lit. Les horloges d'applique, encadrées d'un motif ornemental qui se termine en cul-de-lampe, sont de style Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. L'époque la plus belle est celle des cartels Louis XV.

Cartel (THÉÂTRES DU), groupe formé par les théâtres que dirigeaient les quatre metteurs en scène G. Baty, Ch. Dullin, L. Jouvet et G. Pitoëff; ceux-ci avaient conclu, le 6 juillet 1927, la formation d'un cartel les solidarisant « dans toutes affaires où les intérêts professionnels ou moraux de l'un d'eux seront en jeu ». Chacun des quatre animateurs (on disait aussi « Cartel des Quatre ») gardait néanmoins son indépendance artistique. L'association fut pratiquement dissoute par les événements de 1940.

CARTELÈGUE, comm. de la Gironde (arrond. de Blaye-et-Sainte-Luce), dans les côtes de Blaye; 858 hab. (198 aggl.). Vignobles (cru de Château-Lafon).

cartel Louis XV
conservatoire national des Arts et métiers

CARTELETTE n. f. Ardoise taillée, de petites dimensions. (On écrit aussi QUARTELETTE.)

CARTE-LETTRE n. f. Post. Carte mince, qui peut se replier en deux pour se fermer par le moyen de bords gommés, et qui circule au tarif des lettres ordinaires. || Pl. *des* CARTES-LETTRES.

CARTELLIER (Pierre), sculpteur français (Paris 1757 - *id.* 1831). Élève de Charles Antonin Bridan, il collabora au décor du Panthéon, du Sénat (palais du Luxembourg), du Louvre (relief de *la Gloire*, sur la façade de la colonnade, 1807), de l'arc de triomphe du Carrousel (*Capitulation d'Ulm*). Parmi ses autres œuvres, citons : les statues du *général Valhubert* (1811-1815, Avranches), de *Napoléon*, de *Vergniaud*, de *Louis Bonaparte* (Versailles), le *tombeau de l'impératrice Joséphine* (1824, église de Rueil). Membre de l'Institut (1810), professeur à

CARTELLIER
tombeau
de l'impératrice Joséphine

l'Ecole des beaux-arts (1816), maître de François Rude, c'est un des meilleurs sculpteurs de l'époque néo-classique.

CARTELLISATION n. f. Action en vue de grouper des entreprises en cartel.

CARTER [tɛr] n. m. (mot angl., du n. de l'inventeur *J. H. Carter*). Enveloppe rigide, protégeant des pièces de machine animées d'un mouvement rapide contre l'introduction de corps étrangers.

— ENCYCL. Le *carter* constitue soit un simple écran protecteur, soit plus souvent une enveloppe étanche qui permet d'assurer le graissage des organes par leur barbotage dans un bain d'huile. Il devient alors le support des organes en mouvement.

Dans l'automobile, il a fallu de toute nécessité adopter un carter étanche pour les organes principaux : moteur, mécanisme de changement de vitesses, etc. Dans ces organes, le carter constitue en même temps un bâti robuste supportant les pièces en mouvement. Le carter du moteur est une boîte en fonte ou en aluminium fondu, sur laquelle sont fixés les cylindres, et qui porte les paliers du vilebrequin, ainsi que les divers organes de la distribution. Il est muni de pattes d'attache qui permettent de le fixer au châssis de la voiture. En général, il est en plusieurs morceaux, et la tranche inférieure sert de cuvette d'huile.

CARTER (Howard), égyptologue britannique (Swaffham, Norfolk, 1873 - Londres 1939). Il découvrit en particulier la tombe de Tout Ankh Amon (1922).

CARTER (Elliot), compositeur américain (New York 1908). Élève de W. Piston et de Nadia Boulanger, il reçut le prix de Rome en 1953. Ses œuvres comportent de la musique d'orchestre (*First Symphony, Holiday Ouverture*), de la musique de ballets (*Pocahontas, The Minotaur*), de la musique de chambre (quintette, quatuor, sonates, *Eight Etudes and a Fantasy*, etc.), de nombreux morceaux pour chœur et voix seule, et une *Piano Sonata*. Il utilise aussi bien des éléments musicaux grecs que dodécaphoniques, et leur imprime son accent personnel.

CARTERET, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), dans l'ouest du Cotentin, sur la Manche ; 789 hab. (644 aggl.). Port et station balnéaire abrité par le *cap Carteret* ; service de bateaux pour Jersey.

CARTERET (John, 2e baron), 1er comte **Granville**, homme politique anglais (1690 - Londres 1763). Brillant, cultivé, habile et joyeux compagnon, il évolua entre les diverses factions tories et whigs, à la recherche du pouvoir. Il pensa l'atteindre facilement grâce à l'appui du roi, qu'il s'était acquis par sa connaissance de l'allemand et sa sollicitude pour les affaires hanovriennes. Ami et partisan de Stanhope*, il partit, en 1719, comme ambassadeur en Suède, où il fut bien près d'obtenir un règlement des problèmes baltiques offrant au commerce britannique les meilleures conditions. Opposé à Walpole, il fut à demi exilé dans la lieutenance d'Irlande (1724-1730). La chute de Walpole, en 1742, lui offrit, avec un secrétariat d'Etat, la chance d'exercer une influence prépondérante sur la politique britannique. Mais la politique extérieure trop entreprenante qu'il fit prévaloir conduisit à une guerre malheureuse contre la France, et les Pelhams, forts de leur majorité parlementaire, purent exiger sa démission en 1744. Lord Granville se contenta, dès lors, de postes secondaires.

CARTERET (Philip), navigateur anglais († Southampton 1796). Parti de Plymouth en 1766, avec Wallis, pour un voyage au pôle Sud, il fut séparé de lui au détroit de Magellan et fit seul, avec le *Swallow*, une fructueuse exploration des parties équatoriales du Pacifique, découvrant l'île Pitcairn, plusieurs des îles Salomon, le canal de Saint-Georges entre Nouvelle-Irlande et Nouvelle-Bretagne, l'île du Nouveau-Hanovre.

CARTERIA n. m. Protozoaire flagellé, caractérisé par la possession de quatre flagelles, disposés en deux paires orthogonales.

CARTÉRIE n. f. Nom générique de la cochenille* de la laque* (*Carteria lacca*), qui habite l'Inde et qui produit la gomme laque du commerce.

CARTERON n. m. Métrol. V. QUARTERON.

CARTERUS [terys] n. m. Carabe méditerranéen, qui creuse dans le sol un terrier dans lequel il amasse des graines. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

CARTÉSIANISME n. m. (de *Cartesius*, nom latinisé de Descartes). Philosophie de Descartes* et de ses disciples.

— ★ *Renaissance, scolastique, Leibniz, Spinoza, Malebranche, théologie, rationalisme, libre examen.*

— ENCYCL. La philosophie de Descartes eut aussitôt un vif succès en France. Le duc de Luynes traduisit en français les *Méditations* ; Rohault et Sylvain Régis exposèrent la doctrine dans des conférences qui furent très suivies. L'Oratoire (Bérulle, Malebranche, le P. Poisson) et Port-Royal (Arnauld, Nicole) adoptèrent les principes nouveaux, ainsi que Géraud de Cordemoy et Louis de La Forge. Mais, peu à peu, les jésuites, d'abord indécis, firent opposition à la doctrine de leur ancien élève. Saisie par eux, la congrégation du Saint-Office la condamna (1663). A la requête de la Sorbonne, le Conseil du roi en interdit l'enseignement en France (1671). Le cartésianisme, néanmoins, était arrivé à exercer une grande influence sur toute la littérature et fut défendu en particulier par Molière et Boileau. Il eut une fortune analogue dans les Etats protestants de la Hollande. Lipstorp, de Raey, Heerebord, Geulincx, Wittich, et surtout Spinoza subirent sa profonde influence. En Allemagne, il fut mieux accueilli par les réformés que par les luthériens ; ses principaux promoteurs furent Clauberg et Bekker. En Angleterre, il eut pour premiers disciples Antoine le Grand et Digby ; il influença également Hobbes, mais suscita les critiques de Locke, Newton et Berkeley. Enfin, en Italie, il fut défendu par Fardella.

A partir du XVIIIe s., le cartésianisme reçoit deux interprétations entièrement opposées. Il est considéré comme un *idéalisme* et un *spiritualisme* (ainsi que l'avaient conçu au XVIIe s. la plupart des disciples de Descartes, en particulier La Forge et Malebranche), et combattu comme tel par Voltaire, qui s'inspire de Locke et de Newton. Mais, par ailleurs, il est considéré comme un *rationalisme matérialiste et mécaniste*, et revendiqué comme tel par les grands philosophes matérialistes français du XVIIIe s., Leroy, La Mettrie, Cabanis, Diderot, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach. Enfin, c'est en tant que *réalisme métaphysique* qu'il sera critiqué par Condillac, Hume et Kant.

Cette diversité dans les interprétations du système de Descartes, qui existera également aux XIXe et XXe s., tient à la richesse et à la profondeur de l'enseignement cartésien, source à la fois de la pensée scientifique et métaphysique moderne. Il est peu de penseurs qui ne se réclament de lui et surtout de sa méthode. Le « cogito » de Descartes a fait l'objet d'innombrables discussions ; son idéalisme, son réalisme, son mécanisme, son rationalisme, son système du monde ont fourni pour des siècles les cadres de la réflexion philosophique. (→ Biblio.)

CARTÉSIEN, ENNE adj. Relatif à Descartes ou à sa doctrine : *La philosophie cartésienne.* || *Esprit cartésien*, méthodique et rationnel.

— Math. *Coordonnées cartésiennes*, v. COORDONNÉE. || *Graphique cartésien*, graphique où les points portés, isolés ou joints par des lignes brisées ou des courbes, sont repérés par leurs coordonnées* cartésiennes, qui représentent les caractères étudiés, le nombre ou la fréquence des observations, etc.

◆ N. Partisan du système philosophique de Descartes : *Malebranche est, de tous les cartésiens, celui qui a le mieux aperçu la cause de nos erreurs* (Condillac).

◆ N. f. Syn. de OVALE* DE DESCARTES.

CARTE-TÉLÉGRAMME n. m. Post. Syn. de CARTE PNEUMATIQUE. || Pl. *des* CARTES-TÉLÉGRAMMES.

CARTEUX, EUSE adj. Text. Se dit d'un tissu qui a de la consistance.

◆ N. m. Papet. Raideur d'une feuille de papier ou de carton, par opposition à *inertie**.

CARTHAGE, comm. de Tunisie (gouvern. de Tunis), sur la côte est du golfe de Tunis ; 8 200 hab. Archevêché. Important centre touristique. Musée Lavigerie. Cathédrale Saint-Louis, de style byzantino-mauresque (1890).

CARTHAGE, en lat. **Carthago**, ville antique d'Afrique du Nord, fondée par les Phéniciens au IXe s. av. J.-C., non loin de l'actuelle Tunis.

● *Histoire.* Carthage fut, à l'origine, un des nombreux comptoirs fondés par les Phéniciens venus de Tyr ou de Chypre le long des côtes de l'Afrique. La fondation de la ville daterait peut-être de 814 av. J.-C. Les colons choisirent le nom de *Qart Hadasht* (« Ville neuve »). La légende attribue cette fondation à Elissa (dénommée Didon dans *l'Enéide*), sœur du roi de Tyr Pygmalion, fugitive, et qui aurait amené avec elle sur ces rivages des Tyriens et des Cypriotes. La date réelle de la fondation demeure discutée, aucun objet antérieur à 750 av. J.-C. n'ayant été retrouvé sur le site.

Carthage fut en rapports constants avec Tyr. Elle versa un temps une dîme au temple de Melqart tyrien. La décadence de Tyr, puis sa destruction par Alexandre (332) mirent fin à tout lien de dépendance, si tant est qu'il y en eut réellement un. Progressivement, Carthage imposa à son tour sa domination aux comptoirs phéniciens de la Méditerranée occidentale, grâce aux efforts de la riche famille des Magons. Vers 654, une colonie s'établissait aux Pityuses. Alliée aux Etrusques, Carthage battit les Phocéens de Corse lors de la bataille navale d'Alalia (535). Aux VIe et Ve s., le commerce carthaginois s'implanta solidement sur les côtes d'Espagne, aux Baléares et en Sardaigne. Face aux Grecs, installés en Italie méridionale, en Sicile, en Corse et en Ligurie, les Carthaginois s'installèrent dans l'ouest de la Sicile, notamment à Panormos (Palerme) et Motyé. En 480, le conflit, sans doute latent jusque-là, éclata : une expédition punique fut battue à Himère par la coalition des deux puissantes cités grecques de Syracuse et d'Agrigente. La bataille ayant coïncidé chronologiquement avec celle de Salamine, on en a tiré l'hypothèse hardie d'une tentative conjuguée de Carthage et des Perses contre l'hellénisme, tentative suivie d'un double échec.

A dater de la seconde moitié du Ve s., Carthage semble s'être repliée sur elle-même. L'impérialisme mercantiliste des Magonides fit place à une expansion vers l'intérieur du Maghreb, où se créèrent de grosses exploita-

tions agricoles. Du métissage avec les Libyens indigènes résulta une nombreuse et active population *libyophénicienne*. La lutte contre les Grecs reprit activement à la fin du siècle, avec des fortunes diverses, surtout au temps de la domination de Syracuse par le tyran Denys. Sélinonte, Himère, Agrigente furent saccagées, mais Motyé fut victime de représailles. Un siècle plus tard, un chef carthaginois prenait l'initiative d'aider un homme du peuple, Agathocle, à s'emparer du pouvoir à Syracuse.

Mais, bientôt, Agathocle, politicien démagogue, s'attira l'hostilité résolue de l'aristocratie carthaginoise. Il fut battu, assiégé dans Syracuse, puis s'échappa, débarqua en Afrique (310), saccagea la campagne et les villages, mais ne put rien contre Carthage elle-même. Au bout de quelques années, sans résultats positifs apparents, il s'enfuit en Sicile, laissant ses mercenaires à l'abandon. Après lui, Carthage put un moment espérer réaliser la conquête de la Sicile tout entière. Mais elle se heurta à Pyrrhos, venu au secours de Syracuse (278-276), puis au tyran Hiéron, qui avait obtenu l'alliance des Romains.

Dès lors, pendant un siècle, se déroula le vaste conflit qui opposa Carthage et Rome. Rome étendait sa puissance sur toute l'Italie. Elle était établie à Rhégion, face à Messine où les Carthaginois entretenaient une garnison. Jusqu'alors, les relations entre les deux cités n'avaient pas été mauvaises, et quelques accords avaient défini les limites de l'expansion commerciale et des interventions militaires de l'une et de l'autre. Mais, désormais, elles se disputaient la possession du détroit de Messine et le libre accès au blé de Sicile. Un appel des Mamertins à Rome entraîna l'intervention et le débarquement d'Appius Claudius (264). Durant cette *première guerre* punique*, l'armée carthaginoise révéla son infériorité, due au mercenariat, tandis que la flotte improvisée des Romains fit merveille. Les Romains prirent Agrigente, remportèrent la victoire navale de Myles, échouèrent devant Panormos, puis débarquèrent en Afrique (256), où leur chef, le consul Regulus* fut nettement battu. Mais Carthage, fatiguée, dut traiter peu après la défaite navale des îles Aegates (241) : elle abandonnait la Sicile et payait une indemnité. A l'issue de cette guerre prolongée, ses finances épuisées, elle se heurta au mécontentement des mercenaires aigris, puis à leur révolte, qui fut sans merci. Elle fut sauvée par Hamilcar, puis par Hannon, aidé de la cavalerie numide du prince Naravas, et même des Romains, qui avaient tout d'abord encouragé les révoltés. Les mercenaires furent cernés dans un étroit défilé, leur chef Mathô fut supplicié. C'est de cette révolte que Flaubert a fait une magistrale amplification littéraire dans *Salammbô*.

Quelques années de répit permirent à Hamilcar de reprendre la vieille politique d'expansion commerciale lointaine : il alla opérer en Espagne, où il fonda Acraleukê (Alicante) et veilla à l'exploitation des mines d'argent de Tartessos (Andalousie). Hasdrubal, de la même famille des Barcides, poursuivit son œuvre en fondant Carthagène (v. 226-225). Hannibal, fils d'Hamilcar, lui succéda, tout jeune, à la tête de l'armée d'Espagne. Il poursuivit la politique traditionnelle, cherchant à progresser vers le nord de l'Espagne (prise de Sagonte, alliée de Rome, 219) et la Gaule, et méditant vraisemblablement de très bonne heure une guerre de revanche contre Rome. Ses progrès heurtaient les intérêts des commerçants grecs de Marseille, et inquiétaient en second lieu leurs alliés romains. La *deuxième guerre punique* éclata en 218. Hannibal franchit l'Ebre, puis les Pyrénées, les Alpes, avec son armée et ses éléphants, battit les Romains en Italie même, au Tessin (218), à la Trébie, à Trasimène (217) et à Cannes (216), terrifia Rome, qu'il eut l'occasion d'approcher, essaya de soulever les Italiens, sans succès, ce qui contribua sans doute à son échec final. Les Romains occupèrent pendant ce temps l'Andalousie, et portèrent ensuite la guerre en Afrique. L'attitude souvent incertaine des chefs numides, Syphax et Massinissa, et la faiblesse de l'armée carthaginoise donnèrent à Scipion l'Africain (P. Cornelius Scipion) l'occasion de mettre rapidement fin à la guerre. Il battit finalement, à Zama (202), Hannibal, rappelé d'Italie. Carthage dut subir de grosses exigences financières et le voisinage du royaume de Massinissa, allié de Rome. Sous la direction d'Hannibal, élu suffète en 195, Carthage se releva, restaura sa prospérité économique, mais les aristocrates, mécontents de la lutte qu'il menait contre les prévaricateurs, le dénoncèrent aux Romains, auxquels il échappa par la fuite. Un demi-siècle plus tard, Rome jugea prudent de prévenir tout progrès nouveau de la cité punique et suivit les objurgations de Caton (« Carthage doit être détruite », *Delenda est Carthago*). Lors de la *troisième guerre punique* (149-146) Carthage subit un siège de près de trois ans et l'assaut de la citadelle (Byrsa) fut marqué par de terribles combats de rues, et un incendie monstre, dont Appien a laissé un dramatique récit. La prise de la ville fut suivie d'une destruction systématique (146). A Rome même, tous n'avaient pas été partisans de tant de rigueur, mais la crainte de Carthage disparaissait en même temps que la ville elle-même.

● *Civilisation.* Passablement repliée sur elle-même, et médiocre en matière de création artistique, la société carthaginoise a surtout consacré ses efforts à des activités pratiques et mercantiles. Héritière du réseau des comptoirs phéniciens en Occident, elle sut l'étendre et le mettre en valeur, composer avec les rivaux dangereux, écraser les petites cités indépendantes. La politique de l'Etat carthaginois était entièrement conditionnée ainsi par la conquête du monopole commercial. Le commerce portait sur les denrées rares des contrées lointaines, l'or du Maroc, l'argent d'Espagne et l'étain de Cornouaille, l'ambre du Nord, l'ivoire et les esclaves d'Afrique. A Carthage même, l'industrie, prospère, fournissait maints objets d'échange : tissus de pourpre et étoffes ordinaires, bijouterie, poterie, armes. La menuiserie punique jouissait de quelque réputation. Le troc fut de règle jusqu'au IVe s., puis l'usage de la monnaie se répandit dans les transactions, et, enfin, Carthage frappa la sienne propre, au type assez fortement inspiré de celui des monnaies des colonies grecques.

Au Ve s., deux expéditions célèbres (*périples*) permirent de reconnaître des marchés lointains, au-delà du détroit de Gibraltar. Hannon partit avec soixante vaisseaux, fonda des colonies sur la côte océanique du Maroc et atteignit — semble-t-il — le golfe de Benin (Cameroun). Himilcon reconnut la route de l'étain et alla peut-être jusqu'en Irlande.

L'arrière-pays de Carthage ne fut jamais très étendu, mais l'aristocratie punique sut y fonder des exploitations qui faisaient l'admiration des Grecs et des Romains. L'arboriculture était assez en honneur (olivier, vigne), et le cheptel bovin et ovin abondant. La technique était évoluée et les Anciens attribuaient aux Carthaginois l'invention de divers instrument agricoles. Les Romains firent traduire le traité d'agriculture d'un certain Magon. Cité d'affaires, commerçante avant tout, Carthage était gouvernée par une oligarchie de riches marchands, qui dirigeaient la politique en fonction des intérêts commerciaux. Il semble que des rois aient régné primitivement sur la ville, et ces rois furent peut-être élus et choisis longtemps dans la famille des Magons. A dater du Ve s., deux *suffètes* (hébr. *shofet*, juge), élus pour un an, auraient pris leur place. Un sénat, de 300 membres, ne comprenait que des représentants de la noblesse. De ce sénat se détachaient des commissions restreintes, les Trente et les Dix. Le tribunal des *Cent-Quatre*, haute cour de justice, fut créé au Ve s. pour parer aux tentatives de tyrannie et mettre un frein à l'ambition de familles trop puissantes. Au temps des guerres puniques, ce système oligarchique paraît avoir perdu de sa solidité. L'assemblée du peuple, qui, jusqu'alors, n'était intervenue dans le gouvernement qu'en des occasions exceptionnelles, fut appelée à arbitrer les conflits entre les suffètes et le sénat. Tout permet de supposer l'existence d'une plèbe nombreuse, parfois en révolte, mais généralement bien tenue en tutelle par les grandes familles. Constituée originellement de Phéniciens, elle devint vite cosmopolite, mais la civilisation et les mœurs gardèrent une forte empreinte orientale, qui se traduisait par l'intérêt porté aux profits matériels, par l'aspect des foules, vêtues d'amples tuniques et de calottes du genre chéchia, par la religion, demeurée largement phénicienne en ses fondements. Les femmes abusaient de maquillages et de parfums, et portaient souvent un voile. Mais rien ne permet de penser qu'elles aient été reléguées dans une situation inférieure à celle de l'homme ou que la polygamie ait été pratiquée. Les Romains firent aux Carthaginois une réputation de duplicité. Leur cruauté, elle, ne peut pas être mise en

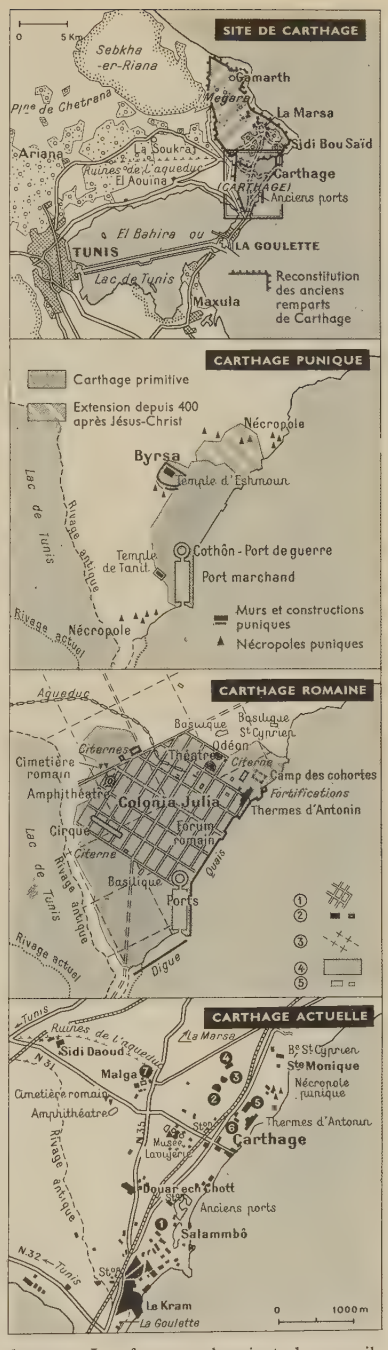

1. Nouvelle fondation de César, complétée par Auguste
2. Constructions romaines
3. Division du sol
4. Extension de la ville
5. Basiliques chrétiennes

1. Temple de Tanit
2. Théâtre
3. Odéon
4. Ruines de Damous el-Karita
5. Grandes citernes
6. Basilique de Douïmes
7. Citernes

le site de CARTHAGE

Phot. Giraudon.

déesse découverte à Carthage
art grec
VIe s. av. J.-C.

doute : en témoignent notamment les traitements infligés aux mercenaires et les sacrifices humains.

La religion punique était empreinte de superstition et de barbarie à la fois. Les dieux honorés à Carthage étaient surtout Baal* Hammon et Melqart, Tanit* (Ashtart) et Eshmoun. Tanit, identifiée par la suite avec *Juno Caelestis*, était une déesse tutélaire. Melqart, « maître de la ville », était assimilé à Héraclès. Baal Hammon, dont le nom figure souvent sur les stèles votives associé à celui de Tanit, était honoré de sacrifices de jeunes enfants. La réalité de ce rite terrible, longtemps discutée, a paru désormais prouvée par la découverte au *tophet* (lieu de sacrifice) de Tanit, situé à Salammbô, au sud de la ville, de plusieurs milliers d'urnes contenant les ossements calcinés d'enfants d'un âge allant de quelques mois à douze ans. Le sacrifice du premier-né aurait été exigé comme l'étaient les prémices de la moisson et de la vendange. L'usage du sacrifice dit *molchomor*, où l'enfant était remplacé par un agneau, se répandit à l'époque tardive. Mais les sacrifices humains se poursuivirent jusqu'au cours de l'époque romaine, malgré l'interdiction qui les frappait alors.

Les Carthaginois ne donnaient guère la forme humaine à leurs dieux. Ils les évoquaient par des symboles abstraits, tel le « signe de Tanit », gravé sur toutes les stèles et dont le dessin schématique est difficile à expliquer. Le clergé était fortement organisé et hiérarchisé, et la prostitution sacrée était pratiquée. Les morts étaient l'objet de pratiques cultuelles précises. L'inhumation fut en usage jusque vers le IVe s., époque à laquelle, sous l'influence des Grecs, l'incinération fut adoptée. Les restes étaient déposés dans des tombeaux très profonds, et dont on comblait à l'origine la voie d'accès. Puis les chambres funéraires perdirent leurs grandes proportions, devinrent collectives, et s'enfoncèrent moins profondément dans le sol. Les morts étaient accompagnés dans leur sépulture d'objets usuels et d'amulettes. Ainsi, les croyances des Carthaginois relativement à l'au-delà ne différaient pas fondamentalement de celles qui étaient en vigueur dans le reste du monde antique.

Au IVe s., sous l'influence grecque encore, Carthage adopta le culte de Déméter et de Coré, qui, syncrétisé avec celui de quelque divinité agraire locale, persista vigoureusement dans l'Afrique romaine. L'influence grecque ne se limita pas à cela. L'histoire de la civilisation de Carthage est faite d'une alternance de phases d'hellénisation et de repliement — sinon peut-être de retour à la tradition proprement punique, dont les éléments phéniciens et libyens sont malaisés à démêler les uns des autres. Dans les arts, l'influence hellénique et celle de l'Egypte se font sentir aux VIIe et VIe s. Au cours du Ve s. se manifeste, au contraire, une réaction indigène, tant religieuse qu'artistique. Puis l'hellénisme triomphe au IVe s. Peu capables d'extérioriser leurs aspirations spirituelles et héritiers d'une civilisation qui se refusa à adopter le raffinement, le luxe et, sans doute, la pratique du mécénat, les Carthaginois furent le plus souvent sous l'influence des créations de leurs adversaires politiques et concurrents commerciaux. Cela n'empêcha pas Carthage de transmettre quelque chose d'elle-même aux territoires soumis à sa tutelle : elle a laissé sa trace à Malte et en Sardaigne ; elle a communiqué aux Numides des techniques et des croyances. Elle a laissé, après sa chute, des vestiges durables, et Baal a survécu sous le nom de Saturne dans toute l'Afrique romaine. La langue punique elle-même, dialecte phénicien, paraît s'être maintenue un certain temps, mais il est douteux qu'elle ait été encore en usage dans les campagnes au Bas-Empire. (Pour les arts, v. PUNIQUE [*art*].) [→ Biblio.]

● *Topographie de Carthage punique.* Carthage était située sur une presqu'île comprise entre le golfe et le lac de Tunis. La triple enceinte, construite sans doute au IIIe s. av. J.-C., barrait l'isthme, à 4 km environ du front de mer ; seule la ligne extérieure de défense a été découverte en 1950. Le port, creusé dans les terres, comprenait un bassin de commerce rectangulaire et un bassin de guerre circulaire. L'un et l'autre subsistent encore, ainsi que les vestiges du terre-plein qui protégeait l'entrée. Tout près de là s'étend le *tophet*, vaste aire découverte où l'on enterrait les cendres des enfants sacrifiés à Tanit et à Baal Hammon, avec des monuments de pierre symbolisant la demeure des dieux ; des milliers de ces stèles et d'urnes sacrificielles ont été découvertes de 1921 à 1947, ainsi qu'une chapelle du VIIIe s. av. J.-C. ; le culte, plusieurs fois réformé, n'a pris sa forme définitive qu'au Ve s. av. J.-C. On connaît encore deux autres chapelles consacrées aux mêmes dieux dans les faubourgs. Le sanctuaire de Déméter, déesse grecque adoptée en 396 av. J.-C., a été aussi retrouvé sur la colline de Bordj Djedid. Le temple d'Eshmoun (assimilé à Esculape), dernier réduit de la résistance aux Romains, couronnait probablement la colline du Théâtre romain. La limite de la ville proprement dite est marquée par les nécropoles qui s'étendent en arc de cercle sur les collines, de Saint-Louis (antique Byrsa) à Bordj Djedid ; les tombes, échelonnées du VIIIe s. à 146, ont été longtemps les seuls témoins archéologiques de Carthage ; leur mobilier assez pauvre comprend des poteries de fabrique locale ou importées, des bijoux, des masques de terre cuite ; des sarcophages de marbre, ornés de statues, datent du IIIe s. av. J.-C. Les vestiges de quelques maisons des derniers temps de l'indépendance ont été retrouvés sur la colline Saint-Louis et dans la plaine de Dermech. Recouvertes par les cendres de l'incendie de 146, elles ne diffèrent guère des maisons hellénistiques contemporaines. L'eau était emmagasinée dans de nombreuses citernes, suppléant à l'insuffisance de l'unique source dite « Fontaine aux Mille Amphores ». Les textes qui décrivent de hauts immeubles à étages, des places bordées de portiques, confirment que la cité avait pris au temps des guerres puniques l'aspect d'une ville grecque. Entre les nécropoles et l'enceinte, la vaste banlieue de Megara était occupée par des maisons de campagne, des champs et des jardins. Complètement ravagé en 146, le site fut recouvert un siècle plus tard par la colonie de César et d'Auguste.

● *Carthage romaine.* Carthage avait été rasée et son sol voué à l'exécration. Cependant, malgré cette interdiction sacrée, en 122 C. Gracchus tenta d'y fonder une colonie (*Colonia Junonia*). C'est qu'il avait compris que la position géographique de Carthage en faisait la clef de l'Afrique : or, celle-ci pouvait accueillir de nombreux colons romains et les pays environnants devenir pour Rome un immense grenier à blé et un vaste champ d'oliviers.

Mais, par suite de l'opposition des nobles à la politique sociale des Gracques, la tentative échoua. La colonisation fut relancée, en 44, par César et complétée par Auguste : cette fois, elle réussit, et la nouvelle Carthage (*Colonia Julia*), port du blé d'Afrique dont Rome avait besoin, allait être florissante aux Ier et IIe s. apr. J.-C. Il subsiste la trace de la centuriation, dont les deux quadrillages sont visibles sur les photos aériennes. Hadrien visita la ville, ainsi qu'Antonin ; ils y firent de grands travaux (routes, aqueducs, thermes), et Apulée nous dit que « la cité était pleine d'édifices somptueux et de maisons ornées comme des temples ». Les thermes d'Antonin furent bâtis à Dermech (rivage oriental), et l'on a trouvé de vastes citernes dans ces parages. L'amphithéâtre et le palais du proconsul étaient situés dans la ville haute, et le cirque au S.-O. de Byrsa. Siège du Proconsul d'Afrique, elle était la véritable capitale de l'Afrique romaine.

La crise du IIIe s. atteignit Carthage ; et, après Constantin, aux luttes politiques s'ajoutèrent les luttes religieuses. Enfin, Geiséric la prit en 439, et en fit la capitale des Vandales.

● *Carthage byzantine et chrétienne.* Bélisaire, général de Justinien, la reconquit au profit de l'Empire de Byzance, en 534. Mais les séditions, la peste décimèrent la population, divisée par des querelles intestines surtout religieuses et affaiblie par les persécutions. Aussi, malgré la sollicitude des empereurs, Carthage, peu à peu, s'éteignit. C'est pourquoi, lorsque les Arabes, venant de Kairouan, se présentèrent sous ses murs en 698, ils ne rencontrèrent qu'une cité dépeuplée et prête à la destruction : les bâtisseurs de Tunis firent de Carthage une immense carrière, consommant ainsi sa disparition. Le christianisme ajouta au lustre de Carthage celui de grands évêques et de grands apologistes (saint Cyprien, saint Augustin et Tertullien) ; son Eglise eut de nombreux martyrs. Elle eut à lutter surtout contre le schisme des donatistes, luttes que l'ardeur du tempérament africain rendit plus passionnées. (→ Biblio.)

Carthage (CONCILES DE). Plusieurs conciles importants furent tenus à Carthage, du IIIe au Ve s. Les principaux sont ceux qui furent présidés par saint Cyprien de 251 à 256, et par saint Aurèle de 392 à 419.

1° *Conciles présidés par saint Cyprien.* Ces conciles eurent à résoudre deux questions principales. La première fut celle des *lapsi*, c'est-à-dire des chrétiens qui avaient failli pendant la persécution de Dèce (250). Il fut décidé d'admettre à la pénitence et d'absoudre les *lapsi* repentants. La seconde question se rapporte à la validité du baptême conféré par les hérétiques. Saint Cyprien et les évêques d'Afrique estimaient que ce baptême était nul et qu'un hérétique qui se convertissait au catholicisme devait être rebaptisé. Ce n'était pas l'opinion de l'Eglise romaine et il s'ensuivit, entre Carthage et Rome, une tension qui faillit aboutir au schisme.

2° *Conciles présidés par saint Aurèle.* Ces conciles eurent à s'occuper surtout du schisme donatiste, qui, depuis le début du IVe s., divisait l'Eglise d'Afrique. Saint Augustin d'Hippone en fut l'âme. L'un des plus importants de ces conciles fut celui de 403, qui décida la réunion d'une grande conférence avec les évêques donatistes, conférence tenue en 411 et qui se termina par la défaite des donatistes. De 412 à 418, les conciles s'occupèrent surtout de l'hérésie pélagienne.

CARTHAGÈNE, en esp. **Cartagena,** v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée ; 119 600 hab. Evêché. Port de guerre profond et bien abrité. Cathédrale du XIIIe s., restaurée. Importante industrie chimique (traitement des pyrites des mines voisines, superphosphates). Raffinerie de pétrole. Métallurgie du plomb.

— Hist. La ville fut fondée vers 226-225 av. J.-C. par Hasdrubal et devint la principale base d'opérations des Carthaginois en Espagne. Tombée au pouvoir des Romains, *Carthago nova* resta la ville la plus importante de la péninsule Ibérique jusqu'aux invasions barbares. Les Arabes l'appelèrent *Cartadjanah*, et en firent une principauté indépendante, qui fut reprise par saint Ferdinand en 1243 et rattachée à la Castille.

CARTHAGÈNE, v. de Colombie. V. CARTAGENA.

CARTHAGÈNE n. f. Œnol. Mistelle* préparée dans le midi de la France.

CARTHAGINOIS, E adj. et n. Relatif à Carthage ; habitant ou originaire de Carthage.
◆ Adj. *Ironiq. Foi carthaginoise*, perfidie (traduction de l'expression latine : *fides punica*).
◆ N. m. Linguist. V. PUNIQUE.

Carthaginois (LE) [*Poenulus*], l'une des meilleures comédies de Plaute, imitée vraisemblablement de Ménandre. Un enfant de sept ans, Agorastoclès, a été volé à Carthage. Un vieillard l'achète, l'adopte et en fait son héritier. Deux cousines de cet enfant sont enlevées en même temps. Lycus (*le Loup*), le souteneur, devient leur maître. Plus tard, Agorastoclès tombe amoureux des jeunes filles ; mais les exigences de Lycus désespèrent Agorastoclès. Celui-ci réussit par ruse à impliquer Lycus dans une affaire de recel d'esclave fugitif et de vol. Survient le Carthaginois Hannon, qui, dans le jeune homme, reconnaît son neveu, et dans les jeunes courtisanes ses filles. Le manque d'unité de l'œuvre compte peu en regard de sa force comique. L'une des meilleures scènes est celle où Hannon parle carthaginois, tandis que Milphion traduit tout de travers : scène doublement comique pour le public romain de l'époque, au lendemain de la victoire sur Carthage (deuxième guerre punique).

CARTHALON, nom de trois Carthaginois connus dans l'histoire. Le premier fut mis en croix par ordre de son père, dont il avait paru désapprouver la révolte contre Carthage. — Le deuxième, envoyé en Sicile après la défaite de Regulus, prit Agrigente, vainquit sur mer les Romains, et, s'étant rendu odieux par sa rigueur, fut remplacé par Hamilcar Barca, en 250 av. J.-C. — Le troisième commandait

la cavalerie d'Hannibal ; il fut tué en 260 av. J.-C., lors de la reprise de Tarente.

CARTHAMUS [mys] ou **CARTHAME** n. m. Plante à fleurs jaune-orangé ou bleues suivant les espèces, très cultivée autrefois dans le midi de la France et utilisée comme colorant. (Elle pousse à l'état sauvage dans les terrains incultes des régions méridionales. Famille des composées.)

CARTIER n. m. Autref., papier filigrané fourni par l'Etat aux fabricants de cartes à jouer. ‖ Fabricant de cartes à jouer.

CARTIER (Jacques), navigateur français (Saint-Malo 1491 - *id.* 1557). Mousse, matelot, puis maître pilote, il alla sans doute à Terre-Neuve, au Brésil et au Portugal. En 1534, il obtient de François Ier de diriger une expédition vers les régions situées au-delà du détroit de Belle-Isle, afin de trouver un passage vers l'Asie et de « descouvrir certaines ysles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses ». Le 20 avril 1534, Jacques Cartier partit de Saint-Malo. Le 10 mai, il atteignit Terre-Neuve : un mois après, il franchissait le détroit de Belle-Isle ; le 10 juillet, il pénétrait dans la baie des Chaleurs et, à Gaspé, le 24 juillet, il prenait possession du pays au nom du roi de France. Il revint à Saint-Malo le 5 septembre. Aucun des buts fixés par François Ier n'avait été atteint, mais la reconnaissance du golfe du Saint-Laurent avait mis en évidence l'existence d'une terre nouvelle. Dans l'espoir de découvrir des mines d'or, le roi charge Cartier d'une deuxième expédition. Le 1er septembre 1535, Jacques Cartier s'engage sur le Saint-Laurent, qu'il remonte jusqu'à Hochelaga (la future Montréal). Les rapides interdisant aux barques de remonter plus à l'intérieur, Jacques Cartier ordonne alors le retour vers le havre de Sainte-Croix (près de l'actuelle Québec) : c'est là qu'il doit hiverner. Après la débâcle, il rentre au port le 6 mai 1536. L'expédition avait assuré la mainmise de la France, mais elle n'avait rapporté aucune des richesses minières espérées. La guerre ayant repris entre François Ier et Charles Quint, il fallut attendre octobre 1540 pour que le roi ordonnât une autre expédition. Une nouvelle doctrine coloniale s'élaborait, qui fondait la possession non sur la découverte, mais sur l'occupation. Ne pouvant confier à un roturier le soin de gouverner le Canada, François Ier nomma Roberval lieutenant général. C'est sous ses ordres que Jacques Cartier effectua son troisième voyage. Le « découvreur du Canada » mit à la voile le premier, le 23 mai 1541. Lassé d'attendre Roberval au Canada, il prit le chemin du retour et le rencontra à Terre-Neuve. Mais, lui désobéissant, il leva l'ancre en secret et regagna Saint-Malo : il était impatient de rapporter en France ce qu'il estimait, à tort, être de l'or et des diamants. Certains historiens font mention d'un quatrième voyage de Cartier, en vue de rapatrier Roberval (1543), mais cette expédition est très improbable. Les relations de ses voyages ont été éditées plusieurs fois. (→ Biblio.)

CARTIER (sir Georges Etienne), homme d'Etat canadien-français (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Québec, 1814 - Londres 1873). Ardent défenseur des droits de ses compatriotes, il avait joué, lors des troubles de 1837 (v. PAPINEAU), un rôle qui l'avait obligé à se réfugier aux Etats-Unis. Revenu peu après au Canada, il fut élu député en 1848. Chef du parti libéral-conservateur, il devint Premier ministre avec Macdonald en 1857. Son talent d'orateur lui fit prendre une part active aux réunions préparatoires qui aboutirent à la formation de la Confédération, proclamée en 1857, et dont il est considéré comme un des principaux inspirateurs.

CARTIER (Raymond), journaliste français (Niort 1904). D'abord rédacteur en chef de *l'Echo de Paris*, puis de *l'Epoque*, il a pris, depuis 1945, la direction de *Paris-Match*.

CARTILAGE n. m. (lat. *cartilago*). Tissu résistant, élastique, flexible, non vasculaire, moins dur que les os : *Avec l'âge, la plupart des cartilages finissent par s'ossifier* (C. d'Orbigny). ‖ *Cartilages d'ossification*, cartilages qui, dans la vie fœtale et dans le jeune âge, tiennent lieu de certains os par lesquels ils sont progressivement remplacés. ‖ *Cartilages de conjugaison*, ceux qui subsistent entre la diaphyse et les épiphyses des os longs et qui sont le siège de leur accroissement en longueur (ils disparaissent à l'âge adulte, leur ossification marquant la fin de la croissance). — ENCYCL. Les *cartilages* sont des tissus élastiques et résistants, qui présentent une grande aptitude à la calcification et à l'ossification. Ils constituent entièrement le squelette des vertébrés inférieurs et des embryons des vertébrés supérieurs, et une partie de celui des vertébrés adultes.
L'élément anatomique du cartilage est une cellule de 15 à 20 μ de diamètre, incluse dans une *substance fondamentale* (cartilagéine) par l'intermédiaire de *capsules*. Le cartilage forme le squelette de l'embryon et se transforme ensuite, en partie, en tissu osseux. Une certaine proportion du cartilage embryonnaire persiste dans cet état (cartilages costaux, cartilages du larynx, etc.). Le cartilage constitue encore les surfaces articulaires de frottement. Au point de vue structural, on distingue le *cartilage hyalin*, le *cartilage réticulé* et le *fibro-cartilage*.
Au point de vue pathologique, un fait est de grande importance : le cartilage dégénéré ou détruit ne se reforme pas, ne se cicatrise pas ; il est remplacé par du tissu conjonctif fibreux, qui ne peut pas remplir les mêmes fonctions.

CARTILAGINEUX, EUSE adj. Relatif aux cartilages ; qui est de leur nature.
— Ichtyol. Se dit des poissons dont le squelette ne comporte jamais de tissu osseux, mais seulement du cartilage. (Syn. CHONDRICHTHYENS, SÉLACIENS, ÉLASMOBRANCHES.)

CARTIMANDUA, reine des Brigantes, peuple de l'île de Bretagne allié des Romains. Elle livra à ces derniers Caratac, général des Barbares. Elle fit prisonnier son époux, Venut, qui avait combattu les Romains, mais le peuple se souleva contre elle. Les Romains purent la sauver, mais non la rétablir (v. 50 av. J.-C.).

CARTISANE n. f. (ital. *carteggiana*, petit carton). Lame de parchemin qu'on plaçait sous les motifs de guipure pour leur donner du relief. (La cartisane était recouverte de soie, d'or ou d'argent, et servait à exécuter les rosettes, les griffes, les miroirs, etc. ; elle est remplacée aujourd'hui par des lames de métal souple ou de matière plastique, ou par des effets de cannetille.)

CARTOGRAMME n. m. (de *carte*, et du gr. *gramma*, écriture). Schéma à base cartographique, dans lequel on a volontairement fait abstraction de l'exactitude des formes topographiques pour donner plus d'importance aux renseignements statistiques. (Certains cartogrammes représentent les pays sous des formes géométriques simples [carrés ou rectangles], dont la surface est proportionnelle à la valeur que l'on veut représenter.) ‖ Nom donné à des tableaux, cartes muettes, papiers à graphiques sur lesquels on indique sous forme synoptique, par des épingles mobiles de couleurs ou de formes différentes, les renseignements concernant les différents postes d'une entreprise.

CARTOGRAPHE n. (de *carte*, et du gr. *graphein*, écrire). Personne qui dresse les cartes de géographie.
— ENCYCL. Le *cartographe* réunit les éléments d'information qui doivent être traités, les analyse, les classe suivant les critères de valeur imposés par le sujet. Il les ordonne sur le papier, en choisit le moyen d'expression graphique, prépare une maquette destinée au dessinateur, qui précise toutes ses intentions. Il est responsable du document dessiné, mais aussi du document reproduit. Le *dessinateur-cartographe* est le spécialiste chargé de donner aux éléments fournis par le cartographe leur expression graphique définitive.

CARTOGRAPHIE n. f. (de *cartographe*). Art et technique graphique qui, à l'aide des sciences géographiques et de leurs annexes, a pour objet l'établissement, la rédaction et l'édition de la carte.
— ENCYCL. ● *Rôle et méthodes de la cartographie.* La *cartographie* est un moyen d'expression graphique, complément indispensable de la géographie, dont elle accompagne toutes les activités.
La rédaction de la carte* topographique donne au géographe les connaissances de base sans lesquelles aucun autre renseignement d'ordre physique, économique, politique ou humain ne peut être précisé. Développer la connaissance des éléments nécessaires à la connaissance scientifique de la Terre a été et est encore un des premiers objectifs de la cartographie.
Utilisée par le géographe au stade de la recherche, la carte est à la fois un instrument d'investigation et un moyen de contrôle. La répartition sur une carte topographique de certaines observations isolées concernant la nature des roches permet d'en étudier l'extension, de dater l'époque de leur formation les unes par rapport aux autres et d'en comprendre leur histoire (*carte géologique*). Le report sur une carte géologique de l'orientation des accidents topographiques, des zones d'extension de formes semblables renseigne le géographe sur l'histoire de leur évolution (*carte géomorphologique*).
La cartographie seule permet d'étudier et de vérifier les incidences, sur l'évolution d'un phénomène, de la juxtaposition ou de l'addition de plusieurs facteurs que l'on croit déterminants (études climatiques, écologiques). Mais, très souvent, précédant l'établissement de la carte, la recherche est déjà faite et la carte est un compte rendu. Dans ce cas, le cartographe rassemble les documents, en discute la valeur, utilise les statistiques, en interprète les données, classe enfin les renseignements suivant les critères que le sujet de la carte lui a imposés. La cartographie est donc aussi une technique d'illustration qui, à tous les stades d'utilisation, aide à la compréhension du phénomène étudié, en permet une généralisation plus sûre, en fixe les limites d'extension.
Le grand avantage de la carte est en effet de pouvoir à la fois présenter une synthèse et une analyse ; elle peut montrer sur un même document des aires de répartition se recoupant et des localisations précises dont elle analyse aussi la structure ; elle met en valeur l'évolution d'un phénomène dans le temps et dans l'espace, et analyse parallèlement l'évolution spatiale et temporelle des facteurs qui le déterminent.
La richesse de l'expression cartographique oblige aussi bien le lecteur que celui qui établit la carte à un effort de simplification et de classification des phénomènes. La cartographie est un instrument pédagogique de grande valeur (croquis aide-mémoire analogue au résumé, croquis au tableau noir, travaux pratiques de l'enseignement supérieur).
La cartographie a donc de multiples aspects. Elle peut être inventaire, technique de recherche, illustration graphique, instrument pédagogique ; le plus souvent, elle juxtapose ces quatre aspects. La rédaction de la carte est le résultat de l'utilisation de plusieurs techniques que le cartographe doit avoir assimilées pour résoudre un certain nombre de problèmes qui, à des degrés divers, sont communs à toutes les branches de la cartographie.
La précision est, bien entendu, le problème de base de la carte topographique : la localisation doit concorder avec la définition géographique du point (coordonnées géographiques), et il est naturel d'exiger que l'exactitude des formes soit préservée.
La conservation des formes et celle de la précision de la localisation, lorsque les échelles deviennent de plus en plus petites, posent

débarquement de Jacques CARTIER et des colons français à Stadacone (Québec) carte de Vallard (1546)

v. hors-texte en couleurs **CARTOGRAPHIE** *au verso de Carolingien (art)*

Phot. Larousse.

le problème de la *généralisation*. Il est évident qu'une carte au 1/10 000 000 ne peut comporter autant de détails qu'une carte au 1/10 000. Il faut supprimer les éléments secondaires pour que l'allure générale de la forme reste exacte, pour que la position relative des éléments principaux les uns par rapport aux autres ne varie pas. Cette généralisation s'applique non seulement aux éléments topographiques de la carte, mais aussi aux renseignements variant avec le sujet traité.

Le problème essentiel de la rédaction de la carte est celui de l'expression graphique, qui doit, sans sacrifier la précision des données fournies, être assez claire et suggestive pour que la compréhension de la carte à l'aide de la légende soit facile. En effet, la carte ne s'adresse pas en premier lieu, comme une œuvre d'art, à la sensibilité du lecteur. C'est un document qui doit être compris de la façon même dont il a été établi. La classification des valeurs, exprimée graphiquement, doit rester en concordance avec les chiffres de base; la souplesse du procédé permettra d'indiquer à volonté la précision ou l'incertitude. Le lecteur doit être conduit à voir d'abord les éléments importants, et découvrir ensuite en ordre décroissant les autres renseignements.

Le cartographe est amené, pour satisfaire ces exigences, à créer plusieurs « plans de lecture », dans lesquels il répartit les éléments de la carte*. La définition de ces plans est différente selon que l'on emploie la couleur ou le noir. Elle diffère aussi suivant le procédé de reproduction prévu. Si l'on analyse par exemple les trois facteurs : production, distribution, consommation d'un produit, et que l'on doive en montrer les rapports, l'analyse de chacun doit se faire sur des plans séparés. Un premier sera consacré à la production (en noir), un autre à la distribution (en gris), le dernier à la consommation (en hachures).

● *Histoire de la cartographie.* L'inventaire de certaines connaissances géographiques simples, la représentation des éléments de celles-ci sur un plan correspondent à un besoin que toute société humaine a éprouvé, et les avantages de la carte sur la description littéraire ont de tout temps été reconnus. Aussi l'homme, quel que soit son degré de civilisation, a-t-il voulu très vite fixer nombre de renseignements qui devaient se transmettre de génération en génération et qui intéressaient la navigation (dans un archipel, d'une île à l'autre), la limite ou le partage de territoires de chasse, l'établissement d'un itinéraire, etc.

Les besoins d'une civilisation évoluée, dont les conceptions philosophiques envisagent l'univers tout entier, s'étendent plus loin que la petite région. Mais ce sont également les renseignements militaires et les contrôles fiscaux qui peuvent promouvoir une cartographie beaucoup plus élaborée. Et les progrès de la connaissance scientifique ont toujours eu une répercussion directe et presque immédiate sur l'évolution de la cartographie.

Certaines tablettes de Babylone, remontant à plus de 3 000 ans avant notre ère, sont les plus anciennes cartes connues. Mais ce sont les savants grecs, astronomes, géographes, philosophes et mathématiciens, qui donnèrent à la cartographie les premières bases scientifiques nécessaires pour reporter de façon sûre les renseignements recueillis par les voyageurs.

C'est Anaximandre de Milet, disciple de Thalès, qui semble avoir dressé (v. 575 av. notre ère) la première carte d'ensemble du monde connu; mais il imagine celui-ci comme un disque flottant sur les eaux. Le premier, Aristote mesure l'angle d'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique; il en déduit, persuadé de la sphéricité de la Terre, l'existence des zones traditionnelles : zone intertropicale et zones tempérées, calottes polaires.

Dicéarque, vers la fin du IVe s. av. J.-C., détermine point par point et jalonne le parallèle de Rhodes; celui d'Alexandrie est aussi reconnu. Eratosthène (IIIe s. av. J.-C.) donne une mesure très proche du rayon terrestre; Hipparque (IIe s. av. J.-C.) définit le premier les conventions mathématiques permettant d'établir une représentation sur un plan de la surface sphérique de la Terre.

Ptolémée, au IIe s. apr. J.-C., reprend toutes ces notions et présente dans son œuvre un tableau précis des connaissances géographiques de ses prédécesseurs. Il publie ces méthodes de détermination des coordonnées, de construction du canevas, etc.

Mais, en Occident, le Moyen Age ignore complètement cette synthèse, et ce n'est qu'avec l'utilisation de la boussole que la cartographie progresse à nouveau. Pendant près de trois siècles, les portulans vont être les seules cartes valables. Dressées pour et par les navigateurs, les cartes marines seront sans cesse perfectionnées. Certains styles de portulans peuvent être distingués : l'école italienne, l'école catalane, celles des Portugais, des Vénitiens et des Français, l'école de Majorque.

L'art cartographique sort de la décadence et de la stagnation où il était entré avec la chute de l'Empire romain. Les voyages des Génois et des Vénitiens à l'intérieur de l'Afrique, jusqu'au Soudan, ceux des navigateurs portugais et espagnols donnent à la cartographie un essor dont les œuvres fournissent des témoignages éclatants : cartes de Juan de la Cosa (1500), de Pedro et Jorge Reinel (1505), planisphère de Sébastien Cabot (1546), cartes des Français Oronce Fine, Desceliers, etc. On observe une vraie renaissance cartographique. En 1569, Mercator utilise pour la première fois son canevas de projection. A la même époque, Abraham Ortelius publie son atlas, *Theatrum orbis terrarum*.

Le mouvement continue au XVIIe et au XVIIIe s., avec une série de cartographes de grande valeur. Aux cartes marines ont succédé les cartes générales du globe. Bientôt, le développement des instruments d'optique permet l'utilisation des procédés de triangulation et la mesure de la longueur d'un degré à différentes latitudes. Tout cela conduit à l'établissement d'une carte de conception moderne, où un grand nombre de points principaux sont levés géométriquement : la carte de France au 1/86 400, exécutée de 1744 à 1815 par les Cassini, sera suivie par l'établissement de cartes nationales dans tous les autres pays. (V. CARTE.)

Les progrès de l'aviation et de la photogrammétrie, l'invention et l'emploi des appareils de restitution ont apporté à la cartographie les éléments qui lui manquaient pour que l'établissement de la carte passe de l'artisanat au stade industriel. La carte topographique est parvenue à sa forme définitive, où chaque détail est déterminé géométriquement. (V. TOPOGRAPHIE.)

D'autre part, à la fin du XIXe s., parallèlement aux progrès de la géographie, la cartographie n'était plus seulement topographique. Une cartographie géographique et historique naissait. La carte n'est plus un inventaire, mais une étude particulière de l'évolution des phénomènes géographiques, qui a ses moyens d'expression propres. (→ Biblio.)

CARTOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la cartographie.

CARTOMANCIE n. f. (de *carte*, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir d'après les cartes : *Il avait* [...] *le talent de prédire l'avenir par la cartomancie, la chiromancie et les nombres pythagoriques* (Nerval).

CARTOMANCIEN, ENNE adj. et n. Qui pratique la cartomancie.

CARTON n. m. (ital. *cartone*; du lat. *charta*, papier). Feuille plus ou moins épaisse et rigide, formée à partir de pâte à papier et comprenant une ou plusieurs couches de fibres ou jets. (V. part. *encycl.*, Papet.) ‖ *Par extens.* Objet fabriqué avec des feuilles de carton. ‖ Boîte de carton : *Carton à chapeau.* ‖ Boîte de carton servant à mettre les dossiers : *La demande resta dans les cartons.* ‖ *Particul.* Grand portefeuille de carton où l'on serre des dessins, des gravures : *Qui se rappelle aujourd'hui la vieille place du Carrousel avec tous ces cartons bâillant entr'ouverts à la porte de ses centaines d'échoppes?* (Goncourt).

— Arg. *Battre, manier, taper, graisser le carton,* jouer aux cartes. ‖ *Maquiller le carton,* faire sauter la coupe.

— LOC. FAM. *Fig. Objet de carton,* objet mince et peu solide : *Une maison de carton.* ‖ *Faire un carton,* tirer sur une cible, et, *par extens.*, tirer sur un ennemi : *Presque aucun d'eux* [des poilus] *ne résiste au plaisir de faire un carton, comme ils disent, sur le pauvre bougre d'en face qu'ils voient se promener avec deux seaux de toile* (J. Romains).

— Archit. Feuille de carton ou de fer-blanc découpée, qui sert à tracer des profils.

— Bx-arts. Modèle, originairement sur papier fort ou sur carton, d'une fresque, d'une tapisserie, d'un vitrail : *Les cartons de Raphaël.* (V. part. *encycl.*)

— Imprim. Partie de feuille comprenant deux feuillets ou quatre pages. ‖ Ensemble de feuilles d'impression supplémentaires, destinées à remplacer des pages.

— Minér. *Carton de montagne, carton* ou *papier fossile,* ou *carton minéral,* noms usuels d'une variété d'amiante dont les filaments sont entrelacés, feutrés et soudés ensemble.

— Papet. *Carton d'amiante,* carton comprenant des fibres d'amiante dans sa texture : *Le carton d'amiante est utilisé comme isolant thermique et électrique.* ‖ *Carton pour ardoises,* carton servant de support aux ardoises d'écolier. ‖ *Carton blanchi,* carton dont l'une au moins des couches de surface est constituée de cellulose blanchie. ‖ *Carton pour boîtes pliantes,* carton, généralement de faible épaisseur et de belle présentation, destiné à la confection des boîtes en carton et des petits cartonnages. ‖ *Carton bristol,* v. BRISTOL. ‖ *Carton compact,* carton épais, constitué par la superposition de plusieurs feuilles de carton ordinaire contrecollées et pressées ensemble. (Ce carton sert à la fabrication des caisses en carton compact, employées dans l'emballage concurremment aux caisses en carton ondulé.) ‖ *Carton couché,* carton enduit d'un vernis destiné à lui conférer des propriétés spéciales et un état de surface améliorant son aspect, son aptitude à l'impression, son imperméabilité à l'eau, à la vapeur d'eau, aux graisses, etc. ‖ *Carton duplex,* carton obtenu par la superposition et le collage de deux feuilles de papier ou de carton. ‖ *Carton dur,* carton à base de fibres de bois, densifié par pressage à chaud, remplaçant le bois dans différentes applications industrielles et dans la construction. ‖ *Carton gris,* produit de papeterie dont les vieux papiers récupérés constituent la matière première essentielle. (Les déchets non triés sont utilisés pour les sortes ordinaires, et les journaux et archives pour les sortes dites « supérieures » et « gris perle ».) ‖ *Carton multi-jet,* carton constitué par la juxtaposition de plusieurs couches fibreuses ou jets*. ‖ *Carton ondulé,* carton présentant des ondulations ou cannelures* régulièrement espacées, contrecollées sur une ou, le plus souvent, deux feuilles de cartonnette* : *Le carton ondulé est utilisé pour la confection de caisses pour l'emballage des produits et marchandises les plus divers.*

— Rel. Cahier de quatre pages. (V. RELIURE.) ‖ *Passer en carton,* passer les ficelles ou les rubans dans les fentes pratiquées dans les plats en carton, de manière à fixer ceux-ci au bloc des cahiers cousus. ‖ *Rabaisser le carton,* couper les bords des plats en carton après la rognure, pour leur donner leur dimension définitive.

— Séricic. Feuille de papier résistant sur laquelle les femelles du ver à soie déposent leurs œufs. (C'est sous cette forme qu'on importait autrefois en Europe les graines d'Extrême-Orient.)

— Text. Rectangle de carton percé de trous, qui vient s'appliquer sur le cylindre ou le prisme d'une mécanique d'armures ou d'une mécanique Jacquard, et servant à manœuvrer les fils de chaîne suivant les nécessités de l'armure à réaliser. (V. TISSAGE.) ‖ Ensemble de tous ces cartons, réunis par des ficelles de laçage en un manchon sans fin qui correspond à l'exécution d'une armure complète. ‖ *Par extens.* Planchette de bois sur laquelle on peut fixer des chevilles servant à sélectionner les fils de chaîne devant être levés, et qui est utilisée à la place de véritables cartons dans certaines mécaniques d'armures. ‖ *Carton blanc,* carton qui n'a que les trous de repérage, et au moyen duquel on lève tous les fils de chaîne. ‖ *Carton matrice,* carton qui est entièrement percé, conformément à la disposition des crochets d'une mécanique d'armures ou d'une mécanique Jacquard.

— ENCYCL. Bx-arts. L'usage des *cartons* fut d'abord réservé à la peinture à fresque, qui ne permet pas à l'artiste de dessiner sur l'enduit frais. Le carton employé par Raphaël pour la fresque de *l'Ecole d'Athènes* est conservé, avec un fragment de la *Bataille de*

Constantin et de Maxence, à la bibliothèque Ambrosienne (Milan). On voit aussi au Victoria and Albert Museum, à Londres, sept des cartons dessinés par Raphaël pour les fameuses tapisseries ou *arazzi* du Vatican. Un carton célèbre entre tous fut celui de la *Guerre de Pise*, que Michel-Ange exécuta, en concurrence avec Léonard de Vinci, dans la salle du palais public de Florence, et dont il existe une copie à l'huile, exécutée en 1542 par Bastiano da Sangallo, et une gravure par Schiavonetti. Le Louvre possède quatre grands cartons peints à la gouache par Jules Romain, pour être reproduits en tapisserie à Bruxelles, et ceux des *Batailles d'Alexandre*, de Charles Le Brun. De ce dernier maître, le musée des Arts décoratifs conserve la série des cartons des *Maisons royales*. Les cartons originaux étaient, au Moyen Age, de simples grisailles, témoin ceux qu'a recueillis le musée de Reims. Ils n'ont été peints qu'à dater de la fin du XVe s.

— Papet. Les matières fibreuses (cellulose, vieux papiers) entrant dans la composition du *carton* sont tout d'abord broyées de façon à être transformées en pâte ; elles subissent ensuite une série de traitements d'épuration, afin d'être débarrassées de leurs impuretés ; après raffinage*, collage* et l'addition éventuelle d'une charge* et d'un colorant, la pâte est diluée dans un grand volume d'eau (quelques grammes seulement de matières fibreuses sèches au litre) ; la suspension de fibres est alors prête à être envoyée sur la machine à carton.

La machine à carton est soit du type *à table plate* (identique, alors, aux machines à papier), soit du type *à formes rondes*. Une forme ronde est un tambour cylindrique rotatif recouvert d'une toile métallique, à travers laquelle la suspension de fibres abandonne la majeure partie de son eau, de façon à laisser une couche de fibres d'épaisseur variable qui constitue, après jonction à des couches similaires, pressage et séchage de l'ensemble, l'une des couches ou jets* du carton.

Sur la machine à carton, la feuille peut subir, en outre, avant d'être enroulée sous forme de bobines*, des traitements spéciaux de couchage* ou de calandrage* destinés à améliorer son aspect, son imperméabilité ou encore son aptitude à l'impression.

CARTON n. m. (diminutif de *carte*). Petite carte placée dans l'angle d'une feuille et donnant à plus grande échelle la figuration d'une partie du même tracé.

CARTON DE WIART (comte Henri), homme politique belge (Bruxelles 1869 - *id.* 1951). Avocat, puis député catholique en 1896, ministre de la Justice de 1911 à 1918, il lutta contre l'intransigeance de son parti à l'égard du mouvement démocrate chrétien à ses débuts. Il s'affranchit de la direction du redouté Charles Woeste, suivit les directives du comte A. de Mun et des encycliques pontificales *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, et aida au développement des syndicats chrétiens. Il fit partie, en 1914, du Conseil de la couronne qui repoussa l'ultimatum allemand. Ministre plénipotentiaire à La Haye, il améliora les relations, tendues, des deux pays (1918) ; il fut Premier ministre d'un gouvernement d'Union nationale de 1920 à 1921 et ministre du Travail de 1932 à 1934. Fondateur, en 1894, de la revue de littérature et d'art *Durendal*, il a publié notamment : *la Cité ardente* (1905), *les Vertus bourgeoises* (1910).

CARTON-BOIS n. m. Carton à base de pâte mécanique*. || Pl. *des* CARTONS-BOIS.

CARTON-CUIR n. m. Carton enduit d'un vernis synthétique imitant l'aspect du cuir. || Pl. *des* CARTONS-CUIRS.

CARTONNAGE n. m. Fabrication des boîtes en carton. || Boîtes et ouvrages de carton.

— Rel. Fabrication des reliures dont la couverture est recouverte de papier ou de toile, à l'exclusion de la peau. || *Cartonnage classique*, fabrication spécialisée de la reliure des livres scolaires. || *Cartonnage à la Bradel*, v. BRADEL (*reliure à la*).

CARTONNAT n. m. Métrol. V. QUARTONAT.

CARTONNER v. tr. Jeux. Jouer beaucoup aux cartes, ou jouer mal.

— Rel. Mettre en place les cartons des plats d'une reliure.

CARTONNERIE n. f. Fabrique de carton.

CARTONNETTE n. f. Carton léger, utilisé dans la fabrication du carton ondulé. (V. CARTON.)

CARTONNEUX, EUSE adj. Qui a la consistance ou l'apparence du carton.

CARTONNIER, ÈRE adj. et n. Qui fait ou vend du carton ou des objets en carton.

◆ Adj. Entom. *Guêpes cartonnières*, dénomination appliquée à plusieurs guêpes d'Amérique, dont le nid est construit avec une sorte de carton. (V. CHARTERGUE, POLISTE et POLYBIE.)

◆ N. m. Meuble de bureau, formé d'une série de logements permettant d'y classer des dossiers cartonnés en forme de tiroir.

— Bx-arts. Artiste spécialisé dans la production de cartons : *Un cartonnier de tapisserie*.

CARTON-PAILLE n. m. Carton fabriqué avec de la paille hachée. || Pl. *des* CARTONS-PAILLES.

CARTON-PÂTE n. m. Mélange de pâte à papier et de matières plastiques, susceptible d'être moulé. || Pl. *des* CARTONS-PÂTES.

CARTON-PIERRE n. m. Carton durci, avec lequel on fait des ornements, notamment pour les boiseries. || Pl. *des* CARTONS-PIERRES.

CARTOON [tun] n. m. (mot angl.). Chacun des dessins destinés à composer un film de dessins animés. || Aux États-Unis, dessin humoristique. || En France, bande illustrée dans une publication périodique.

CARTOONISTE n. m. Dessinateur humoriste. (V. HUMOUR.)

CARTOTHÈQUE n. f. Local où sont conservées et classées les cartes de géographie.

CARTOUCHE n. m. (ital. *cartoccio*, cornet de papier ; venu du lat. *charta*, papier). Ornement en forme de carte à demi déroulée ou chantournée, destiné à recevoir une inscription ou des armoiries.

— ENCYCL. Archéol. En Egypte, le nom et le prénom des pharaons (deux des cinq éléments du protocole royal) étaient inscrits, dès le début de l'Ancien Empire, dans une sorte de cercle (le *Shenou*) reposant sur une barre horizontale. Les égyptologues donnèrent le nom de *cartouche* à ce motif, qui, très vite, présenta un aspect se rapprochant de l'ovale. Il semble qu'il faille interpréter ce motif comme une bague dont le jonc, démesurément allongé, contenait les signes nécessaires à l'expression des noms du souverain. Le premier cartouche rencontré dans la titulature des rois contient le prénom de roi, ou nom de couronnement, précédé des mentions : « roi du Sud » et « roi du Nord ». Le second correspond à l'expression du nom reçu par le jeune prince à sa naissance (mots prononcés par la reine mère au moment de l'accouchement, et ces termes, qui constituent toujours une phrase, sont précédés de « fils du Soleil ».

A l'imitation des Egyptiens, les rois hittites ont employé le cartouche dans leurs sceaux. Ces groupements de signes hiéroglyphiques, surmontés d'un soleil ailé, forment des « édicules » dans lesquels les signes sont souvent disposés symétriquement et répètent un ou plusieurs attributs du souverain.

— Arts décor. Les architectes et les peintres de la Renaissance se sont servis souvent du *cartouche* comme motif décoratif. Sous Louis XV, ce fut un des éléments caractéristiques du style rocaille.

CARTOUCHE n. f. (ital. *cartuccia*). Arm. Autref., cylindre de carton contenant la charge de poudre et la balle du fusil. || Charge d'explosif ou de poudre, logée, prête au tir, dans un étui en papier, en carton, en textile ou en métal : *Cartouche de dynamite*. (Dans un trou de mine, on place une ou plusieurs cartouches d'un diamètre adapté à celui du trou, de façon à réaliser la charge voulue. Une seule cartouche est amorcée, la détonation se propageant de proche en proche.) || Ensemble constitué par l'association d'une cartouche (au sens précédent) et d'un projectile (balle de fusil, obus) ou d'un groupe de projectiles comme des plombs de chasse : *Cartouche de chasse*. || *Cartouche à blanc*, cartouche d'instruction sans projectile. (V. BLANC [*tir à*].) || *Cartouche Flobert*, cartouche pour carabine, ne comprenant qu'une seule matière explosive, qui sert à la fois d'amorce et de poudre propulsive. || *Cartouche inerte*, cartouche de fusil d'où l'on a retiré la charge et qui est utilisée à l'instruction pour apprendre aux recrues à approvisionner leur arme.

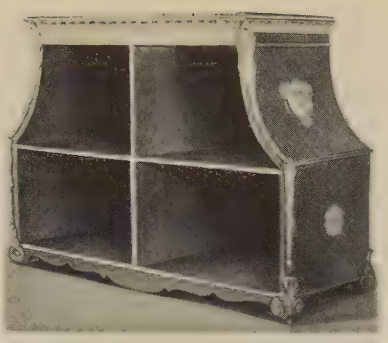

cartonnier XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

— Bur. *Cartouche d'encre*, ampoule de verre contenant une recharge d'encre que l'on place directement dans un stylographe.

— Confect. Ensemble des doublures et des toiles nécessaires à l'exécution d'un costume.

— Electr. Elément de remplacement d'un coupe-circuit* à fusible, comportant une enveloppe isolante, généralement cylindrique, munie à ses deux extrémités de contacts métalliques dont la forme diffère suivant le type de coupe-circuit.

— Hist. mil. *Cartouche de congé*, diplôme créé en 1668, signé par le chef de corps et attestant que le porteur avait servi dans l'armée et reçu ce à quoi il avait droit. || *Cartouche jaune*, congé remis aux hommes passés aux bretelles* et chassés de l'armée. || *Cartouche verte*, cartouche utilisée pour les réformés. || *Cartouche rouge*, cartouche remise aux libérés des galères. (Ces trois dernières cartouches furent supprimées en 1789.)

— Photogr. Etui cylindrique, étanche à la lumière, contenant une longueur déterminée de film maintenu sur un axe mobile et enroulé sur lui, l'autre extrémité sortant de l'étui par une fente longitudinale.

— ENCYCL. Arm. C'est au milieu du XVIIe s. que fut réalisé pour la première fois un ensemble en carton appelé *cartouche*, contenant une balle et la quantité de poudre nécessaire pour une charge. Son usage fut généralisé au XVIIIe s. ; en France, une instruction de 1738 confie au soldat lui-même la confection de ses cartouches : disposant d'un mandrin en bronze, d'un dé en bois pour préparer les étuis en papier, d'un remplissoir pour doser la poudre, il fermait ensuite l'étui après y avoir placé la balle. Pour tirer, le soldat déchirait la cartouche avec ses dents (mouvement de la charge en douze temps), versait un peu de poudre dans le bassinet et le reste dans le canon, puis poussait à l'aide de la baguette la balle au fond du canon. Lorsque, au XIXe s., apparut le chargement par la culasse, la balle, l'étui et l'amorce furent réunis définitivement en un seul bloc. La première cartouche de ce type est celle du fusil de chasse français Lefaucheux, de 1832. La cartouche du fusil prussien Dreyse (1844) se composait d'une balle dont la partie postérieure était emboîtée dans un sabot de carton. Une pastille fulminante, servant d'amorce, était placée à l'arrière du sabot et une longue aiguille, actionnée par le mécanisme de culasse, traversait toute la charge de poudre pour frapper cette amorce, dont la détonation enflammait la charge. Mais ces cartouches, comme celles plus perfectionnées du fusil français Chassepot (1867), étaient facilement inflammables et, par ailleurs, très sensibles à l'humidité. Aussi on adopta en France, après la guerre de 1870 (fusil Gras 1874), la cartouche à étui métallique, déjà expérimentée par les Américains pendant la guerre de Sécession. Les cartouches du fusil moderne comportent depuis 1886 (fusil Lebel) un étui en laiton contenant la poudre, portant à son culot l'amorce et, autour de sa partie postérieure, soit un bourrelet, soit une gorge, pour permettre l'extraction après le départ du coup. La balle est sertie à l'avant de l'étui.

La présentation des munitions sous forme de cartouches n'est pas limitée aux armes légères. Elle est également pratiquée dans l'artillerie de campagne jusqu'au calibre voisin du 105, dans l'armement des engins

CARTON DE WIART

cartouche
de Ramsès II
(archéol.)
bas-relief égyptien
Louvre

cartouche (arts décor.)
style Louis XV, par Toro

cartouches

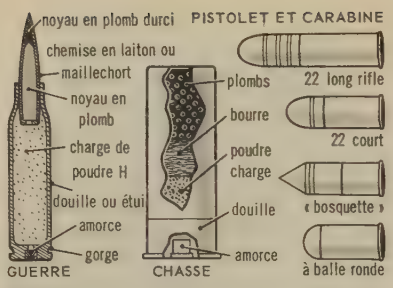

blindés jusqu'au calibre de 120, et dans l'artillerie de marine jusqu'à celui de 152 mm. Les cartouches des projectiles tirés par des canons sans recul sont percées d'évents à l'arrière et le long de la douille. Les cartouches de chasse et de guerre sont à percussion centrale.

CARTOUCHE (Louis BOURGUIGNON, dit), célèbre voleur français (Paris 1693 - *id.* 1721). Fils d'un tonnelier, il devint, à vingt-quatre ans, le chef d'une bande qui mit en coupe réglée Paris et sa banlieue, pratiquant toutes les formes du vol, y compris l'attaque des diligences. De nombreux meurtres furent également imputés à Cartouche ou à ses complices. Il échappa longtemps aux recherches de la police, grâce au grand nombre de ses affidés : il y avait parmi eux des gentilshommes et des exempts (ou soldats de la maréchaussée). Il fut enfin arrêté, trois mois après avoir osé se montrer à l'Opéra. Condamné à être rompu vif, il fut exécuté en place de Grève. Auréolé d'une légende de bravoure et de galanterie, il bénéficia de son vivant d'une certaine sympathie populaire, que le roman lui a conservée. (→ Biblio.)

CARTOUCHE
par van Buysen
cabinet des Estampes

CARTOUCHE-AMORCE n. f. Dans une file de cartouches chargées dans un trou de mine, celle qui est pourvue d'un détonateur. || Pl. *des* CARTOUCHES-AMORCES.

CARTOUCHERIE n. f. Atelier, établissement où l'on confectionne des cartouches.

CARTOUCHIÈRE n. f. Petite sacoche en cuir ou en étoffe, fixée au ceinturon, où le soldat en campagne met ses cartouches. || Sorte de ceinture à compartiments cylindriques, où le chasseur introduit ses cartouches. || Sac de cuir destiné au même usage.

CARTULAIRE n. m. (lat. médiév. *cartularium* ou *chartularium*). Livre manuscrit où sont transcrits les privilèges et les titres d'une personne ou d'une communauté, pour en faciliter la consultation et ménager les originaux.

— ENCYCL. Les *cartulaires* renferment des chartes qui sont classées non dans l'ordre chronologique, mais dans un certain ordre méthodique (d'après la qualité des auteurs des actes, d'après l'objet des chartes, le plus souvent dans l'ordre topographique), et sont donc généralement rédigés d'un seul jet. Les premiers cartulaires sont germaniques et remontent au IXe s. A partir du XIe s., ils deviennent plus fréquents et se multiplient au XIIe. Au XIIIe s., évêchés, abbayes, chapitres et collégiales, seigneuries, villes, universités, corporations, confréries, commanderies, chapelles, hôpitaux et léproseries, quelquefois même de simples bourgeois, possèdent des cartulaires.

Ils se présentent en général sous forme de registres composés de cahiers de parchemin (le papier se rencontre en même temps que le parchemin à partir du XVe s.). Quelques-uns, surtout les plus anciens, consistent en rôles ou rouleaux. Ils sont désignés par une lettre de l'alphabet, par le nom de l'auteur ou par un détail de leur aspect extérieur (couleur), parfois par un nom propre emprunté à l'Ancien Testament. Précieux pour les historiens et les juristes, en raison de la perte de nombreux documents originaux, ils présentent, aux yeux des diplomatistes, assez peu de garanties quant à la sincérité des actes (originaux et pseudo-originaux sont souvent mêlés) et quant à la qualité du texte (copistes plus ou moins soigneux). A partir du XIIIe s., on fit parfois attester la fidélité de la copie par rapport à l'original par des notaires publics : ce sont des cartulaires « authentiques ».

Enrico CARUSO
par lui-même

CARTWRIGHT (Thomas), ecclésiastique anglais (Hertfordshire 1535 - Warwick 1603). D'une grande culture, c'était la personnalité dominante des presbytériens à l'époque élisabéthaine.

CARTWRIGHT (William), poète anglais (Northway, Gloucestershire, 1611 - Oxford 1643). Professeur de métaphysique à l'université d'Oxford, prédicateur et royaliste fervent, Cartwright écrivit des poésies lyriques et quelques tragi-comédies où l'on trouve toutes les conventions du genre : *l'Esclave royal* (*The Royal Slave*) [1636], *la Dame errante* (*The Lady Errant*) [1636], *le Siège* (*The Siege or Love's Convert*). Il était ami du dramaturge Ben Jonson.

CARTWRIGHT (John), homme politique anglais (Marnham, Nottinghamshire, 1740 - Londres 1824). Réformiste actif, ce fut l'un des fondateurs du radicalisme britannique. Ses abondants pamphlets lui valurent le surnom de PÈRE DE LA RÉFORME. Poursuivant sa campagne en faveur d'une réforme parlementaire au temps de la Révolution française, il s'attira de nombreux ennuis. Mais il vécut assez longtemps pour voir renaître le radicalisme après le retour à la paix et pour participer aux débuts du mouvement chartiste.

CARTWRIGHT (Edmund), inventeur anglais (Marnham, Nottinghamshire, 1743 - Hastings 1823), frère du précédent. Il transforma l'industrie du tissage, en 1785, en synchronisant les quatre mouvements du métier à bras et en le faisant mouvoir par une machine à vapeur, que Watt venait justement d'industrialiser. Il imagina ensuite une machine à peigner la laine (1790), et prit de nombreux brevets, notamment pour mouvoir les voitures sans chevaux, etc. Ruiné dans l'exploitation de ses brevets, il reçut, en 1809, du Parlement, une somme de 10 000 livres à titre de récompense nationale.

CARUARU, v. du Brésil (Etat de Pernambuc), à l'O. de Recife ; 43 500 hab. Evêché. Centre commercial (foires de bétail).

CARUM [rɔm] n. m. Plante à fleurs blanches, rarement roses, poussant, jusqu'à 2 000 m d'altitude, dans les prairies tourbeuses du centre de la France et des régions montagneuses. (Famille des ombellifères.) [Le *Carum carvi* est une plante aromatique encore appelée CARVI, ANIS DES VOSGES ou KUMMEL.]

CARÚPANO, v. et port du Venezuela (Etat de Sucre), sur la mer des Antilles ; 16 500 hab.

CARUS [rys] n. m. (gr. *karos*, profond sommeil). Neurol. Coma poussé à un extrême degré. (Il est caractérisé par l'abolition complète des réflexes et l'existence de troubles respiratoires et circulatoires très accusés.)

CARUS (Carl Gustav), médecin et philosophe allemand (Leipzig 1789 - Dresde 1869). Directeur de la clinique d'accouchement et professeur à l'académie chirurgicale de Dresde en 1827, il fut médecin de la Cour et conseiller d'Etat. Ses principaux ouvrages de philosophie sont : *Vorlesungen über Psychologie* (1831), *Psyche* (1846), *Physis* (1851), *Symbolik der menschlichen Gestalt* (1853). La pensée de Carus se rapproche de celle de Gœthe et des romantiques. Comme eux, il considère la nature comme un tout dont l'homme fait partie. Il fait également une certaine place à l'instinct et à l'inconscient, cherchant à déterminer comment on passe de ces domaines à la conscience.

CARUS (Paul), philosophe et écrivain allemand (Ilsenburg 1852 - aux Etats-Unis 1919). Professeur à l'Ecole des cadets de Dresde, il partit pour les Etats-Unis (1881), où il se consacra à la philosophie et aux lettres, et dirigea deux revues de Chicago : *The Open Court* et *The Monist*. Citons, parmi ses nombreux écrits en allemand et en anglais : *Metaphysik in Wissenschaft, Ethik und Religion* (1881), *Das Evangelium Buddhas, Fundamental Problems, Monism and Meliorism, The Soul of Man, The Religion of Science, Science as Religious Revelation*.

CARUSO (Enrico), ténor italien (Naples 1873 - *id.* 1921). Doué d'une voix puissante et étendue, il triompha sur les scènes d'Europe et d'Amérique, soit comme ténor dramatique, soit comme ténor lyrique. (→ Biblio.)

CARVACROL n. m. (de *carvi*). Chim. Phénol isomère du thymol, de formule $C_{10}H_{13}OH$ (v. CAMPHRE), rencontré dans les essences de sarriette, de thym, d'origan, de serpolet, etc. (Syn. CYMOPHÉNOL et CAMPHOTHYMOL.)

— ENCYCL. Le *carvacrol* se forme par transposition de son isomère, la carvone, chauffé avec de l'acide phosphorique. On l'obtient également par action de l'iode sur le camphre. C'est un liquide épais, incolore, solidifiable et fondant à 1 °C, bouillant à 236 °C. Par hydrogénation, il conduit à la carvomenthone et au carvomenthol.

CARVAJAL (Juan DE), diplomate et cardinal d'origine espagnole (Trujillo, Estrémadure, 1399 - Rome 1469). Mêlé à toutes les affaires ecclésiastiques de l'Empire germanique et de la Hongrie de 1440 à sa mort, il fut légat d'Eugène IV au concile de Bâle.

CARVAJAL (Bernardino DE), prélat espagnol (Plasencia 1456 - Rome 1523), neveu du précédent. Cardinal en 1493. Il prit parti pour Louis XII et Maximilien contre le pape Jules II, mais fut excommunié, destitué et emprisonné par celui-ci. Léon X lui pardonna après qu'il eut fait pénitence.

CARVAJAL (Francisco DE), conquistador espagnol (Arévalo, Ávila, v. 1464 - au Pérou 1548). Il combattit à Pavie (1525) et à Rome (1527). Il passa au Pérou et devint en 1542 major général de l'armée royale. Partisan de Pizarro, il fut pris et pendu avec lui.

CARVALHO (Léon CARVAILLE, dit), directeur de théâtre français (île Maurice 1825 - Paris 1897). Basse chantante à l'Opéra-Comique, il obtint, en 1855, la direction du Théâtre-Lyrique. Il remit à la scène des œuvres classiques (*Obéron*, *Orphée*, etc.), et fit représenter nombre d'opéras nouveaux, entre autres *Faust*, *Roméo et Juliette*, *Mireille*. En 1868, il joignit à cette exploitation celle de la salle Ventadour ; mais les frais l'obligèrent à les abandonner. Il prit en 1872 la direction du Vaudeville, où il monta notamment *l'Arlésienne*. Il dirigea avec succès l'Opéra-Comique de Paris de 1876 jusqu'à l'incendie de mai 1887 ; puis de 1891 jusqu'à sa mort.

CARVALHO (Marie-Caroline FÉLIX-MIOLAN, dame), cantatrice française (Marseille 1827 - près de Dieppe 1895). Elève de Duprez au Conservatoire de Paris, elle débuta à l'Opéra-Comique en 1850. En 1853, elle épousa Carvalho, qu'elle suivit, en 1856, au Théâtre-Lyrique. Elle triompha à Paris et en Europe, en interprétant notamment Gounod.

CARVÈNE n. m. Chim. Syn. de *d*-LIMONÈNE.

CARVÉNONE n. f. Cétone non saturée, de formule $C_{10}H_{16}O$.

— ENCYCL. La *carvénone* se prépare à partir de la dihydrocarvone, par isomérisation au moyen d'acide formique anhydre. Elle se forme également par action de l'acide sulfurique sur le camphre ou le camphane dichloré. C'est un liquide bouillant à 232 °C.

CARVÉOL n. m. Alcool terpénique de formule $C_{10}H_{15}OH$, correspondant à la carvone.

CARVER (John), fondateur de la colonie de Plymouth, aux Etats-Unis (Angleterre v. 1576 - Plymouth, Massachusetts, 1621). Il fut le chef des premiers pionniers venus sur la *Mayflower* en septembre 1620.

CARVER (George Washington), homme de science américain de race noire (près de Diamond Grove, Missouri, 1864 - Tuskegee, Alabama, 1943). Docteur ès sciences, il se spécialisa en chimie agricole et introduisit l'importante culture des arachides dans le sud des Etats-Unis. Ses travaux et ses recherches sur l'utilisation industrielle des arachides, de la patate et de la noix pecan (d'où il a extrait huile, graisse, matière plastique, encre, farine, colle, matériaux de construction, etc.), ainsi que sur les matières colorantes et les sous-produits du cotonnier, enfin son parfait désintéressement lui ont valu de nombreux honneurs.

CARVESTRÈNE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène terpénique, constitué par le sylvestrène inactif.

CARVI n. m. (ar. *karawiyā'* ; gr. *karon*). Espèce du genre *carum*, cultivée dans les jardins maraîchers pour ses qualités aromatiques.

— Chim. *Essence de carvi*, huile essentielle, que l'on peut séparer, par distillation fractionnée, en *d*-limonène et carvone.

CARVIN, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le nord du bassin

houiller (groupe d'Oignies), au N.-E. de Lens; 15 780 hab. (*Carvinois*). Mines de houille. Centre industriel : agglomérés; textiles (confection, fabrique de couvre-pieds); matériel en béton; machines agricoles; mobilier; huileries; distillerie.

CARVOMENTHÈNE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène terpénique non saturé, qui se forme dans la déshydratation du carvomenthol et que l'on prépare par hydrogénation catalytique ménagée du limonène.

CARVOMENTHOL n. m. Alcool terpénique saturé, de formule $C_{10}H_{20}O$, isomère du menthol, obtenu par hydrogénation de la carvone.

CARVOMENTHONE n. f. Cétone terpénique saturée, de formule $C_{10}H_{18}O$, isomère de la menthone. (Syn. TÉTRAHYDROCARVONE.)

CARVONE n. f. (de *carvi*). Cétone terpénique non saturée, de formule $C_{10}H_{14}O$.
— ENCYCL. La *carvone* dextrogyre se rencontre dans l'essence de carvi, qui lui doit l'odeur et la saveur appréciées pour la fabrication du kummel. On la trouve également dans l'essence d'aneth. C'est un liquide bouillant à 230 °C. Elle diffère de la cétone saturée (carvomenthone) par la présence de deux doubles liaisons, l'une dans la chaîne fermée, l'autre dans la chaîne isopropylique. Elle donne donc facilement des produits d'addition. Ainsi, par hydrogénation et suivant les conditions opératoires, elle fournit la dihydrocarvone et le dihydrocarvéol, la carvomenthone et le carvomenthol. Elle fixe l'acide chlorhydrique, l'acide bromhydrique. Dans ce dernier cas, l'élimination de l'hydracide fixé conduit à l'*eucarvone*, isomère de la carvone. Sous l'influence d'alcalis, d'acide phosphorique, etc., elle s'isomérise en *carvacrol*. Elle peut être hydratée par l'acide sulfurique étendu en donnant une cétone-alcool, l'hydrate de carvone. Elle fournit avec l'hydroxylamine une oxime, la *carvoxime*.
La carvone lévogyre se trouve en faibles quantités dans les essences de *menthe crépue* et de *kuromiji*.

CARVOTANACÉTONE n. f. Cétone de formule $C_{10}H_{16}O$, isomère de la carvénone, bouillant à 228 °C, obtenue sous forme active par réduction du nitro-α-phellandrène et sous forme inactive par action de la chaleur sur la thuyone (tanacétone).

CARVOXIME n. f. Oxime de la carvone, de formule $C_{10}H_{14}NOH$.
— ENCYCL. La *carvoxime*, obtenue par action de l'hydroxylamine sur la carvone, est identique au nitrosolimonène, préparé en faisant agir les alcalis sur le nitrosochlorure de limonène. Il existe deux corps actifs sur la lumière polarisée, fusibles à 72 °C, et un inactif fondant à 93 °C.
L'*isocarvoxime* est obtenue par fixation, puis élimination d'hydracide sur la carvoxime.

CARY n. m. Art culin. V. CARI.

CARY (Lucius). V. FALKLAND.

CARY (Henry Francis), écrivain anglais (Gibraltar 1772 - Londres 1844). On a de lui des *Vies des poètes anglais*, faisant suite à celles de Jonhson; mais son œuvre maîtresse est une traduction de *la Divine Comédie* de Dante (1805-1814).

CARY (Arthur Joyce), écrivain anglais (Londonderry, Irlande, 1888 - Oxford 1957). Après des études à Clifton et à Trinity College (Oxford), il s'engagea en 1913 dans les forces du Monténégro, puis participa à la Première Guerre mondiale, d'où il revint blessé. Ayant exercé diverses fonctions administratives dans la Nigeria britannique, il fut, à cause de sa santé, obligé de prendre sa retraite, revint en Grande-Bretagne, où il commença à écrire. Son œuvre comprend des ouvrages de science politique, dans lesquels il a exprimé les leçons tirées de son expérience africaine, et des romans : *Missié Johnson* (1939), *Une maison d'enfants* (1941), *Surprise elle aussi* (*Herself surprised*) [1941], que beaucoup de critiques anglais considèrent comme son chef-d'œuvre, *la Bouche du cheval* (*The Horse's Mouth*) [1944]. Dans ses œuvres, dont les unes reflètent beaucoup de souvenirs de son enfance irlandaise ou de ses séjours africains, et dont les autres traduisent de pures imaginations, Cary se montre un peintre de caractère délicat et pénétrant, s'exprimant dans une langue brillante, pleine de couleur et pénétrée d'humour.

CARYA n. m. Noyer d'Amérique du Nord et d'Asie, fournissant le bois élastique nommé hickory*. (Famille des juglandacées.)

CARYA ou **KARUA**. Mythol. Fille de Dion, roi de Laconie, aimée de Dionysos et changée par lui en noyer (gr. *karua*).

CARYANDA ou **KARUANDA**. Géogr. anc. Ville de Carie (Asie Mineure), sur le golfe Iassique (mer Egée). Patrie du navigateur et géographe Scylax.

CARYATIDE. Myth. gr. Surnom d'Artémis, qui avait un temple à *Caryes*, en Laconie.

CARYATIDE ou **CARIATIDE** n. f. (gr. *karuatides*, femmes de Caryes). En architecture grecque, support en forme de statue féminine. ‖ *Par extens.* Statue-colonne en forme de figure masculine : *Les caryatides de Puget, à l'hôtel de ville de Toulon.* (Il serait préférable de dire STATUE-COLONNE, ATLANTE ou TÉLAMON.)
— ENCYCL. Archit. Selon une tradition rapportée par Vitruve, les habitants de Caryes, en Laconie, ayant pris parti pour les Perses, les Grecs vainqueurs se vengèrent en mettant les hommes à mort et en vendant les femmes comme esclaves; ce serait afin de perpétuer le souvenir de ce dernier fait que les architectes auraient donné à certaines colonnes la forme de statues féminines. En réalité, les *caryatides* architecturales sont antérieures aux guerres médiques (Delphes, trésor des Siphniens, 525 av. J.-C.); leur modèle est peut-être en rapport avec les danses des jeunes filles au sanctuaire d'Artémis Caryatis, mais c'est dans l'architecture ionique qu'elles apparaissent; les plus célèbres sont celles de l'Erechthéion, ornant, au nombre de six, une légère tribune masquant le départ d'un escalier; leur nom antique était d'ailleurs simplement *korai* (jeunes filles). Le motif a été repris par les Romains (caryatides de Diogénès au Panthéon). La statue-colonne se retrouve en Egypte et en Orient.
Dans l'art roman, les statues-colonnes se rencontrent souvent sous les aspects les plus divers. Puis la colonne proprement dite se réduit et disparaît; ce sont les statues qui deviennent de véritables supports (cathédrale de Reims, parties hautes). L'imitation directe des caryatides antiques réapparaît à la Renaissance. En France, les quatre figures de Jean Goujon qui soutiennent la tribune de la salle dite « des Caryatides », au Louvre, sont célèbres (1548). Des palais et des hôtels nombreux, à Dijon, à Toulouse, sont ornés de figures de ce genre. Vers 1625, Jacques Sarrazin envoya de Rome les modèles des huit caryatides qui décorent, accouplées, le pavillon de l'Horloge, au Louvre. Les atlantes de Pierre Puget qui soutiennent le balcon de l'hôtel de ville de Toulon sont à citer parmi les chefs-d'œuvre du genre (1656).

CARYCHIUM [kjom] n. m. Mollusque gastropode répandu dans toutes les régions chaudes et tempérées, où il vit dans les endroits humides, dans le bois pourri ou sous les feuilles mortes. (Nombreuses espèces fossiles dans les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires. Famille des ellobiidés.)

CARYES, en gr. **Karuai**. Géogr. anc. Ville de Laconie (Péloponnèse), près des frontières de l'Arcadie, célèbre par son temple d'Artémis Caryatis. Elle fut détruite par les Grecs, pour s'être alliée aux Perses. (V. CARYATIDE.)

CARYINITE n. f. Minér. Arséniate naturel de plomb, de manganèse, de calcium et de magnésium. (On écrit aussi KARYINITE.)

CARYO-, élément tiré du gr. *karuon*, noix, noyau, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CARYOBORE n. m. Petit insecte à cuisses postérieures renflées, qui se développe dans les graines, notamment dans celles des acacias et d'autres légumineuses, principalement dans les régions désertiques. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des bruchidés.)

CARYOCAR n. m. Bel arbre d'Amérique tropicale. (Famille des théacées.)
— ENCYCL. Ses fruits sont des drupes, dont l'amande, comestible, produit une matière oléagineuse de l'aspect et de la consistance du beurre. L'espèce la plus connue (*Caryocar nuciferum*), originaire de la Guyane, produit le *beurre de Souari*.

CARYOCARPE adj. Dont le fruit est semblable à une noix.

CARYOCÉRITE n. f. Minér. Borosilicate naturel, voisin de la mélanocérite.

CARYOCHROME adj. Histol. Se dit de cellules nerveuses jeunes, parfois adultes, appartenant surtout au cervelet, au bulbe olfactif, à la rétine, aux éléments de la région rolandique, dont la substance chromophile, au lieu d'être répandue dans le protoplasme sous forme de grains ou de bâtonnets, comme dans les autres cellules nerveuses, n'existe que dans le noyau.

CARYOCINÈSE ou **KARYOKINÈSE** n. f. Cytol. Syn. de MITOSE.

CARYOCLASIQUE adj. Cytol. Se dit d'une substance qui altère la cellule en attaquant le noyau et en arrêtant la caryocinèse.

CARYODIÉRÈSE n. f. Cytol. Un des processus de la mitose, assurant la division des chromosomes du noyau en deux lots, dont chacun est égal au lot initial de la cellule mère.
— ENCYCL. La *caryodiérèse* est capable de se produire sans que suive la plasmodiérèse, qui réalise la bipartition de la cellule. Il en résulte la formation d'une cellule volumineuse à noyaux multiples (polycaryotes de la moelle osseuse) ou une masse de cytoplasme semée de noyaux, qui constitue un syncytium* ou un plasmode. La caryodiérèse représente l'essentiel de la mitose.

CARYOGAMIE n. f. Biol. Fusion des noyaux du gamète mâle et du gamète femelle, après la fécondation.
— ENCYCL. Lorsque le gamète mâle pénètre dans le gamète femelle, on observe la fusion des cytoplasmes*, la fusion des noyaux, ou *caryogamie*, le mélange des chondriosomes*. La caryogamie peut être immédiate ou retardée. Dans ce dernier cas, les noyaux subsistent ou même, rarement, se multiplient côte à côte par caryocinèse, pendant un temps plus ou moins long (v. DICARYON). Mais la fusion des deux noyaux finit toujours par s'effectuer. La caryogamie est un phénomène général.

CARYOGAMIQUE adj. Relatif à la caryogamie : *Rajeunissement caryogamique.* (V. CONJUGAISON.)

CARYOLYMPHE n. f. Cytol. Masse, soit fluide, soit à l'état de gelée, constituant l'intérieur du noyau de la cellule et tenant en suspension un ou plusieurs corpuscules, les nucléoles. (Syn. SUC NUCLÉAIRE, NUCLÉOPLASME.)

CARYOLYSE n. f. Cytol. Dissolution du noyau cellulaire.

CARYOLYTIQUE adj. Se dit des médicaments actifs contre les tumeurs, ou supposés tels.

CARYOPHYLLACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs blanches ou rouges, à feuilles opposées et entières. (Ordre des *caryophyllales*.)
— ENCYCL. Les fleurs des *caryophyllacées* sont le plus souvent disposées en cymes dichotomiques, présentant l'aspect d'une ombelle. Le fruit est ordinairement une capsule s'ouvrant à la maturité par des valves complètes, ou seulement par de petites dents terminales. Beaucoup sont cultivées comme ornementales.

CARYOPHYLLÆUS [fileys] n. m. Ver parasite plat, de la classe des cestodes, de forme allongée, non segmenté, qui vit dans le tube digestif des cyprins. (La principale espèce, *Caryophyllæus mutabilis* ou *laticeps*, semble passer la première partie de sa vie dans des annélides du genre tubifex, vivant dans la vase des ruisseaux.)

CARYOPHYLLALES n. f. pl. Bot. Ordre de plantes à fleurs, comprenant la famille des *caryophyllacées* et celle des *portulacacées* (pourpier).

CARYOPHYLLÉ, E adj. Se dit des fleurs, comme celles de l'œillet, qui ont cinq pétales à onglet très allongé : *Fleurs caryophyllées.* (Il est remarquable que le mot *giroflée* a la même origine, et qu'en Provence on donne aux œillets le nom de *giroflées*.) ‖ Se dit aussi des plantes dont les fleurs ont cette disposition : *Plantes caryophyllées.*

caryatides
temple de l'Erechthéion
Athènes

Phot. Viollon,

CARYOPHYLLÈNE n. m. Sesquiterpène $C_{15}H_{24}$, fusible à 161 °C, isolé des essences de giroflée et de copahu.

CARYOPHYLLIA n. f. Madrépore solitaire. (Famille des turbinoliidés.)
— Encycl. Les individus ont la forme d'un cône fixé par sa pointe à un corps étranger. Au centre du calice s'élève une columelle formée d'éléments tordus. Les cloisons débordent le calice ; leur nombre est variable. La muraille est recouverte d'une épithèque. Le polype que sécrète ce polypier a de belles couleurs. On en trouve dans les mers européennes diverses espèces. C'est le type classique du madréporaire.

CARYOPSE ou **CARIOPSE** n. m. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe mince se confondant avec les téguments de la graine, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité : *Les fruits des graminées sont des caryopses.* (Syn. GRAIN.)

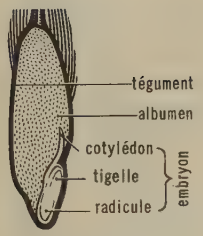

caryopse d'avoine
coupe

CARYORRHEXIS n. f. Pathol. Forme de dégénérescence cellulaire dans laquelle le réseau chromatique se concentre en boules qui peuvent s'accumuler à la surface interne de la membrane nucléaire. (Si cette membrane disparaît, les boules chromatiques se disséminent dans le protoplasma et s'y fragmentent.)

CARYOSOME n. m. Cytol. Epaississement irrégulier du réseau de chromatine dans le noyau quiescent de cellules de certaines espèces animales et végétales.

CARYOTA n. m. Palmier de l'Inde orientale, de Java, des Philippines, des Moluques et de Cochinchine.
— Encycl. Les *caryota* ont une tige simple, élancée, lisse. L'espèce la plus intéressante est *Caryota urens*, qui doit ce nom à la saveur très acerbe, caustique et comme brûlante de son fruit. Le bois de ce palmier est assez épais, très dur, de consistance en quelque sorte cornée. Dans l'Inde, on l'emploie aux constructions. La moelle est blanche, et fournit une sorte de sagou de qualité inférieure. Plusieurs caryotas sont cultivés dans les serres pour l'élégance de leur feuillage. Le caryota donne aussi un vin de palme, un alcool, et une fibre utilisée dans la brosserie.

CARYSTOS ou **KARUSTOS**, v. grecque antique, située au S. de l'Eubée, au pied du mont Ókhi. On y extrayait un marbre réputé. L'actuelle *Káristos* est une petite station estivale.

CARZOU (Jean), peintre français (Paris 1907), de parents d'origine arménienne. Il étudie seul la peinture et débute au salon des Indépendants (1930). Une étrange poésie, où le réel et l'irréalité se conjuguent, se dégage des tableaux de Carzou, représenté au musée national d'Art moderne (*la Baie des songes*, 1949 ; *l'Annonciation*, 1951 ; *l'Aube*, 1956). Il a exécuté des décors pour l'Opéra (*les Indes galantes*, 1952 ; *Giselle*, 1954) ; pour la compagnie de Roland Petit (*le Loup*, 1953) ; pour la Comédie-Française (*Athalie*, 1955). On lui doit des vues de Venise (1953, 1957), l'*Apocalypse*, série de toiles inspirée des temps modernes (voies ferrées, centrales électriques, etc.), le *Paradis terrestre* (1959). [→ Biblio.]

CAS n. m. (lat. *casus* ; de *cadere*, tomber). Ce qui arrive ; événement, fait, circonstance : *Cas particulier, imprévu. Selon lui* [Gobseck] *l'argent est une marchandise que l'on peut, en toute sûreté de conscience, vendre cher ou bon marché, suivant les cas* (Balzac). *Une fois l'intrigue entamée, je me charge du mariage, moi !... J'ai prévu le cas, et j'ai là un petit projet !* (A. Dumas). ‖ Situation donnée pouvant amener telle ou telle conséquence, justifier telle ou telle conduite : *Cas de nullité, de légitime défense. Mais Georges était amoureux et Francœur était fidèle. Et, c'était le cas de le dire... que ne peut l'Amitié conduite par l'Amour?* (A. France). ‖ Situation particulière par rapport à la loi : *Le gouvernement examine le cas des veuves de guerre, des sursitaires.* ‖ Personne ou chose qui se trouve dans une situation spéciale : *Un cas médical intéressant. Bientôt, sous les yeux du médecin, il n'y eut plus qu'un malade, un cas* (R. Martin du Gard). *Le cas Rimbaud.*
— Langue class. Accident, hasard : *Tous deux par un cas surprenant | Se rencontrent dans un tournant* (La Fontaine). ‖ Difficulté particulière : *Le cas est proposé* (La Fontaine). ‖ *Par extens.* Evénement important, exceptionnel : *Un cas est arrivé, | Mon mari vient de pondre un œuf gros comme quatre* (La Fontaine). ‖ Crime, délit, forfait : *Convaincu du cas dont on l'accuse* (Acad. 1694).
— Loc. div. *Cas de conscience*, v. rubrique Dr. canon. ‖ *Cas pendable*, faute impardonnable. ‖ *Faire cas, faire grand cas, peu de cas de quelqu'un* ou *de quelque chose*, estimer quelqu'un, donner telle ou telle importance à quelque chose, en tenir compte : *Je ne fais cas de rien que du mérite personnel et ne reconnais pas d'autre valeur* (Gide). ‖ *Poser un cas*, poser un exemple imaginaire, un problème.
— Loc. adv. ***En ce cas,*** alors, les choses étant ainsi. ‖ ***En tout cas,*** de toute façon, quoi qu'il en soit : *Vous me connaissez* [...] *Pas depuis bien longtemps en tout cas* (A. Daudet). ‖ ***Dans tous les cas,*** quoi qu'il arrive.
— ***En cas de*** loc. prép. Dans l'hypothèse de.
— ***Au cas où*** loc. conj. S'il arrivait que (supposition précise) : *Au cas où vous viendriez...*
— Langue class. et littér. Loc. conj. ***Au cas que*** (supposition précise), ***en cas que*** (supposition générale), s'il arrivait que : *Je fais moi-même préparer des instructions que je leur expédierai au cas que la guerre vienne à éclater* (Chateaubriand).
— Dr. *Cas fortuit*, événement imprévu, causant la destruction de la chose due et libérant le débiteur. ‖ *Cas de saisie*, exception mettant obstacle à ce qu'une chose déjà saisie pour une cause soit saisie pour une autre avant qu'un jugement ait été rendu sur la première saisie. (Ce qu'on exprimait autrefois en disant : « Saisie sur saisie ne vaut. ») ‖ *Cas de force majeure*, v. force *majeure* et Dieu (*acte de*).
— Dr. anc. *Cas royaux, cas prévôtaux, cas présidiaux*, v. part. *encycl.*
— Dr. canon. *Cas privilégiés*, ceux dans lesquels le juge royal, nonobstant le privilège de clergie, appliquait une peine afflictive à un ecclésiastique après la sentence de l'official. ‖ *Cas réservés*, péchés qui ne peuvent être remis que par le pape ou l'évêque, ou par un prêtre qui a reçu d'eux un pouvoir spécial. ‖ *Cas de conscience*, difficulté de conduite, provenant du fait que plusieurs lois religieuses ou morales se trouvent en opposition apparente.
— Linguist. Chacun des aspects sous lesquels se présente un mot fléchi du type nominal (dans les langues indo-européennes, non seulement les substantifs, mais aussi les adjectifs et les participes) ou pronominal, et qui correspondent à différentes relations syntaxiques contractées par ce mot. (V. part. *encycl.*) ‖ *Cas sujet*, forme prise, spécialement en ancien français, par un nom, un pronom ou par un adjectif quand il est sujet ou remplace ou qualifie le sujet d'un verbe à un mode personnel. ‖ *Cas régime*, forme prise, spécialement en ancien français, par un nom ou par un pronom (et par leurs qualificatifs) quand ils sont régis par un autre mot (par exemple, le vieux français li ber est le cas sujet, le baron, le cas régime). ‖ *Cas directs*, se dit du nominatif (et parfois du vocatif) et de l'accusatif. ‖ *Cas obliques*, cas autres que le nominatif, le vocatif et l'accusatif (en gr., génitif et datif ; en lat., génitif, datif, ablatif).
— Math. *Cas irréductible*, anc. dénomination du cas où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales. ‖ *Cas d'intégralité*, ensemble des circonstances dans lesquelles certains types d'équations différentielles peuvent être intégrés.
— Méd. Manifestation d'une maladie considérée chez un individu déterminé.
— Pédag. Exemple concret d'une situation ou d'un problème qui se pose à une entreprise et qui nécessite une étude et une décision. ‖ *Méthode du cas*, méthode particulière d'enseignement mise en honneur en France, à l'exemple des Etats-Unis. (V. part. *encycl.*)
— Syn. : *circonstance, conjoncture, hypothèse, occasion, occurrence, situation.*
— Encycl. Dr. anc. *Cas royaux.* On appelait *cas royaux* les crimes ou délits réservés à la justice royale et dont le nombre fut sans cesse augmenté, afin de réduire toujours davantage le rôle des justices seigneuriales et d'accroître ainsi l'autorité du roi. Limités d'abord aux quatre crimes de meurtre, rapt, homicide et trahison (ordonnance de 1190), les cas royaux comprirent également par la suite les crimes de fabrication de fausse monnaie, de rébellion contre l'autorité royale ou celle de ses représentants, etc. L'ordonnance criminelle de 1670 (article Ier du titre 11) y inclut en particulier les crimes de lèse-majesté, hérésie, blasphème, rapt, adultère, etc.
Cas prévôtaux. Cas présidiaux. Certains crimes exigeaient une répression immédiate : ceux qui étaient commis par des gens sans aveu et sans domicile (vagabonds, gens de guerre, voleurs de grands chemins, etc.). Connus en dernier ressort par les prévôts, les cas prévôtaux étaient aussi des cas présidiaux, et les présidiaux pouvaient en connaître par prévention et avec préférence.
— Linguist. Le terme *cas* est hérité des grammairiens de l'Antiquité et représente le mot latin *casus*, traduisant le grec *ptôsis* « chute ». On explique cette appellation de deux manières : elle pourrait venir de la place privilégiée que les grammairiens alexandrins accordaient au nominatif, les autres formes leur apparaissant comme des déviations, des altérations, des « chutes » ; ce terme serait apparu secondairement comme la désignation technique de chacune des formes et étendu au nominatif lui-même. Mais *ptôsis* était utilisé déjà par Aristote et appliqué aussi par lui aux formes verbales et aux formes marquant les degrés de comparaison des adjectifs ; peut-être le mot *ptôsis* désignait-il la combinaison d'un thème et d'une désinence que représente chaque forme fléchie, combinaison dite « chute » par une image empruntée au jeu de dés, les dés formant leurs combinaisons en tombant. Quoi qu'il en soit, les grammairiens distinguaient un cas *direct*, le nominatif (celui qui sert avant tout à dénommer la notion contenue dans le mot, le nominatif, cas sujet paraissant être porteur de la marque syntaxique la plus faible et la plus naturelle), et des cas *obliques* (même image que dans déclinaison* et flexion*). Le cas de l'appel, ou *vocatif*, était associé au cas direct ou placé à part. L'*accusatif* (appellation qui résulte d'un contresens fait par les Latins sur le terme grec) a été secondairement considéré comme cas direct parce qu'il indiquait surtout l'objet, le régime direct. Les autres cas (obliques), communs au latin et au grec, étaient le *datif*, cas de l'attribution, et le *génitif* (appellation latine peu claire et qui rend mal le terme grec), cas marquant surtout la relation de nom à nom. Le latin y ajoutait le « sixième cas », ou *ablatif*, marquant l'enlèvement (terme dérivé de *ablatus*, participe passé de *aufero*, enlever), l'origine, l'éloignement, et qui assumait aussi les valeurs d'un ancien instrumental-comitatif (expression de l'instrument et de l'accompagnement) et d'un ancien *locatif* (cas de la localisation). On appelle quelquefois *cas grammaticaux* le nominatif et l'accusatif, qui marquent les rapports de sujet et d'objet, par opposition aux autres cas dits *cas concrets*.
Dans des types de flexion plus simples, comme celui que présente l'ancien français, où apparaissent seulement deux formes, l'une pour le sujet, l'autre pour le complément, on distingue un *cas sujet* et un *cas régime*. Les cas des langues classiques étant caractérisés par leur fonction, qui est de marquer des rapports (fonctions syntaxiques, relations spatiales), on a appliqué le terme « cas » à des langues de structure morphologique différente, notamment à des langues aggluti-

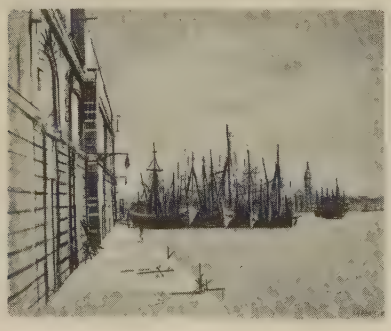
Jean CARZOU
vue de Venise (1953)

Phot. Larousse.

nantes (hongrois), pour désigner des formes pourvues de suffixes exprimant des rapports du même ordre que ceux que traduisent les cas du grec ou du latin. La grande variété de ces rapports a entraîné la création de nombreux termes pour désigner les cas correspondants (on compte une quinzaine de cas en finnois et plus de vingt en hongrois).

— Pédag. S'inspirant de la méthode clinique, fort en faveur dans les études médicales, la *méthode du cas* repose sur la discussion en commun, dirigée de préférence par un praticien, d'un problème emprunté à la vie réelle et présenté dans un document préalablement remis aux élèves. Le directeur de discussion s'emploie à ce que chacun participe effectivement au travail en commun. Il ne cherche pas à imposer une solution *a priori ;* la solution retenue pouvant éventuellement être comparée à celle de la réalité de l'espèce en cause.

Le but de la méthode est d'entraîner l'étudiant à réfléchir tout en s'instruisant, à appliquer ses connaissances à des situations concrètes, et, enfin, à rechercher des solutions décisives.

CAS, CASSE adj. (lat. *quassum*, ébranlé). LANGUE CLASS. Qui sonne le cassé, rauque : *Il parlait d'un ton cas* (La Fontaine).

CASA (Giovanni DELLA). V. DELLA CASA.

CASABIANCA (Joseph, vicomte DE), général français (Venzolasca, Corse, 1742 - Avignon 1803 ou 1807). Au service de la France, il aida à réprimer l'insurrection corse et reçut la terre d'Aléria, érigée en vicomté de Casabianca en 1776. Il se distingua en Italie, sous la Révolution, et fut gouverneur de Mantoue (1801-1803).

CASABIANCA (François, comte DE), homme politique français (Nice 1796 - Paris 1880). Représentant de la Corse à la Constituante (1848), plusieurs fois ministre, il accepta favorablement le 2-Décembre. Sénateur sous l'Empire, procureur général près la Cour des comptes de 1864 à 1871, député de Bastia en 1876, il se retira après la dissolution de la Chambre.

Casabianca, sous-marin de 1 500 tonnes qui, sous les ordres du commandant L'Herminier*, s'est illustré durant la Seconde Guerre mondiale, en particulier en réussissant à quitter Toulon lors de l'occupation de cette ville par les Allemands (1943-1944).

CASABLANCA, v. et port du Maroc, sur l'Atlantique, ch.-l. de la province de la Chaouïa et préfecture urbaine ; 682 400 hab. (135 000 non-musulmans). Construite près de l'ancien comptoir phénicien d'*Anfa,* Casablanca (*Dar el-Beïda*) ne fut jusqu'en 1900 qu'une petite bourgade. Occupée par les Français après la conférence d'Algésiras (1906), elle devint la grande base de l'intervention militaire et le siège de nombreuses spéculations financières. Malgré de grosses difficultés naturelles (absence d'abri, forte houle, barre), l'emplacement de Casablanca fut adopté pour la construction d'un grand port, en raison de considérations économiques et politiques. Un grand organisme portuaire de 160 ha, protégé par une jetée de 2 600 m, fut construit de 1913 à 1934. Le trafic passa de 352 000 t en 1920 à 2 800 000 t en 1939 et à près de 8 millions de tonnes aujourd'hui. Les exportations constituent les deux tiers du tonnage : phosphates (64 p. 100), minerais de fer et de manganèse (16 p. 100), céréales, agrumes, primeurs. Malgré ses dimensions, le port est déjà insuffisant et la construction d'un grand avant-port est projetée. Les trois quarts du commerce extérieur marocain se font par Casablanca.

La petite ville de 1907, qui ne comptait que 10 000 hab., a suivi le port dans son prodigieux essor. Elle s'est développée autour de la « Vieille Médina » et du port, à partir de la place de France (aujourd'hui place Mohammed-V), le centre des affaires d'où divergent de grandes avenues que recoupent des boulevards circulaires. Deux ensembles s'opposent assez nettement : l'ouest est formé de quartiers résidentiels européens, depuis les rues modestes du *Maarif,* peuplé d'Espagnols, jusqu'aux luxueux hôtels de la colline d'Anfa. La moitié orientale de la ville est constituée, au N., par les entrepôts du port, les quartiers commerçants et le quartier industriel des Roches-Noires, développé le long de la route de Rabat ; au S. ont été construits des quartiers musulmans (la Nouvelle Médina, la Médina d'Aïn Chok). La périphérie de la ville et les environs des usines sont occupés par d'immenses bidonvilles (les Carrières centrales, par exemple).

Grand centre commercial, marché des capitaux, Casablanca est la capitale économique du Maroc. Là se concentre plus de la moitié de l'industrie marocaine : usines de superphosphates et de produits chimiques, cimenteries, verreries, constructions mécaniques, usines textiles, minoteries, sucreries, huileries, conserveries, etc. Le port de pêche est important (→ Biblio.)

Casablanca (BATAILLE DE), combat au cours duquel les forces terrestres et navales du Maroc, commandées par Noguès, obéissant à Pétain, s'opposèrent pendant trois jours (8-10 nov. 1942) au débarquement des unités américaines. Le 10 novembre, le feu cessa sur l'ordre donné d'Alger par Darlan, préparant ainsi la rentrée de l'armée française d'Afrique aux côtés des Alliés contre les forces de l'Axe. (V. GUERRE *mondiale* [*Seconde*].)

Casablanca (CONFÉRENCE DE), conférence tenue à Casablanca du 14 au 24 janvier 1943 par Roosevelt et Churchill, assistés de leurs états-majors, et qui décida : 1° de reporter à 1944 le débarquement en Europe ; 2° d'envahir le territoire italien à la fin des opérations d'Afrique ; 3° d'intensifier le bombardement stratégique de l'Allemagne ; 4° d'intensifier le concours apporté aux alliés (Russie et Chine) ; 5° d'exiger de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon une capitulation sans conditions. L'entrevue de Gaulle-Giraud qui s'y déroula donna, en revanche, de très médiocres résultats.

Casa da Índia é da Guiné (« Maison des Indes et de Guinée »), organisation commerciale portugaise qui centralisa à Lisbonne, dès le XVIe s., la totalité du commerce des Indes (épices et surtout poivre). Ses agents (*veedores*) surveillaient le débarquement de ces marchandises en caisses sous scellés ; ils les entreposaient dans les vastes magasins de la Casa, prélevaient la part du roi (50 p. 100 du poivre, 5 à 25 p. 100 du sucre, du cuivre, de l'étain, etc.), puis fixaient leur prix de vente. Accordant des licences d'importation d'épices et d'exportation d'autres marchandises aux traitants (*contratadores*), contrôlant tant au départ qu'à l'arrivée (Lisbonne ou Calicut) les produits transités, la Casa par l'excellence de son organisation assura à la monarchie lusitanienne des bénéfices particulièrement élevés sur le poivre et variant selon les auteurs de 30 ou 60 p. 100 à 700 ou 800 p. 100. Ainsi s'explique le rôle de premier plan joué par le Portugal dans l'économie européenne de la première moitié du XVIe s.

Casa de Contratación, chambre de commerce créée par les Rois Catholiques à Séville en 1503, sur le modèle de la Casa da

CASABLANCA
le port, l'ancienne médina

plan de la ville de CASABLANCA

1. Ancienne Médina
2. Vieille ville de type européen (aujourd'hui centre administratif et commercial)

Ville moderne de type européen
3. Quartiers résidentiels aux environs de 1920
4. Quartiers résidentiels (extension actuelle)
5. Quartiers industriels aux environs de 1920
6. Quartiers industriels (extension actuelle)
7. Ville moderne de type arabe
8. Cités suburbaines récentes

Phot. Rouget.

Jean-Jacques CASANOVA

casaque
bourgeois de Paris, XVIe s.
cabinet des Estampes

Índia é da Guinè pour coordonner, stimuler et surtout contrôler et protéger le commerce entre la Castille et l'Amérique. Cet organisme comprenait : un « factor », mandataire du roi chargé des achats de l'Etat pour les colonies, de l'approvisionnement et de l'armement des flottes et des Indes espagnoles ; un « trésorier », qui recevait les pierres et métaux précieux sur lesquels il prélevait, pour le compte du roi, le « quinto » et, après 1516, l'« almojarifazgo » (taxe d'importation) et l'« averia » (taxe de convoiement pour faire face aux frais de l'Etat, organisateur des convois protégeant la « flotte » et les « galeones ») ; enfin le « contador », qui contrôlait le transit des hommes et des marchandises.

La Casa, qui se réunissait deux fois par jour, s'adjoignit un bureau hydrographique et une école de navigation pour l'étude des cartes et la formation des pilotes ; elle eut aussi une section judiciaire, qui fut d'ailleurs déchargée dès 1543 des affaires commerciales au profit du « consulado » de Séville. Son établissement dans cette ville contribua à la prospérité du port, par lequel devaient passer tous les navires en partance et surtout en provenance des Indes. Cette dernière obligation fut maintenue même quand d'autres « casas de contratación » eurent été créées en Espagne : à La Corogne (1522), plus tard à Madrid, Saragosse, Valence, Bilbao, Saint-Sébastien, et surtout aux colonies, où elles ne furent jamais que de simples bureaux de douanes ou d'impôts. Séville fut ainsi jusqu'au début du XVIIIe s. le grand redistributeur en Europe des richesses d'Amérique, dont la France, les Pays-Bas (Anvers), les Provinces-Unies (Amsterdam) furent finalement les principaux bénéficiaires.

Mais Séville étant menacée d'ensablement, les opérations de transbordement eurent lieu dès 1680 à Cadix, où Patino fit finalement transférer le siège de la Casa (mai 1717). Déjà atteinte dans son monopole commercial par la contrebande étrangère, puis par la concurrence de nouveaux ports privilégiés (9 en 1765), et enfin par la suppression du monopole de commerce avec les Indes par Charles III (1778), la Casa fut supprimée en 1790. Elle avait favorisé le développement du grand commerce atlantique, mais en même temps elle avait contribué à faire de l'Amérique espagnole une colonie d'exploitation en empêchant toute évolution économique et sociale qui aurait pu être nuisible à ses intérêts.

CASADESUS, nom d'une famille de musiciens français. FRANCIS (Paris 1870 - *id.* 1954), compositeur, fondateur du Conservatoire américain de Fontainebleau, est l'auteur de quatre poèmes symphoniques, de cinq ballets, de symphonies (*Symphonie scandinave,* 1909), d'œuvres lyriques (*le Moissonneur,* 1908 ; *Cachaprès,* 1914), et d'un oratorio (*les Sept Vitraux de Saint-Michel,* 1953). — HENRI (Paris 1879 - *id.* 1947), frère du précédent, virtuose de l'alto et de la viole d'amour, altiste du Quatuor Capet, fondateur de la Société des instruments anciens (1901), composa une *Méthode de viole d'amour* et des opérettes. — MARIUS (Paris 1892), frère du précédent, violoniste et compositeur, fondateur de l'Ensemble « Violes et Violons », a écrit de la musique symphonique. — ROBERT (Paris 1899), neveu des précédents, (fils de Robert, comédien [Paris 1878 - *id.* 1940], directeur du premier théâtre français de New York [1918]), pianiste et compositeur (symphonie, musique de chambre, concertos), a été directeur du Conservatoire américain de Fontainebleau (1945-1948). — GISÈLE (Paris 1914), fille d'Henri, artiste dramatique, sociétaire de la Comédie-Française.

Casa di san Giorgio, association génoise créée en 1407 par la fusion de plusieurs « maones » groupant les créanciers de l'Etat et qui les absorba toutes au cours du XVe s. Chargée par l'Etat lui-même de servir les intérêts de la dette publique et de pourvoir à son remboursement, la Casa di san Giorgio reçut en échange le monopole de l'exploitation des colonies et de la perception des impôts indirects. Pour assumer cette tâche et faire vivre la République, elle fonda une banque, la Banca di san Giorgio (1408), et constitua un conseil de 52 membres chargé de surveiller le gouvernement et l'administration de Gênes. La Casa est donc le type par excellence d'une association privée qui a réussi à contrôler l'Etat et qui a défendu d'abord les intérêts de ses mandants (constitution au profit de neuf Génois du trust de l'alun de Tolfa, 1437), mais qui n'a pas su sauvegarder le bien commun (perte des colonies génoises d'Orient, d'ailleurs surexploitées) ; en revanche, en faisant gérer par ses membres les affaires publiques, elle procura aux hommes d'affaires génois une profonde connaissance des techniques bancaires, qui leur assurera, même au XVIe s., une maîtrise financière incontestable.

CASALBIGI (Ranieri DE'), poète italien (Livourne 1715 - † 1795), auteur de mélodrames lyriques. Il conseilla à Gluck de donner à sa musique un caractère plus dramatique.

CASALE (Luigi), chimiste et industriel italien (Langasco, près de Pavie, 1882 - Vigevano 1927). Il est l'auteur d'un procédé de synthèse de l'ammoniac, dans lequel l'hydrogène est obtenu par électrolyse, et d'une synthèse du méthanol, l'une et l'autre à 400 °C sous 700 atmosphères.

CASALECCHIO DI RENO, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Bologne), sur le Reno ; 15 600 hab. Industrie du lin.

CASALE MONFERRATO, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. d'Alexandrie), sur le Pô ; 38 700 hab. (32 400 aggl.). Evêché. Cathédrale romane. Industries du ciment et des textiles artificiels. Grand centre vinicole du Montferrat.

— Hist. Casale Monferrato est l'antique *Bodincomagus,* qui devint, au Xe s., la capitale du Montferrat ; sa position, qui commande le passage du Pô, en fit une place forte importante, plusieurs fois assiégée. Les Espagnols y furent vaincus en 1640 par le duc d'Harcourt.

CASALIS (Eugène), missionnaire protestant français (Orthez 1812 - Paris 1891), fondateur de la mission du Basutoland (1833-1856) et directeur de la Société des missions évangéliques de Paris (1856-1882).

CASALMAGGIORE, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Crémone), sur le Pô ; 14 700 hab. Centre d'une région fertile. Industries agricoles.

CASALNUOVO DI NAPOLI, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), dans la grande banlieue de Naples ; 15 800 hab.

CASALS (Pablo), violoncelliste et chef d'orchestre espagnol (Vendrell, Tarragone, 1876). Il a été soliste de l'Opéra de Paris (1895) et des concerts Lamoureux, mais sa carrière de virtuose a été internationale et l'a mis au premier rang. En 1919, il fonde l'orchestre symphonique de Barcelone. Avec Thibaud et Cortot, il forme un trio célèbre. Fixé à Prades depuis la guerre d'Espagne, il en a fait le centre d'un festival.

CASALTA (Antoine, dit **Darius**), maréchal français (Casalta, Corse, 1759 - Cervione 1846). Ardent révolutionnaire, il organise les milices de Bastia et suit en Italie Bonaparte, qui le charge ensuite de réprimer en Corse les insurrections fomentées par l'Angleterre. En 1815, il soulève la Corse en faveur de Napoléon et rentre ensuite dans la vie privée.

CASAMANCE, région de l'Afrique occidentale, dans le Sénégal méridional, entre la Gambie britannique, au N., et la Guinée portugaise. C'est une plaine peuplée par les Mandingues et, dans l'estuaire du fleuve homonyme, par les Diolas, qui vivent de la pêche et de la culture du riz. La grande ressource de la région est l'arachide. La navigation est possible jusqu'à Ziguinchor pour des navires de 2 000 tonneaux. La haute Casamance fut occupée, de 1860 à 1864, par le lieutenant-colonel Pinet-Laprade. En 1886, la France échangea avec le Portugal la basse Casamance contre le district de Cacine. — Le *cercle de la Casamance* a 372 843 hab. (843 Europ.). Ch.-l. *Ziguinchor.*

CASANIER, ÈRE adj. et n. (anc. esp. *casañero ;* du lat. *casa,* chaumière). Qui aime à demeurer chez soi : *Le bourgeois routinier, casanier* (Michelet).

◆ Adj. Qui a rapport aux personnes aimant à rester chez elles : *Humeur casanière. Je suis de mœurs casanières, peu liant, et me couche tôt à l'ordinaire* (A. Arnoux).

CASANOVA (Francesco Giuseppe), peintre et graveur italien (Londres 1727 - Brühl 1802). Elève de Simonini, il vint à Paris, où il connut Charles Parrocel, fit un séjour à Dresde, revint en France et fut admis à l'Académie royale (1763). Il voyagea ensuite en Russie et en Autriche. Parmi ses peintures, on cite : *Marche de cavaliers turcs* (Nantes), *Départ pour la chasse, la Promenade* (Nancy). Le Louvre possède de lui *le Premier des combats de Fribourg, la Bataille de Lens,* etc. Lorsque, abandonnant les batailles, il peint des animaux ou des paysages, il s'inspire des Hollandais et particulièrement de Wouwerman.

CASANOVA (Paul), numismate et orientaliste français (Orléansville 1861 - Le Caire 1926). Sa carrière se poursuivit en Egypte et au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Son œuvre principale est le *Catalogue des monnaies musulmanes,* commencé par Henri Lavoix. Il avait été nommé directeur adjoint de l'institut archéologique du Caire, puis professeur au Collège de France.

CASANOVA de Seingalt (Jean-Jacques), aventurier italien (Venise 1725 - Dux, Bohême, 1798). Intrigant et homme à bonnes fortunes, successivement séminariste, secrétaire du cardinal Acquaviva à Rome, violoniste, protégé d'un sénateur de Venise, il visita un grand nombre de pays, dont la France (1750), puis revint à Venise en 1755. Son adresse au jeu, quelques sonnets satiriques, et surtout le rôle de magicien qu'il jouait auprès de patriciens crédules lui valurent cinq ans de prison ; il fut jeté sous les *plombs* du palais ducal. Au bout de trois ans, il réussit à s'échapper. En France (1758), il installa la loterie publique, telle qu'elle a fonctionné de 1762 à 1836. Forcé de quitter Paris, il recommence ses pérégrinations à travers l'Europe. Il écrit une *Réfutation de l'Histoire du gouvernement de Venise,* de Amelot de La Houssaye (1769), puis, après un séjour prolongé à Turin et à Trieste, finit par obtenir sa grâce de Venise, où il rentre (1774). Ses *Mémoires* s'arrêtent à cette époque, mais on sait par les rapports de police, signés de lui, qu'il devint agent secret des inquisiteurs d'Etat. Brouillé encore une fois, en 1782, avec Venise, il passa à Trieste, puis se rendit à Paris, où il se lia avec le comte de Waldstein, neveu du prince de Ligne, qui l'emmena dans son château de Dux, et fit de lui son bibliothécaire. Ce fut là que l'aventurier fit imprimer son *Histoire de ma fuite des prisons de Venise qu'on appelle les Plombs* (1788) et divers ouvrages. Les *Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt* ne parurent qu'après sa mort, mais le texte publié pendant longtemps n'a été qu'un arrangement du manuscrit original. (→ Biblio.)

CASAQUE n. f. (persan *kazagand*). Ample manteau porté sur l'armure au XVe et au XVIe s., puis par les gendarmes et les mousquetaires au XVIIe s. (V. part. *encycl.*) ‖ Vêtement d'homme à manches larges : [Les bergers] *déplièrent leurs casaques de peaux de chèvres pour se préserver du froid de la nuit* (Sand). ‖ Surtout d'un valet : *Maître Jacques ôte sa casaque de cocher* (Molière). ‖ Veste pour les artistes du cirque.

— LOC. FAM. *Tourner casaque,* retourner sa casaque (si la doublure avait la couleur du parti ennemi) ; et, au *fig.,* changer de parti, d'opinion : *Robert Browning* [...], *après s'être enthousiasmé pour la Révolution française, avait tourné casaque et s'était rangé du côté des défenseurs de l'ordre* (Gide). ‖ Tourner le dos, fuir.

— Confect. Blouse un peu longue pour femme, portée par-dessus la taille de la jupe, fermée devant ou dans le dos, à manches longues ou courtes.

— Théâtr. *Grande casaque,* grands rôles de valets (Mascarille, Frontin, Crispin, Scapin).

— Turf. Veste en soie, de couleur voyante, que portent les jockeys. (V. COULEUR.)

— ENCYCL. Cost. La *casaque,* qui paraît dès le second tiers du XVIe s., est un vêtement d'homme, fait d'un seul tissu, souvent de velours, à larges manches ouvertes et pendantes, ou fermées et boutonnées. Le casaquin (XVIe s.) est une casaque courte. La mandille des valets, celle des carabins sous Richelieu, sont des casaques, de même que, sous Louis XIII, la calabre et la roupille ; le surtout, à la mode sous Louis XV, est une casaque boutonnée.

Phot. X, Bibl. nat.

— Hist. mil. La *casaque*, manteau à manches, succède au hoqueton, qui a remplacé la cotte d'armes. Elle est longue, ouverte par-devant, à pans prolongés, passée par-dessus l'armure, et porte les armoiries du souverain (une croix chez les Bourguignons), les couleurs du chevalier ou celles de sa dame pendant les tournois. Agrafée au collet, elle peut être rejetée en arrière comme les pelisses des hussards. La casaque, moyen de camouflage, signe de reconnaissance, atténuait sur l'armure l'ardeur du soleil. Ornée de fleurs de lis, elle est l'uniforme des compagnies d'ordonnance. Elle disparut sous Henri II. Au XVIIe s., cependant, gendarmes et gardes du corps portaient encore la casaque.

CASAQUER v. tr. Piquer un poisson par une partie du corps autre que la bouche. (En rivière, « casaquer » [on dit aussi PÊCHER À LA CASAQUE] est une action de braconnier.)

CASAQUIN n. m. (de *casaque*). Petit surtout d'homme, petite casaque. ‖ Corsage de femme : *Tiennette, une vieille Bretonne à casaquin et à bonnet breton* (Balzac). ‖ *Pop.* Corps humain, tête dans plusieurs locutions : *Donner sur le casaquin à quelqu'un. Lui sauter, lui tomber sur le casaquin* (le rouer de coups). ‖ *Donner sur le casaquin*, porter à la tête, en parlant du vin. ‖ *Avoir quelque chose dans le casaquin*, être malade.

CASARANO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Lecce) ; 13 500 hab. Carrefour ferroviaire.

CASARCA n. m. Nom commun à plusieurs canards du genre tadorne, dont une espèce, rousse à tête pâle, se trouve en Afrique du Nord et dans une partie de l'Europe et de l'Asie.

CASAREGIS ou **CASAREGI** (Giuseppe Maria Lorenzo), jurisconsulte italien (Gênes 1670 - Florence 1737). Professeur à Pise, il publia des travaux de droit commercial.

CASARÈS (Maria), actrice d'origine espagnole (La Corogne 1922). Fille d'un homme politique espagnol exilé, elle sort du Conservatoire de Paris en 1942 ; elle se signale en interprétant *Deirdre des douleurs* de Synge (1943), *les Justes* de Camus (1949). Après *le Diable et le Bon Dieu*, de Sartre, elle entre à la Comédie-Française en 1952, y joue *Six Personnages en quête d'auteur*, Elvire de *Don Juan*, et la Périchole du *Carrosse du Saint-Sacrement*, avant de passer au Théâtre national populaire, où elle interprète depuis 1954 de nombreux rôles romantiques et classiques. Au cinéma, elle joue *la Chartreuse de Parme*, d'après Stendhal (1948), et *Orphée*, de Cocteau (1952). Comédienne sensible, elle apporte à l'interprétation de ses rôles une grande passion intérieure. (→ Biblio.)

CASAS (Barthélemy DE LAS). V. LAS CASAS.

CASAS Y NOVOA (Fernando), architecte espagnol († Saint-Jacques-de-Compostelle 1749). C'est l'un des principaux représentants du baroque espagnol au XVIIIe s. Il a construit, à Lugo, le cloître de la cathédrale (1709-1711), ainsi que la rotonde de la Vierge des *Ojos Grandes* (1726). Il avait succédé en 1711 à Andrade comme maître d'œuvres de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont la célèbre façade dite *de l'Obradoiro* (1738-1747) est son œuvre principale.

CASATI (Paolo), jésuite et mathématicien italien (Plaisance 1617 - Parme 1707). Il décida la reine Christine de Suède à se convertir au catholicisme, puis dirigea l'université de Parme.

CASATI (Giovanni), danseur et chorégraphe italien (Milan 1811 - *id.* 1895). Découvert par le chorégraphe Coralli, il vient se perfectionner à Paris, à l'école d'Armand Vestris, et retourne en Italie, à la Scala, avec le titre de premier danseur « de rang français ». Il y présente *la Dame blanche*. Un de ses succès fut *Manon* (Scala, 1846, musique de P. Bellini), où il avait introduit de vieux et célèbres ballets français, comme *Zéphyre* et *Flore*, avec l'évocation des trois célèbres danseuses : la Camargo, la Sallé et Mlle Petipa. Son ballet en cinq actes, *Sardanapale* (mus. de P. Bellini), triompha à la Scala, et figura longuement dans le répertoire des théâtres italiens. Casati travailla également à Londres, à Lisbonne, et mit en ballet *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare (mus. de G. Giorza). En 1866, il prit la direction de l'école de ballet à la Scala de Milan.

CASAUBON (Isaac), érudit et théologien calviniste (Genève 1559 - Londres 1614). Il enseigna le grec à Genève, à Montpellier et à Lyon, fut appelé à Paris en 1599 par Henri IV et devint son bibliothécaire. Après l'assassinat du roi, il se retira en Angleterre. Scaliger l'a surnommé « le Phénix des érudits ». Il a beaucoup écrit, publié divers traités de polémique, des éditions et des commentaires de Diogène Laërce, de Théocrite, du Nouveau Testament, d'Aristote, de Théophraste, de Suétone, etc.

Casa de Velázquez, à Madrid, demeure qui groupe les étudiants de l'Ecole des hautes études hispaniques et les artistes ayant obtenu de l'Académie des beaux-arts ou des municipalités de Paris, Bordeaux, Toulouse, une bourse de séjour. Fondée grâce à la donation par Alphonse XIII d'un terrain situé à Moncloa, elle a été inaugurée en 1928. Son premier directeur fut Pierre Paris. Détruite pendant la guerre civile, elle a été relevée. L'Ecole des hautes études hispaniques recrute ses membres parmi les normaliens, les chartistes, les étudiants des facultés de lettres, agréés par le directeur de la Casa de Velázquez sur la proposition de leurs maîtres.

CASBAH ou **KASBAH** n. f. (ar. *qaṣba*, forteresse). Palais, principal édifice d'une ville. ‖ Dans l'Afrique du Nord, citadelle et palais d'un souverain, et, aussi, parties hautes et fortifiées d'une ville : *Qu'on s'éloigne ou que vienne le soir, et le magique Orient refait aussitôt ses prestiges sur la kasbah des Oudayas* (Tharaud). ‖ *Pop.* Maison.

CASCABELLE n. f. (esp. *cascabel*, grelot). Ensemble des plaques cornées de la queue du serpent à sonnette, qui produisent le bruit auquel ce reptile doit son nom.

CASCADE n. f. (ital. *cascata ;* du lat. *cascare*, tomber). Chute d'eau naturelle ou artificielle. ‖ *Par extens.* Chute par bonds et en dégringolant : *Des cascades de pièces de monnaie.* ‖ Série de choses imitant pour l'œil ou l'oreille une cascade : *Des cascades de chairs à la Rubens* (Balzac). *Un grondement continu, sourd, d'où se détachaient quelques pétarades plus saccadées* [...] *des cascades d'éclatements plus aigus* (A. Arnoux). ‖ — *Fig.* Manque de liaison, de transition : *Discours plein de cascades.* ‖ Grande abondance, flot soudain : *Une cascade d'exemples, de citations.* ‖ *Pop.* Inconduite, sottises de viveur : [Elle] *commence, légèrement ivre, à se livrer à des cascades* (Goncourt). [Vieilli.]

— Econ. fin. *Taxes en cascades*, taxes proportionnelles qui grèvent anormalement le prix de vente au consommateur des produits, parce qu'à chaque stade de la production et de la distribution de ces derniers elles sont calculées sur un prix comportant le montant de la taxe payée au stade précédent.

— Arg. des théâtres. Trait, geste comique ajouté par l'acteur au texte. (Vx.)

— Cirq. Chute volontaire sur le sol, après un tour comique ou un exercice acrobatique.

— Electr. *Convertisseur en cascade*, combinaison, sur un arbre commun, d'un moteur à induction avec une commutatrice, le courant induit dans le rotor du moteur alimentant directement l'induit de la commutatrice. ‖ *Montage en cascade*, montage en série des piles ou des condensateurs. (Un groupe de deux machines à courants alternatifs ou de deux transformateurs est monté en cascade quand le courant secondaire de l'un alimente le circuit primaire de l'autre. Ce mode de montage, qui peut s'étendre à un nombre quelconque d'appareils, permet de faire varier la vitesse des moteurs à courant triphasé.)

— Math. *Méthode des cascades*, procédé de résolution d'une équation quelconque par sa transformation en une série d'autres équations dont les degrés diminuent constamment (d'où le nom de « cascade ») : *La méthode des cascades a été inventée en 1699 par le mathématicien Rolle.*

— Pyrotechn. Ensemble d'artifices éclairants disposés de façon que leurs éléments retombent en imitant une chute d'eau.

— ENCYCL. L'eau d'une source, d'un névé, peut jaillir à flanc de montagne et provoquer une *cascade*. La dénivellation peut alors atteindre plusieurs centaines de mètres. Le plus souvent, la cascade est le secteur dans lequel l'eau d'une rivière ne coule plus, mais tombe. Elle s'accompagne d'écume, d'un nuage d'eau, de remous à son pied. Une cascade peut avoir été provoquée artificiellement. Les cascades tendent à reculer et à s'atténuer sous l'influence du travail des eaux courantes. En effet, il se produit à leur pied de forts tourbillons qui tendent, s'ils disposent d'assez de matériel abrasif, à saper le pied de la chute et à faire écrouler la paroi par pans. Ce mécanisme ne joue guère en milieu intertropical, par suite de la grande rareté du matériel détritique grossier : les cascades s'y conservent mieux que sous les moyennes latitudes, ce qui explique en partie la fréquence des chutes sous ces climats et l'irrégularité du profil longitudinal des cours d'eau.

CASCADER v. intr. Tomber en cascade : [La rivière] *glacée et non glacée par endroits, cascadant et cabriolant à travers ses barrages de glace* (Sand). ‖ Mener une existence dissolue : *Si la comtesse s'amuse à cascader, elle est encore maligne, car ça ne circule pas* (Zola).

CASCADES (CHAÎNE DES) ou **CASCADE RANGE**, chaîne montagneuse de l'Amérique du Nord, s'étendant depuis la Colombie britannique jusqu'au mont Klamath (Oregon), sur 1 000 km de long. C'est un haut plateau fortement érodé par les glaciers au N., surmonté, au S., de reliefs résiduels (mont Stuart, 2 886 m) et d'énormes accumulations de laves. Le grand cône volcanique du mont Rainier atteint l'altitude de 4 391 m.

CASCADEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui a une conduite légère : *Allures cascadeuses. Il y a une donzelle, une cascadeuse de la pire espèce...* (Proust).

◆ N. m. Comique ou acrobate spécialiste des chutes volontaires. ‖ Voltigeur qui exécute des sauts réitérés, en cascade.

CASCAIS, v. du Portugal (distr. de Lisbonne), à l'O. de la capitale ; 10 600 hab. Station balnéaire très fréquentée.

CASCALES (Francisco), humaniste espagnol (Fortuna, Murcie, 1564 - Murcie 1642). Ses *Lettres philologiques* (*Cartas philologicas*) [1634], recueil de sa correspondance avec des savants de l'époque, contiennent d'intéressants renseignements sur maints problèmes historiques et littéraires ; il s'y montre hostile au gongorisme.

CASCALHO [kajo] n. m. Minér. Sorte de ciment ferrugineux, dans lequel on trouve le plus ordinairement les diamants du Brésil.

CASCARA SAGRADA n. f. (mots esp. signif. *écorce sacrée*). Ecorce de *Rhamnus purshiana*, purgatif à anthraglucosides.

CASCATELLE n. f. (ital. *cascatella*). Petite cascade : *Rien n'est plus agréable que d'entendre gazouiller toutes ces cascatelles à côté de soi* (Gautier).

CASCELLIUS (Aulus), jurisconsulte et orateur romain, contemporain de César et d'Auguste. Républicain rigide, il s'opposa aux usurpations de César et, sous Auguste, refusa le consulat.

CASCINA, v. d'Italie, en Toscane (prov. de Pise), sur l'Arno ; 30 100 hab. Industrie de meubles.

CASCO n. m. Bateau de transport, en usage aux Philippines.

CASE n. f. (lat. *casa*, chaumière). Logement exigu : *Voyez-vous ces cases étroites* (La Fontaine). *Elle entra, suivit un couloir, vit la case du portier* (Maupassant). [Vieilli.] ‖ Habitation rudimentaire, surtout outremer : *De nombreux Noirs habitent des cases.* ‖ Compartiment dans un meuble, un tiroir, une boîte : *Les cases d'une boîte à bijoux. Elle était debout* [...] *donnant des ordres à deux garçons de magasin qui rangeaient des pièces d'étoffe dans des cases* (Zola). ‖ Compartiment ménagé dans un pupitre d'écolier pour mettre livres et cahiers. ‖ Compartiment formé par des lignes horizontales coupant les colonnes verticales d'une page.

— LOC. *Fam. Avoir une case vide, une case en moins*, être faible d'esprit.

— Archéol. Au XVIIIe s., loge en verre destinée à protéger certains objets précieux.

— Jeux. Chacun des carrés de l'échiquier, du damier.

— Méd. Terme employé naguère pour désigner les diverses localisations cérébrales.

casaque de mousquetaire du roi Louis XIII

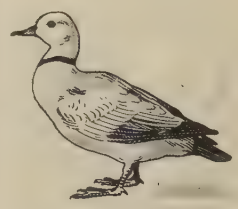

casarca

CASAS Y NOVOA l'Obradoiro

case africaine

Phot. Ferlet, Michel Huet.

illustration pour « la Case de l'oncle Tom » un voyage en Caroline du Sud

Case de l'oncle Tom (LA) [*Uncle Tom's cabin*], roman de Mrs. Beecher-Stowe (1851). Ecrit à la suite de la promulgation, en 1850, d'un acte législatif qui obligeait à la dénonciation des esclaves fugitifs, ce roman connut un très vif succès. Chaleureux plaidoyer au service de la cause abolitionniste, il retrace la vie pénible des esclaves noirs, vendus et revendus par leurs propriétaires comme de véritables meubles, et auxquels seuls le rachat ou la fuite permettent de mener une vie compatible avec la dignité humaine. L'esclave noir, héros du livre, le vieil oncle Tom, meurt à la fin de l'ouvrage, non sans avoir incité son jeune maître au rachat de tous ses propres esclaves. Le retentissement du roman favorisa le mouvement abolitionniste soutenu par les républicains, et qui aboutit à la guerre de Sécession.

Alfredo CASELLA

CASÉEUX, EUSE adj. (lat. *caseus*, fromage). Méd. Qui ressemble à du fromage : *Lésions caséeuses.*
— Pathol. *Nécrose caséeuse*, forme de nécrose propre à la tuberculose, qui atteint le centre des tubercules, et qui est caractérisée par la production d'une matière jaunâtre compacte, granuleuse, offrant à la coupe l'aspect d'un morceau de fromage (Laennec).

CASÉIFICATION n. f. Pathol. Transformation nécrotique des tubercules.
— ENCYCL. Pathol. La *caséification* est un mode de défense de l'organisme qui cherche à éliminer les microbes. Elle précède la caverne pulmonaire; lorsque le ramollissement est plus accentué, la matière caséeuse disparaît avec le pus.

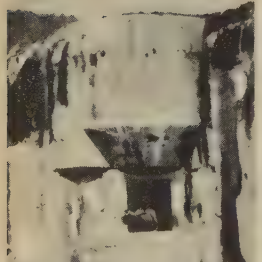

casemate d'artillerie (1939)

CASÉINE n. f. (du lat. *caseus*, fromage). Substance protéique du groupe des phosphoprotéides, qui constitue la majeure partie des matières azotées du lait des mammifères. ‖ *Caséine végétale*, matière azotée extraite de tourteaux, résidus d'huileries.
— ENCYCL. La *caséine* est, avec le lait écrémé en poudre, un des sous-produits importants de la fabrication du beurre. On distingue : la *caséine-présure*, obtenue par coagulation du lait écrémé par la présure à 30-35 °C, brassage du caillé et cuisson jusqu'à 63 °C (le sérum est alors éliminé, le grain est lavé à l'eau chaude pour obtenir une caséine extra-blanche); la *caséine lactique*, préparée par coagulation du lait écrémé par fermentation lactique, cuisson lente du caillé brisé jusqu'à 75 °C, évacuation du sérum pour obtenir la caillebotte. La caillebotte obtenue par l'un ou l'autre des procédés est alors pressée, puis séchée dans des appareils continus par de l'air chaud à 60-65 °C. On prépare parfois la caséine avec de l'acide chlorhydrique.
La caséine, qui autrefois avait de gros débouchés, sous forme de caséine-présure, dans la fabrication de la galalithe et des contre-plaqués de bois, a trouvé d'autres applications, principalement sous forme de caséine lactique : couchage et encollage du papier, fabrication de certains matériaux isolants, apprêts et teintures pour textiles, peintures, mouillants pour émulsions insecticides, colles pour ébénisterie, colles pour les vins, aliments du bétail, farines diététiques, etc.
— Physiol. La *caséine* animale est difficilement digérée par le suc gastrique; elle se prend d'abord en gelée, puis se liquéfie en un liquide qui contient des peptones. Le suc pancréatique, au contraire, agit rapidement. La caséine végétale est plus facilement digérée.

CASÉINERIE n. f. Usine où l'on extrait la caséine du lait écrémé. ‖ Industrie de la caséine : *Les caséineries se sont multipliées comme annexes des beurreries.*

CASÉINIER n. m. Personne qui fabrique de la caséine.

CASELLA (Alfredo), compositeur italien (Turin 1883 - Rome 1947). Elève de Diémer pour le piano, de Fauré pour la composition, il se rallia ensuite aux milieux musicaux d'avant-garde, qui, à la suite de Stravinski et sous l'action des Ballets russes de Diaghilev, réagissaient contre l'impressionnisme. En 1915, il s'établit à Rome et devint l'âme du renouveau de la musique italienne. Le souci de la construction, de l'équilibre et de la clarté règne dans sa production instrumentale, comme dans ses opéras : *la Dona serpente* (1932), *la Favola d'Orfeo* (1932). La dernière de ses grandes œuvres, *Missa solemnis pro pace* (1944), marque un penchant vers la majesté classique, alors qu'auparavant il se rattachait à la verve comique et rythmique de Rossini et de D. Scarlatti (*la Giara*, 1924; *Scarlattiana*, 1926). Il est l'auteur d'éditions modernes de Vivaldi, Monteverdi, Clementi, Beethoven, Mozart, Chopin; de biographies de *Stravinski*, de *J.-S. Bach*, d'un recueil d'essais *21 + 26* (1937) et d'un livre de souvenirs *I Segreti della giara* (1941).

CASELLI (l'abbé Giovanni), savant italien (Sienne 1815 - Florence 1891). Professeur à Florence, il est l'inventeur du télégraphe écrivant ou *pantélégraphe*, en 1856. C'est le premier appareil autographique ayant fonctionné pratiquement entre Paris et Lyon, vers 1866.

CASEMATE n. f. (ital. *casamatta*). Abri enterré, situé sur un fort, à proximité des emplacements de combat, et destiné à loger les troupes et à entreposer les munitions. ‖ Petit ouvrage fortifié : *Les casemates de la ligne Maginot.*
— ENCYCL. Fortif. Batterie basse dans le système Vauban, installée sur le flanc près de la courtine, la *casemate*, depuis l'apparition de l'artillerie rayée (1859), est un abri de la fortification permanente : passif (casernes de la citadelle de Verdun) ou actif (casemate de Haxo à action frontale ou casemates de la ligne Maginot). Construites en maçonnerie jusqu'en 1885, puis, en raison de la puissance des nouveaux explosifs, en béton armé ou en blindages d'acier spécial, les casemates sont employées en flanquement et protégées par des orillons massifs. Des trémies permettent de réduire les ouvertures des murs d'embrasure.

CASEMATER v. tr. Fortifier par une casemate : *Casemater une poudrière.* (Vieilli.)

Casemates (PLATEAU DES). V. CHEMIN DES DAMES (*le*).

CASEMENT (sir Roger David), homme politique irlandais (Kingstown, Dublin, 1864 - Londres 1916). Après une longue carrière dans la diplomatie britannique, il se consacra, à partir de 1913, au mouvement nationaliste irlandais. Sinn Feiner convaincu, il essaya de mettre à profit pour la cause irlandaise la guerre éclatée en 1914. Mais il comprit que le gouvernement allemand n'était pas disposé à le soutenir efficacement. Aussi, quand il apprit les projets du soulèvement de Pâques 1916, se fit-il ramener en Irlande par sous-marin, afin de déconseiller le mouvement. Capturé par les autorités britanniques peu après son débarquement, il fut condamné à mort pour trahison.

CASENTINO, région naturelle et historique d'Italie, en Toscane, correspondant au bassin supérieur de l'Arno. Ce pittoresque pays montagneux est bien cultivé; l'industrie de la laine y est active.

CASE-PILOTE, comm. de la Martinique, au N.-O. de Fort-de-France; 1 306 hab. (854 aggl.). Plantations de canne à sucre.

CASER v. tr. Ranger dans des cases. ‖ *Par extens.* Loger, placer dans un certain ordre : [Ils] *s'évertuaient à recevoir leurs hôtes* [...], *à les caser tour à tour dans leurs logements respectifs* (O. Feuillet); et, au *fig.* : *Caser quelque chose dans sa mémoire.* ‖ *Fam.* Procurer une situation, un emploi, et, *particul.*, marier : *C'est un bon fils corse* [Napoléon] *qui se débrouille sur le continent, case sa parenté, marie ses sœurs et épouse lui-même la fille de son principal concurrent* (A. Arnoux). *On a tant de peine à caser une jeune fille, quand on n'a pas de relations!* (Zola).
◆ V. intr. Au trictrac et aux jeux qui en dérivent, faire une case, remplir une case avec deux dames.
— ***Se caser*** v. pr. Se loger, s'établir : *Il s'est casé pour la vie.*

CASEREL n. m. (du lat. *caseus*, fromage). Récipient en terre, en bois ou en osier, qui est percé de trous, pour faire égoutter le fromage. (On dit aussi CASERET et CASERETTE.)

CASERETTE n. f. Syn. de CASEREL et CASERET.

CASERNE n. f. (provenç. *cazerna*, du lat. *quaterna*, édifice quadrangulaire). Bâtiment affecté au logement des militaires. ‖ Dans la marine, navire ou ponton servant de logement : *Caserne flottante.* ‖ *Péjor.* Vaste bâtisse, maison mal agencée : *Loger dans une caserne.* ‖ *Plaisanteries, habitudes de caserne*, plaisanteries, habitudes grossières.
— ENCYCL. Hist. mil. Existant dès l'Antiquité, abandonnées ensuite et reprises au XVIIe s. sur la demande des habitants, et dans l'intérêt de la discipline, les premières *casernes* sont dues à Vauban, et comportent de petites chambres par unités. Vers 1750, on adopta des bâtiments avec chambres donnant sur un couloir longitudinal. Sous la Restauration, le général Haxo revint au type de Vauban. Depuis la fin du XIXe s., les casernes présentent des chambrées groupées autour d'un couloir central, des réfectoires, des salles d'instruction, des stands de tir, etc. Les casernes des troupes à cheval, dénommées *quartiers*, comportaient en outre des écuries, selleries, magasins à fourrages, etc. Quelques casernes (*système Trollet*) comprenaient une série de petits bâtiments distincts pour chaque unité. On peut rattacher à ce système les *camps légers*, construits au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, les casernes des ouvrages fortifiés sont constituées par des casemates*.

CASERNEMENT n. m. Action de caserner; fait d'être caserné : *L'esprit allemand* [...] *deviendra profondément libéral dès qu'il sera délivré de l'étreinte du casernement prussien* (Renan). ‖ Ensemble des locaux affectés à un corps de troupes dans chaque garnison ou dans un camp permanent : *Et ce ne sera pas ces portiers de caserne qui nous installeront dans nos casernements* (Péguy). ‖ *Officier de casernement*, officier chargé, dans un corps de troupes, des questions relatives au logement. ‖ *Masse de casernement*, crédit géré par un corps de troupes pour l'entretien de son casernement.

CASERNER v. tr. Etablir en caserne : *Il y a actuellement deux cent cinquante soldats invalides qui sont casernés au château* (Stendhal).

CASERNET n. m. (provenç. *cazernet*; de *cazern*, cahier). Registre sur lequel le chef de timonerie inscrit tout ce qui se passe d'important pendant la durée de chaque quart : *C'est le casernet qui fournit les renseignements nécessaires à la rédaction du journal de bord.*

CASERNIER, ÈRE adj. Qui tient de la caserne : *La promiscuité casernière m'écœurait* (P. Hamp).
◆ N. m. Agent du génie militaire, chargé de la conservation du matériel des casernements non occupés par les troupes.

CASERTE, en ital. **Caserta**, v. d'Italie, en Campanie, ch.-l. de prov., au pied des monts du Samnium; 48 600 hab. Evêché. *Caserta Vecchia* possède une cathédrale du XIIe s. *Caserta Nuova*, à 4 km de la première agglomération, est une ville moderne, construite autour du palais royal des Bourbons (XVIIIe s.) qui est édifié au milieu d'un parc magnifique. Important centre agricole. Verrerie. — La *province de Caserte* a 649 600 hab. Du Monte Miletto à la mer Tyrrhénienne, elle comprend tout le bassin du Volturno et une partie de la Campanie, dont la Terre de Labour, particulièrement fertile et intensivement cultivée.

Doc. Centre culturel américain, phot. X, Lipnitzki.

Caserte (CONVENTION DE), acte signé à Caserte, le 29 avril 1945, par von Vietinghof, et réglant la capitulation, entre les mains du général Clark, des forces allemandes d'Italie et d'Autriche. (V. ITALIE [*campagne d'*].)

CASET n. m. Larve de phrygane, servant d'appât pour la pêche. (Dialect.)

CASETTE ou **CAZETTE** n. f. Céram. Etui en terre réfractaire cuite, dans lequel on place les pièces en faïence ou en porcelaine pour les protéger de l'action directe du feu pendant la cuisson. (On écrit aussi fautivement, *gazette*.)

CASGRAIN (Henry Raymond), ecclésiastique et écrivain canadien-français (La Rivière-Ouelle 1831 - Québec 1904). Très influencé par les romantiques français, il est, au Canada, le principal animateur du mouvement littéraire de 1860. Dans ses *Légendes canadiennes* (1860), il célèbre les attraits de la vie et de la nature primitives. Puis il consacre aux grands personnages et aux principaux épisodes de l'histoire de son pays plusieurs ouvrages : *Histoire de la mère Marie de l'Incarnation* (1864), *Biographies canadiennes* (1866), *Pèlerinage au pays d'Evangéline* (1885), *Montcalm et Lévis* (1891), etc.

CASH n. m. invar. Monn. Syn. de CACHE.

CASH [kaʃ] adv. (mot angl.). *Pop. Payer cash,* payer comptant.

Cash and carry, clause de la loi de neutralité américaine de 1939, autorisant l'exportation du matériel de guerre aux belligérants moyennant paiement comptant (*cash*) et transport (*carry*) par les acheteurs.

CASHEL, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Tipperary), sur la r. g. du Suir ; 3 100 hab. Archevêchés protestant et catholique. La ville est dominée par une butte calcaire où sont perchés plusieurs monuments intéressants : la cathédrale, qui remonte au XIIIe s. ; une chapelle saxonne du XIIe s. ; une tour du Xe s. ; des bâtiments monastiques du XVe s. Ancienne résidence des rois de Munster.
— Hist. Cashel fut la capitale de l'ancien royaume de Munster et un important siège épiscopal. Un synode, réuni en 1171, y reconnut l'autorité d'Henri II d'Angleterre, chargé par le pape Adrien IV de contrôler la réforme de l'Eglise d'Irlande.

CASHER [kaʃɛr] adj. V. KAWCHER.

CASIER n. m. Ensemble de cases ouvertes par-devant, qui forment un meuble ou une partie de meuble : *Un casier de chêne. Un casier à musique, à disques. Dans un casier, des lettres, des journaux s'empilaient* (Zola).
— Dr. fisc. Lieu où, depuis 1948, sont centralisés les renseignements (impositions ou amendes) relatifs à chaque contribuable.
— Dr. pén. *Casier judiciaire,* lieu où sont classés les bulletins permettant la constatation des antécédents judiciaires d'une personne. ‖ *Par extens.* Dans le langage officiel, le bulletin lui-même : *Avoir un casier judiciaire intact.* (V. part. *encycl.*)
— Equip. mén. Petit coffre en bois, en métal ou en matière plastique, servant à entreposer le fromage et le beurre. (Il trouve sa place dans les réfrigérateurs domestiques.) ‖ *Casier à bouteilles,* v. PORTE-BOUTEILLES. ‖ *Casier à épices,* sorte de boîtes individuelles, avec ou sans couvercle, servant à placer les épices et certains condiments culinaires. ‖ *Casier à légumes,* sortes de grands tiroirs servant au rangement des légumes frais : *Le casier à pommes de terre.*
— Mobil. Du XIVe au XVIIe s., vaste armoire servant de garde-manger. ‖ A partir du XIXe s., tout meuble divisé en casiers.
— Pêch. Nasse d'osier ou de grillage métallique que l'on emploie à la pêche des gros crustacés tels que homards, langoustes, etc. (Les uns sont constitués par une sorte de dôme avec orifice à la partie supérieure, d'autres, comme les verveux, par une ouverture à chaque extrémité.)
— ENCYCL. Dr. pén. *Casier judiciaire.* L'institution du casier judiciaire date en France de 1850. Les condamnations prononcées par les tribunaux de répression autres que les tribunaux de simple police sont relevées sur un imprimé spécial dit « bulletin n° 1 ». Les bulletins concernant un même individu sont tous centralisés en un même lieu : greffe du tribunal de l'arrondissement natal si l'individu est né en France, ministère de la Justice s'il est d'une origine étrangère ou inconnue.
Les énonciations des divers bulletins n° 1 applicables à une personne sont récapitulées sur un imprimé spécial, appelé « bulletin n° 2 », délivré sur demande des magistrats et des administrations. L'intéressé ne peut obtenir que le « bulletin n° 3 », sur lequel certaines énonciations ne sont pas inscrites, d'autres cessant d'y être portées au bout d'un certain temps.
En 1960 ont été institués des casiers pour les contraventions de la circulation et les contraventions d'alcoolisme. (→ Biblio.)

CASILINUM. Géogr. anc. Ville de Campanie, qui défendait le Volturne. Hannibal, cerné par Fabius à ses abords, s'échappa en lâchant, pendant la nuit, des bœufs aux cornes chargées de sarments enflammés, qui jetèrent le désordre parmi les légions (216 av. J.-C.). Tout près, Sulla vainquit le consul Norbanus en 83 av. J.-C. (V. CAPOUE.)

CASILLAS DE BERLANGA. V. BERLANGA DE DUERO.

CASILLEUX, EUSE adj. Se dit du verre insuffisamment recuit, qui se brise sous le diamant au lieu de se couper.

CASIMIR n. m. (du mot angl. *Kerseymere,* et de *Kashmir*). Tissu de laine réalisé suivant l'armure du croisé, le plus souvent en chaîne et trame retors. ‖ *Pop.* Gilet, parce que le gilet était souvent de casimir.

CASIMIR (saint) [Cracovie 1458 - Grodno 1484]. Deuxième fils du roi de Pologne Casimir IV. Il fut prétendant au trône de Hongrie en 1473. — Fête le 4 mars.

CASIMIR Ier le Rénovateur (1016 - 1058), duc de Pologne (1034-1058), fils de Mieszko II. Il se réfugia en Hongrie, puis en France, ses sujets s'étant révoltés ; mais les Polonais le rappelèrent (1040). Il vainquit le prince de Mazovie, Moslav, à Plock (1047) et réunit ses Etats à la Pologne. En 1057, il reprit la ville de Wrocław (Breslau) sur les Tchèques. Aidé par l'Eglise, il lutta contre le paganisme et développa l'instruction.

CASIMIR II le Juste (1138 - 1194), duc de Pologne (1177-1194), fils de Boleslas III. Il se concilia les ducs de Silésie par des concessions territoriales et réduisit les charges fiscales pesant sur les paysans. En 1180, il convoqua à Lenczyca, en Mazovie, une assemblée qui fut à l'origine du sénat polonais. Il reprit, en Ruthénie, en Lituanie, la politique polonaise d'expansion vers l'est.

CASIMIR III le Grand (1310 - 1370), roi de Pologne (1333-1370), fils de Ladislas Ier Łokietek. En 1343, il conclut la paix de Kalisz avec les Chevaliers teutoniques ; ceux-ci conservent la Poméranie, qu'ils avaient occupée, mais lui restituent la Cujavie. Il annexe la Mazovie et reconquiert, au S.-E., de vastes territoires contre les Tatars et les Lituaniens. Il fait coloniser par des Polonais les régions conquises et favorise l'ouverture des échanges, qui deviennent très actifs, avec les cités commerçantes de la mer Noire, après la conquête de la Ruthénie (1340). Il reprend au roi de Bohême la Silésie, conquiert une partie du grand-duché de Moscovie, réforme la législation polonaise, unifie le système financier, fonde des hôpitaux et des collèges, crée l'université de Cracovie (1364), et s'efforce de soulager les misères des paysans (il reçoit le surnom de « Roi des paysans »). Dernier représentant mâle des Piasts, il n'eut que deux filles, d'un second mariage, considéré comme nul par l'Eglise, et désigna pour lui succéder son neveu Louis Ier, roi de Hongrie.

CASIMIR IV JAGELLON (1424 - 1492), grand-duc de Lituanie (1424-1492), roi de Pologne (1445-1492), frère du roi Ladislas III. Elu (1445) et couronné roi (1447), il reconnaît à la Lituanie les mêmes privilèges qu'à la Pologne (1447) et écarte la tutelle de l'évêque Zbigniev. Abandonnant la marche vers l'est et le sud-est (progression des Turcs du Nord le long de la mer Noire), il enlève aux Chevaliers teutoniques les bouches de la Vistule (paix de Toruń, 1466) et fait de son fils Ladislas VII un roi de Bohême (1471) et de Hongrie (1492). Avec l'appui de la petite noblesse et en attachant les paysans à la terre, il fait de la Pologne une grande exportatrice de céréales vers l'Occident, dont l'influence (cosmopolitisme de Cracovie, contacts universitaires) favorise l'éclosion de l'idée nationale (*Histoire de Pologne,* en 12 livres, de Jean Długosz, dit Longinus, 1455-1480).

CASIMIR V ou **JEAN II** ou **JEAN-CASIMIR** (1609- Nevers 1672), dernier roi Vasa de Pologne (1648-1668), fils cadet et frère des rois Sigismond III et Ladislas IV. Jésuite et cardinal sécularisé, il épousa la veuve de son frère. Menacé par les Cosaques révoltés (vainqueurs à Zborovo, 1649, vaincus à Beresteszko, 1651), il se heurta ensuite à une coalition les unissant aux Russes, aux Suédois de Charles X, qui occupèrent Varsovie (1655), et à la noblesse révoltée. Il s'exila, puis vint reconquérir son royaume, mais dut reconnaître la souveraineté de l'Electeur de Brandebourg en Prusse (1657), l'autonomie de l'Ukraine (1658), céder la Livonie à la Suède (1660), l'essentiel de la Russie Blanche et de l'Ukraine au tsar (traité d'Androussovo, 1667). Il abdiqua et se retira en France.

CASIMIRI (Mgr Raffaele), musicien italien (Gualdo Tadino, Ombrie, 1880 - Rome 1943). Auteur d'un grand nombre d'œuvres d'église, il s'est surtout fait connaître par ses travaux sur la musique palestrinienne ou de cette époque, et comme chef des chœurs de la chapelle Sixtine, avec lesquels il a fait, depuis 1919, des tournées à travers l'Europe et l'Amérique.

CASIMIR-PERIER (Auguste), homme politique français (Paris 1811 - *id.* 1876). Fils aîné

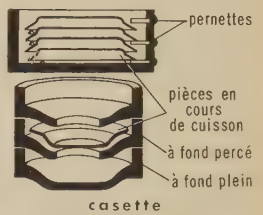

casette

CASIMIR III le Grand
gravure d'après Maleszewski
cabinet des Estampes

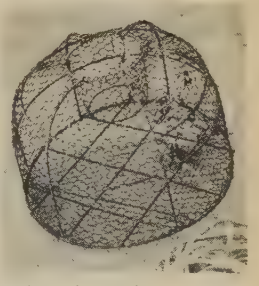
casier à homard
en treillage métallique

ci-dessous
en lattes de bois et filet

CASERTE
palais royal des Bourbons
deuxième cascade
par Vanvitelli

Phot. Larousse, Le Clech, Anderson-Giraudon.

Jacques II,
roi d'Aragon (1291-1327),
épouse
1° Blanche d'Anjou
2° Eléonore de Castille

ALPHONSE IV (1)
le Débonnaire,
roi d'Aragon (1327-1336),
épouse
1° Thérèse d'Enteça,
héritière d'Urgel
2° Eléonore de Castille

X? (1)
(† 1334),
archevêque de Tolède
et de Tarragone

Marie (1)
épouse
Pierre, infant de Castille

PIERRE IV *le Cérémonieux*
(ou *le Cruel*),
roi d'Aragon (1336-1387),
épouse
1° Marie d'Evreux, sans postérité
2° Eléonore de Portugal
3° Eléonore de Sicile
4° Marthe, sans postérité
5° Sibylle Fortia

COMPROMIS DE CASPE
25 ou 28 juin 1412

2 filles (2)

JEAN Ier (3),
roi d'Aragon
(1387-1395),
épouse
1° Marthe d'Armagnac
2° Yolande de Bar

Eléonore d'Aragon (3)
(† 1382)
épouse
Jean Ier,
roi de Castille
(1379-1390)

Jeanne (1)
(† 1407)
épouse
Mathieu,
comte de Foix,
prétendant en 1395,
sans postérité

Yolande (2)
(† 1442)
épouse
Louis II d'Anjou,
roi de Sicile [Naples]
(1384-1417)

Henri III
de Trastamare,
(1er prince des Asturies)
roi de Castille
(1390-1406),
épouse
Catherine de Lancastre

FERDINAND Ier *le Juste*
ou d'Antèquèra,
roi d'Aragon et de Sicile
(1412-1416),
épouse
Eléonore de Castille-
Albuquerque

Louis de Calabre,
plus tard
Louis III d'Anjou,
roi de Sicile [Naples]
(1417-1434),
épouse
Marguerite de Savoie,
sans postérité

René Ier *le Bon*,
duc de Lorraine
(1431-1453),
roi de Sicile
(1434-1480),
épouse
Isabelle
de Lorraine

Marie
(† 1463)
épouse
Charles VII

Charles
(† 1472),
comte du Maine,
épouse
Isabelle
de Luxembourg

Jean II,
roi de Castille
(1406-1454)

Marie
(† 1458)
épouse
Alphonse V
d'Aragon

Catherine
(† 1440)
épouse
Henri
d'Aragon

ALPHONSE V
le Magnanime,
roi de Naples et Sicile,
roi d'Aragon (1416-1458),
épouse
Marie de Castille,
sans postérité

Jean II
de Lorraine
(1453-1470)
épouse
Marie
de Bourbon

Yolande,
héritière
de Lorraine,
épouse
Ferry
de Vaudémont

Marguerite
d'Anjou
(† 1482)
épouse
Henri VI,
roi d'Angleterre

Louis XI

Charles du Maine
(† 1431)
épouse
Jeanne de Lorraine,
sans postérité

Ferdinand Ier,
bâtard,
roi de Naples et Sicile
(1458-1494)

Jean
(† 1471)

Nicolas
de Pont-à-Mousson,
duc de Lorraine
(1470-1473)

Jean CASIMIR-PERIER

du ministre de Louis-Philippe (v. PERIER), il fut attaché au service diplomatique de 1831 à 1848 ; député de Paris (1846-1848), puis de l'Aube (1849), il se retira de la vie publique pendant l'Empire. Député de l'Assemblée nationale de 1871, il soutint la politique de Thiers, et fut ministre de l'Intérieur (1871-1873). En 1876, il fut élu sénateur inamovible.

CASIMIR-PERIER (Jean), homme politique français (Paris 1847 - *id.* 1907), fils du précédent. Il commença sa carrière politique au lendemain de la guerre de 1870, comme chef de cabinet de son père, qui était ministre de l'Intérieur. Député en 1876, il fut sous-secrétaire d'Etat à la Guerre en 1883. Il démissionna en manière de protestation contre la loi qui enlevait aux princes d'Orléans leur grade dans l'armée. Réélu, président de la Chambre, puis président du Conseil en 1893, il voulut « faire des principes de la Révolution des instruments d'ordre », créa le ministère des Colonies, réprima avec sévérité les attentats anarchistes et s'opposa à la séparation des Eglises et de l'Etat. Démissionnaire le 29 mai 1894, il fut élu président de la République le 27 juin, au lendemain de l'assassinat de Carnot. Sa fidélité orléaniste et sa position sociale (il était propriétaire des mines d'Anzin) lui attirèrent l'hostilité violente des socialistes, puis d'une partie de plus en plus large de la gauche. A la faveur d'un procès, intenté par Casimir-Perier au publiciste Gérault-Richard, Jaurès, défendant l'accusé, prononça contre le président de la République et toute la dynastie des Perier un réquisitoire dont le retentissement fut considérable (nov. 1894). Devant l'opposition des gauches et jugeant insuffisants les moyens d'agir du président de la République, Casimir-Perier se démit de son mandat et abandonna la vie politique (15 janv. 1895).

Casina, comédie de Plaute (184 av. J.-C. [?]), imitée de Diphile ; elle doit son nom à l'héroïne (la jeune fille du *casus*, c'est-à-dire du hasard), tirée au sort par un père et un fils rivaux en amour. Le vieillard sera finalement dupé et rossé par les soins de sa femme, complice de son fils, avec l'aide d'un valet que l'on substitue à la jeune fille. C'est une œuvre d'une grande hardiesse de ton, fort amusante, et dont Regnard s'est inspiré dans *les Folies amoureuses*.

CASING [si'ŋ] n. m. (mot angl.). Min. Tubage extérieur dans un sondage de pétrole.
— ENCYCL. Dans les sondages profonds, on pose deux, trois ou même quatre *casings* concentriques, depuis la surface jusqu'à des profondeurs échelonnées ; il faut tenir compte des prévisions de tubage et commencer le trou à un diamètre suffisant pour le terminer à la dimension fixée. Dans un sondage productif de pétrole, on place à l'intérieur des casings la *colonne d'exploitation*.

CASINO n. m. (mot ital. signif. *maison de campagne*). Etablissement comportant trois activités distinctes : jeu, restauration et spectacle, sous une direction unique, et dont, en France, le fonctionnement est autorisé par le ministre de l'Intérieur pendant la durée de la saison balnéaire, climatique ou thermale.

Casino de Paris, music-hall, créé à Paris, rue de Clichy, vers 1895, et où l'on donnait des spectacles d'attraction, de pantomimes et de ballets. Après de nombreuses directions éphémères, le Casino de Paris, dirigé par Léon Volterra de 1917 à 1929, devint, par le faste de la mise en scène, le luxe des décors et des costumes, l'un des premiers établissements d'Europe. Depuis 1929, sous la direction d'Oscar Dufrenne et Henri Varna (seul directeur depuis 1934), ses revues très parisiennes constituent la synthèse du music-hall mondial à grand spectacle.

CASIOS ou **KASIOS**. Myth. Surnom de Zeus, en Orient. On l'adorait en Syrie sur le mont Casios (auj. *djabal Aqra*), près d'Antioche, et, en Egypte, sur un autre mont du même nom, voisin de Péluse. Il avait aussi un autel à Corcyre, où Néron chanta un hymne en son honneur.

ĆASLAV, prince serbe du Xe s., mort vers 960. En captivité en Bulgarie, il s'enfuit en 928 après la mort du tsar Siméon. De retour en Serbie, il mit fin à la domination bulgare et rétablit la souveraineté de l'Etat serbe avec l'appui de Byzance.

CASLEU n. m. Forme grecque, dans le premier livre des Maccabées, du nom du mois appelé *kislev* (= nov./déc.) dans le calendrier juif.

CASLON (William), graveur en caractères et fondeur anglais (Cradley, Worcestershire, 1692 - Londres 1766). Il établit une fonderie qui devint un des premiers établissements de ce genre en Grande-Bretagne.

CASOAR n. m. (du malais *kasouari*). Grand oiseau coureur, sans bréchet, incapable de voler, propre à l'Australie et à la Nouvelle-Guinée. (V. pl. OISEAUX, 1.)
— Mil. Nom donné par les saint-cyriens au plumet blanc et rouge qui orne leur shako. (Il a été porté pour la première fois à la revue passée en 1855 par le prince Albert, mari de la reine Victoria, en signe de déférence à l'égard de ce prince, dont la coiffure de field-marshall britannique comportait un plumet aux mêmes couleurs.)
— ENCYCL. Les *casoars* sont caractérisés par un plumage noir, formé de plumes ressemblant à des poils. Leurs pattes sont très fortes ; les ailes, atrophiées, sont terminées

Phot. Petit.

Pierre (1),
comte d'Ampurias
et de Ribagorza,
épouse
Jeanne de Foix

Raymond (1),
comte de Prades

Alphonse
(1332-1412),
duc de Gandia

Jean,
comte de Prades

Alphonse,
comte de Denia,
sans postérité

Pierre

Henri de Villena

Jacques Ier
(† 1347),
comte d'Urgel,
épouse
Cécile de Comminges

Pierre
(† 1409),
comte d'Urgel,
épouse
Marguerite Paléologue de Montferrat

MARTIN Ier *l'Humain* (3),
roi d'Aragon (1395-1410),
roi de Sicile (1409-1410),
épouse
1° Maria Lopez de Luna
2° Marguerite de Prades

Martin de Sicile (2)
(† 1409),
roi de Sicile,
épouse
1° Marie d'Aragon, héritière de Sicile
2° Blanche de Navarre

Isabelle (5), épouse
infante d'Aragon,

Jacques II,
comte d'Urgel
(† 1433)

Isabelle,
comtesse d'Urgel,
épouse
Pierre Ier de Portugal,
duc de Coimbra

Frédéric de Luna
(† 1438),
bâtard légitimé
par le pape Benoît XIII

JEAN II,
roi de Navarre
(1425-1479)
et d'Aragon
(1458-1479),
épouse
1° Blanche de Navarre
2° Jeanne Henrique

Charles (1)
(† 1461),
prince de Viane

Blanche (1)
(† 1464)
épouse
Henri IV
de Castille

Eléonore (1)
(† 1479),
héritière de Navarre,
épouse
Gaston de Foix

FERDINAND II (2)
le Catholique,
roi d'Aragon
(1479-1516)

Jeanne (2)
(† 1518)
épouse
Ferdinand Ier,
roi de Naples

N. B. les généalogies complètes des maisons d'ARAGON et de CASTILLE sont présentées à leur nom
les prétendants évincés de la succession d'Aragon au profit de Ferdinand Ier sont en gras

par cinq stylets cornés. Le cou, nu, porte des caroncules violettes, bleues et rouges, et la tête est surmontée d'un casque. On en connaît plusieurs qui ne diffèrent que par la forme du casque et des caroncules et par la coloration du cou. Ils mènent une vie solitaire dans les forêts des Moluques, de Nouvelle-Guinée et du N. de l'Australie. Leur régime est omnivore et ils pondent de gros œufs à coquille vert foncé et chagrinée. (Famille des casuariidés, sous-classe des ratites.)

CASORATI (Felice), peintre italien (Novare 1886). Il étudie à Padoue la musique et la peinture, subit à Naples (1908-1911) l'influence de l'art contemporain munichois, et devient un des principaux représentants du néo-classicisme italien. Professeur à l'académie de la Brera, lauréat de la fondation Carnegie (1937). La plupart des musées d'art moderne, de Milan à Boston, conservent de ses œuvres.

CASORIA, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), dans la grande banlieue de Naples; 23 200 hab. Industrie du Nylon.

Caspe (COMPROMIS DE), acte par lequel fut appelé au trône aragonais, en 1412, l'infant de Castille qui régna sous le nom de Ferdinand Ier le Juste. A la mort de Martin l'Humain (1410), les prétendants aux trônes d'Aragon et de Sicile étaient : Frédéric d'Aragon, fils naturel de Martin de Sicile et petit-fils de Martin l'Humain; Yolande d'Aragon, fille du roi Jean Ier et nièce de Martin l'Humain, déjà écartée au profit de ce dernier en 1395; Jean II, roi de Castille, fils du roi Henri III et petit-neveu de Martin l'Humain; Ferdinand, infant de Castille, fils d'Eléonore d'Aragon; et Jacques II, comte d'Urgel, dernier représentant mâle légitime de la maison de Barcelone, et beau-frère de Martin l'Humain. Les Cortes des Etats de la couronne d'Aragon, n'ayant pu se mettre d'accord, désignèrent neuf commissaires pour examiner les droits des candidats. Après deux ans d'interrègne, les commissaires adoptèrent plusieurs principes. *Le droit de succession des femmes était admis,* mais, à degré égal, le prétendant mâle était préféré : ainsi étaient écartés Yolande d'Aragon et Jacques II, comte d'Urgel, au profit de la maison de Castille. *La représentation était interdite :* ainsi, Jean II, roi de Castille, était repoussé au profit de son oncle, l'infant Ferdinand. Enfin, *la succession en ligne naturelle n'était pas reconnue,* ce qui écartait Frédéric d'Aragon. Il ne restait plus sur les rangs que l'infant de Castille, dont les commissaires avaient voulu favoriser les mérites exceptionnels. Naturellement, les prétendants ne s'inclinèrent pas devant les décisions des commissaires; une rapide campagne militaire assura la victoire de Ferdinand le Juste, mais, lors de la révolte catalane (1458-1468) contre Jean II, roi d'Aragon, deuxième fils de Ferdinand, les insurgés, après la mort du primogénit Charles d'Aragon, prince de Viane (1461), reconnurent successivement comme souverains : Pierre II de Portugal, duc de Coimbra, petit-fils de Jacques II, comte d'Urgel, et d'Isabelle d'Aragon; puis René Ier le Bon, roi titulaire d'Aragon et de Sicile, deuxième fils de Yolande d'Aragon, qui envoya en Catalogne son fils Jean de Calabre et son petit-fils Nicolas de Lorraine.

CASPER, v. des Etats-Unis (Wyoming), sur la North Platte, au N. des Laramie Mountains; 32 200 hab. Ancienne étape de la marche vers l'Ouest, sur la piste de l'Oregon. Centre d'exploitation pétrolière depuis 1890. Raffinage du pétrole.

CASPERL. V. KASPERLE.

CASPIENNE (mer), en russe **Kaspiskoe Morie,** mer fermée dont la majeure partie des rivages appartiennent à l'U. R. S. S. (la côte méridionale est iranienne); 424 300 km². Le niveau de ses eaux est à 28 m au-dessous du niveau des océans. La mer Caspienne se divise en deux parties : au N., une mince lame d'eau recouvre le prolongement de la plaine de la Russie méridionale; au S., une fosse de subsidence précède la chaîne iranienne de l'Elbourz : la sonde y descend jusqu'à 1 000 m.

La mer Caspienne est alimentée par la Volga (qui lui apporte plus de 300 milliards de m³ d'eau), par les fleuves venant de l'Oural méridional (Oural, Emba) et par ceux qui écoulent les eaux du Caucase oriental et des montagnes d'Arménie et de Géorgie orientale (Kouma, Terek, Koura et Araxe). Ces apports ne paraissent pas suffisants, actuellement, pour compenser la très forte évaporation, et le niveau de la mer Caspienne baisse. Elle est fréquentée par de nombreux navires : des bateaux de pêche parcourent ses eaux poissonneuses et des cargos relient le grand port pétrolier de Bakou à celui d'Astrakhan et à la batellerie de la Volga.

Les principaux ports sont, outre Bakou et Astrakhan, Makatchkala, Gouriev et Krasnovodsk.

casoar (mil.)

CASPIENS (lat. *Caspii*). Géogr. anc. Peuple habitant aux bouches du Corus (Koura) sur la côte ouest de la Caspienne, et qui aurait donné son nom à cette mer fermée. Il avait disparu au temps de Strabon.

CASQUE n. m. (esp. *casco,* tesson, casque). Coiffure défensive : *Casque de pompier.* ‖ *Casque colonial,* coiffure de liège à l'usage des coloniaux. ‖ *Casque de coiffeur,* casque dont on couvre la tête d'une cliente pour fixer par la chaleur une permanente. ‖ *Pop.* et vieilli. *Casque à mèche,* bonnet de coton (on a écrit aussi CASQUAMÈCHE) : *Ces chefs vermoulus qui oscillent sous d'interminables casquamèches* (Huysmans). ‖ Coiffure féminine où les cheveux sont relevés en cimier. ‖ *Fam.* Chevelure blonde ou rousse : *Elle ne montrait d'elle que ses cheveux blonds encore admirables, un casque d'or fauve, débordant de son petit chapeau fauve* (Zola). *Avec son casque de cheveux roux...* (R. Martin du Gard). ‖ *Pop.* Lourdeur de tête causée par les fumées du vin : *Avoir le casque.* ‖ *S'en donner dans le casque,* se mettre en état d'ivresse.

— Aéron. *Casque antichoc,* casque porté par tous les pilotes d'avions rapides, pour atténuer les risques de choc en cas d'accident.

— Art décor. Aiguière en forme de casque,

casoar

Phot. S. C. A., Dragesco.

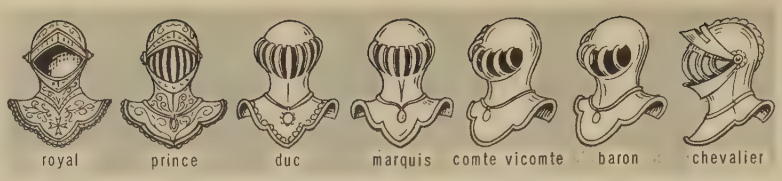

casques (hérald.)

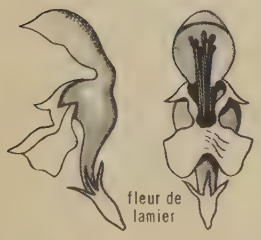

(vue de profil) (vue de face)

casque (bot.)

Paul Granier de CASSAGNAC par André Gill *cabinet des Estampes*

courante au XVIIe et au XVIIIe s., de métal ou de céramique.

— Bot. Pièces supérieures de la corolle ou du périanthe, voûtées en forme de casque, comme chez l'aconit, la sauge, les orchidées, etc. ‖ *Casque de Jupiter*, nom usuel de l'aconit napel.

— Bouch. Partie du mouton, comprenant les épaules, les côtes découvertes, le collier et la poitrine. (Ce morceau, qui est un morceau de demi-gros, a la forme d'un casque avec cimier.) [V. MOUTON.]

— Hérald. Ornement extérieur de l'écu, qui se place au-dessus de celui-ci. (Le casque est un ornement extérieur de l'écu, à l'origine presque toujours surmonté d'un cimier, et qui tire son origine des sceaux équestres. A partir du XVIe s., on a fait usage du casque sans cimier et l'on a prétendu exprimer par la façon dont on le *tarait* [c'est-à-dire dont on le plaçait] et par le nombre de ses griffes le titre ou la qualité de la noblesse du titulaire. L'écu surmonté d'un casque est dit *timbré*.)

— Jeux. Boule creuse métallique qui, dans certains jeux de hasard, est fixée au sac renfermant les numéros. (Elle communique avec l'intérieur du sac par une ouverture juste assez grande pour laisser passer un numéro que le banquier veut dissimuler.)

— Malacol. Mollusque gastropode des mers chaudes, à coquille épaisse. (V. part. *encycl.*)

— Ornith. Protubérance calleuse ou osseuse qui se trouve sur le sommet de la tête ou sur le bec de certains oiseaux, tels que le casoar et les calaos.

— Pêch. Engin de pêche, constitué par un plomb en forme de coupelle, dont on se sert pour lester les poissons morts que l'on utilise comme leurre. (On l'arme d'un ou de plusieurs hameçons montés sur de courtes empiles métalliques.)

— Radiotechn. *Casque téléphonique*, ensemble récepteur constitué par deux écouteurs téléphoniques montés en série sur un support formant serre-tête, et utilisé pour l'écoute des émissions radio-électriques.

— Trav. publ. *Casque de battage*, organe de protection interposé souvent entre la tête du pieu ou de la palplanche et la masse destinée à l'enfoncer. (Syn. CHAPEAU DE BATTAGE, AVANT-PIEU.)

— ENCYCL. Mil. Arme défensive la plus ancienne et la plus importante, parce qu'elle sert à protéger la tête, le *casque* (écrit CASQUET jusqu'au XVIe s.) a coiffé les guerriers de tous les âges et de tous les pays. Les Anciens le portaient haut pour grandir l'homme, décoré d'épouvantails pour effrayer l'ennemi. Fait de cuir ou de métal, il est apporté en Gaule par les Romains et adopté par les Francs au VIIe s. Conique au XIe s., cylindrique au temps des croisades, il enferme complètement la tête, puis s'allège et devient armet, bassinet, salade, etc. Négligé au profit du chapeau, il reparaît au XVIIe s. dans certaines unités de cavalerie, coiffe les dragons en 1767 et la grosse cavalerie en 1804. Depuis lors, jusqu'en 1914, les casques des dragons et cuirassiers étaient en acier et munis de crinières flottantes. Un casque particulier coiffait les sapeurs du génie en tenue de tranchée. Depuis la Première Guerre mondiale, l'usage du casque d'un modèle uniforme s'est généralisé pour toutes les troupes en tenue de campagne. (→ Biblio.)

— Malacol. La coquille des *casques* est ventrue, bossuée de varices irrégulières, avec une ouverture en longue fente; l'animal a un large pied ovale débordant la coquille, pourvu d'une rainure marginale et d'un pore aquifère. On compte une quarantaine d'espèces de casques, vivant dans les mers chaudes; une espèce habite les côtes atlantiques de la France et de l'Espagne, une autre la Méditerranée. Les grands individus sont très recherchés des fabricants de camées parce que les coquilles, très épaisses, présentent plusieurs couches de colorations distinctes, régulièrement étagées. Les casques sont assez abondants, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires. (Nom sc. : *cassis*, type de la famille des cassididés, de la sous-classe des prosobranches.)

Casque d'Acier, association d'anciens combattants allemands, de caractère nationaliste, créée le 13 novembre 1918 par l'industriel Seldte. Le Casque d'Acier adhéra au front de Hugenberg, mais fut dissous par Hitler en 1934. Il a été reconstitué en 1952 sous la présidence du maréchal Kesselring.

CASQUÉ, E adj. Coiffé d'un casque : *Gaulois casqué. Les mitrailleurs casqués* [...] *surveillaient leur secteur* (A. Arnoux).

— Hist. nat. Qui porte un appendice en forme de casque, ou qui a la tête colorée de façon qu'elle semble couverte d'un casque.

— Pêch. *Poisson casqué*, poisson mort placé sur une monture à casque.

CASQUER v. intr. et tr. (ital. *cascare*, tomber). Arg. Donner de l'argent, payer : *Elle avait à régler une perte... oh! pas considérable. Comme cela me donnait barre sur elle, j'ai casqué sans protester* (J. Romains).

CASQUER v. tr. *Fam.* Coiffer comme avec un casque : *Ses bondissants cheveux* [...] *casquaient étroitement la forme charmante et nouvelle d'une tête ronde* (Colette).

CASQUETTE n. f. (de *casque*). Coiffure masculine, en étoffe, cuir, toile cirée, etc., plus ou moins plate et munie d'une visière. ‖ *Casquette à ponts, à trois ponts*, coiffure du souteneur; et, *par extens.*, le souteneur lui-même.

— Mil. Nom donné aux coiffures d'officiers de l'armée d'Afrique, hautes et souples. (Le *bonnet de coton* porté par le maréchal Bugeaud, surpris en pleine nuit, est resté célèbre et anime une sonnerie très populaire encore réglementaire pour la relève de la garde : *As-tu vu la casquette du père Bugeaud?*)

CASQUETTIER, ÈRE ou **CASQUETIER, ÈRE** n. et adj. Personne qui fabrique ou vend des casquettes.

CASQUEUR, EUSE adj. et n. Arg. Qui paye; qui paye pour les autres.

CASS (Lewis), homme d'Etat américain (Exeter, New Hampshire, 1782 - Detroit 1866). Avocat dès 1802, il fut brigadier général dans la guerre contre l'Angleterre, et organisa remarquablement, de 1813 à 1831, le territoire qui devint l'Etat de Michigan. Nommé par Jackson ministre de la Guerre (1831), puis envoyé extraordinaire à Paris (1836). Sénateur des Etats-Unis de 1845 à 1857, il fut sans succès candidat des démocrates à la présidence, devint secrétaire d'Etat de 1857 à 1860.

CASSABLE adj. Qui peut être cassé.

CASSADE n. f. Jeux. *Faire une cassade*, au brelan, faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter.

CASSADÓ (Joaquin), compositeur espagnol (Mataró, près de Barcelone, 1867 - Barcelone 1926). Il composa des œuvres religieuses et symphoniques. — GASPAR, violoncelliste et compositeur catalan (Barcelone 1897), fils du précédent. Elève de Pablo Casals, virtuose international, il se fixe en Italie, où il enseigne à Sienne. Il a écrit des oratorios, des quatuors, des sonates.

CASSAGE n. m. Action de casser : *Le cassage des minerais s'opère mécaniquement.* ‖ *Fig. Cassage de vitres*, contradiction brutale, intervention violente.

CASSAGNAC (Bernard GRANIER DE), publiciste et homme politique français (Avéron-Bergelle 1806 - château de Couloumé, Gers, 1880). Fougueux polémiste, rédacteur en chef du *Globe*, puis de *l'Epoque*, il soutint la politique de Guizot. Adversaire acharné de la république de 1848, il se rallia à Louis-Napoléon, fut élu en 1852 député du Gers et siégea jusqu'à la chute de l'Empire. Soit à la tribune, soit au *Constitutionnel*, au *Pays*, à *la Nation*, il défendit les idées autoritaires et mena une ardente opposition contre les réformes libérales sous le ministère Ollivier. Après le 4-Septembre, il fit campagne en faveur de l'Empire et fut élu député de Mirande en 1876 et 1877. Principaux ouvrages : *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* (1840), *Histoire des causes de la Révolution française* (1850), *Souvenirs du second Empire* (1879-1882).

CASSAGNAC (Paul GRANIER DE), publiciste et homme politique français (La Guadeloupe 1843 - Saint-Viâtre 1904), fils du précédent. Dès 1862, il fut journaliste littéraire et politique, et collabora à *la Nation*, au *Diogène*, au *Pays*. Devenu directeur du *Pays*, il fit une guerre acharnée à la République, comme porte-parole du parti bonapartiste. En 1876, il fut élu député du Gers, battu en 1893, réélu en 1898, et échoua encore en 1902. En 1886, il fonda un nouveau journal, *l'Autorité*. Dans le mouvement boulangiste, il fit partie du comité des Six. Il se signala par ses attaques contre la politique du ralliement*. Il fut un polémiste d'une extrême

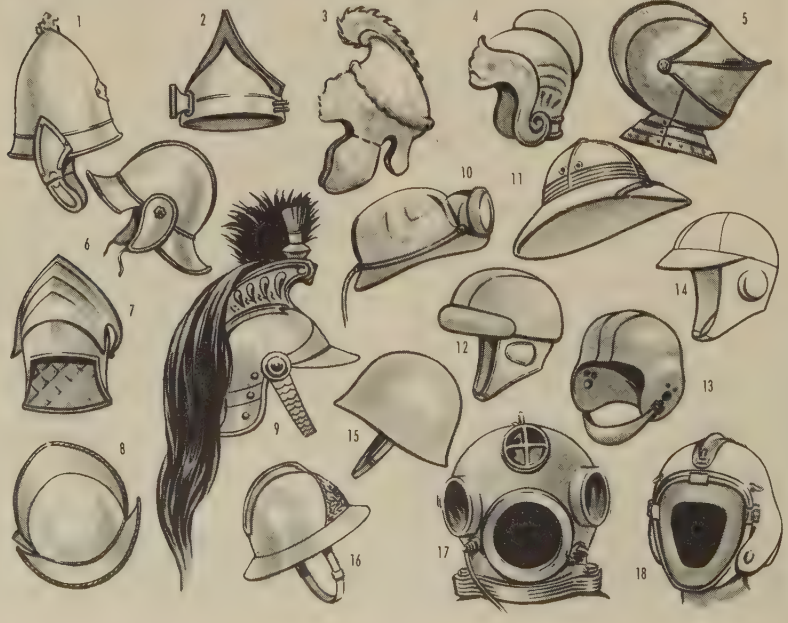

casques

1. Italo-grec
2. Celte
3. Romain
4. Chinois, époque Ming
5. Armet d'Henri II
6. Bourguignotte, 1480
7. Salade milanaise, 1500
8. Morion, 1580
9. De garde républicain
10. De mineur
11. De colonial
12. De scootériste
13. De footballeur américain
14. De coureur automobile
15. Actuel de l'armée française
16. De pompier
17. De scaphandrier
18. D'aviateur

Phot. Larousse.

vigueur, un duelliste célèbre et un orateur plein de fougue.

CASSAGNE ou **CASSAIGNE** (l'abbé Jacques DE), écrivain français (Nîmes 1636 - Paris 1679). Garde de la bibliothèque du roi, il a publié (1673) une *Rhétorique de Cicéron*, où il enseigne la doctrine classique dans toute sa rigueur. Il appliquait ses principes à ses propres sermons, et Sorbière notait que, voulant trop bien prêcher, il prêchait en réalité fort mal. (Acad. fr., 1661.)

CASSAGNES-BÉGONHÈS, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), au S. de Rodez, dans le Ségala ; 1 227 hab. (475 aggl.).

CASSAIGNE, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Mostaganem), en bordure des monts du Dahra ; 6 676 hab. (2 372 aggl., 424 non-musulmans). Centre commercial. — *L'arrondissement de Cassaigne* a 14 comm. et 68 800 hab.

CASSAILLE n. f. Dans le centre de la France, premier labour que l'on donne à une terre restée en jachère.

CASSAN (Jacques DE), publiciste français (Toulouse - † milieu XVIIe s.). Il fut avocat du roi au présidial de Béziers. Dans son principal ouvrage, la *Recherche des droits du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, etc., occupés par les princes étrangers* (1632), il énumère tous les pays d'Europe que le roi de France serait en droit de revendiquer, insistant surtout sur la nécessité de reconquérir les limites naturelles. C'est un des traités dont Richelieu s'est servi pour rendre populaire sa politique.

CASSAN (Urbain), architecte français (Narbonne 1890). Il quitte l'Ecole polytechnique en 1914 pour faire la guerre dans l'artillerie, puis entre aux chemins de fer du Nord où, aux côtés de Raoul Dautry, il participe à la reconstruction du réseau. Répétiteur à l'Ecole polytechnique en même temps qu'élève à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il obtient le diplôme d'architecte, est chargé en 1939-1940 de la construction des ateliers du ministère de l'Armement, devient directeur général de la Construction au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-1946), puis secrétaire général (1953) du conseil supérieur de l'ordre des architectes. Parmi ses nombreux travaux, citons les gares de chemins de fer de Brest, du Mans, de Sèvres, la gare maritime du Havre, le siège social de Gaz de France (Paris), divers centres d'Electricité de France, ainsi que les barrages de Castillon, de Chaudanne, de la Courbaisse, l'hôpital et la maison des arts et métiers de la Cité universitaire (Paris), les usines Brandt à Châtillon.

CASSANDRA, en gr. **Kassandra** ou **Kassandhra,** golfe des côtes de Grèce du Nord-Est, en Chalcidique, entre la *péninsule de Cassandra,* la Pallène de l'Antiquité, et celle de Sithoniá.

CASSANDRE, en gr. **Kassandra** ou **Kasandra,** fille de Priam et d'Hécube. Aimée d'Apollon, elle obtint de lui le don de prophétie. Mais elle se refusa à lui, et le dieu se vengea en décidant qu'on ne la croirait jamais. Elle ne cessa d'annoncer la ruine de Troie : on se moqua d'elle. La ville prise, elle se réfugia dans le temple d'Athéna, dont elle fut arrachée par Ajax, fils d'Oïlée ; devenue esclave d'Agamemnon, elle lui aurait donné deux jumeaux. Arrivée à Mycènes, elle fut tuée par Clytemnestre, pendant qu'Egisthe frappait Agamemnon. Elle devint l'objet d'un culte, eut des temples à Dardanos, à Leuctres en Laconie, une statue à Amyclées.

CASSANDRE, en gr. **Kassandros** ou **Kasandros,** roi de Macédoine, fils d'Antipatros (v. 354 - † 297). A la mort d'Antipatros, il disputa la Macédoine au régent Polyperchon. S'alliant contre lui avec Ptolémée et Antigonos, il le battit à Mégalopolis, conquit toute la Grèce, s'empara d'Athènes, qu'il fit gouverner par Démétrios de Phalère. Revenu en Macédoine, il fit périr Olympias, mère d'Alexandre le Grand (315). Il avait épousé Thessalonice, sœur de ce prince, et aspirait à sa succession. Il eut à se défendre contre Antigonos et Démétrios Poliorcète et, après avoir fait tuer Roxane et Alexandre Aigos, veuve et fils d'Alexandre, s'allia avec Lysimaque, Ptolémée et Séleucos : après la défaite d'Antigonos et de Démétrios à Ipsos (301), il conserva la Macédoine et la Grèce.

CASSANDRE, fille du banquier florentin Salviati, chantée par Ronsard, qui la rencontra à Blois (1545). Elle vivait au château de Talcy.

Cassandre, roman de La Calprenède (1649). C'est sur l'histoire de Cassandre, général d'Alexandre, que La Calprenède a brodé son roman, en y ajoutant des épisodes tels que la passion du roi des Scythes Orondate pour Statyra, et la fureur jalouse de Roxane, amoureuse d'Orondate. *Cassandre* est le type le plus caractéristique du roman héroïque et galant qui fut à la mode des environs de 1630 à 1655.

Cassandre, ballet de Cour, musique et chorégraphie de J.-B. Lully, sur des vers de Benserade, réglé à Paris en 1651. C'est le premier ballet auquel participa Louis XIV, alors âgé de treize ans.

Cassandre, personnage de la *commedia* dell' arte,* type de vieillard imbécile et crédule, dupe facile de Lélio, de Colombine, d'Arlequin, de Pierrot. On appela longtemps Cassandre un vieillard ridicule et dupé.

Cassandre (LA). V. ALEXANDRA.

CASSANDRE (Adolphe Jean-Marie MOURON, dit), peintre et affichiste français (Kharkov 1901). Fixé à Paris en 1915, il compose en 1923 la première des affiches auxquelles il doit sa renommée (*le Bûcheron*) ; un art vigoureusement synthétique caractérise ses compositions pour *Pivolo* (1924), *l'Intran* (1925), *l'Etoile du Nord* (1927), *Dubonnet* (1932), *les Vins Nicolas* (1935). Il a exécuté en 1933 les décors d'*Amphitryon 38* (Giraudoux), suivis de ceux des *Mirages* (Sauguet), de *Faust,* de *Monsieur de Pourceaugnac,* du *Don Juan* de Mozart. On lui doit encore une vaste décoration murale, *les Rivages imaginaires* (1950), sur le paquebot *Provence.* (V. h.-t. en couleurs AFFICHE, tome I.)

CASSANO ALLO IONIO, comm. d'Italie, en Calabre (prov. de Cosenza), au N. de Crati ; 15 500 hab. Centre d'un district de bonification.

CASSANO D'ADDA, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), sur l'Adda ; 10 600 hab. (6 800 aggl.). Défaite du prince Eugène de Savoie par le duc de Vendôme en 1705, et de Moreau par Souvorov en 1799.

CASSANT, E adj. Peu flexible ; qui se casse aisément : *L'acier trempé est plus cassant que le fer.* || — *Fig.* Qui a une raideur tranchante : *Le ton cassant* [...] *qui perçait par moments sous ses dehors effacés et doux* (R. Martin du Gard). || *Pop.* Fatigant : *Un petit travail pas cassant.* || Remarquable : *Spectacle qui n'a rien de cassant.*

— Géol. *Tectonique cassante,* tectonique où dominent les failles et les décrochements. (C'est le cas, semble-t-il, sur les vieux terrains, qui ont été indurés par le diagenèse, ou par le métamorphisme, ou, pense-t-on encore, par des efforts tectoniques antérieurs.)

◆ N. m. *Fig.* Caractère de ce qui est tranchant : *Le cassant martial de leurs profils* (A. Hermant).

— Pêch. *Pêche au cassant,* pêche pour laquelle on se sert d'un lest relié à la ligne par un fil ténu destiné à casser soit lors d'une touche, soit à la récupération. (On dit aussi *pêche au plomb perdu.*)

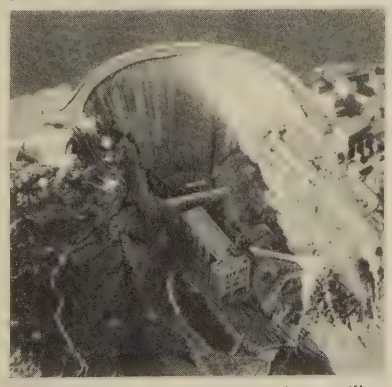

Urbain CASSAN, le barrage de Castillon sur le Verdon

CASSARD n. m. Nom ancien de la buse.

CASSARD (Jacques), marin français (Nantes 1679 - Ham 1740). Fils d'un armateur de Nantes, il navigua dès l'âge de douze ans et, à dix-huit ans, il devint capitaine corsaire. Entré dans la marine royale en 1710, il continua la guerre de course, à la fois comme armateur et comme chef d'escadre. En 1712, il ravagea le Cap-Vert, la Guyane hollandaise, et conquit Saint-Eustache sur les Portugais. On lui reprochait une dureté excessive envers ses hommes. Incarcéré en 1726, sur les ordres du cardinal de Fleury, il mourut en prison.

Cassaria (LA) [*la Caisse*], comédie de l'Arioste (1508), écrite d'abord en prose, puis en vers (1528-1529). C'est la première comédie régulière écrite en italien ; elle est imitée de *l'Aululaire* de Plaute.

CASSAS (Louis François), peintre, dessinateur et graveur français (Azay-le-Ferron, Touraine, 1756 - Versailles 1827). On lui doit des paysages de Turquie et du Proche-Orient (musées d'Orléans et de Valenciennes). Il a illustré d'eaux-fortes plusieurs ouvrages sur l'architecture en Grèce, en Italie, en Egypte et dans divers pays du Levant.

CASSATE n. f. Crème glacée d'origine italienne.

CASSATION n. f. (ital. *cassazione,* départ). Mus. Sorte de divertissement en plusieurs parties, que l'on exécutait dans les concerts du soir en plein air. (Ce fait explique pourquoi les instruments à vent y sont prédominants. A la mode dans la seconde moitié du XVIIIe s., elle disparut ensuite.)

CASSATION n. f. Mise à néant par la Cour* de cassation ou le Conseil* d'Etat d'une décision juridictionnelle judiciaire ou administrative rendue en dernier ressort, ou bien encore par la Cour supérieure d'arbitrage d'une sentence arbitrale (en matière de conflits collectifs du travail) attaquée pour violation ou fausse interprétation de la loi, incompétence ou excès de pouvoir. (→ Biblio.)

— Mil. Sanction prévue par le règlement de discipline générale de 1933, par laquelle un gradé est replacé dans la position de soldat de 2e classe. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Mil. La *cassation,* comme la rétrogradation*, est une sanction disciplinaire (v. PUNITION) prononcée le plus souvent par un conseil d'enquête. L'autorité habilitée à prononcer ces sanctions varie du général de brigade au ministre, suivant le grade du militaire puni. Les militaires rétrogradés ou cassés sont obligatoirement changés de corps.

CASSATT (Mary), femme peintre et graveur américaine (Pittsburgh 1845 - Le Mesnil-Théribus 1927). Fixée à Paris en 1870, elle débuta au Salon de 1872, puis adhéra en 1879 au groupe impressionniste. *Nourrice et enfant* (1878) marque le commencement d'une production consacrée surtout à l'enfance et à la maternité. Sa peinture est claire, solide, sainement optimiste. On lui doit aussi des pastels et des gravures. Mary Cassatt a puissamment contribué, par sa propagande et par ses dons, à faire connaître à ses compatriotes les maîtres de l'art français moderne, de Courbet à Manet et aux impressionnistes. Elle est représentée au Louvre (*Mère et enfant, Femme cousant*). (V. h.-t. en couleurs ETATS-UNIS, tome IV.)

A. M. CASSANDRE
décor pour « Don Juan »
1er tableau
le palais du Commandeur
au Festival d'Aix

A. M. CASSANDRE
affiche

Mary CASSATT
« Mère et enfant »
Louvre

Phot. Larousse, Baranger, X.

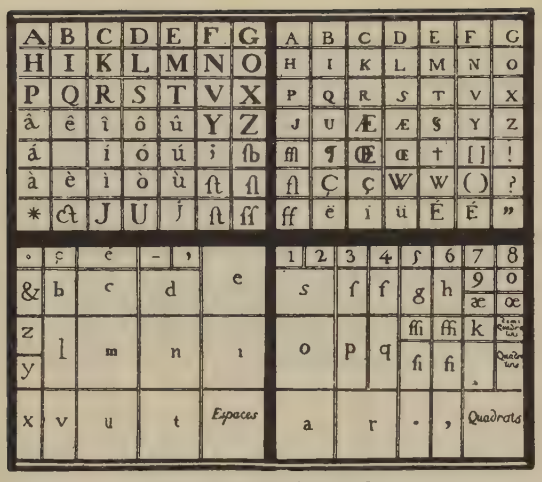

casse (imprim.) du XVIII[e] s.

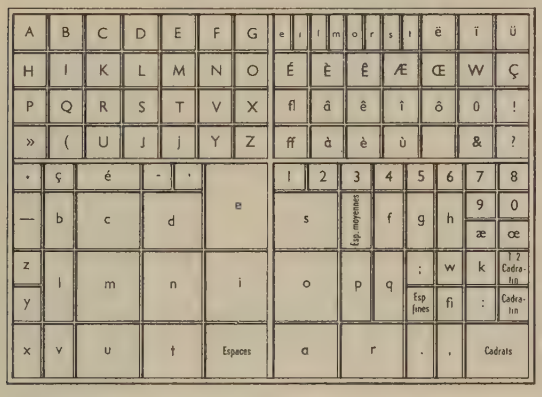

casse (imprim.) actuelle

CASSAVE n. f. Galette de farine de manioc.

CASSE n. f. Action de casser ; objets cassés : *Payer la casse.* || *Pop.* Coups, pertes, dommages : *On raconte à Paris que Foch projette trois offensives simultanées* [...]. *Comme dit Philip : « Encore de la casse en perspective. »* (R. Martin du Gard).

— Anc. cout. *Lettre de casse,* ordre écrit, émanant du roi, pour casser un officier.

— Bouch. *Boucherie de casse,* terme péjoratif appliqué à certaines boucheries débitant de la viande de qualité inférieure.

— Comm. *Vendre à la casse,* vendre un objet usagé au poids brut de la matière première.

— Œnol. Altération, d'origine diastasique ou chimique, qui se manifeste dans certains vins.

— Encycl. Œnol. Les *casses* les plus importantes sont la casse brune, ou oxydasique, et les casses métalliques.

La *casse brune,* fréquente dans les vins nouveaux, se manifeste dans les vins rouges par une modification de la couleur et de la limpidité et par une altération de la saveur ; quant aux vins blancs, ils deviennent jaune foncé, puis bruns, puis laissent déposer un abondant précipité. Cet accident, qui se manifeste souvent à la suite d'un soutirage, est dû à une diastase oxydante (oxydase), qui se trouve dans les raisins, et surtout dans ceux qui sont atteints de pourriture (en particulier la pourriture grise, due à *Botrytis cinerea*), et qui agit en fixant l'oxygène de l'air sur les substances facilement oxydables du vin, en particulier les tanins. On prévient et on guérit la casse brune par l'emploi de l'anhydride sulfureux, qui a des propriétés antioxydantes. Parmi les *casses métalliques,* les plus importantes sont les casses ferriques et les casses cuivreuses. Le vin contient toujours du fer à l'état de sel ferreux, et si la dose est exagérée (apport par la terre, emploi de matériel en fer dans les chais), l'action de l'oxygène de l'air fera passer les sels ferreux à l'état de sels ferriques. Ces sels ferriques vont se combiner soit à l'acide phosphorique, ce qui va donner un précipité blanc (casse blanche), soit au tanin, en donnant une combinaison insoluble bleutée et même noirâtre (casse bleue ou casse noire). L'addition d'acide citrique ou le coupage avec un vin très acide, suivi d'une clarification artificielle par collage ou filtration, est le meilleur traitement. La casse cuivreuse, très redoutée dans certains vins blancs, apparaît au contraire à l'abri de l'air, principalement en bouteilles.

CASSE n. f. Imprim. Boîte à compartiments inégaux, dans lesquels sont rangés les caractères typographiques à l'usage du compositeur. (V. part. *encycl.*)

— Equip. mén. *Casse à rôt,* lèchefrite. || Dans certaines régions, poêle à frire. || Plat en terre ou en fer pour rôtir au four.

— Technol. Coupelle pour affiner l'or.

— Text. Peigne en corne à l'usage des rubaniers.

— Verr. Grande cuiller de fer, à l'usage des ouvriers verriers.

— Encycl. Imprim. La *casse* dite *parisienne* est divisée en deux parties : la partie supérieure, ou *haut de casse,* partagée elle-même en 60 petits compartiments ou *cassetins,* contenant à gauche les lettres capitales et quelques signes, et, à droite, les lettres supérieures, les lettres accentuées (capitales et ordinaires) et quelques signes de ponctuation ; la partie inférieure, ou *bas de casse,* partagée en 54 cassetins de grandeur différente, renfermant les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation, les espaces, cadrats ou cadratins. — Les lettres minuscules sont dites *lettres du bas de casse* ou substantiv. *bas-de-casse.*

CASSE n. f. (lat. *cassia ;* du gr. *kassia,* cannelle). Légumineuse qui produit des fruits à propriétés purgatives, et qu'on appelle aussi *cassier* ou *canéficier.* (Famille des césalpiniacées.) || Gousse de la casse et pulpe noirâtre à saveur aigrelette que renferme ce fruit.

— Encycl. Bot. Le genre *casse* (*cassia*) renferme plus de quatre cents espèces de toutes les régions chaudes du globe ; ce sont des arbustes ou des herbes à fleurs presque toujours jaunes. Le fruit est une gousse cylindrique ou comprimée, ligneuse, coriace. Les casses intéressent les unes la médecine par les propriétés purgatives de leurs fruits, les autres l'horticulture d'agrément par la beauté de leurs fleurs. Nous citerons les *casses d'Italie,* à feuilles aiguës ou à feuilles obtuses, confondues sous le nom de *séné ;* la *casse fistuleuse* et la *casse lancéolée,* réunies sous les dénominations de *casse officinale* ou *des boutiques, canéficier,* etc. La casse fistuleuse (*Cassia fistula*) est un bel arbre à grandes feuilles ; le fruit, qui atteint quelquefois la longueur de 0,40 m, est cylindrique, noir et lisse, et renferme des graines rougeâtres et sucrées. Originaire de l'Égypte et de l'Inde, le canéficier a été naturalisé aux Antilles et en Amérique du Sud. Ce sont les fruits de cet arbre qu'on importe du Levant et des Antilles sous le nom de *casse en bâtons.* On fait usage en médecine de leur pulpe (à la dose de 10 à 20 g dans un demi-litre d'eau ou de petit-lait).

CASSE (GRANDE), le plus haut sommet du massif de la Vanoise, entre l'Arc et l'Isère (3 852 m). C'est une belle et importante montagne, fréquemment gravie. Les itinéraires les plus marquants sont celui de la face sud-ouest, par le glacier des Grands Couloirs (voie de la première ascension, le 8 août 1860, par W. Mathews avec M. Croz et E. Favre), celui de la face nord-nord-ouest et l'arête ouest (gravie par P. et A. Puiseux et A. Crochet, avec J. Amiez, en 1887), et la difficile face nord (gravie par A. Bonacossa et L. Binaghi en 1933).

CASSE ou **CASSEMENT** n. m. Arg. Cambriolage.

CASSÉ n. m. Degré de cuisson du sucre, déterminé par ce fait qu'un peu de sucre projeté dans l'eau froide se durcit, devient friable au toucher. (On distingue le *petit* et le *gros cassé.*)

CASSÉ, E adj. *Fig.* Vieux, infirme : *Il revenait presque centenaire, cassé, voûté* (Balzac). || Tremblant, mal assuré : *La voix cassée, l'extraordinaire voix de Girardin s'éleva* (Barrès).

— Œnol. Atteint de la casse, en parlant du vin.

— Papet. *Papier cassé* ou, n. m., *du cassé,* papier défectueux ou déchiré accidentellement pendant la fabrication.

CASSEAU n. m. (dimin. de *casse*). Imprim. Chacun des deux grands compartiments d'une casse. || Petite casse servant à contenir les caractères de fantaisie, les signes algébriques, etc. || Casse spéciale servant à conserver le trop-plein des casses, ou encore les filets, les interlignes, etc.

— ***Casseaux*** n. m. pl. Cylindres de bois résistants, divisés, selon leur axe, en deux moitiés semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale qui reçoit des substances caustiques. (Ils servent à exercer une forte et durable compression et sont employés sur le cheval pour la castration ou la cure de certaines hernies.)

CASSE-CHAÎNE n. m. Dispositif qui provoque mécaniquement l'arrêt du métier à tisser, quand un fil de chaîne se casse. || Pl. *des* CASSE-CHAÎNES.

— Encycl. Le système le plus simple de *casse-chaîne* consiste en une lamelle métallique plate ou un simple cavalier métallique en U, supporté par chaque fil. Lorsque le fil se rompt, cette lamelle ou ce cavalier tombe et vient bloquer le mouvement de deux barres portant des crans et animées d'un déplacement constant de va-et-vient. Ce bloquage agit, par leviers, sur la commande du métier pour l'arrêter. Il existe également des casse-chaînes électriques où l'arrêt du métier est provoqué par la fermeture d'un circuit électrique obtenu par la chute de la lamelle ou du cavalier.

CASSE-CŒUR n. m. *Fam.* Grand séducteur, lovelace (vieilli) : *Ta, ta, ta ! vous allez me parler de ce petit casse-cœur de Savinien* (Balzac). || Pl. *des* CASSE-CŒURS.

CASSE-COKE n. m. invar. Appareil employé dans les usines à gaz et les cokeries pour casser les gros morceaux de coke.

CASSE-COU n. m. invar. Chemin, passage difficile, où l'on peut tomber facilement et se casser le cou : *Nous entrons par une* [...] *vilaine rue, pavée en casse-cou* (Stendhal). *Le chemin au Napes* [...] *est un casse-cou*

Casse (bot.) : 1. Casse fistuleuse ; 2. Fleur de la casse fistuleuse ; 3. Fruit ; 4. Casse lancéolée.

Phot. Larousse.

bordé d'un fossé (Sand). ‖ *Spécialem.* Echelle à chevalet, peu solide.
◆ Adj. et n. *Fam.* Se dit d'un homme qui se lance à l'aveuglette dans des entreprises hasardeuses : *Pour un gars comme moi, un casse-cou et un dératé, qu'on avait forcé à s'engager pour mettre fin à ses fredaines* (A. Arnoux).
— Cirq. Saut périlleux en avant. ‖ Artiste qui exécute cet exercice. ‖ *Par extens.* Artiste qui accomplit des acrobaties périlleuses.

CASSE-CROÛTE n. m. invar. *Fam.* Repas sommaire.

CASSE-CUL n. m. invar. *Fam.* Chute sur le derrière : *Faire un casse-cul.* (Vieilli.)
◆ N. et adj. invar. *Fig.* et *pop.* Personne ou chose ennuyeuse, insupportable : *Parlez pas tout le temps de départ, on verra bien. C'est casse-cul à la fin* (J.-P. Sartre).

CASSE-FER n. m. invar. Coin en acier, que l'on place dans le trou carré de l'enclume, et qu'on emploie pour casser le fer à froid.

CASSE-FIL n. m. Dispositif monté sur certaines machines de préparation de tissage (bobinoirs, ourdissoirs) et arrêtant ces machines lorsqu'un fil vient à se rompre. (Son fonctionnement est fondé sur le même principe que celui du casse-chaîne*.) ‖ Pl. *des* CASSE-FILS.

CASSE-FONTE n. m. invar. Sorte de broyeur en usage dans les fonderies pour briser les blocs de fonte : *Après coulée au haut fourneau, certaines gueuses de fonte sont passées au casse-fonte avant leur introduction dans le cubilot.*

CASSEGRAIN (N.), physicien français du XVIIe s., professeur au collège de Chartres. Il préconisa en 1672 l'emploi d'un miroir convexe pour recueillir les rayons provenant d'un objectif de télescope, diminuant ainsi la longueur de l'appareil et l'aberration de sphéricité ; il écrivit aussi un traité sur le mégaphone.

CASSE-GUEULE n. m. invar. *Pop.* Eau-de-vie très forte : *Quand l'âge* [...] *fait se dresser devant elles comme consolation suprême le verre de casse-gueule* (Huysmans). ‖ Endroit dangereux.
◆ Adj. et n. *Pop.* Se dit d'un exercice périlleux, d'une entreprise hasardeuse.

CASSEL, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Dunkerque), en Flandre, sur le *mont Cassel* (alt. 157 m) ; 2 680 hab. (1 708 aggl.) [*Casselois*]. Hôtel de ville du XVIe s., détruit pendant la Seconde Guerre mondiale. Hôtel de la Noble Cour (XVIe, XVIIe s.). Collégiale fondée au XIIIe s. Vieilles maisons. Portes des anciennes fortifications. Musée folklorique et historique (souvenirs de la Première Guerre mondiale). Vaste panorama. Marché agricole. Décolletage. Bonneterie. Patrie du général Vandamme.
— Hist. Capitale des Ménapiens, puis *castellum* (forteresse) à l'époque romaine (d'où son nom), prise et détruite par les Normands, ville libre des Flandres, Cassel demeura longtemps une ville militaire. Philippe Ier y fut vaincu en 1071 par Robert Ier *le Frison*, comte de Flandre. Philippe VI y vainquit les Flamands en 1328, et le duc d'Orléans y battit le prince d'Orange en 1677. (Cette bataille est également dite « du Mont Cassel ».)

CASSEL, v. d'Allemagne. V. KASSEL.

CASSE-LUNETTES n. m. invar. Flor. Nom usuel de l'euphrasia.

CASSE-MARIAGE n. m. invar. Text. Syn. de BRISE-MARIAGE.

CASSE-MÈCHE n. m. Text. Dispositif mécanique ou électrique monté sur les bancs d'étirage et destiné à arrêter la machine, lorsqu'un ruban alimentaire vient à se rompre. (On dit aussi BRISE-MÈCHE.) ‖ Pl. *des* CASSE-MÈCHES.
— Encycl. Le *casse-mèche* est formé d'une cuiller oscillante dans laquelle passe chaque ruban. L'absence d'un ruban provoque l'oscillation de la cuiller correspondante, mouvement qui sert à arrêter la machine.

CASSEMENT n. m. V. CASSAGE. ‖ — *Fig. Cassement de tête*, grande fatigue de tête, causée par un grand bruit, le travail, ou le souci des affaires.
— Arg. Cambriolage.
— Arboric. Action de casser ou simplement de plier à mi-longueur un rameau en voie de lignification pour favoriser la transformation en boutons à fleur des yeux ou bourgeons de la partie inférieure. (V. aussi PINCEMENT.)

CASSE-MOTTES n. m. invar. Agric. Syn. de BRISE-MOTTES.

CASSE-MUSEAU n. m. invar. Pâtisserie assez dure à croquer.

CASSENEUIL, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. de Villeneuve-sur-Lot), dans l'Agenais, près du confluent du Lot et de la Lède ; 1 708 hab. (1 033 aggl.) [*Casseneuillais*]. Eglise du XIIIe s. Vieilles maisons. Primeurs. Fabrique de conserves. Tréfilerie et laminoirs. Patrie de Louis le Débonnaire.

CASSE-NOISETTES ou **CASSE-NOISETTE** n. m. invar. Instrument formé de deux branches que l'on peut rapprocher, de façon à casser une noisette placée entre elles deux. ‖ *Fam. Tête, figure, menton en casse-noisette*, figure dont le menton et le nez tendent à se rejoindre.
— Ornith. Nom usuel de la sittelle* et du casse-noix.

Casse-Noisette, ballet en 2 actes et 3 tableaux, livret de Marius Petipa, musique de Tchaïkovski, chorégraphie de L. I. Ivanov, décors de M. J. Botcharov et K. M. Ivanov. Première mondiale : théâtre Marie de Saint-Pétersbourg, 1892. Principale interprète à la création : Antonietta Dell' Era. *Casse-Noisette* avait été composé par Tchaïkovski au cours de l'année 1891. Le livret avait été inspiré par la version française d'Alexandre Dumas, d'un conte de E. T. A. Hoffmann, *le Casse-noisette et le roi des souris*, emprunté au cycle des « Frères Serapion ». La veille de Noël, la petite Clara reçoit une poupée représentant Casse-Noisette. A minuit, les poupées s'animent. Casse-Noisette, attaqué par son ennemi le roi des souris, est sauvé par Clara. Pour la remercier, il l'emmène au pays des friandises.

CASSE-NOIX n. m. invar. Instrument pour casser des noix.
— Ornith. Nom usuel d'un genre d'oiseaux brun et blanc à bec fort, qui vivent dans les forêts des régions froides de l'hémisphère Nord. (Le casse-noix moucheté [*Nucifraga caryocadactes*] d'Europe et d'Asie est brun chocolat tacheté de blanc. On le trouve en France dans les Alpes, où on le nomme parfois *geai de montagne*. Des casse-noix venus des pays nordiques apparaissent de temps à autre l'hiver dans nos régions. [Famille des corvidés.])

CASSENOLE n. f. Noix de galle de qualité inférieure, recueillie sur les chênes des contrées occidentales d'Europe. (On l'appelle aussi FAUSSE GALLE, pour la distinguer des galles du Levant.)

CASSE-NOYAU n. m. Nom usuel du grosbec commun. ‖ Pl. *des* CASSE-NOYAUX.

CASSE-PATTES n. m. invar. *Pop.* Eau-de-vie très forte. ‖ Descente dangereuse, en cyclisme.

CASSEPÉTER v. intr. *Pop.* Eclater (vieilli) : *Les deux quinquets faisaient cassepéter de chaleur* (Flaubert). ‖ *Fig.* Désirer vivement : *Je cassepète du besoin de te dire mon surnom* (Flaubert).

CASSE-PIEDS n. m. et adj. invar. *Fam.* Personne importune, sans gêne.

CASSE-PIERRES n. m. invar. Technol. Masse métallique avec laquelle on casse de la pierre ou les pierres. ‖ Machine spéciale, qui n'est ni un broyeur ni un concasseur, et que l'on emploie pour briser en gros fragments les quartiers de roche dont on fait le ballast des voies ferrées.
— Bot. Nom usuel de la pariétaire.

CASSE-PIPES ou **CASSE-PIPE** n. m. invar. Tir forain où l'on s'exerce à tirer sur des pipes en terre. ‖ *Fig.* et *fam.* La guerre ; zone de combat : *Dans le fond c'est moi qui devrais aller au casse-pipe à ta place. Parce que moi, je n'ai plus tellement de raison de vivre* (J.-P. Sartre).

CASSE-POITRINE n. m. invar. *Pop.* Eau-de-vie très forte : *Elle avalait le vin, l'absinthe, le casse-poitrine, pêle-mêle* (Huysmans). [On dit aujourd'hui CASSE-PATTES.]

CASSE-POT n. m. Nom usuel d'un arbre originaire du Pérou, le cestreau vénéneux. (Lorsqu'on brûle le bois provenant de cet arbre, les fibres crépitent et éclatent, brisant les poteries que l'on expose à la flamme.) ‖ Pl. *des* CASSE-POTS.

CASSER v. tr. (lat. *quassare*, secouer). Mettre en morceaux par choc, par pression : *Casser un verre. Devant la porte de la maison forestière, une jeune femme, les bras nus, cassait du bois à coups de hache sur une pierre* (Maupassant). ‖ Briser un os d'un membre : *Casser un bras, une jambe.* ‖ — *Fig.* Affaiblir fortement, au point de faire paraître cassé : *Ce vieillard cassé par la misère* (Hugo). ‖ Rompre, annuler : *Casser une sentence, un mariage. Le pape pouvait casser les vœux de la sœur Thérèse* (Balzac). ‖ Enlever à quelqu'un son grade, sa situation : *Casser un officier, un préfet.* ‖ *Pop.* Commettre un cambriolage.
— Loc. div. *Fam. Casser les vitres*, v. VITRE. ‖ *Casser la tête*, v. TÊTE. ‖ *Casser les bras, Casser bras et jambes*, enlever tout moyen d'agir ; anéantir, stupéfier : *Mélanie* [...] *demeura figée, les bras cassés et la bouche ronde* (Huysmans). ‖ *Pop. Casser sa pipe*, mourir. ‖ *Casser ses œufs*, faire une fausse couche. ‖ *Casser sa cruche*, en parlant d'une jeune fille, perdre sa virginité. ‖ *Casser sa ficelle*, s'évader, se sauver, s'enfuir. ‖ *Casser la marmite*, se mettre hors d'état de faire aller son ménage ; se ruiner. ‖ *Casser du bois*, v. BOIS. ‖ *Casser les reins à quelqu'un*, v. REIN. ‖ *Casser le cou à quelqu'un*, v. COU. ‖ *Casser la gueule*, v. GUEULE. ‖ *Casser la croûte*, v. CROÛTE. ‖ *N'en casser que d'une dent*, v. DENT. ‖ *Pop. Cela ne casse rien*, cela n'a rien d'extraordinaire, d'intéressant. ‖ *Pop. Tu nous la casses, Tu nous les casses*, tu nous ennuies. ‖ *A tout casser*, sans frein, sans retenue : *Nos gens d'escorte se relèvent, pour recommencer une fête à tout casser, et nous finissons par nous endormir* (Loti) ; tout au plus, au maximum : *Un article qui peut valoir mille francs à tout casser.* ‖ *Casser du sucre sur quelqu'un*, v. SUCRE. ‖ *Qu'est-ce que je lui ai cassé !*, je lui ai adressé de violents reproches, dit de dures vérités. ‖ *Casser le morceau à quelqu'un*, v. MORCEAU. ‖ *Casser une pièce d'argent, un billet*, les monnayer. ‖ *Casser du grain*, résister aux ordres donnés.
— Agric. Donner un premier labour à une terre en friche, pour la diviser en grosses mottes : *Casser une bruyère.*
— Mar. Réduire, annuler. ‖ *Casser l'erre d'un navire, d'une embarcation*, l'arrêter en marchant à contre avec la machine, en contre-brassant à la voile, en sciant à l'aviron. (Un navire est *cassé* quand il a pris de l'arc.)
◆ V. intr. Se rompre, se briser : *Poutre qui va casser. Les machines se cabrent, les moteurs vibrent à casser* (P. Morand). ‖ *Fig.* Etre détruit, anéanti, achevé : *Tout passe, tout lasse, tout casse.*
— Loc. fam. *Quand la corde est trop tendue, elle casse*, il est dangereux de dépasser la mesure.
— ***Se casser*** v. pr. Etre brisé, ou, *simplem.*, être fragile. ‖ — *Fig.* Etre affaibli par l'âge, usé : *O' Connell, en 1847, commençait à se casser. Ses soixante-treize ans lui pesaient, malgré sa haute stature et ses larges épaules* (Hugo). ‖ *Pop.* S'en aller.
— Loc. div. *Fam. Ne pas se casser*, ne pas se fatiguer. ‖ *Se casser la tête*, v. TÊTE. ‖ *Se casser le nez*, v. NEZ.

CASSERIE n. f. Usine où l'on casse mécaniquement le sucre en pain. ‖ Ensemble des ustensiles de ménage, en fer battu étamé et parfois en terre. (Vx.)

CASSEROLE n. f. (de l'anc. provenç. *cassa*, poêle ; du gr. *kyathion*, écuelle). Ustensile de cuisine, rond, à fond plat et à manche, en métal, en terre, en porcelaine ou en verre trempé. ‖ Nom donné à divers plats de riz qui se préparent dans des casseroles ou, mieux, dans des « timbales ». ‖ *Pop. Passer quelqu'un à la casserole*, le tuer ; le mettre à plat. ‖ *Passer à la casserole*, être tué, être soumis à une dure épreuve.
— Arg. Mouchard, dénonciateur : *Ils cumulent le métier de souteneurs avec celui d'indicateurs de la police, de casseroles* (Huysmans).
— Aéron. *Casserole d'hélice*, sorte de cône placé sur la partie avant du moyeu d'hélice pour le protéger et le caréner.
— Théâtr. Réflecteur électrique devant lequel on place des verres ou des feuilles de gélatine de différentes couleurs, et qui est alimenté par une ou plusieurs lampes.

casse-noix

CASSEL
ancienne église des Jésuites

« les Casseurs de pierre »
par Gustave Courbet

CASSEROLÉE n. f. Contenu d'une casserole pleine : *Casserolée de pommes de terre.*

CASSE-SUCRE n. m. invar. Instrument pour casser le sucre en morceaux réguliers.

CASSE-TÊTE n. m. invar. Massue dont la tête porte une protubérance excentrique propre à la percussion. || — *Fig.* Bruit qui fatigue : *Il faut un an pour tout voir* [à Rome] *un peu sainement ; car les premières semaines ne sont qu'un vertige et un casse-tête* (Sand). || Travail qui demande une grande application : *L'algèbre apparaît aux débutants comme un vrai casse-tête.* || *Casse-tête chinois,* jeu de combinaisons de pièces de bois et, au *fig.*, problème difficile à résoudre.
— Jeux. Jeu de patience qui consiste à rapprocher des planchettes découpées sur lesquelles sont collées les parties d'un dessin qu'il s'agit de reconstituer en entier.
— ENCYCL. Le *casse-tête* est certainement d'un usage très ancien, mais la rareté des objets de pierre préhistoriques conservés avec leur emmanchement ne permet pas de fixer l'époque de son apparition. La forme et la matière des casse-tête sont très variables : tomahawk à tête de pierre des anciens Indiens d'Amérique, casse-tête de bois en bec d'oiseau de Nouvelle-Calédonie, etc.

casse-tête
îles Marquises
musée d'Ethnographie
Paris

CASSETIN n. m. (ital. *cassettino*). Imprim. Compartiment d'une casse d'imprimerie. || *Cassetin au diable,* celui dans lequel l'ouvrier met les caractères défectueux.
— Métall. Cavité ménagée dans la sole d'un four métallurgique, pour recevoir le métal qui entre en fusion (particulièrement dans les fours d'affinage).

CASSE-TRAME n. m. invar. Organe d'un métier mécanique à tisser, produisant l'arrêt du métier quand la trame fait défaut, ou que le fil de la navette se brise accidentellement. (V. TISSAGE.)

CASSETTE n. f. Petit coffre destiné à conserver papiers et objets précieux. || Trésor particulier d'un souverain : *Louis XIV pensionna les écrivains sur sa cassette particulière.* || *Biens de la cassette,* domaines dont les revenus sont attribués à titre personnel au souverain.
— Radiol. Boîte très plate, perméable aux rayons X, dans laquelle on place le film radiologique pour le préserver des rayons lumineux.
— ENCYCL. La *cassette* des Anciens (*capsa*) était le plus souvent circulaire. Dès le XVe s., en France, la cassette sert à ranger les objets de valeur. La cassette de Saint Louis (Louvre) est décorée de précieux émaux. On en note en cuir, en fil d'or et de soie, en marqueterie, en argent, en or enrichi de diamants, en laque. Elles suivent l'évolution des styles. Une des plus célèbres est la « cassette Farnèse » (musée de Naples), attribuée à Benvenuto Cellini. Aux XVIIe et XVIIIe s., la *cassette de nuit,* à couvercle doublé d'un miroir, servit à contenir, avec les peignes et les brosses, de menus objets de toilette.

casside

cassette de Saint Louis
Louvre

CASSEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui casse beaucoup par maladresse : *Bonne qui est une grande casseuse.* || *Pop.* Cambrioleur. || Tapageur, querelleur, fanfaron (vieilli) : *Fagerolles, qui affectait des airs de casseur et de voyou, se tapa sur les cuisses* (Zola). [On dit aujourd'hui, dans ce sens, CASSEUR D'ASSIETTES.]
— Comm. Celui qui vend un objet usagé au poids brut.
— Technol. Nom servant à désigner l'ouvrier qui, dans les casseries de sucre, conduit la machine débitant ce sucre en morceaux réguliers. || *Casseur de pierres,* ouvrier qui brisait les pierres pour la confection des routes. ◆ Adj. Qui caractérise un casseur : *L'air martial, le chapeau casseur* (A. Daudet).

Casseurs de pierre (LES), tableau de Gustave Courbet, au musée de Dresde (1850), peint sous l'influence de Proudhon, qu'il ne devait rencontrer qu'en 1852. Il s'agit d'un chef-d'œuvre de peinture en plein air, que l'on place à l'origine de l'impressionnisme.

CASSEUSE n. f. Machine qui casse les lingots de sucre pour les séparer en morceaux.

CASSIA n. m. Flor. V. CASSE.

CASSIA (GENS), famille romaine, patricienne à l'origine, puis plébéienne. On suppose que les fils de Spurius Cassius ont été déchus du patriciat ou bien y ont renoncé d'eux-mêmes.

Cassia (LEX), nom de plusieurs lois romaines, notamment : 1° *lex Cassia agraria* (486 av. J.-C.), première loi agraire, proposée par Spurius Cassius, sans résultat ; 2° *lex Cassia de plebeiis in patricios adlegendis* (45 av. J.-C.), permettant de conférer aux plébéiens la qualité de patricien.

Cassia (VIA), voie romaine de Rome à Florence, par Bolsena, Chiusi et Arezzo.

CASSIA ou **KASSIA,** poétesse byzantine du IXe s. Evincée par l'empereur Théophile, qui lui préféra Théodora, elle fonda un monastère, où elle se retira, et composa des œuvres poétiques : poèmes religieux et profanes, épigrammes, acrostiches.

CASSIANUS BASSUS, écrivain grec de l'époque byzantine (Xe s. apr. J.-C.). On lui attribue des *Geoponica,* recueil d'extraits des auteurs grecs et latins sur l'agriculture.

CASSIAR (MONTS), montagne de l'O. du Canada (Colombie britannique), au N. du plateau de la Nechako.

CASSICAN n. m. (de *cassi*[*que*] et [*tou-*]*can*). Nom usuel d'un passereau de Nouvelle-Guinée et d'Australie (*cracticus*), gris et blanc, voisin des pies-grièches. (Famille des cracticidés.)

CASSID-, élément tiré du lat. *cassida,* casque, et entrant dans la composition de quelques mots.

CASSIDAIRE n. f. Mollusque gastropode marin semblable aux casques, mais à coquille sans varices et à ouverture ovale. (Les cassidaires comptent quelques espèces, dont deux sont propres à la Méditerranée [*Cassidaria echinophora*], et de nombreuses formes fossiles. Famille des cassididés, de la sous-classe des prosobranches.) [On les nomme aussi MORIO et GALÉODES.]

CASSIDE n. f. (lat. *cassida,* casque). Curieux insecte végétarien.
— ENCYCL. Les *cassides* ont le corps bombé en dessus, plat en dessous, et bordé, sur tout son pourtour, par une expansion des bords du corselet et des élytres. Cette expansion cache la tête et les pattes et donne à ces insectes l'aspect de petites tortues. Les cassides ont souvent de belles colorations métalliques. Leurs larves vivent sur les feuilles de diverses plantes. *Cassida viridis* est commune sur les menthes, *C. deflorata* attaque les artichauts, *C. nebulosa,* les betteraves. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.

CASSIDIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, composée des trois grands genres *cassis* (casque), *morio* (ou *cassidaria*) et *lambidium.* (Tous les animaux de cette famille ont un pied large, des tentacules écartés portant les yeux à quelque distance de leur base externe, un siphon assez long, et des mâchoires guillochées ; leur coquille est renflée, à spire assez courte et à tours variqueux.)

CASSIDIX n. m. Passereau d'assez grande taille, au plumage entièrement noir, brillant, qui habite l'Amérique tropicale. (Les cassidix pondent dans les nids des cassiques et autres oiseaux de la famille des ictéridés, à laquelle ils appartiennent eux-mêmes.)

CASSIDULE n. f. (lat. *cassidulus,* petit casque). Mollusque gastropode pulmoné, à pied postérieurement bifide, à coquille imperforée, ressemblant à celle d'un petit casque. (Les cassidules vivent au bord de la mer, dans les marécages des régions chaudes, sous les pierres ou entre les racines des palétuviers. Famille des ellobiidés.)

CASSIDULIDÉS n. m. pl. Famille d'oursins dont le test ovale a la bouche percée à son centre ou en est peu éloignée. (Rosette à cinq pétalodes peu accentués ou même nuls, tous semblables.)

CASSIDULINE n. f. Foraminifère à coquille calcaire formée de deux séries de loges et enroulée en spirale. (Elle vit en diverses mers ou est fossile dans les terrains tertiaires. Classe des rhizopodes.)

CASSIE n. f. ou **CASSIER** n. m. (provenç. *cacio ;* corrupt. du lat. *acacia*). Nom usuel de l'acacia de Farnèse, arbrisseau de serre, dont les petites fleurs jaunes, de forme sphérique, exhalent un parfum des plus suaves. (Dans la basse Provence [Nice, Menton, Cannes, Grasse], on cultive la cassie pour ses fleurs, et pour le parfum qu'on en retire.)

CASSIEN (saint), martyr, patron des écrivains et des maîtres d'école. Il souffrit sous Dèce ou sous Julien l'Apostat. Il était maître d'école. Prudence raconte qu'il fut livré à ses élèves, qui le tuèrent avec leurs stylets. — Fête le 5 août.

CASSIEN (saint), évêque d'Autun (Alexandrie - † 355). Grégoire de Tours parle de la vénération qui entourait son tombeau. — Fête le 5 août.

CASSIEN (Jean), moine et écrivain ascétique (en Provence ou en Scythie v. 350 - † peu après 432). Il entra tout jeune dans un couvent proche de Bethléem. Il passa sept ans dans le désert d'Egypte, puis devint diacre de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople (400-404). Expulsé comme les autres partisans de Jean, il se réfugia à Rome, puis vint s'établir à Marseille (entre 415-417). Il y fonda deux monastères (dont l'un deviendra Saint-Victor). Il composa alors en latin deux ouvrages : *Des instituts des cénobites,* et *Conférences des Pères.* Les livres de Cassien ont figuré dans toutes les bibliothèques monastiques médiévales. Cassiodore et saint Benoît s'en sont nettement inspirés. Cassien préconise la vie cénobitique, avec un ascétisme sans exagération. Ses doctrines théologiques ont été critiquées : il y a chez lui des traces de semi-pélagianisme. (→ Biblio.)

CASSIENS n. m. pl. Dr. rom. V. SABINIENS.

CASSIER n. m. Flor. Syn. de CASSIE et de CASSE.

CASSIN n. m. Text. Organe des mécaniques de piquage des cartons Jacquard, consistant en un châssis placé au-dessus de l'accrochage et portant un grand nombre de poulies ou de tringles de verre disposées graduellement par rangées. || Seau pour la teinture de la soie. || Autref., organe des anciens métiers à tisser les étoffes façonnées, dits « métiers à la tire ».

CASSIN (MONT), **en ital. monte Cassino,** colline de l'Italie méridionale, dans le Latium (prov. de Frosinone), près du Liri ; 519 m. Saint Benoît y fonda en 529 un célèbre monastère perché comme une citadelle imprenable sur l'emplacement d'un ancien temple d'Apollon. Brûlé par les Lombards (584), le monastère fut restauré en 718 ; saccagé en 883, restauré en 949. Détruit en 1944, il a été reconstruit (v. CASSINO). Le monastère, sous l'abbatiat de Didier (1058-1087), devint un centre de culture important et un atelier de copistes. En 1321, Jean XXII éleva l'abbaye à la dignité d'évêché. Ce fut le commencement de sa décadence.

CASSIN (CONGRÉGATION DU **Mont-**) ou *Congrégation cassinaise de la primitive obser-*

Phot. Larousse, Universelle, Giraudon.

vance, l'un des groupements d'abbayes bénédictines, fondé à Sainte-Justine de Padoue en 1408. L'abbaye du Mont-Cassin s'y agrégea en 1504 et lui donna son nom.

CASSIN (René), juriste français (Bayonne 1887). Professeur aux facultés de droit d'Aix, Lille et Paris, il joue un rôle important dans les mouvements qui réunissent les anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Après l'armistice de 1940, il rejoint le général de Gaulle à Londres, où il exerce successivement les fonctions de secrétaire permanent du Conseil de défense de l'Empire français et de commissaire national à la Justice et à l'Instruction publique; en 1944, il est membre de l'Assemblée consultative d'Alger, puis vice-président du Conseil d'Etat. Il assume en outre, en 1945, la présidence du conseil de l'Ecole nationale d'administration, en 1950 la présidence de la Cour supérieure d'arbitrage et en 1958 celle du Comité constitutionnel provisoire. Entre les deux guerres mondiales, il avait participé à de nombreuses conférences internationales; après la victoire de 1945, il prend une part importante à la fondation de l'Unesco et fait adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme. (Acad. des sc. mor. et polit., 1947.)

CASSIN (Riccardo), alpiniste italien (Lecco 1909). Formé à l'école des Dolomites, où il effectua la première ascension de la face nord de la cime ouest de Lavaredo (1935) et la troisième ascension de la voie Comici de la Civetta (1935), il escalada pour la première fois l'éperon nord de la pointe Walker des Grandes-Jorasses (août 1938), l'un des derniers grands « problèmes » des Alpes.

CASSINE n. f. (ital. *cassina*). Petite maison isolée, où l'on peut se retrancher et s'embusquer. (Syn. BLOCKHAUS.) ‖ *Fam.* Bicoque : *Les toits des cassines brunes, parmi les dunes* (Verhaeren). ‖ Etablissement mal tenu.

CASSINGA, localité de l'Angola méridional, au S. de Nova Lisboa. Important gisement de fer.

CASSINI (RIO), fl. de la Guinée portugaise, né dans le massif du Fouta-Djalon, qui rejoint l'Atlantique par un large estuaire; 100 km.

CASSINI, famille d'astronomes et de géodésiens français : — JEAN DOMINIQUE, dit **Cassini Ier** (Perinaldo, comté de Nice, 1625 - Paris 1712), professa tout d'abord en Italie, puis, appelé par Colbert, vint en France, où il se fit naturaliser. Louis XIV lui confia la direction de l'Observatoire de Paris, qu'il venait de fonder (1672). Cassini était un excellent observateur, dont les travaux n'ont pas toujours été appréciés à leur juste valeur; on lui doit de nombreux mémoires et études sur les planètes Vénus, Mars et Jupiter, la découverte de deux satellites de Saturne, etc. (Acad. des sc., 1669); — Son fils JACQUES, dit **Cassini II** (Paris 1677 - Thury, Beauvaisis, 1756), membre de la Royal Society, s'attacha principalement aux recherches relatives à la figure de la Terre. (Acad. des sc., 1699); — CÉSAR FRANÇOIS **Cassini de Thury**, dit **Cassini III** (Thury 1714 - Paris 1784), fils du précédent, fut adjoint à La Caille pour la vérification de la méridienne de France, et publia en 1744 les résultats de ses travaux. Lors de la campagne de Fontenoy, il leva la carte des pays occupés et présenta en 1747 son travail au roi, qui le chargea de lever, à l'échelle d'une ligne pour 100 toises (1/86 400), la carte du royaume. Cette entreprise fut terminée en 1789 par Capitaine. La carte de France dite « de Cassini » devait servir de modèle à la carte d'état-major. Cassini fut directeur de l'Observatoire de Paris. (Acad. des sc., 1735); — Le fils du précédent, DOMINIQUE, comte **de Cassini**, dit **Cassini IV** (Paris 1748 - Thury-sous-Clermont, Oise, 1845), termina la grande carte de France. Il remplaça son père comme directeur de l'Observatoire de Paris. (Acad. des sc., 1770.)

CASSINO (MONTE). V. CASSIN (*mont*).

CASSINO, v. d'Italie (Latium, prov. de Frosinone), sur le Rapido, près du *monte Cassino* (mont Cassin*); 21 200 hab. Important centre commercial. Point fort de la ligne Gustav, Cassino fut attaqué par les forces anglo-américaines, du 21 janvier au 17 mai 1944. La ville fut finalement enlevée par les troupes polonaises et britanniques, après que le monastère du mont Cassin* eut été détruit par les bombardements. (V. ITALIE [*campagne d'*].)

CASSINOÏDE n. f. (de *Cassini*, astronome). Courbe telle que le produit des distances de chacun de ses points à deux points fixes est constant. (On l'appelle encore ELLIPSE DE CASSINI.)

— ENCYCL. Si la constante est égale au carré de la demi-distance des points fixes, la *cassinoïde* est appelée *lemniscate de Bernoulli*. La cassinoïde a pour équation, en coordonnées cartésiennes :

$$(x^2 + y^2)^2 + 2d^2(y^2 - x^2) + d^4 - c^4 = 0,$$

l'axe des x étant la droite qui joint les points fixes, l'axe des y étant perpendiculaire sur cette droite au milieu de cette ligne, d représentant la demi-distance des deux points, c le produit constant.

CASSIODORE, en lat. **Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus Senator**, homme d'Etat et écrivain romain (Scyllacium [Squillace] v. 480 - monast. de Vivarium, Bruttium, v. 575). Il eut la faveur d'Odoacre, roi des Hérules, puis de Théodoric, roi des Ostrogoths, et fut consul et préfet du prétoire. Vers 540, il se retira dans une sorte d'académie monastique qu'il avait fondée à Vivarium. On y enseignait toute la science du temps. La plupart des ouvrages qui composaient sa belle bibliothèque nous sont parvenus grâce au grand nombre de copies soignées qu'il en répandit. Ses principaux ouvrages sont des *Variae* (variétés) relatives à son œuvre politique, le *De institutione divinarum litterarum*, le *De institutiones saecularium lectionum*, et l'*Historia ecclesiastica tripartita*. Il avait en outre écrit sur la grammaire, la philosophie et l'Ecriture sainte. Sa langue est assez correcte, son style généralement enflé.

CASSIOPE n. m. Arbrisseau toujours vert, répandu dans les régions froides de l'hémisphère Nord. (On en rencontre au Japon et dans l'Himalaya. Dans les serres d'Europe plusieurs espèces de cassiope sont cultivées pour leur élégant port de bruyère. Famille des éricacées.)

CASSIOPÉE, en gr. **Kassiopê** ou **Kassiepeia**. Myth. gr. Femme de Phœnix ou de Céphée, roi légendaire d'Ethiopie, et mère d'Andromède. Elle osa comparer sa beauté à celle des Néréides. Poséidon, irrité, contraignit Céphée à exposer sa fille à un monstre marin. (V. PERSÉE, et ANDROMÈDE.) Après sa mort, Cassiopée fut changée en constellation.

Cassiopée

CASSIOPÉE (en lat. *Cassiopeia, ae*), constellation voisine du pôle Nord, située à l'opposé de la Grande Ourse par rapport à l'étoile polaire. Elle se reconnaît facilement à sa forme, qui rappelle un peu l'image de la Grande Ourse, mais inversée. Elle renferme une trentaine d'étoiles bien visibles à l'œil nu. La plus brillante, α ou *Schédir*, montre des fluctuations d'éclat (2,1 à 2,6) et l'étoile β, *Caph*, est de magnit. 2,4. On observe aussi dans cette constellation plusieurs étoiles multiples, facilement séparables, η, ψ, ι; elle compte quelques étoiles variables. C'est dans cette constellation que, le 15 novembre 1572, apparut une étoile temporaire décrite par Tycho Brahé; deux autres y avaient été vues en 945 et en 1260.

CASSIOPEIA, nom lat. de la constellation de Cassiopée* (au génit. : *Cassiopeiae*; abrév. : [Cas]).

CASSIOPÉUM [peɔm] ou **CASSIOPÉIUM** [pejɔm] n. m. (de *Cassiopée* n. pr.). Chim. Nom parfois donné au lutécium.

CASSIPHONÉ, en gr. **Kassiphonê**. Myth. gr. Fille de Circé et d'Ulysse. Elle épousa Télémaque, et le tua pour venger sur lui la mort de Circé.

CASSIQUE n. m. (du lat. *cassis*, casque). Nom donné à différents oiseaux passereaux américains, ordinairement d'un noir brillant avec des taches d'un jaune ou d'un rouge très brillant. (Ils sont caractérisés par un bec long et pointu prolongé sur le front par une plaque cornée. Leur taille varie de celle d'un merle à celle d'un corbeau, et ils vivent en troupes dans les forêts tropicales. On les classe dans plusieurs genres de la famille des ictéridés.) [V. pl. OISEAUX, IV.]

CASSIQUIARE, riv. du Venezuela, qui est un affluent de gauche de l'Orénoque, mais dont les eaux peuvent rejoindre aussi le río Negro, affluent de l'Amazone; 150 km.

CASSIRER (Ernst), philosophe allemand (Breslau 1874 - Princeton 1945). Il fut professeur à Hambourg (1919) et s'exila en 1933 pour la Suède, puis en 1941 pour les Etats-Unis. Il représenta un des aspects du néo-kantisme allemand, connu sous le nom d'école de Marburg*, et s'intéressa en particulier à la logique mathématique, aux fonctions symboliques de la pensée et à la théorie de la forme*. On lui doit : *Das Erkenntnisproblem in der Philosophie und Wissenschaft der neueren Zeit* (1906-1920), *Substanzbegriff und Funktionsbegriff* (1910), *Freiheit und Form* (1917), *Idee und Gestalt* (1921), *Philosophie der symbolischen Formen* (1923-1929).

CASSIRY n. m. Boisson fermentée, qui se fabrique avec le maïs, dans l'Amérique méridionale.

CASSIS [kasi] n. m. (de *casser*). Trav. publ. Rigole pour l'écoulement des eaux traversant une route perpendiculairement à sa direction, à l'intersection d'une pente et d'une rampe.

CASSIS [kasis] n. m. (lat. *cassis*, casque). Malacol. Nom scientifique du genre *casque*.

CASSIS [kasis] n. m. (lat. *cassia*). Groseillier à fruits noirs. ‖ Son fruit lui-même. ‖ Liqueur (dite aussi *crème de cassis*) obtenue par mélange d'une infusion de cassis broyés dans l'alcool, de sucre et d'eau.

René CASSIN

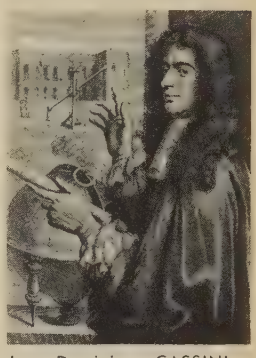
Jean Dominique CASSINI
gravure anonyme
cabinet des Estampes

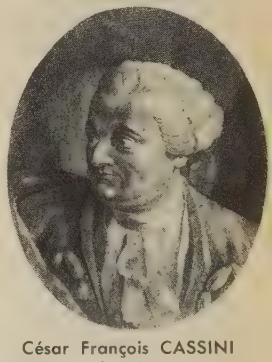
César François CASSINI
gravure de Westermayer
Observatoire de Paris

cassique

abbaye du Mont-Cassin reconstruite après 1944

Phot. X, Larousse, Fotocielo.

CASSIS : le port

— Encycl. Le fruit du *cassis* (*Ribes nigrum*) est une baie globuleuse, d'un noir foncé et terne. La pulpe est légèrement aigrelette, tandis que la peau a une odeur aromatique. Du reste, la saveur et l'odeur en sont peu agréables ; aussi les consomme-t-on rarement en nature ; mais on en fait une liqueur estimée, et dont la ville de Dijon s'est fait une spécialité. L'infusion de feuilles de cassis est réputée diurétique et rafraîchissante.

CASSIS [kasis] n. m. *Pop.* Tête : *Dégringoler sur le cassis.*

CASSIS [kasi], comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. de Marseille), sur la côte de Provence, au fond de la *baie de Cassis ;* 3 152 hab. (2 171 aggl.) [*Cassidens*]. Vieilles maisons. Enceinte d'un ancien château. Port de pêche et station balnéaire (12 000 hab. en août). Vins blancs. Fabriques de chaux et de ciment. Carrières de pierre froide, prenant le poli, compacte, homogène, brun très clair. Musée municipal contrôlé (antiquités romaines, œuvres d'artistes méridionaux). Patrie de l'abbé Barthélemy. — A l'O. de Cassis, la côte est échancrée par les pittoresques calanques de Port-Miou, d'En-Vau, de Morgiou et de Sormiou.

cassolette
en porcelaine de Sèvres
époque Louis XVI
attribuée à Thomire
Louvre

CASSISSIER n. m. Se dit quelquefois pour cassis (l'arbuste).

CASSITE ou **COSSÉEN** n. m. V. kassite.

CASSITÉRIDES (îles). Géogr. anc. Archipel situé au S.-E. de l'île de Bretagne, où les Anciens, et en particulier les Carthaginois, allaient chercher de l'étain. Ce sont les actuelles *Scilly* ou *Sorlingues.*

CASSITÉRITE n. f. (du gr. *kassiteros*, étain). Minér. Oxyde d'étain naturel.
— Encycl. La *cassitérite*, SnO_2, appartient au système quadratique ; elle est brun rougeâtre ou brun foncé. C'est à peu près le seul minerai d'étain exploité. Elle se trouve sous forme d'inclusions dans de nombreuses roches, et à la base des filons ; ses gisements sont donc surtout hercyniens.
Très dure, elle se concentre souvent en des remaniements alluvionnaires très riches, qui ont été ses anciens gisements exploités. A cause de sa grande valeur, on l'exploite maintenant dans des alluvions pauvres (jusqu'à 0,5 p. 100 d'étain) : Malacca, Sonde ; dans des filons et dans les roches mères (jusqu'à 2 p. 100 d'étain) : Yun-nan ; Bolivie, Cornouailles.
On enrichit le minerai par préparation mécanique jusqu'à 65 à 70 p. 100 ; on a le *blacktin*, poudre brun chocolat, par suite de la présence de l'oxyde de fer. On grille, ce qui transforme les sulfures en sulfates, enlevés par lavage, et l'on sépare le quartz, beaucoup plus léger, par lévigation. On trie à la main le wolfram, de grande valeur, et gênant pour avoir de l'étain pur ; il reste le minerai d'étain, qu'on réduira pour avoir le métal.

cassolette à couvercle
en porphyre vert antique
bronze ciselé et doré
par Gouthière
Louvre

CASSIUS (Felix), surnommé **Iatrosophista**, médecin grec du Ier s. de notre ère. Il est connu comme auteur d'un livre intitulé : *Questions de médecine et Problèmes naturels*, publié pour la première fois à Paris en 1541.

CASSIUS (Dion). V. Dion Cassius.

CASSIUS (Andreas), médecin et chimiste allemand (Schleswig v. 1640 - † v. 1673). Il découvrit le précipité d'or appelé *pourpre de Cassius*, qui fournit une belle couleur aux peintres sur porcelaine.

Cassius (pourpre de). V. pourpre.

CASSIUS CHAEREAS († 41 apr. J.-C.). Tribun d'une cohorte prétorienne, chef de la conjuration qui mit fin aux jours de Caligula. Claude le fit exécuter peu après.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), consul avec P. Licinius Crassus en 171 av. J.-C. Censeur en 154, il entreprit la construction d'un théâtre en pierre ; mais le sénat le fit démolir sous prétexte que les théâtres nuisaient à la moralité publique.

CASSIUS LONGINUS RAVILLA (Lucius), tribun du peuple en 137 av. J.-C. Il fit passer une loi établissant le suffrage écrit, dans les jugements criminels.

CASSIUS LONGINUS VARUS (Caïus), consul en l'an 73 av. J.-C. Il fit voter, avec Terentius Varro Lucullus, la *lex Terentia Cassia*, qui concédait au peuple des distributions de blé. Gouverneur de la Gaule Cispadane, il fut battu par Spartacus, et, en 66, appuya la *lex Manilia*, qui confiait à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate.

CASSIUS LONGINUS (Quintus), tribun du peuple en 49 († 47 av. J.-C.). D'abord partisan de Pompée, il se tourna contre lui, obtint de César un commandement en Espagne, excita, par son avidité et ses violences, une révolte des soldats et des habitants de Cordoue, dut s'embarquer à Malaga, et périt en mer.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), l'un des meurtriers de César († 42 av. J.-C.). Questeur de Crassus dans sa campagne contre les Parthes, il sauva par une belle retraite les débris de l'armée romaine (53 av. J.-C.). Pendant la guerre civile, il commanda une flotte pompéienne et brûla les galères de César dans le détroit de Messine. Rallié à César après Pharsale, il se vit préférer pour la préture de Rome Brutus, dont il venait d'épouser la sœur. Le dépit qu'il en ressentit l'entraîna à fomenter la conjuration contre César (44 av. J.-C.). Gouverneur de Syrie après la mort du dictateur, il châtia rudement les villes restées fidèles à César, écrasa Cornelius Dolabella et revint en Grèce. A Philippes, vaincu à l'aile gauche, ignorant le succès de Brutus à l'aile droite, il se fit tuer par un affranchi. Brutus l'appela le Dernier des Romains.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), jurisconsulte romain († v. 70 apr. J.-C.). Consul *suffectus* en 30, il fut exilé en Sardaigne par Néron (65) et rappelé seulement par Vespasien. Elève de Massurius Sabinus, il eut presque autant d'influence que lui ; aussi les sabiniens* sont-ils parfois dénommés *cassiens.*

CASSIUS PARMENSIS (Caïus), un des assassins de César (Parme - † Athènes 30 av. J.-C.). Commandant d'une flotte, il se joignit à Sextus Pompée après Philippes. Puis il se rallia à Antoine et participa à la bataille d'Actium. Octavien le fit mettre à mort. Il avait écrit des élégies et des épigrammes dont il ne reste que des fragments.

CASSIUS PUDENS (Avidius), habile général de Marc Aurèle. Il fit avec succès la guerre aux Parthes et aux Sarmates, et, en 175, se fit proclamer empereur ; il fut assassiné trois mois après par deux de ses officiers.

CASSIUS SEVERUS LONGULANUS (Titus), orateur, historien et écrivain satirique († 33 apr. J.-C.). Très redouté des patriciens, il fut à son tour diffamé et persécuté. Auguste l'exila dans l'île de Crète. Il fut, sous Tibère, relégué dans l'île de Sériphe, et y mourut de misère. Il ne reste rien de ses ouvrages.

CASSIUS VISCELLINUS (Spurius), général romain († 485 av. J.-C.). Maître de la cavalerie, deux fois consul, deux fois triomphateur, promoteur de la première *lex Cassia**. Accusé par le sénat d'aspirer à la tyrannie, il fut précipité de la roche Tarpéienne.

CASSIVELLAUNUS, chef breton qui gouvernait la région au N. de la Tamise. Il repoussa César en 54 av. J.-C. Mais, les autres peuplades bretonnes ayant fait défection, il dut payer tribut à César.

CASSOLA Y FERNÁNDEZ (Manuel), général espagnol (Hellin 1838 - †1890). Il participa à la guerre contre les carlistes (1871-1873), puis réprima l'insurrection de Cuba (1878). Commandant en chef et ministre de la Guerre en 1887, il dut démissionner devant l'opposition soulevée par ses réformes.

CASSOLETTE n. f. (anc. provenç. *casoleta*). Vase ou réchaud servant à brûler des parfums. (En métal, puis en pierre dure ou en porcelaine, elle fut, à partir du XVIIIe s., un élément de décor recherché.) ‖ *Poétiq.* Ce qui exhale un parfum : *Cependant que les violettes | Ouvrent leurs fraîches cassolettes, | Je rimerai des odelettes* (Banville).
— Bijout. Petite boîte d'orfèvrerie, portée en pendentif, dans laquelle on met des parfums : *Les petites mains gantées de blanc et agitant les cassolettes émaillées, se posaient avec coquetterie sur le rebord des loges* (Gautier).
— Bot. Nom usuel de la julienne des jardins.
— Equip. mén. Petit récipient en porcelaine à feu, en métal ou en verre trempé, de forme et de contenance variées, utilisé pour le dressage des hors-d'œuvre chauds ou froids, des petites entrées et de quelques entremets. ‖ Le mets lui-même.

CASSON n. m. Pain informe de sucre.

CASSONADE n. f. (de *casson*). Sucre brut de canne à sucre : *La cassonade est utilisée parfois en confiserie.* (Elle se présente sous forme de petits cristaux enrobés de mélasse.)

CASSOTIS ou **KASSOTIS**, fontaine sacrée du temple d'Apollon, à Delphes.

CASSOTTE n. f. Autref., fleur artificielle en laine rouge nuancée, imitant une marguerite double. ‖ Casserole à long manche. ‖ Sorte de cuiller à puiser de l'eau, munie d'un manche creux par lequel on boit.

CASSOTTON n. m. Petite cassotte.

CASSOU (Jean), écrivain français (Deusto, près de Bilbao, 1897). Conservateur en chef du musée national d'Art moderne, influencé par le génie espagnol, mais aussi par l'imagination germanique, ami de la fantaisie et même du fantastique, il porte dans l'esthétique et dans la politique le même enthousiasme révolutionnaire. Il a participé activement à la Résistance pendant l'occupation allemande, devenant, à la Libération, commissaire du gouvernement pour la région de Toulouse. On lui doit un excellent *Panorama de la littérature espagnole*, une *Vie de Philippe II* (1929) et un *Cervantes* (1936), des études d'art : *Marcel Gromaire* (1925), *le Greco* (1931), *Picasso et Matisse* (1939), *Ingres* (1947), et des romans : *Eloge de la folie* (1925), *Comme une grande image* (1931), *les Massacres de Paris* (1936), *Légion* (1939), *le Centre du monde* (1945), *le Bel Automne* (1950), *le Livre de Lazare* (1955).

CASSOULET n. m. (mot dialectal languedocien ; de *cassollo*, nom du récipient dans lequel on le fait cuire). Ragoût de haricots blancs, avec de la viande d'oie ou de canard, ou encore de porc ou de mouton, préparé dans un plat de grès appelé « cassolle » : *Le cassoulet de Carcassonne, de Castelnaudary, de Toulouse.*

CASSOVIE. V. Kosovo.

CASSURE n. f. Action de casser. ‖ Endroit où un objet est cassé : *Les jambes allongées de peur des cassures de son pantalon bleu de France* (A. Daudet). ‖ *Fig.* Rupture : *Une cassure dans une amitié.*
— Bx-arts. Arête qui sépare deux facettes contiguës d'une draperie chatoyante.
— Brass. Coagulation des matières azotées qui se produit dans le moût. (Syn. tranchée.)
— Confect. Pli formé par le rabat du col. (Plus spécialement marquée dans le vêtement tailleur, la cassure se forme au fer chaud, qui la place à la hauteur voulue, lors de la confection d'un col.) [Syn. brisure.]
— Géol. Fracture des terrains. (V. part. *encycl.*)
— Arbor. V. cassement.
— Métall. Fente, généralement peu visible à l'œil nu, que l'on rencontre sur pièce moulée ou trempée, lorsque des chocs ou des tensions internes anormales se sont produits aussi bien à chaud qu'à froid. (On dit aussi fêlure.)
— Minér. V. part. *encycl.*
— Encycl. Géol. On réunit sous le nom de *cassures* (lithoclases de Daubrée) les fentes de toutes sortes qui se sont produites dans l'écorce terrestre. Dans un grand nombre de cas, les cassures résultent de plis à l'effort desquels des terrains peu flexibles n'ont pu résister.
Il y a trois sortes de cassures : les *cassures simples*, ou *diaclases*, dans lesquelles les deux parties rompues ont conservé leur position l'une par rapport à l'autre (les *joints*, ou *lep-*

Phot. Roubier, Arch. phot.

toclases, s'y rattachent) ; les *failles,* ou *paraclases,* toujours accompagnées d'un rejet, c'est-à-dire d'un déplacement vertical relatif à une partie par rapport à l'autre ; les *décrochements,* où le déplacement relatif est seulement horizontal.

— Minér. La *cassure* est, avec la densité et la dureté, le guide le plus sûr que l'on puisse suivre pour reconnaître la structure d'un minéral. Les surfaces de cassure doivent être examinées sous trois points de vue différents : éclat, texture, forme. De là les expressions de *cassure vitreuse, résineuse* ou *cireuse,* pour indiquer l'éclat ; *cassure lamelleuse* ou *lamellaire, laminaire, saccharoïde* et *compacte,* pour exprimer la texture ; mais ce sont surtout les formes propres aux surfaces de cassure que l'on étudie. On dit qu'un minéral a la cassure *conchoïde,* ou *conchoïdale,* quand la surface des fragments, étant concave ou convexe, est sillonnée de stries courbes et concentriques, semblables à celles que l'on voit sur les valves de certaines coquilles (obsidienne, silex pyromaque). La *cassure conique* ou *conoïde* présente, en relief ou en creux, la surface d'un cône. Citons encore la *cassure esquilleuse* ou *écailleuse,* la *cassure plate,* la *cassure raboteuse* ou *unie,* etc.

CASTAGNACI n. m. En cuisine corse, beignets ou gaufres épaisses, faits avec de la farine de châtaigne.

CASTAGNARY (Jules Antoine), critique d'art français (Saintes 1830 - Paris 1888). Président du conseil municipal de Paris, conseiller d'Etat en 1879, il fut chargé de la direction des Cultes dans le ministère Gambetta. Directeur des Beaux-Arts (1887), il a publié : *Gustave Courbet et la colonne Vendôme, Plaidoyer pour un ami mort, les Artistes au XIXe siècle, Libres Propos* (1864), ainsi que deux volumes de *Salons* (1892).

CASTAGNETTE n. f. (esp. *castañeta*). Idiophone qui, entrechoqué avec un autre, complémentaire, produit un son particulier.

— Encycl. Les *castagnettes* sont originaires d'Espagne. Chacune d'elles se compose d'une rondelle de bois, dont l'intérieur présente une concavité, surmontée d'une *oreja* (oreille) percée de deux trous par où passe une cordelette ornementale dont la fonction est aussi de maintenir les jeux deux par deux. Car les deux castagnettes ne sont pas égales : dans chaque jeu, il y en a une plus aiguë, la *hembra* (femelle), opposée au *macho* (mâle). Dans la danse, on se sert de deux paires. A l'orchestre, la seule paire usitée a les rondelles fixées sur un manche en bois que l'on secoue à la manière des sistres. Wagner, Strauss et tous les compositeurs espagnolisants (depuis Glinka et Chabrier) ont employé cet instrument à l'orchestre.

CASTAGNEUX n. m. Nom usuel d'un très petit grèbe (*Podiceps ruficollis*), brun à dessous clair en hiver, plus sombre avec le cou roux en été, et que l'on trouve dans une grande partie de l'Ancien Monde. (Il est très commun en France sur les eaux douces.)

CASTAGNICCIA, région de la Corse orientale correspondant à la zone de culture du châtaignier, entre 500 et 800 m d'alt. Cet arbre y a entretenu autrefois une forte densité de population (60 à 80 hab. au km²).

CASTAGNO (Andrea del). V. Andrea del Castagno.

CASTAGNOLE n. f. Poisson osseux, voisin des scombridés, dont l'espèce type (*Brama rayi*) habite la Méditerranée et les parties chaudes de l'Atlantique, y compris le golfe de Gascogne. (Il est comestible.) || Nom donné à un autre poisson méditerranéen (*Chromis castanea*).

CASTAIGNE (Joseph), médecin français (Bassac 1871 - Paris 1951). Professeur agrégé en 1907, médecin des hôpitaux de Paris en 1908, puis directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand qu'il organisa en 1925. Ses travaux ont porté sur le fonctionnement rénal, les sérums néphrotoxiques, les cirrhoses bronzées et le métabolisme du fer. Il dirigea le *Journal médical français.*

CASTALIA ou **KASTALIA,** jeune fille de Delphes qui, pour échapper aux poursuites d'Apollon, se jeta et se noya dans une fontaine, à laquelle elle donna son nom. Cette fontaine est tout près et à l'E. du sanctuaire d'Apollon à Delphes. L'eau arrive par un conduit creusé dans le roc, et tombe dans un bassin quadrangulaire, en avant d'une façade rocheuse à pilastres, avec quatre niches votives. Elle servait aux purifications et au lavage du temple. Les Grecs lui attribuèrent le don d'inspirer les poètes. — Fontaine prophétique de Daphné, faubourg d'Antioche.

CASTALIDES n. f. pl. Myth. gr. Nom donné aux Muses, à cause de la fontaine de Castalia, qui leur était consacrée.

CASTAN (François), officier d'artillerie français (Besançon 1837 - Versailles 1901). Etant à la poudrerie du Bouchet, il conçut et réalisa, vers 1880, la fabrication des poudres noires à gros grains.

CASTANAKIS ou **KASTANÁKIS** (Thrássos), écrivain grec (Constantinople 1901). Nouvelliste et romancier, fixé à Paris, où il a fait ses études et sa carrière, il a renouvelé la technique de la prose et la conception du roman, en substituant à la couleur locale le cosmopolitisme et le drame intérieur. Œuvres : *les Princes* (1924), *Dans le bal de l'Europe* (1929), *le Fouet et les lustres* (1930), *la Race des hommes* (1932), *Sols de Grèce* (série de romans, de 1933 à 1945). *Au temps de la paix, les Chiens dans la nuit* (1955).

CASTANEA n. m. (mot lat.). Nom scientifique du châtaignier.

CASTANET (Bernard de), prélat français (Montpellier v. 1240 - Avignon 1317). Auditeur des causes du palais apostolique, il fut élu évêque d'Albi en 1275 et fit construire Sainte-Cécile. Il combattit l'hérésie cathare avec une rigueur qui provoqua une émeute dans son diocèse en 1302. Clément V ordonna une enquête, et l'évêque fut suspendu en 1307. Bernard de Castanet présenta sa défense, fut réhabilité, transféré au Puy (1308) et reçut le chapeau de cardinal, avec la succession de Jean XXII à l'évêché de Porto en 1316. Il avait obtenu la canonisation de Louis IX.

CASTANET-TOLOSAN, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), au S. de Toulouse, sur l'Hers ; 1 157 hab. (983 aggl.).

CASTANHEDA (Fernão Lopes de), historien portugais (Santarém déb. XVIe s. - Coimbra 1559). Il passa vingt ans dans l'Inde à partir de 1528, et publia une *Histoire de la découverte et de la conquête de l'Inde par les Portugais* (1551-1561).

CASTANITE n. f. (du lat. *castanea,* châtaignier). Loupe qui croît sur la racine du châtaignier.

CASTANOPSIS n. m. (gr. *kastanon,* châtaigne, et *opsis,* vue). Arbre de l'Asie orientale et subtropicale, intermédiaire entre les chênes et les châtaigniers. (Les catanopsis, avec des feuilles ressemblant à celles du châtaignier, ont des glands épineux. Famille des fagacées.)

CASTAÑOS (Francisco Javier), duc **de Bailén,** général espagnol (Madrid 1756 - *id.* 1852). Il força le général Dupont à capituler à Bailén (1808), fut membre du Conseil d'Etat en 1825, puis président du conseil de Castille, et, en 1844, tuteur de la reine Isabelle II.

CASTAPIANE n. f. *Pop.* Blennorragie.

CASTE n. f. (portug. *casta ;* du lat. *castus,* pur, sans mélange). Classe formant une des divisions hiérarchiques de la société. || Classe de citoyens qui tient à rester séparée des autres par ses préjugés et ses mœurs : *Il a gardé tous ses préjugés de caste, des niaiseries qui n'ont ni direction ni tradition* (Barrès).

— Entom. V. part. *encycl.*

— Encycl. Le régime des *castes* se retrouve chez bien des peuples. Tantôt les castes sont politiques, tantôt politiques et ethniques, tantôt politiques et religieuses, simplement religieuses, et parfois professionnelles. Telle était, en Egypte, la division en prêtres, guerriers, marchands et artisans ; chez les Hébreux, la tribu de Lévi, qui avait le monopole des fonctions sacerdotales ; dans la Grèce primitive, les descendants d'Esculape, les Asclépiades, qui avaient formé une caste sacerdotale, se transmettant héréditairement les secrets de la médecine ; à Rome, les patriciens et les plébéiens. Mais nulle part la caste (*varna,* couleur) n'a eu autant de rigueur que dans l'Inde, où elle a été le fondement de tout l'organisme social, politique et religieux jusqu'à l'époque moderne. Le bouddhisme, seul, a refusé d'en tenir compte, et ce fait n'est pas étranger à son élimination de l'Inde. Au XIXe s., pour avoir tenté d'abolir les castes, la réforme du Brahmo-Samāj rencontra une vive résistance. La conception théorique est qu'il existe parmi les Ārya quatre castes : les brahmanes ou le sacerdoce, les *kshatriya* ou noblesse militaire, les *vaiçya* ou bourgeois, les *çūdra* ou artisans ; mais, en fait, les castes se sont multipliées et fragmentées à l'infini. L'hégémonie des brahmanes, qui ont le monopole de la religion et de l'enseignement, est la base du système. De fait, ce régime est d'institution brahmanique ; il n'existait pas, semble-t-il, à l'époque où furent rédigés les hymnes védiques. La caste a dû être instituée primitivement comme démarcation et barrière entre les conquérants ārya et les populations aborigènes. Privilège de naissance, chaque caste était absolument fermée ; on ne pouvait passer de l'une à l'autre que par voie de *transmigration,* c'est-à-dire dans une existence nouvelle. Toute alliance matrimoniale était formellement interdite entre membres de castes différentes. Ils ne pouvaient même pas manger à la même table ou prendre des aliments préparés par une personne de caste inférieure. La mésalliance était punie par l'exclusion de la caste, qui faisait tomber le coupable au rang des *hors-castes* (Chāndāla, Nishāla, etc.), vulgairement appelés *parya,* c'est-à-dire les êtres les plus méprisables aux yeux des Indiens, et lui faisait perdre tous ses droits sociaux. La persistance du régime de la caste, d'ailleurs battu en brèche par l'islamisme, a été, jusqu'à la Constitution de 1947, le principal obstacle à l'unification de la société indienne. Bien que ce régime soit désormais officiellement aboli, il persiste dans la pratique, surtout dans l'Inde rurale. (→ Biblio.)

— Entom. Chez les insectes sociaux (abeilles, fourmis, termites), les castes proviennent de la descendance des individus féconds. Elles comportent généralement des royautés (une ou plusieurs reines ou femelles pondeuses, un ou plusieurs rois ou mâles), des ouvriers, des soldats, etc., différenciés par les conditions de développement et de nourriture. Les sociétés de termites sont remarquables par la diversité des castes qui s'y trouvent.

CASTEIL, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), dans le Canigou ; 97 hab. Abbaye de Saint-Martin-du-Canigou.

CASTEL n. m. (provenç. *castel,* château ; du lat. *castellum*). Manoir, maison ressemblant à un château.

CASTEL (Jean), fils de Christine de Pisan (né en 1383). Il est l'auteur d'un poème allégorique en quatrains décasyllabiques, *le Pin.*

CASTEL (Jean), fils du précédent, abbé de Saint-Maur-des-Fossés et chroniqueur de France, de 1463 à 1476. Il a composé divers ouvrages, en prose et en vers, notamment un poème moral, le *Spécule des pécheurs* ou *Miroir des pécheurs et pécheresses.*

CASTEL, peintre sur porcelaine à la Manufacture de Sèvres de 1772 à 1797. Il peignit principalement des paysages et des chasses, d'après ses propres dessins ou des modèles fournis. On voit de ses œuvres au musée céramique de Sèvres.

CASTELAR Y RIPOLL (Emilio), écrivain, orateur et homme politique espagnol (Cadix 1832 - San Pedro del Pinatar 1899). Professeur d'histoire à l'université de Madrid, ardent républicain, il perdit sa chaire puis dut s'exiler à Paris en raison de ses activités. De retour en Espagne après la chute d'Isabelle II (1868), il s'opposa vainement à l'accession au trône d'Amédée de Savoie. Sous la République (proclamée en 1873), Castelar devint chef de l'exécutif avec les pleins pouvoirs (1873-1874). Il est l'auteur d'études historiques, de romans, et d'un très grand nombre d'articles de journaux, notamment dans *La Democracia,* qu'il fonda en 1863.

CASTEL DURANTE ou **CASTELDURANTE,** depuis 1624 **Urbania,** centre de céramique italien (XIIIe-XVIIe s.), qui doit son nom au cardinal Guglielmo Durante. Sous la direction de Picolpasso, auteur d'un *Traité de l'art du potier,* Castel Durante a produit de grands plats creux, des écritoires, des vases de pharmacie, décorés d'arabesques, de

castagnettes

CASTELAR Y RIPOLL
par B. Maura
Bibl. nat. de Madrid

CASTEL DURANTE
coupe, vers 1530, *Louvre*

Phot. Savitry-Rapho, Biblioteca nacional, Arch. phot.

CASTEL GANDOLFO

camaïeux, grisailles, médaillons, sur fond bleu souvent, avec trophées guerriers ou trophées de musique. Cette fabrication, déclinante au XVIIe s., est entrée, au XVIIIe, en décadence.

CASTELET n. m. (dimin. de *castel*). Petit théâtre, avec une scène spécialement aménagée, où se joue un spectacle de marionnettes. — Séricic. Appareil en fer-blanc, à double paroi contenant de l'eau, que l'on chauffe et qui sert à faire éclore les œufs de vers à soie. (Remplacé aujourd'hui par des étuves électriques et des chambres d'incubation.)

De gueules au château sommé de trois tours crénelées d'or, celle du milieu plus élevée que les autres

CASTELFIDARDO, v. d'Italie, dans les Marches (prov. d'Ancône), au S. d'Ancône; 11 300 hab. Fabriques d'instruments de musique. Le 18 septembre 1860, l'armée piémontaise de Cialdini, se portant sur Naples pour neutraliser l'action de Garibaldi, se heurta près de Castelfidardo à l'armée pontificale de Lamoricière. Elle la culbuta grâce à sa supériorité numérique, et occupa, à la suite de ce succès, Ancône, le 29 septembre.

CASTELFRANCO EMILIA, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Modène), sur la voie Emilienne; 19 600 hab. (8 550 aggl.).

CASTELFRANCO VENETO, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Trévise), sur le Musone, à un croisement de voies ferrées; 20 300 hab. (10 050 aggl.). Marché agricole. Patrie de Giorgio Barbarelli, dit *le Giorgione*.

Sébastien CASTELLION
Bibliothèque nationale

CASTEL GANDOLFO, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome), sur le lac d'Albano, à 27 km de Rome; 4 700 hab. (2 900 aggl.). Centre de villégiature. Ruines d'un palais de Domitien. Le pape Urbain VIII y fit construire, par le Bernin, l'église, la villa Barberini et le palais pontifical. Le domaine fait partie de la Cité du Vatican. Le pape y prend ses vacances.

CASTELJALOUX, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Nérac), sur l'Avance, au N. des Petites Landes; 4 847 hab. (3 614 aggl.) [*Casteljalousains*]. Anc. ville forte ayant appartenu aux protestants au début du XVIIe s., et qui fut démantelée en 1621. Ruines du château des sires d'Albret. Eglise du XVIIIe s. Maisons en bois à encorbellements. Fonderie. Scierie. Panneaux isolants. Fabrique de chaussures. Papeterie.

CASTELLAMMARE DEL GOLFO, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Trapani), sur le golfe de Trapani; 19 100 hab.

CASTELLAMMARE DI STABIA, v. et port d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), sur le golfe de Naples, à la base de la péninsule de Sorrente; 63 800 hab. Evêché. Eaux froides sulfureuses et ferrugineuses. Port actif. Chantiers navals. C'est l'antique *Stabies* (*Stabiae*). Elle a été fortifiée par Frédéric II et Charles d'Anjou.

CASTELLAN n. m. (du lat. *castellum*, château). Nom qu'on donnait autrefois en Pologne aux gouverneurs d'un château fort.

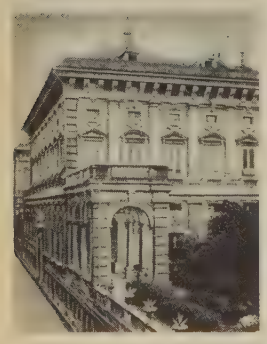

Giambattista CASTELLO
palais Doria, *Gênes*

CASTELLAN (les), famille de verriers originaire d'Altare (Italie), établie à Lyon (XVIe s.), puis à Nevers, où JEAN devient maître de la verrerie (1647) et s'assure un monopole de trente ans tout le long de la Loire (1661); — Son fils MICHEL lui succéda.

CASTELLANA GROTTE, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari); 14 300 hab. (11 100 aggl.). Production de vins et d'huile.

CASTELLANE, ch.-l. d'arrond. des Basses-Alpes, dans les *Préalpes de Castellane*, sur le Verdon; 1 092 hab. (696 aggl.) [*Castellanais*]. La ville est dominée par d'imposantes falaises calcaires. Eglise romane (XIIe s.). Restes d'enceinte (XIVe s.). En amont, le Verdon, arrêté par le barrage de Castillon, forme un vaste lac artificiel. — L'arrond. a 6 cant., 47 comm. et 8 315 hab.

CASTELLANE (MAISON DE), famille provençale, issue de *Pons-Arbaud*, qui, avant 987, obtint le comté de Castellane par son mariage avec Ermengarde, petite-fille de Grippo, comte de Glandevès. De BONIFACE V (XIIIe s.), son descendant, sont venues les branches d'Entrecasteaux, Grignan, Esparron, Noveysan ou Novejean, Allemagne, Saint-Juers, Grimaud, Mazaugues, Norante et Majastre. — BONIFACE VI, fils de Boniface V, se révolta en 1257 et en 1262 contre Charles Ier, roi de Sicile et comte de Provence. Troubadour, il manifesta dans ses trois sirventes sa haine des Provençaux. — BONIFACE **de Castellane** (Paris 1788 - Lyon 1862) fit la campagne de Russie (1812), se rallia à Louis XVIII, prit part à l'expédition d'Espagne (1823), réprima en 1830 les troubles de Lyon et, en 1846, ceux de Perpignan, et fut mis en disponibilité par le gouvernement provisoire de 1848; rétabli en 1849 dans son commandement par le prince Louis-Napoléon, il fut créé par celui-ci en 1852 maréchal de France. — HENRI (Belfort 1861 - Paris 1937) est l'auteur de nombreux travaux de numismatique médiévale. Il avait réuni une importante collection de monnaies royales françaises, dont il donna une partie au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. — BONIFACE, dit **Boni de Castellane** (Paris 1867 - *id.* 1932), arrière-petit-fils du maréchal, épousa en 1895 Anna Gould, fille du « roi des chemins de fer américains », et, grâce à l'argent de sa femme, mena à Paris une vie fastueuse; député en 1898, 1902 et 1906, il protesta contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et contre la politique marocaine. Anna Gould ayant divorcé en 1906 et épousé le prince de Sagan, duc de Talleyrand, Boniface de Castellane, ruiné du jour au lendemain, fit du journalisme, s'occupa de ventes d'antiquités et remboursa ses dettes.

CASTELLANI (Aldo), médecin italien (Florence 1874). Il découvrit la réaction dite « d'absorption », étudia l'étiologie de la maladie du sommeil dans l'Ouganda, fonda le laboratoire de bactériologie de Ceylan, décrivit la « broncho-spirochétose hémorragique », ainsi que l'agent pathogène du framboesia. Il dirigea l'Institut de pathologie tropicale de La Nouvelle-Orléans, puis la clinique des maladies tropicales de Rome.

CASTELLANO n. m. Anc. monnaie espagnole, primitivement en or pur et taillée au nombre de 50 au marc; sous Ferdinand le Catholique, de 65 au marc. (Au temps de Pierre le Grand [1350-1368], le castellano valait 30 maravedis. On frappa aussi des *doubles castellanos*, qui prirent le nom de *doublons*.)

CASTELLANZA, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Varèse), sur l'Olona; 11 100 hab. Papeteries. Matières plastiques.

CASTELLI (Benedetto), bénédictin mathématicien et physicien italien, disciple de Galilée (Brescia 1577 - Rome 1643). Il professa les mathématiques à Pise et au collège de la Sapienza, à Rome.

CASTELLI (Ignaz Franz), auteur dramatique autrichien (Vienne 1781 - *id.* 1862). On lui doit des contes, des nouvelles, des poésies en dialecte bas-autrichien et près de 200 pièces qui, pour la plupart, sont imitées du théâtre français.

CASTELLION (Sébastien) ou **CHATEILLON,** humaniste et théologien français (Saint-Martin-du-Fresne, Bugey, v. 1515 - Bâle 1563). Devenu protestant, il se rendit, en 1540, à Strasbourg, puis à Genève, auprès de Calvin, qui lui confia la direction du collège (1541). Ses relations avec Calvin furent troublées par des dissentiments théologiques, et il partit pour Bâle, où il fit deux traductions de la Bible, latine et française. En 1552, il obtint une chaire de grec à l'université. En 1554, au lendemain du supplice de Servet, il écrivit, sous le pseudonyme de **Martin Bellus,** son *De haereticis*, qui est un manifeste de la tolérance. Il ne cessa, dans les années suivantes, de polémiquer contre Calvin et Théodore de Bèze.

CASTELLITE n. f. (de *Castelli* n. pr.). Minér. Variété de sphène.

CASTELLO (Giambattista), dit **el Bergamasco,** peintre et architecte italien (Gandino, près de Bergame, v. 1509 - Madrid 1569). Sa carrière se partagea d'abord entre Bergame, où l'on peut voir beaucoup de ses œuvres : *Christ portant sa croix* (galerie Carrara), *le Sommeil des soldats* (chapelle du Colleone), et Gênes, où il se lia avec Luca Cambiaso; il construisit, à Gênes, les palais Carrega Cataldi (1558-1561), Podestà (1563) et Doria (1564). Passé en Espagne (1567), il devint architecte et peintre de Philippe II, entreprit des travaux à l'Alcazar de Madrid et construisit le grand escalier de l'Escorial. — Son fils FABRIZIO (Gênes - † Madrid 1617) et son beau-fils Niccola **Granello** († Madrid 1593) sont les auteurs de fresques à l'Escorial.

CASTELLO (Valerio), peintre italien (Gênes 1624 - *id.* 1659). Gênes conserve la plupart de ses œuvres : *l'Enlèvement des Sabines* (galerie Brignole Sale), *Abraham et les trois anges* (galerie Durazzo-Pallavicini).

CASTELLÓN DE LA PLANA, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., proche du littoral du Levant; 57 100 hab. Eglise gothique. Commerce des produits de la huerta (oranges), exportés par le port du *Grao de Castellón*. La ville fut bâtie en 1251 par Jacques Ier le Conquérant, roi d'Aragon. — La *province de Castellón de la Plana* s'étend le long de la côte méditerranéenne; 330 000 hab. Aux abords du littoral, de petites plaines, assez discontinues, sont irriguées par des puits, ou par des canaux, de part et d'autre du Mijares. Elles sont le domaine de la culture intensive. Les cultures arbustives progressent (orangers, vigne et olivier sur les collines). Vers l'intérieur, la province est limitée par des reliefs vigoureux, le rebord oriental des monts Ibériques, presque déserts.

CASTELLORIZO, en gr. **Kastellórizo,** île grecque de la Méditerranée (nome du Dodécanèse), au S. de la Turquie, près des côtes de la Lycie. Turque jusqu'en 1918, elle fut occupée par les Français en 1915, puis par les Italiens jusqu'en 1944; 600 hab.

CASTELMORON-SUR-LOT, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Marmande), dans l'Agenais, sur le Lot; 1 466 hab. (752 aggl.) [*Castelmoronnais*]. Primeurs et fruits. Conserves. Chaussons. — Aux environs, anc. bastide de Laparade.

CASTELNAU (Pierre DE), archidiacre de Maguelonne, puis moine de l'abbaye cistercienne de Fontfroide, légat du pape, tué en 1208. Envoyé en 1203 par Innocent III pour détruire l'hérésie cathare dans le midi de la France, il échoua auprès du comte de Toulouse Raymond VI, puis l'excommunia, mais fut assassiné dans une hôtellerie des bords du Rhône par un écuyer au service du comte. Le meurtre fut le signal de la croisade contre les albigeois (1208).

CASTELNAU (Michel DE), sieur **de Mauvissière,** diplomate et homme de guerre français (La Mauvissière, Touraine, v. 1518 - Joinville, Gâtinais, 1592). Il débuta comme chevau-léger en Piémont et devint capitaine. A partir de 1562, il fut chargé de missions qui le conduisirent dans tous les pays de l'Europe. Il était catholique, mais ne voulut jamais adhérer à la Ligue. Son rôle historique tient à son ambassade en Angleterre (1575-1585). En 1583-1585, il entretint une correspondance avec Marie Stuart, et essaya d'obtenir sa libération, mais ne put arriver à la voir. Ses *Mémoires* vont de 1559 à 1570.

CASTELNAU (Jacques DE CASTELNAU-MAUVISSIÈRE, marquis DE), maréchal de France (1620 - Calais 1658), petit-fils du précédent. En 1634, il commença à servir dans un régiment français de Hollande. En 1636, il levait un régiment d'infanterie à son nom. Maréchal de bataille en 1644, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1650. Il comptait 22 campagnes lors de la bataille des Dunes (14 juin 1658), où il commandait les troupes anglaises, alliées de la France, et où Turenne voulut partager avec lui l'honneur de la victoire. Elevé au maréchalat le 20 juin, il mourut de blessures reçues devant Dunkerque le 15 juillet.

CASTELNAU (Francis DE LA PORTE, dit **le comte de**), voyageur français (Londres 1812 - Melbourne 1880). De 1843 à 1847, il entreprit l'exploration de l'Amérique du Sud, de Río de Janeiro à Lima, et revint par l'Amazone. Il publia de 1850 à 1859 le récit de ses voyages en 14 volumes.

Phot. Anderson, Larousse, Alinari-Giraudon.

CASTELNAU (Edouard DE CURIÈRES DE), général français (Saint-Affrique 1851 - Montastruc-la-Conseillère 1944). Issu d'une ancienne famille du haut Languedoc, il sort de Saint-Cyr pour faire la campagne de 1870. En 1900, il commande à Nancy le 37e régiment d'infanterie. A la veille de la Première Guerre mondiale, dont il a préparé les plans comme premier sous-chef d'état-major de l'armée, il est membre du Conseil supérieur de la guerre et commandant désigné de la IIIe armée en Lorraine. C'est avec elle qu'il livre, en août 1914, la bataille de Morhange et sauve Nancy par son héroïque résistance au Grand-Couronné. Transporté en Picardie dès le début de septembre, au moment où s'amorce la « course à la mer », il lutte pied à pied jusqu'à la stabilisation du front. En 1915, à la tête du groupe d'armées du Centre, il dirige la bataille de Champagne du 25 septembre. Adjoint au généralissime à la fin de cette année, il est envoyé en mission à Salonique, puis revient à Verdun, où il prend, dès le 20 février 1916, les mesures propres à conserver la rive droite de la Meuse. En 1917, il part à nouveau en mission en Russie, et reprend à son retour le commandement du groupe d'armées de l'Est. Il se consacre à la préparation de la grande offensive finale prévue par Foch en Lorraine et que la demande allemande d'armistice de novembre 1918 rend inutile.
Maintenu en activité sans limite d'âge, Castelnau, qui avait perdu trois fils au combat, fut député de l'Aveyron en 1919 et participa, comme président de la Commission de l'armée de la Chambre, à la réorganisation militaire de 1923. Non réélu en 1924, il se consacra à la Fédération nationale catholique, pour mener une action civique dans « l'intérêt de la religion catholique, de la famille, de la société et du patrimoine national ». Il en fut l'animateur jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

CASTELNAUDARY, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), dans le Lauragais, près du canal du Midi ; 8 765 hab. (7 029 aggl.) [*Chauriens*]. Eglise Saint-Michel (XIVe s.). Confection. Poteries et céramiques. Patrie du général Laperrine, de A. Soumet, de L. de Mas-Latrie. (→ Biblio.)
— Hist. En 1632, le duc de Montmorency y fut vaincu et fait prisonnier par les troupes de Louis XIII commandées par Schomberg.

CASTELNAU-DE-BRETENOUX, écart de la comm. de Prudhomat (départ. du Lot, arrond. de Figeac), dans la Limargue. Château de Castelnau. (V. BRETENOUX.)

CASTELNAU-DE-MANDAILLES, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), au S. de l'Aubrac ; 818 hab. (102 aggl.). Dans une boucle du Lot, centrale hydro-électrique du type éclusée.

CASTELNAU-DE-MÉDOC, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), en bordure de la forêt landaise ; 1 316 hab. (1 263 aggl.) [*Castelnaudais*]. Eglise du XVe s. Crus du Haut-Médoc. Bonneterie.

CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. d'Albi), dans le Gaillacois, près de la Vère ; 1 284 hab. (377 aggl.). Restes de remparts du XIVe s. Vieilles maisons. — Aux environs, château de Meyragues.

CASTELNAUDITE n. f. (de *Castelnau* n. pr.). Minér. Syn. de XÉNOTIME.

CASTELNAU-MAGNOAC, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), sur le plateau entre la Baïse et le Gers ; 1 029 hab. (611 aggl.) [*Magnoacais*].

CASTELNAU-MONTRATIER, ch.-l. de cant. du Lot (arrond. de Cahors), dans le Quercy ; 2 028 hab. (645 aggl.). Anc. place forte.

CASTELNAU-PÉGAYROLS, comm. de l'Aveyron (arrond. de Millau), au N.-O. de Millau ; 480 hab. (156 aggl.). Vieilles maisons. Eglises romanes. Ruines d'un château féodal.

CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), dans les collines de Gascogne, près de l'Adour ; 636 hab. (276 aggl.) [*Castelnauviens*]. Vignobles. Préventorium.

CASTEL NUOVO. V. ERCEGNOVI.

CASTELNUOVO (Guido), mathématicien italien (Venise 1865 - Rome 1952). Après avoir fait ses études à l'université de Padoue, il devint professeur de géométrie descriptive et analytique à l'université de Rome (1891). Ses travaux concernent les parties les plus diverses des mathématiques, mais il s'est surtout occupé de géométrie supérieure et de géométrie des surfaces (involution plane).

CASTELNUOVO DI VAL DI CECINA, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Pise) ; 5 100 hab. (2 561 aggl.). Fabrique d'acide borique extrait des *lagoni* qui émettent des gaz naturels.

CASTELNUOVO-TEDESCO (Mario), compositeur italien (Florence 1895), fixé aux Etats-Unis. On lui doit une abondante production : musique de chambre, musique symphonique, des mélodies (*Shakespeare Songs, Trois Chansons d'Alfred de Musset, Three Sonnets from the Portuguese, Sechs Heine-Lieder*), des opéras (*la Mandragora, Bacco in Toscana*), un concerto pour guitare, et des harmonisations de mélodies judéo-espagnoles.

CASTELO BRANCO, v. du Portugal, ch.-l. de district, dans la dépression de Beira Baixa, au N. du Tage moyen ; 14 900 hab. Evêché. Important marché rural. Industries textiles. — Le *district de Castelo Branco* a 324 500 hab.

CASTELO BRANCO (Camilo), écrivain portugais (Lisbonne 1825 - São Miguel de Ceide 1890). Poète et dramaturge, « Camilo » demeure l'un des maîtres les plus populaires du roman réaliste. Son étonnante fécondité comme la savoureuse richesse de sa langue s'affirment dans : *Anathème* (1851), *Amour de perdition* (1862), *Nouvelles du Minho* (12 vol. ; 1875-1877), *Eusébio Macario* (1879), *la Brésilienne de Prazins* (1882).

CASTELSARRASIN, ch.-l. d'arrond. de Tarn-et-Garonne, sur le canal latéral à la Garonne ; 10 098 hab. (5 852 aggl.) [*Castelsarrasinois*]. Eglise Saint-Sauveur de la fin du XIIe s. Commerce de fruits (pêches, raisins) et de primeurs. Usine métallurgique. Entrepôt des Tabacs. Patrie de l'abbé de Prades. — L'arrond. a 10 cant., 103 comm. et 66 352 hab.

CASTELVETRANO, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Trapani) ; 31 900 hab. Centre agricole. Carrefour ferroviaire.

CASTELVETRO (Lodovico), humaniste italien (Modène 1505 - Chiavenna 1571). Après avoir étudié le droit, qu'il enseigna quelque temps à Modène, il s'occupa de critique littéraire, un peu parfois en juriste pointilleux. Il eut avec A. Caro une querelle célèbre, et dut s'enfuir d'Italie à la suite des accusations de celui-ci.

CASTERA-VERDUZAN, comm. du Gers (arrond. de Condom), en Armagnac ; 790 hab. (333 aggl.). Station thermale. Patrie du chirurgien Lannelongue, qui lui a légué ses collections artistiques.

CASTERET (Norbert), spéléologue français (Saint-Martory, Haute-Garonne, 1897). Il a exploré plus d'un millier de grottes, de gouffres et de rivières souterraines dans les Pyrénées et dans l'Atlas. On lui doit la découverte de nombreuses richesses préhistoriques : cité gallo-romaine de Calagurris (1922), statues de la caverne de Montespan (1923), gravures et peintures des grottes d'Alquerdi (1929), de Labastide-de-Neste (1930), de Peyort (1935), de Tibiran (1951), de Barabaou (1951). Il a reconnu la source de la Garonne, dans la Maladetta (1931), et exploré les cavernes glacées les plus élevées du monde (Mont-Perdu, 1926 et 1950), ainsi que les abîmes les plus profonds de l'Afrique (gouffre de Friouato, dans le Moyen Atlas, 1934) et de la France (gouffre Martel, dans l'Ariège, et la Henne-Morte, 1935 et 1947 ; Pierre-Saint-Martin, 1952 et 1953). N. Casteret est l'auteur de nombreux ouvrages dans lesquels il a fait le récit de ses explorations souterraines.

Casterman, maison d'édition belge, fondée à Tournai en 1780 par D. J. Casterman (1756-1823), et toujours dirigée par ses descendants directs ; elle a depuis 1857 une succursale à Paris. Elle est spécialisée dans l'édition religieuse, les ouvrages d'éducation et d'enseignement, les livres pour la jeunesse. Principales collections : « Eglise vivante », « Bible et Vie chrétienne », « Actualité religieuse », « Tintin et Milou », etc. Principales revues : *la Nouvelle Revue théologique, la Revue nouvelle, la Nouvelle Revue pédagogique,* etc.

CASTETS n. m. Variété de cépage originaire de la Gironde, mais très peu cultivé aujourd'hui.

CASTETS, ch.-l. de cant. des Landes (arrond. de Dax), dans la région des Landes ; 1 451 hab. (854 aggl.) [*Castésiens*]. Industries du bois (parquets, caisses, poteaux de mine, etc.).

CASTEX (Bertrand Pierre, baron, puis vicomte), général français (Pavie, Gers, 1771 - Strasbourg 1842). Brillant cavalier, colonel dans la brigade Lasalle, il se distingua à Iéna, à la Bérézina et pendant la campagne de 1814. Il fut député sous la Restauration.

CASTEX (André), chirurgien français (Bordeaux 1851 - Paris 1942). Ancien chef de clinique à la faculté de médecine de Paris, chirurgien de la clinique de l'Institution nationale des sourds-muets. Il s'est spécialisé dans le traitement des affections des oreilles, du nez et du larynx. Ouvrages principaux : *Traité des maladies du larynx, du nez et des oreilles* (1901), *les Maladies de la voix* (1902), *Causes de la surdi-mutité* (Congrès de Madrid) [1903]. Il a fondé, en 1898, le *Bulletin de laryngologie, rhinologie et otologie.*

CASTEX (Raoul), amiral et théoricien militaire français (Saint-Omer 1878). Commandant en 1933 l'Ecole de guerre navale, puis, en 1935, le Centre des hautes études navales, il était vice-amiral et préfet maritime de la IIe région à Brest, quand la notoriété que lui avaient conférée en France et à l'étranger ses études stratégiques sur la liaison interarmées dans la guerre moderne le fit appeler à être le premier directeur du Centre des hautes études de défense nationale. Inspecteur des forces maritimes en 1937, il passa au cadre de réserve après avoir commandé le front maritime Nord en 1939. Il a publié, à partir de 1927, un important ouvrage en 5 tomes, réédité en 1937 sous le titre de *Théories stratégiques.* On lui doit aussi une étude sur les constantes de la politique et de la stratégie russes, intitulée *De Gengis khan à Staline* (1936).

CASTI (Giovanni Battista), écrivain italien (Acquapendente 1724 - Paris 1803). Il fut abbé, professeur de séminaire et poète courtisan à Vienne ; il voyagea en Italie, en Autriche, en Russie et en Turquie ; en 1798, il vint se fixer à Paris, où il se montra démocrate fougueux. Ses principales œuvres sont des *Nouvelles* (1793) au ton parfois licencieux, un *Poème tartare* (1803), où il décrit la cour de Catherine II, et dont peut-être Byron s'est inspiré pour son *Don Juan,* et surtout *les Animaux parlants* (*Animali parlanti*) [1802], poème en vingt-six chants, renouvelé du *Roman de Renart,* où il fait la satire des mœurs politiques.

CASTIFAO, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Corte), non loin des gorges de l'Asco ; 280 hab. (272 aggl.). Ruines d'un ancien couvent.

castigat ridendo mores, mots lat. signif. *Elle corrige les mœurs en riant.* Devise de la comédie, imaginée par le poète Santeul et donnée à l'arlequin Dominique pour qu'il la mît sur la toile de son théâtre.

CASTIGLIONE, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), au pied des collines du Sahel, à l'O. d'Alger ; 7 530 hab. (6 289 aggl. ; 2 230 non-musulmans). Actif port de pêche. Conserveries. Station balnéaire. Cultures maraîchères. — Aux environs, important monument circulaire connu sous le nom de Tombeau de la chrétienne.

CASTIGLIONE (Branda DI), canoniste, diplomate et cardinal italien (Castiglione Olona 1350 - *id.* 1443). D'abord au service du pape de Pise, Alexandre V, puis de Jean XXIII (légation en Hongrie et en Pologne), cardinal en 1411, il est chargé de nouvelles négociations en Pologne, en Hongrie, à Venise. Au concile de Constance, il exerce une réelle influence sur Martin V, qui l'emploie comme légat en Allemagne (croisade antihussite) de 1421 à 1425 ; il est chargé de la réforme dans le diocèse de Mayence (1423). Il joue un rôle diplomatique important dans les affaires italiennes de 1426 à 1430, assiste au concile de Bâle (1431-1435) et reste au service d'Eugène IV de 1435 à sa mort.

général de CASTELNAU

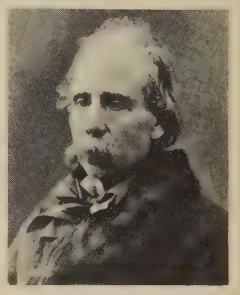
Camilo CASTELO BRANCO

amiral CASTEX

Norbert CASTERET

Phot. Meloy, Fonseca, Manuel, Casteret.

Diogo CASTILHO
portail de l'Église
Santa Maria de Belém

Baldassarre CASTIGLIONE
par Raphaël
Louvre

comtesse de CASTIGLIONE
musée de Compiègne

CASTIGLIONE (le comte Baldassarre ou Balthazar), écrivain italien (Casatico, Mantoue, 1478 - Tolède 1529). C'est le type accompli du gentilhomme de la Renaissance, brillant soldat, diplomate avisé, artiste et lettré. Il fut au service des marquis de Mantoue, puis des ducs d'Urbino, qui le chargèrent de plusieurs ambassades, en Angleterre et à Rome. C'est là qu'il fit la connaissance, à la cour de Léon X, de Raphaël et de grands artistes de cette époque ; après la mort de sa femme (1520), il entra dans les ordres et fut nonce de Clément VII en Espagne. Il a écrit des poésies italiennes et latines, une églogue, *Thyrsis ;* mais l'œuvre qui l'a rendu célèbre est son traité du *Courtisan** (1528).

Castiglione (Baldassarre ou Balthazar), peinture par Raphaël, au Louvre (0,82 × 0,67), représentant le portrait de son ami intime. Ce tableau (1516), qui fut copié par Rembrandt, appartint au cardinal Mazarin, puis à Louis XIV.

CASTIGLIONE (Giovanni Benedetto), dit **le Grechetto**, peintre et graveur italien (Gênes v. 1610 - Mantoue 1665). Elève de Paggi, il subit, en tant que peintre, l'influence de Van Dyck, et, comme graveur, celle de Rembrandt. Arrivé à Mantoue vers 1654, il entra au service du duc. Ses tableaux mythologiques ou religieux deviennent des pastorales confuses, mais animées d'un trait turbulent et d'un mouvement souvent passionné. La plupart sont conservés à Gênes : *Nativité* à Saint-Luc, *le Voyage d'Abraham* au palais Brignole Sale, *Agar et Ismaël* au palais Durazzo, *Sacrifice à Pan* au palais Pallavicini. On connaît de Castiglione environ soixante-dix estampes d'une remarquable vivacité. — Le Grechetto eut un frère, SALVATOR, et un fils, FRANCESCO, qui peignirent dans sa manière des paysages et des tableaux d'animaux.

CASTIGLIONE (Giuseppe), jésuite et peintre italien (Milan 1688 - Pékin 1766). Familier de la cour de K'ien-long, il peignit de nombreuses œuvres dans le style chinois sous le nom de Lang Che-nin (*Portrait de l'empereur recevant le tribut des chevaux khirghiz*, musée Guimet).

CASTIGLIONE (duc DE). V. AUGEREAU (Pierre François Charles).

CASTIGLIONE (Carlo Ottavio, comte), philologue italien (Milan 1784 - Gênes 1849). Il se fit connaître par la restauration de la version gothique de la Bible établie par Wulfila (1819), par une monographie de la numismatique arabe, et par des travaux sur l'histoire de la langue copte.

CASTIGLIONE (Virginia OLDOINI, comtesse VERASIS DI) [Florence 1837 - Paris 1899]. D'une très ancienne famille noble de La Spezia, elle fut mariée en 1855 à un écuyer du roi de Piémont Victor-Emmanuel. Sa beauté, son charme et son esprit lui donnèrent immédiatement un des tout premiers rangs à la cour de Turin, où, pour l'admiration ou l'envie de chacun, elle fut la « divina contessa ». Cavour n'hésita pas à l'employer à des fins diplomatiques et l'envoya à Paris, où elle conquit sans peine le cœur de Napoléon III et fut quelque temps une des reines de la capitale. Elle contribua indubitablement à la réalisation de l'alliance franco-sarde. En 1859, après l'armistice de Villafranca, elle se brouilla avec l'empereur, quitta la France et n'y revint qu'en 1862. Elle tenta ensuite de jouer de nouveau un rôle politique auprès du duc d'Aumale, en soutenant la cause orléaniste (1873). Elle devait terminer son existence dans la retraite. (→ Biblio.)

Castiglione (BATAILLE DE), bataille qui opposa, le 5 août 1796, à Castiglione delle Stiviere (Lombardie), Français et Autrichiens. Wurmser, descendant du Tyrol par le Brenner, essayait de dégager les troupes autrichiennes enfermées dans Mantoue. Mais, battu au S. du lac de Garde par Bonaparte, il dut se replier vers le N.

CASTIGLIONE DELLE STIVIERE, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Mantoue), au N.-O. de Mantoue ; 9 300 hab. Victoires des Français en 1705 et en 1796. Castiglione fut érigé en duché pour Augereau. (V. CASTIGLIONE [*bataille de*].)

CASTIGLIONE OLONA, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Varese), au S.-E. de Varese ; 4 200 hab. Palais Castiglione. Collégiale et baptistère ornés de fresques célèbres dues à Masolino. Matières plastiques.

CASTILHO (DE), famille d'architectes portugais. — JOÃO (Santander 1490 - † 1551) exécuta le cloître de Belém avec Lourenço Fernandes, dirigea de nombreux travaux, en particulier à Tomar (bâtiments monastiques) et à Alcobaça (1495-1521), où il ajouta un étage au grand cloître cistercien dit « de Dom Diniz ». — Son frère, DIOGO (Santander - † v. 1574), dirigea avec celui-ci l'exécution des portails de l'église Santa Maria de Belém, la décoration de Santa Cruz de Coimbra (1523), des tombeaux royaux d'Alphonse Ier Henriques et de Sanche Ier. Il participa également à l'édification du palais royal de Coimbra (1524).

CASTILHO (António Feliciano DE), poète et pédagogue portugais (Lisbonne 1800 - *id.* 1875). Ses poèmes : *le Printemps* (1822), *Amour et mélancolie* (1828), *la Nuit du château* (1836), *la Jalousie du barde* (1838), assurent la transition de la pastorale classique au romantisme, et, plus que ses traductions, valent par la pureté rigoureuse de la langue. Il a aussi exercé une action vigoureuse en vue de développer au Portugal l'instruction et la culture.

CASTILHON (Jean), écrivain français (Toulouse 1718 - *id.* 1799). Secrétaire perpétuel des Jeux floraux et fondateur du lycée de sa ville natale, il a écrit notamment *Amusements philosophiques*, en collaboration avec le comte de Turpin (1754 et 1756), *Bibliothèque bleue* (1770) ; *Anecdotes chinoises, japonaises* (1774), et a rédigé *le Journal de Trévoux* de 1774 à 1778. — Son frère, JEAN-LOUIS (Toulouse 1720 - † v. 1793), publia : *Essai sur les erreurs et les superstitions* (1765), *Histoire des dogmes et opinions philosophiques* (1769), *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs des nations* (1769), etc.

CASTILLA (Ramón), général et homme d'Etat péruvien (Tarapacá 1797 - Tiviliche, Arica, 1867). Une première fois président de la République (1845-1851), il rétablit la paix intérieure et comprit la richesse que constituait le guano. En 1851, après avoir ramené l'ordre dans le gouvernement, il remit le pouvoir à Echenique. En 1853, il sortit de sa retraite et souleva le parti libéral contre son successeur, qu'il renversa en 1854. Réélu président (1858-1862), il proclama en 1860 une nouvelle Constitution.

CASTILLAN, ANE adj. et n. Qui appartient à la Castille ; habitant ou originaire de la Castille.

◆ N. m. Linguist. Langue parlée en Espagne. — ENCYCL. Linguist. Le *castillan* est né dans les montagnes de Cantabrie. A la fin du Xe s., le comte de Castille Fernán González forme un petit royaume. De 1037 à 1474 (à l'exception de la période comprise entre 1157 et 1230), les Castillans sont unis à leurs voisins de l'Ouest, et ainsi se constitue le royaume de Castille et León ; le dialecte castillan, s'appuyant sur une tradition beaucoup plus puissante, en est la langue officielle. L'union, en 1474, du royaume de Castille (Isabelle la Catholique) et du royaume d'Aragon (Fernand) consolide la prédominance du castillan, qui, en 1492, voit son extension s'accroître encore plus considérablement : le dernier bastion maure, Grenade, se rend aux Rois Catholiques, Christophe Colomb ouvre la voie à la pénétration espagnole en Amérique, et les juifs, expulsés de la Péninsule, transportent leur langue dans le Proche-Orient. C'est cette même année (1492) qu'apparaît la première codification du castillan : la grammaire d'Antonio de Nebrija. Dès lors, la langue nationale ne cessera de gagner du terrain, et s'étendra du sud des Etats-Unis à la Terre de Feu.

Dans la Péninsule, le castillan s'est maintenu assez pur dans les deux Castilles. Il a subi quelques modifications dans le sud de son domaine ; on distingue les variantes régionales suivantes : l'*andalou* (caractérisé surtout par des prononciations particulières), l'*extrémègne* (où se note l'influence léonaise), le *murcien* (influencé par l'aragonais et le valencien), et le parler des îles Canaries (dont certains traits phonétiques sont en commun avec l'andalou, mais dont le lexique est influencé par l'idiome autochtone, le *guanche*, ainsi que par le portugais et les langues américaines, par suite de sa situation sur la route du Nouveau Monde).

On peut distinguer certaines caractéristiques du castillan en phonétique, en morphosyntaxe, dans le lexique et dans la versification.

a) *Phonétique.* Il existe une interdentale sourde et une fricative vélaire sourde depuis la fin du XVe s. (le θ de *celo*, la *jota* de *mujer*), un *r* apical à une ou plusieurs vibrations. La labiodentale sonore (le *v* français) est absente et l'accent tonique fort.

b) *Morphosyntaxe.* Le système verbal oppose le prétérit parfait simple (*canté*) au passé composé (*he cantado :* l'action envisagée atteignant le présent) ; il conserve aussi le continuateur du plus-que-parfait latin (*cantara*) avec cette même valeur (emploi se raréfiant), et avec la valeur du subjonctif imparfait. Il y a deux auxiliaires « être » (pour la caractérisation inhérente *ser ;* dans les autres cas, *estar*) et deux auxiliaires « avoir » (*haber* comme auxiliaire des temps composés, et *tener*, qui ajoute son sens plein de possession à sa fonction d'auxiliaire). L'infinitif peut être régulièrement substantivé (*el andar a pie*, « la marche à pied »). Les démonstratifs ont trois degrés : *este, ese aquel*, suivant les trois personnes verbales, trois positions d'éloignement, ou trois valeurs affectives ; y correspondent trois adverbes de lieu. Les suffixes diminutifs et augmentatifs sont abondants et très utilisés. Le système des prépositions est assez restreint, mais le choix de la préposition dépend surtout de l'idée contenue dans le verbe, et non du régime : *ir al patio, a España, a la iglesia*, « aller *dans* la cour, *en* Espagne, *à* l'église ». Les pronoms personnels ne sont employés que par emphase : *duerme*, « il dort » ; *él duerme*, « c'est lui qui dort ». La formule de politesse entraîne la troisième personne pour le verbe et le possessif : *Usted perdió su lápiz*, « Votre Grâce a perdu son crayon » (= Vous avez perdu votre crayon).

c) *Lexique.* En dehors du contingent de mots héréditaires issus du latin, et ayant eu une tradition proprement castillane, on note l'apport sensible de l'arabe (*almena*, « créneau » ; *alfombra*, « tapis » ; *fulano*, « un tel » ; *aceite*, « huile »), du germanique (*brotar*, « jaillir » ; *felpa*, « peluche »), de l'italien (*capricho, escopeta, balcón*), du français (*cofre, arnés, edecán, blusa*), du catalan ou du provençal (*golpe*, « coup » ; *monje*, « moine »), des langues d'Amérique (*jícara*, « petite tasse » ; *enaguas*, « jupons » ; *tiburón*, « requin »), etc.

d) *Versification.* Le compte des syllabes est fondé sur la synérèse, et la nature du vers dépend de la place du dernier accent tonique. Soit un vers régulier :

Hay dos prosas diferentes.
1 2 3 4 5 6 **7** 8

La catégorie du vers correspondant au rang du dernier accent tonique augmenté de un, il s'agit d'un octosyllabe (la septième syllabe porte l'accent final). En voici un autre :

Es que no se da a entender.
1 2 3 4 5 6 **7**

Le vers a neuf syllabes phonétiques, mais l'accent tonique final, en tenant compte des synérèses, tombe encore sur la septième. Enfin, citons cet autre type possible d'octosyllabe :

Quiso contarle sus méritos,
1 2 3 4 5 6 **7** 8 9

où les deux finales, dans le proparoxyton, ne comptent que pour une syllabe.

En dehors de la rime, l'assonance est très employée. Elle est strictement vocalique. Il y a assonance entre : *límpido* et *dicho* (*i-o*), *calor* et *sol* (*ó*), etc. Les formes les plus usuelles de vers espagnols sont l'octosyllabe (si les vers pairs sont assonancés, c'est le *romance*) et l'hendécasyllabe classique.

CASTILLE n. f. (du lat. *castellum*, château). Querelle (vieilli) : *Se conciliant* [....] *l'estime des charretiers* [...] *avec lesquels ses « castilles » finissaient par une bouteille de « petit blanc »* (Balzac).

CASTILLE, en esp. **Castilla**, région historique de l'Espagne, l'un des anciens royaumes ibériques. La Castille s'est progressivement agrandie au cours des diverses étapes de la Reconquête. Le point de départ fut la région de Burgos et le bassin supérieur de l'Ebre. Dans la seconde moitié du XIe s., Alphonse VI, dont le père avait rattaché à la Castille le royaume de León, occupa toute

Phot. Casa de Portugal, Giraudon.

la région comprise entre le Douro et le Tage. Au cours du XIIe s., ses successeurs progressèrent vers la sierra Morena et atteignirent l'Andalousie. La Castille correspond ainsi à la majeure partie des plateaux et chaînons de la Meseta ibérique. La chaîne centrale (sierras de Guadarrama et de Gredos) sépare la Vieille-Castille de la Nouvelle-Castille.

— Hist. Le comté de Castille apparaît à la fin du IXe s. et procède de la réunion, sous un comté unique, d'un certain nombre de châteaux de la Marche sud-est du royaume de León, d'abord appelée *Bardulia* ou *Vardulia*. La capitale de cette « vieille Castille », Burgos, est fondée en 882 par un comte Diego. Peut-être le comte Gonzalo Fernández (899 - 922 [?]) porta-t-il le premier le titre de comte de Castille. Son fils et successeur, Fernán González (923 ou 932-970), fit de son comté un Etat pratiquement indépendant ; ses exploits en firent le héros d'un *romancero* (chanson de geste) rédigé au XIIIe s.

Vers 1021, l'extinction de cette dynastie entraîna l'annexion de la Castille au grand royaume navarrais de Sanche III le Grand. Celui-ci en apanagea son fils Ferdinand Ier, qui prit, à la mort de son père, le titre de roi. Ferdinand devait quelques années plus tard annexer le royaume de León, conquis sur Bermude III, son beau-frère, et comprenant, outre le León proprement dit, la Galice et les Asturies (celles-ci déjà occupées en fait par Sanche le Grand). Ferdinand gagne le surnom de « Grand » dans ses luttes contre les musulmans. Il conquiert en 1063-1064 les deux provinces portugaises au N. du Douro et en expulse les musulmans.

A la mort de Ferdinand, ses Etats sont divisés entre ses trois fils et ses deux filles. L'aîné, Sanche II, parvient à regrouper la Castille, le León et Zamora, mais est assassiné ; son cadet, Alphonse VI, réussit à réunir l'héritage paternel. Usant de l'expérience acquise lorsque, fuyant son aîné, il s'était réfugié à Tolède, il entreprend la conquête de l'Etat musulman que commandait cette ville : Tolède tombe en 1085, sa prise rejetant la ligne de démarcation entre chrétienté et islām du Douro au Tage. De cette étape capitale de la « Reconquista » naît la province de Nouvelle-Castille. En revanche, vers 1090, Alphonse VI apanage de la partie nord du Portugal Henri, cadet de la famille ducale de Bourgogne et mari de sa fille illégitime Thérèse. De cette union naîtra Alphonse Ier Henriques, premier roi de Portugal. Cette dernière conquête échappe donc, en fin de compte, à la Castille. Par ailleurs, l'arrivée des Almoravides en Espagne entraîne la défaite d'Alphonse VI à Zalaca et son échec devant Saragosse (c'est l'Aragon qui s'en emparera en 1118). Pendant le règne d'Alphonse VI, un de ses capitaines, brouillé avec son roi, Rodrigue Díaz de Bivar, se rend célèbre par ses exploits et se taille une véritable principauté à Valence : le *Poème du Cid* en fera le héros de la Reconquête.

La fille d'Alphonse VI, Urraque, eut une vie agitée qui faillit livrer la Castille à son second mari, Alphonse Ier le Batailleur, roi d'Aragon. Mais Alphonse VII de Castille, fils d'Urraque et de Raimond de Bourgogne-Comté, parvient à s'imposer. Il tente la conquête de l'Andalousie, mais échoue. A sa mort, les royaumes de Castille et de León furent séparés, et le restèrent jusqu'en 1230. Le mariage de Bérengère de Castille avec Alphonse IX de León eut pour conséquence de faire régner simultanément, de 1217 à 1230, Alphonse IX sur le trône de León et son fils Ferdinand III le Saint sur le trône de Castille. Ferdinand réunit définitivement les royaumes à la mort de son père.

La Reconquête, arrêtée un temps par les Almohades, vainqueurs d'Alphonse VIII de Castille en 1195, avait repris après la grande victoire de Las Navas de Tolosa (1212), rendue possible par la coalition Castille-Navarre-Aragon, renforcée par les « croisades d'Espagne ». Alphonse IX et Ferdinand III en recueillaient les fruits, conquérant le premier l'Estrémadure espagnole avec Badajoz (1230), le second l'Andalousie avec Cordoue (1236), Jaén (1246) et Séville (1248). De son vivant, le fils de Ferdinand III, le futur Alphonse X, conquiert la province de Murcie et, de ce

OVIEDO
SANTANDER
Golfe de Gascogne
ASTURIES
SANTANDER
BILBAO PROV.
BISCAYE
GUIPÚZCOA
VASCONGADES
ALAVA
Vitoria
Pampelune
NAVARRE
LÉON
León
PALENCIA
Burgos
VIEILLE CASTILLE
LOGRONO
BURGOS
Palencia
VALLADOLID
Zamora
CASTILLE
SÉGOVIE
Ségovie
Salamanque
Avila
NOUVELLE CASTILLE
MADRID
Tolède
TOLEDE
Cuenca
Aranjuez
Guadalajara
Sierra de Guadarrama
Sierra de Gredos
Sierra Morena
Ciudad Real
BADAJOZ
Almaden
Puertollano
Tomelloso
Albacete
ALBACETE
Alcoy
ALICANTE
Játiva
Alcira
Cullera
Sagunto
VALENCE
Castellón de la Plana
Teruel
Montes Universales
Serranía de Cuenca
Tortosa
Lérida
SARAGOSSE
HUESCA
Jaca
Sa de la Peña
Sa de la Demanda
Sa de Gredos
Sa de Guadarrama
Bayonne
Pau
Tarbes
Golfe de Gascogne
St SÉBASTIEN
Mendaye
Irun
Tolosa
Eibar
Beasain
Vitoria
Miranda de Ebro
Haro
Logroño
Sto Domingo de la Calzada
Calahorra
Estella
Tafalla
Pampelune
Sompor
Salient de Sallent
Bielsa
Vignemale 3298
Pd Midi d'Ossau 2885
Balaitous 3144
Pd Aneto 3404
Maladeta
Perdu
Seira
Capdella
Vielha
Sort
Boltaña
Viadier
Tremp
Barbastro
Monzón
Barbasona
Terrades
Camarasa
Balaguer
Huesca
Egea de los Caballeros
Tudela
Arnedo
Cervera del Rio Alhama
Tarazona
Tauste
Remolinos
Ebre
Borja
Alagón
Soria
Epila
Velilla
Fraga
Serós
Lérida
Torrega
Montblanch
Poblet
Reus
Tarragone
Flix
Mequinenza
Sástago
Fayon
Escatrón
Caspe
Carinena
Morata de Jalón
Calatayud
Almazan
Berlanga de Duero
Barahona
El Burgo de Osma
Aranda de Duero
Peñafiel
Valladolid
Medina del Campo
Cuéllar
Tordesillas
Medina de Rioseco
Baños de Cerrato
Duero
Reinosa
Cervera
Aguilar de Campóo
Guardo
Valderredible
Cabezón
Los Corrales de Buelna
Renedo
Peña Vieja
Monts Cantabriques
Valle de Mena
Sedano
Puentedelarra
Frias
Oña
Briviesca
Miranda de Ebro
Castro Urdiales
Laredo
Santoña
Colindres
Comillas
Torrelavega
Altamira
Asturillo
Reinosa
Los Corrales de Buelna
Barcenillas
Sestao
Portugalete
Las Arenas
Getxo
Algorta
Las Carreras
Guecho
Lequeitio
Ondarroa
Durango
Amorebieta
Bilbao
Valmaseda
Orduña
Salvatierra
Vitoria
Alsasua
Irurzun
Pamplona
Tafalla
Olite
Peralta
Estella
Los Arcos
Viana
Logroño
Haro
Santo Domingo de la Calzada
Belorado
Briviesca
Miranda de Ebro
Oña
Frias
Medina de Pomar
Villarcayo
Espinosa de los Monteros
Reinosa
Cervera
Aguilar de Campóo
Guardo
Valderredible
Cervatos
Palencia
Carrion de los Condes
Sahagun
Mansilla de las Mulas
Leon
Astorga
Ponferrada
Villafranca del Bierzo
Cacabelos
Toral de los Vados
Villablino
Puebla de Lillo
Riaño
Boñar
La Vecilla
Cistierna
Sahelices del Rio
Mayorga
Valencia de Don Juan
Benavente
Zamora
Toro
Tordesillas
Medina de Rioseco
Palencia
Baños de Cerrato
Duero
Peñafiel
Valladolid
Aranda de Duero
El Burgo de Osma
Soria
Almazan
Berlanga de Duero
Barahona
Medinaceli
Sigüenza
Atienza
Jadraque
Brihuega
Guadalajara
Alcalá de Henares
Torrejon de Ardoz
Madrid
Getafe
Leganés
Vallecas
Pozuelo de Alarcón
Las Rozas
El Escorial
Villalba
Navacerrada
Cercedilla
Rascafria
Colmenar Viejo
Colmenar de Oreja
Chinchon
Arganda
Almoguera
Tarancon
Cuenca
Huete
Uclés
Villanueva de la Jara
Belmonte
Motilla del Palancar
Minglanilla
Utiel
Requena
Chiva
Buñol
Alcira
Carcagente
Algemesi
Valencia
Sagunto
Segorbe
Liria
Chelva
Ademuz
Teruel
Montes Universales
Albentosa
Javalambre
Sarrion
Mora de Rubielos
Rubielos de Mora
Albarracin
Orihuela del Tremedal
Calamocha
Daroca
Belchite
Caspe
Escatrón
Fayon
Sástago
Mequinenza
Fraga
Velilla
Epila
Alagón
Remolinos
Tauste
Ejea de los Caballeros
Huesca
Barbastro
Monzón
Barbasona
Terrades
Camarasa
Balaguer
Lérida
Torrega
Montblanch
Poblet
Reus
Tarragone
Flix
Tortosa
Amposta
Roquetas
San Carlos de la Rápita
Villalonga
Alcañar
Alcañiz
Alloza
Andorra
Utrillas
Alcaine
Ojos Negros
Albentosa
Javalambre
Sarrion
Mora de Rubielos
Rubielos de Mora
Albarracin
Orihuela del Tremedal
Calamocha
Daroca
Belchite
Caspe
Escatrón
Fayon
Sástago
Mequinenza
Fraga
Velilla
Epila
Alagón
Remolinos
Tauste
Ejea de los Caballeros
Huesca
Barbastro
Monzón
Barbasona
Terrades
Camarasa
Balaguer
Lérida
Torrega
Montblanch
Poblet
Reus
Tarragone
Flix
Tortosa
Amposta
Roquetas
San Carlos de la Rápita
Villalonga
Alcañar
Alcañiz
Alloza
Andorra
Utrillas
Alcaine
Ojos Negros
Teruel
Montes Universales

Blason de la CASTILLE

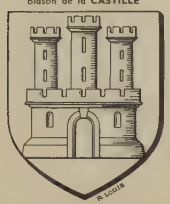

De gueules au château d'or sommé de trois tourelles du même.

PREMIÈRE MAISON DE CASTILLE

Núñez Rasura

Gonzalo Núñez ou Fernández (899-922)

Fernán González, comte de Castille (923 ou v. 932-970)

García Ier Fernández, comte de Castille (970-995)

Sanche Ier Garcés, comte de Castille (995-1017 ou 1021)

Munie Elvire, comtesse de Castille épouse → García II Sánchez (1021-1028)

MAISON DE NAVARRE

Sanche Ier Garcés, roi de Navarre (905-v. 925)

García II Sánchez, roi de Navarre (v. 925-970)

Sanche II Garcés, roi de Navarre (970-994)

García III Sánchez, roi de Navarre (994-v. 1000)

Sanche III *le Grand*, roi de Navarre (v. 1000-1035) comte de Castille (1028-1029)

DEUXIÈME MAISON DE CASTILLE

García IV, roi de Navarre (1035-1054)

Ferdinand Ier, comte de Castille (1029-1035) roi de Castille (1035-1037) roi de Castille et León (1037-1065)

Gonzalve, roi de Sobrarbe et Ribagorza

Ramire Ier, roi d'Aragon (1035-1063)

Sanche II, roi de Castille et León (1065-1072)

Alphonse VI, roi de Castille et León (1072-1109)

García, roi de Galice (1065-1072)

Urraque

Elvire

TROISIÈME MAISON DE CASTILLE

MAISON DE PORTUGAL

1° Raimond, comte de Bourgogne († 1108) ← épouse

Urraque épouse → 2° Alphonse Ier d'Aragon († 1134)

Sanche

Thérèse épouse Henri de Bourgogne, comte de Portugal

fait, un accès à la Méditerranée (un traité d'Almirza avec l'Aragon, en 1244, avait fixé la frontière aragonaise en deçà de Murcie). Pourtant, Alphonse X, s'il fut un savant astronome, fut un piètre souverain : il aliéna la Guyenne, que sa famille détenait par mariage et héritage depuis Alphonse VIII. Elu empereur pendant le « Grand Interrègne », il vit couronner Rodolphe de Habsbourg. Il finit par une abdication sans gloire devant son fils cadet Sanche IV, révolté et usurpateur.

Le XIVe s. fut ensanglanté par la lutte impitoyable que livra le bâtard Henri II de Trastamare à son demi-frère Pierre Ier le Cruel. Soutenu par Bertrand du Guesclin et ses « compagnies », Henri finit par assassiner Pierre en présence du connétable. Il incorpora au domaine royal, en 1376, la Biscaye, détenue par la branche de la Cerda, dépossédée en 1284. Son règne fut marqué par l'apparition de la puissance castillane sur mer : luttant contre l'Angleterre (qui soutenait Jean de Lancastre, gendre de Pierre Ier et prétendu « roi de Castille »), il engagea 12 galères armées de canons, qui détruisirent 36 navires anglais. La lutte ne s'apaisa qu'en 1388 (traité de Bayonne). Mais Henri III poursuivit l'effort naval et fit réaliser par Jean de Béthencourt la conquête des Canaries (1402).

Au milieu du XVe s., la Castille fut agitée par les intrigues nées de la faiblesse de Henri IV. Ces intrigues finirent par le mariage clandestin de la sœur du roi, Isabelle la Catholique, avec son petit-cousin, Ferdinand d'Aragon (1469), et la dépossession par celle-ci de sa nièce Jeanne (sous prétexte d'une bâtardise non prouvée). La personnalité d'Isabelle fut contestée. C'est toutefois sous son règne que la Castille, alliée à l'Aragon, s'empara du royaume maure de Grenade (2 janv. 1492), achevant la Reconquête et l'expansion territoriale de la Castille (et de l'Espagne) en Europe. Cette même année voyait Christophe Colomb mettre le pied sur l'île de San Salvador, aux Antilles (31 mars 1492) : une nouvelle ère s'ouvrait pour la Castille, l'ère atlantique et hispano-américaine. Dès avant l'unification de l'Espagne par Charles Quint, en 1516, étaient nées les colonies d'Occident, auxquelles les noms symptomatiques d'« Indes de Castille » et, pour l'Amérique du Sud, de « Nouvelle-Castille » devaient être appliqués.

Trois éléments essentiels marquent donc l'histoire de Castille :

1° Les *difficultés internes*, incessantes de siècle en siècle, et qui font se succéder les partages intempestifs et les luttes d'héritage, favorisées par les grands toujours prêts à profiter de l'affaiblissement du pouvoir. Ces difficultés n'empêchent pas la formation d'institutions typiquement espagnoles et très en avance sur les autres contrées : à partir de 1177 en Castille, de 1188 en León, se réunissent régulièrement les « Cortes », assemblées groupant nobles, clercs et hommes du commun. Si celles de Castille n'ont pas de pouvoir législatif, celles de León vont plus loin que leurs semblables, en passant avec Alphonse IX un pacte autorisant tout individu à abattre le roi si celui-ci pénétrait chez lui sans son agrément. Le droit coutumier des *Fueros*, issu des Cortes, fut codifié par les souverains eux-mêmes : Alphonse IX, Ferdinand III, Alphonse X au XIIIe s., Alphonse XI au XIVe s. firent ainsi rédiger des recueils importants ;

2° La *Reconquête*, qui n'empêcha pas les luttes internes, et en laquelle il ne faut pas voir une opération concertée, systématique, fruit d'une idéologie, mais un enchaînement de guerres d'expansion, souvent séparées les unes des autres par de longues périodes de *statu quo* : conquête du nord du Portugal et de la Nouvelle-Castille au XIe s., puis, après plus d'un siècle, de l'Estrémadure, de l'Andalousie et de Murcie au XIIIe s. ; conquête, enfin, après plus de deux siècles de rapports souvent excellents avec lui, du royaume de Grenade ;

3° L'*expansion économique*, liée à l'expansion politique. Elle se fit grâce à la laine et à la mer.

La laine des mérinos de la Meseta était la matière première des principales industries. Les grands producteurs de Burgos, Valladolid, Medina del Campo, Ségovie, Salamanque, Ávila, Tolède formaient une puissante association, la Mesta. Leur laine blanche était tissée et emportée dans tout l'Occident. La mer entra plus tard en compétition, lorsqu'au XIIIe s. les Castillans tinrent Murcie, d'une part, Séville, surtout, de l'autre (les ports du golfe de Gascogne demeurèrent toujours secondaires). Dès le XIIIe s., Séville est en rapport avec tous les ports de Méditerranée, avec ceux du Maroc, du Portugal et de l'Atlantique européen.

A la fin du XIVe s., l'expansion de Séville s'intensifie : ses galères sont les premières armées

◂ la cathédrale de Burgos

Ávila : la grande porte fortifiée de l'Est

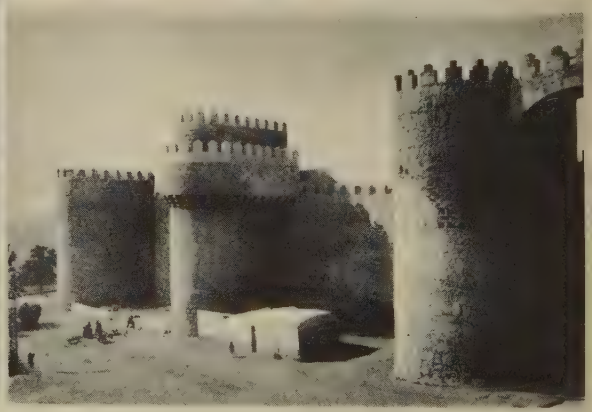

Phot. Archives Mas.

de canons. Les tables astronomiques d'Alphonse X et, peut-être, les citrons que ses marins sucent contre le scorbut permettent à ceux-ci d'étendre leur champ d'action et d'augmenter leur hardiesse. Les Canaries sont occupées. Puis c'est l'aventure américaine, que Colomb n'eût pas même pu tenter sans l'esprit d'initiative et le goût du risque d'armateurs andalous (les frères Pinzón), sans la connaissance de la mer des marins andalous (fussent-ils tirés de prison en la circonstance), sans l'accord de la monarchie castillane. Quoi qu'il en soit, cette expédition portait en germe l'avenir même de la Castille et de l'Espagne pour des siècles, avenir symbolisé par la création à Séville, en 1503, de la Casa de Contratación, chargée d'y centraliser tout le commerce des « Indes ». (→ Biblio.)

CASTILLE (MAISONS DE). Plusieurs familles ont possédé le comté, puis le royaume de Castille jusqu'à sa fusion avec l'Aragon au XVIe s.

Les origines de la *première maison de Castille* sont assez obscures : on cite dans le sud-est du royaume de León un comte Rodrigue (v. 852), un comte Diego (863), fondateur de Burgos en 882, un comte Gonzalo Fernández, ou Gonzalo Núñez, qui aurait peut-être porté le premier le titre de « comte de Castille ». Son fils, Fernán González (923 ou 932 - 970), paraît être le premier comte pratiquement indépendant des rois de León. Cette famille s'éteint en 1017 ou 1021, et la Castille passe par mariage au roi de Navarre, Sanche le Grand. Dès 1029, ce dernier donne le comté de Castille à son second fils, Ferdinand, qui fonde ainsi la *deuxième maison de Castille*, pour laquelle il prend le titre royal dès la mort de son père, en 1035. Dès 1037, il élimine son beau-frère, le roi Bermude III de León, et annexe à la Castille le royaume de León. Ses deux fils, Sanche II et Alphonse VI, lui succèdent, puis Urraque, fille de ce dernier. A sa mort, le royaume est disputé entre son fils d'un premier lit, Alphonse VII, et son second mari, Alphonse Ier d'Aragon. Celui-ci doit renoncer. La *troisième maison de Castille* descend donc d'Urraque et de son premier mari Raimond de Bourgogne-Comté, et a pour fondateur Alphonse VII. Celui-ci sépare à sa mort (1157) la Castille, donnée à son fils aîné Sanche III, du León, laissé à son cadet Ferdinand II. Les deux royaumes demeurent séparés jusqu'en 1230 : le mariage de Bérengère de Castille avec Alphonse IX de León permet à leur fils Ferdinand III le Saint de réunir définitivement les deux royaumes. Deux crises dynastiques ébranlent ensuite cette famille : en 1284, Sanche IV le Brave, fils cadet d'Alphonse X, impose à celui-ci l'abdication et la dépossession d'Alphonse de Luna, héritier légitime (fils de Ferdinand de la Cerda, lui-même fils aîné d'Alphonse X). La branche de la Cerda se continuera en France et possédera un temps le titre royal des Canaries.

Au XIVe s., les luttes opposant Pierre Ier le Cruel, fils aîné légitime d'Alphonse XI, à son demi-frère, le bâtard Henri II de Trastamare, voient triompher celui-ci grâce à l'aide de Bertrand du Guesclin. La rivalité des deux familles s'éteindra par le mariage de Catherine, petite-fille de Pierre et héritière de ses droits, avec Henri III, petit-fils de Henri II. De Ferdinand de Antequera, frère de Henri III, est issue la branche de Castille-Aragon, élue par les comtes d'Aragon* à la succession de Martin Ier.

Les deux branches sont réunies par le mariage d'Isabelle de Castille, sœur du roi Henri IV, avec Ferdinand II d'Aragon (les « Rois Catholiques »). A la mort du faible Henri IV, Isabelle dépossède sa nièce Jeanne. Elle n'unit pas la Castille à l'Aragon, que tient son mari, et la lègue à leur fille, Jeanne la Folle, en 1498. Charles, fils de cette dernière, la dépossède en 1516, lorsque meurt Ferdinand d'Aragon, et unit ainsi Castille et Aragon. Héritier des Habsbourg par son père Philippe le Beau, il devient l'empereur Charles Quint. Il est donc le seul représentant de la *quatrième maison de Castille*, puisque désormais il n'y aura plus qu'un royaume d'Espagne.

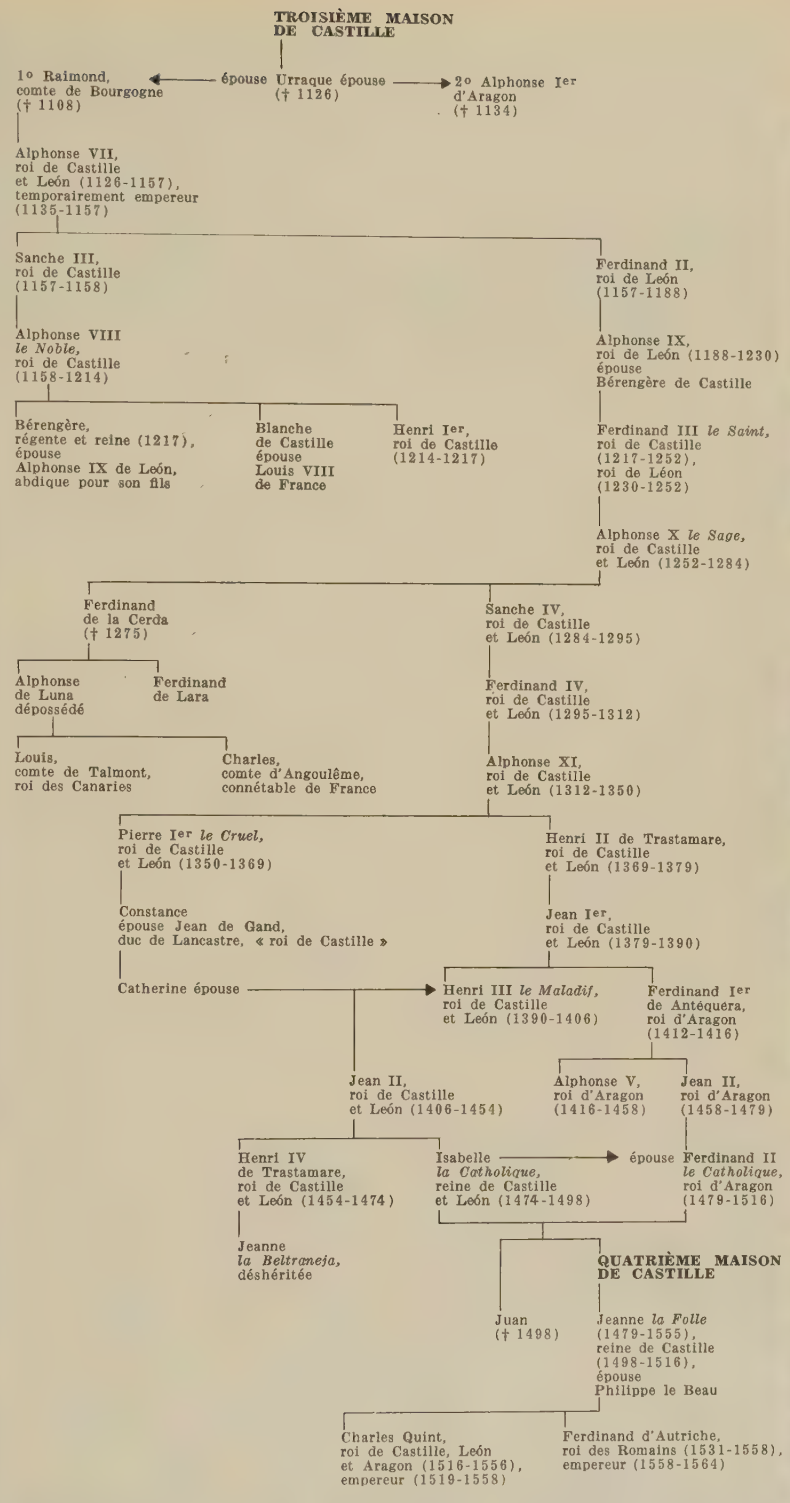

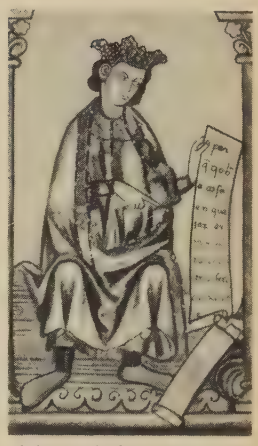

Alphonse X le Sage
miniature du XIIIe s.

Ferdinand II le Catholique
attribué à Antonio del Rincon
détail, musée du Prado

Isabelle la Catholique
attribué à Antonio del Rincon
détail, musée du Prado

CASTILLE (Nouvelle-), en esp. **Castilla la Nueva**, région du centre de l'Espagne, qui correspond aux plaines et cuvettes du bassin supérieur du Tage et du Guadiana ; 3 804 500 hab. Elle est limitée au N. par la chaîne Centrale, à l'O. par les monts de Tolède, au S. par la sierra Morena, à l'E. et au S.-E. par les monts Ibériques et l'extrémité des chaînes Bétiques. Le haut Tage et ses affluents sont encaissés dans des plateaux de calcaire pontien. Vers Madrid et Tolède apparaissent des étendues sableuses, et l'on passe, à l'O., aux surfaces d'érosion d'Estrémadure. Dans le bassin du Guadiana supérieur (la Manche), les cours d'eau sont à peine encaissés et se perdent à demi dans des marécages. Sur le réseau du Tage, les cultures intensives sont limitées aux vallées irriguées, où se regroupent les villages ; les régions comprises entre les cours d'eau sont le domaine de la culture extensive des céréales, des bosquets de chênes verts et de la steppe, terrain de parcours des moutons. La Manche cultive également des céréales ; les vignobles y sont importants entre Socuéllamos et Valdepeñas, l'olivier vers Ciudad Real. Des puits permettent, sur la marge occidentale, le développement des cultures irriguées. Les

Phot. Larousse, Anderson.

A gauche : paysage agricole de Castille ; les conditions climatiques et les sols vouent cette région à la culture des céréales ; *à droite* : la sierra de Guadarrama entre la Vieille- et la Nouvelle-Castille, ensemble de blocs faillés ; la montagne est le domaine de l'élevage, les bassins intérieurs sont cultivés.

Valladolid
la façade de San Pablo

habitants se regroupent en très gros villages éloignés les uns des autres. Les villes sont relativement rares, et seules Madrid et Tolède sont plus que des marchés ruraux.
La Nouvelle-Castille correspond aux provinces de Madrid, Guadalajara, Cuenca, Tolède et Ciudad Real.

CASTILLE (Nouvelle-), anc. partie espagnole de l'Amérique du Sud. (V. NOUVELLE-CASTILLE.)

CASTILLE (INDES DE), nom donné dès le XVIe s. à l'Empire* espagnol d'Amérique. (V. INDES DE CASTILLE, AMÉRIQUE*, EMPIRE COLONIAL ESPAGNOL.)

CASTILLE (Vieille-), en esp. **Castilla la Vieja**, région de l'Espagne, s'étendant sur les plaines et plateaux du bassin supérieur du Douro, encadrée au N. par la chaîne Cantabrique, à l'E. par les monts Ibériques, au S. par les sierras de Guadarrama et de Gredos ; 1 648 000 hab. Les paysages de la Vieille-Castille sont très monotones : au centre, l'Arlanzón coule entre des plateaux calcaires, de Burgos à Valladolid ; à l'E., des sables et des grès particulièrement infertiles s'étendent au S. de Soria ; à l'O., des plaines d'érosion tronquent les schistes du socle ancien. La forte altitude (de 600 à 900 m) rend le climat très rude ; les étés sont chauds et les hivers connaissent des froids assez rigoureux pour exclure l'olivier. Les reliefs périphériques sont très peu peuplés et l'élevage extensif du mouton y reste la principale ressource. Les sables de la région de Soria sont occupés, vers Almazán, par d'immenses pinèdes. La région la plus densément occupée est la zone centrale et occidentale, aux sols souvent argileux (en particulier la *Tierra de Campos*). C'est le domaine de la culture céréalière extensive, avec jachère. Le vignoble n'a d'importance qu'en quelques rares districts, au S.-E. de Zamora notamment (*Tierra de Vino*). La population se regroupe en petits villages d'exploitants propriétaires, sauf dans la région de Salamanque, où domine la grande exploitation. Des réseaux d'irrigation, aux abords des vallées alluviales, permettent quelques cultures industrielles (betterave à sucre). Les villes, vieilles cités prospères aux temps médiévaux, sont tombées plus ou moins en léthargie et n'ont plus que des fonctions administratives. Des tentatives d'industrialisation en réveillent quelques-unes (Valladolid et Medina del Campo).
La Vieille-Castille correspond aux provinces de Santander, Burgos, Logroño, Soria, Ségovie et Ávila. On y inclut parfois celles de Valladolid et de Palencia.

Madrid
avenue José Antonio

Castille (CANAL DE), canal d'Espagne, en Vieille-Castille, qui suit la vallée de la Pisuerga, puis emprunte au Carrión et à la Pisuerga une partie de ses eaux. Longueur : 207 km de Alar del Rey (prov. de Palencia) à Valladolid.

CASTILLE (Hippolyte), romancier et publiciste français (Montreuil-sur-Mer 1820 - Luc-sur-Mer 1886). Il fonda *le Travail intellectuel* avec Molinart (1847), *la République française* avec Bastiat (1848), et collabora à des journaux avancés. Ses études sur *les Hommes et les choses sous le règne de Louis-Philippe* firent sensation. Il se rallia à l'Empire et publia des *Portraits politiques* (1856-1859). Il est en outre l'auteur d'un grand nombre de romans.

CASTILLEJO (Cristóbal DE), poète espagnol (Ciudad Real v. 1490 - Vienne 1556). Moine cistercien, il fut secrétaire de l'archiduc Ferdinand et le suivit quand il fut nommé roi de Bohême, puis de Hongrie. Fidèle aux traditions de l'ancienne poésie espagnole, il réagit contre l'esprit italien de l'école de Boscán et de Garcilaso.

CASTILLEJOS (marquis DE). V. PRIM.

CASTILLO (Diego ENRÍQUEZ DEL). V. ENRÍQUEZ DEL CASTILLO (Diego).

CASTILLO (Hernando DEL), compilateur espagnol du XVIe s., qui a publié un *Cancionero general* (1517).

CASTILLO ARMAS (Carlos), homme politique guatémaltèque (Santa María Cotzumalguapa 1914 - Guatemala 1957). Officier de carrière, il fut candidat à la présidence en 1949, mais le colonel Arbenz fut élu ; il tenta sans succès de le renverser et dut s'exiler en 1950 au Honduras. Il y constitua en 1954, avec l'appui des Etats-Unis, une « armée de libération », et contraignit son rival, accusé de collusion avec les communistes, à abandonner le pouvoir. Nommé immédiatement président de la République, il pratiqua une politique d'hostilité à l'égard des communistes guatémaltèques, et de coopération avec les Etats-Unis ; il fut assassiné en 1957 par l'un de ses gardes.

CASTILLO Y SAAVEDRA (Antonio DEL), peintre et dessinateur espagnol (Cordoue 1603-*id.* 1667). Fils et élève du Sévillan Agustín Castillo, il subit l'influence de Zurbaran, auquel on attribua certaines de ses œuvres. Il traite essentiellement des sujets religieux, dans lesquels se manifestent son style vigoureux et son sentiment poétique de la nature. Citons notamment : *l'Adoration des bergers* (Prado), *le Calvaire* et *le Baptême de saint François* (musée provincial de Cordoue), *le Couronnement de la Vierge* (1651, église de Jésus Nazaréen, Cordoue), *l'Histoire de Joseph* (Prado). Le musée de Cordoue, la Bibliothèque nationale de Madrid et le Louvre conservent nombre de ses dessins, dont certains, par leur grande liberté, font penser à Herrera le Vieux.

CASTILLO Y SOLÓRZANO (Alonso DE), écrivain espagnol (Tordesillas 1584 - Saragosse 1648). Il s'est surtout rendu célèbre par ses comédies, dont l'une, *le Marquis de Cigarral* (1634), fut adaptée en français par Scarron dans *Don Japhet d'Arménie*, et par ses romans picaresques, dont le plus connu est *la Fouine de Séville ou l'Hameçon des bourses* (*La Garduña de Sevilla y anzuelo de las bolsas*) [1642].

CASTILLOA n. m. Plante à caoutchouc, d'Amérique centrale et de Cuba. (Famille des artocarpacées.)

CASTILLON, localité des Basses-Alpes, près de Castellane, sur le Verdon. Centrale hydroélectrique alimentée par une retenue de 150 millions de mètres cubes. Le barrage de retenue a 100 m de hauteur.

CASTILLON (Alexis DE), compositeur français (Chartres 1838 - Paris 1873). Officier de cuirassiers (1870), il devint élève de Franck et figura parmi les fondateurs de la Société nationale de musique. Il a laissé un psaume pour chœurs et orchestre, de la musique de chambre, des mélodies.

CASTILLON-EN-COUSERANS, ch.-l. de cant. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), aux confins du haut Couserans, sur le Lez ; 567 hab. (506 aggl.) [*Castillonnais*]. Chapelle romane fortifiée. Centre de séjour. Elevage de moutons.

CASTILLON - LA - BATAILLE, ancienn. **Castillon-et-Capitourlan**, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Libourne), sur la Dordogne ; 3 077 hab. (2 698 aggl.) [*Castillonnais*]. Victoire de Charles VII qui chassa les Anglais de la Guyenne ; Talbot y fut tué (1453). Eglise du XVIIIe s. Mégisserie.

CASTILLONNAIS, E adj. et n. Relatif à Castillon ; habitant ou originaire de Castillon. — Zootechn. *Mouton castillonnais*, type de mouton très rustique, élevé dans la région de Castillon (Ariège).

CASTILLONNÈS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Villeneuve-sur-Lot), dans le pays des serres de l'Agenais, près du Dropt ; 1 466 hab. (1 010 aggl.). Anc. bastide. Restes de remparts. Maison du XVIIIe s. Commerce des bovins.

CASTINE n. f. (allem. *Kalkstein*, pierre à chaux). Métall. Calcaire employé comme fondant dans le traitement des minerais de fer acides pour l'élaboration correcte du laitier. — ENCYCL. La *castine* est utilisée dans l'élaboration de la fonte au haut fourneau à partir du minerai, comme fondant et comme épurateur. Aux températures régnant dans le haut fourneau, la castine se décompose en gaz carbonique et en chaux, laquelle sert à constituer le laitier.

CASTINEUR n. m. Ouvrier qui prépare la castine à la main.

CASTING [tiŋ] n. m. (de l'angl. *to cast*, jeter). Terme désignant les pêches au lancer.

CASTLE (Barbara), parlementaire britannique (Chesterfield 1911). Graduée de l'université d'Oxford, elle milita comme journa-

Phot. Sermet, Garrabella, Almasy.

liste en faveur des idées socialistes. Elue au Parlement en 1945, elle devint en 1958 présidente du parti travailliste.

Castle (MÉTHODE), thérapeutique antianémique qui utilise les extraits gastro-duodénaux. Un facteur intrinsèque*, absent chez certains anémiques, est sécrété par les glandes de l'estomac et du duodénum ; il agirait sur un facteur extrinsèque*, d'origine alimentaire, pour donner un principe antipernicieux, qui est stocké dans le foie. Cette méthode est due au médecin américain William Bosworth Castle (Cambridge, Massachusetts, 1897).

CASTLEBAR, en gaélique **Caisléan an Bharraigh,** v. de la république d'Irlande (prov. de Connacht), ch.-l. du comté de Mayo, au S. du Lough Conn ; 5 300 hab. C'est ici que les forces françaises du général Humbert furent battues, en 1798, par le général Lake.

CASTLE DOUGLAS, v. de Grande-Bretagne, dans le sud-ouest de l'Ecosse (Kirkcudbrightshire) ; 3 300 hab. Marché de bétail.

CASTLEFORD, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), au S.-E. de Leeds ; 43 100 hab. Industries chimiques. Fabriques de bouteilles. Poteries.

CASTLEMAINE (Barbara VILLIERS, comtesse DE), duchesse **de Cleveland,** Anglaise célèbre pour sa beauté (1641-Chiswick 1709), maîtresse de Charles II, sur lequel elle exerça une grande influence, accentuant les inclinations catholiques du roi.

CASTLEREAGH (Robert STEWART, vicomte), 2e marquis **de Londonderry,** homme d'Etat britannique (Mount Stewart, Down, 1769 - North Craig, Kent, 1822). Issu d'une famille de grands propriétaires de l'Ulster, il fit ses débuts politiques en Irlande, où il fut premier secrétaire de 1798 à 1801. A ce titre, il participa à la répression de la révolte de 1798 et, en 1800, à la réalisation de l'Union, qu'il souhaitait avec force, mais accompagnée de l'émancipation des catholiques. Comme beaucoup d'autres Britanniques, la Révolution française l'avait inquiété et lui avait fait quitter le parti whig pour rejoindre les tories « progressistes » de Pitt. Nommé en 1802 président du Bureau de contrôle des affaires indiennes, il accorda tout son appui à Wellesley, puis devint secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Colonies sous Pitt, en 1805-1806. Il reprit le ministère de la Guerre en 1807, dans le cabinet Portland, et, en accord avec son collègue aux Affaires étrangères, Canning, intervint énergiquement contre le Danemark (1807), puis en faveur du Portugal et de l'Espagne (1808), où il fit nommer son ami Wellesley, le futur duc de Wellington, chef du corps expéditionnaire. Mais, s'il poursuivait les mêmes buts que Canning, les deux hommes divergeaient sur le choix des moyens et s'entendaient mal. Il en résulta une crise au sein du ministère, qui aboutit, à la fin de 1809, à la démission successive de Canning et de Castlereagh, puis à un duel entre eux (1810). L'impopularité, injuste d'ailleurs, que lui avaient value les échecs de La Corogne et de Walcheren le força à un effacement momentané.

La phase la plus brillante de sa carrière s'ouvrit en 1812, quand il reçut les Affaires étrangères, bientôt accompagnées de la direction du parti aux Communes. Il réussit à construire, puis à maintenir la grande alliance qui abattit Napoléon ; le traité de Chaumont (1814) fut son œuvre. Plénipotentiaire britannique au Congrès de Vienne, il s'attacha à maintenir l'équilibre, n'hésitant pas à signer un accord secret avec la France et l'Autriche pour contenir les ambitions de la Russie et de la Prusse. Son action fut déterminante dans la rédaction des deux traités de Paris (1814 et 1815), ramenant la France à ses anciennes limites dans le premier, empêchant au contraire, dans le second, les représailles des vainqueurs. Fermement attaché à la pacification et à l'équilibre de l'Europe, il s'engagea dans les affaires continentales ; mais l'évolution de celles-ci sous l'influence de la mystique réactionnaire d'Alexandre Ier et de l'égoïsme de Metternich l'inquiéta au point qu'il songea à rompre l'alliance. Il protesta contre la politique d'intervention énoncée par les congrès et, s'il s'entendit avec Metternich lors de l'insurrection grecque, ce fut pour neutraliser la Russie (1822). Il rédigea alors des instructions qui énonçaient déjà la politique que Canning allait ensuite développer. Mais le surmenage avait ébranlé sa raison et, en août 1822, il se suicida.

CASTLETON, village de Grande-Bretagne (Derbyshire), dans la partie méridionale des Pennines (district du Peak) ; 620 hab. Château ruiné, bâti par William Peveril, fils naturel de Guillaume le Conquérant (le héros de *Peveril du Pic,* de Walter Scott).

CASTLETOWN, v. et port de Grande-Bretagne, dans l'île de Man, anc. capit. de l'île ; 1 700 hab. Château (XIVe s.).

CASTNIE n. f. Beau papillon de l'Amérique tropicale, dont les ailes sont ordinairement d'un brun chatoyant, avec de grandes taches jaunes ou rouges. (Ses chenilles vivent dans les tiges des bananiers, des ananas, des cactus. Le genre fait partie des lépidoptères et sert de type à la famille des *castnidés.*)

CASTOR n. m. (lat. *castor,* emprunté au gr.). Mammifère rongeur, célèbre par l'art avec lequel il construit des barrages de branches en travers des cours d'eau, et des huttes à demi immergées. (V. part. *encycl.*) ‖ Fourrure de castor. ‖ *Castor de mer,* nom improprement donné à la loutre marine.

— Arg. Fille galante exerçant au Palais-Royal. (Vx.) ‖ Mousse de la marine.

— Chapell. Autref., chapeau d'homme fait de poils de castor. ‖ *Demi-castor,* v. DEMI-CASTOR.

— Econ. polit. *Mouvement des castors,* groupement réunissant des personnes ayant pour objectif de construire en commun leurs maisons sans faire appel à des entrepreneurs. (V. part. *encycl.*)

— Manut. Petite roulette orientable, que l'on place sous des charges pour les déplacer : *Montés sur des supports fixes, les castors peuvent constituer un chemin de roulement pour des colis présentant au moins une face plane.*

◆ Adj. invar. Se dit d'une nuance beige adoptée en ganterie.

— ENCYCL. Les *castors,* autrefois appelés *bièvres,* ont les pieds de derrière palmés, avec cinq doigts, et la queue aplatie de haut en bas ; elle est écailleuse, formée de vingt-quatre vertèbres.

On distingue le castor d'Europe (*Castor fiber*) et le castor du Canada (*C. Canadensis*), à tête plus large et à robe plus foncée.

Le castor européen est long de près de 1,30 m, du museau à la pointe de la queue ; son pelage est duveteux, très fin, avec de longs poils brillants. Répandu dans l'hémisphère Nord, il a presque complètement disparu de l'Europe, où il n'est plus représenté que par quelques individus solitaires, dans les îlots du Rhône et en quelques points de l'Allemagne ; ils s'y construisent des terriers débouchant sous l'eau des fleuves et des rivières ; encore assez commun dans les marais de la Russie et en Sibérie, il y vit par troupes. L'espèce américaine tend aussi à disparaître, malgré de récents efforts de protection.

Les castors sont d'ailleurs très nuisibles aux saules et aux peupliers, qu'ils coupent et transportent pour édifier leurs huttes ou élever des barrages. En Amérique, on a pu observer des castors interrompant le cours de certaines rivières. En Colombie britannique, tous les cours d'eau du versant est des montagnes ont été ainsi supprimés. Végétariens stricts, les castors mangent les écorces des arbres suivants : tremble, bouleau, saule, aubépine, aulne. Ils aiment aussi des plantes herbacées, telles que ortie, rumex, spirée ulmaire, ainsi que les rhizomes d'iris. On les chasse pour leur fourrure. Le pelage du *castor,* brun roussâtre, au duvet très serré, est couvert de longs jarres ; il n'est utilisé qu'éjarré ou rasé. C'est une pelleterie d'importation, dont le prix mondial est fixé par les ventes aux enchères publiques. (→ Biblio.)

— Econ. polit. *Mouvement des castors.* Les premiers castors travaillaient isolément, lorsque l'idée de constituer une organisation capable de les conseiller sur le plan technique s'est fait jour, en Suède, en 1927. Depuis, le mouvement s'est développé en Belgique, au Canada, en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Union soviétique. En France, où le mouvement a été constitué en 1948 par des travailleurs sans logis désireux de pallier l'insuffisance de leurs capitaux par un apport de travail personnel, il a connu un certain développement ; les groupes de « castors » font souvent appel à un ou plusieurs ouvriers du bâtiment pour les aider ; ils consacrent à la construction leur temps de loisir.

CASTOR n. m. ou **CASTORITE** n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium lithinifère.

CASTOR, nom donné à l'étoile α Gémeaux* ou *α Geminorum.* Magnit. 1,6. Type spectral A 1. Etoile* double, observée visuellement et spectroscopiquement ; Castor est en fait constitué par un couple de deux étoiles doubles.

CASTOR (RIVIÈRE DU) ou **BEAVER RIVER,** riv. du Canada (Saskatchewan et Alberta), tributaire du Churchill ; 488 km.

CASTOR (saint), évêque d'Apt (Nîmes - † av. 426). Marié, il se sépara de sa femme, et ils fondèrent chacun un monastère en Provence. Castor a demandé à Cassien* d'écrire les *Institutions.* — Fête le 21 septembre.

CASTOR de Rhodes, en gr. **Kastôr,** chronographe grec (Ier s. av. J.-C.), auteur d'œuvres de chronologie utilisées postérieurement par Eusèbe. On l'identifie souvent avec l'accusateur de Dejotarus devant César.

CASTOR ET POLLUX. Myth. gr. Princes laconiens qui prirent peut-être part à des expéditions dans le Pont-Euxin et en Extrême-Occident et dont la légende grecque fit des héros. Leur père, Tyndare, bien que Laconien, parut trop obscur et ils devinrent fils de Zeus ; d'où leur nom de Dioscures (*Dioskouroi,* « enfants de Zeus »). Pour séduire leur mère Léda, Zeus aurait pris la forme d'un cygne. La légende prétendit même qu'ils auraient été conçus dans la même nuit, Castor de Tyndare, Pollux de Zeus. Dès leur jeunesse, les Dioscures participent à l'expédition des Argonautes, fondent des villes (Dioscurias en Colchide), combattent les pirates de l'Archipel et participent à des chasses comme à des combats. On voit qu'ici le mythe est tissé d'histoire réelle. Mais la rivalité amoureuse qui les opposa à leurs cousins, fiancés aux filles de Leucippe, causa leur perte : Castor fut tué. Les Grecs ne voulurent point le séparer de son frère, à qui Zeus accorda l'immortalité fraternelle : transportés au ciel, Castor et Pollux devinrent la constellation des Gémeaux.

Ils furent honorés dans le monde grec, mais surtout à Sparte et en Argolide, comme des divinités protectrices de la jeunesse et des sports. Les Etrusques les adoptèrent, puis les Romains, dès le Ve s. On prit l'habitude de les croire présents lors de batailles célèbres : Marathon, lac Regillum.

— Iconogr. Le *temple de Castor et Pollux,* sur le Forum romain, fut construit en 484 av. J.-C., rebâti en 117 av. J.-C., puis au temps d'Hadrien ; il n'en reste que trois admirables colonnes corinthiennes. Devant le Quirinal, sur le *Monte Cavallo* qui leur doit son nom, les Dioscures sont représentés, retenant leurs chevaux qui se cabrent, par deux statues colossales (5,60 m de haut), trouvées dans les thermes de Constantin et que l'on considère comme des répliques, exécutées au temps de l'Empire, d'œuvres grecques de la fin du Ve s. av. J.-C. L'image traditionnelle de Castor et Pollux est celle de jeunes gens vêtus d'une tunique blanche et d'un manteau de pourpre ; ils portent une lance et leur casque est étoilé. Citons deux chefs-d'œuvre : *Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe,* par Rubens (Pinacothèque de Munich), et le groupe sculpté par Coysevox en 1712 (Versailles).

Castor et Pollux, tragédie lyrique de J.-Ph. Rameau (1737), sur un livret de Gentil Bernard. 257 représentations, de 1737 à 1785, firent de cet opéra le plus célèbre de l'auteur. Ecrit en 5 actes et un prologue, *Castor et Pollux* fut remanié par ses auteurs en 1754, et, en 1760, réinstrumenté en partie par Gossec. Les chœurs, les airs, les inventions admirables abondent dans cet ouvrage.

CASTORÉUM [reɔm] n. m. Drogue constituée par la sécrétion des glandes préputiales du castor.

— ENCYCL. A l'état sec, le *castoréum* est constitué par une substance d'aspect résineux et d'odeur forte. Il provient du Canada et de Russie. On l'employait autrefois comme stimulant et antispasmodique. On l'utilise encore en parfumerie sous forme de teintures.

CASTOREX n. m. Race de lapins domestiques dont la fourrure est caractérisée par

lord CASTLEREAGH

castor

colonnes du temple de CASTOR et POLLUX à Rome

Phot. Larousse, X, Boudot-Lamotte.

l'absence de jarres et par l'existence d'une bourre fine et serrée, très soyeuse au toucher. (Une mutation apparue dans un élevage de la Sarthe en 1919 est à l'origine de cette race, fixée et sélectionnée à ses débuts par l'abbé Gillet. La fourrure, solide, teinte et lustrée, est utilisée pour la confection de manteaux d'enfant ou de garnitures : cols et petits bonnets.)

CASTORIDÉS n. m. pl. Famille de rongeurs, renfermant les *castors*.

CASTORINE n. f. Etoffe de poil de castor mêlé de laine, employée autrefois pour la confection des vêtements d'hiver.

CASTORITE n. f. Minér. V. CASTOR.

ÇĀSTRA [ʃastra] n. m. (mot ind. signif. *précepte*, et, par extens., *livre*). Dans l'Inde ancienne, terme qui s'appliquait indistinctement à tous les traités, à l'exception des rituels, et qui, plus tard, fut réservé presque exclusivement aux livres de lois ou *Dharma-Çāstra*. (Le plus connu, le *Mānava-Dharma-Çāstra*, ou « Code des lois de Manou », a servi de base à la jurisprudence indienne jusqu'au XXe s.)

CASTRACANI Degli Antelminelli (Castruccio), duc **de Lucques** (1281 - † Lucques 1328). Condottiere au service de la France, puis des Visconti et des Della Scala, il rentra à Lucques, d'où sa famille avait été exilée, en 1314. D'abord obligé de subir la souveraineté de son allié Uguccione, seigneur de Pise, il ne tarda pas à se faire élire, par les Lucquois révoltés, capitaine et seigneur de la ville (1316), puis, s'emparant de Pistoia et de Pise, battant les Florentins à Altopascio (1325), il entreprit de constituer un grand État gibelin toscan. L'empereur Louis IV de Bavière, au couronnement duquel il assista à Rome, érigea ses Etats en duché (1327). Mais il mourut peu après et ses domaines furent occupés par les Florentins.

CASTRAIS, région située aux confins du Massif central et du bassin d'Aquitaine, autour de Castres (Tarn).

CASTRAMÉTATION n. f. (du lat. *castrametari*, camper ; de *castra*, camp, et *metari*, mesurer). Chez les Anciens, art d'établir les armées dans les camps (VX).

CASTRAT n. m. (lat. *castratus*, châtré). Individu, surtout du sexe mâle, à qui l'on a fait subir la castration. || Plus spécialement, chanteur qu'on a privé, dans son enfance, de ses glandes génératrices, afin de préserver et de développer le seul registre aigu de la voix (en évitant, au moment de la mue, l'élargissement du pharynx). [Les castrats furent employés à la chapelle pontificale au XVIe s., puis à l'Opéra, leur voix ayant plus de puissance et d'étendue que celle des cantatrices. Le plus célèbre fut Broschi, alias Farinelli, le « chanteur des rois » (XVIIIe s.).]

CASTRATION n. f. (lat. *castratio*). Ablation ou destruction d'un organe nécessaire à la génération (chez les animaux ou chez les végétaux). [V. part. *encycl.*] || *Castration parasitaire*, ensemble des modifications déterminées par un parasite sur l'appareil génital de son hôte, ou sur les parties de l'organisme en relation avec cet appareil.

— Psychiatr. *Complexe de castration*, complexe décelé par la psychanalyse, qui peut être consécutif à la mutilation des organes génitaux (en particulier chez les individus du sexe masculin) ou provoqué par la peur de cette mutilation (*angoisse de castration*, chez l'enfant). [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Art vétér. et Zootechn. La *castration* se pratique aussi bien sur les femelles que sur les mâles, à l'aide d'une opération qui supprime, chez la femelle, les ovaires et les organes génitaux annexes, et, chez les mâles, les testicules seuls ou, même, tous les organes génitaux externes. On appelle *émasculation* l'ablation des testicules et *bistournage* l'atrophie et la mortification de ces organes sans extirpation.

La castration du mâle de mammifère domestique est une pratique courante, ancienne, rendue facile par la situation externe des testicules. Celle des femelles de mammifères est beaucoup moins aisée en raison de la situation intra-abdominale des ovaires.

La castration rend les mâles plus maniables. Elle modifie le métabolisme général, favorise le dépôt de graisse dans les tissus et améliore la qualité de la chair.

Le cheval châtré prend le nom de cheval *hongre ;* ses formes se rapprochent de celles de la jument et son caractère est plus doux et plus souple que celui des chevaux entiers. On châtre généralement le cheval à l'âge de 18 mois (chevaux de selle) à 2 ans (chevaux de trait). La castration est une opération délicate, qui doit être confiée au vétérinaire. Selon les cas, celui-ci pourra utiliser différents procédés : application de casseaux, torsion ou écrasement du cordon testiculaire par des appareils spéciaux. On châtre l'âne comme le cheval. La castration de la jument, très difficile à effectuer, est exceptionnelle.

On châtre le jeune veau mâle pour en faire un bœuf à la fois plus docile et plus apte à l'engraissement que le taureau. L'âge auquel on pratique la castration des bovins dépend de l'utilisation ultérieure des animaux : ceux qu'on destine à la boucherie sont castrés plus jeunes (de 4 à 10 mois) que ceux que l'on destine au trait (1 an et plus). Différents procédés, utilisables soit par le vétérinaire, soit par des hongreurs, soit par l'éleveur lui-même, peuvent être employés : ligature élastique des cordons testiculaires, utilisation de casseaux, emploi d'une pince à castrer, bistournage.

La pince à castrer est une pince dont les mors sont arrondis ; pour castrer un animal, on place la pince sur le cordon testiculaire, revêtu de ses enveloppes, entre les testicules et les anneaux inguinaux. Quand on rapproche les poignées de la pince, les cordons sont pincés de telle sorte que le sang cesse de circuler à travers les glandes ; ensuite, on serre suffisamment pour obtenir le rapprochement maximal des mors de la pince, ce qui lamine les enveloppes des cordons. Les testicules tombent d'eux-mêmes, sans hémorragie, à condition que le serrage du premier temps ait été suffisamment prolongé pour provoquer la coagulation du sang à l'intérieur des vaisseaux.

C'est généralement par bistournage qu'on châtre les mâles de l'espèce bovine. Cette opération consiste à manipuler les testicules sous leurs enveloppes, de manière à tordre leur cordon et à en étrangler les vaisseaux. Le testicule, privé d'irrigation sanguine, s'atrophie et dégénère. Le bistournage a l'avantage d'être une opération non sanglante.

La castration de la vache est une opération délicate, qui ne se justifie que dans un nombre très limité de cas (vaches nymphomanes, notamment).

Chez les ovins, la castration des mâles est la seule qui se pratique ; elle se fait essentiellement en utilisant la pince à castrer ou la ligature élastique des cordons.

La castration chez les porcins se pratique sur les mâles et les femelles, le plus souvent sur les très jeunes animaux (de 1 à 2 mois, et moins).

On castre les coqs pour en faire des chapons. Autrefois, on prélevait directement les testicules, après incision du flanc, près de la cuisse. De plus en plus, on pratique maintenant le chaponnage « chimique » en déposant derrière la crête, deux à trois semaines avant l'abattage, un implant d'hormones femelles (stilbœstrol ou hexœstrol). Ce chaponnage favorise le dépôt des graisses superficielles et améliore la présentation du poulet fini.

● *Castration parasitaire.* Les effets de cette castration, dont le plus bel exemple est fourni par l'action de la sacculine sur de petits crabes, sont exactement les mêmes que pour l'homme, particulièrement la transformation des instincts du mâle en ceux de la femelle, et réciproquement. On a vu ainsi des mâles d'oiseaux châtrés procéder à la nidification, et des femelles castrées prendre le plumage et les mœurs du mâle.

— Bot. La *castration* consiste à enlever complètement d'une fleur les anthères avant leur déhiscence, de manière à empêcher la pollinisation directe : une fleur ainsi châtrée demeure stérile, à condition qu'on la tienne à l'abri du contact de pollen appartenant à la même espèce ou à une espèce voisine.

La castration des fruits, essayée avec quelque succès sur les poires et les melons, consiste à enlever les graines en formation sans trop endommager le péricarpe, dont le développement est favorisé par cette ablation. Il existe des cas de castration naturelle : ils se produisent par parasitisme animal ou végétal. Les organes sexuels de l'hôte subissent alors des modifications profondes, qui entraînent la stérilité, accompagnée parfois de transformations de l'appareil végétatif : *Euphorbia cyparissias* est ainsi castrée et modifiée par une urédinée ; le maïs l'est par *Ustilago Mayadis ;* la rouille des blés produite par *Uredo lineavis* entraîne une castration ; le lychnis parasité par *Ustilago violacea* est également rendu stérile.

— Gynécol. Réalisée dans un dessein thérapeutique, la castration peut être chirurgicale ou radiothérapique ; les principales indications en sont les tumeurs malignes des organes génitaux et des seins, plus rarement une autre maladie qui rendrait dangereuse une grossesse (maladie de cœur, etc.).

— Physiol. La *castration* a largement été pratiquée sur l'homme dans le passé pour des raisons variées : eunuques dans les harems (ils acquièrent un faciès spécial avec un arrêt du développement du système pileux), chantres de la chapelle Sixtine (la voix ne mue pas et reste haute [v. CASTRAT]), sectes religieuses (skopzis).

Certains pays, pour des fins eugéniques, ont promulgué des lois condamnant à la castration les hommes et les femmes atteints de graves tares héréditaires.

L'effet de la castration est évidemment de supprimer l'action des glandes génitales et particulièrement de leurs sécrétions internes, qui jouent un grand rôle dans l'équilibre physiologique et l'établissement des caractères sexuels secondaires. La castration a donc pour conséquences d'importantes modifications somatiques et psychiques, mais elles sont plus marquées chez le jeune avant la puberté que chez l'adulte, dont l'équilibre physiologique est établi de façon stable. L'enfant mâle castré garde une apparence féminine ; il a la peau douce et son système pileux n'est jamais très développé ; il a les os des membres grêles, la voix haute en raison de l'arrêt du développement du larynx, une tonicité musculaire faible, des tendances à l'obésité, une intelligence infantile. Chez l'homme adulte, les modifications sont moins frappantes ; cependant, la barbe se raréfie et peut disparaître, les angles du corps s'adoucissent, la voix change, les désirs sexuels s'émoussent, etc. En cette circonstance, les risques les plus graves consistent en troubles neurasthéniques, qui résultent du regret qu'apporte la mutilation. Chez le vieillard, les troubles sont très peu apparents, mais accentuent néanmoins les signes de sénilité. Chez la femme, l'ovariotomie totale amène les mêmes modifications, mais plus ou moins précoces, que la ménopause. Elle tend à viriliser : les seins diminuent, les hanches et les cuisses perdent de leur ampleur naturelle, le timbre de la voix devient plus grave, la pilosité augmente au visage, l'appétit sexuel s'atténue plus ou moins ; à ces troubles s'ajoutent des bouffées de chaleur plus ou moins vives. Par ses effets, qui, on vient de le voir, féminisent l'homme et virilisent la femme, du moins en apparence, la castration indique que les sécrétions internes des glandes génitales ont un rôle de détermination des caractères secondaires soit masculins, soit féminins. L'hormonothérapie substitutive fait disparaître totalement ces symptômes quand elle est établie à dose convenable et indéfiniment maintenue. (→ Biblio.)

— Psychiatr. La *castration* peut avoir des conséquences morphologiques, mais également un retentissement sur l'état mental (psychologie des eunuques, accidents neuropsychopathiques de l'ovariectomie, etc.).

En dehors de toute castration effective, la psychanalyse a individualisé le *complexe de castration*. Ce complexe correspond au stade phallique des psychanalystes ; ce stade se situe normalement entre trois et sept ans, succédant aux stades oral, puis anal. Au stade phallique, la zone érogène principale est représentée par les organes génitaux. Attiré par ce domaine nouveau, l'enfant souffre de ne recevoir que des réponses évasives ou des menaces maladroites de castration de la part de ses parents. Il s'ensuit un sentiment de frayeur plus ou moins intense, qu'accentue la découverte de l'autre sexe : le garçon a peur d'être castré par punition ; la fillette souffre d'un sentiment de frustration. C'est l'*angoisse de castration*. A l'âge adulte, la fixation de cette angoisse engendre des désordres névrotiques dans le domaine sexuel.

CASTRÉN (Mathias Alexander), linguiste finlandais (Tervola 1813 - Helsinki 1852). Il parcourut à pied la Laponie, la Finlande, la Sibérie et la Chine, rapporta de ces voyages une masse de documents linguistiques et publia : *Elementa grammaticae Syrjænae* (1844), *Elementa grammaticae Tscheremissae* (1845), *Grammaire de la langue ostiaque* (1849).

CASTRER v. tr. Syn. de CHÂTRER.

CASTRES, ch.-l. d'arrond. du Tarn, sur l'Agout, au pied des monts de Lacaune et du Sidobre ; 34 126 hab. (26 759 aggl.) [*Castrais*]. L'activité textile, continue depuis le Moyen Age, est favorisée par d'excellentes conditions géographiques : le contact de régions à moutons (Ségala, Causses, Cévennes, Montagne Noire) et de plaines qui fournissaient les produits de teinture (pastel, garance, safran) ; les eaux propres au lavage de la laine et source d'énergie ; la main-d'œuvre rurale disponible.
Castres est un centre traditionnel de la draperie, industrie qui fit la richesse de la ville, mais qui fut durement atteinte par les émigrations dues à la révocation de l'édit de Nantes ; aujourd'hui, cette activité est de nouveau essentielle, mais elle est complétée par des industries annexes du textile (apprêts, machines textiles, colorants chimiques), le travail du bois (scierie, contre-plaqué, meubles, galoches), la métallurgie (machines-outils, pompes) et les matières plastiques. Ce centre industriel rayonne sur les campagnes environnantes, dont il est le marché (spécialité d'ail).
La ville possède quelques monuments : la cathédrale Saint-Benoît, les églises Notre-Dame-de-la-Platé et Saint-Jacques sont des édifices du XVIIIe s. L'hôtel de ville (ancien évêché), dû à J. Hardouin-Mansart, abrite le musée (v. art. suiv.). De l'époque médiévale, il ne subsiste qu'un donjon (XIIe s.). Enfin, de nombreux hôtels, s'échelonnant du XVe au XVIIIe s., et le jardin de l'évêché, tracé par Le Nôtre, complètent l'intérêt artistique de Castres. Patrie d'A. Dacier, de P. J. Sirven et de Jean Jaurès. — L'arrond. a 19 cant., 154 comm. et 158 389 hab.
— Hist. Castres doit son origine à un camp romain et à l'abbaye bénédictine créée au même lieu en 647. Réunie à la Couronne par Louis VIII (1225), comté en 1356, elle passa à la maison d'Armagnac. Confisquée et remise en 1477 à Pierre de Beaujeu, elle revint à la Couronne en 1519. Castres accepta la Réforme (1561), accueillit Henri de Navarre en 1585, fut assiégée en vain par Thémines (1626), démantelée en 1629. Evêché de 1317 à 1789.

Castres (MUSÉE DE), musée municipal classé, dit aussi MUSÉE GOYA, installé dans l'ancien évêché. Le portrait de *Don Francisco del Mazo* par Goya, celui de *Goya par lui-même, la Junte des Philippines* (sa plus grande toile : 3,67 m sur 4,25 m), la suite complète des *Caprices* (2e tirage des 80 eaux-fortes) en sont les principales richesses. Au musée Goya est joint, depuis 1954, le MUSÉE JAURÈS, également classé, qui contient une importante iconographie de l'illustre tribun, ainsi que de nombreux documents et souvenirs.

CASTRIES, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Montpellier), dans la plaine littorale languedocienne ; 1 247 hab. (1 178 aggl.). Ruines d'une église romane. Château des XVIe-XVIIe s. (aqueduc construit par Riquet). Patrie du maréchal de Castries.

CASTRIES, ch.-l. de l'île Sainte-Lucie, dans les Petites Antilles (Fédération des Indes-Occidentales, Windward Islands), sur la côte nord-ouest de l'île; 25 000 hab. Evêché catholique. Port d'exportation de sucre. La ville fut très endommagée par des incendies en 1948 et 1953.

CASTRIES (Charles Eugène Gabriel DE LA CROIX, marquis DE), maréchal de France (Paris 1727 - Wolfenbüttel 1801), fils d'un maréchal de camp. Lieutenant en second au régiment du Roi-Infanterie (1739), maître de camp, lieutenant d'un régiment de cavalerie (1744), brigadier, commissaire général de la cavalerie, maréchal de camp (1748), lieutenant général en 1758 et maître de camp général de la cavalerie en 1759, il devint enfin maréchal de France en 1783. A Rossbach, la charge de cavalerie menée par lui avait failli changer l'issue de la bataille. De 1780 à 1787, il fut ministre de la Marine : c'est un des ministres qui, au XVIIIe s., ont le plus travaillé à redonner une flotte de guerre à la France. En 1786, il publia le Code Castries, recueil de ses ordonnances et règlements. A la Révolution, il était gouverneur de la Flandre et du Hainaut. Emigré en 1791, il trouva un refuge chez le duc de Brunswick, son adversaire à Clostercamp (1760). Après avoir été pendant plusieurs années membre du Conseil de régence de l'émigration, puis chef du cabinet du comte de Provence (futur Louis XVIII), il alla mourir au Brunswick. (→ Biblio.) — Son fils, ARMAND (Paris 1756 - *id.* 1842), fit la guerre de l'Indépendance américaine, fut député de la noblesse aux Etats généraux, combattit dans l'armée des émigrés, avant de devenir pair de France et lieutenant général à l'époque de la Restauration.

CASTRO (Inés de). V. ÎNÉS.

CASTRO (Álvaro PÉREZ DE), homme de guerre castillan († Orgaz 1239). D'abord majordome d'Alphonse IX, il passa au service des Maures, puis revint à celui de Ferdinand III.

CASTRO (João DE), capitaine et administrateur portugais (Lisbonne 1500 - Goa 1548). Il explora la mer Rouge en 1541. Revenu aux Indes comme gouverneur en 1545, il remporta de nombreuses victoires sur les Maures (Diu, 1546 ; São Tomé), et fut promu vice-roi des Indes. Il mourut dans les bras de saint François Xavier. On connaît de lui trois relations de voyage, ou *Roteiros*.

CASTRO (Jean DE), compositeur du XVIe s., né dans le pays de Liège (et non à Evreux). On le trouve à Lyon (1580), à Düsseldorf (1585), puis à la cour de Cologne. Son œuvre comprend trois messes, des madrigaux, des chansons françaises (sur des poèmes de Ronsard), des motets à 3 et à 8 voix.

CASTRO (Rodrigo DE), médecin portugais (Lisbonne 1550 - Pise 1627). Il professa son art à Pise avec un tel éclat qu'on l'appela LE PHÉNIX DE LA MÉDECINE.

CASTRO (Guilhem DE). V. CASTRO Y BELLVÍS.

CASTRO (Jose LUCIANO DE), jurisconsulte et homme d'Etat portugais (Aveiro 1834 - Anadia 1914). Plusieurs fois ministre de la Justice et de l'Intérieur, puis président du Conseil en 1886, 1897, 1904 et 1905, Castro devint le chef du parti progressiste en Portugal.

CASTRO (Cipriano), homme d'Etat vénézuélien (près de Cristobal del Tachira 1858 - Puerto Rico 1924). Soldat de fortune, parvenu au grade de général, Castro souleva, en 1899, la région des Andes contre le général Ignacio Andrade. Devenu dictateur, puis élu président de la République en 1900, il triompha d'une nouvelle guerre civile dirigée par Matos ; il s'efforça de dissimuler sa tyrannie et sa cupidité en excitant le nationalisme. L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie durent employer la force pour faire respecter leurs créances (1902), et Castro fut tout heureux d'accepter la médiation nord-américaine. Il fut renversé par Juan Vicente Gómez en 1908.

CASTRO (Eugénio DE), poète portugais (Coimbra 1869 - *id.* 1944). Professeur de littérature française à l'université de Coimbra de 1914 à 1939, il a été un des maîtres de la poésie portugaise au XXe s. Son œuvre, qui joint la pureté de la forme à la profondeur de la pensée, est d'inspiration symboliste ; elle comprend des œuvres lyriques (*Oaristos*, 1890) et des drames (*Belkiss*, 1894 ; *Salomé*, 1896 ; *O Rei Galaor*, 1897 ; *Castança*, 1900).

CASTRO (Fidel), homme d'Etat cubain (près de Santiago de Cuba, province d'Oriente, 1927). Fils d'un riche planteur, il fait ses études juridiques à l'université de La Havane et devient docteur en droit. Se posant en défenseur du pauvre et de l'opprimé, il est exilé à deux reprises, la première fois pour participation à un complot contre le dictateur dominicain Trujillo, la seconde, en 1953, pour activité révolutionnaire contre le gouvernement Batista. Débarqué en décembre 1956 sur une plage de sa province natale, il réussit, malgré certains échecs, dont celui de la grève générale en avril 1958, à submerger le pays de ses volontaires et à provoquer le 1er janvier 1959 le départ du président Batista pour la république Dominicaine. Premier ministre le 15 février 1959, il a, depuis lors et à plusieurs reprises, dénoncé l'ingérence politique et économique des Etats-Unis à Cuba et même en Amérique latine, dont il voudrait diriger l'émancipation totale. Il a signé avec l'U. R. S. S. un accord commercial (1960), tenté d'obtenir des Etats-Unis les crédits nécessaires au développement économique, et entrepris une importante réforme agraire.

CASTRES
le pont de Metz
à gauche, les jardins
de l'hôtel de ville

CASTRO ALVES (António DE), poète brésilien (Muritiba, Baía, 1847 - Baía 1871). Partisan de la libération des esclaves, il exprima son idéal dans des poèmes d'accent romantique, qui sont comptés parmi les chefs-d'œuvre de la littérature brésilienne et qui ont été publiés après sa mort : *Voix d'Afrique* (1880), *les Esclaves* (1883), dont se détache un poème célèbre, « le Navire négrier ».

CASTRO DEL RÍO, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), au S.-E. de Cordoue, sur le Guadajoz ; 14 200 hab. Restes d'enceinte.

CASTROP-RAUXEL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), dans la Ruhr ; 70 000 hab. Houille. Métallurgie.

CASTROREALE, comm. d'Italie, en Sicile (prov. de Messine), sur le versant septentrional des monts Peloritani ; 9 300 hab. (6 401 aggl.). Sources thermales ferrugineuses et sulfurées.

CASTROTHÉODORICIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Château-Thierry ; habitant ou originaire de cette ville.

CASTRO URDIALES, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Santander), sur le golfe de Gascogne ; 11 600 hab. Plage fréquentée. Eglise gothique (XIIIe s.).

CASTRO Y BELLVÍS (Guilhem ou Guillén DE), auteur dramatique espagnol (Valence 1569 - Madrid 1631). Il servit comme capitaine dans la cavalerie, fut attaché au gouvernement du vice-roi de Naples, puis se rendit à Madrid. Il écrivit des pièces de théâtre dont Cervantes, son ami, vantait le pathétique, et il tint, après Lope de Vega, Tirso de Molina et Calderón, un rang éminent parmi les écrivains dramatiques de son temps. Il survit surtout grâce à ses deux pièces sur les jeunesses et les exploits du Cid, *Las Mocedades del Cid*, adaptation heureuse d'une tradition nationale, dont Corneille tira en grande partie les données de son *Cid*. (V. CID CAMPEADOR [*les Jeunesses du*].)

CASTRUM [trɔm] n. m. Mot lat. signif. *lieu fortifié*, et entrant dans la composition de certains noms de lieu. (Souvent employé pour désigner les emplacements des villes fortifiées ou des camps* romains.)

CASTUS (saint). V. EMILE.

CASUALISME n. m. (du lat. *casualis*, casuel). Doctrine qui attribue au hasard les événements et leur succession.
— SYN. : *contingence, indéterminisme, tychisme.*

CASUARIDÉS n. m. pl. (du lat. *casuarius*, casoar). Famille d'oiseaux ratites, dont le *casoar* est le type et qui comprend aussi les émeus.

CASUARINA n. m. Arbre australien d'un type extrêmement primitif, que l'on ne classe

qu'avec hésitation parmi les angiospermes*, dont il n'a pas tous les caractères.
— Encycl. Les *casuarinas* (20 espèces) croissent au bord de la mer ou des fleuves, ou dans les parties humides des forêts. Leurs rameaux ressemblent à ceux des prêles*, et se terminent par des inflorescences mâles et femelles séparées. Outre les bractées, la fleur mâle est réduite à une étamine, la fleur femelle à un carpelle dont un seul ovule se développe, après une *fécondation simple* rappelant celle des gymnospermes, et donne un fruit sec, serré entre deux écailles comme une graine de pin. Le genre se retrouve aux Indes et à Madagascar. On le cultive, sous le nom de *pilao*, pour son bois, très serré, employé pour la charpente et la menuiserie.

CASUEL, ELLE adj. (bas lat. *casualis;* de *casus*, événement). Langue class. et littér. Qui dépend d'une circonstance fortuite; qui peut arriver ou ne pas arriver : *Ce travail se trouvait mêlé pour moi* [...] *à toutes ces affaires casuelles dont les hommes un peu connus sont assaillis* (Chateaubriand).
— Hist. *Charges casuelles*, charges qui, à la mort des titulaires, ne se transmettent pas obligatoirement à leurs héritiers. ‖ *Parties casuelles*, anciens droits perçus au profit de l'Etat sur les mutations des charges. ‖ *Charge vacante aux profits casuels*, charge qui vaquait au profit du roi.
— Linguist. Relatif aux cas.
◆ N. m. Ensemble de gains variables s'ajoutant au gain régulier : *Elle ne dédaignait pas d'ajouter quelque casuel à la petite rente que lui servait la famille* (Proust). [On emploie surtout ce terme pour les bénéfices de ce genre attachés aux fonctions ecclésiastiques.]

CASUELLEMENT adv. Langue class. et littér. Fortuitement, à l'occasion : *Je suppose que vous allez rendre visite tout à l'heure au petit monsieur... Parlez-lui de Buitton, casuellement* (J. Romains).

CASUISTE n. m. (esp. *casuista;* du lat. *casus*, cas). Théologien qui discute, cherche à résoudre les cas de conscience : *Depuis, les casuistes n'avaient fait que s'enfoncer dans leurs vaines arguties* (Renan). ‖ *Par extens.* Celui qui transige avec sa conscience.

CASUISTIQUE n. f. Partie de la morale et de la théologie, qui traite des cas de conscience. ‖ *Par extens.* Disposition à subtiliser.
— ★ *confession, péché, jésuite, morale appliquée, justification, pardon, sophiste.*
— Encycl. La *casuistique* est née de la nécessité d'étudier comment on doit agir quand plusieurs lois morales semblent en opposition à propos du même acte. C'est pourquoi la casuistique a toujours pris place à côté de la morale. Les Anciens, et Socrate particulièrement, en ont fait; il y en a dans le Talmud et dans les commentaires du Coran. Le christianisme a, lui aussi, sa casuistique. Toutefois, la casuistique à allures techniques ne date que des XIIe et XIIIe s. On vit paraître alors des *Sommes morales*, où un grand nombre de cas de conscience étaient posés et résolus. Le premier ouvrage de ce genre fut celui de Raymond de Peñafort : *Summa de casibus paenitentialibus* (XIIIe s.); il fut suivi de beaucoup d'autres. Après le concile de Trente, la casuistique prit un nouvel essor, surtout dans la Compagnie de Jésus, qui se spécialisait dans la direction des consciences les plus évoluées. Les casuistes les plus connus du XVIe et du XVIIe s. : Suarez, Sanchez, Molina, Escobar, Bauny, Busenbaum, etc., sont des jésuites. Les jansénistes les ont accusés d'avoir, en fait, favorisé, ainsi, une morale relâchée, et l'on sait quelle guerre acharnée leur ont fait Nicole, Arnauld, et surtout Pascal dans ses *Provinciales*. Ces critiques n'étaient pas toutes sans fondement : il est inévitable que les grands principes moraux s'estompent quand on n'en étudie l'application qu'en fonction des lois. Urbain VIII, en 1643, et d'autres papes ont condamné des propositions empruntées aux casuistes de la Compagnie de Jésus. Mais les champions de la morale sévère attaquaient avec une passion qui n'était pas toujours pure. Depuis, des écrivains, comme saint Alphonse de Liguori (fin du XVIIIe s.) et les P. Gury et Ballerini (au XIXe s.) ont cultivé la casuistique avec succès. Les protestants ne sont pas restés complètement étrangers à la casuistique : ils ont fait paraître, au XVIIe et au XVIIIe s., quelques ouvrages où sont exposés de nombreux cas de conscience, comme les *Conseils théologiques de Wittenberg*, le *Trésor de conseils et décisions*, etc.

catacombes de Saint-Calixte crypte de Saint-Corneille sur la via Appia

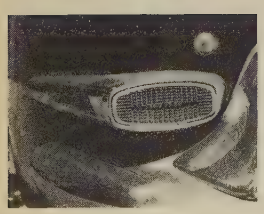

catadioptre

CASULA n. f. Nom latin de la *saie* gauloise, manteau agrafé sur la poitrine et pourvu d'un capuchon.

CASUS BELLI n. m. (mots lat. signif. *cas de guerre*). Tout fait qui peut entraîner rupture avec une puissance et causer la guerre. ‖ Prétexte par lequel on justifie une guerre.

CATABATHMOS. Géogr. anc. Nom d'une localité antique, à la limite entre l'Egypte et la Marmarique. Auj. *Al-'Agaba.*

CATABATIQUE adj. V. katabatique.

CATABOLIQUE adj. Physiol. Relatif au catabolisme.

CATABOLISME n. m. (gr. *katabolê*, action de jeter en bas). Physiol. Ensemble des phénomènes de dégradation de la matière vivante, dont une partie se transforme constamment en déchets.
— Encycl. Le *catabolisme* constitue avec l'*anabolisme** les deux phases du métabolisme*. Le catabolisme concerne tous les phénomènes de désassimilation et de dégradation. (V. assimilation.)

CATABOLITE n. m. Biochim. Corps résultant du catabolisme d'une substance : *Le catabolite urinaire des nucléo-protéines est l'acide urique.*

CATABROSA n. f. (gr. *katabrôsis*, action de manger avidement). Plante aquatique, couchée à la base, ou nageante, à nombreux petits épillets, vivant très disséminée dans les eaux claires. (Famille des graminacées.)

CATACHRÈSE [kʀɛz] n. f. (gr. *katakhrêsis*). Styl. Procédé qui consiste dans l'emploi d'un mot hors de son sens littéral. (Ex. : *Les ailes d'un moulin, les pieds d'une table, les bras d'un fauteuil.*)

CATACLASTIQUE adj. (du gr. *kataklân*, briser). Géol. Se dit de l'une des textures des roches métamorphiques, à cristaux tordus, brisés, broyés ou triturés à la suite d'actions mécaniques, lors des mouvements orogéniques.

CATACLINAL, E, AUX adj. Géomorphol. Se dit parfois de la direction d'un cours d'eau, lorsqu'elle est conforme à la pente des couches géologiques de la région drainée. (Syn. conséquent.)

CATACLYSME n. m. (lat. *cataclysmus;* gr. *kataklusmos*, inondation). Bouleversement général de la surface du globe. ‖ *Fig.* Désastre, bouleversement complet dans la situation d'un Etat, d'une famille, d'une personne : *Le cataclysme de 1940. C'est un vrai cataclysme.*
— Encycl. Géol. On a eu longtemps tendance à attribuer à des *cataclysmes* les phénomènes imposants qu'on comprenait mal, comme la surrection des chaînes de montagnes. Aujourd'hui, on sait que, mis à part les tremblements de terre, les volcans et les grandes crues, la plupart des phénomènes géologiques sont lents.

CATACLYSMIQUE adj. Qui a le caractère d'un cataclysme; qui est de la nature des cataclysmes : *Par une pluie cataclysmique, l'alpenstock sous le bras, la pèlerine ruisselante...* (G. Duhamel).

CATACLYSTE n. f. (gr. *katakleistos*, enfermé). Petit papillon dont la chenille vit sur les plantes aquatiques. (La chenille de *Cataclysta lemnata*, commune en France, vit sous les feuilles de lentilles d'eau, dans un fourreau rempli d'air. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.)

CATACOMBES n. f. pl. (ital. *catacomba*). En général, vaste souterrain servant ou ayant servi de sépulture : *Catacombes de Rome;* ou d'ossuaire : *Catacombes de Paris.*
— Encycl. Les chrétiens usèrent de *catacombes* jusqu'à Constantin. Les catacombes romaines ne sont nullement, comme on l'a cru, d'anciennes carrières. Elles ont été creusées pour servir de cimetière, et se rattachent à un mode de sépulture venu d'Orient avec les Etrusques, et dont les Juifs, les premiers, firent à Rome un plus large usage. Les champs sous lesquels on les creusa, et dont l'église devint propriétaire grâce aux privilèges conférés aux collèges funéraires, avaient été prêtés à la communauté chrétienne par des adeptes riches, dont plusieurs leur ont laissé leur nom.
Les catacombes se composent de galeries enchevêtrées, étroites et basses, qui, par endroits, s'élargissent en assez vastes vestibules, en chambres, sépultures de famille, chapelles, lieux de réunion. On en trouve qui ont jusqu'à cinq étages. Les tombes en forme de niches se superposaient le long des parois. Elles étaient murées.
La décoration suit le style de l'art païen. L'exécution en est le plus souvent primitive, parfois charmante. La symbolique s'y fait jour dès les premiers temps : Orphée est le Bon Pasteur; le poisson (dont le nom grec *ikhthus* fournit les initiales des mots *Iesous Khristos Theou Uios Sôter*, Jésus-Christ fils de Dieu sauveur) figure l'Eucharistie, etc.
Puis, plus tard, apparaissent les sujets bibliques, souvent interprétés comme symboles de la foi nouvelle. Les premières images du Christ et de la Vierge n'apparaissent qu'au IIe s. Les inscriptions, très simples, mentionnent le nom du mort; on y ajoutait son âge, et quelque invocation.
Au IVe s., les catacombes ne furent plus qu'un lieu de pèlerinage. Au temps des invasions barbares, pour sauver les corps saints, les papes les enlevèrent par milliers, et peu à peu les catacombes furent désertées et tombèrent dans l'oubli. Découvertes au XVIe s., elles ne furent explorées avec méthode qu'au XIXe s. par le P. Marchi et surtout par De Rossi. Les fouilles et l'étude des catacombes se poursuivent sans relâche par les soins d'une commission pontificale : la confrérie des *Cultores martyrum*. Les plus curieuses parmi ses récentes explorations sont celles qu'elle a effectuées près de Saint-Sébastien, sur la via Appia, et qui ont eu pour résultat de confirmer la tradition sur la venue de saint Pierre à Rome. Son corps ainsi que celui de saint Paul auraient séjourné dans ce cimetière pendant un certain temps, comme déjà l'attestait le pape Damase (IVe s.). En Italie, on trouve des catacombes à Antipalda, Caligari, Castellamare, Catane, Chiusi, Messine, Palerme, Syracuse et surtout Naples; hors d'Italie, à Alexandrie et en Afrique du Nord (Sousse, Kherbet-bou-Addoufen), ainsi qu'à Malte. (→ Biblio.)
● *Catacombes de Paris.* Les catacombes de Paris sont les carrières d'où l'on tira jadis la pierre avec laquelle furent construites la plupart des maisons de la ville. En 1781, lors de la suppression du cimetière des Innocents, le lieutenant général de police Lenoir fit transporter dans les carrières voisines de la barrière Saint-Jacques, au lieu-dit « la Tombe-Issoire », les ossements accumulés pendant six siècles dans le célèbre cimetière. Par la suite, les ossements d'autres cimetières paroissiaux furent portés aux carrières de la Tombe-Issoire. L'entrée des Catacombes est située place Denfert-Rochereau. (→ Biblio.)

CATACOUSTIQUE n. f. (du gr. *katakouein*, écouter). Partie de l'acoustique qui a pour objet l'étude des échos. (Syn. cataphonique.)

CATACROTISME n. m. (gr. *kata*, en bas, et *krotos*, battement). Méd. Soulèvement de la ligne de descente du pouls inscrite au sphygmographe, qui n'est pas normalement perçu, mais qui est ressenti par le doigt tâtant le pouls dans certains états pathologiques, et surtout dans le dicrotisme.

CATADIOPTRE n. m. (de *catadioptrique*). Système optique permettant de renvoyer les rayons lumineux incidents dans la direction d'où ils proviennent, quelle que soit cette direction.
— Encycl. Un *catadioptre* est constitué par un trièdre trirectangle, ou encore par un dioptre réfringent présentant une surface réfléchissante dans son plan focal. Tout véhicule doit être muni d'un ou de plusieurs dispositifs réfléchissant vers l'arrière une lumière rouge lorsqu'ils sont éclairés par les feux de route d'un autre véhicule.

CATADIOPTRIQUE n. f. (combinaison des mots *catoptrique* et *dioptrique*). Opt. Partie de la physique concernant les effets combinés de la réflexion et de la réfraction de la lumière.
◆ Adj. Se dit d'un système optique qui comprend à la fois des lentilles et un miroir.

CATADROME adj. (gr. *kata*, sur, et *dromos*, course). Se dit des poissons, tels que l'anguille, qui vivent en rivières et fraient en mer.

Phot. Viollet, Larousse.

— Syn. . *thalassotoque*. — Contr. : *anadrome, potamotoque*.

CATAFALQUE n. m. (ital. *catafalco ;* lat. pop. *catafalcum*, de *fala*, échafaudage). Estrade décorative, élevée pour recevoir le cercueil, réel ou simulé, d'un mort à qui l'on rend des honneurs : *Au milieu de la nef tendue de noir, un catafalque flamboie* (Zola).

CATAFRONT n. m. V. katafront.

CATAGENÈSE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *genesis*, génération). Biol. Evolution régressive des espèces vivantes.
— Encycl. Le mot de *catagenèse* s'applique à deux ordres de phénomènes différents. C'est, d'une part, la régression proprement dite que l'on observe, par exemple, chez les parasites qui, s'adaptant peu à peu à l'existence parasitaire, perdent une partie de leurs organes et se transforment en un sac digestif et générateur. Le mot peut, d'autre part, par opposition à *anagenèse*, signifier la disparition de certains caractères devenus inutiles ; ainsi, l'absence de plus en plus fréquente des dents de sagesse chez les civilisés est un phénomène de catagenèse.

CATAGÉNÉTIQUE adj. Relatif à la catagenèse : *Le fonctionnement même de la vie est d'ordre catagénétique, descente d'énergie et non plus montée* (Bergson).

CATAGOGIA ou **KATAGÔGIA** n. f. pl. (mot gr. signif. *fêtes du retour*). Myth. gr. Fêtes célébrées chez les Grecs pour le retour d'une divinité, et notamment en Sicile, au temple d'Aphrodite Erycine, où la déesse se faisait précéder de ses colombes sacrées.

CATAIRE adj. (bas lat. *catus*, chat). Méd. Se dit d'un frémissement perçu à la palpation de la région de la pointe du cœur, dans le cas de rétrécissement de l'orifice mitral. (Ce frémissement est comparé au ronronnement du chat.)

CATAIS [tɛ] n. m. (de *Cathay*, anc. n. de la Chine). Etoffe de soie, employée jadis pour les vêtements d'apparat.

ÇĀTAKARNI ou **ÇĀTAVĀHANA**, nom sanskrit d'une famille princière, qui aurait régné, entre le Ier s. av. J.-C. et le début du IIIe s. de notre ère, sur le royaume des Āndhra, dont elle semble avoir été d'abord la vassale. Ptolémée semble en avoir connu l'existence. Cette famille s'est illustrée par des conquêtes dans le Deccan et par d'importantes fondations religieuses dans la région d'Amarāvatī, à Nāsik, Kārlī, etc.

CATALAN n. m. Bot. Nom dialectal du lactaire* délicieux.

CATALAN, E adj. et n. Qui se rapporte à la Catalogne ; habitant ou originaire de cette région.
— Art culin. *A la catalane*, se dit d'une garniture composée d'aubergines sautées à l'huile et de riz, parfois aussi de tomates.
◆ Adj. Métall. *Méthode catalane*, réduction du minerai de fer par le charbon de bois dans un *foyer catalan* ou *forge catalane*, formé d'un creuset muni à sa partie supérieure d'une tuyère. (Cette méthode est pratiquement abandonnée aujourd'hui, à cause du peu d'homogénéité du métal obtenu et du faible débit de l'appareil.)
— Technol. *Couteau catalan*, couteau à lame effilée, qu'un ressort maintient ouvert.
◆ N. m. Linguist. Langue parlée principalement en Catalogne. (V. part. *encycl.*)
— Mar. Bateau de pêche espagnol qui ne sort pas de la Méditerranée. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Linguist. Le *catalan*, en dehors du castillan, est la seule grande langue littéraire et parlée existant à l'intérieur des frontières politiques de l'Espagne ; il a une diffusion et un rayonnement supérieurs à ceux du basque* ou du galicien*. Linguistiquement, le catalan représente un état intermédiaire entre le provençal et les dialectes péninsulaires. Né dans la partie orientale des Pyrénées (Roussillon et versant méridional, d'où est originaire le premier texte littéraire, les *Homilies d'Organyà*), il s'est propagé vers le sud avec la Reconquête, atteignant Valence, les îles Baléares, la Sicile, Naples, la Sardaigne (ville d'Alghero). La réunion de l'Aragon et du comté de Barcélone, en 1137, fait du catalan la langue officielle du nouveau royaume. La littérature catalane (v. Catalogne), qui a connu des noms glorieux (Ausías March, Ramón Llull), a eu un renouveau au XIXe s. (J. Verdaguer). L'emploi du catalan comme langue usuelle à tous les niveaux sociaux correspond, dans une large mesure, à un sentiment de réaction contre le castillan, qui représente la force centralisatrice de Madrid. On peut distinguer deux aires linguistiques : le catalan oriental (Barcelone, avec des variétés aux Baléares, dans le Roussillon et à Alghero) et le catalan occidental (Lérida, Tortosa, Valence). Ainsi, on oppose : catalan oriental *jo canto*, Baléares et Alghero *jo cant*, Roussillon *jo canti*, Valence *jo cante*.

● *Phonétique*. Le catalan se caractérise par l'opposition des voyelles *e* et *o* ouvertes et fermées, comme en français, et à la différence du castillan, qui ne connaît que *e* et *o* moyens ; la présence de *z* (catalan *casa*), alors que le castillan ne possède que la sourde (castillan *casa*) ; il existe aussi des palatales *š* (*faixa*) et *ž* (*rajar*) ; le *l* implosif est fortement vélarisé (*alba*).

● *Morphologie et syntaxe*. Le catalan dit *setze* (« seize ») en face du castillan *dieciséis ;* il existe les « adverbes pronominaux » *hi* et *ne, en*, et le possessif *llur*, comme en français. Les démonstratifs n'ont, en général, que deux degrés : *aquest* (ou *aqueix*) et *aquell*. Par endroits, on utilise l'article *es, sa*, issu du latin *ipse*. On remarquera l'emploi d'un parfait périphrastique du type *vaig cantar*, « je chantai », et d'un imparfait du subjonctif composé du présent du subjonctif de *anar, vagi cantar*, « je chantasse ».

● *Lexique*. Avant l'arrivée des Latins, qui ont fourni le gros contingent des mots catalans, les parlers indigènes ont laissé quelques traces (*carrasca, sarna*) et de nombreux toponymes. L'invasion germanique a introduit des mots tels que *guarnir, falda, robar, blau, llesca*. L'arabe a donné *taronja, sèquia, arrop, ratxa*. Par suite des relations intimes entre les poésies anciennes catalane et provençale, des mots de la langue d'oc ont été adoptés (*coratge, daurar*). Enfin, la langue officielle, le castillan, a fortement influencé le lexique catalan depuis le XVe s. : *bombatxo, borratxo, gasto, sombrilla*. (→ Biblio.)
— Mar. Le *catalan* grée un seul mât avec une voile latine de grandes dimensions. Sa coque, très tonturée, a des extrémités pointues symétriques et présente cette particularité d'avoir trois quilles : une de chaque côté de la quille centrale, ce qui lui permet de rester droit quand on l'échoue sur une plage.

CATALAN (Eugène Charles), mathématicien belge (Bruges 1814 - Liège 1894). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il préféra s'adonner à l'enseignement et professa les mathématiques. Ayant pris part à la révolution de 1848, il refusa de prêter serment à l'Empire, et redevint professeur libre. En 1865, il alla occuper une chaire d'analyse à l'université de Liège. On lui doit de nombreux et savants mémoires, dont les plus importants sont relatifs aux intégrales multiples et à la théorie générale des surfaces.

CATALANISME n. m. Mouvement autonomiste catalan.
— Encycl. Dès le Moyen Age, la vocation maritime et méditerranéenne de la Catalogne accentua son originalité, l'opposant au reste de l'Espagne. Richelieu y favorisa en 1640 une insurrection antihispanique. Au XIXe s., les aspirations à l'indépendance de la Catalogne reparurent, quand le pays s'industrialisa, à une cadence relativement rapide. Mais ces aspirations restèrent surtout littéraires jusque vers 1880. En 1881 se réunit le premier congrès catalaniste ; il prit position sur le problème de la codification du droit civil espagnol. Almirall présenta à Alphonse XII son *Memorial de agravios* (1885) et publia, en 1886, *Lo catalanismo*. En 1892, les *bases de Manresa* précisèrent les revendications de l'union catalaniste dirigée par Prat de la Riba : établissement d'un parlement catalan, admission des seuls Catalans aux fonctions publiques, reconnaissance du catalan comme seule langue officielle dans le pays, frappe d'une monnaie catalane.
Au début du XXe s., le principal leader fut Cambó. La Première Guerre mondiale suscita les aspirations autonomistes de la Catalogne. En 1917, les représentants de la Catalogne formèrent, malgré le gouvernement, une sorte de Parlement catalan, la *Mancommunidad* de Barcelone (1918). L'agitation fut alors très vive, jusqu'au moment où le gouvernement de Primo de Rivera fit taire ces manifestations. Les élections du 12 avril 1931 donnèrent une majorité écrasante à Maciá, qui, le 14, proclama à Barcelone la République et devint ensuite le président du gouvernement autonome, dénommé « généralité ». Depuis son occupation par les troupes nationalistes en 1939, la Catalogne a perdu son autonomie.

CATALANISTE adj. Relatif au catalanisme.
◆ N. Partisan du catalanisme.

CATALASE n. f. Enzyme décomposant l'eau oxygénée en eau et oxygène, que l'on rencontre fréquemment dans la nature. (Elle empêche toute accumulation d'eau oxygénée dans les tissus.)

CATALAUNI. Géogr. anc. Peuple gaulois de la Belgique IIe, dont la ville principale était *Catalaunum* (auj. Châlons-sur-Marne).

CATALAUNIENS ou **CATALAUNIQUES** (champs), plaines de la Champagne habitées par les *Catalauni*. En 451, les Huns, accompagnés de peuples germains, Gépides, Ostrogoths, y furent écrasés par les Romains d'Aetius, allié des Burgondes, des Francs et, surtout, des puissants Wisigoths. Le lieu de cette victoire, le *Campus Mauriacus*, jadis fixé entre Châlons et l'Argonne, se situerait plutôt à une vingtaine de kilomètres de Troyes (sans doute Moirey, commune de Dierrey-Saint-Julien).

CATALDI (Pietro Antonio), mathématicien italien (Bologne 1552 - *id.* 1626). Dans son *Trattato del modo brevissimo di trovare la radice quadra delli numeri, et regole* (1613), il introduisit pour la première fois l'algorithme des fractions continues et étudia leurs lois de formation, leurs propriétés, leur mode de convergence, etc.

Çataldža (lignes de), fortifications protégeant Istanbul, érigées en 1878-1879, où les Bulgares, après leur victoire de Lulé Bourgas, furent, en 1912, arrêtés par l'armée turque.

CATALECTIQUE adj. (gr. *katalêktikos*, qui se termine brusquement). Métriq. anc. Se dit d'un vers qui se termine par un pied auquel il manque une syllabe.

CATALEPSIE [si] n. f. (gr. *katalêpsis*, attaque). Neurol. Syndrome que caractérise la perte momentanée de la contractilité volontaire des muscles de la vie de relation, et dans lequel les membres et le tronc conservent la position qu'on leur donne et se comportent comme s'ils étaient en cire molle (d'où le nom de *flexibilitas cerea* que lui donnaient les anciens auteurs).
— Encycl. La *catalepsie* était autrefois une des phases de la grande attaque d'hystérie. On la considère aujourd'hui comme le simple effet d'une suggestion résultant d'une émotion forte dont le souvenir se conserve et la régénère occasionnellement. Elle paraît liée à une sorte de réflexe que provoque l'idée fixe, et peut être déterminée par toutes sortes d'impressions morales vives, par des traumatismes, par des influences atmosphériques, ou même par simple imitation d'une crise cataleptique survenue chez des personnes en présence desquelles se trouve le malade. Le plus souvent, la catalepsie est une manifestation du pithiatisme, et c'est pourquoi, du temps de Charcot, on l'observait si souvent dans les salles des hôpitaux. On la rencontre non seulement dans l'attaque d'hystérie et le sommeil hypnotique, mais aussi et surtout dans la démence précoce.

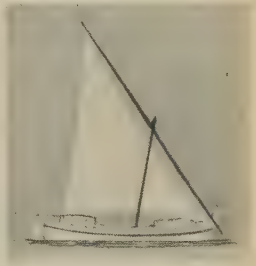
catalan (mar.)

CATALEPTIFORME adj. Neurol. Se dit des attitudes rappelant celles que l'on rencontre dans la catalepsie.

CATALEPTIQUE adj. Neurol. Relatif à la catalepsie.
◆ Adj. et n. Atteint de catalepsie.

CATALEPTO-CATATONIE n. f. Neurol. Syndrome d'origine cérébrale, observé dans les grandes pyrexies et en particulier dans la fièvre typhoïde. (Ce syndrome est caractérisé par la superposition de la stupeur à la catalepsie.)

CATALOGNE, en esp. **Cataluña** et en catalan **Catalunya**, région historique de l'Espagne du Nord-Est ; 3 595 000 hab. La Catalogne a gardé une vigoureuse personnalité, fondée sur la langue et sur sa civilisation, ainsi que sur un esprit d'initiative qui est à la base d'un développement économique sans égal dans la péninsule Ibérique.

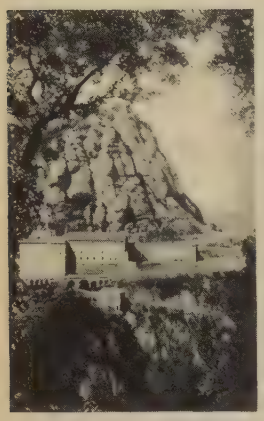

Montserrat
le monastère

Géographie.

On peut distinguer trois ensembles principaux : la montagne, une partie du bassin de l'Ebre et la région côtière.

L'extrémité des Pyrénées est faiblement peuplée. On y cultive les pommes de terre et les plantes fourragères, mais l'activité principale est tournée vers l'élevage. Quelques bassins, peu élevés, ont déjà des vignes et des oliviers (cuvette de Tremp). L'extrémité orientale du bassin de l'Ebre est formée de plaines et de plateaux au climat steppique, qui ont été transformés, autour de Lérida, par l'établissement de réseaux d'irrigation (canal d'Urgel) permettant la culture des céréales, des légumes, des fruits, de la luzerne, des betteraves à sucre, du lin et du tabac. La bordure méditerranéenne, à laquelle on peut rattacher les Baléares, possède un relief contrasté où alternent des blocs montagneux boisés et faiblement peuplés et des bassins d'effondrement (Ampurdán, Vallés, Panadés, Campo de Tarragone). Le climat est doux, typiquement méditerranéen. Les pluies, copieuses au N., vont en diminuant vers le delta de l'Ebre au S. Vers le N., les céréales, le maïs et les fourrages sont souvent associés à l'élevage bovin. Vers le S., les cultures arbustives dominent : olivier, vigne, amandier, noisetier. Quelques secteurs littoraux ont des cultures particulièrement intensives (légumes et primeurs de la Maresma). L'accroissement de la population s'accompagne d'une extension maximale des réseaux d'irrigation et de l'abandon progressif des cultures d'exportation au profit des cultures alimentaires.

L'activité commerciale des Catalans est à l'origine d'un remarquable essor industriel de leur région. L'industrie textile catalane (coton et laine) est la principale de l'Espagne, mais elle connaît une crise sévère. La papeterie a des origines très anciennes. Plus récemment se sont établies des constructions mécaniques, l'industrie chimique, l'extraction de la potasse. Les industries nouvelles sont groupées surtout à proximité de Barcelone, devenue de leur fait une métropole économique et dont le port est le premier d'Espagne. Les filatures de coton, les papeteries sont dispersées au long des vallées du Llobregat, du Cardoner et du Ter. Le travail de la laine est regroupé à Tarrasa et à Sabadell. Ce développement industriel repose sur la mise en valeur des ressources hydrauliques pyrénéennes : un réseau d'interconnections alimente les industries dispersées.

La Catalogne correspond aux provinces actuelles de Gérone, Barcelone, Lérida et Tarragone. (→ Biblio.)

carte de la CATALOGNE

Histoire.

La Catalogne est issue des conquêtes transpyrénéennes de Charlemagne : après l'échec des expéditions de 793 (dont la légende a tiré plus tard la *Chanson de Roland*), les campagnes successives de 795 à 812 assurèrent à l'Empereur le contrôle d'une grande partie de cette région, avec Barcelone pour capitale. Liée à la Septimanie (Languedoc actuel), elle fut incorporée à la Marche de Toulouse, elle-même incluse dans le royaume d'Aquitaine. L'*Ordinatio imperii* de 817 sépara la « Marche de Gothie » (en Septimanie et région transpyrénéenne) de celle de Toulouse. C'est à la fin du IXe s. (873) qu'un comte « indigène » d'Urgel et Barcelone, Guifré Ier le Poilu (865-898), se substitue au marquis franc outre-Pyrénées. Au Xe s., la Marche d'Espagne est distincte de celle de Gothie.

Jusqu'au XIe s., sous les descendants de Guifré, la Marche d'Espagne demeure partie intégrante du royaume franc. Isolée par la ligne d'établissements musulmans de l'Ebre moyen des autres Etats espagnols en voie de formation (les seuls contacts possibles passant par les vallées aragonaises), elle participe alors à la civilisation franque ; elle est donc seule en Espagne à voir se développer dès lors le système féodal ; seule à prendre part à l'activité spirituelle ou culturelle carolingienne ; seule à participer à l'élaboration du premier art roman. De même, c'est à Ripoll qu'apparaît dès 1008 la réforme clunisienne. Cependant, dès le Xe s., la politique de la Marche d'Espagne est étrangère aux affaires du royaume de France, dont la suzeraineté ne sera bientôt plus que nominale (jusqu'au XIIIe s.). Ses préoccupations se cristallisent autour de sa défense contre les offensives des Omeyyades de Cordoue, qui se succèdent depuis 986. Barcelone, alors tombée, est récupérée par son comté, mais celui-ci, fort réduit, doit se défendre dans des conditions souvent tragiques jusqu'au milieu du XIe s.

Le comte Raimond Bérenger Ier le Vieux (1035-1076) est le premier à reprendre l'avantage à la faveur de la première croisade d'Espagne de 1063-1065 : il reçoit l'hommage des comtes d'Ampurdán et de Pallars, et se fait payer tribut par quelques roitelets musulmans du Sud. Il donne aussi à la Catalogne les bases de sa vie politique par la réunion des Cortes et la promulgation (1064 ou 1068) des « Usatges » du pays, recueil des coutumes et règles de droit dont l'ensemble forme une véritable « Constitution » de l'Etat catalan, précisant les droits et les devoirs du comté.

Après lui, le pays doit affronter une crise successorale difficile, tandis que l'on voit le célèbre « Cid », agissant alors pour le compte du roi maure de Saragosse, vaincre et retenir quelque temps prisonnier le comte de Barcelone. C'est pourtant à la fin du XIe s. que le comté s'étend sur la région de Tarragone.

Raimond Bérenger III (1096-1131) est aux prises avec la redoutable invasion almoravide (1108-1114). Il organise une croisade catalane en 1114. Y participent les seigneurs de la France du Sud : les Almoravides sont battus à Martorell. Il entreprend alors la contre-offensive : sur mer, où, un siècle avant la conquête définitive, il s'empare un temps de Majorque (1115-1116) ; sur terre, où, à la suite de la grande croisade d'Espagne de 1118, prêchée par le pape Gélase II, et de la conquête de Saragosse par les croisés, il peut annexer toute la région du bas Ebre.

L'expansionnisme de Raimond Bérenger va plus loin que la simple reconquête : il annexe tour à tour les comtés de Besalú (1111), de Cerdagne (1117) et d'Ampurdán (1123), tandis qu'il reçoit, par son mariage avec Douce de Provence, la Provence, le Gévaudan, le Rouergue et Millau.

Raimond Bérenger IV (1131-1162), son fils, réalise l'étape décisive dans l'histoire catalane en épousant la jeune Bérengère (Pétronille) d'Aragon, héritière du roi-moine Ramire. Désormais, les destinées de la Catalogne et de l'Aragon sont liées par l'union personnelle des deux Etats en la personne de leurs souverains. C'est d'ailleurs Raimond Bérenger IV qui achève la reconquête de la Catalogne par la soumission de la sierra de Prades, entre Tarragone et Tortosa.

Si la prééminence de l'Aragon sur le plan juridique est liée à sa qualité de royaume, c'est pourtant la Catalogne qui tient la première place dans l'union des deux Etats.

C'est l'héritage nord-pyrénéen des Catalans qui incite Alphonse II (1162-1196) à s'emparer du Roussillon, du Béarn et de la Bigorre, mais mène Pierre II (1196-1213) à la catastrophe de Muret (1213), aux côtés des albigeois.

C'est sous l'influence des marchands barcelonais et sous le conseil des Cortes catalanes que Jacques Ier conquiert les Baléares de 1229 à 1235. Ce sont les Catalans qui, malgré l'autonomie administrative du royaume de Valence (conquis en 1238) comme de la lieutenance générale de Majorque (royaume en 1262), colonisent ces deux contrées et y prennent la direction de l'activité économique.

Au XIIIe s., la Catalogne est de loin la région la plus riche de l'ensemble aragonais, par ses cultures côtières, ses industries lainières à Barcelone, Gérone, Besalú, et, surtout, par son commerce maritime que symbolise Barcelone. Celle-ci est alors l'un des grands ports méditerranéens où le commerce est complété par la banque, et dont la bourgeoisie marchande jouit d'une quasi-souveraineté (que Jacques Ier confirme en 1274) : un conseil élu bat monnaie, légifère et, par ses « consuls de la mer », dispose d'un véritable tribunal de commerce.

La fiction de l'allégeance à la couronne de France a perdu dès lors tout sens. On s'explique ainsi le traité de Corbeil (11 mai 1258), où Saint Louis renonce à sa suzeraineté sur la Catalogne et le Roussillon, tandis que Jacques Ier abandonne les coûteuses aventures de France en n'y conservant que Montpellier (annexe économique de Barcelone) et Sarlat en Auvergne.

Il est dès lors difficile de distinguer entre l'histoire de l'Aragon* et celle de la Catalogne. On a pris l'habitude de qualifier d' « aragonaise » la politique sicilienne qui s'inaugure avec Pierre III, époux de Constance de Hohenstaufen et héritier des droits de cette famille. Il est pourtant évident que celle-ci entre dans le cadre de l'expansionnisme catalan, comme sont catalans la « flotte aragonaise » de Roger de Lauria et le « duché aragonais » créé en 1305 à Athènes.

La prédominance de la Catalogne dure jusqu'au XVe s., tant que la Méditerranée est le centre de la puissance économique et politique en Europe. Alphonse V le Magnanime porte la puissance navale des Catalans à son apogée. Mais le déclin suit rapidement, tandis que la première place est prise par les voies atlantiques que contrôle la Castille (par son Andalousie).

C'est encore la Catalogne qui, dans l'ensemble aragonais, résiste le mieux jusqu'à nos jours aux conditions nouvelles ; cependant, il faut attendre le XIXe s. pour que Barcelone redevienne une grande métropole industrielle et commerciale.

Mais le sentiment de sa déchéance au sein de l'Espagne unifiée depuis le XVIe s. et le ressentiment envers les autres éléments de celle-ci, jugés responsables, ont fait naître un *catalanisme** permanent, qui provoque périodiquement des explosions ou exploite les difficultés du pays. La Catalogne se révolte en 1640 contre Philippe IV et se donne à Louis XIII (1640-1652) ; elle se laisse occuper par les Français de 1694 à 1697 ; en 1812, elle est organisée en départements français ;

Phot. Mas-dir. gén. du tourisme espagnol.

foyer du libéralisme en 1823, elle résiste longtemps à Ferdinand VII. En 1932, une république autonome s'y organise ; elle combat les troupes franquistes jusqu'à la fin de la guerre civile (Barcelone ne tombe que le 26 janv. 1939) ; au milieu du XXe s., les oppositions politiques ou syndicales au régime s'y manifestent plus explicitement qu'ailleurs, obligeant le gouvernement espagnol à ne pas négliger un régionalisme toujours très actif. (→ Biblio.)

Littérature.

● *Littérature ancienne.* L'histoire de l'ancienne littérature catalane comprend quatre périodes.

La première va du règne de Jacques Ier d'Aragon le Conquérant (1213-1276) au début du règne de Pierre IV (1336-1387). Les troubadours du midi de la France sont accueillis en Catalogne après la croisade des albigeois, et y sont imités. Les poètes catalans Guillem de Cervera et Cerveri de Girona écrivent même en provençal, ou plutôt en limousin (*lemosi*) ; les prosateurs emploient le *catalanech* ou *català*. Ramón Llull, ardent missionnaire et philosophe, use des deux langues, suivant qu'il écrit en vers ou en prose. Les plus belles œuvres de cette époque sont les chroniques en prose de Jacques Ier de Desclot et de Ramón Muntaner.

Dans la deuxième période (1335-1429), les poètes abandonnent peu à peu la langue provençale, tout en s'inspirant encore des troubadours et aussi des romans bretons : Jaume March, Pere March, Bernat de Sô, Anselm Turmeda. Un consistoire du « Gai Savoir » est fondé à Barcelone (1393), à l'exemple de celui de Toulouse. Mais l'Italie influe de plus en plus sur la poésie, notamment chez Jordi de Sant Jordi, Andreu Febrer. La prose est représentée par Pierre IV (dont la chronique est rédigée, en partie, par B. Descoll), B. Boades, Bernat Metge et Eximenis.

La troisième période (1430-1459) se distingue par l'emploi exclusif du catalan en poésie comme en prose. La poésie catalane atteint son apogée avec le Valencien Ausías March, auteur des *Cants d'amor et de mort ; le Spill ou Libre de les dones* d'un autre Valencien, Jaume Roig († 1478), est une satire spirituelle contre les femmes. En prose, il faut souligner le roman de chevalerie *Tirant lo Blanch*, de Johanot Martorell.

Avec la quatrième et dernière période (de 1460 aux premières années du XVIe s.) commence la décadence. L'Aragon et la Catalogne sont définitivement réunis à la Castille, et l'infiltration castillane finit par absorber la littérature catalane.

● *Littérature moderne.* Après deux siècles de silence, une véritable renaissance de la littérature catalane se produit, à partir de 1833, avec C. Aribau, I. Rubió y Ors, V. Balaguer. Elle atteint son apogée de 1875 à 1895 avec ses deux grands poètes, Mossen Jacinto Verdaguer et Joan Maragall, et un excellent dramaturge, Ángel Guimerà. Elle s'est poursuivie, malgré maintes difficultés, au XXe s.

Beaux-arts.

Nombreux sont les témoignages de l'art préhistorique en Catalogne. Sur la côte, les Ibères étaient en relation avec les peuples de la Méditerranée, les Grecs dès le VIe s. avant notre ère, les Phéniciens, les Carthaginois, témoin la sculpture animale fantastique, gardienne des temples et des tombeaux ; ainsi que, bientôt, la fameuse « Dame d'Elche ». Née vers le IVe s. avant J.-C., la civilisation ibérique disparaîtra devant la conquête romaine, qui, dans la capitale, Tarragone, à Ampurias, Vich, Barcelone, et un peu partout, imposera son art, comme sa civilisation et son économie.

Le triomphe de l'Eglise au IVe s., n'arrêtera pas ces importations et ces emprunts romains, et l'art wisigothique sera la dernière manifestation de cet art antique que touchent des influences orientales.

La rupture avec la civilisation antique sera l'effet de l'invasion arabe. L'art roman de Catalogne construit, au début du XIe s., à Cuxa, Ripoll, Vich, de grandes églises couvertes de charpentes apparentes, simples de plan et de technique. L'influence de l'Italie du Nord et des Lombards, architectes et tailleurs de pierre, qui affluent en Catalogne, se fait sentir dans les grandes églises comme dans les petites chapelles, souvent voûtées, assez dépouillées dans leur parti et leur décoration — sauf quelques magnifiques ensembles, comme la façade de Ripoll, le portail de Lérida, les cloîtres encore bien conservés de Sant Cugat del Vallés, Gérone, Tarragone —, mais enrichies aux XIIe et XIIIe s. de peintures murales qu'accompagnent les devants d'autels, les baldaquins et les retables en bois et en stuc rehaussés de peinture, imitant les magnifiques pièces d'orfèvrerie des cathédrales et des riches abbatiales, et dont une extraordinaire série se voit aux musées de Vich et de Barcelone, montrant les rapports de cet art avec celui du Roussillon*, et aussi avec l'art byzantin et avec les Siennois. En 1175, ce sont encore des Lombards qui terminent la cathédrale d'Urgel ; mais certains caractères languedociens, comme les chœurs à déambulatoire avec chapelles rayonnantes, s'affirment dès le milieu du siècle.

Les cisterciens, pour lesquels les rois d'Aragon ont une singulière prédilection — ils se feront construire des palais à Poblet et à Santas Creus, à mi-route de leurs capitales, Salamanque et Barcelone, pour y méditer dans la paix du cloître, comme plus tard Charles Quint et Philippe II —, apportent des formules d'architecture nouvelle, encore en partie romane, mais avec des voûtes d'ogives, dans les églises des grandes abbayes de Poblet et de Santas Creus, fondées en 1149 et en 1152 par des moines de Fontfroide et de Grandselve en Languedoc, la première avec un chœur déambulatoire et chapelles rayonnantes, comme à Clairvaux, la deuxième avec un magnifique chevet plat, cher aux moines de cet ordre, dont s'inspireront les cathédrales de Tarragone et de Lérida.

Aux XIIIe et XIVe s., le développement du commerce et des entreprises coloniales de la Catalogne entraîne un mouvement d'art considérable, plus ou moins inspiré de l'art gothique du nord de la France, mais dominé par les traditions catalanes, d'où deux types d'églises, les unes à nef et collatéraux que l'on peut rapprocher des grandes constructions de Jean Deschamps dans le midi de la France (cathédrale de Barcelone, chœur de Gérone, Santa María del Mar à Barcelone), les autres à nef unique dont la charpente apparente repose sur des arcs diaphragmes, procédé simple et économique que l'on retrouve dans les bâtiments monastiques — dortoirs de Poblet et de Santas Creus — comme dans les palais royaux, les hôtels de ville, les loges de Mer, les hôpitaux, les arsenaux, et toutes ces constructions élevées par une bourgeoisie fière de sa richesse. Dans d'autres églises et singulièrement dans celles des ordres mendiants, la nef unique est couverte de voûtes d'ogives.

Les peintres, soumis aux influences byzantines au XIIIe s., italiennes — Sienne, Avignon — aux XIVe et XVe s., se groupent autour de Ferrer Bassa, des frères Serra, de Luis Borrassá, Bernat Martorell, Jaume Huguet. Notons encore ces verres catalans, imitation des verres de Damas et du Proche-Orient, qui du XVe au XVIIIe s. connurent un succès considérable.

Le mouvement artistique de la fin de l'époque gothique est si puissant qu'il n'y aura guère de place pour la Renaissance italienne. Puis viendra la décadence économique et artistique. Au milieu du XVIIIe s., des décors d'église, des hôtels témoignent d'une liberté de dessin parfois exagérée. Contre les outrances du baroque, l'Académie des beaux-arts de Barcelone élève la barrière des desséchantes ordonnances néo-classiques. A la fin du XIXe et au XXe s., la vie reprendra avec les maîtres de l'école de Barcelone : les architectes Gaudi, Luis Doménech y Montaner, Puig i Cadafalch, Adolfo Florensá Ferrer, les peintres José María Sert, et Picasso qui, né à Malaga en 1881, fit ses études à Barcelone avant de venir à Paris, les sculpteurs Julio Antonio, José Clará, Manolo, Gargallo, Marés, sculpteur et collectionneur de sculptures anciennes, fondateur du musée qui porte son nom à Barcelone. (→ Biblio.)

CATALOGUE n. m. (bas lat. *catalogus ;* du gr. *katalogos,* dénombrement). Liste, énumération par ordre de personnes, de choses : *Le catalogue des martyrs. Dresser le catalogue de ses œuvres* [de Murillo] *serait une tâche difficile, sinon impossible* (Gautier). *Un Panthéon central* [à Athènes] *contenait le catalogue des temples que l'empereur* [Hadrien] *avait bâtis* (Renan). ‖ Salle d'une bibliothèque contenant le catalogue des œuvres.

— Comm. Liste d'objets, de produits ou de services établie en vue de la vente : *Catalogue de meubles, de jouets, de lingerie,* etc. (V. part. *encycl.*)

— Littér. gr. *Catalogue des vaisseaux,* nom donné par les érudits de l'Antiquité à l'énumération des troupes achéennes, dans le second chant de *l'Iliade.*

— Encycl. Le *catalogue* se distingue de l'inventaire en ce qu'il est un classement scientifique des objets (livres, gravures, tableaux, etc.) qu'il décrit. Un catalogue de bibliothèque peut être *méthodique,* si les livres y sont décrits dans l'ordre des disciplines auxquelles ils appartiennent ; *alphabétique,* si l'on y décrit les livres soit dans l'ordre alphabétique des auteurs, soit dans l'ordre alphabétique des matières, soit dans l'ordre alphabétique des titres d'ouvrages. Un catalogue peut être également *collectif,* s'il entend recenser les livres, les périodiques, etc., entrés dans les bibliothèques d'un même pays, par exemple. Tel est le catalogue collectif des périodiques existant dans les bibliothèques françaises en 1939, en cours de publication (lettre Q). Les catalogues collectifs porteront sur des sujets précis : *Catalogue collectif des périodiques slaves en caractères cyrilliques. Etat des collections en 1950,* par exemple, ou bien *Catalogue collectif des acquisitions étrangères entrées dans les bibliothèques françaises depuis 1952,* en cours d'exécution, etc. Cette tendance au catalogue collectif a pour origine l'idée d'une bibliographie internationale, mondiale, de Paul Otlet (1868-1944), qui, avec Henri La Fontaine (1853-1943), fonda, en 1895, à Bruxelles, l'Institut international de bibliographie. Depuis 1945, il est admis que la réunion systématique du contenu de toutes les bibliothèques permettrait d'atteindre à un meilleur recensement des livres si celui-ci était fait à partir de bibliographies imprimées. Plusieurs pays, dès avant 1939, ont mis en chantier un catalogue collectif : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Pays-Bas, les Etats-Unis, etc. En 1947, l'Unesco a étudié les moyens de constituer un catalogue collectif européen, auquel viendraient s'ajouter, un jour, ceux des autres continents.

On a retrouvé la mention des catalogues des grandes bibliothèques de Ninive et de Babylone, d'Athènes et de Thèbes, de Carthage, de Rome et d'Alexandrie (celui-ci était méthodique). Au Moyen Age, les catalogues de bibliothèques soit monastiques (Cluny, Saint-Gall, etc.), soit royales ou princières (Charles V, duc de Berry) sont plutôt des inventaires. L'un des catalogues les plus anciens d'imprimés est le catalogue des livres grecs imprimés par Alde Manuce (1498), classé méthodiquement. Les grandes bibliothèques dressent leurs catalogues sur des fiches mobiles, qui seules permettent les intercalations et la mise à jour constante, ainsi que les rectifications. Mais l'impression des catalogues a le grand avantage d'en permettre la consultation ailleurs que sur place. Parmi les plus importantes de ces publications, il faut citer : le *Catalogue of the printed books of the British Museum* (Londres, 1881-1905 ; nouvelle édition en 1946) et le *General Catalogue of printed books, new edition* (1933-1954), après le *Subject Index of the modern works added to the library.* En 1946, le British Museum a fait paraître *A list of Catalogues, guide books and other publications.* Le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (*Auteurs*) [Paris, t. Ier, 1897, en 1955 183 volumes ont paru, arrêtés au milieu de la lettre T] se complète par bien d'autres séries : il a paru neuf volumes du *Catalogue des factums* et quatre de celui des *Actes royaux ;* il a été publié antérieurement plusieurs catalogues méthodiques : histoire de France, etc. On consultera avec profit *les Catalogues imprimés de la Bibliothèque nationale, liste établie en 1943, suivi d'un supplément (1944-1952)* [Paris, B. N., 1953]. La plus importante des bibliothèques des Etats-Unis a publié le *Catalogue de la Bibliothèque du Congrès,* de Washington, de 1942 à 1950.

« Scène de la vie de sainte Ursule » primitif catalan

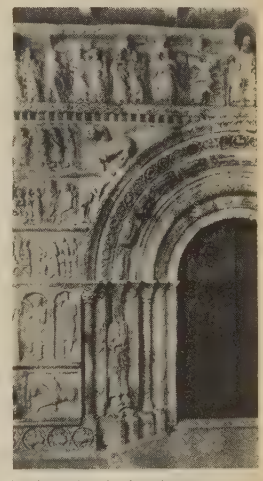

la façade de l'église de Ripoll

Phot. Giraudon, Mas-dir. gén. du tourisme espagnol.

L'un des problèmes majeurs dans ce domaine est le classement lui-même des livres imprimés. De nombreux auteurs se sont occupés de donner des règles en cette matière, sans arriver à une uniformité absolue. Il est possible de dire qu'en France l'uniformité est maintenant réalisée. Le souci quant à cette uniformité reste entier sur le plan international : c'est une des préoccupations de la F. I. A. B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires) que de la réaliser.

— Comm. Le *catalogue* permet au commerçant de présenter aux acheteurs éventuels les objets de son négoce sous l'aspect le plus attrayant. Certaines grandes entreprises commerciales réalisent la plus grosse partie de leur chiffre d'affaires par correspondance, le client effectuant son choix grâce à un catalogue illustré soigneusement préparé. La suite des catalogues établis par certaines maisons très anciennes est précieuse pour les économistes, qui peuvent y suivre l'évolution des prix de tel ou tel produit, ainsi, d'ailleurs, que l'évolution du goût de la clientèle.

CATALOGUER v. tr. Dresser un catalogue ; inscrire des noms de choses ou de personnes dans un certain ordre : *Vos péchés sont-ils donc si précieux qu'il faille les cataloguer et les classer* (Péguy). ‖ *Fam.* et *péjor.* Remarquer, apprécier à sa médiocre valeur.

CATALOGUEUR n. m. Celui qui dresse, qui rédige des catalogues.

CATALOUFFE n. f. Brocatelle de soie, dite aussi DAMASQUIN au XVIIe s.

CATALPA n. m. (mot d'une langue indigène d'Amérique). Arbre originaire de l'Amérique du Nord, largement répandu dans les parcs et jardins de France. (Nom scientifique : *Catalpa bignonioïdes*, famille des bignoniacées.)

fleur du catalpa

CATALYSE n. f. (gr. *katalusis*, dissolution). Chim. Action par laquelle une substance augmente la vitesse d'une réaction chimique sans paraître y prendre part.

— Constr. *Poêle à catalyse*, appareil de chauffage utilisant la propriété de l'essence de pétrole de brûler sans flamme ni fumée, à une température plus basse que la température normale (320° C au lieu de 650° C), en présence d'un catalyseur (amiante et mousse de platine).

— ENCYCL. Chim. Un fragment de mousse de platine, introduit à la température ordinaire dans un mélange d'hydrogène et d'oxygène, provoque à son contact la formation de vapeur d'eau : c'est un exemple de catalyse ; on dit que la mousse de platine, que l'on retrouve d'ailleurs inaltérée après l'opération, est un catalyseur de cette réaction. Le catalyseur peut, comme dans l'exemple précédent, former une phase distincte de celle des produits en réaction (catalyse hétérogène) ; mais le catalyseur et les produits de la réaction peuvent aussi ne former qu'une phase (catalyse homogène). Les exemples de catalyse sont très nombreux, ainsi que les catalyseurs (métaux, oxydes, halogénures, sulfures, etc., en catalyse hétérogène ; de très nombreuses substances, parmi lesquelles la vapeur d'eau ; de nombreux ions, parmi lesquels H^+ et OH^-, en catalyse homogène) ; il n'existe probablement pas de réaction chimique qui ne soit sensible à une action catalytique ; l'industrie en fait d'importantes applications dans de nombreuses synthèses, comme celles de l'acide sulfurique, du gaz ammoniac, de l'acide nitrique, ainsi que dans de nombreuses préparations organiques.

catamaran

Les caractères généraux de l'action catalytique sont les suivants : 1° le catalyseur agit souvent à des doses infimes ; ce caractère est valable surtout en catalyse hétérogène ; 2° le catalyseur, ne prenant pas part à la réaction, se retrouve inaltéré quand celle-ci est terminée ; 3° quand la réaction est limitée par un équilibre chimique, le catalyseur n'apportant pas d'énergie ne déplace pas l'équilibre ; il permet seulement de l'atteindre plus rapidement, et, partant, il accélère les deux réactions inverses ; 4° un catalyseur est en général doué de spécificité, c'est-à-dire que si plusieurs réactions sont possibles à partir du mélange initial, un catalyseur donné oriente le mélange vers une réaction déterminée ; par exemple, à partir du mélange de CO et de H_2, on peut, entre autres, par le nickel réduit, obtenir du méthane ; par un catalyseur à base de fer, obtenir une essence minérale synthétique ; par l'oxyde de zinc, obtenir de l'alcool méthylique, etc.

MÉCANISME DE LA CATALYSE. *Catalyse homogène.* Le mode le plus anciennement admis est la combinaison du catalyseur et des produits réagissants pour former des espèces chimiques instables, dont la décomposition immédiate donne le produit final, le catalyseur étant régénéré. Actuellement, on considère aussi que, dans de nombreux cas, le catalyseur intervient pour activer l'un des réactifs au cours des collisions moléculaires. *Catalyse hétérogène.* La formation d'un composé intermédiaire instable avec le catalyseur est ici également invoquée dans quelques cas, mais le mode d'action le plus fréquent paraît dû à une adsorption des réactifs par le catalyseur ; cette adsorption, d'un type particulier, qualifiée d' « activante » ou de « dissociante », n'a lieu qu'en certains points de la surface du catalyseur, dits « centres actifs » ; ces derniers peuvent d'ailleurs accidentellement être détruits, et l'efficacité du catalyseur être amoindrie, ou même annulée, par un poison* du catalyseur. (→ Biblio.)

CATALYSER v. tr. Chim. Intervenir comme catalyseur dans une transformation. ‖ *Fig.* et *fam.* Se dit d'un événement ou d'une personne qui, par sa seule présence, ou par son intervention, provoque une réaction : *Catalyser les oppositions.*

CATALYSEUR n. m. Corps qui provoque une action catalytique : *Le charbon en poudre fine est un catalyseur de décomposition pour l'eau oxygénée.*

— ENCYCL. Biol. Les *catalyseurs* jouent un rôle considérable dans les fonctions vitales, où ils interviennent pour rendre possibles ou accélérer les réactions biochimiques. Le type des catalyseurs en biologie est représenté par les ferments digestifs, qui opèrent l'hydrolyse et le dédoublement des principes alimentaires à une température et pendant une durée que les agents ordinaires ne peuvent réaliser. C'est ainsi que l'acide chlorhydrique seul peut produire l'hydrolyse des albumines, mais à une concentration et à une température que l'organisme ne pourrait pas supporter ; la pepsine permet une réaction rapide et à 37 °C. Tous les ferments qui agissent dans l'organisme, pour opérer soit la dislocation, soit la synthèse des matériaux nutritifs et de ceux qui servent aux fonctions énergétiques (mouvement, chaleur, électricité, luminosité) sont des catalyseurs. (V. CATALYSE, ENZYME.)

— Chim. V. CATALYSE.

CATALYTIQUE adj. Chim. Qui a les caractères de la catalyse : *Action catalytique.*

CATALYTIQUEMENT adv. Chim. De façon catalytique.

CATAMARAN ou **CATIMARON** n. m. Radeau de la côte de Coromandel (Inde), constitué par des troncs d'arbre de longueurs inégales, liés ensemble. (Les plus petits catamarans en comportent trois et sont longs de 5 à 6 m. Les plus grands sont faits de cinq pièces de bois.) ‖ Embarcation formée de deux coques allongées, réunies par une armature rigide. ‖ *Par anal.* Disposition et forme des flotteurs d'hydravions.

— ENCYCL. C'est après la Seconde Guerre mondiale que le *catamaran* connut un grand développement dans le yachting. Il a en effet une très bonne tenue à la mer et une vitesse sous voiles qui lui permet de battre les yachts ordinaires de même longueur. Son principal inconvénient réside dans son manque de maniabilité. Les Espagnols ont lancé le patin à voile, qui est une embarcation de régate très athlétique. Certains catamarans plus gros ont réalisé des voyages transocéaniques.

Catamarans (EXPÉDITION DES), coup de main tenté dans la nuit du 2 au 3 octobre 1804, par la marine anglaise, contre la flottille française de débarquement, concentrée en rade de Boulogne. Pendant que des navires attaquaient les bateaux français pour faire diversion, les Anglais faisaient dériver sur nos lignes des engins baptisés *catamarans*, sortes de radeaux portant des tonneaux d'explosif, auxquels un mouvement d'horlogerie devait mettre le feu. L'attaque échoua, autant par la déficience technique de ces engins que par l'opiniâtre défense des Français.

CATAMARCA, v. d'Argentine, ch.-l. de province, en bordure des Andes, dans une oasis au pied de la sierra de Aconquija (vignes, pêchers, noyers) ; 31 100 hab. Evêché. Centre de pèlerinage. — La *province de Catamarca* a 179 100 hab.

CATAMÉNIAL, E, AUX adj. (gr. *kata*, par, et *men*, mois). Relatif à la menstruation : *Des douleurs cataméniales.*

CATAMNÈSE n. f. (gr. *kata*, en suivant, et *mnêsis*, souvenir). Renseignements fournis par le malade après sa sortie de l'hôpital, dont l'étude permet de suivre l'évolution de la maladie et de porter un diagnostic. (Peu us.).

CATANANCHE n. f. (gr. *katanankhê*, contrainte). Plante à fleurs bleues, rarement blanches ou roses, velue, vivant dans les terrains arides, jusqu'à 800 m d'altitude, dans la région méditerranéenne. (Famille des composées.)

CATANE, en ital. **Catania**, v. d'Italie, en Sicile, ch.-l. de prov., sur la mer Ionienne, au S. de l'Etna ; 358 000 hab. Archevêché. Université. Anc. colonie grecque, fondée au VIIe s., Catane tomba, en 263 av. J.-C., sous la domination romaine. La ville actuelle date du XVIIIe s. et possède un plan quadrangulaire ; elle a fréquemment souffert des éruptions. Elle conserve de nombreux monuments dus à l'architecte sicilien Vaccarini (1702-1768) : la cathédrale, le couvent des Bénédictins, les palais Biscari, Sarravalle et Valle, celui de la municipalité et la fontaine de l'Eléphant ; le château Ursino (XIIIe s.) a été restauré au XIXe s. ; théâtre et amphithéâtre antiques. Seconde ville de Sicile par la population, c'est le premier port pour le trafic maritime. Industrie de la soie. Raffineries de soufre. — La *province de Catane* a 882 300 hab. Elle s'étend du sommet des monts Nebrodi, au N., au Simeto, au S., et comprend tout le massif de l'Etna. Cette province, essentiellement agricole, produit du blé et a des vignobles renommés sur les pentes du volcan.

CATANZARO, v. d'Italie, en Calabre, ch.-l. de prov., à l'E. de l'isthme de Squillace ; 71 200 hab. Archevêché. Centre d'études professionnelles. L'écart de *La Marina*, terminus de voie ferrée, est un centre industriel (engrais chimiques). — La *province de Catanzaro* a 766 500 hab. Montagneuse, elle s'étend sur l'isthme de Squillace. Les régions les plus fertiles sont autour de San Eufemia et de Crotone.

CATAONIE. Géogr. anc. Pays d'Asie Mineure, au N. du Taurus ; capit. *Comana.*

Çatapatha-Brâhmana, annexe de la *Samhitâ* blanche du *Yajurveda*, dont la composition est attribuée au célèbre rishi Yâjñavalkya, l'un des plus importants livres sacrés de l'Inde en ce qui concerne le rituel et la mythologie, à laquelle il donne une forme plus arrêtée que les autres *brâhmana*, si même il n'en est pas la véritable source.

CATAPHASIE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *phasis*, parole). Neurol. Trouble de la parole dans lequel le malade répond à la question qui lui est posée, mais répète ensuite indéfiniment cette réponse.

CATAPHONIQUE n. f. (gr. *kata*, contre, et *phônê*, voix). Physiq. Syn. de CATACOUSTIQUE.

CATAPHORA n. f. (gr. *kata*, en bas, et *pherein*, porter). Neurol. Etat d'assoupissement profond, intermédiaire entre l'état soporeux et l'état comateux.

CATAPHORÈSE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *pherein*, porter). Physiq. Sorte d'électrolyse qui s'opère dans les suspensions colloïdales.

— ENCYCL. On sait que les granules en suspension dans l'eau et dans les autres liquides de grand pouvoir inducteur spécifique portent une charge électrique qui est généralement négative, mais peut parfois être de signe contraire ; dans le premier cas, le passage d'un courant dans la suspension entraîne les granules vers l'anode, et dans le second vers la cathode.

Dans cette action, les granules se comportent comme des ions ; cependant, leurs dimensions étant beaucoup plus grandes que celles des ions électrolytiques ordinaires, et leur nombre bien plus faible, la résistance électrique de ces liquides est très élevée, et la

Phot. « les Cahiers du Yachting ».

quantité d'électricité nécessaire pour produire un poids donné de dépôt, très faible. Par extension, on applique parfois aussi le nom de *cataphorèse* à l'électrolyse des solutions colloïdales, qui contiennent fréquemment des ions de dimensions aussi grandes que les granules des suspensions.
On désigne aussi par cataphorèse, dans un sens plus restreint, la migration des ions vers la cathode, par opposition à l'*anaphorèse*, qui se rapporte à la migration de sens inverse. Dans ce cas, le phénomène général porte le nom d'*électrophorèse*.

CATAPHORÉTIQUE adj. Relatif à la cataphorèse.

CATAPHOTE n. m. Nom déposé d'une marque de catadioptre*.

CATAPHRACTAIRE ou **CATAPHRACTE** adj. et n. m. Se dit des soldats qui étaient armés d'une cataphracte.

CATAPHRACTE n. f. (gr. *kataphraktês*, cuirasse). Antiq. Nom d'une armure à l'usage des cavaliers, faite de toile ou d'une peau sur laquelle étaient cousues des lames de métal disposées en écailles. (Une armure semblable abritait le cheval. D'origine orientale, la cataphracte fut introduite dans l'armée romaine au IIe s. apr. J.-C.)

CATAPHRYGIEN, ENNE n. et adj. V. MONTANISTES.

CATAPLASME n. m. (gr. *kataplasma*, application). Thérap. Médicament pour l'usage externe, à consistance de pâte molle, obtenu en délayant des farines ou des poudres dans de l'eau chaude ou dans des solutions médicamenteuses : *Cataplasmes de farine de lin, de fécule*, etc. ‖ *Cataplasme laudanisé*, cataplasme préparé en versant une vingtaine de gouttes de laudanum à la surface du cataplasme. ‖ *Cataplasme sinapisé*, cataplasme préparé en mettant une légère couche de farine de moutarde sur la farine de lin avant de la recouvrir de son linge. ‖ *Fig.* et *fam.* Aliment épais et difficile à absorber et à digérer : *Soupe qui est un vrai cataplasme.*
— ENCYCL. Le *cataplasme* est constitué par une masse humide, molle, chaude, enfermée dans une étoffe perméable à l'humidité. Il est destiné à entretenir sur une région donnée une chaleur humide, et remplit ainsi un rôle assez complexe suivant les affections contre lesquelles on l'utilise et les substances dont il est fabriqué. Pour le préparer, on emploie des substances mucilagineuses (farine de lin) ou amylacées (fécule de pomme de terre), délayées dans l'eau chaude, et que l'on enveloppe dans une mousseline. Le cataplasme simple est résolutif par osmose et, par le même mécanisme, adoucissant des peaux sèches, squameuses, croûteuses. Le cataplasme sinapisé est un bon révulsif doux. Le cataplasme laudanisé est analgésiant.
Les matières dont est fait un cataplasme sont un excellent milieu de culture pour les microbes. Il faut donc éviter de s'en servir sur des régions infectées, sur des plaies, et, d'une façon générale, sur des peaux qui ne sont pas intactes, sauf indications médicales.

CATAPLECTIQUE adj. Neurol. Relatif à la cataplexie.

CATAPLÉITE n. f. (du gr. *katapleôs*, rempli). Minér. Silicate hydraté naturel de zirconium et de sodium.

CATAPLEXIE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *plessein*, frapper). Neurol. Attaque d'apoplexie foudroyante.

CATAPODIUM [djɔm] n. m. Petite plante glabre, dont les tiges épaisses sont à moitié couchées, qui vit dans les sables et les rochers maritimes. (Famille des graminacées.)

CATAPTÔSE n. f. (gr. *kataptôsis*, chute). Neurol. Chute soudaine, déterminée par une attaque d'apoplexie ou d'épilepsie.

CATAPULTAGE n. m. Action de catapulter.
— Aéron. Lancement d'un avion à l'aide d'une catapulte.
— ENCYCL. Aéron. L'origine du *catapultage* remonte aux expériences des frères Wright. Les premiers planeurs et avions à moteurs réalisés par les Wright étaient lancés au moyen d'un dispositif de catapultage, comportant des rails sur lesquels glissait l'appareil ; un contrepoids communiquait à l'aéronef la vitesse minimale de sustentation. Des essais de catapultage furent également conduits par Langley, à partir d'une catapulte montée sur un navire. Les expériences eurent lieu le 7 octobre et le 8 décembre 1903, sur le vapeur *Potomac*. Au cours du deuxième essai, l'appareil s'abîma dans les flots. De nombreuses autres expériences eurent lieu avant 1914. Aucune application précise ne fut faite sur le plan militaire. C'est seulement en 1927 que le catapultage revient à l'honneur dans les services civils, pour accélérer l'acheminement du courrier. Le 1er août 1927, le pilote Chamberlin quitte par catapultage le pont du *Leviathan*, à 100 km au large. En 1928, la Compagnie générale transatlantique monte une catapulte Penhoët, longue de 34 m, sur le paquebot *Ile-de-France;* ainsi, un appareil amphibie Lioré-Olivier, piloté par Demougeot, permet de gagner 24 h sur le trajet Paris-New York et 40 h sur le trajet inverse pour transporter le courrier. Le catapultage a été largement utilisé avant la Seconde Guerre mondiale, tout spécialement par les Allemands, sur les lignes de paquebots parcourant l'Atlantique Sud et l'Atlantique Nord. Deux des plus grands paquebots allemands, l'*Europa* (l'actuel *Liberté*) et le *Bremen*, étaient munis de catapultes.
En aviation moderne, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la plupart des croiseurs et cuirassés embarquaient des hydravions lancés par catapulte. Depuis l'emploi d'avions à réaction sur porte-avions, le décollage est facilité par une catapulte à vapeur disposée sous le pont d'envol.

CATAPULTAIRE n. m. Hist. mil. Soldat employé à la manœuvre d'une catapulte.

CATAPULTE n. f. (lat. *catapulta ;* gr. *katapultês*). Arm. Machine de guerre qui servait à lancer des pierres ou des traits.
— Mar. Machine constituée par un chariot coulissant sur une poutrelle d'environ 20 m, actionnée à l'aide d'un explosif, de l'air comprimé ou de la vapeur, et servant au lancement des avions ou des hydravions à bord de navires de guerre ou de paquebots.
— ENCYCL. Arm. La *catapulte* avait pour principe l'élasticité de torsion des cordes. Sur un solide bâti de charpente, on tendait, entre deux traverses parallèles, un faisceau de cordes tressées, dans le milieu desquelles s'engageait un style, ou levier, que l'on faisait ensuite tourner dans un plan vertical, pour tordre le câble. A l'extrémité du style était un cuilleron en fer destiné à recevoir les projectiles. L'encliquetage qui maintenait le style horizontal étant lâché, le câble se détordait brusquement, redressant le style qui allait buter contre un sommier. La charge ainsi lancée à plus de 500 ou 1 000 m de distance pouvait atteindre 80 kg. Il existait des catapultes lourdes, pour tir courbe, employées dans les sièges, et des modèles plus légers, montés sur roues et tirant de plein fouet. D'autres pouvaient lancer des flèches. Apparue chez les Grecs (IVe s. av. J.-C.), d'un usage courant chez les Macédoniens, les Carthaginois et les Romains, elle est encore mentionnée en 1480, au siège de Rhodes.

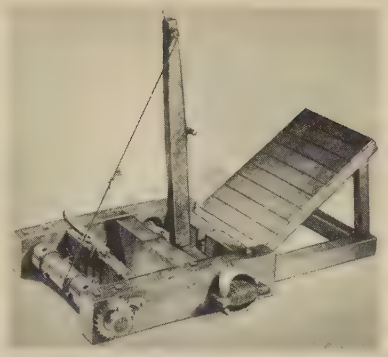

catapulte (arm.)

CATAPULTER v. tr. Lancer un avion avec une catapulte. ‖ *Par extens.* Lancer brusquement.

CATARACTA n. f. (lat. *cataracta ;* du gr. *katarraktês*, chute). Antiq. Herse ou barre mobile, à l'entrée d'un pont ou d'une ville, en avant de la porte, que l'on abaissait pour en défendre l'accès.
— Archéol. chrét. Soupirail percé dans la voûte de confession qui renfermait les ossements d'un saint, par où l'on faisait toucher des objets au tombeau.

CATARACTE n. f. (lat. *cataracta ;* du gr. *katarraktês*, chute). Chute d'eau sur le cours d'un fleuve : *Cataractes du Zambèze, de l'Iguazu, etc. Si vous n'avez pas vu courir un torrent épuré par ses mille cataractes, sur les entrailles nues de la montagne, vous ne savez pas ce que c'est que la beauté de l'eau* (Sand). [Une cataracte a plus d'ampleur qu'une cascade, notamment en largeur, et une dénivellation plus forte que des rapides.] ‖ Dans le style biblique, grande abondance d'eau : *Il ouvrit les cataractes du ciel.* ‖ — *Fig.* et *fam. Lâcher les cataractes*, laisser déborder sa colère, son indignation.
— Mécan. V. DASH-POT.
— Ophtalmol. Affection oculaire, aboutissant à l'opacité, partielle ou totale, du cristallin ou de sa membrane capsulaire. (On croyait que la cataracte était due à la chute de l'humeur sur les yeux.)
— ENCYCL. Ophtalmol. On distingue plusieurs sortes de *cataractes :* la cataracte *lenticulaire*, qui affecte le cristallin ; la cataracte *capsulaire*, qui affecte la membrane cristallinienne ; la cataracte *capsulo-lenticulaire*, résultant d'une lésion simultanée du cristallin et de sa capsule ; enfin, la cataracte *pseudo-membraneuse*, due à des exsudats provenant d'un iritis. La cataracte est dite *fausse* quand l'opacité résulte de produits épanchés sur la surface externe de la capsule ; elle est dite *dure* ou *molle* suivant que le cristallin est induré ou ramolli. Les plus fréquentes sont les cataractes lenticulaire et capsulaire.
Parmi les causes multiples de cette affection, mentionnons : les traumatismes (blessures, contusions, corps étranger au globe oculaire), les altérations des membranes de l'œil (irido-choroïdite, glaucome, rétinite), la vieillesse (cataracte sénile), les dyscrasies (diabète, albuminurie, etc.), et enfin certaines cataractes sont congénitales, dues à une maladie du fœtus *in utero* (telle que la rubéole) ou à une anomalie génétique (certaines familles sont plus touchées). Le maniement de certaines substances, telles que la naphtaline, paraît y prédisposer.
Les personnes atteintes de cataracte voient leur vue diminuer progressivement, plus rarement d'une façon brusque, et distinguent

cataractes de l'Iguazu

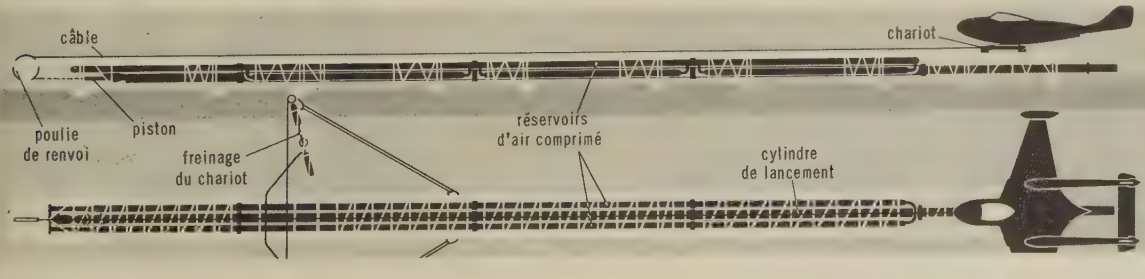

catapulte (mar.)
la détente de l'air dans le cylindre de lancement pousse violemment un piston tracteur relié par câble et poulie de renvoi au chariot porteur : cinq avions de 6,5 t peuvent être lancés en cinq minutes à 55 m/s

Phot. Larousse, Office du tourisme argentin.

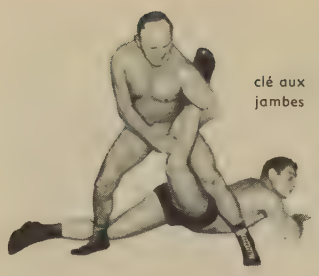
clé aux jambes

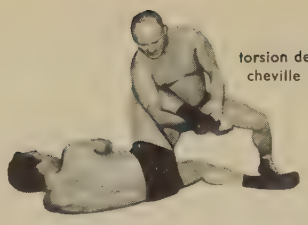
torsion de cheville

élongation de bras

catch
quelques prises classiques

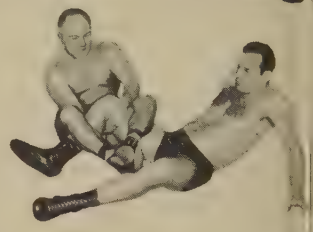
clé aux jambes

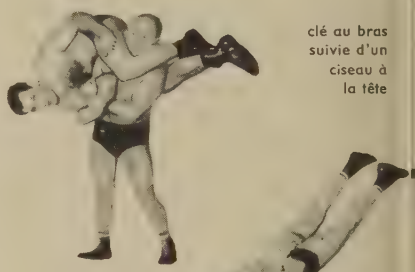
clé au bras suivie d'un ciseau à la tête

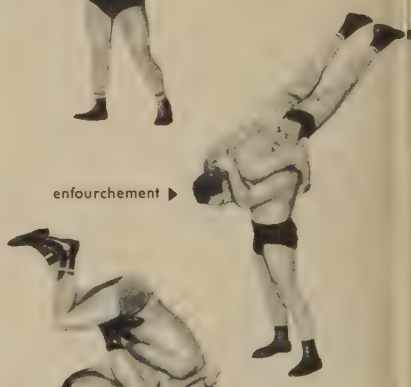
enfourchement

planchette japonaise

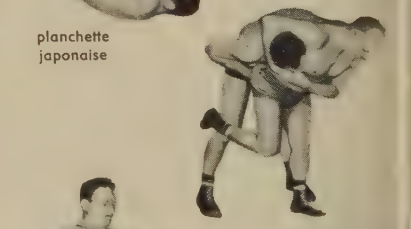
tour de hanche en tête avec croc-en-jambe

double étranglement

clé au bras

souvent mieux dans la demi-obscurité qu'en pleine lumière ; elles sont parfois gênées par de la diplopie, et par la présence de mouches volantes. C'est progressivement et sans aucune douleur que la vision diminue, jusqu'au moment où, la cécité étant à peu près complète, la cataracte est dite *mûre,* et devient opérable.

Le seul traitement de la cataracte est l'intervention opératoire. On pratiquait autrefois trois opérations différentes : le déplacement du cristallin par réclinaison (opération à peu près complètement abandonnée aujourd'hui) ; le broyage (qui n'est plus guère employé) ; enfin l'extraction, soit à lambeau, soit linéaire, qui est aujourd'hui le traitement de choix et qui n'entraîne, dans la plupart des cas, aucun risque sérieux. L'usage de l'atropine, qui était autrefois de règle pour dilater la pupille, ne paraît plus aujourd'hui indispensable, non plus que la réclusion en chambre noire, que l'on jugeait jadis nécessaire au moins pendant quelques jours. L'opérateur s'assure, dès que l'opération est terminée, que le patient a recouvré la vue et, dans le cas affirmatif, le laisse assez rapidement user de la vision, en le munissant de lunettes, destinées les unes à la vision à distance, les autres à la vision rapprochée, que l'opéré doit porter constamment. Quand la cataracte est binoculaire, on n'opère qu'un seul œil à la fois. Les résultats sont des plus satisfaisants.

En médecine vétérinaire, la cataracte s'observe parmi les animaux domestiques, surtout chez le cheval et le chien. Chez le *cheval* atteint d'ophtalmie périodique, après chaque accès le cristallin devient de plus en plus opaque, et finit par le devenir complètement. Chez le *chien,* la cataracte accompagne souvent la vieillesse, et presque tous les chiens qui arrivent à l'âge de quinze à dix-huit ans sont aveugles par suite de cataracte ; cette infirmité commence quelquefois dès l'âge de huit ans. L'énucléation du cristallin est beaucoup plus difficile chez l'animal que chez l'homme et ne donne que rarement des résultats favorables. La cataracte peut être d'origine congénitale et héréditaire. (→ Biblio.)

CATARACTÉ, E adj. Ophtalmol. Affecté de la cataracte.

CATARACTES (DISTRICT DES), district de l'Etat du Congo, sur le cours inférieur du Congo ; ch.-l. *Thysville.*

CATARGI ou **CATARGIU,** famille roumaine, qui a été brillamment représentée. — BARBU, homme politique et publiciste (1807 - Bucarest 1862) ; sous le règne du prince Cuza, il défendit les privilèges des boyards en combattant la réforme agraire. Président du Conseil en 1862, il fut assassiné par un Hongrois. — LASCĂR (Moldavie 1823 - Bucarest 1899), homme politique, prit part à la conspiration contre le prince Cuza et fut membre du gouvernement provisoire qui suivit. A l'avènement de Charles Ier, devenu chef du parti conservateur il fut très fréquemment président du Conseil.

CATARHINIENS n. m. pl. (gr. *kata,* en bas, et *rhis, rhinos,* nez). Sous-ordre de mammifères primates, comprenant les singes de l'Ancien Monde dont le nez a ses narines séparées par une cloison étroite et dirigée en bas, et dont les mâchoires ont trente-deux dents, avec les canines saillantes.

— ENCYCL. Les *catarhiniens* n'ont pas la queue préhensile ; leurs ongles sont plats aux quatre membres. Ils habitent les régions chaudes et tempérées de l'Asie et de l'Afrique ; seule une espèce, le *magot,* vit en Europe, à Gibraltar.

CATARINITE n. f. (de *Catarina,* nom de lieu). Minér. Alliage de fer et de nickel, trouvé dans certaines météorites.

CATARRHAL, E, AUX adj. Pathol. Qui tient du catarrhe : *Toux catarrhale. Flux catarrhal. Rhinite catarrhale.*

CATARRHE n. m. (lat. *catarrhus ;* gr. *katarrhos,* écoulement). Pathol. Hypersécrétion séreuse sans suppuration. ‖ *Particul.* Flux muqueux des bronches : *Catarrhe des bronches.* (V. RHUME.) ‖ *Catarrhe de l'estomac,* v. PITUITE. ‖ *Catarrhe nasal,* v. CORYZA. ‖ *Catarrhe vésical,* v. CYSTITE.

— ENCYCL. Le mot *catarrhe,* très usité dans l'ancienne médecine, n'est plus guère employé aujourd'hui que pour désigner l'accroissement pathologique de la sécrétion d'une muqueuse sans qu'il y ait suppuration. On ne l'applique, en général, qu'aux organes respiratoires.

— Art vétér. Le *catarrhe* auriculaire du chien est une otite externe chronique, qui fait suite à l'otite aiguë ou apparaît, d'emblée, comme une manifestation eczémateuse ; il est d'ordinaire tenace et récidivant.

CATARRHECTIQUE adj. (gr. *katarrêkhtikos,* purgatif). Méd. anc. Dissolvant : *Potion catarrhectique.*

CATARRHEUX, EUSE adj. et n. Sujet au catarrhe ; affecté d'un catarrhe : *Amédée, facilement catarrheux, dut se résigner à ne sortir jamais sans foulard* (Gide). *Vous voyez [...] quel vieux [...] catarrheux... je suis devenu...* (R. Martin du Gard).

CATASETUM [tɔm] n. m. (gr. *kata,* sur, et lat. *seta,* soie). Orchidacée épiphyte de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe, dans les serres chaudes, pour la beauté de leurs fleurs.

CATASTASE n. f. (gr. *katastasis,* constitution). Littér. anc. Troisième partie d'une tragédie, celle où l'intrigue posée dans la *protase,* nouée dans l'*épitase,* prépare la *catastrophe.*

— Phonét. Première phase de l'articulation d'une occlusive, correspondant à la mise en place des organes phonateurs.

Catastérismes (proprem. *études sur les astres ;* du gr. *kata,* sur, et *astêr,* astre), titre d'ouvrages d'astronomie qui ont été attribués à Eratosthène et à Hipparque.

CATASTROPHE n. f. (lat. *catastropha ;* gr. *katastrophê,* renversement). Evénement bouleversant, accident épouvantable : *La catastrophe de Courrières fit plus de mille morts.* ‖ *Par exagér.* Renversement brusque et désastreux d'une situation : *Elle en était venue à peindre très gentiment la miniature : une ressource en cas de catastrophe, disait la mère* (Zola).

— SYN. : *accident, calamité, désastre.*

— Littér. Evénement décisif qui amène le dénouement d'une tragédie : *La catastrophe de ma pièce est peut-être un peu trop sanglante* (Racine).

CATASTROPHER v. tr. *Fam.* Consterner, abattre, jeter dans un profond découragement : *Tu ne vas pas essayer de me catastropher* (Bernstein). *Avoir un air catastrophé.*

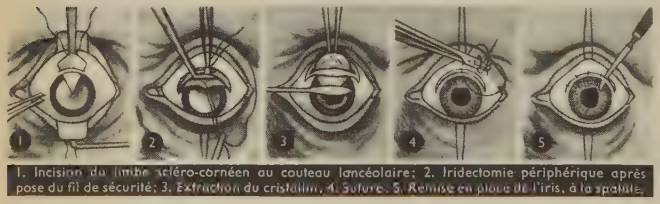
1. Incision du limbe scléro-cornéen au couteau lancéolaire ; 2. Iridectomie périphérique après pose du fil de sécurité ; 3. Extraction du cristallin ; 4. Suture ; 5. Remise en place de l'iris, à la spatule.

opération de la cataracte (ophtalmol.)

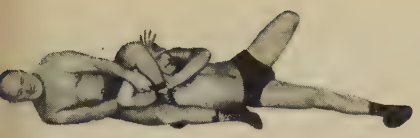
main blanche

étranglement

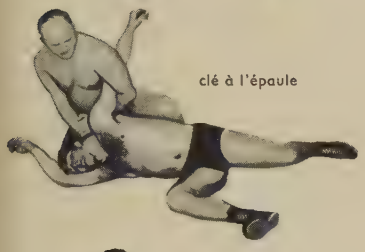
clé à l'épaule

brise-reins

ceinture avant

Nelson debout

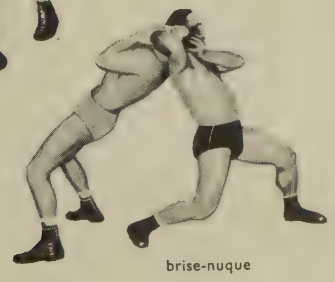
brise-nuque

CATASTROPHIQUE adj. Qui prend les caractères d'une catastrophe : *Un événement arrive, telle la guerre de 1914, aussi subit, aussi catastrophique qu'un tremblement de terre* (Bourget). ‖ Marqué par une catastrophe : *Ce jour catastrophique du 20 juillet fut, dans toute l'Europe, une journée très paisible* (Tharaud).

CATASTROPHISME n. m. Théorie qui attribuait à des cataclysmes tous les changements survenus à la surface de la Terre et, entre autres, la succession de faunes différentes dans les étages successifs (Cuvier, d'Orbigny).

CATATHERMOMÈTRE n. m. (gr. *kata*, en bas, et *thermomètre*). Instrument imaginé par L. Hill et utilisé en climatologie biologique pour mesurer la *valeur de refroidissement*.

— Encycl. Le *catathermomètre* de Hill évalue la vitesse avec laquelle s'abaissent les températures de deux thermomètres placés dans des conditions thermiques voisines de celles du corps humain (36,5 °C). On plonge les deux instruments dans de l'eau à 50 °C. On essuie le premier (thermomètre sec) et on entoure le réservoir du second d'une gaze humide (thermomètre mouillé). On compte le nombre de secondes qui s'écoulent entre les deux lectures : 38 et 35 °C. Des formules établies par Hill donnent, à partir de ces résultats, la *valeur de refroidissement* en millicalories/g/cm²/minute (quantité de chaleur perdue par le corps humain sous l'effet du vent et de la transpiration). [V. frigorimètre.]

CATATONIE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *tonos*, tension). Neurol. Affection mentale appartenant au groupe de la schizophrénie ou désagrégation psychique, appelée encore en France hébéphréno-catatonie.

— Encycl. La *catatonie* représente une forme quelque peu différente et atténuée de l'hébéphrénie. Dans tout phénomène psychique, il y a à considérer la perception, l'image et les idées qui en découlent et la réaction. Dans la catatonie, les troubles observés sont surtout d'ordre réactionnel et dépendent de l'exaltation de l'automatisme psychique venant se surajouter aux phénomènes de dissociation ou de désagrégation qui constituent le fond commun de tous les états schizophréniques. Ses caractères principaux sont les suivants : manque d'expression dans le visage, ralentissement et irrégularité de la parole, trouble des associations d'idées, négativisme, c'est-à-dire, par exemple, mutisme et refus d'aliments, suggestibilité et impulsivité, stéréotypies, c'est-à-dire répétition indéfinie des mêmes mots, des mêmes phrases, des mêmes attitudes, des mêmes actes, etc. Il y a aussi de l'agitation ou de la stupeur, du délire et des hallucinations. L'ensemble de ces caractères constitue un syndrome que quelques psychiatres reconnaissent dans des affections mentales de causes diverses.

CATATYPIE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *tupos*, caractère). Photogr. Procédé de tirage analogue à l'ozobromie* quant au principe, mais utilisant les propriétés catalytiques d'une image photographique au platine.

CATAU n. f. (altér. de *Catherine*). *Fam.* Fille de ferme. ‖ Fille malpropre. ‖ Catin.

CÁT BÀ (île de la), île du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), dans le golfe du Tonkin. Séparée du continent par la baie d'Along, elle est entourée de fonds très poissonneux. Près d'un millier de jonques, les seules qui pratiquent la pêche hauturière au Viêt-nam, sont immatriculées dans l'île. Le chef-lieu en est *Phô Cát Bà*, à l'extrémité méridionale.

CATBALOGAN, v. et port des Philippines, dans l'île de Samar ; 8 200 hab. Commerce du coprah et de l'abaca.

CAT-BOAT [katbot] n. m. Mar. Petit voilier à grand-voile unique, sans foc, dont l'équilibre vélique est obtenu en avançant le mât très près de l'avant : *Le Moth et le Finn sont des cat-boats.*

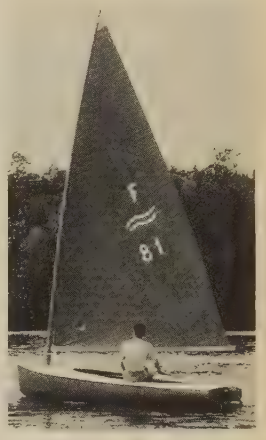
cat-boat

CATCH n. m. (de l'angl. *catch as catch can*, attrape comme tu peux). Sorte de lutte libre où la plupart des prises sont permises.

— Encycl. Généralement pratiqué par des professionnels, le *catch* constitue avant tout un spectacle haut en couleur et souvent burlesque, car les prises, si elles étaient portées à fond, provoqueraient d'incessants accidents. Il exige pourtant d'indéniables qualités athlétiques, un entraînement physique intense et un apprentissage sérieux des diverses prises et de leurs parades.
On organise également des combats de catch féminins, des combats de catch à quatre (deux catcheurs par équipe se relayant sur le ring) et même des combats de nains.

CATCH n. m. (de l'ital. *caccia*). Forme populaire du canon, chantée à trois voix ou plus. (Les plus anciens sont recueillis dans *Pammelia* et *Deuteromelia* de Thomas Ravenscroft [1609]. Double sens et effets comiques y sont produits par les paroles.)

CATCHELI n. m. Jeux. Sorte de tourniquet, composé d'une roue tournant verticalement et à laquelle sont suspendus des sièges.

CATCHER [katʃər] n. m. (mot angl. signif. *attrapeur*). Sports. Au base-ball et au cricket, joueur muni d'un masque et de gants, qui se tient derrière le joueur armé de la batte.

CATCHER v. intr. Sports. Pratiquer le catch.

CATCHEUR, EUSE n. Sports. Celui, celle qui pratique le catch.

CATE (Siebe Johannès Ten). V. Ten Cate (Siebe Johannès).

CATEAU (Le), ancienn. **Le Cateau-Cambrésis,** ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis, sur la Selle, affl. de l'Escaut ; 8 457 hab. (8 001 aggl.) [*Catésiens*]. Fonderie. Chaudronnerie. Constructions métalliques. Fabrique de carrelages et de céramiques. Tissages. Hôtel de ville Renaissance (beffroi du XVIIIe s.). Eglise de style baroque restaurée. Musée Henri-Matisse. Patrie du maréchal A. Mortier et de Henri Matisse.

— Hist. Le Cateau, qui doit son origine à un château élevé à la fin du Xe s., fut d'abord forteresse des évêques de Cambrai. La ville fut détruite en partie au XVIe s. (guerres de Religion), au XVIIe s. (Louis XIII en fit démanteler les fortifications), pendant la Révolution, et au cours de la Première Guerre mondiale. Deux traités y furent conclus (v. art. suiv.).

Cateau-Cambrésis (traités du). Deux traités furent signés en 1559, entre la France et l'Angleterre (12 mars-2 avril) d'une part, entre la France et l'Espagne (3 avril) de l'autre. Par le premier, la France conservait Calais, moyennant 500 000 écus payables sous huit ans. Par le second, Henri II recouvrait les places de la Somme, mais abandonnait toute prétention en Italie, où il ne conservait que quelques citadelles de garantie comme Pignerol, Asti et Turin. La Corse était remise

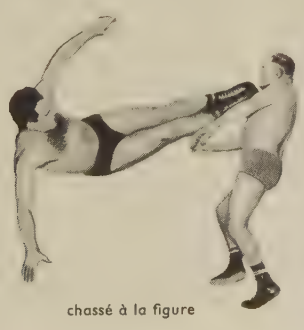
chassé à la figure

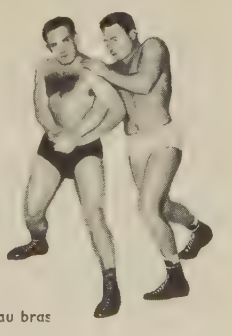
clé au bras

à Gênes, et le duc de Savoie Emmanuel-Philibert reprenait possession de ses Etats, la sœur de Henri II, Marguerite, lui étant donnée en mariage. Philippe II d'Espagne devait épouser la fille du roi de France, Elisabeth, et recevait le comté de Charolais. Les guerres d'Italie étaient liquidées au préjudice de la France, mais celle-ci conservait *de facto* les Trois-Evêchés, au détriment de l'Empire, absent de la négociation.

CATÉCHÈSE n. f. (lat. *catechesis;* gr. *katêkhêsis,* instruction à haute voix). Instruction religieuse, par demandes et par réponses, analogue au catéchisme*. || Instruction religieuse en général.
— ENCYCL. On appelait *catéchèse* l'enseignement donné aux catéchumènes dans l'ancienne Eglise. Plus généralement, le mot a désigné aussi l'instruction plus complète que l'Eglise continuait à donner aux fidèles après leur baptême : elle consistait surtout dans les homélies.

CATÉCHÈTE n. m. Celui qui enseignait la catéchèse.

CATÉCHÉTIQUE adj. Relatif à la catéchèse. || *Ecole catéchétique,* école chrétienne qui instruisait les catéchumènes. (Les plus célèbres furent celles d'Antioche, de Césarée et surtout d'Alexandrie, où enseignèrent saint Pantène, Clément et Origène.)

CATÉCHINE n. f. Chim. Principe actif du cachou. (On dit aussi ACIDE CATÉCHIQUE.)
— ENCYCL. On obtient la *catéchine* en traitant par l'éther acétique le cachou préalablement épuisé par l'eau froide. Elle constitue des aiguilles soyeuses, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante. La solution alcaline se colore en brun au contact de l'air, propriété utilisée en teinture. Elle fournit par distillation sèche la *pyrocatéchine;* fondue avec les alcalis caustiques, elle donne de la *phloroglucine* et de l'acide *protocatéchique.*

CATÉCHIQUE adj. *Tanins catéchiques,* tanins végétaux, appelés aussi *tanins condensés.* (Ils ne s'hydrolysent pas en solution et fournissent, par distillation sèche, de la pyrocatéchine. Ils constituent une classe importante des tanins. Selon Freudenberg, ils se forment dans les végétaux par condensation des catéchines. Le cachou, le gambier, le bois de québracho, l'écorce de mimosa sont des matières tannantes catéchiques.)

CATÉCHISATION n. f. Action de catéchiser : *La catéchisation des infidèles.*

CATÉCHISER v. tr. (lat. ecclés. *catechizare;* gr. *katêkhizein,* instruire de vive voix). Enseigner le catéchisme à. || *Par extens.* Instruire de ce que l'on doit dire et faire ; endoctriner : *Il ne la catéchisait plus, ne cherchait plus à faire d'elle une des femmes distinguées de Paris* (Zola).

CATÉCHISME n. m. (lat. *catechismus*). Instruction religieuse élémentaire. || Ouvrage élémentaire qui contient, par demandes et par réponses, l'explication du dogme et de la morale. || Livre, volume formé par le même ouvrage : *Un catéchisme relié.* || *Par extens.* Résumé dogmatique, credo, principes fondamentaux d'une doctrine, d'une secte : *Tous les Français de tous les partis savent leur catéchisme. Mais que mettent-ils derrière ces formules?* (F. Mauriac). || Leçon faite pour endoctriner quelqu'un : *Ces conditions, obéissance, hiérarchie, etc., sont le contraire de tout ce que conseille le catéchisme démocratique* (Renan). || *Pop. Catéchisme poissard,* recueil de propos injurieux ; ces propos eux-mêmes.
— Hist. *Catéchisme impérial,* catéchisme unique, publié en 1806 sur l'ordre de Napoléon Ier et qui lui permettait d'utiliser l'Eglise au profit de sa puissance. (Il insistait sur les devoirs du chrétien envers le pouvoir impérial et imposait, en particulier, l'amour, le respect, l'obéissance et la fidélité à l'Empereur. Il ne fut pas adopté sans résistance.)
— ENCYCL. L'enseignement de la doctrine chrétienne, qui est le sens précis du mot *catéchisme,* n'est qu'un aspect de la formation religieuse de l'enfant. Il a donc revêtu des formes assez diverses suivant les époques et les situations concrètes. La *Didakhê** paraît le plus ancien ouvrage d'enseignement chrétien qui nous soit parvenu. Jusqu'au concile de Trente, l'instruction religieuse des enfants, dont les conciles faisaient bien une obligation, était, en fait, assez négligée, et pratiquement livrée à l'initiative des clercs. Le concile, constatant la nécessité d'une instruction systématique, voulut également en proposer un modèle : ce fut le *Catéchisme à l'usage des curés,* rédigé d'après les décrets du concile de Trente et approuvé par Pie V. Mais ce catéchisme, comme ceux qui furent rédigés en langue vulgaire à l'usage des enfants, était un condensé de théologie scolastique, hérissé de termes techniques et abstraits. Le principal mérite des catéchismes du XVIIe au XIXe s. était de donner à l'enfant des formules précises, apprises par cœur, et dont il se souvenait sa vie durant.
Des catéchismes de ce type deviennent impraticables dans une société où les parents ne s'intéressent pas à la formation religieuse de leurs enfants. Ils avaient, d'autre part, l'inconvénient d'être divers selon les diocèses : d'où confusion quand l'enfant changeait de domicile.
La tendance actuelle, chez les catéchistes, est d'insister sur la formation religieuse et de ne donner à l'enseignement doctrinal qu'un rôle de moyen, dans un contexte beaucoup plus compréhensif, qui est l'*engagement* du baptême. En second lieu, ils insistent, étant donné l'âge de la première communion effective, sur la nécessité de rendre progressif cet enseignement, comme était progressive la catéchèse ancienne. Enfin, ils visent à débarrasser les manuels d'enseignement de leur apparat scolastique, et à faire du catéchisme une préparation totale et active à la vie chrétienne, en y incluant une formation liturgique que les anciens catéchismes ne prévoyaient pas et en utilisant les méthodes pédagogiques modernes. (V. KÉRYGME.)
C'est toute une technique nouvelle qui s'instaure, et pour laquelle une formation « professionnelle » devient nécessaire. Cette formation est organisée, au stade supérieur, dans l'Institut supérieur catéchétique de l'Institut catholique de Paris et en cours d'organisation dans les divers diocèses.
Les protestants se sont appliqués à l'instruction religieuse de l'enfance avec le plus grand zèle. Les ordonnances ecclésiastiques de Wittenberg insistent fortement sur ce point (1533). Et même, le catéchisme de Luther et celui de Calvin virent le jour avant le catéchisme romain. Depuis, de nombreux autres catéchismes ont été publiés dans les pays protestants. (→ Biblio.)

Catéchisme de Calvin, ouvrage de Calvin, composé en français en 1536. L'auteur le réédita, très remanié, en 1542 (*Catéchisme de Genève*). Une traduction latine fut imprimée à Strasbourg (1545). Les matières traitées sont disposées ainsi : 1° la foi, avec l'exposition du symbole ; 2° la loi, avec l'explication du décalogue ; 3° la prière, avec le développement de l'oraison dominicale ; 4° les moyens de grâce, avec l'étude de la Bible et des sacrements.

Catéchismes de Luther, nom donné à deux ouvrages, un petit, l'*Enchiridion* (1529), suivi d'un plus grand. Ils ont le même plan : 1° les dix commandements ; 2° le symbole des apôtres ou articles de la foi chrétienne ; 3° l'oraison dominicale considérée comme le résumé et le modèle de toutes les prières ; 4° le baptême ; 5° la cène.

Catéchisme positiviste *ou Sommaire exposition de la religion universelle en onze entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité,* par Auguste Comte (1852). Condenser le positivisme, afin de le rendre populaire, tel est le but de cet ouvrage, qui porte ces deux épigraphes : *Vivre pour autrui. La famille, la patrie, l'humanité ; l'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but.* Une « édition apostolique » du *Catéchisme positiviste* a paru en 1891.

CATÉCHISTE n. Personne qui catéchise, qui enseigne le catéchisme aux enfants : *Un « catéchiste » noir nous ouvre les portes* [de la mission] (Gide).

CATÉCHISTIQUE adj. Du catéchisme ; relatif à l'enseignement du catéchisme : *Pédagogie catéchistique.*

CATÉCHU n. m. Bot. V. CACHOU.

CATÉCHUMÉNAT [ky] n. m. Etat et formation du catéchumène.

CATÉCHUMÈNE [ky] n. (lat. *catechumenus;* gr. *katêkhoumenos*). Personne qui reçoit l'enseignement religieux pour se préparer au baptême : *On sait que, pendant longtemps, une place fut réservée vers l'entrée de la nef, aux catéchumènes et aux excommuniés* (Mérimée). || *Par extens.* Aspirant à une initiation quelconque.
— ENCYCL. Les Apôtres et leurs successeurs immédiats instruisaient sommairement ceux qu'ils convertissaient, avant de leur conférer le baptême (Act., VIII, 36 ; XVI, 33 ; XXI, 21, 24). Mais on sentit bientôt la nécessité de donner à l'enseignement des *catéchumènes* une forme régulière. Dès la seconde moitié du IIe s., des règles furent établies en Orient et en Occident. Les païens qui manifestaient le désir de devenir chrétiens étaient, après enquête sur leur sincérité, conduits auprès de l'évêque, qui leur imposait les mains et faisait sur eux le signe de la croix : ils étaient, dès lors, admis au rang des catéchumènes. Leur instruction durait deux ou trois ans, au bout desquels ils étaient jugés dignes de recevoir le baptême. Celui-ci était solennellement conféré le dimanche de Pâques et marquait le terme de l'initiation chrétienne. L'institution du catéchuménat tomba en désuétude à mesure que s'établit l'usage de baptiser les enfants des chrétiens dès leur naissance. Aujourd'hui, dans les missions en pays païen, le catéchuménat a été rétabli pour les adultes qui se présentent à la conversion. Il en est de même dans les pays plus ou moins déchristianisés où le nombre des adultes demandant le baptême est important : il existe par exemple à Paris plusieurs centres de catéchuménat, sous la direction de l'Institut supérieur catéchétique. (V. CATÉCHISME.)
Les protestants désignent par ce terme les jeunes gens et les jeunes filles qui, au terme de leur instruction religieuse, confirment publiquement le vœu de leur baptême, sont reçus membres de l'Eglise et admis à la communion.

CATÉGORÉMATIQUE adj. Log. Se dit d'un terme (substantif, adjectif) qui a une signification par lui-même. (Les termes qui n'ont de signification que joints à d'autres sont dits SYNCATÉGORÉMATIQUES.)

CATÉGORÈME n. m. (gr. *katêgorêma*) Log. Dans le système d'Aristote, notion universelle se rapportant aux modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre : *Il y a cinq catégorèmes : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.*

CATÉGORIE n. f. (gr. *katêgoria,* attribut). Classe de personnes, d'objets de même nature : *La cousine Bette* [...] *appartenait à cette catégorie de caractères* (Balzac).
— Bouch. Chacune des classes établies, pour les morceaux de boucherie, en fonction de leur mode d'utilisation culinaire et de leur valeur commerciale. (Les morceaux de boucherie se répartissent en trois catégories : *première catégorie,* viandes à griller ou à rôtir ; *deuxième catégorie,* viandes à braiser et certaines viandes à bouillir ; *troisième catégorie,* viandes à mettre en ragoût ou à bouillir.)
— Gramm. *Catégories grammaticales,* classes entre lesquelles sont répartis les éléments du vocabulaire : *Catégorie verbale, nominale ; catégories de genre, de nombre.*
— Math. Terme de même nature et de même intention que le mot *ensemble.* (On l'introduit de préférence lorsque divers ensembles sont mis en cause, lesquels empruntent leurs éléments à un sur-ensemble appelé *catégorie de base.*)
— Philos. Suivant Aristote, chacun des genres les plus généraux dans lesquels se rangent les objets de la pensée : *Le lieu et le temps sont des catégories.* || Suivant Kant, chacun des concepts *a priori* de l'entendement humain, selon lesquels ce dernier conçoit nécessairement les objets de l'expérience.
— ENCYCL. Philos. La notion de *catégories* diffère notablement d'une philosophie à l'autre, et peut souvent servir de critère pour situer un système dans l'ensemble de l'histoire de la philosophie. Notons, en particulier, la différence existant entre les catégories des philosophies idéalistes* (formes *a priori* de Kant, étapes dialectiques du développement de l'Idée de Hegel) et les catégories des philosophies matérialistes* (moments de la connaissance de la nature par l'homme, concepts et lois scientifiques dialectiquement mobiles). En ce qui concerne les catégories d'Aristote*,

leur interprétation est plus difficile, et encore discutée de nos jours.

Catégories (Traité des), ouvrage d'Aristote, le premier des cinq traités réunis sous le titre collectif d'*Organon*. Il a été plus étudié, à l'époque des débats entre le nominalisme et le réalisme, que ne l'a jamais été le reste de l'œuvre d'Aristote. L'auteur, de vive voix ou dans des écrits aujourd'hui perdus, a dû expliquer le sens des termes. Ainsi, on peut hésiter sur le sens du mot *catégorie :* il désignerait les choses dont nous pouvons parler, qui sont l'objet de nos affirmations (*katêgorein*, affirmer) dans nos jugements.

CATÉGORIQUE adj. Qui ne laisse subsister aucun doute ; clair, précis : [Jenny] *parut rassembler quelques souvenirs, et sur un ton catégorique : « Il ne me plaisait pas. »* (R. Martin du Gard).

— Philos. Se dit, chez Aristote, d'une proposition qui affirme l'attribut d'une manière absolue. (Le jugement catégorique est un jugement affirmatif isolé, par opposition au *jugement hypothétique*, qui est un jugement soumis à une condition.) ‖ *Impératif catégorique*, nom donné par Kant à la loi morale, au devoir.

— Encycl. Mor. *Impératif catégorique*. Il y a, dit Kant, deux espèces d'ordres ou d'impératifs. Les uns sont *conditionnels*, c'est-à-dire restreints par une condition ; ce sont, par exemple, ceux de l'hygiène ou de l'économie politique : « Faites ceci si vous voulez conserver la santé », ou « Faites ceci si vous voulez vous enrichir » ; ces impératifs sont *hypothétiques*, puisqu'ils supposent un but poursuivi, et qu'une fois ce but atteint la poursuite des moyens ne s'impose plus. L'impératif de la moralité, au contraire, est inconditionnel, absolu, *catégorique*, universel. De là ces formules : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle ; agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité en toi-même et en autrui comme une fin et jamais comme un moyen ; agis comme si tu étais à la fois législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables. » Ces théories morales de Kant sont exposées dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* et la *Critique de la raison pratique*.

CATÉGORIQUEMENT adv. De façon nette et précise : *S'expliquer catégoriquement*.

— Philos. Par catégories : *Classer les termes, les idées catégoriquement*.

CATÉGORISEUR adj. et n. m. Qui établit des catégories.

CATEL (Charles Simon), compositeur français (Laigle 1773 - Paris 1830). Après avoir écrit de la musique instrumentale (quatuors pour vents, quintettes pour cordes, sonates), il produit pour l'Opéra : *Sémiramis, les Bayadères, le Ménestrel écossais*, etc. Il est l'auteur d'un *Traité d'harmonie* (1802).

Catelan (Pré), site du bois de Boulogne, à Paris. C'est, d'après la tradition, l'emplacement du meurtre du troubadour Armand Catelan sous Philippe le Bel.

CATÉLECTROTONUS [nys] n. f. Physiol. Augmentation de l'excitabilité faradique d'un muscle ou d'un nerf au voisinage du pôle négatif (catode) d'un courant continu.

CATELET (Le), ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Saint-Quentin), dans le Vermandois, près des sources de l'Escaut et du tunnel du canal de Saint-Quentin ; 215 hab.

CATELLE n. f. Revêtement de faïence : *Poêle en catelles peintes*.

CATENA (Vincenzo), peintre italien (Venise v. 1470 - † v. 1531). Élève et imitateur de Giovanni Bellini, il dut son premier succès au doge L. Loredan, qui lui commanda son portrait aux pieds de la Vierge. Il peignit en 1520, pour l'église Santa Maria Materdomini, à Venise, le *Martyre de sainte Christine*. Citons encore la *Présentation au Temple* (Musée civique, Venise), la *Madone* (National Gallery), *Sainte Famille* (Dresde), *Portrait de sénateur* (musée de Vienne).

CATÉNAIRE adj. (du lat. *catena*, chaîne). Anat. Relatif à la chaîne des ganglions sympathiques.

◆ Adj. et n. f. Ch. de f. Se dit d'un système de suspension de câble conducteur qui, devant rester constamment en contact avec le dispositif de prise de courant de la locomotive ou du tramway électrique, est relié à un *câble porteur* par l'intermédiaire de fils verticaux, ou *pendules*.

— Encycl. Ch. de f. D'abord employée comme dispositif de sécurité en cas de rupture des lignes de transport de force à haute tension, la *suspension caténaire* s'est imposée pour l'aménagement des lignes de prise de courant, en particulier pour les grandes vitesses. Elle permet en effet d'assurer le parallélisme du câble de contact, ou câble de travail, avec le plan de roulement de la voie sur toute sa longueur. Ce système est dit *simple* lorsqu'il ne se compose que d'un câble porteur et d'un câble de travail. La nécessité d'un nivellement parfait pour le passage du pantographe à grande vitesse impose l'utilisation d'un câble porteur auxiliaire et de deux fils de contact à suspension alternée. La ligne caténaire (ou, en abrégé et nominativement, *caténaire*) est alors dite *double* ou *compound*. Elle comporte parfois un câble d'alimentation n'assurant aucun travail mécanique, appelé *feeder*. Les premiers essais de construction caténaire ont porté en général sur des conducteurs rigides, et réalisaient une véritable poutre à treillis, rigide, suspendue aux supports de la ligne. A l'heure actuelle, les caténaires utilisent un conducteur souple, et comportent toutes les possibilités d'aménagement dans les courbes et les rampes, sur les appareils de voie, à l'intérieur des gares, etc. L'espacement des supports est en général de 63 m dans les alignements droits, en voie normale ; il s'abaisse dans les courbes de faible rayon. La caténaire est mise en place par portions d'environ un kilomètre, appelées *équipements-tendeurs*, dont la tension, qui doit être réalisée en tenant compte de la dilatation thermique saisonnière, est assurée par des contrepoids.

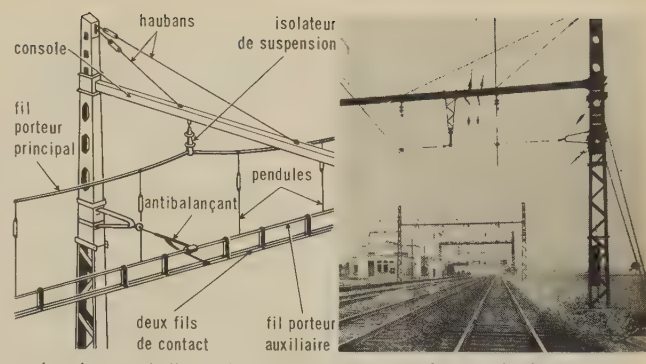

caténaire (ch. de f.)

CATÉNAIRE n. f. (du lat. *catena*, chaîne). Ancien nom d'un genre de bryozoaires, vivant en colonies plumeuses dans les mers froides et tempérées. (*Savignyella Lafonti* habite la Méditerranée.)

CATÉNATION n. f. (du lat. *catena*, chaîne). Biol. Phénomène caractérisé par le fait que, pendant la méiose, les chromosomes se disposent bout à bout en une chaîne fermée ou ouverte.

— Encycl. La *caténation* s'observe, par exemple, chez certaines œnothères. Elle est une conséquence des translocations réciproques qu'ont subies les chromosomes homologues.

CATÈNE n. f. (lat. *catena*, chaîne). Suite de remarques (en chaîne), empruntées à divers auteurs, sur l'Ecriture sainte.

CATÉNOÏDE n. f. Math. Surface engendrée par une chaînette tournant autour de sa base.

CATÉNULE n. f. (lat. *catenula*, petite chaîne). Bot. Petite chaîne, petite raie.

— Invert. Petit ver plat libre, aquatique, dont l'espèce la plus commune (*Catenula lemnae*) vit dans les mares, sous les lentilles d'eau. (Classe des turbellariés.)

CATÉPAN ou **CATAPAN** n. m. (en gr. *katepanô*, et avec métathèse et par anal. avec l'ital. *capitano*, a donné *kapetan*). Haut fonctionnaire byzantin qui, aux Xe et XIe s., gouvernait les *thèmes* réunis de Calabre et de Longobardie (Pouilles et Basilicate). [La dénomination a été conservée, sous les Normands et les Espagnols, à des contrôleurs des marchés et du commerce.]

CATÉPHIA n. f. Papillon de nuit européen, noir et blanc, dont la chenille vit sur les chênes isolés et se chrysalide dans les fentes de leur écorce. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CATÉRAIL n. m. Ch. de f. Système de monorail à suspension caténaire.

CATERGOL n. m. Aéron. Nom générique donné aux propergols* constitués par un liquide unique, dont la décomposition exothermique est provoquée par un catalyseur.

CATERPILLAR (katərpilər) n. m. (mot angl. signif. *chenille*). Dispositif utilisé sur certains tracteurs agricoles et sur tout véhicule destiné à se mouvoir sur des terrains impraticables, par la nature de leur sol, aux voitures. (V. chenille.)

CATESBY (Robert), conspirateur anglais (Lapworth, Warwickshire, 1573 - Holbeach, Staffordshire, 1605). Il prit part à diverses conjurations catholiques à la fin du règne d'Elisabeth. Les mesures de répression ne firent que l'exaspérer, et il organisa en 1604-1605 la fameuse « conspiration des Poudres ». Le complot ayant été découvert, il s'enfuit, mais fut rejoint, assiégé avec ses complices et tué.

CATFISH n. m. Nom anglais du poisson-chat.

CATGUT n. m. (angl. *cat*, chat, et *gut*, boyau). Espèce de lien employé en chirurgie pour la ligature des vaisseaux ou la réunion des plaies. (Préparé à partir de boyaux de mouton ou de chat, il a l'avantage d'être entièrement résorbé par les tissus. Dans certains cas, on lui fait subir une préparation spéciale pour que cette résorption soit plus lente : tel le catgut chromé.) [→ Biblio.]

CATHALA (Jean Henri), médecin français (Morlaix 1891). Médecin des hôpitaux de Paris en 1926, professeur d'hygiène et de clinique de la première enfance en 1941. Ses travaux ont porté sur l'adénome solitaire du foie, la réticulose histiocytaire aiguë maligne, les maladies infectieuses, les néphrites, les maladies hémolytiques de l'enfant. (*Traité de pédiatrie, le Nourrisson.*) [Acad. de méd., 1944.]

CATHARE n. m. et adj. (gr. *katharos*, pur). Philos. Nom que l'on donne, dans les doctrines platoniciennes, aux notions pures, ou types.

— Hist. Hérétique du Moyen Age qui avait la prétention d'une absolue pureté de mœurs.

— Encycl. Hist. La secte des *cathares*, qui n'étaient pas des « hérétiques », comme ils furent traditionnellement dénommés, semble née de la prédication des bogomiles, qui trouva en Occident un terrain favorable grâce à des survivances des idées manichéennes. Elle s'épanouit en Europe du XIe au XIIIe s. La dénomination d'ensemble de « cathares » recouvre des noms désignant les adeptes des diverses régions d'Europe : dans le midi de la France, qui fut leur principal domaine, grâce sans doute à un climat social et politique favorable, fait de tolérance et de liberté, on les appela *albigeois* ;* en Dalmatie et en Italie du Nord, *patarins* ;* dans le nord de la France (Bourgogne, Champagne, Flandres), *publicains*. On les désignait encore du nom de *bulgares*, ou de son dérivé *bougres* (ce qui dénonce l'origine bogomile de la secte). Dans les pays du Rhin, ils ont laissé le nom de *Ketzer*, devenu synonyme d'hérétique. Ces divers groupes n'étaient pas complètement isolés : Rainier Sacconi, ancien évêque cathare, comptait, vers 1250, seize Eglises, réparties en France, en Italie, dans les Balkans et à Constantinople. D'autre part, à Saint-Félix-de-Caraman, en Languedoc, s'est tenu en 1167 un concile cathare, présidé par un prélat venu de Constantinople et nommé Niquinta.

Il n'existe manifestement plus de cathares, contrairement à des légendes que se plaisent à entretenir les fervents actuels des études cathares, assez nombreux dans le midi de la France. Sur la doctrine elle-même, v. albigeois. (→ Biblio.)

CATHARSIS n. f. (gr. *katharsis*, purification). Esthét. Mot employé par Aristote pour définir l'effet de « purification » produit sur les spectateurs par une représentation dramatique. (Certains considèrent la catharsis comme une purification de tout élément non esthétique ; d'autres [Racine], comme une

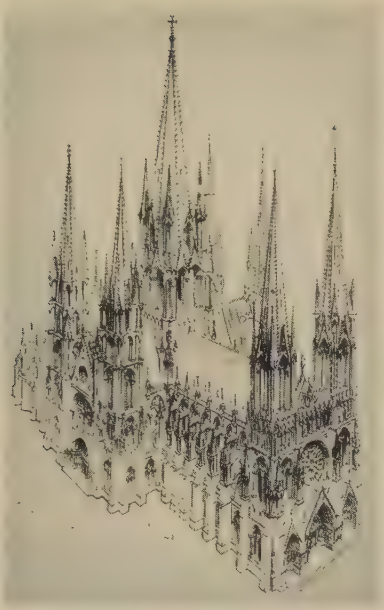

la **cathédrale** idéale
par Viollet-le-Duc

purification morale des passions de la crainte et de la pitié ; d'autres encore, comme un exutoire physiologique.)

CATHARSIUS [sjys] n. m. Bousier noir brillant, habitant les régions chaudes de l'Ancien Monde. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

CATHARTE n. m. (gr. *kathartês*, qui purifie). Nom donné autrefois au vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), ainsi qu'aux vautours américains du groupe de l'urubu.

CATHARTIQUE adj. (gr. *kathartikos;* de *kathairein*, purifier). Qui purifie : *Apollon est le dieu jeune et beau des rites cathartiques.*

◆ Adj. et n. m. Se dit des purgatifs intermédiaires entre les laxatifs et les drastiques.

CATHAY ou **CATAY** (le), nom donné à la Chine, à la suite de Marco Polo, par les auteurs occidentaux du Moyen Age.

CATHCART (sir George), général anglais (Londres 1794 - tué à Inkerman 1854). Aide de camp de Wellington à Waterloo, il fit partie de l'ambassade britannique à Saint-Pétersbourg, puis servit au Canada, en Afrique du Sud et en Crimée.

CATHÉDRAL, E adj. (lat. *cathedralis;* de *cathedra*, siège, chaire). Qui appartient au siège épiscopal d'un diocèse : *Église cathédrale.*

◆ Adj. et n. m. *Chanoine cathédral* ou simplem. *cathédral*, celui qui siège au chapitre d'une église cathédrale. (Le plur. *cathédraux* n'est pas usité.)

— Hist. *Ecoles cathédrales et épiscopales*, écoles établies par les évêques, à partir du IVe et du Ve s., pour la formation des prêtres. (Des écoles pour les laïcs furent établies en dehors des monastères sous la direction d'*écolâtres*.)

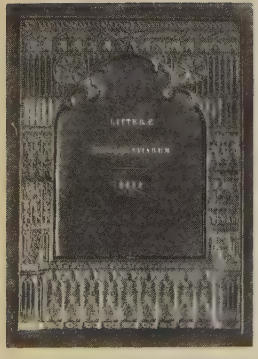

reliure à la **cathédrale**
de Thouvenin
Bibliothèque nationale

CATHÉDRALE n. f. Eglise épiscopale d'un diocèse : *Notre-Dame est la cathédrale de Paris.*

— Bx-arts. *Style à la cathédrale*, un des noms donnés au goût troubadour*, qui fut en vogue de 1825 à 1835, et qui se caractérise par une imitation hâtive du décor des cathédrales gothiques. ‖ *Reliures à la cathédrale*, reliures de cette même époque, mises à la mode par Silvestre et Thouvenin. (Les plats de ces reliures sont décorés avec abondance d'éléments gothiques.)

— Verr. Par ellipse, *verre cathédrale*, v. VERRE.

— ENCYCL. La *cathédrale* est l'église principale du diocèse, l'église épiscopale proprement dite, où se trouve le siège (*cathedra*) de l'évêque. Dans les pays où a pénétré l'organisation romaine, le diocèse a succédé à la *civitas*. (V. pl. ÉGLISE.)

● *France.* La France n'a plus de cathédrales antérieures à l'an 1000. Pendant le XIe et le XIIe s., elles n'égalent pas, en général, les églises des grands ordres religieux, et se rencontrent surtout dans la moitié méridionale du pays. Leur style est celui de l'architecture romane, avec les diverses nuances provinciales qu'elle comporte : cathédrales de Provence étroites, à murs épais percés assez haut (Arles, Vaison, Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; cathédrales d'Aquitaine à coupoles (Angoulême, Cahors, Saintes) ; cathédrales d'Auvergne, avec l'exceptionnel sanctuaire du Puy ; cathédrales audacieuses de Bourgogne (Saint-Lazare d'Autun, riche en souvenirs antiques, peut rivaliser avec les abbatiales de Cluny ou de Vézelay).

Avec le XIIe et le XIIIe s. et l'avènement du gothique s'ouvre l'ère proprement dite des grandes cathédrales françaises, monuments très vastes et très hauts, édifiés grâce à d'énormes ressources qu'ont rassemblées surtout les évêques. Divisées en trois ou cinq nefs, voûtées d'ogives que contrebutent des arcs-boutants, ces cathédrales offrent le plus souvent, en plan, vers l'est, un chœur à déambulatoire avec chapelles rayonnantes ; en élévation, de bas en haut, des arcades, une galerie appelée *triforium*, des fenêtres hautes. Un peuple de statues les habite, couvre leurs façades, se loge dans les ébrasements de leurs portails. Elles sont le grand livre d'enseignement théologique, et leur iconographie est soumise à des programmes fort étudiés. Des bas-reliefs rappellent les travaux des mois, les occupations familières, les légendes sacrées. Les vitraux font des parois de lumière colorée.

Les plus célèbres de ces cathédrales sont celles du Domaine Royal, pour la plupart consacrées à la Vierge. Noyon, Laon, Sens, Soissons, Senlis et Paris ont été commencées aux environs de 1150, Chartres, Reims, Rouen, Amiens, Bourges, Beauvais au XIIIe s., mais la construction a été lente. En Normandie, Coutances et Bayeux sont d'une sculpture moins raffinée. Le style des cathédrales du Nord se propage fort loin : à Clermont, Limoges, Narbonne, Bayonne. Angers présente une variante de croisées d'ogives bombées. Plusieurs cathédrales du Midi, assez tardives, sont à part : Saint-Bertrand-de-Comminges et surtout l'admirable Sainte-Cécile d'Albi.

Relativement peu transformées, les cathédrales du Moyen Age sont restées, dans l'ensemble, les cathédrales de la France, et peu de constructions nouvelles sont venues s'y ajouter : au début du XVIIIe s., par exemple, la primatiale de Nancy, par Jules Hardouin-Mansart, et, parmi les édifices modernes, la cathédrale de Marseille (1852), par Léon Vaudoyer.

● *Pays méditerranéens.* L'Italie a bénéficié de l'héritage de Byzance, qui a inspiré ses premières cathédrales, du IVe au VIe s. (Ravenne, Aquilée, Parenzo en Istrie) et, plus tard, Saint-Marc de Venise, reconstruite à la fin du XIe s.

Le XIIe s. est fort riche en cathédrales : dans le groupe lombard, Modène, Ferrare et surtout Parme ; dans le groupe toscan, Lucques et surtout le magnifique ensemble de Pise, qui comprend la cathédrale à cinq nefs, le campanile ou Tour penchée, le baptistère circulaire et même, plus tardif, le *campo santo*. Des souvenirs arabes se relèvent dans les cathédrales d'Amalfi et de Salerne. La Sicile est à la fois byzantine et normande, avec les cathédrales de Palerme et, surtout, de Cefalu et de Monreale, cette dernière chatoyante de mosaïques. Les influences normandes s'accentuent dans les cathédrales des Pouilles (Bari, Trani, Bitonto, Troja).

L'Italie, en revanche, s'est montrée rebelle au gothique : celui de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, commencée en 1300, est tout différent du gothique français. Les façades de Sienne et d'Orvieto, bien que multicolores, sont plus ou moins distribuées à la française, mais le majestueux intérieur de la cathédrale de Sienne, avec sa rotonde, son décor blanc et noir, son pavement somptueux, ne ressemble en rien à ce qui est familier outre-monts. La cathédrale de Milan, commencée à la fin du XIVe s., est à la fois l'aboutissement et l'enterrement du gothique. Mais l'Italie de la Renaissance a donné à toute la chrétienté sa cathédrale : Saint-Pierre de Rome.

Les cathédrales espagnoles ne sont pas fort précoces. Elles se construisent et prennent de l'importance à mesure que la Reconquête progresse. Celles qui ressortissent au style roman sont à cheval sur le XIIe et le XIIIe s. (Ávila, Zamora, la Vieille Cathédrale de Salamanque, ces deux dernières non sans rappels musulmans). Coimbra, en Portugal, a certains traits auvergnats. A l'époque gothique, les grandes cathédrales de Tolède, de Burgos, de León sont largement tributaires des styles français. Séville n'a été commencée qu'au XVe s. Quant à la cathédrale de Cordoue, elle s'est installée dans la Grande Mosquée construite par les Omeyyades du VIIIe au Xe s., non sans dommage pour ce monument.

● *Europe centrale.* L'Allemagne est un pays de prédilection pour les cathédrales romanes. De vastes dimensions, larges, tardivement voûtées, elles se succèdent sur le cours du Rhin, avec leurs deux chœurs opposés, leurs absides à galeries lombardes, la multiplication de leurs tours (Bâle, Spire [la plus ancienne, commencée en 1030], Mayence, Worms). En pays non germanique, Tournai se rattache à cette école. Dans l'intérieur, Hildesheim a été un des centres de l'architecture romane, et la cathédrale de Brunswick abrite le tombeau d'Henri le Lion.

La construction des cathédrales gothiques d'Allemagne a suivi de près l'épanouissement des cathédrales françaises, sans en connaître la logique. Celle de Strasbourg, celle de Fribourg-en-Brisgau (imitation de la première) servent de transition. Magdeburg, Bamberg et Naumburg, construites ou reconstruites au XIIIe s., contiennent, avec Freiberg en Saxe, une sculpture comparable à celle des cathédrales françaises. Le fameux « dôme » de Cologne, dont le chœur était imité de celui d'Amiens, n'a été achevé qu'au XIXe s.

Deux groupes originaux sont celui des *Hallenkirchen*, dont les collatéraux ont la même hauteur que la nef, et qui comprennent les quatre grandes cathédrales de Westphalie : Osnabrück, Münster, Paderborn, Minden, et celui des cathédrales de brique, qui se sont élevées au fur et à mesure que la progression allemande vers l'E. suscitait la création de nouveaux évêchés.

Aux confins des régions germaniques, dans les Flandres, la cathédrale d'Anvers a été commencée vers le milieu du XIVe s. ; en Bohême, celle de Prague, successivement conduite par le Français Mathieu d'Arras et par l'Allemand Parler, est admirablement située sur le Hradčany. La cathédrale de Vienne a été fort reconstruite au XIXe s. En Pologne, Saint-Stanislas du Wavel, bien qu'en territoire slave, reste tout à fait occidental.

Dans l'Europe centrale comme en Italie, l'activité architecturale intense qui a régné aux XVIIe et XVIIIe s. a engendré beaucoup d'édifices religieux, mais peu de cathédrales : pour celles-ci, on s'est en général borné à des transformations, qui équivalaient parfois à des reconstructions.

En Scandinavie, la cathédrale suédoise de Lund relève de l'art roman de Lombardie, tandis que celles de Roskilde au Danemark, de Visby et d'Uppsala en Suède, où travailla l'architecte français Etienne de Bonneuil, sont des édifices gothiques.

● *Iles Britanniques.* Par leurs dimensions, les cathédrales britanniques sont comparables aux cathédrales françaises ; un peu plus tardives, puisque la conquête normande est de 1066. Ce sont des œuvres néanmoins originales, de fondation souvent monastique, mais dont le mérite se borne à l'architecture. De l'extrême fin du XIe s. et du XIIe s. sont les cathédrales romanes de Saint Albans et de Norwich. Durham, en 1093, utilise, avant les cathédrales françaises, la croisée d'ogives. Mais les plus importantes sont, à la fin du XIIe s., celle de Canterbury, qui rappelle Sens, et celles de Lincoln et de Salisbury, de style « anglais primitif ». Puis viennent celles du XIIIe s. : Lichfield, Exeter, Wells et surtout Ely, édifices dans le style « orné », à façades plates très surchargées de détails architecturaux. Au XIVe s., les Anglais inaugureront leur style « perpendiculaire », qui fleurit en particulier à Gloucester. On doit à l'Angleterre la cathédrale classique la plus célèbre, la cathédrale anglicane de Saint-Paul (1679), chef-d'œuvre de Wren.

● *Orient et pays slaves.* Les termes de « cathédrale » et de « diocèse » ont, dans les Eglises slaves, et plus généralement dans l'Eglise d'Orient, un sens mal délimité. Les

Phot. Larousse, X.

cathédrales de Kiev, de Novgorod, de Vladimir, qui sont parmi les plus anciennes, dépendent étroitement de Byzance, et singulièrement de Sainte-Sophie. Les cathédrales arméniennes en pierre de taille, qui forment un groupe assez homogène, dû à deux époques différentes, le VIIe et le Xe s. (Etchmiadzin, Ani, Bagaran), ne sont plus guère que des ruines. D'autre part, s'il reste fort peu de chose des cathédrales qu'avaient construites les croisés latins en Terre sainte, ceux de Chypre ont laissé à Famagouste une cathédrale, imitation exacte de celle de Reims. (→ Biblio.)

Cathédrale (LA), roman de J. K. Huysmans (1898). Durtal, héros de *En route**, va confirmer sa conversion dans cette merveille d'architecture médiévale et de symbolisme chrétien qu'est la cathédrale de Chartres.

CATHÉDRANT n. m. (du lat. *cathedra*, chaire). Docteur pourvu d'une chaire de théologie ou de philosophie.

CATHÉDRATIQUE adj. (du lat. *cathedra*, chaire). *Cens cathédratique*, redevance qui était payée autrefois à l'évêque, annuellement, par les églises du diocèse.

CATHELINEAU (Jacques), chef vendéen (Le Pin-en-Mauges, Anjou, 1759 - Saint-Florent-le-Vieil 1793). Colporteur au Pin, et sacristain de la paroisse, d'une piété qui le fit surnommer LE SAINT DE L'ANJOU, il rassembla les hommes de son village quand il apprit l'insurrection de Saint-Florent, le 10 mars 1793. Il s'empara du poste républicain de Jallais, emporta Chemillé, Cholet, Vihiers, Chalonnes, prit part aux combats de Bois-Groleau et Beaupréau, à la prise de Thouars. Battu à Fontenay, il s'empara de Montreuil-Bellay, et marcha sur Saumur, qu'il enleva. Là, les autres chefs vendéens le reconnurent comme généralissime de l'armée « catholique et royale ». Il dirigea l'attaque sur Nantes, mais y fut mortellement blessé.

Cathemerinon (du gr. *kath'hêmeran*, au jour le jour), recueil du poète latin Prudence. Il contient douze hymnes destinées à célébrer divers moments de la journée du chrétien.

CATHEPTASE n. f. Ferment protéolytique cellulaire, actif à un pH voisin de la neutralité. (L'action des catheptases est comparable à celle de la papaïne.)

CATHER (Willa Sibert), romancière américaine (Winchester, Virginie, 1876 - New York 1947). Elle a passé son enfance dans les vastes plaines de l'Etat de Nebraska, et cette expérience de la « frontière » a laissé son empreinte sur son œuvre. Le succès de son premier roman, *le Pont d'Alexandre* (*Alexander's Bridge*) [1912], l'encouragea à abandonner le journalisme pour la littérature. Les livres suivants confirmèrent ses dons : *O! Pionniers* (1913), *le Chant de l'alouette* (*The Song of the Lark*) [1915], *Mon Antonia* (1918); leur thème commun est la vie dure et courageuse des émigrés venus d'Europe pour se créer une nouvelle existence dans l'Ouest américain. Ses romans suivants sont moins optimistes : *Une dame perdue* (*A Lost Lady*) [1923] et *la Maison du professeur* (*The Professor's House*) [1925] expriment une certaine déception. Attristée par le présent, elle se tourne vers un passé traditionaliste, évoque la civilisation espagnole du Sud-Ouest dans *la Mort de l'archevêque* (*Death comes for the Archbishop*) [1927], et celle des Français au Canada, au XVIIe s., dans *Ombres sur le rocher* (*Shadows on the Rock*) [1931]. Elle se convertit alors au catholicisme. Son œuvre — classique, très « écrite », admirablement composée — ne ressemble guère aux productions tumultueuses de l'époque naturaliste. Prix Pulitzer en 1922.

CATHÉRÉTIQUE adj. Pathol. Se dit des topiques caustiques.

SAINTES

CATHERINE d'Alexandrie (sainte), vierge et martyre, née à Alexandrie. D'après ses *Actes*, tardifs et légendaires, l'enfant Jésus lui apparut, après son baptême, porté dans les bras de la Sainte Vierge, la choisit pour sa fiancée et lui remit un anneau. Elle convertit l'impératrice Faustine, et subit le martyre sous l'empereur Maximin vers l'an 307. Son corps fut porté par les anges sur le mont Sinaï, où son culte est bien attesté. C'est de là que sa légende se répandit, surtout en Occident, et grâce aux récits des croisés. La faculté de théologie de l'université de Paris l'avait choisie pour sa patronne; elle est encore celle des étudiants, des philosophes et des jeunes filles. (V. CATHERINETTE.) — Sa fête se célèbre le 25 novembre.
— Loc. *Coiffer sainte Catherine*, ne pas se marier avant vingt-cinq ans. (Dans certaines églises, où se trouvait une statue de sainte Catherine, on chargeait du soin de renouveler la coiffure de la sainte le jour de sa fête les demoiselles de vingt-cinq à trente-cinq ans. On dit aujourd'hui qu'à vingt-cinq ans on place une première épingle à la coiffure de la sainte; à trente une seconde; à trente-cinq la coiffure est achevée.)
— Bx-arts. Sainte Catherine est le plus souvent représentée debout, portant une couronne royale, tenant d'une main un livre, symbole de la science, de l'autre une palme, symbole du martyre. A côté d'elle, ou parfois sous ses pieds, est presque toujours une roue brisée, comme dans les tableaux de Hubert et de Jean Van Eyck (musée de Vienne, musée de Dresde), de Bernardino Luini (Munich, Florence), de Paul Véronèse (Florence). Le *Martyre de sainte Catherine d'Alexandrie*, par Gaudenzio Ferrari (Brera), est à citer, de même que le *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie*, par le Corrège (Louvre) et par Memling (hôpital Saint-Jean, à Bruges).

CATHERINE de Suède (sainte) [v. 1330 - Vadstena 1381]. Seconde fille de sainte Brigitte, à qui elle consacra toute sa vie, s'occupant, après la mort de sa mère (1373), de son procès de canonisation et de l'organisation des Brigittins. — Fête le 22 mars.

CATHERINE de Sienne (sainte) [Catherine BENINCASA], religieuse italienne (Sienne 1347 - Rome 1380), célèbre par ses extases et ses révélations. A quinze ans, elle fut affiliée à l'ordre des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique. Ce fut une grande mystique (mariage mystique, stigmates); à partir de 1374, elle eut une vie publique importante, intervenant auprès de Grégoire XI pour le faire rentrer d'Avignon à Rome, conseillant Urbain VI à la veille du Grand Schisme. Elle visait à reconstituer l'unité de la chrétienté, pour organiser une croisade générale contre l'islām. Son livre *De la doctrine divine* et sa *Correspondance* comptent parmi les œuvres classiques de la littérature italienne. — Canonisée en 1461. Fête le 30 avril.
— Iconogr. Le tableau le plus célèbre que le mariage mystique ait inspiré est celui de Fra Bartolomeo (Louvre). Une importante série de fresques du Sodoma (église Saint-Dominique à Sienne), et notamment *l'Evanouissement*, est consacrée à la vie de sainte Catherine. (→ Biblio.)

CATHERINE de Bologne (sainte) [Bologne 1413 - *id.* 1463]. Bolonaise, élevée à Ferrare; elle quitta la cour de Marguerite d'Este pour le couvent des Clarisses, et fonda à Bologne le couvent du Saint-Sacrement. Elle écrivit un livre sur ses révélations et ses extases. — Canonisée en 1712. Fête le 9 mars. (→ Biblio.)

CATHERINE de Gênes (sainte) [Gênes 1447 - *id.* 1510]. Fille de Jacques Fieschi, vice-roi de Naples, et petite-nièce du pape Innocent IV. Devenue veuve, elle se consacra au soin des malades pauvres de l'hôpital de Gênes. Elle eut des visions, et laissa des œuvres spirituelles importantes : *Dialogue* (de l'âme et du corps), *Traité du Purgatoire*. — Canonisée en 1737. Fête le 14 septembre. (→ Biblio.)

CATHERINE de Ricci (sainte) [Florence 1522 - Prato 1590]. Elle entra à quatorze ans dans l'ordre des Dominicaines, à Florence, sa ville natale. Elle y fut prieure. Ce fut une admiratrice de Savonarole. — Canonisée en 1746. Fête le 2 février.

CATHERINE Labouré (sainte) [Fain-lès-Moutiers, Côte-d'Or, 1806 - Paris 1876]. Fille de la Charité à Paris (rue du Bac) [1830], favorisée de l'apparition dite « de la médaille miraculeuse ». — Canonisée en 1947. Fête le 31 décembre.

EMPIRE LATIN D'ORIENT

CATHERINE Ire DE COURTENAY (v. 1274 - 1308), impératrice latine d'Orient en titre (1285-1308), fille de l'empereur Philippe Ier et de Béatrice d'Anjou-Sicile. Elle vécut durant sa jeunesse à Naples, à la cour

sainte CATHERINE de Sienne par Vecchietta *détail palais communal Sienne*

de son oncle Charles II, roi de Sicile, avant d'épouser en 1301 Charles Ier de France, comte de Valois, à qui elle apporta ses droits à l'empire de Constantinople. Son mari tenta vainement de former une ligue pour reconquérir Constantinople.

CATHERINE II DE COURTENAY-VALOIS (1301 - Naples 1346), impératrice latine d'Orient en titre (1308-1346), fille de Catherine Ire de Courtenay. Elle épousa en 1313, en conséquence d'un quintuple arrangement de Philippe IV le Bel, Philippe Ier d'Anjou-Sicile, prince de Tarente et d'Achaïe, qui s'intitula dès lors Philippe II, empereur latin d'Orient. Il fut toutefois réduit, comme ses prédécesseurs, à la suzeraineté de l'Achaïe, du duché d'Athènes et des autres seigneuries franques. Durant la vie de son mari, Catherine II vécut surtout à Naples, mais, après son veuvage (1332), elle s'intéressa, sur les conseils de son ministre, Nicolas Ier Acciaiuoli, à ses possessions du Péloponnèse.

FRANCE

CATHERINE DE MÉDICIS (Florence 1519 - Blois 1589), fille de Laurent II de Médicis, duc d'Urbino, et de Madeleine de La Tour d'Auvergne, et nièce du pape Clément VII. Elle épousa en 1533 le fils de François Ier, futur roi de France, Henri II. Pendant le règne de celui-ci (1547-1559), auquel elle donna dix enfants, elle resta dans l'ombre, éclipsée par la favorite Diane de Poitiers. Veuve le 10 juillet 1559, elle laissa encore gouverner les Guises pendant le court règne de François II. Mais proclamée régente à l'avènement de Charles IX, Catherine révéla de grandes qualités politiques. Intelligente et très active, elle montra aussi beaucoup de duplicité et une absence totale de scrupules quant au choix des moyens, allant de l'utilisation de ses filles d'honneur pour séduire et espionner, jusqu'aux empoisonnements et aux mystérieuses pratiques des sciences occultes. Placée dans une situation très difficile entre les factions de Cour et au milieu des divisions religieuses, elle s'attacha essentiellement à une politique d'intérêt dynastique, cherchant à éviter l'irréparable entre catholiques et Réformés. Ses efforts de conciliation furent surtout le fruit d'un système de divisions soigneusement entretenues, qui lui permit, en affaiblissant les partis, de les dominer en se posant en arbitre nécessaire. Mais après le massacre de Vassy (1562), elle fut rejetée du côté du parti catholique et dut combattre les huguenots, après quoi elle promulgua l'édit de tolérance d'Amboise (1563). Par la suite, la paix fut signée à Saint-Germain (août 1570), et Catherine estima redoutable l'influence de Coligny sur Charles IX, majeur depuis 1563. En cherchant à faire disparaître Coligny, elle fut entraînée au massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), dans lequel elle eut une large part de responsabilité. L'année suivante, par de savantes manœuvres diplomatiques, elle assura l'élection de son fils préféré, le duc d'Anjou, comme roi de Pologne. Charles IX étant mort en 1574, le roi de Pologne lui succéda sous le nom de Henri III, et, avant son retour, Catherine fut à nouveau régente pendant quelques mois. Sous le règne de Henri III, Catherine conserva une influence, toutefois déclinante. Elle mourut quelques jours après l'assassinat du duc de Guise, événement dont elle ignorait la préparation.
— Iconogr. Germain Pilon a fait d'elle un célèbre portrait-médaillon et François Clouet

sainte CATHERINE d'Alexandrie par Van Eyck *musée de Dresde*

Jacques CATHELINEAU d'après Girodet-Trioson

CATHERINE DE MÉDICIS en 1561 par François Clouet *cabinet des Estampes*

Phot. Alinari, Alinari-Giraudon, Larousse, Giraudon.

CATHERINE D'ARAGON
par Van der Werff
gravé par Varmeulen
cabinet des Estampes

CATHERINE HOWARD
détail d'un médaillon
de Holbein le Jeune
château de Windsor

CATHERINE PARR
d'après une miniature
de Holbein le Jeune
cabinet des Estampes

CATHERINE Ire
cabinet des Estampes

un admirable dessin (*Catherine de Médicis en veuve*, vers 1560), au cabinet des Estampes. Il existe, en outre, une peinture de G. Vasari la représentant (1533), au Palazzo Vecchio à Florence. (→ Biblio.)

GRANDE-BRETAGNE

CATHERINE DE FRANCE ou **DE VALOIS** (Paris 1401 - abbaye de Bermondsey 1437), fille du roi de France Charles VI, reine d'Angleterre par son mariage avec Henri V. Le traité de Troyes (1420), en vertu duquel le mariage fut conclu, accordait la régence de France à Henri V et prévoyait que la succession française reviendrait au premier fils issu de cette union ; c'est ainsi qu'Henri VI* put être proclamé, en 1422, roi de France en même temps que roi d'Angleterre, malgré les protestations de l'ancien dauphin Charles VII. Vers 1428, Catherine épousa secrètement Owen Tudor* ; un de ses petits-fils devint le roi Henri VII*.

CATHERINE D'ARAGON (Alcalá de Henares, Castille, 1485 - Kimbolton 1536), reine d'Angleterre de 1509 à 1533 par son mariage avec Henri VIII, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. Elle avait épousé en 1501 le prince de Galles, Arthur, qui mourut l'année suivante. Elle eut d'Henri VIII, devenu roi peu avant son mariage, six enfants, dont un seul survécut, la princesse Marie*. L'absence d'héritier mâle était cruellement ressentie dans un pays où les souvenirs de la guerre des Deux-Roses étaient encore proches. Aussi, Henri VIII s'orienta dès 1525 vers l'idée d'un divorce. Sa nouvelle passion pour Anne Boleyn confirma ses intentions, et, dès 1527, le cas était soumis aux autorités ecclésiastiques sous le prétexte de parenté prohibée. D'abord conciliant, le pape Clément VII se montra bientôt réticent, sous l'influence de Charles Quint, neveu de Catherine. De son côté, la reine se refusait au divorce, plaidant sa cause avec beaucoup de courage et de dignité. Passant outre à l'obstruction pontificale, Henri VIII rompit définitivement avec Catherine en 1531, et, soutenu par la majorité de l'opinion anglaise, obtint en mai 1533 la prononciation du divorce par une cour présidée par l'archevêque Cranmer. Ce procès de divorce provoquait, en outre, la rupture complète entre l'Angleterre et Rome. Catherine passa les dernières années de sa vie dans une réclusion complète.

CATHERINE HOWARD, reine d'Angleterre (v. 1522 - Londres 1542), 5e femme d'Henri VIII, nièce de Thomas Howard*, 3e duc de Norfolk. Norfolk et les ennemis de Cromwell avaient poussé le roi à ce mariage, célébré en 1540. Mais son inconduite passée, et peut-être renouvelée, fut révélée à Henri VIII, qui la fit juger et décapiter.

CATHERINE PARR, reine d'Angleterre (1512 - Sudeley Castle 1548), 6e femme d'Henri VIII, qu'elle épousa en troisièmes noces, en 1543. Sa sympathie pour le luthéranisme et sa bonté naturelle la poussèrent à intervenir contre les persécutions religieuses. Après la mort du roi, elle épousa sir Thomas Seymour* (1547), frère du Protecteur.

PORTUGAL

CATHERINE DE BRAGANCE, princesse portugaise (Vila Viçosa 1638 - Lisbonne 1705), fille du roi Jean IV, reine d'Angleterre par son mariage avec Charles II, qu'elle épousa en 1662, et à qui elle apporta en dot Tanger et Bombay. Catholique fervente, elle accentua les sympathies catholiques du roi, qui dut la protéger contre les virulentes attaques de protestants fanatiques et les calomnies de Titus Oates. Elle retourna au Portugal en 1692, où elle aida à la conclusion du traité de Methuen (1703), et fut nommée régente de Portugal en 1704.

RUSSIE

CATHERINE Ire (Jakobstadt, Courlande, 1684 - Saint-Pétersbourg 1727), femme de Pierre le Grand, impératrice de Russie (1725-1727). Paysanne livonienne d'origine polonaise, de mœurs faciles, elle était devenue la servante — et la maîtresse — de Menchikov. C'est chez cet ami intime que Pierre le Grand fit sa connaissance. Appréciant son intelligence et son courage, il s'éprit d'elle et l'épousa en 1712. Couronnée impératrice en 1724, elle eut une grande influence sur le tsar, dont elle partageait courageusement les travaux. Le testament de Pierre le Grand la désignait comme son successeur, mais elle se heurta à l'opposition du clergé, des boyards et des masses populaires, qui soutenaient les droits de Pierre, fils d'Alexis*. La nouvelle noblesse et les collaborateurs de l'ancien tsar se groupèrent alors autour de Catherine, et la garde la fit proclamer impératrice. Par cet acte, la Russie entrait dans une ère nouvelle de son histoire, qui sera caractérisée par une série de coups d'Etat et le règne des favoris. Catherine Ire poursuivit de son mieux l'œuvre de son mari, aidée par Menchikov. En 1726 fut organisé un conseil privé suprême, dont les attributions étendues réduisaient celles du Sénat. La noblesse ne tarda pas à se diviser en nombreuses coteries rivales. Catherine, se rapprochant du parti aristocratique, désigna le jeune Pierre pour lui succéder. Sa politique extérieure, marquée par l'adhésion à la ligue austro-espagnole, était orientée par le souci de soutenir son gendre, le duc de Holstein, contre le Danemark et la Grande-Bretagne. Sous son règne fut fondée l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1725).

CATHERINE II la Grande (Stettin 1729 - Saint-Pétersbourg 1796), impératrice de Russie (1762-1796). Princesse allemande d'Anhalt-Zerbst, elle avait reçu une éducation soignée, à la française. Emmenée en Russie à seize ans, en vue d'un éventuel mariage avec l'héritier présomptif, le grand-duc Pierre, elle ne tarda pas à dissiper par son tact les préventions de l'impératrice Elisabeth envers la jeune étrangère qu'elle était. Elle fut admise dans l'Eglise orthodoxe, troquant ses prénoms de Sophie Augusta contre ceux d'Iekaterina (Catherine) Alexeïevna, et fiancée au grand-duc, qu'elle épousa en 1745. Mal assortie à un mari déficient, elle attendit patiemment son heure, nouant d'utiles amitiés.
Pierre devint empereur en janvier 1762. Ses maladresses d'étranger non assimilé lui suscitèrent l'hostilité croissante des classes dirigeantes. Catherine en profita pour affermir sa position personnelle. Ses intrigues inquiétèrent Pierre III, qui songea à la répudier. Aidée par les frères Orlov, qui soulevèrent la garde, Catherine précipita le coup d'Etat projeté : en juillet 1762, elle annonça qu'elle prenait le pouvoir « pour la défense de l'orthodoxie et la gloire de la Russie » ; Pierre III fut contraint à abdiquer et mourut mystérieusement peu après.
La nouvelle souveraine avait une forte personnalité. Ses qualités et ses défauts également accusés l'ont fait très diversement juger. Ses talents de comédienne ont pu faire douter de sa sincérité. Elle n'en a pas moins accompli une œuvre considérable. Alliant une volonté tenace à l'intelligence et au sens pratique, elle imprima à la Russie une vigoureuse impulsion, et ne cessa d'exercer une autorité sans partage. Sensuelle, mais peu sentimentale, elle ne se laissa jamais dominer par ses nombreux amants.
La légitimité douteuse de son accession au pouvoir lui imposait une certaine prudence. Elle ne négligea rien pour assurer sa popularité. Bien que d'origine étrangère, elle s'affirma comme une souveraine nationale, héritière spirituelle de Pierre le Grand, soucieuse avant tout de la grandeur de son Etat.
Persuadée que seule l'autocratie convenait au pays — et sa conviction allait dans le sens de son ambition personnelle —, elle n'en affichait pas moins un certain libéralisme théorique, capable de lui rallier la noblesse réformiste, avec Panine, et de gagner la faveur des « philosophes ». Elle pratiqua un mécénat un peu ostentatoire, elle entretint une correspondance active avec les philosophes, avec Grimm, et, surtout, sollicita les conseils de Diderot, qu'elle invita. Le « despotisme éclairé » de la « Sémiramis du Nord » reçut ainsi l'approbation de l'élite européenne.
Cette consécration était nécessaire, mais non suffisante, car l'opinion russe subissait encore peu l'influence extérieure. Elle éveilla maints espoirs dans son Etat en convoquant, en 1767, une grande commission, chargée d'une refonte complète du gouvernement et de la société, pour laquelle elle rédigea une instruction remplie de résolutions libérales. Cette commission représentait toutes les classes, sauf le clergé et les serfs. Grâce à elle, Catherine put connaître l'état réel et les aspirations de son empire ; elle réalisa surtout la profonde division de la société russe. Dès lors, elle renforça son entente avec la noblesse, seule classe vraiment puissante, afin de mieux assurer son absolutisme, confirmant les dispenses de service militaire, ainsi que les droits des seigneurs sur les serfs. En même temps, elle accrut la toute-puissance du gouvernement impérial en supprimant l'autonomie ukrainienne, puis en confisquant les biens d'Eglise (1764). Bien vues de la noblesse fonctionnarisée, ces mesures indisposaient au contraire les masses populaires, ce qui explique la gravité de la révolte de Pougatchëv (1773-1774), qui rassembla une coalition hétéroclite de cosaques, de serfs et de Bachkirs.
Les succès vinrent plus rapidement à l'extérieur. Dès 1764, Catherine faisait élire roi de Pologne son ancien favori, Stanislas Poniatowski, et obtenait au traité de 1768 que les libertés et les lois polonaises soient placées sous sa garantie ; en 1772, elle annexa une large bande du territoire lituanien. Des incidents aux confins polonais provoquèrent en 1768 une guerre avec la Turquie, qui céda

CATHERINE II la Grande
par Levitzky, *fragment*

les steppes bordant au N. la mer Noire et la mer d'Azov (traité de Kutchuk-Kaïnardji, 1774).
Tandis que le nouveau favori, Potemkine, exploitait les succès remportés sur les Turcs, Catherine II, maintenant sûre de son pouvoir, réalisait une grande réforme administrative (1775). Tout l'Empire fut uniformément divisé en gouvernements de dimensions non excessives, eux-mêmes subdivisés en provinces, en cercles et en districts. Ainsi, une forte armature administrative était instituée dans un pays qui n'en avait encore jamais connue. Dans les nouvelles circonscriptions étaient créés des tribunaux (correspondant aux diverses classes sociales), distincts des magistrats politiques représentant le pouvoir central. Si la noblesse contrôlait les pouvoirs locaux, ces derniers étaient étroitement subordonnés aux gouverneurs généraux, qui ne dépendaient que du souverain. La noblesse terrienne bénéficiait bien de privilèges accrus, mais en s'intégrant plus complètement dans la machine administrative de l'Etat ; ainsi, plus encore que l'aristocratie, c'était l'autocratie bureaucratique qui triomphait.
Les lois sociales de 1785 ne firent donc que confirmer les résultats de la réforme de 1775. La Charte de la noblesse définit le statut légal de cette classe, en codifiant tous les privilèges antérieurement concédés : privilèges juridiques et fiscaux, exonération du service militaire, entière propriété des serfs, sans compter la reconnaissance de ses domaines fonciers, qui se sont considérablement agrandis. Si la charte des villes ne modifie guère le régime corporatif introduit par Pierre le

Phot. Larousse, Hanfstaengl, Bibliothèque nationale, Arch. phot.

Grand, la loi sur les serfs alourdit le sort de ceux-ci, simples propriétés mobiliaires.
La dépendance accrue de la main-d'œuvre servile devait favoriser le développement de l'économie. L'industrie fit d'incontestables progrès dans la région centrale et dans l'Oural. Une œuvre grandiose de colonisation agricole dans les steppes méridionales, de la Crimée au Kouban', fut entreprise avec l'aide d'une immigration étrangère; des villes nouvelles étaient fondées sur la mer Noire : Kherson en 1778, Sébastopol' en 1784. Catherine II, accompagnée de l'empereur Joseph II et de nombreux étrangers, vint, en 1787, admirer l'œuvre de Potemkine en Crimée. Ce travail en faveur de la prospérité du pays devait être complété par une promotion intellectuelle. L'Académie russe fut fondée en 1783. La loi scolaire de 1786, organisant dans les villes un enseignement ouvert aux diverses classes, n'obtint, en fait, que des résultats limités.
Mais les problèmes extérieurs ne tardèrent pas à reprendre la première place. La Turquie refusait d'admettre l'annexion de la Crimée, prononcée par la Russie en 1783. Ses réactions provoquèrent une nouvelle guerre en 1787. Les armées russes, énergiquement conduites par Souvorov, obligèrent les Turcs à reconnaître à Catherine II la possession de tout le territoire situé au N. et à l'E. du Dniestr (traité de Iaşi, 1792). A la même époque, le problème polonais se posait à nouveau, l'Etat amputé ayant tenté, en 1791, l'indispensable redressement intérieur. Cet essai, contraire aux intérêts des puissances voisines, conduisit celles-ci à détruire le protégé récalcitrant en deux partages successifs (1793 et 1795), où Catherine II obtint l'incorporation à son empire de toutes les terres ex-lituaniennes, peuplées de nombreux Russes. Ainsi, le long règne de la grande impératrice s'achevait avec le rassemblement de toutes les terres russes, à l'exception de la seule Galicie. Elle avait largement ouvert la Russie sur la mer Noire, et elle l'avait encore rapprochée de l'Occident. Son empire, plus peuplé et plus riche, faisait définitivement figure de grande puissance européenne. Elle l'avait doté d'une solide machine administrative qui devait assurer sa cohésion. Sans doute, le bilan social de son règne n'est-il guère positif. A-t-elle délibérément sacrifié la paysannerie à son ambition? Ou bien s'est-elle résignée à remettre à plus tard des réformes pour lesquelles le pays paraissait ne pas être encore mûr? Il est certain qu'il fallait commencer par transformer le mode de vie et la mentalité de la noblesse. Des résultats ont été obtenus dans ce sens : l'aristocratie russe, encore très fermée au milieu du siècle, s'ouvrit, au cours de son règne, à la culture raffinée et cosmopolite de l'Occident.
L'impératrice se fit la protectrice des arts. En attendant les premiers architectes russes issus de la toute récente Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, elle fit appel à des étrangers : le Français Vallin de la Mothe, l'Italien Rinaldi, l'Écossais Cameron, l'Italien Quarenghi. Il en fut de même en sculpture avec Falconet et Marie-Anne Collot, puis avec Rochette pour les sujets de porcelaine; la génération des sculpteurs russes, élèves du Français Gillet (Chtchedrine, Choubine, Gordeev, Koslovski), commença à s'illustrer sous son règne. En peinture, Catherine II fut une collectionneuse intrépide; elle eut recours à Diderot, à Falconet et à Grimm, pour négocier l'achat de pièces qui font encore la gloire du musée de l'Ermitage (la *Diane*, en marbre, de Houdon, notamment).
— Iconogr. On considère comme les plus fidèles représentations de Catherine II son buste par Choubine et son portrait par Levitzky. (→ Biblio.)

DIVERS

CATHERINE de Wurtemberg (Saint-Pétersbourg 1783 - Lausanne 1835), fille du duc, devenu, en 1806, le roi Frédéric Ier, mariée en 1807, sur la demande de Napoléon Ier, et contre son propre gré, à Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie.

Catherine (ORDRE DE **Sainte-**). V. SAINTE-CATHERINE (ordre de).

CATHERINE CORNARO. V. CORNARO (Catherine).

CATHERINETTE n. f. Jeune fille et plus spécialement modiste qui coiffe sainte Catherine : *Elle était noiraude, osseuse, la bouche plate, parée d'une insolence de catherinette travestie* (Colette).
— ENCYCL. Le 25 novembre, fête de sainte Catherine, est célébré dans les maisons de couture de Paris et des grandes villes de France; les patrons offrent un repas à l'atelier, décoré pour la circonstance; un bal le suit. Les *catherinettes* ont accoutumé de se coiffer de bonnets qui sont symboliques ou figuratifs de l'actualité; des concours ont lieu, dotés de prix.

CATHÈTE n. f. (gr. *kathêtos*, perpendiculaire). Archit. Axe d'un solide de révolution : *La cathète d'un balustre, d'un fût de colonne.* (Peu us.) || Perpendiculaire qui passe par le milieu de l'œil de la volute, dans le chapiteau ionique.

CATHÉTER [tɛr] n. m. (gr. *kathetêr*, sonde). Chirurg. Sonde en général, mais plus spécialement sonde que l'on introduit dans l'urètre pour servir de guide au lithotome ou au bistouri.

CATHÉTÉRISER v. tr. Chirurg. Sonder, explorer à l'aide d'une sonde : *Cathétériser la vessie.*

CATHÉTÉRISME n. m. Méd. Introduction dans un conduit naturel d'une sonde, d'une bougie, soit dans un dessein d'exploration (cathétérisme artériel, cardiaque, urétéral), soit à une fin thérapeutique (cathétérisme œsophagien, duodénal, urétral).
— ENCYCL. Le *cathétérisme* de l'urètre, connu depuis la plus haute Antiquité, est d'un emploi très courant, en particulier dans les rétrécissements de l'urètre et les rétentions aiguës d'urine; il réclame une asepsie rigoureuse.
Le *cathétérisme du cœur* consiste en l'introduction par le système veineux d'une sonde poussée successivement d'une veine périphérique vers la veine cave supérieure ou inférieure, l'oreillette droite, le ventricule droit, l'artère pulmonaire, le capillaire pulmonaire. La sonde permet de mesurer les pressions qui règnent dans les diverses cavités traversées et les concentrations en oxygène. Le cathétérisme est utile au diagnostic de certaines cardiopathies.
Les augmentations de pression sont dues à l'existence d'un barrage en aval. Ainsi, l'augmentation de la pression ventriculaire droite peut traduire un rétrécissement de l'orifice artériel pulmonaire ou une hypertension dans le système artériel pulmonaire, elle-même secondaire à un barrage au niveau du lit capillaire pulmonaire, ou à une augmentation de la pression dans les veines pulmonaires par insuffisance cardiaque gauche ou rétrécissement mitral.
Les modifications de la concentration en oxygène peuvent être dues soit à une trop forte consommation d'oxygène à la périphérie, soit au mélange des sangs veineux et artériel. Dans le cas du reflux de sang veineux dans les cavités gauches dans les cavités droites (communication interauriculaire ou interventriculaire) la concentration en oxygène est augmentée dans les cavités droites.
La connaissance des pressions et des saturations en oxygène dans l'artère pulmonaire d'une part, et dans le système artériel périphérique d'autre part, permet de calculer le débit cardiaque.

CATHÉTOMÈTRE n. m. (du gr. *kathetos*, vertical, et *metron*, mesure). Instrument de physique servant à mesurer la distance verticale de deux points.
— ENCYCL. Le *cathétomètre* s'impose lorsque les points dont il s'agit de mesurer la différence de niveau ne sont pas sur une même verticale. Employé par Gay-Lussac, perfectionné successivement par Dulong et Petit, puis par Pouillet et enfin par Regnault, il consiste en une lunette astronomique, d'axe optique horizontal, mobile autour d'un axe vertical. On peut ainsi viser deux points et en déduire la différence de leurs hauteurs, car la lunette glisse le long de l'axe vertical qui porte une échelle graduée. Sa précision est de 1/50 de millimètre.

CATHION n. m. Physiq. V. CATION.

CATHKINITE n. f. Minér. Silicate naturel appartenant au genre serpentine. (On l'appelle aussi SAPONITE ou PIERRE DE SAVON.)

CATHODE n. f. (gr. *kathodos*, descente; de *kata*, en bas, et *odos*, route). Electr. Electrode de sortie du courant dans un électrolyseur, ou électrode qui est la source primaire d'électrons à l'intérieur d'un tube électronique. (On écrit aussi à tort *catode*.) || *Cathode à chauffage direct*, cathode chauffée directement par le passage du courant. || *Cathode à chauffage indirect*, cathode chauffée par un élément électriquement indépendant. (On dit aussi CATHODE ÉQUIPOTENTIELLE.) || *Cathode compensée*, cathode comportant un magasin métallique contenant une matière émissive chauffée par un filament axial. || *Cathode d'une soupape*, électrode qui est la source primaire d'un courant principal d'électrons. || *Cathode virtuelle*, région de la charge d'espace où se trouve un minimum de potentiel, et qui, du fait de la grande densité de la charge d'espace, se comporte comme une source d'électrons.
— ENCYCL. On distingue, dans les tubes à vide, deux types de *cathodes* : 1° la *cathode froide*, qui est une lame métallique émettant des électrons, soit lorsqu'elle est bombardée par des ions positifs (il doit alors exister dans le tube une pression résiduelle de gaz, réglable grâce à une anode percée), soit lorsqu'elle est soumise à l'action d'un fort champ électrique convenablement appliqué; 2° la *cathode chaude*, d'un emploi plus fréquent, qui fonctionne par effet thermo-électronique; c'est un filament métallique qui, chauffé par un courant et placé dans un vide aussi poussé que possible, laisse échapper des électrons. On fait régner dans le tube, grâce à des anodes, un champ électrique qui accélère les électrons en les éloignant de la cathode.

CATHODIQUE adj. Electr. Relatif à une cathode, ou qui en émane. || *Rayons cathodiques*, décharge électrique émanant de la cathode d'un tube à vide et constituée par des électrons.
— ENCYCL. Les *rayons cathodiques*, découverts par Hittorf en 1869, ne sont autre chose qu'un faisceau d'électrons émis par une cathode*, et accélérés par un champ électrique. Ils ne se propagent (d'une façon appréciable) que dans des tubes à vide très poussé, car ils se détruisent dans des chocs trop fréquents contre les molécules du gaz résiduel. Ils sont déviés par les champs électriques et magnétiques, et excitent la phosphorescence de certains corps. Ces propriétés sont utilisées dans les tubes d'oscillographe et les tubes de télévision. Les rayons cathodiques sont absorbés très rapidement par la matière. Dans ces conditions, celle-ci émet en général des rayons* X. Le tube cathodique sert dans les oscillographes*; il a été utilisé dans les premiers ordinateurs comme mémoire de travail et, dans les modèles plus récents, comme mode d'affichage des

cathétomètre

1. Colonne graduée
2. Niveaux
3. Vernier de mise au point (± 0,005 mm)
4. Volant de mise au point approchée

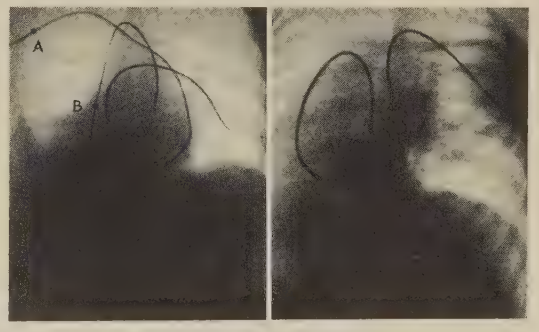

cathétérismes cardiaques

à gauche : **cathétérismes** normaux : la sonde A, introduite par la veine humérale, traverse la veine cave supérieure, l'oreillette droite, le ventricule droit, et va, par les ramifications de l'artère pulmonaire, jusqu'au poumon gauche; la sonde B, introduite par l'artère fémorale, parcourt l'aorte et sa crosse, franchit la valvule aortique et atteint le ventricule gauche, où elle s'arrête
à droite : **cathétérisme** pathologique : communication interventriculaire; la sonde, introduite par la veine humérale, parcourt la veine cave supérieure, l'oreillette droite, passe du ventricule droit au ventricule gauche et s'engage dans l'aorte, suit la crosse aortique et descend jusqu'à l'abdominale, réalisant l'image dite « en φ »

Phot. Bouty.

LES CATHOLIQUES DANS LE MONDE

(évaluation en millions d'habitants)

population du monde	2 500
catholiques	463
dont : Europe	215
Amérique du Nord (moins Mexique)	40
Amérique latine	155
Afrique	20
Asie	30
Océanie	3

ÉTAT PAR PAYS DES CATHOLIQUES BAPTISÉS

évalués par rapport à la population totale

I. Anciennes chrétientés

DOMINANTE CATHOLIQUE

Vatican	100	p. 100
Espagne	99	p. 100
Irlande	99	p. 100
Luxembourg	96	p. 100
Belgique	95	p. 100
Portugal	91	p. 100
Italie	90	p. 100
Autriche	87	p. 100
Pologne	85	p. 100
France	70	p. 100
Tchécoslovaquie	69	p. 100
Monaco	66	p. 100
Hongrie	60	p. 100

DOMINANTE ORTHODOXE

Yougoslavie	35	p. 100
Roumanie	9,4	p. 100
U. R. S. S.	2,9	p. 100
Bulgarie	0,8	p. 100
Ethiopie	0,7	p. 100
Grèce	0,7	p. 100

N. B. *Les populations catholiques d'U. R. S. S. sont surtout concentrées dans les deux républiques de Lituanie (95 p. 100) et de Lettonie (22 p. 100).*

DOMINANTE PROTESTANTE

Pays-Bas	40	p. 100
Suisse	37	p. 100
Allemagne	34	p. 100
Royaume-Uni	7,8	p. 100
Danemark	0,6	p. 100
Islande	0,3	p. 100
Suède	0,25	p. 100
Norvège	0,15	p. 100
Finlande	0,05	p. 100

DOMINANTE MUSULMANE

Liban	36	p. 100
Albanie*	8,7	p. 100
Libye	4,2	p. 100
Syrie	2,3	p. 100
Iraq	1,1	p. 100
Jordanie	0,9	p. 100
Egypte	0,6	p. 100
Turquie	0,21	p. 100
Iran	0,08	p. 100
Arabie	0,07	p. 100

DOMINANTE JUIVE

Israël	2,4	p. 100

N. B. *République fédérale allemande (Sarre comprise) : 45 p. 100.*
République démocratique allemande (y compris Berlin : 9,1 p. 100.

II. Églises organisées à partir d'un peuplement européen

ORIGINE IBÉRIQUE

Equateur	98	p. 100
Argentine	95	p. 100
Salvador	95	p. 100
Chili	94	p. 100
Pérou	94	p. 100
Venezuela	94	p. 100
Colombie	94	p. 100
Guatemala	94	p. 100
Brésil	93	p. 100
République Dominicaine	93	p. 100
Costa Rica	92	p. 100
Mexique	90	p. 100
Cuba	90	p. 100
Porto Rico	90	p. 100
Panama	90	p. 100
Bolivie	90	p. 100
Paraguay	87	p. 100
Uruguay	80	p. 100
Nicaragua	80	p. 100
Philippines	76	p. 100
Honduras	70	p. 100

ORIGINE FRANÇAISE

Haïti	85	p. 100
Nouvelle-Calédonie	55	p. 100
Canada	41	p. 100
Algérie	9,8	p. 100
Tunisie	7,8	p. 100
Maroc	6	p. 100

ORIGINE ANGLO-SAXONNE PRÉDOMINANTE

Etats-Unis	20	p. 100
Australie	19	p. 100
Nouvelle-Zélande	12	p. 100
Jamaïque	5,3	p. 100

N. B. *Le Canada peut figurer aussi dans les pays d'origine anglo-saxonne, mais la grande majorité des catholiques est de souche française.*

III. Églises à dominante indigène

AFRIQUE ET OCÉANIE

Mélanésie - Micronésie	29	p. 100
Ruanda-Urundi	27	p. 100
Etat du Congo	25	p. 100
Ouganda	23	p. 100
Angola	19	p. 100
Madagascar	18	p. 100
Cameroun	13	p. 100
Nouvelle-Guinée	13	p. 100
Guyanes	13	p. 100
Tanganyika	11	p. 100
Nyassaland	11	p. 100
Rhodésies	9,3	p. 100
Ancienne A.-E. F.	8,9	p. 100
Ghāna	8,7	p. 100
Togo	8,7	p. 100
Sud-Ouest africain	8,2	p. 100
Zanzibar	7,4	p. 100
Union sud-africaine	6	p. 100
Kenya	5,2	p. 100
Mozambique	4,2	p. 100
Nigeria	2,3	p. 100
Ancienne A.-O. F.	2,3	p. 100
Guinée portugaise	1,5	p. 100
Soudan	1,1	p. 100
Sierra Leone	0,6	p. 100
Somalies	0,5	p. 100
Liberia	0,5	p. 100

ASIE

Ceylan	7,1	p. 100
Cambodge, Laos, Viêt-nam	5,3	p. 100
Inde	1,4	p. 100
Malaisie	1,4	p. 100
Indonésie	1	p. 100
Birmanie	0,8	p. 100
Corée	0,6	p. 100
République populaire de Chine	0,5	p. 100
Taïwan	0,4	p. 100
Pākistān	0,33	p. 100
Thaïlande	0,33	p. 100
Japon	0,23	p. 100
Afghānistān	0,01	p. 100
Mongolie	0	p. 100

N. B. *Les chiffres sont donnés sous toute réserve, la République populaire de Chine et le Nord Viêt-nam ne publiant plus de statistiques depuis 1949.*

---

résultats numériques ou graphiques (courbes, par ex.).
La *pulvérisation cathodique* permet de déposer sur une surface une couche métallique très mince : on utilise un tube à gaz raréfié, dont la cathode est constituée par le métal à déposer ; on établit une tension électrique suffisante pour produire la décharge, et les atomes du métal, projetés par la cathode, vont recouvrir la surface, que l'on a disposée entre les électrodes.

Catholic Association ou, plus complètement, *Roman Catholic Association* (« Association catholique romaine »), association fondée en Irlande en 1823 par O'Connell, en vue d'organiser les masses irlandaises et de promouvoir l'émancipation des catholiques. Devenue, malgré une législation paralysante, un véritable gouvernement occulte de l'île, elle força l'attention inquiète du gouvernement britannique. Celui-ci dut accepter en 1829 une loi supprimant les incapacités civiques supportées par les catholiques, non sans avoir préalablement interdit l'association.

CATHOLICISANT, E adj. Proche du catholicisme.

CATHOLICISER v. tr. Rendre catholique ; convertir au catholicisme.

CATHOLICISME n. m. Doctrine catholique. || Fidélité à la doctrine catholique : *Son catholicisme est suspect.*
— Hist. *Vieux-catholicisme*, v. VIEUX-CATHOLICISME.
— ENCYCL. On appelle *catholicisme*, d'un mot grec signifiant « universel », la religion des fidèles de Jésus-Christ* qui reconnaissent le pape comme leur chef spirituel, parce qu'il a hérité des pouvoirs donnés par Jésus à Pierre : « Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. » Les évêques, à la tête des Eglises locales (diocèses), sont les successeurs des douze Apôtres*, que Jésus avait chargés de continuer son œuvre jusqu'à la fin des temps. Leur chef responsable, Pierre, est mort martyr à Rome, et l'évêque de Rome a hérité de sa charge. Tel est le caractère qui distingue le catholicisme romain des autres Eglises chrétiennes : la primauté du pape garantit l'unité de l'Eglise dans l'espace, et son identité dans le temps. Mais ce n'est là qu'une définition extérieure de ce grand corps, qui s'étend à environ cinq cents millions de consciences. L'Eglise catholique se définit comme étant le « corps mystique » de Jésus-Christ. Jésus, le Messie attendu des Juifs, est venu dans l'histoire. Jésus est mort et ressuscité pour unir en lui les hommes. Le catholicisme continue Jésus : il est le développement du judaïsme, accomplissant la promesse faite à Abraham d'une religion visible universelle, qui constitue le peuple de Dieu sur la terre. L'Eglise est une communauté de vie spirituelle, où Dieu donne aux hommes ses dons de *grâce* en ce temps, germes de *gloire* éternelle, et où les hommes lui rendent le culte d'oblation jusqu'à ce que le Christ revienne « juger les vivants et les morts ».

Le fidèle qui veut adhérer à *Jésus Fils de Dieu Sauveur* entre dans cette société de salut éternel par une initiation où l'autorité le reçoit en le rendant fils adoptif de Dieu par le rite du *baptême* d'eau, qui s'achève dans la *confirmation* (baptême d'esprit), réception solennelle faite par l'évêque. A l'origine, le baptême était réservé aux adultes, mais l'Eglise baptise les enfants des parents chrétiens qui le désirent, pour leur donner la grâce. Si le chrétien se sépare plus ou moins de l'Eglise par des fautes visibles ou invisibles, il y est réintroduit par la *pénitence*, qui exige l'aveu de ses péchés.

L'*extrême-onction* est pour les grands malades un réconfort et un remède. La communauté de l'Eglise se continue dans le temps par le *mariage* des époux chrétiens, qui est indissoluble. Elle transmet les pouvoirs qu'elle a reçus de Jésus-Christ par l'*ordination* des évêques et des prêtres. Mais l'acte le plus profond de la communauté ecclésiale, en qui elle vit sa mystérieuse unité dans le Christ, est le *sacrifice eucharistique*, appelé « messe » depuis le ve s. La messe est la répétition du dernier repas où Jésus anticipait sur son sacrifice. Le pain et le vin y sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par ses propres paroles que le prêtre répète. Le sacrifice de Jésus, fait une fois à jamais sur le Calvaire, s'y continue mystiquement : car le Christ, qui a souffert une seule fois dans l'histoire, est éternellement vivant pour intercéder. La communion du fidèle au pain consacré le fait participer à cette existence du Christ. Ainsi l'Eglise* est l'organe de la vie du Christ dans les âmes par l'entremise des ministres (évêques et prêtres) qui ont reçu les pouvoirs d'accomplir ces mystères. Ces actes du culte sont

nommés *sacrements**, parce que, sous des signes symboliques (eau, huile, pain), ils communiquent une grâce invisible et ils annoncent cette vie éternelle appelée « Royaume de Dieu » (le ciel), où « Dieu sera tout en tous ». Ainsi l'Eglise n'est une organisation temporelle que parce qu'elle est d'abord un organisme spirituel. En elle le visible exprime l'invisible et se met à son service.

Mais l'Eglise existe dans le temps. Elle est l'axe de l'histoire sur lequel passe l'Esprit annoncé par les prophètes, donné par Jésus-Christ, et qui agit dans les âmes saintes. Par lui l'Eglise se maintient, s'accroît et se développe, demeurant identique à elle-même, reconstituant à travers les temps historiques la situation de l'Evangile. Jésus disait qu'il était la *voie*, la *vérité* et la *vie*. L'Eglise, qui est Jésus continué, se développera sous ces trois aspects : comme pouvoir, comme doctrine de vérité, comme source d'éternité.

Aux douze Apôtres, Jésus remit tous ses pouvoirs. Parmi ces douze, Pierre était le chef responsable. Aux douze Apôtres a succédé la communauté des évêques, à Pierre, le pape. Après l'Empire romain et devant les Barbares, les papes ont pris en charge les destinées de la civilisation et ils ont sacré les pouvoirs temporels. Leur office essentiel fut de garder la foi : ils ont dirigé directement ou indirectement les conciles œcuméniques. En 1870 fut promulgué le privilège des papes de ne pas se tromper lorsqu'ils expriment par une définition solennelle la foi de l'Eglise : c'est l'infaillibilité. Les évêques catholiques, quoique égaux au pape comme successeurs des Apôtres, lui sont subordonnés, le pape ayant juridiction sur l'Eglise universelle. Avec les évêques et les prêtres, seuls appelés à exercer les pouvoirs de Jésus, les laïques, qui sont le peuple chrétien, participent à son sacerdoce.

L'Eglise est aussi dépositaire et interprète de la Vérité. La révélation donnée par les prophètes juifs et par Jésus le Fils de Dieu est close après la mort du dernier Apôtre. Cette révélation se trouve en partie consignée dans les écrits des apôtres recueillis par l'Eglise naissante et qui ont été admis à la lecture dans l'assemblée de la prière. Ces écrits, appelés le Nouveau Testament, ont été faits sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu, qui en est l'auteur. Mais le catholicisme considère que l'Ecriture n'est pas la seule source de la foi. Il admet une autre source de révélation, qui est la vie même de l'Eglise, sa mémoire profonde, les formes du culte, les expériences spirituelles, les enseignements transmis : c'est la Tradition. L'Ecriture est une photographie instantanée prise sur la tradition originelle. La Tradition est un germe qui se développe ; car la vérité de la révélation, à mesure que le temps passe, sans changer dans sa substance, est de mieux en mieux précisée et connue. L'occasion de ces explications de la foi, ce sont les doctrines innovatrices (hérésies) qui obligent l'Eglise à se définir contre elles. Le *credo* catholique professe le mystère de Dieu, qui est Père, Fils, Esprit (Sainte Trinité), et le mystère de la mort du Christ, Fils de Dieu, incarné pour le salut des hommes. Ces mystères se résument dans le signe de la croix. Du sacrifice de l'Homme-Dieu procède la grâce, qui agit dans les âmes saintes — particulièrement dans l'âme privilégiée de la Vierge, mère du Christ Dieu.

Le catholicisme est la source d'une vie cachée, par laquelle Dieu communique ses dons éternels selon l'accueil que lui fait la liberté humaine. Cette vie se répand par les sacrements. Elle s'exprime par la liturgie, qui continue officiellement la prière par laquelle le Christ, tête de l'humanité, l'offre à son Père en s'offrant lui-même. La liturgie catholique est une synthèse du passé et de l'avenir, en même temps qu'une image mobile de l'éternité. Accordée au rythme des saisons et des jours, elle revit les événements religieux de l'humanité, principalement la naissance (Noël), la vie, la mort et la résurrection du Christ (Pâques), enfin la descente et le don de l'Esprit-Saint (Pentecôte). Elle fait plus que revivre ces mystères : elle les rend actuels par le sacrifice eucharistique quotidien. Préparant l'avenir éternel, elle oriente le fidèle vers l'espérance du retour du Seigneur. Cette vie de l'Eglise est une voie vers le règne de Dieu, qui sera sans fin, lorsque la création sera soumise au Christ et par lui offerte au Père. Là où sont les trois (Père, Fils, Esprit), là se trouve l'Eglise, qui est le temple de l'inaccessible Trinité.

Telle est l'Eglise. On comprend son idéal d'unité et de diversité. Elle désire rassembler en elle tous les types différents de culture, afin que l'humanité ait en elle sa plénitude. Par suite des sécessions, celle de l'Eglise byzantine, au XIe s. (qui lui fit perdre une partie de l'Orient), et celle du XVIe s. (qui lui fit perdre une partie de l'Occident), le catholicisme s'est restreint. Mais il a développé des missions en Orient et en Afrique, qui ont compensé en partie ses pertes. Actuellement, répandu sur toute la terre, ayant conservé son unité de doctrine, ayant montré son aptitude à perfectionner tous les états sociaux et à recueillir le fruit des civilisations, il fait face à l'avenir. Il se proclame la seule Eglise, ayant conscience d'être le seul centre autour duquel les autres Eglises séparées de la chrétienté doivent se réunir, afin qu'il n'y ait, selon le vœu de Jésus, « qu'un troupeau et qu'un pasteur ». (V. CHRISTIANISME, EGLISE.) [→ Biblio.]

CATHOLICITÉ n. f. Caractère catholique ; conformité à la doctrine catholique : *Les Eglises occidentales, subissant plus ou moins l'influence de l'esprit romain, marchaient rapidement vers une catholicité orthodoxe* (Renan). ‖ Ensemble des catholiques, des pays catholiques : *Il faut que l'université catholique de Tourcoing rayonne sur la catholicité tout entière* (A. France).

— Théol. Une des marques de la véritable Eglise, qui doit s'étendre à tous les temps et tous les lieux ; universalité.

— ENCYCL. Théol. L'emploi du mot *catholique*, c'est-à-dire « universelle », pour distinguer l'Eglise dépositaire de la doctrine de Jésus-Christ des Eglises qui s'en sont séparées, est très ancien. On le trouve déjà dans le martyre de saint Polycarpe (156). Au Ve s., saint Vincent de Lérins a donné de la *catholicité* une définition célèbre : « Ce qui a été cru *partout, toujours* et *par tous*, voilà ce qui est vraiment et proprement catholique ». Ainsi entendue, la catholicité, qui est l'universalisme au sens le plus compréhensif, est revendiquée par l'Eglise romaine comme son attribut propre et distinctif. Les protestants ne rejettent pas le nom de « catholique », mais ils l'appliquent à l'ensemble des Eglises chrétiennes, c'est-à-dire à la réunion de tous ceux qui croient au Christ.

Catholicon d'Espagne. V. SATIRE MÉNIPPÉE.

CATHOLICOS n. m. Nom donné à certains chefs religieux d'Orient. (Deux sont catholiques, avec le titre de patriarche d'Arménie et de Chaldée. Appartiennent aux Eglises non catholiques, les *catholicoi* arméniens de Sis et d'Ečmiadzin, le catholicos patriarche de Géorgie, celui des Nestoriens de Perse et celui de Syrie.)

CATHOLIQUE adj. (gr. *katholikos*, universel). Qui est universel, répandu partout (se dit en parlant de l'Eglise) : *La vraie Eglise doit être catholique.* ‖ Titre que se donne l'Eglise romaine : *L'Eglise catholique, apostolique et romaine.* ‖ Qui appartient à l'église romaine : *Voilà la foi catholique* (Pascal). ‖ *Fam.* Conforme à la morale, honnête, normal : *Elle n'avait pas l'air catholique.*

— Hist. *Pays-Bas catholiques*, nom donné autrefois à la Belgique, par opposition aux Provinces-Unies, passées dans l'ensemble au protestantisme. ‖ *Le Roi, la Reine Catholique ; Sa Majesté Catholique*, titres donnés aux souverains d'Espagne : *Les Rois Catholiques : Ferdinand et Isabelle.*

— Hist. relig. *Eglise catholique française* (ou *unitaire française*), secte fondée à Paris, vers 1830, par l'abbé Chatel. ‖ *Nouveaux catholiques* ou *nouveaux convertis*, appellation des protestants français, convertis au catholicisme (XVIIe s.). ‖ *Nouvelles catholiques* ou *nouvelles converties*, établissements catholiques d'éducation pour les filles de famille protestante. ‖ *Pauvres catholiques*, congrégation de vaudois convertis, fondée au commencement du XIIIe s.

— Théol. *Action catholique*, v. ACTION.

◆ Adj. et n. Qui appartient à la religion catholique : *Un catholique.*

◆ N. m. Primat de l'Eglise d'Asie (*katholicos*).

Catholique belge (PARTI), ancien parti démocrate chrétien de Belgique. A peine constituée en Etat indépendant lorsqu'elle se sépare de la Hollande en 1830, la Belgique se trouva régie par des catholiques, mais associés d'abord à des libéraux — d'ailleurs d'esprit large — dans des gouvernements dits *unionistes*. Très vite, cependant, les catholiques, dans ce pays essentiellement traditionaliste, s'organisent sur le plan social et religieux. Ils se donnent eux-mêmes pour un parti d'œuvres et de groupements. En 1863 et 1864, les Congrès catholiques de Malines, de caractère international, les font apparaître comme des modèles à toute l'élite catholique européenne, qui se rassemble autour d'eux, et l'on y entendra pour la dernière fois la grande voix de Montalembert. Dans le même temps, les libéraux, alors maîtres du pouvoir avec Rogier et Frère-Orban, cèdent de plus en plus aux humeurs anticléricales qui travaillent leurs troupes, et engagent en 1879 la lutte avec les catholiques sur le terrain scolaire en créant dans chaque commune une école primaire publique laïque, concurrençant une école libre, souvent très déficiente, mais confessionnelle. Sous la direction de l'épiscopat, les comités diocésains et paroissiaux, les confréries, la Fédération des Cercles catholiques et des Associations constitutionnelles et conservatrices, fondée en 1869, unissent leurs efforts contre la nouvelle législation et, à la faveur d'une loi électorale qui élargissait considérablement le droit de suffrage en diminuant les conditions de cens, les catholiques et indépendants obtiennent le 10 juin 1884 une majorité massive de trente-quatre voix à la Chambre des représentants ; désormais le parti catholique gérera les affaires publiques de façon ininterrompue jusqu'à la guerre de 1914 et demeurera presque constamment majoritaire, même après l'octroi au pays par le roi Albert du suffrage universel masculin en 1918 ; pourtant les catholiques seront contraints de participer entre les deux guerres à des gouvernements de coalition. Durant cette longue période, ce parti eut d'ailleurs à sa tête, le plus souvent, des hommes de grande valeur qui surent comprendre les aspirations de leur temps et y répondre dans une large mesure, principalement le Premier ministre Auguste Beernaert, qui seconda le roi Léopold II. Beernaert avait pour émule et concurrent Charles Woeste, conscience rigide, lutteur infatigable mais d'esprit quelque peu étroit, dont l'influence diminuera au début du XXe s., alors que grandit, au contraire, celle de la Ligue démocratique belge, fondée à Gand par l'ingénieur Arthur Verhaegen, et

ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES BAPTISÉS EN PAYS DE MISSION

	1918	*1929*	*1939*	*1949*	*1957*
Afrique	1 873 686	3 899 961	7 608 580	11 016 099	16 598 000
Amérique	1 800 000	2 906 424	3 035 903	4 037 464	5 133 283
Asie	6 097 881	7 555 310	8 239 116	8 972 173	11 562 894
Océanie - Australie	873 991	1 200 109	2 997 069	3 030 162	4 270 387
TOTAUX	10 645 558	15 561 804	21 880 668	27 055 898	37 564 564

NOMBRE DE TERRITOIRES ECCLÉSIASTIQUES CONFIÉS À DES ORDINAIRES INDIGÈNES

ANNÉE	ASIE	AFRIQUE	TOTAL
1926	11	0	11
1930	23	0	23
1940	59	3	62
1950	83	3	86
1957	115	13	128

celle du groupe de la Jeune Droite (Jules Renkin, Carton de Wiart, Michel Levie). Plusieurs de ses membres sont au pouvoir dans le Cabinet du comte de Broqueville quand éclate la guerre de 1914, et un esprit nouveau, à la lumière des épreuves courageusement supportées en commun par tout le pays, continuera d'inspirer, la paix revenue, le parti catholique belge, avec des hommes comme Theunis, Van de Vyvere, Pierlot et surtout Van Zeeland. Il a pris le nom de parti social-chrétien* après la Seconde Guerre mondiale.

maréchal CATINAT
musée de l'Armée

catholiques (ÉPÎTRES) [c'est-à-dire *universelles*], nom donné à sept des épîtres du Nouveau Testament : les deux épîtres de saint Pierre, les trois épîtres de saint Jean, celle de saint Jacques et celle de saint Jude, parce qu'elles ne s'adressent pas à une Eglise particulière.

Catholiques allemands, nom donné aux adhérents d'une secte religieuse qui se forma en Allemagne en 1844. Sa déclaration de principe est formulée dans la confession de Breslau : abolition du célibat ecclésiastique, négation de l'autorité du pape, libre examen de l'Ecriture ; la secte remporta d'abord un certain succès, puis se désagrégea dès 1848.

CATHOLIQUEMENT adv. Conformément à la doctrine de l'Eglise catholique.

CATHOLYTE n. m. Electrochim. Partie d'un électrolyte qui, dans une cellule électrolytique, est au voisinage de la cathode.

CATHOSCOPE n. m. (de *cathodique*, et du gr. *skopein*, examiner). Télév. Tube à rayons cathodiques utilisé dans les récepteurs de télévision : *Les cathoscopes sont soit à écran circulaire, soit à écran rectangulaire.*

CATI n. m. (de *catir*). Text. Manipulation qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées : *Donner le cati à du drap.*

CATILINA (Lucius Sergius), conspirateur romain (109 - 62 av. J.-C.). Noble déclassé, il avait toutes les qualités et les vices d'un chef de bande. Il se montra féroce sous Sulla ; propréteur en Afrique, il mit sa province au pillage. Candidat au consulat, il fut rayé par le sénat. Dès lors il prit pour appui les vétérans de Sulla, mécontents, et tout ce que Rome comptait de nobles tarés et endettés, aventuriers qui pouvaient espérer quelque profit d'une révolution. Un premier complot échoua en 65 av. J.-C. En 63, Cicéron étant consul, Catilina brigua le consulat pour l'an 62. Les candidats du sénat passèrent. Aussitôt l'on signala en province des rassemblements menaçants. Cicéron fit garder Rome militairement. Le 8 novembre, Catilina parut au sénat. Cicéron l'en chassa par une harangue foudroyante. (V. CATILINAIRES.) Catilina rejoignit l'armée de son lieutenant Manlius en Etrurie. Alors Cicéron fit arrêter ses complices demeurés à Rome, le sénat les condamna à mort, et Cicéron fit sur-le-champ exécuter la sentence.
Catilina fut vaincu et tué à la bataille de Pistoïa (62). César avait peut-être connu la conjuration et songé à en profiter ; il avait pris habilement la défense des complices de Catilina devant le sénat, mais, lorsqu'il vit l'entreprise avorter, dans la crainte de devenir lui-même suspect, il se fit envoyer comme gouverneur en Espagne.

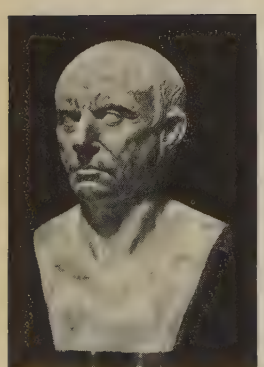

CATON d'Utique
musée du Capitole, Rome

Catilina (LA CONJURATION DE), ouvrage de Salluste. Toute l'histoire du complot est racontée dans ce bref ouvrage, depuis ses origines, que Salluste fait remonter à la corruption morale issue d'un excès de prospérité. Comme chez Thucydide, que Salluste a choisi pour modèle, on admire surtout la fermeté et la concision du style et un effort assez inégal vers la philosophie de l'histoire.

Catilina, tragédie de Crébillon (1748). Pour relever Catilina, l'auteur a rabaissé le personnage et le rôle de Cicéron. Voltaire reprit ce sujet dans sa tragédie *Rome* sauvée* (1752).

CATILINAIRE n. f. Satire violente (en souvenir des *Catilinaires* de Cicéron).

Catilinaires, nom donné à quatre harangues de Cicéron, alors consul, contre Catilina, en novembre et décembre 63 av. J.-C. La première est fameuse par son exorde *ex abrupto :* « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience... », et par sa prosopopée de la Patrie à Catilina. (V. CICÉRON.)

CATIMARON n. m. Mar. V. CATAMARAN.

CATIMINI (EN) loc. adv. *Fam.* Discrètement, en se cachant : *Partir en catimini.*

CATIN n. f. (abrév. fam. de *Catherine*). Femme ou fille de mauvaises mœurs : *Tu crèves d'ambition, tu voudrais être habillé comme un monsieur et promener des catins en jupes de soie* (Zola).

CATINAT (Nicolas), maréchal de France (Paris 1637 - Saint-Gratien 1712). D'abord avocat, il entra dans l'armée comme lieutenant de cavalerie. En 1673, il était capitaine au régiment des gardes françaises. Son avancement fut rapide. Major général de l'infanterie française en 1676, brigadier en 1677, maréchal de camp en 1680, lieutenant général en 1688. Commandant l'armée d'Italie, il remporta deux grandes victoires : Staffarde (1690) sur les Hispano-Piémontais, la Marsaille (1693), où il n'avait que les plus mauvaises troupes de l'infanterie française à opposer aux meilleures de l'Empereur. Louis XIV le récompensa en le faisant maréchal de France (1693). Une nouvelle campagne de Catinat obligea le duc de Savoie à conclure une paix séparée (1696). Au cours de la guerre de Succession d'Espagne, Catinat, vaincu à Chiari, fut disgracié et se retira en 1702. Grand maître en stratégie, il avait fait adopter de nouveaux règlements. Prudent et circonspect, il ne laissait rien au hasard. Ses soldats l'avaient surnommé LE PÈRE LA PENSÉE. Ses *Mémoires* et sa *Correspondance* ont été publiés en 1819.

CATION [tjõ] n. m. (de *cathode* et *ion*). Ion qui se porte à la cathode*, dans l'électrolyse d'une solution. (On écrit aussi, à tort, CATHION.) ‖ Atome ou groupement d'atomes qui, ayant perdu des électrons, manifeste une charge électrique positive.

CATIONIQUE adj. Se dit d'une résine synthétique fixatrice de cations. (V. RÉSINES *échangeuses.*)

CATIR v. tr. (lat. pop. **coactire ;* de *cogere*, presser). Orfèvr. Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer.
— Text. Donner le cati, le lustre à une étoffe.

CAT ISLAND, île de l'archipel britannique des Bahamas ; 3 200 hab. On a longtemps pensé que ce fut la première île aperçue par Colomb après sa traversée de l'Atlantique (12 oct. 1492).

CATISSAGE n. m. Text. Action de catir. (On dit aussi ÉCATISSAGE.)
— ENCYCL. Le *catissage* se pratique en interposant entre les plis de l'étoffe à catir, régulièrement pliée, des cartons lisses, puis des plaques métalliques chauffées à la vapeur ou électriquement, et en soumettant le tout à l'action d'une presse hydraulique.

CATISSOIR n. m. Outil de doreur, qui sert à catir.

CATIVO n. m. Bois du commerce, d'origine américaine, produit par une légumineuse, *Prioria copaifera.* (On l'utilise en menuiserie et en placage.)

CATO (Marcus Porcius). V. CATON.

CATO (Valerius). V. VALERIUS.

CATOBLÉPAS n. m. (du gr. *katoblepein*, regarder en dessous). Nom d'un animal fantastique chez les Anciens.

CATOCALE n. f. (gr. *katô*, en bas, et *kalos*, beau). Grande noctuelle, à ailes supérieures grises ondées de brun, les inférieures rouges, jaunes, bleues, bordées de noir.
— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *catocales* ou *lichenées* sont répandues sur l'hémisphère boréal dans les régions froides et tempérées ; les chenilles sont grises comme les écorces des arbres où elles vivent. *Catocala nupta*, grise et rouge, vit sur les trembles, les peupliers et les saules ; *Catocala fraxini*, grise et bleue, atteint 10 cm d'envergure. Sa chenille vit sur les salicinées. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés. (V. NOCTUELLE.)

CATOCHE (CAP), promontoire du Mexique, à l'extrémité N.-E. de la presqu'île du Yucatan.

CATOGAN n. m. V. CADOGAN. ‖ Manière de couper la queue à un cheval en laissant les crins du milieu plus courts que ceux des côtés : *Queue coupée en catogan.*

CATOLLE n. f. Tourniquet qui sert à retenir le châssis d'une croisée.

CATON, en lat. Marcus Porcius **Cato,** surnommé **l'Ancien** ou **le Censeur,** homme d'Etat romain (Tusculum 234 av. J.-C. - † 149 av. J.-C.). Il fait ses premières armes à dix-sept ans contre Hannibal, est élu tribun des soldats, puis questeur de Scipion en Sicile (205), où il critique le faste de son général. Gouverneur de Sardaigne (198), il fait ses tournées à pied. Elu censeur en 184, il lutte contre le luxe, fait passer une loi somptuaire contre la parure féminine, et raie plusieurs sénateurs, parmi lesquels le frère du grand Scipion. D'une éloquence simple et énergique, il sait le grec, mais lutte contre l'influence des mœurs grecques et contribue à l'expulsion des philosophes. Il s'acharne à la destruction de Carthage, en qui il voit une rivale très dangereuse pour Rome. Brave, bon agriculteur, peu sensible, il cultive lui-même son domaine de Tusculum et gère ses intérêts avec un esprit d'économie qui frise l'avarice ; il tire argent de tout : « le propriétaire doit aimer vendre et non pas acheter », écrit-il dans son *Traité sur l'agriculture,* où il recueille mille recettes extraordinaires qui permettent aux paysans d'utiliser tous les produits et de se soigner eux-mêmes, les médecins (en général grecs) lui étant particulièrement suspects. Il cultive en outre les deux autres arts chers aux Romains, la guerre et le droit. Dans ses *Origines,* il traite l'histoire de Rome, dans laquelle il s'attache à ne jamais nommer expressément les généraux romains. Il ne reste que d'infimes fragments de cette œuvre.
Caton est vraiment le type du vieux paysan romain, opiniâtre, aussi dur pour lui-même que pour les autres, étroit d'esprit et de cœur. Mais il a senti, dénoncé et combattu les mœurs nouvelles et le luxe, venus de Grèce, car il y a vu un danger mortel pour la classe moyenne agricole, qui avait fait la force de la République romaine.

Caton l'Ancien (*Cato major*), dialogue de Cicéron. (V. SENECTUTE [*De*].)

CATON, en lat. Marcus Porcius Licinianus **Cato** († 152 av. J.-C.), fils du précédent. Il combattit sous Paul Emile et devint son gendre. Il écrivit des livres de droit. On lui doit vraisemblablement la *règle catonienne*.*

CATON, en lat. Lucius Porcius **Cato,** général romain, consul en 89 av. J.-C. Il vainquit les Etrusques révoltés pendant la Guerre sociale. Il fut tué près du lac Fucin, en combattant contre les Marses.

CATON, en lat. Marcus Porcius **Cato,** surnommé **d'Utique** (*Uticensis*) [95 - Utique 46 av. J.-C.], arrière-petit-fils de Caton l'Ancien. Brave et honnête, il fit ses premières armes contre Spartacus, puis fut envoyé en Macédoine comme tribun militaire ; questeur à son retour, il réforma de graves abus et força les anciens agents de Sulla à rendre gorge (65). Peu après, il fut chargé d'aller dépouiller de ses Etats Ptolémée, roi de Chypre, et rapporta à l'Etat romain d'immenses richesses. Partisan de Cicéron contre Catilina, il fut le champion du sénat contre Crassus, César et Pompée, mais prit cependant parti pour ce dernier, qu'il suivit en Orient. Après Pharsale et la mort de Pompée, il tenta de continuer la guerre en Afrique. Enfermé dans Utique, il se suicida, après avoir relu le *Phédon* de Platon. Cicéron écrivit un *Eloge de Caton,* auquel César répondit par un *Anti-Caton.* Sa personnalité a été exaltée par Lucain dans *la Pharsale.* Défenseur de la liberté et stoïcien farouche, Caton fut un des grands adeptes de cette doctrine philosophique à Rome ; il tenta, d'ailleurs, non sans affectation dogmatique, de conformer sa conduite à la doctrine qu'il avait l'orgueil de professer.

Caton d'Utique, tragédie d'Addison (1713). On y trouve une versification harmonieuse, des descriptions poétiques, des sentiments nobles exprimés avec énergie ; mais l'action en est plutôt languissante. Cette tragédie eut une vogue immense, surtout pour des motifs politiques : les tirades de Caton en faveur de la liberté enflammèrent les esprits en un temps où les adversaires des Stuarts étaient décidés à empêcher la reine Anne, alors sur son déclin, de laisser sa succession à son frère. Du point de vue littéraire, *Caton* marquait une rupture avec les traditions du

Phot. Giraudon, Alinari-Giraudon.

théâtre anglais ; Addison tentait, avec cette pièce, de créer un genre dramatique qui s'inspirât de la tragédie classique française.

CATON (Dionysius), poète et moraliste latin auquel on attribue quatre livres de *Distiques moraux*, qui, traduits en français au XIIIe s., jouirent pendant le Moyen Age d'une vogue immense.

CATON (Antoine), peintre sur porcelaine français, de la Manufacture de Sèvres (1749 - 1798). Il exécuta des scènes champêtres. — Sa femme (1753 - 1788) fut peintre de fleurs à la même manufacture.

CATON n. m. *Fam.* Grumeau, masse de farine mal délayée.

CATONIENNE adj. f. *Règle catonienne*, principe de droit formulé probablement par Licinianus Caton, et d'après lequel il fallait, pour apprécier la validité d'un legs, supposer que la mort du testateur était arrivée immédiatement après la confection du testament. (Si le legs était nul à ce moment, aucun événement postérieur ne pouvait le valider.)

CATOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères silphides, de petite taille, dont le genre *catops* est le type, et comprenant entre autres les genres *choleva, leptodirus,* etc.

CATOPS n. m. (gr. *katô*, en bas, et *ops*, œil). Insecte ordinairement gris soyeux ou roussâtre, qui court rapidement parmi les détritus végétaux ou animaux. (Certains vivent dans les terriers des rongeurs ou dans les fourmilières ; le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *catopidés*.)

CATOPTRIQUE n. f. (du gr. *katoptron*, miroir). Partie de l'optique qui traite de la lumière réfléchie.
◆ Adj. Relatif à la réflexion de la lumière. — ENCYCL. V. RÉFLEXION, MIROIR.

CATOPTROMANCIE [si] n. f. (gr. *katoptron*, miroir, et *manteia*, divination). Divination au moyen d'un miroir. (Très ancienne, elle est mentionnée par la Bible.)

CATORCE, localité du Mexique (Etat de San Luis Potosí), dans la sierra Madre orientale. Centre commercial d'une riche région minière (argent, plomb, antimoine).

CATORCHITE [kit] n. m. (gr. *katorkhitês*). Vin où l'on faisait macérer des figues sèches, ou que l'on consommait additionné de jus de figuier.

CATOSTÉOMES n. m. pl. Ordre de poissons osseux (téléostéens) à museau en tube, au corps revêtu de plaques formant cuirasse par endroits, mais sans écailles. (L'ordre comprend les trois familles des gastérostéidés [épinoche], des centriscidés [bécasse] et des syngnathidés [hippocampe].)

CATOSTOME n. m. (gr. *katô*, en bas, et *stoma*, bouche). Poisson osseux voisin du barbeau, mais à tête plus allongée et à bouche sans barbillons. (On en connaît plusieurs espèces habitant les cours d'eau et les lacs de l'Amérique du Nord. Famille des cyprinidés.)

Cato Street (COMPLOT DE), complot organisé à Londres, en février 1820, par le révolutionnaire anglais Thistlewood, en vue d'assassiner les membres du gouvernement. La découverte de cette conspiration marqua le summum de la fièvre révolutionnaire qui avait secoué le Royaume-Uni après la fin de la guerre contre la France.

CATOXANTHE n. m. (gr. *katô*, en bas, et *scanthos*, jaune). Grand bupreste dont les élytres portent, sur un fond vert doré, des taches jaunes nimbées de bleu ou de violet. (Les catoxanthes sont répandus dans les régions les plus chaudes de l'Asie et de ses archipels. Une des espèces les plus communes est *Catoxantha bicolor* de Java. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

CATRAÏO n. m. Grand bateau de pêche non ponté, de la côte d'Estremadure (Portugal). [Sa longueur est d'une quinzaine de mètres. Il est aussi appelé BOTE DE CATRAIAR.]

CATROU (le R. P. François), jésuite (Paris 1659 - *id.* 1737). Il fut un des fondateurs du *Journal de Trévoux* (1701) et l'auteur de nombreux ouvrages historiques.

CATROUX (Georges), général français (Limoges 1877). Sorti de Saint-Cyr en 1898, il sert longtemps en Indochine et en Afrique. Blessé devant Arras, il est fait prisonnier en 1915. Il se distingue, après la victoire, dans les opérations de pacification du Maroc. Commandant le 19e corps à Alger en 1936, il passe au cadre de réserve en 1939. Rappelé à la mobilisation, il devient gouverneur général de l'Indochine, mais est remplacé par l'amiral Decoux après la défaite de 1940. Catroux rallie alors à Londres le général de Gaulle, qui le nomme haut-commissaire au Levant après la campagne de Syrie de 1941. En 1943, il établit la liaison entre de Gaulle et Giraud et est nommé commissaire d'Etat, au Comité de Libération nationale, tout en occupant les fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Ministre d'Afrique du Nord en 1944, il devient ensuite ambassadeur de France en U. R. S. S. (1945-1948). Après avoir occupé un siège de conseiller national du R. P. F. de 1949 à 1952, il quitte le mouvement et est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en 1954. Lors des troubles de l'été 1955 au Maroc, il est désigné par le gouvernement pour négocier à Madagascar le retour à Rabat du sultan Muḥammad V ibn Yūsuf. Ministre de l'Algérie dans le cabinet Guy Mollet, il ne put entrer en fonctions (févr. 1956). Auteur de : *Lyautey, le Marocain* (1952), *J'ai vu tomber le rideau de fer* (1952), *Deux Actes du drame indochinois* (1959), *Deux Missions en Moyen Orient, 1919-1922* (1958).

CATS (Jacob), poète et homme d'Etat hollandais (Brouwershaven 1577 - La Haye 1660). Il entreprit, à l'âge de quarante ans, une œuvre en vers et en prose qui occupe dans l'histoire littéraire des Pays-Bas une place importante : *Sentences et Images amoureuses* (1618), *Début, milieu et fin du monde renfermés dans un anneau de mariage* (1637), *Vie de quatre-vingts ans* (1658), autobiographie.

CATSKILL (MONTS), massif des Etats-Unis (Etat de New York), partie nord du plateau Appalachien, au-dessus de l'Hudson ; 1 261 m à la *Slide Mountain*.

CATTANEO (Danese), sculpteur et poète italien (Massa 1509 - Padoue 1573). Elève probablement de Sansovino, qu'il accompagna à Venise (*Saint Jérôme*, église Saint-Sauveur, *Tombeau du doge Leonardo Loredan*, Saint-Jean-et-Saint-Paul). Il est l'auteur d'un poème en treize chants : *Dell' amor di Marfisa* (1555-1562).

CATTANEO (Carlo), écrivain et homme politique italien (Milan 1801 - Castagnola di Lugano 1869). Il a laissé d'importants *Mémoires* sur les événements contemporains (*Archivio triennale delle cose d'Italia*, 3 vol., 1855) et principalement sur la révolution de 1848, dont il fut un des auteurs, comme membre du gouvernement provisoire de Milan (*l'Insurrection de Milan*, 1849). Son influence fut également importante sur l'évolution des idées : élève du juriste Romagnosi et influencé par le saint-simonisme, il a étudié le rapport entre les faits économiques et la morale sociale, tout en gardant sur ces problèmes une attitude de pensée libérale. Il était vivement partisan d'une fédération politique européenne.

CATTARO. V. KOTOR.

CATTÉGAT ou **KATTÉGAT**, bras de mer qui sépare la Suède du Jylland danois. Il atteint 116 m de profondeur dans sa partie septentrionale, à l'E. de l'île Läsö.

CATTELL (James McKeen), psychologue et éditeur américain (Easton, Pennsylvanie, 1860 - Lancaster, Pennsylvanie, 1944). Professeur à l'université Columbia de 1891 à 1917, il édita de nombreuses revues (*Psychological Review, Science, School and Society*).

CATTENOM, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Thionville-Est), près de la Moselle, au N.-E. de Thionville, en bordure de la forêt homonyme ; 1 003 hab. (773 aggl.).

CATTICHE n. f. Terrier de la loutre*.

CATTLEYA n. m. Orchidacée qui croît en Amérique tropicale et au Mexique.
— ENCYCL. Tous les *cattleyas* sont des plantes fort recherchées par les amateurs. La plupart se contentent d'une serre sèche de 15 à 20 °C, se multiplient facilement par la séparation des pseudobulbes et ne demandent que les soins ordinaires de culture. On rencontre dans les serres une quinzaine d'espèces de cattleyas, toutes remarquables par la beauté de leurs fleurs.

CATTOLICA, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Forlì), sur la côte de l'Adriatique, à la limite des Pouilles ; 11 200 hab. Lieu de villégiature très fréquenté. Pêche.

CATTY ou **KATTY** n. m. Unité de poids pour les métaux, usitée au Japon, en Chine, en Thaïlande, à Manille, etc., et variant de 592,59 g à 632,68 g.

CATUGNATUS, chef des Allobroges († 61 av. J.-C.), qui fit tomber dans une embuscade une armée romaine et la détruisit près de l'Isère. Mais les Romains revinrent dévaster le pays en l'absence de Catugnatus, et les Allobroges demandèrent la paix.

Catularia (PORTE), une des portes de la Rome antique, entre le mont Capitolin et le Quirinal, près de laquelle on immolait chaque année une chienne rousse.

CATULLE, en lat. Caius Valerius **Catullus**, poète latin (Vérone v. 87 - † v. 54 av. J.-C.). Il était d'une famille distinguée. L'étude, les plaisirs, les mondanités et sa passion pour Lesbie, avec ses ruptures et ses raccommodements, sont les seuls événements de sa courte vie. Sa poésie est savante, écrite pour une élite cultivée et mondaine, mais on y retrouve les accents d'une passion sincère. Parmi les 116 pièces qui nous restent, classées selon le mètre, on distinguera d'abord des poèmes érudits, rappelant l'inspiration alexandrine, comme *les Noces* de Thétis et de Pélée*. Mais les œuvres qui lui assurent l'immortalité sont des pièces d'inspiration personnelle, ironiques, tendres ou passionnées, qui forment le journal intime de son amour tour à tour heureux et déçu par Lesbie. Celle-ci serait Clodia, la sœur de P. Clodius Pulcher, l'ennemi de Cicéron, fameuse par sa beauté, son esprit, son luxe et ses mauvaises mœurs.

CATULUS (Lutatius). V. LUTATIUS CATULUS.

CATUQUINAS. V. KATUKINAS.

CATURCE (Jean DE), professeur à la faculté de droit de Toulouse. Protestant, il périt sur le bûcher en 1532, dans sa ville natale de Limoux.

CATURIGES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, d'origine ligurienne, qui occupait la vallée supérieure de la Durance, dans le territoire d'Embrun.

CATUS n. m. Cas, affaire (mot d'anc. franç. repris comme archaïsme par La Fontaine) : *Et s'étant fait raconter derechef tout le catus.*

CATUS, ch.-l. de cant. du Lot (arrond. de Cahors), dans les causses du Quercy, sur le Vert, affl. du Lot ; 654 hab. (390 aggl.). Restes d'un prieuré du XIIe s. Eglise des XIe et XIVe s.

CATUVOLCUS ou **CATIVOLCUS**, chef des Eburons, qui unit ses forces à celles d'Ambiorix pour lutter contre César, en 54 av. J.-C., pour délivrer la Gaule Belgique. Ils massacrèrent l'armée de Sabinus et Cotta ; mais, traqué, Catuvolcus s'empoisonna.

CAUCA. Géogr. anc. Ville d'Espagne (Tarraconaise). Les Romains la conquirent en 151 av. J.-C. Patrie de Théodose. C'est l'actuelle *Coca* (prov. de Ségovie).

CAUCA, riv. de Colombie, affl. du río Magdalena ; 1 250 km. Né dans la Cordillère centrale, le río Cauca traverse une longue dépression structurale orientée du S. au N. et encadrée par les Cordillères centrale et occidentale. Cette dépression, le « Valle del Cauca », en partie remblayée par des cendres volcaniques, est une région fertile, aux riches cultures tropicales (cacao, tabac, canne à sucre) ; l'élevage se pratique sur les collines voisines. La dépression compte des villes importantes : Popayán, Cali et Cartago. En aval de cette dernière ville, le fleuve s'enfonce en gorges qu'interrompt le bassin d'Antioquia (plantations de café). Son cours inférieur se termine par une plaine alluviale, et le Cauca, grossi du río Porce, se jette dans le río Magdalena. Il a donné son nom à un département (*département du Valle del Cauca*) s'étendant sur une partie de son bassin supérieur ; 1 460 000 hab. Ch.-l. *Popayán*.

CAUCALIS n. f. Plante à fleurs blanches ou rosées, de la famille des ombellifères, poussant dans les champs calcaires jusqu'à 1 500 m d'alt.

général CATROUX

cattleya
ci-dessous, la fleur

Phot. U. S. I. S., Larousse.

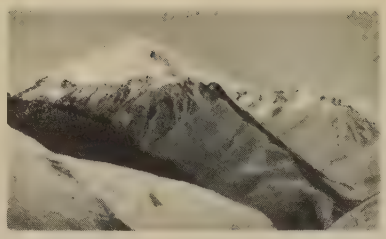

CAUCASE
le mont Elbrous
vu du glacier Kachka-Tach

CAUCASE, en russe **Kavkaz,** massif montagneux de l'ancien continent, la plus haute chaîne de montagnes d'Europe, formant la limite entre le continent européen et le continent asiatique, entre la mer Noire et la mer Caspienne; 5 633 m à l'*Elbrous,* le point culminant.

Géographie.

Le nom de Caucase s'applique à tout l'ensemble montagneux situé sur le territoire de l'U. R. S. S., entre les bassins du Kouban' et du Terek au N., l'Anatolie et l'Iran au S. On distingue donc le *Grand Caucase* (*Bolchoï Kavkaz*), ou simplement *Caucase,* qui est la grande chaîne rectiligne orientée du N.-O. au S.-E. entre la presqu'île de Taman et la presqu'île d'Apchéron (1 200 km de longueur), et le *Petit Caucase* (*Malyï Kavkaz*), de structure plus complexe, qui comprend les montagnes du S. de la Géorgie et de l'Arménie soviétique.

● Le *Grand Caucase* est le type le plus caractéristique de « chaîne barrière ». Sur 1 000 km de long, depuis le méridien de Sotchi jusqu'à 100 km au N. de Bakou, l'arête montagneuse ne descend presque jamais au-dessous de 2 000 m d'alt. Dans sa partie centrale, la chaîne forme un très haut bastion (entre l'Elbrous à l'O. et l'Adaï Khokh ou Ouilpata [4 646 m]), sans aucune brèche inférieure à 4 000 m. Séparé de ce bastion par le haut bassin de l'Ardon, le massif du mont Kazbek, à l'E., dépasse encore 5 000 m.

Le Caucase central possède de beaux glaciers qui plongent dans des vallées étroites, à l'ombre de grandes forêts de conifères. Il est constitué par un noyau de terrains cristallins et métamorphiques, précédé au N. et au S. par des plis modelant des roches marneuses et schisteuses peu cohérentes (*flysch*). De vastes massifs volcaniques dominent la chaîne centrale : l'Elbrous et le Kazbek sont de grands volcans qui étaient encore en activité au Quaternaire. Cette activité éruptive apaisée est marquée par l'apparition de sources thermales et par la persistance d'une certaine mobilité sismique. Il est probable que les mouvements de surrection de la chaîne se sont poursuivis jusqu'à l'époque présente.

A l'O., le noyau de roches anciennes disparaît sous la couverture sédimentaire plissée qui forme des chaînes parallèles très serrées sur le versant sud (les altitudes maximales sont comprises ici entre 3 000 et 4 000 m). Un épais manteau forestier recouvre ces montagnes, exposées de plein fouet aux vents humides soufflant de la mer Noire. A l'E. du Kazbek et de la passe de Darial, par laquelle le Terek franchit la chaîne, la montagne reprend son caractère de barrière, mais son altitude moyenne est moins élevée que dans le Caucase central (de 3 000 à 4 000 m, comme à l'O.). Elle domine très brutalement au S. la dépression de la Kakhétie et de l'Azerbaïdjan; mais, sur le versant N., dans le Daghestan, elle s'étale au contraire en massifs de formes lourdes et en hauts plateaux : c'est la partie la plus large de la chaîne (il y a près de 200 km entre Makhatchkala et la Kakhétie, tandis que le Caucase central ne mesure que 100 km de largeur). Le Caucase occidental et le Caucase oriental, plus différenciés et plus épais que le Caucase central, se sont particulièrement prêtés à la formation de communautés montagnardes, très jalouses de leur originalité nationale. Toutefois, le Caucase central a conservé également une tradition nationale vivace, celle de l'Ossétie.

● Le *Petit Caucase* a moins d'unité. Il comporte deux ensembles principaux : à l'O., les montagnes d'Adjaro-Imérétie, entre Batoumi et la haute Koura (2 851 m), les montagnes de Trialet, entre la haute Koura et Tbilissi (2 759 m), et la chaîne de Samsark (3 304 m); au S.-E., le haut massif de l'Arménie soviétique, qui est bien séparé de l'Arménie turque par les bassins de l'Araxe. Des chaînes de direction variée dépassent 3 000 m et sont interrompues par des massifs volcaniques : le point culminant du Petit Caucase est le sommet d'une haute coupole de basalte, le mont Alaghez (4 095 m). Le relief de la région est très contrasté : des petites plaines au fond de bassins d'effondrement, des pitons volcaniques, des necks aux flancs presque verticaux donnent à ces paysages de montagne un caractère particulièrement sauvage. Très arrosées à l'O., sur tous les versants dominant la mer Noire, ces montagnes deviennent de plus en plus arides et de plus en plus âpres vers l'E., au-delà du méridien de Tbilissi, où elles dominent la plaine au climat très continental de l'Azerbaïdjan, transformée en été en une véritable fournaise.

● Le Grand Caucase possède des gisements de métaux non ferreux, surtout en Ossétie. Le charbon y est rare : dans le Caucase occidental, de petits gisements sont localisés sur le versant nord, dans la vallée supérieure du Kouban', et sur le versant sud. Mais les zones de subsidence du N. et du S. contiennent de grands gisements de pétrole. Le petit massif ancien qui occupe le bassin moyen du Rion, au S. du Caucase occidental, contient un riche gisement de manganèse (Tchiatoura). Enfin, l'Arménie possède des gisements de cuivre (Alaverdi et Kafan) et, sur le versant oriental du massif arménien, mais en territoire azerbaïdjanais, on exploite du minerai de fer et de la bauxite, au S. et à l'O. de Kirovabad.

L'ensemble des montagnes caucasiennes est difficilement pénétrable. Aucune voie ferrée ne traverse le Grand Caucase, que l'on contourne par le rivage de la mer Caspienne à l'E. et par Touapse et Armavir à l'O. Trois grandes routes seulement le franchissent, entre Soukhoumi et le haut Kouban', par la vallée de l'Ardon et par la passe de Darial (haut Terek).

Alpinisme.

Le Caucase présente un grand intérêt pour l'alpinisme, surtout dans sa partie médiane, de l'Elbrous au Kazbek. Après les voyages d'Abich (1842) et de Radde (1863), l'exploration systématique commença en 1868 par la conquête de l'Elbrous et du Kazbek par les Anglais D. W. Freshfield, A. W. Moore et C. C. Tuckett, conduits par le guide chamoniard François Devouassoud. Le Hongrois Maurice de Déchy accomplit six campagnes avec Alexandre Burgener et Peter Ruppen. Enfin, les Anglais Freshfield, Dent, Denkin, Mummery, Wooley, Holder, Cockin et leurs guides Alexandre Burgener, Ulrich Almer et Heinrich Zurflüh apportent une contribution capitale à la conquête des grands sommets : le Gistola (4 860 m), le Tetnould (4 853 m), le Katin-Taou (4 968 m), le Dschangitau (5 084 m), le Dykh-Taou (5 198 m), le Chkara (5 201 m) et le Kochman-Taou (5 145 m) sont successivement gravis de 1886 à 1890. L'Ouchba (4 710 m), pyramide aiguë dont les formes rappellent le Cervin, est gravi en 1888 par W. F. Donkin et H. Fox, avec les guides Johann Fisher et Kaspar Streich.

Allemands, Italiens et Autrichiens, Anglais et Suisses continuent l'exploration des dernières grandes cimes vierges et effectuent l'ascension des grandes faces et arêtes : sommet sud de l'Ouchba (1903), traversées d'arêtes au Chkara, à l'Ouchba, arête sud du Dykh-Taou (1928), arête nord du Kochman-Taou (1929) et première traversée du Kochman-Taou (1930). En 1933, une expédition française composée de J. Lagarde, R. Tezenas du Moncel, R. Gaché et L. Valluet, explore la région de l'Ullu-Auz et effectue de nombreuses premières, dont le Tiutuin-Bash (4 551 m), le Gortü-Bash (4 437 m).

De nos jours, les alpinistes soviétiques ont fait du Caucase leur terrain d'élection. Ils sont spécialistes des longues traversées d'arêtes, en caravanes nombreuses. Parmi les plus célèbres, citons la traversée du Dykh-Taou au Kochman-Taou, déjà réussie en onze jours, en 1936, par Frauenberger, Radistchnig et Peringer, répétée en 1938 par Abolakov (Eugène) et Miklachevski, et, dans l'autre sens, plus difficile encore, du 12 au 27 août 1949, par huit grimpeurs soviétiques sous la conduite de Vitali Abolakov.

Histoire.

Le Caucase était pour les Grecs une contrée fabuleuse dont seuls s'approchèrent les marins de Milet. Au début de l'ère chrétienne, les Arméniens, puis les Romains le soumirent très partiellement à leur domination. Du IIIe au XIIIe s., les invasions de Barbares, venus des steppes, contraignirent de nombreuses peuplades à se réfugier dans la montagne, qui devint une mosaïque de populations. Le christianisme s'y établit solidement

carte du CAUCASE

Phot. Bureau d'information soviétique.

à partir du IVe s. Il y a aussi quelques îlots d'adeptes de l'islām.

A partir du début du XVIIIe s., les Russes s'efforcèrent d'étendre leur domination sur le Caucase. La montagne fut ensuite enserclée après l'annexion de la Géorgie (1801), puis de la province d'Erevan (1829). Les Circassiens résistèrent jusqu'en 1864.

Pendant la Première Guerre mondiale, les Turcs envahirent le Caucase en décembre 1914 et approchèrent de Batoumi. Mais les Russes, alors rassemblés, écrasèrent leurs adversaires à Ardahan et à Sarıkamış (4 janv. 1915), à Karaurgan (17 janv.). Leur victoire d'Artvin (Çoruh) dégagea complètement Batoumi le 29 mars. Dès novembre 1914, les Turcs avaient également tenté de marcher sur Tiflis, mais les Russes les refoulèrent en avril 1915 et se dirigèrent sur Malazgirt (4 mai), puis sur Van (4 juin). La lutte reprit en août lorsque arriva le grand-duc Nicolas, nouveau commandant en chef, qui entreprit l'invasion de la Turquie et enleva Erzurum (févr. 1916). Les opérations se prolongèrent jusqu'en mars 1917, date à laquelle les Russes enlevèrent Hamadhān, puis marchèrent à la rencontre des Anglais de Maude, en Mésopotamie. La révolution de 1917 arrêta les opérations, mais, en 1919, la région pétrolifère fut occupée par les Britanniques, qui n'évacuèrent Bakou, Batoumi et Tiflis qu'en 1920.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Caucase constitua l'objectif stratégique des armées allemandes dans leur campagne d'été de 1942, qui les amena à Novorossisk, à Maïkop, au mont Elbrous et sur le Terek, dans le dessein de couper à l'armée rouge son ravitaillement en essence. Peut-être Hitler eut-il même l'idée d'opérer dans le Moyen-Orient la jonction de ces forces avec celles de Rommel combattant en Egypte (v. LIBYE [*campagne de*]). Mais le désastre subi par la Wehrmacht à Stalingrad entraîna l'évacuation complète de ces territoires, qui furent réoccupés par l'armée rouge au début de 1943. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

Arts décoratifs.

A toutes les époques, l'orfèvrerie a été en grande faveur au Caucase. Son ornementation, au VIIe s., est arméno-géorgienne; au VIIIe et au IXe s., des apports byzantins s'y mélangent. Au XIe s., tandis que la décadence de l'émaillerie s'accentue à Byzance, une renaissance originale se produit au Caucase; la plupart des anciens émaux caucasiens sont sur or ou sur argent; peu ou point sur cuivre; les émaux peints sont fort nombreux; ils garnissent ordinairement les croix de cou des évêques, les mitres et quelques broderies; les cloisonnés sont réservés aux reliquaires, aux triptyques, aux reliures d'évangiles. La broderie faisait partie de l'éducation des femmes, et l'on cite de remarquables travaux où les parties teintées donnent l'impression d'être saupoudrées d'or et d'argent. La *Mise au tombeau* est un des sujets préférés de l'art religieux caucasien; le trésor d'Etchmiadzine contient des pièces de tout premier ordre. Les productions des autres arts, de la céramique au tapis et au costume, témoignent d'un goût prononcé pour la somptuosité des effets de matière et les vives couleurs.

CAUCASE : plaque de ceinture en bronze VIIIe à IIIe s. av. J.-C.

Phot. Larousse, X, Roubier.

CAUCASIE, nom parfois donné aux régions de l'U. R. S. S. couvertes par le *Grand* et le *Petit Caucase*. (V. CAUCASE.)

CAUCASIEN, ENNE adj. et n. Relatif au Caucase; habitant ou originaire de cette région.

— Brod. *Broderie caucasienne,* broderie de couleurs vives cernées de points de trait noirs. (Très épaisse, elle est faite de points biaisés au passé, très serrés les uns contre les autres. On l'utilise pour faire des ceintures ou des babouches.)

— Linguist. Se dit des langues parlées uniquement dans les montagnes du Caucase ou dans les régions voisines.

— ENCYCL. Linguist. Les *langues caucasiennes* peuvent être elles-mêmes réparties en deux groupes : 1° un groupe septentrional, comprenant à l'E. les langues tchétchénolesghiennes (*tchétchène, ingouche, andi, avar, lak, dargwa,* etc.) et, à l'O., les langues abasgokerkètes (*abkhaz, oubykh, adyghé* ou *tcherkesse,* etc.); 2° un groupe méridional, comprenant le géorgien, le mingrélien, le svane et le laze. Elles sont parlées par des populations de race blanche, de civilisations très diverses, isolées souvent les unes des autres, mais qui ont une parenté probable. Les deux groupes offrent une parenté certaine avec le basque.

CAUCASIQUE adj. Anthropol. Se disait autref. des races blanches ou leucodermes*.

CAUCASOS ou **KAUKASOS.** Myth. gr. Berger scythe tué par Cronos et qui donna son nom au mont Caucase.

CAUCHEMAR n. m. (picard *cauquer;* lat. *calcare,* fouler, et moyen néerlandais *mare,* fantôme nocturne). Rêve pénible avec sensation d'oppression, d'étouffement. ‖ Objet effrayant et qui se présente avec persistance à l'imagination : *Le hideux cauchemar qui me hante n'a pas de trêve et va furieux, fou, jaloux* (Verlaine). ‖ *Par extens.* Cause persévérante de tourment et d'ennui. ‖ *Fam.* Personne importune : *C'est mon cauchemar.*

CAUCHEMARDER v. intr. *Fam.* Faire des cauchemars.

CAUCHEMARDESQUE ou **CAUCHEMARDEUX, EUSE** adj. *Fam.* Qui produit l'impression d'un cauchemar.

CAUCHER [ko∫e] n. m. (pour *chaucher;* du lat. *calcare,* fouler). Feuille de parchemin sur laquelle le batteur d'or place les minces lames d'or qu'il veut travailler.

CAUCHOIS, E adj. et n. Qui appartient au pays de Caux; habitant ou originaire de cette région.

— Zootechn. *Mouton cauchois,* race de moutons d'assez forte taille, anciennement exploitée dans le pays de Caux et qui est en voie de disparition. ‖ *Pigeon cauchois,* race de pigeons domestiques de forte taille, très prolifique, et dont il existe plusieurs variétés différant par la couleur du plumage. (Le cauchois est encore connu sous le nom de MAILLÉ DE CAUX.)

CAUCHOIS-LEMAIRE (Louis François Auguste), publiciste français (Paris 1789 - *id.* 1861). Il fit de son journal, *le Nain jaune,* l'un des principaux organes d'opposition au gouvernement de la Restauration. Après un exil en Belgique et en Hollande, il poursuivit son œuvre de critique politique sous la monarchie de Juillet.

CAUCHON (Pierre), évêque de Beauvais (région de Reims, v. 1371 - Rouen 1442). Recteur de l'Université de Paris, il embrassa le parti bourguignon et fit, au concile de Constance, l'apologie du meurtre du duc d'Orléans. Nommé par le duc Philippe le Bon évêque de Beauvais en 1420, chassé en 1429 par les partisans de Charles VII, et réfugié à Rouen, il convoitait l'archevêché de cette ville, alors vacant; dans l'espoir d'arriver à ses fins, il revendiqua la direction du procès de Jeanne d'Arc, et le conduisit à la satisfaction des Anglais en déguisant une vengeance politique en un procès d'hérésie. Il ne put obtenir que le siège de Lisieux (1432).

CAUCHY (baron Augustin), mathématicien français (Paris 1789 - Sceaux 1857). Ingénieur au corps des Ponts et Chaussées, il participa aux travaux du port de Cherbourg. A partir de 1816, il professa simultanément l'algèbre à la Faculté des sciences, la physique mathématique au Collège de France et la mécanique à l'Ecole polytechnique. Ayant perdu son emploi pour refus de serment, après la révolution de 1830, il se rendit à Turin, où une chaire de mathématiques fut créée pour lui; puis il fut appelé à Prague en 1832 pour y diriger l'éducation scientifique du duc de Bordeaux. Revenu à Paris en 1838, il fut élu membre du Bureau des longitudes en 1839, mais le gouvernement de Louis-Philippe ne ratifia pas cette nomination. La république de 1848 se montra plus tolérante. Bien que Cauchy fût un légitimiste déclaré, il fut nommé professeur d'astronomie mathématique à la faculté des sciences de Paris, et il occupa cette chaire jusqu'en 1852, époque où il refusa de prêter serment au gouvernement sorti du coup d'Etat du 2-Décembre. En 1854, il fut réintégré dans sa chaire, sans être astreint au serment. Cauchy fit de remarquables travaux dans les branches les plus diverses de la science. En analyse, il adopta des méthodes rigoureuses encore suivies de nos jours, et créa la théorie des fonctions analytiques. On compte de lui plus de cinq cents mémoires. (Acad. des sc., 1816.)

Cauchy (INTÉGRALE DE). Etant donné un domaine D limité par un contour simple fermé C et une fonction $f(z)$, holomorphe dans D et son contour, l'*intégrale de Cauchy* permet de calculer la valeur de la fonction $f(z)$ en un point x du domaine D, lorsqu'on connaît les valeurs que prend $f(z)$ sur le contour C. On a

$$f(x) = \frac{1}{2\pi i} \int_C \frac{f(z)}{z - x}\, dz,$$

l'intégrale étant prise le long de C dans le sens direct.

CAUCHY (Eugène), juriste français (Paris 1802 - *id.* 1877). Il écrivit d'importants ouvrages de droit international. (Acad. des sc. mor., 1866.)

CAUCHY-À-LA-TOUR, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans l'ouest du bassin houiller, au S. de Lillers; 2 956 hab. (2 458 aggl.) [*Cauchois*]. Patrie de Pétain.

CAUCON ou **KAUKÔN.** Myth. gr. Héros messénien, qui introduisit en Messénie le culte et les mystères des grandes déesses d'Eleusis.

CAUCUS [kokys] n. m. (mot américain tiré du lat. *caucus,* coupe). Aux Etats-Unis, groupe de citoyens ou d'électeurs ayant les mêmes opinions, réunis en vue de choisir un candidat, de prendre des mesures intéressant le groupe ou le comité. (Aujourd'hui, les caucus sont le plus souvent remplacés par des conventions ou par le système des élections primaires.)

CAUDAL, E, AUX adj. (du lat. *cauda,* queue). De la queue : *Plumes caudales.*

◆ N. f. Nageoire terminant le corps des cétacés, des poissons, des crustacés. (V. NAGEOIRE.)

CAUDATAIRE n. m. (du lat. *cauda,* queue). Celui qui porte la traîne de la robe d'un pape, d'un cardinal, d'un prélat.

CAUDÉ, E adj. (du lat. *cauda,* queue). Hist. nat. Pourvu d'une queue.

— Anat. *Tubercule caudé du foie,* protubérance du lobe de Spigel. (Le tubercule caudé émet un *processus caudé* qui sépare la fossette de la vésicule biliaire de la gouttière de la veine cave inférieure.)

— Hérald. Se dit des étoiles qui ont un rais plus grand que les autres, ou d'un émail particulier, et aussi des comètes, quand leur queue est d'un émail différent du corps.

◆ N. m. Soupe au lait, en Beauce.

CAUDEBEC n. m. Chapeau de feutre, fabriqué autrefois à Caudebec-en-Caux.

CAUDEBEC-EN-CAUX, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans le pays de Caux, sur la Seine; 2 115 hab. (2 024 aggl.) [*Caudebecquais*]. La ville a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale. Eglise des XVe et XVIe s. Musée Biochet, dans la maison des Templiers (XIIIe s., restaurée). Usine de moteurs d'avion. Teinturerie. (→ Biblio.)

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), sur la Seine, faubourg d'Elbeuf; 9 400 hab. [*Caudebecquais*]. Fabriques de tissus et de tuyaux en caoutchouc. Filature de la laine. Confection. Piles électriques.

CAUDÉRAN, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la banlieue ouest de

évêque Pierre CAUCHON
gravure
d'après sa pierre tombale, autrefois à la cathédrale de Lisieux

baron CAUCHY
gravure de Boilly

CAUDEBEC-EN-CAUX
clocher de l'église Notre-Dame

Gaston CAUDRON

René CAUDRON

général de CAULAINCOURT
duc de Vicence
par Gérard

Maurice CAULLERY

Bordeaux ; 26 548 hab. (25 994 aggl.) [*Caudéranais*]. Métallurgie (machines agricoles, chaudronnerie, mécanique de précision). Matériel électrique. Chaussures. Bonneterie. Scierie. Matières plastiques. Céramique. (→ Biblio.)

CAUD(I)-, élément tiré du latin *caudex, -icis*, tige, ou *cauda, -ae*, queue, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CAUDICIFORME adj. Bot. Qui a la forme d'une simple tige, sans ramifications.

CAUDICULE n. f. Petite queue.
— Bot. Nom donné par quelques auteurs au pédicule qui porte les masses polliniques des orchidées et des asclépiadacées.

CAUDIFÈRE ou **CAUDIGÈRE** adj. Hist. nat. Qui porte une queue ; qui a des feuilles terminées en queue.

CAUDILLO [kaudiλo] n. m. (du bas lat. *cabdellus ;* de *caput*, tête. Anc. forme espagnole : *cabdillo*, auj. *caudillo*, celui qui est à la tête de..., en particulier, chef de guerre, capitaine). Terme appliqué par les historiens espagnols aux chefs militaires de l'époque de la Reconquête, dans les deux camps. ‖ *Par extens.* Au XIXe s., général arrivé au pouvoir à la suite de pronunciamientos (Espartero, Narváez, etc.). [Le terme a été repris pour désigner le général Franco, alors chef de la rébellion de 1936 contre la république espagnole, et cumulant le commandement des troupes et le pouvoir civil.]

Caudines (FOURCHES). V. CAUDIUM.

CAUDIUM. Géogr. anc. V. d'Italie (Samnium), à la frontière de la Campanie ; auj. *Montesarchio*. — Près de Caudium se trouvait le défilé dit « des Fourches Caudines » (*Caudinae Fauces*), qu'il fallait traverser pour aller de Campanie en Samnium. Pendant la seconde guerre samnite, une armée romaine s'y fit bloquer et dut passer sous le joug avec ses deux consuls (321 av. J.-C.). De là vint l'expression : *Passer sous les fourches Caudines*, c'est-à-dire être contraint de subir des conditions humiliantes. Auj. *Stretto di Arpaja*.

CAUDRETTE n. f. (pour *cauderette ;* de *caudière*, forme picarde de *chaudière*). Pêch. Sorte de truble sans manche et suspendue dans l'eau comme une balance, qu'on relève avec une petite fourche de bois. (On dit aussi CAUDELETTE et CAUDETTE.) ‖ *Grande caudrette*, sorte de grande balance que l'on emploie en mer pour la pêche des homards et des langoustes.

CAUDRON, famille d'ingénieurs et d'aviateurs français. — GASTON (Favières, Somme, 1882 - Lyon 1915) construisit, dès 1908, avec son frère René, un planeur qui, remorqué par un cheval, réussit plusieurs envols et servit de point de départ à une série d'avions connus pour leur souplesse et leur stabilité, utilisés avec succès pendant la Première Guerre mondiale. Il se tua en expérimentant le premier avion de bombardement. — Son frère RENÉ (Favières, Somme, 1884 - Le Pinchemont, Nampont-Saint-Martin, Somme, 1959), qui ne cessa de lui apporter sa collaboration la plus étroite, continua la construction d'appareils puissants destinés à l'armée et aux compagnies de transports aériens.

CAUDRY, comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 12 173 hab. (*Caudrésiens*). Industries textiles. Grand centre de fabrication de dentelles, tulles et broderies. Blanchisseries. Confection. Brasserie. Sucrerie.

CAUGHNAWAGA ou **SAULT-SAINT-LOUIS,** v. du Canada (Québec), dans les environs de Montréal ; 2 500 hab. Réserve indienne.

CAULAINCOURT (Armand, marquis DE), duc **de Vicence,** général et diplomate (Caulaincourt, Picardie, 1772 - Paris 1827). A la Révolution, il était capitaine d'état-major, aide de camp de son père. Destitué en 1793 comme noble, il redevint simple soldat ; Hoche lui fit rendre son grade en 1795. En 1801, il fut chargé de missions en Russie et, en 1802, promu général et nommé aide de camp de Bonaparte. Il reçut le commandement des troupes chargées d'enlever le duc d'Enghien en 1804, mais ce fut son subordonné, Ordener, qui trouva et arrêta le prince. De 1807 à 1811, ambassadeur en Russie, il fut séduit par Alexandre Ier plus encore qu'il ne le séduisit. Créé duc de Vicence en 1808, sénateur et ministre des relations étrangères en 1813, il représenta Napoléon au congrès de Châtillon, mais ne put obtenir les conditions de paix exigées par l'Empereur. Il reprit son poste pendant les Cent-Jours ; Alexandre Ier lui évita d'être envoyé en exil, lors de la seconde Restauration. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1934.

CAULAINCOURT (Auguste DE), général français (Caulaincourt 1777 - bataille de la Moskova 1812), frère du précédent. Il participa aux campagnes d'Italie, d'Espagne, de Portugal et de Russie.

CAULE n. f. (gr. *kaulos*, tige). Bot. Tige avec ses ébauches foliaires. (Se dit de préférence d'une tige en voie de développement ; s'oppose à racine ou *rhize*.)

CAULERPE n. f. (gr. *kaulos*, tige, et *erpein*, ramper). Algue verte siphonée des mers tropicales, dont le thalle a les formes extérieures d'une plante supérieure à racines, tiges et feuilles, sans en avoir la structure.

CAULESCENT, E adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui est pourvu d'une tige : *Plante caulescente*. (Contr. ACAULE.)

CAULET (Etienne François DE) [Toulouse 1610 - Pamiers 1680], évêque de Pamiers en 1644. Ami d'Olier, de saint Vincent de Paul, zélé réformateur. Il refusa de signer le formulaire de 1655, sans adhérer formellement au jansénisme, puis s'opposa fortement à Louis XIV dans l'affaire de la régale, sans jamais céder ; partisan de la manière forte contre les protestants.

CAULET (Jean DE), évêque de Grenoble (Toulouse 1693 - Grenoble 1771), bibliophile et érudit.

CAULFEILD (James), comte **de Charlemont.** V. CHARLEMONT.

CAULFIELD, quartier de Melbourne (Australie, Victoria) ; 80 000 hab. Centre résidentiel et industriel (matières plastiques).

CAULFIELD'S HILL, localité de Malaisie (Perak), dans les monts Kerbau, à 1 400 m d'alt. Station de villégiature.

CAUL(I)-, élément tiré du lat. *caulis*, tige, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CAULICINAL, E, AUX adj. Bot. Qui croît sur les tiges : *Agaric caulicinal*.

CAULICOLE adj. Hist. nat. Qui vit en parasite sur les tiges.
— ***Caulicoles*** n. f. pl. Archit. Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous l'abaque du chapiteau corinthien.

CAULICULE n. f. Bot. Partie intermédiaire de l'embryon qui a germé, et qu'on aperçoit entre les cotylédons et la racine. (Syn. de TIGELLE.)

CAULIFLORÉ, E adj. Bot. Qui porte des fleurs sur la tige (arbre de Judée).

CAULIFLORIE n. f. Bot. Particularité des plantes qui peuvent porter leurs fleurs directement sur les branches, même quand ces dernières sont grosses.

CAULIFORME adj. Bot. Qui a la forme d'une tige.

CAULINAIRE adj. Bot. Qui provient ou qui dépend de la tige (se dit de tout organe qui naît sur la tige) : *Feuilles caulinaires*.

CAULINIA n. f. Bot. Autre nom du naïas*.

CAULINICOLE adj. Hist. nat. Qui vit ou croît sur les tiges des végétaux.

CAULIRHIZE adj. Bot. Syn. de CAULORHIZE.

CAULLERY (Maurice), zoologiste français (Bergues 1868 - Paris 1958). Il succéda à Giard, dans la chaire d'évolution des êtres organisés, à la faculté des sciences de Paris (1909), après avoir professé à Lyon puis à Marseille. Ses nombreux travaux ont porté sur des chapitres divers de la zoologie, mais principalement sur les invertébrés. On lui doit des recherches spéciales sur le cycle des dicyémides, le parasitisme, la sexualité, l'influence des milieux, etc., et aussi d'importants ouvrages de synthèse (*le Problème de l'évolution, Organisme et Sexualité, le Parasitisme et la Symbiose*, etc.) qui ont formé des générations d'étudiants. Il s'occupa activement de la station zoologique de Wimereux. (Acad. des sc., 1928.)

CAULNES [kon], ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Dinan), au S.-O. de Dinan, sur la Rance ; 1 834 hab. (663 aggl.) [*Caulnais*]. Eglise des XIIe et XVe s. Tanneries. — Aux environs, château de Couëlan (XVIIe et XVIIIe s.).

CAULOBACTÉRIALES n. f. pl. Ordre de bactéries du sous-embranchement des algobactériées.

CAULOCARPE n. m. et adj. Nom donné à la tige des plantes vivaces, quand elle persiste et donne plusieurs fois des fruits.

CAULOCARPIEN, ENNE ou **CAULOCARPIQUE** adj. Syn. de CAULOCARPE.

CAULOGENÈSE n. f. Bot. Formation d'une tige.

CAULONIA, comm. d'Italie, en Calabre (prov. de Reggio di Calabria), sur l'Allaro ; 13 500 hab. (7 930 aggl.). Centre d'un district de bonification.
— Hist. Colonie grecque du VIIe s. av. J.-C. Anéantie par les guerres, elle se réduisit à un village dès le IIIe s. av. J.-C. La bourgade s'appela longtemps *Castelvetere*. En 1860, elle reprit son nom antique.

CAULORHIZE adj. Bot. Dont la tige émet des racines. (Syn. CAULIRHIZE.)

CAULOSARQUE n. m. Bot. Tige renflée ou tuberculeuse.

CAUMARTIN (LE FÈVRE DE), famille française. — LOUIS (1552-1623) fut garde des Sceaux en 1622. — JEAN FRANÇOIS PAUL (Châlons-sur-Marne 1668 - Blois 1733) fut évêque de Vannes, puis de Blois ; membre de l'Académie française en 1694 ; la même année, un discours qu'il y prononça en recevant François de Clermont-Tonnerre, dont il persifla la vanité, lui attira la défaveur de Louis XIV. — ANTOINE LOUIS FRANÇOIS, marquis **de Saint-Ange** (Paris 1725 - † 1803), fut prévôt des marchands de Paris de 1778 à 1784 et intendant de Besançon en 1787.

CAUMONT, comm. du Gers (arrond. de Mirande), en Gascogne gersoise ; 120 hab. (28 aggl.). Château des XVe et XVIe s.

CAUMONT (Jean DE), peintre sur verre (1607 - 1659). En collaboration avec son beau-père, Simon Boels, il exécuta des vitraux pour le chapitre de Louvain (1634), ainsi que les verrières de la chapelle de Saint-Pierre (hôpital de la même ville).

CAUMONT (Thomas), acteur français (Rouen 1749 - Sandillon, Loiret, 1811). Il joua au Théâtre-Français (1794 - 1809) les rôles à manteau et ceux de financier.

CAUMONT (Arcisse DE), archéologue français (Bayeux 1802 - Magny, Seine-et-Oise, 1873). Il fonda la Société française d'archéologie (1834), qui, par ses congrès et son *Bulletin monumental*, contribua beaucoup à la propagation de cette science. Ses ouvrages ont exercé une grande influence : *Abécédaire* ou *Rudiments d'archéologie* (1850-1862), *Statistique monumentale du Calvados* (1847-1862).

Caumont (RACE DE), nom donné à une race de poules originaire de la région de Caumont-l'Eventé (Calvados). La poule de Caumont est une poule de ferme très rustique, bonne pondeuse et présentant une bonne qualité de chair (*gelinottes de Caumont*).

CAUMONT-L'ÉVENTÉ, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Bayeux), dans le Bocage normand, près de la source de l'Aure ; 1 014 hab. (733 aggl.). Laiterie.

CAUMONT-SUR-DURANCE, comm. du Vaucluse (arrond. d'Apt), dans le Comtat ; 1 453 hab. (998 aggl.). Chapelle romane. Raisins de table.

CAUNES-MINERVOIS, comm. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), au S. de la Montagne Noire, dans le *Minervois ;* 1 701 hab. (1 568 aggl.).

CAUNOS ou **KAUNOS.** Myth. gr. Fils de Miletos. Epris de sa sœur Byblis, il s'enfuit en Carie et y fonda *Caunos*.

CAUNOS ou **KAUNOS.** Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure (Carie). Ses environs produisaient des figues réputées, dites *cauniennes*, que l'on expédiait à Rome en grandes quantités. Ruines actuelles près de *Dalyan*.

Phot. Monde et Caméra, Lartigue, Giraudon, Boyer.

CAUQUENES, v. du Chili, ch.-l. de la prov. de Maule, au N.-E. de Concepción; 14 900 hab. Vins réputés. La ville avait été détruite par un tremblement de terre en 1939.

CAURALE n. m. Oiseau de la taille d'un pigeon, au plumage élégamment varié de brun, blanc et noir, aux pattes assez longues, au bec long et pointu. (Les caurales [*eurypyga*], râles-soleils ou petits paons des roses, vivent au bord des eaux dans les forêts tropicales américaines. Famille des eurypygidés, ordre des ralliformes.)

Caures (BOIS DES), bois des Hauts de Meuse, au N. de Beaumont. Lieu avancé de la défense de Verdun* pendant la Première Guerre mondiale, rendu célèbre par la défense acharnée des chasseurs de Driant à l'attaque allemande du 22 février 1916.

CAURETTES (LES), lieux-dits des environs de Verdun désignant, sur la r. g. de la Meuse, un bois, à l'O. de Cumières, et, sur la r. dr., une partie du bois d'Haudremont, qui jalonnèrent tous deux l'extrême avance des Allemands en juillet 1916. Les Caurettes ont été reconquises par l'offensive française du 20 août 1917.

CAURI ou **CAURIS** n. m. Coquillage du groupe des porcelaines, qui a servi longtemps de monnaie à diverses populations primitives, notamment en Afrique orientale, au Tchad et en Asie. (Autref., une pièce de 5 francs française s'échangeait pour 5 000 cauris; ces cauris étaient le plus souvent enfilés en bracelets ou en colliers.)

Caurières (BOIS DES), bois situé sur la r. dr. de la Meuse, à l'O. de Bezonvaux. Conquis par les Allemands au début de la bataille de Verdun*, le 24 février 1916, le bois des Caurières fut repris par l'offensive Mangin du 15 décembre 1916.

CAURIOLE n. f. Archit. Poste ou enroulement.

CAURUS ou **CORUS.** Myth. rom. Vent du N.-O.

CAUS (Salomon DE), ingénieur français (pays de Caux, v. 1576 - Paris 1626). Emigré comme protestant vers 1612, il vécut la plus grande partie de sa vie hors de France. Son principal ouvrage, intitulé *les Raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utiles que plaisantes* (1615), fait de lui le véritable inventeur des machines à vapeur; car non seulement il y expose la théorie de l'*expansion* et de la *condensation de la vapeur*, c'est-à-dire du principe de la machine (mouvement alternatif du piston), mais encore il y donne la description d'une véritable machine à vapeur pour opérer des épuisements; la troisième partie de ce livre contient un traité sur la facture d'orgues. On lui doit, à la même date (1615), une *Institution harmonique*, dans laquelle il suit de près le système de Zarlino. En 1624, il fit paraître en France un ouvrage où il prend le titre d' « ingénieur et architecte du roy ».

CAUSAL, E adj. Gramm. Se dit de la conjonction qui annonce la raison ou la cause de ce qui est énoncé : « *Parce que* » *et* « *puisque* » *sont des conjonctions causales.* || *Proposition causale* ou, substantiv., *Une causale,* proposition subordonnée introduite par une conjonction causale, et, *par extens.*, toute proposition subordonnée renfermant une idée de cause.
— Log. Qui annonce un rapport de cause à effet.

CAUSALGIE n. f. (gr. *kausis,* brûlure, et *algos,* douleur). Douleur comparée par le malade à une brûlure cuisante et localisée, exagérée par des influences atmosphériques ou psychiques, et s'accompagnant parfois de rougeur luisante et de sudation de la peau en cet endroit. (La causalgie s'observe généralement dans les atteintes des nerfs.)

CAUSALISATION n. f. Log. Action de causaliser.

CAUSALISER v. intr. Log. Remonter des effets aux causes par induction, ou conclure les effets des causes par déduction.

CAUSALISME n. m. Philos. Théorie des causes.

CAUSALITÉ n. f. Philos. Lien qui unit la cause à l'effet. || Nom donné par Kant à l'une de ses « catégories », fondée sur la relation. || *Principe de causalité,* principe qui se formule ainsi : « Tout a une cause, et dans les mêmes conditions les mêmes causes produisent les mêmes effets. »
— ENCYCL. D'où vient la notion de *causalité?* Selon certains philosophes, elle serait inhérente à la structure de notre esprit, innée, *a priori;* c'est ainsi que Descartes pense qu'on peut tirer un effet de sa cause analytiquement, par la seule considération d'évidences logiques, et que Kant y voit une loi constitutive de notre pensée, antérieure et indispensable à toute expérience. Selon d'autres philosophes, au contraire, la notion de causalité serait suggérée à notre esprit par l'expérience sensible et se serait peu à peu imposée à lui jusqu'à lui paraître logiquement nécessaire. C'est ainsi que Hume et Stuart Mill la tirent de la répétition de certains faits constamment liés ensemble; Maine de Biran, de la sensation psycho-physiologique d'effort; le matérialisme dialectique, de rapports existant et se développant dans les choses elles-mêmes. (→ Biblio.)
— Relig. bouddh. La théorie de l'enchaînement des conditions de la douleur forme la base même du bouddhisme theravāda. Cette théorie connaît neuf ou douze termes, dont : relations d'occasions (*nidāna*) à produits, de causes (*hetu*), d'origines (*samudaya*), de motifs ou de causes indéterminantes (*pachchaya*) à effets. C'est ainsi que la vieillesse et la mort résultent de la naissance, la naissance de l'existence, l'existence de l'appropriation, celle-ci de la soif (appétits), la soif de la sensation, la sensation de la prise de contact, celle-ci du « nom-et-forme » (*nāmarūpa*) — qui est la personnalité —, le *nāmarūpa* de la pensée. L'ensemble de l'enchaînement est considéré par le bouddhisme dans les deux sens : de la conséquence au motif et inversement. Pris dans ce cercle vicieux par l'ignorance, l'individu ne peut le briser que par la connaissance bouddhique et la technique qu'elle commande.

CAUSANT, E adj. *Fam.* Qui parle beaucoup : *Lui, si vif et causant* (H. Béraud). || Où l'on parle beaucoup : *Dîner très bien servi, et très causant* (A. Daudet).

causa sui (express. lat. signif. *cause de soi*). Qui n'a besoin que de soi-même pour exister. (V. ABSOLU, CAUSE.)

CAUSATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Se dit d'une forme verbale qui marque que le sujet *fait faire* l'action exprimée par le verbe, au lieu de la faire lui-même. (En français, le causatif s'exprime par l'emploi de *faire,* suivi de l'infinitif du verbe : *faire construire.* Dans d'autres langues, le causatif est formé à l'aide d'éléments particuliers : suffixes, redoublement, etc.) [On dit aussi FACTITIF.]

CAUSATION n. f. Log. Action de causer, d'être la cause d'un fait. (V. CAUSE.)

CAUSE n. f. (lat. *causa*). Ce par quoi une chose est, arrive; ce qui produit : *La révolution de 1848 ne fut pas un effet sans cause* [...], *ce fut un effet complètement disproportionné avec sa cause apparente* (Renan). || *Par extens.* Ce qui détermine à faire quelque chose; motif, raison : *Suis-je pour la chasser sans cause légitime* (Molière). *Non sans cause!*
— LOC. DIV. *Etre cause, être la cause de,* occasionner : *Leur inquiète ardeur est cause de la violence de leur course* (Gide). *C'est toi qui es la cause de ma ruine* (Musset). || *Etre cause que,* être responsable de ce que... || *Et pour cause,* pour de bonnes raisons (qu'on ne précise pas).
— ***A cause de, pour cause de*** loc. prép. En raison de : *Magasin fermé pour cause de départ.*
— LANGUE CLASS. (repris aujourd'hui). ***A cause que*** loc. conj. Parce que : *Et voilà qu'on la chasse avec un grand fracas | A cause qu'elle manque à parler Vaugelas* (Molière).
— REM. *Cause,* employé comme attribut sans aucun déterminatif, est invariable : *Les affaires qui me sont survenues sont cause que je n'ai pu aller vous voir.* (Acad.)
— Banq. et Bours. *Cause d'un effet de commerce,* origine de la dette que constate cet effet : *Un effet sans cause est nul.*
— Dr. Une des conditions exigées par le Code civil pour la validité des obligations conventionnelles. (V. part. *encycl.*) || Raison d'une obligation, d'un contrat, d'un billet; avantage matériel ou moral que se propose le contractant : *Il n'y a pas d'obligation valable sans cause.* || *A ces causes,* pour ces motifs.
— Gramm. *Complément de cause,* nom, pronom ou infinitif qui indique la raison pour laquelle une action se produit : *Dans « il est mort d'un cancer », « cancer » est complément de cause de « il est mort ».* || *Proposition de cause,* v. CAUSAL.
— Philos. *Cause première,* celle qui, dans l'enchaînement ou la coopération des causes, précède ou prime toutes les autres : *La science positive ne poursuit ni les causes premières ni la fin des choses* (Berthelot). [V. part. *encycl.*] || *Causes secondes,* celles qui dérivent de la cause première et qui ont reçu d'elle la faculté de produire des effets : *Une fausse croyance sur l'efficacité des causes secondes peut mener à l'idolâtrie* (Malebranche). || *Cause matérielle, efficiente, formelle, finale,* v. part. *encycl.* || *Unité de cause* ou *Théorie des causes occasionnelles,* v. OCCASIONNALISME.
— ★ *causalité, loi (de la nature), déterminisme, mouvement, principe, motivation/finalité, hasard.*
— ***Causes*** n. f. pl. Procéd. Preuves, généralement fournies par écrit. (V. part. *encycl.*) || *Causes et moyens d'appel,* preuves à l'appui de l'appel. || *Causes d'opposition,* écritures fournies dans les ordres pour soutenir les oppositions qui y sont formées.
— Géol. *Causes actuelles,* actualisme. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Dr. Le droit civil français rattache avant tout la valeur des obligations conventionnelles à la volonté des parties : aussi tient-il compte du but poursuivi par celles-ci, et exige-t-il, parmi les conditions de validité des obligations, une *cause licite.* Il faut distinguer la cause, but immédiat poursuivi par les contractants, du motif, but éloigné, variable avec les circonstances et secret pour chaque partie. D'après les conceptions classiques, dans un contrat synallagmatique l'obligation de l'une des parties a pour cause l'obligation de l'autre; dans un contrat unilatéral réel, le prêt par exemple, l'obligation de restituer a pour cause la remise de la chose; dans la donation, l'obligation du donateur a pour cause son intention libérale. Le Code civil déclare sans effet les obligations sans cause ou sur fausse cause, ainsi que celles dont la cause est illicite ou immorale. L'existence de la cause est d'ailleurs présumée et, sauf à démontrer l'absence de cause, une convention n'en est pas moins valable quoique la cause n'en soit pas exprimée. (→ Biblio.)
— Géol. Enoncée par Lamarck et Constant Prévost, et aussi par l'Anglais Lyell, la théorie des *causes actuelles* explique par les mêmes phénomènes dont l'homme contemporain est le témoin, et non pas par des phénomènes extraordinaires, les grandes modifications géologiques. Elle substitue le lent travail accompli par le temps aux brusques modifications produites par des cataclysmes, sans exclure la possibilité accidentelle de ces derniers. Les savants contemporains s'y rattachent chaque jour davantage.
— Philos. et Log. Aristote est le premier, semble-t-il, qui analysa l'idée de *cause.* C'est le Stagirite aussi qui donna avant tout une classification philosophique des causes. Il y a, selon lui, quatre espèces de causes : la *cause efficiente**, la *cause matérielle**, la *cause formelle**, la *cause finale**. La doctrine aristotélique des quatre causes a régné sur l'esprit humain pendant tout le Moyen Age. Nous en retrouvons les traces dans les ouvrages des philosophes de la Renaissance, et même dans ceux de Bacon. (V. aussi CAUSALITÉ, FINALITÉ.)
Cause première. La notion de cause première ou cause nécessaire a servi de base à la « preuve cosmologique de l'existence de Dieu », dite aussi « preuve par la contingence du monde ». (V. DIEU.)
La notion de cause première est également utilisée par l'*atomisme matérialiste antique,* pour qui la matière est la cause première dont les atomes (principes élémentaires, éternels, indivisibles, qui forment par leur rencontre les êtres constituant l'univers) sont les éléments.
Chez les Modernes, la notion de cause première a été souvent critiquée. Le positivisme (Comte) affirme qu'il serait vain de rechercher des causes premières ou des causes

caurale

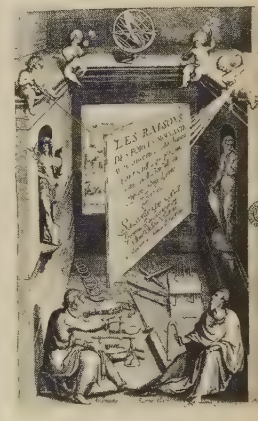

Salomon de CAUS
frontispice des
« Raisons des forces
mouvantes » (1615)
Bibliothèque nationale

Phot. Larousse.

finales, ces deux sortes de causes étant inaccessibles à l'intelligence humaine. De même, Kant dénie à notre raison le pouvoir de rien affirmer d'absolu, et relève les antinomies* auxquelles elle se heurte si elle tente de le faire.

cause, du principe et de l'unité (De la) [*Della causa, principio ed uno*], ouvrage philosophique de Giordano Bruno, publié en 1584 et comprenant cinq dialogues. Il a son point de départ dans la théorie copernicienne du mouvement de la Terre. Bruno célèbre avec enthousiasme l'unité et l'infinité de l'univers. « *L'univers n'est que centre, ou plutôt son centre est partout, sa circonférence n'est nulle part.* » De cette conception de l'univers infini, Bruno tire le principe panthéiste de l'unité, de l'identité de substance de tous les êtres. C'est dans ce livre que Schelling dit avoir puisé le principe de l'identité absolue.

causeuse, vers 1860

causes premières (Lettre sur les), ouvrage posthume de Cabanis, destiné à servir de commentaire et de correctif au système exposé dans son livre des *Rapports du physique et du moral*. La théorie exprimée dans cette lettre est une sorte d'animisme universel qui ressemble plus au panthéisme qu'à l'athéisme matérialiste de d'Holbach et de La Mettrie. Cabanis y accorde à la cause première de l'intelligence et de la volonté pour expliquer la corrélation et l'harmonie des forces cosmiques.

CAUSE n. f. (lat. *causa*). Affaire pour laquelle on paraît en justice ; procès : *Je choisirais une ou deux causes intéressantes pour les plaider et me bien poser au Palais* (Maupassant). ‖ *Fig.* L'ensemble des intérêts à soutenir en faveur de quelqu'un, d'un groupe de personnes, d'un ordre de choses, etc. : *La cause du peuple. Si Tcheng-Daï se tuait en l'honneur d'une cause, à l'asiatique, il donnerait à cette cause une force contre laquelle il serait difficile de lutter* (A. Malraux).
— Loc. div. *La cause est entendue*, l'affaire est jugée. ‖ *Etre en cause*, être partie dans un procès ; être l'objet d'un débat, être incriminé : *Je me réjouis de cette dispute honorable où tout me flatte : le mérite de mon adversaire* [...], *la grandeur des intérêts qui sont mis en cause* (A. France). ‖ *En tout état de cause*, quel que soit l'état de l'affaire, quoi qu'il en soit : *Cela est hors de cause*, il ne saurait en être question. ‖ *La bonne cause*, celle que l'on défend soi-même, et particulièrement celle de l'Eglise ou du roi. ‖ *Avoir gain de cause*, l'emporter à la suite d'une décision. ‖ *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, prendre son parti, le soutenir.
— Dr. canon. *Cause bénéficiale*, celle dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques. ‖ *Cause majeure*, cause réservée à la connaissance et à la décision du pape. (Le concile de Trente donne l'énumération suivante des causes majeures [Sess. XXIV, ch. v] : les béatifications et canonisations, la confirmation et la suppression des ordres religieux, le droit d'accepter les démissions des hautes dignités de l'Eglise, de confirmer et d'instituer les évêques, de transférer à d'autres sièges, de juger et de déposer les évêques, d'ériger de nouveaux diocèses, enfin de recevoir les appels contre les évêques. Le code de droit canon [can. 220] se contente de dire que « les causes majeures sont les affaires de grande importance réservées au pontife romain, soit par leur nature, soit par une loi positive ».) ‖ *Cause pie*, celle qui provenait de la libéralité des fidèles envers les pauvres ou une Eglise.
— Procéd. *Cause principale*, celle qui commence un procès entre les parties. ‖ *Cause incidente*, demande formée par une des parties, au cours d'une instance. ‖ *Cause sommaire*, affaire soumise à une procédure plus simple que les causes ordinaires. ‖ *Cause appointée* ou *interloquée*, affaire sur laquelle est intervenu un appointement*. ‖ *Cause grasse*, cause plaisante que les clercs du Palais inventaient ou qu'ils réservaient pour être plaidée aux jours gras. ‖ *Cause d'audience*, affaire jugée à l'audience par plaidoirie, sans être instruite par écrit. ‖ *Avoir ses causes commises*, avoir droit de plaider en certaine juridiction. ‖ *Avocat sans cause*, avocat qui plaide peu ou qui ne plaide pas.

CAUSÉ, E adj. Banq. et bours. Qui a une cause énoncée : *Traite causée*.

CAUSE-FINALIER, ÈRE n. et adj. Partisan des causes finales. (Ce mot, créé par Voltaire, se prend en mauvaise part.) ‖ Pl. *des* cause-finaliers, ères.
— Encycl. Le mot *cause-finalier* s'applique à ceux qui abusent des causes finales. Un cause-finalier prête à la nature des causes finales ridicules ; il dit, par exemple, que les marées sont données à l'océan pour que les vaisseaux entrent plus aisément dans les ports, et pour empêcher que l'eau de mer se corrompe. (V. finalité.)

CAUSER v. tr. Etre cause de, occasionner : *Causer un malheur. On me parle peinture* [chez M. Thiers], *en s'apercevant de l'ennui que me causent ces conversations des hommes politiques* (Delacroix).

CAUSER v. intr. (lat. *causari*, conduire un procès, alléguer des raisons). S'entretenir familièrement : *Des messieurs* [...] *causaient avec des dames, tout autour de la cheminée* (Flaubert). ‖ *Par extens.* Parler avec indiscrétion : *Faisons-la boire, elle causera* (G. Sand). ‖ Parler avec malignité, jaser : *Assez, assez, dit-elle, allez-vous-en, il est minuit... Ne faisons pas causer* (Balzac). ‖ *Fam.* S'expliquer : *Nous avons à causer.*
— Loc. div. *C'est assez causé* ou *Assez causé*, voilà assez de paroles, il faut agir. ‖ *Fam. Cause toujours :* Tu peux parler, je ne t'écoute pas : *Raymond connaît l'antienne et se dit à part soi : « Cause toujours... » et l'interrompt* (Mauriac).
— Ornith. Crier, en parlant des perroquets et des pies.
◆ V. tr. ind. **(de).** Parler de, s'entretenir : [Mme Bovary et Léon] *causaient d'une troupe de danseurs espagnols* (Flaubert).
— Loc. fam. *Causer de la pluie et du beau temps*, parler de choses indifférentes et d'une façon décousue.
— Langue class. Le verbe *causer* s'est construit avec la préposition *à* ; et cette construction a subsisté de nos jours dans le langage familier : *Lysis m'aborde, et tu me veux causer !* (Corneille). *On trouve toujours dans cette ville-là des gens à qui causer* (Flaubert).

CAUSERIE n. f. Conversation familière : *Un des avantages de la causerie en voiture, c'est qu'elle peut cesser quand on n'a plus rien à se dire* (Barbey d'Aurevilly). ‖ Discours sans prétention : *Une torpeur consternée, puis des applaudissements timides saluaient la fin de la causerie instructive* (Colette).

Causeries du lundi (11 vol., 1851-1856), suivies des *Nouveaux Lundis* (13 vol., 1863-1870), séries qui réunissent les articles critiques publiés par Sainte-Beuve, le lundi, à partir de 1849, d'abord dans *le Constitutionnel*, puis dans *le Moniteur* et dans *le Temps*. C'est dans cette période de sa carrière que Sainte-Beuve a vraiment fondé l'« histoire naturelle des esprits ». Psychologue, il a tendance à confondre critique littéraire et biographie ; les « minores », les génies à mi-côte ou les personnalités d'un intérêt anecdotique l'attirent parfois plus que les génies originaux de son temps, qu'il n'a pas toujours discernés. Les trois volumes des *Premiers Lundis* recueillent les articles du *Globe* antérieurs à 1830 (1874-1875).

CAUSETTE n. f. *Fam.* Petite conversation familière : *Faire la causette.*

CAUSEUR, EUSE adj. et n. Qui aime et sait causer : *Comme elle était causeuse et même un peu bavarde* [...] (Musset). *M. Bergeret était le plus assidu causeur du coin des bouquins* (A. France).

CAUSEUSE n. f. Petit siège bas, capitonné, à dossier peu élevé, pouvant servir à deux personnes. (Apparue au XIXe s., la causeuse remplaça la caquetoire et fut le siège préféré de la maîtresse de maison.)

CAUSSADE, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Montauban), dans le Bas-Quercy, sur la Lère ; 4 398 hab. (2 934 aggl.) [*Caussadais*]. Vieilles maisons. L'industrie de la chapellerie, en déclin, est partiellement remplacée par la confection. Boutons. Ebénisterie.

Caussade (race de), race de poules exploitée dans le sud-ouest de la France, où elle s'est imposée tant par ses qualités de ponte et de chair que par sa rusticité et sa précocité.

CAUSSADE (Jean-Pierre de), jésuite français (Quercy 1675 - Toulouse 1751). Esprit très personnel, il prit des positions antiprobabilistes dans ses *Instructions spirituelles* (1741) et défendit la mystique.

CAUSSADE (Georges), professeur et compositeur français (Port-Louis, île Maurice, 1873 - Chanteloup-les-Vignes, Seine-et-Oise, 1936). Il a laissé un excellent *Traité d'harmonie* et un ouvrage didactique : *Technique de l'harmonie* (1931).

CAUSSE n. f. (mot provenç. dérivé du lat. *calx, calcis*, chaux). Terrain calcaire (dans le Midi, plateau calcaire).
— Agric. Dans le Midi, calcaire utilisé comme amendement, marne.

CAUSSE n. m. (du nom de plusieurs régions du sud de la France). Plateau calcaire entaillé de vallées profondes, les cañons*, et portant des formes de relief karstique superficielles (dolines, lapiés).
— Encycl. Les *causses* ne se rencontrent que dans la zone tempérée : en zone tropicale, ils font place à un autre type de karst, le *karst à mornes*. En altitude, notamment dans les Alpes, la dissolution par les eaux de fonte de la neige multiplie les lapiés. Ce type de causse est désigné du nom de *causse alpin*. (V. karstique [relief].)

CAUSSE MOYEN ATLASIQUE, région du Maroc occidental. (V. Atlas [*Moyen-*].)

CAUSSENARD, E adj. et n. Qui appartient aux Causses ; habitant ou originaire des Causses.
— Zootechn. V. Causses (*moutons des*).

CAUSSES (GRANDS), région de France, dans le S. du Massif central, s'étendant sur des plateaux calcaires séparés par de profondes vallées (cañons).
Les Grands Causses sont formés d'épaisses couches de calcaire jurassique. Ils s'élèvent aux environs de 1 000 m d'altitude. On y peut distinguer plusieurs aspects : les bordures, les plateaux eux-mêmes, les gorges qui les séparent.
Au contact des massifs cristallins marginaux, de profonds sillons sont dominés par la masse blanchâtre du causse : dans ces dépressions, relativement riches, s'étendent champs, prairies et vergers ; les villes s'y concentrent : ce sont des marchés agricoles et des centres administratifs ou touristiques (Mende, Florac, Le Vigan, etc.). La surface même des Causses forme d'amples ondulations de terrain, accidentées par un réseau de vallées sèches et de dépressions fermées plus ou moins étendues ; ces dépressions (sotchs), où se forme un peu de terre arable, se signalent par leurs champs cultivés. Mais les plateaux sont constitués le plus souvent d'immenses étendues broussailleuses ou presque nues. Parfois s'étendent des reboisements ou des forêts anciennes (*causse Noir*). Aujourd'hui, la ressource essentielle des plateaux est fournie par l'élevage des brebis, dont le lait est entièrement consacré à la fabrication du roquefort et du bleu des Causses. Cependant, la vie y reste très difficile et les Causses se dépeuplent sans cesse. Les cañons des Causses, enfin, ont été creusés par les rivières les plus importantes ; ils constituent aujourd'hui le principal attrait touristique des Causses (gorges du Tarn et de ses affluents, la Jonte et la Dourbie) ; profonds de 500 à 600 m, larges de quelques centaines de mètres ou formant parfois de petits bassins, ce sont les secteurs les plus vivants de la région : prairies, vergers, culture de

CAUSSES
le cañon de la Jonte

Phot. X, Neurdein.

lavande et vignes sont souvent accrochés sur des pentes très raides, parmi les éboulis et les touffes de buis. Ces grandes coupures partagent les Causses en quelques unités bien individualisées : causse de Sauveterre* (entre le Lot et le Tarn), causse Méjean* (entre le Tarn et la Jonte), causse Noir* (entre la Jonte et la Dourbie), causse de Larzac (à l'extrémité méridionale de la région), causse de Séverac* et causse Comtal* enfin. (→ Biblio.)

CAUSSES DU QUERCY. V. QUERCY.

Causses (MOUTONS DES), nom donné à la population ovine exploitée dans les Causses du sud du Massif central et de ses bordures. Sa principale caractéristique est son aptitude à tirer parti des maigres ressources de ces régions. Parmi les moutons des Causses, on distingue plusieurs types : les *caussenards des garrigues de l'Hérault et du Gard* (ils passent l'hiver sur les collines et parfois dans la plaine viticole ; pendant l'été, ils sont soumis à la transhumance sur le causse de Larzac ou dans les montagnes de l'Aubrac ou de la Lozère ; ce type est exploité pour la production de la viande) ; les *caussenards de l'Aveyron et de la Lozère*, plus sédentaires, et dont les brebis sont soumises à la traite (fromage de Roquefort) ; les *caussenards du Lot*, exploités principalement pour la production de viande.

CAUSSIDIÈRE (Marc), homme politique français (Genève 1808 - Paris 1861). Employé à Saint-Etienne, il prit part à l'insurrection lyonnaise de 1834. En février 1848, après avoir combattu sur les barricades, il s'empara, de sa propre autorité, des fonctions de préfet de police et créa un corps spécial de police qu'on appela les *Montagnards*. Accusé, après le 15-Mai, par la Constituante, d'avoir pactisé avec l'émeute, il donna sa démission. Il fut d'ailleurs réélu à l'Assemblée. Poursuivi après l'insurrection de juin, il se réfugia en Angleterre, puis aux Etats-Unis. Après l'amnistie, il rentra en France, où il mourut aussitôt.

CAUSSIN (Nicolas), jésuite français (Troyes 1583 - Paris 1651). Nommé confesseur de Louis XIII en 1637, il fut presque immédiatement disgracié pour s'être opposé, au nom des intérêts de l'Église, à la politique préconisée par Richelieu. Exilé à Quimper de 1637 à 1643, il joua ensuite un rôle important comme directeur spirituel.

CAUSSIN DE PERCEVAL (Jean Jacques Antoine), orientaliste français (Montdidier 1759 - Paris 1835). Professeur d'arabe au Collège de France (1783), garde des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du roi (1787), il fut nommé membre de l'Institut en 1809. — Son fils, ARMAND (Paris 1795 - *id.* 1871), fut nommé, en 1822, professeur d'arabe au Collège de France. On a de lui un *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme* (1847). [Acad. des inscr., 1849.]

CAUSSY (Pierre Paul), faïencier français († 1761) ; il posséda une fabrique à Rouen, dans le faubourg Saint-Sever, et écrivit un *Traité de la faïence*. — Son fils, PIERRE, travailla à Rouen, puis se fixa en 1743 à Quimper, où il introduisit le style normand.

CAUSTICITÉ n. f. Caractère de ce qui est corrosif : *La causticité des acides.* ‖ *Fig.* Malignité mordante : *Quel humour, quelle causticité, quelle verve satirique !* (Gautier).

CAUSTIFICATEUR n. m. Appareil utilisé pour caustifier.

CAUSTIFICATION n. f. Transformation d'une solution aqueuse de carbonate alcalin en une solution aqueuse de la base correspondante, par l'action de la chaux vive : *La caustification des carbonates alcalins.*

CAUSTIFIER v. tr. Chim. Rendre caustique.

CAUSTIQUE adj. et n. m. (lat. *causticus ;* du gr. *kaustikos ;* de *kaiein*, brûler). Qui attaque, qui corrode les tissus animaux et végétaux : *Liquide caustique. Soude caustique.* ‖ *Fig.* Acerbe dans la plaisanterie, la satire : *Le receveur était un esprit caustique et mordant* (Musset).

— SYN. : *acerbe, mordant, piquant, satirique.*

◆ N. f. Opt. Surface tangente aux rayons lumineux d'un faisceau issu d'un même point dans l'espace-objet.

— ENCYCL. Opt. Les rayons lumineux issus d'un même point-source forment, après traversée d'un instrument d'optique de mauvaise qualité, un faisceau qui ne converge pas vers un point-image. Néanmoins, les rayons restent toujours tangents à une surface qui présente, en fait, deux nappes différentes ; au voisinage de cette surface, un grand nombre de rayons viennent passer et, si l'on y place un écran, on obtient un éclairement important (d'où l'origine du terme de *caustique*). Pour un miroir, par exemple, lorsque l'objet est un point situé à l'infini sur l'axe, la caustique est une surface de révolution autour de cet axe, et sa méridienne est une courbe à deux branches qui se rejoignent tangentiellement au foyer. Celui-ci est le point où les rayons centraux convergent effectivement, mais les rayons marginaux coupent nécessairement l'axe principal en des points différents. Telle est la raison pour laquelle les miroirs, s'ils n'ont pas une faible ouverture*, ne sauraient donner une image nette d'un objet éloigné. La seconde nappe de la surface est ici dégénérée en une portion de l'axe partant de F (nappe sagittale).

On observe facilement la ligne brillante que dessine la caustique à l'intérieur d'une bague ou d'une timbale métallique. Ces caustiques sont des développées d'enveloppes de cercle. La caustique par réflexion d'une droite est un point qui est l'image du point lumineux ; celle d'un cercle est la développée d'un limaçon de Pascal.

— Thérap. Les *caustiques* sont des agents de destruction des tissus : leur action détermine la formation d'une escarre, souvent douloureuse, sous laquelle se forme un tissu cicatriciel sain. On peut employer des agents chimiques, qui agissent en désorganisant les tissus par coagulation, déshydratation ou oxydation. On emploie des acides (azotique, chromique), des sels (chromate de potassium, nitrate d'argent), des alcalis (soude, potasse, chaux). On touche la partie à mortifier avec une baguette trempée dans le caustique liquide ou avec le caustique solide auquel on a donné une forme appropriée (crayon de nitrate d'argent).

L'usage des caustiques s'est beaucoup restreint, en raison des désordres locaux qu'ils provoquent souvent.

CAUSTIQUEMENT adv. De façon caustique.

CAUSUS [zys] n. m. (gr. *kausos*). Serpent venimeux propre aux régions chaudes de l'Afrique. (On le nomme *vipère nocturne ;* une espèce [*Causus rhombeatus*] est très répandue dans les amas de détritus autour des cases des indigènes.) [Famille des vipéridés.]

CAUTÈLE n. f. (lat. *cautela ;* de *cautus*, prudent). Finesse, prudence mêlée de ruse : *L'homme aussitôt devint inquiet, troublé dans ses habitudes de cautèle normande* (Maupassant).

— Dr. canon. Précaution. (Il n'est usité que dans cette phrase : *Absolution à cautèle*, absolution sous condition, que l'on donne dans certains cas douteux.)

CAUTELEUSEMENT adv. De façon cauteleuse : [Ils] *entrent l'un après l'autre, sans bruit, furtivement, cauteleusement, avec des révérences* (Loti).

CAUTELEUX, EUSE adj. Défiant, rusé : *On aurait pu suivre les allées et venues cauteleuses des chacals* (Loti). ‖ Qui témoigne d'un esprit rusé : *Ce cauteleux mémoire, déplorant le malheur des Noirs, cache* [...] *trois prétentions exorbitantes* (Chateaubriand).

CAUTÈRE n. m. (gr. *kautêrion ;* de *kaiein*, brûler). Thérap. Corps brûlant ou agent chimique que l'on emploie pour coaguler une portion de tissu et la convertir en escarre.

— LOC. *Cautère sur une jambe de bois*, remède qui ne peut servir à rien ; moyen inefficace.

— ENCYCL. Les *cautères* agissant par la chaleur sont des fils de platine chauffés par l'alcool (thermocautères) ou par l'électricité (galvanocautères).

Les cautères chimiques les plus employés sont le nitrate d'argent, l'acide osmique et l'acide trichloracétique.

CAUTERETS, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. d'Argelès-Gazost), dans l'étroite vallée du *gave de Cauterets*, affl. du gave de Pau ; 1 242 hab. (1 033 aggl.) [*Cauterésiens*]. Centre d'excursions. Importante station thermale, dont les eaux sulfurées sodiques sont employées dans le traitement des affections respiratoires et contre certaines maladies de peau. Cauterets reçoit environ 8 000 curistes par an.

CAUTÉRISATION n. f. Chirurg. Destruction d'un tissu à l'aide d'un caustique ou bien par brûlure thermique ou électrique. (Dans ce dernier cas, on a recours à un cautère*.)

— ENCYCL. La *cautérisation* est beaucoup moins employée aujourd'hui. On s'en servait pour effectuer des révulsions intenses localisées (pointes de feu), pour arrêter des hémorragies incoercibles par d'autres moyens, pour effectuer des incisions ou des destructions dans des régions où l'on craignait un fort écoulement sanguin, etc. L'instrument le plus généralement employé est le *thermocautère*. La cautérisation à la flamme ou par *moxa* se pratique surtout en Extrême-Orient.

La cautérisation chimique est encore employée sous forme de caustiques*.

— Art vétér. La *cautérisation* reste assez fréquente en médecine vétérinaire. Elle se pratique au moyen de *cautères* qui ont la forme d'une petite hache à tranchant mousse (cultellaire), d'une olive (olivaire), en pointe (cette pointe peut être mousse ou en aiguille). On emploie aussi le *zoocautère*, fondé sur la propriété que possède le platine de demeurer incandescent sous l'action des vapeurs d'essence minérale.

La cautérisation sert à détruire les tissus mortifiés et surtout à modifier la vitalité des tissus, pour obtenir la résolution de tumeurs dures ou molles (exostoses ou dilatations synoviales) ; ou bien, appliquée méthodiquement sur la peau (ce qu'on appelle *mettre les feux*), elle sert à obtenir la résolution de lésions profondes (arthrites) ou de distensions musculaires ou tendineuses, qui causent des boiteries chroniques.

CAUTÉRISER v. tr. (bas lat. *cauterizare*). Appliquer un cautère sur : *Cautériser une plaie.*

CAUTÍN, fl. du Chili méridional ; 160 km. — La *province du Cautín* a 438 100 hab. Capit. *Temuco.*

CAUTION n. f. (lat. *cautio ;* de *cavere*, prendre garde). Garantie d'un engagement pris pour soi-même ou pour un autre ; somme versée pour servir de garantie : *Mon père, voyant qu'on jetait à la mer ceux qui ne trouvaient pas de caution, paya sans regret pour tous ceux qui étaient dans notre embarcation* (Sand). ‖ Personne qui s'engage pour garantir l'exécution d'une obligation dans le cas où le débiteur n'y satisferait pas : *Je vous suis caution qu'il est très honnête homme* (Molière). ‖ *Sujet à caution*, suspect, douteux.

— LANGUE CLASS. *Caution bourgeoise*, caution sur laquelle on peut compter et qui est facile à discuter : *Je veux caution bourgeoise qu'ils ne me feront point de mal* (Molière).

— Dr. *Caution judiciaire*, caution fournie en exécution d'une décision de justice. ‖ *Caution légale*, caution fournie en exécution d'une disposition de la loi. ‖ *Caution réelle*, tiers qui intervient pour garantir la dette du débiteur principal, en hypothéquant un immeuble qui lui appartient. ‖ *Caution solidaire*, caution qui reconnaît au créancier le droit de lui demander exécution de l'obligation plutôt que de saisir les biens du débiteur défaillant ; caution qui, malgré la coexistence de plusieurs cautions, s'est engagée pour la dette entière, alors que les *cautions conjointes* ne s'engagent chacune que pour une fraction (sauf insolvabilité des autres). ‖ *Réception de caution*, procédure qui a pour objet de discuter une caution offerte. ‖ *Caution judiratoire*, v. JURATOIRE. ‖ *Caution « judicatum solvi »*, v. part. *encycl.* ‖ *Société de caution mutuelle*, v. CRÉDIT *populaire* et MUTUEL.

— ENCYCL. Dr. *Caution « judicatum solvi »*. Quand un Français est poursuivi en France par un étranger, il peut exiger de ce dernier une *caution* garantissant le paiement des frais et des dommages-intérêts qui pourraient résulter du procès. Sont dispensés de fournir cette caution : 1° les étrangers titulaires de la carte de résident privilégié ; 2° ceux qui appartiennent à une nation qui, par un traité, dispense les Français de cette caution chez elle ; 3° ceux qui ont en France des immeubles suffisants pour répondre.

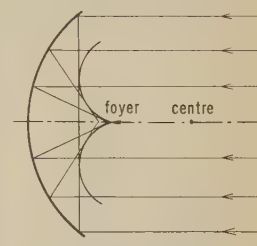

caustique principale d'un miroir sphérique concave

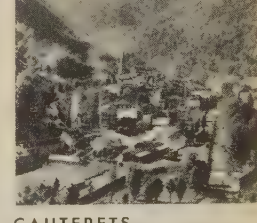
CAUTERETS

Phot. Goursat-Rapho.

CAUTIONNEMENT n. m. Contrat par lequel un tiers, appelé *caution*, promet à un créancier de le payer si le débiteur n'exécute pas son obligation. ‖ Dépôt d'argent ou de valeur destiné à servir de garantie à une créance future éventuelle : *Un cautionnement est demandé à certains officiers ministériels.* ‖ Dépôt d'argent garantissant à la justice qu'un inculpé se présentera à l'audience et permet, de ce fait, de le mettre en liberté provisoire. ‖ *Société de cautionnement mutuel*, groupement de personnes exerçant une même profession, qui se cautionnent mutuellement, notamment à l'occasion de l'attribution de crédits.

— Dr. mar. *Cautionnement pour avarie commune*, versement d'une caution en espèces ou garantie bancaire que les armateurs peuvent, en garantie du paiement de leurs parts contributives dans l'avarie commune, demander aux réceptionnaires du chargement avant qu'ils ne le livrent aux consignataires.

— Encycl. Dr. admin. L'Administration exige que les obligations de ses cocontractants soient garanties par un *cautionnement*. Celui-ci est *provisoire* pour les soumissionnaires à une adjudication* ; il sert alors à assurer la sincérité des offres et à éviter que ne se dérobe celui qui est déclaré adjudicataire. Il est restitué aux candidats non retenus. Le cautionnement *définitif* sert à garantir la bonne exécution des marchés selon les modalités des cahiers des charges. Il se réalise par la remise à la Caisse des dépôts et consignations de son montant en numéraire ou en valeurs d'Etat. Dans certains cas, l'Administration peut dispenser ses cocontractants de fournir le cautionnement.

— Législ. fin. Le comptable doit, avant d'entrer en fonction, fournir un *cautionnement* : à l'origine, celui-ci consistait en une certaine somme, variable d'après l'importance du poste, et dont l'Etat pouvait se saisir pour se rembourser des pertes éventuelles de fonds imputables au comptable. Il est restitué au comptable à sa sortie de charge, une fois que la Cour des comptes lui a donné définitivement quitus. Aujourd'hui, le comptable peut remplacer ce cautionnement par l'adhésion à une Caisse mutuelle, à laquelle il verse une cotisation annuelle, et qui se substitue à lui quand il faut indemniser l'Etat.

— Légis. soc. *Cautionnement des employés et ouvriers.* Depuis 1914, tout patron qui reçoit un cautionnement est tenu de le mentionner exactement sur un registre spécial émargé par l'employé ou l'ouvrier déposant. De plus, le montant du cautionnement en espèces doit être, par les soins du bénéficiaire, déposé soit dans une caisse d'épargne, soit à la Caisse des dépôts et consignations, selon son importance. Le cautionnement en titres est nécessairement confié à ce dernier établissement.

Pour en effectuer le retrait, les signatures de l'employé et de l'employeur suffisent, s'ils sont d'accord. En cas de contestation, le différend est porté devant le conseil des prud'hommes.

CAUTIONNER v. tr. Se rendre caution pour quelqu'un ; répondre de : *Cautionner un percepteur. Vous cautionner pour cinquante mille écus !...* (Balzac). ‖ *Fig.* Se porter garant de ; couvrir de son autorité, de son crédit : *Cautionner la probité de quelqu'un.*

général CAVAIGNAC

CAUVERY. V. Kaveri.

CAUVET (Gilles Paul), sculpteur ornemaniste français (Aix-en-Provence 1731 - Paris 1788). Il a exécuté des travaux de décoration au Palais-Royal et dans divers hôtels parisiens. On le considère comme un des créateurs du style Louis XVI. Outre des dessins de meubles, on lui doit des modèles gravés (*Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration*).

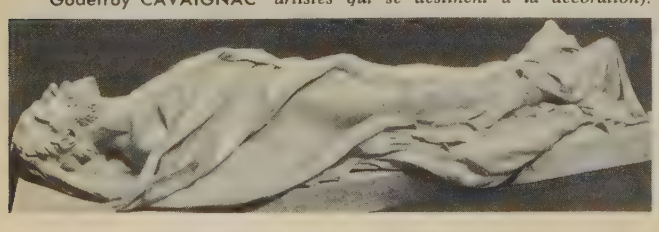

tombeau de Godefroy CAVAIGNAC

CAUWÈS (Paul), jurisconsulte français (Paris 1843 - Versailles 1917). Archiviste-paléographe, il professa l'économie politique, puis l'histoire du droit à la Faculté de Paris, dont il fut doyen (1910-1913). L'un des fondateurs de la *Revue d'économie politique*, il contribua à la création de l'Association française pour la protection légale des travailleurs, dont il fut le premier président.

CAUX (pays de), plateau de craie de Normandie (Seine-Maritime), au N. de la Seine (hab. *Cauchois*). Le pays de Caux se termine par des falaises au-dessus de la Manche et il est limité, au N.-E., par la « boutonnière » du pays de Bray. C'est un plateau de 120 à 130 m d'alt. en moyenne, légèrement bombé selon un axe orienté de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. et morcelé en compartiments par les rivières ; il est recouvert d'argile à silex et de limons fertiles. Les cultures y sont très riches (blé, betteraves à sucre, colza, plantes fourragères, lin). On y élève des bovins, les vaches laitières surtout. Les fermes isolées, ou *masures*, sont enfermées dans un enclos ceint d'un *fossé* (qui est en fait un talus planté de grands arbres). L'enclos contient en outre les bâtiments dispersés de l'exploitation, la mare pour abreuver les animaux et un grand verger de pommiers. Les centres principaux du pays de Caux sont Yvetot et Bolbec. Les magnifiques falaises de la côte, échancrées par des vallées sèches suspendues, les valleuses, sont interrompues en quelques points où sont établis les ports : Fécamp et Dieppe. (→ Biblio.)

CAUX, comm. de l'Hérault (arrond. de Béziers), dans la plaine de l'Hérault ; 1 641 hab. (1 410 aggl.). Vins.

CAUX, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Vaud), au-dessus de Montreux. Alt. 1 054 m. Ch. de f. à crémaillère pour les Rochers de Naye.

CAVA DE TIRRENI, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Salerne), dans une étroite vallée à la base de la péninsule de Sorrente ; 41 100 hab. Evêché. Son abbaye de la Trinité servit de refuge, au XIe s., contre les Normands. Très riche bibliothèque. Manufactures de tabac. Tissage du coton. — La *vallée de la Cava*, au climat délicieux, est un lieu de villégiature fréquenté au printemps et en automne.

CAVAEDIUM ou **CAVEDIUM** [vedjɔm] n. m. (mot lat. signif. *cavité de la maison*). Antiq. rom. Cour intérieure de la maison romaine. (Le terme est sensiblement synonyme d'atrium.)

CAVAFY (Constantin), en gr. **K. P. Kavá-fis,** poète grec (Alexandrie 1863 - Athènes 1933). Il a laissé deux recueils de *Poèmes* (1905-1915 et 1915-1918), qui marquent une nette réaction contre l'œuvre de Palamás. Sa préférence va à l'hellénisme asiatique et africain de l'époque hellénistique. Il répugne aux vastes synthèses, et sa langue utilise les ressources de l'archaïsme aussi bien que celles du vulgarisme.

CAVAGE n. m. Constr. Excavation, endroit creusé.

CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), baron **de Lalande**, Conventionnel français (Gourdon 1763 - Bruxelles 1829). Avocat au parlement de Toulouse, élu député à la Convention, il fut envoyé en mission aux armées des côtes de Brest, des Pyrénées et du Rhin, et fut un agent actif de la déchristianisation. Membre des Cinq-Cents, il occupa par la suite diverses fonctions administratives. Il fut banni comme régicide par la Restauration. — Son frère, Jacques Marie (Gourdon 1773 - Paris 1855), vicomte *de Baragne*, pair de France, servit dans les armées de la République et de l'Empire, notamment en Russie.

CAVAIGNAC (Godefroy), homme politique français (Paris 1801 - *id.* 1845), fils du Conventionnel. Il prit une part active à la révolution de 1830, mais, ardent démocrate, il ne cessa de conspirer contre le gouvernement de Juillet. Après les événements d'avril 1834, il fut emprisonné à Sainte-Pélagie et s'évada en Angleterre. De retour à Paris en 1841, il collabora à *la Réforme*, et, en 1843, devint président de la Société des droits de l'homme.

Cavaignac (tombeau de **Godefroy**), par Rude et son élève Eugène Christophe, au cimetière Montmartre. La statue, exécutée en bronze vers 1847, est une des œuvres les plus simples et les plus émouvantes de Rude. Le cadavre du journaliste, étendu sur la dalle, est vigoureusement et nettement accusé sous le linceul.

CAVAIGNAC (Louis Eugène), général et homme politique français (Paris 1802 - Ourne, Sarthe, 1857), frère du précédent. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier du génie, il fut, pour ses sentiments républicains et ses activités carbonaristes, mis quelque temps en disponibilité en 1830. Rappelé en 1832, il fut éloigné et affecté en Algérie. Il se distingua au cours de la conquête, et, devenu maréchal de camp en 1844, commanda la subdivision de Tlemcen, puis la province d'Oran. Il était nommé gouverneur général de l'Algérie en 1848, lorsque, élu député par la Seine et le Lot, il rentra à Paris, où lui fut confié le ministère de la Guerre. Le 24 juin 1848, au plus fort de l'insurrection des ouvriers parisiens, il fut investi de véritables pouvoirs dictatoriaux et dirigea une très rude répression. Le 28, il se démit de ses pouvoirs, mais l'Assemblée constituante le nomma chef du pouvoir exécutif. Candidat aux élections du 10 décembre pour la présidence de la République, il se refusa à prendre à l'égard du *parti de l'Ordre* les engagements que Thiers et Montalembert exigeaient de lui, notamment la promesse de la liberté de l'enseignement, et fut battu par le prince Louis-Napoléon. Au 2 décembre 1851, il fut arrêté et emprisonné durant un mois au fort de Ham. Elu au corps législatif en 1852, il refusa de prêter serment et fut déclaré démissionnaire. Il venait d'être réélu quand il mourut. (→ Biblio.)

CAVAIGNAC (Jacques Godefroy), homme politique français (Paris 1853 - Ourne, Sarthe, 1905), fils du précédent. Maître des requêtes au Conseil d'Etat (1881), député de Saint-Calais en 1882, il fut constamment réélu, et ne cessa de voter avec les républicains progressistes. Il devint ministre de la Marine (févr. 1892), puis de la Guerre (cabinets Léon Bourgeois [nov. 1895-avr. 1896] et Brisson [juin à sept. 1898]). Il prit parti contre Dreyfus et fut, en 1899, un des premiers adhérents à la Ligue de la Patrie française.

CAVAIGNAC (Eugène), historien français (Le Havre 1876), fils du précédent. Auteur de divers ouvrages d'histoire grecque, où il accorda une place importante aux questions économiques et financières : *Histoire de l'Antiquité*, inachevée (1912-1920), *Sparte* (1948), etc. Directeur d'une *Histoire du monde* (22 vol., 1922-1948).

CAVAILLÉ, famille de facteurs d'orgues français, originaire de Gaillac. — Joseph (v. 1705 - Toulouse v. 1767) aurait été initié à la facture d'orgues par le frère Isnard à Toulouse. — Jean-Pierre (Gaillac 1743 - Llanza, Espagne, 1809), neveu et élève du précédent, construisit des orgues d'abord avec son oncle, puis seul, dans le midi de la France et en Espagne. — Dominique **Cavaillé-Coll** (Toulouse 1771 - Choisy-le-Roi 1862), fils et élève du précédent, signa des orgues en Espagne, puis celles de Montpellier, et rejoignit son fils à Paris. — Aristide **Cavaillé-Coll** (Montpellier 1811 - Paris 1899), fils du précédent. Il s'établit à Paris en 1833 ; il a construit l'orgue de Saint-Denis, et les plus grands instruments de la capitale : la Madeleine, Sainte-Clotilde, Saint-Sulpice, Notre-Dame, et quantité d'autres en province et à l'étranger.

CAVAILLÈS (Jules), peintre français (Carmaux 1901). Il obtint une bourse Blumenthal (1936) et fut nommé professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (1950). Coloriste clair, il appartient à la catégorie des peintres de la réalité poétique et s'attache surtout à exalter la joie de vivre. Le musée national d'Art moderne conserve de ses œuvres. On lui doit des panneaux décoratifs sur les paquebots *Provence*, *Ferdinand-de-Lesseps*, *Viêt-nam* et *Jean-Laborde*.

CAVAILLÈS (Jean), mathématicien et philosophe français (Saint-Maixent 1903 - Arras 1944). Agrégé de philosophie en 1927, il soutint en 1938 sa thèse de philosophie des sciences. A Strasbourg, puis en Sorbonne il mena de front ses cours et ses travaux de logique mathématique et son activité patriotique au mouvement de résistance Libération-

Sud et Libération-Nord, dont il fut membre directeur. Arrêté en août 1943, emprisonné à Fresnes, il fut exécuté par les Allemands à Arras. Ses principales œuvres sont : *Remarques sur la formation de la théorie abstraite des ensembles* (1938), *Méthode axiomatique et Formalisme, Essai sur le problème du fondement des mathématiques* (1938). *Transfini et Continu* (1947), *Sur la logique et la théorie de la science* (1947) sont des œuvres posthumes. (→ Biblio.)

CAVAILLON n. m. Bande de terre, d'environ 0,40 m de large, que laisse la charrue vigneronne sur la ligne des ceps et qu'il faut travailler ensuite à la main.

— Hortic. Variété méridionale de melon. (V. MELON.)

CAVAILLON, ch.-l. de cant. du Vaucluse (arrond. d'Apt), dans le Comtat, près de la Durance ; 14 831 hab. (9 668 aggl.) [*Cavaillonnais*]. Autref., ch.-l. d'arrond. Anc. cathédrale Saint-Véran, en partie romane. Synagogue du XVIIIe s. Musées. Situé dans une région bien irriguée, Cavaillon est un grand centre de production et de commerce de fruits et de primeurs (melons). La ville possède quelques industries : chaudronnerie, ateliers de mécanique, fabriques de boîtes métalliques et d'emballage, imprimerie, fabrique de spiritueux. Patrie de C. de Bus.

— Hist. *Cabellio,* dont le nom figure sur des monnaies gauloises, était le chef-lieu des Cavares, dont le centre primitif était un *oppidum* voisin, situé sur la colline Saint-Jacques, où de nombreux objets de l'époque gauloise ont été retrouvés. La ville gallo-romaine n'a laissé comme vestige important qu'un arc à quatre baies, orné de motifs végétaux (Ier s. de notre ère), qui orne aujourd'hui la place du Marché. Le musée archéologique abrite des collections de céramiques antiques et des stèles inscrites en langue gauloise ou en caractères grecs. Du Ve s. à 1790, Cavaillon fut le siège d'un évêché.

CAVALAIRE-SUR-MER, comm. du Var (arrond. de Draguignan), sur la côte des Maures (*baie de Cavalaire*) et près du *cap Cavalaire ;* 952 hab. (474 aggl.). Station balnéaire. — Les troupes américaines débarquèrent sur la plage de Cavalaire le 15 août 1944.

CAVALCADE n. f. (ital. *cavalcata ;* du lat. *caballus,* cheval). Promenade à cheval de plusieurs personnes : *Oreste s'avança, guidant le char sonore.* | *Six fois on vit ainsi l'ardente cavalcade,* | *Rapide tourbillon, faire le tour du stade* (Dumas). [Vx.] || Défilé pompeux ou grotesque de cavaliers : *La cavalcade des Tarasconnais traversait tout cela, accompagnée par le piétinement des mulets* (A. Daudet). || *Par extens.* et *fam.* Troupe désordonnée et bruyante : *L'heure du déjeuner mettait en branle la maison entière* [...] *les escaliers résonnaient de continuelles cavalcades* (Zola).

CAVALCADER v. intr. Se promener à cheval avec solennité. (Vx.) || *Fam.* Courir en troupe désordonnée. || *Fig.* Vagabonder : *Tes idées cavalcadaient* (G. Chérau).

CAVALCADOUR n. et adj. m. (ital. *cavalcatore*). Ecuyer chargé autrefois du soin des écuries et des équipages d'un grand personnage.

CAVALCANTI (Guido), poète italien (Florence v. 1255 - *id.* 1300). Il prit part aux luttes politiques de Florence et fut l'ami de Dante ; à l'occasion d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle (1292), il passa quelque temps à Nîmes et à Toulouse. En 1300, il fut banni de sa patrie avec les autres chefs des partis politiques. Il fut rappelé peu après, mais mourut de la malaria contractée durant son exil. Il a écrit des ballades, des sonnets amoureux et des *canzoni.* S'il est loin d'égaler Dante, il a néanmoins une place éminente parmi les poètes du « dolce stil nuovo » au XIIIe s.

CAVALCANTI (Alberto), cinéaste brésilien (Rio de Janeiro 1897). Venu en France à vingt ans, et d'abord décorateur, il réalise un court métrage d'avant-garde, *Rien que les heures* (1926). Il tourne ensuite *la P'tite Lilie* et *le Train sans yeux,* d'après un scénario de Louis Delluc en 1927, *En rade* (1928), *le Petit Chaperon rouge* (1929). Il se fixe à Londres en 1932 et rejoint le groupe des documentaristes anglais avec Grierson et

Flaherty. Après de nombreux courts métrages, il collabore à *Dead of night* (*Au cœur de la nuit*), en 1945, et réalise *Nicholas Nickleby* (1946), *Je suis un fugitif* (1947), etc.

CAVALCASELLE (Jean-Baptiste), critique d'art italien (Legnago 1820 - Rome 1897). Il s'enrôla, en 1840, dans l'armée de l'indépendance italienne, et, après 1849, dut s'exiler en Angleterre. Après 1859, rentré d'exil, il fut nommé directeur général des Beaux-Arts. Il a publié, en collaboration avec J. A. Crowe, *les Anciens Peintres flamands* (1862-1865), *Histoire de la peinture en Italie* (1864-1870). On lui doit encore une *Histoire de la peinture dans le nord de l'Italie* (1871).

CAVALE n. f. (ital. *cavalla*). *Poét.* Jument.

CAVALER v. intr. (du lat. *caballus,* cheval). Aller à cheval, chevaucher (vieilli) : *Aramis et Porthos cavaleront sur leurs chevaux* (A. Dumas). || *Pop.* Fuir, quitter la place : *L'autre répondit : « Je les ai vus, j'ai cavalé. »* (Hugo). — On dit plus fréquemment, en ce sens, SE CAVALER : *Après avoir replacé la cigarette toute humide aux lèvres de Jory, elle se cavala à longues enjambées* (Zola). || Mener une vie dissipée.

◆ V. tr. *Pop.* Ennuyer ; importuner : *A propos de Mlle Bernardine, je dois te confier qu'elle me cavale* (J. Romains).

CAVALERIE n. f. (ital. *cavalleria*). Ensemble des formations militaires combattant à cheval, ayant pour mission principale la recherche du renseignement, l'exploitation du succès ou l'action retardatrice, et intervenant dans la bataille par le mouvement et par le choc (charge). || *Cavalerie légère,* celle qui était chargée plus particulièrement des mouvements rapides et des missions de reconnaissance (chevau-légers, hussards, chasseurs, spahis). || *Cavalerie de ligne,* celle qui, tout en étant apte aux missions précédentes, était capable de prendre place dans la bataille en combattant à pied (dragons*). [Chacun de ces types de cavalerie comportait un choix réglementaire — taille et poids — des montures et des hommes.] || *Corps de cavalerie,* v. CORPS. || *Grosse cavalerie* ou *cavalerie lourde,* celle qui agissait surtout par le choc et la charge (cuirassiers*, carabiniers*). || Ensemble des chevaux d'une entreprise de voitures. || *Fig.* et *fam. Cavalerie de Saint-Georges,* l'argent anglais. (Saint Georges à cheval figure au revers des pièces d'or anglaises, et cette nation employa jadis plus souvent ses finances que ses soldats dans les conflits internationaux.)

— Dr. comm. et Banq. et bours. *Effets* ou *papiers de cavalerie,* lettres de change que deux commerçants tirent réciproquement l'un sur l'autre sans qu'aucune opération commerciale intervienne, et qui leur permettent de se procurer frauduleusement des fonds auprès de leur banquier par voie d'escompte. (Les effets de complaisance ainsi créés sont nuls, car ils ne sont pas « causés ».)

— ENCYCL. Hist. mil. ● *La cavalerie antique.* L'utilisation militaire du cheval apparaît vers l'an 3000 avant notre ère parmi les populations de l'Asie centrale. C'est en Elam, à l'acropole de Suse, que furent découvertes deux statuettes de terre cuite, premières effigies connues du cavalier. Egyptiens, Numides, Scythes et Parthes furent les premiers à posséder une véritable cavalerie : guerriers montés à cheval ou, comme en Egypte, installés sur des chars attelés à deux chevaux. L'équitation ne s'est pourtant développée que très lentement : à partir du IXe s. av. J.-C., les cavaliers apparaissent sur les bas-reliefs assyriens. En Grèce, la cavalerie naît au VIIe s. av. J.-C. Au Ve s. av. J.-C., Athènes possède 1 000 cavaliers commandés par deux hipparques. Alexandre fait de la cavalerie une part importante de son armée, mais les Arabes ignorent l'équitation jusqu'au VIe s. de notre ère et n'usent que de chameaux. Rome n'eut jamais une cavalerie nombreuse (300 hommes sur 4 200 dans une légion). Grecs et Romains montaient sans selle ; si, en effet, l'Inde et la Chine connurent la selle au Ier s. et l'étrier au VIIe s. de notre ère, ceux-ci ne pénétrèrent en Occident qu'à la fin du règne de Charlemagne. Pendant toute la période antique et le haut Moyen Age, l'armement (arc, javelot, lance, bouclier et cuirasse) et la tactique (manœuvre en tirailleurs) de la cavalerie demeurèrent immuables.

● *La cavalerie française moderne.* Elle ne procède point de l'ancienne chevalerie féodale ; elle n'en fut que l'auxiliaire sous le nom de *cavalerie légère,* qui, se développant sans cesse, finit par la supplanter ; tandis que les corps dérivés de la chevalerie, suivant une marche inverse, ont disparu en 1830 avec les derniers gardes du corps de Charles X.

Si les Gaulois possédaient des chars de cavalerie redoutables, les Francs n'eurent pas de cavalerie, et celle-ci n'entrait que pour un cinquième environ dans l'armée carolingienne. Charlemagne, obligé d'agir sans cesse d'une extrémité à l'autre de son vaste royaume, donna de l'importance à cette arme que l'adoption du fer, des étriers et du mors de bride rendit utilisable en toute circonstance. La naissance de la chevalerie féodale (v. FRANCE, Hist. mil.) fit de la cavalerie, dès le IXe s., l'arme prépondérante du combat. Elle ne connaît alors point de grade : l'importance d'une troupe correspond à celle du fief dont son chef est investi. Plusieurs lances*, fortes de 3 à 14 cavaliers derrière un simple chevalier, sont réunies sous les ordres d'un *chevalier à pennon.* Au-dessus est le *chevalier banneret,* qui commande 25 à 50 lances et dépend lui-même du connétable et du roi. Pour le combat, on se forme en haie (en ligne) et on attaque au pas et au petit trot.

La première organisation de la cavalerie permanente fut celle des *Compagnies* de gendarmes d'ordonnance,* créées par Charles VII, et composées de 100 « gens d'armes », dirigés par un capitaine, et d'archers et de coutiliers commandés par un lieutenant. Louis XII créa les compagnies de *cavalerie légère,* formées d'abord d'étrangers (Albanais et Estradiots*), remplacés par des chevau-légers*, et employées pour les reconnaissances.

L'invention des armes à feu fit apparaître sous François Ier les arquebusiers* à cheval, adjoints à une compagnie de gendarmes. Ce sont d'abord de vieux fantassins qui, une fois sur le terrain, mettent pied à terre et ouvrent le feu : on les appellera plus tard dragons*. L'armure, qui n'est pas à l'épreuve des balles, disparaît bientôt à cause de son poids et, à la fin du XVIe s., la gendarmerie adopte le pistolet. Elle n'obéit qu'au roi, tandis que la cavalerie légère est commandée depuis 1549 par un *colonel général,* assisté d'un mestre* de camp général (1578), puis d'un maréchal* des logis (1664). Au XVIe s.,

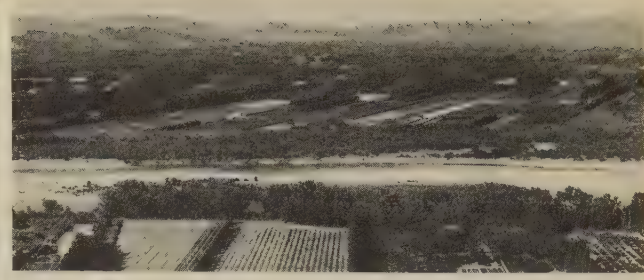

cultures maraîchères au bord de la Durance vues du rocher de CAVAILLON

◂ arc de triomphe de CAVAILLON

CAVAILLON
intérieur de la synagogue

Blason de CAVAILLON

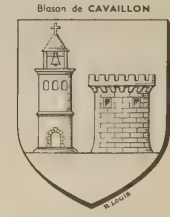

D'azur à la tour de clocher d'argent, senestrée d'une tour crénelée aussi d'argent. Maçonnée de sable, moins haute que la première dont elle est séparée, le tout posé sur une terrasse de sinople.

CAVALERIE
v. illustrations à chasseur chevau-léger cuirassier dragon, etc.

Phot. Arch. phot., Almasy.

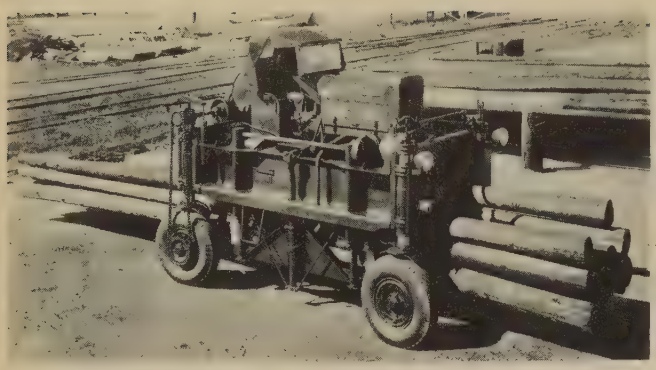

cavalier (manut.)

la cavalerie française comprend la *Maison du roi* (200 gentilshommes, 400 archers), la *gens d'armerie* (1 650 lances et 900 arquebusiers), la *cavalerie légère* (3 000 chevaux et 270 arquebusiers) et l'arrière-ban* (2 000 chevaux). La Maison du roi, après avoir chargé à Moncontour (1569), devient une troupe de cérémonie. Avec les guerres de Religion, beaucoup de nobles périssent, et seules subsistent dans la gendarmerie les compagnies des princes et des chefs d'armée. La cavalerie légère, en plein développement, forme avec ses chevau-légers le noyau de l'armée de Henri IV. Les charges sont conduites au trot, précédées de pistolades exécutées par files (v. CARACOLE). C'est Richelieu qui, avec plusieurs compagnies, forme l'escadre ou escadron*. En 1638, 36 régiments sont constitués, commandés par des mestres de camp. Turenne crée le grade de brigadier général. Mais la vénalité des charges compromet la valeur de la cavalerie de Louis XIV : pour ménager « leurs » chevaux, les capitaines évitent de les faire sortir ; dans chaque régiment, une troupe de 50 maîtres est chargée de toutes les missions de combat. En 1693 est formé le corps des carabiniers*, qui avec les dragons et les hussards* (créés en 1692) forment l'essentiel de la cavalerie. Bien que celle-ci joue au XVIIe s. un rôle décisif au combat en agissant par le choc, soit sur les ailes, soit sur le flanc de l'ennemi (Condé à Rocroi), il n'existe ni règlement de manœuvre ni unité dans les mouvements. Au XVIIIe s., la cavalerie perd de son importance au profit de l'infanterie et de l'artillerie, instruments de la puissance du feu. Mais Choiseul la réorganise et en fait, à la veille de la Révolution, une arme excellente : les capitaines sont dépossédés au profit du roi ; des écoles sont créées ; chaque régiment est organisé en escadrons, compagnies, escouades, et est doté d'un manège. Le règlement de 1767, mis à l'épreuve dans les camps de Compiègne et de Soissons, lui donne une doctrine d'emploi. En 1779, les escadrons de reconnaissance des régiments sont groupés en un corps nouveau : les *chasseurs à cheval ;* en 1788 est créé le grade de *chef d'escadrons.*

En 1789, la cavalerie comprend 61 régiments (3 000 hommes). Engagés jusqu'alors en masse, ils sont, en 1792, répartis dans les nouvelles divisions* et employés à l'exploration et au service d'avant-garde. En 1797, Hoche réunit à nouveau la cavalerie, mais l'organise en divisions. C'est un essai que Bonaparte codifie en 1801 ; il groupe alors la grosse cavalerie, la légère et les dragons en divisions d'armes distinctes, et crée le corps des cuirassiers*. Le premier Empire marque l'apogée de la cavalerie. En 1805, il existe 78 régiments de cavalerie, groupant 57 000 hommes (régiment à 4 escadrons de 2 compagnies de 2 pelotons). Les cavaliers sont armés du sabre droit ou courbe, de deux pistolets et d'un mousqueton. La division de cavalerie compte 2 ou 3 brigades (à 2 régiments), une batterie d'artillerie, un détachement du génie. Dragons et cuirassiers disponibles constituent en outre la *réserve générale de cavalerie,* chargée de l'exploration lointaine, de la poursuite et de l'action de masse dans la bataille. En 1812, cette réserve est organisée en *corps de cavalerie* à 3 divisions. Le règlement de 1804 précise que la colonne serrée est la formation normale de manœuvre qui, au combat, se déploie sur deux rangs précédés de tirailleurs*. On charge alors au galop.

Sous la Restauration, l'Ecole de Saumur, réorganisée, remet en honneur l'équitation à la française. La campagne d'Algérie exige une cavalerie capable de se mesurer avec les Arabes ; spahis* et chasseurs* d'Afrique sont créés à cet effet, mais les guerres du second Empire se font presque sans cavalerie : les officiers, entraînés aux évolutions spectaculaires du camp de Châlons, perdent l'habitude des manœuvres de leur arme et ne peuvent donner, en 1870, que le témoignage de leur bravoure. Réorganisée en 1875, la cavalerie passe de 63 à 89 régiments, chiffre qui restera invariable de 1893 à 1914. Ses effectifs atteignent 11 p. 100 de l'armée (73 000 hommes). En dépit des enseignements des guerres anglo-boer* et russo*-japonaise, le règlement de 1913 prévoit que le *mode d'action principal de la cavalerie est le combat à l'arme blanche ;* le combat à pied n'est considéré que comme une éventualité *là où l'attaque à cheval est impossible.* Aussi nos dix divisions de cavalerie de 1914 entrent-elles en campagne avec la lance (donnée aux dragons en 1890), le sabre et la carabine. Active au début (Marne) et à la fin (Flandres et Balkans) du conflit, la cavalerie fut fréquemment formée en unités à pied et utilisée dans la guerre de position.

La période de l'entre-deux-guerres fut celle de la transformation de la cavalerie par l'utilisation du moteur comme moyen de transport, puis comme engin de combat, dont l'histoire appartient à celle des engins blindés. L'armée de 1939 comptait encore de nombreux éléments à cheval (brigades à cheval de 5 divisions légères de cavalerie, brigades indépendantes et de spahis, escadrons à cheval des groupes de reconnaissance de divisions et de corps d'armée) à côté des éléments motorisés. La campagne de France de 1940 marqua leur disparition du théâtre d'opérations d'Europe occidentale. On notera toutefois que l'armée soviétique employa, de 1941 à 1945, de nombreuses unités de cavalerie montée. Depuis 1942, cavaliers et blindés sont réunis, en France, en une seule arme, dite « arme blindée et cavalerie », qui ne compte plus comme formations montées que quelques escadrons de spahis. Hussards, dragons, chasseurs, cuirassiers, équipés de blindés depuis 1943, continuent, avec des missions analogues, les traditions de gloire et de sacrifice des cavaliers d'autrefois. (→ Biblio.)

CAVALET n. m. Pièce composant le chantier où reposaient les embarcations de la galère, au XVIe et au XVIIe s.

CAVALET n. m. Couvercle de la lunette, dans une verrerie.

CAVALEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Coureur de jupons ; fille ou femme dévergondée.

CAVALIER n. m. (ital. *cavaliere*). Homme à cheval : *S'il* [le cheval] *n'avait henni en passant,* [...] *j'aurais pris le cheval et le cavalier pour deux fantômes !* (A. Dumas). ‖ Personne qui sait monter à cheval : *Etre bon, mauvais cavalier.* ‖ Homme qui, dans une société, est chargé de s'occuper d'une dame ou d'une jeune fille, de danser avec elle : *Prendre le bras de son cavalier. Mais Coupeau, qui venait de reconnaître dans le cavalier de sa fille le jeune homme maigre* [...] (Zola). ‖ *Cavalier servant,* jadis, homme à cheval, attaché au service d'une dame (a aujourd'hui le sens du précédent).

— Bur. Pièce de métal dont l'extrémité inférieure s'enchâsse sur une fiche ou un dossier, et dont l'extrémité supérieure (de couleur ou référencée par un chiffre ou une lettre) permet de retrouver facilement le document ainsi signalé.

— Carr. Tas de matériaux alimenté par le dessus (voie d'amenée ou de stockage) et soutiré par le côté (voie d'enlèvement ou de déstockage).

— Ecrit. sainte. *Cavaliers de l'Apocalypse,* anges que saint Jean décrit dans l'Apocalypse comme les ministres des vengeances divines. (Ils sont quatre et symbolisent la Victoire, la Guerre, le Jugement et la Mort.)

— Fortif. Massif de terre rapporté sur certaines parties d'un ouvrage pour accroître ses vues et son champ de tir. ‖ *Cavalier de tranchées,* v. part. *encycl.* ‖ *Fort à cavalier,* v. FORT.

— Hist. Surnom donné par les puritains (lorsque la guerre civile éclata en Angleterre en 1642), avec le sens de « bravache », aux partisans du roi, qui l'adoptèrent. (Il continua de désigner les royalistes fervents quelque temps encore après la Restauration*.) ‖ *Parlement cavalier,* surnom du Parlement anglais qui siégea de 1661 à 1678, dû à la majorité de députés cavaliers qu'y amenèrent les élections de 1661. (Animé d'un ardent zèle anglican, et aussi d'un certain esprit de revanche, il se signala dans les premières années par des mesures contre les puritains.)

— Jeux. Nom de deux pièces du jeu d'échecs, qui marchent obliquement, dans tous les sens, du noir au blanc et réciproquement, en sautant toujours une case. ‖ *Problème du cavalier,* manœuvre consistant à faire parcourir à un cavalier les soixante-quatre cases de l'échiquier, sans passer plus d'une fois sur la même.

— Manut. Engin de manutention, d'origine américaine, enjambant la charge préparée au sol, la soulevant et la transportant sans modifier son état : *Le cavalier est employé sur les chantiers de bois pour la manutention de piles complètes de madriers et de planches.*

— Métall. Pièce métallique servant, en fonderie, à maintenir en position convenable les peignes pour le moulage avec plaque modèle.

— Mil. Soldat de la cavalerie : *Murat chargeait en tête de ses cavaliers.* ‖ Titre donné, au XVIe et au XVIIe s., à la manière espagnole, à celui qui portait l'épée : *Seigneur cavalier. Beau cavalier.* ‖ *Cavalier de manège,* soldat commissionné, employé à soigner les chevaux dans les écoles militaires. (Il porte, depuis la Seconde Guerre mondiale, le nom de *palefrenier militaire.*) ‖ *Cavalier de remonte,* cavalier attaché au service des remontes*. (On disait, jusqu'en 1852, CAVALIER VÉTÉRAN.)

— Numism. Anc. monnaie d'argent frappée dans les Flandres.

— Papet. Papier dont le format, intermédiaire entre le grand-raisin* et le carré*, mesure 0,46 m × 0,62 m.

— Physiq. Fil de platine replié, pesant 1 cg, que l'on peut, à l'aide d'un levier extérieur, placer sur le fléau d'une balance de précision, et dont la position permet de connaître le nombre de milligrammes nécessaires pour parfaire l'équilibre. (V. BALANCE.)

— Sports. *Faire cavalier seul,* en parlant d'un cheval ou d'un jockey, montrer sur les autres une supériorité telle, dans une course, qu'elle lui permet de gagner facilement et sans être inquiété. ‖ *Fig.* Agir isolément.

— Technol. Clou à deux pointes, recourbé en U, et que l'on emploie pour fixer les fils métalliques sur leur support.

— Trav. publ. Amas de déblais placés sur les côtés d'une voie ferrée ou sur les accotements d'une route ou d'un chemin.

— ENCYCL. Fortif. Dans la fortification bastionnée, le *cavalier,* construit à l'intérieur des bastions, dominait les ouvrages extérieurs et en facilitait la surveillance. Leur relief les rendait vulnérables. De son côté, l'assaillant élevait des *cavaliers de tranchée* pour surveiller le chemin couvert et l'intérieur de la place assiégée. Dans la fortification polygonale (1875), le cavalier portait la crête de feu de l'artillerie et dominait celle de l'infanterie. L'apparition de l'obus explosif (1885) fit abandonner ces types de forts.

Cavalier de bronze (LE) [« Miedny Vsadnik », cavalier d'airain], ballet en quatre actes et neuf tableaux de P. Abolimov, d'après le poème d'A. Pouchkine. (Musique de R. Glière, chorégraphie de R. Zakharov. Première mondiale, théâtre Bolchoï de Moscou, 1949.) Il présente un déploiement extraordinaire de mise en scène, de danses de caractère et classiques, de rôles mimiques et dramatiques. On voit d'abord Saint-Pétersbourg en construction. L'action y reprend en 1824, au moment d'une fête populaire devant la statue de Pierre le Grand. Mais la Néva déborde, inonde et dévaste. Eugène, dont la fiancée a péri, maudit le tsar qui a placé la ville au bord de la mer. Il croit voir le cavalier de bronze s'animer et le poursuivre.

La fin montre Saint-Pétersbourg en fête : l'homme a dominé les éléments et la vie continue...

Cavalier d'Olmédo (LE) [*El Caballero de Olmedo*], comédie de Lope de Vega, publiée en 1641, mais vraisemblablement antérieure à 1606. En trois actes et en vers, l'auteur développe une intrigue assez simple : le cavalier d'Olmédo, Don Alonso, est amoureux et aimé de doña Inès, promise par son père à

Phot. Négrier.

un autre prétendant, Don Rodrigo. Ce dernier tuera Alonso, qui pourtant lui a sauvé la vie, en le faisant tomber dans une embuscade. Mais, sur ce thème assez peu moral, puisque le « méchant » tue le « bon », Vega a bâti une comédie complexe, fertile en situations comiques, telle cette scène où Inès, censée se préparer à entrer au couvent, lit en réalité la lettre de son amant.

CAVALIER, ÈRE adj. Sans gêne, impertinent : *Cette manière d'interroger tant soit peu cavalière* (Musset). *Le pasteur lui fit, de sa place, un signe de tête cavalier* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Aisé, dégagé, comme il convient à un galant cavalier : *Tout ce que je fais a l'air cavalier* (Molière).
— ***À la cavalière*** loc. adv. D'une façon libre, impertinente.
— Math. *Perspective cavalière,* v. PERSPECTIVE.
— Trav. publ. *Piste cavalière,* piste aménagée sur les accotements d'une route, lorsque la circulation des chevaux de selle revêt une certaine importance.

CAVALIER (Jean), ivoirier français (Dieppe v. 1640 - † 1707). Sa carrière itinérante semble indiquer que c'était un huguenot expatrié. Il apparaît d'abord à Londres (portrait de Samuel Pepys, 1680), quitte la cour de George Ier en 1690, s'arrête à Copenhague (médaillons dans la collection royale, 1691-1693), puis en Suède (1694-1697) après avoir voyagé à Vienne (portrait de Léopold Ier au musée de Vienne) et en Allemagne (médaillons du musée de Munich). Il se rend ensuite en Perse, puis à Moscou (portrait du prince Narishkine), revient à Stockholm, puis à Kassel. Les 170 médaillons d'ivoire en relief qui constituent son œuvre font de Cavalier l'un des meilleurs portraitistes en miniature de son temps.

CAVALIER (Jean), chef camisard (Ribauteles-Tavernes 1680 - Chelsea, Jersey, 1740). Fils d'un paysan, berger, puis apprenti boulanger, calviniste, il dut se réfugier en 1701 à Genève. Aux premières nouvelles de l'insurrection camisarde (1702), il revint dans son pays, où son énergie et son intelligence le placèrent à la tête des révoltés. Il tint tête longtemps à Broglie, à Montrevel et à Villars. Après avoir fait sa soumission entre les mains de ce dernier, moyennant une pension de 1 200 livres et un brevet de colonel, Cavalier quitta le Midi avec 130 de ses partisans. Ayant reçu l'ordre d'aller à Versailles, il s'estima mal accueilli par Louis XIV et passa en Suisse avec ses soldats. Il servit la Savoie, la Hollande et l'Angleterre contre les armées françaises. Il se retira ensuite en Angleterre, où il publia les *Memoirs of the Wars of the Cevennes* (1726), et devint major général et gouverneur de Jersey. (→ Biblio.)

CAVALIER (Georges), dit CAVALIÉ, surnommé **Pipe-en-Bois,** journaliste français (Tours 1841 - Paris 1878). Cet ancien polytechnicien, qui fut peut-être ingénieur aux usines Cail, est surtout connu pour avoir été un boulevardier fantaisiste et avoir joué un rôle comme secrétaire de la délégation de Tours en 1870. Condamné au bannissement comme communard, il émigra en Belgique.

CAVALIÈRE n. f. Femme qui monte à cheval. (On dit plutôt AMAZONE.) ‖ Partenaire d'un danseur.

CAVALIÈRE, station balnéaire du Var (arrond. de Toulon, comm. du Lavandou), sur la côte des Maures, près du cap Nègre.

CAVALIÈREMENT adv. De façon impertinente, trop libre : *Traiter quelqu'un cavalièrement.*

CAVALIERI (Emilio DEI), compositeur italien (Rome v. 1550 - *id.* 1602). De famille noble, il s'adonna à la musique pour son plaisir. Comme son père, il se fit connaître dans les milieux romains de l' « Oratorio del Crocefisso in San Marcello ». Attiré par Florence, il y devint surintendant des arts et des artistes à la cour de Ferdinand Ier de Médicis en 1588. Il fut le premier des musiciens de Florence à pratiquer le nouveau style du *recitar cantando.* Peri et Caccini apprirent de lui le *stile espressivo;* il fut le précurseur du style de Carissimi. Il n'a pas écrit de vrais opéras, mais des intermèdes et une *sacra rappresentazione* (*Rappresentazione di anima e di corpo*), considérée comme le premier oratorio. En 1600, il rentrait à Rome. De lui, on connaît les *Lamentationes Hieremiae,* des madrigaux et les intermèdes : *Il Satiro, La Disperazione di Fileno* (1590), *Il Ginoco della cieca* (1595) et le *Dialogo di Giunone e Minerva* (1600).

CAVALIERI (le R. P. Bonaventura), jésuite et mathématicien italien (Milan v. 1598 - Bologne 1647). Un des meilleurs élèves de Galilée, il professa les mathématiques à Bologne, de 1629 jusqu'à sa mort. Il s'intéressa à l'astronomie, à la trigonométrie sphérique et au calcul logarithmique, qu'il fut le premier à introduire en Italie. Mais il doit sa célébrité à sa théorie des « indivisibles », qu'il exposa dans *Geometria indivisibilibus continuorum quadam nova ratione promota* (1635). Cette théorie envisage les grandeurs géométriques comme composées d'un nombre infini d'éléments, qui sont les derniers termes de la décomposition qu'on peut en faire, et appelés pour cette raison *indivisibles.* La mesure des longueurs, des surfaces et des volumes revient à faire la somme d'une infinité d'indivisibles : c'est le principe de calcul d'une intégrale définie. Aussi Cavalieri peut-il être considéré comme le précurseur de l'analyse infinitésimale moderne.

CAVALLA, en gr. **Kaválla,** v. et port de Grèce, dans l'est de la Macédoine, ch.-l. de nome ; 42 300 hab. Forteresse byzantine. Manufacture de tabac. Patrie de Méhémet Ali. — Le *nome de Cavalla* a 136 200 hab. C'est l'antique *Neápolis.*

Cavalleria rusticana, drame lyrique de Mascagni, représenté pour la première fois au théâtre Costanzi de Rome, en 1890. L'œuvre avait été primée l'année précédente à un concours. Elle rendit d'un seul coup le nom de Mascagni célèbre. Elle fut écrite sous l'influence de Verga (1840-1922), le théoricien du naturalisme ; par sa peinture brutale de la vie sicilienne, elle marque la naissance du *vérisme.* La scène se passe en Sicile. La coquette Lola, abandonnant son fiancé Turridu, a épousé le charretier Alfio. Mais, jalouse de Santuzza, qui aime Turridu, elle reconquiert ce dernier. Santuzza révèle tout à Alfio, et Turridu est tué par Alfio dans un duel au couteau.

CAVALLERO (Ugo), maréchal italien (Casale Monferrato 1880 - Frascati 1943). Sorti de l'Ecole militaire de Modène, il devient chef du bureau des opérations de Diaz en 1918. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre de 1925 à 1928, il est mis en 1937 à la tête des forces italiennes d'Afrique orientale. Trois ans plus tard, il commande en chef en Albanie, et, en 1941, succède à Badoglio au poste de chef d'état-major général de l'armée, où il préside à la liquidation de l'empire fasciste italien et à la difficile coopération italo-allemande en Afrique. Relevé de son poste après la perte de Tobrouk en 1943, Cavallero ébauche en secret un plan de rupture de l'alliance militaire italo-allemande. Arrêté tour à tour par le gouvernement Badoglio, puis par les agents secrets de Kesselring, il meurt dans des conditions mystérieuses au lendemain de l'armistice italo-allié.

CAVALLI (Pietro Francesco), compositeur italien (Crema 1602 - Venise 1676). Son véritable nom était Caletti Bruni, mais il adopta celui de son protecteur, Federico Cavalli, qui assura son éducation musicale. A Venise, il devint choriste de l'église Saint-Marc, sous la direction de Monteverdi, dont il deviendra par la suite l'émule. Son premier opéra fut représenté en 1639 sur les scènes du théâtre San Cassiano (*Le Nozze di Teti e di Peleo*). A Saint-Marc, il est d'abord organiste, puis maître de chapelle, après Rovetta, en 1668. Sa grande aventure fut un voyage à Paris, où l'appela Mazarin en 1660 pour inaugurer le théâtre des Tuileries à la double occasion du mariage de Louis XIV et de la paix des Pyrénées. Il remania son *Serse* pour une représentation dans la grande galerie du Louvre, en y introduisant des ballets de Lully, auxquels alla tout le succès de la représentation. En 1662, *Ercole amante* subit le même sort. Désabusé, Cavalli rentra à Venise. Il a écrit des *canzonette,* des cantates, des motets, et il a publié, en 1656 et 1675, deux livres de musique religieuse de 2 à 12 voix, dans lesquels on trouve aussi six sonates de 4 à 10 instruments. Mais presque toute son activité fut consacrée au théâtre lyrique : il écrivit au moins 42 opéras ; 27 d'entre eux ont été conservés à Venise, parmi lesquels : *La Didone* (1641), *L'Egisto* (1643), *La Doriclea* (1645), *Il Giasone* (1649), *L'Eritrea* (1652), *L'Orione* (1653), *Il Serse* (1654), *Ercole amante* (1662), *Scipione Africano* (1664), *Pompeo Magno* (1666). La caractéristique de sa production est surtout l'emploi du récitatif dramatique, qui, presque continu dans les opéras de la jeunesse, se nourrit, dans la maturité, d'ariosos très mélodiques. Dans les derniers opéras, toutefois, il y a divorce entre *recitativo secco* et *aria con da capo,* qui sera définitivement adopté par les Napolitains avec le triomphe du *bel canto* et la retraite du drame musical.

Pietro CAVALLINI
mosaïque
de l' « Histoire de la Vierge »
détail

CAVALLINI (Pietro), peintre et mosaïste romain (1250-1330). Il domine, avec Torriti, l'école des mosaïstes romains à la fin du XIIIe s. Maître de Cimabué lors de son séjour à Rome et précurseur direct de Giotto, Cavallini élabora, à partir des types byzantins, un style orienté vers les modèles antiques, d'une puissance et d'une ampleur singulières (mosaïques de *l'Histoire de la Vierge,* à Sainte-Marie-du-Transtevere). A Naples, où Cavallini travailla pour le roi Robert au début du XIVe s., son œuvre, comme celle de Giotto à la même époque, donna une impulsion décisive aux décorateurs locaux.

Jean CAVALIER
cabinet des Estampes

CAVALLO, île du détroit de Bonifacio, dépendance de la Corse. Centre touristique.

CAVALLO n. m. Monnaie de bronze au type du cheval, frappée pour la première fois par Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, en 1472.

CAVALLO (Tiberio), physicien italien (Naples 1749 - Londres 1809). Il résida à Londres depuis 1771 et devint membre de la Société royale. Il imagina un micromètre et un électromètre, et fit, à l'aide de cerfs-volants, de nombreuses expériences sur l'électricité atmosphérique. Ayant gonflé des bulles de savon avec un gaz léger, il montra la possibilité de vol des aérostats (1777).

CAVALLO-EL-AOUANA, comm. d'Algérie (départ. de Bougie, arrond. de Djidjelli), sur la côte de la Kabylie des Babors, près du *cap Cavallo ;* 6 300 hab. Station balnéaire. Carrières. Mine de cuivre.

CAVALLOTTI (Felice), écrivain et homme politique italien (Milan 1842 - Rome 1898). Après avoir combattu avec Garibaldi, il écrivit dans des journaux de l'opposition de gauche. Elu député en 1873, il devint le chef des partis avancés, et fut tué dans un duel qui l'opposait à un adversaire politique. Son œuvre garde une certaine fougue romantique. Il a écrit des poésies lyriques et des drames et comédies en prose ou en vers : *les Gueux* (*I Pezzenti*) [1872], *Agnès* (1873), *Alcibiade* (1874), *les Messéniens* (1877).

CAVALLY, fl. de l'Afrique, né dans la Dorsale guinéenne, et formant la frontière entre le Liberia et la Côte-d'Ivoire dans son cours inférieur ; il rejoint l'Atlantique près du cap Palmas.

CAVALOT n. m. Monnaie d'argent qui fut frappée, en Italie, sous le règne de souverains français (Charles VIII et ses successeurs), du poids de 3,43 g. (Elle présentait sur une de ses faces l'image de saint Second à cheval. Il y eut encore des cavalots émis par Charles Quint et par Philibert de Savoie en 1551.)

CAVALQUET n. m. Hist. mil. Anc. sonnerie de trompette. (On sonne le cavalquet

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse.

« quand l'armée approche des villes pour aller aux sièges ou au combat, afin d'avertir les habitants et de les faire participants de l'allégresse et de l'espérance que l'on a de remporter la victoire », Mersenne, *l'Harmonie universelle,* 1636). [On disait autref. CAVALGUET.]

CAVAN, en gaélique **an Chabháin,** v. de la république d'Irlande (prov. de l'Ulster), ch.-l. de comté, à l'E. du Lough Oughter; 3 600 hab. Centre d'excursions. Cathédrale catholique moderne. — Le *comté de Cavan* s'étend en bordure de l'Irlande du Nord; 61 700 hab.

CAVANILLES (Antonio José), botaniste espagnol (Valence 1745 - Madrid 1804). Il devint correspondant de l'Institut de France, puis fut directeur du jardin royal de botanique à Madrid. Son principal ouvrage est : *Icones et Descriptiones plantarum Hispaniae* (1791-1799).

CAVARZERE, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Venise), sur l'Adige; 24 100 hab. Centre agricole. L'ensemble de la commune est compris dans la zone de bonification du delta du Pô.

CAVAS ou **KAVAS** n. m. (ar. *qawwās,* archer). Autref., en Turquie, garde ou gendarme attaché aux consulats et aux ambassades.

CAVATINE n. f. (ital. *cavatina,* dimin. de *cavata;* de *cavare,* creuser, d'où : tirer un son d'un instrument). Dans l'opéra de la fin du XVIIIe s. et du XIXe s., bref morceau de chant pour une seule voix. (On en trouve des exemples chez Mozart, Grétry, Bellini, Rossini, Gounod [« Demeure chaste et pure », dans *Faust*].) ‖ Pièce instrumentale dont le caractère lyrique, la liberté et souvent la brièveté évoquaient la cavatine de théâtre. (Ainsi chez Beethoven [*Cavatina,* 5e mouvement du 13e quatuor, op. 130], et chez Raff [cavatine pour violon].)

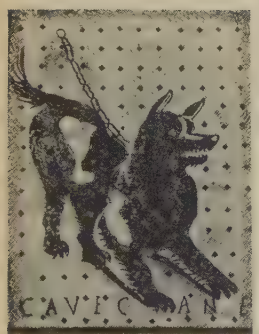

cave canem
mosaïque de la maison du poète tragique
Pompéi

CAVATION n. f. Escr. Action de caver.

CAVAZZONI (Girolamo), dit **d'Urbino,** compositeur et organiste italien de la première moitié du XVIe s., fils de Marc Antonio de Bologne. Son nom est étroitement lié à la forme du *ricercare : les Tablatures d'orgue* (1542-1543) contiennent en fait les transpositions et réductions de messes, hymnes, psaumes, motets, dans lesquelles s'affirme une évidente prédilection pour le *ricercare* et la *toccata.* Il a contribué, avec Andrea Gabrieli et Claudio Merulo, à préparer les principes, les formes et la stylistique de l'art de Frescobaldi.

CAVE adj. (lat. *cavus*). Creux : *Un grêle jeune homme de trente ans, anémique et nerveux, aux joues caves* (Huysmans).
— Anat. *Veine cave,* chacune des deux grosses veines qui déversent dans l'oreillette droite du cœur la totalité du sang veineux de la circulation de retour. ‖ *Système cave,* ensemble des veines qui aboutissent aux deux veines caves, par opposition au *système porte.*
— Astron. *Année cave,* année lunaire de 353 jours. ‖ *Lune cave, Mois cave,* lunaison, mois de vingt-neuf jours : *Les mois grecs étaient successivement pleins et caves, c'est-à-dire de trente et de vingt-neuf jours.*
— ENCYCL. Anat. La *veine cave supérieure* est le tronc collecteur des veines de la partie sus-diaphragmatique du corps. Elle est constituée par la réunion des deux troncs brachio-céphaliques droit et gauche, ou veines innominées. De son origine, la veine cave supérieure descend à peu près verticalement sur une longueur de 7 cm, pour déboucher dans la paroi supérieure de l'oreillette droite. Dans ce trajet, elle ne reçoit qu'une collatérale : la grande veine azygos.
La *veine cave inférieure* est le tronc collecteur de tout le sang veineux de la partie sous-diaphragmatique du corps. Elle naît à la hauteur de la 5e vertèbre lombaire, par réunion des deux veines iliaques primitives. Elle chemine ensuite en avant de la colonne vertébrale, sur le flanc droit de l'aorte. Elle traverse le diaphragme par un orifice spécial et, de là, après un trajet de 3 cm, elle se jette dans la paroi inférieure de l'oreillette droite. Sa longueur est en moyenne de 22 cm. Au cours de son trajet, elle reçoit les veines lombaires, les veines rénales, les veines capsulaires moyennes, la veine spermatique ou ovarienne droite, les veines sus-hépatiques et les veines diaphragmatiques inférieures.
— Pathol. Les affections des *veines caves* ne diffèrent que par leur gravité de celles qui ont leur siège dans les autres veines. La phlébite de la veine cave supérieure est ordinairement due à des lésions inflammatoires du médiastin; la phlébite de la veine cave inférieure est très rare et représente, quand elle se produit, la propagation d'une phlébite des veines de la partie inférieure du corps.

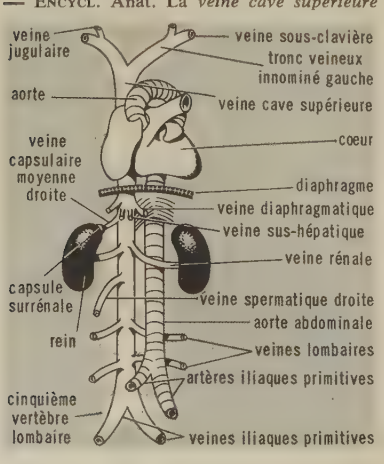

veines caves

CAVE n. f. (bas lat. *cava,* fossé; de *cavus,* creux). Lieu, endroit voûté souterrain : *Les caves de l'Observatoire.* ‖ *Les caves de Saint-Germain-des-Prés,* cabarets aménagés dans des caves, mis à la mode après la Seconde Guerre mondiale. ‖ *Particul.* Pièce souterraine dans laquelle on conserve le vin. ‖ *Par extens.* Vins qui sont dans une cave : *Faire boire sa cave à ses amis.*
— Ébénist. Espace ménagé, dans la construction de certains buffets, entre le corps inférieur et le corps supérieur, ce dernier portant sur des colonnettes ou des consoles. (On y place les carafes et les bouteilles.) ‖ Coffret contenant des flacons à parfums ou à liqueurs.
— Jeux. A certains jeux de cartes, somme que chaque joueur place devant lui pour payer ses enjeux : *Perdre sa cave. Refaire sa cave.*
— Sell.-garn. Partie creuse dans le plancher d'une voiture. ‖ Dans certains cas, logement des strapontins rabattus.
— ENCYCL. En 1944, après la libération de Paris, l'habitude vint de danser dans des *caves* spécialement aménagées dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, au son d'un orchestre de jazz « Nouvelle-Orléans ». Les solistes les plus connus sont Sidney Bechet et Claude Luter, clarinettistes. Des attractions et des revues figurent au programme de certaines caves. On appelle *rats de cave* les danseurs attitrés de ces établissements.

Caves du Vatican (LES), « sotie » d'A. Gide (1914). Satire lucide et ironique des exagérations de la fin du XIXe s., ce roman tend à montrer toutes les conséquences que peut entraîner une adhésion sans réserve à certaines théories à la mode. Le personnage principal, Lafcadio, est le véritable héros de l'acte gratuit. Cet acte, il le commet dans un train, en précipitant hors du compartiment, simplement pour le tuer, un voyageur qu'il ne connaît pas. Mais cette mort déchaîne une série d'événements imprévus qui enserreront peu à peu Lafcadio dans les filets d'un remords de plus en plus angoissant. L'ouvrage, qui doit son titre à un des événements imaginés par l'auteur (à Pau, une bande d'escrocs répand le bruit que le pape est enfermé dans les caves du château Saint-Ange), est un véritable divertissement dans lequel la vraisemblance n'a que peu de part. André Gide lui-même a tiré des *Caves du Vatican* une pièce de théâtre publiée et jouée en 1951.

CAVE n. m. *Arg.* Celui qui n'est pas du « milieu ». ‖ Niais, dupe.

CAVÉ (François), industriel français (Le Mesnil, Somme, 1794 - Paris 1875). Simple ouvrier, il commença sa carrière dans une filature de Clignancourt. A force de travail et d'énergie, il arriva à compter parmi ceux qui, dans la première moitié du XIXe s., contribuèrent à fonder en France la grande industrie moderne de construction mécanique, notamment dans le domaine des machines à vapeur pour bateaux, des locomotives et des machines-outils.

CAVEA n. f. (mot lat.). Dans un amphithéâtre ou un théâtre romain, partie formée par les rangées de gradins où s'asseyaient les spectateurs.

Caveant consules (*ne quid detrimenti respublica capiat*) [« Que les consuls veillent à ce que la république n'éprouve aucun dommage »], formule par laquelle, dans les moments de crise, le sénat romain investissait les consuls d'un pouvoir dictatorial.

CAVEAU n. m. (dimin. de *cave*). Fosse pratiquée dans un cimetière ou dans une église, pour servir de sépulture : *Un caveau de famille. La pièce, silencieuse, blafarde, s'ouvrant en haut sur le ciel, ressemblait à un trou, à un caveau creusé dans une argile grise* (Zola). ‖ *Par anal.* Salle voûtée et sombre : *Par les souterrains amène et conduis-les* [les prétoriens] | *Dans les caveaux voûtés qui sont sous ce palais* (A. Dumas). ‖ Cabaret littéraire au XVIIIe et au début du XIXe s. ‖ Théâtre de chansonniers. ‖ Compartiment isolé dans une cave; petite cave. ‖ Petit réduit sous un escalier. ‖ Trou dans les rochers, découvert par la marée descendante, où gîtent crustacés, congres, etc.

Caveau (SOCIÉTÉ DU). En 1729, l'épicier-chansonnier Gallet invitait Panard, Piron, Collé, les deux Crébillon à des dîners. Les couplets que chantaient les convives étaient à l'honneur. Il faut voir là, très probablement, l'origine de la société. Puis les réunions eurent lieu chaque mois dans le cabaret de Landel, connu sous le nom de « Caveau », carrefour de Buci. Y participaient Fuzelier, Duclos, Gentil-Bernard, Moncrif, Helvétius, Rameau et le peintre Boucher, et cela jusqu'en 1739. En 1759, la société se reconstitua autour de la table du fermier général Pelletier, chaque mercredi, avec Marmontel, Suard, Boissy, etc. Quelques années avant la Révolution, ils se séparèrent.
La Caveau ressuscita de 1798 à 1802 avec les « dîners du Vaudeville », que fondèrent Barré, Radet, Desfontaines et Pils.
A la fin de 1805, il reparut sous le nom de « Caveau moderne », sur l'inspiration d'A. Gouffé et du libraire Cappelle. Ceux-ci y appelèrent Dupaty, Cadet-Gassicourt, Grimod de La Reynière, etc. Les dîners avaient pour cadre *le Rocher de Cancale,* rue Montorgueil. Laujon les présidait, puis Désaugiers. On y trouvait Béranger. Les dissentiments politiques qui suivirent la Restauration amenèrent sa dissolution en 1817. Les fidèles se réfugièrent aux « soupers de Momus », inaugurés en 1816 et qui ne cessèrent qu'en 1828. Une tentative de reconstitution avait eu lieu en 1825 avec *le Réveil du « Caveau »*; une autre eut lieu en 1834, avec *les Enfants du « Caveau ».* En 1837, le Caveau reprenait son nom initial et se reconstituait définitivement. Des recueils de chansons sont les témoins de ses activités.
Depuis, le nom de « caveau » est resté attaché à certains restaurants ou à certains établissements qui, comme le *Caveau de la République,* présentent des chansonniers.

CAVEAUTIER n. m. Ouvrier d'entreprise de monuments funéraires, chargé de maçonner un caveau de cimetière en vue de recevoir le monument.

Cave canem (« Prends garde au chien »), inscription qui figurait souvent à l'entrée des maisons romaines. Elle s'accompagnait parfois de la représentation figurée d'un dogue enchaîné.

CAVE CITY, v. des Etats-Unis (Kentucky), au N.-E. de Nashville; 1 100 hab. Point de départ des excursions dans le Mammoth Cave National Park, où s'étend l'un des plus grands réseaux de grottes du monde.

CAVEÇON n. m. (ital. *cavezzone*). Demi-cercle de fer articulé, que l'on fixe sur le chanfrein d'un cheval pour le conduire ou le faire travailler à l'aide d'une longe fixée à l'un des anneaux dont il est pourvu.

CAVEDONI (Giacomo), peintre italien (Sassuolo 1577 - Bologne 1660), élève et imitateur des Carrache. On peut citer de lui : la *Crèche* et l'*Epiphanie* (Saint-Paul de Bologne), *Saint Etienne* (église San Stefano d'Imola).

Phot. Anderson-Giraudon.

CAVEDONI (Celestino), archéologue et numismate italien (Levizzano, grand-duché de Modène, 1795 - Modène 1865). Entré dans les ordres, il devint, à Modène, conservateur du cabinet des médailles (1821). On cite surtout ses *Essais d'observations sur les médailles des familles romaines* (1829).

CAVELIER (Pierre Jules), sculpteur français (Paris 1814 - *id.* 1894). Ses œuvres les plus importantes sont les statues de *Saint Matthieu*, de *Mgr Affre* (Notre-Dame de Paris), de *Blaise Pascal* (tour Saint-Jacques), une *Renommée récompensant les arts* (fronton de la galerie d'Apollon, Louvre), des caryatides et *la Poésie et l'Histoire* (pavillons du nouveau Louvre). [Acad. des bx-arts, 1865.]

CAVELIER DE CUVERVILLE. V. CUVERVILLE.

CAVELIER DE LA SALLE. V. LA SALLE.

CAVELL (Edith Louisa), héroïne anglaise (Swardeston, Norfolk, 1865 - Bruxelles 1915). Fille d'un clergyman, elle fit ses études médicales en Belgique, en Suisse et en Allemagne, et devint en 1906 directrice de l'école des infirmières de Bruxelles; elle demeura à son poste lors de l'invasion de la Belgique en 1914. Ayant réussi à aider de nombreux prisonniers belges, anglais et français à s'enfuir par la Hollande, elle fut arrêtée par les Allemands en 1915 et condamnée à mort. Son exécution causa une intense émotion en Europe.

CAVENDISH, patronyme d'une grande famille anglaise, dont une branche a reçu le titre comtal, puis ducal de Devonshire*, tandis qu'une autre recevait le titre ducal de Newcastle*.

CAVENDISH ou **CANDISH** (Thomas), navigateur anglais (Trimley Saint Martin, Suffolk, v. 1555 - † 1592). Pourvu d'une commission de la reine Elisabeth pour courir sus aux vaisseaux espagnols, il partit en 1586, traversa le détroit de Magellan et porta la dévastation dans les colonies espagnoles de la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Puis il gagna les Philippines, Java, le cap de Bonne-Espérance, et fut de retour à Plymouth en septembre 1588. Pour refaire sa fortune, il équipa, en 1591, une seconde flotte, en vue de regagner les possessions espagnoles de l'océan Pacifique. Mais cette expédition se solda par un échec, et il mourut en mer à son retour. On lui doit d'excellentes remarques nautiques et de bonnes cartes.

CAVENDISH (Henry), physicien et chimiste anglais (Nice 1731 - Clapham 1810). De santé délicate, d'une timidité maladive, il ne se marie pas et se livre à l'étude des sciences avec passion; il acquiert vite une grande célébrité, devient membre de la Société royale et, en 1802, de l'Académie des sciences. Unique héritier d'un oncle immensément riche, il conserve sa vie simple, faisant souvent preuve d'une grande générosité.
En chimie, il s'attache principalement à l'étude des gaz, qu'il est le premier à manipuler sur la cuve à mercure; il isole l'hydrogène en 1766, fait en 1783 la première analyse précise de l'air, et réalise, l'année suivante, la synthèse de l'eau. En 1785, il combine l'azote et l'oxygène par action des étincelles électriques. C'est en 1798 qu'il mesure, à l'aide de la balance de torsion, la constante d'attraction universelle, et en déduit la densité moyenne de la Terre. Il est, avec Coulomb, le créateur de l'électrostatique quantitative, mais la relation de ses recherches ne sera retrouvée et publiée qu'en 1879, par Maxwell. Il montre, dans sa célèbre expérience des *hémisphères de Cavendish*, que l'action électrique est nulle à l'intérieur d'un conducteur chargé; il introduit la notion de potentiel, définit la capacité d'un conducteur, découvre et mesure la constante diélectrique des isolants, pressent l'existence des résistances et l'expression de la loi d'Ohm.

Cavendish (LABORATOIRE), laboratoire fondé en 1870 par le duc de Devonshire dans le cadre de l'université de Cambridge. Dirigé successivement par Maxwell (1871-1879), lord Rayleigh (1879-1883), J. J. Thomson (1883-1919), Rutherford (1919-1937), W. L. Bragg (1937-1954), Mott (1954), il fut le berceau de la physique atomique, et son équipe compta, en 1932, jusqu'à huit lauréats du prix Nobel.

CAVENDISH (lord Frederick Charles), homme politique britannique (Eastbourne 1836 - Dublin 1882). Peu de temps après avoir été nommé premier secrétaire pour l'Irlande (1882), il fut assassiné dans Phœnix Park (Dublin), ainsi que son sous-secrétaire Burke, par des nationalistes irlandais, membres de la société secrète des « Invincibles ».

Cave ne cadas (« Prends garde de tomber »), avertissement que répétait au triomphateur romain un esclave placé derrière lui pour rabattre son orgueil.

CAVENTOU (Joseph Bienaimé), pharmacien français (Saint-Omer 1795 - Paris 1877). Reçu premier, à vingt ans, à l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris, il s'engage comme pharmacien militaire pour participer aux Cent-Jours. Sa carrière militaire fut brève. A l'hôpital Saint-Antoine d'abord, puis en collaboration avec Pelletier, il va se livrer à des travaux qui le conduisent à une série de découvertes. En 1818, ils isolent la strychnine de la fève de Saint-Ignace et de la noix vomique; en 1819, la vératrine des colchiques et, en 1820, la quinine des quinquinas. Professeur de toxicologie à l'École supérieure de pharmacie de Paris, il fut président de la Société de pharmacie et, en 1845, président de l'Académie de médecine. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer sa *Nouvelle Nomenclature chimique*, écrite à vingt et un ans. Son *Traité de pharmacie théorique « pratique »* (1843) et ses *Recherches chimiques sur quelques matières animales saines et morbides.* — Son fils, EUGÈNE (Paris 1824 - *id.* 1912), fut pharmacien d'officine et fit des travaux de chimie. En 1897, il présida l'Académie de médecine.

CAVER v. tr. et intr. (lat. *cavare*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Creuser en dessous : *La mer cave les rochers. Le travail cave les yeux. Soixante chambres cavées dans le flanc du mont* (H. Pourrat).
— ESCR. En parlant d'un tireur, sortir des lignes pour exécuter un mouvement quelconque en se découvrant exagérément.

CAVER v. tr. et intr. (ital. *cavare*, tirer de l'argent de sa poche). Mettre un enjeu (vieilli) : *Caver deux ou trois pistoles.* || — *Fig.* Miser sur, prévoir (vieilli) : *Je pense que les entrepreneurs consentiraient à n'être payés que par acomptes sur deux, peut-être trois exercices. Je cave au pire* (Mérimée). || *Caver au plus fort*, jouer autant d'argent que celui qui en joue le plus.
— ***Se caver*** v. pr. Faire une mise : *Se caver de cent sous.* || Se ruiner : *Il se cave de grosses dépenses* (Barbey d'Aurevilly).

CAVERNE n. f. (lat. *caverna;* de *cavus*, creux). Cavité profonde dans un rocher, une montagne ou sous terre : *La bouche, l'entrée d'une caverne, l'art des cavernes.* || *Par extens.* Repaire de malfaiteurs : *Une caverne de brigands.*
— SYN. : *antre, grotte, tanière.*
— BOT. Creux naturel ou pathologique que l'on rencontre dans les tissus des végétaux.
— PATHOL. Perte de substance qui persiste à l'intérieur d'un organe, et particulièrement du poumon, après qu'une partie de sa substance a été décomposée et évacuée (*caverne pulmonaire* faisant suite à l'évacuation d'un abcès du poumon, d'un nodule caséeux, tuberculeux; *caverne rénale*, etc.).
— ENCYCL. V. PRÉHISTOIRE, RUPESTRE, SPÉLÉOLOGIE.

Caverne (LA), image célèbre de Platon, au VIIe livre de *la République*. Dans une caverne éclairée par un grand feu, des prisonniers sont enchaînés; ils sont immobiles et tournent le dos à la lumière. Entre eux et le feu, des personnes passent, des objets sont transportés; les ombres de ces personnes et de ces objets se projettent sur le mur, et les prisonniers, qui n'ont jamais vu que des ombres, les prennent pour des réalités. Entre ces ombres, ils établissent des rapports, mais ce n'est là qu'une science d'apparences. On délivre un de ces captifs et on le conduit à la lumière; il est ébloui et se persuade que ce qu'il voyait auparavant était plus réel que ce qu'on lui montre. Puis il s'accoutume peu à peu et, après avoir appris à distinguer les objets, il parvient à fixer le soleil lui-même, principe de toute lumière. C'est là, selon Platon, l'histoire de l'homme, qui n'a d'abord qu'une connaissance sensible, la connaissance des ombres; appelé à philosopher, il commence par être déconcerté et croit les sensations plus réelles que les pensées; ensuite, pénétrant par la dialectique dans le monde intelligible, il contemple les Idées elles-mêmes, et, enfin, ce « soleil » qu'est la plus haute des idées : l'idée du Bien.

CAVERNEMENT n. m. Formation d'une caverne.

CAVERNEUX, EUSE adj. Plein de cavernes : *Montagnes caverneuses.* || *Fig.* Qui semble venir d'une caverne : *Un grognement caverneux* (Gautier).
— ANAT. *Corps caverneux de la verge*, organes érectiles, au nombre de deux, s'étendant des branches ischio-pubiennes jusqu'au gland. (Ils forment la majeure partie de la verge*.) || *Corps caverneux du clitoris*, organes érectiles, au nombre de deux, formant le corps du clitoris. || *Sinus caverneux*, sinus veineux crâniens, volumineux, au nombre de deux, s'étendant de chaque côté de la selle turcique. (Ils sont traversés par la carotide interne et plusieurs nerfs crâniens.)
— BOT. Se dit des organes des plantes, particulièrement des fruits, dans lesquels on trouve des vides.
— PATHOL. Qui a des cavernes, en parlant d'un organe : *Un poumon, un rein caverneux.* || *Respiration, souffle, râles caverneux*, bruits perçus à l'auscultation d'un poumon tuberculeux creusé de cavernes.

CAVERNICOLE adj. et n. (lat. *caverna*, caverne, et *colere*, habiter). Se dit de certains animaux qui, recherchant l'obscurité ou simplement la solitude loin des ennemis et des concurrents, se réfugient dans les grottes, ou qui vivent d'une façon permanente dans les cavernes : *Les cavernicoles. Insecte cavernicole.*
— ENCYCL. Dans les cavernes vivent des animaux qui fuient la lumière. Ces animaux appartiennent à des groupes vivant au jour; mais, soit qu'une dégénérescence héréditaire n'ait permis leur survivance que dans les grottes (préadaptation), soit qu'une longue influence du milieu leur ait fait acquérir des caractères héréditaires nouveaux, ils sont devenus très différents des espèces de plein jour, et les naturalistes ont souvent créé pour eux des espèces, voire des genres particuliers. Leurs téguments sont généralement décolorés, leurs yeux sont souvent atrophiés et peuvent même manquer; les organes du tact sont, au contraire, développés.
La faune des cavernes comprend des insectes, des arachnides, des myriapodes, des crustacés, des mollusques, etc. Parmi les insectes, ce sont des coléoptères (*anophthalmes*), des orthoptères, des blattes, des sauterelles du genre dolichopode, dont les antennes et les palpes sont démesurément longs; enfin, des thysanoures. Des vertébrés ont été aussi rencontrés (rats du genre *neotama*) qui, bien qu'ayant de grands yeux, ne voient pas. Puis des poissons dépourvus d'yeux externes (*Amblyopsis spelaeus, Lucifuga dentata*). Les crustacés sont des copépodes, des isopodes, des amphipodes.

CAVERNULE n. f. Petite excavation ulcéreuse au niveau d'un organe.

CAVERY. V. KAVERI.

CAVET n. m. (ital. *cavetto;* de *cavo*, creux). Sculpt. Moulure concave dont le profil est un quart de cercle. (C'est le contraire de la moulure convexe dite *quart de rond.*)

CAVIA n. m. Nom scientifique du cobaye*.

CAVIAGA, écart de la comm. italienne de Cavenago d'Adda, en Lombardie (prov. de Milan). Gaz naturels.

CAVIAR n. m. (ital. *caviale;* du turc *khâviâr*). Œufs de sterlet ou d'autres espèces d'esturgeons, légèrement salés ou marinés. (On fabrique aussi des caviars de bélouga, de carpe, de saumon, etc.) || *Fig.* Enduit noir dont la censure fait couvrir certaines parties d'un journal, d'un livre, etc. (Le tsarisme en abusa.)
— ENCYCL. Le *caviar* était connu de nos pères. Rabelais le cite dans *Pantagruel*, sous le nom de *caviat*. Il parle aussi de la *boutargue*, qui est une sorte de caviar préparé avec des œufs de mulet. Dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary (1741), on lit, au sujet du caviar, que l'on appelait alors *kavia :* « On commence à le connaître en France où

Edith CAVELL

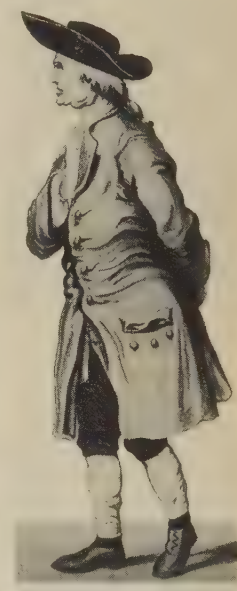

Henry CAVENDISH

expérience de Cavendish

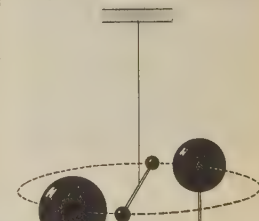

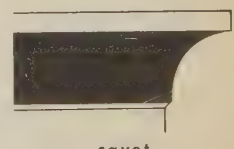

cavet

Phot. Daily Mirror, Hulton.

il n'est pas méprisé sur les meilleures tables. » Le caviar se sert comme hors-d'œuvre. Il vient surtout de Russie, mais on en fait aussi en France, grâce aux esturgeons de l'estuaire de la Gironde. Il y a plusieurs sortes de caviar (en russe *ikra*) : le *caviar frais* ou *caviar grenu*, que l'on prépare en nettoyant les œufs dans un crible pour en séparer les fibres adhérentes, et qu'on laisse séjourner une heure dans la saumure ; on fait ensuite égoutter sur un tamis ou dans un linge pendant vingt-quatre heures, avant de mettre en petits tonnelets ; le *caviar compact*, préparé de même mais pétri dans la saumure, tordu ensuite dans des sacs de toile, et mis en barils. Une troisième sorte de caviar s'obtient en salant les œufs, en les laissant séjourner de sept à huit mois dans des barils, en salant de nouveau et en séchant.

CAVIARDER v. tr. Recouvrir d'un enduit noir, pour le rendre illisible, tel passage d'un journal, etc., qui déplaît à la censure, et, *par extens.*, supprimer ce passage ; censurer : *Pour des raisons mystérieuses* [...], *ce brave journal n'était pas excessivement caviardé* (G. Duhamel).

comte de CAVOUR
par Hayez
musée Bréra, Milan

ci-dessous, en 1861

CAVICE (Iacopo), écrivain italien (Parme 1443 - Montecchio nel Reggiano 1511). Prêtre et orateur sacré, il eut une vie très agitée, à laquelle il fait allusion dans certains épisodes de son roman *le Voyageur* (*Il Peregrino*) [1508], œuvre allégorique inspirée de Dante, de Virgile et surtout de Boccace.

CAVICOLE adj. (lat. *cavus*, creux, et *colere*, habiter). Qui habite les cavités du corps des animaux. (On donne ce nom aux larves d'œstridés qui vivent dans les cavités nasopharyngiennes et dans les sinus frontaux des mammifères.)

CAVICORNES n. m. pl. (lat. *cavus*, creux, et *cornu*, corne). Groupe de mammifères ruminants, comprenant les antilopes, les bœufs, les moutons et les chèvres, ayant tous des cornes creuses, montées sur des axes osseux dépendant du crâne, et existant généralement chez les deux sexes.

CAVILLARGUES, comm. du Gard (arrond. de Nîmes), dans le nord des Garrigues ; 508 hab. (356 aggl.). Restes de remparts. Chapelles romanes. Vestiges d'un aqueduc.

CAVIN n. m. (de *cave*). Lieu bas, fondrière que les assiégeants d'une place utilisaient dans leurs attaques.

CAVINO (Giovanni DAL), graveur italien (Padoue 1500 - † 1570). Habile faussaire, il grava avec Bassiano d'adroites imitations des monnaies grecques, et surtout des sesterces romains, recherchés par les collectionneurs.

CAVISTE n. m. Employé chargé des soins du vin dans la cave. ‖ Employé qui s'occupe du service des vins dans un restaurant.

CAVITAIRE adj. Pathol. Qui présente des cavités ou qui appartient à une cavité. ‖ *Lésion cavitaire*, syn. de GÉODE. ‖ *Tension cavitaire*, v. TENSION.

CAVITATION n. f. Formation de cavités, remplies de vapeur ou de gaz, au sein d'un liquide en mouvement : *La cavitation a été signalée et étudiée en 1893 par A. Normand au cours des essais d'un torpilleur.*
— ENCYCL. La *cavitation* se produit lorsque, par suite du mouvement, la pression dans le liquide devient inférieure à la tension de vapeur de celui-ci. Ces cavités sont entraînées par le courant ; si elles parviennent dans une zone où la pression remonte, la cavitation cesse, les espaces vides disparaissent avec condensation de la vapeur, le plus souvent avec un violent bruit de roulement. Les phénomènes de cavitation ont une grande importance dans les turbines hydrauliques et pour les hélices des bateaux tournant à grande vitesse, car ils entraînent des pertes de rendement et des destructions. Ces dernières paraissent avoir deux causes : l'une chimique, due à l'attaque par l'oxygène des cavités d'air (air humide), l'autre mécanique, due aux percussions (marteaux d'eau), aux endroits où les bulles de vapeur se trouvent écrasées contre la paroi métallique.

CAVITE, v. des Philippines, dans le S. de l'île de Luçon, sur la baie de Manille ; 3 250 hab. Base navale. En 1898, la flotte de l'amiral américain Dewey y détruisit les navires espagnols de l'amiral Montojo. — La *plaine de Cavite* est intensément cultivée : rizières, canne à sucre, cocoteraies.

CAVITÉ n. f. (bas lat. *cavitas* ; de *cavus*, creux). Creux, vide dans un corps solide : *Les cavités intérieures de la terre.*
— Anat. Parties creuses du corps humain ou de ses organes. (On dit : cavité du cœur, cavité des ventricules du cerveau, cavité de la bouche, cavité de l'orbite, cavité des fosses nasales, etc. ; on désigne aussi sous ce nom l'intérieur des membranes closes contenant le cerveau [cavité crânienne], les poumons et le cœur [cavité thoracique], les organes digestifs [cavité abdominale], ces dernières groupées sous le nom de *cavités splanchniques*.)
— Bot. Chacune des loges de l'intérieur d'une capsule, qui sont séparées par des cloisons.
— Pathol. Excavation morbide : *Cavité d'un abcès. Cavité* (ou *caverne**) *pulmonaire.*
— Physiq. *Cavité résonnante*, corps métallique creux, capable d'entretenir les résonances électroniques à haute fréquence. (Pour l'exciter, on le couple à une boucle ou à de petites antennes. La longueur d'onde de résonance fondamentale d'une cavité est de l'ordre de grandeur de ses dimensions linéaires, alors que celle d'un circuit résonnant conventionnel est beaucoup plus grande que ses dimensions linéaires.)

CAVO (MONTE), sommet principal des monts Albains, en Italie, dans le Latium ; 951 m. Il était couronné par le temple de Jupiter Latialis. Sur le versant du monte Cavo, dans le bois sacré de Ferentino, s'assemblait la Confédération des trente cités latines. Tarquin le Superbe y institua les fêtes nationales dites *Féeries latines*.

CAVOIR n. m. Instrument qu'emploient les vitriers pour rogner le verre.

CAVOLINIE n. f. Mollusque ptéropode répandu dans toutes les mers chaudes et tempérées, et caractérisé par l'absence de lobe operculigère, par de larges nageoires lobées et par la minceur de sa coquille calcaire. (On en connaît une dizaine d'espèces fossiles dans les terrains miocènes et pliocènes. Type de la famille des *cavoliniidés*.)

CAVOS (Catterino), compositeur italien (Venise 1775 - Saint-Pétersbourg 1840). Il partit pour la Russie en 1799 avec une troupe d'opéra italien, et y composa en russe un opéra : *Ivan Soussanine*. Cet ouvrage obtint un tel succès que le tsar nomma Cavos directeur de la musique des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg. Il écrivit, sur texte russe, un certain nombre d'ouvrages, dont *les Trois Bossus*, plus un opéra français intitulé *les Trois Sultanes*, et quelques ballets.

CAVOUR (Camillo BENSO, comte DE), homme d'Etat italien (Turin 1810 - *id.* 1861), issu d'une famille connue dès la fin du XIIe s. Page au service de Charles-Albert (1824), élève de l'académie militaire de Turin, sous-lieutenant du génie (1827), il doit quitter l'armée en 1831, du fait de son libéralisme et de sa sympathie affichée pour la révolution française de juillet 1830. Il mène dès lors une vie de gentilhomme campagnard actif et intelligent, se consacrant à la mise en valeur, selon les principes de l'agronomie moderne, de ses domaines de Leri et de Grinzana. En même temps, il fait de nombreux voyages en France, en Belgique et en Angleterre. En 1840, il commence comme journaliste à participer activement à la vie politique piémontaise, en publiant des articles en faveur de la liberté commerciale, des chemins de fer et de la politique nationale ; en 1842, il crée la Société d'agriculture. Il fonde, en 1847, le journal *il Risorgimento**, qui défend les idées libérales de Charles-Albert ; il réclame une Constitution, incite le souverain à la guerre contre l'Autriche et se désole du rétablissement de la paix. Cette longue période de formation a contribué à faire de lui un homme d'Etat complet. Voyageur attentif aux réalités de son temps, il est économiquement libéral ; bourgeois habile aux affaires, il est politiquement conservateur ; piémontais, il est royaliste ; italien, il veut réaliser l'unité italienne par et au profit de la dynastie de Savoie, se situant ainsi dans la ligne politique définie par d'Azeglio et Balbo. Elu député en 1848, réélu en 1849, son éloquence incisive et souvent passionnée fait de lui l'une des personnalités les plus marquantes du parlement de Turin. Chargé tour à tour des ministères de l'Agriculture et du Commerce (oct. 1850) et des Finances (août 1851) dans le cabinet d'Azeglio, il est enfin appelé par Victor-Emmanuel Ier à la présidence du Conseil le 4 novembre 1852. Le souverain a su reconnaître en Cavour les qualités qui font l'homme d'Etat complet : une intelligence vive, une connaissance admirable de l'Europe, un réalisme politique exceptionnel mis au service d'un but unique et poursuivi obstinément pendant sept ans : l'unité italienne. Le nouveau chef du gouvernement constitue alors un ministère nettement libéral, reposant sur l'union (*connubio*) de son parti (centre droit) avec celui de Rattazzi (centre gauche). Son programme gouvernemental se définit en trois points : rénovation de l'Etat sarde ; diffusion de l'idéal unitaire en Italie ; mise en place d'un dispositif militaire et diplomatique permettant de combattre les Habsbourg.

Faire de l'Etat sarde un Etat moderne autour duquel se regroupe l'Italie, tel est son premier objectif. Il prend d'abord des mesures antireligieuses, le pape étant le seul adversaire possible de Victor-Emmanuel en Italie ; suppression des privilèges juridiques de l'Eglise piémontaise ; suppression de 334 couvents, surtout contemplatifs, confiscation de leurs biens, dévolus dès lors à des fondations pieuses et à l'amélioration du sort du bas clergé. Le pape excommunie Cavour, qui démissionne, mais le roi le rappelle, car seul il peut lui procurer les fonds dont il a besoin. Cependant ses principales réalisations ont lieu sur le terrain économique : il stimule l'irrigation et la bonification des terres, signe des traités de libre-échange avec les Etats d'Europe occidentale pour développer le commerce piémontais, crée la Banque nationale des Etats sardes, fait construire des chemins de fer d'intérêt international (Turin-Gênes, tunnel de Fréjus). Enfin, il fait appliquer par le ministre de la Guerre, La Marmora, une série de réformes militaires : création de l'arsenal maritime de La Spezia, fortification d'Alexandrie, réorganisation de l'armée piémontaise. Toutes ces mesures, qui sont en partie financées par un emprunt de 300 millions placé en France, rallient à la Maison de Savoie de nombreux révolutionnaires italiens et attirent à Turin les émigrés des autres Etats italiens demeurés sous le régime réactionnaire. Dès 1855, Manin proclame sa foi dans le royaume du Piémont pour réaliser l'unité italienne. Dans cette intention, Cavour se sert de la Société nationale italienne, fondée par un exilé sicilien, La Farina, et dont font partie tous les libéraux et même des républicains, tel Garibaldi. Officielle au Piémont, elle possède des filiales secrètes dans toute la péninsule. Seul Mazzini, inflexible républicain, reste farouchement en dehors de cette unité des patriotes autour du Piémont.

D'autre part, pour réaliser l'unité italienne, Cavour, qui a besoin d'alliés contre l'Autriche, décide de faire participer le Piémont, aux côtés de l'Angleterre et de la France, à la guerre de Crimée (10 janv. 1855), ce qui lui permet non seulement de rehausser le prestige des troupes piémontaises en Europe, mais encore de participer au congrès de Paris et de poser devant lui la question italienne (16 avr. 1856). Toutefois ces événements ont consolidé sa position en Europe : aussi, en 1857, n'hésite-t-il pas à provoquer, en fortifiant la place d'Alexandrie, la rupture des relations diplomatiques avec l'Autriche, et se préoccupe-t-il de faire l'union des esprits et des espoirs nationaux en Italie autour de la Maison de Savoie, en particulier grâce à la Société nationale. A partir de 1858, si Cavour sait qu'il peut compter sur la sympathie personnelle de Napoléon III pour l' « unité italienne », car il est bien informé par ses agents parisiens : le docteur Conneau, le comte Arese, Hortense Cornu, la comtesse de Castiglione, il sait aussi que Napoléon ne peut envisager l'unité de son pays sans l'appui de l'opinion publique française et contre l'Angleterre, qui craint de voir les Français traverser les Alpes. L'attentat d'Orsini (14 janv. 1858) permet à Cavour de se rapprocher de Napoléon III. Ce dernier lui fait transmettre la lettre d'Orsini qui rappelle à l'empereur le serment qu'il a formulé comme carbonaro de libérer l'Italie, et que J. Favre a lue lors du procès ; invitation est même faite à Cavour de la faire insérer dans

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse.

la *Gazette officielle* de Turin. Aussi reçoit-il un faux passeport pour aller rencontrer Napoléon à Plombières (juill. 1858). Là, il négocie sur les bases suivantes : alliance militaire de la France, en vue de l'expulsion des Autrichiens jusqu'à l'Isonzo, réorganisation de l'Italie en quatre royaumes : Piémont (englobant tout le nord), Italie centrale, Etat pontifical limité à Rome, Deux-Siciles; formation d'une confédération italienne sous la présidence du pape; cession de Nice et de la Savoie à la France, après plébiscites, toutes décisions qui vont être confirmées sous une forme assez vague par le traité de Turin et sanctionnées par le mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde (janv. 1859). Peu après l'entrevue, les provocations de Cavour amènent l'ultimatum autrichien qui devait permettre l'intervention de l'armée française aux côtés du Piémont (avr. 1859). La victoire de Magenta (4 juin 1859) livre alors la Lombardie aux Franco-Piémontais. Cette guerre victorieuse provoque aussitôt en Italie centrale un vaste mouvement révolutionnaire, attisé et soutenu par Cavour. La Toscane, Parme, Modène, les Romagnes demandent leur annexion au Piémont. Ces résultats manquent, il est vrai, d'être compromis par l'armistice de Villafranca (11 juill. 1859), négocié aussitôt après la bataille de Solferino, entre Napoléon III et l'empereur d'Autriche, sur la base de la cession de la seule Lombardie à la France, qui la remet au Piémont. Ulcéré, Cavour démissionne. Revenu au pouvoir en janvier 1860, il négocie avec Napoléon III l'annexion des territoires italiens en état de révolte, moyennant l'abandon de Nice et de la Savoie; des plébiscites confirment aussitôt les décisions diplomatiques. L'absorption des Etats napolitains se réalise alors avec l'accord tacite de Cavour, et celle des Etats pontificaux grâce à son action directe. Un Parlement national, réuni en janvier 1861 à Turin, transforme, le 14 mars, le royaume de Sardaigne en royaume d'Italie, et vote une motion exprimant sa volonté de voir Rome devenir la capitale du royaume. De graves problèmes intérieurs restent encore à résoudre. Cavour souhaite établir un régime décentralisé, mais il n'est pas suivi par le Parlement, par crainte des particularismes locaux. Il tente — sans succès —, en mai 1861, de négocier avec Pie IX un arrangement sur la base de l' « Eglise libre dans l'Etat libre ». Sa mort prématurée laisse son œuvre inachevée. (→ Biblio.)

Cavour (CANAL), canal d'irrigation d'Italie, allant de Chivasso, sur le Pô, au Tessin. Il permet l'irrigation d'importantes rizières.

CAVOYE (Louis OGIER, marquis DE), courtisan français (Paris v. 1639 - *id.* 1716). Il tint à la cour de Louis XIV une place que Saint-Simon jugeait disproportionnée avec sa naissance et avec son office de grand maréchal des logis (1677-1709). En 1684, le roi en fit son aide de camp. Cavoye, surnommé LE BEAU CAVOYE, très bien vu de Louis XIV et ami intime de Seignelay, fut un des courtisans dont on parlait le plus.

CAVUM [vɔm] n. m. Anat. Arrière-cavité des fosses nasales.

CAVVADIAS. V. KAVVADHIÁS.

CAWCHER [kaʃɛr], **ÈRE** adj. Relig. hébr. Légal. Se dit de la chair des animaux abattus conformément aux règles prescrites. (On écrit aussi CASHER.)

CAWDOR (Frederik CAMPBELL, 3e comte), homme politique britannique (Windsor 1847 - Stackpole Court, Pembrokeshire, 1911). Nommé premier lord de l'Amirauté en 1905, il appuya vigoureusement les réformes et les programmes proposés par lord Fisher.

CAWNPORE. V. KANPUR.

CAXIAS (Luis ALVES DE LIMA Y SILVA, duc DE), maréchal et homme d'Etat brésilien (Río de Janeiro 1803 - Santa Monica 1880). Entré dans l'armée à douze ans et tout dévoué à la famille de l'empereur Pedro, il fut appelé, en 1855, au ministère de la Guerre et à la présidence du Conseil, postes qu'il occupa à plusieurs reprises. Nommé commandant en chef de l'armée, puis des forces brésiliennes, argentines et uruguayennes durant la guerre contre le Paraguay (1866-1869), il s'empara d'Asunción. De nouveau président du Conseil en 1875, il est considéré comme l'une des gloires du Brésil.

CAXIAS DO SUL, ancienn. **Caxias**, v. du Brésil (Etat de Río Grande do Sul), sur le versant occidental de la Serra do Mar; 31 600 hab. Evêché catholique.

CAXTON (William), imprimeur anglais (dans le Kent 1422 - Londres 1491). D'abord apprenti chez un drapier de Londres, il y resta jusqu'en 1441. Il passa ensuite à Bruges et devint l'agent des négociants anglais dans les Pays-Bas. Il y séjourna jusqu'en 1476, et, bien accueilli à la cour de Bourgogne, dont la duchesse était la sœur du roi Edouard IV, fut chargé de négocier des traités de commerce avec le duc de Bourgogne (1464-1468). Il se lia avec Raoul Le Febvre, dont il traduisit en anglais le *Recueil des histoires de Troyes* (1469-1471). Au cours d'un séjour d'une année à Cologne (1471-1472), il étudia l'art de l'imprimerie, en compagnie de Colas Mansion. Celui-ci monta, aux frais de Caxton, une presse à Bruges en 1473, et ce dernier y fit imprimer la traduction du *Recueil des histoires de Troyes* (1474) et le *Jeu des échecs* de Jacques de Cessolles, traduit aussi en anglais. Il rentra en Angleterre en 1476; Edouard IV lui continua sa protection, ainsi que ses successeurs Richard III et Henri VII. Il établit une presse à Westminster, et publia, le 18 novembre 1477, le premier livre imprimé en Angleterre : *The Dictes and Sayinges of the philosophers*, traduit du français par le comte de Rivers. Il publia, entre cette date et 1491, près de quatre-vingts ouvrages tirés du français, du grec et du latin; beaucoup d'entre eux, en particulier des romans français, avaient été traduits par lui. Il avait fait fondre six types de caractères.

CAYATTE (André), cinéaste français (Carcassonne 1909). Avocat, journaliste, romancier, il aborde le cinéma comme scénariste en 1938 en écrivant, avec Henri Jeanson, *Entrée des artistes*. Il débute dans la mise en scène en 1942 avec *la Fausse Maîtresse*, et tourne ensuite de nombreux films, notamment *Pierre et Jean*, d'après Maupassant (1943), *les Amants de Vérone* (1948), *Justice est faite* (1950), *Nous sommes tous des assassins* (1952), *Avant le déluge* (1953), *le Dossier noir* (1955). Ces derniers films cherchent à montrer, dans un style réaliste, les imperfections du système judiciaire. Citons encore : *Œil pour œil* (1957), *le Miroir à deux faces* (1958).

CAYE n. m. (de l'esp. *cayo*, écueil). Aux Antilles, îlot rocheux entouré de récifs coralliens.

CAYENNE n. f. (origine inconnue; peut-être du bas lat. *caya*, demeure). Siège urbain des compagnons du tour de France. (Elle comprend l'hôtel qui les héberge, leur salle de réunion, leur école de trait. Elle est tenue par la *mère*. Les menuisiers appellent la cayenne CHAMBRE.)

CAYENNE n. m. Nom d'un piment. (On dit aussi POIVRE DE CAYENNE.)

CAYENNE, ch.-l. du départ. de la Guyane française, au débouché de l'estuaire de la *rivière de Cayenne;* 13 346 hab. (11 458 aggl.). Evêché. C'est le principal centre administratif et commercial du département, mais son port n'est accessible qu'aux navires de faible tonnage. Distilleries (rhum).

CAYES n. m. Zool. V. PLAGIODONTE.

CAYES (Les), v. et port de la république d'Haïti, ch.-l. du départ. du Sud, sur la *baie des Cayes;* 11 800 hab. Evêché catholique. Exportation de sucre et de café. La *plaine des Cayes* est une grande région de culture du café.

CAYET (Pierre), sieur de **La Palme**, connu sous le nom de **Palma-Cayet**, historien français (Montrichard v. 1525 - Paris 1610). Devenu protestant, il fut prédicateur de Catherine de Bourbon, revint au catholicisme (1595) et attaqua le protestantisme avec virulence. Professeur d'hébreu au collège de Navarre en 1596, puis professeur de langues orientales au Collège royal, il publia des histoires universelles, la *Chronique septenaire* (1598-1604), éditée en 1605, et la *Chronique novennaire* (1589-1598), éditée en 1608 (3 vol.), dont les chapitres concernant la France méritent créance.

CAYEUX (Philippe), sculpteur français (Humières 1688 - Paris 1769). Emule d'Œben pour la sculpture des bordures de tableaux, il posséda des collections que Catherine de Russie, par l'intermédiaire de Diderot (1767), tenta en vain d'acquérir.

CAYEUX (Lucien), géologue français (Semousies 1864 - Mauves-sur-Loire 1944). Professeur à l'Institut agronomique (1901), à l'Ecole des mines (1907), puis au Collège de France (1912), il est élu membre de l'Académie des sciences en 1928. Il reprend une voie féconde, ouverte en 1880 par Sorby, et jusqu'alors à peine frayée : l'étude pétrographique des roches sédimentaires, principalement en plaques minces, à l'aide du microscope polarisant, étude dont il est le véritable fondateur, avec ses ouvrages magistraux, extrêmement détaillés et très bien illustrés, sur les méthodes générales (1897), les roches ferrifères (1909-1922), siliceuses (1929), carbonatées (1935), phosphatées (1939-1941). Il signale certaines ruptures d'équilibre sur le fond des mers anciennes. Le premier, il découvre des protistes fossiles dans l'Infracambrien de France, à Saint-Lô.

CAYEUX-SUR-MER, comm. de la Somme (arrond. d'Abbeville), sur la côte picarde de la Manche; 2 521 hab. (25 000 en août) [*Cayolais*]. Station balnéaire. Fabriques de silice et d'abrasifs.

CAYLA (Zoé TALON, comtesse DU) [Le Boullay-Thierry 1785 - Saint-Ouen 1852], fille d'un avocat, agent secret du comte de Provence sous la Révolution. Elle fut la favorite de Louis XVIII, qui lui donna le château de Saint-Ouen.

Cayla (CHÂTEAU DU), près de Cahuzac-sur-Vère, commune d'Andillac (Tarn). Château où naquirent et moururent Eugénie et Maurice de Guérin; depuis 1937, il est consacré au souvenir des deux poètes.

CAYLAR (Le), ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Lodève), sur le causse de Larzac; 378 hab. Roches ruiniformes. Maisons anciennes. Ce fut une place forte importante pendant les guerres de Religion.

CAYLEY (sir George), inventeur anglais (Brompton Hall, Yorkshire, 1773 - *id.* 1857). Toute sa vie il s'intéressa à la locomotion aérienne. Dès 1796, il répéta avec un petit hélicoptère les essais de Launoy et Bienvenu. Peu après, il exposa clairement le principe de l'aéroplane, dont il est l'inventeur, déterminant toutes les composantes de l'avion moderne. Il s'est toujours refusé à envisager la force humaine et l'aile battante, mais, au contraire, préconisa, dès le début du XIXe s., l'emploi de l'hélice et du moteur à gaz ou à explosion récemment inventé par Niepce. En 1816, il envisagea l'emploi du dirigeable pour la grande navigation et prévit la réalisation des dirigeables rigides.

CAYLEY (Arthur), mathématicien anglais (Richmond, Surrey, 1821 - Cambridge 1895). D'abord avocat, il se prit de passion pour les mathématiques transcendantes et devint professeur à l'université de Cambridge (1867), et membre de la Royal Society, qui lui décerna la médaille Copley (1882). On lui doit une théorie des transformations linéaires et la création de la théorie des matrices.

CAYLEYENNE n. f. (de *Cayley* n. pr.). Dans une courbe algébrique, enveloppe des droites que l'on obtient en joignant un point A, pour lequel la première polaire a un point double, à ce point double.

CAYLUS [kelys], ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Montauban), dans la région des causses du Quercy; 1 788 hab.

CAYENNE
place de la Préfecture

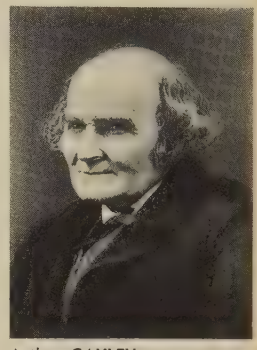

Arthur CAYLEY

Blason de CAYENNE

De gueules à la barque de sable équipée de deux rames d'or, contenant un tas de sable aurifère aussi d'or, voguant sur une rivière d'azur mouvant de la pointe chargée de trois nénuphars d'argent 2 et 1; au chef chargé de trois fleurs de lis d'or surmontées du millésime 1643 du même.

Phot. Hulton, Aubert de La Rüe.

Jacques de CAZALÈS
par Fr. Bonneville
cabinet des Estampes

comte de CAYLUS
d'après C. N. Cochin

Jacques CAZOTTE
par J.-B. Perronneau

(680 aggl.) [*Caylusiens*]. Château (XIVe, XVe s.). Halle et maisons médiévales. Eglise fortifiée du XIVe s. avec un Christ moderne de Zadkine. Camp militaire de 3 000 ha. Patrie du père Huc.

CAYLUS (ducs DE), famille du Limousin, remontant au XIVe s.

CAYLUS (Daniel DE PESTELS DE LÉVIS DE TUBIÈRES-GRIMOARD DE), prélat (Paris 1669-château de Régennes, près d'Auxerre, 1754). Evêque d'Auxerre en 1704, il fut un des derniers défenseurs du parti janséniste.

CAYLUS (Marthe LE VALOIS DE VILLETTE DE MURÇAY, comtesse DE), mémorialiste française (en Poitou 1673 - Paris 1729). Nièce de Mme de Maintenon, qui la convertit au catholicisme. Eloignée de la Cour pendant treize ans à cause de sa liaison avec le duc de Villeroy et d'autres galanteries, elle y reparut en 1707 et y vécut jusqu'à la mort de Louis XIV. Ses *Souvenirs*, publiés en 1770, sont d'un esprit piquant.

CAYLUS (Anne Claude Philippe DE PESTELS DE LÉVIS DE TUBIÈRES-GRIMOARD, comte DE), archéologue, graveur et écrivain français (Paris 1692 - *id.* 1765). Après de brillants faits de guerre, il quitte l'armée, visite l'Italie, accompagne à Constantinople l'ambassadeur de Bonac, voyage en Grèce, en Angleterre, en Hollande. De retour à Paris, il se lie avec le marchand d'estampes et amateur P. J. Mariette, qui l'entraîne à la recherche de pièces rares pour sa collection, commencée vers 1730. Pris de passion pour la gravure, il reproduit les principaux dessins des collections Crozat le Jeune et de Jullienne. Il se lie d'amitié avec Watteau. Elu, en 1731, membre amateur de l'Académie de peinture et sculpture, puis, en 1742, membre de l'Académie des inscriptions, il a rédigé diverses notices, notamment sur Watteau, Van Clève, Michel Anguier, Lemoyne, Mignard. Parmi ses autres ouvrages, citons un important *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* (1752-1757), et un *Recueil de peintures antiques*.

CAYMAN (îles). V. CAÏMANS (*îles*).

CAYOLLE (COL DE LA), col des Alpes, entre la région de l'Ubaye et le haut Var (Alpes-Maritimes); 2 326 m. Ce col est emprunté par une section très pittoresque de la route des Grandes Alpes.

CAYON [kejõ] n. m. (de *Cayenne*). Bonnet de femme, en Poitou.

CAYOPOLLIN n. m. Zool. V. PHILANDER.

CAYOR, pays du Sénégal, au S. du fleuve Sénégal et au N. du cap Vert. La population est en majorité composée de Ouolofs agriculteurs (120 000 env.). Le sol a été ruiné par la culture de l'arachide.

CAYORNE n. f. Poulie à orientation variable, utilisée dans les exploitations ardoisières.

CAYRES, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le Devès (Velay); 814 hab. (422 aggl.) [*Cayrois*].

CAYROL (Jean), écrivain français (Bordeaux 1911). D'inspiration chrétienne, son œuvre, qui atteint souvent à un grand pathétique, témoigne des plus hautes exigences spirituelles et d'un sens aigu de l'humain. Il a publié des poèmes : *Miroir de la rédemption* (1943), *Poèmes de la nuit et du brouillard* (1945), et des romans : *Je vivrai l'amour des autres* (1947), *la Noire* (1949), *l'Espace d'une nuit* (1954), *le Déménagement* (1956), *la Gaffe* (1957), *les Corps étrangers* (1958).

CAYSTRE, en gr. **Kaustros**. Géogr. anc. Riv. de Lydie, sortie du mont Tmolos, et qui finissait dans le *golfe du Caystre* (mer Egée). C'est l'actuel *Küçük Menderes**.

CAYTONIALES n. f. pl. Paléobot. Groupe de ptéridospermes rencontrées dans les couches allant du Trias supérieur au Crétacé inférieur, dont on connaît seulement les feuilles (*sagenopteris*) et l'appareil reproducteur (*gristhorpia*).

CAYUGA n. m. (du nom d'un comté de l'Etat de New York). Canard domestique, originaire de l'Amérique du Nord.

CAZALÈS (Jacques DE), homme politique français (Grenade, Armagnac, 1758 - Engalin, près de Mauvezin, Gers, 1805). Capitaine de chasseurs en 1789, il fut élu député de la Noblesse du Languedoc aux Etats généraux; orateur de talent, il joua à l'Assemblée constituante un rôle important comme porte-parole de la droite, défendant constamment les prérogatives royales, qu'il eût souhaité voir concilier avec l'existence d'une représentation de la nation, notamment pour consentir l'impôt. Il essaya de fonder avec Mirabeau une sorte de parti monarchiste et libéral. Fréquemment en lutte avec Barnave, il fut même blessé par lui en duel. Emigré après le 10 août 1792, il fut mal accueilli à Coblence et demanda en vain à la Convention un sauf-conduit pour aller défendre Louis XVI. Rayé en 1803 de la liste des émigrés, il rentra en France, mais refusa les offres que lui fit Bonaparte.

CAZALIS (Henri), médecin et poète français (Cormeilles-en-Parisis 1840 - Genève 1909). Ami de Mallarmé, il a publié, sous le pseudonyme de JEAN CASELLI ou sous son véritable nom, plusieurs recueils poétiques jusqu'en 1875; mais c'est sous le pseudonyme de JEAN LAHOR qu'il fit paraître *l'Illusion* (1875-1893), le plus remarquable de ses recueils poétiques, imprégné de la pensée et du pessimisme orientaux, proclamant en vers somptueux la vanité de toute chose et de toute gloire. Vinrent ensuite *le Cantique des cantiques* (1885), *les Quatrains d'Al-Ghazali* (1896). Il écrivit aussi une remarquable *Histoire de la littérature hindoue*.

CAZALS, ch.-l. de cant. du Lot (arrond. de Cahors), dans les causses du Quercy, sur la Masse, sous-affl. du Lot; 402 hab. (286 aggl.).

CAZAMIAN (Louis), professeur français (Saint-Denis, la Réunion, 1877). Il a enseigné la littérature anglaise à la Sorbonne à partir de 1908. Outre sa thèse sur *le Roman social en Angleterre de 1830 à 1850* (1903), il a publié une *Histoire de la littérature anglaise* (1924, en collaboration avec E. Legouis), une étude sur *le Développement de l'humour anglais* (1930-1952), une *Anthologie de la poésie anglaise* (1946), ainsi que des éditions et traductions d'auteurs anglais.

CAZAUBON, ch.-l. de cant. du Gers (arrond. de Condom), en Gascogne, sur la Douze; 1 756 hab. (423 aggl.) [*Cazaubonnais*]. Centre de production de l'eau-de-vie dite « armagnac ». — Aux environs, eaux thermales de Barbotan.

CAZAUX (ÉTANG DE), étang de la côte landaise, relié à l'étang de Biscarrosse au S. (On dit aussi ÉTANG DE CAZAUX ET DE SANGUINET.)

CAZAUX (Edouard), céramiste français (Canneilec, Landes, 1889), descendant d'une longue lignée de potiers de l'Adour. Il fut élève à la Manufacture nationale de Sèvres (1908), obtint un grand prix à l'Exposition internationale de 1925. Au grès et à la porcelaine, il en vint à préférer la faïence, plus favorable à l'éclat des émaux (musée des Arts décoratifs).

CAZELLE n. f. Bobine sur laquelle on enroule l'or filé.

CAZÈRES, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Muret), sur la Garonne; 2 910 hab. (2 345 aggl.). Eglise du XVe s. Bonneterie. Marché agricole (volailles, grains).

Cazères (PORC DE), type de porcs originaire de la région de Cazères, où il a été créé vers le milieu du XIXe s. par croisement entre la race gasconne noire, la race lauragaise blanche et la race anglaise large-white. (Le porc de Cazères est un porc rustique, dont les femelles sont très fécondes.)

Cazes, aéroport de Casablanca, au S.-O. de la ville.

CAZES ou **CASES** (Pierre Jacques), peintre français (Paris 1676 - *id.* 1754). Membre de l'Académie de peinture à vingt-sept ans, il en devint professeur, recteur, directeur, chancelier. On trouve des tableaux de lui à Notre-Dame, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Gervais. C'est le type de l'artiste académique officiel sous Louis XV. Chardin, à ses débuts, fut son élève, mais le quitta aussitôt, et ne lui doit rien.

CAZETTE n. f. Céram. V. CASETTE.

CAZIN (Hubert Martin), libraire-éditeur français (Reims 1724 - Paris 1795). Il commença à Reims la publication d'une collection d'élégants petits volumes à laquelle il a donné son nom. En 1774, il s'établit à Paris. Partisan des encyclopédistes, il fut plusieurs fois mis à la Bastille et accueillit la Révolution avec joie. Le 13 vendémiaire an IV, passant devant l'église Saint-Roch, il fut tué par une décharge de l'artillerie de Bonaparte. Cazin a publié à Paris, Lyon et Londres, près de cinq cents ouvrages remarquables par l'élégance de l'impression et de l'illustration.

CAZIN (Jean Charles), peintre français (Samer, Pas-de-Calais, 1841 - Le Lavandou 1901). Il pratiqua la peinture à la cire. Sa *Chambre mortuaire de Gambetta* (1883) fit sensation. Il est l'auteur de compositions décoratives à l'Hôtel de Ville de Paris et acheva, après la mort de Puvis de Chavannes, celles du Panthéon. Professeur à l'Ecole d'architecture (1866), il devint directeur de l'Ecole des beaux-arts et conservateur du musée de Tours (1868). — Sa femme, Marie, née **Guillet**, peintre et sculpteur (Paimbœuf 1845 - Equihen, Pas-de-Calais, 1924), a laissé notamment un groupe, *Jeunes Filles*, entré dans les collections de l'Etat.

CAZIN (Paul), écrivain français (Montpellier 1881). Ses ouvrages, nourris de souvenirs personnels (*l'Humaniste à la guerre*, 1920; *Décadi*, roman autobiographique de son enfance, 1921; *la Tapisserie des jours*, 1934), révèlent l'âme d'un chrétien sensible à la cruauté de la vie. Spécialiste de littérature polonaise, il a publié de très nombreuses traductions (*Pan Tadeusz* de Mickiewicz, Sienkiewicz, L. Reymont). [Acad. polonaise des sc., 1957.]

CAZOTTE (Jacques), écrivain français (Dijon 1719 - Paris 1792). Commissaire de la Marine, il séjourna à la Martinique. Esprit facile et ingénieux, il eut du succès par ses romances, un poème en prose, l'*Olivier*, de jolis contes : *Lord Impromptu* (1771), le *Diable* amoureux*, son chef-d'œuvre (1772), *Contes arabes, Mille et Une Fadaises, la Brunette anglaise*, conte en vers. Porté vers l'illuminisme à la fin de sa vie, il attaqua la Révolution dans des lettres qui furent saisies. Sa fille ELISABETH, incarcérée avec lui à l'Abbaye, le sauva lors des massacres de Septembre, mais il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et décapité. La fameuse *Vision de Cazotte* sur la Révolution est l'œuvre de La Harpe. (→ Biblio.)

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS, comm. de l'Hérault (arrond. de Béziers), près de Béziers; 3 037 hab. (2 881 aggl.) [*Cazoulins*]. Vins. Réparation de wagons. Sommiers métalliques. Exploitation de bauxite.

CAZOUYNY ou **CAZWYNY** (Zakariyyā ibn Muḥammad ibn Maḥmūd AL-QAZWĪNĪ, connu sous le nom de), naturaliste et géographe arabe, surnommé LE PLINE DES ORIENTAUX (Qazwīn, Perse, 1210 - † 1283). Son principal ouvrage : *Merveilles des choses créées et singularités des choses existantes*, comprend une introduction et deux parties, dont la première traite de l'astronomie; la seconde, de la Terre, de ses phénomènes et des êtres qui l'habitent.

CAZZATI (Maurizio), compositeur et organiste italien (Guastalla 1620 - Mantoue 1677). Ses compositions de musique religieuse sont très nombreuses; on lui doit encore un recueil de courantes et ballets, et plusieurs suites d'airs et canzonettes. Cazzati a excellé dans la musique instrumentale. Il a régénéré, en y introduisant l'ordre et la clarté qui leur faisaient souvent défaut, le style et la forme de la sonate.

Cb, symbole chimique du *colombium*, ou *niobium*.

CC. Mus. Découpure médiane du fond et de la table du violon, rappelant la forme de la lettre *C*. (Cette échancrure a pour but de faciliter le passage de l'archet quand le violoniste joue sur les cordes extérieures. Les CC sont terminés par les coins.)
— Numism. Marque de l'atelier de Gênes, sous l'Empire (1803).

C. C., sigle de COURS* COMPLÉMENTAIRE. ‖ Sigle de COMPTE COURANT.

C. C. P., sigle de COMPTE COURANT POSTAL.

Cd, symbole chimique du *cadmium*.

cd, symbole de la *candela*, ou *bougie nouvelle*, unité d'intensité lumineuse.

C. D. U. (*Union chrétienne démocrate*). V. CHRISTLICH-DEMOKRATISCHE UNION.

CE, C' devant un *e*, pron. dém. (lat. pop. *ecce hoc*, voici cela). N'est plus vivant aujourd'hui que dans un certain nombre d'emplois. **1.** Comme sujet du verbe *être* (ou de *devoir, pouvoir*, suivis de *être*) : *C'est vrai. Ce peut être vrai. Ce doit être vrai. C'est lui.* Il peut reprendre un nom ou un infinitif sujet qui est mis en relief en tête de phrase : *Le temps, c'est de l'argent. Vouloir, c'est pouvoir ;* ou annoncer un second sujet placé en fin de phrase : *C'est bon, les gâteaux.* Dans ce dernier cas, le nom ainsi annoncé est souvent relié à la phrase par *que : C'est une belle ville que Paris ;* et l'infinitif par *que de : C'est un grand signe de médiocrité que de toujours louer modérément* (Vauvenargues).

● Dans *c'est, c'* peut être considéré comme le sujet du verbe *être*. On dit donc : *C'est lui. C'est moi. C'est nous. C'est vous.* Toutefois, quand *c'est* est suivi d'un nom pluriel ou d'un pronom de la 3e personne du pluriel, il est d'une langue plus relevée de dire *ce sont : Ce sont eux. Ce sont des bêtises.* Toutefois, dans la langue familière, on dit *c'est : C'est eux. C'est des bêtises.*

● *C'est... qui, c'est... que* servent à mettre en relief un élément nominal ou adverbial de la phrase pour l'opposer implicitement à d'autres, qui pourraient jouer le même rôle. Soit la phrase : *J'ai rencontré hier votre frère dans la rue.* Je puis dire, selon les circonstances : *C'est moi* (et non un autre) *qui ai rencontré hier votre frère dans la rue. C'est hier* (et non un autre jour) *que j'ai rencontré votre frère dans la rue. C'est votre frère que j'ai rencontré hier dans la rue. C'est dans la rue que j'ai rencontré hier votre frère.* Lorsque le mot ainsi mis en relief est sujet du verbe, il est encadré par *ce... qui ;* dans tous les autres cas, il est encadré par *ce... que : C'est moi qui vous le dis qui suis votre grand-mère* (Molière). *C'est vous que je veux voir. C'est à vous que je pense.*

— Loc. div. *C'est pour* marque une intention : *C'est pour rire.* ‖ *C'est à*, c'est de nature à : *C'est à mourir de rire.* ‖ *Ce m'est, ce lui est*, c'est pour moi, pour lui : *Ce m'est une vraie joie.* ‖ *C'est à... de* (suivi d'un infinitif), il appartient de : *C'est à vous de jouer.* ‖ *C'est que* introduit une explication d'un fait énoncé préalablement dans une proposition commençant par *si : S'il se tait, c'est qu'il est timide.* ‖ *Ce n'est pas que* (avec le subjonctif), il n'est pas exact que : *Ce n'est pas que je l'aie vue.* ‖ *C'est-à-dire*, v. dire. ‖ *C'est pourquoi*, v. pourquoi.

● Le *ce* de *c'est, ce sont* peut être inversé dans les mêmes conditions que les pronoms personnels sujets : *Est-ce vrai ? Sont-ce bien vos amis ?*

2. *Ce* peut être aussi antécédent d'un pronom relatif (*qui, que, dont, quoi*). *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement* (Boileau). *J'ignore ce dont* (ou *ce de quoi*) *vous me parlez.*

● *Ce qui* et *ce que* servent de pronoms interrogatifs de l'inanimé dans les subordonnées interrogatives : *Je vous demande ce qui est arrivé. Dites-moi ce que vous voyez.* ‖ *Fam. Ce que* peut servir d'adverbe exclamatif au sens de « combien » : *Ce que tu es bête. Ce qu'on a ri. Ce que je suis las de me surveiller...* (Huysmans).

● Au lieu de *ce qu'est*, on dit parfois *ce que c'est que* (*ce que c'est que de* devant un infinitif) : *Vous le voyez* [...], *mon cœur, ce que c'est que d'aimer* (Molière).

3. En dehors de ces emplois, on trouve *ce* sujet dans les expressions littéraires *ce semble, ce me semble : Cherchez un tertre vert, circulaire, arrondi,* | *Que surmonte un grand arbre, un noyer, ce me semble* (Hugo).

● *Et ce*, et cela (sert à rappeler ce qui vient d'être dit).

● *Ce* ne s'emploie après préposition que dans *sur ce*. (Dans cette locution l'*e* de *ce* porte l'accent d'intensité et est prononcé comme l'*e* de *prends-le.*) *Sur ce* a exclusivement un sens temporel (après cela, sur ces entrefaites) : *Sur ce, il partit.*

● *Ce*, suivi de la conjonction *que* qui développe son contenu, entre dans la constitution de locutions conjonctives : *Je me réjouis de ce que vous êtes arrivé. Parce que* est un ancien *par ce que.* ‖ *A ce que*, afin que, est resté en style de chancellerie : *A ce que nul n'en ignore.*

— Langue class. *Ce* était employé comme objet dans les expressions *ce dit-il, ce faisant : Certain enfant* [...] *chez un voisin dérobait, ce dit-on,* | *Et fleurs et fruits* (La Fontaine). *Et, ce faisant, il a, selon moi, chrétiennement agi* (Huysmans).

— *Ce qui, Ce que* pouvait se dire des personnes : *C'est peu de voir un père épouser ce qu'on aime* (Racine).

— Au lieu de *c'est à vous que*, on trouve *c'est vous à qui : C'est votre illustre mère à qui je veux parler* (Racine) ; et *c'est à vous à qui : C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler* (Boileau). [De même, on trouve : *Ce n'est pas de vous, madame, dont il est amoureux* (Molière), au lieu, auj., de : *Ce n'est pas de vous que.*]

— ***Ce que*** loc. conj. Autant que, dans la mesure où : *Et Pompée est vengé ce qu'il peut l'être ici* (Corneille).

CE, CET adj. dém. m. sing., **CETTE** f. sing., **CES** pl. des deux genres (lat. *ecce, istum, istam*, d'où *cet, cette*, etc. ; *ce* devant une consonne est dû à l'analogie de l'article *le* en face du pluriel *les*). Détermine la personne ou la chose dont on parle ou qu'on désigne : *Ce livre. Cet enfant. Cette femme. Ces temples.* ‖ On fait suivre parfois le substantif de l'un des adverbes *ci* ou *là*, pour appuyer : *Ce livre-ci, cet enfant-là.* ‖ Marque l'ironie, le mépris, etc. : *Ce monsieur Trissotin* (Molière). *Cette tête !* Avec un sens quelque peu emphatique : *Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne* (Bossuet). Exprime la surprise, l'admiration, l'indignation avec le sens de *quel : Cette question ! Ce courage ! Ces élèves !*

Ce, symbole chimique du *cérium*.

CEADDA ou **CHAD** (saint), évêque britannique († 672). Il fut, avec son frère Cedd, missionnaire en Mercie et dans le pays saxon de l'est de l'Angleterre. Elu archevêque d'York, il fut déposé pour vice de forme dans l'élection. Il devint plus tard évêque de Lichfield. — Fête le 2 mars.

CEAN BERMÚDEZ (Juan Agustín), peintre, historien et critique d'art espagnol (Gijón 1749 - Madrid 1829). Elève du peintre Rafaël Menges, il a publié notamment un *Dictionnaire des peintres espagnols* (1800), ainsi que des notes sur les architectes et l'architecture en Espagne (1829). Goya fit le portrait de Cean Bermúdez et de sa femme.

CÉANS adv. (lat. *ecce hac intus*, par ici dedans ; en anc. franç. *çaienz*). Langue class. Ici dedans : *Le maître de céans. Je n'aime point céans tous vos gens à latin* (Molière).

CÉARA n. m. Nom donné au caoutchouc produit par *Manihot Glaziovii*, ou manioc à caoutchouc (euphorbiacées).

CEARÁ (Etat), Etat du N.-E. du Brésil ; 153 245 km² ; 3 271 400 hab. Capit. *Fortaleza.* Cet Etat s'étend sur des régions au climat semi-aride avec de graves sécheresses. Une végétation xérophile couvre les terrains pierreux du socle cristallin. Elle est moins pauvre dans les secteurs aux reliefs plus marqués : massifs cristallins, comme la Serra de Baturite, ou gréseux, comme la *chapada* de Araripe et l'oasis de Crato. L'élevage est de type extensif. Les cultures vivrières sont représentées surtout par le manioc et le maïs. Les cultures de coton à longue fibre sont en progrès. Mais l'Etat souffre d'une très forte émigration, compensée, il est vrai, par la natalité élevée.

CÉARD (Henry), écrivain français (Bercy, Paris, 1851 - *id.* 1924). Ecrivain naturaliste, il a débuté par une nouvelle, *la Saignée*, qui a paru dans *les Soirées de Médan**. Viennent ensuite deux romans *Une belle journée* (1881), *Terrains à vendre au bord de la mer* (1906). De ces œuvres, volontairement grisâtres, se dégage le sentiment de la monotonie stérile de la vie. Il a écrit pour le théâtre : *Renée Mauperin*, 3 actes tirés du roman des Goncourt (1886), *les Résignés* (1889), *Tout pour l'honneur* (1890), *la Pêche* (1890). [Acad. Goncourt, 1918, en remplacement de Judith Gautier.]

CÉAUCÉ, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le Bocage normand ; 1 950 hab. (599 aggl.).

CÉBAZAT, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la Limagne, au N. de Clermont-Ferrand ; 2 000 hab. (1 702 aggl.). Eglise des XIe, XIIIe et XIVe s.

CÉBÈS ou **KÊBÊS de Thèbes**, philosophe grec, disciple de Philolaos le Pythagoricien et de Socrate (Thèbes v. 440 av. J.-C. - † à un âge avancé). Platon en a fait un des interlocuteurs de Socrate dans le *Phédon*. Il serait l'auteur, d'après Diogène Laërce, de trois dialogues : l'*Hebdomade*, le *Phrynicos* et le *Pinax ;* un ouvrage conservé sous le nom de *Tableau de Cébès* ne peut être authentique : souvent cité à partir du IIe s. apr. J.-C., il contient des allusions aux péripatéticiens.

CÉBIDÉS n. m. pl. (du gr. *kêbos*, singe). Famille de mammifères primates, sous-ordre des platyrhiniens, renfermant les singes d'Amérique à queue enroulante ou prenante, à membres souvent très longs. (Les cébidés sont les plus grands singes du Nouveau Monde ; ils comprennent les genres *ouistiti, sajou, atèle, lagotriche, hurleur*, etc., et un genre éteint, *protopithecus*, des cavernes du Brésil.)

CÉBRION n. m. (de *Cébrion*, géant mythologique). Insecte allongé, brun ou rouge.

— Encycl. Il existe chez les *cébrions* un dimorphisme sexuel très apparent : les mâles sont ailés ; les femelles, sans ailes, à élytres courts et déhiscents, sont renflées et massives. Elles vivent enterrées et ne sortent qu'à demi de leurs trous pour s'accoupler. Les mâles volent par essaim, l'été, après les pluies d'orage et pendant la nuit. Les espèces de ce genre sont répandues dans l'hémisphère boréal, et surtout dans la région méditerranéenne. Dans le midi de la France, on trouve *Cebrio gigas*. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *cébrionidés*.

cébrion

CÉBRIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères apparentée aux élatéridés, dont les larves vivent dans le sol et rongent les racines des plantes.

CEBU, île des Philippines, dans l'archipel des Visayas, entre Leyte et Bohol, à l'E., et Negros, à l'O. ; 1 123 000 hab. avec les îles voisines. Cette île est, malgré sa topographie accidentée, exploitée de manière intensive (maïs, tabac, canne à sucre ; mines de charbon). C'est la plus peuplée des Philippines et une partie de ses habitants a émigré aux îles Hawaii.

— La ville de *Cebu*, sur la côte orientale de l'île, a 167 000 hab. Centre culturel et religieux (archevêché catholique), c'est aussi le deuxième port des Philippines : il reçoit plus de bateaux que Manille et exporte du coprah, de l'abaca et du sucre. Magellan y relâcha (1521) et mourut non loin de là, dans l'îlot de Mactan.

CEBUS [sebys] n. m. (gr. *kêbos*, singe). Nom scientifique du sajou.

C. E. C. A., sigle de Communauté européenne* du charbon et de l'acier.

CÉCAUMÈNE. V. Kékavménos.

CECCANO, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone), sur le Sacco ; 18 700 hab.

CECCHETTI (Enrico), danseur et maître de ballet italien (Civitanova, Marche, 1850 - Milan 1928). Fils de danseurs, il débute à vingt ans à la Scala de Milan. Après de grands succès en Europe et en Amérique, il se rend à Saint-Pétersbourg. Premier danseur et maître de ballet en second, Cecchetti enseigne dès 1892 à l'Ecole impériale, qu'il réforme avec rigueur. Il établit un système de progression dans les exercices, dont l'application rationnelle aboutit à l'indépendance des mouvements entre eux et des parties du corps entre elles. Cecchetti rétablit la notion du *legato :* enchaînement de deux ou plusieurs pas, dont l'exécution doit être harmonieuse et aisée. Il écarta la pure virtuosité, allongea l'arabesque et mit en lumière les effets plastiques de l'épaulement. Son enseignement provoqua en Russie l'éclosion d'une pléiade d'étoiles. En 1902, Cecchetti quitta l'Ecole impériale et prit la direction du Grand-Théâtre de Varsovie. Rentré à Saint-Pétersbourg en 1905, il ouvrit une école où affluèrent les futures étoiles du ballet russe : T. Karsavina, V. Nijinski et sa sœur Bronislava, Anna Pavlova, etc. En 1909, Cecchetti fut engagé par Diaghilev comme professeur pour sa compagnie, qu'il ne quitta qu'en 1921, et dont les plus grands artistes furent ses élèves. Enrico Cecchetti mourut à Milan au cours d'une leçon à l'école de danse de la Scala, où il avait été engagé en 1925.

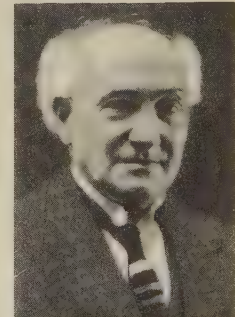

Enrico CECCHETTI

Phot. Vincent, Badodi.

CECCHI (Emilio), écrivain italien (Florence 1884). Il fut un des fondateurs de la revue *La Ronda*. Ses œuvres de critique littéraire révèlent une connaissance profonde de la littérature anglaise : *Rudyard Kipling* (1911), *Histoire de la littérature anglaise au XIXe s.* (1915). Ses poèmes en prose sont d'une langue très pure, en parfaite harmonie avec la subtilité du sentiment : *Poissons rouges* (*Pesci rossi*) [1920], *l'Auberge du mauvais temps* (*L'Osteria del cattivo tempo*) [1927], *Et in Arcadia ego* (1936), *Courses au trot* (*Corse al trotto*) [1936].

CECCO D'ASCOLI (Francesco STABILI, dit), poète, savant et astrologue italien (Ascoli 1269 - Florence 1327). Il entreprit de réfuter Dante dans un poème encyclopédique, *L'Acerba* (1326). Poursuivi par l'Inquisition comme hérétique, il mourut sur le bûcher.

Svatopluk ČECH

ČECH (Svatopluk), poète, romancier et nouvelliste tchèque (Ostředek 1846 - Prague 1908). Il publia une série de compositions à caractère épique et national, comme *les Adamites* (1874), *Slavie* (1882), où il exprime sa foi en l'avenir de la race slave, *Dagmar* (1883-1884), où il peint l'esprit de discorde des Slaves, *Václav de Michalovice* (1880), où il décrit la détresse de la Bohême après la bataille de la Montagne-Blanche. Il obtint un succès considérable avec *le Forgeron de Lešetín* (1883), petit poème représentant l'invasion d'un village tchèque par les Allemands, et avec un recueil de poésies politiques, *Chants d'un esclave* (1895). Il a brillé aussi dans d'autres genres : nouvelles, récits de voyages, et notamment dans la prose satirique, avec *l'Excursion de M. Brouček dans la lune* (1886) et *la Nouvelle Excursion de M. Brouček, cette fois au XVe s.* (1888).

CECI pron. dém. (de *ce* pron., et *ci*). Désigne les choses en les montrant : *Ceci est mon bien.* ‖ Par opposition à *cela*, désigne un objet voisin, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler : *J'aime mieux ceci que cela. Ceci ne me plaît pas, dit-elle aux oisillons* (La Fontaine). *Retenez bien ceci : le travail est un trésor.*

— ALLUS. LITTÉR. ***Ceci tuera cela,*** formule placée par V. Hugo dans la bouche de Claude Frollo (*Notre-Dame de Paris*, liv. V, chap. 1er). Elle signifie : le livre écrit remplacera le livre de pierre, l'architecture religieuse.

William CECIL

CÉCIDIE n. f. (du gr. *kêkis, kêkidos*, noix de galle). Nom général donné aux galles que produisent sur les végétaux des parasites animaux ou végétaux (insectes, acariens, vers, champignons, bactéries).

— ENCYCL. Les *cécidies*, hypertrophies ou hyperplasies des tissus végétaux, ont été rangées dans plusieurs catégories suivant la nature du parasite qui engendre les lésions : occasionnées par des insectes, on les appelle *entomocécidies* ou, plus couramment, *galles ; acarocécidies*, lorsqu'elles sont provoquées par les attaques d'acariens ; *nématocécidies*, lorsque ce sont des vers nématodes qui les engendrent. Celles des cécidies qui ont pour cause le développement d'un parasite végétal sont dites *mycocécidies* lorsqu'elles sont dues à un champignon, et *bactériocécidies* lorsqu'une bactérie en est l'origine.

CÉCIDOGÈNE adj. Qui forme des cécidies, ou en provoque l'apparition. (Syn. GALLIGÈNE.)

CÉCIDOMYIDÉS n. m. pl. (gr. *kêkis, kêkidos*, noix de galle, et *muia*, mouche). Famille d'insectes diptères nématocères, renfermant de très petits moucherons grêles et fragiles.

— ENCYCL. Les larves de *cécidomyidés* ont un régime très varié. Il en est de carnassières, de coprophages, de parasites, mais la plupart vivent aux dépens des plantes et le plus grand nombre déterminent sur celles-ci la formation de galles, ou *cécidies*.

CÉCIDOMYIE n. f. Insecte répandu dans le monde entier, assez semblable à un moustique, et nuisible à beaucoup de plantes.

— ENCYCL. Une espèce de ce genre (*Cecidomyia destructor*) s'attaque au froment et au seigle, dont sa larve, cachée sous la gaine des feuilles, ronge les tiges. Cette mouche minuscule a plusieurs générations par an ; on l'appelle *mouche de Hesse*, car on l'a considérée comme ayant été importée d'Amérique par les troupes hessoises à la fin du XVIIIe s. Le genre fait partie des diptères nématocères, et sert de type à la famille des *cécidomyidés*.

CECIL (William), baron **Burghley** ou **Burleigh**, homme d'État anglais (Bourne, Lincolnshire, 1520 - Londres 1598), secrétaire d'Etat de 1550 à 1553 et de 1558 à 1572, grand trésorier de 1572 à 1598. Il fit ses débuts politiques sous le patronage de Somerset. Après la chute de celui-ci (1549), il réussit à rétablir sa situation, et, moyennant une prudente complaisance envers Northumberland, il fut nommé en 1550 secrétaire du roi. L'avènement de Marie Tudor lui fit perdre ce poste, mais non toute influence à la Cour, car déjà sa pondération, son intégrité, son travail consciencieux et son sens de l'État le faisaient apprécier.

Dès l'avènement d'Elisabeth (1558), il redevint secrétaire royal, et pendant quarante ans allait être le principal ministre de la reine. Les tempéraments de ces deux personnalités s'accordaient et se complétaient à la fois, et la prudence dévouée de Cecil est inséparable de la gloire élisabéthaine. Toute la politique de Cecil fut dominée par le souci de ménager l'Etat et la nation, de donner au royaume la stabilité et le temps de fonder solidement sa puissance. Jusqu'à sa mort, il jouit de la confiance totale de la reine, qui l'éleva à la pairie en 1571.

Animé d'un véritable sens constitutionnel et du respect pour la loi, il encouragea Elisabeth à appuyer l'autorité monarchique sur celle du Parlement. Il critiqua comme dangereusement intolérantes les mesures rigoureuses de Whitgift. Il géra les finances avec un soin et une honnêteté rares en son temps, et développa l'activité économique et la prospérité du royaume. Ses efforts en faveur du commerce, pour lequel il désirait une liberté limitée, se traduisirent par le doublement des revenus des douanes au cours du règne. Les industries furent également stimulées. Soucieux de garantir la stabilité sociale, Cecil fut le principal artisan de diverses *poor laws*, qui fondèrent un véritable code national d'assistance et de reclassement des catégories sociales déshéritées.

Cecil entreprit de restaurer la puissance militaire du royaume, s'intéressant en particulier à la marine, pour laquelle il collabora aux réformes de Hawkins.

En politique extérieure, aussi prudent que la reine, il chercha à retarder le plus possible le choc menaçant avec l'Espagne, pour que l'Angleterre puisse se préparer. Lors des troubles intérieurs qui agitèrent l'Ecosse en 1559-1560, puis en 1569-1570, il conseilla une aide indirecte au parti protestant, mais non une intervention armée, et il s'opposa à un projet d'invasion en 1579, par crainte des aventures et pour ne pas affaiblir l'influence anglaise. En revanche, dès qu'il réalisa comment un réseau d'intrigues se nouait autour de Marie Stuart, il plaida pour une attitude rigoureuse envers la reine d'Ecosse, pour son emprisonnement d'abord, pour sa condamnation ensuite. Sa politique porta ses fruits ; elle permit les victoires anglaises de 1587-1588 sur les Espagnols : exploits de Drake et désastre de l'Invincible Armada.

CECIL (Robert), 1er comte **de Salisbury**, homme d'Etat anglais (Westminster ? 1563 ? - Marlborough 1612), fils du précédent. Dès 1588, il fit partie de missions diplomatiques, et en 1589 reçut en fait les fonctions de secrétaire d'Etat, avant de l'être en titre de 1596 à 1608. A la mort de son père en 1598, la reine Elisabeth le choisit comme principal conseiller, et il ne cessa plus, désormais, de diriger les affaires anglaises sous l'autorité royale. Préoccupé du problème de la succession, il se mit secrètement en relation avec Jacques VI d'Ecosse et, par les conseils de prudence qu'il lui prodigua et ses propres précautions, assura en 1603 une succession indisputée au roi Stuart, devenu Jacques Ier d'Angleterre. Celui-ci lui témoigna sa gratitude en le comblant d'honneurs, mais son autoritarisme diminua l'influence personnelle de Cecil. Le ministre continua néanmoins sa politique de balance entre la France et l'Espagne et, poursuivant l'ambition paternelle d'un groupement des puissances protestantes sous direction anglaise, négocia en 1612 le mariage de la princesse Elisabeth* avec l'Electeur Palatin. En 1608, il avait laissé son secrétariat pour la charge de lord trésorier. Bon administrateur, il augmenta les revenus royaux, mais moins vite que n'augmentaient les dépenses de Jacques Ier. Les marchandages auxquels il dut se livrer, et sa défense des exigences royales ouvrirent l'ère des difficultés entre le roi et le Parlement.

Parmi les descendants de Robert Cecil, 1er comte de Salisbury, la branche aînée possède depuis 1789 le titre de marquis de Salisbury*. (V. aussi QUICKSWOOD.)

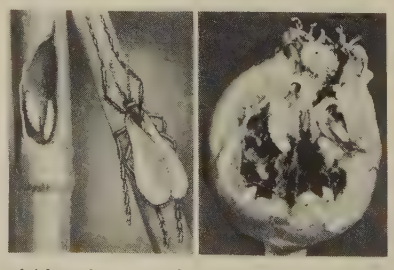

cécidomyie : *à gauche*, l'insecte et ses larves dans un chaume ; *à droite*, dans une poire

CECIL OF CHELWOOD (Edgar, 1er vicomte), homme politique britannique (Londres 1864 - Tunbridge Wells, Kent, 1958), troisième fils du troisième marquis de Salisbury. Elu député conservateur en 1906, il fut ministre du Blocus de 1916 à 1918, puis secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office. Ce fut l'un des principaux rédacteurs de la charte de la Société des Nations, organisme à la défense duquel il consacra désormais toute son énergie ; la politique de sécurité collective et de limitation des armements reçut son adhésion sans réserve. (Prix Nobel de la paix, 1937.)

CÉCILE (sainte), vierge et martyre († Rome 232). Son culte est ancien, mais son histoire est mal connue. Elle aurait été mariée malgré

« sainte CÉCILE », par Nicolas Poussin

elle au païen Valérien, dont elle fit un chrétien, qui bientôt mourut martyr. Quant à Cécile, le bourreau, l'ayant frappée de trois coups de hache, la laissa mourante sur le sol. Elle expira après trois jours d'agonie. Son corps fut retrouvé en 1599. Une phrase mal interprétée de ses Actes lui a valu de devenir la patronne des musiciens. De nombreux compositeurs l'ont célébrée. En 1847, Pie IX créa l'Académie Sainte-Cécile. A Londres, la Caecilian Society dura de 1781 à 1861. En 1867, Franz Witt fonda à Ratisbonne le Caecilienverein, à l'origine des chorales dites « Céciliennes ». — Fête le 22 novembre.

— Iconogr. Sainte Cécile est le plus souvent figurée jouant de l'orgue et chantant, environnée d'anges (le Dominiquin, Guerchin, au Louvre ; Nicolas Poussin, au Prado ; Rubens, au musée de Berlin ; Véronèse, au musée de Vienne). La *Sainte Cécile* de Raphaël, au musée de Bologne, est un des chefs-d'œuvre du maître. (→ Biblio.)

CÉCILE, troisième fille de Gustave Vasa (Stockholm 1540 - Bruxelles 1627). Elle était d'une grande beauté. Son inconduite causa dès 1559 un scandale dont le retentissement affligea profondément son père. Elle épousa, en 1564, Christophe, margrave de Bade, mais n'en poursuivit pas moins ses aventures, et mourut pauvre et isolée.

Phot. X, Viollet, Larousse, Vincent, musée du Prado.

CÉCILE-RENÉE, archiduchesse d'Autriche (1611-1644), fille de Ferdinand II, empereur germanique. Le roi de Pologne Ladislas IV l'épousa en 1637 avec l'espoir d'obtenir ainsi l'appui de l'Autriche contre la Suède. Cécile-Renée mourut jeune, et le roi se remaria peu d'années après avec Marie-Louise de Gonzague.

CÉCILIE n. f. Vertébré amphibien sans pattes et sans yeux. (V. TYPHLONECTE.)

CÉCILIUS de Calacté, grammairien grec (Ier s. av. J.-C.), ami de Denys d'Halicarnasse. Son œuvre critique est entièrement perdue.

CECINA, v. d'Italie, en Toscane (prov. de Livourne), à l'embouchure du fleuve homonyme; 14 900 hab. Centre commercial, créé dans la Maremme au moment de la bonification.

CÉCITÉ n. f. (lat. *caecitas*). Etat d'une personne qui a perdu la vue. ‖ *Fig.* Aveuglement de l'esprit.
— Psychiatr. *Cécité verbale, littérale, musicale,* impossibilité d'entendre et de comprendre les mots, les phrases, la musique, indépendante de tout trouble au niveau de l'appareil auditif. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. La *cécité* n'est pas une maladie spéciale; elle résulte d'un grand nombre de causes, qui peuvent être oculaires ou non; aussi distingue-t-on plusieurs sortes de cécité.
La *cécité oculaire* provient soit d'une altération de la rétine et des nerfs optiques, soit de troubles des milieux de l'œil et en particulier du cristallin (v. CATARACTE). Cette cécité peut être congénitale, par déformation primitive de l'œil, ou acquise, par suite de maladie ou de l'âge; parmi les maladies qui peuvent entraîner la cécité, on doit citer la kératite*, l'iritis*, les ulcères de la cornée*, le glaucome*, la choroïdite*, l'ophtalmie* purulente, etc.; l'amaurose est une cécité qu'on ne peut rattacher à une lésion déterminée, mais qui peut être momentanée. (V. AVEUGLE.)
La *cécité des neiges* est une amaurose résultant de la réverbération prolongée des neiges, qui peut provoquer des altérations de la cornée.
— Psychiatr. La cécité psychique est une impossibilité de voir, liée à un trouble de fonctionnement des centres cérébraux, sans lésion de l'œil. (V. AGNOSIE VISUELLE.)
La *cécité verbale* est une impossibilité de comprendre les idées exprimées par l'écriture. C'est une affection d'origine centrale et non oculaire.
La *cécité littérale* est une variété de la précédente, qui s'en distingue en ce que le malade est incapable de lire les lettres, tandis que dans la cécité verbale il continue d'épeler les mots qu'il ne peut pas lire et auxquels il est incapable d'attacher l'idée qui y correspond.
La *cécité musicale* est une autre variété de la cécité verbale, dans laquelle le malade ne comprend plus l'annotation musicale.

CECROPIA ou **KEKROPIA.** Antiq. gr. L'un des noms de l'Acropole d'Athènes. Dédiée à l'origine à l'oiseau chouette, l'Acropole d'Athènes, avec les progrès de l'anthropomorphisme, prit le nom du héros fondateur de la ville, *Cécrops,* le dieu-serpent. ‖ Par extension, Cécropia désigne aussi la ville d'Athènes.

CECROPIA n. m. (de *Cécrops* n. pr.). Arbre lactescent de l'Amérique centrale et méridionale. (Famille des moracées.)
— ENCYCL. Des quarante espèces qui composent ce genre, la plus remarquable est *Cecropia peltata,* dont la tige creuse, renflée aux articulations, lui a valu les noms de *bois-canon* et de *bois-trompette.* On emploie le tronc de cet arbre pour faire des gouttières et des conduites d'eau.

CÉCROPIDE n. m. Antiq. gr. Descendant de Cécrops; Athénien.
— ***Cécropides*** n. f. pl. Nom d'une des tribus d'Athènes. ‖ *Spécialem.* Nom donné aux trois filles de Cécrops : Aglauros, Pandrosos et Hersé.

CÉCROPS ou **KEKROPS.** Antiq. gr. Héros et roi mythique de l'Attique considéré comme un des fondateurs d'Athènes et représenté sous la forme d'un dieu-serpent. Fondateur du premier établissement au bas de l'Acropole vers le XVIe s. av. J.-C., il donna son nom à la ville, qui ne devint Athènes que quand il eut rendu un arbitrage en faveur d'Athéna dans la querelle qui l'opposa à Poséidon pour la possession de l'Attique. On lui attribua les premières institutions sociales et le mérite d'avoir changé les mœurs (suppression des meurtres rituels et des sacrifices humains). Il fut remplacé sur l'Acropole par un roi-prêtre, Erechthée, qui construisit un sanctuaire où le passé d'Athènes et son dieu-serpent se trouvèrent relégués.

CÉCROPS n. m. Petit crustacé copépode siphonostome, à large carapace, vivant sur les branchies ou sur la peau de divers poissons marins. (Famille des caligidés.)

CÉCUBE ou **CÆCUBE** n. m. Nom d'un vin célèbre de l'Italie ancienne, qui était récolté sur les confins du Latium et de la Campanie.

C. E. D., sigle de COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE* DE DÉFENSE.

CÉDANT, E adj. et n. Qui cède son droit : *La partie cédante. Cédant et cessionnaire.*

Cedant arma togae, mots lat. signif. *Que les armes le cèdent à la toge.* C'est le premier hémistiche d'un vers que Cicéron fit à sa propre louange, en mémoire de son consulat. On rappelle cette phrase pour exprimer que le gouvernement militaire, représenté par les armes, par l'épée, doit faire place au gouvernement civil, représenté par la toge, ou s'incliner devant lui.

CÉDAR, second fils d'Ismaël. Ses descendants, les *Cédaréniens,* étaient des Arabes nomades à l'E. de la Palestine.

CEDAR LAKE ou **LAC DES CÈDRES,** lac du Canada (Saskatchewan), au N. du lac Winnipegosis; 13 900 km². Il est traversé par la Saskatchewan.

CEDAR RAPIDS, v. des Etats-Unis (Iowa), sur la rivière *Cedar,* affluent de droite du Mississippi; 72 300 hab., en partie d'origine tchécoslovaque. Centre commercial important. Industries alimentaires.

CÉDER v. tr. (lat. *cedere,* s'en aller). [Se conj. comme *accélérer.*] Abandonner, laisser une chose à quelqu'un : *Cédons-lui nos droits. Il m'a cédé la parole.* ‖ *Particul.* Vendre : *Le père Lalouette, ayant complètement perdu la vue, se retira du commerce et céda son fonds à Pierrotte, qui le paya par annuités* (A. Daudet). ‖ *Céder le terrain, du terrain,* reculer devant l'ennemi, et, au *fig.,* laisser progresser quelqu'un à son détriment : *Les vieilles prérogatives ne cèdent jamais le terrain sans résistance* (A. de Broglie). ‖ *Céder le pas,* laisser passer devant par honneur, et, au *fig.,* reconnaître la supériorité d'un autre. ‖ *Céder le pavé, le haut du pavé,* v. PAVÉ. ‖ *Le céder à quelqu'un,* lui être inférieur : *Le céder en vertu, en mérite. Les règles n'ont pas d'existence en dehors des individus, sinon aucun professeur ne le céderait en génie à Racine* (Matisse).
◆ V. tr. ind. [à] et intr. **1.** En parlant des choses, se rompre, être brisé : *La porte céda sous les coups. Le câble roidi ne céda point* (Maupassant). ‖ Etre vaincu, cesser : *La fièvre finit par céder.* ‖ **2.** En parlant des personnes, se laisser fléchir, cesser de résister, être vaincu : *Une mère cède à l'enfant qui pleure* (A. Daudet). *Elle prétend le faire céder* (Gide). *Enfin Xerxès céda aux remontrances de son état-major* [...]. *Il donna l'ordre de départ à ses bataillons* (A. Arnoux). ‖ S'abandonner sans résistance : *Il a cédé au sommeil. Ne cède point à la tentation de briller* (Stendhal). ‖ *Spécialem.* Pour une femme, s'abandonner aux désirs d'un homme : *Eglé, cédant enfin, dégrafe son corsage* (Samain).

CEDERBORGH (Fredric), écrivain suédois (Östra Bor, près d'Örebro, 1784-Dalkarlshyttan 1835). Avec ses romans *Uno von Trasenberg* (1809-1810) et *Vie de Ottar Tralling* (1810-1814), il fut non seulement un des auteurs les plus populaires de son temps, mais aussi un des précurseurs du réalisme en Suède.

CÉDILLE n. f. (esp. *cedilla,* petit *c;* dimin. du gr. *zêta,* z). Gramm. Signe graphique qui se met, en français, sous la lettre *c,* devant *a, o, u,* pour lui donner le son de *s* sourd (ex. : *façade, leçon, reçu*). ‖ *C cédille, c* auquel on a ajouté une cédille.

CÉDRAIE n. f. Lieu planté de cèdres.

CÉDRAT n. m. (ital. *cedrato;* de *cedro,* citron). Nom donné à un arbre de la famille des rutacées, *Citrus medica,* et à son fruit. (On dit aussi CÉDRATIER [pour l'arbre].)
— ENCYCL. Le *cédrat* est cultivé sur la côte méditerranéenne. Le fruit, qui ressemble à un citron volumineux à surface tuberculeuse, ne se consomme guère à l'état naturel. On l'emploie surtout en pâtisserie, en confiserie, et pour faire des confitures. En Corse, on en fait une liqueur connue sous le nom de *cédratine.*

CÉDRATIER n. m. Flor. Syn. de CÉDRAT.

CÈDRE ou **CEDRUS** [drys] n. m. (lat. *cedrus*). Grand et bel arbre de la famille des pinacées, composé de trois espèces extrêmement voisines (*Cedrus Libani, C. Atlantica* et *C. deodora*), distribuées de l'Atlas marocain à l'Himalaya. ‖ Bois de cet arbre : *Le cèdre est rougeâtre, odoriférant et incorruptible.* ‖ *Poétiq.* Symbole de majesté et de force.
— Silvic. Nom donné improprement à plusieurs arbres appartenant à d'autres genres ou même à d'autres familles. ‖ *Cèdre bagasse,* arbre guyanais de la famille des burséracées, qui fournit un bois de couleur rougeâtre. (On l'appelle aussi CÈDRE GALANT.) ‖ *Cèdre blanc,* v. CYPRÈS *faux thuya.* ‖ *Cèdre de Busaco* ou *de Goa,* v. CYPRÈS *pleureur.* ‖ *Cèdre d'Espagne,* v. GENÉVRIER *à l'encens.* ‖ *Cèdre de la Jamaïque,* v. GUAZUMA *à feuilles d'orme.* ‖ *Cèdre rouge* ou *cèdre de Virginie,* nom usuel du genévrier de Virginie.
— ENCYCL. Le *cèdre* a les feuilles en aiguilles persistantes d'un vert foncé; les branches, qui s'étagent en une suite de tables, à couvert très épais, donnent à l'arbre un port majestueux. Les cônes, qui se dressent sur ces tables, sont ovoïdes et mesurent 10 cm de longueur, et se désarticulent pour libérer les graines; ils mettent deux à trois ans pour arriver à maturité. L'arbre atteint de grandes dimensions : 40 m de hauteur et plus, 3 m de diamètre. Le *cèdre de l'Atlas* (*Cedrus Atlantica*) constitue l'essence principale des forêts du Moyen Atlas du Maroc et de l'Algérie. Il résiste au froid et a été introduit avec succès en France, au mont Ventoux en particulier. Le *cèdre du Liban* (*C. Libani*) se rencontre dans le Liban et le Taurus. Il est beaucoup moins répandu que le précédent. Le *cèdre de l'Himalaya* (*C. deodora*) a de longues aiguilles qui lui donnent un port très ornemental.
Le bois de cèdre est léger, pas très dur, d'un grain assez lâche, d'un blanc roussâtre, assez odorant. Pour la qualité, il paraît intermédiaire entre le pin sylvestre et le sapin. Il est assez compact et solide dans les arbres âgés, où il acquiert un grain plus fin et une teinte rougeâtre ou d'un jaune tendre ou fauve, veiné et moiré de rouge. Il peut prendre un assez beau poli. On le dit incorruptible; en tout cas, il se durcit dans l'eau. Il sert dans les constructions, la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie, la construction, les traverses de chemin de fer, etc.

fruit du cédrat

Cèdre (ORDRE DU), ordre libanais créé en 1936. Cinq classes. Insigne : étoile à cinq branches anglée de cèdres. A l'avers, médaillon central portant une inscription arabe sur fond émaillé rouge. Au revers, le drapeau libanais. Ruban rouge, bordé de vert.

CEDRELA [sedre] n. m. Arbre de grande taille, d'Asie et d'Amérique, souvent cultivé en France comme arbre d'avenue. (Nom sc. : *Cedrela Sinensis;* famille des méliacées.) [V. CEDRO.]

CÉDRÈNE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène sesquiterpénique, extrait du cèdre de Virginie.

CÉDRÈNE, en gr. **Kedrênos** (Georges), chroniqueur byzantin du XIe s., auteur d'une *Histoire* allant de la création à 1057, où, pour la période 811-1057, il a simplement copié Skylitzès.

CÈDRES (LES), localité du Liban, dans la montagne du Liban, à proximité de Bcharré. Station de sports d'hiver et de repos estival, installée auprès du *bois des Cèdres* (1 921 m d'alt.). Ces arbres vénérés sont devenus l'emblème du Liban et figurent sur le pavillon national. Certains d'entre eux, millénaires, mesurent plus de 12 m de circonférence à la base et atteignent 25 m de haut. Ce sont les

cèdre

au fond, la porte Dorée
au premier plan
le jardin de Gethsémani

vallée du CÉDRON

vue de la route de Jéricho
au centre, grottes sépulcrales

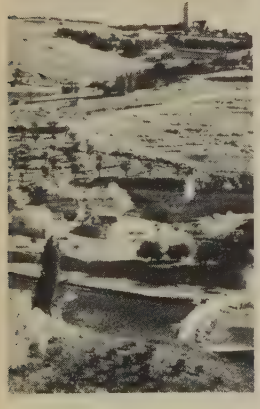

derniers vestiges des forêts qui couvraient la montagne à l'époque biblique et qui furent abondamment exploitées par les Phéniciens pour la construction de leurs navires.

CÈDRES (LAC DES). V. CEDAR LAKE.

CEDRIA ou **CEDRION** n. m. Antiq. Huile tirée du genévrier, l'un des ingrédients dont les Egyptiens se servaient pour embaumer les corps.

CÉDRIRET n. m. Chim. Syn. de CÉRULIGNONE.

CÉDRITE n. m. (gr. *kedritês*). Vin que les Anciens préparaient avec de la résine de cèdre.

CEDRO n. m. Bois commercial d'origine américaine, produit par plusieurs espèces de *cedrela**. (C'est le meilleur bois du monde pour la fabrication des canots, et notamment des canots de course. Il est durable et résiste aux insectes. On en fait aussi des boîtes à cigares.)

CÉDROL n. m. Alcool sesquiterpénique de formule $C_{15}H_{26}O$, fondant à 84 °C. (Syn. CAMPHRE DE CÈDRE.)

CÉDRON, cours d'eau de Palestine, en Judée (auj. en Jordanie), qui se jette dans la mer Morte. Sa vallée rocailleuse et aride borde à l'E. le plateau sur lequel est établie Jérusalem et le sépare du mont des Oliviers. Sur les versants abrupts de la vallée du Cédron sont creusées de nombreuses grottes sépulcrales (tombeaux des Juges, d'Absalon, de Josaphat, etc.). Un ancien cimetière israélite s'étend aussi dans la vallée. Selon la tradition, la vallée du Cédron sera le cadre du Jugement dernier et les trompettes de la Résurrection y sonneront.

CEDROXYLON n. m. (gr. *kedros,* cèdre, et *xulon,* bois). Nom sous lequel on désigne les bois fossiles possédant les caractères du bois secondaire des cèdres actuels.

CÉDULAIRE adj. Dr. fisc. Relatif à la cédule : *La subdivision cédulaire des revenus.*

CÉDULE n. f. (bas lat. *schedula,* feuillet, page; de *scheda,* bande de papyrus). Ecrit, billet sous seing privé, par lequel on reconnaissait devoir une certaine somme. || Petit papier sur lequel on écrivait ce que l'on voulait se rappeler.
— Dr. fisc. Feuillet sur lequel on inscrivait les revenus de même catégorie. || La catégorie même des revenus. (V. part. *encycl.*)
— Procéd. Acte par lequel le juge de paix permet, dans les cas urgents, de citer à bref délai (sans avertissement ni tentative de conciliation) ou autorise à citer les experts désignés. || Ordonnance du juge d'instruction transmise au procureur de la République et indiquant les témoins à entendre, afin que ce dernier les fasse citer.
— ENCYCL. Dr. fisc. Chaque *cédule* frappait, avant 1949, une source particulière de revenus, l'impôt général sur le revenu atteignant le revenu global. Les impôts cédulaires étaient au nombre de cinq : revenus fonciers; bénéfices des exploitations agricoles; bénéfices industriels et commerciaux; traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères; enfin bénéfices des professions non commerciales. En 1948, les impôts cédulaires ont été supprimés et remplacés par la taxe proportionnelle (elle-même supprimée en 1960) et par la taxe sur les salaires.

CEFALU, v. et port d'Italie, en Sicile (prov. de Palerme), sur la mer Tyrrhénienne; 12 800 hab. Evêché. Cette localité, très pittoresque, est située au pied d'un rocher abrupt. Pêche active. La cathédrale est un des monuments les plus célèbres de la Sicile. Commencée en 1131 par le roi Roger, terminée en 1240, elle offre un harmonieux et curieux mélange de style roman-normand et de style arabe, avec mosaïques byzantines à fond d'or, d'une grande richesse; portique du XVe s. Le cloître est de style normand. Musée Mandralisca.
— Hist. Cefalu, l'antique *Kephaloidion* (Cephaloedium), fondée par les Phéniciens, connue dès le IVe s., fut une cité grecque, puis romaine. Prise par les Arabes en 858, puis par les Normands, elle a conservé les ruines de son acropole et une partie de son ancienne enceinte.

CÉGAMITE n. m. Minér. Syn. de HYDROZINCITE.

CÉGÉSIMAL, E, AUX adj. Relatif au système C. G. S.

CÉGÉTISTE adj. et n. Qui appartient à la C. G. T. (Confédération générale du travail) : *Les délégués cégétistes.*

CEGIELSKI (Hippolyte), industriel polonais (Lawki, Posnanie, 1815 - Poznań 1868). Après des études de philologie à Berlin, il enseigna dans un lycée à Poznań. En 1846, révoqué par les autorités scolaires de Prusse pour avoir refusé de participer aux mesures policières envers ses étudiants, il fonda une usine de machines agricoles. S'intéressant vivement aux questions sociales, il créa deux journaux polonais à Poznań. La fabrique H. Cegielski-Poznań, constamment développée, se transforma en une des plus grandes et modernes usines métallurgiques de Pologne, produisant des locomotives, des wagons, des machines-outils, etc.

CEGLÉD, v. de Hongrie (départ. de Pest), au S.-E. de Budapest; 38 000 hab. Grosse agglomération d'aspect rural. Gare de bifurcation entre les lignes Budapest-Debrecen et Budapest-Szeged, dans une des parties les plus riches de la région Duna-Tisza; usine de réparation du matériel ferroviaire. Centre de collectage de grain et de bétail. Elevage de volaille. Vergers.

CEGLIE MESSAPICO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Brindisi); 23 900 hab. Vestiges antiques.

C. E. H. (ΣΕΚ), sigle de CHEMINS DE FER DE L'ETAT HELLÉNIQUE.

CEHEGÍN, v. d'Espagne (prov. de Murcie); 22 000 hab.

CEIBA n. m. Flor. V. FROMAGER.

CEILHES-ET-ROCOZELS, comm. de l'Hérault (arrond. de Lodève), sur l'Orb, à l'E. de l'Escandorgue; 479 hab. (432 aggl.). Exploitations minières.

CEILLIER (dom Remi), historien et théologien bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (Bar-le-Duc 1688 - Flavigny-sur-Moselle 1763). Il a publié une *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* (1729-1763), réimprimée par Migne, et qui reste encore utile.

CEINCE ou **CINCE** [sɛ̃s] n. f. Torchon servant pour laver les sols. (Syn. SERPILLIÈRE.)

CEINDRE [sɛ̃] v. tr. (lat. *cingere*). [Se conj. comme *craindre.*] LANGUE LITTÉR. Serrer autour de soi, presque toujours avec quelque solennité; serrer autour de ses reins : *Je ceignis la rapière, qui était un peu longue* (Dumas père). || Mettre autour de sa tête ou sur sa tête : *Ceindre la tiare, des lauriers; spécialem.,* en poésie : *Dès l'aube, chers rayons, mon front songe à vous ceindre* (Valéry). *Que l'innocence vous ceigne un brûlant diadème* (Verlaine). || Revêtir : *Ceindre un baudrier, une armure, une tunique.* || Entourer le corps ou une partie du corps : *Un mouchoir ceignait son front* (Gautier). *Un grand tablier bleu la ceignait* (Colette). || *Par anal.* Entourer : *Le flot* [...] *ceignait de bleu ce petit promontoire* (Lamartine). *Ce sont des barons dont les armes ornent des forts ceints d'un fossé* (Hugo).
— LOC. ANC. *Ceindre l'épée à un nouveau chevalier,* lui mettre l'épée au côté. || *Ceindre à quelqu'un la couronne, le bandeau royal,* le faire accéder à la royauté.
— LOC. DIV. *Ceindre la couronne, le diadème, le bandeau royal,* monter sur le trône. || *Ceindre la tiare,* être, devenir pape ou, chez les juifs, devenir grand prêtre. || *Ceindre son front de lauriers,* se couvrir de gloire. || *Ceindre ses reins,* se préparer à la lutte, à l'épreuve (style bibl.) : *Ceignant vos reins pour l'exécrable tâche* (Leconte de Lisle).

cathédrale de CEFALU
« le Christ », mosaïque XIIe s.

CEINTRER v. tr. (bas lat. *cincturare*). Mar. En parlant de planches, de lisses, leur donner la courbure voulue.

CEINTURAGE n. m. Entaille continue que l'on pratique au-dessus de la racine des arbres, afin d'amener le dépérissement et la mort rapide du végétal que l'on a sacrifié ou vendu. || Action de marquer, au moyen d'un trait de peinture faisant ceinture, l'arbre que l'on doit déraciner ou abattre à la hache.

CEINTURE [sɛ̃tyr] n. f. (lat. *cinctura*). Bande d'étoffe ou de cuir dont on se ceint le milieu du corps, et servant à tenir un vêtement, à contenir ou attacher divers objets, spécialement des armes et de l'argent : *Son ventre, contenu par une ceinture, se maintenait* [...] *au majestueux* (Balzac). *Il tira de sa ceinture une petite dague* (A. France). *J'attachai autour de moi une ceinture qui renfermait ce que je possédais en or* (Chateaubriand). *Une jeune fille* [...] *portant une aumônière à sa ceinture* (Flaubert). || *Par extens.* Taille, partie du corps où s'attache la ceinture : *Des hommes en pantalon de toile bleue, nus jusqu'à la ceinture* (A. France). || *Par anal.* Ce qui entoure comme une bande, fossés ou remparts : *La ville avait fait craquer successivement ces quatre ceintures de murs* (Hugo).
— LOC. DIV. *Ceinture de chasteté,* bandage fermé à cadenas, employé jadis pour sauvegarder la chasteté des femmes. || *Poétiq. Ceinture de Vénus,* talisman donnant la grâce à celles qui le portaient et inspirant aux hommes des désirs amoureux. || *Ceinture de Sainte-Marguerite,* ceinture merveilleuse qui procurait aux femmes des accouchements faciles. || *Pop. Se mettre la ceinture,* se priver de quelque chose; et, *ellipt. : A vous, tout; les autres, ceinture* (H. de Montherlant).
— Agric. Abri artificiel qu'on établit autour des terrains cultivés, tel que les brise-vent, les palissades, les lisières de bois.
— Anat. *Ceinture pelvienne, ceinture scapulaire,* V. PELVIEN, SCAPULAIRE. || *Ceinture blanche de la choroïde,* cercle ciliaire.
— Archit. Ensemble des rangs de feuilles posées en forme de couronne sur un astragale, pour séparer la partie cannelée d'une colonne torse de la partie ornée. || *Ceinture d'une colonne,* petite moulure carrée, en haut et en bas du fût d'une colonne, auquel elle est jointe par un congé. (On dit aussi FILET.) || *Ceinture de la volute ionique,* syn. de ÉCHARPE.
— Arm. Monture qui entourait les canons en bronze entre la bouche et le bourrelet. || *Ceinture des projectiles,* couronne en cuivre rouge ou en matière plastique, sertie un peu au-dessus du culot du projectile, et destinée à se mouler dans les rayures pour déterminer le mouvement du projectile autour de son axe et empêcher les battements en centrant le projectile sur son axe. (V. FORCEMENT.) || *Ceinture de roue* ou *Cingoli,* appareil composé de plateaux en bois, articulés et réunis par des segments, dont on entourait les roues des canons à affût rigide (notamment le 120 et le 155 longs modèle 1877) pour limiter leur recul pendant le tir et empêcher l'enfoncement des roues dans le sol. (V. BANGE [*canon de*].)
— Bot. *Ceinture de végétation,* zone peuplée d'une ou de plusieurs espèces très largement dominantes sur le pourtour des surfaces inondées : *Les roseaux constituent la ceinture externe de la végétation sur un sol immergé.* || *Ceinture de la Saint-Jean,* armoise.
— Chass. *Ceinture-cartouchière,* syn. de CARTOUCHIÈRE.
— Ch. de f. Nom donné à deux lignes de chemin de fer établies autour de Paris par un syndicat formé des cinq grands réseaux aboutissant à la capitale. (L'une, à l'intérieur des anciennes fortifications, ou *Petite Ceinture,* a 33 km de longueur environ; l'autre, ou *Grande Ceinture,* de 111 km, est située à une distance moyenne de Paris d'une dizaine de kilomètres. Elles ont été établies respec-

Phot. Viollet, Alinari.

tivement en 1851 et 1875. Toutes deux sont actuellement rattachées à la Société nationale des chemins de fer français, qui s'est substituée aux grands réseaux en 1938. La Petite Ceinture n'est plus utilisée que pour un faible trafic de marchandises et, pour les voyageurs, entre la porte d'Auteuil et le pont Cardinet).

— Confect. Partie d'un vêtement qui le fixe autour de la taille : *La ceinture d'une jupe, d'un pantalon.* ‖ Sorte de corset en tissu et tricot caoutchouté, peu baleiné, qui prend la taille et maintient les hanches et le ventre.

— Constr. *Ceinture d'appartement, d'étage,* tuyauterie d'allure horizontale, partant d'une colonne montante située généralement au niveau soit du sol, soit du plafond des pièces d'un appartement ou d'un étage, et alimentant en eau les appareils de cet appartement ou de cet étage. (On dit aussi CONDUITE D'APPARTEMENT, CONDUITE D'ÉTAGE.) ‖ *Ceinture principale,* tuyauterie d'allure horizontale, partant du compteur général, habituellement placée au plafond du sous-sol et sur laquelle sont raccordées les prises partielles d'alimentation des divers services. (On dit aussi CONDUITE PRINCIPALE.)

— Géogr. *Ceinture dorée,* nom donné à certaines régions côtières de la Bretagne, réputées pour leurs cultures maraîchères et fruitières ou leurs beaux élevages (pays de Léon, Cornouaille, région de Saint-Malo, marais de Dol, etc.).

— Hyg. *Ceinture de grossesse,* ceinture destinée à maintenir le ventre chez les femmes enceintes. ‖ *Ceinture orthopédique,* ceinture destinée à corriger certaines attitudes vicieuses.

— Liturg. *Ceinture de deuil* ou *ceinture funèbre,* V. LITRE.

— Mar. Filin ou petite chaîne courant à la flottaison tout autour du navire et destinés à offrir un point d'appui aux hommes tombés à la mer. ‖ *Ceinture cuirassée,* blindage garnissant les flancs du bâtiment sur toute la longueur, à hauteur de la flottaison. ‖ *Ceinture magnétique,* dispositif comportant plusieurs circuits, alimentés en courant continu et disposés à l'intérieur de la coque d'un navire pour annuler son champ magnétique propre. (Les circuits peuvent être couplés à l'aide de commutateurs, l'intensité et le sens du courant dans chaque circuit étant variables. Le réglage et l'efficacité de la ceinture magnétique sont vérifiés et corrigés périodiquement par le passage du navire au-dessus d'un circuit immergé, connecté à un fluxmètre disposé à terre. Lorsque le réglage est correct, le navire n'a pas d'action sur le détonateur des mines magnétiques.) ‖ *Ceinture de sauvetage,* V. SAUVETAGE.

— Mobil. Partie d'une table ou d'un fauteuil placée au-dessous du plateau ou du siège, et dans laquelle sont ajustés les pieds.

— Pathol. *Douleurs en ceinture,* nom donné à diverses affections nerveuses qui entourent complètement le tronc.

— Sports. Dans la lutte, prise de corps à la hauteur de la ceinture. ‖ En judo, chacun des grades des pratiquants, qui sont, dans l'ordre : ceinture blanche (pour les débutants), ceinture jaune, ceinture orange, ceinture verte, ceinture bleue, ceinture marron, ceinture noire (accordée seulement par un jury fédéral). [V. DAN.]

— ENCYCL. Cost. La *ceinture* apparaît dès l'époque préhistorique (ceintures de bronze, boucles). On la trouve dans tout l'Orient. En Grèce, elle sert à assujettir la tunique et à la raccourcir ; hommes et femmes la portent soit nouée, soit fermée par une agrafe ou par un fermoir. De même, à Rome, le ceinturon des soldats (*cingulum*), le *cinctorium* des officiers sont une ceinture, emblème du métier. Les Mérovingiens portent une large ceinture à boucle et contre-plaque. A l'époque romane, la ceinture est de cuir ou de tissu. La ceinture féminine, au XIIe s., entoure deux fois le corps, se croise sur les reins et retombe en deux longs bouts. Au XIIIe s., elle s'enrichit de mordants, de rivets, de bossettes. Au XIVe s., les hommes portent une ceinture d'orfèvrerie au-dessous des hanches. Au XVe, la mode est aux *demi-ceints,* ceintures très lâches fermées par une chaînette et un mors. Au XVIe, c'est un cordon à bouffants séparés par des anneaux ou des perles, à longue retombée. On déposait la ceinture en signe d'abandon ou de cession de biens. La ceinture ecclésiastique, qui remonte aux Hébreux, est double : il y a le cordon blanc qui serre et relève l'aube, et la large ceinture qui entoure la soutane.

CEINTURE-PIÈGE n. f. Dispositif que l'on fixe au tronc des arbres pour capturer les insectes.

— ENCYCL. Les *ceintures-pièges* sont faites soit de papier goudronné offrant des logettes où viennent se réfugier les insectes, soit de bandes (de papier ou de toile) recouvertes de matière visqueuse où se prennent les chenilles. Périodiquement, on les enlève et on les brûle avec les insectes qu'elles ont retenus.

CEINTURER v. tr. Entourer d'une enceinte : *Ceinturer une ville ;* et, *par anal. : Le Tage [...] qui ceinture l'énergique Tolède* (H. de Montherlant). ‖ Saisir quelqu'un par le milieu du corps : *Lutteur qui ceinture son adversaire.*

CEINTURETTE n. f. Lanière de cuir qui entoure un cor de chasse.

CEINTURIER n. m. Fabricant, marchand de ceintures, de ceinturons, de baudriers.

— ENCYCL. Les *ceinturiers,* confondus avec les *corroyers,* eurent des statuts cités dans le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, réformés en 1371 par H. Aubriot. A la fin du XVIIIe s., ils furent rattachés aux gantiers.

CEINTURON n. m. Mil. Ceinture de cuir ou d'étoffe, portée sur l'uniforme militaire, et soutenant le sabre, la baïonnette, les cartouchières, etc.

— ENCYCL. Pièce de l'équipement des soldats romains et des chevaliers du Moyen Age, le *ceinturon* a été plus tard remplacé par le baudrier. Depuis 1871, son usage s'est généralisé dans la tenue de campagne. En tenue de ville ou de cérémonie, les officiers portent un ceinturon en drap ou en moire.

CEJADOR Y FRAUCA (Julio), philologue espagnol (Saragosse 1864 - Madrid 1927). Auteur d'une *Histoire de la littérature espagnole* (1915-1921), d'une *Grammaire* et d'un *Dictionnaire de Cervantes* (1905), et de *Fraseologia o estilistica castellana* (4 vol., 1921-1925), il a publié en outre un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens.

CEKHIRA ou **SKHIRA** (LA), localité de Tunisie (gouvern. de Sfax), sur le golfe de Gabès, au N. de Gabès. Point d'aboutissement du pipe-line d'Edjelé.

CELA pron. dém. (de *ce* pron., et *là*). Cette chose-là (opposé à *ceci,* se dit d'une chose qui s'oppose à une autre moins éloignée) : *Ceci vaut mieux que cela.* ‖ Désigne ordinairement ce qui précède : *Cela dit, maître Loup s'enfuit et court encor* (La Fontaine). *Que cela vous soit dit en passant, mon beau-frère* (Molière). ‖ S'emploie d'ordinaire, sans opposition à *ceci,* pour désigner un objet présent, un fait actuel, une chose dont on parle ou dont on va parler : *Je sais cela. Cela s'est vu. Qu'à cela ne tienne.* ‖ Se met souvent après l'énonciation d'un fait ou d'un objet, pour l'affirmer de nouveau : *C'est chanter, cela !* ‖ En parlant des personnes, d'une manière familière ou méprisante : *Comme cela dort, ces jeunes gens ! J'avais jugé Cromwell : Cela veut être roi !* (Hugo).

— LOC. FAM. *Comment cela va-t-il ?,* comment la santé, ou comment l'affaire, va-t-elle ? ‖ *Il y a vingt ans de cela,* vingt ans écoulés. ‖ *Pas plus haut* ou *pas plus grand que cela, haut comme cela,* de très petite taille (avec un geste montrant la petitesse). ‖ *Je m'en soucie comme de cela,* je ne m'en soucie pas du tout. ‖ *Comme cela,* c'est ainsi : *Il y a, comme cela, des temps dans la vie où l'on ne trouve rien de bon* (Sévigné) ; au commencement d'une phrase, ainsi donc : *Comme cela, vous avez renoncé à votre affaire? ;* ainsi fait, de tel caractère : *Que voulez-vous que j'y fasse, il est comme cela ;* ni bien ni mal : *Comment vous portez-vous? — Comme cela.* ‖ *Après cela,* cependant, après tout : *Après cela, j'ai peut-être tort.* ‖ *Avec cela, avec tout cela, malgré cela,* de toute façon, en tout état de cause : *Avec cela, je ne suis pas payé, moi !* ‖ *Pour cela,* quant à, sur ce point : *Oh ! pour cela, oui.* ‖ *Ceci, cela,* une chose et une autre. (V. CECI.) ‖ *C'est cela, c'est bien cela,* se disent pour approuver ce qu'on vient de dire ou de faire. ‖ *Avoir cela de, avoir cela que,* se distinguer par cela que. ‖ *Il ne manquait plus que cela,* c'est le comble !

— ALLUS. HIST. *Je n'ai pas voulu cela,* traduction de l'inscription que Guillaume II fit graver, le 4 avril 1918, au château du Haut-Kœnigsbourg (Haut-Rhin). On rappelle cette phrase lorsqu'un homme est placé devant les conséquences imprévues de ses actes.

CELA (Camilo José), écrivain espagnol (Ira Flavia, La Corogne, 1916). Romancier au réalisme audacieux et ironique, il s'est fait connaître par *la Famille de Pascal Duarte* (1942), *la Ruche* (*La Colmena*) [1951], *la Catira, histoires du Venezuela* (1955).

CÉLADON (gr. *keladôn,* retentissant). Myth. Epithète personnifiée des flots ou des vents.

Céladon, personnage de *l'Astrée,* roman d'H. d'Urfé. Ce nom est devenu synonyme de soupirant fidèle et platonique.

CÉLADON n. m. et adj. (du personnage de *l'Astrée*). Vert pâle, d'un ton pâli et comme poudré : *Céladon clair. La couleur céladon a été très à la mode sous Louis XVI.*

◆ N. m. Céram. Terre porcelaineuse revêtue d'une couverte à base d'oxyde de fer, cuite en réduction.

— ENCYCL. Céram. Les premiers *céladons* apparaissent, dès avant notre ère, au Nganhouei. La fabrication se poursuit au Tchökiang à partir des Han (Yue), et l'on obtient graduellement une gamme de tons gris bleuté et verts (*pi-sseu yao* de Wou-Yue, Xe s.). Le décor est gravé ou moulé. A l'époque Song, cette production influence les potiers du Honan (céladons du Nord à tons olivâtres et Jou bleutés, fabrication impériale entre 1105 et 1126). Après la chute des Song du Nord, les potiers impériaux se transportent à Hangtcheou. Dans le même temps, les fours de Long-ts'iuan (Tchö-kiang) prennent leur essor : corps gris clair, couverte vert franc. Sous les Yuan, leurs créations sont très recherchées, notamment au Proche-Orient. Les pièces lourdes et solides ont une couverte brillante à reflets jaunâtres. Au XVIIe s., on leur donne en Europe le nom de « céladons » (d'après les rubans verts du berger de *l'Astrée*). Les céladons ont été imités en Corée, en Indochine, au Siam et au Japon.

CÉLADONITE n. f. (de *céladon*). Minér. Silicate hydraté naturel de fer et de potassium, que l'on peut rapprocher de la glauconie. (La céladonite résulte de l'altération du pyroxène.) [On l'appelle aussi TERRE VERTE.]

CÉLÆNO n. f. (de *Celæno,* n. myth. d'une des Harpies). Zool. V. NOCTILION.

CELÆNO, en gr. **Kelainô.** Myth. gr. Une des Danaïdes, femme d'Hyperbios. — Une des Pléiades, fille d'Atlas et mère de Lykos. — Une des Harpies ; elle prédit leurs malheurs aux Troyens. — Fille de Hyamos et mère de Delphos, qu'elle eut d'Apollon.

ČELAKOVSKÝ (František Ladislav), écrivain tchèque (Strakonice 1799 - Prague 1852). Il devint, en 1842, professeur de langues et de littératures slaves à l'université de Breslau. On a de lui : *Chants populaires de la Lituanie* (1827), *Echo des chants populaires russes* (1829), *Echo des chants tchèques* (1839), *Sagesse populaire des Slaves dans leurs proverbes* (1852). Čelakovský a aussi composé des poésies, des épigrammes, souvent très amères, et des pièces de théâtre.

CÉLAN n. m. Grande sardine couramment pêchée dans la Manche.
— SYN. : *célerin, pilchard.*

CELANO, comm. d'Italie, dans les Abruzzes (prov. de l'Aquila), au-dessus de la dépression du lac Fucin ; 11 200 hab.

CELANO (LAC DE). V. FUCIN (*lac*).

CELANO (Tommaso DE), franciscain italien (Celano - † Tagliacozzo entre 1244 et 1250). Il écrivit, sur l'ordre de Grégoire IX (1229), deux vies de saint François d'Assise, la seconde en utilisant les souvenirs des premiers compagnons du saint, et peut-être aussi une *Vie de sainte Claire.* Il est l'auteur de la prose *Dies irae.*

CELANOVA, v. d'Espagne (Galice, prov. d'Orense), au S. d'Orense ; 12 300 hab. Station d'altitude. Monastère reconstruit du XVIe au XVIIIe s. Petite chapelle Saint-Michel, remarquable monument mozarabe du Xe s.

CELANTES. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, désignant un mode de syllogisme pouvant se ramener au mode *celarent**.

ceinturons

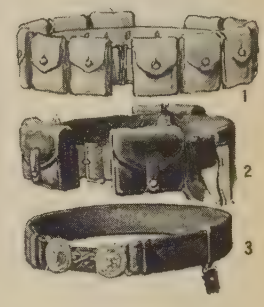

1. De l'armée américaine
2. Français de 1918
3. De tenue de parade

céleri

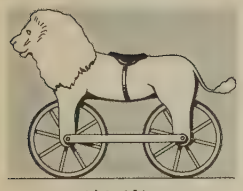

célérifère

CELARENT. Log. Terme mnémotechnique des scolastiques, qui servait à désigner un syllogisme de la première figure, dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives, la mineure générale affirmative. Ex. : « Aucun vivant n'est immortel. Or, l'animal est vivant. Donc l'animal n'est pas immortel. »

CÉLASTRACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs à laquelle appartient le fusain.

CÉLASTRALES n. f. pl. Bot. Ordre de plantes à fleurs, dicotylédones, dialypétales et disciflores, comprenant environ 1 350 espèces, réparties dans les familles des *célastracées* (fusain), des *rhamnacées* (nerprun), des *ampélidacées* (vigne) et des *ilicacées* ou *aquifoliacées* (houx).

CELASTRUS [trys] n. m. (gr. *kelastron*). Plante ligneuse, ornementale, apparentée au fusain et servant de type à la famille des *célastracées*.

CELATION [sjɔ̃] n. f. (du lat. *celare*, cacher). Action de cacher.
— Méd. lég. Dissimulation d'un état physiologique ou pathologique, ou intention de le dissimuler : *Celation de grossesse*.

CÉLAURITE n. f. Alchim. Ancien nom de la litharge.

CELAYA, v. du Mexique (Etat de Guanajuato), à l'O. de Queretaro ; 34 400 hab. Centre ferroviaire. Industries textiles et alimentaires.

CELE (Jan), prêtre des Pays-Bas (Zwolle v. 1345 - † 1417), l'un des promoteurs, avec Geert Groote, de la *Devotio moderna* (« Dévotion moderne »).

CÉLÉ (le), riv. du Quercy, qui rejoint le Lot (r. dr.) en aval de Saint-Cirq-Lapopie ; 102 km. Il passe à Figeac.

CÉLÈBES (les) ou **SULAWESI,** île d'Indonésie, bordée par le détroit de Macassar à l'O., la mer des Célèbes au N., la mer des Moluques et la mer de Banda à l'E., la mer de Florès au S. La *province des Célèbes* a 189 000 km² et 6 200 000 hab. ; ch.-l. *Macassar*.
L'île est formée de quatre longues péninsules, divergeant d'un massif montagneux central ; elles sont séparées, à l'E., par les golfes de Tomini, de Tolo et de Bone, fosses sous-marines très profondes (3 700 m dans le golfe de Tomini). Très accidentées (3 700 m env. au mont Rantemario), ces péninsules comprennent des massifs de schistes primaires, des chaînons plissés et des massifs granitiques d'âge tertiaire. L'ensemble, aplani, a été soulevé par des mouvements verticaux de grande amplitude et tranché par de grands escarpements de faille. Dans de nombreuses régions s'étalent des plateaux de basalte et de tuf volcanique, et aux extrémités orientale et méridionale des Célèbes se dressent les massifs volcaniques de Macassar et de Manado. L'île enregistre toujours de violents tremblements de terre. Située sous l'Equateur, elle a un climat chaud et humide (22 °C à 32 °C en moyenne), mais son relief compartimenté multiplie les différences d'exposition et introduit de nombreuses nuances climatiques locales. Les pluies tombent en toute saison, dans le Nord, où une forêt dense s'étend au-dessus de 300 m. Dans cette forêt, composée de tecks, de santals, d'*Antiaris toxicaria*, vivent des animaux endémiques, comme le babiroussa, le cynopithèque et divers marsupiaux. Les pluies, plus irrégulières dans le Sud, sont concentrées entre décembre et mars (époque de la mousson du N.-E.) à Macassar ; la forêt cède ici la place à la savane dans les régions basses. Le morcellement des Célèbes a favorisé la division de la population en de nombreux groupes parlant des dialectes différents. Les plus primitifs, les Toradjas (600 000 individus, dont certains présentent des traits négroïdes accentués), vivent au centre de l'île. Les populations les plus évoluées et les plus actives, d'origine malaise, sont installées dans des régions très excentriques. La péninsule de Macassar est occupée par les Macassars et les Bougis musulmans, qui conservent des traditions animistes ; ils vivent dans des villages sur pilotis et cultivent le riz, le maïs et le sagoutier. Depuis des siècles, les Bougis pratiquent le commerce maritime et ont formé des colonies dans les ports de toutes les îles d'Indonésie. Les Minahassans, à l'extrémité nord-est de l'île, ont été convertis au XIXe s. par des missionnaires protestants ; ils cultivent le caféier. Les Célèbes exportent du coprah, du café, du maïs et, accessoirement, des noix de muscade et du kapok, des produits de la cueillette (rotin, copal, résines) et de la chasse. Elles possèdent d'importantes réserves de fer et de nickel.
— Hist. L'île fut découverte dès le début du XVIe s. par les Portugais (1512), qui y fondèrent une première forteresse en 1525 ; ils y développèrent leur commerce grâce au sultan de Macassar, qui les favorisa ainsi que les Anglais. Mais ce dernier fut vaincu par les Hollandais, qui installèrent dans sa capitale un entrepôt commercial (1607). Finalement, en 1667, les Néerlandais lui imposèrent au traité de Banga l'abandon de ses domaines à la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Mais ce n'est qu'au début du XXe s. que les Célèbes devaient être placées entièrement sous le contrôle des Pays-Bas. Elles furent occupées par les Japonais lors de la Seconde Guerre mondiale et entrèrent dans la république d'Indonésie en 1950.

CÉLÈBES (MER DES), mer secondaire du Pacifique, entre les Célèbes, Bornéo et l'île de Mindanao. Elle dépasse 5 000 m de profondeur dans sa partie méridionale, et une fosse atteint 8 547 m à l'E.

CÉLÉBRANT n. m. et adj. Prêtre qui dit la messe, qui officie : *Le célébrant monte à l'autel*.

CÉLÉBRATION n. f. (lat. *celebratio ;* de *celeber*, renommé). Action de célébrer une cérémonie, une fête, etc. : *La célébration d'un mariage, d'un concile. La Convention, qui [...] à l'exemple d'Athènes et de Rome, imprimait un caractère sublime à la célébration des fêtes et des deuils publics* (A. France).

CÉLÈBRE adj. (lat. *celeber, -bris*, fréquenté, d'où renommé). Dont le renom s'étend au loin ; bien connu : *Ecrivain célèbre. Lieu, mot célèbre*.
— LANGUE CLASS. Solennel : *On fit une célèbre fête au sacre, au mariage du roi* (Furetière).
— SYN. : *fameux, illustre, renommé, réputé*.

CÉLÉBRER v. tr. (lat. *celebrare*). [Se conj. comme *accélérer*.] Accomplir avec une certaine solennité : *Là devaient se célébrer les jeux : le jeu de la balle et ensuite celui des osselets* (Chateaubriand). *A ses yeux, pour célébrer ses fiançailles, les fleurs des marronniers s'allumaient comme des candélabres* (A. France). ‖ *Spécialem.* Accomplir les cérémonies religieuses : *Célébrer la messe. Sa Majesté désire que le contrat soit signé ce soir à sept heures, que le mariage soit célébré à huit* (A. Dumas). ‖ *Par anal.* Accueillir avec de grandes démonstrations de joie : *On célèbre sa venue par de grands cris.* ‖ *Par extens.* Publier solennellement, louer avec éclat, avec enthousiasme : *L'oiseau Roc célébré par les conteurs et les poètes* (Apollinaire).
— SYN. : *chanter, exalter, louer, prôner, vanter*.

CELEBRET [selebrɛt] n. m. (mot lat. signif. *qu'il célèbre*). Pièce signée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe plusieurs jours de suite dans une paroisse où il n'est pas connu.

CÉLÉBRITÉ n. f. Réputation qui s'étend au loin : *Ces êtres vils ne parviennent pas même à la célébrité du crime* (A. France). *Nana devint une femme chic* [...]. *Ce fut* [...] *une montée dans la célébrité de la galanterie* (Zola). ‖ *Par extens.* Personne célèbre : *Comme à Orléans, il* [Péguy] *était vite devenu une célébrité du Lycée* [Lakanal] (Tharaud).
— LANGUE CLASS. Pompe, solennité : *Cette cérémonie se fit avec une grande célébrité* (La Bruyère).
— SYN. : *gloire, renom, renommée, réputation*.

CÉLÉOS ou **KELEOS.** Myth. gr. Premier roi d'Eleusis. Il fut l'hôte de Déméter, qui lui enseigna les mystères de son culte et l'art de bâtir les temples. Pour rendre immortel son fils Démophon, la déesse, une nuit, mit l'enfant dans le feu ; mais la mère, Métanira, poussa un cri, et l'enfant fut brûlé. Déméter consola les parents en comblant de ses dons leur second fils, Triptolèmos, à qui elle enseigna l'agriculture.

CELER v. tr. (lat. *celare*, cacher). [*Je cèle, ils cèlent. Je cèlerai. Je cèlerais.*] LANGUE CLASS. et LITTÉR. Tenir secret, caché : *Les Matmata ne cèlent pas farouchement leurs femmes* (G. Duhamel). ‖ *Se faire celer*, faire fermer sa porte : *Je puis bien* [...] | *Feindre un peu de migraine, ou me faire celer* (Corneille).

CÉLÈRES n. m. pl. (lat. *celer*, cris, rapide). Corps de cavalerie romain.
— ENCYCL. D'après la tradition, Romulus aurait pris dix jeunes gens par curie, à raison de dix curies pour chacune des trois tribus de la Rome primitive. Il les aurait utilisés pour créer un corps de trois cents cavaliers (*celeres*) chargés de sa garde particulière.
Les *célères* paraissent avoir été en fait une garde royale, composée de cavaliers étrusques, appelés pour la première fois par Tullus Hostilius. Le commandant des célères prit une grande importance. Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe furent des commandants des célères qui profitèrent de leur autorité pour usurper le pouvoir suprême.

CÉLÉRETTE n. f. (lat. *celer*, rapide). Petite draisienne pour enfant.

CÉLERI n. m. (lombard *selleri ;* du lat. *selinum*, persil). Nom usuel d'une espèce d'ache, améliorée par la culture.
— ENCYCL. Le *céleri* (*Apium graveolens*) est une espèce d'ombellifère appelée aussi *ache douce* ou *ache des marais*. C'est une plante bisannuelle, à racines fibreuses, charnues, à feuilles divisées, à pétioles larges creusés en gouttières. La sélection s'est exercée, d'une part, sur la racine, de plus en plus charnue, et qui a donné le *céleri-rave**, et, d'autre part, sur le pétiole, de plus en plus large et plein, et qui a donné le *céleri à côtes*. Les céleris dits *à couper* ont de nombreuses petites feuilles à côtes creuses se rapprochant du type sauvage.
Les variétés de céleri-rave sont : le *céleri de Prague* et le *céleri maraîcher*. Les variétés de céleri à côtes sont : le *pascal*, le *doré amélioré*, le *doré chemin* et le *plein blanc d'Amérique*.
La culture du céleri est épuisante pour le sol et demande une terre riche. Le semis se fait en février-mars pour le céleri-rave et se poursuit jusqu'en juin pour le céleri à côtes. Le céleri à côtes demande à être blanchi par buttage.
Cru ou cuit, le céleri est très employé dans l'alimentation. Grâce à sa composition (anhydride sédanonique, sédanoline, limonène, acide palmitique, gaïacol, etc.), il a des propriétés médicales certaines. C'est un excitant et un diurétique connu depuis l'Antiquité.
La graine, qui contient une huile essentielle, est utilisée en distillerie.

CÉLÉRIFÈRE n. m. (lat. *celer*, rapide, et suff. *fère*). Instrument de locomotion composé de deux roues de même hauteur, placées dans le même plan et reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir. (Inventé vers 1790 par le comte de Sivrac, le célérifère est l'ancêtre le plus ancien de la bicyclette ; il a précédé la draisienne, qui ne date que de 1818. Le cycliste de cette époque montait le célérifère à califourchon, et se déplaçait en prenant appui sur le sol alternativement de l'un et de l'autre pied.)

CÉLERIN n. m. Grande sardine.

CELERINA, en romanche **Schlarigna,** station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. des Grisons), sur la rive gauche de l'Inn (Engadine), en aval de Saint-Moritz. Alt. 1 724 m.

CÉLERI-RAVE n. m. (de *céleri* et *rave*). Variété de céleri dont la racine, grosse et charnue, est comestible. (On l'appelle aussi CÉLERI-NAVET.) [V. CÉLERI.] ‖ Pl. *des* CÉLERIS-RAVES.
— ENCYCL. Art culin. Le *céleri-rave* a plus de valeur alimentaire que le céleri en branches. C'est un légume d'hiver, qui se mange cru, en hors-d'œuvre, ou cuit, en plat de légume au gratin, à la crème, ou en garniture de viande.

CÉLÉRITÉ n. f. (lat. *celeritas ;* de *celer*, rapide). Rapidité, grande vitesse, promptitude dans l'exécution : *En entendant ces mots, la mère et la fille rentrèrent dans leurs chambres et se fourrèrent dans leurs lits avec une célérité de souris effrayées qui rentrent dans leurs trous* (Balzac).

Phot. Vincent.

— Physiq. et chim. Vitesse de propagation d'une onde. ‖ Vitesse de réaction chimique. (Le mot *vitesse* s'applique plutôt au déplacement d'éléments matériels.)
— Syn. : *activité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.*

CÉLÈS n. m. (gr. *kelês*). Antiq. gr. Petit vaisseau de course très léger, avec un seul banc de rameurs, dont se servaient volontiers les pirates. ‖ Dans la marine de guerre, navire de reconnaissance.

CÉLESTA n. m. Instrument de percussion, inventé par Mustel au XIXe s. (Il a la forme d'un petit piano droit de 4 et parfois 5 octaves, pourvu d'un clavier, d'une pédale et d'un mécanisme d'étouffoirs. Les marteaux actionnés par les touches frappent sur des lames d'acier et cuivre qui leur donnent un son cristallin.)

CÉLESTE adj. (lat. *caelestis;* de *caelum,* ciel; anc. franç. *célestal, célestel*). Qui appartient, qui a rapport au firmament : *C'était au temps du solstice d'été, de la Saint-Jean, quand le soleil culmine, au faîte de sa course céleste* (A. Arnoux). ‖ Qui appartient au ciel, séjour des bienheureux : *Les esprits célestes. Les récompenses célestes. Et la porte céleste et la porte infernale | S'ouvriront ensemble avec bruit* (Hugo). ‖ Qui appartient à la divinité, qui vient d'elle : *La puissance céleste. La colère céleste.* ‖ *Par extens.* Excellent, ravissant, parfait : *Une céleste douceur. Elle a une voix céleste.* ‖ *Bleu céleste,* nuance de bleu semblable à celle d'un ciel serein : *Des étoffes bleu céleste.*
— Loc. poétiq. *Les célestes flambeaux,* les astres. ‖ *La voûte céleste, les célestes lambris,* le firmament. ‖ *La céleste patrie, le royaume céleste, la Jérusalem céleste,* le ciel, séjour des bienheureux. ‖ *Le Père céleste,* Dieu.
— Astron. *Sphère céleste,* v. SPHÈRE.
— Chim. *Eau céleste,* v. EAU.
— Hist. *Le Céleste Empire,* la Chine*.
— Hist. relig. *Annonciades célestes,* sœurs de l'Annonciade, qui portaient un manteau bleu.
— Mus. Se dit d'un registre de l'orgue ou de l'harmonium, qui produit des sons doux et voilés, avec de légers battements (voix céleste).
— Philos. *Harmonie céleste* (ou *musique des sphères*), harmonie que les pythagoriciens et les platoniciens supposaient être produite par le mouvement des astres, bien qu'elle ne fût pas perceptible aux sens.

CÉLESTEMENT adv. D'une façon céleste, d'une façon qui évoque le ciel : *D'angéliques ondes sonores, une musique célestement mélancolique* (Goncourt).

CÉLESTES (MONTS). V. T'IEN-CHAN.

CÉLESTIN Ier (saint), pape élu le 5 septembre 422 († 432). Il rattacha à l'Eglise d'Occident les diocèses d'Illyrie. Il envoya saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes en Grande-Bretagne, pour y combattre l'hérésie de Pélage. Après avoir condamné Nestorius en 430 dans le concile romain, il envoya ses légats au concile d'Ephèse (431), convoqué pour le même sujet, et lutta vigoureusement contre les séquelles du nestorianisme.

CÉLESTIN II (Tebaldo BUCCAPECO), antipape (1124), opposé à Honorius II; il se désista au bout de peu de temps.

CÉLESTIN II (Guido DI CITTÀ DI CASTELLO), pape du 26 septembre 1143 au 8 mars 1144). Ancien élève d'Abélard, il releva le roi de France, Louis VII, de l'excommunication qu'il avait encourue à la suite de l'incendie de l'église de Vitry.

CÉLESTIN III (Giacinto DI PIETRO DI BOBONE), pape, élu à 85 ans, le 30 mars 1191 († 1198). Il avait été légat en Ibérie (1154-1156 et 1172-1174), en France (1162-1165) et auprès de Frédéric Barberousse (1158). Il couronna l'empereur Henri VI (1191), approuva l'institution des chevaliers Teutoniques, mais il tenta de s'opposer aux prétentions de Henri VI sur le royaume de Sicile. Il déclara valide le mariage de Philippe Auguste et d'Ingeburge.

CÉLESTIN IV (Goffredo CASTIGLIONI), cistercien, pape, qui régna du 25-28 octobre au 10 novembre 1241.

CÉLESTIN V (Pietro ANGELERI, dit aussi PIETRO DEL MORRONE, saint), pape, élu le 5 juillet 1294, qui abdiqua le 13 décembre suivant (Isernia v. 1215 - Castello di Fumone, Frosinone, 1296). Ermite dans les Pouilles, fondateur de l'ordre des Ermites de Saint-Damien (1251), appelés plus tard *célestins,* il fut élu au bout de vingt-sept mois de délibérations, après la mort de Nicolas IV (avr. 1292), pour concilier les diverses tendances qui s'étaient opposées au cours du conclave. Circonvenu par Charles II d'Anjou, il sembla lui abandonner le gouvernement de la chrétienté. Sous la pression de plusieurs cardinaux, dont Benedetto Caetani, qui lui succéda sous le nom de Boniface VIII, il démissionna. Il vécut en résidence forcée jusqu'à sa mort, mais fut canonisé en 1313.

CÉLESTIN n. m. Minér. Syn. de CÉLESTINE.

CÉLESTIN, E adj. Relatif aux célestins. ‖ *A la célestine,* à la manière des célestins.

CÉLESTINE n. f. Minér. Sulfate de strontium naturel.
— Encycl. La *célestine* est un sulfate naturel de strontium dont la formule est $SrSO_4$, dont le poids spécifique varie de 3,92 à 3,97, et la dureté de 3 à 3,5. Sa couleur, ordinairement blanche, passe souvent au bleuâtre. Elle cristallise en prismes appartenant au système orthorhombique et susceptibles d'un très grand nombre de modifications. La célestine affecte diverses formes : citons la *célestine laminaire* ou *lamellaire,* dont la couleur varie du blanc au rouge et au bleu; la *célestine aciculaire,* qui tapisse les parois des fissures de la célestine compacte; la *célestine fibreuse,* constituée par des fibres déliées; la *célestine compacte* ou *calcarifère,* en masses mamelonnées, dont la couleur varie du blanc grisâtre au blanc jaunâtre. La célestine abonde en Sicile, dans les gisements de soufre; on la trouve en rognons dans le gypse du bassin de Paris.

Célestine (LA), ou *Tragi-comédie de Calixte et Mélibée,* attribuée à Fernando de Rojas (1499). Cette première ébauche du théâtre espagnol n'est, à proprement parler, qu'un roman dialogué en 21 tableaux. Le sujet s'inspire sans doute d'un dialogue en vers élégiaques latins : *Pamphilus, de amore,* très connu depuis le XIIe s. Mais l'imitation est infiniment supérieure au modèle. Un jeune homme passionné, une jeune fille ignorante, un valet intrigant et corrompu, une entremetteuse, des filles de joie et leurs galants équivoques, tels sont les personnages de Rojas. Célestine, l'entremetteuse, est peinte avec une vérité et une profondeur surprenantes. La fraîcheur de sentiments de Calixte et de Mélibée, amenés par l'amour dans ce monde étrange, ne ressort que mieux sur ce fond de corruption générale. Cervantes a dit que *la Célestine* serait un livre divin s'il voilait un peu plus l'humanité.

CÉLESTINS n. m. pl. Membres d'un ordre religieux d'ermites, fondé par Pietro Angeleri, plus tard Célestin V (1251).
— Encycl. La règle des *célestins,* inspirée des règles de saint Benoît, des camaldules et des franciscains, fut approuvée par Urbain IV en 1264, puis au concile de Lyon (1274). Cet ordre fut introduit en France par Philippe le Bel (1300), qui y voyait une façon de « réhabiliter » Célestin V, considéré comme une victime de Boniface VIII. Les religieux portaient une robe blanche, un capuchon, un scapulaire et un manteau noirs. Les célestins français furent sécularisés par la commission des réguliers (1776-1778).
Le nom de *célestins* a été aussi porté par un petit groupe de franciscains* spirituels, que le pape Célestin V avait autorisés à mener la vie érémitique.

Célestins (COUVENT DES), couvent, fondé en 1352, qui était situé à l'extrémité orientale de l'ancien Paris, au bord de la Seine, entre les rues actuelles de la Cerisaie, de l'Arsenal, de Lully. De nombreux monuments funéraires qu'il renfermait (Anne de Bourgogne, amiral Chabot, monument du cœur de Henri II par Germain Pilon) ont été transportés au Louvre; les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon décoraient le portail occidental de l'église, démolie en 1849.

CÉLEUSMA n. m. (gr. *keleusma,* commandement). Antiq. gr. Chant cadencé des rameurs pour régler le mouvement des rames.

CÉLEUSTE n. m. (gr. *keleustês;* de *keleuein,* commander). Antiq. gr. Chef des rameurs, qui, par un chant rythmé, marquait la cadence pour le mouvement des rames.

« la Célestine »
théâtre Eslava de Madrid
mise en scène
de Luis Escobar (1958)

CÉLIBAT n. m. (lat. *caelibatus;* de *caelebs, -ibis,* célibataire). Etat d'une personne qui n'est pas mariée : *M. l'abbé Lantaigne* [...] *et M. Bergeret* [...] *conversaient... Ils se consolaient, l'un des tristesses du célibat, l'autre des tracas de la famille* (A. France). ‖ *Par extens.* Abstinence conjugale : *Quoique mariée, la prophétesse druidique était astreinte à de longs célibats* (Michelet).
— Encycl. Démogr. Dans les sociétés où les naissances ont lieu essentiellement dans le mariage, le *célibat* est un facteur de stérilité. De là les mesures suggérées par certains auteurs et prises par divers gouvernants à l'encontre des célibataires. En Grèce, Platon, dans ses *Lois,* juge sévèrement le célibat et le taxe lourdement. Sparte sur le déclin prit des mesures contre les célibataires. A Rome, Auguste réduisit la vocation successorale des célibataires. En France, à l'époque moderne, des hommes politiques ont agi dans le même sens. Colbert a inspiré un édit (1666) qui, en dispensant les hommes mariés avant vingt ans de certains impôts et corvées, pénalisait par là même les célibataires. Sous la Révolution, le principe de la surimposition des célibataires a été retenu; repris par une loi de 1920, il ne joue plus maintenant que pour les titulaires de revenus élevés.
— Relig. cathol. *Célibat ecclésiastique.* Il n'existe aucune règle à ce sujet dans les premiers temps de l'Eglise. Mais, dès l'époque apostolique, le célibat — qui implique continence totale — apparaît comme hautement désirable chez ceux qui se consacrent au Seigneur. L'évolution continuera dans ce sens. Durant les trois premiers siècles, on ordonne prêtres ou évêques des gens mariés, sans leur imposer, mais en leur recommandant l'abstention des rapports conjugaux. A partir du IVe s., la discipline ecclésiastique évolue en sens différent en Orient et en Occident. *En Orient,* l'usage se développe de ne pas consacrer évêques des gens mariés, ou, en tout cas, la consécration épiscopale implique cessation des rapports conjugaux. Les clercs inférieurs mariés gardent leurs droits conjugaux, mais ne peuvent se remarier s'ils deviennent veufs. C'est dans ce sens qu'intervient la législation de Justinien, et c'est encore la discipline des Eglises grecques, orthodoxes ou uniates. *En Occident,* dès le IVe s., une discipline qui se généralise veut que les évêques, les prêtres et les diacres mariés cessent de cohabiter avec leur femme. Les sous-diacres sont soumis à la même règle à partir du Ve s. Cette discipline fléchit du VIe au VIIIe s. Elle fut restaurée dans l'empire carolingien. Puis nouveau fléchissement à partir du milieu du IXe s. L'exigence du célibat est l'un des points essentiels du programme réformateur de Grégoire VII. Mais il faudra attendre longtemps (au moins jusqu'au milieu du XIIIe s.) pour que la pratique s'accorde avec la législation. Et il y aura, bien plus tard encore, des tolérances de fait, en Italie, en Espagne, dans les îles Britanniques, en Allemagne. La législation est fixée à partir de Calixte II (concile du Latran de 1123), qui déclare nulles les unions contractées par des clercs, à partir du sous-diaconat; elle est confirmée par le

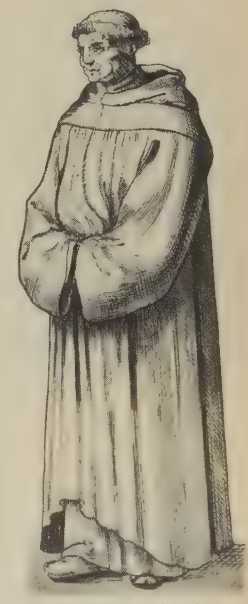

costume de l'ordre
des **Célestins** en 1658
cabinet des Estampes

Phot. Ortiz, Larousse.

Cécile Sorel dans le rôle de Célimène
bibliothèque de l'Arsenal coll. Rondel

Benvenuto CELLINI « Persée »

Benvenuto CELLINI d'après une peinture de Giorgio Vasari
cabinet des Estampes

concile de Trente. Les autorisations de vivre maritalement accordées (toujours à titre personnel) à des clercs engagés dans les ordres majeurs, encore données aujourd'hui, comportent, en principe, la réduction à l'état laïque. Pie XII, pourtant, a fait exception pour quelques pasteurs protestants convertis, et les a ordonnés prêtres bien que déjà mariés. La loi du célibat ecclésiastique étant une loi positive, l'autorité suprême a le droit d'en dispenser.

CÉLIBATAIRE n. et adj. Personne qui vit dans le célibat : *Une célibataire. Vieillard célibataire.*

CÉLICOLE n. m. (lat. *caelum, caeli*, ciel, et *colere*, habiter). Habitant du ciel. (Nom que les païens donnaient à leurs dieux, et que les chrétiens ont donné quelquefois aux saints.)

Célimène, personnage du *Misanthrope*, de Molière : jeune veuve coquette, insouciante, spirituelle et médisante. Son nom est resté à toutes les grandes coquettes du théâtre : *C'est une Célimène.*

CÉLINE (Louis Ferdinand DESTOUCHES, dit **Louis-Ferdinand**), écrivain français (Courbevoie 1894). Après avoir pris part à la Première Guerre mondiale, où il fut grièvement blessé, il passe son doctorat en médecine en 1924 avec une thèse sur Semmelweiss, et exerce dans la banlieue populaire de Paris. En 1932, il publie son premier livre : *Voyage au bout de la nuit*, histoire d'un médecin anarchiste et voyageur, Bardamu, qui est une farouche et désespérante satire de l'humanité, écrite dans un style disloqué et argotique, débordant d'inventions verbales, de grossièretés et d'obscénités. Puis ce sont, dans la même veine : *Mort à crédit* (1936), *Bagatelles pour un massacre*, pamphlet antisémite, et *l'Ecole des cadavres* (1938), *les Beaux Draps* (1941), *Guignol's Band* (1943), *le Casse-pipe* (1949). Compromis pendant l'occupation allemande par son antisémitisme forcené, il quitte Paris en juin 1944 pour Sigmaringen, puis passe au Danemark, d'où il rentre en France en 1951. Il publie en 1957 *D'un château l'autre*, où il relate, à sa manière, ses souvenirs des années 1944 à 1951. (→ Biblio.)

CÉLITE n. f. Un des constituants des clinkers de ciment portland artificiel. ‖ Matière interstitielle des cristaux d'alite et de bélite. (On distingue, par leur pouvoir réfléchissant, la *célite blanche* [aluminoferrite tétracalcique] et la *célite grise* [aluminate ou matière vitreuse à base d'aluminate tricalcique].)

CELJE, v. de Yougoslavie (Slovénie) ; 25 500 hab. Maison comtale du XVIIe s. (Grofija). Vestiges romains. Eglise gothique. Centre d'excursions. Métallurgie du zinc. Tissages de coton.
— Hist. Bâtie sur les ruines de la romaine *Celeja Claudia*, Celje a été érigée en comté au XIVe s. et, après sa réunion à l'Autriche en 1456, fut assiégée par les Turcs en 1492. Une des plus puissantes familles d'Autriche a porté le nom de Cilli ou Cilley (Celje).

CELLA n. f. (mot lat. signif. *loge*). Dans l'Antiquité, lieu du temple où était placée la statue du dieu, et ordinairement isolé par une clôture. ‖ Dans les maisons particulières, ce terme s'appliquait à toute pièce où l'on conservait quelque chose, grenier ou cave, et particulièrement aux celliers. ‖ Dans une auberge, chambre d'un voyageur, loge d'un portier, etc. ‖ Chacun des compartiments dans un établissement de bains, chez les Romains. ‖ Pl. *des* CELLAE.
— ENCYCL. Il y avait autant de *cellae*, dans un temple, qu'on y adorait de divinités.

CELLAE NIGRAE. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Césarienne, à 50 km de Setifis (Sétif), qui fut le siège d'un évêché qu'occupa Donat, le chef des donatistes. Les habitants vivaient dans des excavations pratiquées dans les rochers, d'où le nom de la ville qui signifie « Cases noires ».

CELLAMARE (Antonio DEL GIUDICE, duc DE GIOVENAZZO, prince DE), diplomate espagnol (Naples 1657 - Séville 1733). Conseiller d'Etat en 1712, et grand écuyer de la reine en 1715, il fut envoyé comme ambassadeur auprès de la cour de France. Il prit part, en 1718, à la conspiration dont la duchesse et le duc du Maine étaient les inspirateurs, et qui avait pour but d'associer l'Espagne et la France contre l'Empire et l'Angleterre, et, plus tard, sous l'influence d'Alberoni, de confier la régence de Louis XV à Philippe V, roi d'Espagne. La correspondance de Cellamare fut saisie et le complot découvert. Dubois prit prétexte de cette conspiration pour déclarer la guerre à l'Espagne, et Cellamare fut reconduit à la frontière. Le duc et la duchesse du Maine, avec quelques-uns de leurs familiers, furent emprisonnés, et un certain nombre de gentilshommes bretons mêlés à cette affaire furent décapités.

CELLE pron. dém., fém. de CELUI.

CELLE n. f. (lat. *cella*). Dr. féod. Maison et biens des personnes de condition servile. ‖ *Enfant en celle*, en puissance de père et de mère, vivant en communauté de biens avec eux, et, comme tel, non soumis au droit de mainmorte du seigneur. ‖ *Enfant hors de celle*, majeur ou émancipé.
— Hist. relig. Petit monastère. (Ce mot entre dans la composition de plusieurs noms de lieux où se trouvaient des cellules de moines : *Cellefrouin est la « celle de Frouin ».*) ‖ *Sœurs de la celle*, nom donné à des sœurs hospitalières du tiers ordre de Saint-François.

CELLE, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), sur l'Aller ; 60 000 hab. La ville conserve un ensemble monumental baroque de l'ancienne résidence ducale des Brunswick-Lunebourg (les ducs y résidèrent de 1371 à 1705). Hôtel de ville du XVIe s. ; maisons à colombages. Tête de navigation sur l'Aller. Raffinage du pétrole ; industries d'équipement pour les exploitations pétrolières de la région. Aciéries. Industries chimiques et matières plastiques. Textiles. Travail du cuir. Industries alimentaires. Haras renommé aux environs.

CELLE (Hugues DE LA), seigneur **de Fontaynes**, un des principaux agents de la politique de Philippe le Bel († v. 1320). Sa famille était originaire de La Celle, dans la seigneurie de Dun (auj. La Celle-Dunoise, Creuse). Il fut successivement ambassadeur auprès de la cour pontificale (1303), juge au procès des Templiers (1307), chargé d'une mission dans l'Empire pour favoriser l'élection au trône impérial du frère de Philippe le Bel, Charles de Valois, et enquêteur en Poitou (1309-1312). Sous Louis X et Philippe V, il fut conseiller au parlement.

CELLE-DUNOISE (LA), comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche ; 1 005 hab. (182 aggl.). Eglise en partie romane. Pont du XVe s.

CELLÉEN, ENNE adj. et n. Relatif à Sceaux (Seine) ; habitant ou originaire de cette localité. (On dit plutôt SCÉEN, ENNE.)

CELLEFROUIN, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), dans le nord de l'Angoumois ; 907 hab. (101 aggl.). Eglise romane de l'ancienne abbaye de Saint-Brice ; lanterne des morts du XIIe s.

CELLEPORA n. f. Bryozoaire marin, caractérisé par des loges verticales ayant leur aviculaire médian fixé au bord inférieur de l'ouverture. (Les colonies forment habituellement des croûtes sur les pierres. Leurs nombreuses espèces habitent les mers d'Europe, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires.) [Type de la famille des *celléporidés*.]

CELLÉRERIE n. f. Office de cellérier.

CELLÉRIER, ÈRE n. et adj. Econome d'un monastère : *Le père cellérier. La sœur cellérière.*

CELLERIER (Jacques), architecte français (Dijon 1742 - Paris 1814). Il construisit les théâtres de l'Ambigu, des Variétés, et était l'auteur d'un projet de *Fontaine de l'éléphant*, pour la place de la Bastille. Il en est question dans *les Misérables*.

CELLES (Antoine DE VISSCHER, comte DE), homme d'Etat d'origine belge (Bruxelles 1779 - Paris 1841). Successivement préfet de la Loire-Inférieure, puis du Zuyderzee, il dut, en 1813, se réfugier en France. Rentré en Belgique, il fut chargé de négocier un concordat avec la cour de Rome. Il contribua à l'élection du duc de Nemours au trône de Belgique, non ratifiée par Louis-Philippe, puis se fit naturaliser Français, et devint, en 1833, conseiller d'Etat.

CELLE-SAINT-CLOUD (LA), comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), au N. de Versailles ; 12 159 hab. (*Cellois*). Château de Mme de Pompadour. Pépinières.

CELLE-SOUS-MORET, localité de Seine-et-Marne (comm. de Moret), sur la r. dr. de la Seine, au N. de Moret. Important dépôt géologique caractérisant l'interglaciaire Riss-Würm.

CELLES-SUR-BELLE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), aux confins du Mellois et de la plaine de Niort ; 1 409 hab. (824 aggl.). Eglise de style gothique (XVIIe s.) et restes d'une abbaye du XVIIe s. Menhirs. Distillerie.

CELLES-SUR-DUROLLE, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Thiers), aux confins du Forez et des Bois-Noirs ; 2 003 hab. (320 aggl.). Coutellerie. Matières plastiques.

CELLES-SUR-PLAINE, comm. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans les Vosges gréseuses du Nord, sur la Plaine ; 1 121 hab. (1 076 aggl.). Centre d'excursions. Filature de coton.

CELLETTES, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne, sur le Beuvron ; 910 h. (431 aggl.). Vignobles. Château de Beauregard, bâti sous François Ier, remanié sous Henri II et reconstruit en grande partie au XVIIe s. ; il contient une galerie ornée de nombreux portraits et décorée de fresques par Jean Mosnier.

CELLIER n. m. (lat. *cellarium*, de *cella*). Pièce non voûtée, située ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, où l'on fabrique et entrepose du vin, du cidre et où l'on conserve des provisions.
— ENCYCL. Le *cellier* peut avoir plusieurs destinations. Il peut être le lieu où se fait la vinification : dans ce sens, il reçoit dans le Bordelais le nom de *cuverie* ou de *cuvier ;* en Bourgogne, celui de *vendangeoir* ou de *vinée;* il peut être aussi l'endroit où le vin fait est conservé ; enfin, dans les fermes où l'on ne fait pas de vin, on donne souvent le nom de « celliers » à des endroits très frais où l'on met le bois, les légumes, etc. Dans le Midi, le cellier réunit les deux premiers usages, c'est-à-dire qu'il sert à la fois de cuvier et de cave. Les deux principales qualités des celliers sont la fraîcheur et la commodité des dispositions qui facilitent l'entrée de la vendange et les opérations de la vinification. En Normandie et en Bretagne, le cellier est le local où l'on conserve le cidre.

CELLIER (Alexandre), organiste, compositeur et musicographe français (Molières-sur-Cèze 1883). Organiste du temple de l'Etoile depuis 1910, inspecteur principal de l'enseignement musical (1943-1953), il est l'auteur de nombreuses pièces pour orgue (3 *Chorals*, 1936), de pages de musique de chambre, de partitions symphoniques et dramatiques (*le Chevrier*). Il a écrit en outre de pénétrantes études sur l'orgue et réalisé de nombreuses œuvres de l'école versaillaise.

CELLIERS (Jan), poète sud-africain de langue afrikaner (Wellington, prov. du Cap, 1865 - Johannesburg 1940). On lui doit *la Plaine et autres poèmes* (1908), et le récit idyllique *Martije* (1911).

CELLINI (Benvenuto), sculpteur, orfèvre et médailleur italien (Florence 1500 - *id.* 1571). Il a raconté dans ses *Mémoires* les épisodes aventureux de son existence. Protégé de Clément VII, il défendit le château Saint-Ange, à Rome, contre le connétable de Bourbon, puis s'établit à Florence, à Mantoue, de nouveau à Rome, où il fut accusé par Paul III d'indélicatesse. François Ier l'appela en France en 1540 ; il y resta cinq ans, choyé par la Cour, et y exécuta la célèbre *Salière de François Ier*, figurant Neptune et Amphitrite (musée de Vienne), et le bas-relief de la *Nymphe de Fontainebleau* (Louvre). En 1545, il revint à Florence auprès du grand-duc Cosme, pour lequel il sculpta le *Persée* de la Loggia dei Lanzi (1553), fonte à cire perdue qui allie à une anatomie puissante et monumentale un décor d'orfèvrerie très subtil. Sa rivalité avec Vasari, auquel il s'était heurté pendant les funérailles de Michel-Ange, est un exemple de son caractère ombrageux. (→ Biblio.)

Cellini (BENVENUTO). V. BENVENUTO CELLINI.

CELLITE n. f. Chim. V. ACÉTYLCELLULOSE.

CELLITE ou **ALEXIEN** n. (de *celli*). Membre d'une congrégation religieuse hospitalière

Phot. Rigal, Alinari-Giraudon, Larousse.

créée au XIVe s. aux Pays-Bas, peut-être au moment de la peste noire. (La spiritualité de cette congrégation rejoint celle des béguins. Des anciennes branches, masculine et féminine, restent seulement des maisons de religieuses [règle de saint Augustin].)

CELLOBIOSE n. m. Diholoside-β, de formule $C_{12}H_{22}O_{11}$, provenant de l'hydrolyse de la cellulose et dédoublable lui-même en deux molécules de glucose.

CELLOÏDINE n. f. Papier pour l'obtention d'images photographiques par noircissement direct, dont la couche, à base de collodion, contient les sels d'argent appropriés. (V. PAPIER *photographique*).

CELLOPHANE n. f. (nom déposé). Hydrate de cellulose pure régénérée de la viscose façonnée en pellicule : *Les premiers travaux sur la Cellophane sont dus à J. E. Brandenberger.*

— ENCYCL. La *Cellophane* se prépare à partir de la viscose, obtenue en estérifiant la cellulose du bois de sapin par le sulfure de carbone en présence d'une quantité convenable de soude caustique. Le xanthate de cellulose ainsi obtenu est dissous dans l'eau sodique. La viscose est ensuite filée, à travers une longue fente d'ouverture parfaitement réglée, dans un bain coagulant d'acide sulfurique qui régénère la cellulose à l'état hydraté.

La nappe de gel ainsi formée passe ensuite à travers une longue succession de cuves, où elle se purifie des produits sulfurés secondaires qui la souillent, en même temps qu'elle se blanchit, se lave et est associée à un plastifiant qui lui procure sa souplesse. Enfin, elle est séchée progressivement sur des rouleaux métalliques, qui la maintiennent et réduisent au minimum le retrait dû à la déshydratation du gel.

Malgré certains traits communs avec les films plastiques, la Cellophane n'est pas une matière plastique, car elle ne peut ni se couler ni se mouler.

CELLULAGE n. m. Mode de construction des prisons cellulaires. ‖ Régime des prisons cellulaires.

CELLULAIRE adj. Formé de cellules : *Tissu cellulaire. Structure cellulaire.* ‖ Qui contient des cellules.

— Biol. *Théorie cellulaire,* théorie suivant laquelle un élément microscopique, la cellule, constitue l'unité vitale, l'élément fondamental de toute vie, aussi bien végétale qu'animale. (V. part. *encycl.*)

— Cytol. *Membrane cellulaire,* membrane qui limite chaque cellule des organismes vivants.

— Dr. pén. Se dit des prisons dans lesquelles les détenus vivent isolés dans des cellules. (V. PÉNITENTIAIRE [*système*] et PRISON.) ‖ *Voiture cellulaire,* voiture divisée en compartiments étroits, au moyen de laquelle on transporte les prisonniers au lieu de leur détention, sans qu'ils puissent communiquer ensemble.

— Histol. *Tissu cellulaire,* tissu placé entre tous les organes du corps, qu'il sépare les uns des autres, et entre la peau et les organes sous-jacents, et qui est composé de filaments déliés et entrelacés formant des espèces de cellules. (Il ne faut pas confondre les « cellules » de ce tissu avec la *cellule,* élément constitutif de tous les tissus.)

— Métall. Se dit d'une apparence micrographique de certains alliages, contenant deux sortes de cristaux, l'une d'elles formant un réseau entourant l'autre.

— Minér. *Texture cellulaire,* texture des roches qui ont de nombreuses cavités arrondies, à parois lisses.

— Pédol. et Géomorphol. *Sols cellulaires,* sols formés sous climat périglaciaire. (V. POLYGONAL, *Sols polygonaux,* et STRIÉ, *Sols striés.*)

— Verr. *Four cellulaire,* four rectangulaire ne contenant qu'un seul pot. (On l'emploie lorsque la fabrication, par exemple celle des verres d'optique, exige un régime spécial.)

— ENCYCL. Biol. Le premier, Hooke (1665) découvrit que le liège est composé d'une série de petits alvéoles limités par des membranes, alvéoles qu'il appela *cellules.* Grew (1671) et Malpighi (1672) retrouvèrent chez les végétaux les cellules de Hooke. L'importance de la *cellule* ne fut comprise que vers 1839, lorsque les biologistes allemands Schleiden et Schwann fondèrent la *théorie cellulaire.* Elle fut l'aboutissement d'une longue série de travaux préparatoires. En 1781, Fontana signala dans l'intérieur de la cellule la présence d'un corps ovoïde, ou noyau, pourvu d'une tache en son milieu : le nucléole. De Mirbel (1809), puis Brown (1831) reconnurent la généralité du noyau, tant dans les cellules végétales que dans les cellules animales. Dujardin, en 1835, montra que, entre la membrane cellulaire et le noyau, se trouve une gelée diaphane, élastique et contractile, capable de changer de forme et de se déplacer, et qu'il appela *sarcode,* mais à laquelle Mohl a donné le nom de *protoplasme,* qui lui est resté. Ce protoplasme représente, comme l'a dit plus tard Huxley, la base physique de la vie. Schleiden (1838) et Schwann (1839), utilisant les données essentielles ainsi acquises par leurs prédécesseurs, formulèrent la théorie cellulaire, le premier pour les végétaux, le second pour les animaux ; ils distinguèrent, dans la cellule, la membrane, le protoplasma, le suc cellulaire, et enfin le noyau et le nucléole ; ils soutinrent, après Dutrochet (1824) et Raspail (1827), que tous les tissus, animaux et végétaux, sont formés de cellules juxtaposées.

Les conceptions de Schleiden et de Schwann n'étaient pas exemptes d'erreurs. Mais la notion de cellule allait se préciser et, grâce aux travaux de Remak, Virchow, Henle, Purkinje, von Mohl, Max Schultze, Ranvier, Nägeli, elle allait revêtir sa forme actuelle. En particulier, il fut établi que la cellule ne naît jamais spontanément, mais que toute cellule dérive d'une autre cellule : *Omnis cellula e cellula,* dit Virchow (1855), et Strasburger ajoute : *Omnis nucleus e nucleo.* La théorie cellulaire s'impose en zoologie et en botanique ; elle est universellement admise. L'existence des cœnocytes* (ou plasmodes*, ou syncitiums*), la découverte des virus filtrants n'infirment pas la notion que la vie est liée à la structure cellulaire.

La théorie cellulaire eut de grandes répercussions ; elle éclaira le mécanisme de la génération et permit d'interpréter les processus du développement embryonnaire.

CELLULALGIE n. f. Pathol. Douleur du tissu cellulaire sous-cutané.

CELLULAR n. m. (mot angl.). Tissu souple de coton, à mailles lâches, dont on fait des chemises et des vêtements de sport.

CELLULASE n. f. Biochim. Enzyme sécrétée par l'intestin de certains herbivores, où elle contribue à la digestion de la cellulose.

CELLULE n. f. (lat. *cellula,* dimin. de *cella,* case). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. ‖ Petit logement réservé aux cardinaux réunis en conclave. ‖ Petite pièce où l'on enferme isolément les détenus dans les prisons. ‖ Compartiment d'une voiture cellulaire. ‖ *Par anal.* Petite pièce retirée où l'on se tient pour rester seul : *Il regrettait vivement sa petite cellule de l'Ecole polytechnique* (Stendhal). ‖ *Par extens.* Petite case : *Les éponges sont divisées en petites cellules.* ‖ — *Fig.* Groupement de militants, formé en général sur le lieu du travail : *Une cellule de Nazis, créée dans toute affaire importante, veille que pas un juif n'échappe à la rigueur de la loi* (Tharaud). [Dans le parti communiste, la cellule groupe les militants habitant un même quartier, travaillant dans un même atelier ou dans une même entreprise.]

— Aéron. Ensemble des structures de l'aile et du fuselage d'un avion.

— Anat. Chacun des petits compartiments qui forment la texture de certains os et de plusieurs tissus : *Cellules des os* (*mastoïdiennes, ethmoïdiennes...*).

— Apic. Chacun des alvéoles, ou petites loges, qui forment les rayons de cire construits par les abeilles. (V. part. *encycl.*)

— Biol. Unité morphologique et physiologique de tous les êtres vivants, caractérisée par son pouvoir d'assimilation. (V. part. *encycl.*)

— Bot. *Cellule annexe,* cellule voisine des cellules stomatiques, ayant une forme caractéristique. ‖ *Cellule apicale,* cellule terminale de la tige des mousses et de la racine des fougères. ‖ *Cellule aquifère,* cellule ayant la possibilité d'accumuler des réserves d'eau. ‖ *Cellule artificielle,* espace compris à l'intérieur d'une membrane semi-perméable formée par du tannate de gélatine ou du ferrocyanure de cuivre. (Cette « cellule » peut s'accroître en absorbant de l'eau par osmose.) ‖ *Cellule compagne,* cellule parenchymateuse accolée aux tubes criblés et provenant de la cellule mère par cloisonnement longitudinal. ‖ *Cellule initiale,* cellule constituant le point végétatif d'un organe. ‖ *Cellule mère,* cellule qui, par sa division, donne naissance à d'autres cellules, fournissant, par exemple, le pollen et les spores. ‖ *Cellule pierreuse,* cellule morte dont les parois s'imprègnent de substance ligneuse. ‖ *Cellule scléreuse,* cellule vivante à membrane imprégnée de lignine. ‖ *Cellule sécrétrice,* cellule qui élabore et accumule diverses substances (tanins, essences...). ‖ *Cellule sensorielle,* cellule de l'épiderme, sensible aux excitations de contact. ‖ *Cellules stomatiques,* deux cellules épidermiques contenant de la chlorophylle, qui délimitent entre elles une ouverture (ostiole) communiquant avec la chambre sous-stomatique. (V. STOMATE.)

— Climatol. *Cellule anticyclonique,* masse atmosphérique sous haute pression. (V. ANTICYCLONE.)

— Electrochim. *Cellule asymétrique,* cellule électrolytique dans laquelle la résistance, pour un sens de circulation du courant, est plus grande que pour l'autre sens. ‖ *Cellule électrolytique,* cellule dans laquelle les réactions électrochimiques se produisent par l'application d'énergie électrique ou, réciproquement, qui fournit de l'énergie électrique par suite de réactions électrochimiques. (Dans le premier cas, la cellule est appelée *cellule d'électrolyse ;* dans le second cas, la cellule est appelée *élément,* ou *pile.*)

— Mil. Sanction disciplinaire la plus grave qui puisse être infligée à un homme de troupe. (C'est une aggravation de la peine de prison : les militaires punis de cellule sont isolés et constamment enfermés ; seuls les chefs de corps et les généraux peuvent infliger un maximum respectif de huit et quinze jours de cellule.)

— Min. *Cellule de flottation,* appareil dans lequel on fait la flottation* des minerais ou du charbon.

— Pathol. *Cellule vésicale,* ébauche de hernie de la muqueuse vésicale, entre deux bandes musculaires saillantes, les *colonnes vésicales.* (La vessie à colonnes et cellules implique un processus de lutte contre un obstacle sous-jacent, le plus souvent prostatique.)

— Radiotechn. *Cellule photo-électrique,* organe de traduction lumière-courant, utilisant la propriété que possèdent certains métaux alcalins (potassium, sélénium, cæsium) de libérer des électrons lorsqu'ils sont éclairés : *Les cellules photo-électriques sont utilisées en radiotechnique, en télégraphie et surtout en télévision.* (V. part. *encycl.,* et PHOTO-ÉLECTRIQUE.) ‖ *Cellule de Kerr,* système de modulation de la lumière, dont le fonctionnement est fondé sur les phénomènes de rotation du plan de polarisation de la lumière : *La cellule de Kerr, qui, malgré son appellation, n'a rien de commun avec une cellule photo-électrique, est utilisée en télévision.*

— Technol. Dans une installation de séchage artificiel du bois, élément clos impliquant un processus de séchage* discontinu, par opposition à celui du séchoir-tunnel.

— ENCYCL. Apic. L'examen d'un rayon d'une ruche montre qu'il est constitué par un grand nombre d'alvéoles, ou *cellules* (une ruche d'un cube de 30 litres renferme au total environ 65 000 cellules), juxtaposés et disposés sur les deux faces du rayon.

Tout en conservant une admirable régularité avec une section toujours hexagonale, les cellules peuvent être de deux grandeurs différentes, réparties par zones :

1° Les *cellules d'ouvrières,* de 12 à 13 mm de profondeur et de 5 mm de largeur ; ce sont

voiture **cellulaire**

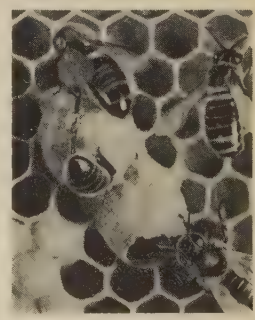
cellule
alvéoles royaux
en construction

cellule

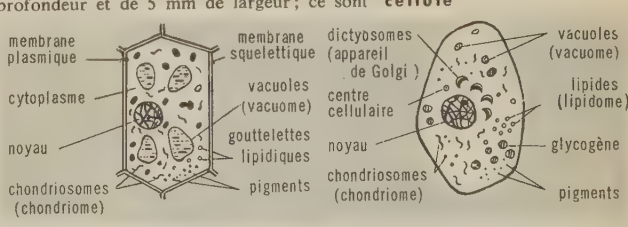

structure schématique
d'une **cellule** végétale d'une **cellule** animale

Phot. Préfecture de police, Nouilles.

les plus nombreuses; elles servent à élever le couvain (œufs, larves et nymphes) d'abeilles ouvrières et à emmagasiner le miel et le pollen;

2° Les *cellules de mâles*, de 15 mm de profondeur et de 6,5 mm de largeur, utilisées pour le couvain de mâles et, éventuellement, pour emmagasiner également les provisions.

En dehors de ces deux types de cellules, les abeilles construisent isolément, en position verticale et en général en saillie le long des rayons, des *cellules royales* en forme de gland, d'une longueur moyenne de 2 cm et d'un diamètre de 8 mm. Ces cellules ne sont établies que lorsque la ruche a besoin d'une nouvelle reine, soit qu'elle en ait été privée par essaimage, soit que la vieille reine devienne inféconde. En ce dernier cas, la colonie procède à un « élevage de sauveté », et, par une nourriture choisie, transforme une larve d'ouvrière en larve de reine, dans une cellule spécialement bâtie et qu'on appelle « cellule de sauveté ». Les cellules à couvain sont fermées par des opercules un peu bombés, dès que les larves qu'elles contiennent n'ont plus besoin de nourriture. Les cellules à miel sont également fermées par un opercule très mince un peu déprimé, dès que le miel a atteint sa consistance normale.

— Biol. Les techniques permettant l'étude des *cellules* sont nombreuses; les cellules sont examinées vivantes ou tuées (frottis, coupes). Les méthodes cytochimiques, cytophysiques, histochimiques précisent la nature chimique des constituants cellulaires. La microdissection, la micropuncture ultraviolette, la culture des tissus renseignent sur la physiologie des éléments cellulaires. Les procédés d'observation de la cellule utilisent la microscopie (microscopie ordinaire, en lumière ultraviolette, électronique, à fond noir, et ultramicroscopie, à contraste de phases, en lumière polarisée), la microphotographie, la microcinématographie.

Ces diverses méthodes montrent que les cellules offrent des formes et des dimensions variées. Les dimensions des cellules animales sont de l'ordre de 10 μ (mais des protozoaires mesurent 5 mm, l'ovule de poule 20 mm); celles des cellules végétales sont de 20 à 50 μ (mais la fibre de ramie mesure 220 mm et les bactéries 0,5 μ à 2 μ). En revanche, l'organisation générale de toutes les cellules présente la même disposition; toute cellule comprend une membrane, un cytoplasme, un noyau.

● *Constituants de la cellule animale.* La cellule animale se compose d'une membrane cytoplasmique, qui n'est qu'une différenciation du cytoplasme lui-même, et porte parfois le nom de « couche limitante biologique ». Elle entoure le cytoplasme, qui est formé d'une substance fondamentale, ou *hyaloplasme*, tenant en suspension des enclaves variées; malgré son aspect homogène, le cytoplasme semble structuré; il serait formé par un réseau de fibres protidiques reliées entre elles par des liaisons peptidiques, disulfures, etc. Les propriétés physiques du cytoplasme (viscosité, plasticité, élasticité) sont fonction du nombre et de la nature des liaisons unissant les chaînes polypeptidiques de structure.

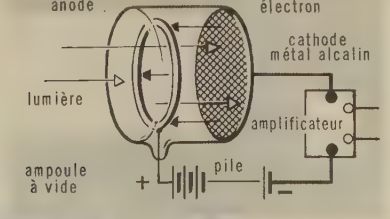

cellule photo-électrique

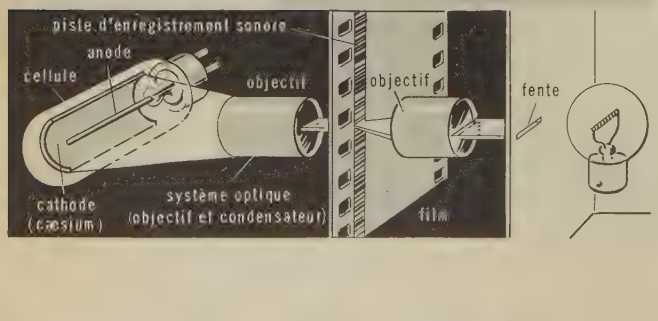

Les inclusions cytoplasmiques sont de deux sortes : les unes, vivantes, comprennent le *chondriome** et l'*appareil de Golgi**; les autres, inertes, englobent le *vacuome**, les matières de réserve, les formations squelettiques, les déchets; l'ensemble de ces enclaves constitue le *paraplasme**.

Le noyau se trouve au sein du cytoplasme; plus réfringent que celui-ci, il est visible par observation directe de la cellule. La présence du noyau est constante dans toutes les cellules; celles qui en sont dépourvues (hématies des mammifères, fibres du cristallin) sont des cellules âgées ayant évolué. Ordinairement, les cellules possèdent un seul noyau, quelquefois deux (cellules hépatiques), parfois plusieurs (myéloplaxes ou polycarycytes de la moelle osseuse, cellules cancéreuses). La forme du noyau, ses dimensions, sa position sont variables. Sa structure complexe présente deux aspects selon que le noyau est quiescent (au repos) ou en division. Près du noyau se trouve le *centrosome**, ou centre cellulaire.

● *Constituants de la cellule végétale.* La cellule végétale se compose également d'une membrane, d'un cytoplasme, d'un noyau. Mais l'organisation est un peu différente. La membrane est rigide et le plus souvent *cellulosique :* c'est la membrane squelettique. Le cytoplasme renferme les mêmes inclusions vivantes, chondriome, appareil de Golgi et, en plus, le *plastidome**, qui est propre aux végétaux verts possédant de la chlorophylle (les algues bleues étant exclues). Les inclusions inertes se composent des mêmes éléments, mais avec un vacuome beaucoup plus développé dans la cellule végétale âgée.

Les différences essentielles entre les cellules animales et végétales portent sur la présence d'une membrane cellulosique, d'un plastidome et d'un vacuome plus important chez la cellule végétale. Ces différences sont moins accentuées entre les cellules animales et végétales jeunes.

Les constituants cellulaires peuvent se diviser en deux groupes : 1° ceux qui sont constants par leur aspect général et leurs fonctions (cytoplasme, noyau, chondriome); 2° ceux qui sont variables dans leur aspect, leur importance, leur présence (centrosome, appareil de Golgi, plastidome, paraplasme).

● *Physiologie cellulaire.* La cellule est le siège d'une activité continuelle. Entre la cellule et le milieu ambiant s'effectuent des échanges sélectifs, rendus possibles par des mécanismes variés (osmose, phénomène de Donnan, imbibition, adsorption). La cellule est le siège d'un métabolisme intense; les produits absorbés sont transformés et participent à la synthèse de la nouvelle matière vivante. Cet anabolisme nécessite beaucoup d'énergie; il est accompagné d'un catabolisme qui dégrade les substances et entraîne la formation de déchets éliminés ou isolés dans la cellule. Les réactions métaboliques sont conditionnées par des facteurs chimiques, les biocatalyseurs, et par des facteurs physiques, les phénomènes de surface.

La cellule respire; la respiration cellulaire, phénomène chimique complexe, maintient un potentiel d'oxydoréduction* compatible avec un fonctionnement normal; elle libère une quantité importante d'énergie productrice de chaleur et de travail mécanique.

La cellule est toujours le siège de mouvements internes (cyclose*) et, parfois, de mouvements externes (mouvements amiboïdes*, mouvements ciliaires et flagellaires, mouvements liés aux variations de la turgescence de la cellule). Ces mouvements sont en rapport étroit avec la structure cellulaire.

● *Reproduction de la cellule.* La cellule se multiplie; la multiplication cellulaire s'effectue par division directe (amitose*) ou par division indirecte (mitose*).

● *Différenciation cellulaire.* Elle correspond à la réalisation morphologique et physiologique d'une cellule déterminée. L'œuf n'est pas différencié. Dès le stade de la gastrula, les cellules, résultant des divisions successives, possèdent des potentialités particulières. Les cellules à potentialités identiques restent groupées et s'organisent en tissus; les tissus, à leur tour, subissent une organisation et donnent des organes.

Bien que la cellule soit l'unité vivante élémentaire, il existe des structures non cellulaires : les *cœnocytes**, ou *plasmodes**, ou *syncytiums**, constitués par un noyau et un cytoplasme, et les *virus*. Mais les uns et les autres n'infirment pas la théorie cellulaire. Par exemple, le cœnocyte, en l'absence d'unité morphologique, présente une unité physiologique représentée par le noyau et le cytoplasme qui l'entoure (énergide); dans certains champignons filamenteux (*saprolegnia*), l'énergide peut s'isoler et devenir une véritable cellule. La cellule est un édifice complexe, où règne une organisation rigoureuse et plastique. (→ Biblio.)

— Radiotechn. Dans une *cellule* photoélectrique, le métal alcalin est déposé sur une partie de la paroi intérieure d'une ampoule à vide, et les électrons libérés sous l'influence de la lumière sont captés par un anneau métallique porté à un potentiel positif : entre le métal (cathode) et l'anneau (anode) s'établit un courant électrique proportionnel au flux lumineux reçu par le métal. Les variations de flux engendrent des variations de courant qui, après amplification, peuvent actionner un haut-parleur de reproduction. (→ Biblio.)

CELLULÉ, E adj. Hist. nat. Divisé en cellules. (On dit plutôt CELLULAIRE.)

CELLULIFUGE adj. Cytol. Qui s'éloigne de la cellule.

CELLULITE n. f. Pathol. Inflammation du tissu conjonctif.

— ENCYCL. Par abus de langage, le terme de *cellulite* désigne l'état capitonné et douloureux du tissu conjonctif, fréquent chez la femme, surtout obèse ou hyperfolliculinique. La surcharge adipeuse de ce tissu distend celui-ci et tiraille les tractus fibreux qui vont du derme aux plans profonds (douleur et capitonnage). Ceux-ci peuvent être rompus par les massages; le traitement de la surcharge adipeuse et, éventuellement, celui d'un trouble hormonal agissent directement contre l'intumescence du tissu conjonctif. (→ Biblio.)

CELLULOÏD n. m. (nom déposé). Matière plastique obtenue en plastifiant la nitrocellulose par le camphre.

— ENCYCL. Le *Celluloïd* fut obtenu pour la première fois en 1865 par Parkes à Birmingham, puis par D. V. Spiel en 1869; mais c'est aux frères Hyatt (d'Albany) que revient le mérite d'avoir, en 1869, inventé et mis au point le procédé de fabrication industrielle du produit qu'ils ont eux-mêmes appelé *Celluloïd*.

Introduit en Europe vers 1876, le Celluloïd est obtenu à partir de nitrocellulose sèche, de camphre et d'alcool à 95°, que l'on malaxe à 60 °C. La pâte est alors filtrée, puis laminée entre deux cylindres chauffés à 70 °C. Elle est ensuite étirée en forme de plaques, qui sont empilées les unes sur les autres et mises sous presse, où elles se soudent. A partir du bloc obtenu, on tranche des feuilles à l'épaisseur désirée, qui sont séchées à l'étuve vers 45 °C, pour éliminer le restant d'alcool. On peut aussi obtenir des tubes et des joncs en forçant, à travers une filière, la matière sortant du laminoir.

Doué d'une grande élasticité, le Celluloïd, peu flexible à froid, est très flexible à chaud, et se laisse travailler comme le bois. Mauvais conducteur de l'électricité, il dégage, sous l'action du frottement, une odeur de camphre qui disparaît rapidement. Son inconvénient majeur est son extrême inflammabilité, qui le rend particulièrement dangereux.

CELLULOLYSANT, E adj. Qui détruit la cellulose : *Certaines bactéries sont cellulolysantes.*

CELLULOSE n. f. Constituant fondamental de la membrane végétale, de nature hydrocarbonée, de formule $(C_6H_{10}O_5)_n$. ‖ *Acétate de cellulose,* ester de la cellulose, obtenu par action, dans des conditions sévèrement contrôlées, de l'acide acétique et de l'anhydride acétique sur de la cellulose purifiée, obtenue généralement à partir des linters de coton : *Mélangé à des plastifiants appropriés, l'acétate de cellulose donne une matière thermoplastique tenace.* ‖ *Nitrate de cellulose,* ester nitrique de cellulose, fabriqué par action d'un mélange des acides sulfurique et nitrique sur de la cellulose, linters de coton purifiés. (La qualité de nitrate de cellulose utilisée pour la fabrication du Celluloïd contient généralement 10,8 à 11,1 p. 100 d'azote contenu dans le binitrate.) ‖ *Propionate de cellulose,* ester de cellulose obtenu par action de l'acide propio-

nique et de son anhydride sur de la cellulose purifiée : *Le propionate de cellulose est le produit de base d'une matière à mouler thermoplastique.* || *Ethyl cellulose,* matière thermoplastique obtenue par éthylation de la cellulose, réalisée par un traitement au sulfate diéthylique ou aux halogènes éthyliques avec une base.

— Papet. Syn. de PÂTE À PAPIER. || Atelier ou usine de fabrication de la pâte* à papier.

— ENCYCL. Chim. La *cellulose* se présente sous forme de fibres. Chacune de ces fibres est une association plus ou moins régulière de fibrilles, ou *micelles*. La micelle elle-même est constituée par un très grand nombre de *molécules* linéaires, rangées parallèlement et régulièrement suivant deux directions de l'espace ; les molécules sont maintenues en place grâce à des *liaisons hydrogènes*. Enfin, chaque molécule est formée d'un grand nombre (2 000 à 3 000) de molécules de glucose, très régulièrement anhydrisées sous forme β, et en position -4. Il s'ensuit que la micelle présente un triple arrangement périodique, et se comporte, aux rayons X, comme un cristal.

La structure de la micelle se maintient dans toutes les transformations qui ne séparent pas les motifs glucosiques (*réactions topochimiques*).

La formule brute de la cellulose doit être $n(C_6H_{12}O_6) - (n-1)H_2O$, soit $(C_6H_{10}O_5)n$, H_2O ; comme n est très grand, la formule brute est pratiquement $(C_6H_{10}O_5)n$.

La cellulose se présente dans les plantes sous des aspects variables suivant l'organe et sa maturité, dure et compacte dans les noyaux, molle dans les bourgeons. La moelle de sureau, le duvet des semences de coton constituent de la cellulose presque pure. La cellulose n'est soluble dans aucun des solvants habituels. Seule la *liqueur de Schweitzer* (solution d'oxyde de cuivre dans l'ammoniaque) la dissout. La cellulose peut être reprécipitée de la solution par addition d'un acide. La cellulose pure est blanche, sans odeur ni saveur ; sa densité est 1,55.

La cellulose réagit sur les alcalis en solution en donnant l'*alcalicellulose* avec production d'un retrait. Par un lavage à l'eau, il reste de la *cellulose mercerisée* soyeuse. Cette propriété est mise à profit dans le *mercerisage* du coton. L'alcalicellulose se condense avec le sulfure de carbone pour former un *xanthogénate* alcalin qui permet l'obtention de la rayonne dite *viscose*. Par fusion, les alcalis décomposent la cellulose avec formation d'acide oxalique.

L'acide sulfurique, par une action prolongée, hydrolyse la cellulose en dextrine, puis en glucose. Une courte action sur du papier provoque un retrait et la formation de *parchemin végétal* (papier sulfurisé).

L'acide nitrique fumant fournit des éthers nitriques, ou *nitrocelluloses**, d'une importance capitale dans la chimie des explosifs, matière première pour l'obtention du collodion et du Celluloïd. Etendu, l'acide nitrique, comme, du reste, les oxydants (permanganates, eau oxygénée, etc.), fournit des composés acides mal définis.

L'anhydride acétique réagit sur la cellulose en donnant des esters acétiques, les *acétylcelluloses*, utilisés comme matières plastiques. L'anhydride acétique, en présence d'acide sulfurique concentré, hydrolyse la cellulose en conduisant à un sucre, le *cellobiose*, qui se sépare sous forme d'ester octo-acétique. La cellulose (papier, coton) est utilisée pour la préparation des cotons-poudres, des acétylcelluloses, des textiles artificiels et de nombreuses matières plastiques.

Les Etats-Unis à eux seuls produisent près de la moitié du total mondial de cellulose. Ils sont suivis par le Canada, la Suède, la Finlande et le Japon.

— Biochim. Le tube digestif humain est incapable de digérer et d'absorber la *cellulose* des aliments végétaux (salade, etc.), faute de sécréter la diastase qui attaque celle-ci. Toutefois, en augmentant le volume des aliments, la cellulose favorise les mouvements intestinaux et améliore l'utilisation des autres substances (rôle de « lest » ou de « ballast »). Chez les bovins, au contraire, la cellulose de l'herbe est digérée par une cellulase, transformée en cellobiose, puis en sucres en C_6 qui sont absorbés, assimilés et incorporés au lait et à la viande, aliments que l'homme peut digérer. D'où la nécessité absolue d'associer l'élevage* à la culture pour assurer indéfiniment l'alimentation humaine sur les mêmes lieux. (→ Biblio.)

CELLULOSIQUE adj. Qui est de la nature de la cellulose ou en contient.

— Chim. *Vernis cellulosiques,* produits à base de nitrate ou d'acétate de cellulose, dissous dans un solvant volatil (alcool-éther, acétone, acétate d'amyle...), contenant en outre des résines, qui rendent le vernis moins cassant. (Ces vernis, qui peuvent s'utiliser sur métaux, bois, tissus, présentent l'avantage d'un séchage rapide et d'une grande résistance aux agents physiques ou chimiques.)

CÉLONITE n. m. Insecte dont l'abdomen, concave en dessous, peut se replier sous le thorax et enserrer la tige des plantes.

— ENCYCL. Les *célonites* sont noirs, variés et rayés de jaune ou d'orange ; ils habitent la région méditerranéenne et établissent sur les pierres ou sur les tiges sèches leurs nids, composés de cellules placées côte à côte. Les larves sont approvisionnées de miel et de pollen. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des masaridés.

CÉLOPE n. m. (gr. *kêlos,* brillant, et *pous, podos,* pied). Petite mouche acalyptère noirâtre, qui vole et saute au bord de la mer, sur les fucus, et se cache sous les galets. (Le genre fait partie des diptères brachycères, famille des phycodromidés.)

CELORICO DA BEIRA, v. du Portugal (district de Guarda), au N. de la serra da Estrella ; 3 550 hab. Vieille forteresse couvrant la frontière castillane.

CÉLOSIE [zi] n. f. (gr. *kêlos,* brillant). Herbe ou arbrisseau croissant en Asie, en Afrique et en Amérique tropicale. (Famille des amarantacées.)

— ENCYCL. Les *célosies* sont des plantes annuelles, très voisines des amarantes, avec lesquelles on les confond quelquefois. Leur nom fait allusion à l'éclat et au riche coloris de leur inflorescence. Ces plantes sont fort recherchées dans les jardins d'agrément. Nous citerons la *célosie à crête* (*Celosia cristata*), originaire de l'Inde, et qui est plus connue sous les noms d'*amarante crête-de-coq, passe-velours,* etc. Toutes les espèces conservent longtemps leur couleur après avoir été séchées à l'ombre et la tête en bas, et peuvent servir, durant l'hiver, soit à faire des bouquets, soit à orner les appartements. Une espèce (*C. trigyna*) est employée comme anthelminthique.

CÉLOTEX n. m. (nom déposé). Matière isolante pour le son, fabriquée avec la bagasse de canne à sucre.

CELS (Jacques Philippe Martin), botaniste français (Versailles 1740 - Montrouge 1806). Il se rendit célèbre par la magnifique pépinière qu'il avait formée non loin de Montrouge et par le nombre prodigieux des plantes exotiques naturalisées par lui. Il fut membre de l'Institut (1795) et prit part à la rédaction du Code rural.

CELSE (Celsius Cornelius Aulus), médecin et érudit du temps d'Auguste. Il serait né à Vérone, du temps de César. Il est probable que Celse pratiqua la chirurgie, car il décrit dans ses livres des opérations et des instruments avec des détails qui supposent une connaissance toute spéciale. Son principal ouvrage, *De arte medica,* est un tableau très précis, aussi bien par le style que par le fond, de la médecine ancienne et de la médecine de son temps, écrit dans un style de la plus grande pureté. La partie concernant l'hygiène est particulièrement intéressante, et c'est à lui que nous devons de connaître l'histoire de la chimie grecque et romaine depuis Hippocrate. On l'a appelé LE CICÉRON DE LA MÉDECINE. On lui doit aussi : *De febribus liber, De balneis, Epistolae duae de medicina quae exstant cum medicis antiquis* (Venise, 1857).

Celse (MÉTHODE DE), nom donné à une méthode de cystotomie* imaginée par Celse.

Celse (QUADRILATÈRE DE), ensemble des quatre symptômes cardinaux que Celse donne comme caractéristiques de l'inflammation : rougeur, tumeur, chaleur et douleur.

CELSE, en lat. **Celsus,** philosophe qui vivait à Rome sous les Antonins (IIe s. apr. J.-C.), célèbre par ses attaques contre le christianisme dans le *Discours véritable* (*Alêthês logos*). On ne connaît cet ouvrage que par la réfutation qu'en fit Origène dans son livre *Contre Celse* (*Contra Celsum*).

CELSE (saint), martyr, né à Milan († v. 56). Son histoire est inconnue ; sa mémoire est unie à celle de saint Nazaire et sa légende est fabuleuse. — Fête le 28 juillet.

CELSIA n. f. Plante à grandes fleurs très recherchées par les insectes, à feuilles profondément divisées, poussant dans les lieux sablonneux ou arides de la région méditerranéenne. (Famille des scrofulariacées.)

CELSIANE n. f. Minér. Aluminosilicate de baryum naturel, de formule $BaAl_2Si_2O_8$, appartenant à la famille des feldspaths.

CELSIUS (Anders), physicien et astronome suédois (Uppsala 1701 - *id.* 1744). Professeur d'astronomie à l'université d'Uppsala (1730), il voyagea en Allemagne, en Italie, en France, et fit partie, en 1737, de l'expédition française chargée de mesurer un degré du méridien dans les régions polaires. A son retour, il fit construire un observatoire à Uppsala. Celsius fut l'un des premiers à comparer les éclats lumineux des étoiles. Il a observé la variation diurne de la déclinaison magnétique (1740), ainsi que les perturbations produites par les aurores polaires. C'est lui qui créa, en 1742, l'échelle thermométrique centésimale, à laquelle on a donné son nom.

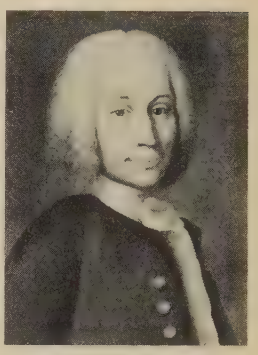

Anders CELSIUS
observatoire d'Uppsala

Celsius (DEGRÉ), nom donné au degré de l'échelle thermométrique légale (anciennement *centigrade* ou *centésimal*).

CELTAGAL n. m. Chapell. Paille artificielle de rayonne acétate matée. (Elle se présente en tresses variées tant par leurs largeurs que par la diversité de leurs tissages.)

CELTE adj. et n. Syn. de CELTIQUE.

CELTES, nom d'un groupe de peuples parlant une langue indo-européenne ; les Romains les appelaient *Galli*. Les langues celtes, qui présentaient quelques affinités avec les langues italiques, ont survécu en Irlande, en Ecosse, au pays de Galles et en Bretagne.

● *Histoire.* Dans la protohistoire de l'Europe occidentale, il semble que les Celtes commencent à s'individualiser parmi les groupes indo-européens vers le IIe millénaire. L'étude des noms de lieux fait apparaître au S.-O. de l'Allemagne une aire triangulaire, entre Rhin et Danube, qui représente sans doute l'habitat primitif des Celtes. Dès les débuts de l'époque de Hallstatt (1re moitié du Ier millénaire av. J.-C.), des Proto-Celtes sont en relation avec les Balto-Slaves, et reçoivent à travers les Balkans et les Alpes de nouvelles techniques importées d'Italie et du Proche-Orient (métallurgie du fer). Cette Celtique cantonnée au N. et au S. du haut Danube, Hérodote l'assignait déjà comme habitat aux *Keltoi*.

Certains archaïsmes de leur langue laissent penser que les tribus celtes des *Goidels* ont émigré vers l'archipel britannique dès l'âge du bronze, car, entre 2000 et 1700 av. J.-C., un peuple d'envahisseurs qui enterrent leurs morts sous des tumuli se répand lentement en Gaule et en Angleterre : première et diffuse invasion celte, qui gagne rapidement la Gaule centrale. L'installation se continue, plus dense, à l'époque de Hallstatt : les tumuli se multiplient (on en compte plus de 40 000 pour le seul Jura). Vers 700-600 av. J.-C., l'exploitation des minerais de fer de Lorraine, de Bourgogne et du Centre accroît l'immigration celte, tandis que se constitue, à l'ouest du Rhin, une vaste Celtique continentale, qui prolonge la Celtique primitive d'entre Rhin et Danube.

L'époque de La Tène (VIe-Ier s. av. J.-C.) est celle de la grande expansion des Celtes, comme de l'épanouissement de leur civilisation. Chaque siècle connaît de nouvelles poussées : le VIe s. voit leur implantation dans la péninsule Ibérique, où, plus ou moins mêlés aux Ibères, ils forment le peuple *celtibère ;* au Ve s., tandis que l'Armorique est occupée, les Celtes descendent la vallée du Rhône ; vers 400, Massalia est attaquée ; c'est un va-et-vient incessant des tribus à la recherche de terres, s'avançant devant d'autres peuples massés sur le Rhin. A l'époque de La Tène I, des bandes parties de la rive droite du Rhin peuplent la Champagne, où elles introduisent le rite des sépultures à chars. Leurs raids se dirigent aussi vers l'E. et le S. : les Boïens donnent leur

Phot. Arch. des portraits suédois.

art des Celtes
Femme dansant
bronze découvert
à Neuvy-en-Sullias
(Loiret)
musée d'Orléans

nom à la Bohême; les Bastarnes (d'origine probablement germanique) sont celtisés; au IVe s. av. J.-C., plusieurs tribus envahissent profondément l'Italie (v. 393-386), ébranlant la puissance étrusque, avant de se fixer dans la plaine du Pô, qui devient la Gaule Cisalpine; d'autres s'installent dans la plaine du moyen Danube, fondant *Singidunum* (l'actuelle Belgrade). Au IIIe s., les Celtes envahissent les royaumes hellénistiques : ils menacent Delphes (279 av. J.-C.), conquièrent la Thrace, passent en Asie Mineure, où ils s'installent dans la région à laquelle ils apportent le nom de *Galatie;* leurs guerriers blessés fournissent un thème admirable à la statuaire hellénistique (grand autel de Pergame). Ainsi l'expansion celte atteint-elle son apogée au IIIe s., les limites de l'aventure conquérante des Celtes demeurant attestées par la toponymie : Galice, Galatie, Galicie. Mais les tribus celtes n'ont pas su s'élever jusqu'à la conception de l'Etat. Aucune esquisse d'empire ne succède aux conquêtes; au contraire, la dispersion ne fait que relâcher la faible cohésion de tribus indépendantes. Aussi la décadence celte est-elle rapide. La défense des peuples méditerranéens s'organise, et Rome inflige aux Celtes une première grave défaite en 225 av. J.-C. (bataille du cap Télamon, en Etrurie). Au nord, les Germains, partant des côtes de la Baltique et de la mer du Nord, colonisent progressivement les territoires partiellement vidés par les migrations celtes, et atteignent le Rhin et le Danube vers le IIe s. av. J.-C. Les tribus celtes, refoulées ou contenues par les Germains (c'est peut-être à la pression de ceux-ci qu'est due la dernière grande migration celte vers l'ouest, celle des *Belges*), doivent se soumettre successivement, du IIe s. av. J.-C. au Ier s. apr. J.-C., à l'impérialisme romain. Les Celtes ne parviennent à conserver leur originalité que dans les caps les plus occidentaux de l'Europe, leurs ultimes refuges.

● *Civilisation.* Il faut insister sur l'étonnante faculté d'assimilation dont les Celtes firent preuve et qui, jointe à une extrême curiosité d'esprit, les rendit capables, au cours de leurs nombreuses migrations, de se faire les élèves des techniciens grecs, étrusques, italiotes. Ils ont développé l'agriculture (charrue à roues), perfectionné certaines techniques, telle l'émaillerie. Leurs artisans, auxquels les Romains attribuent l'invention du tonneau, sont réputés pour leur habileté; c'est le cas, surtout, de leurs charrons et de leurs forgerons. Des centres celtes deviennent, au Ier s. av. J.-C., de vastes manufactures, inondant l'Occident de leur production (chaudronnerie, poterie à la mode d'Arezzo). Grâce à un réseau de voies de communication, que Rome n'a qu'à améliorer en l'empierrant, les échanges commerciaux dans toute la Celtique sont de plus en plus nombreux. Au moment de la conquête romaine, les Celtes ont développé une économie dont la solidité est le plus sûr garant de la prospérité gallo-romaine.

En revanche, l'anarchie politique, les rivalités entre les « cités », leur particularisme outrancier ont empêché la création d'Etats puissants. La structure sociale, très aristocratique, n'est pas sans évoquer celle de la Grèce homérique; elle s'est assez bien conservée en Irlande jusqu'à la fin du Moyen Age. L'organisation est essentiellement rurale, les Celtes n'ayant jamais développé une véritable civilisation urbaine. Le chef de chaque clan familial est le maître du territoire correspondant (*tuath* en Irlande). Il est entouré des hommes libres de son clan, guerriers et paysans, et recourt aux avis et aux jugements d'une classe sacerdotale de savants, les *druides,* d'où sont issus les bardes et les légistes de l'Irlande chrétienne. Sa puissance se mesure surtout à l'ampleur de sa clientèle (*ambactes* gaulois, *celi* irlandais); entre le client et le roi ou roitelet, le lien est personnel. Certains clients sont libres; d'autres ne le sont pas, et la situation de ces derniers n'est guère supérieure à celle des esclaves. La hiérarchisation rigide de la société s'ajoute à l'indépendance turbulente des familles nobles pour empêcher l'unité politique. Les Celtes n'ignorent pourtant pas un certain sentiment de solidarité ethnique et religieuse; ainsi, une grande réunion judiciaire se tenait chaque année en Gaule dans l'actuelle forêt d'Orléans, sous la direction des druides, et les druides gaulois entretenaient d'étroits rapports avec ceux de l'île de Bretagne. Aussi les conquérants romains ont-ils persécuté les druides, accusés de crimes rituels, mais plus encore suspects d'être les principaux agents d'un nationalisme diffus.

Confrérie de sages, les druides sont les « inspirés », intermédiaires entre l'homme et la divinité. Ils exercent la magie, la divination et, surtout, instruisent la jeunesse par un enseignement purement oral; ils sont donc les dépositaires de la tradition, tant littéraire, historique et juridique que religieuse. Ils professent une doctrine originale, qui semble ne rien devoir à l'Orient. L'âme est immortelle, puisqu'à la mort du corps elle change d'enveloppe, mais continue à vivre dans un au-delà que les Celtes d'Armorique situaient à l'O., dans une île, et dont la légende de saint Brandan accréditera jusqu'au XVIe s. l'existence. Issus de la divinité de la mort, Dispater, les Celtes croient à un jugement dernier : un jour viendra où l'eau et le feu détruiront le monde sensible. Diogène Laërce nous a rapporté une maxime des druides : « Révérer les dieux; ne rien faire de mal; s'endurcir au courage. » C'est une sorte de stoïcisme, riche de sens, que cette formule fait apparaître.

Les Celtes ont passé pour des hommes très religieux. César assimilait de force et de bonne foi les nombreux dieux celtes au panthéon romain. Le culte des forces naturelles, joint à ce particularisme qui se manifeste dans le domaine religieux comme en politique, explique la multiplicité des dieux régionaux : plus de quatre cents, bien moins caractérisés par des fonctions spécialisées (guerre, amour, mort, soleil, etc.) que par l'extension de leur aire cultuelle. Dans les représentations, on constate, à côté de symboles identifiant le dieu (le dieu au maillet), un certain nombre de dieux zoomorphes, tel le dieu anguipède, ou Cernunnos, à tête de cerf, de bélier.

L'art celtique, enfin, si profondément original, est caractérisé par une idéalisation de la figure humaine, dans laquelle n'apparaît plus que la tension intérieure, témoin les têtes et les masques trouvés en Champagne. Mais, en même temps, une dissociation de la forme se lie à un réalisme hellénistique : le cheval à tête humaine se disloque, l'œil quitte son orbite et devient une rouelle, symbole du soleil en marche. Ainsi, l'art celtique, loin d'être primitif ou maladroit, paraît-il, par son caractère décoratif et son symbolisme abstrait et parfois surréaliste, s'opposer au classicisme méditerranéen. Cette structure esthétique n'est pas différente de celle qui se manifeste mille ans plus tard dans les miniatures irlandaises de l'époque carolingienne, où, en de merveilleux entrelacs, se mêlent l'animal à la plante, l'homme au décor. Ainsi, l'art des steppes interprète-t-il pareillement les modèles proposés. On saisit par là toute la richesse et le développement postérieur de cet art celtique fait d'abstractions et de schémas mentaux projetés sur la réalité. (V. IRLANDE.) [→ Biblio.]

art des Celtes : Hermès bicéphale provenant du sanctuaire de Roquepertuse (Bouches-du-Rhône), *musée Borély, Marseille*

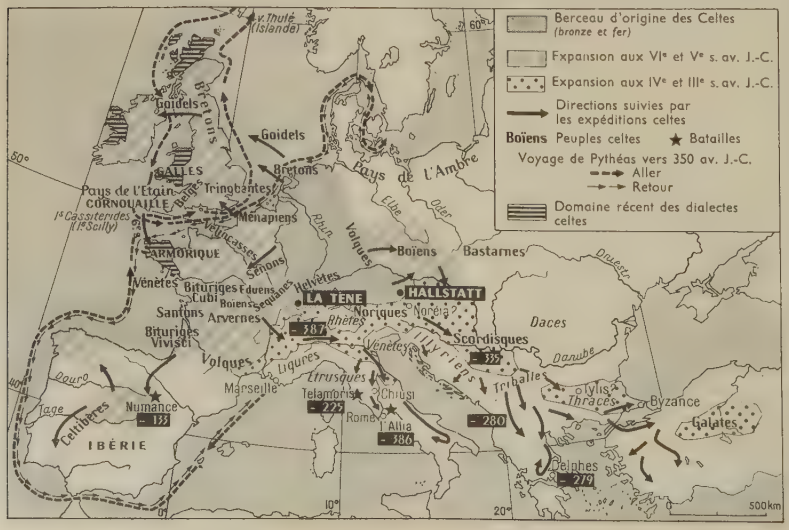

carte de l'expansion celte

Celtex, holding français de l'industrie de la cellulose et des textiles artificiels. Anciennement dénommée le Cuprotextile, puis Textiles artificiels du Sud-Est, cette société prend son nom actuel en 1951, à la suite de sa fusion avec les anciens établissements Givet-Izieux et la Société de la Viscose française. A cette date également, elle cesse d'exploiter directement son domaine industriel pour se consacrer à la gestion de ses actifs financiers et de ses participations, au nombre desquelles figurent la Compagnie industrielle des textiles artificiels et synthétiques (ex-Viscose française), Rhodiacéta, la Cellophane, la Société landaise des Celluloses, la Société industrielle de Cellulose d'Alizay, la Cellulose du Pin, Rhovyl, Novacel, Viscora, la Société du verre textile et la Foreign Industrial and Commercial Company Ltd., dont 219 962 actions de 1 dollar ont permis à Celtex d'absorber en 1952 la Société générale de textiles artificiels.

CELTIBÈRES. Géogr. anc. Peuple de l'Espagne.

On appelait *Celtibères* tantôt les populations celtiques du centre de l'Ibérie (Espagne), tantôt les peuples établis aux sources du Tage, du Guadiana et du Jucar jusque vers Valence. Ils descendaient des Boïens qui conquirent l'Ibérie au VIe s. av. J.-C., et, durent, en 230, reconnaître la suprématie de Carthage. Après trois longues guerres, au cours du IIe s., ils se soumirent à Rome au lendemain de la prise de Numance par Scipion Emilien (133 av. J.-C.). Les Espagnols, les Castillans surtout, descendent en grande partie des Celtibères.

CELTIBÉRIE. Géogr. anc. Pays habité par les Celtibères, dans la péninsule Ibérique.

CELTIBÉRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Celtibérie; habitant ou originaire de ce pays.

— ENCYCL. Linguist. La langue *celtibérienne* (on dit aussi *celtibère*) est connue par des inscriptions et par des légendes de monnaies,

Phot. Belzeaux-Zodiaque.

dont les unes sont en caractères ibères et les autres en caractères latins. Elle a dû s'éteindre peu après le début de notre ère. Elle appartient, comme le gaulois, au groupe celtique de la famille indo-européenne.

CELTILL, noble chef arverne, père de Vercingétorix (Ier s. av. J.-C.). Les peuples de la Gaule chevelue, s'étant fédérés sous l'autorité des Arvernes, que guidait Celtill, se révoltèrent contre leur hégémonie quand ce dernier eut été condamné à mort pour tentative d'usurpation royale.

CELTINÉ ou **KELTINÊ.** Myth. gr. Fille de Bretannos. Lorsque Héraclès revint avec les taureaux de Géryon, Celtiné cacha le troupeau et refusa de le rendre au héros s'il ne s'unissait à elle. Il céda, parce qu'elle était très belle, et devint ainsi le père de Celtos, héros éponyme des Celtes.

CELTIQUE ou **CELTE** adj. Relatif aux Celtes : *La langue celtique.*

— Bx-arts. *Art celtique,* v. CELTES et IRLANDE.

— Zootechn. Se dit d'un ancien type de porc originaire du nord-est de l'Europe, et qui a donné naissance, par sélection ou par croisements avec des races améliorées, à de nombreuses races locales. (Le type celtique se caractérise par des oreilles tombantes, un profil concave plus ou moins accentué et un bassin incliné.)

◆ N. m. Linguist. La langue des Celtes.

— ENCYCL. Linguist. Le terme *celtique* s'applique à plusieurs dialectes issus d'un rameau de l'indo-européen proche de l'italique.

Le *vieux celtique,* qui a laissé de nombreuses traces de sa prédominance depuis l'Europe centrale jusqu'à l'Atlantique, se distingue des autres rameaux de la même famille linguistique par maints caractères, dont les plus frappants sont : 1° la chute générale du *p* (lat. *porcus,* irl. *orc,* bret. *oc'h;* lat. *plenus,* bret. *leun,* gall. *llawn;* gr. *πλατύς,* gall. *llydan,* bret. *ledan*); 2° le passage de l'indo-européen *ē* à *ī* (lat. *verus,* gall. et bret. *gwir;* lat. *rex,* gaul. *rix*); 3° le changement de la labio-vélaire *gw* en *b* (lituan. *gývas,* lat. *vivus,* gall. *byw,* bret. *beo*); 4° le développement des sonores *l* et *r* en *li, ri.*

L'existence d'une unité italo-celtique postérieure à la séparation des langues issues du tronc commun ressort du fait qu'*italique* et *celtique* possèdent tous deux un génitif singulier en *i* dans les thèmes en *o,* un déponent passif en *r,* et un futur en *b.*

Les dialectes celtiques comprennent : *a*) le *celtique continental,* représenté par le *gaulois,* dont la syntaxe n'est pas connue et dont relativement peu de noms communs et de verbes sont parvenus jusqu'à nous; *b*) le *brittonique,* parlé en Grande-Bretagne plusieurs siècles avant notre ère, et dont sont issus le *gallois* (en angl. *Welsh*), encore vivace dans le pays de Galles, le *cornique,* qui s'éteignit en Cornouailles anglaise (*Cornwall*) vers le milieu du XVIIIe s., le *breton-armoricain,* apporté en Bretagne entre le Ve et le VIIe s. par des colons d'outre-Manche, et qui ne doit donc pas être considéré comme un descendant du gaulois; *c*) le *gaélique* ou *goïdélique,* auquel se rattachent l'*irlandais,* le *gaélique d'Ecosse* et le *manx* ou *mannois,* parler de l'île de Man.

Le *brittonique* et le *gaélique* se distinguent l'un de l'autre par un critérium absolu : la persistance en gaélique de la consonne *q* de l'indo-européen, et le passage en brittonique de cette consonne à *p,* postérieurement à la chute générale du *p* primitif dans le vieux celtique (irl. *coic,* « cinq », gall. *pump,* bret. *pemp*). Le mécanisme des mutations qui, dans un certain nombre de cas, modifient à l'initiale sept des consonnes de l'alphabet dans les langues celtiques modernes semble n'être entré dans l'usage qu'après le Ve s. de notre ère. (→ Biblio.)

CELTIQUE, en lat. **Celtica.** Géogr. anc. Division de la Gaule comprise entre l'Atlantique, la Seine et la Garonne au temps de César, et qui constitua par la suite une des « Trois Gaules ». C'était aussi la « Gaule chevelue », dont le territoire, soumis par César en 51 av. J.-C., et réduit au pays compris entre Loire et Garonne, constitua sous Auguste la *Lyonnaise.*

CELTIS [tis] n. m. Nom scientifique du micocoulier* ou falabréguier.

CELTIS ou **CELTES** (Conrad PICKEL, dit), humaniste et poète allemand (Wipfeld, Bavière, 1459 - Vienne 1508). Il suivit les leçons de R. Agricola à Heidelberg, et devint professeur de poésie et d'éloquence à Vienne (1497). C'est lui qui découvrit les œuvres de Roswitha* von Gandersheim et la fameuse carte de l'Empire romain, dite de Peutinger. Humaniste de haute valeur, il écrivit des poèmes en latin.

CELTISANT ou **CELTISTE** n. m. Personne qui s'applique à l'étude de la langue et de l'histoire des Celtes.

CELTISME n. m. Ensemble des caractères propres aux Celtes. ‖ Connaissance de tout ce qui concerne les Celtes.

CELTIUM [sjɔm] n. m. Chim. Syn. de HAFNIUM.

CELTOMANIE n. f. Manie de certains savants qui voient dans le celtique l'origine des langues de l'Europe, et même la langue primitive.

CELTYLE n. m. (de *celtium*). Chim. Radical bivalent CtO.

CELUI, CELLE; pl. **CEUX, CELLES** pron. dém. (du lat. *ecce,* voici, et *ille* pron. dém.). Quand ces pronoms ne représentent pas un nom précédemment prononcé ou écrit (ou implicite), ils ne peuvent se dire que des personnes : *Celle qui vous a dit cela se trompe;* mais : *Ce n'est pas votre livre, c'est celui de mon frère.* S'ils ne sont pas suivis de *ci* ou de *là,* ils ne peuvent s'employer que comme antécédents d'un relatif ou pour remplacer un nom devant la préposition *de* : *Celui qui met un frein à la fureur des flots* (Racine). *Vois tes propres défauts et non ceux de ton frère. Vous pouvez garder celui de ces livres qui vous conviendra le mieux.*

● *Celui-ci, celle-ci,* cette personne ou cette chose-ci : *Je nourris celui-ci depuis longues années* (La Fontaine). — Marquent en général la personne ou la chose la plus rapprochée, ce dont il a été question en dernier lieu, ou encore les paroles qui vont suivre : *Celui-ci, glorieux d'une charge si belle* (La Fontaine). *Le plus difficile à suivre de tous les préceptes est celui-ci : Connais-toi toi-même.*

● *Celui-là, celle-là,* cette personne ou cette chose-là. — Désignent ordinairement la personne ou la chose la plus éloignée ou dont on a parlé d'abord, mais s'emploient souvent pour toute personne ou toute chose qu'on montre (sauf quand il y a opposition expresse avec *celui-ci, celle-ci*). ‖ *Celle-là* peut signifier « cette histoire-là » : *Il a été décoré? Oh! celle-là est trop forte!*

● *Celui-ci..., celui-là...* et *celle-ci..., celle-là...* s'emploient par opposition (et alors *celui-ci* se rapporte au terme le plus proche), mais ils ne signifient souvent que l'un, l'autre; les uns, les autres : *Celui-ci meurt dans la prospérité, celui-là dans la misère.*

— REM. GRAMM. **1.** *Celui-là, celle-là,* placés en tête de propositions, peuvent être antécédents d'une subordonnée relative placée à la fin de la proposition. Cette mise en relief est destinée à produire un effet emphatique. Il n'en est pas de même lorsque *celui-ci* ou *celui-là* sont immédiatement suivis d'une subordonnée relative : *Celui-là, qui vous déplaît, est pourtant un brave homme. Celui-ci, que je touche, vous convient.*

2. *Celui, celle* se trouvent, même dans de bons auteurs, non suivis d'un relatif ou de la préposition *de* : *Je joins à ma lettre celle écrite par le prince* (Racine). *Le goût de la philosophie n'était pas celui dominant* (Voltaire). Cependant, les puristes condamnent cet emploi. Suivant eux, *celui, celle* ne peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe que dans un seul cas : lorsque ce participe ou cet adjectif sont une apposition (et non une épithète) de *celui* ou de *celle : La résignation des martyrs et celle, si touchante, dont Jeanne d'Arc fit preuve.*

CÉLY, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), au N.-O. de la forêt de Fontainebleau; 437 hab. Eglise du XIIIe s. Château du XVe s. Villégiature.

CÉLYPHE ou **CÉLYPHUS** [fys] n. m. Mouche remarquable par le développement extraordinaire de son écusson, qui cache l'abdomen, et les ailes quand celles-ci sont au repos. (Le genre fait partie des diptères brachycères orthoraphes et sert de type à la famille des *célyphidés.* Il vit dans les régions tropicales.)

CÉMA n. m. Zool. Mammifère ruminant du groupe des rupicaprins.

CEMBRO [sɛ̃] n. m. Nom d'une espèce de pin dont les graines sont comestibles comme celles du pin pignon. (On écrit aussi CEMBROT.)

CÉMENT n. m. (du lat. *caementum,* blocaille). Céram. Argile cuite, utilisée comme matière dégraissante en céramique.

— Anat. Substance dure couvrant la racine des dents. (Le cément est formé de cellules, les cémentoblastes, dont l'aspect est proche de celui des cellules osseuses. Le cément, moins lisse que l'émail, permet l'insertion des fibres ligamentaires qui relient la dent à son alvéole.)

— Métall. Matière que l'on chauffe au contact d'un métal, et qui, en se décomposant, permet de faire diffuser à haute température un ou plusieurs de ses éléments dans la partie superficielle du métal. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Métall. Pour effectuer la cémentation*, on utilise plusieurs types de céments : 1° Des *céments solides,* constitués par des poudres de matières organiques, charbon de bois, carbonates, ferrocyanures; le plus couramment employé est le *cément de Caron,* formé de 60 p. 100 de charbon de bois et 40 p. 100 de carbonate de baryum;

2° Des *céments liquides,* formés de sels alcalins carburants fondus, à base de cyanures (75 p. 100 de cyanure de sodium et 25 p. 100 de carbonate de sodium);

3° Des *céments gazeux,* dont l'utilisation industrielle se développe, plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, pour le remplacement de certains céments solides (cémentation par le carbone ou *carbonitruration*). Pour la cémentation des alliages ferreux par le carbone, on utilise l'oxyde de carbone et des hydrocarbures gazeux (gaz d'éclairage, gaz à l'eau réduit, propane). Pour la nitruration*, on fait appel au gaz ammoniac, qui se dissocie à chaud en azote actif et hydrogène.

CÉMENTATION n. f. Géol. Enrichissement d'un gisement au voisinage immédiat du niveau hydrostatique, dû à l'action des eaux d'infiltration, qui se sont chimiquement élaborées dans la traversée de la partie supérieure du gîte, et qui précipitent leurs sels métalliques en arrivant dans le niveau hydrostatique. ‖ *Gîte de cémentation,* gîte exploitable grâce à l'existence d'une zone de cémentation. (V. part. *encycl.*)

— Métall. Chauffage d'une pièce métallique au contact d'un produit appelé *cément**, et ayant pour objet soit de lui conférer des propriétés particulières par diffusion d'un ou de plusieurs éléments du cément dans toute la masse (*cémentation à cœur*), soit de limiter cette diffusion aux couches externes, pour obtenir un produit composite ayant des propriétés superficielles différentes de ses propriétés à cœur (*cémentation superficielle*). [V. part. *encycl.*]

— Minér. Transformation, par oxydation, des pyrites en sulfates.

— Technol. Durcissement des faces d'une pièce de bois, lors d'un séchage artificiel conduit trop rapidement, empêchant un séchage homogène de la masse de la pièce, ce qui provoque des tensions internes et des fentes.

— Verr. Opération consistant à recouvrir une pièce d'un mélange d'ocre et d'oxyde d'argent, pour obtenir, à basse température, un ton jaune.

— ENCYCL. Géol. La *zone de cémentation* est située à la partie inférieure de la *zone d'oxydation* d'un gisement. Elle s'arrête peu au-dessous du niveau hydrostatique : plus bas, les mouvements de l'eau sont extrêmement lents, et les échanges chimiques supprimés, car l'action de l'oxygène et du gaz carbonique, qui ne sont plus renouvelés dans l'eau, cesse. Elle est particulièrement développée dans les calcaires.

— Métall. La *cémentation* la plus couramment utilisée est la cémentation superficielle de l'acier par le carbone, pour durcir la surface de diverses pièces mécaniques : engrenages, axes, cames, arbres, etc.

Elle se pratique industriellement sur de l'acier doux, afin d'obtenir un alliage peu dur et non fragile à cœur, tandis que la surface cémentée, enrichie en carbone, est

célyphe

devenue dure et résiste à l'usure. Ce résultat s'obtient en chauffant l'acier doux vers 900 °C en présence de cément*. A cette température, le constituant austénite dissout particulièrement bien le carbone, et la surface de la pièce se carbure jusqu'à atteindre, après plusieurs heures, une teneur d'acier dur de l'ordre de 0,8 p. 100 de carbone. On effectue ensuite un traitement de trempe permettant d'obtenir en surface une structure très dure de martensite.

Pour éviter le grossissement exagéré des grains d'austénite par maintien prolongé à haute température durant le traitement, et pour obtenir une structure superficielle trempée particulièrement dure, on utilise des aciers dits « de cémentation » à 0,10-0,15 p. 100 de carbone, 2 p. 100 de nickel et éventuellement 0,5 p. 100 de chrome et 0,2 p. 100 de molybdène. Avec ces aciers, on ne peut effectuer, après cémentation, qu'une seule trempe, au lieu de la double trempe nécessaire pour les aciers doux ordinaires : une première pour régénérer le cœur surchauffé, une seconde pour obtenir la dureté superficielle. L'épaisseur de cémentation, qui est l'épaisseur d'acier fortement enrichi en carbone, peut atteindre jusqu'à 3 mm (cémentation profonde), suivant la température de traitement et le temps de maintien; ainsi, de 850 à 900 °C, la profondeur cémentée est de 0,1 à 0,2 mm à l'heure avec un cément solide.

Suivant la nature du cément utilisé, on distingue plusieurs types de cémentation.

La *cémentation solide*, dont l'utilisation industrielle devient moins courante, se pratique en disposant les pièces à traiter en contact avec un cément solide à base de carbone, contenu dans une caisse rendue étanche, ou caisse de cémentation, que l'on place dans un four. On obtient ainsi de fortes épaisseurs de cémentation, jusqu'à 3 mm pour un traitement de 25 heures à 850 °C, mais les pièces doivent ensuite être rechauffées pour le traitement de simple ou double trempe

cemonus

La *cémentation liquide*, ou *cyanuration*, utilise comme cément des sels fondus à base de cyanures alcalins; plus rapide que la cémentation solide, elle s'emploie pour de petites pièces nécessitant une faible épaisseur de cémentation (0,3 mm au maximum).

La *cémentation gazeuse*, qui fait appel à un mélange de gaz carburants (oxyde de carbone, hydrocarbures), est particulièrement adaptée pour le traitement de grandes séries de pièces (industrie automobile); les pièces sont chauffées dans des fours à passage continu ou discontinu, et baignées par le gaz cémentant obtenu à partir de générateurs à gaz d'éclairage, à gaz à l'eau, etc. Pour accélérer le traitement, on additionne parfois le gaz de cémentation de propane ou de gaz ammoniac. (V. CARBONITRURATION.)

La *cémentation électrolytique*, encore peu développée, permet de cémenter des pièces placées en cathode dans un bain de sels fondus vers 950 °C (mélange de carbonates alcalins ou alcalino-terreux).

Lorsque toutes les parties d'une pièce ne doivent pas être cémentées, il est nécessaire d'effectuer, sur les parties à protéger de toute action carburante, des revêtements électrolytiques (cuivrage) ou des dépôts de peintures spéciales.

Blaise CENDRARS

En dehors de la cémentation classique par le carbone, il est possible de faire diffuser, en surface des alliages ferreux, différents métaux ou métalloïdes, soit pour obtenir des propriétés mécaniques particulières, soit pour protéger ces alliages de la corrosion; on réalise la cémentation par l'azote ou *nitruration**, par le carbone et l'azote agissant simultanément ou *carbonitruration**, par l'aluminium ou *calorisation**, par le chrome ou *chromisation**, par le zinc ou *shérardisation**, par le bore ou *boruration**, par le silicium ou *siliciuration**, et par d'autres métaux tels que le béryllium, le zirconium, le tungstène, etc. Il est également possible de cémenter des alliages cuivreux par le zinc, le cadmium ou le tungstène.

La *cémentation oxydante* est une décarburation permettant d'obtenir une fonte malléable en traitant les pièces moulées en fonte en présence d'un cément constitué par des oxydes ou des carbonates. (V. MALLÉABILISATION.)

La cémentation du fer pour la fabrication d'acier carburé, ou acier au creuset, n'est plus pratiquée; le procédé consistait à cémenter le plus profondément possible des barres de fer, en les maintenant dans des caisses en présence de cément carburant durant une à deux semaines; l'acier ainsi obtenu (*acier poule*) était ensuite refondu pour homogénéiser la teneur en carbone.

CÉMENTÉ, E adj. Se dit d'un acier peu carburé dans la masse, dont la surface a été carburée par chauffage au rouge au contact d'un cément.

CÉMENTER v. tr. Soumettre à la cémentation : *On cémente l'acier doux par le carbone, afin de lui donner en surface la composition et les propriétés de l'acier dur.*

CÉMENTEUX, EUSE adj. Qui a les caractères du cément : *Matière cémenteuse.*

CEMENT GUN [simentgœn] n. m. (de l'angl. *cement*, ciment, et *gun*, canon). Appareil utilisé pour le transport des mortiers et des bétons à éléments fins, et pour l'exécution des enduits appliqués par projection pneumatique.

CÉMENTITE n. f. Carbure de fer (Fe_3C). — ENCYCL. Dans les aciers et dans les fontes blanches, le carbone se trouve sous forme de *cémentite*. Cette forme n'est d'ailleurs pas la plus stable, et, par recuit, on passe de la cémentite au graphite (fontes grises). Mais, pratiquement, pour les aciers, on a toujours de la cémentite. La cémentite elle-même contient 6,7 p. 100 de carbone; elle est très dure, magnétique et très fragile.

CÉMENTOBLASTE n. m. Anat. Cellule composant le cément* dentaire.

ÇEMIŞKEZEK, localité de Turquie, ch.-l. de la prov. de Tunceli, au N. d'Elaziğ; 1 820 hab.

CEMONUS [nys] n. m. Petit insecte noir dont l'abdomen a un long pétiole, qui fait son nid dans le bois mort et dans les tiges sèches, et qui l'approvisionne avec des pucerons. (*Cemonus unicolor* est commun en France. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des crabronidés.)

CENA (Giovanni), écrivain italien (Montanaro Canavese 1870 - Rome 1917). Socialiste aux tendances humanitaires, il s'intéressa particulièrement au sort des populations pauvres des marais Pontins. Il a publié plusieurs recueils de vers, d'une inspiration austère et douloureuse : *la Mère* (*Madre*) [1897], qui lui fut inspirée par la longue et terrible agonie de sa mère; *In umbra* (1899), *Homo* (1907). Il a écrit aussi un roman social : *Gli ammonitori* (*Ceux qui avertissent*) [1904].

CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN, comm. de la Dordogne (arrond. de Sarlat), dans le Périgord, sur la Dordogne; 810 hab. (303 aggl.). — Au hameau de *Saint-Julien*, église romane; cloche du XIIIe s.

CÉNACLE n. m. (lat. *cenaculum*, salle à manger). Lieu où Jésus institua l'eucharistie. || Chambre haute où les Apôtres reçurent le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. || *Fig.* Comité, cercle formé de personnes groupées pour un but commun : *En arrivant à Paris, il* [Barrès] *avait fréquenté les cénacles et les cafés littéraires, si nombreux alors au Quartier* (Tharaud).

— Littér. Le Cénacle, nom donné au groupe des jeunes romantiques qui furent, en 1823-1824, les collaborateurs de *la Muse française* : A. Soumet, A. Guiraud, V. Hugo, Vigny, E. Deschamps. (On retrouvera les mêmes poètes dans le salon de Charles Nodier, à l'Arsenal [à partir de 1824], et dans celui de Victor Hugo, rue Notre-Dame-des-Champs [1827]. Plus tard, le Cénacle s'ouvrit à des romantiques de la deuxième volée, plus libéraux en politique, et dont Sainte-Beuve est un assez bon représentant. C'est ce que Léon Séché a appelé « le Cénacle de Joseph Delorme » [1829].)

— ENCYCL. Le *cénacle* des Anciens était une salle à manger placée à l'étage le plus élevé. Il y avait à Jérusalem un édifice de ce nom : c'était une église qui aurait été construite sur l'emplacement de la maison où Jésus célébra la Cène avec ses disciples, où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, et où le Sauveur leur apparut après sa résurrection. Détruite par les musulmans en 640, elle fut réédifiée par les croisés au XIIe s., et de nouveau ruinée au XIVe s.

CÉNAPSE n. f. Biochim. Substance complexe formée par l'union d'un protide avec un lipide ou un glucide. (Les cénapses lipoprotéidiques permettent la dissolution des graisses dans les liquides organiques, le sérum sanguin, le protoplasme des cellules vivantes, etc.)

CENCHRÉES, en gr. **Kenkhreai.** Géogr. anc. L'un des deux ports de Corinthe, situé sur le golfe d'Egine, avant le percement de l'isthme. Au temps de saint Paul, la diaconesse Phoebé y rendit de multiples services aux chrétiens de passage. Ruines.

CENCHRIAS, en gr. **Kenkhrias.** Myth. gr. Fils de Poséidon et de la nymphe Pirène, tué par un trait d'Artémis en chasse. Des larmes de sa mère naquit la source Pirène, sur l'Acrocorinthe.

CENCHRUS [sɛ̃krys] n. m. Graminacée des régions tropicales ou tempérées des deux continents.

CENCI, famille romaine, qui descendrait de Crescentius. Elle tint en échec deux empereurs, Otton II et Otton III, donna deux antipapes, Boniface VII et Jean XVI, et mit à mort deux papes, Benoît VI et Jean XIV. Au XVIe s., certains de ses membres se signalèrent par le dérèglement de leurs passions, mais il est difficile de distinguer l'histoire de la légende. — FRANCESCO (1549-1598) fut emprisonné trois fois et, ruiné en partie par ses débauches, dut se retirer dans un château isolé à la Rocca-Petrella. — Sa fille, BÉATRICE (1577 - Rome 1599), plus connue sous le nom de *la Belle Parricide*, séquestrée par son père, le fit assassiner en accord avec sa belle-mère, Lucrezia Petroni, et son frère Giacomo. Le pape Clément VIII livra au tribunal Giacomo et Béatrice. Celle-ci fut décapitée. Sa beauté et son courage émurent la foule. Les biens des Cenci furent vendus à vil prix aux Borghèse par Bernardino Cenci, le dernier des enfants de Francesco. (→ Biblio.)

Cenci (LES), tragédie en cinq actes et en vers de Shelley (1819). Dans cette œuvre, Béatrix n'est pas seulement une douce enfant souillée par un amour infâme et qui, forcée de choisir entre l'inceste et le parricide, opte pour le parricide; elle devient le symbole de l'innocence opprimée. Contre elle se liguent toutes les passions mauvaises que fomente le despotisme. Elle obéit aveuglément à la fatalité qui la pousse, et meurt condamnée, mais non coupable à ses propres yeux. — L'histoire des Cenci a aussi inspiré une des *Chroniques italiennes* de Stendhal.

CENDAL n. m. Tissu de soie de la nature du taffetas, qui le remplaça vers 1316. (Originaire de Candie et de l'Extrême-Orient, fabriqué ensuite à Palerme et à Venise, le cendal servait à faire les gonfanons et les pennons de lances, puis son emploi s'étendit.) || Pl. *des* CENDAUX.

CEN DESSUS DESSOUS loc. adv. Anc. orthogr. de SENS DESSUS DESSOUS : *Chacun remarqua le galop fou de Pénélope, l'air narquois de Jacquelin, l'heure matinale, les paquets cen dessus dessous* (Balzac).

CENDRAGE [sɑ̃] n. m. Formation de cendres par la mèche des cierges et des bougies qui ne se consume pas complètement : *Le cendrage se produit lorsque les constituants n'ont pas été purifiés.*

CENDRAILLE [sɑ̃] n. f. Débris mélangés à la cendre et provenant de la cuisson de la pierre à chaux.

CENDRARS, comm. du Gard (arrond. d'Alès), dans le bassin d'Alès; 2 026 hab. (264 aggl.). Ruines d'une abbaye bénédictine. Eglise romane. Houille.

CENDRARS (Frédéric SAUSER, dit **Blaise**), écrivain français, d'origine suisse (Paris 1887). Ayant voyagé partout à travers le monde et exercé les métiers les plus divers, il s'engagea dans la Légion étrangère pendant la Première Guerre mondiale, où il perdit un bras. Il a eu, en littérature, toutes les hardiesses, avec un certain goût pour le barbare, un grand talent à peindre les paysages exotiques et la continuelle affirmation d'une prodigieuse vitalité. Poète, auteur des *Pâques à New York* (1912) et de *la Prose du transsibérien et de la Petite Jehanne de France* (1913), il fut un précurseur qui influença Apollinaire et les surréalistes. Quant à ses œuvres de prose, elles cons-

Phot. Doisneau-Rapho.

tituent une épopée, souvent autobiographique, de l'aventurier moderne : *l'Or* (1925), *Moravagine* (1926), *les Confessions de Dan Yack* (1929), *Rhum* (1930), *la Vie dangereuse* (1938), *l'Homme* foudroyé* (1945), *la Main coupée* (1946), *Bourlinguer* (1948), *le Lotissement du ciel* (1949), *Emmène-moi au bout du monde !* (1956), *Trop c'est trop* (1957), *Films sans images* (1959). Il a également publié une *Anthologie nègre* (1921), et divers essais, où il précise son attitude devant le monde moderne, réunis pour la plupart dans le volume *Aujourd'hui* (1931). [→ Biblio.]

CENDRE [sãdr] n. f. (lat. *cinis, cineris*). Matière pulvérulente qui reste après la combustion de certains corps : *Cendre de bois.* || Résidu minéral observé après la combustion complète d'une fraction pétrolière : *La teneur en cendres permet d'apprécier la qualité des bitumes, paraffines et graisses de pétrole.* || Restes, ruines, débris de ce qui a été détruit par le feu, livré à l'incendie : *Réduire une ville en cendres. Le flamboiement d'Argos plein des cendres de Troie* (Hugo). || Restes mortels, brûlés, puis conservés dans des urnes ou dans des tombeaux. || Restes mortels en général : *Vos beaux corps ne seraient qu'une insensible cendre* (Heredia). *Les cendres de Napoléon furent ramenées triomphalement en France en 1840.* || Tout ce qui ressemble à la cendre, par sa couleur ou par l'évocation de tristesse, de douleur, etc. : *La cendre bleue du crépuscule* (A. Daudet). *Le ruissellement de cendre fine* [de la pluie] (Zola). *La nuit à l'orient verse sa cendre fine* (Samain).

— Loc. POÉTIQ. *Renaître de ses cendres,* revivre (par allusion au Phénix, qui renaissait de ses cendres). || *Remuer, troubler la cendre de quelqu'un,* rechercher, dénigrer ses actes après sa mort : *Les frères Tharaud sont allés remuer sa cendre* [celle de don Juan] *en Espagne* (Colette). || *Venger la cendre, les cendres de quelqu'un,* venger sa mort. || *Fig. Couver sous la cendre,* durer, se développer sourdement pour finir par éclater.

— Agric. *Cendres rouges,* cendres de lignite employées comme engrais.

— Econ. dom. *Cendre végétale,* résidu de la combustion de différents végétaux, que l'on employait autrefois dans le lessivage du linge.

— Géol. et Minér. *Cendre bleue native,* nom que l'on donne au cuivre azuré pulvérulent, mélangé naturellement à des matières terreuses, et employé en peinture. || *Cendre verte,* carbonate de cuivre naturel, mêlé de matières terreuses. || *Cendre noire,* variété terreuse de lignite à l'état naturel. || *Cendres volcaniques,* matériaux composés de fragments extrêmement ténus, et contenant les mêmes éléments minéralogiques que les laves. (Les cendres volcaniques peuvent être transportées par le vent à des distances considérables. Ces produits, émis surtout par les volcans du type vulcanien, forment souvent des cônes à pente très régulière. Tombant au fond de certaines mers, ils y forment des *boues volcaniques.*)

— ***Cendres*** n. f. pl. Technol. *Par extens.* Eléments incombustibles d'un combustible solide, qui, après la combustion, se retrouvent soit à l'état pulvérulent, soit sous une forme solide quelconque, plus ou moins vitrifiés lorsqu'ils sont passés par l'état liquide ou pâteux : *Cendres fusibles. Foyers à fusion de cendres.* (V. part. *encycl.*)

— Liturg. V. part. *encycl.*

— Encycl. Chim. La production des *cendres* dans l'incinération des combustibles végétaux est due aux substances minérales qui entrent dans la constitution des plantes. On trouve dans les cendres du carbonate de potassium ; celui de sodium ne se rencontre guère que dans les végétaux marins ; les cendres renferment encore des carbonates et des phosphates de calcium et de magnésium, de la silice, surtout les cendres de graminées ; enfin, des oxydes de fer et de manganèse, qui donnent aux cendres leur coloration. Les *cendres de bois* sont employées comme engrais, même lorsqu'elles ont été épuisées par l'eau ; elles portent alors le nom de *charrée,* et sont utilisées surtout pour les terres argileuses.
Les *cendres des houilles* sont constituées surtout par un silicate d'aluminium, dont des impuretés (oxyde de fer, calcium, magnésium, potassium, sodium) abaissent parfois le point de fusion jusqu'à 1 150 °C.
Une houille marchande a rarement plus de 10 à 15 p. 100 de cendres ; en effet, celles-ci, outre qu'elles ne sont pas combustibles, ont le grave inconvénient de former dans les foyers, par fusion partielle ou totale, des gâteaux de mâchefer qui arrêtent la combustion et qu'on ne peut enlever que par des efforts pénibles et coûteux.
Les *cendres de varechs* sont obtenues en séchant, puis en brûlant les algues marines ; elles servent à l'extraction de l'iode.
Les *cendres d'os,* provenant de la calcination des os au contact de l'air, fournissent principalement le phosphate tricalcique.
— Liturg. On appelle *mercredi des Cendres* le premier mercredi de carême parce que, ce jour-là, avant la messe, le célébrant bénit les cendres et les *impose* aux assistants en traçant avec elles une croix sur le front et en disant à chacun en latin : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. »
Dans la Bible, la cendre est considérée comme le symbole de la pénitence (origine de ce symbolisme purement conjecturale). Elle l'est restée pour l'Eglise chrétienne. Dans les premiers siècles, les pécheurs soumis à la pénitence se présentaient à l'évêque la tête recouverte de cendres. Plus tard, l'évêque lui-même imposa les cendres aux pénitents : cette cérémonie s'accomplissait le sixième dimanche avant Pâques, qui était le premier jour du carême. Sous le pontificat de Grégoire le Grand, elle fut avancée au mercredi précédent. Bientôt, aux pénitents vinrent se joindre les fidèles, et l'imposition des cendres survécut ainsi à la pénitence publique.
Les cendres employées en liturgie proviennent de la combustion des rameaux bénits.
— Technol. Lorsque les *cendres* sont fusibles aux températures courantes des foyers industriels, et que les appareils — notamment les faisceaux tubulaires de chaudières — risquent d'être encrassés par les cendres pâteuses, collantes, qu'entraînent les fumées, on cherche à maintenir les cendres à l'état solide (en abaissant la température du foyer), ou à les y ramener avant leur contact avec ces surfaces (au moyen d'écrans refroidissants), ou tout au contraire à les évacuer à l'état liquide (en élevant suffisamment la température du foyer et en donnant à la chambre de combustion, et surtout à sa partie inférieure, une forme appropriée).

CENDRÉ, E [sã] adj. Qui a la couleur de la cendre : [Valérie] *s'était fait peigner avec une eau qui changea, pour quelques jours, ses cheveux blonds en cheveux cendrés* (Balzac). *Les sommets cendrés de bleu d'Albane* (Chateaubriand). || Que l'on a mêlé ou recouvert de cendre : *Un autre sport, fort récent aussi, fait fureur à Londres : ce sont les courses de motocyclettes sur piste cendrée, venues d'Australie* (P. Morand).
— Astron. *Lumière cendrée,* lumière faible dont brille la partie de la Lune qui n'est point éclairée par le Soleil. (Le phénomène est dû aux rayons lumineux que la Terre, illuminée par le Soleil, diffuse vers la Lune.)
◆ N. m. *Cendré de Champagne,* fromage cylindrique, affiné dans les cendres de bois, fabriqué dans le département de la Marne.

CENDRÉE [sã] n. f. Chass. et Pêch. Menu plomb (plus petit que le n° 10) employé à la chasse du petit gibier et au lestage des lignes à pêche.
— Matér. Mélange de cendres de houille et de chaux en poudre, dont on se sert comme de mortier ou de ciment.
— Métall. *Cendrée d'affinage,* syn. de COUPELLE ou CASSE D'AFFINAGE. (V. COUPELLE.)
— Sports. Mâchefer aggloméré formant le revêtement supérieur de la piste d'un stade. || La piste elle-même.

CENDRER [sã] v. tr. Donner une couleur de cendre à : *Ses cheveux, que cendre un œil de poudre, se relèvent à la mode de l'époque* (Gautier). || Recouvrir de cendre.

CENDREUX, EUSE [sã] adj. Plein de cendre. || Ressemblant à la cendre : *L'argile qui sert aux murs des maisons est de grain rude et de ton cendreux* (Gide).
— Pédol. Se dit d'un horizon du sol qui a la couleur et l'aspect de la cendre : *L'horizon A2 d'un podzol est cendreux.* (Profondément altéré et appauvri par le processus de podzolisation, l'horizon cendreux ne contient plus, au stade final, que des grains microscopiques de silice.)
— Technol. *Métal cendreux,* métal dont la surface est grenue et prend mal le poli.

CENDRIER [sã] n. m. Récipient destiné à recueillir les cendres, au-dessous de la grille ou à la partie inférieure d'un foyer à combustible solide. || Petit récipient dans lequel les fumeurs vident leur pipe ou déposent la cendre et les restes de leur cigarette ou de leur cigare.

CENDRIÈRE [sã] n. f. Verr. V. ARCHE.

CENDRILLE [sã] n. f. Nom usuel de la mésange charbonnière, de la sittelle et d'autres passereaux.

CENDRILLON [sãdrijõ] n. f. Femme qui se tient au coin du feu ou qui mène une existence malheureuse : *Ma pauvre sœur soupirait et était le souffre-douleur, la cendrillon* (Hugo). || Jeune fille ou servante malpropre.

Cendrillon *ou la Petite Pantoufle de verre* (et non *de vair*), personnage et titre d'un conte de Perrault. Une jeune fille, maltraitée par sa marâtre et les deux filles de cette dernière, est confinée dans la cuisine et vit tristement auprès des cendres du foyer, d'où son surnom de « Cendrillon ». Cependant, grâce à une fée, sa marraine, elle assiste, brillamment parée, à un bal donné par le fils du roi. Le prince s'éprend de cette belle et mystérieuse inconnue, parvient à la retrouver grâce à une pantoufle qu'elle avait perdue en quittant précipitamment le palais, et finalement l'épouse.
— A propos des pantoufles de Cendrillon, on a émis l'hypothèse qu'elles étaient de *vair* (fourrure), et non de *verre,* comme l'a écrit Perrault ; mais dans un conte de fées une telle recherche de la vraisemblance paraît inutile. Le pied et la pantoufle de Cendrillon sont rappelés pour désigner un pied ou une chaussure remarquables par leur petitesse.
— Le conte de Perrault a inspiré de nombreux musiciens et chorégraphes. En 1817, Rossini écrivit sur ce sujet un opéra (*la Cenerentola*). En 1883, au Théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, Marius Petipa, secondé par E. Cecchetti et L. Ivanov, régla la *Cendrillon* du compositeur Schell, avec Pierina Legnani et Paul Gerdt comme interprètes. Il y eut également la *Cendrillon,* en cinq tableaux (Londres, Empire Theatre, 1906), de S. Jones, ballet dansé par l'étoile Adeline Genée. Le compositeur F. d'Erlanger écrivit la partition d'une *Cendrillon* présentée par le chorégraphe Michel Fokine, au Covent Garden de Londres (1938). Marcel Delannoy composa, en 1935, un ballet *Cendrillon ou la Pantoufle de vair* présenté à l'Opéra-Comique dans une élégante chorégraphie de C. Tcherkass. S. Prokofiev a écrit sur le même thème la musique d'un ballet représenté en 1945 à Moscou (théâtre Bolchoï) avec une chorégraphie de C. Sergheïev.

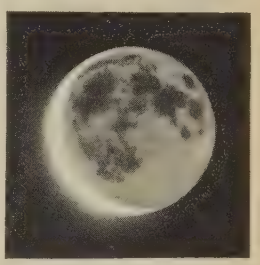
lumière cendrée sur la Lune

CENDRURE [sã] n. f. Matér. Fente ou cavité dans les pierres, remplie d'une matière étrangère pulvérulente.
— Métall. Etat d'un acier cendreux, grenu, impropre à prendre le poli et dont la surface est couverte de petits trous imperceptibles.

CÈNE n. f. (lat. *cena,* souper). Souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, la veille de sa passion, et dans lequel il institua le sacrement de l'eucharistie. (Dans ce sens, prend une majuscule.)
— Liturg. Cérémonie du jeudi saint, dans laquelle le célébrant sert des pauvres, après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la Cène de Jésus-Christ. || Communion, et particulièrement communion sous les deux espèces, chez les protestants.
— Encycl. Hist. sainte. Au temps de Jésus-Christ, conformément à la loi de Moïse, les Juifs se réunissaient chaque année, le soir du quatorzième jour du mois de nisan, pour célébrer le festin pascal, en souvenir du repas que firent leurs pères lorsqu'ils sortirent d'Egypte. La forme de ce repas était soumise à des rites minutieux. Avant de mourir, Jésus-Christ voulut célébrer pour la dernière fois le festin légal avec ses disciples (Matth., XXVI, 17-29 ; Marc, XIV, 12-26 ; Luc, XXII, 9-20 ; saint Paul, I Cor., XI, 25-29). On voit par le récit des Evangélistes que Jésus-Christ se conforma aux rites légaux, mais en leur donnant une signification supérieure. Il réunit ses douze apôtres dans une salle haute, leur annonça sa mort et l'accomplissement des Ecritures, puis prédit la trahison de Judas. A la fin du repas, il prit du

« la Dernière Cène »
fresque d'Andrea Del Sarto
église Saint-Sauveur
Florence

détails de quelques figures d'Apôtres

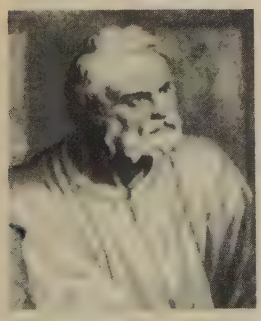

pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps. » De même, après le souper, il prit la coupe et, ayant rendu grâce, il la leur donna en disant : « Prenez et buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang, le sang de l'alliance nouvelle et éternelle — le mystère de la foi — qui sera répandu pour vous et pour la multitude des hommes en rémission des péchés. Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi. »
Quoique la tradition synoptique s'oppose à la tradition johannique, les catholiques considèrent que la Cène eut lieu le soir du jeudi 13 nisan, qu'ils appellent le Jeudi saint.
Si, toutefois, comme il est possible, Jésus a suivi le calendrier essénien qui fixait la Pâque au mercredi, il aurait célébré le rite pascal et institué l'eucharistie le mardi soir, la crucifixion demeurant située le vendredi.
— Bx-arts. L'une des plus anciennes représentations de la Cène est une fresque provenant de la catacombe de Saint-Calixte (Vatican). Pour le XIIe s., citons un bas-relief du portail de l'église de Nantua ; pour le XIIIe s., un bas-relief de l'église Notre-Dame de Dijon, ainsi qu'une des verrières de la cathédrale de Bourges. De Giotto, les plus célèbres Cènes sont celles de l'Arena (Padoue) et une fresque du couvent de Santa Croce (Florence) ; de Fra Angelico, celle du couvent de San Marco (Florence) ; de Léonard de Vinci, celle du couvent de Sainte-Marie-des-Grâces (Milan). Les fresques de Raphaël, d'Andrea Del Sarto, de Paul Véronèse, du Tintoret sont également classiques. Le sujet n'a été valablement traité que par un petit nombre d'artistes contemporains ; il convient cependant de signaler le grand tableau d'André Derain (Chicago).

CENELLE [sənɛl] n. f. Bot. Nom usuel du fruit de l'aubépine : *La cenelle est une baie rouge au goût âpre.*

CÉNESTHÉSIE n. f. (gr. *koinos*, commun, et *aisthêsis*, sensibilité). Sentiment que nous avons de notre existence indépendante, et qui provient de la sensibilité diffuse des tissus et des organes.
— Encycl. Physiol. Toutes les sensations internes que l'analyse physiologique réussit à isoler les unes des autres sont, en fait, intimement associées, et s'éprouvent d'ordinaire simultanément. Le sentiment d'ordre général qui en résulte et dont nous avons une conscience obscure est ce qu'on appelle la *cénesthésie*. Elle possède deux caractères : la non-spécificité des sensations d'ordre somatique, par opposition avec la spécificité des sensations gustatives, olfactives, visuelles, etc., et son allure représentative, par opposition à l'humeur ou *caractère*, qui est affectif et émotionnel. Les perturbations de la cénesthésie constituent les cénestopathies*.
— Psychol. De la *cénesthésie* dépend en grande partie la conscience du moi ; si notre corps est perçu comme faisant partie de nous-même, c'est que la cénesthésie nous le fait percevoir du dedans et sous forme affective ; de plus, pour que nous conservions le sentiment de notre identité personnelle à travers le temps, il faut que notre cénesthésie habituelle ne varie point dans ses données essentielles et profondes, ou bien qu'elle ne se transforme qu'avec lenteur et continuité. En effet, la plupart des altérations de la personnalité, avec les délires concomitants, paraissent provenir d'une révolution brusque dans la cénesthésie du sujet ou de certaines sensations étranges et imprévues qu'elle lui procure et qui peuvent être à l'origine du délire de ceux qui se croient transformés en tel ou tel animal, ou qui croient que leur corps est en bois, en verre, en or ou en diamant.

CÉNESTHÉSIQUE adj. Qui concerne la cénesthésie : *Sensations cénesthésiques.*

CÉNESTOPATHIE n. f. Psychiatr. Altérations locales de la sensibilité commune, troubles de la cénesthésie.
— Encycl. Sous le nom de *cénestopathies*, on groupe des états organiques pénibles, localisés sans précision exacte à un certain territoire, mais irréductibles à un processus morbide défini ; elles sont à la base de l'hypocondrie.

CENIS (Mont), massif des Alpes occidentales, entre la Maurienne et la Doire Ripaire ; 3 320 m. Le *col du Mont-Cenis*, à 2 083 m d'altitude, est situé sur un haut plateau façonné par un ancien glacier et par ses eaux de fonte ; il a été entièrement rattaché à la France en 1947. Très fréquenté par les troupeaux, il est emprunté par la route ouverte en 1810 entre la France et l'Italie, qui joint Suse à Lanslebourg et Modane. Plus au S.-O. a été percé, de 1857 à 1871, le tunnel ferroviaire dit « du Mont-Cenis » (plus exactement du Fréjus), qui permet toute l'année les communications entre la France et l'Italie ; long de 13 655 m, il joint Modane à Bardonnèche.

CENNINI (Cennino), peintre italien (Colle di Val d'Elsa, près de Sienne, v. 1370 - † v. 1440). Elève d'Agnolo Gaddi, il composa, vers 1390, un précieux *Traité de la peinture* (Rome, 1821 ; publié en français en 1911, avec une lettre-préface de Renoir). C'est un recueil des principes de Giotto et de ses élèves, ainsi que de conseils pratiques. Les préraphaélites et les nazaréens, au XIXe s., en firent le plus grand cas. On cite les fresques de Cennini (*Légende de la Croix*), de l'église San Francesco à Volterra.

CENNINI (Bernardo), orfèvre et imprimeur italien (Florence 1415 - † v. 1498). Après avoir collaboré avec Ghiberti à la ciselure des portes du baptistère de Florence, il s'adonna à la typographie. Dans le seul livre de lui qui nous soit parvenu, un *Virgile* (1471-1472), il prétend avoir réinventé l'art de graver des poinçons et de fondre des caractères.

CÉNOBIARQUE n. m. (gr. *koinos*, commun, *bios*, vie, et *arkhê*, commandement). Supérieur d'un monastère de cénobites.

CÉNOBITE n. m. (gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie). Moine vivant en communauté. (On réserve d'ordinaire ce nom aux religieux des premiers siècles chrétiens. Le mot s'oppose à *anachorète* — celui qui vit retiré — et c'est par erreur qu'on lui a donné le sens de *solitaire*.) ‖ *Fig.* Personne qui mène une vie ascétique.
— Encycl. Les *cénobites* sont des hommes qui se réunissent pour vivre en commun sous la direction d'un supérieur et pratiquer ensemble les exercices de la vie ascétique. Les premiers chrétiens qui quittèrent le monde pour se vouer à la pénitence dans les déserts de la Thébaïde, en Egypte, étaient des anachorètes ou ermites vivant solitaires. Tels furent saint Paul et saint Antoine. Saint Pacôme, le premier, groupa ses disciples autour de lui dans l'île de Tabennisi, vers 318. Les premiers cénobites habitaient des huttes (individuelles ou collectives) voisines les unes des autres, et se réunissaient dans la demeure du supérieur pour y vaquer aux exercices communs. L'exemple de Pacôme eut de nombreux imitateurs et les monastères se multiplièrent en Egypte, en Syrie, en Palestine, en Arménie et en Asie Mineure. On y pratiquait des jeûnes extrêmement rigoureux et le temps y était partagé entre la contemplation, la prière et le travail manuel. Cassien* fit connaître en Occident les pratiques des cénobites orientaux. Vers le milieu du IVe s., saint Basile, ayant fait des emprunts aux règles plus anciennes, et en particulier à celle de saint Pacôme, en composa une règle unique qui porta son nom et fut adoptée dans tout l'Orient pour servir de base au règlement (*typikon*) de chaque monastère. Saint Benoît de Nursie, en 529, fit une refonte analogue de toutes les règles de l'Occident.

● *Cénobites hindous.* Le cénobitisme apparaît dans l'Inde, dès le Ve s. avant notre ère, avec le *bhikshu*, disciple de Çākyamuni. Il existait, antérieurement, des anachorètes brahmanes et jains : c'était, selon la loi, le couronnement d'une vie ordinaire. Le bouddhisme créa le cénobitisme, avec obligation du célibat et la vie en commun. A leur tour, les jains édifièrent des *vîdyāsthāna*, et, plus tard, les *brāhmana*, sous l'impulsion de Çankarāchārya, eurent leurs moines et leurs monastères çivaïtes.

CÉNOBITE n. m. (même étymol. que le précédent). Crustacé allongé, à céphalothorax sans rostre, et qui, comme les pagures, abrite son abdomen dans une coquille de mollusque. (Les cénobites vivent en grande partie à terre sur les côtes de beaucoup de régions des Antilles et des pays indo-pacifiques. Le genre sert de type à la famille des *cénobitidés*.)

CÉNOBITIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes anomoures ressemblant à des pagures, mais exclusivement terrestres, sauf au moment de l'éclosion des larves. (Ils s'abritent dans des gîtes variés, enveloppes de fruit, coquilles ou simplement débris de coquille ; l'un d'eux, l'énorme *crabe des cocotiers*, vit libre de toute protection.)

CÉNOBITIQUE adj. Relatif aux cénobites : *La petite communauté, composée d'une centaine de moines, s'accrut* [...]. *Les uns menaient la vie cénobitique, les autres vivaient dans la montagne en anachorètes* (A. France). ‖ *Par extens.* Austère : *Sa figure* [de mon ami] *expressive et presque cénobitique* (Nerval).

CÉNOBITISME n. m. Etat d'un cénobite.

CÉNOCYTE n. m. V. Cœnocyte.

CÉNOLOGIE n. f. (gr. *kenos*, vide, et *logos*, science). Science du vide. (Vx.)

CÉNOMANIEN, ENNE adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage inférieur du Crétacé supérieur.
— Encycl. Le *cénomanien* est compris entre l'albien et le turocien ; il est représenté, en France, par les sables du Perche,

Phot. Anderson-Giraudon.

la craie glauconieuse de Rouen, la craie grise du Boulonnais, etc. Il est transgressif : la mer s'est étendue, en France, plus loin qu'avant son dépôt. On y note l'abondance de certaines ammonites (*schloenbachia, acanthoceras*). On y a distingué deux sous-étages : le rotomagien et le carentonien.

CÉNOMANS. Géogr. anc. Peuple celtique, fraction du grand peuple des Aulerques, qui occupait, en Gaule transalpine, un territoire, le *Pagus Cenomanicus*, couvrant la majeure partie de la Sarthe et de la Mayenne. C'était aussi le nom de tribus celtiques fixées en Cisalpine.

CENON, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans les côtes de Bordeaux, au contact des palus ; 10 747 hab. [*Cenonnais*]. Vignobles (domaine de la Serre). Fabrique de matelas. Distillerie (liqueurs).

CENON-SUR-VIENNE, comm. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), au S. de Châtellerault ; 784 hab. (232 aggl.). Anc. prieuré. Ateliers de mécanique.

CÉNOSITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'yttrium, d'erbium et de calcium.

CÉNOTAPHE n. m. (bas lat. *cenotaphium* ; gr. *kenotaphion*, de *kenos*, vide, et *taphos*, tombeau). Monument élevé à la mémoire d'un mort et qui ne contient pas son corps : *Je voudrais élever un cénotaphe à la mémoire de cet infortuné Brotteaux des Ilettes* (A. France).
— Encycl. D'après l'étymologie même, le *cénotaphe* est un tombeau vide. Cet usage a existé chez beaucoup de peuples. Il répondait, chez les Grecs, à une croyance très précise : quand un mort n'avait pas été enseveli régulièrement, il ne pouvait traverser le Styx et jouir du repos éternel. En élevant un tombeau vide à ceux dont on n'avait pu retrouver le corps, on pensait leur assurer un asile. On donnait encore ce nom aux tombeaux qu'on s'élevait soi-même de son vivant.

CÉNOTOXINE ou **KÉNOTOXINE** n. f. (gr. *koinos*, commun, et *toxine*). Physiol. Substance contenue dans le sang des organismes fatigués.
— Encycl. Physiol. Du sang pris chez un animal épuisé par la fatigue, injecté à un animal normal, détermine des symptômes de fatigue dus à la présence de *cénotoxine*. La nature de cette substance n'est pas encore déterminée.

CÉNOZOÏQUE adj. et n. m. Géol. Syn. de TERTIAIRE.

CENS [sɑ̃s] n. m. (lat. *census*). Hist. rom. Dénombrement qui servait de base au recrutement de l'armée, à la délimitation des droits politiques et au recouvrement de l'impôt. (V. part. *encycl.*)
— Dr. canon. Versement d'une somme d'argent, fait à titre récognitif au Saint-Siège, par des entités juridiques assez diverses. (V. part. *encycl.*)
— Dr. féod. Redevance en argent ou en nature, due par des tenanciers au seigneur du fief dont leur terre relevait. ‖ *Cens abonné*, cens dont le montant était fixe. ‖ *Cens accordable*, tenure qui permettait au seigneur de réclamer, outre le cens, des lods et ventes. ‖ *Cens à queste* ou *requérable*, celui que le seigneur était tenu de demander. ‖ *Cens récognitif*, celui que le seigneur réclamait non pour son montant, d'ordinaire peu élevé, mais parce que son paiement impliquait reconnaissance par le tenancier de la propriété éminente du seigneur de la terre. ‖ *Chef cens*, cens qui a été perçu le premier. ‖ *Gros cens*, celui qui représentait une grande part du revenu de l'héritage. ‖ *Chef de cens*, commune dont la charte avait servi de modèle à des communes filiales. ‖ *Surcens*, cens ajouté au premier. (V. part. *encycl.*)
— Instit. polit. Quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible, ou pour exercer certains droits politiques. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Hist. rom. La tradition attribuait à Servius Tullius l'institution du *cens*. Le recensement des fortunes avait lieu tous les cinq ans, par déclaration orale, en présence des curateurs des tribus. Les tables des censeurs, renfermant estimation de chaque fortune, pouvaient être consultées par tous. Les terres principales que l'on possédait ne comptaient pas dans l'estimation. Les citoyens payant l'impôt (*assidui*) s'opposaient aux *proletarii*, exclus des classes et non assujettis à l'impôt.
Après la chute de la royauté, l'opération du cens, précédemment faite par des *curatores tribuum*, fut confiée aux consuls, puis aux *censeurs*. Les expressions *cens sénatorial* et *cens équestre* désignèrent plus tard le minimum de fortune nécessaire pour être sénateur ou chevalier. Le cens du chevalier semble avoir été identique à celui de la première classe, et les sénateurs, étant les plus riches, votaient dans les centuries équestres.
— Dr. canon. Le désir d'être efficacement protégés et en même temps d'échapper à la surveillance de la puissance épiscopale ou séculière très proche, conduisit les monastères à se « donner » à saint Pierre, ce qui transférait au Saint-Siège un droit de propriété éminent sur les biens de ces monastères : le versement d'un *cens* marquait la reconnaissance des droits du Saint-Siège. D'autre part, un certain nombre d'Etats ou de seigneuries, demandant la protection de l'Apôtre, versaient également un cens à Rome. A l'époque de Grégoire VII, la cour romaine tendit à transformer en signe de suprématie politique, de domaine éminent, le cens ainsi versé (*in ius et proprietatem beati Petri*). Les deux catégories de censitaires sont ainsi mêlées dans la liste des cens dus à l'Eglise romaine compilée sous le nom de *Liber censuum* par le camérier Cencius en 1192.
— Dr. féod. Le *cens* était personnel ou réel. Le cens personnel, ou chevage (*census capitis*), était une capitation, une somme fixe, payée annuellement par le serf à son seigneur ; le cens réel était une prestation annuelle en argent, due au seigneur pour la concession d'une terre roturière, appelée *censive**. Le censitaire pouvait s'affranchir de l'obligation de payer le cens par le déguerpissement, et vendre sa terre moyennant le paiement d'un droit de *lods et ventes*. On appelait *bail à cens* le contrat par lequel le propriétaire d'un héritage ou d'un droit immobilier l'aliénait, sous réserve de la seigneurie directe et d'une redevance annuelle en argent ou en nature.
— Instit. polit. *Cens électoral*. La constitution de 1791 établit un suffrage censitaire à deux degrés, les citoyens actifs devant payer une contribution au moins égale à la valeur locale de trois journées de travail (environ 4 300 000), les électeurs à dix (environ 50 000) et les éligibles verser une contribution d'un marc d'argent (54 livres). La charte de 1814 fixe le cens électoral à 300 francs d'impôt direct (90 000 électeurs) et le cens d'élection à 1 000 francs (16 000) ; la loi de juin 1820, qui réserve au quart des électeurs les plus informés un deuxième vote au chef-lieu du département, aggrave le caractère censitaire du scrutin. Plus libérales, la charte révisée de 1830 et la loi électorale du 19 avril 1831 abaissent le cens électoral à 200 francs (100 pour les membres de l'Institut et les officiers retraités) et le cens d'éligibilité à 500 : il y a ainsi 166 000 électeurs (240 000 à la fin du régime) et 15 000 éligibles. Le refus d'élargir le corps électoral en abaissant le cens est une des raisons de la chute de la monarchie de Juillet. Mode d'accaparement du pouvoir par la bourgeoisie, le système censitaire a été abandonné au profit du suffrage universel.

CENSAL n. m. Courtier ou agent de change, dans les pays du Levant.

CENSE [sɑ̃s] n. f. Ferme ou métairie, dans certaines parties de la France et en Belgique.
— Dr. féod. Terre donnée à charge de cens.

CENSÉ, E [sɑ̃se] adj. (du lat. *censere*, juger bon). Considéré comme ; réputé : *Sur la paroi opposée à la cheminée, deux portraits au pastel étaient censés représenter l'aïeul de Madame Grandet* [...] *et défunte Madame Gentillet en bergère* (Balzac).

CENSÉMENT adv. (de *censé*). *Fam.* Par supposition ; en principe : *Les vieux criminels censément les plus endurcis de Corneille ont le cœur plus pur que les plus jeunes adolescents (et surtout adolescentes) de Racine* (Péguy).

CENSEUR n. m. (lat. *censor*). Magistrat curule qui, chez les Romains, était chargé de faire le cens et de réprimer les fautes contre les mœurs. ‖ *Par extens.* Homme sévère, qui critique les autres pour leurs actions : *Le censeur le plus sévère ne pouvait s'empêcher de reconnaître que la comtesse portait loin le sentiment de la maternité* (Balzac). ‖ Celui qui reprend les autres pour leurs ouvrages : [L'auteur] *regrette que quelques censeurs, de bonne foi d'ailleurs, se soient formé de lui une fausse idée et se soient mis à le traiter sans plus de façon qu'une hypothèse* (Hugo). ‖ Celui qui est chargé de contrôler les productions artistiques (littérature, cinéma).
— Dr. comm. Dans les sociétés financières, personne ayant une mission de contrôle et de surveillance sur l'administration. (V. COMMISSAIRE AUX COMPTES.)
— Enseign. Dans l'ancienne Université, officier chargé d'examiner la capacité du récipiendaire. ‖ Dans un lycée de garçons, fonctionnaire adjoint au proviseur et chargé de maintenir la discipline générale et de contrôler la marche des études. (Les fonctions de *censeur* existent également pour le personnel féminin des lycées de filles.)
— Encycl. Hist. rom. Apparus vraisemblablement vers 435 av. J.-C., au nombre de deux, et d'abord choisis parmi les patriciens, les *censeurs*, élus tous les cinq ans par les comices centuriates*, n'exerçaient leurs fonctions que pendant dix-huit mois. Les deux censeurs, qui ne reçoivent pas l'*imperium*, sont chargés du recensement et de l'inventaire des biens (*cens**). Ils dressent la liste des sénateurs (*album*) et des chevaliers, établissent le budget et afferment la perception des revenus pour cinq ans, et mettent en adjudication l'exécution des travaux publics. Ils sont, d'autre part, chargés de la surveillance des mœurs et peuvent blâmer (*nota censoria*) les actes de lâcheté. Ils terminent leur magistrature par une cérémonie de purification de la communauté romaine (*lustratio*). Cette magistrature, qui couronnait le *cursus* honorum*, bénéficiait d'une inviolabilité et d'un prestige particuliers. Deux censures furent célèbres : celle d'Appius Claudius (312), qui construisit la via Appia, et celle de Caton l'Ancien, qui chercha à restaurer l'austérité des mœurs primitives. Cette magistrature, soumise au contrôle du sénat par Sulla, fut restaurée par Pompée (70 av. J.-C.), et ses pouvoirs limités par Clodius (58) avant de disparaître sous Auguste, mais certains empereurs prirent le titre de censeurs.

Censeur (LE), titre qu'ont porté un grand nombre de journaux, soit littéraires, soit politiques, parmi lesquels : *le Censeur hebdomadaire* (1760-1761), rédigé par Chaumeix et d'Aquin, dirigé contre les encyclopédistes ; *le Censeur des journaux* (11 fructidor an III-18 fructidor an V), rédigé par Gallais, contre-révolutionnaire ; *le Censeur dramatique ou Journal des principaux théâtres de Paris et des départements* (an V-an VI), par Grimod de La Reynière ; *le Censeur des censeurs* (1815), feuille d'opposition ; *le Censeur* (1838-1839), consacré à l'étude des projets de lois, par B.-J. Legat ; *le Censeur politique et littéraire* (1906), fondé par J. Ernest-Charles.

CENSIER, ÈRE [sɑ̃] adj. Dr. anc. A qui le cens était dû : *Le seigneur censier.* ‖ Qui percevait le cens : *Officier censier.* ‖ Où s'enregistrait le cens : *Papiers censiers.*
◆ N. m. Dr. Nom donné aux documents que de nombreux seigneurs établirent, à l'époque carolingienne, afin de fixer par écrit les usages de leurs terres. (Syn. TERRIER.)
— Dr. canon. *Censier de l'Eglise romaine* (*Liber censuum*), v. CENS.

CENSITAIRE [sɑ̃] adj. Relatif au cens : *Un système électoral censitaire.*
◆ N. m. Qui justifie du cens nécessaire pour être éligible ou électeur.

CENSIVE n. f. Sous le régime féodal, terre assujettie au cens annuel, tant en espèces qu'en nature. ‖ Droit de seigneurie ou domaine direct retenu par le bailleur à cens. (La censive était noble du côté du concédant, roturière du côté du concessionnaire.)

CENSORAT [sɑ̃] n. m. Exercice de la censure. ‖ Temps pendant lequel le censeur exerce ses fonctions. ‖ Fonction de censeur dans un lycée.

CENSORIAL, E, AUX adj. Relatif à la censure : *Loi censoriale. Pouvoir censorial.*

CENSORINUS. V. MARCIUS CENSORINUS.

CENSORINUS, érudit du IIIe s., auteur du *De die natali* (*Du jour natal*), traité sur

cénotaphe élevé à Londres au milieu de Parliament Street en l'honneur des morts des deux guerres mondiales

Phot. Keystone.

l'astrologie et les horoscopes, coupé de dissertations sur les mathématiques et la musique.

CENSUEL, ELLE adj. Relatif au cens : *Droit censuel.* ‖ Qui est soumis au cens : *Terre censuelle.*

CENSURABLE adj. Qui mérite la censure : *Conduite censurable.*

CENSURE [sɑ̃] n. f. Fonction de censeur, chez les Romains. ‖ Action de critiquer les actions ou les ouvrages de quelqu'un : *Une censure sévère du roman de Monsieur de Vigny* [« Cinq-Mars »], *censure qui affaiblissait encore et adoucissait sur quelques points ce que j'entendais dire autour de moi, fut un de mes premiers faits d'armes en critique* (Sainte-Beuve). ‖ Examen qu'un gouvernement fait faire des œuvres littéraires ou cinématographiques, avant d'en permettre ou d'en refuser la publication ou la représentation : *La censure, au contraire, favorise la calomnie en prêtant sa voix ou son silence aux partis et aux passions* (Chateaubriand). ‖ Comité de personnes chargées de cet examen. ‖ Bureaux où s'assemble ce comité : *Le film est à la censure.* (V. part. *encycl.*)
— Admin. et Instit. polit. Peine disciplinaire prononcée à l'égard des officiers ministériels, des magistrats, des membres d'une assemblée politique. (V. part. *encycl.*) ‖ *Motion de censure,* v. MOTION.

— Dr. canon. Mesure disciplinaire que l'Eglise applique à un pécheur pour le corriger. (V. part. *encycl.*) ‖ En matière de dogme, jugement portant condamnation : *Censure d'une proposition.* ‖ *Censure des livres,* v. IMPRIMATUR.

— Psychol. Dans la psychanalyse de Freud, syn. de REFOULEMENT.

— ★ *critique, excommunication, dictature, mœurs, religion, dogmatisme, refoulement.*

— ENCYCL. Dr. ● *Censure des écrits.* La liberté de l'imprimerie date de la loi du 29 juillet 1881, qui supprima la déclaration préalable, un des derniers vestiges des restrictions introduites par la IIe République (loi du 16 juill. 1850) et le second Empire (décret du 17 févr. 1852), et dont la plupart avaient été abolies par le gouvernement provisoire de 1870.
Jusque-là, l'Eglise, le pouvoir royal, l'Empire, puis les régimes successifs de 1815 à 1870 avaient soumis la profession d'imprimeur et l'émission des écrits à des mesures d'autorisation et de censure variées, mais sévères : brevets d'imprimeur, cautionnements, contrôles préalables. Les diverses Constitutions de l'époque révolutionnaire avaient, certes, toutes posé le principe de la liberté des écrits, mais de nombreuses lois d'exception y apportèrent d'importantes dérogations, jusqu'au jour où l'Empire, en 1810, rétablit le système de l'Ancien Régime. La charte de 1830 abolit la censure des journaux. Enfin, la loi sur la presse de 1880 supprima la dernière censure préventive des dessins et estampes.
La censure peut être rétablie par le gouvernement dans certaines éventualités, comme cela a été fait pendant les deux guerres mondiales, et au cours des événements de mai et juin 1958 qui préparèrent l'avènement de la Ve République.

● *Censure des spectacles.* La censure dramatique, qu'exerçait l'archonte de la Grèce antique, fut établie en France au XVe s., pour n'être abolie définitivement qu'en 1906 ; successivement supprimée et rétablie depuis 1791, elle survécut, en effet, à la censure des dessins et estampes abandonnée en 1880, et ne cessa qu'avec la suppression, par le Parlement, des crédits affectés à la rémunération des censeurs. On notera, cependant, que l'Administration possède des moyens de pression sur les entrepreneurs de spectacles. En effet, les règlements de sécurité peuvent être appliqués plus ou moins strictement et, par ailleurs, les maires (le préfet de police à Paris) ont le pouvoir d'interdire tout spectacle immoral ou préjudiciable au bon ordre et à la tranquillité publics.
Le cinéma ne posa, au début, de problème à l'Administration qu'à propos de la projection de films d'actualités et de films policiers, qui conduisirent les maires, dès 1909, à intervenir en vertu des pouvoirs de police qui leur sont conférés par l'article 99 de la loi du 5 avril 1884. La censure cinématographique ne tarda pas à être organisée à l'échelon central, par un décret du 25 juillet 1919, qui créa une commission de contrôle préalable.
La censure est exercée par une commission de contrôle instituée auprès du Premier ministre, à qui appartient la décision (ou, par délégation, à un secrétaire d'Etat). Toute représentation ou exportation de films français, toute importation de films étrangers est subordonnée à la délivrance d'un *visa,* dont la mention doit être portée sur le générique, aussitôt après le titre. Le visa peut préciser que le film est interdit aux mineurs de dix-huit ans. Les infractions aux prescriptions légales sont sanctionnées d'une très lourde amende correctionnelle, indépendamment de la saisie administrative du film irrégulièrement projeté, et de l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer toute activité dans l'industrie cinématographique.
Les films publicitaires sont soumis à la formalité du visa. Les films exclusivement projetés au domicile des particuliers sont seuls dispensés du visa de la censure. (→ Biblio.)
— Dr. canon. Les trois principales censures sont : l'excommunication* majeure et mineure, la suspense* et l'interdit*. Pour qu'une faute puisse entraîner une censure, il faut qu'elle soit *extérieure, consommée, défendue par un précepte ecclésiastique, considérable, scandaleuse,* et que le coupable en soit pleinement responsable. Le pouvoir de prononcer des censures appartient au pape, aux cardinaux, aux légats, aux évêques, en général à tous ceux qui ont juridiction au for extérieur, et dans les limites de cette juridiction.
— Instit. polit. Le règlement des Chambres prévoit que les sénateurs et les députés peuvent être soumis à une action disciplinaire, d'autant plus nécessaire que les membres du Parlement ne peuvent être pénalement recherchés à l'occasion de leurs discours. Ces peines disciplinaires sont le *rappel à l'ordre* avec inscription au procès-verbal, la *censure,* la *censure avec exclusion temporaire.* Le député frappé de *censure* est partiellement privé de l'indemnité parlementaire.

CENSURER [sɑ̃] v. tr. Reprendre vivement les actions ou les ouvrages d'autrui : *Se voyant accueilli avec cette aigreur et presque censuré au nom de la morale et de la religion scientifique* [...] *le professeur de Leyde fut découragé et en resta là* (Sainte-Beuve) ; et, *absolum. : Vous, magistrat ou professeur, vous avez voulu l'honorabilité, la sécurité, le droit de censurer, de régenter, juger, condamner* (Bourget).

— SYN. : *blâmer, condamner, critiquer, désapprouver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.*

— ALLUS. LITTÉR. ***Faites-vous des amis prompts à vous censurer,*** vers de Boileau (*Art poétique,* I, 186) qui signifie : Préférez les conseils justes, francs, rudes d'un ami, aux louanges intéressées des flatteurs.

— Dr. canon. En matière de dogme, examiner et porter un jugement (favorable ou non) : *Censurer un livre.*

Census Office, bureau des statistiques, aux Etats-Unis.

CENT [sɑ̃] adj. num. cardin. (lat. *centum*). Le nombre formé par dix dizaines d'unités : *Cent personnes. Cinquante est la moitié de cent.* ‖ *Par extens.* Un grand nombre de : *Faut-il vous le dire cent fois?* (On dit parfois alors *cent et cent : Je vous l'ai répété cent et cent fois.*) ‖ Centième, en parlant d'objets numérotés : *Le numéro cent. La page cent.* (*Cent* devient ici adj. numér. ordinal.)
◆ N. m. Centaine : *Un cent, deux cents. Acheter un cent de noix.*
— LOC. FAM. *Le numéro cent,* nom donné aux latrines. ‖ *En un mot comme en cent,* bref. ‖ *Faire les cent coups,* avoir une vie désordonnée, et aussi user de toutes sortes de moyens : *Il a fait les cent coups pour obtenir une place.* ‖ *Etre aux cent coups,* ne savoir où donner de la tête, et aussi être fort en colère. ‖ *Je vous le donne en cent,* se dit pour exprimer la difficulté qu'il y aura à deviner ce dont il s'agit. ‖ *Il y a cent à parier contre un que,* il est infiniment probable que. ‖ *Avoir des mille et des cents,* avoir une très grande fortune. ‖ *Fam. Cent sept ans,* superlatif équivalant à un siècle et davantage, indéfiniment. ‖ *Fam. Cent pour cent* loc. adj. Tout à fait, complètement.
— REM. *Cent* employé pour *centième* est invariable : *L'an quinze cent. Page deux cent.* *Cent* ne prend un *s* au pluriel que s'il est précédé d'un nombre qui le multiplie et n'est pas suivi d'un autre nombre cardinal : *Deux cents hommes. Deux cents francs. Trois cent dix-huit francs.* (Le décret ministériel de 1901 tolère l'*s* au pluriel dans tous les cas.)
Employé comme nom, *cent* prend un *s* au pluriel : *Des mille et des cents.*
On dit ordinairement *cent un, cent deux,* etc. Cependant, on dit *cent et un* quand on n'a pas en vue d'exprimer un nombre bien précis : *Il vous contera cent et une histoires.*
Lorsque *cent* entre en composition avec un adjectif numéral ordinal inférieur à cent, il se joint simplement par un trait d'union à cet adjectif : *La cent-vingtième partie de...* Au lieu de *mille cent, mille deux cents,* etc., on dit habituellement *onze cents, douze cents,* jusques et y compris *dix-neuf cents ;* mais on ne dit jamais *dix cents* pour mille, *vingt cents* pour deux mille, etc.
— Dr. *Cinq pour cent, dix pour cent,* etc., gain que rapporte au commerçant la vente d'une marchandise, et qui est de cinq francs pour cent francs, de dix francs pour cent francs, etc. ‖ *Placer de l'argent à cinq pour cent l'an,* ou simplement *à cinq pour cent,* prêter à un particulier ou à une entreprise, ou déposer dans une caisse publique ou dans une banque, une certaine somme d'argent moyennant un intérêt de cinq pour cent par an. ‖ S'emploie dans le langage courant pour exprimer une quantité proportionnelle quelconque. ‖ Les locutions : *trois pour cent, quatre pour cent, cinq pour cent,* etc., se prennent substantivement pour désigner des rentes de l'Etat de ces divers taux : *Acheter du trois pour cent. Le quatre pour cent est en hausse.* ‖ On dit souvent *du cent* au lieu de *pour cent : Toucher vingt du cent de son capital.* (Cette expression est populaire.)
— Hist. *Les Trois Cents,* les trois cents Spartiates, commandés par Léonidas, qui périrent aux Thermopyles. ‖ *Les Quatre-Cents,* conseil oligarchique de quatre cents membres, établi à Athènes en 411 av. J.-C. par Peisandros, ambitieux au service des oligarques. (Pendant quatre mois, il gouverna Athènes sans opposition. Mais menacés par la flotte de Samos, certains de ses membres commirent la faute de faire appel aux Lacédémoniens, ce qui entraîna une révolution démocratique à Athènes et la chute des Quatre-Cents remplacés par l'Assemblée des Cinq-mille [sept. 411].) ‖ *Les Cinq-Cents,* conseil ou sénat d'Athènes. (V. BOULÊ.) ‖ *Les Cinq-Cents,* l'un des deux conseils législatifs établis en France par la Constitution de l'An III. (V. Cinq-Cents*.)
— Jeux. *Faire un cent de piquet, un cent de dominos,* jouer la partie en cent points. ‖ A la belote, réunion de cinq cartes qui se suivent, ou de quatre cartes pareilles (sauf sept, huit, neuf et valets). ‖ *Cent cinquante,* à la belote, réunion des quatre neufs.

Cent Ans (GUERRE DE), nom donné à la série de conflits qui ont opposé, au XIVe et au XVe s., la France des Valois à l'Angleterre des Plantagenêts, puis des Lancastre. Traditionnellement présentée comme une guerre de succession au trône de France, et arbitrairement limitée aux années 1337-1453, elle déborde largement ce cadre chronologique comme cette interprétation.
Il s'agit, en fait, d'une succession de campagnes militaires séparées les unes des autres par de longues périodes de paix, et dont les origines et les objectifs ont varié au cours de la période. Ces guerres sont la suite logique de celles qui opposèrent périodiquement, depuis le XIIe s., les rois de France à leurs vassaux d'Angleterre, et auxquelles le traité de Paris (1259) avait mis un terme provisoire après plus d'un siècle de luttes (la première guerre de Cent Ans). Elles sont, de plus, étroitement liées à nombre d'autres affaires, françaises ou étrangères : élimination de Richard II, puis, plus tard, guerre des Deux-Roses en Angleterre ; lutte d'Henri de Trastamare contre Pierre le Cruel en Castille ; révoltes flamandes, puis essor de l'Etat burgundo-flamand ; luttes franco-aragonaises de Sicile ; difficultés de la papauté repliée à Avignon, etc.
L'originalité de la guerre de Cent Ans, telle qu'elle a évolué du milieu du XIVe s. à celui du XVe s., vient de ce que s'y sont élaborés les nations modernes, leurs cadres, leur puissance : commencée comme une guerre féo-

épisode de la bataille de Crécy
miniature (XIVe s.)
« Chroniques » de Froissart

dale classique, elle s'est achevée en lutte de nation à nation ; commencée dans une Europe occidentale parfaitement médiévale, elle s'est achevée à l'aube des grandes découvertes, de la Renaissance et de la Réforme.

Les affaires d'Aquitaine (ou Guyenne) opposaient sans discontinuer les rois de France et d'Angleterre depuis qu'en 1258 le traité de Paris avait rétabli l'hommage de ce dernier pour ce fief de France. Outre l'aspect vexatoire de la vassalité d'un roi à l'égard d'un autre, ce lien vassalique donnait un moyen de pression permanent au Français, toujours prompt à « saisir le fief » en punition de la moindre offense : ainsi en fut-il en 1294-1296, en 1324 et en 1337. Cette dernière saisie fut la cause directe du retrait d'hommage d'Edouard III à Philippe VI et de l'ouverture des hostilités. Il s'agit alors d'une guerre féodale comme tant d'autres.

Mais Edouard III d'Angleterre changea le caractère du conflit en posant le problème de la succession au trône de France. A la mort de Louis X (1316), puis de son fils posthume Jean Ier (1316), Philippe V avait réussi, non sans peine, à faire adopter le principe selon lequel « femme ne règne en France », et à se faire donner la régence, puis la couronne, de préférence à Jeanne d'Evreux, fille de Louis X. De même Charles IV avait-il recueilli la couronne de ses deux frères. Mais, à sa mort, demeurait la question de savoir si une femme pouvait transmettre la couronne, à défaut de la porter. Sinon, la couronne revenait à Philippe de Valois, cousin germain des trois précédents rois ; si oui, elle devait aller à Edouard III d'Angleterre, leur neveu. Celui-ci hésita, puis reconnut le couronnement de Philippe VI, soutenu par l'ensemble de la noblesse et des légistes, et lui prêta hommage en 1329. Mais la réouverture du conflit aquitain, le soutien des Valois aux adversaires écossais du Plantagenêt et le besoin de ce dernier de défendre sa cause l'amenèrent à ne plus désigner son ennemi que par les mots « Philippe qui se dit roi de France », puis à prendre le titre de « roi de France et d'Angleterre ». Il faut remarquer que la naissance, en 1332, de Charles le Mauvais, fils de Jeanne d'Evreux, rendait difficilement recevables les droits d'Edouard III (en cas de transmission par les femmes, le futur roi de Navarre était mieux placé que le roi d'Angleterre). Il convient de noter aussi qu'Edouard III devait renoncer aisément au trône de France le jour où l'hommage aquitain fut supprimé. Au XVe s., au contraire, les Lancastre firent de leur « droit » à la couronne de France l'objectif principal des conflits, mais il leur fallut renforcer leurs prétentions par le mariage d'Henri V avec Catherine de France.

épisode de la bataille de Poitiers
miniature (XIVe s.)
« Chroniques » de Froissart
bibliothèque municipale de Toulouse

Dans le conflit qui opposait Edouard III à Philippe VI, les affaires des Pays-Bas devaient tenir une place capitale : la fortune britannique reposait sur les exportations de laine vers les cités drapantes, dont la prospérité ne pouvait du même coup subsister sans ces laines. Edouard III eut l'habileté de faire de cette interdépendance économique un levier pour ses ambitions : soutenant Robert d'Artois révolté contre Philippe VI, obtenant de l'Empereur le vicariat d'Empire aux Pays-Bas, intervenant dans la révolte des cités flamandes (derrière Jacques Van Artevelde) contre leur comte Louis de Nevers, il détacha l'ensemble de cette riche région de l'orbite française et s'en fit une puissante alliée. L'opération la mieux réussie consista à interdire les exportations de laine vers les Flandres et à transférer les intérêts anglais vers le Brabant et le Hainaut, ce qui amena le soutien de ces régions, puis à renouer l'accord avec les Flamands contre reconnaissance par eux de sa qualité de roi de France. Lorsque la guerre s'engagea, la France, plus peuplée (15 millions d'hab.) et plus riche, semblait devoir triompher facilement de l'Angleterre. La médiocrité politique et militaire des deux premiers Valois, comme la crise économique et monétaire que la France traversait alors, devaient pourtant la mener au bord de la catastrophe en quelques années.

Le conflit, après avoir piétiné jusqu'en 1345 (mise à part la défaite navale française de L'Ecluse [1340], qui interdisait à Philippe VI toute action outre-Manche), fut ensuite marqué par une série de défaites retentissantes pour les Français : l'expédition de 1346-1347 permit à Edouard III d'écraser la chevalerie française à Crécy (1346), puis de s'emparer de Calais pour deux siècles (1347, épisode des bourgeois de Calais). La campagne de 1355-1356, menée par le Prince Noir, héritier d'Angleterre, contre Jean II, successeur de Philippe VI, aboutit au désastre de Poitiers (1356). Le dauphin Charles, régent en l'absence de Jean II prisonnier, eut à faire face à l'invasion, à la peste noire, aux intrigues de Charles le Mauvais, à l'insurrection parisienne dirigée par Etienne Marcel et à la Jacquerie dans les campagnes. La compromission de Charles le Mauvais et d'Etienne Marcel avec les Anglais les perdit ; ce dernier fut assassiné (1358). Le dauphin, ayant rétabli l'ordre, put signer le dur traité de Brétigny (1360), qui laissait son trône à son père, mais abandonnait sans hommage la Guyenne, le Périgord, le Limousin, la Saintonge et le Poitou au roi d'Angleterre.

Dès 1364, Jean II disparaissait, et les seize années du règne de son fils, Charles V, devaient former la deuxième phase du conflit, celle du redressement français. Par son refus des aventures spectaculaires, son souci de remise en ordre des affaires intérieures du royaume, son choix judicieux de collaborateurs compétents, si modestes que fussent leurs origines, Charles V put récupérer presque tout ce que, dauphin, il avait dû céder : victoire sur Charles de Navarre (Cocherel, 1364), conciliation en Flandre et en Bretagne, liquidation des « Grandes Compagnies », que le connétable Bertrand du Guesclin entraîne en Espagne contre Pierre le Cruel, préparent la reprise de la guerre avec l'Angleterre.

A partir de 1368, Bertrand du Guesclin et les frères du roi reconquièrent l'essentiel des provinces perdues, tandis qu'échouent les chevauchées anglaises.

A la mort de Charles V, les Anglais ne conservent guère que quelques points d'appui portuaires isolés et sans arrière-pays (Calais, Cherbourg, Brest, Bordeaux). Mais le roi a édifié lui-même le danger qui menacera de submerger ses successeurs : son frère cadet, Philippe le Hardi, apanagé de Bourgogne par Jean le Bon, marié à l'héritière des Flandres, a pu commencer avec son aide le grand rassemblement des terres qui formeront l'Etat burgondo-flamand de ses successeurs.

De 1380 à 1413, la guerre anglaise s'interrompt : les deux adversaires sont plongés dans des crises intérieures qui les détournent des entreprises étrangères. La minorité de Charles VI et les rivalités qui opposent ses oncles et tuteurs rebondissent à partir de sa première crise de folie en 1392. Trop souvent lucide pour qu'un régent soit désigné, le roi assiste impuissant aux intrigues et aux révoltes. Ses oncles paternels Louis d'Anjou, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne, son oncle maternel Louis de Bourbon, son frère Louis d'Orléans se conduisent en véritables chefs d'Etat dans leurs fiefs.

Après s'être débarrassés des *Marmousets*, les vieux conseillers de Charles V, tenus pour grotesques, ils poursuivent chacun leurs ambitions propres ; d'où des luttes incessantes, tantôt sournoises, tantôt ouvertes. Celles-ci, après la mort de Philippe le Hardi, s'amplifient entre son fils Jean sans Peur et Louis d'Orléans. Ce dernier finit victime de son cousin, assassiné à Paris en 1407. C'est alors la guerre civile entre les Bourguignons et les Armagnacs (du nom de Bernard VII d'Armagnac, beau-père de Louis d'Orléans, devenu chef du parti orléanais). Paris est bourguignon (1408-1414), puis armagnac, avec l'appui des dauphins successifs, Louis, Jean et Charles (1414-1418), et à nouveau bourguignon (à partir de 1418). Les armées des princes s'affrontent dans les provinces. Tour à tour, chacun fait appel au roi d'Angleterre. A Paris, l'émeute se fait parfois sanglante (notamment avec l'épisode des *Ecorcheurs* de Simon Caboche en 1413). A son tour, Jean sans Peur est assassiné sur le pont de Montereau, au cours d'une entrevue avec le dauphin Charles (1419).

Jean le Bon fait prisonnier devant Poitiers (1356)
miniature (XVe s.)
« Chroniques » de Froissart
musée Condé, Chantilly

assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau (1419)

Mais déjà la guerre a repris depuis six ans contre les Anglais. Ceux-ci sont sortis plus tôt, en effet, de leurs difficultés intérieures : le règne de Richard II (1377-1399) a été troublé, comme celui de Charles VI, par les révoltes sociales, les rivalités entre le roi et ses oncles York et Lancastre ; le roi n'a pu profiter de la faiblesse française.

Mais, en 1399, Henri IV de Lancastre, son cousin, l'a renversé. Henri IV est lui-même absorbé par le rétablissement de l'ordre dans

mariage de Henri V et de Catherine de Valois
manuscrit Cotton
British Museum

son royaume et n'a pas le temps de donner suite aux appels qu'il reçoit de France.

Sous le règne de Henri V (1413-1422), la guerre reprend, avec un caractère nouveau : Henri V ne place plus au premier plan l'affaire de Guyenne. Il veut la double couronne. C'est alors seulement que la guerre de Cent Ans va prendre le caractère d'une guerre de conquête de la France par les Anglais.

Dès 1415, Henri V débarque en Normandie, prend Honfleur, puis anéantit la chevalerie française à Azincourt (25 oct. 1415) : les plus grands noms de France figurent parmi les morts ou parmi les prisonniers. Les Bourguignons étaient demeurés dans l'expectative, laissant les Armagnacs s'affaiblir face aux Anglais. Cette attitude dure jusqu'à l'entrevue du pont de Montereau. Après le meurtre de Jean sans Peur, Philippe le Bon, son fils, prend parti pour Henri V. Maîtres de Paris et du roi de France, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre font signer à celui-ci le traité de Troyes (1420), qui déchoit le dauphin Charles de ses droits, marie sa sœur aînée Catherine à Henri V, confie la régence du royaume à celui-ci, et fait de lui et de ses descendants les héritiers du trône de France. Cette troisième phase du conflit semble donc se terminer par une victoire définitive. Mais Henri V meurt dès 1422, alors qu'Henri VI n'a que dix mois. Peu après disparaît Charles VI. Deux rois de France sont alors proclamés : Henri VI et Charles VII. Mais ce dernier paraît avoir bien peu d'atouts dans son jeu.

« Centaure mourant »
par Antoine Bourdelle

Les six années qui suivent sont remplies par des opérations d'occupation progressive de la France par les armées alliées de Philippe le Bon et de Jean, duc de Bedford, oncle de Henri VI et régent. Charles VII est refoulé au sud de la Loire. C'est le « roi de Bourges ». L'opération décisive s'engage en 1428 avec le siège d'Orléans, clé des pays d'outre-Loire.

Alors tourne la fortune des armes et s'ouvre la dernière phase de la guerre de Cent Ans : celle de la victoire française. C'est d'abord l'épopée de Jeanne d'Arc, bergère qui, en quelques mois, de Domrémy à Chinon, d'Orléans à Reims, devient capitaine, dégage Orléans, bat les Anglais à Patay, fait sacrer à Reims le roi Charles VII, désormais seul légitime. Jeanne est prise à Compiègne (1430), brûlée vive à Rouen (1431), mais la légitimité et la victoire ont échappé aux Anglais. Philippe le Bon comprend que son intérêt est de changer de camp. Après avoir tenté une médiation, il signe, le 20 septembre 1435, le traité d'Arras. Sa neutralité bienveillante est payée d'une dispense d'hommage tant que vivra Charles VII (coupable du crime de Montereau) ; en fait, lui et son successeur considéreront l'hommage comme définitivement caduc. Mais le traité d'Arras permet à Charles VII de réorganiser son administration centrale et locale, ses finances, son armée (les compagnies d'ordonnance, les francs-archers, l'artillerie). La reconquête se poursuit parallèlement : Paris (1436), la Champagne (1441), Maine et Normandie (Formigny, 1450), Guyenne (Castillon, 1453). En 1453, les Anglais ne conservent que Calais en France, et la guerre cesse, faute d'adversaires. Toutefois, l'état de guerre subsiste entre la France et l'Angleterre en proie à la guerre des Deux-Roses, qui oppose Lancastre et York. La victoire d'Edouard IV d'York, qui enlève aux Lancastre le trône d'Angleterre (1461), menace la France d'une reprise du conflit. Charles le Téméraire, successeur de Philippe le Bon, parvient en effet à le convaincre quelques années plus tard de reprendre la lutte. Mais, lorsque Édouard IV débarque à Calais (juill. 1475), il ne trouve personne pour l'appuyer dans son entreprise et signe la trêve de Picquigny (29 août 1475). Cette simple trêve met le point final à une « guerre de cent ans » qui durait en fait depuis 138 années... et qui ne devait cesser en droit que le jour où le roi George III, au début du XIXe s., abandonna le titre de « roi de France » porté par ses prédécesseurs depuis le XIVe s. (traité d'Amiens, 1802). Il n'en reste pas moins qu'au milieu du XVe s. la France sort victorieuse d'une épreuve qui l'a menée au bord de l'abîme par deux fois, qui l'a épuisée matériellement, qui lui a fait perdre sa primauté européenne du XIIIe s. Mais son triomphe final a affirmé chez elle le sens de l'unité, la cohésion des provinces autour d'un pouvoir royal renforcé et assuré dans ses structures. La guerre de Cent Ans a, en fin de compte, permis à la France comme à l'Angleterre de prendre conscience d'elles-mêmes. (→ Biblio.)

Jeanne d'Arc à la bataille de Patay (1429)
extrait des « Vigiles » de Charles VII
Bibliothèque nationale

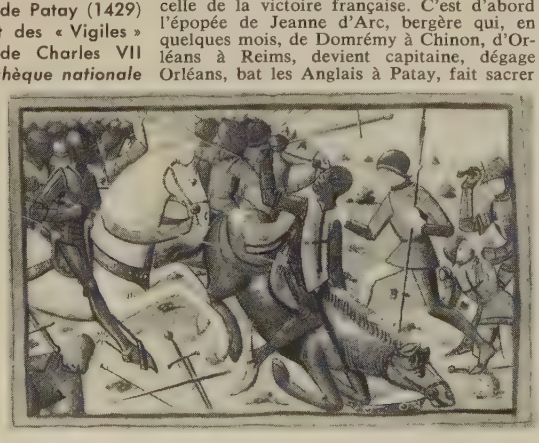

Cent Ans (MÉDAILLE D'OR DE LA GUERRE DE), médaille frappée sous Charles VII pour être remise aux officiers qui s'étaient recommandés par leur vaillance à la reconnaissance du roi vers la fin de la guerre de Cent Ans, et lors de l'expulsion des Anglais. C'est la première décoration française.

Cent-Associés (COMPAGNIE DES), ou **Compagnie de la Nouvelle-France**, compagnie groupant cent actionnaires et fondée en 1627 par Richelieu pour développer la jeune colonie du Canada. Elle reçut le droit d'exploiter un immense territoire, allant du cercle arctique à la Floride, et de Terre-Neuve au lac Huron. Moyennant un monopole commercial de quinze ans, elle devait établir 4 000 colons avant 1643. Ses débuts se trouvèrent paralysés par la conquête temporaire de Québec à la suite de l'agression anglaise de 1629. La colonie ayant été restituée à la France en 1632, la compagnie reprit son activité, mais se révéla incapable de remplir ses obligations. En 1645, elle céda ses privilèges à la compagnie des Habitants, et, en 1663, le Canada fut rattaché directement à la Couronne.

Cent Ballades (LIVRE DES). V. BALLADES.

Cent Nouvelles nouvelles (LES). V. NOUVELLES.

CENT [sɛnt] n. m. Monn. Dans divers pays (Canada, Etats-Unis, Pays-Bas, etc.), centième partie de l'unité monétaire principale (dollar, florin, etc.).

— ENCYCL. Monn. Primitivement, le nom de *cent* s'applique aux monnaies de cuivre de différents types frappées par les Etats de l'Amérique du Nord depuis l'Indépendance. La loi de 1792 en régularisa l'émission : le cent fut la centième partie du dollar, et compta 264 grains de cuivre. En 1873 furent frappées des pièces d'argent de 20 cents. Il existe également des pièces de nickel de 5, 3, 2, et 1 cent et d'un demi-cent.

CENTAINE [sɑ̃] n. f. Troisième ordre d'unités dans chaque classe de la numération décimale : *Centaine de mille, de millions, de billions.* ‖ Se dit absolument pour désigner le troisième ordre des unités simples. ‖ Groupe de cent environ : *Ces méchantes rapsodies trouvent, je le sais, des lecteurs par centaines de mille* (A. France). ‖ *Fam.* Âge de cent ans : *Dépasser la centaine.*

— Hist. A l'époque franque, division territoriale du comté administrée par un centenier. (Plusieurs fois par an, le comte s'y rendait et convoquait les hommes libres à son tribunal.)

CENTAURE [sɑ̃] n. m. (lat. *centaurus* ; gr. *kentauros*). Myth. gr. Etre fabuleux, moitié homme et moitié cheval. ‖ — *Fig.* Excellent cavalier : *Centaure impétueux.* ‖ Personne qui a deux aspects très différents : *C'était* [...] *un étrange centaure, moitié homme et moitié cloche* (Hugo).

— ENCYCL. Les *centaures* sont d'origine populaire et leur nom, « fouetteur des eaux », suppose qu'ils furent primitivement les génies des torrents montagnards du Pélion et de l'Arcadie. Ils figurent dans les légendes de divers pays montagneux de l'ancienne Grèce. Pour Homère, c'étaient des peuplades sauvages de Thessalie, célèbres par leur indomptable vigueur. C'est seulement plus tard qu'on les figura avec un buste d'homme et un corps de cheval. La légende les disait fils d'Ixion et de Néphélé (la Nuée). C'étaient, en général, des êtres malfaisants et brutaux. Ainsi, Pirithoos, roi des Lapithes, les invita à ses noces avec Hippodamie : au milieu du festin, ils voulurent enlever la fiancée et faire violence aux femmes ; Héraclès, Nestor et Thésée se jetèrent sur eux et en firent carnage. Cependant, d'autres centaures, comme Chiron, plus bienfaisants que violents, furent de fidèles amis pour les dieux et les hommes.

— BX-ARTS. Une table égyptienne de basalte, au musée de Bologne, est ornée de *centaures*. On en trouve également sur des stèles chaldéennes. Des figurines antiques, trouvées à Chypre, représentent des centaures ailés, tirant de l'arc. D'après Lucien, qui en a laissé la description, Zeuxis peignit une *Famille de centaures*. Ces monstres apparaissent sur les vases grecs, les vases étrusques, ainsi que dans les frises d'Assos (Louvre), du Théséion, dans les métopes du Parthénon. Ils ont inspiré notamment Jean de Bologne (Loggia dei Lanzi, Florence), Michel-Ange (galerie Buonarotti, Florence), Rubens et, plus récemment, Antoine Bourdelle, dont le *Centaure mourant* (musée Bourdelle) est un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne.

Centaure (LE), poème en prose de Maurice de Guérin (1840). L'auteur suppose que le dernier des centaures, arrivé à l'extrémité de la vieillesse, raconte à un mortel, Mélampe, les plaisirs de sa jeunesse et ses courses à travers les montagnes. Jamais la force primitive de créatures encore voisines de leur origine et encore toutes mêlées à la nature n'a été rendue en phrases animées d'un plus large panthéisme.

CENTAURE (en lat. *Centaurus, -i*), constellation australe entre l'équateur et le pôle, riche en étoiles brillantes, dont la principale, α, de magnitude 1, est l'étoile actuellement connue comme la plus rapprochée de la Terre : sa distance est évaluée à 4,3 a.l. α Centaure, appelée *Rigil kentarus*, est une étoile double, dont le mouvement orbital s'accomplit en soixante-dix-neuf ans. C'est la troisième des étoiles les plus brillantes du Ciel (magnit. 0,3 et 1,7). L'étoile β Centaure, *Agena*, en est très voisine en position. De magnitude 0,9, sa distance est près de 50 fois plus grande que celle de l'étoile α (190 a.l.).

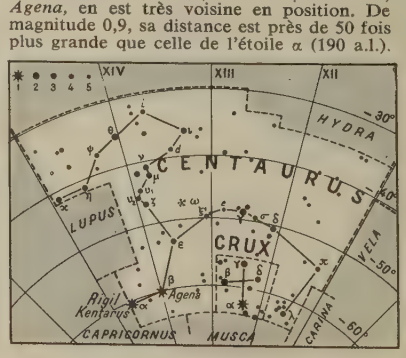

Phot. British Museum, Atelier Bourdelle, Giraudon.

CENTAURÉE [sãtore] n. f. (du centaure Chiron), à qui l'on attribuait la découverte des simples). Genre de plantes comprenant de très nombreuses espèces françaises à fleurs rouges, jaunes, bleues ou rarement blanches, répandues sur tout le globe, mais spécialement dans les régions tempérées. (Famille des composées.) ‖ *Centaurée jaune*, v. CHLORA. ‖ *Petite centaurée*, v. CENTAURIUM.
— ENCYCL. Les *centaurées* sont vivaces ou annuelles. L'espèce la plus connue est la *centaurée bleuet*, usuellement *bleuet* ou *bluet*, qui croît dans les céréales, et qui est même cultivée. La *centaurée jacée* croît dans les prés, et sa racine est astringente. La *centaurée officinale* a une racine amère, employée parfois comme apéritif et comme vulnéraire.
On cultive souvent en bordure la *centaurée de montagne* ou *bluet vivace*.

CENTAURESSE n. f. Mythol. gr. Femelle de centaure.
— ENCYCL. Les *centauresses* ne figuraient pas dans les premières légendes relatives aux centaures. Zeuxis, le premier, introduisit dans l'art ce nouveau type, en représentant une centauresse allaitant son enfant. Ce tableau a été décrit par Lucien (*Zeuxis*). Le type de la centauresse figure encore dans quelques peintures de Pompéi et dans des bas-reliefs.

CENTAURIUM [sãtorjɔm] n. m. Plante à fleurs roses ou jaunes, poussant généralement dans les lieux humides. (Famille des gentianacées.) [Syn. PETITE CENTAURÉE.]

CENTAUROMACHIE [ʃi] n. f. Combat des Centaures et des Lapithes.

CENTAURUS, nom lat. de la constellation du Centaure* (au génit. : *Centauri ;* abrév. : [Cen]).

CENTAVO [sɛntavo] n. m. Dans de nombreux pays de langue latine (république Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, Portugal, etc.), centième partie de l'unité monétaire principale.

CENTENAIRE [sã] adj. et n. Qui a cent ans ou plus : *On a fêté la centenaire du village.* ‖ *Par extens.* Extrêmement vieux : *Sous la futaie centenaire, la verte obscurité solennelle ignore le soleil et les oiseaux* (Colette).
◆ N. m. Anniversaire d'un événement mémorable célébré tous les cent ans : *Le centenaire de l'indépendance des Etats-Unis.*

CENTENIER [sã] n. m. A l'époque franque, personne chargée, sous l'autorité du comte, d'administrer une centaine. (Il semble qu'on puisse le confondre avec le vicaire.)
— Hist. mil. Au XVIe s., dans certaines villes françaises, commandant de cent hommes de gardes bourgeoises.

Centenier (le) ou *le Centurion de Capharnaüm*, soldat qui, lorsque Jésus entra à Capharnaüm, vint le trouver et lui demanda de guérir son serviteur paralytique. Jésus, admirant sa foi, lui dit : « Qu'il soit fait comme vous avez cru », et le serviteur fut guéri (Matthieu, VIII). Cet épisode a inspiré un grand nombre d'artistes, notamment Paul Véronèse (musées de Dresde, de Munich, de Madrid, etc.).

CENTENILLE [sã] n. f. Nom usuel du centunculus*.

CENTENNAL, E, AUX [sã] adj. Qui se fait ou qui revient tous les cent ans.
◆ N. f. Exposition rétrospective d'un siècle : *La centennale des beaux-arts (1800-1900).*

CENTÉSIMAL, E, AUX [sã] adj. (lat. *centesimus*, centième). Math. Se dit des fractions dont le dénominateur est *cent*, ou de tout rapport de nombres dans lequel *cent* est pris pour base : *Des fractions centésimales.*
— Métrol. *Degré centésimal*, chacune des divisions d'une échelle centésimale. ‖ *Division, échelle centésimale*, division, échelle de cent parties égales : *Le thermomètre à échelle centésimale.*

CENTÉSIME [sã] n. m. Intérêt de 1 % par mois.

CENTESIMO n. m. Unité monétaire divisionnaire de la lire italienne, valant 1/100 de lire. ‖ Pl. *des* CENTESIMI.

CENTÈTE [sã] n. m. Zool. Nom scientifique du tanrec.

CENTÉTIDÉS [sã] n. m. pl. (de *centète*). Famille de mammifères insectivores, comprenant des hérissons de Madagascar et à laquelle appartiennent les tanrecs (centètes), les limnogales, etc.

CENT-GARDE n. m. Cavalier qui, attaché à la personne de l'empereur Napoléon III, assurait sous le second Empire le service dans les palais impériaux, et escortait le souverain.
— ENCYCL. Créés en 1854 à l'effectif d'un escadron, les *cent-gardes* furent plus tard deux cent vingt et un, groupés en deux compagnies. Recrutés parmi les sous-officiers, puis parmi les bons soldats de cavalerie, leur taille minimale était fixée à 1,80 m. Leur uniforme comprenait une cuirasse et un casque avec crinière blanche, tunique bleu ciel, épaulettes et aiguillettes or et soie rouge, culotte blanche et bottes à l'écuyère. En tenue de ville, ils portaient un pantalon garance à double bande bleu ciel, le bicorne et l'épée. Leurs chevaux étaient bai foncé, et leur sabre droit pouvait se fixer à la façon d'une baïonnette sur leur carabine. Le corps des cent-gardes, symbole du brio de l'armée du second Empire, disparut avec ce régime en 1870.

CENTI- (du lat. *centum*, cent), préfixe du système métrique qui a le sens de *centième* dans les noms de mesure (symb. : c).

CENTIARE [sã] n. m. Centième partie de l'are : *Le centiare est le seul sous-multiple usité de l'are : il vaut un mètre carré* (symb. : ca).

CENTIÈME [sã] adj. num. ordin. (lat. *centesimus*). Qui occupe une place, un rang marqué par le nombre cent : *Le centième numéro. La centième année.* ‖ Qui se trouve cent fois dans le tout : *La centième partie.* ‖ *Par exagér.* Pour exprimer la répétition : *C'est la centième fois qu'on vous avertit de...*
◆ N. Celui, celle qui occupe un rang marqué par le nombre cent : *Etre le centième sur une liste.* ‖ *La centième d'une comédie*, sa centième représentation.
◆ N. m. Partie contenue cent fois dans le tout : *Le centimètre est le centième du mètre.* (Peut se multiplier par deux, trois..., dix-neuf, pour indiquer les parties deux, trois..., dix-neuf fois plus petites : *Un deux-centième. Deux trois-centièmes. Quatre dix-neuf-centièmes.*) ‖ *Par extens.* Fraction infinie : *Je ne vous dis même pas le centième de ce qu'il m'a raconté.*
— REM. Le mot *centième* peut être multiplié par un des dix-neuf premiers nombres (le premier et le dixième exceptés), pour exprimer soit un rang représenté par un certain nombre de centaines, soit une partie qui se trouve de deux cents à dix-neuf cents fois dans le tout : *La deux-centième, la dix-neuf-centième page. La deux-centième, la dix-neuf-centième partie d'un nombre.*
— Hist. *Centième denier*, ancien impôt établi sur les mutations de propriétés ; ancien impôt établi sur les offices.
— ENCYCL. Hist. *Centième denier.* Droit de mutation de 1 pour 100, perçu, à partir de 1703, au profit du roi, en sus des profits féodaux ou censuels acquittés au seigneur, à l'occasion de l'insinuation des actes translatifs de propriété ou d'usufruit, d'immeubles, de rentes foncières et de tout autre droit réel immobilier. Ce droit fut aboli par la Révolution. En ce qui concerne la transmission des offices, un édit de février 1771 fixa le droit annuel à acquitter au roi par le titulaire, au centième denier de la valeur des offices. L'abolition de la vénalité des offices entraîna la disparition de ce droit.

CENTIÈMEMENT adv. En centième lieu.

CENTIGRADE [sã] n. m. (préf. *centi*, et lat. *gradus*, degré). Centième partie du grade, unité d'angle (symb. : cgr). [Depuis la conférence générale des Poids et Mesures de 1948, le nom *Celsius* a remplacé le mot *centigrade* (employé comme adj.) dans les expressions *degré centigrade, thermomètre centigrade.*]

CENTIGRAMME [sã] n. m. (préf. *centi*, et *gramme*). Centième partie du gramme (symb. : cg).

CENTILE [sã] n. m. Statist. Centième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre déterminé. ‖ Grandeur de l'élément qui partage une série de données en cent groupes également nombreux ou en cent intervalles égaux. ‖ *Premier centile*, valeur C telle qu'un centième des données aient des valeurs inférieures à C. (On définit de même les 2e, 3e, ..., 99e centiles ; le 10e centile coïncide avec le 1er décile ; de même, le 20e centile et le 2e décile, le 25e centile et le 1er *quartile*, le 50e décile et la *médiane**, etc.) [V. GRADUATION.]

CENTILITRE [sã] n. m. (préf. *centi*, et *litre*). Centième partie du litre (symb. : cl).

CENTIME [sã] n. m. (du lat. *centum*, cent). Monn. Centième partie du franc en Belgique, en Luxembourg et en Suisse, et du nouveau franc en France. (Il équivaut au franc ancien.) ‖ *Par extens.* Très petite somme d'argent.
— Dr. fisc. *Centimes additionnels*, surcroît d'impôt ajouté au principal du rôle, pour subvenir à certaines dépenses spéciales. ‖ *Centime démographique, superficiaire*, comparaison d'ordre économique, établie par les administrations fiscales pour mesurer la richesse d'une commune par habitant (centime démographique) ou par unité de surface (centime superficiaire), en fonction du montant des impôts perçus durant une année. ‖ *Centime de poche*, v. PRÊT.
— ENCYCL. Monn. Lorsque, en 1793, la Convention étendit aux monnaies le système décimal, elle créa le *centime*, ou 1/100 de l'unité, et le *décime*, ou 1/10 de l'unité. La loi du 7-17 germinal an XI, qui fixa les principes du système monétaire français resté en vigueur jusqu'à la Première Guerre mondiale, et notamment reprit le mot *franc* pour désigner l'unité principale, décida la frappe de pièces de 2, 3 et 5 centimes en cuivre ; par la suite (1852), la série devint 1, 2, 5 et 10 centimes, et le bronze fut substitué au cuivre. En 1903, s'ajouta à la série une pièce en nickel de 25 centimes ; puis, à partir de 1913, les pièces de 5 et 10 centimes furent aussi frappées en nickel. Au cours de la Première Guerre mondiale, le nickel fut remplacé par le cupro-nickel, et au cours de la Seconde Guerre mondiale, par le maillechort, et enfin par le zinc. Le nouveau système monétaire créé par l'ordonnance du 27 décembre 1958 comporte des pièces de 1, 2 et 5 centimes en acier inoxydable et des pièces de 10, 20 et 50 centimes en cupro-aluminium.
— Dr. fisc. *Centimes additionnels aux anciens impôts directs.* Certains anciens impôts d'Etat sont maintenus fictivement pour servir de base aux centimes, qui, eux, sont réellement perçus. Ils forment les principaux fictifs dont chaque centime voté est la centième partie. Les assemblées locales (conseil municipal, conseil général) votent le nombre des centimes à recouvrer, mais, sauf exception, ces centimes s'appliquent à l'ensemble des quatre anciennes contributions suivantes : *contribution foncière* des propriétés bâties, contribution des propriétés non bâties, contribution mobilière*, contribution des patentes** ; les autorités locales n'ont donc pas le pouvoir de surcharger une catégorie déterminée de redevables. Les principaux fictifs variant relativement peu, il est facile de prévoir le rendement à atteindre des centimes votés.

CENTIMÈTRE [sã] n. m. (préf. *centi*, et *mètre*). Centième partie du mètre, unité de longueur (symb. : cm). [V. MÉTRIQUE (*système*).] ‖ Ruban ou bande divisés en centimètres : *Le centimètre d'un tailleur.*

CENTIMILLI-, préfixe indiquant la division d'une grandeur par 100 000 (symb. : cm).

CENTIMO n. m. Centième partie de l'unité monétaire principale dans certains pays de langue latine (Espagne, Venezuela, etc.).

CENTINORMAL, E, AUX [sã] adj. Chim. Se dit d'une solution titrée cent fois moins concentrée que la solution normale.

Cent-Jours (les), nom que l'histoire a conservé à la dernière période du règne de Napoléon Ier, qui s'étend du 20 mars 1815, date de son arrivée à Paris lors de son retour de l'île d'Elbe, jusqu'à la seconde restauration de Louis XVIII (8 juillet), et qui fut prononcé, pour la première fois, par le préfet de la Seine Chabrol recevant Louis XVIII. Napoléon tenta d'organiser une monarchie constitutionnelle, dont Benjamin Constant rédigea les dispositions dans l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, solennellement promulgué au Champ de Mai (1er juin), après avoir été ratifié par 1 300 000 suffrages sur 6 millions d'électeurs. Mais les grandes puissances coalisées, qui négociaient au Congrès de Vienne un nouveau statut de

centaurée bleuet

cent-garde

Phot. Vilmorin-Andrieux.

les Cent-Jours
prestation du serment par les troupes au champ de Mai (1er juin 1815)
cabinet des Estampes

l'Europe, avaient mis, le 13 mars, Napoléon « hors la loi des nations » pour avoir rompu la convention qui l'établissait à l'île d'Elbe, et refusèrent tout crédit aux déclarations par lesquelles il affirmait accepter le traité de Paris. L'Empereur prit les devants et lança une armée en Belgique. Le désastre de Waterloo (18 juin) l'acula à une seconde abdication en faveur de son fils (22 juin). Les Alliés entraient à Paris le 6 juillet, et Louis XVIII le 8. La « rançon des Cent-Jours » fut le second traité de Paris (20 nov.), qui, aggravant considérablement celui du 30 mai 1814, amputait le territoire de plusieurs places du Nord et de l'Est, et de la Savoie, et imposait à la France une occupation de cinq ans et une indemnité de guerre de 700 millions.

CENT-LANCES n. m. pl. Terme collectif qui désignait l'effectif des cent lances du roi, la lance* étant l'unité féodale tactique. (Aux termes de l'ordonnance de 1445, chaque lance comprenait 6 hommes ; chaque cent-lance formait une compagnie de 600 hommes. Il y eut, sous Charles VII, de 15 à 20 de ces compagnies.)

CENTLIVRE (Susanna FREEMAN ou RAWKINS, dame), auteur dramatique et actrice anglaise (comté de Lincoln, Irlande, 1667 - Londres 1723). Elle épousa en troisièmes noces, en 1706, Joseph Centlivre, chef des cuisines de la reine Anne. Elle a écrit dix-huit comédies (dont plusieurs adaptées en français) qui plurent par l'observation et la gaieté : *la Mouche du coche* (*The Busy Body*) [1709], *la Merveilleuse ou Une femme qui garde un secret* (*The Wonder ! a woman keeps a secret*) [1714], et *un Coup hardi pour une femme* (*A Bold Stroke for a wife*) [1717], qui est son œuvre la plus originale.

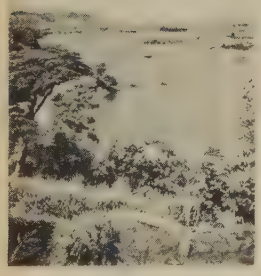

République CENTRAFRICAINE
l'Oubangui vers Bangui

CENTO, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Ferrare), sur le Reno ; 25 200 hab. Cette ville ancienne possède des fortifications du Moyen Age et une église décorée de peintures du Guerchin. Le domaine agricole collectif, d'origine médiévale, est redistribué tous les vingt ans entre les familles, qui reçoivent chacune deux tiers d'hectare. Industrie du lin. Patrie du Guerchin.

CENTO-CAMERELLE, ruines d'un vaste réservoir voûté sur piliers, dites aussi *Piscina mirabile*, édifié par les Romains près de Baïes pour alimenter en eau la flotte de Misène.

CENTON n. m. (du lat. *cento*, vêtement fait de morceaux). Antiq. rom. Couverture, tenture ou bâche grossière, composée de pièces d'étoffe cousues ensemble. (V. CENTRON.)

CENTON [sɑ̃] n. m. Poésie dont les vers, les fragments, sont empruntés à un même auteur ou à différents auteurs et, en particulier, à la Bible. ‖ Ouvrage composé de morceaux empruntés. ‖ Ouvrage sans originalité.
— ENCYCL. Littér. Le plus ancien *centon* qui nous ait été conservé est la *Médée* d'Hosidius Geta, tragédie formée de vers de Virgile. Deux siècles plus tard, Ausone composait le *Centon nuptial*, et Proba Falconia formait avec des fragments de Virgile un poème sacré : *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Au Ve s., Athénaïs, qui devint femme de Théodose le Jeune sous le nom de Aelia Eudoxia, fit une *Vie de Jésus-Christ* en juxtaposant des passages de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*. Remis en vogue, au temps de la Renaissance, par les frères Capilupi, le genre fut encore cultivé au XVIIe s. Nous citerons le *Cicero princeps*, de l'Ecossais G. Bellenden (1608) ; l'*Aeneis sacra*, d'Etienne Pleurre (1618) ; le *Cento christianus*, de Raoul Fournier (1644) ; *le Cento in christogoniam*, de l'Allemand Morhof (1657) ; le *De bello Siciliae*, par le Modénois B. Ramazzini (1677). Par la suite, le genre tomba en désuétude, quoique Beuchot ait fait encore, en 1814, un centon politique contre Napoléon, au moyen de passages de Tacite.

CENTRAFRICAINE ou **CENTRE-AFRICAINE** (RÉPUBLIQUE), Etat de la Communauté, membre de l'Union des républiques d'Afrique centrale, entre la République congolaise et l'Etat du Congo au S., le Soudan à l'E., le Tchad au N. et le Cameroun à l'O. (C'est l'ancien Oubangui-Chari) ; 617 000 km² ; 1 228 500 hab. ; 2 400 Europ. Capit. *Bangui*.

Géographie.

● *Géographie physique*. Située au N. de l'équateur, la République centrafricaine se compose de deux cuvettes isolées l'une de l'autre par des hauts pays s'appuyant au massif de Yadé, prolongement de l'Adamaoua, et au massif Fertit. De ces hauteurs, qui culminent aux alentours de 1 400 m, les eaux se dirigent au N., par le Chari, vers les cuvettes marécageuses de l'Aoule et du Tchad, et, au S., vers l'Oubangui, c'est-à-dire vers la cuvette congolaise. Le climat est équatorial au S., avec deux saisons de pluie, et tropical au N. Le territoire est couvert de savanes séparées de la grande forêt équatoriale par le puissant Oubangui.

● *Géographie humaine et économique*. Les grandes cultures vivrières sont le manioc, le mil, le maïs, le riz. Des planteurs européens cultivent du café dans la région de Berberati, du sisal, du tabac et, depuis la guerre, des hévéas dans la région du M'Baiki. Mais la principale ressource exportée est le coton, dont la culture a été répandue par l'Administration dans toute la partie centrale et occidentale de la république. Il est égrené et commercialisé par de grandes compagnies. On a également entrepris d'améliorer les plantations de palmiers à huile. Des stations agricoles ont été créées afin de développer l'expérimentation et d'améliorer les techniques (Boukoko, Grimari, Bossangoa, Bambari). La vaccination contre la tripanosomiase des bœufs élevés par les Peuls du Yadé a permis d'étendre l'élevage dans le centre, à l'E. de Bangui. Enfin la république n'est pas sans ressources minières : de grosses sociétés exploitent l'or et, surtout, les diamants dans sa partie orientale, en particulier dans la région de Carnot et de Berberati. La grande difficulté de la mise en valeur est l'évacuation des produits. Elle se fait principalement par l'Oubangui. Un chemin de fer est prévu de Bangui vers le Tchad. (→ Biblio.)

Histoire.

A la suite de l'occupation par Savorgnan de Brazza, à partir du Gabon, du bassin du bas Congo (1875-1885), les Français avaient entrepris d'élargir leur conquête vers le N. et de s'ouvrir les routes du Tchad et du Nil (échec de la mission Crampel, 1890) ; dans ce dessein, les accords de 1887 et de 1894 firent de l'Oubangui, puis du M'Bomou la frontière séparant les territoires de l'Association internationale africaine de ceux qui dépendaient de la France et qui avaient été constitués en un commissariat général du Haut-Oubangui, confié à Liotard ; ils devaient servir de base à une expansion ultérieure vers l'E. et Djibouti ; en fait, c'est seulement lors de l'expédition Marchand (1896-1898) que ces derniers entrèrent réellement dans le domaine colonial de la France, dont le protectorat fut accepté par les petits royaumes noirs locaux. Bien que cette puissance ait été contrainte après Fachoda d'abandonner tout le bassin du Nil et du Bahr el-Ghazal, elle conserva celui de l'Oubangui et se vit reconnaître la possession de tous les territoires situés au N. et à l'E. du Tchad (accord anglo-français, 21 mars 1899), ce qui permettait d'unir en un seul ensemble les trois groupes de possessions africaines françaises (Algérie, Afrique occidentale et bassin du Congo) ; mais pour assurer cette liaison elle dut éliminer l'empire esclavagiste de Rabah, établi dans la vallée du Chari (combat de Koussouri, 10 janv. 1900).
En 1905, l'Oubangui-Chari fut constitué en colonie et associé en 1910 aux trois autres possessions françaises du bassin du Congo et du Tchad pour constituer l'A.-E. F.
L'inexistence des communications routières et ferroviaires entre le Congo et l'Océan, malgré la décision prise en 1921 de construire une voie ferrée, retarda la mise en valeur de la colonie, surtout après l'accord de 1911 qui attribuait à l'Allemagne deux accès à l'Oubangui et au Congo coupant en trois tronçons l'A.-E. F. La situation fut rétablie en 1914, et le gouverneur Lamblin essaya après 1920 de débloquer la colonie en construisant un réseau routier, particulièrement utile de 1942 à 1945 quand l'Oubangui-Chari se trouva sur la route ouverte par les Américains entre l'Atlantique et le front du Proche-Orient. La colonie, devenue territoire d'outremer de l'Union française en 1946, fut dotée d'un conseil représentatif ; elle envoyait aux assemblées métropolitaines 2 députés, 2 sénateurs, 1 conseiller de l'Union française ; son autonomie financière fut élargie en 1950.
Les élections de 1957 confirmèrent le désir d'une évolution rapide dans le cadre de l'Union française. Aussi en 1958, sous l'impulsion de Barthélemy Boganda*, l'Oubangui-Chari accepta-t-il aussitôt l'offre du général de Gaulle de se constituer en une république, qui prit le nom de République centrafricaine, mais qui consentit à s'insérer dans le nouvel ensemble politique de la Communauté.

Constitution.

Par une décision unanime des représentants du peuple, en date du 1er décembre 1958, l'Oubangui-Chari a choisi de se constituer en République centrafricaine (indivisible, laïque,

Phot. Larousse, Huet (Hoa-Qui).

démocratique et sociale), Etat membre de la Communauté*. La Constitution du 16 février 1959 comporte un Préambule — sorte de déclaration des droits de l'homme — selon lequel la République se propose de tout mettre en œuvre pour aboutir à l'unité africaine.
Le pouvoir législatif appartient à une assemblée (élue pour cinq ans au suffrage universel direct* et secret), qui élit le président du gouvernement. Ce dernier, chef de toutes les administrations, désigne les membres du gouvernement, dispose du pouvoir réglementaire, veille à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens. En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé par un ministre d'Etat. Il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée législative. Ses actes sont contresignés par les ministres intéressés. Il ne peut être remplacé que si l'assemblée législative adopte, à la majorité des deux tiers, une motion de censure — déposée par un tiers au moins des membres de l'Assemblée — comportant le nom de la personnalité appelée à lui succéder.

CENTRAGE [sɑ̃] n. m. Aéron. Détermination des positions du centre de poussée* d'un avion et de ses déplacements dans différentes conditions de chargement.
— Arm. *Centrage d'un projectile,* coïncidence de l'axe du projectile avec celui de l'âme de la bouche à feu. (Très important pour la précision du tir, le centrage des projectiles n'était pas réalisable avec les canons lisses, dont les boulets ne sortaient qu'après une série de battements, dans une direction souvent différente de l'axe de la pièce. Dans les canons rayés, le centrage est obtenu par le moulage de la ceinture* des projectiles dans les rayures.)
— Mécan. Opération pratiquée dans les ateliers de mécanique et qui a pour but de déterminer le centre d'une figure de pièce. ‖ Opération consistant à placer suivant une même ligne droite les axes de toutes les pièces. (V. part. *encycl.*)
— Opt. *Centrage optique,* ensemble des diverses opérations qui ont pour but d'amener, par exemple, les centres de courbure des surfaces d'une lentille à être situés sur l'axe de rotation d'un tour, etc.
— Encycl. Mécan. Le *centrage* des pièces à tourner est une opération très importante qui consiste à déterminer l'axe, c'est-à-dire les deux points sur lesquels les pointes du tour doivent appuyer. Le centrage des pièces carrées s'opère facilement par le tracé des diagonales, dans les deux carrés de base. Les pièces rondes sont centrées au compas, et par tâtonnement. L'emplacement des points de centre, après avoir été déterminé par le tracé géométrique, est pointé au moyen d'un pointeau*. Si besoin est, on perce de chaque côté de la pièce un *trou de centre* au moyen d'un petit foret* spécial, dit « foret à centrer ». Les dimensions de ce trou de centre cylindro-conique sont normalisées : l'angle du cône est de 60° et correspond à celui des pointes du tour.
Le centrage d'un cylindre creux s'effectue à l'aide d'un faux centre, ou simbleau*, en plomb ou en cuivre pour les petits diamètres, en bois dur pour les grands diamètres. Les simbleaux en bois sont munis, en leur milieu, d'une petite plaque métallique sur laquelle s'appuie la pointe du compas pendant le traçage. On peut aussi utiliser, comme simbleau, un croisillon dont les bras sont terminés par des écrous filetés munis de vis.

CENTRAL, E, AUX [sɑ̃] adj. (lat. *centralis ;* de *centrum,* centre). Qui est au centre ; qui constitue le centre : *Point central.* ‖ Situé dans la région du centre : *Amérique centrale. Quartier central.* ‖ Au centre de la ville (par oppos. à la *périphérie*) : *On dit qu'il demeurait rue Truffaut, au fond des Batignolles. — Ce n'est pas très central, ajouta-t-il, mais avec les tramways* (A. France). ‖ Qui tend vers le centre ou rayonne du centre : *Administration centrale. Pouvoir central.* ‖ *Fig.* Qui a la principale importance ; capital : *Argument central d'un ouvrage. Idée centrale d'une thèse.*
— Constr. *Chauffage central,* v. CHAUFFAGE.
— Dr. admin. *Maison centrale,* maison dans laquelle on envoie les prisonniers de plusieurs départements.
— Enseign. *Ecoles centrales,* établissements d'enseignement secondaire payants, créés par la Convention en février 1795. (On devait y enseigner non seulement les belles-lettres et les mathématiques, comme dans les collèges de l'Ancien Régime, mais encore les langues vivantes, l'histoire, les sciences physiques et naturelles, le dessin. La loi prévoyait une école centrale dans chaque chef-lieu de département, et cinq à Paris, mais ce programme ne fut jamais réalisé. Les écoles centrales furent remplacées par des lycées [loi du 11 floréal an X, 1er mai 1802].)
— Géophys. *Feu central,* ensemble de minéraux fondus, dont les anciens géologues admettaient l'existence au centre de la Terre. (V. GÉOTHERMIQUE.)
— Math. *Règle centrale,* méthode permettant de construire, par les intersections d'un cercle et d'une parabole, les racines des équations du troisième et du quatrième degré.
— Mécan. et Physiq. *Force centrale,* force dont le support passe constamment par un point fixe.
— Phonét. Caractérise une voyelle moyenne, dont le point d'articulation se situe dans la partie médiane de la bouche.
— Statist. *Tendance centrale, valeur centrale,* nombre défini en vue de mesurer ce qu'il peut y avoir de commun à toutes les valeurs d'une distribution.
◆ N. m. Bur. *Central dactylographique,* service de dactylographie qui détache une sténographe auprès des dicteurs à leur demande. (La sténo, à la fin de la dictée, revient au central pour dactylographier le texte.)
— Ch. de f. *Central sous-stations* (par contraction de *poste central de commande des sous-stations*), poste où se trouvent concentrés, sous la surveillance d'un *régulateur,* la télécommande et le contrôle à distance d'un certain nombre de sous-stations de transformation du courant électrique.
— Télécomm. *Central télégraphique,* bureau auquel sont reliés les principaux postes télégraphiques d'une région, d'un département ou d'un arrondissement. ‖ *Central téléphonique,* bureau auquel aboutissent les circuits téléphoniques d'un groupe d'abonnés et dans lequel s'effectuent les manœuvres nécessaires pour l'établissement des intercommunications.

CENTRAL [sɑ̃] n. m. *Fam.* Elève de l'Ecole centrale. ‖ Pl. *des* CENTRAUX.

CENTRALE [sɑ̃] n. f. Dr. du trav. Syn. de CONFÉDÉRATION DE SYNDICATS : *Les centrales ouvrières.*
— Electr. *Centrale électrique,* ensemble des installations constituant une usine génératrice d'électricité. ‖ *Centrale atomique,* usine de production d'énergie électrique à l'aide de moteurs thermonucléaires. ‖ *Centrale hydraulique,* usine de production d'énergie électrique à l'aide de moteurs hydrauliques. ‖ *Centrale thermique,* usine de production d'énergie électrique à l'aide de moteurs thermiques.
— Trav. publ. *Centrale à béton,* usine où se fabrique le béton. (Elle se compose essentiellement de bétonnières, équipées de moyens de chargement mécaniques et de doseurs automatiques pour tous les matériaux. Une telle méthode facilite les contrôles ainsi que les manipulations, et réduit les pertes, qui deviennent beaucoup plus faibles que dans les installations sur chantier.)
— Encycl. Electr. Une *centrale électrique* produit de l'électricité au moyen d'alternateurs* entraînés par des appareils moteurs utilisant les différentes formes d'énergie que l'on trouve dans la nature : éolienne, géothermique, héliothermique, hydraulique, marémotrice, nucléaire et thermique. Quel que soit son type, toute centrale électrique comporte essentiellement une source d'énergie, un appareil moteur, un alternateur et un poste de transformation. Celui-ci élève la tension du courant produit par l'alternateur à une valeur convenable pour alimenter les feeders* du réseau général d'interconnexion national ou international. Le choix du type de centrale électrique dépend du prix de premier établissement, des frais d'entretien et d'exploitation, qui déterminent le prix de revient du kilowattheure.
A puissance égale, la mise de fonds initiale est deux à trois fois moins élevée pour une centrale thermique que pour une centrale hydraulique. Mais, alors que les charges d'exploitation d'une centrale hydraulique sont pratiquement négligeables, celles d'une centrale thermique, à laquelle il faut fournir en permanence un combustible coûteux, sont élevées : malgré l'importance des amortissements, le kilowattheure hydraulique est moins cher que le kilowattheure thermique.
Dans l'état actuel de la technique, une centrale thermique nucléaire nécessite à peu près la même mise de fonds initiale qu'une centrale hydro-électrique. Or, si la centrale hydro-électrique n'a que des frais d'exploitation négligeables, une centrale nucléaire entraîne à peu près les mêmes dépenses d'entretien et d'exploitation qu'une centrale thermique, qui coûte beaucoup moins cher à édifier. S'il faut construire dès maintenant des centrales nucléaires, ce n'est pas parce que leur énergie est à un prix intéressant, ou qu'il le sera à très bref délai, c'est simplement parce que, dans une vingtaine d'années, les sites hydro-électriques capables d'être équipés seront épuisés, et que l'on ne pourra pas augmenter suffisamment nos ressources en combustibles classiques : charbon, pétrole et gaz naturels, qui ne sont pas inépuisables.
● *Centrale éolienne.* Une telle centrale cherche à exploiter l'énergie des vents.
L'électricité produite par le vent est classée actuellement parmi les énergies à prix de revient élevé, et n'est employée que dans des cas particuliers : agriculteurs isolés, stations radio-électriques autonomes, phares et balises, etc. En effet, le vent n'est intéressant pour les grandes éoliennes qu'à partir d'une certaine vitesse. L'énergie que l'on peut en obtenir est, en première approximation, proportionnelle au cube de la vitesse du vent. Au-dessous de 6 m/s, soit 21,6 km/h, l'énergie du vent est souvent considérée comme négligeable. Si la technique de production d'électricité, pour des besoins particuliers, à l'aide de petites éoliennes régularisées par des accumulateurs, est relativement au point, on ne connaît pas encore le moyen de régulariser dans de bonnes conditions la production de machines dépassant quelques dizaines de kilowatts.
L'Electricité de France a installé près de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) une éolienne d'une puissance de 640 kW. Son hélice, tripale, de 30 m de diamètre, a son axe à 33 m au-dessus du sol. Tournant à 47 tr/mn, l'hélice entraîne par un double train d'engrenages un alternateur synchrone directement placé dans la partie haute de l'appareil, appelée « nacelle ». L'électricité est produite sous forme de courant triphasé 3 kV 50 Hz, et est absorbée par le réseau général interconnecté de l'E. D. F. à la tension de 15 kV, après transformation. Cette éolienne est surtout destinée à déterminer dans quelles conditions on peut se rendre maître du vent, plutôt qu'à servir d'unité de production. Elle fait l'objet de programmes d'essais complexes, de longue durée, qui donneront des bases solides, seules capables de permettre d'engager une étude scientifique du problème de production de l'énergie électrique par centrales éoliennes.
● *Centrale géothermique.* Une telle centrale fait appel à l'énergie thermique provenant directement du sous-sol. Le noyau du globe terrestre constitue une réserve d'énergie pratiquement inépuisable. Toutefois, elle est peu accessible et difficilement utilisable. Ses manifestations les plus spectaculaires sont les éruptions volcaniques, mais celles-ci sont toujours d'une violence telle que toute tentative d'utilisation est vouée à l'échec.
En revanche, dans les régions où l'activité volcanique tend à disparaître, on peut envisager l'exploitation de la chaleur résiduelle des roches, telle qu'elle se manifeste dans les sources thermales chaudes, dont le débit est malheureusement faible.
Uniques au monde, les installations de Larderello, dans la région de Toscane (Italie), exploitent la vapeur souterraine des *soffioni,* à une température de l'ordre de 200 °C. Les turbo-alternateurs, développant plusieurs centaines de milliers de kilowatts, reçoivent directement la vapeur naturelle, sans échangeurs intermédiaires de température. Soumise à des traitements chimiques, l'eau de condensation donne de l'acide borique.
● *Centrale héliothermique.* Une telle centrale utilise l'énergie thermique provenant du soleil. L'énergie solaire se caractérise, en premier lieu, par son abondance. Le rayonnement solaire apporte, par temps clair, environ un kilowatt par mètre carré.
Cette source d'énergie est très irrégulière, parce que soumise aux variations systématiques des heures et des saisons, et aux varia-

tions accidentelles de la nébulosité. Néanmoins, il existe dans le monde un assez grand nombre de régions où l'insolation est supérieure à 2 000 heures et où la puissance brute moyenne sur l'ensemble de l'année est voisine de 0,2 kW par mètre carré. Ces régions, qui, en général, n'ont pas beaucoup d'énergie, très peu d'eau, pourraient être considérablement revalorisées par l'utilisation de l'énergie solaire.

L'énergie solaire peut être captée *sans concentration*, c'est-à-dire en prenant le rayonnement avec la densité énergétique qu'il possède à la surface du sol, ou *avec concentration*, celle-ci étant nécessairement effectuée grâce à un dispositif optique intermédiaire.

Le Centre national de la recherche scientifique a créé à Mont-Louis (Pyrénées-Orientales) un centre d'études héliothermiques, comportant deux fours solaires, l'un de 75 kW, l'autre de 1 000 kW.

● *Centrale hydraulique.* Une telle centrale utilise l'énergie cinétique d'une masse d'eau qui actionne une turbine hydraulique. La demande d'énergie électrique est maximale pendant les mois d'hiver, à l'époque où l'étiage des rivières alpestres réduit à son niveau le plus bas la production d'énergie hydro-électrique. La valeur élevée de la demande et la raréfaction de l'offre se conjuguent donc pour donner à l'énergie d'hiver un grand intérêt. D'autre part, au cours d'une même journée, l'énergie de nuit a moins de valeur que l'énergie de jour, et l'énergie du dimanche moins de valeur que celle des jours ouvrables. La valeur d'un aménagement hydraulique dépend non seulement de la quantité d'énergie produite, mais aussi de la qualité de cette énergie, c'est-à-dire de sa répartition dans le temps.

Or, le site d'une centrale hydraulique est imposé par la nature, et se trouve parfois très éloigné des centres d'utilisation. Le prix de revient de l'aménagement se trouve donc grevé des charges de transport correspondantes, et, dans presque tous les cas, les dépenses d'installation seront supérieures à celles de la centrale thermique.

En revanche, la centrale hydraulique ne consomme rien ; ses frais d'exploitation et d'entretien sont beaucoup moins élevés que ceux de la centrale thermique. L'aménagement hydraulique est considéré comme avantageux dans la mesure où les économies d'exploitation l'emportent sur les frais d'établissement.

Les centrales hydrauliques fournissent des énergies de qualités très diverses, et à des prix de revient extrêmement variables. La comparaison avec les centrales thermiques doit se faire dans chaque cas particulier ; il faut tenir compte : de la production moyenne, de la puissance de pointe, de la puissance minimale garantie et de la situation géographique. La rentabilité des investissements hydrauliques est à longue échéance ; pour obtenir une puissance garantie donnée, avec des aménagements hydrauliques, il faut dépenser trois à quatre fois plus d'argent que pour obtenir l'équivalent avec des centrales thermiques.

Suivant la réserve d'énergie dont elles disposent, les centrales hydrauliques sont classées en trois groupes : centrales au fil de l'eau, centrales de lac et centrales d'éclusée.

Les *centrales au fil de l'eau* ne disposent pratiquement d'aucune réserve. En période de crue, elles donnent leur puissance totale et laissent passer l'eau en surplus ; en période de sécheresse, la puissance produite diminue avec le débit, jusqu'à devenir pratiquement nulle à l'étiage pour certaines rivières. Les grands aménagements types réalisés au fil de l'eau sont ceux du Rhône et du Rhin. L'usine de Donzère, sur le Rhône, est équipée pour utiliser un débit de 1 500 m^3/s, assez voisin du débit moyen. L'étiage normal du Rhône étant de 400 m^3/s, la puissance de l'usine varie donc, en année moyenne, sensiblement dans le rapport de 4 à 1. Sur le Rhin, avec un débit moyen de 1 100 m^3/s et un débit d'étiage de 300 m^3/s, le rapport est sensiblement le même.

Les *centrales de lac* sont alimentées par une retenue susceptible de mettre en réserve un certain débit de la rivière. Dans l'ensemble Brévières-Malgovert, alimenté par la retenue de Tignes, les 240 millions de mètres cubes débités de mai à septembre par l'Isère et par quelques torrents de moindre importance sont stockés intégralement. Ils sont restitués en 1 200 heures environ, pendant la période critique d'hiver. Les sites qui se prêtent à de tels aménagements sont rares, et la plupart des réservoirs des centrales de lac ne mettent en stock qu'une fraction des apports annuels.

Les *centrales d'éclusée* sont des centrales de lac dont la possibilité de stockage est inférieure à 5 p. 100 des apports annuels, mais représente au moins quelques heures du débit moyen de la rivière. Elles interviennent dans une faible mesure pour les reports saisonniers d'énergie, mais sont précieuses pour permettre le passage des pointes journalières. On conçoit facilement l'intérêt d'un aménagement capable de stocker l'eau entre minuit et deux heures du matin, par exemple, pour travailler à pleine puissance entre 18 heures et 20 heures.

Les centrales au fil de l'eau comportent des turbines hydrauliques à débit élevé fonctionnant sous faible chute et à faible vitesse. Les centrales de lac possèdent des turbines hydrauliques à axe vertical ou à axe horizontal, alimentées par des conduites forcées. Chaque centrale hydraulique comporte une tour de prise d'eau, une conduite d'amenée ou galerie de charge, une chambre des vannes, la salle des machines (turbines et alternateurs), une conduite ou galerie de fuite et un poste de transformation. Certaines centrales hydrauliques sont souterraines, comme la centrale de Montpézat, alimentée par la vallée de la Loire par une longue galerie, le canal de fuite amenant l'eau dans la vallée du Rhône. (V. carte ÉLECTRICITÉ.)

● *Centrale hydrothermique.* Ce type de centrale met à profit l'énergie thermique des mers ou des grandes étendues d'eau. Dans les régions équatoriales et tropicales, et en bordure de mers profondes, on dispose d'un écart de température suffisant entre les eaux que l'on puise en profondeur et celles que l'on rencontre soit en surface, soit dans les lagunes, où le soleil fait encore gagner quelques degrés de température.

Georges Claude a proposé de réaliser un échange thermique entre les eaux tropicales chaudes et les eaux polaires froides en profitant de l'arrivée en profondeur, dans les océans, des eaux polaires froides sous les eaux tropicales chaudes. Ces deux masses en perpétuel renouvellement constituent une source d'énergie inépuisable, mais d'une utilisation particulièrement délicate.

● *Centrale marémotrice.* Une telle centrale produit de l'énergie électrique à partir de l'énergie des marées. Les marées ne sont utilisables qu'aux endroits où elles présentent une valeur importante, due à des phénomènes locaux de résonance. Alors qu'au milieu des océans les marées sont nettement inférieures au mètre, elles atteignent une dizaine de mètres en vive eau, en un nombre de points limités du globe, qui constituent les emplacements économiquement favorables pour l'utilisation de leur énergie.

La hauteur moyenne des marées est très faible, et les chiffres cités traditionnellement pour caractériser leur amplitude correspondent à la vive eau moyenne d'équinoxe. La moyenne de l'amplitude de toutes les marées représente 70 p. 100 de cette amplitude de vive eau d'équinoxe, et l'amplitude en morte eau moyenne n'en est plus que les 45 p. 100. D'autre part, la différence de niveau entre bassin et mer, aux heures où les turbines travaillent, n'est encore qu'une fraction de la différence de niveau entre pleine mer et basse mer. Aussi les turbines travaillent-elles le plus souvent entre le quart et la moitié seulement de l'amplitude en vive eau moyenne d'équinoxe. Pour les meilleurs sites, où cette amplitude atteint 12 m, la hauteur de chute est, pendant la plus grande proportion des heures de marche, comprise entre 3 et 6 m.

Les groupes des usines marémotrices ne peuvent être que des machines lentes et coûteuses. De plus, le génie civil est rendu onéreux par la difficulté d'exécuter des travaux dans des estuaires où la marée crée, toutes les 12 heures, des mouvements d'eau considérables.

Enfin, l'énergie est produite suivant un cycle lunisolaire, mal adapté aux conditions de travail de l'homme. Une centrale marémotrice doit être équipée de groupes capables d'utiliser les dénivellations dues à la marée entre la mer et l'estuaire barré par la digue et de fonctionner en turbines dans les deux sens, pour fournir une énergie notable, même pendant les périodes de remplissage du réservoir. D'autre part, ils doivent pouvoir également fonctionner en pompes aux heures creuses pour emmagasiner dans l'estuaire une réserve d'eau supplémentaire qui sera restituée aux heures pleines.

Il existe une dizaine de régions où l'on peut envisager l'installation de centrales marémotrices, en ne considérant que la possibilité de production sans se préoccuper des débbuchés pour l'énergie : la baie de Fundy, au Canada ; la côte sud-est de la Patagonie ; l'estuaire de la Severn, en Angleterre ; l'embouchure de la Rance et la baie du Mont-Saint-Michel, en France ; la terre de Baffin ; la côte nord de l'Australie ; la Corée ; le golfe de Cambay, dans l'Inde ; l'entrée du río Colorado, au Mexique.

● *Centrale nucléaire.* Une centrale nucléaire produit de l'énergie électrique à partir de l'énergie nucléaire. On disposerait de quantités d'énergie gigantesques si on savait désintégrer intégralement la matière. Un gramme d'une substance quelconque équivaut à 25 millions de kilowattheures, c'est-à-dire qu'il suffirait de moins de 3 kg de matière par an pour satisfaire la consommation électrique annuelle française. Malheureusement, on ne connaît encore aucun moyen pratique de provoquer la disparition complète des noyaux atomiques. En revanche, on connaît deux procédés pour transformer en énergie une partie au moins de cette masse : soit scinder un atome lourd (fission) en deux fragments plus légers, dont la somme des masses est inférieure à la masse initiale ; soit combiner des atomes légers (fusion) pour obtenir un atome unique de masse inférieure à la somme des masses des constituants. Cette dernière réaction est celle de la bombe H. On connaît trois « combustibles » nucléaires, c'est-à-dire trois sortes d'atomes fissibles : l'uranium 235, le plutonium 239 et l'uranium 233. Seul, le premier existe dans la nature, où il constitue une faible fraction de l'uranium naturel, seulement 0,7 p. 100.

Lorsque le combustible nucléaire est disposé convenablement dans un « réacteur », une réaction en chaîne, contrôlable, s'amorce spontanément et s'établit à un niveau plus ou moins élevé suivant le réglage correspondant à un certain nombre de fissions par seconde. La chaleur dégagée est importante, et il reste à l'utiliser pour produire, par exemple, de la vapeur, qui entraînera des groupes turbo-alternateurs classiques.

En l'absence de données que seule peut fournir une exploitation de durée suffisante, le coût du kilowattheure nucléaire sera, au début, sensiblement plus élevé que celui du kilowattheure d'une centrale thermique classique, mais il sera appelé à baisser rapidement. Ce sont des considérations économiques qui orienteront les programmes d'équipement des différents pays.

● *Centrale thermique.* Une centrale thermique produit de l'énergie électrique à partir d'énergie thermique de combustion.

Les centrales thermiques sont classées en *centrales de base* et en *centrales de régularisation*. Les premières utilisent généralement les déchets de la production charbonnière, ou « bas-produits » ; elles sont naturellement installées près du carreau des mines. Il en existe également utilisant des gaz de hauts fourneaux ou le gaz naturel ; on les trouve presque toutes en Lorraine. Le réseau national de distribution du gaz de Lacq permet d'alimenter certaines centrales thermiques, construites spécialement, ou qui utilisaient antérieurement des combustibles liquides ou solides.

Les usines de régularisation utilisent des combustibles plus nobles, charbons industriels du commerce et huiles lourdes. Elles sont installées près des centres importants de consommation qui ne peuvent être desservis abondamment par de l'énergie hydraulique : c'est le cas du nord et de l'ouest de la France.

Les grandes centrales thermiques modernes utilisent comme appareil moteur presque uniquement des turbines à vapeur. Les caractéristiques des groupes turbo-alternateurs, à turbines à vapeur, ont fait l'objet d'une normalisation de la part de l'E. D. F. D'une puissance unitaire soit de 115/125 MW, soit de 250 MW, chaque alternateur, dont les enroulements sont refroidis par de l'hydrogène sous pression et dont la tension triphasée aux bornes est de 15,5 kV, est entraîné par une turbine tournant à 3 000 tr/mn.

CENTRALE NUCLÉAIRE

CENTRALE DE BRADWELL
(Grande-Bretagne)
Détails principaux
du réacteur n° 1

1. Ventilation du réacteur
2. Ponts roulants
3. Machines pour le chargement et le déchargement des barreaux
4. Chaudières basse et haute pression
5. Surchauffeurs basse et haute pression
6. Salle des commandes du réacteur
7. Conduit d'aération par aspiration
8. Évaporateurs haute et basse pression
9. Économiseurs haute et basse pression
10. Échangeurs de chaleur (6 par réacteur)
11. Pompes des chaudières haute et basse pression
12. Réservoirs de combustible pour la soufflante
13. Commandes des pompes des chaudières
14. Commandes de la soufflante et des chaudières
15. Soufflante pour le gaz carbonique
16. Canal d'accès au réacteur
17. Entrée du gaz carbonique
18. Orifice annulaire d'aération
19. Écran thermique
20. Briques du réflecteur
21. Sortie du gaz carbonique
22. Éléments combustibles
23. Briques du modérateur
24. Canaux de chargement
25. Barres de réglage
26. Tubes de chargement
27. Dalle amovible
28. Écran biologique
29. Préparation du combustible
30. Réserves de combustible
31. Soufflante pour réfrigérer l'écran
32. Filtres du réfrigérant de l'écran
33. Ascenseur
34. Salle des turbo-alternateurs

1

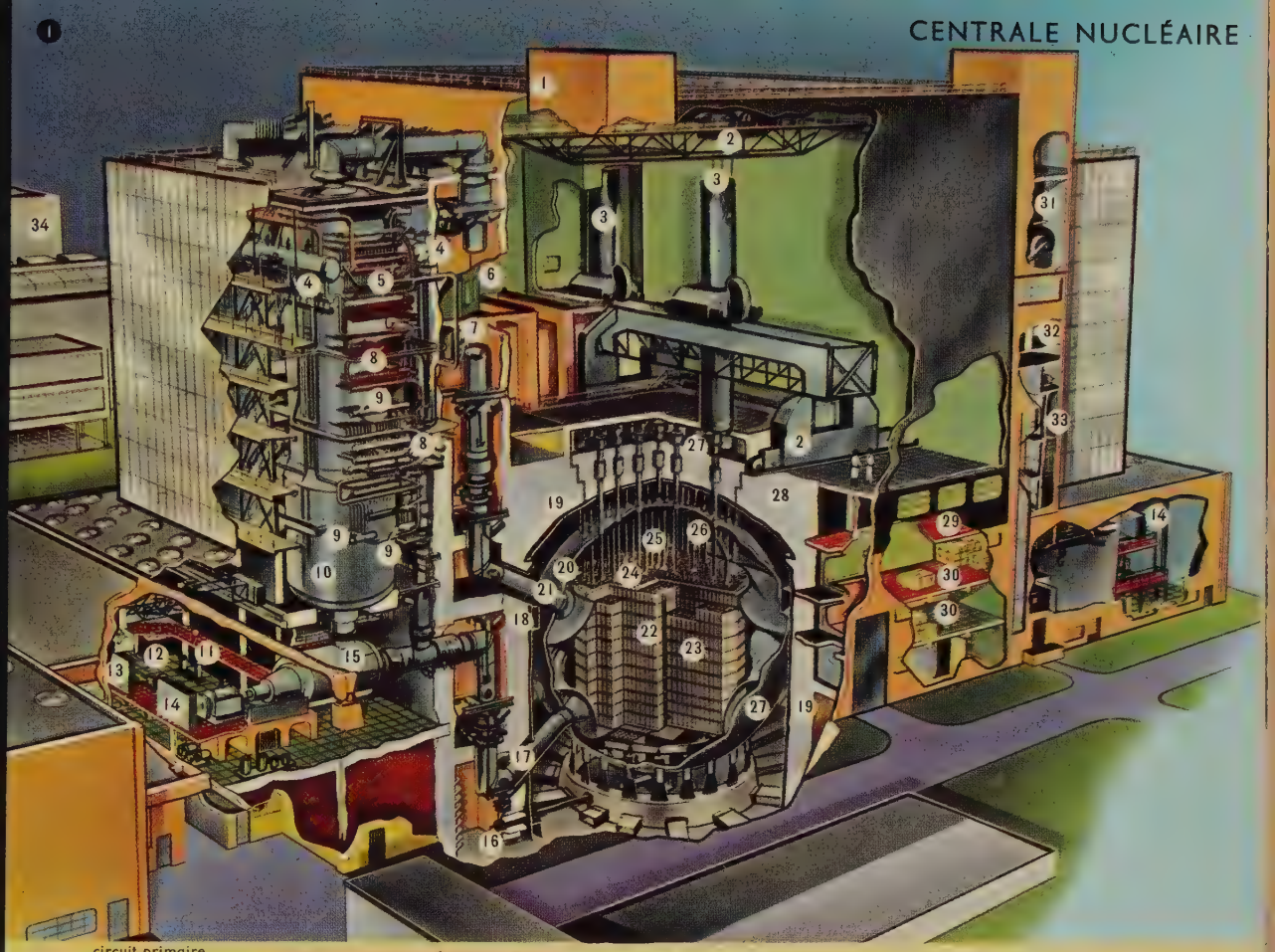

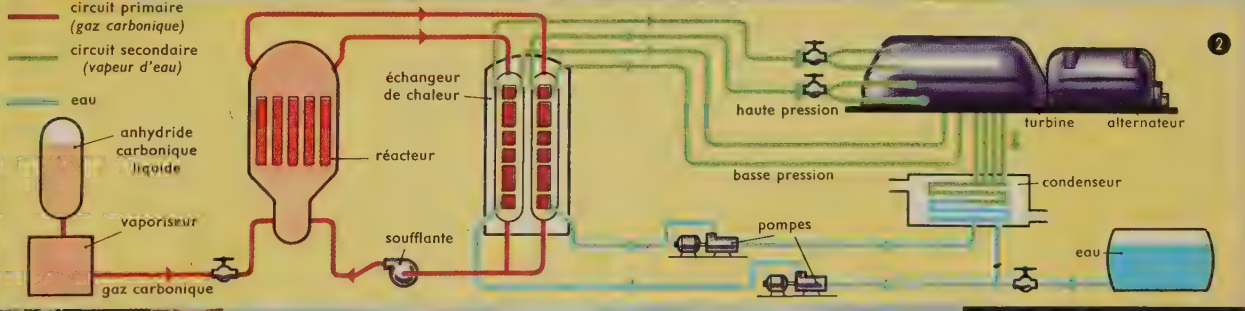

2

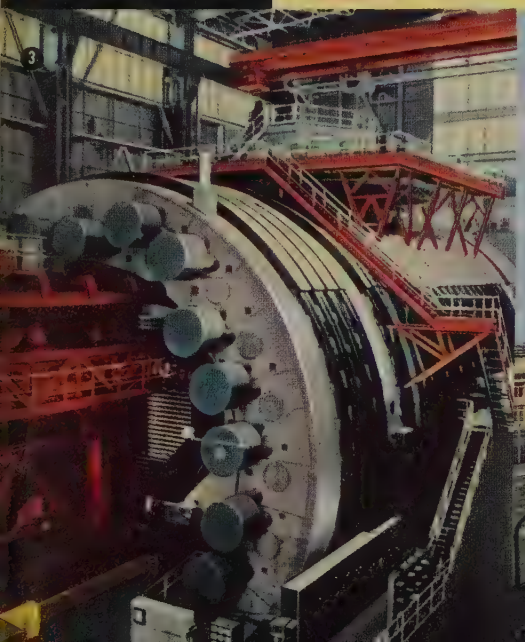

3

4

2. Schéma illustrant le principe de fonctionnement d'une centrale avec refroidissement du réacteur par gaz carbonique (E. D. F. - 1). Dans son circuit fermé, sous une pression de 25 kg/cm², le gaz carbonique entre dans le réacteur à 140°C et en sort à 350°C. Le débit horaire est de l'ordre de 5 000 t.

3. Réacteur de puissance G-2 (Marcoule). Les dimensions du réacteur et la pression qui y règne ont conduit à réaliser le caisson en acier peu épais et à faire supporter la pression par la structure de protection biologique en béton, pour laquelle on a fait appel à la précontrainte.

4. Centrale nucléaire de Calder Hall (G.-B.) [vue partielle]

CENTRALE THERMIQUE

Stockage des cendres volantes, qui, récupérées par les dépoussiéreurs, sont utilisées dans les cimenteries.

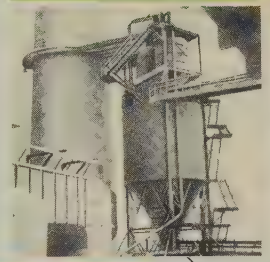

Ventilateurs couplés, soufflage de l'air de tirage et évacuation des fumées.

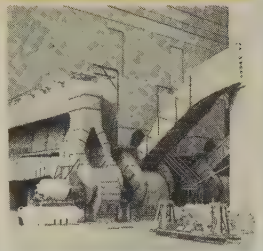

Arrivée du charbon pulvérulent sur un brûleur et brûleur d'allumage alimenté au mazout.

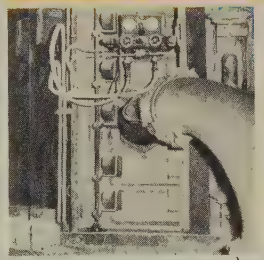

Ballon de la chaudière et tuyauterie de vapeur.

Salle de commande et de contrôle de tous les appareils nécessaires à la conduite et à la marche.

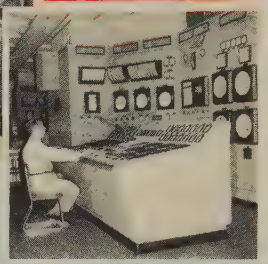

Turbo-alternateur, turbine à haute, moyenne et basse pression, et alternateur refroidi à l'hydrogène sous pression.

Station de pompage, d'épuration et chloration de l'eau de refroidissement.

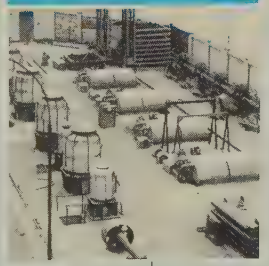

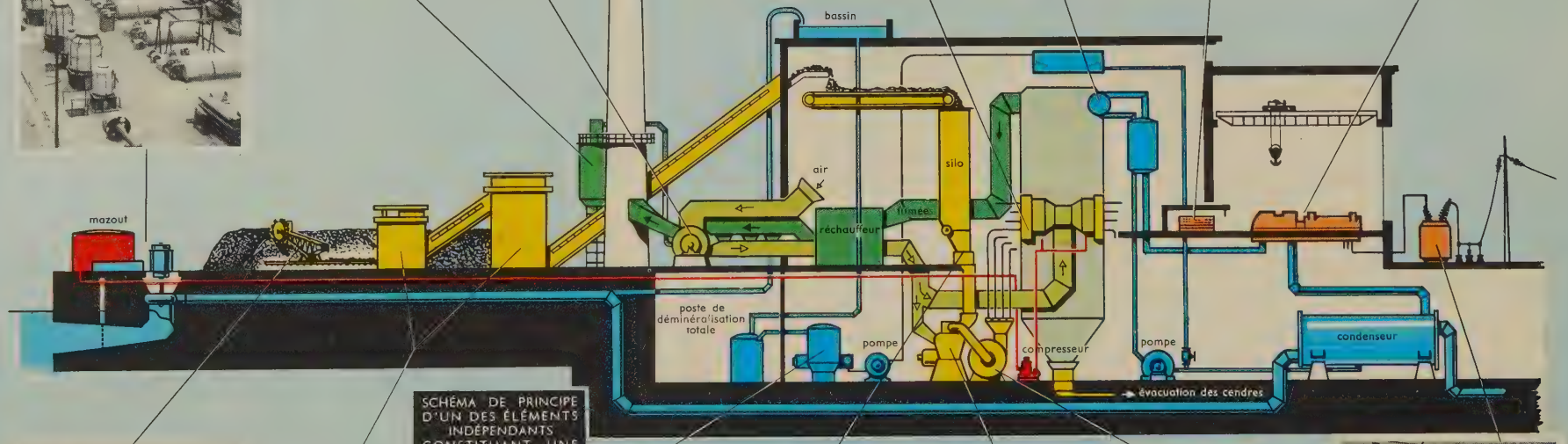

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN DES ÉLÉMENTS INDÉPENDANTS CONSTITUANT UNE CENTRALE THERMIQUE

Reprise du charbon en parc par roue pelleteuse et acheminement vers les silos de mélange.

Tour de commande et bâtiment des 4 silos permettant la réalisation du mélange.

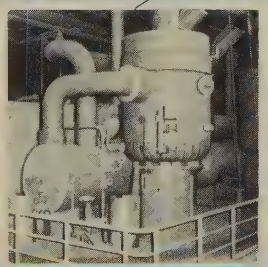

Bouilleur fournissant l'eau distillée d'appoint nécessaire à l'alimentation de la chaudière.

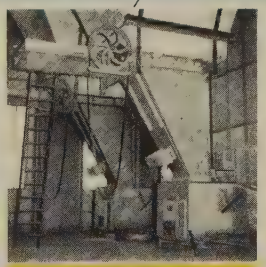

Tables vibrantes, à la base des silos alimentant les broyeurs.

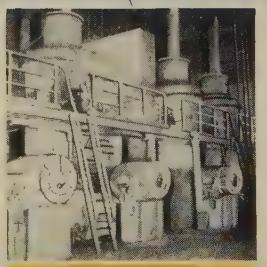

Broyeurs : l'air chaud sous pression sèche et transporte le charbon pulvérisé jusqu'aux ventilateurs.

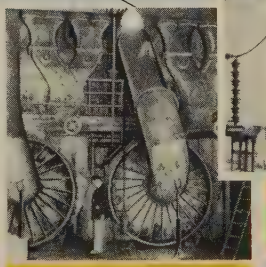

Ventilateurs exhausteurs refoulant le charbon pulvérulent à un même étage des 4 brûleurs.

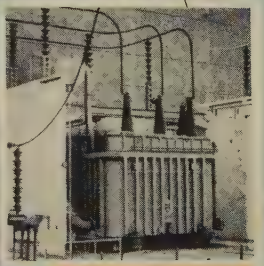

Transformateur triphasé élevant la tension de l'alternateur avec départ de ligne vers l'interconnexion.

Celle-ci est alimentée par de la vapeur dont la température est de 540 °C et la pression de 127 kg/cm² aux vannes d'admission.
Les centrales thermiques modernes comportent généralement plusieurs turbo-alternateurs de même puissance, dont chacun avec ses annexes constitue une tranche, capable de fonctionner en autonomie complète. Seul le stockage des combustibles peut être commun à plusieurs tranches d'une même centrale. Le courant produit est dirigé vers deux jeux de barres : le premier est relié aux appareils auxiliaires propres de la tranche, le second est branché sur les transformateurs du poste électrique, qui transmet l'énergie électrique au réseau général d'interconnexion à 220 kV ou 380 kV. Les diverses installations de chaque tranche (stock et manutention du combustible, groupe évaporatoire, salle des machines, poste électrique) sont disposées dans un ordre logique afin de permettre l'accroissement ultérieur du nombre de tranches, sans modifier les éléments de base ni gêner le fonctionnement des groupes existants.
On ne fait appel aux turbines à gaz comme appareils moteurs que dans les centrales mobiles d'appoint ou de secours. Celles-ci sont établies sous un volume relativement réduit, et leur poids par unité de puissance est très faible. Abstraction faite du combustible, qui doit lui être amené, une centrale à turbine à gaz est entièrement autonome. Elle fonctionne sans exiger d'eau. L'inconvénient qu'elle présente de consommer beaucoup plus de combustible qu'un moteur Diesel est largement compensé par la possibilité d'utiliser de l'huile lourde bon marché et par le coût moins élevé de l'entretien. (→ Biblio.)

CENTRALE (Vallée). V. GRANDE VALLÉE et CALIFORNIE.

centrale des arts et manufactures (ÉCOLE), établissement public national, de caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous l'autorité du ministère de l'Education nationale et rattaché à la Direction de l'Enseignement technique. Cette école dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés pour toutes les branches de l'industrie et pour les grands services publics. Dans ses laboratoires de recherche scientifique, elle dispense également un enseignement orienté vers la formation d'ingénieurs de recherche. Fondée à Paris en 1829 par J.-B. Dumas, A. Lavallée et E. Péclet, elle fut jusqu'en 1856 une école privée, qui avait pour objet de former des ingénieurs civils et des chefs d'industrie. A cette date, ses fondateurs en firent cession à l'Etat, mais en réservant son autonomie financière et administrative. Ses élèves sont admis par voie de concours, à l'exception de certains candidats, qui peuvent être admis directement en deuxième année d'études sous réserve de subir diverses épreuves. Les ressortissants étrangers peuvent être admis par voie de concours ou sur titres en qualité d'auditeurs libres. Les élèves obtiennent au terme d'une scolarité de trois ans, et s'ils ont satisfait à toutes les épreuves imposées, le diplôme d'*ingénieur des Arts et Manufactures*.

centrale lyonnaise (ÉCOLE), école nationale supérieure d'enseignement technique, placée sous l'autorité du ministère de l'Education nationale, et formant des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, pour les laboratoires ainsi que pour les grands services publics. Fondée à Lyon en 1857 par un groupe d'industriels, elle fut jusqu'en 1947 un établissement d'enseignement technique privé. Placée en 1888 sous le patronage de la Chambre de commerce de Lyon, elle fut reconnue par l'Etat en 1936. Ses élèves sont recrutés par voie de concours dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Ils obtiennent, au terme d'une scolarité de trois ans, et s'ils ont satisfait aux épreuves imposées, le diplôme d'*ingénieur* E. C. L.

CENTRALEMENT adv. De façon centrale ; au centre.

CENTRALISATEUR, TRICE adj. et n. Qui centralise : *Système centralisateur. Napoléon fut un grand centralisateur.*

CENTRALISATION n. f. Action de tout réunir en un centre unique d'action, d'autorité, etc. : *Vous n'avez pas chez vous la centralisation qui réduit tout un pays à subir la loi d'une capitale* (Mérimée).
— ENCYCL. La *centralisation* est la substitution de l'initiative et de l'autorité d'un pouvoir central à l'initiative et à l'autorité de pouvoirs régionaux ou locaux. L'effort d'unification nationale poursuivi par l'ancienne monarchie française, qui a mis fin à la féodalité, est un exemple remarquable de *centralisation* politique. Depuis Louis XIV, aucun régime n'apporta de modifications appréciables à notre centralisation gouvernementale. La première République proclama le principe de l'unité et de l'indivisibilité. Le premier Empire paracheva l'œuvre de la monarchie sur ce point. Le fédéralisme, qui s'est maintenu dans certains Etats, les Etats-Unis par exemple, s'il diminue dans une certaine mesure les moyens d'action de l'autorité centrale, permet au contraire à la législation de se modeler davantage sur les besoins parfois très différents des populations qui habitent un vaste territoire. En France, la centralisation politique, qui a fait l'objet de diverses critiques, pourrait être tempérée par une décentralisation* administrative plus large. Au problème de la centralisation politique est lié celui de la centralisation économique. En France, la concentration des activités économiques dans la région parisienne a été maintes fois dénoncée : elle a, en effet, pour corollaire l'anémie croissante de certaines régions françaises dont la mise en valeur industrielle et commerciale est insuffisante. On a pu ainsi opposer Paris et le « désert français ». Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un effort a été fait en vue de créer d'importants foyers économiques régionaux et de favoriser la décentralisation de la vie économique et intellectuelle française. (V. AMÉNAGEMENT *du territoire*.)

CENTRALISÉ, E adj. Qui est réuni dans un centre commun.
— Econ. polit. *Economie centralisée*, type d'économie dans lequel le centre de décision unique dont le plan s'impose à l'ensemble des sujets économiques, individus et groupes, est l'Etat.
— ENCYCL. Dans une *économie centralisée*, le plan de l'Etat fixe les objectifs à atteindre, les moyens à utiliser et les étapes de la réalisation. Le « marché » ne joue plus son rôle régulateur par l'intermédiaire des prix entre producteurs, consommateurs et facteurs de production. L' « entreprise » n'est plus un centre d'innovations*, mais une simple unité technique chargée d'exécuter une partie du plan. Les prix et les calculs en monnaie perdent leur signification dans une économie où seule compte la réalisation *quantitative* des objectifs du plan. Des déséquilibres restent possibles entre les différents secteurs de l'économie, des « goulets d'étranglement » peuvent freiner ou rendre irréalisable le plan. Dans ce type d'économie peuvent se ranger les pays à économie planifiée et collectivisée, telles l'U. R. S. S., la Chine, les démocraties populaires. Il existe dans la réalité de grandes différences entre le schéma théorique pur et les réalisations concrètes d'économies centralisées.

CENTRALISER v. tr. Ramener à un centre, à une direction unique : [Il] *fut délégué aux recettes et chargé de centraliser les fonds de propagande* (A. France). *L'action, en tout genre, se centralise autour de quelque grande force* (Michelet). [Syn. : GROUPER, RASSEMBLER, RÉUNIR.]

CENTRALISME n. m. Système qui produit la centralisation.
— Polit. *Centralisme démocratique*, mode d'organisation intérieure d'un mouvement politique ou syndical dans lequel les décisions des congrès prises après délibérations des organismes de base ne peuvent plus être remises en question, et où la constitution de tendances est de ce fait impossible:

CENTRALISTE n. et adj. Partisan du centralisme.

CENTRALITÉ n. f. Physiol. *Phénomènes de centralité*, phénomènes qui se passent dans les centres nerveux, et non dans les nerfs périphériques.

CENTRALLASSITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de calcium. (Variété d'okénite.)

CENTRANTHUS [sɑ̃trɑ̃tys] ou **CENTRANTHE** n. m. Plante verte ou parfois rougeâtre, poussant dans les rocailles jusqu'à 2 000 m d'altitude. (*Centranthus ruber*, à fleurs pourpres, très rustique, est souvent cultivé dans les jardins. Famille des valérianacées.)

CENTRARCHIDÉS [sɑ̃trɑrkide] n. m. pl. Famille de poissons osseux voisins des percidés, dont ils se distinguent notamment par la présence de trois épines au lieu de deux à leur nageoire anale. (Ce sont les perches d'Amérique : *black-bass, calico-bass, sunfish*, etc.)

CENTRE [sɑ̃tr] n. m. (lat. *centrum ;* du gr. *kentron*, aiguille). Point intérieur situé à égale distance de tous les points d'une circonférence ou de la surface d'une sphère : *Centre d'un cercle, d'un arc, d'une sphère, d'une calotte sphérique.* ‖ Point d'intersection des diamètres d'une courbe fermée ou des diagonales de certains polygones : *Le centre d'une ellipse, d'un carré, d'un losange.* (V. part. *encycl.*, Math.) ‖ *Par anal.* Milieu d'un espace donné : *Le centre d'une province.* ‖ Point où convergent des actions diverses et où se produit un grand mouvement : *Centre commercial, politique. Les appartements acquéraient du prix par le changement du centre des affaires, qui se fixait alors entre la Bourse et la Madeleine* (Balzac). *L'Europe avait eu en France, lors de notre monarchie de huit siècles, le centre de son intelligence* (Chateaubriand). ‖ Lieu où sont rassemblés des individus : *Centre d'hébergement.* ‖ Ville, bourg, agglomération : *Un journal de propagande qu'il faudrait répandre gratuitement dans les campagnes et dans les centres ouvriers* (A. France). ‖ — *Fig.* Point où convergent ou d'où partent des forces particulières coordonnées : *Centre de rotation. Centre d'attraction, de gravitation. Un centre lumineux, calorifique, magnétique. Soyez toujours ainsi ! L'amour d'une famille | Le centre autour duquel tout gravite et tout brille* (Hugo). ‖ *Centre d'intérêt*, point sur lequel l'attention est sans cesse attirée ; thème dominant.
— Aéron. *Centre d'aviation*, ensemble du terrain et des installations où s'exerce une activité aérienne.
— Anat. et Physiol. Lieu d'un organe vers lequel convergent ou duquel émanent les dispositions structurales ou fonctionnelles qui confèrent son unité à cet organe et conditionnent ses relations avec l'ensemble de l'organisme. (V. part. *encycl.*) ‖ *Centre nerveux*, formation de substance grise, située dans l'encéphale, dans la moelle, ou dans les ganglions sympathiques, au niveau duquel s'effectue la sélection et la transmission de l'influx nerveux : *Le centre respiratoire se trouve dans le bulbe rachidien ;* et, au *fig. : Centre nerveux, ses réflexes* [ceux de la Méditerranée] *ont ébranlé les peuples les plus éloignés* (Morand). ‖ *Centre phrénique*, partie centrale du diaphragme, formé de fibres conjonctives entrecroisées, et qui n'est en réalité qu'une aponévrose.
— Biol. *Centres de création*, expression par laquelle Darwin et ses élèves désignent le point de l'espace où chaque espèce animale et végétale a été produite une fois par la sélection naturelle. (Cette conception suppose une origine monophylétique de toutes les espèces, mais plusieurs naturalistes, dont L. Agassiz, admettent que les espèces ont paru par séries affines dans certaines régions déterminées qui constituent pour ces groupes des centres de création propres ; la paléontologie et la paléographie confirment en partie cette dernière manière de voir, en montrant la localisation de faunes spéciales sur certains continents disparus. Touchant le genre humain, on admet généralement que les grandes races : blanche, jaune, noire, etc., ont paru indépendamment les unes des autres en des lieux différents.) [V. POLYGÉNISME.]
— Ch. de f. *Centre de roue*, partie principale d'une roue de wagon ou de locomotive, se composant d'un disque plein ou à rais, avec renflement médian pour le moyeu.
— Comm. *Centre distributeur aux prix de gros*, magasin de détail où des produits de marque sont vendus au prix de gros.
— Dr. *Centres techniques industriels*, groupements ayant pour objet de promouvoir le progrès des techniques, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité, qui ont reçu, en 1948, un statut légal.

— Econ. polit. *Centre commercial,* ensemble de magasins de détail, conçu, réalisé, possédé et dirigé comme une entité, généralement situé en dehors des agglomérations, offrant d'importantes possibilités de parcage des voitures automobiles sur son propre terrain, et adapté pour sa situation, ses dimensions et les types de magasins qui le composent à la région qu'il dessert. (V. part. *encycl.*)

— Econ. rur. *Centre d'études techniques agricoles* (*C. E. T. A.*), association d'agriculteurs (une quinzaine environ) qui mettent en commun leurs expériences personnelles (bonnes ou mauvaises), ainsi que certains moyens financiers en vue d'essayer d'améliorer techniquement, économiquement et socialement leur exploitation. (Des liaisons entre les divers centres sont organisées par une Fédération nationale. Les premiers C. E. T. A. ont été créés, en 1944, dans les régions de grande culture; ils se sont développés dans les régions de culture familiale au fur et à mesure que la preuve de leur rentabilité et de leur efficacité fut apportée. Dans certaines régions techniquement peu évoluées, on a pu observer, à la suite de l'action de vulgarisation des C. E. T. A., d'importantes augmentations de rendement (150 à 400 p. 100 pour les fourrages, 100 p. 100 pour le lait).

— Mar. *Centre de carène,* centre de gravité de la carène. ‖ *Centre de résistance latérale,* point d'application des forces qui s'opposent à la dérive. (Ce point est situé sur la coque, non loin du centre de gravité du profil immergé de la carène.) ‖ *Centre d'une voile,* le fond. ‖ *Centre de voilure,* position fictive de la résultante des forces agissant dans les voiles d'un navire.

— Math. Point tel que tous les points d'une figure soient deux à deux symétriques par rapport à ce point. ‖ *Centre d'aberration d'une courbe plane en un point,* centre de la conique osculatrice en ce point. ‖ *Centre de courbure,* v. COURBURE, OSCULATEUR. ‖ *Centre des moyennes distances,* dans un système de points, point unique dont la distance à un plan quelconque est la moyenne arithmétique des distances des différents points de ce système à ce plan. ‖ *Centre d'homothétie,* v. HOMOTHÉTIE. ‖ *Centre d'homologie,* v. HOMOLOGIE. ‖ *Centre d'une involution,* v. INVOLUTION. ‖ *Centre des moyennes harmoniques de* m *points* A_1, A_2, ..., Am *en ligne droite par rapport à un point fixe* O *sur cette droite,* point I tel que

$$\frac{A_1I}{A_1O} + \frac{A_2I}{A_2O} + ... + \frac{A_mI}{A_mO} = 0,$$

chacun de ces rapports étant affecté du signe + ou —, suivant que le point correspondant est extérieur au segment OI ou situé entre O et I. ‖ *Centre d'un polygone régulier,* centre du cercle circonscrit à ce polygone : *Centre d'un hexagone.*

— Mécan. *Centre de forces parallèles,* point d'application de la résultante de plusieurs forces parallèles agissant sur un corps solide : *Le centre de plusieurs forces parallèles est indépendant de la direction de ces forces et ne dépend que de leurs intensités et de leurs points d'application.* ‖ *Centre de gravité,* en parlant d'un corps pesant, point d'application de la résultante des poids de toutes les parties qui le composent. (V. BARYCENTRE.) [Si une ligne pesante ou une surface pesante dont on connaît les équations sont homogènes, on peut trouver par le calcul la position du centre de gravité. Quand un solide est homogène, s'il possède un centre de symétrie, ce point sera le centre de gravité; s'il possède un axe ou un plan de symétrie, le centre de gravité se trouvera sur cet axe ou sur ce plan.] ‖ *Centre instantané de rotation,* v. ROTATION. ‖ *Centre d'oscillation,* dans le cas d'un corps solide mobile autour d'un axe horizontal, point situé sur la perpendiculaire abaissée du centre de gravité sur l'axe et qui oscille comme s'il était libre. ‖ *Centre de percussion,* v. PERCUSSION. ‖ *Centre de poussée,* v. POUSSÉE. ‖ *Centre de pression,* v. PRESSION.

— Météorol. *Centre d'action,* anticyclone ou dépression relativement fixe et durable, qui dirige la circulation atmosphérique sur une région déterminée. (Les grands centres d'action de l'Europe sont l'*anticyclone* des Açores et la *dépression* d'Islande.)

— Mil. Fraction centrale d'une troupe rangée en ordre de bataille : *Le centre est encadré par les ailes.* (V. ORDRE *tactique.*) ‖ *Centre hospitalier,* groupement de formations sanitaires militaires, organisé par le Service de santé en temps de guerre, en vue de disposer de moyens importants rassemblés en un même lieu offrant des facilités de transport et de grandes possibilités d'hospitalisation. ‖ *Centre mobilisateur,* organisme territorial créé en 1927, et chargé de préparer la mobilisation de certains corps de troupe. (V. part. *encycl.*) ‖ *Centre de transmissions,* zone de terrain sur laquelle sont rassemblés les divers moyens de transmission d'une unité : *Centre de transmissions de la division.* (Ces moyens sont placés sous l'autorité d'un chef de centre, qui en règle l'emploi.) ‖ *Compagnies du centre,* v. COMPAGNIE.

— Opt. *Centre optique d'une lentille,* v. OPTIQUE (*centre*).

— Polit. V. part. *encycl.*

— Sports. Passe du ballon, à la main ou au pied, de l'aile vers l'axe du terrain. ‖ Joueur placé au centre de la ligne d'attaque. (En football, on dit plutôt AVANT CENTRE, et en rugby TROIS-QUARTS CENTRE.)

— Technol. Appareil en forme de croix, employé pour déterminer le centre de figure d'un cylindre. (Les bras de la croix se terminent par des écrous filetés munis de vis, afin de permettre de les amener d'une manière rigoureusement exacte au diamètre que doit avoir la pièce à centrer.)

— Télécomm. *Centre de dépôt,* bureau qui, dans l'exploitation télégraphique, centralise les transmissions des bureaux secondaires qui lui sont rattachés, afin de les acheminer rapidement par les fils directs l'unissant aux autres centres de dépôt.

— Théâtr. *Centres dramatiques régionaux,* v. part. *encycl.*

— Théol. *Centre de l'unité catholique,* Rome, où siège le chef de l'Eglise catholique.

— Urban. *Centre civique,* quartier d'une ville où sont réunis, suivant un plan préconçu, les principaux bâtiments publics. ‖ *Centre social,* bâtiment contenant essentiellement une salle de réunion, un dispensaire et des services sociaux. ‖ Pour un village, foyer communal.

— ENCYCL. Anat. et Physiol. Les *centres nerveux* sont constitués par l'écorce cérébrale et par des noyaux de substance grise; ils sont formés de corps cellulaires de neurones. On en trouve dans toute l'étendue du système cérébro-spinal (encéphale, bulbe, moelle épinière). Certains noyaux sont dits « sensitifs », parce qu'ils transportent les excitations sensitives venant de la périphérie vers les autres noyaux encéphaliques ou vers le cortex cérébral; les autres sont dits « moteurs » parce qu'ils transportent l'excitation du cortex cérébral ou des noyaux sous-jacents vers la périphérie, en l'occurrence vers les muscles ou vers les glandes, dont ils règlent le fonctionnement. Ils sont le siège des fonctions du cortex cérébral, du cervelet, des mouvements automatiques (diencéphale), des fonctions végétatives (bulbe rachidien).

Les *centres sympathiques* sont essentiellement constitués par les ganglions sympathiques, généralement groupés en plexus (plexus cardiaque, plexus solaire, plexus mésentérique, plexus hypogastrique), eux-mêmes soumis au contrôle de centres bulbaires et diencéphaliques.

— Econ. polit. L'apparition, au cours des années 1946-1948, des *centres commerciaux* (*shopping centers*) aux Etats-Unis et l'extension qu'ils y ont connue depuis sont dues à l'immense développement de la locomotion automobile, qui a permis l'installation d'un nombre grandissant de citadins dans les banlieues, et provoqué l'embouteillage permanent du centre des villes, où l'automobile devient impraticable.

La décentralisation du commerce qui s'est ainsi réalisée est bien ce que ces mots désignent, pris dans leur sens littéral : le commerce quitte le centre des villes pour aller s'installer dans les quartiers périphériques, ou en pleine campagne. Ce mouvement ayant été constaté dans tout le pays, plusieurs milliers de centres commerciaux sont actuellement dénombrés aux Etats-Unis. On trouve dans un centre commercial, des magasins de toutes dimensions (grands magasins, magasins populaires, supermarchés, boutiques spécialisées), un certain nombre de magasins de services (bars, restaurants, coiffeurs, teinturiers, etc.), des succursales de banques et de compagnies d'assurance, et parfois même des cabinets de soins dentaires et médicaux. Ses dimensions varient suivant le nombre de consommateurs à desservir, qui va de quelques milliers à plusieurs centaines de mille. Il s'agit, en règle générale, d'entreprises privées, et non d'initiative collective d'un groupe de commerçants : le propriétaire loue les installations moyennant un loyer dont le principal consiste en un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le locataire. Les centres sont conçus pour satisfaire l'ensemble des besoins préalablement étudiés d'une population donnée, la famille entière pouvant faire tous ses achats au même endroit. Ils comportent d'importantes surfaces pour le parcage des voitures (parfois pour 10 000 voitures et plus). Une avenue centrale permet aux acheteurs d'aller de magasin en magasin à l'abri des intempéries et sans avoir à traverser de route et de rue où circulent des véhicules; l'approvisionnement des magasins se fait par des accès particuliers, parfois souterrains. Les bâtiments, sauf ceux des grands magasins, n'ont que des rez-de-chaussée. Les magasins ouvrent en fin de matinée, et restent à la disposition du public sans interruption jusqu'à 21 heures, souvent plus tard.

Ces centres ont contribué à abaisser le coût de la distribution par la diminution considérable des frais locatifs, la suppression des frais de livraison à domicile (les clients viennent en voiture) et la réduction importante des rendus (les achats s'effectuent en général en famille).

On en rencontre quelques exemples en Angleterre, en Suède et en Belgique. En France, le premier a été ouvert en 1958 à Rueil-Malmaison. Les centres commerciaux des Etats-Unis ont transformé les habitudes d'achat des consommateurs et font au commerce établi au cœur des villes une concurrence sérieuse.

— Math. L'origine des coordonnées est *centre d'une courbe algébrique plane* ou *centre d'une figure de l'espace* lorsque l'équation de la courbe plane ou de la figure de l'espace ne change pas quand on y remplace x et y par $-x$ et $-y$ pour la courbe plane, ou x, y et z par $-x$, $-y$, $-z$ pour la figure de l'espace. Dans ces conditions, en effet, si un point fait partie de la figure, le point symétrique par rapport à l'origine en fait également partie.

Application aux courbes du second degré. L'équation générale est

$$f(x, y) = Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0.$$

Si l'on transporte l'origine au point dont les coordonnées sont a, b, les coefficients des termes du premier degré en x et y deviennent : $2(Aa + Bb + D)$, $2(Ba + Cb + E)$. Pour trouver les coordonnées du centre, on a à résoudre le système

$$\begin{cases} Aa + Bb + D = 0 \\ Ba + Cb + E = 0 \end{cases} \text{ ou } \begin{cases} f'_a = 0. \\ f'_b = 0. \end{cases}$$

Si $AC - B^2 \neq 0$, il y a une solution unique; c'est le cas de l'ellipse ou de l'hyperbole.

Si $AC - B^2 = 0$, il y a impossibilité; c'est le cas de la parabole.

Enfin, si $\frac{A}{B} = \frac{B}{C} = \frac{D}{E}$, il y a indétermination; c'est le cas de deux droites parallèles ou confondues.

Application aux surfaces du second degré. L'équation générale est

$$f(x, y, z) = Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Byz + 2B'xz + 2B''xy + 2Cx + 2C'y + 2C''z + D = 0.$$

Si l'on transporte l'origine au point dont les coordonnées sont a, b, c, en égalant à zéro les coefficients des termes en x, y, z et en résolvant les équations obtenues, on voit que dans le cas de l'ellipsoïde ou de l'hyperboloïde, il y a une solution unique.

Lorsque les trois équations se réduisent à deux, il y a une infinité de centres en ligne droite; c'est le cas d'un cylindre à base pourvue de centre.

Lorsque les trois équations se réduisent à une seule, il y a une infinité de centres dans un même plan, c'est le cas de deux plans parallèles ou confondus.

Lorsque les trois équations sont incompatibles, les équations du centre peuvent représenter trois plans parallèles à une même droite : c'est le cas du paraboloïde, ou trois

plans parallèles : c'est le cas du cylindre parabolique.

— Mil. *Centre d'instruction.* La concentration en un lieu favorable du matériel et du personnel permet une organisation rationnelle de l'instruction militaire, à laquelle peut être ainsi consacré le maximum de moyens perfectionnés. La nécessité s'en fit particulièrement sentir dès le début de la Première Guerre mondiale, en raison de l'usure rapide des effectifs, et, dès 1915, furent créés successivement les *centres de l'intérieur* dans les camps, les *centres de spécialités* d'armées et les *centres d'instruction divisionnaires* (C. I. D.), ces derniers appartenant aux divisions et constituant pour elles un élément de renforts instruits, immédiatement disponibles. Le système fut repris au cours de la Seconde Guerre mondiale, et le principe du jumelage des centres d'instruction* de recrues avec les grandes unités auxquelles elles sont destinées est, depuis 1955, à la base de la formation élémentaire du contingent.

Centres mobilisateurs. En 1914, les corps de troupe assuraient leur propre mobilisation et celle des unités de réserve qu'ils mettaient sur pied. Lorsque la loi des cadres de 1927 eut réduit au strict minimum le nombre des régiments existant en temps de paix, ceux-ci ne furent plus capables d'assumer toutes les missions de mobilisation, qui furent désormais confiées aux centres mobilisateurs. Ces derniers, qui comportent un très faible encadrement de militaires de carrière, renforcés par des agents militaires ou même par du personnel civil, ont été réorganisés et remis sur pied depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

— Polit. Dans le vocabulaire politique, le centre apparaît, logiquement et chronologiquement, après la droite et la gauche. Il correspond à la position de ceux qui, dans les assemblées parlementaires, siègent à égale distance des extrêmes, dans la partie médiane de l'hémicycle. A l'origine, le terme et la notion de centre impliquent donc l'existence d'un régime de type parlementaire. En France, peu de formations politiques importantes ont fait figurer le terme dans leur appellation, sans doute parce que la référence au centre a peu d'attrait pour la psychologie politique française, à la différence de certains pays étrangers, l'Allemagne par exemple, où le Centre catholique fut, pendant le deuxième Reich et la république de Weimar, une des forces principales de la vie politique. (V. CENTRE ALLEMAND [le].) A défaut du nom, la chose n'existe pas moins en France : soit tempérament, soit inclination doctrinale, soit souci tactique, il y eut toujours au centre des hommes politiques et des groupes. Leur rôle fut considérable : par sa position relative, le centre est de toutes les majorités, le pivot de toutes les combinaisons ; il est aussi le facteur décisif des mouvements de majorité, l'arbitre des conflits entre droite et gauche. Ses chefs font naturellement partie de la plupart des gouvernements, par le simple jeu de l'arithmétique parlementaire : ils assurent la continuité de l'exécutif, la permanence des institutions. Par habitude et par doctrine, le centre tend à s'identifier avec le régime : il trouve sa raison d'être dans le refus des positions extrêmes. Ni réaction ni révolution, cette formule de l'orléanisme est la devise de tous les centres. Juste milieu, tiers parti, sont des synonymes de centre. Refus de l'aventure, maintien du *statu quo*, réformisme modéré ou conservatisme libéral, voilà son programme. En dépit de ces traits communs, le centre est rarement homogène : divisé sur des questions de personnes, par les rivalités de ses chefs, il est aussi sollicité en sens contraire sur sa gauche et sur sa droite. Aussi, plutôt que d'un centre, faudrait-il parler des centres. Il y a presque toujours au moins deux centres, un centre droit et un centre gauche : quand leurs attractions opposées se neutralisent, ils gouvernent unis et sont maîtres de la situation ; quand ils cèdent à la pression des extrêmes, la ligne de démarcation de la vie politique passe entre eux. L'alternance de ces mouvements rythme l'histoire des centres ; elle commande aussi presque toute l'histoire de la vie politique française depuis un siècle et demi.

— Théâtr. *Centres dramatiques régionaux.* Dès la fin du XIXe s., l'attraction de Paris, où s'affirme parallèlement une concentration croissante des activités industrielles, commerciales et administratives, vide rapidement la province française de toute vie théâtrale propre. Cette centralisation atteint son point extrême entre les deux guerres. Dans les premières années du siècle, un Firmin Gémier éprouve la nécessité de renouer avec la province avec l'éphémère Théâtre national ambulant (1911-1912), à la fois tentative de décentralisation et essai de théâtre populaire. Pendant ses années bourguignonnes (1925-1929), Jacques Copeau découvre qu'il existe encore dans le public le plus simple le besoin de la fête théâtrale. En septembre 1938, Charles Dullin insiste, dans un rapport remis au président Daladier, sur l'urgence d'une décentralisation et propose un plan. Ce plan est repris en 1946 par le ministre Pierre Bourdan, Jacques Jaujard et Jeanne Laurent. Entre 1947 et 1952, cinq centres régionaux sont créés : la Comédie de l'Est, 1947 (directeurs successifs, Roland Piétri, André Clavé, Michel Saint-Denis et Hubert Gignoux), la Comédie de Saint-Etienne, 1947 (Jean Dasté), le Grenier de Toulouse, 1949 (Maurice Sarrazin), la Comédie de l'Ouest, 1950 (Hubert Gignoux, puis Georges Goubert et Guy Parigot), et la Comédie de Provence, à Aix, 1952 (Gaston Baty, puis Georges Douking, et, enfin, René Laforgue). Ces cinq centres couvrent, en 1959, presque tout le territoire. Seuls, le Nord et le Centre-Ouest sont provisoirement sacrifiés. Subventionnés par l'Etat, ces centres ont avec les communes des liens plus ou moins étroits. Ainsi, la Comédie de l'Est est un syndicat intercommunal. Certains, comme le Grenier, d'abord compagnie d'amateurs, et, partiellement, la Comédie de l'Ouest, ont des origines locales. Leur action s'appuie sur des associations d'amis, généralement recrutés dans l'Université, sur des publications périodiques, sur des conférences. Un seul possède un véritable théâtre, l'ensemble du nouveau Théâtre de comédie de Strasbourg (école, ateliers, salle de spectacles), construit par Pierre Sonrel et inauguré en octobre 1957. Une extrême exigence artistique dans le choix des œuvres (Shakespeare, Molière, Musset, Giraudoux, Anouilh, Tchékhov, Pirandello, etc.), une vie commune menée dans des conditions modestes, un succès grandissant auprès des spectateurs de la ville, des usines et des campagnes, tel est le bilan de cet effort qui, loin de concurrencer les grandes tournées (Karsenty, Herbert, etc.), réservées aux grandes villes, forme un nouveau public jusque dans les plus petites communes.

Centre allemand (le), en allem. *Zentrumspartei,* groupement politique allemand pendant le IIe Reich et la république de Weimar. Succédant à la « Fraction catholique », qui, dans la Diète prussienne, depuis 1852, avait rassemblé les parlementaires catholiques, le groupe du « Centre » (parti de la Constitution) fut fondé en décembre 1870 avec un effectif de 48 membres. L'abandon de l'étiquette confessionnelle impliquait que le Centre serait aussi ouvert aux croyants protestants. En fait, il demeurera jusqu'en 1945, où il se transforme en C. D. U. (Christlich*-Demokratische Union), exclusivement formé de catholiques appartenant à toutes les classes sociales, avec prédominance, au début, de nobles et de propriétaires ruraux, remplacés dans la suite par des bourgeois, des intellectuels et des syndicalistes chrétiens. La direction du groupe, assumée d'abord par le Westphalien Hermann von Mallingkrodt et le Hanovrien Windhorst, puis après la mort de celui-ci en 1891 par le Hessois Lieber et le professeur bavarois baron de Hertling, enfin pendant la Première Guerre mondiale et la république de Weimar par le Prussien Peter Spahn, le Badois Erzberger, les chanceliers Fehrenbach, Wirth, Marx, Brüning et le syndicaliste Stagerwald, laissa toujours à ses membres la liberté de vote, en sorte qu'il n'y eut guère qu'en matière religieuse que le Centre se montra un bloc infrangible, notamment pendant la longue lutte menée contre Bismarck à l'époque du *Kulturkampf* (1870-1887). En matière sociale, économique, militaire, le Centre se scindait assez souvent suivant les appartenances régionales et le milieu d'origine de ses représentants ; entre les deux guerres, les Bavarois allèrent même jusqu'à faire bande à part sous le nom de Parti populaire bavarois, gênant considérablement par leur particularisme la politique du gouvernement fédéral, au point d'assurer en 1925 l'élection du maréchal Hindenburg à la présidence de la République, contre le centriste Marx, soutenu par les socialistes. A partir de 1873, le groupe du Centre, tant au Reichstag qu'à la diète de Prusse, ne comptera jamais moins d'environ 90 députés élus par 1 300 000 à 1 875 000 électeurs. Les représentants protestataires alsaciens et polonais votent avec le Centre dans les scrutins mettant en jeu les libertés religieuses communes. Il demeure donc presque continuellement l'axe de la majorité malgré l'ostracisme dont les catholiques sont frappés sous l'Empire allemand, étant toujours écartés des plus hauts postes ministériels ou administratifs. Mais la nécessité de s'appuyer sur le Centre contraint Bismarck lui-même à mettre fin au Kulturkampf*, surtout lorsqu'il s'est rendu compte qu'en matière purement temporelle (vote du Septennat notamment) ce parti entendait mener sa politique indépendamment des conseils du Saint-Siège. Soutenant assez étroitement les chanceliers Caprivi et Hohenlohe, le Centre accède enfin aux responsabilités du pouvoir après la défaite de 1918, mais les nationalistes, de plus en plus audacieux avec les années, reprochent à ses membres, et surtout à Erzberger, signataire de l'armistice de Rethondes — assassiné en avril 1921 —, d'avoir favorisé cette défaite, qui leur fut politiquement profitable. Loyalistes à l'égard des autorités légales, les centristes tentent, avec le chancelier Brüning, de faire avorter légalement le mouvement national-socialiste. Mais Brüning est congédié brutalement par Hindenburg (31 mai 1932), et c'est un ancien membre du Centre prussien, von Papen, qui organise l'accès au pouvoir de Hitler contre le vœu du parti, qui peu après sera dissous.

Centre d'études nucléaires (C. E. N.), service du Commissariat à l'énergie atomique*, spécialisé dans l'étude et la recherche. Son but est de mettre à la disposition des techniciens et des chercheurs des instruments spéciaux et des laboratoires. Le C. E. N. occupe plusieurs établissements, dont le plus important, particulièrement orienté sur la recherche, est celui de Saclay. Le Centre national de la recherche scientifique coopère également à cette activité dans son ensemble de Fontenay-aux-Roses, ainsi que le troisième cycle des facultés, et l'Ecole normale dans ses laboratoires. Le matériel dont dispose le C. E. N. comporte des accélérateurs de particules. La première pile atomique française, Zoé, entra en fonctionnement en décembre 1948, dans l'établissement de Fontenay-aux-Roses. Saclay possède un accélérateur électrostatique du type « Van de Graaff », de 5 millions de volts, un cyclotron, et surtout le synchrotron à protons nommé « Saturne », dont l'électro-aimant en forme de couronne permet un maniement extrêmement aisé des faisceaux de particules à étudier. Dans cet établissement se trouvent également des piles, dont les plus importantes sont EL 2, mise en marche en octobre 1952, et EL 3, en fonctionnement depuis 1957. Celle-ci est la plus intéressante au point de vue de la recherche, par le flux important de neutrons qu'elle libère. Deux autres piles, « Aquilon », (1956), pile d'étude des réseaux d'uranium, et « Proserpine » (1958), pile homogène à plutonium, complètent cet ensemble. Une cinquième pile, « Alizé », sert à étudier les réseaux d'éléments combustibles.

Centre des hautes études administratives, organisme rattaché au Premier ministre, et qui a pour objet de parfaire chez les auditeurs qui participent à ses sessions annuelles, la formation nécessaire à l'exercice des fonctions publiques supérieures. Il fonctionne dans les locaux de l'Ecole nationale d'Administration*.

Centre des hautes études militaires (C. H. E. M.), organisme créé sous l'influence de Foch, en 1911, pour prolonger la formation d'officiers supérieurs brevetés, par l'étude des plus hautes parties de l'art militaire. Reconstitué en 1920 pour l'armée de terre, et complété en 1922 pour la marine par la création d'un *Centre des hautes études navales* répondant à la même mission, le C. H. E. M. a été réorganisé en 1953 sous une forme interarmées. Ouvert à certains officiers sortant des écoles de guerre terrestre, aérienne et navale, il leur permet, au cours d'un stage d'un an à Paris,

d'approfondir les problèmes généraux qui se posent à l'ensemble des forces armées, et leur ouvre l'accession aux postes les plus élevés du commandement.

Centre des jeunes patrons (C. J. P.), association interprofessionnelle groupant des chefs d'entreprise du commerce et de l'industrie, créée en 1938, sous la dénomination de « Centre d'études et d'information des jeunes patrons », par un certain nombre de jeunes chefs d'entreprise frappés de l' « impossibilité où se trouvait le patronat français à conjurer le climat de division qui pesait sur la vie intérieure du pays » au lendemain des événements sociaux de 1936.
Depuis la Libération, tout en maintenant ses activités de recherche et d'étude, le C. J. P. s'est engagé dans les réalisations pratiques, notamment : formation et perfectionnement des chefs d'entreprise, des cadres, de la maîtrise, du personnel ; action dans chaque profession pour l'amélioration des relations entre syndicats d'employeurs et de salariés ; action dans la cité pour l'expansion harmonieuse de l'économie française dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le centre dispose d'une revue mensuelle : *Jeune Patron*.

Centre national de la cinématographie. V. CINÉMATOGRAPHIQUE (*industrie*).

Centre national d'études judiciaires, établissement public, relevant du ministère de la Justice, créé par l'ordonnance du 22 décembre 1958, portant loi organique relative au statut de la magistrature, qui a pour objet d'assurer la formation professionnelle des auditeurs de justice. Le centre est administré par un directeur, assisté d'un conseil d'administration, nommés par décrets. Les élèves, qui portent le nom d' « auditeurs de justice », sont désignés sur concours ouvert aux jeunes Français de moins de vingt-sept ans, licenciés en droit, ou sur titre parmi les jeunes fonctionnaires licenciés en droit, et certains docteurs en droit âgés de vingt-sept à trente-cinq ans, justifiant de compétence ou d'activité dans les domaines juridique, économique ou social. Après avoir effectué divers stages auprès des cours d'appel et des tribunaux, les auditeurs de justice — assimilés à des magistrats et rémunérés à ce titre — reçoivent un enseignement destiné à parfaire leur formation technique et leur formation générale, notamment dans les domaines juridique, économique et social. A leur sortie du centre, les auditeurs de justice reçoivent — en fonction d'une liste de classement — une affectation dans la magistrature. Des ressortissants d'Etats étrangers peuvent participer aux travaux et aux stages du Centre sous certaines conditions.

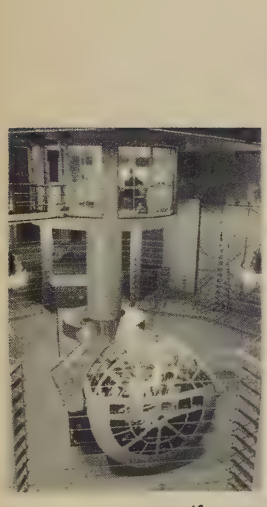
centrifugeuse

Centre national de la recherche scientifique. V. RECHERCHE SCIENTIFIQUE (*Centre national de la*).

Centre national des industries et des techniques (C. N. I. T.). V. DÉFENSE (*rond-point de la*).

Centre (BASSIN DU), région houillère de la Belgique, à l'O. de Charleroi, drainée par le *canal du Centre*. Elle fournit un peu plus du dixième de la production nationale. Les principaux sièges d'extraction sont : Ressaix, Mariemont, Bascoup et Maurage.

Centre (CANAL DU), voie navigable de Belgique, entre Mons et le canal de Charleroi à Bruxelles ; 21 km. Le canal du Centre, accessible aux péniches de 300 tonnes, est insuffisant pour assurer un trafic répondant aux besoins des houillères et de la métallurgie du Hainaut. Le plan de sa modernisation prévoit de porter son gabarit à 1 350 tonnes ; il serait le tronçon d'une rocade unissant l'Escaut à la Meuse.

Centre (CANAL DU), ou **du Charolais,** canal unissant la Saône à la Loire ; 114 km. Il commence à Chalon-sur-Saône, remonte la vallée de la Thalie, puis, à partir de Chagny, celle de la Dheune, dessert la région industrielle du Creusot, descend la vallée de la Bourbince par Blanzy, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, et se termine à Digoin sur le canal latéral à la Loire. Construit de 1784 à 1790, il sert à transporter les combustibles et les minéraux entre le bassin du Creusot et la Saône. Il compte 63 écluses.

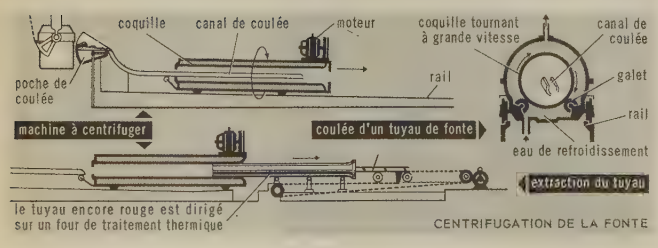

CENTRIFUGATION DE LA FONTE

CENTRÉ, E adj. Opt. *Lentille centrée,* lentille limitée par une surface de débordage (cylindrique ou conique) de révolution autour de l'axe optique (droite qui joint les centres des surfaces réfringentes). ‖ *Système centré,* ensemble de dioptres sphériques (ou de miroirs) dont les centres sont alignés sur une droite, dite « axe principal du système ». — Statist. *Valeurs centrées,* valeurs dont la moyenne a été annulée.

CENTRE-AFRICAINE (RÉPUBLIQUE). V. CENTRAFRICAINE (*République*).

CENTRER v. tr. Fixer l'axe central d'une pièce, déterminer son centre. ‖ *Fig.* Donner un centre d'intérêt ; orienter vers : *Cette pièce* [« les Crétois »] *était centrée sur le personnage de Minos, censé être un roi fabuleux de la Crète* (H. de Montherlant).
— Aéron. Effectuer un centrage*.
— Mécan. Ramener au centre. ‖ Fixer l'axe ou le centre d'une pièce. (V. CENTRAGE.)
◆ V. tr. et intr. Sports. Lancer le ballon (de la main ou du pied) de l'aile vers l'axe du terrain : *Centre, me cria Quirinal. Je centrai, m'écrasai par terre* (H. de Montherlant).

CENTREUR n. m. Appareil à centrer.
— Radiol. *Centreur télescopique* ou *centreur lumineux,* dispositifs utilisés en radiodiagnostic et en radiothérapie pour diriger le faisceau de rayons X sur la zone utile.

CENTRIFUGATION n. f. Chim. Application de la force centrifuge produite par la rapide rotation d'un liquide. (La centrifugation rend de grands services dans l'analyse immédiate des beurres, laits, huiles, etc., pour agglomérer les précipités ou rompre l'état vésiculaire d'une émulsion.) [On dit aussi CENTRIFUGEAGE.] (→ Biblio.)
— Métall. Procédé de coulée utilisé en fonderie pour obtenir soit des pièces de révolution telles que tubes et tuyaux en fonte, soit des moulages sains de forme quelconque.
— ENCYCL. Métall. La *centrifugation* utilise la pression développée par la force centrifuge au sein d'un métal liquide en cours de solidification. 1° La *centrifugation classique,* dans laquelle l'axe de rotation du moule constitue l'axe de révolution de la pièce à obtenir, est due à Sensaud de Lavaud. Le métal fondu est coulé par une goulotte axiale, en quantité bien définie, dans une coquille mise en rotation. La solidification s'effectue ainsi contre la paroi de la coquille sous forme d'un cylindre dont l'épaisseur de paroi dépend de la masse de métal engagée dans la coquille. La *centrifugation horizontale* est généralement de pratique courante pour les tubes et tuyaux en fonte. La vitesse de rotation, qui est fonction, pour un alliage donné, de la longueur et surtout du diamètre de la pièce, atteint environ 500 tr/mn pour les tuyaux de fonte courants. La *centrifugation verticale* est limitée à des pièces de hauteur réduite par rapport au diamètre, afin de conserver une épaisseur d'alliage solidifié constante sur toute la hauteur, sans surépaisseur à la base par rassemblement de l'alliage. Des ébauches de coussinets bimétalliques sont ainsi confectionnées par centrifugation d'alliage antifriction*, sur un support en acier constituant la paroi de refroidissement de la coquille. 2° La *semi-centrifugation,* qui s'opère verticalement dans un moule en sable ou métallique avec noyau central dans l'axe de rotation, permet d'obtenir des pièces de formes diverses mais symétriques : tambours, roues, couronnes. en fonte ; galets, engrenages, hélices en alliages cuivreux, etc. La pression exercée sur l'alliage fondu atteignant plusieurs kg/cm², on peut obtenir des moulages fins pour des pièces à contours complexes.

CENTRIFUGE adj. Mécan. Qui tend à éloigner du centre : *Force centrifuge.*
— Bot. Se dit des inflorescences quand les fleurs s'épanouissent d'abord au centre de l'inflorescence, puis de proche en proche vers la périphérie. ‖ Se dit du bois quand ses éléments se développent du centre vers la périphérie de l'organe. ‖ *Action de la force centrifuge,* v. GÉOTROPISME.
— ENCYCL. Mécan. L'accélération et la force *centrifuges* sont respectivement égales et directement opposées à l'accélération et à la force centripètes. (V. CENTRIPÈTE.) Dans le cas d'un mouvement composé, l'accélération est la résultante de trois accélérations : 1° l'accélération du mouvement d'entraînement ; 2° l'accélération du mouvement relatif ; 3° l'accélération complémentaire. Coriolis a donné le nom d'*accélération centrifuge composée* à une accélération égale et directement opposée à l'accélération complémentaire. La *force centrifuge composée* est celle qui correspond à l'accélération centrifuge composée.

CENTRIFUGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Soumettre à l'action de la force centrifuge : *Centrifuger du sucre, du lait.*
— Métall. Couler un métal en utilisant la force centrifuge soit pour obtenir la forme de révolution de la pièce, soit pour confectionner un moulage à structure saine et homogène.

CENTRIFUGEUR n. m. Instrument de laboratoire auquel un moteur imprime un mouvement de rotation extrêmement rapide qui, en appliquant la force centrifuge, produit la séparation des particules solides (cellules, hématies, bactéries) tenues en suspension ou même en émulsion dans un liquide. (Les liquides ou émulsions dont on veut séparer les composants sont placés dans des tubes fermés, accrochés en couronne autour de l'appareil et que la rotation de celui-ci place dans la position horizontale.) [→ Biblio.]

CENTRIFUGEUSE n. f. Aéron. Machine destinée à soumettre un patient aux effets de l'accélération, à des fins bio-physiologiques. (On étudie ainsi les phénomènes dus à l'action de l'accélération sur l'organisme humain, qui conduisent au voile* noir ou au voile rouge.)

CENTRINE [sɑ̃] n. f. Un des noms usuels d'un requin épineux du genre *oxynotis**.

CENTRIOLE [sɑ̃] n. m. Cytol. Corpuscule facilement colorable, occupant le centre du centrosome*.

CENTRIPÈTE adj. Mécan. Qui tend à rapprocher du centre : *Force centripète.*
— Bot. Se dit des inflorescences quand les fleurs s'épanouissent d'abord à la périphérie puis de proche en proche vers le centre. ‖ Se dit des formations du bois quand ses éléments se développent de la périphérie vers le centre de l'organe.
— ENCYCL. Mécan. L'accélération totale, dans le mouvement curviligne, peut être considérée comme la résultante de deux accélérations : l'une tangentielle, l'autre dirigée suivant la normale principale, et qui est appelée *accélération centripète.* Si l'on désigne par v la vitesse du mobile, et par ρ le rayon de la courbure de la trajectoire au point où se trouve le mobile, l'accélération centripète a pour expression $\frac{v^2}{\rho}$; elle est dirigée dans le sens de la courbure de la trajectoire.
La *force centripète* qui correspond à l'accélération centripète a pour expression $\frac{mv^2}{\rho}$, m désignant la masse du point matériel.

CENTRISQUE [sɑ̃] n. m. Poisson osseux, reconnaissable à son museau en forme de

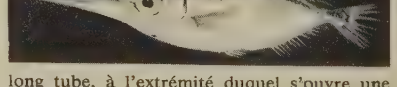

long tube, à l'extrémité duquel s'ouvre une petite bouche. (C'est l'exagération d'un caractère qui existe à un moindre degré chez les syngnathes et les hippocampes. L'espèce type [*Centriscus scolopax*], nommée couramment *bécasse* ou *trompette de mer,* se trouve dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne, mais rarement. Longueur moyenne : de 10 à 15 cm. Coloration d'un rose doré ou argenté ; les jeunes sont très brillants.)

CENTRISTE adj. et n. Polit. Du centre : *Député centriste.*

CENTRO-, élément tiré du grec *kentron*, centre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CENTROLÉCITHE [sɑ̃] adj. m. Embryol. Se dit de l'œuf des arthropodes, dont le plasma germinatif est séparé par le vitellus en deux zones, l'une centrale contenant le noyau, l'autre périphérique (œuf hétérolécithe à architecture spéciale.)

CENTROLITE [sɑ̃] n. f. Minér. Silicate naturel de plomb et de manganèse.

CENTROLOPHE ou **CENTROLOPHUS** [sɑ̃trolofys] n. m. Poisson osseux, voisin des scombridés, dont on connaît quelques espèces des côtes de France.

CENTRO-MÉDULLAIRE adj. Chirurg. Se dit d'un type d'ostéosynthèse qui se pratique en enfonçant une broche métallique ou un clou très allongé dans la cavité médullaire de deux fragments osseux.

CENTROMÈTRE [sɑ̃] n. m. Cytol. Granule minuscule qui occupe une position constante dans chaque chromosome, qui participe à la formation du fuseau achromatique pendant la mitose et qui fixe le chromosome aux fibres du fuseau.

CENTRON n. m. (gr. *kentrôn*). Couverture que les Anciens façonnaient de morceaux hétérogènes. (L'artisanat suédois moderne a renouvelé avec goût ce procédé.)

CENTRONES. V. CEUTRONES.

CENTROPHORE [sɑ̃] n. m. Requin à long museau, à peau très chagrinée, avec un piquant en avant de chaque nageoire dorsale. (L'espèce type du genre, *Centrophorus granulosus*, se trouve dans la Méditerranée. Sa peau fournit un des galuchats les plus estimés. Famille des squalidés.)

CENTROPOGON [sɑ̃] n. m. Sous-arbrisseau des parties chaudes de l'Amérique. (Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs. Famille des lobéliacées.)

CENTROPRISTIS [sɑ̃tropristis] n. m. Poisson osseux à opercule épineux, à préopercule dentelé en scie, voisin des perches. (Les centropristis, appelés aussi *perches de mer*, habitent les mers chaudes, où ils se font remarquer par l'abondance de leurs épines céphaliques.)

CENTROSOME [sɑ̃] n. m. (gr. *kentron*, centre, et *sôma*, corps). Cytol. Masse de plasma clair et généralement homogène, située dans le cytoplasme cellulaire, près du noyau, et dont le centre est occupé par un corpuscule facilement colorable, le *centriole : Le centrosome joue un rôle dans la mitose**. (Syn. SPHÈRE DIRECTRICE, CENTRE CELLULAIRE, CINÉTOSOME [pour certains auteurs].)
— ENCYCL. Découvert en 1876 par Ed. Van Beneden, le *centrosome* n'est pas un organite cellulaire constant ; il manque chez les phanérogames et chez certains protozoaires. Autour du centrosome rayonnent des filaments plus ou moins longs qui forment l'aster. Le centrosome se reproduit par division binaire ; il atteint son maximum de développement au cours de la mitose ; il augmente de dimensions jusqu'à la métaphase et décroît ensuite.

CENTROSPHÈRE [sɑ̃] n. f. Cytol. Masse arrondie de cytoplasme dense, au centre de laquelle se trouvent deux fines granulations, les centrioles, résultant de la duplication du centrosome et se différenciant au voisinage du noyau au début de la mitose. (Syn. SPHÈRE ATTRACTIVE.)

CENTROTE [sɑ̃] n. m. Insecte sauteur dont le corselet est armé de grandes épines. (Répandus surtout dans les pays chauds, les centrotes sont représentés en France par quelques espèces, dont une, *Centrotus cornatus*, était jadis nommée *petit diable*. Le genre fait partie des homoptères, famille des membracidés.)

CENTROTHÉRAPIE n. f. Procédé de traitement par action directe ou indirecte sur les centres nerveux.

CENTRURE ou **CENTRURUS** [sɑ̃trɥrys] n. m. Scorpion propre aux régions tropicales de l'Amérique, et dont la piqûre est dangereuse pour l'homme. (Famille des buthidés.)

CENT-SUISSE n. m. Soldat suisse appartenant à la compagnie des cent-suisses, affectée à la garde des rois de France de 1481 à 1792. (V. SUISSE.)

CENTUM (LANGUES), langues indo-européennes du groupe occidental (grec, celtique, italique, germanique), où la gutturale palatale ancienne est représentée par l'occlusive *k* à l'initiale (lat. *centum*).

CENTUMCELLAE, Géogr. anc. Ville d'Italie, en Étrurie, sur la mer Tyrrhénienne et la voie Aurélienne. Trajan y construisit d'énormes jetées et en fit un port considérable, appelé parfois *Trajani Portus*. C'est aujourd'hui *Civitavecchia*.

CENTUMPONDIUM [sɑ̃tɔmpɔ̃djɔm] n. m. (mot lat.). Poids des anciens Romains, qui valait 100 livres.

CENTUMVIR [sɑ̃tɔmvir] n. m. (lat. *centum*, cent, et *vir*, homme). Nom donné, dans l'anc. Rome, aux membres d'un collège de jurés.
— ENCYCL. L'origine de ce tribunal est mal connue. Les *centumvirs*, au nombre de cent cinq, étaient choisis dans les trente-cinq tribus, à raison de trois pour chacune d'elles. C'étaient des jurés (*judices*) annuels désignés par le préteur. Leur compétence était restreinte au droit de propriété quiritaire et aux questions qui s'y rapportaient, telles que la tutelle, les successions, les testaments. Sous l'Empire, ils furent nommés par l'empereur et joignirent aux prérogatives précédentes celles de juger les affaires d'adultère.

CENTUNCULUS [sɑ̃tɔ̃kylys] n. m. Petite plante à fleurs blanches ou rosées, poussant dans les sables siliceux jusqu'à 1 200 m d'alt., dans toute la France, sauf la région méditerranéenne. (Famille des primulacées.)

CENTUPLE [sɑ̃] adj. et n. (lat. *centuplus*). Qui vaut cent fois ou un grand nombre de fois autant : *Nombre centuple. Somme centuple d'une autre. Rendre ou gagner le centuple.*
— ***Au centuple*** loc. adv. Cent fois autant ; beaucoup plus : *Les premiers sourires de Gertrude* [...] *payaient mes soins au centuple* (Gide).

CENTUPLER v. tr. Porter au centuple : *Ces livres se sont multipliés* [...] ; *aujourd'hui la production est centuplée* (A. France) ; et, au *fig. : L'état d'excitation qui centuplait ses forces* (A. Daudet).

CENTURIATE adj. m. Réparti par centuries : *Les comices centuriates.*
Les *comices centuriates* sont apparus soit dès la fin de la révolution royale, soit probablement après la révolution de 509, aux débuts de la République. Ils reposent sur l'organisation militaire et fiscale en classes censitaires et en centuries attribuée à Servius Tullius par la tradition, mais probablement postérieure.
Ces assemblées, qui acquirent très rapidement un rôle politique capital, ont un double caractère : elles représentent l'armée, le peuple en armes, et de ce fait se réunissent hors du Pomoerium, au champ de Mars (appelé alors *champ des Comices*). Elles substituent au critère de naissance de l'assemblée curiate, le critère de fortune que traduit le cens, ce qui permet aux Plébéiens fortunés d'accéder à la vie politique romaine. Cependant, la plupart d'entre eux sont suffisamment humbles pour être rejetés *infra classem* ; de ce fait ils n'appartiennent à aucune centurie, à moins qu'ils ne soient déjà tous regroupés en une seule centurie, sans influence, celle des *capite censi*.
A la fin du Ve s. et jusqu'au IIIe s. le système prend une forme stricte : 5 classes correspondant à des fortunes décroissantes se partagent 188 centuries. 4 centuries sont attribuées aux charpentiers (*tignarii*), aux forgerons (*aerarii*) et aux musiciens (*cornicines* et *tubicines*), c'est-à-dire aux professions liées à l'armée et qui lui sont nécessaires. Enfin, une centurie hors classe regroupe tous ceux qui, ne possédant pratiquement rien, n'offrent à la patrie que leurs enfants (*proles*, d'où « prolétaires ») et ne sont recensés que « pour leur tête » (*capite censi*). La répartition des centuries (voir tableau 1, p. 760) est telle que la seule 1re classe dispose de la majorité absolue. Elle comprend, en effet, les 18 centuries équestres, dont les membres sont équipés par l'Etat (*Equites equo publico*), et 80 centuries pédestres, dont certaines deviendront équestres dans la mesure où leurs membres auront accepté de prendre leur équipement de cavalier à leur charge (*Equites equo privato*). Dans chaque classe, les centuries sont réparties par moitié entre *juniores* et *seniores* (les uns et les autres ayant des aptitudes et des missions différentes dans l'armée).
Une double réforme (date contestée entre 241 et 220) est intervenue dans la seconde moitié du IIIe s. : réévaluation du cens tenant compte de l'inflation consécutive aux conquêtes et à l'afflux de métaux précieux à Rome, modification dans la répartition des centuries. Le premier point fait apparaître (tableau 2, p. 760) une réévaluation très différenciée multipliant par 10 le cens équestre, mais ne touchant pas à celui de la 5e classe, peut-être même le réduisant de près des deux tiers. Cette réforme eût pu apparaître démocratique si les premières centuries n'avaient pu à elles seules constituer la majorité (qu'importait alors que les 4e et 5e classes fussent grossies de petites gens ?).
Cette réforme des centuries est très contestée, et diverses thèses s'affrontent, dont les deux extrêmes figurent au tableau 1 (p. 760) : pour les uns, il ne se serait agi que d'une redistribution des centuries existantes en faveur de la 2e classe, désormais nécessaire pour atteindre la majorité absolue. Pour les autres, il y aurait eu création de 180 nouvelles centuries, afin d'harmoniser le système centuriate avec le système tribute, chaque classe ayant une centurie de *juniores* et une de *seniores* par tribu (exception faite des centuries *equo publico*, demeurées inchangées). Quoi qu'il en soit, la démocratisation des comices centuriates n'est alors qu'apparente : l'aristocratie y conserve le moyen d'imposer sa volonté par la prolifération des clients* dont la sportule dépend de la fidélité lors des assemblées, par les prérogatives du président de l'assemblée (un consul ou, à défaut, un interrex nommé pour cinq jours par le sénat), par la procédure du *vitium* entachant de nullité des décisions de l'assemblée, par la prérogative réservée à une centurie de *juniores* de la première classe, tirée au sort, de voter la première, et la signification religieuse en tant que présage accordée à ce vote (*centuria praerogativa*).
Les comices centuriates reçoivent dès les débuts de la République une triple compétence : élection des magistrats *cum imperio*, vote des lois et décision de paix ou de guerre (enlevés aux comices curiates), et jugement en dernier ressort des condamnés à mort qui leur ont fait appel par la *provocatio*. Une part très large des attributions législatives devait passer assez rapidement aux comices tributes, et l'assemblée centuriate ne conserva à la fin de la république que l'élection des consuls, des préteurs et des censeurs (auxquels les comices curiates attribuaient ensuite l'*imperium*), la déclaration de la guerre et la ratification de la paix et des alliances, et le jugement ultime des condamnés à mort.

CENTURIATION n. f. Antiq. rom. Délimitation, sur le terrain, des lots d'une colonie romaine, répartis en centuries*. (On reconnaît aisément sur le terrain les traces de la centuriation de la colonie de Carthage. La photographie aérienne a permis de reconnaître des traces analogues en Italie, en Afrique du Nord et en Grande-Bretagne. Le tracé forme un carroyage régulier partant de deux axes fondamentaux perpendiculaires [*cardo* et *decumanus*], délimitant des centuries de 2 400 pieds de côté et fixant l'emplacement des chemins.)

CENTURIE n. f. (lat. *centuria* ; de *centum*, cent). Antiq. rom. Division militaire et politique du peuple romain. ‖ Mesure agraire romaine, contenant deux cents jugères.
— Littér. Ouvrage historique divisé par siècles : *Les centuries de Magdebourg.*
— ENCYCL. Antiq. rom. Dans l'armée primitive, on appelait ainsi une compagnie de 100 hommes. Très vite, selon Tite-Live, les *centuries* furent ramenées au chiffre de 60 hommes, et groupées deux par deux en *manipules*.
Centuries du peuple. A l'origine, la centurie était le contingent correspondant à la curie, fraction de la tribu ; elle formait à la fois l'unité militaire tactique et l'unité des suffrages, d'où le nom donné aux assemblées : *comices centuriates**.

Centuries (LES), de maître Michel Nostradamus. V. NOSTRADAMUS.

centrosome
cellule et son centrosome

centrote

cent-suisse

Phot. Vincent.

I. Évolution du système censitaire et centuriate.

CLASSES	À L'ORIGINE	AVANT LA RÉFORME DU IIIe S.	APRÈS LA RÉFORME DU IIIe S. — 1re hypothèse		APRÈS LA RÉFORME DU IIIe S. — 2e hypothèse, liée au système tribute	
		18 centuries équestres « equo publico »	18 centuries équestres « equo publico »		18 centuries équestres « equo publico »	
1re classe	une seule classe nombre de centuries inconnu	centuries pédestres ou équestres « equo privato » : 40 centuries de « juniores » 40 centuries de « seniores »	80	centuries pédestres ou équestres « equo privato » : 35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70	centuries pédestres ou équestres « equo privato » : 35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70
2e classe		10 centuries de « juniores » 10 centuries de « seniores »	20	35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70	35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70
3e classe		10 centuries de « juniores » 10 centuries de « seniores »	20	5 centuries de « juniores » 5 centuries de « seniores »	10	35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70
4e classe		10 centuries de « juniores » 10 centuries de « seniores »	20	5 centuries de « juniores » 5 centuries de « seniores »	10	35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70
5e classe		15 centuries de « juniores » 15 centuries de « seniores »	30	5 centuries de « juniores » 5 centuries de « seniores »	10	35 centuries de « juniores » 35 centuries de « seniores »	70
hors-classe	*infra classem* peut-être déjà une centurie de « capite censi »	2 centuries d'ouvriers « fabri tignarii aerarii » (rattachées à la 2e classe)		2 centuries d'ouvriers (rattachées à la 2e classe)		2 centuries d'ouvriers (rattachées à la 2e classe)	
		2 centuries de musiciens « cornicines, tubicines » (rattachées à la 2e classe)		2 centuries de musiciens (rattachées à la 4e classe)		2 centuries de musiciens (rattachées à la 4e classe)	
		1 centurie de prolétaires « capite censi » *infra classem*		1 centurie de « capite censi » *infra classem*		1 centurie de « capite censi » *infra classem*	
totaux		193 centuries		193 centuries		373 centuries	
majorités		97 (la 1re classe suffit)		97 (la 1re classe doit être soutenue par la 2e)		187 (les 1re et 2e classes doivent être soutenues par la 3e)	

II. Évolution des cens correspondant aux cinq classes.

CLASSES	FORTUNES CORRESPONDANTES AVANT LA RÉFORME DU IIIe S.	FORTUNES CORRESPONDANTES APRÈS LA RÉFORME DU IIIe S.
1re	100 000 as	1 000 000 as
2e	75 000 as	300 000 as
3e	50 000 as	100 000 as
4e	25 000 as	50 000 as
5e	11 000 as (ou 12 500 ?)	11 000 as (ou 12 500 ?) ou 4 000 as

v. article **centuriate** *page 759*

Centuries de Magdebourg, première histoire protestante de l'Eglise, divisée en périodes de cent ans, d'où son nom. Elle concerne la période antérieure au XIIIe s. Elle fut publiée en latin, à Bâle, de 1559 à 1574. Parmi ses principaux auteurs (les *centuriatores*), on compte Mathias Flacius, qui en dressa le plan, Wigand, Judex, Faber, Corvinus et Holzhuter. Barius écrivit ses *Annales* pour les réfuter.

CENTURION [sɑ̃] n. m. (lat. *centurio, -onis ;* de *centum,* cent). Antiq. rom. Officier de l'armée romaine, placé à la tête d'une centurie. (Syn. CENTENIER.)

— ENCYCL. Le *centurio prioris centuriae* avait le commandement du manipule et marchait à l'aile droite ; un autre commandait la centurie de l'aile gauche.

Les *centurions* formaient l'ossature solide de la légion. Ces officiers, par leur seul mérite, sortaient de la troupe et gravissaient, en général lentement, une hiérarchie qui conduisait les meilleurs au rang de *primipiles,* c'est-à-dire au commandement de la première centurie de la première cohorte. L'insigne des centurions était le cep de vigne, qu'ils utilisaient comme un bâton de commandement.

CENTURIUM [sɑ̃tyʀjɔm] n. m. Nom temporairement donné à l'élément chimique de numéro atomique 100, désigné maintenant sous le nom de *fermium.*

CENTUSSIS [sɑ̃tysis] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Monnaie de compte valant 100 as.

CÉNURE n. m. V. CŒNURE.

CÉNUROSE n. f. Art vétér. V. CŒNUROSE.

CEOLFRID (saint), bénédictin anglais (642 - Langres 716). Abbé de Wearmouth et de Jarrow, il fut le maître de Bède le Vénérable et travailla à l'unification des rites.

CEORL n. m. (germ. **kerl*). Paysan libre de l'Angleterre anglo-saxonne. (Possesseur d'une terre, il avait son rang dans le wergeld et ne relevait que de l'administration royale, à laquelle il devait l'impôt et le service militaire. Par les assemblées locales, il avait sa part de responsabilité dans les affaires de la communauté. Il était donc, dans une certaine mesure, l'ancêtre du *yeoman.*)

CÉOS, en gr. **Keôs.** Géogr. anc. Ile de la mer Egée, la plus occidentale des Cyclades, située au large de l'Attique, face au cap Sounion et à l'Eubée. Elle fut ainsi, au VIIe s. avant notre ère, sous la dépendance d'Erétrie, puis en fut délivrée par Chalcis. Ile agricole, Céos eut pour sanctuaire principal celui de Zeus Aristaios, protecteur des vergers et des abeilles. Elle fut la patrie de Simonide et de Bacchylide. C'est aujourd'hui *Zéa.*

CEP [sɛp] n. m. (lat *cippus,* pieu, poteau. « Cep » est le doublet de *cippe*). Pied de vigne ; bois de la vigne : *En Bourgogne, les ortolans font leur nid sur les ceps* (Buffon).

— Agric. Partie de la charrue qui porte le soc. (On écrit plus ordinairement SEP.)

— Antiq. Bâton, ordinairement en bois de vigne, qui était l'insigne des centurions, et dont ils se servaient pour châtier les soldats.

— Technol. Fil de fer recouvert d'étain, de grosseur variable, utilisé comme « tige » des fleurs artificielles.

C. E. P., abréviation de CERTIFICAT* D'ÉTUDES PRIMAIRES.

CÉPACÉ, E adj. (du lat. *cœpa,* oignon). Qui a la forme ou l'odeur de l'oignon.

CÉPAGE n. m. (de *cep*). Plant de vigne. || Variété de vigne.

— ENCYCL. Vitic. Les nombreux *cépages* qui peuplent les vignobles du monde entier sont tous des variétés ou des espèces du genre *vitis.* Chaque région a adopté celles qui lui semblaient réunir les conditions d'adaptation au sol, aux modes usités de culture, et capables de produire un vin d'un type déterminé. Il faut ajouter, au reste, que le même cépage se retrouve dans diverses régions sous des noms différents.

Il est rare qu'un vin soit obtenu en partant d'un seul cépage, sauf pour le vin de Bourgogne. En assemblant plusieurs cépages, on se sert des qualités des uns pour corriger les défauts des autres (cépage produisant un vin dur, vieillissant lentement, associé à un cépage fournissant un vin souple, qui se fait rapidement ; cépage à vin coloré, allié à un cépage à vin clairet ; cépage gros producteur de vin léger, uni à un cépage petit producteur d'un vin alcoolique). Autrefois, les cépages étaient cultivés en mélange dans les parcelles ; aujourd'hui, les parcelles sont homogènes à cause des traitements imposés par les maladies cryptogamiques et les insectes (pour éviter la formation de foyers de contamination).

CÈPE n. m. (gascon *cep,* tronc). V. BOLET.

CÉPEAU ou **CEPPEAU** n. m. Dans la frappe des monnaies au marteau, billot sur lequel on fixait la pile, c'est-à-dire celui des coins qui portait l'écusson.

CÉPÉE n. f. (du lat. *cippus,* souche). Touffe de tiges ou rejets de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé.

— ENCYCL. Sylvic. Les *cépées* constituent l'essentiel du peuplement d'une forêt traitée en taillis. Une belle cépée est formée par des rejets disposés régulièrement et se dégageant en grand nombre d'une souche vigoureuse.

CEPENDANT conj. (de *ce* et *pendant*). En regard de cela ; par opposition à cela : *L'autruche est impropre au vol ; et cependant elle a des ailes* (Taine).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Pendant ce temps-là : *Viens, suis-moi. La Sultane en ce lieu se doit rendre | Je pourrai cependant te parler et t'entendre* (Racine). || *Cependant que* loc. conj. (qui s'emploie de nouveau couramment). Pendant que : *Cependant que leurs mains [...] s'allongent sous les draps pour saisir notre cœur* (Samain).

— SYN. : *néanmoins, pourtant, toutefois.*

CÉPET (CAP), cap de la côte de Provence (Var), à l'extrémité d'une presqu'île fermant vers le S. la rade de Toulon.

CEPHÆLIS [sefelis] n. m. Sous-arbrisseau des régions chaudes du globe. (Ce genre comprend plus de soixante-dix espèces, dont une, *Cephælis ipecacuanha*, fournit l'émétine.) [V. IPÉCA.]

CÉPHAL(O)-, élément tiré du grec *kephalê*, tête, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CÉPHALALGIE n. f. Nom générique de toutes les douleurs de la tête. (Syn. CÉPHALÉE.)

— ENCYCL. Le mot *céphalalgie* comprend tous les maux de tête, de quelque nature qu'ils soient. Quelques-uns ont reçu des noms spéciaux, en raison de leurs signes très tranchés, comme la *migraine*.

La céphalalgie a des origines très diverses. C'est ainsi qu'on la rencontre dans les méningites, la syphilis, la fièvre typhoïde, l'urémie, les tumeurs cérébrales, les états anxieux, obsessionnels ou dépressifs qui en sont des causes fréquentes. (→ Biblio.)

CÉPHALALGIQUE adj. Relatif à la céphalalgie : *Douleurs céphalalgiques.*

CÉPHALANTHE n. m. Arbrisseau qui croît dans l'Amérique tempérée et l'Asie chaude. (Famille des rubiacées.)

— ENCYCL. Le *céphalanthe* d'Occident est plus connu sous le nom de *bois bouton*, qu'il doit à la disposition de ses fleurs. C'est un arbrisseau de 2 à 3 m de hauteur, se terminant par des bouquets globuleux de fleurs blanches. Il croît très bien en plein air jusque sous le climat de Paris. On le cultive le plus souvent en terre de bruyère.

CEPHALANTHERA n. m. Plante à fleurs blanches ou rose vif, poussant dans les bois jusqu'à 1 800 m d'altitude. (Famille des orchidacées.)

CÉPHALARIA n. f. Grande plante à fleurs jaunes, blanches, bleuâtres ou violacées, poussant dans les champs. (Famille des dipsacées.)

— ENCYCL. Plusieurs *céphalarias* sont cultivées dans les jardins d'agrément ; très rustiques, elles conviennent aux parties des jardins paysagers auxquelles on ne peut guère donner de soins assidus.

CÉPHALAS (Constantin), en gr. **Kônstantinos Kephalas**, érudit byzantin du Xe s. Il est l'auteur d'une *Anthologie* qui a formé le fond de l'*Anthologie palatine*.

CÉPHALASPIDES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques opisthobranches, comprenant ceux qui ont généralement une coquille, une cténidie et des plaques gésiales. (Il n'y a pas de bouclier céphalique chez les runcinidés.)

CÉPHALASPIS [sɛfalaspis] n. m. Poisson cuirassé fossile, du groupe des placodermes, caractérisé par un bouclier céphalique semi-circulaire. (Silurien supérieur et Dévonien.)

CÉPHALE, en gr. **Kephalos**. Myth. gr. Fils de Déion et de Diomédé ou, suivant d'autres, d'Hermès et de Hersé. Il fut enlevé par Eôs (l'Aurore), amoureuse de lui, puis alla en Attique et y épousa Procris, fille d'Erechthée. L'Aurore ayant métamorphosé son visage, il vint courtiser Procris, qui accepta les hommages de ce prétendant inconnu. Céphale reprit alors sa forme première ; Procris, honteuse, s'enfuit en Crète. Peu après, les deux époux se réconcilièrent. Mais Procris devint jalouse à son tour, suivit Céphale à la chasse, se présenta sans être reconnue, et se fit aimer. Ils n'eurent plus qu'à se pardonner mutuellement. Un jour, comme elle épiait Céphale derrière un buisson, il crut à la présence d'une bête et la tua d'un coup de lance. Banni par l'Aréopage, il se réfugia à Thèbes et finit par se précipiter du haut du rocher de Leucade, dit depuis lors *Céphallénie*.

— BX-ARTS. L'enlèvement de Céphale par Eôs est un des thèmes favoris des potiers grecs ; il était représenté sur les portes du temple d'Apollon à Amyclée. On cite d'Annibal Carrache *Céphale enlevé par l'Aurore* (palais Farnèse), ainsi que, du Guerchin, *Céphale et Procris* (musée de Dresde).

CÉPHALE, autres personnages. V. CÉPHALOS.

CÉPHALÉE n. f. Pathol. Syn. de CÉPHALALGIE.

CÉPHALÉMATOME n. m. Obstétr. Tumeur apparaissant au niveau du crâne du nouveau-né, dans les heures ou les jours qui suivent la naissance.

— ENCYCL. Le *céphalématome* est une collection sanguine sous-périostée, donc habituellement bien limitée, ne dépassant jamais les secteurs de la partie intéressée, en général le pariétal. Après deux ou trois jours, la base offre un rebord saillant et dur, le *bourrelet*, qui la limite ; au bout de huit à dix jours, il est complètement disparu.

CÉPHALEUROS [sefalœros] n. m. Algue terrestre parasite, très commune sur les feuilles, dans les régions tropicales.

CÉPHALHYDROCÈLE n. f. Neurol. Epanchement limité de liquide céphalo-rachidien sous le cuir chevelu, observé parfois chez l'enfant à la suite d'un traumatisme du crâne.

CÉPHALINES n. f. pl. Nom générique donné à une série de glycéro-phospho-aminolipides qu'on extrait de la masse cérébrale.

CÉPHALION, en gr. **Kephaliôn**. Myth. gr. Berger libyen, fils d'Amphithémis et de la nymphe Tritonis. Il tua les deux Argonautes Canthos et Eribotès, qui voulaient lui enlever ses troupeaux.

CÉPHALIQUE adj. Anat. Relatif à la tête. || *Veine céphalique*, veine du membre supérieur, naissant au pli du coude par union de la veine radiale accessoire avec la veine médiane céphalique. (Elle monte superficiellement sur le bord externe du bras, parcourt le sillon delto-pectoral et se jette dans la veine axillaire.) || *Sympathique céphalique*, portion du système sympathique, composée principalement de trois ganglions : ophtalmique, sphéno-palatin et otique.

— Anthropol. *Indice céphalique*, rapport entre les diamètres transverse et antéropostérieur du crâne. (V. part. *encycl.*)

— Embryol. *Capuchon céphalique*, *Extrémité céphalique*, partie antérieure ou supérieure de l'être futur, dans l'embryon.

— Séméiol. *Souffle céphalique*, souffle doux que l'on entend au niveau de la fontanelle antérieure du nouveau-né.

— ENCYCL. Anthropol. L'*indice céphalique* sert à mesurer les dimensions du crâne, vues en projection. Pour le déterminer, on multiplie le diamètre transverse maximal par 100 et l'on divise le produit par le diamètre antéropostérieur maximal. Le quotient obtenu est l'indice céphalique horizontal, qui varie suivant les races ; plus l'indice est bas, plus le crâne est allongé ; plus l'indice est haut, plus le crâne est arrondi. On appelle *dolichocéphales* les indices de 75 et au-dessous, *brachycéphales* les indices de 83 et au-dessus, et *mésaticéphales* les indices intermédiaires.

On calcule aussi des indices céphaliques verticaux en mettant en rapport la hauteur de la boîte crânienne soit avec le diamètre antéropostérieur, soit avec le diamètre transverse. Les techniques et les points de repère diffèrent selon qu'il s'agit du vivant ou du crâne squelettique.

CÉPHALISATION n. f. Embryol. Localisation des structures et des fonctions nerveuses dans la tête.

— ENCYCL. La tête de l'embryon est la première partie du corps à se développer ; elle sera toujours en avance sur les parties moyenne et postérieure du corps. L'évolution de l'extrémité antérieure ou céphalique de l'embryon est donnée par le développement du système nerveux central et de la région branchiale. Le névraxe prend précocement un développement considérable qui entraîne celui de la région céphalique.

CÉPHALIUM [ljɔm] n. m. Bot. Manchon laineux au sommet de quelques cactées, au voisinage du point d'insertion de l'inflorescence. (Lorsqu'une telle formation est latérale au lieu de terminale, on emploie le terme de *pseudo-céphalium*.)

« Céphale enlevé par l'Aurore » par A. Carrache *palais Farnèse, Rome*

CÉPHALOBÉNIDÉS n. m. pl. Zool. Ordre de pentastomides (ou linguatules), parasites des poumons des lézards et des serpents, parfois des sacs aériens de divers oiseaux.

CÉPHALOBRANCHES n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs aux annélides polychètes dont les branchies sont à la partie antérieure du corps (*sabella, spirographis*, etc.).

CÉPHALOCORDÉS n. m. pl. Zool. Sous-embranchement formé pour le seul genre *amphioxus**, et qui compose, avec le sous-embranchement des urocordés ou tuniciers, l'embranchement des procordés.

CÉPHALODISCUS [kys] n. m. Animal colonial vermiforme qui forme des réseaux de tubes anastomosés et de logettes où sont enfermés des individus renflés et surmontés d'un panache de tentacules. (Les jeunes se produisent en bourgeonnant sur un court pédoncule. Habite dans les eaux profondes de l'océan Antarctique. Classe des ptérobranches, embranchement des stomocordés.)

CÉPHALOGENÈSE n. f. Anat. et Embryol. Développement de la tête depuis son individualisation dans l'embryon jusqu'à l'âge adulte.

CÉPHALOGRAPHE n. m. Anthropol. Syn. de CÉPHALOMÈTRE.

CÉPHALOGYRE adj. Anat. Qui fait tourner la tête : *Muscles céphalogyres.*

CÉPHALOÏDE adj. Hist. nat. Qui est en forme de tête.

CÉPHALOLOPHE n. m. Antilope de petite taille, à petites cornes dirigées en arrière, avec une touffe de poils dressée sur le front, et qui habite les forêts de l'Afrique équatoriale.

CÉPHALOMÈTRE n. m. Anthropol. Instrument à l'aide duquel on mesure les dimensions de la tête.

CÉPHALOMÉTRIE n. f. Anthropol. Mesure de la tête au moyen du céphalomètre.

CÉPHALOMÉTRIQUE adj. Anthropol. Relatif à la céphalométrie.

CÉPHALON n. m. Zool. Partie antérieure du corps des pycnogonides, prolongée en avant par une trompe portant dorsalement les yeux et ventralement les chélicères, les palpes et les ovigères.

CÉPHALONIE, en gr. **Kephallênia** ou **Kefaloniá**, île grecque de la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Patras ; 737 km² ; 47 400 hab. Ch.-l. *Argostoli*. Cette île est formée par trois massifs montagneux qui encadrent des plaines fertiles. On y a découvert d'intéressants vestiges mycéniens : de nombreux tombeaux ont livré des vases, des armes et beaucoup d'outils. Elle a été affectée par de graves tremblements de terre, en particulier en 1953.

— Hist. Après avoir appartenu à divers Etats grecs, et participé à la Confédération maritime d'Athènes et à la ligue Etolienne, l'île fut prise par les Romains en 189 av. J.-C. et fit partie de l'Empire d'Orient jusqu'à 1185. Les Normands de Sicile l'érigèrent alors en comté, qui devint vassal de

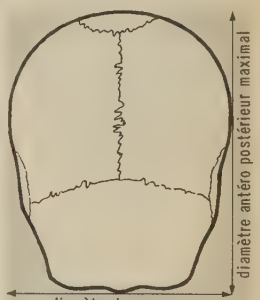

céphalique

céphaloptère

Venise et de la principauté de Morée sous la domination des Orsini (1194-1324) ; elle servit de base à la politique d'expansion de cette famille vers le continent, et particulièrement en Epire. Reprise par les Angevins de Naples et incorporée à la principauté de Morée, Céphalonie fut de nouveau autonome sous la dynastie comtale des Tocco, qui reprit la politique des Orsini. Mais l'approche des Turcs obligea les Tocco à placer l'île sous le protectorat de Venise, qui annexa Céphalonie en 1482 et l'intégra au duché de Corfou. Plusieurs fois occupée par les Turcs, Céphalonie resta cependant possession vénitienne jusqu'à la fin du XVIIIe s., devint française de 1797 à 1815, puis passa sous protectorat britannique, et fut enfin cédée à la Grèce en 1863.

CÉPHALOPINA n. f. Mouche qui pond ses œufs sur la tête des ruminants.
— ENCYCL. Les larves des *céphalopinas* pénètrent dans les sinus frontaux et le pharynx de leurs hôtes, s'y nourrissent des mucosités, puis se laissent tomber sur la terre, où elles s'enfoncent et se chrysalident. *Cephalopina titillator* attaque les chameaux et les buffles. Le genre fait partie des diptères brachycères cycloraphes, famille des œstridés.

CÉPHALOPODES n. m. pl. Classe de mollusques dont le pied, divisé en bras, surmonte la tête : *Les types les plus connus de céphalopodes sont la pieuvre, la seiche, le calmar.*
— ENCYCL. Les *céphalopodes* sont les mollusques les plus élevés en organisation. Leur complexité égale celle des vertébrés.
Le corps se compose d'une grosse tête, portant deux yeux latéraux aussi perfectionnés que ceux des poissons ; en haut s'ouvre une bouche pourvue d'un bec à deux mandibules semblables à celles d'un bec de perroquet, et une *radula* avec des glandes salivaires. Autour de la bouche sont les bras, au nombre de huit chez les octopodes, dix chez les décapodes. Ces appendices sont porteurs de ventouses, qui les recouvrent plus ou moins complètement et qui sont disposées en rangées ; souvent, les ventouses sont garnies de dents ou de crochets cornés ; ces organes servent à la capture des proies, à l'accouplement et à la reptation sur le sol (pieuvre).
Le corps est tantôt fusiforme (calmar), tantôt en forme de bourse (pieuvre). Il contient une forte cavité, renfermant des branchies plumeuses, dans laquelle s'ouvrent les organes reproducteurs, urinaires, l'anus. La masse des viscères y est adossée. Chez les décapodes, on trouve sous la peau du dos un organe dur, qui est la coquille des mollusques transformée en un os calcaire (seiche) ou en un organe corné en forme de plume (calmar). Chez les nautiles, la coquille est restée externe ; elle est cloisonnée, parcourue par un siphon, et entoure le corps. La peau, qui recouvre le corps entier, forme un repli qui limite la cavité branchiale : c'est le *manteau*. Toute cette peau est recouverte d'organes colorés (*chromatophores*), qui permettent aux céphalopodes de changer brusquement de couleur.
La musculature du corps et des bras est puissante ; ces animaux sont très forts et grands nageurs. Leur corps porte une paire de nageoires dorsales de formes diverses. Un crâne cartilagineux solide renferme le cerveau, très différencié, et donne attache aux muscles des bras et du dos.
Entre la tête et le corps se trouve un organe tubulaire, le siphon, qui sert à évacuer l'eau de la cavité palléale et à nager à reculons. Sous ce siphon s'ouvre une glande qui sécrète du noir ; quelques gouttes suffisent à troubler l'eau autour du céphalopode, et lui permettent d'échapper à la vue de ses poursuivants d'autant plus qu'il change en même temps de couleur par le jeu des chromatophores.
L'organe auditif des céphalopodes rappelle l'oreille interne des vertébrés ; leur cœur est aussi très perfectionné. Ils ont un gros foie, un pancréas, un intestin compliqué, des reins très développés. Les sexes sont séparés. Chez les mâles, un ou deux bras sont modifiés en vue de l'accouplement (hectocotyle). Les œufs sont gros, le plus souvent réunis en pontes glaireuses ou en grappes noires (seiche).
Tous les céphalopodes vivent dans la mer, depuis les temps géologiques les plus anciens ; ils étaient représentés dès le Cambrien par des espèces à quatre branchies et à coquilles externes, qui, sous forme de nautiles, d'ammonites énormes, peuplaient les océans. Ces formes anciennes ont disparu, ne laissant comme vestiges que deux espèces de nautiles, et faisant place aux espèces à deux branchies qui pullulent actuellement. On les divise en *tétrabranches* et *dibranches*, ces derniers en octopodes (pieuvre) et décapodes (calmar). Les plus grands céphalopodes de haute mer, mal connus, atteignent peut-être 10 m de long.

CÉPHALOPTÈRE n. m. Passereau d'Amérique tropicale, au plumage noir, d'assez forte taille, caractérisé par une grosse huppe qui retombe en avant au-dessus du bec et, sur la poitrine, par un fanon qui est plus ou moins emplumé selon les races. (Famille des cotingidés.)

CÉPHALOPTÈRE n. m. Ancien nom scientifique, encore très usité, d'une raie cornue méditerranéenne, la mobula*.

CÉPHALO-RACHIDIEN, ENNE adj. Relatif à la tête et au rachis, ou colonne vertébrale. ‖ *Liquide céphalo-rachidien*, liquide contenu dans l'espace sous-arachnoïdien, entre l'arachnoïde et la pie-mère, et qui baigne tout l'axe cérébro-spinal. (La quantité totale de ce liquide est d'environ 150 cm³. Il joue un rôle mécanique de soutien et intervient dans certains processus biochimiques du tissu nerveux.)

CÉPHALOS, en gr. **Kephalos,** fabricant d'armes de Syracuse, réfugié à Athènes sous Périclès ; il y fut un métèque influent. Père de l'orateur Lysias. Il apparaît dans *la République* de Platon.

CÉPHALOS, en gr. **Kephalos,** orateur et démagogue athénien du début du IVe s. av. J.-C. qui contribua à renverser les Trente. On lui attribuait un éloge de Laïs.

CÉPHALOSCOPIE n. f. Méd. Examen de la tête. (Vx.)

CÉPHALOSCOPIQUE adj. Méd. Relatif à la céphaloscopie : *Examen céphaloscopique.* (Vx.)

CÉPHALO-SPINAL adj. m. Anthropol. *Indice céphalo-spinal*, rapport entre la superficie du trou occipital exprimée en millimètres carrés et la capacité crânienne exprimée en centimètres cubes.

CÉPHALOSPORIUM [kjɔm] n. m. Parasitol. Champignon microscopique du type *acrémonium*, parasite des végétaux, des insectes et, parfois, de l'homme, chez lequel il provoque des lésions amygdaliennes et plus rarement cutanées.

CÉPHALOTAXUS [ksys] n. m. Conifère voisin des ifs, dont il se distingue par sa cime arrondie (Chine et Japon, jardins publics européens).

CÉPHALOTE n. m. Plante des marais du S.-O. de l'Australie.
— ENCYCL. A des feuilles ovales et pétiolées n'offrant rien d'extraordinaire, le *céphalote folliculaire* en ajoute d'autres qui ont la forme de véritables urnes recouvertes d'un opercule. Cette sorte de couvercle s'élève et s'abaisse suivant la quantité d'humidité répandue dans l'air. L'intérieur de l'urne renferme une sécrétion liquide de la plante. On cultive cette plante dans les jardins des zones tempérées, où elle exige la serre chaude.

CÉPHALOTE n. m. Grande roussette de Malaisie, remarquable par ses narines proéminentes. (Ce genre comprend des chauves-souris frugivores et appartient à la famille des ptéropodidés.)

CÉPHALOTHORAX n. m. Région antérieure du corps, chez les crustacés et les arachnides, comprenant la tête et le thorax soudés ensemble. (On dit aussi PROSOMA.)
— ENCYCL. Chez les crustacés décapodes, notamment les homards et les crabes, cette soudure est absolument complète, bien que chez les homards et les écrevisses, on voie de profonds sillons correspondant aux limites de certaines régions du corps, tandis qu'en dessous on trouve autant de segments qu'il y a de paires de pattes. La plupart des arachnides possèdent aussi un céphalothorax.

CÉPHALOTHRIX n. m. Très long ver némertien, filiforme, dont le corps est plus ou moins transparent, parasite de divers crustacés. (Embranchement des plathelminthes.)

CÉPHALOTRIBE n. m. Forceps pour broyer la tête d'un enfant mort dans l'utérus, afin de faciliter l'expulsion.
— ENCYCL. Le *céphalotribe* a été inventé par Baudelocque et a subi plusieurs perfectionnements importants. Le *basiotribe* de Tarnier, qui est muni d'une pointe perforatrice, a remplacé l'ancien céphalotribe.

CÉPHALOTROQUE adj. Se dit d'un type de larve d'annélide polychète, pourvue d'une couronne de cils vibratiles située en avant de la bouche.

CÈPHE n. m. Insecte allongé, à abdomen comprimé.
— ENCYCL. Le *cèphe* est très nuisible aux blés et aux seigles. Les femelles pondent dans les chaumes, et les larves, rongeant l'intérieur des tiges, font avorter les épis. Elles se transforment au pied de la plante, dans la cavité du chaume. L'écobuage permet de combattre cet insecte. (Nom sc. : *Cephus pygmæus.* Le genre fait partie des hyménoptères, famille des *céphidés.*)

CÉPHÉE, en gr. **Kepheus.** Myth. gr. Roi de Tégée, en Arcadie, il fut l'un des Argonautes et combattit avec Héraclès contre Lacédémone.

CÉPHÉE, en gr. **Kepheus.** Myth. gr. Père d'Andromède et mari de Cassiopée, roi des Céphènes, peuple qui était établi soit en Ethiopie, soit sur les rives de l'Euphrate.

CÉPHÉE (en lat. *Cepheus, -i*), constellation boréale située entre le Cygne, le Dragon et

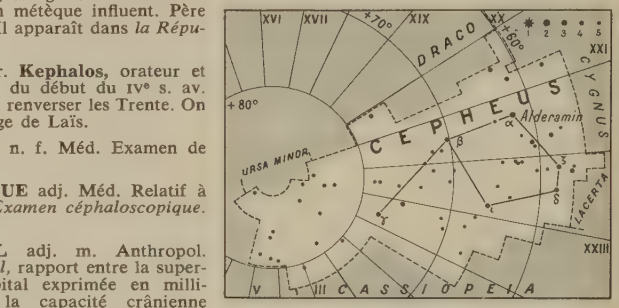

Cassiopée. Ses plus brillantes étoiles sont de magnitude 3 environ. α *Cephei*, ou *Alderamin*, est de magnitude 2,6. Plusieurs de ces étoiles (α, β, δ, ι et ζ) forment très sensiblement un losange opposé à la Grande Ourse par rapport au pôle.
L'étoile δ Céphée est double. Sa composante principale est le prototype des étoiles variables dites *céphéides**. Magnit. de 3,7 à 4,4. Période 5 j 6 h 45 mn.

CÉPHÉIDE n. f. Etoile dont l'étoile δ Céphée est le type, et dont l'éclat varie suivant une période bien déterminée, s'échelonnant entre quelques heures et une centaine d'heures.
— ENCYCL. L'importance extrême des *céphéides* en astronomie provient du fait, universellement admis de nos jours, que leur luminosité intrinsèque, ou magnitude* absolue, varie avec leur période, aisément observable suivant une loi que l'on a pu définir expérimentalement par une courbe. Connaissant ainsi la magnitude absolue d'une céphéide, grâce à sa période, et mesurant directement (ce qui est toujours possible) sa magnitude *apparente*, on obtient, par une relation simple (loi de Pogson*), la distance de l'étoile. C'est par cette méthode qu'ont été déterminées les distances des amas* globulaires et des galaxies* les plus proches, celles sur lesquelles on peut encore discerner certaines étoiles caractéristiques.
En fait, les céphéides se rangent en deux grandes classes : les céphéides à très courte période, inférieure à 0,8 jour, du type de l'étoile RR Lyrae, et les céphéides dites typiques, dont la période est comprise entre 3 jours et 45 jours, du type de l'étoile δ Céphée. Il n'y a pas d'étoile de périodicité intermédiaire. On a pu établir, en 1952 seulement, que ces catégories d'étoiles appartiennent à des populations stellaires* entièrement différentes et qu'elles ont des courbes *période-luminosité* nettement décalées. Cette découverte récente a modifié profondément nos connaissances sur les distances des galaxies lointaines, qui se sont trouvées

multipliées par un facteur au moins égal à 2. Les céphéides sont des étoiles pulsantes, pour lesquelles les réactions thermonucléaires internes n'ont pas encore conduit à un état stable de l'équilibre interne.

CÉPHÉLINE n. f. L'un des alcaloïdes de l'ipéca.

CÉPHÉNOMYIE n. f. (gr. *kêphên*, frelon, et *muia*, mouche). Mouche parasite des cervicornes. (La larve du *Cephenomyia trompe* vit dans le pharynx du renne; celles de diverses autres espèces se développent sur le cerf, le chevreuil, etc. Le genre fait partie des diptères brachycères, famille des calliphoridés.)

CEPHEUS [feys] n. m. Minuscule acarien noir ou brun, ressemblant à une petite araignée, avec des pattes robustes, vivant sous la mousse dans les forêts. (Famille des oribatidés.)

CEPHEUS, nom lat. de la constellation de Céphée* (au génit. : *Cephei;* abrév. [Cep]).

CÉPHISE. Myth. gr. Dieu-fleuve, père de Narcisse.

CÉPHISE, en gr. **Kêphisios** ou **Kêphisos.** Géogr. anc. Nom de plusieurs rivières de Grèce, dont les plus connues sont celle de Doride, de Phocide et de Béotie, qui finissait dans le lac Copaïs (le *Mavropotamos* actuel), et surtout celle (auj. *Kifissos*) de l'Attique, qui, née près de Décélie, baignait les murs du Pirée et se jetait dans le golfe Saronique, au port de Phalère.

CÉPHISODOTE l'Ancien, en gr. **Kêphisodotos,** sculpteur grec (IVe s. av. J.-C.). Père de Praxitèle, fidèle représentant de la plastique classique, il est l'auteur de la première statue vraiment allégorique de l'art grec : *Eirênê* (la Paix) *portant l'enfant Ploutos* (la Richesse) [bronze; érigé sur l'Agora d'Athènes], dont une copie romaine en marbre est conservée à la glyptothèque de Munich. Le reste de son œuvre est moins bien connu (*Hermès avec l'enfant Dionysos; Muses de l'Hélicon,* etc.).

CÉPHISODOTE le Jeune, en gr. **Kêphisodotos,** sculpteur athénien (IVe s. av. J.-C.), fils de Praxitèle. Portraitiste apprécié (*Lycurgue, Ménandre, Anyté la poétesse,* etc.), il est l'auteur de statues de divinités et d'un *symplegma* (groupe érotique) signalé à Pergame.

CÉPION. V. SERVILIUS CÉPION.

CÉPOLE n. m. Poisson osseux au corps très allongé, comprimé, couvert de très petites écailles, à nageoires dorsale et anale étendues dans toute la longueur du tronc, à nageoire caudale filamenteuse. (Une seule espèce, *Cepola rubescens,* nommée usuellement *ruban, fouet, rougeole, doumoizella,* etc., est assez commune en Méditerranée. Sa chair est peu estimée.)

CÉPOY, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), au N. de Montargis, sur le Loing; 1 723 hab. (1 471 aggl.). Ateliers de mécanique. Fabrique de baraques.

CEPPEAU n. m. Monn. V. CÉPEAU.

CERACCHI (Giuseppe), sculpteur italien (Rome 1751 - Paris 1802). Fixé à Londres en 1773, il exposa à la Royal Academy (*Castor et Pollux,* 1777), voyagea en Hollande, à Vienne, en Amérique (1791) et, en 1801, à Paris, forma un complot avec Arena, Topino-Lebrun, Demerville, Harrel, pour assassiner le Premier consul Napoléon Bonaparte; condamné à mort, Ceracchi fut guillotiné. Le musée de la ville de Nantes conserve de lui un buste en terre cuite (*Washington*).

CERADINI (Giulio), physiologiste italien (Milan 1844 - *id.* 1894). Il fit partie, à seize ans, de l'expédition des Mille. Il précisa le rôle des valvules sigmoïdes et fut nommé professeur de physiologie à Milan.

CÉRAISTE [rɛst] ou **CERASTIUM** [tjɔm] n. m. (gr. *kerastes,* cornu). Plante très rustique, parfois cultivée, dont il existe de nombreuses espèces ou variétés, disséminées un peu partout. (Famille des caryophyllacées.) ‖ *Céraiste d'eau,* nom usuel du malachium.

CÉRALUMIN ou **CÉRALUMINIUM** [njɔm] n. m. (de *cérium* et *aluminium*). Alliage léger, d'origine anglaise, composé d'aluminium, cuivre, nickel, fer, silicium, magnésium, et additionné de 0,2 p. 100 de cérium : *A l'état trempé et vieilli, le céralumin constitue un alliage léger, dit à haute résistance, employé en construction aéronautique.*

CÉRAM (en indonésien **Seram**), île de l'Indonésie, dans le groupe des Moluques, entre la mer de Céram, au N., et la mer de Banda, au S.; 100 000 hab., principalement Alfourous. Le cocotier, le sagoutier et la pêche sont les principales ressources vivrières. Le pétrole est exploité à Bula, sur la côte nord.

CÉRAM (MER DE), mer secondaire d'Indonésie, entre la mer des Moluques, à l'O., et la mer d'Arafura, au S.-E.; elle baigne la Nouvelle-Guinée à l'E., Halmahera et Céram (qui lui donne son nom) à l'O.

CÉRAMBOS ou **KÉRAMBOS.** Myth. gr. Berger de l'Othrys (Thessalie). Il échappa au déluge de Deucalion grâce aux ailes que les Nymphes lui avaient données, en le transformant en scarabée.

CÉRAMBYCIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères renfermant des espèces à corps élancé et à longues antennes.
— ENCYCL. Les *cérambycidés, longicornes* ou *capricornes,* se rencontrent sur les fleurs, sur les arbres abattus, etc. Leurs larves, qui ont des pattes extrêmement réduites ou inexistantes, creusent des galeries dans le bois. Beaucoup d'entre elles sont nuisibles. On connaît plus de 13 000 espèces de longicornes.

CÉRAMBYX n. m. (gr. *kerambux,* capricorne). Nom scientifique du capricorne, élégant insecte de l'Ancien Monde, aux longues antennes.
— ENCYCL. Deux espèces sont communes en France : *Cerambyx heros* ou *cerdo,* grand capricorne du chêne, ou *biche* (confondu parfois sous ce nom avec la femelle du lucane cerf-volant); *C. scopolii,* moitié plus petit. Le premier a de 3 à 5 cm de long; c'est un xylophage assez redouté : il vit sur des chênes, où sa larve creuse de profondes galeries, et ne sort guère que pendant les nuits d'été. Le second est commun sur les fleurs des ombellifères; sa larve creuse le tronc des arbres fruitiers. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *cérambycidés.*

CÉRAME n. m. (gr. *keramos*). Archéol. Vase de terre cuite.
◆ Adj. *Grès cérame,* grès propre à faire des vases; poterie de grès.

CÉRAMIALES n. f. pl. (du gr. *keramos,* vase). Ordre d'algues rouges, caractérisé par l'existence d'une seule génération de cellules auxiliaires, voisines de l'œuf, et dont le *céramium* est le type.

CÉRAMICIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes, qui se célébraient dans le Céramique, à Athènes.

CÉRAMIQUE adj. (gr. *keramicos,* d'argile). Relatif à la fabrication des poteries : *Les produits céramiques.*
— ENCYCL. Les produits *céramiques* se classent en deux catégories, d'après la nature de la pâte cuite.

● Les *produits céramiques poreux* ont une cassure terreuse et leur pâte est perméable aux gaz, aux liquides et aux graisses. Ils comprennent :
1° les *poteries à pâte perméable plus ou moins colorée en rouge* par l'oxyde de fer : terres cuites, poteries vernissées à glaçure silico-alcaline ou plombifère, faïence stannifère recouverte d'émail opaque à base d'oxyde d'étain masquant la couleur de la pâte;
2° les *produits réfractaires,* résistant aux hautes températures : briques, cassettes, etc.;
3° les *poteries à pâte perméable blanche et fine,* cuisant à plus haute température que les terres cuites et recouvertes d'un émail transparent : faïence fine, cailloutage, terre de pipe.

● Les *produits céramiques imperméables* doivent leurs propriétés au ramollissement et à la vitrification de la pâte à haute température. Ils comprennent :
1° les *grès cérames,* à pâte dure et pratiquement opaque;
2° les *porcelaines,* dont la pâte est dure, blanche, translucide. Elles sont divisées elles-mêmes en *porcelaines dures,* à pâte et couverte* feldspathiques ou feldspathico-calcaires, et en *porcelaines tendres,* dont la pâte contient un fondant artificiel (fritte) ou phosphatique et dont la couverte est plombeuse;
3° les *porcelaines sanitaires* (« vitreous » des Anglo-Saxons), placées dans la série des produits vitrifiés entre le grès et la porcelaine; leur mode de cuisson, leur aspect en font des produits intermédiaires entre la faïence fine et la porcelaine; leur pâte est à la fois poreuse et translucide.

La base commune des pâtes céramiques — et leur élément plastifiant — est l'*argile,* dont le type le plus pur est le kaolin, employé dans les poteries blanches : faïence fine et porcelaine. On lui ajoute des éléments non plastiques (dégraissants) : sable, quartz, ciment ou pâte déjà cuite, feldspath, craie, etc. Ces deux derniers éléments sont, en outre, des fondants à haute température et provoquent la vitrification des pâtes.

Les pâtes sont préparées par voie humide en mélangeant intimement les éléments dans des délayeurs, des malaxeurs ou des moulins broyeurs, selon les cas. L'excès d'eau est éliminé par filtration dans des filtres-presses ou quelquefois par dessiccation partielle.

Les pâtes sont façonnées sous forme liquide, ou en barbotine (*procédé du coulage*), sous forme de pâte presque sèche, par *pressage,* ou sous forme de pâte plastique. Dans ce dernier cas, les principaux procédés utilisés sont : le *tournage,* connu depuis la plus haute antiquité (le tournage des pâtes kaoliniques peu plastiques comprend deux opérations : l'ébauchage et le tournassage); le *moulage,* exécuté à la main ou à la machine (c'est alors *le calibrage*), et enfin le *filage,* de plus en plus employé dans la fabrication des matériaux de construction.

Les pièces façonnées et bien sèches sont cuites dans des fours discontinus ou continus. La cuisson peut comprendre un, deux ou plusieurs feux, suivant la complexité du décor. La porcelaine cuite à son premier feu, à basse température, est appelée *dégourdi;* la pâte présente alors une consistance et une porosité lui permettant de subir l'émaillage par trempage, arrosement ou insufflation. La porcelaine est ensuite cuite à haute température et acquiert ses caractéristiques définitives, mais elle peut encore faire l'objet d'une troisième cuisson si la décoration comporte

cérambyx

fabrication de la **céramique**

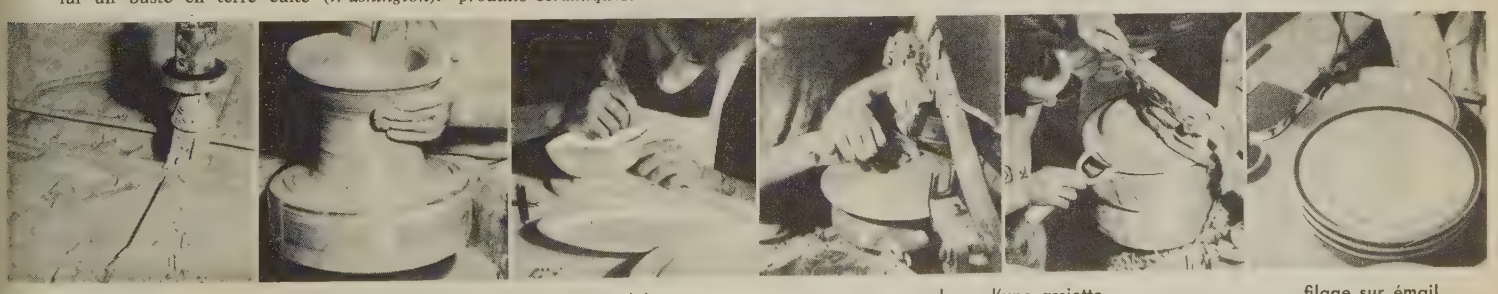

délayage — ébauchage à la main — modelage — moulage d'une assiette — filage sur émail

Phot. Vincent, Séguy.

fabrication de la céramique *(suite)*

décoration

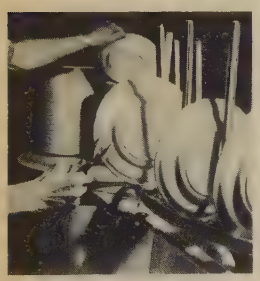

émaillage

tête de céraste

le CÉRAMIQUE extérieur à Athènes

des ors ou des couleurs vitrifiables sur couverte. Les pièces non émaillées, mais cuites à fond, en une seule cuisson, sont appelées *biscuits*. Les poteries communes sont cuites, en général, en charge et en pleine flamme, tandis que les poteries fines, faïences et porcelaines sont cuites en cassettes. La cuisson céramique ne consiste pas à atteindre une température correcte, mais à suivre un certain cycle thermique en présence d'une atmosphère bien définie, qui peut, éventuellement, être modifiée en cours d'opération.

Le décor des poteries se fait en employant les principes colorants sous ou sur la couverte, en colorant celle-ci ou en colorant la pâte elle-même (engobes). Les poteries vernissées se décorent en général sous la glaçure ou avec des glaçures colorées ; la faïence fine est surtout décorée sous glaçure, ainsi que la porcelaine tendre phosphatique anglaise ; toutefois, le décor sur glaçure et les glaçures colorées (majolique) sont souvent employés. La porcelaine dure est presque toujours décorée sur couverte, avec des couleurs vitrifiables cuisant à basse température (peinture, décalcomanie) ; mais on peut, comme à Sèvres, employer le décor sous couverte, les pâtes colorées, les couvertes colorées, les émaux, etc.

Les principaux métaux dont les composés sont employés dans les couleurs céramiques sont : le cuivre pour les verts, les bleu turquoise, les rouges ; le cobalt pour les bleus foncés ; le manganèse pour les violets ; le chrome pour les verts, les roses, le corail ; l'antimoine pour les jaunes ; le fer pour les bruns et les rouges ; l'urane pour les jaunes ; l'étain pour les blancs ; l'or, employé sous forme métallique, dans les pourpres, les carmins, les roses et les violets. En combinant convenablement l'emploi de ces composés métalliques, on fait varier les tons à l'infini.

CÉRAMIQUE n. f. (gr. *keramikos ;* de *keramos,* argile). Art de fabriquer les poteries, fondé sur la propriété des argiles de donner avec l'eau une pâte plastique, facile à façonner, devenant dure, solide et inaltérable après cuisson. ‖ *Par extens.* La poterie elle-même.

— Chirurg. dent. *Céramique dentaire,* spécialité qui concerne l'ensemble des techniques employant comme moyen de reconstitution les porcelaines de moyenne ou de haute température de fusion. (En dentisterie opératoire, on les emploie pour la fabrication des couronnes de revêtement [couronnes-jackets], des inlays ; en prothèse, on fait des dents en porcelaine pleines, avec ou sans crampons.)

— ENCYCL. Les progrès de la *céramique* témoignent des progrès intellectuels et matériels de l'humanité. Apparue au Néolithique, on en trouve des débris à l'emplacement des palafittes (Suisse) et dans divers autres sites, en particulier à Chager-Bazar*. On y distingue déjà des types caractérisés par des ornementations variées : céramiques rubanées, caliciformes (bandes incisées au peigne), peintes (IVe millénaire). L'Egypte produit des poteries mates, lustrées, à glaçures colorées, d'une technique habile qu'on retrouve aussi chez les Chaldéens, les Assyriens et les Perses. Outre les poteries communes, les Chinois ont découvert les grès et les porcelaines. La Grèce a laissé des terres cuites très pures de forme et décorées de figures peintes, noires, puis rouges. Les Romains, disciples des Etrusques, produisirent les belles poteries d'Arezzo, rouges, décorées en relief, et développèrent la céramique architectonique. Cette fabrication disparut avec l'Empire romain pour renaître au début du Moyen Age ; au XVe s. seulement, elle reprend son essor avec Luca Della Robbia, à Florence, puis à Faenza, Urbino, Deruta, Pesaro, Gubbio, Castel-Durante, etc. En France, dès la fin du XIe s., on fabriquait des carrelages et des pièces de terre vernissée ; au milieu du XVIe s., on trouve les faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire, puis les « rustiques figulines » de Bernard Palissy. Les premières productions de Rouen sont de la même époque ; la fin du XVIIe s. voit le développement des trois principaux centres de fabrication des faïences d'art : Rouen, Nevers et Moustiers, autour desquels gravitent, pendant le XVIIIe s., les faïenceries de Lyon, Strasbourg, Niederwiller, Lunéville, Saint-Clément, Lille, Valenciennes, Saint-Cloud, Sceaux, Marseille, etc. A l'étranger, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe s. brillent d'un vif éclat les faïenceries de Delft en Hollande, Nuremberg, Höchst, Anspach en Allemagne, Alcora en Espagne, devancées par celles de Malaga et de Manisès, d'où viennent les rutilantes poteries à reflets métalliques, dites hispano-mauresques.

L'invasion, au XVIIIe s., des porcelaines de la Chine, à pâte fine et transparente, provoqua la décadence des faïenceries européennes. Les céramistes se livrèrent à des recherches d'un autre ordre. Déjà vers le milieu du XVIe s., une première porcelaine tendre avait fait son apparition à Florence ; un siècle plus tard, Rouen d'abord, Saint-Cloud ensuite, s'y essayèrent. Les résultats furent assez intéressants pour susciter la création de fabriques rivales à Mennecy, Chantilly et Vincennes, berceau de la célèbre manufacture de Sèvres. En Allemagne, où la fabrication des grès cérames avait pris une grande extension dès le XVe s., on avait découvert le secret de la porcelaine dure. En 1709, l'Electeur de Saxe installa une fabrique à Meissen ; bientôt des ateliers rivaux surgissaient autour d'elle. Le secret de la composition de la porcelaine dure était découvert en France vers 1750, et sa fabrication est en pleine activité en 1770, à Sèvres ; elle y supplanta la porcelaine tendre qui avait fait la renommée de la manufacture au XVIIIe s. En Angleterre, la fabrication de la porcelaine tendre se maintenait à côté de celle des faïences fines au détriment des faïences stannifères ; celles-ci, appliquées à la décoration, ont repris un nouvel essor ; la production de la porcelaine dure, grâce aux progrès de la science, a pris des développements considérables. (→ Biblio.)

Céramique (MUSÉE). V. SÈVRES.

céramique industrielle (ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE), Ecole nationale d'enseignement technique placée sous l'autorité du ministère de l'Education nationale, et formant des ingénieurs destinés aux industries des silicates : céramique, verrerie, émaillerie sur métaux, liants hydrauliques, etc. Créé en 1879, après avoir été annexé à la Manufacture de Sèvres à des titres différents, transformé en 1919 en Ecole nationale de céramique, assimilé aux Ecoles nationales d'arts et métiers en 1926 sous son nom actuel, cet établissement dispense un enseignement de nature essentiellement technique, à base de connaissances scientifiques. Recrutés par un concours dont le niveau est celui du baccalauréat (séries mathématiques et techniques), ses élèves reçoivent, après quatre années d'études, le titre d'ingénieur céramiste de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle. A la section normale est annexée une section spéciale permettant à certains élèves diplômés de grandes Ecoles techniques et scientifiques de se spécialiser en céramique.

CÉRAMIQUE (le), quartier situé au N.-O. de l'Athènes antique. Il tirait son nom de fabriques de poteries. Le *Céramique intérieur* renfermait l'Agora et les plus belles rues ; le *Céramique extérieur,* le long des routes d'Eleusis et du Pirée, contenait la grande nécropole du Dipylon, en grande partie déblayée ; on y voit encore en place de magnifiques stèles funéraires sculptées, du IVe s. av. J.-C. et des siècles suivants.

CÉRAMIQUE (GOLFE), en gr. **Keramikos kolpos.** Géogr. anc. Golfe de la Carie sud-occidentale, entre les deux presqu'îles d'Halicarnasse et de Cnide. Auj. *golfe de Cos.*

CÉRAMISTE adj. et n. Qui s'occupe de céramique.

CÉRAMITE n. m. Matér. Carreau en terre cuite très résistante.

CÉRAMIUM [mjɔm] n. m. (gr. *keramion,* vase en terre cuite). Algue rouge marine très commune. (Certaines espèces sont consommées en Extrême-Orient.)

CERAMIUS [seramjys] n. m. Guêpe solitaire qui creuse son nid dans le sol et édifie une cheminée en terre sur l'orifice. (Le genre, qui comprend plusieurs espèces méditerranéennes, fait partie des hyménoptères, famille des masaridés.)

CÉRAMOGRAPHIE n. f. Science de l'histoire de la céramique.

CÉRAMOGRAPHIQUE adj. *Vase céramographique,* vase de terre cuite orné de peintures.

CÉRAMOS ou **KERAMOS.** Géogr. anc. Ville de Carie (Asie Mineure), sur le golfe Céramique, auquel elle donnait son nom. Auj. *Ören.*

CÉRAMOS ou **KERAMOS.** Myth. gr. Fils de Dionysos et d'Ariadne. Il passa pour l'inventeur de la poterie, et les Athéniens en firent l'éponyme du quartier du Céramique.

CÉRANS-FOULLETOURTE, comm. de la Sarthe (arrond. de La Flèche), dans le haut Maine ; 1 692 hab. (674 aggl.). Poteries. — Le hameau de *La Souilletière* a vu naître le voyageur naturaliste Pierre Belon (XVIe s.).

CÉRAPE ou **CERAPUS** [pys] n. m. (gr. *keras,* corne, et *pous, podos,* pied). Nom générique d'un crustacé amphipode, le *cérape tubulaire,* qui habite un tube membraneux cylindrique, ouvert aux deux extrémités, dans lequel l'animal peut se retirer. (Dans ce cas, les derniers segments des antennules ferment le tube à la façon d'un opercule. Famille des corophiidés.)

CÉRARGYRE n. m. Minér. Syn. de CÉRARGYRITE.

CÉRARGYRITE n. f. (gr. *keras,* corne, et *arguros,* argent). Minér. Chlorure naturel d'argent ou *argent corné.* (On dit aussi CÉRARGYRE.)

— ENCYCL. La *cérargyrite,* de formule AgCl et de poids spécifique 5,6, appartient au système cubique. Elle se présente en masses compactes ou en petits cristaux se laissant couper au couteau comme de la cire.

CÉRASIFÈRE adj. Qui porte des cerises ou des fruits semblables à des cerises : *Prunier cérasifère.*

CÉRASINE n. f. (lat. *cerasus,* cerisier). Acide méta-arabique, l'un des constituants de la gomme de cerisier. ‖ Acide gras en C_{24}, un des constituants du tissu nerveux.

— Minér. Chlorocarbonate naturel de plomb. (Syn. PHOSGÉNITE ou PLOMB CORNÉ.)

CÉRASITE n. f. Minér. Variété de cordiérite, avec inclusions charbonneuses.

CÉRASONTE, en gr. **Kerasous,** en lat. **Cerasus.** Géogr. anc. Ville grecque d'Asie Mineure (Pont), sur le Pont-Euxin. Les Dix Mille s'y reposèrent des fatigues de leur rude traversée de l'Asie Mineure. Lucullus en rapporta, dit-on (73 av. J.-C.), les premiers plants de cerisiers (en lat. *cerasum*). Auj. *Giresun.*

CÉRASTE n. m. Nom scientifique de la vipère à cornes (*Cerastes cerastes*) du Sahara et d'Arabie. (Deux cornes céphaliques accroissent son air féroce. Nocturne et généralement enfouie dans le sable, la vipère à cornes est justement redoutée, bien que sa morsure soit rarement mortelle.)

CERASTIUM [serastjɔm] n. m. Bot. V. CÉRASTE.

CERASUS [serazys] n. m. (mot lat.). Bot. V. CERISIER.

CÉRAT [ra] n. m. (lat. *ceratus,* cire). Médicament externe, à base de cire et d'huile, de consistance molle, et auquel on peut incorporer une eau distillée aromatique. (Les cérats sont utilisés en cosmétologie ; ils servent également en dermatologie, comme excipients pour pommades.) [V. COLD* CREAM.]

CÉRATIAS n. m. (du gr. *keras, keratos,* corne). Poisson osseux abyssal, globuleux,

Phot. Séguy, Baufle, Viollet.

amphore grecque,
début Vᵉ s. av. J.-C., *Louvre*

Cratère ionien, « Hermès enfant simulant le sommeil », *Louvre*

Nevers (XVIIIᵉ s.), décor persan,
musée national de Céramique (Sèvres)

Phot. Giraudon.

CÉRAMIQUE - POTERIE - FAIENCE

École de Bernard Palissy (XVIᵉ s.), *musée de Sèvres*

Faenza (1485), *musée de Sèvres*

Delft (XVIIIᵉ s.), décor chinois, *musée de Sèvres*

Plat hispano-mauresque (XVᵉ s.),
musée de Sèvres

Rouen (1725), décor « à la rosace »,
musée de Sèvres

Delft (1764), décor « à l'enseigne de la rose »,
musée de Sèvres

CÉRAMIQUE. 2
PORCELAINES

· EUROPE ·

Musée national de la céramique
Sèvres

porcelaine tendre de Florence, dite « des Médicis » (v. 1580)

porcelaine tendre de Rouen moutardier (1675) aux armes d'Asselin de Villequier

porcelaine tendre de Vincennes (1745) jatte à crème

porcelaine tendre de Chantilly magot chinois (v. 1730)

porcelaine tendre de Sèvres : assiette du service de Catherine II (1778)

porcelaine dure de Meissen (Saxe) période Kändler (v. 1740) : personnage de la comédie italienne « Pantalon et Colombine »

porcelaine dure de Limoges tasse tremblieuse, dite « à la Reine » fabrique du comte d'Artois (v. 1775)

porcelaine dure de Sèvres gobelet et soucoupe laiterie de Rambouillet (1788)

porcelaine dure de Paris, fabrique de la Reine (v. 1780), décor aux barbeaux

porcelaine tendre de Saint-Cloud (v. 1720) : rafraîchissoir

porcelaine tendre de Sèvres sucrier rose « Pompadour » (1761

avec un appendice lumineux sur la tête et des dents énormes. (Les mâles de certaines espèces sont nains et vivent en parasites sur leur grosse femelle.)

CÉRATIDÉS n. m. pl. (gr. *keras, -atos,* corne). Zool. Famille de protozoaires flagellés, à corps généralement triangulaire ou fusiforme, et comprenant l'unique genre *ceratium*.

CÉRATINE n. f. Petite abeille solitaire, à corps presque nu, souvent métallique, qui fait son nid dans les tiges des ronces et autres plantes, et y dépose une pâtée mielleuse, qui servira de nourriture à sa larve. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

CÉRATINE adj. (du gr. *keras, -atos,* corne). Log. scolast. *Question cératine,* question captieuse, argument sophistique. (L'un des exemples les plus célèbres est le suivant : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. — Or, vous n'avez pas perdu de cornes. — Donc vous avez des cornes. »)

CÉRATION [ratjon] n. m. (gr. *keration,* petite corne). Poids grec qui valait 1/3 d'obole, soit 0,24 g.

CÉRATITE n. m. (gr. *keratitès,* encorné). Genre d'ammonoïdés, type du sous-ordre des *cératitidés,* renfermant les formes à coquille discoïde, à large ombilic, avec lobe antisiphonal à deux denticules. (Les cératites sont des fossiles du Trias.)

CERATITES [tɛs] n. m. (gr. *keratitès,* encorné). Longicorne grisâtre propre à l'Afrique noire. (La larve de *Ceratites jaspideus* ronge les jeunes troncs d'arbres et fait des dégâts dans les jardins. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CERATITIS [tis] n. f. Mouche attaquant les oranges et d'autres fruits, qui pourrissent très rapidement sous ses attaques. (La ceratitis est redoutable pour toutes les cultures fruitières ; elle peut provoquer la perte totale de récoltes. Le procédé de lutte le plus efficace contre cette mouche est l'emploi des gobe-mouches*. Nom sc. : *Ceratitis capitata*. Le genre fait partie des diptères brachycères cycloraphes, famille des trypétidés.)

CERATIUM [tjɔm] ou **CÉRATION** n. m. (gr. *keration,* petite corne). Protozoaire flagellé, remarquable par les cornes qui prolongent son corps. (Certaines espèces vivent dans l'eau douce, d'autres dans la mer. Ils forment parfois de longues chaînes par voie de division incomplète.)

CÉRATO-, élément tiré du grec *keras, keratos,* corne, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CÉRATOCAMPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères hétérocères, apparentée à la famille des saturnidés, et composée surtout d'espèces nord-américaines. (Les chenilles de ces papillons portent des appendices thoraciques remarquables.)

CÉRATODE ou **CERATODES** [dɛs] n. m. (gr. *keratôdès,* en forme de corne). Mollusque gastropode prosobranche, dont la coquille est discoïde, aplatie, operculée, et rappelle, par sa forme, celle des planorbes. (Les cératodes habitent les eaux douces de l'Amérique du Sud, principalement au Brésil.)

CERATODUS [seratodys] n. m. Poisson dipneuste, connu d'abord à l'état fossile dans les terrains triasiques du monde entier, et dont une espèce, *Ceratodus* ou *Neoceratodus Forsteri,* a été trouvée vivante dans les eaux stagnantes d'Australie. (C'est la *barramunda* des indigènes ; longueur, 1,50 m.)
— Encycl. Ce poisson possède, outre ses branchies, un poumon qu'il utilise à respirer l'air en été, saison où l'eau des marais où il vit n'est plus assez oxygénée. Ses nageoires pectorales bisériées, qui peuvent lui servir de pattes, et son cerveau d'une structure élevée contribuent aussi à le rapprocher des vertébrés terrestres. La chair en est comestible.

CÉRATOGLOSSE n. m. Anat. Faisceau postérieur du muscle hyoglosse, concourant à former la langue.

CERATONIA n. m. Bot. V. CAROUBIER.

CÉRATOPHRYS n. m. Grande grenouille de l'Amérique du Sud, dont la paupière supérieure prolonge son bord en une pointe cornée. (Vives couleurs, grande taille [25 cm]. Famille des leptodactylidés.)

CÉRATOPHYLLACÉES n. f. pl. Famille de plantes aquatiques (submergées), à feuilles en lanières fines et verticillées, et dont le fruit ne contient qu'une seule graine et ne s'ouvre pas.

CERATOPHYLLUM [lɔm] n. m. Plante aquatique, à feuilles découpées en lanières fines, sans racine, entièrement submergée, type de la famille des *cératophyllacées*.

CERATOPHYLLUS [seratɔfilys] n. m. Puce vivant sur divers oiseaux et mammifères. (L'espèce principale est la puce de rat, *Ceratophyllus fasciatus,* que l'on rencontre sur toute la surface du globe et qui transmet la peste. Le genre fait partie des insectes siphonaptères.)

CÉRATOPOGON n. m. (gr. *keras, -atos,* corne, et *pôgôn,* barbe). Minuscule moucheron (1 à 4 mm), à antennes plumeuses chez les mâles.
— Encycl. Les larves de *cératopogon* vivent dans les eaux stagnantes ou dans les plaies humides des arbres. Les femelles sucent le sang des vertébrés et d'autres animaux. Leur piqûre est douloureuse. Le genre fait partie des diptères nématocères et sert de type à la famille des *cératopogonidés*.

CÉRATOPOGONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères nématocères, voisine de la famille des chironomidés, comprenant des moucherons piqueurs et suceurs du sang des insectes et des vertébrés.
— Encycl. Les *cératopogonidés* renferment plusieurs centaines d'espèces de petite taille (1 à 4 mm), réparties dans les genres cératopogon, culicoïde, hématomydie, qui habitent le monde entier. Les larves, vermiformes, souvent transparentes, sont aquatiques ou terrestres. Les adultes piquent férocement et avec insistance ; ils peuvent se réunir en masses et devenir un fléau. Leur rôle pathogène est certain, mais mal connu. Les femelles dévorent souvent les mâles après l'accouplement.

CÉRATOPSIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles fossiles, de l'ordre des dinosauriens, au corps lourd, aux membres presque égaux, au crâne énorme (mesurant parfois 2 m) protégé par des cornes démesurées et une expansion osseuse en forme de collerette. (On trouve leurs restes dans le Crétacé supérieur de l'Amérique du Nord, de la Mongolie et de l'Europe orientale. C'est au genre *protoceratops* que sont attribués les œufs fossiles retrouvés dans le désert de Gobi.)

CÉRATORHINE n. f. Grande et belle cétoine de l'Afrique tropicale, de couleur éclatante et à tête cornue chez les mâles. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

CÉRATOSAURE ou **CERATOSAURUS** [rys] n. m. Reptile fossile, de l'ordre des dinosauriens. (Le cératosaure trouvé dans le Crétacé inférieur de l'Amérique du Nord mesurait 4 à 5 m de longueur. Son crâne, armé de grosses dents aiguës, portait une crête osseuse. Les membres antérieurs étaient réduits, mais armés de griffes.)

CERATOSTIGMA [se] n. f. Plante à tiges grêles, ramifiées et écailleuses, introduite de Chine, poussant dans le Morbihan. (Famille des plombaginacées.)

CERATOSTOMELLA [se] n. m. Champignon pyrénomycète qui cause le dépérissement des ormes.

CERATOZAMIA [se] n. m. Petit arbre à tronc court, qui croît au Mexique. (On en trouve quelques espèces dans les serres. Famille des cycadacées, sous-embranchement des gymnospermes.)

CERBATANE n. f. Bouche à feu de petit calibre, en usage au XVe s., et qui semble avoir été tantôt une couleuvrine à main, tantôt un canon monté sur fourche.

CERBÈRE, en gr. **Kerberos,** monstre dont la mythologie grecque faisait le gardien des Enfers. Fils de Typhon et d'Echidna, c'était un chien à cinquante ou cent têtes, selon les auteurs ; en art, à trois têtes, avec une queue de dragon et des têtes de serpent sur l'échine. Les morts même devaient l'apaiser en lui présentant le gâteau de miel qu'on avait placé dans leur tombe avec l'obole à Charon. Mais il était surtout terrible pour les vivants qui essayaient de forcer la porte des Enfers, comme Pirithoos et Thésée, qui cherchaient à enlever Perséphone. Orphée le calma en jouant de la lyre, puis Enée, qui lui jeta le gâteau préparé par la Sibylle. Héraclès seul réussit à dompter Cerbère, l'enchaîna et l'amena à Trézène, puis le renvoya aux Enfers.

CERBÈRE n. m. Ironiq. Concierge hargneux ; gardien brutal.

CERBÈRE, en esp. **Cervera,** cap de la côte des Pyrénées-Orientales, sur la Méditerranée, à la frontière de la France et de l'Espagne.

CERBÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), sur la Méditerranée, au N. du *cap Cerbère ;* 2 245 hab. Port de pêche et station balnéaire. C'est la dernière localité française avant l'Espagne (gare internationale).

CERBOLITE n. f. Minér. Syn. de BOUSSINGAULTITE.

CERCAIRE n. f. (du gr. *kerkos,* queue). Nom donné aux larves des *douves* (vers trématodes).
— Encycl. Les *cercaires* sont de très petite taille ; leur queue mobile les fait ressembler à de minuscules têtards ; elles sont munies de ventouses et d'un tube digestif bifurqué. (V. DOUVE.)

CERCAMON, troubadour gascon, l'un des plus anciens. Ses œuvres datent des années 1135 à 1145. Il reste de lui sept pièces (chansons, sirventes) d'un caractère encore archaïque.

CERCAMP, écart de la comm. de Frévent (Pas-de-Calais, arrond. d'Arras), au S. de Saint-Pol. Ruines d'une abbaye où fut négociée en 1558 la paix du Cateau-Cambrésis.

CERCAPHOS ou **KERKAPHOS.** Myth. gr. Fils d'Hélios, ancêtre des Rhodiens, père de Lindos, Ialysos, Camiros, héros éponymes des trois cités de l'île.

CERCE [sɛrs] n. f. (de *cerceau*). Technol. Large planchette de chêne ou de hêtre obtenue par fendage, et servant à faire des cercles de tambour, à border les tamis, les cribles, etc. ‖ Sorte de gabarit en bois donnant le contre-profil d'une courbe, dont se sert le tailleur de pierre pour vérifier son travail.
— Trav. publ. Syn. de CALIBRE.

CERCEAU [sɛrso] n. m. (lat. pop. *circellus,* petit cercle). Cercle de fer ou de bois servant à maintenir les douves d'un tonneau ou d'un autre récipient. ‖ *Par anal.* Bois ou autre matière courbée en cintre, et servant à divers usages : *Cerceaux de crinoline, de jupon. Cette voiture était une carriole recouverte d'une bâche en toile posée sur des cerceaux* (H. Malot). ‖ *Particul.* Cercle de bois léger que les enfants font rouler en le poussant devant eux avec un petit bâton. ‖ Sorte de joug en bois, soutenu par des courroies, employé pour porter des seaux d'eau.
— Cirq. Cercle flexible utilisé par les acrobates pour exécuter des sauts plus spectaculaires.
— Oisell. Espèce de filet monté sur un fil de fer cintré, pour prendre les oiseaux.
— ***Cerceaux*** n. m. pl. Plumes de l'extrémité des ailes des oiseaux de proie.

CERCEAU (DU). V. DU CERCEAU.

CERCEDILLA, bourg d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Madrid) ; 3 000 hab. Station estivale au pied de la sierra de Guadarrama.

CERCÉRIS [ris] n. m. (lat. *cerceris,* nom d'oiseau). Guêpe fouisseuse, ordinairement noire, tachée de jaune, avec les segments de l'abdomen incisés.
— Encycl. Les nombreuses espèces de *cercéris* font leur nid dans les endroits sablonneux. Les femelles creusent des terriers,

« Héraclès enchaînant Cerbère »
détail d'un vase grec

cératite

ceratitis

cératorhine

Phot. Vincent, Giraudon.

qu'elles approvisionnent avec divers insectes (coléoptères, hyménoptères mellifères) dont se nourriront leurs larves. *Cerceris arenaria* habite le midi de la France. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.

CERCHE n. f. Technol. Syn. de CERCE.

CERCIDAS ou **KERKIDAS**, poète, philosophe grec à tendances cyniques et législateur (Arcadie IIIe s. av. J.-C.). Il rédigea un code de lois pour Mégalopolis, sa patrie, et surtout un poème, rédigé lors de la révolution de Cléomène, dans lequel il exhorte ses amis à lutter contre la menace de révolution sociale en soignant les malades et en faisant l'aumône aux pauvres.

CERCIS [sis] n. m. (gr. *kerkis*, navette). Plante dont les jeunes pousses sont rougeâtres et les rameaux tortueux, poussant sur les coteaux secs du midi de la France. (*Cercis siliquastrum*, ou *arbre de Judée*, est planté dans les jardins et les parcs pour la beauté de ses fleurs roses, qui naissent sur les branches avant les feuilles. Famille des césalpiniacées.)

CERCLAGE n. m. Action de cercler. || *Bois de cerclage*, bois de châtaignier, de hêtre, de frêne, propre à fabriquer des cerceaux. — Chirurg. Technique chirurgicale de contention d'un os fracturé, à l'aide d'un fil entourant les fragments osseux. (Le cerclage se fait le plus souvent à l'aide d'un fil métallique ; il se pratique surtout au niveau de la rotule et de l'olécrane. Le mot « cerclage » sert également à désigner une intervention chirurgicale consistant à rétrécir le calibre de l'anus à l'aide d'un fil : cette opération est surtout employée comme traitement du prolapsus rectal chez l'enfant.)

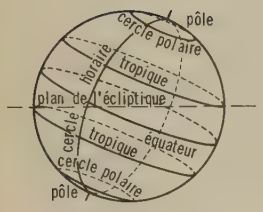

cercle céleste

CERCLE n. m. (lat. *circulus*). Surface plane limitée par une courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point fixe intérieur appelé centre : *On trouve l'aire d'un cercle en multipliant le carré du rayon par* π. (V. part. *encycl.*, Math.) || *Par extens.* Ligne circulaire ou « circonférence » qui limite le cercle : *Elle errait, décrivant lentement autour de la boulangerie une ronde vigilante, dont le cercle se rétrécissait* (F. Carco). || Objet matériel ayant une forme circulaire : *La lame se fixe en tournant un cercle de cuivre* (Gautier). || Réunion de personnes ou de choses groupées en cercle : *Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille | Applaudit à grands cris* (Hugo). *Le cavalier [...] parcourut d'un œil tranquille le cercle des comédiens* (Gautier). || *Faire cercle*, se grouper en rond : *La bande se chauffe les doigts | Et fait cercle à la cheminée* (Gautier). || Personnes groupées dans l'entourage d'une autre : *Élargir le cercle de ses admirateurs. Elle restreignait ses évolutions sociales à ce cercle* (Balzac). || Association de personnes réunies pour un but particulier : *Cercle littéraire. Cercle politique*, et, *spécialem.* le local même : *Aller à son cercle. Dîner au cercle.* (V. part. *encycl.*, Mœurs et cout.) || — *Fig.* Ce dont on fait le tour ; domaine : *Le cercle étroit des sensations coutumières* (Gide). *Un voyage en Orient complétait le cercle des études que je m'étais toujours promis d'achever* (Chateaubriand). || Ce qui vous entoure, vous tient prisonnier : *La solitude se referme. Oh ! il faut qu'il brise ce cercle !... Il songe à son notaire, lui téléphone* (H. de Montherlant). || Série d'actes, de faits ou d'objets qui se succèdent et se reproduisent sans cesse : *L'éternité poursuit son cercle* (Gautier). || *Cercle vicieux*, mode défectueux de raisonnement, dans lequel on donne pour conclusion à son argumentation l'hypothèse sur laquelle on l'a fondée ; et, *par extens.*, impasse, situation sans issue et dans laquelle les diverses solutions imaginées ne peuvent être obtenues qu'au moyen de ces solutions mêmes.

— ALLUS. HIST. ***Cercle de Popilius***, v. POPILIUS LAENAS.

— Admin. Division territoriale ou administrative d'Etats de l'Europe (Allemagne, par exemple), comme aussi de différentes régions de la Communauté.

— Admin. anc. Subdivision administrative et surtout judiciaire du Saint Empire. (Albert II, en 1438-1439, avait voulu le diviser en six cercles. Maximilien Ier, en 1500, reprit ce projet et définit les limites de dix cercles : Autriche, Bavière, Bourgogne, Franconie, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Basse-Saxe, Haute-Saxe, Souabe et Westphalie. Cet effort de régularisation administrative se heurta aux coutumes féodales, aux droits souverains des princes et des villes et aux remaniements territoriaux successifs. Les cercles ne constituèrent réellement une circonscription administrative régulière qu'à partir du XIXe s., sous la forme d'une subdivision du *Land*.) || Dans l'empire d'Autriche, circonscription administrative créée aux dépens des anciennes provinces historiques par Bach. (Administrées par des fonctionnaires nommés par le gouvernement de Vienne, elles facilitèrent la concentration des pouvoirs entre les mains de ce dernier.) || Dans la France du XVIIe s., la plus importante circonscription administrative créée par les protestants en 1611 (Assemblée de Saumur) pour lutter contre la politique hostile de Marie de Médicis. Ils en constituèrent huit le 10 mai 1621 contre Luynes et Louis XIII.

— Astron. Chacune des lignes fictives que l'on suppose tracées sur la sphère céleste, et qui servent à définir les coordonnées des astres ainsi que leurs mouvements apparents. || *Cercle de déclinaison* ou *cercle horaire d'une étoile*, grand cercle passant par cette étoile et la ligne des pôles. || *Cercle diurne d'une étoile*, trajectoire décrite par une étoile dans sa rotation apparente autour de l'axe du monde : *Un cercle diurne est un parallèle de la sphère céleste.* || *Cercle de hauteur*, courbe tracée sur la surface terrestre et telle que, de tous ses points, on voit à un même instant un même astre à la même hauteur. || *Cercle méridien* ou *lunette méridienne*, instrument analogue au cercle mural, mais plus ou moins portatif suivant le cas, et utilisé de même. || *Cercle mural*, v. part. *encycl.*

— Bot. *Cercle annuel*, v. ANNEAU.

— Electr. *Cercle de Barow*, instrument servant à mesurer la composante verticale du champ magnétique terrestre. (V. MAGNÉTOMÈTRE.) || *Cercle de protection* ou *Cercle réservé*, espace circulaire autour d'un paratonnerre, dans lequel les atteintes de la foudre ne sont pas à redouter.

— Géod. et Topogr. Famille d'instruments géodésiques ou topographiques munis d'un seul limbe, destinés exclusivement soit à la mesure des angles horizontaux, soit à celle des angles verticaux. || *Cercle d'alignement*, instrument à lunette, muni d'un limbe horizontal, employé en topographie pour mesurer les angles azimutaux en petite triangulation, vérifier les alignements et les jalonner (précision de 1 centigrade environ). || *Cercle azimutal*, instrument très précis de géodésie primordiale, fondé sur le même principe qu'un théodolite, mais dont le cercle horizontal existerait seul, et destiné à la mesure des angles horizontaux des triangles de premier ordre (précision de 2 secondes centésimales). || *Cercle à réflexion*, instrument ne différant du sextant qu'en ce que l'arc de cercle de 60 degrés se trouve remplacé par un cercle entier. (Il sert essentiellement à mesurer à la mer un angle entre deux directions déterminées, situées toutes deux dans un plan à peu près horizontal.) || *Cercle zénithal*, instrument d'astronomie géodésique destiné uniquement à la mesure des hauteurs des astres au-dessus de l'horizon.

— Géogr. Ligne fictive que l'on suppose tracée sur la sphère terrestre : *Cercle équinoxial.* || *Cercle polaire*, chacun des deux petits cercles parallèles à l'équateur et dont la distance angulaire aux pôles est la même que la distance des tropiques : *Cercle polaire arctique. Cercle polaire antarctique.* || *Cercle des tropiques*, chacun des deux cercles parallèles à l'équateur et menés par les points solsticiaux.

— Géomorphol. *Cercle de pierres*, disposition caractéristique d'un sol géométrique se développant en milieu périglaciaire, où se forme un arrangement circulaire de pierres et de débris grossiers autour de taches fines, terreuses.

— Hist. *Cercle du roi, Cercle de la reine*, réunion de personnes admises dans l'intimité du roi ou dans celle de la reine, et qui prenaient part aux petites réunions journalières de leur cour. || *Cercles constitutionnels*, sous le Directoire, réunions publiques où l'on discutait de questions politiques.

— Industr. agric. En fromagerie, planche roulée sur elle-même, qui sert de moule circulaire dans la fabrication du gruyère.

— Mar. *Cercle de tournage*, anneau placé au pied des mâts, à hauteur d'homme, et portant des cabillots de tournage.

— Math. *Arc de cercle*, portion de la circonférence, de la ligne qui circonscrit le cercle. || *Cercle de convergence*, v. SÉRIE. || *Cercle de courbure*, v. COURBURE. || *Cercle des neuf points*, cercle dont la circonférence passe par les pieds des hauteurs d'un triangle, les pieds des médianes et les milieux des droites qui joignent chaque sommet au point de concours des hauteurs. || *Cercle osculateur*, v. OSCULATEUR. || *Conchoïde de cercle*, v. CONCHOÏDE. || *Grand cercle d'une sphère*, section de la sphère par un plan passant par son centre. || *Petit cercle d'une sphère*, section d'une sphère par un plan ne contenant pas le centre. || *Podaire de cercle*, v. PODAIRE. || *Quadrature du cercle*, problème impossible à résoudre, et qui consisterait à carrer un cercle donné, c'est-à-dire à construire ou à calculer un carré équivalent à ce cercle.

— Mil. *Cercle militaire*, local ou bâtiment dans lequel les officiers des trois armées peuvent se rencontrer, disposer d'une salle de lecture et d'une bibliothèque et, dans certains cas, prendre leurs repas et leur logement temporaire. (Le Cercle national des armées de terre, de mer et de l'air, ouvert à Paris en 1887, est placé sous la direction du général gouverneur militaire.)

— Occult. *Cercle magique*, cercle que les prétendus magiciens tracent sur le sol, et au centre duquel ils s'établissent lorsqu'ils veulent évoquer le démon, qui, disent-ils, ne peut le franchir, après que certaines conjurations ont été prononcées. || *Cercle de préservation*, cercle invisible tracé dans l'espace avec la pointe d'un stylet d'acier. (Décrit autour d'un homme, il le préserverait des mauvais sorts et des envoûtements.)

— Ophtalmol. *Cercle ciliaire*, partie antérieure de la choroïde, qui renferme des fibres musculaires. (Le cercle ciliaire répond à la zone choroïdienne.)

— Opt. *Cercle oculaire*, v. ANNEAU *oculaire*.

— Philos. *Cercle de Vienne*, v. VIENNE.

— Physiq. *Cercle chromatique*, v. COULEUR.

— Relig. hind. *Cercle de l'existence* ou *du temps*, v. part. *encycl.*

— Tonnell. Cerceau de bois ou de fer ayant pour objet de maintenir les douves d'un tonneau. (V. part. *encycl.*) || *Cercle de bâtissure*, chacune des lames de fer circulaires assez épaisses et de diamètre variable, employées pour bâtir les tonneaux.

— ENCYCL. Astron. Le *cercle mural* est un instrument dont se servent les astronomes. Il se compose essentiellement d'un grand cercle dont la circonférence est divisée avec précision. Placé dans le plan du méridien, parallèlement à un mur solide (d'où le nom de « cercle mural »), il peut tourner autour d'un axe perpendiculaire à son plan. Une lunette fixée au cercle, le long d'un diamètre, tourne avec lui autour de cet axe. Enfin, un index fixé au mur sert de repère pour les lectures. Le cercle mural permet de mesurer avec précision la hauteur d'un astre lorsqu'il passe au méridien et d'en déterminer ainsi la position en *déclinaison ;* de même, l'instant de

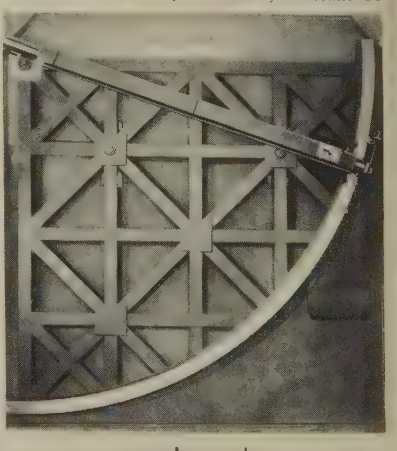
cercle mural
Observatoire de Paris

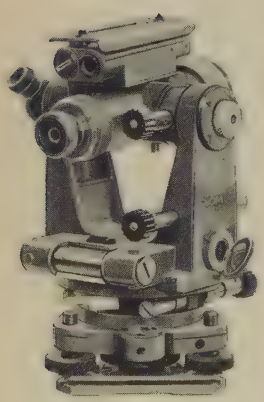
cercle d'alignement (géod. et topogr.)

Phot. Slom, Larousse.

ce passage permet de calculer la position en *ascension droite*. Ces mêmes observations faites sur des étoiles de coordonnées déjà connues permettent de déterminer la latitude et l'heure locale du lieu d'observation, d'où l'on déduit sa longitude.

— Mar. Sur les cartes marines, établies avec la projection de Mercator, la *loxodromie*, ou route coupant tous les méridiens sous le même angle, se trace par une ligne droite. C'est le chemin habituellement suivi par les navires, après détermination de l'*angle de route*. Comme, sur la sphère, le plus court chemin entre deux points est l'*arc de grand cercle* joignant ces points, certaines traversées seraient trop longues avec la loxodromie, qui s'écarte de l'arc de grand cercle. Telles sont la traversée de l'Atlantique, celle du Pacifique, etc. Pour ces grandes traversées, les navires suivent alors l'*arc de grand cercle*, ce qui nécessite chaque jour un tracé spécial sur la carte marine.

— Math. Le *cercle* est la portion du plan limitée par une circonférence et située à l'intérieur. La distance d'un point de la circonférence au centre est le *rayon* de la circonférence ou du cercle.

On emploie souvent le mot « cercle » pour « circonférence », bien que la circonférence soit une ligne, et le cercle la surface comprise à l'intérieur de cette ligne. Toutefois, on ne dit jamais « circonférence » pour « cercle ».

Pour les propriétés du cercle, v. ANGLE, ARC, CIRCONFÉRENCE, CORDE, DIAMÈTRE, RAYON, SÉCANTE, SECTEUR, SEGMENT, etc.

Équation du cercle en coordonnées rectilignes. Soit deux axes faisant entre eux l'angle θ, a et b les coordonnées du centre, x et y les coordonnées d'un point quelconque de la circonférence du cercle ; l'équation du cercle est

$$(x - a)^2 + (y - b)^2 + 2(x - a)(y - b)\cos\theta = R^2,$$

R désignant le rayon.

Ce qui caractérise l'équation du cercle, c'est que les coefficients des termes en x^2 et y^2 sont égaux, et le coefficient du terme en xy est double du cosinus de l'angle des axes. Réciproquement, une équation de la forme indiquée ci-dessus représente un cercle rapporté à deux axes obliques faisant entre eux l'angle θ.

Si les coordonnées sont rectangulaires $\cos\theta = 0$, l'équation du cercle devient

$$(x - a)^2 + (y - b)^2 = R^2.$$

Enfin, si le centre est en même temps pris pour origine, l'équation devient $x^2 + y^2 = R^2$.

— Mœurs et cout. et Dr. Les *cercles* réunissent en principe dans un local approprié des personnes du même milieu qui s'intéressent à un même objet ou qui désirent simplement occuper leurs loisirs en société. Il n'est pas toujours facile de les distinguer des clubs*, dont le nom pourrait être réservé à des sociétés plus actives et moins fermées que les cercles. Il faut distinguer parmi les cercles, outre ceux dont le jeu est le seul but, et qui sont soumis à des règlements de police, les cercles qui s'intéressent aux sports (*Cercle de l'Aviation, Touring-Club*), ceux qui rassemblent des personnes par la communauté des fonctions (*Cercle militaire, Cercle de la Librairie, Cercle de l'Agriculture*) ou par celle des croyances et des opinions (*Cercle catholique, Cercle républicain*) ; ceux qui s'intéressent particulièrement aux arts ou aux choses de l'esprit (*Cercle Aliénor, Cercle Carpeaux, Cercle Ernest-Renan, Cercle Paul-Valéry, Cercle Volney*). Il en est qui se sont rendus célèbres, comme *l'Epatant*, par le caractère brillant de leurs manifestations ou par la qualité et les titres de leurs membres. Les *cercles* n'ont pas la personnalité civile. Ils ne constituent pas des sociétés, sauf s'ils sont fondés dans un dessein de spéculation. Ils doivent être autorisés et peuvent être soumis à un impôt (après un vote de la municipalité) qui porte sur les cotisations des membres et sur la valeur locative de l'immeuble. Les gérants doivent faire chaque année une déclaration à la mairie. Sont dispensées de la taxe, dans certaines conditions, les sociétés d'étudiants des facultés de l'Etat, de bienfaisance, de secours mutuels, scientifiques, littéraires, agricoles, musicales. (V. JEUX.)

— Relig. hind. Sous le nom de *cercle de l'existence* ou *cercle du temps*, en sanskrit *kāla-chakra*, les brahmanes, les jains et les bouddhistes désignent à la fois l'évolution éternelle des éléments matériels impérissables, s'amalgamant et se désagrégeant perpétuellement, et la *transmigration*, passage de l'âme dans toutes les classes d'êtres animés, avec des alternatives d'élévation ou de chute, déterminées fatalement par les actes bons ou mauvais, et qui ne peut prendre fin que par l'absorption de l'âme purifiée dans le sein du dieu suprême, ou bien par son arrivée au *nirvāna bouddhique*. Les brahmanes symbolisent cette éternité de devenir par un cercle ; les jains, par la figure d'un serpent ployé de façon que sa tête touche sa queue ; les bouddhistes par une roue divisée en douze sections correspondant aux douze causes (*nidāna*) de la continuité de l'existence. Détruire à jamais ce *cercle de la transmigration* est le but que se proposent toutes les religions et les philosophies de l'Inde.

— Tonnell. La fabrication des *cercles* était autrefois une industrie forestière très importante. Elle mettait en œuvre le chêne, surtout le châtaignier et, accessoirement, le saule, le bouleau. Elle est localisée aujourd'hui dans des régions riches en taillis de châtaigniers, comme la Corrèze, car les cercles se font de plus en plus en fer feuillard.

Cercle social, club révolutionnaire fondé à Paris en 1790 par l'abbé Claude Fauchet, et qui eut pour origine une loge maçonnique, les « Amis de la vérité ». Il eut une vogue considérable, mais éphémère.

CERCLÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un tonneau dont les cerceaux sont d'un émail particulier, d'une sphère (ou globe impérial), pour indiquer l'émail du cercle.

CERCLER v. tr. Garnir d'un cercle : *Il caressa en silence le poignet mordoré que cerclait un bracelet d'argent* (R. Martin du Gard). ‖ Entourer comme d'un cercle : *Les arbres qui cerclent ces lacs sont feuillus et verts* (Bourget).

— Carr. Dans les meules naturelles, poser le cercle métallique qui assure la liaison des divers éléments de la meule.

CERCLEUX n. m. *Fam.* Habitué d'un cercle : *Ce cercleux en rupture d'aristocratie* (Proust).

CERCLIER n. m. Ouvrier qui fabriquait autrefois des cerceaux ou des cercles pour les tonneaux, en loge dans la forêt.

CERCO-, élément tiré du grec *kerkos*, queue, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CERCOBODO n. m. Protozoaire flagellé bodonidé, qui vit dans les mares, les étangs, les eaux croupies, le purin. (L'animalcule nage peu et glisse ordinairement sur le sol d'une façon lente et régulière, grâce à son fouet antérieur, le flagelle postérieur jouant le rôle de gouvernail. La multiplication se fait par simple bipartition longitudinale.)

CERCOCÈBE n. m. Singe africain, appelé aussi *mangabey*, de caractère intermédiaire entre le cercopithèque et le macaque de l'Inde. (Sous-ordre des catarhiniens, famille des cercopithécidés.)

CERCOLEPTES [tɛs] n. m. Zool. Nom scientifique du kinkajou.

CERCOPE n. f. (gr. *kerkopis*). Insecte rouge et noir du midi de la France. (Nom sc. : *Cercopis sanguinolenta*. Le genre, riche en espèces, fait partie des homoptères et sert de type à la famille des *cercopidés*.)

CERCOPES, en gr. **Kerkôpes**. Myth. gr. Nom de deux frères, d'une grande force et de haute taille, brigands et détrousseurs de voyageurs. Ils attaquèrent Héraclès, endormi aux Thermopyles. Le héros les saisit, les attacha à une poutre et les emporta sur son épaule. Mais il s'égaya tant de leurs plaintes et de leurs grimaces qu'il les relâcha. L'épisode est rappelé par les poètes comiques. Les Cercopes furent plus tard changés en singes par Zeus et bannis aux îles Pithécuses (auj. *Ischia* et *Procida*, dans la baie de Naples).

CERCOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères auchénorhynques, renfermant de petites cigales sauteuses, répandues sur tout le globe et abondant particulièrement dans les régions chaudes. (Genres principaux : *cercope, aphrophore, philaenus*, etc.)

CERCOPITHÉCIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères primates, sous-ordre des catarhiniens, comprenant les singes de l'Ancien Monde, tous de formes légères, avec abajoues et callosités fessières développées, avec queue cylindrique sans touffe de poils à l'extrémité. (Ce sont les plus familiers de tous les singes ; ils vivent dans le voisinage des lieux habités et font souvent des dégâts dans les cultures. Les genres principaux sont : *macaque, papion, cynopithèque, magot, cercopithèque, cercocèbe, semnopithèque, nasique, colobe*).

CERCOPITHÈQUE n. m. Singe africain à membres déliés et forts, avec pouces vigoureux, et à queue longue.

— ENCYCL. Les *cercopithèques* sont répandus dans les régions chaudes de l'Afrique et abondent surtout dans les forêts de la Guinée et du Cameroun.

Les espèces les plus connues sont : le callitriche (*Cercopithecus aethiops*), le mone à la face bleue (*C. mona*), le hocheur (*C. nictitans*), le talapoin (*C. talapoin*), le plus petit des singes africains, et le pleureur (*C. patas*). Le genre sert de type à la famille des *cercopithécidés*.

cercopithèque

CERCOPS de Milet, en gr. **Kerkôps**, poète grec (VIIIe s. av. J.-C.). On lui attribuait un poème généalogique intitulé *Ægimios*, que d'autres croyaient être d'Hésiode. — On le distingue de *Cercops*, poète grec d'époque inconnue, auteur d'une *Descente aux enfers* (*Katabasis eis Haidou*).

CERCOSPORA n. m. Genre de champignons imparfaits.

— ENCYCL. De nombreuses espèces de *cercospora* s'attaquent aux plantes pour causer des maladies appelées *cercosporioses*. Les plus connus sont *Cercospora beticola* sur la betterave, *C. apii* sur le céleri, le persil, la carotte, *C. musae* sur le bananier, et *C. personata* sur l'arachide.

CERCOSPORELLA n. m. Genre de champignons imparfaits. (*Cercosporella herpotrichoides* est l'agent d'un piétin-verse des céréales.)

CERCOSPORIOSE n. f. Maladie des plantes causée par des champignons du genre *cercospora*.

— ENCYCL. La *cercosporiose* de la betterave est caractérisée par des taches arrondies, brunes, de 3 à 5 mm de diamètre, entourées d'une auréole rougeâtre sur les feuilles. Ces taches, souvent nombreuses, peuvent entraîner le dessèchement et la mort de la feuille et, par répercussion, une diminution appréciable du rendement en poids et en sucre des racines. On peut combattre cette maladie par des pulvérisations de bouillie bordelaise. L'arachide, le bananier, le céleri, le persil, la carotte sont aussi sujets à des cercosporioses spécifiques.

CERCOTTES, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), dans la forêt d'Orléans ; 451 hab. (331 aggl.). Camp militaire et champ de tir.

CERCUEIL n. m. (lat. *sarcophagus ;* du gr. *sarkophagos*). Longue caisse où l'on enferme le corps des morts : *Il eut les plus belles funérailles dans un cimetière villageois, un cercueil en bois jaune* (Colette). [V. part. *encycl.*] ‖ *Fig.* Réceptacle de ce qui a péri : *Tu vois autour de toi dans la nature entière | Les siècles entasser poussière sur poussière | Et le temps* [...] *| De tout ce qu'il produit devenir le cercueil* (Lamartine). ‖ *Par extens.* La mort (poétiq.) : *Mais quoique ce combat me promette un cercueil* (Corneille).

— Comm. Emballage pour le transport des œufs.

— Hist. *Epreuve* ou *jugement de Dieu par le cercueil*, épreuve judiciaire qui consistait à faire toucher le corps d'une victime à ceux que l'on soupçonnait de l'avoir tuée. On croyait que quelque mouvement du cadavre dénoncerait le meurtrier, ou que le meurtrier se trahirait de quelque façon.

— ENCYCL. Au Moyen Âge, le plâtre, la pierre ont été assez tôt remplacés par le bois ; le métal employé a été surtout le plomb. Au XVIIIe s., on appelait *cercueil*, de préférence, la caisse en métal, réservant le nom de *bière* à la caisse en bois.

CERCURE [sɛr] n. m. (gr. *kerkouros*). Vaisseau léger des anciens Grecs, à voiles et à rames, effilé et rapide, utilisé pour le commerce et pour la guerre.

CERCY-LA-TOUR, comm. de la Nièvre (arrond. de Château-Chinon), en bordure du Morvan, sur l'Aron et près du canal du

Nivernais; 2 046 hab. (1 343 aggl.). Scierie. Tour d'une ancienne forteresse. Église romane. — Aux environs, restes du prieuré de Coulonges (XVe, XVIIe s.) et du château de Champlevois (XIVe, XVIe s.).

CERCYON, en gr. **Kerkuôn**. Myth. gr. Héros d'Eleusis, fils de Poséidon ou d'Héphaistos, redouté pour sa cruauté envers les voyageurs, qu'il obligeait à lutter et qu'il tuait quand il les avait vaincus; il fut tué par Thésée.

CERCYON n. m. Petit hydrophile globuleux, noir ou roussâtre, vivant au bord des eaux, sous les végétaux décomposés, dans les excréments d'herbivores et parfois sous les cadavres. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des hydrophilidés.)

CERDA (La). V. CASTILLE (*maison de*).

Blason de CERDAGNE

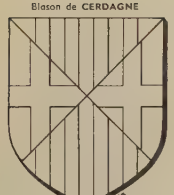

Écartelé en sautoir : aux 1er et 4e d'or à quatre pals de gueules, aux 2e et 3e d'argent à la croix de gueules.

CERDAGNE, en catalan **Cerdanya**, région des Pyrénées orientales qui fut partagée au traité des Pyrénées (1659) entre la France et l'Espagne (hab. *Cerdans*). La Cerdagne comprend une série de bassins : le *Capcir*, formé par la haute vallée de l'Aude, la haute vallée de la Têt (bassin de Montlouis), le bassin cerdan proprement dit, avec la vallée du Sègre et Bourg-Madame en France, Puigcerda en Espagne et l'enclave espagnole de Llivia. Ces bassins, affaissés au milieu des terrains anciens de la zone axiale des Pyrénées, sont remblayés en partie par des alluvions, surtout fluvio-glaciaires. Dominée par le massif du Carlitte, du Madrès, du Puigmal, de l'Andorre et de la sierra del Cadi, la Cerdagne se consacre surtout à l'élevage et à des cultures fruitières (Osséja). Elle possède plusieurs stations touristiques, dont Font-Romeu.

CERDAGNE (MAISON DE), branche de la maison de Barcelone. V. CATALOGNE.

CERDAN (Marcel), champion français de boxe (Sidi-bel-Abbès 1916 - Açores 1949). Le plus renommé des boxeurs français après Georges Carpentier; très rapide et doué d'une grande puissance de frappe, il fut plusieurs fois champion de France et d'Europe des poids mi-moyens et moyens, et remporta le titre mondial des poids moyens en 1948, en battant l'Américain Tony Zale. A son palmarès, on compte 110 victoires sur 113 combats. Il trouva la mort dans un accident d'aviation.

pas de la CÈRE

CERDAN, E n. m. et adj. Habitant ou originaire de la Cerdagne; relatif à cette région.

CERDIC, chef saxon, fondateur du royaume de Wessex († 534).

CERDON, comm. de l'Ain (arrond. de Nantua), dans le Bugey; 653 hab. (595 aggl.) [*Cerdonnais*]. Eglise du XIVe s. restaurée. Cartonnerie. Matières plastiques. Vins mousseux naturels.

CERDON, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), en Sologne, sur le Beuvron; 1 023 hab. (683 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s.

CERDON, hérésiarque syrien, né au début du IIe s. Il eut pour disciple Marcion*.

CÈRE (la), riv. d'Auvergne, affl. de la Dordogne; 110 km. Elle prend sa source au plomb du Cantal et traverse les gorges connues sous le nom de *pas de la Cère;* elle passe à Vic et à Bretenoux. Son principal affluent de droite, la Jordanne, passe à Aurillac. La Cère est utilisée par les centrales hydro-électriques de Saint-Etienne-Cantalès (barrage et vaste lac), Lamativie et Laval-de-Cère.

CÉRÉ (Jean Nicolas), botaniste français (île Bourbon 1737 - *id.* 1810). Il fit ses études à Paris et revint se fixer, en 1759, à l'île de France (île Bourbon). Collaborateur de Poivre et directeur du Jardin botanique en 1775, il établit des pépinières d'arbres à épices, en acclimata de nouveaux, en multiplia les plants dans les colonies françaises par des envois nombreux. Il était en correspondance suivie avec Buffon et avec Daubenton. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur la culture de diverses espèces de riz à l'île de France* (1789).

CÉRÉALE adj. f. (lat. *cerealis;* de *Cérès*, déesse des Moissons). Agric. Qui se rapporte aux graminacées cultivées pour leurs grains : *Les plantes céréales.*

CÉRÉALE n. f. (de *Cérès*). Nom donné aux graminacées et à certaines plantes d'autres familles, dont les grains (blé, seigle, avoine, orge, riz, maïs, millet, sorgho), surtout réduits en farine, servent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques : *La plupart des céréales sont originaires de l'Asie occidentale.*

— ENCYCL. Agric. Les *céréales* appartiennent pour la plupart à la famille des graminacées. Dans les régions chaudes, on cultive le *sorgho*, le *riz* et le *maïs*. Dans les pays à climat plus froid, on trouve, en outre du maïs, du *froment*, du *seigle*, de l'*orge* et de l'*avoine*.

Elles importent tant dans l'alimentation qu'on considère comme une nécessité nationale, indépendamment de toute considération économique, la production d'une quantité suffisante de froment.

Les céréales sont des plantes annuelles : on peut les semer et les récolter dans la même année. Cependant les espèces de nos régions sont, suivant les variétés, des céréales d'hiver ou de printemps. Les variétés d'hiver sont bisannuelles : on les sème à l'automne pour les moissonner l'été suivant. Elles sont plus précoces et fournissent des rendements plus élevés que les variétés de printemps, mais elles sont exposées à être détruites par les grands froids, elles occupent le sol plus longtemps et le laissent en moins bon état. La moitié environ des terres labourables de la France est annuellement réservée aux cultures de céréales. (→ Biblio.)

— Dr. admin. La réglementation de la production et de la vente des céréales est assurée par l'Office* national interprofessionnel des céréales.

Cerealia ou **ludi cereales.** Antiq. rom. Fêtes agraires qui célébraient le retour de Proserpine sur terre. Elles avaient lieu à Rome chaque année, du 12 au 19 avril. Elles comportaient sacrifices, jeux et processions. Comme tout le cérémonial du culte de Cérès, elles avaient un caractère nettement hellénique et plébéien.

CÉRÉALIER, ÈRE adj. Relatif aux céréales : *Production céréalière.*

CEREALIS. V. PETILIUS CEREALIS.

CÉRÉALISTE n. Personne qui s'occupe particulièrement de la question des céréales.

CÉRÉALOSE n. f. Glucose préparé à partir de l'amidon des céréales. (S'emploie pour augmenter la teneur en alcool des bières.)

CÉRÉBELLEUX, EUSE adj. (lat. *cerebellum*, cervelet). Qui appartient au cervelet : *Artères cérébelleuses.* || *Ataxie* ou *démarche cérébelleuse*, lésion du cervelet, et spécialement du vermis, entraînant une démarche titubante qui ressemble à celle de l'ivresse. || *Pédoncules cérébelleux*, v. part. *encycl.* || *Syndrome cérébelleux*, ensemble des troubles déterminés par des lésions du cervelet (défaut d'équilibre dans la station debout, démarche titubante, incoordination motrice, mouvements mal mesurés, etc.).

— ENCYCL. Anat. Les *artères cérébelleuses* sont au nombre de six, trois de chaque côté; elles se distribuent à la surface du cervelet, s'anastomosent et communiquent avec le réseau du bulbe et du quatrième ventricule. Les *veines cérébelleuses* sont tributaires du sinus latéral.

Les *pédoncules cérébelleux*, formés de substance blanche, relient le cervelet aux autres parties de l'encéphale et du bulbe. On distingue de chaque côté : le *pédoncule inférieur*, qui descend vers le bulbe; le *pédoncule moyen*, qui se dirige vers la protubérance annulaire; et le *pédoncule supérieur*, qui monte vers les tubercules quadrijumeaux.

CÉRÉBELLITE n. f. (lat. *cerebellum*, cervelet). Neurol. Inflammation du cervelet.

CÉRÉBELLO-SPASMODIQUE adj. Neurol. Se dit d'une démarche associant la raideur en extension, qui traduit une atteinte pyramidale, et l'instabilité avec titubation, caractéristique d'une atteinte cérébelleuse. (On observe en particulier une telle démarche dans la sclérose* en plaques.)

CÉRÉBRAL, E, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport au cerveau, à ses fonctions : *Artères cérébrales.* || *Fig.* Intellectuel : *L'amour est chose cérébrale* (Michelet).

— Anat. *Circonvolution cérébrale*, saillie contournée de la surface du cerveau. || *Hémisphère cérébral*, chacune des moitiés symétriques du cerveau. || *Localisations cérébrales*, v. CERVEAU. || *Membranes cérébrales*, les méninges. || *Pédoncules cérébraux*, organes qui relient le diencéphale à la protubérance, et qui dérivent de la deuxième vésicule cérébrale primitive, ou mésencéphale. || *Tronc cérébral*, ensemble constitué par le bulbe rachidien, la protubérance annulaire et les pédoncules cérébraux. (Le tronc cérébral est le lieu d'origine de la plupart des nerfs crâniens et le lieu de passage des grandes voies gagnant ou quittant le cerveau et le cervelet; en outre, certaines formations qui participent à l'intégration de l'activité des hémisphères cérébraux et qui paraissent indispensables au maintien de l'état de conscience [substance réticulée* en particulier] sont situés dans le tronc cérébral.) || *Ventricules cérébraux*, cavités situées à l'intérieur du cerveau, en communication avec les espaces sous-arachnoïdiens par les trous de Magendie, et remplies de liquide céphalo-rachidien.

— Neurol. *Ramollissement cérébral*, v. RAMOLLISSEMENT. || *Apoplexie cérébrale*, v. APOPLEXIE.

— Phonét. Syn. de CACUMINAL.

◆ N. Personne qui vit surtout par la pensée : *C'est un cérébral, une cérébrale.*

CÉRÉBRALITÉ n. f. Puissance du cerveau : *M. Gabriel d'Hervilliez oppose* [...] *le chaud tempérament d'un jeune homme à la froide cérébralité d'une romancière* (Colette).

CÉRÉBRASTHÉNIE n. f. Neurol. Forme de neurasthénie observée surtout chez les hommes à la suite du surmenage intellectuel, et présentant la prédominance des symptômes cérébraux psychiques : céphalée, insomnie, dépression mentale, aboulie et phobies.

CÉRÉBRATULE ou **CEREBRATULUS** [lys] n. m. Ver plat némertien dont le corps est généralement aplati, aminci sur les bords, un peu dilaté à la partie postérieure, et que l'on rencontre dans diverses mers.

CÉRÉBRIFORME adj. Bot. En forme de cervelle.

CÉRÉBR(O)-, élément tiré du lat. *cerebrum*, cerveau, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CÉRÉBROÏDE adj. Qui ressemble au cerveau.

CÉRÉBRO-MALACIE n. f. Neurol. Syn. de RAMOLLISSEMENT* CÉRÉBRAL.

CÉRÉBRO-PSYCHIQUE adj. Neurol. Qui concerne les rapports du psychisme avec le fonctionnement cérébral.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN, ENNE adj. Syn. de CÉPHALO-RACHIDIEN.

CÉRÉBROSCLÉROSE n. f. Neurol. Induration du tissu cérébral, par suite d'artériosclérose.

CÉRÉBROSIDES n. m. pl. Biol. Nom sous lequel on désigne des constituants des cellules nerveuses, et dont le dédoublement fournit un sucre, des acides gras et des bases.

CÉRÉBRO-SPINAL, E, AUX adj. Anat., Physiol. et Pathol. Qui appartient à l'encéphale et à la moelle : *Axe cérébro-spinal. Méningite cérébro-spinale.*

CÉRÉBROSTIMULINE n. f. Endocrinol. Substance sécrétée par l'hypophyse et qui aurait un effet excitant sur le cerveau.

CÉRÉIFORME adj. (du lat. *cereus*, cierge, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un cierge.

CÉRÉMONIAIRE n. m. Prêtre ou clerc chargé de diriger les cérémonies.

CÉRÉMONIAL n. m. (bas lat. *caeremonialis*). Ensemble des règles qui président aux cérémonies solennelles, civiles, militaires, religieuses : *Je n'ai pas encore pu comprendre que les vivants ne dédient aux morts qu'un cérémonial triste* (Colette). || *Spécialem.* Livre qui décrit la succession des actes qui constituent une cérémonie religieuse. || *Par anal.* Ensemble des règles de politesse, de courtoisie entre particuliers : *Il est très attaché au cérémonial.*

— ENCYCL. Dr. intern. Ensemble des règles de courtoisie en usage dans les relations des Etats, et dont l'inobservation peut être considérée comme offensante. (Le *cérémonial politique* comprend les « honneurs royaux », accordés en principe aux souverains et aux chefs d'Etat. Le *cérémonial diplomatique* a été réglé par le Congrès de Vienne (1815), qui a réparti en classes les agents diplomatiques et décidé qu'à l'intérieur de chaque classe la préséance serait déterminée par la date de présentation des lettres de créance. Le *cérémonial de chancellerie* ou *de proto-*

cole comporte les mêmes prescriptions rigoureuses. Le *cérémonial maritime* se manifeste par des coups de canon, en nombre variable selon les circonstances, et notamment le grade des chefs des forces navales présentes.)
— Hist. Le *cérémonial* règle les cérémonies qui s'observent dans les sacres des rois, aux mariages, entrées, entrevues, fêtes publiques, etc.; il fixe le rang et les fonctions, dans ces cérémonies, des divers officiers qui y prennent part, les honneurs et préséances, etc. En France, c'est Henri II qui se préoccupa de faire dresser le premier recueil de ces usages (22 déc. 1548); Henri III créa (2 janv. 1585) un grand maître des cérémonies.

CÉRÉMONIALISME n. m. Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte.

CÉRÉMONIE n. f. (lat. *caeremonia*). Formes extérieures et régulières qui accompagnent la célébration du culte religieux : *Les cérémonies du baptême, du mariage.* (V. part. *encycl.*, Liturg.) ‖ Formes d'apparat qui accompagnent la célébration d'une solennité : *La cérémonie du sacre.* ‖ *Par extens.* Témoignages convenus de civilité; politesses excessives : *Dingley lui parlait toujours avec autant de cérémonie que s'il se fût agi d'une princesse* (Tharaud). *Visite de cérémonie.* ‖ *Grand maître des cérémonies, Maître des cérémonies, Aide des cérémonies,* officiers qui dirigeaient les cérémonies des cours.
— Loc. adv. *En grande cérémonie, avec cérémonie,* en grand appareil, avec solennité : *Adresser la parole à quelqu'un avec cérémonie. Se marier en grande cérémonie.* ‖ *Sans cérémonie,* sans façons, librement.
— Liturg. *Suppléer les cérémonies du baptême,* faire l'ensemble des cérémonies du baptême sur une personne qui n'a été qu'ondoyée.
— Technol. Dernière période de l'affinage du verre, dans la fabrication des glaces coulées, et qui consiste à interrompre la combustion du four en abandonnant à lui-même le verre fondu, pendant deux heures environ.

CÉRÉMONIEL, ELLE adj. Qui consiste en cérémonies : *En maintenant les sacrements* [...] *il s'agissait de montrer combien il est sacrilège d'y venir chercher un remède superstitieux, cérémoniel et comme mécanique* (Sainte-Beuve). ‖ Qui est apprêté : *La poésie se piquait d'être encore plus cérémonielle* [sous l'Empire] *que sous Louis XIV* (Sainte-Beuve).

CÉRÉMONIEUSEMENT adv. De façon cérémonieuse : *Un des jeunes gens, assis à la table voisine, ramassa quelques débris et, le chapeau à la main, les offrit cérémonieusement à Thérèse* (F. Mauriac).

CÉRÉMONIEUX, EUSE adj. Qui fait des cérémonies, des façons : *Des huissiers cérémonieux, recouverts comme des fauteuils, de damas rouge et de velours frappé* (Tharaud). ‖ Qui est fait avec une extrême politesse : *Saluts cérémonieux.*

CÉRENCES, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), dans le Bocage normand; 1 808 hab. (873 aggl.). Laiterie. Fabrique de matériel de laiterie.

CÉRÉOPSIS [psis] n. m. Oie d'Australie (*Cereopsis Novae-Hollandiae*), au plumage gris cendré avec la queue noire, dont le bec court est muni d'une cire verte très développée. (Famille des anatidés, sous-famille des ansérinés.)

CÉRÈRES, déesses de la Fécondité. D'origine grecque, elles furent berbérisées par Massinissa, et honorées dans les cités numides d'Afrique du Nord.

CÉRÉRITE n. f. Minér. Syn. de cérite.

CÉRÈS [rɛs] n. f. (du nom de la déesse). *Poétiq.* Les épis mûrs; les moissons sur pied. ‖ Le pain. ‖ Saison de la moisson; été. ‖ *Dons, présents, trésors de Cérès,* blé, céréales, moissons. ‖ *Coiffure à la Cérès,* couronne de cheveux nattés au-dessus du front.

CÉRÈS. Myth. Déesse romaine des Moissons, de l'Agriculture et de la Civilisation, assimilée à la divinité grecque Déméter* dès le début du Ve s. av. J.-C. Cérès est une très ancienne divinité originaire de la Campanie. Dans cette riche région agricole, où les cultes ruraux prenaient une grande importance, le *numen** de la fécondité agraire prit très tôt la forme d'une divinité personnalisée, Cérès, considérée particulièrement comme la créatrice des récoltes.
En 496 av. J.-C., lors d'une disette, les livres sibyllins ordonnèrent d'élever un temple à Déméter, dont le culte existait depuis longtemps dans la Grande-Grèce. Ce temple, commun à Déméter Cérès, à Dionysos Liber et à Coré Libera, fut construit sur l'Aventin. Les jeux Plébéiens, qui se déroulaient du 12 au 19 avril, se rattacheraient à la création de ce sanctuaire. Cérès était fêtée le 19 avril. (V. Céréalia.) [→ Biblio.]
— Bx-arts. V. Déméter.

CÉRÈS, nom de la première des petites planètes, découverte par Piazzi le 1er janvier 1801. (V. astéroïde.) On admet pour son diamètre la valeur de 652 km (1/20 du diamètre terrestre).

CÉRÉSINE n. f. (du lat. *cera,* cire). Chim. Substance analogue à la cire et résultant du traitement de l'ozocérite par l'acide sulfurique. (Elle est insoluble dans l'alcool froid et a été utilisée comme succédané de la cire d'abeilles.)

CÉRESTE, comm. des Basses-Alpes (arrond. de Forcalquier), au pied du Luberon; 558 hab. (374 aggl.). Vestiges romains. — Aux environs, ruines d'une abbaye romane.

CÉRET, ch.-l. d'arrond. des Pyrénées-Orientales, au N. des Albères, dans la partie aval du Vallespir; 5 091 hab. (4 347 aggl.) [*Céretans*]. Vergers et jardins irrigués (cerises réputées, primeurs). Fabriques de sandales, d'espadrilles; agglomérés de liège et bouchons. Exploitation de talc. Vieux pont du XVIe s. Céret fut le rendez-vous de nombreux artistes, au début du XXe s. (Picasso, Matisse, Juan Gris, Manolo, etc.). Musée d'art moderne. Monument aux morts par Maillol.

CEREUS [reys] n. m. Nom générique des cierges*, cactacées à grandes fleurs, aux formes élancées, souvent arborescentes, divisées en un grand nombre d'espèces.

CÉREUX adj. m. Se dit de l'oxyde Ce_2O_3 et des sels du cérium trivalent. (V. cérium.)

CEREZO (Mateo), dit *le Jeune,* peintre espagnol (Burgos 1635 - Madrid 1685). Fils du peintre Mateo Cerezo, dit le Vieux (XVIIe s.), il fut élève de Juan Carreño à Madrid. Ses tableaux sont remarquables par la qualité de leurs couleurs et l'élégance de leur composition. Son *Assomption* (Prado) est célèbre. Nombre de ses toiles sont conservées aux musées de Berlin, Budapest, Kassel, Darmstadt, Leipzig. Autres œuvres : *les Pèlerins d'Emmaüs* (couvent des Récollets, à Madrid), ainsi qu'à Badajoz, Valladolid, Malaga, Burgos, Valence.

CERF [sɛr] n. m. (lat. *cervus*). Mammifère ruminant dont la tête est garnie de prolongements solides, osseux, cylindriques, diversement ramifiés, tombant chaque année, et que l'on appelle *bois**. (Sa femelle est la *biche.*) ‖ *Fig.* et *fam.* Personne très agile.
— Méd. anc. *Os de cœur de cerf,* concrétion trouvée dans le cœur du cerf, et qui passait autrefois pour un puissant agent thérapeutique. (Il en était de même de la corne de cet animal, qui, sous forme de copeaux, faisait encore partie de la pharmacopée au XIXe s.)
— Encycl. Le genre *cerf* (*cervus*) proprement dit ne contient que quelques espèces de l'hémisphère boréal, mais on y rattache de nombreux sous-genres (ou genres), établis sur la forme des bois (cervule, cariacou, axis, chevreuil, etc.).
Les cerfs proprement dits se reconnaissent à leurs bois ronds qui repoussent entièrement chaque année, avec un andouiller de plus, depuis la première dague du daguet jusqu'aux fourches sans nombre des dix et vingt cors. Le cerf commun (*Cervus elaphus*) habite tout l'Ancien Monde. Il mesure 1,40 m de hauteur et son poids (150 kg en moyenne) peut atteindre 200 kg. Il vit généralement seul, sauf pendant la période du rut, où un mâle est souvent accompagné d'une dizaine de femelles. Le grand cerf de l'Amérique septentrionale, le wapiti (*C. Canadensis*), est considéré comme le représentant américain du cerf d'Europe. Les cariocous (cerf de Virginie et cariacou à queue blanche) sont propres à l'Amérique du Nord. En Asie vivent d'autres grands cerfs, les rusas ou sambars, qui descendent dans la Malaisie jusqu'à Timor. Des formes fossiles nombreuses, parmi lesquelles la plus remarquable est le gigantesque cerf quaternaire des tourbières d'Irlande (*megaceros*), font le passage entre ces diverses espèces. Les cerfs sont des animaux des forêts, timides, vivant par petites troupes sous la conduite de vieux mâles. Le rut a lieu en septembre-octobre. On dit que le cerf *brame* quand il crie à cette occasion. Le genre cerf est le type de la famille des *cervidés.*
— Bx-arts. Le *cerf,* et notamment le cerf miraculeux de la *Légende dorée,* lié à l'iconographie de saint Hubert, a inspiré de très nombreuses œuvres d'art (miniatures, vitraux, peintures, sculptures, gravures); on en trouve également dans la décoration des céramiques, principalement en Allemagne et en Hollande. Le *Cerf mort,* par Dürer (Bibliothèque nationale), est un des chefs-d'œuvre de ce maître; citons encore, parmi les peintures, la *Chasse au cerf,* par Desportes (Louvre), le *Combat de cerfs,* par Courbet (*id.*); parmi les sculptures, le *Cerf attaqué par un tigre,* de Barye, et le *Cerf* de Fr. Pompon (musée de Dijon).
— Hérald. Le *cerf* est représenté habituellement passant ou arrêté, mais parfois aussi couché ou *élancé* (dressé sur ses membres postérieurs). Ses bois étant d'un émail différent de celui du corps, il est dit *ramé.* La tête seule, vue de face, porte le nom de *rencontre;* le *massacre* est le crâne avec ses bois. On trouve aussi la ramure seule ou encore les bois. A la fin du XIVe s., le cerf ailé a servi de support aux armes de France. (V. pl. héraldique, 144).
— Technol. Les *bois du cerf,* outre qu'ils forment de magnifiques trophées, s'emploient couramment dans la fabrication de manches de couteau et d'autres instruments. Le *cuir de cerf,* par son épaisseur, sa force et sa souplesse, a été employé très longtemps pour faire des collets ou pourpoints à armer; au Moyen Age, on se servait de ces peaux pour ensevelir les corps des grands seigneurs. La *graisse de cerf* était réputée comme remède et comme matière grasse pour entretenir les armures.
— Vén. Les chasseurs donnent aux *cerfs,* selon leur âge, diverses dénominations : *faon,* jeune cerf jusqu'à six mois; *hère,* cerf de six mois à un an; *daguet,* cerf de deux ans; *seconde tête,* cerf de trois ans; *troisième tête,* cerf de quatre ans; *quatrième tête,* cerf de cinq ans; *dix cors jeunement,* cerf de six ans; *dix cors,* cerf de sept ans; *gros cerf,* cerf qui

cerf dix-huit cors

CÉRÈS antique
musée du Vatican

« Cerf », par Fr. Pompon

« Chasse au cerf »
par Desportes

Phot. Rödle, Anderson-Giraudon, X, Neurdein.

a huit ans; *grand vieux cerf*, celui qui a neuf ans.
La chasse du cerf est la plus importante par les connaissances cynégétiques qu'elle exige. On chasse le cerf à courre, à l'affût, aux traques ou battues et aux pièges.
Avant de chasser le cerf à courre, il est d'usage de le détourner, c'est-à-dire de trouver l'enceinte où il est gîté. Le veneur la découvre par l'examen attentif des *foulées*, des *fumées*, des *abattures*, afin de déterminer la taille, le sexe et l'âge approximatif de l'animal. La meute poursuit ensuite le cerf, qui, malgré toutes ses ruses, ne tarde pas à être aux abois. Un veneur le *sert*, c'est-à-dire le tue, au couteau ou à la carabine. Puis on procède à la *curée*, et le maître d'équipage fait les *honneurs du pied* (c'est-à-dire offre le pied droit de devant à l'un de ses invités). Les phases de la chasse à courre (lancer, débucher, bat-l'eau, hallali, curée, honneurs) sont signalées par des fanfares de trompes.

CERF-COCHON n. m. Nom usuel des petits cerfs de l'Inde, à corps lourd et disgracieux (*Rusa* porcinus*).

CERFEUIL n. m. (lat. *caerefolium*, gr. *khairephullon*). Nom commun à un certain nombre de plantes sauvages ou cultivées appartenant à la famille des ombellifères.
— Encycl. Le *cerfeuil commun* (*Anthriscus cerefolium*) est une plante annuelle, originaire de Russie méridionale et cultivée dans tous les jardins. Il fait partie des fines herbes. C'est une plante atteignant 0,50 m, de culture facile, qui se sème à la volée ou en rayons à partir de février. Toutes les parties de la plante sont aromatiques, et les feuilles sont utilisées dans les sauces et les salades.
Il en existe des espèces indigènes : *A. vulgaris* (cerfeuil des fous), *A. alpestris* (cerfeuil d'âne ou ciguë blanche); le *cerfeuil sauvage* (*Chaerophyllum temulum*), plante bisannuelle toxique; le *cerfeuil tubéreux* (*C. bulbosum*), toxique dans toutes ses parties, sauf dans ses bulbes, que l'on consomme et pour lesquels on le cultive; le *cerfeuil musqué* ou *d'Espagne* (*Myrrhis odorata*), plante vivace odorante.

cerfeuil

CERF-VOLANT [sɛr] n. m. Entom. V. lucane.

CERF-VOLANT [sɛr] n. m. Jouet d'enfant ou, autref., aéronef consistant en une charpente polygonale légère, de papier ou de toile, et que l'on fait voler en le maintenant dans le vent par une corde reliée au sol. ‖ Pl. *des* cerfs-volants.
— Pêch. Ensemble d'entonnoirs en toile à voile ou de panneaux légers en bois destiné à soulever la partie supérieure du chalut lorsque celui-ci traîne sur le fond. ‖ *Pêche au cerf-volant*, mode de pêche en mer dans lequel on utilise un aéroplane captif, pour porter au loin une ligne eschée. (La ligne peut être larguée lorsqu'elle arrive à destination ou, au contraire, rester fixe; à ce moment-là, les mouvements du cerf-volant font manœuvrer l'appât de façon à inciter les poissons carnassiers à mordre.)
— Encycl. Le *cerf-volant* fut connu en Asie dès une époque ancienne; il y joua sans doute d'abord un rôle symbolique et religieux, et y demeura longtemps un jeu d'adultes, notamment au Japon et en Thaïlande; actuellement encore, il y connaît une faveur beaucoup plus grande qu'en Occident. La première application scientifique en est due à Benjamin Franklin, dans ses études sur l'électricité atmosphérique (1742). Le Bris, en 1856, et Maillot, en 1886, tentèrent sans succès de s'envoler en cerf-volant. En 1894, un train de cerfs-volants « cellulaires », c'est-à-dire composés de plusieurs plans parallèles, permit à son inventeur, l'Australien Hargrave, de s'élever du sol. Par la suite, les capitaines Sacconey et Madiot purent monter à plusieurs centaines de mètres à bord de nacelles soutenues par une série de cerfs-volants reliés entre eux. Des cerfs-volants furent exceptionnellement employés pour porter des amarres d'un navire à la côte. L'utilisation la plus importante des cerfs-volants se place au début de la guerre de 1914 pour l'observation d'artillerie. (→ Biblio.)

cerf-volant

CERGY, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), sur la rive droite de l'Oise, en aval de Pontoise; 1 637 hab. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe s.; beaux portails (XIIIe s. et Renaissance); statues en bois du XVIe s.

cerises

une scène de « la Cerisaie » au théâtre Marigny (Paris, 1954) Jean Servais, Madeleine Renaud et Nicole Berger

CÉR(I)- ou **CÉRO-**, élément tiré du latin *cera*, cire, et entrant dans la composition de quelques mots.

CÉRIA (Edmond), peintre français (Evian-les-Bains 1884 - Paris 1955). Il débuta au Salon des indépendants, obtint le prix Carnegie en 1938, et fut nommé peintre de la Marine en 1945. Il est représenté au musée d'Art moderne (*Village du Midi, l'aire*, 1922; *Nu couché*, 1935; *Nature morte au gibier*, 1936; *Nature morte aux poissons*, 1949).

CÉRIANTHAIRES n. m. pl. Ordre d'anthozoaires marins ayant pour type le *cerianthus*.

CÉRIANTHE ou **CERIANTHUS** [tys] n. m. Cœlentéré marin fixé, muni de deux couronnes de tentacules vivement colorés.
— Encycl. Les *cérianthes* vivent dans un tube qu'ils sécrètent et qui est enfoncé dans la vase ou dans le sable (mers européennes). La larve, qui a l'aspect d'une petite actinie, est pélagique et connue sous les noms de *cerianthula* et *arachnactis*. Sur nos côtes vit le magnifique *Cerianthus membranaceus*; d'autres genres voisins se trouvent dans diverses mers; il y en a dans les grandes profondeurs. Ces animaux servent de type à la famille des *cérianthidés* et même à l'ordre des *cérianthaires*.

CÉRIDE n. f. Ester d'acide et d'alcool aliphatiques de poids moléculaire élevé.

CÉRIFÈRE adj. Qui produit de la cire : *Plante, insecte cérifère*.

CÉRIFÈRE adj. Qui contient du cérium.

CÉRIFICATEUR n. m. Apic. Appareil permettant de recueillir la cire pure des fragments de rayons, sous l'action de la chaleur solaire.

CÉRIFICATION n. f. Phénomène par lequel les cellules d'un végétal se modifient par des incrustations cireuses qui les rendent imperméables.

CÉRIGÈNE adj. Se dit des cellules animales (abeille) ou végétales (palmiers, etc.) qui produisent de la cire.

CÉRIGÈRE adj. Ornith. Qui porte à la base du bec supérieur une membrane appelée *cire* (ne se dit que des oiseaux).

CERIGNOLA, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Foggia), près de l'Ofanto; 54 000 hab. Victoire de Gonzalve de Cordoue sur Louis d'Armagnac, duc de Nemours (28 avr. 1503).

CERIGO. V. Cythère.

CERIGOTTO. V. Anticythère.

CÉRILLY, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais, sur la Marmande; 2 042 hab. (1 066 aggl.). Eglise du XIIe s. avec clocher gothique. Patrie de l'écrivain Charles-Louis Philippe, dont la maison natale est devenue un musée.

CÉRINE n. f. Minér. Variété brun-rouge d'allanite.

Cérines (château de), château féodal de Chypre, remanié par les Vénitiens, important dans l'histoire des Lusignan (XIIIe-XIVe s.).

CÉRINITRATE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_2Ce(NO_3)_6$, où M est le symbole d'un métal univalent.

CÉRINTHE n. m. (fém. pour quelques auteurs). Plante à fleurs jaunâtres, bleuâtres ou purpurines, appelée encore *mélinet*, poussant dans les montagnes et le midi de la France. (Famille des borraginacées.)

CÉRINTHE, hérésiarque de la fin du Ier s. C'est contre lui que saint Jean aurait écrit son Evangile.

CÉRIODAPHNIE n. f. Petit crustacé branchiopode (cladocère), qui habite les eaux douces et vit à la façon des daphnies, dont il est voisin. (La cuticule de la carapace présente des divisions polygonales.)

CÉRIOLAIRE n. m. (lat. *ceriolare*). Antiq. rom. Chandelier spécial pour les chandelles de cire.

CÉRIQUE adj. Se dit de l'oxyde CeO_2 et des sels du cérium quadrivalent. (V. cérium.) ‖ *Terres cériques*, groupe de métaux comprenant le lanthane, le cérium, le praséodyme, le néodyme, l'illinium, le samarium, ou leurs oxydes.

CERISAIE n. f. Lieu planté de cerisiers.

Cerisaie (la) [*Vichniovyï sad*], comédie en quatre actes d'Anton Tchekhov, écrite en 1903, créée en 1904 au Théâtre d'Art de Moscou, dans une mise en scène de Stanislavski. C'est le chant du cygne du dramaturge, mort cette même année. *La Cerisaie* est la peinture d'un monde en train de disparaître : celui des hobereaux russes, ruinés, oisifs, remplacés par les roturiers actifs et remuants. La splendide vieille cerisaie tombe sous la hache pour être lotie. Mme Ranevski, la propriétaire, une femme encore charmante et qui ne vit que pour l'amour, et son frère, l'oisif Gaïev, pleurent la cerisaie et la vieille maison qu'il leur faut vendre; mais pour la fille de Mme Ranevski, la jeune Ania, et l' « éternel étudiant » Trofimov, il y a l'avenir. Ce n'est pas l'acquéreur de la propriété, Lopakhine, ce sont ces jeunes gens pleins d'enthousiasme qui personnifient pour l'auteur la splendeur de l'avenir.

CERISE n. f. (lat. pop. **ceresia;* du lat. class. *cerasum*). Fruit comestible du cerisier. ‖ *Pop.* Visage, tête. ‖ *Bouche en cerise*, bouche petite, vermeille, arrondie. ‖ *Etre rouge comme une cerise*, être très rouge.
— Art culin. *Vin de cerise*, liqueur faite avec du jus de cerises fermenté.
— Art vétér. Sorte de bourgeon charnu qui se développe à la surface d'une plaie, plus spécialement à la face inférieure du pied du cheval. (On le détruit à l'aide de substances caustiques; parfois il est nécessaire de pratiquer l'exérèse avec un instrument tranchant.)
— Bot. Nom donné par extension à quelques fruits qui ressemblent à la cerise. ‖ Fruit rouge et globuleux du caféier. ‖ *Cerise d'hiver* ou *en chemise*, fruit de l'alkékenge. ‖ *Cerise d'ours*, fruit de la busserole.
◆ Adj. et n. m. invar. Couleur de la cerise : *Cravates cerise*.
— Métall. *Rouge cerise* ou *cerise* n. m., la couleur rouge vif que prend le fer soumis à une température élevée.
— Encycl. Bot. On distingue les *cerises* en deux catégories, suivant que la saveur de leur chair est acidulée ou douce. A la première catégorie (*cerises*) appartiennent les variétés suivantes : *anglaise hâtive, belle de Choisy, belle de Chatenay* ou *belle magnifique, Impératrice Eugénie, Reine Hortense, Montmorency, griotte du Nord*. A la seconde, les *bigarreaux* (à chair ferme) : *gros cœuret, Jaboulay, Napoléon, Reverchon*, etc., et les *guignes* (à chair molle) : *précoce de Rivers, guigne de mai, noire hâtive*.
— Art culin. La cerise est un fruit riche en vitamine C et en pro-vitamine A, que l'on mange cru ou cuit. Les *cerises* trouvent de nombreux emplois en pâtisserie, en confiserie et dans les entremets sucrés. Pour les conserves, on utilise les cerises et les griottes, de préférence aux bigarreaux. Le kirsch se prépare avec les griottes rouges et noires des Vosges et avec les *merises*.

CERISETTE n. f. Boisson à base de jus de cerises.

CERISIER n. m. Arbre fruitier de la famille des rosacées. ‖ Nom donné par extension à plusieurs arbres qui appartiennent à d'autres

genres : *Cerisier bas. Cerisier nain.* (Syn. de CAMÉRISIER et de CHÈVREFEUILLE.) ‖ *Cerisier d'amour,* syn. de MORELLE FAUX PIMENT.

— ENCYCL. Le genre *cerisier* a été regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre prunier, auquel il se rattache d'ailleurs étroitement. Ainsi compris, il renferme plus de cent espèces habitant l'Europe, l'Asie tempérée ou subtropicale et l'Amérique du Nord. Il est caractérisé par son fruit qui est une drupe à chair pulpeuse, et par un noyau plus ou moins globuleux. Tous les cerisiers sont des arbres ou des arbrisseaux à écorce lisse ; les fleurs paraissent souvent avant les feuilles. Deux types principaux de cerisiers ont donné naissance aux variétés fruitières : l'un est le merisier, cerisier des bois ou cerisier des oiseaux (*Cerasus avium*), l'autre le cerisier commun (*C. vulgaris*). Le premier est indigène dans les forêts de l'Europe ; ses fruits (merises) sont petits, noirâtres, à chair tendre, sucrée et légèrement amère ; par la distillation ils donnent un kirsch d'excellente qualité. Le second est originaire d'Asie Mineure. Ces deux espèces ont donné naissance aux nombreuses races et variétés de cerises cultivées dans les jardins et dans les vergers : du merisier descendent les variétés à fruits doux (guigniers et bigarreautiers) ; du cerisier commun dérivent les variétés à fruits acides, ou cerisiers proprement dits, et les griottiers. (V. CERISE.) Ils demandent des terres fraîches et perméables. On les plante greffés et ils sont conduits selon les variétés en hautes ou basses tiges ou même les formes naines pour les variétés aigres-douces. On cultive pour l'ornementation, dans les jardins et les parcs, des cerisiers de diverses espèces, par exemple le *cerisier à grappes,* le *cerisier laurier-cerise,* le *cerisier du Japon.* Le bois des cerisiers de diverses espèces est recherché pour la fabrication des pipes et l'ébénisterie.

CERISIER (Antoine), publiciste français (Châtillon-les-Dombes 1749 - *id.* 1828). Il fut l'un des fondateurs de la *Gazette universelle.*

CERISIERS, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. de Sens), sur la lisière N. du pays d'Othe ; 811 hab. (438 aggl.). Eglise romane.

CÉRISOLES, en ital. **Ceresole Alba,** village d'Italie, dans le Piémont (prov. de Cuneo) ; 1 700 hab. (750 aggl.).

— Hist. Le 14 avril 1544, les Français de l'armée du Piémont, au nombre de 16 000 à 17 000, sous les ordres du comte d'Enghien, qui assiégeait Carignan, marchèrent sur Cérisoles, où étaient campés les 22 000 Impériaux du marquis del Vasto, lieutenant général de Charles Quint en Milanais, venus pour secourir la ville. La bravoure du comte d'Enghien manqua faire perdre la bataille. Ses charges de cavalerie ne purent entamer les bandes espagnoles. Les fantassins et arquebusiers suisses et gascons de Monluc firent passer l'avantage du côté des Français. Le marquis s'enfuit, abandonnant 12 000 morts ou blessés et 3 000 prisonniers. La victoire de Cérisoles rendait la France maîtresse du Montferrat, mais François Ier, menacé par Charles Quint en Champagne et par Henri VIII en Picardie, dut rappeler une bonne partie de ses troupes d'Italie.

CÉRISULFATE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_4Ce(SO_4)_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

CERISY-LA-FORÊT, comm. de la Manche (arrond. de Saint-Lô), dans le Bocage normand, à la limite du Bessin ; 1 189 hab. (626 aggl.). Restes d'une ancienne abbaye, fondée au VIe s., reconstituée au XIe s. : église romane (remaniée), bâtiment du XIIIe s.

CERISY-LA-SALLE, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Saint-Lô), dans le Bocage normand ; 1 173 hab. (400 aggl.) [*Cerisyais*]. Château du XVIIIe s. ; foyer culturel international.

CÉRITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de cérium, de calcium et de fer, que l'on rencontre le plus souvent en masses brunes ou rouges.

CÉRITELLE ou **CERITELLA** n. f. (de *cerithium,* genre de mollusques). Mollusque gastropode fossile trouvé depuis le Trias jusqu'au Crétacé en Europe et dans l'Inde. (Type de la famille des *cérithiopsidés.*)

CÉRITES, en lat. **Caerites.** Géogr. anc. Peuple d'Italie qui avait Caere (Cerveteri*) pour capitale. Ils prêtèrent assistance aux Romains lors de l'invasion gauloise. Les Romains leur accordèrent le droit de cité, mais avec tant de restrictions que le nom de *Cérite* en devint proverbial. Quand les censeurs enlevaient à un citoyen le droit de suffrage, on disait qu'ils *l'inscrivaient sur la table des Cérites.*

CÉRITHE ou **CERITHIUM** [tjɔm] n. m. Mollusque gastropode prosobranche, à tentacules peu développés, portant les yeux en dehors et près de leur base, un siphon court et un pied ovalaire allongé ; la coquille, imperforée, est solide, longuement turriculée, avec une ouverture ovalaire.

— ENCYCL. Les *cérithes* habitent toutes les mers chaudes et tempérées du globe. Connus à l'état fossile dès le Trias, ils ont pris à l'époque éocène un très grand développement, au point de constituer par l'accumulation de leurs coquilles le *calcaire grossier* de la région parisienne. (V. CALCAIRE.) Type de la famille des *cérithiidés.*

coquille de cérithe

CÉRITHIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, caractérisés par la forme spirale, allongée et turriculée, de la coquille à nombreux tours de spire généralement garnis de tubercules, de petites côtes ou d'épines. (Ils vivent dans la zone littorale ou à une faible profondeur, sous les rochers et parmi les plantes marines. Les nombreuses espèces vivantes habitent les mers chaudes et tempérées. On les connaît, à l'état fossile, depuis le Trias.)

CÉRITHIOPSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes renfermant des formes à petite coquille imperforée et étroite, à nombreux tours de spire, répandues dans toutes les mers, appartenant aux genres *cerithiopsis, cerithiella* ou *ceritella, eumetula, seila,* etc.

CÉRIUM [rjɔm] n. m. (de *Cérès,* nom mythol.). Métal du groupe des terres rares.

— ENCYCL. Le *cérium* est l'élément chimique de numéro atomique 58 et de masse atomique Ce = 140,13. C'est le métal le plus commun du groupe des terres rares. Son oxyde a été découvert par Berzelius en 1814. Le métal a été isolé par Muthmann.

Le cérium est un métal dur, ayant l'aspect du fer, de densité 6,7, fondant à 815 °C. Il s'oxyde aisément à l'air et décompose lentement l'eau ; il se dissout dans les acides étendus.

Il existe dans la nature, mélangé aux autres métaux de la série des terres rares. Ses principaux minerais sont la gadolinite et la cérite, qui sont des silicates, et surtout la monazite, phosphate de cérium, de lanthane et de néodyme, avec un peu de thorium.

La séparation de ces métaux est une opération longue et compliquée ; le cérium pur a été obtenu par électrolyse de son chlorure.

Composés de cérium. Le cérium donne des *sels céreux* incolores et des *sels cériques* jaunes ou orangés.

L'oxyde céreux Ce_2O_3 est une poudre jaune pâle, fondant à 1 700 °C et s'oxydant par chauffage à l'air ; on l'obtient par réduction de l'oxyde cérique. C'est l'oxyde basique des sels céreux, tel le chlorure $CeCl_3$, où le cérium est trivalent.

L'oxyde cérique CeO_2, blanc quand il est anhydre, résulte de la calcination des sels céreux ; il lui correspond les sels cériques, notamment le sulfate $Ce(SO_4)_2$, où le cérium est quadrivalent.

Applications. Les manchons à incandescence des becs Auer contiennent de la thorine additionnée de 1 à 2 p. 100 d'oxyde cérique, qui augmente leur éclat. Le sulfate cérique est employé en photographie. Un alliage contenant essentiellement du fer et du cérium (*ferrocérium*) sert à la confection des pierres à briquets.

CERIZAY, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Bressuire), dans le Bocage vendéen ; 2 100 hab. (1 287 aggl.). Carrières de granite. Carrosseries d'automobiles, mobilier tubulaire, emballages et agglomérés.

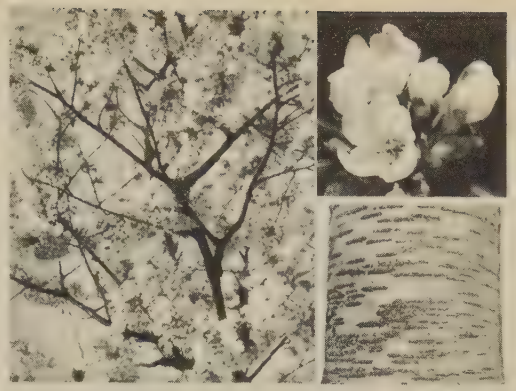

cerisier en fleur — fleur et écorce

CERKNICA, village de Yougoslavie (Slovénie), au fond d'un *poljé* karstique, sur la rivière *Cerknica.* Lac périodique aux curieuses variations de niveau.

ČERMÁK (Jaroslav), peintre tchèque (Prague 1831 - Paris 1878). Il fut élève de Gallait à Bruxelles, puis de Robert-Fleury à Paris, et est l'auteur de nombreux tableaux de genre, consacrés à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes de la Bohême (musée de Prague, galerie Czernin à Vienne).

CERMET n. m. (de *cér*[*amique*] et *mét*[*al*]). Matériau composite constitué par des composés céramiques maintenus par un liant métallique.

— ENCYCL. Depuis le développement des turbines à gaz à haut rendement (moteurs d'avions), la recherche de matériaux résistant aux températures élevées de fonctionnement s'est orientée vers des produits dont les propriétés réfractaires sont obtenues grâce à des composés tels que carbures, borures et surtout oxydes. Seule l'agglomération par frittage, c'est-à-dire par cuisson à température inférieure à la fusion commençante des constituants pulvérulents, au préalable fortement pressés, permet l'élaboration de ces produits, dont les principaux sont : les *cermets* à 70 p. 100 d'alumine et 30 p. 100 de chrome ; les cermets à base de borures de chrome, de titane et de zirconium, et les cermets à base de carbure de titane avec liant au cobalt. Ces produits possèdent ainsi les meilleures caractéristiques aux hautes températures : résistance mécanique à la traction, faible fluage aux températures élevées et stabilité chimique.

Cern (sigle de l'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE, appelée initialement Conseil européen pour la recherche nucléaire), institution de coopération européenne pour la recherche nucléaire pure, créée en 1952 entre l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Comme son objet n'est pas la recherche appliquée, mais la recherche pure, cet organisme dispose principalement de deux puissants accélérateurs de

« Bataille de CÉRISOLES », *détail* d'un bas-relief du tombeau de François Ier à Saint-Denis, par P. Bontemps

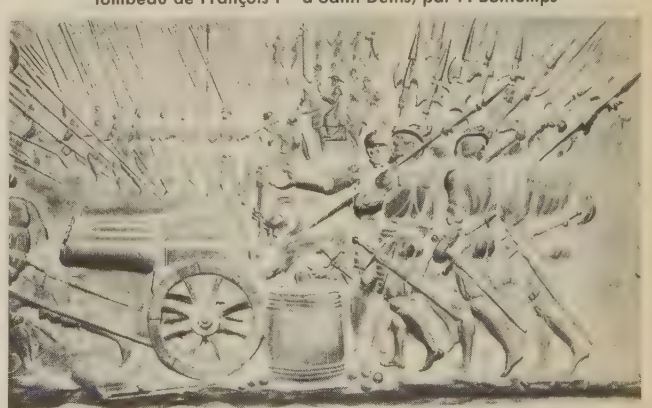

Phot. Robin, A. Roy, Larousse, Faideau, Giraudon.

musée Cernuschi
Bouddha de Méguro
XVIIIe s.

Blason de CERNAY

De gueules au puits couvert d'argent posé en pal, maçonné de sable, la poulie et la corde aussi d'argent, accosté de deux bars adossés du même.

CERNAY
le cellier dans l'église

cernoir

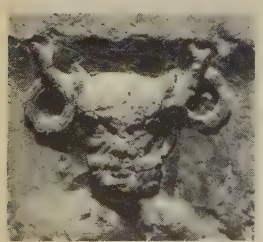

CERNUNNOS
face du dieu cornu
autel gaulois
musée de Cluny

particules installés à Meyrin, près de Genève. L'un de ces accélérateurs est un synchro-cyclotron d'une énergie de 600 MeV. L'autre, un synchrotron à protons à gradients alternés d'une énergie de 25 GeV, est à l'heure actuelle le plus grand accélérateur de particules du monde.

CERNA. V. CRNA.

CERNA (Panait), poète roumain (Cerna, Dobroudja, 1881 - Leipzig 1913). D'origine bulgare, il prit le nom de son village natal. Il a publié, en 1910, un recueil de *Poésies* inspirées par les problèmes de l'être et de la souffrance, et que traverse un souffle de noblesse et de haut idéalisme.

CERNAUȚI. V. TCHERNOVTSY.

CERNAVODĂ, v. de Roumanie, dans la Dobroudja (région de Constanța), sur le Danube, en bordure de la Balta ; 6 100 hab. Point de départ du canal qui doit unir le Danube à la mer Noire. Cimenteries.

CERNAY, ch.-l. de cant. du Haut-Rhin (arrond. de Thann), en bordure de la plaine de haute Alsace ; 6 645 hab. (5 974 aggl.) [*Cernéens*]. Restes de la vieille enceinte. Musée de sculptures du XIIIe s. Cimetière militaire. Industries textiles (coton). Teintures. Fabriques de navettes pour le tissage. Fonderie.

— Hist. Ville ancienne près de laquelle César défit Arioviste en 58 av. J.-C. ; elle fit partie du comté de Ferrette et passa ainsi à la maison d'Autriche. Bernard de Saxe-Weimar y vainquit en 1638 Charles IV, duc de Lorraine. La ville a subi des destructions pendant les deux guerres mondiales.

CERNAY-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), dans la région parisienne, au S.-O. de Chevreuse ; 595 hab. (511 aggl.). — Aux environs, le site célèbre des *Vaux de Cernay* est un vallon étroit encombré de blocs de grès descendus du plateau. Ruines de l'abbaye de Vaux-de-Cernay ; vestiges de l'église abbatiale (XIIe s.) ; bâtiment de la fin du XIIe s. ; le prieuré est du XVIIIe s. Etablissement zootechnique.

CERNE n. m. (lat. *circinus,* cercle). Zone livide ou bleuâtre qui se forme autour des yeux battus ou d'une plaie mal soignée. ‖ Tache circulaire sur un vêtement : *La benzine laisse souvent un cerne autour des taches qu'elle a servi à enlever.* ‖ Anneau coloré qui entoure parfois la lune : *Un cerne autour de la lune annonce la pluie.* ‖ *Par extens.* Zone sombre, indécise, autour d'un objet : *Peu à peu, un cerne brunâtre entourait les buissons, les haies, les murs bas effrités* (F. Carco). *Des cernes très légers, comme on en ferait en soufflant contre un miroir* (Loti).

— LANGUE CLASS. Rond, cercle : *Ce magicien fit un cerne autour de lui* (Acad., 1694).

— Archéol. Contour, enceinte, bandeau d'une couronne.

— Bx-arts. Dans un dessin, une peinture, contour accusé.

— Bot. Accroissement annuel en grosseur d'un arbre : *Le nombre des cernes donne l'âge de l'arbre.* (Syn. COUCHE ANNUELLE, ANNEAU, CERCLE ANNUEL.)

— Occult. Cercle que les magiciens traçaient avec leur baguette pour évoquer les démons : *Le cerne diffère du cercle magique en ce qu'il ne laisse aucune trace visible, tandis que le cercle magique se fait avec du charbon ou toute autre matière colorante.*

CERNÉ. Géogr. anc. Ile de l'Atlantique, découverte par l'amiral carthaginois Hannon, et tenue pour le point le plus occidental du monde connu des Anciens. Ce serait *Madère,* ou *Santa Cruz* des Canaries.

CERNÉ n. m. Céram. Petites cloisons dessinant les lignes du décor et destinées à empêcher les émaux de se mélanger entre eux.

CERNEAU n. m. (de *cerner*). Moitié d'une noix, tirée de la coque encore verte : *Manger des cerneaux.* (Plongés à l'eau vinaigrée pendant vingt-quatre heures, puis égouttés, les cerneaux sont un excellent hors-d'œuvre.) ‖ Nom de la noix avant sa complète maturité, et, *par extens.,* de tous les fruits huileux qui sont dans le même état. ‖ *Vin de cerneaux,* vin rosé, qui est bon à boire pendant la saison des cerneaux.

CERNEMENT n. m. Arbor. Action de cerner l'écorce. ‖ Action de cerner un arbre, en vue de sa transformation. (On dit aussi CERNAGE.)

CERNER v. tr. (lat. *circinare,* former un cercle). Faire un cercle autour : *Les montagnes qui cernent la baie. Les premières hirondelles sifflantes cernaient le toit* (Colette). ‖ *Par extens.* Entourer de partout, bloquer, investir : *La meute plus nombreuse aboyait mieux, et cernait sa proie avec ensemble* (Balzac) ; et, au *fig. : Les soucis le cernent de tous côtés.* ‖ *Cerner un problème, une question,* en saisir l'étendue, en comprendre les principales difficultés. ‖ Faire un rond livide ou bleuâtre, un anneau coloré autour : [Une lueur] *cernait d'un halo blême* [...] *la découpure des toits* (F. Carco). ‖ *Yeux cernés,* entourés d'un cercle bleuâtre. ‖ *Cerner des noix,* les séparer de leur coque.

— Arboric. *Cerner un arbre,* faire un fossé ou une tranchée autour de ses racines, soit pour l'arracher et le transporter, soit pour substituer de la bonne terre à celle qu'on enlève. ‖ *Cerner un arbre, une tige, une branche,* enlever un anneau d'écorce et de cambium, pour arrêter la sève, favoriser la végétation ou la mise à fruit, etc.

— Art culin. Faire une légère incision, au moyen d'un couteau ou d'un coupe-pâte, sur du pain ou de la pâte crue.

— Bx-arts. Dans un dessin, une peinture, accuser, préciser un contour.

CERNIER n. m. Poisson osseux voisin des perches, dont l'espèce type est le mérou des Basques (*Polyprion cernium*). [Ce sont des poissons de mer qui atteignent 2 m de long.

Leur corps, de couleur gris-brun, est couvert de petites écailles. Communs sur les marchés du Midi, on les désigne sous les noms de *mérous, lernias, cernios, fanfrée, rascas,* etc.]

CERNOIR n. m. Serpette de jardinier.

— Archéol. Coutelet, ordinairement en bronze, servant à ouvrir les noix. (Le cernoir, en usage du XIVe au XVIIe s., était si petit qu'il désignait proverbialement un rien.)

CERNOPHORE n. m. (gr. *kernos,* vase, et *phoros,* qui porte). Antiq. gr. Prêtre, prêtresse ou fidèle, qui, aux cérémonies d'Eleusis, portait le *kernos,* vase sacré, à compartiments, où l'on plaçait des offrandes de fruits.

CERNUATEUR, TRICE n. (lat. *cernuator,* qui a la tête en bas). Saltimbanque, dans l'Antiquité.

CERNUNNOS, nom restitué d'une ancienne divinité gauloise représentée sur un certain nombre de monuments celtiques (*chaudron de Gundestrup,* Danemark) et gallo-romains (*monument des Nautes de Paris, stèle de Reims,* etc.). C'est un homme âgé, pourvu d'oreilles et de cornes de cerf, portant le collier gaulois dit *torque,* parfois accompagné d'un serpent à tête de bélier, dieu de la Prospérité terrienne et du monde animal.

CERNURE n. f. Cercle bleuâtre qui entoure les yeux fatigués : *Ses grands yeux qu'on eût dit lointains dans l'ombre de leur cernure* (Goncourt). ‖ Cercle : *La cernure de la plage* (Proust).

CERNUSCHI (Enrico), homme politique et économiste italien (Milan 1821 - Menton 1896). Il prit part, en 1848, à la révolution lombarde et se réfugia en France, où il s'occupa d'affaires et devint directeur de la Banque de Paris, sans délaisser la politique. Il voyagea en Extrême-Orient et rassembla de nombreux objets d'art dans son hôtel de l'avenue Vélasquez, qu'il légua à la Ville de Paris (musée Cernuschi). Il est l'auteur d'ouvrages d'économie politique.

Cernuschi (MUSÉE), musée municipal d'art extrême-oriental, dans l'hôtel du parc Monceau que Enrico Cernuschi légua à la Ville de Paris avec les collections japonaises qu'il contenait. Les conservateurs d'Ardenne de Tizac et René Grousset, par d'heureuses acquisitions, en firent le musée de la haute époque chinoise, réorganisé en 1937. La pièce la plus spectaculaire en est le bouddha de Méguro, bronze japonais de 4,50 m de haut.

ČERNÝ (Rokyta), savant et poète tchèque (Hradec-Králové 1864 - Prague 1952). Professeur dans sa ville natale, puis à Prague, il fut, de 1898 à 1904, directeur du musée ethnographique de Prague et, après 1901, lecteur de plusieurs langues slaves à l'université. Rédacteur en chef de la *Revue slave* de 1898 à 1914, il a publié, sous le pseudonyme de JAN ROKYTA, une série de recueils poétiques où domine l'inspiration religieuse : *Les murs tombent* (1906), *Hus* (1919).

CERNY (Hélène Lucie DE CHOUDENS, dite **Berthe**), actrice française (Paris 1868 - *id.* 1940). Elle débuta à l'Odéon (1885), joua sur les principales scènes parisiennes et entra à la Comédie-Française en 1906. Sociétaire de 1909 à 1931, raffinée et d'une extrême distinction, elle connut dans les rôles de coquettes de grands succès dans *les Fausses Confidences, la Parisienne.*

CÉRO-. V. CÉRI-.

CÉROCOME n. m. Insecte bleu ou vert métallique, avec les antennes très dilatées et jaunes chez les mâles. (*Cerocoma Schaefferi,* que l'on trouve en France, se développe dans le nid des tachytes, aux dépens des provisions de jeunes mantes accumulées par ces hyménoptères. Le genre fait partie des coléoptères, famille des méloïdés.)

CÉROFÉRAIRE n. m. Clerc qui porte un cierge dans les cérémonies catholiques.

CÉROGRAPHIE n. f. Gravure* à l'encaustique.

CÉROÏDE adj. Géol. Se dit de la cassure d'un minéral, quand elle présente de petits éclats soulevés, comme ceux des cassures de la cire.

CÉROLITE n. f. Minér. Variété blanc jaunâtre de serpentine.

CÉROMANCIE n. f. (gr. *kêros,* cire, et *manteia,* divination). Divination pratiquée chez les Anciens et chez les Turcs, et qui tirait des présages de la forme prise par des gouttes de cire que l'on faisait tomber dans l'eau.

CÉRONS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), située sur la r. g. de la Garonne ; 1 240 hab. (321 aggl.). Eglise du XIIe s. Ruines d'un château du XVe s. Vins blancs renommés.

CÉROPALE n. m. Insecte hyménoptère pratiquant une forme curieuse de parasitisme : il laisse d'autres insectes de la même famille (celle des pompilidés) paralyser des araignées et les transporter dans leur nid, puis il pond ses œufs sur les araignées captives, que ses larves dévorent en concurrence avec celles du chasseur.

CEROPEGIA n. m. Plante des régions entourant l'océan Indien, cultivée en serre chaude en Europe pour sa valeur ornementale. (Famille des asclépiadacées.)

CÉROPLASTE n. m. Cochenille sécrétant une épaisse couche cireuse, sous laquelle elle vit sans y adhérer. (L'espèce type du genre, *Ceroplastes rusci,* convexe, marquetée comme une petite tortue, est très nuisible aux figuiers dans le midi de la France. Le genre fait partie des insectes homoptères, famille des coccidés.)

Phot. Giraudon, Archives phot.

CÉROPLASTIQUE n. f. Art de modeler en cire.
— Encycl. Cet art était connu en Grèce, à Alexandrie, à Rome. Cicéron, Pline, Juvénal y font de fréquentes allusions. On modelait la cire pour en faire des images votives, des statuettes de dieux (lares et pénates), des portraits d'ancêtres exposés dans l'atrium, de menus objets tels que fleurs, fruits, animaux, d'autant plus appréciés qu'ils étaient souvent colorés. Rome avait la réputation de posséder d'excellents modeleurs, dont Columelle énumère les différents procédés. Cet art, très en faveur en Italie, particulièrement à Florence, a produit à l'époque de la Renaissance des ouvrages remarquables. Le plus connu est la *tête de cire* du musée de Lille, attribuée tour à tour à Raphaël, Léonard de Vinci, etc. La céroplastique ne s'emploie plus guère que pour les maquettes et la fabrication des pièces anatomiques.

CÉROSINE n. f. Alcool de formule $C_{24}H_{48}O$, de consistance cireuse, extrait de la canne à sucre.

CÉROSTOME n. m. Petit papillon dont la chenille, de couleur vive, se chrysalide dans une coque soyeuse naviculaire. (On trouve notamment en France *Cerostoma persicellum*, ou *teigne du pêcher*, dont la chenille verte dévore les sommités des pêchers. *C. asperellum* vit sur le pommier. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tinéidés.)

CÉROTIQUE adj. Se dit d'un acide gras de formule possible $C_{26}H_{53}CO_2H$, fondant à 78 °C, rencontré à l'état libre dans la cire d'abeilles auprès d'acide mélissique, et à l'état d'ester cérylique dans la cire de Chine. (D'après les travaux récents, il s'agirait d'un mélange d'acides de C_{24} à C_{30}.)

CÉROU (le), riv. de l'Albigeois, affl. de g. de l'Aveyron ; 70 km. Il passe à Carmaux.

CÉROXYLINE n. f. Cire végétale fournie par le ceroxylon des Andes et susceptible d'applications industrielles.

CEROXYLON [lon] n. m. Nom générique du palmier* à cire.
— Encycl. La plus connue des cinq espèces du genre *ceroxylon* atteint la taille de 60 m, et porte des feuilles semblables à celles du dattier, mais longues de 6 à 8 m. Ce palmier (*Ceroxylon Andicola*) croît sur les Andes du Pérou, à une altitude voisine des neiges perpétuelles ; il sécrète abondamment une cire appelée par les Espagnols *cera de palma* (céroxyline), pouvant former le long du stipe une couche qui atteint 1 cm d'épaisseur.

CERQUE [sɛrk] n. m. (gr. *kerkos*, queue). Appendice pair dépendant du onzième segment abdominal chez les insectes. ‖ Chacun des appendices du neuvième segment abdominal des larves de certains coléoptères.
— Pêch. Fibres de hackle, destinées à imiter sur les mouches artificielles l'appendice caudal des éphémères.
— Encycl. Les *cerques*, ou *cerci*, peuvent être composés d'un ou plusieurs articles ; ils s'insèrent sur la partie dorsale, ou tergite, de l'anneau auquel ils appartiennent. Chez les forficules, ou perce-oreilles, ils sont modifiés en pinces robustes, qui donnent à ces insectes leur allure spéciale. Chez certains aptérygotes et chez diverses larves, ils sont filiformes et atteignent une grande longueur.

CERQUOZZI (Michelangelo), dit **Michel-Ange des batailles**, peintre et graveur italien (Rome 1602 - *id.* 1660). Emule de Salvator Rosa, il fut comme lui peintre de batailles, puis, sous l'influence de Pieter Van der Laer, dit « le Bamboccio », peignit des scènes populaires et des compositions burlesques : *les Voleurs de bestiaux* (Nantes), *Mascarade italienne* (Louvre). On lui doit aussi des tableaux religieux (*Prédication de saint Jean, Conversion de saint Paul* [Rome, Galerie nationale]), ainsi que des eaux-fortes.

CËRRIK, v. d'Albanie, au S.-O. d'Elbasan ; 4 000 hab. Centre pétrolier.

CERRITO (Fanny), danseuse italienne (Naples 1817 - Paris 1909). Elle débute à treize ans au San Carlo de Naples, et danse ensuite dans toute l'Italie, puis à Vienne. A Londres, elle paraît en 1841, dans *le Lac des fées*, puis reprend à Vienne *la Sylphide* de Taglioni et s'affirme dans les ballets *Alma* et *Ondine*. Après *la Vivandière* (1844), elle participe au « Pas de quatre » avec Lucile Grahn, Carlotta Grisi et Maria Taglioni, et en 1846 elle danse dans le « Pas des déesses », avec Grahn et Taglioni. A l'Opéra de Paris, elle débute en 1847 dans *la Fille de marbre*, de son mari, Arthur Saint Léon. Puis elle interprète *le Violon du diable* et *Estella*. Engagée au Théâtre impérial de Saint-Pétersbourg en 1855, elle n'y reste pas longtemps.

CERRO n. m. (mot esp.). Géogr. Colline, mamelon.

CERROBEND ou **CERROMATRIX** n. m. Alliage* à bas point de fusion (inférieur à 100 °C), à base de bismuth, plomb, étain, antimoine. (En raison de sa fusibilité, de sa grande coulabilité, et de son aptitude à se solidifier sans gonflement ni retrait, cet alliage est utilisé pour des moulages, clichés, et peut même constituer des outillages, matrices et poinçons pour le travail de petites séries de pièces.)

CERRO BOLÍVAR, site du Venezuela (État de Bolívar), au S. de Ciudad Bolívar. Grand gisement de minerai de fer exploité par l'United Steel Cy. Le minerai est exporté par Puerto Ordaz, sur l'Orénoque.

CERRO DE PASCO, v. du Pérou, ch.-l. du départ. de Pasco, au N.-E. de Lima, à 4 400 m d'alt. ; 27 700 hab. Située entre les vallées du Huallaga et du Mantaro, centre de la production d'argent au XVIIe s., elle demeure le foyer de l'industrie minière péruvienne (cuivre, argent, or, plomb, zinc, bismuth), et la principale société nord-américaine travaillant au Pérou a pris son nom. A proximité, charbonnages et exploitation de vanadium à Minasraga.

CERRO GORDO, village du Mexique (Etat de Veracruz), au pied de la Sierra Madre orientale. Victoire du général américain Scott sur le Mexicain Santa Anna (18 avr. 1847).

CERS n. m. (lat. *cercius*). Vent violent d'ouest ou de sud-ouest, qui souffle sur le bas Languedoc en régime cyclonique d'ouest.

CERTAIN, E adj. (lat. pop. **certanus ;* du lat. *certus*). Qui est tenu pour indubitable, indéniable, évident, assuré : *On sait la plupart des choses d'une manière certaine sans qu'elles soient évidentes, pourvu seulement qu'on les déduise de principes vrais et connus au moyen d'un mouvement continu et sans aucune interruption de la pensée* (Descartes). ‖ Qui tient quelque chose pour vrai : *Est-il certain de ce qu'il avance?*
— Loc. impers. *Il est certain que*, on ne peut douter que...
◆ N. m. Chose certaine : *Il ne faut jamais quitter le certain pour l'incertain.*
— Banq. et Bours. Monnaie prise pour unité et à laquelle on rapporte les variations d'une autre. (Pour comparer les variations réciproques de deux monnaies, on choisit l'une comme terme fixe de comparaison. Dire que Londres donne le *certain* à Paris signifie que la cote de Paris exprime les cours variables du franc par rapport à la livre sterling, supposée fixe.)
◆ Adj. indéf. (par affaiblissement du sens de l'adjectif qualificatif) [toujours placé devant le nom]. Au sing., s'applique à une personne ou à une chose qu'on affecte de ne pas préciser autrement (il peut être ou non précédé de l'article indéfini) : *Dans ce récit, je prétends faire voir | D'un certain sot la remontrance vaine* (La Fontaine). *Certain loup, aussi sot que le pêcheur fut sage* (La Fontaine). ‖ Devant des noms propres de personnes, il a une valeur méprisante : *Quoiqu'elle m'ait fait voir de l'amitié pour un certain Léandre* (Molière). ‖ Cet adjectif indéfini peut prendre une valeur qualificative pour exprimer une appréciation mitigée : *On lui reconnaît un certain mérite* (différent de : *Un mérite certain*, un mérite assuré). ‖ *Un homme d'un certain âge*, un homme assez âgé. ‖ — Au plur., cet adj. a une valeur affective beaucoup moins forte et marque surtout la pluralité (il se construit sans article indéfini) : *Certains auteurs prétendent que...* ‖ *Certain* peut s'employer pronominalement, surtout au plur. : *Certains l'affirment, d'autres disent le contraire.*
— Langue class. Adj. Exactement déterminé : *S'assembler à des jours certains.* ‖ — Au plur., l'adj. indéf. est souvent précédé de *de* : *Nous voyons arriver de certains embarras* (Molière). ‖ *Un certain* peut être employé comme pronom : *En nommant celles-ci, tu caches finement | Qu'un certain l'entretint assez paisiblement* (Corneille).
— Syn. : *assuré, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, réel, sûr, vrai.*

CERTAIN (Marie Françoise), claveciniste française (Paris 1662 - *id.* 1711). Elève de Lully, interprète virtuose, elle fut aussi une femme d'un esprit fort distingué, dont le salon resta, jusqu'à sa mort, le rendez-vous de tous les grands artistes.

CERTAINEMENT adv. De façon certaine, indubitable. ‖ Sert à renforcer une affirmation : *Viendrez-vous demain? — Certainement.* ‖ *Certainement que*, il est certain que : *Certainement que nous resterions amis* (Maupassant).

CERTALDO, bourg d'Italie, en Toscane (prov. de Florence), dans le Val d'Elsa ; 12 100 hab. Centre agricole florissant (production de vins et d'huile). Boccace y est mort dans une maison qui existe encore.

CERTEAU n. m. Variété de poire d'automne au goût musqué, excellente lorsqu'elle est cuite.

CERTES adv. (lat. pop. *certas ;* de *certo*). Certainement, assurément : *Elle s'est si mal comportée avec son père qu'elle ne mérite certes pas d'avoir un si bon fils* (Balzac).
— Rem. En poésie, on peut supprimer l'*s* : *Certe, on peut parler de la sorte* (Hugo).

CERTHIIDÉS n. m. pl. Famille de passereaux renfermant les grimpereaux (*certhia*) et genres voisins.

CERTIFICAT n. m. (lat. médiév. *certificatum ;* du lat. *certum*, certain, et *facere* faire). Écrit officiel ou dûment signé d'une personne autorisée qui atteste un fait dont elle a connaissance : *Un certificat de maladie, de capacité, d'études, etc. Chacun sait que les semestres des pensions ne sont acquittés que sur la présentation d'un certificat de vie* (Balzac). ‖ *Absol.* Certificat d'études primaires : *Il n'est allé que jusqu'au certificat. Oui, Martinet, on se fréquente depuis l'école, d'avant le certificat* (A. Arnoux). ‖ *Certificat de complaisance*, attestation délivrée par affection ou par intérêt. ‖ — *Fig.* Assurance, garantie : *La sobriété est un certificat de longévité.* ‖ *Se donner un certificat de*, reconnaître qu'on a telle qualité ou tel défaut.
— Dr. *Certificat de carence, de coutume, de domicile* (ou de résidence), *d'indigence, de bonne vie et mœurs, d'origine, de propriété, de travail, de vie, de visite*, v. CARENCE, COUTUME, DOMICILE, INDIGENCE, MŒURS, ORIGINE, PROPRIÉTÉ, RÉSIDENCE, TRAVAIL, VIE, VISITE.
— Dr. fisc. *Certificat d'imposition*, certificat délivré par le directeur ou l'inspecteur des Contributions directes à une personne patentée qui a égaré sa patente ou est appelée à en justifier hors de la localité de son domicile. (Etabli sur papier timbré, aux frais du requérant, le certificat doit faire mention des motifs qui obligent le patent à le réclamer.)
— Instr. publ. V. part. *encycl.*
— Législ. fin. V. BON *du Trésor.*
— Mil. V. part. *encycl.*
— Turf. *Certificat d'origine*, pièce officielle établissant la filiation d'un cheval.
— Encycl. Dr. pén. *Faux certificats.* La fabrication, la falsification, l'usage de certificats irréguliers, ayant pour but de favoriser quelqu'un indûment, sont punis de prison et d'amende par le Code pénal.
— Instr. publ. Un grand nombre de diplômes différents, délivrés après examen, portent, dans les divers ordres d'enseignement, le titre de *certificats ;* voici les principaux :
Certificat d'études primaires élémentaires, créé en 1874 et délivré aux élèves des écoles publiques ou privées, âgés d'au moins douze ans, par une commission cantonale présidée par l'inspecteur primaire (le décret du 6 janv. 1959 prévoit sa suppression et son remplacement par un *diplôme de fin d'études*, qui sera délivré à la fin de la scolarité [seize ans]). Le *certificat d'études primaires supérieures*, qui sanctionnait autrefois les études primaires supérieures, a été supprimé lors de l'assimilation de cet enseignement au second degré ;
Certificat d'aptitude professionnelle, délivré à la fin des trois années d'apprentissage effectuées dans des cours professionnels, des centres d'apprentissage ou des collèges techniques ;

Fanny CERRITO

cerque
du perce-oreille mâle

Certificats d'études supérieures, délivrés par les facultés des lettres et des sciences (loi du 10 juillet 1896) ; leur nature et leur nombre varient suivant les universités : l'obtention de plusieurs de ces certificats (quatre ou cinq suivant les disciplines) confère la licence*. Il existe aussi des certificats d'études spéciales, conférés par les facultés de médecine, les facultés de pharmacie, aux candidats déjà pourvus du doctorat en médecine ou du diplôme de pharmacien ; les facultés de droit et des sciences économiques et les divers instituts qui fonctionnent auprès d'elles délivrent également des certificats d'études spéciales, notamment le *certificat d'aptitude à la profession d'avocat* (C. A. P. A.), le *certificat d'études administratives et financières,* le *certificat de droit et coutumes d'outre-mer,* le *certificat d'études juridiques nord-africaines,* le *certificat d'aptitude à l'administration des entreprises ;*
Certificats d'aptitude pédagogique, nécessaires pour être titularisé dans l'enseignement public. Les plus importants sont : le *certificat d'aptitude pédagogique* proprement dit (C. A. P.), que les instituteurs (s'ils ne sont pas sortis des écoles normales) doivent obtenir après un stage de deux ans pour être titularisés ; le *certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire* (C. A. P. E. S.) ou *à l'enseignement technique* (C. A. P. E. T.), institué en 1945 en vue de recruter par concours, parmi les licenciés d'enseignement, les professeurs des collèges modernes et classiques ou techniques : après avoir satisfait aux épreuves théoriques, les candidats accomplissent dans les *centres pédagogiques régionaux* un stage d'un an, au bout duquel ils doivent satisfaire aux épreuves pratiques de pédagogie. Il existe aussi un *certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales,* des *certificats d'aptitude aux enseignements spéciaux* (musique, dessin), etc.
— Mil. Parmi les plus connus des *certificats* établis par l'autorité militaire, on citera : le *certificat interarmes* (C. I. A), délivré aux sous-officiers (correspondant à la première partie du brevet de chef de section) ; le *certificat de présence au corps* (nécessaire pour de nombreuses formalités administratives civiles ou militaires) ; le *certificat de bonne conduite,* délivré sous certaines conditions aux gradés et soldats à l'issue de leur service militaire ; le *certificat de bien-vivre,* délivré par le maire de toute commune où ont séjourné des troupes qui n'ont donné lieu à aucune plainte de la part des habitants ou des autorités civiles ; le *certificat d'origine de blessures,* établissant l'authenticité de blessures ou maladies imputables au service.

CERTIFICATEUR adj. et n. m. Qui certifie quelque chose. ‖ *Certificateur de caution,* caution qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution. (Le certificateur ne doit pas être confondu avec une caution supplémentaire garantissant la dette principale.)

CERTIFICATIF, IVE adj. Qui est propre à certifier : *pièces certificatives.*

CERTIFICATION n. f. Assurance donnée par écrit.
— Banq. et Bours. *Certification des signatures,* sorte de légalisation donnée aux signatures, par un agent de change ou un notaire, pour le transfert de valeurs mobilières.
— Dr. adm. *Certification de signatures* ou *de copies conformes,* formalité administrative accomplie par les maires ou les commissaires de police pour authentifier des signatures ou des copies de textes produites devant d'autres autorités publiques ou privées. (Le décret du 26 sept. 1953, portant simplification des formalités administratives, a supprimé la certification des signatures apposées sur des documents remis ou présentés aux administrations, services, établissements publics, organismes et caisses contrôlés par l'Etat.)

CERTIFIÉ, E adj. et n. Pourvu d'un certificat.
— Instr. publ. *Professeur certifié,* professeur de collège, pourvu du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (classique, moderne ou technique).

CERTIFIER v. tr. (lat. *certum,* certain, et *facere,* faire). Affirmer qu'une chose est vraie : *Certifier un fait.* ‖ Garantir, assurer par un acte : *Pouvez-vous, sur votre honneur, certifier la signature de Mme Edmond Rostand ?* (A. Arnoux). *Copie certifiée conforme.* ‖ *Certifier une caution,* répondre de sa solvabilité.
— Syn. : *affirmer, assurer, authentifier, garantir, légaliser.*

CERTITUDE n. f. (bas lat. *certitudo,* de *certus,* certain). Qualité de ce qui est certain, assuré, incontestable : *La certitude d'un événement historique est parfois difficile à établir.* ‖ Chose certaine, réelle : *Le retour de cette personne n'est pas une vaine rumeur, c'est une certitude. Il est temps que je cesse de feindre et que je revienne à la certitude* (Valéry). ‖ Conviction ferme, adhésion entière de l'esprit à un fait, à une opinion : *Elle avait la certitude religieuse de pouvoir aimer son frère* (Balzac).
— Bx-arts. Fermeté de main : *Un dessin tracé, des traits gravés avec certitude. Une sûreté d'œil, une sensibilité de palette, une certitude dans la main qui suffiraient à la gloire d'un maître* (Fromentin).
— Philos. Adhésion de la pensée à une vérité : *La déduction ne requiert pas comme l'intuition une évidence actuelle, mais elle emprunte plutôt en quelque manière sa certitude à la mémoire* (Descartes). *Pour ceux qui ne se contentent point de la certitude, à cause qu'elle ne fait que convaincre l'esprit sans l'éclairer, ils doivent méditer avec soin sur ces lois et les déduire de leurs principes naturels afin de connaître par la raison avec évidence ce qu'ils savaient déjà par la foi avec une entière certitude* (Malebranche). *Quand tous les cas sont favorables à un événement, sa probabilité se change en certitude* (Laplace).
— ★ *affirmation, croyance, conviction, vérité, subjectivité, contentement, repos, évidence/doute.*
— Encycl. Log. et Philos. La notion de *certitude* varie beaucoup selon les penseurs qui l'emploient. Si l'on s'accorde à peu près généralement pour parler de *certitude empirique* (fondée sur l'expérience sensible), de *certitude morale* (fondée sur le sentiment et la conscience), de *certitude mathématique* (fondée sur les rapports des nombres, des quantités), de *certitude rationnelle* (fondée sur la raison), ces distinctions demeurent peu rigoureuses.
Ces difficultés tiennent à ce que le problème de la certitude est l'un des plus anciens et des plus importants de la philosophie. Il surgit en Grèce dès le jour où certains penseurs dénoncent les illusions des sens et de l'imagination. Comment, en effet, l'homme, sujet à toutes sortes d'erreurs, peut-il être certain de quoi que ce soit ? Autrement dit, peut-il atteindre la vérité et à quoi la reconnaîtra-t-il ? Existe-t-il des vérités évidentes, telles qu'on puisse en être certain à bon droit ? Le problème de la certitude est ainsi étroitement lié à celui de la vérité et de l'évidence. Dès cette époque, l'école d'Elée, les sophistes Protagoras, Gorgias, et les sceptiques commencent à saper ainsi les fondements de la certitude. Socrate, Platon et Aristote chercheront, par réaction contre leurs prédécesseurs, à édifier la connaissance vraie, et proposeront diverses méthodes pour parvenir à la certitude. Le problème sera à nouveau posé par les épicuriens, les stoïciens, la Moyenne et la Nouvelle Académie.
Mais c'est avec Descartes, promoteur de la philosophie moderne, qu'il sera délimité le plus nettement. Pour Descartes, la certitude est possible quand notre pensée, après un doute méthodique plus ou moins long, rencontre enfin une idée tellement claire et distincte qu'elle échappe au doute et force notre adhésion. Il nomme *évidence* cette propriété de certaines idées. Pour Descartes, l'évidence prouve la vérité objective de l'idée, car Dieu ne peut vouloir nous tromper. C'est donc en définitive la *véracité divine* qui, selon Descartes, fonde la valeur de l'évidence et de la certitude.
Cette position sera aussi celle de Malebranche.
Spinoza adopte la plupart des analyses de Descartes, mais sans avoir recours à la notion religieuse de véracité divine. Selon lui, la certitude et l'évidence sont nécessairement liées à la vérité, car la vérité, « accord de la pensée avec la réalité », se prouve d'elle-même, et n'a besoin de nul autre critère : elle éclate à nos yeux dès qu'elle nous apparaît ; elle ne peut en aucune façon être confondue avec l'erreur (position *réaliste* et *intellectualiste* de Spinoza).
Par la suite, les philosophies empiristes, idéalistes, critiques, positivistes (Hume, Berkeley, Kant, Comte) remettent en question la certitude, en conduisant le doute jusqu'à son extrême limite et en dissociant toute idée de la réalité. Pour Kant et Comte, l'esprit humain ne peut atteindre que des phénomènes*, des apparences avec lesquelles il construit divers rapports rationnels, en particulier les sciences, mais il lui est à jamais interdit d'atteindre la réalité, à supposer que celle-ci existe, ni d'en dire quoi que ce soit (*agnosticisme*).
Un autre courant d'idées se fait jour à partir du XIXe s., marquant un retour à la position *réaliste,* et à la confiance dans les possibilités de la pensée, donc dans la *valeur objective* de la certitude. Pour Hegel comme jadis pour Spinoza, il y a identité entre l'idée et la nature, à condition que l'idée soit complète, et rende compte du *mouvement* des choses (*dialectique*) ; ainsi la vérité peut-elle évoluer (comme c'est le cas dans les sciences) sans pour cela cesser d'être objective. Plus même, seule une vérité qui évolue est objective, selon Hegel, puisque la réalité évolue ; toute vérité immobile, absolue, figée est vouée à devenir erreur. Il résulte de ces vues que la certitude est bien une marque de vérité, que l'évidence entraîne à bon droit l'adhésion totale, mais que ni l'une ni l'autre n'autorisent la pensée à stagner, sinon elles deviendraient certitude et évidence mortes, vidées de tout contenu. Les analyses de Hegel, puis celles des matérialistes dialectiques, insisteront sur ce remaniement constant, indispensable selon eux pour que la certitude, satisfaction de la connaissance subjective, tende indéfiniment vers la vérité, satisfaction de la connaissance objective.
Quant au problème consistant à se demander si certitude et vérité coexisteront un jour de manière parfaite et définitive, il demeure, dans l'état actuel de nos connaissances, intact.

CERTON (Pierre), compositeur français († Paris 1572). Il fut reçu clerc de matines à Notre-Dame de Paris en 1529, puis en 1532 à la Sainte-Chapelle, dont il devint maître des enfants avant 1542, puis chapelain perpétuel en 1548. Il fut très lié avec P. Attaingnant, C. de Sermisy et C. Goudimel. Il a laissé huit messes, cinquante motets, cinquante psaumes et trois cents chansons, vives et spirituelles. Il publia des *Meslanges* (1570) de 5 à 8 voix.

CERUCHUS [serykys] n. m. (gr. *keroukhos,* cornu). Lucane noir ou d'un brun brillant, qui habite les régions montagneuses de l'hémisphère boréal. (*Ceruchus chrysomelinus* vit en Europe, dans les souches et les troncs des sapins abattus. Le genre fait partie des coléoptères, famille des lucanidés.)

CÉRULAIRE (Michel). V. Keroularios.

CÉRULÉ, E adj. (lat. *caeruleus,* azuré). D'une teinte azurée : [...] *ces oiseaux cérulés qui laissaient pendre leurs ailes* (Chateaubriand).

CÉRULÉEN, ENNE adj. D'une teinte bleue ou bleuâtre : *Regards céruléens* (Banville).

CÉRULÉINE n. f. Colorant employé dans l'impression sur étoffes. (Syn. vert d'alizarine, vert d'anthracène.)

CÉRULESCENT, E adj. Qui tourne au bleu azuré.

CÉRULÉUM ou **CŒRULÉUM** [leɔm] n. m. Peint. Pigment minéral cobaltifère, composé d'oxyde d'étain et d'oxyde de cobalt, solide à la lumière, employé en peinture d'art. (Syn. bleu céleste.) ‖ Arséniate basique de cuivre, pigment très toxique, utilisé en peinture d'art et en décoration.

CÉRULIGNONE n. f. (lat. *caeruleus,* bleu, et *lignum,* bois). Benzoquinone obtenue lors de la purification industrielle du vinaigre de bois ou acide pyroligneux, et identique au cédriret, préparé (1832) par Reichenbach en oxydant l'huile de goudron de hêtre. (Les cristaux de cérulignone ont une couleur bleu acier.)

CÉRUMEN [mɛn] n. m. (du lat. *cera,* cire). Matière grasse, jaunâtre et épaisse, sécrétée par les glandes sébacées de la peau du conduit auditif externe. (Le cérumen contient de la

stéarine et de l'oléine, des savons, des sels minéraux et de l'eau ; il sert à lubrifier le conduit auditif externe et à arrêter les poussières et les petits corps solides. Quand le cérumen s'accumule dans le conduit auditif, il peut déterminer des bourdonnements d'oreille et un certain degré de surdité. On se débarrasse de ce bouchon de cérumen à l'aide d'injections d'eau tiède.)

CÉRUMINEUX, EUSE adj. Relatif au cérumen.

— Histol. *Glandes cérumineuses,* glandes sébacées du conduit auditif externe, dont la fonction consiste à excréter la matière grasse qui, mélangée au produit des glandes sudoripares voisines, donne le cérumen.

CÉRURE n. f. Papillon, dont la chenille vit sur les saules, les peupliers et les hêtres. (Nom usuel : *harpye*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des notodontidés.)

CÉRURIDÉS n. m. pl. Entom. Syn. de NOTODONTIDÉS.

CÉRUSE n. f. (lat. *cerussa*). Peint. Carbonate basique de plomb, de formule $2PbCO_3$, $Pb(OH)_2$, qu'on a utilisé en peinture : *La céruse est un poison violent.* (On l'appelle aussi BLANC DE CÉRUSE OU BLANC D'ARGENT.)

— ENCYCL. Peint. La toxicité de la *céruse* a pratiquement entraîné son abandon dans la fabrication des peintures de bâtiment, en France (lois de 1909 et 1926). Cependant, malgré la concurrence croissante d'autres pigments blancs (blanc de zinc, blanc de titane), la céruse continue d'être employée dans de nombreux pays, en raison, notamment, des exceptionnelles qualités de résistance aux intempéries offertes par les peintures grasses à base de céruse.

On la fabrique industriellement par divers procédés. Le *procédé hollandais,* ou *des loges,* le plus ancien, consiste en une oxydation du plomb par l'oxygène de l'air, en présence d'acide acétique, l'acétate de plomb formé donnant naissance, à son tour, en présence de gaz carbonique et d'eau (fermentation de fumier ou de tan), à de l'hydrocarbonate de plomb. Le *procédé de Clichy,* dû à Thenard, plus rapide que le précédent, consiste à traiter une solution d'acétate basique de plomb par un courant de gaz carbonique, l'acétate étant d'abord préparé par dissolution de la litharge dans l'acide acétique. Des procédés de création plus récente permettent de préparer la céruse à partir de plomb, soit dans des cuves en présence d'acide acétique et de gaz carbonique, soit par électrolyse d'une solution d'un sel de sodium (mélange de chlorate et de carbonate, par exemple) en présence de gaz carbonique.

CÉRUSITE n. f. Minér. Carbonate naturel de plomb $PbCO_3$, appartenant au système orthorhombique, qui peut être un minerai de plomb. (On dit aussi CÉRUSSITE.)

CERUTTI (Joseph), jésuite et littérateur français, d'origine italienne (Turin 1738 - Paris 1792). Auteur d'une *Apologie de l'institut et de la doctrine des jésuites* (1762) et d'un *Mémoire pour le peuple français* (1788), libéral, qui lui procura une grande notoriété. Il fut employé par Mirabeau à la préparation de ses discours.

CERVAISON n. f. Epoque où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVANTÈS, en esp. **Cervantes Saavedra** (Miguel DE), écrivain espagnol (Alcalá de Henares 1547 - Madrid 1616). Fils d'un médecin pauvre, Cervantès, soumis aux hasards de la vie errante de son père, ne poursuivit guère d'études régulières. Il semble cependant qu'il fréquenta quelque peu les universités d'Alcalá et de Salamanque. Passionné de lecture, élève à Madrid de l'érasmien López de Hoyos, il compose, en 1568, quelques vers sur la mort d'Elisabeth de Valois. Mais ce ne sont là que de timides essais, et Cervantès se consacre d'abord à la carrière des armes. Puis, devenu camérier du cardinal d'Acquaviva, légat du pape auprès du roi d'Espagne, il suit son maître à Rome, à la fin de 1569. En 1570, il est à nouveau soldat, au service des Colonna, dans le régiment de Miguel de Moncada. Il parcourt alors l'Italie : Naples, Messine, Lorette, Ancône, Venise, Parme, Plaisance, Asti, tout en complétant son éducation littéraire par la lecture des classiques anciens et des auteurs italiens de son temps. Mais la guerre continue. Cervantès assiste à la chute de Nicosie (Chypre), attaquée par Selim II, et, le 7 octobre 1571, participe à la bataille de Lépante, où, blessé, il perd l'usage de la main gauche. Après une convalescence à Messine, il combat en 1572 à Navarin, en 1573 à Tunis, en 1574 à La Goulette. En septembre 1575, bénéficiaire d'un congé, Cervantès s'embarque pour l'Espagne. Mais, au large des Saintes-Maries-de-la-Mer, sa galère est attaquée par les Turcs. Fait prisonnier, Cervantès est emmené en captivité à Alger. Il y restera cinq ans, malgré plusieurs tentatives d'évasion, et il ne sera racheté qu'à la fin de 1580, au moment où son maître vient de s'embarquer, avec tous ses esclaves, pour Constantinople.

Rentré à Madrid, Cervantès essaie de vivre de sa production littéraire, sans grand succès, se lie avec une comédienne qui lui donne une fille, va à Tolède, aux Açores. Enfin, le 12 décembre 1584, il épouse la fille d'un propriétaire d'Esquivias. Mais Madrid n'est pas loin et il s'y rend fréquemment pour y rencontrer les écrivains espagnols de son époque. Nommé commissaire aux vivres par Philippe II, lors de la préparation de l'attaque espagnole contre l'Angleterre, il effectue de nombreux séjours à Séville entre 1585 et 1589. Le désastre de l'Invincible Armada met fin à ces

Don Quichotte contre les moulins à vent
illustration de Gustave Doré (1869)

fonctions, qui lui valent par ailleurs, en 1589, d'être accusé d'exactions sur des biens d'Eglise. Il est arrêté et excommunié. Ce ne sera pas son seul emprisonnement, puisqu'il sera à nouveau incarcéré en 1592 à Castro del Río — pour vente illicite de blé —, en 1597 à Séville — pour avoir déposé des fonds publics chez un banquier qui lève le pied —, en 1602-1603 à Valladolid, en 1605 à Valladolid encore — cette fois pour une affaire d'assassinat dont il est bientôt reconnu innocent. Entre-temps, en 1592, Cervantès avait signé un contrat pour fournir six comédies, mais son emprisonnement ne lui permit pas de le remplir. Sa nomination pour le recensement des impôts dans le royaume de Grenade — emploi qu'il tient à Madrid — résout pour un temps ses problèmes matériels. Il suit la cour de Philippe III quand elle se transporte à Valladolid en 1601, quand elle revient à Madrid en 1608. Deux événements marquent cette période pour Cervantès : l'édition, en 1585, de sa première œuvre, *Galatée,* et, en 1605, l'immense succès que rencontre *Don* Quichotte* dès sa publication. Cette fois, il va se consacrer à la littérature comme il l'entendra, bénéficiant de puissantes protections : celles du duc de Lerma, du duc de Béjar, du duc de Lemos, de l'archevêque de Tolède. Il ne cesse dès lors de publier, jusqu'au jour de sa mort, le 23 avril 1616.

Une vie émaillée de telles aventures devait fournir à Cervantès un large fonds où puiser pour son œuvre littéraire. Mais l'observation de la vie quotidienne et une imagination fertile sont, pour Cervantès, des sources tout aussi inépuisables. Sa première œuvre, *Galatée*

PRIMERA PARTE
DE LA GALATEA,
DIVIDIDA EN SEYS LIBROS.
Cõpuesta por Miguel de Cervantes.
Dirigida al Illustrissimo señor Antonio Colona Abad de sanct a Sofia.
CON PRIVILEGIO.
Impressa en Alcala por Iuan Gracian.
Año de 1585.
A costa de Blas de Robles mercader de libros.

« Galatée », page de titre
de l'édition originale

Miguel de CERVANTÈS

(*La Galatea*) [1585], est un roman pastoral dont il a commencé la rédaction à Alger. Pur roman d'imagination, *Galatée* ne doit rien aux vicissitudes de la vie de Cervantès esclave, mais apparaît au contraire comme un moyen d'échapper aux réalités les plus banales, sacrifiant aux règles conventionnelles du genre. Si la *Galatée* n'eut guère de succès, il en va tout autrement de l'œuvre qui, dix ans plus tard, va asseoir la réputation de Cervantès : la première partie de *Don* Quichotte,* publiée au début de 1605, est réimprimée six fois la même année. D'un seul coup, Cervantès, qui a alors près de soixante ans, atteint au chef-d'œuvre. Lui qui n'avait guère publié va consacrer ses onze dernières années à donner des œuvres qui, si elles n'ont pas la réputation de *Don Quichotte,* sont pour la plupart d'une haute valeur littéraire. En 1613 paraissent les douze *Nouvelles* exemplaires* (*Novelas ejemplares*), dont quelques-unes avaient déjà été éditées séparément. En 1614, Cervantès publie le *Voyage au Parnasse* (*Viaje del Parnaso*), poème formé de huit chapitres de tercets et d'un texte en prose, imité d'une œuvre italienne de Caporali, publiée en 1582. Dans ce poème, l'auteur imagine qu'il emmène, au secours d'Apollon assiégé sur le Parnasse par la cohorte des mauvais poètes, tous les bons poètes espagnols. L'œuvre n'est que prétexte à un panorama critique de la littérature espagnole de la fin du XVIe et du début du XVIIe s. En 1615,

EL INGENIOSO
HIDALGO DON QVI-
XOTE DE LA MANCHA,
Compuesto por Miguel de Cervantes Saauedra.
DIRIGIDO AL DVQVE DE BEIAR,
Marques de Gibraleon, Conde de Benalcaçar, y Bañarés, Vizconde de la Puebla de Alcozer, Señor de las villas de Capilla, Curiel, y Burguillos.
Año, 1605.
CON PRIVILEGIO,
EN MADRID, Por Iuan de la Cuesta.
Vendese en casa de Francisco de Robles, librero del Rey nuestro señor.

« l'Ingénieux Hidalgo
don Quichotte
de la Manche »
page de titre
de la première édition

Phot. Larousse, Giraudon, X.

les *Huit* Comédies et huit intermèdes nouveaux* (*Ocho comedias y ocho entremeses nuevos*) viennent montrer un autre aspect de Cervantès, cette fois dramaturge. De son œuvre théâtrale, il faisait grand cas, et, dans le prologue aux *Huit Comédies*, qui constitue une brève étude critique du théâtre espagnol, il indique avoir donné vingt à trente comédies, toutes représentées. De cette production antérieure, nous ne connaissons aujourd'hui que deux œuvres : *Numance* (*El Cerco de Numancia*), écrite probablement vers 1582 et imprimée en 1784, et *la Vie à Alger* (*El Trato de Argel*). Dans ce même prologue, l'auteur affirme également qu'il est l'instigateur de la réduction du nombre des actes de cinq à trois, formule que Lope de Vega préconisait, en 1609, dans son *Nouvel Art de faire des comédies* (*Arte nuevo de hacer comedias*). En 1616, deux ans après qu'un anonyme a fait éditer, sous le pseudonyme de « Avellaneda », une suite à *Don Quichotte*, Cervantès publie la seconde partie de son œuvre maîtresse.

Enfin, quand il meurt, il laisse le manuscrit d'un dernier ouvrage, *les Travaux de Persilès et Sigismonde* (*Los Trabajos de Persiles y Segismunda*), roman « septentrional » en quatre volumes, que sa veuve fera éditer en 1617. C'est dans la dédicace (au comte de Lemos) de cette dernière œuvre que Cervantès annonce son intention de donner une suite à sa première œuvre, *Galatée*, qu'éclipsent aujourd'hui ses autres ouvrages, mais qu'il considérait comme un de ses meilleurs écrits.

Dans toutes ses œuvres, Cervantès possède au plus haut point le génie du naturel. La netteté de la forme s'y équilibre parfaitement avec l'originale vigueur du fond. Son style témoigne d'une souplesse qui sait prendre tous les tons. A une époque où se perdait le goût de la simplicité, Cervantès a su redonner à la prose castillane une force et une grâce qui serviront de modèles aux écrivains qui lui succéderont. (→ Biblio.)

CERVANTITE n. f. (de *Cervantes* localité d'Espagne). Minér. Oxyde naturel d'antimoine Sb_2O_4. (Syn. ANTIMONOCRE.)

CERVEAU n. m. (lat. pop. *cerebellum*). Anat. Partie supérieure de l'encéphale, constituée par les hémisphères cérébraux et les structures qui les unissent. ‖ *Par extens.* L'encéphale, ou la totalité de la masse nerveuse contenue dans le crâne. ‖ Chacune des vésicules du tube nerveux embryonnaire : *cerveau antérieur, cerveau moyen, cerveau postérieur.* (Seul le cerveau antérieur donnera le cerveau proprement dit, les deux autres donnant le « tronc cérébral », constitué par les pédoncules cérébraux, la protubérance, le bulbe et le cervelet.) ‖ — *Fig.* L'organe considéré comme le siège de l'intelligence, du jugement, de l'imagination : *Cerveau étroit. Tirer quelque chose de son cerveau.* ‖ Centre intellectuel : *On appelle Paris le cerveau du monde.*

— LOC. FAM. *Cerveau brûlé*, personne dépourvue de jugement, extravagante, exaltée. ‖ *Cerveau malade, timbré, fêlé*, personne un peu folle.

— Archit. Capacité d'un appartement, comprise entre le plafond et la hauteur d'une personne debout.

— Cybern. *Cerveau électronique*, classe d'appareils (calculatrices électroniques, machines à traduire, etc.) effectuant des opérations qui paraissaient hier réservées au cerveau humain. (V. part. *encycl.*)

— Méd. *Rhume de cerveau*, nom vulgaire de l'inflammation de la muqueuse des fosses nasales. (V. CORYZA.) ‖ *Transport au cerveau*, congestion cérébrale.

— Technol. Partie supérieure, ou *calotte*, d'une cloche, où le battant est suspendu à une bélière.

— ★ *système nerveux, encéphalogramme, intelligence, crâne, phrénologie, localisation, robot, psychophysiologie.*

— ENCYCL. Anat., Physiol. et Pathol. ● *Développement du cerveau.* Au cours des évolutions phylogénique et embryologique, l'encéphale se développe à partir de l'extrémité antérieure d'une ébauche simple et rectiligne : le tube neural. Trois renflements apparaissent, constituant les vésicules cérébrales primitives : 1° le *cerveau antérieur*, ou *prosencéphale*; 2° le *cerveau moyen*, ou *mésencéphale*; 3° le *cerveau postérieur*, ou *rhombencéphale*. Le cerveau proprement dit dérive du prosencéphale, qui, par une seconde division, donne naissance au *télencéphale*, ébauche de la plus grande partie des hémisphères cérébraux, et au *diencéphale*, qui occupe une situation intermédiaire entre les deux hémisphères.

Le développement considérable du cerveau est une des caractéristiques essentielles de l'évolution chez les vertébrés. Dans les espèces les plus inférieures, le cerveau n'est représenté que par deux renflements latéraux, dont le diamètre excède à peine celui de la moelle épinière ; chez l'homme, il est la partie de beaucoup la plus volumineuse du névraxe, et les hémisphères cérébraux recouvrent les autres régions de l'encéphale.

A ce développement correspond une complexité croissante de l'organisation cérébrale. Dans les espèces inférieures, le *rhinencéphale*, ou lobe olfactif, constitue la presque totalité du cerveau ; un stade suivant est représenté par le développement, au centre de l'hémisphère, du *corps strié* ; le reste du cerveau constitue le *pallium* (manteau), à partir duquel apparaissent les structures qui caractérisent l'évolution vers les espèces supérieures.

Chez les amphibies, à la partie primitive du pallium (archipallium) s'ajoute une formation nouvelle, le paléopallium ; chez certains reptiles apparaît le néopallium ; toutefois, le cortex cérébral est encore très rudimentaire, et c'est seulement chez les mammifères, chez les anthropoïdes en particulier, qu'il acquiert un grand développement, marqué par l'apparition de replis à la surface du cerveau.

En comparant systématiquement le poids E du cerveau au poids P du corps chez des mammifères de même forme (chat et tigre, etc.), Dubois a montré que leur relation s'exprimait par la formule $E = K \times P^{0,66}$, le coefficient K ayant pour tous les animaux du même groupe zoologique soit la même valeur, soit une valeur exactement double. Ce dernier cas s'expliquerait par une duplication supplémentaire des neurones cérébraux au cours de l'ontogenèse, et cette duplication serait la base d'un psychisme plus riche, d'où le nom de *coefficient de céphalisation* appliqué à K par Dubois.

● *Anatomie du cerveau.* Le cerveau de l'homme adulte a la forme d'un ovoïde à grosse extrémité postérieure ; sa convexité répond à la voûte crânienne ; sa face inférieure, aplatie, repose sur la base du crâne et, en arrière, sur la tente du cervelet, cloison fibreuse qui sépare le cerveau du reste de l'encéphale. Le cerveau est, en moyenne, un peu plus lourd chez l'homme (1 100 g) que chez la femme (1 000 g). Sur la ligne médiane, les hémisphères cérébraux sont incomplètement séparés par une dépression étroite et profonde : la *scissure interhémisphérique* ; ils sont réunis par des faisceaux de fibres nerveuses appelés *commissures* ; parmi celles-ci, les plus importantes sont le *corps calleux* et le *trigone*.

La surface du cerveau est rendue irrégulière par la présence de dépressions sinueuses : les plus profondes, ou *scissures*, divisent les hémisphères en *lobes* (frontal, pariétal, occipital, temporal, lobe de l'insula, lobe limbique) ; d'autres, moins marquées, divisent les lobes en circonvolutions. Le cerveau est constitué de substance grise (corps des cellules nerveuses) et de substance blanche (fibres nerveuses). La substance grise forme le revêtement superficiel du cerveau (écorce, ou *cortex*) ; les cellules de l'écorce, dont le nombre a été estimé à 90 ou 100 milliards, sont disposées en six couches, organisées de façon variable dans les diverses régions du cortex. La substance grise forme, en outre, les noyaux gris centraux : ceux-ci sont représentés, dans chaque hémisphère, par le *corps strié* et le *thalamus*. La substance blanche est constituée par des *fibres de projection*, qui gagnent ou quittent le cortex, et par des *fibres d'association*, qui relient les deux hémisphères ou différents endroits d'un même hémisphère.

Chaque moitié du cerveau est creusée d'une cavité (*ventricule latéral*), qui communique par le trou de Monro avec le *troisième ventricule*, compris dans la région médiane du cerveau. Le système ventriculaire cérébral communique par l'aqueduc de Sylvius avec le ventricule du tronc cérébral (quatrième ventricule). Les ventricules sont remplis de liquide céphalo-rachidien. On admet que ce dernier est formé par les *plexus choroïdes*, bourgeons vasculaires situés au contact des cavités ventriculaires.

Le cerveau est entouré par des enveloppes fibreuses, les *méninges** (dure-mère contre la paroi osseuse et pie-mère directement sur la substance cérébrale), entre lesquelles existe une cavité séreuse remplie également de liquide céphalo-rachidien et dans laquelle baignent les centres nerveux.

La vascularisation du cerveau se fait par les artères carotides interne et vertébrale (toutes deux paires). Ces quatre troncs artériels s'anastomosent sous le cerveau en formant un hexagone (hexagone de Willis*), d'où partent les branches destinées à l'écorce cérébrale par les réseaux de la pie-mère et aux noyaux gris centraux par des artères pénétrant directement dans la masse cérébrale. Les ramifications capillaires sont particulièrement serrées au niveau du tissu cérébral (1 100 mm par mm^3 de substance grise). L'importance de cette vascularisation est attestée par la gravité des troubles nerveux engendrés par ses perturbations. Le sang veineux est collecté par les « sinus » crâniens (longitudinal, supérieur et latéraux), situés dans des sillons visibles sur la face interne du crâne osseux et constitués par des dédoublements de la dure-mère. Ils aboutissent aux veines jugulaires et vertébrales.

● *Localisations cérébrales.* Il n'existe aucune base objective aux théories selon lesquelles certaines parties du cerveau exerceraient une faculté particulière de l'esprit humain : il n'y a pas de centre du calcul, de l'affection, de la mémoire, etc. En revanche, l'anatomie, la physiologie et la pathologie ont permis d'assigner un rôle essentiel, dans certaines fonctions, à des régions déterminées de l'écorce cérébrale : ainsi, pour la motricité, à la circonvolution frontale ascendante ; pour la sensibilité, à la pariétale ascendante ; pour la vision, au cortex occipital, etc. La destruction de ces régions détermine des troubles moteurs, sensitifs, visuels, tandis que leur excitation provoque l'apparition de mouvements, de sensations, d'hallucinations visuelles. L'intégrité de ces régions est indispensable à l'exercice normal d'une activité cérébrale isolée sous le terme conceptuel de « fonction ». C'est en ce sens qu'il faut actuellement comprendre la notion générale de localisations cérébrales, en soulignant que la caractéristique fondamentale de l'activité nerveuse est l'intégration ; au demeurant, la cartographie des localisations cérébrales devient plus complexe à mesure que les moyens d'étude se perfectionnent : aux « aires primaires » classiques se sont ajoutées, pour chaque fonction, des « aires supplémentaires » ; la connaissance de ces corrélations entre l'anatomie et la fonction constitue le fondement de la séméiologie des maladies cérébrales.

● *Caractères propres du cerveau humain.* L'inégalité fonctionnelle des deux hémisphères cérébraux est une caractéristique essentielle de l'espèce humaine. Les mêmes lésions qui, d'un côté, déterminent, par exemple, une aphasie, ne déterminent aucun trouble du langage lorsqu'elles siègent dans l'autre hémisphère. La dominance cérébrale est, dans une certaine mesure, liée à la préférence manuelle : ainsi, les zones cérébrales indispensables à l'exercice du langage sont situées, chez les droitiers, dans l'hémisphère gauche, celui dont dépend également la motricité du côté droit du corps. En réalité, la participation des deux côtés du cerveau aux activités psycho-organiques est variable selon les individus ; les règles auxquelles elle obéit et les raisons qui la déterminent (génétiques, sociales) sont encore très mal connues.

● *Affections du cerveau.* Le cerveau peut être le siège d'*infections diffuses* (encéphalites*) ou d'*infections localisées* (abcès du cerveau).

Les *traumatismes crâniens* entraînent une simple commotion cérébrale, une contusion ou des plaies et éclatements du cerveau.

Les *tumeurs* bénignes et malignes se développent le plus souvent à partir des éléments de soutien (névroglie), réalisant les gliomes* ou à partir des méninges, réalisant les méningiomes* ; la symptomatologie varie avec le siège de la tumeur et avec les compressions qu'elle entraîne (troubles moteurs, sensitifs, sensoriels, céphalée) ; la neurochirurgie* permet l'ablation de nombre d'entre elles.

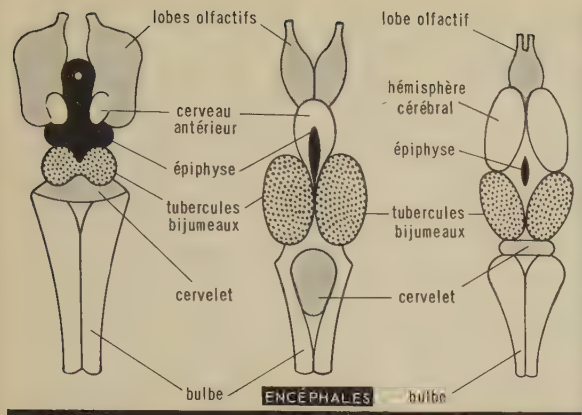
lobes olfactifs
cerveau antérieur
épiphyse
tubercules bijumeaux
cervelet
bulbe
lobe olfactif
hémisphère cérébral
épiphyse
tubercules bijumeaux
cervelet
bulbe
ENCÉPHALES
AGNATHES
POISSONS
AMPHIBIENS

plaque neurale
ectoblaste
gouttière médullaire
bandelettes ganglionnaires
épiblaste
tube neural
canal de l'épendyme
FORMATION DU TUBE NEURAL (coupes)

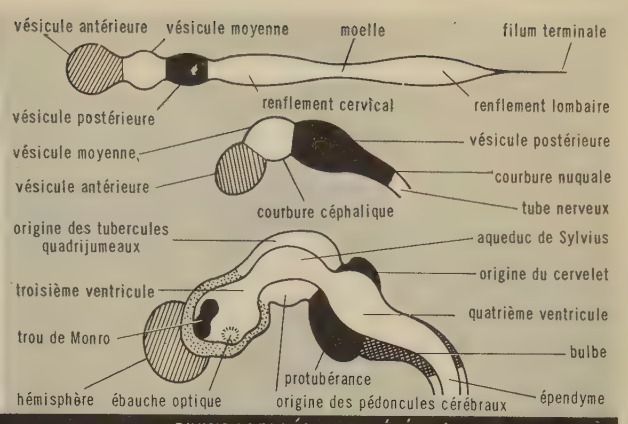
vésicule antérieure
vésicule moyenne
moelle
filum terminale
renflement cervical
renflement lombaire
vésicule postérieure
vésicule moyenne
vésicule antérieure
courbure céphalique
vésicule postérieure
courbure nuquale
tube nerveux
origine des tubercules quadrijumeaux
aqueduc de Sylvius
origine du cervelet
troisième ventricule
quatrième ventricule
trou de Monro
bulbe
hémisphère
ébauche optique
protubérance
origine des pédoncules cérébraux
épendyme
DIVISION DES VÉSICULES CÉRÉBRALES

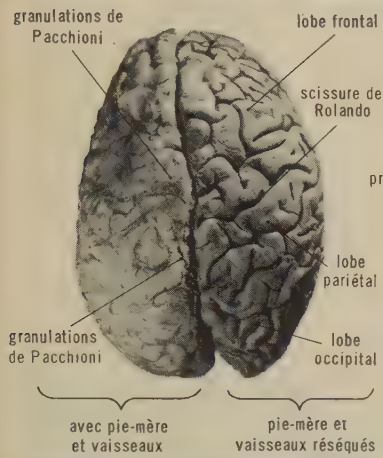
granulations de Pacchioni
lobe frontal
scissure de Rolando
lobe pariétal
granulations de Pacchioni
lobe occipital
avec pie-mère et vaisseaux
pie-mère et vaisseaux réséqués

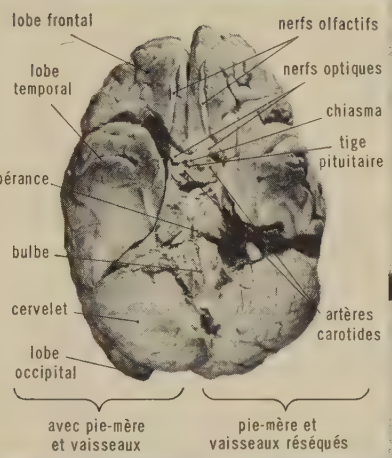
lobe frontal
nerfs olfactifs
lobe temporal
nerfs optiques
chiasma
tige pituitaire
protubérance
bulbe
cervelet
artères carotides
lobe occipital
avec pie-mère et vaisseaux
pie-mère et vaisseaux réséqués
HUMAIN ADULTE (vue supérieure)
HUMAIN ADULTE (vue inférieure)

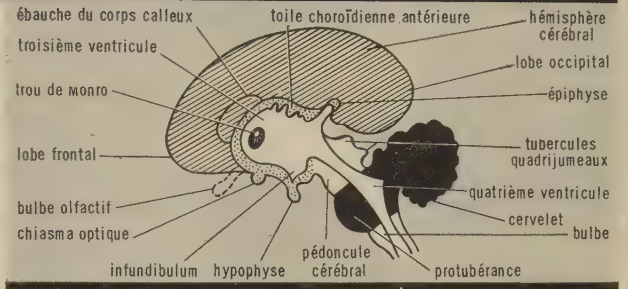
ébauche du corps calleux
toile choroïdienne antérieure
hémisphère cérébral
troisième ventricule
lobe occipital
trou de monro
épiphyse
lobe frontal
tubercules quadrijumeaux
bulbe olfactif
quatrième ventricule
chiasma optique
cervelet
bulbe
infundibulum
hypophyse
pédoncule cérébral
protubérance
COUPE SAGITTALE DE L'ENCÉPHALE

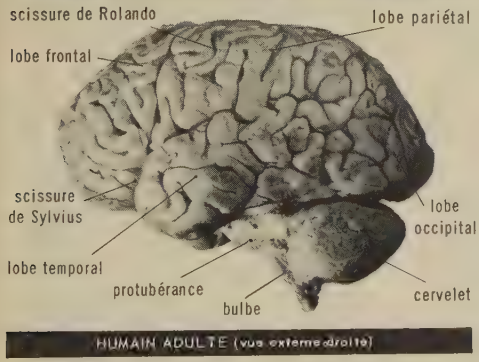
scissure de Rolando
lobe pariétal
lobe frontal
scissure de Sylvius
lobe occipital
lobe temporal
protubérance
bulbe
cervelet
HUMAIN ADULTE (vue externe droite)

ventricule latéral
lobe de l'insula
scissure de Sylvius
couche optique
ventricule latéral
noyau lenticulaire
noyau caudé
corps strié
HUMAIN ADULTE (coupe horizontale vue inf. de la partie supérieure)

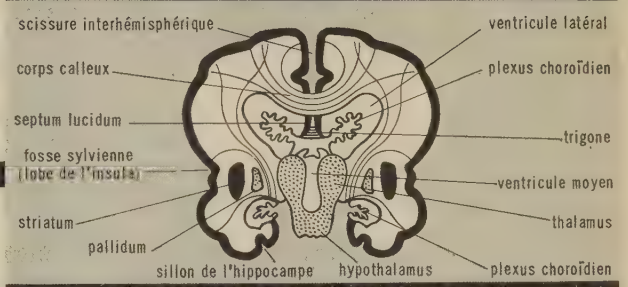
scissure interhémisphérique
ventricule latéral
corps calleux
plexus choroïdien
septum lucidum
trigone
fosse sylvienne (lobe de l'insula)
ventricule moyen
striatum
thalamus
pallidum
sillon de l'hippocampe
hypothalamus
plexus choroïdien
DÉVELOPPEMENT DE L'ENCÉPHALE (coupe frontale)

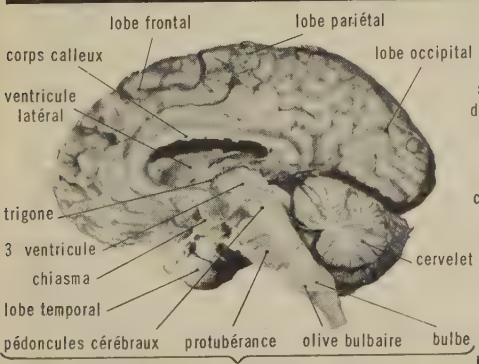
lobe frontal
lobe pariétal
corps calleux
lobe occipital
ventricule latéral
trigone
3 ventricule
cervelet
chiasma
lobe temporal
pédoncules cérébraux
protubérance
olive bulbaire
bulbe
tronc cérébral
HUMAIN ADULTE (coupe sagittale)

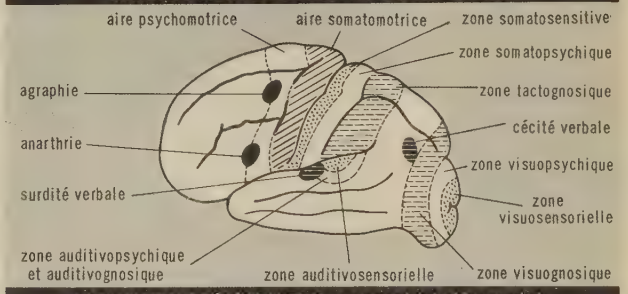
aire psychomotrice
aire somatomotrice
zone somatosensitive
zone somatopsychique
agraphie
zone tactognosique
cécité verbale
anarthrie
zone visuopsychique
surdité verbale
zone visuosensorielle
zone auditivopsychique et auditivognosique
zone auditivosensorielle
zone visuognosique
LOCALISATIONS CÉRÉBRALES (face externe hémisphère gauche)

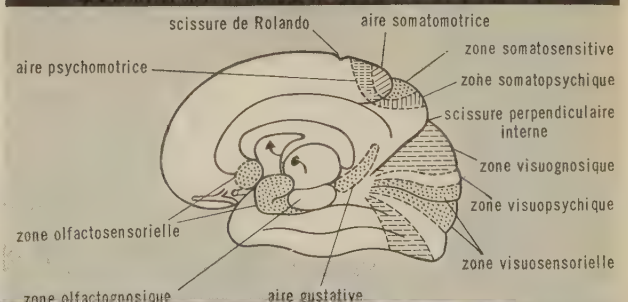
scissure de Rolando
aire somatomotrice
aire psychomotrice
zone somatosensitive
zone somatopsychique
scissure perpendiculaire interne
zone visuognosique
zone visuopsychique
zone olfactosensorielle
zone visuosensorielle
zone olfactognosique
aire gustative
LOCALISATIONS CÉRÉBRALES (face interne hémisphère droit)

Les *accidents vasculaires* du cerveau sont très fréquents : hémorragies cérébrales, ramollissements cérébraux par ischémie, dus le plus souvent à l'artériosclérose ou aux embolies.

Les lésions macroscopiques et les lésions histologiques au cours des *psychoses* ne sont pas spécifiques ; néanmoins, diverses interventions ont permis d'améliorer certains psychopathes. (V. PSYCHOCHIRURGIE.) [→ Biblio.]

— Cybern. Les appareils dénommés *cerveaux électroniques* se caractérisent tous par une très grande vitesse de travail imputable à l'emploi de l'agent électrique, qui leur permet de manipuler les informations à une allure prodigieuse, les problèmes de tri et de documentation, en particulier, recevant des solutions entièrement nouvelles. En réalité, leur mode de fonctionnement ne se compare pas à notre cerveau ; celui-ci, en effet, est une machine beaucoup plus compliquée (80 milliards de neurones), qui se caractérise par une « universalité » de pensée, alors que les cerveaux électroniques ne travaillent jamais qu'en fonction de programmes et d'instructions déterminées : il n'en demeure pas moins vrai que leur emploi, maintenant systématique dans des applications données, représente une révolution intellectuelle sans précédent.

CERVEAU (Pierre), compositeur français, d'origine angevine. On lui doit des *Airs... à quatre parties*, dédiés en 1599 à Ch. Myron, évêque d'Angers, et, en collaboration avec Mauduit, la musique des hymnes latines de Lorenza Strozzi.

CERVELAS n. m. (ital. *cervellato*). Charcut. Saucisse grosse et courte.

— Encycl. Le *cervelas* contenait autrefois de la cervelle de porc, d'où son nom. On le fabrique aujourd'hui avec un mélange de chair hachée, salée, épicée, que l'on introduit dans des boyaux de porc. On en fait des morceaux de 5 à 10 cm, que l'on ficelle aux deux bouts. On les fume pendant trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'ils soient secs. On les vend cuits ou crus.

CERVELET n. m. (de *cerveau*). Anat. Partie de l'encéphale située dans la fosse cérébrale postérieure, au-dessus et en arrière du tronc cérébral.

— Encycl. Le *cervelet* est constitué par une partie médiane, allongée d'avant en arrière, le *vermis*, et par deux lobes latéraux, dits *hémisphères cérébraux*. Sa face antérieure est déprimée par le toit du quatrième ventricule ; sa face supérieure est séparée des hémisphères cérébraux par une cloison fibreuse, la *tente du cervelet* ; sa face inférieure repose sur l'os occipital.

L'écorce cérébelleuse est composée de cellules qui représentent le lieu d'arrivée des messages destinés au cervelet ; son organisation histologique, caractérisée par la présence de cellules aux prolongements très développés (cellules de Purkinje en particulier), paraît permettre aux influx nerveux de trouver de multiples aiguillages.

Dans la partie centrale du cervelet, au-dessus du toit du quatrième ventricule et dans les lobes latéraux, sont situées des masses grises ou noyaux, dont les cellules sont articulées avec les axones des cellules de Purkinje, et constituent l'origine des voies effectrices du cervelet.

Entre l'écorce et les noyaux centraux, la substance blanche est découpée par des sillons, qui donnent son aspect lamellaire à la surface du cervelet ; ces sillons sont de profondeur inégale, certains sont très marqués ; une coupe du cervelet offre aussi cet aspect ramifié, qui est à l'origine du nom traditionnel d'arbre de vie donné à la substance blanche du cervelet.

cervelet

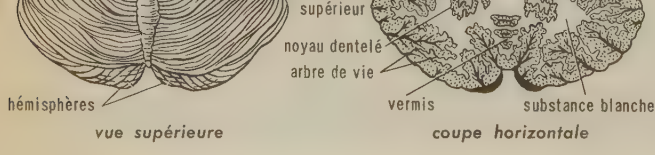

vue supérieure — *coupe horizontale*

Les *pédoncules cérébelleux*, constitués par les fibres des voies afférentes et efférentes du cervelet, rattachent celui-ci au tronc cérébral : pédoncules supérieurs à la région mésencéphalique, moyens à la protubérance annulaire, inférieurs au bulbe rachidien.

L'étude de l'évolution phylogénique et les expériences d'ablation ou de stimulation permettent de distinguer dans le cervelet trois parties, différentes par leurs connexions et leur rôle dans l'organisation fonctionnelle du système nerveux :

1° L'archéo-cérébellum est la première structure cérébelleuse à apparaître dans l'échelle zoologique ; il appartient aux voies vestibulaires, recevant les influx issus des canaux semi-circulaires de l'oreille interne et adaptant la tension des muscles du cou et du tronc en vue du maintien de l'équilibre* ;

2° Le paléo-cérébellum est l'aboutissement des fibres de la moelle épinière et du bulbe rachidien, qui transportent les influx signalant les variations d'étirement des muscles, des tendons et des ligaments articulaires ; ses voies efférentes régissent l'activité musculaire en rapport avec le maintien de la posture.

Les formations de l'archéo- et du paléo-cérébellum sont situées surtout dans le vermis, et elles font relais dans les noyaux centraux de la ligne médiane (noyaux du toit du quatrième ventricule, noyaux globuleux et emboliforme). Leur rôle dans la régulation de l'équilibre et de la posture explique que l'atteinte des structures médianes du cervelet se traduise avant tout par des oscillations du tronc, une instabilité de la station et de la marche (syndrôme médian, syndrôme cérébelleux statique) ;

3° Le néo-cérébellum est en rapport par ses voies afférentes et efférentes avec l'écorce cérébrale ; il constitue la majeure partie des lobes latéraux, et son importance dans l'échelle animale croît parallèlement à celle des membres ; les lésions du néo-cérébellum se traduisent par un manque de mesure dans les mouvements des membres dû au trouble de l'adaptation réciproque de l'activité des groupes musculaires mis en jeu (syndrôme cérébelleux cinétique).

En recueillant sur le cortex cérébelleux les potentiels électriques provoqués par la stimulation des récepteurs sensitifs et sensoriels, il a été en outre établi que le cervelet reçoit des influx venus des voies de la sensibilité générale et des voies visuelles et auditives ; comme les aires cérébrales, les aires cérébelleuses réceptrices sont organisées selon une topographie précise.

L'ablation du cervelet ne supprime aucune fonction motrice, mais elle les perturbe toutes ; le rôle du cervelet est essentiellement d'ajuster le déroulement temporo-spatial de l'activité musculaire.

CERVELIÈRE n. f. (de *cerveau*). Calotte de fer ou d'acier, ronde ou pointue, sans avance ni couvre-nuque, servant de défense de tête. (La cervelière, d'abord d'une seule pièce, se fit souvent, au XIVe s., en lames imbriquées. Elle se portait sous le heaume, ou seule.)

CERVELLE n. f. (lat. *cerebellum*, dimin. de *cerebrum*, cerveau). Substance du cerveau : *Coup qui fait jaillir la cervelle.* ‖ *Fig.* Cette substance, considérée comme le siège des facultés intellectuelles : *Il se creusait la cervelle afin de formuler quelques phrases qui ne fussent point ridicules* (Balzac). *D'abord je la croyais intelligente. Ce n'est pas vrai* [...]. *Elle n'a pas de cervelle, pas d'entrailles* (A. Daudet).

— Loc. fam. *Brûler la cervelle*, tuer d'un coup d'arme à feu dans la tête. ‖ *Se faire sauter la cervelle*, se tuer d'un coup d'arme à feu dans la tête. ‖ *Rompre la cervelle*, fatiguer quelqu'un par des paroles, du bruit, des importunités. ‖ *Cela lui trotte dans la cervelle*, cela le hante, le préoccupe. ‖ *Avoir la cervelle en ébullition*, réfléchir beaucoup. ‖ *Tourner la cervelle*, troubler l'esprit. ‖ *Tête sans cervelle*, personne étourdie, de peu de jugement.

— Langue class. *Mettre quelqu'un en cervelle*, le mettre en inquiétude : *Ta curiosité te met trop en cervelle* (Corneille). ‖ *Etre en cervelle*, être en peine, inquiet : *Cet amant infidèle | Ne m'aime pas assez pour en être en cervelle* (Corneille).

— Art culin. Cerveau de certains animaux, servi comme nourriture : *Cervelle au beurre noir.*

ČERVENKOV (Vălko), homme politique bulgare, né en 1900. Affilié dès sa jeunesse au parti communiste, il prit part aux troubles qui agitèrent la Bulgarie en 1923. Condamné à mort par contumace, il se réfugia à Moscou, où il devint un proche collaborateur de Dimitrov, dont il était le beau-frère. Rentré en Bulgarie en 1946, il succéda en 1950 à Kolarov comme chef du gouvernement, tout en restant secrétaire général du parti communiste bulgare.

CERVERA, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Lérida), à l'E. de Lérida ; 5 200 hab. Eglise Santa María, commencée au XIIIe s. et restaurée au XIXe. Restes d'une église du XIe s. Bâtiments classiques de l'ancienne université, fondée en 1717 par le roi Philippe V et transférée à Barcelone en 1741.

CERVERA (Juan), amiral espagnol (Cadix 1870 - Puerto Real 1952). Ancien chef d'état-major de la flotte, en retraite depuis 1931, il fut rappelé par Franco, pendant la guerre civile de 1936 à 1939, comme commandant en chef de la marine espagnole.

CERVERA Y TOPETE (Pascual), amiral espagnol (Jerez de la Frontera 1839 - Puerto Real 1909). Ministre de la Marine en 1892. Pendant la guerre hispano-américaine de 1898, il commandait l'escadre espagnole de l'Atlantique. Réfugié dans la baie de Santiago de Cuba, il tenta d'en sortir, en juillet, sur l'ordre de Madrid, mais sa flotte fut détruite par l'escadre américaine de l'amiral Sampson et lui-même fut fait prisonnier.

CERVETERI, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome), près de la mer Tyrrhénienne ; 9 000 hab.

— Hist. Sous le nom de *Chisra* ou de *Chaire*, Cerveteri fut l'une des plus importantes capitales des lucumonies étrusques.

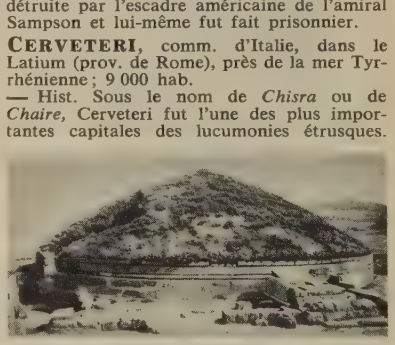

nécropole étrusque, tumulus circulaire

Chisra entretenait par trois ports des relations avec la Grèce et l'Orient. L'un de ces ports fut détruit par les Grecs en 378 av. J.-C. Atteinte dans sa prospérité, Chisra fut, en 351 av. J.-C., annexée par Rome, qui l'obligea à rompre avec la Ligue étrusque. Les Romains n'accordèrent aucun droit politique aux citoyens de *Caere*, nom latin de Chisra, qui déclina lentement. Une nécropole étrusque, où sont conservées d'admirables tombes à tumulus, comprenant des sarcophages sculptés, occupe une colline en face du site de l'ancienne Chisra.

CERVEYRETTE (la), torrent des Alpes du Sud, affl. de la Durance supérieure (r. g.), qu'elle rejoint à Briançon ; 24 km.

CERVIA, port d'Italie, en Emilie (prov. de Ravenne), sur l'Adriatique ; 17 500 hab. Centre commercial. Marais salants, dont la production alimente les industries chimiques de l'Italie du Nord.

CERVIC(O)-, préfixe employé en anatomie pour désigner le cou.

CERVICAL, E, AUX adj. (du lat. *cervix, -icis*, cou, nuque). Relatif à la nuque ou au cou : *Un traumatisme cervical.* ‖ Se dit aussi de ce qui a rapport avec le col de l'utérus et le col de la vessie : *Une métrite cervicale.*

— Anat. *Aponévroses cervicales*, aponévroses qui enveloppent chacun des groupes musculaires, viscéraux ou vasculo-nerveux du cou. (On en compte trois : superficielle, moyenne, profonde ou prévertébrale.) ‖ *Artères cervicales*, artères destinées à la vascularisation du cou. (Elles proviennent toutes de l'artère sous-clavière ; on en distingue trois : la cervicale profonde, la cervicale ascendante, la cervicale transverse superficielle.) ‖ *Veine cervicale superficielle supérieure*, branche de la veine jugulaire externe.

Phot. Alinari-Giraudon.

‖ *Sympathique cervical,* portion cervicale du grand sympathique, constituée par trois ganglions : le ganglion cervical supérieur, le ganglion cervical moyen, le ganglion cervical inférieur, qui fusionne avec le premier thoracique pour former le ganglion étoilé, ou ganglion stellaire*. ‖ *Ligament cervical postérieur,* nom donné, au niveau du cou, au ligament surépineux. (C'est une lame fibreuse disposée sagittalement, séparant les muscles de la nuque situés de part et d'autre de la ligne médiane.) ‖ *Nerfs cervicaux,* les huit premiers nerfs rachidiens. ‖ *Plexus cervical,* plexus nerveux constitué par les branches antérieures des quatre premières paires cervicales. (Il donne comme branches le nerf phrénique, qui gouverne le diaphragme, et quatre branches cutanées : mastoïdienne, auriculaire, transverse et sus-claviculaire, dont l'ensemble constitue le *plexus cervical superficiel.*) ‖ *Vertèbres cervicales,* vertèbres du cou, au nombre de sept. (La première, ou atlas, la seconde, ou axis, et la septième, ou proéminente, présentent des caractères particuliers.)

— Pathol. *Adénite cervicale,* inflammation des ganglions lymphatiques du cou.

CERVICAL n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Coussin sur lequel on reposait sa tête.

CERVICALE n. f. (du lat. *cervix, -icis,* nuque). Pièce de lames de fer arquées, qui, au XVe s., couvrait le cou du cheval.

CERVICAPRE n. m. Antilope du Sud africain, dont le mâle seul a la tête armée de cornes. ‖ Nom spécifique de l'antilope à bézoard, ou capricorne de l'Inde (*Antilope cervicapra*).

CERVICARTHROSE n. f. Pathol. Arthrose des articulations de la colonne cervicale (vertèbres du cou).

— Encycl. La *cervicarthrose* est la cause de manifestations neurologiques variées, en raison de la proximité de nerfs, qui peuvent être irrités ou comprimés par cette affection : les plus fréquentes sont les névralgies cervico-brachiales (compression du plexus cervical) et les vertiges (compression des nerfs sympathiques du cou qui règlent la circulation sanguine dans le labyrinthe de l'oreille interne).

CERVICITE n. f. Gynécol. Métrite du col de l'utérus. (Syn. MÉTRITE CERVICALE.)

— Encycl. Selon l'allure évolutive, on distingue des *cervicites aiguës* ou *chroniques.* Selon la localisation, on distingue des *exocervicites,* atteignant la partie visible du col, et des *endocervicites,* atteignant les glandes du canal cervical. Leur cause la plus fréquente est l'infection du postpartum ou du postabortum. En dehors de cette étiologie, la cervicite peut provenir d'affections spécifiques, gonocoques ou autres.

CERVICO-BRACHIAL [kjal], **E, AUX** adj. Anat. Relatif à la fois au cou et au bras : *Névralgie cervico-brachiale.*

CERVICO-BREGMATIQUE adj. Anat. Qui va de la nuque au sommet de la tête : *Diamètre cervico-bregmatique.*

CERVICO-INTERCOSTAL, E, AUX adj. Anat. *Tronc cervico-intercostal,* branche de l'artère sous-clavière, qui se divise en intercostale supérieure et cervicale profonde.

CERVIDÉS n. m. pl. (du lat. *cervus,* cerf). Famille de mammifères ruminants, comprenant les cerfs et formes voisines, ayant pour caractères des bois ordinairement ramifiés chez les mâles (bois qui tombent chaque année), des larmiers, des canines supérieures souvent allongées en défenses, et douze molaires à chaque mâchoire. (Répandus dans les deux mondes, excepté dans les régions chaudes de l'Afrique, dont ils n'habitent que l'extrême nord, les cervidés sont surtout abondants dans l'hémisphère boréal.)

CERVIER adj. m. (lat. *cervarius*). V. LOUP *cervier* et LYNX.

CERVIN (MONT), en allem. **Matterhorn,** un des principaux et des plus hauts sommets des Alpes Pennines, à la frontière du canton suisse du Valais et de l'Italie. Son sommet, en forme de pyramide, se dresse à 4 478 m, au fond de la vallée de Zermatt ; il est constitué de nappes de charriage empilées, formées de gneiss et de schistes cristallins. — Le *petit mont Cervin* (3 886 m) s'élève à l'E. du col du Théodule.

La conquête du Cervin marque une date importante dans l'histoire de l'alpinisme : la fin de l'âge d'or, l'aboutissement des efforts accomplis depuis 1850 pour vaincre les grands sommets. Après de très nombreuses tentatives, la première ascension fut accomplie le 14 juillet 1865 par une caravane nombreuse, comprenant les Anglais Douglas, Hadow, Hudson et Whymper, avec les guides Peter Taugwalder père et fils, et Michel Croz, qui empruntèrent l'arête suisse du Hornli. A la descente, Croz, Douglas et Hadow trouvèrent la mort.

L'arête italienne sud-ouest, dite « du Lion », fut gravie quelques jours plus tard par deux guides italiens, Jean Antoine Carrel et Jean-Baptiste Bich. L'arête suisse de Zmutt fut conquise en 1879 par l'Anglais Mummery, avec les guides Alexandre Burgener, Johann Petrus et Augustin Gentinetta ; l'arête sud-est, dite « de Furggen », célèbre par ses surplombs, fut partiellement gravie par Guido Rey (1899) et donna lieu à de très nombreuses tentatives jusqu'à l'ascension tout à fait directe de 1941 (Perino avec Louis Carrel et Giacomo Chaira). La plus célèbre des faces est la face nord, formidable muraille de glace et de rochers, gravie en 1931 par Franz et Toni Schmid.

Le Cervin est la montagne par excellence. Son ascension par la voie normale (Hornli) ou par les voies classiques (Zmutt et Lion) n'est plus considérée comme difficile pour des alpinistes entraînés. Mais l'altitude, les chutes de pierres, l'arrivée soudaine du mauvais temps, les orages violents constituent toujours des dangers sérieux sur cette montagne isolée. (→ Biblio.)

CERVIONE, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. de Bastia), dans la Castagniccia, sur le mont Castello, au-dessus de la plaine orientale ; 1 405 hab. (1 162 aggl.). Anc. cathédrale du XVIe s. et anc. palais épiscopal. Vignobles. — Aux environs, à *Valle di Campoloro,* église Sainte-Christine du XVe s. (peintures murales). Plage à Prunete-Cervione.

CERVOISE n. f. (lat. *cervesia,* mot d'orig. gauloise). Bière des Anciens, fabriquée avec de l'orge ou d'autres céréales, qu'on faisait fermenter. ‖ Au Moyen Age, lieu où l'on buvait cette boisson : *La taverne à cervoise* (Froissart).

— Encycl. Antiq. La *cervoise* fut en usage très anciennement : on la trouve sous d'autres noms en Egypte, en Asie, en Thrace. Elle était fort en honneur chez les Celtes et les Germains. Grecs et Romains l'appréciaient peu, et leurs médecins en condamnaient l'usage.

CERVOLE (Arnaud DE). V. ARNAUD.

CERVON, comm. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), en bordure du Morvan ; 885 hab. (181 aggl.). Marché agricole. Ancienne collégiale en partie romane (XIe-XIIe s.). Châteaux de Marcilly et de la Chaume, des XIVe et XVe s.

CERVULE n. m. Petit cerf asiatique.

— Encycl. Les *cervules* se reproduisent très bien en captivité ; cependant, les mâles sont souvent sauvages et méchants. En Malaisie, on trouve *Cervulus muntjac,* ou cerf aboyeur ; en Birmanie, *C. Feæ ;* au Tibet, *C. lacrymans,* etc.

CÉRYLE n. m. Grand martin-pêcheur gris ou blanc, varié de noir ou de vert métallique, habitant les régions chaudes. (Famille des alcédinidés.)

CÉRYLIQUE adj. m. Se dit d'un alcool $C_{26}H_{53}OH$, existant à l'état d'ester cérotique dans la cire de Chine.

CÉRYNIE, en gr. **Keruneia.** Géogr. anc. Cité du Péloponnèse, qui fit partie de la Confédération achaïenne (276 av. J.-C.). La légendaire et géante *biche de Cérynie* était consacrée à Artémis. Héraclès la poursuivit pendant un an et la captura vivante. Ce fut l'un de ses douze travaux.

CÉRYX. V. KÉRYX.

CES m. et f. pl. de l'adj. dém. *ce, cet, cette* (du lat. *ecce* et *istos*). V. CE, CET, CETTE.

CÉSAIRE (Aimé), écrivain et homme politique français (Basse-Pointe, Martinique, 1913). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur, il devint en 1945 député de la Martinique, puis maire de Fort-de-France comme représentant du parti communiste. Il le quitta en octobre 1956 et fut réélu en 1958 comme membre du parti progressiste martiniquais. Il est l'auteur de poèmes et d'essais.

CÉSAIRE de Nazianze (saint) [330-368], médecin de la cour impériale de Constantinople, connu par l'éloge funèbre qu'en a fait son frère Grégoire. — Fête le 25 février.

CÉSAIRE d'Arles (saint) [Chalon-sur-Saône 470 - Arles 543]. Moine à Lérins, il devint évêque d'Arles en 503. Exilé à Bordeaux par Alaric, puis rappelé, il présida le concile d'Agde en 506. Le pape Symmaque lui conféra le pallium et la primatie sous le titre de vicaire apostolique en Gaule et en Espagne. Césaire présida les conciles d'Arles (524), de Carpentras (527), de Vaison et d'Orange (529). Il fonda plusieurs monastères d'hommes et un de religieuses, dont il confia la direction à sa sœur Césarie. Il a joué un rôle disciplinaire et théologique important. Son tombeau, détruit par les Sarrasins, fut rétabli en 873. — Fête le 27 août. (→ Biblio.)

CÉSALPIN (Andrea), en ital. **Cesalpino,** médecin, botaniste et philosophe italien (Arezzo 1519 - Rome 1603). Professeur à Pise, directeur du Jardin botanique (1555), il enseigna à l'école de Sapience. Il entrevit la circulation du sang avant Harvey, et fut le précurseur de Linné en reconnaissant le sexe dans les organes des fleurs et en créant, en botanique, une méthode fondée sur les caractères morphologiques.

CÉSALPINIACÉES ou **CÉSALPINIÉES** n. f. pl. Famille d'arbres à feuilles alternes, dont les fleurs en grappes plus ou moins lâches sont irrégulières et parfois même sans corolle. (Ordre des légumineuses.)

CESANO MADERNO, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), au N. de cette ville ; 21 700 hab. Industries du chlore et des textiles artificiels.

CÉSAR n. m. Empereur de la famille de César. ‖ Titre affecté, dans la suite, à tous les empereurs romains, puis aux empereurs germaniques. ‖ *Par extens.* Souverain, despote : *Je n'ambitionne point le renom suspect d'un césar méconnu* (Chateaubriand).

— Hist. *Les douze césars,* expression empruntée à l'œuvre de Suétone et qui désigne Jules César et les onze premiers empereurs romains (Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien).

— Encycl. Tous les empereurs romains prirent le nom de *César* en mémoire de Jules César. A partir d'Hadrien, l'empereur attribua à son successeur le titre de « césar ». Dioclétien, après avoir partagé territorialement l'empire avec un second « auguste », créa deux empereurs en second, qui, chacun sous un auguste, gouvernaient une partie de l'empire avec le titre de « césar ».

CÉSAR n. m. Variété de cépage rouge de l'Yonne, appelé encore *romain* et *picarniau.*

Césars (LES DOUZE), ouvrage de Suétone, publié vers 120. C'est un recueil des Vies des césars, jusqu'à Domitien. Suétone, grâce à sa situation de secrétaire d'Hadrien, était à même de connaître une foule de détails. Dans l'œuvre, la chronologie est incertaine, et l'accent mis sur l'homme plutôt que sur le chef d'Etat. Pourtant, Suétone a de réelles qualités d'historien : goût du détail précis, importance donnée aux documents authentiques, qui sont cités dans leur texte original, parfaite impartialité. Il est moderne par la place qu'il accorde à l'hérédité, aux influences réciproques du physique et du moral dans l'explication de ses héros.

Césars (LES) *ou le Banquet,* ouvrage de l'empereur Julien : tableau satirique des vertus, des vices et des travers des empereurs (IVe s. apr. J.-C.).

CÉSAR (Caius Julius CAESAR, en franç. **Jules**), général et homme d'Etat romain (Rome 101 - *id.* 44 av. J.-C.). Appartenant à une vieille famille patricienne (il prétendait descendre de Iule, fils d'Enée, et, par celui-ci, de Vénus elle-même), César était lié également aux milieux plébéiens, sa tante Iulia ayant épousé Marius. Intelligent et cultivé, orateur né et écrivain de talent (comme en témoignent sa correspondance et surtout ses *Commentaires** de la guerre des Gaules [*De bello Gallico*] et de la guerre civile [*De bello civili*]), homme de guerre remarquable tant par son endurance au combat que par son habileté à utiliser toutes les ressources de l'art militaire, César fut aussi un homme d'Etat de génie, qui, en alliant la persuasion

mont CERVIN
au-dessus de Zermatt

Jules CÉSAR
musée du Capitole

Phot. Office nat. tourisme suisse, Anderson-Giraudon.

à la force, contraignit les Romains à accepter son absolutisme gouvernemental. Mais, pour atteindre ce but, il eut l'habileté de cacher ses talents multiples et incontestables sous les apparences d'un grand seigneur poète et libertin, futile et prodigue, apparences qui trompèrent presque tous les Romains (même Pompée), à l'exception d'un seul : Sulla. Ce dernier, qui avait en vain voulu lui imposer de répudier sa femme Cornelia, fille de Cinna, ennemi du dictateur, l'exila en Asie (82-78) à la suite de ce refus.

Rentré à Rome à la mort de Sulla (78), il entreprend aussitôt sa marche vers le pouvoir absolu, auquel il veut être porté du consentement du peuple romain, pour satisfaire à la fois ses aspirations à la monarchie et son respect pour la forme républicaine du gouvernement. Deux obstacles s'opposent à la réalisation de ses rêves : le sénat et Pompée. Pour les réduire, César s'appuie sur la seule force capable de les briser : le *parti populaire*, dont de nombreux ambitieux se disputaient les faveurs. Travaillée par sa propagande, séduite par les jeux magnifiques qu'il donne en tant qu'édile curule (automne 65), gagnée par ses sportules, la plèbe aide César à gravir les échelons du *cursus honorum* : questeur en 69, édile curule en 65, grand pontife en 63, préteur en 62. Cette ascension politique est facilitée par le fastueux Crassus, dont il est devenu le lieutenant ; l'échec du complot fomenté par celui-ci (66-65), les surenchères démagogiques des adversaires de César, son alliance extérieure avec Catilina peuvent gêner ses projets, mais ne l'empêchent pas d'augmenter sa popularité et de relever, au mépris des lois, les trophées et la statue de Marius sur le Capitole, sans que le sénat puisse s'y opposer (65). De même, quand Catilina songe à se révolter contre le sénat après son double échec aux élections consulaires de 64 et de 63, César est moralement compromis dans sa conspiration, mais il est assez habile pour lui barrer la route, tout en faisant preuve de clémence envers ses complices, gagnant ainsi de nouvelles sympathies à sa cause.

Pourtant, dans la crainte de devenir suspect lui-même, et aussi dans le double dessein de reconstituer sa fortune, de payer ses dettes énormes, et surtout d'exercer un grand commandement militaire sans lequel il n'était pas de pouvoir politique possible à Rome, César se fait nommer propréteur en Espagne Ultérieure, province qu'il administre avec talent (61-60).

Revenu d'Espagne, auréolé du prestige de victoires peu coûteuses, mais dont l'éclat était augmenté par une propagande habile, César propose à Crassus, son bailleur de fonds, intéressé à sa fortune par l'énormité même de sa dette, et à Pompée, d'autant plus isolé en Italie qu'il avait commis la faute, à son retour d'Orient en 61, de licencier son armée, de constituer une association politique privée et jurée, en vue de se partager places et prébendes (juill. 60) : c'est le *premier triumvirat*, qui assure l'élection de César au consulat pour 59. La rapidité et l'efficacité des lois que fait alors voter César lui assurent l'appui du peuple (deux lois agraires achèvent, au bénéfice des vétérans de Pompée et des chômeurs de Rome, le lotissement de l'*ager publicus* en Italie), le contrôle du sénat (publication de ses procès-verbaux) et l'affection des provinciaux (reddition des comptes imposée aux gouverneurs).

Enfin, à sa sortie de charge, il se fait attribuer le proconsulat de la Gaule Cisalpine et de la Narbonnaise pour 58. La conquête de la Gaule Transalpine étant une œuvre de longue haleine, César renouvelle le premier triumvirat pour cinq ans, en 56 (accord de Lucques), et fait proroger pour un même laps de temps son proconsulat, Pompée recevant pour une même période des pouvoirs analogues en Espagne, et Crassus s'attribuant le gouvernement de la Syrie et la conduite de la guerre contre les Parthes, au cours de laquelle il allait succomber (53).

Le choix de la Gaule était excellent, la richesse de ce pays étant bien connue ; surtout, le prestige qui serait attaché à la personne du vainqueur des Gaulois, les plus anciens et les plus redoutables ennemis de Rome, ferait de celui-ci le premier dans la cité. Nous sommes admirablement renseignés sur les campagnes de César, grâce aux *Commentaires* sur la guerre des Gaules (*De bello Gallico*), publiés en 51 et qui sont remarquables par la simplicité du style.

César a l'habileté de n'intervenir dans ce pays qu'à l'appel des Gaulois eux-mêmes. En 58, il se porte au secours des Eduens menacés par les Helvètes, dont la migration est provoquée par l'invasion germanique d'Arioviste. Il bat tour à tour les Helvètes et les Suèves, puis s'installe en Gaule (58), dont il entreprend alors, avec l'aide de ses lieutenants Crassus et Labienus, l'occupation systématique. Tour à tour, les peuples belges et ceux établis entre la Seine et la Loire (57), en Armorique (victoire sur les Vénètes) et en Aquitaine (56) sont soumis. En 55 et en 54, il tente même de débarquer en Angleterre, dans la région située au sud de la Tamise.

L'œuvre de César est menacée à deux reprises : d'abord par la révolte des Eburons et des Trévires (hiver 54-53), et, surtout, par l'insurrection générale des peuples gaulois dirigée par Vercingétorix, en 52, et qui, après de premiers succès (Gergovie), aboutit à la capitulation du chef arverne dans Alésia, à la suite d'un siège où le stratège consommé qu'était le proconsul se révèle un Poliorcète non moins éminent. En 51, la reddition d'Uxellodunum, dans le Quercy, marque la fin de la guerre des Gaules, dont la pacification définitive est désormais assurée. Auréolé d'un prestige incomparable, débarrassé de son créancier P. Crassus, un seul obstacle sépare encore César du pouvoir absolu : Pompée. Celui-ci, nommé consul unique (51) par le sénat, effrayé des désordres causés par des émeutiers (meurtre de Clo-

les campagnes de CÉSAR

dius), se croit assez fort pour imposer au conquérant des Gaules de rentrer à Rome en simple citoyen. César répond en exigeant que Pompée renonce à son commandement en même temps que lui, ou qu'on lui laisse sa province et ses troupes jusqu'à la réunion des *comices*, devant lesquels il briguera une seconde fois le consulat. Le sénat ayant répondu par le vote d'un *senatus consultum ultimum* assurant les consuls d'un pouvoir illimité contre César (12 déc. 50), celui-ci franchit alors le Rubicon, frontière entre l'Italie et la Cisalpine, et marche sur Rome (17 déc. 50) : la guerre civile, dont le déroulement nous est décrit par de nouveaux *Commentaires* (*De bello civili*), est commencée ; elle va durer de 49 à 45.

Pompée s'enfuit alors précipitamment en Grèce, tandis que César occupe l'Italie (janv.-févr. 49), bat l'armée d'Espagne fidèle à son rival (août), occupe Marseille révoltée (fin septembre). César porte alors la guerre dans les Balkans, écrase Pompée à Pharsale (48), le poursuit en Egypte, où il est assassiné par des agents du roi Ptolémée Aulète. Mais son vainqueur châtie ses meurtriers, donne le trône d'Egypte à la reine Cléopâtre, triomphe de la révolte d'Alexandrie, et réorganise l'Orient (47). Il bat les derniers pompéiens en Afrique à Thapsus (46), en Espagne à Munda (45) ; en septembre 45, il est de retour à Rome, où, maître incontesté du monde méditerranéen et de la République, il célèbre son cinquième triomphe (oct. 45).

César gouverne alors en souverain absolu : le prestige dû à ses victoires, l'autorité que ces dernières lui donnent sur ses troupes, la possession d'une incalculable fortune, qui lui permet de célébrer des triomphes dispendieux, de multiplier au profit du peuple romain banquets et spectacles inoubliables, sont les sources réelles de son pouvoir.

Mais César a la grande sagesse de l'exercer dans un cadre légalement républicain. Il ne s'octroie pas de titres nouveaux ; il se contente de se faire attribuer les pouvoirs qui, normalement, étaient répartis entre plusieurs magistrats. Déjà chef de la religion romaine en qualité de grand pontife depuis 63, César devient chef de l'Etat, dès 49, en se faisant octroyer soit la dictature (49 et 47), soit le consulat (48 et 46), soit les deux fonctions en même temps (45 et 44), détenues d'abord à temps limité (dix ans en 46), puis à vie (14 févr. ou 1er mars 44), ce qui lui permet de légiférer et de réformer les institutions. Préfet des mœurs pour trois ans (46), il détient, en fait, les pouvoirs d'un censeur et peut dresser la liste des sénateurs ; ayant reçu la « sainteté tribunicienne », il est inviolable comme un tribun ; *imperator*, il est le maître de l'armée. Enfin, de nombreuses lois votées par le sénat élargissent ses pouvoirs à l'infini : droit de paix et de guerre, droit de créer des patriciens. Nommant lui-même les magistrats, répartissant les gouvernements provinciaux, promulguant des décrets ayant force de loi, convoquant à son gré comices et sénat, César est comblé d'honneurs extraordinaires : il peut toujours porter le costume du triomphateur (la pourpre et le laurier) ; il siège sur un trône d'or, frappe des monnaies à son effigie, donne son nom à un mois de l'année (juillet = Iulius) ; une statue est même élevée en son honneur au temple de Quirinus, où, semble-t-il, il est vénéré comme un dieu sous le nom de Jupiter Julius. Investi en fait d'une autorité suprême, César accomplit alors en quelques mois une œuvre considérable, réformant profondément les institutions de l'Etat romain, après avoir mis fin à la guerre civile par un pardon octroyé généreusement à ses anciens adversaires, tel Cicéron. Pour conserver l'appui du peuple, il multiplie les fêtes, mais évite de sombrer dans une démagogie fatale pour le trésor romain, en réduisant à 150 000 le nombre des bénéficiaires d'allocations gratuites de blé, en contraignant les grands propriétaires à employer des hommes libres sur leurs terres à côté de leurs esclaves, et, surtout, en fondant, en faveur de ses vétérans, des colonies romaines, en particulier en Narbonnaise. Il essaie, en outre, de restaurer les anciennes traditions familiales en restreignant le divorce et en limitant le luxe.

Il prend aussi des mesures politiques lourdes d'avenir : le pouvoir du sénat et celui des comices sont diminués ; les chevaliers partagent désormais les fonctions judiciaires avec les sénateurs, dont le nombre est porté à 900, et dont le recrutement est élargi aux provinciaux et aux centurions. En multipliant le nombre des magistrats (90 questeurs, 6 édiles, 16 préteurs), il affaiblit également leur autorité. Il publie une *loi de majesté* et abolit les associations trop remuantes ; il réforme le calendrier. Enfin, il accorde le droit de cité à de nombreux provinciaux, surtout en Gaule. La *Lex Iulia municipalis* réorganise les colonies et municipes romains, qu'administreront désormais des *duoviri jure dicundo* ; il encourage l'émigration des prolétaires romains vers des pays riches en fondant des colonies à Carthage et à Corinthe, montrant ainsi, en relevant de leurs ruines les deux anciennes grandes rivales de Rome, la largeur de ses vues. D'autre part, son ambition satisfaite, il sait se montrer clément, pardonne à ses ennemis politiques ; il rend leurs droits aux fils des proscrits et n'hésite pas à confier des charges importantes à d'anciens pompéiens. Il veut donc, dans une claire pensée d'avenir, rallier à sa personne et à son programme tous ceux qui sont capables de comprendre qu'un monde nouveau s'ébauche : le monde romain. Socialement, il le faut meilleur, et c'est pourquoi il lance à l'opinion, comme un mot de ralliement, la haine des privilèges, et d'abord, et avant tout, du privilège que « le nombre peut le moins tolérer, celui de la fortune ». Aussi César combat-il partout les abus du capitalisme foncier et mobilier, défendant même les provinciaux contre les abus des sociétés financières. Mais ce monde, pour durer, doit prendre figure politique nouvelle, car le cadre de la cité, désormais trop étroit, s'est brisé. Aussi songe-t-il, débarrassé de tout préjugé romain, à l'organiser. Ayant adopté son petit-neveu Octave, qui prend dès lors le nom d'Octavien, il envisage, en sa faveur, dès février 44, le dédoublement de la fonction dictatoriale, et dans ce dessein il l'envoie à Apollonie pour préparer l'expédition d'Orient, revanche romaine contre les Parthes, vainqueurs de Crassus : ainsi l'autocratie présente de César renferme, à dater du 15 février 44, l'autocratie de l'avenir. Mais, si la dictature lui suffit à Rome, berceau de la République, il comprend qu'elle est insuffisante en Orient, berceau de la royauté, car, pour être supérieur aux rois, il fallait être au moins roi. Malheureusement, César avait trop présumé de son ascendant, et il n'avait pas suffisamment sondé la profondeur des sentiments de crainte et d'aversion suscités par le déploiement révolutionnaire de ses projets et le commencement spectaculaire de leur réalisation (fêtes des Lupercales du 15 février 44). Une première fois, les murmures du peuple romain avaient empêché son lieutenant Antoine de ceindre son front d'une couronne royale ; quand il prétend recevoir le titre de roi hors de Rome, une conjuration de républicains, dirigée par Cassius et son protégé Brutus, se forme. Frappé de trente-cinq coups de poignard, dont un seul fut mortel, César tombe au pied de la statue de Pompée, en plein sénat, le 15 mars 44 (ides de mars). Il était vaincu par les forces conjuguées d'un passé qui, sous prétexte de restaurer la légalité républicaine, unissait les intérêts les plus sordides, les passions les plus attardées, et les appétits les plus mesquins. Cependant, la pensée de César ne meurt pas avec lui ; elle va revivre, quoique très prudemment estompée, dans l'adaptation d'Auguste, qui fondera le principat en accumulant, comme lui, sur sa tête toutes les magistratures républicaines. César apparaît, en tout cas, comme le plus souple et le plus réaliste des démiurges politiques, lui qui, pour concilier la culture hellénistique et la discipline romaine, sut tenter et amorcer, sans retour possible en arrière, la plus grande des révolutions de l'Antiquité et l'une des plus efficaces de l'histoire ; mais celle-ci, privée de son « penseur », ne put doter le nouveau régime, l'Empire, de la stabilité qui manqua au gouvernement de ses successeurs, ni le prémunir contre les effets de l'orientalisation, que César avait prévue et crainte, sans la vouloir. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Il n'existe pas de portrait authentique de *César* jeune. La seule statue qui passe pour offrir la meilleure ressemblance est au musée du Capitole : elle le représente revêtu de la cuirasse et du *paludamentum*, tournant la tête à gauche, et tenant une pomme dans la main droite. Le Louvre possède une statue de César en marbre de Paros ; la tête, qui est rapportée, rappelle assez bien celle de la statue du Capitole ; ni la statue cuirassée du musée de Naples ni celle de la villa Albani ne sauraient être tenues pour authentiques. Parmi les bustes antiques, un des plus remarquables est celui du musée de Naples ; il provient de l'ancienne galerie Farnèse ; d'autres sont conservés dans de nombreux musées ; le buste et la statue en toge du musée de Berlin sont considérés comme les plus belles représentations de César.

— Allus. hist. ***La femme de César ne doit pas être soupçonnée,*** mot par lequel César, d'après Plutarque (*Vie de César*, XI), aurait justifié la répudiation de sa femme Pompeia, compromise par la conduite de Clodius, surpris chez elle pendant la célébration de rites réservés aux femmes. On rappelle le mot pour mettre en garde quelqu'un contre une attitude équivoque.

César (Commentaires de). V. Commentaires.

César (la Mort de), tragédie de Voltaire, en 3 actes et en vers, représentée au collège d'Harcourt (1735), puis au Théâtre-Français (1743). Pièce sans femmes, simple, rapide et pathétique par le drame intérieur de Brutus, hésitant à frapper le dictateur qui lui a révélé qu'il était son père. Cette tragédie est une timide adaptation de la première partie et des deux dernières scènes du *Jules César* de Shakespeare.

César (Jules) [*Julius Caesar*], drame de W. Shakespeare (1599). Inspirée des *Vies* de Plutarque, cette pièce est l'une des plus vigoureuses du dramaturge. Le héros principal n'en est pas César, mais Brutus, dont Shakespeare a fait une saisissante création. En revanche, César y apparaît amoindri et défiguré. Parmi les autres personnages, on doit citer la belle figure de Portia, la femme de Brutus.

« Jules César » de W. Shakespeare par l'Old Vic Theatre

CÉSAR (Lucius Iulius), consul romain en 90 av. J.-C., au moment où éclata la guerre Sociale. Il s'y montra médiocre général, mais il fit voter la loi qui accordait le droit de cité à toutes les villes italiennes demeurées fidèles à Rome. — Son fils, Lucius Iulius, oncle et adversaire du triumvir Antoine, fut lieutenant de César dans les Gaules, consul en 64.

CÉSAR (Caius et Lucius), fils de Vipsanius Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, qui les destinait à l'empire. Le premier était né en 20 av. J.-C., le second en 17, date à laquelle Auguste les adopta ; il leur accorda le droit d'être consuls à vingt ans et leur fit décerner par les chevaliers le titre de *princes de la Jeunesse*. Le cadet, Lucius, mourut de maladie à Marseille (2 apr. J.-C.) et l'aîné, Caius, héritier de l'Empire, chargé d'une mission exceptionnelle en Orient, succomba aux blessures reçues au siège d'Artagira en Arménie (4 apr. J.-C.). Leur mort prématurée contraignit Auguste à choisir un nouvel héritier, Tibère*.

César, film de Marcel Pagnol (1936). V. Marius.

César Birotteau, personnage d'un roman d'H. de Balzac, *Grandeur et décadence de César Birotteau* (1837) [*Scènes de la vie parisienne*]. Birotteau incarne les ambitions de la

Phot. British Council.

bourgeoisie à la veille de 1830. Ce parfumeur enrichi, qui s'est mis en tête de conquérir les honneurs, sera la victime d'intrigants qui l'acculeront à la faillite.

CÉSAR STRABO (Caius Iulius), frère du consul Lucius Iulius, orateur et poète, membre du collège des pontifes. Il appartenait au parti de l'aristocratie, et périt dans les proscriptions de Marius, en 87 av. J.-C. Il reste quelques fragments de ses discours.

CESARE, terme de logique qui désigne un mode de la seconde figure du syllogisme, dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives (E), et la mineure universelle affirmative (A). [*C* indique que ce mode se ramène à *celarent, S* que cette opération se fait en convertissant la majeure.]

CESARE (Carlo De). V. De Cesare.

CESARE DA SESTO, dit **il Milanese,** peintre italien (Sesto Calende 1477 - Milan 1523). Elève et imitateur de Léonard de Vinci, puis émule de Raphaël, on cite de lui *Saint Roch et la Vierge* (Ambrosienne, Milan).

CÉSARÉE, en gr. **Kaisareia.** Géogr. anc. Nom de villes existant en Cilicie (la même qu'*Anazarba*); en Phrygie (v. Antioche *en Pisidie*); en Bithynie, près du mont Olympe; en Mauritanie (actuelles *Tanger** et *Cherchell**); en Palestine et en Syrie (*Césarée de Philippeo,* ou *Césarée Panéas,* v. Bāniyās; *Césarée de Palestine* ou *Césarée Maritime,* v. ci-dessous); en Cappadoce (*Césarée de Cappadoce,* v. Kayseri).

CÉSARÉE, dite **de Palestine** ou **Maritime,** v. de Palestine. Bâtie à la grecque par Hérode le Grand, au lieu dénommé *Tour de Straton* (entre Jaffa et Caïffa), ce fut la résidence des procurateurs romains. La ruine de Jérusalem (70) accrut son importance. Evêché dès le IIe s., la ville fut prise par les Arabes en 633 et détruite au XIIIe s. Ruines importantes encore visibles.

CESAREUM [reɔm] n. m. Antiq. rom. Temple construit en l'honneur d'un césar ou d'un empereur. (On écrit aussi césaréon.)

CÉSARÉVITCH. V. tsarevitch.

CESARI (Giuseppe), dit **le chevalier d'Arpin,** peintre italien (probablement à Arpino, près de Rome, 1568 - Rome 1640). Elève de Roncalli, il fut l'un des derniers adeptes du maniérisme, ainsi qu'en témoignent ses fresques de Saint-Jean-de-Latran (*l'Ascension*), du palais des Conservateurs (*Bataille de Tullius Hostilius*) et de la villa Aldobrandini à Frascati. Son style facile, parfois négligé, se manifeste dans de nombreux tableaux religieux et des scènes mythologiques : *Diane et Actéon* (Louvre), *la Vierge avec sainte Claire* (Munich), *Persée et Andromède* (Vienne), *Saint Michel, la Samaritaine, le Christ au jardin des Oliviers* (Naples).

CESARI (Antonio), philologue et oratorien italien (Vérone 1760 - Ravenne 1828). Il s'attacha à rendre à la langue italienne la pureté et l'énergie qu'elle devait aux écrivains de la Renaissance. Ses principaux travaux sont une réédition très augmentée du *Vocabolario della Crusca* (1806-1809), et des dialogues *Sur les beautés de « la Divine Comédie » de Dante* (1824-1826).

CÉSARIE (sainte) [v. 475 - v. 529], sœur de saint Césaire d'Arles, religieuse. — Fête le 12 janvier.

CÉSARIEN, ENNE n. m. Membre de la famille de César : *Les Césariens s'éteignirent en la personne de Néron.* (En ce sens, prend une majuscule.) [En fait, la famille de César est connue aujourd'hui comme étant la famille des Julio-Claudens.] || Partisan de César : *Les césariens battirent les pompéiens à Pharsale.* || *Par extens.* Partisan de Bonaparte, du régime plébiscitaire, et, plus généralement, des coups d'Etat militaires.
◆ Adj. Relatif à César ou aux césars : *Troupes césariennes.*

Giuseppe CESARI
« Diane et Actéon »
ensemble et détail

CÉSARIENNE adj. et n. f. (du lat. *caesar,* enfant tiré du sein de sa mère par incision; de *caedere,* couper). Obstétr. Se dit d'une opération qui consiste à inciser l'utérus d'une femme pour extraire un enfant.
— Encycl. Obstétr. L'*opération césarienne* n'était jadis pratiquée que sur la femme morte. Cette intervention se fait maintenant lorsqu'il existe une contre-indication, une impossibilité ou un risque à l'accouchement par voie basse, tant dans l'intérêt de la mère que dans celui de l'enfant. L'opération césarienne est également pratiquée pour extraire vivant l'enfant d'une femme qui vient de mourir, lorsque cet enfant est viable. Autrefois, l'incision de l'utérus intéressait le corps utérin. Actuellement, l'incision porte sur le segment inférieur, dont la cicatrice est sûre et autorise une péritonisation* qui met à l'abri des complications infectieuses secondaires, ce qui a permis d'étendre très largement ses indications.
— Art vétér. Utilisée depuis longtemps chez les petites femelles (chienne et chatte), où l'étroitesse des voies génitales ne permet guère de redresser les positions défectueuses du fœtus ou de fragmenter celui-ci quand il est trop volumineux (saillie par un mâle d'une race beaucoup plus grande), de même que chez la truie, l'*opération césarienne* est pratiquée depuis quelques années avec un succès croissant chez la vache et, moins souvent, chez la jument.
On y a recours principalement quand le fœtus, vivant et bien conformé, est trop volumineux pour les dimensions du bassin maternel, ainsi que dans le cas de sténose irréductible du col utérin. Cette intervention, faite sous le couvert d'une asepsie aussi rigoureuse que possible, complétée par des soins attentifs à base d'antibiotiques, donne 90 p. 100 de résultats favorables chez la vache.

CÉSARIENNE (Mauritanie). V. Mauritanie Césarienne.

CÉSARIENNE (Grande-), en lat. **Maxima Caesariensis.** Géogr. anc. Province romaine de Bretagne, habitée par les Brigantes. Ch.-l. *Eboracum* (York).

CESARINI (Giuliano), connu sous le nom de **cardinal Julien,** diplomate italien (1389 ou 1398 - Varna 1444). Professeur de droit à Padoue, conseiller du pape Martin V, cardinal en 1426, il joua aussi un rôle important sous Eugène IV. Légat au concile de Bâle, il essaya en vain d'arbitrer les différends entre le pape et le concile; il fut également l'instigateur des mesures prises contre les hussites; il accompagna Eugène IV au concile de Florence (1439-1442). Légat en Europe danubienne (1442-1444), il joua un rôle important, mais demeuré assez obscur, dans les événements qui aboutirent à la bataille de Varna, où le roi Ladislas de Pologne et le cardinal disparurent.

CÉSARION. V. Ptolémée XVI.

CÉSARISÉE adj. et n. f. Se dit d'une femme qui a subi l'opération césarienne.

CÉSARISER v. tr. Obstétr. Pratiquer l'opération césarienne.

CÉSARISME n. m. Système de gouvernement comparable à celui qui fut institué par César, et dans lequel un homme se trouve être l'unique dépositaire de toutes les formes du pouvoir.

CÉSAROLITE n. f. Minér. Oxyde naturel de plomb et de manganèse hydraté.

CESAROTTI (Melchiorre), érudit italien (Padoue 1730 - Selvazzano, près de Padoue, 1808). Il enseigna le grec et l'hébreu à Padoue, et reçut une pension de Napoléon Ier, qu'il célébra dans son poème *Pronea.* Il écrivit notamment un *Essai sur la philosophie des langues* (1785), où il proteste, au nom de la raison et de la liberté, contre la tyrannie du purisme et les caprices de la mode, et une traduction en vers des *Poèmes d'Ossian* (1763), qui contribua à faire connaître en Italie certains aspects de l'inspiration romantique.

CESBRON (Achille), peintre français (Oran 1850 - Paris 1913). D'abord peintre en bâtiment, il fréquente les cours du soir, l'atelier de Bonnat, celui de Cormon, et débute au Salon de 1878. Auteur de natures mortes et de précieux petits tableaux de fleurs, il fonda l'Académie des arts de la fleur et de la plante. Le musée des Arts décoratifs, les musées et le grand séminaire d'Angers, notamment, conservent de ses œuvres.

CESENA, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Forlì), sur le Savio; 77 700 hab. Château Malatesta du XVe s. (bibliothèque, précieux manuscrits). Centre commercial actif. Soufre extrait et raffiné dans la région.
— Hist. Peut-être fondée au IVe s. av. J.-C., par des Gaulois Sénons, *Caesena* devint cité romaine, puis byzantine. Ville épiscopale, commune libre du XIe au XIIIe s., puis longtemps soumise au Saint-Siège, elle fut englobée dans le royaume d'Italie en 1859. Patrie des papes Pie VI et Pie VII.

CESENATICO, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Forlì), sur l'Adriatique; 14 900 hab. Port et station de villégiature.

CÉSERON n. m. (du lat. *cicer,* pois chiche). Autre nom du pois* chiche (*Cicer arietinum*).

CÉSINE n. f. Chim. V. cæsine.

CÉSIUM [zjɔm] n. m. Chim. V. cæsium.

ČESKÁ LÍPA, v. de Tchécoslovaquie, dans le nord-est de la Bohême (cercle de Liberec), sur la Ploučnice; 15 000 hab. Centre rural. Industries mécaniques et alimentaires. Industries de la corne et des matières plastiques. Filatures et tissages de coton.

ČESKÁ TŘEBOVÁ, v. de Tchécoslovaquie (cercle de Pardubice), dans la région des croupes tchéco-moraves, au S.-E. de la Bohême; 11 700 hab. Important centre ferroviaire à la bifurcation des lignes allant de Prague à Olomouc, Ostrava, Brno et Bratislava. Filatures et tissages. Petite mécanique.

ČESKÉ BUDĚJOVICE, anc. en allem. **Budweiss,** v. de Tchécoslovaquie, dans le sud de la Bohême et dans le bassin supérieur de la Vltava, ch.-l. de cercle; 64 100 hab. Evêché. Centre d'une région assez ingrate de hauts plateaux au climat rude, parsemée d'étangs, de lacs et de marais. Belle place à arcades; remparts; maisons anciennes. Industries mécaniques. Industries agricoles. Fabriques de crayons et faïenceries. — Le *cercle de České Budějovice* a 521 900 hab.

ČESKÉ STŘEDOHOŘÍ (« Massif central tchèque »), hautes collines de Tchécoslovaquie, ne dépassant pas 835 m, situées au N. de la Bohême, traversées en gorge par le Labe, entre Litoměřice et Ústí nad Labem, au S.-O. des hauteurs de Lusace.

ČESKO MORAVSKÁ VYSOČINA (« Hauteurs tchéco-moraves »), ensemble de moyennes montagnes de Tchécoslovaquie, situées à la lisière de la Bohême et de la Moravie; point culminant, 837 m. Bien individualisées du côté morave, où elles dominent les bassins d'Olomouc et de Brno de plus de 500 m, elles se dégagent moins nettement du plateau de Bohême. Ces hauteurs sont généralement très boisées. Les régions les plus pittoresques sont celles qui correspondent à des affleurements de calcaires primaires (Moravský Kras, au N. de Brno).

ČESKÝ KRUMLOV, v. de Tchécoslovaquie, située au S. de la Bohême (cercle de České Budějovice), sur la Vltava, en amont de České Budějovice; 11 700 hab. Important château (musée).

ČESKÝ LES ou **FORÊT DE BOHÊME,** montagne de Tchécoslovaquie, bordant la Bohême du côté de l'O.; 1 039 m au *Čerchov.* Ces montagnes ne sont pas l'équivalent géographique du Böhmerwald allemand, qui correspond à la Šumava. Le Český Les proprement dit s'étend sur le bassin supérieur de l'Ohře, au S. de Cheb, et s'arrête à la trouée de Všeruby, à l'O. de Domažlice. C'est un massif hercynien qui forme de lourdes croupes, mais qui a été rajeuni par l'érosion récente et par quelques morsures glaciaires quaternaires.

ČESKÝ RÁJ (*le Paradis bohémien*), nom touristique d'une partie de la Bohême, vers Jičin et Turnov, caractérisée par la beauté de ses sites.

Phot. N. D.-Giraudon.

ČESKÝ TĚŠÍN, v. de Tchécoslovaquie (cercle d'Ostrava), partie tchécoslovaque de l'ancienne ville de *Teschen,* dont la partie polonaise s'appelle *Czieszyn;* 34 900 hab. Český Těšín est une ville industrielle de la Silésie, à l'E. d'Ostrava. Métallurgie lourde.

CÉSPEDES (Domingo DE), maître ferronnier espagnol (Tolède 1504 - *id.* 1565). Il exécuta, avec l'aide de son beau-fils, Fernando Bravo, l'un des plus beaux ouvrages de la Renaissance espagnole : la célèbre grille du chœur de la cathédrale de Tolède.

CÉSPEDES (Pablo DE), peintre, sculpteur, architecte et théoricien d'art espagnol (Cordoue 1538 - *id.* v. 1608). Il passa près de dix ans à Rome, et fut le collaborateur de Zuccaro pour les fresques de l'Aracoeli. Revenu à Cordoue vers 1575, il écrivit un poème sur la peinture dont on ne connaît que des fragments. Parmi ses œuvres, citons *la Cène* (cathédrale de Cordoue) et *l'Ascencion* (Acad. San Fernando, Madrid).

CÉSPEDES (Carlos Manuel DE), patriote cubain (Bayamo 1819 - San Lorenzo 1874). Avocat, il organisa en 1868 un mouvement insurrectionnel, s'empara de Santiago et proclama la république, dont il fut reconnu président. La lutte entre les Cubains et les Espagnols fut longue et impitoyable. En 1873, il se retira dans la montagne de San Lorenzo, où il fut tué.

CÉSPEDES Y MENESES (Gonzalo DE), écrivain espagnol (Madrid v. 1585 - *id.* 1638). Il est l'auteur du *Poema trágico del español Gerardo y desengaño del amor lascivo* (1615), et du roman picaresque *Varia Fortuna del soldado Píndaro* (1626). Après plusieurs condamnations et un exil à Lisbonne, il rentra en Espagne grâce à son *Histoire de Philippe IV,* qui lui valut la protection d'Olivares et le titre d'historiographe du roi.

CESPITEUX, EUSE adj. (du lat. *cespes, -itis,* touffe, gazon). Qui croît en touffes serrées : *Plante cespiteuse.*

CESSAC. V. LACUÉE.

CESSANT, E adj. *Toutes affaires cessantes, toutes choses cessantes,* toutes choses suspendues, avant de rien faire d'autre.

Cessante causa, cessat et effectus, axiome juridique latin signif. *La cause cessant, l'effet cesse également.*

CESSART (Louis Alexandre DE), ingénieur français (Paris 1719 - Rouen 1806). Il dirigea les travaux de la digue de Cherbourg et exécuta la construction du pont tournant du Havre, des bassins de chasse de Dieppe et du Tréport. Il usa le premier du rouleau compresseur pour hâter la prise des empierrements des routes.

CESSATION n. f. Action de cesser : *Cessation d'hostilités, de poursuites. Un des faits les plus graves qui ont marqué ces trente dernières années, dans l'ordre intellectuel, est la cessation subite de toutes les grandes spéculations philosophiques* (Renan).

— Dr. comm. *Cessation de paiements,* situation d'un commerçant qui ne peut exécuter ses engagements, soit parce que son actif est insuffisant, soit même par suite de la difficulté qu'il éprouve à réaliser cet actif.

— ENCYCL. Dr. comm. Tout commerçant en état de cessation de paiements fait l'objet d'une procédure de faillite* ou de règlement* judiciaire. La date de cessation des paiements est importante du fait qu'elle marque le début d'une période (dite « période suspecte ») au cours de laquelle les actes du commerçant sont susceptibles d'annulation, en vue de protéger les intérêts de la masse des créanciers contre certains actes frauduleux par lesquels le débiteur aurait pu vouloir retarder sa déconfiture ou avantager certains de ses créanciers. Il appartient au commerçant qui cesse ses paiements de déclarer sa situation au greffe du tribunal de commerce dans les quinze jours. En tout état de cause, le jugement prononçant la faillite ou le règlement judiciaire fixe la date de la cessation des paiements ; à défaut de toute détermination, la cessation des paiements est réputée avoir commencé à la date du susdit jugement ou à la date du jugement ultérieur qui la fixe, ce dernier ne pouvant intervenir après l'arrêté définitif des créances.

CESSE n. f. (déverbal de *cesser*). Répit, arrêt : *Point de cesse, point de relâche* (La Fontaine). *Catherine eut comme lui des faiblesses* [...] *sans interruption ni cesse jusqu'au dernier jour* (Sainte-Beuve). [Ne s'emploie jamais avec l'article.]

— LOC. DIV. *N'avoir pas de cesse que,* ne pas prendre de repos avant que, ne pas arrêter avant que : *J'étais grand démonteur de pendules et* [...] *je n'avais de cesse que je n'eusse nettoyé tous les rouages et remis en branle tous les balanciers de la maison* (Gide).

— ***Sans cesse*** loc. adv. Sans discontinuer.

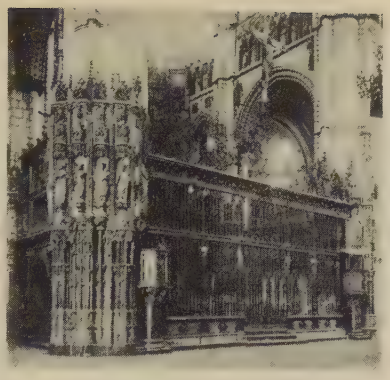

Domingo de CÉSPEDES
grille du chœur de la cathédrale de Tolède

CESSENON, comm. de l'Hérault (arrond. de Béziers), au N. du Biterrois, sur l'Orb ; 2 123 hab. (1 910 aggl.). Eglises (XIIe et XVIe s.). Tuiles et briques.

CESSER v. intr. (lat. *cessare*). S'arrêter ; prendre fin : *Le bruit cesse. Et le combat cessa faute de combattants* (Corneille). *Au dernier détour, comme on débouchait sur la place du village, la muraille cessa* (Zola). ◆ V. tr. ind. [de]. Ne pas continuer de : *Il n'y a d'appréciation exacte de l'œuvre d'un homme que lorsque cet homme a cessé de vivre* (Dumas père). *Depuis qu'il a cessé d'être le Campo Vaccino, le Forum est perdu pour les poètes et les amoureux* (A. France). ◆ V. tr. dir. Mettre une fin à : *Oh! cessez, disait-il, ces larmes, ces reproches* (Hugo). *Cesser le combat.*

— REM. Le verbe *cesser* s'employait aussi au XVIIe s. avec l'auxiliaire *être : Après que l'applaudissement fut un peu cessé* (La Fontaine).

CESSEZ-LE-FEU n. m. invar. Arrêt des hostilités, suspension d'armes.

CESSIBILITÉ n. f. Dr. Qualité de ce qui peut ou doit être cédé.

— ENCYCL. L'*arrêté de cessibilité* est l'acte du préfet qui, dans la procédure d'expropriation* pour cause d'utilité publique, détermine les propriétés qui doivent être cédées et indique l'époque à laquelle il sera nécessaire d'en prendre possession. Il sert de point de départ au délai d'un an pendant lequel l'Administration doit poursuivre l'expropriation à défaut d'accord amiable avec les propriétaires des immeubles visés par l'arrêté.

CESSIBLE adj. (bas lat. *cessibilis,* même sens). Qui peut être cédé : *Droit cessible.*

CESSIEU, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres Froides du bas Dauphiné, sur la Bourbre ; 1 161 hab. (622 aggl.). Fonderie. Tissage de la soie. Panorama sur les Alpes.

CESSION n. f. (lat. *cessio, -onis ;* de *cedere,* céder). Transport à un autre de la chose ou du droit dont on est propriétaire ou titulaire : *Cession de créances. Cession de bail.*

— ENCYCL. Dr. La *cession de biens* est l'abandon que le débiteur fait de tous ses biens lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes. Le Code civil a fait de la cession de biens un mode d'extinction des obligations.

La *cession de biens volontaire,* ou *abandonnement,* est celle que les créanciers acceptent volontairement, et elle n'a d'autre effet que celui qui résulte des stipulations mêmes du contrat passé entre eux et le débiteur. Elle est donc inopérante au regard des créanciers qui y ont été étrangers.

La *cession de droits litigieux* est l'aliénation de droits qui font l'objet d'une contestation judiciaire. Lorsque la cession est faite à prix d'argent, celui contre lequel elle a été faite peut se faire tenir quitte par le cessionnaire en lui remboursant le prix avec les frais et les intérêts du jour où le paiement avait été fait.

La *cession de droits successifs* est l'aliénation par un héritier de ses droits dans une succession ouverte. Elle porte non sur la qualité d'héritier, mais sur l'émolument qui y est attaché ; le cessionnaire doit d'ailleurs supporter toutes les charges qui incombaient à l'héritier cédant. Si l'acquéreur n'est pas un successible, les cohéritiers du cédant peuvent l'écarter du partage en lui remboursant le prix de la cession.

La *cession-transport* est une aliénation des créances et autres droits incorporels.

Le Code admet et réglemente la cession de créances et autres droits incorporels, mais il ignore la cession de dettes à titre particulier. La cession de créances est parfaite par le seul consentement des parties entre le cédant et le cessionnaire. Mais, à l'égard des tiers, la loi exige soit la signification au débiteur cédé, soit l'acceptation de la cession faite par ce débiteur dans un acte authentique.

Ces règles ne s'appliquent pas aux titres négociables (à ordre, au porteur, ou nominatifs). La cession transmet au cessionnaire la créance telle quelle, c'est-à-dire avec ses garanties, mais aussi sous réserve des exceptions qui pouvaient être opposées au cédant. Lorsqu'elle est effectuée à titre onéreux, elle comporte pour le cédant obligation de garantir l'existence de la créance : la garantie de la solvabilité n'a lieu qu'en cas de stipulation expresse, et, à moins de convention spéciale, ne porte que sur la solvabilité au moment de la cession.

Il existe des créances incessibles, par exemple les pensions publiques, les créances d'aliments. La saisie-arrêt effectuée sur une créance la rend dans une certaine mesure indisponible. (→ Biblio.)

CESSIONNAIRE n. Dr. Celui, celle à qui l'on fait une cession.

CESSY (Martial), sculpteur sur bois français (Bordeaux v. 1723 - *id.* 1794). Il exécuta la décoration de la frégate la *Belle-Poule* (1766) et celle de l'hôtel de ville de Bordeaux (1771-1772), ainsi que le buffet d'orgue de l'église Saint-Seurin (1770-1775).

C'EST-À-DIRE loc. adv., **C'EST-À-DIRE QUE** loc. conj. Introduit une explication : *Le genre humain pensant, c'est-à-dire la centmillième partie du genre humain* (Voltaire) ; parfois une rectification : *Je l'ai rencontré hier..., c'est-à-dire avant-hier. C'est-à-dire que je me suis trompé.*

CESTAS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans la forêt landaise ; 2 302 hab. (261 aggl.). Elevage. Produits céramiques. Fabriques de caisses.

CESTE n. m. (lat. *cestus*). Antiq. rom. Gantelet servant aux anciens athlètes dans le pugilat. ‖ Pugilat auquel on se livrait avec le ceste.

— Zool. V. CESTUS.

— ENCYCL. Antiq. Le *ceste* se composait de lanières de cuir entrelacées, couvrant la main et les premières phalanges des doigts, et s'attachant autour du poignet et de l'avant-bras. Les athlètes en avaient un à chaque main. Les cestes étaient quelquefois garnis de fer ou de plomb.

CESTI (Pietro Antonio [et non Marcantonio], compositeur italien (Arezzo 1623 - Florence 1669). Il se fit moine en 1637, et s'en alla à Rome en 1640, où il resta jusqu'en 1645 comme élève d'Abbatini et de Carissimi. On le trouve ensuite comme maître de chapelle au dôme de Volterra, puis à la cour des Médicis ; de 1651 à 1663, il est, à la cour de Ferdinand-Charles d'Autriche, maître de chapelle de la chambre ; enfin, de 1666 à 1669, il

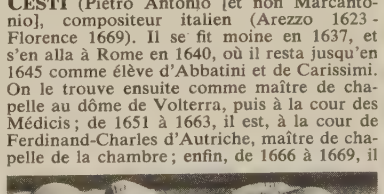

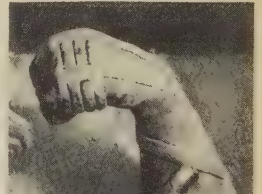

pugilistes armés du ceste
musée du Latran

Phot. Vernacci, Alinari-Giraudon.

est second maître de chapelle à Vienne, à la cour de Léopold Ier, comme aide d'A. Bartali. On connaît de lui de nombreuses cantates de chambre et des motets à plusieurs voix, mais il consacra presque toute son activité de compositeur au théâtre d'opéra, pour lequel il écrivit entre autres : *L'Orontea* (1649), *L'Argia* (1655), *La Dori ovvero la Schiava fedele* (1661), *Il Tito* (1666), *Le Disgrazie d'amore* (1667), *Il Pomo d'oro* (1667). Avec Cesti commence l'opéra de cour international ; son art sort tout droit de la grande école de la cantate et, s'il a fait des emprunts à Monteverdi et Cavalli, il a surtout opéré une synthèse de tous les éléments d'art lyrique et dramatique épars en Italie. Délaissant progressivement le drame lyrique, il s'achemine vers le mélodrame et ouvre les portes des théâtres au goût du bel canto et de l'air de bravoure. Mais, comme il a écrit surtout pour les cours princières, qui avaient des possibilités bien plus grandes que les petits théâtres vénitiens, son opéra prend plus d'envergure, et exploite surtout les ensembles et les grandes constructions : ainsi, formellement et dans la substance, le spectacle et le concert des voix viennent se substituer au drame.

CESTIUS (Caius), préteur romain du Ier s. av. J.-C., tribun du peuple, l'un des *septemviri epulones* chargés des banquets sacrés,

célèbre surtout par son tombeau : la *pyramide de Cestius*, près de la porte Saint-Paul, à Rome. Cette pyramide a 37 m de haut, sur 30 m de large à la base. La chambre sépulcrale porte des traces de peinture ; elle n'avait aucune entrée : l'ouverture actuelle est moderne. — Lucius **Cestius**, frère du précédent, avait, étant édile, relié l'île Tibérine à la rive droite du fleuve par un pont, qui porte encore son nom (*Ponte Cestio*).

CESTIUS GALLUS (Gaius), général romain († 67 apr. J.-C.). Il était gouverneur de Syrie lorsque les Juifs se révoltèrent contre Rome. Il envahit la Judée mais ne sut s'emparer de Jérusalem, et fit une retraite désastreuse (66).

CESTODES n. m. pl. (du gr. *kestos*, ceinture). Classe de vers plats (plathelminthes), de forme rubanée.

— ENCYCL. Les *cestodes* ont un corps très généralement segmenté chez l'adulte ; ils n'ont jamais de tube digestif. Ils sont parasites de l'homme et des animaux et se fixent au moyen de ventouses ou de crochets. A l'état adulte, ils vivent dans le tube digestif de leur hôte ; à l'état larvaire, dans les viscères. Leur développement s'effectue chez divers hôtes et nécessite par conséquent des migrations plus ou moins complexes. L'œuf, mis en liberté, donne naissance à un embryon muni de six crochets, appelé *embryon hexacanthe*. Le ténia est le type de ces vers. La classe se divise en quatre ordres : *pseudophyllidiens, tétraphyllidiens, cyclophyllidiens* et *tétrarhynques*.

cestodes

CESTOÏDE adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban : *Vers cestoïdes*.

CESTRACIONIDÉS n. m. pl. (du gr. *kestra*, sorte de poisson). Famille de squales renfermant les *cestracions, ptychodus, acrodus*, et autres requins vivants ou fossiles, dont les dents larges, à surface rugueuse, présentent de trois à cinq pointes dans le jeune âge, puis deviennent des plaques rangées obliquement comme des pavés.

CESTRE ou **CESTROS** n. m. (gr. *kestros*). Antiq. Petite flèche lancée au moyen d'une fronde, arme d'invention macédonienne.

CESTREAU n. m. Flor. V. CASSE-POT.

CESTRIFORME adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un dard.

CESTRUM [trɔm] n. m. (gr. *kestron*). Genre de solanacées, comprenant cent cinquante espèces d'arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique. (On en cultive un grand nombre dans les jardins. Quelques espèces exhalent toutefois une odeur désagréable, vireuse et même fétide.)

CESTUS [tys] ou **CESTE** n. m. (gr. *kestos*, ceinture). Genre de cténaires transparents, ayant la forme d'un ruban plat pouvant atteindre 1 m de long, et parcouru sur ses arêtes par quatre rangées de palettes vibratiles. (Les cestus font partie du plancton des mers chaudes, notamment de la Méditerranée ; quelques-uns, comme le joli *Cestus Veneris*, ou ceinture de Vénus, sont luminescents.)

CÉSURE n. f. (lat. *caesura*, coupure ; de *caedere*, couper). Versific. Limite rythmique à l'intérieur d'un vers, théoriquement suivie d'un repos.

— Mus. Repos suspensif de la phrase musicale, marqué en général par un silence ou une longue. (On nomme *masculine* la césure qui tombe sur un temps fort, *féminine* celle qui tombe sur un temps faible.)

— ENCYCL. ● Dans la *versification ancienne* (sanscrit, grec et latin), il y a toujours, à l'intérieur des vers un peu longs, une fin de mot obligatoire à certaines places. On appelle cette coupe *césure* quand elle ne coïncide pas avec la fin d'un pied ; on l'appelle *diérèse* quand elle sépare deux pieds.

La césure est une pause de la voix : elle marque donc, bien qu'on ait parfois dit le contraire, une coupe de sens en même temps qu'une coupe rythmique. La présence d'une césure évite l'élision ou l'abrégement d'une voyelle en hiatus. Le poète place souvent à la césure un mot qu'il veut mettre en valeur, un nom propre par exemple. Les hémistiches découpés par la césure forment des unités rythmiques douées d'une certaine indépendance ; du point de vue du sens, ils contiennent souvent, dans la poésie homérique, des formules toutes faites que le poète utilise comme les pièces d'une marqueterie. Dans les hexamètres dactyliques grecs, la césure la plus fréquente est la *troisième trochaïque*, placée entre les deux brèves du dactyle, qui constitue le troisième pied. Comme la césure *penthémimère*, un peu moins fréquente, elle partage le vers en deux hémistiches presque égaux. On employait aussi la *trihémimère*, après trois demi-pieds, et l'*heptthémimère*, après sept demi-pieds.

Dans les hexamètres dactyliques latins, c'est la césure penthémimère qui devient prépondérante :

Arma virumque cano | Trojae qui primus ab oris...
VIRGILE.

Quand elle n'a pas lieu, on trouve alors le plus ordinairement une césure secondaire : ainsi, l'heptthémimère étant la césure principale, le vers suivant contient aussi une trihémimère :

Purpureos | moritura manu | discindit amictus.
VIRGILE.

Le trimètre ïambique du grec et le sénaire ïambique du latin sont le plus souvent partagés en deux parties presque égales par une césure penthémimère. Ils connaissent aussi, moins fréquemment, la trihémimère et l'heptthémimère. Le pentamètre dactylique n'a pas de césure, mais une diérèse médiane.

● En *ancien français*, on distingue : *a*) La *césure* dite *à l'italienne*, par laquelle on rejette la syllabe post-tonique dans le second hémistiche :

Son corps présén- | te voluntiers.

-te, syllabe post-tonique, est rejetée dans le second hémistiche ;

b) La *césure lyrique*, qui met en relief une finale féminine :

Reverrai-je | Broiefort mon destrier.

-je, finale féminine, est mise en relief à la césure ;

c) La *césure* épique, qui rejette hors de tout hémistiche la syllabe féminine :

En sun visag(e) | sa culur a perdue.

-g(e) ne fait partie ni du premier ni du second hémistiche.

Primitivement, la césure est le prolongement de l'émission vocale ; l'addition d'un silence n'est pas obligatoire.

● En *langue classique*, l'alexandrin français est, en principe, divisé par la césure médiane en deux moitiés, ou hémistiches, dont chacune se subdivise au moyen d'une césure secondaire en deux éléments de trois syllabes. Mais il s'en faut que chaque hémistiche soit toujours régulièrement subdivisé en deux parties égales. La règle du repos à l'hémistiche, imposée par Malherbe, a été formulée par Boileau :

Que toujours, dans vos vers | le sens, coupant les [mots,
Suspende l'hémistiche, | en marque le repos.

A cette forme de vers les romantiques ont opposé un alexandrin où la césure médiane est escamotée et remplacée par deux césures principales qui coupent le vers en trois parties :

Toujours la nuit ! | jamais l'azur ! | jamais l'aurore !
V. HUGO.

C'est Verlaine qui a lancé le rythme ternaire, sans accent possible à l'hémistiche :

De mes ennuis, | de mes dégoûts, | de mes détresses.

Mais, quelle que soit la forme de l'alexandrin, la sixième syllabe, qui termine le premier hémistiche, garde un son plein et ne peut finir, dans la poésie classique, par un *e* muet. Toutefois, l'*e* muet final se trouve très bien à la septième syllabe, s'il s'élide devant le mot qui suit :

Je suis encore Sévère, *et* tout ce grand pouvoir
Ne peut rien sur ma gloire, *et* rien sur mon devoir.
CORNEILLE.

● Dans le *décasyllabe*, la césure est théoriquement à la quatrième syllabe. La coupe 5 + 5 a toujours paru mauvaise :

Ainsi partagés, boiteux et mal faits
Ces vers languissants ne plairaient jamais.
VOLTAIRE.

Cependant, on la trouve chez Musset, et particulièrement chantante :

J'ai dit à mon cœur, | à mon faible cœur.

Au-dessous de dix syllabes, les théoriciens s'accordent généralement pour dire que la césure n'est pas obligatoire.

En fait, toutes ces vues reposent sur une conception purement arithmétique du vers.

CET adj. dém. masc. sing. devant un mot commençant par une voyelle. V. CE.

C. E. T. A., sigle de CENTRE* D'ÉTUDES TECHNIQUES AGRICOLES.

CÉTACÉS n. m. pl. (lat. *cete* ; gr. *kêtos*, nom donné aux gros poissons). Ordre de mammifères aquatiques renfermant ceux qui, comme les baleines, les cachalots et les dauphins, ont le corps pisciforme, à peau nue, avec les membres antérieurs transformés en nageoires, les postérieurs absents, la queue en forme de nageoire horizontale bilobée.

— ENCYCL. Les *cétacés* sont presque exclusivement marins, quelques-uns cependant remontent les fleuves des régions tropicales. Ils respirent par des poumons, mais peuvent faire des séjours plus ou moins prolongés sous la surface de l'eau ; les femelles mettent au monde des petits vivants et les allaitent. Ce sont les plus grands des mammifères, pouvant atteindre une trentaine de mètres de longueur (baleine).

Grâce à une conformation spéciale de leur larynx, ils peuvent avaler leurs proies sans que l'eau pénètre dans leur gosier. Leurs narines, placées sur le front, constituent les *évents*. Contrairement à ce que l'on pense généralement, ils ne lancent pas de jets d'eau au-dessus d'eux ; cette apparence est due simplement à l'expiration de l'air, qui, mélangé de vapeur d'eau, forme buée.

Les cétacés vivent par troupes dans la haute mer, où ils se réfugient pour fuir la chasse active que leur fait l'homme pour en tirer l'huile, le blanc de baleine et les fanons. Il existe des cétacés fossiles depuis les formations tertiaires. On divise, d'après leur denture et leur régime, les cétacés en trois grands sous-ordres : les *odontocètes* (ou *denticètes*), les *zeuglodontes* (fossiles) et les *mysticètes*, qui ont des fanons. Les principaux sont les baleines*, les cachalots*, les dauphins*, les marsouins*.

CÉTANE n. m. Carbure d'hydrogène saturé, de formule $C_{16}H_{34}$, fondant à 19 °C, constituant l'*hexadécane normal*. (Syn. DIOCTYLE.) || *Indice de cétane*, grandeur caractérisant l'aptitude à l'allumage d'un carburant pour moteur à combustion interne.

— ENCYCL. En France, le gas-oil doit avoir un *indice de cétane* égal ou supérieur à 50 : c'est

la proportion de cétane dans un mélange avec l'α-méthylnaphtalène donnant le même délai d'allumage que le combustible à étudier. L'indice est d'autant plus élevé que le temps qui s'écoule entre le début de l'injection de combustible et le début de la combustion est plus faible. On utilise un moteur spécialement équipé pour déterminer cet écart en mesurant l'angle de l'arbre manivelle.

CETATEA ALBA (la « Ville blanche », en roum.). Géogr. anc. Ville fondée à l'embouchure du Dniestr et fréquentée par les Génois dès la fin du XIIIe s. Elle fit partie de la Moldavie au Moyen Age. Conquise par les Turcs au XVe s., ceux-ci l'appelèrent *Akkerman*, traduction du nom roumain. C'est l'actuelle *Bielgorod* Dniestrovski*.

CÉTAZINES n. f. pl. Chim. Substances résultant de l'action de l'hydrazine sur les cétones.

CÉTÈNE n. m. (du gr. *kêtos*, baleine). Carbure éthylénique, de formule $C_{16}H_{32}$, obtenu par déshydratation de l'alcool cétylique. (Il fixe le brome pour donner le *bromure de cétène*.)

— ***Cétènes*** n. m. pl. Composés possédant le groupement fonctionnel $=C=C=O$.

— ENCYCL. Les *cétènes*, découverts dans l'action du zinc sur les bromures d'acides α bromés du type $CH_2Br-CO-Br$, se préparent par pyrogénation des acides

$$\begin{matrix}R\\R'\end{matrix}>CH-CO_2H.$$

Ils sont liquides, le premier terme $CH_2=C=O$ étant gazeux. Peu stables, ils se polymérisent aisément.

Le cétène $R-CH=C=O$ peut être considéré comme l'anhydride interne de l'acide $R-CH_2-CO_2H$. Il fixe l'eau à la température ambiante pour régénérer cet acide, l'alcool pour donner son ester éthylique, l'ammoniac pour donner son amide, l'acide pour former l'anhydride bimoléculaire

$$R-CH_2-CO-O-CO-CH_2R.$$

Cette dernière propriété est utilisée à la préparation de l'anhydride acétique : l'acide acétique est pyrogéné à 800 °C ; on trempe les vapeurs à — 20 °C pour condenser l'eau et empêcher la recombinaison ; le cétène $CH_2=C=O$, gazeux, poursuit son chemin, et est recueilli dans l'acide acétique, qu'il transforme en anhydride acétique.

CETERA [setera]. V. ET CETERA.

CÉTÉRACH [rak] n. m. Genre de fougères, dont une espèce, le *cétérach officinal*, est abondamment répandue en France sur les rochers et sur les murs.

CETEWAYO ou **CETIWAYO**, chef zoulou (peu apr. 1820 - † 1884). Neveu de Chaka, fils de Panda, il imposa le partage du pouvoir à son père en 1857, et le remplaça à sa mort. Il fit face avec obstination à l'avance des colons, et engagea en 1878 la grande guerre zoulou, au cours de laquelle le Prince impérial Louis-Napoléon, fils de Napoléon III, périt, et où les Anglais furent d'abord vaincus. Wolseley finit par triompher en 1880, établit un protectorat britannique en divisant le Zoulouland entre treize chefs, et Cetewayo mourut sans avoir retrouvé quelque autorité.

CETHEGUS. V. CORNELIUS CETHEGUS.

CETHIM ou **KITTIM**, nom donné au troisième fils de Javan, dans la Genèse. Il s'est étendu à Chypre (Isaïe), à la Macédoine (I, Maccabées) et à Rome (Daniel).

CÉTHURA, une des femmes d'Abraham, mère de Madian, ancêtre éponyme des Madianites.

CÉTIMINE n. f. Nom donné à tout composé résultant du remplacement, dans une cétone, de l'oxygène par l'un des groupes bivalents NH ou NR. (Les cétimines du premier type sont instables et rarement isolables ; celles du second, un peu plus stables.) [Syn. CÉTONE-IMINE.]

CETINA (Gutierre DE), poète espagnol (Séville v. 1520 - Puebla de los Ángeles, Mexique, 1557). Sa vie est mal connue ; il servit dans l'armée de Charles Quint en Italie et fit deux séjours au Mexique. Il a laissé surtout des poésies amoureuses (madrigaux, sonnets, épîtres), dans le style de Pétrarque et des madrigalistes italiens.

CÉTINE n. f. (gr. *kêtos*, baleine). Syn. de BLANC DE BALEINE OU SPERMACETI*.

CETINJE, v. de Yougoslavie, anc. capit. du Monténégro ; 11 100 hab. Centre d'un petit poljé karstique. Musée historique. Palais de Njegoš Biljarda, restauré en 1951. Monastère fondé au XVe s. La ville décline au profit de Titograd.

— Hist. Cetinje n'acquit quelque importance que lorsque Ivan Crnojević, chef de tribus serbes, en fit sa résidence et y fonda un monastère (v. 1480). Brûlée plusieurs fois par les Turcs, notamment en 1685, en 1712 et en 1785, Cetinje est restée le siège des souverains ecclésiastiques et laïques du Monténégro, jusqu'à l'incorporation de ce pays, en 1918, au « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes », auj. Yougoslavie.

CÉTO-. Chim. Préfixe indiquant, dans le nom d'un composé, la présence d'une fonction cétone.

CÉTO, en gr. **Kêtô**. Myth. gr. Fille de Pontos et de Gaia. De son frère Phorcos, ou Phorcys, elle eut les Gorgones. ‖ Nom générique des monstres marins.

CÉTODONTES n. m. pl. Zool. V. DENTICÈTES.

CÉTOGÈNE adj. Biochim. Se dit de certains corps (acides) gras à chaîne linéaire, capables de fournir, par leur passage à travers le foie, de l'acide β-oxybutyrique, de l'acide acétylacétique et de l'acétone. (Les dérivés aminés des acides butyrique, valérique et caproïque rentrent dans cette catégorie. Il importe donc de vérifier, à ce point de vue, l'alimentation des diabétiques, surtout s'ils tendent vers l'acidose.)

CÉTOGENÈSE n. f. Biochim. Formation des cétones dans les organismes.

— ENCYCL. La *cétogenèse* est une fonction normale des organismes, mais à l'état normal les corps cétoniques sont immédiatement retransformés en corps plus oxygénés, si bien que leur taux dans le sang reste infime : c'est seulement si les réactions normales d'oxydation des cétones sont perturbées que le taux de celles-ci augmente, réalisant la cétose ou l'acido-cétose, véritables intoxications internes. (V. ACÉTONÉMIE.)

CÉTOHEXOSE n. m. Chim. Hexose à fonction cétone.

CÉTOINE n. f. (origine inconnue). Insecte d'un beau vert doré métallique, fréquent sur les roses. (Autre nom usuel : HANNETON DES ROSES ; nom sc. : *Cetonia aurata*.)

— ENCYCL. Les *cétoines* vivent sur les fleurs ou sur les plaies des arbres, dont elles sucent les sucs. Elles volent avec facilité. Les larves se développent dans les débris végétaux, le tan des arbres pourris. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.

CÉTOL n. m. Chim. Syn. de CÉTONE-ALCOOL.

CETON, comm. de l'Orne (arrond. de Mortagne-au-Perche), dans le Perche ; 2 060 hab. (792 aggl.) [*Cétoniens*]. Ganterie.

CÉTONE n. f. (de *acétone*). Chim. Nom générique des dérivés carbonylés secondaires $R-CO-R'$, R et R′ étant deux radicaux hydrocarbonés identiques ou différents.

— ENCYCL. La nomenclature assigne aux *cétones* le nom de l'hydrocarbure dont elles dérivent, et dans lequel l'*e* final a fait place à la désinence *-one*, avec, en cas d'ambiguïté, un numérotage :

$$CH_3-CO-CH_2-CH_2-CH_3$$

est la *pentanone*-2. On désigne encore les cétones symétriques $R-CO-R$ par la désinence *-one* précédée d'un préfixe qui tire son nom de celui de l'acide $R-CO_2H$:

$CH_3-CO-CH_3$, *acétone* ;

$C_3H_7-COCH-C_3H_7$, *butyrone* ;

dans le cas d'une cétone dissymétrique

$$R-CO-R',$$

on fait précéder la désinence *-one* de deux préfixes dérivant des noms des acides $R-CO_2H$ et $R'-CO_2H$: $CH_3-CO-C_3H_7$, *acétobutyrone*. Enfin, la cétone est désignée du mot *cétone* précédé des noms élidés des deux radicaux R et R′ : $C_2H_5-CO-C_2H_5$, *diéthylcétone* ; $CH_3-CO-C_2H_5$, *méthyléthylcétone*. De nombreuses cétones naturelles ou artificielles ont des noms courants, dont heureusement, la plupart se terminent en *-one*.

Les cétones sont très répandues dans le règne vivant, en particulier dans les huiles essentielles, dont on peut les extraire par des procédés physiques et parfois chimiques ; on leur connaît également un très grand nombre de

CETINJE
couvent de la Mère-de-Dieu
XVe s.

préparations synthétiques, dont beaucoup sont la réplique de celles qu'on emploie à la synthèse des aldéhydes : hydratation des homologues de l'acétylène, oxydation ou déshydrogénation des alcools secondaires. D'autres leur sont particulières : distillation des sels de calcium des acides gras ou passage des vapeurs de ces acides sur thorine à 300 °C (un mélange d'acides conduit alors à trois cétones, deux symétriques et une mixte) ; action des nitriles sur les organomagnésiens ou des chlorures d'acides sur les zinciques ; action des chlorures d'acides sur les carbures benzéniques en présence de chlorure d'aluminium anhydre. Mais, tandis que les aldéhydes simples ne peuvent être alcoylés, en général une cétone peut être alcoylée autant de fois qu'elle porte d'atomes d'hydrogène sur les atomes de carbone entourant le carbonyle.

Les cétones ont une grande partie des propriétés chimiques des aldéhydes* : hydrogénation en alcools (ici secondaires), cétolisation, crotonisation, condensation avec les organomagnésiens, formation de dérivés azotés caractéristiques. Elles se distinguent des aldéhydes en ce qu'elles sont peu réductrices ; elles ne peuvent, en effet, s'oxyder en un acide à même nombre d'atomes de carbone, et ne le font que difficilement avec rupture de la molécule ; d'autre part, elles sont moins réactives que les aldéhydes, de sorte que les réactions difficiles de ceux-ci disparaissent : pas de formation d'acétals avec les alcools, pas d'action à froid sur l'ammoniac et les amines, pas d'hydrates ; seules la plupart des cétones méthylées CH_3-CO-R et les cétones cycliques non substituées se combinent au bisulfite de sodium. En revanche, les cétones résistent beaucoup mieux que les aldéhydes au milieu alcalin ; cela fait apparaître des propriétés que ne présentent pas les aldéhydes : réduction duplicative en glycol bitertiaire par le sodium en présence d'eau, et surtout formation de cétones sodées sous l'influence du sodium ou de l'amidure de sodium. Ces dérivés sodés servent précisément à l'alcoylation des cétones simples en cétones plus complexes.

Les cétones aliphatiques les plus connues sont : l'*acétone*, la *méthyléthylcétone*, la *méthylnonylcétone* (saturées) ; l'*oxyde de mésityle*, la *phorone*, la *méthylhepténone* (éthyléniques) ; en série cyclanique, la *cyclopentanone*, la *cyclohexanone*, et des cétones terpéniques ou hydroterpéniques importantes : *menthone*, *carvone*, *pulégone*, *tuyone*, *ionones*, *irones*, etc. ; en série aromatique, l'*acétophénone*, la *benzophénone*, la *benzalacétone*, etc.

CÉTONE-ALCOOL n. f. Chim. Corps possédant la fonction alcool et la fonction cétone. (Syn. CÉTOL.)

— ENCYCL. Les *cétones-alcools* sont classées suivant la position respective des deux fonctions. On les désigne par les lettres α, β, γ, etc., suivant que les fonctions sont voisines ou séparées par 1, 2, etc., atomes de carbone. Ces corps jouissent des propriétés des deux fonctions. Le plus simple est l'*acétol*. Les *acyloïnes* sont également des cétones-alcools α. Les cétones-polyalcools entrent dans le groupe des sucres : ce sont les *cétoses*.

CÉTONE-IMINE n. f. Chim. V. CÉTIMINE.

CÉTONIQUE adj. Chim. Qui a trait aux cétones ; qui possède la fonction cétone : *Acide cétonique*.

CÉTOPENTOSE n. m. Chim. V. PENTOSE.

CÉTORHINIDÉS n. m. pl. (gr. *kêtos*, cétacé, et *rhis*, *rhinos*, nez). Famille de requins à cinq paires de fentes branchiales et

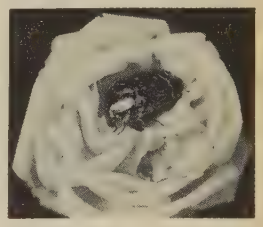

cétoine dorée

Phot. Boudot-Lamotte, Noailles.

à deux nageoires dorsales, mais reconnaissables surtout à leur grande taille, à la petitesse de leurs dents et aux aspérités en forme de fanons de leurs branchies. (Ils ne se nourrissent, comme les baleines, que de petites proies. Genre unique : *cetorhinus*.)

CETORHINUS [nys] n. m. Requin géant, appelé aussi REQUIN-BALEINE et PÈLERIN, car il parcourt toutes les mers du globe. (Il dépasse 14 m de long. Son foie, énorme, donne une huile estimée. Il n'attaque jamais l'homme. Sa faible denture ne lui permet de manger que de petits poissons et des crustacés. On le rencontre accidentellement sur nos côtes. Nom sc. : *Cetorhinus maximus ;* type de la famille des *cétorhinidés*.)

CÉTOSE n. m. Biochim. Nom générique des sucres possédant une fonction cétone.

— ENCYCL. Les *cétoses* possèdent des propriétés physico-chimiques analogues à celles des aldoses ; dans la nature, ils sont moins répandus que ces derniers. Le plus connu des cétoses est le *fructose*, ou *lévulose*, dont la combinaison avec le glucose constitue le saccharose.

CÉTOSE n. f. Pathol. Période cliniquement latente, observée dans les états diabétiques, pendant laquelle l'organisme lutte contre l'accumulation des corps cétoniques et garde une réserve alcaline normale. (Si ce stade de latence est dépassé, c'est alors la phase d'*acido-cétose**.)

CÉTOSTÉROÏDE n. m. Biochim. Dérivé du groupe des stérols qui possède dans sa molécule un carbonyle (CO). [L'élimination par l'urine de ces stéroïdes, dits 11 — ou 17 — cétostéroïdes, suivant leur structure, est un témoin de l'activité hormonale, qu'on utilise en chimie biologique pour le diagnostic de certaines maladies des glandes endocrines.]

CÉTOXIME n. f. Chim. Oxime correspondant à une cétone.

CÉTRA n. f. (mot lat.). Petit bouclier rond, couvert de cuir, dont se servaient les Africains, les Espagnols et les Bretons. (César l'adopta pour les troupes légères.)

CETRARIA n. m. (du lat. *cetra*, bouclier). Genre de lichens fruticuleux, qui croissent sur la terre, et dont une espèce (*lichen d'Islande*) sert à préparer une pâte pectorale.

CETTE adj. dém. f. sing. V. CE.

Cette sacrée vérité! (*The Awful Truth*), film américain réalisé par Leo MacCarey et interprété par Irene Dunne et Cary Grant (1937). C'est le type de la « comédie américaine », genre de vaudeville qui connut un très grand succès entre 1936 et 1940.

CETTE. V. SÈTE.

CETUS, nom lat. de la constellation de la Baleine* (au génit. : *Ceti ;* abrév. : [Cet]).

CÉTYL-. Chim. Préfixe indiquant la présence du radical *cétyle* dans une molécule.

CÉTYLE n. m. Chim. Radical univalent de formule $C_{16}H_{33}$, dérivant de l'alcool cétylique par suppression de l'hydroxyle.

CÉTYLIQUE adj. Se dit d'un alcool primaire à chaîne normale, de formule

$$CH_3—(CH_2)_{14}—CH_2OH.$$

(Syn. ALCOOL HEXADÉCYLIQUE, ÉTHAL, HEXADÉCANOL).

— ENCYCL. Chevreul a obtenu le premier, en 1818, l'*alcool cétylique* en saponifiant le blanc de baleine. C'est un solide blanc, fondant vers 49 °C, bouillant sans décomposition à 344 °C. Il donne par oxydation l'acide correspondant, qui est l'acide palmitique. L'acide nitrique à chaud provoque une rupture de la chaîne et fournit un mélange de diacides, entre autres les acides pimélique, sébacique et subérique. L'alcool cétylique appliqué sur la peau lui donne un certain velouté.

paysage des CÉVENNES

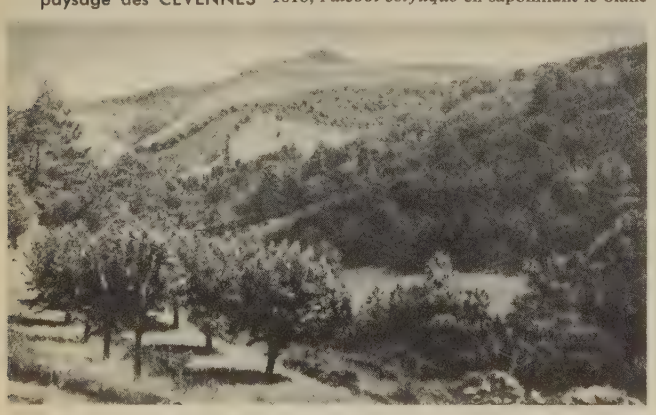

Phot. Le Boyer.

CÉÜSE ou **CÉÜZE** (PIC DE), sommet des Alpes (Hautes-Alpes), aux confins du Gapençais et du Bochaîne, au S.-O. de Gap ; 2 019 m. — La station de sports d'hiver de *Céüse-Gap* est à 1 620 m d'alt. (comm. de Manteyer, arrond. de Gap).

CEUTA, v. de la côte d'Afrique du Nord, sous la souveraineté de l'Espagne, en face de Gibraltar ; 70 000 hab. (dont 10 000 musulmans). Evêché. Phénicienne (*Abyla*), grecque (*Heptadelphos*), romaine (*Septem Fratres*), arabe enfin (*Sebta*), la ville, à toutes les époques de l'histoire, a joué un rôle important : c'est de Sebta que les Arabes de Tarik, après avoir traversé le détroit de Gibraltar, envahirent l'Espagne (710). Conquise par les Portugais en 1415, Ceuta devint un présidé espagnol en 1580, et le resta, malgré les efforts marocains (Ismā'īl l'assiégea de 1674 à 1701). Elle fut, ainsi que Mellila, déclarée ville libre et port franc par le gouvernement espagnol, pour faire concurrence aux ports de commerce et de voyageurs de Tanger et de Gibraltar (janv. 1956). Située au pied de hautes sierras, la ville est établie sur une étroite presqu'île rocheuse. C'est un port franc important et un port de voyageurs concurrençant Tanger.

CEUTHORHYNQUE n. m. (gr. *keuthein,* cacher, et *rhygkhos,* bec). Insecte dont la larve parasite les plantes herbacées.

— ENCYCL. Les larves des *ceuthorhynques* se développent dans les tiges, les fleurs ou les fruits des plantes herbacées, surtout des crucifères. Elles déterminent parfois la production de galles. *Ceuthorhynchus pleurostigma* produit des excroissances hémisphériques sur les racines et les tiges des divers choux. Le genre, qui compte près de trois cents espèces, fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.

CEUTRONES ou **CENTRONES.** Géogr. anc. Tribu de la Gaule, établie sur les bords de l'Arc. Sous la domination romaine, la *Civitas Ceutronum* fit partie de la province des Alpes Grées. Elle avait pour ville principale *Darantasia* (auj. *Moustier-en-Tarentaise*). Un autre peuple du même nom existait en Gaule Belgique.

CEUX, CELLES pron. dém. V. CELUI.

C. E. V. Aéron. Sigle de CENTRE D'ESSAIS* EN VOL.

CEVA, bourg d'Italie, dans le Piémont (prov. de Cuneo), sur le Tanaro, à un croisement important de routes et de voies ferrées ; 5 200 hab. Industries textiles.

CEVA, famille de mathématiciens italiens. — GIOVANNI (prov. de Milan 1647 ou 1648 - Mantoue 1734) fut commissaire de la chambre archiducale de Mantoue. Son principal ouvrage, *De lineis rectis se invicens secantibus statica constructio,* est remarquable par la découverte d'importants théorèmes de la théorie des transversales. — Son frère, le P. TOMMASO, jésuite (Milan 1649 - *id.* 1736), publia des *Opuscula mathematica* (1699), où se trouve décrit un instrument pour exécuter mécaniquement la bissection de l'angle, et composa un poème latin sur le système de Descartes.

CÉVADILLE ou **SABADILLE** n. f. Plante vivace bulbeuse, originaire du Mexique, dont les graines pulvérisées constituent la *poudre de capucin,* qui fournit la vératrine* et divers alcaloïdes voisins, tous très toxiques.

CÉVENNES (les), région de France, sur la bordure sud-est du Massif central, entre le Causse Larzac au S. et le haut Vivarais au N. ; 1 702 m au *Signal de Finiels* (mont Lozère). Les Cévennes sont très accidentées, car elles appartiennent à la partie du Massif central qui fut le plus violemment relevée à l'époque tertiaire. Elles sont formées par une série de blocs cristallins ; orientés de l'O. à l'E., ces derniers ont des surfaces culminantes souvent régulières et monotones, mais ils sont limités par des vallées profondes, drainées par de fougueux affluents du Rhône (Gard, Cèze, Ardèche). Du S. au N., les principaux massifs cévenols sont l'*Aigoual,* qui domine le bassin supérieur de l'Hérault, le *Bougès* (1 366 m), le *mont Lozère* (1 702 m), qui porte le point culminant de la région, entre le Tarn et le Lot, le *Goulet* (1 499 m), et, dans le Vivarais cévenol, le *Tanargue* (1 441 m). Tous ces massifs étaient couverts de landes il y a une centaine d'années, à la suite d'une exploitation agricole trop poussée sur les basses pentes et de l'extension des pâturages. Aujourd'hui, ils ont été en grande partie reboisés, mais ils nourrissent encore des troupeaux de moutons, dont certains viennent du bas Languedoc en été, et surtout des bovins. Plus à l'E., vers l'aval, les massifs font place à de longues crêtes, les *serres,* qui s'abaissent peu à peu et qui sont recouvertes de belles forêts de châtaigniers. Autrefois, les vallées qui séparent ces crêtes connaissaient une vie agricole très active, et d'innombrables terrasses de cultures y étaient consacrées au blé et surtout au seigle, à la vigne et aux arbres fruitiers ; les mûriers nourrissaient les vers à soie qui fournissaient le produit le plus original de la région. Aujourd'hui, les campagnes sont presque désertes et beaucoup de hameaux sont abandonnés ; l'économie rurale subsistante est essentiellement tournée vers l'élevage des moutons et des brebis.

Dans les petits bassins qui bordent les Cévennes, l'agriculture retrouve une place de premier plan (céréales et cultures fruitières), mais, dans la région d'Alès et de La Grand-Combe, la présence de la houille a permis le développement d'une région industrielle active (métallurgie spécialisée, industries chimiques) ; le bassin houiller, qui est aujourd'hui le secteur le plus actif des Cévennes sur le plan économique, constitue un pôle d'attraction considérable pour toute une région restée un peu à l'écart de la vie moderne. (→ Biblio.)

Cévennes (GUERRE DES), guerre religieuse provoquée par la révocation de l'édit de Nantes (1685). [V. CAMISARDS.]

CÉVENOL, E adj. et n. Relatif aux Cévennes ; habitant ou originaire de cette région.

CEYHAN, fl. de Turquie, tributaire de la Méditerranée orientale, au N. du golfe d'Alexandrette ; 475 km env. Le Ceyhan naît dans le Taurus oriental et draine un bassin entre les deux chaînes du Taurus oriental intérieur, au N., et du Taurus oriental extérieur, au S. Au pied de cette chaîne, ses alluvions forment une plaine qui s'avance aujourd'hui en un puissant delta sur la côte du golfe d'Alexandrette. Centrale hydro-électrique. — La ville de *Ceyhan,* sur la rive droite du cours inférieur du fleuve, a 17 850 hab.

CEYLAN, île de l'océan Indien, au S.-E. du Deccan, dont elle est séparée par le détroit de Palk ; 65 000 km² ; 9 388 000 hab. (*Ceylanais* ou *Cinghalais*). Cap. *Colombo.* V. pr. *Jaffna, Kandy* et *Galle.* L'île forme un Etat du Commonwealth.

● *Géographie.* Les rivages de Ceylan à l'O. et au S., de Puttalam à Galle, sont peu élevés et bordés de cordons littoraux fermant des lagunes dont les bords sont frangés de cocotiers. Les côtes orientales et septentrionales sont plus élevées, découpées et jalonnées de récifs et d'îles dont les abords sont parfois dangereux. Au N.-O., entre l'Inde et Ceylan, le *Pont d'Adam,* chapelet d'îles rocheuses où s'appuient de longs bancs de sable, jalonne une ligne de hauts-fonds sous-marins.

L'île est divisée en trois régions : en face de l'Inde, au N., un plateau de calcaires miocènes est creusé de dépressions fermées, de grottes et de galeries. De petites plaines, des collines basses et des pitons de roches dures aux versants abrupts se succèdent dans toute la partie centrale de Ceylan, formée de roches cristallines. Au S. de l'île, des plateaux d'érosion gneissiques sont dominés par de hauts massifs montagneux (2 529 m au Piduru Talagala), qui donnent naissance au principal cours d'eau de Ceylan, le Mahaweli Ganga. Située sous l'Equateur et subissant l'influence de la mer, Ceylan est soumise à un climat très chaud et humide, caractérisé par de très faibles amplitudes diurnes et annuelles. Par suite de la position de l'île aux confins de l'océan Indien et de l'Asie méridionale, le climat est dominé par l'alternance des vents de mousson. La mousson du S.-O. apparaît régulièrement au milieu de mai et déclenche

tuilerie au milieu des rizières

de très fortes pluies sur l'ouest et le sud de l'île, mais elle s'assèche avant d'atteindre les autres régions ; elle s'efface au début de novembre devant la mousson du N.-E., qui, chargée d'humidité sur le golfe du Bengale, provoque des pluies moins violentes, mais plus générales que la mousson d'été (cette dernière mousson atteint en effet Ceylan du côté le moins abrité par le relief). Mais si la montagne méridionale est couverte de belles forêts (23 p. 100 de la superficie de l'île), où vivent des singes, des léopards et des éléphants, le centre de l'île est une jungle pauvre, où la latérite recouvre de vastes espaces.

Au contraste climatique se superpose celui qui intéresse la répartition de la population. La région méridionale est fortement peuplée : les densités atteignent des chiffres élevés (550 hab. au km² dans la province de Colombo). Le paysage, en grande partie humanisé, mais toujours luxuriant, est l'un des plus beaux que l'on puisse rencontrer dans les pays tropicaux, particulièrement autour de Kandy, où les rizières s'étagent aux flancs des vallées, entre les digues que signalent au loin des alignements d'aréquiers. Le centre de l'île est, au contraire, dépeuplé et malarien. Cette situation est un héritage des invasions tamiles du XIIIe s., qui ont détruit le remarquable système d'irrigation établi par les Cinghalais depuis le VIe s. On trouve là les anciennes grandes capitales de Ceylan, Anurādhapura et Polonnaruwa. Les Tamils hindouistes, venus de l'Inde, sont toujours groupés en une communauté originale de 1 500 000 individus, dont 500 000 naturalisés, que le gouvernement de Ceylan cherche à réduire. Les Cinghalais forment les deux tiers de la population. Leur cohésion est en grande partie due à la religion bouddhique (Petit Véhicule). Les Burghers, métis chrétiens de Hollandais et de Cinghalais (46 000 indiv.) et les musulmans (500 000 indiv.) ne posent pas actuellement de problème politique. Quelques tribus de Veddas nomades, qui pratiquent la cueillette et la chasse, se maintiennent dans les forêts.

La population de Ceylan vit surtout de l'agriculture (85 p. 100 des habitants). La culture

l'un des dagobas de l'ancienne ville de Tissamaharama

Phot. Aubert de la Rüe, Petit.

itinérante (*chena*) est encore pratiquée, mais ne représente qu'une faible part de la production. Les rizières, cultivées par irrigation, occupent 360 000 ha et assurent de gros rendements. Les jardins établis sur les digues (patate douce, arbre à pain ou jacquier) et les cocoteraies (qui occupent une superficie égale à celle des rizières) complètent les ressources alimentaires. Mais la production agricole globale est insuffisante : le cinquième seulement de la superficie de l'île est cultivé et les rizières assurent rarement plus d'une récolte par an. Ceylan doit donc acheter à l'étranger un certain nombre de produits alimentaires indispensables (particulièrement du riz à la Birmanie) ; ces importations représentent la moitié de la nourriture de l'île ; elles sont en partie compensées par les exportations dues aux cultures commerciales des plantations, en majorité européennes, situées surtout au S. (le thé, qui représente, en valeur, la moitié des exportations, le caoutchouc, le cacao, la cannelle et le tabac) et aux produits des petites exploitations et de la cueillette (cannelle, citronnelle, noix d'arec, coprah, huile et noix de coco).

L'industrialisation de l'île est peu avancée : la métallurgie est réduite à une usine (Colombo), comme l'industrie chimique (Madampé). Les mines de graphite, de mica et de pierres précieuses (saphirs, rubis, béryls de Ratnapura) sont plus importantes. Les industries courantes comprennent surtout le traitement des produits agricoles (huileries, tanneries, manufactures de tabac ; préparation du thé, de la quinine, traitement du caoutchouc), des produits des forêts et de la pêche (huile de foie de requin).

Le rapide accroissement de la population, qui, au rythme actuel, devrait quadrupler en un siècle, rend urgent le développement économique de Ceylan. La superficie des terres cultivées pourrait être doublée, permettant ainsi de décongestionner des régions surpeuplées. La région centrale reste à l'abandon, mais le barrage du Gal Oya, terminé en 1951, a introduit l'irrigation sur 40 000 ha dans la région sèche et permis d'installer 250 000 personnes dans une région auparavant déserte. Enfin, le degré d'évolution de la population laisse bien augurer de l'avenir si la croissance démographique n'est pas excessive : Ceylan, qui ne compte que 15 p. 100 d'analphabètes, atteint le taux de scolarisation le plus élevé de l'Asie méridionale. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Jusqu'à l'époque moderne, l'Inde pose les principaux jalons de l'histoire de Ceylan. Peuplée de Veddas, l'île subit, en 504 av. J.-C., une immigration massive de peuples indiens du Gujerāt. Au cours du IIIe s. av. J.-C., des pèlerins implantent le bouddhisme Hīnayāna dans l'île. Sous le nom de *Taprobane*, Ceylan est connue des Grecs de l'époque alexandrine et des Romains avant la fin de la République comme l'île qui, dans ses comptoirs commerciaux, rassemble tous les produits que l'Extrême-Orient peut fournir : soie, parfums, épices. A partir du début de notre ère, les invasions des peuples du Deccan méridional et surtout des Tamils se succèdent sans cesse, et atteignent un degré de gravité extrême au XIe s. (1001-1070) et aux XIIIe-XIVe s. (1213-1334). Au XIe s., la capitale d'un des principaux royaumes de l'île, Anurādhapura, est détruite par les Tamils çivaïtes de l'empire chola et remplacée par Polonnaruwa. La ruine du remarquable système d'irrigation qui avait été installé dans les plaines centrales de l'île aboutit au développement de la malaria et au déclin de cette région, dépeuplée aujourd'hui encore. Le XIIe s. est néanmoins marqué par l'expansion de l'un des royaumes de Ceylan, le Pihiti, dont le roi, Parakama-bahu, envahit la basse Birmanie et l'Inde méridionale, construisit de nombreux palais, des temples, des monastères et tenta de restaurer le réseau de canaux d'irrigation, mais épuisa le pays par sa politique de grands travaux et ses expéditions militaires. Pendant de nombreux siècles, Ceylan joue le rôle de relais commercial entre les Arabes et les Chinois, mais ceux-ci occupent une partie du pays de 1408 à 1438. A partir du XVIe s., Ceylan entre en contact avec les Européens, et particulièrement avec les Portugais, les Hollandais et les Anglais qui colonisent successivement l'île. Aux Portugais, débarqués en 1505, Ceylan doit la christianisation des castes inférieures. Les Hollandais, qui arrivent en 1602 dans la région

carte physique de l'île de CEYLAN

plantations de thé

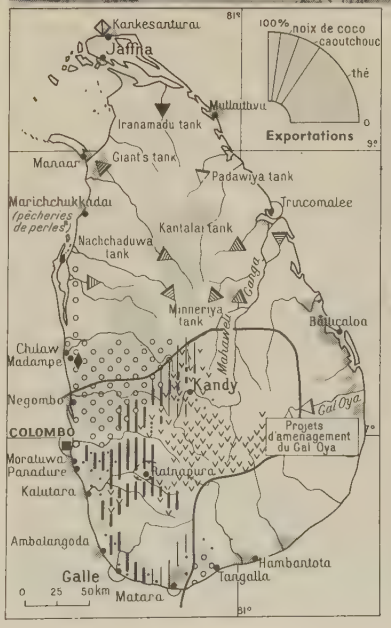

carte économique de CEYLAN

Agriculture
- Thé
- Hévéa
- Cocotier
- Riz
- Isohyète de 2 000 mm

Barrages-réservoirs
- Barrage moderne
- Barrage ancien restauré
- Barrage ancien
- Mines de graphite, mica et pierres précieuses

Industries
- Industrie métallurgique
- Industrie chimique
- Cimenterie

Ports
- Port de commerce
- Port de pêche

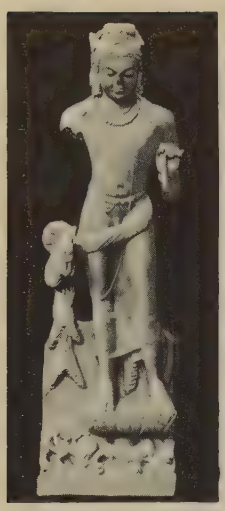

« Avalokiteçvara »
musée de Sàrnàth

CEYLAN : sculptures Gupta, vers le Ve s.
« Bouddha de Mathurà », *musée de Mathurà*

« Bouddha debout »
musée de Sàrnàth

tête de bouddha
Victoria and Albert Museum, Londres

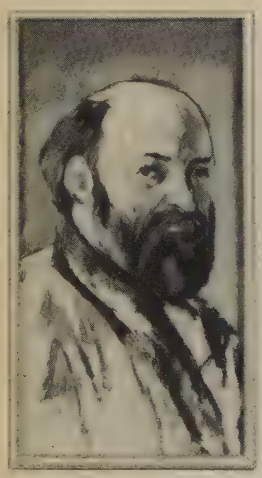

Paul CÉZANNE
par lui-même

« la Maison du pendu »
Louvre

de Kandy, n'entrent en lutte avec les Portugais qu'en 1638 et les chassent définitivement en 1658. Pendant un siècle et demi, Ceylan leur doit un remarquable développement économique, compensé par les très lourdes charges qui pèsent sur les habitants, sauf dans le royaume de Kandy, qui reste indépendant. Les Anglais occupent l'île en 1795-1796 et Ceylan devient en 1802 une colonie de la Couronne, à laquelle le royaume de Kandy est annexé en 1803. Les plantations s'étendent largement au cours du XIXe s. dans la région montagneuse du Sud, mais l'instabilité du marché et les maladies qui affectent certaines cultures de plantations sont à l'origine de plusieurs crises économiques, qui aboutissent à la disparition du quinquina et du café et à leur remplacement par d'autres cultures. L'enrichissement et la promotion sociale de certains représentants des basses castes assurent l'essor d'un mouvement réclamant des réformes politiques. Dès 1835, un Conseil législatif est installé, et plus tard deux Cinghalais et un Tamil sont introduits dans le Conseil exécutif. Des Constitutions plus libérales sont mises en application en 1931 et en 1946. Ceylan devient en 1948 un Etat indépendant, dominion du Commonwealth britannique, et joue un rôle important dans l'organisation du plan de Colombo*.

● *Beaux-arts.* Ceylan possède un art très proche de celui de l'Inde, mais marqué de caractères particuliers. Les *stūpa* (appelés *dagoba*) y sont nombreux ; ils s'apparentent étroitement à ceux qui figurent dans les reliefs de l'école d'Amarāvatī : chacune des quatre portes de la balustrade est précédée d'un écran ; des dalles en demi-cercle, sculptées avec grand soin, précèdent chaque perron ; quelques *dagoba* (le Wata-dā-gē, XIIIe s.) sont entourés de deux rangées de colonnes dont on ignore l'usage. Les temples suivent les mêmes règles que ceux de l'Inde ; on retrouve le sanctuaire couvert en berceau, au Gal Vihāra (XIIe s.) ; au Çiva Devale de Polonnaruwa, le temple à toiture pyramidale surmontée d'un dôme polygonal ; au Sat Mahal Posada (XIIe s.), le temple pyramidal assez analogue au temple-montagne des Khmers. La sculpture est directement influencée par l'Inde ; à l'époque ancienne, ce sont de grands bouddhas, parfois d'une taille monumentale, offrant des rapports avec ceux de l'école d'Amarāvatī ; le style Gupta et post-Gupta y est abondamment représenté, tant par des sculptures en pierre que par une statuaire de bronze. Celle-ci présente, à l'époque médiévale, les caractères typiques des bronzes dravidiens et se poursuit jusqu'à l'époque moderne. Le bas-relief narratif est rare. La peinture murale est surtout représentée à Sīgiriyā (fin du Ve s.), où le style est très proche de celui d'Ajantā, à Polonnaruwa, Mihintale, etc. L'art de Ceylan a rayonné dans l'Asie du Sud-Est, où il a beaucoup contribué à transmettre les formules indiennes.

CEYLANITE ou **CEYLONITE** [se] n. f. Minér. Variété bleue ou verte du spinelle $MgAl_2O_4$.

CEYSSATITE n. f. Terre d'infusoires, employée en dermatologie sous forme de pommade.

CEYX [seiks] n. m. (de *Ceyx*, nom mythol.). Très petit martin-pêcheur d'Indo-Malaisie et de Nouvelle-Guinée, au plumage varié de lilas, de jaune ou d'orangé, et ne possédant que trois doigts à chaque pied.

CÉYX, en gr. **Kêux.** Myth. gr. Fils d'Eosphoros, l'Astre du Matin, et époux d'Alcyonè. Il fut changé en plongeon et sa femme en alcyon, pour avoir osé se comparer à Zeus et à Héra, tant ils étaient heureux. — Roi de Trachis, en Thessalie ; compagnon d'Héraclès et père d'Hylas.

CEYZÉRIAT, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans le Jura, sur un contrefort du Revermont ; 1 037 hab. (655 aggl.). Biscuiterie. Bonneterie. Matières plastiques. Gisement de lignite.

CÉZALLIER ou **CÉZALIER,** plateau basaltique d'Auvergne, au N.-E. du massif du Cantal ; 1 555 m au *signal de Luguet*. Région d'élevage. Anciennes exploitations de stibine.

CÉZANNE (Paul), peintre français (Aix-en-Provence 1839 - *id.* 1906). Fils d'Auguste Cézanne, d'abord chapelier, puis directeur de la banque Cézanne et Cabassol, et d'Honorine Aubert, il fait ses études au collège Bourbon (1852-1858), et s'y lie d'amitié avec Emile Zola. Ils composent des vers et, pendant leurs vacances, font de grandes promenades dans la campagne d'Aix, pour laquelle Cézanne éprouvera toute sa vie un profond attachement. Il suit les cours de l'école de dessin et commence ses études de droit afin de pouvoir succéder un jour à son père. Celui-ci acquiert une maison de campagne, le « Jas de Bouffan », où Paul Cézanne fait installer un atelier. Zola, en 1860, part pour Paris ; Cézanne exprime à son père le désir d'aller rejoindre son ami et de devenir peintre. Auguste Cézanne accompagnera son fils à Paris (1861) et le fera inscrire à l'Académie Suisse pour préparer l'examen d'entrée à l'Ecole des beaux-arts ; mais Paul Cézanne a bientôt la nostalgie de la Provence ; en septembre, il regagne sa ville natale et accepte un emploi dans la banque paternelle. Il recommence à dessiner et à peindre, fait le portrait de son père et de son ami, le nain Achille Emperaire.

En 1862, il décide de retourner à Paris pour s'y consacrer à la peinture. Son père lui servira une modeste pension. Il fréquente quotidiennement Zola, et, à l'Académie Suisse, fait la connaissance de Guillaumin et de Pissarro. Il pratique un art rude ; ses couleurs sont sombres, sa matière très empâtée (*la Pendule noire*), et c'est sous l'influence de ses nouveaux camarades qu'il éclaircira sa palette. Son caractère difficile éloigne de lui ses amis. Il a des accès de découragement, et fréquemment se retire à Aix.

En 1866, il fait au Salon officiel un premier envoi, qui est refusé, comme le seront les toiles qu'il y enverra régulièrement jusqu'à la fin de sa vie. Une seule fois, son ami Guillemet réussira à en faire accepter une, qui passera inaperçue. Il fait la connaissance d'Hortense Fiquet, dont il aura un fils.

Il est en Provence quand éclate la guerre de 1870. Il vit à L'Estaque, dans une maison qui appartient à sa mère, avec Hortense, et fait de nombreux paysages. Son art évolue : couleurs plus vives, matière plus fluide.

Il revient à Paris (1872) et va travailler à Louveciennes, près de Pissarro (*Village de pêcheurs, la Route du Cœur-Volant, la Halte au vin*). Il s'établit à Auvers-sur-Oise, où il

Phot. Royal Academy of Arts, Archeol. Survey of India, Larkin Bros, Larousse, Giraudon.

rencontre le docteur Gachet, et exécute *la Maison du pendu* (Louvre), qui marque un tournant dans son œuvre (1873). Il prend part, avec *Paysage à Auvers, Une moderne Olympia*, etc., à la première exposition du groupe impressionniste (1874). Un amateur s'intéresse à lui, Victor Chocquet*, dont il fait le portrait (1876). A la troisième exposition du groupe impressionniste (1877), il envoie seize toiles qui provoquent les réactions défavorables de la critique et du public. Il travaille à Melun et au bord de la Seine, près de Zola installé à Médan.
Après avoir exécuté dans la région parisienne de nombreux paysages et natures mortes, il regagne la Provence, où il s'enferme dans un isolement total. En 1884, il épouse Hortense Fiquet et peint en compagnie du Marseillais Monticelli. La publication, par Zola, de *l'Œuvre*, où Cézanne croit se reconnaître dans le personnage de Lantier, met fin à leur amitié. Après la mort de son père (1886), il résidera surtout à Aix, tandis que sa femme et son fils resteront le plus souvent à Paris. Il ne vit que pour son art, accumulant les vues de la montagne Sainte-Victoire et composant des natures mortes. Ce qu'il veut, c'est réaliser, comme il l'a dit lui-même, « du Poussin sur nature », allier, dans ses tableaux, à la vivacité de la sensation directe un souci de composition, de rythme et de cadence. Il vise à reconstituer la nature dans sa structure fondamentale, à en retrouver, par-delà le tumulte des détails, l'harmonie essentielle. Il estime que la forme et la couleur ne sont pas distinctes l'une de l'autre, et il précise : « Au fur et à mesure que l'on peint, on dessine... Quand la couleur est à sa richesse, la forme est à sa plénitude. »
Ambroise Vollard organise en 1895 une importante exposition de ses œuvres, sans parvenir à vaincre l'incompréhension du public ; seuls quelques rares amateurs s'intéressent aux recherches de Cézanne. Il expose au Salon des Indépendants en 1899. Son nom commence à être connu. De jeunes peintres, comme Emile Bernard et Charles Camoin, vont lui demander des conseils. Il vient parfois à Paris et travaille dans la forêt de Fontainebleau. Il participe au premier Salon d'automne. Les fauves, puis les cubistes se réclameront de lui. Ses propos et ses lettres feront l'objet d'innombrables commentaires et d'interprétations quelquefois hasardeuses. Parmi les principaux tableaux de sa dernière période, citons : *les Joueurs de cartes* (1890), *l'Homme à la pipe* (1890), *Gustave Geffroy* (1895), *le Lac d'Annecy* (1896), *les Grandes Baigneuses* (1895-1905), *la Vieille au chapelet* (1900-1906). Il est représenté au Louvre, ainsi que dans les principaux musées d'Europe, du Japon, d'Amérique. (→ Biblio.) [V. pl. h. t. IMPRESSIONNISME.]

Cézanne (HOMMAGE À), peinture (1,80 m × 2,40 m) par Maurice Denis (1900), donnée par André Gide au musée du Luxembourg (1928). Dans la boutique de Vollard, Sérusier commente une nature morte de Cézanne posée sur un chevalet, autour duquel sont rassemblés, de gauche à droite, Odilon Redon, Vuillard, Mellerio, Vollard, Maurice Denis, Sérusier, Ranson, K. X. Roussel, Bonnard, Marthe Denis (musée national d'Art moderne).

CÈZE (la), riv. des Cévennes, qui descend du mont Lozère, reçoit le Luech, passe à Bessèges et Bagnols, et se jette dans le Rhône, en amont de Roquemaure ; 100 km.

CÉZEMBRE, îlot des côtes N. de la Bretagne, au large de Dinard et de Saint-Malo. Fortifications de Vauban. But de nombreuses excursions.

CF. ou **CONF.**, abrév. du lat. *confer*, signif. *reportez-vous à*, dont on fait précéder l'indication d'un ouvrage, d'un passage auquel on renvoie, ou, d'une manière plus générale, qui sert à inviter à une comparaison, à un rapprochement.

Cf, symbole chimique du *californium*.

C. F. (expression abréviative commerciale formée des initiales des mots *coût* et *fret*). Se dit d'une vente dans laquelle le prix convenu comprend le coût de la marchandise et celui du transport jusqu'à un point de destination spécifié, à l'exclusion des frais d'assurances.

C. F. A., sigle de CHEMINS DE FER ALGÉRIENS.

C. F. F., sigle de CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES. (Voir également S. B. B. et F. F. S.)

C. F. L., sigle de SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS.

C. F. M., sigle de CHEMINS DE FER DU MAROC.

C. F. R. (expression abréviative formée des initiales de l'expression *Contact Flight Rule*, règle de vol au contact). Vol d'avions privés, lorsque les conditions météorologiques permettent de ne perdre de vue ni le sol ni l'eau.

C. F. R., sigle de CĂILOR FERATE RUMANIA (Chemins de fer de Roumanie).

C. F. R., sigle de COMMITTEE FOR FUEL RESBARCH, organisme étudiant la détermination des indices d'octane aux Etats-Unis.

C. F. T. C., sigle de CONFÉDÉRATION* FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS.

cg, symbole du *centigramme*, centième partie du gramme.

C. G. A., sigle de CONFÉDÉRATION* GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE.

C. G. C., sigle de CONFÉDÉRATION* GÉNÉRALE DES CADRES.

cgr, symbole du *centigrade*, centième partie du grade.

C. G. S. (abrév. des mots *centimètre, gramme, seconde*). Système d'unités physiques, adopté par le congrès des électriciens en 1881, et dans lequel les trois unités fondamentales sont le *Centimètre* (longueur), le *Gramme* (masse) et la *Seconde* (temps). [V. MESURE.]

C. G. T., sigle de CONFÉDÉRATION* GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

C. G. T., sigle de COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE*.

C. G. T.-F. O., sigle de CONFÉDÉRATION* GÉNÉRALE DU TRAVAIL-FORCE OUVRIÈRE.

ch, abrév. de *cosinus* hyperbolique*. || Symbole du *cheval-vapeur*.

CH. ou **CHAP.**, abrév. de *chapitre*.

CHAABLE n. m. (lat. pop. **catabola*, action de lancer; emprunté au gr.). Pierrier actionné par un contrepoids et lançant fort loin de grosses pierres, en usage du XIe au XVe s.

Chaalis (ABBAYE DE), ancienne abbaye cistercienne, au S.-E. de Senlis, fondée en 1136, et dont l'église, aujourd'hui en ruine, fut entreprise en 1202. Tous les bâtiments du XIIIe s., sauf une chapelle dite « chapelle de l'Abbé », ont disparu. Ils ont fait place à un nouvel édifice (le château actuel), auquel Jean Aubert (1736) a donné des proportions noblement équilibrées ; trois autres corps de logis devaient le compléter, mais l'abbaye, endettée, fut fermée sur ordre de Louis XVI ; vendue plus tard comme bien national, elle eut différents propriétaires au cours du XIXe s. Mme Edouard André, qui l'acheta en 1902, y établit de riches collections, formant aujourd'hui un très intéressant musée. Il contient, notamment, des meubles et des objets du Moyen Age et de la Renaissance, des peintures italiennes, flamandes et françaises (Dumonstier, Largillière, Oudry, Desportes, Tocqué, Boucher, Nattier), des sculptures italiennes et françaises (Coysevox, Pajou). L'ensemble du domaine a été légué à l'Institut de France. (V. JACQUEMART-ANDRÉ [*musée*].)

CHAAMBA(S) ou **CHAMBA(S)**, population nomade du Sahara algérien septentrional. Les Chaambas, éleveurs de chameaux et de moutons, circulent dans les deux grands ergs du nord du Sahara et dans la région qui s'étend d'El-Goléa au Souf (El-Oued), et qui comprend le M'Zab (Ghardaïa) et les pays autour d'Ouargla et de Touggourt. Arabophones, les Chaambas se sont opposés de tout temps aux Touaregs.

CHABACITE n. f. Minér. V. CHABASIE.

CHABAKA, souverain égyptien (716-701 av. J.-C.) de la XXVe dynastie, dite « éthiopienne ». Il compléta l'œuvre de son prédécesseur, son frère aîné Piankhy, en soumettant le Delta, mais il demeura prudent dans sa politique asiatique, face à la poussée assyrienne vers la Palestine. Roi restaurateur, il veilla à la réparation des enceintes des sanctuaires égyptiens et construisit des chapelles, à Thèbes principalement.

CHA'BĀN n. m. (mot ar.). Nom du huitième mois de l'année lunaire musulmane.

Paul CÉZANNE
« les Joueurs de cartes »
Louvre

CHA'BĀN, nom de deux sultans mamelouks bahrites d'Égypte, qui régnèrent, le premier, Al-Kāmil Sayf al-dīn, de 1345 à 1346, le second, Al-Achraf Nāṣir al-dīn, de 1363 à 1377. Sous le second fut conquise la Cilicie, ou Petite Arménie (1375), dont le roi, Léon VI de Poitiers-Lusignan, resta captif pendant huit ans. Descendants de Qalā'ūn, tous deux furent déposés et étranglés par les mamelouks.

CHABAN-DELMAS (Jacques), homme politique français (Paris 1915). Inspecteur des finances, il participa activement à la Résistance et fut promu en 1944 au grade de général de brigade. Devenu en 1946 membre de l'Assemblée nationale, il fut élu en 1947 maire de Bordeaux. Président, à plusieurs reprises, du groupe des républicains sociaux à l'Assemblée nationale, il fut réélu en 1951, 1956 et 1958 au Parlement. Ministre d'Etat en 1956 et de la Défense nationale en 1958, il a été élu président de la première Assemblée nationale de la Ve République en 1958.

CHABANAIS n. m. *Pop.* Vacarme, scandale bruyant. (Vieilli.)

CHABANAIS, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le Limousin (Confolentais), sur la Vienne ; 2 017 hab. (1 491 aggl.). Maisons anciennes. Eglises du XIIe s. et Renaissance. Pont sur la Vienne, du XVe s. La ville a été partiellement incendiée par les Allemands le 1er août 1944. Fabrique de chaussures. Ganterie. Patrie de J. de La Quintinie et du général P. A. Dupont de l'Etang.

ruines de l'abbaye de Chaalis

CHABANEAU (Camille), philologue français (Nontron, Dordogne, 1831 - *id.* 1908). On lui doit : *Grammaire limousine* (1876), *Biographie des troubadours en langue provençale* (1885), *la Langue et la littérature du Limousin* (1892), et de nombreuses éditions d'anciens textes provençaux.

CHABANEIX (Philippe), poète français (à bord de l'*Australien*, en rade d'Albany, 1898). Il écrivit ses premières poésies vers 1916. Sa fine sensualité, relevée d'ironie, et sa grâce légère le firent ranger parmi les poètes fantaisistes. Ses principaux recueils ont pour titres : *les Tendres Amies* (1922), *Couleur du temps perdu* (1925), *Baisers nouveaux* et *Vieilles Guitares* (1928), *A l'amour et à l'amitié* et *le Bouquet d'Ophélie* (1929), *Méditerranée* (1931), *Comme le feu* (1935), *le Désir et les Ombres* (1937), *Mémoire du cœur* (1952), *Aux sources de la nuit* (1955).

CHABANNES (MAISON DE), famille limousine, qui possédait, dès le XIIIe s., la seigneurie de Charlus-Le Pailloux. La branche aînée tomba en quenouille à la mort de Charles, seigneur de La Palice (1552).
La branche cadette de **Curton** tire son origine de GILBERT (château de Madic, Cantal, 1439 - † 1493), second fils de Jacques Ier de Chabannes, seigneur de La Palice († Lormont 1451), lui-même petit-fils de Hugues. La branche de **Dammartin** eut pour fondateur l'oncle de Jacques Ier, ANTOINE (Saint-Exupéry, Limousin, 1408 - † 1488), comte de Dammartin du chef de sa femme, Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin ; capitaine d'écorcheurs, il lutta contre les Anglais, présida la commission chargée

Phot. Giraudon, Archives phot.

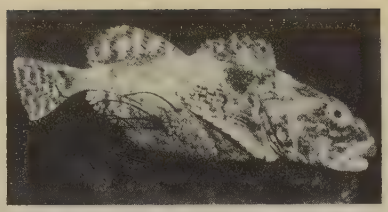

chabot

d'instruire le procès de Jacques Cœur, et, après une courte disgrâce au début du règne de Louis XI, fut créé grand-maître de France, puis gouverneur de Paris.

CHABANON (Michel Paul Guy DE), écrivain français (Saint-Domingue 1730 - Paris 1792). Violoniste et érudit, il fut aussi auteur dramatique. Ses tragédies *Éponine* (1762) et *Eudoxie* (1769) sont inférieures à ses traductions en prose de Pindare (1771), de Théocrite (1775), et à son traité *De la musique, considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre* (1785). [Acad. des inscr., 1760 ; Acad. fr., 1780.]

CHABAS (Joseph), égyptologue français (Briançon 1817 - Versailles 1882). Ses principales publications sont : *le Papyrus magique Harris* (1861), *Notice du papyrus médical Ebers* (1876).

CHABAS (Maurice), peintre français (Nantes 1862 - Paris 1947). Il est l'auteur de portraits, de paysages et de compositions symboliques (*l'Art de la soie*, gare de Lyon-Perrache).

CHABAS (Paul), peintre français (Nantes 1869 - Paris 1937), frère du précédent. Habile portraitiste, il a produit, en outre, de nombreuses scènes représentant, au crépuscule, des jeunes filles se baignant (musées de Mulhouse, Nantes, Tourcoing, collections de l'Etat). [Acad. des beaux-arts, 1920.]

CHABASIE n. f. (du gr. *khabazios*, espèce de minéral). Minér. Aluminosilicate hydraté de calcium, appartenant à la famille des zéolites, se présentant en cristaux rhomboédriques. (Syn. CHABACITE.)

CHABATAKA, neveu et successeur de Chabaka, souverain égyptien de la XXVe dynastie, dite « éthiopienne » (701-689 av. J.-C.).

CHABAUD (Auguste), peintre français (Nîmes 1882 - Graveson, Bouches-du-Rhône, 1955). Une partie de son œuvre (1902-1912) ressortit au fauvisme (souvenirs de voyages, nus, cirques, bals, cafés-concerts, Paris la nuit) ; il se fixe ensuite en Provence, à Graveson, entre la Montagnette et les Alpilles, pour y peindre des paysages et des scènes villageoises dont l'accent classique et l'austérité contrastent avec ses premières productions. Il a publié *Peinture pure, poésie pure, le Tambour Gautier, Taureau sacré*, et, ami de Mistral, a collaboré aux publications du Félibrige. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

Armes de la maison de CHABOT

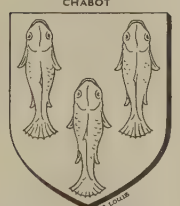

D'or à trois chabots de gueules montants, 2 et 1.

CHABEC n. m. Mar. V. CHEBEC.

CHABERT (Philibert), médecin vétérinaire (Lyon 1737 - Alfort 1814). Il entra, en 1763, à l'école vétérinaire de Lyon. Nommé successivement professeur de maréchalerie, inspecteur des études et directeur de l'école d'Alfort, Philibert Chabert succède en 1780 à Bourgelat dans sa place de directeur et d'inspecteur général des écoles vétérinaires. On a de lui un grand nombre de travaux intéressants et de très nombreux mémoires.

tombeau de Philippe de CHABOT
Louvre

CHABERT (Théodore, baron), général français (Villefranche-sur-Saône 1758 - Grenoble 1845). Il fit les guerres de la Révolution et se fit remarquer aux Cinq-Cents par sa véhémence. Il commandait l'avant-garde de Dupont à Bailén, et fut l'un des signataires de la capitulation.

CHABERT (Joseph Bernard, marquis DE), vice-amiral et astronome français (Toulon 1724 - Paris 1805). Il prit part à diverses expéditions, en Amérique, en Méditerranée, pour lever les cartes des côtes. Il est l'auteur de travaux hydrographiques nombreux. Il émigra en 1792.

CHABERTON (MONT), sommet des Alpes, dans le Briançonnais, dominant le col de Montgenèvre ; 3 130 m. Autrefois italien, le Chaberton a été rattaché à la France en 1947.

CHABET-EL-AKRA, gorge de l'oued Agriou, en Algérie (départ. de Sétif), suivie par la route de Bougie à Sétif. Un barrage a été construit sur l'oued et une galerie percée à travers la chaîne des Babors alimente l'usine souterraine de Darguinah, dans la vallée de l'Ahrzerouftis.

CHABET-EL-AMEUR, comm. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou, arrond. de Bordj-Ménaïel), sur la bordure occidentale de la Grande Kabylie ; 12 680 hab. (132 non-musulmans).

CHABEUIL, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Valence), dans la plaine de Valence ; 2 950 hab. (1 450 aggl.) [*Chabeuillois*]. Vieille porte. Fabrique de chaussettes.

CHABICHOU n. m. Fromage fermier au lait de chèvre, de forme cylindrique ou légèrement tronconique, fabriqué dans la Vienne. ‖ *Par extens.* Nom donné au fromage de chèvre.

CHABIN n. m. Variété de mouton à laine longue et grossière. (On a cru à tort que le chabin était un métis du bouc et de la brebis.)

CHABÎN AL-KAWM. V. CHÉBIN EL-KOM.

CHABIR n. m. Sorte d'éperon que portent les cavaliers arabes, dans l'Afrique du Nord.

CHABLAIS, massif des Préalpes françaises du Nord, entre le lac Léman au N., le Faucigny au S. et le massif du Mont-Blanc au S.-E. ; 3 109 m au *Buet*. Façonné dans des nappes de charriage, le Chablais montre un relief complexe, formé de crêtes calcaires et d'amples vallées évidées dans les marnes ou le flysch. C'est le massif préalpin français le plus morcelé et le plus aisément pénétrable. Les deux formes essentielles de son économie sont l'industrie laitière et l'exploitation forestière. Tourisme actif, en particulier le long du lac Léman (Evian).
— Hist. Longtemps disputé entre les Vaudois et les Savoyards, en des guerres à la fois religieuses et politiques, le Chablais fut à la fin du XVIe s. définitivement reconquis au catholicisme par saint François de Sales, et réuni à la Savoie, dont il a désormais suivi le sort.

CHABLAIS (BRÈCHE DU), épaisse formation jurassique incluse dans une nappe de charriage (*nappe du Chablais*).

CHABLE n. f. Sylvic. Syn. de CHABLIS.

CHABLER v. tr. Agric. *Chabler les noyers*, abattre les noix à coups de perche.
— Trav. publ. Attacher des pierres, des matériaux à une grosse corde (*chable*), afin de les hisser à la hauteur voulue.

CHABLIS [bli] n. m. (de *chaable*). Sylvic. Arbre renversé par les vents ; arbre brisé sous le poids de la neige ou du verglas. (On dit aussi CHABLE n. f.)

CHABLIS [bli] n. m. (du n. géogr.). Vin blanc sec, léger et capiteux, que l'on récolte aux environs de Chablis. (Parmi les crus de cette région, la plus importante de la basse Bourgogne, citons : la Moutonne, Chaplot, Vaudésir, les Clos, les Grenouilles, Valmur, Blanchot, qui produisent les chablis les plus estimés. Les communes voisines de Chablis fournissent également des vins blancs de très bonne qualité : Milly, Chichée, Beine, Chemilly-sur-Serein, Fyé, Fleys, Maligny, etc.)

CHABLIS, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), à l'E. d'Auxerre, sur le Serein ; 1 655 hab. Eglise Saint-Martin, du XIIe s. Vestiges de fortifications du XVe s. (porte Nord). La ville a beaucoup souffert au cours d'un bombardement, le 15 juin 1940. Vins blancs réputés.

CHABLON n. m. Calibre servant au potier pour le façonnage des poteries.

CHABLOT n. m. Constr. Cordage de maçon.

CHABOISSEAU n. m. V. CHABOT.

CHÂBONS, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres Froides du bas Dauphiné, près de la Bourbre ; 1 295 hab. (726 aggl.). Tissage de la soie.

CHABORAS ou **ABORAS**. Géogr. anc. Rivière de Mésopotamie, affl. de l'Euphrate. C'est l'actuelle *Khābūr*.

CHABOT n. m. (lat. pop. **capocius*, qui a une grosse tête). Ichtyol. Nom commun à divers poissons osseux, appartenant à la famille des cottidés.
— Hérald. Poisson large vu de dos.
— ENCYCL. Ichtyol. Les *chabots* ont une grosse tête couverte de verrues et possèdent des nageoires épineuses. Les espèces marines sont nommées aussi *crapauds, diables* et *scorpions de mer*, tant à cause de leur aspect étrange que de la crainte éprouvée à l'égard de leurs épines. Ce sont des poissons littoraux que l'on peut trouver sous les pierres, dans les flaques d'eau, à mer basse ; leurs œufs, fixés aux pierres, sont gardés par le mâle.
Parmi les espèces d'eau douce et suivant les régions, ce poisson, qui sécrète un mucus assez abondant, est appelé *bavard, pacot, chaboisseau, caboche, têtard, cotte*, etc. C'est un excellent vif pour prendre de grosses truites. Le *têtard* (*Cottus gobio*) habite les eaux vives et on le trouve en France dans presque tous les ruisseaux. Il se pêche comme le goujon. Longueur 10 à 15 cm.

CHABOT, famille poitevine, dont l'origine paraît remonter au XIe s. Ses membres se manifestent dans l'histoire à dater du XVe s. On distingue de nombreuses branches : la branche de **Jarnac**, illustrée par Gui Ier de Jarnac*, célèbre par son duel de 1547 ; — celle de **Brion**, illustrée par Philippe de Chabot (v. plus loin) ; — celle de **Saint-Aulaye**, qui vient de CHARLES, seigneur de Saint-Aulaye (1615 - Lérida 1646), maréchal de camp. Son fils aîné, HENRI († 1655), devint duc de Rohan en 1645 par son mariage avec Marguerite, duchesse de Rohan, fille du duc Henri Ier. C'est de celui-ci que descendent les **Chabot de Rohan**, qui existent encore aujourd'hui.

CHABOT (Philippe DE), seigneur **de Brion** (1480 - 1543). Compagnon d'enfance de François Ier, il fut en 1515 promu au commandement d'une compagnie d'ordonnances, puis, en 1517, gentilhomme de la chambre du roi. Sa capture à Pavie, aux côtés de François Ier, et ses négociations pour la délivrance du roi lui valurent la charge d'amiral. En 1535-1536, mis à la tête de l'armée envoyée en Piémont, il conquit en peu de temps presque tout ce pays. Personnage très avide et intrigant, il fut, à l'instigation du connétable de Montmorency, condamné à une amende énorme, à la confiscation de ses biens et à l'emprisonnement en 1541. Sa disgrâce dura un an. De son tombeau, élevé en 1543 dans l'église des Célestins, à Paris, subsistent un gisant célèbre, ainsi que trois fragments, attribués à Pierre Bontemps et conservés au Louvre.

CHABOT (François), ecclésiastique et homme politique français (Saint-Geniez-d'Olt 1756 - Paris 1794). D'abord capucin, puis vicaire de Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, il siégea à l'Assemblée législative, à l'extrême-gauche, et se distingua par son animosité contre la Cour. Réélu à la Convention, il se lança dans les affaires après son mariage avec la sœur du banquier autrichien Junius Frey. Compromis dans le scandale de la Compagnie des Indes, il se dénonça au Comité de salut public et se constitua prisonnier. Il fut jugé et condamné à mort en même temps que Danton et Camille Desmoulins.

CHABOT de l'Allier (Georges Antoine), jurisconsulte et homme politique français (Montluçon 1758 - Paris 1819). Membre de la Convention (1792), du Conseil des Anciens (1799), du Tribunat, du Corps législatif

Phot. X, Giraudon.

(1807-1809), et juge à la Cour de cassation (1809). Il prit part à la rédaction du Code civil.

CHABOT (Jean-Baptiste), prêtre et orientaliste français (Vouvray 1860 - Paris 1948). Collaborateur du *Corpus inscriptionum Semiticarum* et fondateur du *Corpus scriptorum christianorum Orientalium*, édition, avec traduction latine, des textes originaux des écrivains chrétiens de l'Orient, qui tend à compléter la *Patrologie* de l'abbé Migne. Il est, en outre, le traducteur de diverses chroniques orientales (*Chronique de Michel le Syrien*), et l'auteur de divers ouvrages sur les langues et littératures syriaque et araméenne. (Acad. des inscr., 1917.)

CHABOTTE n. f. Technol. Bloc d'acier de forte dimension, qui supporte l'enclume d'un marteau-pilon ou la matrice inférieure d'une machine à matricer, à estamper.

CHABOUILLET (Anatole), numismate français (Paris 1814 - *id.* 1892). Il succéda à Charles Lenormant, en 1859, comme conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. Il est l'auteur du *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale* (1858).

CHABRAQUE n. f. (du turc *tchaprak*). Mil. Sorte de housse ou de couverture d'un cheval de cavalerie. (On écrit aussi SCHABRAQUE.)
— Zool. *Tapir à chabraque*, v. TAPIR.
— ENCYCL. Introduite en France par les hussards hongrois en 1692, la *chabraque* était faite de peau de mouton ou de drap orné de broderies, recouvrait la selle et protégeait les fontes. Certains officiers généraux du premier Empire utilisèrent comme chabraque des peaux de panthère, la tête de l'animal pendant sur la croupe du cheval.

CHABRELOCHE, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Thiers), sur la Durolle, au S. du puy de Montencel (1 292 m), point culminant du massif des Bois-Noirs; 1 223 hab. (556 aggl.). Coutellerie.

CHABRETEIRE n. m. Joueur de cornemuse limousin.

CHABRETTE n. f. (forme dialectale de *chevrette*). Nom limousin de la cornemuse.

CHABRIAS ou **KHABRIAS,** stratège athénien († Chios 357 av. J.-C.). Vainqueur des Spartiates à Egine, il fut envoyé, en 388, au secours d'Evagoras, roi de Chypre, et lui obtint du roi de Perse une paix honorable. Il fut rappelé par les Athéniens, sur la demande d'Artaxerxès. Il lutta avec bonheur contre Agésilas et, en 376, battit la flotte de Sparte près de Naxos. Quand sa patrie, après Leuctres, prit parti pour les Spartiates (368), il repoussa Epaminondas de Corinthe, laissa surprendre Oropos, se vit accuser de trahison, et s'exila momentanément, quoique acquitté (366). Il périt, à la tête de la flotte athénienne, dans le port de Chios.

CHABRIER (Emmanuel), compositeur français (Ambert 1841 - Paris 1894). Ayant étudié le droit, il entre en 1861 dans l'Administration, mais, en 1879, il démissionne afin de se consacrer à la musique. Il travaille le piano et étudie la composition avec Semet et surtout Aristide Hignard. Parmi ses œuvres vocales, il faut citer des mélodies : *Invitation au voyage* (1871), *Sommation irrespectueuse* (1880), *les Cigales, l'Ile heureuse, la Sulamite*, scène lyrique (1885), *Ode à la musique*, solos et chœurs de femmes (1890). On lui doit aussi des œuvres pour piano : *Pièces pittoresques* (1881), *Valses romantiques* (1883), *Bourrée fantasque* (1891); des œuvres pour orchestre : *España** (1882), *Habanera* (1885), *Joyeuse Marche* (1890), et pour le théâtre : *l'Etoile* (1877), *l'Education manquée* (1879), *Gwendoline** (1885), *le Roi malgré lui* (1887), *Briséis*, inachevé (1888-1892).
Génie musical plein de contradictions, mais d'une prodigieuse intensité, frisant parfois le mauvais goût, il atteint par ailleurs à la grandeur et touche au sublime. Ses œuvres fourmillent des plus précieuses trouvailles dans les mélodies, les harmonies et les rythmes. Il faut ajouter une jovialité exubérante, allant parfois jusqu'à la bouffonnerie, et, par-dessus tout, une ardente vitalité animant toute sa musique. Un tel ensemble de caractères si marqués se rencontre rarement chez d'autres compositeurs et fait de Chabrier un des musiciens les plus originaux qu'ait possédés la France. Cela explique l'influence qu'il exerça sur l'école française contemporaine. (→ Biblio.)

CHABRIS, comm. de l'Indre (arrond. d'Issoudun), aux confins du Berry et de la Touraine, sur le Cher; 2 358 hab. (1 791 aggl.). Eglise des Xe, XIIe et XIVe s. Chemiserie. Fabrique de tuyaux. Patrie d'E. de Martonne. (→ Biblio.)

CHABROL, famille originaire de l'Auvergne, dont de nombreux membres se sont distingués dans la magistrature, les armes et les lettres, notamment : GUILLAUME-MICHEL, avocat du roi au présidial de Riom (Riom 1714 - *id.* 1792), conseiller d'Etat, auteur d'un *Commentaire sur les coutumes d'Auvergne* (1784); — ANDRÉ JEAN DE CROUZOL, administrateur et homme politique (Riom 1771 - château de Chabanne, P.-de-D., 1836). Auditeur au Conseil d'Etat (1801), il fut notamment intendant général des Provinces illyriennes (1811-1813). Préfet de Lyon, il ne voulut ou n'osa pas empêcher les excès de la Terreur blanche en 1816 et 1817. Rappelé, il devint sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur (1817), pair de France (1823), ministre de la Marine (1824) et des Finances sous le ministère Polignac (1829 - mai 1830). Il abandonna alors la vie publique; — GILBERT JOSEPH GASPARD, comte **de Chabrol de Volvic**, administrateur (Riom 1773 - † 1843). Membre de la commission scientifique d'Egypte, il dut, comme préfet de Montenotte, surveiller Pie VII à Savone (1809-1811), puis devint préfet de la Seine (1812-1830).

Chabrol (FORT), surnom donné au local de la Ligue antisémite, rue de Chabrol, à Paris, et dans lequel le chef de cette Ligue, Jules Guérin, résista trente-huit jours à la police venue pour l'arrêter à la suite de l'agitation qu'il avait déclenchée pour empêcher la révision du procès Dreyfus (1899).

CHABROT [bro] ou **CHABROL** n. m. Mélange de bouillon et de vin, que l'on boit dans son assiette à la fin de son potage : *Faire chabrot*. (Dialectal.)

CHABUT n. m. Ardois. Morceau de bois entaillé à sa partie supérieure, et sur lequel les ouvriers ardoisiers posaient autrefois leur ardoise pour la tailler à l'aide du doleau*.

CHACABUCO, village du Chili (prov. de Santiago), au N. de Santiago; 700 hab. Victoire des insurgés d'Amérique, commandés par San Martín, sur l'armée espagnole (12 févr. 1817).

CHACAL n. m. (turc *tchaqal*). Mammifère canidé, tenant à la fois du loup par sa couleur et du renard par sa taille et par sa queue touffue : *Le chacal habite surtout l'Afrique*.
— Arg. mil. Zouave.
— ENCYCL. Les *chacals* sont des animaux nocturnes, vivant par troupes dans les déserts, se nourrissant surtout d'immondices et de cadavres; le *chacal commun*, ou *loup doré* (*Canis aureus*), se trouve dans l'Europe et l'Asie méridionales, depuis la Dalmatie jusqu'au S. de l'Inde; il est très voisin du chacal d'Afrique (*C. anthus*), qui se rencontre du Maroc et du Sénégal à l'Arabie. Dans la mythologie égyptienne, le chacal, sous le nom d'*Oupouaout*, était un dieu préposé aux destinées d'outre-tombe.

CHACALILLOS n. m. Mamm. V. UROCYON.

CHA-CHA-CHA [tʃatʃatʃa] n. m. Danse moderne, d'origine mexicaine, très simple à l'exécution, et qui est née de l'interpénétration de certains rythmes de rumba et de mambo.

CHACHAPOYAS, v. du Pérou septentrional, ch.-l. du départ. d'Amazonas, dans la Cordillère centrale; 7 000 hab. Centre agricole.

CHACHAS [ʃaʃa] n. f. Nom donné, dans l'ouest de la France, à la grive litorne.

CHA-CHE, anc. **Cha-si,** v. et port fluvial de la Chine (Hou-pei), sur le Yang-tseu, entre Wou-han et Yi-tch'ang, au centre d'une région de culture du coton; 100 000 hab. Marché du coton et des céréales. Barrage-réservoir sur le Yang-tseu.

CHACHIAN (Emmanuel), médecin turc (Constantinople 1775 - † 1858). Médecin particulier de Mahmud II et de Abdülmecit Ier, il contribua à la création de la première école de médecine de Constantinople et il demanda que les cours eussent lieu en français.

CHAC-MOOL
musée de Mexico

CHACHKA n. f. Sabre caucasien adopté par l'armée russe. (Arme d'estoc et de taille à lame courbe, sans garde, à laquelle une branche a été ajoutée lorsqu'elle fut adoptée par l'armée russe; fourreau en bois recouvert de cuir noir.)

CHACHKÉVITCH (Marcien), écrivain et patriote ruthène de Galicie (1811 - 1842). Il fut, entre 1830 et 1840, un des chefs de la « Jeune-Ukraine », en Galicie, c'est-à-dire du mouvement de rénovation nationale ruthène. L'influence qu'il exerça fut due à ses idées plus qu'à ses qualités littéraires. Avec quelques amis qui cherchaient, comme lui, dans l'idiome et dans les chansons du peuple les éléments d'une langue littéraire moderne, il composa en 1834 un recueil, *Zoria* (*l'Aurore*), que la censure interdit et qui, publié à Bucarest en 1837 sous le titre *Roussalka Dnistrova* (*la Naïade du Dniestr*), ne fut autorisé par l'Autriche qu'en 1848. Il a laissé des poésies lyriques d'une sensibilité tendre, et des traductions du polonais.

CHACMA n. m. Nom spécifique d'un grand singe du genre papion ou cynocéphale (*Papio porcarius*), qui habite l'Afrique du Sud.

CHAC-MOOL, divinité de la Pluie, chez les Toltèques et les Mayas. Il est représenté couché, les jambes repliées, avec une coiffure faite de grains enfilés. Il porte des ornements d'oreille rectangulaires, un pectoral en forme de papillon, des anneaux aux chevilles et aux poignets. Ses deux mains réunies sur le ventre tiennent un récipient où l'on plaçait des cœurs humains.

CHACO ou **GRAN CHACO,** plaine centrale de l'Amérique du Sud, appartenant au Paraguay et à l'Argentine (la Bolivie a perdu la majeure partie de ses terres du Chaco). Les altitudes, qui atteignent 600 m au N., dans le *Chaco Boreal*, ne dépassent pas 200 m au S., dans le *Gran Chaco* argentin. C'est une région chaude et semi-aride : les pluies, dont les hauteurs moyennes varient de 400 mm à 1 m, s'évaporent vite ou s'infiltrent dans les sols meubles. L'hydrographie est instable; seuls les ríos Bermejo et Pilcomayo atteignent le Paraguay. La plupart des cours d'eau se perdent dans des marais et des dépressions intérieurs comme le Mar Chiquita (où débouche le río Dulce). Les sols salés sont fréquents, mais là où l'irrigation est possible, on pratique la culture du coton. Les parties humides ont une végétation de palmiers carandai. La forêt xérophile de l'E., avec les différents types de quebrachos, fait place à des brousses et à des savanes vers l'O. Au N., le Chaco est peuplé d'Indiens chasseurs et cueilleurs. Au S., les Indiens pratiquaient déjà des cultures irriguées par les crues annuelles du río Dulce; cette technique a été reprise par les Espagnols, mais

CHABRIER

chacal

Phot. Briquet, Benque, Lane-Rapho.

la colonisation s'est consacrée essentiellement à l'élevage. Peu à peu, les cultures permanentes se sont développées, surtout le coton, le long de la voie ferrée Santiago-Resistencia. La prospection pétrolière donne des résultats encourageants (puits de Campo Duran en Argentine). — La *province* argentine *du Chaco* a 661 000 hab.

Chaco (GUERRE DU), conflit qui opposa de 1928 à 1929 et de 1932 à 1935 la Bolivie au Paraguay, qui se disputaient la possession de territoires toujours contestés du désert du Chaco, malgré les cinq accords signés de 1879 à 1913. L'existence possible de pétrole dans le sous-sol provoqua un conflit armé entre les deux pays (1928-1929), mais la guerre ne fut déclarée qu'en 1933. Le Paraguay, longtemps vainqueur (inadaptation au climat des Boliviens montagnards, difficultés de communication, etc.), dut finalement accepter l'armistice (12 juin 1935), puis une paix relativement favorable qui lui fut imposée par les Etats nord- et sud-américains (conférence de Buenos Aires, juill. 1936). Le mécontentement provoqué chez les deux belligérants par des conditions de paix jugées défavorables (partage du territoire contesté après arbitrage) suscita un double coup d'Etat militaire tant au Paraguay (févr. 1936) qu'en Bolivie (mai 1936). En mai 1937, la tentative faite pour transformer en zone neutre une région du Chaco occupée par le Paraguay provoqua la chute dans ce pays du régime dictatorial du colonel Rafael Franco.

CHACOLÍ n. m. Comm. Vin de Biscaye.

sir James CHADWICK

CHACÓN (Alonso), dominicain espagnol (Baeza, Jaén, 1540 - Rome 1599). Professeur d'Ecriture sainte, versé dans l'archéologie chrétienne, il est l'auteur d'une *Histoire des papes*.

CHACONNE n. f. (esp. *chacona*). Danse d'origine peut-être mexicaine, qui apparaît en Espagne à la fin du XVIe s. ‖ Longue cravate en forme de ruban, mise à la mode en 1693 par le danseur Pecourt en exécutant une chaconne.

— ENCYCL. De danse très animée à trois temps, accompagnée de castagnettes, la *chaconne* devint en France une danse de cour assez grave, qui figura dans les ballets de Louis XIII et dans la danse scénique (opéras de Lully). Aux XVIIe et XVIIIe s., sous sa forme vocale (Monteverdi, Purcell) ou instrumentale (L. Couperin, Pachelbel, Buxtehude, Händel, Bach), elle devint une suite de variations construites sur un *ostinato* (type italien) ou s'assimile au rondeau (type français). Elle se confond souvent avec la passacaille.

CHACORNAC (Jean), astronome français (Lyon 1823 - Villeurbanne 1873). D'abord élève à l'observatoire de Marseille, puis astronome adjoint à celui de Paris, il découvrit plusieurs astéroïdes, s'occupa de l'étude des taches solaires, et proposa une théorie des cirques lunaires. Sa principale publication est un *Atlas écliptique* (1856).

CHACRARAJU, montagne des Andes du Pérou, dans la Cordillera Blanca ; 6 100 m. Elle fut gravie pour la première fois le 31 juillet 1956 par Davaille, Gaudin, Sennelier, Souriac, Terray et le Suisse Jenny, de l'expédition française aux Andes du Pérou dirigée par L. Terray, qui comprenait, en outre, M. Martin. Cette ascension a présenté un caractère de grande difficulté, notamment par la raideur des pentes de glace et de neige.

CHACTA(S). V. CHOCTAW(S).

Chactas, personnage des *Natchez,* d'*Atala,* de *René,* œuvres de Chateaubriand. C'est le vieux sachem aveugle qui raconte dans *Atala* une aventure d'amour de sa jeunesse, et à qui René fait ses confidences.

CHACTIDÉS n. m. pl. Famille de scorpions ayant un ou deux éperons à la base des tarses des pattes marcheuses, et dont les deux yeux latéraux sont souvent distincts.

CHACUN, E pron. indéf. (sans pluriel) [de l'anc. franç. *chaün,* du bas lat. *unum cata unum,* un à un]. Toute personne, toute chose faisant partie d'un groupe : *Chacun des assistants. Chacun de ces livres.* ‖ Toute personne en général : *Chacun en raisonne. Chacun le dit.* ‖ *Fam. Tout un chacun,* toute personne.

— LANGUE CLASS. *Chacun* était employé pour *chaque : Aussitôt que chacune sœur | Ne posséda plus sa part héréditaire* (La Fontaine). ‖ Dans la langue populaire, on trouvait en ce sens *un chacun : Un chacun est chaussé de son opinion* (Molière).

— ALLUS. LITTÉR. ***Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier,*** vers par lequel V. Hugo caractérise l'amour maternel, dans « Ce siècle avait deux ans » (*les Feuilles d'automne*).

— ENCYCL. Gramm. *Emploi des adjectifs possessifs après « chacun ».* Les formes *son, sa, ses,* qui renvoient à un seul possesseur, s'imposent quand « chacun » est sujet, ou quand il est employé absolument : *Chacun a ses peines. A chacun selon ses œuvres. Payez à chacun son dû. Chacun des combattants a fait son devoir.*

On emploie ordinairement les formes du pluriel quand « chacun », attribut ou apposition, est déterminé par un pronom pluriel de la 1re ou de la 2e personne : *Nous gagnâmes chacun nos places* (G. Duhamel). *Vous vous retirerez [...] chacun dans vos États* (Hugo). Toutefois, on trouve aussi le singulier, surtout avec la formule *chacun de son côté : Débrouillons-nous chacun de son côté* (M. Prévost). *Nous vivons bien à l'aise, chacun dans son absurdité* (Valéry).

On peut employer les formes du singulier ou du pluriel quand « chacun », attribut ou apposition, est déterminé par un nom pluriel ou par un pronom pluriel de la 3e personne, selon que la pensée renvoie à un ou à plusieurs possesseurs, que le sens distributif ou le sens collectif l'emporte : *Les langues ont chacune leurs bizarreries* (Boileau). *Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part* (La Fontaine). *Ils vont chacun de son* (ou *de leur*) *côté.* Mais, aujourd'hui, on emploie plutôt le singulier : *Remettez ces volumes chacun à sa place. Payez à chacun d'eux son dû. Tous les juges ont opiné, chacun selon ses lumières. Ils ont acheté leurs cadeaux, chacun selon ses moyens.*

« Chacun sa vérité » à la Comédie-Française
au centre : Berthe Bovy, Henriette Barreau, Fernand Ledoux

Chacun sa vérité (*Cosi è se vi pare*), parabole en 3 actes, de Luigi Pirandello (1916), représentée en France au théâtre de l'Atelier en 1924. Un scandale émeut une petite ville italienne : M. Ponza, le nouveau conseiller de préfecture, séquestre sa femme et l'empêche de voir de près Mme Frola, sa mère. Selon lui, Mme Frola est folle : elle ignore que sa fille est décédée et que son gendre est remarié. Selon Mme Frola, au contraire, c'est le gendre qui a eu l'esprit dérangé, au point de ne plus reconnaître sa femme : il a fallu simuler un second mariage pour la lui faire reprendre. La confrontation des deux personnages et de Mme Ponza ne fait qu'obscurcir le mystère que les intéressés, installés chacun dans la version qui les aide à vivre, défendent jalousement. Cette pièce étrange illustre avec virtuosité le thème essentiel du théâtre pirandellien : l'impossibilité de dégager la réalité humaine de ses multiples apparences.

CHACUNIÈRE n. f. (archaïsme plaisant). Habitation de chacun : *Chacun retourne dans sa chacunière sans que les choses soient plus avancées* (Gautier).

CHAD (saint). V. CEADDA.

CHADBURN [tʃadbœrn] n. m. (mot angl.). Appareil servant à transmettre les ordres de la passerelle aux machines, sur un navire.

CHADDERTON, aggl. industrielle de Grande-Bretagne (Lancashire), à l'O. d'Oldham ; 31 000 hab. Industries textiles (filatures de coton) ; matériel électrique.

CHADJAR AL-DURR, sultane d'Egypte, d'origine turque († Le Caire 1257). Achetée comme esclave par le sultan ayyūbide al-Malik al-Ṣāliḥ Ayyūb, elle assura l'avènement de Tūrānchāh, et fut proclamée sultane après son assassinat (1250). Epousée par Aybak, premier sultan de la dynastie des Mamelouks, elle le fit assassiner, mais fut mise à mort sur l'ordre du fils d'Aybak.

CHADOUF n. m. Appareil à bascule, employé en Egypte pour tirer l'eau des puits, des canaux d'irrigation ou du fleuve.

CHADOURNE (Marc), écrivain français (Brive-la-Gaillarde, 1895). Médecin entré dans l'administration coloniale, il séjourna en Océanie, au Cameroun, aux Etats-Unis, en Chine, en Russie, au Mexique. Il a publié de nombreux livres, notamment : *Vasco* (1928), roman d'aventures à signification philosophique ; *Cécile de la Folie* (1930), roman qui oppose une femme passionnée à un arriviste sans âme ; *le Mal de Colleen* (1955).

CHADR (Ivan Dimitrievitch IVANOV, dit), sculpteur soviétique (près de Chadrinsk 1887 - † 1941). Il séjourna à Paris (1910-1911), puis à Rome (1911-1912). Ses premières œuvres sont d'esprit humanitaire et de caractère symbolique (projet de *Monument à la Souffrance mondiale,* 1914-1917). Il exécuta ensuite à Omsk (1919-1921) les bustes de Karl Marx, Liebknecht, Rosa Luxembourg. Ses sculptures (*le Semeur, le Soldat de l'Armée rouge, le Paysan, l'Ouvrier*) ont été très populaires (1922). A partir de 1924, il résuma en une série de bustes la vie de Lénine. Chadr est l'auteur du monument de celui-ci (1927) à la centrale hydro-électrique « Zemo-Avtchalskaïa » ; on lui doit également le monument de *Maxime Gorki* à Moscou.

CHADRINSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie occidentale, sur l'Icet, affl. du Tobol ; 52 000 hab. Industries alimentaires et construction de machines.

CHADWICK (sir Edwin), réformateur britannique (Longright, près de Manchester, 1800 - East Sheen, Surrey, 1890). Disciple de Bentham, il déploya une grande énergie à la commission de la loi sur les Pauvres*, et fut l'un des auteurs de la refonte de cette loi, en 1834, qui en faisait un instrument de pression sur les masses populaires. Chadwick se tourna alors vers les problèmes sanitaires. Utilisant la loi de 1837 sur l'état civil, il entreprit une vaste enquête sur les causes de mortalité, et, à la suite de la campagne qu'il mena, une loi sur la santé publique passa en 1848, créant un bureau dont Chadwick fut commissaire.

CHADWICK (sir James), physicien anglais (Manchester 1891). Il fit ses études à Manchester, où il fut l'élève de Rutherford, puis en Allemagne, où il fut interné pendant la Première Guerre mondiale. Reprenant ses travaux à Cambridge de 1919 à 1935, il étudia différents problèmes de physique nucléaire, notamment la charge des noyaux et la désintégration artificielle des éléments par les particules alpha. Il devint sous-directeur des recherches au laboratoire Cavendish en 1923, fut nommé membre de la Société royale en 1927, obtint une chaire de physique à Liverpool en 1935, dirigea pendant la Seconde Guerre mondiale la délégation britannique à Los Alamos, et prit ensuite la direction d'un collège à Cambridge (1948). Il a découvert l'effet photo-électrique nucléaire, obtenant la désintégration du deutérium par les rayons gamma, et a reconnu, en 1932, la nature du neutron, ce qui lui valut le prix Nobel de physique pour 1935.

CHÆNOMELES [kenomeles] n. m. Plante buissonnante à fleurs écarlates, dont le fruit, vert jaunâtre, ressemble à une petite pomme, appelée encore *cognassier du Japon.* (Famille des rosacées.)

CHÆNOSTOMA [ke] n. m. (gr. *khainein,* entrouvrir, et *stoma,* bouche). Genre de scrofulariacées, comprenant une centaine d'espèces, toutes d'Afrique. (Quelques espèces [*Chænostoma hispidum,* arbrisseau du Cap ;

Phot. Bureau de presse britannique, Lipnitzki.

C. fastigiatum, C. polyanthum, du Cap] sont cultivées comme plantes ornementales.)

CHAEREAS. V. CASSIUS CHAEREAS.

CHÆROCAMPE ou **CHÆROCAMPA** [ke] n. m. Sphinx dont la chenille a la tête et les deux premiers anneaux rétractiles et étroits, ressemblant à un groin de porc, d'où son nom usuel de *cochonnet*.

— ENCYCL. *Chærocampa* (ou *Hippotion*) *celerio* (phénix) se trouve en France, principalement dans le Midi ; sa chenille vit sur le galium. *C.* (ou *Pergesa*) *elpenor,* ou sphinx de la vigne, est parfois nuisible. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des sphingidés.

CHÆROPHYLLUM [kerofilɔm] n. m. (gr. *khairein,* se réjouir, et *phullon,* feuille). Nom scientifique du cerfeuil sauvage, plante dont il existe de nombreuses espèces françaises, poussant dans les haies, sur les talus de chemin de fer ou sur les rives ombragées. (Famille des ombellifères.)

CHÆTODERMA [ke] n. m. (gr. *khaitê,* long crin, et *derma,* peau). Animal marin vermiforme, dont la peau épaisse renferme un feutrage serré de spicules calcaires, et qui vit sous les pierres dans la mer du Nord, où il est d'ailleurs très rare. (Ce genre forme à lui seul la famille des *chætodermatidés,* sous-ordre des aplacophores, ordre des amphineures, classe des mollusques.)

CHÆTOGNATHES [ketognat] n. m. pl. Zool. V. CHÉTOGNATHES.

CHÆTOMYS ou **CHÉTOMYS** [ketomis] n. m. Mammifère rongeur arboricole voisin des coendous, dont le corps est couvert d'épines courtes et dures, et qui vit dans le Brésil septentrional. (Nom sc. : *Chætomys subspinosus.*)

CHÆTOSOME ou **CHÆTOSOMA** [ke] n. m. (gr. *khaitê,* long crin, et *soma,* bouche). Ver marin voisin des nématodes, caractérisé par sa tête distincte, armée d'une demi-couronne de crochets mobiles, et ses pièces ventrales dressées et droites.

CHÆTURE ou **CHÆTURA** [ke] n. f. Martinet caractérisé par des ailes très longues et une queue courte, dont les plumes sont terminées par une pointe rigide, qui vit dans diverses régions du globe, à l'exception de l'Europe. (Ordre des micropodiformes.)

CHAFÉISME ou **CHĀFI'ISME** n. m. Doctrine de *Al-Chāfi'ī.*

CHAFÉITE adj. et n. m. (du nom du réformateur arabe *Al-Chāfi'ī*). Se dit d'une des quatre écoles juridiques orthodoxes de l'islām, fondée au VIIIe s. de notre ère par Al-Chāfi'ī.

CHAFFRE ou **THÉOFROI** (saint), abbé et martyr (Orange, seconde moitié du VIIe s. - Carméry, Velay, 732), assassiné probablement par une bande de Sarrasins. La ville de Monastier-Saint-Chaffre s'est formée autour de Carméry. — Fête le 19 octobre.

CHĀFI'Ī (Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn Idrīs **al-**) [Gaza, Palestine, 767 - † 820). Il suivit à Médine les leçons de Mālik ibn Anas, puis se fixa en Egypte. Il fut le fondateur d'une des quatre écoles juridiques musulmanes, celles des Chāfi'ītes dites abusivement *rites orthodoxes.* Son tombeau s'élève près du Caire et est un lieu de pèlerinage pour les musulmans.

CHAFIROV (Piotr Pavlovitch), homme d'Etat russe (1669-1739). Compagnon d'enfance de Pierre le Grand, il accompagna celui-ci dans ses voyages en Europe. Habile conseiller en matière de politique étrangère, ambassadeur du tsar à Constantinople, il négocia la paix avec les Turcs, après la campagne désastreuse de 1711 sur le Pruth. Pierre le Grand l'en récompensa par des terres en Ukraine. Jaloux, un favori du tsar, Menchikov, réussit à le faire condamner à mort, peine commuée en déportation en Sibérie. Cette peine rapportée, Chafirov put s'installer à Novgorod. A la mort de Pierre le Grand, Catherine Ire le fit revenir d'exil (1725). Il a laissé un *Discours sur la guerre suédoise,* à la rédaction duquel aurait participé Pierre le Grand.

CHAFOUIN, E adj. et n. (de *chat* et *fouin,* masc. de *fouine ;* nom dialectal, dans l'Ouest, du putois). Maigre, à l'aspect sournois et rusé : *Le lustre éclairait* [...] *son visage chafouin* [qui] *s'amincissait en triangle* (R. Martin du Gard). [Alcide] *un méchant galopin, à l'œil vert, aux cheveux filasse, à l'expression chafouine* (Gide).

CHAGALL (Marc), peintre français d'origine russe (Vitebsk 1887). Après avoir reçu les leçons d'un peintre académique, il peint, à vingt ans, son premier tableau important (*la Mort*). Entré à l'Ecole impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, il y travaille avec Léon Bakst. Un député à la douma, Vinaver, lui propose de l'envoyer poursuivre ses études en Italie ou en France. Il choisit Paris (1910) et s'y lie d'amitié avec Delaunay, La Fresnaye, Modigliani, Canudo, Salmon, Apollinaire, Blaise Cendrars, dont il illustrera les *Poèmes élastiques.* Bien que subissant l'influence des mouvements artistiques d'avant-garde, il garde le souvenir de son pays et l'évoque dans de nombreuses compositions (*Moi et mon village, le Mariage* [1910], *l'Artiste aux sept doigts, Dédié à la Russie* [1912], *le Rabbin, Au-dessus de la ville, Dédié à ma fiancée*). En 1914, à Berlin, une exposition comprenant la plus grande partie de son œuvre depuis 1908 contribuera fortement à la naissance de l'expressionnisme allemand.

A la déclaration de guerre, Chagall est en Russie. En 1917, le gouvernement des Soviets le nomme commissaire des arts à Vitebsk, où il fonde une académie d'Etat. En 1919, Granovski, directeur du théâtre d'Art juif, lui demande des décors et des peintures pour le foyer du théâtre. Il rédige alors son autobiographie.

En 1922, il se rend à Berlin, où Cassirer édite ses premières gravures, puis à Paris, où il s'installe. Son art présente alors un caractère fantastique et folklorique moins marqué ; il peint des fleurs, des paysages français et de nombreux portraits de sa femme et de sa fille. Ambroise Vollard lui commande des eaux-fortes pour *les Ames mortes* de Gogol, pour la Bible, et cent gouaches pour les *Fables* de La Fontaine. Il continue à exposer au Salon des Indépendants, où il a débuté en 1911, et organise, en 1924, sa première exposition d'ensemble à Paris ; la seconde, deux ans plus tard, a lieu à New York. Pour préparer son illustration de la Bible, il se rend en Palestine (1931) ; puis il voyage en Pologne et dans divers pays d'Europe. Parmi les œuvres qu'il produit à cette époque, citons *le Cirque* (1926), *les Mariés de la tour Eiffel* (1928), *la Chaise de la mariée* (1934), *le Violoniste* (1939). En 1941, il part pour les Etats-Unis. En Amérique, il exécute des décors et des costumes de ballets (*l'Oiseau de feu,* 1945). En 1948, il revient en France et s'installe à Orgeval, puis à Vence. A Vallauris, il s'initie à la céramique. Il est représenté au musée national d'Art moderne de Paris et dans la plupart des grands musées d'Europe et d'Amérique. (→ Biblio.)

CHAGA(S), tribu bantoue du Tanganyika (district de Moshi) ; 145 000 personnes env.

CHAGAS (Manuel PINHEIRO), écrivain et homme politique portugais (Lisbonne 1842 - *id.* 1895). De son abondante production, on citera, pour leur intérêt historique : *le Poème de la jeunesse* (1864), *l'Héritière de Val Flor* (1869), drame, et son *Histoire du Portugal* (12 vol.).

CHAGAS (Carlos), médecin brésilien (Oliveira 1879 - Río de Janeiro 1934). Directeur de l'institut Osvaldo Cruz, il identifia *Trypanozoma Cruzi,* agent de la *maladie de Chagas.*

Chagas (MALADIE DE), genre de trypanosomiase américaine, transmise par les déjections d'insectes (triatomes). La maladie de Chagas se manifeste par de la fièvre, de l'œdème de la face, de la tuméfaction des ganglions, et une thyroïdite. Ses complications cardiaques peuvent être mortelles. Le traitement est surtout prophylactique (lutte contre les triatomes).

CHAGER-BAZAR ou **CHAGAR BAZAR,** site de la vallée supérieure du Khabūr, recouvrant une ancienne ville de la Mésopotamie du Nord. Les tablettes cunéiformes qui y ont été retrouvées (1934-1937) indiquent que la ville, au IIe millénaire av. J.-C., était un centre agricole important où se pratiquait l'élevage des chevaux. Les dix niveaux préhistoriques et les cinq niveaux historiques repérés ont permis de dater de nombreux spécimens de céramique.

CHAGNY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Chalon-sur-Saône), aux confins de la côte chalonnaise et de la côte d'Or, sur la Dheune ; 4 692 hab. (3 943 aggl.) [*Chagnotins*]. Eglise en partie du XIIe s. Industries métallurgiques et textiles (tricotage, confection). Ebénisterie. Important carrefour ferroviaire ; ancien centre de triage.

CHAGOS, archipel corallien de l'océan Indien, au S. des Maldives, dépendance de l'île Maurice ; 1 048 hab. Cocotiers.

CHAGRES, petit fleuve de l'Amérique centrale, qui finit dans la mer des Antilles, près de la ville déchue de *Chagres,* et qui est utilisé en partie par le canal de Panama ; 130 km.

CHAGRIN, E adj. Qui éprouve du déplaisir, de la tristesse : *Père chagrin de la conduite de son fils.* ‖ Qui marque cette tristesse : [Rosa] *tâchait de se mettre au ton chagrin de la maison, et répétait docilement les réflexions pessimistes qu'elle entendait* (R. Rolland). ‖ Qui est porté à l'humeur sombre et difficile : *La vieillesse chagrine incessamment amasse* (Boileau).

CHAGRIN n. m. (origine douteuse). Etat de déplaisir, de peine, d'affliction : *Gros chagrin. Se faire du chagrin. Son chagrin, qu'elle ne savait point cacher* [...], *lui venait d'une dépêche envoyée de Paris* (A. France).

— SYN. : *affliction, déplaisir, douleur, mélancolie, peine, souffrance, tristesse.*

CHAGRIN n. m. (turc *çâgri*). Cuir grenu, fait de peau de chèvre et parfois imité avec d'autres peaux, servant à couvrir des livres, des boîtes, etc. ‖ Etoffe légère de taffetas moucheté, présentant quelque ressemblance avec les grains du chagrin. ‖ Concrétion minérale ossifiée, dont sont recouvertes certaines peaux de poissons, en particulier les peaux de requin, et qui permet de les utiliser comme râpes.

— ENCYCL. Les contrées fournissant le véritable *chagrin* sont principalement les pays d'Orient où l'élevage de la chèvre est prospère, mais on l'imite avec des peaux de mouton, de bœuf, de vache ou de veau, que l'on traite encore humides, en appliquant du côté *fleur* une plaque de cuivre gravée qui marque profondément le grain ; mais le chagrin ainsi obtenu ne possède pas la souplesse ni le lustre des vrais chagrins, qui ne s'écaillent jamais.

CHAGRINANT, E adj. De nature à causer du chagrin : *Nouvelle chagrinante. Je vois que les esprits réalistes* [...] *sont frappés du côté rude et chagrinant de la vie paysanne* (G. Sand).

CHAGRINER v. tr. Rendre chagrin ; attrister : *Ma fille, dit-elle, j'accepte ton aumône, parce que je vois bien qu'un refus te chagrinerait* (Zola).

— LANGUE CLASS. Importuner, tracasser, tourmenter : *Son monsieur Trissotin me chagrine, m'assomme* (Molière). *Phèdre ici vous chagrine, et blesse votre vue* (Racine).

— SYN. : *affliger, attrister, désoler, peiner.*

CHAGRINER v. tr. Préparer une peau en façon de chagrin.

CHĀH ou **SHĀH** ou, en turc, **şah** n. m. (mot persan signif. *roi*). Titre porté par le souverain de l'Iran.

— ENCYCL. Ce mot dérive du vieux perse *khchāyathiya,* qui est le titre porté par Darios et par les souverains achéménides dans les inscriptions cunéiformes. L'expression *khchāyathiyanam khchāyathiya* (« roi des rois ») est devenue en persan moderne *chāhinchāh,* qui a le même sens et qui est le titre officiel des souverains persans. (Ces derniers sont, en règle générale, traités, dans cet ouvrage, à l'ordre alphabétique de leur nom : CHĀH ISMĀ'ĪL est traité à ISMĀ'ĪL.)

CHAHAIGNES, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans la vallée du Loir ; 1 011 hab. (187 aggl.). Eglise romane. Château fort.

CHĀH ALEM, dernier souverain tīmūride de l'Hindoustan (1728 - Delhi 1806). Fils aîné de l'empereur Alamgīr II, il se révolta contre son père et fut battu en 1758 par les troupes indiennes alliées aux Anglais. Il succéda à Alamgīr en 1759, fut renversé et aveuglé en 1788, et remis au pouvoir par les Anglais, dont il fut l'instrument.

CHAHAN ou **SCHAHAN,** comte de Korikos, prince arménien du XIVe s. Gendre de

« le Violoniste vert », 1918
musée Guggenheim
New York

Marc CHAGALL

par lui-même

Phot. Giraudon, Rep.

CHÂHPUHR Ier
bas-relief à Bîchapour
représentant
l'empereur Valérien
agenouillé devant ce roi

Léon VI, roi d'Arménie cilicienne, il défendit les Etats de ce souverain envahis par les mamelouks. Forcés de se rendre, Chahan et Léon furent conduits en Egypte (1375). Chahan parvint à s'échapper, se rendit auprès de Jean Ier de Castille, et obtint, grâce à ce prince, la mise en liberté de Léon VI. Il se rendit avec lui en France, où il mourut.

CHAHAR. V. TCHAHAR.

CHÂHI n. m. Ancienne monnaie d'Iran, qui valait 1/20 de l'unité principale, ou kran. (On écrit aussi SHÂHI.)

CHAHINE (Edgar), peintre et graveur d'origine arménienne (Vienne, Autriche, 1874 - Paris 1917). Il a gravé à la pointe sèche, à l'eau-forte, au vernis mou, des scènes de la rue à Paris, des portraits de jeunes femmes, et a illustré, notamment, *l'Histoire comique*, d'Anatole France, dont il fit le portrait (musée Carnavalet)

CHAHIN GHERAÏ, dernier khān de Crimée († 1784). Les Russes l'aidèrent à renverser le khān Devlet-Cheraï (1776) et se firent céder par lui Pérékop. Avec l'aide de la Russie, Chahin battit les Turcs. L'intervention de la France amena la conclusion de la paix en 1779, mais Chahin dut ensuite céder la Crimée à la Russie. Il fut assassiné en entrant sur le territoire ottoman.

CHÂH-I ZENDEH (« Châh-Vivant »), de son vrai nom QĀSIM IBN 'ABBĀS, cousin présumé du Prophète († près de Samarqand, 672). Au VIIe s., il serait venu se fixer dans une grotte, près de Samarqand, pour y prêcher l'islamisme et y fut tué l'an 52 de l'hégire. Selon la légende, il se serait tranché la tête, et, l'ayant prise dans ses mains, aurait été se cacher au plus profond de la grotte pour disparaître. Son tombeau, qui se trouve à l'endroit où il aurait disparu en 672, est l'objet d'une très grande vénération. Par la suite, notamment de 1360 à 1435, les parents des émirs et des grands personnages furent inhumés à côté du tombeau de Qāsim. De nos jours, *Châh-i Zendeh* désigne un ensemble remarquable de mausolées et de mosquées disposés, sur deux rangs, sur les flancs de la colline d'Afrāsiyāb, à Samarqand.

CHÂHPUHR II
monnaie en argent
cabinet des Médailles

CHÂH JAHĀN, fils aîné de Jahāngir, souverain moghol des Indes (1592-1666). Il fit crever les yeux à son frère cadet et assassina les prétendants au trône ; après quoi, il fut proclamé roi à Āgra (1627). Féroce et sans scrupules, en même temps que musulman fanatique, il se posa en défenseur de l'islām et combattit les chrétiens et les hindous. Détrôné par son fils Aurangzeb, il fut jeté en prison à Āgra, où il resta jusqu'à sa mort. C'est lui qui fit construire le Tādj Mahall d'Āgra, chef-d'œuvre de l'art indo-persan.

CHAHJAHANPUR. V. SHAHJAHANPUR.

Châh-nāmè (« Livre des Rois »), épopée composée par Firdūsī (xe s.). Ce grand poème de 60 000 distiques relate les fastes de l'Empire iranien ; il comprend quatre périodes : les deux premières semi-fabuleuses, la troisième semi-historique, la quatrième nettement historique. Une grande partie du poème est consacrée aux exploits et aux aventures du héros Rustam (déjà mentionné dans la littérature de l'ancien Iran). La Perse était très riche en traditions épiques ; Firdūsī en utilise un grand nombre, en y insérant des préceptes, des anecdotes morales, des énigmes. Poète d'une singulière puissance, Firdūsī montre autant de vigueur dans les épisodes guerriers que de grâce et de finesse psychologique dans les épisodes amoureux. Son poème a vraiment donné l'essor à la littérature de langue persane.

CHA-HO, riv. de la Chine du Nord-Est (Mandchourie), sous-affl. du Liao-ho. Kouropatkine livra sur ses bords, du 10 au 18 octobre 1904, un ensemble de combats indécis, dits *bataille du Cha-ho,* qui constituèrent l'ultime tentative pour débloquer Port-Arthur, et furent suivis du repli russe sur Moukden. (V. RUSSO-JAPONAISE [*guerre*].)

CHÂHPUHR Ier ou **SHÂHPUR,** en lat. **Sapor,** roi sassanide de Perse (241-272), fils d'Ardachêr Ier. Il poursuivit contre Rome la lutte qui avait commencé sous le règne de son père. Il s'avança jusqu'à Antioche en 241, mais fut défait l'année suivante par l'empereur Gordien III. Il conclut néanmoins avec Philippe l'Arabe un traité de paix qui lui reconnaissait la possession de l'Arménie et de la Mésopotamie. En 253, il chassa d'Arménie le roi Tiridate II, client de Rome, et le remplaça par un prince vassal ; en 260, près d'Edesse, il fit prisonnier l'empereur Valérien, que l'on représenta à genoux devant lui sur des bas-reliefs de proportions colossales. Il prit et pilla Antioche, Tarse et Césarée de Cappadoce. Les nombreux prisonniers romains servirent à la construction de ponts et de barrages destinés à l'irrigation en basse Mésopotamie. Toutefois, Châhpuhr dut renoncer à la conquête de la Syrie et de l'Asie Mineure, et repasser l'Euphrate. Il se fit battre ensuite par Odeynat, prince de Palmyre, mais c'est lui, semble-t-il, qui démantela la forteresse d'Hatra. Il fonda la ville de Gunde-Châhpuhr, près de Suse, sur l'ancien emplacement de Beth-Lapat, et fit édifier à Ctésiphon le Taq-é-Kesra, palais de réception construit en briques recouvertes de mosaïques admirablement colorées, qui est considéré comme l'un des plus remarquables monuments de l'Orient ancien. Les tentures de soie qui décoraient le palais étaient les plus beaux exemplaires du travail artisanal perse du IIIe s., dont les modèles étaient imités jusqu'en Chine. Sous le règne de Châhpuhr, Mani tenta de fonder une religion universelle, le manichéisme, en harmonisant le christianisme et le dualisme mazdéen ; il semble avoir obtenu la faveur du roi. Châhpuhr Ier eut pour successeur son fils Ormuzd Ier. Un autre de ses fils, Mihrân, fonda en Ibérie (Géorgie) la dynastie khosroenne.

CHÂHPUHR II, roi de Perse (310-379), fils posthume d'Ormuzd II. Alors que Constantin Ier se ralliait au christianisme (325), l'Empire perse se rattachait de plus en plus étroitement au mazdéisme. Châhpuhr II réunit en 325 un synode national qui fixa définitivement le texte de l'Avesta. La lutte entre l'Orient et l'Occident romain affecta dès lors un caractère religieux. Les chrétiens de Perse, opprimés par l'Eglise mazdéenne, se tournèrent vers Rome comme vers un protecteur naturel, ce qui entraîna une persécution générale des évêques de Perse (v. 340-379). Un an après la mort de Constantin (338), la guerre éclatait entre les deux empires : l'enjeu en fut la possession de l'Arménie, passée au christianisme entre 288 et 301. Châhpuhr II assiégea Nisibis (340), installa un roi client en Arménie, et conclut un armistice avec l'empereur Constance II. La lutte reprit bientôt, avec des chances diverses ; en 363, l'empereur Julien pénétra en Perse jusqu'à Ctésiphon, mais l'épuisement gagna son armée et il fut lui-même tué. Jovien, son successeur, conclut hâtivement la paix en abandonnant à la Perse les cinq provinces transtigritanes conquises par Dioclétien et Galère, le nord-est de la Mésopotamie avec Singara et Nisibis, et en renonçant aux prétentions romaines sur l'Arménie. En 368, l'empereur Valens tenta de restaurer en Arménie un prince client, en profitant des embarras de Châhpuhr II aux prises avec les Kuchāns en Afghānistān, mais il ne put s'entendre avec les Arméniens. Châhpuhr II eut pour successeurs son cousin et beau-frère Ardachêr II, puis son fils Châhpuhr III.

CHÂHPUHR III, roi de Perse (383-388), fils de Châhpuhr II. Il signa la paix avec Théodose Ier, empereur romain, et, paralysé par ses démêlés avec les nobles, reconnut l'indépendance de l'Arménie. Ayant péri dans une mutinerie de soldats, il eut pour successeur son frère Bahrâm IV.

CHÂH ROKH (ou **RUKH**) **MĪRZĀ,** en turc **Şah Rok Mirza,** quatrième fils de Timūr et fondateur de la dynastie des Timūrides (Samarqand 1377 - près de Rayy, Al-Gibāl, 1447). Il régna au Khurāsān, Mazandarān, Sidjistān et Transoxiane de 1405 à 1447. Il prit part tout jeune aux expéditions de son père. Il eut beaucoup de guerres à soutenir pour faire respecter son autorité. Il rebâtit Merv, embellit Herāt, sa capitale, où il fonda une magnifique bibliothèque, et protégea les écrivains et les poètes. Il fut lui-même poète et artiste.

CHÂH ROKH, en turc **Şah Roh,** nom de deux khāns de Khoqand (Farghāna), au XVIIIe s.

CHAH-TOURANGA n. m. Nom du jeu d'échecs primitif, qui se jouait à quatre et subsista jusqu'à la fin du VIe s.

CHAHUT n. m. (déverbal de *chahuter*). Danse désordonnée, qui fut à la mode dans les bals publics entre 1830 et 1850 : *Trois ou quatre filles qui dansaient le chahut non sans grâce ni sans impudeur* (Léautaud). || *Fam.* Grand vacarme : *Faire du chahut. Ce n'est rien, dit un des internationaux de garde dans le chahut des obus* (A. Malraux).

CHAHUTER v. intr. (mot de formation expressive). Danser le chahut (vieilli) : *Bullier, avec ses filles cabrant le torse, au son des cymbales, et chahutant, le pied en l'air* [...] (Huysmans). || *Fam.* Faire du vacarme.

◆ V. tr. *Fam.* Faire du vacarme pendant un cours, une conférence, une représentation : *Chahuter un professeur.* || Culbuter, renverser, mettre en désordre : *Ne chahute pas mes affaires.* || *Fig.* Critiquer, mettre à mal : *Je le chahute un peu, votre confort* (D. Amiel).

CHAHUTEUR, EUSE adj. et n. Qui danse le chahut (vieilli) : *Le quadrille des chahuteuses* (Léautaud). || Qui fait du tapage : *Le public populaire, ce joyeux public chahuteur et un peu saoul* (Colette). || En particulier, qui fait du chahut en classe : *Je n'aime pas l'esprit de la Faculté. Tu n'imagines pas cette cohue de petits jeunes gens paresseux, infatués, chahuteurs, réactionnaires* (J. Romains).

CHAI ou **CHAIS** n. m. (mot dialectal poitevin, emprunté au gaulois). Lieu où sont emmagasinés les vins et les eaux-de-vie en fûts : *Le parc où aboutissent les vendanges répandait une ombre et une tranquillité un peu saoulante de chai* (A. Arnoux). || *Maître de chai,* personne responsable des soins à donner aux vins et aux eaux-de-vie entreposés dans un chai.

CHAIDEUR n. m. Min. Orthogr. déformée de *scheideur**.

CHAIGNEAU (Jean Ferdinand), peintre français (Bordeaux 1830 - Barbizon 1906). Il a peint avec succès, dans le style de Charles Jacque, des scènes rustiques et des troupeaux de moutons (musées d'Amiens, de Bordeaux ; Londres, Victoria and Albert Museum).

CHAILLAC, comm. de l'Indre (arrond. du Blanc), dans le Boischaut ; 1 553 hab. (413 aggl.). Ruines d'un château. Mine de fer.

CHAILLAND, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Laval), dans le bassin de Laval, sur l'Ernée ; 1 353 hab. (391 aggl.) [*Chaillandais*]. Carrières.

CHAILLE n. f. ou **CHAIL** n. m. (préceltique *cal,* pierre dure). Caillou.
— Géol. Concrétion siliceuse dans les calcaires jurassiques. (Souvent, on y voit, au microscope, des spicules d'éponges.) || *Argile à chailles,* v. ARGILE.

CHAILLÉ-LES-MARAIS, ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), dans le Marais poitevin ; 1 583 hab. (579 aggl.).

CHAILLEUX [ʃajœ], **EUSE** adj. Dans le Jura, se dit d'un fromage dont la pâte n'est pas bien homogène.

CHAILLEXON (LAC DE), ou **des BRENETS,** petit lac formé par le Doubs, à la frontière de la France et de la Suisse, à 752 m d'alt., en amont du saut du Doubs.

Phot. Rostamy, Larousse.

CHAILLEY (Joseph), puis **Chailley-Bert,** économiste et homme politique français (Auxerre 1854 - Paris 1928). Spécialiste des problèmes coloniaux, il fut chargé de diverses missions d'étude de colonisation comparée. Il a publié : *la Colonisation de l'Indochine* (1892), *les Hollandais à Java* (1900), *l'Inde britannique* (1910). Il a dirigé, avec Léon Say, le *Dictionnaire d'économie politique* (1890-1894) et fondé plusieurs revues et sociétés d'études économiques ou coloniales. Député de la Vendée (1906).

Chaillot, quartier de Paris (XVIe arrond.), sur une hauteur dominant la r. dr. de la Seine (alt. 65 m). Il doit son nom à l'ancien village de Chaillot, tombé dans le domaine royal en 1450. Louis XI en fit don à Philippe de Commynes. Chaillot devint en 1659 le « faubourg de la Conférence » et fut incorporé à la capitale en 1787. Dans le château de Chaillot, construit pour Catherine de Médicis, détruit en 1790, Henriette de France, reine d'Angleterre, établit un couvent de la Visitation où séjourna Louise de La Vallière. En 1788, une pompe à feu fut construite à Chaillot, par les frères Perier, pour distribuer l'eau potable dans Paris.
— Loc. pop. *A Chaillot !,* vous m'ennuyez, allez au diable ! (Vieilli.) [On a dit : *Un ahuri de Chaillot,* un imbécile.]

Chaillot (palais de), ensemble monumental, érigé à Paris en 1937, d'après les plans de J. Carlu, Boileau et Azéma. Il comprend, outre un grand portique, une terrasse qui domine la Seine et il est flanqué de deux bâtiments semi-circulaires, anciennes ailes du palais du Trocadéro. Le palais de Chaillot abrite le musée des Monuments français, le musée des Arts et Traditions populaires, le musée de l'Homme, le musée de la Marine et le Théâtre national populaire.

CHAILLOU n. m. Ardois. Syn. de QUARTZ.

CHAILLU (monts du), massif de l'Afrique équatoriale, dans le Gabon, formant le rebord de la cuvette congolaise au S. de l'Ogooué.

CHAILLY (pain de) ou **de CHAILLI** (du village de *Chailly*). Nom donné autrefois à un pain très blanc.

CHAILLY-EN-BIÈRE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), sur la lisière O. de la forêt de Fontainebleau ; 956 hab. (784 aggl.). Belle église des XIIIe et XVIe s. Gisement de pétrole.

CHAIN (Ernst Boris), physiologiste anglais (Berlin 1906). Professeur de pathologie chimique à Oxford, il est l'auteur de recherches sur les enzymes et sur l'isolement des substances biologiquement actives. Prix Nobel de physiologie et médecine en 1945, partagé avec Florey et Fleming pour leur collaboration dans la découverte de la pénicilline.

CHAÎNAGE n. m. Constr. Armature en fer, destinée à empêcher l'écartement, la dislocation de constructions en maçonnerie. ‖ Opération consistant à placer cette armature. (On dit aussi CHAÎNEMENT.)
— Topogr. Action de mesurer à la chaîne ou au double décamètre.
— Encycl. Constr. Des *chaînages* solidarisant tous les éléments verticaux et horizontaux de la construction doivent être prévus dans le cas des murs porteurs, où les planchers prennent appui sur les murs. Pour les constructions importantes, le chaînage est disposé à la hauteur de chaque plancher. Dans les planchers en bois ou en fer, on utilise des chaînes en fer plat et des ancrages en fer carré ou rond. Le serrage est obtenu au moyen de coins ou de tendeurs. Ce chaînage peut également être prévu en béton armé. Dans le cas de planchers en béton armé, le chaînage peut être constitué par le plancher lui-même.

palais de Chaillot

Phot. Cap.

CHAÎNE n. f. (lat. *catena*). Lien composé d'anneaux métalliques entrelacés : *Chaîne de fer.* ‖ Objet du même genre, qui sert de parure, de décoration, de marque de dignité, etc. : *Chaîne d'huissier.* ‖ Lien destiné à retenir, à maintenir : *Mettre, tenir à la chaîne un prisonnier, un chien.* ‖ *La chaîne,* le convoi de condamnés attachés à une même chaîne, qui partaient pour le bagne. ‖ *Par anal.* Suite d'objets distincts qui se tiennent comme les anneaux d'une chaîne. ‖ Suite de personnes qui se passent quelque chose de main en main, qui se transmettent un message, etc. : *Tous les ouvriers qui faisaient la chaîne pour porter des déblais* (H. Malot). ‖ *Travail à la chaîne,* v. rubr. Industr. ; *par extens.,* travail monotone et ininterrompu. ‖ — *Fig.* Succession, série non interrompue de causes, de faits, etc. : *La chaîne des événements.* ‖ Servitude, captivité, dépendance, engagements étroits : *Mais nul ne peut briser ta chaîne, ô destinée !* (Leconte de Lisle). *Le mariage pour moi n'est pas une chaîne, mais une association* (Maupassant). ‖ Liens naturels, liens d'affection entre les personnes : [Christophe] *avait peur de renouer des liens avec les hommes. Il avait peur de se reprendre à la chaîne d'affections et de douleurs* (R. Rolland).
— Aéron. Ensemble des dispositifs radioélectriques de guidage qui jalonnent une route aérienne. (Selon les régions du globe, les avions sont guidés par des chaînes Decca* ou Loran*, ou par toute autre méthode leur permettant de connaître leur position dans l'espace, à chaque instant, avec précision.)
— Anat. Succession d'éléments présentant des renflements : *La chaîne des osselets. Une chaîne ganglionnaire. Chaînes sympathique, abdominale, pelvienne, thoracique.*
— Ch. de f. *Chaîne d'attelage,* chaîne robuste, fixée sur la traverse d'attelage d'un véhicule, et pouvant être accrochée sur celle du véhicule voisin.
— Chim. *Réaction en chaîne,* type particulier de réaction chimique, dans laquelle une réaction initiale forme des individualités instables, celles-ci réagissant à leur tour en donnant le produit final, mais aussi, à nouveau, un radical instable qui réagit à son tour, etc., engendrant ainsi en un temps très court, au hasard des chocs moléculaires, une longue chaîne de réactions. (Ex. : la synthèse de HCl gaz sous l'action de la lumière ; la réaction initiale, produite par l'énergie lumineuse, est la dissociation de la molécule de chlore : $Cl_2 \rightarrow Cl + Cl$; la chaîne de réactions est alors la suivante :
$Cl + H_2 \rightarrow HCl + H$; $H + Cl_2 \rightarrow HCl + Cl$; etc. ; cela jusqu'à ce que la chaîne se brise, soit par contact avec la paroi, soit par action d'une molécule déjà formée, soit enfin par l'action éventuelle d'un inhibiteur*.)
— Chim. org. V. part. *encycl.*
— Chorégr. Figure formée par deux ou plusieurs cavaliers ou dames se donnant les mains. (Dans l'ancien quadrille et dans les lanciers, il y avait la *grande chaîne,* la *chaîne des dames* et la *chaîne anglaise.*)
— Comm. *Chaîne volontaire,* association constituée entre des entreprises de détail et une ou plusieurs entreprises de gros pour organiser en commun, tout en respectant l'indépendance juridique et financière de chacune d'elles, l'achat et, parfois, même la gestion et la vente. (C'est la traduction littérale de l'expression américaine *voluntary chain.*) [V. part. *encycl.*]

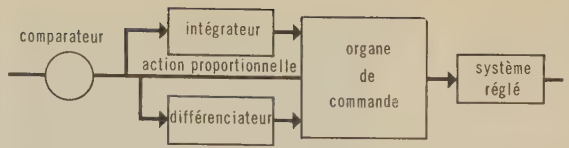

chaîne (cybern.)

— Constr. Rangée verticale de pierres de taille superposées, servant à lier et à fortifier un mur. ‖ Ensemble de barres métalliques ou armatures servant à consolider un édifice, un travail de maçonnerie, etc. (Syn. MOUFLE.) [V. CHAÎNAGE.] ‖ *Chaîne d'encoignure,* pilier de pierres de taille, pour lier les pans de mur qui forment les faces de l'angle.
— Cybern. *Chaîne d'action,* chaîne d'asservissement qui achemine, en sens unique, des signaux sur tout ou partie du parcours compris entre un organe de mesure ou un comparateur et l'installation réglée. ‖ *Chaîne d'action principale,* chaîne d'action constituée par tous les organes se trouvant entre l'organe de mesure ou le comparateur principal et l'installation réglée. ‖ *Chaîne d'action secondaire,* chaîne d'action qui achemine des signaux sur une fraction du parcours total. ‖ *Chaîne d'action supplémentaire,* toute chaîne d'action autre que la chaîne d'action principale. ‖ *Chaîne d'asservissement,* ensemble d'éléments ayant pour rôle d'assurer l'émission, la transmission et la réception de signaux selon un ordre déterminé en vue de réaliser un asservissement. (On dit aussi CHAÎNE DE RÉGULATION.) ‖ *Chaîne de réaction,* chaîne de régulation qui achemine, en sens unique, des signaux sur tout ou partie du parcours compris entre l'installation réglée et l'organe de mesure ou le comparateur : *Une chaîne de réaction fonctionne en sens inverse d'une chaîne d'action.* ‖ *Chaîne de réaction principale,* chaîne de réaction incluant tous les organes compris entre la grandeur réglée et un organe de mesure principale. ‖ *Chaîne de réaction secondaire,* chaîne de réaction qui achemine des signaux sur une fraction du parcours total : *Une chaîne d'action principale pourra comporter des chaînes d'action et de réaction secondaires.* ‖ *Chaîne supplémentaire d'action directe,* chaîne supplémentaire dont le signal est seulement influencé par les variations de la grandeur de référence.
— Electr. *Chaîne d'un paratonnerre,* ensemble des connexions réunissant les pointes, les tiges et les conducteurs d'un paratonnerre avec les prises de terre.
— Géod. *Chaîne de triangle,* suite de triangles accolés ou de polygones géométriques simples, alignés le plus souvent suivant la direction d'un méridien (chaîne méridienne) ou d'un parallèle (chaîne parallèle). [V. part. *encycl.*]
— Géogr. Ensemble d'accidents physiques reliés les uns aux autres, égrenés dans une même direction : *Une chaîne d'étangs.* ‖ Ensemble de montagnes rattachées entre elles et présentant des caractères communs : *La chaîne des Pyrénées.* (On distingue la *chaîne principale,* formant l'axe même du système, et les *chaînes secondaires,* ensembles montagneux s'embranchant sur la chaîne principale ou la précédant.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Chaîne de brisants, de rochers,* succession d'écueils, formant une barrière plus ou moins longue : *La chaîne de brisants du raz de Sein.*
— Industr. Installation organisée en vue de l'exécution de travaux de fabrication, d'usinage ou de montage par un *travail à la chaîne.* (On dit aussi, suivant le cas, CHAÎNE DE FABRICATION, CHAÎNE D'USINAGE, CHAÎNE DE MONTAGE.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Chaîne de transfert,* v. TRANSFERT. ‖ *Travail à la chaîne,* mode d'exécution du travail dans lequel le produit à fabriquer se déplace automatiquement, à une cadence précise et constante, devant chaque poste de travail compris dans le cycle de cette production.
— Magnét. Lien qui s'établit, suivant les magnétiseurs, entre les volontés de deux ou de plusieurs personnes.
— Mar. *Chaîne à chalut,* chaîne garnissant la vergue qui tient ouvert le filet. ‖ *Extrémité de chaîne,* courte longueur de chaîne, munie généralement d'un émerillon, et frappée par une de ses extrémités sur l'organeau de l'ancre et par l'autre sur le premier maillon de chaîne. (V. part. *encycl.*)

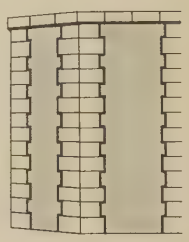

chaîne (constr.)

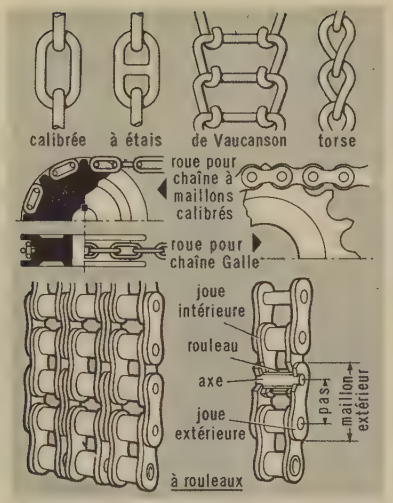

chaîne (mécan.)

— Mar. mil. *Chaîne d'un port,* au temps des petits navires à voiles, chaîne qui fermait l'entrée du port. (Aujourd'hui, un port est, s'il y a lieu, fermé par une estacade ou un barrage.) ‖ *Chaîne d'abordage,* v. ABORDAGE.

— Mécan. *Chaîne calibrée,* chaîne employée comme courroie autour des poulies à empreintes. ‖ *Chaîne carrée,* chaîne dont les anneaux sont allongés et ployés en deux. ‖ *Chaîne à la catalane,* chaîne dans laquelle chaque anneau double est passé dans deux autres. ‖ *Chaîne du charron,* outil formé de quelques chaînons, servant à ramener, vis-à-vis des mortaises des jantes, les rayons trop écartés d'une roue. ‖ *Chaîne sans fin* ou *chaîne Galle,* chaîne dont les deux bouts se rejoignent et servent à transmettre un mouvement de rotation. (On l'emploie pour les bicyclettes.) ‖ *Chaîne en gerbe,* chaîne dont les anneaux sont courbés en forme de 8. ‖ *Chaîne hydraulique,* moteur hydraulique inventé par Roman, et qui était composé de deux chaînes sans fin parallèles, réunies par des aubes. ‖ *Chaîne plate,* chaîne à anneaux aplatis, flexible seulement dans deux sens opposés. ‖ *Chaîne en S,* chaîne dont les chaînons sont ployés en S. ‖ *Chaîne Vaucanson,* chaîne sans fin s'engrenant sur deux roues, dont l'une transmet et l'autre reçoit le mouvement. (V. part. *encycl.*)

— Métall. *Banc à chaîne,* banc d'étirage dans lequel la traction de la barre se fait par l'intermédiaire d'une tenaille accrochée à l'un des maillons d'une chaîne sans fin.

— Mil. *Chaîne de tirailleurs,* v. TIRAILLEUR.

— Min. V. part. *encycl.*

— Mœurs et cout. Ronde symbolique chantante faite au cours des cérémonies des « fraternités » (compagnonnage, franc-maçonnerie, scouts). ‖ Jeu d'enfants exécuté sur un chant portant ce même nom. ‖ Prière magique que l'on doit recopier et adresser à un certain nombre de personnes pour avoir du bonheur, gagner à la loterie, etc.

— Pêch. *Hameçon à chaîne,* gros hameçon pour la mer, dont l'empile est constituée par des anneaux métalliques soudés. (Les hameçons à chaîne servent surtout à la pêche des requins.)

— Pédol. *Chaîne de sols,* série de sols différents étagés du haut en bas d'une pente. (V. part. *encycl.*)

— Physiq. nucl. *Réaction en chaîne,* v. RÉACTION.

— Radiotechn. Ensemble d'appareils servant à la transmission des signaux. ‖ Réseau d'émetteurs diffusant le même programme. ‖ Ensemble des dispositifs servant à la reproduction du son : *Une chaîne à haute fidélité se compose d'un tourne-disque avec lecteur de son, d'un amplificateur et d'un groupe de haut-parleurs.*

— Statist. *Chaîne de rapport,* méthode de calcul d'une série de grandeurs successives, établissant un rapport immédiat entre une grandeur donnée et la précédente. (V. part. *encycl.*)

— Technol. *Chaîne coupante,* outil pour le travail du bois, constitué par une chaîne à maillons coupants, mû mécaniquement, et d'un emploi récent dans les industries forestières et du bois (scies à chaîne pour l'abattage et le tronçonnage, mortaiseuses). ‖ *Chaîne de sûreté,* appareil de sécurité pour l'entrebâillement d'une porte, composé d'une boîte portant une encoche et d'une chaîne fixée sur une platine et terminée par un crochet à boule.

— Text. Ensemble des fils parallèles, régulièrement espacés, disposés dans le sens de la longueur d'une pièce de tissu.

— Topogr. *Chaîne d'arpenteur,* chaîne formée d'un ruban d'acier ou de maillons allongés, d'une longueur de 10 m.

— Trav. publ. Rangée de gros cailloux, que l'on place de distance en distance sur la voie ou sur les routes empierrées pour retenir les menues pierres qui en remplissent l'intervalle.

— ENCYCL. Chim. org. Les atomes de carbone possèdent, à un degré qui n'est atteint par aucun autre élément, la propriété de se souder les uns aux autres. L'ensemble de ces atomes ainsi reliés constitue une *chaîne.* On a pu déterminer la constitution des corps organiques et représenter par des schémas la manière dont les atomes sont groupés. (V. ISOMÉRIE.) Il existe des chaînes *ouvertes* et des chaînes *fermées.* Aux premières correspondent les corps de la série acyclique ou série grasse, aux secondes les corps de la série cyclique. Les chaînes ouvertes peuvent être *droites* ou *linéaires,* et correspondre au schéma ci-dessous :

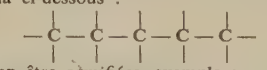

ou bien être *ramifiées,* exemple :

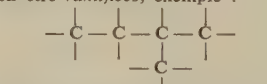

Les carbures correspondants seront normaux dans le premier cas, arborescents dans le second.

Les corps en chaîne fermée peuvent porter des chaînes *latérales,* chaînes ouvertes, linéaires ou ramifiées, dont une extrémité est fixée sur la chaîne fermée. Ainsi, le cumène possède une chaîne isopropyle fixée sur un noyau benzénique.

Dans les composés non saturés, on suppose qu'entre deux atomes de carbone voisins s'échangent non pas une, mais deux ou trois valences. On obtient des chaînes *éthyléniques,* exemple :

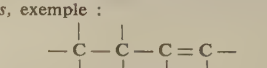

ou *acétyléniques,* exemple :

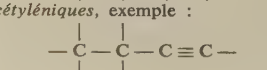

— Comm. *Chaînes volontaires.* Aux Etats-Unis, l'initiative est venue tantôt de coopératives de détaillants ayant fait appel à la compétence et à la collaboration d'un ou de plusieurs grossistes, tantôt de grossistes. Sous l'une ou l'autre forme, l'essor des chaînes volontaires s'est accéléré à partir de 1925, sans être arrêté par la grande crise de 1929. On a même vu des maisons à succursales vendre leurs succursales à leurs gérants pour se transformer en chaînes volontaires. L'étape suivante a été l'association de chaînes non concurrentes, qui se sont réunies pour fonder des centrales d'achat. Les chaînes volontaires américaines sont d'importance très diverse ; certaines ne réunissent que quelques centaines de détaillants, alors que d'autres en groupent plusieurs milliers sur tout le territoire de l'Union.

Le mouvement est particulièrement développé dans l'alimentation, où il a commencé en 1916 (les détaillants groupés en chaîne y représentent les deux tiers du chiffre d'affaires total des détaillants indépendants), mais il existe aussi dans d'autres branches (textiles, quincaillerie, etc.). Le recensement de 1947 a dénombré près de 800 chaînes volontaires, groupant 100 000 magasins de détail.

La première chaîne volontaire créée en Europe, *De Spar* (« le Sapin »), l'a été aux Pays-Bas, en 1932, dans le commerce d'épicerie, où trois autres chaînes volontaires l'ont suivie (Centra en 1937, Végé en 1938, Vivo en 1942). Ces quatre chaînes groupent plus de 80 grossistes et plus de 8 000 détaillants ; leurs membres représentent, dans le commerce de gros d'épicerie, plus de 20 p. 100 en nombre d'entreprises et plus de 40 p. 100 en chiffre d'affaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, des chaînes volontaires ont été organisées en Suisse, en Belgique, en Suède, en Allemagne, en France et en Angleterre. On trouve en France des chaînes volontaires dans l'épicerie (Socorhin, créée en 1949, réunit la quasi-totalité des épiciers du Bas-Rhin ; Spar française, créée en 1955, groupe plus de 40 grossistes et 4 500 détaillants) et dans la quincaillerie (chaînes créées en 1953 par des grossistes d'Avranches, du Mans et de Cambrai).

L'organisation varie suivant les pays et les branches de commerce. Les grossistes adhérant à une chaîne gardent le droit de conserver des clients non rattachés ; l'obligation de leur acheter exclusivement n'est généralement pas imposée aux détaillants. Les conditions d'admission des membres se résument à une bonne moralité commerciale et à une solidité financière. L'organisation comporte en général deux organismes, l'un qui réunit les grossistes membres, l'autre qui réunit grossistes et détaillants, dans lequel les uns et les autres sont représentés à parité, avec des sections régionales correspondant au secteur de chaque grossiste. Les détaillants versent une cotisation et, en contrepartie, reçoivent de la chaîne, par l'intermédiaire du grossiste auquel ils sont rattachés, tous les services que dans les entreprises à succursales les gérants de succursales reçoivent du siège social (publicité, conseils de gestion, aménagement des magasins, étalages, etc.).

La politique est partout allée de l'expansion à la sélection ; on en vient à faire un choix entre les adhérents, en ne gardant que les meilleurs.

En adhérant à une chaîne volontaire, grossistes et détaillants acceptent un cadre et des obligations limitant leur liberté d'action. Ils y trouvent une double compensation : 1° une meilleure efficience commerciale (accroissement des chiffres d'affaires et des bénéfices) ; 2° une connaissance de la fonction commerciale qui n'est pas habituellement la leur, le détaillant s'initiant à l'exercice de la fonction du grossiste et, surtout, *vice versa.*

En témoignent, d'une part, tous les services que les organismes centraux de la chaîne (grossistes associés) rendent aux détaillants en sus de la centralisation des achats, et, d'autre part, les conditions de fonctionnement démocratique des chaînes avec leurs conseils superposés, dans plusieurs desquels les détaillants sont en majorité.

Comme les coopératives de détaillants, les chaînes sont un moyen pour le commerce indépendant de faire face à la concurrence des formes de commerce intégrées ; elles sont

chaînes de premier ordre de la nouvelle triangulation française

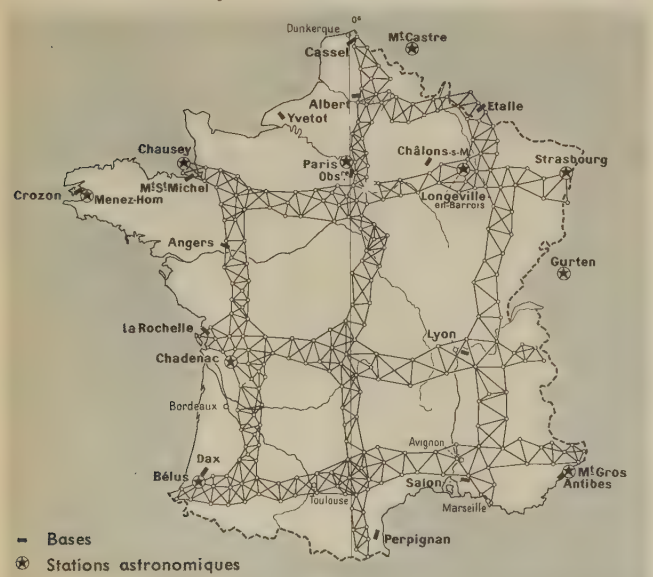

plus faciles à organiser, la présence des grossistes résolvant au moins en partie les problèmes de direction, d'organisation et de financement.

— Géod. La description géométrique d'une contrée procède par triangulation. Son ossature est constituée par les *chaînes* parallèles et méridiennes. La triangulation primordiale de la France est assise sur trois chaînes méridiennes : la méridienne de France (de Dunkerque à Perpignan), la méridienne de Lyon, la méridienne de Bordeaux, et sur quatre parallèles : le parallèle d'Amiens (Est), le parallèle de Paris, le parallèle de Rochefort-Lyon, le parallèle de Toulouse-Avignon. Ces chaînes permettent de calculer les dimensions de l'ellipsoïde terrestre en comparant leur longueur aux déterminations astronomiques. Elles constituent une suite de points géodésiques de position connue, qui peuvent servir de points d'appui à la triangulation* de premier ordre complémentaire et à la triangulation de détail.

— Géogr. *Formation des chaînes de montagnes.* Tantôt il y a eu plissement récent (Alpes, Pyrénées, Himalaya, etc.), tantôt le plissement est si ancien qu'il ne paraît pas avoir de rapport direct avec la chaîne de montagnes actuelle (monts de Norvège et du Groenland), tantôt, enfin, il s'agit d'une chaîne de volcans (chaîne des Puys).

La formation d'une chaîne de montagnes plissée est fort longue ; les mouvements de plissement se sont produits progressivement. Mais on observe une période de paroxysme, qui correspond à l'*âge* de la chaîne de montagnes. Ultérieurement, il a pu y avoir des mouvements orogéniques, et beaucoup de chaînes de montagnes sont, encore aujourd'hui, sujettes à des tremblements de terre. Le matériel des chaînes plissées s'est formé par un empilement épais de couches soit dans la mer (géosynclinal), soit, plus rarement, en eau douce (chaînes de la Chine centrale). Une même région du globe a pu être plissée à différentes époques. C'est ainsi que l'Europe occidentale a connu des plissements calédoniens (vers — 330 millions d'années), hercyniens (— 220 millions d'années) et alpins (— 60 à — 10 millions d'années). Mais, dans les autres parties du monde, les dates peuvent être différentes : des chaînes de montagnes se sont formées à peu près à toutes les époques. (V. ÉTAGE.)

— Hist. Dans l'Antiquité, les *chaînes* de fer ou de bronze avaient les mêmes emplois que les câbles. Dans l'église Saint-Pierre-aux-Liens, à Rome, on montre la chaîne avec laquelle, suivant la tradition, saint Pierre fut enchaîné dans le *Tullianum*.

Des chaînes en métaux précieux faisaient partie de la parure des dames égyptiennes, grecques, étrusques et romaines. On en faisait de formes très variées, et l'on savait réaliser de véritables tresses métalliques d'une grande finesse. Les bacchantes, les danseuses sont parfois figurées portant des chaînes autour de leur corps, en forme de baudrier.

En France, les chaînes d'or ou d'argent, à mailles simples ou doubles, ou en tissu métallique souple, apparaissent vers la fin du XIIIe s. et sont en vogue au XVIe, surtout comme ornements de cou. D'autres servent à retenir les manteaux, à lacer les manches, etc. Aux XIIIe-XIVe s., des *chaînes d'armes* fixées à la cuirasse retiennent l'épée ou la dague.

— Industr. Dans le *travail à la chaîne*, l'exécutant n'a généralement qu'une ou plusieurs opérations simples à faire pendant que le produit séjourne dans sa zone d'activité. Il a auprès de lui, déjà approvisionnées, les pièces détachées à mettre en œuvre, et l'outillage qui lui est nécessaire ; il n'a donc pas à se déranger.

La chaîne est dite *libre* s'il y a stockage entre deux postes de travail consécutifs : chaque ouvrier peut alors adopter une allure différente de celle de ses compagnons. La chaîne est dite *commandée* lorsque les ouvriers disposent d'un temps limité et constant pour travailler sur chaque objet. Le travail à la chaîne permet une production maximale avec le minimum de peine. Toutefois, l'organisation d'un travail à la chaîne nécessite des investissements importants, aussi ne peut-il être appliqué qu'à des productions en grande série. L'industrie automobile a, la première, instauré ce système pour le montage des voitures. Le châssis, entraîné par une chaîne, défile devant les ouvriers, qui effectuent chacun une seule opération.

Des ouvrières de confection peuvent faire circuler les vêtements à l'aide d'un convoyeur se déplaçant à intervalles de temps fixes (chaîne commandée), ou par une glissière entre deux postes de travail (chaîne libre). Conséquence logique de la division du travail, le travail à la chaîne a vivement frappé les esprits. La monotonie du travail est indéniable et a provoqué de nombreuses études pour la pallier. L'automatisation*, tendance moderne de l'industrie, vise à mécaniser les travaux simples, donc à supprimer une grande partie des travaux les plus monotones.

— Mar. Pour la tenue des ancres, les *chaînes* ou *câbles-chaînes* ont remplacé les cordages vers 1840. Les chaînes d'ancre sont constituées par des *mailles à étai*, des *mailles à renfort*, dans lesquelles l'étai est déporté vers une extrémité, et des *mailles sans étai*. Une longueur de 30 m de chaîne constitue un *maillon*. Les maillons sont réunis les uns aux autres par des *manilles d'assemblage*. Le nombre de maillons, variable de six à dix, est arrêté par les règlements des sociétés de classification, qui fixent, en même temps, le calibre de la chaîne, c'est-à-dire le diamètre du barreau qui a servi à faire les mailles, et son poids. A l'extrémité du premier maillon qui est frappé sur l'ancre, on trouve généralement un *émerillon*, qui évite d'avoir des tours dans la chaîne. L'extrémité du dernier maillon est fixée dans le puits à chaînes par l'*étalingure mobile*, sorte de croc à échappement permettant de filer la chaîne par le bout, si c'est nécessaire.

— Mécan. Les *chaînes* sont formées d'anneaux ou de maillons de formes très diverses, engagés les uns dans les autres et pouvant prendre, en service, un certain déplacement angulaire, mais dont l'amplitude ne doit pas dépasser 30 à 45°. Elles ont deux emplois principaux : elles servent d'attaches, comme les câbles, mais elles ont plus de force et de durée ; ou bien elles sont employées comme mécanisme de transmission. Les premières sont flexibles en tous sens, à maillons soudés ou non, étançonnés, etc. Les secondes sont généralement flexibles seulement dans un plan, et établies pour engrener avec des roues dentées : on peut citer les chaînes Galle, Vaucanson, à rouleaux, à dents, etc.

Une transmission par chaîne utilise deux roues munies de dents appropriées aux maillons de la chaîne, et celle-ci est alors une chaîne sans fin. Cette transmission par chaîne est « desmodromique » : elle se fait sans glissement, contrairement à la transmission par courroie et poulies. D'autre part, dans une transmission par chaîne, la distance entre axes peut être réduite.

— Min. Dans les mines, des *chaînes sans fin* sont utilisées pour faire circuler des berlines. La chaîne est dite *flottante* si elle est portée par les caisses des berlines, qu'elle entraîne par l'adhérence due à son poids ; elle est dite *traînante* si elle est disposée au ras du sol entre les rails, entraînant les essieux des berlines par les taquets dont elle est munie de distance en distance. Dans les recettes de puits, on utilise couramment des chaînes traînantes *releveuses* pour rattraper une différence de cote, et des chaînes traînantes *ravanceuses* pour mouvoir horizontalement des berlines isolées ou des convois.

— Pédol. A partir d'une roche mère identique et dans un milieu bio-climatique à peu près constant, la *chaîne de sols* provient des différenciations qui sont fonction de l'érosion, du lessivage oblique, de l'accumulation. Au sommet se trouvent des sols assez superficiels, mais déjà appauvris ; sur la pente, les apports semblent compenser la migration descendante des éléments fins ; au pied, les accumulations peuvent favoriser les évolutions hydromorphiques. Duchaufour signale par exemple, sur un versant calcaire de Haye, la chaîne suivante : sol brun, rendzine, sol brun calcaire, sol tourbeux alcalin ; sur un versant de grès armoricain, en Bretagne, on a observé la chaîne : podzol superficiel, sol podzolique, sol lessivé, sol tourbeux acide.

— Statist. La *chaîne de rapport* est très utilisée dans l'établissement des indices de prix. En changeant de base à chaque nouvel indice, on évite les inconvénients de la base fixe, qui constitue une période de référence trop éloignée. Pour une série annuelle, on calcule chaque année l'indice par rapport à l'année immédiatement précédente ; pour une série mensuelle, par rapport au mois immédiatement antérieur. Par multiplications successives, on peut passer à une autre série permettant une comparaison directe entre deux périodes quelconques avec des résultats différents de ceux que donneraient des indices à base fixe. Cette méthode présente l'inconvénient de répercuter une erreur de calcul sur tous les indices suivants, mais la valeur des résultats ainsi obtenus est supérieure à celle des indices à base fixe correspondante.

CHAÎNE CÔTIÈRE, chaîne montagneuse de l'Amérique du Nord. (V. COAST RANGE.)

CHAÎNÉE n. f. Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

CHAÎNEMENT n. m. Constr. Syn. de CHAÎNAGE.

CHAÎNER v. tr. Mesurer avec la chaîne d'arpenteur. ‖ Faire le chaînage d'un mur.

CHAÎNETIER n. m. Bijout. V. CHAÎNISTE.

CHAÎNETTE n. f. Petite chaîne : *Madame Anglin* [...] *courant chez ses pauvres, avec la chaînette de son petit sac passée à son poignet* (Zola).

— Archit. Voûte dont le profil général rappelle celui d'une chaîne suspendue par ses deux extrémités.

— Mécan. Courbe suivant laquelle se tend un fil homogène, flexible et pesant, inextensible, suspendu par ses extrémités à deux points fixes. (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Empile métallique, en forme de petite chaîne, destinée à servir de monture pour la pêche du brochet.

— Rel. Ensemble de nœuds formés avec les fils de la couture, en tête et en queue, sur le dos du livre à relier. (V. RELIURE.)

— Technol. Tige articulée manœuvrée par un fouillot isolé, terminée par un crochet,

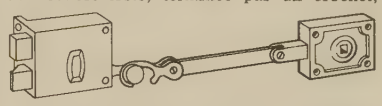

chaînette (technol.)

permettant d'actionner de l'extérieur le tirage d'une serrure.

— Trav. fém. Point à l'aiguille, qui présente une série de boucles piquées les unes dans les autres, comme les maillons d'une chaîne. (Elle peut aussi s'exécuter au *crochet lunéville* ou à la machine Cornély.) [V. BRODERIE.]

— ENCYCL. Mécan. La véritable forme de la *chaînette* a été déterminée par Jacques Bernoulli (1691) ; Galilée l'avait prise pour une parabole. La chaînette est définie par les équations différentielles suivantes :

$$(1)\quad d\left(\mathrm{T}\frac{dx}{ds}\right)=0 \text{ et } d\left(\mathrm{T}\frac{dy}{ds}\right)-p\,ds=0,$$

où T désigne la tension variable au point (x, y) dirigée suivant la tangente, p le poids de l'unité de longueur du fil, et ds un élément de longueur.

L'élimination de T entre les deux équations (1) donne l'équation différentielle de la courbe. En intégrant, on arrive à l'équation

$$y=\frac{a}{2}\left(e^{\frac{x}{a}}+e^{-\frac{x}{a}}\right)=\frac{a}{2}\,ch\frac{x}{a}$$

en posant $a=\dfrac{\mathrm{Q}}{p}$, en faisant passer l'axe des y par le point le plus bas du fil et l'axe des x à la distance a au-dessous du point le plus bas.

La chaînette ayant la forme que prend naturellement un fil flexible sous l'influence de la pesanteur, son centre de gravité doit être le plus bas possible ; par suite, en vertu du *théorème de Guldin*, l'aire qu'elle engendrerait en tournant autour d'un axe horizontal, contenu dans son plan et qui ne la coupât pas, serait une aire minimale, c'est-à-dire moindre que l'aire engendrée autour du même axe par toute autre ligne de même longueur et passant par les mêmes points fixes.

La chaînette jouit de nombreuses propriétés géométriques : *le coefficient angulaire de la tangente croît proportionnellement à l'arc compté à partir du point le plus bas ; la projection de l'ordonnée sur la normale est constante*, etc.

La chaînette tournant autour de sa base engendre une surface appelée *alysséide*. La

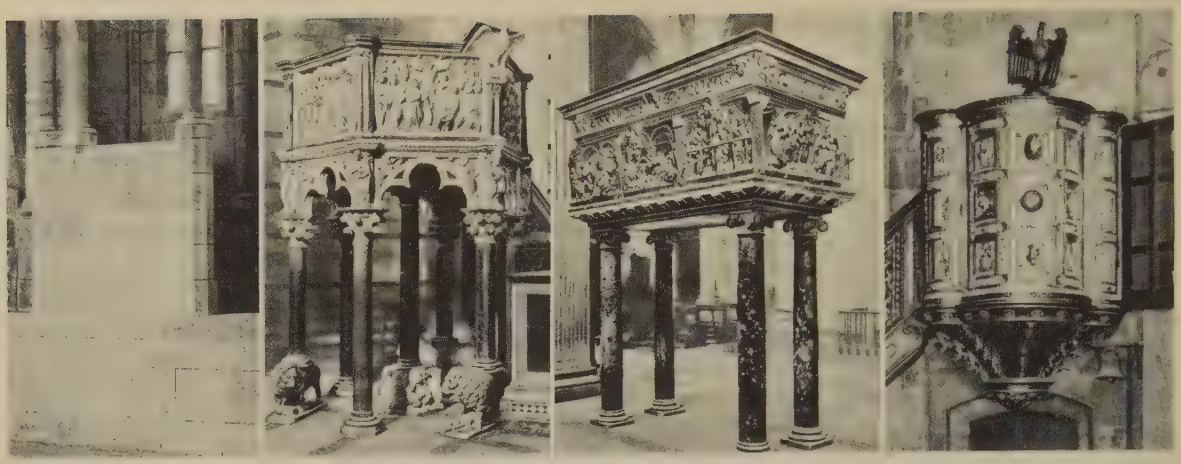

Chaires : de lecture, *réfectoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel; du baptistère de Pise; de l'église San Lorenzo, Florence;* de l'empereur Henri II, *dôme d'Aix-la-Chapelle.*

chaînette peut être décrite par le foyer d'une parabole de grandeur constante, qui roule sans glisser sur une droite fixe, laquelle devient la base de la chaînette.

CHAÎNEUR n. m. Celui qui mesure avec la chaîne d'arpenteur.

CHAÎNIER n. m. Forgeron de pièces mécaniques, qui fabrique plus particulièrement de grosses chaînes.

CHAÎNISTE n. Bijout. Spécialiste capable d'exécuter toute chaîne en métaux, précieux ou non, suivant modèle, y compris la fermeture.

CHAÎNON n. m. Chacun des anneaux de la chaîne. || *Fig.* Chacune des personnes, chacun des objets d'un ensemble, d'une série : *Sordide* [...] *Chantepie est le chaînon qui relie le chimpanzé domestique à l'homme domestique* (Morand).
— Géogr. Ensemble montagneux formant une chaîne secondaire, ou se greffant sur elle : *Un chaînon du massif de l'Oisans.*

CHAINSE n. f. Vêtement de toile porté, à l'époque romane, entre la chemise et le bliaut. (Plus tard, ce fut la chemise elle-même, et l'ancienne chainse devint la cotte.)

CHAINSIL [ʃɛ̃si] n. m. Fine toile de lin ou de chanvre, en usage au Moyen Age pour la lingerie.

CHAINTRE [ʃɛ̃tr] n. f. ou m. (anc. forme de *cintre*). Espace sur lequel tourne la charrue à l'extrémité de chaque raie de labour. (Syn. FOURRIÈRE, TOURNIÈRE.) || Chemin ou sentier en bordure d'un bois, d'un marais.
— Vitic. *Culture en chaintres,* mode de culture de la vigne, inventé par Denis Lussandeau, vigneron de Chissay (Loir-et-Cher), surtout pratiqué dans le département de Loir-et-Cher.
— ENCYCL. Vitic. Ce système de culture consiste à laisser courir la plante sur le sol, ou proche du sol en la soutenant au moyen de petits piquets spéciaux fichés verticalement. Le cep se recourbe en col de cygne et se prolonge en une branche principale, pourvue latéralement de branches secondaires qui alternent. Celles-ci portent les rameaux fruitiers. Ce système présente les avantages des formes à grandes dimensions. Mais les vignes, trop exposées à l'humidité, sont en conséquence très sujettes aux maladies cryptogamiques.

CHAINTRÉ, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), en bordure de la côte mâconnaise; 392 hab. (192 aggl.). Crus renommés du Mâconnais.

CHAÏOTE n. f. Bot. V. CHAYOTE.

CHAIR n. f. (lat. *caro, carnis*). Substance molle et fibreuse située sous la peau, et qui constitue les muscles chez l'homme et les animaux : *Chair ferme, chair molle.* [Fadette] *avait pris du teint et de la chair autant qu'il convenait à son âge* (G. Sand). || *Particul.* Viande des animaux : *J'aime à voir aux lapins cette chair blanche et molle* (Boileau). || *Spécialem.* Viande, par opposition au *poisson* [vieilli] : *C'est vendredi, Madame ne mangera pas de la chair* (R. Escholier). || *Par anal.* Pulpe de certains fruits : *Une petite personne de quinze ans, les coudes sur la table, mordait à pleines dents la chair d'une pêche* (A. France). || Dans le langage religieux, par opposition à l'*esprit,* le corps, considéré comme siège de la concupiscence : *L'esprit nous élève, mais le poids de la chair nous abaisse* (Nicole). *La chair est faible. Les plaisirs de la chair et des sens* (Baudelaire). || Nature humaine, corps humain : *Le Verbe s'est fait chair.* || Homme et animaux en général : *Je vais faire mourir toute chair vivante* (langage biblique).

— LOC. DIV. *La chair de sa chair,* un de ses enfants, de ses descendants. || *Fam. Masse de chair,* personne chez qui le corps est beaucoup plus développé que l'esprit. || *Vendeur de chair humaine,* racoleur, marchand d'esclaves, négrier, etc. || *Chair à canon,* se dit, par pitié, des soldats : *On en était venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France d'appeler les conscrits la matière première et la chair à canon* (Chateaubriand). || *En chair et en os,* en personne, bien vivant : *En 1896, Tigrane réapparut en chair et en os* (Barrès). || *Etre de chair, être de chair et d'os,* avoir des faiblesses humaines. || *Entre cuir et chair,* au-dessous de la peau. || *Etre en chair, bien en chair,* avoir la chair ferme, être replet : [C']*est un garçon bien en chair, le teint frais* (Gide). || *Hacher menu comme chair à pâté,* mettre en pièces. || *Œuvre de chair,* rapport sexuel. || *Chair de poule,* peau rugueuse, comme celle des poules, que donne le froid ou la peur : [Tartarin] *criait* [...] *avec une voix de goéland, éperdue, une de ces voix à donner la chair de poule* (A. Daudet). [Elle est due à la contraction réflexe des petits muscles lisses annexés aux follicules pileux (muscles horripilateurs), qui provoque la saillie de ces follicules.] || *Ni chair ni poisson,* se dit d'un homme qui flotte entre deux partis opposés, d'une chose vague, sans caractère précis.

— ALLUS. LITTÉR. ***La chair est triste, hélas! et j'ai lu tous les livres,*** vers de Mallarmé, dans *Brise marine,* exprimant l'insatisfaction de qui a connu tous les plaisirs des sens et de l'esprit. Il est souvent cité pour traduire simplement un profond ennui.

— Anat. *Chair carrée de Sylvius,* muscle de la plante du pied, appelé encore « accessoire du long fléchisseur commun ». (Il doit son nom à sa forme quadrilatère. Il s'insère sur la grosse tubérosité du calcanéum et se termine sur le bord externe du tendon du long fléchisseur commun.)

— Bouch. et Charcut. La partie du corps des animaux considérée comme aliment. (On distingue la chair blanche [veau, volaille], la chair rouge [bœuf, mouton, cheval], la chair noire [gibier].) || *Chair à saucisse,* chair hachée qu'on met dans les saucisses et dans d'autres mets, sous forme de farce.

— Minér. *Chair fossile* ou *Chair minérale,* nom usuel d'une variété d'asbeste.

— Mycol. Tissu constituant l'ensemble des champignons dits « charnus », à l'exclusion des revêtements.

— Technol. *Côté chair d'une peau,* côté qui était en contact avec les muscles de l'animal : *Le côté chair est celui dont l'aspect est généralement le moins beau.* (Le côté opposé, qui portait l'épiderme et les poils, se nomme côté FLEUR.)

— Théol. *Péché de la chair,* péché d'impureté. || *Résurrection de la chair,* expression par laquelle le Symbole des Apôtres désigne la résurrection finale de tous les hommes. || *Mortifier, crucifier sa chair,* soumettre son corps à des austérités.

— ***Chairs*** n. f. pl. Bx-arts. Parties nues des figures peintes ou sculptées, par opposition aux *draperies.*

CHAIR n. m. (angl. *chair,* chaise). Coussinet métallique qui fixe le rail sur la traverse de chemin de fer.

CHAIRE n. f. (lat. *cathedra,* siège). Siège d'un évêque dans son église. (Vx.) || *La chaire apostolique, la chaire de saint Pierre,* le Saint-Siège, la papauté. || Tribune pour les prédicateurs dans les églises, les temples, etc. : *Monter en chaire.* || Prédication religieuse : *Se consacrer à la chaire.* || *Eloquence de la chaire,* éloquence des prédicateurs. || Tribune ou siège élevé d'où parle le professeur : *Professeur en chaire.* || Poste de professeur : *Obtenir une chaire.*

— Liturg. *Chaire de saint Pierre à Rome, Chaire de saint Pierre à Antioche,* fêtes de l'Eglise catholique, qui se célèbrent : la première le 18 janvier, la seconde le 22 février, en mémoire de l'épiscopat de saint Pierre à Antioche et à Rome. || *Chaire de saint Pierre,* monument de bronze doré élevé à Rome dans l'église Saint-Pierre, et qui contient une chaire en bois dont une tradition veut qu'elle ait servi à saint Pierre.

— ENCYCL. Bx-arts. En Italie, l'art des grandes chaires sculptées prit naissance au XIIIe s. dans la région de Pise. L'une des premières est la composition de Guido Bigarelli, à San Bartolomeo in Pantano de Pistoia (1256), avec ses sculptures bien réparties. Nicola Pisano ouvre une ère nouvelle du style, avec la chaire du baptistère de Pise (1255-1260), où se reflète la culture complexe de l'époque : lions-supports des porches romans, arcades et trilobes gothiques; mais dans les reliefs aux compositions denses et ordonnées apparaît un art grave et puissant, renouvelé des sarcophages antiques. Pour la chaire de la cathédrale de Sienne (1265-1269), à laquelle travaillèrent avec lui son fils Giovanni et ses élèves Arnolfo et Lapo, Nicola amplifie l'ordonnance de Pise et s'oriente vers le gothique le plus expressif.
Ces compositions se répandent alors en Toscane. Fra Guglielmo élève en 1270 la chaire de San Giovanni Fuorcivitas à Pistoia, Giovanni Pisano celle de San Andrea, dans la même ville en 1301, et, de 1302 à 1310, celle de

Phot. N. D.-Giraudon, Alinari-Giraudon, Anderson-Giraudon, Jaëger.

la cathédrale de Pise, où il atteint le sommet de son inspiration tourmentée et pathétique. Au XVe s., les plus belles chaires sculptées sont l'œuvre d'artistes florentins. A la chaire extérieure de Prato (1439), Donatello déroule, sur l'harmonieuse composition architectonique de Michelozzo, une danse de *putti* qui est l'une de ses œuvres les plus vivaces. Pendant ses dernières années, il exécute encore, en collaboration avec Bellano et Bertoldo, les deux chaires de San Lorenzo à Florence, aux reliefs de bronze tumultueux et saisissants. A la chaire intérieure de Prato (1473), les panneaux minutieux de Mino da Fiesole révèlent l'influence de Ghiberti. Celle de Benedetto da Maiano, à Santa Croce (1475), s'orne de reliefs consacrés à la vie de saint François, d'un effet moins plastique que pictural. (V. aussi AMBON.)

En France, les chaires à prêcher en pierre n'ont pas la richesse décorative de celles de Sienne et de Pise. Semi-circulaires ou polygonales, elles s'appuient à un pilier ou à un mur, en formant encorbellement. Moins anciennes que les chaires italiennes et que les chaires de lecteur des réfectoires monastiques (Mont-Saint-Michel, Saint-Martin-des-Champs, à Paris), elles sont de la fin du XVe s. Celles de Strasbourg, dont les statuettes s'abritent sous des dais finement ajourés, de Saint-Pierre d'Avignon et de Villefranche-de-Rouergue comptent parmi les plus admirées. Certaines ont été construites pour la prédication en plein air et édifiées dans des cloîtres (Saint-Dié), dans des cimetières (Plougasnou) ou à l'extérieur de l'église (Vitré). La nouvelle chaire de la cathédrale de Rouen est en fer forgé (R. Subes, 1959). Les chaires en bois les plus anciennes datent également de la fin de l'âge gothique; la décoration de leurs panneaux est faite alors de fenestrages flamboyants (à Azy, dans l'Aisne, à Chavay, dans la Manche) et suivra l'évolution des styles.

L'Angleterre a conservé une soixantaine de chaires de pierre, groupées surtout dans les comtés de Somerset, de Gloucester, de Devon, et remontant au XVe s. A la même époque appartiennent de plus nombreuses chaires de chêne, que l'on trouve surtout dans les comtés de Derby et de Norfolk, où certaines ont gardé leur peinture originale (Burlingham Saint Edmund).

L'Allemagne possède une précieuse chaire d'orfèvrerie, dont les plaques d'or repoussé encadrent des panneaux d'ivoire : c'est celle donnée par l'empereur Henri II († 1024) à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. En Bavière se trouvent des chaires de pierre à décor gothique, à Heidingsfeld, à Karlstadt; la cathédrale de Trèves possède une chaire Renaissance due à Ruprich Hoffmann, celle de Fribourg une chaire gothique (1561) sculptée par Jörg Kempff.

En Flandre subsistent surtout les chaires où l'art baroque accumule les épisodes et exagère les attitudes : chaires de Sainte-Gudule, par Verbruggen, des cathédrales d'Anvers et de Malines, par Michel Vervoort, de Saint-Bavon à Gand, par Delvaux.

En Espagne sont à signaler surtout les chaires de fer forgé datant des XVe et XVIe s. (Zamora, Lugo, Saint-Pierre d'Ávila).

— Hist. ecclés. Dans les églises primitives, il n'y avait pas de *chaires à prêcher*. L'évêque prêchait assis sur son siège épiscopal. Mais, dès le IIIe s., le lecteur se tenait sur une sorte d'estrade. qui reçut différents noms : *lectorium, analogium,* et plus souvent *ambon*. En France, les ambons furent au début du Moyen Age remplacés ou plutôt englobés par le *jubé**. Plus tard, on construisit des chaires fixes et faisant corps avec l'église. Elles étaient d'abord adossées à un mur et éclairées par une petite fenêtre; on y accédait par un escalier extérieur, ou pratiqué dans l'épaisseur de la construction. Au XVIe s., on établit des chaires dans la plupart des églises de France; l'usage se répandit de surmonter la chaire d'un abat-voix.

La *chaire épiscopale* (*cathedra*) est le siège où l'évêque s'asseyait pour présider les offices, adresser la parole au peuple, et conférer les ordres. Elle a toujours été considérée comme le symbole de l'autorité épiscopale.

Dans les premières églises, la place de la chaire épiscopale était au fond de l'abside. Vers le XIe s., elle fut transférée à gauche de l'autel; c'est là qu'elle est encore aujourd'hui. Dans certaines cérémonies, elle prend place devant l'autel, sous forme d'un siège mobile.

— Littér. *Eloquence de la chaire.* Dans les premiers temps de l'Eglise, les évêques seuls enseignent publiquement les fidèles et les catéchumènes. Ils le font soit par une sorte de catéchisme simple (catéchèse), soit par un commentaire de l'Ecriture, en partant du passage évangélique lu à la messe (homélies). A cet enseignement général, le monachisme ajoute les conférences spirituelles (*Collationes* de Cassien, sermons de saint Bernard).

Les pèlerinages, puis les croisades, enfin la nécessité de combattre l'hérésie (albigeois, cathares...) recréent une prédication populaire, qu'elle soit le fait des papes (Urbain II au concile de Clermont), des évêques ou des abbés (saint Bernard prêchant la croisade), ou des prêcheurs improvisés (Pierre l'Ermite). Saint Dominique donne le nom de « prêcheurs » à ses moines; saint François d'Assise fait de la prédication l'essentiel de son œuvre apostolique. Les ordres mendiants, vivant en plein milieu populaire, donnent à l'éloquence de la chaire un accent d'actualité. Le développement de la scolastique apporte à la prédication un nouvel élément : le sermon, qui, sans cesser d'être populaire, voire souvent vulgaire, tend vers la dissertation parlée et s'alourdit de formules pédantes. A la limite, on aura ces sermons dont l'*Eloge de la folie* d'Erasme fait de si savoureuses caricatures. La Réforme marque là une révolution, qu'il s'agisse des sermons passionnés et mâles de Luther, des exposés dépouillés de Calvin. La scolastique est éliminée : on conduit les âmes vers la seule parole de Dieu.

Puis controversistes réformés et catholiques s'affrontent, et la polémique envahit les chaires. La tradition de l'éloquence populaire engagée revit, d'ailleurs (prédicateurs de la Ligue).

Les jésuites, éminents controversistes, introduisent d'autre part l'humanisme et l'exposé des problèmes de la morale dans la chaire. De même qu'en donnant les *Exercices* de saint Ignace, ils inventent une nouvelle forme d'éloquence sacrée : celle des retraites.

Dès le XIIIe s., les mendiants ont songé aux missions. Mais c'est surtout au XVIe s., après les grandes découvertes et le départ spectaculaire des missions jésuites (Asie, Amérique), que se crée un nouveau type d'éloquence sacrée : celle qui vise à la *conversion* des non-chrétiens.

Parallèlement aux missions étrangères, on organise, dans toute la chrétienté occidentale (surtout en Italie, en France, en Allemagne), aux XVIe et XVIIe s., de véritables entreprises de conversion intérieure, qui portent aussi le nom de « missions » et qui rappellent assez les « prédications de pénitence » du XIIIe, du XIVe (Vincent Ferrier) ou du XVe s. (Savonarole).

L'âge d'or de l'éloquence de la chaire est peut-être le XVIIe s., surtout en France. De François de Sales à Vincent de Paul, Bossuet, Fléchier, Massillon, les noms abondent, et les « genres » se multiplient, suivant le sujet et l'auditoire : sermons simples ou solennels, séries d'instructions (avents et carêmes, retraites...); enseignement familier, dispensé au prône paroissial, discours de circonstance (oraisons funèbres, panégyriques, *Discours sur l'unité de l'Eglise* de Bossuet); retraites et instructions spirituelles, conférences (Vincent de Paul). Le fond, d'ordinaire, est solide, passant de l'exposé dogmatique à la leçon psychologique et morale.

Au XVIIIe s., le renouveau vient du protestantisme, qu'il s'agisse des conventicules des sectes (héritiers des *dissenters* anglais), de la prédication en plein air d'un Wesley, des sermons du Désert français.

Le XIXe s. apporte un élément neuf : les *Conférences* (de Notre-Dame et d'ailleurs). Il faut noter, au XXe s., quelques innovations : 1° distribution, en un plan méthodique, des questions de théologie, pour qu'elles soient tour à tour expliquées aux fidèles dans les instructions dominicales (le plan comprend trois ou quatre années d'instructions); 2° un effort pour éviter que l'instruction donnée à la messe soit un hors-d'œuvre par rapport au sacrifice; 3° apparition de thèmes nouveaux (liturgie, vie communautaire, action catholique), à propos desquels les prédicateurs n'évitent pas toujours une phraséologie quelque peu scolastique.

CHAIRE ou **CHAYÈRE** n. f. Siège de bois, muni d'un dossier, formant coffre, d'un usage courant au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance.

— ENCYCL. La chaire du Moyen Age, à une ou plusieurs places, est l'ancêtre du fauteuil; elle était en chêne, munie d'accotoirs pleins et d'un dossier élevé, quelquefois surmonté d'un dais en signe d'honneur. Elle était sculptée de motifs en serviettes pliées, d'orbevoies, de fenestrages, de clochetons et d'armoiries. Siège honorable par excellence, sa place était d'être adossée au lit. Elle subsista dans la première moitié du XVIe s., à côté de la chaise à vertugadin; elle était alors faite de noyer et sculptée de motifs inspirés de la Renaissance italienne; les accotoirs s'incurvèrent et furent parfois évidés, soutenus par des colonnettes. Le dossier, accosté de pilastres à l'antique, se termina en entablement, parfois surmonté d'un fronton. Elle fut remplacée, dans la deuxième moitié du XVIe s., par le faudesteuil, qui devint plus tard le fauteuil.

CHAIRE. V. CERVETERI.

CHAIRFAIX n. m. V. CHERFAIX.

CHAIRMAN [tʃɛrman] n. m. (mot angl., de *chair*, chaise, et *man*, homme). En Angleterre, président d'une réunion, d'une assemblée.

CHAIS [ʃɛ] n. m. V. CHAI.

CHAISE n. f. (lat. *cathedra*). Siège à dossier, sans bras : *S'asseoir sur une chaise.*

— LOC. DIV. *Etre assis entre deux chaises,* occuper une position instable, entre deux situations, deux partis. || *Mener une vie de bâton de chaise,* mener une vie déréglée, une vie de plaisirs et de débauches (par allus. aux porteurs de chaises que l'on voyait traîner avec leurs bâtons dans toutes sortes de lieux). || *S'asseoir entre deux chaises le cul par terre,* choisir, entre deux partis également avantageux, un moyen terme ridicule. || *Porter quelqu'un en chaise, Faire la chaise à quelqu'un,* le porter à deux, assis sur les quatre bras enlacés.

— LANGUE CLASS. *Chaise à bras,* fauteuil. || *Chaise de commodité,* chaise dont le dossier se haussait ou se baissait au moyen d'une crémaillère. (V. part. *encycl.* Mobil.) || *Chaise de poste,* ou simplem. *chaise,* siège fermé et couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. (V. part. *encycl.* Mobil.) || *Chaise de poste,* ou simplem. *chaise,* ancienne voiture légère, permettant de voyager rapidement.

— Antiq. rom. *Chaise curule* (*sella curulis*), tabouret pliant, à pieds en X, dont bénéficiaient les hauts magistrats et notamment les consuls, préteurs et dictateurs, et tous ceux qui avaient droit aux licteurs et aux faisceaux. (C'était le symbole du pouvoir judiciaire des magistrats. Le *flamen Dialis* avait aussi une chaise curule, et l'empereur une *sella aurea* [chaise dorée] analogue.)

— Archit. Assemblage de fortes pièces de charpente, sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, etc. || Petit portique en bois établi à l'extérieur d'un bâtiment à construire, en prolongement de l'axe des murs ou des fils de poteaux, et sur lequel on tend des cordeaux qui matérialisent les axes ou les nus des murs en vue de leur implantation.

— Carr. Manque de matière d'un bloc de pierre équarri par rapport au volume plein du parallélépipède rectangle : *La chaise affecte elle-même la forme d'un parallélépipède rectangle ou de tout autre volume facile à mesurer.*

— Dr. pén. *Chaise électrique,* dans certains Etats des Etats-Unis, fauteuil sur lequel on place un condamné à mort pour l'électrocuter.

— Mar. Cordage ou planchette suspendue servant de siège à qui travaille le long de la carène. || *Nœud de chaise,* sorte de nœud : *Nœud de chaise de calfat.*

— Mobil. *Chaise longue,* canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. (La chaise longue apparaît dans notre mobilier à la fin du XVIIe s. Au XVIIIe s., on créa des sièges qui, réunis à deux ou trois, formaient chaise longue. Les mêmes dispositions se retrouvent dans la chaise longue de jardin, en vannerie [fin du XIXe s.]; son dossier est mobile.) || *Chaise percée,* siège percé d'une ouverture ronde où l'on s'assied pour satisfaire un besoin naturel; chambre où ce siège est placé. (On disait aussi CHAISE D'AFFAIRES,

chaire
église de Saint-Thégonnec (Finistère)

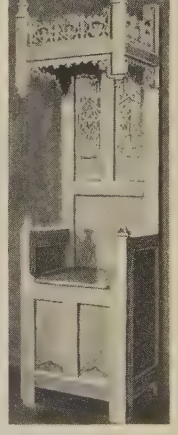

chaire gothique avec dais aux armes de Bretagne fin du XVe s.
musée des Arts décoratifs

Phot. X, Larousse.

CHAISE

art égyptien
époque thébaine
Louvre

flamande,
XVIe s., *musée de Cluny, Paris*

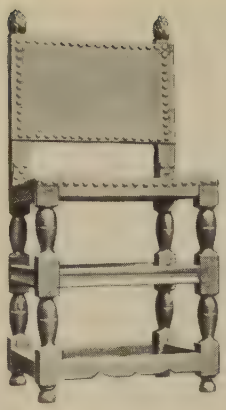

époque Louis XIII
bibliothèque de l'Arsenal, Paris

époque Louis XIV
palais de Fontainebleau

époque Louis XV
musée des Arts décoratifs

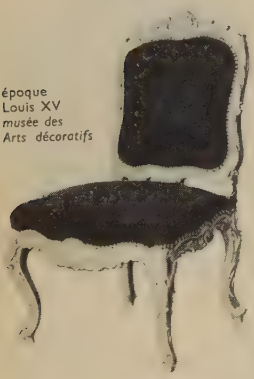

époque Régence ▶

« dite
« gondole »
époque Consulat
bibliothèque Marmottan Paris ▼

époque Louis XVI
musée des Arts décoratifs

Ier Empire
château de Malmaison

dite « gondole »,
époque Restauration

époque
Louis-Philippe

musée des Arts décoratifs

époque
Napoléon III
chaise volante
capitonnée
incrustée
de nacre
musée des Arts décoratifs

début
du XXe s.

1960, tube acier
siège en plastique

CHAISE PERTUISÉE, CHAYÈRE DE RETRAIT, SELLE, CHAISE NÉCESSAIRE.) [La chaise percée apparaît au XIVe s. dans le mobilier français. Elle était garnie de feutre, de cuir, de drap ou de velours, et enjolivée de peintures, de dorures. A Versailles, au temps de Louis XIV, on en compta deux cent soixante-quatorze ; celle de Louis XIV était à tiroir, couverte de velours et de damas rouges. Celle de Louis XV, à fond de vernis noir et aventurine du Japon, s'ornait de paysages et de volatiles en couleurs, dans des bordures de nacre. L'usage des cabinets d'aisances s'étant généralisé au XIXe s., la chaise percée n'est plus utilisée que par les vieillards et les malades.]

— Numism. *Chaise d'or,* ancienne monnaie française, où le roi était représenté assis sur son trône. (Elle fut en usage sous Philippe le Bel et ses successeurs, et imitée par d'autres souverains : Edouard III d'Angleterre et son fils le Prince noir ; Edouard IV ; Philippe le Hardi, comte de Flandre.)

— Technol. Support de palier fixé au sol, le long d'une paroi verticale ou sous une poutre. (V. part. *encycl.*) ‖ Bâti de bois servant à exhausser une chèvre ou une grue.

— ENCYCL. Mobil. En Egypte, où le cannage fut déjà pratiqué, les *chaises,* portées sur des pieds en forme de pattes d'animaux, comportaient un dossier élevé et couvert d'un coussin ; le bois était peint, décoré d'incrustations de substances précieuses. Dans l'art assyrien et dans celui des Hébreux, l'animal fournit encore plus d'éléments décoratifs. (Le siège de Salomon était orné de lions.) Chez les Grecs et les Romains, la forme en X, fréquemment articulée, se rencontre souvent ; le dossier cintré arrivait à peine à la hauteur des omoplates et se recourbait fortement en arrière, tandis que les pieds du siège s'évasaient largement dans le sens de la descente ; l'ornementation était riche et soignée. Les sièges byzantins sont cubiques, sans cannelures ni moulures ; le dossier est vertical, bas, surmonté d'un fronton triangulaire ; des coussins couvrent le siège ; des panneaux bouchent les espaces entre les pieds ; l'ornementation consiste en une série de plaques d'ivoire sculptées ; aux quatre coins sont des anneaux qui servent à porter le meuble. La sculpture et l'ornementation des chaises, au Moyen Age, suivent l'évolution des styles ; le dossier est très élevé, surmonté souvent d'un dais en bois, sculpté aux armes du propriétaire ; il y a les chaises *à laver, à peigner, à atours,* ornées de cuir, de velours, de franges de soie, de clous, voire de portraits peints ; les chaises en X continuent d'être en usage, sous le nom de « chaises ployantes » ; pour les dames et les malades, il y a des chaises sur roues ; des sièges sans dossier ni bras n'ont que trois pieds, avec dessus triangulaire ; en général, les meubles pour s'asseoir étaient disposés contre le mur, une draperie pendante qu'on appelait « dorsal » servant d'appui décoratif. La Renaissance conserve aux chaises leurs formes architecturales, leurs dossiers hauts ; les panneaux, encadrés de colonnes dont les chapiteaux rappellent l'Antiquité, sont couverts d'arabesques et de médaillons. Au début du XVIIe s., le dossier s'abaisse, le siège est bombé ; les entrejambes dégagés, la sculpture plus discrète ; les étoffes, tapisseries et broderies prennent de plus en plus d'importance ; les bois sont plutôt tournés que sculptés ; des traverses peu distantes du sol réunissent les pieds. Sous Louis XIV, on a recours à la dorure, et les tissus de garniture sont de couleur vive. Sous Louis XV, les pieds sont en S, les dossiers en forme de violon, couverts de rocailles et de coquilles ; Aubusson et Beauvais fournissent les tissus. Sous Louis XVI, on revient à la ligne droite ; les pieds s'ornent de fines cannelures parallèles ; parmi les étoffes, les lampas à fleurettes sont le plus couramment employés, tandis que l'art rustique a recours à la paille pour la garniture des sièges. Le style Empire remet à la mode les formes de l'Antiquité ; l'acajou est le bois que l'on préfère, sans sculptures ; fréquemment, les accotoirs sont formés par des cous de cygne. Le XIXe s. imita les styles du passé, de la chaise gothique au Louis XVI ; après les complications du modern style, un retour aux conceptions rationnelles est intervenu ; la chaise, rarement ornée de sculptures, est avant tout confortable et utilise, outre le bois, le tube de métal, le verre, le rotin, les matières plastiques.

La *chaise à porteurs* était connue des Aztèques et des Romains (*sedia gestatoria*) qui l'employaient concurremment avec la litière. En Asie, elle porte le nom de palanquin*. En France, elle n'apparut qu'au XVIe s. C'est alors qu'elle prit forme en s'adjoignant un capuchon. Sous Louis XIII se

chaise de poste du XIXe s.

chaise à porteurs du XVIIIe s.

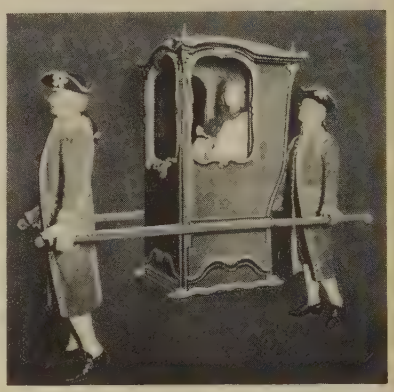

Phot. Giraudon, X, L. P., Adant, Brémond d'Ars, Larousse, Hauser, Hutin, Rol.

constitua une organisation de chaises de louage dans les principales villes de France ; on les équipa de glaces mobiles. La caisse reposait par quatre crochets sur les deux bâtons horizontaux que maniaient les porteurs. Comme les carrosses, les chaises à porteurs étaient ornées de sculptures en bois doré et de peintures en vernis Martin, que les plus grands artistes ne dédaignaient pas d'exécuter. Ce moyen de locomotion, très en vogue, disparut avec la Révolution. Le musée de Compiègne en possède une riche collection.

— Technol. Les *chaises* sont en fonte, et la partie supportant le palier porte pour le fixer des bossages dressés. On distingue, suivant la position de la chaise : la *chaise au sol*, destinée à soutenir l'arbre à une certaine hauteur au-dessus du sol ; la *chaise console*, fixée le long d'un mur ou d'un poteau ; la *chaise pendante*, ouverte ou fermée, fixée sous une poutre horizontale ou au plafond.

CHAISE (la), nom donné autrefois à la constellation de Cassiopée*.

CHAISE (François d'Aix de La). V. La Chaise.

CHAISE-DIEU (La), ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. de Brioude), dans le nord du Velay ; 983 hab. (751 aggl.) [*Casadéens*]. Station d'altitude (1 082 m) et de sports d'hiver.

— Hist. et Bx-arts. L'abbaye de la Chaise-Dieu (*Casa Dei* = maison de Dieu), origine du bourg, fut fondée par saint Robert de Turlande au XIe s. ; elle devint chef d'une congrégation qui fut unie à celle de Saint-Maur en 1640. L'église abbatiale a été construite de 1344 à 1352, par l'architecte Hugues Morel, aux frais du pape Clément VI, ancien moine de la Chaise-Dieu. C'est un très grand édifice gothique à trois nefs (75,50 m de longueur, 24,20 m de largeur), bâti dans une pierre dure, qui se prête peu à la sculpture. A la façade, deux tours quadrangulaires sont reliées par une galerie ; derrière l'église s'élève la tour Clémentine. L'église possède un magnifique tombeau en marbre noir de Clément VI, achevé en 1351 par Pierre de Roye, de belles stalles du XVe s., et une série de tapisseries remarquables. La célèbre *Danse macabre* est une fresque peinte sur le mur qui borde le chœur. Les bâtiments conventuels, incendiés en 1695, ont été reconstruits aux XVIIe et XVIIIe s. (→ Biblio.)

CHAISIER, ÈRE n. Celui, celle qui fabrique des chaises. || Personne qui perçoit le prix d'occupation des sièges dans les églises et sur les promenades publiques.

CHAITANYA, religieux hindou, fondateur d'une secte vishnuïte (Nadiā, Bengale, 1485 - † 1533). Visionnaire extatique, il circula à travers l'Inde pendant six ans pour faire de l'apostolat en faveur de sa secte, dédiée à Krishna et à Rādhā. Ses sectateurs l'ont déifié en Krishna et lui rendent un culte dans les demeures privées ou dans les temples. Rejetant les règles de caste, sa doctrine insiste sur les devoirs moraux et est dominée par l'amour mystique (*bhakti**).

CHAITOPHORUS [kaitoforys] n. m. (gr. *khaitê*, long crin, et *phoros*, qui porte). Puceron vivant sur divers arbres. (*Chaitophorus aceris* recouvre les feuilles de nos sycomores de son miellat, semblable à un vernis, et en détermine la chute prématurée. Le genre fait partie des homoptères, famille des aphididés.)

CHAITU, peintre pahari du petit Etat de Tehri-Garhwāl (première moitié du XIXe s.). Il travailla pour le shāh Sudarshan. Quelques peintures portant sa signature se trouvent dans les collections du Bhārat Kalā Parishad de Bénarès. Dans sa jeunesse, il s'inspire du Rukminī-Parinaya. On lui doit une version illustrée de la célèbre histoire de l'immolation de Satī, fille de Dāksha ; il exécuta un grand nombre de peintures décrivant des scènes du Rāmayāna et du Mahābhārata. Chaitu est avant tout dessinateur. Il concentre son attention sur la figure humaine et excelle dans le rendu des draperies.

CHAITYA [tʃaitija] n. m. (du sanskrit *chi*, amonceler). Édifice bouddhique consacré, sanctuaire, chapelle ou reliquaire. (Après ayoir désigné le stūpa*, le mot s'est appliqué aux temples construits en bois, dont la copie dans le roc des falaises caractérise toute la période ancienne de l'art de l'Inde.)

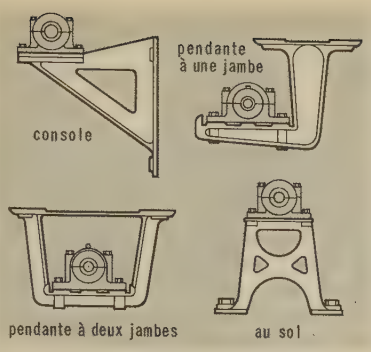

chaises (technol.)

CHAIX (Napoléon), imprimeur français (Châteauroux 1807 - Paris 1865). Vers 1845, il fonda une imprimerie et une librairie dont les principales productions étaient relatives aux chemins de fer.

CHAIX n. m. (du nom de l'imprimeur). Recueil d'horaires, tarifs, barèmes, renseignements divers sur les chemins de fer.

CHAIX D'EST-ANGE (Gustave Louis Adolphe Victor-Charles), jurisconsulte, magistrat et homme politique français (Reims 1800 - Paris 1876). Avocat célèbre sous la Restauration, député conservateur sous la monarchie de Juillet, procureur général près la cour de Paris en 1857, il fut comblé de faveurs par le gouvernement impérial. Conseiller d'Etat en 1858, il fut créé sénateur en 1862, puis vice-président du Conseil d'Etat ; il reprit ensuite son siège au Sénat.

CHAIZE (François d'Aix de La). V. La Chaise.

CHAIZE-LE-VICOMTE (La), comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le Bocage vendéen, à l'E. de La Roche-sur-Yon ; 1 764 hab. (821 aggl.). Eglise romane.

CHAJUG (Jéhuda), grammairien hébreu du XIe s., originaire de Fez (Maroc). Il recueillit le premier les règles grammaticales de la langue hébraïque, ce qui l'a fait surnommer le Prince des grammairiens hébreux. Ses ouvrages, primitivement écrits en arabe, puis traduits en hébreu, furent la source où puisèrent les premiers traducteurs de la Bible.

CHAKA ou **TCHAKA** (1786-1828), chef des Zoulous en 1812. Il donna à son peuple une puissance militaire décisive parmi les tribus bantoues, et fonda un véritable empire en Afrique australe avant d'être assassiné par ses frères.

CHAKHMATOV (Alexeï Alexandrovitch), linguiste russe (près de Saratov 1864 - Petrograd 1920). Elève de Fortounatov, il a particulièrement étudié l'histoire de la langue et de l'ancienne littérature russes : *Essai sur la période la plus ancienne de l'histoire de la langue russe* (1915), *Syntaxe de la langue russe*, ouvrage posthume (1925-1927).

CHAKHOVSKOÏ, nom d'une famille princière de Russie descendant de Rurik, et dont l'ancêtre fut *Konstantine Glebovitch*, prince de Iaroslav, et dont les principaux représentants furent : Gregori Petrovitch, favori du premier faux Dimitri, après la mort duquel il provoqua divers soulèvements. Exilé en 1607, il fut délivré par les Polonais et combattit avec eux en faveur du second Dimitri. On ignore la date et les circonstances de sa mort ; — Iakov Petrovitch (1750-1772), sénateur, procureur du Saint-Synode, commissaire général aux armées, et membre du Conseil privé. Résident russe en Ukraine, il fut, après la mort de l'hetman Daniel Apostol (1734), le vrai maître de ce pays, dont il préconisa énergiquement la russification. Il a écrit des *Mémoires*, publiés seulement en 1810 ; — Alexandre Alexandrovitch, dramaturge (Bezraboty, gouvern. de Smolensk, 1777 - Moscou 1846). Il fut un excellent administrateur des théâtres de Saint-Pétersbourg et de Moscou ; il fonda en 1808 *le Messager dramatique*, premier périodique théâtral en Russie, et écrivit de nombreuses pièces oubliées aujourd'hui, vaudevilles, comédies (*l'Ecole des coquettes*, 1815) et tragédies.

CHAKHTY, anc. **Aleksandrovsk-Grouchevsk** ou **Alexandrovsk-Grouchevsk**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans la partie orientale du Donbass ; 196 000 hab. Charbonnages et industries annexes.

CHAKLOVITYÏ (Fiodor Leontievitch), favori de Sophie, régente de Moscovie (1682-1689), qui l'appela en 1682 au commandement de la milice des streltsy après l'exécution de Khovanski. Lors de la rivalité de Sophie et de son frère Pierre, il se rendit suspect aux deux partis, et les streltsy exigèrent sa tête. Mis à la torture pour complot contre le tsar, il fut décapité (1689).

CHAKRA [tʃa] n. m. Mot sanskrit désignant la roue, par extension le cercle, le disque. (Ce terme a une portée symbolique diverse et étendue : s'appliquant à la roue en général [du char royal ou divin, ou des autres véhicules], il symbolise la « Roue de la loi [*dharmachakra*] du Bouddha et son enseignement », le disque solaire du dieu Vishnu, qui semble avoir été une arme de jet, et désigne aussi le souverain universel.) [V. chakravartin.]

chakra
bronze dravidien
musée Guimet, Paris

CHAKRAVARTIN (« Celui qui fait tourner la roue ») n. m. Mot sanskrit qui s'applique au souverain universel, par analogie avec le symbolisme de la roue (*chakra*), évoquant le parcours du char royal autour de son empire lors de sa consécration, comparable à celui du soleil dans l'univers.

CHAKRI, nom de la dynastie siamoise régnant à Bangkok depuis 1782. Ce nom est celui de son fondateur, le général Chao Phya Chakri (Rāma* Ier), qui fut appelé au pouvoir pour succéder au roi Phya Tak (1767-1782), atteint de folie.

CHALABRE, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Limoux), au S. du Razès, en bordure des *plateaux de Chalabre* ; 1 821 hab. (1 643 aggl.). Château des XVe et XVIe s. Eglise du XVIe s. Chaussures. Industries textiles : filature de la laine, confection.

CHALAIN (Lac de), lac du Jura, à l'E. de Lons-le-Saunier. Sur ses rives, château des XIIIe, XVe et XVIe s. On y a découvert les vestiges d'une cité lacustre.

CHALAIS, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. d'Angoulême), dans le S. de l'Angoumois ; 1 643 hab. (1 404 aggl.). Eglise romane. L'hospice occupe l'ancien château des princes de Chalais (XIVe, XVIe et XVIIIe s.). Foires. Fabrique de pantoufles.

Chalais, établissement central d'aérostation militaire situé dans les bois de Meudon (Seine-et-Oise). De cet établissement, créé en 1877, est sorti pendant de nombreuses années tout le matériel aérostatique militaire français. C'est à Chalais que fut construit et expérimenté en 1885 le premier dirigeable du monde, la *France*, sous la direction du colonel Renard. En 1930, une soufflerie aérodynamique, la plus grande à l'époque, y fut installée pour essayer des avions grandeur nature.

Depuis cette époque, des laboratoires aérodynamiques ont été ajoutés à cet important centre, ainsi qu'une soufflerie sonique et transsonique qui a servi à l'étude de la soufflerie de Modane-Avrieux. C'est également

CHAKRAVARTIN
le roi est entouré
des sept joyaux
musée Guimet

LA CHAISE-DIEU
vue intérieure

comte de CHALAIS

dans un hangar désaffecté de cet établissement que sont provisoirement entreposées depuis plusieurs années les précieuses collections du musée de l'Air.

CHALAIS (Henri DE TALLEYRAND, comte DE) [1599 - Nantes 1626]. Maître de la garde-robe du roi (1622), sans fortune, duelliste, très aimé des femmes, il conspira — à l'instigation de sa maîtresse, la duchesse de Chevreuse — contre Richelieu. Ayant pris part à un complot contre celui-ci, il obtint sa grâce en le révélant. Ayant récidivé, dénoncé par son ami Louvigny, fils du comte de Gramont, il fut arrêté, jugé, condamné à mort et décapité à Nantes. Le duc d'Orléans s'était fait son accusateur.

CHALAME (CRÊT DE), sommet du Jura français (Ain), dominant la vallée de la Valserine; 1 548 m. Panorama.

CHALAMONT, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Dombes; 1 167 hab. (727 aggl.). — Aux environs, ruines de l'abbaye cistercienne de Chassagne.

CHALAMPÉ, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Mulhouse), sur le Rhin; 296 hab. (225 aggl.). Pont routier et pont ferroviaire sur le Rhin; gare-frontière. Industries chimiques.

chaland

CHALAND n. m. (gr. byzantin *khelandion*). Allège à fond plat, servant dans les ports au chargement ou au déchargement des navires. || Bateau plat en bois ou en fer, de forme rectangulaire, destiné à transporter sur les fleuves des marchandises, des objets lourds et encombrants, des hommes. (Il ne peut se mouvoir que remorqué, ou à la perche quand les fonds sont faibles.) || *Chaland de débarquement,* v. DÉBARQUEMENT.
— Pêch. Bateau où l'on conserve le poisson vivant.
— Pharm. Local où sont entreposées les marchandises.
— Trav. publ. *Chaland à basculement,* engin servant à la mise en place des enrochements sous l'eau.

CHALAND, E n. (de l'anc. franç. *chaloir,* avoir chaud; être chaud pour...). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Celui qui va de préférence chez tel ou tel marchand; client : *Un édit décréta que nul ne pourrait aguicher le chaland, tant qu'il serait dans la boutique d'un autre* (Huysmans).

CHALAND-CITERNE n. m. Chaland spécialement conçu pour le transport des liquides en vrac, et particulièrement des produits pétroliers. || Pl. *des* CHALANDS-CITERNES.

monolithe de CHALCHIUTLICUE *Teotihuacan*

CHALANDISE n. f. LANGUE CLASS. Affluence de chalands, de clients : *Ainsi, faute d'avoir de belle marchandise | Des hommes comme vous perdent leur chalandise* (Corneille).
— Comm. *Région de chalandise,* dans l'étude du marché français, région, parfois distincte des divisions administratives, desservie par une ville principale et parfois par des villes secondaires. (C'est dans ces villes que tous les chalands de la région de chalandise font leurs achats anomaux*.)

CHALAROSE n. f. (de *chalara,* variété de champignon microscopique). Pathol. Mycose provoquée par le développement dans l'organisme d'un champignon du genre *chalara, Chalara pyogenes.*
— ENCYCL. La *chalarose* est caractérisée par des douleurs articulaires et l'existence de nodules sous-cutanés qui se ramollissent en donnant un pus mal lié, contenant le champignon en abondance. On la traite par l'iodure de potassium.

CHALATENANGO, v. du Salvador septentrional, ch.-l. de départ.; 4 300 hab. — Le *département de Chalatenango* a 135 100 hab.

CHALAZE [ka] n. f. (gr. *khalaza,* grêle). Biol. Nom donné aux filaments d'albumine en gel qui semblent tordus et qui suspendent à chacune des extrémités de l'axe le jaune des œufs des oiseaux. (Ces filaments présentent cet aspect, car, en descendant, l'œuf roule dans l'oviducte en décrivant une spirale.)
— Bot. D'après Van Tieghem, surface d'attache du nucelle au tégument de l'ovule. (D'autres auteurs [Baillon, Duchartre] définissent la chalaze comme le point où le faisceau libéro-ligneux du funicule s'épanouit pour distribuer ses ramifications dans la première partie externe du tégument de l'ovule.)

chalazion

CHALAZION [ka] n. m. (gr. *khalaza,* grêle). Ophtalmol. Petite tumeur en grain qui fait saillie sous la peau de la paupière et que l'on guérit soit par cautérisation, soit par ablation chirurgicale.

CHALAZOGAME [ka] adj. Se dit d'une plante chez laquelle il y a chalazogamie.

CHALAZOGAMIE [ka] n. f. Bot. Pénétration dans l'ovule du tube pollinique au niveau de la chalaze, ce qui le conduit à parcourir toute la longueur de l'ovule pour atteindre l'oosphère.

CHALAZOPHORE [ka] adj. Hist. nat. Se dit de la membrane, dépourvue de vaisseaux, qui est immédiatement étendue sur le jaune de l'œuf et à laquelle s'attachent les chalazes.

CHALC(O)- [kal], élément tiré du grec *khalkos,* cuivre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CHALCANTHITE [kal] n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre, qui se couvre, à l'air, d'une sorte de poussière très fine. (Sa formule est $CuSO_4, 5H_2O$.)

CHALCANTHUM [kalkɑ̃tɔm] n. m. Chim. Ancien nom du sulfate de cuivre.

CHALCASPIDE [kal] n. m. (du gr. *khalkos,* cuivre, et *aspis,* bouclier). Athlète qui luttait à la course en armes. || Corps d'élite de l'armée macédonienne.

CHALCÉDOINE [kal] n. f. Minér. Syn. de CALCÉDOINE.

CHALCÉDOINE, en gr. **Khalkêdôn.** Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure (Bithynie), à l'entrée du Bosphore de Thrace. Colonie mégarienne fondée v. 685 av. J.-C., commandant l'entrée du Pont-Euxin, prise par les Athéniens (409), assiégée en vain par Mithridate (73 av. J.-C.). Embellie et fortifiée par Justinien, elle devint le siège d'un archevêché. En 451, un concile y condamna le brigandage d'Ephèse et les monophysites, adopta la doctrine du tome à Flavien et par son 28e canon, non sanctionné par le pape Léon Ier, reconnut au patriarche de Constantinople des prérogatives supérieures à celles des autres patriarches orientaux. Les Perses, puis les Turcs saccagèrent la ville. Patrie du philosophe Xénocrate. Auj. *Kadiköy.*

CHALCÉDONIEN, ENNE [kal] adj. et n. Qui se rapporte à la Chalcédoine; habitant ou originaire de cette ville.

CHALCEIA [kal] n. f. pl. (gr. *khalkos,* bronze). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Athéna Ergané et d'Héphaistos; fêtes agricoles à l'origine, plus tard spéciales aux artisans en métaux.

CHALCHIUTLICUE, déesse de l'Eau courante des sources et des ruisseaux, d'origine toltèque. Elle était la sœur ou la femme de Tlaloc. Le monolithe de Chalchiutlicue, trouvé à Teotihuacan, la représente, d'une manière réaliste et imposante, portant une grande coiffe et une jupe brodée très simple.

CHALCHUITE [kalkuit] n. f. Minér. Variété verte de turquoise.

CHALCIDE [kal] n. m. Nom générique du seps* du midi de la France (*Chalcides striatus*) et d'autres lézards à très petites pattes, propres aux régions méditerranéennes et au Sud-Ouest asiatique. (Famille des scincidés.)

CHALCIDIDÉS [kal] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, renfermant de très petites espèces, parfois sans ailes, bronzées ou dorées, toujours parasites d'autres insectes.
— ENCYCL. Les *chalcididés* ou *chalcidiens* pondent leurs œufs à l'intérieur des œufs ou du corps des larves d'une foule d'insectes, lépidoptères, homoptères et diptères.

CHALCIDIQUE [kal] n. m. (du gr. *khalkidikon;* lat. *chalcidicum* [du nom de *Chalcis,* en Eubée, qui aurait la première possédé de ces portiques]). Antiq. Vestibule-portique en avant ou sur les côtés d'un édifice. (L'un d'eux, à Pompéi, porte même ce nom sur une plaque fixée à la muraille.)

CHALCIDIQUE, en gr. **Khalkidikê** ou **Khalkidhikí,** presqu'île de Grèce qui se détache de la Macédoine et qui projette vers le S.-E. trois étroites péninsules, celles de Cassandra, de Lóngos ou Sithoniá et du mont Athos. Cette région essentiellement agricole fut, dans l'Antiquité, un centre de colonisation hellénique; là furent fondées Chalcis, Olynthe, Potidée. — Le *nome de Chalcidique* a 75 700 hab. Ch.-l. *Polygyros.*

CHALCIDIUS, philosophe néoplatonicien (IVe s. apr. J.-C.). Il composa un commentaire latin sur le *Timée* de Platon, dont l'influence fut grande sur la pensée médiévale.

CHALCIOPE, en gr. **Khalkiopê.** Myth. gr. Fille d'Eurypylos, roi de Cos, elle eut d'Héraclès un fils, Thessalos. — Fille d'Aeétès, roi de Colchide, et femme de Phrixos. — Fille de Rhexenor ou Chalcodon, et seconde femme d'Egée, roi d'Athènes.

CHALCIS [kalsis] n. m. Insecte parasite des larves aquatiques des diptères *stratiomys.* (Le genre fait partie des hyménoptères et sert de type à la famille des *chalcididés.*)

CHALCIS, en gr. **Khalkis** ou **Khalkídha,** v. de Grèce, ch.-l. du nome de l'Eubée, sur la côte S.-E. de l'île; 26 100 hab. Archevêché. Centre commercial. Distilleries, huileries, savonneries. Musée d'antiquités.
— Hist. Son nom de Chalcis lui vient de sa très ancienne industrie du bronze (*chalcos*). Aux environs, on exploitait des mines de cuivre. Chalcis, cité puissante dès le VIIIe s. av. J.-C., envoya des colonies en Thrace, en Macédoine, en Sicile, à Corcyre et en Italie. Occupée par des colons d'Athènes au Ve s., elle fit partie des deux confédérations athéniennes. Au Moyen Age, elle prit le nom du canal qui la sépare de la Béotie, *Euripe* (Euripos).

CHALCIS, en gr. **Khalkis.** Géogr. anc. Ville de Macédoine, en Chalcidique, colonie de Chalcis d'Eubée.

CHALCODITE [kal] n. f. Minér. Variété de stilpnomélane.

CHALCOGRAPHE [kal] n. m. Graveur sur cuivre.

CHALCOGRAPHIE n. f. Art de graver sur cuivre. || *Par extens.* Etablissement où l'on conserve des planches de cuivre et où l'on vend des épreuves tirées d'après celles-ci. (Des chalcographies d'Etat existent à Rome, à Madrid, à Paris.)

Chalcographie du Louvre, fonds national de planches originales destinées à la vente au public. Son fondateur est Louis XIV, qui fit exécuter 956 cuivres afin de répandre l'image des événements de son règne. En 1797, un décret pris sur l'initiative du général Pommereul transforma la Chalcographie, très augmentée depuis 1715, en établissement d'Etat, adjoint au Louvre. La Chalcographie a joué un grand rôle dans la diffusion des principaux chefs-d'œuvre de la peinture. Elle possède plus de dix mille planches originales, dues à des graveurs français et étrangers.

CHALCOGRAPHIER v. tr. Graver sur cuivre.

CHALCOGRAPHIQUE adj. Qui se rapporte à la chalcographie.

CHALCOÏDE [kal] n. f. Jolie altise d'un vert doré ou cuivreux, vivant sur les saules et les peupliers. (*Chalcoides aurata,* verte avec le corselet brillant comme un rubis, est très commune sur les saules, dont sa larve ronge les feuilles. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

CHALCOLAMPRITE [kal] n. f. Minér. Siliconiobate naturel appartenant au groupe du pyrochlore.

CHALCOLITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de cuivre, de formule $Cu(UO_2)(PO_4)_2, 8H_2O$, appartenant au système quadratique, de couleur vert jaunâtre à vert émeraude.

CHALCOLITHIQUE adj. et n. m. (gr. *khalkos,* cuivre, et *lithos,* pierre). Période de la préhistoire caractérisée par le début de l'utilisation du cuivre.

CHALCOMÉNITE [kal] n. f. Minér. Séléniate naturel de cuivre, de formule $CuSeO_3, 2H_2O$.

CHALCON, en gr. **Khalkôn.** Myth. gr. Ecuyer d'Antiloque, le fils de Nestor. Séduit par Penthésilée, reine des Amazones, il voulut la défendre, mais fut tué par Achille. Son cadavre, pour peine de sa trahison, fut mis en croix par les Grecs.

CHALCONDYLE (Démétrios), en gr. **Khalkondylês,** grammairien grec (Athènes 1424 - Milan 1511). Il fut un des Grecs réfugiés qui contribuèrent le plus à la renaissance de

Phot. Larousse, Strowé.

la littérature grecque en Italie. On lui doit une grammaire grecque (*Erotêmata*, 1493) et les premières éditions d'Homère (Florence, 1488) et d'Isocrate (Milan, 1493).

CHALCONDYLE (Laonikos), en gr. **Khalkondylês**, historien byzantin (Athènes v. 1452 - † v. 1490). Il a écrit des *Histoires* en dix livres, qui vont de 1298 à 1463 et qui traitent de la décadence byzantine.

CHALCONES [kal] n. f. pl. Chim. Nom générique de la *benzalacétophénone*

$$C_6H_5—CH=CH—CO—C_6H_5,$$

et de ses dérivés de substitution alcoylée dans les noyaux.

— ENCYCL. Les *chalcones* prennent naissance dans la condensation entre un *aldéhyde* aromatique et l'*acétophénone* ou ses homologues. La plupart des chalcones sont des solides, surtout caractérisés par un polymorphisme très élevé ; certaines présentent une dizaine de formes cristallines.

CHALCOPHANITE [kal] n. f. Minér. Oxyde naturel de zinc et de manganèse, résultant de l'altération de la franklinite.

CHALCOPHORE [kal] n. f. Grand bupreste métallique, revêtu d'une fine pruinosité veloutée.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est *Chalcophora mariana*, qui, dans la France méridionale, attaque les pins, où sa larve creuse des galeries à section elliptique. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.

CHALCOPHYLLITE [kal] n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

CHALCOPYRITE [kal] n. f. Minér. Sulfure double naturel de cuivre et de fer.

— ENCYCL. La *chalcopyrite*, dont la formule est $CuFeS_2$, le poids spécifique 4,1 à 4,3, et la dureté 3,5 à 4, est d'une couleur voisine de celle du laiton, et possède, comme ce dernier, un vif éclat métallique. Elle cristallise sous un grand nombre de formes appartenant au système quadratique. Ces variétés sont souvent irisées à la surface. Cet accident, qui est dû à une altération superficielle, est l'origine des noms de pyrite à *gorge de pigeon* et pyrite à *queue de paon*, sous lesquels on la désigne vulgairement. La chalcopyrite est utilisée pour l'extraction du cuivre. Elle est malheureusement peu riche en métal, et son traitement est assez long. La chalcopyrite forme en Europe plusieurs mines très riches. En France, les exploitations en sont importantes. (V. CUIVRE.)

CHALCOS ou **KHALKOS** [kalkɔs] n. m. Antiq. gr. Cuivre et tout alliage dans lequel le cuivre entre en composition. (Le terme, vague à l'origine, prit le sens d'objet d'airain et de bronze, puis de monnaie : le chalcos athénien, en bronze, valait un tiers d'obole, mais la valeur de ces monnaies de bronze baissa ; à l'époque hellénistique, le chalcos ne valait plus qu'un neuvième d'obole.)

CHALCOSE [kal] n. f. Ensemble des manifestations pathologiques produites par l'inhalation de poussières calciques.

CHALCOSIDÉRITE [kal] n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de fer et de cuivre. (Variété cuprifère de dufrénite.)

CHALCOSINE [kal] n. f. Sulfure naturel de cuivre. (Syn. CHALCOSITE, CYPRITE.)

— ENCYCL. La *chalcosine* est une substance très tendre et très fragile, d'un gris de fer ou de plomb plus ou moins foncé. Sa formule est Cu_2S, son poids spécifique 5,5 à 5,8, et sa dureté 2,5 à 3. Les cristaux naturels de chalcosine présentent des formes dérivant du système orthorhombique ; mais lorsqu'on la reproduit artificiellement elle cristallise en octaèdres réguliers. La chalcosine fond à la flamme d'une bougie, lorsqu'elle est en petits fragments. Elle bleuit la flamme du chalumeau. On rencontre dans la nature de la chalcosine lamellaire ou feuilletée, de la chalcosine compacte et vitreuse, et enfin de la chalcosine pseudomorphique. La chalcosine est un des minerais de cuivre les plus purs et les plus riches.

CHALCOSITE [kal] n. f. Minér. Syn. de CHALCOSINE.

CHALCOSOME [kal] n. m. Très grand scarabée bronzé, avec trois longues cornes thoraciques chez les mâles, tandis que les femelles sont brunes ou ternes sans appendices cornus. (*Chalcosoma atlas* et ses congénères habitent la région indo-malaise. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

CHALCOSTAKTIQUE [kal] n. m. Minér. Syn. de CHRYSOCOLLE.

CHALCOSTIBITE [kal] n. f. Minér. Sulfoantimoniure naturel de cuivre, répondant à la formule $Cu_2Sb_2S_4$. (On la trouve sous forme de tables orthorhombiques, d'une couleur gris de plomb. [Syn. WOLFSBERGITE.]

CHALCOTRICHITE [kalkotrikit] n. f. Minér. Variété de cuprite, Cu_2O, que l'on trouve en filaments capillaires de couleur rouge carmin.

CHALCUS [kalkys] n. m. Anc. mesure romaine de masse qui valait 0,071 g environ. (V. MESURES.)

CHALDA. V. ŠALDA.

CHALDAÏQUE [kal] adj. V. CHALDÉEN.

CHALDAÏSME [kal] n. m. Caractère particulier de l'akkadien de Chaldée : *La langue hébraïque est empreinte de chaldaïsme dans les écrivains qui précèdent immédiatement la captivité* (Renan).

CHALDÉE. Géogr. anc. Dénomination d'une partie de la région de Sumer, dans la basse Mésopotamie, étendue ensuite à toute la Babylonie. (V. BABYLONIE et MÉSOPOTAMIE.)

CHALDÉEN [kal], **ENNE** adj. et n. Qui se rapporte à la Chaldée ; habitant ou originaire de cette région. || Se disait, au XIXe s., de l'ensemble de l'art et de la langue cunéiformes. (Une meilleure connaissance de la civilisation mésopotamienne, grâce aux fouilles du XXe s., a fait abandonner ce terme trop partiel au profit de dénominations plus précises, suivant les époques et les régions, telles que *sumérien*, babylonien*, assyrien**.)

◆ N. m. Linguist. Nom donné autrefois tantôt à l'ensemble du sémitique oriental, tantôt à l'ancienne langue sémitique de la Chaldée. (On réserve aujourd'hui le terme de *chaldéen* aux aspects extérieurs de la civilisation [art, coutumes, politique] et on emploie pour désigner la langue le terme de *akkadien**.)

CHALDÉENS [kal] n. m. pl. Nestoriens* d'Orient, qui existent encore aujourd'hui, et dont certains sont revenus au catholicisme. (Leur nom leur vient de l'antique Chaldée, et on les trouve dans le Proche-Orient.)

CHÂLE n. m. (angl. *shaul*, d'origine persane ; orthogr. adoptée au lieu de *schall*, grâce à un propriétaire de magasin de la rue Vivienne, à Paris). Longue pièce d'étoffe que les Orientaux portent en turban, en ceinture, sur les épaules. || Grande pièce de laine, de soie, etc., que les femmes portent sur leurs épaules.

— ENCYCL. Les *châles* de l'Inde, châles de Cachemire ou *cachemires*, fabriqués dans le nord de l'Inde depuis des temps très reculés, furent fort en faveur dans l'Antiquité. Introduits en Europe vers la seconde moitié du XVIIIe s., ils étaient à la mode en Angleterre bien avant de l'être en France. C'est sous le Directoire que ces châles, importés par la Compagnie des Indes, devinrent l'objet d'un engouement qui devait durer plus de cinquante ans. La contrefaçon européenne avait peu à peu substitué aux vrais châles de l'Inde des tissus grossièrement fabriqués sur de médiocres modèles. Le poil des chèvres du Cachemire, ou *pushm*, a fait donner le nom de *pushmina* aux châles cachemiriens.

CHALEF n. m. (ar. *kalef*, saule). Nom usuel de l'elæagnus.

CHALEIL n. m. (lat. *caliculus*, petite coupe). Lampe paysanne, munie d'un crochet et garnie d'huile. (Elle rappelle la lampe romaine antique et le *croissel* du Moyen Age.)

CHALET n. m. (mot de la Suisse romande, emprunté à une langue prélatine). Petit bâtiment à toit plat, fait de planches ou de troncs et de branches d'arbres, et recouvert de tuiles de bois, qui sert d'habitation aux montagnards. || *Par extens.* Habitation champêtre, villa parfois luxueuse : *Farjasse*

Phot. Bariand, Toulgouat.

prévint son monde que le jeudi suivant, la soupe serait servie dans le nouveau chalet qu'il s'était fait bâtir à Neuilly (Goncourt). || Local où se font les fromages dans la montagne. || *Chalet de nécessité*, édicule abritant des cabinets d'aisances publics.

CHÂLE-TAPIS n. m. Châle de laine très fort, à dessins de formes irrégulières. || Pl. *des* CHÂLES-TAPIS.

CHALETTE (Jean), peintre français (Troyes 1581 - Toulouse 1644). Il a travaillé pour la ville de Toulouse et a laissé de nombreux portraits en miniature des *capitouls* de la ville (musées de Troyes et de Toulouse), ainsi que quelques rares tableaux : portrait (en pied) des *Capitouls de 1622-1623 avec le Christ en croix, la Vierge aux prisonniers* (Toulouse).

CHALETTE-SUR-LOING, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans la banlieue nord de Montargis, sur le *Loing*, à proximité des canaux de Briare et du Loing ; 7 895 hab. (2 951 aggl.). Centre industriel : articles de caoutchouc, appareils frigorifiques, décolletage, fonderie, engrais, asphaltes, meubles, constructions électriques.

CHALEUR n. f. (lat. *calor*). Température élevée d'un corps : *La chaleur du feu, du soleil.* || Température plus ou moins élevée de l'atmosphère : *Le jour de sa visite, la chaleur était accablante* (Stendhal). *Par la fenêtre grande ouverte, la douce chaleur du printemps entrait* (Maupassant). || — *Fig.* Ardeur des sentiments vifs et passionnés ; vivacité, zèle véhément : *Chaleur de la jeunesse. On a eu comme une chaleur pour la patrie* [en août 1914], *pour le reste chacun songe à soi* (Barrès). *L'Infante, qui est si attentive à ce qui lui est dû, pourtant, après un premier mouvement de chaleur, a accepté de feindre* (H. de Montherlant). *Le cœur plein d'un exigeant besoin d'affection, de chaleur* (Gide). || *Particul.* Ardeur des sens : *Quand elle* [Nana] *donnait son fameux coup de hanche* [...] *une chaleur montait de galerie en galerie* (Zola) ; et, *spécialem.*, en parlant des femelles des animaux : *Chienne en chaleur.* || *Avec chaleur*, avec une vivacité témoignant d'un sentiment vif : *Il lui serra la main avec chaleur* (A. Daudet). || Ardeur manifestée dans les actions : *La chaleur du geste, du style. La chaleur du carnage et ses âcres parfums* (Heredia).

— LOC. FAM. *Chaleur du sang*, facilité à s'emporter : *Elle passionna, divisa les gens de goût suivant la chaleur de leur sang ou la roideur de leur raison* (Fromentin). || *Chaleur communicative des banquets*, l'ardeur communiquée aux convives par les vins et les conversations. (Expression lancée par Combes en 1902 pour excuser les paroles imprudentes prononcées par Camille Pelletan au cours d'un banquet.)

— Frigor. *Pompe à chaleur*, V. POMPE.

— Géophys. *Chaleur interne*, v. part. *encycl.*

— Pathol. Sensation d'ardeur qui produit un malaise ou accompagne une maladie : *Chaleur d'entrailles, de tête.* || *Chaleur hectique*, chaleur sèche accompagnant une fièvre élevée. || *Bouffée de chaleur*, sensation de chaleur, en général à la tête, en rapport avec des troubles circulatoires passagers (vasodilatation), fréquente à la ménopause.

— Peint. *Chaleur du coloris*, qualité due à l'emploi de certaines couleurs. (L'orangé, le vermillon, le vert bouteille, sont des couleurs chaudes, dites aussi *chauds ;* le jaune citron, la laque de garance, le vert émeraude, des couleurs froides, dites aussi *froids.*)

— Physiol. *Chaleur animale*, chaleur que produit l'organisme animal au cours de diverses réactions fonctionnelles : respiration, contraction, sécrétion, etc. || *Chaleur végétale*, chaleur que produisent certaines réactions (germination, pollinisation). [V. part. *encycl.*]

— Physiq. Une des formes de l'énergie qui est perceptible à nos sens par l'action qu'exerce sur nous la présence des corps chauds ou froids. (V. part. *encycl.*)

— Pyrotechn. *Epreuve de chaleur*, syn. d'ÉPREUVE D'ABEL. (V. STABILITÉ.)

— ***Chaleurs*** n. f. pl. Période de la vie génitale où la femelle accepte le mâle. (Syn. RUT, ŒSTRUS ou FOLIES [chienne].) [Plus ou moins marquées et de durée variable selon les espèces, elles se traduisent en général par de l'agitation et une tuméfaction des organes génitaux externes.] (V. part. *encycl.*)

chalcopyrite

— Encycl. Physiq. Quand on met en présence des corps à des températures différentes, les plus chauds se refroidissent, les plus froids s'échauffent. On considère qu'il s'est produit entre ces corps des *échanges de chaleur*. La variation de température d'un corps est donc l'un des effets de la chaleur reçue ou cédée par ce corps.
Si l'un des corps est un système hétérogène, tel qu'un mélange de glace et d'eau, la présence de corps plus chauds ou plus froids n'a pas pour effet un changement de température, mais elle détermine une modification des masses des parties homogènes ou *phases* qui le constituent. La migration de matière d'une phase à une autre est alors l'effet de la quantité de chaleur reçue ou cédée par le système.
De tels effets peuvent être obtenus sur un corps en l'absence de corps plus chauds ou plus froids. On peut provoquer, par exemple, l'échauffement d'une masse d'eau par simple dépense d'énergie mécanique ou électrique (expérience de Joule). Par ces effets, la chaleur se révèle comme équivalente à de l'énergie mécanique ou électrique : *la chaleur est une forme de l'énergie*.
La théorie moléculaire et cinétique de la matière rattache la température à l'énergie des particules. Par exemple, dans le cas des gaz monoatomiques, l'énergie cinétique de translation des molécules est proportionnelle à la température* absolue. L'élévation de température d'un tel gaz, par apport de chaleur, traduit l'augmentation d'énergie cinétique, augmentation qui mesure l'équivalent énergétique de la chaleur reçue. D'une manière générale, les échanges de chaleur sont considérés comme des *échanges d'énergie moléculaire*.
L'unité de quantité de chaleur — encore très utilisée — est la *calorie*, qui est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 14,5 °C à 15,5 °C la température de 1 gramme d'eau. Les multiples utilisés sont la *kilocalorie*, qui vaut 10^3 calories, et la *thermie*, qui vaut 10^6 calories. L'équivalent énergétique de la calorie est égal à 4,185 joules.
Dans l'avenir, cette unité ne sera plus qu'une unité secondaire. En effet, la Conférence internationale des poids et mesures de 1948, mettant l'accent sur le caractère énergétique de la chaleur, a préconisé l'emploi du *joule* comme unité de quantité de chaleur.
Toutes les formes d'énergie peuvent se transformer en chaleur : l'*énergie mécanique* par choc ou frottement, ou par l'intermédiaire de l'*énergie électrique*, qui elle-même se transforme complètement en chaleur quand un courant électrique passe dans une résistance ; l'homme utilise couramment comme source de chaleur l'*énergie chimique*, quand il oxyde le carbone et l'hydrogène contenus dans les combustibles tels que les charbons naturels, les pétroles, etc. ; les radiations, visibles ou invisibles, transportant de l'énergie (*énergie rayonnante*) que l'on peut mesurer en la faisant absorber par un corps noir* qui la transforme en chaleur ; les phénomènes de *fission nucléaire* libèrent de l'énergie dont la transformation en chaleur constitue l'intermédiaire exploité dans les centrales d'énergie nucléaire.

● *Chaleur spécifique.* La chaleur nécessaire pour échauffer un corps de la température t_1 à la température t_2 est proportionnelle à la masse de ce corps. Rapportée à l'unité de masse, elle dépend de la nature du corps. On est ainsi amené à définir une grandeur, la *chaleur spécifique* d'une substance, comme étant la *quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré la température de l'unité de masse de cette substance*. C'est une grandeur qui, en toute rigueur, est fonction de la place du degré dans l'échelle des températures. C'est ainsi que, pour l'eau, par définition de la calorie, la chaleur spécifique est égale à 1 au voisinage de 15 °C ; quand on s'écarte de cette température, elle présente des écarts d'ailleurs faibles puisqu'ils sont nettement inférieurs à 1 centième dans le domaine de 0 °C à 100 °C.
La chaleur spécifique dépend en outre des conditions d'échauffement : un gaz, par exemple, peut être chauffé soit en maintenant son volume constant, soit en maintenant sa pression constante ; il y a donc lieu de considérer la chaleur spécifique à volume constant et la chaleur spécifique à pression constante. *Capacité calorifique.* C'est le produit de la masse d'un corps par sa chaleur spécifique. Ce produit est quelquefois appelé *équivalent en eau* ou *valeur en eau* du corps.

● *Chaleur latente.* V. fusion, vaporisation.

● *Chaleur de réaction.* V. thermochimie.

— Géophys. *Chaleur interne.* Les observations faites dans les puits de mines montrent que la température augmente, en moyenne, de 1 °C par 30 mètres, quand on s'enfonce. On en avait déduit qu'à 60 km régnait une température de 2 000 °C, à laquelle aucune roche ne résiste. La notion de *chaleur interne* et de *feu central* s'imposait alors. Mais on sait que les magmas de volcans, même très voisins, n'ont parfois pas de rapport entre eux, donc que les poches qui alimentent ces volcans ne communiquent pas. L'étude de la propagation des séismes a montré que l'intérieur du globe terrestre était très dense et très rigide. La notion de feu central est donc actuellement abandonnée. (V. degré *géothermique*.)

— Physiol. ● *Chaleur animale.* L'origine de la chaleur animale se trouve dans les réactions chimiques dont les cellules vivantes sont le siège et qui, pour la plupart, sont des réactions exothermiques, c'est-à-dire qui s'effectuent avec dégagement de chaleur.
Pour mesurer la quantité de chaleur produite, on se sert des méthodes calorimétriques, qui sont de deux sortes : 1° la *calorimétrie directe*, qui emploie des appareils dont l'un des plus connus est la grande chambre calorimétrique construite pour l'homme par Atwater et Benedict ; 2° la *calorimétrie indirecte*, méthode qui repose essentiellement sur la mesure des échanges gazeux pulmonaires, et qui permet de connaître la quantité d'oxygène consommé et de gaz carbonique exhalé en un temps donné. On détermine d'autre part la quantité d'azote urinaire éliminé par le sujet. Toutes ces données permettent de déduire la quantité et la nature (glucides, lipides et protides) des aliments qui ont été brûlés. La quantité de chaleur produite par l'animal est calculée d'après la chaleur de combustion des aliments, indiquée par la thermochimie.
Ces deux méthodes conduisent aux mêmes résultats : un homme adulte moyen au repos relatif produit 2 200 calories en vingt-quatre heures.
La quantité de chaleur produite varie avec la taille de l'animal, la température extérieure, l'état de jeûne ou de digestion, le repos ou l'activité musculaire. Si l'on élimine toutes ces causes en mettant le sujet à jeun, au repos absolu, à une température telle qu'il n'a à lutter ni contre le chaud ni contre le froid (température de la neutralité thermique), la production de chaleur tombe à sa valeur la plus basse. Cette quantité de chaleur est appelée *dépense de fond*, ou bien encore *métabolisme de base* si on la rapporte au mètre carré de surface corporelle et à l'heure. L'homéotherme produit de la chaleur (thermogenèse) ; il en perd aussi (thermolyse) par conduction, convection et rayonnement cutanés, par respiration cutanée et pulmonaire. Thermogenèse et thermolyse doivent s'égaliser afin que la température du corps reste constante. Intervient alors le mécanisme complexe de la thermorégulation* chez les animaux à sang chaud.

● *Chaleur initiale et chaleur retardée.* Quand les muscles se contractent, il apparaît pendant la secousse correspondant à la phase anaérobie de la contraction une certaine quantité de chaleur appelée par Hill *chaleur initiale*. Puis, quand le muscle est revenu à l'état de repos, une nouvelle quantité de chaleur apparaît : c'est la *chaleur retardée*.

● *Chaleur végétale.* La respiration des végétaux est accompagnée d'un dégagement de chaleur, surtout appréciable au moment de la germination des graines et du développement des fleurs. On a pu mettre en évidence une élévation de température de 10 °C dans un récipient contenant des pois en germination ; au moment de la maturation des fleurs d'arum à l'intérieur de la spathe, il y a également une nette élévation de chaleur (quelques degrés). En dehors de ces deux cas, les dégagements de chaleur sont toujours beaucoup plus faibles que ceux qui sont obtenus chez les animaux homéothermes. (→ Biblio.)

— Zool. L'activité génitale des femelles mammifères se présente de façon différente selon les espèces. Chez la *jument*, les chaleurs sont observées avec leur maximum d'intensité de février à juin ; cependant 50 p. 100 des juments ont une deuxième période d'activité sexuelle de septembre à novembre ; au cours de ces périodes, les chaleurs reviennent toutes les trois semaines, en moyenne. La *vache* a un rythme sexuel régulier toute l'année ; elle est en chaleur toutes les trois semaines. Chez la *brebis*, la saison de monte correspond surtout à l'automne, mais il y a dans les races améliorées une deuxième période d'activité génitale au printemps, et les chaleurs reparaissent toutes les deux ou trois semaines. La *chèvre* présente le même cycle saisonnier que la brebis. Chez la *truie*, les chaleurs reviennent toutes les trois semaines. La *chienne* présente deux périodes d'activité sexuelle (février-mars et août-septembre) ; elle n'est qu'une fois en chaleur au cours de chacune de ces périodes, à l'exception des chiennes de petites races, qui peuvent l'être deux à quatre fois. La *chatte* a, comme la chienne, deux périodes sexuelles et revient plusieurs fois en chaleur durant ces périodes.

Durée des chaleurs :

jument	2 à 10 jours
vache	24 à 36 heures
brebis	30 à 36 heures
chèvre	2 à 3 jours
truie	1 à 2 j. (race précoce)
—	2 à 5 j. (race rustique)
chienne	9 à 14 jours
chatte	2 à 3 jours (6 à 12 pour les siamoises)

Retour des chaleurs après l'accouchement :

jument	5 à 12 jours
vache	1 à 2 mois
brebis	6 à 8 semaines
chèvre	8 à 15 jours
truie	8 à 10 semaines
chienne	4 mois
chatte	40 à 60 jours

CHALEUREUSEMENT adv. De façon chaleureuse : *Il eut un mouvement d'effusion et me serra chaleureusement les deux mains* (A. Daudet).

CHALEUREUX, EUSE adj. Qui montre, qui manifeste de la chaleur : [Mirabeau] *ne m'est point antipathique, au contraire ; et son contact est chaleureux* (Gide). *Ce timbre chaleureux, viril, un peu brisé par l'émotion* [...] *gagnait tous les cœurs* (A. Arnoux).
— Syn. : *affectueux, ardent, empressé, enthousiaste*.

CHALEURS (baie des), baie du Canada, formée par le golfe du Saint-Laurent, au S. de la Gaspésie, qu'elle sépare du Nouveau-Brunswick. Elle reçoit le fleuve Restigouche.

CHALEVEAU (Guillaume), sculpteur français du XVIe s., établi à Tours. Il exécuta avec Guillaume Regnault, en 1523, le tombeau des Poncher (Louvre).

CHALGRIN (Jean), architecte français (Paris 1739 - *id.* 1811). Élève, principalement, de Servandoni, il remporta (1758) le grand prix de Rome, devint membre de l'Académie d'architecture (1770), architecte de Monsieur (plus tard Louis XVIII), membre de l'Institut (1799), et architecte du palais du Luxembourg. Après avoir achevé la tour nord de Saint-Sulpice, Chalgrin se souvint, pour Saint-Philippe du Roule (1774-1784), des vieilles basiliques chrétiennes : deux rangs de colonnes ioniques divisant un rectangle en trois nefs. A Versailles et à Paris, Chalgrin a édifié de beaux hôtels Louis XVI, notamment l'hôtel de La Vrillière (1765). Il a agrandi le Collège de France, construit un escalier au Luxembourg et dessiné les plans de l'Arc de triomphe de l'Etoile, dont la première pierre fut posée en 1806.

Jean CHALGRIN
hôtel de La Vrillière
à Paris
élévation sur le jardin
Bibliothèque nationale

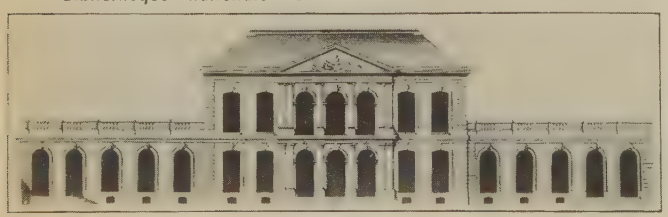

Phot. Arch. phot.

CHALIAPINE (Féodor), chanteur russe (Kazan' 1873 - Paris 1938). Né d'une famille paysanne, véritable autodidacte en son art, Chaliapine a été le plus grand chanteur russe et l'un des plus grands artistes du siècle. Comédien de génie, il a imposé le culte de la vérité au théâtre lyrique. Le rôle de Boris Godounov constitue sa véritable création. Il a marqué du sceau de ses conceptions presque tous les grands rôles de basse et de baryton du répertoire russe et international. Massenet a composé pour lui *Don Quichotte*, Ravel ses *Chansons de Don Quichotte à Dulcinée*.

CHALIBAUDE n. f. Feu de Saint-Jean.

CHALIBERT [bɛr] n. m. V. RYNCHITE.

CHALICODOME [ka] n. f. (gr. *khalix, -ikos*, caillou, et *dôma*, maison). Abeille solitaire noire, qui construit son nid en terre gâchée et en gravier, le long des murs ou des rochers. — ENCYCL. Les nids sont divisés en logettes, contenant chacune une larve avec une provision de pâtée mielleuse. Certains de ces nids sont beaucoup plus gros que le poing. La chalicodome des environs de Paris (*Chalicodoma muraria*) est l'abeille maçonne de Réaumur. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.

CHALICOSE [ka] n. f. (du gr. *khalix, -ikos*, caillou, moellon). Maladie pulmonaire professionnelle (pneumokoniose), due à l'inhalation de poussières calcaires ou siliceuses par les tailleurs de pierre, les piqueurs de meules, les porcelainiers, etc.

CHALICOTHÉRIDÉS [ka] n. m. pl. (gr. *khalix, -ikos*, caillou, et *thêrion*, bête sauvage). Famille de mammifères fossiles périssodactyles, dont les doigts se terminaient par des phalanges comprimées armées de griffes à deux pointes, comme chez les édentés actuels. (Les principaux genres sont : *chalicotherium, macrotherium*. On les trouve dans le Tertiaire.)

CHALIER (Joseph), chef du parti montagnard à Lyon (Beaulard, Piémont, 1747 - Lyon 1793). Commerçant en soieries, agitateur aux discours incendiaires, il devint rapidement l'ennemi de la bourgeoisie d'affaires de Lyon. Membre de la commune de cette ville, il fut victime de l'insurrection fédéraliste et royaliste de 1793 : il fut arrêté, traduit, malgré les ordres de la Convention, devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, et guillotiné.

CHALIFERT, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), au-dessus de la Marne (r. g.), en amont de Lagny ; 235 hab. Au N. du village, un canal traverse en souterrain le pédoncule d'un grand méandre de la Marne.

CHALIGNY, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), au S. de la forêt de Haye ; 2 601 hab. (2 446 aggl.). Bonneterie.

CHALINA [ka] n. f. Eponge fibreuse dont le squelette est formé d'un réseau rectangulaire de fibres de spongine dans lequel sont noyés des spicules sur une seule file. (On la trouve dans les mers d'Europe, d'Australie, de l'Inde jusqu'à 100 m de profondeur.)

CHALINDREY, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Langres), aux confins du plateau de Langres ; 2 769 hab. (2 684 aggl.). Important carrefour ferroviaire. Scierie.

CHÂLIT n. m. (lat. pop. **catalectus*, litière). Jusqu'au XVIIe s., syn. de LIT. || Auj., bois de lit, charpente quelconque sur laquelle repose le matelas.

CHALK RIVER, centre industriel du Canada (Ontario), sur l'Ottawa ; 1 000 hab. Réacteurs atomiques de recherches.

CHALK STREAM [tʃɔ:k strim] n. m. (de l'angl. *chalk*, craie, et *stream*, courant). Pêch. Mot qui sert à désigner les rivières à truites qui se sont taillé un lit dans les plaines crayeuses. (Très employé par les pêcheurs à la mouche.) || *Par extens.* Rivière à truites à courant lent. || Pl. *des* CHALK STREAMS.

CHALLÂL. V. CHELLAL.

CHALLANS [lɑ̃], ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), en bordure du Marais breton ; 5 828 hab. (2 915 aggl.) [*Challandais*]. Marché agricole (foire-exposition). Fabrique de meubles. Volailles (canards). Défaite des Vendéens (30 avril 1794).

CHALLAYE (Félicien), sociologue français (Lyon 1875). Agrégé de philosophie, il voyagea autour du monde (1901-1903), participa à la mission Brazza au Congo français (1905), et alla en Chine et au Japon (1917-1919). Il a publié : *le Congo français* (1909), *le Japon illustré* (1915), *Contes et légendes du Japon* (1931), *le Christianisme et nous* (1932), *Nietzsche* (1933), *Souvenirs sur la colonisation* (1935), *Jaurès* (1936), *Petite Histoire des grandes religions* (1940), *Petite Histoire des grandes philosophies* (1942), *Freud* (1948), *Péguy socialiste* (1954).

CHALLE (Maurice), général français (Pontet, Vaucluse, 1905). Après avoir commandé une brigade de bombardiers « Marauders » en 1944-1945, il devient sous-chef d'état-major de l'Air en 1947. Commandant l'Ecole de guerre aérienne en 1953, il est placé en 1955 aux côtés du général Ely comme major général des Forces armées, et joue un rôle important dans la préparation de l'intervention militaire française à Suez en 1956. Placé en mai 1958 en résidence surveillée par le ministre de Chevigné, il est réintégré dans ses fonctions par de Gaulle, qui lui confie en 1959 le poste de commandant en chef en Algérie.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul Armand), homme politique français (Avranches 1827 - Paris 1896). Agrégé de philosophie, il protesta contre le 2-Décembre et fut exilé jusqu'en 1859. Préfet du Rhône en 1870, député des Bouches-du-Rhône en 1872, il devint sénateur en 1876. Il fut ambassadeur en Angleterre (1880), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Jules Ferry en 1883 et président du Sénat en 1893. Orateur estimé, il fut l'adversaire de Mgr Dupanloup et du catholicisme libéral. Sa position fut de plus en plus modérée et on le qualifia de « philosophe politique ». (Acad. fr., 1893.)

CHALLENGE n. m. (mot angl. signif. *défi, provocation ;* de l'anc. franç. *chalenge*, contestation ; du lat. *calumnia*, fausse accusation, chicane). Sports. Epreuve dans laquelle le gagnant devient détenteur d'un objet jusqu'à ce qu'un concurrent, dans une épreuve ultérieure, l'en dépossède. (Généralement, le concurrent qui a remporté le challenge trois fois devient détenteur définitif de l'objet, ordinairement une coupe, une statue, etc.) || *Par extens.* L'objet lui-même ou le titre de champion. || *Gagner un challenge*, triompher dans une lutte sportive. || *Challenge round*, terme plus particulièrement utilisé en Coupe Davis (tennis), pour désigner la rencontre entre le pays tenant de la coupe et celui qui a été le vainqueur de la finale interzones.

CHALLENGER [ʃalɑ̃ʒər] n. m. (mot angl.). Terme de sport désignant tout concurrent d'un challenge. (Ce terme n'est plus guère utilisé qu'en boxe, où il a pris une signification particulière : le challenger est le boxeur désigné pour livrer combat au champion dont le titre est mis en jeu.)

CHALLENGER v. intr. Lancer un défi à un champion.

Challenger, corvette britannique qui exécuta de 1872 à 1876, une grande croisière scientifique autour du monde. Outre la relation d'ensemble de Sprey, le voyage du *Challenger* a fourni le sujet de nombreuses et importantes publications scientifiques. De 1950 à 1952, un autre navire, le *Challenger-II*, a effectué une croisière tournée essentiellement vers les recherches d'océanographie physique.

CHALLES (Robert), écrivain français (Paris 1659 - Chartres v. 1725). Il mena une vie assez aventureuse ; esprit caustique et viveur libertin, il fut obligé de quitter Paris. Il écrivit les *Illustres Françaises, histoires véritables* (1723), œuvre qui le place parmi les bons écrivains réalistes de son temps.

CHALLES (Charles Michel-Ange), peintre français (Paris 1718 - *id.* 1778). Elève de Lemoine et de Boucher, il obtint, en 1741, le prix de Rome, entra en 1753 à l'Académie et peignit le plafond de la salle des séances, comme morceau de réception. Protégé par Louis XV, qui l'anoblit en 1770, il fut l'organisateur des fêtes de Fontainebleau, de Versailles, des pompes funèbres du Dauphin, de don Philippe, du roi de Pologne, de Marie Leszczynska, du roi lui-même. Il eut, en tant que peintre, plus de succès que de talent réel (musées de Chartres, Nantes, Reims).

CHALLES-LES-EAUX, comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans la cluse de Chambéry ; 1 294 hab. (1 021 aggl.). Station thermale (affections du nez et de la gorge). Anc. château du XVIIe s. transformé en hôtel.

CHALLUY, comm. de la Nièvre (arrond. de Nevers), près de Nevers ; 1 286 hab. (34 aggl.). Ruines de la commanderie de Saint-Antoine (XIIe, XIIIe, XIVe s.). Château de Vernay (XVe, XVIIIe s.).

CHALMARḤĀNĪ (Muḥammad ibn 'Alī **al-**), secrétaire 'abbāsside, chiite extrémiste († Bagdad 934). Il professait la métempsycose et prétendait que la divinité s'était incarnée en lui. Comme il avait permis les pires dérèglements, il fut condamné à mort et exécuté.

CHALMERS (Thomas), pasteur protestant écossais (Anstruther 1780 - Edimbourg 1847), le nom le plus illustre du protestantisme écossais depuis Knox. Pasteur à Edimbourg et professeur (à Saint Andrews, puis à Edimbourg), il fut d'abord un zélé partisan de l'Eglise établie, qu'il s'efforça, par son enseignement et ses initiatives, de mettre à même de résoudre les problèmes sociaux. Le souci de l'indépendance de l'Eglise l'amena ensuite à fonder l'Eglise libre d'Ecosse, par la séparation (*disruption*) du 18 mai 1843.

CHALMETTE, localité des Etats-Unis (Louisiane), sur le Mississippi, en aval de La Nouvelle-Orléans. Métallurgie de l'aluminium. Raffinage du pétrole. C'est ici que Jackson défit les Anglais en 1815.

CHALMOUX, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), au S.-E. de Bourbon-Lancy ; 1 175 hab. (153 aggl.). Pyrites.

CHALNA ou **PORT JINNAH**, localité du Pākistān oriental, sur le Pessur, dans le delta du Gange. Port de création récente, où les navires de haute mer ont accès, Chalna est destinée à débloquer le Bengale-Oriental, isolé depuis la séparation du Pākistān et de l'Inde. Exportation de jute.

CHALOIR v. intr. (lat. *calere*, avoir chaud, être chaud). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Importer, intéresser. (Employé surtout impersonnellement : *Peu me chaut. Peu me chalait* [Barbey d'Aurevilly]. *Non pourtant qu'il m'en chaille* [La Fontaine].)

CHALON n. m. Etoffe de laine pure, faite jadis à Amiens.

CHALON (MAISON DE), famille qui régna sur le Chalonnais. Des comtes de Chalon, héréditaires, se succédèrent du Xe au XIIIe s. A partir de 1237, le Chalonnais suivit les destinées de la Bourgogne, à laquelle il échut, cédé par JEAN Ier (v. 1190 - 1267), en échange d'autres territoires (seigneuries d'Ornans, de Salins, etc.) [Mais le titre comtal survécut et se transmit dans les tiges des comtes d'Auxerre et des seigneurs d'Arlay.] — JEAN II, son fils (1257 - 1315), très lié avec son beau-frère Rodolphe de Habsbourg, obtint la vicomté de Besançon, qu'il n'occupa pas sans difficultés avec l'archevêque. A dater de 1301, pensionné par Philippe le Bel, il passa dans le camp français. Il eut à mater les Bisontins révoltés contre lui (1307). — HUGUES II, sire d'Arlay († v. 1390), partit en croisade en 1366, lutta en France contre les Anglais et participa aux négociations de Boulogne (1384).

CHALONE [ka] n. f. (gr. *khalah*, ralentir). Physiol. Nom donné par Schafer à certains produits des glandes à sécrétion interne qui ont la propriété d'inhiber ou de ralentir le fonctionnement d'organes synergiques. (Contr. HORMONE.)

CHALONNAIS, E adj. et n. Qui appartient à Châlons-sur-Marne ou à Chalon-sur-Saône ; habitant ou originaire d'une de ces villes. (Quand il s'agit de Châlons-sur-Marne, le mot s'écrit avec un *â*, alors que l'*a* n'est pas accentué quand il s'agit de Chalon-sur-Saône.)

CHALONNAIS, anc. pays de France, qui échut à la Bourgogne en 1237. Capit. *Chalon-sur-Saône*. (V. CHALON [*maison de*].)

CHÂLONNAIS (lat. *pagus Catalaunicus*), anc. pays de la France carolingienne, formé par les doyennés de Châlons, de Bussy-le-Château et de Coole, en Champagne. Capit. *Châlons-sur-Marne*.

Féodor CHALIAPINE dans le rôle de Boris Godounov

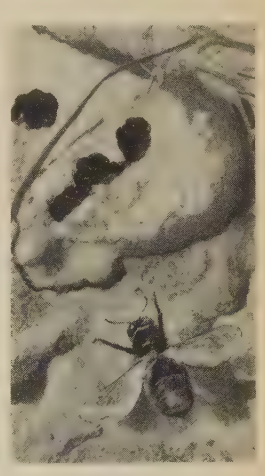

chalicodome

Phot. Rosen, Vincent.

CHALON-SUR-SAÔNE

Blason de CHALON-SUR-SAÔNE

D'azur à trois annelets d'or, à la champagne cousue de gueules, chargé de la croix de la Légion d'honneur au naturel.

CHALONNAISE (CÔTE), région viticole qui s'étend entre les vallées de la Dheune, au N., et de la Grosne au S., sur 30 km de longueur. Elle se développe sur les terrains calcaires que les failles ont morcelés en plateaux dominant la vallée de la Saône. C'est un vignoble de plants fins (pinot), produisant des vins de qualité : Mercurey, Givry (rouges), Rully. L'organisation commerciale est axée sur les centres de Beaune et de Nuits-Saint-Georges.

CHÂLONNES-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), en Anjou, au confluent de la Loire et du Layon ; 3 851 hab. (2 094 aggl.) [*Châlonnais*]. Église ogivale Saint-Maurille, endommagée en 1940 ; église Notre-Dame, en partie du XIIe s. Tour de Saint-Pierre. Vignobles. Four à chaux. Fabriques de chaussures. Confection. Construction de pressoirs.

Châlons (ARMÉE DE). V. FRANCO-ALLEMANDE (*guerre*).

Châlons (CAMP DE). V. MOURMELON.

CHÂLONS-SUR-MARNE, ch.-l. de la Marne, à 160 km de Paris, dans la Champagne ; 36 834 hab. (31 645 aggl.) [*Châlonnais*]. Evêché. Ecole d'arts et métiers. La ville a beaucoup souffert au cours des deux guerres mondiales, mais conserve plusieurs monuments remarquables : la cathédrale Saint-Etienne, qui remonte en partie au XIIIe s., tour du XIIe s., beaux vitraux ; l'église Saint-Alpin (XIIe, XVe et XVIe s.), qui possède également de beaux vitraux, ainsi que l'église Notre-Dame-en-Vaux, du XIIe s. et gothique flamboyant. Dans un faubourg, l'église Saint-Jean-Baptiste est romane et gothique. L'hôtel de ville est du XVIIIe s. Le riche musée municipal (importantes collections de préhistoire) et le musée Garinet complètent l'intérêt artistique de cette ville, qui est aussi un centre industriel : électrodes ; fabrique de papier ; bonneterie (bas) ; fonderie ; industries alimentaires (brasserie, vins mousseux, minoterie) ; instruments de musique. Patrie de P. Bayen, N. Appert, Willette et R. Antral. — L'arrond. a 5 cant., 105 comm. et 70 986 hab.

Blason de CHÂLONS-SUR-MARNE

D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.

— Hist. Anc. capit. des *Catalauni*, siège d'un évêché dès le IIIe s., Châlons fut un très grand centre commercial au Moyen Age, et sa population dépassait sans doute 60 000 hab. au XIIe s. Elle devint plus tard le siège de l'intendance et de la généralité de Champagne. (→ Biblio.)

CHÂLONS-SUR-MARNE l'hôtel de ville et Notre-Dame-en-Vaux

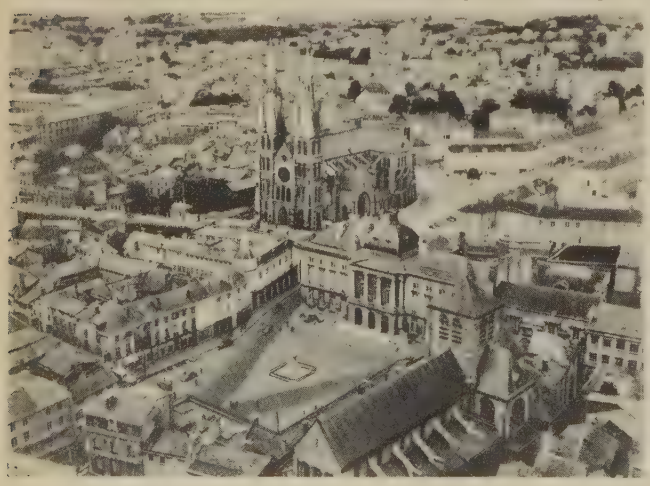

Châlons-sur-Marne (BATAILLE DE). V. CATALAUNIQUES (*champs*).

CHALON-SUR-SAÔNE, ch.-l. d'arrond. de Saône-et-Loire, à l'O. de la Bresse ; 37 399 hab. (34 187 aggl.) [*Chalonnais*]. Ancienne cathédrale Saint-Vincent (du XIIe au XVe s., avec cloître capitulaire du XIVe s.). Eglise Saint-Pierre (XVIIe et XIXe s.). Maisons anciennes. Belle collection d'art et d'archéologie (musée Denon). Chalon, dont le port fluvial a bénéficié d'importants aménagements, a de nombreuses industries : métallurgie (forges, fonderie, charpentes métalliques, constructions mécaniques, ferblanterie) ; appareillage électriques (tubes fluorescents) ; constructions de chalands ; industries textiles (confection, chapellerie), chimiques et alimentaires (féculerie, brasserie, distillerie, conserves) ; pellicules photographiques ; verrerie. Marché de la fourrure (sauvagines). Patrie de saint Césaire d'Arles, Niépce et B. Baillaud. — L'arrond. a 12 cant., 154 comm. et 157 213 hab.

— Hist. Antique *Cabillonum* ou *Cabilonnum*, capitale de la cité des Eduens, ravagée par les Huns et les Vandales, elle fut prise par les Burgondes en 534. Evêché jusqu'à la Révolution, elle obtint une charte communale au milieu du XIIIe s. ; il s'y tint dès le Xe s. et surtout à la fin du XIIIe s. d'importantes foires. Au temps des guerres de Religion, elle passa aux Guise et fut longue à reconnaître Henri IV. En 1814, sa résistance aux Alliés la fit décorer l'une des premières de la Légion d'honneur.

Ce fut, du Ve au XIIIe s., le lieu de réunion de dix conciles, dont celui de 650, qui imposa à la Gaule les décisions du concile de Nicée, le respect du dimanche, régla les élections épiscopales et défendit aux laïques d'administrer les biens ecclésiastiques. (V. CHALON [*maison de*].) [→ Biblio.]

CHALOSSE, région du bassin d'Aquitaine, au S. des Landes, entre l'Adour et le cours inférieur du gave de Pau. C'est un pays de collines où l'habitat se disperse et où règne la polyculture (blé, maïs et vigne, élevage des bovins, des porcs, des oies). Mais les hautes terrasses infertiles des principaux cours portent encore des landes étendues.

CHALOUPE n. f. (étymol. douteuse). Mar. Petit bâtiment, ponté ou non, ayant la même

voilure que les canots, s'embarquant sur les grands navires et capable de naviguer par tous les temps en rade et sur les côtes.

— Conchyl. *Chaloupe cannelée*, nom commun de la coquille de l'argonaute.

— ENCYCL. Mar. Les *chaloupes* sont les plus grosses embarcations des navires de guerre. Elles peuvent élonger une ancre à jet, porter des colis lourds et transporter un assez grand nombre d'hommes. Elles naviguent à la voile et à l'aviron, mais actuellement elles sont presque toutes munies d'un moteur. Les chaloupes utilisées dans notre marine ont une longueur variant entre 9 et 13 m. Ces dernières peuvent embarquer 155 hommes, quand elles n'ont pas de moteur, ou 137 quand elles en ont un. Les chaloupes de 11 m sont respectivement prévues pour 98 ou 81 hommes.

CHALOUPÉ, E adj. Se dit d'une marche, d'une danse qui imite le roulis d'une chaloupe sur les flots : [Les gars du milieu] *adoptent pour danser* [...] *un pas marché de valse, feutré, subtil, légèrement chaloupé* (J. Romains).

◆ N. f. Cette danse.

CHALOUPER v. intr. En parlant des personnes, imiter, en marchant ou en dansant, les mouvements d'une chaloupe agitée par le roulis des flots : *Elle chaloupa tant bien que mal vers la voiture* (P. Morand) ; et, *par extens.*, osciller : *Notre vitesse augmentait. Les voitures chaloupaient affreusement* (J. Romains).

CHALOUPIER n. m. Matelot faisant partie de l'équipage d'une chaloupe : *Les chaloupiers sont choisis parmi les matelots les plus robustes.*

CHALQUE n. m. V. CHALCOS.

Chalucet (CHÂTEAU DE), ruines situées dans la comm. de Saint-Jean-Ligoure, arrond. de Limoges (Haute-Vienne). Ce sont les restes d'une des forteresses les plus considérables du Moyen Age, démantelée par Henri IV.

CHĀLUKYA, nom de deux dynasties de l'Inde, dont la première (Chālukya occidentaux, 550-753 de l'ère chrétienne), d'origine rājpoute, eut sa capitale à Bādāmī. Ils cédèrent la place aux Rāshtrakūta, qui furent à leur tour détrônés au Deccan par les Chālukya de Kalyāni, descendants des Chālukya occidentaux, et qui régnèrent sur le Mahārāshtra de 973 à 1190 environ. On doit aux premiers de nombreux temples, notamment à Ajantā, Aurangābād et Aihole.

CHALUMEAU n. m. (bas lat. *calamellus ;* du lat. *calamus*). Tuyau de paille, de roseau, dont on se sert pour aspirer : *Boire avec un chalumeau.*

— Liturg. *Chalumeau liturgique,* fin tuyau d'or ou d'argent utilisé pour communier au vin eucharistique. (L'usage en dura du VIe au XVe s. et ne subsista qu'en quelques églises abbatiales. Aujourd'hui, en Occident, le pape seul en fait usage, à la messe pontificale.)

— Mus. Terme qui désigne tantôt la flûte champêtre, tantôt le hautbois. (Au Moyen Age, le nom de chalumeau [*chalemie*] s'applique d'une façon générale aux instruments du genre hautbois conique et peut-être à une clarinette primitive.) ‖ Dans la cornemuse, tube conique percé de trous, qui fournit la mélodie. ‖ Registre grave de la clarinette.

— Technol. Appareil permettant la production d'une flamme, utilisé dans les laboratoires pour obtenir des températures élevées et, dans l'industrie, pour fondre des métaux en vue de leur assemblage par soudage* ou de leur découpage* (oxycoupage*). ‖ *Chalumeau électrique,* appareil imaginé par Jamin, produisant une température assez élevée pour fondre la chaux. (L'arc électrique produit entre deux charbons est dévié par un aimant, de façon à former un dard, que l'on projette sur la substance à chauffer.)

— ENCYCL. Technol. Les *chalumeaux* les plus simples sont des appareils qui, en projetant un jet d'air sur une flamme, permettent d'obtenir une combustion très vive dans un petit volume, et d'en diriger le *dard* sur l'objet à chauffer ; le *chalumeau à bouche,* utilisé dans les laboratoires et dans certaines industries (bijouterie, etc.), consiste en un tube coudé, effilé à son extrémité. Les chalumeaux industriels sont de véritables *brûleurs.* Dans le *chalumeau pour soudage* arrivent, par deux canaux distincts, d'une part un gaz combustible, généralement de l'acétylène, d'autre part le gaz comburant, qui est de l'oxygène. Ces deux gaz se mélangent dans l'appareil, dans une chambre appelée *mélangeur,* terminée par une buse, le *brûleur,* à la sortie de laquelle les gaz s'enflamment. Dans une flamme bien réglée on trouve, à l'extrémité de la buse : tout d'abord un dard net et très brillant, de forme conique, puis une zone violacée, dite *zone réductrice,* formée des premiers produits de la combustion, qui sont de l'oxyde de carbone (CO) et de l'hydrogène (H_2), tous deux réducteurs ; enfin, un panache, de couleur rougeâtre, entourant la zone ci-dessus et contenant les produits de la combustion des gaz réducteurs : ce sont du gaz carbonique (CO_2) et de la vapeur d'eau (H_2O). Le point le plus chaud de la flamme se trouve à quelques millimètres en avant de la pointe du dard, et, dans le chalumeau oxyacétylénique, la température y atteint 3 100 °C.

Une telle flamme permet d'obtenir un métal fondu ayant les meilleures caractéristiques physiques et mécaniques nécessaires à une bonne soudure. S'il y a excès d'oxygène, le dard est moins net et d'un volume plus réduit ; la flamme devient oxydante et oxyde la soudure, qui, alors, présente souvent des soufflures. S'il y a excès de gaz combustible, le dard disparaît et se confond avec le panache, qui devient lui-même brillant ; la flamme devient comburante et fixe son carbone libre à l'acier ; la soudure est alors dure et fragile.

Phot. Photothèque française.

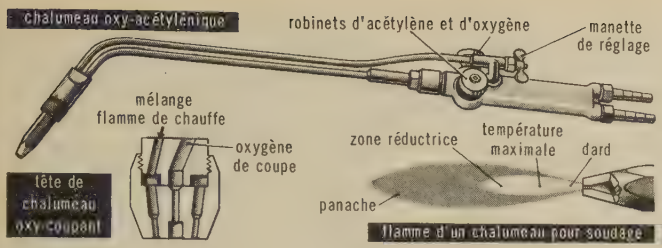

chalumeau (technol.)

Le *chalumeau pour oxycoupage*, utilisé pour le découpage des métaux, comporte deux jets : l'un, annulaire, formé du mélange d'un gaz combustible et d'oxygène, alimente une flamme de chauffe ; l'autre, central, est un jet d'oxygène provoquant la combustion du métal chauffé par le jet annulaire.
Comme gaz combustible, on utilise généralement l'acétylène pour les travaux de soudage. Les autres gaz donnent, d'une part une flamme moins chaude, d'autre part une zone oxydante impropre à la soudure. Ainsi la flamme oxhydrique, obtenue par la combustion d'hydrogène, n'atteint qu'une température de 2 600 °C et produit de la vapeur d'eau fortement oxydante. En revanche, pour les travaux d'oxycoupage, on utilise l'acétylène, l'hydrogène, le propane, etc. L'acétylène utilisé est parfois produit sur place, dans un générateur à basse pression, par l'action de l'eau sur du carbure de calcium, mais, le plus souvent, on l'emploie dissous dans de l'acétone et livré dans des bouteilles à une pression de 15 kg/cm². L'oxygène est livré dans des cylindres en acier, à une pression de 150 kg/cm². A leur sortie des bouteilles, ces gaz doivent être détendus à une pression de l'ordre de 1 kg/cm² dans des mano-détendeurs. Toutefois, la vitesse des gaz dans le brûleur — et partant la pression ci-dessus — doit être suffisante pour éviter une rentrée de la flamme dans le chalumeau.

CHALUMET n. m. Extrémité du tuyau de la pipe tenue entre les dents.

CHÂLUS [lys], ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le S.-O. du Limousin, sur la Tardoire ; 1 902 hab. (1 211 aggl.) [*Châlusiens*]. Donjon du XIIe s. Les ruines d'un château du XIIe s. dominent le bourg. Confection. Meubles en rotin. Richard Cœur de Lion y fut mortellement blessé d'une flèche en 1199.

CHÂLUS (Emeric DE), cardinal français (château de Châlus - † Avignon 1349). Nonce en Italie (1317) sous le pape Jean XXII, il pacifia Ferrare, devint, en 1322, archevêque de Ravenne et gouverneur de la Romagne, et s'évertua à maintes reprises à réconcilier les cités et familles italiennes en lutte les unes contre les autres. Il administra le royaume de Sicile péninsulaire pendant la minorité troublée de la reine Jeanne Ire (1343-1346).

CHALUSSAY (LE BOULANGER DE), nom d'un personnage très mal connu, probablement médecin, qui publia en 1670 *Élomire hypocondre ou les Médecins vengés*, comédie en vers où Molière est violemment attaqué. Cette œuvre injurieuse contient, sur la vie de Molière, des précisions que l'on ne trouve pas ailleurs et que l'on aurait tort de rejeter sans discussion.

Chalusset (CHÂTEAU DE). V. CHALUCET.

CHALUT n. m. (origine obscure). Filet de pêche affectant la forme d'un vaste entonnoir, dont l'ouverture est maintenue béante et qu'un chalutier à voiles ou à moteur remorque sur le fond ou entre deux eaux.
— ENCYCL. Le *chalut* agit comme une sorte de drague en filet dont les bords se prolongent latéralement par deux ailes. Dans le *chalut à panneaux*, appelé aussi *chalut à plateaux*, les ailes sont pourvues de panneaux en bois tenus verticalement. Par suite du déplacement du chalut et de la pression exercée sur l'eau, ces deux panneaux ont tendance à s'écarter l'un de l'autre, ce qui maintient le filet ouvert. Le chalut *Vigneron-Dahl* ou *chalut V. D.*, qui est le type le plus employé pour la grande pêche, est attelé aux panneaux de divergence non plus directement par fixation aux ailes du filet, mais par l'intermédiaire de bras de filin d'une assez grande longueur (jusqu'à 60 m). La surface balayée par l'engin est ainsi augmentée de la longueur des bras. L'ouverture en hauteur est augmentée par adjonction à la ralingue supérieure d'un chapelet de boules de verre, auquel on ajoute souvent l'effet d'entonnoirs en toile à voile ou de panneaux légers en bois qui s'élèvent à mesure que la vitesse du filet augmente. Le chalut pour la pêche aux harengs est plus petit et sans ailes. Il doit être aussi plus léger, pour ne pas traîner sur le fond, les harengs se tenant un peu au-dessus. (→ Biblio.)

CHALUTAGE n. m. Pêche au chalut.

CHALUT-BOIS n. m. V. CHERFAIX. ‖ Pl. *des* CHALUTS-BOIS.

CHALUTER v. intr. Pêcher au chalut.

CHALUTIER, ÈRE adj. Mar. Qui se fait à l'aide du chalut : *Pêche chalutière.*
◆ N. m. Pêcheur qui se sert du chalut. ‖ Bateau qui traîne le chalut : *On construit aujourd'hui de grands chalutiers à moteur.*
— ENCYCL. Les *chalutiers* à propulsion mécanique ont remplacé partout les chalutiers à voiles, car leur grand rayon d'action leur permet de travailler sur des lieux de pêche très éloignés, et ils peuvent ramener rapidement leur poisson au port de vente. Les premiers chalutiers à vapeur anglais furent des remorqueurs à roues, transformés et utilisés à Scarborough vers 1885. Le premier chalutier à vapeur fut construit à Hull en 1890, et le premier navire français de ce type fut mis en service en 1894. Entre les deux guerres mondiales, le moteur à combustion interne commença de remplacer la machine à vapeur et, de nos jours, il équipe la plus grande partie des navires de pêche, bien qu'il existe encore des chalutiers à vapeur chauffant au mazout. Les dimensions de ces bateaux varient suivant le genre de pêche qu'ils pratiquent. Ceux qui pêchent la morue à Terre-Neuve ou au Groenland sont longs de 60 à 68 m, alors que ceux qui font la pêche fraîche ont de 28 à 40 m. Il existe également des grands chalutiers congélateurs, pourvus d'installations frigorifiques permettant de geler le poisson à — 15 °C. L'excellente tenue à la mer des chalutiers, leur rayon d'action considérable, en font de très bons patrouilleurs et dragueurs de mines en temps de guerre, et, comme tels, ils ont été largement utilisés pendant les deux guerres mondiales.

CHALYBES, en gr. **Khalubes**. Géogr. anc. Peuple d'Asie Mineure, réputé pour son habileté à travailler le fer, et qui introduisit l'acier chez les Grecs. Au temps de Crésus, il était installé au S. du Pont-Euxin.

CHALYPITE [ka] n. f. (du gr. *khalups, -ubos*, acier). Minér. Carbure de fer dur et brillant, extrait du fer d'une météorite trouvée au Groenland.

CHAM, E [tjam] adj. Relatif aux Chams* : *La société chame.*
◆ N. m. Idiome malayo-polynésien parlé par les Chams*.

CHAM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Regen, affl. du Danube ; 9 500 hab. Centre économique et culturel du Bayrischerwald. Industrie optique. Hôtel de ville et église gothiques.

CHAM, comm. de Suisse (cant. de Zug), sur le lac de Zug, à la sortie de la Lorze ; 5 500 hab.

CH'AM (Badiya al-), nom arabe du désert de Syrie. (V. CHAMIYÉ.)

CHAM, second fils de Noé. Il tourna en dérision l'ivresse de son père et fut ainsi cause de la malédiction qui tomba non sur lui, mais sur son fils Canaan*. D'après la liste ethnographique (Genèse, X), Cham devint le père des habitants de l'Afrique et de l'Asie occidentale. Il est pris souvent pour type des fils ingrats et irrespectueux.

CHAM (Amédée DE NOÉ, dit), dessinateur français (Paris 1819 - *id.* 1879). Fils du comte Louis DE NOÉ, pair de France, d'où son pseudonyme, il publia de nombreux dessins humoristiques dans *le Charivari*, *le Monde illustré*, ainsi que des albums : *Grammaire illustrée, Soulouque et sa cour, P.-J. Proudhon en voyage, Histoire comique de l'Assemblée nationale*. Il a mis beaucoup plus d'esprit dans ses légendes que dans ses caricatures et ses scènes populaires de la vie à Paris, d'un style assez monotone. En 1864, il fit représenter *le Serpent à plumes*.

CHAM
« Grammaire illustrée élémens de 5 taxes »
cabinet des Estampes

CHAMADE n. f. (ital. *chiamata*, appel ; de *chiamare*, appeler [lat. *clamare*, crier].) Sonnerie militaire ou batterie de tambour servant de signal à une troupe ou à une ville assiégée, pour annoncer l'intention de capituler : *Battre la chamade.* (Vieilli.) ‖ *Fig. Cœur qui bat la chamade*, qui bat à coups précipités, sous l'effet d'une vive émotion : *Le cœur d'Alban battait la chamade* (Montherlant).
— Mus. *Jeu en chamade*, en facture d'orgues, jeu d'anche placé en montre, perpendiculairement à la boiserie, dans le dessein d'augmenter l'éclat et la puissance du son.

CHAMÆ- [kame], élément tiré du gr. *khamai*, à terre, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHAMÆCÉPHALE, CHAMÆCÉPHALIE, CHAMÆCONQUE, CHAMÆCRÂNE, CHAMÆCRÂNIE. V. CHAMÉCÉPHALE, CHAMÉCÉPHALIE, CHAMÉCONQUE, CHAMÉCRÂNE, CHAMÉCRÂNIE.

CHAMÆCYPARIS [kame] n. m. Conifère d'Asie et d'Amérique, donnant un bon bois, cultivé en France, où il se montre très rustique. (Famille des pinacées.)

CHAMÆDOREA [kame] n. m. Palmier à feuilles pennées ou pennatiséquées, d'origine américaine, utilisé par les horticulteurs pour la garniture des appartements.

CHAMÆLÉONIDÉS [kame] n. m. pl. (gr. *khamaileôn*, caméléon). Famille de reptiles lacertiliens vermilingues, dont le caméléon est le type. (La famille comprend environ 80 espèces, appartenant surtout au genre *caméléon*.)

CHAMÆLINA [kame] n. f. Nom scientifique de la caméline.

CHAMÆLON [kame], nom lat. de la constellation du Caméléon* (au génit. : *Chamæleontis ;* abrév. [Cha]).

CHAMÆROPS [kame] n. m. Flor. Nom scientifique du doum* d'Afrique du Nord, petit palmier méditerranéen aux feuilles palmatifides, dont on tire le *crin végétal*.

chamærops

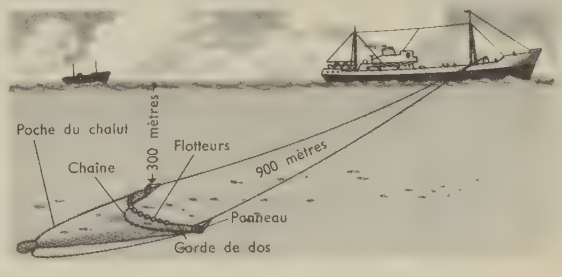

chalut
chalutier

Joseph CHAMBERLAIN

Houston Stewart CHAMBERLAIN

chamarre
détail de « la Noce de Boccacio Adinari » de Dettaglio
Galerie antique et moderne Florence

CHAMÆSIPHONALES [kame] n. f. pl. Ordre de cyanophycées* (algues bleues), comprenant des formes massives, dont certaines ont le pouvoir de perforer les coquilles et les rochers pour s'y abriter.

CHAMAILLE n. f. Dispute, querelle bruyante pour des raisons futiles : *Ami, ennemi, nourriture et poison, le vin était sans cesse mêlé aux pensées, aux effusions et aux chamailles de leurs familles* (G. Duhamel).

CHAMAILLER (SE) v. pr. (de l'anc. franç. *chapeler*, frapper, et *maillier*, de même sens). Se disputer, se quereller pour des riens : *Les chasseurs de casquette tous debout et se chamaillant* (A. Daudet).

CHAMAILLERIE n. f. Petite querelle : *A la fin de leur vie, les amants illustres qui coururent les routes, [...] peut-être ne se souvenaient-ils plus que de chamailleries dans de tristes chambres d'hôtels* (Mauriac).

CHAMAILLEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à se quereller.

CHAMAILLIS n. m. (de *chamailler*). LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Bruit produit par des gens qui se battent, qui se querellent, qui discutent vivement ; querelle : *Ce chamaillis esthétique nous permet de regagner, plus calmes, le salon* (Colette) ; et, *par anal.* : *Les chardonnerets menaient leur chamaillis* (H. Pourrat).

CHAMALIÈRES, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), à l'O. de Clermont-Ferrand, dont elle constitue un faubourg résidentiel ; 11 473 hab. (10 878 aggl.) [*Chamaliérois*]. Belle église en partie romane. Fabriques de motocyclettes et de vélomoteurs. Brasserie. Imprimerie. Carrières.

CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE, comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le bassin du Puy, sur la Loire ; 529 hab. (157 aggl.). Le village possède une des plus belles églises romanes du Velay, restes d'un couvent.

CHAMAN ou **CHAMANE** [ka] n. m. (pâli *samana*, religieux). Nom donné aux sorciers de l'Asie septentrionale et, par extension, aux sorciers de toutes les sociétés inférieures.

CHAMAN, v. frontière du Pākistān occidental, terminus de la voie ferrée de Quetta à l'Afghānistān ; 6 650 hab.

CHAMANISME [ka] n. m. Ensemble de pratiques magiques de certains peuples ouraloaltaïques d'Asie centrale et septentrionale. — ENCYCL. Le *chamanisme* est principalement répandu parmi les peuplades du N. de la Sibérie ou de l'Altaï : Ostiaks, Tougouses, Samoyèdes, Kamtchadales, etc. Le *chaman* est un prêtre-sorcier qui prétend avoir des relations avec les esprits et pouvoir agir sur eux. Il peut donc guérir ou infliger la maladie, et mener les âmes en sûreté dans l'autre monde ou les laisser errantes aux prises avec les mauvais esprits. Il opère en état d'extase seulement. (→ Biblio.)

CHAMANISTE [ka] adj. Relatif au chamanisme.
◆ N. Adepte du chamanisme.

CHAMARANDE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans la vallée de la Juine, aux confins de la Beauce ; 543 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s. Beau château du XVIIe s., construit par Mansart.

CHAMARRE n. f. (autre forme de *simarre ;* de l'esp. *zamarra*). Vêtement d'homme et de femme au XVe et au XVIe s. ‖ Passementeries, broderies : *Harnaché de chamarres* (Hugo).
— ENCYCL. La *chamarre,* au XVe s., est une ample casaque ouverte de haut en bas, parfois fourrée et froncée aux épaules et au col. Au XVIe s., c'est une longue veste d'homme, faite de bandes de deux tissus alternés.

CHAMARRER v. tr. (de *chamarre*). Rehausser de galons, de passementeries, etc. (surtout au passif) : [Le] *lourd brocart chamarré de soie et d'or* (Fromentin). *Arrivés à l'appartement de l'évêque, de grands laquais bien chamarrés daignèrent à peine répondre au vieux curé* (Stendhal). ‖ Garnir d'ornements éclatants et disparates : *Qui vous a chamarré de la sorte ?*

CHAMARRURE n. f. Ornements divers : *Elle alla encore faire ses dévotions à la chapelle de la Vierge, toute or et chamarrures...* (A. Maurois). ‖ *Fig.* Ornements de mauvais goût ; propos moqueurs, railleries : *La chamarrure du style. Les chamarrures les plus indécentes* (Sévigné).

CHAMARTÍN DE LA ROSA, faubourg de Madrid, sur la route de Burgos ; 100 000 hab. Ancien palais du duc d'Osuna. Industries diverses.

CHAMASITE n. f. (de *Chamas* [Saint-], nom de localité). Minér. Fer météorique nickélifère.

CHAMAVES. Géogr. anc. Peuple de Germanie, qui, au IVe s. apr. J.-C., occupait les terres basses de la Hollande, au nord des bouches du Rhin. Il disparut, battu à plusieurs reprises par l'empereur Julien et par Arbogast.

CHAMBA, ancien Etat de l'Inde, situé dans la région montagneuse du Pendjab ; sa culture brahmanique est apparentée à celle du Gujarāt et à celle des contreforts himalayens. A partir du XVIe s. environ, il fut le siège d'ateliers de peintres d'albums appartenant au groupe *pahāri* (« des montagnes ») de la peinture rājpoute, très proche du style de l'école de Kāngrā.

CHAMBAL, riv. de l'Inde, affl. de dr. de la Yamuna ; 910 km. Issue du versant nord des monts Vindhya, elle sert de frontière entre le Madhya Pradesh et le Rājasthān.

CHAMBALA n. m. Linguist. Langue bantoue* parlée au Tanganyika.

CHAMBARAN (PLATEAU DE), région du bas Dauphiné (Isère), au N. de la vallée de l'Isère. Les terres argileuses pauvres de cette région portent des forêts, mais les vallées de la Galaure et de l'Herbasse constituent des secteurs plus riches (élevage).

CHAMBARD n. m. (déverbal de *chambarder*). *Fam.* Bouleversement : *Cet universel chambard de toutes les valeurs* (Bourget). ‖ Protestation tapageuse, vacarme : *La banque a fermé boutique... Ça a fait un beau chambard, vous pensez !* (R. Martin du Gard).

Chambard (LE), journal satirique illustré, de tendance socialiste, qui parut à Paris de 1893 à 1895.

CHAMBARDEMENT n. m. *Fam.* Action de chambarder ; résultat de cette action : *Une révolution, un chambardement général jailli des profondeurs* (R. Martin du Gard). *Tu es en train d'assister à un extraordinaire chambardement social et tu n'as même pas l'air d'y faire attention* (G. Duhamel).

CHAMBARDER v. tr. (provenç. *chambarda*). *Fam.* Bouleverser, saccager : *Il se muait en un insurgé qui montait à l'assaut du lit, chambardait les chaises* (Huysmans).

CHAMBA(S). V. CHAAMBA(S).

CHAMBELLAGE ou **CAMBRELAGE** n. m. Droit féodal exigé, par les chambellans du roi et des seigneurs, des vassaux qui venaient rendre hommage.

CHAMBELLAN n. m. (francique **kamerling*). Officier de cour qui était chargé de tout ce qui concernait le service intérieur de la chambre d'un prince. ‖ *Grand chambellan,* le plus élevé en dignité des chambellans.
— ENCYCL. Les *chambellans* des rois de France procédaient des *cubicularii* des rois mérovingiens et carolingiens. A l'origine, personnages modestes, valets qui gardaient la chambre à coucher du roi et dépendaient du chambrier*, ils accrurent très vite leur influence et leurs attributions. Au XIVe s., le *premier chambellan* prit le titre de *grand chambellan.* Il avait la charge de la chambre et de la garde-robe ; sous ses ordres étaient les *chambellans* ou *gentilshommes de la Chambre,* les *valets de chambre,* très nombreux, mais dont le titre, dans la plupart des cas, était purement honorifique. A ce service se rattachaient les *fourriers* et *maréchaux des logis.*
L'étiquette réservait au *grand chambellan* le privilège très envié de présenter la chemise au roi. L'insigne de sa dignité était formé de deux clés d'or dont la tige était terminée par une couronne royale. Ces deux clés figuraient dans ses armoiries. Après avoir été supprimée lors de la Révolution, la charge fut rétablie sous Napoléon Ier, subsista sous la Restauration, fut supprimée sous Louis-Philippe et rétablie à nouveau durant le second Empire.

CHAMBERLAIN (sir Neville Bowles), maréchal anglais (Río de Janeiro 1820 - Lordswood 1902). Au service de la Compagnie des Indes en 1837, il y fait d'abord sa carrière, passe dans l'armée des Indes en 1852, et devient commandant en chef des troupes du Bengale (1875), puis chef de la mission militaire anglaise à Kaboul (1878).

CHAMBERLAIN (Joseph), homme politique britannique (Londres 1836 - Birmingham 1914). Il débuta comme homme d'affaires, gérant l'usine familiale de Birmingham avec tant de succès qu'il put abandonner l'industrie à 38 ans, muni d'une belle fortune. Il commençait alors à intervenir dans la politique locale. Il affichait ostensiblement des idées radicales avancées et, brillant orateur, se complaisait à scandaliser ses adversaires, qui le soupçonnaient fort de républicanisme. Maire de Birmingham de 1873 à 1876, il transforma la ville la plus désolante du « Pays noir » en une cité modèle, engageant résolument pouvoirs et fonds publics dans de vastes projets d'urbanisme. Ses réformes lui valurent une réputation nationale.
Il entra au Parlement en 1876 comme député libéral, objet de suspicion non seulement pour les conservateurs, mais encore pour beaucoup de ses collègues libéraux et pour le chef du parti, Gladstone. Son influence croissante sur l'opinion publique, cependant, obligea Gladstone à lui donner le ministère du Commerce (1880). Chamberlain défendit alors publiquement un vaste programme de réformes sociales. Pour l'Irlande, il était, plus que Gladstone, favorable à une ample réforme agraire et à l'abandon des mesures répressives, et il négocia en 1882 le « traité » de Kilmainham* avec Parnell. Il envisageait d'accorder à l'Irlande une certaine autonomie intérieure, mais à condition de ne jamais menacer la cohésion impériale. C'est pourquoi il rompit avec Gladstone et la « vieille garde » libérale en 1886, en entraînant avec lui une grande partie de la nouvelle génération, hostile à l'octroi du « Home Rule » à l'Irlande.
Le nouveau parti libéral unioniste* fut dirigé nominalement par Cavendish, mais en fait dominé par la personnalité de Chamberlain. L'alliance avec les conservateurs, nécessaire, amena les gouvernements conservateurs de lord Salisbury et de Balfour à adopter de nombreuses réformes sociales et politiques. Ministre des Colonies de 1895 à 1903, Chamberlain se fit le champion de l'impérialisme. Le raidissement des Boers du Transvaal, sous l'impulsion de l'intransigeant Krüger, devenait d'autant plus menaçant pour l'avenir de l'Afrique britannique que les puissances étrangères pouvaient tenter de l'exploiter. Bien que se méfiant de C. Rhodes, il ne sut empêcher celui-ci d'organiser le désastreux raid de Jameson*, et la position du ministre, soupçonné de complicité, devint difficile. N'ayant pu négocier un règlement pacifique, il fut contraint à la guerre avec les républiques boers, mais il put ensuite faire conclure la paix de Vereeniging, en 1902, sur des bases généreuses. D'autre part, il avait réglé en 1900 de délicats problèmes pendants entre les colonies australiennes et réalisé leur fédération, accordant enfin le statut de dominion* à cette Fédération australienne et à la Nouvelle-Zélande. Chamberlain préconisait une entente avec l'Allemagne et les Etats-Unis, mais l'attitude louvoyante du gouvernement allemand lui fit abandonner ses projets.
Son idéal d'impérialisme fédéraliste lui fit élaborer un programme d'organisation économique impériale rejoignant son mépris « radical » du libre-échange. Il lança l'idée d'une « préférence impériale » qui, par le jeu des tarifs douaniers, favoriserait les échanges entre les divers pays de l'empire. Devant les réticences de ses collègues, il démissionna en 1903 pour pouvoir entreprendre librement sa campagne. Mais, aux élections de 1906, la coalition unioniste s'effondra. Peu après, une attaque de paralysie l'éloigna définitivement de la vie publique. (→ Biblio.)

CHAMBERLAIN (Basil Hall), philologue et érudit anglais (Southsea 1850 - Genève 1935). Spécialiste de la langue et de la civilisation japonaises, auxquelles il a consacré de nombreux ouvrages.

CHAMBERLAIN (Houston Stewart), écrivain allemand (Portsmouth 1855 - Bayreuth 1927). Anglais de naissance et fils d'un général, il vint étudier en 1885, à Dresde, l'histoire de l'art et la philosophie. Au terme de ses études, il décida de s'établir en pays allemand, à Vienne, où il entreprit un travail

Phot. Press picture Agency, Ullstein, Anderson-Giraudon.

sur Richard Wagner, qui parut en 1894, d'abord en français, et fut traduit en allemand en 1896. Après avoir chanté les mérites de la musique de Wagner, il en tire une philosophie vitaliste et fortement nationaliste. Ces idées, amplifiées et systématisées, font le contenu de son principal ouvrage : *les Fondements du dix-neuvième siècle,* qui parut en 1899. Là, Chamberlain expose une philosophie de l'histoire, et surtout de la civilisation, qui est entièrement raciste ; il cherche à discerner en quoi consistent les forces créatrices d'une culture, qu'il distingue de la civilisation, jugée purement extérieure et sans spontanéité créatrice ; il distingue des civilisations et des peuples « jeunes » opposés à ceux qui sont « âgés », et en arrive à conclure que seul l'esprit des « aryens », représenté en Europe par les peuples d'origine germanique, est fécond et capable d'assurer l'avenir de l'Europe.

Pendant la Première Guerre mondiale, il fut un ardent pangermaniste et demanda l'annexion à l'Allemagne victorieuse de tous les territoires où coulait encore du sang « germain ». Après 1919, il publia des livres de souvenirs et de vulgarisation de sa doctrine, ainsi *Homme et Dieu* (1921).

Ses idées ont été très répandues en Allemagne, et surtout adoptées par les nationaux-socialistes, de sorte que Chamberlain est l'ancêtre direct du racisme hitlérien. Il avait, en 1908, épousé Eva, la fille de Richard Wagner; il s'établit à Bayreuth, où il vécut jusqu'à sa mort en 1927, en contribuant à en faire un centre de racisme. (→ Biblio.)

CHAMBERLAIN (sir Austen), homme politique britannique (Birmingham 1863 - Londres 1937), fils aîné de Joseph Chamberlain. Elu député libéral-unioniste* en 1892, il progressa rapidement dans la carrière politique grâce à l'influence paternelle et à son propre talent. Chancelier de l'Echiquier dans le ministère Balfour de 1903 à 1906, il défendit dans le gouvernement les projets de réforme douanière et de préférence impériale que son père prêchait au-dehors. Il succéda à celui-ci en 1906. Mais il n'avait pas sa personnalité imposante, et Bonar Law lui fut préféré en 1911 pour la direction de la coalition unioniste. Secrétaire pour l'Inde de 1915 à 1917, il entra au cabinet de la Guerre en 1918, puis revint aux Finances (1919-1921), où il entreprit de redresser le crédit britannique au prix d'une sévérité fiscale fortement accrue. Les impôts nouveaux, la part essentielle qu'il prit dans l'accord de 1921 créant l'Etat libre d'Irlande, ainsi que son désir de maintenir l'alliance avec les libéraux pour faire barrage au travaillisme, lui attirèrent de sévères critiques. Aussi la direction du parti conservateur dans lequel s'était fondu l'unionisme, lui échappa une nouvelle fois en 1922. Mais, en 1924, Baldwin refit l'unité du parti et A. Chamberlain reçut le Foreign Office (1924-1929). Il y déploya une grande activité, son principal succès étant la signature, en 1925, du pacte de Locarno. Il donna tout son appui à la Société des Nations et au pacte Briand-Kellogg (1928). Au cours de la période troublée qui suivit, il mit en garde ses compatriotes contre les dangers de l'activité révisionniste en Europe. (→ Biblio.)

CHAMBERLAIN (sir Arthur *Neville*), homme politique britannique (Edgbaston, Birmingham, 1869 - Westbourne, Birmingham, 1940), demi-frère du précédent. Elu député conservateur en 1918, il occupa divers postes gouvernementaux où il se révéla excellent administrateur. Devenu l'un des principaux lieutenants de Baldwin, il fut l'artisan de la réunification du parti en 1924. En 1931, il reçut le ministère des Finances. Luttant contre une conjoncture très défavorable, il engagea l'Etat dans le travail de rajustement de l'économie britannique et participa à l'élaboration des accords d'Ottawa* (1932), qui réalisaient enfin l'un des plus chers projets de son père. Il contribua également à la poursuite des réformes sociales. Aussi succéda-t-il à Baldwin en 1937 comme Premier ministre. Mais l'Europe était alors entrée dans une période de tension dramatique. Tout en mettant l'accent sur l'urgence de l'effort de réarmement, Chamberlain essaya de maintenir la paix le plus longtemps possible en satisfaisant aux revendications qui lui paraissaient justifiables. Lorsque la crise germano-tchèque éclata en septembre 1938, il déploya tous ses efforts en vue d'une conciliation, rencontra Hitler à Berchtesgaden (15 sept.), à Godesberg (22 sept.), et signa les accords de Munich (29-30 sept.). La liquidation de la Tchécoslovaquie en mars 1939, en même temps qu'elle bouleversait brutalement l'équilibre péniblement atteint, signifiait la faillite de sa politique. Dès lors il accéléra les préparatifs de résistance à l'expansion allemande et conclut immédiatement un traité de garantie avec la Pologne, que l'absence d'entente avec l'U. R. S. S. rendait d'ailleurs inopérant, et, lorsque les troupes allemandes envahirent la Pologne, il déclara la guerre à l'Allemagne (sept. 1939). Mais son gouvernement se trouva débordé par les premiers succès allemands et, en mai 1940, il abandonna la conduite du pays à W. Churchill. (→ Biblio.)

sir Neville CHAMBERLAIN et Hitler à Godesberg, le 22 septembre 1938

CHAMBERLAIN (Owen), physicien américain (San Francisco 1920). Il a fait ses études au collège de Dartmouth et à Chicago, où il a passé son doctorat en 1949. Depuis 1958, il est professeur à l'université de Berkeley. En 1955, grâce au bévatron de cette université, il a réalisé, avec Segre, la production de l'antiproton. Tous deux ont reçu le prix Nobel de physique pour 1959.

CHAMBERLAND (Charles Edouard), savant français (Chilly-le-Vignoble, Jura, 1851 - Paris 1908), collaborateur actif de Pasteur, inventeur d'un filtre hygiénique. Il a été, de 1885 à 1889, député du Jura. Il a publié : *Recherches sur l'origine et le développement des organismes microscopiques* (1879), *le Charbon et la vaccination charbonneuse d'après les travaux récents de Pasteur* (1883), *les Eaux d'alimentation dans l'hygiène et les maladies épidémiques* (1885).

CHAMBERLAYNE ou **CHAMBERLEN,** famille d'accoucheurs anglais qui, pendant deux siècles, a conservé le secret du forceps. Cette invention — qui fut perfectionnée depuis — paraît due spécialement à *Peter Chamberlayne l'aîné,* accoucheur de la reine Anne, à Londres, en 1631.

CHAMBERLAYNE (William), médecin et poète anglais (1619 ? - Shaftesbury 1689). Au début de la guerre civile, il rallia le parti royaliste et prit part à la seconde bataille de Newbury. Auteur de *la Pharonnide,* poème épique (1659), qui ne fut pas sans influence sur le style du poète Keats.

CHAMBERS (Ephraïm), publiciste anglais (Kendal, Westmorland, v. 1680 - Islington, Middlesex, 1740). Il écrivit seul une encyclopédie en deux volumes, publiée en 1728 sous le titre de *Cyclopædia ou Dictionnaire universel des arts et des sciences.* C'est cet ouvrage que Diderot fut chargé de traduire en français et qui lui donna l'idée de publier à son tour une « encyclopédie ».

CHAMBERS (sir William), architecte anglais (Stockholm 1726 - Londres 1796). Ayant voyagé dans l'Inde et la Chine, il en rapporta le goût des constructions et des jardins dans le style de ces contrées. Ses principaux travaux sont l'observatoire de Richmond, les constructions et les jardins de Kew, Melbourne House (1770), Somerset House (1776-1786).

CHAMBERS (William), éditeur et écrivain écossais (Peebles 1800 - Edimbourg 1883). Il fonda en 1832, avec son frère Robert, le *Chambers's Journal,* auquel il collabora très assidûment. On lui doit divers ouvrages, dont une *Histoire du comté de Peebles* (1864), et surtout l'édition, en 10 volumes, d'une *Encyclopédie* (1860-1868), qui a été constamment rééditée et remise à jour jusqu'à l'époque actuelle. Il fut lord-provost d'Edimbourg de 1865 à 1869. — Son frère, ROBERT (Peebles 1802 - Saint Andrews (1871), établi d'abord libraire, s'adonna plus spécialement à la littérature et fit paraître, outre maints ouvrages sur l'Ecosse, *The Vestiges of the Natural History of Creation* (1844), qui fit grand bruit, à cause des critiques qu'il renfermait contre les récits bibliques. Associé à son frère pour la publication du *Chambers's Journal,* il y a donné un grand nombre d'articles.

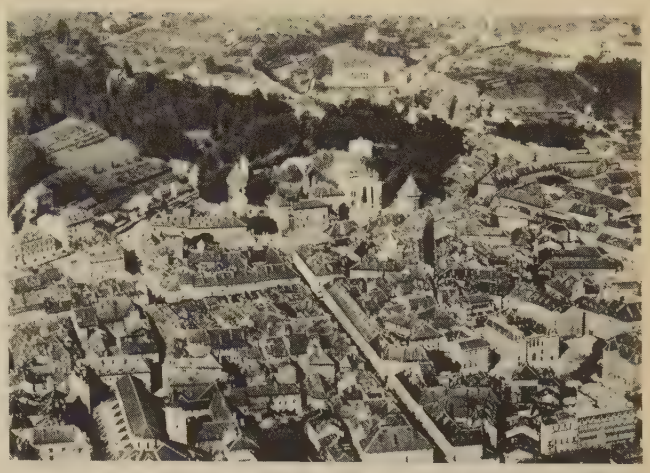

CHAMBÉRY

CHAMBERTIN n. m. Vin rouge, produit par le vignoble de *Chambertin,* comm. de Gevrey-Chambertin.

— ENCYCL. Le *chambertin,* un des premiers vins de Bourgogne, est connu depuis fort longtemps, et son nom lui viendrait de *Bertin,* paysan qui possédait, à côté du clos de Bèze, une vigne dont les produits étaient très estimés, et que l'on désignait dans la contrée sous le nom de *champ de Bertin,* d'où « chambertin ». Cette région comprend, en réalité, les crus de Chambertin proprement dits et de Clos de Bèze, produisant des vins également estimés pour leur finesse et leur bouquet.

CHAMBÉRY : façade de la Sainte-Chapelle

CHAMBÉRY, ch.-l. du départ. de la Savoie, à 553 km de Paris, au confluent de l'Albane et de la Leysse, dans la *cluse de Chambéry,* située entre les Bauges et la Grande-Chartreuse ; 32 139 hab. (28 872 aggl.) [*Chambériens*]. Archevêché. Cour d'appel. La ville est située à l'étranglement maximal de la cluse, au pied du verrou de Lemenc (site de l'ancien établissement romain). C'est un centre régional actif, qui possède des industries : métallurgie, produits chimiques, verrerie, cimenterie, produits alimentaires (chocolats, pâtes alimentaires, vermouth), confection, travail du cuir et du bois, imprimerie, etc. Ses principaux monuments sont : le château des princes de Savoie, restauré au XIXe s. (Sainte-Chapelle gothique à portail classique), la cathédrale Saint-François-de-Sales du XVIe s. (restaurée), la pittoresque fontaine des Eléphants, deux musées, etc. — Aux environs, musée des Charmettes*. Patrie d'Emmanuel-Philibert de Savoie, de Saint-Réal, du comte B. de Boigne, de Joseph et Xavier de Maistre, de C. Polonceau. — L'arrond. a 15 cant., 164 comm. et 133 463 hab.

— Hist. Chambéry (en lat. *Camberiacum*) fut la capitale des comtes puis ducs de Savoie de 1232 à 1562. Détrônée par Turin, elle resta le centre administratif des pays d'au-delà des monts. (→ Biblio.)

Blason de CHAMBÉRY

De gueules à la croix d'argent cantonnée en chef à dextre d'une étoile d'or.

CHAMBIGES, famille de maîtres d'œuvres français des XVIe et XVIIe s., dont les plus illustres sont : MARTIN (Paris ? - † Beauvais 1532). Il travailla à la cathédrale de Sens dès 1489 et y construisit le portail d'Abraham (1501). Il fut chargé d'élever le célèbre transept de la cathédrale de Beauvais (à partir de 1500), collabora à l'érection du pont Notre-Dame à Paris, ainsi qu'à celle du portail et de la tour de la cathédrale de Troyes. — PIERRE Ier (Paris ? - † *id.* 1544), son fils, fut l'un des architectes favoris de François Ier.

sir Austen CHAMBERLAIN

Phot. Compagnie aérienne française, Arch. phot., Manuel, France-reportage.

comte de CHAMBORD

Il travailla à l'Hôtel de Ville de Paris avec Dominique de Cortone, à la *Cour du Cheval-Blanc* de Fontainebleau avec Gilles Le Breton (à partir de 1538), aux châteaux de la Muette, de Challeau et de Saint-Germain-en-Laye. Il construisit pour la famille de Montmorency le château de Chantilly (1527). — PIERRE II (? 1544 - 1615), fils de Pierre Ier, participa aux grands travaux parisiens : le Pont-Neuf (1578), Saint-Merry (1587), la Grande Galerie du Louvre (1595-1603).

CHAMBLEY-BUSSIÈRES, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey), en bordure de la Woëvre; 627 hab. (513 aggl.).

CHAMBLY, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), dans la vallée de l'Oise; 4 248 hab. (4 048 aggl.). Eglise des XIIIe et XIVe s.; volets peints du XVIe s.

CHAMBLY, comté du Canada (Québec), sur la rive droite du Saint-Laurent; 77 931 hab. Ch.-l. *Longueuil.* — Le *canal de Chambly,* entre le village de Chambly-Bassin et Saint-Jean (Québec), permet d'éviter les rapides de la rivière Richelieu.

CHAMBOIS, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le sud du pays d'Auge, sur la Dives; 559 hab. (417 aggl.). Château gardant un donjon du XIIe s. Eglise romane. La jonction à Chambois, le 20 août 1944, des troupes de Patton, venant du sud, avec les Canadiens venant de Falaise, consomma l'encerclement de la VIIe armée allemande après sa vaine attaque sur Mortain*.

CHAMBOLLE-MUSIGNY, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon); 474 hab. (443 aggl.). Vins.

Chambon (le), barrage et centrale hydro-électrique des Alpes (Isère), sur la Romanche, en amont de Bourg-d'Oisans. La centrale E. D. F., alimentée par un lac d'une capacité utile de 49,5 millions de m³, a une puissance installée de 5 600 kW et une productibilité moyenne annuelle de 23,5 millions de kWh.

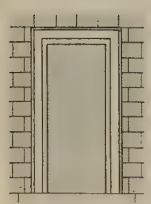

chambranle

CHAMBON-FEUGEROLLES (LE), ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Saint-Etienne), dans la dépression de Saint-Etienne, sur l'Ondaine; 17 695 hab. (11 133 aggl.). [*Chambonnaires*]. Houille; cokerie. Industries métallurgiques : sidérurgie, fonderies, chaudronnerie, laminage, boulonnerie. Pièces pour cycles; lames d'épées. Tissus élastiques. — Aux environs, château féodal.

CHAMBONNIÈRES (Jacques CHAMPION DE), compositeur et claveciniste français (Chambonnières apr. 1601 - Paris ou Chambonnières av. la fin de l'année 1672). Il est issu d'une dynastie de musiciens (v. CHAMPION) et figure, en 1638, comme survivancier de son père dans la charge de joueur d'épinette de la Chambre. L'apogée de sa carrière de virtuose et de professeur se situe entre 1650 et 1655; il danse dans les ballets de Cour, fréquente la meilleure société, dirige un concert privé, dit « Assemblée des honnestes curieux ». Il a de nombreux élèves, dont les Couperin, d'Anglebert, Cambert, Nivers, Lebègue, Hardel, Buret, Gautier, etc. Une soudaine et inexplicable disgrâce survient vers 1656; on cherche, à la Cour, à obtenir sa démission en faveur de son élève L. Couperin, qui refuse. En 1662, il vend sa charge de claveciniste à son élève d'Anglebert. On ne sait rien des dernières années de sa vie. Il laisse des *Pièces de clavecin* qui valent par la grâce, l'esprit, la science, et qui ont servi de modèle à plusieurs générations.

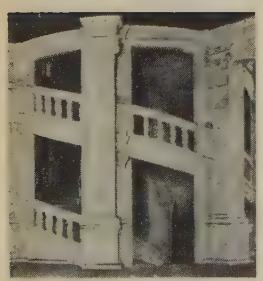

CHAMBORD
escalier du château

CHAMBON-SUR-LAC, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans le massif des monts Dore, près du *lac Chambon,* dû au barrage de la vallée de la Couze par la coulée volcanique du Tartaret; 536 hab. (158 aggl.). Eglise romane. Centre touristique.

CHAMBON-SUR-LIGNON, comm. de la Haute-Loire (arrond. d'Yssingeaux), dans le Velay oriental, à l'O. de la chaîne des Boutières; 3 163 hab. (1 700 aggl.). Tourisme.

CHAMBON-SUR-VOUEIZE, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), au confluent de la Tardes et de la *Voueize;* 1 350 hab. (900 aggl.). Eglise romane : chœur, transept et tour du XIe, nef du XIIe s., clocher-porche du XIIIe s.

CHAMBORD n. m. Etoffe de laine de qualité supérieure, quelquefois mélangée au retordage avec un fil de soie, et employée surtout pour robes de deuil.

CHAMBORD, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne, sur le Cosson; 266 hab. (170 aggl.). Célèbre château de la Renaissance. (V. art. suiv.) — La forêt domaniale, ou *parc de Chambord,* s'étend sur 4 563 ha. Entourée par plus de 30 km de murs, c'est une grande réserve cynégétique. Ses essences sont le chêne rouvre (60 p. 100), le pin sylvestre (20 p. 100), le bouleau (15 p. 100), le pin maritime (4 p. 100) et quelques acacias, érables champêtres, aunes, peupliers. (→ Biblio.)

Chambord (CHÂTEAU DE), un des chefs-d'œuvre de l'architecture française de la Renaissance, à 14 km de Blois, sur l'emplacement d'une maison de chasse des comtes de Blois. Le château forme un rectangle de 156 m sur 117 m, dont les angles sont flanqués de tours cylindriques : le donjon central, à quatre tours, est relié aux tours d'angle de l'enceinte, sur la façade nord-ouest, par des galeries à deux étages; au centre de l'édifice principal se trouve un magnifique grand escalier, dont la cage est faite de deux hélices qui se superposent sans se rencontrer. Les travaux de construction du château, décidés par François Ier, commencèrent vers 1519; les célèbres terrasses, somptueusement décorées (lanternes, pignons, lucarnes, flèches, clochetons, 800 chapiteaux, 365 cheminées), étaient terminées en 1537. On ignore le nom de l'architecte, mais on sait que les entrepreneurs s'appelaient Denis Sourdeau, Pierre Nepveu, dit *Trinqueau* (1524 à 1538), Jacques Coqueau (1556). Habité par les rois de France et surtout par Louis XIV, puis par Stanislas Leszczyński, donné par Louis XV au maréchal de Saxe, démeublé sous la Révolution, Chambord échut comme majorat à Berthier, prince de Wagram (1809). Sous la Restauration, il fut offert par souscription nationale au duc de Bordeaux (1821), qui devint peu après le « comte de Chambord ». Ses héritiers, les Bourbon-Parme, vendirent le château à l'Etat, qui exerça son droit de préemption (1932). [V. pl. RENAISSANCE *française.*]

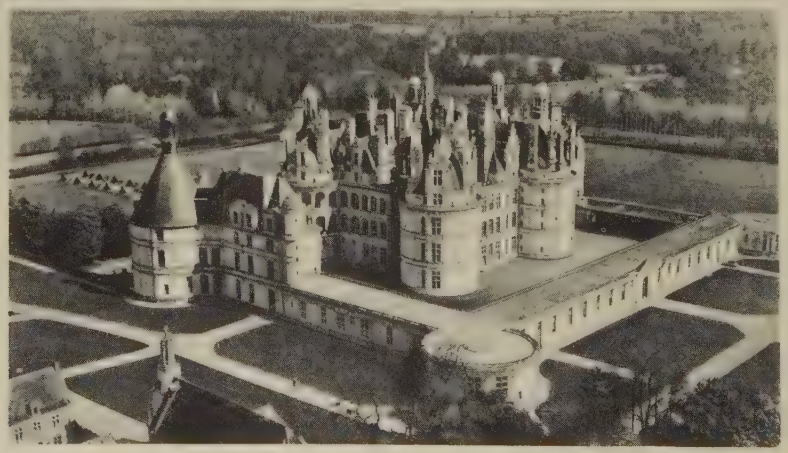

château de CHAMBORD

CHAMBORD (Henri DE BOURBON, duc DE BORDEAUX, comte DE), prince français, dernier représentant de la branche aînée des Bourbons (Paris 1820 - Frohsdorf, Autriche, 1883). Fils posthume du duc de Berry, une souscription nationale lui offrit le domaine de Chambord, dont il devait prendre le nom. Après la mort en exil de Charles X (1836), il devint le prétendant légitimiste au trône de France sous le nom de *Henri V.* Jusqu'à la chute de l'Empire, il se borna, de son exil, à rester en relation avec ses partisans, établissant autour de sa personne une sorte de culte résigné de l'ancienne monarchie. Mais après le 4 septembre 1870, sentant son heure possible, il se posa en prétendant dans trois manifestes successifs (9 oct. 1870 - 8 mai et 5 juill. 1871). Les pourparlers entrepris entre orléanistes et légitimistes semblèrent aboutir lorsque, le 5 août 1873, le comte de Paris se rendit à Frohsdorf et salua le comte de Chambord comme « représentant du principe monarchique en France ». Celui-ci, qui avait épousé en 1846 une princesse de Modène, était sans héritier et sa succession était ainsi assurée aux princes d'Orléans. La Restauration, qui semblait chose faite, échoua devant l'intransigeance de Chambord, qui, dans une lettre à Chesnelong*, déclara qu'il n'acceptait aucune condition à son retour et se refusait à renoncer au drapeau blanc (27 oct. 1873). Comprenant ensuite l'ampleur de sa responsabilité, Chambord se rendit secrètement à Versailles, prétendant apparaître devant l'Assemblée, appuyé au bras de Mac-Mahon. Mais celui-ci, s'estimant engagé vis-à-vis de la majorité, qui venait de juger impossible la Restauration, refusa de jouer ce rôle. Lorsque Chambord mourut, dix ans plus tard, la IIIe République était fondée. (→ Biblio.)

Chambord (À LA) loc. adv. Se dit d'une façon d'accommoder le poisson, et particulièrement la carpe.

CHAMBOULER v. tr. (mot lorrain). *Pop.* Bouleverser : [Le ministre] *n'a pas hésité à chambouler tout son programme pour tes beaux yeux* (J. Romains). *Une Europe chamboulée par les guerres* (A. Arnoux).

CHAMBOULIVE, comm. de la Corrèze (arrond. de Tulle), dans le sud-ouest du Limousin; 1 851 hab. (607 aggl.). Eglise avec clocher roman et portail du XIVe s.

CHAMBOURCY, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), entre les forêts de Saint-Germain et de Marly; 1 169 hab. (935 aggl.). Eglise du XIIe s. Curieux parc du *Désert de Retz.*

CHAMBOURIN n. m. Nom parfois donné par les verriers à un sable blanc et à un verre vert grossier.

CHAMBRANLE n. m. (de *chambrande;* lat. *camerare,* voûter, et de *branler*). Bordure en bois, pierre, marbre ou matériaux agglomérés, qui encadre les cheminées ou bien les baies des portes et des croisées. ‖ *Chambranle à crossettes,* chambranle muni d'oreillons à ses encoignures. ‖ *Chambranle à cru,* chambranle reposant directement sur le sol ou sur l'appui d'une croisée, au lieu d'être porté sur une plinthe.

— ENCYCL. Lorsque la bordure est scellée dans un mur et disposée pour recevoir une porte ou une croisée, on lui donne le nom de « bâti dormant »; la dénomination de *chambranle* est réservée aux bâtis qui, au lieu d'être posés en feuillure comme les bâtis dormants, sont posés en applique sur le nu du mur. Les chambranles de marbre, ou chambranles de cheminées, n'apparaissent dans la décoration intérieure qu'à partir du XVIIe s. Ceux de Versailles, justement célèbres, sont pour la plupart l'œuvre des marbriers Le Gru et Duchesnoy.

CHAMBRAY ou **CHAMBRAI** (Roland FRÉART DE CHANTELOU, sieur DE), écrivain d'art français (Le Mans 1606 - *id.* v. 1676). Richelieu le chargea (1640) d'aller en Italie acquérir divers objets d'art pour l'ornement des Maisons royales et décider Poussin à revenir en France. Il a traduit en français le *Traité de la peinture,* de Léonard de Vinci, et *l'Architecture,* de Palladio; mais il est surtout connu pour son *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* (1650), qui fait date.

CHAMBRAY (Jacques François DE), marin français (Evreux 1687 - Malte 1756). Entré

Phot. Viollet, Arch. phot., Lapie.

dans l'ordre de Malte, il devint bailli et reçut en 1731 le grade de lieutenant général des vaisseaux de la religion (c'est-à-dire de l'ordre). Ses campagnes contre les Barbaresques et les Turcs l'ont classé parmi les plus grands hommes de mer de son siècle.

CHAMBRE n. f. (lat. *camera*, voûte, emprunté au gr.). Pièce d'un appartement, où d'ordinaire on couche : *Chambre d'enfants.* (V. part. *encycl.*, Mobil.) || Toute salle où l'on se réunit pour délibérer, et, *par extens.*, ceux qui se réunissent pour délibérer. || Subdivision d'un tribunal, d'une cour. || *Absol. La Chambre*, la Chambre des députés. || *Par anal.* Cellule dans une masse compacte : *Les chambres d'une ruche d'abeilles.*

— Loc. div. *Chambre garnie*, v. GARNI. || *Chambre à gaz*, v. GAZ. || *Valet, fille, femme de chambre*, domestiques attachés au service particulier d'une personne : *Bien que Claudine fût plus spécialement « fille de chambre », comme on dit au pays, ce n'était pas elle qui déshabillait le soir mademoiselle de Boussac* (G. Sand). || *Pot de chambre*, v. POT. || *Robe de chambre*, vêtement d'intérieur. || *Garder la chambre*, être retenu chez soi par la maladie. || *Mettre une fille, une femme en chambre*, l'établir dans un appartement pour l'entretenir. || *Travailler en chambre*, travailler manuellement dans un appartement, habité bourgeoisement en parlant d'un salarié ou d'un artisan. || *Péjor. Stratège en chambre*, celui qui, sans y connaître grand-chose, porte des jugements assurés sur des questions militaires ou politiques.

— Acoust. *Chambre sourde*, local aménagé en vue de mesures acoustiques, de manière à présenter le minimum de réverbération. (Ses murs, son plafond et son sol sont constitués de manière à absorber les ondes sonores.)

— Agric. et Dr. admin. *Chambre d'agriculture*, organisme représentatif des professions agricoles auprès des pouvoirs publics. (V. part. *encycl.*)

— Anat. *Chambre de l'œil*, partie de l'œil comprise entre la cornée et l'iris, dite aussi *chambre antérieure*, et qui renferme l'humeur aqueuse. (Quant à la *chambre postérieure*, distincte du corps vitré, son existence est purement virtuelle, car la face postérieure de l'iris, la face antérieure du cristallin et les fibres des muscles ciliaires sont en contact.)

— Arm. Logement placé à l'arrière du canon d'une arme à feu pour recevoir la cartouche ou la gargousse avant le départ du coup. || Cavité produite dans l'âme du canon d'une bouche à feu par le battement d'un projectile. (V. CHAMBRER [*se*].) || *Chambre d'un obus*, logement où se place la charge.

— Banq. et Bours. *Chambre syndicale des agents de change*, v. CHANGE (*agent de*).

— Bot. *Chambre* ou *chambre pollinique*, cavité, chez les gymnospermes, à la partie antérieure de l'ovule, sous le micropyle, où le pollen séjourne avant de germer et d'opérer la fécondation. || *Chambre sous-stomatique*, cavité existant sous les stomates. || *Chambre aérifère*, espace aérifère plus grand que les cellules qui le délimitent. || *Chambre humide* (Van Tieghem), dispositif permettant l'examen au microscope des différents stades de développement d'une cellule placée dans un milieu nutritif.

— Chirurg. dent. *Chambre pulpaire*, cavité de la dent, contenant la partie coronaire de la pulpe dentaire.

— Comm. et Dr. admin. *Chambre de commerce et d'industrie*, organisme représentatif des professions commerciales et industrielles auprès des pouvoirs publics. (V. part. *encycl.*) || *Chambre des métiers*, organisme représentatif des professions artisanales auprès des pouvoirs publics. (V. part. *encycl.*)

— Dr. ecclés. Office de chambrier, dans certains monastères. || *Chambre féodale*, salle où le pape recevait l'hommage des princes vassaux de l'Eglise romaine. || *Maître de chambre*, premier officier de la maison d'un pape ou d'un cardinal. || *Chambre apostolique*, v. APOSTOLIQUE.

— Dr. pén. *Chambre civique*, tribunal annexe de la Cour de justice, institué en 1944 pour juger les infractions mineures commises contre la France et ses Alliés pendant l'occupation du territoire français de 1940 à 1945.

— Frigor. *Chambre froide*, pièce maintenue à basse température, servant généralement à la conservation des denrées périssables.

— Hippol. Vide pratiqué dans une selle, un bât ou un collier, afin de garantir l'animal des frottements.

— Hist. Pièce d'un palais, où couche un souverain. || Service de cette partie des appartements, et ensemble des officiers attachés à ce service. || *Grand'chambre*, ou *Chambre du plaidoyer*, ou *Chambre dorée*, principale chambre d'un parlement. || *Chambres assemblées*, réunion de toutes les chambres du parlement. || *Chambre carrée*, chambre établie par François Ier pour l'enregistrement des édits et déclarations. || *Chambres ecclésiastiques*, tribunaux où étaient jugés en appel les procès relatifs à la levée des décimes et autres impôts sur le clergé. (Henri III en institua sept en 1580. On en compta huit en 1596 et même neuf de 1633 à 1743.) || *Chambre étoilée* (*Star Chamber*), chambre du palais de Westminster* où se tenait un conseil royal, organisé par l'Acte de 1487 en commission judiciaire, et qui donna son nom à celle-ci. (Cette commission servait de conseil privé et surtout de cour de justice criminelle, destinée plus particulièrement à punir les violations des proclamations royales. Elle fut abolie en 1641.) || *Chambre impériale*, cour de justice établie en 1495 par Maximilien Ier, empereur du Saint Empire ; elle disparut en 1806. || *Chambres mi-parties* ou *Chambres de l'Edit*, chambres créées par l'Edit de pacification de 1576 auprès des huit parlements de Paris et de province pour juger au civil ou au criminel les affaires dans lesquelles étaient impliqués les Réformés. (Elles comprenaient autant de conseillers catholiques que de conseillers réformés, afin d'assurer aux protestants une justice impartiale. Supprimées en 1585, elles furent rétablies par Henri IV, mais seulement dans quatre villes : Paris, Castres, Grenoble et Bordeaux [édit de Nantes, 1598]. Elles furent supprimées avant même la révocation de l'édit de Nantes [1685].) || *Chambre aux deniers*, juridiction dont relevaient au XIVe s. les dépenses de la Maison du roi et des princes (abolie en 1780). || *Chambres à sel*, tribunaux chargés de juger les affaires relatives à la fabrication, à la vente et à l'impôt du sel. || *Chambre ardente*, v. art. spécial. || *Chambre des comptes*, v. part. *encycl.* || *Chambre de l'échiquier*, v. ÉCHIQUIER. || *Chambres des enquêtes**, *Chambres des requêtes**, v. PARLEMENT. || *Chambre de justice*, juridiction extraordinaire que les rois de France ont établie, dès le XVIe s., pour rechercher et punir les malversations des financiers. || *Chambre de la maçonnerie* ou *Chambre des bâtiments*, v. MAÇONNERIE. || *Chambre de la marée*, v. MARÉE. || *Chambre de la tournelle*, v. TOURNELLE. || *Chambre de réunion*, v. RÉUNION.

— Industr. *Chambre de distillation*, capacité, de forme approximativement prismatique, construite en matériaux réfractaires, dans laquelle s'effectue la distillation de la houille. (V. part. *encycl.*) || *Chambre de plomb*, pièce tapissée de plomb, servant à la fabrication de l'acide sulfurique. || *Chambre de réaction*, récipient utilisé pour effectuer une réaction chimique, par exemple dans les anciens crackings. (On dit aujourd'hui RÉACTEUR.)

— Instit. polit. *Chambre des communes, des lords*, v. COMMUNES, LORDS. || *Chambre des députés*, v. art. spécial et, également, ASSEMBLÉE et CORPS *législatif*. || *Chambre des représentants*, dénomination de la Chambre des députés pendant les Cent-Jours ; dénomination d'un grand nombre d'assemblées parlementaires dans le monde, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique du Nord. (Dans chacun des cinquante Etats, il existe une *Législature* — parfois dénommée *Assemblée générale*, *Assemblée législative* ou *Cour générale* — composée de deux assemblées délibérantes — sauf dans le Nebraska — qui sont la Chambre des représentants et le Sénat ; sur le plan fédéral, le Parlement est constitué par le *Congrès*, composé de la Chambre des représentants* et du Sénat.) || *Chambre représentative*, assemblée à laquelle est donnée mission de représenter la population, mais dont les prérogatives sont variables selon qu'elle a simplement pouvoir *consultatif* ou *délibératif*. (En régime démocratique, les chambres représentatives sont généralement pourvues du pouvoir législatif largement entendu, ainsi que d'un droit de contrôle sur le choix et l'activité du gouvernement.) [V. DÉMOCRATIE, PARLEMENT, PARLEMENTAIRE.]

— Législ. soc. *Chambre syndicale*, syndicat patronal. (Depuis la loi du 21 mars 1884, qui a institué les syndicats professionnels, le terme *chambre syndicale* n'a plus, à proprement parler, de sens juridique ; il est cependant fréquemment employé dans le langage courant pour désigner les syndicats patronaux. Autrefois, il désigna d'abord les groupements professionnels de patrons [la plus ancienne chambre syndicale fut celle des maîtres charpentiers de Paris, organisée en 1808], puis, à partir de 1848, les groupements professionnels d'ouvriers. Il existait également quelques chambres syndicales mixtes. [V. SYNDICATS *professionnels*.])

— Littér. *Chambres de rhétorique*, sociétés littéraires instituées en Artois et en Flandre. (V. RHÉTORIQUE.)

— Mar. *Chambre de chauffe*, compartiment d'un navire où sont placées les chaudières. (On dit aussi CHAUFFERIE.) || *Chambre d'une embarcation*, espace réservé à l'arrière pour les passagers. || *Chambre des machines*, compartiment du navire qui contient les machines motrices. || *Chambre des pompes*, compartiment d'un navire-citerne où sont installées les pompes de manutention du pétrole. (Située entre deux cloisons étanches, elle s'étend sur toute la largeur du navire, et depuis le fond de la coque jusqu'au pont. Sur les grands pétroliers, il y a généralement deux chambres des pompes, l'une à l'avant des citernes, l'autre à l'arrière.) || *Chambre de veille*, local situé à proximité immédiate de la passerelle de navigation, et où sont rassemblés les instruments de navigation : sextants, chronomètres, cartes marines, instructions nautiques, radiogoniomètre, etc. (On dit aussi CHAMBRE DES CARTES OU CHAMBRE DE NAVIGATION.)

— Mat. plast. *Chambre de chargement*, espace prolongeant la cavité d'un moule, pour recevoir la matière à mouler chargée en vrac, quand l'empreinte où est formé l'objet ne peut contenir cette charge.

— Métall. *Chambre de chauffe*, enceinte d'un four dans laquelle on dispose la charge. (On dit aussi LABORATOIRE DE CHAUFFE.) || *Chambre de récupération*, chambre garnie d'un empilage de briques réfractaires. (On y fait passer alternativement les fumées très chaudes qui sortent d'un four, pour réchauffer les briques, puis les gaz froids, air ou gaz combustible, qu'on veut réchauffer avant de les introduire dans le four : on réalise ainsi, sans risque de mélange entre les deux courants, la récupération de la chaleur perdue des fumées par des gaz l'utilisant à nouveau.)

— Min. Vide créé par l'exploitation et qui est, après son achèvement, soit abandonné tel quel, soit remblayé, soit le plus souvent foudroyé. || *Chambre de dépilage*, chambre créée par l'exploitation des piliers de minerai ou de charbon laissés par une première exploitation qui n'était que partielle. || *Par chambres et piliers*, se dit d'une méthode consistant à exploiter la couche par une série de larges galeries parallèles appelées « chambres », entre lesquelles subsistent de longs piliers de charbon ou de minerai : *L'exploitation par chambres et piliers est employée dans les mines de fer de Lorraine.* (Les chambres sont généralement sans soutènement ou avec un simple boulonnage du toit, car le toit est soutenu par les piliers qui bordent les chambres. Si la perte de gisement qui en résulte est acceptable, on abandonne ces piliers ; sinon on les exploite dans une seconde phase de l'exploitation appelée dépilage*.)

— Mus. *Musique de chambre*, v. part. *encycl.*

— Opt. Partie de l'appareil photographique recevant d'une part l'objectif, et d'autre part les surfaces sensibles : *Chambre pliante.* || *Chambre noire* ou *obscure*, boîte close, sauf une légère ouverture, munie en général d'une lentille, par laquelle pénètrent les rayons diffusés par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable. || *Chambre claire*, appareil composé principalement d'un miroir percé d'un petit trou, ou encore d'un prisme, qui permet d'apercevoir en même temps une image optique et un écran sur lequel on dessine l'image. (V. part. *encycl.*)

— Physiq. *Chambre barométrique*, espace vide qui, dans le baromètre à mercure, se trouve au-dessus de la colonne de liquide. (V. BAROMÈTRE.) || *Chambre d'ionisation*, v. IONISATION. || *Chambre de Wilson*, v. WILSON (*chambre de*).

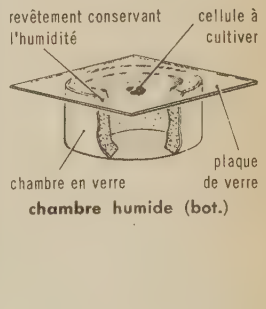

chambre humide (bot.)

— Procéd. *Chambre des appels correctionnels*, section d'une cour d'appel spécialisée en matière pénale. ‖ *Chambre civile*, section d'un tribunal de grande instance, d'une cour d'appel ou de la Cour de cassation, spécialisée dans le jugement des affaires civiles. ‖ *Chambre criminelle, Chambre sociale*, section spécialisée de la Cour de cassation. ‖ *Chambre d'accusation*, v. ACCUSATION. ‖ *Chambre des vacations*, section d'un tribunal ou d'une Cour constituée pour juger les affaires pendant la durée des vacances judiciaires. ‖ *Chambre du conseil*, local attenant à la salle d'audience publique, dans lequel les magistrats délibèrent. ‖ *Par extens.* Le tribunal lui-même réuni dans cette salle pour statuer sur certaines affaires (demandes d'autorisation, divorces, séparations de corps, nomination des mandataires de justice, etc.). ‖ *Chambre des avoués*, des *huissiers*, des *notaires*, v. AVOUÉ, HUISSIER, NOTAIRE.

— Technol. *Chambre à air*, tube de caoutchouc circulaire étanche, gonflé d'air, fermé par une valve* et disposé sur la jante de la roue, à l'intérieur du pneumatique*.

— Télécomm. *Chambre de coupure*, local où aboutissent les extrémités de plusieurs fils ou câbles télégraphiques ou téléphoniques. ‖ *Chambre* ou *boîte de raccordement de lignes souterraines*, chacune des marmites de fonte, dans lesquelles s'effectuent les raccords de câbles télégraphiques souterrains. ‖ *Chambre de compression*, volume d'air compris entre la membrane d'un haut-parleur à compression et les parois du boîtier contenant le système moteur. (Sous l'action des oscillations de la membrane, l'air est comprimé et projeté avec force à travers le pavillon, assurant un débit sonore de grande puissance.)

— Therm. Creuset, vase en terre très réfractaire où l'on met les pipes pour les faire cuire. (On dit aussi POT.) ‖ *Chambre de combustion*, enceinte à l'intérieur de laquelle se produit la combustion d'un carburant ou celle d'un combustible solide ou liquide réduit à l'état de poussière ou de gouttelettes; partie d'un foyer dans laquelle se poursuit la combustion des gaz et des particules dégagés par la couche en ignition. (V. part. *encycl.*) ‖ *Chambre de précombustion*, v. PRÉCHAMBRE. ‖ *Chambre à vapeur*, espace occupé par la vapeur au-dessus du plan d'eau, dans un réservoir ou corps cylindrique de générateur, ou dans un accumulateur de vapeur.

— Trav. publ. *Chambre de chasse*, réservoir souterrain qui, par son écoulement automatique, produit une chasse d'eau entraînant tous les dépôts qui se sont produits dans un système de canalisation d'égouts. ‖ *Chambre d'eau* ou *chambre de mise en charge*, bassin fermé, situé à l'extrémité du canal d'amenée, où viennent déboucher les conduites forcées d'une usine hydro-électrique. ‖ *Chambre d'écluse, chambre des portes* ou *chambre des vantaux*, espace dans lequel se meuvent les portes d'une écluse. ‖ *Chambre d'emprunt*, excavation d'où l'on tire la terre nécessaire pour faire un remblai, quand les déblais provenant des tranchées voisines ne sont pas suffisants; tranchée creusée dans un terrain, afin d'en extraire le sous-sol situé immédiatement au-dessous de la terre végétale.

— Vénер. *Chambre du cerf*, reposée du cerf, lieu où il se met sur le ventre. (Pour le chevreuil, on dit CHAMBRETTE.)

— Vitr. Partie creuse d'une verge de plomb, dans laquelle s'encastrent les vitraux ou les vitres des verrières.

— ENCYCL. Agric. et Dr. admin. Les *chambres d'agriculture* constituent, auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription. Il existe une chambre par département, composée de cinq membres par arrondissement : quatre élus par les agriculteurs, les propriétaires fonciers exploitants ou non, les ouvriers agricoles; un désigné par les organisations agricoles.

Ce sont des établissements publics qui fonctionnent en métropole depuis 1927, d'une façon assez proche de celle des chambres de commerce. Leur financement est assuré par des centimes additionnels aux impôts fonciers. (→ Biblio.)

— Comm. et Dr. admin. ● *Chambres de commerce et d'industrie*. L'origine des chambres de commerce remonte au XVIIe s. (Marseille 1599 et 1650, Paris 1601, 1616 et 1629). Elles ont reçu un statut national en 1701, date à laquelle existent déjà celles de Marseille et de Dunkerque. On crée alors celles de Lyon (1701), Rouen (1703), Montpellier (1704), Bordeaux (1705), La Rochelle (1710), Lille (1714); à Paris les juges consuls et les six corps de marchands jouent un rôle analogue et sont directement représentés au Conseil du commerce du roi. Supprimées en 1791, elles sont rétablies par arrêté des consuls du 3 nivôse an XI. En 1832, leur compétence est accrue et l'élection introduite dans leur recrutement. En 1918, elles sont regroupées en régions économiques, et, en 1960, sont dénommées « chambres de commerce et d'industrie ».

Alors qu'à l'étranger (en Grande-Bretagne notamment), les chambres de commerce sont de simples associations de commerçants, en France ce sont des établissements publics dont le personnel bénéficie d'un statut. Il en est institué au moins une par département. Leurs membres (de 12 à 30; 48 à Paris) sont élus par les électeurs aux tribunaux de commerce, pour six ans; rééligibles, ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans au mois de décembre. Leurs fonctions sont gratuites. Le président est l'organe exécutif de la chambre dont l'Assemblée générale détient tous les pouvoirs. Les chambres ont la personnalité civile; elles sont soumises à la tutelle du ministre chargé de l'industrie (mais ce dernier n'a pas le pouvoir de substitution); leurs actes unilatéraux sont de la compétence du tribunal administratif, et les contrats qu'elles passent de celle des tribunaux judiciaires. Elles établissent un budget annuel en équilibre qui doit être approuvé par l'Administration; leurs ressources sont constituées par des centimes additionnels à la patente, des taxes d'usage et des péages locaux perçus à l'occasion du fonctionnement de leurs services, des subventions, des dons et legs, les loyers de leurs immeubles, leurs emprunts autorisés, etc. Leur mission est triple : 1° *consultative*, les chambres peuvent — et parfois doivent — donner un avis sur toute mesure légale envisagée en ce qui concerne l'industrie et le commerce (elles ne peuvent critiquer les mesures prises); 2° *administrative*, elles peuvent fonder et administrer des établissements à l'usage du commerce (magasins généraux, salles de vente, entrepôts, bancs d'épreuve, expositions, musées, écoles de commerce ou professionnelles, etc.), participer à la construction de logements, administrer la bourse de commerce de la ville de leur siège, etc.; 3° *représentative*. Une assemblée des présidents des chambres de commerce et d'industrie se tient périodiquement. (→ Biblio.)

● *Chambres des métiers*. La création en France des chambres des métiers a été inspirée d'expériences étrangères. Leur statut officiel date de 1925. Ce sont des établissements publics institués par décrets, à raison d'un au moins par département pour : 1° représenter les intérêts professionnels et économiques des artisans; 2° délivrer les certificats artisanaux nécessaires à l'immatriculation au registre des métiers; 3° organiser et réglementer la formation et le perfectionnement professionnels; 4° promouvoir et créer des œuvres d'entraide et d'assistance artisanales; 5° procéder à des enquêtes et études concernant les intérêts généraux des métiers, formuler des avis, émettre des vœux; 6° prêter leur concours au développement de l'organisation professionnelle; 7° créer des sociétés professionnelles de garantie en vue de l'octroi de crédits aux artisans. Leurs membres sont élus pour six ans et indéfiniment rééligibles.

Leur fonctionnement est sensiblement analogue à celui de la chambre de commerce.

— Hist. *Chambre des comptes*. Cette section de la *Curia* regis* aurait commencé à s'individualiser à la fin du XIIe s. sous le nom de *Curia in compotis domini regis*, afin de recevoir les comptes des agents locaux du roi (baillis et prévôts) [vérification des recettes et des dépenses en fonction des états de précision]. Mais elle ne fut érigée en corps constitué que par l'ordonnance de Vivier-en-Brie (janv. 1320); permanente, au contraire du parlement, elle joua un rôle plus important que celui-ci pendant le XIVe s.

Ses tâches se multiplièrent dès lors : *vérification des comptes* de tous les agents financiers du roi (baillis, sénéchaux ou membres de l'administration centrale), ainsi que des dépenses du souverain et des membres de sa famille; *contrôle administratif* de tous les actes de la monarchie ou de la justice entraînant des dépenses ou des recettes (lettres d'affranchissement, de légitimation ou d'anoblissement, actes de franchises, contrats de mariage de la famille royale, donations, grâces ou confiscations accordées à des condamnés, etc.); *juridiction* civile et criminelle sur ses membres et dans les affaires ayant des implications financières et même monétaires jusqu'à la constitution de la Cour* des monnaies (1346), qui lui fut d'ailleurs rattachée jusqu'en 1552; enfin, contrôle des finances extraordinaires jusqu'à la constitution définitive de la Chambre des aides à la fin du XVe s. Chargée de vérifier la conformité des actes financiers du roi avec la législation antérieure, la Chambre s'arrogea dès le XIVe s. les droits d'enregistrement et de remontrances au même titre que le parlement. Mais, au XVIe s., elle s'effaça devant celui-ci sur le plan politique, du fait du caractère technique de ses fonctions, et le roi dut même intervenir pour maintenir ses prérogatives. Les fonctions des membres de la Chambre des comptes se diversifièrent alors, et leur nombre augmenta presque continuellement de Philippe V le Long à Louis XIV; ne comprenant en 1338 que 10 maîtres clercs ou laïcs (futurs maîtres des comptes) et leurs secrétaires particuliers, les 19 petits clercs (nommés auditeurs en 1436), la Chambre des comptes était composée au début du XVIe s. de 2 présidents (le premier, un ecclésiastique, créé en 1381, et dont la charge fut détenue de 1506 à 1789 par la famille Nicolay, le second, un clerc, créé en 1400), 8 maîtres des comptes, 12 auditeurs et 4 correcteurs (dont les deux premiers apparurent en 1395), chiffres portés respectivement en 1582 à 8, 48, 12 et 50, non compris les greffiers et huissiers; enfin, pour représenter le roi, un procureur général et un avocat du roi, pourvus d'offices dès 1454, constituèrent le parquet, organisé en 1480. Le procureur général recevait les comptes des agents du roi et les remettait aux maîtres des comptes, qui les contrôlaient et les transmettaient pour rapport aux auditeurs, puis, pour recherche des erreurs et des omissions, aux correcteurs; les comptes revenaient alors devant les maîtres, qui accordaient quitus, blâmes, sanctions pouvant aller jusqu'à l'amende et la radiation; ce jugement était sans appel, sauf si l'affaire avait des implications criminelles; elle pouvait alors être portée devant la Chambre du conseil du parlement. Limitée dans ses contrôles par la pratique des acquits au comptant et par l'existence de chambres des comptes subsistant dans les provinces annexées (Provence, Bourgogne, Bretagne, Dauphiné), ainsi que par celles qui étaient créées à Montpellier (1523), Rouen (1530), la Chambre des comptes de Paris (qui obligeait pourtant ces dernières à lui adresser un bilan annuel des affaires financières traitées par elles) perdit en fait, au XVIIe s., une grande partie de l'autorité et de l'efficacité acquises au XIVe s. Les chambres des comptes furent, finalement, toutes supprimées en 1790 et remplacées par un bureau de comptabilité, puis par une Commission de comptabilité nationale (an III) et enfin, en 1807, par une Cour* des comptes.

— Industr. On distingue plusieurs types de *chambres de distillation*. Dans la chambre horizontale, dont la plus grande dimension est la longueur, le chargement s'effectue par des orifices ménagés à la partie supérieure, et le déchargement par des portes verticales dont sont munies les deux extrémités; dans la chambre de distillation inclinée, dont la sole et le ciel sont inclinés à 40° environ, le chargement s'opère par le sommet, et le déchargement à la base, par une porte verticale; dans la chambre de distillation verticale, dont la plus grande dimension est la hauteur, le chargement s'effectue par la partie supérieure et le déchargement, par gravité, par le fond.

— Mobil. Le mot *chambre* a servi à désigner indistinctement toutes les pièces d'un logis : il y avait la chambre à parer, la chambre du gîte, la chambre de l'étude, la chambre des bains. « Chambre » désigne plus spécialement de nos jours la pièce où l'on couche, quand on ne l'appelle pas *chambre à coucher*. Jusqu'au début du XIVe s., c'est dans les demeures seigneuriales une pièce unique;

puis elle se dédouble, et la « chambre de retrait », plus facile à chauffer, apparaît à côté de la chambre proprement dite, vaste et ornée, qui devient la chambre de parade où l'on donne audience, où l'on traite ses amis. La décoration des chambres de parements ou de parade est habituellement d'une grande magnificence ; en l'honneur de certains hôtes, on préparait des chambres tendues à leurs armes et à leur devise. Au XVIe s., la séparation est déjà moins marquée ; les Bourbons ont réellement leur lit et prennent leur repos dans la chambre, où les courtisans ont leurs entrées ; mais ce lit est entouré de rideaux et de courtines formant une sorte de réduit où l'on se vêt ou se dévêt à l'abri des regards ; de plus, un espace ménagé entre le mur et le lit prend le nom de *ruelle*. La ruelle est un véritable cabinet de toilette, assez large quelquefois pour y loger un second lit. L'alcôve* fit renoncer peu à peu à l'usage de la ruelle, et la chambre prit un aspect nouveau ; mais elle demeura par excellence jusqu'au XIXe s., la pièce de réception.

Le mobilier subit de grandes transformations ; dans la chambre du Moyen Age, près du lit se tenait la chaire, remplacée par le faudesteuil, puis par des fauteuils. A la fin du XVIIe s., la chambre devenant exclusivement le lieu où l'on dort, la table, le buffet, le dressoir firent place au cabinet, à la commode, à la table à coiffer, aux petits guéridons, à la tricoteuse, à la table de chevet, aux sièges bas et confortables. A partir de 1925, les meubles volumineux tendent à disparaître ; l'armoire est remplacée par le bahut, et le lit par le divan ou le cosy-corner.

— Mus. *Musique de chambre*. Cette expression française provient des coutumes en vigueur à la cour de France au XVIIIe s.

A cette époque, le corps des musiciens de la Chambre, chargé de donner des concerts dans les salons du souverain, ne comprenait que peu d'exécutants, comme le montrent les *Concerts royaux* de Couperin. Cette musique d'intimité a existé de tout temps sous différents noms. Toutefois, cette expression désigne en principe des pièces instrumentales axées sur la forme sonate : d'abord la *sonata da camera*, à 2 dessus et basse ; puis le quatuor d'archets de Haydn et Mozart. Aujourd'hui, ce domaine est très vaste ; l'expression englobe la sonate pour un ou plusieurs instruments, le trio, le quatuor, le quintette, l'air à voix seule ou en duo, les mélodies, les cantates avec accompagnement ou non d'instruments. (→ Biblio.)

— Opt. *Chambre claire*. Cet appareil a été construit par Wollaston, en 1812, pour servir à dessiner des paysages ou des objets. Un prisme à réflexion totale est porté par un système de tiges coulissantes en position invariable relativement à la planche à dessin ; l'œil, placé de telle sorte que l'une des arêtes du prisme partage à peu près également la pupille, voit en même temps, dans le prisme, l'image réfléchie du sujet et, directement, le papier sur lequel on peut aisément suivre avec un crayon les contours du modèle. Lorsque l'objet et le papier sont à la même distance du prisme, l'image est obtenue en vraie grandeur. Pour des distances différentes, on peut réaliser diverses valeurs du grandissement, mais il est alors nécessaire d'utiliser des lentilles pour avoir des images superposées.

La chambre claire peut servir à dessiner les objets vus dans le microscope ou dans d'autres instruments d'optique.

Chambre noire. Le phénomène de la chambre noire était déjà connu de Roger Bacon (XIIIe s.). Si, dans une paroi d'une chambre obscure, on perce un petit trou O, on voit sur le mur opposé se peindre l'image des objets extérieurs. La formation des images dans la chambre noire s'explique aisément : des rayons lumineux émis en tous sens par chacun des points A, B, C des objets extérieurs, seuls peuvent pénétrer dans la chambre noire ceux qui sont compris dans les cônes de sommets A, B, C et s'appuyant sur le pourtour de l'ouverture O ; ces faisceaux lumineux coniques viennent éclairer sur la paroi opposée de la chambre noire de petites surfaces A′, B′, C′ ayant la forme de l'ouverture, qui donnent à l'œil la sensation de points lumineux dont l'ensemble forme une image des objets extérieurs, d'autant plus nette, mais aussi d'autant moins lumineuse que l'ouverture est plus faible. Au XVIe s., des chambres noires portatives furent créées, dans lesquelles l'ouverture fut élargie et garnie d'une lentille convergente ; les images étaient ainsi plus lumineuses et plus nettes, mais elles devaient être reçues à une distance bien déterminée de la lentille. Pour cela, la chambre noire était formée de deux boîtes coulissant l'une dans l'autre, dont l'une portait l'objectif O ; un miroir, placé à 45° à l'intérieur de l'autre, envoyait sur un verre dépoli ou un papier huilé l'image redressée. La chambre noire de Niépce et Daguerre différait peu de la précédente ; mais le miroir était supprimé. La partie mobile portait postérieurement un verre dépoli VV, mobile, pour laisser place au châssis fermé N, destiné à recevoir la surface sensible. A cette dernière disposition, on a substitué la *chambre à soufflet*, pouvant se replier sous un moindre volume pour son transport, et plus légère. (V. PHOTOGRAPHIE, CAMÉRA.)

— Therm. Dans les turbines à gaz, la *chambre de combustion* peut être annulaire ou multiple et répartie radialement autour du propulseur. Dans un moteur-fusée, elle précède immédiatement la tuyère et constitue le lieu de mélange des combustibles, lorsqu'il s'agit de diergols*, ou bien le lieu de décomposition exothermique (contenant éventuellement le catalyseur) dans le cas d'un monergol* ou d'un catergol*. Dans les statoréacteurs, elle se situe dans la partie centrale du propulseur où la section reste constante, et comporte à son intérieur les couronnes d'injecteur de carburant. Dans un moteur à explosion, elle est comprise entre la culasse et la partie du cylindre située au-dessus du piston. Sur les locomotives à vapeur, elle se trouve dans le prolongement du foyer vers le corps cylindrique, avant le faisceau tubulaire.

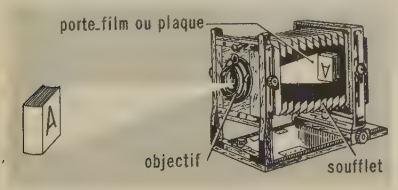

chambre noire (opt.)

Chambre ou **musique de la Chambre**, appellation sous laquelle on désigne un département de la Maison du roi de France, groupant chanteurs et instrumentistes qui se font entendre dans les appartements du prince, et que l'on distingue ainsi des musiciens de la Chapelle, de l'Ecurie et du Cabinet. Au temps de Louis XIV, la Chambre était destinée à donner des concerts privés à la Cour, à participer à des divertissements, à des bals ou à des cérémonies d'apparat.

Chambre ardente, tribunal d'exception qui siégeait déjà en 1547, et qui était composé de membres des cours souveraines et de maîtres des requêtes, pour juger des criminels d'Etat. C'était une voie commode pour se défaire des personnages politiques suspects ou gênants, en sauvegardant les apparences. Les uns disent qu'on l'appela ainsi parce qu'elle condamnait le plus souvent les coupables au supplice du feu ; les autres assurent, avec plus de raison, que la chambre fut ainsi nommée parce que, originairement, elle siégeait dans une salle tendue de noir et éclairée d'un grand nombre de flambeaux. La plus célèbre des chambres ardentes siégea en 1679-1680, à l'Arsenal, pour juger le grand procès dit « des poisons ». Les dossiers provenant de la Chambre ardente sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal.

Chambre des députés, nom donné à l'une des assemblées du Parlement français, à diverses périodes de son histoire.

Organisation des Chambres des députés.

Les Chartes de 1814 et de 1830, ainsi que les lois constitutionnelles de 1875 avaient confié le pouvoir législatif à un Parlement composé de deux assemblées : la Chambre des députés et la Chambre des pairs (1814 et 1830) ou le Sénat (1875). On a souvent qualifié la Chambre des députés de *Chambre basse*, par opposition à la Chambre des pairs, puis au Sénat, qualifiés de *Chambre haute*.

● *Election et vérification des pouvoirs des députés*. Dans le cadre des diverses Constitutions, les modes d'élection* successifs des

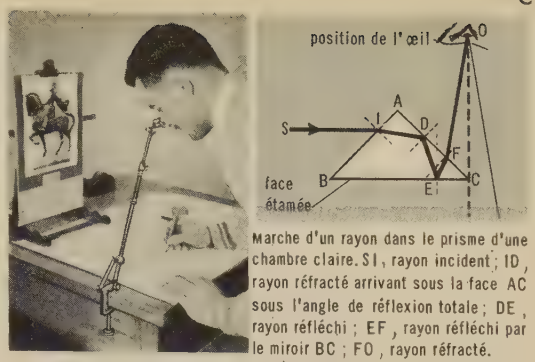

Marche d'un rayon dans le prisme d'une chambre claire. SI, rayon incident ; ID, rayon réfracté arrivant sous la face AC sous l'angle de réflexion totale ; DE, rayon réfléchi ; EF, rayon réfléchi par le miroir BC ; FO, rayon réfracté.

chambre claire (opt.)

députés ont été fixés par des lois ordinaires (toutefois, la Charte de 1814 avait réservé le droit de vote aux seuls contribuables âgés d'au moins trente ans et payant une contribution directe annuelle minimale de 300 F). La première Chambre des députés fut exceptionnellement composée par les membres du Corps législatif. Après les Cent-Jours, une nouvelle Chambre fut élue (402 membres) suivant un système électoral particulier et indirect (l'âge de l'électorat étant exceptionnellement fixé à vingt et un ans). De 1817 à 1848, les élections ont eu lieu au suffrage direct censitaire ; de 1875 à 1940, au suffrage universel. La durée normale du mandat des députés a été de cinq ans de 1814 à 1824 (avec renouvellement partiel d'un cinquième tous les ans), de sept ans de 1824 à 1830, de cinq ans de 1830 à 1848, de quatre ans de 1875 à 1940. A partir de 1824, il a été procédé au renouvellement général de la Chambre à la fin du mandat des députés ou après dissolution, le système du renouvellement partiel ayant été abandonné. Sauf dans la période précédant immédiatement les élections générales, il était procédé au remplacement des députés décédés, déchus ou démissionnaires au moyen d'élections partielles. Le nombre des députés a varié à plusieurs reprises ; il a notamment été de 262 en 1820 et de 620 en 1919. Selon la tradition des assemblées révolutionnaires, inspirée des pratiques des anciens états généraux, la Chambre a toujours procédé elle-même à la vérification des pouvoirs de ses membres. (V. ASSEMBLÉE, *Assemblées nationales de la IVe République* ; MANDAT *représentatif*, VALIDATION.)

● *Statut personnel du député*. V. DÉPUTÉ.

● *Nomination du bureau*. Le bureau est l'organisme qui représente une assemblée délibérante et qui dirige ses travaux. Son rôle est important.

Sous la Restauration, les députés proposaient cinq des leurs au choix du roi, qui désignait le président parmi eux. Sous la monarchie de Juillet et sous la IIIe République, les députés nommaient eux-mêmes leur bureau, pour un an, au début de chaque législature (après validation de la moitié plus un des députés) et de chaque session ordinaire. L'élection avait lieu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième. (V. PARLEMENTAIRE [*procédure*].)

● *Sessions et séances*. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les chambres ne pouvaient se réunir que sur convocation du roi, mais la nécessité de faire adopter le budget par le Parlement ne permettait pas la suspension indéfinie du Parlement. La loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 avait organisé un système complexe de sessions

chambre de combustion (therm.)
1. Dans un moteur-fusée
2. Dans un moteur à explosion

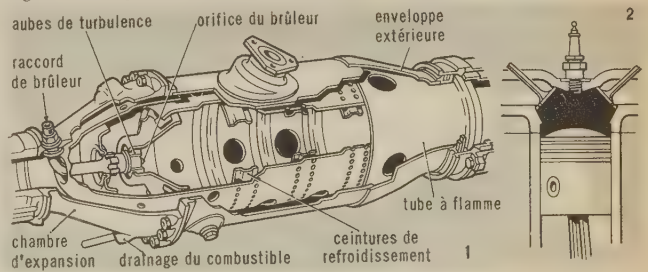

ordinaires et extraordinaires. La session ordinaire commençait le deuxième mardi de janvier et devait durer au moins cinq mois ; le président de la République pouvait ajourner la Chambre, siégeant en session ordinaire, pour une durée maximale d'un mois ; il ne pouvait être procédé à plus de deux ajournements au cours d'une même session ordinaire, la durée des ajournements ne comptant pas dans la durée minimale de la session. Les Chambres pouvaient être convoquées en session extraordinaire dans l'intervalle des sessions, soit à la demande du gouvernement, soit à celle de la majorité des membres composant légalement chaque assemblée. La clôture de chaque session était prononcée par le gouvernement à la date choisie par lui, sous réserve du respect de la durée minimale de la session ordinaire. Au cours des sessions, la Chambre fixait librement la date et l'heure de ses séances. Celles-ci étaient toujours publiques, sauf dans les rares cas où les députés décidaient de se réunir en comité* secret.

Le fonctionnement de la Chambre était organisé par un règlement intérieur qu'elle adoptait elle-même. (V. PARLEMENTAIRE [*procédure*].)

● *Votes.* V. ASSEMBLÉE, *Assemblées nationales de la IVe République,* et PARLEMENTAIRE (*procédure*).

● *Bureaux et commissions.* Les députés étaient répartis en bureaux égaux par voie de tirage au sort. Ces bureaux avaient pour attributions d'examiner les dossiers des élections contestées (v. ASSEMBLÉE, *Assemblées nationales de la IVe République*), de désigner les membres des commissions parlementaires (jusqu'à ce que ce rôle soit confié, en 1910, aux groupes politiques) et d'étudier les projets de loi avant leur discussion en séance plénière. Cette dernière attribution fut très rapidement confiée à des commissions spéciales et temporaires, puis à des commissions générales permanentes. (V. PARLEMENTAIRE [*procédure*].)

La Chambre procédait parfois à la nomination d'une commission d'enquête.

● *Groupes parlementaires.* Au sein de la Chambre, les députés se regroupaient suivant leurs affinités parlementaires. Mais c'est seulement en 1910 que le règlement intérieur a reconnu officiellement l'existence de ces groupes. (V. PARLEMENTAIRE [*procédure*].)

● *Attributions de la Chambre.* La Chambre avait des attributions de contrôle, des attributions législatives et des attributions financières. Sous la Restauration, les attributions de contrôle s'exerçaient par le vote de l'*adresse* (texte par lequel une assemblée faisait connaître au gouvernement son opinion sur les principaux éléments de la politique qui venait de lui être exposée dans le « discours du trône », par lequel le monarque ouvrait la session parlementaire) et par le vote du budget. Sous la monarchie de Juillet, les députés obtinrent la communication des pièces et documents que l'Assemblée ou ses commissions réclamaient (1833), et firent reconnaître tacitement leur droit d'interpellation (1831) ; ce dernier fut consacré par la loi du 13 mars 1873. (Il avait été admis et réglementé par l'Assemblée législative de 1849, supprimé en 1852, puis rétabli par le sénatus-consulte du 8 sept. 1869.) A l'imitation du Parlement britannique, il a été admis qu'un député pouvait poser une *question* orale* à un ministre. Depuis 1909, les députés peuvent également poser des *questions écrites*, publiées au *Journal officiel*, auxquelles il doit, en principe, être répondu dans le délai d'un mois.

Toute loi doit être votée par le Parlement, c'est-à-dire, dans un texte identique, par chacune des deux assemblées. Sous la Restauration, l'initiative législative est réservée au roi. Sous la monarchie de Juillet et la IIIe République, le gouvernement et le Parlement ont l'un et l'autre cette initiative ; le premier dépose des projets de lois, les parlementaires des propositions de lois. Les projets de lois — à l'exception des projets financiers — sont déposés indistinctement sur le bureau de l'une ou l'autre assemblée. Aucune procédure n'ayant été prévue pour régler les différents entre la Chambre et le Sénat, ce dernier a entravé régulièrement l'action des députés, soit qu'il se soit refusé à examiner les textes votés par ces derniers, soit qu'il les ait modifiés d'une façon inacceptable.

La plupart des Constitutions françaises ont reconnu explicitement ou tacitement les attributions financières du Parlement : 1° l'impôt ne peut être voté que par la nation ou ses représentants ; 2° l'impôt ne peut être voté que pour un an ; 3° aucunes dépenses publiques ne peuvent être faites sans le consentement des représentants de la nation ; 4° les représentants de la nation sont en droit de vérifier l'emploi fait par les ministres des deniers de l'Etat. Les lois relatives aux recettes et aux dépenses sont nécessairement soumises à la Chambre des députés d'abord ; le Sénat ne peut augmenter les dépenses consenties par les députés. La règle de la « spécialité », adoptée, en matière budgétaire, en 1817, a permis à la Chambre d'exercer un contrôle serré des administrations. En outre, depuis 1818, le règlement définitif du budget* de chaque exercice écoulé fait l'objet d'une loi, la *loi des comptes,* qui permet la vérification de l'emploi qui a été fait des crédits ouverts.

● *Les rapports entre le gouvernement et la Chambre.* La Charte de 1814 avait posé le principe de la responsabilité ministérielle sans autre précision ; la responsabilité pénale des ministres était prévue, la Chambre des députés pouvant décréter un ministre d'accusation devant la Chambre des pairs. Louis XVIII choisit ses ministres parmi les parlementaires ayant la confiance des chambres, mais Charles X marqua son refus d'appliquer le régime parlementaire* à l'anglaise, à peine esquissé par la Charte. Louis-Philippe accepte une certaine forme du parlementarisme : les ministres doivent avoir tout ensemble sa confiance et celle des Chambres. Sous la IIIe République, sont simultanément reconnues la responsabilité individuelle et la responsabilité collective des ministres. L'usage a fait que cette responsabilité collective pouvait être mise en cause devant la Chambre des députés et devant le Sénat ; cependant, plusieurs chefs de gouvernement ont contesté le pouvoir du Sénat de renverser un ministère (notamment Freycinet, en 1880, et Bourgeois, en 1896).

● *La dissolution.* Les Chartes de 1814 et de 1830, ainsi que les lois constitutionnelles de 1875 ont donné au chef de l'Etat le pouvoir de dissoudre la Chambre des députés. Les Chartes de 1814 et de 1830 n'avaient pas limité ni réglementé le pouvoir de dissolution royal. La loi du 25 février 1875 avait simplement subordonné le pouvoir de dissolution du président de la République à l'accord du Sénat. Sous la IIIe République, le droit de dissolution était tombé en désuétude, après l'essai malheureux qu'en fit le maréchal Mac-Mahon, en 1877.

Chambres des députés de la Restauration.

● *Chambre des députés des départements (4 juin 1814-20 mars 1815).* Cette assemblée était composée des anciens membres du Corps législatif. Son rôle fut relativement passif, les députés n'ayant pas eu, sous l'Empire, l'expérience de l'opposition, et aucun ministre n'ayant été pris en son sein. Ne redoutant pas un vote hostile, le gouvernement lui laissa spontanément élargir ses prérogatives, en particulier en matière financière. Pourtant, une double opposition à la politique gouvernementale s'esquissa peu à peu, la gauche s'opposant au rétablissement de la censure et ne votant la loi sur la presse qu'après l'avoir fait amender (10 juill. 1814), la droite contestant certains articles de la loi de finances relatifs à la vente des biens nationaux (bois), qui ne fut adoptée que par une majorité réduite (3 sept.). L'opposition s'étant accrue à la fin de 1814, seuls quelques députés participèrent à la session extraordinaire convoquée le 7 mars 1815, à la suite du débarquement de Napoléon Ier en France ; ses membres n'étant pas assez nombreux pour délibérer valablement, la Chambre put se retirer sans s'être prononcée pour ou contre le régime (20 mars 1815).

● *Chambre introuvable.* Elue au suffrage censitaire les 14 et 22 août 1815, elle siégea du 7 octobre 1815 au 29 avril 1816 et fut dissoute le 5 septembre 1816. Louis XVIII, imposé par les armées étrangères (et non rappelé au pouvoir par des représentants de la nation), après une brève période de concessions prudentes à une opinion qui paraissait fortement influencée par l'esprit républicain, se laissa dominer par son entourage et laissa pratiquer une politique de réaction violente (Terreur blanche). Les élections furent faites, à ce moment, à partir de collèges d'arrondissement et de département (conformément au sénatus-consulte de l'an X), et selon des ordonnances modifiant arbitrairement les dispositions de la Charte (âges de l'électorat et de l'éligibilité abaissés, nombre total des députés porté à 402). L'indemnité parlementaire fut, en outre, supprimée. D'autre part, les éléments principaux de l'opposition étaient ou emprisonnés, ou cachés, ou intimidés. Les députés élus furent le plus souvent des hommes nouveaux, aisés, et d'un royalisme résolu et sans nuances (« ultraroyalistes », « ultras »). Seuls quatre ou cinq députés avaient une sympathie notoire pour les idées révolutionnaires. Louis XVIII, agréablement surpris, déclara cette chambre « introuvable ». Le ministère en place, assez libéral (Talleyrand, Fouché, Gouvion-Saint-Cyr), dut se retirer, et fut remplacé par celui du duc de Richelieu avant l'ouverture de la session (sept. 1815). Le roi choisit pour présider la Chambre Lainé, avocat célèbre pour son opposition à l'Empire. L'unanimité des députés les dispensa de se diviser en partis, et la règle du vote secret ne permit pas de délimiter avec précision les tendances qui se firent jour lors des scrutins. La Chambre vota une série de lois d'exception suspendant la liberté individuelle, punissant de déportation les auteurs de propos et d'écrits séditieux, rétablissant les cours prévôtales d'Ancien Régime (v. TERREUR* BLANCHE), bannissant les ex-Conventionnels régicides. Dominée par Bonald, La Bourdonnais, Corbière, elle dut être modérée par le gouvernement et inquiéta les souverains étrangers eux-mêmes, notamment le tsar Alexandre Ier, qui poussa Decazes et Richelieu à obtenir du roi sa dissolution.

Au lieu d'être renouvelée par cinquième au bout d'une année, elle fut donc entièrement dissoute par ordonnance royale en septembre 1816, la session ayant été close dès avril, juste après le vote du budget.

● *Chambre des députés de 1816-1823.* Elue en octobre 1816, elle se réunit, pour sa première session, du 4 novembre 1816 au 27 mars 1817, et fut renouvelée par cinquième tous les ans. Après l'ordonnance de dissolution de la Chambre introuvable, le nombre des députés fut ramené à 262. L'analyse du résultat des élections révèle une forte poussée des constitutionnels ou doctrinaires (Decazes), qui, partisans d'une monarchie tempérée, devaient rallier les suffrages de la moyenne bourgeoisie et jouissaient de la confiance du roi. A l'extrême gauche avait pris corps un groupe libéral, le groupe des indépendants, héritier, en partie, de la tradition révolutionnaire, et qui combattait le régime parce qu'il était trop autoritaire, alors qu'à l'extrême droite de l'Assemblée les ultras, qui constituaient encore un important groupe parlementaire d'une centaine de membres, avaient perdu le contrôle du Parlement, que seules des circonstances exceptionnellement favorables avaient pu leur assurer en 1815. La majorité parlementaire, qui vota la loi électorale de Lainé (1817) et la loi militaire de Gouvion-Saint-Cyr (1818), conserva sa cohésion jusqu'en 1820, bien que, au rythme des renouvellements partiels, elle se fût effritée régulièrement sur sa gauche au profit des libéraux (25 en 1817, 45 en 1818, 90 en 1819). Mais, à partir de 1820, l'axe de la majorité se déplaça vers la droite, en partie du fait des circonstances, notamment de l'assassinat du duc de Berry. En 1820, la loi du double vote, qui favorisait les gros propriétaires, fut d'abord en butte à l'opposition conjuguée de la droite et de la gauche, puis passa grâce à la réunion des voix de la droite et du centre. L'hostilité très violente des libéraux à la politique de répression totale et à l'intervention française en Espagne au profit d'une monarchie absolue (expulsion de Manuel le 4 mars 1823, suivie du départ de 60 autres députés), les succès de plus en plus importants remportés par les ultras lors des élections partielles, en partie grâce à la pression gouvernementale (élection de 8 libéraux seulement, sur 86 sièges à pourvoir, en 1823), assurèrent le gouvernement de la victoire en cas d'élections générales. Il se décida donc à dissoudre la Chambre (24 déc. 1823).

● *Chambre retrouvée ou Chambre septennale (1824-1827).* Réunie le 23 mars 1824, cette Chambre, comme précédemment la Chambre introuvable, fut caractérisée par le triomphe des ultras et la disparition quasi totale de l'opposition de gauche (19 membres). Villèle, soucieux de faire durer cette assemblée qui lui paraissait devoir le seconder, lui fit voter sans peine la prolongation de sa durée à sept ans (juin 1824), mais beaucoup plus difficilement l'indemnisation du milliard des émigrés, en août 1825 (qui provoqua une opposition bien plus vive encore dans le pays), et, si elle vota le rétablissement du droit d'aînesse, elle ne put faire appliquer la loi, du fait de l'opposition de la Chambre des pairs (avr. 1826). Les manifestations publiques répétées (obsèques du général Foy, de Talma, de Manuel, etc.) et les querelles violentes autour de la loi sur la presse (12 mars 1827) amenèrent Villèle à clore rapidement la session de la Chambre. Le 6 novembre 1827, elle était dissoute, n'ayant duré que trois ans.

● *Chambre des députés (5 févr. 1828-17 mars 1830).* Cette assemblée, élue le 17 novembre 1827, fut dissoute en 1830. Malgré la pression officielle, l'opposition, remarquablement organisée (société des Amis de la liberté et de la presse, de Chateaubriand; société « Aide-toi, le ciel t'aidera », de Guizot), sortit victorieuse des élections; la droite eut 75 élus, la gauche 170, alors que les gouvernementaux n'avaient emporté que 125 sièges sur 370. Cet échec électoral contraignit le ministère Villèle à se retirer (8 janv. 1828); il fut remplacé par un gouvernement plus libéral, dirigé par le ministre de l'Intérieur, Martignac, dont la politique ne donna satisfaction ni à la majorité parlementaire ni au roi (loi sur la presse, en particulier, jugée insuffisante par la gauche et trop libérale par la droite; ordonnances du 16 juin sur l'école, etc.).

La progression régulière de la gauche aux élections partielles, le refus de l'Assemblée d'accorder la priorité au projet gouvernemental de réforme de l'organisation communale sur celui de réforme de l'organisation départementale, contraignant Martignac à retirer les deux projets, n'aboutirent qu'au renvoi de Martignac (6 août), qui fut remplacé par le prince de Polignac (8 août 1829), ce qui renforça la cohésion de l'opposition; celle-ci, lors de la session du 2 au 19 mars 1830, répondit au discours du trône par l' « Adresse des 221 » (contre 181), défendant les droits de la nation face à ceux du roi et demandant à celui-ci un gouvernement qui fût le reflet de la majorité parlementaire.

Mécontent, le gouvernement démissionna et prononça la dissolution de la Chambre (ordonnance du 16 mai 1830).

Chambres des députés des départements de la monarchie de Juillet (1830-1848).

● *Première Chambre des députés des départements (3 août 1830-20 avril 1831).* Elue le 23 juin et le 3 juillet 1830, cette Chambre était en réalité la dernière de la seconde Restauration. Ses membres (270 opposants de gauche et seulement 145 gouvernementaux), ne tenant aucun compte de la dissolution prononcée par l'ordonnance du 26 juillet, se réunirent spontanément en assemblée générale; une soixantaine d'entre eux prirent alors l'initiative d'inviter le duc d'Orléans à assumer la charge de lieutenant général du royaume. Réunie le 3 août, l'assemblée approuva la charte révisée et appela au trône Louis-Philippe (7-9 août 1830), puis dut compléter ses effectifs du fait de nombreuses démissions (52), invalidations (18), etc., par les élections du 22 octobre, qui renforcèrent la gauche, ce qui permit au parti du Mouvement d'assumer le pouvoir avec Dupont de l'Eure (automne 1830) et Laffitte (nov. 1830-13 mars 1831). Mais, le roi ayant fait appel, pour diriger le gouvernement, au chef du parti de la Résistance, Casimir Périer, celui-ci procéda à la dissolution de la Chambre le 31 mai 1831.

● *Deuxième Chambre des députés des départements (23 juill. 1831-24 mai 1834).* Elue le 5 juillet 1831, elle comprit 200 députés nouveaux, revendiqués à la fois par les deux partis du Mouvement et de la Résistance. Mais l'opposition se renforçant, le gouvernement dut dissoudre l'assemblée (25 mai 1834).

● *Troisième Chambre des députés des départements (31 juill. 1834-15 juill. 1837).* Cette assemblée fut élue le 21 juin 1834. Les élections furent un triomphe pour les conservateurs; elles renforcèrent le parti de la Résistance aux dépens du parti du Mouvement, c'est-à-dire de la gauche. Mais la forte majorité conservatrice ne put maintenir sa cohésion jusqu'à la fin de la législature, le roi, désireux de gouverner seul, s'efforçant d'opposer les uns aux autres ses principaux chefs. Finalement, le parti de la Résistance se divisa en trois tendances parlementaires : *centre droit,* favorable à l'action personnelle du souverain (Molé, Guizot); *centre gauche,* désireux de contrôler le roi (Thiers); *tiers parti,* qui groupa autour de Dupin une centaine de députés indécis, mais qui assuraient la formation d'une majorité. Les députés du parti du Mouvement se divisèrent également en *gauche dynastique,* fidèle à la monarchie, mais défendant le double idéal de liberté et d'aide aux peuples opprimés de 1830 (Odilon Barrot), et en *gauche radicale,* opposée au régime (Laffitte, Dupont de l'Eure) et comprenant même des républicains (Garnier-Pagès). La succession des crises ministérielles, la violence de l'opposition, qui rejeta les projets de lois répressives, ainsi que l'attribution d'un apanage au duc de Nemours par 211 voix contre 209 (7 mars 1837), aboutirent à la dissolution de l'assemblée (30 oct. 1837) sur la demande de Molé, président du Conseil depuis le 16 avril.

● *Quatrième Chambre des députés des départements (18 déc. 1837-31 janv. 1839).* Cette assemblée fut élue en octobre 1837. Malgré la pression administrative, le tiers parti se renforça aux dépens des gouvernementaux. Mais cet échec fut compensé par le recul de l'opposition d'extrême droite (législative) et d'extrême gauche (cette dernière, se trouvant de plus disloquée par suite du refus de la gauche dynastique, s'associa plus longtemps aux républicains de la gauche radicale). Aucune majorité stable ne se dégageant, cette chambre ingouvernable dut être dissoute le 2 février 1839.

● *Cinquième Chambre des députés des départements (23 déc. 1839-11 juin 1842).* Cette assemblée fut élue le 2 mars 1839. Malgré la pression administrative, les candidats gouvernementaux subirent un échec plus net qu'en 1837. Finalement, après avoir rejeté, avec l'appui populaire, un projet de dotation du duc de Nemours à l'occasion de son mariage, la Chambre contraignit pour la première fois le roi à choisir pour chef du gouvernement un membre du centre gauche, Thiers, soulignant ainsi le net déplacement vers la gauche de l'axe de la majorité parlementaire. Celle-ci appuya les mesures libérales du gouvernement, ainsi que sa politique extérieure; enfin, sur l'initiative du tiers parti, fut posé le problème de la double réforme parlementaire et électorale, qui échoua à quelques voix près (1842).

Mais, depuis octobre 1840, la Chambre avait rompu avec le gouvernement, à la tête duquel le roi avait placé Guizot, en remplacement de Thiers. Ne disposant plus que de 8 voix de majorité, le président du Conseil décida de dissoudre l'assemblée (12 juin 1842).

● *Sixième Chambre des députés des départements (26 juill. 1842-3 juill. 1846).* Elue le 9 juillet 1842, la nouvelle Chambre fut caractérisée par une représentation accrue de la gauche, autour de Ledru-Rollin et du républicain Hippolyte Carnot. Cette opposition renforcée ne suscita toutefois pas beaucoup d'embûches au gouvernement stable de Guizot, et s'en tint surtout à la revendication de l'extension du droit de suffrage et à l'interdiction du cumul du mandat de député et d'une fonction officielle rémunérée. Après s'être opposée violemment au gouvernement lors de l'affaire Pritchard (1845), elle évita tout risque de crise ministérielle et fut finalement dissoute le 3 juillet 1846.

● *Septième Chambre des députés des départements (17 août 1846-24 févr. 1848).* Assemblée élue le 1er août 1846; elle marqua le triomphe du conservatisme, l'opposition perdant 55 membres. Mais une série d'événements fâcheux (crise économique qui débute en 1846; crise morale : affaire Teste*-Cubières*; assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin par son mari) irrita l'opinion et rendit plus facile la tâche de l'opposition parlementaire. A la Chambre, Duvergier de Hauranne réclama alors la réforme électorale (abaissement du cens à 100 francs et adjonction des capacités), tandis que Charles de Rémusat soutenait un projet de réforme parlementaire (exclusion de la Chambre des fonctionnaires dont la carrière administrative était liée à leur fidélité politique au gouvernement). N'ayant pu obtenir un vote favorable de la Chambre, l'opposition dynastique ou républicaine déclencha la campagne des banquets, qui exalta les passions mais qui fut interdite par le gouvernement, ce qui provoqua de violents incidents de séance, les 7, 8 et 10 février. Ces événements aboutirent à la Révolution de février 1848. Finalement, la Chambre, qui venait d'accueillir comme régente la duchesse d'Orléans au nom du comte de Paris, fut dissoute le 24 février 1848 par le gouvernement provisoire de la République.

Chambres des députés de la IIIe République.

● *Première législature (8 mars 1876-25 juin 1877).* La Chambre des députés, élue au suffrage universel direct à deux tours

les abréviations correspondant à ce tableau sont données page 821

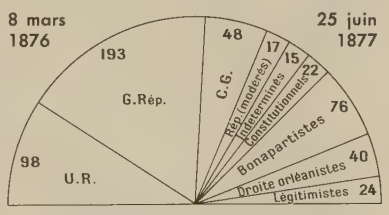

première législature, 533 sièges

(20 févr. et 5 mars 1876), eut, par suite de l'abstention de plus de 25 p. 100 des électeurs inscrits, une large majorité républicaine, qui avait été assurée grâce à l'union des gauches pendant la période électorale, alors que, parmi les conservateurs (bonapartistes, royalistes et monarchistes divers) en net recul, les divergences politiques opposant légitimistes et orléanistes avaient permis aux bonapartistes d'obtenir une plus large représentation parlementaire. La majorité, comprenant essentiellement les deux groupes de l'Union républicaine (Gambetta) et de la Gauche républicaine (Jules Ferry), ne tarda pas à entrer en

source : « Encyclopédie permanente de l'Administration » nº 147, décembre 1954

Les tableaux des Chambres des députés ne peuvent pas être d'une rigoureuse précision. Invalidations, décès, élections partielles ou retardées, scissions dans les groupes parlementaires, démission de certains de leurs membres, impossibilité, en particulier jusqu'à la neuvième législature incluse, de classer certains députés dans des groupes politiques déterminés, les divergences entre les sources, enfin, expliquent pourquoi les chiffres que nous fournissons peuvent être sujets à critique. De plus, les groupes parlementaires n'ayant pas eu d'existence légale avant 1910, la liste de leurs membres ne pouvait être insérée dans les publications officielles et leur dépôt n'était pas obligatoire. D'autre part, les habitudes parlementaires antérieures à 1910 contribuent à rendre difficile une évaluation arithmétique d'une extrême précision (adhésion de certains élus à plusieurs groupes politiques, coexistence de ces derniers avec des groupes qui unissaient à titre individuel les députés adoptant une attitude commune sur un problème déterminé, tel le groupe de l'enseignement laïque en 1902, etc.).

Pour les neuf premières législatures, nous ne pouvons arrêter à une date déterminée la composition des groupes parlementaires, puisque nous avons établi cette dernière à partir de documents d'origines différentes. Nous indiquons, d'autre part, aux lecteurs que les dates qui sont mentionnées au début de chacun de nos articles et rappelées en tête de chacun des hémicycles des neuf premières législatures sont celles de la première séance de la première session et de la dernière séance de la dernière session de chacune des Chambres des députés. Enfin, nous précisons que le nombre total des députés figurant dans nos hémicycles ne correspond pas obligatoirement à l'ensemble des sièges pourvus, mais à ceux pour lesquels nous avons pu trouver des renseignements assez précis pour les répartir entre les groupes ou les indéterminés.

conflit avec le maréchal Mac-Mahon, président de la République, ainsi qu'avec le Sénat, à légère majorité conservatrice (2 voix). Le chef de l'Etat lui imposa (9 mars) un ministère de centre gauche, présidé par Dufaure (républicain conservateur et catholique), alors que l'Assemblée indiquait une orientation politique nettement différente en élisant pour président Jules Grévy (14 mars).

Cette opposition de la Chambre, accentuée par l'anticléricalisme de ses membres, aboutit à la chute des deux premiers gouvernements de la législature : celui de Dufaure, qui n'obtint pas le vote des crédits demandés en faveur du clergé et qui se vit reprocher le refus des honneurs funèbres au musicien Félicien David (2 déc. 1876) ; celui de Jules Simon, constitué le 13 décembre, auquel l'assemblée demanda de réprimer les menées ultramontaines (4 mai 1877). Le président Mac-Mahon ayant alors reproché à Jules Simon son manque d'autorité, celui-ci dut démissionner (16 mai 1877) ; un gouvernement d'union des droites, présidé par le duc de Broglie, fut constitué, mais la Chambre se prononça contre lui, par 363 voix contre 143. Le président de la République dut alors dissoudre l'assemblée (25 juin 1877).

● *Deuxième législature (7 nov. 1877-29 juill. 1881).* L'assemblée fut élue les 14 et 28 octobre 1877. Malgré les efforts du ministre de l'Intérieur, Fourtou (épurations administratives, candidatures officielles partagées entre les bonapartistes, les légitimistes et les orléanistes, etc.), les 363 revinrent 318 (dont 293 opposants du 16 mai). Le succès était dû en partie au talent de Gambetta, qui avait prévenu le président de la République qu'en cas de victoire républicaine il lui faudrait « se démettre ou se soumettre », et qui avait fait prévaloir chez les républicains le principe de la candidature unique.

La forte participation électorale (environ 80 p. 100 des inscrits), l'attribution de la presque totalité des sièges dès le premier tour, le 14 octobre 1877 (10 députés seulement élus au scrutin de ballottage du 28 octobre), s'expliquent par l'importance de l'enjeu politique et par le fait que, en général, deux candidats seulement (un républicain et un conservateur) se disputaient les suffrages dans chaque circonscription. Les conservateurs (en particulier les bonapartistes, qui élargirent encore leur audience dans le pays, surtout dans le Sud-Ouest) revenaient plus nombreux. Mais les républicains, quoique réduits en nombre, conservaient une nette majorité, qui groupa, à la fin de 1878, près de 400 députés, à la suite de l'élection de 6 républicains aux colonies et de la non-réélection presque générale des 70 candidats « officiels » invalidés par la Chambre.

Mac-Mahon fut contraint d'accepter la démission du duc de Broglie (10 nov.), mais la Chambre refusa d'entrer en communication avec le ministère du général de Rochebouët (23 nov.) et de voter le budget.

Le président de la République dut donc « se soumettre » en rappelant Dufaure, avant de se démettre », plutôt que d'accepter les changements proposés par le ministère dans le haut commandement militaire (30 janv. 1879).

La double élection de Jules Grévy à la présidence de la République (30 janv.) et de Gambetta à celle de la Chambre (31 janv.), l'épuration du haut personnel civil et militaire, le vote (19 févr.) du retour des Chambres à Paris, effectif en novembre 1879, le choix du 14 juillet comme fête nationale, le vote hostile de la Chambre des députés à l'égard des congrégations (dissolution de la Compagnie de Jésus, décrets du 29 mars 1880), la proclamation des libertés de réunion et de la presse (lois des 30 juin et 20 juill. 1881) sont les marques indubitables du triomphe définitif d'un régime républicain parlementaire et laïque, sinon anticlérical.

Mais si la nouvelle législature a fortifié le parlementarisme (consultation obligatoire de la Chambre lors de la désignation du nouveau président du Conseil, renonciation de fait du président de la République à son droit de dissolution), elle a été marquée par un éclatement très rapide de la majorité issue des élections, dû à l'hostilité personnelle opposant les chefs du parti républicain.

Le jeu parlementaire fut, dès lors, dominé par la volonté des députés amis de Jules Ferry et de Jules Grévy (Gauche républicaine) d'écarter Gambetta du pouvoir, en raison de sa trop grande popularité et de son tempérament belliqueux, alors qu'il était également combattu à gauche par Clemenceau, qui lui reprochait son opportunisme de même qu'il critiquait la politique coloniale de Ferry en Tunisie ; il en résulta une instabilité ministérielle (Waddington, févr.-déc. 1879 ; Freycinet, déc. 1879-sept. 1880 ; J. Ferry, sept. 1880-nov. 1881) qui provoqua la scission du parti républicain en tendances politiques de plus en plus divergentes.

● *Troisième législature (28 oct. 1881-6 août 1885).* L'assemblée fut élue au scrutin uninominal à deux tours, les 21 août et 4 septembre 1881. Marquées par l'indifférence du corps électoral (29,45 p. 100 d'abstentions), liée en partie à l'absence fréquente

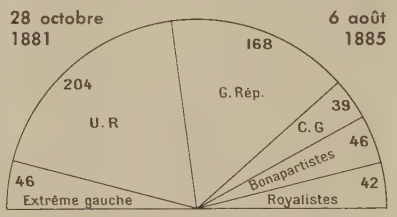

troisième législature, 545 sièges

de candidats conservateurs, les élections furent dominées par la rivalité des partis républicains, dont les uns adoptèrent une politique plus conservatrice (Gauche républicaine de Ferry, Union républicaine de Gambetta), dont les autres (extrême gauche radicale-socialiste de Clemenceau) défendirent, pour la première fois, un programme de réformes sociales ; elles accentuèrent l'effondrement de la droite conservatrice et monarchique (88 sièges) et firent de l'Union républicaine (204 sièges) le groupe dominant de la majorité, dont l'axe se trouva encore déplacé vers la gauche, consacrant le triomphe personnel de Gambetta, qui fut appelé, à la suite de la chute de Jules Ferry sur la question de Tunisie, à constituer le « Grand Ministère » (nov. 1881-janv. 1882). L'hostilité de l'Assemblée envers les fortes personnalités, surtout son opposition à la politique d'intervention française en Egypte et de révision constitutionnelle, enfin l'éclatement de l'Union républicaine, dont l'aile gauche, plus proche de l'extrême gauche radicale-socialiste, forma alors le nouveau groupe de la Gauche radicale, provoquèrent contre Gambetta une coalition de tous les partis, de l'extrême droite à l'extrême gauche, à l'exception de l'Union républicaine, ce qui entraîna sa chute (26 janv. 1882). Après une nouvelle période d'instabilité ministérielle, due à l'impossibilité de constituer un gouvernement sans la neutralité bienveillante, et toujours incertaine, soit de l'extrême gauche radicale-socialiste, soit de la droite conservatrice, la mort de Gambetta (31 déc. 1882) permit à Jules Ferry de regrouper la Gauche républicaine et l'Union républicaine.

Ainsi Jules Ferry put-il faire voter par le Congrès de Versailles (4-13 août 1883) une révision partielle de la Constitution*, complétée par une loi de décembre 1884 supprimant par extinction les sénateurs inamovibles, et faire adopter par la Chambre le scrutin de liste (25 mars 1885). Mais la droite conservatrice et l'extrême gauche radicale, étant hostiles à sa politique coloniale au Tonkin pour des raisons économiques et militaires, le renversèrent le 30 mars 1885, lorsque fut connue l'affaire, d'ailleurs fort exagérée, de Lang Son. La tentative faite alors par H. Brisson, chef de l'aile gauche de l'Union républicaine, pour regrouper les représentants de tous les partis de la majorité en un véritable ministère de *concentration républicaine*, lui permit d'attendre les nouvelles élections, malgré une guerre d'interpellations, de caractère souvent électoral, que lui faisait la Chambre, mais il ne put, en fait, reconstituer l'unité du parti républicain.

● *Quatrième législature (10 nov. 1885-15 juill. 1889).* Les élections des 4 et 18 octobre 1885, au scrutin de liste à deux tours, selon la réforme du 24 mars 1885, furent marquées par un glissement du corps électoral vers les extrêmes et par l'effondrement du centre. La droite conservatrice, qui avait retrouvé son unité depuis la mort du comte de Chambord, en 1883, et qui avait eu l'habileté de ne pas poser officiellement la question de la nature du régime, présenta des listes d'union au premier tour et emporta 176 sièges, contre seulement 127 aux républicains, qui ne purent rétablir la situation, au second tour, qu'en votant pour la liste de gauche la mieux placée ; la discipline républicaine avait donc joué sur le plan électoral avec la même efficacité qu'en 1877. Il n'en fut pas de même au sein du Parlement, où les rivalités de personnes ou d'idéologies disloquèrent le parti du mouvement en quatre groupes : l'*Union des gauches* de Jules Ferry (environ 200 députés), la *Gauche radicale* (40), l'*Extrême-Gauche* (60), dont se détacha le groupe de Rochefort (10), alors que les conservateurs (201) surent s'unir dans la seule *Union des droites* de Mackau.

Cette composition de l'Assemblée la rendit difficilement gouvernable, à moins d'une entente entre l'Union des droites et l'Union des gauches, possible sur le terrain économique et social, mais irréalisable dans la pratique, du fait de leur opposition sur le plan religieux. Tentée par Rouvier, arrivé au pouvoir le 31 mai 1887, après les deux ministères Freycinet et Goblet, elle échoua finalement. Ebranlée par l'affaire Wilson, qui dressa le Parlement contre le président de la République, Jules Grévy, qui venait pourtant d'être réélu (28 déc.) et qui fut contraint de démissionner, l'unité républicaine fut également secouée par la constitution d'un groupe dit « socialiste », auquel adhérèrent 21 députés, en général radicaux-socialistes ; cette unité ne se reconstitua que pour s'opposer à la poussée boulangiste, dont l'ampleur commença à se faire sentir lors du départ du général Boulanger pour Clermont-Ferrand (juill. 1887) et se précisa lors des multiples élections partielles, auxquelles il obtint une large majorité sur un programme de révision constitutionnelle soutenu par les radicaux du Comité national et les conservateurs du Comité de la consultation.

Les succès remportés par Boulanger désorganisèrent les républicains, la majorité radicale antiboulangiste, dirigée par Floquet, soutenant comme lui une politique de prestige à l'extérieur et de révision constitutionnelle à l'intérieur. La chute de l'opportuniste Tirard (30 mars 1888), sur un projet rétablissant le scrutin uninominal, révéla la faiblesse d'une majorité trop réduite et débordée sur les deux ailes.

Mais l'élection triomphale de Boulanger dans la Seine, le 27 janvier 1889, et la facilité avec laquelle celui-ci aurait pu éliminer les pouvoirs établis accélérèrent la reconstitution d'une majorité républicaine, qui vota le rétablissement du scrutin uninominal à un tour, soutint un nouveau cabinet présidé par Tirard, dont le ministre de l'Intérieur, Constans, eut l'habileté de traduire le général Boulanger en Haute Cour ; en fuyant en Belgique, ce dernier se déconsidéra, et la coalition des extrêmes qui s'était momentanément constituée se disloqua définitivement.

voir les abréviations page 821

source : « Encyclopédie permanente de l'Administration » n° 147, décembre 1954

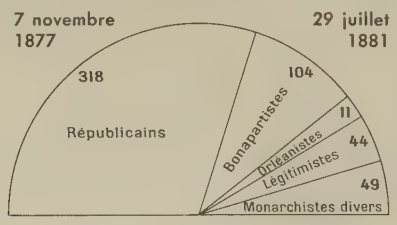

deuxième législature, 526 sièges

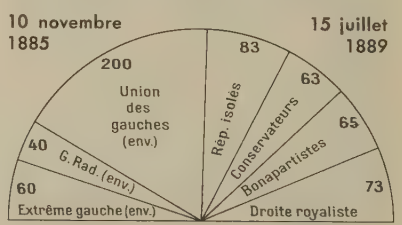

quatrième législature, 584 sièges

Enfin, en votant, avant de se séparer, une loi interdisant les candidatures multiples, la Chambre des députés empêcha qu'à l'avenir une tentative d'instaurer un régime personnel pût réussir par la voie parlementaire.

● *Cinquième législature (12 nov. 1889-22 juill. 1893).* L'assemblée fut élue le 22 septembre et le 6 octobre 1889, au scrutin uninominal à deux tours. Malgré l'unité de candidature réalisée par les conservateurs et les boulangistes, soutenus par le clergé, sur le thème de la révision constitutionnelle, les républicains, déjà victorieux au premier tour, renforcèrent leur majorité en faisant jouer la discipline républicaine au second tour. L'échec de la coalition révisionniste ayant entraîné sa dislocation, les députés de droite, pour éviter que leurs divisions internes ne rendissent vaine leur opposition, décidèrent de fondre leurs trois groupes en un ensemble unique, pourvu d'un comité exécutif chargé de coordonner leur action (1889). Pour atténuer l'efficacité de ce regroupement, les partis républicains décidèrent (22 janv. 1890) de se réunir mensuellement (et il en fut ainsi jusqu'en 1891) ; de plus, afin de réduire l'opposition systématique et violente des révisionnistes, ils modifièrent le règlement de la Chambre (exclusion pendant trente jours des perturbateurs récidivistes) et invalidèrent les six députés révisionnistes élus à Paris.

En fait, malgré l'importance de la majorité républicaine, l'axe de cette dernière se trou-

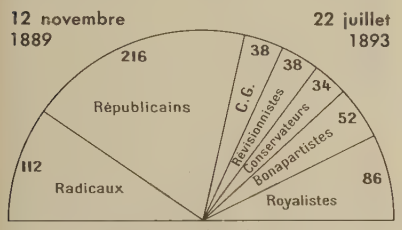

cinquième législature, répartition de 576 sièges

vait déplacé vers le centre par rapport à la précédente législature, par suite de la prépondérance des opportunistes, qui conservèrent la présidence du Conseil sans interruption jusqu'en 1895, mais qui étaient débordés sur leur gauche par la montée continue du radicalisme.

Pourtant, après deux ans de stabilité marqués par le vote d'un tarif douanier protectionniste (janv. 1892) et la réorganisation de l'armée, la chute du ministère Freycinet (17 mars 1890-18 févr. 1892) révéla la fragilité d'une majorité qui, pour gouverner, devait s'assurer l'appui des radicaux.

La décision de ces derniers de poser le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour contraindre les opportunistes à prendre publiquement position pour ou contre une future collaboration parlementaire ou gouvernementale avec les catholiques ralliés, provoqua la rupture (18 févr. 1892), deux jours après la publication de l'encyclique de Léon XIII « Au milieu des sollicitudes ».

Le refus des monarchistes intransigeants de suivre les recommandations pontificales divisa d'autre part les conservateurs, dont les éléments les plus modérés devaient être considérés, dès l'arrivée au pouvoir de Charles Dupuy (avr. 1893), comme susceptibles de s'intégrer à une majorité républicaine dont l'axe se situait désormais au centre ou au centre droit de l'Assemblée, à la suite de l'affaire de Panama* ; celle-ci avait provoqué la chute du ministère Loubet (nov. 1892) et, indirectement, celle de Ribot (mars 1893), discrédité les politiciens radicaux et opportunistes (les 140 « chéquards »), et favorisé l'arrivée au pouvoir d'hommes politiques jeunes et nouveaux (les progressistes), tandis qu'en dehors du Parlement le mécontentement de l'opinion publique et l'importance accrue des questions sociales provoquaient la formation du christianisme social et, surtout, permettaient aux socialistes de trouver une audience électorale assez large pour faire élire Jaurès (janv. 1893) et Viviani (juill. 1893) ; l'entrée de ces derniers à la Chambre présageait des temps nouveaux, en soulignant à la fois le glissement continu des partis de gauche vers le centre lorsqu'ils accèdent aux responsabilités du pouvoir et les possibilités du perpétuel renouvellement de l'opposition d'extrême gauche par la formation de partis toujours plus avancés.

● *Sixième législature (14 nov. 1893-7 avr. 1898).* L'assemblée fut élue, au scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours, les 20 août et 3 septembre 1893.

Les élections de 1893 constituèrent un tournant fondamental dans l'histoire de la IIIe République, le scandale de Panama ayant incité 4 500 000 électeurs déçus à s'abstenir, et déterminé les autres (5 500 000) à renouveler et à rajeunir le personnel parlementaire. A l'extrême gauche, les radicaux, débordés par les socialistes, eurent pour la première fois une représentation réduite, en partie au profit des socialistes, trop peu nombreux (33) et trop divisés (18 députés appartenant à quatre partis différents et 15 indépendants venus soit du socialisme, tel Millerand, soit de l'opportunisme, tel Jaurès) pour espérer jouer un rôle gouvernemental, mais assez dynamiques et convaincus pour donner à leur doctrine une nouvelle force d'expansion ; ils contribuèrent alors à modifier les mœurs parlementaires (interruptions violentes, interpellations fréquentes, etc.).

D'autre part, le ralliement prôné par le pape Léon XIII, et soutenu en France par Jacques Piou, Albert de Mun et Etienne Lamy, détourna les électeurs des candidats royalistes et bonapartistes, qui n'eurent que 58 élus ; sans doute, les ralliés, dont les trois chefs étaient battus, n'avaient pas obtenu les succès prévus par les préfets (35 élus seulement), mais le report des voix de leurs électeurs, au deuxième tour, sur les républicains modérés, c'est-à-dire, en fait, sur les progressistes, avait permis à ces derniers de s'assurer la majorité dans la Chambre. Recrutés parmi des hommes pour lesquels un catholique n'était pas forcément un adversaire de la République, les progressistes (Poincaré, Leygues, Barthou), unis aux ralliés, constituèrent une nouvelle majorité parlementaire, située, en fait, au centre et au centre droit de l'Assemblée, marquant ainsi le retour au pouvoir du Parti de l'ordre, dont la cause était désormais dissociée de celle de la monarchie.

Détenant la majorité absolue (sans doute 317 sièges), les républicains modérés exercèrent d'abord seuls le pouvoir (22 nov. 1893-28 oct. 1895), non sans de nombreuses difficultés, liées en partie à la crise anarchiste ; en effet, à la suite de l'attentat à la bombe de Vaillant à la Chambre des députés (déc. 1893), le président du Conseil, Casimir-Perier, avait fait voter quatre lois d'exception, qui cristallisèrent l'opposition des radicaux et des socialistes, et mécontentèrent une partie des progressistes. L'aile gauche de ce groupe commença dès lors à se détacher de la majorité gouvernementale, en s'abstenant dans un scrutin décisif qui provoqua la chute de Casimir-Perier (22 mai 1894), sans, pour autant, parvenir à retirer aux républicains modérés le contrôle du pouvoir (cabinet Charles Dupuy). Un nouveau groupe se constitua, l'*Union progressiste*, plus proche des radicaux, ce qui fit perdre aux républicains modérés la majorité absolue ; ceux-ci durent abandonner successivement la présidence de la Chambre (janv. 1895) et la présidence du Conseil, au profit des radicaux, qui constituèrent un ministère homogène dirigé par Léon Bourgeois (oct. 1895-avr. 1896) ; ce dernier fut soutenu par les progressistes, pourtant hostiles à son programme (établissement d'un impôt progressif sur le revenu), mais qui n'osaient pas lui retirer leur appui, dans la crainte d'être victimes d'une attaque conjuguée de l'extrême gauche et de l'extrême droite lors des prochaines élections. Libérés de leur alliance radicale grâce au Sénat, qui renversa Léon Bourgeois en avril 1896, les progressistes reprirent et conservèrent le pouvoir jusqu'à la fin de la législature, dont le mandat fut d'ailleurs prolongé de six mois, Méline ayant su, grâce à une politique d'entente avec les catholiques, maintenir la cohésion d'une majorité gouvernementale nettement déplacée vers la droite et qui soutint pendant deux ans son ministère, le plus long que la République eût alors connu.

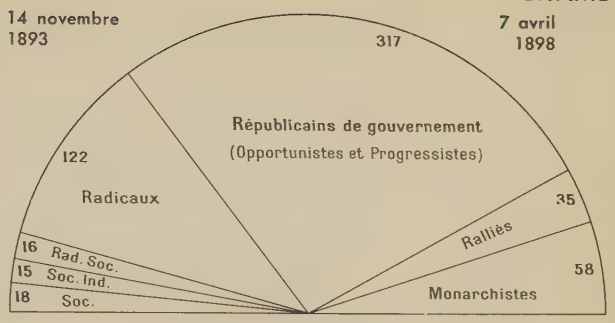

sixième législature, répartition de 581 sièges

● *Septième législature (1er juin 1898-30 mars 1902).* L'assemblée fut élue les 8 et 22 mai 1898. En dépit des réactions passionnelles suscitées par la publication de l'article *J'accuse*, d'Emile Zola, dans *l'Aurore* (13 janv. 1898), et malgré l'attitude révisionniste de Clemenceau et de Jaurès, l' « affaire Dreyfus » ne joua qu'un rôle très secondaire lors des élections générales de mai 1898, caractérisées par une nette diminution du nombre des abstentionnistes et par un morcellement de la représentation parlementaire en trois blocs, dont aucun ne détenait assez de sièges pour constituer une majorité et un ministère homogènes. Les résultats sont d'autant plus difficiles à analyser que si, par rapport aux élections d'août 1893, la *droite* (une centaine d'élus) et la *gauche* (235 élus) semblaient en progression aux dépens des *républicains progressistes* (254 élus seulement contre 317), en fait, ces derniers conservaient à peu près les positions qu'ils détenaient à la Chambre depuis qu'en 1894 ils avaient été amputés de leur aile gauche, devenue l'*Union progressiste*.

Cela explique que la législature ait été, au moins jusqu'en juin 1899, à la recherche d'une majorité, d'autant plus difficile à réunir que les dirigeants progressistes (Poincaré, Georges Leygues) se refusaient à s'appuyer sur la droite, où l'apparition de députés antijuifs et nationalistes (anciens boulangistes et radicaux antirévisionnistes) révélait la persistance de tendances antirépublicaines.

Après la chute de Méline (14 juin 1898) et une tentative de gouvernement radical appuyé sur une majorité hétérogène, englobant les radicaux et les nationalistes (ministère Brisson, 30 juin-25 oct.), et qui se disloqua lorsque fut révélée l'affaire du « faux Henry* », les groupes du centre s'entendirent pour constituer une nouvelle majorité, dite « de concentration républicaine », qui soutint un ministère Charles Dupuy (3 nov. 1898-12 juin 1899). Mais l'attitude antirévisionniste* du président du Conseil, sans doute analogue à celle de Félix Faure, le peu d'appui qu'il apporta au nouveau président de la République, Emile Loubet, élu, quoique modéré, par les radicaux-socialistes et les socialistes, qui voulaient en faire le symbole de la gauche révisionniste (18 févr. 1898), enfin la constitution, en dehors du Parlement, de ligues révisionnistes (Ligue des droits de l'homme et du citoyen, 1898) ou antirévisionnistes (Ligue de la patrie française, Ligue des patriotes), qui cherchaient à faire pression sur le Parlement, entraînèrent la chute du gouvernement

voir les abréviations page 821

Sources :
« Encyclopédie permanente de l'Administration »
n° 147, décembre 1954
« Revue encyclopédique »
du 3 septembre 1893

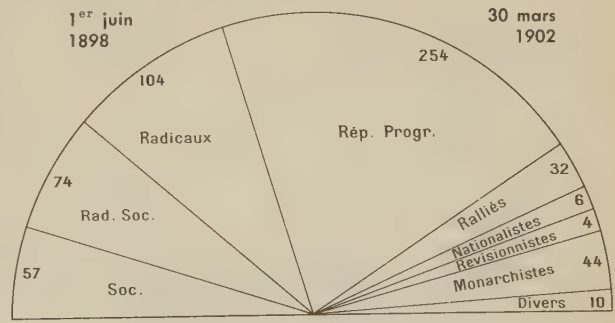

septième législature, répartition de 585 sièges

et facilitèrent la constitution d'un ministère de *défense républicaine*, dirigé par Waldeck-Rousseau, un progressiste devenu révisionniste par conviction. Celui-ci conserva le pouvoir pendant trois ans (22 juin 1899-18 mai 1902), appuyé par la majorité parlementaire faible, mais sûre, de 50 à 100 voix du *Bloc des gauches*, comprenant des progressistes, les radicaux et les socialistes ; il se prémunit, en effet, contre toute menace de scission en évitant soigneusement tout ce qui pouvait opposer les premiers aux deux autres groupes (impôt sur le revenu, réformes sociales) et en pratiquant une vigoureuse politique d'*apaisement* (grâce de Dreyfus, 1899), de *défense* (procès de Déroulède, dissolution de la congrégation des Assomptionnistes, mesures contre les généraux) ou d'*action républicaine* (loi sur les congrégations, 2 juill. 1901).

De même, pour éviter un éclatement de la majorité et, par là même, la chute du gouvernement sur un vote imprévu, les ordres du jour furent obligatoirement complétés par les mots « et repoussant toute addition », et les interpellations discutées seulement le vendredi.

Enfin, la crainte d'un coup d'Etat, suscitée par les événements de 1898 et 1899 (manifestation contre le président Loubet, attitude des ligues), provoqua à l'intérieur du Bloc des gauches des regroupements importants, les socialistes ayant constitué un *comité d'entente* dès le 27 novembre 1898, les radicaux s'unissant en un parti *radical et radical-socialiste* (1901), et les progressistes de gauche (Poincaré, Leygues) fondant, en mai 1901, sous la direction d'Adolphe Carnot, l'*Alliance démocratique*, dont l'expression parlementaire fut le nouveau groupe de l'*Union démocratique*.

Ainsi, comme en 1887, lors de la crise boulangiste, l'offensive violente de la droite contre le régime n'avait abouti qu'à ressouder l'unité des partis de gauche.

● *Huitième législature (1er juin 1902 - 15 avril 1906).* L'assemblée fut élue au scrutin d'arrondissement à deux tours, les 27 avril et 11 mai 1902.

Partisans et adversaires du gouvernement du Bloc des gauches, afin d'enlever le maximum de sièges, se regroupent, lors de la campagne électorale, en deux coalitions, dont l'une s'oppose à toute modification du statut de l'Eglise (rôle du comité de l'*Action libérale* de Piou, qui réunit tous les catholiques pour la défense de leurs libertés), tandis que l'autre prend comme thème de propagande commune la défense des libertés républicaines.

Une participation électorale élevée (parfois 90 p. 100 des électeurs inscrits), qui s'explique par la simplicité du choix offert à l'électeur et par l'importance de l'enjeu politique, un net déplacement de la majorité vers la gauche, déplacement qui s'opère surtout au profit des radicaux et des radicaux-socialistes, caractérisent les élections de 1902.

Cette majorité se trouve aussitôt renforcée par la constitution de la *Délégation des gauches*, représentation permanente formée par les députés élus à la proportionnelle de chacun des quatre groupes de la majorité (socialistes, radicaux-socialistes, radicaux et Union démocratique), ainsi que par une nouvelle modification de la procédure parlementaire introduite par le ministère Combes et qui prévoit, afin de diminuer les risques de crise subite, le renvoi de toute nouvelle interpellation à la suite des interpellations déjà déposées.

Ces différentes mesures assurent la cohésion de la majorité gouvernementale jusqu'en janvier 1905 et permettent au gouvernement radical, dirigé par le sénateur Combes, désigné au président Loubet par Waldeck-Rousseau démissionnaire, de pratiquer une politique de défense républicaine résolument anticléricale (fermeture des établissements non autorisés des congrégations autorisées, interdiction d'enseigner aux congrégations autorisées par la loi du 7 juillet 1904, rupture avec Rome, inventaires et expulsions).

La rigueur de cette politique, que condamne Waldeck-Rousseau lui-même, contribue à effriter la majorité de Combes, qui perd l'appui des anciens progressistes de l'Union démocratique dès 1903. La non-réélection de Jaurès à la vice-présidence de la Chambre (janv. 1904), par suite de l'hostilité de certains radicaux et républicains à la dictature de la *Délégation des gauches* et à la collaboration avec les socialistes, ébranle le *Bloc des gauches*, surtout sur son aile droite, car il ne conserve plus que l'appui de deux nouveaux groupes, la *Gauche démocratique* et la *Gauche radicale*, issus de l'Union démocratique et du groupe radical-socialiste, auxquels ils reprochaient leur dissidence ; enfin, la dislocation de la majorité est achevée quand les *guesdistes** obtiennent du congrès de l'Internationale socialiste à Amsterdam la condamnation de toute politique de participation au pouvoir (août 1904) et la création d'un parti socialiste unifié (avr. 1905), décision qui contraint Briand et Jaurès à se retirer à leur tour dans l'opposition ; seuls quelques minoritaires refusent de s'incliner et constituent le *groupe socialiste parlementaire* ou *indépendant*.

Ne disposant plus que d'une majorité très réduite, critiqué pour sa politique et celle de ses collaborateurs (mesures antihiérarchiques de Pelletan à la Marine, affaire des fiches du général André), Combes démissionne sans avoir été réellement mis en minorité (19 janv. 1905). Excluant les socialistes, la majorité se trouve, de ce fait, déplacée vers le centre de l'échiquier parlementaire, ce qui accélère la constitution de ministères de *concentration républicaine*, présidés soit par un modéré (Rouvier, janv. 1905-mars 1906), soit par un radical modéré (Sarrien, mars-mai 1906). Ainsi, dans une Chambre où la majorité parlementaire s'était considérablement émiettée depuis 1902, se dessinait peu à peu l'orientation politique qui allait amener les radicaux à exercer seuls les responsabilités du pouvoir à partir de 1906, dans une atmosphère anticléricale déchargée en partie de son contenu passionnel depuis que la Chambre, achevant l'œuvre de Combes en en atténuant la virulence, avait voté la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat sur le rapport de Briand (9 déc. 1905).

● *Neuvième législature (8 juin 1906-8 avr. 1910).* L'assemblée fut élue les 6 et 20 mai 1906, au scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours. Comme en 1902, la campagne électorale, qui fut dominée par une lutte violente opposant les défenseurs des libertés de l'Eglise et de l'école aux anticléricaux, se limita, en général, à un duel entre deux candidats, celui de l'opposition de droite et celui du Bloc des gauches, constitué par la coalition de cinq groupements politiques (socialistes unifiés, socialistes indépendants, radicaux-socialistes, radicaux et, enfin, républicains de gauche de l'Action démocratique). Les élections, marquées par l'effondrement de l'opposition (174 sièges), furent un triomphe pour le Bloc des gauches, en particulier pour les radicaux et les radicaux-socialistes, qui eurent 247 élus et purent, avec l'appoint des voix des socialistes indépendants, gouverner sans la participation ni l'appui des modérés ou des socialistes de la S. F. I. O., ces derniers étant d'ailleurs contraints à se réfugier dans l'opposition depuis le congrès d'Amsterdam.

Les radicaux achevèrent alors la conquête du pouvoir, en faisant attribuer la présidence de la Chambre à Brisson (juin 1906), puis celle du gouvernement à Clemenceau, qui succéda à Sarrien en octobre 1906. La politique du nouveau président du Conseil révéla rapidement l'opposition fondamentale existant entre le principe de la lutte des classes, prôné par la S. F. I. O., et le conservatisme social des radicaux, qui entraîna Clemenceau à briser les grèves par la force. Aussi, quand ce dernier fut renversé (20 juill. 1909), l'échiquier parlementaire se révéla-t-il très différent de ce qu'il avait pu paraître au lendemain des élections de 1906, les groupes parlementaires se reclassant, la S. F. I. O. à l'extrême gauche, les radicaux au centre gauche, alors que les républicains de gauche, écartés du pouvoir, se trouvèrent, en fait, rejetés au centre droit de l'Assemblée, où ils se rapprochèrent des progressistes, qui avaient, eux aussi, poursuivi leur glissement à droite.

La dislocation du Bloc des gauches, l'augmentation, presque par surprise, de l'indemnité parlementaire, portée de 9 000 à 15 000 F (22-30 nov. 1906), l'absentéisme des députés, que ne put limiter l'établissement d'une liste de contrôle (juill. 1909), la pratique du boîtier, qui nécessita l'institution du pointage, provoquèrent la désaffection du corps électoral à l'égard des élus. Dénonçant alors les « mares stagnantes », le nouveau président du Conseil, Briand, se déclara partisan de remplacer le scrutin d'arrondissement par un scrutin proportionnaliste (la R. P.), qui provoqua à la Chambre une coalition des extrêmes, la droite et l'extrême gauche, minoritaires généralement sur le plan local, espérant, avec raison, augmenter largement leur représentation parlementaire au détriment des radicaux. Le vote de la R. P. par la Chambre consacra, en novembre 1909, la faillite définitive de la majorité de 1906 et marqua, en fait, le début d'une période d'instabilité ministérielle due à l'impossibilité, pour la Chambre, de trouver en son sein autre chose que des majorités de rechange en fonction des problèmes de l'heure ; cette instabilité se révéla dans toute son ampleur pendant la dixième législature.

● *Dixième législature (1er juin 1910-4 avr. 1914).* L'assemblée fut élue les 24 avril et 8 mai 1910, au scrutin uninominal d'arrondissement, le Sénat n'ayant pas voté la R. P. L'hostilité des électeurs à l'égard de l'ancien personnel parlementaire, la lutte entre proportionnalistes et antiproportionnalistes, qui contraignit les deux partis radical et radical-socialiste à coordonner leur action dans le cadre du Comité de la rue de Valois, constitué en dehors du Parlement pour répondre aux attaques conjuguées de la droite et des socialistes — qui n'hésitèrent pas, dans certains cas, à unir leurs votes en faveur du candidat favorable à la R. P. —, ne modifièrent guère le rapport des forces existant entre les

Source : « Encyclopédie permanente de l'Administration » décembre 1954

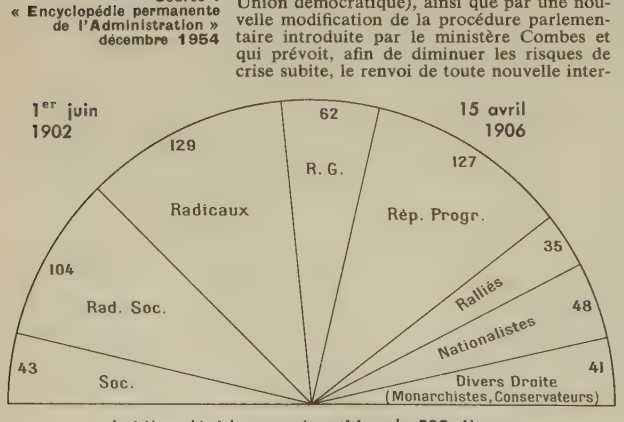

huitième législature, répartition de 589 sièges

abréviations page 821

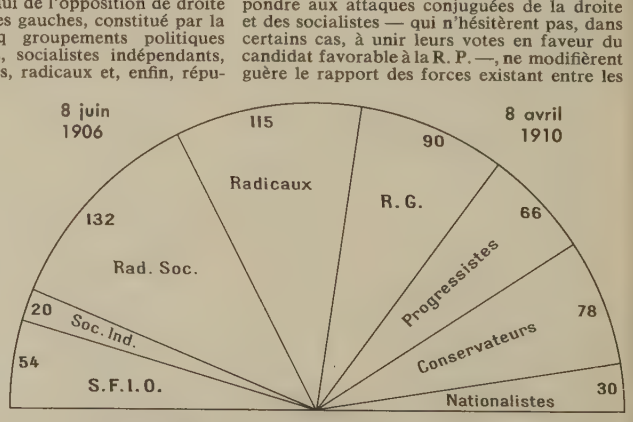

neuvième législature, répartition de 585 sièges

trois tendances qui se partageaient l'assemblée, les socialistes seuls réalisant un net progrès, qui n'était d'ailleurs pas en rapport avec l'augmentation du nombre de leurs voix. Pourtant, l'esprit régnant dans la Chambre fut profondément modifié par l'entrée de 234 députés nouveaux, en général d'origine conservatrice, indifférents à l'anticléricalisme, hostiles à l'agitation ouvrière, mais acceptant l'étiquette radicale afin de participer au pouvoir.

La législature fut marquée par la recherche d'une impossible majorité, l'anticléricalisme d'une partie du Parlement rendant encore difficile la formation d'une majorité de droite, où les catholiques entraient au groupe progressiste, dont se détachaient par contrecoup les républicains, pour constituer une nouvelle *Union républicaine* de 60 membres ; quant à la majorité du Bloc des gauches, elle était encore plus difficile à reconstituer, du fait de l'hostilité des radicaux à la R. P. et à l'impôt sur le revenu, réclamés par la S. F. I. O. La seule majorité qui put se dégager au lendemain des élections, celle des proportionnalistes, qui constituèrent un groupe parlementaire de 310 membres, était trop hétérogène pour être gouvernementale.

Après avoir cherché son centre de gravité de plus en plus à gauche (ministères Briand [reconduit] juin 1910-févr. 1911 ; Monis, mars-juin 1911 ; Caillaux, juin 1911-janv. 1912), la Chambre tenta de le trouver à droite en soutenant un ministère d'union nationale, constitué par Poincaré et où étaient représentés tous les partis, à l'exception de l'extrême droite cléricale et de l'extrême gauche socialiste. Le glissement à droite de l'Assemblée se précisa quand elle désigna pour la présidence Paul Deschanel (avr. 1912), puis favorisa l'élection de Poincaré à la présidence de la République en remplacement de Fallières, les voix des conservateurs ayant relayé celles des radicaux (févr. 1913).

Après une nouvelle tentative pour trouver à gauche un point d'équilibre (ministère Briand, févr.-mars 1913), le glissement à droite se poursuivit avec la constitution par un progressiste, Louis Barthou, d'un ministère soutenu par le centre et la droite ; il fit voter la loi de trois ans, mais suscita, de ce fait, contre lui l'hostilité conjuguée des socialistes et des radicaux, qui le renversèrent et tentèrent de gouverner en réalisant un compromis sur la R. P., qui fut facilité par le rejet par le Sénat (mars 1913) du projet voté par la Chambre dès juin 1912, et dont le texte (adoption de la circonscription départementale et non régionale, de l'apparentement et du panachage) révélait pourtant les concessions faites par les proportionnalistes de l'Assemblée pour aboutir à un vote positif. Ainsi, le Bloc des gauches se reconstituait-il à la fin de la législature, mais sa majorité restait d'autant plus fragile que, sur sa droite, les adversaires de sa politique constituaient, en janvier 1914, une nouvelle formation politique, la Fédération des gauches (Barthou, Millerand), qui voulait entamer la campagne électorale en dehors du cadre des partis.

● *Onzième législature (1er juin 1914-19 oct. 1919).* L'assemblée fut élue au scrutin uninominal, les 26 avril et 10 mai 1914. Les trois partis de gauche (S. F. I. O., républicain-socialiste et républicain-radical, et radical-socialiste), ayant fait la campagne contre la loi de trois ans et en faveur de l'impôt sur le revenu, remportèrent un net succès électoral, qui leur assura près de 300 sièges, c'est-à-dire presque la majorité absolue, malgré les difficultés qu'aurait pu occasionner aux radicaux l'assassinat de Calmette, directeur du *Figaro*, par Mme Caillaux, femme du président de leur parti. Pour la première fois, le secret rigoureux du vote avait été garanti (institution des isoloirs, loi de 1912) et, pour la première fois également, les parlementaires d'un même groupe durent siéger sur des bancs voisins, les groupes étant répartis de la gauche à la droite du président, selon la gradation de leurs tendances, ce qui facilita le classement des députés, souligna le recul et la division des conservateurs, ainsi que le glissement général de la France vers la gauche, dont les divers groupes occupaient les deux tiers de l'hémicycle, tout en mettant en valeur le glissement en sens inverse des partis, la gauche radicale et la gauche démocratique, par exemple, siégeant désormais à la droite de l'assemblée.

Seule une majorité de gauche était possible, ainsi que le prouva la nouvelle Chambre, qui, après la démission de Doumergue (2 juin), renversa le jour même de sa présentation un cabinet Ribot (12 juin) et imposa la constitution d'un gouvernement présidé par un socialiste indépendant, Viviani, qui fit voter par le Sénat l'impôt progressif sur le revenu, mais ne demanda pas dans l'immédiat l'abrogation de la loi de trois ans, en raison de la situation internationale très tendue.

L'assassinat de Jaurès par un nationaliste exalté, qui pensait, à tort, supprimer en la personne du chef socialiste un obstacle à l'organisation de la défense nationale (31 juill. 1914), n'empêcha pas l'*Union sacrée* de se réaliser à l'appel de Poincaré (message du 2 août 1914). En fait, jusqu'en mars 1917, la Chambre, unanime, soutint les gouvernements successifs de défense nationale de Viviani (juin 1914-oct. 1915) et de Briand (oct. 1915-mars 1917), malgré certaines intrigues parlementaires dirigées contre l'autorité acquise par les généraux (élimination de Gallieni, démission de Lyautey, qui s'étaient succédé au ministère de la Guerre).

La longueur du conflit mondial, le mécontentement de certains secteurs de l'opinion publique, hostiles aux profiteurs de guerre, enfin le pacifisme désintéressé d'idéologues de gauche ou intéressé de personnalités véreuses à la solde de l'ennemi ébranlèrent l'Union sacrée, qui s'effrita de mars à novembre 1917 (ministères Ribot et Painlevé) et ne se ressouda que grâce à l'énergie de Clemenceau, arrivé au pouvoir en novembre 1917. Mais les méthodes brutales du chef du gouvernement à l'égard des traîtres, des indisciplinés ou des imprudents (affaires Caillaux et Malvy ; retraite temporaire de Briand) rejetèrent définitivement dans l'opposition la S. F. I. O., dont certains députés avaient rencontré des membres du parti socialiste allemand dans les congrès internationaux de Zimmerwald (1915), Kienthal (1916) et Stockholm (1917).

Au lendemain de l'armistice, la majorité de 1914 était donc brisée ; cette crise parlementaire aurait abouti à une crise ministérielle si les députés qui supportaient avec impatience l'autoritarisme de Clemenceau ne s'étaient sentis dans l'impossibilité de renverser le « Père la Victoire » et si de nombreux radicaux, hostiles à ce dernier, n'avaient hésité à unir leurs voix à celles des socialistes, à l'heure où le bolchevisme redouté se consolidait en U. R. S. S. ; et c'est d'ailleurs en partie pour éviter d'être contraints de pratiquer des désistements impopulaires en faveur des mêmes socialistes qu'ils acceptèrent enfin l'établissement de la représentation proportionnelle, dont ils s'efforcèrent d'ailleurs d'affaiblir la portée en maintenant le principe majoritaire.

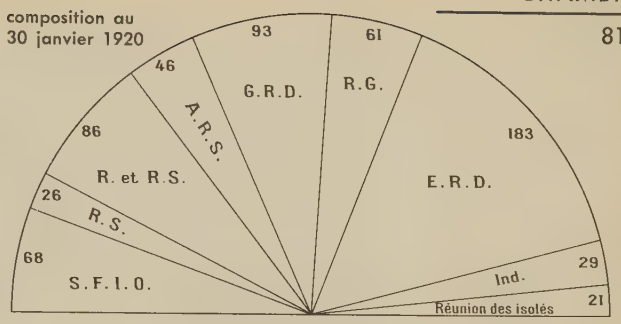

douzième législature, répartition de 613 sièges

Source :
« Feuilleton » nº 18
du 3 février 1920

● *Douzième législature (8 déc. 1919-13 avr. 1924).* L'assemblée fut élue les 16 et 30 novembre 1919, au scrutin de liste à deux tours, dans le cadre départemental, selon le système de la représentation proportionnelle, les sièges non pourvus à la majorité absolue étant attribués d'abord au *quotient*, puis à la *majorité relative*. Le deuxième tour n'avait été organisé que pour six sièges, mis obligatoirement en ballottage, soit parce que le nombre des votants était inférieur à la moitié des électeurs inscrits, soit parce qu'aucune liste n'avait obtenu le quotient électoral (loi électorale de 1919). [V. ÉLECTION.]

Dominées par la forte personnalité de Clemenceau, par la crainte du bolchevisme et par un puissant courant de mécontentement contre le personnel parlementaire en place et, surtout, contre les partis de gauche, jugés responsables de l'insuffisante préparation de la France à la guerre, les élections aboutirent au triomphe des partis de droite, qui, sous l'impulsion de l'Alliance démocratique, avaient présenté presque partout des listes uniques, dites *de Bloc national* (433 sièges), alors que ceux de gauche subissaient un net échec (180 sièges) pour s'être présentés au corps électoral en ordre dispersé (au moins deux listes, l'une radicale-socialiste, l'autre socialiste).

Au début de la législature, les gouvernements bénéficient d'une large majorité parlementaire, englobant non seulement le Bloc national, mais aussi le groupe radical et radical-socialiste, malgré l'anticléricalisme de ce dernier et le rôle prépondérant joué par les catholiques au sein de l'Entente républicaine démocratique, groupe dominant du Bloc national.

Après s'être entendus pour écarter Clemenceau, trop autoritaire, de la présidence de la République, « radicaux » et « nationaux » participent aux gouvernements Millerand (janv.-sept. 1920), Georges Leygues (sept. 1920-janv. 1921) et Briand (janv. 1921-janv. 1922), et ne rencontrent aucune opposition sur leur gauche, les socialistes étant absorbés par la réorganisation de leur parti à la suite de la scission du congrès de Tours* (déc. 1920).

Sources :
« Feuilleton » nº 36
du 14 novembre 1910
« J. O. » du 18 juin 1914
« Feuilleton » du 25 juin 1914

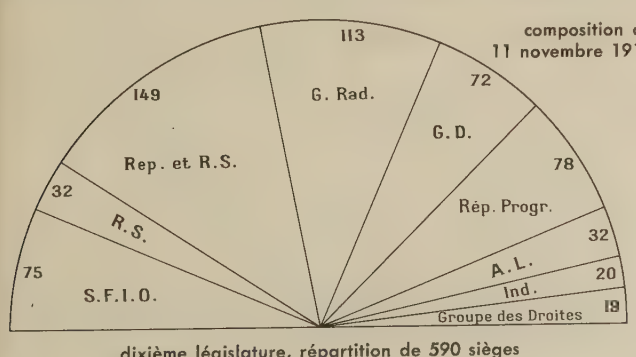

dixième législature, répartition de 590 sièges

abréviations page 821

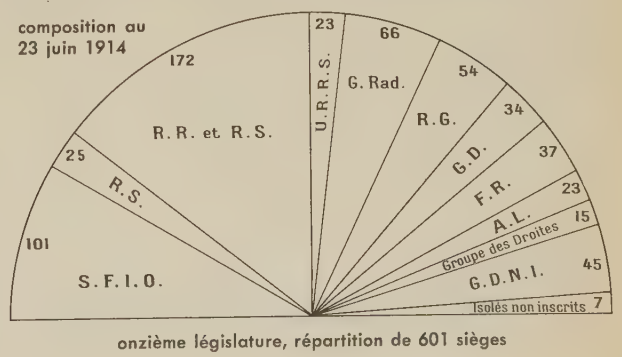

onzième législature, répartition de 601 sièges

Les radicaux-socialistes, contraints de rester au gouvernement du fait même de leur position prédominante au Sénat, cherchent pourtant à abandonner la majorité : l'intransigeance financière de la droite envers l'Allemagne (Briand est rappelé de Cannes, en janvier 1922, pour s'être montré conciliant avec elle et doit démissionner), la question de la proportionnelle scolaire, l'hostilité des conservateurs envers les fonctionnaires et le problème du vote des femmes, auquel s'opposent les groupes de gauche, favorisent ce retour des radicaux dans l'opposition ; ceux-ci autorisent seulement quelques-uns de leurs membres de second plan à entrer dans le gouvernement Poincaré (1922), mais refusent à celui-ci toute participation dans son second cabinet (1924), par suite de leur vive hostilité à sa politique financière.

Le discours de Millerand, à Evreux, en faveur d'un renforcement du pouvoir du président de la République (oct. 1923), la maladresse du gouvernement, qui, à la veille des élections, majore les impôts de 20 p. 100 (le double décime), provoquent un net regroupement des forces de gauche ; celles-ci réorganisent la « défense républicaine » dans le cadre de la *Ligue de la République*, et remportent ainsi, aux dépens des modérés, de nets succès lors d'élections partielles, à la faveur desquelles les communistes peuvent, pour la première fois, faire entrer un de leurs membres au Parlement. Ainsi, le glissement à gauche de ce dernier s'est-il accentué pendant la seconde moitié de la législature, pour aboutir finalement au triomphe du Cartel* des gauches lors des élections de 1924.

● *Treizième législature (1er juin 1924-17 mars 1928).* L'assemblée fut élue le 11 mai 1924, selon le système électoral (légèrement modifié) déjà appliqué en 1919. Bien que le déplacement des suffrages ait été faible, la nouvelle Chambre fut orientée nettement plus à gauche que celle de 1919, le parti du mouvement, tenant compte de son échec précédent, ayant appliqué strictement le principe de la défense républicaine et présenté des listes communes, dites « de Cartel des gauches » (radicaux-socialistes, socialistes, indépendants ou unifiés), qui lui permirent d'enlever 327 sièges et de s'assurer une confortable majorité, contrôlée par le groupe radical-socialiste (139 élus). L'orientation à gauche était encore accentuée par la présence des 26 députés communistes du Bloc ouvrier et paysan, alors que le Bloc national groupait au maximum 228 élus en comptant les isolés. Cet échec de la droite s'expliquait, en partie, par sa division sur la question scolaire, ce qui avait provoqué parfois la formation de deux listes concurrentes, et aussi parce qu'elle avait fait campagne uniquement sur le nom de Poincaré. Pourtant, malgré sa composition, la majorité devait, au cours de la législature, se déplacer vers le centre, du fait, à la fois, de l'opposition systématique des communistes et des modérés à la politique gouvernementale et de l'attitude de la Gauche radicale, groupe charnière de l'assemblée, qui, partiellement d'accord avec les socialistes sur le plan politique ou religieux, s'opposait à eux en matière financière et économique et pouvait renverser la majorité en modifiant ses votes.

Ayant réclamé « toutes les places et tout de suite », la majorité du Cartel* contraignit le président de la République, Millerand, à démissionner, mais dut accepter la présence à l'Elysée de Gaston Doumergue, président du Sénat, élu contre Paul Painlevé, président de la Chambre (13 juin 1924).

Malgré le refus de participation de la S. F. I. O., la majorité du Cartel conserva le contrôle du pouvoir pendant un an (juin 1924-juill. 1925), mais, si elle fut d'accord avec le président du Conseil, Edouard Herriot, pour reprendre la politique anticléricale abandonnée en 1914, elle ne put l'imposer du fait de l'opposition du Sénat et de la contre-propagande bien organisée des catholiques. De plus, la politique étrangère et la politique financière du Cartel provoquèrent l'hostilité des capitalistes et des porteurs de bons, sans satisfaire les socialistes, partisans de l'impôt sur le capital. Renversé par le Sénat, Herriot fut remplacé par Painlevé (avril), mais le ministre des Finances, Caillaux, ne put faire voter le budget que grâce à l'appui des modérés (12 juill.), bientôt rejoints par les radicaux indépendants, hostiles au programme financier de type socialiste adopté par le parti radical. Alors s'ouvre une période d'instabilité pendant laquelle les majorités se font et se défont au rythme des circonstances (nov. 1925-juill. 1926). Quatre ministres se succèdent aux Finances sans pouvoir briser le « mur d'argent » (Herriot) ni obtenir l'appui d'une Chambre fidèle à l'idéal de défense républicaine, mais hostile aux principes financiers des socialistes.

Finalement, en juillet 1926, après la chute d'un second et éphémère cabinet Herriot, une nouvelle majorité, dite « d'Union nationale », se forma, qui exclut cette fois non seulement les communistes, mais aussi les socialistes, et engloba à la fois les radicaux et tous les partis de l'ancienne minorité autour de Poincaré (juill. 1926-mai 1928). D'accord sur le but à atteindre, la stabilisation du franc sans qu'il fût besoin de recourir à des mesures collectivistes, la majorité n'en resta pas moins fragile (une fraction importante des radicaux vota régulièrement contre le gouvernement) et se disloqua à la veille des élections de 1928, par suite du départ des radicaux, qui n'avaient pas voulu pourtant renverser Poincaré. D'ailleurs consciente de l'importance de la poussée modérée, révélée par les élections partielles, et de la difficulté qu'il y aurait pour elle à présenter des listes communes dès le premier tour, mais sachant que la discipline républicaine jouerait au second, la majorité cartelliste se reconstitua momentanément pour voter le rétablissement du scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours (1927), sans, pour autant, rompre la fragile trêve des partis, inaugurée par Poincaré en 1926 et qui se prolongea sur le plan parlementaire — et uniquement sur ce plan —, malgré les coups que se portaient les partis devant l'opinion publique désorientée, jusqu'aux élections suivantes.

● *Quatorzième législature (1er juin 1928-1er avril 1932).* L'assemblée fut élue les 22 et 30 avril 1928, au scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours.

Les partis de droite et du centre sortirent victorieux de ces élections, l'opinion publique ayant été sensible à leurs thèmes de propagande : réussite financière de Poincaré, politique de vigilance à l'égard de l'Allemagne, crainte du communisme international ; au contraire, la campagne des partis de gauche, entièrement orientée vers la réalisation de l'école unique, seul point commun des programmes radicaux et socialistes, aboutit à un net échec. Sans doute la représentation réduite des communistes (12 élus) cachait-elle l'augmentation réelle de leur influence, car ils avaient obtenu 1 064 000 voix, soit 11,38 p. 100 des suffrages exprimés ; mais si, au premier tour, les quatre partis de gauche (S. F. I. C., S. F. I. O., radicaux-socialistes et républicains-socialistes) avaient groupé 51,63 p. 100 des voix et si, au second tour, les cartellistes s'étaient trouvés défavorisés, le parti communiste ayant refusé de pratiquer la discipline républicaine — c'est-à-dire de se désister en leur faveur —, il n'en reste pas moins vrai que le report massif, le 30 avril, d'au moins 400 000 suffrages radicaux sur les modérés, malgré les consignes de la rue de Valois favorables aux socialistes, indiquait nettement que la majorité du pays était modérée et entendait laisser se poursuivre la politique de Poincaré.

Appuyé par une majorité parlementaire assez large, malheureusement divisée en six ou sept groupes, mais dominée par l'U. R. D. (102 députés), le président du Conseil resta pourtant attaché à la formule d'union nationale, bien que la présence des radicaux ne fût plus indispensable au gouvernement et qu'il possédât, de ce fait, plus d'indépendance pour pratiquer une politique nettement modérée. Mais, si des liens étroits unissaient Poincaré à ses ministres valoisiens, les députés radicaux, craignant une désaffection accrue des électeurs, qui avaient accordé plus de suffrages aux socialistes qu'à eux-mêmes, décidèrent, sous l'impulsion de Caillaux, de se séparer de la majorité en prenant comme prétexte l'autorisation accordée par le gouvernement à certaines congrégations missionnaires (congrès radical d'Angers, oct. 1928).

L'histoire de la législature fut alors dominée par les vains efforts de l'opposition pour détacher de la majorité le groupe de la gauche radicale et s'emparer du pouvoir. En fait, les modérés en conservèrent le contrôle absolu et le prouvèrent quand, à la suite de la démission, pour des raisons de santé, de Poincaré (fin juill. 1929), ils renversèrent Briand (oct. 1929) et empêchèrent la formation de gouvernements de majorité cartelliste, dirigés soit par Daladier (oct. 1929), soit par Chautemps (ministère radical homogène, févr. 1930), auxquels le président de la République, Gaston Doumergue, avait fait appel pour démontrer l'impossibilité d'une telle combinaison. La droite, conservant sa cohésion jusqu'à la fin de la législature, favorisa l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération d'hommes politiques (ministères Tardieu, nov. 1929-févr. 1930, mars-déc. 1930 et févr.-juin 1932 ; cabinets Laval, janv. 1931-févr. 1932) ; elle imposa également l'élection de son candidat, Paul Doumer, à la présidence de la République (juin 1931) et, contre le Sénat, qui avait tenté de lui imposer un ministère du centre écartant les extrêmes (U. R. D. et socialistes), elle mit en minorité le sénateur radical Steeg (janv. 1931) ; enfin, elle soutint une nouvelle réforme électorale excluant le scrutin de ballottage et, par contrecoup, empêchant la discipline républicaine de s'exercer au second tour au profit des gauches et aux dépens des droites. Mais l'opposition du Sénat à ce projet de Georges Mandel remit aux électeurs le soin de trancher le débat.

● *Quinzième législature (1er juin 1932-21 mars 1936).* L'assemblée fut élue les 1er et 8 mai 1932, au scrutin uninominal d'arrondissement.

Sources :
« Feuilleton » n° 22 du 9 juillet 1924
« Feuilleton » n° 14 du 29 juin 1928

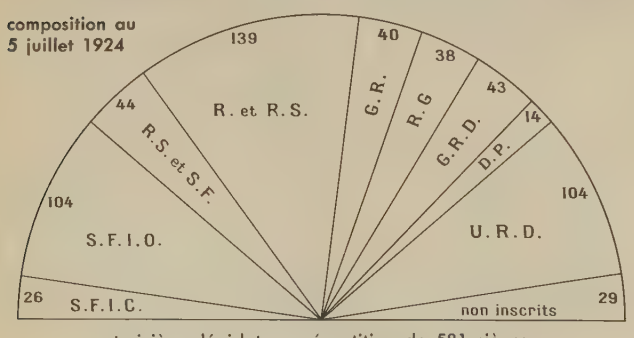

treizième législature, répartition de 581 sièges

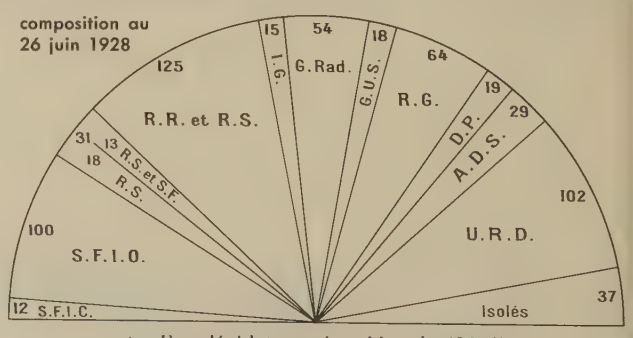

quatorzième législature, répartition de 606 sièges

Atteints quelque peu par les conséquences de la crise économique internationale, qui commence à faire sentir ses effets en France (chute des prix agricoles) et leur fait perdre en partie les bénéfices de leur politique de prospérité, usés surtout par un long exercice du pouvoir, la droite et le centre, réduits à la défensive par les partis de gauche, dont la solidarité avait été recréée par quatre ans d'opposition, sortirent vaincus des élections, bien qu'ils n'eussent perdu que 142 000 voix depuis 1928. N'ayant que 259 élus, ils avaient cédé la majorité absolue aux cartellistes (socialistes, radicaux-socialistes, républicains-socialistes), renforcés par le nouveau groupe des socialistes-communistes (Unité ouvrière), qui s'étaient détachés de la S. F. I. C. à la suite de l'élimination de Trotski par Staline; de plus, les communistes, fort affaiblis depuis 1928 (796 000 voix seulement, avec 8,38 p. 100 des suffrages exprimés), avaient respecté la discipline républicaine au second tour, tandis que certains membres de la gauche radicale tentaient de se rapprocher des radicaux, dont les électeurs suivirent, cette fois, les consignes de désistement en faveur des socialistes et ne reportèrent pas leurs voix sur la droite.

La nouvelle majorité, excluant à la fois la droite et le centre (259 élus) et les communistes (11 élus), comprenait 345 députés, parmi lesquels les 160 radicaux-socialistes jouaient un rôle déterminant. Pourtant, la progression de la S. F. I. O. s'accentuait (132 députés contre 100 en 1928) et, surtout, le nombre de ses électeurs, en constante augmentation, dépassait encore plus largement qu'aux élections précédentes le nombre des suffrages radicaux.

Dans une première période (ministère Edouard Herriot, 3 juin - 4 déc. 1932), la majorité issue des élections tente de gouverner le pays, mais elle se disloque pour trois raisons : l'attitude de la S. F. I. O., qui soutient le gouvernement, mais n'y participe pas par scrupule idéologique, et oblige le président du Conseil à rechercher des appuis sur sa droite (gauche radicale et même républicains de gauche); l'opposition systématique des modérés, dirigée par André Tardieu, qui tente de regrouper le centre droit en un groupe d'union, les *Républicains de gauche*, et qui quitte ces derniers, pour fonder le *Centre républicain*, quand certains d'entre eux acceptent de soutenir le gouvernement; la situation financière, enfin, qui exige des mesures sévères, mais impopulaires, pour lesquelles il n'existe pas de majorité à la Chambre, et qui contraint Edouard Herriot à choisir pour point de chute l'affaire du remboursement des dettes de guerre aux Etats-Unis, dont les députés, unanimes, rejettent le principe : ainsi s'ouvre une ère d'instabilité parlementaire, qui va se poursuivre jusqu'en 1940.

En 1933, la deuxième étape de la vie de la législature se caractérise par une impossibilité absolue de dégager une majorité parlementaire, les oppositions de la droite et des communistes se durcissant, et la S. F. I. O. refusant toujours sa participation, au prix d'une scission de son groupe parlementaire, les *néo-socialistes* (Marcel Déat, Marquet) se joignant aux *participationnistes* de Renaudel pour constituer le Parti socialiste de France (une trentaine de parlementaires). Ainsi s'explique que quatre ministères radicaux aient été renversés sans qu'aucune solution ait été apportée au problème financier par une Chambre aux groupes de plus en plus émiettés.

L'antiparlementarisme croissant de l'opinion publique est aggravé par l'affaire Stavisky, qui éclate à la fin de 1933 et qui est exploitée par les extrémistes (ligues de droite et communistes). La Chambre est contrainte, au lendemain des émeutes des 6 et 9 février, et malgré la manifestation du 9 février 1934, de déporter et de fixer sa majorité vers le centre droit, modérés et radicaux aidant à la constitution d'un ministère de *concentration républicaine* présidé par Gaston Doumergue (févr.-nov. 1934), auquel ils consentent une délégation du pouvoir législatif pour lui permettre de prendre par décrets-lois les impopulaires mesures de déflation financière. Mais, cette politique ayant échoué et le projet de renforcement de l'exécutif de Doumergue ayant provoqué le retrait des radicaux, le déplacement vers la droite du centre de gravité de l'Assemblée se poursuit, avec les ministères Flandin et Laval (9 nov. 1934-22 janv. 1936), selon une évolution qui rappelle, en partie, celle qu'avait suivie la Chambre du Cartel des gauches. Pourtant, la rigidité financière de Laval, dont les assises parlementaires sont insuffisantes, provoque, dans une quatrième et dernière étape, un retour du balancier parlementaire vers la gauche, les radicaux ayant décidé d'adhérer, dès mai 1935, au Rassemblement populaire, préface du Front populaire, qui unit, depuis le 16 juillet 1934, la S. F. I. O. et la S. F. I. C., parti qui, lui-même, n'est pas à l'abri des dislocations internes, une fraction de ses adhérents, sous la direction de Jacques Doriot, ayant évolué vers le fascisme (1934).

Ainsi, la quinzième législature, dans l'impossibilité absolue de dégager une majorité, mais refusant d'ouvrir une crise en période préélectorale, laisse donc survivre, avec l'appui de l'extrême gauche et dans la plus grande confusion, un ultime ministère radical, présidé par Sarraut et auquel participent des modérés (24 janv.-4 juin 1936).

● *Seizième législature* (*1er juin 1936-10 juill. 1940*). L'assemblée fut élue au scrutin uninominal d'arrondissement, les 26 avril et 3 mai 1936. L'échec de la déflation financière, l'insuffisance du programme de la droite française sur le double plan économique (critique de l'éventuelle politique de contrainte des gauches) et politique (exploitation du thème de l'anticommunisme et des conséquences révolutionnaires du succès du Front populaire en Espagne) expliquent son échec aux élections de 1936; elle n'eut, en effet, que 222 élus au maximum, contre 386 aux partis qui avaient fait campagne sur le thème du Front populaire et avec pour slogan : le *pain* (abrogation des décrets de misère), la *paix* (recours à la sécurité collective), la *liberté* (dissolution des ligues, destruction du pouvoir illégitime des puissances d'argent, c'est-à-dire des deux cents familles). L'analyse des résultats du scrutin révélait, d'autre part, trois faits fondamentaux : la progression des communistes en voix (1 502 000 contre 796 000 en 1932) et surtout en sièges (72 contre 11); le recul radical (111 élus contre 160), correspondant à une perte de 414 000 suffrages; la prépondérance de la S. F. I. O., qui, avec 149 élus contre 132 en 1932, devenait le premier parti de la coalition de Front populaire, sans avoir augmenté sa clientèle électorale (1 955 000 voix contre 1 964 000), mais qui, du fait de sa position politique, avait bénéficié au second tour, comme jadis les radicaux, de désistements à la fois sur sa droite et sur sa gauche.

abréviations

A. D. S.	Action Démocratique et Sociale.
A. L.	Action Libérale.
All. R. G. et R. I.	Alliance des Républicains de Gauche et Radicaux Indépendants.
A. R. S.	Groupe de l'Action Républicaine et Sociale.
C. G.	Centre Gauche.
C. R.	Centre Républicain.
D. P.	Démocrates Populaires.
E. R. D.	Entente Républicaine et Démocratique.
F. R.	Fédération Républicaine.
F. R. F. (U. R. D.)	Fédération Républicaine de France, groupe de l'U. R. D.
G. A. I.	Groupe Agraire Indépendant.
G. D.	Gauche Démocratique.
G. D. N. I.	Groupe des Non-Inscrits (nationalistes et conservateurs).
G. D. et R. I.	Gauche Démocratique et Radicaux Indépendants.
G. I.	Gauche Indépendante.
G. Rad.	Gauche Radicale.
G. R. D.	Gauche Républicaine Démocratique.
G. Rép.	Gauche Républicaine.
G. U. S.	Gauche Unioniste et Sociale.
I. A. E. S. P.	Indépendants d'Action Economique Sociale et Paysanne.
I. A. P.	Indépendants d'Action Populaire.
I. G.	Indépendants de Gauche.
Ind.	Indépendants.
I. R.	Indépendants Républicains.
J. R.	Jeune République.
P. C. P.	Parti Camille Pelletan.
P. F.	Parti Frontiste.
P. P. F.	Parti Populaire Français.
P. S. F.	Parti Social Français.
P. Soc. F. et R. S.	Parti Socialiste Français et Républicains Socialistes.
Rad. Soc.	Radicaux-Socialistes.
R. C.	Républicains du Centre.
Rép. isolés	Républicains isolés.
Rép. Progres.	Républicains Progressistes.
R. G.	Républicains de Gauche.
R. I. et A. S.	Républicains Indépendants et d'Action Sociale.
R. et R. S.	Républicains et Radicaux-Socialistes.
R. R. et R. S.	Républicain Radical et Radical-Socialiste.
R. S.	Républicains Socialistes.
R. et S.	Groupe Républicain et Social.
R. C.	Républicain du Centre.
R. S. et S. F.	Républicains Socialistes et Socialistes Français.
S. F. I. C.	Section Française de l'Internationale Communiste.
S. F. I. O.	Section Française de l'Internationale Ouvrière.
S. U.	Socialistes Unifiés.
Soc.	Socialistes.
Soc. Ind.	Socialistes Indépendants.
U. O.	Unité Ouvrière.
U. P.	Unité Prolétarienne.
U. R.	Union Républicaine.
U. R. D.	Union Républicaine et Démocratique.
U. R. R. S.	Union Républicaine Radicale et Socialiste.
U. S. R.	Union Socialiste et Républicaine.

Pour la première fois dans l'histoire de la IIIe République, les radicaux-socialistes avaient donc perdu le contrôle de l'extrême gauche; aussi la direction du gouvernement revint-elle à la S. F. I. O. et à son chef, Léon Blum. Pourtant, malgré ses larges assises parlementaires, la majorité du Front populaire ne put maintenir sa cohésion que pendant un an. L'opposition systématique des partis conservateurs et des groupements politiques, qui agissaient en partie en dehors du Parlement (P. P. F. de Doriot, fondé à la fin de juin 1936; P. S. F. du colonel de La Rocque, héritier du mouvement des Croix-de-Feu, dissous par le nouveau gouvernement), l'hostilité des radicaux de tendance libérale au dirigisme socialiste, la volonté des communistes d'orienter par des grèves, et dans le sens d'une révolution sociale, le gouvernement qu'ils soutenaient, mais auquel ils ne participaient pas, contraignaient enfin Léon Blum à annoncer la « pause », qu'il ne put d'ailleurs appliquer (mars 1937),

Sources :
« Feuilleton » nº 13 du 4 juillet 1932
« Feuilleton » nº 19 du 9 juillet 1936

composition au 2 juillet 1932

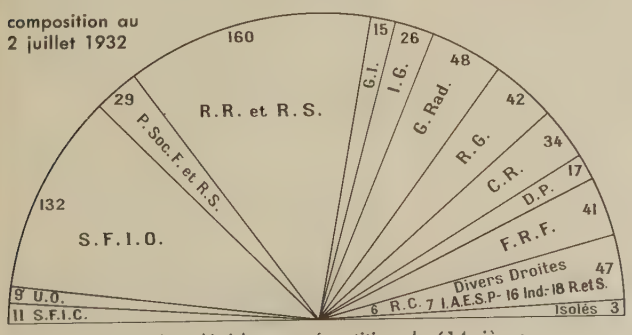

quinzième législature, répartition de 614 sièges

composition au 27 juin 1936

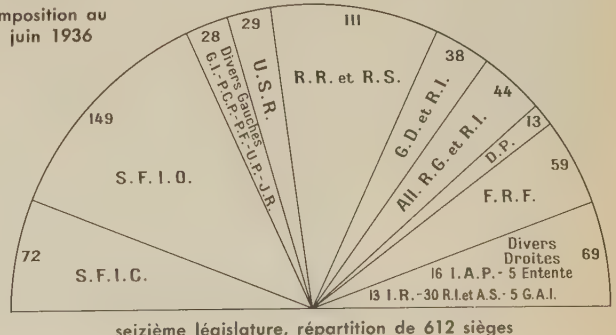

seizième législature, répartition de 612 sièges

« Chambres de Raphaël » plafond de la salle de la Signature

détail « Adam et Ève »

et qui provoqua sa chute (21 juin 1937). La dislocation du Front populaire se poursuivit dès lors par étapes, la majorité parlementaire se déplaçant insensiblement vers la droite avec les deux cabinets Chautemps, le premier avec participation (juin 1937-janv. 1938), le second sans participation socialiste (janv.-mars 1938) ; une ultime tentative pour reconstituer la coalition parlementaire de juin 1936 échoua devant l'hostilité conjuguée des modérés et des radicaux, dont les représentants au Sénat renversèrent le second cabinet Blum (13 mars-8 avr. 1938), pour éviter à leurs collègues de la Chambre de rompre eux-mêmes le Front populaire, dont ils avaient été des membres actifs. Le glissement du centre de gravité de la Chambre vers la droite reprit donc en avril 1938 et se poursuivit jusqu'à la fin brusquée de la législature (10 juill. 1940). Jusqu'à la déclaration de guerre à l'Allemagne (3 sept. 1939), le nouveau président du Conseil, Daladier, qui tenta de reconstituer une majorité d'union nationale, gouverna avec l'appui des radicaux et d'une partie de la droite, la lutte à l'intérieur du Parlement se déroulant moins entre partisans de l'ordre établi et partisans du mouvement qu'entre partisans et adversaires des accords de Munich, au sujet desquels les partis s'étaient divisés. L'échec de la grève générale du 30 novembre 1938 et la politique financière de Paul Reynaud, qui restaure le crédit de l'Etat, soulignèrent le renversement de la majorité parlementaire, les radicaux joignant leurs votes, pour le soutenir, à ceux de la droite, contre une opposition groupant les communistes, la S. F. I. O. et la gauche indépendante. Réduite à 315 voix, cette majorité s'éleva progressivement jusqu'à 340 ou 350 voix à la veille de la conclusion du pacte germano-soviétique (23 août 1939) et de la Seconde Guerre mondiale, qui rendirent possible la reconstitution d'une « Union sacrée », excluant les communistes, dont le parti fut dissous (26 sept.) et les députés déchus de leur mandat (16 janv. 1940), après que 35 d'entre eux eurent été arrêtés dès le 9 octobre 1939. La disparition du groupe parlementaire communiste déporta alors nettement la majorité de l'assemblée vers la droite, ce que souligna la substitution de Paul Reynaud à Edouard Daladier à la présidence du Conseil (21 mars-16 juin 1940).

La majorité de la seizième législature avait donc évolué de la gauche vers la droite, comme celle des Chambres élues en 1924 et en 1932. Mais l'impossibilité pour l'Assemblée de trouver son point d'équilibre, ainsi que les oppositions de ses nombreux groupes parlementaires, dont aucun ne disposait de la majorité, l'avaient conduite à abandonner peu à peu une partie de ses pouvoirs : les décrets-lois de 1938, les pleins pouvoirs octroyés au gouvernement pour la durée des hostilités (2 déc. 1939), la décision de la Chambre d'autoriser, au lendemain de la défaite, le maréchal Pétain à réviser les lois constitutionnelles (9 juill. 1940), puis, réunie avec le Sénat en Assemblée nationale, de lui abandonner, par 569 voix contre 80 et 17 abstentions déclarées, le pouvoir constituant (10 juill. 1940), telles furent les étapes de la dégradation du pouvoir législatif qui aboutirent finalement à la disparition de la IIIe République. (→ Biblio.)

Chambre des représentants, assemblée créée par l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire publié le 23 avril 1815. Elle comprenait 629 députés âgés d'au moins vingt-cinq ans et élus par les membres à vie des collèges électoraux d'arrondissement (368 députés) et de département (238), ainsi que par les représentants de l'industrie et du commerce désignés par les chambres de commerce dans le cadre de 13 grands arrondissements (23). Ses membres, qui étaient inviolables, disposaient du droit d'amendement et pouvaient mettre en accusation les ministres responsables.

La Chambre des représentants (3 juin 1815-7 juill. 1815) fut élue le 4 mai 1815, avant même la ratification par plébiscite de la nouvelle Constitution. Les élections, préparées par le ministre de la Police, Fouché, qui désirait trouver dans la Chambre des appuis nécessaires à une éventuelle pression sur Napoléon Ier ou, dans le cas d'une nouvelle Restauration, sur Louis XVIII, aboutirent, malgré l'indifférence générale due à la non-adoption du suffrage universel, à la formation d'une majorité libérale, alors que les bonapartistes (80 environ) et les jacobins (40 env.) étaient nettement minoritaires.

L'élection de Lanjuinais à la présidence de la Chambre (4 juin 1815), l'adresse du 11 juin réclamant de Napoléon de nouvelles réformes constitutionnelles marquèrent son hostilité au régime. A l'annonce de la défaite de Waterloo, elle se déclara en permanence, convoqua les ministres, donna ordre à Carnot d'armer la Garde nationale pour la protéger (21 juin), et contraignit l'Empereur à abdiquer en faveur de son fils (22 juin), qu'elle reconnut sous le nom de Napoléon II (23 juin). Après avoir constitué une Commission exécutive de 5 députés, présidée par Fouché, et avoir manifesté son hostilité aux Bourbons (30 juin), la Chambre fut cernée par les troupes étrangères (7 juill.), et ses membres trouvèrent porte close le 8 juillet 1815.

Chambres de Raphaël (les), au Vatican. Ce sont quatre vastes salles construites au temps de Nicolas V, et que Jules II habita. Raphaël était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'en 1508 il fut chargé de les décorer.

La CHAMBRE DE LA SIGNATURE déploie en de vastes compositions toute une synthèse doctrinale, humaniste et chrétienne : *la Théologie,* improprement nommée *la Dispute* du saint sacrement ;* en face, *l'Ecole* d'Athènes* ou *la Philosophie,* avec les portraits de quelques-uns des hommes les plus célèbres du temps. La troisième fresque de cette salle représente, au-dessus de la fenêtre occidentale, *le Parnasse* ou *la Poésie,* et, vis-à-vis, *la Jurisprudence* ou *la Justice ;* aux quatre angles de la voûte sont quatre tableaux oblongs : *le Péché originel, l'Astronomie, Marsyas et Apollon,* et le *Jugement de Salomon.* Cette chambre a été achevée en 1511. Le décor initial du soubassement était en marqueteries de Fra Giovanni da Verone.

La CHAMBRE D'HÉLIODORE fut commencée en 1512. *Héliodore chassé du temple* fait allusion aux victoires de Jules II sur les envahisseurs du patrimoine de saint Pierre. La fresque qui fait face représente *Saint Léon arrêtant Attila aux portes de Rome.* Les peintures des deux autres parois représentent : l'une *la Délivrance de saint Pierre,* l'autre *le Miracle de Bolsène.*

La CHAMBRE DE L'INCENDIE DU BOURG, commencée en 1517, doit son nom à une fresque représentant l'incendie qui dévora le Bourg-Vieux, ou *Borgo del Spirito Santo,* sous le pontificat de saint Léon (847). Raphaël en donna les cartons et confia l'exécution à ses élèves, notamment à Jules Romain et à Luca Penni. Elles représentent : *la Justification de saint Léon III,* le *Couronnement de Charlemagne,* et la *Victoire de saint Léon IV sur les Sarrasins à Ostie.* La voûte fut peinte par le Pérugin.

La CHAMBRE DE CONSTANTIN n'était qu'ébauchée lorsque Raphaël mourut ; la *Victoire de Constantin* et la *Vision de Constantin* ont été terminées par Jules Romain et ses aides.

Chambre d'enfants (LA), recueil de sept mélodies composées par Moussorgski de 1868 à 1870 : *Oh ! raconte, Nianiouchka, Fi donc ! l'espiègle, le Hanneton, la Poupée s'endort, la Prière du soir, Sur le dada, Mimi brigand.*

CHAMBRE (LA), ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), en Maurienne, près du confluent du Bugeon et de l'Arc ; 722 hab. (693 aggl.). Métallurgie. Industries chimiques. Carrières de gypse et ardoisières.

CHAMBRE (Louis, comte DE LA), comte de Leuille et vicomte de Maurienne († 1517). En 1478, il fut désigné comme gouverneur de Savoie par Louis XI, tuteur du jeune duc Philibert Ier, mais les principaux personnages du duché se soulevèrent contre lui (1482). Après maintes aventures, il se réfugia en France en 1492.

CHAMBRÉE n. f. Ensemble des ouvriers, des soldats, logeant, mangeant dans une même chambre : *Camarade de chambrée.* ‖ Cette chambre même : *Des chambrées aux murs nus, avec le double alignement des lits et des paquetages* (Proust).

— Séricic. Ensemble des vers à soie d'un élevage.

CHAMBRELAN n. m. Hist. Artisan travaillant librement et illégalement en chambre dans la France du Moyen Age et de l'Ancien Régime. (Les chambrelans étaient pourchassés par les représentants des métiers jurés.)

CHAMBRELENT (Jules), ingénieur français (Saint-Pierre, Martinique, 1817 - Paris 1893). Il établit un plan de drainage et de boisement des landes de Gascogne. (Acad. des sc., 1891.)

CHAMBRE-MAGASIN n. f. Min. Vide créé par l'exploitation, dans lequel on accumule sur place les morceaux de minerai abattus. ‖ Pl. *des* CHAMBRES-MAGASINS.

— ENCYCL. On soutire le minerai dans la galerie, au bas de la chambre. La méthode d'exploitation par chambres-magasins, employée par exemple dans plusieurs mines de fer de Normandie, n'est applicable que dans un gisement de forte pente, de façon que le minerai glisse sur le mur et puisse ainsi être soutiré ; il faut aussi que les épontes ne s'affaissent pas et que le minerai soit dur.

CHAMBRER v. tr. Tenir dans une chambre ; empêcher de sortir : *Chambrer ses enfants. Un docteur* [...] *à qui un client, profitant du brouillard pour le chambrer dans ce café, demandait une consultation* (Proust). ‖ *Fig.* Tenir quelqu'un à l'écart pour le chapitrer, l'amener à quelque chose.

— Arm. *Chambrer une arme à feu,* pratiquer à l'intérieur de la culasse une chambre* pour la cartouche.

— Art culin. *Chambrer une bouteille de vin,* la faire séjourner dans une pièce tempérée pour qu'elle en prenne la température.

— Technol. *Chambrer une selle,* en tirer la bourre dans les endroits correspondant à la blessure d'un cheval, pour y faire des vides.

— ***Se chambrer*** v. pr. Se dit d'un canon dans lequel le battement des projectiles forme des creux, qui finissent par le mettre hors de service.

CHAMBRERIE n. f. Dans certaines églises collégiales ou certains monastères, office dont le titulaire prend soin des revenus communs et des provisions.

CHAMBRETTE n. f. Petite chambre : *Mademoiselle Aliette* [...] *n'a point paru ; je suppose qu'on l'a confinée dans sa chambrette* (O. Feuillet).

— Véner. Syn. de CHAMBRE.

CHAMBRETTE (Jacques), faïencier français (Lunéville 1705 - *id.* 1758). Il obtint, en 1737, pour sa fabrique le titre de « Manufacture du roi de Pologne ». On lui doit des jardinières en faïence très blanche dite « terre de pipe », décorée de filets d'or, de fleurs, de peintures dans le goût de Watteau.

Chambrettes (FERME DES), lieu-dit des côtes de Meuse, sur la route de Louvemont à Ornes ; théâtre de violents combats pendant la *bataille de Verdun**, en 1916.

CHAMBRIER n. m. Officier chargé de la direction des services de la chambre royale ou seigneuriale, de la garde des archives et de la trésorerie.

— ENCYCL. La charge de *chambrier* (*camerarius*) ou de *grand chambrier* remonte sans doute à l'époque mérovingienne. A la fin du XIIIe s., elle devint presque purement honorifique : la réalité des fonctions avait passé

Phot. Alinari-Giraudon, Anderson-Giraudon.

à des officiers de second rang attachés à la Maison du roi. Du XIVe au XVIe s., la charge demeura dans la maison de Bourbon. François Ier la reprit par confiscation au connétable de Bourbon, en 1527 ; il en revêtit successivement ses deux fils, Henri et Charles, et, à la mort du second, la supprima (1545).

CHAMBRIÈRE n. f. (fém. de l'anc. franç. *chambrier*). Femme de chambre (peu us.) : [Mme Cottard] *dit bonjour au Baron, qui lui tendit la main comme à une chambrière, sans bouger de sa chaise* (Proust).

— Bourrell. Fouet très long, muni d'une lanière, et utilisé pour faire travailler les chevaux au manège.

— Carross. Chacune des tiges de bois mobiles qui, placées sous une charrette à deux roues, en avant et en arrière de celles-ci, soutiennent la voiture lorsqu'elle est abandonnée à elle-même. (On dit aussi SERVANTE.)

CHAMBRILLON n. f. LANGUE CLASS. Jeune servante à petits gages : *Souffriras-tu toujours que je ne paraisse qu'un torchon au prix d'elle, et qu'étant en sa compagnie l'on me prenne pour sa chambrillon?* (Sorel).

CHAMBRUN (Jacques PINETON DE), pasteur français (Orange 1637 - Londres 1689). Pasteur d'Orange, fils et petit-fils de pasteurs nîmois. Soumis à une cruelle dragonnade à la Révocation, il parvint à s'enfuir à Genève, puis en Hollande, et laissa un émouvant récit de ces persécutions dans *les Larmes de J. Pineton de Chambrun*.

CHAMBRUN (Charles, comte DE), diplomate et écrivain français (Washington 1875 - Paris 1952). Il occupa différents postes dans diverses ambassades, notamment à Saint-Pétersbourg (1912-1917), aux Etats-Unis (1903 et 1921). Ministre à Athènes (1924), il aplanit diverses difficultés diplomatiques. Ambassadeur à Ankara en 1928, puis à Rome en 1933, il prépara les accords franco-italiens de 1935 et la conférence de Stresa. On lui doit différents ouvrages : *Lettres à Marie, Vergennes, l'Esprit de la diplomatie.* (Acad. fr., 1946.)

CHAMCAR n. f. Nom donné aux cultures en terrain inondé, au Cambodge.

CHAME [kam] ou **CHAMA** [ka] n. f. Mollusque bivalve marin qui habite les mers chaudes (Méditerranée, mer Rouge, océans Indien et Pacifique, mers de Chine, Antilles, etc.), souvent dans les récifs de coraux, où il vit fixé par une de ses valves, à la façon des huîtres et des rudistes*.

— ENCYCL. Les *chames* ont une coquille irrégulière, épaisse, à sommets fortement enroulés, avec une charnière forte montrant une denticulation saillante à chaque valve et un ligament externe. Le test est solide, orné soit de lamelles très saillantes, soit de longues épines, et plus ou moins brillamment coloré. Type de la famille des *chamidés*.

CHAMEAU n. m. (lat. *camelus;* du gr. *kamêlos*). Ruminant asiatique sans cornes, adapté à la vie dans les régions arides.

— ALLUS. HIST. ***Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel.*** Cette sentence se trouve dans saint Luc (ch. XVIII, v. 25). Outre la traduction commune qu'on vient de lire, deux autres interprétations ont été proposées et discutées. D'après l'une, le mot grec *kamêlos,* chameau, devrait être lu *kamilos,* câble. Le sens serait alors : *Il est plus facile à un câble de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux.* Dans l'autre traduction, l'expression rendue par « trou d'une aiguille » désignerait une porte de Jérusalem, très étroite et très encombrée. On aurait alors : *Il est plus facile à un chameau de passer par la porte de l'Aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux.* L'Eglise catholique ne condamne aucune de ces interprétations.

— Arm. Pièce de gros calibre, usitée surtout dans l'artillerie de côte au XVe et au XVIe s.

— Entom. Nom usuel d'un papillon notodonte*.

— Mar. Autref., ponton robuste servant à soulager les corps morts ou à relever les bateaux coulés de faible tonnage. (En Hollande, ce sont des pontons destinés à soulager les navires, pour leur faire franchir un haut-fond. Ils agissent toujours par paires.) ‖ *Chameau* ou *ventrière,* tin mobile mis sur la coque au moment du lancement.

◆ N. m. et adj. *Fam.* et *péjor.* Personne autoritaire, intraitable, méchante, acariâtre : *Quand une femme, même jolie, est un petit chameau, ou une dinde, ou une pimbêche, je vous assure que ça se voit tout de suite* (J. Romains).

— ENCYCL. Les *chameaux* sont des animaux robustes, hauts sur pattes, avec un cou long et recourbé. Ils ont deux doigts, munis à leurs extrémités de coussinets confondus en un seul tampon épais, rond et très élastique. Le chameau, de nos jours, n'existe plus qu'à l'état domestique. Ce genre comprend deux espèces : le chameau d'Asie, à deux bosses, et le chameau d'Afrique, ou *dromadaire,* à une seule bosse.

Les chameaux de notre époque seraient originaires de l'Asie. La première espèce, le chameau de la Bactriane (*Camelus Bactrianus*), a deux bosses. Il a une fourrure de lainage grossier. Il vit dans toute l'Asie centrale jusqu'en Iran. Il est très sobre, très résistant aux intempéries, et peut braver les froids les plus intenses. La seconde espèce, le dromadaire (*dromedarius*), se rencontre depuis le N.-O. de l'Inde, en Nubie, Syrie et jusqu'à l'Atlantique. Il n'a qu'une bosse, un pelage plus fin, il est plus haut, plus élancé. Les deux espèces sont d'excellentes bêtes de somme. Le dromadaire de course est le *méhari* du Sahara. La bosse du chameau est une réserve de graisse qui lui permet de vivre longtemps sans approvisionnement. Un phénomène chimique assez complexe permettrait la transformation en eau de la graisse de réserve. Les narines peuvent s'obturer complètement quand souffle le vent de sable, et les larges pieds n'enfoncent pas dans le sable sec. (V. aussi CAMÉLIDÉS.)

Le nom d' « éléphant des montagnes » donné en sumérien au chameau semble indiquer que la domestication de cet animal doit être relativement récente. Employé au VIIIe s. par les Néo-Hittites, par les Hourrites et par les Arabes, le chameau apparaît dans l'armée de Sennachérib, puis dans celle de Cyrus, roi des Perses, lors de sa campagne contre Crésus de Lydie (546 av. J.-C.) ; son odeur causa la débandade de la cavalerie lydienne. Cette donnée historique prouve qu'au VIe s. av. notre ère le chameau était inconnu dans l'Asie Mineure occidentale. L'armée perse de Cambyse ne put atteindre l'Egypte que grâce au concours des Bédouins qui, avec leurs chameaux, facilitèrent son ravitaillement (525). Alexandre le Grand donna plus d'importance aux éléphants, mais il est à supposer que les chameaux de Bactriane aidèrent beaucoup à la traversée du désert iranien.

Aujourd'hui le chameau joue un très grand rôle dans le genre de vie des populations nomades des déserts, en particulier au Sahara : introduit ici dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, il a facilité les attaques venues de l'extérieur contre les *limes* romains, et il a permis la persistance des activités humaines dans une zone où les conditions climatiques, caractérisées par une sécheresse accrue, se faisaient de plus en plus dures. Les animaux les plus réputés, ceux du Hoggar, peuvent accomplir des courses de plusieurs semaines dans des secteurs où les pâturages sont à peu près inexistants. La consommation du lait des femelles permet de réduire parfois l'importance des troupeaux de moutons et de chèvres ; celle de la viande est rare. Le chameau est avant tout un animal de bât ou de selle, soigneusement sélectionné pour chacune de ces fonctions : un élément essentiel du genre de vie des Touaregs repose en effet sur un trafic caravanier dont le fret est constitué par le sel qu'ils transportent vers le Sud, où ils troquent cette marchandise contre le miel. Enfin, si en Asie centrale les tentes sont faites de poils de chameaux, les dromadaires sahariens, à poil ras, fournissent leur peau pour la fabrication des tentes.

Le corps du chameau est recouvert d'un poil de couleur marron plus ou moins foncé, ordinairement assez court, mais s'allongeant et se crêpant en certains endroits. Fin et soyeux, ce poil est utilisé pour la réalisation d'étoffes souples et moelleuses, chaudes et imperméables. On désigne également sous le nom de *poil de chameau* certains poils de chèvres d'Alep. (→ Biblio.)

Chameau (BATAILLE DU). Ainsi nommée parce qu'elle s'engagea autour du chameau qui portait ʿĀʾicha, cette bataille fut gagnée par

chameau

ʿAlī, fils d'Abū Ṭālib, sur Ṭalḥa et Zubayr, près de la ville de Baṣra (Bassora), en 656. ʿĀʾicha, seconde femme de Mahomet, dont les intrigues avaient amené cette bataille, fut prise et conduite à ʿAlī, qui fit traiter la veuve de son beau-père avec les plus grands égards.

CHAMÉCÉPHALE ou **CHAMÆCÉPHALE** [ka] adj. (gr. *khamai,* à terre, et *kephalê,* tête). Anthropol. Se dit d'une tête humaine aplatie par le haut.

CHAMÉCÉPHALIE ou **CHAMÆCÉPHALIE** [ka] n. f. Anthropol. Caractère des individus chamécéphales.

CHAMECHAUDE, sommet des Préalpes (Isère), point culminant de la Grande-Chartreuse, dans la partie méridionale du massif ; 2 087 m.

CHAMÉCONQUE ou **CHAMÆCONQUE** [ka] adj. Anthropol. Se dit d'un individu ou d'une race qui présente une cavité orbitaire basse et large. (Les hommes de la race de Cro-Magnon étaient chaméconques. Les Mélanésiens et les Australiens actuels le sont également.)

chaméconque

CHAMÉCRÂNE ou **CHAMÆCRÂNE** [ka] adj. et n. (gr. *khamai,* à terre, et crâne). Anthropol. Se dit d'un crâne squelettique aplati par le haut.

CHAMÉCRÂNIE ou **CHAMÆCRÂNIE** [ka] n. f. Anthropol. Caractère présenté par un squelette chamécrâne.

CHAMELIER n. m. Celui qui soigne et conduit les chameaux.

CHAMELLE n. f. Femelle du chameau : *Le lait de chamelle est un des éléments essentiels du régime alimentaire des nomades.*

CHAMELON ou **CHAMELET** n. m. Petit du chameau.

CHAMÉPHYTE [ka] adj. et n. f. (gr. *khamai,* à terre, et *phuton,* plante). Se dit d'une plante à tige basse plus ou moins ligneuse, et dont les bourgeons passent l'hiver un peu au-dessus du sol.

CHAMFORT (Nicolas Sébastien ROCH, dit DE), écrivain français (près de Clermont en Auvergne 1741 - Paris 1794). Roturier, bâtard, il fit d'excellentes études comme boursier au collège des Grassins à Paris, fut précepteur, secrétaire. Après avoir été consacré par l'Académie française pour son *Eloge de Molière* (1769) et son *Eloge de La Fontaine* (1774), il composa des ballets joués à la Cour, des comédies (*la Jeune Indienne,* 1764 ; *le Marchand de Smyrne,* 1770), une tragédie (*Mustapha et Zéangir,* 1788). Lecteur du comte d'Artois, secrétaire de Mme Elisabeth, il fut élu à l'Académie française (1781), contre laquelle il écrivit pourtant un *Discours sur les académies* (1791) qui contribua à faire supprimer celles-ci en 1793.

C'est dans les salons, qui l'admiraient tout en redoutant sa causticité, qu'il improvisa les éléments d'un recueil posthume, *Pensées, Maximes et Anecdotes* (1803), où se traduit avec profondeur et cynisme une expérience désabusée. Bohème, jouisseur, il sut pourtant s'enthousiasmer pour la Révolution. C'est de lui que sont ces formules, dont la première servit de titre à la brochure de Sieyès : « Qu'est-ce que le tiers état ? — Tout. — Qu'a-t-il ? — Rien. » ; « Guerre aux châteaux ! Paix aux chaumières ! » Collaborateur de Mirabeau, il s'effraya bientôt des excès révolutionnaires, combattit les jacobins et, menacé de la prison, dont il avait déjà tristement goûté, il tenta de se suicider et mourut de ses blessures. (→ Biblio.)

CHAMFORT
cabinet des Estampes

Phot. Dragesco, Larousse.

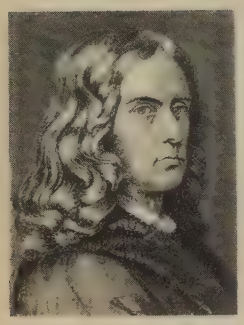

CHAMISSO DE BONCOURT

CHAMIER (Daniel), théologien calviniste français (Dauphiné 1565 - Montauban 1621). Elève de Bèze à Genève, puis pasteur dans le Midi, il prit une grande part aux synodes et aux assemblées politiques protestantes, soutint des controverses, notamment avec le P. Coton (1600). Nommé professeur en 1612 à l'académie de Montauban, il la réorganisa. C'est dans cette ville, durant le siège de 1621, qu'il fut tué alors que, sur la brèche, il encourageait les défenseurs. Son œuvre principale est le *Panstratiae catholicae corpus...* (Genève, 1626), réfutation du catholicisme du point de vue du plus strict calvinisme.

CHAMĪL, proprement **CHAMŪ'ĪL** (Samuel), chef musulman du Daghestan et héros de l'indépendance du Caucase (près de Buynaksk entre 1795 et 1799 - Médine 1871). D'une famille aisée, il apprit à lire le Coran dès l'âge de six ans, fut éduqué par son futur beau-père Djamāl al-Dīn et d'autres ulémas, et initié à la « Ṭarīqa » ou ordre derviche des Naqchbandites. Proclamé imām après la mort du chef Ḥamza Beg, il fit preuve de qualités remarquables aussi bien dans l'organisation politique que dans la lutte qu'il entreprit contre les Russes. Il groupa et organisa toutes les forces des tribus du Daghestan (Dārhistān) et de la Tchetchénie, et les engagea dans une guerre qui se prolongea de 1834 à 1859. Après la perte de Gunib (1859), il fut fait prisonnier et exilé avec sa famille à Kaluga. En 1869, il obtint l'autorisation de se rendre à La Mecque, et se retira à Médine. La doctrine politico-religieuse des Naqchbandites qu'il appliqua dans son Etat est connue sous le nom de *mūridisme**.

CHAMILLARDE n. f. Mot familier par lequel Voltaire a désigné un édit de persécution contre les protestants, pareil à ceux qui furent contresignés par Chamillart.

CHAMILLART (Michel DE), ministre français (Paris 1652 - *id.* 1721). Il fut successivement conseiller au parlement (1676), maître des requêtes (1686), intendant de Rouen (1689), contrôleur général des Finances (1699), enfin, en 1701, secrétaire d'Etat de la Guerre. Il dut sa fortune rapide à la sympathie que, par son caractère, ses manières et son adresse au billard, il avait inspirée à Louis XIV, et à la protection de Mme de Maintenon. Son incapacité le rendit odieux à l'opinion publique. Après la prise de Lille (déc. 1708), qui ouvrait la frontière à l'ennemi, il dut démissionner du contrôle et de la Guerre (1709). Très honnête homme, remarquable de désintéressement, il ne fut, a dit Voltaire, « ni politique, ni guerrier, ni même homme de finance ». (Acad. fr., 1702.)

CHAMILLY (Noël BOUTON, comte DE), maréchal de France (Chamilly, Bourgogne, 1636 - Paris 1715). Il partit en 1661 comme volontaire au service du Portugal, où il fit campagne contre les armées espagnoles, avec le grade de capitaine, jusqu'en 1668. Il s'illustra par la défense de Graves (Hollande) en 1672, et fut fait maréchal de France en 1703. Pendant son séjour au Portugal, il inspira une grande passion à une franciscaine de Beja, Marianna Alcoforado. Nous devons à cette liaison les fameuses *Lettres portugaises* publiées en 1669, Chamilly ne s'étant pas fait scrupule de divulguer la traduction de cinq lettres qu'il avait reçues de son amie, mais en lui gardant l'anonymat. Elles comptent parmi les témoignages d'amour les plus émouvants que l'on connaisse.

CHAMILLY (Claude Christophe LORIMIER, marquis DE) [Paris 1732 - *id.* 1794], premier valet de chambre de Louis XVI, intendant et contrôleur général de ses écuries et livrées. Accusé d'avoir rédigé le testament du roi, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et guillotiné.

CHAMINADE (Guillaume Joseph), prêtre français (Périgueux 1761 - Bordeaux 1850). Il refusa le serment à la Constitution civile, exerça le ministère dans la clandestinité jusqu'en 1797 : il se réfugia ensuite en Espagne, puis, en 1800, s'installa à Bordeaux. Il fonda deux congrégations enseignantes, la Société des filles de Marie (1816) et la Société de Marie (Marianistes*, 1817). [→ Biblio.]

CHAMINADE (Cécile), femme pianiste et compositeur française (Paris 1861 - Monte-Carlo 1944). Parmi ses œuvres les plus importantes, on peut citer : *Callirhoé,* ballet en un acte (1888), 1re suite d'orchestre, *Pièces romantiques* pour orchestre, diverses pièces d'orchestre, *Concertstück* pour piano et orchestre (1892), *les Amazones,* symphonie dramatique, des chœurs, des mélodies (*l'Anneau d'argent*).

CHAMISSO DE BONCOURT (Louis Charles Adélaïde, dit **Adelbert von**), écrivain et savant allemand (château de Boncourt, Champagne, 1781 - Berlin 1838). Français de naissance, il quitta son pays pendant la Terreur, pour aller à Berlin ; il fut promu au grade de lieutenant, en 1801, dans le régiment prussien von Gœze. Ami de Varnhagen et de La Motte-Fouqué, il fonde bientôt avec eux *l'Almanach des muses,* écrit un *Faust* (1803) et des poésies : *le Crucifix, le Château de Boncourt, Salas y Gomez,* les neuf poèmes de *l'Amour et la vie d'une femme* (*Frauenliebe und Leben*) qui ont inspiré à R. Schumann des *lieder* célèbres. Après la défaite prussienne de 1809, il abandonne le service ; Mme de Staël le reçoit à Coppet (1811-1812). A son retour en Prusse, la publication de la *Merveilleuse Histoire de Peter Schlemihl** (*Peter Schlemihls wundersame Geschichte*) [1814] lui assure la gloire littéraire. Mais c'est surtout aux sciences naturelles qu'il s'intéresse : après un voyage autour du monde (1815-1818), il est nommé directeur du Jardin botanique de Berlin. (→ Biblio.)

CHAMITES ou **KHAMITES,** nom donné, dans une ancienne classification aujourd'hui abandonnée, à des populations africaines, qui furent supposées issues de *Cham,* fils de Noé, et qui comprennent les Ethiopiens et les Libyens.

CHAMITIQUE [ka], **KHAMITIQUE** ou **HAMITIQUE** adj. Relatif aux Chamites.

CHAMITO-SÉMITIQUE [ka] adj. et n. m. Se dit d'une famille de langues dont le domaine s'étendait anciennement depuis la Mésopotamie et l'Arabie à travers l'Afrique du Nord jusqu'à l'Atlantique, et, en Afrique orientale, jusqu'à l'Equateur. (Avec des changements dans la répartition interne, cette situation est, en gros, semblable à l'époque moderne.)

— ENCYCL. On distingue quatre groupes : 1° Le *sémitique,* divisé en un groupe oriental, l'akkadien (assyro-babylonien), dont le domaine propre était la Mésopotamie, et un groupe occidental avec une branche du Nord comprenant le cananéen (phénicien, hébreu, etc.) et les langues araméennes, et une branche du Sud, comprenant l'arabe et l'ensemble sudarabique et éthiopien ;
2° L'*égyptien,* ancienne langue de l'Egypte, connue par des textes remontant au-delà de 3000 av. J.-C. Le copte représente la forme tardive évoluée de cette langue. Il a été éliminé progressivement par l'arabe, à la suite de la conquête musulmane, et ne subsiste plus que dans l'usage liturgique ;
3° Le *berbère,* dont le domaine ancien s'étendait à travers l'Afrique du Nord, à l'O. de l'Egypte. La langue ancienne des inscriptions libyques est insuffisamment connue. L'arabe envahissant a restreint et morcelé le domaine berbère. Les langues berbères actuelles présentent toutes un même type, avec de nombreux dialectes : parlers du Sahara (touareg), du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine, des oasis de Libye ;
4° Le *couchitique,* groupe de langues parlées dans l'Afrique orientale. Leur ancien domaine a été restreint, surtout sur les hauts plateaux abyssins, par l'extension des langues éthiopiennes sémitiques. L'ancien royaume de Méroé, en haute Nubie (VIIe s. av.-IVe s. apr. J.-C.), a laissé des inscriptions, mais on sait trop peu de la langue.
Toutes les autres langues ne sont connues qu'à partir de l'époque moderne, et beaucoup le sont encore mal. Il s'agit d'un ensemble complexe de langues très différentes entre elles, mais apparentées par le phonétique, la structure grammaticale et le vocabulaire. Leur répartition interne est encore malaisée. On évalue de 6 à 8 millions les individus qui les parlent. Les principales sont : le bedja, au Soudan, entre le Nil et la côte de la mer Rouge ; les langues agaw, dont il reste des îlots sur le haut plateau abyssin ; l'afar-saho, dans la Dancalie ; le somali, depuis Djibouti jusqu'au Kenya ; le galla, à l'O. du somali et au S. du domaine amharique ; les langues couchitiques du sud-ouest de l'Ethiopie, comprenant de nombreux langages (kaffa, sidamo, ometo, etc.).
La comparaison des systèmes phonologiques et morphologiques et du vocabulaire fait apparaître la parenté des langues chamito-sémitiques. Il est à noter que l'appellation traditionnelle *chamito-sémitique,* qui, comme celle de couchitique, est tirée de la Bible, est trompeuse ; il y a une famille sémitique cohérente, mais on n'a pas assez de preuves pour justifier un groupement des autres langues en une seule famille chamitique, et il faut maintenir la répartition en quatre groupes (sémitique, égyptien, berbère, couchitique). Dans la phonétique chamito-sémitique, les consonnes jouent un rôle essentiel. Celles de l'avant-bouche sont nombreuses partout. Les vélaires et laryngales et les emphatiques sont attestées à des degrés divers dans les quatre groupes. Les racines des mots sont apparentes, constituées par des consonnes, le plus souvent au nombre de trois ; le berbère a une proportion assez forte de racines biconsonantiques. De nombreuses racines couchitiques n'ont que deux consonnes encadrant une voyelle stable, mais on peut les ramener souvent à une racine triconsonantique. Le jeu des voyelles, s'insérant entre les consonnes, se combinant souvent avec l'emploi d'affixes, permet de former les différentes catégories de mots et de préciser leur rôle grammatical ; ainsi, en arabe, d'une racine *ktb* sens « écrire », on tire par ex. : *kataba,* « il a écrit » ; *yaktubu,* « il écrit, écrira » ; *kātibun,* « qui écrit, écrivain » ; *kitābun,* « écrit, livre » ; *maktūbun,* « ce qui est écrit », etc. Sur d'autres points essentiels du système grammatical, on retrouve dans les différents groupes les mêmes éléments formatifs pour exprimer les mêmes notions, avec les mêmes dissymétries dans le système. Ainsi les pronoms personnels se présentent partout en deux séries : une forme isolée, longue, et une forme brève, suffixée au nom pour indiquer le possesseur, et au verbe pour indiquer le régime. La conjugaison du verbe se fait au moyen de suffixes ou de préfixes et suffixes pour exprimer les aspects de l'action et les personnes. Les similitudes de fonctionnement apparaissent nettement dans le tableau de la conjugaison par préfixes et suffixes en sémitique (ar. *kataba* « écrire »), berbère (*rar* « rendre »), couchitique (somali benadir *qān* « savoir ») ; en égyptien, cette forme ne se trouve pas : sing. 3e pers. : ar. *yaktubu* (m.), *taktubu* (f.) ; berb. *irur* (m.), *trur* (f.) ; som. *yaqān* (m.), *taqān* (f.) ; — 2e pers. : ar. *taktubu* (m.), *taktubīna* (f.) ; berb. *trurt* (m. et f.) ; som. *taqān* (m. et f.) ; — 1re pers. : ar. *'aktubu ;* berb. *rurag ;* som. *aqān ;* — pluriel, 3e pers. : ar. *yaktubūna* (m.), *yaktubna* (f.) ; berb. *rurn* (m.), *rurnt* (f.) ; som. *yaqānīn* (m. et f.) ; — 2e pers. : ar. *taktubūna* (m.), *taktubna* (f.) ; berb. *trurm* (m.), *trurmt* (f.) ; som. *taqānīn* (m. et f.) ; — 1re pers. : ar. *naktubu ;* berb. *nrur ;* som. *naqān.* Des modalités de l'action, comme l'intensité, le réfléchi, le causatif, etc., s'expriment au moyen de thèmes dérivés obtenus par des procédés divers : redoublement de la deuxième radicale, allongement vocalique et surtout adjonction d'affixes ; ainsi *s* (ou *š*) est employé dans les quatre groupes pour donner la valeur causative. Les rapprochements de vocabulaire sont rendus difficiles du fait que les diverses langues nous sont connues très inégalement et à des stades d'évolution très différents. Mais, dès à présent, les correspondances sont suffisantes pour confirmer les résultats obtenus par la comparaison des systèmes grammaticaux, et l'on peut s'attendre à ce que les progrès des recherches viennent accroître le nombre et la précision des correspondances.

CHAMIYÉ, en ar. **Badiya al-Cha'm** [*désert de Syrie*], région du Proche-Orient, formée par un vaste plateau de calcaires crétacé et éocène, limité au S. par les montagnes du Madian, à l'O. par le fossé du Jourdain, le djabal Druze et l'Anti-Liban, au N. par le Taurus. La Chamiyé domine, par un talus à pente vive, les plaines de Mésopotamie et les plateaux de grès nubiens d'Arabie. C'est un plateau, ou hamad*, en grande partie horizontal, accidenté de chaînons d'avant-pays, comme le Bichri, de dômes et de cuvettes (bassin d'Alep). Il est sillonné de vallées divergeant vers la périphérie, mortes ou drainées pendant quelques mois seulement

Phot. Bureau d'information de Bonn.

par suite de la faible pluviosité actuelle (moins de 200 mm par an) et de l'infiltration dans les calcaires ; ces infiltrations donnent naissance à des nappes aquifères cheminant lentement vers les plaines de l'Iraq al-'Arabi et le N.-E. de la péninsule arabique. Dans la Chamiyé même, les oasis sont très rares et confinées au pied des chaînons (Palmyrène). Mais la région est cependant plus une steppe qu'un désert. Elle est parcourue par des tribus de Bédouins nomades qui se déplacent régulièrement avec leurs chameaux et leurs troupeaux de moutons entre le Nufūd, les chaînons qui accidentent le hamad, où les pâturages d'hiver sont suffisants, et le *Croissant fertile*, ou maamura*, région de terres relativement riches, irriguées par les eaux issues des montagnes de la périphérie. Un certain nombre de tribus nomades sont en voie de sédentarisation dans ces régions de bordure, particulièrement dans le Nord, où la pluviosité hivernale est suffisante. Le tracé des frontières qui partagent la Chamiyé entre la Syrie, la Jordanie, l'Iraq et l'Arabie Saoudite ne modifie pas les déplacements traditionnels des Bédouins.

CHAMLAY (Jules Louis Bolé, marquis de), homme de guerre, administrateur et diplomate français (Paris 1650 - Bourbon 1719). Maréchal général des logis des camps et armées du roi, puis lieutenant général. Louis XIV l'employa aussi dans des négociations diplomatiques, notamment à Rome, en 1688, en mission clandestine. Fidèle collaborateur de Louvois, qui l'a souvent écouté.

CHAMMAR, prov. de l'Arabie Saoudite, dans l'émirat du Nadjd, entre le désert de Nufūd, au N., et celui de l'Wād Rumma, au S. ; 50 000 km² ; 200 000 hab. C'est une région de passage, traversée par des pistes caravanières et peuplée surtout de Bédouins, qui se déplacent sans cesse à travers la steppe ; une minorité de sédentaires cultivent le palmier-dattier, l'orge et le coton, dans quelques oasis situées au pied des montagnes, comme Ḥāil ; cette dernière, qui forme la principale agglomération, est située entre le djabal Adja et le djabal Salma.

CHA-MO (désert de). V. Gobi.

CHAMOIS n. m. (bas lat. *camox*). Mammifère ruminant cavicorne, habitant les hautes montagnes de l'Europe. (Nom sc. : *rupicapra*, type de la tribu des rupicaprinés.) [Syn. isard.]

— Hist. Sous l'ancien Régime, nom que l'on donnait à des officiers qui ne quittaient point leur régiment pour venir à la Cour.

— Peauss. Toute peau préparée par le tannage aux huiles ou chamoisage*.

◆ N. et adj. invar. Jaune rappelant la teinte de la peau de chamois corroyée : *Gants chamois. Culotte chamois.*

— Encycl. Zool. Les *chamois* ont un corps court, ramassé, leurs jambes sont longues et fortes, leur cou est allongé ; leurs cornes lisses, placées immédiatement au-dessus des orbites, sont droites et brusquement recourbées en hameçon à leur sommet (elles sont portées par les deux sexes) ; leur queue est courte. La robe varie suivant les saisons.

Le chamois se trouve surtout dans les Alpes, et est encore commun dans les Balkans. Dans les Pyrénées, il est connu sous le nom d'*isard*. Les chamois vivent par petites *hardes* sous la conduite d'un vieux mâle, fréquentent les endroits les plus escarpés, et sautent parmi les rocs à pic avec une agilité sans égale. La chair du chamois est médiocre et sa peau a perdu de sa valeur depuis que l'on prépare des peaux dites *chamoisées* avec le cuir d'un grand nombre d'animaux. La chassse au chamois est réglementée. (→ Biblio.)

— Peauss. La peau de *chamois* est employée en raison de sa très grande souplesse, pour la ganterie, le vêtement, les usages domestiques (essuyage). Les peaux utilisées peuvent être des peaux de chamois véritables, ou de daim ou d'antilope, mais ce sont plus souvent des peaux de mouton ou d'agneau. Les gros cuirs chamoisés sont utilisés pour la confection d'articles d'équipement militaire (buffleterie) ou d'articles industriels.

CHAMOISAGE n. m. Mode de tannage des peaux, qui consiste à les traiter par des huiles de poissons.

— Encycl. Les peaux, généralement des peaux de mouton, préparées au tannage par le travail* de rivière, et le plus souvent effleurées par refendage, sont essorées par pressage ou torsion. Elles sont alors imprégnées d'huiles (on utilise surtout l'huile de foie de morue industrielle dite « huile de morue »), puis pétries à plusieurs reprises dans le foulon de chamoiserie, sorte d'auge dans laquelle les peaux sont soumises à l'action de maillets mus mécaniquement. Ces foulonnages alternent avec des expositions à l'air, pendant lesquelles les peaux perdent lentement leur humidité et absorbent de l'huile, qui s'oxyde et devient capable de se combiner à la peau en lui donnant une coloration jaune. La durée de ce traitement est, pour des peaux de mouton, de deux à trois semaines. Les peaux sont ensuite pressées pour en éliminer l'huile en excès, qui constitue le moellon* de chamoiserie. Elles sont ensuite dégraissées dans des solutions diluées de carbonate de sodium, puis séchées, assouplies par palissonnage et veloutées à la meule sur leurs deux faces.

Les peaux chamoisées possèdent une très grande souplesse ; elles sont lavables, c'est-à-dire qu'elles peuvent être traitées par l'eau tiède savonneuse et reprendre, après dessiccation, leur souplesse primitive. Ces propriétés sont précieuses pour les usages domestiques (essuyage), la confection des gants lavables, de vêtements, d'articles de gainerie et d'orthopédie, etc.

Le tannage par les huiles est vraisemblablement la plus ancienne des méthodes. Le tannage au formol, qui permet aussi de produire des peausseries lavables, le concurrence sévèrement. Cependant, les qualités du cuir chamoisé, en particulier sa résistance à des savonnages répétés, lui permettent de conserver une place importante.

CHAMOISÉ, E adj. Se dit d'une peau préparée par chamoisage.

— Zootechn. *Chèvre chamoisée*, variété de chèvre de la race alpine*, qui rappelle le chamois par la couleur de son pelage (brun roux avec des lignes noires sur la face et la ligne du dos).

CHAMOISERIE n. f. Lieu où l'on prépare les peaux. ‖ Ces peaux préparées.

CHAMOISEUR n. et adj. m. Ouvrier qui tanne la peau avec de l'huile de poisson.

CHAMOISINE n. f. Petit torchon de coton duveteux, de couleur généralement jaune, utilisé spécialement pour le nettoyage des meubles : *La chamoisine se lave comme un torchon de coton quand elle est salie par l'usage.*

CHAMOISITE n. f. Minér. Aluminosilicate de fer, que l'on emploie comme minerai de fer et qui se trouve en grains dans le calcaire de la vallée de Chamoison, en Valais. (On dit aussi chamosite.)

CHAMOND ou **CHAMONT** (saint). V. Ennemond.

CHAMONIARD, E adj. et n. Relatif à Chamonix ; habitant ou originaire de cette ville.

CHAMONIX-MONT-BLANC, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), sur l'Arve, à 1 037 m d'alt., dans la *vallée de Chamonix*, entre la chaîne des Aiguilles-Rouges au N. et le massif du Mont-Blanc ; 5 699 hab. (2 630 aggl.) [*Chamoniards*]. Ecole nationale de ski et d'alpinisme. Ecole militaire de haute montagne. Véritable capitale de l'alpinisme en France, Chamonix est un grand centre d'excursions (téléphériques de l'aiguille du Midi et du Brévent, chemin de fer du Montenvers conduisant à la mer de Glace) et une active station de sports d'hiver (champs de neige de la Flégère, patinoire de 36 000 m²). Elle compte jusqu'à 30 000 hivernants et 60 000 estivants. Matériel d'alpinisme, tabletterie. Musée : folklore et histoire du mont Blanc. Patrie de J. Balmat. (→ Biblio.)

CHAMOS. V. Kamosh.

CHAMOSITE n. f. Syn. de chamoisite.

CHAMOTTE n. f. (allem. *Schamotte*, argile cuite). Matér. Argile déjà cuite, employée comme dégraissant dans les pâtes pour produits réfractaires. (V. carreau.) ‖ Mélange très réfractaire, résistant jusqu'à 1 650 °C, de brique pilée, d'argile et de sable très siliceux, broyé, passé au four à haute température, et utilisé sous forme de pièces moulées interposées dans les moules employés pour la coulée de l'acier moulé.

CHAMOUN (Camille), homme politique libanais (Deir el-Kamar 1899). Chrétien maronite, étudiant à l'université catholique de Beyrouth, puis avocat, il est élu député en 1936, devient ministre, mais démissionne en 1948 pour s'opposer au président de la République El-Koury, qu'il remplace en 1952. Il se heurte en 1958 à une violente opposition, principalement musulmane, qui l'accuse de chercher à prolonger illégalement son mandat. Le conflit se transformant en guerre civile, pour empêcher l'ingérence des autres Etats arabes dans les affaires du Liban, Camille Chamoun fait appel aux forces américaines, qui débarquent à Beyrouth ; malgré la présence silencieuse de ces dernières, il ne peut décider le général Chehab à écraser les insurgés, et, son mandat arrivant à expiration, il se retire en lui laissant la présidence de la République.

CHAMOUSSET (Claude Humbert Piarron de), philanthrope français (Paris 1717 - *id.* 1773). Maître des comptes, il exerça son activité dans le domaine de la bienfaisance et de l'utilité publique. En 1761, il fut nommé intendant général des hôpitaux sédentaires des armées du roi. On lui doit l'amélioration du régime des hôpitaux et la création de la petite poste, service de distribution des lettres à Paris. Il avait fondé une « Maison d'association » qui était un hôpital mutualiste.

CHAMOUX-SUR-GELON, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans la Combe de Savoie ; 648 hab. (395 aggl.).

CHAMP n. m. V. chant.

CHAMP n. m. (lat. *campus*, plaine). Etendue de terre propre à la culture : *Labourer un champ.* ‖ Au plur. *Les champs*, ensemble de terres cultivées ou de pâturages : *Mettre les bêtes aux champs.* ‖ Espace de terrain qu'on peut voir ou parcourir : *Après dix minutes de jeu, le chat s'est un peu lassé, a donné plus de champ à sa proie, puis enfin, comme il fait souvent, l'a laissée fuir* (Gide). ‖ — *Fig.* Domaine intellectuel ; ce qui s'offre comme sujet, occasion, perspective : *Son champ d'activité avait pris une telle ampleur que cette construction d'hôtel ne pouvait y être qu'un accident, une fantaisie épisodique* (J. Romains).

— Langue class. et littér. Au pl. (par oppos. à « ville »), campagne : *L'innocence des champs est-elle notre fait ?* (La Fontaine). [Le sage] *aimera les cieux, les champs* (Verlaine). ‖ *Poétiq. Champ* ou *champs de Bellone, de Mars ; champs du carnage, de la gloire, de l'honneur*, etc., se disent pour champ de bataille : *Ai-je vaincu pour vous dans les champs de Pharsale* (Corneille). ‖ *Les champs de Neptune, d'Amphitrite*, la mer. | *Champ des morts, champ du repos*, cimetière. ‖ Vaste étendue : *Les vastes champs de l'onde.* ‖ Territoire, contrée : *Aux champs thessaliens osèrent-ils descendre ?* (Racine). ‖ *Mettre aux champs*, irriter, exaspérer : *Deux mots de vérité vous mettent bien aux champs* (Corneille).

— Loc. div. *Champ clos*, lieu fermé de barrières, dans lequel avaient lieu les tournois ou les duels judiciaires ; au *fig.*, toute sorte de lutte et endroit où elle a lieu : *Viens combattre en champ clos aux joutes du barreau* (Boileau). [On a parfois supprimé clos : *Ouvrir le champ*, y admettre les combattants, commencer le combat.] ‖ *Prendre du champ*, reculer pour prendre de l'espace, et, *par extens.*, prendre de l'espace pour avoir plus de liberté dans ses mouvements : *Automobiliste*

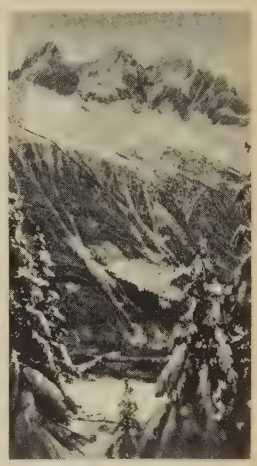

les aiguilles de CHAMONIX

chamois

Phot. Tairraz, Baufle.

qui prend du champ pour tourner. || — *Fig. Champ libre,* liberté entière d'agir ou de parler : *Laisser le champ libre à quelqu'un.* || *Avoir encore du champ devant soi,* avoir le temps et le moyen de se tirer d'affaire. || *Fam. A tout bout de champ,* à chaque instant, à tout propos. || *Champ d'honneur, Champ de bataille,* terrain sur lequel se livre une bataille ; et, *par extens.,* lieu en désordre : *Bureau qui est un vrai champ de bataille ;* lieu où des intérêts, des activités contraires sont en lutte : *L'homme vit au champ de bataille des affaires et des intérêts* (Michelet). || *Battre aux champs,* rendre les honneurs. || *Champ de foire, de course,* v. FOIRE, COURSE. || *La clef des champs,* v. CLEF. || *En pleins champs,* dans la campagne, sans abri (et non dans un jardin). || *A travers champs,* sans prendre la route.

— ***Sur-le-champ*** loc. adv. Sans délai.

— Acoust. *Champ acoustique,* région de l'espace dans laquelle existent des vibrations acoustiques. || *Champ acoustique libre,* champ acoustique dans lequel l'effet de surface aux limites est négligeable.

— Aéron. *Champ d'atterrissage,* terrain de grandes dimensions, sans obstacles et sans dénivellation profonde, réservé à l'atterrissage et au départ des aéronefs.

— Agric. *Champ d'expérience,* champ de recherches, pour effectuer des essais d'engrais, des comparaisons entre différentes variétés d'une plante, etc.

— Bx-arts. Fond sur lequel un objet se détache en relief ou en couleur.

— Chirurg. *Champ opératoire,* portion de l'organisme sur laquelle porte une opération chirurgicale. (Cette zone est limitée par des linges stériles, auxquels, par extension, on a donné le nom de « champs opératoires », faits de tissu serré, et qui doivent être distingués des compresses de gaze. A l'heure actuelle, on emploie de préférence des champs de couleur, bleus ou verts, qui ont l'avantage d'être plus faciles à repérer et d'être moins aveuglants. On distingue les *champs de bordure,* destinés à limiter la zone opératoire, et les *champs abdominaux,* destinés à refluer les anses intestinales dans la chirurgie de l'abdomen ou du pelvis.)

— Ciném. Portion du plateau ou de la scène délimitée par le cadrage. || *Contre-champ,* disposition opposée de la caméra, photographiant le champ où elle se trouvait elle-même précédemment : *Champ et contre-champ sont souvent utilisés pour filmer une conversation.*

— Constr. *Poser de champ,* v. CHANT.

— Ecrit. sainte. *Champ du sang,* nom qui fut donné au champ acheté avec les deniers qui payèrent la trahison de Judas. (V. HACELDAMA.)

— Electr. *Champ électrique,* région de l'espace où une charge électrique subit une action. || *Champ magnétique,* région de l'espace où une aiguille aimantée subit une action. (V. part. *encycl.*)

— Géogr. *Champs ouverts,* parcelles appartenant à plusieurs exploitations, qui sont juxtaposées et non séparées par des clôtures.

— Hérald. Fond de l'écu, par opposition aux pièces ou aux meubles qui le chargent.

— Hist. *Champs d'armes,* sorte de carrousels fréquents au Moyen Age et qui devinrent sous les Valois un simple prétexte à joutes et tournois. || *Champ de mars,* chez les Francs, assemblée annuelle tenue principalement en Austrasie, et au cours de laquelle les guerriers en armes étaient convoqués pour être passés en revue, donner leur assentiment aux lois, rendre éventuellement l'hommage au nouveau roi et partir en guerre s'il y avait lieu (Pépin le Bref transféra en *mai* ces réunions, pour remédier à l'insuffisance de fourrage qu'avait entraîné le développement de la cavalerie. Charlemagne les tint en juin, juillet et août.)

— Matér. *Champ d'une dalle,* v. CHANT.

— Math. Dans un système de variables, ensemble des valeurs en nombre fini ou infini que les variables peuvent prendre à l'exclusion des autres. (Ainsi, la relation $x^2 + y^2 < R^2$ définit un champ. Analytiquement, le point défini par x, y pourra varier à l'intérieur d'un cercle de rayon R ayant son centre à l'origine des coordonnées. On dit aussi DOMAINE.) || *Champ scalaire,* région de l'espace dans laquelle à tout point de cette région on fait correspondre un nombre *m : La température en tous les points d'un corps constitue un champ scalaire.* || *Champ des vecteurs,* région de l'espace dans laquelle à tout point de cette région on fait correspondre un vecteur ayant pour origine le point considéré. (Analytiquement, dans un système d'axes trirectangles, un champ de vecteurs est défini par les trois composantes X $[x, y, z]$, Y $[x, y, z]$, Z $[x, y, z]$ du vecteur $\vec{V}$ du champ ayant pour origine un point M $[x, y, z]$ de la région de l'espace envisagée.)

— Menuis. Partie lisse autour d'un cadre, d'une moulure.

— Mil. *Champ d'exercice, de manœuvre* ou *champ de Mars,* autref., terrain qui servait habituellement à l'exercice des troupes. || *Champ de lumière,* excavation oblongue qu'autrefois on pratiquait sur une bouche à feu, autour du point où aboutissait la lumière. || *Champ de tir,* zone de terrain dégagée, qui permet d'employer une arme portative avec efficacité en utilisant au mieux la rasance de sa trajectoire. (Dans la marine, zone de mer où les coups tirés par un navire de guerre peuvent tomber.) [V. part. *encycl.*] || *Par extens.* Terrain militaire où sont effectués des tirs d'exercice. || *Champ de tir horizontal,* angle formé par les directions extrêmes entre lesquelles une bouche à feu peut tirer sans débêchage. || *Champ de tir vertical,* angle formé par les inclinaisons maximales et minimales que peut prendre une bouche à feu, sans toucher à son affût. || *Champ d'honneur,* v. HONNEUR. || *Aux champs !,* batterie ou sonnerie militaire pour rendre les honneurs aux généraux de division et aux autorités gouvernementales. (C'est une des plus anciennes sonneries de l'armée française, remontant au moins au XVIIIe s.)

— Min. *Champ d'exploitation,* surface attribuée au développement de l'exploitation. (Ce terme peut s'appliquer à un puits, à un quartier, à une taille.) || *Champ filonien,* ensemble complexe de filons plus ou moins ramifiés répartis sur un espace étendu.

— Monn. Partie lisse d'une médaille ou d'une monnaie, et sur laquelle font saillie les effigies et autres motifs.

— Ophtalmol. *Champ visuel,* étendue de l'espace qu'embrasse le regard, l'œil restant immobile. (On doit distinguer le champ visuel *monoculaire* du champ visuel *binoculaire :* le premier est plus vaste que le second parce que celui-ci ne s'étend pas au-delà de la zone de superposition de chaque œil.)

— Opt. Portion de l'espace dans lequel sont compris tous les points visibles dans l'instrument (lunette, microscope). [V. part. *encycl.*]

— Pétr. *Champ de pétrole,* ensemble des puits en exploitation et des installations de surface situés sur un gisement de pétrole.

— Physiq. *Champ de forces,* région de l'espace dont les différents points sont, à certaines conditions, soumis à des forces : *Champ de gravitation ou de pesanteur, Champ électrique, Champ magnétique.* || *Champ newtonien,* tout espace dans lequel s'exercent des actions satisfaisant à une loi analogue à celle de l'attraction universelle et de la gravitation (loi de Newton*), c'est-à-dire variant proportionnellement à l'inverse du carré de la distance. (Cette loi entraîne en particulier la conservation du flux* à l'intérieur d'un même tube de force*. On trouve dans la nature une certaine variété de champs newtoniens, parmi lesquels, en dehors des champs de gravitation, nous citerons principalement les champs électriques et magnétiques.) [V. Electr.]

— Psychol. *Champ de conscience,* contenu de la conscience d'un individu à un moment déterminé, par opposition à ce qui reste alors en marge de la conscience et qui est dit *inconscient** ou *subconscient**.

— Radiotechn. *Champ d'une antenne,* portion de l'éther dans laquelle s'effectue le rayonnement de l'antenne. (Les deux champs électrique et magnétique sont inséparables dans la propagation des ondes hertziennes.)

— Technol. Le milieu d'un peigne qui a deux rangées de dents.

— Text. Réseau de la dentelle.

— Turf. Ensemble des chevaux de course qui figurent dans une même épreuve. || *Champ de courses,* terrain destiné aux courses de chevaux. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Electr. Le *vecteur champ électrique* $\vec{E}$ en un point a pour direction, sens et intensité, la direction, le sens et l'intensité de la force s'exerçant sur une charge unité placée en ce point. Une charge q placée en ce point est soumise à la force $\vec{f} = q\vec{E}$. Le champ électrique produit par une charge ponctuelle q dans un milieu de permittivité ε en un point à la distance r a pour intensité $E = \frac{1}{\varepsilon}\frac{q}{r^2}$ (dans un système non rationalisé).

L'unité M. K. S. A. de champ électrique est le *volt par mètre.*

Le *champ magnétique* est caractérisé par deux vecteurs : H, *excitation du champ* ou, simplement, *vecteur champ,* et $\vec{B}$, *induction du champ.* Dans un milieu sans hystérésis, et de perméabilité μ, on a la relation $\vec{B} = \mu\vec{H}$.

Le champ magnétique créé par un courant est, par définition, proportionnel aux *ampères-tours* et il est caractéristique du circuit. L'unité électromagnétique C. G. S. de champ est l'*œrsted ;* l'unité M. K. S. A. est le *milliœrsted ;* l'unité du système M. K. S. A. rationalisé est l'*ampère par mètre.*

Champ magnétique terrestre, v. MAGNÉTISME *terrestre.*

Une *ligne de force* (électrique ou magnétique) est tangente en chaque point au vecteur champ (électrique ou magnétique) en ce point.

Un *champ* est *uniforme* si tous les vecteurs champ sont équipollents ; il faut et suffit, dans le cas des champs électrique ou magnétique, que les lignes de force soient des droites parallèles.

On appelle *champ tournant* un champ magnétique d'intensité constante, tournant d'un mouvement uniforme dans un plan ; les champs tournants sont à la base des moteurs à induction. (V. CAGE *d'écureuil.*)

— Mil. C'est au XVe s. que les canons ont

champ magnétique (expérience du spectre magnétique)

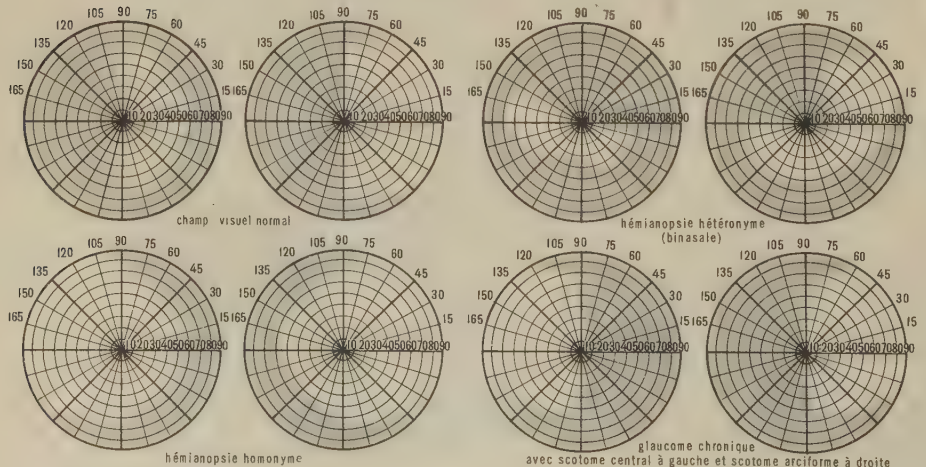

champ visuel (ophtalmol.)

Phot. X.

commencé à disposer d'un *champ de tir vertical,* car l'inclinaison de la bouche à feu sur l'affût pouvait être modifiée par des coins. Mais ce n'est qu'à la fin du XIXe s., avec le 155 Baquet, que les pièces d'artillerie eurent un *champ de tir horizontal* qui atteignit 100 millièmes pour le 75 modèle 1897, puis 60° avec les affûts à flèches ouvrantes (105 modèle 1935), puis 360° en 1950 avec les affûts triflèches du 105 ABS.

Champ de tir d'instruction. Les nécessités de l'instruction et de l'expérimentation des matériels d'artillerie ont conduit à l'aménagement de terrains assez vastes pour permettre de tirer dans des conditions analogues au combat. Ces champs de tir, appelés encore *polygones,* font l'objet d'une stricte réglementation de sécurité qui se traduit par des servitudes permettant à l'autorité militaire de faire évacuer les propriétés situées dans la zone dangereuse des tirs, et d'en interdire l'accès pendant leur exécution. Les mesures d'organisation à prendre, lors des tirs, constituent le *régime d'un champ de tir.* Le tir aux armes légères s'effectue dans des stands* de tir.

— Opt. Considérons un instrument d'optique, une lunette astronomique par exemple, dont l'objectif fournit, dans son plan focal, l'image A′ d'un point A de l'espace. Tous les rayons issus du point A sont, après avoir traversé l'objectif, compris dans le cône ayant l'objectif pour base et pour sommet A′. Au-delà de A′ ces rayons se propagent dans la seconde nappe du cône. Si celle-ci tombe en entier sur l'oculaire, tous les rayons qui ont pénétré dans l'instrument concourent à la formation de l'image ; si elle laisse l'oculaire en dehors, le point A est hors du *champ ;* dans le cas enfin où l'oculaire n'est atteint que par une portion de la nappe, alors le point A est bien dans le champ,

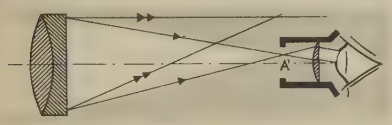

champ d'une lunette

mais l'image A′ sera moins lumineuse. Le premier cas correspond au champ dit *de pleine lumière.* On appelle *champ total* celui, plus étendu, au-delà duquel les objets ne sont plus vus du tout.

En plaçant dans le plan focal de l'objectif un diaphragme, on peut limiter le champ au champ de pleine lumière.

Ajoutons que l'œil de l'observateur doit être placé de façon que l'ouverture pupillaire coïncide avec l'anneau oculaire (image réelle de l'objectif fournie par l'oculaire). Dans la pratique, pour fixer la position de l'œil, le constructeur dispose, en avant de l'oculaire, un œilleton opaque percé d'une ouverture centrale de quelques millimètres correspondant par ses dimensions et sa position au disque oculaire.

Pratiquement, le champ est limité par une surface conique ayant pour sommet le centre de l'objectif et pour base l'ouverture du diaphragme.

— Turf. Qu'il soit destiné aux courses de plat, d'obstacles ou de trot, le *champ de courses* se compose essentiellement : des *pistes,* sur lesquelles courent les chevaux ; des tribunes des spectateurs, réparties dans les enceintes du *pesage,* du *pavillon,* et de la *pelouse,* avec les installations du *Pari mutuel* et les différents *tableaux d'affichage ;* de l'enceinte des *balances,* où se pèsent les jockeys et où délibèrent les commissaires ; du *rond,* où tournent les chevaux tenus en main par les lads avant la course ; d'une *infirmerie ;* d'une *tribune,* placée devant le *poteau d'arrivée* pour les juges et les photographes ; des *écuries,* où vont les chevaux à la descente des vans.

Parmi les principaux champs de courses, il faut citer : 1° Appartenant aux grandes sociétés parisiennes, *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France :* hippodromes de Longchamp*, de Chantilly*, de Deauville* (plat uniquement) ; *Société sportive d'encouragement :* hippodromes de Saint-Cloud*, de Maisons-Laffitte* (plat uniquement), hippodrome d'Enghien* (obstacles et trot) ; *Société du sport de France :* hippodrome du Tremblay* (plat seulement) ; *Société des steeple-chases de France :* hippodrome d'Auteuil* (obstacles seulement) ; *Société d'encouragement à l'élevage du cheval français :* hippodrome de Vincennes* (trot seulement), équipé d'un éclairage permanent pour courir de nuit ; 2° Principaux hippodromes de province : Marseille, dont le grand prix est le plus richement doté de province ; Lyon, qui possède deux hippodromes et fait courir depuis 1866 ; Bordeaux, qui organisa ses courses dès 1829 ; la Société de Nantes, qui remonte à 1837 ; le Croisé-Laroche, qui est le champ de courses du Nord ; Craon, qui jouit d'une réputation mondiale tant par l'originalité de son meeting extrêmement mondain que par la sévérité des obstacles de cross-country (son grand steeple est le mieux doté de toute la province) ; Clairefontaine-Deauville, qui complète le meeting de Deauville par la variété de ses courses des trois spécialités ; Pau, par excellence le pays du cheval, qui est célèbre par son parcours de cross-country et de steeple-chase ; les municipalités de Nice et de Cannes ont aménagé ensemble un superbe champ de courses à Cagnes, où trot, plat et obstacles constitueront les réunions ; Caen, annexe de Vincennes, et Vichy, qui sont à citer.

Le chiffre global d'affaires annuel du Pari mutuel sur les hippodromes et du Pari mutuel urbain dépasse 65 milliards de francs.

champ de la Fédération, nom donné au Champ-de-Mars de Paris pendant la Révolution, après la première Fédération, qui fut célébrée le 14 juillet 1790.

champ de Mai, assemblée tenue par Napoléon, le 1er juin 1815, pour proclamer les votes du plébiscite ratifiant l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Les députés des collèges électoraux se réunirent au Champ-de-Mars. Napoléon jura sur l'Evangile fidélité aux Constitutions de l'Empire, après que l'archevêque de Tours eut célébré la messe, et que l'archichancelier Cambacérès eut annoncé le résultat des votes, sans ajouter que le nombre des abstentionnistes dépassait de beaucoup celui des votants.

champ de Mars, à Rome. Dès l'époque républicaine, le champ de Mars avait commencé à jouer un rôle, après avoir été à l'origine utilisé pour les exercices militaires : il servait de lieu de réunion aux comices, et aux cérémonies que la loi ou la religion interdisaient de célébrer dans la ville.

Dès César, et surtout avec Auguste et Tibère, il perd son importance politique et prend un développement monumental et artistique extraordinaire : c'est là que l'urbanisme impérial a pu se donner libre cours. Secondé par Agrippa, Auguste y fit élever le Panthéon, l'Ara Pacis, de nombreux portiques, le théâtre de Marcellus, les thermes d'Agrippa, son propre mausolée. Les successeurs d'Auguste y ajoutèrent de nombreux édifices ; Tibère, Claude, Néron, Hadrien, Valentinien II et Théodose Ier, Arcadius, Honorius et Théodose II y érigèrent de nombreux arcs de triomphe ; Néron y construisit des thermes ; Domitien un odéon ; Marc Aurèle deux colonnes ; Aurélien le temple du Soleil, Constantin un portique, etc. Vers le milieu du IVe s., le champ de Mars, par la masse et la beauté des édifices qui le couvraient, constituait un des ensembles monumentaux les plus considérables de la Rome impériale. Grâce à la création de parcs et de portiques, au commerce de luxe et aux attractions qui s'y installèrent, le champ de Mars devint aussi un quartier de plaisance.

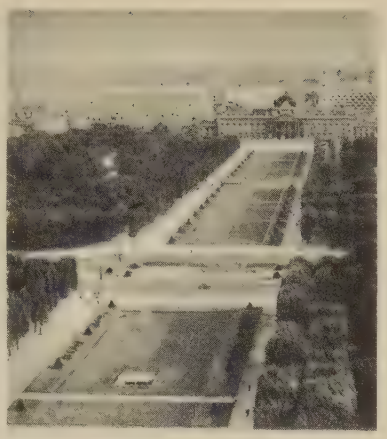

Champ-de-Mars

Champ-de-Mars, à Paris. Jusqu'à la fin du règne de Louis XV, la plaine de Grenelle fut entièrement livrée à la culture maraîchère. Lors de la fondation de l'Ecole militaire, elle fut affectée en partie aux exercices des élèves. Cette partie, longue d'un kilomètre et large de 500 mètres, devint le Champ-de-Mars, par imitation du champ de Mars romain. Là eut lieu, en août 1783, l'expérience aérostatique de Charles et des frères Robert, l'année suivante celle de Blanchard. Le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération y fut célébrée dans une atmosphère de réconciliation ; mais, le 17 juillet 1791, une manifestation républicaine dirigée par les Cordeliers amena des troubles graves : Bailly et La Fayette firent appliquer la loi martiale. (V. CHAMP-DE-MARS [*affaire du*].) D'autres faits mémorables ont eu pour théâtre la plaine du Champ-de-Mars actuel : 8 juin 1794, fête de l'Etre suprême ; 3 novembre 1804, distribution des aigles impériales ; 1er juin 1815, proclamation de l'Acte additionnel à la Constitution impériale. (V. CHAMD DE MAI.) Plus tard s'y déroulèrent les premières courses de chevaux, jusqu'à l'ouverture de l'hippodrome de Longchamp (1857). Le Champ-de-Mars fut l'emplacement choisi pour les Expositions universelles ou internationales de 1867, 1878, 1889 (à l'occasion de laquelle y fut construite la tour Eiffel), 1900, 1937.

Champ-de-Mars (AFFAIRE DU). Après la fuite de Louis XVI à Varennes et son arrestation en juin 1791, la royauté fut, pour la première fois, mise en cause devant l'opinion : le club des Cordeliers adressa à l'Assemblée constituante une pétition réclamant l'établissement de la république. L'Assemblée ayant refusé d'envisager la question et de traduire le roi en jugement, une nouvelle pétition rédigée par Robert, mise au point par Brissot et demandant « le jugement du coupable et l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif », fut déposée le 17 juillet par les Cordeliers, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie, pour y recevoir des signatures. Deux hommes cachés sous l'autel ayant été découverts et massacrés, le maire de Paris, Bailly, soutenu par la Constituante, proclama la loi martiale et fit disperser le rassemblement par la Garde nationale qui, assaillie à coups de pierres, riposta par une fusillade qui fit cinquante morts. L'événement creusa un fossé entre les éléments avancés et les éléments modérés du parti

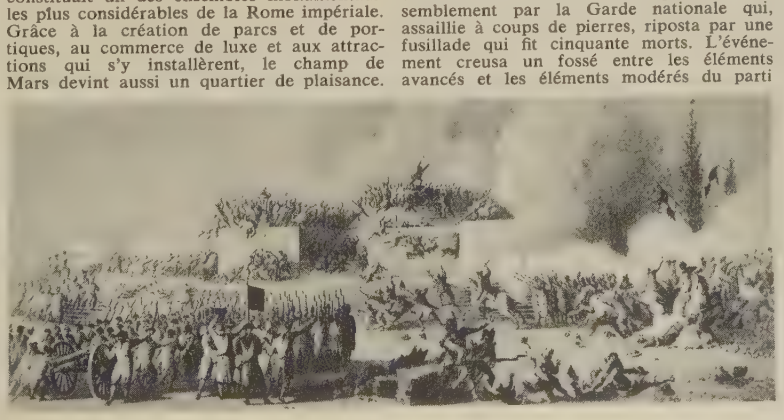

affaire du Champ-de-Mars

Phot. Larousse, Giraudon.

révolutionnaire. La majorité de l'Assemblée décida de réprimer l'agitation républicaine, dont certains meneurs furent arrêtés, dont d'autres — tels Danton et Marat — durent s'enfuir ou se cacher, leurs journaux étant supprimés.

Champ du mensonge (lat. *Campus mendacii*; allem. *Lügenfeld*), lieu célèbre par la déloyauté des fils de Louis le Pieux, qui, en juin 833, y débauchèrent son armée pendant qu'il conférait avec le pape Grégoire IV. Abandonné de ses troupes, Louis le Pieux dut se rendre à ses fils, qui le détrônèrent. L'emplacement du Champ du mensonge est généralement fixé à Rotfeld, dans le voisinage de Colmar.

CHAMPA
Bouddha de Dong-duong
musée de Hanoï

CHAMPA ou **TCHAMPA**, royaume hindouisé d'Indochine (IIIe-XVIIe s.), situé en bordure de la mer de Chine méridionale. Il semble avoir eu pour berceau la région de Hué. Après une première expédition vers le N. en 137 apr. J.-C., les Chams* réussirent, en 192, à fonder un Etat qui s'étendit rapidement vers le S., entre la côte et la Cordillère annamitique. La première capitale connue du Champa était située dans la région de l'actuel Quang-nam, où ont été trouvées des inscriptions en sanskrit remontant au IVe s., émanant de souverains portant des noms indiens. Au VIIe s., la capitale était installée à l'emplacement du site archéologique de Tra-kiêu, au S. de Tourane. Le centre du Champa se déplaça ensuite fort loin vers le S., à Pânduranga, l'actuelle Phan-rang. Cette migration cessa à la fin du IXe s. : la capitale fut alors transférée dans le N. à Indrapura, dans la même région que la capitale du VIIe s.

Très tôt, le Champa subit l'influence de l'Inde. Le bouddhisme pénétra dans le royaume au IVe s.; le célèbre Bouddha de Dong-duong est un bel exemple de l'art d'Amarāvatī. Le Champa était alors assez puissant pour menacer la Chine, surtout par mer (431), mais il souffrit plusieurs fois des réactions de sa puissante voisine : en 446, Hué fut pillée par une expédition chinoise, qui mit fin aux attaques du Champa. En 530, une dynastie nouvelle reconnut la suzeraineté chinoise, mais cette sujétion fut très vite mal supportée par le royaume indochinois. Il ne put toutefois menacer la Chine lorsque celle-ci eut reconquis son unité : Indrapura fut pillée au début du VIIe s. par les troupes de l'empereur Yang-ti. La supériorité politique de la Chine ne se traduisit pas par une influence civilisatrice. Le Champa subit au VIIe et au VIIIe s. l'influence de la culture pallava de Māvalipuram et de la littérature tamoule.

Au moment où il était renforcé par l'annexion du Lin-yi (IXe s.), le Champa subit la double menace du Viêt-nam, au N., et de l'empire maritime du Çrīvijaya, qui installa des comptoirs sur les côtes de l'Indochine. Les premières dynasties nationales du Viêt-nam, celle des Dinh (968-980) et celle des Lê antérieurs (981-1009), obligèrent le Champa à abandonner Indrapura pour Vijaya (Binh-dinh), à 300 km plus au S. Les Chams continuèrent à se replier dans leurs provinces les plus méridionales, alors qu'ils étaient en butte dans cette région aux attaques de l'empire khmer, qui était à son apogée et qui occupa par deux fois le Champa au XIIe s. Le danger des invasions mongoles de la seconde moitié du XIIIe s. réconcilia pour un temps le Viêt-nam et le Champa, mais le protectorat imposé par Qubilaï resta nominal et ne dura pas, si bien que la lutte reprit bientôt entre le Champa et le Viêt-nam. Après un dernier sursaut sous le roi Chê-bông-nga (1360-1390), qui fut près d'anéantir le Viêt-nam, le Champa dut céder une à une à son voisin du N. les provinces qui constituent aujourd'hui le centre Viêt-nam. Au XVIIe s., le Champa finit par disparaître, et, en dehors de ses monuments, particulièrement nombreux dans les provinces vietnamiennes de Quang-nam, de Binh-dinh et de Phan-rang, il n'est plus représenté aujourd'hui que par de petits groupes ethniques de Chams. (→ Biblio.)

CHAMPACA ou **CHAMPAKA** n. m. V. MICHELIA.

CHAMPAGE n. m. Terres incultes sur lesquelles poussent genêts, bruyères, aunes et bouleaux. ‖ Autref., droit féodal de pacage. (On dit aussi CHAMPAY et CHAMPAIS.)

CHAMPAGNAC ou **CHAMPAGNAC-LES-MINES**, comm. du Cantal (arrond. de Mauriac), en bordure du massif du Cantal; 2 059 hab. (369 aggl.) [*Champagnacois*]. Petit bassin houiller autrefois exploité.

CHAMPAGNAC-DE-BELAIR, ch.-l. de cant. de la Dordogne (arrond. de Nontron), dans le nord du Périgord, sur la Dronne; 635 hab. (238 aggl.) [*Champagnacois*]. Eglise romane. Aliments pour le bétail.

CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Rochechouart), dans le sud-ouest du Limousin, sur la Tardoise; 1 008 hab. (125 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s. Tréfilerie.

CHAMPAGNAT (Marcellin), ecclésiastique français (Rosey, près de Marlhes, Loire, 1789 - L'Hermitage 1840). Condisciple du curé d'Ars, prêtre du diocèse de Lyon, il fut l'un des fondateurs de la Société de Marie (pères maristes) pour l'enseignement primaire dans les campagnes (1817). Béatifié en 1955.

CHAMPAGNE n. f. Forme ancienne de *campagne*.

— Hérald. Pièce formée par un trait de partition horizontal et occupant le tiers inférieur de l'écu. (La champagne diminuée se nomme *plaine*.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 50.]

— Text. Cadre employé en teinturerie pour suspendre les étoffes dans les cuves d'indigo, et les soumettre à l'action de l'air. (Des crochets, sur les traverses du côté du cadre, servent à suspendre les tissus, ce qui maintient les deux parties d'un même pli de l'étoffe et facilite l'action du bain et de l'air. Ce cadre sert aussi au vaporisage des étoffes, qui fixe la couleur dans des chambres chauffées.)

— Vitic. *Fine champagne*, cognac* de qualité supérieure, provenant de Petite et de Grande Champagne.

CHAMPAGNE n. m. Vin blanc mousseux que l'on prépare en Champagne : *Une bouteille de champagne.* ‖ *Champagne frappé*, champagne qu'on a refroidi à l'aide de glace pilée mise autour de la bouteille.

— ENCYCL. La célébrité du *champagne* est très ancienne; mais, jusque vers la fin du XVIIe s., on n'exploitait point la tendance à mousser que montraient certains vins de ce pays. Dom Pérignon, cellérier de l'abbaye de Hautvillers, sut tirer parti intelligemment de cette tendance; et, s'il ne trouva pas lui-même le secret du vin mousseux, comme on le croit généralement, il en perfectionna la fabrication. Bientôt, les vins mousseux détrônèrent les vins rouges, gris ou blancs de Champagne, et le « saute-bouchon » connut une vogue qui ne s'est point ralentie.

La Champagne viticole s'étend sur les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, et de quelques communes de Seine-et-Marne et de Haute-Marne. Sa superficie totale avoisine 10 800 ha, mais c'est principalement la Marne, et en particulier les arrondissements de Reims, Epernay et de Châlons-sur-Marne, qui fournissent le champagne le plus réputé. La contrée de grande production est partagée en deux régions. La première, dite « rivière de Marne », se ramifie en trois branches : 1° la rivière de Marne proprement dite, allant de Châtillon-sur-Marne à Mareuil-sur-Ay, et renfermant les vignobles de Damery, Cumières, Hautvillers, Dizy, Ay, Mareuil-sur-Ay; 2° la côte d'Epernay, presque parallèle à la première et comprenant les vignobles d'Epernay, Pierry, Moussy, Vinay, etc.; 3° la côte d'Avize, avec Cramant, Avize, Oger, Le Mesnil, Vertus, etc. La deuxième région, dite « Montagne de Reims », se subdivise en grande et petite montagne, et comprend les crus de Bouzy, Trépail, Villers-Marmery, Verzy, Verzenay, Mailly, Chigny, Rilly, Villedemange, etc. A ces régions viennent s'ajouter quelques crus de mérite, disséminés çà et là.

Le sol de Champagne est du calcaire recouvert d'une mince couche végétale, et les raisins qu'on y cultive sont tous des variétés de pinot, pinot noir dans la Montagne de Reims et la vallée de la Marne, pinot chardonnay dans la Montagne d'Avize, pinot meunier dans les crus secondaires.

Pendant de longues années, des difficultés s'élevèrent entre vignerons des départements de la Marne et de l'Aube relativement à la délimitation des territoires donnant droit à l'appellation « champagne » pour leurs vins. La délimitation de 1908 aboutissait à l'exclusion de l'Aube. Une solution transitoire fut la création en 1911 d'une « Champagne deuxième zone », comprenant les territoires ayant appartenu autrefois à la province de Champagne, mais qui n'avaient pas été compris dans la Champagne viticole délimitée. A la suite de la loi de 1919 sur les appellations d'origine, la question de la délimitation des territoires revint devant les tribunaux. La Cour de cassation accepta en 1925 l'incorporation à la Champagne des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, mais repoussa la demande de celles de Bar-sur-Seine. Pour mettre fin à ces difficultés, intervint un arbitrage de la commission des boissons de la Chambre des députés, transaction qui fut sanctionnée par la loi du 22 juillet 1927. Le droit à l'appellation « champagne » est désormais confirmé à toutes les communes qui en jouissaient précédemment, ainsi qu'aux quelques communes (de l'Aube notamment) que la Cour de cassation avait rejetées; mais l'appellation est réservée aux vins issus des cépages fins qui ont fait la réputation du vin de Champagne. L'appellation « champagne deuxième zone » se trouve supprimée pour l'avenir.

Récolte et fabrication. Après sa cueillette, le raisin est épluché et trié au pied de la vigne, afin de rejeter les grains qui sont pourris ou défectueux, puis il est porté au pressoir; on place le moût dans des cuves ou des foudres méchés, où il reste de huit à vingt-quatre heures, pour se débourber. Le moût, clarifié, est transvasé ensuite en pièces de 200 litres pour être transporté dans des celliers. Il y subit la fermentation alcoolique; lorsque celle-ci est achevée, on opère le premier soutirage et l'on procède au coupage des

CHAMPAGNE. *De gauche à droite :* le « remuage » du vin; le « dégorgement » (appareil destiné à recevoir le dépôt et le bouchon); machine à doser. Le dépôt expulsé de la bouteille par le dégorgement est remplacé par un vin identique pour le vin brut ou par une liqueur de dosage, faite de vin contenant une dose variable de sucre de canne, suivant que l'on désire obtenir un vin sec ou demi-sec.

Phot. X, collection C. I. V. C.

cuvées : les types de vins (corsés ou légers) sont obtenus à volonté, et proviennent de la diversité de crus qu'on a mélangés. C'est en ces assemblages que réside toute la science du producteur ; le choix des crus à mélanger, souvent fort difficile, exige une étude spéciale de chacun d'eux ; le producteur de champagne doit tenir compte aussi des desiderata des pays auxquels il destine ces produits.
En février, on procède au deuxième soutirage et à divers mélanges pour constituer une cuvée destinée à être tirée en Champagne. Le vin est collé. Au printemps, il est soutiré une troisième fois, puis filtré.
Avant la mise en bouteilles, le vin est additionné de la liqueur de tirage (solution de sucre de canne) et d'un levain de levures sélectionnées. On procède au tirage en bouteilles (ces bouteilles sont d'un modèle spécial et fabriquées de façon à pouvoir résister à une pression de 10 atmosphères). Les bouteilles pleines, bouchées et agrafées, sont descendues en caves profondes (température de 9 à 11 °C), la fermentation va s'effectuer, la prise de mousse se fait. Les bouteilles sont alors mises sur pointe, et remuées périodiquement, afin de conduire vers le bouchon le dépôt qui s'est formé. Quand ce dépôt est tombé dans le goulot, on procède au dégorgement en laissant échapper de la bouteille les impuretés ; le champagne, débarrassé de son dépôt, est alors, selon le type de vin que l'on désire (brut, sec, demi-sec, doux), additionné d'une proportion déterminée d'une liqueur (liqueur d'expédition) faite de sucre de canne et de vins de grande qualité, parfois d'eau-de-vie. La bouteille est fermée définitivement par un bouchon choisi avec soin, maintenu à l'aide d'un muselet de fil de fer, puis parée d'un habillage élégant sur lequel sont inscrits la marque de la maison et le mot « champagne », garantie d'origine. On fabrique également une petite quantité de champagne rosé.
Cette industrie, qui occupe de nombreux ouvriers, est une des principales sources de richesse du département de la Marne.

CHAMPAGNE, nom désignant parfois des plaines de calcaire ou de craie, le plus souvent dénudées. On distingue ainsi : la *Champagne berrichonne*, dans le Cher et l'Indre ; la *Champagne mancelle*, dans la Sarthe et la Mayenne ; la *Champagne de Saintonge*, renommée pour ses eaux-de-vie, partagée entre les départements de la Charente et de la Charente-Maritime.

CHAMPAGNE, région géographique de la partie orientale du Bassin de Paris, s'étendant de l'Aisne, au N., à la région comprise entre la Seine et l'Yonne, au S.

Géographie.

Les aspects divers de la Champagne sont dus aux affleurements de terrains de nature différente :
● A l'O., la *côte de l'Ile-de-France* limite la Champagne vers la Brie depuis la vallée de l'Aisne jusqu'au confluent de la Seine et de l'Yonne ; elle s'élève progressivement du S. (75 m à Montereau) vers le N., où elle atteint son point culminant à la Montagne de Reims (280 m). Au N., elle est percée par l'Aisne, la Vesle et la Marne, tandis qu'au S., orientée du N.-E. au S.-O., elle domine la vallée de la Seine. Le plus souvent boisée, elle prend une grande valeur économique dans la région de Reims et d'Epernay avec le vignoble : la côte est ici très festonnée ; bien exposée, elle ne craint pas les gelées tardives ; le sol d'éboulis en est meuble, bien égoutté. Le vignoble est réparti surtout en petites exploitations (moins de 1 ha).
● Au pied de la côte de l'Ile-de-France s'étend la *Champagne pouilleuse*, plaine de craie, limitée à l'E. par un talus modeste : la côte de Champagne. C'est un pays nu et sec. La végétation naturelle était pauvre et les « savarts » ont servi de parcours aux troupeaux de moutons dont la laine alimentait autrefois une industrie locale ; aujourd'hui, le savart est l'exception et les reboisements de pins couvrent le tiers du pays. D'autre part, les amendements ont amélioré les sols, qui produisent des céréales et la betterave à sucre, cultures alternant avec les fourrages artificiels. Les villages sont groupés près des « sommes » (sources), où les parcelles sont les plus riches, et surtout dans les vallées humides ; ce sont celles de la Suippe, au N. de la Marne, grande voie de communication vers l'E., de l'Aube, de la Seine, la plus peuplée, avec Troyes.
● A l'E., au pied de la côte de Champagne, s'étend sur une largeur de 15 à 20 km une bande de terrains infracrétacés imperméables, qui constituent la *Champagne humide* couverte de prairies, pays d'élevage (vaches laitières et bétail de boucherie). Au N. de la Champagne humide, s'allonge le massif forestier de l'Argonne*. (→ Biblio.)

le vignoble de CHAMPAGNE
ci-dessus, la grande région viticole de Reims et d'Épernay
à gauche, carte d'ensemble

Histoire.

Les limites de la Champagne, pratiquement dépourvue d'unité géographique, n'ont été fixées que tardivement. Divers peuples se partageaient son territoire. Après la conquête, Rome fit dépendre les uns de la Gaule Belgique (Remi [Reims], Catalauni [Châlons], Meldi [Meaux]), les autres de la Gaule Celtique (Senones [Sens], Tricasses [Troyes] et Lingones [Langres]). Sous l'Empire, les Tricasses et les Senones relevèrent de la Lyonnaise, les Lingones de la Germanie supérieure. Au Bas-Empire, les cités belges du Nord furent incluses dans la Belgique Seconde, les Tricasses et les Senones dans la Senonia, les Lingones dans la Ire Lyonnaise. La prospérité des villes, déjà importants nœuds de communications, se traduisait par les monuments de Reims, de Langres, de Sens principalement. Les invasions barbares les ravagèrent, mais la contrée fut le théâtre du coup d'arrêt donné aux Huns dans les « champs Catalauniques » (451).
Les différents partages de la France mérovingienne morcelèrent constamment la future Champagne en faisant réapparaître, en général, la vieille limite entre « Belgique » et « Celtique ». L'expression *Dux Campagniae* semble créée alors. Elle paraît ne désigner que les « terres de Champagne » au sens agraire du terme.
Le baptême de Clovis ayant mis en relief l'Eglise de Reims, celle-ci prit alors son essor, l'archevêque étant le plus puissant immuniste de la région.
L'époque carolingienne maintint le morcellement administratif selon la vieille « frontière ». C'est avec Louis le Pieux qu'apparaît le « sacre » royal de Reims, en souvenir de Clovis. Louis IV d'Outremer donne en 940 le titre comtal à l'archevêque, dont le plus célèbre avait été au IXe s. Hincmar.
C'est alors qu'apparaît la famille qui devait « faire » la Champagne ; le comte de Troyes, Robert (assimilé, sans doute à tort, à l'éphémère roi capétien Robert, fils de Robert le Fort), lègue le comté à Herbert de Vermandois, son gendre. Celui-ci commence à regrouper les terres et les fiefs de la région champenoise, joignant le comté de Meaux à celui de Troyes. Jusqu'à la fin, la « Champagne » sera essentiellement le double comté de Troyes et de Meaux. (Précisément, le terme de « Champagne » restera lié au Troiesin et aux régions crayeuses, le comté de Meaux étant en Brie au XIIIe s., les comtes se diront *Campaniae et Briae comites palatium*. Ce n'est guère qu'avec l'annexion au royaume que le terme de « Champagne » s'appliquera à l'ensemble de la province.) Cependant, Herbert de Vermandois échoue sur un point : il avait fait élever son fils à l'archevêché de Reims. Hugues, éliminé une première fois, récupère en 940 l'archevêché accru du titre comtal. Mais il perd les deux, définitivement, en 949 : le Rémois échappera toujours à la Champagne seigneuriale. Les deux comtés de Troyes et de Meaux furent attribués, le premier au fils aîné d'Herbert de Vermandois, le second au cadet ; celui-ci, à la mort de son frère, les réunit sous sa seule autorité (966-982). Ses deux neveux (983-995), puis ses deux petits-neveux (1005-1023), les tinrent en indivis ; l'un d'eux, Eudes II de Blois, seul survivant, les unit au Blésois et à ses dépendances (1023). La famille de Blois disposait ainsi, au XIe s., de deux blocs territoriaux encerclant Paris.

D'azur à la bande d'argent côtoyée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or.

vignobles champenois vus de la Montagne de Reims

Phot. Roubier.

« l'Ange au sourire »
portail central
cathédrale de Reims

Les partages familiaux séparèrent aux XIe et XIIe s. tantôt ces deux blocs, tantôt le comté de Troyes de celui de Meaux lié au Blésois. Les deux comtés champenois furent définitivement réunis à partir de 1125. Aux XIIe et XIIIe s., leurs comtes figurent parmi les grands feudataires du royaume. Ils disposent d'un grand nombre de fiefs, dont ils rendent hommage à trop de suzerains pour se sentir dépendre vraiment de l'un d'entre eux.

Leur fortune est assise sur les *foires de Champagne* (v. art. spécial) : nées spontanément, dès le haut Moyen Age, de leur situation aux confins de la zone textile du Nord (Reims, Châlons, Troyes, Provins sont villes drapantes) et du commerce d'échanges entre les pays méditerranéens et flamands, elles furent méthodiquement organisées et protégées (aussi bien militairement que par leurs exemptions de taxes) par les comtes à partir du XIIe s.

Mais, dès le début du XIVe s., leur importance économique s'atténua du fait de la concurrence de la route maritime Italie-mer du Nord, et surtout de la guerre de Cent Ans, qui écarta le grand trafic international de la route française menacée par les routiers franco-hollandais vers la vallée rhénane et l'Allemagne du Sud.

Malgré les particularismes locaux et le manque d'unité géographique, l'organisation champenoise sut être cohérente : les offices de sénéchal, de maréchal, de bouteiller, de connétable se fixent en fiefs héréditaires dans de grandes familles. Certains survivront à l'annexion de la Champagne au domaine royal en 1261 : témoin le « maréchal de Champagne » assassiné en 1358 aux côtés du dauphin. Pour l'administration locale, aux prévôts (40 au XIIIe s.) se superposent, dès la fin du XIIe s., quatre baillis, dont les sièges fixes de Troyes, Meaux, Vitry, Chaumont subsisteront dans la province royale.

L'accession de la famille de Blois-Champagne au trône de Navarre, en 1234, la détourna en partie de ses préoccupations champenoises. Pampelune devint plus importante que Troyes et Meaux ; cela tandis que les minorités, puis la fidélité de Thibaud V à Saint Louis laissaient de plus en plus les Capétiens y intervenir. Le mariage de Jeanne de Champagne avec Philippe le Bel devait incorporer sans heurt la Champagne au domaine royal.

Il y fallut pourtant près d'un siècle : la disparition mâle des Capétiens directs entraînant en droit le départ entre les biens relevant de la couronne de France (au nom de la « loi salique ») et les fiefs transmissibles par les femmes ; les débuts de la guerre de Cent Ans affaiblissant les Valois, il fallut attendre 1361 pour que Charles le Mauvais renonçât définitivement à la Champagne. Celle-ci devait suivre désormais le sort des provinces royales.

La fin de la guerre de Cent Ans fut marquée en Champagne par le traité de Troyes du 21 mai 1420 (la ville de Troyes était alors occupée, comme toutes les villes de Champagne, par le duc de Bourgogne), puis par la campagne de Jeanne d'Arc menant Charles VII au sacre de Reims.

Au siècle suivant, le principal titre de gloire de la Province fut l'école « évangéliste » de Meaux, avec l'évêque Briçonnet et Lefèvre d'Etaples, initiatrice d'humanisme et, surtout, de réforme. Au XVIIe s., la même cité devait être illustrée par l' « Aigle de Meaux », Bossuet.

La Champagne royale s'identifia au « gouvernement de Champagne », qui fut, au XVIe s., incorporé dans la « généralité d'Outre-Seine ». Puis, dès 1542, la majeure partie des élections champenoises formèrent la généralité de Châlons, dix autres allant à celle de Paris. Aux XVIIe et XVIIIe s., les intendants y jouèrent le principal rôle : sous leur administration, à partir de Colbert, les industries textiles et la métallurgie connurent un bel essor, tandis que naissait, à la fin du XVIIe s., le célèbre vin mousseux naturel, le « champagne » (attribué à dom Pérignon) auquel, sous l'Empire, Moët, à Epernay, et la veuve Clicquot, à Reims, donnèrent ses assises commerciales, sa renommée internationale.

Un des grands épisodes de la crise révolutionnaire se joua en Champagne lorsque le maître de poste Drouet, de Sainte-Menehould, identifia et fit arrêter Louis XVI en fuite (1791).

L'invasion de 1814 se joua en grande partie en Champagne : ce furent les combats de Brienne (29 janv. 1814), La Rothière (1er févr.), Champaubert (10 févr.), Montmirail (11 févr.), Château-Thierry (12 févr.), Vauchamps (14 févr.), Montereau (18 févr.), Nangis (18 févr.), Troyes (24 févr.), puis, après l'échec sur Laon, Reims (13 mars), Arcis-sur-Aube (20 mars), Saint-Dizier (27 mars). Le sort de l'Empire fut scellé par le pacte de Chaumont (9 mars 1814).

Un siècle plus tard, la Champagne fut à nouveau le champ de bataille de la France, de 1915 à 1918. (V. art. spécial.) [→ Biblio.]

Beaux-arts.

La Champagne monumentale et artistique partage avec l'Ile-de-France un privilège particulier : si son architecture et si ses arts de grande décoration ne se distinguent pas par des traits qui leur soient propres, cependant, dans tous les domaines, ses réalisations atteignent à la perfection du type. Il n'est jusqu'aux portes triomphales de Reims et de Langres qui ne comptent parmi les plus pures qu'ait élevées l'art romain. Pour l'époque romane, les cryptes de Reims (Ve s.) et de Jouarre (IVe s.), les plus anciennes qui subsistent en France, attestent les premiers essais d'une construction originale, laquelle, au XIe s., s'affirmera dans l'église de Vignory et dans Saint-Remi de Reims. Mais c'est l'architecture gothique qui a trouvé en Champagne son terrain d'élection. Elle s'y est décidée : la cathédrale de Sens (1130-1168) constitue la première expérience cohérente du système architectonique fondé sur la distinction des arcs porteurs et des voûtes portées. Bientôt, en 1211, commençait la construction de Notre-Dame de Reims, qui se continuera jusqu'au XIVe s., sans modification du plan primitif, singularité probablement unique. Chef-d'œuvre d'élégance, la cathédrale, une des plus vastes qu'ait élevées l'art gothique, offre une admirable décoration sculpturale : son tympan du *Jugement dernier*, son groupe de la *Visitation*, son *Ange au sourire*, le *Saint Joseph* constituent les archétypes de la statuaire française. Contemporaine de la cathédrale, l'église d'Orbais (Marne), ancienne abbatiale bénédictine (1180-1200), offre un prototype du chœur de Reims ; celle de Braine vaut par des proportions spécialement pures. Le gothique « flamboyant » n'est pas moins brillamment représenté par Notre-Dame-de-l'Epine (1410-1470), qui conserve un très beau jubé, par l'église d'Avioth, à laquelle attient sa fameuse lanterne des morts, la « Receveuse ». La formule finale du système remplacera fleurons et crosses par les éléments de convention importés d'Italie. Toute la région troyenne va constituer un véritable musée de la décoration Renaissance avec ses églises des Riceys, de Saint-Florentin, de Mézières, d'Arcis-sur-Aube, avec sa Madeleine de Troyes même, dont le jubé (1508-1517) est l'une des plus belles réussites de ce style.

C'est pourtant en cette région de la Champagne, pauvre en pierre et riche en forêts, que subsistent les curieux témoins d'une architecture fort particulière : les églises en pans de bois, notamment celles de Lentilles (Aube), de Soulaines et, à Troyes même, la chapelle Saint-Gilles. En revanche, dans la partie septentrionale se trouvent ceux d'une autre catégorie architecturale : les églises fortifiées. Fait remarquable, les organes défensifs — le donjon, les tours, les courtines crénelées — sont ajoutés à l'édifice préexistant. L'architecture civile n'a pas laissé moins d'ouvrages insignes. Et tout d'abord la ville-musée du Moyen Age, Provins. Outre ses églises, outre sa belle maison romane, elle a conservé les superbes voûtes à larges arcs de la Grange-aux-Dîmes et du Saint-Esprit, et son puissant donjon, dominant ses remparts hérissés de tours et de bastions. Comme Provins, Langres possède encore son ancienne ceinture fortifiée, et pareillement Château-Thierry, Crécy-en-Brie, Charlemont, près de Givet, Chaumont, desservi par le fameux viaduc aux cinquante-quatre arches. Les châteaux, qui furent nombreux, ont pour la plupart été démantelés. Restent debout, parmi les plus anciens, celui de Montcornet (Ardennes), qu'a célébré Michelet, celui de Pailly (Haute-Marne), qui date de 1569, celui de Valleroy, berceau du Grand Condé, celui de Montaiguillon, du XIIIe s. Plus proprement laïque sont : le bel ensemble urbanistique de Charleville (la place Ducale, construite en 1606, dans l'esprit qui sera celui de la place Royale de Paris), l'hôtel de ville de Reims, pur exemple de style Louis XIII, certains hôtels particuliers de Troyes, l'hôtel d'Uzès à Tonnerre, qui date du XIVe s., la maison d'Abraham, à Sens, toute en bois sculpté.

L'évolution de la statuaire, en Champagne, résume avec éclat un phénomène qui fut général. Dès le XVe s., la statue se sépare du monument pour se donner une sorte d'autonomie. Les statues des portails de Reims, celles de Rampillon, à l'exemple de celles de Saint-Loup-de-Naud, qui paraissent dérivées directement de Saint-Denis, faisaient corps avec l'architecture. Les statues des musiciens qui décoraient une façade du XIIIe s. d'une maison aspectant la cathédrale de Reims, présentent même des déformations étudiées pour corriger les altérations du réel dues à la perspective. Le XVe s. va considérer la statue pour elle-même ; il la soustrait donc aux effets des lois de la décoration. Des œuvres telles que le pathétique *Christ de pitié*, de Saint-Urbain de Troyes, ou la *Mise au tombeau*, de Chaource, ont été composées sans destination. L'influence des Italiens, la Renaissance venue, ne fera que systématiser cette formule ; Dominique Florentin, installé à Troyes en 1540, François Gentil, son élève, transforment le style. Il n'y aura plus d'école champenoise : les Hellart à Reims, les Tassel à Langres, Pierre Murgalet à Troyes, Gaston Revel à Château-Thierry, les Jacques (statuaires) à Reims n'ont plus qu'une activité locale. Les grands talents émigrent : Jean Cousin, au XVIe s., avait donné l'exemple. François Girardon peuplera Versailles de ses œuvres. Sous Louis XV, Edme Bouchardon, à Paris, réformera la rocaille. Pierre Mignard portraiture la cour du Grand Roi, dont Robert Nanteuil grave les effigies ; François Desportes, Claude Gillot renouvelleront à Paris la peinture de genre ; il n'est, en les temps récents, jusqu'au Châlonnais Willette et au

« la Visitation »
cathédrale de Troyes

« Mise au tombeau », *église de Chaource*

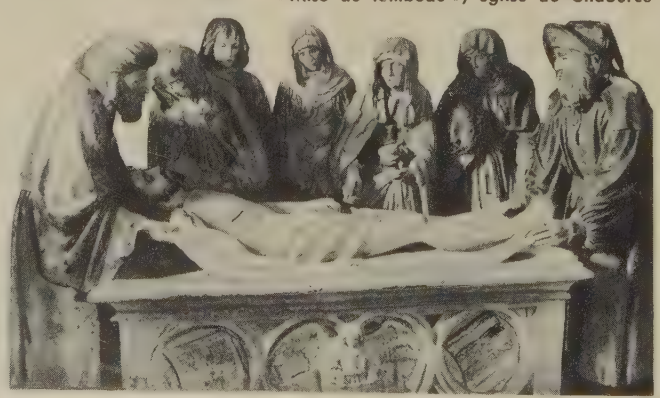

Phot. Rothier, Giraudon, Arch. phot.

« Couronnement de la Vierge par la Sainte-Trinité », tapisserie, XVe s. *trésor de la cathédrale de Sens*

Rémois Forain qui n'aient préféré Paris. D'autres se fixèrent où la conjoncture les avait conduits : Nicolas Mignard à Avignon, Philippe Thomassin, le graveur, à Rome.

La Champagne a vu toutefois se développer l'un des arts essentiels de la grande décoration, la tapisserie de lisse. Elle en conserve de précieux monuments. Au musée de Reims même subsiste une suite de toiles peintes en grisaille, à thèmes bibliques, qui paraissent être des « cartons » et seraient ainsi les seuls documents de cette nature conservés en France. Mais les tissages eux-mêmes sont nombreux. A la cathédrale figure une *Histoire de la Vierge*, en dix-sept pièces ; à Saint-Remi, une *Vie du saint*, en dix panneaux, qui comptent parmi les plus représentatifs de l'art de la fin du XVe s. La cathédrale possède en outre une tenture en deux pièces de dimensions considérables, une *Istoyre du fort roy Clovis*, dont la composition touffue, enchevêtrée, sans un repos, exprime d'une manière saisissante le principe de muralité de la tapisserie gothique. Sens, toutefois, n'est pas moins riche en pièces insignes : témoin ses *Trois Couronnements* tissés avec une finesse tout à fait exceptionnelle. Il n'est jusqu'à l'orfèvrerie qui ne se partage entre les deux cathédrales : à Reims, le calice d'or, dit « de saint Remi », le reliquaire de saint Samson, la nef de sainte Ursule ; à Sens, le ciboire de vermeil qu'on tient pour une des œuvres capitales de l'orfèvrerie pré-gothique. L'origine même de ces chefs-d'œuvre n'est pas connue, mais l'activité des ateliers champenois du Moyen Age permet l'hypothèse d'une production locale. (→ Biblio.)

Littérature.

Si l'on néglige la littérature champenoise de langue latine au Xe s. (qu'illustrent bien Flodoard, auteur d'une *Histoire de l'Eglise de Reims*, et Gerbert, archevêque de Reims et premier pape français), il faut noter, dès le XIIe s., la transformation de la cour d'Henri le Libéral (1152-1182), comte de Champagne, installé à Troyes, sous l'influence de sa femme, la comtesse Marie, fille de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine. C'est elle qui introduit en Champagne le lyrisme provençal et semble avoir nettement orienté l'œuvre de Chrétien de Troyes. Le petit-fils de Marie, Thibaud IV (1201-1253), se révélera un auteur fécond et un protecteur avisé. Les XIIe et XIIIe s. champenois sont d'ailleurs particulièrement riches avec Bertrand de Bar-sur-Aube (*Aimeri .de Narbonne, Girart de Vienne*), Guillaume de Champagne, Godefroi de Lagny, Gace Brulé, Perrin d'Angecourt, Gautier de Coincy, Colin Muset, Robert de Reims, Philippe de Nanteuil, Jenden de Brie, Geoffroi de Villehardouin (neveu de l'historien), etc., auxquels il convient d'ajouter les auteurs anonymes de *Renaud de Montauban*, et celui de la branche IX du *Roman de Renart*. Avec Rutebeuf, le fabliau naît en Champagne, comme y naît également l'histoire, avec Villehardouin et Joinville.

Au XIVe s., un clerc anonyme de Troyes donne une suite au roman de Renart, *Renart le Contrefait*, tandis que Guillaume de Machaut mêle la poésie et la musique, et qu'Eustache Deschamps compose près de 1 400 ballades. A la fin du siècle, deux Champenois, le chancelier Gerson et Nicolas de Clamanges, s'opposent dans la querelle du *Roman de la Rose*. Au XVe s., enfin, l'œuvre d'un Guillaume Coquillart (1450-1510) ne sauvera pas la littérature champenoise ; celle-ci perd la suprématie qui, en trois siècles, lui a permis d'étendre à l'Europe l'influence de la littérature française. (→ Biblio.)

Champagne (BATAILLES DE) [1915-1918], nom donné à une des phases les plus importantes de la Première Guerre mondiale. Lorsque, après leur défaite de la Marne, en septembre 1914, les Allemands décidèrent d'opposer, au centre de leur dispositif, un front défensif aux Alliés pour reprendre leur manœuvre par les ailes, ils trouvèrent en Champagne, depuis le plateau de Craonne jusqu'à l'Argonne, un terrain particulièrement apte à cette mission : la nature calcaire d'un sol facile à travailler, les grands horizons découverts, où la combinaison des feux d'infanterie et d'artillerie trouvait son plein emploi, leur offraient des ressources qu'ils mirent à profit en organisant de très fortes positions sur les hauteurs de Brimont et de Berru, au N. de Reims, dans le massif de Moronvilliers* et sur les croupes dénudées au N. de la Suippe.

Dès 1915, les Français, pour aider les Russes en fixant le maximum d'Allemands sur le front occidental, menèrent des attaques en Champagne. Celles de février et mars, décousues et coûteuses, donnèrent lieu aux combats célèbres de Mesnil-lès-Hurlus, Tahure, Beauséjour et de la Main de Massiges. Reprise en septembre et mieux conduite, l'offensive française s'assura des gains appréciables de terrain, notamment à Souain et à Perthes-lès-Hurlus. La difficulté des opérations en Champagne, grosses consommatrices d'effectifs et de munitions, la rigueur de la vie du combattant, pour lequel la *boue de Champagne* était une hantise, amenèrent un ralentissement de toute activité en 1916 et 1917 sur ce front, où il n'y a lieu de signaler que la bataille des Monts, du 17 au 30 avril 1917. C'est pour menacer le flanc est de l'offensive allemande du 27 mai 1918 sur l'Aisne que ce même secteur reprit, sur la Vesle et dans le massif de Moronvilliers, une activité considérable qui se prolongea jusqu'au 15 juillet, date du déclenchement par les Allemands de l'assaut de la paix (*Friedensturm*). Alors eut lieu d'Auberive à Massiges l'habile manœuvre défensive de la IVe armée (Gouraud), qui sut maintenir sa ligne de résistance grâce à un échelonnement de sa défense en profondeur, qui fit école dans la tactique française (v. DÉFENSIVE). La contre-offensive française, puis alliée, qui débuta le 26 septembre 1918 sur Sommepy, donna aux efforts combinés des armées françaises et américaines, aidées de quelques éléments italiens, la possession complète des positions de Champagne, d'où elles entreprendront la *poussée vers la Meuse**, provoquant la retraite des armées allemandes de von Mudra et de von Einem. (→ Biblio.)

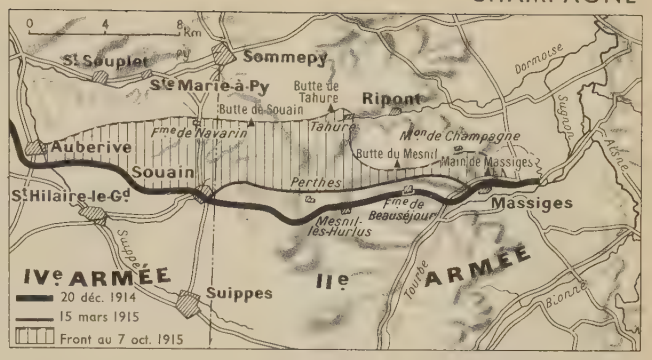

batailles de Champagne (1915-1918)

CHAMPAGNE (FAMILLES DE). Deux familles ont détenu les comtés de Troyes et de Meaux, dont la réunion constitua plus tard la province de Champagne.

● La *famille de Vermandois* reçut au Xe s. le comté de Troyes en la personne d'Herbert de Vermandois, arrière-petit-fils de Bernard d'Italie et gendre du comte de Troyes, Robert; le même Herbert de Vermandois y adjoignit le comté de Meaux. A la mort de son fils Robert, comte de Troyes, son autre fils, Herbert le Vieux, réunit les deux comtés, tandis que sa fille Liégeard épousait le comte de Tours, Blois et Chartres, Thibaud le Tricheur.

● Cette *famille de Blois-Champagne* recueillit les comtés de Troyes et de Meaux en 1023, lorsque s'éteignit le dernier descendant direct d'Herbert de Vermandois, Etienne Ier : son cousin Eudes II, qui les tenait en indivis avec lui, les conserva seul et les légua en 1037 à Etienne II, son fils cadet. Mais l'aîné, Thibaud Ier, héritier de Blois, Chartres et Tours, ayant perdu cette dernière ville, se dédommagea en dépouillant son neveu Eudes III de Troyes et Meaux.

Ces comtés furent séparés de 1089 à 1125. A cette date, Thibaud II le Grand récupéra l'ensemble des biens de la famille.

A sa mort, en 1152, Blois et Chartres échappèrent définitivement aux comtes de Champagne, qui se succédèrent en ligne masculine jusqu'en 1274.

Parmi les personnalités marquantes de la famille : Alix de Champagne, fille de Thibaud II, femme de Louis VII et mère de Philippe Auguste; Marie de France, fille de Louis VII, femme du fastueux comte Henri Ier, puis veuve et régente, initiatrice des cours d'amour et protectrice de Chrétien de Troyes; Thibaud IV le Chansonnier, l'un des plus grands poètes lyriques de son temps; Thibaud V, fidèle à Saint Louis dans ses croisades et jusque dans la mort, où il suivit de près son beau-père.

La famille de Blois-Champagne recueillit en 1234 le royaume de Navarre, hérité de Blanche de Navarre, fille de Sanche VI et mère du comte Thibaud IV. Elle donna trois rois de Navarre, Thibaud Ier (le comte Thibaud IV), Thibaud II (le comte Thibaud V) et Henri Ier (le comte Henri III). A la mort de celui-ci, sa fille Jeanne recueillit Champagne et Navarre, qu'elle porta à la couronne de France en épousant Philippe IV le Bel en 1284. Leur fils, Louis X le Hutin, les unit à la France en 1314. Mais il meurt ainsi que son fils Jean Ier le Posthume, en 1316. Jeanne de Navarre, fille de Louis X, porte alors ses droits sur la Champagne et la Navarre à la famille d'Evreux. Philippe V le Long et Charles IV le Bel lui rachètent successivement ses droits sur la Champagne, mais, lorsque la couronne passe aux Valois (1328), Jeanne récupère la Navarre en renonçant à la Champagne. Son fils, Charles le Mauvais, ne reconnaît définitivement cette renonciation qu'en 1361.

calice de saint Remi *trésor de la cathédrale de Reims*

Champagne (FOIRES DE). Les six grandes foires de Champagne furent, au XIIe et au XIIIe s., les plus importantes d'Europe. Nées

« Mort de la Vierge » tapisserie *cathédrale de Reims*

Phot. X, Giraudon, Arch. phot.

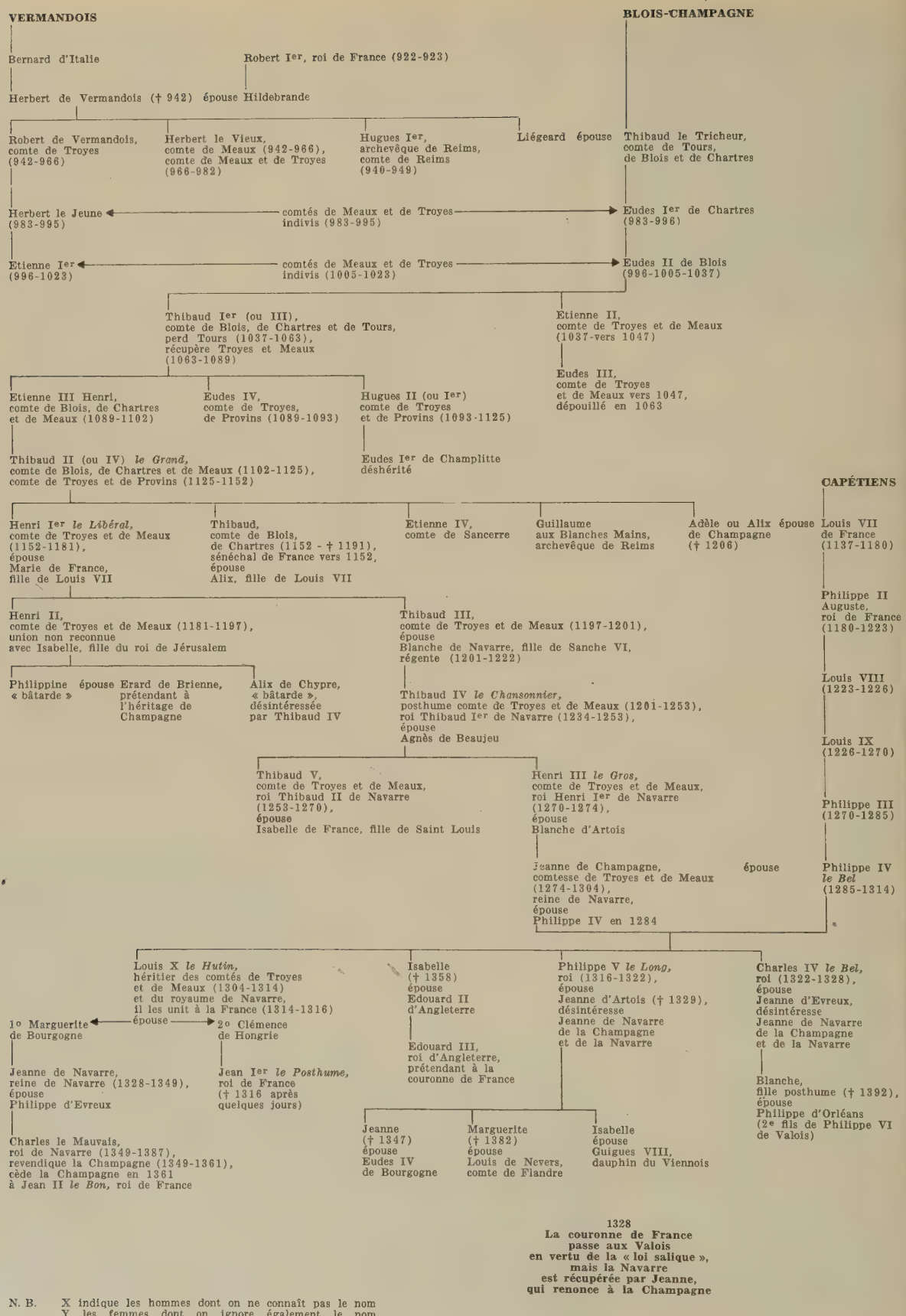

1328
La couronne de France passe aux Valois en vertu de la « loi salique », mais la Navarre est récupérée par Jeanne, qui renonce à la Champagne

N. B. X indique les hommes dont on ne connaît pas le nom
Y les femmes dont on ignore également le nom

spontanément dès le haut Moyen Age en divers bourgs champenois (Bar-sur-Aube, Troyes, Lagny, Provins, et aussi Bar-sur-Seine, Châlons-sur-Marne, Château-Thierry, Nogent-sur-Seine...), les foires, lieux temporaires d'un commerce de gros ambulant, se développèrent en fonction de deux éléments : leur région était à la limite de la zone textile du Nord (Reims, Châlons, Troyes, Provins étaient villes drapantes) ; et surtout elle était située sensiblement à mi-chemin sur la grande voie joignant les deux zones dotées alors du plus grand dynamisme économique : Italie et France méditerranéenne d'une part, Flandres d'autre part. Les comtes de Champagne virent dès le début du XIIe s. le parti à tirer de ces marchés : tandis que périclitaient certaines foires, les autres furent organisées pour former un cycle annuel équilibré, réparti sur quatre cités. L'organisation d'une foire exigeant de longs préparatifs, une même cité ne pouvait guère en assurer plus de deux par an ; chacune, d'abord fort brève, tendait à durer six semaines. C'est ainsi que s'établirent la *foire de Janvier* (décembre-janvier) à Lagny, la *foire de Carême* à Bar-sur-Aube (ouverte le mardi avant la Mi-Carême), la *foire de Saint-Quiriace* ou *de Mai* à Provins (mai-juin), la *foire « chaude » de la Saint-Jean* à Troyes (juin-juillet), la *foire de Saint-Ayoul* à Provins (septembre), la *foire « froide » de Saint-Remy* à Troyes (octobre-novembre). Ces six foires formaient en fin de compte une foire permanente, unique, interrompue seulement par les transports de l'une à l'autre, et où convergeaient, voire se fixaient, les marchands des Flandres, de France, de Lorraine, d'Italie ou leurs représentants. A Troyes se trouvaient des halles ou des hôtels propres aux Allemands et aux marchands de diverses cités espagnoles ; à Lagny, un quartier des Anglais, etc. Comme dans toutes les foires d'alors, on y trafiquait de toutes marchandises, mais les transactions principales, dont l'apogée se situait en été (foires de Provins et « foire chaude » de Troyes), concernaient les draps de Flandre d'une part, les soieries, les épices et objets précieux que l'Italie faisait venir du Levant, d'autre part. Pour assurer l'attrait, la sécurité et le bon fonctionnement des foires, les comtes leur accordèrent divers privilèges : sauvegarde garantie aux marchands et changeurs, police des foires et protection militaire de celles-ci, exemptions et autorisations diverses. Dès lors les foires de Champagne, les seules qui, au XIIe et au XIIIe s., aient eu un rayonnement véritablement européen, acquirent une autre spécialité : le crédit, grâce aux règlements à terme des ventes effectuées durant la foire, et pour tous règlements d'effets comportant promesse de paiement direct ou par personnes interposées, à la date et au lieu de la foire. Au XIIIe s., ces foires virent même apparaître les procédés de compensation mis au point par les Siennois et les Florentins : un véritable système de clearing fonctionnait alors en Champagne. Ces opérations étaient facilitées par la présence des « clercs de foires », assurant en permanence l'acheminement des correspondances, entre Champagne et Flandre en particulier. Parallèlement, les comtes profitèrent de l'importance des foires pour frapper des monnaies locales, dans des ateliers héritiers de ceux de l'époque carolingienne : celles de Provins principalement, et aussi celles de Troyes et de Meaux, jouèrent dès le XIIe s., à la faveur des foires, un rôle international. Elles s'unifient au début du XIIIe s. sur le type « provinois », remanié en 1224 en « fort de Champagne », équivalent du tournois royal.

Mais, après l'apogée de la fin du XIIIe s., vint, pour les foires de Champagne, un déclin rapide : l'insécurité ne cessa de régner à partir des guerres franco-flamandes (1302-1320) et, pendant la guerre de Cent Ans, la menace permanente des bandes de routiers, tant français qu'anglais, rejeta les voies du commerce de terre vers le Rhin et vers le Brenner et l'Allemagne du Sud. D'autre part s'ouvrirent alors les voies maritimes de l'Atlantique et de la Manche, plus sûres, et qui permettaient un trafic plus pondéreux. Au reste, l'époque des foires du type champenois semblait se clore avec la disparition du commerce errant au profit du commerce sédentaire : les procédés nouveaux de crédit permettaient désormais aux hommes d'affaires tant flamands qu'italiens de demeurer chez eux et de régler leurs affaires directement ou par l'entremise de leurs agences locales.

Ainsi les foires de Champagne ont marqué très exactement un moment de l'évolution économique médiévale, celui de la transformation économique et sociale des XIIe et XIIIe s., mais n'y ont pas survécu.

CHAMPAGNE (MONTS DE), collines de Champagne au N.-E. de Reims, culminant au mont Haut (257 m) et au Téton (227 m), sur le plateau entre Suippe et Vesle. (On lui donne encore le nom de MASSIF OU COLLINES DE MORONVILLIERS.)

Champagne (RÉGIMENT DE), un des quatre plus anciens régiments* d'infanterie (1558).

CHAMPAGNE (Philippe DE). V. CHAMPAIGNE.

CHAMPAGNE, coiffeur français (XVIIe s.), dont les mémorialistes ont raconté les nombreuses aventures galantes. Il suivit Marie de Gonzague en Pologne (1645), coiffa ensuite la reine Christine de Suède et revint avec sa suite poursuivre une brillante carrière à la cour de France avant de périr assassiné. On joua en 1662 une courte comédie de Boucher intitulée *Champagne le Coiffeur*.

CHAMPAGNE (Claude), compositeur canadien (Montréal 1891). Il est à Paris de 1920 à 1928 et connaît la renommée en 1926, au théâtre des Champs-Elysées, avec son poème symphonique *Hercule et Omphale*. Rentré à Montréal, il se consacre à l'enseignement. Parmi ses œuvres, tributaires du folklore canadien, il faut citer : *Suite canadienne, Danse villageoise, Noël huron, Gaspésia.*

CHAMPAGNE-DE-BLANZAC, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au S.-O. d'Angoulême ; 202 hab. (55 aggl.). Eglise du XIIIe s. — Aux environs, manoir du Maine-Giraud, séjour d'Alfred de Vigny.

CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Belley), dans le Bugey ; 431 hab. (333 aggl.). Marché agricole. C'est l'anc. capitale du Valromey.

CHAMPAGNE-MOUTON, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le nord de l'Angoumois ; 1 184 hab. (596 aggl.). Eglise des XIIe et XIVe s. Deux châteaux, l'un du XVIe s., l'autre du XVIIe s.

CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE, comm. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans les brandes du haut Poitou ; 1 343 hab. (331 aggl.). Ruines d'une abbaye bénédictine, fondée au XIIe s.

CHAMPAGNE-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), sur la rive droite de l'Oise, en amont de L'Isle-Adam ; 1 587 hab. (1 455 aggl.). Eglise des XIIe et XIIIe s. ; porche du XVIe s.

CHAMPAGNE-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), au pied de la Brie, sur la rive droite de la Seine ; 3 559 hab. (3 258 aggl.). Eglise avec chœur du XIIe s. Matériel électrique.

CHAMPAGNEY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Lure), au S. des Vosges ; 2 904 hab. (539 aggl.) [*Champagnorots*]. Fonderie d'aluminium. — Aux environs, ruines du château de Passavant.

CHAMPAGNISATION n. f. Transformation que l'on fait subir aux vins pour les rendre mousseux suivant la méthode usitée en Champagne, et qui consiste à les mettre en bouteilles avant la fin de la fermentation, et parfois à leur ajouter une dissolution de sucre candi. (V. CHAMPAGNE.)

CHAMPAGNISER v. tr. Préparer les vins à la manière du champagne, de façon à les rendre mousseux.

CHAMPAGNOLE, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), dans la région des plateaux jurassiens (*plateau de Champagnole*), sur l'Ain ; 5 862 hab. (5 362 aggl.). Centre de villégiature. Industries actives : métallurgie (aciéries, tréfilerie) ; fabriques de jouets et de meubles, scieries ; chaussures. Fromagerie.

CHAMPAGNY, comm. de la Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise, près du massif de la Vanoise ; 475 hab. (101 aggl.). Gorges pittoresques du *Doron de Champagny*. Dans l'église de *Champagny-le-Bas,* retable du XVIIIe s. Centre hydro-électrique du type *fil de l'eau,* sur le Doron de Bozel.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste DE NOMPÈRE DE), duc **de Cadore,** homme politique français (Roanne 1756 - Paris 1834). Il servit dans la marine royale de 1774 à 1787, fut député de la Noblesse du Forez aux Etats généraux, vécut dans la retraite de 1791 à 1800, et devint, après le 18-Brumaire, conseiller d'Etat, puis ambassadeur à Vienne (1801-1804). Ministre de l'Intérieur de 1804 à 1807, puis des Relations extérieures de 1807 à 1811, sénateur en 1813, il fut nommé pair de France en 1819. — Son fils, FRANZ, comte **de Cadore** (Vienne 1804 - Paris 1882), publia un grand nombre de brochures politiques inspirées par ses convictions catholiques, et une histoire de l'Empire romain. (Acad. fr., 1869.)

CHAMPAIGN, v. des Etats-Unis (Illinois), au N.-E. de Springfield, formant une agglomération unique avec Urbana ; 39 600 hab. Université d'Etat.

CHAMPAIGNE (Pierre DE). V. KEMPENEER.

CHAMPAIGNE ou **CHAMPAGNE** (Philippe DE), peintre français (Bruxelles 1602 - Paris 1674). Il se rend à Paris dès 1621, étudie sous Jean Bouillon et Michel de Bordeaux, se lie d'amitié avec Fouquières et Poussin, dont il reçoit les conseils, devient, en 1628, peintre de la reine mère Marie de Médicis et obtient en 1629 la naturalisation française.

Après avoir travaillé à la décoration du Luxembourg, il brosse six toiles pour les carmélites du faubourg Saint-Jacques, exécute divers tableaux pour Louis XIII ; c'est l'artiste préféré de Richelieu, qui lui confie le soin de le représenter et d'orner son palais et le dôme de la Sorbonne.

Philippe de Champaigne est un des premiers membres de l'Académie de peinture. Impressionné par la mort de sa femme et de plusieurs de ses enfants, il se tourne tout à fait vers la religion, et fréquente les jansénistes. Il devient, comme on l'a appelé, « peintre de Port-Royal », où sa dernière fille s'était retirée sous le nom de Catherine de Sainte-Suzanne. Il a représenté cette dernière, à l'occasion de sa guérison miraculeuse, dans un *Ex-voto* (1662) qui est sans doute son chef-d'œuvre (Louvre). Peintre religieux, il a laissé un certain nombre de grandes compositions : *le Christ mort* (Louvre), *la Madeleine pénitente* (Rennes), *l'Assomption* (Marseille). Mais c'est avant tout un très grand portraitiste : portraits d'apparat de *Louis XIII*, de *Richelieu* (Louvre) ; portraits plus intimes de la société janséniste, des solitaires ou des religieux (*Saint-Cyran, la Mère Agnès, les Arnauld*), ou de la bourgeoisie parlementaire (*le Président de Mesmes, Lamoignon, la Famille Habert*) ; portraits d'enfants (*l'Enfant au faucon* [Louvre]). Il s'attache au premier chef à discerner l'essence de chacun de ses modèles, et il réussit à merveille à nous rendre sensible leur vie intérieure à travers l'apparente rigidité de ses portraits. (→ Biblio.) [V. hors-texte en couleurs CLASSIQUE (*art*), XVIIe s.]

CHAMPAIGNE (Jean-Baptiste DE), peintre français (Bruxelles 1631 - Paris 1681). Neveu du précédent, qui dirigea ses études et vécut toujours avec lui dans la plus grande intimité, il obtint en 1655 la naturalisation française et entra à l'Académie (1663). Décorateur d'une des coupoles du Val-de-Grâce, il exécuta en 1667 le *Mai de Notre-Dame*. On lui

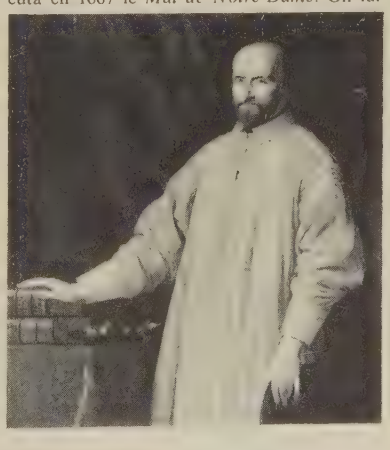

régiment
de **Champagne**
tenue de campagne

CHAMPAGNY
duc de Cadore
cabinet des Estampes

Philippe de CHAMPAIGNE
« l'Enfant au faucon »

Philippe de CHAMPAIGNE
« l'Abbé de Saint-Cyran »
musée de Versailles

Phot. Larousse, Giraudon.

doit un des plafonds de Versailles et il avait travaillé aux Tuileries. Le musée de Rotterdam conserve de lui un *Portrait de deux artistes*.

CHAMPART n. m. (de *champ* et *part*). Mélange de céréales (blé, seigle, orge) semées ensemble et dont les graines serviront à la nourriture du bétail.
— Dr. féod. Redevance constituée par une quote-part assez élevée de la récolte $\left(\frac{1}{6}\text{ à }\frac{1}{11}\right.$ $\left.\left[\text{par exception } \frac{1}{5}\text{ ou } \frac{1}{4}\right]\right)$, due au propriétaire et seigneur. ‖ *Tenure en champart* ou *à terrage*, tenure astreinte à cette redevance et particulièrement répandue en France aux XIIe et XIIIe s.

CHAMPARTIER n. m. et adj. Celui qui détenait une terre à titre de champart.

CHAMPASSAK, prov. méridionale du Laos, aux confins du Cambodge ; 170 000 hab. Ch.-l. *Pak Se*. Formée par l'union des anciennes provinces d'Attopeu et de Bassac, elle s'étend sur la plaine du Mékong et sur le revers de la chaîne annamitique, à l'E. d'Attopeu. La province a été provisoirement annexée par la Thaïlande au cours de la Seconde Guerre mondiale.

CHAMPAUBERT, comm. de la Marne (arrond. d'Epernay), dans la Brie, à l'O. de la côte de l'Ile-de-France ; 200 hab. (147 aggl.). Eglise romane. Victoire de Napoléon Ier avec les corps de Marmont, Ney et Mortier, sur les Russes du général Olsufiev (10 févr. 1814).

CHAMPAUBERT-AUX-BOIS, comm. de la Marne (arrond. de Vitry-le-François) ; 201 hab. (196 aggl.). Barrage de retenue sur la Blaise ; affluent de gauche de la Marne, peu avant son confluent. D'une contenance de 23 millions de mètres cubes, il sert à régulariser le régime de la Marne.

CHAMPBORD n. m. Terre extraite d'un fossé et entassée sur les bords de ce fossé.

CHAMPCENETZ (Louis Edmond DE), écrivain français (Paris 1760 - *id.* 1794). Capitaine aux gardes françaises, les désordres de sa vie le forcèrent à quitter le service en 1783. Faiseur de chansons, de bons mots, de petits vers, il devint sous la Révolution un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, aux côtés de Rivarol, et se révéla comme pamphlétaire royaliste. Il fut exécuté sous la Terreur.

CHAMPFLEURY
par Gustave Courbet
Louvre

CHAMPDENIERS, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), aux confins de la plaine de Niort et de la gâtine de Parthenay ; 1 112 hab. (873 aggl.). Eglise romane du XIe s., sur crypte, avec clocher octogonal.

CHAMPDIEU, comm. de la Loire (arrond. de Montbrison), en bordure des monts du Forez ; 796 hab. (548 aggl.). Ancien prieuré des XIIe et XVIe s. Eglise du XIIe s. Outillage.

CHAMPDIVERS (Odette ou plutôt Odinette DE), dite **la Petite Reine**, maîtresse de Charles VI, roi de France, à qui elle donna une fille. Avec l'accord de la reine, elle avait été introduite à la Cour pour soigner le roi pendant ses crises de démence. Elle disparut après 1425.

CHAMP-DU-FEU, haut plateau des Vosges, au N. du Hohwald (Bas-Rhin, arrond. de Molsheim, comm. de Belmont). Station de sports d'hiver.

CHAMPEAUX, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans la Brie, au N.-E. de Melun ; 541 hab. (490 aggl.). Cet ancien bourg fortifié possède une église, autrefois collégiale, commencée vers 1160, l'un des plus anciens témoins de l'avènement du style gothique dans les régions voisines de Paris. Patrie de Guillaume de Champeaux.

CHAMPEAUX
façade de la collégiale
Saint-Martin

Champeaux (LES), marché de Paris, au Moyen Age, établi par Louis VI au lieu-dit « les Petits Champs » (*campelli*) ; enclos et garni de halles, dès 1181, par Philippe Auguste.

CHAMPEAUX (Guillaume DE). V. GUILLAUME DE CHAMPEAUX.

CHAMPEAUX (Louis Alfred DE), archéologue français (Bourges 1833 - Paris 1903). Employé à l'Hôtel de Ville de Paris, il devint inspecteur des beaux-arts, puis conservateur de la bibliothèque de l'Union des arts décoratifs. On lui doit : *le Meuble* (1885), *Dictionnaire des fondeurs ciseleurs* (1886), *les Monuments de Paris* (1887), *Histoire de la peinture décorative* (1889), *l'Art décoratif dans le vieux Paris* (1898), *l'Ancienne Ecole de peinture de la Bourgogne* (1898).

CHAMPEAUX (Louis Eugène PALASNE DE), marin français (1840 - Marseille 1889). Lieutenant de vaisseau en 1871, il fit sa carrière en Cochinchine, contribua avec Harmand à l'établissement du protectorat français sur l'Annam et le Tonkin. Ministre-résident de la République à Hué et, en juillet 1885, ministre de la Guerre en Annam, il fut dans la suite chargé par intérim du gouvernement de la Cochinchine (1887), puis devint résident général au Cambodge.

CHAMPEIGNE, région de plateaux, située en Touraine (Indre-et-Loire), entre le Cher et l'Indre. Elle possède des forêts (Loches, Brouard), mais elle est, pour sa plus grande part, sèche, dénudée et peu fertile.

CHAMPEIX, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans la Limagne d'Issoire ; 859 hab. Eglise en partie romane. Ruines d'un ancien château. Confection.

CHAMPENOIS, E adj. et n. Qui se rapporte à la Champagne ; habitant ou originaire de cette région.
— Zootechn. *Mouton champenois*, ancienne variété de la race mérinos, exploitée en Champagne. (Fortement améliorée pour la production de la viande, cette variété fait partie, maintenant, de la race mérinos* précoce.)
◆ N. m. Linguist. Dialecte de langue d'oïl* parlé en Champagne. (Ce dialecte a laissé des traces dans Chrétien de Troyes, Villehardouin et Joinville. Il a été de bonne heure recouvert par le français de la région parisienne.)
◆ N. f. Œnol. Bouteille utilisée en Champagne pour les vins mousseux.

CHAMPENOUX, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), au N.-E. de Nancy, dans la *forêt de Champenoux* ; 365 hab. En septembre 1914, Français et Allemands se disputèrent le village et la forêt de Champenoux, qui couvrent au S. le Grand*-Couronné de Nancy.

CHAMPÉRY, station d'altitude et de sports d'hiver de la Suisse (cant. du Valais), dominée par le Culet, ou roc d'Ayerne, en face du massif de la Dent-du-Midi et des Dents-Blanches ; 1 050 m. Source minérale.

CHAMPETIER DE RIBES (Georges), homme politique français (Antony 1882 - Paris 1947). Avocat, il prit part à la Première Guerre mondiale et fut grièvement blessé en 1918. Candidat de l'Union nationale républicaine en 1924, il devint député (1924-1934), puis sénateur (1934-1940) des Basses-Pyrénées, représentant dès lors le parti démocrate populaire, qu'il avait contribué à former. Sous-secrétaire d'Etat aux Finances (1929), ministre des Pensions et des Anciens Combattants dans plusieurs ministères (1930-1932 et 1938), enfin sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (sept. 1939-juin 1940), il vota le 10 juillet 1940 contre l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, fut interné, mais réussit à s'évader (1943). Délégué à l'Assemblée consultative, procureur général au procès des criminels de guerre à Nuremberg, membre puis président (déc. 1946) du Conseil de la République, il fut en janvier 1947 candidat à la présidence de la République contre Vincent Auriol.

CHAMPÊTRE adj. (lat. *campestris* ; de *campus*, plaine). Relatif aux champs ou à la vie des champs : *Repas champêtre. Cette soif d'idéal champêtre qui hante au printemps les Parisiens* (Maupassant).
— Myth. *Dieux, divinités champêtres*, dieux qui présidaient aux champs et à leurs productions.

CHAMPFLEURY (Jules HUSSON, dit **Fleury**, puis), romancier français (Laon 1821 - Sèvres 1889). Lié avec P. Dupont, Baudelaire, Murger, Banville, Courbet, Nadar, il fut le chef de l'école réaliste, dont les adeptes, très frappés de l'invention récente de la daguerréotypie, se proposaient la reproduction scrupuleuse de tous les types humains. Ce sentiment du réel se remarque dans tous ses romans : *Chien-Caillou** (1847), *les Aventures de Mlle Mariette* (1853), *les Oies de Noël* (1853), *les Bourgeois de Molinchart* (1855), *la Succession de Le Camus* (1857), *le Violon de faïence* (1862), *Monsieur Tringle* (1866), *Fanny Minoret* (1882). Toutes ces œuvres poussent le réalisme à la caricature et, le plus souvent, à la satire des mœurs bourgeoises et provinciales. Les études qu'il a écrites sur Balzac, Henry Monnier, sur les peintres réalistes du XVIIe s., qu'il a révélés et mis à leur place dans l'histoire de l'art (les Le Nain, G. de La Tour), sur les maîtres modernes, tels que Daumier et Courbet, sont inspirées de ce même sentiment du véridique. On lui doit encore une *Histoire de la caricature antique* (1866), suivie d'une *Histoire de la caricature moderne*, et, la même année, d'une *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution*. Nommé en 1872 conservateur du musée céramique de Sèvres, il publia, en 1881, une *Bibliographie céramique* encore consultée.

CHAMPI ou **CHAMPIS** [pi], **ISE** ou **ISSE** adj. et n. Enfant trouvé dans les champs : *Je n'intitulerai donc pas mon conte François l'Enfant trouvé, François le Bâtard, mais François le Champi, c'est-à-dire l'enfant abandonné dans les champs* (Sand). [Vx mot du Poitou, de la Saintonge, du Berry, etc.]

CHAMPIER (Symphorien), médecin et humaniste français (Saint-Symphorien-sur-Coise, près de Lyon, 1472 - Lyon v. 1539). Il eut une influence assez importante sur le mouvement de pensée dont la ville de Lyon a été le centre au cours de la Renaissance. Disciple de l'Italien Marsile Ficin, il reprend ses idées dans le *Liber de quadruplici vita* (1507) et dans le poème *la Nef des dames vertueuses* (1503). Il a établi également une bibliographie d'ouvrages médicaux.

CHAMPIER (Victor), écrivain d'art français (Feurs 1851 - Roubaix 1929). D'abord secrétaire de G. Vapereau, puis collaborateur artistique du *Grand Dictionnaire Larousse* dès 1872, il devint en 1875 secrétaire de la revue l'*Art*. Successivement rédacteur en chef du *Musée universel*, critique d'art au *Moniteur universel* dès 1879, il s'attacha à rendre à l'art décoratif, dans la vie quotidienne, la place qu'il y avait eue dans le passé. Il fonda et dirigea, pendant vingt-deux ans (1880 à 1902), la *Revue des arts décoratifs*. Il a publié : *les Dessins d'art décoratif du musée du Louvre* (1882), *le Mobilier moderne* (1884), *les Industries d'art à la fin du XIXe siècle* (1891), *le Palais-Royal* (1900), et *l'Art dans les Flandres françaises aux XVIIe et XVIIIe siècles après les conquêtes de Louis XIV* (1926).

CHAMPIGNEULLE (Charles), peintre verrier (Metz 1853 - Savonnières-en-Perthois, Meuse, 1905). Il a joué un rôle important dans le renouveau technique de l'art du vitrail à la fin du XIXe s. Il avait collaboré à la décoration de la cathédrale de Metz ; l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, conserve de ses œuvres.

CHAMPIGNEULLES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Meurthe, au N. de Nancy ; 5 417 hab. (5 062 aggl.). Importante brasserie. Fabrique d'eau gazeuse. Tuilerie.

Champigneulles (GRANDES BRASSERIES ET MALTERIES DE), société constituée à Nancy, en 1897, pour la fabrication et la vente de la bière et de la glace. C'est l'une des entreprises les plus importantes de l'industrie brassicole d'Europe continentale. Au cours du mouvement de concentration qui s'est opéré dans cette profession, en France, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Brasseries de Champigneulles ont absorbé les Brasseries de Longwy (1947), les Brasseries de Tantonville (1949), la Brasserie de Fort-Carré et la Brasserie Viennoise (1952), la Brasserie Jorcin de Chambéry et les Grandes Brasseries d'Oc de Toulouse (1956). Après avoir réalisé les actifs industriels de ces différentes affaires, la société a concentré sa production dans son usine de Champigneulles.
A cet important domaine industriel correspond une puissante organisation commerciale, desservant principalement l'Est, le Nord-Est et la région parisienne. Par l'intermédiaire de ce réseau de distribution, la société commercialise près d'un million d'hectolitres de bière, sous ses différentes marques.
Outre ses propres installations industrielles, elle détient d'importantes participations dans les Grandes Brasseries françaises associées

Phot. N. D.-Giraudon, Ed. Mignon.

CHAMPIGNONS COMESTIBLES

Oronge vraie
(Amanita Caesarea)

Amanite rougeâtre
(Amanita rubescens)

Cèpe de Bordeaux
(Boletus edulis)

Nonette voilée
(Boletus luteus)

Bolet blafard
(Boletus luridus)

Morille
(Morchella rotunda)

Agaric boule-de-neige
(Psalliota arvensis)

Marasme d'Oréade
(Marasmius oreades)

Girolle
(Cantharellus cibarius)

Trompette-des-morts
(Craterellus cornucopioides)

Russule charbonnière
(Russula cyanoxantha)

Pied-bleu
(Rhodopaxillus nudus)

Tricholome équestre
(Tricholoma equestre)

Lépiote élevée
(Lepiota procera)

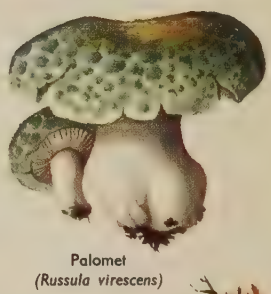

Palomet
(Russula virescens)

Langue-de-bœuf
(Fistulina hepatica)

Coprin chevelu
(Coprinus comatus)

Pezize
(Peziza aurantia)

Hygrophore ponceau
(Hygrophorus puniceus)

Lactaire délicieux
(Lactarius deliciosus)

CHAMPIGNONS NON COMESTIBLES

Bolet amer
(Boletus felleus)

Russule émétique
(Russula emetica)

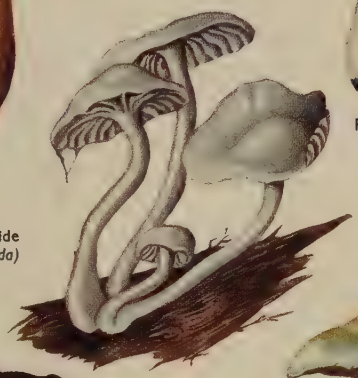

Armillaire mucide
(Mucidula mucida)

Strophaire vert-de-gris
(Stropharia aeruginosa)

Polypore luisant
(Ganoderma lucidum)

Tricholome soufré
(Tricholoma sulfureum)

Géastre fimbrié
(Geaster fimbriatus)

Anthurus
(Anthurus aseroiformis)

Satyre puant
(Ithyphallus impudicus)

CHAMPIGNONS MORTELS ET TRÈS DANGEREUX

Amanite phalloïde
(Amanita phalloides)

Amanite printanière
(Amanita verna)

Amanite vireuse
(Amanita virosa)

Amanite tue-mouches
(Amanita muscaria)

Lépiote brune
(Lepiota helveola)

Amanite panthère
(Amanita pantherina)

Entolome livide
(Entoloma lividum)

Inocybe de Patouillard *(Inocybe Patouillardi)*

Clitocybe du bord des routes
(Clitocybe rivulosa)

Bolet Satan
(Boletus satanas)

Clavaire élégante
(Clavaria formosa)

Pleurote de l'olivier
(Clitocybe olearia)

(Bière Valstar, à Arcueil et à Melun), la Brasserie du Bois-Vert-Prieur (Strasbourg), les Brasseries de la Meuse (Nantes, Moulins, Beaucaire). Cette dernière société a confié à Champigneulles l'exploitation de son usine de Bar-le-Duc et l'usage de ses marques « Meuse » et « Croix de Lorraine » dans dix départements de l'Est.

Les Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles possèdent également des intérêts dans les Brasseries de la Comète, à la suite de l'absorption des Brasseries de Fort-Carré, en 1952; dans les Brasseries d'Aurillac, la Brasserie Dussart de Saint-Brieuc, la Brasserie de Bourgogne, ainsi que dans deux importantes affaires de distribution : la Nancéienne et la Messine de boissons gazeuses, qui commercialisent la marque américaine Coca-Cola.

CHAMPIGNON n. m. (lat. pop. **campaniolus*, qui vit dans les champs). Végétal cryptogame dont il existe environ 100 000 espèces, de taille, de forme et d'habitat très divers. || *Champignon de couche, champignon de Paris,* noms communs de l'agaric cultivé. || *Par anal.* Nom donné à divers objets (porte-manteau, siège, etc.) dont la forme rappelle celle d'un champignon : *Gervaise venait de poser le bonnet de Madame Boche sur un champignon garni d'un linge, et en tuyautait les dentelles, minutieusement, au petit fer* (Zola). || *Fam.* Accélérateur d'automobile : *Appuyer sur le champignon.*

— Loc. fam. *Croître, pousser comme un champignon,* grandir très vite. || *Nuage en forme de champignon,* nuage qui se produit après une explosion atomique. || *Ville-champignon,* ville dont la croissance a été extrêmement rapide.

— Archit. Épanouissement conique ou pyramidal au sommet d'un poteau de béton armé supportant une dalle d'épaisseur constante dépourvue de nervures. || *Plancher champignon,* plancher composé d'une dalle reposant sur des poteaux pourvus de champignons : *Les planchers champignons sont surtout utilisés dans les constructions industrielles où de fortes surcharges sont à prévoir.*

— Art vétér. Chez le cheval, tumeur inflammatoire de l'extrémité du cordon testiculaire, qui se développe parfois à la suite de la castration. (C'est généralement le résultat de l'infection de la plaie, pendant ou après l'opération, par des staphylocoques.) [Syn. funiculite.]

— Ch. de f. Partie supérieure du rail, de profil épais, dont la surface horizontale constitue la table de roulement sur laquelle se déplace le bandage des roues. || *Rail à double champignon,* ancien type de rail, en principe réversible, utilisé avec la pose sur coussinets.

— Mar. Engin affectant la forme d'un champignon renversé, et destiné à ancrer les bouées, à maintenir les câbles au fond de la mer.

— Pathol. Excroissance fongueuse. (V. fongus.)

— Technol. Partie supérieure d'un pied ou d'un support à chapeau.

— Encycl. Mycol. Les *champignons* sont des *thallophytes :* leur appareil végétatif, dépourvu de racine, de tige et de feuilles, est un thalle. Parmi les thallophytes, ils se distinguent des algues et des bryophytes par l'absence de pigment chlorophyllien; contrairement aux bactéries, ils ont un noyau typique dans leurs cellules.

Tandis que les végétaux verts peuvent au soleil s'alimenter en carbone aux dépens du gaz carbonique, menant une vie *autotrophe,* les champignons, dépourvus de chlorophylle, doivent emprunter le carbone qui leur est indispensable à d'autres organismes ou à des substances où il existe déjà à l'état combiné; ils sont voués à la vie *hétérotrophe.* Maints champignons vivent aux dépens de matières organiques inertes ou mortes; on les dit *saprophytes :* le champignon de couche vit sur les fumiers; les cèpes ou les chanterelles vivent sur l'humus des forêts; les moisissures se développent sur les vieux papiers, les vieux chiffons, les confitures, etc. D'autres champignons sont *parasites;* ils croissent sur des êtres vivants, animaux ou végétaux : les teignes vivent sur le cuir chevelu; le mildiou parasite la pomme de terre, etc. Quelques-uns contractent avec leurs hôtes une union, réalisant un équilibre auquel on donne le nom de *symbiose :* les champignons des lichens*, les mycorhizes des orchidées en sont des exemples. Les champignons se reproduisent par de minuscules « semences », les *spores.* Une spore, en germant, donne naissance à un filament végétatif, ramifié, que l'on appelle *mycélium.* Chez le champignon de couche, par exemple, le mycélium n'est autre chose que ce que l'on nomme communément *blanc.* Les filaments mycéliens peuvent s'enchevêtrer, se serrer les uns contre les autres, former des masses compactes que l'on nomme, selon les cas, *carpophores, apothécies* ou *périthèces,* et qui constituent ce qui est habituellement désigné comme étant le « champignon »; ce n'en est, en réalité, que la « fructification », qui renferme les spores. On appelle *champignons inférieurs,* ou *siphomycètes,* les champignons dont le mycélium n'est pas divisé par des cloisons. Exemples : *saprolegnia* des poissons, *pythium* des fontes de semis, *plasmopora* du mildiou de la vigne, *phytophthora* du mildiou de la pomme de terre et de l'encre du châtaignier, *bremia* du meunier de la laitue, *mucor* du pain moisi.

Les *champignons supérieurs,* au mycélium cloisonné, se divisent en deux groupes : les *ascomycètes* lorsque leurs spores naissent dans des asques (ascospores) et les *basidiomycètes* si leurs spores sont portées sur des basides (basidiospores). Exemples d'ascomycètes : *penicillium* et *aspergillus,* levures, *oïdium* de la vigne, *nectria* du chancre des arbres fruitiers, ergot du seigle, pezizes, morilles, truffes. Exemples de basidiomycètes : rouilles et charbons des céréales, clavaires, chanterelles, polypores, bolets, agarics, vesses-de-loup, etc.

Ascomycètes et basidiomycètes peuvent avoir d'autres types de spores que les ascospores et les basidiospores; certains ne forment même que ces spores-là : on les appelle des *champignons imparfaits.*

● Les champignons sont fréquemment consommés. Plusieurs d'entre eux sont dangereux. L'*amanite phalloïde,* aisément reconnaissable à son chapeau jaune verdâtre finement rayé de fibrilles rayonnantes, à ses lames blanches, son anneau et sa volve, est responsable de 95 p. 100 des empoisonnements mortels; l'*amanite printanière* et l'*amanite vireuse,* deux champignons voisins de l'amanite phalloïde, mais de couleur blanche, sont également mortels. (V., ci-dessous, Toxicol.) L'*amanite tue-mouches,* au chapeau rouge parsemé d'écailles blanches, et l'*amanite panthère,* au chapeau gris cendré, causent un délire appelé « ivresse muscarienne ». L'*entolome livide* a des lames rose sale et une odeur de farine fraîche; il provoque des troubles digestifs. L'*ergot du seigle,* mélangé à la farine en grande quantité, est responsable de l'ergotisme, qui se manifeste soit sous forme convulsive, soit sous forme gangreneuse. De nombreux champignons sont indigestes : bolet Satan, trichlome tigré, pleurote de l'olivier, certaines russules et certains lactaires, diverses clavaires. On a longtemps cru que l'amanite citrine et les volvaires étaient dangereuses; la première est inoffensive, mais a mauvais goût; les secondes sont comestibles et même cultivées dans certaines régions. Parmi les champignons comestibles, les plus connus sont : l'oronge, ou amanite des Césars, la golmote, ou amanite rougeâtre, les cèpes, ou bolets, les morilles, les truffes, les mousserons, la coulemelle, la chanterelle, ou girole, l'hydne, ou pied-de-mouton, la russule charbonnière, le lactaire délicieux.

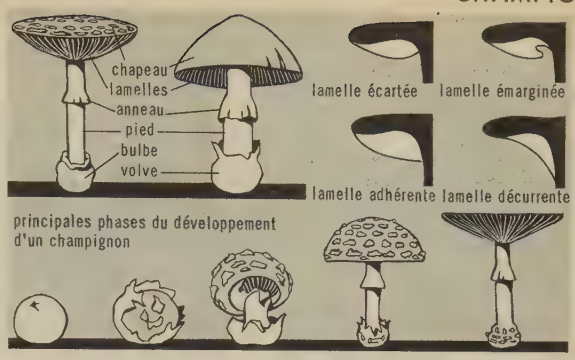

évolution du champignon

● Le champignon de couche est cultivé dans d'anciennes carrières, surtout aux environs de Paris, dans le Nord, en Touraine et dans le Bordelais. On dispose du fumier fermenté à point en tas allongés, ou *meules.* On introduit ensuite par places des fragments de « blanc » de champignon : c'est le *lardage.* Trois à cinq semaines plus tard se pratique le *gobetage :* les meules sont couvertes d'une terre calcaire broyée que l'on tapote légèrement à l'aide du plat de la main. On arrose ensuite régulièrement, et l'on peut ainsi récolter des champignons pendant trois à six mois. Un nouveau mode de culture prend de plus en plus d'importance : la culture en caisses.

● Des champignons, en particulier les levures, participent aux fermentations qui sont à l'origine du vin, de la bière et du pain; des *penicillium* sont utilisés pour la fabrication des fromages.

● Sous le nom de *mycoses**, on désigne, outre les affections humaines, animales ou végétales dues à l'invasion par des champignons, certaines atteintes à des matériaux divers. Certains champignons en effet (mérule, polypore des caves, etc.) attaquent les bois d'œuvre, provoquant une désagrégation en cubes, fibres ou alvéoles; d'autres attaquent, surtout dans les régions chaudes et humides, des matériels et matériaux variés (papier, plâtres, câbles et appareils électriques, matériel d'optique, etc.). [→ Biblio.]

— Paléont. Les *champignons* ont été trouvés à l'état fossile dès l'étage du Dinantien (mucorales, chytridiales, myxomycètes); les combustibles fossiles (houilles, cannels, lignites, tourbes, etc.) en contiennent sous la forme de mycélium et de conidies. On a signalé encore des ascomycètes parasites sur des feuilles, et de rares hyménomycètes dans les terrains tertiaires.

— Toxicol. et Thérap. L'intoxication par les *champignons* peut relever de causes et de conditions diverses. D'abord, une sensibilité particulière, chez certaines personnes, peut prédisposer à l'intolérance aux champignons, comme aux moules ou aux œufs. Certains cas, dus à des champignons seulement *irritants* (russule, lactaire, entolome livide), ou

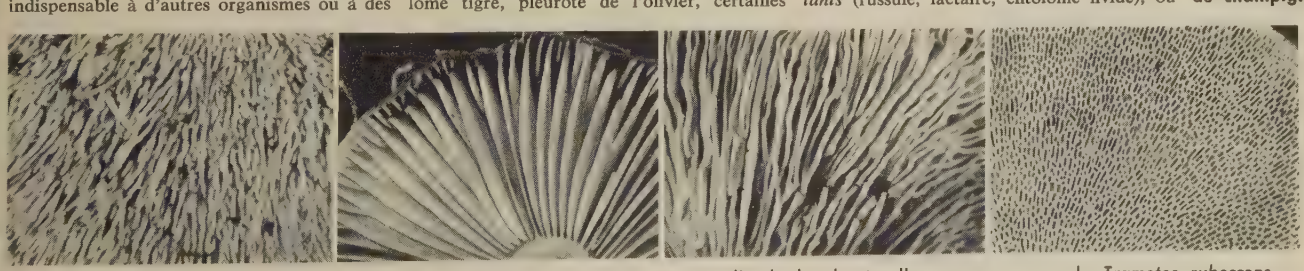
divers types de face inférieure des carpophores de champignons

aiguillons de l'hydne — lames de russule noircissante — plis de la chanterelle — pores du *Trametes rubescens*

Phot. Larousse.

Champignonnière. *De gauche à droite :* entrée d'une ancienne carrière de pierre; mise en meule du fumier; ensemencement, mise en place du blanc de champignon; gobetage des meules de fumier; cueillette du champignon.

même à des champignons *comestibles devenus toxiques* par altération, peuvent donner lieu à des accidents, mais, le plus souvent, la guérison survient en quelques jours.
Plus important, l'empoisonnement *muscarien* (amanite tue-mouches ou amanite fausse oronge) est caractérisé par une incubation courte, des troubles gastro-intestinaux, suivis de troubles nerveux prédominants (excitation, ivresse, délire, convulsions, mydriase). Le traitement consiste en lavages d'estomac ou en vomitifs, et absorption de tanin, de solution iodo-iodurée faible, de chloral, de bromure. Beaucoup plus grave, souvent mortel, est l'*empoisonnement phalloïdien* (amanite phalloïde, amanite printanière). Après une incubation longue, de 12 à 24 heures et même 48 heures, les signes apparaissent brutalement, traduisant une violente réaction gastro-intestinale (vomissements incoercibles, diarrhée cholérique souvent sanglante), avec déshydratation et oligurie. Une rémission trompeuse se produit souvent vers le deuxième jour, mais bientôt l'apparition d'un ictère grave, d'une néphrite, de cyanose et d'hémorragie conduit le malade, qui conserve son intelligence jusqu'à la fin, vers la mort par syncope en trois à dix jours. Pour combattre ces accidents graves, il faut mettre en œuvre simultanément plusieurs traitements. L'apparition des troubles étant tardive, les vomitifs et les lavages d'estomac sont inutiles, et, d'autre part, les purgatifs salins, l'absorption de charbon végétal ou de noir animal et même l'administration d'huile camphrée, de strychnine, de morphine sont insuffisants. La guérison n'est possible que par l'application simultanée des méthodes suivantes : ingestion de viscères frais de lapin (estomacs, cervelles), injections de sérum antiphallinique (malheureusement rare), et administration intrarectale ou intraveineuse de sérum glucosé et de sérum salé.
Si certains champignons sont dangereux, d'autres, comme le penicillium, de nombreux streptomyces, etc., fournissent aujourd'hui à la médecine de précieux antimicrobiens. (V. ANTIBIOTIQUE et MYCOTHÉRAPIE.)

CHAMPIGNONNER v. intr. Pousser vite, et en quantité, à la manière des champignons.

CHAMPIGNONNIÈRE n. f. Endroit, presque toujours souterrain, où l'on cultive les champignons de couche : *Les carrières des environs de Paris ont été transformées avec profit en champignonnières.* ‖ Couche de terreau et de fumier pour cultiver les champignons*.

CHAMPIGNONNISTE ou **CHAMPIGNONNIER** n. m. Maraîcher qui cultive des champignons.

CHAMPIGNY n. m. Gâteau de pâte feuilletée garnie de marmelade d'abricot non passée.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud-est de Paris, sur la rive gauche de la Marne, au N. de la boucle de Saint-Maur ; 36 903 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s. Musée (préhistoire; vues anciennes; mobilier). Centre résidentiel. Fabriques de roulements. Sparadrap. Aliments diététiques. Combats entre Français et Prussiens, pendant le siège de Paris (30 nov. et 2 déc. 1870).

CHAMPIGNY-SUR-VEUDE, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), dans le Richelais; 937 hab. (669 aggl.). Ancien château détruit par Richelieu, mais dont il reste une magnifique Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre de la Renaissance (vitraux attribués à Pinaigrier).

CHAMPIN n. m. et adj. Nom donné aux variétés sauvages de vigne américaine (*Champin rupestris*).

CHAMPION, ONNE n. (germ. **hampjo;* du lat. *campus,* champ). Athlète ou société qui remporte la première place dans un concours national ou international. ‖ Celui, celle qui remporte des succès, qui excelle dans un sport. ‖ Personne qui combattait en champ clos, pour défendre sa cause ou celle d'autrui. ‖ *Par extens.* Combattant quelconque. ‖ Défenseur, soutien : *Champion de la foi. Champion des idées nouvelles. Il était le champion du beau style français, de l'élégance française, de la galanterie française, de l'esprit français* (R. Rolland). *Tous viennent sur mes pas, hors les deux championnes* (Molière). ‖ *Pop. C'est champion,* c'est de premier ordre.
— ENCYCL. Hist. L'usage de combattre pour autrui, dans les duels judiciaires, était très ancien; il y avait des hommes qui faisaient le métier de *champion,* se louant pour les combats judiciaires. On disait aussi *avoué.* Au XIIIe s., l'usage d'un champion n'était plus toléré que pour ceux qui avaient une excuse valable : l'infirmité ou la maladie, la privation d'un membre, l'âge. En Angleterre, on appelait « champion du roi » un homme d'armes qui se présentait à cheval dans la salle de Westminster et provoquait tout homme qui oserait contester le droit du roi à la couronne.

Champion des dames (LE), poème de Martin Le Franc, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V (XVe s.). Il est dédié au duc de Bourgogne Philippe le Bon. C'est une discussion entre Malebouche, qui attaque les femmes, et Franc-Vouloir, qui se fait leur avocat. On y trouve le conte des *Oies du frère Philippe,* popularisé par un conte de La Fontaine.

CHAMPION (Denis), horloger-bijoutier à Paris (1504-1571). Le musée de Besançon possède de lui une montre de forme cylindrique.

CHAMPION (Thomas), dit **Mithou,** organiste et compositeur français († apr. 1580). Il devint, en 1557, organiste de la Chambre du roi. Il laisse des chansons et un *Premier Livre contenant 60 psaumes* (1561).

CHAMPION (Honoré), libraire-éditeur français (Paris 1846 - *id.* 1913). Il fonda en 1874 une maison d'édition qui, grossie en 1904 du fonds de la librairie de philologie Bouillon, a surtout publié des ouvrages érudits de linguistique (*Atlas linguistique de la France*) et des revues (*Romania, Revue des bibliothèques*). Son fils EDOUARD lui a succédé et a continué la publication d'ouvrages d'érudition (*Corpus vasorum antiquorum*).

CHAMPION (Pierre), érudit français (Paris 1880 - *id.* 1942), second fils du libraire-éditeur Honoré Champion. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il a publié successivement une biographie de *Charles d'Orléans* (1911), puis un *François Villon* (1913), une *Histoire poétique du XVe s.* (1922), *Ronsard et son temps* (1925), *Louis XI, le dauphin, le roi* (1927), et, à partir de 1937, une série d'ouvrages historiques sur Charles IX et Henri III. (Acad. des sc. mor. et polit., 1940; Acad. Goncourt, 1941.)

CHAMPION DE CICÉ (Jérôme), prélat et homme d'Etat français (Rennes 1735 - Aix-en-Provence 1810). Évêque de Rodez (1770), archevêque de Bordeaux (1781), il fut au nombre des députés du clergé aux Etats généraux qui se réunirent au tiers, et fut garde des Sceaux du 4 août 1789 au mois de novembre 1790. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il émigra, revint en France en 1802, et fut nommé archevêque d'Aix la même année.

CHAMPIONNAT n. m. Epreuve sportive où le vainqueur est proclamé champion.
— ENCYCL. Il existe à peu près autant de formules de *championnat* que de sports. En football, les clubs disputant le championnat de France sont groupés dans une poule unique, où ils s'affrontent, dans un ordre déterminé, en matches aller et retour. A la fin de la compétition, un classement s'établit, pour lequel victoire, match nul, défaite comptent un nombre de points conventionnel (en général, 2 points pour une victoire, 1 point pour un match nul, 0 point pour une défaite). Le premier de ce classement est déclaré champion de France. Pour départager les ex-æquo intervient la notion du *goal-average* (quotient du nombre des buts marqués par le nombre de buts reçus). En rugby, en basket-ball, les clubs sont groupés en plusieurs poules, dont les premiers sont qualifiés pour une prochaine phase. Dans certains autres sports, au tennis par exemple, le championnat se dispute selon la formule dite « éliminatoire », le vaincu de chaque match étant éliminé et le vainqueur qualifié pour affronter le vainqueur d'un match analogue, et ainsi de suite jusqu'à la finale, dont le gagnant est proclamé champion. C'est une formule éliminatoire à peu près semblable qui est utilisée généralement pour les courses d'athlétisme, de natation, d'aviron, etc. En cyclisme, les concurrents qui ont obtenu leur qualification à la faveur de certaines épreuves se mesurent dans une course qui décide de l'attribution du titre de champion de France.
Dans de nombreux sports, outre les championnats nationaux, il existe des championnats d'Europe et des championnats du monde.

CHAMPIONNET (Jean Etienne), général français (Valence 1762 - Antibes 1800). En 1792, il forma à Valence un bataillon de volontaires et conquit tous ses grades sur les champs de bataille du Nord et de l'Est. En 1794, il contribua à la victoire de Fleurus et, à la tête de sa division, prit Juliers, Cologne et Düsseldorf. Mis à la tête de l'armée de Rome en 1798, il reprit la ville aux Napolitains et occupa Naples, où il organisa, en dépit des instructions du Directoire, une « République parthénopéenne ». Ayant expulsé de Naples le commissaire du Directoire Faipoult, il fut arrêté pour désobéissance aux ordres du gouvernement et mainmise arbitraire sur les caisses publiques du

Phot. Chamois-Brizemur.

royaume de Naples; il fut acquitté par le tribunal militaire de Grenoble. Placé alors à la tête de l'armée des Alpes, il fut battu à Genola par les Autrichiens et dut reculer sur Nice. Malade, il mourut à Antibes, victime de l'épidémie qui décimait son armée.

CHAMPLAIN (Samuel DE), colonisateur français (Brouage entre 1567 et 1570 - Québec 1635). D'une famille de marins, probablement d'origine calviniste (mais il se conduira en catholique), il combat en Bretagne avec l'armée royale contre la Ligue (1593-1598). Il est peu probable, malgré son propre récit, qu'il ait participé ensuite, de 1599 à 1601, à un voyage des Espagnols en Amérique (Antilles, Amérique centrale, Mexique) : on sait peu de chose de la vie de Champlain entre 1598 et 1603, sinon qu'il voyage et étudie la cartographie. Toujours est-il que, le 15 mars 1603, il quitte Honfleur avec un marchand de Saint-Malo, Du Pont-Gravé. Tous deux sont chargés par Aymar de Chastes, qui a hérité du monopole des fourrures, d'étudier les conditions d'un établissement possible en Nouvelle-France. Champlain atteint Tadoussac et remonte le Saint-Laurent jusqu'aux rapides de Lachine, puis visite la Gaspésie. De retour au Havre le 20 septembre 1603, il apprend la mort d'Aymar de Chastes, mais publie le récit de son voyage (*Des sauvages*), afin de montrer la nécessité d'entreprendre la colonisation. Le calviniste de Monts (ou de Mons), nommé par le roi lieutenant général pour la Nouvelle-France, reçoit à son tour le monopole commercial. Décidé à créer un établissement, il recrute 120 hommes et engage Champlain et Du Pont-Gravé : l'expédition part en mars 1604, reconnaît les côtes de l'Acadie et s'installe à l'île Sainte-Croix, puis à Port-Royal (1605). Mais, le roi ayant révoqué le monopole, Champlain rentre avec ses compagnons en 1607. L'année suivante, il part de nouveau : il a insisté avec clairvoyance pour orienter les efforts de colonisation vers la vallée du Saint-Laurent, et de Monts lui a conféré le titre de lieutenant de l'expédition. En 1608, il fonde Québec, où il édifie son « habitation » et d'où il conduit des incursions vers l'intérieur. Il s'allie aux Algonquins et aux Hurons, mais doit aussitôt affronter leurs ennemis les Iroquois au cours d'une incursion qui le conduit au lac Champlain (juill. 1609). Rentré en France (oct. 1609), il rend compte à de Monts et au roi des résultats de sa mission. Quoique la liberté du commerce ait été proclamée, de Monts et ses associés ne renoncent pas à leur projet de colonisation : Champlain retourne au Canada en 1610 et y combat les Iroquois. Revenu en France la même année, il se marie et part une nouvelle fois le 1er mars 1611 : au retour de ce voyage, en septembre, il rencontre de Monts, découragé par ses difficultés financières, cherche un protecteur pour la jeune colonie et le trouve en la personne du prince Henri de Condé, qui devient vice-roi de la Nouvelle-France et nomme Champlain son lieutenant, avec des pouvoirs étendus. Au cours d'un nouveau séjour au Canada en 1613, Champlain remonte l'Ottawa et emploie pour assurer la pénétration un procédé qu'il a inauguré en 1610 : il confie aux Hurons des jeunes gens comme élèves interprètes. Il rentre en France au mois de septembre de la même année, pour recruter des colons et des missionnaires récollets. En 1615-1616, c'est le grand voyage d'exploration vers l'Ouest : Champlain, avec quelques compagnons, remonte l'Ottawa, découvre le lac Nipissing et le lac Huron, passe quelque temps dans le pays des Hurons, fertile et peuplé, puis atteint le lac Ontario, conduisant contre les Iroquois une expédition au cours de laquelle il est blessé. En juillet, il est de retour à Québec; en septembre, il est en France, où il apprend que Condé est arrêté et enfermé à la Bastille. Il plaide pour sa colonie et demande en vain des renforts. Après un nouveau séjour au Canada (1618), il revient à Paris, doit lutter contre les marchands, peu favorables aux frais entraînés par un peuplement durable, et se voit confirmer son titre de lieutenant-gouverneur par le duc de Montmorency, qui a hérité de la charge de Condé. Il a pleine autorité sur tout le Canada, sauf en ce qui touche le contrôle du commerce, et retourne à Québec en 1620. Il emmène sa femme, car il est décidé à s'établir dans la colonie. Il y reste jusqu'en 1629, ne faisant que deux séjours en France. Il utilise tout son temps à organiser et affermir l'établissement français, construisant habitations, couvents, forts et étables, luttant malgré lui contre les Iroquois, avec lesquels il recherche la paix, aidant l'œuvre d'évangélisation des missionnaires. Mais les colons restent trop peu nombreux; en 1627, Richelieu crée la compagnie des Cent-Associés, à laquelle il cède la propriété de la Nouvelle-France avec monopole du commerce, à condition de la coloniser de Français catholiques. Cependant, alors qu'il n'y a pas plus de 80 Français au Canada, 2 000 Hollandais et 2 000 Anglais sont installés en Amérique du Nord. La guerre a éclaté en Europe avec les Anglais, qui soutiennent les habitants de La Rochelle. En juillet 1628, une flotte anglaise, commandée par Kirke, s'empare de Tadoussac et demande la capitulation de Champlain à Québec : l'expédition envoyée par les Cent-Associés est vaincue et, le 19 juillet 1629, Québec doit se rendre. A Londres, Champlain se démène pour sa colonie et obtient sa restitution par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632). En 1633, il se rendra pour la dernière fois à Québec avec 200 colons et des missionnaires jésuites : avant de mourir, le fondateur du Canada construit des ports, rétablit le commerce des pelleteries et fait la paix avec les Iroquois. L'ensemble des ouvrages de Champlain a été publié en 1870, à Québec, par Laverdière, et, de 1922 à 1936, à Toronto, par la Champlain Society. D'importants fragments en ont été édités par H. Deschamps en 1951. (→ Biblio.)

CHAMPLAIN (LAC), lac de l'Amérique du Nord, à la frontière du Canada et des Etats de New York et du Vermont (Etats-Unis); 1 550 km². Il envoie ses eaux au Saint-Laurent par le Richelieu, et communique grâce à un système de canaux avec l'Hudson et avec le lac Erié. Il a été découvert par Champlain. Par cette voie naturelle remontèrent, au XIXe s., les incursions américaines au Canada (victoire navale des Américains sur les Anglais, 11 sept. 1814).

CHAMPLAIN, division administrative du Canada (Québec), sur la rive gauche du Saint-Laurent, partagée en comtés de *Champlain* et de *Laviolette;* 103 000 hab. Ch.-l. *Sainte-Geneviève-de-Batiscan.*

CHAMPLÂTREUX [ʃɑ̃lɑtrœ]. V. EPINAY-CHAMPLÂTREUX.

CHAMPLEVAGE [ʃɑ̃ləvaz] n. m. Action de champlever, de creuser, d'évider la surface d'une plaque, d'une pièce de métal ou d'un bloc de buis, à une profondeur déterminée. (On dit aussi CHAMPLEVÉE.)
— ENCYCL. Le *champlevage* des émaux consiste à décalquer un dessin sur la surface unie du métal, et, au moyen du burin, du ciselet et des échoppes, à évider tout ce qui n'est pas le contour du dessin. Dans ces vides, on met de la poudre ou de la pâte d'émail, qu'on fait fondre à haute température.

CHAMPLEVÉ [ʃɑ̃ləve] n. m. Procédé de confection d'un poinçon de monnaie, dans lequel le champ a été creusé profondément. (Le champ réel s'obtient sur la contre-partie, coin ou matrice, par dressage.) | *Par extens.* Pièce métallique émaillée dans laquelle les traits des figures sont formés au moyen de filets pris aux dépens du fond. (On dit aussi ÉMAIL* EN TAILLE D'ÉPARGNE.)

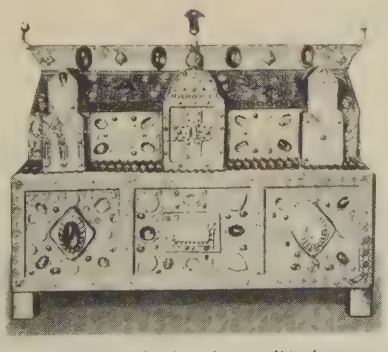

émail champlevé : châsse d'Ambazac

CHAMPLEVÉ, E [ʃɑ̃ləve] adj. Se dit d'un émail, d'une orfèvrerie, d'une médaille, obtenus par champlevage.
— ENCYCL. L'orfèvrerie *champlevée*, dont Limoges, au XIIe s., inventa le procédé, ne fut, à l'origine, qu'une imitation de la cloisonnée, plus précieuse et plus coûteuse; elle en remplaçait l'or ou l'argent par le cuivre, et les gemmes par l'émail. La stylisation déterminée par la division des couleurs n'en a pas moins produit d'admirables réalisations : la châsse reliquaire d'Ambazac (Haute-Vienne), le chef reliquaire de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), celui de Sourdeilles, passé au Louvre, en sont les plus fameux.

CHAMPLEVÉE [ʃɑ̃ləve] n. f. Syn. de CHAMPLEVAGE.

CHAMPLEVER [ʃɑ̃ləve] v. tr. (de *champ*, et *lever*, au sens d'enlever). Creuser le champ, en parlant d'une surface unie dans laquelle on veut tailler des figures ou incruster des émaux. (On dit aussi CHANFRER.)

CHAMPLIEU [ʃɑ̃ljœ], hameau situé sur la lisière S. de la forêt de Compiègne, lieu de réunion à l'époque gallo-romaine. On y a dégagé un théâtre, un temple important, des thermes.

CHAMPLITTE [ʃɑ̃lit] (MAISON DE), branche cadette de la maison de Champagne, issue de HUGUES, comte de Champagne (1093-1125), et d'Isabelle de Bourgogne-Comté, dame de Champlitte, fille aînée d'Etienne Ier, comte de Bourgogne. — EUDES Ier, leur fils, déshérité du comté de Champagne au profit de son cousin Thibaud II le Grand, ne conserva que la seigneurie de Champlitte, fief du comté de Bourgogne; — Son troisième fils, GUILLAUME Ier, fut le premier prince d'Achaïe (1205-1208), qui quitta la Grèce à la mort de son frère aîné LOUIS pour se mettre en possession de Champlitte. Il confia la bailie d'Achaïe à son neveu Hugues de Gand, qui mourut l'année suivante, laissant la principauté aux mains des Villehardouin. La trace des seigneurs de Champlitte et de Pontallier, descendants de Guillaume Ier, se perd en 1292.

CHAMPLITTE-ET-LE-PRÉLOT, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), sur le Salon, au N. de Gray; 1 626 hab. (1 433 aggl.) [*Chamtois*]. Important musée folklorique. Restes d'une enceinte du XVIe s. Hôtel de ville du XVIIe s. — A *Champlitte-la-Ville*, église en partie du XIIe s.

CHAMPMESLÉ (Charles CHEVILLET, dit), acteur et auteur dramatique français (Paris 1642 - *id.* 1701). Il débuta à Rouen et y épousa, en 1666, Marie Desmares, puis, après 1669, joua avec celle-ci au théâtre du Marais, à l'hôtel de Bourgogne, au théâtre Guénégaud. Champmeslé écrivit des comédies de mœurs bourgeoises, publiées en 1742; il semble bien être aussi l'auteur de *la Coupe enchantée*, longtemps attribuée à La Fontaine.

CHAMPMESLÉ (Marie DESMARES, dite la), tragédienne française (Rouen 1642 - Auteuil 1698), épouse de l'acteur Champmeslé. A Paris, elle joua au théâtre du Marais (1669), puis à l'hôtel de Bourgogne (1670), dans le rôle d'Hermione d'*Andromaque*. Elle joua les deux derniers actes avec tant de sensibilité, que Racine, enthousiasmé, fit d'elle sa maîtresse ainsi que l'interprète de ses plus beaux rôles : Bérénice, Monime, Iphigénie, Phèdre.

Champmol (CHARTREUSE DE), établissement fondé à 1 km de Dijon par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, en 1383, pour servir de nécropole à sa lignée. Les plans en furent tracés par Drouet de Dammartin; le sculpteur choisi fut Claus Sluter, qui y a laissé des chefs-d'œuvre. Au portail, figure la *Vierge du trumeau* (1391), entre le duc Philippe, présenté par saint Jean, et la duchesse, présentée par sainte Catherine. Au centre du grand cloître s'élevait un calvaire dont le socle était constitué par un puits (la *Fontaine de vie*), orné de six prophètes. On peut encore voir le célèbre *Puits de Moïse** à Champmol, tandis que le *Christ* est au musée de Dijon. Après la mort de Sluter, son neveu Claus de Werve termina le tombeau du duc Philippe (1411), qui fut rejoint à Champmol, en 1469, par celui de Jean sans Peur, dû à Jean de La Huerta et Antoine Lemoiturier. Ces tombeaux, célèbres par la théorie des pleurants qui orne leur soubassement, sont

Samuel de CHAMPLAIN
cabinet des Estampes

la CHAMPMESLÉ
par Mignard
collection Ed. Couvet
Rouen

chartreuse de Champmol
portail de la chapelle

théâtre des Champs-Élysées

aujourd'hui au musée de Dijon. La chartreuse de Champmol, ruinée, a été affectée à un hôpital psychiatrique.

CHAMPNIERS, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au N.-E. d'Angoulême ; 2 383 hab. (158 aggl.). Eglise des XIIIe et XVe s. Château du XVIIe s., avec donjon du XIIe s.

CHAMPOISEAU (Charles François Noël), agent consulaire français (1830-1909). Consul à Andrinople, il fit entreprendre des fouilles dans l'île de Samothrace (1863), où furent recueillis notamment la célèbre *Victoire* et son piédestal en forme de navire, entrés au Louvre en 1878.

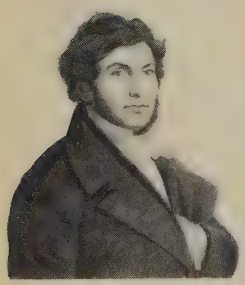

Jean-François CHAMPOLLION par Léon Coignet *Louvre*

CHAMPOLLION (Jacques), dit **Champollion-Figeac,** archéologue français (Figeac 1778 - Fontainebleau 1867). Professeur à la faculté des lettres de Grenoble, puis conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale, et professeur de paléographie à l'École des chartes, il fut destitué par la République en 1848. Principaux ouvrages : *Annales des Lagides* (1819), *l'Egypte ancienne* (1839), *l'Egypte et les Cent-Jours* (1844), et plusieurs volumes de *Documents sur l'histoire de France.*

CHAMPOLLION (Jean - François), dit **Champollion le Jeune,** égyptologue français (Figeac 1790 - Paris 1832), frère du précédent. Dès sa jeunesse, il eut l'ambition de déchiffrer les inscriptions hiéroglyphiques, copiées sur les monuments égyptiens par les savants de l'expédition de Bonaparte, et dont le sens échappait toujours. Il se passionna pour l'étude des langues orientales connues, en particulier du copte, langue liturgique des chrétiens d'Egypte, dans lequel il était persuadé de retrouver l'idiome employé par les anciens Egyptiens. Il commença à rassembler les matériaux de son étude alors qu'il était professeur d'histoire à l'université de Grenoble (1812-1815, 1818-1821). L'examen minutieux de la pierre de Rosette, décret sacerdotal en l'honneur de Ptolémée V, rédigé en égyptien (version hiéroglyphique et version démotique) et en grec, lui fournit, en lui permettant d'isoler avec certitude les noms propres des personnages mis en cause, une base sûre pour amorcer son déchiffrement. Le 17 septembre 1822, Champollion lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres — et publia aussitôt après — sa fameuse *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques,* qui est la charte de fondation de la lecture des hiéroglyphes sans laquelle l'égyptologie eût été impossible. En 1824, Champollion partit en mission en Italie, pour visiter les musées et les collections privées. Conservateur du département égyptien du Louvre en 1826, il obtint en 1828 une mission en Egypte pour relever les inscriptions des monuments égyptiens. Il fut nommé en 1831 professeur au Collège de France. Son *Précis du système hiéroglyphique* parut à Paris en 1824; la plupart de ses autres ouvrages, dont les principaux sont : *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie* (1833), *Monuments de l'Egypte et de la Nubie* (1835-1845), *Grammaire égyptienne* (1835-1841) et *Dictionnaire égyptien en écriture hiéroglyphique* (1841-1843), ne furent publiés à Paris qu'après sa mort, par les soins de son frère aîné, Jacques.

CHAMPOREAU n. m. (de l'esp. *champurrar,* mêler une liqueur avec une autre). Boisson américaine composée de toutes sortes de liqueurs, depuis l'absinthe jusqu'au curaçao. ‖ Boisson chaude, fort en usage en Algérie : *Champoreau au vin. Champoreau au café.* ‖ Café au lait mélangé de rhum. ‖ Mélange de café noir et de vin.

CHAMPOREAU n. m. Technol. Sorte de masse, ou têtu, utilisée par le carrier de pierre à meule.

CHAMPROSAY [ʃɑ̃roze], écart de la comm. de Draveil (Seine-et-Oise, arrond. de Corbeil-Essonnes), sur la rive droite de la Seine, en bordure de la forêt de Sénart. Ce petit centre de villégiature a été fréquenté par Eugène Delacroix et par Alphonse Daudet. Sanatoriums.

CHAMPSAUR, région des Alpes françaises, au S. du massif de l'Oisans. Le Champsaur comprend : à l'E., un massif montagneux culmine au *Vieux Chaillol* (3 163 m) ; à l'O. s'ouvre la vallée du Drac supérieur.

CHAMPSAUR (Félicien), romancier français (Turriers, Basses-Alpes, 1858 - Paris 1934), auteur de : *le Mandarin* (1895-1896), *l'Arriviste* (1902), *l'Empereur des pauvres* (1906 et suiv.)

CHAMPS ÉLYSÉES. Myth. Partie des Enfers, séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort. Ils y menaient une heureuse existence. Homère, Virgile et Plutarque plaçaient les champs Elysées au centre de la Terre ; Platon, aux antipodes, en Bétique ou aux îles Fortunées (Canaries). [On dit aussi CHAMPS ELYSÉENS.]

Champs-Élysées, artère de Paris, l'une des plus célèbres avenues du monde. Longue de 1 880 m, elle relie la place de la Concorde à la place de l'Etoile, et constitue le début de la grande perspective qui, en droite ligne sur 6 km, atteint le palais du Centre national des industries et des techniques, situé en bordure du rond-point de la Défense (Courbevoie).

Les Champs-Elysées comprennent deux parties. Avant le rond-point des Champs-Elysées, un parc-promenade de 700 m, l'ancien Cours-la-Reine, est bordé de pelouses et de jardins abritant deux théâtres et des restaurants. Au-delà du rond-point s'étend l'avenue bordée d'immeubles, longue de 1 100 m, large de 80 m, dominée par la masse de l'Arc de triomphe. Cette section a commencé à se bâtir sous le second Empire. Ancienne résidence aristocratique, elle a été peu à peu envahie par les commerces s'adressant à la riche clientèle française et étrangère (haute couture, stands d'exposition d'automobiles, banques, compagnies d'aviation et de navigation maritime, grands cafés et cinémas). L'avenue sert d'axe au quartier résidentiel du même nom (VIIIe arrond.), de plus en plus occupé par les bureaux de sièges sociaux.

L'aménagement de cette artère fut entrepris sous Louis XIV. Un terrain marécageux devint le « Grand-Cours », dit aussi « allée du Roule », et qui s'arrêtait au rond-point actuel. Au XVIIIe s., il fut prolongé, reçut de nouvelles plantations et resta cependant un endroit peu fréquenté et peu sûr.

Le « carré Marigny » ménage une vaste perspective, depuis les jardins de l'Elysée jusqu'aux Invalides ; en 1770 s'y ouvre, pour vingt ans, la salle des fêtes du Colisée ; en 1794, on érige à l'entrée des Champs-Elysées les chevaux de Coustou, naguère honneur de l'abreuvoir de Marly. Bientôt, muscadins et merveilleuses contribuent à la vogue grandissante de l'endroit. En 1828, la Ville de Paris en devient propriétaire. Il s'y installe des cirques (Franconi, 1841), des panoramas (celui de la bataille des Pyramides [1850] est devenu le Palais de glace), des théâtres (Bouffes d'été, d'Offenbach, 1855), des cafés, des restaurants, le palais de l'Industrie pour l'Exposition universelle de 1855 (démoli en 1898). Sur l'emplacement de celui-ci ont été construits, en 1900, le Grand et le Petit Palais, séparés par l'avenue Alexandre-III. Les pelouses et les parterres furent tracés sous le second Empire.

Champs-Élysées (BALLETS DES). V. BALLET, *Compagnies de ballet.*

Champs-Élysées (THÉÂTRE, COMÉDIE et STUDIO DES), nom donné à trois salles réunies dans un immeuble de l'avenue Montaigne, à Paris.

Cependant que le Théâtre des Champs-Elysées fait une large place aux représentations lyriques, à la musique et à la danse, et reste marqué par la création des ballets russes de Diaghilev, la Comédie des Champs-Elysées, dont les principaux animateurs furent Jacques Hébertot et Louis Jouvet, apparaît comme l'un des centres les plus actifs du mouvement théâtral contemporain, avec les créations de *Knock* de Jules Romains, *Jean de la Lune* de Marcel Achard, *Siegfried* de Giraudoux, *la Sauvage* de Jean Anouilh, *Clérambard* de Marcel Aymé, etc. Quant au Studio des Champs-Elysées, fondé en 1924 par J. Hébertot, il doit sa première consécration à Gaston Baty, qui y monta des pièces d'avant-garde : *Maya, la Cavalière Elsa, Têtes de rechange,* etc.

Terminé en 1913, l'ensemble architectural, qui est l'un des plus réussis du début du XXe s. et qui a été classé monument historique (1957), fut dirigé par Gabriel Thomas. Il appela d'abord Maurice Denis et Bourdelle, puis l'architecte Bouvard, auquel il associa bientôt l'architecte belge Van de Velde. Le plan de ce dernier fut accepté, mais sa façade ne fut approuvée que le 1er décembre 1910, après qu'elle eut été remaniée par Bourdelle, sur la demande de Gabriel Thomas. Van de Velde fit appel, pour l'exécution, à

Champs-Élysées. *A gauche :* l'avenue encadrée à son début par les chevaux de Marly, de Coustou; au fond, l'Arc de Triomphe; *à droite :* vue prise du Rond-Point vers l'obélisque de la place de la Concorde.

Phot. Larousse, Giraudon

A. Perret* et à son frère, spécialistes du ciment armé. Ceux-ci proposèrent un autre plan, qui fut approuvé, mais une façade aveugle plaquée de marbre, qui ne le fut pas. Gabriel Thomas s'adressa encore à Bourdelle pour tenter d'allier le parti horizontal de Perret au parti vertical de Van de Velde. Perret développa le parti de Bourdelle, qui créait des pilastres encadrant les baies, en fit un grand ordre en applique, qui fut accepté le 20 juin 1911. Le 13 juillet, ayant proposé vainement deux autres projets de façade, Van de Velde donna sa démission. Par son magnifique plan, Perret lance quatre doubles poutres qui traversent tout le monument, deux en long et deux en large. Leur croisement détermine quatre groupes de deux poteaux qui portent seuls le plafond de la salle (Van de Velde l'appuyait sur douze points). La façade comporte, sculptés par Bourdelle, huit hauts-reliefs, dont trois grands au fronton, *Apollon et sa Méditation*. Le hall est décoré de dix grandes fresques de Bourdelle et le pourtour des loges en comporte treize. Le plafond de la salle est peint par Maurice Denis. Le foyer du Théâtre est décoré par Marval, et le foyer de la Comédie par Vuillard.

CHAMPS-GOLLOTS n. m. pl. Fête traditionnelle du soir du vendredi saint, à Epinal, qui marque la fin des *lourres* (veillées), selon le chant local. (« *Les champs coulent, les veillées s'en vont.* » Effectivement, les enfants lâchent dans un caniveau de la rue éteinte, où l'on a ouvert l'eau, de tout petits bateaux portant la bougie allumée des veillées, qui s'en vont au fil de l'eau.)

CHAMPSOSAURUS [rys] n. m. Reptile fossile de l'Amérique du Nord, dans le Crétacé supérieur et l'Eocène inférieur, ayant un aspect de gavial, mais classé parmi les rhynchocéphales à cause de ses caractères primitifs.

CHAMPS-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), près de la Marne (r. g.); 2 918 hab. (1 583 aggl.). Château construit par Bullet (1703-1707). Il appartint à Poisson de Bourvalais, à la princesse de Conti, à son neveu le duc de La Vallière (1739). Mme de Pompadour le loua de 1757 à 1760. La famille Cahen d'Anvers en fit don à l'Etat en 1935. Décorations intérieures (salon et boudoir chinois de Christophe Huet); beau parc. (V. planche CHÂTEAUX.)

CHAMPS-SUR-TARENTAINE, ch.-l. de cant. du Cantal (arrond. de Mauriac), sur le plateau de l'Artense; 1 492 hab. (576 aggl.) [*Champesois*]. Eglise du XVe s. Produits chimiques. Centre de séjour.

CHAMP-SUR-DRAC, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), au S. de Grenoble; 1 621 hab. (285 aggl.). Papeteries.

CHAMPTOCEAUX, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Cholet), aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, sur la Loire; 1 146 hab. (442 aggl.). Vaste panorama. Vestiges d'un ancien bourg féodal. Patrie de H. Maindron.

CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, comm. de Maine-et-Loire (arrond. d'Angers), en Anjou, sur la *Loire;* 1 371 hab. (565 aggl.). Restes du château de Gilles de Rais (XIIIe et XVe s.). Vieilles maisons. Carrières. Fonderie.

CHAMPVANS, comm. du Jura (arrond. de Dole), aux confins de la Bourgogne; 1 028 hab. (962 aggl.). Château du XVIIIe s. Scierie. Fabrique de charbon de bois.

CHAMROUSSE (CROIX DE), sommet de la partie méridionale de la chaîne de Belledonne (Isère), au-dessus de la Romanche; 2 255 m. Un téléphérique en permet l'accès depuis la station touristique de *Chamrousse*, à 1 620 m d'alt. (comm. de Saint-Martin-d'Uriage). Ecole nationale de ski.

CHAM(S), TCHAM(S) ou **TIAM(S),** population du Viêt-nam et du Cambodge. Les Chams de l'Indochine sont les derniers survivants du fameux Empire de Champa*, qui fut anéanti par les Vietnamiens. Ils vivent actuellement, au nombre de 20 000 environ, dans le sud du Viêt-nam central (Phan-Ri et Phan-Rang), cultivant des rizières irriguées. Ils constituent sans doute, avec les populations de la cordillère indochinoise, l'arrière-garde des populations indonésiennes qui, à une époque reculée, ont essaimé vers l'Insulinde et les îles du Pacifique. Les uns sont musulmans, les autres brahmanistes, mais ces deux religions sont, ici, en dégénérescence. En revanche, dans le sud du Viêt-nam et au Cambodge, où ils ont subi l'influence malaise, ils constituent des communautés prospères de religion musulmane; ils sont au nombre de 80 000.

Du passé des Chams subsistent un nombre important de tours en brique ornées d'éléments décoratifs en grès, de conception indienne, qui abritaient des idoles brahmaniques ou bouddhiques. Les monuments les plus importants (groupe de Mi-son, Tra-kiêu, Dông-duong, Khuong-mi au Quang-nam, les tours du Binh-dinh, le temple de Pô Nagar à Nha-trang, les sanctuaires de la région de Phan-rang) ont été construits entre le VIIe et le XIIe s. De nombreuses inscriptions en sanskrit et en cham ancien ont permis de reconstituer l'histoire des Chams pendant la période indienne.

CHAMS AL-DÎN MUḤAMMAD AL-BAKRÎ, historien arabe du XVIIe s., auteur d'un ouvrage intitulé *les Etoiles errantes,* sur l'histoire de l'Egypte et du Caire, qui traite de la topographie et de l'histoire de l'Egypte depuis le commencement du monde jusqu'en 1063 de l'Hégire (1653).

CHAMS AL-MULK NAṢR IBN TAFR-HADJ, en turc **Şemsel Mülk Nasir Tafracioğlu,** souverain turc karakhānide, qui régna de 1068 à 1080 sur les régions correspondant à l'ancienne Transoxiane. Il se rendit célèbre par la fondation d'hôtelleries sur les routes de l'Asie centrale et par la construction d'une grande mosquée à Boukhara.

CHAMSIN [kamsin] n. m. (ar. *khamsîn,* cinquante). Vent du désert, brûlant et chargé de sable, qui souffle sur l'Egypte pendant une cinquantaine de jours, d'avril à juin.

CHAMSON (André), écrivain français (Nîmes 1900). Ancien élève de l'Ecole des chartes (1924), il est devenu conservateur du Petit Palais (1945), puis directeur des Archives de France (1959). De souche cévenole et protestante, il s'est attaché, dans ses romans, à peindre les Cévennes et leur population austère et résistante. Après *Roux le Bandit* (1925), il publia *les Hommes de la route* (1927) et *le Crime des justes* (1928). *Héritages* (1932) fait la transition avec des ouvrages plus nettement marqués par des préoccupations politiques : *l'Année des vaincus* (1934), *la Galère* (1939), *le Puits des miracles* (1945). Etroitement engagé dans les problèmes que pose l'époque, Chamson a, depuis, cherché à définir de plus en plus précisément la réforme qu'il donne aux grandes questions que posent l'art, la politique, la morale, en particulier dans *la Neige et la Fleur* (1951), *le Chiffre de nos jours* (1954), *Nos ancêtres les Gaulois* (1958). [Acad. fr., 1956.]

CHAN n. m. Nom chinois d'un sacrifice à la Terre, accompli en connexion avec un sacrifice au Ciel (*fong*).

— ENCYCL. Les sacrifices *fong* et *chan* avaient pour but de proclamer la réussite d'une dynastie nouvelle; ils passaient pour une institution ancienne; les premiers qui soient historiques ont été célébrés en 110 av. J.-C., par l'empereur Wou des premiers Han, dans le Chan-tong : le sacrifice *fong* au sommet du T'ai-chan, le sacrifice *chan* au bas de cette montagne. Un très petit nombre de souverains chinois ont célébré ces sacrifices très dispendieux.

CHAN ou **SHAN** n. m. Vocable birman désignant les populations thaï-ngai de la haute Birmanie. ‖ Langue parlée dans l'Etat chan et dans le sud du Yun-nan. (C'est une langue de la famille thaï, monosyllabique et variotonique; écriture birmane simplifiée.) [V. CHANS (*Etat des*).]

CHAN (ÉTAT). V. CHANS (ÉTAT DES).

CHANAAN. V. CANAAN.

CHANAC, ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Mende), près du Lot, sur le causse de Sauveterre; 826 hab. (539 aggl.).

CHANANÉEN, ENNE adj. et n. V. CANANÉEN.

CHAÑARAL, v. et port du Chili (prov. de l'Atacama); 3 000 hab. Terminus de la voie ferrée conduisant à la mine de cuivre de Potrerillos.

CHANÇARD, E adj. et n. *Pop.* Qui a de la chance; à qui les choses réussissent bien.

CHANCAY, localité du Pérou, aux environs de Lima. Site archéologique préincasique (ruines d'Ancón).

CHANCE n. f. (lat. pop. **cadentia,* de *cadere,* choir). Manière dont une chose, une entreprise peut tourner : *Que n'as-tu alors, en fuyant avec moi, accepté de courir cette chance de mort ou de salut?* (Barrès). *Et ta soif de l'or t'a empêché de calculer les chances auxquelles tu exposais ta tête, en l'engageant dans une négociation* (A. Dumas). *La mauvaise chance le poursuit.* ‖ Probabilités, possibilités : *Calculer les chances.* ‖ Bonne fortune, résultat heureux : *A présent, c'est le hasard, la mode, la vogue, l'audace, la chance qui seuls décident des destinées du riche* (Sand). ‖ *Bonne chance!,* je vous souhaite bonne chance.

— LOC. FAM. *La chance a tourné,* la fortune a changé de face. ‖ *Coup de chance,* hasard heureux qui vous favorise. ‖ *Pousser sa chance,* pousser sa bonne fortune. ‖ *Porter chance,* porter bonheur.

— SYN. : *hasard, possibilité, risque, succès; bonheur, veine.*

— ★ *hasard, succès, risque, probabilités (calcul des), jeu, providence.*

CHANCEAU ou **CHANCEL** n. m. Archit. V. CANCEL.

CHANCEL (Joseph **de Lagrange-**). V. LAGRANGE-CHANCEL.

CHANCEL (Ausone DE), écrivain français (château de Guissalles, Charente, 1808 - Mostaganem 1878). Il a écrit, avec le général Daumas, *le Sahara algérien* (1845) et *le Grand Désert* (1861); il fut, à la fin de sa vie, sous-préfet de Mostaganem. Mais il est surtout connu comme auteur du quatrain :

On entre, on crie,
Et c'est la vie!
On crie, on sort,
Et c'est la mort

CHANCELADE, comm. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), sur la Beauronne, affluent de l'Isle; 1 445 hab. (237 aggl.). Eglise romane et ogivale. Ancienne abbaye. Des ossements trouvés dans cette commune, à l'abri de Raymonden (1888), ont fait donner le nom de « race de Chancelade » à une race du Paléolithique supérieur, composée d'hommes de petite taille (1,60 m) et présentant des caractères comparables à ceux de certaines races jaunes, notamment des Esquimaux. Mais il ne semble pas qu'on doive, comme on a tenté de le faire, établir une filiation entre Esquimaux et « Chanceladiens »; peut-être ne s'agit-il que d'un phénomène de convergence; en réalité, les différences sont importantes.

Chancelade ou **Chancellade** (CHANOINES RÉGULIERS DE LA), nom donné à des chanoines réguliers de Saint-Augustin, établis en 1129 dans l'abbaye de Notre-Dame de Chancelade, près de Périgueux. (On les appelait aussi CHANCELADINS.) Chancelade fut régénérée au début du XVIIe s. par Alain de Solminirac.

CHANCELADE n. f. Pierre très estimée, des carrières de Chancelade.

CHANCELANT, E adj. Qui chancelle : [Amélie] *détourna la tête, puis, se levant, fit quelques pas hésitants et comme chancelants dans la pièce* (Gide). ‖ Qui tremble : *Ecriture chancelante.* ‖ *Fig.* Mal assuré : *Santé chancelante. Le lendemain, il avait la tête vague, le cœur chancelant* (Huysmans).

CHANCELER v. intr. (lat. *cancellare,* zigzaguer). [Se conj. comme *appeler.*] Vaciller sur ses pieds, sur sa base (au *pr.* et au *fig.*) : *Je chancelais comme si j'avais bu; à chaque pas, je trébuchais* (A. Daudet). *Car je chancelle d'amour et l'on m'appelle sage* (Gide). ‖ *Fig.* Hésiter, balancer, être mal affermi : *Chanceler dans sa résolution. Ma santé, tantôt meilleure et tantôt pire, chancelait encore au vent froid* (Gide).

— SYN. : *osciller, tituber, vaciller.*

CHANCELIER n. m. (bas lat. *cancellarius,* huissier qui se tient auprès de la barre). Officier ou ministre d'une cour souveraine, qui était particulièrement préposé à l'administration de la justice et à la garde des sceaux. ‖ Dignitaire qui a la garde des sceaux dans un corps ou dans un ordre. ‖ Fonctionnaire qui garde le sceau et tient les registres dans un consulat et joue le rôle de greffier près le tribunal consulaire. ‖ *Chancelier de l'Académie française,* celui qui, autrefois,

crâne
de CHANCELADE

CHAMS
danseur à l'écharpe
provenant de Tra-kiêu
style de Mi-són A-i
musée Guimet

Phot. musée de l'Homme, musée Guimet.

gardait les sceaux de l'Académie et qui préside aujourd'hui la compagnie en l'absence du directeur. || *Chancelier de l'Echiquier,* ministre des Finances, en Grande-Bretagne. || *Chancelier fédéral,* dans la République fédérale d'Allemagne et en Autriche, chef du gouvernement. || *Chancelier de fer,* surnom donné au prince de Bismarck. || *Chancelier de justice,* titre donné jadis au chef de la justice dans certains Etats de l'Allemagne. || *Grand chancelier de la Légion d'honneur,* haut dignitaire, chef de l'administration de l'ordre de la Légion d'honneur, et relevant directement du chef de l'Etat. || *Chancelier d'université,* v. part. *encycl.*

— Encycl. Décor. Le premier *grand chancelier de la Légion d'honneur,* Lacépède, fut nommé en 1803. Les fonctions de ce dignitaire ont été définies en 1852 : il préside le Conseil de l'ordre, remet le grand collier au chef de l'Etat, administre les biens de l'ordre, qu'il représente en justice, présente au chef de l'Etat toute décision se rapportant à la Légion d'honneur, et a accès au Conseil des ministres pour toute question relative à la Légion d'honneur, dont il doit protéger le prestige et contrôler la discipline. Le grand chancelier est le plus souvent un officier général du cadre de réserve, aux états de service particulièrement brillants.

— Dr. intern. Le *chancelier* d'un poste diplomatique ou consulaire français assiste le titulaire du poste dans l'exercice de ses fonctions politiques, commerciales (transcription des décrets gouvernementaux ou des arrêtés ministériels) et municipales (célébration des mariages). Il est chargé, d'autre part, à titre personnel, et dans le ressort territorial du poste auquel il est affecté, de remplir les fonctions ordinairement attribuées en France à un notaire (réception et authentification des actes et contrats passés devant lui), à un huissier (assignations), ou à un greffier (expédition des actes de justice). De même, il est responsable des pièces déposées en ses mains, ainsi que des opérations comptables entraînées par les recettes et dépenses de leur poste. Les privilèges d'immunité des chanceliers, parfois égaux à ceux des consuls, sont en général définis par des traités bilatéraux.

Les missions diplomatiques étrangères ont bien des bureaux de chancellerie, mais leur chef n'est en général pourvu ni du titre de chancelier ni des prérogatives attachées par la France à cette fonction.

— Hist. Sous l'Empire romain, les *chanceliers* (*cancellarii*), originairement de simples huissiers, se confondent peu à peu avec les secrétaires (*notarii*) ; au Bas-Empire, ce titre est porté par deux fonctionnaires placés à la tête de l'administration judiciaire. Pourtant, à l'époque mérovingienne, les *cancellarii* ne sont encore que de simples scribes. Mais, sous les Carolingiens, l'un d'entre eux, toujours pris dans le clergé de la chapelle royale, reçoit, avec le titre de chancelier, la direction des services chargés de rédiger et d'expédier les diplômes et actes législatifs du souverain. A partir de 854 en Francia Orientalis, de 867 en Francia Occidentalis, l'archichapelain est, en fait, le chef réel de la Chancellerie royale, fonction qui tend d'ailleurs à être réservée aux archevêques de Reims avec pour adjoint un chef du secrétariat, le chancelier.

Celui-ci a pour fonction essentielle de contrôler la rédaction des actes royaux et d'apposer sur eux le sceau royal les authentifiant. Mais cet office, donnant trop d'autorité à son possesseur, n'est pas pourvu de titulaire de la fin du XIIe s. à la fin du XIIIe s., l'essentiel de ses fonctions étant délégué à un garde des sceaux, auquel on donne, mais uniquement par courtoisie, le titre de chancelier. Et c'est seulement sous Louis X le Hutin, avec Etienne de Mornay, que le chef de la chancellerie de France reçoit le titre de chancelier.

Dès lors, ses responsabilités s'élargissent rapidement : il devient le premier magistrat du royaume, ayant préséance sur tous les membres du parlement quand celui-ci est créé ; il peut y parler et y juger au nom du roi ; il se voit en outre attribuer la direction du Conseil en l'absence du souverain, dont il est chargé de faire exécuter les décisions ; dès 1328, le droit de contribuer à la nomination des officiers royaux lui est même reconnu ; enfin, les ordonnances de Charles V de 1372-1373 lui donnent le droit de contrôler les recettes et les dépenses mensuelles du receveur général des Finances.

Ainsi, le chancelier, humble officier royal à l'origine, devient-il à la fin du Moyen Age le second personnage du royaume, bien que le connétable ait préséance sur lui jusqu'au XVIIe s. D'abord nommé par le roi, il est élu par les conseillers de ce dernier à partir de 1372, ce qui lui assure, à l'égard de la monarchie, une complète indépendance, qu'augmente encore son inamovibilité reconnue au XVIe s. Le souverain n'a plus désormais qu'un moyen de pression sur lui : l'exiler, avec retrait de la garde des sceaux, confiés à un commissaire révocable. Mais on ne peut lui donner de successeur avant sa mort : ainsi, de 1774 à 1790, Maupeou, pourtant disgracié, conserva le titre de chancelier de France.

L'office de chancelier de France subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Rétabli par Napoléon Ier, il fut définitivement supprimé en 1848.

● Dans l'Allemagne médiévale, le *chancelier* fut, sous l'autorité nominale de l'archichancelier (l'archevêque de Mayence à partir de 1044), le chef réel de la chancellerie impériale. Disposant d'un personnel de *notarii,* à la fois rédacteurs et scribes, il joua un rôle essentiel dans le gouvernement de l'Empire en ce qui concerne les nominations, les donations et l'accueil fait aux requêtes individuelles ou collectives. En raison des qualités techniques attachées au poste de chancelier, celui-ci changeait rarement de titulaire, sauf dans le cas d'une modification profonde de la politique impériale.

● *Chancelier d'université.* Ce titre fut porté au Moyen Age par l'un des dignitaires des universités. Il disparut à la fin de cette période et ne fut rétabli qu'au XIXe s. dans les universités ecclésiastiques, généralement en faveur de l'évêque (ou de l'archevêque) du lieu. Depuis la constitution *Deus Scientiarum* (1931), il existe un grand chancelier qui est chargé de veiller à la discipline et au maintien de l'orthodoxie à l'intérieur de l'université.

Sous le premier Empire, un chancelier fut adjoint au grand maître de l'Université impériale pour garder les archives et le sceau de cette dernière et pour signer les diplômes.

CHANCELIÈRE n. f. Femme d'un chancelier. || Sorte de coussin ouvert d'un côté et fourré à l'intérieur, dans lequel on met les pieds pour les tenir chauds.

Chancellade. Hist. rel. V. Chancelade.

CHANCELLERIE n. f. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du souverain, de l'Etat. (V. part. *encycl.,* Hist.) || Bureaux, administration centrale que dirige le chancelier. || *Style de chancellerie,* style consacré dans les actes émanant des chancelleries.

— Aéron. mil. *Chancellerie de l'armée de l'air,* service de l'armée de l'air, chargé de tenir à jour les dossiers du personnel titulaire d'une décoration française ou étrangère, et de centraliser les propositions pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire.

— Dr. admin. Nom que l'on donne encore aux services du ministère de la Justice, en souvenir de l'époque où le ministre portait le titre de *chancelier,* outre celui de *garde des Sceaux,* qu'il a conservé. || *Grande chancellerie de la Légion d'honneur,* ensemble des services constituant l'administration de la Légion d'honneur. (La Légion d'honneur fut d'abord administrée par un Grand Conseil, qui répartissait les membres de l'ordre dans les cohortes*, dont il géra les biens jusqu'en 1809. L'organisation actuelle de la grande chancellerie date de 1852 ; elle relève, depuis 1870, du ministère de la Justice, et comprend quatre bureaux : secrétariat général, personnel et traitement, maisons d'éducation, budget.)

— Dr. canon. *Chancellerie romaine* ou *apostolique,* bureaux où sont vérifiés les actes du gouvernement pontifical avant d'être expédiés. (V. part. *encycl.*)

— Dr. intern. *Chancellerie diplomatique* ou *consulaire,* greffe d'un poste diplomatique ou d'un consulat. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Fonction d'état-major qui embrasse toutes les questions relatives aux statuts et à la situation des personnels (discipline, récompenses, etc.). || Section ou bureau d'état-major spécialisés dans cette mission : *La chancellerie d'une région militaire.* || *Adjoint de chancellerie,* officier appartenant à un cadre spécial créé en 1941 et formant le personnel d'exécution des états-majors. (Les sous-officiers de ce cadre sont appelés *agents de chancellerie.*) || *Cadre de la chancellerie,* cadre créé en 1940, avec des officiers anciens et souvent brevetés, pour former le noyau stable des états-majors. (Ce cadre ne se recrute plus et doit disparaître par voie d'extinction.)

— Encycl. Dr. canon. La *Chancellerie romaine* ou *apostolique* est le plus ancien des organes du gouvernement de l'Eglise. Dès le Ve s. au moins, les fonctions inhérentes à une chancellerie avaient été attribuées à Rome à des bureaux spéciaux. Dirigée, du XIIe s. à 1908, par un vice-chancelier, la Chancellerie apostolique était chargée de la rédaction des lettres apostoliques, de la présentation au pape des titulaires des bénéfices pontificaux et des dispenses de mariage. Ayant déjà perdu de son importance lors du détachement de la Daterie (fin XVe s.), la Chancellerie apostolique n'est plus, depuis la constitution *Sapienti consilio* de 1908, qu'un organe d'exécution chargé, sous la direction du cardinal-chancelier, de l'expédition des bulles les plus importantes : octroi de bénéfices ecclésiastiques, création de diocèses, béatifications, canonisations, etc.

— Dr. intern. *Chancellerie diplomatique ou consulaire.* La chancellerie délivre des expéditions authentiques des actes dressés par le titulaire du poste ou par le chancelier. Elle conserve en dépôt des expéditions d'actes de naissance ou de décès dressés durant un voyage en mer, les valeurs ou effets mobiliers déposés en chancellerie. Les opérations comptables des chanceliers sont centralisées par un agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

— Hist. La *chancellerie* comprend l'ensemble des services administratifs placés, en général, sous la direction d'un chancelier, et chargés de rédiger, de recopier et d'expédier les actes du chef de l'Etat ou d'un haut dignitaire laïque ou ecclésiastique, après authentification par apposition des sceaux. L'Empire romain fut le premier Etat à posséder une véritable chancellerie, dont l'organisation, due aux affranchis, date du règne de Claude ; elle était formée des quatre grands bureaux : *ab epistulis* (correspondance administrative), *a libellis* (réponses aux requêtes adressées à l'empereur), *a cognitionibus* (bureau des enquêtes, conduisant les affaires évoquées devant le tribunal impérial), et *a studiis* (bureau chargé de fournir à l'empereur les documents nécessaires à ses décisions). Au IIe s., la chancellerie impériale, qui n'était encore qu'un simple service domestique, devint un service d'Etat quand Hadrien mit à la tête de ses bureaux non plus des affranchis, mais des chevaliers. La multiplication des responsabilités et des interventions de l'Etat fit de la chancellerie impériale l'organe essentiel du gouvernement central à partir du IVe s. ; les bureaux, dirigés par un *magister* et un *proximus,* étaient regroupés sous l'autorité de l'un des plus importants fonctionnaires de l'Etat : le maître des Offices.

Après les invasions, les rois barbares reconstituent une chancellerie imitée de celle des empereurs romains. Réduite à quelques bureaux dirigés par des référendaires à l'époque mérovingienne, elle prend une importance plus considérable, dès le règne de Charlemagne, comme service distinct, mais lié pourtant à la chapelle royale, qui lui fournissait son personnel de *notarii* (scribes ou rédacteurs), les clercs seuls possédant la culture nécessaire pour lire, écrire et, surtout, rédiger les actes officiels, dont elle assurait ensuite l'expédition.

De ce fait, la chancellerie se trouvait placée sous la haute autorité de l'archichapelain (en France, l'archevêque de Reims; en Germanie, l'archevêque de Mayence dès 965) et, en réalité, sous la direction effective du chancelier*. Dans l'Empire, la coexistence des trois royaumes différents de Germanie, d'Italie et de Bourgogne explique l'existence, dès le XIe s., de trois archichanceliers, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Besançon; pourtant, la chancellerie conserve son unité, et seule la mention de l'archichancelier indique la différence existant entre des actes émanant d'un même service.

En France, la Chancellerie royale, dite bientôt « Chancellerie de France », se détache peu à peu à l'époque capétienne de la cha-

pelle royale, qui lui fournit pourtant son parchemin jusqu'au XVe s.; elle est très tôt rattachée à l'Hôtel du roi; ses attributions augmentent avec l'importance de plus en plus grande prise par le chancelier. Son personnel, qui nous est inconnu jusqu'à Philippe Auguste, est composé de notaires, dits « notaires du roi », qui expédient les actes de grande chancellerie; parmi eux apparaissent des laïcs dès le règne de Philippe le Bel; leur nombre se multiplie au fur et à mesure que se différencient les actes royaux, chacun d'entre eux étant affecté à la rédaction d'un type de documents particulier : diplômes, puis lettres patentes, lettres closes, mandements; en 1316 apparaissent les trois clercs du Secret, en 1372 les secrétaires des Finances, qui devaient devenir, au XVe s., les secrétaires d'Etat. Quant aux actes de petite chancellerie, rédigés au nom des juridictions locales, ils sont scellés par des notaires royaux, qui n'appartiennent qu'à la Chancellerie royale (notaires du Châtelet, à Paris). Enfin, les documents royaux, corrigés et soumis à de multiples contrôles, dont le visa manuscrit du chancelier dès la fin du XIVe s., étaient authentifiés par l'apposition par ce dernier du grand sceau royal; ils pouvaient être enregistrés ensuite soit sur les registres de la Chancellerie (déposés ensuite au Trésor des chartes), soit sur ceux des cours intéressées (parlement, Chambre des comptes), à la demande des bénéficiaires et après paiement des droits de chancellerie. Mais la formalité de l'enregistrement n'était pas obligatoire. Le fait que seul le grand sceau royal authentifiait les actes royaux a contribué à faire de la Chancellerie l'organe essentiel du gouvernement central de la monarchie, favorisant l'évolution de cette dernière vers l'absolutisme.

La Grande Chancellerie et les petites chancelleries, constituées indépendamment de la première au XIVe s., ont été supprimées en 1790.

● La *chancellerie intime* ou *secrète* était, en Russie, un conseil intime, créé en 1700 par Pierre le Grand, pour remplacer la Douma des boyards. Maintenue plus ou moins par ses successeurs, elle n'a joué un rôle vraiment important que sous Nicolas Ier (1825-1855). Ce dernier, se méfiant des administrations centrales, voulut les soumettre à son contrôle personnel en transformant totalement la *chancellerie intime de Sa Majesté* (1826), qui fut élargie, avec quatre sections permanentes, auxquelles furent adjointes des directions temporaires. La première s'occupe des affaires personnelles du tsar et veille à l'exécution de ses ordres; la quatrième dirige l'Assistance; mais les deux autres sont plus importantes. La deuxième, sous la direction de Speranski*, est chargée de la codification des lois russes et des questions législatives; la troisième dirige la police politique et deviendra le véritable instrument de gouvernement de la Russie. Elle recherche et surveille les criminels politiques, se renseigne sur les étrangers, les suspects, les sectes religieuses; la censure dépend d'elle; elle possède ses agents dans les administrations centrales et locales, et espionne même la vie des familles. Elle dispose d'un corps spécial de gendarmerie politique, créé en même temps qu'elle, et pour elle. La chancellerie privée permet au tsar autocrate, d'une part, d'être constamment au courant de la vie du pays tout entier, et, d'autre part, de faire préparer directement les lois et les ordonnances. (→ Biblio.)

Chancellerie (PALAIS DE LA), palais de la Renaissance, à Rome. Destiné au cardinal Raffaele Riario, neveu de Sixte IV, il fut édifié de 1489 à 1517 : sa construction est attribuée pour sa partie la plus ancienne à Andrea Bregno, et la tradition fait de Bramante l'architecte de la partie la plus moderne. La façade est en blocs de travertin provenant du Colisée. Les arcades de la cour sont soutenues par des colonnes antiques retirées de l'ancienne église San Lorenzo in Damaso. Le palais est propriété de la chancellerie apostolique.

CHANCELLOR (Richard), navigateur anglais du XVIe s. († sur les côtes d'Ecosse 1556). Envoyé en 1553 à la recherche d'un passage au N.-E. du continent européen, il pénétra dans la mer Blanche, inexplorée jusqu'alors, et, du point où s'élève Arkhangelsk, gagna Moscou sur l'invitation du tsar Ivan IV. Dans un second voyage, il conclut un traité de commerce entre l'Angleterre et la Russie, inaugurant ainsi les relations commerciales entre les deux pays.

CHANCELLORSVILLE, auj. **Chancellor**, hameau des Etats-Unis (Virginie), à l'O. de Fredericksburg. Victoire des sudistes du général Lee sur les nordistes pendant la guerre de Sécession (mai 1863).

CHANCEUX, EUSE adj. Qui dépend de la chance; dont le résultat est incertain, hasardeux : *Le père n'exigea aucune promesse, sachant bien que, dans les cas d'amour, ces promesses-là sont chanceuses* (G. Sand). [Vieilli.]

◆ Adj. et n. Qui a bonne chance : *J'ai la main chanceuse, je tombe sur la crème des honnêtes gens* (Zola).

CHANCHA, localité de l'Ethiopie, ch.-l. de la prov. de Gamu-Gofa, à l'O. du lac Abaya.

CHANCI n. m. Moisissure. ‖ Affection des cultures de champignon de couche due à des moisissures.

— ENCYCL. Bx-Arts. Le *chanci* est une des détériorations les plus graves auxquelles les peintures sur bois sont sujettes. Il arrive que les panneaux soient attaqués par les champignons. Dans les cas avancés, dits de pourriture sèche, le bois devient mou, spongieux, des craquelures peuvent apparaître en travers des fibres; le bois peut être humide ou entièrement sec, et souvent la surface reste saine alors que le dessous est réduit et pourri. On procède alors au transfert sur un autre panneau ou sur une toile.

CHANCIR v. intr. (altér. de *chanir;* du lat. *canere,* blanchir). Se couvrir d'une sorte de moisissure : *Jambon, pain qui chancissent.*

CHANCISSURE n. f. Sorte de moisissure.

CHANCOURTOIS (Alexandre Emile BÉGUYER DE), géologue et chimiste français (Paris 1820 - *id.* 1886), professeur à l'Ecole des mines de Paris. Ses études géologiques le conduisirent à explorer les montagnes de l'Arménie et du Turkestan, l'Islande et le Groenland. Il a imaginé, sous le nom de *vis tellurique,* une classification périodique des éléments chimiques, qui préfigure le tableau de Mendeleïev.

CHANCRE n. m. (lat. *cancer,* ulcère). Nom réservé habituellement aux ulcères vénériens : *Chancre mou.* (V. part. *encycl.*) ‖ Autre nom du crabe. ‖ — *Fig.* Cause de destruction progressive : *Des visages rongés par des chancres du cœur* (Baudelaire). ‖ *Fam. Manger comme un chancre,* manger beaucoup.

— Art vétér. Ulcération ayant une tendance à l'envahissement des parties voisines, et, *spécialem.,* ulcère de la muqueuse nasale développé par la morve (chez le cheval). ‖ *Chancre auriculaire* ou *ulcère de la conque,* plaie du bord libre de l'oreille, chez le chien et le chat, souvent en relation avec le parasitisme du conduit auditif et consécutive au grattage.

— Phytopathol. Maladie atteignant divers arbres. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Méd. Le mot *chancre* n'a pas une signification précise, et l'on est obligé de le faire suivre d'un qualificatif : *chancre syphilitique, chancre mou.*

Le *chancre syphilitique* ou *chancre induré,* première manifestation de la syphilis, apparaît toujours au niveau d'une lésion tégumentaire qui a servi de porte d'entrée au virus. Son siège est, par suite, variable, quoique, le plus souvent, génital. Il apparaît ordinairement quinze à trente jours après le contact infectant. Le chancre syphilitique, presque toujours unique, a une forme régulière, et représente plutôt une érosion superficielle qu'une ulcération véritable. Ses dimensions varient de quelques millimètres à 2 cm et parfois plus. La caractéristique principale de la lésion est qu'elle repose sur une base dure, comme cartonnée. Il suppure peu, n'est pas douloureux et s'accompagne d'une adénopathie indolore et non phlegmasique. (V. SYPHILIS.)

Le *chancre mou,* ou *chancrelle,* est une lésion ulcéreuse, de forme circulaire, à bords sinueux, dentelés, taillés à pic. Le fond du chancre est irrégulier, de coloration grisâtre. Il progresse volontiers en superficie et en profondeur. Il apparaît trois ou quatre jours après le contact infectant. Sa base n'est pas indurée. L'hypertrophie ganglionnaire qui l'accompagne est douloureuse et aboutit généralement à la suppuration. Le chancre mou est dû à un coccobacille.

Le *chancre scabieux* est une érosion cutanée du fourreau de la verge au cours de la gale.

— Phytopathol. Les *chancres* des rameaux et du tronc des arbres correspondent à une sorte de plaie, formée d'une partie centrale creuse, entourée de bourrelets cicatriciels. Ils ont souvent pour origine une blessure initiale par où s'introduisent divers parasites. Le chancre européen du pommier est causé par un champignon ascomycète, *Nectria galligena.* Le badigeonnage du chancre avec certains produits mercuriques permet de guérir cette maladie.

chancre (phytopathol.)
de gauche à droite
chancre (nectria)
sur pommier
chancre sur peuplier
chancre sur gainier

CHANCRELLE n. f. Méd. Syn. de CHANCRE MOU.

CHANCREUX, EUSE adj. Qui est atteint d'un chancre : *Arbre chancreux.*

CHANCY, comm. de Suisse (cant. de Genève), sur le Rhône, près de la frontière française; 300 hab. Sur le territoire français, centrale hydro-électrique dite de *Chancy-Pougny* (Pougny est une comm. de l'Ain). La part française dans la production de l'usine hydro-électrique franco-suisse de Chancy-Pougny, du type *fil de l'eau,* est, en puissance installée, de 9 600 kW et, en productibilité moyenne annuelle, de 48,5 millions de kWh.

CHAND n. m. (abrév. de *marchand*). *Pop.* Marchand : *Chand d'habits.* (Vx.)

CHÂNDA, v. de l'Inde (Bombay), au S. de Nāgpur, près de la Wardha; 35 700 hab. Les mines de charbon et le carrefour ferroviaire ont attiré des industries variées : constructions électriques, égrenage du coton, travail du bois (scieries, manufacture d'allumettes).

CHANDAIL [daj] n. m. (abrév. de *marchand d'ail,* nom donné d'abord à des tricots confectionnés pour les gens des Halles). Gros tricot enveloppant le haut du corps.

CHANDA-KUR ou **CHUNDA-KOUR**, femme du dernier souverain de Lahore, Ranjit-Singh (début XIXe s. - Londres 1863).

palais de la Chancellerie à Rome

Phot. Vincent, Alinari.

chandelier
par Thomas Germain

chandelle romaine (pyrotechn.)

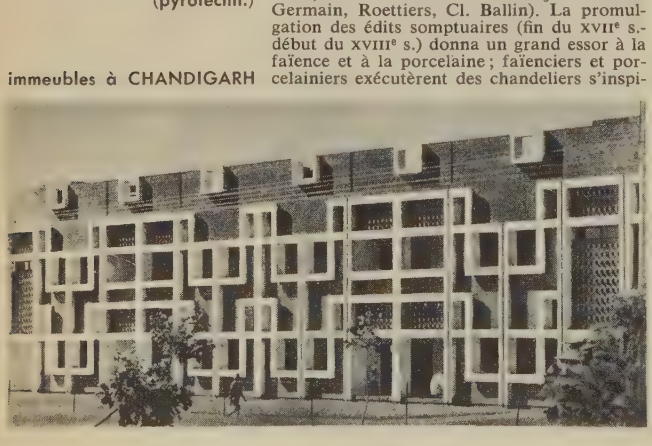

immeubles à CHANDIGARH

Après la mort de Ranjit-Singh, elle continua la guerre qu'il avait entreprise contre les Anglais et fit assassiner les deux premiers fils de son mari pour réserver le trône à son propre fils Dhalip-Singh. Devenue régente, elle conçut le projet de détruire la domination anglaise dans l'Inde, mais son armée tomba aux mains des Anglais.

CHANDELEUR (lat. *festa *candelorum*, fête des chandelles). Fête que l'Eglise catholique célèbre le 2 février. (Cette fête a pour objet de rappeler la présentation de l'Enfant Jésus au Temple et la purification de la Vierge [Luc, II, 22-29]. Elle tire son nom des cierges bénits qu'on porte en procession.)

CHANDELIER n. m. (lat. pop. **candelarium*). Objet servant à porter une chandelle ou une bougie. || Personne qui fabriquait ou vendait des chandelles. || *Fam.* Personne sur qui l'on attire intentionnellement la jalousie d'un mari, pour cacher le jeu de l'amant véritable. (On dit aussi PARAVENT.) || *Pop.* Nez. (V. aussi CHANDELLE.)

— LOC. FAM. *Tenir le chandelier*, favoriser une liaison amoureuse en écartant les soupçons du mari : *Est-ce que vous vous imaginez que je vous aiderai à sauver les apparences* [...], *que je continuerai à fréquenter votre mari, que je tiendrai le chandelier?* (A. France).

— Arm. Longue dague ou arme d'hast à rouelle, à lame triangulaire, en usage au XVe s. || *Chandelier de lance*, nom donné, au XVIe s., à un petit fourreau en cuir, attaché à l'étrier droit, pour poser le talon de la lance.

— Céram. Pilier de terre réfractaire monté au milieu d'un four et autour duquel on place les pipes pour les cuire. || *Chandelier de jauge*, espèce de compas dont se sert l'ouvrier faïencier pour régler les dimensions d'une pièce. (On dit aussi PORTE-MESURE.)

— Fortif. *Chandeliers de tranchée* ou *de blinde*, pieux plantés dans un madrier pour former palissade.

— Jard. *Chandelier d'eau*, sorte de fontaine jaillissante dont le jet retombe dans une vasque supérieure et, de là, dans un bassin sur le sol.

— Mar. Support de formes variables et d'usages divers : *Chandelier de lisse ou de batayolle.*

— Sylvic. Dans un arbre rompu par les vents ou autrement, partie qui reste debout et enracinée.

— Vénер. *Porter le chandelier*, en parlant d'un cerf, avoir l'empaumure large et creuse. || *Faire le chandelier*, en parlant du lièvre, se dresser sur son derrière, pour écouter et regarder quelle direction prennent chasseurs et chiens.

— ENCYCL. Arts décor. Très répandu chez les Grecs et les Romains, le *chandelier* fut l'appareil d'éclairage essentiel au Moyen Age et sous la Renaissance. Fait de matières précieuses, mais ordinairement de cuivre, de laiton ou de bronze, il affectait la forme d'un animal fantastique ou d'un personnage, surmonté d'une broche ou d'une bobèche, et reposait sur un trépied à griffes. D'une fantaisie moins grande aux XVIIe et XVIIIe s., les chandeliers furent remarquables par la somptuosité de la matière et la qualité de la ciselure (œuvres de Thomas et François Thomas Germain, Roettiers, Cl. Ballin). La promulgation des édits somptuaires (fin du XVIIe s.-début du XVIIIe s.) donna un grand essor à la faïence et à la porcelaine; faïenciers et porcelainiers exécutèrent des chandeliers s'inspirant des modèles d'orfèvrerie, à Moustiers, Saint-Cloud, etc. L'éclairage électrique a fait perdre au chandelier son ancien caractère d'utilité; c'est aujourd'hui un objet décoratif en fer forgé, verre, bois, etc.

— Hist. Les *chandeliers* formaient corporation en diverses villes. Celle de Londres en Angleterre était importante. Celle de Paris faisait remonter à Philippe Ier ses premiers statuts. Enregistrés par Etienne Boileau, ceux-ci furent refondus en 1392 et en 1464. En 1428, les chandeliers de cire eurent des statuts spéciaux. Au XVIIe s., ils se réunirent en une seule corporation avec les huiliers-moutardiers.

— Liturg. Le livre de l'Exode (XXV, 31-37) décrit le *chandelier* d'or à sept branches, que Moïse fit placer dans le tabernacle. L'image du chandelier du tabernacle, refait après la captivité et pris par les Romains, figure sur les bas-reliefs de l'arc de Titus.

Dans la liturgie catholique, l'usage des chandeliers remonte aux premiers temps de l'Eglise. Actuellement, il y a, dans les églises, trois sortes de chandeliers : 1° les chandeliers d'autel; 2° ceux que portent les acolytes; 3° le grand chandelier, qui reçoit le cierge pascal. Les deux premiers types sont des tubes de tôle creux, contenant une souche mobile, dans laquelle se trouve le cierge en cire. Mais on tend à éliminer cette sorte de trompe-l'œil pour placer directement le cierge sur son support. Un des plus beaux chandeliers pascals est le chandelier en bronze de la cathédrale de Clermont-Ferrand, ciselé en 1771 par Philippe Caffieri.

Chandelier (LE), proverbe en 3 actes, en prose, d'A. de Musset (publié en 1835, joué en 1848). Jacqueline, femme d'un notaire stupide, a pour amant un officier hardi et vantard, Clavaroche. L'officier, pour détourner les soupçons du mari, propose à Jacqueline de choisir un « chandelier ». Elle jette ses vues sur Fortunio, jeune clerc timide et passionné, qui depuis longtemps brûle d'amour pour elle. Mais Fortunio prendra dans le cœur de la belle la place de l'amant. C'est dans cette pièce qu'est sertie la charmante « Chanson de Fortunio ». *Le Chandelier* a inspiré la comédie musicale *Fortunio** (paroles de Caillavet et de Flers, musique d'A. Messager) [1907].

CHANDELLA, dynastie fondée au Bundelkhand (Inde centrale) vers 830, qui eut sa capitale à Mahoba, puis à Khajurāho. Après une brillante période aux XIe-XIIe s., elle devint vassale du sultanat de Delhi (1203). Les monuments qu'on lui doit sont en majorité brahmaniques et constituent un style particulier.

CHANDELLE n. f. (lat. *candela*; de *candere*, brûler). Petite ou longue tige de suif, de résine ou de toute autre matière grasse et combustible, entourant une mèche : *L'enfant* [...] *alluma une chandelle fumeuse* (Gide). || *Pop.* Bouteille. || Mucus coulant du nez en forme de suif qui fond; morve : *Ces hideux mioches que des familles égarées* [...] *promènent par les rues, une trompette dans la bouche et une chandelle sous le nez* (Huysmans).

— LOC. FAM. *Voir trente-six chandelles*, éprouver un grand éblouissement, particulièrement sous l'effet d'un coup. || *Brûler la chandelle par les deux bouts*, user follement sa fortune, sa santé : *Tous ces grands artistes brûlent la chandelle par les deux bouts; il leur faut une existence dévergondée* (Flaubert). || *S'en aller comme une chandelle, souffler sa chandelle*, s'éteindre peu à peu; mourir. || *Tenir la chandelle*, favoriser quelqu'un dans un commerce de galanterie. || *Devoir une belle, une fière chandelle à quelqu'un*, lui devoir une grande obligation. || *Economies de bouts de chandelles*, v. ÉCONOMIE. || *Le jeu n'en vaut pas la chandelle*, le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir.

— Aéron. Figure d'acrobatie consistant à monter rapidement à la verticale : *Faire une chandelle. Montée en chandelle.*

— Archit. Baguette lisse remplissant le creux d'une rudenture*.

— Constr. Poutre de bois, ou armature verticale de fer, servant d'étai dans une construction.

— Dr. anc. *Donner à chandelle éteinte*, laisser du temps pour surenchérir tant que brûle une chandelle ou une bougie allumée au commencement de l'enchère.

— Min. Grande butte*.

— Pyrotechn. *Chandelle romaine*, artifice consistant en un tube long et fort, rempli d'étoiles* de couleurs variées, qui sont projetées successivement par des chasses* de poudre placées sous chaque étoile. || *En chandelle*, se dit de la combustion d'un bloc* de poudre qui brûle par tranches normales à son axe.

— Sports. Se dit parfois pour lob*.

CHANDERNAGOR, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'Hooghly, à 150 km de son embouchure dans le golfe du Bengale; 44 700 hab. Ancien comptoir français, fondé en 1686 par Deslandes-Boureau et cédé à l'Inde en 1951.

CHANDIEU (Antoine DE), seigneur **de La Roche-Chandieu,** pasteur français (château de Chabotte-en-Mâconnais 1534 - Genève 1591). Il fut l'un des deux premiers pasteurs de Paris (1556), organisa les Eglises réformées de France, et devint le principal conseiller religieux et politique protestant jusqu'à ce que la Saint-Barthélemy l'obligeât à se réfugier à Lausanne, puis à Genève, dont il revint de 1583 à 1589, rappelé par Henri de Navarre. Il a laissé un certain nombre de traités de controverse.

CHANDIGARH, v. de l'Inde, capit. du Pendjab, au pied de l'Himalaya. Chandigarh a été fondée par P. N. Thapar, administrateur d'Etat, et P. L. Varma, ingénieur en chef du Pendjab. Son urbanisme a été établi sur les plans de l'architecte français Le Corbusier, nommé le 19 décembre 1950 conseiller architectural du gouvernement du Pendjab. Les architectes Maxwell Fry et Jane Drew, de Londres, ont participé à la réalisation de cette ville de 1951 à 1953. Pierre Jeanneret, également nommé en 1951, a poursuivi cette tâche. Le Corbusier a été chargé expressément de l'aménagement du Capitole et des quatre palais qui l'occupent : le Parlement, le palais des Ministères, la maison du Gouvernement, le palais de la Haute-Cour. L'ensemble est conçu pour 500 000 habitants. Les conditions climatiques extrêmement difficiles ont nécessité de nombreuses précautions particulières.

CHANDOLINE, hameau de Suisse (cant. du Valais), au S.-E. de Sion. Usine hydro-électrique.

CHANDOS (sir John), un des meilleurs capitaines anglais de la guerre de Cent Ans († Mortemer, Poitou, 1370). Lieutenant du Prince Noir, il participa au siège de Cambrai (1337), aux victoires de Crécy, de Poitiers, bataille au cours de laquelle il sauva la vie du prince, et de Nájera en Castille. Désigné comme lieutenant du roi d'Angleterre en France, lors de l'exécution du traité de Brétigny, il devint connétable de Guyenne (1362) et sénéchal de Poitou (1369). Blessé à Lussacles-Châteaux, alors qu'il cherchait à reconquérir l'abbaye de Saint-Savin*, il mourut le lendemain.

CHANDPUR, v. et port du Pākistān oriental, sur la Meghna; 40 500 hab. Marché du jute.

CHANDRA (« le Brillant »), dieu lunaire de la mythologie hindoue. Il est représenté la tête ornée du croissant et assis sur un char tiré par dix chevaux.

CHANDRA BOSE (Subhas). V. BOSE (Subhas Chandra).

CHANDRAGUPTA ou **CANDRAGUPTA,** roi de l'Inde, identifié au *Sandracottos* de Mégasthénès et d'Arrien, qui régna de 313 à 289 av. J.-C., à Pātaliputra (la *Palibothra* des Grecs), après avoir renversé, à la tête d'une bande de proscrits, le roi cūdra détesté et méprisé, Mahāpadma Nanda. Il lutta avec succès contre Séleucos Nicator et le força à lui envoyer Mégasthénès pour traiter de la paix (305). Il fut le fondateur de l'illustre dynastie Maurya, sous laquelle l'Inde atteignit l'apogée de sa grandeur pendant le règne de son petit-fils, Açoka le Grand. Il traita avec la même impartialité le brahmanisme, le jainisme et le bouddhisme. Son règne fournit la première date positive de la chronologie indienne, et marque le début de l'expansion du bouddhisme.

CHANDRASEKHAR (Subrahmanyan), astrophysicien pakistanais (Lahore 1910). Il fit ses études à Cambridge, où il devint docteur en philosophie (1933), puis aux Etats-Unis. Nommé professeur assistant en 1938, il obtint

Phot. Larousse, Ruggieri, Bréhat (Rapho).

en 1942 une chaire à l'université de Chicago. Il est connu pour ses travaux d'astronomie théorique (étude de la polarisation de la lumière des planètes, théorie cosmogonique).

CHANE ou **CHANNE** n. m. Outil employé pour la soudure à l'étain.

CHANEL (saint Pierre). V. PIERRE CHANEL (saint).

CHANFARĀ (Al-), poète arabe antéislamique, brigand et chasseur. On lui attribue un poème rimant en *lam* (*Lāmiyyat al-'Arab*), composé au Moyen Age ; les autres poèmes qui circulent sous son nom paraissent plus authentiques.

CHANFRAINDRE ou **CHANFREINDRE** v. tr. (de *chant*, côté, et *fraindre ;* lat. *frangere,* briser). Syn. de CHANFREINER.

CHANFREIN n. m. (de *chanfraindre*). — Mécan. Petite coupe, supprimant l'arête vive d'une pièce.
— Technol. Surface oblique, obtenue en abattant l'arête d'un objet.
— ENCYCL. Technol. Le *chanfrein* favorise la conservation de la pièce, et joue en outre un rôle esthétique, aussi bien en menuiserie qu'en charpente. Un chanfrein peut être *arrêté* exactement comme une moulure ; son profil est plan, concave ou convexe.

CHANFREIN n. m. (de l'anc. franç. *chafrener,* dompter ; lat. *caput,* tête, et *frenare,* dompter). Partie de la tête du cheval, d'un animal, qui s'étend du front aux naseaux.
— Arm. Armure qui protégeait la tête du cheval d'armes. (V. part. *encycl.*)
— Ornith. Bouquet de plumes rudes, effilées, situées à la base du bec de quelques oiseaux, et dirigées d'avant en arrière.
— ENCYCL. Arm. Des *chanfreins* italo-grecs, en bronze, sont conservés au musée de Naples ; en Orient, on garantissait la tête des chevaux avec des miroirs d'acier, unis par des pièces de mailles. Les chanfreins furent, au XIIe s., des renforcements de cuir bouilli et de mailles ajoutés à la têtière de la housse ; aux XIIIe et XIVe s., on en fit en cartonnages parcheminés, avec coquilles de fer rapportées pour protéger les yeux. Dès le milieu du XIVe s., on en fit en fer écroui, véritables pièces d'orfèvrerie. Les chanfreins, généralement battus d'une seule pièce, avec gardes ajourées pour les yeux et gaines d'oreilles, se complètent parfois par des joues à charnière protégeant la ganache, et d'éléments divers. Ceux qui servaient aux tournois sont parfois aveugles, les coquilles protégeant les yeux étant closes.

CHANFREINAGE n. m. Opération par laquelle on abat une arête d'une pièce, par une coupe dite *chanfrein,* qui lui est parallèle.
— ENCYCL. Le *chanfreinage* est exécuté à la main sur les petites pièces, à la machine sur les grandes. On chanfreine le plus souvent les tôles épaisses servant à la construction des navires, des réservoirs, etc., pour pouvoir les assembler plus facilement par soudure*. L'extrémité des tuyaux en acier (tuyaux de pipe-line, par exemple) est, pour la même raison, chanfreinée. Ce chanfreinage est alors exécuté au moyen du chalumeau. (V. DÉCOUPAGE, SOUDURE.)

CHANFREINER v. tr. Former un chanfrein. (On dit aussi ABATTRE UN CHANFREIN.)

CHANFREINEUSE n. f. Sorte de raboteuse, destinée à exécuter les chanfreins sur les tôles et sur certaines pièces mécaniques.

CHANFRER v. tr. Technol. V. CHAMPLEVER.

CHANG, dynastie qui régna sur la Chine (v. 1450 - 1050 av. J.-C.). L'Etat chang, fondé par T'ang le Victorieux, s'étendait sur la plaine du Hoang-ho et avait pour centre la région nord-est du Ho-nan, où de petites villes, découvertes par les fouilles de An-yang, existaient déjà. L'art du bronze, révélé par les vases des tombes de Ngan-yang, avait atteint son apogée. Les Chang, qui possédaient des chars de combat, conquirent et colonisèrent de nouveaux territoires vers le sud, et créèrent un certain nombre de principautés en pays barbare, dans les bassins du Houai-ho et de la Wei. Plus tard, une série de révoltes se produisit, au terme desquelles la dynastie disparut et fut remplacée par celle des Tcheou.

CHANGALLA(S) ou **SANGALLA(S),** peuples noirs du domaine nilo-chamitique, ainsi nommés par les Abyssins.

CHANGARNIER (Nicolas), général et homme politique français (Autun 1793 - Paris 1877). Il se distingua brillamment en Algérie, dont il fut nommé gouverneur en 1848. Elu peu après à l'Assemblée constituante, il reçut le commandement des troupes de Paris. Son ralliement aux monarchistes le fit arrêter, puis expulser de France après le 2 décembre 1851. Rentré en 1859, mais toujours suspect au régime, il fut placé sous l'autorité de Bazaine pendant la guerre de 1870. Elu en 1871 à l'Assemblée nationale, il constitua un petit groupe de députés royalistes dit « groupe Changarnier » et signa le 24 mai 1873 l'interpellation qui amena la chute de Thiers. Il vota contre les lois constitutionnelles qui reconnaissaient la République (1875), et fut élu la même année sénateur inamovible.

CHANGCHUN. V. TCH'ANG-TCH'OUEN.

CHANGE n. m. (déverbal de *changer*). Echange de deux monnaies, plus spécialement de deux monnaies émises dans des pays différents. ‖ Prix de l'opération consistant à se procurer en un certain lieu le moyen d'acquitter une dette ou celui de transférer des fonds en un autre lieu. ‖ *Fam.* Objet servant à remplacer un autre objet de même nature et permettant d'en changer : *Avoir un change de chaussures.*
— LOC. DIV. *Gagner* ou *ne pas perdre au change,* être avantagé par un changement, un échange : *Depuis que sa grand-mère n'était plus là, c'était Cécile qui faisait le grog du docteur, et le brave homme n'avait pas gagné au change* (A. Daudet). ‖ *Fig. Donner le change à quelqu'un,* le tromper en lui faisant adroitement prendre une chose pour une autre, par une ressemblance, par l'apparence : *Elle riait comme une folle pour donner le change à sa cousine* (Balzac).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Changement : *Le change des saisons* (Malherbe). ‖ *Rendre le change à quelqu'un,* lui rendre la pareille : *Quand il a de l'esprit, il sait rendre le change* (Corneille). ‖ *Prendre le change,* se laisser tromper par un faux-semblant : *Presque insensiblement nous avons pris le change* (Corneille).
— Banq. et Bours. *Agent de change,* intermédiaire habilité pour procéder à la négociation des valeurs mobilières, des lettres de change ou autres effets de commerce, ainsi que des matières métalliques, et pour en constater le cours. (V. part. *encycl.*)
— Dr. et Econ. polit. *Change manuel,* opération d'échange qui porte sur des monnaies effectives (pièces, billets). ‖ *Change tiré,* opération d'échange qui porte sur des monnaies scripturales. (V. part. *encycl.*) ‖ *Lettre de change,* v. LETTRE.
— Prestidig. Opération consistant, tout en feignant de saisir un objet, à le laisser tomber dans la main ou derrière un accessoire, en présentant à la place un autre objet semblable tenu dissimulé jusque-là. (On fait surtout le change de cartes [*filage*], de jeux de cartes, de pièces, ou aussi d'un objet ordinaire contre un autre possédant un truquage caché.)
— Vénér. Ruse d'une bête poursuivie qui en fait partir une autre à sa place. ‖ Tout animal autre que celui que les chiens ont attaqué. ‖ *Donner le change,* en parlant d'une bête sauvage, faire lever une autre bête pour que les chiens en suivent la voie. (Le change *paraît* lorsqu'on constate que les chiens ont changé d'animal. Il existe une fanfare du change, mais qui sonne fort peu.)
— ENCYCL. Econ. polit. *Faire le change* ou *changer,* c'est remettre un certain montant en monnaie nationale pour obtenir en contrepartie une somme en monnaie étrangère. Par exemple, le touriste américain qui débarque à Orly se rend au « Bureau de change » de l'aéroport, remet un certain nombre de dollars (en billets ou en chèques de voyage) et reçoit des francs français. Ou bien l'acheteur français de drap anglais s'adresse à sa banque, à laquelle il remet des francs pour obtenir un certain montant de livres sterling destinées à payer le fournisseur.
Le prix payé pour une unité de monnaie étrangère (appelée aussi « devise ») est le *cours du change.* Le cours appliqué dans la pratique peut s'écarter du *pair,* ou cours officiel. Le cours effectif aussi bien que le pair sont publiés régulièrement dans la presse.
L'opération de change peut porter sur des espèces métalliques, sur des billets de banque, sur des chèques, sur des traites (par exemple, une traite de 100 livres sterling, payable à Londres au 30 mars prochain), sur des ordres de virements. Pour des opérations de change entre deux pays, à un moment donné, il y a de légères différences de cours selon que l'opération porte sur un type de devise ou sur un autre (le billet de 100 dollars peut coûter plus cher qu'un chèque de même montant, ou, encore, une même somme peut se traiter à un cours différent selon que l'on remet des grosses coupures ou des petites).
Lorsque les deux monnaies traitées sont toutes deux à l'étalon-or, le *pair* se définit par le rapport des poids d'or des deux unités. Ainsi, en 1929, le pair de la livre sterling en francs était de 124,21 F, parce que le contenu métallique de la livre sterling était 124,21 fois le contenu métallique du franc. Le cours effectif des opérations sur billets (ou autres instruments) ne s'écarte pas beaucoup (quelques centimes) du pair, parce que les intéressés ont toujours la ressource de convertir leurs francs en or, d'expédier l'or à Londres et d'obtenir à cours fixe des livres sterling contre métal. Il faut seulement supporter les frais d'envoi. Le cours de la livre ne peut pas monter au-delà d'un cours égal au pair plus les frais d'envoi. Il ne peut pas descendre au-delà du pair moins les frais d'envoi. Ces limites supérieure et inférieure sont les *points d'or.* On dit que, grâce au mécanisme des points d'or, le change effectif oscille obligatoirement autour du pair, lui-même défini par référence au métal.
Lorsqu'une des monnaies n'est pas convertible en or, le mécanisme ne peut plus jouer. Si la liberté du marché des changes est maintenue, les cours effectifs cotés chaque jour sur ce marché (qui, à Paris, fonctionne à la Bourse) dépendent de l'offre et de la demande comme un titre quelconque. Entre 1919 et 1926, le cours de la livre sterling (le pair de 1914 était : £ 1 = 25,16 F) s'est élevé par soubresauts jusqu'à 240 F (juill. 1926), pour redescendre à 152 F (sept. 1926). L'offre et la demande de devises étrangères dépendent, en premier lieu, des transactions commerciales avec l'étranger, les exportateurs étant des vendeurs de devises et les importateurs des acheteurs. Mais les mouvements de capitaux, eux-mêmes souvent inspirés par des phénomènes psychologiques et politiques, jouent un rôle important.
Pour éviter les inconvénients de fluctuations excessives de cours, il arrive que le gouvernement intervienne sur le marché, par l'intermédiaire d'un Fonds de régularisation des changes, qui se porte acquéreur (ou vendeur), afin de contenir les mouvements de cours. L'Angleterre a pratiqué ce système entre 1931 et 1939, la France de 1936 à 1939. Mais il est difficile de stabiliser ou de régulariser les cours du change lorsque des influences profondes tendent à faire monter le prix des devises étrangères. Il en est ainsi, notamment, lorsque la balance des opérations courantes avec l'étranger laisse subsister un solde débiteur important ; alors, la demande de devises l'emporte sur l'offre et fait monter le cours. Il en est de même lorsqu'un mouvement de capitaux à sens unique s'établit, provoquant d'importantes demandes de devises. En pareil cas, le gouvernement, pour stabiliser le change, peut en établir le contrôle.
A la conférence de Bretton Woods (juill. 1944), un accord international a été conclu, suivant lequel chaque unité monétaire doit être définie par un poids d'or, de manière que le pair soit fixé de façon précise entre toutes les monnaies. Le Fonds monétaire a été chargé d'homologuer la définition initiale de chaque unité monétaire. Les pays participants se sont engagés à maintenir cette définition et à ne la modifier qu'avec l'autorisation du Fonds monétaire international. Ce dernier tient à jour un tableau officiel montrant la valeur en or et en dollars américains de chaque monnaie.
● *Contrôle des changes* (ou *contrôle des devises*). Au sens général du terme, il y a contrôle des changes dès que l'Etat intervient pour régulariser le cours du change, par exemple par l'intermédiaire d'un Fonds de régularisation (v. ci-dessus). Mais il convient de réserver l'expression au cas où l'Etat *supprime le marché libre des changes* et s'assure le *monopole des opérations sur monnaies étrangères,* faisant de la monnaie nationale une monnaie purement intérieure.

chanfrein (arm.)

général CHANGARNIER

Phot. Viollet, « l'Illustration ».

En pareil cas, il est interdit d'acquérir, de vendre ou de détenir des devises étrangères, sous quelque forme que ce soit. Toute personne disposant de devises étrangères doit les livrer sans délai au service chargé de centraliser toutes les opérations de change, qui les lui achète au cours officiel. Toute personne désirant des devises étrangères doit s'adresser à l'organisme chargé du contrôle des changes, qui lui en délivre au cours officiel, si la demande est justifiée. Une réglementation compliquée et minutieuse fixe les conditions dans lesquelles les nationaux peuvent obtenir des devises étrangères.

Ce régime a été appliqué pour la première fois par l'Union soviétique à partir de 1918, puis par l'Allemagne à partir de 1931. La plupart des pays belligérants l'ont adopté pendant la Seconde Guerre mondiale. En France, le contrôle des devises a été mis en application le 9 septembre 1939.

L'avantage de ce système est qu'il permet de maintenir un cours du change fixe et d'équilibrer les transactions avec l'étranger. Son inconvénient est qu'il apporte une gêne considérable au commerce international. Les Etats signataires des accords de Bretton Woods se sont engagés à supprimer les restrictions sur les opérations de change dès que possible. En fin décembre 1958, la plupart des pays d'Europe occidentale ont pris des mesures de « libération » tendant à faciliter les transferts internationaux de fonds, spécialement pour les « non-résidents ». (→ Biblio.)

● Banq. et Bours. *Agent de change.* Les agents de change, dont l'origine remonte au droit antérieur à la Révolution française, sont nommés par le gouvernement. A cette fin, chaque candidat, après avoir traité avec le titulaire auquel il désire succéder, est présenté à l'agrément du ministre des Finances; dans les Bourses* à parquet, cette présentation est soumise à l'approbation préalable de la chambre syndicale des agents de change en exercice sur la place envisagée. L'agent de change possède ainsi sur sa charge un véritable droit de propriété : c'est un *officier ministériel.*

Comme, d'autre part, ses fonctions consistent essentiellement à traiter des opérations en son nom propre pour le compte d'autrui (c'est-à-dire à opérer pour le compte de ses clients, mais sans révéler le nom de ceux-ci), l'agent de change est un *commissionnaire,* donc un *commerçant.* De plus, ce commissionnaire est ducroire*, comme responsable envers ses clients de la bonne fin des opérations dont il est chargé. En cette qualité de commerçant, l'agent est tenu des obligations qui incombent habituellement aux commerçants : c'est ainsi qu'il doit se faire inscrire au registre du commerce et qu'il peut être déclaré en faillite; d'autre part, comme tout commerçant également, il est électeur et éligible au Tribunal de commerce et il en est justiciable.

En vue de garantir à leur clientèle la bonne exécution des opérations qui leur sont confiées, les agents de change doivent, avant d'entrer en fonctions, verser à la Caisse des dépôts et consignations un cautionnement. En outre et surtout, il a été créé une sorte de solidarité entre les membres de chaque Bourse à parquet : dans l'hypothèse où un agent de change est défaillant, la chambre syndicale des agents de change de la place est tenue des obligations incombant à cet agent, tant du chef des opérations sur valeurs mobilières dont il était chargé que du chef des dépôts de valeurs mobilières ou de sommes d'argent confiés à sa charge; cette garantie de la chambre syndicale, pratiquement illimitée à Paris, joue dans les Bourses de province à concurrence d'un certain plafond.

Dans le même dessein de sécurité, l'agent de change ne doit pas faire d'opérations de commerce ou de banque pour son compte; il ne peut s'intéresser dans aucune entreprise commerciale. Mais il peut s'adjoindre des bailleurs de fonds et constituer ainsi avec eux une société pour l'exploitation de son office; cette société s'apparente aux sociétés en commandite simple, en ce sens que l'agent de change, gérant obligatoire, est tenu sur tous ses biens, alors que les bailleurs de fonds ne sont passibles des pertes qu'à concurrence des capitaux qu'ils ont engagés.

L'activité des agents de change s'exerce principalement dans le domaine de la négociation des valeurs mobilières, pour laquelle ils ont reçu du Code de commerce de 1807 un privilège. A Paris, ce privilège de négociation s'applique uniquement aux valeurs que la Chambre syndicale a, sous le contrôle du commissaire du gouvernement près le Comité des Bourses de valeurs, jugées aptes à être portées sur la cote officielle de la Bourse, comme étant susceptibles de donner lieu à des transactions suivies; quant aux autres valeurs, la loi du 14 février 1942 en a confié la négociation aux courtiers en valeurs mobilières. En province, les agents de change des Bourses à parquet peuvent négocier non seulement les valeurs admises à leur cote, mais aussi les valeurs qui n'y sont pas admises, pourvu, en ce qui concerne ces dernières, qu'elles ne soient inscrites à aucune autre cote et que la société émettrice ait certaines attaches avec la région où est installée la Bourse intéressée. Quant aux agents de change des Bourses sans parquet, ils ne peuvent négocier que les valeurs qui ne sont inscrites à aucune cote et à condition que la société émettrice ait son siège social ou son principal établissement dans le département où exerce l'agent de change; pour les autres valeurs, ledit agent ne peut être qu'un transmetteur d'ordres.

Les agents de change doivent garder de façon très stricte le secret des négociations dont ils sont chargés. Ils sont également qualifiés pour certifier les signatures de ceux qui requièrent des transferts ou des conversions de valeurs mobilières nominatives; mais seuls les agents de change exerçant près des Bourses à parquet peuvent dresser, signer et sceller les déclarations et certificats de transferts d'inscriptions de rentes sur l'Etat.

Les agents de change d'une même Bourse à parquet forment une compagnie, qui a une personnalité juridique et un patrimoine propre. A la tête de cette compagnie, le syndic et ses adjoints (dont le nombre est fonction du nombre des agents de change de la place) constituent la chambre syndicale. (→ Biblio.)

Pont-au-Change par Mariette *à gauche* la tour Saint-Jacques *à droite,* le palais

Change (Pont-au-), pont de Paris, entre l'île de la Cité et la rive droite de la Seine. Il n'en est pas fait mention avant Charles le Chauve. Appelé d'abord « Grand-Pont », il prit son nom actuel quand, en 1141, Louis VII y eut établi les orfèvres et les changeurs. Détruit à diverses reprises, notamment en 1621, il fut reconstruit en 1639-1647, puis à nouveau en 1858-1860, lors du percement du boulevard Sébastopol.

CHANGÉ, comm. de la Mayenne (arrond. de Laval), au N. de Laval; 1 343 hab. (360 aggl.). Laiterie. — Aux environs, ferme du XIIe s. et très ancienne église de Pritz.

CHANGÉ, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), à l'O. du Mans; 2 475 hab. (490 aggl.).

CHANGEABLE adj. Qui peut être changé : *Ce sont des choses de convention, c'est-à-dire à peu près immuables ou du moins fort lentement changeables* (Stendhal).

CHANGEANT, E adj. Qui ne reste pas le même; sujet à changer : *Ce n'était pas l'être fiévreux, changeant, qu'elle avait connu : c'était un Jacques immobile, et figé* (R. Martin du Gard).

— Syn. : *inconstant, instable, léger, muable, variable, versatile, volage.*

— Text. Se dit d'un tissu dont la chaîne et la trame sont de couleur différente. (On l'appelle aussi CAMÉLÉON et LOÏE-FULLER.)

CHANGEMENT n. m. Action de changer : *Les modes changent, étant nées elles-mêmes du besoin de changement* (Proust). *Tant qu'il a vécu il s'est transformé. Car le changement est la condition essentielle de la vie* (A. France). ‖ Résultat de cette action; passage d'un état à un autre : *Changement de temps, d'avis, de coiffure.*

— Loc. div. *Changement à vue,* au théâtre, changement de décor, opéré sans que l'on soit obligé de baisser le rideau. (Il s'effectue soit par un mouvement du décor, soit dans un moment d'obscurité extrêmement court). ‖ *Fig.* Mutation soudaine et sans transition.

— Aéron. *Changement de pas,* modification du pas d'une hélice, par rotation de ses pales autour de leur axe, de façon à faire varier leur angle d'attaque, donc leurs qualités de traction.

— Autom. *Changement de vitesse,* v. VITESSE.

— Ch. de f. Partie de l'aiguillage constituée par les deux lames d'aiguilles et les deux rails contre-aiguilles. ‖ *Changement de marche,* appareil placé sur une locomotive et destiné à permettre la mise en mouvement dans l'un ou l'autre sens de marche. ‖ *Changement de rôle* ou *de voie,* appareil permettant le passage sans arrêt d'un véhicule de la voie où il se trouve sur une voie convergente. (On dit plus couramment AIGUILLE.) [V. BIFURCATION.] ‖ *Changement de service,* modification des horaires, en principe bisannuelle, assurant le passage de l'horaire d'hiver à l'horaire d'été (en mai-juin) et réciproquement (en octobre) : *Les changements de service se font en général un dimanche à zéro heure.*

— Chorégr. *Changement de pied,* pas d'élévation qui peut être exécuté par un saut petit ou grand. (En partant de la cinquième position, le danseur, après un demi-plié, saute verticalement, change en l'air la position des pieds et retombe au même point en cinquième position.)

— Equit. *Changement de main,* action de faire passer un cheval du coin d'un manège dans le coin diamétralement opposé, pour marcher ensuite en sens inverse du précédent. ‖ *Changement de pied,* action de faire passer un cheval du galop sur le pied droit au galop sur le pied gauche, ou inversement, sans arrêter. (On dit encore CHANGEMENT DE PIED EN L'AIR OU CHANGEMENT DE PIED DU TACT AU TACT.)

— Linguist. *Changement de sens des mots,* v. SENS.

— Mar. *Changement d'amures,* action de prendre les amures d'un autre bord. ‖ *Changement en latitude, en longitude,* différence entre la latitude, la longitude de départ et celle d'arrivée. ‖ *Changement de marée,* renverse du courant.

— Math. *Changement de coordonnées,* v. COORDONNÉE.

— Mil. *Changement d'armes,* v. ARME.

— Philos. V. part. *encycl.* ‖ *Changement quantitatif* et *qualitatif,* catégories de changements distinguées par les philosophies dialectiques.

— Phonét. *Changement phonétique,* modification subie par un phonème au cours de l'évolution de la langue.

— Physiq. *Changement d'état,* expression qui désigne le passage d'un corps d'un état physique à un autre (de l'état solide à l'état liquide, par exemple).

— Radiotechn. *Manipulation par changement de fréquence,* manipulation dans laquelle on remplace l'absence totale de courant entre les signaux par une fréquence autre que celle des signaux d'émission.

— Syn. : *innovation, modification, mutation, transformation, variation, vicissitude.*

— ★ *mouvement, altération, corruption, génération, Aristote, transformisme, évolution, révolution, alternance, cycle.*

— Encycl. Philos. Le problème philosophique du *changement* s'est posé dès la plus haute Antiquité dans toute sa précision : comment une chose peut-elle changer, c'est-à-dire devenir autre qu'elle-même? Comment l'être peut-il devenir autre, c'est-à-dire non-être, et le non-être, être? Le problème du changement est donc un problème de passage, de mouvement, de devenir, à la fois sur le plan logique (où il semble mettre en échec les principes d'identité et de non-contradiction : « A est A, A est différent de non-A ») et sur le plan métaphysique (essence du changement, causes « de la génération et de la corruption » des choses).

Phot. Larousse.

Pour Héraclite, le changement, ou devenir, est l'essence même de tout ce qui est. Tout change, tout s'écoule, tout est instable et perpétuellement relatif à tout : « On ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve. » L'être repose sur le changement de chaque chose en son contraire : le chaud devient froid, le vivant meurt, le nouveau vieillit, etc., l'un est multiple, l'être est non-être, le même est autre. Partout se retrouve cette « lutte des contraires », qui est aussi unité profonde et identité des contraires. Héraclite a donc déjà une vision *dialectique** des choses.

Parménide, au contraire, nie tout changement réel, en affirmant : « L'être est, le non-être n'est pas. » Des difficultés posées par cette affirmation naîtront les paradoxes et les problèmes dialectiques de Zénon d'Elée, portant surtout sur la notion de mouvement.

Pour les Ioniens, le problème du changement se pose en termes plus scientifiques : processus de séparation chez Anaxagore, mouvements d'atomes (mécanisme*) chez Leucippe et Démocrite, suivis par Epicure.

Platon pose à nouveau le problème du changement en termes logiques et métaphysiques. Il y voit un cas particulier et sensible du problème dialectique général de la communication entre les Idées, posées d'abord comme distinctes et séparées les unes des autres (réalisme* des Idées). Les changements qui ont lieu dans le monde sensible ne sont que le reflet de la participation* des Idées entre elles dans le monde intelligible, et la dialectique est la science de ces mélanges de concepts, science dont Platon est généralement considéré comme l'inventeur, concurremment avec Zénon d'Elée.

Pour Aristote, « le mouvement est l'acte du possible en tant que possible ». D'un état de choses à un autre s'exerce la transformation d'une privation d'être en possession d'être, d'une virtualité, ou *puissance*, en réalité, ou *acte*. Le devenir résulte de l'union entre la puissance et l'acte, et ce devenir est inépuisable.

Les philosophes modernes abandonneront durant des siècles ces problèmes et ces notions, et réduiront le changement à n'être qu'une pure contingence, ou même une apparence, n'atteignant nullement l'essence des choses. C'est en ce sens que Descartes, dans son célèbre exemple du morceau de cire (*2e Méditation*), montre que la cire, même après avoir changé de forme, de couleur, d'odeur, de consistance, etc., demeure « la même cire », à savoir l'idée qu'en conçoit l'entendement. Spinoza se placera de même du point de vue de l'entendement pour nier la réalité de l'existence dans la durée et de « la suite des choses singulières soumises au changement », refusant toute dialectique pour se placer d'emblée *sub specie aeternitatis* (« du point de vue de l'éternité »).

Au XIXe s., Hegel réintroduit la considération du changement et de la dialectique, dont il fait le ressort de toute sa philosophie. « Pur mouvement de la pensée dans les concepts », la dialectique est pour lui la connaissance des « moments de l'Idée » et des contradictions que « l'essence objective contient en elle-même » ; cette dialectique renouvelée anime également le matérialisme* de Marx, d'Engels et de Lénine, qui la définit comme « le dédoublement de l'un et la connaissance de ses parties contradictoires ».

La notion de changement connaît également un renouveau philosophique avec les idées évolutionnistes*, et avec le bergsonisme, philosophie de la vie, du devenir pur, de la durée, de l' « évolution créatrice ».

Il semble qu'à l'heure actuelle le changement continue à faire partie intégrante de la réflexion philosophique.

CHANGENET (Jean), dit **le Bourguignon,** peintre français (diocèse de Langres - † 1495). Il travailla en Bourgogne, puis à Avignon de 1484 à 1494, et est l'auteur du *Retable de Notre-Dame de Dijon,* achevé par Giovanni Grassi.

CHANGER v. tr. (lat. pop. *cambiare ;* de *cambire,* troquer). [Se conj. comme *manger.*] Céder une chose pour une autre, échanger : *Changer sa vieille voiture contre une neuve.* || Se dit particulièrement des valeurs : *Changer un billet de banque. Changer des francs en livres.* || Remplacer une personne ou une chose par une autre : *Le directeur a été changé. Changer la dentelle d'une robe. Changer l'eau d'une carafe.* || Rendre différent, modifier : *Changer sa manière de vivre, de voir. Changer la coupe de sa barbe. Changer un détail à son habillement. Ses mains brûlantes* [...], *sa voix toute changée font comprendre à André qu'elle ne dit pas la vérité* (A. Daudet). *Bon ! Je n'y changerai rien* (Musset). || *Cela me change,* c'est différent de mes habitudes. || *Changer en,* rendre autre, transformer : *Circé changea en bêtes les compagnons d'Ulysse. L'artiste change la pierre en statue vivante et animée* (Balzac). || *Changer un objet de place, de couleur, etc.,* lui donner une autre place, une autre couleur, etc. || Mettre des draps, du linge propre à : *Les mères* [...] *berçaient dans leurs bras des enfants au maillot, qu'elles changeaient sur les bancs* (Zola).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Changer à,* transformer en : *L'heureuse Bérénice change son nom de reine au nom d'impératrice* (Racine).

— ALLUS. LITTÉR. ***Nous avons changé tout cela,*** allusion à la scène du *Médecin malgré lui* (acte II, sc. IV) où Sganarelle, mettant à droite le cœur, à gauche le foie, répliquait à une timide protestation de Géronte : « Nous avons changé tout cela. » || ***Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change,*** vers de Mallarmé, dans *le Tombeau d'Edgar Poe,* exprimant l'idée que c'est après sa mort qu'apparaît la véritable personnalité, la physionomie définitive d'un artiste.

— MAR. *Changer la barre,* la mettre du bord opposé à celui où elle se trouvait. || *Changer les voiles,* les brasser d'un autre bord, ou les border du bord opposé à celui où elles le sont.

◆ V. tr. ind. *Changer de,* laisser une chose pour une autre de même nature : *Changer de linge, d'état, de mœurs, de vie, de domicile.*

— LOC. FAM. *Changer du tout au tout,* devenir tout à fait autre. || *Changer de face,* être modifié : *Les affaires ont changé de face.* || *Changer d'air,* voyager, chercher un autre climat. || *Changer d'amis (ou de choses) comme de chemise,* v. CHEMISE.

◆ V. intr. (Peut prendre l'auxiliaire *être* si l'on veut insister sur l'état résultant du changement, et non sur l'action.) Devenir autre, être transformé ou modifié : *Les idées changent avec l'âge. La forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel* (Baudelaire). *Comme il a changé ! Les temps sont changés.*

— ALLUS. HIST. ***Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.*** C'est à peu près la fin de l'allocution que Talleyrand fit attribuer dans la presse au comte d'Artois (depuis, Charles X), rentrant dans Paris après l'abdication de Napoléon (12 avr. 1814). En réalité, le chef des émigrés avait balbutié quelques mots sans portée.

— ALLUS. LITTÉR. ***Plus ça change, plus c'est la même chose,*** boutade satirique d'A. Karr dans son recueil mensuel *les Guêpes* de janvier 1849, qui offre, dit-il, le « résumé de *ses* études politiques ».

— ***Se changer*** v. pr. *Fam.* Prendre, mettre d'autres vêtements : *Quand on est mouillé, il est prudent de se changer.*

CHANGEUR, EUSE n. Commerçant qui fait métier de troquer les unes contre les autres les monnaies (papier ou métal). || Personne qui, dans un cercle, un casino ou sur un champ de courses, fait le change des jetons ou des diverses monnaies.

— Hist. Ancien trésorier du domaine, dont la charge fut supprimée en 1543.

— Radiotechn. *Changeur de fréquence,* dispositif permettant de changer la fréquence des signaux dans un récepteur superhétérodyne*. || *Par extens.* Ensemble d'un tel récepteur.

— ENCYCL. Hist. Sous l'Ancien Régime, les *changeurs* détenaient le monopole du commerce des métaux précieux, recevaient et changeaient les monnaies étrangères, ou défectueuses, ou démonétisées, moyennant certains droits qu'ils percevaient. L'exercice du métier n'était pas libre : la charge n'était accordée qu'à un petit nombre de personnes ; les changeurs étaient investis de leurs attributions par lettres royales et placés sous la juridiction et la surveillance de la Cour des monnaies. A l'époque où les seigneurs disposaient de droits régaliens, ils s'étaient réservé le droit d'établir des changeurs sur leurs terres moyennant rétribution. Les changeurs furent érigés au titre d'office par une série d'édits à partir de 1555 ; ces offices, supprimés en 1601, furent rétablis en 1609 ; en 1696, Louis XIV supprima tous les titres des changeurs en exercice, et créa 300 offices nouveaux, également à titre héréditaire.

Les changeurs devaient installer leur table en plein air. Ils fréquentaient toutes les grandes foires du Moyen Age et, à Paris, se groupaient sur le Pont-au-Change, qui reçut d'eux son nom. Les changeurs recevaient des dépôts en numéraire, des consignations et des séquestres, et étaient souvent utilisés comme agents de paiement, aussi bien par les particuliers que par l'Etat. Ils eurent la possibilité, soit par l'accumulation rapide de capitaux provenant de leurs commissions, soit en se servant des dépôts, de pratiquer le prêt et diverses spéculations et opérations de banque, bien que la législation le leur eût interdit. Le change des monnaies est à l'origine d'un certain nombre des plus grosses fortunes de l'Ancien Régime.

— Dr. Tandis que l'agent de change est officier ministériel, le *changeur* est commerçant ordinaire et astreint aux obligations du Code de commerce. L'exercice de cette profession est libre, mais le changeur doit accepter, au tarif public affiché dans son bureau, toutes les espèces nationales et étrangères qu'on lui présente. Il doit, sous peine d'amende, tenir registre des matières qu'il achète ou vend, avec le nom du vendeur ou acheteur, et remettre à ce dernier un décompte. (Cette obligation n'est guère observée en pratique, vu la multiplicité des opérations et la variabilité du change.) L'autorité publique peut requérir communication des registres du changeur.

CHANG-HAI, en angl. **Shanghai,** v. et port de Chine (Kiang-sou), sur la rive gauche du Houang-p'ou, à 19 km de la mer, au S. de l'estuaire du Yang-tseu ; 6 204 000 hab. Le périmètre urbain ressortit directement à l'administration centrale de Pékin. Ancien marché et port de cabotage et de pêche, Chang-hai, après le traité de Nankin (1842), prit son essor et fit bientôt la moitié du commerce international de la Chine. Il fut créé une concession internationale, puis une concession française, qui exista de 1862 à 1946. Les troupes des concessions ont défendu la ville à l'occasion des troubles intérieurs (1860, 1925, 1927).

De 1842 à 1949, c'est un port « occidental », sur une péninsule deltaïque peu propice à un établissement de ce genre. Des travaux

CHANG-HAI
plan de la ville

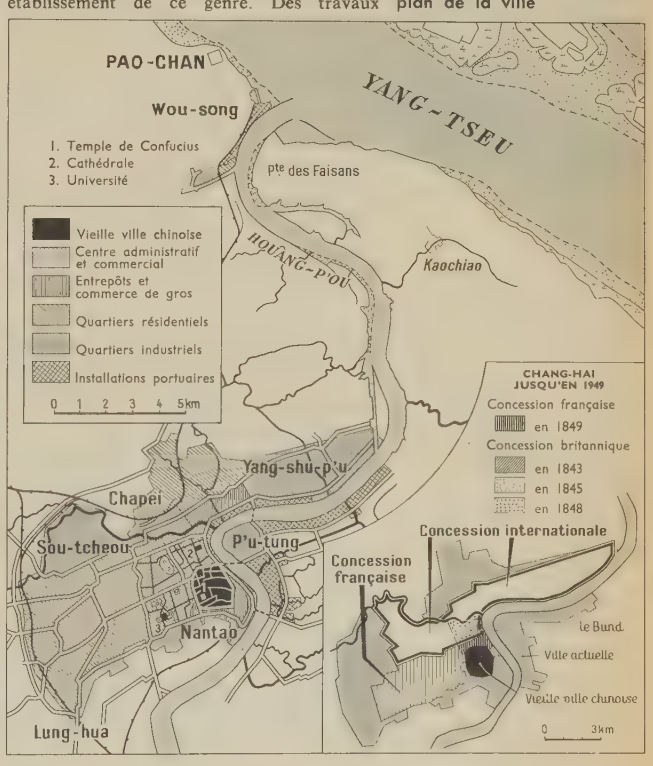

CHANG-HAI, le « Bund »

d'exhaussement et de consolidation ont été entrepris; l'ensemble a été protégé contre les invasions fluviales et marines par cinq lignes de digues concentriques. D'autre part, des passes profondes ont été aménagées dans l'estuaire de Houang-p'ou. La situation de Chang-hai justifiait l'ampleur de ces aménagements artificiels : l'arrière-pays était un des foyers les plus vivants de la Chine, drainé par une artère commerciale de premier ordre : le Yang-tseu.

La vieille ville chinoise formait un noyau de 1 km de diamètre en amont d'une boucle du fleuve; autour, une ville nouvelle s'est étalée : « concession internationale » au N. et au S., « concession française » à l'O. Ces nouvelles agglomérations durent beaucoup à l'immigration des populations paysannes que chassaient les famines, les inondations et la guerre des T'ai-p'ing. Chang-hai est ainsi devenue le centre du commerce européen en Chine. L'aspect monumental de cette activité se traduit par l'existence d'un quartier à grands immeubles modernes, compris entre l'hippodrome, la rivière Sou-tcheou et la ville chinoise; la façade sur le fleuve formait le « Bund », boulevard bordé d'édifices administratifs et commerciaux. Sauf pour le coton et la soie, l'industrie dépendait des relations extérieures du port. Les usines textiles prédominaient : la moitié des filatures de coton chinoises y étaient installées; Chang-hai était le premier producteur de laine du pays et sa matière première était importée de l'extérieur; mais c'était aussi un centre métallurgique (aciéries, constructions mécaniques, chantiers navals), dont la fonte était également importée.

CHANG KAÏ-CHEK

A partir de 1949, malgré la rupture des rapports extérieurs, l'orientation économique vers le continent et les hostilités dans le détroit de Formose, Chang-hai garde le rôle qu'elle avait joué avant la révolution. Ses matières premières ont été demandées à la Chine même (fibres textiles, minerais, fonte). Le potentiel industriel a permis de fournir certains produits essentiels à l'industrialisation de la Chine : machines, matériel électrique et ferroviaire, équipement pour les barrages, produits pharmaceutiques, caoutchouc, etc. Chang-hai est aujourd'hui le débouché d'un bassin fluvial où vivent 200 millions d'habitants.

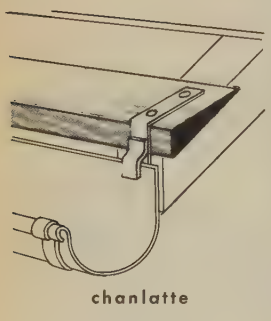

chanlatte

CHANG KAÏ-CHEK, ou **TCHANG KAÏ-CHEK**, ou **TSIANG KIAI-CHE**, généralissime et homme d'Etat chinois (près de Ningpo, 1887). Après des études militaires à Pao-ting-fou et à Tōkyō, il rejoint l'armée révolutionnaire en 1911. Il se consacre ensuite aux affaires, à Chang-hai, mais réapparaît sur la scène politique à Canton vers 1920, aux côtés de Sun Yat-sen. Il est invité à Moscou pour un stage d'études militaires et, à son retour, Sun Yat-sen lui confie la direction de l'Académie militaire de Houang-p'ou. A la mort de Sun Yat-sen (1925), dont il épousera la belle-sœur, Song Meiling, en 1927, il prend la tête de la fraction modérée du Kouo-min-tang, devient membre du comité exécutif, réorganise le parti et s'oppose aux extrémistes. Ayant réprimé avec violence un coup d'Etat communiste à Canton et rompu avec la mission soviétique de Borodine (1927), Chang Kaï-chek, devenu maître du bassin du Yang-tseu, fait de Nankin sa capitale et conduit les armées sudistes vers le Nord jusqu'à Pékin. Il lutte contre les soviets chinois installés dans le Kiang-si et les contraint à une pénible retraite, la *Longue Marche* (1933), qui les mène jusqu'au Chen-si. Victorieux, Chang Kaï-chek projette de réformer la Chine, quand le Japon, déjà maître en fait du Mandchoukouo, ouvre les hostilités contre la Chine et occupe Nankin. Afin de poursuivre la lutte, Chang Kaï-chek accepte le concours des communistes, sans cesser cependant de s'en défier. Réfugié pendant sept ans à Tchong-k'ing, il pratique une politique autoritaire, qui ne réussit pas à vaincre les intrigues de son entourage et la corruption qui mine certains secteurs de son administration et de son armée. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Chang Kaï-chek prend part à plusieurs conférences internationales, notamment à celle du Caire, et réussit ainsi, par sa diplomatie, à faire tenir à la Chine le rôle de grande puissance parmi les Alliés, en accord étroit avec les Etats-Unis. Après la guerre, les communistes reprennent la lutte contre Chang Kaï-chek, dont le rayon d'action s'amenuise sans cesse. Il doit finalement abandonner le continent et se retirer, en décembre 1949, à Formose, où s'installe son gouvernement, qui continue à être reconnu par de nombreux pays.
Chang Kaï-chek a été président du gouvernement nationaliste chinois de 1928 à 1931 (démissionnaire), directeur général du Kouomin-tang (1938), président du Comité national de défense (1939), commandant suprême (1942-1945). Elu président du gouvernement (1943), réélu (1948), démissionnaire (1949), il reprend ses fonctions l'année suivante et a été régulièrement réélu depuis. (→ Biblio.)

CHANGO(S), Indiens du littoral péruvien et chilien, vivant presque exclusivement de poissons et de coquillages. Leurs embarcations sont faites de deux outres en peau attachées ensemble, et leurs habitations de quatre pieux sur lesquels ils jettent des peaux de loups marins et des algues.

CHANGSHA. V. TCH'ANG-CHA.

CHANG YANG ou **WEI YANG** (seconde moitié du IVe s. av. J.-C.), philosophe chinois de l'école des légistes, auteur supposé du *Chang tseu* (traduit en anglais par Duyvendak, sous le titre *The Book of lord Shang*), ouvrage formé en réalité de morceaux de dates diverses, mais dont l'essentiel doit remonter à ce théoricien. Selon lui, les deux sources de la fortune des Etats sont l'agriculture et la guerre. Il aurait abrogé à Ts'in le régime féodal et, par une sévérité draconienne, y aurait fait régner la loi.

Chan haï king (*le Livre des Monts et des Mers*), ancien ouvrage chinois, attribué par la tradition au héros mythique Yu le Grand, mais dont la rédaction n'est pas antérieure au IVe s. av. J.-C. Cet ouvrage, dont la composition a été plusieurs fois remaniée, est une géographie légendaire de la Chine antique. Les treize derniers chapitres sont relatifs aux pays limitrophes de la Chine, les cinq premiers au pays chinois. L'ensemble de l'ouvrage fournit une source de premier ordre pour l'étude de la mythologie chinoise.

CHÂNIS n. m. Ce qui recouvre le camembert juste avant l'apparition des moisissures.

CHANLATTE ou **CHANLATE** n. f. (de *chant*, côté, et *latte*). Constr. Planche refendue diagonalement et placée à l'extrémité inférieure des chevrons d'un comble, parallèlement à la corniche, pour retenir le premier rang de tuiles ou d'ardoises.
— Pêch. Espèce d'échelle qui sert à suspendre les harengs que l'on veut saurer.

CHANLATTER v. tr. Dédoubler diagonalement une latte de bois. || *Machine à chanlatter*, machine à bois, à table et à scie circulaire inclinée sur celle-ci, pouvant rescier diagonalement une latte, en faire une chanlatte.
— ENCYCL. La *machine à chanlatter* n'est utilisée que dans les fabriques de moulures et procure une grande économie de matière première, étant donné que de nombreux profils de moulures peuvent s'inscrire dans un triangle rectangle ou un trapèze, et être usinés à partir de pièces analogues aux chanlattes utilisées en charpente.

CHANNE n. m. Technol. Syn. de CHANE.

CHANNEL ISLANDS, nom anglais des îles Anglo-Normandes.

CHANNING (William Ellery), théologien américain (Newport, Rhode Island, 1780 - Bennington, Vermont, 1842). Pasteur à Boston à partir de 1803, il devint plus tard patriarche de la Nouvelle-Angleterre. Passionné de liberté, il critiqua le calvinisme et élabora la doctrine de l'unitarisme. Il exerça son autorité en faveur de la paix entre les Etats-Unis et l'Europe lors des affaires du Mexique et de l'Oregon, de l'abolition de l'esclavage et de l'élévation des classes laborieuses. Il publia de nombreux ouvrages de théologie, de critique et de morale.

CHANOINE n. m. (lat. *canonicus;* du gr. *kanôn*, règle). Ecclésiastique pourvu d'un canonicat. || Auj., au sens strict, dignitaire ecclésiastique qui fait partie du chapitre ou conseil de l'évêque, récite l'office public, etc.
— LOC. FAM. *Mener une vie de chanoine*, mener une vie très agréable. || *Avoir une mine de chanoine*, avoir une mine qui respire le bien-être et la santé.
— Arg. Récidiviste retournant au bagne.
— Hist. ecclés. *Chanoine expectant*, celui qui n'avait que le titre et la dignité de chanoine, sans prébende. || *Chanoine forain*, celui qui faisait desservir sa chanoinie par un vicaires à ses gages. || *Chanoine d'honneur*, titre qu'un évêque confère quelquefois à un autre évêque. || *Chanoine honoraire*, prêtre qui a le titre et les insignes des chanoines, mais qui n'en remplit pas les fonctions. || *Chanoine laïque*, laïque admis par honneur dans un chapitre : *Les rois de France étaient chanoines laïques de plusieurs églises* || *Chanoine mansionnaire* ou *résident*, celui qui dessert sa chanoinie. || *Chanoine prébendé*, chanoine honoraire, qui jouit d'un revenu affecté à sa fonction, et qui est tenu de prendre part à l'office canonial. || *Chanoines réguliers*, chanoines qui faisaient des vœux de religion et vivaient en communauté. (Les chanoines réguliers de *Saint-Sauveur-du-Latran*, mentionnés en 492, ont la préséance sur tous les ordres religieux. D'autres ordres portent le titre de chanoines réguliers [v. PRÉMONTRÉS, CROISIERS]. Des chanoines réguliers de l'*Immaculée-Conception* ont été fondés à Saint-Claude en 1856; les religieux hospitaliers du Grand-Saint-Bernard sont aussi des chanoines réguliers.) || *Chanoines de Saint-Augustin*, v. AUGUSTIN. || *Chanoines de Saint-Denis*, v. CHAPITRE.
— ENCYCL. Le terme *canonicus* n'apparaît qu'au VIe s., mais la réalité qu'il désigne est bien plus ancienne. A l'origine, les clercs d'une église constituaient une communauté unique, le *presbyterium*, et vivaient dans la maison de l'évêque. Quand la communauté presbytérale se fut disloquée par la fondation de centres de culte dans les bourgs et dans les domaines ruraux et par la division de la ville épiscopale en paroisses, il ne resta plus, auprès de l'évêque, qu'un petit groupe de collaborateurs et de familiers. C'est ce petit groupe qui est à l'origine du canonicat. Les évêques, en effet, sans doute sous l'influence du monachisme, dressèrent pour leur maison un règlement (canon). Peu à peu, un double courant se manifesta : 1° désir de vie plus austère et plus régulière (les chanoines réguliers apparus au XIe s., et soumis à la règle de saint Augustin); 2° désir de vie plus indépendante (chanoines proprement dits, groupés en chapitres).
Au temps où les chanoines vivaient en communauté avec l'évêque, tout le monde vivait sur le même fonds. Quand les chanoines eurent obtenu de vivre à part, ils demandèrent et obtinrent qu'une division fût faite des biens de l'Eglise (*mense épiscopale* pour l'évêque; *mense capitulaire* pour le chapitre). Puis chaque fonction canoniale eut ses biens propres (*prébende*).
La fonction canoniale demeurait : collaboration avec l'évêque pour l'administration du diocèse; prière officielle. Dans la mesure où la prébende constituait un gros revenu, elle tentait les familles seigneuriales en quête de bénéfices pour leurs cadets. On eut ainsi des chanoines titulaires, très férus de leurs droits et privilèges corporatifs, mais qui se déchargeaient de la prière sur des ecclésiastiques qu'ils rétribuaient pour cela. Pour remédier en partie à cet abus, le concile de Trente décréta que la moitié au moins de chaque chapitre devait être formée de prêtres.

Phot. Maillart, A. I.

Sous l'Ancien Régime, les chanoines *honoraires* pouvaient être laïques, et le titre était parfois héréditaire. Ainsi, le roi de France était chanoine honoraire héréditaire de Saint-Martin de Tours et de plusieurs autres églises.
Actuellement, l'évêque seul a le droit de nommer les chanoines, titulaires, prébendés ou honoraires. Le costume des chanoines se compose généralement d'un rochet bordé et d'un camail qui varie suivant les diocèses.

CHANOINE (Jacques Henri), ingénieur français (Saint-Thibault, Aube, 1805 - Paris 1876). Il inventa différents systèmes de barrages mobiles et écrivit divers ouvrages sur les constructions hydrauliques.

CHANOINE (Jules), général français (Dijon 1835 - Baudement, Marne, 1915). Il prit part à l'expédition de Chine (1860), dirigea la mission militaire qui réorganisa en 1867 l'armée japonaise et créa l'arsenal de Yokosuka. Il fut l'un des ministres de la Guerre du cabinet Brisson lors de l'affaire Dreyfus (1898).

CHANOINE (Charles Paul Jules), officier et explorateur français (Paris 1870 - Mayjirgui, Soudan central, 1899), fils du précédent. Il explora, avec les lieutenants Voulet et Joalland, le Mossi et le Gourounsi, et y consolida de 1896 à 1897 le protectorat français. Chargé en 1898 de reconnaître les régions comprises entre le Niger et le Tchad, et de rejoindre la mission Fourreau-Lamy, il périt assassiné par ses propres tirailleurs.

CHANOINESSE n. f. (de *chanoine*). Fille qui, sans faire de vœux, vivait en communauté sous une règle et récitait l'office. ‖ Religieuse qui possède une prébende dans un chapitre de filles. ‖ Religieuse de certaines communautés.
— Hist. ecclés. *Chanoinesses de Saint-Augustin,* ordre de femmes qui suivaient la règle de saint Augustin.
— Pâtiss. Petite nonnette que l'on fabrique à Dijon.
— Encycl. Hist. ecclés. L'expression de *canonicae* désignait primitivement des femmes qui, remplissant dans les églises certains offices de piété ou de charité, étaient soumises à des règles spéciales. Plus tard, on distingua les *chanoinesses* régulières et les séculières. Les premières observaient habituellement la règle de saint Augustin et étaient de vraies moniales. Les chanoinesses séculières portaient au chœur l'aumusse et un habit religieux pour assister aux offices. Dans le monde, elles avaient pour insignes une croix et une voilette noire. En plusieurs chapitres, les chanoinesses devaient faire preuve de noblesse. Les chapitres des chanoinesses étaient souvent pourvus de gros revenus et offraient aux filles cadettes des grandes maisons un établissement avantageux en attendant le mariage, quand celui-ci se pouvait faire. La Révolution les supprima. L'Allemagne en compte encore un certain nombre.

CHANOINIE n. f. Bénéfice ou titre de chanoine. ‖ Canonicat.

CHANOU (les), famille de céramistes ayant travaillé à Sèvres. Les plus importants sont : Jean-Baptiste, actif de 1779 à 1825 et qui fut, en 1793-1794, directeur provisoire de la Manufacture nationale ; — Oreste, dont on y retrouve des traces de 1774 à 1778 ; — Sophie (mariée à Binet) et Julie (née Durosey), qui y furent peintres de fleurs, la première de 1774 à 1798, la seconde de 1775 à 1800 ; — Louis Edouard, peintre de figurines de 1816 à 1822 ; — Henri Florentin, qui fonda en 1784, près de Paris, une fabrique de porcelaine, dont la marque fut *C. H.* avec l'adresse, ou *H.-F. Chanou.*

CHA-NO-YU n. m. Au Japon, cérémonie rassemblant quelques amateurs pour l'absorption d'un bol de thé, préparé par l'hôte selon un rituel strict. (Elle se tient dans un pavillon de taille exiguë et d'une extrême simplicité, orné d'une peinture et d'un arrangement de fleurs.)

CHANQUE n. f. Nom donné par les résiniers à leur échelle portative, faite d'un seul montant traversé de barreaux.

CHANS ou **SHANS** (État des) ou **ÉTAT CHAN**, Etat de l'Union de Birmanie, limité à l'E. par la Chine et au S. par la Thaïlande ; 158 217 km² ; 1 700 000 hab. Capit. *Lashio.* L'Etat des Chans s'étend sur les *plateaux Chans,* massifs de gneiss qui dominent les plaines de l'Irrawaddy et du Sittang par un grand escarpement de faille. La région, très accidentée, est coupée de gorges sauvages, dont les plus profondes sont celles de la Salouen. Elle est couverte de forêts de tecks, défrichées surtout sur les lignes de faîte, où se localisent les villages. Les Chans, qui appartiennent au grand groupe thaï, forment la majorité de la population (45 p. 100), qui comprend aussi des Birmans (20 p. 100), des Palaungs et des Was (peuples indonésiens qui font partie du groupe môn), des Karens et des Kachins. Les habitants cultivent le riz, le pavot à opium, le coton et une aleurite donnant l'huile de tung. L'Etat des Chans dispose de deux des principales richesses minières de la Birmanie : les pierres précieuses de Mogok (rubis et saphirs) et le plomb argentifère de Bawdwin, qui est traité à Namtu.

CHAN-SI, en angl. **Shansi,** prov. de la Chine du Nord, à l'E. de la grande boucle du Houang-ho ; 156 000 km² ; 14 314 000 hab. Capit. *T'ai-yuan.* (*Chan-si* signifie « à l'ouest des monts », c'est-à-dire à l'O. du mont T'ai-chan, sommet sacré du Chan-tong.)
La majeure partie du Chan-si est constituée par des plateaux accidentés entre 1 000 et 1 500 m d'altitude. Ils dominent, vers l'O., la région plus basse du Chen-si et, vers l'E., la Grande Plaine. Ces plateaux sont le plus souvent couverts de lœss et très fertiles (blé d'hiver, millet) ; ils sont coupés par des bassins, comme celui de T'ai-yuan, où l'irrigation permet des cultures riches (céréales, mûrier, légumes). Mais, vers le N., le Chan-si s'abaisse jusqu'aux « terres à herbes » de Mongolie intérieure, et l'élevage devient prédominant.
Le charbon est la grande richesse du Chan-si. Les principales mines exploitées sont celles de Ta-t'ong dans le Nord, de Yang-ts'iuan et de Lou-ngan dans le Centre. C'est cette richesse minière qui avait encouragé les groupes financiers étrangers à bien équiper le Chan-si en voies ferrées : une dorsale N.-S. dessert T'ai-yuan, depuis Ta-t'ong, au N. (où passe la ligne Pékin-Pao-t'eou), jusqu'à T'ong-kouan, au S., sur la ligne du Long-hai. Par une ligne O.-E., T'ai-yuan est elle-même reliée à Che-kia-tchouang, sur la ligne Pékin-Han-k'eou.

CHANSON n. f. (lat. *cantio, -onis,* action de chanter). Pièce de vers, divisée en stances égales, appelées « couplets », se terminant en général par un refrain, et qui est destinée à être chantée. ‖ *Spécialem.* Au Moyen Age, poésie lyrique d'un genre élevé, composée et chantée par les trouvères et les troubadours. (V. part. *encycl.*) ‖ Poème destiné ou non à être chanté : *Rien de plus cher que la chanson grise* (Verlaine). ‖ Air sur lequel on chante de telles pièces : *Musicien qui n'a fait que des chansons.* ‖ Chant quelconque, en particulier celui des oiseaux : *La suave chanson du rossignol.* ‖ Bruit quelconque ayant une certaine harmonie : *On entendait s'élever la merveilleuse chanson des forêts murmurantes* (R. Rolland). *Les sources m'ont chanté leur divine chanson* (Heredia). ‖ *Fam.* Propos qu'on répète comme un refrain : *Dire, chanter toujours la même chanson.* ‖ Propos qui n'a pas plus d'importance qu'une chanson, bagatelles, balivernes : *Chansons que tout cela* (Molière). ‖ *Interjectiv. Chanson !* ou *Chansons !,* ce sont choses, paroles vaines ou fausses. ‖ *Chanson à boire, chanson de table, chanson bachique,* chanson où le vin est célébré. ‖ *Chanson de geste,* v. geste.
— Loc. fam. *Mettre en chansons,* ridiculiser. ‖ *Voilà bien* ou *c'est une autre chanson !,* c'est une autre affaire, une difficulté nouvelle, une chose inattendue.
— Langue class. Chant, au sens élevé du mot : *Dans ses chansons immortelles, Pindare étendant ses ailes...* (Boileau).
— Allus. littér. ***Tout finit par des chansons,*** vers d'un couplet chanté par Brid'oison, à la fin du *Mariage de Figaro,* et qui caractérise la frivolité particulière attribuée au caractère français.
— Mus. *Chanson polyphonique,* composition à plusieurs voix sur texte profane. ‖ *Chanson populaire,* chanson chantée dans les sociétés villageoises, ou encore vivante dans la mémoire du peuple. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Au Moyen Age, alors que la poésie est toujours accompagnée de musique, le terme de *chanson* a une acception très large. On l'applique déjà aux poèmes épiques (*chansons de geste*), et à partir du XIIe s., lorsque s'épanouit la littérature courtoise*, on donne le nom de *chansons* à toutes sortes de poèmes formés de couplets qui se chantent chacun sur la même mélodie. Le lyrisme courtois des trouvères et des troubadours s'exprime surtout dans les *chansons d'amour,* mais l'inspiration politique et religieuse a aussi sa place dans la poésie de cette époque avec les *chansons de croisade,* qui prennent le ton moral et satirique pour inviter les fidèles à prendre la croix. Les *chansons d'histoire,* ainsi nommées à cause de leur caractère narratif, et appelées aussi *chansons de toile,* parce qu'elles étaient chantées par les femmes travaillant au métier à tisser, sont particulières à la poésie du Nord et n'existent pas dans la littérature d'oc.

le chansonnier (en forme de cœur) de Jean de Montchenu (1470)

A mesure que se poursuit l'évolution de la poésie médiévale, on a tendance à substituer au terme général de *chanson,* des mots précis qui définissent plus strictement la forme et le but des poèmes : ainsi, on distingue parmi les chansons à danser les *ballades,* les *rondes,* les *caroles ;* les chansons d'amour pourront prendre la forme de l'*aube,* de la *pastourelle,* du *lai lyrique.* Aux XIVe et XVe s., le terme général de *chanson* est encore utilisé pour désigner certains poèmes accompagnés de musique : ainsi Charles d'Orléans, au début de sa carrière, nomme encore *chansons* des pièces en forme de rondeaux ; mais l'évolution de la technique poétique et, d'autre part, le divorce progressif de la poésie et de la musique, auront pour résultat de réserver le terme de *chanson* à des compositions strophiques d'un style plus familier. Les poètes de la Renaissance, tout en maintenant en partie la tradition d'une poésie lyrique accompagnée de musique, dédaignent la chanson dont le nom même rappelle le Moyen Age, avec lequel ils ont rompu.
C'est surtout à partir de ce moment que la chanson prend figure d'un genre plus familier ou plus populaire. La conception classique de la poésie définie comme la forme d'expression la plus noble, capable de se suffire sans l'appui de la musique, contribuera encore à écarter la chanson de la littérature proprement dite. Le domaine de la chanson n'en restera pas moins très riche.
Au XVIIe s., la verve satirique et gauloise se donne libre cours avec les auteurs de la *Satire Ménippée,* avec Henri IV lui-même et Gabrielle d'Estrées. Et si, avec le règne de

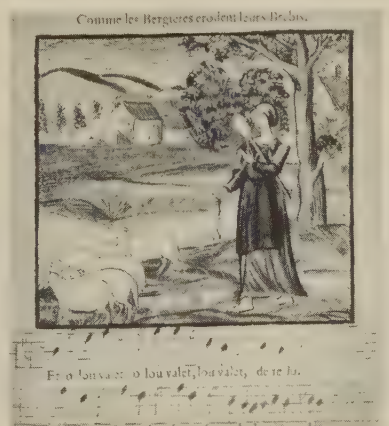

chanson de la bergère XVIe s.

Phot. Larousse, Giraudon.

les chansons de La Borde (1773), par J. M. Moreau

marchand de chansons (« les Cris de Paris », 1810)

Paris, l'été, aux Ambassadeurs (1885)

Louis XIII, les choses changent quelque peu, la verve populaire égaie encore singulièrement les rues de Paris, le Pont-Neuf, et le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne grâce à Gaultier-Garguille (Hugues Guéru) et autres farceurs, tandis qu'à la Cour la chanson aimable et galante se fait applaudir avec Mainard, d'Urfé, Rotrou, Racan, Saint-Amant, Théophile de Viau.

Après la Fronde, et le débordement de chansons satiriques et licencieuses qui l'accompagne, même humeur chantante sous le règne de Louis XIV : à des couplets aussi spirituels que satiriques sur le prince d'Orange, sur Villeroy, sur Chamillard, etc., se mêlent bergeries, vaudevilles, brunettes. La chanson bachique, la chanson populaire, la chanson sentimentale, la chanson galante trouvent des représentants de marque en la personne d'Adam Billaut, de Benserade, de Voiture, de Boursault, de Mme Deshoulières, de ce Coulanges enfin, la chanson personnifiée, qui passait pour le maître en ce genre. De nombreux recueils de chansons paraissent, et signés des noms des meilleurs musiciens du temps, voire de Lully. Et le goût pour les chansons est si vif que le duc de Nevers croit bon de publier... un Abrégé de l'Histoire de France en chansons.

Ainsi, la chanson se développait en France selon un rythme naturel et régulier ; il appartenait toutefois au XVIIIe et au XIXe s. de l'amener à son complet épanouissement. Et la liste des chansonniers ira s'élargissant chaque jour. Dès le début du XVIIIe s., ou presque, se créent le Caveau, la *Société d'Apollon* et *Les enfants de la Lyre*. C'est l'époque de Gallet, Collé, Piron, Crébillon père et fils, Fuzelier, Saurin, Panard, Moncrif, Duclos, Favart, Gentil-Bernard, Labrier, Helvétius, Laujon ; c'est aussi celle de Vadé et ses chansons poissardes, de La Monnaye et ses *Noëls bourguignons*. Sous Louis XV et sous Louis XVI, les romances et les bergerettes conservent la faveur du public, et sont signées J.-J. Rousseau, La Harpe, Fabre d'Eglantine, Carnot, de Ségur, Florian, Marmontel, Colardeau, Dorat, Berquin, François de Neufchâteau, de Parny, de Boufflers ; Philidor, Rameau, Martini, Dalayrac, Monsigny, Grétry, Laborde, Piccinni les mettent en musique.

Si des chansons et des vaudevilles d'un ton plus vif émanaient de Philippon de La Madeleine, de Piis, Barré, de Jouy, Ducray-Dumesnil, Radet, le ton change compiètement, comme de juste, avec la Révolution. La chanson se fait revendicatrice, violente, sanguinaire, puis lyrique dans « le Chant du Départ » et « la Marseillaise ». La guillotine elle-même est mise en couplets. Hymnes révolutionnaires et chants de réaction s'entrecroisent.

Un renouveau de la chanson classique se fait avec le Directoire, le Consulat et l'Empire, qui permettent aux sociétés chantantes de se reconstituer. Désaugiers s'y révèle avec sa verve imaginative et son esprit d'observation. Armand Gouffé, Ourry, Dumersan, Brazier, Emile Debraux triomphent, dans la chanson bachique, grivoise, patriotique.

Sous le règne de Louis XVIII, de Charles X, puis de Louis-Philippe, on compta de grands poètes romantiques parmi les chansonniers : Victor Hugo, Alfred de Musset, Marceline Desbordes-Valmore, Th. Gautier. D'innombrables romances furent écrites par les musiciens H. Monpou, N. Duchambge, Masini, Th. Labarre, Panseron, Romagnési, Loïsa Puget, Abadie, E. Arnaud, Paul Henrion, Clapisson, etc. A la tête des chansonniers purs, c'est Béranger, le poète national populaire, et c'est ensuite Frédéric Bérat, Amédée de Beauplan, puis Pierre Dupont, Gustave Nadaud, J.-B. Clément et Colmance. Sous la Restauration les sociétés chantantes nommées « goguettes » avaient chacune leur titre, et il en existait dans presque toutes les rues de Paris.

affiche de Grün pour « le Chat-Noir » (1899)

Quant au café-concert, il fut créé vers 1846. Il connut une longue et brillante période sous le second Empire, avec des artistes comme J. Darcier, Thérésa, S. Lagier, Kelm, Duhem, Bordas, Perrin, Renard. Sa vogue se maintint après la guerre de 1870-1871. La chanson patriotique de Paul Déroulède et de ses imitateurs obtint un vif succès. Amiati, Judic, Théo, Libert, Paulus, Yvette Guilbert, Polin, Mayol, Fragson furent les étoiles du café-concert.

En 1882 une véritable renaissance de la chanson littéraire fut provoquée par les poètes-chansonniers, interprétant eux-mêmes leurs œuvres, dans le célèbre cabaret du Chat-Noir, créé par Rodolphe Salis. La société des « Hydropathes », fondée au Quartier latin par Emile Goudeau et Georges Laurin, avait précédé la compagnie du Chat-Noir, qui comptait : Mac-Nab, G. Fragerolles, Maurice Donnay, Jules Jouy, Victor Meusy, Paul Delmet, Armand Masson, Albert Tinchant, P. Trimouillat, Jacques Ferny, Georges Auriol, Vincent Hyspa, Henri Rivière, Willette, Steinlen, Cabaner, Charles de Sivry, Raphaël Shommard, G. Montoya, J. Goudezki, N. Blès, M. Zamacoïs, etc.

D'autres cabarets artistiques se créèrent ensuite à Montmartre et au Quartier latin. Celui d'Aristide Bruant, « le Mirliton », connut une vogue durable. La chanson d'actualité prit le pas sur tous les autres genres, suivant en cela la caricature personnelle, telle que la traitaient Léandre, Cappiello, Sem, etc. Théodore Botrel représentait la chanson traditionnelle régionale, et Xavier Privas demeura, pendant plusieurs années, à peu près le seul poète chansonnier sentimental et philosophique.

Parmi les auteurs de la fin du XIXe s. et du commencement du XXe s., on peut citer : M. Boukay, E. Héros, L. Xanrof, C. Quinel, M. Legay, Von-Lug, E. Lemercier, O. Pradels, J. Varney, M. Krysinska, G. Tiercy, E. Teulet, E. Poncin, H. Delorme, A. Barde, J. Mendrot, Y. Battaille, G. Couté, L. Durocher, G. Charton, D. de Bercy, Dumestre, etc. La Première Guerre mondiale ressuscita tout d'abord les chansons patriotiques, mais sans faire tort aux autres.

Après le conflit, le café-concert fait place au music-hall : Mistinguett, Dranem, Chevalier interprètent les chansons de Christiné, M. Yvain, Moretti, etc. Le cabaret lui-même se transforma en petit théâtre. Les principaux chansonniers de ce temps continuèrent à traiter surtout la chanson politique et d'actualité : Bonnaud, L. Boyer, J. Bastia, G. Chepfer, Dominus, Dorin, J. Ferny, Fursy, Mauricet, L. Michel, P. Marinier, Martini, Marc-Hély, J. Moy, Noël-Noël, J. Rieux, G. Secrétan, R. Toziny, Paul Weil, etc.

Cependant, la radio et le disque suscitaient de nombreux talents d'auteurs et de compositeurs qui rénovèrent le genre de la chanson ; Vincent Scotto, Mireille, Jean Nohain, Jean Tranchant, Raymond Asso, Henri Contet, Charles Trenet, écrivent de véritables petits chefs-d'œuvre, qu'interprètent des vedettes comme Marie Dubas, Lys Gauty, Damia, Edith Piaf, Lucienne Boyer, Tino Rossi.

Après la Libération, une place prépondérante fut faite aux chanteurs-compositeurs s'accompagnant eux-mêmes à la guitare et utilisant un micro pour se faire entendre dans les plus vastes salles (Francis Lemarque, Félix Leclerc, Georges Brassens, etc.) ; la guitare évite à l'interprète les complications d'un piano et d'un accompagnateur. A côté des chansons de charme, qu'illustrent André Claveau, Luis Mariano, Georges Guétary, Line Renaud, se créent des chansons sociales (Yves Montand) et des chansons dites « intellectuelles » (Juliette Gréco). [→ Biblio.]

● *Chanson polyphonique.* Certains motets, rondeaux, ballades, bergerettes et virelais du XIIIe au XVe s. répondent à la définition de la chanson polyphonique. Mais c'est seulement à la fin du XVe s., au moment où la complexité rythmique fait place à la simplicité déclamatoire, où la participation instrumentale disparaît pendant que toutes les voix deviennent chantables, que commence l'âge d'or de la chanson polyphonique, dont le sommet est bien l'œuvre de Josquin et de Janequin. Vers 1520 se fixe la chanson d'un type nouveau que l'on peut qualifier de « parisienne ». Les caractéristiques de cette chanson, illustrée avec le plus de variété par Janequin, sont la sujétion totale de la forme musicale à la forme poétique et un rythme très précis, qui va en favoriser les adaptations instrumentales (*canzone*). Vers 1550 apparaît un nouveau type de chanson, sous l'influence italienne : strophique, syllabique et homophone, appelée d'abord « voix de ville » ou « vaudeville », et qui, bientôt, devint l'air de Cour. Mais la chanson imitative n'en poursuit pas moins son évolution, marquée par un maniérisme croissant. Il faut mettre à part les chansons de Lassus, qui a assimilé tous les styles contemporains, et usé, avec la même aisance, de la chanson parisienne, mesurée ou maniériste. Après 1600, la chanson polyphonique disparaît de France ; elle se prolonge aux Pays-Bas avec Sweelinck. (→ Biblio.)

● *Chanson populaire.* Expression vocale du folklore musical, la chanson populaire en est l'aspect le plus connu et le plus discuté (origine, formation, limites avec la chanson d'art). Pour certains, le peuple crée pour lui ses chansons, expression de sa mentalité, de sa conscience populaire. Pour d'autres, le peuple ne crée pas, mais utilise, en les adap-

Yvette Guilbert

Damia

Maurice Chevalier

Edith Piaf

Tino Rossi

Charles Trenet

Yves Montand

Phot. Giraudon, Larousse, Rapho, Zalewski, Ninquist, Viollet.

tant, des compositions préexistantes reçues par lui des couches lettrées de la société. Enfin, quelques-uns estiment que la chanson populaire est le résultat d'une sélection passée au crible de la transmission orale, soumise à des variations façonnées de génération en génération.
Ce sont les romantiques français (G. Sand, G. de Nerval) qui ont consacré l'intérêt porté à la chanson populaire. Aussi le XIXe s. voit-il l'organisation d'entreprises d'Etat pour la recueillir, l'adoption de son domaine par les folkloristes, l'attrait des compositeurs pour cette source directe d'inspiration, enfin le développement des collectes et de leurs méthodes. Les publications qui en résultèrent demeurent souvent des monuments. De nos jours, la chanson populaire se voit appliquer des méthodes de recherche consacrées par l'ensemble des sciences humaines.
Des traits précis qui caractérisent la chanson populaire, on pourrait retenir : la nature nomade de leurs thèmes et de leurs timbres ; le climat d'étrangeté qui perce des plus « magiques » d'entre elles, ainsi que leur non-gratuité et leur fonction utilitaire dans la vie d'une société ; le mode de transmission orale par lequel leurs utilisateurs les ont acquises ; l'interprétation particulière qu'ils leur appliquent et où l'on relève presque toujours l' « instinct de la variation » (Bartok) ; le lien étroit existant entre leurs airs et leurs textes poétiques.
Plusieurs types généraux de la chanson populaire peuvent être distingués : les chants rituels (ceux des rites nuptiaux, lamentations funéraires, chants processionnels de la semaine sainte), les chants pour aider au travail, les invocations ou conjurations, les chansons enfantines, les chansons à danser, les chansons lyriques et épiques.
Les modes d'exécution les plus fréquents de la chanson populaire sont la monodie, la monodie avec reprise en chœur à l'unisson, la musique de « bouche » (imitation instrumentale), la monodie accompagnée, la monodie alternée, l'ensemble de voix à l'unisson, la polyphonie improvisée.
Certains spécimens de la chanson populaire peuvent révéler une couche ancienne de la musique, un archétype qu'il est important d'observer et de conserver. (→ Biblio.)

Chanson d'Antioche (LA), chanson de geste en 9 000 alexandrins, qui a pour sujet les événements de la première croisade jusqu'à la prise d'Antioche (1098) ; composée vers 1180 par Graindor de Douai, elle n'est que le remaniement d'un poème plus ancien (aujourd'hui perdu), mi-légendaire, mi-historique, de Richard le Pèlerin. Le héros de l'œuvre est Godefroi de Bouillon. — Il existe aussi une *Chanson d'Antioche* en provençal, composée vers 1120 par le chevalier limousin Grégoire Bechada, et dont il ne reste qu'un fragment de 700 vers.

Chanson de la croisade contre les albigeois (LA), poème provençal en 9 000 alexandrins. Il se compose de deux parties, très différentes par la langue, la versification et surtout l'inspiration. La première, relatant les événements de 1207 à 1213, a pour auteur un clerc espagnol, Guilhem de Tudela, qui est nettement favorable aux « croisés ». L'auteur inconnu de la seconde partie, doué d'un grand talent, est au contraire un fougueux adversaire de Simon de Montfort. Son récit, inachevé, s'arrête à 1218.

Chanson de Guillaume (LA), chanson de geste qui n'est connue que depuis 1903 par un manuscrit unique. Peut-être est-ce la plus ancienne du cycle de Garin de Monglane ; pour la dater, on hésite entre la fin du XIe s. et le milieu du XIIe. Son sujet est à peu près le même que celui de la chanson des *Aliscans* : c'est un épisode de la lutte de Guillaume d'Orange contre les Sarrasins dans la région d'Arles. Le roi sarrasin Déramé débarque à l'Archamp (Aliscans) ; une première bataille est livrée et perdue par Vivien, mortellement blessé. Guillaume accourt, livre une seconde bataille et la perd. Il revient avec une nouvelle armée ; Déramé est tué ; Vivien, retrouvé, meurt dans les bras de Guillaume, mais les païens sont vainqueurs une troisième fois, et Guillaume seul s'échappe, déguisé en Sarrasin, si bien que sa femme Guibourc refuse un moment de lui faire ouvrir la porte d'Orange. Enfin, Guillaume obtient du roi Louis une armée de secours ; dans cette quatrième bataille triomphe Rainoart, colosse armé d'un « tinel », massue faite d'un tronc d'arbre. Cette œuvre ne vaut pas par le plan, mais elle est âpre et vigoureuse, et les figures de Vivien, de Guillaume « au courb nez », de Guibourc et de Rainoart sont inoubliables.

Chanson de Roland (LA), la plus ancienne des chansons de geste françaises. Elle a été écrite entre 1100 et 1125, par un clerc français ou normand, qui est peut-être le *Turoldus* dont le nom apparaît à la fin du poème ; elle se compose de 4 002 vers décasyllabes assonancés. Un événement historique, rapporté par Eginhard, l'a inspirée : le 15 août 778, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, commandée par Roland, comte de la Marche de Bretagne, fut surprise dans la vallée de Roncevaux par les Basques et massacrée par eux. L'auteur de la *Chanson* a amplifié ces faits et a transformé ce combat d'importance secondaire en un épisode de la guerre sainte. Roland, neveu de Charlemagne, est détesté de Ganelon, son « parâtre » (beau-père) ; par vengeance, celui-ci se laisse entraîner à la trahison : après avoir machiné avec le roi sarrasin Marsile un guet-apens où tombera l'arrière-garde française, il fait désigner Roland pour la commander. Quand l'attaque des païens se produit, le sage Olivier conseille à Roland d'avertir Charlemagne en sonnant du cor. Mais Roland refuse ; il veut se battre sans aucun secours. La lutte contre des centaines de milliers de

« la Chanson de Roland »
vitrail de Charlemagne
cathédrale de Chartres

Sarrasins est terriblement meurtrière. Les douze pairs (dont Roland fait partie) multiplient leurs prouesses. Après le deuxième assaut ennemi, Roland sonne enfin du cor de toutes ses forces et se fait éclater la tempe. Les païens attaquent pour la troisième fois : Olivier, Turpin, les derniers compagnons de Roland, sont tués. Mais on entend au loin les clairons de l'armée de Charlemagne : les Sarrasins s'enfuient. Resté seul, mais invaincu, Roland, après avoir tenté en vain de briser son épée Durandal, se couche sous un pin pour mourir et remet son âme à Dieu. Charlemagne inflige une cuisante défaite aux Sarrasins, prend Saragosse ; à son retour à Aix, il punit Ganelon de mort. En apprenant la mort de Roland, sa fiancée, la belle Aude, meurt de douleur. Si la légende de Roland était connue depuis longtemps par de nombreux textes, c'est seulement en 1832 que fut découverte la version originale de la *Chanson*, à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Le poème ainsi retrouvé est, par la composition et par la forme, le plus beau des poèmes épiques de la France médiévale. Plus que tout autre, il exprime d'une manière caractéristique l'idéal féodal du XIIe s. : fidélité au suzerain et à la foi chrétienne. (→ Biblio.)

Chanson des Saisnes (LA) ou **des Saxons**, chanson de geste en 7 000 alexandrins, par Jean Bodel (v. 1200), où le récit de l'expédition de Charlemagne contre Widukind est étouffé sous des épisodes romanesques.

Chansons des rues et des bois (LES), recueil poétique de Victor Hugo (1865). Tout le volume est composé de courtes pièces, d'une inspiration souvent horacienne, écrites en vers de huit ou de sept pieds, et divisées en quatrains. Dans ce rythme léger et facile, le poète a donné libre cours à sa fantaisie.

CHANSONNER v. tr. Faire une chanson satirique contre : *Les Frondeurs chansonnèrent Mazarin.*

CHANSONNETTE n. f. Petite chanson sur un sujet léger, gracieux, satirique.

CHANSONNIER n. m. Nom souvent donné à tout poète des XIIe-XIVe s. qui s'est consacré à la chanson (troubadour, trouvère), par opposition à celui qui écrit des poèmes, des œuvres morales, didactiques, etc. ‖ Recueil de chansons, manuscrit ou imprimé. ‖ Tout recueil de chansons profanes du Moyen Age émanant de divers auteurs. ‖ Personne qui faisait, qui chantait des chansons : *Béranger fut le premier et le seul chansonnier en titre de la Ville de Paris.* (Vx.) ‖ Auj., artiste qui chante ou dit, dans les cabarets artistiques, des couplets satiriques ou humoristiques de sa composition : *Chansonniers montmartrois.*

CHANT n. m. (lat. *cantus*). Suite de sons modulés émis par la voix humaine, et qui, par la différence des intonations, produisent des sensations variées : *Chant mélodieux. Un chant de joie, de douleur, de victoire. Un chant aérien descendit du dôme, de la galerie supérieure où se trouvaient cachés cent vingt choristes, et ce fut un émerveillement, une extase* (Zola). ‖ *Par extens.* Son mélodieux d'un instrument de musique : *Seul le chant léger du violon [...] passait et pleurait par moments dans le silence profond du vallon* (Maupassant). ‖ Poésie chantée : *Le Chant du départ.* ‖ Aptitude à chanter : *Prendre des leçons de chant.* ‖ Action de chanter : *Elle prélude au chant des cantiques par de courtes improvisations* (Gide). ‖ *Par anal.* Ramage des oiseaux : *Le chant du rossignol, de l'alouette.* ‖ Cri de certains oiseaux : *Le chant du coq.* ‖ Stridulation d'insectes : *Le chant du grillon, de la cigale.* ‖ Vers lyriques (destinés d'abord à être chantés) : *Chants de Pindare.* ‖ Toute composition en vers de style noble : *Ses chants* [ceux du poète] *célébreront sans cesse les gloires et les infortunes de son pays* (Hugo).
— LOC. DIV. *Au chant du coq,* v. COQ. ‖ *Chant du cygne,* v. CYGNE.
— ALLUS. LITTÉR. ***Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,*** vers de Musset, dans *la Nuit de mai,* traduisant l'idée que la douleur est la source de la grande poésie. ‖ ***Mais, ô mon cœur, entends le chant des matelots,*** dernier vers de *Brise marine,* de Mallarmé, exprimant la nostalgie de l'aventure, de l'évasion loin des banalités de l'existence quotidienne.
— Littér. Chacune des divisions d'un poème épique. ‖ *Chant royal,* forme lyrique de la poésie française des XIVe et XVe s. (C'est, sauf quelques exceptions ou altérations, un poème de cinq strophes de onze vers, ordinairement décasyllabes, avec des rimes pareilles et pareillement disposées. Le plus souvent, le dernier vers de chaque strophe est répété, formant refrain comme dans la ballade. La pièce se termine par un envoi de cinq ou six vers, commençant par le mot rituel « Prince », et qui reproduit les dernières rimes de la strophe.)
— Mus. Partie d'une composition à laquelle est confiée la mélodie principale, placée le plus souvent à l'aigu. ‖ Titre général donné à des pièces sans forme déterminée, soit vocales, soit instrumentales (Gounod, *Soixante Chants sacrés ;* Ravel, *Chants hébraïques ;* Honegger, *Chant de joie* [orchestre]). ‖ *Chant choral,* chant en chœur. ‖ *Chant donné,* mélodie sur laquelle l'élève d'une classe d'harmonie doit s'exercer à écrire, puis réaliser une basse. ‖ *Chant farci,* pièce liturgique dont on attribue l'invention aux moines de Saint-Gall (Suisse), au XIe s., et dans laquelle on intercalait de nouvelles phrases mélodiques sur des paroles nouvelles appelées *tropes.* ‖ *Chant figuré,* chant mesuré, par opposition au chant liturgique. ‖ *Chant grégorien,* v. GRÉGORIEN. ‖ *Chant national,* hymne qui sert d'emblème musical à une nation, et que l'on exécute dans les cérémonies officielles. ‖ *Chant sur le livre,* contrepoint improvisé par des chanteurs sur un chant liturgique exécuté à l'unisson.
— ENCYCL. On se préoccupa très tôt de la science vocale (saint Augustin, *De musica,*

image populaire (1880)

ve s.), mais sans chercher à préciser les règles d'une bonne exécution. Au XIe s., Gui d'Arezzo facilite l'enseignement du chant en inventant la portée musicale. Puis des théoriciens comme Jérôme de Moravie, Jean des Murs (XIIIe s.) posèrent quelques principes relatifs à la justesse et aux registres des voix. Les Italiens affirmèrent de bonne heure leur supériorité dans l'exécution vocale. Au XVIe s., on recrutait en Italie les chanteurs de chapelle. Aux XVIIe et XVIIIe s., les chanteurs d'opéra connurent le même succès. Dès le début du XVIIe s., Caccini insistait sur la nécessité d'une parfaite émission et d'une bonne respiration. Puis l'enseignement du chant devint bientôt essentiellement pratique. Tosi (1729) enseignait la pose de la voix, la vocalisation, les ornements et, en dernier lieu seulement, la déclamation lyrique. Les plus fameux chanteurs arrivaient ainsi à connaître tous les secrets du bel canto.

En France, au XVIIe s., le P. Mersenne, dans son *Harmonie universelle* (1636), traitait pour la première fois de l'art du chant. En 1668, Bacilly, dans ses *Remarques curieuses sur l'art de bien chanter*, posait nettement les principes auxquels devait obéir le chanteur : bonne voix, disposition ou intelligence, oreille juste ; il condamnait l'exagération, l'affectation et la rhétorique. En fait, il préconisait une interprétation à l'opposé de celle des Italiens, en donnant la primauté à l'articulation des paroles et à la déclamation. Vers la fin du XVIIIe s., les principes se modifièrent. Une méthode de chant rédigée par les professeurs du Conservatoire (1803) tenta de concilier les traditions italiennes avec les nouvelles tendances du « grand opéra ». Mais, sous l'influence de Meyerbeer et des célèbres chanteurs Duprez et Nourrit, on en vint bientôt à estimer d'abord l'étendue et la puissance de la voix et la véhémence de l'expression. Manuel Garcia, chanteur et homme de science, établit, dans son *Traité de l'art du chant* (1847), puis dans ses *Observations physiologiques de la voix humaine* (1880), une méthode vraiment rationnelle, où les lois purement musicales du chant se conciliaient avec les règles scientifiques alors les plus éprouvées. De nos jours, de nombreux savants ont encore approfondi les problèmes de la phonation, sans faciliter autant qu'on pourrait l'espérer la tâche des professeurs ; et l'essentiel des anciennes méthodes demeure indispensable à l'éducation du chanteur. (→ Biblio.)

● *Chant choral.* Dès l'Antiquité et le Moyen Age, le chant collectif était considéré comme une importante institution sociale. La Renaissance semble avoir été particulièrement favorable à cette forme d'art. D'inspiration religieuse ou profane, son répertoire, qui s'est élargi au cours des siècles, est inépuisable (messe, motet, cantate, oratorio, choral, madrigal, chanson populaire, chanson polyphonique). Son interprétation, difficile, suppose le long et patient effort de bons chefs, à la tête de chanteurs ayant reçu une éducation rationnelle de l'oreille, de la voix et de la musicalité.

« Chants de Maldoror »
illustration de Salvador Dali

Chant du départ (LE), hymne patriotique, paroles de M.-J. Chénier (1794), musique de Méhul, qui fut composé à la demande de Sarrette, directeur de l'Institut national de musique, pour célébrer le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille. *Le Chant du départ* fut vraisemblablement exécuté pour la première fois le 14 juillet 1794. Il le fut de nouveau le 21 septembre suivant, à l'occasion du transport solennel du corps de Marat au Panthéon, et le 21 octobre, lors de la fête des Victoires. Il demeura, à dater de ce moment, compris au programme de toutes les fêtes patriotiques. Les musiques militaires le jouaient sous l'Empire pour scander les attaques, au début de certaines batailles : celle de Ligny (16 juin 1815) commença aux accents du *Chant du départ*.

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La Liberté guide nos pas,
Et du Nord au Midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France!
Rois ivres de sang et d'orgueil.
Le peuple souverain s'avance,
Tyrans, descendez au cercueil.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons mourir,
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

Chant des oiseaux (LE), chanson à quatre voix, sans accompagnement, de Clément Janequin. Elle figure, à partir de 1528 environ, dans divers recueils imprimés du début du XVIe s. C'est une des œuvres les plus gracieuses de l'école française ; le texte poétique, où fourmillent les onomatopées, offre déjà une qualité sonore qui ajoute à la valeur musicale de la pièce.

Chant du roi Louis (LE) [en allem. *Das Ludwigslied*], chant écrit en haut allemand, qui fut vraisemblablement composé au début du Xe s., et qui célèbre la victoire remportée par Louis III, roi de France, sur les Normands à Saucourt en 881. Il fut publié pour la première fois par Schiller en 1796.

Chant du rossignol (LE), ballet en un acte, d'après un conte d'Andersen (musique de I. Stravinski, chorégraphie de Léonide Massine, décors et costumes de H. Matisse ; première mondiale : Opéra de Paris, 2 février 1920, par la compagnie des Ballets russes de Serge de Diaghilev). L'empereur de Chine a envoyé chercher un rossignol merveilleux qui va réjouir son palais. Or, le mikado lui envoie du Japon un rossignol mécanique, et le vrai rossignol s'enfuit. L'empereur tombe malade de tristesse et va mourir. Mais le rossignol revient et, par son gazouillement, charme la Mort même, qui s'éloigne et disparaît.

Chant séculaire. V. CARMEN SAECULARE.

Chants du crépuscule (LES), recueil lyrique de Victor Hugo (1835). Ce recueil faisait succéder au lyrisme intime des *Feuilles d'automne* des thèmes plus souvent politiques, et animés de passions contemporaines. En particulier, dans « Napoléon II », dans la pièce « A la colonne » (qu'il ne faut pas confondre avec l'ode de 1827 « A la Colonne de la place Vendôme »), il payait son tribut à la popularité de Napoléon.

Chants de Maldoror, poème en prose de Lautréamont, dont un chant a été publié à Paris en 1868, et l'ensemble (six chants) à Bruxelles en 1869. Œuvre de frénésie, où le romantisme noir, le byronisme aboutissent au comble du macabre, du défi luciférien, du cauchemar sadique. Cette œuvre, longtemps peu connue, fut remise en honneur après 1920 par les écrivains surréalistes, qui revendiquèrent Lautréamont comme un de leurs maîtres.

CHANT n. m. (lat. *canthus*, coin d'un objet ; du gr. *kanthos*). Le plus petit côté de la section d'une pièce équarrie.

— ***De chant, sur chant*** loc. adv. Dans le sens de la longueur et sur la petite face, dans un plan vertical : *Ils alignaient des dominos posés de champ, de manière à former des murs, des enceintes* [...] (J. Romains). [On écrivait autrefois DE CHAMP, SUR CHAMP.]

CHANTABLE adj. Qui peut être chanté : *Il s'est trouvé que j'avais si bonne mémoire pour retenir toutes les choses chantables...* (G. Sand).

CHANTADA, v. d'Espagne (Galice, prov. de Lugo), au S. de Lugo ; 14 500 hab. — Aux environs, nombreuses églises anciennes.

CHANTAGE n. m. (de *chanter*). Pression malhonnête exercée sur quelqu'un, soit par des paroles, soit par des faits, soit par la menace de révélations scandaleuses, en vue de lui extorquer de l'argent : *Dès qu'on essaye un chantage sur moi, je vois rouge. Aucun maître chanteur ne peut se vanter de m'avoir jamais extrait un centime* (J. Romains). ‖ *Par extens.* Action d'exploiter malhonnêtement un avantage, de brandir une menace en vue d'imposer à quelqu'un une attitude à laquelle il répugne : *Obtenir une fonction par chantage.*

— ENCYCL. En droit pénal, le *chantage* est un délit consistant à extorquer ou à tenter d'extorquer la remise de fonds, ou de valeurs, ou de tout écrit contenant ou opérant obligation ou décharge, à l'aide d'une menace, écrite ou verbale, de révélations ou d'imputations diffamatoires. Ce délit est punissable d'emprisonnement et d'amende. (→ Biblio.)

CHANTAL (Jeanne Françoise FRÉMYOT, baronne DE). V. JEANNE DE CHANTAL (*sainte*.)

CHANTANT, E adj. Qui chante ; qui se plaît à chanter : *Troupe chantante.* ‖ Qui est propre à être chanté ; qui se chante aisément : *Air chantant. Poésie chantante.* ‖ Se dit en particulier d'une composition dans laquelle l'auteur a principalement fait valoir les effets de la mélodie : *Sonate bien chantante.* ‖ Qui a quelque chose de musical, de sonore et de cadencé : *L'italien est une langue chantante.* ‖ Où l'on chante : *Il y avait là tout près* [...] *un café chantant où on voyait entrer beaucoup de monde* (A. Daudet). ‖ — *Fig.* Qui chante au cœur, gai : *Une immense et chantante joie n'a pas cessé de m'habiter* (Gide). *Il en résultait pour le relieur un état de sentiment plus intense et plus chantant que le bien-être* (J. Romains). ‖ *Péjor.* Se dit d'une prononciation et d'une déclamation vicieuses, où certaines inflexions de la voix reviennent uniformément : *Il était fort en retard dans ses études et le plus âgé de la classe. Il choisit pour exemple « les Cerises » et ne se tira pas trop mal de sa chantante récitation* (G. Duhamel).

— Ch. de f. *Rail chantant,* rail dont l'âme, au passage des charges roulantes, résonne en émettant des vibrations sonores de tonalité assez élevée.

— Physiq. *Flammes chantantes,* becs de gaz enfermés dans des tubes de verre de longueur différente, qui produisent, par vibration de l'air, des sons distincts.

CHANTAVOINE (Jean), musicographe français (Paris 1877 - Mussy 1952). Secrétaire général du Conservatoire de Paris (1923-1937), critique musical, il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Beethoven* (1906), *Liszt* (1910), *De Couperin à Debussy* (1921), *les Symphonies de Beethoven* (1932), *Mozart* (1949), *le Poème symphonique* (1950), *Mozart dans Mozart* (1952). Il publia également un *Guide de l'auditeur de musique.*

CHANTEAU n. m. (de *chant*). Morceau coupé à un grand pain ou à une pièce d'étoffe : *Le chanteau de pain, roulé dans une nappe de toile jaune* (Nerval). ‖ *Chanteau de pain bénit,* le morceau qu'on envoie à celui dont c'est le tour de rendre le pain bénit le dimanche suivant.

— Mus. Pièce de bois ajoutée sur un ou sur les deux côtés d'une table ou d'un fond de violon ou de violoncelle pour en augmenter la largeur. (On en rencontre surtout dans les tables et fonds de violoncelles anciens. Ils étaient utilisés principalement par les luthiers italiens.)

— Tonnell. Petite douve de chaque côté du fond d'un tonneau.

Chantecler, nom du Coq, dans *le Roman de Renart.*

Phot. Larousse, Edit. Skira.

Chantecler, pièce en 4 actes, en vers, d'Ed. Rostand (1910). Elle se déroule dans une basse-cour et met en scène, autour de Chantecler, le coq, des animaux symboliques, qui représentent les prétentions, les jalousies des hommes, et en particulier des milieux littéraires. Chantecler croit avoir pour mission de faire lever le soleil, auquel il chante un hymne. Mais ses ennemis font en sorte qu'il perde cette illusion. Il n'en continuera pas moins à remplir la fonction à laquelle il ne peut plus croire : confidence voilée de Rostand, le poète du panache. A la création, les rôles principaux étaient interprétés par Lucien Guitry (Chantecler), Mme Simone (la Faisane), Galipeaux (le Merle).

CHANTEFABLE n. f. Récit mêlé de prose et de vers, et qui était alternativement récité et chanté. (C'est le titre que l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* a donné à son ouvrage. Ce type de composition devient très fréquent à partir de la fin du XIVe s., mais le titre de « chantefable » n'y apparaît plus.)

CHANTELAUZE (Jean DE), magistrat et homme d'État français (Montbrison 1787 - château de Beauplan, Loire, 1859). Il fut ministre de la Justice dans le cabinet Polignac, signa en cette qualité les Ordonnances, et rédigea le rapport qui les accompagnait. Impliqué en 1831 dans le « procès des ministres », il fut gracié par Louis-Philippe.

CHANTELLE ou **CHANTELLE-LE-CHÂTEAU,** ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Moulins), aux confins de la Combraille et de la Limagne bourbonnaise; 1 182 hab. (973 aggl.) [*Chantellois*]. Centre de séjour. Château des ducs de Bourbon (XIe s.), démantelé par François Ier, et auprès duquel se trouve une collégiale médiévale, chapelle d'une communauté de bénédictines; ces dernières fabriquent une eau de Cologne. Laiterie. Huile de noix.

CHANTELOU (Claude), bénédictin de l'équipe érudite de Saint-Germain-des-Prés (Vion, Anjou, 1617 - Paris 1664). Il travailla à de nombreuses recherches patristiques, hagiographiques, liturgiques, et collabora avec Mabillon et d'Achery.

CHANTELOUP, hameau de la comm. de Saint-Denis-Hors, arrond. de Tours (Indre-et-Loire), dans la forêt d'Amboise. D'un ancien château construit par la princesse des Ursins et démoli à la Révolution, il ne subsiste qu'une pagode de 40 m de hauteur, formée de six étages en retrait les uns sur les autres, élevée suivant le goût du temps pour l'Extrême-Orient. C'est dans ce château que Choiseul fut exilé par Louis XV.

CHANTEMERLE, écart de la comm. de Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes), dans la vallée de la Guisane, au N.-O. de Briançon. Point de départ du téléphérique de Serre-Chevalier. Centre touristique.

CHANTEMESSE (André), médecin bactériologiste et hygiéniste français (Le Puy 1851 - Paris 1919). Médecin des hôpitaux de Paris en 1885, agrégé en 1889, il devint d'abord professeur de pathologie expérimentale et comparée, puis professeur d'hygiène à la faculté, membre de l'Académie de médecine en 1901, inspecteur général des Services sanitaires. Ses principaux travaux ont trait à la bactériologie, à la dysenterie épidémique, à la pneumo-entérite des porcs, à l'infection de l'eau par les microbes, à la fièvre typhoïde.

Chantemesse et Widal (BACILLE DE). Syn. de BACILLE DE SHIGA*.

CHANTENAY, faubourg ouest de Nantes (Loire-Atlantique), sur la rive droite de la Loire. Eglise du XVe s. Importante agglomération industrielle : métallurgie, conserves alimentaires, raffineries de sucre.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT, comm. de la Nièvre (arrond. de Nevers), dans la plaine de l'Allier; 1 354 hab. (507 aggl.) [*Chantenaisiens*]. Cycles. Eglise (XIIe s.).

CHAN-T'EOU ou **SWATOW,** v. et port de la Chine (Kouang-tong), au débouché du bassin du Han-kiang; 200 000 hab. Cabotage et commerce du sucre et des produits tropicaux.

CHANTE-PERCE n. f. invar. Barre d'acier, aiguisée à un bout, qui sert aux carriers bretons et normands pour forer les blocs de granite.

CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE (Daniël), théologien hollandais (La Haye 1818 - Groningen 1874). Descendant de huguenots normands, prédicateur, défenseur de l'orthodoxie calviniste, il devint en 1872 professeur à l'université de Groningen. Il a écrit notamment, en français : *la Crise religieuse en Hollande* (1860) et *le Principe de la société moderne et le principe chrétien* (1867), dirigé contre le gouvernement de Napoléon III. — Son fils, PIERRE DANIËL, historien des religions (Leeuwarden 1848 - Bilthoven 1920), fut professeur à l'université d'Amsterdam (1878), puis à celle de Leyde (1899-1919); il a écrit : en allemand, un *Manuel de l'histoire des religions* (1887-1889; 3e éd. en 1905), traduit en français sous la direction de H. Hubert et J. Leroy (1904); en hollandais, *Histoire de la religion des Germains* (1900) [trad. angl. en 1902]; en anglais, *Mythologie germaine* (1900).

CHANTEPLEURE n. f. (impérat. des verbes *chanter* et *pleurer*, à cause du bruit que fait le liquide en coulant). Technol. Entonnoir à long tuyau percé de plusieurs trous, pour faire couler du vin ou tout autre liquide dans un tonneau, sans le troubler. ‖ Robinet d'un tonneau en perce. ‖ Arrosoir à queue mince et longue. ‖ Rigole dans la berge d'un cours d'eau.
— Constr. Fente verticale pratiquée dans un mur pour l'écoulement des eaux.
— Hérald. Autre nom de la bouse*.

CHANTER v. intr. (lat. *cantare*). Faire entendre un chant : *Chanter juste.* ‖ Avoir des intonations accentuées et variées : *Il n'est pas de langue qui chante comme celle des Italiens.* ‖ En parlant des instruments de musique, avoir des sons tenus, liés, expressifs : *Le piano ne chante pas comme le violon.* ‖ En parlant des oiseaux, des insectes, faire entendre une suite de cris ou de sons modulés : *J'entendais* [...] *la modulation d'un oiseau inconnu qui, sur le mode lydien, chantait déjà matines* (Proust). *Le grillon chante sous l'herbe.* ‖ *Par extens.* Se dit en parlant de certains bruits qui produisent une sorte d'harmonie, comme l'eau qui va bouillir : *L'eau commence à chanter. Le rouet chante* (Hugo). *Il y a* [...] *un joli bouquet de hêtres qui chantent au moindre vent* (A. France). ‖ *Péjor.* Déclamer, lire d'une façon peu naturelle : *Acteur qui chante en parlant.* ‖ *Fig.* Paraître agréable, sourire, plaire : *Tout chante à celui qui débute dans la vie. Si le titre n'est pas beau, s'il ne vous chante pas, c'est que l'aventure n'est pas digne de vous* (J. Romains).
— LOC. FAM. *Faire chanter quelqu'un,* exercer sur lui un chantage : [Saccard] *flairait chez son complice l'intention de le faire chanter à l'aide de cet inventaire faux* (Zola). ‖ *C'est comme si l'on chantait,* ce qu'on dit ou fait ne sert de rien.
— ALLUS. HIST. ***Ils chantent, ils payeront,*** V. PAYER.
— ALLUS. LITTÉR. ***Vous chantiez! j'en suis fort aise.*** | ***Eh bien! dansez maintenant,*** réponse ironique et égoïste de la fourmi à la cigale, chez La Fontaine (*Fables*, I, 1). On en use pour reprocher à quelqu'un son imprévoyance. ‖ ***Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle!,*** V. BRÛLER.
— Arg. Faire des aveux : *Nous sommes vendus, quelqu'un a chanté.*
— Hérald. *Armes qui chantent,* s'est dit pour ARMES PARLANTES.
— Jeux. Au whist, appeler quand on a deux honneurs.
— Liturg. et Pharm. *Pain à chanter,* feuille de pain azyme, dont on fait les hosties et les cachets pharmaceutiques. (En termes liturgiques, cette locution est une ellipse pour *pain à chanter la messe.*)
— Mus. Exécuter le chant, la partie chantante d'un morceau de musique (se dit par opposition à *accompagner*) : *La basse seule chante dans ce morceau.* ‖ Imiter la voix humaine dans l'exécution instrumentale. ‖ *Etre chantant,* être d'une mélodie facile et bien marquée.
◆ V. tr. Exécuter en chantant : *Au théâtre, ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante* (Beaumarchais). ‖ Célébrer, louer par des chants poétiques : *Chanter les exploits, la gloire, la vertu de quelqu'un. Je chante les combats, et cet homme pieux* [...] (Boileau). ‖ *Fam.* Conter, dire, en parlant de choses ridicules ou présumées telles : *A la fin, c'est assommant! cria Berthe. Qu'as-tu? Que me chantes-tu là?* (Zola).
— LOC. FAM. *Chanter victoire,* proclamer partout un succès. ‖ *Chanter pouilles à quelqu'un,* V. POUILLES.

CHANTEREAU-LEFÈVRE (Louis), juriste et publiciste français (Paris 1588 - *id.* 1658). Intendant des duchés de Lorraine et de Bar, sous l'occupation française, il fut employé par Richelieu pour gagner l'opinion publique à sa politique. Dans ses *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine,* avec une *Carte de l'ancien royaume d'Austrasie, le vrai et primitif héritage de la couronne de France* (1642), il réclame, pour la France, les limites naturelles de la Gaule, auxquelles, d'après lui, sont liées la prospérité de la France et la paix de l'Europe.

CHANTEREINE (Nicolas), dit aussi Nicolas **Chanterène, Chatranais** ou **Chatranez, maître Nicolas l'Imagier,** sculpteur français établi au Portugal entre 1516 et 1537. Il a dirigé les travaux du portail principal du monastère de Belem, où les statues du roi Manuel et de la reine Maria agenouillés, avec leurs saints patrons respectifs, sont de sa main. Mais c'est à Coimbra qu'il a laissé ses œuvres les plus importantes : la chaire, les gisants d'Alphonse Ier *Henriquez,* et celui de Sanche Ier (église Sainte-Croix). Il a exécuté aussi de nombreuses œuvres à Evora. On le considère comme l'un des promoteurs de l'esprit de la Renaissance dans l'art portugais.

CHANTERELLE n. f. (du gr. *kantharos,* coupe). Champignon comestible aux lamelles décurrentes, fréquent dans les bois.
— ENCYCL. La *chanterelle,* ou *girole,* est caractérisée par son chapeau en entonnoir, jaune d'œuf, à la face inférieure garnie de plis qui descendent le long du pied; sa chair ferme, d'odeur et de saveur agréables, en fait un comestible estimé. La *chanterelle cendrée,* moins commune, est également comestible. On appelle *fausse chanterelle* un clitocybe orangé qui, malgré sa mauvaise réputation, est un bon comestible.

CHANTERELLE n. f. (de *chanter*). Mus. La corde la plus aiguë d'un instrument à cordes et à manche.
— LOC. FAM. *Appuyer sur la chanterelle,* insister vivement sur un point sensible. ‖ *Ne haussez pas tant la chanterelle, je vous ferai baisser la chanterelle* (vieilli), ne le prenez pas sur un pareil ton, je saurai vous rabattre le caquet.
— Chapell. Pièce de l'arçon, outil des chapeliers (vieilli).
— Chass. Appeau servant à appeler des oiseaux en imitant leur chant, afin de les faire tomber dans des pièges. ‖ Oiseau femelle qui sert à attirer les mâles par son chant. (La loi interdit l'emploi de la chanterelle.)

CHANTERIE n. f. V. CHANTRERIE.

CHANTERILLE ou **CHANTARILLE** n. f. Bobine du tireur d'or.

CHANTERIOT n. m. Nom des enfants de chœur, dans certaines régions d'Ile-de-France.

CHANTEUR, EUSE n. Personne qui chante, qui est habile à chanter, ou qui fait métier de chanter : *Une chanteuse des rues. Les chanteurs de l'Opéra.* ‖ *Forte chanteuse,* cantatrice d'opéra, presque toujours un soprano, à la voix puissante et étendue. ‖ *Chanteur de charme,* chanteur spécialisé dans les chansons douces et sentimentales. ‖ *Chanteuse légère,* cantatrice qui est chargée des rôles demandant de la virtuosité. ‖ *Chanteur d'orchestre,* chanteur d'airs dansés. ‖ *Chanteuse réaliste,* chanteuse qui interprète des chansons ayant plus particulièrement trait aux drames de la vie. ‖ *Chanteur de rythme,* chanteur de jazz. ‖ *Chanteur à voix,* ténor, baryton, basse. ‖ *Première, deuxième chanteuse,* emplois particuliers du théâtre. ‖ *Fam. Maître chanteur,* ou, anc., *chanteur,* celui qui pratique le chantage.
— Littér. allem. *Maîtres chanteurs,* V. MAÎTRE.
◆ Adj. Qui chante; qui est doué de la faculté de chanter : *Les oiseaux chanteurs.*
— ***Chanteurs*** n. m. pl. Ancienne division de l'ordre des passereaux, correspondant sensiblement aux acromyodés* ou oscines des classifications modernes.

CHANTHABURI, v. de la Thaïlande, ch.-l. de prov., sur le fleuve *Chanthaburi,* près de

CHANTELOUP, la pagode

Nicolas CHANTEREINE
chaire à Coimbra

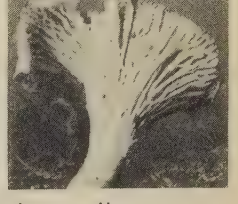
chanterelles

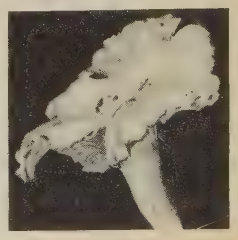

Phot. Giraudon, Viollet, Moreau, Larousse.

son embouchure dans le golfe du Siam; 6 700 hab. Centre commercial.

CHANTIER n. m. (lat. *cantherius*, cheval hongre, puis pièce de support). Endroit où sont entassés ou travaillés des matériaux de construction. || Entrepôt de bois, de charbon, etc. || Maison, édifice en construction. || Lieu de construction pour les navires. || Cale, pierre ou morceau de bois placé sous un objet que l'on veut travailler, et qui lui donne l'inclinaison et la fixité nécessaires. || *Fig. Sur le chantier, en chantier*, en voie de se faire : *Mettre un ouvrage en chantier.* || *Fam.* Lieu en désordre.

— Agric. Dans le bassin de la Loire et de ses affluents, portion du sol qui se trouve comprise entre la rive du fleuve et le pied des digues.

— Constr. Table de pierre sur laquelle on pose le marbre pour le travailler. || Ensemble de petits murs parallèles servant d'assise à une pierre plate.

— Mar. *Chantier d'embarcation*, support vertical en bois, façonné pour recevoir une partie de la quille et de la carène d'une embarcation que l'on hisse sur le pont : *Il faut deux chantiers par embarcation.* || *Navire sur chantier* ou *sur les chantiers*, navire en construction. (On dit aussi SUR CALE.)

— Min. Toute place de travail qui se déplace progressivement par l'exécution même du travail. (On distingue ainsi les *chantiers d'exploitation*, qui peuvent se subdiviser en *chantier d'abattage* et en *chantier de remblayage* ou de *foudroyage*; les *chantiers d'avancement de galerie*; les *chantiers de boisage* ou de *réparation de galerie*, etc.)

— Ostréicult. Levée de terre sur laquelle les amareyeurs circulent dans les parcs à huîtres.

— Technol. Ensemble de pièces de bois sur lesquelles on pose horizontalement des tonneaux dans les celliers et les caves.

— Verr. Ensemble de solives garnies d'étoffe sur lesquelles on dépose les glaces coulées et parées.

Chantiers du cardinal, nom donné à une campagne de construction d'églises nouvelles entreprise en 1931 par le cardinal Verdier, archevêque de Paris. Cent chantiers furent ouverts à la fois; ils étaient généralement situés dans la proche banlieue (Sainte-Jeanne-d'Arc, à Gennevilliers; Saint-Yves-des-Quatre-Routes, à La Courneuve) ou à la périphérie de la capitale (Saint-Antoine-de-Padoue, Sainte-Jeanne-de-Chantal).

Chantiers du cardinal église Sainte-Jeanne-d'Arc à Gennevilliers (Seine)

Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) [COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DES], firme désignée sous cette raison sociale depuis le 15 juin 1955 et qui tire son origine de la Société anonyme des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire. Elle a été fondée en 1900 pour reprendre l'exploitation du chantier de constructions navales de Penhoët, créé en 1861 par la Compagnie générale transatlantique. Spécialisée dans la construction des navires de très forts tonnages, la Société lance, entre les deux guerres mondiales, les plus grosses unités de notre marine marchande, notamment le transatlantique géant *Normandie*, de 83 000 tonnes. En 1954, elle fusionne avec les Ateliers et chantiers de la Loire pour former deux nouvelles sociétés d'exploitation : la *Société des chantiers de l'Atlantique* (*Penhoët-Loire*) et la *Société des chantiers réunis Loire-Normandie*, qui assurent, avec leurs 11 000 ouvriers, plus de 50 p. 100 des constructions navales françaises. Ces deux nouvelles sociétés sont contrôlées, respectivement à 62 et 38 p. 100, par l'actuelle *Compagnie industrielle et financière des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire* (*Penhoët*), qui succède, en 1955, sous la forme de société de gestion, à l'ancienne Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire.

La Compagnie industrielle et financière, qui s'intéresse, par l'intermédiaire des Chantiers de l'Atlantique, à l'application de l'énergie nucléaire à la propulsion des navires, possède également des participations dans de nombreuses affaires, notamment la Société nationale de constructions aéronautiques de l'Ouest, la Société des ateliers d'aviation Louis Breguet, la Société industrielle générale de mécanique appliquée, la Société d'études et de travaux navals et aéronautiques, la Société générale de constructions mécaniques, etc.

Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët)

CHANTIGNOLE ou **CHANTIGNOLLE** n. f. (de *chant*, côté). Petite pièce de bois taillée en biseau, supportant une panne ou une traverse de charpente et fixée sur l'arbalétrier. (On dit aussi, mais à tort, ÉCHANTIGNOLLE.) || Sorte de brique qui a la moitié moins d'épaisseur que la brique commune, tout en ayant sa longueur et sa largeur : *Les chantignoles servent à paver les chambres, les âtres et les contre-murs des cheminées.*

château de CHANTILLY

CHANTILLY, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), sur la Nonette, en lisière de la *forêt de Chantilly*; 7 065 hab. (6 983 aggl.) [*Cantiliens*]. Château (v. art. suiv.). Champ de courses (v. art. spécial). C'est aussi un centre industriel : porcelaines; pellicules photographiques; chaudronnerie et tôlerie; mécanique de précision. Patrie du connétable Henri Ier de Montmorency, du maréchal Henri II de Montmorency et du duc d'Enghien. (→ Biblio.)

Chantilly (CHÂTEAU ET MUSÉE DE), château reconstruit par le connétable Anne de Montmorency de 1527 à 1532 environ, sur l'emplacement du château d'Orgemont, passé en 1484 à Guillaume de Montmorency, père du connétable. L'architecte du grand château (qui n'existe plus dans son état ancien) fut probablement Pierre Ier Chambiges. Jean Bullant édifia le petit château, qui subsiste.

Le château, séquestré après l'exécution du dernier Montmorency (1632), qui y avait accueilli le poète Théophile de Viau, fut rendu par Anne d'Autriche, en 1643, à la mère du Grand Condé. Celui-ci y fit entreprendre des travaux considérables par Le Nôtre, Gitard, La Quintinie, Mansart. Entre 1720 et 1789, le château se transforma avec le duc de Bourbon. Il s'y créa une manufacture de porcelaine; on y fabriqua des toiles peintes, des vernis de la Chine. Jean Aubert construisit les célèbres écuries (1735) : leur façade, leur grande porte sculptée, le dôme qui domine le pavillon central en font un des plus beaux monuments, bien conservé, de l'architecture civile du XVIIIe s. Sous la Révolution, le château fut dévasté.

En 1840, le duc d'Aumale, héritier du dernier Condé (mort en 1830), entreprit de rétablir l'ancienne splendeur de Chantilly. Cette œuvre de résurrection, interrompue par le second Empire, fut reprise de 1876 à 1882 sous la direction de l'architecte Daumet. Par testament en 1884, puis par donation en 1886, le duc remit à l'Institut de France le domaine et les inestimables collections qu'il avait réunies et qui portent le nom de MUSÉE CONDÉ. Ce musée comporte plus de cinq cents tableaux de premier plan, des écoles italienne (le Pérugin, Véronèse, Raphaël, Titien) et française (Clouet, Ph. de Champaigne, Poussin, Largillière, Watteau, Lancret, Nattier, Gros, Ingres [*la Stratonice*], Delacroix, Corot), ainsi que de très nombreuses miniatures, dont *les Très Riches Heures du duc de Berry* et *les Heures d'Etienne Chevalier* de Fouquet, des dessins, aquarelles, gravures, sculptures (bas-reliefs de Jean Goujon, bronzes, céramiques, émaux, monnaies, médailles) et une riche bibliothèque réunissant manuscrits, estampes et ouvrages rares.

L'une des gloires du musée Condé est sa collection de portraits (XVIe s.), acquise en 1876 du duc de Sutherland, qui la tenait d'Alexandre Lenoir*; elle comprend 75 peintures, ainsi que 142 dessins, dont une grande partie est de la main des Clouet. (→ Biblio.)

Chantilly (CONFÉRENCES DE). Le grand quartier général français a été établi à Chantilly du 1er octobre 1914 au début de janvier 1917. Il y fut tenu d'importantes conférences, notamment les 6 juillet et 5 décembre 1915 et

Phot. Larousse, Cie aérienne française, Lapie.

les 15 et 16 novembre 1916, où furent mis au point et coordonnés les plans d'opérations des armées alliées. (V. GUERRE *mondiale* [*Première*].)

Chantilly (DENTELLE DE), dentelle (dite quelquefois *dentelle de Caen* ou *de Bayeux*, parce qu'elle est maintenant fabriquée dans ces villes) qui s'exécute aux fuseaux, *en noir* avec une soie grenadine, *en blanc* avec un fil de lin blanc. Dentelle brillante, à fond composé de mailles hexagonales ; l'ornementation présente des fleurs, des feuillages, des oiseaux, des papillons, etc. Utilisée en application (bas, éventails, mantilles), la dentelle de Chantilly blanche est plus légère que la noire; elle était aussi employée dans la confection des robes, volants, voiles, etc.
C'est au XVIIIe s. que Chantilly devint le centre de ralliement des dentellières répandues dans l'Ile-de-France et se créa une réputation très grande, surtout quand il appliqua son industrie à la production des dentelles noires. Les anciennes dentelles de Chantilly, blanches ou noires, reproduisent les dessins à vases et corbeilles fleuris si fréquents dans la céramique de la même ville, à cette même époque ; la matière employée est une soie appelée grenadine d'Alès : le réseau primitif est un losange traversé de haut en bas par un fil ; il se fait dans les ajourés de ses fleurs ou de ses ornements un fréquent emploi de l'ancien réseau du point de Paris, mais Chantilly a résisté moins encore que les autres fabriques à l'envahissement de la maille hexagonale, forme Alençon, qui est presque la seule employée dans toutes les dentelles noires. Après avoir été longtemps la fortune de Chantilly et de toute la contrée jusque vers Gisors, cette fabrication a disparu des environs de Paris et s'est transportée en Normandie, autour de Caen et de Bayeux, où elle a pris, au XIXe s., une extension considérable.

Chantilly (FORÊT DE), massif forestier de l'Ile-de-France (Oise et Seine-et-Oise), au S. de Chantilly et de la vallée de la Nonette, à l'O. de la forêt d'Ermenonville ; 7 185 ha. La forêt de Chantilly proprement dite s'étend sur 2 100 ha et le parc de Chantilly sur 650 ha. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, et divers feuillus et résineux. Offrant de jolis points de vue et des sites pittoresques, cette forêt est fréquentée par d'innombrables promeneurs. Elle renferme, au fond d'un charmant vallon, les étangs de Commelle, à l'extrémité desquels s'élève le château de « la Reine Blanche », bâti en 1826 pour le duc de Bourbon, sur l'emplacement d'un château qu'avait élevé en cet endroit, au XIVe s., la reine Blanche de Navarre. Les chasses à courre de la forêt de Chantilly sont particulièrement suivies.

Chantilly (HIPPODROME DE), champ de courses, situé à Chantilly. En 1833, le comité de la Société d'encouragement, patronné par l'héritier de la couronne de France, recherchait un hippodrome pour remplacer les allées du bois de Boulogne et le poussiéreux champ de courses du Champ-de-Mars. Dès mai 1834, on courait pour la première fois, devant 30 000 Français venus en diligence à Chantilly, emplacement fortuitement découvert à l'occasion d'une chasse à courre. Sous l'impulsion du duc de Morny, Chantilly, comme hippodrome et comme centre d'entraînement, devint le berceau du sport hippique français. Si l'on n'y court plus maintenant que quelques réunions, ce sont du moins les plus purement classiques : le prix de Diane, qui correspond aux Oaks et se court sur 2 100 m seulement, et le prix du Jockey-Club, sur 2 400 m, qui est la réplique du Derby d'Epsom.
Le terrain est souple, les pistes herbées. La piste ovale a 3 200 m de tour, la piste droite, qui emprunte un côté de la piste ovale, a 1 400 m. On court à main droite, et l'arrivée se fait sur une montée assez accentuée. Le centre d'entraînement de Chantilly a pour principales pistes la route des Lions, le terrain de 42 ha des Aigles, qui comporte une piste circulaire de 2 500 m et une droite de 1 600 m, toutes les deux en herbe.

Chantilly (PORCELAINE DE). On a fabriqué à Chantilly, jusque vers 1704, une porcelaine tendre, devenue rare et recherchée, puis de la porcelaine dure. Fondée par lettres patentes de Louis XV en 1735, avant la manufacture de Vincennes (1740), qui devait devenir (1756) la manufacture royale, puis nationale, de Sèvres, Chantilly poursuivit, dès ses débuts, l'imitation, sur des formes européennes, du décor japonais, et particulièrement des porcelaines d'Imari (seconde moitié du XVIIe s.). Les pièces de Chantilly sont des cache-pots, des pots à lait, des bols et des tasses, des salières, etc., au décor gai, vert, rouge, bleu. La marque est un cor, tracé le plus souvent en rouge brique. Cette fabrication a pris fin en 1870.

CHANTILLY n. f. V. CRÈME.

CHANTONAY (Thomas PERRENOT, comte DE CANTECROIX, seigneur DE), diplomate espagnol (Besançon 1521 - *id.* 1571). Il était le deuxième fils du chancelier de Granvelle. Envoyé en 1560 en qualité d'ambassadeur près la cour de France, avec la mission secrète d'observer les factions et de poser son souverain comme protecteur des catholiques, il entra dans les intrigues des Guises et lutta même contre Catherine de Médicis. Il fut, en outre, de 1565 à 1571, ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien II.

CHAN-TONG, prov. de la Chine orientale, située en bordure de la mer de Chine ; 140 000 km² ; 48 877 000 hab. Capit. *Tsi-nan.* (*Chan-tong* signifie « à l'est des monts », c'est-à-dire à l'E. du sommet sacré du *T'ai-chan*, qui s'élève à la lisière O. de la province.)
Le Chan-tong est une péninsule rocheuse et montagneuse aux rivages découpés. Mais l'altitude moyenne est assez basse et le relief peu accentué, ce qui permet une grande extension des terrasses artificielles sur les versants. Une dépression centrale, qui s'ouvre sur la large baie de Kiao-tchéou, coupe la péninsule du N. au S. : c'est la région la plus peuplée et la plus active (blé, soja, kaoliang [sorgho], patates, tabac). Sur la côte, le climat plus doux permet l'arboriculture (poiriers, pêchers, vigne). Enfin, la frange occidentale de la province est une partie de la grande plaine de la Chine du Nord, construite par les alluvions du bas Houang-ho (céréales, coton, arachides). Les paysans de la province, longtemps très misérables, s'expatriaient en grand nombre, surtout vers les trois provinces du Nord-Est.
Le Chan-tong est riche en charbon (charbons gras, anthracite, charbon à coke) [Tseu-po], en métaux non ferreux et en minerai de fer à haute teneur (55 p. 100) à l'O. de la péninsule. C'est ce qui avait incité les Occidentaux à établir à la fin du XIXe s., sous des formes diverses, leur contrôle sur les ports et les voies ferrées de la province : l'Allemagne à Ts'ing-tao et sur la ligne de Ts'ing-tao à Tsinan, l'Angleterre à Wei-hai-wei, tandis que Yen-t'ai (alors nommé Tche-fou) était déclaré « port ouvert ».

CHANTONNAY, ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans la *plaine de Chantonnay* ; 4 014 hab. (2 124 aggl.) [*Chantonnaisiens*]. Eglise du XIVe s. Château. Filature d'angora. Chaussures. Victoire des Vendéens de d'Elbée sur les républicains (5 sept. 1793). — La *plaine de Chantonnay*, située dans le sud du Bocage vendéen, correspond à une longue lanière de terres jurassiques qu'accompagne un affleurement de terrains carbonifères. Anc. mines de houille.

CHANTONNÉ, E adj. Se dit d'un papier défectueux, présentant au toucher des callosités et des creux ou crispures.

CHANTONNEMENT n. m. Action de chantonner : *Ces chantonnements des faux amateurs de musique qui éprouvent le besoin de fredonner un air qu'ils aiment* (Proust).

CHANTONNER v. intr. et tr. Chanter à mi-voix ; fredonner : *Je chantonnai en marquant la mesure d'un mouvement de ma main* (A. France).

CHANTOUNG n. m. (de *Chan-tong*, prov. de Chine). Tissu de soie d'origine chinoise.

CHANTOURNÉ n. m. Pièce de bois découpée suivant des surfaces gauches.
— ENCYCL. Archéol. Le mot est du début du XVIIe s., mais c'est surtout à la fin de ce siècle et dans la première moitié du XVIIIe que l'on chantourna jusqu'à l'outrance. Cet usage immodéré de courbes alternativement rentrantes et sortantes est un des caractères principaux du style rocaille. C'est sur lui que certains historiens de l'art se sont appuyés pour établir un parallèle entre le rocaille et le gothique flamboyant, qui se distingue de la même façon par l'abondance des courbes et des contre-courbes. On désigne, au XVIIIe s., sous le nom de *chantourné*, la pièce de chevet du lit qui s'élevait contre la muraille, et parfois aussi la housse d'étoffe qui habillait ce dossier.

CHANTOURNEMENT n. m. Action de chantourner, de découper le bois ou d'autres matières selon des lignes courbes. ‖ Profil, contour d'une pièce de bois chantournée.
— ENCYCL. Le *chantournement* intéresse les fabricants de meubles et de sièges, mais aussi les menuisiers et les fabricants d'articles divers, tels que cintres de porte-manteaux, abattants de W.-C., etc. Il est réalisé à la scie* à ruban d'atelier, et exige une grande habileté. L'opération est facilitée par la possibilité de faire varier l'inclinaison de la table de la scie, et aussi par l'utilisation de cales. En cas de chantournement d'évidements, on utilise la scie sauteuse. Manuellement, le chantournement est effectué avec une scie spéciale se tenant à deux mains, à lame orientable, comme une scie à refendre, mais très étroite, ou par une scie égoïne dite *à guichet*. (V. SCIE.)

CHANTOURNER v. tr. (de *chant*, côté, et *tourner*). Découper une pièce de bois suivant des surfaces gauches.

CHANTRAINE, comm. des Vosges (arrond. d'Epinal), près d'Epinal ; 2 195 hab. (1 990 aggl.).

CHANTRAINE (Pierre), professeur et helléniste français (Lille 1899). Directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et professeur à la Sorbonne. Ses travaux sont tous consacrés à la philologie et à la grammaire

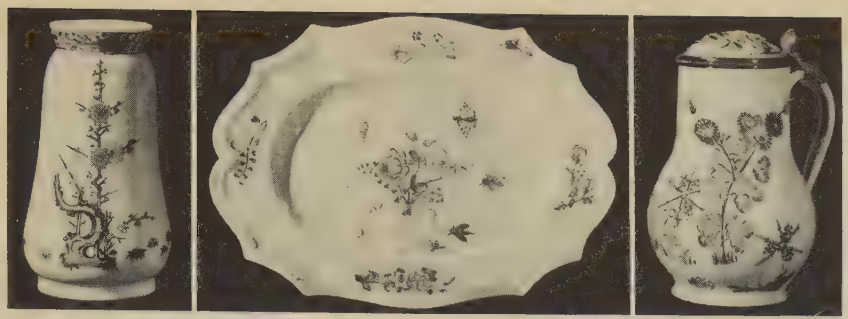

porcelaine de **Chantilly** vase et pot à décor japonais *au centre*, plat du XVIIIe s. *musée de Chantilly*

dentelle de **Chantilly**

D'azur au cor de chasse d'or, au chef de gueules semé de six tilleuls d'argent.

hippodrome de **Chantilly**

général CHANZY

chanvre

du grec ancien : *Histoire du parfait grec* (1927), *la Formation des noms en grec* (1932), *Grammaire homérique* (1942), *Morphologie historique du grec* (1947), *Syntaxe homérique* (1953). Il a donné une édition de *l'Inde* d'Arrien et de *l'Economique* de Xénophon ; il a collaboré à une édition de *l'Iliade* et à la refonte du *Dictionnaire grec-français* de A. Bailly. (Acad. des inscr. et belles-lettres, 1953.)

CHANTRE n. m. (lat. *cantor*, chanteur). Celui qui chante au lutrin d'une église : *Les chantres de Notre-Dame.* ‖ *Fam. Ronfler comme un chantre*, ronfler très fort. ‖ Dans les temples protestants, celui qui entonnait les psaumes et soutenait le chant.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Poét.* Celui qui célèbre en vers un héros ; poète : *Sans parler des chantres sacrés, toujours inspirés par des malheurs passés ou futurs* (Hugo).
— Liturg. *Grand chantre*, ou simplement *chantre*, dignitaire maître du chœur, qui préside au chant dans les églises cathédrales ou collégiales, etc.
◆ N. f. Dignitaire de certains couvents de femmes, chargée de la direction du chant : *La chantre dira tout haut ce qui regarde l'office du lendemain* (Richelet).
— ENCYCL. A l'origine, le *chantre d'église* est un soliste (*psalmista*) qui exécute des répons. Chef d'un groupe (*primicerius scholae*), il sera aidé par trois autres chantres, dont le *secundicerius* (ou *succentor*) et l'archiparaphoniste, chef des paraphonistes, sous-diacres et enfants : depuis saint Grégoire, les premiers remplacent les diacres pour le graduel ; les seconds pourront chanter l'alléluia. C'est l'origine première des chantres chapiers, des chapelles ou maîtrises.

CHANTRE (Ernest), savant français (Lyon 1843 - Ecully, Rhône, 1924). Il s'est occupé d'études géologiques, préhistoriques et archéologiques. Attaché au Muséum et chargé d'un cours d'ethnologie à la faculté des lettres de Lyon, il a rempli diverses missions en Orient et publié notamment : *Etudes paléoethnologiques* (1867-1880), *Etudes paléontologiques* (1873-1879), *Recherches anthropologiques dans le Caucase* (1885-1887), *Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale, mission en Cappadoce 1893-1894* (1898), *l'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône* (1901), *Recherches anthropologiques dans l'Afrique orientale* (1904).

CHANTRERIE ou **CHANTERIE** n. f. Ecole de chant d'église, maîtrise. ‖ Chapelle dont le revenu servait à l'entretien d'un prêtre chargé de chanter chaque jour une messe pour le repos de l'âme des fondateurs. (V. FILLEUL.)

CHANTREY (sir Francis LEGATT), sculpteur anglais (Norton, près de Sheffield, 1781 - Londres 1841). Il est l'auteur d'une série de grands portraits en forme de statues, corrects et froids : *Sir J. Banks, George Canning, William Pitt, George IV, Mrs. Siddons* (Westminster), et d'un *Wellington* équestre. Son buste de *Walter Scott* (National Gallery) a été reproduit à des milliers d'exemplaires.

CHANU, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le Bocage normand ; 1 131 hab. (460 aggl.). Ferronnerie. Confection.

CHANUT (Pierre), diplomate français (Riom 1601 - Livry, près de Melun, 1667). Ambassadeur de France en Suède (1645-1649), ministre à Lübeck (1650-1653), de nouveau ambassadeur en Suède (1653), puis en Hollande (1653-1655), ce fut l'un des meilleurs diplomates de la minorité de Louis XIV. Ses *Mémoires et négociations* (1645-1655) ont été publiés en 1676 (3 vol.).

CHANUTE (Octave), ingénieur français, naturalisé américain (Paris 1832 - Chicago 1910). Ingénieur des chemins de fer, il fut intéressé, vers la fin de sa carrière, par les expériences (vols planés) de Lilienthal, et contribua largement au développement de l'aviation. Il construisit et fit expérimenter divers modèles d'appareils, que les travaux de Louis Mouillard lui permirent de perfectionner. Il aida grandement les frères Wright à leurs débuts, les faisant profiter de ce qu'il avait appris par lui-même ou de ce que Mouillard lui avait révélé.

CHANVRE n. m. (lat. *cannabis*). Plante textile dont le produit est moins fin que celui du lin. ‖ Matière textile fournie par le chanvre : *Toile de chanvre.* ‖ *Chanvre sauvage*, nom usuel du galeopsis. ‖ *Chanvre d'eau*, nom usuel du lycopus et du bidens tripartite. ‖ *Chanvre de Manille*, V. ABACA. ‖ *Cravate de chanvre*, V. CRAVATE.
— REM. Le mot a été parfois au féminin au XVIIe s. : *La chanvre étant tout à fait crue* (La Fontaine).
— Pêch. *Graine de chanvre*, chènevis utilisé pour la pêche des poissons blancs, en particulier pour la pêche des gardons*.
— ENCYCL. Le *chanvre* est une plante à fleurs dioïques. Les fleurs mâles sont disposées en grappes, les femelles réunies en épi à une seule bractée. Le fruit (*chènevis*) est un akène, dont la graine sans albumen renferme un embryon charnu. Les pieds mâles sont plus grêles, moins élevés que les pieds femelles. La tige acquiert une hauteur d'autant plus grande qu'on va vers le sud : de 1,50 m dans le Nord, elle atteint 4 m en Italie. La plante est cultivée pour ses fibres depuis la plus haute antiquité.
Les principales variétés cultivées sont : le chanvre commun, le chanvre du Piémont, le chanvre d'Anjou, le chanvre indien ou kif, dont les inflorescences servent à la préparation du stupéfiant appelé *hachisch*. Il existe également depuis peu une variété de chanvre monoïque originaire d'Allemagne. La production mondiale de chanvre, dont l'usage a beaucoup diminué depuis le XIXe s., est presque entièrement le fait de l'U. R. S. S., de l'Inde et de l'Italie. Les autres producteurs notables sont la Yougoslavie, la Roumanie, la Corée et la Chine. (V. carte TEXTILES.)
Le chanvre exige une terre profonde, fraîche, bien préparée, fumée fortement. Semis à la volée en avril ou mai (80 à 100 kg de graines à l'hectare), suivi d'un hersage ou d'un roulage. La plante germe après une douzaine de jours ; elle demande peu de soins d'entretien, parfois un sarclage. En petite culture, la récolte se pratique en deux fois : on arrache d'abord les pieds mâles vers la fin de juillet, puis les pieds femelles vingt ou vingt-cinq jours après. On lie les tiges en bottes qu'on fait sécher en les dressant sur le sol.
Après récolte, les tiges doivent subir les opérations du *rouissage* et du *teillage*, analogues en principe à celles qui sont pratiquées sur le lin, de manière à isoler les filaments fibreux se trouvant sur la zone libérienne des tiges, désignés sous le nom de *filasse*. La filasse du chanvre, moins fine que celle du lin, a une couleur allant du jaune clair au jaune foncé ou au jaune-vert. Examinées au microscope, les fibres élémentaires de chanvre se présentent en coupe sous la forme de cellules polygonales très irrégulières, à angles arrondis, avec un canal central important, mais plus ou moins aplati. Elles présentent un début de lignification. La filasse des chanvres les plus fins est utilisée en filature, et les fils obtenus servent au tissage d'articles variés : torchons, toiles de ménage, toiles à voile, bâches, prélarts, etc. Les variétés plus courantes sont utilisées en corderie, qui est le domaine le plus important des applications du chanvre. (→ Biblio.)

CHANVREUX adj. m. Se dit d'un bois donnant au sciage des surfaces grossièrement fibreuses : *Le bois de certains peupliers est chanvreux.*

CHANVRIER, ÈRE n. Personne qui cultive le chanvre, ou qui prépare le chanvre récolté.

Octave CHANUTE et son planeur

◆ Adj. Relatif au chanvre : *L'industrie chanvrière.*

CHANY n. m. Variété de cépage cultivé dans l'Isère : *Chany noir. Chany blanc.*

CHANZY, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Sidi-Bel-Abbès), sur la bordure méridionale de la plaine de Sidi-Bel-Abbès ; 4 471 hab. (1 146 aggl., 607 non-musulmans).

CHANZY (Antoine Alfred Eugène), général français (Nouart, Ardennes, 1823 - Châlons-sur-Marne 1883). A sa sortie de Saint-Cyr, il sert dans les zouaves jusqu'en 1870 en Algérie, où il se distingue, notamment comme chef du bureau arabe de Tlemcen, et ne quitte l'Afrique que pour prendre part aux campagnes d'Italie et de Syrie. Général en 1868, il est mis par Gambetta, en 1870, à la tête du 16e corps, puis de la IIe armée de la Loire*. Actif et énergique, il tient tête aux Allemands à Vendôme et au Mans. Elu député des Ardennes en 1871, il vote contre la paix. Gouverneur de l'Algérie en 1873, il recueille, sans être candidat à la présidence de la République, quelques voix en 1879, et devient ensuite ambassadeur en Russie.

CHAO-HING, v. de Chine (Tchö-kiang), au S.-E. de Hang-tcheou ; 130 000 hab. Culture et commerce de la soie et du coton. La ville est connue par sa spécialité de « vin de riz ».

CHAOMANCIE [ka] n. f. (du gr. *khaos* avec le sens d'immensité de l'espace, de l'air, et *manteia*, divination). Divination que les alchimistes pratiquaient au moyen d'observations faites sur l'air.

CHAONIE, en gr. **Khaonia**. Géogr. anc. Région de l'Epire, baignée par la mer Ionienne en face de l'île de Corcyre. Peuplée par des Illyriens ou des Proto-Hellènes, qui émigrèrent en partie en Lucanie.

CHAO PHRAYA. V. MÉNAM.

CHAOS [kao] n. m. (lat. *chaos ;* du gr. *khaos*, abîme). Confusion générale des éléments de la matière, avant la formation du monde. ‖ *Par anal.* Grand désordre, trouble complet : *Nous déménageons, je suis dans le chaos* (Sévigné). *Noir chaos de coursiers, d'hommes, d'armes heurtées* (Hugo). *A travers le chaos des vivantes cités* (Baudelaire). ‖ *Fig.* Confusion, obscurité : *Tire de ce chaos d'objections* [...] *la conclusion que tu voudras* (Fromentin).
— Géomorphol. *Chaos de blocs*, amas de gros blocs entassés à la surface du sol.
— ENCYCL. Géomorphol. Les *chaos de blocs* sont particulièrement fréquents dans les roches cristallines et les grès ; ils ont plusieurs origines : ce sont des résidus dégagés des formations d'altération meubles qui les entouraient ou des éléments grossiers de coulées de solifluxion périglaciaires lavés de leur matrice. Ces deux origines peuvent se combiner, comme dans les célèbres chaos du Sidobre (Montagne Noire), dont le matériel, résidu d'altération, a été ensuite transporté sur les pentes par solifluxion.

CHAOS, en gr. **Khaos.** Myth. gr. Le Vide préexistant à la création, tout entier en puissance, qui jouera le rôle de matrice du monde. Comme il est inorganisé, l'esprit humain ne peut le décrire. A côté de lui coexistent Nyx et Erèbe, qui, en se séparant du Chaos, feront surgir Ouranos, le ciel, et Gaia, la terre.

CHAOSIDÉS [kao] n. m. pl. Zool. Famille de protozoaires rhizopodes renfermant des amibes de grande taille, notamment l'*amibe protée*.

CHAOTIQUE [kao] adj. Qui tient du chaos : *Une matière chaotique.* ‖ *Fig.* Livré au désordre, à la confusion : *Style chaotique. Les nouvelles de l'avance nous parvenaient par des rumeurs inextricables, chaotiques* (A. Arnoux).

CHAOUABTI n. m. Archéol. égypt. V. RÉPONDANT.

CHAOUCH n. m. Grade de sergent dans l'armée turque. ‖ Nom porté par les huissiers des légations et consulats de France au Moyen-Orient. ‖ Nom donné aux appariteurs de la justice en Algérie.

CHAOUCH n. m. Cépage oriental, donnant des grappes énormes et que l'on cultive surtout comme raisin de table.

CHAOUEN, ou **CHAOUN,** ou **XAUEN,** ou **CHECHAOUENE,** v. du Maroc septentrional, dans le Rif ; 12 400 hab. (1 700 non-

musulmans). Située dans un bassin verdoyant, au contact de la sierra calcaire et des âpres montagnes de la nappe rifaine, c'est un centre commercial et artisanal. Cette ville religieuse a été fondée par les chérifs en 1471 au cours de leurs luttes contre les Portugais ; les Andalous chassés d'Espagne s'y sont réfugiés au XVIIe s.

CHAOUÏA n. m. (ar. *châwiya*). Linguist. Parler berbère des Chaouïas.

CHAOUÏA (la), région du Maroc occidental, comprise entre l'Atlantique à l'O., l'Oum er-Rebia au S., et le plateau des Zaer au N.-E. ; elle s'étend, dans l'intérieur, sur les plateaux calcaires du S. de la Meseta.

● Au S.-E. s'étend la *Haute Chaouïa*, appelée aussi « plateaux des Phosphates », où les *Chaouïas*, encore peu sédentarisés, promènent leurs tentes et leurs troupeaux de moutons, et cultivent un peu d'orge. Settat, Oued-Zem et Boujad sont de gros souks à céréales et à moutons ; les gisements de phosphates ont donné naissance au centre d'exploitation de Khouribga. Ce secteur est limité au N.-O. par un escarpement, la falaise de Settat.

● La *Basse Chaouïa* est constituée par le socle ancien pénéplané de la « meseta », recouvert de sédiments récents, d'où émergent de petits massifs résiduels, les *Skhour*. La côte, inhospitalière, est bordée par les collines sableuses du Sahel, auxquelles succède, vers l'intérieur, l'Outa, plaine littorale aux sols généralement fertiles. La sédentarisation des populations de cette région est relativement récente, et les Chaouïas, anciens pasteurs, sont devenus cultivateurs de céréales. Dans l'arrière-pays de Casablanca et de Fédala, la colonisation agricole a connu un très grand et ancien développement ; les exploitations maraîchères du littoral font place vers l'intérieur aux grandes exploitations céréalières. La densité de peuplement de ce secteur est très forte (de 60 à 100 hab. au km²).

CHAOUÏA(S), population de l'Aurès, en Algérie. D'origine berbère, ce sont des semi-nomades qui se livrent à l'agriculture dans les vallées (orge, blé, arbres fruitiers), mais qui font transhumer leurs troupeaux de moutons de la montagne à la région de Biskra. — Population du Maroc habitant la *Chaouïa*.

CHAOUN. V. CHAOUEN.

CHAOURCE, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans la Champagne humide, au S. de Troyes ; 974 hab. (561 aggl.). Eglise du XVIe s., endommagée en 1940. Patrie de A. Jamyn. C'est l'antique *Cadutia*, rebâtie et affranchie par le comte de Champagne Henri le Libéral, en 1165.

CHAOURCE n. m. Fromage cylindrique, au lait entier de vache, consommé frais ou demi-affiné, préparé en Champagne dans la région de Chaource et de Bar-sur-Seine.

CHA PA, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Lao Kay), au S.-O. de Lao Kay, au pied du Fan Si Pan ; 850 hab. Station de villégiature à 1 500 m d'alt.

CHAPADA n. f. Nom donné, au Brésil, à des reliefs tabulaires généralement gréseux. ‖ Nom donné à des arêtes de roches archéennes groupées en faisceaux.

— ENCYCL. Les *chapadas* du Brésil central ont souvent un sol dur, latéritique, la *canga*. Leur végétation est parfois une savane claire, plus souvent une brousse d'arbustes tordus, plus ou moins épineux, le *cerrado* (littéral. *fermé*). Le plus souvent, les chapadas ne se prêtent qu'à un maigre élevage. En revanche, les vallées, aux versants raides, qui les entaillent ou les entourent, ont des terres riches, boisées, susceptibles d'être cultivées.

CHAPAIZE, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), dans le nord du Mâconnais ; 338 hab. (57 aggl.). Eglise romane des XIe et XIIe s., surmontée d'un clocher carré décoré d'arcatures et percé de baies géminées.

CHAPALA, le plus grand des lacs du Mexique ; 1 530 km². Ses eaux vont au Pacifique par le Lerma ou río Grande de Santiago.

CHAPARDAGE n. m. *Pop.* Action de chaparder : *Ses indélicatesses [...] étaient vénielles, et de l'ordre du chapardage* (J. Romains).

CHAPARDER v. tr. (origine obscure). *Pop.* Marauder, faire main basse sur : *N'importe qui pouvait entrer et me chaparder tout* (J. Romains).

CHAPARDEUR, EUSE adj. et n. *Pop.* Qui chaparde : *Sa main rapide de chapardeuse, habile à filouter naguère des étalages, a saisi une grosse rose pourpre* (Colette).

CHAPAREILLAN, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), au débouché de la cluse de Chambéry dans le Grésivaudan, à la limite de la Combe de Savoie et au pied du mont Granier ; 1 320 hab. (796 aggl.). Fabrique de gants.

CHAPARRAL n. m. (mot esp.). Au Mexique, association végétale épineuse formée de mimosées et de cactées.

CHAPE n. f. (bas lat. *cappa*, sorte de coiffure). Grand et long manteau sans manches, qui s'agrafe par-devant, et dont l'officiant et certains officiers du chœur se revêtent dans les offices liturgiques. ‖ Sorte d'habit à capuce, fourré d'hermine, que portent les cardinaux. ‖ Grand manteau de drap ou de serge que portent les chanoines dans le chœur, pendant l'hiver. ‖ Manteau de ville de certains religieux. ‖ *Fig.* Fardeau lourd à supporter : *Cette espèce de chape de plomb que l'indifférence du peuple jette sur les obstinés abandonnés* (Hugo).

— Arm. *Chape d'épée*, garniture de l'extrémité supérieure du fourreau. (L'anneau ou le crochet qui y est fixé permet de suspendre l'épée à l'équipement.)

— Caoutch. Epaisseur de gomme constituant la bande de roulement d'un pneumatique.

— Equip. mén. Couvercle bombé qui se met sur les plats. (Vieilli.) [On dit mieux CLOCHE ou COUVRE-PLAT.]

— Hist. Pavillon que l'on portait à la guerre, pour abriter les reliques des saints. ‖ *Chape de saint Martin*, manteau de saint Martin, considéré comme une relique insigne et mentionné au VIIe s. comme faisant partie du trésor des rois de France. (Les rois s'en faisaient accompagner à la guerre, où elle était comme le *palladium* de la monarchie. L'oratoire où on la conservait prit le nom de *capella* [chapelle] ; les clercs qui veillaient sur elle, le nom de *capellani* [chapelains]. Il n'en est plus fait mention après le IXe s. Rien n'autorise à penser, et les monuments figurés le contredisent, que la chape de saint Martin ait été la chlamyde militaire que Martin partagea avec un pauvre, à la porte d'Amiens.) ‖ *Chape de plomb*, ancien instrument de supplice consistant en un manteau de plomb.

— Horlog. Monture d'une ou de plusieurs poulies, servant à donner le mouvement à une horloge.

— Mar. Agate creusée, servant de pivot à l'aiguille aimantée du compas*. ‖ Poulie en fer, suspendue à l'extrémité du mât de charge, et dans laquelle passe le cartahu* de charge du treuil.

— Matér. Couche superficielle à base de ciment, d'asphalte, destinée à conférer certaines caractéristiques à une construction : *Chape d'usure, de roulement, d'étanchéité.* ‖ *Par extens.* Revêtement étanche plan. ‖ Enduit de sol destiné à servir de forme ou à rester apparent.

— Métall. Enveloppe dans laquelle s'ajustent et se tiennent les pièces d'un moule, lorsque le modèle possédant plusieurs plans de joint impose l'utilisation de châssis multiples. ‖ L'une des poignées permettant d'ouvrir le moule de fonderie après la coulée.

— Ornith. Partie du plumage d'un oiseau, qui recouvre le dos.

— Technol. Objet que l'on pose sur un autre pour le couvrir. ‖ Habillage en bois ou en métal d'une poulie, servant de support à son axe, et comportant le système de suspension ou de fixation. (On dit aussi CHAPE DE MOUFLE.) [Syn. GARNITURE.] ‖ Pièce de bois ou de métal, percée de trous et recevant les extrémités d'un essieu ou d'un axe (chape de tour, de balance, de poulie). ‖ Pièce qui entoure les coussinets d'une tête de bielle et les fixe au corps de celle-ci. ‖ Partie d'une boucle, fixée à demeure dans l'objet qu'elle doit boucler.

— Text. Matière textile, obtenue par traitement des déchets de soie naturelle. (On écrit habituellement SCHAPPE. On l'appelle aussi FLEURET.)

— ENCYCL. Cost. Dans le costume civil, la *chape* du Moyen Age est un manteau long et large, avec capuchon et manches ; vêtement de grande cérémonie, elle est faite de velours ou de drap d'or. Dans le costume ecclésiastique, la chape fut, à l'origine, un manteau commun, sans manches, muni d'un capuchon ; devenue, à partir du IXe s., vêtement liturgique, elle s'enrichit bientôt de broderies.

chape du XVIIe s. brochée d'argent, fleurs polychromes (face et dos) *cathédrale d'Embrun (Hautes-Alpes)*

CHAPÉ, E adj. Revêtu d'une chape.

◆ N. m. Hérald. Partition en forme d'angle aigu, formée par deux lignes obliques partant du bord supérieur de l'écu pour aboutir au deux cantons de la pointe. (Dans le *chapé-ployé*, les deux lignes de partition sont incurvées.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 84.]

CHAPEAU n. m. (lat. pop. **cappelus* ; de *cappa*, coiffure). Coiffure de feutre, de paille ou de matières diverses, de formes très variées, que les hommes et les femmes mettent pour sortir. ‖ *Par anal.* Tout ce qui ressemble à un chapeau, ce qui coiffe : *Six arbres équarris supportaient un chapeau de fer-blanc* (Flaubert). ‖ *Fam.* Personne qui patronne une société, une entreprise. ‖ *Chapeau en bataille*, v. BATAILLE. ‖ *Porter chapeau*, se disait surtout par opposition à *porter casquette* (hommes) et à *porter bonnet* (femmes), pour indiquer à quelle classe de la société l'on appartenait.

— LOC. FAM. *Chapeau bas*, le chapeau à la main en témoignage de respect : *Ne les raillez pas, camarade ; | Saluez plutôt chapeau bas | Ces Achilles d'une Iliade | Qu'Homère n'inventerait pas* (Gautier). ‖ *Porter, mettre la main au chapeau*, faire un léger salut. ‖ *Coup de chapeau*, salut donné en soulevant son chapeau : *La promenade en famille sur l'avenue de la gare, où l'on passait son temps à échanger des coups de chapeau cérémonieux avec d'autres malheureux* (R. Rolland) ; et, au *fig.*, hommage, témoignage d'admiration, de considération. ‖ *Fig. Tirer son chapeau à quelqu'un*, lui reconnaître une supériorité, un mérite : *C'est tout de même un sacré bonhomme, et je le trouve très crâne, et je lui tire mon chapeau* (Zola).

— LANGUE CLASS. *Frère chapeau* ou *Frère au chapeau*, personnage subalterne : *Tallard ne fut jamais que le frère au chapeau du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan* (Saint-Simon).

— ALLUS. LITTÉR. ***Dans son chapitre des chapeaux,*** allusion à un passage du *Médecin malgré lui* : SGANARELLE. Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux. — GÉRONTE. Hippocrate a dit cela ? — SGANARELLE. Oui. — GÉRONTE. Dans quel chapitre, s'il vous plaît ? — SGANARELLE. Dans son chapitre... des chapeaux... (On rappelle cette expression à quelqu'un qui est dans l'impossibilité de citer la source d'une affirmation, etc.)

— Arm. Partie de la garde de l'épée, recouvrant la chape pour empêcher la pluie d'entrer dans le fourreau.

— Art culin. Croûte qui sert de couvercle à un pâté.

— Bot. Portion d'un champignon basidiomycète, qui supporte les saillies sporifères (lames, tubes, aiguillons), et qui a assez souvent l'aspect d'un disque horizontal surmontant le pied, d'où son nom. ‖ Nom donné aussi à l'ensemble des appareils reproducteurs de quelques autres végétaux (par ex.

chape d'épée

chape de poulie

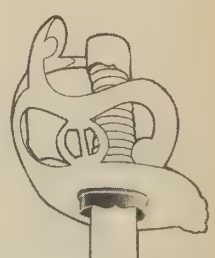

chapeau (arm.) époque Louis XVI

Phot. Arch. phot., Larousse.

marchantia, de la classe des hépatiques). ‖ *Chapeau d'évêque*, nom usuel de l'epimedium.

— Constr. Traverse horizontale couvrant l'extrémité de deux ou de plusieurs montants. (Les tenons sont dans les montants, les mortaises dans la traverse.) ‖ Pièce de bois fixée par des chevilles de fer sur les couronnes d'une pile de pieux. ‖ Pièce de bois mise en dessous des étais pour soutenir des solives. ‖ Pièce servant d'appui aux plus hautes marches d'un escalier en bois.

— Cost. *Chapeau à claque, Chapeau Gibus,* v. CLAQUE, GIBUS. ‖ *Chapeau de soie,* chapeau d'homme fait en panne de soie. ‖ *Chapeau en colonne,* chapeau à deux ou trois cornes, posé l'une des cornes en avant.

— Dr. mar. *Chapeau du capitaine,* accessoire du fret (en général pourcentage) perçu par l'armateur, qui, autrefois, était versé au capitaine du navire.

— Hérald. Figure de chapeau à larges bords, ornement extérieur de l'écu des dignitaires ecclésiastiques. (V. part. *encycl.*)

— Imprim. Commentaire en quelques lignes, mis en tête d'un article, d'une étude, d'un document.

— Industr. agric. En cidrerie, amas de couleur brune, formé essentiellement de matières pectiques coagulées au cours de la défécation, et qui sont montées à la surface du moût sous l'influence de bulles de gaz carbonique produit par la fermentation.

— Mar. Petit palan employé pour rassembler et lier le fond d'une voile carrée sur le milieu de la vergue.

— Mécan. Partie supérieure de certaines pièces, qu'elle recouvre souvent, et maintenue sur elles par boulons ou par vissage : *Chapeau de palier, de moyeu, de chevalet...*

— Mil. *Chapeau de fer,* casque léger porté du XIIe au XVIIe s., surtout par les gens de pied. (La forme en fut variée : ronde, conique, pointue, etc.) ‖ *Chapeau militaire,* v. part. *encycl.*

— Min. Elément d'un soutènement par cadres. (Le chapeau est plaqué contre la *couronne* d'une galerie ou le *toit* d'un chantier, et est soutenu par deux *montants* ou *buttes,* plus rarement par une seule ou par trois buttes. Les chapeaux peuvent être en bois ou métalliques.) ‖ *Chapeau articulé,* chapeau métallique muni d'un tourillon à une extrémité, qui permet de l'accrocher à l'extrémité du chapeau qui le précède, et n'est supporté que par une seule butte ou étançon vers son milieu : *Très employé dans les tailles modernes, le chapeau articulé permet de soutenir le toit en porte à faux en avant de la butte.* ‖ *Chapeau de fer,* croûte dure et épaisse d'oxyde de fer affleurant généralement la surface du sol, et provenant de l'altération superficielle d'un gisement de minerais métalliques : *Un chapeau de fer est, pour le prospecteur, un utile indice.*

— Mus. *Chapeau chinois,* instrument en usage en France, entre 1775 et 1840, formé d'un bâton surmonté de croissants et de cercles en métal, auxquels sont accrochés des grelots.

— Ornith. Partie supérieure du crâne des oiseaux, depuis la racine du bec jusqu'à la nuque. (Syn. CAPUCHON, BONNET.)

— Pétr. Accessoire vissé sur le dessus d'une bouteille de butane, protégeant le robinet et comportant le plus souvent la poignée de manutention. (Syn. CALOTTE.)

— Relig. cathol. *Chapeau de cardinal,* ou simplem. *chapeau,* chapeau plat et à larges bords, de couleur rouge, d'où pendent de grands cordons de soie rouge, et que portent les cardinaux le jour où le pape le leur remet en consistoire public. (Ce type de chapeau, qui se porte sur la calotte ou sur le capuce de la cappa, fut assigné aux cardinaux pris dans le clergé séculier, par Innocent IV [1243-1254]. Depuis le XVe s. au moins, il peut être suspendu au-dessus des tombeaux des prélats défunts.) ‖ Dignité de cardinal : *Il puisait les consolations dont il avait besoin après s'être vu refuser le chapeau* (A. France). ‖ *Frère chapeau* ou *Frère au chapeau,* frère lai qui était coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait ordinairement un père de son ordre.

— Text. *Chapeau de carde,* pièce métallique, ayant le plus souvent une section en forme de « T », sur laquelle est fixée une garniture de carde. (V. part. *encycl.*)

— Trav. publ. *Chapeau de battage,* syn. de CASQUE DE BATTAGE, de AVANT-PIEU.

— Urban. Amas de matières solides surnageantes, qui se forme à la surface d'une fosse septique, et à l'abri duquel travaillent les colonies microbiennes anaérobies provoquant la fermentation et la désagrégation des matières.

— ENCYCL. Cost. Le terme *chapel* ou *chapeau* s'applique, au Moyen Age, à toute coiffure, aussi bien aux simples couronnes (*chapels de fleurs*) qu'aux couvre-chefs de feutre, de fourrure ou de paille. Ceux-ci paraissent dès le XIIIe s. pour les hommes, au XVIe s. pour les femmes. Au XIVe s., le luxe des chapeaux est très grand ; le *chapel de bièvre,* ou *castor,* est d'un usage courant ; il y en a pour la pluie. Au XVe s., les formes sont très variées. Sous François Ier, les hommes portent un chapeau plat, sous Henri II une sorte de melon, sous Henri IV et Louis XIII un feutre à haute calotte et large bord, sous Louis XIV un feutre rond à petite calotte hémisphérique, au XVIIIe s. le tricorne, au XIXe s. le haut-de-forme. Les femmes ne commencent à porter couramment des chapeaux qu'à la fin du XVIIIe s.

Le *chapeau de modiste* se compose de deux parties : le fond ou calotte, le bord ou passe. Le *chapeau chapelier,* en feutre ou en paille, se fait d'une seule pièce.

Les formes de chapeaux varient suivant la mode. Quelques-unes sont classiques et reviennent périodiquement ; ce sont : le *béguin,* le *béret,* le *breton,* le *canotier,* la *capeline,* la *capote,* la *cloche,* le *marquis,* la *toque,* le *turban.*

— Hérald. Le *chapeau* figurait dans les armoiries des ecclésiastiques, depuis l'abbé jusqu'au cardinal : le chapeau de l'abbé était noir avec une cordelière à trois houppes de même couleur ; celui des abbés initiés portait une cordelière noire à six houppes ; celui des abbés protonotaires était noir à cordelière rouge de six houppes ; le chapeau d'évêque avait également six houppes, mais il était vert ; le chapeau d'archevêque, de même couleur, avait dix houppes ; celui de cardinal, rouge, avait quinze houppes ; enfin le chapeau pontifical est rouge avec cordelière à quinze houppes d'or.

— Mil. Le *chapeau militaire* est né en même temps que l'uniforme : c'est le chapeau de feutre des paysans, dont Charles VII porta l'un des premiers modèles lors de son entrée à Rouen en 1449. Il coiffa les arquebusiers et les mousquetaires. Décoré de plumes, de touffes, de floches, etc., relevé à deux ou à trois cornes pour permettre au soldat de tirer, il est maintenu dans cette forme à l'aide de cordons et de ganses, qui deviendront des ornements. Abandonné par la troupe sous le premier Empire, mais conservé par la vieille garde à pied et à cheval en petit uniforme, le chapeau, ou *bicorne,* coiffa les officiers de tous grades jusqu'en 1870, les armes d'élite jusqu'en 1913, les généraux en grande tenue jusqu'en 1939, et coiffe encore de nos jours les polytechniciens, les élèves de l'Ecole du Service de santé militaire. Les officiers et sous-officiers du cadre noir sont, en grande tenue, coiffés « en bataille » d'un chapeau dit « lampion ».

— Text. Un *chapeau de carde* a quelques centimètres de largeur et une longueur égale à l'arasement de la carde* sur laquelle il doit être monté. On groupe en une chaîne sans fin un très grand nombre de chapeaux semblables (120 en moyenne). Cette chaîne sans fin entoure la partie supérieure du grand tambour de la carde, et le travail de cardage s'effectue entre les aiguillages de ce tambour et ceux qui sont portés par les chapeaux.

Chapeau de paille (LE), titre traditionnel d'une brillante peinture, par Rubens (79 × 55, National Gallery) ; il s'agirait en réalité du portrait de Suzanne Fourment, sœur de la seconde femme du maître.

chapeau de paille d'Italie (UN), vaudeville en cinq actes, de E. Labiche et Marc Michel (1851). Au moment de se marier, Ferdinand est lancé à la recherche d'un chapeau de paille d'Italie, destiné à remplacer celui que son cheval a mangé, et dont la perte risque de compromettre une femme du monde. Toute la noce le suit dans son odyssée burlesque.

René Clair s'inspira de cette comédie pour réaliser, en 1927, un film qui est un chef-d'œuvre d'humour et d'invention comique, et qui transpose de façon remarquable le style du vaudeville au cinéma.

Chapeaux et **Bonnets,** noms des deux factions qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises de 1738 à 1772. Les *Bonnets* (plus exactement *Bonnets de nuit*) avaient pour chef Arvid Horn, et étaient partisans d'une politique prudente et pacifique, ménageant la Russie. Les *Chapeaux,* formés d'éléments plus jeunes, épris de prestige, rêvaient de gloire militaire, et désiraient reprendre les territoires enlevés par les Russes. Tour à tour, les deux partis prirent et quittèrent le pouvoir, jusqu'à ce que le coup d'Etat de Gustave III (1772) vînt mettre fin à cette lutte.

CHAPEAUDER v. tr. Dans l'industrie des papiers peints, recouvrir les saillies des rouleaux au moyen de lames de feutre formant pinceau, afin de déposer la couleur sur le papier.

CHAPEAUTÉ, E adj. Coiffé d'un chapeau : *Elle se résolut à ne plus lui parler de ses intentions, se réservant de l'éblouir quand elle serait nippée et chapeautée à neuf* (Huysmans).

CHAPEAUTER v. tr. *Fam.* Mettre un chapeau à : *Chapeauter un enfant. Demoiselles chapeautées de bonnets de papier* (A. Arnoux). ‖ — *Fig.* et *fam.* Chaperonner : *Chapeauté par un ancien, il réussit.* ‖ Etre placé hiérarchiquement au-dessus de quelqu'un. ‖ Ecrire un chapeau pour un article de journal.

CHAPE-CHUTE n. f. (de *chape* et *chute* [anc. fém. de *chu,* tombé]). LANGUE CLASS. Bonne aubaine (une *chape tombée,* c'est-à-dire un manteau égaré, étant une bonne aubaine pour un passant peu scrupuleux). ‖ Profit dû à la négligence d'autrui : *Messer Loup attendait chape-chute à la porte* (La Fontaine).

CHAPEL n. m. Anc. forme de chapeau.

— Numism. Grènetis ou bordure perlée qui entoure le champ d'une monnaie. (On disait aussi au Moyen Age le GUY, le CORDON, ou le CHAPELET.)

CHAPELAIN n. m. Bénéficier titulaire d'une chapelle : *Les chapelains de Notre-Dame.* ‖ Prêtre chargé de dire la messe dans une chapelle particulière. (A distinguer de l'aumônier, qui, en plus, a charge d'âmes.) ‖ *Chapelain conventuel de Malte,* religieux de l'ordre de Malte, attaché, avec le titre de diacre, au service d'une église primatiale. ‖ *Chapelains du pape,* auditeurs ou juges du sacré palais.

— Hist. A l'époque carolingienne, clerc chargé des reliques de l'oratoire palatin (chapelle). ‖ *Premier chapelain,* celui qui dirigeait tous les clercs du palais, et qu'on appela plus tard « archichapelain ». (Il devint, en fait, au milieu du IXe s., le chef de la chancellerie* royale.)

— ENCYCL. Le nom de *chapelain* fut donné d'abord aux clercs qui gardaient la chape de saint Martin et la portaient à la guerre ; il fut étendu ensuite à tous les prêtres qui disaient la messe dans les camps de l'armée royale et veillaient sur les reliques, et enfin, en temps de paix, aux prêtres chargés de célébrer la messe et les offices dans les chapelles des palais. A l'imitation du roi, les seigneurs féodaux eurent des chapelains. Ce nom désigna aussi des prêtres qui, dans les chapitres, aidaient et souvent suppléaient les chanoines dans l'accomplissement de leurs devoirs. Actuellement, ce nom désigne les prêtres qui desservent les chapelles privées. Il est encore porté par plusieurs membres de la cour ecclésiastique du pape.

CHAPELAIN (Jean), écrivain français (Paris 1595 - *id.* 1674). Il joua un rôle essentiel dans la formation de l'Académie française, dont il fut un des premiers membres : il fut chargé de rédiger *les Sentiments de l'Académie sur « le Cid »* ; près de trente ans plus tard,

« le Chapeau de paille » par Rubens

Phot. Anderson-Giraudon.

chapeau (relig. cathol.)

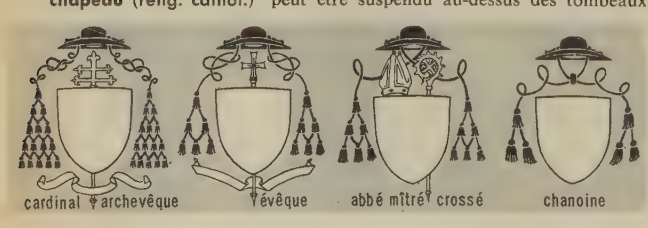

lorsque Colbert entreprit de promouvoir les belles-lettres par des gratifications aux écrivains, c'est encore à Chapelain qu'il s'adressa. Celui-ci était un esprit juste, éclairé, et son érudition était grande. Sa correspondance donne une bonne idée de ses qualités. Son autorité fut considérable sur ses contemporains, et il fit beaucoup pour imposer le respect de la vérité, du naturel et de la régularité. Son tort fut de prétendre à la poésie, et lorsqu'il publia les douze premiers chants de *la Pucelle** (1656), l'opinion fut unanime à proclamer que c'était un échec. Les plaisanteries de Boileau sur ce point, en 1664, n'apprirent rien à personne. (→ Biblio.)

CHAPELAIN-MIDY (Roger), peintre français (Paris 1904). Il est l'auteur de décorations murales à la mairie du IVe arrondissement de Paris (1934), au foyer du théâtre du palais de Chaillot (1937), à l'Institut national agronomique (1938), ainsi que sur divers paquebots, de décors et de costumes de théâtre (*les Indes galantes; la Flûte enchantée*). Le musée national d'Art moderne conserve de lui *Nature morte aux vanneaux* (1932), *Symphonie d'été* (1936). [Prix Carnegie 1938, grand prix des Beaux-Arts de la Ville de Paris en 1955, il a été nommé la même année professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.]

CHAPEL CROSS, village de Grande-Bretagne (Cumberland), au N. de Carlisle. Centrale nucléaire.

CHAPELER v. tr. (bas lat. **cappulare,* frapper, couper). [Se conj. comme *appeler.*] Oter, râper le dessus de la croûte du pain (dialect.), préparer de la chapelure : *Chapeler du pain.* ‖ Mettre en morceaux, hacher : *Vous ne découpez pas cette volaille, vous la chapelez.* ‖ *Pop.* Taillader par des coupures nombreuses : *Le couteau lui a chapelé les doigts.*

CHAPELET n. m. (de *chapel,* au sens de couronne). Relig. Objet de dévotion consistant en une sorte de collier de grains enfilés, que l'on fait passer successivement entre ses doigts, en récitant certaines prières. (V. part. *encycl.*) ‖ Prières que l'on récite en faisant passer dans ses doigts les grains d'un chapelet; récitation de ces prières : *Dire son chapelet.* ‖ *Par anal.* Suite d'objets enfilés ou ajoutés les uns à la suite des autres : *Un chapelet de bombes. Des chapelets de trams, sans lumière et vides, s'alignaient sur les rails* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Suite de choses qui se déroulent, qui se succèdent sans interruption : *Chapelet d'injures, de paroles.*

— Archéol. Au XVIIe s., linge ouvré, façonné à grains. ‖ Tortil de tissu ou de paille, servant à porter des vases ou à tenir droits ceux qui n'ont pas de pied. ‖ Pièce de cuir coiffant le pommeau d'une selle et d'où dépendent les fontes. (Les étrivières étaient attachées à un chapelet bouclé qui permettait de les raccourcir ou rallonger à volonté.)

— Archit. Baguette décorative qui forme une suite continue de grains ronds ou ovales.

— Art culin. Cercle de petites bulles d'air qui se forme autour de l'eau-de-vie qu'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité.

— Art vétér. Appareil composé de bâtons formant collier, pour empêcher le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait un pansement. ‖ Suros placés les uns à la suite des autres.

— Bot. *Chapelets de jamin,* ensemble formé par une série de bulles d'air séparées par du liquide dans un tube très fin, par exemple dans les vaisseaux du bois. (Une telle disposition offre une grande résistance à la pression.)

— Jeux. Ordre dans lequel les escamoteurs disposent les cartes d'un jeu, de façon à connaître, par les cartes qu'ils ont en main, celles de leur adversaire.

— Min. *Allure en chapelet,* allure d'une couche ou d'un filon qui présente alternativement des parties étroites et des parties renflées.

— Pathol. Suite de ganglions lymphatiques engorgés. ‖ *Chapelet costal,* nodosités qui apparaissent, chez les rachitiques, à l'union des côtes et des cartilages costaux.

— Pêch. Plombée constituée par des balles de plomb, et qui sert pour pêcher en mer à la traîne. ‖ En rivière, est parfois synonyme de VERMÉE*.

CHAPELAIN-MIDY : « Nature morte aux vanneaux », *musée national d'Art moderne*

— Technol. Au XVIIIe s., ensemble des pentures ou charnières visibles qui, placées alternativement sur le montant et le battant des armoires, offraient une analogie d'aspect avec l'ornement d'architecture désigné sous le même nom.

— Trav. publ. Machine servant à élever les eaux, composée d'une chaîne sans fin garnie de godets ou de disques glissant à frottement doux dans un cylindre. (Syn. NORIA ou POMPE À CHAPELET.)

— ENCYCL. Relig. Le *chapelet* tire son nom de la couronne de fleurs, ou petit chapeau (*chapel*), que l'on plaçait sur la tête de la statue de la Vierge et qui se terminait par une croix. Un chapelet se compose d'un collier comprenant cinq dizaines de petits grains, séparées les unes des autres par un grain plus gros, et d'une chaîne comprenant un gros grain, trois petits grains, un gros grain, une croix. Sur la croix, on récite le *Je crois en Dieu;* sur chacun des gros grains, le *Notre Père;* sur chacun des petits, le *Je vous salue Marie.* Après chaque dizaine, et après les trois *Je vous salue Marie* du début, on dit le *Gloire au Père...* Le rosaire comprend quinze dizaines, soit 150 *Ave Maria.* La récitation de chaque dizaine peut être accompagnée de la méditation de l'un des quinze « mystères » (joyeux, douloureux, glorieux) de la vie de la Vierge. La récitation du chapelet est enrichie d'indulgences variées. L'origine du chapelet est mal connue. On trouve l'attestation de cette dévotion au XIe s. Vers cette époque, la récitation en fut imposée, sous le nom de psautier laïque, aux frères lais des monastères. Saint Dominique fut le grand apôtre de cette prière et confia à son ordre le soin de la propager.

Les membres de certains ordres religieux doivent porter ostensiblement le chapelet à la ceinture : les dominicains, par exemple.

D'après les prescriptions liturgiques, les chapelets fabriqués avec du verre ou d'autres matières aussi fragiles ne peuvent être indulgenciés.

Chapelet brahmanique. Le chapelet (*māla,* « guirlande », et *japa-māla,* « guirlande de prières ») a été en usage dans l'Inde, longtemps avant qu'il fût connu en Occident. Il aidait les ascètes à ne pas s'égarer dans les litanies des noms divins ou dans les interminables répétitions de l'invocation sacrée au Soleil. Son usage s'est conservé jusqu'à nos jours.

Chapelet bouddhique. Le bouddhisme a emprunté le chapelet au brahmanisme. Le chapelet bouddhique est très compliqué; la signification des grains est symbolique.

Chapelet musulman. Les musulmans ont un chapelet formé de cent grains, représentant les quatre-vingt-dix-neuf attributs de l'Etre divin, plus le nom d'Allāh.

CHAPEL-HILL, v. des Etats-Unis (Caroline du Nord), en bordure du piedmont appalachien; 9 200 hab. Université d'Etat.

CHAPELIER, ÈRE n. et adj. Fabricant ou commerçant en chapellerie : *Vital, successeur de Finot, fabricant de chapeaux (et non pas chapelier, comme autrefois)* [Balzac]. *On n'a vu que moi chez le bottier, le tailleur, le chapelier... Je parle comme un homme, mais la faute en est à la mode, plus qu'à moi* (Colette). ‖ *Ouvrier chapelier,* celui qui moule les matières premières.

— Mod. Chapeau de femme, moulé à la machine (se fait en feutre, en mélusine, en velours, en panne, en paille exotique).

◆ N. f. Celle qui coud et termine les chapeaux moulés. (On dit aussi OUVRIÈRE EN CHAPELLERIE.) [V. CHAPELLERIE.] ‖ Malle bombée, à châssis et à compartiments, pour transporter les chapeaux, etc.

CHAPELIER (Isaac LE). V. LE CHAPELIER.

CHAPELLE n. f. (du lat. *cappa,* capuchon). Autref., église ou oratoire sans qualification paroissiale (ni fonts baptismaux ni cimetière) et dans laquelle on conservait les reliques ou autres trésors des églises, des monastères, des châteaux ou des villes. ‖ Auj., édifice religieux comportant généralement un autel, mais autre qu'une église paroissiale ou monastique. ‖ Lieu consacré au culte dans une habitation ou un établissement d'enseignement : *Chapelle d'un château, d'un collège.* ‖ Espace, plus ou moins isolé, ménagé dans une église, et renfermant un autel : *La chapelle de la Vierge, à Notre-Dame de Paris.* ‖ Réunion en un lieu de statuettes de piété, etc. : *Avoir une petite chapelle dans sa chambre.* ‖ Ensemble des ornements et des objets nécessaires pour dire la messe : *Une chapelle portative.* ‖ Corps des ecclésiastiques desservant une chapelle : *La chapelle du roi.* ‖ Corps de musiciens qui chantent dans une chapelle : *La chapelle pontificale.* (V. part. *encycl.,* Mus.) ‖ *Maître de chapelle,* musicien qui dirige la musique d'une chapelle ou d'une église. ‖ *Pages de la chapelle,* enfants de chœur de la chapelle des rois de France. ‖ *Fig.* Cercle, coterie : *Un homme du milieu Guermantes, bon à rien, mais possédant l'esprit des Guermantes, quelqu'un qui était de la même chapelle* (Proust).

— LOC. DIV. *Chapelle ardente,* salle tendue de noir et éclairée de cierges, où l'on dépose un mort avant de l'ensevelir. ‖ Luminaire qui brûle autour d'un cercueil ou d'un cénotaphe. ‖ *Chapelle des morts,* chapelle parfois élevée dans les cimetières, afin d'y prier pour les morts.

— LOC. FAM. *Chapelle blanche,* lit avec des rideaux blancs ou simplement lit. ‖ *Faire chapelle,* en parlant d'une femme, relever ses jupes devant le feu pour se chauffer (vieilli) : [Elle] *s'asseyait en face de son maître, faisant chapelle sous ses jupes* (Huysmans).

— Autom. Forme particulière de la culasse d'un moteur à explosion, combinée pour que les soupapes d'admission et d'échappement soient disposées latéralement au cylindre et la tête en haut, par opposition aux soupapes en tête de culasse, qui ont la tête en bas.

— Céram. *Enfourner en chapelle,* introduire dans un four les pièces à cuire sans les enfermer dans des cazettes.

— Dr. canon. *Droit de chapelle,* droit de dire la messe chez soi ou partout ailleurs que dans un édifice consacré au culte : *Les cardinaux, les évêques, les protonotaires apostoliques ont droit de chapelle.* (V. part. *encycl.*)

— Hist. Sous l'Empire carolingien, oratoire du palais où l'on conservait les reliques et qui était confié à la garde des chapelains impériaux. (L'archichapelain, chef de la chapelle, prit bientôt le rôle de conseiller de l'empereur, en matière politique et religieuse, et les liens entre la chapelle et la chancellerie* devinrent de plus en plus étroits.)

— Imprim. Privilège en vertu duquel l'équipe qui avait exécuté un ouvrage pour le compte d'un libraire ou d'un particulier recevait un ou deux exemplaires de cet ouvrage. (Le *chapelain* vendait ces ouvrages et en conservait le produit jusqu'au plus prochain banquet de la Saint-Jean-Porte-Latine, fête des imprimeurs.)

— Liturg. *Tenir chapelle,* en parlant du pape et des évêques, assister à un office solennel sans le célébrer.

— Mar. *Faire chapelle,* en parlant d'un navire à voiles marchant sous un vent favorable, voir le vent frapper les voiles pardevant, au lieu de les frapper par-derrière, à la suite d'une fausse manœuvre ou d'une saute de vent imprévue.

— Mobil. En ébénisterie, entaille pratiquée dans le pan d'un lit, et qui reçoit la vis reliant ce pan au dossier.

— ENCYCL. Le terme de *chapelle* vient du lat. *cappa,* en souvenir de la tunique ou chape de saint Martin, conservée dans l'oratoire des premiers rois de France; à l'origine, il désignait un lieu de culte de caractère privé, où l'on conservait des reliques. On peut ainsi distinguer les *chapelles palatines,* établies dans les résidences des souverains, à leur usage et à celui de leurs familiers (au Vatican, la chapelle de Nicolas V, la chapelle Sixtine, la chapelle Pauline; à Aix-la-Chapelle, la

Jean CHAPELAIN
par Robert Nanteuil
frontispice de « la Pucelle »

Phot. Arch. phot., Larousse.

Chapelle expiatoire

chapelle Sainte-Barbe près du Faouët (Morbihan) gothique flamboyant (1489)

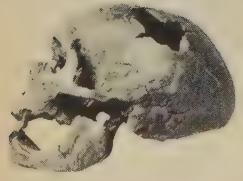

crâne de LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

chapelle du palais impérial de Charlemagne; à Versailles, la chapelle royale de Louis XIV), et les chapelles établies par des particuliers dans leurs demeures urbaines ou à la campagne (palais Jacques-Cœur, à Bourges). On trouve encore ce caractère privé dans les chapelles de couvents (chapelle du Val-de-Grâce), d'hôpitaux (hospice de Beaune), d'établissements d'enseignement (Ecole militaire), de prisons. C'est au XIVe s. que se généralisa l'usage, pour des particuliers ou des confréries, de se faire construire une chapelle ouvrant sur les bas-côtés ou le déambulatoire des églises paroissiales, principalement dans l'intention d'y enterrer leurs défunts et de prier pour eux; c'est à cette époque et au XVe s. que furent construites toutes ces chapelles latérales que nous voyons aujourd'hui disposées entre les contreforts d'églises ou de cathédrales plus anciennes : lorsque l'église n'est pas dédiée à la Vierge, la chapelle construite derrière l'abside prend le nom de chapelle de la Vierge; elle est souvent plus saillante que les autres. Les chapelles sont toujours placées sous l'invocation d'un saint, à moins qu'elles ne soient destinées à un usage particulier : chapelle des catéchismes, chapelle baptismale, chapelle des défunts. Parmi les chapelles funéraires, on peut citer à Florence la chapelle des Pazzi (Santa Croce) et celle des Médicis (San Lorenzo); à Bergame celle du Colleone et la Rotonde des Valois, qui se trouvait à Saint-Denis.

Sous le nom de « sainte chapelle » la chapelle peut pourtant être le lieu d'un culte public, desservi par un collège de chanoines; c'est alors une fondation princière — à l'origine, une chapelle palatine — destinée à honorer des reliques : saintes chapelles de Riom et de Bourges (Jean de Berry), de Dijon (ducs de Bourgogne), de Saint-Germain-en-Laye et de Paris (Saint Louis) [v. SAINTE-CHAPELLE], de Vincennes (Charles V).

Enfin la chapelle peut aussi être un édifice isolé, annexe d'une église, ou centre de pèlerinage (Saint-Michel d'Aiguilhe, au Puy); ces chapelles sont particulièrement nombreuses en Bretagne (chapelle Sainte-Barbe, près du Faouët).

— Dr. adm. L'ouverture d'une chapelle privée est entièrement libre, que ce soit par un particulier ou par une collectivité : hospice, collège, congrégation. Il n'en va différemment que dans les départements recouvrés d'Alsace et de Lorraine, où subsiste le régime concordataire antérieur à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. L'exercice du culte étant public, il faut une autorisation expresse du gouvernement pour pratiquer les exercices du culte dans une chapelle.

Quant aux chapelles consacrées à l'exercice public du culte comme dépendance d'une paroisse, elles suivent le régime général des églises, elles sont propriété communale, et laissées à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion.

— Dr. canon. Le droit canon (c. 1188) distingue trois sortes de chapelles : 1° *chapelles publiques*, destinées à une communauté, ou oratoires privés, à condition que l'accès en soit public; 2° *chapelles semi-publiques*, destinées à l'usage exclusif d'une communauté; 3° *chapelles privées*, destinées à l'usage exclusif d'une famille ou d'une seule personne, et intégrée à un immeuble privé. Le statut de ces diverses chapelles est assez différent, notamment en ce qui concerne la validité de l'assistance à la messe dominicale.

— Mus. Les premières *chapelles musicales*, groupant des chanteurs, parfois renforcés d'instrumentistes, attachés au service d'une église ou d'un prince, apparaissent au haut Moyen Age, soit auprès du pape, soit auprès de l'empereur. Issue de la *schola cantorum* organisée par saint Grégoire le Grand, la chapelle pontificale, réorganisée lors du passage des papes en Avignon (1306-1378), devint, dès le XVe s., le prototype de toute institution musicale groupant clercs, chanteurs, chapelains et compositeurs, réunis pour chanter la louange du Seigneur. Organisées sur le modèle de cette chapelle pontificale ou Sixtine, on peut citer les institutions similaires attachées au service de l'empereur (Ph. de Monte), du roi de France (Ockeghem), des rois d'Espagne et d'Angleterre, celles de grands princes comme les Médicis, les Este, les Sforza, les ducs de Bourgogne, de Savoie, de Bavière, etc.

C'est François Ier qui semble avoir réorganisé le service de la chapelle en France, en disposant côte à côte deux institutions capables de se déplacer en suivant la Cour, et dont l'une est dite *Chapelle de plain-chant*, et l'autre *Chapelle de musique*. Par la suite, sous le règne de Louis XIV notamment, la Chapelle s'accrut de voix et instruments nouveaux. En 1761, les musiciens de la Chambre étaient réunis à ceux de la Chapelle. Supprimée à la Révolution, rétablie par Napoléon Ier, la Chapelle disparut en 1830.

Chapelle expiatoire, monument de Paris, construit sur l'emplacement des sépultures primitives de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Les restes du roi et de la reine furent transférés à Saint-Denis le 21 janvier 1815. Le monument, prescrit par une ordonnance de Louis XVIII (19 janv. 1816), fut construit par Fontaine et Lebas et inauguré en 1825. Il est orné de sculptures représentant *Louis XVI* par Bosio, et *Marie-Antoinette* par Cortot.

chapelle Sixtine. V. SIXTINE (*chapelle*).

CHAPELLE (LA), anc. village situé dans la dépression qui limite la butte Montmartre et les hauteurs de Belleville. Erigé en commune à la Révolution, il fut rattaché en 1860 à Paris, dont il forme un quartier du XVIIIe arrondissement. Installations ferroviaires des gares de l'Est et du Nord (marchandises et triages).

CHAPELLE (Claude Emmanuel LUILLIER, dit), écrivain français (La Chapelle-Saint-Denis, près de Paris, 1626 - Paris 1686). D'une intelligence vive et ouverte, il étudia la philosophie de Gassendi et commença à fréquenter les milieux libertins; des excès de jeunesse lui valurent quelque temps d'emprisonnement à Saint-Lazare. Son esprit lui gagna d'illustres amitiés, notamment celles de Condé, du duc de Vendôme, du duc de Nevers et de sa sœur la duchesse de Bouillon; il était le meilleur ami de Molière. Ses poésies, où ne manquaient ni l'affectation ni le maniérisme, constituent un des bons exemples de la poésie mondaine et galante au milieu du XVIIe s. Mais il est surtout connu par son *Voyage en Provence*, auquel collabora son ami Bachaumont, qui l'avait accompagné dans le midi de la France, en 1656. Publié en 1663, *le Voyage de Chapelle et Bachaumont* fut considéré comme un modèle d'élégant badinage, et la lettre en vers et en prose fut quelque temps à la mode. Le succès de l'ouvrage se poursuivit jusqu'au XVIIIe s. Epicurien lettré, Chapelle fut, à ce titre, le maître de Chaulieu, d'Hamilton et de beaucoup d'autres.

CHAPELLE (Pierre), faïencier français (1684 - 1760), établi à Rouen. On garde de lui au musée de Sèvres un panier à fruits avec groupe de musiciens peint en bleu et, au musée de Rouen, deux grandes pièces décoratives pour le palais de Choisy-le-Roi. On lui attribue également le service de table du duc de Saint-Simon, orné du chiffre de celui-ci. Avec son frère Antoine, il travailla, après 1728, à la manufacture de Sinceny.

CHAPELLE-AUX-SAINTS (LA), comm. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), au S.-E. du pays de Brive; 277 hab. (19 aggl.). En 1908, trois ecclésiastiques, les abbés A. et J. Bouyssonie et Bardon, y ont découvert un squelette fossile humain qui fut étudié par M. Boule. D'un intérêt exceptionnel, on le considère actuellement comme l'exemple le plus typique de l'espèce de Neandertal*.

CHAPELLE-D'ABONDANCE (LA), comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais, sur la rive droite de la *Dranse d'Abondance;* 579 hab. (134 aggl.) [en dehors des saisons touristiques]. Station de sports d'hiver à 1 020 m d'alt.

CHAPELLE-D'ANGILLON (LA), ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), en Sologne berrichonne, sur la Petite Sauldre; 779 hab. (617 aggl.). Château du XVe s., dit « de Béthune », parce qu'il fut restauré par Sully. Exploitations forestières. Carrières. Patrie d'Alain-Fournier.

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES, comm. du Nord (arrond. de Lille), près d'*Armentières;* 4 190 hab. (3 471 aggl.) [*Chapellois*]. Tissages (toiles).

CHAPELLE-DE-GUINCHAY (LA), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), en bordure de la côte mâconnaise; 1 644 hab. (232 aggl.). Vins renommés, d'appellation beaujolaise.

CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR, écart de la comm. de Clémence-d'Ambel (Hautes-Alpes, arrond. de Gap), au S. du massif du Pelvoux. Centre d'alpinisme à 1 100 m d'alt.

CHAPELLE-EN-VERCORS (LA), ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Die), dans le *Vercors*, près de la forêt de Lente; 818 hab. (398 aggl.) [*Chappelins*]. Station estivale et de sports d'hiver (945 m). Le bourg a été bombardé par les Allemands en 1944.

CHAPELLE-LA-REINE (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans le Gâtinais; 716 hab. (614 aggl.). Eglise des XIVe et XVIe s.

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi); 9 200 hab. Marché agricole. Fabrique de meubles.

CHAPELLENIE n. f. Bénéfice, dignité d'un chapelain.

CHAPELLERIE n. f. Industrie, commerce du chapelier. ‖ Boutique de chapelier. ‖ Articles que vendent les chapeliers.

— ENCYCL. La *chapellerie* est un terme général qui désigne des corporations diverses : les *chapeliers fabricants*, la *chapellerie en gros*, la *chapellerie de détail*.

Les *fabricants* ont des usines de fabrication de feutres (poils et laine), et s'adjoignent parfois des ateliers de transformation des chapeaux. La vente se fait en gros exclusivement. Les *chapeliers en gros* ne fabriquent pas, ils vendent aux détaillants, modistes et chapeliers, des cônes de feutre ou des cloches et des capelines de paille. Dans la chapellerie en gros, on trouve des maisons spécialisées dans la vente de la sparterie, des tissus et des fournitures pour modes.

Les *chapeliers de détail* font des chapeaux d'hommes et de femmes, ils vendent directement à la clientèle. Ils travaillent le feutre, la paille, les tissus. Ils ont des méthodes différentes des modistes, et réalisent un travail de confection qui nécessite une installation avec machines à former, à coudre les pailles, etc.

CHAPELLE-SAINT-DENIS (LA), anc. comm. de la Seine, formant aujourd'hui le quartier de *La Chapelle**.

CHAPELLE-SAINTE-FINE, lieu-dit des Hauts-de-Meuse (départ. de la Meuse). Point extrême de l'avance allemande en direction de Souville, en juillet 1916. (V. VERDUN [*bataille de*].)

CHAPELLE-SAINT-FLORENT (LA), comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Cholet), dans les Mauges; 1 101 hab. (564 aggl.). Fabrique de chaussures.

CHAPELLE-SAINT-LAURENT (LA), comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Parthenay), dans la gâtine de Parthenay; 1 643 hab. (442 aggl.). Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, pèlerinage fréquenté. Château des Mottes, qui appartint à Philippe de Commynes.

CHAPELLE-SAINT-LUC (LA), comm. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans la vallée de la Seine, au N.-O. de Troyes; 3 483 hab. (2 970 aggl.) [*Chapelains*]. Eglise du XVIe s., endommagée en 1945. Bonneterie. Constructions mécaniques (roues d'automobiles).

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA), comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), dans la banlieue ouest d'Orléans, sur la Loire; 2 613 hab. (957 aggl.). Eglise romane du XIe s., établie sur une crypte mérovingienne taillée dans le roc. Le bourg doit son nom à une abbaye célèbre, fondée par saint Mesmin au hameau de Micy. Verrerie. Fabrique de pneus.

CHAPELLE-SOUS-DUN (LA), comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), dans le sud du Charolais; 685 hab. (292 aggl.). Eglise romane. Mine de houille.

CHAPELLE-SUR-CRÉCY, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans la Brie, sur le Grand Morin; 843 hab. (159 aggl.). Eglise des XIIIe et XVe s. Au cimetière, tombeau de Charles Dullin.

CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA), ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), au N. de Nantes; 2 322 hab. (533 aggl.). Château de la Gâcherie (XVe s.), siège du marquisat de Charette. Lieu d'excursion pour les Nantais.

Phot. Larousse, Arch. phot., Museum d'hist. nat.

CHAPELLE-SUR-OREUSE (La), comm. de l'Yonne (arrond. de Sens), dans la Champagne, au N. de Sens ; 350 hab. (253 aggl.). Eglise des XIIIe, XVe et XVIe s. Restes d'un château fort et de l'abbaye Notre-Dame-de-la-Pommeraye, fondée au XIIe s.

CHAPELON (André), ingénieur français (Saint-Paul-en-Cernillon, Loire, 1892). Tous ses travaux portent sur l'amélioration des performances des locomotives à vapeur, qu'il poussa à un haut degré de perfection, grâce à une étude serrée des circuits des fluides.

CHAPELURE n. f. (de *chapeler*). Croûte de pain râpée (ou pain grillé et émietté), dont on saupoudre certains mets.

CHAPERON n. m. (de *chape*). Coiffure du Moyen Age portée par les deux sexes. (V. part. *encycl.*) ‖ Grand voile que les dames en deuil ramenaient en avant, pour se couvrir le visage. ‖ Auj., bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche des robes de magistrats, docteurs et professeurs, d'où pend, devant et derrière, une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité. ‖ *Fig.* Femme sérieuse ou âgée qui accompagne dans le monde une jeune fille, une jeune femme.
— Arm. Petit toit placé sur la lumière d'un canon pour l'abriter de la pluie. (Syn. de CHAPITEAU.) ‖ Pièce de cuir qui recouvrait les fontes des pistolets d'arçon. ‖ Coiffure de mailles portée par les hommes de pied jusqu'à la fin du XIVe s. ‖ *Chaperon à armer,* camail de peau ou de tissu rembourré, porté aux XIVe et XVe s. sous le bassinet ou le heaume.
— Constr. Couronnement à une ou deux pentes d'un mur de clôture ou d'un mur mitoyen. (Le chaperon a pour objet de protéger la maçonnerie du mur contre la pluie et les infiltrations. Il peut être en pierre, en tuiles, en ardoises, etc.)
— Entom. V. ÉPISTOME.
— Fauconn. Petite coiffure masquant les yeux, et qu'on mettait aux faucons pour les affaiter.
— Hérald. Meuble qui représente l'ancienne coiffure appelée « chaperon », ou la coiffe de cuir du faucon.
— Horlog. Disque encoché sur lequel agit la détente*, faisant sonner dans sa révolution les heures et les demies. (On dit aussi ROUE DE COMPTE.)
— Liturg. *Chaperon liturgique,* capuchon pointu des chapes primitives. ‖ Capuchon de certains moines, qui avait cette forme pointue.
— Mécan. Pièce placée aux extrémités d'une lame de scie, servant à donner à la lame la tension et la raideur nécessaires pour le travail, notamment dans les scies alternatives verticales appelées « châssis ».
— Pêch. Paille dont on couvre le dessus des paniers remplis de poissons.
— Technol. Boîte de bois ouverte d'un côté et sur le dessus, servant au classement et au transport des jeux de cartes découpés, avant leur paquetage. (On écrit aussi CHAPRON.)
— ENCYCL. Cost. Le *chaperon* était à l'origine un capuchon couvrant la tête, le cou et les épaules. Les hommes ayant pris l'habitude de le poser sur la tête par la visagère, et les femmes de le porter déboutonné, il changea ensuite de forme. Au XVIe s., le chaperon à longue queue des dames de qualité fit donner le nom de *chaperon* à une femme respectable chargée d'accompagner une jeune fille.

Chaperons blancs, nom donné, à cause de leur coiffure, aux Flamands révoltés en 1382 contre leur comte Louis II.

Chaperon rouge (LE PETIT), conte de Perrault. Une fillette, surnommée « le Petit Chaperon rouge » à cause de sa coiffure, porte à sa grand-mère malade une galette et un petit pot de beurre ; elle rencontre, en chemin, un loup et, sans méfiance, cause avec lui. Il la devance à la maisonnette, dévore la mère-grand, se couche à sa place, puis, quand la fillette est là, la croque à son tour.

CHAPERON (Philippe), peintre français (Paris 1823 - *id.* 1907). Il a exécuté de nombreux décors pour l'Opéra (*les Huguenots, Faust*), l'Opéra-Comique (*Manon, Werther*), le Théâtre-Français. — Son fils, EUGÈNE (Paris 1857 - *id.* 1938), peintre militaire (*En batterie,* musée d'Avranches ; *la Douche au régiment ; le Soir de Waterloo*), a illustré *la Légende de l'Aigle,* de Georges d'Esparbès, *les Chants du soldat,* de Déroulède ; il a collaboré à divers journaux illustrés.

CHAPERONNÉ, E adj. Hérald. Se dit des oiseaux de chasse dont la tête est couverte d'un chaperon d'un émail particulier. ‖ Se dit aussi d'une partition analogue au chapé, mais où les deux lignes obliques aboutissent au milieu des flancs et non aux deux angles de la pointe. (V. pl. HÉRALDIQUE, 87.)

CHAPERONNER v. tr. Accompagner, surveiller : *Elle ne concevait pas qu'il est ridicule à un jeune homme de quinze ans d'être chaperonné par une religieuse* (F. Mauriac).
— Constr. Construire un chaperon au-dessus de : *Chaperonner un mur.*
— Fauconn. Coiffer l'oiseau d'un chaperon.

CHAPERONNIER, ÈRE n. et adj. Se dit d'un oiseau de proie auquel on couvre la tête d'un chaperon, ou qui le porte patiemment.

CHAPETON n. m. (mot esp.). Nom donné en Amérique du Sud aux Espagnols nés en Europe, par opposition aux Espagnols créoles, c'est-à-dire nés en Amérique.

CHAPIER n. m. Meuble à tiroirs, de grandes dimensions, employé au XVIIe s. pour ranger les chapes raides impossibles à plier.

CHAPITEAU n. m. (bas lat. *capitellum*). Archit. Evasement supérieur d'un support architectural (colonne, demi-colonne, pilastre), destiné à recevoir une architrave ou le départ d'un arc. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Dais, toiture ou construction en forme de toiture, qui couronne un édifice. ‖ *Chapiteau angulaire,* chapiteau qui, situé dans un angle, porte un retour d'entablement. ‖ *Chapiteau de moulure,* chapiteau qui n'a que de simples moulures. ‖ *Chapiteau plié,* chapiteau qui couronne un pilastre placé dans un angle rentrant, et qui suit la forme des deux parois. ‖ *Chapiteau de triglyphe,* plate-bande et cavet qui couronnent chaque triglyphe.
— Apic. *Chapiteau d'une ruche,* couvercle qui s'emboîte soit sur le corps de la ruche (pendant l'hivernage), soit sur la hausse.
— Cirq. Tente sous laquelle les cirques voyageurs donnent leurs représentations. (Soutenu par un seul mât, le chapiteau s'appelle *parapluie.* Il existe des chapiteaux à deux, trois, quatre et six mâts selon l'envergure de la tente et l'importance de l'établissement.)
— Constr. Chacun des conduits placés aux extrémités d'une crémone.
— Mobil. Couronnement de bois, d'étoffe ou de métal, formant saillie à la partie supérieure d'un meuble.
— Rel. Tranchefile comportant deux bourrelets superposés.
— Technol. Partie supérieure d'un alambic, de la cheminée d'une locomotive. ‖ Dans un alambic, couvercle de la chaudière ou cucurbite.
— ENCYCL. Archit. En architecture classique, la décoration du *chapiteau* constitue la principale caractéristique de chacun des ordres. Il se compose d'une corbeille surmontée d'un tailloir ou abaque, et repose sur l'astragale, qui, théoriquement, fait partie du fût de la colonne.

● *Chapiteau égyptien.* Les différents types employés dans l'antiquité égyptienne sont : le chapiteau *campaniforme, lotiforme,* ou *papyriforme ouvert,* en forme de fleur de lotus épanouie, c'est-à-dire de cloche renversée (temple de Djeser à Sakkarah) ; le chapiteau *lotiforme fermé,* en forme de bulbe non épanoui (temple d'Aménophis III à Louqsor) ; le chapiteau *palmiforme* ou *dactyliforme,* en branches de palmier évasées (temple d'Ounas à Sakkarah) ; le chapiteau *hathorique,* orné de têtes de femmes (temple d'Hathor à Tentyris) ; le chapiteau *protodorique* à moulure simple. A l'époque ptolémaïque, on créa le chapiteau *composite,* à plusieurs rangées d'éléments floraux (temple de Ptah à Karnak). Enfin le chapiteau de l'époque *copte* est décoré de feuilles lisses.

● *Chapiteau chypriote.* Composé de volutes entourant un élément triangulaire posé sur sa base, il orne les constructions chypriotes du IIe millénaire (Megiddo).

● *Chapiteau perse.* Le plus fameux (Louvre) provient du palais d'Artaxerxès à Suse : sur un soubassement cruciforme à volutes sont disposés deux protomés de taureaux laissant un vide où s'insèrent les poutres du plafond. On trouve des griffons ou des chevaux à la place des taureaux.

● *Chapiteau crétois.* C'est un chapiteau arrondi reposant sur un tore et recevant une abaque carrée. A Mycènes, ce type est déjà tout proche du chapiteau dorique.

● *Les cinq ordres classiques.* Le chapiteau *dorique* est composé essentiellement d'une échine ou quart-de-rond, et d'un tailloir épais, lisse, de forme carrée (Parthénon). Des annelets plus ou moins rapprochés précèdent l'échine. Le chapiteau *ionique,* plus orné, est caractérisé par deux enroulements de volutes, dont la circonférence dépasse largement l'astragale. L'écorce qui produit les volutes est placée entre un mince tailloir mouluré et une rangée d'oves (temple d'Athéna Nikê à Athènes ; Grand Trianon de Versailles). Le chapiteau *corinthien,* qui aurait été inventé par Callimaque, s'inspire d'une corbeille le long de laquelle auraient poussé des acanthes. Trois rangées de feuilles d'acanthe s'y superposent, la rangée supérieure étant formée de feuilles enroulées. Chacun des côtés, concaves, du tailloir, s'agrémente d'une rosette (temple de Zeus Olympien à Athènes, colonnade du Louvre). Le chapiteau *toscan* est un dérivé du chapiteau dorique, avec des proportions plus épaisses (chapiteau de Vulci). Le chapiteau *composite,* enfin, est formé d'un chapiteau ionique posé sur une corbeille corinthienne de deux rangées d'acanthes (colonnes antiques du baptistère du Latran ; Paris, façade du Val-de-Grâce, à l'étage).

● *Chapiteau byzantin.* Les formes antiques subirent une lente évolution après l'époque constantinienne, en Occident comme en Orient. Le chapiteau corinthien devint peu à peu une pyramide tronquée renversée, à faces trapézoïdales sculptées de rinceaux en méplat (Sainte-Sophie), fréquemment couronnée d'une seconde pyramide tronquée renversée formant tailloir (Saint-Vital de Ravenne).

● *Chapiteau mérovingien ou carolingien.* C'est une imitation du chapiteau corinthien, caractérisée par la lourdeur (cryptes de Saint-Laurent de Grenoble et de Saint-Aignan d'Orléans).

● *Chapiteau roman.* Les formes corinthienne et byzantine inspirèrent maints chapiteaux pré-romans (crypte de Jouarre) ou romans (Saint-Gilles-du-Gard). L'astragale fait désormais partie du chapiteau. D'une façon générale, le chapiteau roman est puissant, largement évasé, et surmonté d'un épais tailloir souvent mouluré. Hormis les imitations antiques, on distingue plusieurs types : chapiteau orné d'entrelacs et de rinceaux (Monreale), chapiteau *cubique* ou à *godrons* (Notre-Dame de Saint-Dié), chapiteaux historiés de scènes diverses, ou d'animaux (Mozat, Aulnay, Cluny). Les plus beaux se rencontrent en Bourgogne et en Auvergne.

● *Chapiteau gothique.* Le chapiteau du premier âge gothique est par excellence le *chapiteau à crochets* (Saint-Denis). A l'origine, sa forte assise lui permet de supporter seul le départ de multiples arcs. Mais, dès 1250, on prit l'habitude de disposer un chapiteau par élément portant. En même temps, la décoration florale évoluait des simples feuilles d'eau plates à une reproduction scrupuleuse des espèces les plus compliquées : persil, vigne, lierre, ache, chicorée (cathédrale de Reims). Au XIVe s., le chapiteau n'est plus qu'une bague feuillue étroite, agrémentant chacune des moulures verticales, et les premières années du XVe s. (style flamboyant) virent disparaître cet accessoire devenu inutile (Saint-Séverin à Paris).

● *Chapiteau Renaissance.* Sous l'influence italienne et antique, le chapiteau réapparaît au XVIe s. en France. Les formes classiques s'agrémentent de fantaisies, rinceaux, putti (Saint-Eustache à Paris).

● *Chapiteau français.* Depuis le XVIIe s., on est revenu aux strictes formes des ordres antiques. Pourtant Colbert et Lebrun voulurent créer un chapiteau français. Il ne fut utilisé qu'à la Galerie des Glaces de Versailles. C'est un chapiteau composite formé de deux coqs gaulois entourant une fleur de lys, le tailloir orné d'une tête d'Apollon.

● *Chapiteau islamique.* Il s'inspira d'abord du chapiteau byzantin, ou corinthien (Grande Mosquée de Cordoue), ou même campaniforme, mais le type islamique caractéristique date des XIIIe-XIVe s. ; il est formé d'une volumineuse corbeille décorée d'entrelacs en méplat surplombant une partie cylindrique plus mince (Médersa Bou Inania de Fès).

chaperon (coiff.) miniature du XVe s. *bibliothèque de Rouen*

chaperon (fauconn.)

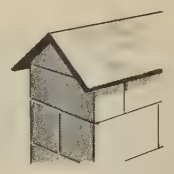

chaperon de mur

v. illustration **CHAPITEAU** *p. 860*

Phot. X, Studio Pierre.

perse : palais d'Artaxerxès Memnon, Louvre

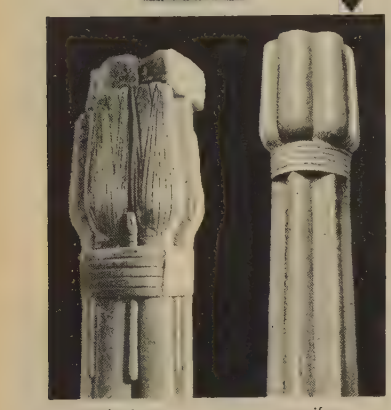

égyptien

lotiforme papyriforme

corinthien

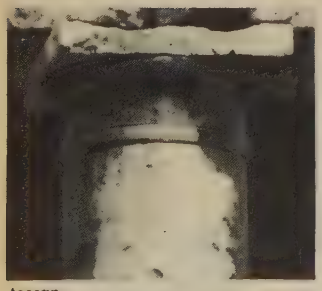

toscan

roman : Cluny

dorique : le Parthénon

ionique : temple d'Athéna Nikê, Athènes

composite : Val-de-Grâce

byzantin (milieu du VIe s.) Saint-Vital de Ravenne

gothique : cathédrale de Reims

● *Chapiteau indien.* A Ellora, les chapiteaux sont constitués par des sphères aplaties surmontées de lambrequins retombant d'un tailloir carré. Ailleurs, les lambrequins sont remplacés par des chaînes. On peut y voir des animaux ou des groupes de figures humaines.

CHAPITRAL, E, AUX adj. Relatif à un chapitre de religieux, de chanoines.

CHAPITRE n. m. (lat. *capitulum ;* dimin. de *caput,* tête). 1° Division d'un ouvrage, d'un traité, d'un code, etc., indiquée par ce mot même : *Lire un chapitre de la Bible. Le budget est divisé en chapitres.* ‖ — *Fig.* Partie d'un tout ; catégorie : *Dans la vie de l'homme, le plus long chapitre est celui des adversités* (cardinal de Retz). ‖ Matière, sujet : *Il y a des maris, très jaloux à vingt ans, que la boisson rend très coulants à trente sur le chapitre de la fidélité conjugale* (Zola). ‖ 2° Corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale : *Le chapitre de Notre-Dame. Le doyen du chapitre.* (V. part. *encycl.,* Dr. canon.) ‖ *Par extens.* Assemblée où les moines, les moniales et les chanoines traitent de leurs affaires et des questions de leur ressort : *Aller au chapitre. Chapitre conventuel*. Chapitre provincial*. Chapitre général.* ‖ Lieu où se tiennent ces assemblées : *La salle du chapitre.* ‖ Assemblée d'un ordre royal, d'un ordre militaire. ‖ Réunion où l'on délibère. ‖ *Chapitre clos,* chapitre dans lequel le nombre des membres est déterminé.

— Loc. fam. *Avoir voix au chapitre,* avoir le droit de donner son avis.

— Boulang. *Pain de chapitre,* pain brié, très blanc, qui fut fabriqué la première fois par le boulanger du chapitre de Notre-Dame. (Syn. pain choine.)

— Fr.-maçonn. Nom donné à certains ateliers maçonniques, où l'on confère des grades supérieurs à la maîtrise.

— Liturg. V. capitule.

— Encycl. Dr. canon. Le *chapitre* est dit *nombré* (numeratum) si le nombre de ses membres est déterminé ; sinon, ceux-ci sont désignés par l'évêque en fonction des revenus du chapitre. Le chapitre cathédral est destiné par le Code de droit canon à servir de conseil à l'évêque, quand ce dernier désire le consulter, et à gouverner le diocèse vacant, par le moyen d'un vicaire capitulaire qu'il désigne. En dehors des droits collégiaux du chapitre, le Code prévoit, au sein du chapitre, deux dignités, celles de théologal et de pénitencier, et définit leurs fonctions. Les droits des chapitres étaient jadis plus étendus, d'où des motifs assez fréquents de conflits entre eux et les évêques.

A la fin du XVIIIe s., il y avait, en France, 655 chapitres, dont 129 cathédraux et 526 collégiaux, comptant à peu près 12 000 membres. La Révolution supprima les chapitres (24 août 1790) et nationalisa leurs biens. Après le Concordat, les chapitres cathédraux furent rétablis, à des dates variées. D'après le droit canon, le pape se réserve le droit de créer et de supprimer les chapitres.

Un certain nombre de chapitres de chanoines ou de chanoinesses (dits *chapitres nobles*) n'étaient ouverts en France, avant la Révolution, qu'aux membres des familles nobles.

● *Chapitre général.* Héritier des assemblées générales des moines et de leurs supérieurs des premiers siècles, le chapitre général réunit depuis le XIIIe s. et dans presque tous les grands ordres le supérieur général, ses adjoints et les supérieurs des maisons d'au moins douze membres, soit pour élire un nouveau supérieur (chapitre d'élection), soit pour en régler la vie interne (chapitre d'affaires).

● *Chapitre de Saint-Denis.* Institué en 1806, ce chapitre, chargé de prier pour les souverains français ensevelis dans la basilique de Saint-Denis, fut réorganisé à plusieurs reprises au XIXe s. Il était composé, pour partie, d'évêques démissionnaires. La loi de finances de 1884 en décida la suppression par voie d'extinction.

Chapitre (bois du), situé sur la rive droite de la Meuse, au S.-O. de Vaux, il couvre les bords du plateau dominant le ravin de Vaux. C'est par le bois du Chapitre et le bois Fumin que les Allemands débordèrent le fort de Vaux (pris le 7 juin 1916) et menacèrent celui de Souville. Ils en furent rejetés par l'offensive française du 24 octobre.

CHAPITRER v. tr. Autref., réprimander en plein chapitre : *Chapitrer un religieux.* ‖ Réprimander, faire la leçon à : *Lui* [Rougon] *resta debout, la chapitra d'importance. Ce fut un sermon en forme avec de très belles paroles* (Zola). ‖ Diviser en chapitres : *Pourquoi la Banque de France ne chapitre-t-elle pas son poste « Divers », qui est de plusieurs milliards ?* (P. Hamp).

CHAPLAIN (Jules), médailleur français (Mortagne 1839 - Paris 1909). Élève de Jouffroy et d'Oudiné, grand prix de Rome (1863), il fut l'un des plus célèbres médailleurs de la seconde moitié du XIXe s. Son œuvre est considérable et témoigne du prestige et de la popularité reconquis par la médaille à cette époque. Il est l'auteur des coins de la pièce d'or de vingt francs, frappée en 1898. Les médailles qu'il a composées lors de la visite de Nicolas II et de la tsarine Alexandra, à Paris, en 1896, et de la visite de la flotte russe à Toulon sont caractéristiques de son talent. Il a laissé de très nombreux portraits où survit la société de ce temps. (Acad. des bx-arts, 1881.)

CHAPLET (Ernest), céramiste français (Sèvres 1835 - Choisy-le-Roi 1909). Il étudie la décoration sur porcelaine (1850), puis entreprend des recherches techniques, invente la barbotine, qui tombera bientôt dans le domaine industriel, et se consacre au grès cérame. Haviland lui installe une petite fabrique. Jusqu'au moment, en 1887, où il céda cet atelier à Delaherche, Chaplet avait toujours produit anonymement. Il se fixe à Choisy-le-Roi et, à cinquante-trois ans, commence son œuvre personnelle. Chaplet collabore avec Gauguin, dont il cuit les pots et les sculptures, se consacre au grès de grand feu et à la porcelaine, et s'efforce de retrouver les secrets des potiers chinois. Il parvient à réaliser des « flambés » admirables : simples coupes, pots, bouteilles, d'une matière jusqu'alors inconnue en Occident. Les principaux musées de France et de l'étranger conservent de ses œuvres.

CHAPLIN (Charles Josuah), peintre et aquafortiste français, de père anglais (Les Andelys 1825 - Paris 1891). Il s'est spécialisé dans la représentation de la Parisienne élégante et les nus décoratifs, sous l'influence des maîtres du XVIIIe s. Théophile Gautier l'appelait « le Courbet de la grâce ». Œuvres aux musées de Bayeux, Bayonne, Bordeaux, Bourges, Mulhouse.

CHAPLIN (*Charles* Spencer), auteur, metteur en scène et acteur anglais (Londres

XVIIe s. : chapiteau d'un pilastre, Versailles

Phot. Alinari-Giraudon, X, Viollet, Anderson-Giraudon, Arch. phot.

1889), créateur du personnage de Charlot*. Ses parents, artistes de cirque, le font monter sur les planches à l'âge de six ans. Engagé dans la troupe de music-hall de Fred Karno, il débute en 1910 aux Etats-Unis, où il se fixe en 1912 pour se consacrer au cinéma. Mack Sennett* l'y fait débuter. En 1913 et en 1914, il interprète plus de trente-cinq films de court métrage pour la société Keystone. En 1915, il tourne quinze bandes pour la compagnie Essanay, et, en 1916 et 1917, douze courts et moyens métrages pour la Mutual, dont *Charlot patine*, *Charlot fait une cure*, *l'Emigrant* et *Charlot s'évade*. De 1918 à 1923, il interprète et réalise huit grands films, dont *Charlot soldat* (1918), *le Gosse* (1921), *le Pèlerin* (1923). En 1919, il fonde avec Griffith, Mary Pickford et Douglas Fairbanks les Artistes* associés, firme pour laquelle il met en scène, sans l'interpréter, *l'Opinion* publique*; puis il écrit, interprète et met en scène *la Ruée* vers l'or* (1925), *le Cirque* (1928), *les Lumières de la ville*, sonore, mais non parlant (1931), *les Temps modernes*, où l'on entend sa voix pour la première fois (il chante une chanson dans une langue imaginaire) [1936], *le Dictateur*, son premier film parlant (1940), *Monsieur Verdoux* (1947), *Limelight* (*les Feux de la rampe*) [1952], *Un roi à New York* (1957). Chaplin a quitté les Etats-Unis en 1952 et s'est fixé en Suisse. Il mêle dans ses œuvres la satire, la bouffonnerie et la comédie, et touche tous les publics, avec un art consommé d'auteur, de mime et de metteur en scène. Toutes ses œuvres, où apparaissent de plus en plus ses préoccupations sociales, sont empreintes d'une générosité, d'une connaissance et d'un amour de l'homme qui font de lui l'un des plus authentiques génies de notre époque. (→ Biblio.)

« Charlot patine » (1917)
avec Edna Purviance et Eric Campbell

Charles CHAPLIN en 1957

« la Ruée vers l'or » (1925)

« Limelight » (1952)
avec Claire Bloom

CHAPLIS n. m. (bas lat. **cappulare*, battre). Coup, bruit violent, puis bataille acharnée, massacre (XVIe s., repris comme archaïsme) : *Les deux autres, à un certain chaplis d'armures froissées sous leur manteau, se révélaient hommes d'épée* (Gautier).

CHAPLOIR n. m. (de l'anc. franç. *chapler*, battre). Sorte de petite enclume.

CHAPMAN (George), poète dramatique anglais (près de Hitchin 1559 - Londres 1634). Il fut peut-être « le poète rival » des *Sonnets* de Shakespeare. Sa première pièce, *le Mendiant aveugle d'Alexandrie* (*The Blinde Begger of Alexandria*) [1596], fut suivie d'un grand nombre d'autres, tant tragiques que comiques : *Bussy d'Amboise* (1597), *Charles, duc de Biron* (1608), et *la Tragédie de Chabot* (avec J. Shirley ; 1613), qui mettent en scène des événements contemporains. Parmi les comédies : *Rien que des sots* (*Al Fooles*) [1599], *Une plaisanterie* (1601), *Vers l'Est* (*Eastward Ho*) [avec Ben Jonson et Marston ; 1605], *Monsieur d'Olive* (1604). Il a laissé une fort belle traduction d'Homère en anglais (*l'Iliade*, 1611 ; *l'Odyssée*, 1616), qui rappelle l'ampleur et la mélodie du texte original. Chapman a également traduit Pétrarque et complété le poème inachevé de Marlowe : *Héro et Léandre*. (→ Biblio.)

CHAPMAN (Fredric Henric af), ingénieur naval suédois (Göteborg 1721 - Karlskrona 1808). On lui doit la création des chaloupes canonnières. De 1781 à 1790, il dirigea les chantiers royaux de Karlskrona, d'où sortirent une série de bâtiments construits avec une grande perfection. Parmi ses nombreux ouvrages sur l'art des constructions navales, le plus célèbre est l'*Architectura navalis mercatoria* (1768).

CHAPMAN (David Leonard), physicien anglais (Wells, Norfolk, 1869). Élève de Dixon, il jeta en 1899 les premiers fondements de la théorie hydrodynamique de la détonation*.

CHAPMANITE n. f. Minér. Silicate naturel d'antimoine et de fer hydraté.

Chapman-Jouguet (THÉORIE DE). V. DÉTONATION.

CHAPOCHNIKOV (Boris Mikhaïlovitch), maréchal soviétique (Zlatooust, Oural, 1882 - Moscou 1945). Ancien officier de l'armée tsariste, diplômé en 1910 de l'académie de guerre Nikolaevski, il fit partie, pendant la Première Guerre mondiale, de l'état-major impérial, où il était colonel en 1917. Rallié au régime soviétique, il fut, de 1919 à 1921, le chef d'état-major de Kamenev, commandant en chef de l'armée rouge, et, à ce titre, le principal artisan de sa victoire dans la guerre civile. Nommé ensuite commandant de district militaire de Leningrad, puis de Moscou, il dirigea bientôt l'académie militaire Frounzé, chargée de la formation des officiers d'état-major. Inscrit au parti communiste en 1929, il se cantonna cependant dans son rôle militaire et n'eut jamais aucune activité d'ordre politique, ce qui lui valut de survivre à la terrible épuration que Staline fit subir en 1937 au commandement soviétique. Nommé chef d'état-major général de l'armée en mai 1937, il occupa ce poste jusqu'en novembre 1942, date à laquelle la maladie l'empêcha d'assumer cette charge, sans supprimer cependant son influence auprès de Staline, dont il demeura le conseiller militaire jusqu'à sa mort. Promu maréchal en 1940, Chapochnikov joua un rôle considérable dans la conduite de la guerre contre l'Allemagne. Stratège éminent, disciple de Clausevitz, il marqua de son empreinte le haut commandement soviétique et fut le maître de Joukov et de Vassilievski ; Staline et Molotov auraient suivi ses cours dans les années 1930. Ennemi convaincu de l'Allemagne, dont il connaissait parfaitement la doctrine militaire, et partisan d'une alliance militaire franco-soviétique, Chapochnikov est l'auteur d'un ouvrage devenu classique en U. R. S. S., publié de 1927 à 1929 sous le titre : *Mozg Armii* (*le Cerveau de l'armée*), où, étudiant l'histoire de l'état-major austro-hongrois de 1908 à 1916, il définit le rôle et les responsabilités du commandement dans la préparation et la conduite de la guerre.

CHAPON n. m. (lat. *cappo*). Coq que l'on a castré et que l'on engraisse pour le manger : *Les chapons ont une chair délicate.*

— Art culin. Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. ‖ Croûte de pain frottée d'huile et d'ail, qu'on met dans la salade.

CHAPONNAGE n. m. Avic. Action de chaponner, de châtrer.

— ENCYCL. Le *chaponnage* chirurgical se pratique sur les coquelets âgés d'environ trois mois, au moment où le développement de la crête, qui est en rapport avec celui des testicules, indique que ceux-ci peuvent être saisis facilement. L'opération a pour effet de donner à la bête une aptitude remarquable à l'engraissement.

Dans l'élevage industriel pour la production du poulet de chair, on pratiquait beaucoup le chaponnage chimique ou hormonal, plus rapide et moins dangereux que le chaponnage chirurgical, mais qui est interdit en France depuis 1959. Cette opération se faisait sur des oiseaux de six à sept semaines, auxquels on implantait, généralement derrière la tête, sous la peau du cou, une pastille d'hormone femelle synthétique qui contrariait ensuite les effets naturels de l'hormone mâle du coquelet et favorisait ainsi son engraissement.

Les chapons du Mans, de La Flèche et de Bresse sont particulièrement estimés.

CHAPONNER v. tr. Pratiquer le chaponnage. ‖ *Abusiv.* Mettre une jeune poule hors d'état de pondre, pour en faire une poularde.

CHAPONNIÈRE n. f. Récipient où l'on fait cuire un chapon, une poularde en ragoût. (Vx.)

CHAPONNIÈRE (Jean Etienne, dit **John**), sculpteur suisse (Genève 1801 - Mornex, près de Genève, 1835). Élève de Pradier à Paris, il est notamment l'auteur d'un bas-relief de l'Arc de triomphe de l'Etoile (*Prise d'Alexandrie par Kléber*) et d'une statue pour un jardin public de sa ville natale (*David vainqueur de Goliath*). On lui doit également des médailles.

CHAPONNIÈRE (Paul), écrivain suisse de langue française (Genève 1883 - *id.* 1956). Rédacteur au *Journal de Genève*, il a publié des biographies de Töpffer (1930) et de Piron (1935) ; il est aussi un très ingénieux auteur de maximes (*C'est la vie*, 1950).

CHAPONOST [no], comm. du Rhône (arrond. de Lyon), dans la région S. de Lyon ; 2 508 hab. (1 359 aggl.). Restes de l'aqueduc gallo-romain qui conduisait les eaux du Furens à Fourvières. Impression sur tissus.

CHAPOT (Victor), archéologue français (Grenoble 1873 - Paris 1954). Docteur en droit (1896) et ès lettres (1904), membre de l'Ecole française d'Athènes (1899), professeur à l'Ecole des beaux-arts, maître de conférences de géographie ancienne à l'Ecole des hautes études, il a publié : *les Destinées de l'hellénisme au-delà de l'Euphrate* (1904) ; *la Province romaine proconsulaire d'Asie* (1904) ; *la Frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe* (1907) ; *Manuel d'archéologie romaine*, avec R. Cagnat (1916) ; *le Monde romain* (1927). [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1949.]

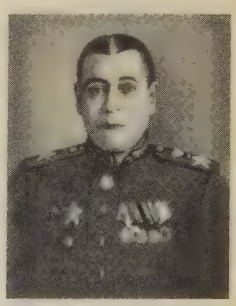

maréchal
CHAPOCHNIKOV

CHAPOTER v. tr. Céram. Enlever toutes les parties d'une cazette qui menacent de se détacher après le défournement.

CHAPOTIN n. m. Céram. Palette en fer servant à chapoter les cazettes après défournement.

CHAPPE, famille d'astronomes et d'ingénieurs français. — L'abbé JEAN **Chappe d'Auteroche**, astronome français (Mauriac, Auvergne, 1728 - San Lucar, Californie, 1769). Il embrassa l'état ecclésiastique, mais se voua exclusivement à l'astronomie. Il fut chargé d'observer en Sibérie le passage de

Phot. Cinémathèque fr., Artistes associés, Bureau fr. de diff. de presse, A. I., F. P.

Claude CHAPPE
par Alphonse Farey

premier Empire
chapska
second Empire

CHAPTAL
d'après Gros
cabinet des Estampes

Vénus devant le Soleil, le 5 juin 1761, puis celui de 1769, en Californie, où il mourut. (Acad. des sc., 1759.) — Son neveu, IGNACE **Chappe**, ingénieur français (Laval 1762 - Paris 1829), fut élu en 1792 député de la Sarthe à l'Assemblée législative. Il apporta à son frère Claude un précieux concours dans l'invention du télégraphe*, et fut nommé, conjointement avec lui, administrateur des lignes télégraphiques en France (1793-1823). — Le frère du précédent, CLAUDE, ingénieur français (Brûlon, Sarthe, 1763 - Paris 1805), créa la *télégraphie aérienne*, dont l'idée existait déjà chez les Anciens, mais qu'il fut le premier à réaliser par un système simple. L'établissement de la première ligne télégraphique entre Paris et Lille fut terminé en 1794, et le premier essai en fut l'annonce, à la Convention, de la reprise de Condé-sur-l'Escaut sur les Autrichiens. L'Assemblée accorda à l'inventeur le titre d'*ingénieur télégraphe*, et le chargea de l'établissement de nouvelles lignes. Mais bientôt, se voyant contester la priorité de son invention, notamment par Breguet et Béthencourt, Chappe sombra dans la mélancolie et se donna la mort en se jetant dans un puits de la maison où était établi l'atelier du télégraphe.

CHAPPUYS (Claude), poète français (Amboise v. 1500 - Rouen v. 1575). Attaché à Jean du Bellay, il le suit à Rome en 1534. Il écrit des épigrammes, comme Saint-Gelais, et collabore aux *Blasons anatomiques* (1535). Poète courtisan, il donne le *Panégyrique* et la *Complainte* (1538), le *Discours de la Court* (1543), *l'Aigle* (1544).

CHAPPUYS (Gabriel), historiographe de France (Amboise 1546 - Paris v. 1613). Il a traduit de l'espagnol les *Amadis** (1577-1581) et, de l'italien, des œuvres de Boccace et de Castiglione. On lui doit une *Histoire de Navarre* (1596) et une *Histoire générale de la guerre de Flandre* (1611).

CHAPPUZEAU (Samuel), auteur dramatique français (Paris 1625 - Zell, Autriche, 1701). D'humeur aventureuse, il parcourut le monde, devint précepteur du prince d'Orange, gouverneur des pages du duc de Brunswick. Devenu aveugle, il mourut dans la misère. On lui doit des comédies réunies sous le titre : *la Muse enjouée ou le Théâtre comique*, et un volume : le *Théâtre français* (1674), ouvrage plein de détails sur les comédiens et les représentations dramatiques du temps.

CHAPRA, v. de l'Inde (Bihar), près du confluent du Gange et de la Gogra ; 55 000 hab. Temple de Siva.

CHAPSAL (Charles Pierre), grammairien français (Paris 1788 - château de Polangis, près de Joinville-le-Pont, 1858). Auteur, avec Noël, d'une *Grammaire française* (1823) qui eut un grand succès.

CHAPSAL (Fernand), homme politique français (Limoges 1862 - Neuilly-sur-Seine 1939). Après des études couronnées par le doctorat en droit, il devient chef de cabinet de plusieurs ministres, se consacrant surtout aux questions commerciales. Chargé du ravitaillement civil de 1914 à 1918, il succéda ensuite à Emile Combes comme sénateur radical et radical-socialiste de la Charente-Inférieure (1921-1939). Président de la Commission des Réparations (1926), il est également ministre du Commerce en 1926 (cabinet Briand) et en 1937 (ministère Chautemps) ; il doit alors diriger l'achèvement de l'Exposition internationale.

CHAPSKA n. m. (pol. *czapka*). Coiffure militaire, empruntée aux Polonais. (Le chapska était la coiffure des chevau-légers-lanciers du premier Empire ; il fut conservé par les lanciers jusqu'à leur disparition en 1871.)

CHAPSOUGH(S), tribus tcherkesses du N. du Caucase. Souvent considérés comme les représentants les plus purs du groupe pontien, les Chapsoughs ont la tête allongée, une stature élevée, une barbe abondante et des yeux clairs.

CHAPTAL (Jean Antoine), comte de **Chanteloup**, chimiste et homme politique français (Nogaret, Gévaudan, 1756 - Paris 1832). Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1777, il est nommé professeur de chimie dans cette ville en 1781. En même temps, il crée une fabrique de produits chimiques qui, pour la première fois, donne au commerce français l'acide sulfurique, l'alun artificiel, etc. En 1787, il obtient des lettres de noblesse. En 1793, il est placé à la tête des ateliers de Grenelle, pour la fabrication de la poudre. Quelque temps après, il est chargé du cours de chimie végétale à l'Ecole polytechnique. Admis à l'Institut, lors de sa fondation, en 1795, il est appelé, après le 18-Brumaire, au Conseil d'État, puis nommé ministre de l'Intérieur (1800-1804). On lui doit l'établissement des chambres de commerce, la fondation de la première école d'arts et métiers ouverte en France, etc. ; il crée presque en entier le réseau des canaux français, construit des routes. L'Empereur le nomme sénateur, puis trésorier du Sénat, et enfin comte de l'Empire. Sous la Restauration, il est compris, lors de la réorganisation de l'Institut (1816), dans l'Académie des sciences, comme membre de la section de chimie. Il fait partie de la Chambre des pairs. Au point de vue chimique, Chaptal a naturalisé en France la teinture du coton par le rouge d'Andrinople, la culture du pastel et sa substitution à l'indigo ; il a donné la plus grande extension au procédé de Berthollet pour le blanchiment ; il est l'inventeur d'un mortier hydraulique obtenu par un mélange de chaux grasse et de pouzzolanes artificielles. Ses principaux ouvrages sont : *Eléments de chimie* (1790), *Traité des salpêtres et goudrons* (1796), *l'Art de faire les vins* (1801), *Chimie appliquée aux arts* (1807), *Art du teinturier et du dégraisseur* (1808), *Chimie appliquée à l'agriculture* (1823).

CHAPTALISATION n. f. Action d'ajouter du sucre au moût de raisin avant la fermentation : *La chaptalisation n'est licite que dans certains cas.* (V. SUCRAGE.)

CHAPTALISER v. tr. Soumettre à la chaptalisation : *Chaptaliser un moût.*

CHAPU (Henri Michel), sculpteur et médailleur français (Le Mée, Seine-et-Marne, 1833 - Paris 1891). On lui doit quelques médaillons qui comptent parmi les meilleures œuvres de ce genre dans la seconde moitié du XIXe s. Parmi son œuvre de sculpteur, nous citerons sa statue de *Jeanne d'Arc écoutant des voix* (1870), le monument du peintre Henri Régnault, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1876), *Berryer*, au palais de Justice (1878), le tombeau de Mgr Dupanloup (1886), la statue funéraire de la duchesse d'Orléans, à la chapelle de Dreux, quelques bustes, des camées et des médailles. Il est largement représenté au musée Bonnat à Bayonne. (Acad. des beaux-arts, 1880.)

CHAPUIS n. m. Ossature en bois des bâts ou des selles.

CHAPULTEPEC, hauteur située au S.-O. de Mexico. Beau parc et château qui servit de résidence à Maximilien. Académie militaire. Musée.

Chapultepec (ACTE DE), déclaration commune d'assistance réciproque et de solidarité, signée au palais de Chapultepec par les représentants des nations américaines ayant participé à la Conférence interaméricaine de Mexico sur les problèmes de la guerre et de la paix (6 mars 1945). Elle était précédée par un texte rappelant les décisions prises dans le même esprit par les conférences interaméricaines depuis 1890.

CHAPUS n. m. Technol. Billot de bois servant à découper les ardoises, à tailler et à équarrir les douves des tonneaux. (On écrit aussi CHAPPU, CHAPUT, et l'on dit aussi CHARPI.)

CHAPUT (Louis), sculpteur et graveur en pierres dures français (Orange 1700 - Berlin 1775). La bibliothèque de Genève conserve de lui un bas-relief en terre cuite (portraits de Calvin et de Th. de Bèze) et un portrait de Calvin seul, taillé en serpentine (1731). On lui doit également un buste de Louis XV (cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale).

CHAPUT (Henri), chirurgien français (Tonnerre 1857 - Paris 1919). Ses travaux ont surtout porté sur la chirurgie intestinale, les greffes, l'asepsie, la rachianesthésie. Il a imaginé des gants de caoutchouc universellement employés.

CHAQUE adj. indéf. sing., dénommé aussi distributif ou numéral (tiré au XVIe s. de *chacun*, sur le modèle de *quelque* par rapport à *quelqu'un*). Tout, toute : *A chaque instant. A chaque minute.* ‖ Toute personne, toute chose prise individuellement dans une catégorie déterminée, d'où une valeur de répartition, de distribution s'ajoutant à l'idée d'unité : *Chaque homme a ses passions. Chaque âge a ses plaisirs.*

— GRAMM. *Chaque* n'est pas admis comme pronom dans la langue soignée. Cependant on trouve dans l'usage familier actuel un emploi pronominal de *chaque : Ces volumes coûtent cent francs* CHAQUE, au lieu de : *cent francs* CHACUN. *A la grille sur le Pont Royal, un crieur vend, pour un sou chaque, les deux numéros uniques du journal de Raspail, l'* « *Ami du peuple* » (Hugo). — Il s'emploie toujours au singulier.

Après une suite de substantifs précédés de *chaque*, le verbe se met de préférence au singulier : *Chaque homme, chaque femme a les préjugés de son sexe. Chaque jour, chaque instant... met lauriers sur lauriers* (Corneille).

— Le singulier, même quand les substantifs précédés de *chaque* sont reliés par la conjonction *et*, peut s'employer encore lorsque ces substantifs sont en relation avec un pronom possessif : *Chaque homme et chaque femme avait son bouquet* (Littré).

— SYN. : *chaque, tout.* Ce qui différencie en général *tout* de *chaque*, c'est qu'avec *tout* la valeur distributive cède le pas à la valeur collective, qu'on envisage moins ce qui distingue les êtres ou objets d'une même catégorie que ce qu'ils ont de commun. Et c'est pourquoi l'on dira : *Tout corps est étendu. Tout homme est passionné.* On peut dire : *Toutes les semaines* ou *Chaque semaine. Tous les ans* ou *Chaque année.* Mais on dit : *Tous les dix ans.* — L'emploi de *chaque* devant un adjectif numéral est familier : *Chaque dix pas, Mionnet se répétait :* « *Quelle douceur !* » (J. Romains).

CHAR n. m. (lat. pop. *carrus ;* mot d'orig. celtique). Voiture à deux roues, dont les Anciens se servaient dans les combats, les jeux et les cérémonies publiques : *Chars armés de faux. Course de chars. Le char du triomphateur.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Char de triomphe, Char triomphal*, char à deux roues, attelé de chevaux blancs, sur lequel les triomphateurs se rendaient au Capitole. ‖ Voiture hippomobile à quatre roues, non suspendue et munie d'un avant-train, employée à porter des fardeaux : *Charger du foin sur un char. Les grands chars gémissants qui reviennent le soir* (Hugo). ‖ Charge que peut porter cette voiture : *Elle ne craignait pas d'embrasser une pauvre femme qui était malheureuse et lui disait d'aller chercher un char de bois au château* (Proust). ‖ Grande voiture décorée sur laquelle paradent, certains jours de fête, des personnages symboliques, des masques : *Les chars de la mi-carême. Le char de l'agriculture.* ‖ — *Fig.* Par allus. à la mythologie, moyen symbolique de transport : *Le char de Vénus, du Soleil. Et le char vaporeux de la reine des ombres | Monte, et blanchit déjà les bords de l'horizon* (Lamartine) ; d'où : *Le char de l'Etat.* ‖ Domination, sujétion, empire (allus. à la coutume antique d'enchaîner le vaincu au char du triomphateur) : *M. de la Feuillade, attaché au char de Mme de Quintin* (Saint-Simon). *L'égoïsme avait enchaîné des admirateurs au char de Napoléon* (Chateaubriand). ‖ *Char de gloire*, au théâtre, appareil destiné à faire monter ou descendre les personnages surnaturels. ‖ *Char funèbre* (et parfois simplement *char*), corbillard : *En suivant le char qui portait au cimetière le corps du magistrat* (A. France). ‖ *Char de deuil*, chariot, couvert d'un poêle, dans lequel on transporte le corps des grands personnages.

— ALLUS. HIST. ***Char de feu d'Elie,*** allusion au char enflammé dans lequel, dit l'Ecriture, le prophète Elie fut enlevé au ciel (II Rois, II, 1-13). Dans l'application, on souligne par là l'enthousiasme qui nous emporte hors des limites ordinaires de la raison.

— ALLUS. LITTÉR. ***Le char de l'Etat navigue sur un volcan,*** expression plaisante par l'incohérence des images, qu'Henry Monnier met dans la bouche de son bourgeois grotesque et suffisant, M. Prudhomme (*Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, acte III, sc. III). On cite cette formule satirique pour railler l'éloquence prétentieuse de mauvais orateurs ou la maladresse de certaines métaphores.

— Arm. Véhicule automobile entièrement blindé, muni de chenilles et armé d'un canon effectuant normalement du tir direct. (V. part.

encycl.) ‖ *Char d'assaut*, nom donné aux premiers chars au cours de la Première Guerre mondiale. ‖ *Char casemate*, char dont le canon n'est pas monté sous tourelle. ‖ *Char de combat*, nom donné aux chars, particulièrement entre les deux guerres. ‖ *Char de D. C. A.*, char dont l'armement est spécifiquement antiaérien. ‖ *Char de rupture*, char très puissant. ‖ *Char léger, lourd, moyen*, chars pesant respectivement de 15 à 25 t, plus de 50 t, ou de 35 à 40 t, et armés de canons de calibres voisins de 75, 120 ou 90 mm. ‖ *Chef de char*, gradé qui commande l'équipage d'un char. (Le chef de char peut être appelé à remplir des fonctions d'autant plus nombreuses [tireur, chargeur, radio] que l'équipage est plus réduit. Il peut être aussi chef de peloton ou commandant d'escadron.)

— Carross. *Char à bancs*, voiture suspendue, longue et légère, garnie de bancs et fermée seulement par des rideaux.

— Physiq. *Char magnétique*, genre de boussole terrestre jadis en usage en Chine.

— Encycl. Antiq. L'invention du *char* doit être presque contemporaine de la domestication du bœuf et de l'âne : les premiers chars, traînés par des ânes attelés au joug, consistaient en une caisse, montée sur deux roues, à laquelle le timon était fixé d'une façon solidaire.

Dans l'Orient ancien, le char de guerre fut utilisé dès une époque très reculée. Monter en char représentait un acte de bravoure ; ce fut longtemps le privilège d'une caste hourrite, quand les autres peuples de l'Orient ancien ne connaissaient pas l'art du dressage des chevaux. Malgré sa plus grande rapidité, le char de combat restait une arme très vulnérable ; les Perses et les Macédoniens le munirent de faux, qui devaient empêcher le combat corps à corps. Mais déjà la cavalerie avait acquis un rôle décisif dans les batailles, et, dans l'armée romaine, le char disparut assez tôt en tant qu'arme de combat. Les

char romain, *musée du Vatican*

chars à faux figurent pour la dernière fois, semble-t-il, à la bataille de Magnésie (191 av. J.-C.). En revanche, les chars attelés de deux ou de quatre chevaux de front (*biges* et *quadriges*) ont continué à être utilisés dans les triomphes et dans les courses. Les chars en usage dans l'Antiquité, pour le transport des personnes et des marchandises, étaient de types très variés : *carpentum**, *rheda**, *carruca**.

Les Germains ont, à ce qu'il semble, emprunté aux peuples de la steppe le char à étages et à lits, véritable maison roulante.

— Arm. ● *Description.* Le *char* est né, au cours de la Première Guerre mondiale, de la nécessité tactique de trouver une arme offensive capable de rompre le front adverse (v. blindé). Cette mission fut confiée à un *canon*, transporté sur un *véhicule blindé* dont les *chenilles* permettent le mouvement en terrain varié. La réunion de ces trois éléments constitue la caractéristique essentielle du char de combat.

Un char comprend un *châssis* (ou caisse, ou coque, ou carcasse), qui contient les organes moteurs et la transmission, repose sur le sol par l'intermédiaire d'un *train* de roulement* à chenilles formées de patins*, et supporte la *tourelle**. Le moteur, dont la puissance peut approcher 1 000 ch sur les chars puissants modernes, est à essence, parfois injectée, ou à huile lourde. Il communique le mouvement à des roues dentées, ou *barbotins**, qui entraînent les chenilles sur lesquelles le châssis repose par des roues ou galets*. La *transmission souple*, commandant chaque chenille indépendamment, est pratiquement abandonnée, à cause de son poids, au profit des *transmissions électriques* (convertisseurs de couple), qui donnent une gamme de vitesses continue, mais sont assez délicates, et surtout au profit des *transmissions mécaniques* analogues à celles des voitures automobiles, mais comportant une boîte de vitesses à grand nombre de démultiplications et un *différentiel* plus compliqué. La direction du char est, en effet, obtenue généralement en agissant sur le différentiel, soit directement dans le cas du *différentiel asservi*, très utilisé pour les chars légers, soit indirectement quand il s'agit d'un *double différentiel*. La tourelle à rotation totale, à laquelle chef de char et tireur accèdent par des portes ou volets, permet l'observation par des *épiscopes** et le pointage des armes.

● *Histoire.* A partir de 1915, la mise au point des premiers chars résulte des études menées d'abord indépendamment, en France et en Angleterre. En France, les conceptions du général Estienne, *le Père des chars*, et les essais de Brillié donnent naissance, par adaptation du tracteur américain Holt, au *tracteur Schneider*, bientôt dénommé *char d'assaut* après son expérimentation à Vincennes, le 21 février 1916. En Angleterre, appelé conventionnellement *tank* (réservoir) par souci du secret, le char Mark I, dont les premiers essais ont lieu au camp de Hatfield le 2 février 1916, résulte des recherches poursuivies par divers ingénieurs (Swinton, Backon, etc.) avec l'appui de Churchill. A partir du 25 juin 1916, les études sont faites en liaison entre les deux pays, et bien qu'il eût été convenu, pour bénéficier d'un effet de surprise, d'attendre la construction d'un grand nombre d'engins pour les engager sur le front, le commandement anglais décide d'en faire aussitôt l'expérience au combat ; le 15 septembre 1916, à Flers (Somme), 49 chars Mark I sont employés dans une opération locale. En France, où l'appui de Joffre est déterminant, les chars Schneider sont engagés la première fois à Berry-au-Bac, le 16 avril 1917, et les Saint-Chamond le 5 mai suivant, face au saillant de Laffaux. A la fin de 1917, les Anglais mettent en service le char Whiffet, premier de la série des médiums, dont le poids est de 14 à 20 t et le rayon d'action de 100 km. En France, la collaboration du général Estienne et de Louis Renault conduit au char léger Renault FT, qui sort en série en 1918. Il équipe aussitôt les forces françaises et américaines et est ensuite répandu dans de nombreux pays où il constituera l'essentiel de l'arme blindée entre les deux guerres mondiales. La préparation des offensives de 1918 amène la mise au point de *chars lourds* : prototype français FCM I A de 42 t, armé d'un canon de 105, et surtout FCM II C de 68 t, capable de franchir les écluses des canaux du Nord, et dont l'armistice interrompt la fabrication en série. Le char anglais Mark V de 35 t, avec deux canons de 57, sorti en 1918, restera en service en France jusque vers 1930. L'Allemagne, abusée par l'échec apparent des premières attaques de chars, termine le conflit avec quelques chars A 7V d'une quarantaine de tonnes, armés d'un canon de 37.

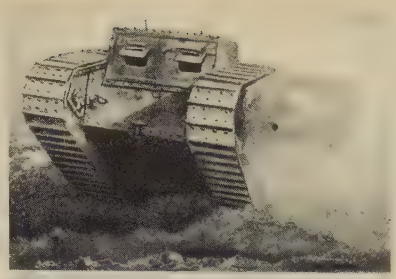

« Mark I ». Le char anglais « Mark I » est le premier des engins blindés qui, en 1916, aient paru sur le champ de bataille. Construit à 150 exemplaires, il fut constamment perfectionné dans ses modèles suivants, notamment le « Mark IV » (28 t), engagé à Cambrai (400 chars) en novembre 1917, et le « Mark V » (35 t), qui contribua au succès des offensives de 1918.

Durant les quinze années qui suivirent la paix de 1919, des prototypes ingénieux sont mis au point dans de nombreux pays, mais peu de matériels sont fabriqués en série, car les stocks de guerre sont abondants. Si la France étudie un char portant un canon de 155 sous tourelle, l'Angleterre sort, en 1921, le premier *char amphibie*, mais les Etats-Unis attendent 1931 pour posséder un matériel original : le char Christie, de 13 t, qui peut marcher sur roues ou sur chenilles. A la même époque, le char français D1 (canon de 47, 13 t, 18 km/h) marque la fin des modèles inspirés par la Première Guerre mondiale, mais on notera que ce dernier porte pour la première fois la radio à son bord. Plusieurs chars légers marquent, en effet, en 1933, une nouvelle tendance. Pesant de 3 à 5 t, armés d'une mitrailleuse et blindés à 10 ou 12 mm, ils atteignent 40 à 60 km/h : chars italien Fiat Ansaldo, anglais Vickers, français Renault.

C'est en 1936, avec le réarmement général, qu'apparaissent les chars qui participeront au début de la Seconde Guerre mondiale : les

DATE	DÉSIGNATION (nationalité)	POIDS en tonnes	BLINDAGE en mm	ARMEMENT canon (cal. en mm)	ARMEMENT mitr.	ÉQUIPAGE	MOTEUR puiss. en ch	VITESSE en km/h
1916-1918	Mark I à V (G.-B.)	25 à 35	12	57	4	4 à 8	105	4 à 8
1916	FT (F.)	6,5	22	37	1	2	35	7,7
1917	Schneider (F.)	13,5	11	75	2	6	55	6
1935	R 35 (F.)	14	40	37	1	2	180	40
1938	Somua (F.)	20	40	47	1	3	190	47
1938	B 1*bis* (F.)	34	60	75 et 47	2	4	300	30
1939	Pz Kw IV (A.)	20	25	75	2	5	350	40
1942	Sherman M 4 (E.-U.)	30	80	76,2	3	4	420	45
1942	T 34 (U. R. S. S.)	27	70	76,2	2	4	500	45
1942	Churchill (G.-B.)	37	110	57	3	5	340	26
1942	Tigre II (A.)	65	120	88	1	5	750	40
1943	Panther (A.)	45	120	75	1	4	650	45
1945	Staline (U. R. S. S.)	57	115	122	3	5	600	30
1953	Patton M 48 (E.-U.)	49	110	90	3	4	810	50
1955	AMX (F.)	14,5	40	75	1	3	250	45
1955	Centurion (G.-B.)	50	150	90	1	4	700	35

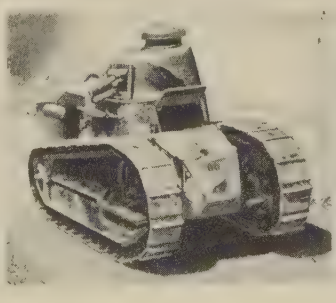

Renault « F T ». Ces chars, armés soit d'un canon de 37, soit d'une mitrailleuse, étaient groupés en sections de cinq (3 « chars canon », 2 « chars mitrailleuse ») et en compagnies de quinze. L'autonomie du F T était de huit heures. Commandés par Joffre en novembre 1916, ils reçurent le baptême du feu, en forêt de Villers-Cotterêts, le 30 mars 1918. 900 chars furent engagés dans les contre-offensives victorieuses de l'été 1918.

Phot. Anderson, « l'Illustration », S. O. A.

Char « B ». Réalisé en prototype dès 1930, avec une avance remarquable sur les blindés de l'époque, il ne sortit qu'en très petit nombre entre 1937 et 1940 (270 le 10 mai 1940). Ce char équipait, en 1940, les deux bataillons lourds (33 chars chacun) des divisions cuirassées. Son canon de 47 était sous tourelle, son canon de 75 en casemate avant. Doté de moyens de transmissions par radio, il avait une autonomie de cinq heures, beaucoup trop faible.

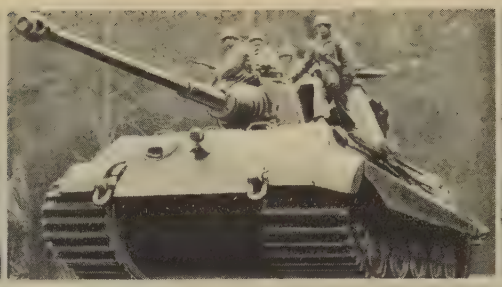

« Panther ». A la suite de leur échec en Russie, les Allemands réalisent, à la fin de 1942, le « Tigre » et le « Panther », plus fortement blindés et armés que les chars de 1939-1940. Le « Panther », doté d'un canon de 75 à forte vitesse initiale (1 250 m/s), protégé à l'avant par un blindage incliné à 55°, représente la meilleure réalisation allemande de la Seconde Guerre mondiale. Il a été construit à plus de 6 000 exemplaires.

« Sherman ». Char moyen construit en grande série (3 000 par mois) par les Etats-Unis. Engagé pour la première fois en Egypte au cours de l'été 1942, il resta en service jusqu'à la fin de la guerre. Equipé d'abord d'un moteur d'avion, puis d'un groupement de deux moteurs Diesel, il a été très répandu dans les armées alliées et équipa les divisions blindées françaises de 1944-1945. Sa consommation était d'environ 80 litres à l'heure.

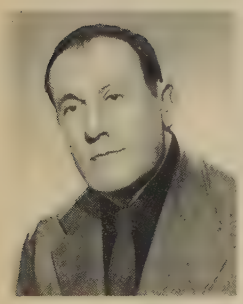

René CHAR

progrès réalisés sur les moteurs permettent de dépasser 10 ch à la tonne, les appareils d'optique sont devenus précis, la radio trouve le plus souvent sa place à bord et permet de remplacer la liaison précaire assurée jusque-là entre les engins par un système de fanions. On notera toutefois que leur réalisation est un compromis expérimental entre les facteurs puissance (armement), vitesse (moteur) et poids (blindage) ; ce sont les chars légers français d'une dizaine de tonnes : Renault R 35, puis R 40, Hotchkiss H 35, puis H 39, FCM 36. L'Allemagne fabrique d'abord des chars très légers (Pz Kw I et II), armés seulement de mitrailleuses, mais les leçons de la guerre d'Espagne conduisent à adopter des chars plus lourds et mieux protégés. Pour faire face au char allemand Pz Kw III (18 t, canon de 37, puis de 50) et Pz Kw IV (armé d'un 75 sous tourelle), la France dispose en 1939, dans la gamme des 20 t, de deux chars moyens de qualité : le D 2 et le Somua 35, armés d'un 47 et équipés de la radio, et surtout du char B 1. Celui-ci, modifié en B 1 *bis*, puis *ter*, brillant en terrain varié, a malheureusement un système de direction fragile et un rayon d'action restreint. Les chars américains M 3 et M 5, armés d'un canon de 37, sont pratiquement les seuls chars légers de la deuxième partie de la Seconde Guerre mondiale qui aient marqué un accroissement important de leur puissance, et donc du tonnage. La Wehrmacht utilise le Panther, puis le Tigre ; l'armée rouge, entrée en campagne avec des matériels anciens rapidement éliminés, doit ses succès au char T 34 profilé, rustique, à chenilles larges qui le rendent très apte au terrain mou. En 1944 apparaît le char Staline, armé d'un canon de 122, fortement blindé, mais assez lent. Initialement démunis, les Etats-Unis utilisent d'abord le Grant, mauvaise copie du B français, puis fabriquent en série le Sherman, qui sera répandu en très grand nombre dans toutes les armées alliées. Il constitue, avec le char français FT et le char russe T 34, une des très grandes réussites de l'histoire des chars. L'Angleterre, à côté des chars d'infanterie Mathilda (26 t), Valentine (16 t) et Churchill, utilise différents types de chars Cruisers, rapides, mais armés d'un simple canon de 47.

Après la guerre, les armées mettent au point et s'équipent de chars d'une cinquantaine de tonnes : Staline en Russie, Patton aux Etats-Unis et dans les pays occidentaux, Centurion et Conqueror en Angleterre, qui sont armés de canons de 80 à 122 sous tourelle, souvent avec télémètre et pièce de D. C. A. ; ils sont blindés de 100 à 200 mm. En France, la discussion reste ouverte entre les partisans des chars puissants du genre de celui de 50 t à canon de 120, avec épais blindage, et les adeptes du char léger AMX (14,5 t, 1955), armé d'un 75 et peu blindé. (→ Biblio.)

Chars sacrés (en sanskrit *Ratha*), chars qui servent dans l'Inde à la promenade processionnelle des dieux. Les chars des grands sanctuaires, comme, par exemple, celui de Jagannātha, sont de véritables monuments. Ils sont traînés par les dévots eux-mêmes, qui considèrent cet acte comme éminemment méritoire. Une forme de suicide rituel consistait à se faire écraser sous leurs roues.

CHAR (René), poète français (L'Isle-sur-la-Sorgue, Vaucluse, 1907). Mêlé un moment au mouvement surréaliste, il écrivit, en collaboration avec A. Breton et P. Eluard : *Ralentir, travaux* (1930), puis *le Marteau sans maître* (1934). Il publia ensuite *Placard pour un chemin des écoliers* (1937) et *Dehors la nuit est gouvernée* (1938). Capitaine d'un maquis provençal pendant l'occupation allemande, il écrivit quelques-uns des plus beaux poèmes de la Résistance : *Seuls demeurent* (1945) et *Feuillets d'Hypnos* (1946), riches de puissance verbale et de résonance humaine. A son œuvre, d'un lyrisme vigoureux, souvent elliptique dans sa densité, se sont ajoutés depuis : *Fureur et Mystère* (1948), *le Soleil des eaux* (1949), *les Matinaux* (1950), *Poèmes des deux années* (1955), *Recherche de la base et du sommet* (1955), *La bibliothèque est en feu* (1957).

CHARA ou **CHARAGNE** [ka] n. f. (mot lat.). Plante voisine des algues, à thalle filiforme, à ramifications verticillées et d'une grande rigidité, parce qu'elles sont incrustées de calcaire. (Elle vit dans les étangs et les bassins. Famille des *characées**, certains en font le type d'un embranchement particulier, les *charophytes*.)

CHARABIA n. m. (altér. de l'esp. *algarabia*, transcription de l'ar. *al 'arabiya*, proprem. la langue arabe, et, par suite, langage incompréhensible). Langage ou style bizarre, incorrect, ou que l'on trouve tel parce qu'on ne le comprend pas : *Un indigène accouru à toutes jambes saisit ma monture à la bride, et dans le charabia du lieu me réclama mes papiers* (Tharaud). *Guiscard n'ouvrit les lettres ni de l'avocat ni de l'avoué, assuré qu'à leur charabia il ne comprendrait rien* (H. de Montherlant).

— SYN. : *baragouin, jargon*.

« T 34 ». Char moyen très rustique, à moteur Diesel, qui arma les divisions blindées soviétiques à partir de 1943. On remarquera ses formes fuyantes et la largeur inusitée de ses chenilles (60 cm), qui, diminuant sa pression sur le sol, lui permet de circuler dans les marécages et de traverser sans pont les fleuves gelés. Il équipe depuis 1950 les armées des pays satellites de l'U. R. S. S. Une version améliorée, le « T 34/85 » (31 t, canon de 85), fut mise au point en 1943.

« Staline ». Char lourd soviétique, engagé pour la première fois en 1945 ; sa vitesse et sa protection ont été sacrifiées à la puissance de son armement. Son canon de 122 mm et de 45 calibres fait de lui le plus puissant engin blindé réalisé pendant la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs versions améliorées du char « Staline » ont été mises au point depuis 1945. On citera notamment les Staline « Brochet III » (46 t, 1952) et « IV » (58 t, 1955), dont l'autonomie atteint 400 km.

« Patton ». Char moyen américain dérivé du char M 26 Pershing de 43 t, entré en service en 1948. Son canon de 90 à grande vitesse initiale (1 250 m/s) lui permet de percer 28 cm de blindage à 1 800 m. Son autonomie est de 6 à 8 heures, sa consommation de 140 litres à l'heure. Le « Patton », qui équipe les régiments lourds des divisions blindées françaises, existe sous plusieurs versions : « M 47 » (46 t, 5 hommes d'équipage), « M 48 » *(ci-dessous)* [49 t, 4 hommes d'équipage] et, depuis 1960, le « M 60 » (52 t, canon de 105 mm, moteur Diesel 750 ch).

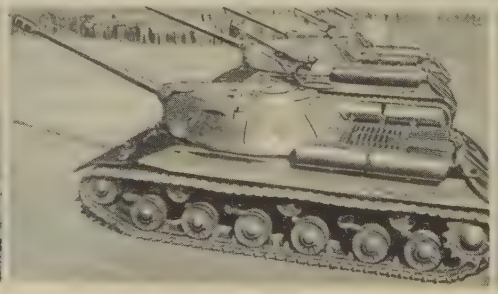

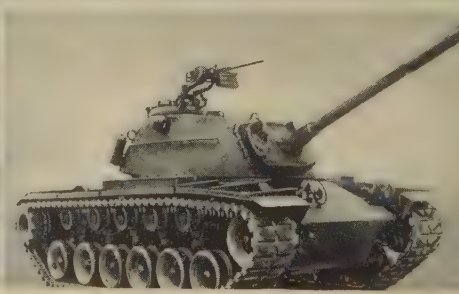

Phot. S. C. A., U. S. I. S., France-reportage.

CHARABOT n. m. Etui de pierre à faux.

CHARACAIE [ka] n. f. Formation végétale vivant dans le milieu des lacs, et composée surtout de plantes submergées nommées *charas*.

CHARACÉES [ka] n. f. pl. Famille de plantes d'eau douce sans fleurs, voisines des algues, mais plus différenciées et incrustées de calcaire. (Deux genres seulement : *chara* et *nitella*.)

— Encycl. La simplicité de structure du corps des *characées* les rapproche des algues vertes ; mais son architecture générale, qui comporte une tige couchée et des feuilles verticillées ayant l'apparence de rameaux, semble les rapprocher des muscinées. Dans le genre *chara*, la tige est entourée d'une écorce formée de rameaux appliqués contre elle, et porteurs d'aiguillons qui rendent son contact rude. L'œuf a une coquille calcaire. Les characées ont pu former des roches d'une certaine dureté, dans lesquelles on rencontre leurs tiges et leurs fructifications intactes et fossiles. Elles sont assez fréquentes dans les terrains tertiaires, crétacés et triasiques (Muschelkalk de Moscou).

CHARACINIDÉS [ka] n. m. pl. Famille de poissons osseux ostariophysaires, fortement dentés, sans barbillons, munis d'une nageoire adipeuse. (Ce sont des poissons d'eau douce, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Citons les genres *hydrocyon, serrasalme, aleste* et *citharine*.)

CHARADE n. f. (provenç. *charrado*, causerie). Jeu qui consiste à faire deviner un mot décomposé en parties formant elles-mêmes un mot, d'après la définition des parties et du tout. (La charade se présente ainsi : Mon premier est..., mon second est..., etc., et mon tout est... — En voici une :

Mon premier est un métal précieux [or]
Mon second un habitant des cieux [ange]
Mon tout est un fruit délicieux [orange].)

‖ *Charade en action* ou, simplem., *charade*, sorte de jeu scénique dans lequel, une charade étant convenue entre plusieurs personnes, celles-ci exécutent des scènes qui symbolisent le tout et chacune des parties, puis donnent le mot à deviner. ‖ *Fig.* Ce qui est peu intelligible : *C'est une charade !*

CHARADRIIDÉS [ka] n. m. pl. (gr. *kharadrios*, pluvier, et *eidos*, forme). Famille d'oiseaux aux pattes généralement fines et longues, au bec effilé plus ou moins allongé, aux ailes longues et pointues. (Elle comporte un très grand nombre d'espèces dans nos régions : les pluviers [*charadrius*], chevaliers, courlis, bécasses, huîtriers, etc. Ce sont généralement des oiseaux migrateurs qui voyagent en troupes nombreuses et affectionnent alors le bord des eaux. Ordre des *charadriiformes*.)

CHARADRIIFORMES [ka] n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant de très nombreuses espèces, de taille moyenne ou faible, à pattes généralement longues, à bec de forme variée, souvent fin et long, à ailes longues et pointues. (Le plumage est de teintes ternes ; les poussins suivent les parents peu après l'éclosion. Cet ordre comprend plusieurs familles : *charadriidés* [pluviers, chevaliers, etc.], *glaréolidés* [glaréoles, courvites], etc.)

CHARÆAS [kareas] n. f. Papillon de nuit, propre à l'Europe moyenne et septentrionale, et dont la chenille est parfois très nuisible aux plantes fourragères : elle vit enterrée au pied des graminées, qu'elle ronge la nuit. (Nom sc. : *Charæas graminis* ; le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CHARAF AL-DĪN ʿALĪ YAZDĪ, historien persan (Yazd, seconde moitié du XIVe s. - Taft, près de Yazd, 1454). Favori des Tīmūrides, il a laissé une histoire de Tīmūr (Tamerlan), intitulée *Ẓafar Nāmè* (*le Livre de la Victoire*), qui a été traduite par Pétis de La Croix (1722).

CHARAFI n. m. Numism. V. ACHRAFĪ.

CHARAGNE n. f. Bot. V. CHARA.

CHARALES [ka] n. f. pl. Bot. Ordre créé pour la seule famille des *characées**.

CHARANÇON n. m. (origine obscure). Nom commun à divers coléoptères (calandre*, balanin, rynchite, etc.), qui rongent les blés, les pois, les lentilles, les bois (petit charançon du pin), etc. (Le groupe des charançons comprend la plupart des genres de la famille des curculionidés.)

Charançon, comédie de Plaute. V. CURCULIO.

CHARANÇONNÉ, E adj. Attaqué par les charançons : *Blé charançonné*.

CHARAS (Moyse), pharmacien français (Uzès 1619 - Paris 1698). Reçu maître apothicaire, il exerce à Orange, puis à Paris. En 1663, il devient apothicaire du duc d'Orléans. En 1671, il est « professeur de chimie au Jardin royal de Paris ». En 1680, appelé à Londres par Charles II, il y devient médecin. Il passe en Hollande, puis en Espagne, où il exerce la médecine. Rentré en France en 1689, il devient en 1692 membre de l'Académie des sciences. Son œuvre est très vaste. En 1667, il publie son *Traité sur la thériaque* et, en 1672, un traité sur le venin de vipère, l'un des premiers ouvrages scientifiques écrits en français. En 1676 paraît la *Pharmacopée royale galénique et chimique*.

CHARAVAY (Jacques), bibliographe et expert en autographes français (Lyon 1809 - Paris 1867). S'étant fixé à Paris en 1843, il devint un des experts les plus habiles en matière d'écritures anciennes et modernes. — Son frère, GABRIEL (Lyon 1818 - Paris 1879), fut d'abord libraire à Lyon, puis il se fixa à Paris, fonda *l'Amateur d'autographes* (1862), *l'Imprimerie*, la *Revue des autographes*, et acheta, en 1865, le cabinet d'autographes de Laverdet. — ETIENNE, fils de Jacques (Paris 1848 - Bois-le-Roi, Seine-et-Marne, 1899), archiviste-paléographe, fut expert en autographes. On lui doit : *Revue des documents historiques* (1876-1880), *la Science des autographes* (1887), *Correspondance générale de Carnot* (1892 et suiv.). Expert près les tribunaux, il eut à examiner les pièces attribuées au capitaine Dreyfus.

CHARAVINES, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), près du lac de Paladru, dans les Terres Froides du bas Dauphiné ; 1 253 hab. (323 aggl.). Station estivale. Taillanderie. Papeterie. Construction de fourneaux. Fabrique de meubles.

CHARAX [ka] n. m. Poisson osseux caractérisé par son museau pointu et sa belle ornementation, faite de bandes verticales noires et de bandes longitudinales dorées. (L'espèce méditerranéenne est le *becofino*, ou *mourragut* [*Charax puntazzo*]. Ses mœurs sont les mêmes que celles du sargue. Famille des sparidés.)

CHARAXES [karaksɛs] n. m. Beau papillon de l'Ancien Monde, à ailes dentelées, avec des prolongements en queue aux ailes inférieures. (*Charaxes Jasius* [usuellement *pacha à deux queues*] se trouve sur le littoral méditerranéen, dans les bois broussailleux et les parcs secs ; sa chenille vit sur les arbousiers. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

CHARAXOS ou **KHARAXOS de Lesbos**, frère de Sapho la poétesse. Venu écouler à Naucratis une cargaison de vin, il rencontre la très belle Rhodôpis, l'achète, se ruine pour elle et s'en retourne penaud subir les railleries de sa sœur.

CHARBON n. m. (lat. *carbo, -onis*). Combustible solide, de couleur noire, d'origine végétale, renfermant une proportion élevée de carbone. (V. part. *encycl.*) ‖ Bois ardent qui brûle : *Griller des côtelettes sur les charbons.* ‖ Poussière de charbon : *Pour un moucheron ou un charbon dans l'œil, si vous frottez, c'est un ennui de deux ou trois heures* (Alain).

— Loc. *Etre sur les charbons ardents* ou *Etre sur les charbons*, être dans un état de vive inquiétude ou d'extrême impatience : *L'affaire n'est pas encore dans le sac... Je suis sur les charbons ardents* (J. Romains).

— Bx-arts. Crayon de fusain dont on se sert pour dessiner des cartons de fresques. ‖ Croquis, esquisse au charbon.

— Chim. *Charbon animal*, résidu provenant de la calcination des os en vase clos. (On dit aussi NOIR ANIMAL.)

— Electr. Electrode centrale cylindrique ou prismatique de charbon de cornue ou de charbon aggloméré et cuit, qui sert de pôle positif dans certaines piles d'usage courant. ‖ Dans une machine électrique tournante, matière constituant les balais. (On utilise le carbone amorphe pour les balais durs à faible conductibilité, le graphite artificiel [carbone amorphe graphité au four électrique] pour les balais demi-durs [moyenne conductibilité], le graphite naturel ou plombagine pour les balais tendres à haute conductibilité, la plombagine avec du cuivre et des métaux divers pour les balais en bronze graphitique à très grande conductibilité.) ‖ *Charbon homogène*, charbon de composition homogène utilisé dans une lampe à arc. ‖ *Charbon à mèche*, charbon percé d'un canal axial rempli d'un mélange de carbone et de matière spéciale, destiné à stabiliser l'arc d'une lampe à arc. ‖ *Charbon minéralisé*, électrode constituée par un mélange de charbon et de sels métalliques ayant pour effet d'augmenter l'efficacité lumineuse de l'arc et munie parfois d'une mèche.

— Méd. et Art vétér. Nom donné à deux maladies distinctes : la *fièvre charbonneuse*, atteignant l'homme et divers animaux, et le *charbon symptomatique*, que l'on rencontre surtout chez les bovins. (V. part. *encycl.*)

charançon

« AMX » premier modèle de char léger français entré en service depuis 1945. Avec le même châssis ont été réalisées toutes sortes d'engins de combat : obusier de 105 automoteur, transport de troupe (13 hommes), char de dépannage, voiture-poste de commandement, etc., dont l'ensemble forme ce qu'on appelle la « chaîne AMX ». L'autonomie de ce char est de 400 km, sa consommation de 50 litres à l'heure. Il peut être transporté dans un avion Breguet « Deux-Ponts ».

« Centurion » char britannique, réalisé chez Vickers Armstrong, dont le prototype fut engagé pendant la guerre de Corée (1950-1953). Son canon est muni de stabilisateurs gyroscopiques, qui permettent le tir en marche. La première version de ce char, classé d'abord dans les chars moyens (48 t, canon de 75, moteur de 600 ch), a été transformée en char lourd de 50 t (types « MK VII » et « VIII »).

Phot. S. C. A., U. S. I. S.

fabrication artisanale du **charbon** de bois au carbonisateur

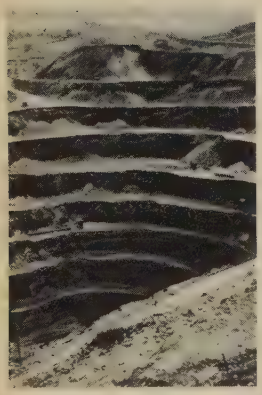

charbon minéral exploitation à ciel ouvert

abattage à la haveuse

— Photogr. *Papier au charbon,* papier photographique dont la couché est faite de charbon ou autres pigments pulvérulents, enrobés dans une couche de colle ou de gélatine bichromatée. (V. PAPIER.)

— Phytopathol. Nom commun des champignons basidiomycètes de l'ordre des ustilaginales. (V. part. *encycl.*) || Maladie qu'ils provoquent.

— Technol. *Charbon actif* ou *activé,* charbon de bois ou de tourbe ayant subi un traitement spécial pour accroître ses propriétés d'absorption des gaz. (V. part. *encycl.*) || *Charbon de bois,* résidu solide de la carbonisation du bois. (V. part. *encycl.*) || *Charbon de cornue,* coke résultant de la carbonisation du gaz de distillation et qui se dépose sur les parois des cornues. (C'est du carbone presque pur.) || *Charbon moulé,* syn. de AGGLOMÉRÉ. || *Charbon de Paris,* mélange solide de poussier de charbon, de tourbe, de bois, de tan épuisé, de résidus charbonneux et pulvérulents des usines à gaz, de brai gras fondu ou de brai sec et pulvérisé. || *Charbon à poudre,* charbon de bois de bourdaine. || *Charbon pulvérisé,* v. HOUILLE. || *Charbon roux,* résidu solide d'une carbonisation incomplète du bois vers 200 °C-250 °C : *Le charbon roux s'enflamme facilement.* || *Charbon de terre* ou *Charbon minéral,* noms usuels des combustibles minéraux (fossiles) solides (anthracite, houille, lignite).

— ENCYCL. Technol. On désigne sous le simple nom de *charbon* le *charbon de terre* ou *charbon minéral,* par opposition au *charbon de bois* et autres matières charbonneuses. Dans la gamme des charbons minéraux, on distingue les *anthracites,* dont la teneur en matières volatiles est inférieure à 8 p. 100, et les *houilles*,* qui ont une teneur en matières volatiles plus élevée, pouvant aller jusque vers 45 p. 100. Dans le charbon pur (humidité et cendres déduites), le pourcentage en poids de carbone fixe est supérieur à 58 p. 100, celui de l'oxygène de l'analyse élémentaire est inférieur à 13 p. 100 et le pouvoir calorifique inférieur dépasse 7 500 kcal/kg, et même 8 600 calories pour certains charbons gras. Le charbon est un combustible fossile qui ne se trouve que dans l'étage géologique appelé *Carbonifère,* fraction de l'ère primaire. Très exceptionnellement, on trouve des anthracites dans les terrains secondaires, notamment au Tonkin, et même du charbon tertiaire en Nouvelle-Calédonie. Les combustibles minéraux solides, plus jeunes que ceux d'âge carbonifère, n'ont généralement pas subi une houillification complète au cours des temps géologiques ; ce ne sont pas des charbons, mais des *lignites ;* leur teneur en matières volatiles (sur échantillon sec) dépasse 40 p. 100 ; ils contiennent davantage d'oxygène que le charbon, et ont une humidité naturelle notable. Le pouvoir calorifique d'un lignite est inférieur à celui d'un charbon. Un lignite de l'ère secondaire est généralement très évolué et assez proche d'un charbon flambant ; c'est le cas du lignite du bassin de Fuveau en Provence. Au contraire, des lignites jeunes, de l'ère tertiaire, comme ceux de la région de Cologne, ont un faible pouvoir calorifique ; il en faut 4,5 tonnes à l'état naturel pour remplacer une tonne de charbon.

La *tourbe* est de formation contemporaine ; complètement desséchée, cendres déduites, elle contient 35 p. 100 d'oxygène ; mais, séchée à l'air, elle présente encore 25 p. 100 d'humidité résiduelle et, lorsqu'on l'extrait au naturel, elle possède en poids 4 à 5 fois plus d'eau que de matière sèche. (V. cartes ÉLECTRICITÉ, HOUILLE.)

Charbon de bois. Le résidu de la carbonisation du bois est du carbone presque pur, si la température a dépassé 400 °C. Il est noir, n'a que de 2 à 3 p. 100 de cendres et de 12 à 15 p. 100 de matières volatiles, qui se dégagent complètement à 1 500 °C. Il est dur, s'enflamme et brûle facilement. Son pouvoir calorifique est de l'ordre de 8 000 calories, comme celui d'un charbon minéral. Sa densité apparente en vrac est de 150 à 250 kg/m³. C'est un combustible domestique intéressant, parce qu'il ne fait pas de fumée et coûte moins cher à transporter que le bois. Son emploi devrait se développer comme réducteur de choix, sa fabrication permettant une utilisation rationnelle du menu bois des forêts, tout en fournissant des sous-produits d'une très grande importance.

La distillation du bois donne en effet de 25 à 30 p. 100 de charbon de bois, de 18 à 25 p. 100 de gaz combustibles, 5 p. 100 environ d'un goudron très complexe (25 p. 100 dans certains bois résineux), et de 35 à 50 p. 100 d'un produit liquide condensable, appelé *vinaigre de bois* ou *pyroligneux brut,* comprenant toute une série de produits qu'on sépare : acide pyroligneux, alcool méthylique, acétone, etc.

Ces divers produits sont les matières premières de nombreuses industries chimiques, ou servent, comme les goudrons, à l'imprégnation ou au chauffage.

Dans beaucoup d'endroits, la carbonisation du charbon de bois se fait encore par le procédé primitif des *meules,* où la chaleur nécessaire est fournie par la combustion d'une partie du bois et des matières volatiles combustibles dégagées, qu'on ne cherche pas à récupérer ; mais l'opération a l'avantage de pouvoir se faire sur place, sans transport onéreux du bois.

Parfois, pour les bois résineux, la meule est bâtie sur une aire circulaire, au centre de laquelle débouche un conduit menant à une citerne où se condensent les goudrons.

Actuellement, on préfère utiliser des appareils portatifs de carbonisation, ou carbonisateurs*, de divers modèles (cornues, fours, etc.), facilement transportables, d'une mise en train rapide et effectuant la carbonisation plus économiquement que le procédé des meules. Certains permettent la récupération des sous-produits.

La fabrication industrielle du charbon de bois utilise également le procédé du vase clos, mais elle met en œuvre des appareils fixes à grand débit : *cornues* ou *tunnels,* permettant toujours de recueillir les sous-produits.

Les *cornues* sont des cylindres verticaux en fonte, de 4 à 5 stères de capacité, avec, pour seule ouverture, un tuyau pour le dégagement des matières volatiles, placés dans un foyer chauffé à l'aide des gaz de distillation.

Les *tunnels* sont de longs fours horizontaux, où le bois pénètre porté par des wagonnets qui entrent périodiquement à une extrémité, pendant qu'il en sort en nombre égal à l'autre bout. Le bois s'y dessèche, s'y carbonise, puis se refroidit en réchauffant, en sens inverse, l'air qui sert à la combustion des gaz de distillation utilisés au chauffage.

Les *matières volatiles* passent à la dégoudronneuse, puis sont récupérées. Le charbon de bois utilisé en métallurgie doit donner beaucoup de chaleur ; aussi utilise-t-on des bois durs d'essences feuillues à feuilles larges, qui donnent le *charbon fort.* Pour les usages domestiques, il faut un charbon qui s'allume facilement ; celui qui répond le mieux à ces conditions est le charbon appelé *charbon doux,* qui provient des bois tendres et résineux. La température de carbonisation a aussi une influence ; vers 300 °C on obtient du charbon facile à enflammer ; à une température plus élevée, le charbon devient plus difficilement inflammable ; pour obtenir les poudres de charbon de bois pouvant servir à la peinture, on doit atteindre au moins 400 °C. Les charbons de bois obtenus par carbonisation en cornue ont une qualité régulière et suivie, qui les fait rechercher.

Pour son utilisation dans le gazogène, le charbon de bois doit être cassé à la grosseur moyenne d'une cerise ; mais il est préférable de substituer au charbon de bois en morceaux des agglomérés de charbon de bois, car ceux-ci sont plus denses, moins poreux et moins fragiles. Les meilleurs agglomérés obtenus jusqu'ici sont fabriqués par mélange du poussier de charbon de bois avec les goudrons recueillis dans la carbonisation même du bois en vase clos.

Charbon actif ou *activé.* On prépare ce charbon à partir de la tourbe, en la mélangeant à de l'acide phosphorique et en calcinant à 1 200 °C. Il distille du phosphore, qu'on récupère, par combustion, en acide phosphorique pur. Le résidu de charbon, lavé à l'acide chlorhydrique, puis séché à 300 °C, constitue du charbon *activé,* dont les propriétés absorbantes ont de multiples applications : médecine, produits pharmaceutiques, industrie chimique, pétrochimie, etc. (→ Biblio.)

— Géogr. *Production mondiale.* V. HOUILLE.

— Art vétér. La *fièvre charbonneuse* est une maladie infectieuse commune à l'homme et à diverses espèces de mammifères, spécialement les ruminants et le cheval (v. rubrique Méd.). [Syn. CHARBON BACTÉRIDIEN.] Le *charbon symptomatique* est une maladie infectieuse plus particulière aux bovins, due à un microbe anaérobie ; il est caractérisé par des lésions hémorragiques, œdémateuses et emphysémateuses des muscles, d'où les noms de *charbon à tumeurs, charbon emphysémateux.* La fièvre charbonneuse et le charbon symptomatique sont des maladies légalement contagieuses. La prophylaxie médicale repose sur la vaccination.

— Méd. Le *charbon,* ou *maladie charbonneuse,* ou encore, chez l'homme, *pustule maligne, œdème malin,* et, chez les animaux, *sang de rate* du mouton, *fièvre charbonneuse* du cheval, *maladie du sang* des bovidés, etc., a été jadis une maladie très répandue dans les pays d'élevage.

C'est Rayer et Davaine qui, les premiers, en 1850, découvrirent dans le sang des moutons morts du charbon des filaments bactéridiens, dont Davaine, en 1863, éclairé par les recherches de Pasteur, comprit la signification. Ces filaments étaient composés de bactéridies ; mais on n'a connu le rôle de ces microbes qu'à partir du moment où fut découverte leur spore, laquelle est une formation de défense qui résiste à la dessiccation, au froid, et même aux températures inférieures à 120 °C, ce qui explique qu'elle puisse se conserver pendant très longtemps à l'état de vie latente dans les sols où ont été enterrées les bêtes mortes du charbon. Or, les vers de terre ramènent à la surface les spores qu'ils prennent en profondeur, et celles-ci contaminent les plantes qui poussent et que les animaux viennent brouter.

Chez les moutons, le charbon est presque toujours d'origine intestinale, alors que chez l'homme il est le plus souvent d'origine cutanée ; en effet, une petite lésion du tégument permet l'inoculation de la spore, qui infecte les produits animaux (peau, laine, etc.), d'où la fréquence beaucoup plus grande, chez l'homme, de la pustule maligne ou de l'œdème charbonneux. On a donné le nom de « champs maudits » aux endroits qui abondent en spores charbonneuses, parce que des animaux morts du charbon y ont été enterrés ; leur danger résulte de ce que, parmi les herbes qui y poussent, se trouvent souvent des plantes à piquants, comme les chardons, qui, lésant les muqueuses des animaux, ouvrent ainsi la porte à l'infection. Certaines professions exposent plus particulièrement l'homme à la maladie charbonneuse : tanneurs, mégissiers, pelletiers, chiffonniers, etc.

La maladie charbonneuse se manifeste le plus souvent par la pustule maligne. Elle siège surtout au cou, à la face, à la main, et débute par une petite tache rouge prurigineuse, puis vésiculeuse et phlycténoïde, qui se rompt et forme une croûte jaune, puis noire, d'où le nom de « charbon » donné à la maladie. De nouvelles vésicules peuvent se former à l'entour de la pustule initiale ; il se produit de la lymphangite, de l'œdème, avec fièvre élevée, pouls irrégulier et prostration. Dans la *forme viscérale,* il y a des vomissements, de la diarrhée sanguinolente, de la cyanose ; dans la *forme pulmonaire,* on note une expectoration gris noirâtre, sanguinolente, de la dyspnée (avec constriction de la base du thorax) et de la cyanose. La maladie, jusqu'à Pasteur, évoluait en quatre à douze jours et était le plus souvent (40 p. 100) suivie de mort. Les nouveaux traitements ont diminué considérablement le danger de cette infection.

Pasteur prépara, à l'aide de cultures charbonneuses atténuées, un vaccin dont la valeur protectrice fut démontrée chez le mouton (mai 1881). Dès lors, une thérapeutique préventive était trouvée, et son usage, de plus en plus répandu dans nos régions à charbon, a permis de réduire dans des proportions considérables la mortalité charbonneuse du cheptel. Généralement, la vaccination pastorienne se fait en deux temps, séparés par un intervalle de quinze jours, et elle suffit à conférer aux animaux une immunité solide. A cette mesure préventive, il est nécessaire d'ajouter certaines précautions concernant les champs maudits et l'incinération des cadavres d'animaux morts du charbon.

Marchoux a préparé un sérum, au moyen de lapins et de moutons vaccinés, qui est surtout intéressant dans la pustule maligne, peu

Phot. Boyer, Craven, Lavitte (Doc. Charbonnages de France).

actif sur la septicémie charbonneuse. C'est l'utilisation de la *pénicilline*, active sur la bactérie elle-même, qui donne les meilleurs résultats dans les rares cas encore constatés actuellement.
— Pharm. La thérapeutique utilise le *charbon* pour ses propriétés absorbantes dans les affections du tube digestif. Le *charbon végétal* provient de la calcination de bois blancs (saule, bouleau, peuplier), qui donnent un charbon très poreux. Le *charbon activé* est obtenu à partir des mêmes bois, mais à haute température (1 000 °C) et en présence de gaz oxydants ; son pouvoir absorbant est comparable à celui du charbon animal. Le *charbon animal* est constitué par du charbon d'os, lavé aux acides, qui le débarrassent de ses sels minéraux ; il est utilisé pour les mêmes usages et aussi, parfois, en suspension colloïdale et en injection intraveineuse, comme médicament de choc dans les maladies infectieuses.
— Phytopathol. Les *charbons* des végétaux sont produits par des champignons de l'ordre des ustilaginales. Le type de ces maladies est le charbon du blé, causé par *Ustilago tritici*. Au moment de l'épiaison, on voit que les glumes, les glumelles et les organes reproducteurs sont remplacés par une poudre noire : ce sont les spores du champignon qui, disséminées par le vent, propagent le parasite. D'autres espèces déterminent les charbons de l'orge, de l'avoine, du maïs, du millet, du sorgho, etc.
La désinfection des semences par des produits organo-mercuriques est efficace contre certains charbons. Dans le cas du blé et de l'orge, il est nécessaire de traiter les grains par la chaleur, en les trempant pendant une heure dans de l'eau à 30 °C, puis quelques minutes dans un bain à 50-52 °C.

CHARBONNAGE n. m. Mine de houille en exploitation. (Syn. HOUILLÈRE.)
— Sylvic. Terme employé quelquefois comme synonyme de CHARBONNETTE.

Charbonnages de France, entreprise publique, à caractère industriel et commercial, dont le rôle est d'assurer la direction d'ensemble, le contrôle et la coordination des activités des *Houillères de bassin*. La loi du 10 mai 1946, qui a opéré la nationalisation des mines de combustibles minéraux, a créé dix entreprises publiques : neuf *Houillères de bassin* (Nord et Pas-de-Calais, Lorraine, Loire, Cévennes, Blanzy, Aquitaine, Provence, Auvergne et Dauphiné), qui sont des organes de production, d'exploitation et de vente dotés de la personnalité civile ainsi que de l'autonomie financière, juridique et commerciale, et un établissement central : *Charbonnages de France ;* la nationalisation a ainsi affecté une quarantaine de compagnies minières ; restent seulement en dehors de la nationalisation une centaine de petites exploitations privées, dispersées, dont la production est de l'ordre de 1 p. 100 de la production nationale, et deux gisements de lignite exploités par l'Electricité de France.
Les actionnaires des compagnies nationalisées ont été indemnisés par la remise d'obligations indemnitaires émises par les Charbonnages de France, qui portent un intérêt fixe de 3 % majoré par un intérêt variable en fonction des recettes des Houillères et sont remboursables en cinquante ans par tirages au sort annuels. Depuis 1952, les Charbonnages de France ont procédé à diverses émissions d'emprunts, garantis par l'Etat, généralement indexés sur la production de charbon, qui ont permis aux Houillères de bassin de réaliser d'importants investissements.

CHARBONNAILLE n. f. Menu charbon.

CHARBONNÉ, E adj. Hist. nat. Qui est de couleur noire, ou marqué de noir : *Plumage charbonné.*

CHARBONNÉE n. f. Lit de charbon entre deux lits de pierre à chaux.

CHARBONNER v. tr. Transformer en charbon : *Charbonner du bois. Les pieux charbonnés de quelque pont de César se conservent au fond d'un fleuve* (Balzac). || Noircir avec du charbon : *Charbonner un visage. Un beau groupe d'enfants* [...] *plus charbonnés que de vieilles murailles* (Hugo).
— Bx-arts. Tracer un croquis ou une esquisse au charbon.
◆ V. intr. Se changer en charbon, au lieu de flamber : *Bois, lampe, mèche qui charbonne.*

CHARBONNERIE n. f. Dépôt de charbon ; fabrique de charbon de bois (vieilli) : *Voilà que j'entre en pleine Forêt-Noire* [...] *des villages riants se montrent dans les éclaircies ; les charbonneries fument de loin en loin* (Nerval).

Charbonnerie, société politique qui se forma en France sous la Restauration. (V. CARBONARISME et CARBONARO.)

CHARBONNETTE n. f. Dans l'exploitation des forêts, bois débité de faibles dimensions, utilisé pour fabriquer du charbon de bois et pour le chauffage des fours de boulanger : *La charbonnette a en général de 2 à 8 cm de diamètre et 0,66 m de longueur.*

CHARBONNEUX, EUSE adj. Relatif au charbon (maladie). || *Mouches charbonneuses,* celles qui peuvent transmettre le charbon.

CHARBONNIER, ÈRE n. et adj. Celui, celle qui fait ou vend du charbon : *Les cloches qui sonnaient* [...] *l'endimanchement, cette fête du pauvre, qui éclairait jusqu'aux joues des petits charbonniers* (A. Daudet). || Ouvrier qui fabrique le charbon de bois en forêt.
— Loc. *La foi du charbonnier,* une foi simple, naïve, crédule : *Mais certes sa foi n'était pas celle du charbonnier. Il s'y mêlait d'étranges audaces* (A. France).
— ALLUS. HIST. ***Charbonnier est maître en sa maison,*** chacun se conduit chez soi comme il l'entend. (Le mot aurait été dit par un charbonnier, qui n'avait pas reconnu le roi, à François Ier, qui ne lui en sut pas mauvais gré.)
◆ Adj. Relatif à la fabrication ou à la vente du charbon : *Industrie charbonnière.*
— Chass. Se dit d'un renard qui a le bout de la queue, le dos, le poitrail et le devant des pattes noirs.
◆ N. m. Equip. ménag. Récipient qui sert à mettre du charbon près d'une cheminée. || Réserve à charbon faisant partie d'un appareil de cuisson ou de chauffage. || Lieu où l'on serre le charbon.
— Hist. polit. V. CARBONARO et CARBONARISME.
— Mar. Navire spécialement construit pour le transport du charbon de terre et des marchandises pondéreuses (phosphate, minerais, etc.). [V. CARGO.]
— Mycol. Nom usuel d'un champignon basidiomycète comestible, du genre *russule.* (On dit aussi CHARBONNIÈRE.)
◆ N. f. Endroit où l'on procède à la fabrication du charbon de bois, au milieu des forêts. (Syn. FAULDE, PLACE À CHARBON.) || Endroit où l'on conserve le charbon.
— Ornith. Nom usuel d'une mésange (*Parus major*), à ventre jaune et tête noire, à joues blanches, très commune en Europe.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), à l'O. de Lyon ; 2 096 hab. (1 725 aggl.). Station thermale (source sulfureuse froide) et centre de villégiature. Hippodrome de Lyon-Charbonnières.

CHARBOUGNAT n. m. (mot dialectal, la profession étant souvent exercée par les Auvergnats). Charbonnier.

CHARCOT (Jean Martin), médecin français (Paris 1825 - lac des Settons 1893). Professeur d'anatomie pathologique et membre de l'Académie de médecine en 1873, de l'Académie des sciences en 1883, il s'est illustré surtout par ses travaux sur l'anatomie pathologique et la clinique des maladies. Il a rénové la pathologie nerveuse. Les leçons qu'il fit, en 1873 et en 1884, à la Salpêtrière, où il organisa un musée anatomo-pathologique et un laboratoire complet, furent traduites dans toutes les langues et lui valurent la renommée. Citons : *Leçons cliniques sur les maladies des vieillards et les maladies chroniques* (1868 ; rééditées en 1874), *Leçons sur les maladies du système nerveux, faites à la Salpêtrière* (1873 ; rééditées en 1875), *Leçons sur les maladies du foie, des voies biliaires et des reins* (1877), *Iconographie photographique de la Salpêtrière,* publiée par Bourneville (1878-1881), *Leçons sur les localisations dans les maladies du cerveau et de la moelle épinière* (1880), *Leçons sur les maladies du système nerveux faites à la Salpêtrière,* publiées par Ch. Féré (1884), *les Démoniaques dans l'art* (1887), *les Difformes et les Malades dans l'art* (1889), ces deux derniers en collaboration avec P. Richer. On a donné le nom de Charcot à plusieurs symptômes dont il a établi la valeur

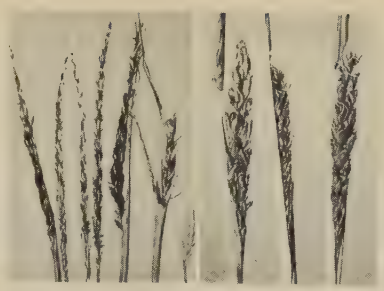

de gauche à droite
charbon de l'orge
charbon du blé

en séméiologie : *arthropathie de Charcot* dans le tabès ; *démarche tabéto-cérébelleuse de Charcot* dans la maladie de Friedreich ; *steppage de Charcot* dans la paralysie alcoolique ; *plaques douloureuses de Charcot,* à la nuque et au sacrum, dans la neurasthénie. (→ Biblio.)

Charcot (MALADIE DE), nom donné à la sclérose* latérale amyotrophique.

CHARCOT (Jean), savant et explorateur français (Neuilly-sur-Seine 1867 - en mer 1936), fils du précédent. Après des études médicales, il s'orienta vers l'exploration et l'océanographie. A bord du *Français,* puis du *Pourquoi-Pas ?,* il exécuta dans les régions antarctiques situées au S. de l'Amérique deux voyages (de 1903 à 1905 et de 1908 à 1910) qui lui permirent de compléter et de préciser la carte des régions australes du globe depuis l'archipel Palmer jusqu'à l'île Charcot, au S. de la mer de Bellingshausen. Il fit ensuite, dans l'Atlantique Nord, la Manche et la Méditerranée, plusieurs croisières océaniques au cours desquelles il accomplit, secondé par une équipe de spécialistes, de fructueuses recherches scientifiques : études sur le rocher de Rockall, situé à 450 km à l'O. de l'archipel des Hébrides (1921), sur le plancton de la Manche et de l'Atlantique boréal (1922), sur le plateau continental des eaux arctiques (1925), sur les côtes orientales du Groenland (1925-1936). C'est sur les récifs situés à l'intérieur du Faxafjord que se brisa le *Pourquoi-Pas ?.* Charcot y périt avec tous ses compagnons, un seul excepté. Il avait fait paraître le récit de ses explorations (*Autour du pôle Sud,* 1912, 2 vol.), un bref résumé des missions du *Pourquoi-Pas ?* depuis 1912 (1919), un livre sur *Christophe Colomb vu par un marin* (1928), et dirigé la publication de mémoires scientifiques. (→ Biblio.)

Jean CHARCOT

CHARCOT (ÎLE), île côtière de l'Antarctique, séparée de l'île Alexandre-Ier par le détroit de Wilkins.

Charcot-Leyden (CRISTAUX DE), cristaux en double fer de lance, qu'on trouve dans les crachats des asthmatiques et dans les selles, en cas de parasitose. Ils semblent provenir de la destruction des éosinophiles.

Charcot-Marie (TYPE), atrophie musculaire décrite par Charcot et Pierre Marie, et qui consiste en une atteinte progressive et successive des pieds, des jambes et des mains.

CHARCUTER v. t. Découper de la chair. || Découper maladroitement : *Charcuter une volaille.* || *Fam.* Opérer maladroitement en parlant d'un chirurgien : [Le major] *craignait, comme il disait, d'être obligé de charcuter les pauvres bougres, sans les endormir* (Zola).

CHARCUTERIE n. f. Etat, commerce de charcutier : *La charcuterie prospère.* || Boutique de charcutier : *Acheter une charcuterie.* || Viande préparée par les charcutiers : *Manger de la charcuterie.*
— ENCYCL. La *charcuterie* consiste à saler et à fumer les porcs, à en faire des jambons, des boudins, saucisses et saucissons, andouillettes, etc. ; à préparer la chair des galantines, hures et pâtés de foie dans lesquels entre du porc. En charcuterie, on prépare également des pâtés dans lesquels le veau, le gibier, les volailles entrent en notable proportion.
La variété des produits de charcuterie constitue une ressource appréciable pour les maîtresses de maison : hors-d'œuvre, entrées, rôtis, etc. ; mais ils s'altèrent rapidement et doivent être consommés frais ou être conservés secs, ou encore être enrobés dans la graisse, pour éviter toute fermentation.
Pour obtenir une meilleure préparation de certains produits de charcuterie, il est autorisé, par le Service des fraudes, l'addition de

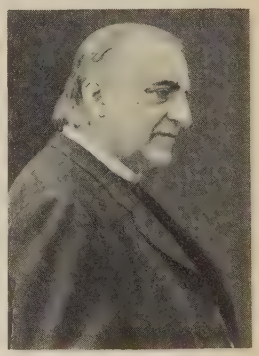

Jean Martin CHARCOT

Phot. Vincent, N. Y. T., X.

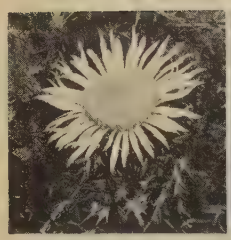

chardon des Alpes

chardon bleu

chardon commun

chardon (archit.) grille du musée des Arts décoratifs par Émile Robert

chardonneret

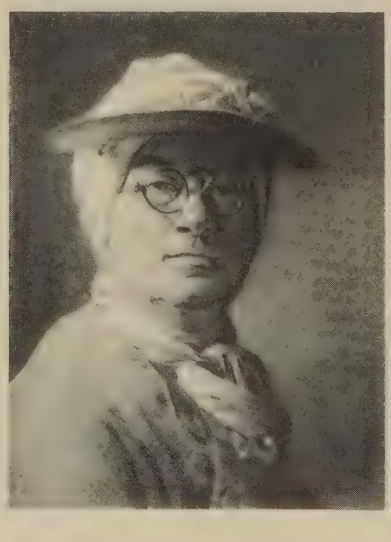

CHARDIN
portrait par lui-même dit « à l'abat-jour vert »
Louvre

v. hors-texte en couleurs art CLASSIQUE, XVIIIe s.

quelques éléments liants (amidon et fécule), mais le pourcentage en est sévèrement contrôlé et il doit être mentionné sur les étiquettes. L'addition de viande autre que le porc (bœuf, cheval, veau) doit être également mentionnée. (→ Biblio.)

CHARCUTIER, ÈRE n. (de *chair cuite*). Celui, celle qui prépare et vend de la chair de porc, du boudin, des saucisses, etc. ‖ *Fam.* Chirurgien maladroit, brutal, etc. ‖ Individu qui gâche un travail quelconque.

CHARD, v. de Grande-Bretagne (Somersetshire), aux confins du Devonshire ; 5 200 hab. Vieilles maisons pittoresques. Le peintre Lucien Pissarro mourut en 1944 dans un faubourg de cette ville.

CHARDENET n. m. Vitic. Syn. de PINOT BLANC.

CHARDIGNY (Barthélemy François), sculpteur français (Rouen 1757 - Paris 1813). Prix de Rome (1782), ses statues du *Roi René*, d'*Henri IV*, de *Louis XVI* pour la salle des Pas-Perdus du palais de justice d'Aix-en-Provence, sont à citer, de même que sa gracieuse *Fontaine de la place des Capucins*, à Marseille. Il se tua en tombant d'un échafaudage, au Louvre, où il terminait un bas-relief (*Jupiter et Junon*).

CHARDIN (Jean), voyageur français (Paris 1643 - près de Londres 1713). Parti en 1665 pour faire le commerce des diamants dans l'Inde, il gagna la Perse et se fixa à Ispahan. Il rentra en Europe en passant par l'Inde (1680). Protestant, Chardin s'établit alors en Angleterre, puis fut envoyé en Hollande comme agent de la Compagnie anglaise des Indes et plénipotentiaire du roi auprès des Etats. Il avait publié dès 1671 un *Récit du couronnement du roi de Perse Soliman III ;* il y ajouta en 1686 une partie de la relation de son *Voyage en Perse et aux Indes orientales*, puis de précieux dessins de Grelot (1711).

CHARDIN (Jean-Baptiste Siméon), peintre français (Paris 1699 - *id.* 1779). Toute sa vie s'est écoulée dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Son père, habile menuisier et fabricant des billards du roi, le plaça d'abord chez Cazes, où il fit peu de progrès, ce peintre se contentant de donner ses propres tableaux à copier à ses élèves. Ce fut chez Noël Coypel et chez J.-B. Van Loo qu'il reçut un véritable enseignement. Il se fit remarquer par une *Enseigne* de chirurgien et par deux tableaux, aujourd'hui au Louvre : *le Buffet* et *la Raie**, ses morceaux de réception à l'Académie. Peintre de natures mortes, il s'éleva au-dessus de ses confrères par la juste observation de la lumière et des reflets qui éveillent dans un même objet des couleurs diverses. Dans ses intérieurs, ses figures et ses portraits, il fit montre des mêmes qualités de coloriste. Son dessin est large, son modelé plein, son exécution grasse et moelleuse. Pour la vérité et la couleur, il se classe au premier rang des peintres français. Outre *le Buffet* et *la Raie*, on trouve de lui, au musée du Louvre : *l'Enfant au toton*, le Jeune Violoniste, la Pourvoyeuse*, le Bénédicité*, le Château de cartes, le Lapin mort, le Singe antiquaire, la Mère laborieuse, le Panier de pêches, le Singe peintre, le Bocal d'olives, le Soufflleur*, portrait présumé de son ami le peintre Aved, etc., au total plus de trente chefs-d'œuvre. Le musée de Dublin possède *les Tours de cartes ;* celui de Stockholm, *la Toilette du matin.* Vers la fin de sa vie, il se mit au pastel et exécuta notamment ses célèbres *Portrait aux besicles* et *Portrait à l'abat-jour vert* (Louvre). Les recherches techniques de Chardin, la franchise de sa touche, ses oppositions de couleurs ne furent pas toujours comprises par ses contemporains. Mais ce parfait praticien, ce prodigieux exécutant, qui n'a jamais dessiné d'après l'antique, qui dédaigne la mythologie et se plaît seulement à peindre ce qui l'entoure, l'intérieur d'un ménage bourgeois et la famille qui le constitue, fait sourdre une poésie persuasive des plus humbles choses. A certains points de vue, on peut dire qu'il préfigure Corot. (→ Biblio.)

CHĀRDJA, v. et principauté de la côte des Pirates (Trucial Oman), sur le golfe Persique, à l'E. de la péninsule arabique ; 3 000 hab. Les principales activités du port de Chārdja sont la pêche, la recherche des huîtres perlières, les constructions navales artisanales et le commerce des dattes et des céréales.

CHARDON n. m. (lat. pop. *cardo*). Nom de plusieurs plantes piquantes, et en particulier des espèces de composées des genres *carduus, cirsium, cnicus, silybum, carlina*, etc.

— Archit. *Feuille de chardon*, ornement fréquemment employé pour la décoration des chapiteaux du XVe s.

— Flor. *Chardon à foulon* ou *chardon bonnetier*, la cardère. ‖ *Chardon argenté* ou *chardon-Marie*, le silybe. ‖ *Chardon bénit*, la centaurée. ‖ *Chardon bleu*, le panicaut des Alpes. ‖ *Chardon étoilé*, la centaurée chausse-trape. ‖ *Chardon Roland* ou *roulant*, le panicaut champêtre. ‖ *Chardon aux ânes*, v. ONOPORDE (qui n'est pas une composée).

— Hérald. Meuble représentant la plante du même nom. (Le chardon est *fleuri* quand ses fleurs sont d'un émail particulier.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 196].

— Passement. Petite corde veloutée qui ressemble à la chenille.

— Technol. Chacune des pointes de fer courbées et entrelacées qu'on met sur les murs ou les grilles, pour empêcher de les escalader. (Syn. HÉRISSON et ARTICHAUT.)

— Text. Plante piquante d'une espèce particulière, portant des picots très vifs, et récoltée principalement dans le sud de la France. (On l'utilise dans l'industrie des apprêts pour garnir les laineuses, machines tirant le poil des tissus de laine ou de coton.) ‖ *Par extens. Chardon métallique*, garniture composée de pointes métalliques, utilisée sur les laineuses, en place des chardons naturels.

— ENCYCL. Flor. La plupart des *chardons* (*carduus* et *cirsium*) sont très nuisibles aux cultures, et l'on doit les couper avant la floraison, car leurs fruits légers sont disséminés par le vent. Le plus remarquable des chardons est le *chardon-Marie*, appelé aussi *chardon argenté* ou *chardon Notre-Dame* (*Silybum Marianum*), grande et belle plante annuelle, dont la tige forte, dressée, haute de 1 mètre et plus, est couverte de feuilles épineuses, élégamment panachées de blanc, et se termine par de gros capitules de fleurs purpurines. Le chardon-Marie croît abondamment sur le bord des chemins, dans les lieux incultes et dans les bonnes terres. La vigueur de sa végétation, la beauté de son port l'ont fait admettre dans les jardins.
L'espèce nuisible par excellence est le *chardon des champs* (*Cirsium arvense*). Cette plante vivace, très épineuse, et qui atteint jusqu'à 1 mètre de hauteur, croît dans les champs et préfère les terres grasses et humides.

Chardon (TRÈS ANCIEN ORDRE DU), ordre de chevalerie écossais, fondé par Jacques II en 1687 et voué à saint André. Supprimé par la révolution de 1688, l'ordre fut restauré par la reine Anne en 1703. Il comprenait alors le souverain et 12 chevaliers compagnons, nombre porté à 16 depuis. Il vient en dignité après l'ordre de la Jarretière.

CHARDONAY ou **CHARDONNAY** n. m. Vitic. Syn. de PINOT BLANC.

CHARDONNE (Jacques BOUTELLEAU, dit **Jacques**), écrivain français (Barbezieux, Charente, 1884). Elevé dans sa ville natale, puis étudiant à l'Ecole des sciences politiques et à la faculté de droit de Paris, il prend la codirection, avec Maurice Delamain, des éditions Stock, de 1920 à 1943, et se fait connaître en 1921 par un long roman : *l'Epithalame*, où il peint d'une manière délicate, nuancée et extrêmement détaillée la vie d'un homme et d'une femme durant vingt années de mariage. Romancier du couple conjugal, il écrit ensuite : *le Chant du bienheureux* (1927), *les Varais* (1929), *Eva ou le Journal interrompu* (1930), *Claire* (1931), *les Destinées sentimentales* (1934), livres d'une écriture dépouillée où s'affirme le talent d'un moraliste qui se donne plus librement cours dans quelques essais : *L'amour c'est beaucoup plus que l'amour* (1937), *le Bonheur de Barbezieux* (1938), *Chimériques* (1948), *Vivre à Madère* (1953), *Matinales* (1956). [→ Biblio.]

CHARDONNER v. tr. Faire ressortir, au cours des opérations d'apprêt, les poils d'une étoffe au moyen de chardons.

CHARDONNERET n. m. Petit oiseau d'Europe, de couleurs tranchées, portant du rouge, du blanc et du noir sur la tête, du jaune vif sur les ailes. (Le chardonneret [*Carduelis carduelis*], qui se nourrit volontiers des graines de composées, a des mœurs très sociables. Famille des fringillidés.)

CHARDONNET n. m. (du lat. *cardo*, gond) Trav. publ. Partie légèrement courbe de la maçonnerie d'un sas, contre laquelle s'appuie le poteau tourillon d'une porte d'écluse, lorsqu'elle est fermée. ‖ Armature latérale des portes à bourdonnière. (Dans les *fenêtres à chardonnet*, on donne ce nom au montant qui porte les ferrures par lesquelles le battant est retenu à la muraille.) ‖ Montant de bois qui termine les grandes portes cochères du côté des gonds.

— Vitic. Syn. de PINOT BLANC.

CHARDONNET (comte Hilaire BERNIGAUD DE), chimiste et industriel français (Besançon 1839 - Paris 1924). Ingénieur des Ponts et Chaussées, il est le créateur de l'industrie des textiles artificiels, puisqu'il installa à Besançon, en 1891, la première usine du monde pour la production de fils artificiels. Fondé sur l'emploi de la nitrocellulose, son procédé avait fait l'objet de son premier brevet en 1884 et fut présenté au grand public à l'Exposition universelle de 1889. Il consacra toute sa vie à cette nouvelle industrie, dont il put voir, avant sa mort, le prodigieux essor. (Acad. des sc., 1919.)

CHARDONNIER n. m. Outil du passementier, qui sert à exécuter le chardon*.

CHARDONNIÈRE n. f. Terrain sur lequel on cultive le chardon à foulon.

CHAREAU (Pierre), architecte et décorateur français (Le Havre 1883 - New York 1950). Membre fondateur de l'Union des artistes modernes, il fut un des promoteurs des « formes utiles » dans le décor de la vie. Il se fit connaître par l'installation, en 1919, de deux pièces dans l'appartement du Dr Jean Dalsace, pour lequel il réalisa en 1931 la « maison de verre » de la rue Saint-Guillaume à Paris. A partir de 1932, il se consacre à l'étude d'un mobilier rationnel. En 1939, il part pour les Etats-Unis et réalise, à East Hampton, la maison à pièce unique.

CHARENSOL (Georges), écrivain et journaliste français (Privas 1899). Critique d'art et critique de cinéma, il entre en 1925 aux *Nouvelles Littéraires* et en devient rédacteur en chef en 1949. Il a publié notamment : *Georges Rouault* (1925), *Maurice Utrillo* (1928), *Panorama du cinéma*, première

Phot. Brocherel, Robert, Goizet, Larousse, Giraudon.

histoire générale parue sur ce sujet (1928), *l'Affaire Dreyfus et la IIIe République* (1930), *Comment ils écrivent* (1932), *Quarante Ans de cinéma* (1935), *Renaissance du cinéma français* (1946), *Kisling* (1949), *Un maître du cinéma : René Clair* (en collaboration avec Roger Régent) [1952], *Degas* (1959).

CHARENTAIS, E adj. et n. Qui se rapporte à la Charente ou à sa région ; habitant ou originaire de la Charente ou de la Charente-Maritime.

◆ N. f. Variété de pantoufle.

charentaises (FAÏENCES). On admet, sans certitude, qu'il a été fabriqué dans la Charente, bien avant le XVIIIe s., des terres cuites vernissées ou émaillées. La terre plastique de la région est silico-argileuse, gris cendre ou rouge brique : la première convient à la fabrication des buires, pots à eau, huiliers, etc. ; la seconde, à la confection des ustensiles culinaires. L'émail est à base de plomb ou d'étain ; les formes des types locaux usuels sont lourdes, mais bien adaptées à leur destination ; les couleurs sont généralement le violet, le manganèse, l'ocre, le bleu, le vert et le rouge : les décors représentent le plus souvent des fruits, des fleurs, des Chinois, des animaux, des paysages. De nombreuses pièces imitent le rouen, le moustiers, le nevers, sans atteindre toutefois la même qualité. Les centres de fabrication sont Angoulême, Cognac, Saint-Cybard, L'Houmeau, Garde-Epée, Saint-Eutrope-de-Montmoreau.

CHARENTE (la), fl. côtier de France, qui naît dans le Limousin, à 319 m d'alt. ; 360 km. La Charente se dirige vers le N.-O., puis elle tourne brusquement au S. et gagne Angoulême après un cours capricieux et lent dans les terrains perméables du Jurassique ; elle se dirige ensuite vers l'O. C'est un fleuve tranquille et régulier qui arrose Cognac et Saintes. Son estuaire, en aval de Rochefort, est large, mais envasé. Les affluents principaux de la Charente sont : à gauche, la Tardoire, qui vient du Massif central, la Touvre et la Seugne ; à droite, la Boutonne. La Charente est navigable en aval de Tonnay-Charente, sur 33 km.

CHARENTE (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du bassin d'Aquitaine ; 5 972 km² ; 323 000 hab. (54 au km²). Ch.-l. *Angoulême ;* 3 arrond. (*Angoulême, Cognac, Confolens*), 29 cant. et 424 comm. Il appartient à la IVe région militaire (Bordeaux), ressortit à la cour d'appel de Bordeaux, à l'académie de Poitiers et à l'archevêché de Bordeaux. Il a été formé par l'Angoumois et par une petite partie du Poitou au N., de la Saintonge au S. L'extrémité N.-E. du département s'étend sur les confins du Massif central : c'est la région bocagère du Confolentais, de part et d'autre de la Vienne, où les prairies et l'élevage des bovins tiennent une place essentielle dans l'économie rurale ; les porcs de la région ont une belle réputation.

La plus grande partie du département est formée par la région géographique de l'Angoumois, au N. et au S. du chef-lieu : l'Angoumois du Nord, autrefois tourné essentiellement vers la culture des céréales, est devenu un grand pays d'élevage ; les prairies artificielles y nourrissent de grands troupeaux de vaches de la race parthenaise, qui fournissent des produits laitiers et notamment un beurre réputé (*beurre des Charentes*), fabriqué en partie dans les laiteries coopératives. La partie méridionale de l'Angoumois est beaucoup moins riche ; ici, le sous-sol calcaire affleure souvent ou ne se couvre que de sols squelettiques : des landes à genévriers, des boisements clairs ou des terrains incultes tiennent encore une large place dans le paysage ; les moutons constituent parfois l'unique richesse de ces « chaumes » désolés. Dans les secteurs où l'agriculture tient une place notable, la vigne apparaît et joue un rôle important pour la consommation locale.

Mais dans la partie occidentale du département, dans le pays de Cognac, cette culture a un rôle bien plus considérable : depuis le XVIIe s., la distillation du vin de la région produit un alcool dont la réputation est inégalée. Le département possède la plus grande partie des vignobles qui fournissent le cognac ; on distingue deux régions productrices : la Grande Champagne, entre la Charente et le Né, et la Petite Champagne, sur la rive gauche du Né.

département de la Charente

population active employée dans

- ***l'agriculture : 47 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 28 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 25 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

5,6 p. 1000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 83e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 77***
  France entière : moyen 100

Dans ce département, les industries ne jouent pas un rôle très important ; elles sont surtout concentrées vers Angoulême et Cognac : constructions mécaniques et petite métallurgie, céramiques, industries du bois, textiles et chaussures, produits chimiques, et surtout papeteries (Angoulême) [→ Biblio.]

CHARENTE-MARITIME (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du bassin d'Aquitaine ; 7 231 km² ; 470 000 hab. (64 au km²). Ch.-l. *La Rochelle ;* 5 arrond. (*La Rochelle, Jonzac, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély*), 40 cant. et 483 comm. Il appartient à la IVe région militaire (Bordeaux), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers, à l'archevêché de Bordeaux. Il a été formé par l'Aunis, la Saintonge, et une portion du Poitou au N.-E.

La plus grande partie du département s'étend sur de bas plateaux calcaires et sur des plaines monotones, pays couverts le plus souvent de bonnes terres arables. Mais, vers le S., apparaissent des sols argilo-siliceux, beaucoup moins riches, portant parfois des landes ; les confins méridionaux du département appartiennent à la région argileuse et boisée de la Double. L'économie agricole laisse aujourd'hui une large place à l'élevage, qui a beaucoup profité de la crise de la vigne à la fin du XIXe s., provoquée par le phylloxéra. Le développement des prairies artificielles et des cultures fourragères permet de nourrir des troupeaux de vaches laitières sélectionnées, qui produisent un beurre réputé ; la création de coopératives a grandement favorisé les progrès de cette production.

La Charente-Maritime partage avec la circonscription voisine le vignoble de la Petite

CHARENTE
cathédrale d'Angoulême

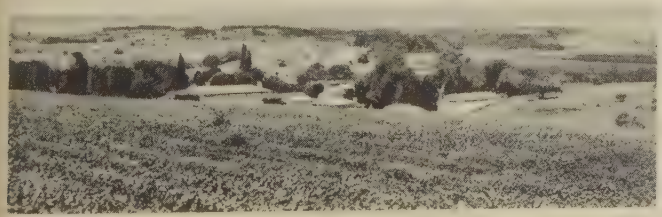

CHARENTE
à gauche vignobles de Maine-au-Breton
à droite la Charente près d'Angoulême

Phot. Kollar, Sartony, Roubier.

CHARENTE-MARITIME
port de La Rochelle
à droite
la côte charentaise

département de la Charente-Maritime

population active employée dans

- ***l'agriculture et la pêche : 44 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 26 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 30 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
7,1 p. 1000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 41e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 68***
  France entière : moyen 100

Champagne ; la distillation du vin du pays de Cognac produit l'une des eaux-de-vie les plus réputées du monde. Toute la partie méridionale du département s'oppose d'ailleurs aux autres campagnes par le rôle considérable que joue la vigne dans la vie agricole. Les régions côtières présentent des aspects variés : au droit de La Rochelle et de Marennes, le sol se relève dans le prolongement des îles d'Oléron et de Ré, et des falaises bordent le rivage ; entre ces deux secteurs, le littoral est bas et bordé de régions marécageuses (marais Poitevin, marais de Rochefort et de Brouage). Dès le Moyen Age, on entreprit l'aménagement de ces régions, en premier lieu pour en faire des marais salants ; au XVIIIe et au XIXe s., un drainage complet transforma ces bas pays en beaux terroirs, aujourd'hui consacrés surtout à l'herbe ; ici aussi se sont développées les coopératives laitières ; quelques secteurs ont de riches cultures maraîchères (région de Tonnay-Charente, île de Ré). L'élevage des moules et surtout l'ostréiculture complètent les ressources de cette frange côtière (région de Marennes et de la Tremblade, Port-des-Barques). La Rochelle est le grand port de pêche de cette partie du littoral de l'Atlantique.

L'activité industrielle du département, concentrée surtout dans la région de La Rochelle et La Pallice, est représentée par des constructions navales et aéronautiques, des industries alimentaires (conserves, produits laitiers), des industries chimiques et des constructions mécaniques. (→ Biblio.)

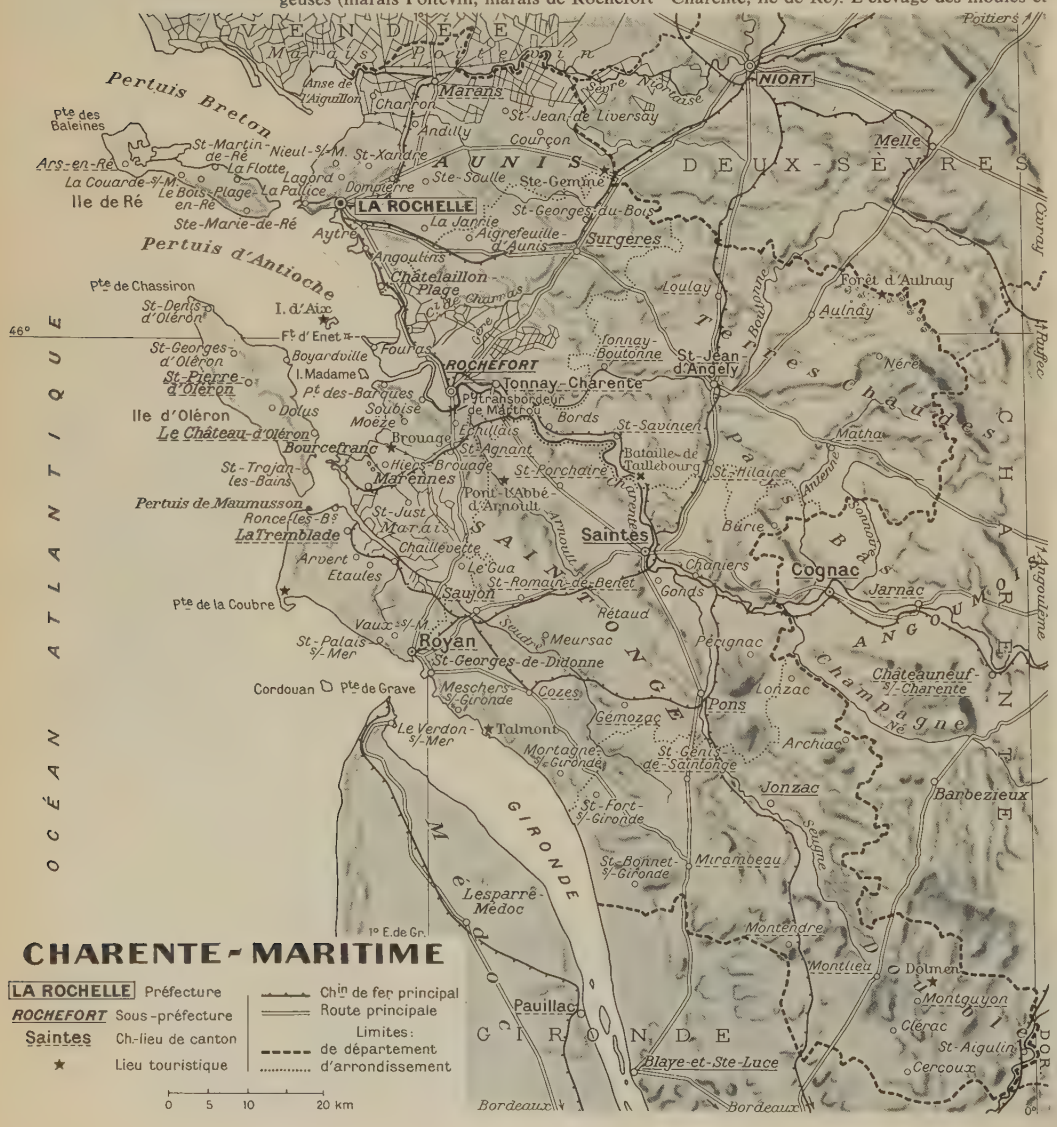

CHARENTON, bourg d'Ile-de-France, divisé en deux villages, **Charenton-le-Pont***, dont le nom est lié à l'existence d'un pont sur la Marne qui a été l'enjeu de nombreux combats depuis le IXe s., car sa possession permet d'accéder facilement à Paris en venant de l'Est, et **Charenton-Saint-Maurice**, qui, depuis 1642, porte le nom de Saint-Maurice*. — Hist. La position stratégique de cette localité en a fait le théâtre de nombreux combats, notamment sous Charles VII, sous Louis XI, pendant la Ligue (où Charenton résista vaillamment à Henri IV), pendant la Fronde (1648) et en 1814, lors de l'invasion étrangère. Henri IV y autorisa l'érection d'un temple protestant, qui fut détruit en 1685. Un établissement hospitalier fut fondé en 1641, par Sébastien Leblanc, contrôleur général des guerres, et desservi par les frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, qui y ajoutèrent un pensionnat pour les aliénés. Jusqu'à l'abolition des lettres de cachet (1781), il reçut des aliénés placés par leurs familles, et des réclusionnaires envoyés par ordre du roi. Supprimé en 1795, il fut rétabli en 1797 comme asile national, et agrandi à diverses époques, notamment en 1830-1837, sous l'influence du Dr Esquirol. Les bâtiments furent entièrement reconstruits de 1838 à 1885.

Le nom de Charenton revient souvent sous la plume des écrivains, et dans la conversation, et l'on dit : *un pensionnaire de Charenton, un homme digne d'aller à Charenton*, pour « un fou, un homme qui a perdu la raison ».

CHARENTON-DU-CHER, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans la vallée de Germigny, sur la Marmande ; 1 511 hab. (814 aggl.) [*Charentonnais*]. Eglise avec narthex roman. Restes d'une anc. abbaye. Vieilles maisons.

CHARENTONESQUE adj. (de *Charenton*, nom de lieu). *Fam.* Digne d'un fou.

CHARENTON-LE-PONT, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Sceaux), dans la banlieue sud-est de Paris, entre la Seine, la Marne et le bois de Vincennes ; 22 079 hab. (21 424 aggl.) [*Charentonnais*]. Une école de batellerie est installée dans l'ancien château de Conflans. Centre résidentiel et industriel : métallurgie, carrosseries, parfumerie, distilleries, bonneterie. L'hôpital psychiatrique dit « de Charenton » est sur le territoire de la commune de Saint-Maurice.

CHARÈS ou **KHARÈS**, général athénien (v. 400-330 av. J.-C.). Taillé en athlète et sûr de lui, malgré des fortunes diverses, Charès prit part à toutes les opérations militaires menées par Athènes pendant trente ans. Il reconquit la Chersonèse (357), mais dut abandonner le siège de Chios à la suite de la mort de Chabrias (356), et échoua devant la flotte de la ligue formée par Byzance, Chios et

Phot. A. V. Thomas, Yon.

Rhodes. Il fut alors à l'origine du procès de ses collègues Timothée et Iphicrate, et reçut le commandement en chef pour lutter contre la ligue. N'obtenant pas les moyens de poursuivre la guerre sur mer, il débarqua en Asie et prit la tête des troupes du satrape de Phrygie maritime, Artabazos, qui s'était révolté contre le roi de Perse. Il pilla la région, se tailla un domaine personnel et vainquit un lieutenant fidèle au roi, mais fut rappelé en 355 par Eubule devant la vive réaction de la Perse. En 353, il prit Sestos, qui s'était révoltée contre Athènes, et fit établir une nouvelle clérouquie. Lorsque Stagiros en Chalcidique fut prise par Philippe de Macédoine, Charès fut mis en accusation par Képhisodotos (349), mais fut de nouveau nommé stratège et chargé de protéger, avec une escadre athénienne, les navires de commerce venant du Pont-Euxin. Or, c'est pendant qu'il était en conférence avec les Perses et alors qu'on était en état de paix que Philippe de Macédoine, par un hardi coup de main, s'empara, à Hiéron, de 230 bâtiments marchands, dont 180 navires athéniens qui furent déclarés de bonne prise ; cet attentat marqua le début de la dernière phase de la lutte entre Philippe de Macédoine et Athènes. Charès commandait avec Lysiclès l'armée athénienne à Chéronée (338) ; il rejeta la responsabilité du désastre sur son collègue, qui fut condamné à mort.

CHARÈS ou **KHARÈS de Lindos,** sculpteur grec de l'école de Lysippe, auteur du colosse de Rhodes, gigantesque effigie d'Hélios, en bronze, haute de 70 coudées (env. 35 m), placée à l'extrémité du môle, dans le port de Rhodes. Après l'échec du siège de Rhodes par Démétrios Poliorcète (304 av. J.-C.), la vente du matériel abandonné par les assaillants servit à financer l'exécution de la statue, qui demanda douze ans. Le colosse, une des Sept Merveilles du monde, fut renversé par un tremblement de terre en 229 av. J.-C., et les fragments de bronze emportés par les Arabes au VIIe s. Une tête colossale, autre œuvre de Charès, fut transportée à Rome à l'époque impériale.

CHARETTE DE LA CONTRIE (François DE), chef vendéen (Couffé 1763 - Nantes 1796). Ancien officier de marine, il fut entraîné en mars 1793 dans l'insurrection royaliste par les paysans de Machecoul, qui le mirent à leur tête, non sans avoir dû vaincre sa résistance. Il prit part aux sièges de Nantes et de Luçon et aux victoires de l'été 1793. Il ne s'entendit pas avec les autres chefs vendéens et combattit essentiellement dans le Marais poitevin, dont il devint le maître incontesté. Le 17 février 1795, il signa avec les envoyés de la Convention thermidorienne le traité de pacification de La Jaunaye, mais, en juin suivant, il reprenait les armes pour appuyer l'entreprise des émigrés à Quiberon. Celle-ci ayant échoué, Charette fut traqué dans le Marais par Hoche, capturé, condamné à mort et fusillé. (→ Biblio.)

CHARETTE DE LA CONTRIE (Athanase, baron DE), général français (Nantes 1832 - château de la Basse-Motte, Ille-et-Vilaine, 1911), fils d'un neveu du précédent. Lieutenant-colonel aux zouaves pontificaux, il participe à la bataille de Mentana (1867), puis à la défense de Rome en 1870. Il combat ensuite en France, est blessé à Patay. En 1871, il refuse un mandat de député à l'Assemblée. Il publie ses souvenirs en 1875.

CHARGE n. f. (déverbal de *charger*). Ce que porte quelqu'un ; ce que quelque chose supporte : *Charge légère. Charge pesante. Les barques rentraient à forte charge* (Marc Elder). ‖ Le poids que peut supporter quelqu'un, quelque chose : *La charge d'un portefaix, d'un mulet, d'une camionnette.* ‖ Mesure approximative d'une matière, correspondant à ce poids : *Une charge de bois, de blé,* etc. ‖ Action de charger : *Surveiller la charge d'un cargo.* ‖ — *Fig.* Embarras, gêne : *C'était la liberté, sans ses charges* (Verlaine). ‖ Obligation onéreuse, dépenses : *Avoir de lourdes charges.* ‖ Condition imposée, servitude : *N'ayant pas d'héritiers directs, je lègue toute ma fortune* [...] *à Mme Claire-Madeleine Du Roy, sans aucune charge ou condition* (Maupassant). ‖ Emploi, condition, rôle qui confère des responsabilités importantes : *La charge de précepteur. Avoir la charge d'organiser une réunion.* [Murillo] *ne possédait aucune charge de cour et n'était décoré d'aucun ordre de chevalerie* (Gautier). ‖ Ce qui pèse sur un accusé, grief : *Les charges ne parurent pas suffisantes pour motiver la peine de mort* (Chateaubriand). ‖ Tout ce qui grossit les traits, caricature : *Ce n'est plus un portrait, c'est une charge!* ‖ Plaisanterie, mystification : *Des charges d'atelier.* ‖ Histoire fausse, invraisemblable : *Il ne daigna pas les égayer par quelques charges de bon goût* (Balzac).

— Loc. DIV. *Bêtes de charge,* bêtes employées au transport des fardeaux. ‖ *Etre à charge à quelqu'un,* être pour lui un sujet de peine, d'embarras. ‖ *Etre à la charge de quelqu'un,* vivre à ses frais : *Ainsi ce n'est pas assez d'avoir eu pendant deux ans ce méchant drôle à ma charge* (A. Daudet). ‖ *Prendre en charge,* subvenir aux besoins de, entretenir : *Si le Maroc n'a plus les ressources nécessaires, vous serez obligé de le prendre en charge* (Jaurès). ‖ *Mettre une action à la charge de quelqu'un,* lui en faire endosser la responsabilité. ‖ *Etre en charge,* occuper des fonctions. ‖ *Femme de charge,* femme qui a pour charge de surveiller le linge, l'argenterie, etc. ; sorte d'intendante. ‖ *Pop. En avoir sa charge,* être ivre ou obèse.

— Loc. PRÉP. *A charge pour vous de faire...,* à condition que vous fassiez... ‖ *A charge de revanche,* à condition qu'on puisse rendre la pareille.

— ***A charge que, à la charge que*** loc. conj. A condition que : *Je te pardonne à la charge que tu mourras* (Molière).

— Aéron. *Charge alaire,* poids théoriquement supporté par chaque mètre carré d'une aile : *La vitesse d'un avion croît avec la charge alaire.* (On obtient la charge alaire en divisant le poids total de l'avion, exprimé en kilogrammes, par la surface alaire, exprimée en mètres carrés.) ‖ *Facteur de charge,* coefficient de sécurité que l'on applique à un avion ou à un élément d'avion au cours des essais statiques. (Le facteur de charge, qui est de 6 pour les avions civils, est de l'ordre de 13 pour les avions de chasse, qui doivent supporter de fortes contraintes pendant leurs évolutions.)

— Arm. Quantité de poudre contenue dans la *gargousse* ou la *douille* ou l'*étui* d'un projectile ou d'une cartouche, et destinée à provoquer son mouvement par sa combustion ou sa déflagration. (V. part. *encycl.*) ‖ Opération ayant pour but d'introduire un projectile dans le canon d'une arme. (Au XVIIe et au XVIIIe s., cette opération longue et compliquée s'effectuait en plusieurs temps [douze pour le fusil].) ‖ *Charge de bandoulière,* avant l'invention de la cartouche, étui portant la charge et attaché à la bandoulière. ‖ *Par extens.* Projectile lancé par une arme à feu. ‖ *Charge creuse,* projectile explosif dont la charge est disposée de telle façon que ses effets soient dirigés en avant et dans l'axe du projectile. ‖ *Charge plate,* v. part. *encycl.*

— Art vétér. Cataplasme, emplâtre ou autre topique appliqué sur quelques parties du corps d'un animal malade.

— Ch. de f. *Charge d'un train,* total du poids mort (poids des voitures et des wagons vides) et du poids utile (poids des voyageurs et des marchandises transportés). ‖ *Freinage à la charge* ou *freinage chargé,* dispositif de freinage supplémentaire mis en service sur un wagon dont le tonnage en charge est très différent du tonnage à vide.

— Constr. Epaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage. ‖ Frais qui résultent de l'augmentation qu'il faut donner à l'épaisseur d'un mur, lorsqu'un des deux voisins en augmente la hauteur : *Payer la charge d'un mur mitoyen.*

— Dr. Fonction publique, et *spécialem.* office de notaire, d'avoué, etc. : *Les charges publiques. Acheter une charge de notaire.* (L'expression *charges publiques* signifie aussi soit les impositions dues par les citoyens, soit les dépenses et la dette de l'Etat.) ‖ Mission, mandat public ou privé : *Avoir charge de vendre un bien.*

— Dr. admin. *Cahier des charges,* v. CAHIER. ‖ *Fait de charge,* acte effectué par le titulaire d'une charge dans l'exercice de ses fonctions. ‖ *Prise en charge,* acte ou déclaration par laquelle un agent public assume la responsabilité de la surveillance ou de la conservation de deniers publics ou d'objets mobiliers portés sur un inventaire.

— Dr. canon. *Charge d'âmes,* obligations de celui à qui sont confiés les intérêts religieux d'une population : *Posséder un bénéfice avec charge d'âmes.*

— Dr. crim. Indices de culpabilité produits contre un accusé : *Examiner les charges.* ‖ *Témoin à charge,* témoin assigné par le ministère public pour étayer l'accusation. ‖ *Informer à charge* ou *à décharge,* informer contre ou pour l'accusé.

— Dr. fisc. et Econ. fin. *Charges réelles,* impôts perçus sur les choses, et non sur les personnes. ‖ *Charges personnelles,* celles qui tombent sur la personne et non sur ses biens : tutelle, service militaire, impôt personnel, prestations en nature. ‖ *Charge fiscale,* poids de l'impôt ou des dépenses publiques par rapport au volume du revenu national. (V. part. *encycl.*)

— Dr. rom. *Charges sordides,* obligations imposées aux provinces par la loi romaine, et qui consistaient en prestations en nature, en charrois, etc. (Au Moyen Age, les charges sordides devinrent permanentes sous le nom de « corvées* ».)

— Electr. Action d'accumuler l'électricité : *La charge d'une bouteille de Leyde.* ‖ *Charge d'un accumulateur,* opération pendant laquelle on fait passer dans l'accumulateur un courant de sens inverse à celui de la décharge. ‖ *Charge électrique,* quantité d'électricité portée par un conducteur ou par un isolant : *L'unité de charge électrique est le coulomb.* ‖ *Charge de l'électron,* quantité élémentaire d'électricité négative de l'électron. ‖ *Charge équilibrée,* charge distribuée également entre les conducteurs ou groupes de conducteurs d'un système à plusieurs fils ou polyphasé. ‖ *Charge d'une machine* ou *d'un réseau,* puissance active ou apparente débitée ou absorbée par cette machine ou par ce réseau. ‖ *Charge résiduelle,* quantité d'électricité restant dans un condensateur après une première décharge instantanée de ce condensateur. (Il reste très souvent, dans les câbles armés souterrains à haute tension, une charge résiduelle dangereuse, après la coupure du courant d'alimentation. On dissipe l'énergie résiduelle en reliant les conducteurs des câbles à la terre, en prenant les mêmes précautions que si les câbles étaient encore sous tension.) ‖ *Coefficient de charge,* quantité d'électricité nécessaire pour porter l'unité de surface à un potentiel égal à l'unité ; quotient de la charge moyenne d'une machine par sa puissance nominale.

— Electron. *Charge d'espace* ou *charge spatiale,* charge électrique, dans une région de l'espace, due à la présence d'électrons ou d'ions. (La charge spatiale par unité de volume s'appelle la *densité de charge d'espace.*)

— Hérald. Syn. de CHARGEURE.

— Hydrol. et Géomorphol. Ensemble des matériaux transportés en dissolution, en suspension ou roulés au fond de son lit par un cours d'eau. (V. part. *encycl.*) ‖ *Charge limite,* charge maximale qu'un courant d'une puissance limite donnée peut transporter : 4 kg à la seconde de cailloux ayant 2 à 4 cm de diamètre, ou 10 kg de sable grossier, ou 40 kg de sable fin, ou 200 kg de limons impalpables (mais le courant ne transporte rien s'il ne rencontre que des cailloux de 8 cm de diamètre).

— Législ. soc. *Charges sociales,* dépenses imposées aux entreprises, en vue d'assurer la protection sociale des travailleurs. (V. part. *encycl.*)

— Manut. Opération de manutention qui consiste à poser les matériaux sur l'engin de transport. ‖ *Rupture de charge,* changement brutal dans le cycle des manutentions : *Il y a rupture de charge entre une sauterelle et le camion qu'elle charge.*

— Mar. Cargaison en général. (V. part. *encycl.*) ‖ *Ligne de charge,* ligne tracée sur la coque et dont l'affleurement indique que le navire est aussi chargé qu'il doit l'être. ‖ *Mât de charge,* espar en bois ou en tôle, fixé au pied d'un mât, qui peut s'orienter d'un bord ou de l'autre, dont l'inclinaison est réglable par son martinet, et qui joue le rôle de grue pour la manutention des marchandises du navire. ‖ *Navire de charge,* navire affecté uniquement au transport des marchandises. ‖ *Navire en charge,* navire en cours de chargement. ‖ *Sabords de charge,* ouvertures qui, pratiquées dans la coque au-dessus de la flottaison et fermées par des

François de CHARETTE DE LA CONTRIE d'après Paulin-Guérin *cabinet des Estampes*

Phot. Bibl. nat.

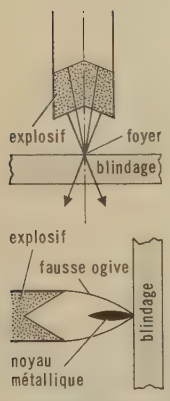

charge creuse

portes étanches, servent au chargement de colis légers pouvant être manutentionnés facilement : cageots de primeurs, régimes de bananes, etc. (Elles sont aussi appelées PORTES DE CHARGE OU PORTELONES.)
— Matér. Espèce chimique ou mélange de nature minérale, végétale ou animale, employé dans certaines industries soit pour augmenter la masse d'un produit sans toutefois en modifier les qualités propres, soit, au contraire, pour lui conférer des propriétés nouvelles : *Les poudres calcaires servent de charge en cartonnerie, caoutchouterie, etc.* (V. part. *encycl.*) ‖ Ensemble des constituants dosés du béton, prêts pour le malaxage.
— Mat. plast. Masse de matière introduite dans le moule pour une moulée. ‖ *Charge d'injection*, masse de matière introduite dans un moule à injection à chaque opération de presse.
— Mécan. *Charge de rupture*, effort de traction, mesuré en kilogrammes par millimètre carré, sous lequel se rompt une barre, dans les essais de métaux ou de matériaux de construction. ‖ *Charge d'une soupape*, force opposée au soulèvement d'une soupape, obtenue au moyen d'un levier et de contrepoids ou de ressorts.
— Métall. Ensemble des matières introduites en une fois ou placées à un moment donné dans un four, un haut fourneau, etc., en vue d'un traitement déterminé.
— Métrol. Anc. mesure de capacité qui était usitée dans plusieurs pays, notamment à Nice, où elle valait 160 litres. ‖ Anc. unité de poids, en usage dans quelques parties de la France : *La charge de Marseille valait environ 120 kilogrammes.* ‖ Anc. mesure agraire, évaluée par la quantité de terre que l'on peut ensemencer avec une charge de blé.
— Mil. *Charges militaires*, indemnité accessoire de la solde allouée, à partir de 1921, aux officiers, sous-officiers de carrière et aux militaires non officiers à solde mensuelle de l'armée active ou des réserves.
— Organ. Temps de travail prévu pour une machine ou un poste de travail. (V. part. *encycl.*)
— Photogr. Bande de pellicule vierge coupée à une longueur déterminée, pour garnir un chargeur ou une cartouche.
— Prestidig. Opération consistant à introduire invisiblement (généralement derrière un objet formant masque) un objet dans un chapeau ou un récipient. (Cet objet était sur l'exécutant ou derrière une table, une chaise, etc. Les objets d'abord retirés du chapeau forment un masque favorable pour s'en emparer.) ‖ Nom donné également à l'objet ou au paquet que l'on introduit.
— Psychol. *Charge affective*, contenu émotionnel d'une représentation éveillant des réactions plus ou moins intenses.
— Pyrotechn. *Charge d'explosif*, quantité d'explosif que l'on fait partir en même temps. ‖ *Charge limite*, quantité maximale d'explosif autorisée par trou de mine, pour des raisons de sécurité, dans une mine de charbon grisouteuse ou poussiéreuse.
— Savonn. Mélange de diverses matières grasses, fluides ou concrètes, destinées à la conduite d'une opération au chaudron.
— Text. Opération consistant à augmenter le poids de la soie naturelle, pour compenser en partie ou en totalité la perte de poids importante produite par le décreusage de la soie grège. (V. part. *encycl.*) ‖ Poids formant frein sur les rouleaux d'ensouple d'un métier à tisser et qui tend la chaîne.
— Trav. publ. Pression que l'eau exerce sur les parois qui la contiennent. ‖ *Charge d'eau*, hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un point déterminé. ‖ *Charge d'essai*, poids considérable réparti sur un pont, pour éprouver sa solidité avant de le livrer à la circulation.
— ENCYCL. Arm. ● La *charge propulsive* d'une arme à feu est destinée à donner au projectile une vitesse initiale déterminée ; plus la charge est forte et plus la vitesse initiale est grande, car elle dépend du rapport du poids de la charge au poids du projectile. Ce rapport, qui était de 1 à l'origine des armes à feu, fut abaissé successivement aux deux tiers, à la moitié, puis au dixième avec les premiers canons rayés, qui occasionnaient une forte réduction de vitesse initiale. Les poudres lentes ont permis ensuite d'augmenter charges et vitesses. Actuellement, dans les fusils, la charge est d'environ un cinquième. Dans l'artillerie, les charges sont généralement divisibles afin de permettre d'imprimer à un projectile déterminé des vitesses initiales différentes : les combinaisons réalisées avec différentes charges pour une bouche à feu déterminée sont numérotées : charge 0, charge 1, etc.
● *Charge creuse, plate.* La charge de poudre de la charge creuse est de forme conique, évidée, la concavité dirigée vers l'avant. Au moment de l'éclatement du projectile, la puissance explosive de la charge est ainsi concentrée vers l'avant en un jet ténu (dard*) qui possède une grande puissance de perforation, pratiquement indépendante de la vitesse restante du projectile et proportionnelle à son calibre. Les obus à charge creuse, mis au point pendant la Seconde Guerre mondiale, sont munis d'une fausse ogive et comportent à l'avant un noyau métallique qui, sous l'effet de la charge creuse, se comporte comme un véritable petit projectile perforant. Ces obus sont employés pour perforer les blindages et le béton, et sont souvent tirés par des canons sans recul.
Si la charge de poudre, au lieu d'être conique, est lenticulaire et combinée avec une masse de métal en forme d'assiette, l'engin est dit à *charge plate*. Son explosion projette des éclats avec une très grande violence dans l'axe de la lentille, et ceux-ci produisent, à courte distance, un effet d'arrachement considérable, qui a conduit à utiliser les charges plates pour la confection des mines antichars.
— Econ. fin. *Charge fiscale.* La charge fiscale se déduit d'un rapprochement entre la masse globale des prélèvements fiscaux et parafiscaux opérés par l'Etat et les autorités locales, et le produit national brut ou le revenu national brut. Ce rapprochement permet d'établir une proportion — désignée souvent sous le terme de « pression fiscale » — utilisable en matière de comparaison soit entre années plus ou moins éloignées, soit entre pays différents. Le premier type de comparaison est le plus significatif et le plus sûr. Dans tous les pays, il met en évidence un accroissement, continu dans le temps, du montant des dépenses publiques ou de la charge fiscale.
Les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne sont plus favorisés qu'il paraît ressortir d'un examen rapide du tableau II. En effet, le prélèvement de 25 p. 100 opéré sur un revenu national élevé représente un sacrifice beaucoup moins lourd qu'un prélèvement identique opéré sur un revenu national plus faible, à plus forte raison quand le prélèvement sur le revenu national faible atteint 33 p. 100. De ce point de vue, la France supporte, de loin, la charge la plus lourde, étant donné la faiblesse de son revenu comme le chiffre de son revenu moyen (tableau III).

tableau I : PART DES DÉPENSES PUBLIQUES DANS LE REVENU NATIONAL
(source : *Annuaire des Nations unies*)

	1913	1938	1946	1949	1953
F.	17,2 p. 100	20,9 p. 100	22 p. 100	32 p. 100	36,7 p. 100
G.-B. . . .	11,8 p. 100	24,1 p. 100	34,3 p. 100	34,1 p. 100	33,8 p. 100
E.-U. . . .	8,4 p. 100	25,6 p. 100	29,4 p. 100	23,7 p. 100	23,2 p. 100

tableau II : PRESSION FISCALE ET PARAFISCALE EN 1954
(source : *Annuaire des Nations unies*)

	F.	G.-B.	E.-U.
produit national brut	32,8 p. 100	32,7 p. 100	24,7 p. 100
revenu national net.	43,2 p. 100	39,2 p. 100	29,6 p. 100

tableau III : REVENU PAR TÊTE EN 1949
(source : *Annuaires statistiques des Nations unies*)

France (F.)	482
Grande-Bretagne (G.-B.)	773
Etats-Unis (E.-U.)	1 433

— Hydrol. et Géomorphol. On distingue plusieurs types de charge :
1° La *charge de fond*, transportée par traction ou saltation, qui n'intéresse qu'une tranche d'eau de quelques décimètres : c'est la fraction la plus grossière des alluvions (galets, sables grossiers) ; elle caractérise les rivières de plaine (Loire) ;
2° La *charge en suspension*, qui est formée par les particules plus fines (argiles, limons, parfois sables) qui sont maintenues dans l'eau par la turbulence ou par des phénomènes électriques (colloïdes) [pour ces derniers, on parle aussi, à juste titre, de *charge colloïdale*, type spécial de charge en suspension] ;
3° La *charge dissoute*, qui est constituée par le matériel transporté en solution et qui détermine le chimisme des eaux.
La proportion des divers types de charge varie suivant la pente de la rivière, la nature de son bassin et, surtout, le climat. La charge de fond des rivières de forêt ou de savane intertropicales est très faible, négligeable, même au pied de chutes et de cataractes ; elle est considérable, en revanche, dans les oueds des zones arides, qui ramonent à chaque crue les débris disponibles dans leur lit. Dans la zone tempérée, la charge totale transportée se compose en majorité de matériel en suspension : pour la Loire on a mesuré deux fois plus de charge en suspension que de matériel de fond, vers Nantes. Dans les rivières de plaine, surtout en milieu forestier, les matières dissoutes l'emportent de beaucoup. En milieu semi-aride, la charge en suspension peut être énorme. On cite des chiffres de 100, 200 et même 400 kg de limons au m^3 pour des cours d'eau comme le Colorado ou le Houang-ho.
La charge solide est très difficile à mesurer et ne peut être appréciée que grossièrement, surtout en ce qui concerne la charge de fond. Sa connaissance est cependant indispensable pour étudier la rentabilité de tous les barrages, hydro-électriques ou d'irrigation.
— Législ. soc. *Charges sociales.* La notion de « charges sociales » est complexe et fort controversée. On considère souvent comme charges sociales l'ensemble des dépenses imposées par les lois, règlements ou conventions collectives aux entreprises, en vue d'assurer la protection sociale des travailleurs : cotisations patronales de Sécurité sociale, d'assurance chômage et d'assurance vieillesse complémentaire (par exemple, régime des cadres), taxe d'apprentissage, indemnités de congés payés, salaires des jours de fête chômés, taxe sur les salaires, subventions aux œuvres sociales de l'entreprise, dépenses directes ou indirectes en faveur du logement, frais de fonctionnement du service médical et du service social d'entreprise, salaire d'inactivité des travailleurs (salaire des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise pendant leur activité non productrice ; salaire maintenu aux travailleurs ayant suspendu le travail pour une cause quelconque, maladie par exemple). Certains auteurs font remarquer que la plupart de ces « charges » (cotisations sociales, congés payés, taxe sur les salaires et salaires des jours fériés chômés notamment) ne se distinguent en rien du salaire proprement dit, dont elles ne sont qu'un aspect particulier, les unes constituant simplement un salaire différé (congés payés et salaire des jours fériés chômés), d'autres, une masse de salaire socialisé pour laquelle on emploie souvent l'expression de « salaire social » (cotisations de Sécurité sociale et assimilées). Quoi qu'il en soit, les charges sociales constituent un élément du prix de revient au même titre que le salaire direct, la somme de ces deux éléments formant ce qu'on appelle le « salaire coût ».

Les comparaisons internationales des charges sociales et du salaire coût sont difficiles, dans la mesure où les régimes de protection sociale de nombreux pays sont partiellement financés par le budget de l'Etat. (→ Biblio.)

— Mar. Vers 1865, un parlementaire anglais, Samuel Plimsoll, impressionné par le grand nombre de navires qui disparaissaient corps et biens, et dont la perte, dans la plupart des cas, était due certainement à la surcharge, entama une campagne de presse pour réglementer la *charge* des navires de commerce, qui, jusqu'alors, était laissée à l'entière discrétion de l'armateur et du capitaine. Cette campagne aboutit à l'acte de 1876, qui créa une marque, appelée par la suite « disque de franc-bord* », sous la forme d'un disque apposé sur la coque et dont le diamètre horizontal marquait la *ligne de charge* à ne pas dépasser.

Depuis 1932, cette marque est définitivement adoptée dans le monde entier, et le soin de l'apposer sur la coque est confié aux sociétés de classification* (Bureau Veritas, Lloyd's Register, Norske Veritas, etc.). On a prévu six lignes de charge pour l'été, l'hiver, l'hiver dans l'Atlantique Nord, les mers tropicales, l'eau douce et les eaux douces tropicales.

— Matér. Les *charges* sont extrêmement utilisées dans l'industrie. Elles constituent une part essentielle de nombreuses matières plastiques à mouler. En papeterie, elles ont pour but de rendre le papier opaque et inerte. On utilise surtout le kaolin, le talc, le sulfate de baryum et l'oxyde de titane. En peinture, on est obligé de faire appel à des substances de faible pouvoir colorant et de faible pouvoir opacifiant pour ne pas « étouffer » les pigments utilisés. En savonnerie, on les ajoute au savon soit pour en augmenter le poids, notamment pendant les périodes de pénurie des matières premières, soit pour en améliorer les propriétés détersives. Dans le premier cas, ce sont généralement des oxydes métalliques ; dans le second, ce sont des produits divers comme des dérivés de la cellulose, des silicates, des pyrophosphates, des borates ou des carbonates.

— Organ. La connaissance de la *charge* de chaque groupe de machines est indispensable pour fixer les délais de fabrication, surtout dans le cas de travaux à la commande. Cette connaissance de la charge permet aussi de voir s'il n'y aura pas d'ouvriers surchargés, tandis que d'autres seront désœuvrés. On est souvent amené à tenir une comptabilité de la charge de chaque groupe de postes de travail. On peut distinguer pour chaque période : la charge prévue, résultant des commandes reçues ; la charge bloquée (travail pour lequel les opérations précédentes, travaux ou approvisionnements ne sont pas encore terminés) ; la charge disponible (travaux que l'on peut prendre immédiatement) ; la charge en excès, qui ne pourra être absorbée dans la période prévue et qui devient pour les mois suivants une charge en retard. Lorsqu'une nouvelle commande arrive, l'examen de la charge des machines et des temps non encore réservés permet de fixer le délai et de s'engager à bon escient envers le client.

— Text. La *charge* de la soie se fait le plus fréquemment en précipitant sur la fibre, par voie chimique, un silico-phosphate d'étain. On pratique souvent plusieurs charges successives pour obtenir le poids désiré. On peut également, surtout pour les teintures foncées, procéder à la charge pendant la teinture.

CHARGE n. f. (même étymol. que l'art. précéd.). Mode d'attaque d'une troupe, particulièrement de cavalerie, qui se jette sur une autre pour la combattre à l'arme blanche. (Dans l'infanterie, on dit plutôt ASSAUT.) ‖ *Pas de charge*, expression désignant, jusqu'en 1914, l'allure vive prise par des fantassins pour se porter à l'assaut. (Il était pris à un signal donné par les clairons sonnant la charge.) ‖ Anc. batterie de tambours ou sonnerie de clairons ou de trompettes donnant le signal de l'assaut dans l'infanterie, de la charge dans la cavalerie : *Faire sonner la charge.* ‖ *Charge en ligne, en fourrageur*, etc., v. part. *encycl.* ‖ *Galop de charge*, v. GALOP. ‖ *Fig. Revenir, retourner à la charge*, réitérer démarches, instances, attaques.

— Sports. Action d'un joueur abordant avec vigueur un de ses adversaires, dans les sports de ballon. (La réglementation de la charge varie selon les sports. D'une manière générale, elle est régulière quand elle est exécutée sur un adversaire en possession du ballon, et à la condition qu'il ne soit pas abordé par-derrière.

— ENCYCL. Hist. mil. Les anciens hommes d'armes chargeaient en haie, sur un rang, à six pieds d'intervalle les uns des autres : le second rang était formé de leurs écuyers. Du XVe à la fin du XVIIe s., à l'exception des gendarmes qui gardèrent la lance jusque vers 1620, la cavalerie chargea au trot, en usant du pistolet. Ce n'est qu'au XVIIIe s. qu'apparut la *charge* au galop et à l'arme blanche, qui fut mise à la mode par les cavaliers de Frédéric II. Parmi les charges célèbres, on cite celle du maréchal de Saxe à Lawfeld, celles de Montbrun et Caulaincourt à la Moskova, celle de la brigade légère à Balaklava, celles des cuirassiers à Reichshoffen et de la brigade Margueritte à Sedan en 1870.

En usage dans la cavalerie jusqu'à la Première Guerre mondiale, la charge était efficace quand elle était bien préparée par le feu des autres armes et qu'elle se produisait par surprise. Elle s'exécutait soit *en ligne* ou *en bataille, en colonne* ou *en échelons*, soit *en fourrageurs*. Les premières s'employaient contre la cavalerie ou l'infanterie. La charge en fourrageurs, exécutée au galop, en ordre dispersé, sans garder alignement ni intervalle, s'employait contre de l'artillerie, des troupes en déroute ou au cours du combat pour former un rideau ou tâter l'adversaire. L'allure de la charge était le galop allongé, pris le plus tard possible pour ne point rompre la cohésion ni essouffler les chevaux. La charge était dirigée de préférence sur les flancs ou les arrières de l'ennemi.

La charge est devenue impraticable à la cavalerie depuis la Première Guerre mondiale, en raison de l'efficacité croissante de la puissance du feu, et notamment de celle des armes automatiques. L'action de choc, qu'elle incarnait jusqu'en 1914, est maintenant le fait des blindés. (V. CHOC.)

CHARGÉ, E adj. Equit. *Chargé d'épaules*, se dit d'un cheval qui a les épaules trop fortes pour sa taille. ‖ *Chargé de ganache*, se dit d'un cheval qui a la ganache trop développée.

— Hérald. Se dit de toute pièce sur laquelle il y en a une ou plusieurs autres.

— Jeux. *Dés chargés*, dés pipés pour tricher au jeu.

— Mar. *Maître chargé* ou, n. m., *un chargé-maître*, premier maître ou, à son défaut, autre officier marinier responsable des objets d'armement.

— Text. *Lames chargées*, lames qui ont plus de mailles que les autres.

◆ N. m. Dr. *Chargé d'affaires*, diplomate qui, à défaut d'ambassadeur, représente un gouvernement près d'une nation étrangère.

— Instr. publ. *Chargé de cours*, celui qui fait un cours sans être professeur titulaire, spécialement dans l'enseignement supérieur.

CHARGEANT, E adj. LANGUE CLASS. Importun, fatigant, pesant : *Un entretien chargeant et qui m'allait déplaire* (Corneille).

CHARGEMENT n. m. Action de charger ; état de ce qui est chargé : *Travailler au chargement d'un navire, d'une voiture. Le cousin était justement l'intime du capitaine de la « Cauchoise », jolie goélette en chargement pour la Martinique* (E. Sue). ‖ Ensemble des objets formant une charge : *Fabio* [...] *acheta des vaisseaux et les chargea de sel* [...]. *Puis, avec un nouveau chargement, il fit route pour Constantinople* (A. France).

— Aéron. *Plan de chargement*, définition en poids et en répartition des différentes charges qu'un appareil de transport doit emporter au cours d'un vol : *Avant le vol d'un appareil civil, le plan de chargement est établi sous la responsabilité du commandant de bord.*

— Arm. Opération qui consiste à introduire une cartouche dans la chambre d'une arme à feu. (Le chargement des armes à feu s'opérait, à l'origine, par l'arrière du canon, qui était fermé par une culasse à coin. On dut y renoncer aussitôt en raison des explosions, et on n'y revint qu'au XIXe s.) [V. FUSIL et CANON.] ‖ *Arme à chargement automatique*, v. AUTOMATIQUE.

— Ch. de f. *Chargement exceptionnel*, chargement dont les dimensions dépassent celles du gabarit normal. ‖ *Gabarit de chargement*, épure ou pièce de forme matérialisant cette épure, donnant les dimensions maximales d'un chargement dans un plan perpendiculaire à l'axe de la voie.

— Mar. *Chargement en pontée*, arrimage des marchandises transportées sur le pont d'un navire effectuant le petit cabotage. (Interdit sur les autres navires.)

— Min. Introduction de cartouches d'explosif dans un trou de mine.

— Post. Pli ou paquet contenant une valeur, et pour lequel l'expéditeur veut se garantir contre les risques de perte, de spoliation ou de détérioration : *L'envoi d'un chargement doit faire l'objet d'un dépôt obligatoire au guichet, contre reçu.* (V. part. *encycl.*)

— Technol. Introduction de la charge dans le four, ou du combustible dans le foyer. (V. part. *encycl.*)

charge de cavalerie : le 3e cuirassier à Reichshoffen (1870), par Aimé Morot

charge d'infanterie (1914), par G. Scott (« *l'Illustration* »)

Phot. Nourdein, Larousse.

— Encycl. Post. Les *chargements* postaux — lettres et boîtes avec valeur déclarée — sont soumis à diverses formalités ; pour les lettres, maximum de poids : 3 kg en régime intérieur et 2 kg en régime international ; dimensions maximales : la somme des trois dimensions (longueur, plus largeur, plus hauteur) ne doit pas dépasser 0,90 m, la plus grande ne devant pas excéder 0,60 m ; pour les boîtes, maximum de poids : 15 kg en régime intérieur et 1 kg en régime international, avec, comme dimensions extrêmes : 30 × 20 × 10 cm. Maximum de déclaration : 200 000 F (pour certains pays, le maximum est plus faible). Épaisseur des parois : 8 mm jusqu'à 5 kg, 12 mm au-dessus. Le tarif des lettres et boîtes chargées comprend : 1° une taxe d'affranchissement, variable suivant les régimes ; 2° une taxe de recommandation ; 3° une taxe d'assurance. En outre, une déclaration de la valeur à inscrire en toutes lettres, sans rature ni surcharge. Cachetage à la cire fine de même couleur, avec empreinte uniforme.
Sur les lettres, les timbres-poste doivent être espacés et non repliés sur les deux faces de l'enveloppe ; les cachets doivent être en nombre suffisant (2 au moins) pour retenir les plis ; les enveloppes à bords noirs ou coloriés, les enveloppes transparentes ne sont pas admises.
Sur les boîtes, disposer une feuille de papier blanc sur les faces supérieure et inférieure pour permettre l'apposition des timbres et vignettes de service ; croisé de ficelle sans nœud ; cachetage à la cire fine sur les quatre faces latérales ; les deux bouts de la ficelle pris sous un des cachets.

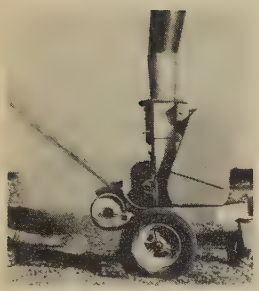

chargeur par projection

— Technol. On classe couramment les foyers à combustible solide d'après leur mode de *chargement*. Le chargement *à la main* se fait au moyen de la pelle, par la porte du foyer. Le chargement *continu par gravité* est obtenu par écoulement sur une grille, qui peut être inclinée ou mobile, du combustible contenu dans une trémie, à mesure que le combustible et les scories reposant sur la grille sont éliminés par combustion et décrassage. Les modes de chargement mécanique font appel à un organe de pelletage ou à un poussoir. Suivant que le combustible frais est introduit au-dessous ou au-dessus de la couche en ignition, le foyer est dit à chargement *par-dessous* ou *par-dessus*.
Le chargement à la main exige un travail pénible et coûteux ; sa discontinuité et les ouvertures de porte font varier l'excès d'air et nuisent au rendement. Il est de plus en plus limité aux foyers de faible puissance. Les foyers industriels courants à combustible solide emploient le chargement continu sur grille mécanique, ou le chargement mécanique par-dessous, avec poussoir. Au-dessus d'une certaine puissance, ces genres de foyers cèdent la place aux foyers à charbon pulvérisé, dans lequel le chargement est remplacé par l'introduction d'un mélange de charbon et d'air.

CHARGE-MULET n. m. Variété de raisin noir (calitor), nommée ainsi dans le Midi à cause de la fécondité du plant qui la produit.

CHARGEOIR n. m. Hortic. Sellette à trois pieds, sur laquelle on place une hotte avant de se la mettre sur le dos.
— Arm. Cuiller pour charger les canons. (Vieilli.) [V. lanterne.]

CHARGEON n. m. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

CHARGER v. tr. (lat. pop. **carricare*, charrier ; de *carrus*, char). [Se conj. comme *manger*.] Mettre une charge sur : *Charger un animal, un navire, une voiture. J'ai chargé mes épaules d'un lourd fardeau.* || Prendre en charge : *Charger une valise sur ses épaules ;* et, *fam. : Des cochers, des chauffeurs chargeaient un client, écoutaient un nom de rue insolite* (J. Romains). || Approvisionner, garnir : *Charger un appareil photographique. Charger un poêle.* || Introduire une cartouche dans la chambre d'une arme : *Quand elle entra en scène, elle vit distinctement Louise Dalle* [...] *charger un revolver devant le trou du souffleur* (A. France). || Couvrir abondamment : *Charger une table de mets ;* et, au *fig. : Les notes dont il* [Bossuet] *chargeait les marges de ses livres étaient le plus souvent en latin* (Sainte-Beuve). *Cécile avait alors vingt-quatre ans. Elle revenait d'Amérique, chargée d'une jeune gloire* (G. Duhamel). || Etre une charge ; peser sur : *Fruits qui chargent un arbre ;* et, au *fig. : Il y a un péché qui doit lourdement charger sa conscience* (A. Dumas). || Se précipiter sur : *Charger l'ennemi.* || — *Fig.* Imposer une charge, des obligations onéreuses, des obligations morales : *Charger un pays d'impôts. Charger quelqu'un de la tutelle d'un enfant. M. Bergeret fut chargé d'un cours à la Sorbonne* (A. France). || Imposer une mission, donner un ordre, une recommandation : *Charger un ambassadeur, un ami de...* || Imposer un travail excessif : *Charger sa mémoire.* || Imposer une responsabilité : *Charger sa conscience d'une faute.* || Imputer quelque chose à quelqu'un ; accabler : *Charger quelqu'un de malédictions. Charger un prévenu.* || Augmenter, grossir : *Charger un compte. Charger un récit d'épisodes.* || Exagérer, outrer : *Charger le portrait de quelqu'un ;* et, *absol.*, ajouter, enchérir, exagérer (vieilli) : *Tu charges, Poil de Carotte* (Jules Renard). || *Charger l'estomac*, être difficile à digérer, en parlant des aliments.
— Chirurg. Introduire un passe-fil derrière un vaisseau, en vue d'en pratiquer la ligature.
— Electr. Accumuler de l'électricité dans : *Charger une bouteille de Leyde, une batterie d'accumulateurs.*
— Mar. *Navire chargé de toile*, navire ayant établi autant de voiles qu'il peut utilement en porter. || *Navire chargé par sa voilure*, navire ayant établi trop de voiles.
— Métall. *Charger un four*, mettre dans un four les produits à traiter.
— Min. En parlant du terrain entourant un vide dans une exploitation, un chantier, une galerie, manifester une forte tendance à gonfler et à pousser pour réduire le vide. || En parlant des terrains du toit ou de la couronne, manifester une tendance à s'affaisser et à peser lourdement sur le soutènement. || *Charger un trou de mine*, y mettre la charge d'explosif.
— Technol. D'une manière générale, compléter, augmenter une quantité donnée de matière par l'apport d'une quantité nouvelle.
— Théâtr. et Music-h. Jouer en exagérant les jeux de scène ou en ajoutant des répliques qui ne sont pas dans le texte (traditions*). || Faire descendre du cintre un rideau, un décor de toile ou un accessoire.
— ***Se charger*** v. pr. *Fig.* Prendre la responsabilité : *Il s'est chargé de le prévenir.*
— Allus. hist. ***Mon Dieu, protégez-moi contre mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge.*** Mot attribué, sous des formes variées, à différents personnages : au roi de Macédoine Antigone II ; à Gourville, compromis dans la disgrâce de Fouquet ; à Voltaire, etc.

CHARGETTE n. f. Petite éprouvette métallique à manche, avec laquelle on mesure la poudre ou le plomb qui doivent entrer dans une cartouche de fusil de chasse.

CHARGEUR n. m. Arm. Appareil au moyen duquel on effectue le chargement des cartouches (de chasse ou de guerre). || Dans les armes à répétition, dispositif groupant un certain nombre de cartouches (5, 15, 25, 250), qui sont introduites successivement dans l'arme, à proximité immédiate de la chambre du canon. (Il existe de nombreuses catégories de chargeurs ; certains ne sont que des assemblages provisoires servant à l'emmagasinement des cartouches, d'autres sont fixés sur la culasse.) || Servant d'une arme collective chargé de l'approvisionner au moment du tir. || *Boîte-chargeur*, étui métallique fixé sur la boîte de culasse d'une arme automatique, et dans lequel sont groupées un certain nombre de cartouches qui sont introduites successivement dans la chambre : *La boîte-chargeur du fusil mitrailleur 1924-1929 contient 25 cartouches.* || *Lame-chargeur*, plaque métallique groupant 3 ou 5 cartouches, permettant d'accélérer le remplissage du magasin d'un fusil. (La lame-chargeur n'est pas introduite dans l'arme.)
— Dr. mar. V. affréteur.
— Electr. Appareil servant à la charge d'une batterie d'accumulateurs. (En courant continu, le *chargeur* se compose d'un rhéostat avec coupe-circuit et appareil de contrôle ; en courant alternatif, il comporte en outre un redresseur de courant.)
— Instr. agric. Machine servant à charger les racines, les tubercules, le fourrage et le fumier. (V. part. *encycl.*)
— Manut. *Chargeur de fûts*, v. poulain.
— Photogr. Boîte de forme appropriée, étanche à la lumière, pouvant contenir en réserve une dizaine de mètres de pellicule vierge, et conçue pour permettre à l'utilisateur de recharger en plein jour les cartouches photographiques. (En cinématographie, le chargeur constitue le magasin à pellicule, avec ou sans mécanisme de déroulement, directement adaptable à l'appareil de prise de vues.)
— Pyrotechn. Ouvrier occupé à charger de la poudre ou des mélanges pyrotechniques dans les artifices. || Dans certaines carrières, ouvrier adjoint à l'artificier, ou boute-feu, qui prépare les coups de mine.
◆ Adj. *Commissionnaire chargeur*, celui qui fait les expéditions des marchandises par bateau.
◆ Adj. et n. Manut. Celui, celle qui assure par tous les moyens manuels le chargement sur wagons, camions, bateaux, etc., de toutes marchandises.
— Encycl. Instr. agric. Les *chargeurs* constituent soit des installations fixes, soit des installations mobiles.
Au premier type appartiennent les chargeurs de fumier, à câbles et griffe preneuse, animés par un treuil et utilisés pour le chargement en vrac sur remorque.
Au deuxième type appartiennent tous les instruments tirés par un tracteur et utilisés dans les champs : les instruments traînés comportent un tapis élévateur (chargeurs de racines et tubercules) ou un ensemble de peignes, animés au-dessus d'un fond fixe, d'un mouvement alternatif (chargeurs de paille et fourrage en vrac). Les chargeurs de fumier et certains chargeurs de paille et de fourrage, portés par un tracteur, sont constitués d'une sorte de pelle à barreaux, mobile de bas en haut sous l'action d'un vérin hydraulique, et d'avant en arrière par déplacement de l'ensemble tracteur-outil.
Les chargeurs sont généralement animés par une de leurs roues porteuses par l'intermédiaire d'une transmission.
D'autres types enfin, demandant plus de puissance, empruntent leur énergie à un moteur auxiliaire ou à la prise de force du tracteur.

Chargeurs réunis (Compagnie maritime des), compagnie de navigation maritime fondée à Paris, en 1872, sous le nom de « Compagnie française de navigation à vapeur Chargeurs réunis ». Travaillant d'abord sur l'Amérique du Sud, elle obtient en 1899, grâce à Savorgnan de Brazza, l'adjudication du service maritime postal entre la France et la côte occidentale d'Afrique. 1902 voit le premier service régulier avec l'Indochine. Sa flotte comprend nombre de navires bananiers, qui contribueront à l'extension des plantations africaines. A partir de 1934, elle fonde un service aérien dit « Aéromaritime », créé pour améliorer les liaisons postales et les transports de voyageurs en Afrique noire. En 1949, la compagnie des Chargeurs réunis — société mère — fait l'apport de son actif maritime à la Compagnie maritime des Chargeurs réunis, laquelle, avec plus de 300 000 tonneaux de navires, se classe en tête des flottes de commerce privées françaises.
Gérant un important domaine immobilier en Afrique, la Compagnie des Chargeurs réunis contrôle également la Compagnie de navigation sud-atlantique, la Compagnie des transports océaniques, et une très importante société privée de transports aériens, l'Union aéromaritime de transports (U. A. T.), fondée en 1954.

CHARGEURE [ʒyr] n. f. Pièce de blason qui en charge une autre. (On dit aussi charge.)

CHARGEUSE n. f. Machine distribuant automatiquement des charges d'un produit déterminé. || Engin de carrière destiné à reprendre les matériaux au stock et à les poser sur le véhicule de transport : *Les sauterelles, les loaders, les chouleurs sont des chargeuses.* || Machine utilisée dans l'industrie du gaz pour charger le charbon dans les cornues ou les chambres des fours à distillation discontinue. || Appareil pour l'alimentation en métal des fours de sidérurgie, constitué par une cuiller ou une pince saisissant le métal, et montée soit sur un pont roulant, soit sur un chariot roulant sur rails au sol.
— Encycl. La *chargeuse* d'un four Martin est en général constituée par un long bras

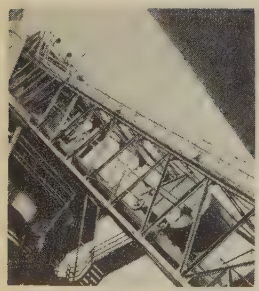

chargeuse de haut fourneau

Phot. Etabl. Boyer, Jolin.

en acier, muni à son extrémité d'une pince ou d'une cuiller portant les matières dans le four et les y déversant en s'ouvrant ou en se renversant. La chargeuse d'un four à coke est une grande caisse de tôle, reproduisant les dimensions du four, qu'on remplit de charbon et qu'on introduit dans le four ; on enlève ensuite les côtés, démontables, de la chargeuse, puis on retire le fond en laissant le charbon dans le four. Dans l'industrie du gaz, la *chargeuse à cuiller* est formée de deux coquilles mobiles en forme de demi-cylindres, horizontales, asservies et manœuvrées par levier. La *chargeuse à courroie* utilise l'effet de la force centrifuge pour projeter le charbon, qui passe entre une poulie à gorge et une courroie sans fin.

CHARI (le), fl. de l'Afrique équatoriale, dont les sources sortent du plateau qui sépare les domaines du Congo, du Nil et du lac Tchad ; 1 200 km. Dans la République centrafricaine, il coule lentement vers le N.-O. à travers une immense plaine, reçoit le Logone (r. dr.) et rejoint la rive méridionale du lac Tchad par un delta marécageux. L'explorateur Emile Gentil l'a descendu et étudié en 1897. — La *région du Chari-Baguirmi* (république du Tchad) a 285 900 hab. (2 700 Europ.). Ch.-l. *Fort-Lamy*.

CHARĪ'A n. f. (mot arabe qui a pour synonyme *char'*, vulgairement *chra'*, et qui est aussi passé en français sous sa forme turque *chériat*). Nom donné à la loi canonique musulmane qui comprend l'ensemble des prescriptions, recommandations, permissions, condamnations et interdictions relatives aux actions humaines dans le domaine de la vie religieuse, politique, sociale, domestique et individuelle.

— Encycl. La *charī'a* constitue ce qu'on appelle le droit musulman, reposant sur les bases du Coran et de la tradition du Prophète, complétées par les déductions analogiques des chefs d'écoles juridiques appuyées par le *consensus* de la communauté musulmane. Cette loi a régi et régit encore en principe tous les pays islamiques ; elle conserve son autorité dans les domaines considérés comme étroitement en rapport avec la religion, mais dans le domaine du droit public et pénal, et notamment en matière d'impôts, les gouvernements musulmans ont établi des lois fondées sur la nécessité ou la coutume, ou inspirées par l'imitation de l'Europe, appelées *qānūn*. Dans l'Empire ottoman, dès sa fondation (XIVe s.), des dérogations ont été apportées à la charī'a (chériat) par des édits des sultans, appelés d'abord *qānūn*, puis, au XIXe s., *hatt-i chérīf* (3 nov. 1839) et *hatt-i humayun* (18 févr. 1856).
La Constitution turque (4 janv. 1877), suspendue, puis rétablie le 24 juillet 1908, et les diverses lois, copiées sur les codes français, qui en ont assuré l'application en ce qui concerne le droit privé, tiennent compte du chériat pour ce qui regarde le statut personnel. Par une innovation sans précédent, la République turque d'Ankara a répudié tout le chériat, pour le remplacer par de nouvelles lois imitées de l'Europe, mais elle a établi un Code civil (1926).

CHARIBERT. V. Caribert.

CHARIBOTÉE n. f. *Pop.* Grande quantité sans ordre : *Une charibotée d'injures.*

CHARIBOTER v. intr. *Pop.* Travailler sans ordre. || Mettre du désordre. || Exagérer.

CHARICLÉE [ka] n. f. Papillon de nuit, dont la chenille vit en France, dans les jardins, sur le pied-d'alouette. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CHARICLÈS, en gr. **Kharikl**ês, Athénien du Ve s. av. J.-C., qui commanda une flotte en 413, fut un des Trente Tyrans après la prise de sa patrie (404), jouit d'une grande influence sur ses collègues, mais fut assassiné en 403.

CHARICLO, en gr. **Kharíklō.** Myth. gr. Nymphe, mère du devin Tirésias et suivante d'Athéna. — Fille d'Apollon et femme du centaure Chiron, elle éleva Jason et Achille.

CHARIDÈMOS, en gr. **Kharidêmos,** aventurier grec (Oréôs, Eubée, v. 400 av. J.-C. - † apr. 338). Son étonnante fortune militaire en fait vite un chef de bande dont on se dispute la location. Il sert Athènes pendant la guerre de Chalcidique et reçoit le droit de cité. Las de se battre pour les

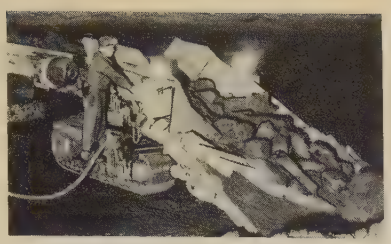

chargeuse dans une mine de fer

autres, il tente, lors de la révolte des satrapes, de se constituer un domaine propre. Avec virtuosité, il trahit Athènes, le satrape Artabazos, renoue avec les Athéniens, passe au service de Cotys de Thrace et édifie un domaine en Chersonèse. Conseiller de Kersebleptês, il s'empare de Cardia, puis, pour le compte de Philippe de Macédoine et contre Athènes, il prend Olynthe (349). Il ne tarde pas à vouer une haine implacable au Macédonien, et Démosthène, après Chéronée, le fait élire stratège des forces athéniennes. Son élection, très critiquée en raison de tant de trahisons, est invalidée par l'Aréopage. Après 338, Charidèmos disparaît.

CHARIDÈMOS, en gr. **Kharidêmos,** orateur athénien, qu'on ne doit pas confondre avec le condottiere qui vécut comme lui au IVe s. av. J.-C. Il fut chargé d'un certain nombre de missions diplomatiques auprès de Philippe de Macédoine.

CHARĪF PACHA, homme d'Etat égyptien (Le Caire 1823 - Gratz, Autriche, 1887). Il reçut une éducation européenne et essaya de moderniser l'administration égyptienne sous Ismā'īl. Il souhaitait faire équilibre aux militaires et participa à trois ministères pendant la crise de 1879-1882, puis, au début du protectorat anglais, jusqu'en 1884.

CHARIGOT n. m. Ragoût de mouton aux pommes de terre, plat des moissonneurs briards, le soir.

CHĀRĪKĀR, v. d'Afghānistān, ch.-l. de la prov. de Parwan, au N. de Kaboul ; 20 000 hab. Centre administratif d'une région de cultures irriguées prospère, le Samt-i-Chamali, Chārīkār est en développement depuis l'établissement d'une fonderie, qui approvisionne des ateliers de petite métallurgie, et la prospection, dans la région, de gisements de graphite.

CHARILA, en gr. **Kharila,** héroïne d'une légende de Delphes. Pendant une famine, le roi lui refusa l'aumône de blé qu'elle demandait ; elle se serait pendue de désespoir. L'oracle ordonna d'apaiser ses mânes ; on institua les *charilées*.

CHARILAOS, en gr. **Kharilaos,** roi de Sparte, de la famille des Eurypontides (VIIe s. av. J.-C.). On a sur son œuvre des traditions contradictoires. Il combattit les Argiens et les Tégéates, qui le firent prisonnier.

CHARILÉES [ka] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Delphes, en mémoire de Charila.

— Encycl. Suivant Plutarque, elles se célébraient tous les neuf ans. On battait puis on enterrait, la corde au cou, une statue de Charila. Ce rite se rattachait, sans doute, à une antique tradition de sacrifices humains.

Charing Cross, carrefour de Londres, à l'extrémité du Strand, au S. de Trafalgar Square. Statue équestre de Charles Ier par Hubert Le Sueur. Gare importante.

CHARIOLLE n. f. (de *chariot*). Ancienn., lit monté sur des roulettes, que l'on pouvait dissimuler, le jour, sous le grand lit.

CHARIOT n. m. (de *char*, par *charrier*). Manut. Voiture à quatre roues, avec des ridelles ou une caisse, utilisée pour le déplacement et parfois le levage de charges ou de matériaux sur de faibles distances. (V. part. *encycl.*). || *Chariot cavalier*, camion à châssis très surélevé, en forme d'U renversé, pouvant remplacer le triqueballe, et utilisé pour le transport de charges longues telles que billes de bois, lots de bois de sciage, fers, tuyaux métalliques : *Le chariot cavalier comporte généralement un dispositif oléopneumatique pour la préhension et la levée de la charge.* (V. part. *encycl.*)

— Allus. littér. ***Chariot de Thespis,*** expression employée par Horace ; elle fait allusion à la tradition selon laquelle Thespis, le légendaire inventeur de la tragédie, banni d'Athènes par Solon, aurait parcouru les campagnes avec ses acteurs sur un char qui leur servait de scène. On retrouve l'expression dans *le Roman comique* de Scarron, le *Gil Blas* de Le Sage, *le Capitaine Fracasse* de Th. Gautier.
— Aéron. mil. Dispositif largable permettant le décollage de certains avions de chasse. (V. part. *encycl.*)
— Arm. *Chariot de parc, de batterie,* voitures hippomobiles d'artillerie, servant autrefois au transport du matériel ou des munitions. || *Chariot porte-corps,* voiture destinée autrefois à transporter les mortiers de sièges.
— Bur. Partie d'une machine à écrire dans laquelle est introduit le papier, et qui se déplace au fur et à mesure de la frappe : *Une commande manuelle ou électrique détermine le retour du chariot en fin de ligne.*
— Ch. de f. *Chariot à bagages,* petit véhicule destiné à transporter les bagages et les colis à l'intérieur d'une gare. (Les chariots réunis en convoi peuvent être remorqués par de petits tracteurs mus électriquement.) || *Chariot transbordeur,* chariot roulant supportant un tronçon de voie sur lequel vient se placer un wagon ou une locomotive, que l'on peut ainsi déplacer perpendiculairement au sens des voies, et transborder d'une voie sur une voie voisine. (Le chariot transbordeur peut être avec fosse — et, dans ce cas, la continuité des voies est interrompue par cette dernière — ou sans fosse, et le chariot roule au-dessus du patin des rails qu'il traverse.)
— Ciném. Wagonnet portant la caméra et roulant sur des rails pendant le travelling.
— Mar. *Chariot de barre,* collier portant des réas, sur lesquels passe la drosse. (C'est dans ce collier que glisse la barre du gouvernail.)
— Mécan. Plate-forme mobile, sur une machine-outil, pour supporter l'outil ou quelque fois la pièce à usiner : *Chariot de tour.*
— Min. Petit wagonnet pour le transport des berlines le long d'un plan incliné. || Berline sans parois frontales.
— Mobil. Au XVIe s., petit lit analogue à la chariolle. || Du XIVe au XVIIe s., chaise roulante. || Appareil constitué par un sac de tissu lavable percé de deux trous pour laisser passer les jambes, et monté sur un cadre métallique pourvu de roulettes. (Le bébé qui ne marche pas encore peut s'y tenir assis ou debout.)
— Télécomm. Organe de transmission dans l'appareil Hughes.
— Text. Partie mobile des métiers à filer renvideurs, portant les broches. || *Chariot de cordier,* bâti en planches, portées sur deux roues, et que l'on charge plus ou moins lourdement suivant le commettage que l'on veut obtenir.
— Théâtr. Bâti se déplaçant sur roues ou sur rails, et portant les décors qui se meuvent latéralement.
— Verr. *Chariot à potence,* levier de fer, porté sur des roulettes, employé dans les manufactures de glaces. || *Chariot à tenailles,* outil du fabricant de glaces, servant à tirer du four ou à y replacer les pots contenant le verre en fusion.
— Encycl. Aéron. mil. Pour éviter aux chasseurs d'avoir un lourd train d'atterrissage, diminuant les performances de l'appareil, certains constructeurs ont eu l'idée de faire décoller les appareils de chasse sur des *chariots,* dont ils se séparent en quittant le sol, et de les faire atterrir sur des patins, ce qui leur permet de réduire leur course à l'atterrissage et de pouvoir se poser sur des terrains sommairement aménagés. Les Allemands furent les premiers à utiliser ce procédé avec leurs appareils « Arado » 234 A ; les Français, avec le S. E. 5 000 « Baroudeur », appareil de chasse, et les Américains, avec plusieurs types d'appareils, ont expérimenté le décollage sur un chariot, assisté lui-même de fusées. Ce procédé est particulièrement coûteux, mais permet de se passer de pistes bétonnées, onéreuses et très vulnérables.
— Archéol. Longtemps les chariots à quatre roues, même pour les hauts personnages, furent assez simples. Ceux des rois mérovingiens n'étaient qu'une caisse décorée d'ornements et garantie par des rideaux que supportaient des arceaux.

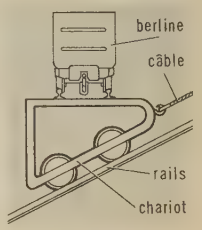

chariot (min.)

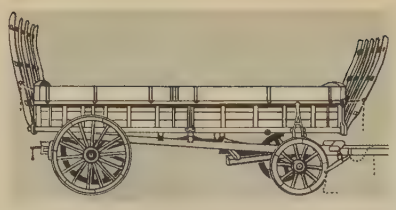

chariot (écon. rur.)

— Econ. rur. Le *chariot* a deux grandes roues en arrière et deux roues plus petites sur le devant. Le plancher est garni, sur le côté, de ridelles qui ressemblent à des râteliers d'écurie, ou de panneaux en planches. On préfère d'ordinaire le chariot à la charrette dans les endroits peu accidentés.
— Manut. Les *chariots* sont classés en plusieurs catégories suivant leurs fonctions et leur conception.
Les *chariots sans levée*, c'est-à-dire ne comportant aucun système de préhension des charges, comprennent les *chariots tracteurs*, avec moteurs électriques ou thermiques, et les *chariots porteurs*, susceptibles de recevoir une charge et pouvant être soit poussés à la main ou remorqués, soit être eux-mêmes automoteurs.
Les *chariots avec levée* permettent de soulever ou de saisir les marchandises à transporter, soit seulement de la hauteur suffisante pour les décoller du sol (ce sont les *chariots à petite levée*), soit à des hauteurs plus grandes (de 3 à 5 m en général) pour assurer le gerbage, la mise en pile, en casiers ou en tas (ce sont les *chariots à grande levée*). Dans ces deux types, les opérations de levée ou de déplacement peuvent être effectuées soit à la main, par dispositifs mécaniques ou oléopneumatiques, soit par moteurs électriques ou thermiques.
Dans la catégorie des chariots à grande levée, les *chariots élévateurs à fourche* permettent au conducteur de lever, de gerber et de déplacer des charges, des matériaux ou des objets groupés sur palettes ou en containers.

Chariot d'enfant (LE), titre sous lequel Méry et Gérard de Nerval ont traduit et fait représenter (1850) un drame indien intitulé *Mricchakatikā* (*le Chariot de terre cuite*). Cette œuvre dramatique est attribuée au roi Shudraka (IVe-Ve s. de l'ère chrétienne).

Chariot de David, Grand Chariot, ou simplement **Chariot,** constellation, plus connue sous le nom de GRANDE OURSE*.

Chariot (PETIT), autre nom de la constellation de la Petite Ourse*.

CHARIOTAGE n. m. Mécan. Travail au tour, pour l'exécution des surfaces de révolution par déplacement d'un outil de forme particulière.
— ENCYCL. Le *chariotage* est exécuté au moyen d'un outil dont l'arête tranchante fait un angle d'environ 45° avec la génératrice de la surface travaillée. Lorsque cet outil se déplace parallèlement à la ligne des pointes, on exécute un chariotage cylindrique. Si l'outil se déplace obliquement, on exécute une surface conique. Avant d'exécuter le travail, l'outil est préalablement enfoncé dans la matière de la « profondeur de coupe ». Il est entraîné dans son mouvement parallèle à la ligne des pointes par le traînard*, commandé à la main ou automatiquement par la « barre de chariotage », barre tournante fixée le long du banc de tour, qui donne le mouvement d'avance. Le chariotage conique s'exécute suivant l'angle à réaliser, par l'orientation du chariot porte-outil, par le déplacement de la contre-pointe du tour ou par l'utilisation d'un appareil à tourner par reproduction. Le chariotage de surfaces intérieures s'appelle alésage*.

CHARIOTÉE n. f. Contenu d'un chariot.

CHARIOTER v. intr. Exécuter au tour un travail de chariotage.

CHARIOT-GRUE n. m. Grue de moyenne puissance montée sur un châssis automoteur. || Pl. *des* CHARIOTS-GRUES.

CHARI-OUADAÏEN n. m. et adj. Linguist. Groupe de langues soudanaises de l'Ouest.

CHARIS, en gr. **Kharis.** Myth. gr. Personnification de la Grâce, et femme d'Hephaistos dans *l'Iliade*.

CHARISIES [ka] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des Charites, comprenant des concours de danse, de musique et de poésie, particulièrement à Orchomène, en Béotie.

CHARISIUS (Aurelius Arcadius), jurisconsulte romain du IVe s. Il a écrit deux traités : *Des témoins* et *Des charges civiles*, dont on trouve des extraits dans le *Digeste*.

CHARISIUS (Flavius Sosipater), grammairien latin de la seconde moitié du IVe s. Il reste de lui un traité de grammaire (*Ars grammatica*) qui nous est parvenu mutilé, et qui est intéressant par ce qu'il a conservé des études grammaticales antérieures et des écrivains latins archaïques.

CHARISME [ka] n. m. (gr. *kharisma*). Hist. relig. Nom donné à des dons spirituels extraordinaires (glossolalie, miracles, prophétie, visions...), octroyés transitoirement par l'Esprit-Saint à des groupes ou à des individus en vue du bien général de l'Eglise.
— ENCYCL. De nombreux témoignages de *charismes* sont donnés dans l'Evangile, les Actes des Apôtres et surtout les écrits de saint Paul. Le pape a le charisme de l'infaillibilité. On a parfois réservé ce nom aux manifestations spectaculaires que l'on rencontrait dans les communautés de l'âge apostolique. L'encyclique *Mystici corporis Christi* (1943) a rappelé que les charismes étaient de tous les temps. Il appartient à l'autorité hiérarchique de juger de la valeur des charismes apparents.

CHARISTÉRIES [ka] n. f. pl. (gr. *kharistêria*, sacrifices d'actions de grâces). Sacrifices d'actions de grâces, particulièrement à Athènes, en souvenir du rétablissement de la liberté par Thrasybule (automne 403 av. J.-C.).

CHARISTIES [ka] ou **CARISTIA** n. f. pl. (gr. *kharistia*). Repas de famille que l'on célébrait solennellement, dans l'Antiquité romaine, pour le maintien de la concorde, et d'où l'on excluait tout étranger. (Cette fête, célébrée le 22 février, suivait immédiatement celles des *parentalia* et des *feralia*.)

CHARITABLE adj. Qui a de la charité pour son prochain : *Il faut être charitable envers tout le monde.* || Qui fait des aumônes : *Leur personne charitable, que j'ai intéressée à votre position, m'a remis pour vous une somme de cinquante francs* (A. France). || Indulgent, compatissant, condescendant : *Soyez assez charitable pour m'écouter deux minutes.* || Qui est inspiré par la charité : *Un avis charitable.*

CHARITABLEMENT adv. De façon charitable (aux divers sens du mot) : *Ses professeurs lui conseillaient charitablement d'abandonner la peinture, pour laquelle il* [Géricault] *n'était pas né* (Gautier). || Se dit souvent par ironie : *On avertit charitablement les autres de leurs défauts.*

CHARITATIF [ka] adj. m. (de *charité*). *Subside charitatif*, subside modéré accordé par un concile à un évêque.

CHARITÉ n. f. (lat. *caritas*). Dans le langage des théologiens, amour surnaturel de Dieu pour lui-même et du prochain comme créature de Dieu : *La charité est une des trois vertus théologales.* || Dans le langage ordinaire, vertu qui porte à désirer et à faire le bien du prochain. || *Par extens.* Acte inspiré par l'amour du prochain ; bienfait, aumône : *Faire de grandes charités.* || Complaisance, condescendance : *Ayez la charité de m'écouter un instant.* || Indulgence, grande douceur dans nos relations avec le prochain.
— LOC. *Demander la charité, être à la charité,* demander l'aumône, vivre d'aumônes : *Ils avisèrent* [...] *un bonhomme d'aspect misérable.* — *La charité, mes bons messieurs, demanda-t-il* (Zola).
— Hist. relig. Discipline que les religieux de certains ordres s'administrent l'un à l'autre.
— Relig. Maison où résident des frères ou des sœurs de charité. || Nom donné à divers hôpitaux desservis par des sœurs de charité. || *Votre Charité*, titre que l'on donnait aux princes de l'Eglise. || *Filles de la Charité*, v. part. *encycl.* || *Fils de la Charité*, congrégation sacerdotale fondée en 1918 par le P. Anizan, pour l'évangélisation des classes populaires et pauvres et les œuvres de charité dans les paroisses ouvrières (maison mère à Issy, Seine). || *Frères de Charité*, ordre religieux, établi à Grenade en 1537 par saint Jean de Dieu, pour le soin des malades, et approuvé par le pape Pie V en 1552 ; il fut introduit en France sous Henri IV. Ses membres portent actuellement le nom de « Frères de Saint-Jean-de-Dieu ». || *Confréries de charité*, confréries instituées, dès le XIVe s., dans plusieurs diocèses de Normandie. (Elles existent encore avec leurs anciens règlements. Elles ont pour objet principal de rendre aux morts les derniers honneurs.)
— ★ *amour, christianisme, altruisme, miséricorde ou pitié, œuvres* (*de bienfaisance*), *assistance, justice.*
— ENCYCL. Mor. et Relig. D'origine religieuse, la notion de *charité* a une portée et

chariots (manut.)

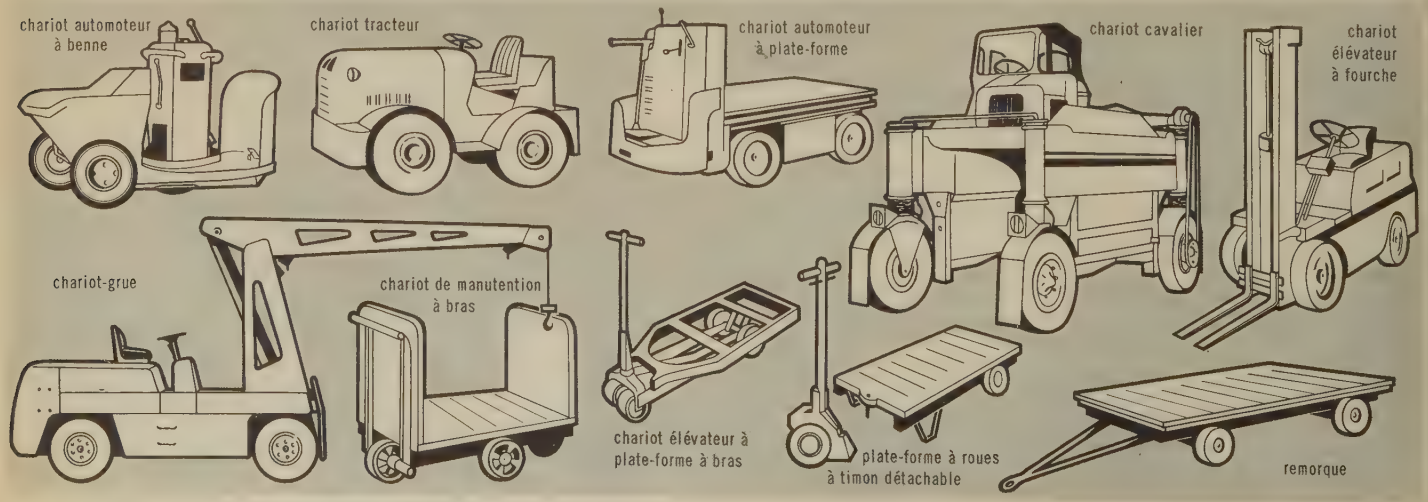

une signification morale générales. Prise dans son sens plein, celui d'un amour lucide et sans restriction s'adressant à l'ensemble des hommes, elle est une des idées les plus hautes et les plus fécondes de la morale. Ainsi comprise, la charité se confond d'ailleurs avec la justice, puisque, comme l'ont noté des moralistes tels que saint Augustin, saint Paul, Bossuet, Lacordaire, Lamennais, elle consiste à « aimer ce que l'on doit aimer », à vouloir que notre prochain soit en toutes choses notre égal (*opta aequalem*), et à réaliser par tous les moyens en notre pouvoir ce souhait. La vraie charité fait de celui qui la pratique non seulement un sage et un juste, mais un « levain », un ferment de transformation et de progrès.

Pour le chrétien, la charité n'est pas autre chose que la participation de l'homme à la propre vie de Dieu que celui-ci lui accorde : c'est la grâce habituelle ou sanctifiante. Elle est un des principes essentiels du bouddhisme. Faite de « non-nuisance » (*ahimsā*), de compassion (*karuna*), de bienveillance (*maitri*), elle s'accompagne obligatoirement du don (*dana*). Son illustration la plus parfaite est le *bodhisattva*, qui résume ces vertus, et dont l'idéal est de retarder pour lui-même l'obtention ultime du *nirvāna* afin d'aider plus longtemps l'humanité souffrante dans la voie du salut. Le grand bodhisattva Avalokiteçvara* personnifie dans l'Inde la charité. Ses vingt et une formes, ses têtes et ses bras multiples (on lui donne jusqu'à mille mains, avec un œil dans la paume de chacune) témoignent de l'importance de sa mission.

— Hist. relig. *Filles de la Charité*. Saint Vincent de Paul, après avoir organisé plusieurs confréries de *servantes des pauvres*, les réunit dans une seule communauté, avec l'assistance de Louise de Marillac, veuve d'Antoine Le Gras (1633). La nouvelle congrégation fut confirmée par le pape en 1668. Il reste du « volontariat » primitif que les Filles de la Charité ne font de vœux ni publics ni perpétuels. Les Filles de la Charité, appelées aussi « sœurs grises », et, dans la suite, « sœurs de Saint-Vincent-de-Paul », se répandirent bientôt dans toute l'Europe ; elles ont aujourd'hui des établissements dans le monde entier. Leur maison mère se trouve à Paris, rue du Bac. De nombreuses autres congrégations féminines portent le nom de Filles ou de Sœurs de la Charité ; maisons mères entre autres à Angers, Beaune, Besançon, Cherbourg, Evron (Mayenne), La Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire), Lyon, Paris, Rome, Strasbourg, Vannes.

— Iconogr. Allégoriquement, la *Charité* est ordinairement une jeune femme allaitant des enfants. C'est ainsi qu'Andrea del Sarto l'a représentée (Louvre), suivi par Véronèse (musées de Munich et de Venise), le Dominiquin (Dresde), Rubens (musée de Madrid), le Guide (Florence), Annibal Carrache (Capitole), Louis Carrache, Jacques Blanchard (Louvre). Le même parti est celui des sculpteurs J. Sansovino (tombeau de F. Venier à Venise), Dominique Florentin (figure du retable de Saint-Pantaléon de Troyes), le Bernin (figures des tombeaux d'Urbain VIII et Alexandre VII), François Anguier (figure du tombeau de Montmorency), Pajou (sous les traits de Marie Leszczýnska) ou Paul Dubois (figure du tombeau de Lamoricière, à Nantes).

« la Charité », par Andrea del Sarto (1514)

Charité (HÔPITAUX DE LA), nom porté par plusieurs établissements hospitaliers de Paris. Le plus ancien est celui qu'avait fondé, au faubourg Saint-Marceau, Marguerite de Provence, veuve de Louis IX. Il fut abandonné au siècle suivant et transformé en habitation particulière. En 1559, un philanthrope, Nicolas Houel, marchand apothicaire, obtint du roi l'autorisation d'y installer une maison de charité pour des orphelins qui y seraient élevés dans l'étude de la pharmacie, afin de pouvoir administrer gratuitement des médicaments aux pauvres. L'institution prospéra pendant une cinquantaine d'années ; après quoi, Henri IV la transforma en hôpital pour les officiers et soldats blessés. Les bâtiments devinrent, au cours du XIXe s., le siège de l'Ecole de pharmacie ; enfin, sur leur emplacement s'élève actuellement l'Institut agronomique. Un autre hôpital de la Charité était situé rue des Saints-Pères et rue Jacob. Il fut fondé en 1602 par Marie de Médicis. Débaptisé sous la Révolution, il fut dénommé *hospice de l'Unité*, et la chapelle attenante fut transformée en temple de la Raison. Il a été démoli pour faire place aux bâtiments de la nouvelle faculté de médecine. La clinique propédeutique qui y fonctionnait a été transférée à l'hôpital Broussais. La chapelle a survécu.

Charité (ORDRE DE LA), ordre institué à Paris par Henri III, en 1589, pour récompenser les militaires blessés au service de l'Etat. Louis XIV le remplaça par l'ordre de Saint-Louis*.

CHARITES (les) ou **KHARITES**. Myth. gr. Nom des trois déesses de la Grâce. Filles de Zeus, Euphrosyne, Aglaé et Thalie veillent chaque année au renouveau de la végétation et symbolisent la joie du monde. On les représente nues et se tenant enlacées par le cou. (V. GRÂCES.)

CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA), ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Cosne-sur-Loire), dans le val du Nivernais, sur la *Loire* ; 5 552 hab. (4 270 aggl.) [*Charitois*]. Bonneteries. Scieries. Meubles métalliques. Commerce de vins. Cette ville doit son origine et son nom à l'un des plus importants prieurés de l'ordre de Cluny, fondé en 1052, ruiné au temps des guerres de Religion. Il reste des vestiges du prieuré et de ses remparts, ainsi que le transept et le chœur de l'église, avec une haute tour au-dessus de la croisée, ensemble qui est l'un des plus importants restes d'architecture romane dans le centre de la France. Patrie de J. G. Hyde de Neuville et C. Barrère. [→ Biblio.]

CHARITON n. m. Membre d'une confrérie de Charité*. (Son costume est particulier : il porte une large écharpe de velours noir ou rouge, richement brodée d'or ou d'argent à l'image du patron de la Charité ; il tient en main soit une toulie [torche], soit une sonnette, soit un bénitier, soit la croix ou la bannière de la confrérie, suivant sa fonction. Chaque année, les « charitons », venus du Perche, du Vexin et de la Normandie, ont leur fête corporative à Bernay, le lundi de la Pentecôte.)

CHARITON (ou **KHARITÔN**) et **MÊNALIPPOS**, citoyens d'Agrigente, célèbres pour leur amitié. Ils avaient conspiré contre Phalaris. Chariton, découvert, allait être conduit au supplice ; Mênalippos accourut se livrer, comme instigateur du crime. Phalaris se borna à les bannir.

CHARITON ou **KHARITÔN d'Aphrodisias de Carie**, romancier grec. Sa biographie est mal connue ; les hypothèses les plus récentes situent sa vie non entre le IVe et le VIe s., comme on l'a cru longtemps, mais au Ier s. apr. J.-C. Il serait ainsi un des créateurs du roman grec ; il est l'auteur des *Aventures de Chaereas et de Callirrhoé*, histoire d'une jeune Syracusaine enlevée par les pirates, puis retrouvée par son mari.

CHARIVARI n. m. (bas lat. *caribaria*, du gr. *karêbaria*, mal de tête). Bruit tumultueux de huées, de sifflets, de casseroles et d'autres objets, que l'on faisait jadis devant la maison d'un veuf ou d'une veuve âgés qui se remariaient, ou devant la porte de certaines personnes dont on désapprouvait la conduite. || *Par extens.* Vacarme quelconque, grand tapage : *Les enfants aiment le charivari. Ce fut une cohue à la sortie, une cohue bruyante, un charivari de voix criardes où chantait l'accent normand* (Maupassant). || Bruit confus d'instruments ; concert qui manque d'harmonie. || Désordre, bouleversement.

— Cost. Pantalon de cavalier, garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés.

— Mar. anc. Chant improvisé, par lequel les marins s'excitaient dans un travail de force exécuté en commun, et dans lequel ils pouvaient en toute sécurité passer en revue les manies, les tics, la vie même de leurs chefs et les critiquer âprement : *L'usage du charivari fut interdit à bord des navires de l'Etat à partir de 1826*.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Le *charivari* est encore appelé *calibari* (Toulouse), *chalibari* (Agen), *calibarry* (Champagne), *caribari* (Picardie), *charabari* (Languedoc), *chanavari* (Dauphiné), *charbali* (Limousin), *tarrabali* (Saint-Sernin), *corbolin*, *chalivali*, etc. Il se faisait surtout aux veufs et aux veuves se remariant avec une fille ou un garçon trop jeunes pour eux. L'usage en étant jadis à peu près général en France, les futurs conjoints essayaient d'y échapper en versant, dès leurs fiançailles, une somme suffisante à la jeunesse du pays. La violence et même la cruauté éventuelle de cette coutume ont provoqué maints incidents sanglants. La loi interdit le charivari et les conciles l'ont condamné depuis des siècles, ainsi que des statuts synodaux comme ceux d'Avignon (1337) et de Bayeux (1369), entre beaucoup d'autres. Il n'a pas entièrement disparu de nos campagnes, où de bruyants lurons scandent encore à l'occasion, dans le tintamarre infernal des instruments sonores les plus hétéroclites, un chant type destiné aux mariés mal assortis.

Charivari (LE), journal satirique illustré, fondé à Paris par Ch. Philipon, le 1er décembre 1832. Dirigé particulièrement contre Louis-Philippe, il comptait parmi ses collabo-

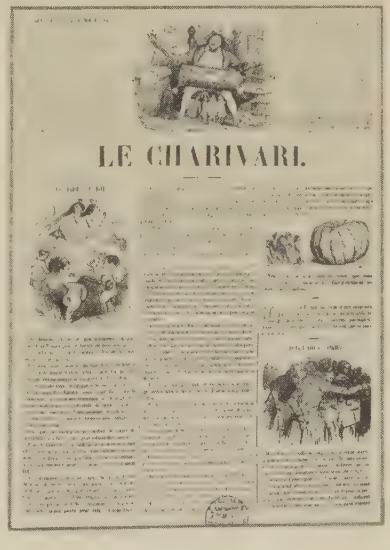

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

sœur de la Charité
ordre de Saint-Vincent-de-Paul

charivari
miniature du XIVe s.
« le Roman de Fauvel »
Bibliothèque nationale

« le Charivari »
9 sept. 1846

Phot. Giraudon, Lapie, Fortier, Larousse.

rateurs Altaroche, T. Delord, C. Caraguel, etc., et, pour les caricatures, Daumier, Grandville, Gavarni, Philipon. Après septembre 1835, il dut abandonner la caricature politique pour la satire sociale (*Robert Macaire, Mœurs conjugales*, etc.). Après un retour à la politique, de 1848 à 1851, il modifia de nouveau sa tactique. A partir de 1858, *le Charivari* prend une physionomie à peu près définitive et ne change plus jusqu'à sa disparition (1893). Les caricatures sont consacrées surtout aux scènes de mœurs; H. Rochefort, P. Véron, A. Huard, A. Wolff comptent parmi ses rédacteurs. Sous la IIIe République, il perdit une grande partie de la virulence qui le caractérisait à ses débuts. La collection du *Charivari* constitue un document essentiel pour l'histoire de la caricature française de 1830 à la fin du XIXe s.

CHARKIEH, ou **SHARQIYAH**, ou **ACH'-CHARQUIYYA** (*l'Orientale*), prov. d'Égypte, en Basse-Egypte, à l'E. du Delta; 1 635 000 hab. Capit. *Zagazig*.

CHARLATAN n. m. (ital. *ciarlatano*, d'origine obscure). Autref., personne qui, sur les places publiques, vendait des drogues, arrachait les dents, etc., avec un grand luxe de discours, de facéties : *Tabarin fut le roi des charlatans.* || Celui qui exploite la crédulité publique d'une manière quelconque, en vantant ses produits, sa science, ses qualités : *Les gens qui savaient à fond le grec ou la médecine et ne se croyaient pas autorisés pour cela à faire les charlatans* (Proust). *Des boniments de charlatan qui amusaient beaucoup la foule* (Maupassant).
◆ Adj. : *Un médecin charlatan. La race charlatane des orateurs.* (Le fém. CHARLATANE est vieilli.)

couronne dite de CHARLEMAGNE
XIe s. *Chambre du Trésor Vienne*

CHARLATANERIE n. f. Manière de parler et d'agir conforme à celle des charlatans; hâblerie, affectation pédantesque : *Il n'avait encore aucune charlatanerie dans le regard* (Chateaubriand). || Profession de charlatan; manière d'agir des charlatans : *Se livrer à la charlatanerie.*

CHARLATANESQUE adj. Qui sent le charlatanisme; habituel aux charlatans.

CHARLATANISME n. m. Ensemble des moyens, art du charlatan : *Ce mur sert à étaler les marchandises du négociant. Là nul charlatanisme* (Balzac). || Manière d'être ou d'agir du charlatan; affectation pédantesque : *Le talent est de mode comme la valeur l'était sous l'Empire, mais avec le plus de charlatanisme possible, et souvent avec autant de jactance* (Sainte-Beuve).

CHARLEMAGNE ou **CHARLES Ier le Grand**, en lat. **Carolus Magnus** (2 avr. 742 - Aix-la-Chapelle 28 janv. 814), roi des Francs (768-814) et empereur d'Occident (800-814), fils aîné de Pépin le Bref et de Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon. A la mort de Pépin le Bref (24 sept. 768), le pouvoir échoit à Charles et à son frère Carloman. Le partage prévu par Pépin est prometteur de discordes : Charles reçoit des territoires (parties de la Neustrie, de l'Austrasie et de l'Aquitaine) qui s'étendent en arc de cercle autour d'un royaume plus cohérent, qui revient à Carloman. Les deux hommes ne s'entendent guère, mais Carloman meurt le 4 décembre 771 et Charles s'empare sans difficulté de son royaume. Seul maître de l'Etat franc, il va conquérir le royaume lombard, qui menace l'Etat pontifical et s'oppose à l'expansion franque. Il répudie la fille de Didier, roi des Lombards, que Bertrade lui avait fait épouser, et envahit la Lombardie, où se sont réfugiées sa femme et Gerberge, la veuve de Carloman. Didier doit capituler dans Pavie et, le 5 juin 774, Charles reçoit la couronne de fer des Lombards. Il fera de l'Italie franque une sorte de vice-royauté, qu'il donnera à son fils Pépin, alors âgé de quatre ans, et maintiendra le duché vassal de Bénévent comme Etat tampon entre ses possessions et celles de Byzance. Cependant, l'ensemble franc reste fragile : l'Aquitaine, malgré la campagne victorieuse de 769, n'est pas sûre; en 781, Charles, devant les difficultés d'assimilation, crée un royaume d'Aquitaine pour son fils Louis et donne ainsi une relative satisfaction aux susceptibilités régionales. Avec Didier, un premier rival avait été éliminé. Ce sera bientôt le tour de Tassilon, duc de Bavière. Ce dernier doit reconnaître la suzeraineté franque, dont il s'est affranchi (781), puis, arrêté et interné dans un monastère (788), il est totalement dépossédé.
La Saxe est incorporée à l'Etat franc; l'Aquitaine et la plus grosse partie de l'Italie sont des royaumes étroitement subordonnés, mais la grande affaire du règne reste la lutte contre les Saxons, que l'on combat depuis 772. Il faudra plus de trente ans pour les soumettre : Charles tente d'abord de favoriser l'œuvre missionnaire, mais il est bientôt nécessaire de conquérir le pays avec méthode tout en menant de pair l'œuvre de conversion. Les campagnes se succèdent, dures et sanglantes, marquées de lourds revers, en 782 en particulier, au pied des Süntelgebirge. Les Saxons, conduits par Widukind, qui devra se rendre en 785, mènent une lutte sans merci à laquelle Charles réplique par la terreur, exécutant 4 500 hommes près de Verdun en 782, levant des otages, déportant en masse entre 799 et 804. La Saxe est enfin domptée : elle est rattachée en 799 à l'Etat franc, et, en 804, les peuples d'au-delà de l'Elbe sont soumis. Quant à la Frise, elle a été réduite en province après la défaite de Widukind en 785. La conquête de Charles atteint même la Pannonie, où sont installés les Avars. En 791, il enlève le camp (*ring*) de leur chef, le khaghān Tudun. De nouvelles campagnes ont lieu, notamment en 795 et en 796, et, en 805, le khaghān, converti au christianisme, demande au roi franc sa protection.
Ainsi Charles a considérablement élargi les frontières de l'Etat franc vers l'E. et vers le N. Reste, au S., l'Espagne, dont le roi franc sera longtemps désireux de faire une dépendance. En 778, il a tenté de soutenir la révolte du gouverneur de Barcelone contre 'Abd al-Raḥmān : mais l'expédition a été un échec et l'arrière-garde a été massacrée à Roncevaux. Charles, dès lors, renonce à la conquête et se contente, à partir de 785, de progresser lentement en Catalogne, occupant les places les unes après les autres (Gérone, 785; Barcelone, 801; Tortosa, 811), et de constituer une marche frontière de 150 km de large au S. des Pyrénées, qui met à l'abri l'Etat franc des musulmans. A l'O., il crée également une marche de Bretagne (789-790), qu'il confie à son fils Charles le Jeune : mais les Bretons ne cesseront d'être rebelles, et nombreuses seront les expéditions qui tenteront vainement de les mater. Les frontières maritimes ne seront pas oubliées, et Charles organisera bientôt la défense des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée.
A l'aube du IXe s., l'Etat franc est devenu un vaste empire, et ses frontières se consolident méthodiquement : son centre de gravité s'est déplacé vers l'E. et Charles va bientôt se fixer à Aix-la-Chapelle. Le roi franc est alors l'arbitre de l'Occident et c'est à lui que le pape Léon III demande secours contre ses ennemis en 799. A Constantinople, le pouvoir est aux mains d'une femme, l'impératrice Irène, qui vient de renverser son fils Constantin VI. A Charles d'assurer la défense de l'Eglise et d'occuper le trône impérial. Le jour de Noël 800, il reçoit du pape la couronne impériale. Le peuple l'acclame : « A Charles, auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Avec Constantinople, qui voit en Charlemagne un usurpateur, commencent les négociations : on songe même peut-être à marier Irène et le nouvel « empereur gouvernant l'Empire romain », mais Irène est renversée par Nicéphore. Les pourparlers s'interrompent, et Francs et Byzantins luttent entre eux pour la possession de la Vénétie et de l'Istrie; enfin, les négociations reprennent et, en 812, des envoyés de l'empereur byzantin Michel saluent Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, du titre de « basileus ».
Grand conquérant, souvent conduit par les événements plus que par un plan d'ensemble, Charlemagne tente d'organiser ses conquêtes. Dans son immense empire, où certaines régions gardent une autonomie relative (Aquitaine, Lombardie, Bavière, etc.), il conserve les institutions franques. Le comte, placé par le roi à la tête de chaque *pagus*, a des pouvoirs très étendus, tant administratifs que militaires; l'évêque et l'abbé de certains grands monastères conseillent ou surveillent le comte, organisent l'assistance, promulguent et appliquent avec lui les ordonnances émanées du palais, les capitulaires; les *vassi dominici* conduisent les hommes qui dépendent d'eux à l'ost et contribuent à la surveillance de leur région;

CHARLEMAGNE
statuette en bronze
art carolingien
Louvre

couronnement de CHARLEMAGNE
miniature, XIVe s. « *Grandes Chroniques de France* », *cabinet des Estampes*

les *missi dominici*, groupés en général par deux, un laïque et un ecclésiastique, sont chargés, une ou plusieurs fois par an, d'enquêtes et d'inspections sur les sujets les plus divers. Ces notables assistent chaque année, au début de l'été, au plaid général, assemblée au cours de laquelle l'empereur prend contact — tout au moins lui semble-t-il — avec les agents du pouvoir et le peuple. C'est au palais que viennent aboutir réclamations et questions; c'est du palais, c'est-à-dire de l'empereur, que partent les instructions. Charlemagne tente de substituer aux ordres oraux des textes écrits, dont les plus importants sont les capitulaires (ordonnances divisées en chapitres) et qui témoignent de sa volonté d'unifier l'empire et de se faire obéir partout. Mais, malgré tout, l'anarchie reste grande dans tout l'empire. Un grand effort est pourtant accompli pour provoquer un réveil des études et une renaissance de la civilisation antique. Charlemagne fait appel pour cela à Alcuin, le maître de l'école d'York, aux Italiens Paul Diacre et Pierre de Pise, à l'Espagnol Théodulfe. Une école du palais est créée pour former des serviteurs de l'Etat, aussi bien laïques que clercs; les ateliers des monastères exécutent des copies des manuscrits anciens et sacrés; les bibliothèques s'enrichissent; l'étude de la théologie et des textes sacrés est encouragée; le latin est restauré; l'enseignement des arts libéraux est introduit par Alcuin dans l'empire. Pour Charlemagne, cette renaissance de la civilisation est liée au développement religieux. Véritable maître de l'Eglise, il interviert sans conteste dans la nomination des évêques, réforme la hiérarchie, prend part aux discussions théologiques ou liturgiques. Le christianisme est pour lui le lien le plus sûr entre les parties de son empire.
En 806, Charlemagne avait prévu un partage de ses Etats entre ses trois fils. Mais, en 813,

guerriers carolingiens, *bibliothèque conventuelle de Saint-Gall (Suisse)*

Phot. Schroll, Larousse.

deux d'entre eux étant morts, il avait couronné son fils Louis. A la mort du grand conquérant, l'unité de l'empire semblait assurée ; elle n'allait cependant pas lui survivre longtemps. (V. CAROLINGIENS.) [→ Biblio.]

— Hist. littér. Charlemagne, dont le personnage fut vite légendaire, devint, au XIIe s., un des héros des premières chansons de geste françaises. Non seulement il est au centre de tous les poèmes qui forment la *Geste du roi*, mais il apparaît aussi dans certaines œuvres de la *Geste de Doon de Mayence* ou dans des poèmes isolés comme *Huon de Bordeaux*.

— Iconogr. L'iconographie contemporaine de Charlemagne est rare et controversée ; il semble que la statuette équestre de bronze, autrefois doré, qui provient de la cathédrale de Metz (Louvre), soit d'époque carolingienne. On peut lui comparer une mosaïque du triclinium de Léon III (Saint-Jean-de-Latran), que l'on date de 797. Les sceaux utilisés par l'empereur ne doivent pas être considérés comme des portraits, car ils copient servilement des intailles antiques. Parmi les nombreuses représentations d'imagination, citons la châsse d'Aix-la-Chapelle, un vitrail de Chartres, un portrait par Dürer ; *le Couronnement de Charlemagne* par Raphaël (Vatican), et, plus tard, *Charlemagne dictant ses capitulaires* par Ary Scheffer (Versailles), *Charlemagne recevant Alcuin* par Schnetz (plafonds du Louvre), *Charlemagne franchissant les Alpes* par Delaroche (Versailles).

CHARLEMAGNE n. m. Arg. mil. Coupe-choux, sabre-poignard.

CHARLEMAGNE (FAIRE), expression qui signifie se retirer brusquement du jeu après avoir gagné, sans permettre à ses adversaires de prendre une revanche. (Cette expression serait une allusion à la mort de Charlemagne, qui, jusqu'au bout, conserva entièrement le fruit de toutes ses victoires.)

Charlemagne (Saint-), fête que les collèges et les lycées célèbrent le 28 janvier en l'honneur de Charlemagne, fondateur des écoles. Charlemagne a été canonisé par l'antipape Pascal III (1165), à la demande de Frédéric Ier Barberousse, pour renforcer le prestige impérial. Cette décision n'a été ni ratifiée ni désavouée, et le culte de Charlemagne est toléré.

CHARLEMONT (James CAULFIELD, 1er comte DE), homme politique irlandais (Dublin 1728 - *id.* 1799). Ami de Flood et de Grattan, choisi en 1780 comme chef des Volontaires, il fut aussi un amateur d'art éclairé.

CHARLEROI, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. du Hainaut, sur la Sambre ; 26 100 hab. (*Carolorégiens*). L'origine de Charleroi se trouve dans un petit village, *Charnoy*, où fut édifiée une forteresse ainsi nommée en l'honneur de Charles II d'Espagne (1666). Fortifiée par Vauban, la ville commandait le passage de la vallée de la Sambre. C'est aujourd'hui le centre d'une agglomération de près d'un demi-million d'hommes, au cœur d'un bassin houiller, à l'endroit où les couches de charbon sont les plus profondes (1 100 à 1 200 m) ; la production oscille entre 6 et 7 millions de tonnes par an. Le charbon a attiré les industries : verreries, au N. de Charleroi ; sidérurgie, dans la vallée de la Sambre ; métallurgie, industries chimiques, constructions électriques, produits réfractaires. La région est parcourue par de nombreuses voies ferrées et desservie par le canal de Charleroi à Bruxelles, qui vient s'embrancher sur la Sambre. Charleroi est ainsi un centre commercial de premier ordre. L'ancienne ville, sur la hauteur et dans la vallée, est entourée par une ceinture de boulevards ; les banlieues résidentielles et industrielles, les cités ouvrières se dispersent dans la vallée et dans le bassin houiller. — L'*arrond. de Charleroi* a 469 300 hab.

— Hist. La forteresse fut enlevée en 1667 par les troupes de Louis XIV, qui fit construire une ville neuve sur la rive de la Sambre, et ne rendit Charleroi à l'Espagne qu'à la paix de Nimègue (1678). Le 7 messidor an II (26 juin 1794), les troupes républicaines de l'armée de Sambre-et-Meuse s'emparèrent, après sept jours de siège, de cette ville, où 3 000 Autrichiens furent faits prisonniers. Ce succès détermina la retraite de Cobourg sur Marbais après la victoire de Fleurus. Charleroi demeura français jusqu'en 1814.

Charleroi (BATAILLE DE), combats qui opposèrent Français et Allemands du 21 au 23 août 1914. L'irruption des armées allemandes en Belgique, au début d'août 1914, avait amené Joffre à étendre vers le N. le dispositif français. Dès le 15 août, la Ve armée Lanrezac fut donc déplacée de la Meuse vers la Sambre, avec mission de franchir cette rivière vers Charleroi et d'attaquer, dès que possible, les troupes allemandes, en liaison avec l'armée anglaise débouchant de Mons. La disproportion des forces rendait pour Lanrezac toute offensive impossible avant plusieurs jours ; c'est contre un dispositif défensif que, le 21 août, vint buter sur la Sambre l'armée Bülow. Ecrasé par l'artillerie lourde allemande, Charleroi fut perdu dans la soirée, mais la Ve armée contint l'ennemi par d'incessantes contre-attaques aux abords de la ville, ainsi qu'au S. d'Aurelais et de Termines (22 et 23 août). Toutefois, menacé d'encerclement par les forces de von Hausen, Lanrezac dut se résoudre, dans la soirée du 23, à battre en retraite vers Maubeuge. Le mouvement, habilement exécuté, lui permit de se dérober, et les armées allemandes tombèrent dans le vide le 24 au matin. (V. GUERRE MONDIALE [*Première*].)

Charleroi à Bruxelles (CANAL DE), voie navigable de Belgique, qui unit la Meuse et le bassin industriel du Hainaut à la capitale ; 73 km. Le tonnage annuel transité y dépasse 2,5 millions de tonnes ; entre Bruxelles et Clabecq, il atteint 3,3 millions de tonnes. Le canal est accessible, entre ces deux villes, aux chalands de 1 350 t. Au S. de Clabecq, les travaux projetés porteront le gabarit actuel (300 t) à 1 350 t.

CHARLES (CAP), cap de la côte E. des Etats-Unis (Virginie), formant, avec le cap Henry, l'entrée de la baie de Chesapeake.

SAINTS

CHARLES BORROMÉE (saint) [Arona 1538 - Milan 1584], neveu du pape Pie IV, qui le fit cardinal à vingt-deux ans (1560). Il fut nommé en 1564 archevêque de Milan et put gagner son diocèse l'année suivante. Ses fonctions à la Curie lui permirent de réformer la discipline du clergé romain (1565). Grâce à ses efforts, le concile de Trente put achever son œuvre. Par sa situation géographique, Milan était un des points stratégiques les plus exposés de la catholicité. Saint Charles y assura le succès de la Contre-Réforme*, d'abord en prêchant d'exemple, puis en restaurant la discipline — stricte et un peu tatillonne — dans son clergé (règlements, synodes, visites), en fondant (1564) un séminaire, en favorisant l'action des ordres religieux, en veillant à la formation chrétienne et à la discipline morale des fidèles. Son activité réformatrice s'étendit à toute sa province. A sa mort, le protestantisme était écarté de la haute Italie. Il est l'auteur d'*Actes synodaux*, de *Sermons*, d'*Instructions* et de lettres. — Fête le 4 novembre.

saint CHARLES BORROMÉE par Raphaël Sadeler

CHARLES GARNIER (saint), missionnaire jésuite (Paris 1606 - Saint-Jean, Québec, 1649), l'un des huit martyrs du Canada. Il fit ses études au collège de Clermont, à Paris, et enseigna au collège d'Eu. Ordonné prêtre en 1636, il partit la même année pour le Canada avec le P. Isaac Joques, et fut missionnaire chez les Hurons, les Pétuneux et les Iroquois, qui le massacrèrent. Il fut canonisé en 1930.

Charles d'Angers (SŒURS DE **Saint-**), congrégation fondée en 1714 par M. Jallot, pour l'enseignement et le soin des malades. Autres congrégations de Saint-Charles à Aubazine, Le Puy et Nancy.

Charles de Lyon (SŒURS DE **Saint-**), congrégation fondée en 1675 par Charles Démia. Elle a pour but d'instruire la jeunesse et de secourir les malades.

EMPEREURS

CHARLES Ier le Grand. V. CHARLEMAGNE.

CHARLES II. V. CHARLES II *le Chauve*, roi de France.

CHARLES III le Gros (Neidingen 839 - *id.* 888), roi d'Alamannie (876-882), empereur d'Occident (881-887), roi de Germanie (882-887), roi de France (884-887). Fils cadet de Louis le Germanique, il partagea l'héritage paternel avec ses frères Carloman et Louis, et reçut la Bavière, avec la Pannonie, la Carinthie et les pays slaves tributaires. A leur mort, survenue en 880 et 882, il obtint leurs domaines, y compris la Lorraine acquise par Louis le Jeune. Appelé par le pape pour combattre les Sarrasins, il avait acquis en 879 le royaume d'Italie et fut couronné empereur à Rome en 881. Elu roi de France en 884, il reconstitua théoriquement l'ancien empire de Charlemagne. Sa faiblesse envers les Normands qui assiégaient Paris et, dont, malgré sa forte armée, il acheta la retraite à prix d'or (885), son manque de fermeté envers les grands, accru encore par des attaques

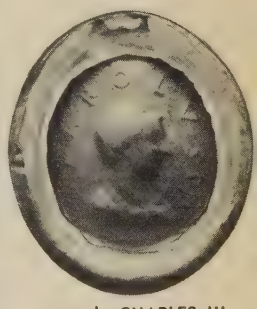
sceau de CHARLES III le Gros

CHARLES IV
de Luxembourg
accompagné de Charles V
roi de France
par Fouquet
« Grandes Chroniques »
Bibliothèque nationale

d'épilepsie, produisirent un mécontentement général. Il fut déposé à Tribur (déc. 887) et mourut un mois plus tard, sans postérité légitime.

CHARLES IV DE LUXEMBOURG (Prague 1316 - *id.* 1378), roi de Germanie (1346-1378), roi de Bohême (CHARLES Ier) [1347-1378], empereur germanique (1355-1378). Fils aîné du roi de Bohême Jean l'Aveugle, il avait été élevé à la cour de France et fut un prince remarquablement instruit. En alliance étroite avec le pape Clément VI, Charles, devenu roi de Bohême, fut élu roi des Romains contre l'empereur Louis V (1346). Après la mort de celui-ci (1347), il alla recevoir la couronne italienne à Milan et la consécration pontificale pour le Saint Empire à Rome (1355), mais abandonna complètement l'Italie à l'influence des Visconti et à celle du pape. Renonçant, faute d'argent, à l'idée de monarchie universelle, il se contenta de conduire une politique allemande et familiale. Il essaya de réformer la constitution du Saint Empire, mais ne créa aucun organe administratif; aussi la dignité impériale demeura-t-elle illusoire. Du moins chercha-t-il à s'affranchir de la tutelle pontificale en codifiant un système électoral (Bulle* d'or, 1356) qui ignorait le chef de l'Église. Roi de Bohême et chef de la maison de Luxembourg, convaincu de la nécessité, pour être souverain de fait, de tirer sa force et ses ressources des grands domaines familiaux, il poursuivit une politique d'acquisitions territoriales. À la fin de son règne, les possessions de la maison de Luxembourg comprenaient : le Luxembourg, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Lusace et le Brandebourg (soit deux électorats sur les sept). Il ranima la vie économique de la Bohême et y fonda l'université de Prague (1347), qui allait devenir un centre de rayonnement intellectuel. Il était donc devenu à titre personnel un des plus puissants princes allemands; de plus il avait obtenu l'expectative de la Hongrie pour son fils Sigismond, par promesse de mariage avec la princesse Marie, fille de Louis, roi de Hongrie et de Pologne, et il avait fait reconnaître son fils aîné Venceslas comme roi de Bohême (1363), et comme roi des Romains (1376). Malgré ces résultats heureux, l'empereur Charles IV ne put assurer sans compromis son autorité sur les autres princes, ni contrôler les ligues urbaines, souabe (1351) ou rhénane (1354). Ainsi la mort de Charles IV marque-t-elle le terme d'une évolution commencée en 1250, au cours de laquelle le Saint Empire s'était dégagé du mythe de la monarchie universelle, tout en restant un corps inorganisé.

— Iconogr. Une statue de l'empereur et un plafond de Daniel Gran célébrant son apothéose décorent la Bibliothèque nationale de Vienne, fondée par lui.

CHARLES QUINT
détail du tableau
le représentant à cheval
à la bataille de Mühlberg
par Titien
musée du Prado

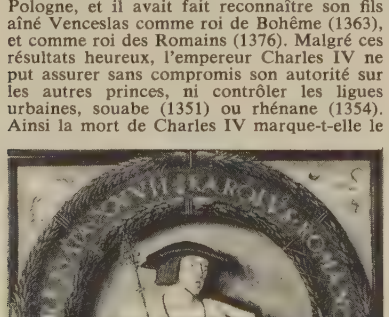

CHARLES QUINT
d'après une miniature

CHARLES V ou **CHARLES QUINT** (Gand 1500 - Yuste, Estrémadure, 1558), empereur du Saint Empire romain germanique (1519-1556), prince des Pays-Bas (1516-1555), roi d'Espagne (CHARLES Ier) [1516-1556], roi de Sicile (CHARLES IV) [1516-1556]. Fils de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, et de Jeanne la Folle, reine de Castille, Charles Quint, né et élevé en Flandre, est avant tout un prince de Bourgogne, d'où sont issus ses meilleurs conseillers, Chièvres, Carondelet, Gattinara, etc. Mais une série d'héritages heureux, préparés par l'habile politique matrimoniale de son grand-père paternel, Maximilien d'Autriche, va grouper sous son autorité un empire immense. Maximilien, ayant épousé Marie de Bourgogne, avait, en effet, préparé la transmission à Charles Quint du double héritage bourguignon et autrichien. Dès 1506, Charles, à la mort de son père Philippe le Beau, devenait maître des Pays-Bas (de la Flandre à la Groningue) et de la Franche-Comté (fief d'Empire). En 1516, lors du décès de Maximilien, il incorporait à ses domaines les territoires autrichiens des Habsbourg (archiduchés de Haute- et Basse-Autriche, duchés de Styrie, de Carniole et de Carinthie, comté du Tyrol, landgraviat de Haute-Alsace). Entretemps, il avait été mis en possession, à la mort de son grand-père maternel Ferdinand d'Aragon (1516), et au détriment de sa mère Jeanne la Folle, des royaumes de Castille, d'Aragon, de Naples, de Sicile, ainsi que des immenses colonies espagnoles d'Amérique. Enfin, en 1519, il ajoutait à toutes ses possessions et à tous ses titres celui d'empereur du Saint Empire romain germanique, après une élection restée célèbre par les marchandages auxquels elle donna lieu entre les deux compétiteurs François Ier et Charles Ier d'Espagne. Ce dernier l'emporta finalement, la supériorité du florin du Rhin ayant été assurée, aux dépens de l'écu français, par les lettres de change émises par Jakob Fugger et payables après l'élection; elles avaient gagné les consciences des Electeurs et permis au célèbre banquier d'Augsbourg non seulement de payer aux Habsbourg la dette de reconnaissance que sa famille leur devait, mais encore de s'assurer dans l'Empire une situation très favorable en compensation des 850 000 florins engagés par lui dans l'opération (nombreuses aliénations des domaines de Charles Quint : mines de cuivre, de mercure [Almaden], etc.).

Cette élection faisait de Charles Quint, à dix-neuf ans seulement, le maître d'un « immense empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais ». La France, seul royaume assez puissant pour s'opposer à son hégémonie, était encerclée et vouée, semblait-il, à un démantèlement rapide, Charles Quint souhaitant récupérer les éléments de l'héritage bourguignon annexés par Louis XI à la mort du Téméraire : duché de Bourgogne et Picardie. Une fois cet obstacle brisé, Charles Quint, défenseur de la chrétienté, se proposait de lutter contre les hérétiques et les infidèles et, par ce biais, de confirmer ses prétentions à l'instauration d'une monarchie universelle. C'est ce rêve qu'il poursuivit pendant toute sa vie, mais qu'il ne put atteindre, la force apparente de son empire cachant mal ses faiblesses réelles. En premier lieu, ses possessions, trop dispersées, manquaient d'autant plus de cohésion que non seulement la langue, les coutumes et les privilèges, mais aussi la distance les séparaient les unes des autres, contraignant le souverain à des voyages innombrables et épuisants, dont il rappela le nombre lors de son abdication (9 en Allemagne, 6 en Espagne, 4 en France, 2 en Afrique, 2 en Angleterre, 7 en Italie, 10 aux Pays-Bas); incapable d'être présent partout à la fois, il dut souvent déléguer l'essentiel de ses pouvoirs à des régents (Marguerite d'Autriche, sa tante, Marie de Hongrie, sa sœur, aux Pays-Bas; Adrien d'Utrecht en Espagne). D'autre part, les privilèges locaux limitaient son autorité : dès son premier voyage en Espagne, il dut promettre de respecter les libertés castillanes (cortès* de Valladolid, janv. 1518) et les *Fueros** aragonais (cortès de Saragosse, 1518), ses sujets espagnols refusant de faire les frais de l'expérience impériale. A son départ, en 1520, une révolte éclate, celle des *Comuneros,* qui, sous prétexte de légitimité, se réclame de Jeanne la Folle et qui, en fait, manifeste seulement la haine des Espagnols envers le régent étranger, Adrien d'Utrecht, leur hostilité aux *servicios* (impôts) et leur volonté de défendre leurs privilèges et leurs traditions. En 1539-1540, un autre soulèvement a lieu, mais, cette fois c'est à Gand, aux Pays-Bas, qu'il se produit, du fait de la politique d'unification entreprise dans ce pays par le Comtois Antoine Perrenot, le premier des Granvelle et le successeur du défunt Gattinara; il ne peut être brisé que grâce à la bienveillance de la France, qui permet à Charles Quint de traverser son territoire pour aller châtier les Gantois et abolir leurs privilèges.

Enfin, la raison essentielle de la faiblesse de l'empire de Charles Quint, c'est l'anarchie de l'Allemagne, qui est à la fois *institutionnelle* (impossibilité de lever des troupes ou des impôts, le « commun pfennig », sans le consentement de la diète), *politique* (émancipation des princes territoriaux à l'égard de l'empereur) et *religieuse* (apparition de la Réforme luthérienne avec l'affichage des 95 thèses de Wittenberg [31 oct. 1517]).

Incapable de tirer des ressources substantielles du Saint Empire, Charles Quint dut au contraire, pour alimenter la triple lutte qu'il menait en son sein contre la Réforme, ou à sa périphérie contre la France et l'islām, faire appel aux ressources de ses domaines héréditaires continentaux (Autriche, Pays-Bas) ou coloniaux, qui commencèrent (par l'intermédiaire de l'Espagne, qui n'en bénéficia pratiquement pas) à se déverser sur l'Europe et à alimenter en numéraire les grandes places de commerce des Pays-Bas (Anvers) ou d'Allemagne (Augsbourg). C'est pourquoi, la conquête des Indes occidentales à peine terminée, il tenta de limiter les excès des conquistadores en déléguant son pouvoir aux deux vice-rois de Mexico (1535) et de Lima (1542). Il ne put empêcher les abus dont furent victimes les Indiens, malgré l'appui qu'il donna à l'évêque Bartolomé de Las Casas; mais il tira d'Amérique de grandes quantités d'or et surtout d'argent à partir de 1545, grâce à l'institution du *quinto,* qui permit de financer sa politique européenne.

La lutte contre la France commença bien. Allié de Henri VIII d'Angleterre, secondé par le connétable de Bourbon, traître à son roi, Charles Quint, par la victoire de Pavie (1525) et le traité de Madrid (janv. 1526), contraignit François Ier à lui céder le Milanais, la Bourgogne, et ses droits sur la Flandre et l'Artois. Sur ces trois derniers points, le traité ne fut pas exécuté par les Français, mais l'occupation de Milan livrait à l'empereur une riche place bancaire, un centre industriel de première importance (métallurgie d'armement), dont il fit également la plaque tournante assurant les liaisons impériales entre l'Allemagne et ses possessions méditerranéennes.

Mais, déjà, des difficultés éclataient : l'élan de la Réforme ne pouvait être brisé; d'ailleurs, le respect marqué par le souverain au début de son règne pour la pensée et la personne d'Erasme, la prééminence intellectuelle que celui-ci exerçait sur l'Europe du premier tiers du XVIe s. expliquent la facilité avec laquelle les idées érasmiennes se répandirent dans tous les pays dépendant de Charles Quint; leur diffusion facilita celle des idées luthériennes, bien qu'Erasme, malgré la sympathie qu'il témoignait à l'homme de Wittenberg, se fût toujours refusé à rompre avec Rome. La mise au ban de l'empire de Luther et sa condamnation par la diète de Worms, réunie par Charles Quint en mai 1521, n'arrêtèrent pas la Réforme; bien que condamnés par Luther, des troubles sociaux inspirés par ses idées éclataient dans les classes pauvres de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest (guerre des paysans, 1524-1525); surtout, de nombreux princes allemands (en particulier les trois Electeurs de Saxe, de Brandebourg et de Palatinat) renonçaient au catholicisme et sécularisaient à leur profit les biens du clergé.

De plus, François Ier se rapprochait des Ottomans, qui, en 1526, écrasèrent les troupes

de Louis II de Hongrie, beau-frère de l'empereur, à Mohács, s'emparèrent de Bude (1526), puis assiégèrent Vienne (1529), où Charles Quint brisa leur offensive ; celui-ci perdit également l'appui pontifical après le sac de Rome (1529) ; il tenta d'effacer ces échecs en faisant élire son frère Ferdinand roi de Bohême et de Hongrie (1526), et en se rendant en Italie pour se faire couronner à Bologne par le pape Clément VII lui-même (1530) ; enfin, après l'impossible conciliation de la diète d'Augsbourg (1530), les princes protestants d'Allemagne fondaient en 1531 la ligue de Smalkalde (ou Schmalkalde), qui s'alliait à François Ier ; l'appui des Ottomans, qui concédaient aux Français des privilèges dans leur empire (hatti-chérif de 1528), complétait le dispositif d'encerclement de l'Allemagne, destiné à desserrer l'étreinte pesant sur la France. Dès 1529, par la paix des Dames (Cambrai), Charles Quint avait d'ailleurs dû renoncer à ses prétentions sur la Bourgogne. Puis la lutte contre la France avait repris, coupée de trêves, dont la plus célèbre fut celle de Nice (1538-1540) ; elle se déroulait surtout en Italie, pour la possession de Milan, et en Méditerranée, dont les adversaires cherchaient à s'assurer le contrôle maritime, Charles Quint en utilisant la flotte génoise des Doria, François Ier en recourant aux services des vaisseaux ottomans ou à ceux de Khayr al-Dīn Barberousse.

L'avantage moral sur ce dernier théâtre d'opérations revenait à l'empereur, désireux de se

CHARLES QUINT, sa mère et ses sœurs
bronze par Pompeo Leoni, *Escurial*

poser en champion d'une nouvelle croisade et de défendre les intérêts espagnols. Son action contre les musulmans, se situant dans le prolongement de celle de Jiménez, avait débuté dans le royaume de Valence par la conversion forcée des Maures (1525) ; mais elle avait eu pour conséquence une intervention directe en Afrique du Nord pour écarter des côtes d'Espagne la menace ottomane incarnée par les Barbaresques ; dès 1519, leur chef, 'Arūdj, avait été tué, mais son frère, Khayr al-Dīn Barberousse, s'était emparé de quelques présides espagnols ; aussi intervint-il vigoureusement contre eux à partir de 1530, quand ses nouveaux alliés, les Perses Séfévides, attaquant le sultan Sulaymān (Soliman), obligèrent ce dernier à relâcher sa pression dans les Balkans pour concentrer ses forces sur ses frontières orientales ; en 1530, Charles Quint occupait Tlemcen, en 1535 Tunis ; en 1541, il bombardait Alger, repaire de Khayr al-Dīn, mais les circonstances atmosphériques transformaient cette expédition en désastre ; les événements d'Europe l'obligèrent alors à renoncer définitivement à sa politique musulmane et méditerranéenne. C'est en effet sur le continent et essentiellement en Italie, où les adversaires se disputaient la place stratégique de Milan, que se déroula la lutte décisive ; et c'est dans ce pays que, après avoir envahi la Provence (1536) et la Champagne (1544), ses troupes furent vaincues à Cérisoles (1544).

Cependant, les Français ne savaient pas exploiter leur succès. Aussi, en 1544, la paix de Crépy-en-Laonnais suspendait une nouvelle fois les hostilités entre les deux adversaires, permettant à Charles Quint de se consacrer entièrement à ce qu'il considérait comme sa mission essentielle : l'élimination de l'hérésie protestante et la restauration de l'autorité impériale en Allemagne. Il crut avoir atteint son but quand, le 24 avril 1547, à la suite d'une série de manœuvres remarquables, il triompha des princes protestants à Mühlberg, où il fit prisonnier l'Electeur Jean-Frédéric.

C'est alors que le pinceau de Titien l'immortalisa dans sa gloire d'empereur vainqueur, au faîte de sa puissance : la ligue de Smalkalde s'effondre ; le royaume de Bohême révolté se soumet à son frère Ferdinand et est intégré dans les domaines héréditaires des Habsbourg ; les forces impériales sont libres pour lutter contre les Turcs. Charles Quint proclame d'ailleurs à la diète d'Augsbourg sa volonté d'extirper définitivement l'hérésie de l'Allemagne, qu'il prétend réorganiser politiquement ; il songe même à rendre la couronne impériale effectivement héréditaire à son profit : le premier bénéficiaire serait son fils, le futur Philippe II. Mais, rapidement, ses projets s'effondrent.

Le nouveau roi de France, Henri II, maintient son alliance avec les Turcs Ottomans et les princes protestants d'Allemagne. Il trouve contre Charles Quint de nombreux appuis politiques et financiers dans ce pays, où l'hispanisation de plus en plus marquée de l'empereur, de son entourage (le duc d'Albe) et de son armée mécontente visiblement ses sujets.

Et c'est en terre d'Empire que, sur le conseil d'un prince lorrain, François de Guise, Henri II, sans renoncer d'ailleurs à l'Italie, lui porte le coup le plus sensible en occupant sans difficulté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun (1552), que le duc de Guise défendra efficacement contre un retour offensif de l'empereur (siège de Metz, 1552-1553). En Allemagne même, il subit un échec encore plus grave quand il doit, par la paix d'Augsbourg (1555), reconnaître aux princes luthériens la liberté de culte et la propriété des biens du clergé sécularisés par eux avant 1552.

Tous ses projets ayant finalement échoué, même celui d'assurer à son fils l'héritage indiscuté des Pays-Bas en lui faisant épouser, en 1554, la reine d'Angleterre Marie Tudor (elle meurt en 1558 sans enfants), Charles Quint, épuisé par la goutte, déçu par ses multiples échecs, décida de renoncer à un pouvoir qu'il ne pouvait plus exercer. Il abdiqua d'abord à Bruxelles, comme maître de l'ordre de la Toison d'or (22 oct. 1555) et souverain des pays bourguignons (25 oct. 1555), en faveur de son fils Philippe II, au cours d'une cérémonie émouvante où les reines Eléonore et Marie de Hongrie proclamèrent leur intention de suivre Charles Quint dans sa retraite. Le 16 janvier 1556, il renonça aux couronnes espagnoles d'Aragon, de Castille, de Sicile et des Nouvelles-Indes, également au profit de son fils Philippe II ; enfin, le 12 septembre 1556, il renonçait à la dignité impériale par un acte en faveur de son frère Ferdinand, que les Electeurs ne ratifièrent qu'en 1558.

Il se retira en Espagne (1556), où il s'installa au couvent de Yuste (Estrémadure) pour achever sa vie dans une retraite qui n'était pas renonciation à toute activité politique (interventions multiples pour aider ou conseiller son fils, etc.).

C'est là qu'il meurt le 21 septembre 1558. L'année suivante, la paix du Cateau-Cambrésis (3 avr. 1559) consacrait tacitement l'occupation par les Français des Trois-Evêchés et la mainmise de l'Espagne sur l'Italie. Mais aucun problème essentiel n'était réglé ; la France, toujours menacée d'encerclement par les Habsbourg, restait dangereuse ; la paix d'Augsbourg (1555) avait consacré le triomphe de la Réforme dans les Etats de l'Allemagne du Nord, mais il fallait empêcher sa diffusion dans le sud du pays (tâche de Ferdinand), en Espagne et aux Pays-Bas, où cette œuvre de restauration religieuse allait absorber l'essentiel des forces de son fils Philippe II. Enfin et surtout, l'unité de l'Empire, qu'il eût voulu maintenir malgré les impossibilités politiques, économiques et religieuses, était définitivement brisée. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le futur empereur apparaît enfant dans les portraits de sa famille par Strigel (Vienne) et Cranach. On connaît ensuite une gravure allemande de 1519, puis les œuvres célèbres de Titien, *Charles Quint assis* (Munich), *Charles Quint à cheval à la bataille de Mühlberg* (Prado), les portraits peints par Mabuse (Budapest), Amberger (musées de Berlin et de Sienne), Pantoja de la Cruz (Prado, Escurial), la statue de bronze, en *priant*, avec sa famille, de l'Escurial par Pompeo Leoni, les bustes en médaille de Leoni et de Rheinhardt. La figure de l'empereur apparaît aussi dans d'autres tableaux : le *Couronnement de Charles Quint*, par E. Quellyn le Jeune (Belvédère, Vienne) ou Sebastiano Ricci (palais Ridolfi, Vérone) ; *Charles Quint vainqueur des Maures*, par Vermeyen (Schönbrunn) ; *l'Abdication de Charles Quint*, par D. Francken (Amsterdam) ou Solimena ; *Charles Quint et François Ier visitant les tombeaux de Saint-Denis*, par Gros (Louvre) ; *Hommage des délégués des bonnes villes de Flandre à Charles Quint enfant*, par A. De Vriendt (Bruxelles) ; *l'Apothéose de Charles Quint*, par Titien ; *Charles Quint couronné par la Gloire*, par Rubens (Munich) ; *la Naissance de Charles Quint*, par Caliari (Madrid).

CHARLES VI (Vienne 1685 - *id.* 1740), empereur germanique (1711-1740), roi de Hongrie (CHARLES III) [1711-1740] et de Sicile (CHARLES VI) [1711-1738], second fils de Léopold Ier et d'Eléonore de Neubourg. Il fut le dernier des Habsbourg de la ligne directe. Compétiteur de Philippe V (petit-fils de Louis XIV) pour la succession d'Espagne, par deux fois il entra dans Madrid et en fut chassé. Rappelé à Vienne en 1711 à la mort de son frère Joseph Ier pour y recevoir la couronne impériale, il ratifia à Rastatt (7 mars 1714) les dispositions des traités d'Utrecht laissant la couronne espagnole à Philippe V, mais augmentant notablement les possessions autrichiennes : Milanais, Naples, Sardaigne et Pays-Bas. Les victoires du Prince Eugène sur les Turcs lui assurèrent en outre le banat de Temesvar, une partie de la Valachie et de la Serbie avec Belgrade (traité de Passarowitz, 1718). Placé ainsi à la tête de possessions très importantes, Charles VI se révéla un souverain indécis, d'intelligence étroite et d'esprit chimérique, subissant les orientations fort diverses de ses conseillers. Le luxe et l'étiquette rigoureuse de la cour de Vienne, les œuvres de magnificence, d'encouragement aux lettres et aux arts contrastaient avec la faiblesse militaire et financière de l'Empire. La préoccupation constante, l'idée fixe à laquelle Charles VI subordonna toute sa politique fut d'assurer la succession indivisible de ses Etats à sa fille Marie-Thérèse. Au mépris des engagements préalables de la *Disposition léopoldine* (1703), il édicta la *Pragmatique* Sanction de 1713*, afin d'assurer l'unité de son Etat disparate, et toute son activité tendit à en assurer l'exécution ultérieure. Il obtint le renoncement de ses nièces et de leurs maris, l'adhésion de ses différents Etats et la garantie des autres puissances. Mais il dut, en échange, faire de nombreuses concessions, notamment aux Hongrois, et contracter des engagements qui le conduisirent à des guerres coûteuses. Son accord avec l'Electeur Auguste de Saxe, époux de sa nièce Marie-Josèphe, l'entraîna dans la guerre de la Succession* de Pologne, qui lui coûta, en 1738, Naples et la Sicile (échangée avec la Sardaigne en 1729). L'alliance russe l'entraîna à une nouvelle guerre avec les Turcs, où il perdit la Valachie et la Serbie (1739). A sa mort, il laissait à sa fille une liasse de traités de garantie, mais une armée et des finances désorganisées comme seuls moyens d'en imposer le respect. Charles VI fut aussi le fondateur de deux compagnies commerciales : la Compagnie d'Orient, à Fiume et Trieste, la Compagnie d'Ostende, aux Pays-Bas.

« Apothéose de l'empereur CHARLES VI » par R. Donner
groupe en marbre
Belvédère, Vienne

CHARLES VII ALBERT (Bruxelles 1697 - Munich 1745), Electeur de Bavière (1726-1745), empereur germanique (1742-1745). Fils de l'Electeur de Bavière Maximilien-Emmanuel et de Thérèse Sobieska, il épousa Marie-Amélie, fille cadette de l'empereur Joseph Ier, et en 1740, à la mort de Charles VI, bien qu'ayant juré la Pragmatique* Sanction de 1713, il fit valoir ses droits à la succession d'Autriche contre Marie-Thérèse. Soutenu par la France et l'Espagne, il fut couronné empereur à Francfort (1742). Chassé de Bavière par les troupes autrichiennes de Marie-Thérèse, il n'eut personnellement guère d'initiative et fut manœuvré par les adversaires de l'Autriche. Rentré à Munich grâce aux victoires de Frédéric II (oct. 1744), il y mourut peu après. Son fils renonça aussitôt à la couronne impériale et à la succession autrichienne.

Phot. Huerta, Bibl. nat. d'Autriche.

CHARLES MARTEL
abbaye de Saint-Denis
XIIIe ou XIVe s.

CHARLES II le Chauve
d'après son psautier
Bibliothèque nationale

CHARLES III le Simple
gravure du XVIe s.
cabinet des Estampes

FRANCE

CHARLES MARTEL (v. 685 - Quierzy 741), prince franc et maire du palais sous les derniers Mérovingiens. Fils de Pépin d'Herstal et de sa concubine Alpaïde, il fut, à la mort de son père (714), jeté en prison par Plectrude, femme légitime de ce dernier, qui voulait exercer conjointement la tutelle sur son petit-fils Théodoald et sur le roi Dagobert III. Charles s'échappa (715), souleva les Austrasiens contre Plectrude, qu'il vainquit en 717, lutta contre les Neustriens conduits par Rainfroi au nom de Chilpéric II et, dès 719, devint le maître de l'Austrasie et de la Neustrie. En 721, il plaça sur le trône un jeune enfant, Thierry IV, mais c'est lui qui, maire du palais, gouverna en fait, et lorsque Thierry IV mourut, il ne lui donna pas de successeur. Il entreprit une vaste politique de conquête. En Germanie, il lutta contre les Saxons (720, 722, 724, 738) et les Frisons du Nord (733, 734), fit rentrer la Bavière dans les terres franques (725, 728), supprima le duché d'Alamannie (728-730) et favorisa l'évangélisation; en Aquitaine, il arrêta l'invasion musulmane dirigée par 'Abd al-Raḥmān, grâce à la victoire qu'il remporta aux environs de Poitiers en octobre 732, et obtint par contrecoup la soumission d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui avait dû l'appeler au secours. (Il dut cependant, en 736, reconnaître pour duc Hunaud, fils d'Eudes.) Dans le sud-est de la Gaule, de 733 à 736, il s'assura la subordination de la Bourgogne et de la Provence, où il conduisit de nouvelles expéditions en 737 et en 739. Charles Martel, dans son désir d'abattre ses rivaux, n'épargna pas les hauts dignitaires de l'Eglise, destituant, exilant ou emprisonnant des évêques : pour entretenir ses armées, il n'hésita pas à séculariser de nombreux biens d'Eglise, les concédant à ses vassaux. Véritable chef de l'Etat franc, il régla en 741 sa succession entre ses fils Carloman et Pépin.
— Iconogr. Puvis de Chavannes a peint, pour l'hôtel de ville de Poitiers, un *Charles Martel sauvant la chrétienté* (1874).

CHARLES Ier le Grand. V. CHARLEMAGNE.

CHARLES II le Chauve (Francfort-sur-le-Main 823 - Avrieux, dans les Alpes, 877), roi de France (840-877), empereur d'Occident (875-877). Seul fils né de la seconde union de Louis Ier le Pieux avec Judith de Bavière, celle-ci obtient pour lui à la diète de Worms (829) une partie des Etats de son père; en 831, puis en 832, sa part s'accroît. Mais, en 833, au Rotfeld*, les autres fils de Louis le Pieux, Lothaire, Pépin et Louis le Germanique, font déposer leur père, et Charles perd son lot; Louis le Pieux, rétabli en 834, se fait à nouveau couronner empereur le 28 février 835. Sous l'influence de Judith, il n'a plus qu'une pensée : assurer à Charles une vaste dotation; il le couronne roi en septembre 838, lui donnant le duché du Maine, puis l'Aquitaine, à la mort de Pépin (13 déc. 838). Au partage de 839, Charles reçoit le lot situé à l'O. d'une ligne frontière coïncidant à peu près avec le Rhône, la Saône et la Meuse. En 840, Louis le Pieux meurt et son empire s'effrite. Charles s'allie à Louis le Germanique et l'emporte sur Lothaire et Pépin II (fils de Pépin) à la bataille de Fontenoy-en-Puisaye (841) : le 14 février 842, les Serments de Strasbourg confirment l'alliance de Charles et de Louis. En 843, le traité de Verdun divise l'Empire en trois : Charles reçoit la *Francia Occidentalis*. Mais son autorité n'est pas reconnue dans tout son royaume, et il doit intervenir en Aquitaine et en Bretagne : en 845, il lui faut abandonner la plus grande partie de l'Aquitaine à Pépin II, qui se reconnaît néanmoins son vassal, et, en 846, accepter l'indépendance de fait de la Bretagne de Nominoë. Mais, en 849, après s'être fait couronner à Orléans (848), Charles pénètre en Aquitaine et, en 852, capture Pépin II : en 855, il fait couronner son fils Charles roi d'Aquitaine. Cependant, les difficultés surgissent de nouveau : en Bretagne, Erispoë, successeur de Nominoë, obtient la reconnaissance de ses possessions et, bientôt, le nouveau duc Salomon expulse le fils de Charles, Louis le Bègue, roi du Maine; sur la Loire, la Seine et l'Escaut, ainsi qu'en Provence, les Normands intensifient leurs incursions; en Neustrie et en Aquitaine, les grands se révoltent et font appel à Louis le Germanique. Ce dernier envahit la France en 858, mais le clergé, groupé autour de l'archevêque de Reims, Hincmar, lui refuse son appui et il doit, en 859, regagner son royaume. Cependant, le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, se révolte en 862 contre son père, et Salomon affirme son autorité en Bretagne, aidant d'ailleurs Charles dans sa lutte contre les Normands. Les incursions de ces derniers obligent le roi à confier le commandement du pays entre Seine et Loire (861) à Robert le Fort, qui remporte en 866 une victoire sans lendemain. En Aquitaine, de nouvelles révoltes éclatent (863) sous le couvert de l'autre fils du roi, Charles l'Enfant; pourtant Charles le Chauve réussit, en 864, à y mettre fin. Après la mort de Lothaire II (869), Louis le Germanique et lui-même se partagent la Lorraine, mais, en 879, il devra donner son lot à Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique. En 875, il acquiert la Provence à la suite du décès de l'empereur Louis II et reçoit du pape Jean VIII la couronne impériale. La fin de sa vie sera marquée par des échecs : à la mort de Louis le Germanique, il tente d'envahir la Germanie, mais est vaincu à Andernach (876) par Louis le Jeune, et il meurt au retour d'une expédition manquée en Italie. Son règne en France avait été marqué par la naissance de véritables principautés territoriales, désormais aux mains de grandes familles et devenues, en fait, presque indépendantes malgré les efforts du souverain. (→ Biblio.)
— Iconogr. Charles le Chauve apparaît dans quelques miniatures contemporaines, en particulier dans la *Bible de Charles le Chauve*, où l'on voit le comte Vivier lui faisant hommage de ce volume (Bibl. nat.). [V. pl. CAROLINGIEN (art).]

CHARLES III le Simple (879 - Péronne 929), roi de France (898-923). Fils posthume de Louis II le Bègue et d'Adélaïde, il vit ses droits contestés à la mort de ses frères Louis III (882) et Carloman (884), issus d'un premier mariage de Louis le Bègue avec Ansgarde : il était encore trop jeune pour régner. Les grands appelèrent successivement au trône l'empereur Charles le Gros, puis, lorsque celui-ci eut été déposé en 887, Eudes, comte de Paris. En 893, Charles III le Simple fut couronné roi de France, mais il ne put effectivement régner qu'après la mort d'Eudes (898). Pour obtenir la paix avec les Normands, il dut leur céder, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911, la future Normandie; la marche normande était née, qui, bientôt transformée en duché, fut rapidement assimilée. Charles le Simple profita des discordes survenues en Germanie à la mort du dernier des Carolingiens, Louis l'Enfant, pour s'emparer de la Lorraine de 911 à 920 : il aima à résider dans ce duché et mécontenta les seigneurs neustriens, jaloux de l'influence lorraine. Il dut faire face à la coalition de Gilbert de Lorraine, de Robert de Bourgogne et de Robert de France, qui fut proclamé roi (9 juin 922). Celui-ci fut, certes, tué à la bataille de Soissons (923), mais Charles, vaincu, dut prendre la fuite, et Raoul, gendre de Robert de Bourgogne, fut élevé au trône à sa place (13 juill. 923). Peu après, l'infortuné prince, attiré dans un guet-apens par Herbert de Vermandois, fut emprisonné dans la tour de Péronne, où il mourut après six ans de captivité. La reine parvint à se réfugier en Angleterre auprès de son frère, le roi Æthelstan, avec son fils, qui devait être Louis IV d'Outremer. (→ Biblio.)

CHARLES IV le Bel (1294 - Vincennes 1328), roi de France et de Navarre (CHARLES Ier) [1322-1328], troisième fils de Philippe IV le Bel, roi de France, et de Jeanne Ire, reine de Navarre. D'abord comte de la Marche, il succéda à son frère Philippe V, qui ne laissait que des filles, et continua la politique de celui-ci contre la noblesse. Il accomplit une œuvre assez importante en matière d'administration intérieure. Il tenta de faire restituer à la couronne les domaines aliénés, retira les charges accordées à titre gratuit, et les mit en vente. Pour faire face aux dépenses, payer une administration qui prenait de l'ampleur et entretenir le prestige royal, il pratiqua une politique de taxation et d'économies qui fut très impopulaire. Il chassa de France les financiers italiens et fit enfermer les lépreux. Il mena une politique extérieure active, séquestra la Guyenne anglaise (1324), que son oncle Charles de Valois conquit en partie, et consentit à la paix avec la royauté anglaise (1327), mais en conservant d'importants territoires en Aquitaine. Séparé de Blanche de Bourgogne-Comté, compromise avec sa belle-sœur Marguerite de Bourgogne dans l'affaire de la tour de Nesle, il se remaria avec Marie de Luxembourg, puis avec Jeanne d'Evreux, mais ne laissa que des filles. Son cousin germain Philippe VI lui succéda en France, et sa nièce Jeanne II, fille de Louis X, en Navarre.
— Iconogr. Il semble que ni le sceau du roi ni sa statue en gisant (Saint-Denis) ne constituent de véritables portraits.

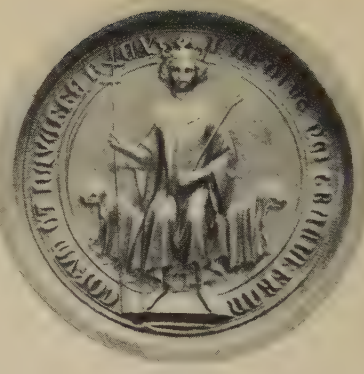

sceau de CHARLES IV le Bel

CHARLES V le Sage (Vincennes 1338 - Nogent-sur-Marne 1380), roi de France (1364-1380), fils du roi Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg. Après la bataille de Poitiers, où son père avait été vaincu et pris par les Anglais, Charles, dauphin et duc de Normandie, prit la régence du royaume (1356). La pénurie du Trésor, les intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre, la misère des paysans, les exigences du roi d'Angleterre, tout rendait sa tâche des plus malaisées. Les états généraux, convoqués, prétendirent imposer un conseil de régence. Dissous aussitôt, ils furent, en raison de la situation financière et sociale, assez tragique, appelés de nouveau l'année suivante (1357), et Charles dut admettre en principe leurs dures conditions pour obtenir de l'argent. Les Parisiens étaient très hostiles à l'entourage du régent : ses meilleurs serviteurs, les maréchaux de Champagne et de Normandie, furent massacrés sur l'ordre du prévôt des marchands, Etienne Marcel. Mais Charles profita des dissensions qui se firent jour, et la populace parisienne se chargea d'assassiner Etienne Marcel (1358). Entre-temps, les paysans s'étaient révoltés : ce fut la *Jacquerie*, qui sévit en Picardie, Ile-de-France et Champagne, et que la noblesse réprima promptement. Les troubles étaient apaisés à l'intérieur, mais la guerre anglaise se poursuivait : Jean II, las, avait accepté les préliminaires de Londres (1359), vraie capi-

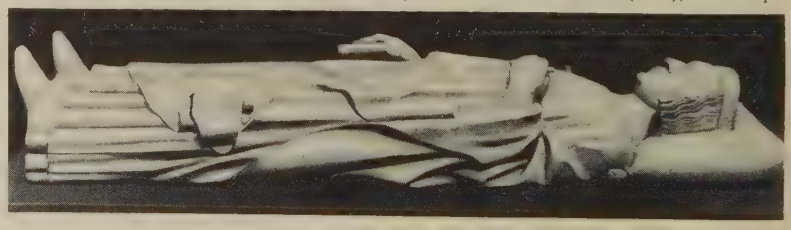

gisant de CHARLES V le Sage, *basilique de Saint-Denis*

Phot. Giraudon, Larousse.

tulation qui produisit en France un sursaut de patriotisme. Edouard III entreprit alors une chevauchée en France, mais le vide se fit devant lui, et il dut accorder des conditions plus avantageuses (préliminaires de Brétigny et traité de Calais, 1360). Jean II rentra en France. Charles reprit son titre de régent quand, en 1364, pour des raisons complexes, le roi retourna se constituer prisonnier à Londres, où il meurt aussitôt (1364). Charles, roi à vingt-sept ans, avait acquis une solide expérience. Avec l'aide de Du Guesclin victorieux à Cocherel (1364), il imposa la paix à Charles le Mauvais et se débarrassa des Grandes Compagnies, envoyées en Espagne pour soutenir Henri de Trastamare contre Pierre le Cruel. Une administration intérieure bien ordonnée permit d'envisager la reprise de la lutte contre les Anglais, qui fut inaugurée par des contestations juridiques, tandis que Du Guesclin paralysait les raids ennemis. En 1380, les Anglais n'occupaient plus en France que Calais, Bordeaux, Bayonne, Cherbourg et Brest. Mais il échoua quand il voulut réunir la Bretagne à la France. Grâce à la permanence des aides et à l'établissement des *fouages*, la royauté put avoir une bonne monnaie; un trésor de guerre fut constitué et de magnifiques monuments édifiés ou rebâtis : le Louvre, la Bastille, l'hôtel Saint-Pol, résidence du roi, la chapelle de Vincennes, le château de Beauté, à Nogent, etc. Une imposante collection de manuscrits fut réunie au Louvre; les écrivains politiques, tels que Raoul de Presles, les économistes, comme Nicolas Oresme et Jean de Brie, jouissaient de la faveur royale. Ce grand roi, d'apparence chétive, put, grâce à son habileté et à sa mesure, laisser à son fils un Etat à peu près prospère et pacifié. Il mourut au moment où commençait le schisme d'Occident; il avait pris parti pour Clément VII contre Urbain VI, mais, à ses derniers moments, il déclara s'en remettre au jugement du futur concile. C'est lui qui fixa à treize ans révolus la majorité des rois. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les traits du roi nous sont rapportés par diverses miniatures, un détail du *Parement de Narbonne* (Louvre), le gisant dû à A. Beauneveu (Saint-Denis), et par deux statues, l'une qui orne un contrefort de la cathédrale d'Amiens, l'autre qui provient du portail de l'église des Quinze-Vingts et représente Saint Louis, fondateur de cette institution, sous les traits de Charles V (Louvre).

CHARLES VI le Bien-Aimé (Paris 1368 - *id.* 1422), roi de France (1380-1422), fils du roi Charles V et de Jeanne de Bourbon. Il fut le premier héritier du royaume à être pourvu du titre de dauphin dès sa naissance. Malgré l'ordonnance de Charles V sur la majorité des rois, ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, gardèrent le pouvoir jusqu'en 1388. Ils se le disputèrent plutôt, chacun cherchant surtout à arrondir ses apanages et à accroître son influence. Seul, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi s'inquiéta sérieusement du bien public. L'argent manquait, on multiplia les taxations, et le peuple se révolta : les *maillotins* parisiens assommaient les percepteurs, au moment même où grondaient la révolte communale en Flandre et le tumulte des Ciompi à Florence. Charles VI battit les Flamands révoltés à Roosebeke (1382) et soumit ensuite les villes rebelles : Rouen, Reims, Troyes, etc., et enfin Paris, qui perdit certains privilèges et n'eut grâce que moyennant des taxes très élevées. On acheva la construction de la Bastille. Les Anglais s'étant portés au secours des Flamands, on fit d'importants préparatifs de débarquement en Angleterre, qui n'eurent pas de suite. Le roi épousa Isabeau de Bavière, fille du duc Etienne II (1385). Puis, s'étant déclaré majeur, il rappela en 1389 les conseillers de son père, que la malice populaire avait surnommés les « Marmousets », et qui revinrent à de bonnes pratiques administratives; c'est de ce temps que date le surnom de *Bien-Aimé*. Mais le roi aimait les plaisirs : une vie de fêtes étourdissante imposa au cerveau déjà faible de Charles VI un surmenage néfaste. Il devint fou, ou, plutôt, vécut dans des alternances de folie et de lucidité, sans pouvoir être, dès lors, sur le trône, autre chose qu'un figurant. Jusque-là assez brillant chevalier, affable et bon, un peu turbulent, et assez déconcertant, on l'a qualifié d'éternel enfant. L'épisode classique qui semblerait marquer le point de départ de la folie est celui de la traversée de la forêt du Mans, en août 1392, au cours de laquelle le roi fut pris de panique et dut être ligoté sur un chariot. L'année suivante, l'accident du bal des Ardents* dut aggraver son cas. Abandonné par Isabeau, le roi eut désormais la compagnie et les soins d'Odette de Champdivers. Son frère Louis Ier, duc d'Orléans, s'érigea en régent de fait, puis fut assassiné en 1407 par ordre du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui, dès son avènement, en 1404, s'en était pris au roi et avait cherché même à s'emparer de sa personne. De 1408 à 1410, il mena à sa guise le conseil du roi. Ce fut le signal de la guerre civile des Armagnacs, menés par Bernard VII d'Armagnac, beau-père de la victime, contre la faction des Bourguignons. L'Université et le peuple de Paris essayèrent en vain de remédier au désordre; l'*ordonnance cabochienne* de 1413, d'inspiration bourguignonne, ne fut pas appliquée. Le roi d'Angleterre Henri V profita de cette anarchie pour envahir la France. Il conquit la Normandie et infligea à la chevalerie française, à Azincourt (1415), une défaite totale. Isabeau, ambitieuse et passée au parti bourguignon, emprisonnée à Tours par les Armagnacs, s'échappa et se proclama régente à Paris. Puis Jean sans Peur, lié avec les Anglais par un pacte secret, devint maître de Paris en 1418 et gouverna dès lors au nom de Charles VI. Il voulut ensuite se rapprocher des Armagnacs, qui avaient avec eux le dauphin Charles, et une entrevue eut lieu sur le

la folie de CHARLES VI
chroniques d'Enguerrand de Monstrelet
musée Condé, Chantilly

pont de Montereau; Jean y périt, assassiné par les familiers du dauphin (1419). Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, conclut alors une alliance ferme avec le roi d'Angleterre et s'entendit avec Isabeau de Bavière pour livrer la France à Henri V. Par le traité de Troyes (1420), Henri V devait épouser Catherine, fille de Charles VI, et devenir roi de France en lieu et place du dauphin, Charles VI demeurant roi à titre viager. Mais Henri V mourut en 1422, deux mois avant Charles VI. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le roi figure dans quelques enluminures et dans les statues de la cheminée du palais de Poitiers; citons encore l'effigie qui orne un contrefort de la cathédrale d'Amiens, et le gisant, peu caractérisé, de la basilique de Saint-Denis.

CHARLES VII (Paris 1403 - Mehun-sur-Yèvre 1461), roi de France (1422-1461), fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. D'abord comte de Poitiers, puis duc de Touraine et, enfin, dauphin après la mort de ses frères aînés, il fut reconnu roi à la mort de son père par la faction d'Armagnac. Henri VI, conformément au traité de Troyes (1420), qui avait consacré une exhérédation audacieuse, était à la fois roi de France et d'Angleterre (1422). Les Anglais occupaient toute la France au N. de la Loire, sauf quelques villes et forteresses isolées, et, au S., ils possédaient la partie occidentale de la Guyenne. L'anarchie régnait partout. Le duc de Bedford, qui gouvernait la partie anglaise, comme régent, au nom de son neveu Henri VI, s'efforça de soumettre les centres rebelles et de briser la résistance passive dans les provinces occupées par les Anglais. Charles VII disposait d'un embryon de gouvernement à Bourges, d'un parlement à Poitiers; il tenait les pays au sud de la Loire, avait rallié le riche Languedoc à sa cause (voyage de 1420), et s'appuyait sur le sentiment populaire, mais il n'avait ni finances, ni armée régulière, ni alliances sérieuses. Ses troupes étaient vaincues à Cravant (1423), Verneuil (1424) et à la *journée des Harengs* (févr. 1429). Le roi songea à se réfugier en Ecosse. Prince sans énergie, il avait perdu l'espoir de vaincre. Entouré d'hommes médiocres, il flottait au gré des événements, mais il était fermement soutenu par sa belle-mère, Yolande d'Aragon (il avait épousé Marie d'Anjou), qui aida Jeanne d'Arc à s'imposer. Jeanne, ayant sauvé Orléans (1429), rendit au roi confiance en lui-même et à la France confiance en la dynastie, désormais légitimée, le roi ayant été sacré à Reims (juill. 1429). Ainsi secondé, Charles VII finit par se ressaisir; il ne tarda pas à devenir aussi actif qu'il avait été apathique jusque-là. Après avoir subi cinq ans la tutelle de La Trémoille, profiteur sans scrupules et adversaire de Richemont, connétable depuis 1425, il le laissa éliminer par ses adversaires (tentative d'assassinat, juin 1433). Mais la France n'était pas sauvée : Jeanne capturée et suppliciée, le pays fut en proie aux brigandages des Ecorcheurs. Puis, par le traité d'Arras (1435), Philippe le Bon abandonna l'alliance anglaise. Paris fut repris en 1436 par Richemont, et la libération du territoire se poursuivit avec méthode. En 1450, la campagne de Formigny enleva la Normandie aux Anglais. En 1453, ce furent la victoire de Castillon, la délivrance de Bordeaux et de la Guyenne. Les Anglais ne tenaient plus que Calais.

Les conseillers de Charles VII, justement appelé *le Bien-Servi*, purent terminer l'œuvre commencée depuis 1436 et reconstituer le pouvoir royal. Les finances reçurent une organisation durable; les ressources de la monarchie devinrent fixes et régulières. L'organisation des compagnies d'ordonnance (1445) et des francs archers (1448) marqua le début d'une armée régulière. L'opposition aristocratique fut impuissante : la révolte de la *Praguerie** (1440), dont le dauphin Louis prit la direction, fut vigoureusement réprimée, et le duc d'Alençon, Jean II, arrêté pour intelligences avec l'Angleterre, fut condamné par la Cour des pairs (1458); enfin, le scandale de sa vie privée permit de bannir à perpétuité le comte d'Armagnac, Jean V (1460). La *pragmatique sanction de Bourges* (1438) soumit le clergé au roi. La vie économique reprit son essor, notamment grâce à l'activité de Jacques Cœur. Cependant, la vie de Charles VII, où depuis 1433 avait pénétré Agnès Sorel, se termina tristement, à cause des intrigues et complots perpétuels du dauphin Louis. (→ Biblio.)

— Iconogr. Son portrait par Fouquet, v. 1448 (Louvre), est d'une grande vérité : le roi apparaît encore dans le *Retable du parlement* (Louvre); de son gisant, il ne reste qu'une belle tête (Archives nationales). Barye a sculpté un *Charles VII à cheval* (Louvre).

CHARLES VII
par Jean Fouquet
Louvre

CHARLES VIII (Amboise 1470 - *id.* 1498), roi de France (1483-1498), fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Il avait été confié par son père mourant à la tutelle de sa sœur Anne et de son mari Pierre de Beaujeu. La « dame de Beaujeu » eut grande part au gouvernement jusqu'en 1494. Tous ceux qui avaient eu à se plaindre de Louis XI relevèrent la tête. Ils obtinrent un châtiment pour les principaux conseillers du roi défunt et la réunion des états généraux à Tours en 1484. Ceux-ci exposèrent leurs doléances fiscales et obtinrent quelques satisfactions théoriques en matière de taille, la rédaction de quelques coutumes, et quelques réformes judiciaires. Anne réprima aisément la « Guerre folle » des grands seigneurs, dirigée par Louis d'Orléans, et qui prétendait tirer le roi de la sujétion des Beaujeu. Elle prépara l'annexion de la Bretagne par le mariage de son frère avec la duchesse Anne (1490). A partir de cette date, l'influence des Beaujeu diminua rapidement. D'ailleurs, Charles VIII, impatient de régner, attiré par l'Italie où ses ancêtres intriguaient depuis longtemps et où il avait hérité à leur suite des prétentions de Charles d'Anjou sur Naples, se lança dans l' « entreprise » italienne. Il songeait aussi à Constantinople et à la croisade. Cette orientation politique l'amena à payer fort cher la

CHARLES VIII
musée national de Florence

Phot. Giraudon, Larousse, Alinari.

neutralité de ses voisins : le traité de Narbonne (1492) abandonna à Ferdinand le Catholique le Roussillon et la Cerdagne ; le traité de Senlis (1493) céda à l'Autriche l'Artois et la Franche-Comté ; et au traité d'Etaples (1492), 745 000 écus d'or avaient été promis à Henri VIII d'Angleterre. L'expédition en Italie fut menée d'autant plus rapidement que les Etats italiens étaient divisés, et en 1495 le royaume de Naples était occupé. Mais ce rapide succès effraya Maximilien et Ferdinand d'Aragon, qui aidèrent à la formation d'une dangereuse coalition réunissant contre Charles VIII presque tous les princes d'Italie, et le roi rentra en France après avoir traversé les lignes ennemies à Fornoue (1495). Une garnison établie à Novare capitula peu après. Suivirent bientôt les capitulations du château de Naples, d'Atella, de Venouse et de Tarente (1495-1496). Les dernières garnisons laissées dans le royaume de Naples capitulèrent en 1497. L'année suivante, Charles VIII, qui se consacrait à la préparation financière et diplomatique d'une nouvelle expédition en Italie, succomba d'un accident banal, ayant heurté du front le linteau d'une porte basse du château d'Amboise. « Cette vie d'enfant, conduite par le hasard, se ferma par un hasard » (Lavisse). Il avait vingt-huit ans et avait toujours été débile. Mais ce roi ne mérite pas entièrement le mépris dont la tradition a coutume de l'accabler : il y avait de la grandeur dans sa politique. (→ Biblio.)

— Iconogr. Outre quelques enluminures, on peut citer un saisissant buste de terre cuite (Bargello, Florence) et une médaille d'or due à J. et L. Lepère et à Nicolas de Florence (Bibliothèque nationale). Le monument funéraire commandé à Guido Mazzoni pour Saint-Denis a disparu lors de la Révolution. Le tombeau des enfants de Charles VIII (Charles-Orland et Charles) se trouve à la cathédrale de Tours ; les deux gisants peuvent être attribués à des élèves de Michel Colombe. Charles-Orland a été, en outre, portraituré par le Maître de Moulins (Louvre).

CHARLES IX
par Germain Pilon

CHARLES IX (Saint-Germain-en-Laye 1550 - Vincennes 1574), roi de France (1560-1574), troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Sa personnalité était faite de contrastes. Il avait du jugement et de la finesse, le goût de la musique et de la poésie ; il faisait des vers et avait le culte de Ronsard. Mais il était colérique, dissimulé. Sa fureur pour la chasse — il a écrit un livre de vénerie — s'accompagnait d'une cruauté qui surprenait ses contemporains. Il avait le goût du travail manuel et voulait être bon armurier. De 1560 à 1570, c'est sa mère, Catherine de Médicis, qui réellement exerça le pouvoir. Charles IX n'entra en scène qu'après la paix de Saint-Germain (août 1570), qui mit fin à plusieurs années de guerre contre les protestants. Coligny devint alors tout-puissant sur l'esprit du roi et l'amena à favoriser secrètement les activités militaires des huguenots. Catherine de Médicis, pour ressaisir le pouvoir, chercha à se débarrasser de l'amiral. Ses conseillers l'entraînèrent bien plus loin : le massacre de la Saint-Barthélemy perpétré, Charles IX, dont le consentement avait été arraché, en revendiqua ensuite la responsabilité. On a supposé que ses remords avaient contribué à sa fin prématurée. D'Elisabeth d'Autriche, qu'il avait épousée en 1570, il n'avait eu qu'une fille, Marie-Elisabeth. De Marie Touchet, sa favorite, il eut un fils, Charles, titré par la suite comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême. (→ Biblio.)

— Iconogr. Dès son enfance, Charles IX a fait l'objet de nombreux portraits au crayon dus à Fr. Clouet et à son école (Bibliothèque nationale, musées de Chantilly et de Leningrad). D'après l'un d'eux, Clouet a peint son beau portrait en pied (1563 ou 1566, Vienne), dont il existe de nombreuses répliques (Louvre, Versailles, Chantilly). Citons encore le buste (Louvre) et la médaille (Bibliothèque nationale) dus à Germain Pilon.

CHARLES X
par le baron Gérard

Charles IX *ou l'Ecole des rois*, tragédie de Marie-Joseph Chénier (1789), qui a pour sujet le massacre de la Saint-Barthélemy. Cette pièce, neuve par son sujet moderne, mais pompeuse et peu colorée, vaut surtout par ses attaques contre la royauté. Jouée malgré la censure et aux applaudissements de Mirabeau, Danton, Desmoulins, elle fut suspendue après trente-deux représentations,

CHARLES DE CHÂTILLON-BLOIS
pris par les Anglais (1347)
miniature du XVe s. *Cabinet des Estampes*

puis reprise avec Talma, Mmes Vestris et Dugazon, avec un succès éclatant.

Charles IX (Chronique du règne de). V. Chronique.

CHARLES X, nom sous lequel le cardinal Charles de Bourbon* fut reconnu roi par la Ligue (1589).

CHARLES X (Versailles 1757 - Goritz 1836), roi de France, petit-fils de Louis XV, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, d'abord connu sous le titre de **comte d'Artois.** En 1773, il épousa Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, il fut particulièrement impopulaire pour ses conceptions absolutistes affichées, la légèreté de ses mœurs et ses folles dépenses. Dès le 17 juillet 1789, il donna le signal de l'émigration, et, de Turin, avec Calonne, en relation avec les cours étrangères, il prépara guerre et contre-révolution. Appelé à plusieurs reprises par les chefs vendéens, il séjourna en 1795 à l'île d'Yeu pendant quelques jours, mais, finalement, regagna l'Angleterre, où il vécut jusqu'en 1814, aux côtés de Mme de Polastron, abandonnant la direction de l'émigration à son frère, le comte de Provence. Désigné comme lieutenant général du royaume en avril 1814, il devança son frère sur le sol français, et fit rendre aux coalisés les places que tenaient encore les troupes françaises. N'ayant renoncé à aucune de ses conceptions politiques d'avant 1789 et devenu étroitement dévot, il fut tout naturellement le chef des *ultras** et de la *Congrégation**. Devenu roi en 1824, il tint à se faire sacrer à Reims, avec le cérémonial de l'Ancien Régime (1825). Il favorisa la politique autoritaire de Villèle*, dut toutefois accepter, après les élections de 1827, le ministère semi-libéral de Martignac, mais, dès août 1829, confia le pouvoir à son ami le prince de Polignac. Le gouvernement de celui-ci souleva l'hostilité immédiate de l'opinion. La Chambre, dissoute après l'*adresse* des 221*, fut réélue avec une opposition renforcée. Charles X tenta alors le coup de force des *quatre ordonnances de Saint-Cloud* (25 juill. 1830), qui suspendaient la liberté de la presse et modifiaient la loi électorale, en réduisant encore le nombre des électeurs. Le succès de l'expédition d'Alger (4 juill. 1830) ne fut pas suffisant pour assurer l'existence du régime, contrairement à ce qu'avaient pensé Charles X et Polignac. Paris se souleva, et, après les combats des 27, 28 et 29 juillet, Charles X, réfugié à Rambouillet, abdiqua en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux. Croyant détourner le péril d'un changement de dynastie, il ratifia la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant général et régent. Ni le peuple, ni les Chambres, ni le duc n'acceptèrent ce compromis, et Charles X dut gagner à nouveau l'Angleterre. Il vécut à Holyrood (Ecosse), puis à Prague, et mourut à Goritz, ayant connu ainsi plus de trente ans d'exil. Son portrait officiel a été peint par le baron Gérard (Louvre). [V. Restauration.]

CHARLES Ier de France, prince capétien (1270 - Le Perray 1325), comte de Valois et de Chartres (1284-1325), d'Alençon et du Perche (1293-1325), d'Anjou et du Maine (Charles III) [1290-1325], empereur latin d'Orient (1300-1307), frère de Philippe IV. Sa première femme, Marguerite de Sicile, lui apporta l'Anjou et le Maine ; la deuxième, Catherine de Courtenay, l'Empire latin d'Orient. Il ne put jamais se mettre en possession de ce trône, non plus que de celui d'Aragon, donné par le pape en 1284. A la demande de Boniface VIII, il fit, de 1301 à 1303, une expédition en Italie, qui lui procura l'occasion de piller Florence et la Sicile. Il échoua enfin dans sa tentative pour se faire élire empereur d'Occident. Il dirigea la réaction féodale sous Louis X et tenta en vain de s'opposer à la régence de Philippe de Poitiers, mais il se réconcilia avec celui-ci et le reconnut quand il devint roi sous le nom de Philippe V. Il fut l'ancêtre de toute la maison capétienne de Valois*.

CHARLES DE CHÂTILLON-BLOIS (1319 - Auray 1364), comte de Guise, duc de Bretagne (1341-1364). Son père, Gui de Châtillon, comte de Blois, était le beau-frère du roi Philippe VI. Charles de Blois épousa, en 1337, Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, qui mourut en 1341. Alors éclata la guerre de la Succession de Bretagne. Charles de Blois, soutenu par le roi de France, et proclamé duc de Bretagne par arrêt du parlement de Paris, fit reconnaître son autorité dans la Bretagne française, tandis que le comte de Montfort, frère de Jean III, était reconnu dans la Bretagne bretonnante et faisait hommage au roi d'Angleterre. Charles, pris à la bataille de La Roche-Derrien, en 1347, resta jusqu'en 1356 captif en Angleterre. Mis en liberté après rançon, il fut tué à la bataille d'Auray. Charles de Blois était désintéressé, juste, naturellement généreux. En raison de ses qualités morales et de sa sainteté, l'opinion publique lui donna le titre de saint, et l'Eglise l'a béatifié. (→ Biblio.)

CHARLES DE BOURBON. V. Bourbon.

CHARLES DE FRANCE ou DE GUYENNE. V. Berry.

CHARLES D'ORLÉANS. V. Orléans.

CHARLES DE VALOIS, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. V. Angoulême.

ANJOU ET MAINE

CHARLES Ier, comte d'Anjou et du Maine. V. Charles Ier, roi de Sicile.

CHARLES II, comte d'Anjou et du Maine. V. Charles II, roi de Sicile.

CHARLES III, comte d'Anjou et du Maine. V. Charles Ier de France, comte de Valois.

CHARLES IV (1414-1472), ou **CHARLES Ier**, comte du Maine, de Guise et de Forcalquier (1417-1472), troisième fils de Louis II, roi de Naples, et de Yolande d'Aragon. Il obtint de Charles VII, en 1443, le gouvernement du Languedoc, fut disgracié par Louis XI pour avoir pris part à la ligue du Bien public, mais ménagé à cause du roi René, son frère.

CHARLES V (1436-1481) ou **CHARLES II**, comte du Maine, de Guise et de Forcalquier (1472-1481), duc d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire d'Aragon et de Sicile (1480-1481). Héritier de son oncle le roi René, il légua ses possessions à Louis XI, roi de France, son cousin.

CHARLES, prince capétien d'Anjou (v. 1323 - 1348), duc de Durazzo et prince d'Achaïe (1335-1348), fils aîné de Jean, roi d'Albanie, duc de Durazzo. Lieutenant général et gouverneur de Sicile en 1347, il fut exécuté par ordre de Louis Ier le Grand, roi de Hongrie, lorsque ce prince eut conquis le royaume de Sicile. Il avait épousé en 1343 Marie de Naples, sœur de la reine Jeanne Ire ; sa quatrième fille, Marguerite, épousa le futur Charles III, roi de Naples.

CHARLES III de Durazzo. V. Charles III, roi de Naples (subdivision Sicile et Naples).

CHARLES MARTEL, prince capétien d'Anjou (1271 - 1295), duc de Calabre, roi couronné de Hongrie (1290-1295), fils aîné de Charles II, roi de Sicile, et de Marie de Hongrie. Neveu de Ladislas IV par sa mère, il lutta contre André III, successeur désigné de son oncle au trône de Hongrie, mais ne put chasser son compétiteur.

Phot. Giraudon, Neurdein-Giraudon, Larousse.

— Pour les autres princes de la famille d'Anjou, se reporter plus loin aux divisions HONGRIE et SICILE ET NAPLES.

AUTRICHE

CHARLES DE HABSBOURG, dit **l'archiduc Charles** (Florence 1771 - Vienne 1847), archiduc d'Autriche, duc de Teschen, troisième fils de Léopold II. Il fut un des meilleurs généraux autrichiens et Napoléon Ier reconnut sa valeur. Il fut présent à Jemmapes, Neerwinden, Wattignies et Fleurus, commanda avec succès en Allemagne contre Jourdan et Moreau en 1796-1797, et pendant la deuxième coalition (1799-1801). Favorable à la paix avec la France et à une plus grande autonomie des ministres, il était en fréquent désaccord avec la Cour. Chargé de réorganiser l'armée autrichienne après Austerlitz, il la mit en état de disputer chèrement à Napoléon les victoires d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram (1809). Retiré après Wagram, il écrivit plusieurs ouvrages d'histoire militaire et de stratégie, dont la rigidité doctrinale contraste fâcheusement avec la souplesse dont il témoigna dans l'action.
— Iconogr. Sa statue équestre par Fernkorn (1860) décore l'Heldenplatz, à Vienne.

CHARLES Ier (Persenbeug, Basse-Autriche, 1887 - Funchal, Madère, 1922), empereur d'Autriche et roi de Hongrie (CHARLES IV). Dernier roi souverain de la monarchie dualiste austro-hongroise (1916-1918), Charles François-Joseph Otton de Habsbourg-Lorraine était fils de l'archiduc Otton, lui-même premier-né de l'archiduc Louis, frère de l'empereur François-Joseph Ier. Lorsqu'il succéda à son grand-oncle, décédé le 21 novembre 1916, les circonstances étaient particulièrement graves. Il sembla comprendre la catastrophe où l'alliance avec l'Allemagne entraînait la double monarchie ; aussi, par l'intermédiaire du prince Sixte de Bourbon, tenta-t-il d'ouvrir secrètement des négociations avec les Alliés. Mais les puissances de la Triple-Entente repoussèrent ses avances, qui furent divulguées ; alors, pour mieux les renier, il dut se rapprocher de Berlin. Ses efforts désespérés pour sauver sa couronne devaient échouer. La République autrichienne fut proclamée (1er nov. 1918), et il dut se retirer en Hongrie, où il renonça à toute participation aux affaires de l'Etat. Il se fixa en Suisse, d'où il partit en mars 1921 pour tenter un coup d'Etat à Budapest, malgré l'hostilité du régent Horthy et l'opposition de la conférence des ambassadeurs. Fait prisonnier, il se remit aux mains de l'Angleterre et alla s'installer à Madère. Il y mourut dans une pauvreté voisine de la misère. Il avait eu six enfants de son mariage avec la princesse Zita de Bourbon-Parme ; l'aîné, l'archiduc Otton, est prétendant à la couronne d'Autriche.

BADE

CHARLES-FRÉDÉRIC (Karlsruhe, 1728 - *id.* 1811), margrave (1738-1803), Electeur (1803-1806), puis grand-duc (1806-1811) de Bade. Chef de la branche des Baden-Durlach, il réunit l'ensemble du pays de Bade sous son autorité à l'extinction de la branche rivale de Baden-Baden, en 1771. Il pratiqua la politique du despotisme éclairé, favorisa l'agriculture et le commerce, agrandit ses Etats par l'alliance napoléonienne et reçut le titre de « grand-duc » en 1806.

BELGIQUE

CHARLES DE BELGIQUE, comte de Flandres, second fils du roi Albert Ier (Bruxelles 1903). Le Parlement belge lui confia la régence du royaume (20 sept. 1944), après la libération de la Belgique et le départ de son frère, le roi Léopold III, pour la Suisse. Il abandonna le pouvoir après le retour de celui-ci (1951).

BOURGOGNE

CHARLES le Téméraire (Dijon 1433 - devant Nancy 1477), duc de Bourgogne (1467-1477), fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal. Il était intelligent, actif, aimait la musique et les tournois. Comme comte de Charollais, il réprima durement les révoltes des Flamands (1452-1453), puis il entra dans la ligue du Bien public, livra au roi Louis XI la bataille indécise de Montlhéry (1465), mit le siège devant Paris et força Louis XI à

CHARLES DE HABSBOURG

signer les traités de Saint-Maur et de Conflans (1465), par lesquels il recouvra les villes de la Somme. La même année, il réprima la révolte de Liège et de Dinant. Devenu duc, il dut recommencer le siège de Liège en 1467, puis en 1468 ; il força Louis XI, attiré à Péronne, à assister à la punition de Liège dont ce roi avait fomenté la révolte (1468). Charles le Téméraire rechercha l'appui de l'Angleterre, et épousa Marguerite, sœur d'Edouard IV. Il rêvait de constituer un Etat nouveau qui s'interposerait entre la France et l'Empire. La lutte se poursuivit avec Louis XI, entrecoupée de trêves. Isolé par le roi de France, l'orgueilleux duc dut signer avec lui une trêve de neuf ans (1475) ; puis, confiant dans cette suspension d'armes, il s'engagea dans des entreprises contre le duc de Lorraine et contre les Suisses, secrètement aidés par la France. Déjà éprouvées par la campagne de Neuss en Allemagne, les forces bourguignonnes subirent en Suisse les désastres de Granson et de Morat (1476). Et, lorsque Charles se retourna contre le duc de Lorraine, il subit près de Nancy un désastre irréparable (1477). On retrouva dans la boue glacée d'un étang son corps nu et défiguré. (→ Biblio.)
— Iconogr. Le portrait de Charles le Téméraire, par R. Van der Weyden, appartient au musée de Berlin. Son gisant se trouve à l'église Notre-Dame, à Bruges, auprès de celui de Marie de Bourgogne, sa fille. Le duc, à genoux, accompagné de saint Georges, est également représenté sur un précieux reliquaire d'orfèvrerie conservé à l'église Saint-Lambert de Liège. La mort de Charles le Téméraire a été représentée par Eugène Delacroix dans la composition intitulée *la Bataille de Nancy* (musée de Nancy).

DANEMARK

CHARLES-AUGUSTE, prince danois (1768-1810), troisième fils du duc Kristian

CHARLES III D'ESPAGNE
médaille d'argent de Geromino Gil

Frédéric de Slesvig-Holstein-Sönderberg et de Amalia Vilhelmine de Holstein-Plön, baptisé Christian-Auguste. Major général de l'armée danoise (1790), il combattit la France révolutionnaire aux côtés des Autrichiens. Commandant d'armée en Norvège (1804-1808), il écarta de ce pays la menace d'invasion suédoise provoquée par la rupture du Danemark avec l'Angleterre (1807) et la Suède (1808). Manquant de moyens d'action, il dut laisser Adlersparre marcher sur Stockholm, où il détrôna Gustave IV Adolphe (mars 1809). Le vainqueur le fit élire prince héritier de Suède, mais partisan d'une Union nordique sous la direction de Frédéric VI et hostile à la réunion de la Norvège à la Suède, il n'accepta cette désignation qu'après l'acceptation de son roi et le rétablissement de la paix danoso-suédoise. Adopté par Charles XIII sous le nom de Charles (Karl)-Auguste (janv. 1810), il mourut d'une chute de cheval en août et fut remplacé comme prince héritier par le prince Bernadotte. Le peuple suédois, auprès duquel il était devenu très populaire, ayant attribué sa mort à un empoisonnement préparé par le comte Axel de Fersen, lyncha ce dernier.

ESPAGNE

CHARLES Ier, roi d'Espagne. V. CHARLES V, ou *Charles Quint*, empereur germanique.

CHARLES II (1661 - 1700), roi d'Espagne et (CHARLES V) de Sicile (1665-1700), fils du roi Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche. Sous la régence de sa mère (1665-1675), le pouvoir tomba aux mains inexpertes du jésuite Nithard et de l'aventurier Valenzuela. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, l'Espagne dut abandonner la Flandre à Louis XIV. La majorité officielle de Charles II (1675) et le bref passage au pouvoir de son frère naturel don Juan d'Autriche (1677-1679) ne permirent pas d'éviter la perte de la Franche-Comté et des places de l'Artois au traité de Nimègue (1678). En 1689, il s'allia à l'Empire et aux Provinces-Unies contre Louis XIV : si la guerre de la Ligue d'Augsbourg s'acheva par la paix blanche de Ryswick (1697), la Catalogne avait pourtant été envahie. Faible de corps et d'esprit, le roi avait été marié deux fois : d'abord à Marie-Louise d'Orléans (1679), nièce de Louis XIV, puis à Marie-Anne de Neubourg (1690), qui eut sur lui une influence considérable. N'ayant pas eu d'enfants, il désigna pour lui succéder Philippe d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV.
— Iconogr. Les peintres Carreño et Coello ont plusieurs fois représenté le roi (musées de Vienne et du Prado).

CHARLES III (1716 - 1788), roi d'Espagne (1759-1788), fils du roi Philippe V et d'Elisabeth Farnèse. Grâce à sa mère, il régna d'abord sur le duché de Parme, sous le nom de CHARLES Ier (1731-1735) ; puis il s'empara de Naples et de la Sicile (1734), où il régna sous le nom de CHARLES VII et où il introduisit le despotisme éclairé. Son demi-frère, Ferdinand VI, étant mort sans enfants (1759), il lui succéda en Espagne, laissant Naples à son troisième fils, Ferdinand. A l'extérieur, il conclut avec la France le Pacte de famille (1761) et participa à la guerre de Sept Ans, puis à celle de l'Indépendance américaine. La paix de Versailles (1783) lui permit de récupérer la Floride et Minorque, moyennant la renonciation à Gibraltar. Moins heureuses furent ses expéditions au Maroc (1774) et à Alger (1775, 1783 et 1784). Très influencé par les encyclopédistes français, il fut l'incarnation espagnole du despotisme éclairé. Bien secondé par Aranda (av. 1776), puis par Florida Blanca (1777-1788) et par l'économiste Campomanès, il développa l'absolutisme royal, réforma les finances, vint en aide à l'agriculture et au commerce, fonda la Banque de Saint-Charles (1782), créa des écoles militaires, embellit Madrid, fit exécuter des travaux d'utilité publique et expulsa les Jésuites (1767). Mais ce renouveau, œuvre du souverain et d'une petite élite, ne devait pas survivre à la mort de Charles III.

Charles III (ORDRE ROYAL ET DISTINGUÉ DE), ordre espagnol fondé en 1771 par le roi Charles III, à l'occasion de la naissance de son petit-fils, et révisé en 1804 et en 1847. Il fut institué pour reconnaître les services rendus à la personne royale. Rétabli par le régime franquiste en 1942, cet ordre constitue la plus haute distinction espagnole : le

CHARLES Ier
empereur d'Autriche

CHARLES DE BELGIQUE

CHARLES le Téméraire
par R. Van der Weyden

CHARLES II d'Espagne
par Carreño,
musée du Prado

Phot. Bibl. nat. d'Autriche, Larousse, de Lalaney, A. I., Bruckmann, Anderson-Giraudon.

« Charles IV et sa famille »
par Goya

chef de l'Etat en est le grand maître. Cinq classes. (V. DÉCORATIONS.)

CHARLES IV (Naples 1748 - Rome 1819), roi d'Espagne (1788-1808), deuxième fils du roi Charles III. Marié à sa cousine Marie-Louise de Bourbon, fille de Philippe, duc de Parme, il se soumit absolument à son influence et à celle de son favori Godoy. Il tenta de sauver Louis XVI, sans autre résultat que de se faire déclarer la guerre par la Convention (7 mars 1793). Après trois ans d'opérations, marquées bientôt par l'invasion du territoire espagnol et par la mésentente hispano-anglaise, il signa la paix de Bâle (1795). Bien plus, l'alliance de Saint-Ildefonse (1796) le plaça à la remorque de la France dans sa lutte contre la Grande-Bretagne et le Portugal. La perte de l'île de la Trinité (1797), la rétrocession de la Louisiane à Napoléon (1800), la destruction du commerce maritime et de la marine de guerre à Trafalgar rendirent l'alliance française impopulaire ; Godoy essaya de s'y soustraire. Mais l'impopularité du ministre favori aboutit au pronunciamiento d'Aranjuez (nuit du 17 au 18 mars 1808) ; le roi dut abdiquer en faveur de son fils Ferdinand ; celui-ci dut renoncer à la couronne à l'entrevue de Bayonne, mais Charles IV abdiqua de nouveau en faveur de Napoléon Ier (mai 1808). Il se retira à Marseille, puis à Rome, où il mourut.

Charles IV et sa famille, un des chefs-d'œuvre de Goya (1800), conservé au musée du Prado (haut. 2,80 m ; larg. 3,36 m). Goya était alors le peintre de la Cour. Son portrait de la famille royale n'en est pas moins cruel : roi massif, hébété, reine hagarde et bestiale ; l'un des princes est difforme ; la ressemblance de l'autre avec le favori de Maria Luisa est impitoyablement accusée. Goya a peint plusieurs autres portraits de Charles IV, seul.

CHARLES D'AUTRICHE ou **DON CARLOS**, infant d'Espagne (Valladolid 1545 - Madrid 1568), fils de Philippe II, roi d'Espagne, et de Marie de Portugal. Philippe II était déjà fort impatient des esclandres de son malheureux fils dégénéré, lorsque, en 1568, on vint l'informer que celui-ci cherchait à s'enfuir. Le lendemain, l'infant était emprisonné à l'alcázar de Madrid et remis à la garde du duc de Feria. Il mourut en prison, peut-être empoisonné.
— Sa destinée a été prise pour sujet de drames, en particulier par Jiménez de Enciso (1676), par Alfieri dans son *Philippe II*, Otway (1676) et Schiller (1787). [→ Biblio.]

CHARLES DE BOURBON ou **DON CARLOS**, infant d'Espagne (1788-1855), comte **de Molina**, deuxième fils du roi Charles IV. S'appuyant sur la loi salique, introduite en Espagne par Philippe V (mais abolie par la pragmatique de 1789), il revendiqua la succession de son frère Ferdinand VII contre la fille de ce dernier, Isabelle II (1833). Les carlistes (traditionalistes et conservateurs) provoquèrent une guerre civile (première guerre carliste*), qui se termina à leur désavantage, en 1840. Le prince se réfugia en France et renonça en 1844, en faveur de son fils aîné Charles, comte de Montemolín.

CHARLES Ier
par Van Dyck
(détail)
château de Windsor

v. hors-texte en couleurs
art **FLAMAND**

CHARLES DE BOURBON, prince espagnol (1818-1861), comte de **Montemolín**, fils aîné de Charles (don Carlos), comte de Molina, infant d'Espagne, et de Marie-Françoise de Portugal. En 1844, son père ayant renoncé à ses prétentions en sa faveur, il fit d'inutiles tentatives (seconde guerre carliste*), notamment en Catalogne (1847-1848), et eut pour successeur son frère Jean, duc de Madrid.

CHARLES DE BOURBON ou **DON CARLOS**, prince espagnol (Ljubljana 1848 - Varèse 1909), duc **de Madrid**, fils de Jean, duc de Madrid, et petit-fils de Charles, frère de Ferdinand VII. C'est en 1868 que son père renonça à ses droits en sa faveur. Il commença à faire acte de prétendant lorsque Amédée de Savoie eut été proclamé roi d'Espagne (1870). La troisième guerre carliste* dura quatre ans et embrasa tout le nord de l'Espagne : elle se termina en 1876, après que Martínez Campos eut fait proclamer roi Alphonse XII (29 déc. 1874).

FLANDRE

CHARLES le Bon (bienheureux) [au Danemark v. 1083 - Bruges 1127], comte de Flandre (1119-1127), fils de saint Knut IV, roi de Danemark, et d'Adèle de Flandre, fille du comte Robert Ier le Frison. Après s'être croisé, il succéda à son cousin germain Baudouin VII Hapkin (1119). Il s'acquit une grande popularité par son esprit de justice et favorisa le renouveau du commerce en Flandre. Il refusa le royaume de Jérusalem, qui lui fut offert lorsque Baudouin II fut pris par les musulmans (1124), et ne voulut pas poser sa candidature à l'Empire (1125). Il périt assassiné à la suite d'un complot ourdi par la famille du prévôt de Saint-Donatien de Bruges et chancelier de Flandre, Bertulphe, qui fut peu après pendu par la foule.

GRANDE-BRETAGNE

CHARLES Ier (Dunfermline, Ecosse, 1600 - exécuté à Whitehall, Londres, 1649), roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (1625-1649), second fils de Jacques Ier. La mort de son frère aîné Henri, en 1612, fit de lui l'héritier présomptif du trône. Sur les conseils de Buckingham, devenu aussi influent sur lui que sur son père, il alla en Espagne en 1623 pour y obtenir la main de l'infante Marie ; subjugué, il accepta d'irréalisables concessions ; mais les réticences espagnoles finirent par exaspérer le prince et le favori, qui rentrèrent en Angleterre décidés à se tourner du côté de la France. Devenu roi en 1625, il continua la guerre qui venait de s'engager contre l'Espagne, et épousa la princesse française Henriette-Marie, tandis que Buckingham demeurait tout-puissant. Mais les opérations militaires révélèrent la désagrégation de la puissance anglaise (défaite de Cadix, 1626). Le roi et Buckingham se brouillèrent avec la France et subirent de nouvelles humiliations (défaite de l'île de Ré, 1627). Pendant ce temps, l'évolution de la guerre de Trente Ans, défavorable aux protestants, rendait de plus en plus problématique la restauration du beau-frère du roi, l'Electeur palatin. Les dépenses du royaume, multipliées par les guerres et les dilapidations des courtisans, exigeaient du pays une contribution qui paraissait vaine. L'impopularité de Buckingham atteignait au paroxysme. Dans ce climat de mécontentement, les Parlements successifs résistèrent aux exigences royales. L'opinion était quasi unanime à réclamer le respect des libertés traditionnelles et des précisions légales sur les limites de la prérogative royale. Charles Ier refusant d'entendre les griefs de ses sujets, les esprits s'échauffèrent et, sous l'impulsion d'Eliot, le Parlement remit au roi, en 1628, la pétition du Droit. Celle-ci limitait sévèrement la prérogative royale. Le roi, très attaché aux droits monarchiques et à l'Eglise d'Angleterre, fit cependant mine de l'accepter, mais il s'empressa de ne pas la respecter et renvoya le Parlement en 1629.

Alors commencèrent les onze années de gouvernement absolutiste que les Anglais appelèrent la « longue tyrannie ». Le roi avait perdu Buckingham, assassiné en 1628, mais il avait trouvé de nouveaux conseillers dans la reine, dont le catholicisme et l'entêtement borné multiplièrent les ennemis, dans Laud et surtout dans Wentworth. Celui-ci, plus tard lord Strafford, poussé par ses convictions monarchiques et par son tempérament autoritaire, préconisa une politique sans compromis (*thorough*, jusqu'au bout). Devenu ministre principal, il imposa obéissance à l'Angleterre, faisant interpréter abusivement les lois, même périmées, pour obtenir de l'argent, et poursuivant les opposants comme Hampden ; il alla aussi mettre de l'ordre en Irlande, où il réussit à lever l'argent et les troupes dont le roi avait tant besoin. De son côté, Laud imposait une rigide observance du culte anglican et, non content de persécuter les puritains anglais, décida, en 1636, d'étendre à l'Ecosse la liturgie anglaise. Charles Ier, à la différence de son père, connaissait très mal l'Ecosse ; il appuya de grand cœur l'entreprise de Laud, sans avoir pris la précaution de s'entendre avec les féodaux écossais. La réaction ne tarda pas, à la fois nationale et religieuse. L'Ecosse presbytérienne s'unit par le Covenant de 1638 pour défendre ses libertés. Pris de court par la révolte écossaise, le roi rassembla péniblement une armée médiocre (1639), qui se débanda dès les premiers combats. Contrairement à l'espoir de Charles Ier, l'Angleterre ne bougea pas, son mécontentement envers le gouvernement surpassant son hostilité traditionnelle envers l'Ecosse.

Acculé par le manque d'argent, Charles Ier se résigna, en mai 1640, à convoquer un Parlement. Celui-ci, le « Court Parlement », ayant refusé d'aider le roi avant qu'il ait accordé des garanties, fut presque immédiatement dissous. Mais les Ecossais, qui avaient établi des contacts avec les parlementaires anglais, continuaient d'avancer. Débordé, le roi appela en novembre 1640 un nouveau Parlement, le « Long Parlement ». Les mêmes scènes se répétèrent. Mais le roi ne se sentait plus les moyens de résister et, une à une, il se laissa arracher les concessions, espérant toujours pouvoir les reprendre ultérieurement ; son dernier et plus grave abandon, qu'il regretta ensuite cruellement, fut celui de Strafford, jugé par le Parlement, condamné à mort et exécuté (1641). La même année éclatait en Irlande une révolte, à la fois jacquerie et réaction nationale. Charles Ier fut soupçonné de l'avoir favorisée par ses complaisances envers les catholiques. Le Parlement durcit immédiatement son attitude et sa direction passa aux mains des puritains les plus rigides, en particulier de Pym. Ses exigences s'accroissant en même temps que sa méfiance envers le roi, celui-ci finit par rompre, entraînant avec lui bon nombre de royalistes modérés (1642). La première guerre civile commençait, qui devait aboutir à une révolution. L'armée royale fut finalement écrasée à Naseby (1645) et Charles Ier se rendit aux Ecossais. Intriguant auprès des divers partis, il ne réussit cependant à s'entendre avec aucun. Livré au Parlement anglais en 1647, il s'évada en 1648, déclenchant une seconde guerre civile, terminée par le rapide triomphe de l'armée « nouveau modèle », dominée par Cromwell et ses indépendants. Celle-ci démêla une situation inextricable par un coup de force. Contraignant le Parlement à s'épurer de tous ses éléments non sûrs, elle obtint de ses restes

Phot. Anderson, Braun.

(le « Parlement croupion* ») la mise en jugement du roi, qui fut condamné à mort et exécuté (janv. 1649). La mort du roi laissait la place au Commonwealth*, en attendant le gouvernement personnel de Cromwell. L'énorme collection d'œuvres d'art réunie par le roi fut vendue après sa décapitation (de 1650 à 1653). Le collectionneur parisien Jabach y acquit quantité de pièces, dont un certain nombre sont au Louvre. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le principal portraitiste de Charles Ier fut Van Dyck (musées de Dresde, Leningrad, Florence, château de Windsor; le Louvre conserve le grand portrait en pied du roi partant pour la chasse). D'autres artistes ont peint le roi : Gonzalès Coques (Dresde), H. Pot (Louvre), le chevalier Lely, Daniel Mytens le Vieux.

CHARLES II (Londres 1630 - *id.* 1685), roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, fils de Charles Ier. Il prit part à la guerre civile malgré son jeune âge et réussit à s'échapper en 1646. Après l'exécution de son père (1649), il débarqua en Ecosse, hostile à Cromwell, et obtint son ralliement moyennant la reconnaissance du Covenant presbytérien et l'abandon des Cavaliers écossais. Il fut couronné à Scone en janvier 1651, mais, en septembre, la victoire écrasante de Cromwell à Worcester le contraignit à un nouvel exil. Il mena alors en France, puis aux Pays-Bas, une existence misérable dont il garda un souvenir vivace. Le conflit entre l'armée et le Parlement, en 1659, lui donna sa chance et, tirant leçon des négociations entreprises discrètement avec les principales personnalités puritaines anglaises, il publia en avril 1660 la déclaration de Bréda, accordant tout apaisement à ses anciens adversaires. En mai, grâce au ralliement de Monk, le maître de la situation, la Restauration* était effective. Charles II était un remarquable représentant des « libertins » de son temps, sceptique, désabusé, et fort attiré par les sciences. C'était aussi le prototype du « roué », jouisseur et cynique, dont les nombreuses maîtresses grevèrent le budget de l'Etat. Il avait de solides qualités intellectuelles, ne manquait ni de cœur ni d'énergie, et sa prudence ne l'empêchait pas d'avoir souvent le dernier mot. Le ministère de Clarendon (1660-1667) et celui connu sous le surnom de « Cabal » (1667-1674) témoignent d'hésitations dans la recherche d'une ligne politique. Au cours de cette période, Charles II chercha à défendre sa prérogative contre un Parlement décidé à maintenir à son profit les conquêtes de la révolution. Malgré l'enthousiasme populaire qui avait éclaté à la Restauration, malgré la magnifique dot qu'apportait Catherine de Bragance, épousée par le roi en 1661, Charles II rencontra tout de suite des difficultés : son impécuniosité d'abord, à laquelle un Parlement jaloux de son pouvoir ne voulut jamais remédier complètement; la rigueur anglicane de ce Parlement, qui s'opposait à la politique royale de tolérance et qui obligea à remplacer la Déclaration d'indulgence (1672) par le bill du Test (1673); les luttes de factions dans les milieux gouvernementaux, ruinant d'abord Clarendon, puis faisant éclater la « Cabal »; des accidents aussi, la terrible épidémie de peste qui ravagea l'Angleterre en 1665, l'incendie qui anéantit Londres en 1666.

Mais ce furent les vicissitudes de la politique extérieure qui contribuèrent le plus à causer des tensions. Maintenant l'héritage maritime du Commonwealth*, le gouvernement anglais fut entraîné en 1664 dans une guerre contre les Provinces-Unies, soutenue d'abord avec succès, mais qui s'acheva en 1667 dans la confusion. Charles II, qui avait longtemps manœuvré entre l'Espagne, la France et les Provinces-Unies à la recherche d'un équilibre, se laissa ensuite attirer par la France, source possible de subsides. En 1670, il signa avec Louis XIV le traité secret de Douvres*, qui comportait des clauses en faveur du catholicisme. L'opinion anglaise s'alarma et détourna vers les Français son ancienne animosité contre les Hollandais. Aussi, quand une nouvelle guerre éclata contre les Provinces-Unies en 1672, l'opinion ne manifesta plus aucun enthousiasme, et l'Angleterre dut signer une paix séparée en 1674.

Le royaume sembla approcher de l'état d'équilibre recherché pendant le ministère Danby (1674-1679). Charles II dut accepter de voir son ministre maintenir une certaine indépendance et chercher la base de son pouvoir dans le Parlement. Le rôle politique de celui-ci, porte-parole de l'opinion, se précisa. Des embryons de partis apparurent : « parti de la Cour », autour du ministère, et, en opposition, « parti du Pays », animé par Shaftesbury, tandis que l'organisation et le contrôle des finances progressaient. On peut considérer cette époque comme à l'origine de la monarchie constitutionnelle anglaise. Un autre élément d'équilibre apparaissait à l'extérieur dans le mariage de la nièce de Charles II, Marie Stuart, avec Guillaume d'Orange (1677).

Mais en 1678 éclata l'affaire Oates. Les révélations calomnieuses de cet aventurier sur le « complot papiste » secouèrent toute l'Angleterre. La psychose du complot, balayant Danby, entraîna une violente réaction protestante, devant laquelle le roi dut plier. La méfiance renaissante envers la monarchie inspira en 1679 la loi d'*habeas corpus**. L'opposition concentrait ses attaques surtout sur le duc d'York, catholique et héritier présomptif du trône. En 1679, puis encore en 1681, les Communes présentèrent un « Bill d'exclusion* », tandis que Shaftesbury intriguait avec un fils naturel de Charles II, Monmouth, pour assurer la succession à ce dernier. Mais les excès des groupes d'opposition, l'atmosphère de guerre civile qu'ils avaient créée firent reculer la majorité des Anglais, et Charles II put sans difficulté dissoudre son dernier Parlement en 1681. La découverte du complot de Rye House, en 1683, accentua le revirement de l'opinion, et Jacques d'York avait repris sa place légale lorsque Charles II mourut (1685), confessant la foi catholique.

Les difficultés et les quelques abandons du règne de Charles II ne doivent pas faire oublier ses multiples aspects positifs et qui s'expriment, en plus des progrès législatifs, par le développement maritime, commercial et colonial de l'Angleterre, sa prospérité, qui est aussi celle de classes moyennes en plein essor, et ses manifestations culturelles (fondation de la Société royale de Londres en 1662, travaux de Wren, etc.).

CHARLES-ÉDOUARD, dit **le Jeune Prétendant**, fils aîné de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II (Rome 1720 - Florence 1788). Pour reconquérir le trône des Stuarts, il tenta une descente en Ecosse. Vainqueur des troupes anglaises à Prestonpans* (1745), il pénétra jusqu'en Angleterre, mais il fut vaincu à Culloden* (1746). La cause jacobite était perdue. (→ Biblio.)

HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN

CHARLES-ANTOINE, prince de Hohenzollern-Sigmaringen (Krauchenwies 1811 - Sigmaringen 1885). Voulant aider à la réalisation de l'unité allemande, il céda sa principauté à la couronne de Prusse (1849). Connu pour ses idées modérées, il fut chargé en 1858 de constituer le ministère prussien, mais démissionna lors de la crise de 1862. Lorsque la couronne d'Espagne fut offerte, en 1870, à son fils aîné Léopold, le prince Charles-Antoine usa de son autorité paternelle pour lui faire décliner la proposition.

HONGRIE

CHARLES MARTEL, roi de Hongrie. V. CHARLES MARTEL *d'Anjou*.

CHARLES Ier ROBERT ou **CAROBERT** (1291 - Visegrád 1342), roi de Hongrie, fils de Charles Martel d'Anjou-Sicile, roi titulaire de Hongrie, et de Clémence de Habsbourg. Couronné une première fois en 1301, à la mort d'André III, il dut combattre des compétiteurs et ne régna effectivement qu'à partir de 1308. Il réorganisa l'armée, adaptant à la Hongrie le système féodal des troupes de bannière, levées sur ses domaines et sur ceux de ses vassaux, fit de nombreuses réformes juridiques, financières (impôt foncier direct) et monétaires (institution de la monnaie d'or), favorisa l'essor économique du pays (arrivée de colons, développement de l'industrie minière et du commerce), et tint une cour brillante, quoiqu'un peu sévère, dans son château de Visegrád. Mais l'essentiel de son règne fut consacré à lutter contre la noblesse, qui avait conquis de fortes positions durant les troubles du règne précédent; il battit en 1312, à Rozgony, puis en 1317, près de Debrecen, les magnats coalisés contre lui. Un pacte conclu en 1339 avec Casimir III le Grand, roi de Pologne, dont il avait épousé la sœur Elisabeth, assura à son fils Louis l'expectative de la couronne de Pologne. Charles Robert protesta d'autre part contre l'élévation au trône de Sicile de son oncle Robert le Sage, frère cadet de son père, et maintint ses prétentions au royaume de Naples. Un compromis eut lieu en 1333, la princesse Jeanne de Naples, petite-fille et héritière de Robert le Sage, épousant André de Hongrie, fils cadet de Charles Robert. Enfin, celui-ci intervint avec succès dans les Balkans et imposa son protectorat de fait à la Bosnie et à la Slavonie.

CHARLES II, roi de Hongrie. Voir CHARLES III, roi de Naples.

CHARLES III, roi de Hongrie. Voir CHARLES VI, empereur romain germanique.

CHARLES IV, roi de Hongrie. Voir CHARLES Ier, empereur d'Autriche.

LORRAINE

CHARLES Ier (953 ? - Orléans 995 ?), duc carolingien de Basse-Lorraine, fils de Louis IV d'Outremer et de Gerberge, tante d'Otton II. Brouillé avec son frère le roi Lothaire, il se réfugia auprès d'Otton II, qui l'investit du duché de Basse-Lorraine en 977. Il se réconcilia avec son frère en 984, mais entra en conflit avec plusieurs évêques, dont Adalbéron. Discrédité par ses querelles, il fut écarté de la succession, en 987, au profit de son cousin Hugues Capet. Il défendit ses droits par les armes, mais fut pris par trahison et mourut en prison.

CHARLES II (ou **Ier**) **le Hardi** (v. 1374-1431), duc de Lorraine (1390-1431). Chevalier aimant les combats, il se bat dans toute l'Europe, soutenant la politique des rois de France jusqu'en 1406; brouillé avec Charles VI, il se rapproche des Bourguignons jusqu'en 1419, puis se réfugie dans la neutralité. A sa mort, la Lorraine passa, par les femmes, à René d'Anjou.

CHARLES III (ou **II**) **le Grand** (Nancy 1543 - *id.* 1608), duc de Lorraine (1545 - 1608), fils du duc François Ier. Il épousa en 1559 Claude de France, fille de Henri II, renforçant ainsi ses liens d'amitié avec le royaume voisin. Mais, en 1584, il prit ouvertement le parti de la Ligue, sans doute avec l'arrière-pensée d'évincer le prétendant Henri de Navarre. La conversion de Henri IV réconcilia les deux adversaires (1594).

CHARLES IV (ou **III**) [Nancy 1604 - Larbach 1675], duc de Lorraine (1624-1634, 1641-1675), fils et successeur de François II. Adversaire obstiné de la France, il fut plusieurs fois chassé de ses Etats (1633, 1670) et forcé à une abdication temporaire. Le duché fut alors neutralisé et occupé par les troupes françaises, entrant définitivement dans l'orbite du royaume. Le duc servit néanmoins dans les armées impériales, remportant en 1675 la victoire de Konzerbrücken sur Turenne.

CHARLES V (ou **IV**) **LÉOPOLD**, duc de Lorraine (Vienne 1643 - Wels, Rhénanie, 1690). Neveu de Charles IV, il ne put jamais prendre possession de son duché, occupé par les Français. Ennemi acharné de Louis XIV, il entra au service de l'Autriche et devint feld-maréchal. Il prit Philippsbourg en 1676, puis lutta contre les Turcs; il battit ceux-ci devant Vienne, grâce aux renforts amenés par Sobieski (1683), à Buda (1686) et à Mohács (1687). La paix de Ryswick rendit le duché à son fils Léopold (1697).

MANTOUE ET MONTFERRAT

CHARLES Ier DE GONZAGUE (Paris 1580 - Mantoue 1637), duc de Nevers et de Rethel (1595-1637), duc de Mantoue et de Montferrat (1627-1637). Fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, et d'Henriette de Clèves, il succéda au duc Vincent II en 1627, malgré les prétentions de César de Gonzague, duc de Guastalla; c'est le roi Louis XIII qui fit trancher la question en faveur de Charles, par une intervention rapide où il força le pas de Suse et débloqua Casal (1629). Le 6 avril 1631, le traité de Cherasco confirma à Charles Ier la possession des duchés de Mantoue et de Montferrat.

CHARLES II
roi d'Angleterre
d'après Kneller

CHARLES IV
duc de Lorraine
école de Clouet

Phot. Hulton pict. libr., X.

Il perdit, en 1631, son fils aîné Charles, qu'il avait associé au pouvoir et marié à Marie de Gonzague, fille du duc François IV. Charles Ier fit construire Charleville. — Son petit-fils CHARLES II (Mantoue 1629 - *id.* 1665), fils de Charles et de Marie de Gonzague, lui succéda.

CHARLES II le Mauvais recueil de Gaignières *Bibliothèque nationale*

MONACO

CHARLES III (Paris 1818 - Marchais 1889), prince de Monaco (1856-1889). En 1861, il céda Menton et Roquebrune à la France, contre la reconnaissance de l'autonomie de sa principauté.

NAVARRE

CHARLES Ier. V. CHARLES IV *le Bel*, roi de France.

CHARLES II le Mauvais (1332 - 1387), roi de Navarre (1349-1387), fils aîné de Philippe III d'Evreux et de Jeanne II de France, reine de Navarre, et petit-fils de Louis X le Hutin, roi de France. Très ambitieux, il chercha, avec plus d'obstination que d'énergie, à recouvrer les parts aliénées de son héritage, y compris sans doute la couronne de France. Son mariage avec Jeanne de France, fille du roi Jean II, devait amorcer la réalisation de son programme. Mais Jean II ne lui accorda rien, et Charles se brouilla définitivement avec les Valois. Il intrigua contre le roi, qui le fit emprisonner (1356). Mais il avait de nombreux partisans, qui le délivrèrent (1357), profitant de la captivité du roi. Charles de Navarre put bientôt faire pression sur le dauphin ; il avait de très fortes positions en Normandie et sur la Seine, en aval de Paris ; il exploita la menace anglaise, en attendant de s'allier ouvertement à Edouard III ; il profita en outre des troubles intérieurs et, surtout, de la révolution parisienne d'Etienne Marcel (1358). Mais une réaction loyaliste lui retira l'appui de Paris, et la guerre anglaise prit fin en 1360. En 1363, il réclama, en vain, la succession de Bourgogne. Attaqué par du Guesclin, vaincu à Cocherel (1364), il dut renoncer à ses projets (traité d'Avignon, 1365) et rentrer en Navarre. Ses interventions en Espagne (1362, 1367) n'aboutirent qu'à affaiblir davantage son royaume pyrénéen. Après une nouvelle conspiration, ses biens de Normandie furent confisqués, mais il vendit alors Cherbourg aux Anglais (1378).

CHARLES-EMMANUEL Ier le Grand

CHARLES III le Noble (Mantes 1361 - Olite 1425), roi de Navarre (1387-1425), fils du roi Charles II le Mauvais et de Jeanne de France. De caractère opposé à celui de son père, il répara en Navarre les maux causés par la mégalomanie et l'absence fréquente de Charles le Mauvais. Il se réconcilia avec les Valois, concluant un accord définitif avec eux ; il obtint ainsi le duché de Nemours et le titre de pair (1404). Il put jouer le rôle de médiateur entre les factions françaises (1410). D'autre part, il entretint d'excellentes relations avec les autres Etats ibériques ; il avait épousé en 1375 Aliénor de Castille, fille du roi Henri II. Entouré de Français, le roi propagea la culture française et bâtit à Olite un château imposant. Son tombeau à Pampelune est l'un des monuments les plus caractéristiques de l'art du XIVe s. Seule enfant survivante, sa fille Blanche d'Evreux hérita de son royaume et, avec elle, son second mari, Jean II d'Aragon.

CHARLES IV (1421 - 1461), prince de Viane, roi titulaire de Navarre (1441-1461), primogénit de Catalogne (1458-1461), fils de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche d'Evreux, reine de Navarre. Héritier légitime du royaume de Navarre, il fut écarté par son père après une guerre civile (1452). Celui-ci lui laissa pourtant exercer ses fonctions de primogénit de Catalogne (1460), mais le fit arrêter peu après, provoquant l'insurrection. Charles mourut avant la fin de la lutte.

tombeau de CHARLES III le Noble et de doña Leonor *cathédrale de Pampelune*

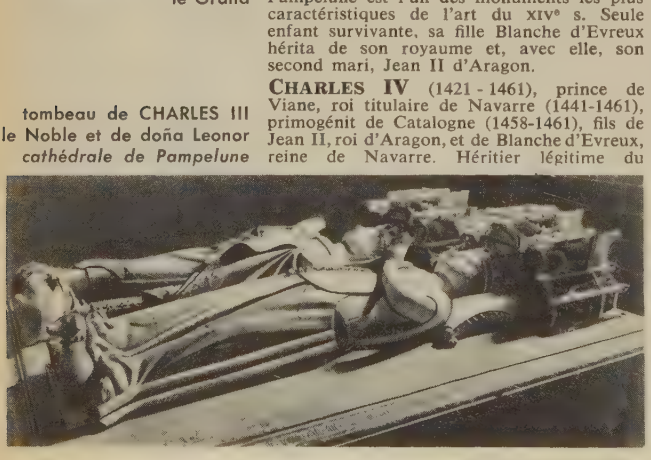

PARME ET PLAISANCE

CHARLES Ier, duc de Parme et de Plaisance. V. CHARLES III, roi d'Espagne.

CHARLES II (Parme 1799 - Nice 1883), roi d'Etrurie (LOUIS II) [1803-1807], duc de Lucques (1815-1847), duc de Parme (1847-1849), fils de Louis Ier de Bourbon-Parme, roi d'Etrurie, et de Marie-Louise de Bourbon-Espagne. Roi d'Etrurie sous la régence de sa mère, il fut dépossédé en 1807 par Napoléon. Au Congrès de Vienne, il n'obtint que le petit duché de Lucques, avec promesse de succession à Parme à la mort de Marie-Louise. Il hérita (1847) d'une situation difficile, et la révolution atteignit son Etat en mars 1848 ; il céda aux revendications libérales et nationales, mais la victoire autrichienne de 1849 affaiblit encore davantage sa situation et il préféra abdiquer.

CHARLES III (Lucques 1823 - Parme 1854), duc de Parme (1849-1854), fils du précédent. Il réprima durement le mouvement républicain et fut assassiné. (V. BOURBON.)

PORTUGAL

CHARLES (Lisbonne 1868 - *id.* 1908), roi de Portugal (1889-1908), fils aîné du roi Louis et de Marie-Pie de Savoie. Il épousa en 1886 Marie-Amélie d'Orléans, fille de Louis-Philippe-Albert, comte de Paris. Dès le début de son règne, il dut s'incliner devant l'Angleterre au sujet des colonies d'Afrique orientale. Il tenta de mettre un terme à l'anarchie et à la lutte des partis en confiant la dictature à João Franco. Mais il fut assassiné, en même temps que son fils aîné Louis-Philippe, le 1er février 1908. Son second fils, Manuel II, lui succéda.

ROUMANIE

CHARLES Ier ou **CAROL Ier**, prince de Hohenzollern-Sigmaringen (Sigmaringen 1839-Sinaia 1914), prince (1866-1881), puis roi de Roumanie (1881-1914). Elu prince de Roumanie en 1866, en grande partie grâce à l'appui de Napoléon III, il prit possession de son trône malgré l'opposition de la Turquie et les réticences autrichiennes et russes. Consciencieux et libéral, il facilita par une sage administration les débuts de la principauté dans la vie internationale et consolida sa stabilité intérieure. Lorsque, en 1877, la Russie entra en guerre contre la Turquie, le prince Charles s'allia au tsar et se déclara indépendant le 10 mai 1877, puis se fit proclamer roi en 1881. La décevante attitude des Russes contribua alors à rapprocher le gouvernement de I. Brătianu de la Triple-Alliance, vers laquelle penchait naturellement le roi, au point de lui faire contracter avec elle des engagements secrets en 1883. Cependant, au début de la guerre de 1914, contre le désir du souverain, la Roumanie se déclara neutre. Profondément découragé, Charles Ier mourait deux mois après. Sans enfant vivant de son mariage, en 1869, avec la princesse Elisabeth de Wied (connue aussi sous le pseudonyme de Carmen Sylva), il avait adopté comme héritier du trône son neveu, Ferdinand de Hohenzollern.

Charles Ier (ORDRE ET MÉDAILLE DE). 1° Ordre roumain fondé en 1906 pour le quarantième anniversaire du règne de Charles Ier. Quatre classes. Insigne : croix d'or surmontée d'un aigle. Devise : *Prin statornicie, la izbanda* (« Par la constance jusqu'à la victoire »). Ruban bleu pâle moiré, liséré rouge et or. — 2° En 1906 a été également créée une *médaille jubilaire* à l'effigie du roi Charles, qui fut décernée à tous les militaires vivants à cette date. Ruban rouge bordé de jaune, portant en son milieu une rayure noire.

CHARLES II ou **CAROL II** (Sinaia 1893 - Estoril, Portugal, 1953), roi de Roumanie (1930-1940), fils de Ferdinand Ier. Il contracta en 1918 un mariage secret, qui fut dissous deux ans après, et épousa la princesse Hélène de Grèce. Mis en demeure de rompre sa liaison avec Mme Lupescu, il dut renoncer en 1926 à ses droits au trône, qui passèrent à son fils Michel, né en 1921, et s'installa à

CHARLES Ier de Roumanie

CHARLES II de Roumanie

l'étranger. Le roi Ferdinand étant mort en 1927, et le pays gouverné par un conseil de régence au nom du jeune roi Michel, Charles revint inopinément à Bucarest en juin 1930, pour se faire rétablir dans sa souveraineté. Après avoir louvoyé entre les partis qui s'entre-déchiraient et laissé la Garde de Fer se livrer à une sanglante agitation, il établit une dictature de fait et fit promulguer en 1938 une nouvelle Constitution à caractère autoritaire. Peu après le début de la Seconde Guerre mondiale, les cessions de territoire tour à tour exigées par l'U. R. S. S., la Hongrie et la Bulgarie achevèrent de le discréditer. Indigné de ces amputations, un parti d'officiers et de mécontents força le roi à abdiquer (sept. 1940) et à partir pour l'exil.

SAVOIE ET SARDAIGNE

CHARLES-EMMANUEL Ier le Grand (1562 - 1630), duc de Savoie (1580-1630), fils du duc Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France. Il consacra sa vie au renforcement de son Etat, qu'il aurait voulu faire ériger en royaume, en acquérant Genève, Saluces et Montferrat. Pour y parvenir, il oscilla entre les alliances française et espagnole. Il s'empara du marquisat de Saluces (1588), intervint en Provence, en accord avec la Sainte Ligue (1589-1593), puis, après un nouveau et bref conflit avec Henri IV, se rapprocha de celui-ci, troquant les droits de ce dernier sur le marquisat de Saluces contre les territoires de Bresse, Bugey et Gex (traité de Lyon, 1601). En revanche, ses tentatives contre Genève échouèrent (« escalade » de 1602). Il soutint les Français dans l'affaire de la Valteline* (1624-1626), mais fut abandonné par ses alliés. Il se retourna alors vers les Espagnols, envisageant avec ceux-ci un règlement de la succession de Mantoue* qui lui donnerait le Montferrat (1628). Mais Louis XIII lui imposa la neutralité par sa victoire du pas de Suse (1629), et, quand le duc mourut, ses Etats étaient ravagés par la lutte entre Français et Espagnols.

CHARLES-EMMANUEL II (1634-1675), duc de Savoie (1638-1675), fils de Victor-Amédée Ier de Savoie et de Christine de Bourbon, sœur de Louis XIII. Sous la régence de sa mère, puis à partir de 1663, sous sa seule direction, le duché resta dans l'orbite de la politique française.

CHARLES-EMMANUEL III (Turin 1701 - *id.* 1773), duc de Savoie et roi de Sardaigne (1730-1773), fils du roi Victor-Amédée II et d'Anne-Marie d'Orléans. Ses alliances avec la France dans la guerre de la Succession de Pologne (1733-1738), puis avec l'Autriche dans la guerre de la Succession d'Autriche (1742-1748) lui firent obtenir Novare, Tortone et quelques districts dans le Milanais. Il

Phot. Larousse, Giraudon, Office du tourisme espagnol, Monde et Caméra.

défendit les droits de l'Etat contre l'Eglise, et chercha à promouvoir le progrès économique et social dans ses Etats. En 1770, il fit publier un nouveau code (*Corpus Carolinum*).

CHARLES-EMMANUEL IV (Turin 1751 - Rome 1819), roi de Sardaigne (1796-1802), fils aîné du roi Victor-Amédée III et de Marie-Antoinette de Bourbon-Espagne. Accédant au trône au moment où les Français remportaient en Italie leurs premiers grands succès et où le Directoire multipliait les empiétements, il fut chassé en 1798 de ses Etats continentaux par Grouchy, se retira en Sardaigne et abdiqua en 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel Ier. Il mourut dans un monastère de Rome.

CHARLES-FÉLIX (Turin 1765 - *id.* 1831), roi de Sardaigne (1821-1831), cinquième fils du roi Victor-Amédée III. Vice-roi de Sardaigne de 1799 à 1816, où il témoigna d'une autorité éclairée, il succéda, à contrecœur, à son frère Victor-Emmanuel, quand celui-ci eut abdiqué devant la révolution libérale triomphante; il réprima alors durement le mouvement libéral des « Fédérés ».

CHARLES-ALBERT (Turin 1798 - Porto, Portugal, 1849), roi de Sardaigne (1831-1849), fils de Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Carignan. Exilé à Paris et à Genève, il subit, dans sa jeunesse, l'influence des idées françaises et passe, après sa rentrée à Turin (1814), pour un libéral. Régent à l'abdication de Victor-Emmanuel Ier, en 1821, il accorde aux insurgés libéraux la Constitution réclamée, mais il est désavoué et éloigné de la Cour quelques mois plus tard par le nouveau roi Charles-Félix (1821); il dut lui promettre, ainsi qu'à Metternich, de ne jamais modifier le régime établi; il dut même participer à l'expédition d'Espagne (1823). Mystique et traditionaliste, Charles-Albert n'avait, au fond, rien d'un libéral et il réprima très durement l'agitation mazzinienne en 1833-1834. Mais il était anti-autrichien et ne voulait pas être prisonnier du parti réactionnaire, austrophile. Il désirait aussi améliorer l'administration de son pays (constitution d'un Conseil d'Etat, de conseils de préfectures, promulgation du Code Albertin, étroitement inspiré par le Code Napoléon) et accélérer son évolution économique et sociale déjà favorisée par ses prédécesseurs. Aussi relâche-t-il progressivement la rigueur du régime. Le Piémont devient la région la plus évoluée de l'Italie; un programme de construction ferroviaire favorise Gênes, contre le projet autrichien en faveur de Trieste. C'est pourquoi, malgré sa volonté de faciliter d'abord l'expansion piémontaise et de ne pas spolier d'autres souverains de droit divin, il va faire figure de prince patriote, attirant vers lui les sympathies italiennes. Les écrits de C. Balbo comme de D'Azeglio ne font d'ailleurs que renforcer ces tendances en sa faveur. L'élection de Pie IX l'oblige à suivre la poussée libérale; il remplace le cabinet Della Margherita par un cabinet plus réformateur (oct. 1847) et, en mars 1848, il promulgue, sous l'influence de Balbo, le *Statut fondamental*. Poussé ensuite à soutenir les insurgés lombards contre l'Autriche paralysée par les révolutions, en tant que chef d'une coalition nationale, il est vaincu par Radetzsky à Custozza (25 juill.) et signe l'armistice de Salasco. Le résultat immédiat est une série de soulèvements républicains, à Rome avec Mazzini et en Toscane avec Guerruzzi. Charles-Albert, craignant de voir l'idée républicaine triompher dans ses propres Etats, fait alors appel à Gioberti (déc. 1848), puis rompt l'armistice avec l'Autriche (12 mars 1849). Mais la défaite de Novare (23 mars 1849) entraîne son abdication en faveur de son fils Victor-Emmanuel II. Charles-Albert se retire au Portugal, où il meurt quelques mois plus tard. Personnalité fuyante, contradictoire, certainement hésitante, il a été très diversement jugé; l'interprétation de son attitude envers le Risorgimento*, de sa politique, dynastique ou nationale, reste controversée.

SAXE-WEIMAR

CHARLES-AUGUSTE, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (Weimar 1757 - Graditz, près de Torgau, 1828). Officier consciencieux, il combattit à Valmy et décela les erreurs de Brunswick (1792). Déçu, il se retira dans son petit Etat, qu'il gouvernait depuis 1775, et devint un mécène généreux et intelligent. Ayant fait la connaissance de Gœthe en 1774, il se lia d'amitié avec l'écrivain, qui se fixa à Weimar en 1775. Il attira aussi à sa cour d'autres grands écrivains allemands, comme Schiller, Herder, Wieland, faisant de Weimar le plus brillant foyer intellectuel d'Allemagne au début de la période romantique.

Après la débâcle prussienne de 1806, il dut adhérer à la Confédération du Rhin, mais il rejoignit les Alliés en 1813, gagnant en 1815 une extension de son Etat et le titre grand-ducal. Premier prince allemand à avoir envisagé l'unité nationale, il fut aussi le premier à accorder une Constitution libérale (1816), ce qui, joint au festival de la Wartburg qu'il laissa célébrer en 1818, lui attira les remontrances des puissances.

SICILE ET NAPLES

CHARLES Ier, prince capétien (1226 - Foggia 1285), comte d'Anjou, du Maine, de Provence et de Forcalquier (1246-1285), roi de Sicile (1266-1285), dixième fils de Louis VIII le Lion, roi de France, et de Blanche de Castille. Il épouse en 1246 Béatrice de Provence, comtesse de Provence et de Forcalquier, quatrième fille et héritière du comte Raimond-Bérenger IV de Provence, et administre soigneusement ses Etats, où il brisera les velléités d'indépendance des municipalités. La même année, il reçoit de son frère Saint Louis l'Anjou et le Maine en apanage. En 1248, il suit Saint Louis à la septième croisade et combat en Egypte : fait prisonnier à Mansourah avec le roi et Alphonse de Poitiers, il est relâché contre une forte rançon. En 1253, il soutient en Flandre la comtesse Marguerite contre le comte de Hollande Guillaume. Il se fait céder par Raimond des Baux le titre de roi d'Arles (1257), puis réussit à faire reconnaître sa suzeraineté sur les villes du Piémont méridional. Investi par le pape Urbain IV du royaume de Sicile, il est couronné à Rome, vainc et tue en 1266 Manfred à Bénévent, entre à Naples, puis s'empare en 1268, par la victoire de Tagliacozzo, de Conrad V, qu'il laisse exécuter : il sera bientôt le maître de tout le royaume de Sicile et l'arbitre de l'Italie. Héritier des projets orientaux des rois de Sicile ses prédécesseurs, il obtient par les traités de Viterbe* (1267) la suzeraineté de la principauté d'Achaïe et se substitue au faible Baudoin II, empereur latin d'Orient, dans la direction de la lutte contre les Paléologues; il va envahir l'Empire byzantin (1270), quand Saint Louis l'invite à participer à la huitième croisade. Il ne fait que paraître en Afrique, où son frère vient d'expirer, et reprend ses préparatifs contre Michel VIII Paléologue, qu'il fait excommunier par le pape Martin IV, bien que l'empereur byzantin ait consenti à l'Union* des Eglises. Il s'empare de Durazzo et d'Avlona, et prend le titre de roi d'Albanie (1272). En même temps, Charles Ier, qui projette de dominer complètement la Méditerranée orientale, achète en 1277 les prétentions de Marie de Poitiers-Antioche au trône de Jérusalem et prend le titre de roi de Jérusalem. Il est sur le point d'envahir l'Empire byzantin, quand Pierre III le Grand, roi d'Aragon, allié secret de Michel VIII, provoque le massacre des Vêpres* siciliennes (30 mars 1282). Le roi d'Aragon, gendre de Manfred, se fait couronner roi de Sicile à Palerme. Il y a dès lors deux royaumes de Sicile : l'un, péninsulaire, aux mains de la maison capétienne d'Anjou; l'autre, insulaire, aux mains de la maison d'Aragon. Charles Ier doit utiliser contre le roi d'Aragon les forces qu'il a réunies en vue d'une expédition d'Orient; il obtient l'alliance de son neveu Philippe III, roi de France, et du pape, qui excommunie le roi d'Aragon et donne son royaume à Charles de Valois. Mais le roi de France ne peut se rendre maître de l'Aragon; sur mer, la flotte de Charles Ier d'Anjou est vaincue, et le prince de Salerne, fils du souverain angevin, tombe aux mains des Aragonais. Les deux rois de Sicile et le roi de France meurent tous trois sans que la décision ait été acquise.

La personnalité de Charles Ier a beaucoup pâti de la comparaison que l'on fait naturellement avec celle de son frère Saint Louis. Courageux, énergique, persévérant, le premier souverain angevin de Sicile était très pieux et sincèrement attaché aux intérêts de l'Eglise; mais, pour aider Rome, il pratiqua une politique envahissante, source de mécontentements, et néfaste parfois, notamment dans le royaume de Jérusalem, aux besoins de la chrétienté. Enfin, cette grande politique alourdit la charge fiscale, ce qui mécontenta le peuple et contraignit Charles Ier à se subordonner étroitement aux marchands italiens liés au Saint-Siège (recours à l'emprunt), ce qui favorisa les menées aragonaises et la sécession de l'île de Sicile. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le gisant qui figure à la basilique de Saint-Denis est assez postérieur à la mort du prince (1326).

CHARLES II le Boiteux (1248-1309), roi de Sicile (1285-1309), fils du roi Charles Ier et de Béatrice de Provence. D'abord prince de Salerne (1271), il est fait prisonnier en 1284 par l'amiral Roger de Lauria, au service des Aragonais. Pendant sa captivité, le royaume est gouverné par son cousin germain Robert II le Noble, comte d'Artois. Pour obtenir sa liberté, Charles II doit reconnaître Alphonse III comme roi d'Aragon et de Sicile insulaire; pour dédommager Charles de Valois, que le pape a investi du royaume d'Aragon en 1284, il lui donne en mariage sa fille aînée Marguerite, à laquelle il cède en dot les comtés d'Anjou et du Maine (1290). Rentré dans son royaume, Charles II tente de continuer la grande politique de son père; mais il ne peut reconquérir l'île de Sicile et se voit contraint en 1302, par la paix de Caltabellota, de l'inféoder, sous le nom de « royaume de Trinacrie », à Frédéric II d'Aragon. Pour avoir les mains libres en Italie, il a inféodé d'autre part à Isabelle Ire de Villehardouin la principauté d'Achaïe; mais il revient par la suite sur cette décision et désigne comme prince, en 1307, son quatrième fils, Philippe Ier de Tarente. Il peut ainsi accroître son domaine en Piémont, conserver sa puissance à Rome et établir sa famille en Hongrie. Charles II a, en effet, épousé en 1270 Marie de Hongrie, fille du roi Étienne V. En 1290, il fait couronner à Naples roi de Hongrie son fils aîné, Charles Martel, mais le jeune prince meurt en 1295, sans avoir pu triompher de son compétiteur, André III; toutefois, Charles Ier Robert, fils de Charles Martel, est reconnu en 1308, à l'unanimité, roi de Hongrie. L'année suivante, Charles II désigne pour son successeur en Sicile son troisième fils, Robert le Sage, préparant ainsi des compétitions entre les branches hongroise et sicilienne de sa famille. Il a donné à son cinquième fils, Jean, le duché de Durazzo et à son quatrième fils, Philippe, la principauté de Tarente. Désireux d'étendre son autorité dans les Balkans, il marie ce dernier en 1294 à Catherine de Romania, fille de Nicéphore Ier, despote d'Epire, qui reçoit en dot la majorité du territoire paternel sous le nom de « despotat de Romanie ». Ainsi, Charles II maintient la puissance de sa famille en Italie et en Orient, mais en la subordonnant à l'entente de ses descendants. Malheureusement, dès le règne de son fils va éclater la lutte pour la prépondérance entre les branches de Tarente et de Durazzo. (→ Biblio.)

CHARLES III (1345-1386), roi de Naples (1381-1386) et (CHARLES II) de Hongrie (1385-1386), fils de Louis d'Anjou, comte de Gravina (deuxième fils de Jean, duc de Durazzo). Elevé en Hongrie, il avait été considéré d'abord par le roi Louis Ier le Grand, chef de la branche hongroise de la maison d'Anjou, comme son héritier; mais la naissance tardive de la fille aînée du souverain enleva au jeune prince l'expectative de la succession hongroise. Charles épousa en 1369 sa cousine Marguerite, fille de Charles, duc de Durazzo, et de Marie de Naples (sœur de la reine Jeanne Ire); ce faisant, il devenait plus

CHARLES-ALBERT
par Horace Vernet
Musée national, Turin

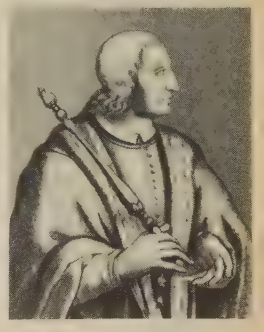

CHARLES II le Boiteux
gravure d'après son portrait
dans l'*église*
Saint-Dominique, à Naples

CHARLES Ier
roi de Sicile,
gisant
basilique de Saint-Denis

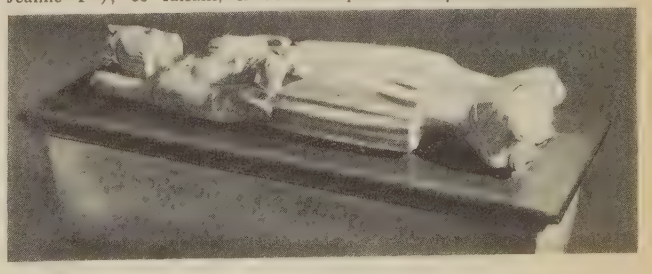

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse.

CHARLES XI en 1667

CHARLES XII
par David von Krafft
château de Versailles

CHARLES XIV
par Le Dru et Alix

proche du trône de Naples que les membres de la branche d'Anjou-Tarente. La reine Jeanne Ire le reconnut d'abord pour son héritier, puis adopta Louis Ier, duc d'Anjou, deuxième fils de Jean II le Bon, roi de France. Charles se révolta, s'empara de la reine, qu'il fit étouffer, et se fit reconnaître roi de Naples (1381). Louis Ier d'Anjou protesta, commença la conquête de la Provence, se fit couronner roi de Naples, et envahit l'Italie du Sud ; mais il mourut prématurément (1384), et Charles III resta le seul maître du royaume. Négligeant la Provence, il fit valoir, en vertu de la coutume successorale hongroise (v. PRAGMATIQUE SANCTION), ses prétentions à la couronne de Hongrie contre la reine Marie, fille du roi Louis Ier le Grand. Débarqué en Hongrie, il se fit couronner en 1385, mais fut assassiné à Buda l'année suivante, par ordre de la régente Elisabeth de Bosnie, veuve de Louis le Grand. Charles III eut pour successeur à Naples son fils Ladislas, et laissa Marie en possession de la Hongrie.

CHARLES IV, roi de Sicile. V. CHARLES V ou *Charles Quint,* empereur.

CHARLES V, roi de Sicile. V. CHARLES II, roi d'Espagne.

CHARLES VI, roi de Sicile. V. CHARLES VI, empereur.

CHARLES VII, roi de Sicile. Voir CHARLES III, roi d'Espagne.

CHARLES, prince capétien d'Anjou (1299-1328), duc de Calabre (1309-1328), fils aîné de Robert le Sage, roi de Sicile. Doué de grandes qualités morales et militaires, il mena une lutte acharnée contre la maison d'Aragon-Sicile, mais mourut prématurément. Sa fille aînée, Jeanne Ire, devint, en 1343, reine de Sicile.

SUÈDE

CHARLES VII SVERKERSSON, roi de Suède (v. 1160-1167), fils de Sverker l'Ancien. Sous son règne, l'Eglise de Suède constitua une province ecclésiastique distincte, séparée de celle de l'Allemagne du Nord. Il fut assassiné à Visingsö, par Knut Eriksson, de la dynastie rivale.

CHARLES VIII KNUTSSON (1409-1470), régent, puis roi de Suède (1448-1457, 1464-1465, 1467-1470) et de Norvège (1449-1450). Champion de la cause nationale, il continua l'œuvre d'Engelbrekt en luttant contre le régime danois et les partisans de l'Union. Régent dès 1438, il fut élu roi de Suède à la mort du souverain danois Christophe, mais rencontra l'opposition de nombreux ennemis, dont celle, acharnée, de l'évêque d'Uppsala, Jöns Bengston Oxenstierna, qui fit sacrer à sa place Christian Ier de Danemark. Mais, lorsque ce dernier fut entré en conflit avec lui, Charles Knutsson revint par deux fois sur le trône et finalement le conserva jusqu'à sa mort, laissant son neveu, Sten Sture, chef du parti national.

CHARLES IX (Stockholm 1550 - Nyköping 1611), régent (1595), puis roi de Suède (1604-1611), troisième fils de Gustave Vasa. Son neveu Sigismond, déjà roi de Pologne, étant devenu héritier du trône de Suède à la mort de son père Jean III (1592), Charles le combattit avec le soutien du peuple, qui, à l'assemblée d'Uppsala (1593), s'était prononcé en faveur de la Réforme. Hostile à un roi catholique, le Riksdag de Söderköping le nomma régent, et Charles défit l'armée de son rival à Linköping (1598), mais il attendit la renonciation d'un autre de ses neveux à la couronne pour accepter le titre de roi (1607). Il gouverna avec autorité et assura l'unité politique et religieuse de la Suède. Il décida d'occuper la Livonie, ouvrit ainsi les hostilités avec la Pologne et dut même attaquer la Russie (1611). Au moment de sa mort, un autre conflit l'opposait au Danemark, à propos des migrations pastorales des Lapons et du port de Göteborg, qu'il venait de fonder et qui, placé sur la mer du Nord à l'entrée du Sund, concurrençait gravement les douanes et les ports danois.

CHARLES X GUSTAVE (Nyköping 1622 - Göteborg 1660), roi de Suède (1654-1660), fils de Jean-Casimir, prince palatin de Deux-Ponts, et de Catherine, fille de Charles IX. Il monta sur le trône après l'abdication de sa cousine Christine (1654). Il envahit et conquit la Pologne en 1655. Le Danemark en profita pour lui déclarer la guerre (1656) ; il retourna aussitôt son armée contre ce nouvel ennemi, la lança à marches forcées sur le Jylland et lui fit franchir les détroits sur la glace. Devant Copenhague, il imposa aux Danois la paix de Roskilde (févr. 1658), qui lui attribuait la Scanie, le Halland, l'île de Bornholm et Trondheim. Quelques mois après, Charles X, voulant abattre le Danemark, l'envahit de nouveau, mais assiégea inutilement Copenhague, sauvée par une résistance héroïque et par l'intervention de la flotte hollandaise. Charles X mourut subitement au moment où il convoquait le Riksdag pour obtenir les moyens de poursuivre les hostilités.

CHARLES XI (Stockholm 1655 - *id.* 1697), roi de Suède (1660-1697). Fils de Charles X Gustave, il lui succéda à l'âge de cinq ans, sous la tutelle d'un conseil de régence. Sous son règne fut conclue la paix d'Oliva (1660) avec la Pologne, qui renonçait à la couronne de Suède et à la Livonie, et, avec le Danemark, la paix de Copenhague, par laquelle la Suède lui rétrocédait l'île de Bornholm et Trondheim. Charles XI prit le pouvoir en 1672. En partie sous l'influence de son conseiller M. G. de La Gardie, d'origine française, il s'allia à Louis XIV contre la Hollande (1674). Mais l'Electeur de Brandebourg infligea à ses troupes la sévère défaite de Fehrbellin (1675), et sa flotte fut battue par celle du Danemark. Malgré la victoire remportée ensuite à Lund (1676), la Suède dut céder au Brandebourg ses possessions de Poméranie et verser une indemnité au Danemark (1679). Le roi imposa alors à son pays ruiné un régime d'absolutisme (1680) et fit décider par le Riksdag (1682) la réduction des biens de la noblesse, mesure qui écrasa l'aristocratie au profit de l'Etat.

CHARLES XII (Stockholm 1682 - Fredrikshald 1718), roi de Suède (1697-1718), fils du précédent. Déclaré majeur à quinze ans, il succéda à son père en 1697. Une alliance entre le Danemark, la Pologne et la Russie contre la Suède lui donna l'occasion de montrer son caractère inébranlable et son génie militaire. Il débarqua en Seeland en 1700, repoussa les Danois jusque sous les murs de Copenhague et conclut la paix à Travendal (1700). Il tourna alors toutes ses forces contre Pierre le Grand et Auguste II de Pologne, écrasa les Russes sous Narva (1700), puis les Saxons d'Auguste au passage de la Duna (1701). Au lieu de faire la paix, il envahit la Pologne et, après avoir battu Auguste à Kissow (1703), il fit élire roi Stanislas Leczinski, envahit la Saxe, et obtint par la paix d'Altranstadt (1706) la soumission du roi déchu. Le tsar ayant repris l'offensive, Charles envahit la Russie en 1707, déterminé à marcher sur Moscou. L'hiver, la disette, les maladies décimèrent son armée, qui fut écrasée à la bataille de Poltava (1709). Charles arriva en fugitif sur le territoire turc, à Bender, et y séjourna près de cinq ans. Il réussit à pousser le sultan dans une guerre contre la Russie. Apprenant que les Turcs projetaient de le livrer, il résista héroïquement avec une poignée d'hommes (1714), puis s'échappa, traversant la Hongrie et l'Allemagne pour arriver à Stralsund. Il y fut assiégé, mais put s'embarquer pour la Suède la veille de la capitulation (1715). Pendant son absence, le pays avait été livré au désordre et à la ruine et le fruit de ses victoires complètement perdu. Poussé par le baron allemand Goertz, devenu son principal conseiller à la fin de son règne, Charles XII alla attaquer la Norvège, où il fut mystérieusement tué d'un coup de feu au siège de Fredrikshald (déc. 1718). Général habile et intrépide, héros romanesque, Charles XII a porté la Suède à l'apogée d'une gloire chèrement payée.

Ce prince, qui avait passionné l'Europe par son caractère exceptionnel, sa lutte contre Pierre le Grand et la courbe de son destin, parut à Voltaire un héros d'épopée et de tragédie. Après avoir réuni et contrôlé maints témoignages oraux et écrits — rareté à l'époque —, Voltaire a composé son *Histoire de Charles XII* (1731) comme un roman, aussi à l'aise dans le portrait que dans les morceaux de bravoure (bataille de Poltava, résistance à Bender, mort devant Fredrikshald). La vivacité du récit et le dépouillement du style ont valu à l'œuvre un succès mérité. (→ Biblio.)

— Iconogr. Citons, entre autres, le portrait peint par D. von Krafft (Gripsholm [Suède] et Versailles).

CHARLES XIII (Stockholm 1748 - *id.* 1818), roi de Suède (1809-1818) et de Norvège (1814-1818), frère puîné de Gustave III. Il commanda avec succès la flotte suédoise pendant la guerre contre la Russie (1788-1790). Régent après l'assassinat de Gustave III (1792), il maintint la paix et se démit de son pouvoir à la majorité de Gustave IV (1796). Elevé au trône par la révolution de 1809, il fit la paix avec la Russie en lui abandonnant la Finlande (1809), avec le Danemark (1809) et avec la France (1810). Il adopta comme successeur le maréchal Bernadotte, et suivit une politique qui lui valut d'être élu, le 4 novembre 1814, roi de Norvège, un acte d'union avec la Suède étant accepté l'année suivante.

Charles XIII (ORDRE DE), ordre suédois fondé en 1811 par le roi Charles XIII, pour les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie. Il comporte une seule classe de trente membres, tous Suédois. Le bijou est une croix émaillée rouge dont le médaillon central porte sur la face le triangle maçonnique, au revers deux C entrelacés et le chiffre XIII. Ruban rouge.

CHARLES XIV ou **CHARLES-JEAN** (Charles Jean-Baptiste BERNADOTTE) [Pau 1763 - Stockholm 1844], maréchal français, puis roi de Suède et de Norvège de 1818 à 1844. Engagé à dix-sept ans, il était sergent dans le régiment de Royal-Marine en 1789. Colonel en 1792, général de division en 1793, il prit une part importante à la victoire de Fleurus (1794). Lieutenant de Jourdan en Allemagne jusqu'en 1796, de Bonaparte en Italie en 1797, il est, en 1798, envoyé comme ambassadeur à Vienne. Pendant la guerre de la seconde coalition, il reçoit le commandement de l'armée du Rhin et devient ministre de la Guerre (1799). Il passe pour un des meilleurs généraux de la République et pour un rival possible de Bonaparte. En 1804, il est, néanmoins, compris dans la première promotion de maréchaux et, en 1805, commande un corps de la Grande Armée et devient prince de Ponte-Corvo. Il prend également une part brillante aux campagnes de 1806 et 1807, malgré une inaction fâcheuse dans la journée d'Iéna. Mais, en 1809, il se vit enlever le commandement du 9e corps, et revint à Paris, très irrité contre Napoléon. Aussi accepta-t-il sa désignation comme prince héritier par les Etats de Suède (1810). Il partit pour Stockholm et se comporta dès lors en Suédois. Dès 1812, il s'allie avec Alexandre de Russie contre son ancien souverain. En 1813, il commande une des armées alliées, et décide du sort des journées de Leipzig. En récompense, il obtient l'union des couronnes de Suède et de Norvège. Il ne participe pas à la coalition de 1815. Il se consacre alors tout entier au gouvernement de ses Etats, dont il devient définitivement roi le 5 février 1818, à la disparition de Charles XIII, et meurt après avoir fondé la dynastie qui règne encore en Suède. (→ Biblio.)

CHARLES XV (Charles Louis Eugène) [Stockholm 1826 - Malmö 1872], roi de Suède (1859-1872). Il était par son père, le roi Oscar Ier, le petit-fils de Bernadotte, et par sa mère, Joséphine de Leuchtenberg, le petit-fils d'Eugène de Beauharnais. Il succéda en 1859 à son père, dont il partageait les sympathies à l'égard du « scandinavisme ». Cependant, en dépit de certaines promesses envers le Danemark, il resta neutre au cours du conflit de 1863-1864 provoqué par les affaires du Slesvig-Holstein. C'est sous son règne que fut réalisée la réforme substituant deux Chambres élues à l'ancienne Diète composée de quatre Etats. Ami des arts et des lettres, cherchant la popularité, il commença en effet par être aimé de son peuple, qu'il déçut ensuite par son manque de fermeté et de constance.

WURTEMBERG

CHARLES Ier ALEXANDRE (Stuttgart 1684 - Ludwigsburg 1737), duc de Wurtemberg (1733-1737). Il participa à la guerre contre les Turcs dans l'armée autrichienne du Prince Eugène et se convertit au catholicisme.

Phot. Ed. « Sveriges historia », Arch. phot., Norstedt.

CHARLES II EUGÈNE (Bruxelles 1728 - Hohenheim 1793), duc de Wurtemberg (1737-1793). Il fonda l' « Académie » de Stuttgart (*Karlsschule*).

CHARLES (Jacques Alexandre César), physicien français (Beaugency 1746 - Paris 1823). Il fut professeur de physique à la Sorbonne. Il a popularisé en France les découvertes de Franklin et des frères Montgolfier, et, pour le gonflement des aérostats, il substitua l'hydrogène à l'air chaud (1783). En collaboration avec les frères Robert, il construisit un ballon d'environ 60 m³, qui s'enleva librement des Tuileries, le 27 août 1783, pour venir atterrir près de Gonesse, où il fut détruit par les paysans apeurés. Le 1er décembre 1783, il exécuta avec Robert le Jeune la première ascension d'un aérostat à hydrogène monté. Parti des Tuileries, l'appareil se posa près de Nesles, après une escale au cours de laquelle le passager quitta la nacelle. Seul à bord, Charles atteignit ensuite l'altitude de 3 000 m. Ces ascensions excitèrent alors l'enthousiasme. Louis XVI lui permit d'installer son cabinet de physique, l'un des plus beaux d'Europe, dans une partie du Louvre. Il entra à l'Académie des sciences en 1795. Il étudia en 1798 la variation de la pression des gaz à volume constant, et trouva que le coefficient en était indépendant de la pression initiale, de la température et de la nature du gaz; il a inventé un hydromètre thermométrique et perfectionné l'héliostat de s'Gravesande. — Sa femme, Julie **Bouchaud des Hérettes** (Paris 1784 - *id.* 1817), était fille d'un administrateur de la marine nantais et d'une mère créole. Elle épousa le physicien Charles en 1804. Quand son mari fut nommé bibliothécaire de l'Institut, elle tint dans son appartement du palais Mazarin un Salon fréquenté par la société royaliste. Atteinte de phtisie, elle rencontra, lors d'une saison à Aix-les-Bains (1816), le poète Lamartine, qui l'aima et célébra son souvenir dans plusieurs poèmes des *Méditations* (v. ELVIRE.) et, plus tard, dans le roman de *Raphaël*.

CHARLESBOURG, v. du Canada (Québec), dans la banlieue de Québec; 8 200 hab. Centre agricole.

CHARLES-BRUN (Jean), écrivain français (Montpellier 1870 - Paris 1946). Agrégé des lettres, il a publié des poèmes et des ouvrages d'histoire littéraire. Majoral du félibrige, il a animé le mouvement régionaliste pendant de longues années.

Charles-Lavauzelle, maison d'édition française, créée en 1831 par J.-B. Charles-Lavauzelle, déjà imprimeur à Limoges. La maison prit de l'extension, après la guerre de 1870-1871, grâce à son fils Henri et à ses deux gendres, tous deux officiers. Elle vint s'installer à Paris en 1880, et se spécialisa dans l'impression des bulletins du ministère de la Guerre, en même temps qu'elle publiait des ouvrages militaires.

CHARLES-ROUX (Jules), homme politique, armateur et administrateur français (Marseille 1841 - Paris 1918). Député des Bouches-du-Rhône en 1889, il devint vice-président de la Compagnie universelle du canal de Suez, président de l'Union coloniale française, président de la Compagnie générale transatlantique et président du Comité central des armateurs de France. Il consacra à la Provence plusieurs ouvrages et défendit avec chaleur la liberté commerciale, la colonisation et le développement maritime.

CHARLES-ROUX (François), diplomate et homme d'affaires français (Marseille 1879), fils du précédent. Il a été inspecteur des ambassades et consulats (1925), délégué à la Commission danubienne (1926), ministre de France à Prague (1927) et ambassadeur de France auprès de Saint-Siège (1932). Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères le 18 mai 1940, il démissionna le 24 octobre de la même année. Il siégea à partir de 1944 au conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal de Suez, dont il est devenu président en 1948. La majeure partie de son œuvre d'historien est consacrée aux pays du Moyen-Orient et, notamment, à l'Egypte. (Acad. des sc. mor. et polit., 1934.)

Charles Scribner's Sons, maison d'édition américaine de New York, fondée en 1846 par Charles Scribner. Outre la littérature générale (G. Santayana, F. Scott Fitzgerald, Howard Pyle, E. Hemingway, etc.), elle publie des ouvrages religieux, des livres d'enseignement et des livres d'enfants.

CHARLESTON, v. des Etats-Unis (Caroline du Sud), sur une baie de l'Atlantique; 70 200 hab. Port important (base navale). Constructions navales. Industries métallurgiques et chimiques. Charleston est une ville pittoresque qui a conservé des maisons anciennes. Fondée en 1670 par des colons anglais auxquels se joignirent des protestants français après 1680, Charleston prit son nom en 1783. Elle fut le centre de la résistance des Etats du Sud pendant la guerre de Sécession; sa prise (17 févr. 1865) amena la fin des hostilités. — V. des Etats-Unis, capit. de la Virginie-Occidentale, dans la région du Plateau appalachien; 73 500 hab. Industries chimiques. Raffineries de pétrole. Collèges.

CHARLESTON [ʃarlstən] n. m. Danse qui apparut en Europe à la fin de la Première Guerre mondiale.

— ENCYCL. Le *charleston* est à l'origine de toutes les danses modernes, fondées sur le rythme et l'improvisation de figures mélangées d'acrobatie et de mouvements primitifs inspirés de danses africaines. Le charleston fut lancé à Paris en 1926, à la première de la Revue nègre, au Théâtre des Champs-Elysées, avec les débuts de Joséphine Baker. Cette danse, sur une mesure à quatre temps, s'exécute sur une marche élastique et souple avec des pivotements, des battements simples et doubles, sur place, etc.

CHARLESTOWN, ch.-l. de l'île Nevis, dans les Petites Antilles (Leeward Islands, Fédération des Indes-Occidentales); 14 100 hab.

CHARLET (Nicolas), peintre et lithographe français (Paris 1792 - *id.* 1845). Elève de Gros (1817), il est principalement l'auteur de nombreuses lithographies qui, à l'égal des chansons de Béranger, contribuèrent à répandre dans le peuple la légende napoléonienne. Il accompagna en 1832 le général de Rigny au siège d'Anvers, dont il reproduisit les épisodes, puis enseigna le dessin à l'Ecole polytechnique à partir de 1838. Son trait est ferme et expressif, au service d'une faculté d'observation que Delacroix admira. Son tableau le plus connu est l'*Episode de la retraite de Russie* (musée de Lyon).

CHARLET (Armand), guide français (Argentières 1900). Il est l'auteur d'un nombre important de voies nouvelles dans le massif du Mont-Blanc, en particulier : conquête et traversée des aiguilles du Diable (de 1925 à 1928), première ascension du versant Nant Blanc de l'aiguille Verte (avec Camille Devouassoud, 1928), première ascension directe du grand couloir nord de l'aiguille Verte (avec M. Couturier, 1932), première ascension du versant nord-ouest du mont Dolent (avec M. Couturier et Alfred Simond, 1934). Armand Charlet a relaté ses principales ascensions dans un ouvrage, *Vocation alpine*.

CHARLÉTY (Sébastien), historien et administrateur français (Chambéry 1867 - *id.* 1945). On lui doit la réorganisation, sur le type français, de l'université de Strasbourg et des trois ordres d'enseignement dans les départements recouvrés. Il a publié notamment *Histoire du saint-simonisme* (1896), *Histoire de Lyon* (1900), etc., et dans l'*Histoire de la France contemporaine* de Lavisse, deux volumes, l'un sur *la Restauration*, l'autre sur *la Monarchie de Juillet* (1922). Il a fondé la *Revue d'histoire de Lyon*. Recteur de l'Académie de Paris (1927-1937). [Acad. des sc. mor. et polit., 1931.]

CHARLEVAL, comm. de l'Eure (arrond. des Andelys), à la lisière de la forêt de Lyons, sur l'Andelle; 1 667 hab. (1 248 aggl.). Filature et tissage du coton. Tréfilerie et laminage. Appareillage électrique. Scierie. La ville prit son nom en 1572, en l'honneur de Charles IX.

CHARLEVAL (Charles FAUCON DE RIS, seigneur DE), poète français (Charleval, Normandie, v. 1613 - Paris 1693). Il fréquenta beaucoup Ninon de Lenclos et contribua à la rendre « libertine ». Ami de Mainard, de Sarasin, de Boisrobert, il fut une des figures de la société précieuse. Il a rimé quelques pièces, souvent spirituelles et charmantes, mais qui ne prétendaient pas à la grande poésie.

CHARLEVILLE
place Ducale

CHARLEVILLE, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans un méandre de la Meuse, en face de Mézières; 22 536 hab. (21 329 aggl.) [*Carolopolitains*]. Fondée en 1608 par Charles de Gonzague, la ville a longtemps soutenu une longue lutte d'influence contre Mézières. La place Ducale est construite dans un style voisin de celui de la place des Vosges de Paris. Charleville est un centre industriel important : industries métallurgiques (fonderies, ferronnerie, charpentes métalliques, boulonnerie), confection, émaux, etc. Patrie du général Dubois de Crancé et d'Arthur Rimbaud. (→ Biblio.)

CHARLEVOIX, comté du Canada (Québec), sur la rive gauche du Saint-Laurent, divisé en *Charlevoix-Est* et *Charlevoix-Ouest*; 30 800 hab. Ch.-l. *La Malbaie*.

CHARLEVOIX (Pierre François Xavier DE), jésuite français (Saint-Quentin 1682 - La Flèche 1761). Envoyé par le duc d'Orléans en mission scientifique au Canada (1720-1722), il se fit l'historien des colonies françaises d'Amérique avec l'*Histoire de Saint-Domingue* (1730) et l'*Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (1744), dont Chateaubriand s'est servi. Son *Histoire... du christianisme dans l'empire du Japon* (1715) est de seconde main.

Charliat (ÉCOLE). V. ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE DE PARIS (*Ecole d'*).

CHARLIER (Gilles), en lat. **Aegidius Carlerius**, théologien français, disciple de Pierre d'Ailly et de Gerson (Cambrai fin du XIVe s. - Paris 1472). Légat du concile de Bâle auprès des hussites (1434); il devint doyen de la faculté de théologie de Paris et consacra le meilleur de son activité à donner des consultations théologiques.

CHARLIER (Marcelin), manufacturier français (XVIIIe s.), fabricant de brocarts et de velours figurés du temps de Louis XIV. Etabli à Saint-Maur-des-Fossés, avec un magasin à Paris, rue de la Coutellerie, il émarge entre 1666 et 1688 aux comptes des Bâtiments pour la fourniture de riches tissus dont Jean Berain fournissait les dessins.

J. A. C. CHARLES
cabinet des Estampes

CHARLIER (Gustave), érudit et professeur belge (Huy 1885 - Bruxelles 1959). Il a enseigné les lettres françaises à l'université de Bruxelles de 1912 à 1955. Historien littéraire à la méthode scrupuleuse, il a publié : *le Sentiment de la nature chez les romantiques français* (1912), *Un amour de Ronsard, Astrée* (1920), *le Premier Tartufe* (1923), *la Clef de Clitandre* (1924), *Torquato Tasso* (1928), *De Ronsard à Victor Hugo* (1931), *Aspects de Lamartine* (1937), *le Mouvement romantique en Belgique* (1948), *De Montaigne à Verlaine* (1956). [Acad. royale de langue et littér. franç., 1921.]

CHARLIEU, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Roanne), aux confins du Roannais et des monts du Charolais; 5 069 hab. (4 223 aggl.) [*Charlindins*]. La ville doit son origine à une abbaye fondée en 872, rattachée à Cluny vers 930. Ses bâtiments, reconstruits au XIe s., disparurent pendant la Révolution. De l'église, consacrée en 1094, il n'existe plus que la façade, masquée par un porche à deux étages ajouté au XIIe s. Les deux portails de celui-ci comptent parmi les plus beaux morceaux de la sculpture romane bourguignonne (Christ et symboles des Evangélistes, Vierge et Apôtres, Noces de Cana). Il subsiste également trois galeries d'un

CHARLIEU
portail de l'église

Phot. Pillement (Atlas), Bibl. nat., Arch. phot.

Charlot

cloître du XVe s. et une salle capitulaire de la même époque. La vieille ville conserve plusieurs maisons anciennes. Industries textiles : tissages de la soie en premier lieu (taffetas, rubans, etc.), bonneterie, tissages du coton. Caoutchouc. Bennes. Voitures d'enfants.

CHARLOIS (Auguste), astronome français (La Cadière, Var, 1864 - Nice 1910). Astronome à l'observatoire de Nice, il s'occupa des petites planètes, à la recherche desquelles il fit, l'un des premiers, usage de la photographie. Il a découvert 112 de ces astéroïdes ; on lui doit aussi des observations de positions stellaires, des calculs d'orbites planétaires et des mesures d'étoiles doubles.

CHARLOT (Louis), peintre français (Cussy-en-Morvan 1878 - Huchon 1951). Il s'est consacré à la représentation des paysages et des paysans morvandiaux, en des toiles dont le réalisme rappelle celui de Louis Le Nain. Il est représenté au musée national d'Art moderne, ainsi qu'aux musées du Petit Palais et de Nantes.

CHARLOT n. m. Arg. Bourreau. (Vieilli ; sobriquet datant de 1789.)

Charlot, personnage de l'écran créé par Charles Spencer Chaplin* en 1912. Le chapeau melon, la veste étriquée, le pantalon tombant et la canne souple sont ses accessoires. Sa silhouette, universellement connue, symbolise à la fois la gentillesse, la rouerie, la sentimentalité et la résignation devant le destin. C'est le personnage le plus populaire du cinéma.

CHARLOTTE n. f. Chapeau d'autrefois, porté par les femmes et les enfants, et composé d'un fond de béret souple et d'un bord formé de volants froncés.

CHARLOTTE n. f. Entremets consistant en une marmelade de fruits entourée de tranches de pain grillées et frites. ‖ *Charlotte russe,* charlotte dans laquelle la marmelade est remplacée par de la crème fouettée et le pain par des biscuits.

CHARLOTTE n. f. Perle à enfiler.

CHARLOTTE, v. des Etats-Unis (Caroline du Nord), au contact du Piedmont et de la plaine, au N. de Columbia ; 134 000 hab. Centre textile (coton, laine) et manufacturier (machines, équipement électrique, meubles, huileries de coton).

CHARLOTTE (ARCHIPEL ET DÉTROIT DE LA Reine-). V. REINE-CHARLOTTE.

CHARLOTTE, princesse de Savoie (v. 1442-1483), fille puînée de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre. En 1457, elle épousa le futur Louis XI en dépit de l'opposition de Charles VII, roi de France. Mère de Charles VIII, elle fut la belle-mère de Louis XII.

CHARLOTTE
princesse de Belgique
et l'empereur Maximilien
son époux

CHARLOTTE AUGUSTA, princesse britannique (Londres 1796 - *id.* 1817). Fille unique de George, prince de Galles et régent (plus tard George IV*) et de Caroline* de Brunswick, elle souffrit de la mésintelligence de ses parents. En 1816, elle épousa Léopold de Saxe-Cobourg, futur roi des Belges, mais mourut l'année suivante en mettant au monde un enfant non viable.

CHARLOTTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha et de Belgique (Laeken 1840 - château de Bouchout, près de Bruxelles, 1927), fille de Léopold Ier, roi des Belges, et de Louise d'Orléans. Elle épousa en 1857 l'archiduc Maximilien, frère de François-Joseph, empereur d'Autriche, qui devint en 1864 empereur du Mexique. Après l'exécution de Maximilien, l'impératrice Charlotte, qui avait perdu la raison, vécut d'abord à Miramar, en Autriche, puis au château de Bouchout.

CHARLOTTE DE NASSAU (château de Berg 1896), grande-duchesse de Luxembourg depuis 1919, fille puînée du grand-duc Guillaume IV. Ayant succédé à sa sœur Marie-Adélaïde, contrainte d'abdiquer, elle épousa Félix de Bourbon-Parme.

Charlotte, héroïne du *Werther** de Gœthe.

CHARLOTTE AMALIE, v. et port de la côte S. de l'île Saint Thomas (aux Etats-Unis), sur la mer des Antilles ; 11 400 hab. Ch.-l. de l'île. Vieille ville pittoresque. Centre touristique.

CHARLOTTE-ELISABETH
par Rigaud
château de Versailles

CHARLOTTE-ELISABETH de Bavière, princesse palatine (Heidelberg 1652 - Saint-Cloud 1722). Fille de Charles-Louis, Electeur palatin du Rhin. Elle épousa, en 1671, le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans, veuf de Henriette d'Angleterre. Ni belle ni gracieuse, elle avait un langage et des manières brusques. Intelligente, elle était fort peu aimée à la Cour, où son esprit mordant déplaisait. Ses lettres, écrites avec une franchise qui va jusqu'à la crudité, fourmillent de curieux détails sur la vie à Versailles. Princesse française par son mariage, elle resta Allemande de cœur, détesta la Cour et l'étiquette, estima pourtant Louis XIV et le Dauphin, cribla de sarcasmes Mme de Maintenon et ne pardonna pas à Louvois l'incendie du Palatinat. Elle s'indigna du mariage de son fils le duc de Chartres, futur Régent, avec Mlle de Blois.

charme

CHARLOTTENBURG, anc. v. d'Allemagne, formant aujourd'hui un arrondissement de Berlin. Château bâti en 1699 et agrandi par Frédéric Ier en 1706 ; incendié en 1943, il a été restauré, et abrite, notamment, une collection d'instruments de musique. Dans le parc, mausolée de la reine Louise, femme de Frédéric-Guillaume III.

CHARLOTTESVILLE, v. des Etats-Unis (Virginie), dans la région du Plateau appalachien ; 26 000 hab. Université d'Etat. Industries textiles.

CHARLOTTETOWN, v. du Canada, capit. de la province de l'île du Prince-Edouard, sur la baie Hillsborough ; 17 000 hab. Evêché et université catholiques. Centre industriel : industries agricoles et textiles ; scieries.

CHARLOUN. V. RIEU (Charles).

CHARLY, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Château-Thierry), sur la Marne ; 1 645 hab. (1 387 aggl.). Fabrique de plâtre.

CHARLY, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans l'est du Berry ; 432 hab. (152 aggl.). Eglise avec abside et clocher romans. Grottes à stalactites.

CHARLY, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), au S. de Lyon (r. dr. du Rhône) ; 1 330 hab. (883 aggl.). Fabrique d'emballages.

de gauche à droite, princesse Elisabeth,
princesse Adélaïde, grande-duchesse
CHARLOTTE DE NASSAU

CHARMANT, E adj. Qui plaît extrêmement ; plein de grâce, d'agrément : *Des sites charmants.* [Emma] *était pour son mari plus charmante que jamais, lui faisait des crèmes à la pistache* (Flaubert). *La conversation de mon oncle est charmante et nourrie* (O. Feuillet). ‖ *Fam.* (avec une nuance de moquerie). Amusant, singulier, bizarre : *Ah ! il est charmant avec ses projets !* ‖ Se dit, souvent ironiquement, d'une personne, d'une chose, d'une situation désagréables.
— SYN. : *agréable, beau, coquet, délicat, gracieux, joli, plaisant, ravissant, séduisant.*

Charmant (LE PRINCE), nom donné, dans plusieurs contes de fées, au jeune prince idéalement beau, qui surgit à point pour délivrer et épouser l'héroïne innocente et persécutée.

CHARMANT SOM, sommet de la partie méridionale de la Grande-Chartreuse ; 1 865 m. Panorama.

CHARME n. m. (lat. *carpinus,* même sens). Arbre forestier très commun, de la famille des corylacées : *C'est dans les sols argilo-calcaires que les charmes paraissent le mieux se plaire.* ‖ Bois du même arbre : *Le charme s'emploie dans le charronnage.*
— ENCYCL. Sylvic. On compte une douzaine d'espèces de *charmes,* qui croissent soit en Europe, soit dans l'Amérique du Nord, soit dans l'Inde orientale. Le *charme commun d'Europe* (*Carpinus betulus*) est un arbre dépassant rarement 20 m. Il est très répandu en France, où il constitue la majorité des taillis. Dans les montagnes, il ne pousse pas à plus de 850 m, et, vers le N., il ne s'avance guère au-delà du 57e degré de latitude.
Le charme se multiplie ordinairement par rejets. Il a la propriété de supporter très bien la taille en toutes saisons, et de prendre toutes les formes : colonnades, pyramides, candélabres, palissades régulières, berceaux touffus, labyrinthes, etc. : des *charmilles,* en un mot. On peut en faire de bonnes haies, des brise-vent ou des abris, dans les jardins, dans les pépinières, etc.
Le bois du charme est blanc, très dur, coriace, d'une densité homogène et dépourvu d'aubier, mais, comme son tronc est souvent très profondément cannelé, il perd beaucoup à l'équarrissage. C'est un excellent bois de travail : il est employé pour le charronnage, pour la fabrication des formes à chaussures, pour le bois de mine et pour la cartonnerie. On en fait des leviers, des roues d'engrenages, des instruments aratoires, des vis de pressoir, ou autres pièces exposées à un frottement continu ou à une forte pression (jougs, mailloches, tables de cuisine, quilles, boules, etc.). Comme bois de chauffage et de charbon, il est de première qualité. (V. pl. BOIS.)
Le *charme du Levant* (*C. orientalis*) est un petit arbre, qui ne dépasse guère la hauteur de 5 à 6 m ; on le multiplie par la greffe sur l'espèce précédente. Le *charme d'Amérique* (*C. Americana*) est, au contraire, plus grand et plus beau que celui d'Europe ; il se propage par graines ou par greffe sur ce dernier. Il habite l'Amérique du Nord. Son bois est propre à une foule d'usages, et est tellement estimé au Canada qu'on l'y connaît généralement sous le nom de *bois d'or.*

CHARME n. m. (lat. *carmen,* formule magique). Vif attrait, grâce séduisante : *Un charme singulier se dégageait de sa personnalité.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Chant, influence occulte et magique qui produit une illusion des sens : *Ils s'aiment ! Par quel charme ont-ils trompé mes yeux ?* (Racine). ‖ Ce qui cause cette influence magique, philtre : *Un collier de charmes suspendu à leur cou* (Hugo). *Comme une magicienne qui va faire son charme* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Fig.* Influence mystérieuse, sorte d'enchantement : *Un je ne sais quel charme encor vers vous m'emporte* (Corneille).
— LOC. FAM. *Faire du charme,* chercher à séduire. ‖ *Se porter comme un charme,* jouir d'une bonne santé, comme par l'effet d'un charme.
— SYN. : *agrément, attrait, beauté, grâce, séduction.*
— Sylvic. Lésion pratiquée par malveillance à la base d'un arbre de futaie pour le faire tomber ou mourir : *Amende pour délit de charme.* (On dit l'arbre *arsin,* quand cette lésion provient de l'emploi du feu.)

— *Charmes* n. m. pl. Appas physiques : *Elle pleure en secret le mépris de ses charmes.*

Charmes, dernier recueil de poèmes de Paul Valéry (1922). Il contient, notamment : *Cantique des colonnes, les Pas, Fragments du « Narcisse », Ebauche d'un serpent, le Cimetière* marin.* Paul Valéry, qui louait les Grecs d'avoir eu, par le moyen des mythes, le grand art d'expliquer la beauté, peint Sémiramis, la Pythie, Narcisse, Amphion, etc. Autour des extraordinaires personnages de l'univers poétique valéryen, on trouve un certain nombre de thèmes : l'Aurore, la Mer, les Arbres, l'Architecture, la Vierge. Paul Valéry a affirmé que le poète ne devait pas subir l'inspiration, mais créer chez autrui l'état poétique. Ce théoricien, habile comme son maître Mallarmé, réussit à exprimer l'émotion et une pensée subtile en des vers d'une extrême musicalité. C'est dans *la Pythie* qu'on lit l'apostrophe fameuse : « Honneur des Hommes, Saint LANGAGE ».

CHARMER v. tr. Tenir sous le charme; jeter dans le ravissement : *Nous causions le soir tandis que les musiciens nous charmaient* (Gide). ‖ Être d'un grand agrément pour : *Nous avions vu la grotte qui nous avait tant charmés* (Flaubert). ‖ Causer une grande joie; d'où, au passif, être heureux : *Elle fut charmée de découvrir dans sa protégée un talent semblable* (Mérimée).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Exercer une influence magique sur : *Charmer les loups, conjurer le tonnerre* (La Fontaine). ‖ Soulager, suspendre l'effet d'un sentiment pénible : *Rien ne peut-il charmer l'ennui qui nous dévore?* (Racine).

— Sylvic. *Charmer un arbre,* pratiquer à sa base, par malveillance, une lésion qui doit le faire mourir.

CHARMES, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans la vallée de l'Oise; 1 776 hab. (1 605 aggl.). Matériel de sucreries.

CHARMES, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Epinal), sur la Moselle, près de la *forêt de Charmes;* 5 030 hab. (4 292 aggl.) [*Charmois*]. Eglise gothique des XVe et XVIe s., endommagée en 1944. Chapelle des XVe et XVIe s. Maison Renaissance. Exploitation forestière et travail du bois. Filature et tissage du coton. Brasserie. Conserves de fruits. Patrie de Maurice Barrès.

Charmes (TROUÉE DE), nom donné, à partir de 1874, au « couloir d'invasion » laissé par le système fortifié Séré de Rivières entre les camps retranchés de Toul et d'Epinal. Au début de la Première Guerre mondiale, les Allemands cherchèrent à y pénétrer, mais leur VIIe armée (von Heeringen) en fut empêchée par la résistance de l'armée Dubail, entre Meurthe et Mortagne, puis entre Mortagne et Moselle, du 23 au 27 août 1914. Reprenant ensuite l'offensive (du 27 au 29 août), Dubail rejeta les Allemands depuis Rozelieures jusque sur la rive droite de la Mortagne. Pendant ce temps, Castelnau livrait sur la gauche la bataille du Grand-Couronné* de Nancy.

CHARMES (Marie-François, dit **Francis**), publiciste et homme politique français (Aurillac 1848 - Paris 1916). Il collabora au *Journal des débats,* fut député du Cantal de 1881 à 1885 et de 1889 à 1898. En 1907, il remplaça Brunetière à la direction de la *Revue des Deux Mondes.* (Acad. fr., 1908.)

CHARMETON (Georges), peintre et ornemaniste français (Lyon 1623 - Paris 1674). Elève de Stella, membre de l'Académie en 1665, il dessina et grava des plafonds et ornements divers, et travailla à la décoration de l'hôtel de Bretonvilliers, à Paris.

CHARMETON (Christophe), sculpteur français (Lyon ? - † Paris 1708). Il collabora à l'exécution des bordures des tableaux du Cabinet du roi à Versailles et à Marly, aux sculptures décoratives, sur bois, de la chapelle de Trianon, du cabinet des Termes et du Grand Cabinet.

CHARMETTE (COL DE LA), col des Préalpes, dans la partie méridionale du massif de la Grande-Chartreuse; 1 277 m. Centre d'excursions.

CHARMETTES (LES), hameau dépendant de la comm. de Chambéry, où se trouve la maison illustrée par le séjour de J.-J. Rousseau chez Mme de Warens (1732-1740). Cette maison, qui a conservé une partie de l'ameublement du temps, a été transformée en musée.

CHARMEUR, EUSE (plus rarement **CHARMERESSE**) n. Qui emploie des charmes; sorcier, sorcière : *Un charmeur de serpents.*

◆ N. et adj. Qui séduit par quelque attrait : *La domination de cette charmeuse étrange* (Courteline). *Elle souriait d'un air charmeur* (J.-P. Sartre).

CHARMEUSE n. f. Satin ou tissu de soie présentant un côté brillant, satiné, et l'autre côté mat.

CHARMEY, village de Suisse (cant. de Fribourg), dans la vallée de Bellegarde (Préalpes de Fribourg); 1 310 hab. Ancienne seigneurie remontant au XVIe s. Parc à chamois. Station d'été et de sports d'hiver fréquentée jusqu'au col de Bellegarde.

CHARMIDÈS ou **KHARMIDÊS,** philosophe athénien (450-403 av. J.-C.), fils de Glaucon, oncle maternel de Platon, disciple de Socrate. Après la prise d'Athènes, il fut un des dix magistrats choisis par Lysandre pour gouverner Le Pirée. Il périt dans un combat avec les troupes de Thrasybule. Platon a donné son nom à l'un de ses dialogues.

Charmidès ou **Kharmidês,** dialogue de jeunesse de Platon. Ce dialogue, entre Socrate, Critias, Charmidès et Chéréphon, est consacré à la recherche d'une définition de la sagesse. Après plusieurs définitions, que Socrate réfute l'une après l'autre, le dialogue aboutit à cette conclusion que la sagesse est difficile à analyser, et encore plus difficile à définir. Charmidès l'avoue, et il se remet entre les mains du maître pour apprendre ce qu'est cette vertu et, surtout, ce qu'il convient de faire pour l'acquérir.

CHARMILLE n. f. Allée, berceau de charmes et, *par extens.,* de toutes sortes d'arbres.

Charmoise (RACE DE LA), race de moutons de petite taille, exploitée pour la production de l'agneau de boucherie, principalement dans le centre-ouest de la France (Vienne, Haute-Vienne). Cette race tire son nom du domaine de la Charmoise, situé près de Pontlevoy (Loir-et-Cher). Elle a été créée, au milieu du XIXe s., par l'éleveur Malingie, qui l'a obtenue par croisement entre béliers anglais de la race New Kent et brebis locales de sang mêlé (brebis berrichonnes, solognotes croisées de mérinos). C'est une race remarquable par sa résistance, sa rusticité et par la qualité des agneaux de boucherie qu'elle produit. L'agneau *charmois* fait prime sur les marchés tant par sa conformation excellente que par la finesse de sa chair.

CHARMOSYNE n. f. Petit perroquet vert et rouge, au bec rouge ou jaune, appartenant au groupe des loris, qui habite la Nouvelle-Guinée.

CHARMOT n. m. Terre cuite pulvérisée, que l'on fait entrer dans la composition des pâtes trop grasses, pour en diminuer la plasticité. (Syn. de CHAMOTTE et de CIMENT.)

CHARMOUTHIEN adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage du Lias compris entre le lotharingien et le toarcien.

CHARMOY (José DE), sculpteur français (île Maurice 1879 - Paris 1919). Son œuvre la plus connue est le monument funéraire de Baudelaire (cimetière Montparnasse). Il est représenté au musée national d'Art moderne (buste de d'Estournelles de Constant, 1913). D'inspiration symboliste et apparenté au modern style, l'art de José de Charmoy s'est rapidement démodé, après avoir suscité des commentaires aussi passionnés que contradictoires.

« Les Charmettes », gravure de Veyrenc et Fortier, *cabinet des Estampes*

CHARMOYS (Martin DE), sieur **de Lanzé,** administrateur français (Le Mans 1605 - *id.* 1661). Secrétaire du maréchal de Schomberg, il usa du crédit de celui-ci pour obtenir de réaliser un projet de Charles Lebrun : l'Académie royale de peinture et de sculpture, dont il fut le premier directeur (1648).

CHARNACÉ (Hercule GIRARD, baron DE), diplomate français (Charnacé, Anjou, 1588 - Bréda 1637). Il fut un des ambassadeurs auxquels Richelieu se fiait le plus. En 1629, il réussit à faire signer une trêve entre la Pologne et la Suède. En 1631, il négocia le traité de Boerwald, par lequel une alliance était conclue entre Gustave Adolphe et Louis XIII. Le roi de Suède s'engageait à conduire en Allemagne une armée de 30 000 hommes pour y rétablir le *statu quo ante* 1618. C'est à Charnacé que l'on doit l'intervention de la Suède dans la guerre de Trente Ans. Ambassadeur en Hollande (1633), il l'était encore quand il combattit à Avein (1635) et lorsqu'il fut tué au siège de Bréda.

CHARNAY (Claude), voyageur français (Fleurieux-sur-l'Arbresle, Rhône, 1828 - Paris 1915). On lui doit, sur les civilisations précolombiennes du Mexique et de l'Amérique centrale, de nombreuses études archéologiques. Il a publié, entre autres, *les Anciennes Villes du Nouveau Monde* (1885) et une traduction des *Lettres de Fernand Cortès* (1890).

CHARNAY-LÈS-MÂCON, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), en bordure de la côte Mâconnaise, à l'O. de Mâcon; 2 621 hab. (83 aggl.). Vignoble renommé. Carrières. Patrie du général J. M. Degoutte.

CHARNEL, ELLE adj. (lat. *carnalis;* de *caro, carnis,* chair). Qui appartient à la chair, aux sens : *Appétits charnels. Est-ce l'horrible soif des voluptés charnelles | Qui chauffait votre gorge et troublait vos prunelles?* (Leconte de Lisle). ‖ Qui est fait de chair, ou qui concerne la chair (par oppos. à l'*esprit*) : *Ses yeux charnels* (A. France). *Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle* [...], *pour les cités charnelles* (Péguy). ‖ *Amour charnel,* qui ne recherche que la satisfaction des sens. ‖ *Fig.* Qui ne sent et n'apprécie que les choses physiques et matérielles : *L'homme, devenu tout charnel, ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens* (Massillon).

◆ N. m. Personne adonnée aux plaisirs des sens : *Implorant de Vous, la Mère et la Sainte, et la Reine, l'affranchissement d'être ce charnel, ô misère* (Verlaine).

José de CHARMOY
monument funéraire
de Baudelaire

CHARNELLEMENT adv. De façon charnelle.

CHARNER (Léonard), amiral français (Saint-Brieuc 1797 - Paris 1869). Membre de l'Assemblée législative en 1849, contre-amiral en 1852, il prit part au siège de Sébastopol, puis commanda les forces navales françaises en Chine (1860) et les troupes de Cochinchine (1861).

CHARNES. Géogr. anc. Ville d'Arménie. (V. THÉODOSIOUPOLIS.) Deux conciles s'y tinrent (622, 1330), au cours desquels l'Arménie se rattacha à l'Eglise catholique.

CHARNIER n. m. (lat. *carnarium;* de *caro, carnis,* chair). Endroit où l'on garde les viandes salées, ou d'autres viandes destinées à la consommation. ‖ *Par anal.* Lieu couvert où l'on déposait autrefois les morts : *L'abbé Jérôme Coignard, secrétaire au charnier Saint-Innocent* (A. France). ‖ Dépôts d'ossements humains : *Les charniers des camps de concentration.* ‖ Fosse où l'on entasse les cadavres des animaux (en période d'épidémie).

— Pêch. Grand récipient en bois dans lequel on jette les foies de morue dont on veut extraire l'huile.

CHARNIER n. m. (de l'anc. fr. *chernier,* échalas). Nom, dans quelques régions viticoles, des échalas refendus. ‖ Botte d'échalas, dans les mêmes localités.

CHARNIÈRE n. f. (lat. pop. *cardinaria;* de *cardo, cardinis,* gond). Ferrure de rotation composée de deux lames rectangulaires, l'une fixe, l'autre mobile, articulées au moyen d'une broche. (Les deux lames comportent un certain nombre de charnons espacés, les

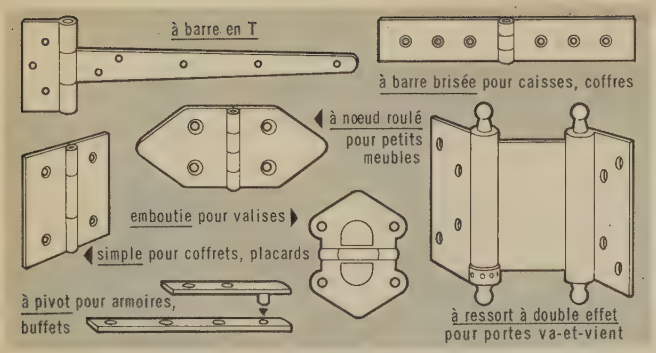

charnière

charnons de l'une venant se placer entre les charnons de l'autre ; une broche passant par tous les charnons les assemble. Certaines charnières comportent un ressort qui rappelle les lames à une position indiquée. Elles sont utilisées pour les portes d'un faible poids devant se refermer automatiquement.) ‖ *Fig.* Point de jonction.

— Anat. *Charnière lombo-sacrée,* articulation de la 5e vertèbre lombaire avec le sacrum. (C'est un des points les plus vulnérables de la colonne vertébrale : arthrose, hernie discale, etc., y sont particulièrement fréquentes.) ‖ *Charnière cranio-vertébrale* ou *occipito-rachidienne,* ensemble des articulations de l'occipital avec l'atlas, et de celui-ci avec l'axis. (Le terme de *charnière* attribué à ces différentes articulations marque leur importance au point de vue physiologique et au point de vue pathologique.)

— Conchyl. Partie de la coquille servant à l'articulation des deux valves chez les mollusques bivalves. (Elle est typiquement formée de dents et de dépressions s'engrenant d'une valve à l'autre.)

— Fauconn. Bourse des fauconniers pour leurs accessoires et appeaux.

— Géol. *Charnière d'un pli,* région où se raccordent les deux flancs. (La charnière d'un pli est la partie où, en coupe transversale, la courbure est la plus forte. Pour une même couche, elle n'est pas toujours horizontale ; elle subit des *ondulations,* qui tantôt l'abaissent, tantôt la relèvent. Quand l'abaissement est considérable, on dit qu'il y a *ennoyage.* Les ondulations se produisant, généralement, à la fois sur tous les anticlinaux et synclinaux d'un même faisceau, il en résulte, dans les chaînes plissées, l'existence de grands anticlinaux et synclinaux transverses.)

— Joaill. Tarière du graveur sur pierre fine.

— Rel. Bande de peau ou de toile, collée dans les mors du volume, à l'intérieur, pour en assurer la solidité.

CHARON
détail d'un cratère étrusque
« Ajax et Charon »

CHARNIGUE n. m. Lévrier* des Baléares. (C'est un chien à oreilles dressées, à base large et qui manque un peu d'élégance dans son allure générale ; on le connaît encore sous le nom de PODENGO ou de MAJORQUIN.)

CHARNON n. m. Technol. Œil d'une charnière, qui reçoit la broche réunissant les lames.

CHARNU, E adj. (lat. pop. **carnatus ;* de *caro, carnis,* chair). Formé de chair : *Les parties charnues du corps.* ‖ Bien en chair ; qui a beaucoup de chair : *Perdrix charnue. Pichegru, quoique peu charnu, était large* (Ch. Nodier). *La lèvre inférieure charnue, d'une ironie un peu provocante, mais cordiale* (R. Martin du Gard).

Armes du CHAROLAIS

De gueules au lion, la tête contournée, d'or, armé et ampassé d'azur.

bœuf charolais

— Bot. Se dit des parties des végétaux dont le tissu épais et succulent offre une consistance plus ou moins molle : *L'abricot est un fruit charnu. L'artichaut a un réceptacle charnu.*

CHARNY, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans le Gâtinais ; 1 411 hab. (1 060 aggl.). Fabrique de semelles en caoutchouc.

CHARNY-SUR-MEUSE, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Verdun), sur la *Meuse,* au N. de Verdun ; 344 hab. Le bourg avait été entièrement détruit pendant la Première Guerre mondiale.

CHAROBERT, roi de Hongrie. Voir CHARLES Ier ROBERT.

CHAROGNARD n. m. Nom usuel des vautours. ‖ Nom usuel des saumons qui retournent à la mer après la ponte en eau douce. ‖ *Pop.* Boucher vendant de la viande malsaine. ◆ N. et adj. Méchant, mauvais coucheur.

CHAROGNE n. f. (lat. pop. *caronia ;* de *caro, carnis,* chair). Corps de bête morte, et qui entre en putréfaction. ‖ *Par dénigr.* Cadavre humain. ‖ Viande détestable, pourrie. ‖ *Pop.* S'emploie comme injure grossière ; sale individu, vaurien.

CHAROGNER v. intr. *Pop.* Faire le méchant.

— ***Se charogner*** v. pr. *Pop.* Se critiquer l'un l'autre.

CHAROLAIS, E ou **CHAROLLAIS, E** adj. et n. Qui se rapporte au Charolais ; habitant ou originaire de cette région.

— Zootechn. *Race charolaise,* race française de bovins de boucherie.

◆ N. f. Morceau de bœuf*, très osseux, situé dans la région du coude et destiné au pot-au-feu.

— ENCYCL. Zootechn. Parmi les races françaises de bovins à viande, la race *charolaise* est la plus importante, en raison de la qualité remarquable de sa viande. C'est une race de grande taille, au pelage blanc ou blanc crème, élevée principalement sur les prairies du centre de la France (Saône-et-Loire, Nièvre, Allier, Cher, Indre) et dans la Vendée. Les bœufs fournissent des carcasses de très bonne conformation, sans excès de suif, et réalisent des rendements élevés à l'abattage. C'est, en général, la race que préfèrent les engraisseurs et les emboucheurs qui viennent nombreux, des diverses régions de France, dans les régions d'élevage pour acheter le bétail maigre dont ils ont besoin (jeunes animaux de 18 à 24 mois achetés soit à l'entrée de l'hiver, soit au printemps).

La race charolaise possède de remarquables qualités d'élevage (rapidité de croissance, rusticité) qui, jointes à ses qualités de boucherie, en font l'une des meilleures races à viande du monde. Elle est particulièrement capable de s'adapter à des conditions d'élevage très variables et difficiles, comme le prouve le succès qu'elle rencontre dans différents pays (Afrique du Sud, Etats-Unis), soit en race pure, soit en croisement. Par croisement avec le zébu, elle a donné naissance à la remarquable race de Charbray.

CHAROLAIS ou **CHAROLLAIS,** région du Massif central (Saône-et-Loire), au S. du Morvan. Le Charolais est plus un seuil qu'un obstacle entre la plaine de Roanne et le couloir de la Saône ; il est composé de trois parties : à l'O., la plaine charolaise, qui est formée de terrasses sableuses découpées par l'Arroux, la Bourbince et la Loire ; au centre, les « monts » du Charolais, qui sont de hautes collines cristallines couvertes de forêts et de prairies ; et, bordant ces monts, une dépression évidée dans les marnes du Lias, le *bon pays,* où l'on engraisse les bœufs réputés du Charolais.

— Hist. Le Charolais fut détaché du comté de Chalon en 1316 pour former un comté particulier. En 1327, il passa par mariage dans la maison d'Armagnac. Il fut acheté par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, et réuni une première fois à la Couronne à la mort du Téméraire. Cédé à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, par Charles VIII en 1493, il passa à la maison de Condé en 1684 ; il fut définitivement réuni à la France en 1761 et englobé dans la Bourgogne. (→ Biblio.)

CHAROLLAIS (comte DE). V. CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

CHAROLLAIS (Charles DE BOURBON, comte DE) [Chantilly 1700 - Paris 1760], fils cadet de Louis III, prince de Condé, et de Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, petit-fils du grand Condé. Il fit en Hongrie, en 1717, la guerre contre les Turcs. Mais « on n'a à citer de lui, dit un contemporain, que de mauvaises actions ».

CHAROLLES, ch.-l. d'arrond. de Saône-et-Loire, en bordure des *monts du Charolais ;* 3 326 hab. (2 488 aggl.) [*Charollais*]. Ancienne capitale du *comté de Charolais,* la ville conserve un château fortifié. Marché agricole ; foires importantes pour les bestiaux et la volaille.

CHARON, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Orléansville), dans la plaine du Chélif ; 10 047 hab. (954 aggl.). Barrage d'irrigation sur le bas Chélif, permettant l'irrigation de 28 000 ha de terres.

CHARON ou **KHARÔN.** Myth. Nocher des Enfers dans la mythologie des Grecs, des Etrusques et des Romains. Il faisait passer aux âmes des morts, moyennant une obole, les fleuves des Enfers, et n'acceptait ni les vivants ni les morts restés sans sépulture. A son intention, on plaçait une obole dans la bouche des morts. Il apparaît fréquemment sur les bas-reliefs et les lécythes funéraires d'Athènes, avec une physionomie de vieillard pensif et barbu, tenant une rame, et portant le costume de batelier.

Tout autre est l'aspect du *Charun* étrusque, dieu sanguinaire, à nez crochu, aux oreilles pointues, au visage grimaçant ; il est armé d'un maillet, il chasse les âmes, assomme les hommes dans les batailles, ou assiste les meurtriers.

Chez les Romains se rencontrent les deux types, combinés dans Virgile : son nocher est un vieillard méchant et sordide, qui malmène les morts. Plus tard prédomine dans l'art le type grec ; mais l'autre persiste à l'amphithéâtre, où l'esclave chargé d'achever les gladiateurs blessés s'avançait maillet en main et couvert du masque de Charon.

CHARON ou **KHARÔN,** Thébain qui accueillit Pélopidas et ses compagnons revenus secrètement à Thèbes pour en chasser les Spartiates (379 av. J.-C.).

CHARON ou **KHARÔN de Lampsaque,** historien grec, contemporain des guerres médiques, auteur d'ouvrages sur la Perse, la Grèce et Lampsaque, dont il ne reste que de minimes fragments.

CHARON (Viala), général français (Paris 1794 - *id.* 1880). Officier du génie, il servit longtemps en Algérie, dont il fut gouverneur général en 1848-1849.

CHARONDAS ou **KHARÔNDAS de Catane,** législateur grec (en Sicile au VIIe s. av. J.-C.). Il pacifia sa ville natale et lui donna des lois. Son œuvre législative n'est pas originale, mais plutôt un assemblage habile de lois de provenances diverses. Ses lois étaient écrites en prose rythmée. Elles se répandirent très vite en Grande-Grèce et dans les colonies chalcidiennes de Sicile, puis dans l'île de Cos, dans la Chalcidique de Thrace, et jusqu'en Cappadoce.

CHARONDAS (Loys LE CARON, dit), poète et jurisconsulte français (Paris 1536 - † 1617), auteur du *Grand Coutumier de France,* précieux pour l'étude de l'ancien droit français (1598). Il avait pris le nom du législateur grec Charondas, et signait CHARONDAS LE CARON.

CHARONIA n. m. V. TRITON.

CHARONIEN [ka], **ENNE** adj. Qui appartient à Charon : *La barque charonienne.*

CHARONNE, quartier de Paris (XXe arrond.). Il est formé par une anc. comm. du départ. de la Seine, réunie en 1860 à Paris. Eglise du XVIe s. C'est un quartier d'ateliers et de résidence ouvrière. La partie nord est devenue le cimetière du Père-Lachaise (ancien domaine de Mont-Louis).

CHARONTON, CHARRETON ou **CARTON** (Enguerrand), peintre français (dans le diocèse de Laon vers 1410). On sait qu'il travailla de 1444 à 1466 à Avignon. Son chef-d'œuvre est le grand retable du *Triomphe de la Vierge,* qu'il peignit pour la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon en 1453-1454 (musée de l'Hospice). Pour les célestins d'Avignon, il peignit avec P. Villate, en 1452, une

Phot. Giraudon, Justin.

Enguerrand CHARONTON
détail du « Triomphe de la Vierge »

Vierge de Miséricorde, abritant toute l'humanité sous son manteau (Chantilly). On lui attribue, sans preuves décisives, la Pièta de Villeneuve-lès-Avignon (Louvre).

CHAROPHYTES [ka] n. m. pl. Minuscule embranchement du règne végétal, comprenant des plantes d'eau douce très voisines des algues.

— ENCYCL. Les *charophytes* ne comprennent que les deux genres *chara* et *nitella*. Ce sont des cryptogames sans feuilles ni vaisseaux, comportant une longue et mince tige couchée portant des verticilles de rameaux dressés dans l'eau. Le tout est imprégné de calcaire, d'où un toucher rude et une couleur blanchâtre. Les cellules de ces plantes sont géantes et comptent chacune de nombreux noyaux. La reproduction est assurée par des œufs entourés d'une coquille calcaire. (V. CHARACÉES.)

CHAROPS ou **KHAROPS**. Myth. gr. Héros thrace qui prévint Dionysos que Lycourgos voulait le tuer. En récompense, le dieu lui donna le royaume de Thrace et l'initia à ses mystères. Grand-père d'Orphée, Charops transmit aux hommes les mystères dionysiaques et fut à l'origine de l'orphisme.

CHÂROST [ro], ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), en Champagne berrichonne, sur l'Arnon ; 1 065 hab. (*Châtostais*). Château reconstruit à l'époque moderne. Eglise romane. Fabrique de balais. Châtost était une seigneurie du XIe s., qui appartint à deux familles, la première éteinte au XIVe s., la seconde, celle de Béthune, qui l'acheta en 1608. Elle fut érigée en duché en 1672 pour Louis de Béthune, fils de Philippe, lui-même frère de Sully. Aux environs château de Castelnau (XVIe s.).

Châtost (HÔTEL DE), hôtel parisien, 39, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Construit par Mazin (1723), il est décoré de colonnes ioniques et orné d'un fronton. Il appartint au duc de Châtost, à Pauline Bonaparte (1803), et fut cédé en 1815 à l'Angleterre, qui en fit son ambassade.

CHAROST (Alexis), ecclésiastique français (Le Mans 1860 - Rennes 1930). Il fit ses études à Rome et à Angers ; vicaire général de l'archevêque de Rennes en 1909, premier évêque de Lille (1913), coadjuteur (1920) puis archevêque de Rennes (1921), cardinal en 1922. Ce fut un prestigieux humaniste. A Lille, il eut des difficultés avec l'abbé Lemire, à qui il interdit de se présenter à la députation. Dans son diocèse de Rennes, il s'opposa vivement aux démocrates chrétiens. Sympathisant à l'égard de l'Action française, son nom se trouva mêlé à divers incidents.

CHARPE ou **CHARPENNE** n. m. (lat. *carpinus*). Nom commun du charme.

CHARPENTAGE n. m. Travail de la charpente d'un navire ou d'un édifice.

CHARPENTE n. f. (lat. *carpentum*). Assemblage de pièces de bois, de métal ou de béton armé constituant l'ossature de toutes les constructions fixes ou provisoires et destiné à soutenir des surfaces horizontales, des surfaces inclinées ou des plans verticaux : *Charpente de chêne, de fer.* || Art ou action de construire des charpentes. || *Bois de charpente*, bois propre aux constructions. || *Par extens.* Ensemble des parties osseuses du corps, le squelette : *Surpris du volume énorme de sa charpente osseuse* (A. France). *Il paraît que la jeune fille est tout à fait bien constituée. Quant à la mère, elle a une de ces charpentes étonnantes* (Zola). || *Par anal.* Réunion d'objets liés les uns aux autres et servant à soutenir un ensemble : *Des masses énormes constituent la charpente du globe* (Cuvier). || — *Fig.* Ce qui fait la solidité d'un raisonnement, d'une doctrine : *Un christianisme sans charpente, privé de ce qui est son essence* (Renan). || Structure d'une œuvre littéraire et, particulièrement, d'un ouvrage dramatique : *Tout bon ouvrage dramatique doit contenir une charpente* (Th. Gautier).

— ENCYCL. L'élément fondamental de la *charpente* est la *ferme*, qui assure la répartition des poids du comble et des efforts supportés (neige, vent) sur des points d'appui. Ces fermes doivent être soigneusement contreventées longitudinalement pour assurer l'invariabilité du système et éviter toute déformation qui pourrait se produire. La charpente classique en bois comporte des fermes en pièces massives, de forts équarrissages, avec des assemblages ne pouvant transmettre que des efforts de compression. La charpente moderne triangulée utilise soit des pièces massives, soit des poutres composées formées souvent d'éléments minces maintenus par des boulons, par des clous ou par collage, et des assemblages munis d'organes assurant une transmission des efforts de traction aussi bien que de compression. Les fermes triangulées simples permettent de réaliser des portées ne dépassant pas 30 m. Au-delà, il faut rechercher des types plus complexes, tels que des systèmes à trois articulations, des systèmes en portiques ou des arcs à grande portée. Enfin, certains combles peuvent être réalisés sans ferme, par l'assemblage de lamelles de bois formant des voiles ou des structures réticulées.

Les bois utilisés en charpente doivent avoir de bonnes qualités mécaniques et être durables. Les échantillons employés doivent être de droit fil et posséder un degré de siccité convenable. Les principales essences sont les résineux indigènes : sapin, épicéa, pin, mélèze ; les feuillus indigènes : chêne, peuplier, parfois châtaignier ; les résineux importés et, au premier chef, les bois du Nord : sapin blanc (épicéa) et sapin rouge (pin sylvestre), certains bois américains (pin d'Oregon, spruce) ; enfin, pour des emplois spéciaux, notamment dans le cas des charpentes exposées à l'humidité, des bois tropicaux comme l'azobé, l'iroko, etc. (→ Biblio.)

CHARPENTÉ, E adj. Constitué, bâti (au *pr.* et au *fig.*) : *Un garçon de vingt-trois ans, petit et puissamment charpenté, fauchait sans lever le nez* (M. Aymé). *Son poème est très raisonnable, très-bien conduit, très-bien charpenté, comme on dit maintenant* (Gautier).

CHARPENTER v. tr. Tailler, équarrir des pièces de bois, les mettre en état d'être employées. || *Fig.* Donner une structure rigoureuse à ; construire solidement : *Athalie, Joad, voilà des personnages que votre rival, Corneille, n'eût pas mieux su charpenter* (Proust).

CHARPENTERIE n. f. Art ou travail du charpentier. || Chantier de charpentes.

— Arm. Affût du XIVe et du XVe s., en forme d'auge en bois.

CHARPENTIER n. m. Ouvrier capable de tracer, d'assembler, de réaliser et de livrer un ouvrage de charpente en bois. (On dit aussi CHARPENTIER EN BOIS.) || Entrepreneur de travaux de charpente. || *Charpentier en fer*, ouvrier sachant couper, percer et assembler tous les éléments nécessaires à la construction de charpentes métalliques, de ponts, de pylônes, d'appareils de levage et de manutention, etc.

— Bot. *Herbe au charpentier*, v. ACHILLÉE.

— Mar. *Matelot charpentier, Maître charpentier*, matelot ou gradé s'occupant de toutes les réparations des objets en bois. (Avec la marine en fer, leur spécialité a perdu beaucoup de son importance. Ils sont maintenant chargés des questions qui concernent la sécurité du navire.)

— Mil. Nom ancien des sapeurs d'infanterie.

— Pêch. Pêcheur de baleine, qui dépèce l'animal.

CHARPENTIER (Jacques), médecin et philosophe français (Clermont-en-Beauvaisis

hôtel de Châtost

charpentes

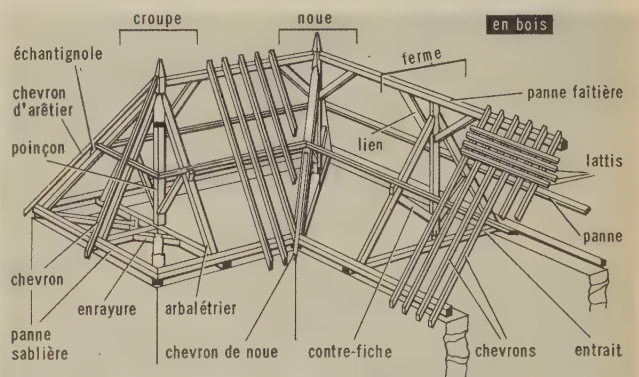

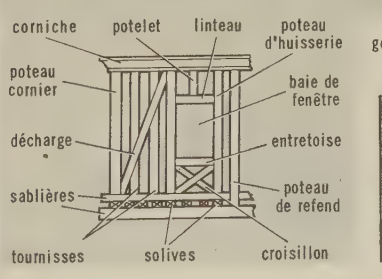

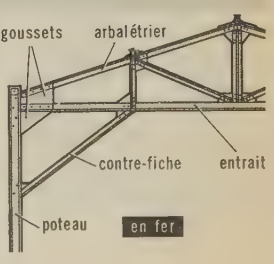

Charpente métallique : ossature pour la tour centrale de la couronne intérieure de la maison de la Radio (avr. 1959) ; mise en place des éléments d'un immeuble de onze étages.

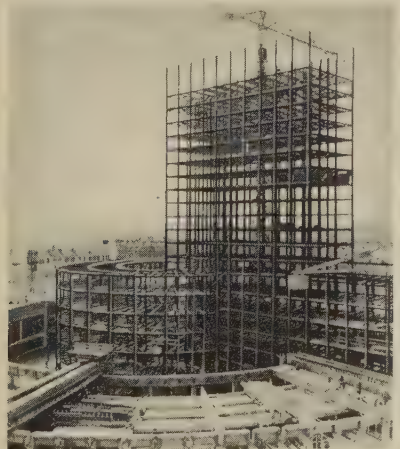

Phot. Bulloz, Larousse, Otua.

Gustave CHARPENTIER

Adrien CHARPY

Georges CHARPY

1521 - Paris 1574). Il professa la philosophie au collège de Bourgogne, les mathématiques au Collège de France, et devint médecin de Charles IX. Partisan fanatique d'Aristote, il attaqua avec virulence Ramus, adversaire du péripatétisme, et fut accusé, sans doute à tort, d'avoir armé ses assassins à la Saint-Barthélemy.

CHARPENTIER (François), écrivain français (Paris 1620 - *id.* 1702). A vingt-deux ans, il traduisit les *Mémorables* de Xénophon, et plus tard *la Cyropédie*. Son rôle à l'Académie française fut important, notamment dans la préparation du *Dictionnaire*. Il fut, avec Perrault, le partisan le plus déclaré des Modernes, bien que ses lettres révèlent un esprit fort détaché des passions de son parti. Il défendit et loua notre langue dans *la Défense de la langue française* (1695) et *l'Excellence de la langue française*. Il fut un des hommes de confiance de Colbert. Quoi qu'on en dise généralement, il était anticartésien. Il s'intéressait vivement à la peinture. Il a publié quelques poésies de circonstance ou d'apparat. (Acad. fr., 1651.)

CHARPENTIER (Marc Antoine), compositeur français (Paris 1636 ? - *id.* 1704). Un voyage en Italie pendant sa jeunesse lui donne la révélation de sa vocation musicale. A Rome, il est l'élève de Carissimi, dont il se réclamera toute sa vie. En 1672, il est choisi comme collaborateur musical par Molière, et, après la mort de celui-ci, il continue de composer la musique des spectacles de la Comédie-Française. Malade, il ne peut se présenter, en 1683, à l'épreuve finale d'un concours pour l'obtention d'un des quatre postes de sous-maître de la chapelle royale. Aussi entre-t-il au service de Mlle de Guise, pour diriger sa « musique entretenue » ; il y demeure jusqu'à la mort de la princesse, en 1688, après avoir composé pour elle un grand nombre de cantates, airs, etc. Il cumule cet emploi avec la charge de maître de musique au collège des Jésuites (Louis-le-Grand) et de maître de chapelle de l'église Saint-Louis. Cette existence si remplie devait s'achever à la Sainte-Chapelle du Palais : en 1698, les chanoines le nomment « maître de musique des enfants ». Il cesse, à cette date, toute activité mondaine et théâtrale, pour se consacrer à sa double tâche de pédagogue et de compositeur religieux. C'est à cette époque qu'appartiennent ses œuvres les plus savantes, qui sont aussi les plus riches d'inspiration.
Son œuvre religieuse comprend plus de cent motets, des hymnes, des psaumes, des messes et des histoires sacrées.
Parmi ses œuvres profanes, il faut citer deux cantates, douze divertissements, environ soixante-dix pièces instrumentales, et de nombreux airs de Cour. Pour l'Académie royale de musique, il écrivit l'opéra *Médée* (1693), et, pour la Comédie-Française, de nombreux intermèdes et ouvertures, avec Molière, puis Th. Corneille, Vizé, Poisson, Baron, comme *le Malade imaginaire, Circé, Andromaque, Vénus et Adonis*. Pour les collèges de jésuites, ce furent *David et Jonathas*, le prologue pour *Polyeucte*, l'ouverture de *Clese martyr*. Il laisse également un *Abrégé des règles de l'accompagnement*, des *Règles de la composition* et des *Remarques sur les messes à 16 parties d'Italie*.
Cette œuvre, très abondante, est d'une remarquable qualité musicale. On l'oppose généralement à Lully pour la profondeur, le sérieux, et aussi pour la tradition italienne qu'il a maintenue dans la plus grande partie de son œuvre. (→ Biblio.)

CHARPENTIER (François Philippe), inventeur et graveur français (Blois 1734 - Paris 1817). Il découvrit le moyen de « graver au lavis et en couleur » et reçut le titre de « mécanicien du roi ». On cite de lui de remarquables reproductions de sépias d'après Fragonard.

CHARPENTIER (Gervais), libraire-éditeur français (Paris 1805 - *id.* 1871). Commis-voyageur des éditions Ladvocat jusqu'en 1825, il s'établit libraire, puis éditeur. Conseillé par Renduel*, il fut le véritable créateur de l'édition moderne. Il publia, à partir de 1838, des volumes du format in-18 (format Charpentier), au prix de 3,50 F. Il commença par des œuvres de Balzac, puis d'A. Chénier, de Musset, de Th. Gautier. Il édita ainsi plus de 400 titres. — Il eut pour successeur en 1871 son fils GEORGES (1846-1905), puis Eugène **Fasquelle**, qui était entré chez lui comme commis en 1884, auquel succéda le fils de celui-ci, Charles, en 1952. La maison CHARPENTIER-FASQUELLE a fait, en partie grâce au format qu'elle avait adopté, le succès de Zola et de nombre d'autres écrivains : A. Daudet, les Goncourt, M. Barrès, P. Louÿs, M. Maeterlinck, Ch.-L. Philippe, G. Rodenbach, M. Magre, O. Mirbeau, Marguerite Audoux, Verlaine, J. Richepin, Ed. Rostand, M. Pagnol, t'Serstevens, A. Salmon.

Mme Georges CHARPENTIER
par Auguste Renoir, *Louvre*

Charpentier (PORTRAIT DE Mme GEORGES), un des chefs-d'œuvre de Renoir, au Louvre (0,455 m × 0,38 m). Peint en 1877, il précède d'une année le célèbre *Portrait de Mme Charpentier et de ses enfants* (Metropolitan Museum, New York). Protectrice des peintres impressionnistes, Mme Charpentier, femme de l'éditeur, les recevait dans son salon de la rue de Grenelle, où ils rencontraient Gambetta, Jules Ferry, Zola, Flaubert, Alphonse Daudet, Edmond de Goncourt, Huysmans, Théodore de Banville, etc.

CHARPENTIER (Augustin), médecin, physiologiste et neurologue français (Argenton-sur-Creuse 1852 - *id.* 1916). Agrégé en 1878, professeur de physique médicale à la faculté de Nancy, il fut correspondant de l'Académie de médecine (1888). Ses travaux ont porté surtout sur la physiologie nerveuse (étude des excitations sensorielles et émotionnelles sur le cœur [1877] ; analyse des fonctions de la rétine, découverte de deux modes distincts de sensibilité de l'œil à la lumière ; travaux sur la photométrie, sur la persistance des impressions, sur les sensations auditives, sur la vitesse des réactions nerveuses ; découverte d'oscillations nerveuses sous l'influence des excitations, etc.).

CHARPENTIER (Alexandre), sculpteur français (Paris 1856 - Neuilly-sur-Seine 1909). Il exposa en 1883 *Jeune Femme allaitant son enfant* (Aix-en-Provence), puis, à partir de 1893, se consacra plus spécialement à l'art décoratif et exécuta des mobiliers complets, ainsi que des vases en étain. On lui doit également des médailles (*Edm. de Goncourt, Zola*) et la plaquette du *Cinquantenaire de la Librairie Larousse* (1902). Son monument *Charlet* fut élevé en 1895 dans le square du Lion-de-Belfort, à Paris.

Alexandre CHARPENTIER, plaquette
du cinquantenaire de la Librairie Larousse

CHARPENTIER (Gustave), compositeur français (Dieuze 1860 - Paris 1956). Élève de Massenet au Conservatoire de Paris, il obtint, en 1887, le grand prix de Rome, avec sa cantate *Didon*. Cette œuvre est suivie des *Impressions d'Italie*, de la *Vie du poète* et d'un recueil de *Poèmes chantés*. Mais c'est par son roman musical, *Louise*, monté en 1900 par l'Opéra-Comique, que Charpentier connut un succès éclatant. Il y exprime avec bonheur la poésie, la couleur, la vie intense de la butte Montmartre, où il n'a cessé de vivre. Le même esprit se retrouve dans *Julien* et dans le *Chant d'apothéose*, écrit pour le centenaire de Victor Hugo. (Acad. des bx-arts, 1912.)

CHARPENTIER (Raymond), compositeur et critique français (Chartres 1880). Chef d'orchestre à la Comédie-Française (1921-1944), il a été le fondateur de la section phonographique à la Radiodiffusion française.

Charpentier (GALERIE), galerie d'art fondée en 1924 et qui occupe, à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et de la rue de Duras, l'emplacement de l'hôtel de Duras. Consacrée aux grandes expositions, elle a présenté, notamment, *Centenaire de Géricault, le Paysage français, Deux Siècles d'élégance, Cent Portraits de femmes*, ainsi que des hommages à Vuillard, Maillol, Othon Friesz, André Bauchant, Modigliani, Bernard Buffet, Maurice Utrillo, etc. Les commissaires-priseurs de Paris y dirigent chaque année trois séries de grandes ventes.

CHARPENTIÈRE n. f. V. XYLOCOPE.

CHARPI n. m. (de *charpir*). Tonnell. Syn. de CHAPUS.

CHARPIE n. f. (de l'anc. franç. *charpir*, mettre en menus morceaux ; lat. *carpere*, cueillir). Produit qu'on obtient par l'effilage ou le râpage de la vieille toile, et avec lequel on pansait autrefois les plaies. (Son emploi est aujourd'hui complètement abandonné et remplacé par celui du coton hydrophyle et de la gaze. La *charpie noire* était de la charpie trempée dans une solution de nitrate d'argent ; la *charpie coaltée* avait été imbibée de *coaltar*.) ‖ *Mettre en charpie*, déchiqueter (au *pr.* et au *fig.*). ‖ *Viande en charpie*, viande trop cuite, qui s'effiloche.

CHARPY (Nicolas), dit **de Sainte-Croix**, aventurier et écrivain français (Mâcon 1610 - Paris 1670). Il vint à Paris en 1638 et y publia son premier livre. Ordonné prêtre, il entra au service de Cinq-Mars et, plus tard, de Mazarin. C'est celui-ci qui l'aida à fuir en Italie, quand il fut pris dans une affaire de faux. Il s'attacha alors à Christine de Suède et devint M. de Sainte-Croix. A son retour en France, il eut une nouvelle aventure qui ressemble à celle de Tartuffe chez Orgon. Après la mort de Mazarin, il fut enfermé à la Bastille pour un livre d'illuminisme. Sorti de prison, il se retira en Rouergue, revint à Paris et y fut empoisonné par une femme.

CHARPY (Adrien), médecin et anatomiste français (Caluire 1848 - Toulouse 1911). D'abord professeur agrégé d'anatomie à la faculté de Lyon, puis professeur à la faculté de Toulouse (1886). Il dirigea avec Poirier et Nicolas un *Traité d'anatomie humaine*.

Charpy (TRAITEMENT DE), traitement du lupus tuberculeux par de fortes doses de vitamine D associée au calcium.

CHARPY (Georges), chimiste et métallurgiste français (Oullins, Rhône, 1865 - Paris 1945). Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1885), il y devint préparateur, puis professeur, ainsi qu'à l'Ecole des mines de Paris. Il fut également attaché comme ingénieur au laboratoire central de la Marine (1892). Il a été, avec Osmond et H. Le Châtelier, l'un des fondateurs de la métallographie en France. Il a particulièrement étudié l'action réductrice du carbone sur les oxydes de fer, la trempe des aciers, la structure micrographique des métaux, les alliages blancs, le graphite. Il a laissé son nom à un pendule qui

Phot. Keystone, Provost, X, Giraudon, Larousse.

charrette des condamnés, *détail* **de « Gensonné conduit au supplice » par Duplessis-Berteaux**

sert à mesurer la résilience des métaux. (Acad. des sc., 1918.)

CHARPY (Antoine), général français (Perpignan 1869 - Elne, Pyrénées-Orientales, 1941). Sorti de Saint-Cyr en 1890, dans l'infanterie, il fut attaché à la mission militaire en Grèce en 1911 et devint, en 1917, chef d'état-major de Guillaumat à l'armée d'Orient. Commandant du corps d'occupation de Constantinople en 1920, il fut chef de la mission militaire en Pologne (1926-1928).

CHARQUE ou **CHARQUI** n. f. (mot quichua). Nom donné en Amérique du Sud à la viande desséchée au four pour être conservée.

CHARQUEMONT, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans les plateaux jurassiens, au S. de Maîche; 2 161 hab. (1 886 aggl.). Galvanoplastie. Décolletage. Horlogerie. Sports d'hiver.

CHARQUER v. tr. Dessécher la viande pour la conserver.

CHARQUIYYA (ach'-). V. CHARKIEH.

CHARRAS [ʃaʀas] n. m. Résine provenant du chanvre indien.

— ENCYCL. Pharm. Le *charras* se présente sous forme de boules terreuses et friables, de couleur brunâtre. On l'obtient en Perse, soit en faisant parcourir les plantations par des hommes vêtus de cuir et dont les vêtements sont ensuite râclés pour recueillir la résine, soit en pilant le chanvre et en l'exprimant dans une toile grossière qui retient la résine. Cette oléorésine, de saveur faible et à odeur de chanvre, renferme des terpènes et du cannabinol, huile rouge très toxique. Mélangé à du beurre, à du miel ou à des confitures, auxquels on associe souvent de l'opium ou de l'extrait de *Datura stramonium*, le charras constitue le *haschich*.

CHARRAS (Jean-Baptiste), militaire et homme politique (Phalsbourg 1810 - Bâle 1865). Polytechnicien, il prit part à la révolution de 1830, écrivit au *National*, servit en Algérie. Il fut représentant du Puy-de-Dôme en 1848. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, il réprima, avec Cavaignac, l'émeute de juin. Opposé au prince-président, exilé après le 2-Décembre, il a écrit une *Histoire de la campagne de 1815, Waterloo*.

CHARRAT (Janine), danseuse, chorégraphe et directrice de compagnie française (Grenoble 1924). Elle donne en 1941 des récitals de danse avec Roland Petit. En 1945, elle présente sa première grande chorégraphie : *Jeux de cartes*, de Stravinski. L'année d'après, au Nouveau Ballet de Monte-Carlo, elle interprète *Passion* et *Chota Roustaveli* de Serge Lifar. En 1948, elle compose pour les Ballets de Paris de Roland Petit *la Femme et son Ombre* (Claudel-Tchérepnine) et *Adam' Miroir*, ballet de Jean Genet, puis, en 1951, à l'Opéra de Berlin, *Abraxas* de Werner Eck. En 1952, elle organise sa propre compagnie qui donnera : *le Massacre des Amazones* (mus. de Y. Semionov), *Une étrangère à Paris* (mus. de Jean Wiener), *Héraclès* (mus. de Maurice Thiriet), *les Algues* (mus. de G. Bernard). En 1957, elle fonde *les Nouveaux Ballets de Janine Charrat*. Elle a réglé : *les Danses d'Obéron*, de Weber (1950), *Christopher Colombus*, de Werner Eck (1951), l'*Armide*, de Rossini (1952), *les Sept Péchés*, ballet de Veretti (1956), etc.

CHARRÉE n. f. (bas lat. *cathara*, eau employée pour nettoyer). Agric. Cendre de bois ayant servi pour faire la lessive et que l'on utilise comme engrais.

— Chim. *Charrées de soude*, résidu obtenu dans le procédé Leblanc de préparation du carbonate de sodium. (On dit aussi MARCS DE SOUDE.) [Ce sous-produit, contenant surtout du sulfure de calcium, peut être employé pour la récupération du soufre ou la préparation d'hyposulfite.]

CHARRETÉE n. f. Charge d'une charrette : *Une charretée de bois. Toute la charretée d'hommes court vers le comptoir où un homme et une serveuse passent en l'air des canettes de bière* (Aragon). ‖ *Fig.* et *fam.* Grande quantité : *Charretée d'injures.*

CHARRETIER, ÈRE n. Personne qui conduit une charrette ou un chariot. ‖ *Péjor.* Personne grossière, ou massive dans son extérieur. ‖ *Jurer comme un charretier*, souvent et grossièrement.

◆ N. m. Cheval de charrette.

◆ Adj. Par où les charrettes peuvent passer : *Chemin charretier. L'hôtel de la Cloche était rustique. Une branche de houx pendait sur la porte charretière* (A. France).

CHARRETIN n. m. Petite charrette sans ridelles.

CHARRETON n. m. Conducteur d'une charrette, charretier (vieilli). [On a écrit aussi CARRETON et CHARTON.] ‖ Petite charrette (mot usité surtout dans le Midi) : *La pastèque qu'il achetait à un maraîcher lui parut délicieuse à manger à l'ombre courte du charreton* (A. Daudet).

CHARRETTE n. f. (de *char*). Carross. Voiture à deux roues, munie d'un brancard simple ou double et de deux ridelles, dont on se sert pour le transport des fardeaux. ‖ *Charrette anglaise*, voiture de promenade, légère, découverte, à deux roues et à un cheval. ‖ *Charrette à bras*, petite charrette à brancards tirée par un ou deux hommes.

— Hist. *Monter dans la charrette, la fatale charrette*, pendant la Révolution, expressions qui signifiaient : « aller à l'échafaud ». (Pendant la Terreur, les condamnés étaient conduits à l'échafaud en charrette.)

— ENCYCL. Carross. La *charrette* comporte un plancher, dont les prolongements des brancards forment les bâtis. Ces brancards, en avant du corps de la charrette, sont de longueur suffisante pour permettre d'y atteler le *limonier* ou *charretier*. La charrette est moins lourde que le chariot, et tourne plus facilement. Elle est munie, en outre, de ridelles, de ranchers, de cornes, etc., qui aident à l'assujettissement des fardeaux. La charrette traînée par les bœufs n'a qu'un brancard (*timon*) occupant la partie médiane du véhicule. Il sert de maîtresse pièce dans la construction de ce genre de voiture.

Charrette fantôme (LA), film suédois de Victor Sjöström (1920), d'après Selma Lagerlöf, interprété par Sjöström et Hilda Borgström. Ce film constitue le premier chef-d'œuvre authentique du cinéma suédois. Conjuguant le fantastique avec le réel, Sjöström nous donne un film tout entier baigné de ce « stemning » nordique qui fait le charme des vieilles légendes du Nord, sorte de brume de rêve enveloppant la vie simple et rude d'un peuple jeune. En 1939, Julien Duvivier tournait une version française, avec Pierre Fresnay, Marie Bell et Louis Jouvet.

CHARRIABLE adj. Qui peut être charrié.

CHARRIAGE n. m. Action de charrier, de voiturer. ‖ Prix du transport : *Vin qui ne vaut pas le charriage.*

— Arg. Nom générique des vols où l'on mystifie la victime : *Le charriage le plus usité est le vol à l'américaine.* ‖ *Charriage à la mécanique*, coup* du père François.

— Géol. Phénomène par lequel une vaste étendue de terrain, appelée « nappe », a avancé de plusieurs kilomètres ou dizaines de kilomètres par-dessus d'autres terrains.

— ENCYCL. Géol. Le *charriage* est démontré lorsqu'un terrain plus ancien surmonte un terrain plus récent. Quand le charriage est de faible avancée, il passe au chevauchement ou au simple pli-faille. Du point de vue minier, les charriages facilitent les intrusions

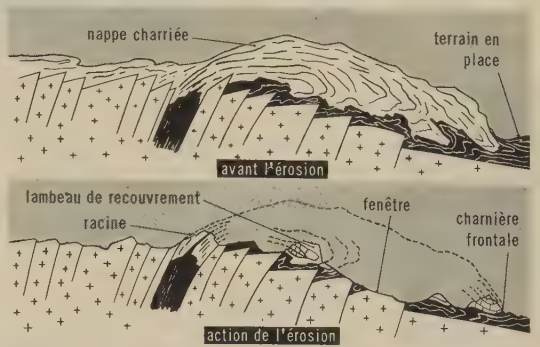

métallifères, disloquent les couches et les filons, mais ouvrent la voie aux remaniements.

CHARRIER v. tr. (de *char*). Transporter en charrette, en chariot : *On a charrié les gerbes jusqu'à la ferme.* ‖ *Par extens.* Entraîner, emporter dans son cours : *Plusieurs fleuves charrient de l'or dans leur sable ;* et, au *fig. : Un tel élan les charriait* [les grévistes], *qu'ils ne sentaient pas la fatigue atroce, leurs pieds brisés et meurtris* (Zola).

— Arg. Dépouiller au moyen d'une mystification. ‖ *Pop.* Railler, soit méchamment, soit simplement pour rire.

— Fauconn. En parlant d'un oiseau, tirer sa proie pour la soustraire à son maître : *L'autour charrie souvent les proies légères.*

◆ V. intr. *Pop.* Dépasser les bornes, exagérer.

CHARRIER, écart de la comm. de Laprugne (Allier), sur le flanc ouest des monts de la Madeleine. Eau de faible minéralisation. Usine d'embouteillage.

CHARRIER (Marc Antoine), homme politique français (Nasbinals 1755 - Rodez 1793). Député du Tiers du Gévaudan aux Etats généraux, ardent royaliste, il tenta en 1792 de soulever le département de la Lozère et y organisa des bandes royalistes. Il défit en plusieurs rencontres les troupes républicaines, aux mains desquelles il tomba en mai 1793. Condamné par le tribunal criminel de l'Aveyron, il fut exécuté.

Janine CHARRAT

CHARRIÈRE (Isabelle VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN VAN ZUYLEN, dame DE), femme de lettres (Zuilen, près d'Utrecht, Hollande, 1740 - Colombier, canton de Neuchâtel, Suisse, 1805). Mariée en 1766 à un

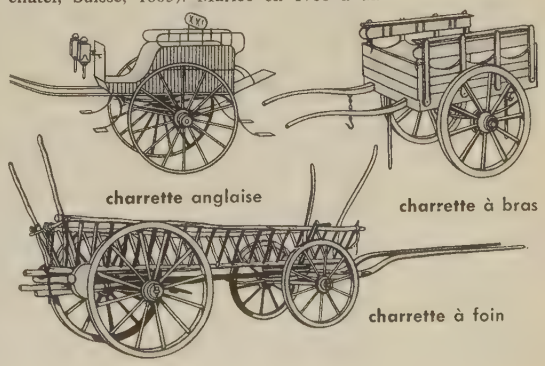

Phot. Larousse, Lipnitzki.

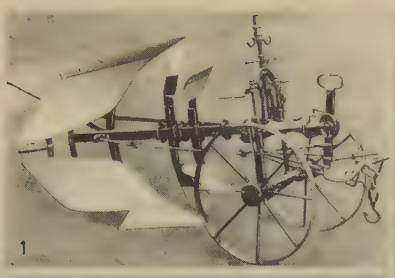

brabant double à traction animale

balance

vigneronne portée

ci-dessus : réversible bisoc portée

à disques portée

Mme de CHARRIÈRE « la Belle de Zuylen » par Quentin de La Tour

gentilhomme vaudois, M. de Charrière de Penthaz, précepteur de son frère, elle le suivit en Suisse, où elle passa presque entièrement le reste de sa vie à observer les hommes — entre autres Benjamin Constant — et à en souffrir. Les *Lettres neuchâteloises* (1784), *Caliste ou Lettres écrites de Lausanne* (1788), son chef-d'œuvre, ses *Lettres à Constant d'Hermenches*, publiées par Philippe Godet (1909), sont d'une femme intelligente et sensible, dont La Tour a immortalisé le charme dans un célèbre portrait, *la Belle de Zuylen ;* elle s'était elle-même dépeinte avec une lucidité mélancolique : « Zélide ne peut être heureuse ni par l'amour, ni sans l'amour. »

CHARRIEUR n. et adj. *Pop.* Railleur.
— Arg. Voleur qui charrie.

CHARRIN (Benoît JÉRÔME, dit **Albert**), médecin bactériologiste français (Condrieu 1857 - Paris 1907). Attaché d'abord à l'Institut Pasteur comme directeur de laboratoire, il devint médecin des hôpitaux, agrégé et professeur au Collège de France. Ses principaux travaux se rapportent à la médecine expérimentale. Parmi ses ouvrages, citons : *les Défenses naturelles de l'organisme* (1898), *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* (1896), *Pathologie générale infectieuse* (1898).

CHARROI n. m. (déverbal de *charroyer*). Charriage, transport effectué par chariot ou par charrette : *De lourds et pénibles charrois.* ‖ Prix du transport.
— *Charrois* n. m. pl. Mil. Ancien nom donné aux convois de charrettes ou de voitures nécessaires aux services de l'armée, et organisés par des entreprises civiles. (A partir de 1807, ce service a été militarisé et confié au train* des équipages).

CHARROUX la tour octogonale

Charroi de Nîmes (LE), chanson épique du milieu du XIIe s., rattachée à la *Geste de Garin de Monglane* (groupe de *Guillaume d'Orange*). Guillaume, frustré dans la distribution des fiefs, reproche à Louis le Débonnaire son ingratitude et sa lâcheté. Puis il lui demande le royaume d'Espagne, de Nîmes et d'Orange à conquérir sur les Sarrasins. Il part alors, et conquiert Nîmes par ruse, en se déguisant et en cachant sa troupe dans un convoi de charrettes.

CHARRON n. m. (de *char*). Ouvrier du bois, capable de réaliser et de réparer les véhicules, généralement à traction animale, et de cintrer les roues de voitures. (Le travail ordinaire du charron comporte le corps de la voiture, avec les brancards, le timon, etc., et les roues. Il procède également au cerclage à chaud et au forgeage de certaines pièces.)

CHARRON (Pierre), moraliste français (Paris 1541 - *id.* 1603). Il acquit quelque réputation comme avocat au parlement, puis entra dans les ordres et devint un prédicateur renommé. Comblé de dignités et de bénéfices, il résida successivement à Bazas, à Lectoure, à Agen, à Bordeaux (où il connut Montaigne), à Cahors, à Condom, comme théologal ou grand vicaire. On possède de lui : *les Discours chrétiens* (1589 et 1604) ; *les Trois Vérités* (1593), traité d'apologétique contre les protestants, où il montre que l'Eglise véritable est l'Eglise romaine. Son ouvrage le plus connu est *la Sagesse* (1601) : il y copie les maîtres anciens et modernes, Sénèque, Plutarque, Du Vair, et transpose *les Essais** de Montaigne sous une forme méthodique et dogmatique ; il recommande une sagesse humaine, la *prud'homie*, dans un style lourd et pédantesque, et n'abandonne pas son dessein polémique.

charrue (pêch.)

CHARRON (André Charlemagne), tapissier français (1721-1801). Il fut le collaborateur d'Oudry et de Besnier, à partir de 1773, à la direction de la Manufacture royale de tapisseries de Beauvais.

CHARRONNAGE n. m. Métier ou ouvrage de charron : *Le frêne, l'orme, le chêne, l'érable, le hêtre, le charme, le sapin du Nord, le peuplier blanc, sont les principaux bois de charronnage.*

CHARRONNERIE n. f. Industrie du charronnage.

CHARROUX, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans les brandes du haut Poitou ; 1 706 hab. (1 070 aggl.) [*Charlois*]. La ville doit son origine à une abbaye fondée vers 785 par Roger de Limoges et qui fut, au Moyen Age, l'une des plus puissantes de l'Aquitaine. Quatre conciles y furent tenus ; en 989 (institution de la paix de Dieu), vers 1028 (condamnation des manichéens), en 1082 et en 1086. Belles ruines de l'ancienne abbatiale, bâtie pendant le premier tiers du XIe s. sur un plan circulaire juxtaposé au plan basilical traditionnel. Après la destruction de l'église, au XIXe s., il ne subsiste qu'une tour-lanterne octogonale, portée par deux étages d'arcades, et qui constitue un très curieux vestige d'architecture romane. Halles et vieilles maisons. Laiterie. Confection.

CHARROYER v. tr. (de *char*). [Se conj. comme *aboyer*.] Transporter sur des charrettes ou sur des chars : *Charroyer des pierres.* ‖ Transporter péniblement : *L'idée de déménager mes livres et de charroyer l'amas de mes bibelots m'abêtit* (Huysmans).

CHARROYEUR n. m. Celui qui charroie.

CHARRUAGE n. m. Etendue de terre qu'on peut cultiver avec une seule charrue. ‖ Labourage à la charrue : *Le charruage se complète par le hersage et le roulage.*

CHARRÚA(S), Indiens du N.-E. de l'Argentine et de l'Uruguay, qui vivaient de pêche et de commerce. Ils ont été exterminés par les Espagnols.

CHARRUE n. f. (lat. *carruca*, char). Machine agricole servant au labourage. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Travail fait avec la charrue ; agriculture : *Les empires naissent de la charrue* (Chateaubriand). ‖ Dans la France de l'Ancien Régime, unité de surface qui correspondait à ce que pouvait labourer une charrue. (V. part. *encycl.*)
— LOC. FAM. *Cheval de charrue*, homme stupide ou très grossier. ‖ *Tirer la charrue*, faire un travail pénible. ‖ *Mettre, tenir la main à la charrue*, payer de sa personne. ‖ *Mettre la charrue devant les bœufs*, inverser l'ordre naturel des opérations, commencer par où l'on devait finir.
— Pêch. Filet à manche, en usage dans la basse Bretagne. ‖ Instrument servant à défouir les équilles ou lançons, dans le sable à marée basse.
— ENCYCL. Instr. agric. La *charrue* était communément utilisée en Europe centrale dès le VIe s. de notre ère. Instrument lourd, travaillant dans des sols difficiles, et d'une manière dissymétrique (l'axe de la résistance n'étant plus dans l'axe de la traction), la charrue a nécessité un attelage plus puissant que l'araire ; sa diffusion a été facilitée par les améliorations apportées à l'attelage (collier pour le cheval).
A la différence de l'araire, la charrue effectue un travail en profondeur, et elle rejette et retourne la terre d'un seul côté ; avec cet instrument, on peut pratiquer soit un labour à plat (*charrue tourne-oreille* ou *réversible*), soit, dans les terrains humides, un labour en planche (*charrue à versoir fixe*). Les parties essentielles de la charrue ordinaire sont le bâti et les pièces travaillantes. Le bâti comprend : l'*age*, poutre d'acier en forme de « J » ou de « V », munie de mancherons pour diriger la charrue, et portant à l'avant les régulateurs (primaires ou de dimensions, secondaires ou de traction) ; l'*étançon*, reliant le sep à l'age derrière le versoir ; le *sep*, portant le talon et le contre-sep, au moyen duquel la charrue repose et glisse sur le sol. Les pièces travaillantes sont : le *soc*, qui découpe horizontalement la terre ; le *coutre*, sorte de couteau ou de disque mince à bord tranchant, qui découpe la terre verticalement ; le *versoir*, qui retourne la bande de terre découpée par le soc et le coutre ; le *contre-sep*, plaque d'usure fixée sur le sep et s'appuyant contre la muraille ; le *talon*, point d'appui de la charrue dans le fond du sillon ; la *rasette*, pièce de métal incurvée jouant le rôle d'un petit soc et d'un petit versoir, et qui découpe une bande de terre superficielle destinée à être enfouie sous la bande de labour.
Une fois bien réglée, la *charrue à support* (type *brabant*) ne nécessite pas une action incessante sur les mancherons. Les *charrues à chevaux* sont monosocs ou bisocs et sont souvent munies de mancherons. Les *charrues de motoculture* n'en ont jamais ; elles sont monosocs ou polysocs, traînées (avec avant-train) par le tracteur, semi-portées ou portées par celui-ci.
Il existe divers types de charrues : la *charrue réversible* ou *charrue brabant*, qui permet de labourer dans les deux sens ; dans le même dessein, on a imaginé les *charrues-balances* ou *charrues-bascules*, possédant deux jeux de pièces travaillantes montés sur un bâti en V supporté en son milieu par deux roues de diamètres différents, et qui travaillent alternativement ; les *charrues quart-de-tour*, semi-portées ou portées par un tracteur, comportant deux jeux de pièces travaillantes calés à angle droit le long de l'age ; les *charrues décavaillonneuses*, qui ne diffèrent des charrues ordinaires simples que par la forme de leurs pièces travaillantes ; les *charrues vigneronnes* pour tracteurs, comportant un double jeu de pièces travaillantes symétriques par rapport à l'axe d'avancement de l'instrument (selon qu'elles versent vers le centre ou vers l'extérieur du rang, elles déchaussent ou chaussent les ceps) ; les *charrues sous-soleuses* et les *charrues-taupes*, qui ont un age renforcé sur lequel est fixée une lame découpant la terre sans la retourner (cette lame, jouant le rôle d'un coutre, porte à son extrémité une lame métallique inclinée ou incurvée dans le cas de la sous-

Phot. Bajac, Carrière-Guyot, Schall, X, Arch. phot.

soleuse, et qui a pour effet de disloquer le sol en profondeur ; cette lame, droite et horizontale dans le cas de la charrue-taupe, creuse une galerie lissée par un boulet ou obus, destinée à faciliter l'écoulement des eaux de drainage) ; les *charrues à disques*, qui ont un bâti horizontal incliné par rapport à l'axe d'avancement de l'instrument et commun à tous les disques dans les modèles lourds, relié à chacun des ages dans les modèles légers (les disques sont en réalité des calottes sphériques jouant le rôle de coutre, de soc et de versoir, chacun est monté sur un pivot réglable en inclinaison et en écartement) ; les *charrues déchaumeuses*, qui sont équipées de socs ou de disques ; ceux-ci sont alors montés sur un axe commun, sans réglage possible hormis la profondeur de travail.

● En tant qu'unité de surface, la *charrue* avait une étendue variable (de 90 à 120 arpents dans la région parisienne). Les gentilshommes pouvaient labourer un maximum de quatre charrues sans déroger, ces dernières étant alors exemptes de la taille, qui ne pesait que sur les terres roturières. (→ Biblio.)

CHARRUER v. intr. Conduire la charrue.

CHARRUYER n. m. Dans certains départements, ouvrier agricole chargé de conduire la charrue.

CHARS, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), dans le Vexin français ; 1 291 hab. (1 167 aggl.). Eglise Saint-Sulpice, des XIIe, XIIIe et XVIe s. ; façade et nef romanes ; beau chœur.

CHARTE n. f. (lat. *carta, cartula ;* gr. *khartês*, papier). [On a écrit autrefois CHARTRE.] Écrit solennel, destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts : *Les chartes d'une commune.* || *Fig.* Loi, règle fondamentale. — Dr. const. Acte d'un souverain sur lequel repose la Constitution. || Lois constitutionnelles d'un pays.

— Hist. *Charte de bourgeoisie*, charte par laquelle les habitants d'une ville qui possédaient les qualités requises (résidence, propriété) recevaient de leur seigneur, c'est-à-dire le plus souvent du roi, un certain nombre de privilèges : limitation des diverses servitudes (fiscales, militaires), des droits des prévôts, souvent privilèges accordés aux corporations, etc. (Ces chartes apparaissent en France au XIIe s., sous Louis VII.) || *Charte de charité*, charte unissant à l'abbaye de Cîteaux les monastères affiliés à l'ordre (XIIe s.). || *Charte vidimée*, charte reconnue authentique, celle à laquelle on avait mis le visa ou *vidimus*. || *Chartes « apennis »*, pièces que l'on délivrait pour tenir lieu de titres perdus par accident. || *Charte prestaire*, acte en vertu duquel un propriétaire cédait l'usufruit de quelque fonds à certaines conditions. || *Charte précaire*, acte par lequel le futur usufruitier demandait cette cession. || *Chartes paricles*, celles dont on faisait autant de copies semblables qu'il y avait de parties contractantes. || *Chartes de commune, de coutume, de franchise*, v. COMMUNE, COUTUME, FRANCHISE. || *Trésor des chartes*, autref., dépôt des archives de la couronne de France (auj. conservées dans les très précieuses séries J et JJ des Archives nationales).

— ENCYCL. Diplom. Le mot *charte* désignait dans l'Antiquité une feuille de papyrus (*membranum* désignant une feuille de parchemin), et, par conséquent, un acte écrit, même un texte littéraire. La notion romaine, qui oppose la *carta* — acte dispositif — à la *noticia* — acte probatoire —, se prolonge au Moyen Age. On peut dire alors qu'il y a « charte » lorsque la première personne désigne soit l'auteur de l'acte juridique, soit l'auteur de la constatation ou de la notification, jamais le destinataire, tandis que la notice est un acte dans lequel la première personne désigne le destinataire, l'auteur de l'acte juridique étant à la troisième personne. Peu à peu cette distinction s'obscurcit, et l'on trouve pour désigner les actes de toute sorte les mots *carta* et *noticia*, ainsi que les mots *epistola* et *litterae*. A la fin du Moyen Age, le mot charte est réservé, à la chancellerie royale française, à une catégorie d'actes de forme solennelle.

Le mot « charte » est souvent accompagné de la désignation de la nature juridique de l'acte (*carta venditionis, carta donationis*).

— Dr. const. et Hist. Parmi les chartes politiques les plus célèbres, il y a lieu de citer les suivantes.

● La *Grande Charte*, en lat. *Magna Carta*, charte des droits seigneuriaux anglais, imposée en juin 1215 au roi Jean* sans Terre par ses barons révoltés, regardée souvent, non sans exagération, comme le premier texte constitutionnel de l'Angleterre et le fondement de ses libertés.

Le roi Jean ne respectant pas ses promesses de 1213 (retour aux lois d'Henri Ier, essentiellement), à Pâques 1215 un groupe de barons se réunit en armes pour obliger le roi à renoncer à son arbitraire ; leur action déclencha de nombreuses autres révoltes. Abandonné de presque tous, Jean dut signer le 17 juin à Runnymede, près de Windsor, le texte proposé par les barons. Réglant diverses doléances féodales et remettant en vigueur les libertés accordées par les rois normands et Henri II, c'était d'ailleurs un texte de compromis, qui équilibrait les droits des barons et ceux du roi. Au cours du XIIIe s., la lutte contre l'arbitraire monarchique s'appuya sur la Grande Charte, qui prit ainsi figure d'ancêtre des institutions libérales anglaises.

● La *Charte aux Normands*, acte par lequel Louis X le Hutin accorda en 1315 aux seigneurs normands des privilèges reconnaissant les libertés provinciales. La réaction baronniale de 1315-1316 obtint de nombreuses autres chartes provinciales, mais seule la Charte aux Normands lui survécut.

● La *Charte constitutionnelle*, octroyée aux Français par Louis XVIII le 4 juin 1814, dans la « dix-neuvième année de son règne », semble manifester, dans sa forme, le souci de renouer intégralement avec l'Ancien Régime. En fait, elle compose avec la révolution bourgeoise de 1789. Si elle proclame le catholicisme religion d'Etat, elle maintient l'organisation sociale (principe d'égalité) et administrative de l'Empire. Le régime politique s'inspire du système anglais. Le pouvoir législatif appartient à deux Chambres, celle des pairs et celle des députés. Les pairs siègent par droit héréditaire ou sont nommés à vie par le roi. Les députés, âgés d'au moins quarante ans, sont élus au suffrage censitaire : il faut payer au moins 300 F d'impôt direct pour être électeur, 1 000 F pour être éligible. Aussi, l'assemblée est-elle dominée par les grands propriétaires fonciers nobles. Les membres des deux Chambres ne perçoivent pas d'indemnité. Le budget est voté par la Chambre des députés, les lois par les deux Chambres. Le pouvoir exécutif garde des prérogatives considérables. Le roi nomme les ministres, responsables individuellement devant lui, sanctionne les lois, dont il conserve en outre l'initiative, convoque la Chambre des députés, qu'il peut ajourner ou dissoudre. L'article 14 accorde de plus au gouvernement le droit de légiférer par ordonnances, en cas de besoin. La liberté de la presse est reconnue sous certaines réserves. La révision éventuelle de la Charte n'est pas prévue.

● *La Charte de 1830*, simple révision de la Charte de 1814, rapidement rédigée par la Chambre des députés, signée et jurée par Louis-Philippe Ier. Elle supprime les formules rappelant l'Ancien Régime, retire au catholicisme le privilège de religion d'Etat et précise certaines libertés (celle de la presse notamment, en abolissant la censure, ou celle de l'enseignement). Mais, surtout, elle modifie l'esprit du régime en étendant les pouvoirs

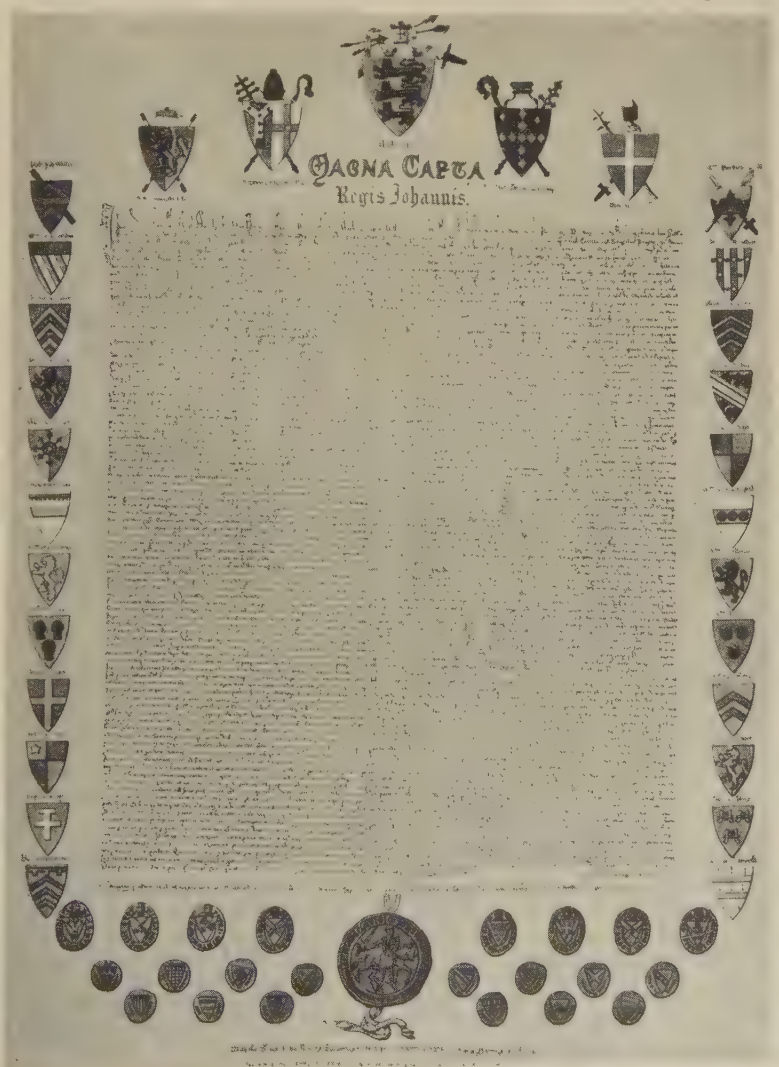

la Grande Charte
fac-similé

Phot. doc. Hachette.

de la Chambre des députés, qui acquiert l'initiative des lois, en abolissant l'hérédité de la pairie, et en abaissant le cens électoral (à 500 et 200 F, respectivement pour les éligibles et les électeurs), qui inclut expressément la patente. Le corps électoral, doublé (environ 200 000 personnes), est désormais composé en majorité de bourgeois. La monarchie constitutionnelle semble devoir s'engager dans la voie du parlementarisme.

charte de l'Atlantique. V. ATLANTIQUE (*charte de l'*).

chartes (ECOLE NATIONALE DES), établissement d'enseignement supérieur, fondé en 1821, pour continuer les travaux historiques des savants du XVIIIe s. L'Ecole des chartes, placée sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut transférée, en 1830, des Archives à la Bibliothèque royale. Elle fut réformée en 1846 et organisée alors de manière à dispenser l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire : la paléographie, la diplomatique, l'histoire du droit, le classement des archives et des bibliothèques, l'archéologie. Après être revenue aux Archives, l'Ecole des chartes fut installée en 1897 à la Sorbonne, où son siège reste fixé depuis cette date. La durée des études est de trois ans ; les élèves, admis au concours, se voient attribuer le titre d'*archiviste-paléographe* à la sortie de l'Ecole, s'ils ont satisfait aux examens de sortie et soutenu leur thèse. Ils sont appelés à exercer les fonctions de *bibliothécaires* dans les bibliothèques publiques, d'*archivistes* dans les services des archives nationales ou départementales, etc.

CHARTE-PARTIE n. f. Diplom. Document sur lequel sont écrits plusieurs exemplaires originaux d'une même charte, séparés entre eux par une devise tracée en gros caractères, que l'on coupe par le milieu pour séparer deux exemplaires. (V. part. *encycl.*) ‖ Pl. *des* CHARTES-PARTIES.

— Dr. mar. Ecrit constatant le contrat d'affrètement. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Diplom. La devise de la *charte-partie* est souvent le mot *cirographum* (d'où le nom de *chirographes* donné aux chartes-parties), ou une formule pieuse (*In nomine Domini nostri*), ou, très fréquemment, la série des lettres de l'alphabet (d'où le nom *littera per alphabetum divisa*). Lorsque la ligne qui sépare les deux parties de la charte est en dents de scie, la charte-partie s'appelle *charta endentana* ou *indentura*, en français *endenture*.

— Dr. mar. La *charte-partie* doit porter un certain nombre d'énonciations (tonnage du navire, nom des parties, du capitaine, etc.). Ce nom vient de ce que, autrefois, on coupait l'original en long et qu'il fallait ainsi rapprocher les moitiés détenues par chaque contractant pour établir le contenu de la convention.

On distingue : 1° La charte-partie « coque nue », par laquelle les armateurs mettent à la disposition des affréteurs un de leurs navires, que ceux-ci arment et exploitent comme s'il appartenait à leur propre flotte, en prenant tous les frais à leur charge. Cet affrètement est généralement conclu pour une longue durée. Le taux de location est fondé sur le port en lourd du navire ;

2° La charte-partie « à temps » (*time charter* en anglais), conclue pour une période définie ou pour plusieurs voyages. Le taux de location est également fonction du port en lourd. Les armateurs gardent à leur charge une partie des dépenses d'exploitation : salaires et nourriture de l'équipage, entretien du navire, etc. Les affréteurs paient le combustible, les droits de port, les frais de manutention et, d'une façon générale, tout ce qui ressortit à l'exploitation commerciale du navire ;

3° La charte-partie « au voyage », dans laquelle les armateurs mettent à la disposition des affréteurs un navire pour le transport d'un chargement complet ou partiel d'un port à un autre, moyennant le paiement d'un taux de fret convenu, à tant par tonne transportée. Ils conservent à leur charge tous les frais d'exploitation ;

4° La charte-partie « en travers » (ou « à forfait »). Une somme fixe, ou forfaitaire, est payée par les affréteurs pour la capacité de charge du navire, totale ou partielle, mise à leur disposition.

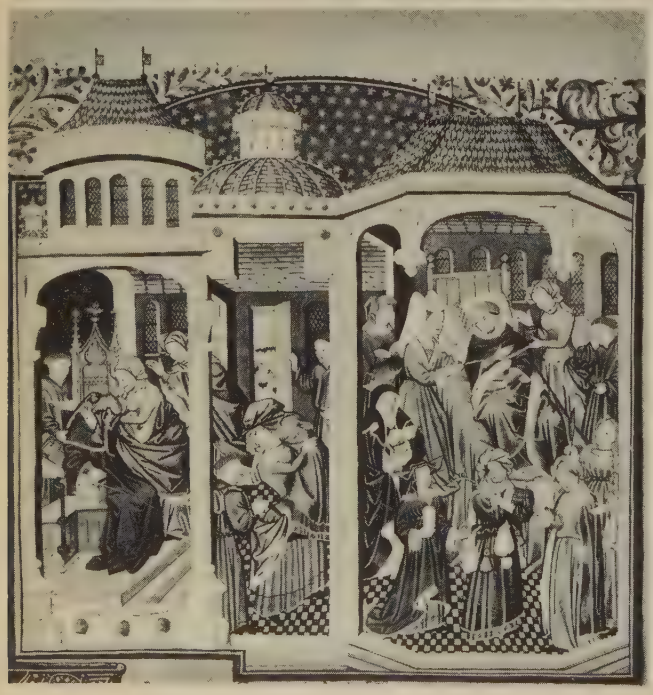

miniature du XVe s. illustrant le « Quadrilogue invectif » d'Alain CHARTIER

CHARTERED [tʃartərəd] n. f. Nom donné en Grande-Bretagne aux compagnies à privilège ou à monopole.

— ENCYCL. Les compagnies privilégiées ont été utilisées comme organe de colonisation par les Hollandais, les Anglais et les Français, alors que les Portugais et les Espagnols pratiquaient la colonisation d'Etat. Au XIXe s., les Anglais ont continué à les employer, même après la suppression de la Compagnie des Indes. La Nigeria est ainsi issue de la Royal Niger Company. Le terme de *Chartered* désigne plus spécialement la *British* South Africa Chartered Company*, fondée par Cecil Rhodes en 1889 au nord des colonies du Cap et du Natal. Après avoir poussé à la conquête du Transvaal et de l'Orange, la Chartered s'est établie dans les deux Rhodésies, qui ont été pourvues d'un gouvernement responsable en 1923.

CHARTERGUE n. m. Petite guêpe sociale, grise ou jaune et noir, à abdomen ovale et pointu.

— ENCYCL. Les *chartergues* habitent l'Amérique centrale et méridionale ; ils construisent des nids dont la substance rappelle le papier, et dont l'enveloppe est faite d'un superbe carton gris lustré, imperméable. *Chartergus chartarius*, ou guêpe cartonnière de Cayenne, fait son nid cylindrique, avec un toit pointu où s'ouvre le conduit intérieur qui traverse tous les gâteaux. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des vespidés.

CHARTIER n. m. Ancienne forme du mot CHARRETIER : *Pour venir au chartier embourbé dans ces lieux* (La Fontaine).

CHARTIER (Alain), écrivain et diplomate français (Bayeux v. 1385 - Avignon, au plus tard en 1433). Il entra de bonne heure au service du dauphin (le futur Charles VII), dont il était le secrétaire dès 1422 ; de 1424 à 1428 il fut chargé par lui de nombreuses missions diplomatiques et mourut probablement en disgrâce. Ses œuvres politiques ont pour objet de ranimer les courages abattus par tant de revers, et de rallier les bons citoyens autour du roi légitime. Parmi les opuscules latins qu'il a écrits à cette fin, les plus notables sont l'*Epitre* à l'Université de Paris (1420), qu'il tente de gagner au parti du roi, et le *De vita curiali* (*le Curial**). Les plus importants en français sont : *le Quadrilogue* invectif* (1422) et le *Traité de l'Espérance* (1428). Par le souci de la propriété des termes, de l'élégance, et l'art de la période, Alain Chartier, qui s'inspirait intelligemment de Cicéron et de Sénèque, est un des créateurs de la prose oratoire française.

Comme poète, A. Chartier se distingue de ses contemporains par une forme plus vive et plus dépouillée, où l'on sent l'influence des modèles latins. Ses œuvres en vers les plus notables sont : *Le Livre* des Quatre Dames*, le *Lai de Plaisance*, le *Lai de Paix*, la *Belle Dame sans merci* et le *Bréviaire des Nobles*. On a retrouvé de lui, en 1914, un *Débat patriotique*, où il aborde en vers certains thèmes de son *Quadrilogue invectif*. En poésie comme en prose, la vigueur de son style justifie la renommée sans égale dont il a joui au XVe s.

CHARTIER (Guillaume) [Bayeux v. 1392 - Paris 1472], frère du précédent. Il fut un des négociateurs du congrès d'Arras (1435) et l'un des juges du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Evêque de Paris en 1447, il prit parti pour les mécontents lors de la ligue du Bien public, ce qui lui valut l'inimitié personnelle de Louis XI.

CHARTIER (Jean), chroniqueur français (v. 1385-1390 - † 1464). Il fut nommé par Charles VII, en 1437, historiographe de France. Sa chronique, histoire officielle du règne, est une œuvre froide et incolore, mais un document important.

CHARTIER (Emile). V. ALAIN.

CHARTISME n. m. Mouvement réformiste qui anima la vie politique britannique entre 1837 et 1848.

— ENCYCL. La réforme électorale de 1832, effectuée au bénéfice de la seule bourgeoisie, avait profondément déçu les classes populaires. Ce mécontentement, aggravé par d'inhumaines conditions de travail et de logement et par l'impitoyable loi sur les pauvres* de 1834, avait redonné vie à l'ancien radicalisme. Le mouvement trouva une base nouvelle dans l'Association des travailleurs londoniens, fondée en 1836 et dirigée par Lovett. Ainsi prit forme, en 1838, la « Charte du Peuple », qui réclamait : 1° le suffrage universel ; 2° un découpage équitable des circonscriptions ; 3° le vote secret ; 4° l'éligibilité des non-propriétaires ; 5° une indemnité parlementaire ; 6° la limitation à un an des législatures. Ce programme n'était pas neuf, et son contenu, essentiellement politique, rappelait le radicalisme antérieur. Et pourtant le mouvement chartiste reflétait les conditions nouvelles de l'ère industrielle, comme en témoigne son recrutement principalement ouvrier. Il puisait sa force, peut-être aussi ses faiblesses, dans la situation économique et sociale de cet âge dur. Les cadres du mouvement étaient fort hétérogènes. Venus d'horizons très différents, démocrates, syndicalistes, économistes, moralistes, ils divergeaient principalement sur les méthodes à employer ; le parti de la « force morale », avec Lovett, préconisait l'emploi exclusif des moyens constitutionnels pour attirer l'attention parlementaire ; le parti de la « force physique », qui avait trouvé son tribun dans l'Irlandais O'Connor, envisageait un éventuel recours à la violence.

La première poussée chartiste se situe vers 1839, quand s'organisa une convention, qui souhaitait devenir un véritable Parlement des prolétaires. Une pétition, portant plus d'un million de signatures, fut déposée au Parlement, qui la rejeta. Une grève générale d'un mois fut alors envisagée, puis abandonnée, l'apparition d'une sérieuse crise économique ayant démoralisé les ouvriers. Une émeute éclata parmi les mineurs gallois, et l'on tenta de s'emparer de Newport, à la suite de quoi le gouvernement riposta par l'emprisonnement de la plupart des dirigeants chartistes. Sous l'impulsion d'O'Connor, une nouvelle organisation, l'Association nationale pour la charte, fut mise sur pied, et rédigea en 1842 une seconde pétition, qui collecta plus de trois millions de signatures. Mais le chartisme se trouva paralysé par sa suspicion à l'égard de l'Anti-Corn-Law League, organe de la bourgeoisie libre-échangiste, et par les incertitudes d'O'Connor.

La flambée révolutionnaire qui parcourut l'Europe en 1848 ranima l'enthousiasme des chartistes, poussés à l'action, en outre, par les récents ravages d'une terrible crise économique. Celle-ci cependant s'atténuait, et avec elle la misère, d'autant plus que les premières mesures libre-échangistes avaient fait baisser le coût de la vie. O'Connor, par ailleurs, avait été ébranlé par l'échec de ses entreprises en faveur de la petite propriété paysanne. Aussi la troisième campagne de pétitions ne donna-t-elle pas les résultats

Phot. Bibl. nat.

portail Royal

la cathédrale et le vieux CHARTRES

escalier de la reine Berthe

escomptés, et, devant les réactions gouvernementales, le mouvement s'effondra. (→ Biblio.)

CHARTISTE n. m. En Angleterre, partisan du chartisme. || Au Portugal, partisan de la charte de Pierre Ier. || En France, élève ou ancien élève de l'Ecole nationale des chartes.

CHARTON (Edouard), écrivain et homme politique français (Sens 1807 - Versailles 1890). Avocat et saint-simonien, il fut, en 1834, un des défenseurs des accusés d'avril. Membre libre de l'Académie des sciences morales, il a créé ou contribué à fonder plusieurs périodiques de vulgarisation : *le Magasin pittoresque* (1833), *l'Illustration* (1843), *l'Ami de la maison* (1856), *le Tour du monde* (1860) et *la Bibliothèque des merveilles*.

CHARTOPHYLAX [kar] n. m. (gr. *khartês*, papier, et *phulax*, gardien). Dignitaire ecclésiastique byzantin.
— ENCYCL. A l'origine directeur des archives et de la bibliothèque patriarcale, le *chartophylax* devint au IXe s. le dignitaire le plus important du patriarcat, le véritable vicaire général. Au XIe s., son pouvoir fut à son apogée, quand il reçut, quoique simple diacre, la préséance sur les métropolites et les évêques. Andronic II ajouta à son titre l'épithète de « grand » et son autorité resta inébranlable jusqu'au XVe s. Il était à la fois archiviste et bibliothécaire, directeur du personnel ecclésiastique, président d'une cour de justice correctionnelle et conseiller juridique, enfin directeur de la chancellerie patriarcale.

CHARTRAIN, AINE adj. et n. Qui se rapporte à Chartres; habitant ou originaire de cette ville.

CHARTRAIN (PAYS), le *pagus Carnotinus* de l'époque carolingienne; d'où le nom primitif de CHARTRAIN. Il correspondait à la *Civitas Carnotum;* formé du doyenné de la banlieue et de presque tout le grand archidiaconé de Chartres, il s'étendait sur une partie de la Beauce et avait pour chef-lieu Chartres. Plus tard, il fut englobé dans l'Orléanais, sauf ses parties nord et est, qui, sous le nom de *Chartrain français*, dépendaient de l'Ile-de-France.

CHARTRAN (Théobald), peintre français (Besançon 1849 - Neuilly-sur-Seine 1907). Elève de Cabanel, il remporta le prix de Rome en 1877 et fit une brillante carrière de portraitiste académique (*Mounet-Sully, Sarah Bernhardt, Suzanne Reichenberg, Sadi Carnot, Léon XIII*); on lui doit également des peintures d'histoire (*Cérémonie du centenaire de Victor Hugo*). Il est représenté aux musées de Caen, de Carcassonne, de Besançon, et a collaboré à la décoration de la Sorbonne, de l'Hôtel de Ville de Paris.

CHARTRE n. f. (lat. *carcer*, cachot). LANGUE CLASS. (déjà vieux à cette époque). Prison. || *Par extens.* Châsse, coffre.

CHARTRES, ch.-l. du départ. d'Eure-et-Loir, en Beauce, sur l'Eure, à 96 km de Paris; 28 750 hab. (26 478 aggl.) [*Chartrains*]. Evêché. Chartres est l'une des villes d'art les plus importantes de la France, avec sa cathédrale (v. art. suiv.) qui éclipse tous les autres monuments, mais ne saurait faire oublier les belles églises romanes Saint-Brice (XIe s.), Saint-André (XIIe s.), ou gothiques Saint-Pierre, l'ancienne abbaye Saint-Père-en-Vallée (XIIe et XIIIe s.), ou l'église Renaissance Saint-Agnan (XVIe-XVIIe s.). Ses rues étroites et pittoresques, bordées de maisons anciennes, ses vieux ponts sur l'Eure, ses restes de remparts du XIVe s. enchâssent la cathédrale et lui conservent un cadre digne d'elle. Chartres est aussi un important marché régional et possède de nombreuses industries : métallurgie (fonderie, constructions mécaniques, appareils de levage, matériel agricole); fabrique de lampes; maroquinerie; industries chimiques (engrais) et pharmaceutiques; fabrique de vitraux d'art; meuneries; brasseries; confection. Patrie de Foucher de Chartres, P. Desportes, E. d'Aligre, M. Régnier, P. Nicole, P. Legros, du marquis de Dangeau, J. J. Dusaulx, J. P. Brissot, Chauveau-Lagarde, J. Pétion de Villeneuve et du général F. S. Marceau. — L'arrond. a 8 cant., 166 comm. et 109 172 hab.
— Hist. L'antique *Autricum* tire son nom actuel du peuple dont elle était la capitale, les *Carnutes*. Elle était à l'époque gauloise le centre le plus actif du culte druidique. Ruinée par les Normands, Chartres résista cependant en 911 aux attaques de Rollon.

statues du portail sud

Devenue au Xe s. la capitale d'un comté, la ville appartint à la maison de Champagne et de Blois (XIe s.), puis à la maison de Châtillon-sur-Marne, qui y renonça en faveur du roi (XIIIe s.) et finalement (1286) la céda à Philippe le Bel. Le comté de Chartres fut ensuite l'apanage de Charles de Valois, père de Philippe VI. Il fut érigé en duché par François Ier en 1528, au profit de Renée de France, duchesse de Ferrare. Chartres refusa de se livrer aux calvinistes; mais, en 1591, elle fut enlevée par Henri IV, qui s'y fit sacrer deux ans après. Louis XIV concéda le duché à la maison d'Orléans, dont l'héritier porta jusqu'à Louis-Philippe le titre de « duc de Chartres ».

Chartres (CATHÉDRALE DE). La cathédrale de Chartres, sanctuaire privilégié de la Vierge, où se presse la foule des pèlerins pour vénérer sa statue miraculeuse et la précieuse tunique qu'elle a portée, marque le triomphe de l'art gothique. Le constructeur, n'hésitant plus sur les moyens de contrebuter les poussées des voûtes d'ogives, supprime les tribunes et ouvre de larges et hautes fenêtres aux vitraux étincelants. Le sculpteur apprend à connaître la nature, et donne la vie à la pierre, sans cependant s'écarter du calme nécessaire à la noblesse de la statuaire monumentale.
Le 5 septembre 1134, la façade, reconstruite au XIe s. par l'évêque Fulbert, fut détruite par un incendie. Aussitôt, les deux grandes tours furent commencées, d'abord celle du N., puis vers 1145 celle du S. La façade, prévue un peu en arrière de ces tours, fut avancée, vers 1150, à leur niveau occidental et enrichie d'une magnifique décoration sculptée, le portail Royal. Les travaux avancèrent rapidement, grâce à l'enthousiasme des populations, qui aidèrent les ouvriers à amener des carrières de Berchères les beaux blocs de pierre dont elle est construite.
Un nouvel incendie, dans la nuit du 9 au 10 juin 1194, réduisit en cendres l'ancienne cathédrale romane couverte de charpentes; seules les parties voûtées, cryptes et narthex, furent protégées. La nouvelle nef, les parties basses du transept et le chœur étaient achevés en 1220; on termina alors le déambulatoire et les chapelles rayonnantes, puis, entre 1220 et 1245, les parties hautes du transept et les deux porches qui s'y appuient. La dédicace fut célébrée le 24 octobre 1260.
De 1324 à 1349, on construisit au chevet de la cathédrale la chapelle Saint-Piat; en 1417, la chapelle de Vendôme. De 1507 à 1513, Jean de Beauce couronnait la tour nord d'une élégante flèche, et, de 1520 à 1529, entourait le chœur d'une clôture de pierre couronnée de groupes représentant l'histoire du Christ et de la Vierge, qui ne furent terminés qu'au XVIIIe s. En 1763, on démolit le jubé, qui remontait au milieu du XIIIe s., et on monta, derrière le maître-autel, le groupe de l'Assomption de Bridan.
A la Révolution, le mobilier fut brisé, le trésor fondu, mais, heureusement, sculptures et vitraux furent épargnés. Un nouvel incendie, le 4 juin 1836, détruisit beffrois et charpentes, mais les voûtes résistèrent, et la

statue de saint Théodore en costume de chevalier

Phot. Giraudon, Heurard, Auclair, Anderson-Giraudon.

cathédrale fut sauvée. Une charpente de fer, recouverte de cuivre, la protège aujourd'hui. La cathédrale présente le plan cruciforme habituel; elle mesure 130,20 m de long; le vaisseau central est couvert, comme les bas-côtés, le transept et le chœur entouré d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, de voûtes d'ogives; celles de la nef s'élèvent à 37 m, celles des collatéraux à 14 m. L'élévation comprend trois étages, ce qui sera dorénavant la règle : grandes arcades portées par des piles circulaires ou polygonales cantonnées de quatre colonnes, le triforium (galerie à arcature) et les fenêtres hautes. Ces dernières, qui occupent près de la moitié de la hauteur totale, et les belles roses de la façade et du fond des bras du transept versent à l'intérieur une lumière abondante, enrichie des couleurs éclatantes des verrières, où nos ancêtres aimaient à voir vivre dans l'azur du ciel les saints de la Légende dorée. Les plus anciennes sont celles des trois fenêtres de la façade occidentale (*Arbre de Jessé, Histoire de la vie et de la Passion du Christ,* dans des médaillons aux formes et aux couleurs alternées, bleu et rouge), et l'image de *Notre-Dame de la Belle Verrière,* dans le collatéral sud du chœur. Elles datent du milieu du XIIe s., et furent épargnées par l'incendie de 1194. Lors de la reconstruction de la cathédrale, il fallut exécuter en quelques années 173 verrières, soit une superficie de plus de 2 000 m². Elles représentent, dans les fenêtres basses, des scènes de la vie des saints dans des médaillons, de personnages isolés dans les fenêtres hautes. Les seigneurs et les corps de métier qui les ont données se sont fait représenter au bas de chacune : les fenêtres du chevet, par exemple, ont été offertes par les boulangers; la rose sud du transept par la maison de Dreux-Bretagne en 1221 (sous la rose, les quatre grands prophètes portent sur leurs épaules les quatre évangélistes, figure symbolique chère à l'école de Chartres); la rose nord en 1230-1235 par la Maison royale de France. Malgré quelques destructions au XVIIIe s., les vitraux de Chartres constituent le plus bel ensemble que nous ait laissé le Moyen Age, et le plus émouvant décor qui se puisse imaginer.

cathédrale de CHARTRES
la nef

Blason de CHARTRES

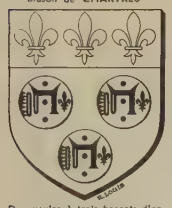

De gueules à trois besants d'argent chargés chacun d'une inscription de sable frappée au droit d'un denier du Moyen Age du type bléso-chartrain : au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

La sculpture iconographique, qui complète si heureusement l'enseignement donné par les verrières, est rejetée à l'extérieur. Par sa composition, le sens historique ou mystique attaché à ses figures, elle est digne de l'illustre école de Chartres qui, aux XIe et XIIe s., se distingue par l'enseignement de la scolastique, et aussi par un goût très vif pour l'humanisme et les auteurs classiques.

Le portail Royal, à l'O., exécuté entre 1145 et 1155 et remonté vers 1150 entre les deux tours de la façade, est un des monuments les plus fameux de la statuaire du Moyen Age. La composition marque un nouvel idéal dans l'évolution de l'histoire de l'art. Dans les trois portes, linteaux et tympans (*Scènes de l'enfance du Christ,* à droite; *Apparition de l'Eternel,* entre les symboles des évangélistes, au centre; *Ascension,* à gauche) s'abritent sous de profondes voussures enrichies de personnages sculptés. Aux ébrasements, les statues, raides, identiques, minces, longues, sans épaules, sans hanches, les bras collés au corps, les pieds ballants, se confondent avec la colonne à laquelle elles sont accrochées : ce sont des statues-colonnes. Emprisonné dans le programme du maître de l'œuvre, le sculpteur a repris sa liberté dans l'exécution des têtes, d'une intensité de vie singulière, et dans le détail des vêtements rendus avec un réalisme surprenant. Ces statues représentent les patriarches, les prophètes et les grandes figures de la Bible. C'est l'Ancien Testament gardant l'entrée de l'Eglise et supportant le Nouveau, car l'histoire du Christ est sculptée tout au long sur les chapiteaux des statues-colonnes et des colonnettes des trois portes.

Nombreux furent ces portails à statues-colonnes élevés dans la deuxième moitié du XIIe s. dans le domaine des Capétiens, à l'imitation du portail Royal de Chartres.

Après l'incendie de 1194 qui avait épargné le portail Royal, on décida de reporter le programme iconographique, que l'on s'habituait à développer au portail occidental des cathédrales, aux portails du transept et sur leurs grands porches. Au N., la porte centrale est consacrée au triomphe de la Vierge, celle de gauche aux scènes de l'enfance du Christ, et celle de droite aux grands personnages de la Bible. Au S. règne le Nouveau Testament : à la porte centrale, le Jugement dernier; à celle de gauche, les martyrs; à celle de droite, les confesseurs (les statues de saint Martin, saint Jérôme et saint Grégoire sont parmi les plus belles). Cet ensemble magnifique fut sculpté de 1200 à 1260 environ, d'abord les deux portes centrales, puis les portes latérales du S. (les statues de saint Théodore et de saint Georges, à la porte de gauche, sont un peu plus récentes, ajoutées vers 1230-1240, un peu avant les grandes figures du porche nord).

Vers 1250, on sculptait le jubé, dont quelques fragments fort beaux (*la Nativité, l'Annonce aux bergers, le Réveil des Mages*) sont encore conservés dans la crypte de la cathédrale de Fulbert, qui porte le chœur actuel, son déambulatoire et ses chapelles et s'allonge sous les collatéraux de la nef. (→ Biblio.)

CHARTRES (Renaud DE) [dioc. de Beauvais, v. 1375 - † 1444], archidiacre de Beauvais, archevêque de Reims en 1414, chancelier de France en 1425. Diplomate actif et habile auprès des Anglais et de la papauté, il se montra malveillant à l'égard de Jeanne d'Arc.

CHARTRES (Jean DE). V. JEAN DE CHARTRES.

CHARTRES-DE-BRETAGNE, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), au S. de Rennes; 1 005 hab. (614 aggl.). Importante usine d'automobiles.

CHARTRE-SUR-LE-LOIR (LA), ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le sud du haut Maine, sur le *Loir;* 1 630 hab. (1 189 aggl.) [*Chartrains*]. Vins. Pièces en caoutchouc pour la réparation des pneumatiques. Conserves. Confection.

CHARTRETTES, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), près de la Seine (r. dr.), en amont de Melun; 952 hab. (902 aggl.). Eglise du XIIIe s. Château de Bagatelle et château du Pré (XVIe s.); château des Bergeries (XVIIe s.). Gisement de pétrole.

CHARTREUSE n. f. (de la *Grande-Chartreuse*). Couvent de chartreux : *Les chartreuses sont construites dans des lieux solitaires.* || *Par anal.* Petite maison de campagne isolée. (Vieilli.)

— Art culin. Sorte de macédoine de légumes et de volaille ou de gibier. (On peut citer, comme type de chartreuse, la perdrix aux choux.)

— ENCYCL. Construits pour la vie érémitique, les bâtiments monastiques des *chartreuses* comprennent essentiellement une série de maisonnettes ou cellules, où les religieux vivent seuls, en partageant leur temps entre les exercices spirituels, l'étude, le travail manuel. Ils ne se réunissent qu'à l'église pour les offices conventuels. La Grande-Chartreuse (v. art. suiv.) est la maison mère de l'ordre, dont les autres couvents sont actuellement, en France, ceux de Montrieux (Var), Selignac (Ain), Mongerès (Hérault). Pendant la Renaissance, elle comptait plus de 200 fondations, dont les bâtiments, quoique désaffectés ou ruinés, présentent parfois un grand intérêt, telles les chartreuses du Reposoir (Haute-Savoie), de Bonpas (Vaucluse), de Villeneuve (Gard), du Liget (Indre-et-Loire).

le massif de la GRANDE-CHARTREUSE
dans la vallée, le monastère

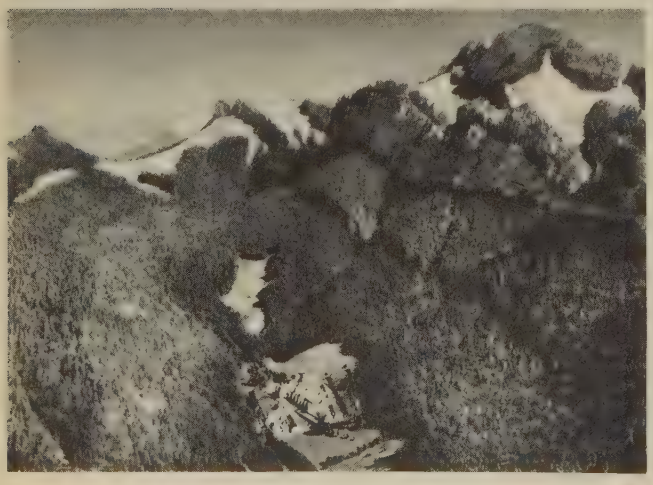

Chartreuse (la GRANDE-), monastère qui fut le premier établissement et qui est le chef de l'ordre des Chartreux. Fondé en 1084 par saint Bruno dans un vallon désert du diocèse de Grenoble (auj. Saint-Pierre-de-Chartreuse, Isère), il fut détruit et reconstruit plusieurs fois. Les constructions actuelles datent de 1676; expulsés en 1903, les religieux y sont rentrés en 1941.

CHARTREUSE n. f. Marque d'une liqueur verte ou jaune, préparée par les moines de la Grande-Chartreuse, par macération de nombreuses plantes dans l'alcool, distillation et rectification, puis addition de sirop de sucre.

CHARTREUSE (MASSIF DE LA **Grande-**), massif des Préalpes françaises du Nord, entre les cluses de Chambéry, au N., et de Voreppe, au S.; 2 087 m au signal de *Chamechaude.* La Grande-Chartreuse est constituée par les assises calcaires du barrémien et du tithonique. La dénivellation considérable entre le massif et les plaines voisines (piedmont dauphinois, Grésivaudan) a favorisé le développement de formes topographiques inverses de la structure géologique, généralement orientées du N.-N.-E. au S.-S.-O. C'est à l'E., au-dessus du Grésivaudan, que la muraille est la plus compacte et porte les plus hauts sommets. A l'O., le massif est ouvert par des plaines. Les activités essentielles y sont constituées par l'élevage, l'exploitation forestière et le tourisme. — La *forêt domaniale de la Grande-Chartreuse* s'étend sur le bassin supérieur du Guiers (Guiers Mort et Guiers Vif); 6 000 ha. Son peuplement est constitué en grande partie par le sapin et l'épicéa; le hêtre et quelques autres feuillus (sycomore, orme) occupent la place restante.

chartreuse de Dijon. V. CHAMPMOL (*chartreuse de*).

chartreuse de Galluzzo (la), ou **chartreuse de Florence,** fondée en 1341 par le Florentin Niccolo Acciaiuolli, grand sénéchal de la reine Jeanne de Sicile. On y trouve de nombreux tombeaux; dans le grand cloître, orné de médaillons en terre cuite par A. et G. Della Robbia, Pontormo peignit à fresque des scènes de la Passion, inspirées des estampes de Dürer (1522-1525).

Chartreuse de Parme (LA), roman de Stendhal. Cette œuvre, qui est peut-être la juxtaposition de deux desseins (une vie d'Alexandre Farnèse et le récit de la cantinière de Waterloo), fut écrite du 4 novembre au 26 décembre 1838, et parut en mars ou avril 1839. C'est moins un roman que la chronique d'une vie, celle de Fabrice del Dongo, né avec le siècle dans une famille aristocratique de Milan. Admirateur de Napoléon, il assiste pour le rejoindre à la bataille de Waterloo sans bien savoir s'il participe à une bataille, puis cherche à concilier, dans l'Italie de la Restauration, les élans d'une âme généreuse et sa fortune. La duchesse Sanseverina, sa tante, ambitieuse pour ce neveu dont elle est éprise, le pousse dans la carrière ecclésiastique. Mais Fabrice n'en aime pas moins d'un mortel amour Clelia Conti. Les péripéties innombrables de ce roman n'en font pas tant la valeur que la peinture des caractères : Fabrice, enthousiaste, voluptueux et sensible, puis tout entier à son amour; Clelia, pudique, dévote et tendre; la Sanseverina, brillante de grâce et d'esprit, qui mêle aux jeux de l'ambition toutes les violences d'une âme passionnée jusqu'au crime; son amant le comte Mosca, premier ministre sceptique, spirituel et sans scrupule, du royaume de Parme. Certains épisodes, comme l'évasion de Fabrice, prisonnier dans la citadelle de Parme (édifice qui est de l'invention de Stendhal), sont d'une vie hallucinante. Mais tout gravite autour d'une conception stendhalienne de la vie, celle de la « chasse au bonheur », autour de calculs, de stratégies sentimentales et de monologues intérieurs, comme celui de Mosca, jaloux du sentiment équivoque que la Sanseverina éprouve pour son neveu. On a tiré plusieurs films du roman de Stendhal.

chartreuse de Pavie (la), monastère célèbre de Pavie, fondé en 1396 par le duc Jean-Galéas Visconti. La construction fut achevée,

Phot. N. D.-Giraudon, Combier.

sauf les cloîtres et l'église, peu après la mort de Galéas (1402). Les travaux reprirent en 1453, sous la direction de Guiniforte Solari. La façade de l'église, commencée vers 1480 et due en grande part à Giovanni Antonio Amadeo, ne fut achevée qu'en 1540. Par son style décoratif abondant, cette façade est la plus remarquable création de la Renaissance dans l'Italie du Nord. L'église contient les statues funéraires de Ludovic le More et de Béatrice d'Este, par Cristoforo Solari, ainsi que le tombeau de Jean-Galéas Visconti, par Gian Cristoforo Romano et Benedetto Briosco, achevé par Galeazzo Alessi en 1562. Les cloîtres ont été décorés par Mantegazza, G. A. Amadeo et Rinaldo De Stauris (1466). La chartreuse de Pavie, fermée en 1782, rouverte de 1843 à 1881, est devenue propriété nationale. C'est de cette chartreuse que François Ier, captif, écrivit à sa mère, le soir de la bataille de Pavie, une lettre restée célèbre.

CHARTREUX, EUSE n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Bruno.
— Zootechn. *Race des chartreux*, race de chats, massifs et lourds, dont le poil est gris bleuâtre. (L'origine de ce chat est mal connue; certains prétendent qu'il est originaire d'Afrique du Sud, où des moines de l'ordre des Chartreux l'auraient importé en France. Doux et intelligent, le chat des chartreux est un excellent chasseur de rats.)
— Encycl. Les *Chartreux* forment un ordre monastique fondé en 1084 par saint Bruno,

chartreux

aidé de six compagnons, à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. La règle est celle des Bénédictins, avec des coutumes propres. Les Chartreux vivent dans des cellules distinctes, mais donnant sur un cloître commun, et se réunissent pour les exercices de piété. Leur vie combine l'érémitisme et le cénobitisme. Abstinence et silence perpétuels. L'ordre a une branche féminine. Il compte actuellement en France quatre maisons de religieux, deux de moniales. (→ Biblio.)

Chartreux (couvent des), fondé à Paris par Saint Louis. En 1257, le roi avait fait venir cinq religieux à qui il donna le domaine dit « de Vauvert », en bordure de la rue d'Enfer (rue Denfert-Rochereau). L'église, entreprise à la fin du XIIIe s., démolie en 1793, abritait de nombreux tombeaux et des peintures de Le Sueur (auj. au Louvre) consacrées à la vie de saint Bruno. Le monastère fut supprimé en 1790. Des rues furent percées sur les limites orientale et occidentale de l'ancien enclos : sur une partie de cet enclos s'élèvent le lycée Montaigne, l'Ecole de la France d'Outre-mer, l'Ecole de pharmacie, et une clinique de la Faculté de médecine.

CHARTRIER n. m. (de *chartre*, prison). En anc. franç., geôlier. || Lieu où se trouvaient classés les chartes, les titres : *Le chartrier de Saint-Denis.* || Recueil de chartes : *Chartrier de France.* (V. cartulaire.)

CHARTRONS (les), quartier de Bordeaux, au N. de la place des Quinconces, où se concentre le commerce des vins.

CHARUN, dieu étrusque. (V. Charon.)

CHARYBDE, en gr. **Kharubdis**. Géogr. anc. Tourbillon redouté du détroit de Messine. Ce tourbillon, le *Calofaro* actuel, porte du N.-E. au S.-O. En face du gouffre de Charybde se trouve le rocher de Scylla. Peu de distance séparant le gouffre du rocher, le pilote qui cherche à échapper à un danger peut tomber dans l'autre. De là le proverbe ancien : *Incidet in Scyllam cupiens vitare Charybdim. Tomber de Charybde en Scylla* est l'équivalent de la loc. : *Aller de mal en pis.*

CHARYBDE, en gr. **Kharubdis**. Myth. gr. Monstre du détroit de Sicile, personnification d'un gouffre situé en face du rocher de Scylla. D'après la légende, Charybde était fille de Poséidon et de Gaia; elle attira la colère d'Héraclès en lui enlevant quelques-uns des bœufs qu'il avait pris à Géryon; elle fut frappée de la foudre par Zeus, et reléguée dans un gouffre marin.

CHARYBDEA [ka] n. f. Méduse dont le corps a une consistance cartilagineuse et porte quatre tentacules marginaux. (Elle vit dans les mers chaudes, notamment dans la Méditerranée, où la forme commune est *Charybdea marsupialis*.)

CHAS [ʃa] n. m. (lat. *capsus*, boîte). Trou d'une aiguille. || Carré de métal percé d'un trou central, par lequel on fait passer le fil à plomb. (Son côté est égal au diamètre du bloc constituant le poids.)
— Pêch. *Hameçon à chas*, hameçon pour la pêche en mer, comportant un orifice à l'extrémité de la hampe pour permettre le passage d'une empile métallique.

CHASE (Salmon Portland), homme politique américain (Cornish, New Hampshire, 1808 - New York 1873). Avocat, il défendit les droits des esclaves fugitifs; sénateur en 1849, il fut gouverneur de l'Ohio, puis habile secrétaire aux Finances, au milieu des difficultés de la guerre de Sécession. Il échoua en 1860 à la présidence des Etats-Unis, mais fut secrétaire du Trésor. Lincoln l'appela ensuite (1864) au poste de juge suprême (*chief justice*).

CHASE (William Merritt), peintre américain (Franklin, Indiana, 1849 - New York 1916). Grand admirateur d'Edouard Manet, il fit entrer un tableau de celui-ci au Metropolitan Museum de New York (1899) et a puissamment contribué à introduire dans l'art de son pays l'influence française.

CHASE (Lucia), danseuse américaine (Waterbury, Connecticut, 1910). Elle commence ses études de danse avec Mordkin et fait ses débuts avec le Mordkin Ballet, comme étoile, dans *Giselle*, puis dans *la Fille mal gardée, le Poisson d'or, Trepack*, etc. Cofondatrice et codirectrice de la compagnie américaine Ballet Theater, elle tient le principal rôle dans les ballets *le Jugement de Pâris, Trois Vierges et le Diable, Roméo et Juliette, Pillar of Fire, Hélène de Troie.* Lucia Chase a dansé également *Pétrouchka, les Sylphides* et *le Grand Pas de quatre.*

CHASEMENT n. m. (de *casa*, maison, casement). Dr. féod. Jouissance, par un vassal, d'une terre accordée à titre viager à charge de diverses redevances ou servitudes.

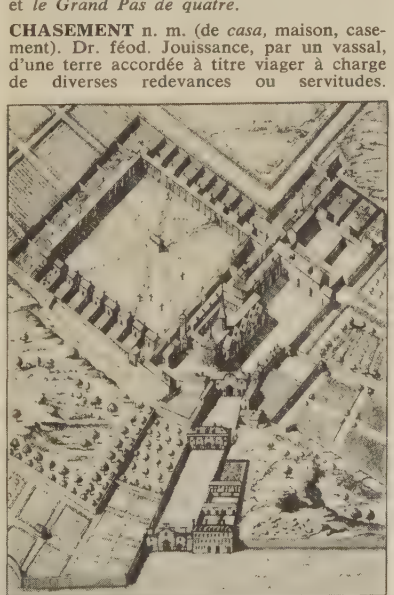

couvent des **Chartreux**, d'après un plan du XVIIIe s., *cabinet des Estampes*

la **Chartreuse** de Pavie

Chase National Bank, l'un des plus puissants établissements bancaires du monde. Fondée en 1877 à New York, la Chase National Bank joue, jusqu'en 1915, le rôle de « banquier de banques », sa clientèle étant principalement constituée d'établissements de crédit d'importance secondaire répartis sur l'ensemble du territoire américain. La Chase National Bank se transforme en banque d'affaires au lendemain de la Première Guerre mondiale. Elle procède alors à une série d'absorptions d'établissements financiers de premier plan, comme la Metropolitan National Bank en 1921, la Mechanics and Metals National Bank en 1926, la Mutual Bank en 1927, la Garfield National Bank et la National Park Bank en 1929, année où elle acquiert également le contrôle de l'American Express Company. L'année suivante, les répercussions financières de la crise économique mondiale entraînent la fusion de la Chase Bank avec l'Equitable Trust du groupe Rockefeller, qui est à l'époque la troisième banque des Etats-Unis. Favorable à l'élection de Franklin D. Roosevelt, candidat à la Présidence en 1932, la Chase National Bank cesse, en 1936, d'apporter son soutien à l'équipe démocrate au pouvoir et prend la tête d'une campagne dirigée contre le New Deal*. Après la Seconde Guerre mondiale, la Chase National Bank prend position en faveur du plan Marshall et de la politique économique d'aide à l'Europe; elle a accordé d'importants crédits à l'industrie aéronautique, aux constructions électriques, à la métallurgie et aux compagnies pétrolières (notamment à la Standard Oil, du fait de ses attaches avec le groupe Rockefeller).

CHASERET n. m. Petit châssis à fromage.

CHA-SI. V. Cha-che.

CHAS LABORDE (Charles Laborde, dit), dessinateur, graveur et peintre français (Buenos Aires 1886 - Paris 1941). Il fit paraître dès l'âge de quinze ans des dessins humoristiques dans les journaux (*Frou-Frou, le Rire, le Sourire*), puis, engagé volontaire en 1914, dans *le Rire rouge* et *la Baïonnette*. Ses premiers dessins sont consacrés à l'évocation de la bohème galante. Il fera ensuite porter son témoignage sur l'ensemble des mœurs de son époque, en des reportages graphiques que publia notamment *Paris-Midi*. Sa vision est aiguë, narquoise, son humour teinté de poésie. Il a composé, d'après ses souvenirs et ses notes de voyages, divers albums : *Visions du front; Rues et Visages de Paris; Rues et Visages de Londres; Paris en 1937*, ainsi que des ouvrages sur Berlin, Moscou, la révolution espagnole, etc. Graveur à l'eau-forte et au burin, quelquefois lithographe, il a illustré une quarantaine de volumes, des *Claudine* de Colette à *Jocaste et le Chat maigre* d'Anatole France.

CHASLES (Michel), mathématicien français (Epernon 1793 - Paris 1880). Elève à l'Ecole polytechnique, il prit part en 1814 à la défense de Paris. Classé dans le génie, il démissionna et se retira à Chartres. Il commença

CHAS LABORDE
« les Grands Boulevards »
détail
cabinet des Estampes

Michel CHASLES

Phot. Alinari, Vals, Larousse, Boyer.

alors à publier de multiples mémoires et ouvrages, dans lesquels il traita les questions géométriques sans le secours du calcul, selon la méthode des géomètres de l'Antiquité. Nommé en 1841 professeur de géodésie et de mécanique appliquée à l'Ecole polytechnique, il fut chargé en 1846, à la faculté des sciences de Paris, d'un cours de géométrie supérieure créé pour lui, et dans lequel il personnifia la géométrie pure dans ce qu'elle a de plus ingénieux. De 1867 à 1869, il publia des autographes et des manuscrits qui donnèrent lieu à de vives controverses; en réalité, il avait été mystifié par un certain Vrain-Lucas, qui lui avait extorqué près de 200 000 francs. (Acad. des sc., 1851.)

Chasles (FORMULE DE), relation entre les segments de droite déterminés par une série de points A, B, C, ..., H, K, L, distribués d'une manière quelconque sur un axe orienté, aux termes de laquelle :

$$\overline{AB} + \overline{BC} + \ldots + \overline{HK} + \overline{KL} + \overline{LA} = 0$$

CHASLES (Philarète), érudit français (Mainvilliers, près de Chartres, 1798 - Venise 1873). Conservateur de la bibliothèque Mazarine (1837), professeur au Collège de France (1841), il fit de nombreux séjours à l'étranger (Allemagne, Angleterre, Italie, Suisse), et devint le plus grand spécialiste des littératures européennes à son époque. Il a publié ses *Mémoires* en 1875.

CHASMANTHERA [kas] n. m. (gr. *khasma*, ouverture, et *anthêros*, fleuri). Plante à tiges grimpantes de l'Afrique tropicale, qui fournit la racine du colombo avec laquelle on fait une teinture utilisée en pharmacie. (Famille des ménispermacées.)

CHASMODON [kas] n. m. (gr. *khasmôdes*, entrouvert). Insecte voisin des guêpes, remarquable par l'absence complète des ailes chez les deux sexes. (*Chasmodon apterus* se rencontre dans une grande partie de l'Europe. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des braconidés.)

CHASMOGAME [kas] adj. (gr. *khasma*, ouverture, et *gamos*, mariage). Se dit des fleurs déjà ouvertes, lorsque les stigmates doivent recevoir le pollen. (Contr. CLÉISTOGAME.)

CHASMOGAMIE [kas] n. f. Bot. Pollinisation d'une fleur chasmogame.

CHASMOPHYTE [kas] adj. et n. f. (gr. *khasma*, ouverture, et *phuton*, plante). Se dit des plantes vivant dans les fentes de rochers.

CHASSABLE adj. Qui peut ou doit être chassé.

CHASSAGE n. m. Min. Action de chasser pour une galerie ou un chantier. (V. CHASSANT.) || *Longueur de chassage*, distance sur laquelle un chantier chassant s'éloigne de ses bases. (En terrains normaux, une taille peut chasser sur 500 m et plus. Une trop grande longueur de chassage correspond à une trop longue durée de service pour les galeries de taille, dont l'entretien devient alors très onéreux.)

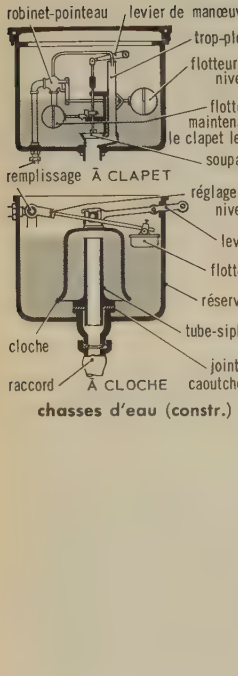

chasses d'eau (constr.)

CHASSAGNE-MONTRACHET, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), sur la côte viticole; 560 hab. Les vignobles renommés de cette région sont rangés dans la côte de Beaune, et les principaux cépages qu'on y cultive sont le pinot, le gamay et le chardonnay ou pinot blanc. Après les crus de Montrachet (grands vins blancs), qui comprennent le montrachet proprement dit, le chevalier-montrachet et le bâtard-montrachet et appartiennent aux deux communes de Chassagne-Montrachet et Puligny-Montrachet, il faut citer, pour les vins rouges, la boudriotte, les clos Pitois et Saint-Jean, Morgeot, etc. Carrières de pierre de taille.

CHASSANT, E adj. Min. *Taille chassante, Chantier chassant, Exploitation chassante*, taille, chantier, exploitation, dont la progression se fait dans le sens de l'éloignement des galeries principales. (Contr. RABATTANT.)
— ENCYCL. La progression générale *chassante* d'une exploitation est la plus habituelle, car elle exige le minimum de travaux préparatoires. La plupart des tailles sont chassantes : leur front s'éloigne par exemple d'une galerie initiale parallèle à ce front, et les galeries de taille, perpendiculaires à celui-ci, sont creusées au fur et à mesure de son avance et sont maintenues à travers les vieux travaux pour relier la taille avec les galeries principales. Au sens restrictif, une taille chassante a une progression chassante parallèle aux lignes de niveau de la couche, et le front est sensiblement parallèle à la ligne de plus grande pente.
Dans les charbonnages d'Europe, l'exploitation est faite presque uniquement par tailles chassantes de ce type.

CHASSE n. f. (déverbal de *chasser*). Action de chasser, de guetter ou de poursuivre les bêtes pour les prendre ou les tuer. || Partie d'un terrain, d'un domaine, réservée pour la chasse : *Avoir une belle chasse.* || Gibier pris ou tué en chassant : *Vivre de sa chasse.* || Résultat obtenu en chassant : *Faire bonne, mauvaise chasse.* || *Par anal.* Action de poursuivre en général : *Donner la chasse à l'ennemi, à un voleur, etc. Prendre en chasse un malfaiteur;* et, au *fig.* : *Il* [...] *s'intéressait tout seul à cette chasse aux souvenirs* (Maupassant). || *Chasse aux grands animaux*, celle du cerf et de la biche. || *Chasse à cor et à cri*, chasse où la bête, étant poursuivie par une meute, est forcée et mise à mort. || *Chasse à courre*, syn. de CHASSE À COR ET À CRI. || *Chasse à tir*, chasse au chien d'arrêt et au fusil. || *Chasse meurtrière*, chasse qui se pratique en employant des traqueurs et des hourets, c'est-à-dire de mauvais chiens de chasse. || *De chasse*, se dit des animaux et objets qui sont exclusivement ou principalement employés à la chasse : *Chien de chasse. Fusil de chasse. Habit de chasse.* || *Equipage de chasse*, chiens, chevaux et piqueurs qui prennent part à la chasse des grands animaux. || *Permis de chasse*, autorisation de chasser délivrée par l'autorité. || *Droit de chasse*, faculté de chasser dans certains lieux et pour un certain temps. || *Pays de chasse*, pays où la chasse est abondante. || *Etre en chasse*, se dit des chiens qui poursuivent le gibier; se dit aussi des bêtes en chaleurs. || *Rompre la chasse*, la troubler.
— GRAMM. Lorsque le mot « chasse » a pour complément un nom de bête précédé de *à*, ce complément indique tantôt la bête que l'on chasse : *Chasse aux canards, au loup, au lion, etc.*, tantôt celle que l'on emploie à la chasse : *Chasse au faucon, au lévrier, etc.* Pour éviter toute équivoque, on dit souvent *chasse de* pour le gibier, et *chasse à*, pour l'arme, le piège, etc.
— Aéron. mil. *Aviation de chasse*, ou *chasse* n. f., corps de l'armée de l'Air, équipé d'appareils légers, rapides et puissamment armés, dits *avions de chasse* ou *chasseurs**, dont la mission consiste essentiellement dans la poursuite (ou chasse) en vol et la destruction des avions ennemis. (V. part. *encycl.*) || *Pilote de chasse*, pilote spécialisé dans la conduite des appareils de chasse.
— Autom., Cycl. et Motocycl. Inclinaison vers l'arrière des pivots des roues directrices d'une automobile ou de la direction d'une motocyclette ou d'une bicyclette : *La chasse des roues avant influe sur la stabilité en sollicitant la voiture à revenir à sa position de marche en ligne droite, lorsqu'elle sort d'un virage.*
— Constr. Dans les habitations, écoulement d'une certaine quantité d'eau provoqué mécaniquement pour assurer le vidange d'une cuvette de w.-c., d'évier, etc. (On dit aussi CHASSE D'EAU.) || *Chasse d'air*, système de nettoyage dû à l'ingénieur Gandillon, permettant d'effectuer un curage énergique dans des canalisations à très faible pente, en fonte et absolument étanches, au moyen d'une brusque dépression d'air à l'aval, l'orifice d'amont étant plongé dans le réservoir d'eaux usées, sur lequel agit la pression atmosphérique.
— Dr. V. part. *encycl.*
— Equit. *Avoir de la chasse*, avoir une apparence vigoureuse, en parlant des membres postérieurs du cheval.
— Imprim. Excédent de composition, provenant d'ajoutés ou de remaniements quelconques. (V. CHASSER.)
— Mar. *Angle de chasse*, formation de combat de l'ancienne marine, dans laquelle les vaisseaux étaient rangés en forme d'angle, la pointe en avant dans le sens de la marche. || *Avoir de la chasse*, chasser sur ses ancres sans s'échouer, en parlant d'un bâtiment au mouillage. || *Canon de chasse*, canon placé sur l'avant pour tirer dans l'axe. || *Prendre chasse devant un adversaire*, manœuvrer pour s'enfuir et l'éviter. || *Prendre un adversaire en chasse*, le poursuivre. || *Sabord de chasse*, sabord placé à l'extrême avant.
— Min. *Chasse d'air*, très violent déplacement d'air provoqué par un coup de grisou ou de poussières, susceptible de renverser le soutènement et de causer des éboulements. || *Chasse d'air* ou *d'eau*, envoi d'air comprimé ou d'eau claire dans une canalisation de remblayage pneumatique ou hydraulique pour s'assurer, avant d'y envoyer le remblai, qu'elle n'est pas obstruée, et pour la vider en fin d'opération.
— Mœurs et cout. *Chasse sauvage* (ou *fantastique, volante, infernale, fantôme*), légendes de chevauchées aériennes passant avec un grand bruit, annonciatrices de malheur. (Les plus connues de ces légendes, existant dès le XIIe s., sont : *la mesnie Hellequin, la chasse Hennequin* [Anjou], *la chasse-galerie* [Saintonge, Canada], *la chasse du roi Arthus* [Béarn], *la chasse Ribaud* [Berry], *la chasse gayère* [Bourbonnais], *la chasse du Peut* [Bourgogne], *le chariot de David* et *la chasse à l'Hulaine* [Bretagne], *la chasse du roi Hérode* [Franche-Comté], *le Grand Veneur* ou *Chasseur noir*, qu'Henri IV rencontra peu avant sa mort [Fontainebleau], *la chasse volante* [Limousin], *la chasse Saint-Hubert* [Nivernais], celles *de la mère Harpine, du diable, de Saint-Eustache* [Normandie], *la chasse macchabée* [Orléanais], *la chasse galopine* [Poitou], *la chasse Briquette* et *du roi Hugon* [Touraine], etc.)
— Mus. Fanfare, airs de cors ou d'autres instruments, dont le caractère reproduit les qualités des airs que les cors donnent à la chasse. || Symphonie, ouverture, morceau quelconque dont les motifs sont empruntés à différents airs de chasse, et qui tendent à évoquer l'action d'une chasse, telle l'ouverture du *Jeune Henri*, opéra de Méhul.
— Pêch. *Chasse de poisson*, trace, visible à la surface de l'eau, de l'attaque d'un poisson carnassier, dans un banc de menus poissons, dont certains giclent hors de l'élément liquide pour s'échapper. || *Poisson de chasse*, syn. de POISSON CARNASSIER. || *Huîtres de chasse*, celles qu'apportent les chasse-marée.
— Philos. *Chasse de Pan*, expression employée par Francis Bacon pour désigner l'exploration de la nature faite en vue de recueillir le plus de faits possible avant de passer à leur étude scientifique.
— Pyrotechn. Charge de poudre qui, dans un artifice, projette une portion de celui-ci, à un moment donné de son fonctionnement.
— Rel. Partie des plats de la couverture qui déborde sur le bloc des cahiers le long des tranches : *La chasse peut recevoir une dorure.* (V. RELIURE.)
— Sports. Au jeu de paume, endroit précis où la balle s'arrête lorsqu'elle a touché la terre pour la seconde fois. || *Marquer une chasse*, indiquer le point où s'est arrêtée la balle. || En cyclisme, action de coureurs qui s'efforcent de rattraper les concurrents qui les devancent. || *Chasse sous-marine*, sport consistant à tirer à l'arbalète des poissons que l'on recherche en plongée. (V. part. *encycl.*)
— Technol. Outil de forge servant à ébaucher ou à dresser une surface plane. (V. part. *encycl.*) || Outil à main du carrier, constitué par une sorte de burin de section rectangulaire de surface convexe, quelquefois emmanché : *La chasse remplace le têtu.* || Outil de tonnelier pour enfoncer les cercles sur un tonneau.
— Trav. publ. *Chasse d'eau*, écoulement rapide de l'eau d'un bassin pour enlever les sables, vases ou galets qui obstruent un égout, un chenal, ou une rivière.
— ENCYCL. Aéron. mil. Chargée essentiellement de missions d'observation et de renseignements, l'aviation militaire de 1914 ne comprenait pas d'appareils équipés en vue du combat aérien. Dès le début du conflit, des armes d'infanterie (fusils, mitrailleuses, etc.) furent embarquées à bord des appareils, et, pour la première fois, le 5 octobre 1914, un avion allemand était abattu en flammes par une mitrailleuse montée à bord d'un appareil Voisin. Devant les résultats acquis par des pilotes audacieux et bons tireurs, le commandement décida la création de formations spécialisées dans le combat aérien, premiers éléments de la chasse moderne, qui prit d'abord le caractère de missions de *chasse libre*, c'est-à-dire laissées à l'initiative du chef de bord. Son rôle n'allait cesser d'augmenter avec celui de l'arme aérienne, dont la chasse se révéla progressivement la parade la plus efficace. Dans les

années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale, l'aviation de chasse est étroitement intégrée à la mission de protection aérienne du territoire, dont elle constitue l'élément actif et mobile, combiné avec les éléments fixes de défense, formés par l'artillerie antiaérienne. Mais en raison de la très faible autonomie de la chasse et de la vitesse sans cesse croissante des bombardiers, l'intervention des chasseurs ne fut possible que pendant un court espace de temps. (V. COUVERTURE *aérienne*.) Chasse et artillerie au sol devinrent donc de plus en plus tributaires du guet aérien organisé systématiquement sur l'ensemble du territoire à défendre, et qui acquit, grâce au radar, une efficacité sans cesse accrue. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, la bataille aérienne d'Angleterre* prouva l'heureux effet stratégique d'une chasse dirigée par un commandement unique, disposant déjà d'une solide infrastructure. En plus de cette mission originelle (*chasse d'interception*), l'aviation de chasse se vit confier, au cours du dernier conflit, d'autres missions pour lesquelles la désignait la qualité de ses appareils (vitesse et maniabilité). C'est ainsi que des chasseurs à grand rayon d'action furent chargés de l'accompagnement et de la protection contre la chasse ennemie des unités de bombardement (*chasse d'escorte* ou *d'accompagnement*), tandis que d'autres devaient accomplir des missions de chasse libre (en angl. *sweep*) sur des zones ou itinéraires, et que d'autres enfin étaient spécialisés dans l'attaque d'objectifs terrestres (*chasse d'assaut*). Grâce aux progrès considérables accomplis dans le domaine technique pendant et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et notamment à l'emploi généralisé du moteur à réaction, les performances des avions de chasse ne cessèrent d'augmenter. Toutefois, l'apparition, depuis 1955, des engins spéciaux air-air, sol-air et air-sol, a transformé les problèmes de la chasse aérienne, appelée à être progressivement équipée de ces engins, voire remplacée par eux. (V. CHASSEUR.)

L'organisation de la chasse s'est surtout modifiée par la perfection obtenue dans le domaine de son infrastructure* terrestre, qui coopère désormais à son guidage sur l'objectif. (V. CONTRÔLEUR.) Le pilote de chasse rompu à la voltige aérienne n'est plus, comme en 1918, livré à son propre flair. Pour détruire l'ennemi, il faut en effet rassembler, en un minimum de temps, le nombre nécessaire d'appareils pour lancer avec succès une attaque aérienne. L'implantation des formations de chasse doit répondre à la double obligation d'un stationnement dispersé et d'un groupement rapide des appareils en vol en vue de l'action. La chasse doit donc réunir sous un même commandement les formations aériennes et les unités de renseignements, de guet, de contrôle et de direction. Faute de l'avoir compris, la chasse allemande, durement éprouvée par l'aviation alliée en 1944-1945, ne recevant pas assez vite le renseignement radar qui dépendait d'un organisme territorial, fut le plus souvent incapable d'intervenir à temps.

Les unités de chasse sont généralement groupées en brigades ou régiments (U. R. S. S.) de 75 appareils. L'escadron (25 appareils) est l'unité de combat, et la plus petite unité susceptible d'emploi isolé pendant un certain temps.

— Bx-arts. Parmi les plus anciens chefs-d'œuvre inspirés par la chasse, on cite la *Lionne blessée*, bas-relief assyrien (British Museum), ainsi que les bas-reliefs hittites de Malatia (musée d'Istanbul). Le musée du Vatican et celui de Naples conservent d'admirables antiques consacrés à la chasse, dont les divers thèmes ont été, depuis, fréquemment traités par les artistes de toutes les écoles : *Chasse au sanglier* par Rubens (musées de Dresde, de Turin, musée des Offices), par Paul Bril (Offices) et par Desportes (Louvre) ; *Chasse au cerf* par Snyders (Louvre, La Haye, Milan), par Pauwel de Vos (Prado), Ruysdaël (Dresde), Mathieu Bril (Louvre), Wouwermann (Amsterdam, Louvre, Ermitage, Munich), Courbet (Louvre) ; *Chasse au lion* par Rubens (Dresde, Munich), Delacroix (Bordeaux) ; *Chasse au loup* par Desportes (Louvre), par Oudry (Louvre) ; *Chasse à l'ours* par Snyders (Ermitage) ; *Chasse au renard* par Desportes (Louvre), etc. En tapisserie, mentionnons la célèbre tenture des *Chasses de Maximilien*, ainsi que celle des *Chasses royales* (Louis XV).

— Dr. fisc. *Taxes sur les chasses*. La taxe sur les *chasses gardées* porte sur les chasses dont la garde est assurée par un ou plusieurs gardes assermentés, commissionnés ou non pour la chasse. Etablie au nom du détenteur du droit de chasse à raison de la superficie des terrains gardés, elle est perçue au profit de la commune. Sur les *chasses louées*, la commune peut établir une taxe additionnelle au droit perçu au profit de l'Etat sur le droit du bail, qui ne peut dépasser 25 p. 100 de ce dernier droit.

— Dr. rur. et dr. pén. La loi ne permet que deux modes de *chasse* : la *chasse à tir* et la *chasse à courre*, et elle autorise l'emploi des bourses et furets pour la chasse au lapin. Les autres modes utilisés avant la Révolution sont, en général, prohibés.

Le droit de chasse est un attribut de la propriété. Le propriétaire peut soit garder exclusivement pour lui le droit de chasse, soit le céder temporairement par bail ou le donner. Mais il convient de préciser que le propriétaire (ou son locataire) peut jouir ou user de son droit quand et comme il l'entend, sous la double condition de se conformer aux lois et règlements et de ne pas causer de préjudice à autrui. Le statut du fermage de 1946 a octroyé au fermier un droit de chasser qui lui est personnel et qu'il ne peut céder ; ce droit est soumis à l'observation des dispositions légales ou réglementaires.

Les chasseurs, propriétaires et locataires, peuvent se grouper pour exercer en commun le droit de chasse ; le groupement rend possibles la garderie et le repeuplement de la chasse à frais communs.

En principe, nul ne peut chasser s'il ne lui a été délivré, sur présentation obligatoire d'une police d'assurances contre les accidents, un permis (valable sur tout le territoire) par l'autorité préfectorale, qui peut le refuser dans un certain nombre de cas (mineurs de moins de seize ans, condamnés, etc.).

Toutefois, deux exceptions sont prévues : 1° le propriétaire peut chasser sans permis dans ses possessions attenant à son habitation et entourées d'une clôture continue, faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de l'homme et du gibier à poil ; 2° le propriétaire a le droit de détruire les animaux malfaisants et nuisibles, ainsi que les fauves, sans permis, mais en se conformant aux prescriptions en vigueur.

Depuis 1941, c'est au ministre de l'Agriculture qu'il appartient de fixer le jour et l'heure de l'ouverture et le jour de la fermeture ; diverses zones sont prévues tenant compte des conditions climatiques et des modes de culture. De même, les dates de l'ouverture ou de la fermeture peuvent être avancées ou retardées au regard d'une espèce de gibier déterminé.

Les maires peuvent prévoir des dispositions momentanées pour protéger les récoltes ou pour des raisons de salubrité ou de sécurité. La loi prohibe la chasse la nuit ; le ministre de l'Agriculture peut prendre un arrêté interdisant la chasse en temps de neige (sauf pour les animaux malfaisants et nuisibles).

Le législateur a réglementé en détail : la chasse à l'affût, les engins et moyens de chasse permis ou prohibés.

Le gibier à l'état sauvage n'appartient à personne, si ce n'est à celui qui s'en empare. Le gibier appartient à celui qui l'a tué, même s'il ne l'a pas ramassé, alors du moins que le chasseur a pu le retrouver ou n'a pas abandonné sa recherche. Ainsi le gibier tué qui va tomber sur le terrain d'autrui peut être ramassé par le tireur, lequel peut le prendre lui-même sans commettre un délit de chasse. En revanche, le gibier tué et perdu par le chasseur qui a abandonné sa recherche appartient à celui qui le retrouve.

Les délits de chasse sont prévus par la loi. Il faut qu'il y ait un fait personnel et volontaire du chasseur. Ces délits sont contraventionnels, c'est-à-dire que ni la bonne foi ni l'intention ne constituent une excuse. Les principaux de ces délits sont : le délit de chasse sans permis ; le délit de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ; le délit de chasse en temps prohibé ; la détention ou le port d'engins prohibés. Les peines sont aggravées dans certains cas, en particulier en cas de récidive au cours de la même année. C'est le procureur de la République qui engage les poursuites : les délits sont prescrits au bout d'un an.

« Chasse royale de Louis XV » tapisserie de Jean Audran d'après Oudry *galerie des Offices, Florence*

La loi sur la police de la chasse donne au Gouvernement le droit de commissionner des gardes chargés spécialement de la police de la chasse ; ce sont les gardes des fédérations départementales de chasseurs, dont le rôle essentiel consiste dans la recherche et la constatation des infractions à la police de la chasse sur l'étendue du territoire qui leur est désigné. Les procès-verbaux de ces gardes ne prouvent que les faits matériels constitutifs des délits, mais ils font foi jusqu'à preuve contraire. Ainsi, lorsqu'un procès-verbal contient les éléments constitutifs d'un délit le juge doit condamner tant que la preuve contraire n'est pas apportée. Par ailleurs, tout propriétaire (ou groupe) peut obtenir des gardes particuliers, dont les attributions sont limitées à la conservation du gibier et à la répression du braconnage. (→ Biblio.)

— Géogr. Unie à la cueillette, souvent aussi à la pêche, la *chasse* représente une des activités nourricières les plus anciennes de l'humanité. Presque jusqu'à nos jours, des tribus entières en sont restées à ce stade d'économie. La forme la plus vieille et la plus universelle est la chasse avec une arme, le harpon ou le lasso, ou encore la sarbacane. Tous les perfectionnements des armes de jet y ont été appliqués. L'usage de l'arc est aussi précoce, comme en témoignent les peintures rupestres. La domestication du chien pour la découverte et la poursuite du gibier se rattache étroitement aux activités de chasse. Celles-ci peuvent être pratiquées par des individus isolés ou par de petits groupes ; ce cas est fréquent chez les populations forestières (Pygmées), mais il se rencontre aussi chez les peuplades vivant dans les steppes (Bochimans). La chasse à la course suppose, en général, l'action d'un groupe. Dans les plaines américaines, l'introduction du cheval a constitué un élément nouveau et important chez les chasseurs de bisons de la prairie comme chez les chasseurs de guanaco de la pampa. Dans beaucoup de

« la Lionne blessée » *British Museum*

Phot. Alinari-Giraudon, Giraudon.

chasse sous-marine

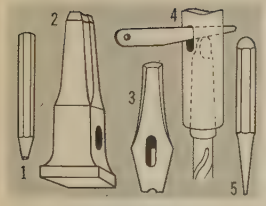

chasse (technol.)
1. Chasse-rivet
2. Chasse à parer
3. Chasse en œil
4. Chasse-cône
5. Chasse-goupille

contrées, des oiseaux de proie ont été dressés à la chasse au vol (sport noble en Occident au Moyen Age). D'autres formes de capture ont été pratiquées depuis longtemps : la trappe et toutes les espèces de piégeage, avec ou sans intervention de filets. Le piège peut être placé sur les voies ordinaires du gibier, ou bien les troupes d'animaux peuvent être rabattues vers le lieu où on les sacrifiera, par les chiens ou l'incendie de brousse, ce qui suppose une organisation tribale déjà avancée.

Les genres de vie reposant sur la chasse sont, par définition, des formes d'économie destructive. Néanmoins, dans les conditions où ont longtemps vécu les peuplades primitives, un certain équilibre s'est maintenu entre la puissance de multiplication des grandes espèces animales et la vitesse de leur destruction. Il a été définitivement rompu par l'usage du fusil. Des espèces animales ont disparu pour toujours, et d'autres sont menacées d'extinction, malgré toutes les mesures prises pour la protection de la nature par les autorités enfin conscientes de la gravité de l'action désordonnée des chasseurs (parcs nationaux, prohibition de la chasse, réglementation de la vente de l'ivoire, etc.).

La chasse a cessé d'être le fondement d'une activité de subsistance dans les sociétés de civilisation occidentale. Elle ne fournit un appoint vraiment notable à l'alimentation que dans les contrées où l'élevage ne s'est pas implanté (forêt équatoriale). Elle conserve un intérêt économique dans la zone froide de l'Ancien et du Nouveau Continent (animaux à fourrure au Canada et dans la forêt sibérienne). Ailleurs, elle n'est plus qu'une activité de luxe plus ou moins efficacement réglementée. (→ Biblio.)

— Hist. La *chasse* est née avec l'homme, car il dut, dès son origine, se défendre et se nourrir. Les bas-reliefs égyptiens et les objets trouvés dans les tombeaux nous renseignent sur la chasse aux bords du Nil, où l'on poursuivait surtout gazelles, bouquetins, bœufs sauvages. Mais les Anciens étaient plutôt des piégeurs que des veneurs. Les pièges sont néanmoins fonction d'un art qui a permis la confection de filets et de trappes.

La chasse aux fauves apparaît au début comme un acte de défense ; elle a été pratiquée comme un sport par les Assyriens et par les Perses, qui capturaient des lions pour des chasses organisées. Ils ont laissé des bas-reliefs en pierre donnant le tableau de chasses royales aux grands fauves, le lion principalement, attaqués avec l'arc de guerre ou le poignard. Le peuple chassait au lasso, dans une enceinte, les grands herbivores et les chevaux. Mais il ne faut pas considérer comme des chasses les scènes hittites et autres, où le souverain est représenté en char, poursuivant un lion : ce sont des scènes symboliques célébrant la victoire sur un ennemi. Les Grecs et les Romains des classes aristocratiques s'adonnèrent avec passion à la chasse, mais ils employèrent surtout les grands pièges, enceintes de palissades, de filets, etc. La *chasse à courre* a son origine en Gaule ; les Gaulois et les Francs chassaient l'aurochs. La *chasse au faucon* paraît avoir été inventée par les Parthes ; elle connut une grande vogue chez les Sassanides et à Byzance ; les peuples germaniques semblent l'avoir aussi pratiquée. Dès le XIIe s. la chasse est une science. Il y a des veneurs, des meutes de chiens ; on arrive au temps héroïque de la chasse, où Gaston Phébus, comte de Foix, écrit un traité didactique de la chasse. Pendant cette période, les lois prohibitives favorisèrent la propagation des loups et des renards et amenèrent l'institution de la louveterie pour défendre les populations. A la fin du XVe s., on utilisa les premières armes à feu de chasse, ancêtres de nos fusils de chasse modernes.

Le privilège de la chasse a été, en Angleterre, la cause directe de graves conflits sociaux, à l'époque où la pratique de ce sport tendait à priver l'agriculture de vastes domaines qui pouvaient mieux servir l'économie du pays. Dans la France de l'Ancien Régime, le droit de chasse réservé au seigneur sur l'étendue de son fief fut un des privilèges dont les paysans, dans leurs cahiers de doléances en 1789, demandèrent avec le plus d'insistance la suppression, par suite des destructions subies par les récoltes du fait des bêtes fauves et surtout des lapins, lièvres et perdrix. La violation de ce privilège pouvait à l'origine entraîner la peine de mort : l'ordonnance des Eaux et Forêts (1669) maintint l'interdiction faite aux paysans de détruire les animaux nuisibles, ce qui entraîna même au XVIIIe s. des troubles agraires. Un autre abus consistait pour les privilégiés détenteurs du droit de chasse, à ne pas l'utiliser, ce qui entraînait la prolifération du gibier. Dans certains pays, la chasse à certains animaux qui tendent à disparaître (comme les singes anthropoïdes et les girafes en Afrique, les kangourous en Australie, etc.) est interdite ou strictement réglementée.

De nos jours, en France, la chasse ne se pratique guère qu'à courre, avec des chiens courants, et à tir, avec surtout des chiens d'arrêt ou de petits courants. On peut chasser sans chien, notamment en battue. La chasse au canard se pratique en bateau ou à la hutte. On chasse sous terre le lapin, à l'aide d'un furet, et les animaux carnassiers nuisibles, à l'aide de chiens terriers tels que fox et teckels. La chasse au vol, dite fauconnerie, est autorisée, mais très peu pratiquée.

La chasse est un sport qui demande de l'endurance et une grande connaissance des mœurs du gibier. C'est une école d'observation. La plupart des chasses appartiennent à des particuliers ou à des sociétés et sont gardées.

Il a été délivré en France 1 729 899 permis de chasse pour la saison 1955-1956.

La police de la chasse en France est régie par la loi du 3 mai 1844, qui a fait l'objet de nombreux remaniements. (→ Biblio.)

— Sports. *Chasse sous-marine*. Sport d'origine récente, la chasse sous-marine a de nos jours de nombreux adeptes, qui, selon leurs possibilités, prospectent des zones plus ou moins profondes. C'est depuis 1945 environ que les premiers amateurs, équipés avec des moyens de fortune, commencèrent à explorer les fonds marins. De nombreuses inventions vinrent rapidement à leur aide.

La chasse sous-marine consiste à aller chercher le poisson dans son domaine, à le tirer et à le ramener sur la rive ; mais à ce sport peuvent s'ajouter les joies de l'exploration sous-marine, des prises de vues cinématographiques ou photographiques.

L'équipement du chasseur sous-marin est très variable suivant ses possibilités financières. Il comprend : les lunettes ou le masque de vision, le tuba, les palmes, le fusil, l'accroche-poissons, et, souvent, des combinaisons isolantes et chauffantes. Un couteau est un accessoire indispensable, une ceinture de plomb facilite la plongée.

L'absence d'appareil respiratoire (autre que le tuba) limite la durée de la plongée à quelques dizaines de secondes, les lunettes servent simplement à faciliter la vision des fonds marins, le tuba permet d'avoir toujours le visage sous l'eau quand on nage en surface.

Les néophytes chassent en surface des mulets ou des loups ; les chasseurs moyens plongent à 7 ou 8 m, et le véritable chasseur sous-marin descend jusqu'à 10 ou 12 m et va chercher sa proie dans son trou. Son gibier classique sera les thons, germons, lèches, dentés, rascasses, sars, congres, murènes, etc., mais la pièce de choix restera le mérou.

Si les chasseurs sous-marins avertis nagent aux environs de 10 m de profondeur, en descente libre, les records ont dépassé 40 m ; la durée maximale d'immersion atteint rarement 2 minutes. Les plus gros mérous pris pesaient plus de 200 kg ; une raie manta pesant 400 kg a été pêchée en 1955.

Une législation française réglemente cette chasse : ne peuvent s'y livrer que les inscrits maritimes ou les membres d'un club reconnu, et seulement après avoir reçu une autorisation spéciale valable pour l'année en cours ; l'emploi d'un scaphandre ou d'un appareil de plongée est interdit ; le fusil ne doit utiliser ni la détonation de mélange chimique, ni la détente d'un gaz comprimé (sauf si ce gaz se développe dans un cylindre étanche) ; il est interdit de chasser à moins de 100 m d'un filet de pêcheur ou d'un ouvrage portuaire, de conserver hors de l'eau une arme chargée, de vendre le poisson pêché, d'utiliser des foyers lumineux ; enfin la chasse sous-marine est interdite aux moins de 16 ans et doit comporter une autorisation de la puissance paternelle entre 16 et 21 ans.

— Technol. La *chasse* se compose d'une surface de travail de forme variable suivant le résultat cherché, d'une tête sur laquelle vient heurter le frappeur, et d'un manche qui est tenu par le forgeron. On distingue la *chasse carrée* à angles arrondis, utilisée pour l'ébauchage des pièces, et la *chasse à parer* pour leur finissage.

Chasse (LA), chanson polyphonique de Janequin.

Chasses de Maximilien ou **Belles Chasses de Guise,** suite de tapisseries commandées par Charles Quint (v. 1535), et tissées à Bruxelles par G. Geubels sur les dessins de Bernard Van Orley. Cette série, qui illustre les douze mois de l'année par des scènes de chasse, est aujourd'hui au Louvre, après avoir appartenu aux Guise, à Mazarin, à Louis XIV.

CHÂSSE n. m. (abrév. de *châssis*, fenêtre). Arg. Œil.

CHÂSSE n. f. (lat. *capsa*). Coffre où l'on conserve d'importantes reliques d'un saint. (Le reliquaire est plus petit.) ‖ *Fig. Paré comme une châsse,* chargé d'ornements.

— Technol. Monture, encadrement, rainure, place ménagée pour recevoir et maintenir en place une pièce : *Châsse d'une lancette, d'un rasoir.*

— ENCYCL. On appelle *châsse* (au Moyen Age, *fierte*) un reliquaire en forme de sarcophage recouvert d'un toit en bâtière, ou en forme d'église. L'usage de boîtes (*capsae*) pour enfermer les reliques, mentionné au IVe s., dut s'intensifier sous Dioclétien au moment du partage des corps saints. Le type funéraire de la châsse s'explique ainsi ; il apparaît dès les premiers exemples connus

« Chasses de Maximilien »
chasse au cerf
Louvre

Phot. Giraudon, Bichoel.

(châsse de Tebessa, châsse de saint Maurice d'Agaune).
Le plus souvent, ces châsses sont constituées d'un coffret de bois recouvert de plaques de métal (cuivre, argent, vermeil) sculptées de bas-reliefs agrémentés de figures fondues ou repoussées, d'émaux, de cabochons. Parmi les plus célèbres, citons la châsse de Pépin d'Aquitaine (trésor de Conques) de l'époque carolingienne, celle de saint André à Trèves (fin Xe s.), celle des enfants de saint Sigismond à Agaune (XIe-XIIe s.), des Rois mages à Cologne (XIIe s.), celle d'Ambazac (XIIe s.). Certaines sont l'œuvre des émailleurs limousins, comme la châsse de saint Calmin à Mozac (1168), celle de sainte Fausta au musée de Cluny. D'autres sortent des ateliers mosans, comme celles de saint Hadelin, de saint Ghislain (XIe-XIIe s.), de sainte Ermelinde à Amiens, de saint Georges et sainte Ode, de saint Remâcle à Stavelot (XIIIe s.), et surtout la châsse de Notre-Dame de Tournai

châsse de Notre-Dame de Tournai par Nicolas de Verdun

(1205), chef-d'œuvre de Nicolas de Verdun. Citons encore une châsse en forme de basilique, du XIIe s. (Londres, Victoria and Albert Museum), celle de saint Taurin d'Evreux (XIIe s.), celle de sainte Gertrude de Nivelles (XIIIe s.), celle de saint Emmeran de Ratisbonne (XIVe s.), celles du trésor de Bâle (XVe s., musée de Cluny). La châsse de saint Sebald est un des chefs-d'œuvre du sculpteur Peter Vischer* (Nuremberg). La châsse de sainte Geneviève, contenant le corps de la patronne de Paris (XIIe s.), était transportée en procession dans les rues de la capitale pour obtenir l'intercession de la sainte. Elle fut fondue en 1793 ; une châsse moderne renferme aujourd'hui un fragment de l'ancien tombeau de sainte Geneviève (église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris). La châsse de sainte Ursule, décorée de peintures de Memling retraçant le martyre de la sainte et des onze mille vierges, est à l'hôpital Saint-Jean de Bruges.

CHASSÉ n. m. Chorégr. Pas de danse, au cours duquel une jambe est portée en glissant sur une quelconque des positions ouvertes, et pliée ensuite, en soutenant tout le poids du corps. (Le pas continue par un saut léger sur les deux pieds ; on retombe en appuyant le pied gauche à terre, à la place où se trouvait le pied droit, tandis que la jambe droite glisse, dans la direction du début, pour se plier à nouveau en commençant un deuxième pas.)

CHASSÉ (David, baron), général néerlandais (Tiel, Gueldre, 1765 - Bréda 1849). Au service de la France en 1787, il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Rentré dans sa patrie en 1814, il combattit contre la France à Waterloo, et défendit vaillamment la citadelle d'Anvers contre les Belges et contre les Français en 1832.

CHASSÉ (Charles), écrivain français (Quimper 1883). Agrégé d'anglais, professeur à l'Ecole navale, il a représenté de 1928 à 1932 l'université de New York auprès de la Sorbonne et de l'Ecole du Louvre, comme directeur d'une école d'art : The Paris School of New York University. Principaux ouvrages : *les Sources d'Ubu-Roi* (1922), *Gauguin et le groupe de Pont-Aven* (1922), *le Mouvement symboliste dans l'art du XIXe s.* (1948), *les Clefs de Mallarmé* (1954), *Gauguin et son temps* (1955), *Albert Schweitzer* (1957).

CHASSE-ABEILLES n. m. invar. Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche. (En principe, le chasse-abeilles se compose de petites lames métalliques mobiles que l'abeille écarte facilement pour sortir, mais qui se rejoignent ensuite.)

CHASSE-CARRÉE n. f. invar. Technol. Marteau à deux têtes carrées employé par les serruriers.

CHASSE-CLOU ou **CHASSE-CLOUS** n. m. Outil en forme de poinçon allongé, mais non pointu, qui sert à noyer la tête des clous dans le bois. ‖ Pl. *des* CHASSE-CLOUS.

CHASSE-COIN ou **CHASSE-COINS** n. m. Marteau à long manche destiné à serrer les coins de bois ou de métal qui sont interposés entre le coussinet et l'âme d'un rail de chemin de fer, pour maintenir ce dernier dans sa position à l'écartement voulu. ‖ Pl. *des* CHASSE-COINS.

CHASSE-COQUIN n. m. *Pop.* Suisse d'église. ‖ Pl. *des* CHASSE-COQUINS.

CHASSE-CRAPAUD n. m. invar. Nom commun de l'engoulevent.

CHASSÉ-CROISÉ n. m. Un des mouvements des anciens quadrilles. (Deux couples dansent parallèlement en se faisant face, les cavaliers allant sur leur droite derrière leurs dames, pendant que les dames passent devant eux sur leur gauche. [Le chassé-croisé peut être fait également par un couple seul].) ‖ *Fig.* Situation de deux personnes qui se cherchent sans se rencontrer et, d'une manière générale, situation présentant des échanges, des rapports réciproques : *Le chassé-croisé des conversations.* ‖ Pl. *des* CHASSÉS-CROISÉS.

CHASSE-FLEURÉE n. f. invar. Palette dont se sert le teinturier pour écumer la cuve.

CHASSE-FUSÉE n. m. Instrument qui servait autrefois à enfoncer les fusées dans la lumière des obus. ‖ Pl. *des* CHASSE-FUSÉES.

CHASSE-GOUPILLE ou **CHASSE-GOUPILLES** n. m. Outil en acier pour faire sortir une goupille du trou où elle est enfoncée. ‖ Pl. *des* CHASSE-GOUPILLES.

CHASSELAS, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), en bordure de la côte mâconnaise ; 121 hab. (83 aggl.). Vignoble et cépage réputés.

CHASSELAS n. m. (de *Chasselas*, village de Saône-et-Loire). Variété de cépage français, cultivé surtout pour l'obtention de raisins de table : *Le chasselas de Fontainebleau provient de plants du Kurdistān envoyés à François Ier par le sultan Sulaymān le Magnifique.* — ENCYCL. Des nombreuses variétés de *chasselas*, la plus connue est le chasselas doré, dont la culture, très répandue dans le sud-ouest de la France, se fait aussi près de Fontainebleau, à Thomery. Ce cépage donne des raisins d'une belle couleur jaune doré, à chair sucrée et savoureuse. On le cultive sur palissages. La vendange en est faite avec des soins minutieux, et chaque raisin est cueilli avec un bout de sarment d'environ 25 centimètres. On conserve les grappes en plongeant chaque sarment dans un petit godet plein d'eau, et en plaçant le tout dans des locaux où la température est maintenue constante. De cette façon, on a des raisins de table frais pendant une partie de l'année.

CHASSELOUP-LAUBAT (François, marquis DE), général et ingénieur français (Saint-Sornin, Saintonge, 1754 - Paris 1833). Officier de l'Ancien Régime, rallié à la Révolution, général en 1797, il dirigea en 1807 les opérations du siège de Dantzig et fut élevé à la pairie par Louis XVIII. — Son fils, JUSTIN (Alexandrie, Italie, 1805 - Versailles 1873), fut député de Marennes, ministre de la Marine (1851, et 1860-1867) et des Colonies (1858-1860). Il accéléra la réalisation du programme naval du 23 novembre 1857, qui tendait à faire de la flotte de guerre française l'égale de la marine britannique. Il obtint de l'empereur qu'il ratifie l'annexion de la Cochinchine et le protectorat français sur le Cambodge (1862-1863). Ministre-président du Conseil d'Etat en 1869, il fut, en 1871, élu député à l'Assemblée nationale.

CHASSE-MARÉE n. m. invar. Petit bateau de Bretagne, solide et le plus souvent ponté. — ENCYCL. Mar. Le *chasse-marée* sert à la pêche et au petit cabotage. Il est gréé, d'ordinaire, avec trois mâts portant des voiles à bourcet, grand mât, mât de misaine, tapecu, et un foc. Il a rarement des voiles carrées volantes, mais presque toujours une voile supplémentaire à bourcet, hissée au-dessus de la grand-voile, appelée aussi « taillevent ». Ces petits bateaux tiennent bien la mer et naviguent très près du vent.

CHASSE-MOUCHES n. m. invar. Sorte de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux et les bœufs pour les garantir des mouches. ‖ Cravache rigide prolongée par des lanières ou des crins, dont un cavalier se sert pour chasser les mouches qui harcèlent son cheval.

CHASSE-NEIGE n. m. invar. Appareil servant à déblayer la neige tombée sur une voie de circulation, de façon à y rendre possible la circulation.
— Géomorphol. Phénomène aboutissant, sous l'influence du vent, à l'accumulation de la neige en congères.
— ENCYCL. Géomorphol. Le phénomène du *chasse-neige* contribue à suralimenter certains glaciers, ceux qui se trouvent en contrebas d'un plateau balayé par le vent (cirques des Vosges alsaciennes aux périodes glaciaires). La neige chassée est parfois mêlée de sables qui, après sa fusion, forment les dépôts nivéo-éoliens si fréquents en Belgique et aux Pays-Bas, et représentés en France aux environs de Sissone.
— Trav. publ. On distingue deux grandes catégories de chasse-neige : les engins à soc et les engins de déblaiement mécanique.
● Les *engins à soc* (étraves, racleurs ou lames biaises) se composent essentiellement de lames poussées ou tirées par un véhicule (tracteur ou locomotive), qui attaquent et mettent en mouvement la neige.
Les étraves et les racleurs sont formés de deux ailes se réunissant en avant suivant une arête pénétrant la première dans la neige. Ces ailes ont une surface hélicoïdale, et rejettent sur le côté les masses de neige divisées par l'arête. Pour les routes à flanc ou les doubles voies, on utilise la lame biaise, lame unique montée à l'avant du véhicule dans une position oblique par rapport à l'axe, qui rejette la neige du côté opposé à la seconde voie ou à la paroi rocheuse. Certains de ces engins disposent d'ailerons accessoires, dont la position se modifie par des commandes hydrauliques. Leur action est, toutefois, limitée par le fait qu'ils rejettent la neige déblayée sur celle qui se trouve déjà des deux côtés de la route ou de la voie.

chasse-neige (trav. publ.)

● Les *appareils de déblaiement mécanique* lancent au loin, par un dispositif animé d'un autre mouvement que la translation du véhicule, la neige collectée par une lame de forme variée, ou attaquée directement.
Les *engins à godets* (pelles mécaniques) sont peu utilisés, tandis que l'emploi des *engins à turbine* se développe de plus en plus. Dans les chasse-neige à turbines frontales, un cadre en forme d'entonnoir conduit la neige vers la section circulaire de la turbine à pales multiples. Les particules de neige, saisies par les pales, accélérées par la force centrifuge dans le sens radial, sont projetées à grande vitesse tangentiellement à la roue. Ce genre d'appareil, déjà ancien, consomme une quantité importante de force motrice, ce qui présente de grands inconvénients, surtout pour le déneigement des routes, car la puissance d'un tracteur est bien moindre que celle d'une locomotive. Les *centrifugeuses à soc* sont constituées par un soc ayant de chaque côté une roue de turbine dont l'axe horizontal est perpendiculaire au sens de la marche. Comme pour les précédents, on doit enfoncer dans la neige une pièce métallique fixe, ce qui détermine une résistance élevée à l'avancement. Pour remédier à la difficulté, on a eu l'idée de compléter la centrifugeuse à soc par un

chassé (chorégr.)

Phot. Musées royaux d'Art et d'Histoire, S. N. C. F.

dispositif râteleur. Les *fraiseuses* peuvent être rapprochées des centrifugeuses à soc. Elles comportent un cylindre tournant, à axe perpendiculaire au sens de marche, sur lequel sont enroulés des couteaux. Cet organe exécute aussi bien le travail d'ameublissement que celui d'évacuation de la neige. Ces appareils de construction simple, particulièrement adaptés pour la neige ancienne, sont très employés. Dans les *turbofraises*, les deux parties du travail, désagrégation et évacuation, sont exécutées par deux organes différents. Les turbofraises américaines comportent pour l'ameublissement de la neige des vis hélicoïdales qui séparent la neige de la masse et l'amènent à une turbine. D'autres modèles comportent des couteaux horizontaux placés sur un tambour cylindrique coupant dans la neige de larges copeaux et les conduisant vers le milieu ouvert du cylindre, où d'autres dispositifs les dirigent à l'arrière vers la roue de projection. Ces appareils peuvent opérer avec efficacité sur toutes les neiges.

CHASSENEUIL, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le nord de l'Angoumois ; 2 783 hab. (1 245 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s. Château du XVIIe s. Monument érigé en l'honneur des martyrs de la Résistance. Laiterie. Tannerie. Piles électriques.

CHASSENEUZ ou **CHASSANÉE** (Barthélemy DE), jurisconsulte et magistrat français (Issy-l'Evêque, près d'Autun, v. 1480 - † 1541). Premier président du parlement de Provence, il suspendit les effets de l'arrêt qu'il avait fait rendre en 1540 contre les vaudois de Cabrières et de Mérindol. Tant qu'il vécut, on ne leur fit aucun mal. Chasseneuz est l'auteur du *Catalogus gloriae mundi* (1546), ouvrage relatif à la hiérarchie sociale au XVIe s.

chasse-pierre

CHASSE-NOIX n. m. invar. Espèce de chasse-goupille utilisé par les armuriers.

CHASSENON, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le Limousin ; 1 013 hab. (272 aggl.). Eglise des XIe et XIVe s. Vestiges de la station romaine de *Cassinomagus* (temple, amphithéâtre).

CHASSE-PEAU adj. et n. m. invar. Sell.-maroq. V. POINTE *chasse-peau*.

CHASSE-PIERRE ou **CHASSE-PIERRES** n. m. Appareil qui, placé à l'avant d'une locomotive, d'un tramway, sert à écarter des rails les pierres ou autres obstacles qui s'y rencontrent accidentellement. (Le chasse-pierre se compose ordinairement de deux solides tiges métalliques posées sous le châssis du véhicule ; la partie inférieure de ces tiges vient à quelques centimètres au-dessus des files de rails.) ‖ Pl. *des* CHASSE-PIERRES.

CHASSE-POINTE ou **CHASSE-POINTES** n. m. Poinçon allongé et non pointu, qui sert à enfoncer des pointes. ‖ Longue aiguille d'exploration qui, lorsqu'on perce un mur, sert à reconnaître les obstacles s'opposant à l'action des perforateurs. ‖ Pl. *des* CHASSE-POINTES.

CHASSEPOT (Antoine Alphonse), armurier français (Mutzig 1833 - Gagny 1905). Contrôleur d'armes à Châtellerault, il mit au point le fusil à aiguille qui porte son nom, et qui fut adopté par l'armée française.

CHASSÉRIAU
Mlle Adèle Chassériau
Louvre

CHASSEPOT n. m. (de *Chassepot*, nom propre). Fusil* en service dans l'armée française de 1866 à 1874. (Pendant la guerre franco-allemande, le chassepot, supérieur au fusil allemand Dreyse, donna à l'infanterie française une grande puissance de feu, sur laquelle le commandement s'appuya pour prescrire une tactique systématiquement défensive.)

— ALLUS. HIST. ***Les chassepots ont fait merveille,*** phrase du général de Failly dans son rapport sur l'action des troupes françaises victorieuses des Italiens à Mentana (1867), où elles combattirent pour soutenir le pouvoir pontifical. Le mot fit scandale en France et en Italie. ‖ ***Les chassepots partiraient d'eux-mêmes,*** mots du maréchal de Mac-Mahon qui, lors des tentatives de la fusion (1873), déclara au duc d'Audiffret-Pasquier : « Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore [...] *les chassepots partiraient d'eux-mêmes,* et je ne pourrais répondre ni de l'ordre dans la rue, ni de la discipline dans l'armée. »

— Pêch. Grande canne de pêche à lancer, en bambou naturel d'une pièce, de 4 à 6 m, dont les pêcheurs amateurs se servent pour pêcher dans la vague, sur les côtes de l'Atlantique.

CHASSER n. m. Véner. S'emploie comme synonyme de « chasse » : *Le chasser est bon ou mauvais suivant les circonstances atmosphériques.* (Syn. VOIE.)

CHASSER v. tr. (lat. pop. **captiare ;* du lat. class. *captare,* s'emparer de). Guetter ou poursuivre un gibier pour le prendre vivant ou le tuer : *Chasser le cerf, la perdrix.* ‖ *Par extens.* Faire marcher devant soi : *Chasser les vaches, les oies, aux champs.* ‖ Pousser en avant : *Le vent léger chassait au ras du sol* [...] *de fins copeaux* (G. Duhamel). ‖ Repousser hors de sa place : *Chasser un tenon d'une mortaise. Chasser un clou.* ‖ Pousser hors d'un lieu, déloger ; mettre en fuite : *Chasser l'ennemi de ses positions. Chasser les mouches.* ‖ Bannir, congédier : *Finalement* [elle] *fut chassée pour vol* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Bannir, écarter : *Il est beau de voir comment un homme chasse une idée importune* (Alain). ‖ Dissiper, faire disparaître : *Chasser les miasmes, la contagion.* ‖ Remplacer, succéder à : *Le jour chasse la nuit, et la nuit le jour.*

— LOC. POP. *Chasser le brouillard,* boire le coup du matin qui éclaircit la vue.

— ALLUS. LITTÉR. ***Chassez le naturel, il revient au galop.*** V. NATUREL.

— Mar. *Chasser son poste,* faire route pour prendre ou reprendre son poste dans une formation navale. ‖ *Chasser un navire,* manœuvrer pour le rejoindre.

◆ V. intr. Se livrer à l'exercice de la chasse ou poursuivre le gibier : *Passer son temps à chasser. On entend les chiens chasser.* ‖ *Chasser à,* tâcher de tuer ou de prendre à la chasse : *Les chattes chassent aux souris comme aux oiseaux* (Hugo) ; et aussi, chasser au moyen de : *Chasser au furet, aux chiens courants.* ‖ *Chasser au poil, à la plume,* faire la chasse aux bêtes à poil, et aussi aux oiseaux.

— LOC. FAM. *Chasser sur les terres de quelqu'un,* empiéter sur ses droits ou ses attributions. ‖ *Chasser de race,* se dit des chiens qui appartiennent à une race bonne pour la chasse, et aussi des personnes qui ont les qualités, et surtout les défauts de leurs aïeux.

— Autom. En parlant d'une voiture, se déporter à droite ou à gauche.

— Imprim. Interligner, espacer autant que possible la composition afin d'augmenter le nombre des lignes ou des pages. ‖ Renvoyer d'une page ou d'une colonne dans une autre page ou dans une autre colonne. (On dit d'une composition et du caractère lui-même qu'ils chassent lorsqu'ils fournissent un nombre de lignes plus grand qu'on ne l'avait apprécié en copie.)

— Mar. *Chasser sur ses ancres,* se déplacer en entraînant ses ancres par suite d'une tenue insuffisante du fond, en parlant d'un navire au mouillage. ‖ *Navire, bouée qui a chassé,* navire, bouée dont l'emplacement s'est modifié. ‖ *Chasser aux ballasts,* en parlant d'un sous-marin, expulser l'eau de ses ballasts avec de l'air comprimé pour revenir à la surface.

— Min. Progresser en s'éloignant des galeries principales.

— Pêch. En parlant du poisson carnassier, poursuivre sa proie.

— Sports. En cyclisme, se lancer à la poursuite des concurrents : *Peloton qui chasse.*

— Trav. publ. Ouvrir une écluse de chasse.

— Véner. *Chasser à beau bruit,* poursuivre un animal de meute à cor et à cri. ‖ *Chasser à bas bruit,* chasser sans trompe et seulement en appuyant les chiens de la voix. ‖ *Chasser dans le vent,* en parlant des chiens, suivre la voie parallèlement sous le vent.

CHASSERAL, sommet du Jura suisse (cant. de Neuchâtel et de Berne), entre les vaux de Saint-Imier et de Péry au N.-O. et au N., et dominant le lac de Bienne et le plateau suisse ; 1 609 m. C'est un « mont » typique, dôme calcaire dégagé de la mollasse par l'érosion.

CHASSERESSE n. f. et adj. *Poétiq.* Femme qui chasse : *Diane chasseresse.*

CHASSÉRIAU (Théodore), peintre français, (Sainte-Barbe-de-Samana, Saint-Domingue, 1819 - Paris 1856). Sa famille était originaire de l'Aunis. A douze ans, il est élève d'Ingres, à Paris ; à quatorze, il se lie d'amitié avec Gérard de Nerval et Théophile Gautier. Il débute au Salon de 1836. En 1839, il est à Rome et voyage en Algérie en 1846. La première partie de son œuvre, jusqu'en 1845, porte la marque des enseignements de son maître. La seconde allie la grandeur à la grâce, le classicisme du dessin et de la composition à la richesse du coloris romantique ; Théophile Gautier y vit la « sauvagerie indienne » s'y mêler « au plus pur goût grec ». Dès ses premiers tableaux, Théodore Chassériau crée un type féminin tout ensemble idéal et sensuel, qui lui appartient en propre. Ses œuvres conservées au musée du Louvre offrent une vue d'ensemble sur les origines et l'évolution de son style. C'est le portrait d'*Adèle Chassériau,* sa sœur (1836), que Degas considérait comme le plus beau du XIXe s. ; *Vénus marine* (1838), *Suzanne au bain* (1839) ; *le Christ au Jardin des Oliviers,* esquisse de son tableau pour l'église de Saint-Jean-d'Angély (1839), *le Portrait de Lacordaire* (Rome, 1840), *les Deux Sœurs* (1843) ; *la Paix, Le commerce rapproche les peuples, Océanide, les Vendangeurs, le Silence* (fragments des vastes peintures qu'il exécuta, de 1844 à 1848, pour la décoration du palais de la Cour des comptes, détruit par l'incendie en 1871) ; *Caïd visitant un douar* (1849), le *Tepidarium* (1853), *Macbeth* (1855). Le cabinet des Dessins du Louvre conserve plusieurs centaines de ses dessins. Il est également représenté aux musées de Budapest, d'Alger, à Carnavalet, au Petit Palais, à Malmaison, aux musées d'Orléans, Bagnères, La Rochelle, Nantes, Poitiers, Quimper, Versailles, au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris et au musée Gustave-Moreau ; sa *Baigneuse endormie* (1850), conservée au musée Calvet, d'Avignon, a été peinte d'après Alice Ozy. Il fit également des eaux-fortes pour l'illustration d'*Othello* (1844). Ses peintures décoratives pour la Cour des comptes, les églises parisiennes de Saint-Roch et de Saint-Merri ont influencé fortement Gustave Moreau et surtout Puvis de Chavannes. Théodore Chassériau est considéré comme un des initiateurs de l'art moderne. (→ Biblio.)

CHASSERIAU, comm. d'Algérie (départ. d'Orléansville, arrond. de Tenès), dans le massif du Dahra, au N.-O. d'Orléansville ; 9 640 hab. (64 non-musulmans).

CHASSE-RIVET ou **CHASSE-RIVETS** n. m. Outil dont se sert le chaudronnier pour faire sauter les rivets. ‖ Pl. *des* CHASSE-RIVETS.

CHASSERON, massif du Jura suisse (cant. de Vaud), entre l'Orbe et l'Areuse, et dominant le lac de Neuchâtel et le plateau suisse (Gros de Vaud) ; 1 611 m.

CHASSE - ROND ou **CHASSE - RONDS** n. m. Outil servant à pousser les moulures appelées « congés ». ‖ Pl. *des* CHASSE-RONDS.

CHASSE-ROUE ou **CHASSE-ROUES** n. m. Borne ou arc métallique destiné à empêcher les roues de détériorer les murs. (On dit aussi BOUTE-ROUE.) ‖ Pl. *des* CHASSE-ROUES.

CHASSE-SUR-RHÔNE, comm. de l'Isère (arrond. de Vienne), près du *Rhône,* au N. de Vienne ; 2 804 hab. (*Chassères*). Sidérurgie.

CHASSE-TAMPON n. m. Forte barre métallique à l'aide de laquelle il est possible d'introduire un tampon à l'intérieur d'un tube de chaudière tubulaire, s'il se produit une fuite soudaine qu'on ne peut réparer immédiatement sans arrêter la machine à vapeur ou la locomotive. ‖ Pl. *des* CHASSE-TAMPONS.

CHASSEUR, EUSE n. Qui chasse ; qui aime à chasser : *Ceux qui ne sont pas chasseurs ne comprennent point assez la beauté des paysages d'automne* (Nerval). ‖ Se dit aussi des animaux : *Le loup est un chasseur très rusé.*

◆ N. m. Domestique revêtu d'une livrée de chasse. (Vieilli.) ‖ Groom employé dans les cafés, les cercles, etc., à faire les commissions : *J'ai été le seul (avec un ancien chasseur de cabaret* [...]) *à aller jusqu'au cimetière* (A. Camus). ‖ *Fig.* Celui qui recherche quelque chose avec ardeur : *Chasseur d'autographes, d'images.*

— Aéron. mil. Appareil de l'aviation de chasse*. ‖ *Chasseur d'interception, de jour, de nuit, tout temps, chasseur fusée,* v. part. *encycl.* ‖ *Chasseur d'assaut,* appareil dont

Phot. Larousse, Giraudon.

DATE	DÉNOMINATION (nationalité)	NOMBRE DE ch ou kg DE POUSSÉE	ARMEMENT	ÉQUIPAGE	VITESSE en km/h	PLAFOND en m
1915	Voisin (F.)	1/160 ch	1 mitr.	1	115	2 000
1916	De Havilland (G.-B.)	Rotat. 110 ch	1 mitr.	1	170	3 000
1917	Aviatik (A.)	1/170 ch	2 mitr.	2	120	2 000
1918	Spad 13 (F.)	1/220 —	2 mitr., 1 canon de 37	2	210	5 000
1935	Curtiss (E.-U.)	1/750 —	4 mitr.	2	288	7 000
1938	Mitsubishi « Karigane » (J.)	1/800 —		1	500	10 000
1939	Morane 406 (F.)	1/860 —	2 ou 4 mitr., 1 canon	1	485	4 000
1940	Dewoitine 520 (F.)	1/960 —	4 mitr., 1 canon	1	530	11 000
1941	Yak 1 (U. R. S. S.)	1/1 110 ch	2 mitr., 1 canon	1	585	10 200
1941	LA 3 (U. R. S. S.)	1/1 150 —	2 mitr., 1 canon 300 kg de bombes	1	605	9 000
1942	Messerschmitt 109 F-4 (A.)	1/1 380 —	2 mitr., 1 canon	1	630	11 800
1942	Focke-Wulf 190 A-8 (A.)	1/1 700 —	2 mitr., 4 canons	1	660	11 000
1942	Vickers « Spitfire » 9 (G.-B.)	1/1 550 —	4 mitr., 2 canons 600 kg de bombes	1	650	12 500
1942	Lockheed P-38 « Lightning » (E.-U.)	2/1 500 —	4 mitr., 1 canon	1	720	12 000
1942	North-American P-51 « Mustang » (E.-U.)	1/1 600 —	6 mitr. ou 4 canons	1	700	13 000
1943	Messerschmitt ME 110 G (A.)	2/1 500 —	4 mitr., 4 canons	2	588	11 000
1943	Republic P-47 « Thunderbolt » (E.-U.)	1/2 000 —	8 mitr. ou 4 canons	1	675	12 200
1944	Yak 9 type 4 (U. R. S. S.)	1/1 800 —	1 mitr., 1 can., 6 fus.	1	710	9 000
1945	Gloster Meteor N. F. MK 11 (G.-B.)	2/1 630 kg	4 canons, 8 roquettes	2	850	12 000
1951	Vickers Supermarine « Swift » (G.-B.)	1/3 400 —	4 canons	1	1 183	15 000
1954	Dassault « Mystère IV » (F.)	1/2 850 —	2 canons	1	1 090	13 000
1954	Mig 19 (U. R. S. S.)	2/2 270 —	4 canons	1	1 200	
1956	Soukhoï « Fishpot » (U. R. S. S.)	1/9 000 —		1	Mach 2	20 000
1957	English Electric « Lightning » P-1 B (G.-B.)	2/5 000 —	2 canons (30 mm) 2 engins	1	Mach 2	20 000
1958	Mirage III (F.)	1/6 000 — + 1 fusée	1 engin, 2 canons	1	Mach 2	20 000
1959	North American F-108 (E.-U.)	1/11 300 kg aux boranes		1	Mach 2	20 000

avions de chasse 1915-1959

l'armement (roquettes, lance-bombes, lance-fusées, canons, etc.) est spécialement adapté pour le soutien des troupes à terre. (V. ASSAUT.) || *Chasseur bombardier*, appareil mis au point au cours de la Seconde Guerre mondiale, spécialisé dans les missions d'attaque à la bombe. (Certains chasseurs bombardiers sont équipés pour le transport des bombes atomiques tactiques.) || Pilote ou membre de l'équipage d'un avion de chasse.

— Eaux et for. *Chasseurs forestiers*, v. GARDE.

— Hist. mil. et Mil. Soldat d'infanterie ou de cavalerie : *Chasseurs à pied de Vincennes, d'Orléans, alpins, algériens, à cheval, d'Afrique*, etc. (V. part. *encycl.*) || *Chasseurs ardennais*, v. ARDENNAIS. || *Chasseurs basques*, appellation donnée, sous la Révolution, à certaines unités levées dans le Pays basque, et chargées de tenir la frontière pyrénéenne. (Dans le même esprit furent constitués, en 1939, des bataillons de *chasseurs pyrénéens*.) || *Chasseurs cyclistes*, nom donné aux unités de chasseurs à pied (ou alpins) montés sur bicyclette et affectés, en 1914, aux divisions de cavalerie. (Ils seront remplacés en 1928 par les bataillons de dragons* portés.) || *Chasseurs indigènes*, v. TIRAILLEUR.

— Mar. Navire qui, sans pêcher lui-même, se rend sur les lieux de pêche pour prendre la cargaison de poissons des chalutiers et la rapporter rapidement au port. || Navire utilisé en vue de la chasse, de la capture, de l'abattage et du remorquage des cétacés. (V. part. *encycl.*)

— Mar. mil. *Bâtiment chasseur*, navire qui, dans une chasse, en poursuit un autre. (Se dit par opposition à *chassé*.) || *Chasseur de sous-marin*, petit bâtiment rapide destiné à combattre les sous-marins.

— Mil. *Chasseur de char*, char conçu particulièrement pour la lutte contre les blindés. (V. part. *encycl.*)

— Sports. *Chasseur sous-marin*, v. CHASSE *sous-marine*.

— Zool. *Chasseur d'Afrique*, nom sous lequel on désigne le guêpier en Afrique du Nord, en raison de ses teintes qui rappelleraient celles de l'uniforme de ce corps de troupes.

— ENCYCL. Aéron. mil. L'appareil de chasse, ou *chasseur*, est conçu essentiellement pour la destruction de l'ennemi aérien en vol. Il est donc caractérisé par une *vitesse* horizontale et ascensionnelle lui permettant de dominer son adversaire, une *maniabilité* qui le rend apte à toutes les évolutions de la voltige* aérienne, une *stabilité* suffisante pour pouvoir effectuer des tirs efficaces, et une *résistance* exceptionnelle pour encaisser des accélérations brutales. Il est équipé d'un propulseur puissant, aujourd'hui réacteur ou turboréacteur*, d'un appareillage radio lui permettant de communiquer constamment avec le sol et avec les appareils en l'air. Son armement est devenu de plus en plus puissant et perfectionné : le calibre des armes de bord (7 mm en 1918) est passé de 20 à 30 mm avec des projectiles perforants, explosifs ou incendiaires, dont l'efficacité est accrue par la présence de viseurs spéciaux ne déclenchant le tir qu'à coup sûr. Le chasseur comprend désormais des roquettes, bombes, etc.

La multiplicité des missions annexes confiées aux chasseurs ont amené une spécialisation correspondante des matériels. La chasse proprement dite est le fait des chasseurs d'*interception*, qui comprennent eux-mêmes des chasseurs de jour et de nuit. (Allemands et Anglais ont mis au point, au cours du dernier conflit, des appareils, généralement biplaces, équipés spécialement en radars pour la chasse de nuit.) On distingue également, sous le nom de *chasseur tout temps*, une acception plus complète du chasseur de nuit : c'est un appareil conçu pour le vol sans visibilité, dont le tir est réglé par des

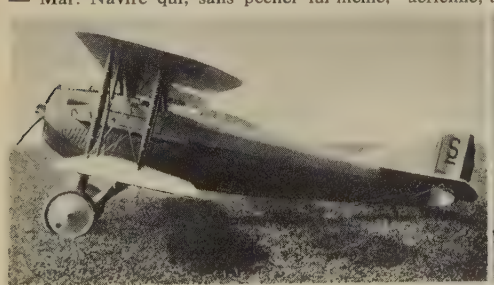

Spad 13 (F.). Un des premiers avions de chasse digne de ce nom. Il en existe plusieurs versions : l'une d'entre elles équipa, en 1916-1917, la célèbre escadrille des Cigognes; c'est l'avion avec lequel Fonck et Guynemer se mesurèrent avec les « Albatros » et les « Aviatik » allemands.

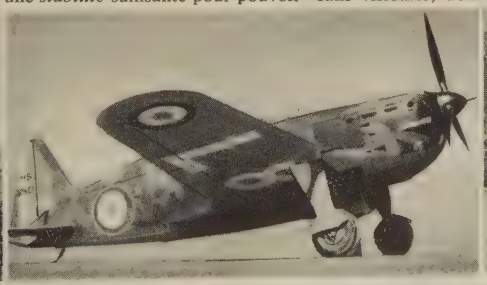

Morane 406 (F.). Avion de chasse entré en service en 1939. Il équipa la majorité des groupes de chasse français pendant la campagne de 1939-1940. Poids en charge, 2,4 t; vitesse maximale, 485 km/h à 4 000 m d'altitude; autonomie de 800 km; armé d'un canon de 20 mm et de 2 à 4 mitrailleuses de 7,5 mm.

Focke-Wulf 190 (A.). Un des meilleurs chasseurs allemands de la Seconde Guerre mondiale, d'une autonomie de 500 à 800 km, suivant son armement; il existait, en effet, en version « chasseur » (4 canons, 2 mitrailleuses) et en version « chasseur bombardier ». Il fut employé jusqu'en 1945.

Phot. Ministère de l'Air, S. C. A.

Lockheed F-104 « Starfighter » (E.-U.). Intercepteur de jour ou chasseur bombardier équipé d'un turboréacteur, développant 7 260 kg de poussée avec postcombustion. Son poids en charge est de 8 t, sa vitesse maximale de Mach 2,2 entre 10 500 et 16 000 m d'altitude. Autonomie de 1 500 km, équipé de radars, de calculateurs, d'un canon de 20 mm à six tubes et d'engins spéciaux air-air et air-sol. A volé pour la première fois en 1954; entre en formation en 1958. Il est apte à exécuter toutes les missions d'interception, de reconnaissance et de harcèlement.

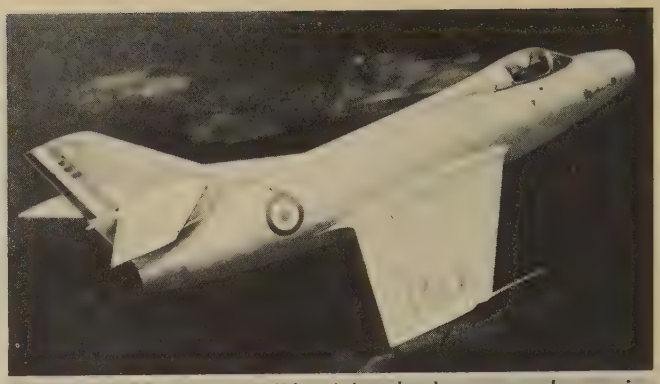

Dassault « Mystère IV » (F.). Avion de chasse monoplace, qui équipe les formations françaises depuis 1957. Il peut être armé de roquettes et d'engins spéciaux. Il en existe une version biplace pour la chasse de nuit.

Breguet 1050 « Alizé » (F.). Chasseur de l'aéronavale, destiné à la lutte contre les sous-marins. Équipé d'un turbopropulseur Rolls-Royce « Dart 21 » de 1 990 ch, il peut être basé soit sur porte-avions, soit sur terrains côtiers. Équipage : 3 hommes. Autonomie : 4 heures. Vitesse maximale, 450 km/h.

chasseurs (hist. mil.)

viseurs électroniques, et qui est équipé d'engins* spéciaux *air-air* ou *air-sol*. Cette technique a fait depuis 1945 des progrès considérables et a conduit à la mise au point des *chasseurs fusées*. Ces appareils, équipés de moteurs-fusées ultra-rapides, sont destinés à l'interception à très haute altitude. En raison de leur très forte consommation en carburant, leur rayon d'action est faible, mais compensé par la rapidité de leur vitesse ascensionnelle. Equipés de projectiles téléguidés, dits « à tête chercheuse », ils constituent le plus redoutable adversaire des bombardiers.

Le tableau de la page 909 donne un aperçu de l'évolution des performances des avions de chasse depuis leur origine. (On notera, en particulier, l'accroissement de puissance dû à la poussée des moteurs à réaction : le « Thunderjet » F 84 à 1 000 km/h dispose de plus de 10 000 ch contre les 2 000 à 3 000 ch des appareils à piston du type « Thunderbolt » P-47 ou « Lightning » P-38.)

Le *chasseur*, ou *pilote de chasse*, seul dans son appareil (sauf dans les chasseurs de nuit où il est accompagné d'un navigateur mitrailleur), doit être à même de s'adapter aux performances sans cesse accrues des appareils. Il doit, en outre, accomplir, en plus du pilotage proprement dit, les multiples tâches afférentes à sa mission. Cette fonction exige des sujets particulièrement robustes, possédant une grande acuité visuelle, très bons tireurs, excellents navigateurs, doués d'esprit offensif et possédant au plus haut point l'esprit d'équipe indispensable au combat en formation. Ces qualités sont développées au cours d'un long entraînement chez des sujets sélectionnés qui occupent successivement les fonctions d'équipier (ou ailier*), chef de patrouille, chef de dispositif.

— Hist. mil. C'est dans la Prusse de Frédéric II que sont apparues les premières unités de *chasseurs*, constituées d'abord en compagnies de tireurs d'élite, recrutés parmi les gardes-chasse. Il fut aussi créé en Lorraine, par Stanislas, un *corps de chasseurs* ayant pour emblème, dès 1776, le cor de chasse qui rappelle leur origine.

En France, les premiers chasseurs furent ceux de Fischer (1743), dont le corps, composé de fantassins et de cavaliers, a donné naissance aux *chasseurs à pied* et aux *chasseurs à cheval*.

1° *Chasseurs à pied.* En 1760, le maréchal de Broglie créa dans les régiments une compagnie de chasseurs, formée de soldats alertes et bons tireurs, employés comme éclaireurs, selon la formule prussienne. En 1775, il existait des chasseurs dans chaque compagnie, qui portaient des épaulettes vertes et un cor de chasse au retroussis de leur habit. La Ire République les supprima au nom de l'égalité, et forma des régiments d'infanterie légère. Sous Napoléon, un corps d'infanterie légère de la Garde, comprenant plusieurs régiments, prit le nom de *chasseurs à pied*. En 1838, sur les instances du duc d'Orléans, une compagnie modèle de chasseurs fut créée à Vincennes; transformée l'année suivante en bataillon de tirailleurs de Vincennes, elle fit ses premières armes en Algérie. Les

Phot. U. S. I. S., secrétariat d'Etat à l'Air, Breguet.

bataillons de chasseurs, au nombre de dix en 1840, reçurent leur drapeau des mains de Louis-Philippe et s'illustrèrent notamment à Sidi-Brahim (1845), qui demeure le symbole de l'héroïsme des chasseurs. A la mort du duc d'Orléans, les chasseurs reçurent le nom de *chasseurs d'Orléans*, qu'ils ont conservé jusqu'en 1848. Il y eut, sous le second Empire, vingt et un bataillons de chasseurs à pied, dont un dans la garde. Dès cette époque, les chasseurs marchaient sur quatre rangs et à vive allure (11 km à l'heure au pas gymnastique). Après 1871, il y eut en France une trentaine de bataillons de chasseurs, dont douze dits « alpins* », spécialement entraînés et équipés pour le combat en montagne. Chasseurs à pied et chasseurs alpins, groupés autour de leur unique drapeau, dont la garde est confiée alternativement à chaque bataillon, constituent des unités d'élite de l'infanterie française. En 1914-1918, ils se distinguèrent dans les Vosges et à Verdun (Driant, au bois des Caures). En 1939-1945, les unités de chasseurs s'intégrèrent dans les divisions d'infanterie, constituèrent des divisions légères (chasseurs de Béthouart en Norvège) ou formèrent les bataillons portés des divisions cuirassées. Ils s'illustrèrent au Vercors en 1944. Les chasseurs, groupés en bataillons ou demi-brigades, ont conservé leur traditionnel uniforme bleu à passepoil jonquille orné des écussons à cor de chasse.

2° *Chasseurs à cheval.* Les premiers escadrons de chasseurs à cheval furent formés en 1757. En 1776, chaque régiment de dragons reçut un escadron de chasseurs pour le service d'éclaireurs, mais en 1779 on les réunit pour former six régiments. Désormais, les chasseurs devinrent des unités de cavalerie légère comme les autres. Il y eut sous Napoléon Ier trente et un régiments de cette arme, douze sous Napoléon III, plus un régiment dans la garde de ces deux souverains. Les régiments de chasseurs à cheval entrèrent jusqu'en 1940 dans la composition des grandes unités de cavalerie.

3° *Chasseurs algériens* et *chasseurs d'Afrique.* Dès 1830 furent formés en Algérie des escadrons de zouaves* recrutés en partie parmi les volontaires* parisiens, qui, tout en restant dans le corps des zouaves, prirent en 1831 le nom de *chasseurs algériens*. C'est avec eux et les cadres du 12e chasseurs à cheval, alors en Algérie, que fut constitué, par ordonnance du 17 novembre 1831, le corps des *chasseurs d'Afrique*. Il comprend, à l'origine, des Français, des autochtones et des unités temporaires de renforcement, dites *chasseurs spahis**. Ils formèrent bientôt des régiments distincts au nombre de trois en 1836, quatre en 1914, cinq (dont un en Tunisie) en 1938. Spécialisés dans le mode d'action particulier de la cavalerie d'Afrique, ils ont pris une part glorieuse à la pacification de l'Algérie et du Maroc. Plusieurs de leurs unités ont été engagées au cours de la Première Guerre mondiale (notamment en Orient, en 1918). Equipés de matériels blindés à partir de 1943, ils se sont illustrés en Italie, en France et en Allemagne (1943-1945). [→ Biblio.]

— Mar. Les *chasseurs* qui se livrent à la chasse à la baleine sont construits pour pouvoir naviguer parmi les glaces et par tous les temps dans les mers australes. Très marins et pourvus d'excellentes qualités évolutives, ils atteignent couramment 14 nœuds. Leur longueur avoisine 45 m. Le mât de misaine est équipé d'une hune, où se tient l'homme de veille chargé de détecter les cétacés. Un passavant relie la passerelle à une plate-forme située à l'avant, où est placé le canon lance-harpon*. Un treuil spécial placé sur cette plate-forme embraque ou mollit le filin qui relie le navire au projectile fiché dans la baleine, et la ramène le long du bord quand elle est morte. Une lance spéciale injecte alors de l'air comprimé dans l'estomac du cétacé, que le chasseur remorque jusqu'au navire-usine* où il est dépecé.

— Mil. Le *chasseur de chars* est né des nécessités de la lutte antichar, qui ont conduit à monter sur un châssis de char un canon plus puissant que le canon normal du char correspondant. Après que la France eut réalisé avant 1939 un prototype de chasseur de chars, armé d'un canon de 75 monté sur châssis de char Renault R 35, les Allemands mirent au point, après 1940, des *Sturmgeschütz*, en adaptant des canons de 47, 75, 76,2 et 88 antichars sur des châssis de chars français et tchèques capturés, et sur des châssis de chars légers allemands démodés ; puis ils construisirent des chasseurs de chars spéciaux, caractérisés par un canon puissant, sous tourelle, et par un fort blindage, dont les plus répandus ont été le *Jagdpanther* portant un 88 sur châssis « Panther » et le *Jagdtiger* portant un 128 sur châssis « Tigre ». Les Américains ont mis en service, au cours de la Seconde Guerre mondiale, les tanks* destroyers avec tourelle portant un 76,2 ou un 90 sur des châssis peu blindés. Les Russes, de leur côté, ont utilisé comme chasseurs de chars les SU 76 et SU 85, armés de canons de 76 et de 85 sous tourelle. Aujourd'hui, la formule du blindé spécialisé dans la lutte antichar tend à être abandonnée au profit du char* lui-même qui, seul, possède à la fois les puissances d'armement et de protection nécessaires pour se mesurer avec les blindés adverses.

Chasseur (LE) **ou l'Euboïque,** conte moral de Dion Chrysostome (fin du Ier s.-début du IIe s. apr. J.-C.). L'auteur y peint le bonheur champêtre de deux pauvres familles réfugiées en Eubée, où elles vivent surtout de *chasse* : de là le double titre de l'ouvrage. Le récit se propose d'exalter la pauvreté vertueuse, le travail, la simplicité, la fraternité.

Chasseur maudit (LE), poème symphonique de C. Franck, composé en 1882, d'après la ballade de Bürger. Ecrite sur deux thèmes, dans le souvenir de Liszt, cette page d'orchestre, largement brossée, évoque « la chevauchée du comte sacrilège que les chants pieux n'apaisent pas et que la meute des démons harcèle ».

CHASSE-VASE n. m. invar. Trav. publ. Appareil à l'aide duquel on parvient à dévaser un chenal.

CHASSEZAC, torrent des Cévennes qui descend du Mercoire, roule dans des gorges profondes, reçoit la Borne et l'Altier et se jette dans l'Ardèche (r. dr.) ; 75 km. Son bassin fait l'objet de travaux d'aménagement importants : huit barrages doivent être édifiés, et les retenues formées alimenteront sept usines, dont la production totale sera de 485 millions de kWh.

CHASSIDIENS. V. HASIDIM.

CHASSIE n. f. (lat. pop. **caccita;* de *cacare*, chier). Substance gluante et jaunâtre qui provient de la sécrétion des glandes de Meibomius et qui s'accumule sur le bord des paupières.

CHASSIEUX, EUSE n. et adj. Qui a de la chassie ou l'apparence de la chassie : *Yeux chassieux.*

CHASSIGNELLES, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), sur l'Armançon et le canal de Bourgogne ; 381 hab. Carrières de calcaire oolithique à grain fin.

CHASSIN (Charles Louis), publiciste français (Nantes 1831 - Beauchamps, près de Taverny, 1901). Il fonda, en 1868, *la Démocratie*, devint rédacteur en chef du *Bulletin des communes* et fit campagne pour les idées républicaines. Auteur de : *la Vendée patriote* (1893), *les Volontaires nationaux pendant la Révolution* (1899) et de divers autres ouvrages sur la Révolution française, les guerres de Vendée, et la révolution hongroise.

CHÂSSIS n. m. (de *châsse*). Sorte de cadre entourant ou supportant une surface. || *Pop. C'est un beau châssis*, une belle femme.

— Aéron. *Châssis d'atterrissage*, charpente en bois ou en métal réunissant les roues d'un avion à la cellule ou au fuselage.

— Arm. Dispositif sur lequel reculait un affût de place ou de côte. (Le châssis était utilisé dans les pièces d'artillerie du système de Bange*.)

— Autom. V. rubr. Mécan. et part. *encycl.*

— Bx-arts. Chez les sculpteurs, assemblages servant à reporter du modèle en plâtre sur un bloc de pierre ou de marbre préalablement dégrossi toutes les mesures nécessaires pour que l'exécution de la statue, confiée souvent à des praticiens, soit rigoureusement conforme au modèle original. || Chez les peintres, cadre de menuiserie sur lequel la toile est tendue et fixée au moyen de petits clous appelés *broquettes*. (Des coins en bois plus ou moins enfoncés dans les angles des assemblages permettent de régler le degré de tension de la toile.) || *Châssis de tableau*, nom donné, aux XVIe et XVIIe s., aux cadres, aux bordures.

— Constr. Encadrement d'une ouverture rectangulaire. || Elément de fenêtre, fixe ou ouvrant, composé essentiellement d'un cadre recevant une partie vitrée, grillagée, pleine ou à lamelles. || Bâti d'une rampe d'escalier. || Moulure en cuivre qui borde le tablier d'une cheminée. || *Châssis d'aérage*, châssis à lames mobiles pouvant s'ouvrir ou se fermer à volonté. || *Châssis à guillotine*, châssis de fenêtre qui s'ouvre en glissant dans une coulisse. || *Châssis de pierre*, dalle de pierre recevant une autre dalle en feuillure. || *Châssis à tabatière*, châssis de lucarne qui s'ouvre de bas en haut. || *Châssis de toiture*, ouvrage métallique recouvrant une ouverture composée soit d'un dormant fixé sur le comble et d'une partie ouvrante généralement vitrée appelée abattant, soit d'un dormant sans partie ouvrante.

— Imprim. Cadre rectangulaire en fer, dans lequel on place la composition et les clichés, dont l'ensemble constitue une forme.

— Industr. du gaz. *Châssis sous chambre*, dans les fours verticaux à distillation discontinue, pièce métallique en forme de cadre allongé sur laquelle reposent les parois en réfractaires des chambres de distillation : *Le châssis sous chambre comporte un tampon de fermeture qui supporte la charge de charbon soumis à la distillation.* || *Châssis sous cornue*, dans les fours verticaux à distillation continue, capacité en fonte adaptée à la partie inférieure de chacune des cornues dans laquelle arrive le coke, qui est ensuite évacué dans une chambre à coke par l'intermédiaire d'une hélice d'extraction : *Le châssis sous cornue supporte les réfractaires qui constituent la cornue.*

— Jard. Panneau vitré qui recouvre un coffre ou une bâche.

— Mécan. Ensemble formé de pièces de métal ou de bois assemblées, et qui supporte les différents organes d'une machine. || Carcasse rigide formée de pièces assemblées et supportant les divers organes d'un ensemble mécanique (machine ou véhicule). [V. part. *encycl.*] || *Par extens.* Ensemble du mécanisme d'une voiture automobile dépourvue de carrosserie. || *Châssis intégré*, réunion en un seul ensemble du châssis et de la carrosserie. || *Châssis poutre*, châssis constitué par un tube central de très forte section sur lequel se rattachent des membrures supportant les principaux organes et la caisse de la voiture.

— Métall. Armature constituant le cadre des moules de fonderie, et dans laquelle on tasse le sable au contact du modèle de forme carrée, rectangulaire ou diverse : *Suivant la position du châssis et sa constitution, on distingue le châssis de fond, de dessus, de dessous, rigide ou démontable.*

— Min. Galerie cadrée, de faible section, impropre au roulage : *Châssis d'aérage.*

— Mobil. *Châssis de lit*, cadre fixé au plafond et qui était destiné à maintenir les grands ciels de lit (XVIe-XVIIe s.).

— Photogr. *Châssis négatif*, boîte très plate, étanche à la lumière, conçue pour s'adapter à l'arrière d'un appareil photographique et pouvant contenir une ou deux plaques (châssis double). [Un volet permet de démasquer la surface sensible au moment de la prise de vues.] || *Châssis passe-vues*, dispositif à glissière que l'on place dans le couloir d'un appareil de projection fixe, pour permettre de présenter successivement sur l'écran les vues à projeter. || *Châssis pneumatique*, châssis où l'on fait le vide entre la glace et un tapis de caoutchouc entoilé qui remplace le volet et dont les bords sont serrés contre la glace par des barrettes. || *Châssis-presse*, châssis destiné au tirage des copies par contact, et composé d'un cadre à feuillure dans lequel s'emboîte le cliché retenu par un verre. (Un volet articulé permet d'appliquer uniformément le papier sensible vierge contre le cliché, par pression au moyen de ressorts ou de vis.) || *Châssis transposeur*, sorte de châssis-presse destiné à copier, par contact, les clichés pris avec un appareil stéréoscopique, sans séparer les deux images négatives.

— Sell.-garn. Cadre de bois pour confectionner certaines parties de garniture (capiton) avant la pose.

— Technol. Ouvrage métallique recouvrant une ouverture. || Cadre en bois sur lequel on

chasseurs alpins

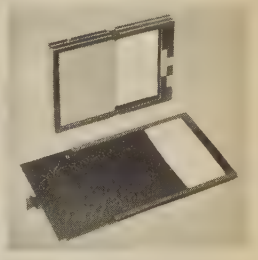

châssis (photogr.)

Phot. S. C. A., Larousse.

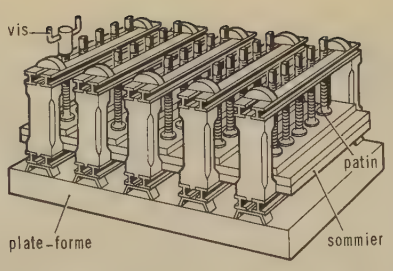

châssis (technol.)

applique une toile, un tableau. ‖ Scie alternative multiple verticale. ‖ *Châssis à coller*, appareil de menuiserie destiné à maintenir pendant le collage les panneaux à plat. ‖ *Châssis à plaquer*, presse à bois de grandes dimensions, à plusieurs vis. (Une batterie formée de quatre à cinq presses* permet de réaliser le placage de panneaux plans par les menuisiers d'art et les ébénistes. Les panneaux galbés peuvent être obtenus par des châssis analogues, en utilisant des moules en formes, ou par la méthode du tapis de caoutchouc. [V. CONTRE-PLAQUÉ.])

— Théâtr. Elément de décor. (Les châssis sont des panneaux mobiles sur lesquels sont peintes des parties du décor. Certains masquent les « découvertes », c'est-à-dire les ouvertures sur les coulisses ou le fond, entre d'autres éléments de l'ensemble décoratif.)

— ENCYCL. Constr. On distingue les *châssis mobiles* ou *châssis ouvrants*, et les *châssis fixes* ou *châssis dormants*. Autrefois, on les exécutait soit en fer, soit en bois. Les châssis de fer apparurent en France dès le XIVe s. Les châssis de bois étaient réservés pour les clôtures en papier huilé ou en toile térébenthinée. Ce mode de clôture, en usage chez les plus grands princes, ne fut remplacé par celui des vitres blanches qu'à partir de 1650.

Aujourd'hui, le bois reste encore le plus couramment utilisé par suite de son prix relativement bas et de sa faible conductibilité thermique. Toutefois, la mise au point de profilés spéciaux, simples ou tubulaires, a permis de développer l'emploi des châssis métalliques. Ceux-ci laissent pénétrer le maximum de lumière dans les locaux et sont, en outre, indéformables. On utilise, également, l'aluminium et les alliages légers. Les châssis en ciment armé, d'un prix inférieur à ceux en métal et en bois, sont surtout employés pour les bâtiments industriels.

— Mécan. Dans une automobile, le *châssis* est en acier ou en alliages légers à haute résistance. Reposant sur les roues par l'intermédiaire de la suspension, il supporte le moteur et les divers organismes annexes, ainsi que la carrosserie. Il affecte la forme d'un rectangle dont les deux grands côtés sont constitués par des longerons, reliés entre eux par des traverses qui servent d'entretoises, et renforcés aux angles par des goussets. A la forme ouverte des longerons et traverses d'autrefois, on oppose maintenant des éléments en U soudés électriquement sur une semelle, pour former des caissons à section rectangulaire. La résistance à la flexion et à la torsion est très importante, et le châssis est pratiquement indéformable malgré les chocs de la route.

Dans les véhicules pour voie ferrée, le châssis a la forme d'une charpente rectangulaire rigide en acier, qui repose sur le train de roues et qui supporte la chaudière d'une locomotive et ses accessoires, ou la caisse d'une automotrice, d'une voiture ou d'un wagon.

CHÂSSIS-FREIN n. m. Ch. de f. Appareil destiné à freiner et à arrêter les véhicules se dirigeant vers l'extrémité d'une voie en impasse. (Il se compose d'un châssis placé sur les rails et formant un double sabot d'enrayage.) [Vieilli.] ‖ Pl. *des* CHÂSSIS-FREINS.

CHASSOIR n. m. Nom de divers outils qui servent à enfoncer les cercles des tonneaux, à refouler, etc. (V. CHASSE.)

CHASTANET (Auguste), poète périgourdin (Mussidan, Dordogne, 1825 - *id.* 1902). Ami de Mistral, majoral du félibrige en 1876, il ne quitta jamais son pays et y fonda une école littéraire : « Lou Bournat (la Ruche) dou Perigord ». Il a publié plusieurs recueils de vers : *Lous Bouqueis de la Jano* (1875), *Counteis et viorlas* (1877), *Per tua lou tems* (chansons) [1890].

Chastang (BARRAGE DE), installation hydro-électrique sur la Dordogne supérieure (Corrèze). Le barrage, du type voûte, haut de 85 m, retient 180 millions de m^3^. Sa productibilité est de 540 GWh.

CHASTE adj. (lat. *castus*, pur). Qui a la pureté de l'âme, du corps. ‖ *Spécialem.* Qui s'abstient des amours illicites : *Une chaste épouse.* ‖ Conforme aux règles de la décence, de la pudeur : *M. Bonnetain, pour sa part, est l'auteur d'un roman qui ne passe pas pour chaste* (A. France). ‖ Qui aime la chasteté ; pur, innocent : *Des oreilles chastes.* ‖ — *Fig.* Qui a quelque chose de doux, de voilé : *La chaste lumière de la lune.* ‖ Qui est châtié, très pur, en parlant du style (vieilli) : *Le vers de Racine est chaste.*

— SYN. : *décent, innocent, modeste, pudique, pur.*

— Relig. *Chaste époux*, saint Joseph. ‖ *Chaste épouse de Jésus-Christ*, titre que les écrivains ascétiques donnent à l'Eglise et aux vierges chrétiennes. ‖ *Les chastes servantes de Dieu*, les religieuses.

CHASTE ou **CHASTES** (Aymard DE CLERMONT DE), vice-amiral de France († 1603). Chevalier de Malte, il obtint diverses commanderies, dont celle de Lormeteau, en Berry, que La Châtre lui prit en 1589. Le roi le fit lieutenant général de ses armées navales en 1583 et vice-amiral de France en 1595. En 1583, il avait commandé la malheureuse expédition de Terceira (Açores), pour soutenir les droits du prieur de Crato à la couronne du Portugal. Gouverneur de Dieppe depuis 1589, il se fit accorder, en 1602, le monopole de la traite au Canada. C'est lui qui organisa le premier voyage de Champlain* en ce pays.

Georges CHASTELLAIN écoute à genoux les dames de Rhétorique miniature du XVe s.

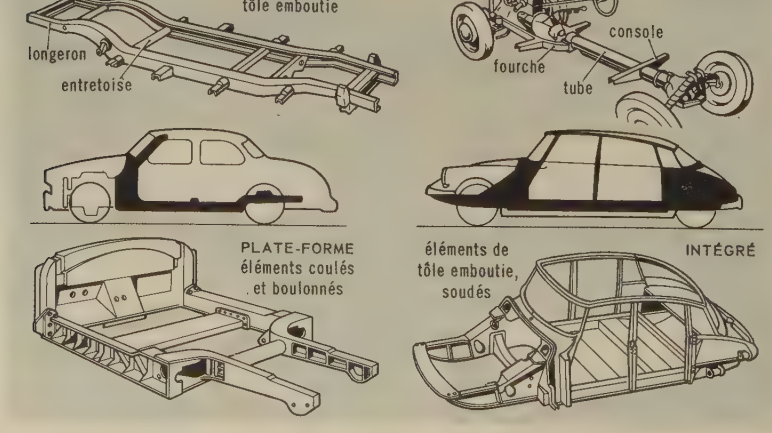

châssis d'automobile (mécan.)

CHASTEL (Jean), régicide. V. CHÂTEL.

CHASTEL (Jean Pancrace), sculpteur français (Avignon 1726 - Aix-en-Provence 1793). Il a travaillé au château de Tourves, sculpté, à Aix, la fontaine des Prêcheurs (1758), et, à Toulon, la fontaine de la place Puget (1781), ses chefs-d'œuvre.

CHASTEL (Etienne), pasteur et historien suisse (Genève 1801 - *id.* 1886). Professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Genève, il écrivit une *Histoire du christianisme* (1865-1874).

CHASTEL (André), écrivain d'art français (Paris 1912). Professeur d'histoire de l'art moderne à la Sorbonne (1957), il a écrit un important ouvrage sur *l'Art italien* (1956) et diverses monographies (*Vuillard, Léonard de Vinci, Marsile Ficin et l'art*).

CHASTELARD ou **CHÂTELARD** (Piraud DE BOCSOZEL DE), capitaine français (Dauphiné 1540 - Edimbourg 1563). Fils de François de Bocsozel, seigneur de Chastelard, et de Jeanne Terrail, fille naturelle de Bayard. Gentilhomme du duc de Danville (Henry de Montmorency), il l'avait accompagné en Ecosse quand celui-ci y reconduisit Marie Stuart. Laissé auprès d'elle, il en devint amoureux. Ayant commis l'imprudence de se cacher une nuit sous son lit, il fut surpris par la reine, qui le fit juger et décapiter.

CHASTELER (Jean, marquis DU), général belge (château de Malbais, près Mons, 1763 - Venise 1825). Il prit part, dans l'armée autrichienne, aux guerres de Turquie (1789) et de la Révolution, contre la France. Il se distingua à Wattignies, en Italie, sous Souvorov, et défendit le Tyrol contre Lefebvre en 1809. Il lutta encore contre Murat en 1815 et reçut le gouvernement de Venise.

CHASTELLAIN (Georges), écrivain bourguignon (comté d'Alost, Flandre, v. 1405 - Valenciennes 1475). Il était poète au service des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Ses œuvres poétiques sont le *Miroir de Mort*, *l'Oultré d'Amour*, *le Throne azuré*, ainsi que des rondeaux, ballades et poésies pieuses. On lui doit aussi une des meilleures chroniques du temps (elle va de 1420 à 1474), qui ne nous est parvenue qu'en partie.

CHASTELLAIN (Pierre), dit **Vaillant**, poète français du XVe s., harpeur de profession. Il fut en relations avec René d'Anjou et avec Charles d'Orléans. Il composa deux poèmes à l'imitation de Michault - Taillevent, *Mon temps perdu* et *Mon temps recouvré*, la *Cornerie des Anges*, poème burlesque sur le Jugement dernier, et des pièces brèves, ballades et rondeaux.

CHASTELLUX, anc. famille de Bourgogne, qui tire son nom de la localité de *Chastellux-sur-Cure* (Yonne).

CHASTELLUX (Claude DE BEAUVOIR DE), militaire français (v. 1392 - 1453). Il servit avec dévouement le parti du duc de Bourgogne, fut maréchal de France en 1418, et capitaine général de Normandie, mais se fit battre et capturer à Louviers par les Anglais. Il se distingua encore à Cravant (1424).

CHASTELLUX (François Jean, marquis DE), militaire et écrivain français (Paris 1734 - *id.* 1788). Il se distingua durant la guerre de Sept Ans et la guerre de l'Indépendance américaine. Parmi ses nombreux ouvrages, on remarque ses *Considérations sur le sort des hommes...* (1772), que prisait fort Voltaire, et son *Voyage dans l'Amérique septentrionale* (1764). [Acad. fr., 1775.]

CHASTELLUX-SUR-CURE, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), dans le nord du Morvan ; 242 hab. (16 aggl.). Château du XIIIe s., flanqué de huit tours de différentes époques ; donjon (XIe-XIIe s.).

CHASTEMENT adv. De façon chaste ; avec chasteté : *L'œil baissé, le profil chastement enfantin* [...] *l'air candide des Vierges de Raphaël* (Fromentin).

CHASTENET DE CASTAING (Jacques), juriste, écrivain et journaliste français (Paris 1893). Docteur en droit, secrétaire d'ambassade (1920), il est successivement chroniqueur diplomatique de *l'Opinion* (1924-1930), de la *Revue politique et parlementaire* (1930-1932), codirecteur du *Temps* (1932 à 1943). Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire d'Angleterre et sur celle de la France contemporaine, dont *la France de Monsieur Fallières* (1949) et une *Histoire de la IIIe République* en plusieurs volumes. (Acad. des sc. mor., 1947 ; Acad. fr., 1956.)

CHASTENET DE PUYSÉGUR (Armand Marie Jacques). V. PUYSÉGUR.

CHASTETÉ n. f. (lat. *castitas*). Abstention des plaisirs charnels jugés illicites ; vertu des personnes chastes : *Il* [l'abbé] *s'obstinait à refuser l'absolution aux filles dont la chasteté avait subi des atteintes* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Entière abstinence des plaisirs de l'amour : *Faire vœu de chasteté.* ‖ Caractère des choses chastes : *On ne peut qu'admirer l'expression intelligente de son jeune visage* [...], *la chasteté de ses draperies blanches* (A. France).

CHASUBLE n. f. (du lat. *casula*, petite maison). Vêtement liturgique que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour dire la messe, et qui abritait primitivement le corps tout entier du prêtre comme une « maisonnette ».

— ENCYCL. La chasuble dérive de la *paenula*, manteau rond, d'hiver ou de voyage, devenu aux Ier-IIe s. un vêtement « habillé », qui se substitua à la toge. La chasuble garda sa forme de cloche (1,60 m de rayon) jusqu'au XIIIe s. A partir de cette date, on commença à l'évaser, par commodité, sur les côtés, et on finit (XVIe s.) par arriver à une forme dite de « boîte à violon ». Depuis la seconde moitié du XIXe s., on tend à revenir en France aux formes anciennes de la chasuble romaine. Les chasubles doivent être de soie, de lin ou de drap d'or. Elles sont enrichies d'orfrois, c'est-à-dire de bandes de broderie d'or avec entrelacs variés. Leur couleur varie suivant les cérémonies.

CHASUBLERIE n. f. Art, commerce du chasublier. ‖ Articles de ce commerce.

CHASUBLIER, ÈRE n. Personne qui fait ou vend des chasubles et autres ornements d'église.

◆ N. m. Meuble d'église dans lequel on étend ou on pend les chasubles.

CHAT, CHATTE n. (bas lat. *cattus*). Animal domestique carnassier, adapté à chasser de nuit diverses proies, notamment les souris. ‖ *Fam.* Terme d'affection adressé à un enfant ou à une personne : *Moi, mon chat, je vous ferai aussi un cadeau* (H. Lavedan). ‖ *Chat fourré*, se disait, par plaisanterie, des magistrats et de certains dignitaires qui portent des fourrures à leurs habits de cérémonie.

— LOC. FAM. *Chien et chat*, personnes qui ont une grande antipathie l'une envers l'autre. ‖ *Écrire comme un chat*, écrire d'une manière illisible. ‖ *Avoir joué avec les chats*, en parlant d'une personne, avoir des égratignures au visage. ‖ *C'est le chat* ou *la chatte !*, réponse négative faite sur le ton de l'ironie (vieilli) : *Il apprendra. — Lui ? La chatte !* (Balzac) ; ou, encore, manière plaisante d'accuser le chat de ce qu'on nous impute. ‖ *Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat*, c'est une chose sans importance. ‖ *Courir comme un chat maigre*, courir vite et beaucoup ; se dit aussi d'un coureur de femmes. ‖ *Passer sur une chose comme un chat sur la braise*, V. BRAISE. ‖ *Dès les chats*, très tôt le matin : *Joseph arriva dès les chats. Il avait passé toute la nuit en wagon* (G. Duhamel). ‖ *Jeter, donner sa langue aux chats* (ou *aux chiens*), avouer que l'on ne saurait deviner : *Elle m'a demandé... devinez ! je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Vous donnez votre langue aux chats ?* (A. France). ‖ *Jeter le chat aux jambes*, rejeter la faute sur tel ou tel (vieilli) : *Attendez-vous à tous les chats que l'Autriche pourra vous jeter aux jambes* (Chateaubriand). ‖ *Acheter, vendre chat en poche*, acheter, vendre sans voir, sans faire voir la marchandise : *Il ne semblait pas d'humeur à acheter chat en poche* (J. Romains). ‖ *Éveiller le chat qui dort*, se susciter un danger que l'on aurait dû éviter prudemment, réveiller une affaire assoupie. ‖ *Pas un chat*, personne : *On ne rencontre pas un chat dans la rue. Sur le chemin d'Avignon, pas un chat. Portes closes, fenêtres éteintes* (A. Daudet). ‖ *Avoir un chat dans la gorge*, éprouver dans le gosier un embarras soudain.

— ALLUS. LITTÉR. : ***J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.*** Dans l'application, ce vers de Boileau (*Satire* I, v. 52) exprime l'absence de tout euphémisme, de toute réticence dans l'expression de la pensée. ‖ ***Un saint homme de chat***, hémistiche d'un vers de La Fontaine (*le Chat, la Belette et le Petit Lapin*). Dans l'application, il caractérise l'hypocrisie et la méchanceté cachées sous des apparences de bonhomie.

— Chorégr. *Saut de chat*, figure consistant en une série de sauts latéraux, pendant lesquels les jambes, tout en s'écartant, se replient.

— Constr. Support utilisé par le couvreur, pour poser ses ardoises.

— Gant. Partie de la peau qui a été trop amincie par le couteau à doler, et qui se déchire : *Partie mise à chat.*

— Hist. *Chat à neuf queues*, sorte de fouet à neuf cordes munies de pointes de fer, employé autrefois par les Anglais comme instrument de punition.

— Ichtyol. Nom commun à beaucoup de poissons, comme la chimère, certains squales, etc.

— Jeux. Jeu d'enfants dans lequel un des participants cherche à atteindre et à toucher un des joueurs, qui, à son tour, doit chercher à en attraper un autre. ‖ *Chat coupé*, jeu dans lequel un joueur remplace celui qui est poursuivi en passant entre lui et le poursuivant. ‖ *Chat perché*, jeu où l'on ne peut être attrapé dès qu'on est monté sur quelque chose. ‖ *Le chat et le rat*, jeu dans lequel deux joueurs, attachés aux extrémités d'une même corde, se poursuivent les yeux bandés. ‖ *Le chat et la souris*, jeu dans lequel un des joueurs cherche à en atteindre un autre placé au milieu du reste des joueurs qui le protègent.

— Mar. Ancien navire de commerce qui naviguait en Baltique et en mer du Nord aux XVIIe et XVIIIe s., gréé en trois-mâts. ‖ *Trou du chat*, espace vide rectangulaire, ménagé jadis au centre de la hune pour donner passage à la tête du mât et aux haubans, ainsi qu'aux gabiers qui montent dans la hune.

— Pathol. *Maladie due aux griffes du chat*, infection à virus, caractérisée par une adénopathie régionale subaiguë du territoire qui correspond au point d'inoculation : souvent égratignure par griffe de chat. (L'intradermoréaction de Reilly et Tournier en permet le diagnostic.) [Syn. LYMPHO-RÉTICULOSE BÉNIGNE D'INOCULATION.]

— Tiss. Ancienne sorte de drap de basse qualité, que l'on teignait en bleu foncé ou en noir.

— Zool. Genre de mammifères, de l'ordre des carnivores et de la famille des félidés, qui renferme, outre l'animal domestique du même nom, un grand nombre d'espèces caractérisées par un museau court et arrondi, des mâchoires très fortes, des griffes rétractiles : *Le lion et le tigre sont des espèces du genre chat.* ‖ *Chat sauvage*, chat qui vit dans les bois. ‖ *Chat haret*, chat qui s'est retiré dans les bois et les garennes et y vit de gibier. ‖ *Chat des chartreux*, chat domestique au pelage gris bleuâtre. (V. CHARTREUX.) ‖ *Chat angora*, chat domestique, à poils longs et soyeux. ‖ *Chat musqué*, civette. ‖ *Chat de Constantinople*, genette. ‖ *Chat épineux*, nom vulgaire d'un rongeur, le coendou. ‖ *Chat du Canada*, espèce de lynx du Canada. ‖ *Chat à crinière*, guépard.

— ENCYCL. Zool. Le genre *chat* comprend presque tous les mammifères carnassiers de la famille des félidés. L'espèce type est le chat sauvage d'Europe, qui habite toutes les grandes forêts, excepté celles de l'extrême nord.

Le chat domestique descend, pour la majorité des cas, du chat des anciens Egyptiens, qui est le chat ganté (*Felis maniculata*), domestiqué depuis les temps les plus reculés par les Nubiens. Le chat était pour les Egyptiens un animal sacré. Il était adoré notamment à Bubastis, ville de la déesse Bastet, à laquelle il était consacré. On y a retrouvé de nombreuses momies de chats. Dans l'Inde, comme en Indochine, plusieurs espèces peuvent se croiser avec les chats domestiques, comme le chat mignon (*F. minuta*) et le chat viverrin (*F. viverrina*). Dans le Siam existent des races domestiques, à queue longue ou très courte ; le chat royal du Siam est brun chocolat clair, avec la tête, la queue et les membres plus foncés ; le chat malais a la queue courte ou tondue, le chat de l'île de Man n'a pas de queue.

Le chat domestique, peu commun dans l'Antiquité, n'est apparu en France qu'au Moyen Age ; jusqu'au XVIe s., il était considéré comme un animal rare et précieux.

La chatte porte de cinquante-cinq à cinquante-six jours, et met au monde de deux à cinq petits, qui n'ouvrent leurs yeux qu'au bout de neuf jours. Il y a généralement deux portées par an. Suivant les races, le dessous des pattes, les lèvres et le nez sont roses ou noirs. Les chats blancs à yeux bleus sont souvent sourds. La durée moyenne de la vie de cet animal est de douze à quinze ans. Chez le chat commun, la robe est de couleur très variée, le plus souvent tigrée. Parmi les variétés, nombreuses, on peut signaler : en Asie, le chat chinois, le chat marbré (*F. marmorata*), le chat pêcheur ou viverrin (*F. viverrina*), les chats angora, royal de Siam, de Birmanie ; en Amérique, le chat des pampas (*F. pajeros*). Beaucoup de ces espèces, sauvages ou domestiques, fournissent à l'industrie de la fourrure un appoint important. Sauvagine au

saut de chat (chorégr.)

chasuble, XVIIe s.
musée de Cluny

CHAT
v. hors-texte en couleurs CHATS ET CHIENS, tome III

chat
à gauche, par Courbet
détail
de « l'Atelier du peintre »
ci-contre, par Foujita (1926)

Phot. Erlanger de Rosen, Giraudon, Roseman.

LE CHÂTEAU

1. Mâchicoulis; 2. Basse cour; 3. Créneaux; 4. Donjon; 5. Echauguette ou tour de guet; 6. Escalier; 7. Logis du seigneur; 8. Cour d'honneur; 9. Poterne; 10. Casemate; 11. Corbeaux; 12. Grosse tour; 13. Hourds de bois; 14. Chemin de ronde; 15. Pont-levis; 16. Barbacane; 17. Logis de domestiques, réserves, four à pain; 18. Fossé; 19 Canonnières; 20. Pont escamotable donnant accès à la basse cour; 21. Esplanade; 22. Meurtrière.

LE CHÂTEAU FORT. Construit en principe sur le rocher pour éviter les sapes par le pic ou la mine, le château fort utilise les défenses naturelles du terrain. La vue simplifiée du château de Bonaguil, édifié à l'extrémité d'un éperon dans le haut Agenais, que nous présentons ci-dessus, est un exemple caractéristique de ce genre de construction. Il utilise des principes traditionnels de défense, mais préfigure déjà la place forte devant utiliser l'artillerie. Ses tours flanquantes sont de taille imposante, l'une atteignant près de 30 m de haut et 5 m d'épaisseur de mur à son pied. Des canonnières, à la base de quelques tours seulement, constituent des casemates avancées sur la seconde ligne de défense; elles permettaient de battre l'intérieur du fossé et interdisaient l'approche des murs. Des souterrains permettaient de rapides mouvements de troupes entre les parties essentielles de la construction. Ceux-ci ont été réalisés en utilisant, en partie, une exacavation naturelle à l'intérieur du rocher.
Les trois lignes de défense, concentriques, ont un axe commun : le donjon, troisième ligne de défense, poste de commandement et d'observation. La deuxième ligne est constituée par le château. La première est un front bastionné comportant une barbacane. Entre ces deux lignes, un système de douves sèches et de lices renforce l'ensemble.

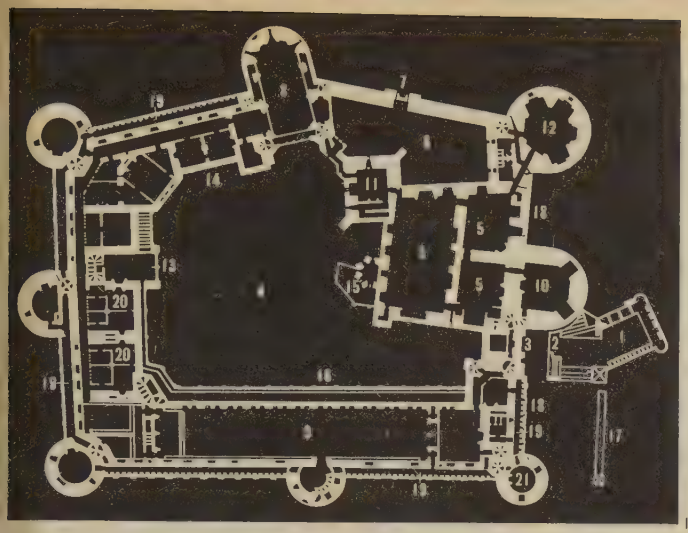

1

2

1, 2. Le château de Pierrefonds. Commencé en 1392, achevé en 1400, en partie restauré au XIXe siècle par Viollet-le-Duc. (1. Châtelet; 2. Petite poterne; 3. Pont-levis et poterne d'entrée; 4. Cour d'honneur; 5. Donjon et ses tours flanquantes (10 et 11); 6. Cour d'approvisionnement; 7. Poterne; 8. Chapelle; 9. Grande salle; 12. Pièces d'habitation; 13. Beffroi; 14. Remises et glacières; 15. Escalier du donjon; 16. Galerie couverte; 17. Fausse braie; 18. Fossé; 19. Chemin de ronde; 20. Appartements des visiteurs; 21. Tour comportant les oubliettes.)

3

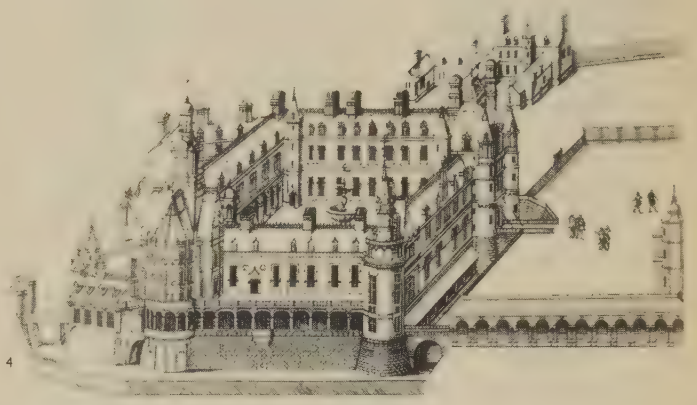

4

3. Le château de Verneuil dans l'Oise, élégant et plein de mesure, bâti par Androuet du Cerceau, était une des plus belles œuvres de la Renaissance française. 4. Le château de Gaillon (Eure), construit par Pierre Fain sous le règne de Louis XIII, présentait, avec sa cour centrale, ses galeries couvertes et ses tours d'angle, le caractère italien qui devait marquer en Normandie le début de la Renaissance.

6

5

5. Le château de Balleroy fut bâti de 1626 à 1636 par François Mansart. Cette construction, d'une grande sobriété, est un pur spécimen du style Louis XIII. 6. Cheverny, de style classique, est le parfait logis seigneurial. Terminé en 1634, il se compose d'un corps central, étroit et haut, relié par deux ailes à deux pavillons carrés couverts « à l'impériale ».

7

8

7. Le château de Champs fut édifié de 1703 à 1707 par Pierre Bullet, pour le financier Bourvalais. Un rond-point et un saut-de-loup précèdent la cour d'honneur, encadrée par des portiques qui dissimulent les communs et les écuries. Une belle rampe Louis XV conduit au premier étage; 8. Construit sur une ancienne forteresse féodale par François de Coligny d'Andelot, le château de Tanlay a été terminé par Michel Particelli. Le corps de logis principal se rattache à deux ailes — plus basses et construites en retour d'équerre — par deux belles tourelles d'escalier à pans coupés. Chaque aile se termine par une tour ronde couverte d'un dôme à lanternon. *Ph. X, Photothèque française, Ph. Larousse, Ph. Henrard, Ph. Neurdein, Ph. Ray Delvert.*

pelage fauve clair, le chat sauvage a l'aspect du lynx avec une queue courte cerclée de trois anneaux noirs. Très solide, sa fourrure est utilisée dans la confection de manteaux et le fourrage des pelisses, selon sa couleur.
Le chat est sujet à diverses maladies, parmi lesquelles la tuberculose et la rage sont les plus graves ; elles sont toutes les deux dangereuses pour l'homme. (V. FÉLINS.) [→ Biblio.]
— Iconogr. Les sculpteurs égyptiens, grands animaliers, ont exécuté d'admirables représentations de chats (bas-reliefs du musée de Guizèh). On en trouve également dans les salles d'antiques grecs et romains du Vatican (bronzes et marbres), ainsi qu'au musée de Naples (mosaïques). Citons encore divers tableaux, par Pauwel de Vos (Prado), Gérard Dov (musée de Dresde), Teniers (Pinacothèque de Munich) ; le chat blanc de Courbet, dans *l'Atelier du peintre* (Louvre), le chat noir de Manet dans l'*Olympia* (Louvre) ; plus près de nous, les chats de Steinlen et de Foujita.

« le Chat botté »
par Gustave Doré
cabinet des Estampes

Chat, yacht monotype de régate à voiles. Dessiné en 1921 par G. Grenier, il est en forme* avec quille lestée, gréé en sloop marconi*. Caractéristiques : longueur 5 m, largeur 1,63 m, tirant d'eau 0,75 m, lest 140 kg, surface de voilure 16,38 m².

Chat botté (LE MAÎTRE CHAT OU LE), conte de Perrault. Ce chat est l'unique bien échu en héritage au dernier fils d'un meunier. Grâce aux stratagèmes et à l'autorité de cet ingénieux animal, son maître passe bientôt pour un noble immensément riche, le marquis de Carabas, qui devient le gendre du roi. Les moyens du Maître chat ne sont pas des plus scrupuleux, mais l'auteur en tire bravement cette moralité que « l'industrie et le savoir-faire valent mieux que les biens acquis ».

CHAT, CHATTE adj. Familier, doux, caressant : *Luce vient me trouver, roule complaisamment mes boucles sur ses doigts, toujours chatte et frôleuse* (Colette).

CHAT (MONT DU), sommet des Préalpes (Savoie), dominant la cluse de Chambéry et le lac du Bourget ; 1 497 m. — La *dent du Chat*, dans la partie nord de la montagne, est à 1 400 m d'alt. — Le *col du Chat* (alt. : 624 m), au pied de la dent, était utilisé autrefois par la route d'Aix-les-Bains à Belley, qui passe aujourd'hui en tunnel sous ces reliefs.

CHÂTAIGNAL n. m. Nom donné, dans certaines contrées de France, à des terres granitiques dans lesquelles le châtaignier seul peut pousser et fructifier.

CHÂTAIGNE n. f. (lat. *castanea*). Fruit du châtaignier. ‖ *Pop.* Soufflet, coup.
— Art vétér. Petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras et, sur les membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. (Sur l'âne, elle se trouve aux avant-bras seulement. Chez le mulet, les châtaignes postérieures sont fort petites.)
— Bot. *Châtaigne d'eau*, fruit de la macre.
— Zool. *Châtaigne de mer*, autre nom de l'oursin.
— ENCYCL. La châtaigne, mangée bouillie ou rôtie, constitue un aliment féculent très nutritif, fort employé dans les régions productrices et vendu dans les rues des villes sous le nom de *marron*. La *crème de marrons* en conserve est fabriquée en grand dans l'Ardèche.

CHÂTEAU
v. illustrations p. 914, 915

châtaignes
dans leur bogue

CHATAIGNEAU (Yves), diplomate français (Vouillé-la-Bataille, Vienne, 1891). Délégué général au Levant en 1943-1944, il réussit à maintenir le calme retrouvé. Il devint gouverneur général de l'Algérie (1944-1948) dans cette période marquée par le soulèvement du Constantinois (1945) et le vote du statut de l'Algérie (1947). Il fut ensuite nommé ambassadeur à Moscou (1948-1952), puis conseiller diplomatique du gouvernement (1953).

CHÂTAIGNER v. tr. *Pop.* Frapper du poing.

CHÂTAIGNERAIE n. f. Lieu planté de châtaigniers : *Les châtaigneraies s'accommodent du sol siliceux du Limousin et des Cévennes.*

CHÂTAIGNERAIE, région du Massif central, au S. du Cantal. La Châtaigneraie est un pays de plateaux cristallins s'élevant au-dessus du bassin d'Aurillac. Jusqu'à 600 m d'alt., les versants se parent de bois de châtaigniers qui ont joué autrefois un grand rôle dans l'alimentation des paysans.

CHÂTAIGNERAIE (LA), ch.-l. de cant. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), dans le Bocage vendéen ; 1 860 hab. (1 560 aggl.). Foires. Exploitations forestières. Ébénisterie. Laiterie. Confection.

CHÂTAIGNIER n. m. Arbre de 25 à 30 m de hauteur, originaire d'Asie Mineure. (Famille des fagacées.) ‖ Bois du même arbre : *Futaille de châtaignier.* (V. pl. BOIS.)
— ENCYCL. Bot. L'espèce européenne est le *châtaignier commun (Castanea vulgaris).* C'est un grand arbre, dont la tige, droite, à écorce rougeâtre, fendillée, porte des branches étalées, couvertes de feuilles coriaces, luisantes, longues et dentées.
Connu et cultivé de toute antiquité, le châtaignier a produit un grand nombre de variétés. La plus estimée est le *marronnier*, produisant de grosses et excellentes châtaignes comestibles appelées *marrons*. Le type sauvage donne la *châtaigne des bois*, petite, un peu fade et se conservant peu.
Le *châtaignier commun* habite surtout les régions tempérées. Il est sensible au froid, et il lui faut un été chaud et assez long pour mûrir ses fruits ; aussi n'est-il cultivé dans le Nord que comme arbre forestier. C'est un arbre calcifuge, qui prospère dans les terrains granitiques ou sablonneux. En France, on le rencontre dans les Cévennes, les montagnes d'Auvergne, en Dauphiné, en Alsace. Il aime les endroits découverts, et vient très bien sur les coteaux et les montagnes d'une élévation moyenne. Il se propage par semis fait au printemps et par rejets de souche. La croissance du châtaignier, lente d'abord, devient ensuite plus active. Sa longévité est considérable ; il peut atteindre de très grandes dimensions. Le plus célèbre de tous les châtaigniers est celui qui se voit sur le mont Etna, près de la ville d'Acireale, et que l'on connaît sous le nom de *châtaignier aux cent chevaux*. Son âge est évalué approximativement à quatre mille ans. Il a plus de 50 m de tour.
Le châtaignier s'exploite en taillis (pour le bois), en futaie (pour les fruits). Son bois est dur, souple, tenace, élastique. Il est bon pour la charpente à couvert, les parquets, et surtout pour la confection des futailles ; les jeunes tiges servent à faire des manches d'outils, des cercles, des claies, des treillages, des échalas, etc. Comme bois de chauffage, il est médiocre, car il éclate et donne des étincelles.
Lorsqu'il est sec, le bois de châtaignier renferme de 7 à 10 p. 100 de tanin. Il constitue actuellement, avec le bois de québracho, une des matières tannantes dont la consommation mondiale est la plus importante. Il est utilisé pour le tannage des peaux, sous forme d'extraits soit secs, soit liquides. La présence du tanin dans le bois de châtaignier a été découverte par le teinturier lyonnais A. Michel en 1818. Les tanneurs lyonnais J. Zimmerman et J. Allegatière l'appliquèrent les premiers au tannage des peaux. Aimé Koch fonda à Lyon en 1860 la première usine d'extraits ; elle fabriquait, sous le nom de « gallique », un extrait destiné soit à la teinture de la soie, soit à la tannerie. La fabrication fut pendant longtemps une industrie exclusivement française. Elle est maintenant largement pratiquée à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en Italie, en Yougoslavie.
Le châtaignier commence à produire des fruits vers la cinquième année de greffe, et atteint sa production maximale vers soixante ans. La récolte a lieu dès que les châtaignes se détachent d'elles-mêmes. Le châtaignier a beaucoup à souffrir de la maladie de l'encre, due à un champignon.

CHÂTAIN adj. (de *châtaigne*). De la couleur de la châtaigne : *Des cheveux châtains. Une barbe châtain.*
— Pédol. *Sol châtain*, sol calcimorphe caractéristique des steppes semi-arides (climat méditerranéen à faible pluviosité).
— GRAMM. Le féminin *châtaine* a été longtemps regardé par les grammairiens comme irrégulier. Il est passé dans la langue littéraire : *La chevelure châtaine* (Balzac). *Barbe châtaine* (R. Martin du Gard). *Châtaines toutes deux, elles se ressemblaient* (H. de Régnier).

◆ N. m. Couleur pareille à celle de la châtaigne : *Le châtain. Le châtain clair.* ‖ Homme qui a les cheveux châtains : *C'est un châtain.*
— ENCYCL. Pédol. Les *sols châtains* s'apparentent aux terres noires dites « tchernozioms », mais ils sont moins riches en matière organique et gardent des carbonates en surface. Aussi sont-ils beaucoup moins fertiles. Les sols châtains de steppe sont peu profonds et donc très secs. Non seulement ils ont une réaction fortement alcaline, mais encore ils comportent souvent une nappe salée, qui trouble complètement leur pédogenèse et les stérilise.

CHATAIRE ou **CATAIRE** n. f. (bas lat. *catus*, chat). Bot. Nom usuel d'une espèce de nepeta, à fleurs blanches ou rosées. (On l'appelle également *herbe-aux-chats.*)

CHAT-CERVIER n. m. (de *chat*, et du lat. *cervarius*, qui attaque les cerfs). Nom donné quelquefois au lynx. ‖ Pl. *des* CHATS-CERVIERS.

CHAT-CHASTEIL n. m. Machine de guerre du Moyen Age consistant en une galerie couverte, surmontée d'un *chasteil*, ou beffroi, et destinée à protéger les travaux d'approche ou de sape.

CHÂTEAU n. m. (lat. *castellum*, forteresse ; anc. CHASTEL). Habitation seigneuriale ou royale : *Le château de Versailles, de Fontainebleau.* ‖ Grande et belle maison de plaisance à la campagne. ‖ Autref., demeure féodale fortifiée, défendue par un fossé, des murailles et des tours (on dit souvent, en ce sens, CHÂTEAU FORT) : *Le château féodal, situé d'ordinaire sur le sommet de rochers presque inaccessibles, ressemble à l'aire de l'aigle* (Lamennais). ‖ *Vie de château*, ensemble des habitudes et des occupations dans un château, une habitation seigneuriale ; et, *par extens.*, existence confortable, luxueuse. ‖ *Château de cartes*, petite construction qu'élèvent les enfants avec des cartes ; au *fig.*, chose mal assise, dont la durée est incertaine ou précaire. ‖ *Château branlant*, v. BRANLANT. ‖ *Châteaux en Espagne*, projets chimériques : *Je te demande un mois pour prendre congé* [...] *des châteaux en Espagne de toute ma vie* (Stendhal). ‖ *Pop. Château-la-pompe*, eau à boire (présentée comme un vin de cru réputé).
— Hérald. Meuble représentant une forteresse à une ou plusieurs tours. (Quand les ouvertures sont d'un émail différent, il est *ajouré* pour les fenêtres, *ouvert* pour la porte, *maçonné* pour les joints des pierres ; il est dit *donjonné* quand un ou plusieurs donjons le surmontent, *coulissé* s'il est muni d'une herse d'un émail particulier.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 182 et 183.]
— Mar. *Château d'avant* ou *d'arrière*, ensemble des constructions élevées aux extrémités des anciennes nefs. (Par la suite, elles furent appelées *gaillard d'avant* et *gaillard d'arrière*, et maintenant *gaillard* et *dunette.*) ‖ *Château central*, sur les bâtiments de commerce modernes, superstructure placée au milieu du navire, s'étendant sur toute sa largeur, et utilisée pour les aménagements de l'équipage ou des passagers.
— Trav. publ. *Château d'eau*, bâtiment surélevé servant de réservoir pour la distribution d'eau sous pression ; fontaine très vaste et très abondante, déversant l'eau de tous côtés.
— ENCYCL. Jusqu'à la fin du Moyen Age, le *château* est la demeure fortifiée d'un châtelain, qui en est le possesseur ou qui est chargé de le garder pour le compte d'un autre : grand seigneur ou souverain. On dit aussi *château fort* — ce qui est un pléonasme — ou *château féodal*, parce que le château joue dans la féodalité un rôle important comme siège de la seigneurie ; autour de lui se cristallise la châtellenie, division administrative et judiciaire propre à l'ancienne monarchie. Il est placé soit en pleine campagne, soit dans une agglomération. Après la fin du Moyen Age, le château devient une simple maison de campagne d'un prince, d'un seigneur ou d'un riche personnage, bien que ses fonctions féodales n'aient cessé tout à fait qu'à la Révolution.
● *France.* Le château français, au moins dans la région nord du pays, se développe au Xᵉ s., à la suite des invasions normandes. Sous sa forme la plus simple et en plaine, il est constitué par un réduit (donjon) érigé

Phot. Larousse, Vincent.

sur une motte entourée de palissades et d'un fossé que l'on franchit par un pont amovible ou un pont-levis. Une étape très importante de son développement est la substitution de la pierre au bois, au XIe et surtout au XIIe s. : au lieu de palissades, une enceinte flanquée de tours que séparent des courtines. Le donjon cesse d'être habité, cette fonction étant désormais assurée par des logis. Des *ailes* ou cours comprises dans l'enceinte générale peuvent recevoir les habitants du voisinage. Dans certaines régions, le donjon n'existe pas ou perd son rôle et n'est plus qu'une tour comme les autres. Au-dehors, des ouvrages auxiliaires protègent certains points faibles, et notamment les portes.

Du milieu du XIIe au XIVe s. s'élèvent les plus importants de ces châteaux : le Louvre, château royal (à partir de 1190) ; le Château-Gaillard (1197) ; Coucy (début du XIIIe s.) ; Vincennes (1334-1370), qui est un véritable camp retranché ; Pierrefonds, commencé vers 1390 et très restauré au XIXe s. par Viollet-le-Duc. Il faut y joindre les forteresses construites par les croisés en Palestine, comme le krak des Chevaliers (à partir de 1142).

Au XVe s. le château perd son aspect rébarbatif et s'ouvre. Ce changement se fait moins sous l'influence de l'artillerie qu'en vertu du désir d'une vie plus riante. Au XVIe s. intervient l'italianisme, et le pays se couvre de résidences royales et seigneuriales avenantes, bien qu'elles conservent en partie l'aspect médiéval. Les plus célèbres sont celles de la Loire : Chambord, Chenonceaux, Azay-le-Rideau, etc. Cependant, la région parisienne avec Fontainebleau et la Normandie avec Gaillon n'ont rien à envier à la Loire.

Une réaction violente contre les châteaux se produit sous Richelieu, qui les regarde — à juste titre — comme des menaces à l'égard de la royauté, et en fait détruire ou mutiler un grand nombre. Mais aussitôt se dressent des constructions d'un nouveau style, largement ouvertes sur la campagne, dont le caractère est souvent déterminé par l'union de la brique et de la pierre.

Avec la seconde partie du XVIIe s. triomphent les résidences royales. Prenant exemple sur un particulier, Fouquet, à Vaux, Louis XIV, non content de réaliser Versailles, crée Marly, destiné à plus d'intimité.

Ce besoin d'intimité l'emporte au XVIIIe s. : les architectes multiplient alors les petits châteaux, les pavillons de chasse, les folies, dont le Petit Trianon et Bagatelle sont des exemples séduisants.

La Révolution a détruit nombre de châteaux, mais ceux-ci n'ont pas perdu leur prestige ; depuis, beaucoup ont été construits ou restaurés.

● *Grande-Bretagne.* En Angleterre, où, comme en France, les châteaux sont très nombreux, l'évolution est à peu près parallèle. Le début est marqué par la conquête (1066). Windsor, très transformé, Carnarvon, dans le pays de Galles, Kenilworth, Beaumaris sont de beaux exemples de châteaux forts. L'influence italienne paraît surtout à Hampton Court. L'âge d'or est constitué par le XVIIe et le XVIIIe s., où s'élèvent les somptueuses résidences, dans le goût palladien, d'une aristocratie qui n'a pas, comme celle de France, déserté la campagne.

● *Allemagne.* La différence de destination des deux sortes de châteaux se marque dans le vocabulaire : *Burg* pour la forteresse médiévale, *Schloss* pour les autres châteaux. Les « burgs » romantiques, œuvres d'une féodalité remuante, sont une des spécialités de l'Allemagne. On les rencontre en grand nombre dans la vallée du Rhin et en Thuringe. Un groupe très original est celui des châteaux en briques des chevaliers Teutoniques, dont la croisade en Terre sainte s'était transformée en croisade contre les Slaves, et dont les constructions doivent beaucoup aux fortifications byzantines qu'ils avaient observées en Orient.

Les ruines les plus célèbres de l'Allemagne sont celles du château d'Heidelberg, ensemble pittoresque de bâtiments de diverses époques, où prédomine la Renaissance. Le XVIIIe s. voit fleurir les résidences que se font construire les petits potentats qui veulent avoir leur Versailles. De la Prusse avec Sans-Souci, à la Bavière avec Nymphenburg, à l'Autriche avec Schönbrunn, l'Europe centrale en est couverte et la contagion s'étend à la Russie.

château de Combourg

adolescent, peinture anonyme
musée de Morlaix

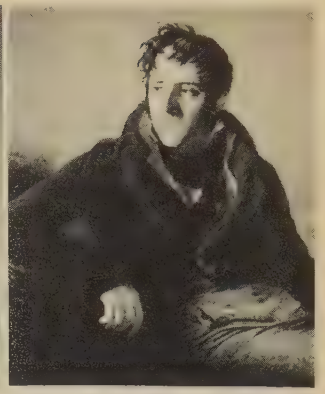

par Guérin

● *Espagne.* L'influence des châteaux byzantins s'exerce très précocement en Espagne, depuis le IXe s., du fait de l'invasion musulmane. Musulmans et chrétiens, au cours de la reconquête, se font face le long de la ligne du Douro, puis en Andalousie. Un des châteaux les plus célèbres construits par les Maures au XVe s. est celui de Coca.

Charles Quint avait fait commencer sur l'Alhambra de Grenade un château à l'italienne. Deux Espagnols venus d'Italie, Juan Bautista de Tolède et Juan de Herrera, firent à l'instigation de Philippe II la plus singulière des résidences : l'Escorial, à la fois château, palais, couvent et sépulture. Plus tard, à Aranjuez, à La Granja, la monarchie espagnole sacrifia à la mode française.

● *Italie.* L'Italie, où les nobles habitaient les villes, où la féodalité se développa bien moins que dans les pays d'Occident, est relativement pauvre en châteaux du Moyen Age et la distribution en est très irrégulière. Ils sont nombreux dans le Latium, région fort anarchique, et surtout dans les Pouilles, où les Hohenstaufen successeurs des Normands en ont élevé beaucoup, parmi lesquels Castel del Monte, chef-d'œuvre régulier de Frédéric II, et l'immense place forte de Lucera, où sa garde maure tenait garnison. Les célèbres résidences urbaines des princes du Quattrocento sont des palais, non des châteaux.

A l'époque de la Renaissance, et sans doute sous l'influence des souvenirs humanistes, l'Italie donne naissance à une création très originale : la villa, maison de campagne, qui n'a jamais été fortifiée. Palladio et ses élèves en couvrent le Vicentin et la Vénétie. Rome en possède une couronne. Certaines de ces villas, d'ailleurs, ont largement les dimensions de châteaux, et leur influence a été considérable sur les maisons de campagne du XVIIIe s. en Angleterre et en France. (V. pl. CHÂTEAUX.) [→ Biblio.]

— Dr. fisc. *Châteaux historiques.* Les déficits provoqués par l'entretien ou les réparations des châteaux historiques sont déductibles du revenu imposable.

Château (LE) [*Das Schloss*], roman de Franz Kafka (1926). Un étranger pénètre dans un village et cherche à atteindre un château d'apparence énigmatique et inaccessible. L'action extrêmement lente et complexe, l'atmosphère irréelle et comme brumeuse où baignent les lieux et les personnages, le sens profond, messianique, de ce roman tissé de symboles subtils, en font l'une des œuvres caractéristiques de Kafka.

CHÂTEAU-ARNOUX, comm. des Basses-Alpes (arrond. de Forcalquier), sur la Durance ; 3 515 hab. (527 aggl.). Château du XIVe s. Industries chimiques.

CHÂTEAU-BOUGON, écart de la comm. de Bouguenais (Loire-Atlantique), au S.-O. de Nantes. Aérodrome de Nantes.

CHÂTEAUBOURG, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), sur la Vilaine ; 1 396 hab. (949 aggl.) [*Castelbourgeois*]. Fabriques de machines agricoles. Distillerie. Jus de fruits.

CHATEAUBRIAND (François *René,* vicomte DE), écrivain français (Saint-Malo 1768 - Paris 1848). Dixième enfant d'un hobereau breton, il fut élevé un peu à l'aventure par une mère qu'il nous peint maladive, et par un père taciturne. Les années de son enfance se passent tantôt à Saint-Malo, tantôt dans des collèges des villes bretonnes (Dol, Rennes, Dinan), tantôt dans le sombre château de Combourg, où il prit l'habitude du rêve mélancolique et de la solitude, auprès d'une sœur mystique et passionnée, Lucile. Sous-lieutenant au régiment de Navarre, il assiste aux premières journées de la Révolution et, le 8 avril 1791, part pour l'Amérique, avec l'intention, nous dit-il, de découvrir le passage du Nord-Ouest. Le récit de ce voyage tel qu'on le trouve dans son *Voyage* en Amérique* est sujet à caution. Il était de retour au Havre le 2 janvier 1792. Il émigre, fait campagne avec l'armée des princes, est blessé et se réfugie en Angleterre, où il connaît la misère. Il y publie en 1797 un *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes considérées dans leurs rapports avec la Révolution française :* livre confus où, sous l'incrédulité d'un jeune philosophe nourri de lectures du XVIIIe s., se devinent d'obscurs besoins religieux, et où l'émigré essaie, par des parallèles constants avec l'histoire ancienne, de comprendre les événements du jour. C'est à Londres que se

par Girodet (1810)

Mme de Custine

la Vallée-aux-Loups
à Châtenay (Seine)
résidence de Chateaubriand
de 1807 à 1817

par A. Devéria (1831)

Mme de CHATEAUBRIAND

tombeau
de CHATEAUBRIAND
îlot du Grand-Bé
en face de Saint-Malo

château
de CHÂTEAUBRIAND
façade sud

CHÂTEAUBRIANT
monument des 27 fusillés

comtesse
de CHÂTEAUBRIANT
école de Clouet
Bibl. Méjanes, Aix

prépare sa conversion, dans l'atmosphère de l'émigration et sous le coup de malheurs répétés (mort de sa mère, mort de sa sœur, Mme de Farcy). A son retour de l'émigration (mai 1800), il rapporte la première ébauche d'une apologie du christianisme, qui paraîtra le 14 avril 1802 sous le titre de *Génie* du christianisme*. L'ouvrage contient, à titre d' « épisodes », le petit roman d'*Atala** (paru à part l'année précédente, le 2 avril 1801) et celui de *René**.

Avec *Atala* et le *Génie du christianisme*, la gloire était venue. Bonaparte s'efforce de s'attacher Chateaubriand, l'envoie comme secrétaire d'ambassade à Rome, puis le nomme ministre de France dans le Valais. Il démissionne après l'exécution du duc d'Enghien (1804), et se consacre aux lettres, tout en adoptant, en particulier dans le *Mercure de France*, dont il était auprès de son ami Fontanes un des principaux collaborateurs, une attitude frondeuse à l'égard de l'Empereur. Il prépare le poème en prose des *Martyrs** et fait un voyage à travers la Grèce, la Turquie, la Terre sainte, l'Espagne. Ses *Martyrs* paraissent en 1809, et le récit de son voyage, *l'Itinéraire* de Paris à Jérusalem*, en 1811. La même année, il est élu à l'Académie française, mais ne peut prononcer son discours de réception, jugé séditieux par l'Empereur. Avec le retour des Bourbons, qu'il avait contribué à préparer par un pamphlet *De Buonaparte et des Bourbons* (1814), Chateaubriand reprend son rôle politique. Il accompagne Louis XVIII pendant les Cent-Jours et il est alors ministre de l'Intérieur. Mais ce poste ne lui est pas conservé à la seconde Restauration; par dépit, il devient un des meneurs de l'opposition ultra-royaliste : ses talents de polémiste se révèlent dans ses articles du *Conservateur* (1818-1820). Louis XVIII, qui a peu de sympathie pour lui, l'éloigne en le nommant ministre de France à Berlin (1820), puis ambassadeur à Londres (1821). Ministre des Affaires étrangères après le congrès de Vérone, auquel il a participé, il organise l'expédition française contre la révolte libérale d'Espagne (1823). Malgré le succès de cette intervention, il est de nouveau écarté (1824). Revenu à l'opposition, il prend une attitude libérale contre Villèle dans le *Journal des débats*, moitié par retour à ses convictions premières, moitié par rancune personnelle, et dirige contre lui un important groupe de députés d'extrême droite dit *de la Défection* ou *des Pointus*. Nommé ambassadeur à Rome par Charles X (1828), il démissionne à la formation du ministère Polignac (1829). Hostile aux ordonnances, mais fidèle à la légitimité, il refuse de se rallier à Louis-Philippe. Depuis 1815, il avait publié le poème en prose des *Natchez** (1826); une nouvelle historique, *les Aventures du dernier Abencérage** (1826); des *Etudes historiques* (1831) et, enfin, une *Vie de Rancé** (1844), où le tremblement de la main du vieillard ajoute à la beauté d'un récit qui laisse toujours entrevoir Chateaubriand derrière le réformateur de la Trappe. Il avait, en 1841, mis la dernière main à ses *Mémoires* d'outre-tombe*, dont il avait commencé la rédaction en 1809; l'œuvre ne devait, selon sa volonté, paraître qu'après sa mort, mais il en avait lu plus d'un passage à l'Abbaye-aux-Bois*, dans le salon de Mme Récamier, à qui le liait depuis 1818 une amitié passionnée.

L'influence de Chateaubriand a été immense. Il domine toute la littérature de son temps, auquel il a enseigné le secret d'une prose qu'avaient pressentie J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre. Son *Génie du christianisme* a orienté l'inspiration vers le spiritualisme chrétien, qui nourrira le romantisme, du moins dans ses débuts; son *René* enseigne aux jeunes générations la mélancolie, dont naîtra le « mal du siècle ». Sa vie même et ses amours (Mme de Beaumont, Mme de Custine, Mme de Noailles, Mme Récamier) contribuaient à son prestige romanesque auprès de celles et de ceux pour qui il était l'« enchanteur ». Sa tombe en face de Saint-Malo, dans l'îlot du Grand-Bé, est restée un lieu de pèlerinage poétique. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le portrait de Chateaubriand le plus connu, peint par Girodet en 1810, est au musée de Saint-Malo (copie à Versailles). Dans des collections particulières sont conservés des portraits dessinés ou peints par Mme de Custine, Hilaire Ledru, Mlle Ledoux, Etex. Mentionnons Guérin, les caricatures, par Tœpffer, Mérimée, et la lithographie de Devéria (1831). David d'Angers est l'auteur d'un buste (1829) [marbre à Combourg, plâtres à Saint-Omer, Cambrai, Angers] et d'un médaillon (Louvre, Bibl. nat.). Citons encore une statue assise, par Duret (vestibule du palais de l'Institut), une autre, debout, par Auricoste (bibliothèque Ambroisienne, Milan).

CHATEAUBRIAND ou **CHÂTEAUBRIANT** n. m. (Ce nom viendrait de l'auteur du *Génie du christianisme*, à cette époque ambassadeur à Londres, dont le cuisinier Montmireil aurait inventé une façon de cuire le filet de bœuf, ou serait la déformation d'un nom de restaurant.) Bifteck très épais, taillé dans le filet de bœuf.

CHÂTEAUBRIANT, ch.-l. d'arrond. de la Loire-Atlantique, au N.-E. de Nantes; 9 284 hab. (8 090 aggl.) [*Castelbriantais*]. Foires. Cette ancienne seigneurie, qui passa au XIVe s. aux Laval, puis aux Montmorency et aux Bourbons-Condé, conserve les ruines d'un puissant château fort, le Vieux-Château (XIe, XIIIe et XVe s.; chapelle des XIIe et XIIIe s.), élevé par un seigneur breton, Briant. Le Château-Neuf, bel édifice de la Renaissance, élevé par Jean de Laval, gouverneur de Bretagne en 1531, abrite le musée et le palais de justice. Maisons anciennes. Dans le faubourg de Béré, église Saint-Jean, de la fin du XIe s.; porche en bois du XVe s. Châteaubriant est l'un des plus grands marchés de bétail de l'ouest de la France. Fonderies. Grande usine de construction de machines agricoles. Bonneterie. Distillerie et cidrerie. Confiserie (angélique). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Allemands créèrent à Châteaubriant un camp de prisonniers politiques où, le 22 octobre 1941, ils fusillèrent 27 otages communistes, sur les 50 exécutés à la suite du meurtre d'un officier allemand à Nantes. — L'arrond. a 10 cant., 52 comm. et 95 742 hab. (→ Biblio.)

Châteaubriant (ÉDIT DE), édit publié par Henri II le 17 juin 1551, et coordonnant toutes les mesures prises contre les protestants. Il donnait aux présidiaux compétence en matière d'hérésie; il renouvelait et confirmait les sévères dispositions adoptées précédemment contre les réformés et contre les imprimeurs et marchands de livres ou estampes réputés dangereux.

Châteaubriant (TRAITÉ DE), traité conclu le 4 avril 1487, entre le roi de France et les seigneurs bretons, contre le duc François II, qui avait donné asile au duc d'Orléans réfugié en Bretagne après son complot contre Charles VIII.

CHÂTEAUBRIANT (Françoise DE FOIX, comtesse DE) [v. 1495-1537]. Mariée en 1509 à Jean de Montmorency-Laval, comte de Châteaubriant, elle devint, vers 1518, la maîtresse de François Ier. Cette liaison dura jusque vers 1528; elle en fit profiter ses trois frères, Lautrec, Lescun, Lesparre. Au retour de sa captivité en Espagne (1526), le roi se prit de passion pour Mlle d'Heilly, qui fut bientôt créée duchesse d'Etampes. Françoise de Foix, disgraciée, se retira dans les terres que son mari possédait en Bretagne. Ici se place la tradition, enregistrée par Varillas, des mauvais traitements et, finalement, de la mort cruelle que lui aurait infligés le comte. En tout cas, Châteaubriant, pour vivre en paix, dut faire donation de tous ses biens au connétable de Montmorency. (→ Biblio.)

CHÂTEAUBRIANT (Alphonse DE BRÉDENBEC DE), écrivain français (Rennes 1877-Kitzbühel, Autriche, 1951). En 1911, il obtient le prix Goncourt avec *Monsieur des Lourdines*, roman qui met en scène un gentilhomme campagnard. En 1923, il publie *la Brière*, saisissante évocation des marais de la région de Saint-Nazaire; c'est là probablement le meilleur de son œuvre. Il publie ensuite *la Réponse du Seigneur* (1933) et un recueil de nouvelles, *la Meute* (1935). Attiré par le national-socialisme, il écrit *la Gerbe des forces* (1937) et se déclare en faveur d'une collaboration franco-allemande. Durant l'occupation allemande, il fonde et dirige à Paris l'hebdomadaire *la Gerbe* et préside, avec Georges Claude, le groupe « Collaboration ». En 1944, à l'approche des armées alliées, il quitte Paris et se réfugie en Autriche; il est condamné à mort par contumace (1945).

CHÂTEAUBRUN (Jean-Baptiste VIVIEN DE), auteur dramatique français (Angoulême 1686 - † 1775). La meilleure de ses tragédies est *les Troyennes* (1734). [Acad. fr., 1755.]

CHÂTEAU-CHALON, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), sur la bordure du Jura, au-dessus de la Seille; 228 hab. Vestiges de remparts. Ruines d'un château. Ancienne abbaye bénédictine de femmes. Vins renommés du vignoble jurassien.

CHÂTEAU-CHALON n. m. Vin récolté sur le territoire de la commune de Château-Chalon.

— ENCYCL. Le *château-chalon*, rouge ou blanc, est un vin de bonne qualité, produit par le gamay noir et le gamay blanc; mais on désigne plus spécialement sous ce vocable un vin de garde excellent (jaune doré), produit par le savagnin jaune et qui a contribué pour beaucoup à la renommée de Château-Chalon, Arbois, etc.

CHÂTEAU-CHINON, ch.-l. d'arrond. de la Nièvre, dans le Morvan; 2 546 hab. (2 369 aggl.) [*Château-Chinonais*]. Usines de caoutchouc. La ville est bâtie sur une colline élevée, au sommet de laquelle on découvre un vaste panorama. — La comm. de *Château-Chinon-Campagne* a 905 hab. — L'arrond. a 6 cant., 72 comm. et 43 308 hab.

— Hist. Couronnée successivement par un oppidum gaulois, un castrum romain (*Castrum Caninum*), un château féodal, la ville fut le centre d'une importante seigneurie, mouvant directement du roi et ayant appartenu à Charles le Téméraire et à Maximilien d'Autriche. (→ Biblio.)

Château-d'Eau (THÉÂTRE DU), ancien théâtre de Paris, situé rue de Malte. Fondé en 1866 par Bastien Franconi sous le nom de *cirque du Prince-Impérial*, il devint en 1867 le *théâtre du Château-d'Eau*, et l'on y joua le drame et la féerie. En 1883, le théâtre devint un opéra populaire et se mua, en 1888, en *Théâtre-Lyrique*. Ces entreprises échouèrent; en 1892, ce théâtre revint au drame et prit le nom de *théâtre de la République*. Il fut remplacé en 1904 par *l'Alhambra**.

CHÂTEAU-D'ŒX, bourg de Suisse (cant. de Vaud), dans le Pays d'Enhaut, au pied du Gummfluh; 3 400 hab. Station estivale et hivernale fréquentée.

CHÂTEAU-D'OLÉRON (LE), ch.-l. de cant. et port de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), dans l'île d'Oléron; 2 870 hab. (1 240 aggl.) [*Châtelains*]. Ancienne citadelle. Station balnéaire (5 000 hab. en été). Grand centre de mytiliculture et d'ostréiculture (huîtres portugaises).

CHÂTEAU-D'OLONNE, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), à l'E. des Sables-d'Olonne; 2 753 hab. (1 943 aggl.). Laiterie et fromagerie.

CHÂTEAU-DU-LOIR, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans), aux confins du Maine et de l'Anjou, près du *Loir*; 4 530 hab. (4 065 aggl.) [*Castéloriens*]. Vins. Eglise en partie des XIIIe et XIVe s. Vieux manoir. Constructions mécaniques (pinces à souder, calibreuses de fruits). Bonneterie. Jouets. Produits pharmaceutiques.

CHÂTEAUDUN, ch.-l. d'arrond. d'Eure-et-Loir, en Beauce, près du Loir; 9 687 hab. (8 106 aggl.) [*Dunois*]. La ville, rebâtie après les incendies du XVIIIe s. et de la guerre de 1870, occupe le plateau dominant la vallée du Loir. A l'extrémité du promontoire se trouve un château entrepris vers 1460 par Dunois, ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, et dont les bâtiments, soutenus par de robustes contreforts, s'élèvent à pic au-dessus de la vallée du Loir. Deux corps de logis disposés en équerre (XVe et XVIe s.) et flanqués de deux escaliers ajourés limitent la cour intérieure à l'O. et au N. Un musée de tapisseries a été organisé à l'intérieur. Au S. s'élèvent un énorme donjon cylindrique, vestige d'un manoir antérieur (XIIe s.), et une sainte chapelle abritant de hautes statues gothiques (XVe s.). Quoique d'une architecture disparate, l'ensemble constitue une de nos plus intéressantes demeures historiques. La ville possède d'autres monuments : église Saint-Jean (XIIe et XVe s.), église Saint-Valérien (XIIe, XIIIe, XVe et XVIe s.), église abbatiale de la Madeleine (XIIe-XIIIe s.), restaurée, remparts du XIIIe s. Aux environs, façade de la chapelle du Champdé (XVIe s.). Châteaudun est un marché agricole et un centre industriel : machines, optique, cons-

Phot. Arch. phot., Bremont, Giraudon.

tructions électriques, laiterie. — L'arrond. a 5 cant., 80 comm. et 55 099 hab.
— Hist. La ville est très ancienne : c'était un oppidum des Carnutes, *Castellodunum*, et elle eut un évêché au VIe s.; elle fut détruite par les Normands en 875, relevée en 940 par les comtes de Dunois, qui en firent leur capitale. La seigneurie fut donnée par Charles VII en 1439 à Jean, comte de Dunois et de Longueville, bâtard d'Orléans, le compagnon de Jeanne d'Arc. Ce sont les Longueville qui ont construit le château actuel. La seigneurie passa ensuite aux ducs de Luynes. La ville fut incendiée en 1590 et en 1723. Le 18 octobre 1870, Châteaudun fut attaqué par le corps allemand de Wittich, chargé par von der Thann de surveiller les routes de Tours et du Mans. (V. Loire [*armées de la*].) La ville résista héroïquement et fut incendiée et pillée par les Allemands. (→ Biblio.)

CHÂTEAUDUN-DU-RHUMEL, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), sur la rive gauche du Rummel (ou Rhumel); 8 178 hab. (6 800 aggl.).

Château-Gaillard, forteresse féodale, avec enceintes et ouvrages avancés. Ce château, bâti en 1197 par Richard Cœur de Lion pour barrer la Normandie aux Français, fut pris par Philippe Auguste après un siège de nuit mois, en 1204. Marguerite de Bourgogne y fut étranglée en 1315. Le château a été démantelé par Henri IV (1603). Ses ruines, sur une colline en falaise qui domine la vallée de la Seine, non loin des Andelys, sont un des meilleurs exemples de l'architecture militaire de transition entre le XIIe et le XIIIe s.

CHÂTEAUGAY, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), sur le rebord d'une coulée basaltique, au-dessus de la Limagne; 1 023 hab. (908 aggl.). Ruines d'un château de la fin du XIVe s. Eglise fortifiée du XVIe s., ancienne chapelle du château.

CHÂTEAUGIRON, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), dans le bassin de Rennes; 1 602 hab. (1 138 aggl.). Ruines d'un château féodal. Maisons anciennes.

CHÂTEAU-GONTIER, ch.-l. d'arrond. de la Mayenne, aux confins du bas Maine et de l'Anjou, sur la Mayenne; 6 729 hab. (6 458 aggl.) [*Castrogontériens*]. La ville s'est construite autour d'un château établi en 1037 par Foulque Nerra, comte d'Anjou. Eglise romane Saint-Jean, endommagée en 1940. Anc. prieuré reconstruit au XVIIe s. Eglise de la Trinité (XVIIe s.). Chapelle Notre-Dame-du-Genêteil (XIIe s.). Hôtel-Dieu reconstruit au XIXe s. Vieilles maisons. Musée. Bonneterie. Huilerie. Minoteries. Meubles. — L'arrond. a 6 cant., 73 comm. et 58 716 hab.

CHÂTEAUGUAY, comté du Canada (Québec), sur la rive sud du Saint-Laurent; 17 857 hab. Ch.-l. *Sainte-Martine*.

CHÂTEAUGUAY, v. du Canada (Québec), sur la rivière du même nom, au S. de Montréal; 2 240 hab. Lors du conflit survenu entre le Canada et les Etats-Unis, une poignée de Canadiens français, sous les ordres du colonel de Salabery, y repoussa victorieusement les envahisseurs américains en 1813.

Château-Haut-Brion, domaine de la comm. de Pessac, dans la banlieue de Bordeaux (Gironde), qui fournit des vins rouges rivalisant avec les meilleurs du Médoc.

Château-Lafite, domaine des comm. de Pauillac et de Saint-Estèphe (Gironde); il fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs des crus nobles du Médoc.

Château-Lagrange, domaine de la comm. de Saint-Julien, près de Pauillac (Gironde), qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc.

CHÂTEAU-LANDON, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans le Gâtinais, sur le Fusain; 2 503 hab. (1 519 aggl.) [*Château-Landonnais* ou *Castel-Landonnais*]. Restes de remparts et de constructions anciennes formant un ensemble pittoresque. Eglise Notre-Dame (XIe-XIIe s.), au clocher élancé. Ancienne abbaye Saint-Séverin, aujourd'hui hospice (crypte du XIIe s., peintures murales). Papeterie. La pierre de Château-Landon est un calcaire lacustre blanc, très dur, prenant le poli; elle a fourni largement à la construction de nombreux monuments : Arc de triomphe de l'Etoile, église du Sacré-Cœur de Paris, etc. (→ Biblio.)

CHÂTEAU-LARCHER, comm. de la Vienne (arrond. de Poitiers), au S. de Poitiers, dans la vallée de la Clouère; 460 hab. (172 aggl.). Eglise du XIIe s. Ruines d'un château. Lanterne des morts du XIIe s. Maisons du XVe s. Monuments mégalithiques.

Château-Latour, domaine de la comm. de Pauillac (Gironde), qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs des crus nobles du Médoc.

CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), dans la Gâtine tourangelle; 1 212 hab. (999 aggl.). Cette ville, l'ancien *Chasteaux*, a pris son nom de la favorite de Louis XIV après que le roi eut érigé pour elle cette terre en duché. Château du XVIIIe s. Forêt où se trouvent les ruines du château fort de Vaujours.

CHÂTEAU-L'EVÊQUE, comm. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), au N.-O. de Périgueux, sur la Beauronne, affl. de l'Isle; 1 186 hab. (326 aggl.). Beau château des évêques de Périgueux (XVe et XVIe s.). Fabrique d'emballages.

CHÂTEAULIN, ch.-l. d'arrond. du Finistère, dans la partie occidentale du *bassin de Châteaulin*, sur l'Aulne; 3 958 hab. (2 965 aggl.) [*Castellinois* ou *Châteaulinois*]. Chapelle Notre-Dame (XVe et XVIe s.). Conserves de poisson. — L'arrond. a 7 cant., 64 comm. et 98 313 hab. (→ Biblio.)

Château-Margaux, vignoble de la comm. de Margaux, donnant un des vins rouges classés parmi les crus nobles du Médoc.

CHÂTEAUMEILLANT, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans le Boischaut; 2 620 hab. (1 696 aggl.). [*Castelmeillantais*]. Vins gris. L'église, ancienne collégiale, est d'époque romane; château du début de la Renaissance; l'hôtel de ville occupe une ancienne église médiévale.

CHÂTEAUMORAND (maison de), famille forézienne, dont le plus illustre représentant est Jean (Saint-Martin-d'Estréaux, Forez, 1352 - † 1429), qui se distingua contre les Anglais en Auvergne (1375) et à Nantes, menacée par Buckingham (1380). Il combattit ensuite en Orient avec Jean II de Boucicaut, et défendit Constantinople pendant que Jean II emmenait en Occident Manuel II, empereur d'Orient (1399-1403); il tint tête à toute l'armée turque et, grâce à son énergie, sauva la ville. — Diane **de Châteaumorand** (Saint-Martin-d'Estréaux, Forez, 1561 - † 1626), qui épousa Honoré d'Urfé en 1600. Une tradition affirme — sans preuves — que l'écrivain l'a célébrée dans *l'Astrée*.

CHÂTEAUNEUF (Renée de Rieux, demoiselle de), fille de Jean de Rieux, seigneur de Châteauneuf (Bretagne v. 1550), surnommée **la Belle Châteauneuf**. Fille d'honneur de Catherine de Médicis, elle devint, en 1569, la maîtresse du duc d'Anjou (plus tard Henri III), qui l'aima passionnément, mais la délaissa deux ans plus tard. Nantouillet, petit-fils du chancelier Duprat, ayant refusé de l'épouser, elle se maria avec l'Italien Antinotti, comite de galère, qu'elle poignarda en 1577 par jalousie. Enfin, elle se remaria à un autre Italien, Filippo Altoviti, baron de Castellane, capitaine de galère, lequel, dans un duel avec le grand prieur de France Henri d'Angoulême, le tua et fut tué par lui (1586).

CHÂTEAUNEUF (Francis de Castagnéry, abbé de), diplomate et musicographe français († Paris 1709). En 1697, il fut envoyé en Pologne pour fortifier le parti du prince de Conti, candidat à la couronne. Son *Dialogue sur la musique des Anciens* fut publié en 1725. Il passe pour avoir été le dernier amour de Ninon de Lenclos. Parrain de Voltaire, il l'introduisit dans le monde.

CHÂTEAUNEUF (Pierre Antoine de Castagnéry, marquis de), diplomate français, frère du précédent (Chambéry v. 1647 - Paris 1728). Conseiller au parlement en 1675, il fut nommé ambassadeur à Constantinople de 1689 à 1699, au Portugal en 1703, en Hollande en 1713.

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), dans le Comtat, près de la Sorgue; 1 089 hab. (792 aggl.). Papeteries. C'est à Châteauneuf-de-Gadagne que fut fondé le félibrige, par Mistral et ses compagnons.

CHÂTEAUDUN
le château

CHÂTEAUNEUF-DE-L'ISÈRE, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), au N. de Valence, sur l'*Isère*; 2 149 hab. (322 aggl.). Patrie de saint Hugues, évêque de Grenoble.

CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON, ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Mende), dans le sud de la Margeride; 427 hab. (220 aggl.). Ruines de fortifications. Siège d'une des baronnies du Gévaudan, ce bourg est surtout connu par la mort de Bertrand du Guesclin, survenue alors qu'il y assiégeait les Anglais (1380).

CHÂTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), près de la rive est de l'estuaire de la Rance; 542 hab. (492 aggl.). Château du XVIIe s. et ruines d'un château médiéval. — Aux environs, château de la Basse-Motte (XVIIIe s.).

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Châteaulin), au N. de la Montagne Noire, près de l'Aulne; 3 337 hab. (1 630 aggl.) [*Châteauneuviens*]. Vestiges d'un château fort. Centre d'excursions. Foires. Ardoisières.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), dans le Comtat, près du Rhône; 1 826 hab. (1 489 aggl.). Ruines d'un château du XIVe s., anc. résidence d'été des papes d'Avignon. Vignobles réputés.

CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), au S. de Montélimar; 1 214 hab. (585 aggl.). Ruines d'un château du XIIIe s.; églises des XIIe et XVe s.; vieilles maisons et restes de remparts. Carrières. Corderie. Dérivation du Rhône et importante centrale hydro-électrique alimentée par le barrage de Rochemaure (usine Henri-Poincaré).

CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Dreux), dans le *Thymerais*; 1 529 hab. (1 489 aggl.) [*Castelneuviens*]. Restes de fortifications. Anc. capitale du pays de Thymerais. Confection. Ateliers de réparations aéronautiques.

CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le Limousin; au N. de la *forêt de Châteauneuf*, petit massif qui

CHÂTEAUDUN
statue de sainte Agnès
chapelle du château

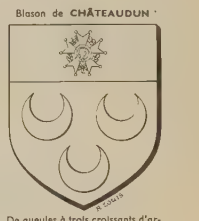

De gueules à trois croissants d'argent, au chef cousu d'azur chargé de l'étoile de la Légion d'honneur.

Château-Gaillard

Phot. Molinard-Atlas-Photo, Arch. phot., Lapie.

CHÂTEAUROUX
château Raoul

duchesse de CHÂTEAUROUX
par Nattier
musée de Marseille

bataille
de CHÂTEAU-THIERRY
(1918)

atteint 600 m d'altitude; 2 023 hab. (1 165 aggl.). Papeterie. Sanatorium.

CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), dans la Combraille d'Auvergne, de part et d'autre de la Sioule; 533 hab. (145 aggl.). Château médiéval. Station thermale : eaux bicarbonatées sodiques, employées en bains ou en boissons contre le rhumatisme chronique.

CHÂTEAUNEUF - LÈS - MARTIGUES, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Aix-en-Provence), au N. de la chaîne de l'Estaque, près de l'étang de Berre; 3 611 hab. (2 069 aggl.). Raffinerie de pétrole. Fabrique de spiritueux.

CHÂTEAUNEUF - RANDON (Alexandre Paul GUÉRIN, comte DE), homme politique et général français (Tarbes 1757 - Epervans, Saône-et-Loire, 1827). Capitaine dans les dragons du comte d'Artois, il fut nommé député de la Noblesse aux Etats généraux, puis député à la Convention. Régicide et Montagnard convaincu, il fut membre du Comité de sûreté générale et aida Couthon dans la répression des insurrections de Lyon et du Midi. Il servit la Révolution jusqu'au 18-Brumaire et demeura dès lors dans l'obscurité.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Cognac), sur la *Charente;* 3 015 hab. (2 107 aggl.). Eglise en partie romane; belle façade du XIIe s. Eaux-de-vie. Fabrique de feutre. Chaussures.

CHÂTEAUNEUF - SUR - CHER, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans le sud de la Champagne berrichonne, sur le *Cher;* 1 880 hab. (1 589 aggl.) [*Castelneuviens*]. Château gardant quelques parties anciennes, mais dont l'ensemble a été très remanié au XVIIe s. Basilique moderne. Lingerie.

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. d'Orléans), sur la *Loire;* 3 710 hab. (3 036 aggl.) [*Castelneuviens*]. Le centre de la ville, endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, a été en partie reconstruit. Halles en bois. Eglise possédant le tombeau de Phélypeaux de la Vrillière (XVIIe s.). Restes d'un château du XVIIe s.; beau parc. Chapelle du XIIe s. Estampage. Charpentes métalliques. Fabrique de caisses. Scierie. (→ Biblio.)

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), en Anjou, sur la *Sarthe;* 1 306 hab. (982 aggl.) [*Castelneuviens*]. Eglise des XIIe et XIIIe s. Tour en ruines. Aliments pour le bétail.

CHÂTEAUNEUF - VAL - DE - BARGIS, comm. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), dans le Nivernais; 839 hab. (291 aggl.). Anc. capit. de la châtellenie du *Val de Bargis.* Ruines d'un donjon du XIVe s.

CHÂTEAUPONSAC, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), dans la Marche limousine, sur un coteau qui domine la Gartempe; 3 127 hab. (1 373 aggl.) [*Châtelauds*]. Eglise Saint-Thyrse (XIIe et XVe s.); reliquaires. Château du XVIIIe s. Chapelle en partie du XIIe s. Restes de remparts. Machines agricoles. Appareils ménagers. Fabrique de colle. Porcelainerie.

CHÂTEAU-PORCIEN, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Rethel), sur l'Aisne, en aval de Rethel; 807 hab. (700 aggl.) [*Porcéannais*]. Anc. capit. du *Porcien,* la ville conserve une église des XVIe et XVIIIe s.

CHÂTEAU - QUEYRAS. V. CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE.

Château-Regnault (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du départ. des Ardennes, au N. de la vallée de la Semoy; 5 500 ha. Peuplée en grande partie de chênes auxquels se mêlent quelques bois blancs, c'est la plus vaste forêt domaniale du département. L'épicéa y a été introduit et se régénère naturellement, ainsi que le pin sylvestre et le sapin. Traitée en taillis-sous-futaie à la révolution de trente ans, elle fut très endommagée pendant la Première Guerre mondiale par les exploitations abusives des armées allemandes.

CHÂTEAU-REGNAULT-BOGNY, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Mézières), sur un méandre de la Meuse, en aval de Mézières; 2 367 hab. (2 083 aggl.). Industries métallurgiques (ferronnerie, boulonnerie).

CHÂTEAURENARD, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), dans le Comtat, près de la Durance; 9 063 hab. (5 208 aggl.). Ruines d'un château des comtes de Provence. Centre important pour le commerce des primeurs. Carrières.

CHÂTEAURENARD, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais, sur l'Ouanne; 1 920 hab. (1 182 aggl.) [*Châteaurenardais* ou *Castelrenardais*]. Ruines d'un château du XIIIe s. Eglise des XIe et XIIe s. Maison du XVe s. — Aux environs, parc et château de la Motte (XVIIe s.). Exploitations de pétrole.

CHÂTEAU - RENAULT, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), à la limite de la Gâtine tourangelle et de la Beauce; 4 035 hab. (3 800 aggl.) [*Renaudins*]. Château du XIIe s. (donjon), remanié au XIVe et au XVIIIe s. Eglise du XVIe s. Importante industrie du cuir (tanneries, fabrique d'extraits tannants). Constructions mécaniques. Scierie. Fabrique de fourrures et préparation des soies de porc. Patrie d'André Bauchant. — Hist. Château-Renault fut le siège d'une seigneurie tenue par Guicher au Xe s., et dont le petit-fils, Renaud († 1020), donna son nom au château. Baronnie, elle devint au XIIIe s. la propriété des Châtillon, puis des Longueville, enfin des Gondi. Elle fut érigée en marquisat en 1620 pour François de Rousselet. Le dernier marquis de Château-Renault, Henri, comte d'Estaing, périt sur l'échafaud en 1793.

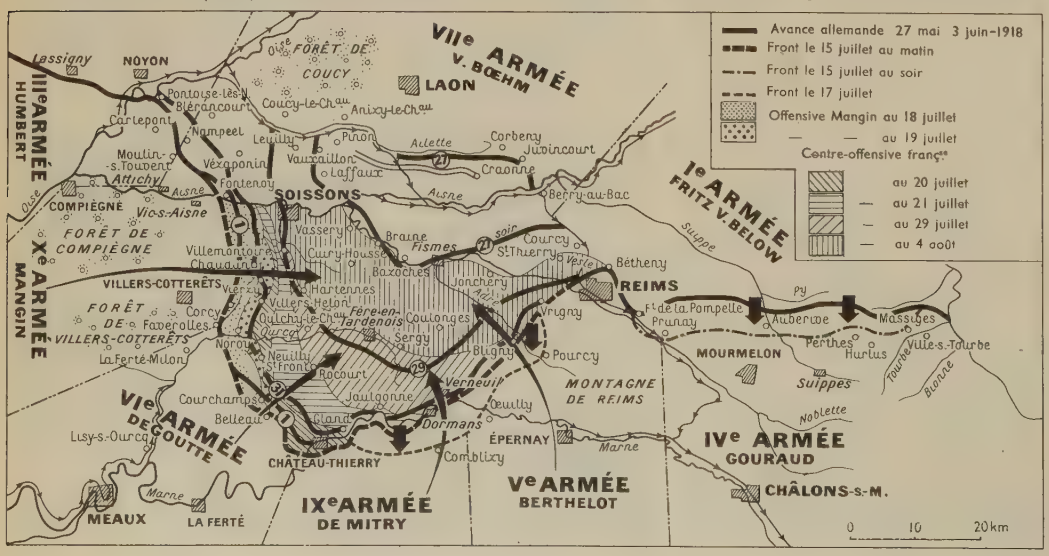

CHÂTEAU-RENAULT (François Louis DE ROUSSELET, marquis DE), vice-amiral et maréchal de France (Château-Renault 1637 - Paris 1716). Lieutenant général et chargé de transporter en Irlande Jacques II avec son armée, il remporta sur les Anglais la victoire de Bantry (1689). En 1701, il fut fait vice-amiral du Levant et, en Espagne, capitaine général de la mer Océane. En 1702, il eut mission d'escorter les galions qui apportaient en Espagne l'or du Nouveau Monde. Malgré la perte d'une partie de la cargaison, à la suite d'une attaque anglaise en baie de Vigo, il fut promu maréchal de France en 1703.

CHÂTEAUROUX, comm. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), dans l'Embrunais, près du Rabioux; 770 hab. (181 aggl.). Restes d'un château et d'une abbaye. Pisciculture (truites).

CHÂTEAUROUX, ch.-l. du départ. de l'Indre, à 252 km de Paris, dans la Champagne berrichonne, sur l'Indre; 36 420 hab. (34 016 aggl.) [*Castelroussins*]. Châteauroux est un centre régional vivifié par une industrie active : textiles (confection, draps), métallurgie (carrosseries automobiles, machines, fonderie d'aluminium, pompes hydrauliques), produits alimentaires (biscuiterie, brasserie), manufacture des tabacs, produits pharmaceutiques, chapellerie, briques réfractaires. La préfecture occupe l'élégant hôtel seigneurial édifié au XVe s. par Guy III de Chauvigny; la pittoresque porte de la Vieille-Prison (XVe s.) est un reste de l'enceinte. Anc. église des Cordeliers, auj. musée lapidaire (vitrail du XIIIe s.). Eglise Saint-Martial (XIIe-XVIe s.), hôtel du XVIIIe s. qui appartint au général Bertrand, et a été converti en musée. Patrie du général Bertrand et de M. Rollinat. — L'arrond. a 8 cant., 82 comm. et 117 185 hab. — La *forêt domaniale de Châteauroux,* à 6 km au S. de la ville, s'étend sur 5 141 ha. Les essences en sont le chêne (90 p. 100), le hêtre, le charme et divers feuillus. Elle est traitée en futaie régulière, à la révolution de cent quatre-vingts ans. — Hist. Châteauroux (*Castrum Radulphi*) doit son origine à un château établi vers le début du Xe s. par les seigneurs de Déols sur une colline dominant l'Indre. La ville fut prise par Henri II d'Angleterre en 1177, par Philippe Auguste en 1187, passa à la famille de Chantigny jusqu'en 1502, puis aux Maillé de la Tour Landry, aux d'Aumont. La terre fut érigée en comté en 1616 au profit d'Henri II de Condé. Vendu à Louis XV en 1737, Châteauroux fut donné par ce dernier, en 1744, à la marquise de la Tournelle, devenue duchesse de Châteauroux. (→ Biblio.)

CHÂTEAUROUX (Marie Anne DE MAILLY-NESLE, marquise DE LA TOURNELLE, duchesse DE) [Paris 1717 - *id.* 1744]. Elle était la quatrième des filles du marquis de Nesle, qui, tour à tour, furent aimées de Louis XV. Veuve à vingt-trois ans du marquis de la Tournelle (1740), belle et coquette, elle ne tarda pas à fixer l'attention du roi. Elle obtint alors l'exil de sa sœur, Mme de Mailly, le rang de maîtresse déclarée (1742), le titre de duchesse de Châteauroux (1743), 80 000 livres de rente et un train de maison princier. Nommée dame du Palais et conseillée par Mme de Tencin et par le duc de Richelieu, elle entreprit de faire de Louis XV un grand roi en lui rappelant sa mission. Elle le décida à se mettre à la tête de ses armées. « Vous me tuez, Madame! » lui disait-il. « Tant mieux! répondait-elle. Ne faut-il pas qu'un roi ressuscite? » En 1744, le roi tomba gravement malade à Metz. On chassa la duchesse, qui l'avait suivi. Le roi guérit, la rappela et la fit nommer surintendante de la Maison de la Dauphine. Sa mort brutale fit penser à un empoisonnement.

CHÂTEAU-SALINS, ch.-l. d'arrond. de la Moselle, en Lorraine, dans le Saulnois; 1 927 hab. (1 751 aggl.) [*Castelsalinois*]. Exploitation du sel par dissolution. La ville avait été très endommagée en 1944. Fabrique de soude. Emaillerie. Miroiterie. Confection. Laboratoire séro-biologique. Patrie de A. Darmesteter. Château-Salins fut, au XIVe s., l'enjeu de longues luttes entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine. — L'arrond. a 5 cant., 132 comm. et 30 651 hab.

CHÂTEAU-THIERRY, en lat. **Castrum Theodorici,** ch.-l. d'arrond. de l'Aisne, sur la Marne; 8 841 hab. (7 939 aggl.) [*Castrothéo-*

doriciens]. Commandant un élargissement de la vallée de la Marne, la ville a grandi autour d'une forteresse dont il ne reste que des ruines; elle a beaucoup souffert des deux guerres mondiales. Eglise Saint-Crépin (XVe s.). Maison natale de La Fontaine (musée). Biscuiterie. Fabriques d'instruments de musique. Machines agricoles. Meubles.

— Hist. Château-Thierry doit son nom à un château bâti en 718 par Charles Martel, pour servir de résidence au roi Thierry IV : ce château a été remplacé par un autre dont il reste la porte d'entrée du XIe s. Cette ville, prise et brûlée par les Anglais en 1421, fut délivrée par Jeanne d'Arc en 1429, prise par Charles Quint en 1544. Elle joua un grand rôle pendant les guerres de Religion. Henri de Guise, sous ses murs, reçut la blessure qui lui valut le surnom de « Balafré ». Pendant la campagne de France, Napoléon Ier y battit Blücher (12 févr. 1814).

Château-Thierry (BATAILLE DE) [1918]. La puissante offensive menée le 27 mai 1918, entre Soissons et Reims, par les Ire et VIIe armées allemandes, surprenant et submergeant les divisions françaises du front de Champagne, avait progressé de 60 km en quatre jours, et atteint la Marne dès le 30 mai à Château-Thierry. Cependant, les réserves françaises affluèrent et étayèrent solidement les flancs de la poche ainsi créée (poche de Château-Thierry), d'abord en avant de la forêt de Villers-Cotterêts, pour barrer la route de Paris, puis au S.-O. de Reims, où le barrage établi sur la Marne de Jaulgonne à Dormans parvint le 1er juin à enrayer l'avance allemande. C'est sur le flanc ouest de cette poche que, le 18 juillet suivant, fut lancée par les Xe (Mangin) et VIe (Degoutte) armées françaises la contre-offensive en direction des plateaux du Tardenois et de l'Aisne. En quinze jours, le terrain perdu était reconquis, et le succès de cette opération, appelée parfois *deuxième bataille de la Marne*, allait permettre à Foch de poursuivre sans interruption les contre-offensives qui lui donneront la victoire finale. (V. GUERRE *mondiale* [*Première*].)

Château-Trompette, forteresse qui s'élevait à Bordeaux, au bord de la Garonne, sur l'emplacement occupé actuellement par la promenade des Quinconces. Construite par Charles VII, modifiée par Vauban, on commença de la démolir en 1785.

CHÂTEAUVIEUX, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Touraine, dans la vallée du Cher; 805 hab. (235 aggl.). Eglise du XIIIe s. Château des XVIe et XVIIe s., où mourut Royer-Collard.

Châteauvieux (SUISSES DE), soldats suisses du régiment de Châteauvieux, qui, lors de la sédition militaire de Nancy (1790), furent condamnés à trente ans de galères. L'Assemblée législative vota leur mise en liberté. A leur retour en France, Brest et Paris leur firent des fêtes splendides (1792).

CHÂTEAUVILLAIN, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), à l'E. de la côte de Châtillon, sur l'Anjou; 1 328 hab. (1 237 aggl.) [*Castelvillanois*]. Vestiges de fortifications. Hôtel de ville du XVIIIe s. Fabrique de bottes en caoutchouc. Patrie de l'amiral Decrès.

— Hist. Châteauvillain a donné son nom à une famille de la féodalité de Champagne. La seigneurie fut érigée en duché-pairie en 1703; elle fut donnée au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Elle passa par héritage dans la maison d'Orléans et fut la résidence du prince de Joinville.

CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, comm. des Hautes-Alpes (arrond. de Briançon), dans le Queyras; 438 hab. (191 aggl.). Station de sports d'hiver. L'écart de Château-Queyras, sur un verrou dominant le Guil, garde un donjon féodal et des fortifications de Vauban. Importante exploitation d'amiante.

Château-Yquem, vignoble bordelais du pays de Sauternes, donnant des vins blancs dorés et sucrés, universellement réputés.

CHÂTEL, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais, sur la rive droite de la Dranse d'Abondance; 563 hab. (151 aggl.) [en dehors des saisons touristiques]. Station de sports d'hiver à 1 200 m d'alt.

CHÂTEL ou **CHASTEL** (Jean) [1575 - Paris 1594]. Fils d'un riche marchand drapier de Paris, il étudiait au collège de Clermont chez les Jésuites, lorsqu'il se persuada qu'il se rachèterait de ses débauches s'il tuait le roi Henri IV. Il ne réussit, le 27 décembre 1594, qu'à le blesser à la mâchoire inférieure. Il fut condamné, le 29, à être supplicié, puis écartelé. Le même arrêt du parlement de Paris ordonna le bannissement des Jésuites hors de son ressort. Le P. Guignard, jésuite du collège de Clermont, dans les papiers duquel on avait trouvé une apologie de Jacques Clément, fut pendu le 7 janvier 1595.

CHÂTEL (l'abbé Ferdinand François) [Gannat 1795 - Paris 1857), prêtre en 1818; aumônier militaire (1821-1830). Après la révolution de 1830, il réunit autour de lui quelques prêtres mécontents et fonda, sous le nom d'*Eglise catholique française*, un nouveau culte qui célébrait les offices en français. Puis il se fit sacrer évêque par un prétendu patriarche des chrétiens-catholiques primitifs et se proclama *primat des Gaules*. Sa *profession de foi* de 1832 abandonne les dogmes chrétiens pour un rationalisme panthéiste. Après toutes sortes d'avatars, il mourut abandonné de son clergé et de ses fidèles.

CHÂTEL (DU). V. DUCHÂTEL.

CHATELAILLON-PLAGE, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), au S. de La Rochelle; 4 967 hab. (en dehors de la saison). Cette importante station balnéaire est établie à proximité d'une ancienne place forte qui a été détruite par le recul du rivage. Casino. — Aux environs, parcs à huîtres et à moules.

CHÂTELAIN n. m. (de l'anc. franç. *châtel*, château). Propriétaire ou locataire d'un château.

— Hist. Seigneur qui habitait un château ou une maison forte, avec territoire. || Officier préposé à la garde d'un château. || *Châtelains royaux*, ceux qui, relevant directement du roi, exerçaient le droit de haute justice. || *Châtelains inférieurs*, ceux qui, relevant des vassaux du roi, n'avaient que la moyenne et la basse justice. (V. CHÂTELLENIE.)

Châtelain de Coucy (LE) **et la dame de Fayel**, roman en vers, composé v. 1285 par un poète du nord de la France, Jakemes. Le thème, dont on a de nombreuses variantes en diverses langues, est celui du mari jaloux qui fait manger à sa femme le cœur de l'amant (réel ou supposé).

CHÂTELAIN (René Théophile), militaire et publiciste français (Saint-Quentin 1790 - Paris 1838). Il quitta l'armée en 1815 et se fit une brillante réputation comme publiciste et journaliste libéral dans *le Courrier français*.

CHÂTELAIN. V. CHASTELLAIN.

CHÂTELAINE n. f. Femme d'un châtelain : *Une noble châtelaine.* || Maîtresse d'un château : *Les antiques châtelaines de Villa-Mayor étaient-elles jalouses de voir leur palais habité par une si jeune et si belle héritière?* (A. Dumas).

— Cost. Chaîne d'orfèvrerie supportant montre, clés, instruments de couture, etc., que les dames accrochèrent à leur ceinture à la fin du XVIIIe s., puis à l'époque romantique : *La jeune fille prit un des cachets breloques qui pendaient à sa châtelaine, ce flot de bijoux que les femmes portaient suspendu à la ceinture par un crochet...* (La Varende). || Petit sac de dame, en cuir ou en étoffe, de forme rectangulaire, fermant par un rabat.

Châtelaine de Vergi (LA), poème anonyme du XIIIe s., illustrant sans longueur un précepte de l'art d'aimer : la nécessité du secret. Action toute psychologique, tragiquement dénouée, ce poème de 958 vers est un des chefs-d'œuvre de la poésie courtoise.

CHÂTELARD n. m. (de *châtel*). Nom donné à des éminences qui portent des vestiges d'anciennes fortifications, dans diverses régions de France. (De nombreuses localités, plusieurs sommets ou cols des Alpes et du Jura portent le nom de *Châtelard*.)

CHÂTELARD (LE), ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans le massif des Bauges; 504 hab. (255 aggl.) [*Castelardinois*]. Station estivale. Ruines d'un château, l'une des principales forteresses de la Savoie au Moyen Age. — Aux environs, château des Ecuries (XVIIe s.).

CHÂTELARD-MONTREUX (LE), comm. de Suisse (cant. de Vaud); 11 600 hab. Elle comprend la majeure partie de l'agglomération de Montreux*, et tire son nom d'un donjon féodal situé sur une petite colline.

CHÂTELAUDREN, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), à l'O. de Saint-Brieuc; 1 179 hab.

CHÂTEL-CENSOIR, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), au N.-O. de Vézelay, sur l'Yonne; 662 hab. (561 aggl.). Eglise Saint-Potentien; beau chœur roman (XIe s.); portails de la Renaissance; salle capitulaire du XIIe s. Patrie de D. de Vaulabelle.

CHÂTELDON, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Thiers), aux confins des Bois-Noirs et de la Limagne; 1 315 hab. (864 aggl.). Eglise du XVe s. Château restauré des XIIIe et XIVe s. (anc. propriété de P. Laval). Bonneterie. Meubles. Eaux minérales. Gisement d'uranium.

CHÂTELET n. m. Petit château, et surtout petit château fort. (Au Moyen Age, on donnait ce nom à de petits châteaux destinés à défendre un pont, une route ou l'accès du château fort. Le plus souvent, ils étaient construits en travers du passage qu'ils devaient protéger.)

— Mar. Hune couverte d'une sorte de cage, qui était usitée au Moyen Age.

Châtelet (GRAND) ou simplement **Châtelet**, ancien château de Paris, qui servit de tribunal puis de prison. || Juridiction analogue à celle d'un bailliage, qui avait son siège au Châtelet, et où l'on jugeait en première instance les affaires civiles et criminelles.

Le *Grand Châtelet*, forteresse parisienne située sur la rive droite de la Seine, dans l'axe du Grand-Pont, et le *Petit Châtelet*, défendant la rive gauche à l'entrée du Petit-Pont, protégeaient l'accès de la *Cité* et avaient été primitivement construits en bois. Louis VI édifia, à l'O. de la place du Châtelet actuelle, une forteresse de pierre remaniée sous Charles V, Louis XII et Louis XIV. La façade à deux étages, flanquée de tourelles, était percée d'un passage voûté séparant la construction en deux parties : à l'E. s'élevait la grosse tour carrée contenant les prisons; à l'O., les salles de justice du prévôt et de ses lieutenants. Le Petit Châtelet a disparu en 1782, le Grand Châtelet de 1802 à 1810.

Jusqu'à la Révolution, le Grand Châtelet fut le siège de la justice royale de Paris. La juridiction du *prévôt royal*, qui demeurait au Châtelet, absorba peu à peu toutes les juridictions seigneuriales. Au prévôt, chef nominal, on adjoignit, au XIVe s., un *lieutenant civil*, chef réel, puis un *lieutenant criminel*, onze conseillers, deux procureurs du roi, etc. La juridiction du Châtelet statuait sur les affaires qui sont aujourd'hui de la compétence du tribunal de première instance et, en partie, de celle du tribunal de commerce et de la chambre des notaires. Elle dépassait même les limites de la prévôté de Paris, les actes de ses notaires étant valables dans tout le royaume. Elle était en outre investie d'attributions de police. Le Grand Châtelet devint au XVIIe s. une prison pour les criminels de droit commun. Le Petit Châtelet servit de demeure aux prévôts, puis de prison, et, au XVIIIe s., on y incarcéra les détenus pour dettes.

Les caves du Petit Châtelet, qui ont été dégagées, sont accessibles au public (musées privés).

Blason de CHÂTEAU-THIERRY

D'azur au château pavillonné à quatre tours crénelées, couvertes et girouettées, et au donjon du même, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable, accompagné de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.

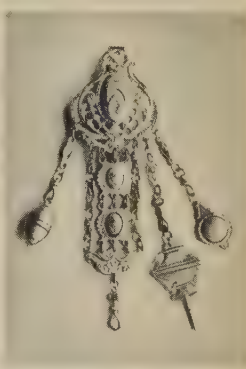

châtelaine Louis XV
musée des Arts décoratifs

Grand Châtelet
entrée de la rue Saint-Denis
gravure d'après Civeton
cabinet des Estampes

Phot. Larousse.

Blason de CHÂTELLERAULT

D'argent au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or.

Châtelet (FONTAINE DU PALMIER, dite aussi FONTAINE DE LA VICTOIRE, OU COLONNE DU), colonne de 22 m de haut, construite de 1806 à 1808, sur les dessins de Bralle, place du Châtelet, à Paris, pour commémorer l'expédition d'Egypte. Les figures des Vertus cardinales, Force, Justice, Prudence et Tempérance, et la Victoire en plomb doré sont des œuvres de Boizot.

Châtelet (HÔTEL DU), hôtel situé 127, rue de Grenelle, à Paris. Cette demeure, élevée par Cherpitel en 1770 pour le comte puis duc du Châtelet, abrita successivement, au XIXe s., les ambassades de Turquie et d'Autriche, l'archevêché de Paris, et, depuis 1907, le ministère du Travail. Façade sur cour de style Louis XVI, ornée de colonnes d'ordre colossal; salons décorés.

Châtelet (PLACE DU), place de Paris, à la croisée formée par le grand axe nord-sud de la capitale et par les quais de la rive droite de la Seine. Elle tire son nom du château fort du Grand Châtelet qui s'élevait sur cet emplacement. Elle est encadrée par les théâtres du Châtelet et Sarah-Bernhardt. Au centre s'élève la colonne du Châtelet (v. ci-dessus).

Châtelet (THÉÂTRE DU), salle appartenant à la Ville de Paris, et construite sur la place du Châtelet par l'architecte Davioud. Le théâtre, inauguré en 1862, contient plus de trois mille places, et ses proportions le destinaient au drame et à la féerie. Parmi ses grands succès populaires, on peut citer : *le Tour du monde en 80 jours, Michel Strogoff, les Cinq Sous de Lavarède, Cendrillon.* Le Châtelet est maintenant consacré surtout à l'opérette à grand spectacle. En 1874, Colonne, fondateur de l'Association artistique, entreprit d'y donner, chaque dimanche d'hiver, des concerts symphoniques.

marquise du CHÂTELET
par Marianne Loir
musée de Bordeaux

CHÂTELET (LE), ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans le Boischaut; 1 257 hab. (680 aggl.) [*Castellois*]. Restes d'un château des XVe, XVIe s. Eglise de Puy-Ferrand, en partie romane (anc. abbaye).

CHÂTELET, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la rive droite de la Sambre, en aval de Charleroi; 15 600 hab. Industries métallurgiques et chimiques.

CHÂTELET (Paul HAY DU), magistrat français (Laval 1592 - Paris 1636). Il fut avocat au parlement de Bretagne, puis maître des requêtes et intendant de justice. Accusé d'être l'auteur de pamphlets contre Richelieu, il fut emprisonné quelque temps (1632). Il a publié en 1635 un *Recueil de toutes les pièces composées depuis trois ans pour la défense du gouvernement contre les libelles venus de Flandre.* (Acad. fr., 1634.) — Son frère DANIEL (Laval 1596 - *id.* 1671) fut homme d'Eglise. Abbé de Chambon, il écrivit des ouvrages théologiques. (Acad. fr., 1635.)

CHÂTELET ou **CHASTELET** (Paul HAY, marquis DE), historien français (v. 1620 - apr. 1689). Il était fils du magistrat Paul Hay du Châtelet. Sa *Politique de la France* (1669) lui valut une courte détention à la Bastille, mais, en 1682, sa terre du Châtelet fut néanmoins érigée en marquisat.

CHÂTELET (Emilie LE TONNELIER DE BRETEUIL, marquise DU), femme de lettres française (Paris 1706 - Lunéville 1749). Fille du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV, elle devint, après son mariage, en 1725, avec le marquis du Châtelet-Lomont, lieutenant général des armées du roi, dame de tabouret de la reine. Sa liaison avec Voltaire, pour lequel la belle Emilie, comme il l'appela, quitta son mari et sa situation à la Cour, commença en 1733. Durant quinze ans elle fut pour lui une amie sûre et une prudente conseillère. Ils se retirèrent d'abord à Montjeu, près d'Autun, puis à Cirey, en Champagne. La marquise était fort savante; pour lui plaire, Voltaire montait un laboratoire, commentait Newton, et envoyait à l'Académie des sciences un mémoire sur le feu. Mais il vieillissait et la marquise finit par lui donner pour remplaçant le poète Saint-Lambert, l'auteur des *Saisons.* Elle a laissé un *Traité sur le bonheur, Institutions de physique* (1740), *Traduction des principes de Newton* (1756). En tête de ce dernier ouvrage se trouve son *Eloge* par Voltaire. Ses *Lettres* expriment son ardeur passionnée pour ses deux amants successifs.

châtelperronien
1, 2. Pointes de Châtelperron
3. Châtelperronien évolué

CHÂTELET-EN-BRIE (LE), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), à l'E. de Melun; 1 051 hab. (875 aggl.). Eglise des XIIIe et XIVe s.

CHÂTEL-GÉRARD, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), au S.-E. de Noyers; 451 hab. (389 aggl.). Ancien château des ducs de Bourgogne (XIVe s.).

CHÂTELGUYON, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), dans la Limagne; 2 755 hab. (2 517 aggl.) [*Châtelguyonnais* ou *Brayauds*]. Les eaux de Châtelguyon furent utilisées dès l'époque romaine; riches en chlorure de magnésium, elles sont utilisées dans le traitement de certaines affections intestinales : constipation, colites, séquelles de l'amibiase intestinale. La station compte près de 15 000 hab. en été.

CHÂTELINEAU, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la Sambre, dans la banlieue est de Charleroi; 20 700 hab. Charbonnages. Cokeries. Sidérurgie. Ateliers de construction. Câbleries. Corderies. Imprimerie. Brasserie.

CHÂTELLENIE n. f. (de *châtel*). Dr. féod. Seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain. ‖ Ensemble des terres soumises à cette juridiction.
— ENCYCL. La *châtellenie* se composait d'un château ou d'une maison forte et de son territoire; les châtellenies royales relevaient du roi; les châtellenies seigneuriales relevaient d'une baronnie ou d'une seigneurie titrée. A l'origine, c'étaient des offices, mais ces offices furent transformés en fiefs. Les châtellenies exercèrent d'abord le droit de basse justice, et, plus tard, celui de haute justice.

CHÂTELLERAULT, ch.-l. d'arrond. de la Vienne, dans le Poitou, sur la Vienne, qui sépare la ville de son faubourg de Châteauneuf; 23 583 hab. (20 764 aggl.) [*Châtelleraudais*]. Vieilles demeures : hôtels de Sully (XVIe s.) et de Gaspard d'Auvergne (XVIe s.), maison de Descartes (XVIe s.), où vécut le philosophe, et qui est transformée en musée cartésien. Ruines du château, construit au XVe s. Pont Henri-IV (XVIe s.) sur la Vienne. Eglises Saint-Jacques (XIIe et XIIIe s.) et Saint-Jean-Baptiste (XVe et XVIe s., remaniée au XIXe s.). Hôtel du Châtelet, partie de l'hôpital (XVIe s.). Lieutenance du XVIe s. Châtellerault est un centre industriel actif : manufacture d'armes (créée en 1819), fonderie, tôlerie, coutellerie, construction d'appareils frigorifiques, appareillage électrique, bonneterie, confection, menuiserie, distillerie, conserverie, optique, mégisserie des peaux d'oie, etc. Patrie de Clément Janequin. — L'arrond. a 10 cant., 108 comm. et 97 100 hab.
— Hist. Fondée autour d'un château appartenant aux Ayraud (Xe s.), la ville, qui protégeait le gué sur la Vienne, s'entoura de remparts. Siège d'un duché qui relevait de la couronne anglaise, elle rentra définitivement dans le royaume sous François Ier. Hamilton, premier duc écossais de la Chambre des lords, porte le titre de *duc de Châtellerault,* en souvenir de ses ancêtres, qui furent suzerains de la ville. (→ Biblio.)

CHÂTELLERAULT n. m. Text. Au XVIe s., sorte de toile fabriquée à Châtellerault, et qui devait être assez forte, puisqu'on s'en servait pour faire de la toile cirée.

CHÂTEL-MONTAGNE, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans le Bourbonnais (monts de la Madeleine); 804 hab. (191 aggl.). Eglise du XIIe s., de style roman auvergnat.

CHÂTELOT (LE), hameau de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur la rive droite du Doubs, à l'O. de La Chaux-de-Fonds. Installation hydro-électrique sur le Doubs, dont la moitié de la production est réservée à la France.

CHÂTELPERRONIEN, ENNE ou **CASTELPERRONIEN, ENNE** adj. et n. m. Archéol. préhist. Se dit de l'industrie préhistorique marquant le début du paléolithique récent ou supérieur.
— ENCYCL. Le *châtelperronien* est caractérisé par la *pointe de Châtelperron* (Allier), lame de silex à dos courbe obtenue par des retouches verticales. Il correspond à la deuxième période froide de la dernière glaciation et précède l'*aurignacien.*

CHÂTEL-SAINT-DENIS, comm. de Suisse (cant. de Fribourg), dans une vallée affluente du lac Léman, au N. de Vevey; 2 500 hab. Station d'été et de sports d'hiver.

CHÂTEL-SUR-MOSELLE, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Epinal), sur la *Moselle;* 1 374 hab. (1 319 aggl.). Restes des anciennes fortifications. Eglise du XVIe s., endommagée en 1940.

CHÂTELUS-MALVALEIX, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche; 745 hab. (454 aggl.). Eglise (XIVe et XVe s.).

CHÂTENAY-MALABRY, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud de Paris, entre le parc de Sceaux et le bois de Verrières; 20 284 hab. L'église conserve quelques éléments du XIIIe s. Château du XVIIIe s. Lotissements. Importante cité-jardin. Cultures maraîchères. Patrie contestée de Voltaire. — Dans la section d'Aulnay, domaine de la Vallée-aux-Loups, où Chateaubriand vécut de 1807 à 1817.

CHÂTENOIS, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans les collines sous-vosgiennes, à l'O. de Sélestat; 2 516 hab. (2 162 aggl.). Hôtel de ville du XVe s. Eglise du XVIIIe s., avec clocher roman. Ruines d'un château du XIIIe s. Porte du XVe s. Source minérale. Filature et tissage du coton. Fonderie. Scierie. Pains d'épice.

CHÂTENOIS, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), en Lorraine méridionale; 815 hab. (652 aggl.) [*Castiniens*]. Ruines d'un château et d'un prieuré.

CHÂTENOIS-LES-FORGES, comm. du territoire de Belfort, au S. de Belfort; 2 167 hab. (*Châtenais*). Fabrique d'essieux. Imprimerie.

CHATHAM, v. et port de Grande-Bretagne (Kent), sur la rive droite de l'estuaire de la Medway, en face de Rochester; 50 200 hab. Importants chantiers de constructions navales (navires de guerre et sous-marins). Casernes. Les premiers bassins du port ont été aménagés sous Henri VIII, et l'arsenal fut créé par Elisabeth Ire. Charles Ier et Charles II firent améliorer la place, qui devint la première base navale anglaise. De nouveaux travaux la modernisèrent en 1867. En 1667, la flotte hollandaise de Ruyter avait forcé l'embouchure de la Medway et détruit les travaux de fortification et l'arsenal de Chatham.

CHATHAM (comtes de). V. PITT.

CHATHAM, v. du Canada (Ontario), sur la Thames; 21 200 hab. Centre commercial (exportation de produits agricoles). Industrie active : textiles, constructions mécaniques, produits agricoles, engrais.

CHATHAM, v. du Canada (Nouveau-Brunswick), sur la baie de Miramichi (golfe du Saint-Laurent); 5 200 hab. Université Saint-Joseph. Port de pêche. Commerce du bois. Exportation de poissons (saumons surtout).

CHATHAM (ÎLES), petit archipel situé à l'E. de la Nouvelle-Zélande, à laquelle il appartient; 950 km²; 750 hab. Ces îles furent découvertes en 1791 par l'Anglais Broughton. Les indigènes, les Morioris, ont été exterminés au XIXe s. par des Maoris venus de Nouvelle-Zélande et formant aujourd'hui la majeure partie de la population. Station météorologique.

CHATHAMITE n. f. (de *Chatham,* nom de lieu). Minér. Variété de chloanthite riche en fer.

CHAT-HUANT n. m. Nom usuel de la hulotte.

CHATI n. m. Chat sauvage d'Amérique (*Felis mitis*). [Syn. OCELOT.]

CHÂTIABLE adj. Qui peut être châtié; qui mérite d'être châtié.

CHÂTIER v. tr. (lat. *castigare;* de *castus,* chaste, pur). Infliger une peine sévère, une correction à quelqu'un : *Toutes, levant leur fouet épineux, châtièrent si rudement le malheureux Fra Mino que son corps ne fut bientôt qu'une plaie* (A. France). ‖ Meurtrir par mortification : *Je châtiais allégrement ma chair, éprouvant plus de volupté dans le châtiment que dans la faute* (Gide). ‖ — *Fig.* Punir : *Châtier l'audace, la témérité de quelqu'un.* ‖ Réviser un texte pour atteindre une correction parfaite : *Châtier sa prose, ses vers, son style. Cette manière d'écrire* [...] *ne se châtiant pas sur le détail et tournée surtout à l'effet salutaire* (Sainte-Beuve).
— SYN. : *corriger, punir.*

Phot. Bulloz.

CHATIÈRE n. f. Trou pratiqué au bas d'une porte et laissant passer les chats. ‖ *Par extens.* Ouverture analogue et par laquelle on épie. ‖ Ouvrage destiné à l'aération des combles.
— Spéléol. Passage étroit que l'on ne peut franchir qu'en rampant.
— Text. Ensemble de maillons laissés vides, dans les lames des métiers à tisser ordinaires ou dans la tire des métiers à tisser Jacquard.
— Trav. publ. Canal souterrain en maçonnerie, pratiqué pour donner issue aux eaux d'un bassin.

CHÂTIEUR n. m. Celui qui châtie : *Les sauterelles sont les cavaliers fantastiques d'une armée d'invasion poussée par le châtieur universel* (Renan).

CHÂTILLES n. f. pl. Min. Morceaux de charbon criblé de 30 à 60 mm.

CHÂTILLON ou **CHÂTILLON-SOUS-BAGNEUX**, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud de Paris; 12 526 hab. [*Châtillonnais*]. Constructions aéronautiques. Fabrique de scooters. Maison de santé de la Mutualité. Installations du Commissariat à l'Energie atomique* (réacteur de recherches), dans un ancien fort. — Sanglant combat au début de l'investissement de Paris par les Allemands (13 oct. 1870). [→ Biblio.]

CHÂTILLON, bourg d'Italie, dans le Piémont (région d'Aoste), dans la vallée alpestre de la Doire Baltée; 4 000 hab., en partie de langue ou de patois français. Ruines du château d'Usselle. Textiles artificiels.

Châtillon (CONGRÈS DE), conférences entre Caulaincourt et les représentants des Alliés, qui se poursuivirent pendant la campagne de France, à Châtillon-sur-Seine, du 5 février au 19 mars 1814, pour discuter de la paix. Les conditions offertes par les Alliés n'étaient plus celles des *bases de Francfort*, posées en novembre 1813, c'est-à-dire la reconnaissance à la France des frontières naturelles; il n'était plus question que des limites de 1792, que Napoléon n'acceptait pas. Les pourparlers traînèrent, les Alliés comptant sur la fortune des armes pour trancher les problèmes en suspens.

CHÂTILLON (Gautier DE). V. GAUTIER.

CHÂTILLON (Auguste DE), peintre, sculpteur et poète français (Paris 1808 - *id.* 1881). Ami des Jeunes-France, il fit notamment les portraits de Victor Hugo et de Théophile Gautier. Il a publié : *A la Grand'Pinte*, ainsi que *la Levrette en pal'tot*, qu'illustra André Gill. Les musées de Versailles (*portrait de Marie-Louise*) et de Rouen (*Petit Ramoneur*) conservent de ses peintures.

CHÂTILLON-COLIGNY, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais, sur le Loing; 1 711 hab. (1 375 aggl.) [*Châtillonnais*]. Sur une colline qui domine le Loing, restes du château des seigneurs de Châtillon, originaires de Coligny (dans l'Ain), célèbres comme chefs du protestantisme en France : donjon du XIIe s., puits de la Renaissance. Maisons du XVe s. Eglise du XVIe s. Restes de remparts. Patrie d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, de l'amiral de Coligny, de François d'Andelot et de A. Becquerel. La seigneurie fut érigée en comté, puis en marquisat, enfin en duché (XVIe s.) au bénéfice de la famille titulaire, celle de Coligny*.

CHÂTILLON-DE-MICHAILLE, comm. de l'Ain (arrond. de Nantua), aux confins du Bugey et du pays de Gex; 431 hab. (333 aggl.) [*Châtillonnais*]. Sous l'Ancien Régime, ch.-l. du petit pays de *Michaille*. Fabrique de roulements à billes.

CHÂTILLON-EN-BAZOIS, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Château-Chinon), dans le *Bazois*, en bordure du Morvan, sur l'Aron; 1 128 hab. (708 aggl.). Château (XVIe-XVIIe s.). Tour (XIIIe s.).

CHÂTILLON-EN-DIOIS, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Die), dans le *Diois*, sur le Bez; 599 hab. (574 aggl.) [*Châtillonnais*]. Vieilles maisons. — Aux environs, défilé des Gâs.

CHÂTILLONNAIS, région de plateaux du sud-est du Bassin parisien (Côte-d'Or et Haute-Marne), au N. du plateau de Langres, traversée par la Seine, l'Aube et leurs affluents. L'affleurement de terrains de nature variée amène la succession de plusieurs secteurs différents : au S., des plateaux calcaires secs et dépeuplés, inclinés vers le N.-O., s'élèvent à plus de 500 m; au centre, la « vallée » châtillonnaise se développe dans une bande de marnes jurassiques; au N. s'élève la côte du Tonnerrois, où les percées des rivières conduisent en Champagne.
— Zootechn. *Race du Châtillonnais*, v. MÉRINOS.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Dombes; 2 493 hab. (1 593 aggl.) [*Châtillonnais*]. Saint Vincent de Paul en fut curé. Petit centre commercial et industriel : produits pharmaceutiques, selles et sacoches de bicyclettes, bandages de corsets, confection.

CHÂTILLON-SUR-CHER, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Touraine, sur le *Cher*, en aval de son confluent avec la Sauldre; 1 357 hab. (239 aggl.). Eglise du XIe s.

CHÂTILLON-SUR-COLMONT, comm. de la Mayenne (arrond. de Mayenne), dans le bas Maine; 1 513 hab. (452 aggl.). Exploitations forestières. Fabrique de pantoufles.

CHÂTILLON-SUR-INDRE, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), aux confins du Berry et de la Touraine, sur l'*Indre*; 3 404 hab. (2 147 aggl.) [*Châtillonnais*]. Eglise du XIe s. Restes d'un château médiéval. Fabrique de pyjamas. Châtillon fut érigé en seigneurie en 1472 par Louis XI pour Tanneguy Duchâtel.

CHÂTILLON-SUR-LOING (MAISONS DE), familles possessionnées à Châtillon-sur-Loing, auj. Châtillon-Coligny*.

CHÂTILLON-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. de Montargis), sur la *Loire*; 2 209 hab. (1 642 aggl.) [*Châtillonnais*]. Centre de séjour. Restes des fortifications du Moyen Age. Vieilles maisons. Confection. Thermomètres. Tôlerie.

CHÂTILLON-SUR-MARNE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. de Reims), en bordure du Tardenois, au-dessus de la vallée de la *Marne*; 858 hab. (598 aggl.). Anc. place forte médiévale, berceau de la famille de Châtillon. Eglise de la Renaissance, endommagée en 1918. Patrie du pape Urbain II. Fabrique de meubles.

CHÂTILLON-SUR-MARNE (MAISON DE), famille champenoise issue d'Ursus, comte en Champagne (880). Gaucher III de Châtillon (v. 1160 - 1219) devint comte de Saint-Pol par mariage; il accompagna Philippe Auguste en Orient, se distingua à Acre, puis contre les albigeois, enfin à Bouvines; son fils aîné Gui III († 1226) devint comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Les biens de cette branche aînée passèrent par mariage dans la maison de Dampierre-Bourbon.
La branche de Saint-Pol commence avec Hugues Ier († 1249), second fils de Gaucher III et époux de Marie d'Avesnes, comtesse de Blois, de Chartres et de Dunois; elle se divisa, en 1291, en rameau de Blois, auquel appartenait Charles, duc de Bretagne, et rameau de Saint-Pol. Les biens de Bretagne-Penthièvre passèrent en partie dans la maison de Brosse, ceux de Saint-Pol dans celle de Luxembourg (1360). Petit-fils de Hugues Ier, GAUCHER II DE CHÂTILLON, comte de Porcien (v. 1250 - 1329), avait combattu à Courtrai, Mons-en-Pévèle (1304), soutenu Philippe le Bel contre les Flamands, les Templiers, le Saint-Siège, et commandé l'armée française au Mont-Cassel (1328). Connétable de France en 1302.

CHÂTILLON-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), dans la vallée châtillonnaise, sur la *Seine*; 4 609 hab. (4 311 aggl.) [*Châtillonnais*]. Ecole d'agriculture. Centre d'approvisionnement régional et marché agricole, Châtillon-sur-Seine possède quelques industries : fonderie, fabrique de matériel agricole, fabrique d'emballages métalliques, travail du bois. Jadis, Châtillon-sur-Seine se composait de deux agglomérations, qui furent réunies en 1638 : le bourg, ville ecclésiastique et bourgeoise, dans la vallée, et Chamont, la place forte, sur le plateau. Endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville garde de précieux vestiges de son passé : les églises Saint-Vorles (Xe s., avec remaniements aux XIIIe, XVe et XVIIe s.), Saint-Pierre (XIIe s.), Saint-Nicolas (XIIe s., restaurée après les destructions de 1940) et Saint-Jean (XVIe et XVIIe s.); l'hospice Saint-Pierre (XIIe s.); les restes du château médiéval; de belles demeures de la Renaissance et le musée local (maison Philandrier), qui abrite le trésor de Vix, provenant d'une sépulture antique des environs. Patrie du maréchal Marmont, de Nisard et de L. Cailletet. — La *forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine* s'étend sur 8 721 ha, au S.-E. de la ville. Elle est peuplée de chênes, de hêtres, de charmes, de feuillus divers et de résineux sur les sols médiocres.
— Hist. En 1814, il s'y tint un congrès entre Caulaincourt et les Alliés. (V. CHÂTILLON [*congrès de*].) C'est à Châtillon-sur-Seine que fut prise, le 12 septembre 1944, la liaison entre la IIe D. B. française, appartenant à l'armée Patton, venant de Normandie*, avec la Ire D.B. française, ressortissant à l'armée Patch, venant de Provence. (V. GUERRE *mondiale* [*Seconde*].)

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Bressuire), dans le Bocage vendéen; 1 300 hab. (1 239 aggl.) [*Châtillonnais*]. Abbaye et église du XVIIIe s. Dans l'enceinte du château, logis du XVIIIe s. Fabriques de chaussures et de pantoufles. Tissage du lin. Durant la guerre de Vendée (1793), la ville, farouchement disputée par les deux armées, changea cinq fois de mains. Westermann en fut enfin le maître (oct. 1793), l'incendie et y massacra de nombreux vendéens.

CHÂTIMENT n. m. (de *châtier*). Peine, sévère en général : *Je voulais infliger un châtiment; ce n'est peut-être qu'une leçon que j'ai à donner* (A. Dumas). *L'opinion publique exaspérée réclamait un châtiment capital* (Maupassant).
— SYN. : *peine, pensum, punition, sanction.*

Châtiments (LES), recueil de poésies de Victor Hugo (Bruxelles, 1853). Composées au lendemain du coup d'Etat, par le poète proscrit et réfugié à Jersey, ces poésies furent longtemps clandestines. Elles sont divisées en sept livres. Inspiré par l'indignation et le patriotisme, Victor Hugo s'y répand en invectives violentes contre Napoléon III et ses partisans. Tacite, Juvénal, Dante donnent le ton à ces odes, chansons, élégies, etc., parmi lesquelles se détachent des pages d'épopée comme *l'Expiation**.

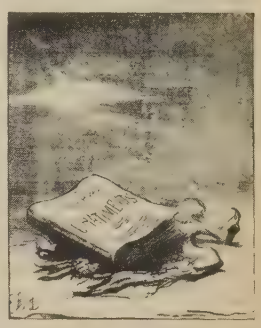

« les Châtiments »
frontispice de Daumier
cabinet des Estampes

Châtiment sans vengeance (LE) [*el Castigo sin venganza*], drame en trois actes de Lope de Vega (1631), inspiré par une nouvelle de Bandello et publié en 1634. Pour mettre fin aux amours de son fils illégitime, Federico, et de sa propre femme, Cassandra, le duc de Ferrare fait, par supercherie, poignarder Cassandra par Federico, qu'il fait ensuite mettre à mort pour ce crime. Ainsi son déshonneur restera secret, et les coupables auront été châtiés sans qu'intervienne la vengeance, sinon en esprit, du moins à la lettre. Cette œuvre est un des drames les plus noirs de Vega, qui donne une étonnante vérité à des sentiments variés, mais toujours profondément humains : l'amour impossible du fils pour sa belle-mère, qui finit cependant par les conduire à l'adultère, la jalousie, l'inconscience des amants devant le danger, la passion de l'une, la mélancolie de l'autre, la violence. Aucun des personnages ne semble pouvoir résister au destin, qui les mène à sa guise dans un enchaînement inéluctable.

CHATIN (Adolphe), pharmacien et botaniste français (Tullins, Isère, 1813 - Les Essarts-le-Roi 1901). Docteur ès sciences en 1839, il devient pharmacien en 1840 et médecin en 1844. Pharmacien-chef de l'hôpital Beaujon, puis de l'Hôtel-Dieu, il est, en 1848, professeur de botanique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, dont il devient directeur en 1873. Chatin se consacra plus particulièrement à l'étude des plantes aquatiques, des plantes parasites des algues et des champignons, dont il décrit et dénomme plusieurs espèces nouvelles. Il conçut les premières notions de géographie botanique. On lui doit : *Anatomie comparée des végétaux, l'Anthère*, où il réunit ses études sur étamine dans plus de cent familles. Il caractérisa la présence de traces d'iode dans les trois règnes de la nature. Il fit construire l'actuelle faculté de pharmacie de Paris et créa les chaires d'analyse chimique et de minéralogie. (Acad. des sc., 1874.) — Son fils JOANNÈS (Paris 1847 - Les Essarts-le-Roi 1912), docteur en

CHÂTILLON-SUR-SEINE
église Saint-Vorles
abside

médecine, docteur ès sciences, agrégé, professeur à la Sorbonne, est l'auteur d'un ouvrage sur les *Organes des sens dans la série animale* (1880). [Acad. des sc., 1900.]

CHATIRON n. m. Céram. Dessin des traits d'ombre au-dessous de couleurs transparentes.

Chat-Noir (le), cabaret artistique de Paris, fondé boulevard Rochechouart, en 1881, par Rodolphe Salis, et transféré en 1885 rue Victor-Massé. Nombre de poètes, chansonniers, humoristes et dessinateurs s'y sont formés : Alph. Allais, George Auriol, Jules Jouy, Mac-Nab, A. Masson, Montoya, Xanroff, Hyspa, Delmet, Ferny, M. Donnay, Goudeski, Jean Rameau, etc., y ont fait entendre leurs premières compositions. Salis y avait établi un petit théâtre d'ombres sur lequel de véritables œuvres étaient jouées, par leurs propres auteurs, à l'aide de silhouettes découpées dans du zinc ; ces « ombres » étaient dessinées par Henri Pille, Willette, Caran d'Ache, Uzès, Henri Rivière. Fragerolle y apportait sa musique. Le Chat-Noir manifesta encore ses tendances indépendantes par la publication d'une feuille hebdomadaire, d'allure très libre. L'établissement cessa d'exister en 1897.

château de Chatsworth

CHATOIEMENT n. m. Reflet brillant et changeant d'une pierre, d'une étoffe, etc., selon la manière dont la lumière les frappe : *De précieux tapis qui ont des chatoiements de soie, d'inaltérables couleurs* (Loti).
— Rem. On a écrit CHATOÎMENT.
— Minér. Propriété que possèdent quelques minéraux, tels que le quartz œil-de-chat, le feldspath labrador, l'amphibole œil-de-tigre, de renvoyer à l'œil des reflets mobiles, dus à des réflexions intérieures sur des systèmes de lamelles ou de fibres.

CHATON n. m. Petit chat.
— Bot. Sorte d'inflorescence ou d'épi, généralement tombant, de fleurs unisexuées, dont les étamines ou les pistils sont protégés par de simples écailles : *Les inflorescences des noyers, des noisetiers sont des chatons.*
— Encycl. Bot. Un *chaton* mâle est ordinairement articulé à sa base, de manière à se détacher en bloc après la floraison. Cette inflorescence caractérise les arbres qu'on réunissait autrefois dans la famille des *amentacées* (du lat. *amentum*, chaton) et qu'on répartit aujourd'hui dans les familles des salicacées, des bétulacées, des cupulifères et des juglandacées.
Parfois les deux sexes ont des fleurs en chaton (saule, peuplier, charme), ou bien les fleurs mâles seulement ont cette disposition (chêne, noyer, noisetier).

chaton (bot.)

CHATON n. m. (francique **kasto*, petite caisse). Bijout. Partie principale d'une bague, comportant la sertissure qui fixe la pierre. || *Par anal.* Objet qui a la forme et qui remplit le rôle d'un chaton.
— Anat. *Chaton cricoïdien*, moitié postérieure du cartilage cricoïde.
— Horlog. Pierre dure, rubis, etc., à trou et contre-pivot.
— Zool. Renflement pédiculé de la muqueuse utérine des ruminants. (Syn. COTYLÉDON.)
— Encycl. Bijout. Le rebord qui se rabat sur la pierre d'une bague est la *bâte*. Il y a également des *chatons* à griffes. Au Moyen Age, les princes possédaient des pierres montées en chaton, mais indépendantes, et qu'on fixait tour à tour sur les orfèvreries de table ou d'autel, ou même sur des pièces de costume d'apparat.

CHATONNER v. intr. En parlant d'une chatte, mettre bas. || En parlant d'un arbre, pousser ses chatons : *Le saule chatonne dans la haie.* (H. Pourrat).

CHATOU n. m. (probablem. par contract. de *touche-à-tout*). Carr. Ouvrier qui débite en petits fragments les moellons impropres à la taille.

CHATOU, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), agglomération de la banlieue ouest de Paris, sur la Seine, dans la partie sud-est de la boucle d'Argenteuil ; 15 338 hab. (*Catoviens*). Eglise avec chœur du XIIIe s. Laboratoire national d'hydraulique. Centre résidentiel et industriel : matériel frigorifique, fabrique de disques, accessoires pour avions, produits pharmaceutiques, carrières. Patrie du comte P. F. Réal et d'A. Derain.

Chatou (ÉCOLE DE), nom parfois donné au fauvisme*, en raison des premières toiles hautement colorées que peignirent à Chatou et dans les environs, dès 1904, Maurice de Vlaminck et André Derain. (→ Biblio.)

CHATOUILLE n. f. *Fam.* Action de chatouiller : *Faire des chatouilles à quelqu'un.* || *Par extens.* Léger picotement : *Elle avait des chatouilles dans le nez* (Zola). || Excitation : *Le monde substitué, remplacé, multiplié* [...] *par un système de chatouilles sur un système nerveux —, comme un courant électrique donne un goût à la bouche, une fausse chaleur* (Valéry).
— Zool. Un des noms usuels des larves, ou ammocètes, de la lamproie.

CHATOUILLEMENT n. m. Action de chatouiller ; sensation qui en résulte : *Etre sensible au moindre chatouillement.* || *Par extens.* Sensation agréable : *L'harmonie produit un chatouillement de l'oreille.*
— Langue class. et littér. *Fig.* Impression douce, flatteuse : *Pour l'indigne attrait d'un faux chatouillement* (Corneille). *Les hommes se penchaient, disaient un mot, puis se redressaient, dans le secret chatouillement de vanité de cette marche triomphale* (Zola).

CHATOUILLER v. tr. (origine obscure). Produire, par des attouchements légers et répétés, une excitation de la peau ou des muscles, parfois agréable, parfois irritante, et accompagnée d'un rire convulsif. || *Par extens.* Produire sur les sens une impression agréable : *Vin qui chatouille le palais. Parfum qui chatouille délicatement l'odorat.* || *Fam.* Tâter, exciter pour provoquer des réactions : *Chatouiller un moteur. Chatouiller imprudemment un nid de guêpes.*
— Langue class. et littér. *Fig.* Exciter doucement ; flatter agréablement : *Il n'y a rien qui chatouille davantage une fille que la louange de sa beauté* (H. d'Urfé).
— Equit. *Chatouiller un cheval de l'éperon*, effleurer de l'éperon la peau de l'animal.

CHATOUILLEUR, EUSE adj. et n. Qui chatouille.

CHATOUILLEUX, EUSE adj. Sensible au chatouillement : *Ah! de grâce, laissez, je suis fort chatouilleuse* (Molière). || — *Fig.* Sensible à la moindre atteinte, susceptible, irritable : *Amour-propre chatouilleux. Sans avoir atteint, pendant longtemps, je l'avoue aujourd'hui, à calmer cette conscience chatouilleuse* (F. Mauriac).
— Langue class. *Fig.* Qui flatte ; qui excite : *De peur que l'image de cette nudité ne fît une impression trop chatouilleuse dans l'esprit de l'auditeur* (Corneille).
— Equit. *Cheval chatouilleux*, cheval sensible, en particulier à l'éperon.

CHATOYANT, E adj. Qui chatoie : *Etoffe chatoyante ;* et, au *fig. : L'imagination chatoyante d'un artiste du Moyen Age* (Baudelaire).

CHATOYER v. intr. (de *chat*). [Se conjugue comme *aboyer*.] En parlant des pierres précieuses, des étoffes brillantes, etc., présenter, comme l'œil du chat, des reflets changeants, suivant le jeu de la lumière : *Un rayon d'avril chatoyait sur les porcelaines de l'étagère* (Flaubert). || *Fig.* Briller, exercer un attrait : *Style qui chatoie. Les gains chatoient devant le joueur.*

CHAT-PARD n. m. (de *chat*, et du lat. *pardus*, panthère). Chat de l'Afrique occidentale, appelé aussi *chat des fourreurs.* (Syn. SERVAL.) || Pl. *des* CHATS-PARDS.

CHATRANAIS (Nicolas), ou **CHATRANEZ.** V. CHANTEREINE.

CHÂTRE (LA), ch.-l. d'arrond. de l'Indre, dans le Boischaut, sur l'Indre ; 4 110 hab. (3 504 aggl.) [*Castrais*]. Donjon du XVe s., maisons des XVe et XVIe s. Marché agricole. Constructions électriques. Confection. Patrie de H. de Latouche. — L'arrond. a 5 cant., 59 comm. et 46 570 hab. (→ Biblio.)

CHÂTRÉ, E adj. et n. m. Emasculé : *Les châtrés du sérail.* || *Fig.* et *pop.* Sans vigueur, veule.

CHÂTRER v. tr. (lat. *castrare*). Pratiquer la castration* sur : *On châtre souvent les chats.* || *Fig.* Mutiler un ouvrage : *Il s'est trouvé un maçon pour châtrer Saint-Germain-l'Auxerrois* (Hugo). *J'en sais parmi nous* [les artistes], *et des plus pauvres, qui* [...] *ont refusé beaucoup d'argent pour ne pas laisser toucher à leur conscience, mutiler leurs idées, châtrer leurs phrases* (Goncourt).
— Charronn. *Châtrer une roue*, ôter une faible partie de la jante pour resserrer les rais ou rayons ; resserrer le bandage en fer qui l'entoure.
— Econ. rur. *Châtrer des ruches*, effectuer la taille des rayons contenant le miel, dans des ruches fixes. (On dit aussi TAILLER DES RUCHES.)
— Hortic. Supprimer les organes mâles d'une fleur. || Supprimer quelques parties d'un végétal pour hâter l'aoûtement des bourgeons, la maturité des fruits.

CHÂTRES-SUR-CHER, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), aux confins de la Touraine et du Berry, sur le *Cher* et le canal du Berry ; 1 214 hab. (786 aggl.). Clocher du XIIe s. Produits réfractaires. Confection.

CHÂTREUR, EUSE n. Qui châtre les bêtes : *Châtreur de chiens. Châtreuse de chats.* || *Fig.* et *fam.* Qui retranche quelque chose dans un ouvrage.

CHATRIAN. V. ERCKMANN-CHATRIAN.

CHÂTRILLON [jõ] n. m. Jeune animal châtré.

CHAT-ROCHIER n. m. Nom donné par les pêcheurs côtiers à la roussette, qui fréquente le creux des rochers, et qu'ils appellent aussi « chat de roche ». || Pl. *des* CHATS-ROCHIERS.

CHÂTRON n. m. Jeune bœuf.

Chatsworth (CHÂTEAU DE), château situé dans le Derbyshire (Angleterre), commencé en 1687 par William Cavendish, futur duc de Devonshire, terminé en 1706, l'aile nord exceptée. Outre d'intéressantes décorations, comme les boiseries de cèdre et le retable de la chapelle sculpté par Verrio et Cibber l'aîné, on y voit les fameuses collections des ducs de Devonshire, riches en peinture (Murillo), en sculpture (Canova, Thorwaldsen), en émaux limousins.

CHAṬṬ AL-'ARAB, fleuve d'Iraq, formé par la confluence du Tigre et de l'Euphrate à Al-Qurna ; 200 km. Le Chaṭṭ al-'Arab traverse la région marécageuse du Hor al-Hammar, qui s'étend à l'O., arrose Bassora, Khurramchâhr et Abadan, reçoit la Karun et aboutit au golfe Persique près de Fao. Il est en partie remonté par la marée. La frontière de l'Iran le suit sur une certaine distance. Sur ses rives s'étendent la plus vaste palmeraie et le principal centre de production de dattes du monde.

CHATTANOOGA, v. des Etats-Unis (Tennessee), sur le Tennessee, dans le sud de la dépression intérieure des Appalaches ; 131 000 hab. Nœud ferroviaire. Marché régional et port fluvial situé à proximité de gisements de houille, d'uranium, de fer et de sel, et des régions cotonnières. L'aménagement hydro-électrique du Tennessee y a favorisé le développement industriel (sidérurgie, constructions mécaniques, industries chimiques, travail du coton, du cuir et du bois). Victoire du général Grant sur les Sudistes pendant la guerre de Sécession (23-25 nov. 1863).

CHATTE n. f. Femelle du chat. || *Fam.* Terme d'amitié que l'on adresse à une petite fille ou à une femme. || Femme gourmande ou câline.
— Loc. fam. *Etre gourmande, être amoureuse comme une chatte*, être très friande, être de tempérament très amoureux.
— Pêch. Ver de sable (néréide), utilisé par les pêcheurs en mer. (Dialect.)
— Zool. Nom usuel de la loche.

CHATTE n. f. Mar. Chasse-marée à fond plat et dont le gouvernail peut se mettre à l'un ou l'autre bout. (On en trouvait surtout dans la baie de Bourgneuf, entre le continent et l'île de Noirmoutier.) || Sorte de grappin sans oreilles, permettant de draguer une chaîne, de soulager les chaînes de l'ancre pour défaire les tours à l'affourchage, etc.
— Mar. mil. Sorte d'allège employée au transport intérieur des marchandises dans les ports. || Curieux petit bâtiment à voiles du XIXe s., armé d'un canon.

Chatte (LA), ballet en un acte de Boris Kochno, d'après une fable d'Esope (musique de H. Sauguet, chorégraphie de G. Balanchine, décors constructivistes de Gabo et Pevsner). Première mondiale : théâtre de Monte-Carlo, 30 avril 1927, par la Compa-

Phot. Radio Times Hulton Picture Library.

gnie des Ballets russes de Serge de Diaghilev; interprètes principaux à la création : Olga Spessivtseva et Serge Lifar.

CHATTE, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le sud du bas Dauphiné; 1 650 hab. (709 aggl.). Soieries.

CHATTEMITE n. f. et adj. (de *chatte,* et de l'onomatopée *mite,* nom pop. du chat). LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fam.* Qui affecte une contenance douce, humble, flatteuse : *Un chat faisant la chattemite* (La Fontaine). *Ces petites façons papelardes et chattemites* (Gautier).

CHATTEPLOUSE, CHATTEPELOUSE, CHATTEPELEUSE n. f. Chenille processionnaire*.

CHATTERIE n. f. Caresse insinuante : *Avec une chatterie de créole, elle avait joué* [...] *une irrésistible comédie d'ingénuité et d'amour* (Loti). ‖ Friandise délicate : *Pendant sa période d'instruction et d'entraînement, tu lui envoyais des lainages, des chatteries* (F. Mauriac). ‖ Goût pour les friandises : *Etre d'une incroyable chatterie.*

CHATTERJEE ou **CHATTOPODHYAYA** (Bankim Chandra), le plus populaire des romanciers bengalis (Kāntālpādā, Bengale, 1838 - Calcutta 1881).

CHATTERTON n. m. (du nom de l'inventeur). Ruban de coton imprégné d'un mélange isolant composé de goudron, de résine et de gutta-percha, et qui est employé par les électriciens pour protéger extérieurement les fils conducteurs. (Le chatterton tend à être remplacé par des rubans en matière plastique, doués de propriétés isolantes très supérieures.)

CHATTERTON (Thomas), poète anglais (Bristol 1752 - Londres 1770). Son ambition poétique s'éveilla dès l'enfance. De vieux manuscrits tombés entre ses mains lui donnèrent le goût de l'archaïsme. Il publia (1768) des poèmes imités du Moyen Age (entre autres, *la Bataille de Hastings*), sous le nom de THOMAS ROWLEY, moine et poète du XVe s. On ne fut guère dupe de sa supercherie, tout en reconnaissant en lui un vrai génie poétique. Venu à Londres, il tomba dans la misère et s'empoisonna. Sa destinée a inspiré à A. de Vigny une des trois parties de *Stello**, ainsi que le drame de *Chatterton.*

Chatterton, drame en trois actes et en prose, tiré par A. de Vigny (1835) de son roman *Stello**. De l'écrivain anglais Chatterton, il a fait le symbole du destin malheureux du poète. Le brutal John Bell, le lord-maire Beckford représentent l'incompréhension de la société bourgeoise. Un quaker indulgent exprime une libre morale religieuse. La douce et fragile Kitty Bell est l'amour vertueux et la pitié. Ce rôle fut interprété par Marie Dorval, qui, au dénouement, après le suicide de Chatterton, réalisa un jeu de scène mémorable en s'écroulant du haut d'un escalier.

CHATTERTONNÉ, E adj. Isolé au chatterton : *Ruban chattertonné.*

CHATTES. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, établi aux abords du Taunus. Ils étaient belliqueux et assez disciplinés. Ils combattirent fréquemment contre les Romains. Il n'en est plus fait mention à partir du IIIe s. apr. J.-C.

CHATTIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Chattes,* nom d'un ancien peuple). Se dit du plus récent des étages du système oligocène (ex. : les sables marins de Kassel). [Le chattien paraît contemporain de l'aquitanien, peut-être du stampien supérieur.]

CHAT-TIGRE n. m. Nom donné à toutes les petites espèces de chats sauvages, que ce soient les servals, les chats asiatiques, africains ou américains, à bandes ou à taches, comme le chat mignon d'Indochine, le chat des pampas, le tigre longibande de Malaisie, etc. ‖ Pl. *des* CHATS-TIGRES.

CHATTĪSGARH. V. CHHATTĪSGARH.

CHAUBAGE ou **CHAUCHAGE** n. m. Extraction du grain en frappant des poignées de céréales contre un mur, une dalle, un chevalet, une planche ou l'aire. (C'est le mode de battage le plus primitif.) ‖ Action de ramollir la paille pour en faire des liens.

CHAUBER v. tr. Effectuer le chaubage.

CHAUCER (Geoffrey), poète anglais (Londres v. 1340 - *id.* 1400). Fils d'un négociant en vins, fournisseur de la Cour, Chaucer devient, en 1357, page d'Elizabeth, duchesse de Clarence, belle-fille d'Edouard III. Deux ans plus tard, il suit le roi sur le continent dans l'expédition qui devait se terminer, en 1360, par la paix de Brétigny. Il est fait prisonnier, mais le roi paie sa rançon. L'influence de la littérature française s'exerce alors sur lui. Il fait une traduction en vers du *Roman de la rose* de Jean de Meung, et compose différentes allégories, comme *la Complainte de Mars, la Complainte de la belle Anelida, l'A. B. C. de Chaucer,* ainsi que *la Complainte à Pitié* que lui inspire (vers 1363) une déception amoureuse. Après avoir épousé en 1366 une dame d'honneur de la duchesse de Lancastre, Philippa Roet, il est nommé, l'année suivante, valet de chambre du roi. Contrôleur des douanes du port de Londres en 1374, il devient membre du Parlement en 1376. Entre-temps, il avait été chargé de différentes missions diplomatiques à l'étranger, notamment en Italie, où, pense-t-on, il rencontra Pétrarque. Il subit, de ce chef, une forte influence italienne, qui se manifeste dans plusieurs de ses ouvrages : *Troïle et Cresside* (1382), que lui inspire Boccace, la *Légende des dames exemplaires* (1385). Dès 1373, il avait commencé à écrire son œuvre la plus importante : *les Contes** *de Cantorbéry* (*Canterbury Tales*). Ceux-ci, imités du *Décaméron,* sont tout à fait originaux pour la forme. Chaucer s'y révèle un très grand artiste, doublé d'un psychologue averti, sensible et infiniment humain, capable de comprendre les personnages les plus différents et de les peindre avec une saisissante et émouvante sympathie. La vivacité du récit, l'humour et la verdeur du style font de ces *Contes* l'une des très grandes œuvres de la littérature anglaise. En 1386, Chaucer perd ses prébendes, mais après avoir composé une *Complainte de la bourse vide,* il redevient secrétaire du roi en 1389. C'est le premier des écrivains anglais qui furent inhumés à l'abbaye de Westminster. Chaucer marque une date importante dans l'histoire de la littérature anglaise. Il en fut le premier grand poète moderne, et contribua à fixer la grammaire et la langue. (→ Biblio.)

CHAUCHARD (Alfred), négociant et amateur d'art français (Les Mureaux, Seine-et-Oise, 1821 - Paris 1909). Il fut en 1855, avec Hériot, un des fondateurs des grands magasins du Louvre, sur le modèle du Bon Marché, et perfectionna la formule. A la fin de sa vie, il constitua une importante collection d'objets d'art qu'il légua au musée du Louvre.

Chauchard (COLLECTION), ensemble, au Louvre, de 28 bronzes de Barye et de 140 peintures, principalement choisies parmi celles de Corot, Daubigny, Decamps, Delacroix, Diaz, Dupré, Fromentin, Isabey, Meissonier, Millet (*l'Angélus*), Th. Rousseau.

CHAUCHAT (Jacques Louis Henri), officier français (Paris 1863 - *id.* 1927). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il se spécialisa, dès 1895, dans la technique de l'armement aux établissements de Puteaux, puis de Saint-Etienne. Il mit au point notamment le premier fusil mitrailleur français (F. M. 15) utilisé pendant la Première Guerre mondiale.

CHAUCHE-BRANCHE n. m. (de l'anc. franç. *chaucher,* fouler). Nom ancien de l'engoulevent. ‖ Levier de grandes dimensions. ‖ Pl. *des* CHAUCHE-BRANCHE ou CHAUCHE-BRANCHES.

CHAUCHE-POULE n. m. (de l'anc. franç. *chaucher,* fouler). Nom ancien du milan. ‖ Pl. *des* CHAUCHE-POULES.

CHAUD, E adj. (lat. *calidus*). Qui a, qui donne de la chaleur : *Bain, bouillon chaud. Le soleil est chaud.* ‖ Qui conserve la chaleur : *Manteau bien chaud. Etoffe très chaude.* ‖ *Par extens.* Qui échauffe, qui produit une sensation de chaleur (vieilli) : *Le vin est chaud. Les épices sont chaudes. Une fièvre chaude.* ‖ — *Fig.* Prompt, bouillant, passionné : *Son ouvrage, déjà connu d'un petit nombre d'initiés, trouvait chez eux des contempteurs et de chauds partisans* (G. Duhamel). ‖ Chaleureux, empressé : *Dans ma lettre de réponse à sa dépêche, que je n'ai pas trouvée très chaude d'ailleurs* (J. Romains). ‖ Qui a un tempérament amoureux : [Il] *buvait du cidre et de l'eau-de-vie à pleins verres et passait encore pour chaud malgré son âge* (Maupassant). ‖ Se dit des femelles en rut. ‖ Poussé, mené vigoureusement, avec entrain : *Et maintenant buvons car l'affaire était chaude* (Hugo). ‖ Pressant, plein de trouble et d'anxiété : *De chaudes alarmes.* ‖ Tout récent : [Des plaisanteries] *servies toutes chaudes* (Voltaire). ‖ Soutenu et doux à l'œil; qui contient du rouge ou du jaune : *Tons chauds. De ses sœurs elle* [la rose thé] *rend rustique* | *Le coloris chaud et vermeil* (Gautier). ‖ *Parfum chaud,* parfum capiteux, très ambré. ‖ *Voix, parole chaude,* aux inflexions prenantes : *Comme presque toutes les femmes turques, elle avait une voix chaude, un peu tragique et qu'elle faisait vibrer avec passion* (Loti). ‖ Qui réchauffe le cœur; qui manifeste sa sympathie : *Une chaude amitié.*

— LOC. VERBALES PERS. *Avoir chaud, avoir très chaud,* avoir une sensation de chaleur. ‖ *Fig.* et *fam. Vous avez eu chaud,* vous l'avez échappé belle.

— IMPERS. *Il fait chaud, il fait moins chaud.* ‖ *Fam. Il fera chaud,* se dit pour exprimer une époque qui ne doit jamais arriver.

— LOC. FAM. *Avoir la tête chaude,* s'emporter facilement. ‖ *Pleurer à chaudes larmes,* pleurer abondamment. ‖ *Tenir chaud, Tenir les pieds chauds à quelqu'un,* le tenir en haleine, ne pas lui laisser de répit. ‖ *Etre tout chaud de,* être encore sous le coup d'une émotion : *Tout chaud de la guerre civile* (Hugo). ‖ *N'avoir rien de plus chaud que de,* n'avoir rien de plus pressé que de. ‖ *Ne pas être chaud pour,* n'avoir guère envie de.

◆ Adv. Chaudement : *Manger, servir chaud. Se tenir chaud.* ‖ *Fam. Coûter chaud,* coûter cher.

— LOC. ADV. ***Tout chaud,*** tout de suite : *Porter tout chaud une nouvelle.* (On peut également se servir de l'adjectif et dire : *Porter une nouvelle toute chaude.*) ‖ ***A chaud,*** alors qu'il existe de la fièvre et un état inflammatoire aigu : *Appendicite opérée à chaud;* et, au *fig.,* en pleine crise : *Le caractère urgent d'une opération à chaud* (Proust).

— LOC. INTERJ. ***Chaud! chaud!,*** vite, sans tarder : *Chaud! Chaud! partons.* (Vieilli.)

— Arg. *Etre chaud,* se méfier.

— Jeux. *Main chaude,* v. MAIN.

— Métall. *Allure chaude,* dans un haut fourneau, élévation de la température aux tuyères. (Par cette allure normale, il se forme un laitier clair, parce que presque tout le fer reste dans la fonte. Mieux désulfurée, celle-ci a plus de silicium et de manganèse : c'est de la fonte *chaude.*)

— Pyrotechn. *Poudre chaude,* poudre à température d'explosion élevée, par exemple supérieure à 2 800 °C : *Les poudres chaudes ont l'inconvénient d'être érosives.*

CHAUD n. m. Chaleur : *Endurer le chaud et le froid.* [Ne s'emploie plus, comme dans la langue classique, accompagné d'un adjectif : *Nous ne sentons ni l'extrême chaud ni l'extrême froid* (Pascal). *Je mourais de chaud* (Natanson).] ‖ Le moment le plus chaud : *Le chaud du jour tombé, on sortait* (H. Pourrat).

— LOC. FAM. *Cela ne fait ni chaud ni froid,* cela ne sert ni ne nuit; ou encore, cela m'est indifférent. ‖ *Souffler le chaud et le froid,* soutenir le pour et le contre; louer et blâmer tour à tour. ‖ *Fam. Un chaud et froid,* un refroidissement, cause de rhume, de fluxion de poitrine.

Chaudanne (BARRAGE DE), barrage établi sur le Verdon, entre Castellane et le barrage de Castillon. Installation hydro-électrique.

CHAUDE n. f. Feu vif pour se chauffer promptement : *Faire une chaude.*

— LANGUE CLASS. ***A la chaude*** loc. adv. Promptement, tout de suite : *Les choses qui se font à la chaude sont excusables* (Acad., 1694).

— Métall. Opération de forgeage qui consiste à chauffer et à travailler le métal pendant qu'il est chaud : *Il faut deux chaudes pour forger un fer à cheval.*

— Verr. Action de réchauffer du verre pour le travailler.

CHAUDEAU n. m. Bouillon chaud. ‖ Boisson faite de son bouillant sucré et aromatisé, versé sur des œufs crus.

CHAUDEFOUR (VALLÉE DE), vallée d'Auvergne, drainée par la Couze du Chambon, au pied du puy Ferrand.

CHAUDELAIT n. m. Gâteau fait de lait, de farine et d'anis.

Geoffrey CHAUCER
British Museum

Phot. X.

CHAUDE-LANCE n. f. *Pop.* Blennorragie. ‖ Pl. *des* CHAUDES-LANCES.

CHAUDEMENT adv. De manière à avoir chaud : *Se vêtir chaudement.* ‖ *Fig.* Avec ardeur : *Bourgeois [...] avait fait campagne ensuite, et très chaudement pour Poincaré* (J. Romains).
— LANGUE CLASS. *Fam.* Tout de suite : *Voilà ses propres paroles, que je vous écris tout chaudement* (Sévigné).

CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), au S. de Toul; 440 hab. (373 aggl.).

CHAUDE-PISSE n. f. *Pop.* Blennorragie. (Syn. CHAUDE-PINCE, CHAUDE-LANCE.) ‖ Pl. *des* CHAUDES-PISSES.

Denis Antoine CHAUDET
« la Paix »
Louvre

CHAUDERET ou **CHAUDRET** n. m. Cahier de baudruche, entre les feuillets duquel le batteur d'or place les minces lamelles d'or provenant des cauchers. (V. BATTEUR.)

CHAUDERIE, CHAUDRERIE et **CHAUDRIE** n. f. Nom donné, dans l'Inde, à des « khans », ou auberges, où l'on reçoit gratuitement, pour un temps assez court, tous les voyageurs, quelles que soient leur religion ou leur secte : *Il admire des danseuses dans une chaudrie en respirant du vétiver* (Balzac). (Les chauderies sont généralement entretenues par des donations pieuses, ou waqf, de même que les mosquées, les bains et les caravansérails.)

CHAUDES-AIGUES, ch.-l. de cant. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), dans le nord de l'Aubrac; 1 200 hab. (776 aggl.) [*Caldaguésiens*]. Cette station thermale a les eaux les plus chaudes de France (de 57 °C à 81 °C), utilisées contre les rhumatismes et les maladies de peau, ainsi que pour les usages domestiques des habitants, le chauffage des maisons, etc. Eglise en partie du XVe s.

CHAUDET (Denis Antoine), sculpteur, peintre et dessinateur français (Paris 1763 - *id.* 1810). Grand prix de Rome, il est l'un des meilleurs représentants de l'école néo-classique. Il fit une brillante carrière officielle après avoir été mis à la mode par une série de sculptures d'inspiration très littéraire : *Bélisaire* (1791), *Paul et Virginie au berceau* (1795), *Cyparisse pleurant un faon* (1796). Il exécuta deux œuvres plus monumentales, le *Napoléon* qui surmonta la colonne Vendôme de 1810 à 1814, et *la Paix,* figure assise en argent, placée dans le salon de ce nom aux Tuileries. Chaudet est aussi l'auteur, avec Moitte, des dessins qui illustrent les *Œuvres de Racine,* éditées par Didot.

CHAUDEY (Ange Gustave), homme politique français (Vesoul 1817 - Paris 1871). Avocat et journaliste, il fut l'ami et l'un des exécuteurs testamentaires de Proudhon. Nommé maire du IXe arrondissement au 4 septembre 1870, il fut accusé d'avoir, le 22 janvier 1871, ordonné aux mobiles cantonnés dans l'Hôtel de Ville de faire feu sur la foule. Les insurgés de la Commune le fusillèrent le 23 mai.

CHAUD-FROID n. m. Préparation délicate (de gibier, de volaille, etc.) qui se fait à chaud, mais que l'on sert froide, entourée de gelée ou de mayonnaise : *Un chaud-froid de perdreau.* ‖ Pl. *des* CHAUDS-FROIDS.

CHAUDIÈRE n. f. (lat. *caldaria*). Grand récipient métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir, etc. ‖ Son contenu : *Une chaudière de sucre.*

chaudière pour chauffage central

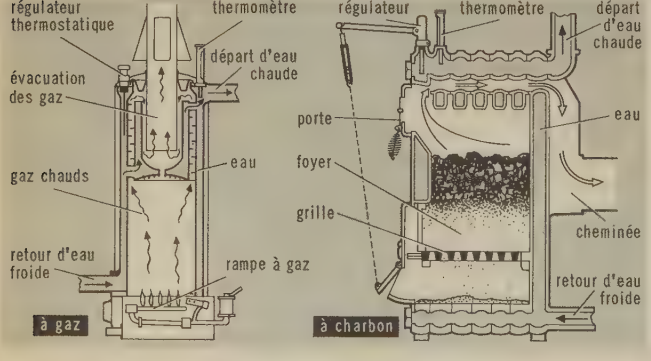

— Savonn. Syn. de CHAUDRON.

— Therm. *Chaudière à vapeur,* appareil dans lequel on chauffe et fait bouillir de l'eau pour produire de la vapeur : *La chaudière tubulaire fut inventée par Seguin.* (Il existe aussi des chaudières à vapeur de mercure qui permettent d'obtenir des températures élevées à plus faible pression.)

— ENCYCL. Therm. Les *chaudières* à vapeur sont, d'une façon générale, des appareils dans lesquels on fait bouillir de l'eau pour produire de la vapeur, qui peut être destinée soit à l'alimentation de machines thermiques, soit à des usages divers : cuissons, chauffages, stérilisation, etc. La chaleur nécessaire à l'échauffement et à la vaporisation de l'eau peut être fournie par un foyer, par des gaz chauds récupérés à la sortie d'un autre appareil industriel (four par exemple), par le fluide de refroidissement d'une pile atomique, par le rayonnement solaire, par un courant électrique. Lorsque la chaleur est fournie par un liquide chaud ou une vapeur qui se condense, on a tendance à employer d'autres termes, tels que *vaporiseur, transformateur de vapeur.* Le terme de *générateur de vapeur* est un synonyme employé plutôt à propos de chaudières d'une certaine importance. Lorsque la chaudière proprement dite est associée à d'autres appareils, dont les uns échauffent l'eau (*réchauffeurs d'eau, économiseurs*) ou l'air de combustion (*réchauffeur d'air*), et dont les autres surchauffent la vapeur (*surchauffeur*), on appelle souvent l'ensemble *groupe évaporatoire,* et la partie de groupe où se produit la vaporisation est dite *vaporisateur, faisceau vaporisateur.* Les appareils qui enlèvent sa chaleur au fluide refroidisseur d'un réacteur nucléaire (pile atomique), bien que constituant de véritables groupes évaporatoires ou chaudières au sens large du terme, sont plutôt appelés échangeurs*. En cours de fonctionnement, la chaudière proprement dite est soumise intérieurement à la pression d'équilibre de l'eau et de sa vapeur à la température atteinte. Les autres éléments du groupe parcourus par l'eau ou la vapeur, en aval de la pompe alimentaire (économiseur, surchauffeur), sont soumis sensiblement à cette même pression, mais la température du fluide y est soit inférieure, soit supérieure à la température d'ébullition. C'est dans le surchauffeur que la température du métal est le plus élevée, à la fois parce que la vapeur y est plus chaude et parce que le coefficient de transmission de la chaleur est moindre entre le métal et la vapeur surchauffée qu'entre le métal et l'eau ou le mélange de vapeur et d'eau en ébullition.

La forme des chaudières à vapeur a considérablement évolué et, surtout, s'est diversifiée, même si l'on ne considère que les chaudières chauffées par des foyers. Les premières chaudières étaient essentiellement des récipients clos, dont la partie inférieure, remplie d'eau, était soumise au rayonnement d'un foyer ou au contact des gaz chauds. Pour obtenir de plus grandes surfaces de contact, on a construit ensuite des *chaudières à bouilleurs,* comprenant, au-dessous du corps cylindrique principal, des bouilleurs, reliés à celui-ci par des cuissards. Dans cette voie, une nouvelle étape a été marquée par les chaudières *semi-tubulaires,* dont le corps principal est traversé par un faisceau de tubes de fumée.

Un autre moyen de mieux utiliser la chaleur produite dans le foyer a consisté à placer celui-ci à l'intérieur de la chaudière, en le constituant par un cylindre en tôle, entièrement baigné par l'eau sur sa surface extérieure. De nombreuses *chaudières à foyer intérieur* dérivées de ce type sont encore employées, surtout en Angleterre (chaudières Lancashire, Cornwall, Galloway, etc.). Un grand progrès a été l'invention de la *chaudière tubulaire,* due à l'ingénieur français Marc Seguin. Comme dans les précédentes, le foyer est intérieur, mais prolongé par un faisceau de tubes de fumée qui donnent une grande surface de chauffe sous un faible encombrement. La chaudière de locomotive en est une des applications les plus réussies. En dérivent également certaines chaudières marines, ainsi que les chaudières à foyer intérieur et *à retour de flamme* (faisceau tubulaire revenant d'arrière en avant) type Thomas-Laurens, encore très employées dans la petite industrie.

Afin d'avoir des chaudières de plus en plus puissantes et légères, et comme les pressions s'élevaient toujours davantage, on a été conduit aux *chaudières aquatubulaires* (ou *multitubulaires*), formées essentiellement de tubes de diamètre relativement faible, dans lesquels circulent l'eau ou le mélange d'eau et de vapeur, et chauffés extérieurement, certains par rayonnement, et tous en général par convection des gaz chauds. Ces tubes forment, dans les types classiques encore très employés dans l'industrie moyenne, des faisceaux à faible pente (chaudières Babcock et Wilcox classiques, chaudières Belleville, Rover) ou à tubes presque verticaux (Stirling, Duqueune, Ladd-Belleville). Certains types emploient des tubes Field, formés de deux tubes concentriques, le tube intérieur servant à la descente de l'eau et le tube extérieur à l'ascension du mélange d'eau et de vapeur; la chaudière Field, elle-même, est une chaudière à foyer intérieur vertical, munie d'un faisceau pendentif de tubes Field; la chaudière Niclausse est une chaudière multitubulaire avec faisceau de tubes Field à faible pente. Des types plus récents de chaudières aquatubulaires de petite et moyenne puissance comprennent surtout des faisceaux verticaux et des écrans d'eau tapissant la chambre de combustion. Ces écrans reprennent, sous une autre forme, l'idée de base du foyer intérieur. Dans les grandes centrales électriques, les groupes évaporatoires sont très complexes, et leurs formes échappent aux descriptions traditionnelles. La chaudière proprement dite est représentée surtout par d'immenses écrans d'eau, les faisceaux vaporisateurs traversés par les gaz chauds étant relativement réduits par rapport aux surchauffeurs et aux récupérateurs.

Pour la circulation de l'eau et de la vapeur, la plupart des chaudières utilisent la *circulation naturelle,* l'eau la moins chaude descendant par les tubes les moins fortement chauffés, et le mélange d'eau bouillante et de vapeur remontant par les écrans et par les faisceaux les plus exposés aux gaz les plus chauds. Cependant certains types de générateurs emploient la *circulation forcée* (par pompes), soit en circuit fermé, soit en circuit ouvert.

Les chaudières à vapeur sont soumises à une réglementation qui a pour objet de prévenir les accidents auxquels elles peuvent donner lieu lorsque la pression intérieure dépasse leur résistance, ou lorsqu'une alimentation insuffisante en eau provoque un échauffement excessif du métal. Ces accidents peuvent être très violents et destructeurs, surtout lorsqu'ils affectent de gros volumes d'eau, et c'est d'ailleurs une des raisons qui ont fait que seules les chaudières à tubes d'eau ont permis l'accroissement des pressions (elles dépassent couramment 150 kg/cm^2). La réglementation impose notamment, avant la mise en service, une épreuve à la suite de laquelle la chaudière est *timbrée,* et des organes de contrôle et de sûreté (soupapes, indicateur de niveau, manomètre, etc.).

Les chaudières de chauffage à basse pression (au-dessous de 340 g/cm^2, soit 1/3 d'hectopièze) sont soumises à des règles moins sévères et dispensées d'épreuves.

La chaudière de locomotive a pris progressivement sa forme classique, de Seguin (inventeur de la chaudière tubulaire) à Stephenson (tirage forcé) et Belpaire (créateur du foyer à ciel plat).

Elle comprend trois parties : le *foyer,* logé dans la *boîte à feu,* le *faisceau tubulaire* et la *boîte à fumée.* Le foyer à ciel cylindrique (Crampton) ou plat (Belpaire) est prolongé, sur les locomotives modernes, par une *chambre de combustion;* il comporte une voûte, qui améliore la turbulence des gaz chauds et favorise leur répartition entre les tubes, et parfois des *arch-tubes* ou des *siphons Nicholson,* qui établissent une forte circulation d'eau vers le ciel de foyer, où la vaporisation est considérable. D'abord en cuivre, le foyer est aujourd'hui en acier. La boîte à feu, le corps cylindrique et la boîte à fumée sont également en acier. Foyer et boîte à feu sont reliés par des *tirants* et des *entretoises* forés.

Le faisceau tubulaire comprend de gros tubes, dans lesquels sont logés des éléments surchauffeurs, et des petits tubes. A la partie supérieure du corps cylindrique se trouve un

Phot. Giraudon.

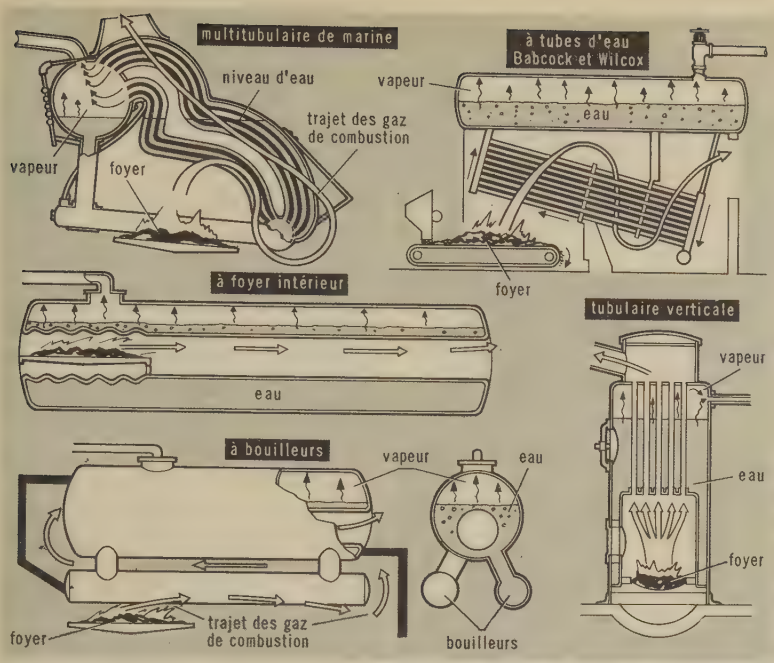

divers types de chaudières industrielles

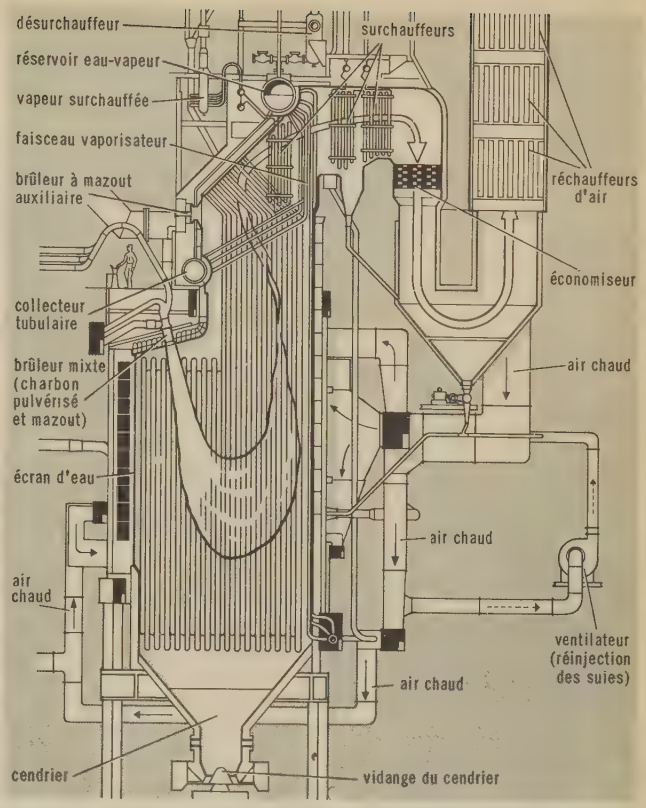

générateur de vapeur d'une centrale thermique

chaudières de locomotives

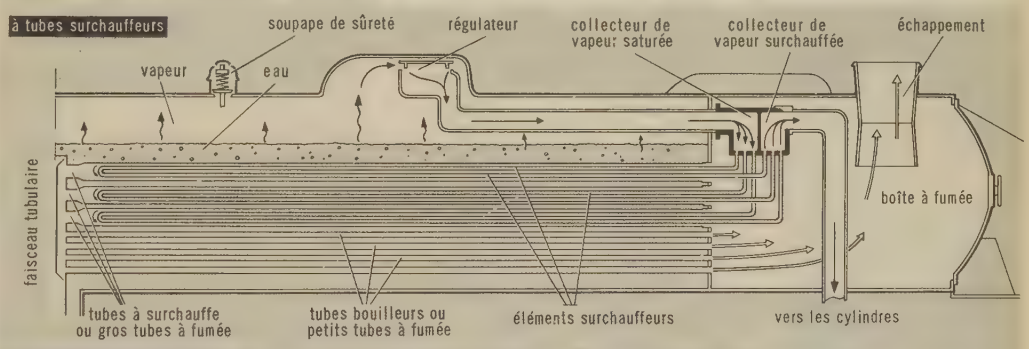

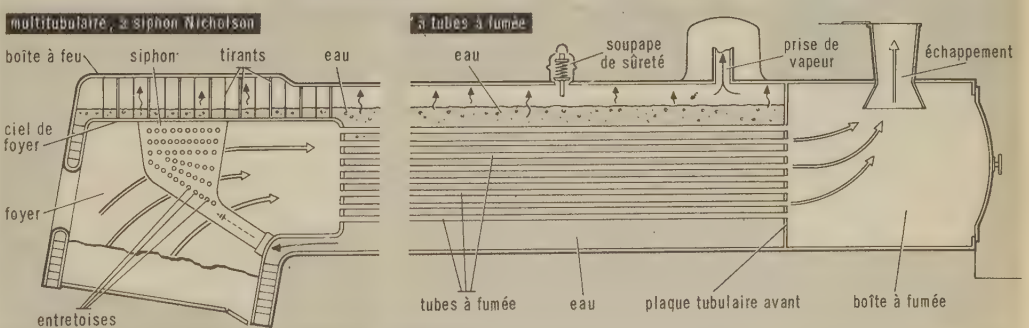

dôme de prise de vapeur, d'où celle-ci est envoyée, par l'intermédiaire de la soupape ou du tiroir du *régulateur*, à un *collecteur de surchauffe* à deux chambres, logé dans la boîte à fumée; la vapeur passe de l'un à l'autre par les tubes surchauffeurs. Elle est ensuite envoyée aux cylindres.
Dans la boîte à fumée se trouve l'*échappement*, qui, grâce à la vapeur détendue venant des cylindres, crée le tirage qui entraîne les gaz brûlés dans la cheminée. (→ Biblio.)

CHAUDIÈRE (la), riv. du Canada (Québec), affl. de droite du Saint-Laurent, débouché du lac Mégantic; 192 km. Chute aménagée pour la production de l'électricité.

CHAUDIN n. m. Gros intestin du porc.

CHÂU DOC, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam, prov. d'An Giang), sur la rive droite du Bassac; 6 500 hab. Marché agricole (ricin et kapok). Distillerie. Tissage de la soie. Constructions navales artisanales. — La région de *Châu Doc,* annexée par l'Annam en 1724, marque la limite sud-ouest de l'expansion annamite.

CHAUDON (dom Louis-Mayeul), bénédictin français (Valensole 1737 - Mézin 1817). Auteur d'un *Dictionnaire historique* (1766) et d'un *Dictionnaire antiphilosophique* (1767-1769).

CHAUDON (Pierre), faïencier français (Moustiers 1730 - *id.* 1803). Il dirigea la fabrique de Clérissy pendant toute la seconde moitié du XVIIIe s. et fonda à Paris un dépôt pour la vente des faïences de Moustiers.

CHAUDORDY (Jean-Baptiste Damase, comte DE), diplomate français (Agen 1824 - Paris 1899). Ministre des Affaires étrangères sous le gouvernement de la Défense nationale de 1870, il devint ambassadeur de France en Suisse (1873), en Espagne (1874) et en Russie (1881). Il a publié un intéressant ouvrage : *la France en 1889* (1889).

CHAUDRÉE n. f. Quantité de poissons que l'on prélève sur la pêche totale d'un bateau pour la nourriture du patron du bateau et de son équipage. (Dialectal.) ‖ Soupe de poissons de mer que l'on fait en Charente-Maritime.

CHAUDRON n. m. (anciennem. *chauderon,* de *chaudière*). Récipient profond, principalement de cuivre ou de fonte, surmonté d'une anse et servant à la cuisine dans les campagnes : *Faire bouillir de l'eau dans un chaudron.* ‖ Son contenu : *Un chaudron de soupe.* ‖ *Fig.* et *fam.* Mauvais instrument de musique : *Le chaudron des répétitions, le piano exténué* (Colette).
— Arboric. Tumeur due à l'hypertrophie de l'écorce et du bois, suivie par un crevassement profond de l'écorce et une plaie chancreuse n'ayant pas tendance à la cicatrisation. (Le chaudron du sapin est causé par une rouille hétéroïque du genre *melampsorella.* Les bourgeons voisins du chancre donnent souvent des balais* de sorcière.)
— Cost. Genouillère haute et évasée de botte*.
— Savonn. Cuve de fabrication. (On dit aussi CHAUDIÈRE.)
— ENCYCL. Archéol. Les anciens *chaudrons* étaient souvent munis de goulots symétriquement opposés. Au Moyen Age, les chaudrons de Beaucaire étaient estimés, comme ceux des Flandres. Les offices princières, comme celle du duc d'Anjou, au XIVe s., possédaient des chaudrons d'argent destinés à la confection des potages.

CHAUDRON (Georges), chimiste français (Fontenay-sous-Bois 1891). Elève de H. Le Châtelier, il assura la direction du laboratoire de chimie minérale au Collège de France (1921) et devint, en 1949, directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie. Ses recherches ont porté sur la chimie minérale et la métallurgie; il est connu par ses travaux classiques sur les équilibres chimiques dans

la métallurgie du fer, par ses études sur la chimie de l'état solide, la corrosion des métaux, et par la découverte de nouveaux alliages obtenus à partir des métaux purs. (Acad. des sc., 1954.)

CHAUDRONNÉE n. f. Ce que contient un chaudron.

CHAUDRONNERIE n. f. Profession, marchandises, usine du chaudronnier. ‖ Travail de façonnage de métaux en feuilles (fer, cuivre, etc.).

— ENCYCL. Les principaux travaux de *chaudronnerie* sont : le traçage, le cisaillage, le découpage, le dressage, le planage, le cintrage, le pliage, le poinçonnage, l'emboutissage, le cambrage, le repoussage et l'agrafage des feuilles de métal.

La chaudronnerie a, de tout temps, produit des œuvres de qualité. Rome façonnait au repoussé les coupes de ses trépieds. L'Orient musulman a réalisé, au XIIIe s., le bassin damasquiné, dit *baptistère de Saint Louis,* que conserve le Louvre, et un ouvrage d'égale valeur, le bassin fait pour Hugues IV de Lusignan, roi de Jérusalem de 1334 à 1359, par le chaudronnier Hugues (collection Henry d'Allemagne). Le musée des Antiquités d'Amsterdam possède une pièce analogue. Le métier s'est perpétué à Venise, au XVIe et au XVIIe s. La France, au Moyen Age et dans les Temps modernes, l'a particulièrement cultivé : les vases de métal battu incrusté, exécutés par Jean Dunand et par Linossier, ressortissent à la chaudronnerie. Elle a été également appliquée à la grande statuaire, témoin le *Lion de Belfort,* de Bartholdi, exécuté par pièces assemblées, et la statue colossale de la *Liberté,* réalisée par le même maître pour l'entrée du port de New York. (→ Biblio.)

CHAUDRONNIER, ÈRE n. Artisan qui fait ou vend des chaudrons, des ustensiles de cuisine : *Boutique de chaudronnier.* ‖ Ouvrier qui exécute des travaux de chaudronnerie.

— Grav. *Chaudronnier planeur,* ouvrier qui polit et brunit des planches de cuivre rouge destinées à la gravure.

CHAUFFAGE n. m. Therm. Action de chauffer. ‖ Manière de chauffer. ‖ *Chauffage par accumulation,* v. ACCUMULATION. ‖ *Chauffage par catalyse,* chauffage par oxydation catalytique, sans production de flamme, d'une essence spéciale très pure, l'essence C. ‖ *Chauffage central,* chauffage caractérisé par le fait que la production de chaleur est concentrée en un point, cette chaleur étant distribuée en d'autres points par un fluide transporteur. ‖ *Chauffage par conduction,* chauffage dans lequel on utilise la transmission de la chaleur par conduction. ‖ *Chauffage continu,* chauffage maintenant les températures intérieures durant toute la saison de chauffe, jour et nuit sans interruption. ‖ *Chauffage par convection,* chauffage dans lequel la transmission de la chaleur se fait par convection d'un fluide. ‖ *Chauffage discontinu* ou *intermittent,* chauffage permettant de réaliser les températures fixées seulement pendant les heures d'occupation des locaux. ‖ *Chauffage par induction,* chauffage électrique dans lequel on utilise l'effet Joule créé par les courants induits. ‖ *Chauffage par rayonnement,* v. part. *encycl.* ‖ *Chauffage par résistance,* chauffage électrique qui utilise l'effet Joule dans des conducteurs aux extrémités desquels est appliquée une différence de potentiel. ‖ *Chauffage thermodynamique,* v. part. *encycl.* ‖ *Chauffage urbain,* v. part. *encycl.*

— Eaux et for. *Bois de chauffage,* bois utilisé pour le chauffage, et qui comprend le quartier et le rondin.

— Radiotechn. Élévation des cathodes des tubes électroniques à la température de fonctionnement, par passage d'un courant électrique dans un filament de tungstène.

— ENCYCL. Therm. Tous les procédés de *chauffage,* sauf le chauffage électrique, sont fondés sur une combustion.

● *Chauffage domestique.* Les systèmes de chauffage domestique peuvent être ramenés à trois types : les *cheminées,* les *poêles* et le *chauffage central.* Les fluides transporteurs de chaleur utilisés dans le chauffage central sont l'eau, la vapeur ou l'air. Les chauffages à eau chaude sont, à l'heure actuelle, les plus répandus. La chaleur spécifique élevée de l'eau lui permet, en effet, d'emmagasiner une quantité importante de calories sous un volume relativement faible. Un tel chauffage comprend une ou plusieurs chaudières et un certain nombre de corps de chauffe réunis entre eux et à la chaudière par des canalisations. Le circuit peut être ouvert ou fermé, suivant que le vase d'expansion, placé au sommet de l'installation, communique ou non avec l'atmosphère. Dans le premier cas, l'installation est dite *à basse pression ;* dans le second cas, elle est dite *à haute pression, à eau très chaude* ou *à eau surchauffée,* et ne peut s'employer que pour les chauffages de grands locaux, ainsi que pour le transport de calories à grande distance. Dans le chauffage à eau chaude à basse pression, la circulation de l'eau dans l'installation se fait par différence de densité. Le chauffage est alors dit *à circulation naturelle* ou *à thermosiphon.* La distribution de l'eau chaude la plus couramment employée est à deux tuyaux : un pour le départ de l'eau chaude de la chaudière vers les radiateurs, l'autre pour le retour de l'eau des radiateurs à la chaudière. Dans les chauffages à distribution supérieure ou *en parapluie,* la canalisation d'alimentation monte jusqu'aux étages supérieurs et redescend en colonnes alimenter les radiateurs. Dans les chauffages à distribution inférieure ou *en chandelle,* les canalisations d'alimentation et de retour sont installées parallèlement en sous-sol. La chaudière et le corps de chauffe sont sensiblement au même niveau. Les canalisations de départ et le vase d'expansion sont alors installés au plafond, et les canalisations de retour en plinthe, dans le plancher ou au plafond de l'étage supérieur. Le fonctionnement de ce mode de chauffage est régulier et stable ; le réglage en est facile. Toutefois, l'inertie calorifique en est grande, les frais d'installation en sont élevés et il offre des risques de gel. Dans les bâtiments importants, on utilise de préférence le chauffage à circulation accélérée ou forcée. A la charge naturelle due à la différence de densité, on adjoint une charge motrice obtenue soit physiquement (émulsion, condensation, etc.), soit mécaniquement (pompe). La mise en régime est plus rapide ; les pertes de chaleur sont réduites, par suite de la diminution des diamètres des tuyauteries. Mais l'installation est tributaire du courant électrique.

Le chauffage central par la vapeur utilise le fait que la vapeur d'eau, en se condensant, dégage, outre la chaleur provenant de son refroidissement, un certain nombre de calories au titre de la chaleur latente que l'eau a incorporée en se vaporisant. La vapeur provient directement de chaudières à basse pression, ou est prélevée sur des générateurs à haute pression et détendue. Sous l'action de la pression, la vapeur parvient aux radiateurs, où elle se condense partiellement. L'eau condensée passe dans les tuyauteries de retour par l'intermédiaire de siphons et est ramenée jusqu'à la chaudière, qui doit être munie d'un dispositif de sécurité limitant la pression. Des évents permettent l'évacuation de l'air contenu dans les canalisations et les surfaces de chauffe. Ce mode de chauffage coûte moins cher à installer et possède une inertie calorifique moindre qu'un chauffage à eau chaude. Toutefois, la température élevée des corps de chauffe augmente la dessiccation de l'air, les pertes de chaleur dans les canalisations sont plus grandes et le réglage est moins précis. Ce principe est surtout utilisé pour les chauffages intermittents, le chauffage des hôpitaux, des écoles, etc.

Le chauffage par air chaud, qui est une des formes les plus anciennes du chauffage central, utilise l'air pour le transport de la chaleur. Dans le chauffage par air chaud à circulation naturelle, désigné également sous le nom de « chauffage par calorifère* », l'air est transporté par différence de densité dans le local à chauffer, au moyen de conduits se terminant par des bouches de chaleur disposées en parquet ou en plinthe. Ce mode de chauffage présente l'avantage d'avoir une faible inertie calorifique, d'être mis très rapidement en régime et d'être à l'abri du gel. Dans le cas de très grands locaux, l'air est chauffé et pulsé par des aérothermes*.

Dans le chauffage par rayonnement, l'émission de chaleur s'effectue à partir de surfaces de chauffe de grande étendue apparente, constituées par des tubes enrobés dans les sols ou les plafonds sous forme de serpentins. Ces tubes sont alimentés généralement en eau chaude. Ce mode de chauffage est particulièrement esthétique, car les surfaces émettrices sont entièrement dissimulées. Dans les locaux industriels, mais aussi de plus en plus dans les locaux de type résidentiel, on adopte des panneaux du type suspendu*. Les installations de chauffage par rayonnement peuvent servir à rafraîchir les locaux en été, mais sont difficiles à calculer, et, une fois faites, sont définitives.

La généralisation du principe de centralisation a été appliquée à des distributions d'une certaine importance, intéressant des groupes de bâtiments appartenant à une même collectivité, ainsi qu'à des groupes d'immeubles (chauffage par îlots). En élargissant cette conception, on en est arrivé à envisager des distributions urbaines de chauffage analogues à celles de l'eau, du gaz et de l'électricité. Ce chauffage à distance, où les corps de chauffe peuvent être éloignés de plusieurs kilomètres de la source de chaleur, utilise comme fluide soit de l'eau surchauffée (à une température pouvant atteindre 210 °C), soit de la vapeur à haute pression. Les tuyauteries doivent être protégées contre les pertes calorifiques et l'électrolyse par un calorifugeage efficace. Ce mode de chauffage permet la suppression des chaufferies, mais son prix de revient est encore élevé.

Le chauffage thermodynamique dit *pompe* de chaleur* consiste à utiliser la chaleur transférée de la source froide à la source chaude d'une machine frigorifique.

● *Chauffage des véhicules.* Le chauffage d'une automobile fonctionne soit par dérivation des gaz d'échappement dans une chaufferette, soit par ventilation de l'air extérieur, qui, après nettoyage dans un filtre, circule dans un radiateur monté en dérivation sur la circulation d'eau, où il s'échauffe avant d'être distribué à l'intérieur de la carrosserie et derrière le pare-brise pour éviter la buée.

Le chauffage des voitures de chemin de fer se fait au moyen de la vapeur produite par la locomotive et distribuée à l'aide d'une conduite dans des radiateurs aménagés sous les banquettes et dans les couloirs. L'eau de condensation est rejetée par des purgeurs.

Sur le matériel moderne qui doit emprunter des lignes comportant divers systèmes de traction (vapeur, ou électrique à différentes tensions, en continu ou en alternatif), le chauffage se fait par *air pulsé :* de l'air frais aspiré à l'extérieur est envoyé sur une *batterie de chauffe* électrique (résistances) ou à vapeur (radiateurs à tubes) et, de là, aux compartiments. La *régulation* du chauffage, assurée par *palpeurs* à résistances ou par *thermomètres* placés dans les compartiments, est automatique. On peut aussi l'assurer en réglant la température de l'air pulsé, par alimentation discontinue de la batterie de chauffe. C'est le système dit *à air pulsé modulé.*

● *Chauffage industriel.* Le chauffage industriel consiste à appliquer la chaleur soit à des opérations industrielles proprement dites, soit à la production de fluides chauds ou combustibles qui serviront à de telles opérations.

Ces opérations de chauffage industriel sont :

1° Des opérations physiques dans lesquelles la chaleur fait passer un liquide à l'état de vapeur : production de vapeur d'eau, séchages, distillations, concentrations de jus (industries de l'alcool, du pétrole, du sucre, etc.) ;

2° Des opérations physiques dans lesquelles la chaleur fait passer des matières solides à l'état pâteux ou à l'état liquide, soit pour les travailler ou les amener à un état solide différent de l'état initial, soit pour obtenir un mélange intime ou une combinaison ; dans ce dernier cas, la fusion est simplement l'auxiliaire d'une opération chimique ;

3° Des opérations de traitement thermique qui modifient la structure et les propriétés d'un solide (état cristallin, dispositions et dimensions des grains, etc.), notamment d'un métal ou d'un alliage, avec ou sans réactions chimiques entre les constituants de celui-ci, ou qui transforment l'état moléculaire d'un corps, en groupant par exemple en une molécule unique plusieurs molécules du corps initial (polymérisation). Les opérations de cuisson des produits céramiques provoquent la déshydratation des matières hydratées, en même temps que la vitrification des matières fusibles ;

4° Des opérations mettant en jeu des réactions chimiques entre les matières en présence, la chaleur pouvant intervenir soit simplement pour porter les matières à l'état liquide, soit

chauffage (therm.)

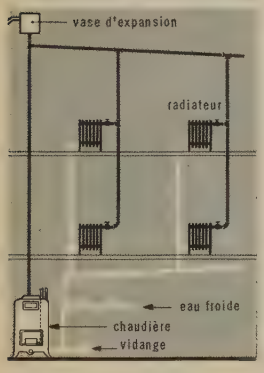

en parapluie

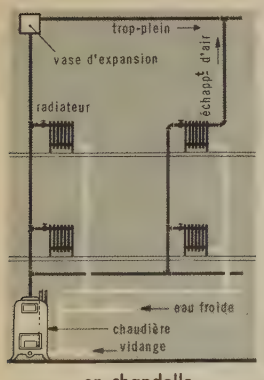

en chandelle

pour activer la réaction, soit pour la rendre possible (réaction endothermique), soit encore pour modifier les conditions d'équilibre dans le sens voulu ;
5° Des opérations de décomposition par la chaleur, ou de transformation en présence de l'air (production de la chaux, production de gaz, de coke et de divers produits de distillation par décomposition de la houille).
Les procédés de chauffage dépendent de la température nécessaire à l'opération et de celle que peuvent supporter les matières à traiter, de la vitesse d'échauffement possible, des nécessités du réglage, des inconvénients éventuels d'un contact entre ces matières et le combustible ou les flammes.
Les opérations à très haute température se font dans les fours à combustion ou dans des fours électriques.
Dans les fours à combustion, le combustible peut être mélangé aux matières à traiter, généralement sous forme de lits alternés. Lorsqu'il n'est pas mélangé aux matières, ses produits de combustion traversent le laboratoire du four. En général, même si le combustible est brûlé dans un foyer distinct, la combustion se poursuit dans le laboratoire, et les matières sont chauffées par le contact de la flamme, le rayonnement des parois intervenant aussi pour une part plus ou moins grande.
Si le combustible est brûlé dans un foyer distinct, les flammes et les produits de combustion chauffent les matières à travers des enveloppes closes (cornues, creusets, moufles, chaudières, alambics, etc.).
Dans les fours électriques, on peut soit faire jaillir l'arc à la surface de la matière à traiter, soit mettre celle-ci en contact avec des résistances parcourues par un courant, soit l'utiliser elle-même comme résistance en y plongeant des électrodes ou en induisant un courant à basse tension et faible intensité ; dans ce dernier cas, la matière est disposée en anneau. Le chauffage électrique peut également être employé sous forme de lampes à rayonnement dit « infrarouge », notamment pour des séchages ou cuissons sous faible épaisseur. (→ Biblio.)

CHAUFFAILLES, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), aux confins du Charolais et du Roannais ; 3 453 hab. (2 514 aggl.) [*Chauffaillons*]. Centre industriel : textiles (tissage de la soie et du coton, bonneterie, confection, corderie) ; constructions mécaniques ; fabrique de pelles hydrauliques ; matières plastiques.

CHAUFFARD n. m. *Fam.* Conducteur d'une imprudence dangereuse : *Dieu merci, nous ne sommes pas des chauffards. Observez* [...] *avec quelle douceur cette voiture vient de stopper* (J. Romains).

Chauffard-Still (SYNDROME DE), syndrome caractérisé par l'association d'une polyarthrite évolutive grave, de multiples adénopathies (gonflements ganglionnaires) et d'une splénomégalie. De cause discutée, le syndrome de Chauffard-Still est considéré comme une affection du système réticulo-endothélial. Il atteint les enfants (description de Still) et aussi les adultes (description de Chauffard).

CHAUFFE n. f. (déverbal de *chauffer*). Opération consistant à produire par combustion la chaleur nécessaire à un chauffage industriel ou domestique et, plus particulièrement, à conduire cette combustion. (On dit aussi CONDUITE DES FEUX.) ‖ Temps de cette opération. ‖ *Chambre de chauffe,* local réservé aux chaudières. (Ce terme est employé surtout à bord des navires ; le mot *chaufferie* est d'un emploi beaucoup plus général.) ‖ *Chef de chauffe,* contremaître gradé chargé de surveiller la conduite des chaudières (chauffe et alimentation). ‖ *Contrôle de chauffe,* ensemble des opérations qui ont pour objet de vérifier que la chauffe est bien conduite, la combustion bien réglée. (Le contrôle permanent se fait au moyen d'appareils indicateurs ou enregistreurs placés dans la chaufferie ou dans un poste spécial de contrôle. Dans la plupart des chaufferies, l'équipement de contrôle permanent n'est pas suffisant pour permettre d'établir le bilan thermique, et il est utile de contrôler périodiquement la chauffe au moyen d'un essai spécial). ‖ *Surface de chauffe,* surface de transmission de chaleur dans un appareil de chauffage industriel ou domestique : *Surface de chauffe d'une chaudière, d'un échangeur, d'un radiateur.* (Dans une chaudière, on distingue la *surface de chauffe directe,* soumise au rayonnement du foyer, et la *surface de chauffe indirecte,* constituée par le faisceau tubulaire traversé par les gaz chauds.)
— ENCYCL. De la manière dont la *chauffe* est exécutée dépendent la consommation de combustible, la régularité des températures ou pressions à obtenir, la proportion de poussières et de particules ou gaz non brûlés dans les produits de combustion (donc les risques de gêne au voisinage), et aussi la sécurité de personnel et la conservation du matériel en bon état. La chauffe à la main est une opération délicate et souvent pénible, exigeant une formation spéciale et de la pratique ; elle est très utilement guidée par l'emploi d'appareils de contrôle de chauffe. Dans la chauffe par foyers mécaniques ou par brûleurs à combustibles fluides ou pulvérisés, le travail matériel, lorsqu'il n'est pas éliminé, est accompli mécaniquement (chargement, décrassage) ; le ramonage peut l'être également ; les opérations de commande et de réglage sont exécutées soit par le chauffeur, soit par des appareils automatiques ; dans ce dernier cas, le rôle du chauffeur se réduit à la surveillance et à l'entretien.

CHAUFFE-ASSIETTE ou **CHAUFFE-ASSIETTES** n. m. Appareil électrique pour chauffer les assiettes dans lesquelles on mange. ‖ Pl. *des* CHAUFFE-ASSIETTES.

CHAUFFE-BAIN n. m. Appareil pour la production instantanée d'eau chaude par le gaz, et dont la puissance utile est comprise entre 300 et 400 millithermies par minute. (V. CHAUFFE-EAU.) ‖ Pl. *des* CHAUFFE-BAINS.

CHAUFFE-CIRE n. m. invar. Officier de la chancellerie chargé de préparer la cire pour sceller les actes.
— ENCYCL. Les *chauffe-cire* de la Grande-Chancellerie de France étaient au nombre de quatre et jouissaient de tous les privilèges des secrétaires du roi.

CHAUFFE-DOUX n. m. invar. Caisse pleine de braise et de cendre chaude, que l'on faisait circuler au Moyen Age pour le chauffage des maisons et des églises.

CHAUFFE-EAU n. m. invar. Appareil de production d'eau chaude, par le gaz, l'électricité ou certains combustibles (bois, charbon, mazout).
— ENCYCL. Les *chauffe-eau* peuvent être classés en quatre catégories : les appareils chauffés par des *combustibles solides* (bois ou charbon) ; les appareils pour collectivités, chauffés au *combustible liquide* (mazout) ; les appareils utilisant les *combustibles gazeux* (gaz de ville, butane ou propane), et les chauffe-eau *électriques*. Les chauffe-eau fonctionnant au gaz de ville ou à l'électricité sont de deux types différents : à chauffage instantané ou à accumulation.
● *Chauffe-eau à chauffage instantané.* C'est un appareil producteur d'eau chaude dans lequel l'eau courante est chauffée au fur et à mesure de son écoulement, et dont la puissance est inférieure à 10 kW. Ces chauffe-eau sont du type *hors pression* ou *à écoulement libre,* c'est-à-dire que l'intérieur des appareils doit rester toujours en communication avec l'air ambiant, grâce à une tubulure d'expansion dont la tubulure de sortie d'eau chaude peut tenir lieu.
● *Chauffe-eau à accumulation.* Cet appareil est constitué par un réservoir calorifugé, muni d'un corps de chauffe et d'un thermostat, dans lequel la température de l'eau contenue est élevée lentement jusqu'à une valeur déterminée, en absorbant une puissance relativement faible dont la valeur nominale est au plus égale à 12 W par litre de contenance nominale.
Le chauffe-eau à accumulation peut être du type vertical, dit *chauffe-eau mural* ou *chauffe-eau à socle* suivant sa fixation, ou du type horizontal. Au point de vue de son fonctionnement, il peut être *sous pression,* c'est-à-dire placé en série sur la canalisation d'eau et supporter la pression entière de la canalisation ; ou *à basse pression,* c'est-à-dire alimenté par un réservoir sous une pression au plus égale à 1,5 kilo-poids par centimètre carré ; ou enfin *hors pression,* à écoulement libre comme le modèle instantané.

CHAUFFE-FER ou **CHAUFFE-FERS** n. m. Poêle agencé pour le chauffage des fers de blanchisseuse. ‖ Pl. *des* CHAUFFE-FERS.

CHAUFFE-LA-COUCHE n. m. invar. *Pop.* Mari qui ne quitte guère sa femme, mais se laisse mener par elle.

CHAUFFE-LINGE n. m. invar. Meuble ou appareil pour chauffer le linge.

CHAUFFE-LIT n. m. Appareil, électrique ou non, pour chauffer un lit. ‖ Pl. *des* CHAUFFE-LIT ou CHAUFFE-LITS.
— ENCYCL. Après les pierres chauffées, la bassinoire fut le premier *chauffe-lit,* mais, garnie de braise ardente, elle provoquait des incendies, et l'on se contentait de la promener entre les draps. Aujourd'hui, on se sert de bouillottes de métal chauffées soit par un produit chimique, soit à l'électricité. Certains modèles sont à accumulation et continuent de donner leur chaleur lorsqu'ils sont hors circuit. La *couverture électrique* doit être considérée comme un chauffe-lit.

CHAUFFE-MAINS n. m. invar. Sphère creuse de métal ajouré, contenant des braises ou un morceau de métal rougi, et qui servait à se chauffer les mains. ‖ Auj., petite bouillotte de métal, ronde et plate, à accumulation chimique, destinée au même usage.
— ENCYCL. Le *chauffe-mains,* au Moyen Age, était généralement une boule creuse de métal. Cette boule s'ouvrait en deux, en jouant sur charnière, et contenait un petit fourneau que l'on remplissait de braise ardente. Des ouvertures pratiquées sur la surface du chauffe-mains permettaient au feu de s'entretenir. C'était un précieux objet, quelquefois attaché au bras par une chaînette.

CHAUFFE-MOÛT n. m. invar. Appareil dans lequel on chauffe un moût de vin, de bière, avant la fermentation.

CHAUFFEPIÉ (Jacques Georges DE), pasteur et érudit néerlandais, d'origine française (Leeuwarden 1702 - Amsterdam 1786). Il ajouta quatorze cents articles au *Dictionnaire* de Bayle, sous le titre : *Nouveau Dictionnaire historique et critique, pour servir de supplément ou de continuation à celui de M. P. Bayle* (1750-1756).

CHAUFFE-PIEDS n. m. invar. V. CHAUFFERETTE.

CHAUFFE-PLAT ou **CHAUFFE-PLATS** n. m. Sorte de réchaud sur lequel on place les plats pour les tenir chauds pendant le repas. ‖ Pl. *des* CHAUFFE-PLATS.

CHAUFFER v. tr. (lat. pop. **calefare,* de *calefacere*). Rendre chaud : *Chauffer de l'eau sur le gaz.* ‖ Donner une sensation de chaleur : *L'arôme du bon vin me chauffait les narines* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Presser avec chaleur quelqu'un ; le chapitrer soigneusement : *Chauffer un camarade.* ‖ *Chauffer des élèves,* les préparer avec un zèle hâtif à un examen. ‖ *Fam. Chauffer une femme,* lui faire une cour pressante : *Au premier plan, le dialogue continu d'un monsieur chauffant une dame* (Flaubert). ‖ — *Fam.* Activer, mener rondement : *Chauffer une affaire. Pluchart écrivait lettre sur lettre, en offrant de se rendre à Montsou, pour chauffer le zèle des grévistes* (Zola). ‖ Prendre, surprendre vivement : *Il n'est pas dit que je n'en « chaufferai » pas d'autres de l'autre côté du bourg* (Alain-Fournier). ‖ *Se faire chauffer,* se faire prendre : *Elle s'est fait chauffer en arrivant à Munich* (Lenormand). ‖ *Pop.* Voler : *Chauffer une montre.*
— LOC. FAM. *Fig. Chauffer les oreilles à quelqu'un,* l'irriter.
— Arg. de théâtre. *Chauffer la scène,* l'animer par un jeu vif et par un débit plein d'entrain.
— Hist *Chauffer les pieds à quelqu'un,* lui infliger la question en lui brûlant la plante des pieds.
— Hortic. *Chauffer une plante,* hâter sa végétation en l'entourant d'une chaleur artificielle.
— Therm. *Chauffer une locomotive, un vapeur,* allumer et entretenir les feux de la chaudière.
◆ V. intr. Devenir chaud : *Le bain chauffe.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Prendre de l'animation ; entrer dans une crise violente : [Ils] *tournaient les talons, quand les choses allaient chauffer* (Zola). *Ses yeux brillaient d'une telle joie que M. Verdurin disait au peintre : je crois que ça chauffe* (Proust). ‖ *C'est un bain qui chauffe,* se dit d'un gros nuage qui est une menace de pluie, alors que le soleil brille.

chauffe-eau

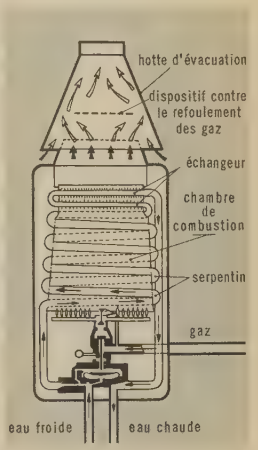

à gaz

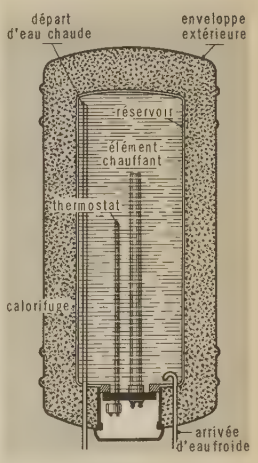

électrique

— Mar. Avoir ses feux allumés, en parlant d'une machine à vapeur qui est prête à fonctionner : *Paquebot, navire qui chauffe.*

CHAUFFERETTE n. f. Boîte où l'on met de la braise, de l'eau chaude, ou munie d'un dispositif de chauffage électrique, pour se chauffer les pieds.
— Encycl. La *chaufferette* semble avoir été inconnue des Anciens, mais le Moyen Age a donné à cet objet la forme que nous lui connaissons encore. On entendait par chaufferettes tous les réchauds portatifs. Dès le XVe s., en France, la chaufferette est d'usage assez courant ; la grandeur des salles, la difficulté de les chauffer suffisamment, le carrelage des locaux d'habitation l'expliquent. L'emploi des parquets, au XVIIe s., en restreignit l'usage. On les faisait en métal ou en terre cuite.

CHAUFFERETTIER n. m. Ch. de f. Agent qui était chargé, pendant les arrêts des trains dans les gares, d'alimenter et de nettoyer les poêles installés dans chaque véhicule muni du chauffage par thermosiphon. (Vieilli.)

CHAUFFERIE n. f. Constr. Local renfermant les appareils de production de chaleur, dans une usine, à bord d'un navire, etc.
— Encycl. Les dimensions des *chaufferies* sont fonction du volume et du nombre des chaudières à installer. Le chargement des chaudières par l'avant exige que l'on dispose devant celles-ci d'un espace au moins égal à une fois et demie la profondeur de la chaudière. Le chargement sur le dessus exige une hauteur de plafond au moins égale à celle des chaudières, augmentée de 1,80 m à 2 m. Des espaces suffisants, permettant la libre circulation, doivent, de plus, être réservés entre les faces arrière des chaudières et les murs, et entre les chaudières elles-mêmes. Le sol doit être constitué par un dallage en matériaux imperméables et incombustibles sur le pourtour des massifs des chaudières. Il sera disposé en pente vers un puisard pour l'écoulement des eaux de lavage ou de vidange. Les chaudières seront placées sur des socles de maçonnerie d'une quinzaine de centimètres environ. Une aération efficace doit être prévue pour l'amenée d'air pur et l'évacuation de l'air vicié. Les conduites d'amenée d'air frais aboutiront, si possible, à la partie basse de la chaufferie. La section totale de ces conduites devra être égale au moins à la demi-somme des sections des conduits de fumée et des conduits d'évacuation d'air vicié. Les conduits d'évacuation sont généralement accolés aux conduits de fumée. Leur section totale doit être au moins égale à la moitié de la section totale des conduits de fumée.

CHAUFFETTE n. f. Sorte de bouillotte ou de coquemar destinés à faire chauffer de l'eau.

CHAUFFEUR n. m. Conducteur d'automobile : *Costume de chauffeur.* (On dit au fém. CHAUFFEUSE.) ‖ Plus spécialement, conducteur à gages. ‖ Ouvrier chargé de la conduite et de la surveillance d'un feu, d'un four ou d'une chaudière.
— Ch. de f. Agent chargé de l'alimentation de la locomotive, placé sous les ordres et à la disposition du mécanicien, et capable de remplacer celui-ci le cas échéant : *La fonction de chauffeur constitue le premier emploi des agents qui se destinent à la conduite des locomotives.* ‖ *Chauffeur de manœuvres, chauffeur de route,* chauffeur susceptible d'être utilisé, selon ses capacités, soit seulement au service des manœuvres, soit au service des machines de ligne. ‖ *Chef chauffeur, moniteur-chauffeur,* agents chargés de la formation des jeunes chauffeurs.
— Hist. Brigand, membre d'une des associations qui, sous le Directoire, incendiaient, tuaient et pillaient dans les campagnes de France. (Ce nom désignait déjà les brigands qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire révéler l'endroit où elles cachaient leur argent. Leur chef le plus fameux fut Schinderhannes ou Jean l'Ecorcheur. Ils disparurent sous le Consulat.)

chaumard (mar.)

CHAUFFEUSE n. f. Chaise basse pour s'asseoir près du feu.
— Encycl. Au XVIe s., la *chauffeuse* était utilisée pour changer les bébés, puis sa place fut près de la cheminée. Capitonnée, elle a été fréquente dans l'ameublement du XIXe s.

CHAUFFE-VIN n. m. invar. Echangeur de température dans lequel le vin de chaudière est chauffé par le passage des vapeurs distillées de l'alambic.

CHAUFFOIR n. m. Salle où l'on vient se chauffer, dans un hospice, un asile, etc.
— Expl. sal. Dans un marais salant, série de compartiments où l'eau de mer circule sous une faible épaisseur en s'échauffant et en se concentrant par évaporation.

CHAUFFOUR (BOIS), bois des côtes de Meuse, au N.-O. de Douaumont*, lieu célèbre de la bataille de Verdun en 1916.

CHAUFOUR n. m. (de *chaux* et *four*). Four à chaux.

CHAUFOURNERIE n. f. Industrie de la fabrication de la chaux.

CHAUFOURNIER n. m. Ouvrier ayant la responsabilité de la bonne marche d'un four à chaux. (On dit aussi CHAULIER.)

CHAUK, v. de Birmanie, sur la rive gauche de l'Irrawaddy, en face du confluent de la Yaw ; 12 800 hab. Raffinerie de pétrole.

CHAULAGE, et quelquef. **CHAUDAGE** n. m. Agric. Action de chauler, d'amender les terres avec la chaux : *On corrige l'acidité du sol par le chaulage.* ‖ Action de tremper les semences dans la chaux, avant de les mettre en terre. ‖ Action de répandre de l'eau de chaux (sur le sol, les murs, les arbres, etc.), pour détruire les insectes et les végétations parasites.
— Sucr. Addition complémentaire de chaux au jus sucré.
— Encycl. Agric. *Chaulage des sols.* L'élément calcium se rencontre sous deux états dans les sols : le carbonate de calcium, ou calcaire, et le calcium échangeable ; ce dernier représente la plus grosse part des cations métalliques échangeables du sol, et il dépasse les besoins en calcium des plantes cultivées. Le calcium n'a donc qu'un rôle alimentaire limité ; la chaux a pour effet de maintenir le sol « en bonne santé » ; elle facilite l'ameublissement des sols compacts et argileux ; elle les rend plus friables et augmente leur perméabilité à l'air et à l'eau ; elle favorise le développement des micro-organismes qui provoquent la transformation de l'azote organique des fumiers, engrais verts, etc., inassimilable par les végétaux, en azote ammoniacal, puis en azote nitrique assimilable par les plantes cultivées. Enfin, la chaux neutralise l'acidité des sols. Le *chaulage* est une pratique très recommandable pour les sols décalcifiés. Elle consiste à répandre et à émouir dans la terre arable des calcaires broyés, de la chaux vive en pierre après délitement, ou de la chaux éteinte (chaux blutée). Les quantités utilisées peuvent atteindre plusieurs tonnes à l'hectare ; il est toutefois préférable d'éviter les applications massives et de répéter des chaulages modérés.
Chaulage des arbres fruitiers. Le chaulage était utilisé autrefois pour débarrasser des mousses et des lichens le tronc et les branches charpentières des arbres fruitiers, et pour faire tomber leurs vieille écorce. Actuellement, on le remplace avantageusement par les traitements d'hiver à l'aide de carbolineums (huile d'anthracène et huile de pétrole émulsionnées) et de colorants nitrés (dinitrocrésol, dinitrophénol).
Chaulage des graines. On trempe dans un lait de chaux les semences de certaines graines (froment, orge, maïs, etc.) traitées aux sels de cuivre (vitriolage ou sulfatage) pour éviter le développement ultérieur de maladies cryptogamiques, principalement le charbon du blé et la carie de l'orge.

CHAULER v. tr. (de *chaux*). Amender un terrain avec de la chaux. ‖ Tremper des céréales dans une solution à base de chaux, pour détruire les germes parasites. ‖ *Chauler un arbre,* enduire son tronc de lait de chaux.
— Expl. sal. Additionner d'un lait de chaux un bassin d'eau salée ou une poêle* en fabrication, pour précipiter les sels de manganèse.
— Métall. Faire passer le fil en cours de tréfilage, après le décapage acide, dans un lait de chaux bouillant pour neutraliser les dernières traces d'acide et réaliser une lubrification pendant le passage à la filière.
— Sucr. Alcaliniser les jus au moyen de chaux.

CHAULEUSE n. f. Ch. de f. Voiture destinée à répandre un lait de chaux ou, par extension, d'autres liquides (antiseptiques, par exemple) sur une voie de chemin de fer.

CHAULIAC (Guy DE), chirurgien français du XIVe s., né à Chauliac, paroisse de La Fage-Saint-Julien, dans le Gévaudan. Il exerça son art à Lyon, puis à Avignon, où il fut médecin des trois papes Clément VI, Innocent VI et Urbain V (1342-1370). C'est dans cette ville qu'il composa, en 1343, son principal ouvrage : *Inventorium sive Collectorium partis chirurgicalis medicinae,* traduit en français par Laurent Joubert, sous le titre de *Grande Chirurgie* (1592).

CHAULIER n. m. Syn. de CHAUFOURNIER.

CHAULIEU (Guillaume AMFRYE, abbé DE), poète français (Fontenay, Vexin normand, 1639 - Paris 1720). Il s'attacha au grand prieur de Vendôme, dont il partageait les goûts épicuriens, et qui lui fit obtenir de nombreux bénéfices. Ses contemporains l'appelaient L'ANACRÉON DU TEMPLE pour la facilité de ses mœurs et de ses poèmes, dont les principaux sont : *Ode sur l'inconstance, la Retraite, la Goutte, la Solitude de Fontenay.*

CHAULIODE n. m. (gr. *khauliodous,* aux dents de feu). Petit poisson osseux à grosse tête, aux ouïes largement fendues, dont une des deux nageoires dorsales est adipeuse. (On en connaît deux espèces : l'une, très commune dans la Méditerranée, est le *masco* des marchés de Nice.)

CHAULMOOGRA n. m. (mot bengali). Huile extraite des graines de *Taraktogenos Kurzii* (famille des bixacées). [On utilise surtout, sous le nom de *chaulmoograte d'éthyle,* le mélange des esters éthyliques des acides gras qui la composent, en injections contre la lèpre et la tuberculose. On l'associe le plus souvent à la streptomycine, dont elle paraît renforcer l'action.]

CHAULMOOGRIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide cyclique non saturé $C_{18}H_{32}O_2$, que l'on trouve dans le chaulmoogra. (C'est un isomère de l'acide oléique, qui fond à 68 °C.)

CHAULNES, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Péronne), dans le Santerre ; 1 475 hab. (*Chaulnois*). Engrais. Patrie de l'abbé C. F. Lhomond. Chaulnes a été le chef-lieu d'un comté érigé en duché en 1621 et en 1711 pour la maison d'Albert de Luynes. Occupée par les Allemands en 1914, la ville fut transformée en point fort de la ligne Hindenburg*. Elle fut reprise par les Anglais en mars 1917, puis par les Allemands en mars 1918, qui s'y maintinrent jusqu'au 28 août suivant. (V. MONTDIDIER [*bataille de*].)

CHAULNES (Honoré D'ALBERT, seigneur DE CADENET, duc DE), maréchal de France (Mornas, Comtat, 1581 - Paris 1649). Frère du duc de Luynes, favori de Louis XIII, il devint maréchal de France (1619), duc et pair (1621). Gouverneur de Picardie (1633), puis d'Auvergne (1643).

CHAULNES (Charles D'ALBERT D'AILLY, duc DE), général et diplomate français (Amiens 1625 - Paris 1698). Il fut envoyé, en 1666, comme ambassadeur auprès du Saint-Siège, et contribua à l'élection de Clément IX (1667) ; il y fut envoyé de nouveau en 1669 et en 1689. Gouverneur de Bretagne en 1670, il réprima la révolte dite « du papier timbré » (1675). En 1695, il prit le gouvernement de la Guyenne. Ami de Mme de Sévigné.

CHAULNES (Louis Auguste D'ALBERT D'AILLY, vidame d'Amiens, duc DE), neveu du précédent (1678 - Paris 1744). Il prit part aux campagnes de Flandre et d'Italie, devint gouverneur d'Amiens et de Corbie en 1729, servit encore au siège de Philippsbourg (1734) et fut nommé maréchal de France en 1741.

CHAULNES (Michel Ferdinand D'ALBERT D'AILLY, duc DE), militaire et savant français (1714 - Paris 1769). Il devint pair de France en 1745, lieutenant général et gouverneur de Picardie en 1752 ; mais toute sa passion était pour les sciences physiques. Il a utilisé le microscope à la mesure de l'indice de réfraction des lames minces (1767) et étudié la construction des lunettes achromatiques. En 1743, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences.

CHAUMARD n. m. Mar. Ensemble des rouleaux ou galets métalliques placés sur le pont ou sur la lisse, et entre lesquels passent les amarres.

CHAUMAREIX (Jean Hugues DUROY DE), officier de marine français (Vars, Périgord,

1763 - château de Lachenaud, près de Bussière-Boffy, Haute-Vienne, 1841). Il commandait la *Méduse* en 1816 : une erreur de navigation et sa conduite lors du naufrage le firent condamner à trois ans de prison.

CHAUME n. m. (lat. *calamus*). Tige des graminées. ‖ Partie de la tige des blés qui reste quand on les a coupés. ‖ Le champ lui-même quand le chaume est encore sur pied : *Les cailles, les perdrix se réunissent dans les chaumes.* ‖ Paille longue dont on a enlevé le grain, et qui servait dans certaines régions à recouvrir les habitations.
— Dialect. Sommet dénudé des hauteurs. (Dans l'est de la France, ce nom est féminin : *Les hautes chaumes des Vosges.*) ‖ *Poét.* Maison couverte de chaume : *L'homme est rentré sous le chaume qui fume* (Heredia).
— ***Chaumes*** n. m. pl. Nom que l'on donne, dans quelques départements, à des pâturages situés sur de hauts sommets que l'on a dépouillés des arbres dont ils étaient couverts, ou encore à des sols pierreux et calcaires et d'une fertilité presque nulle.
— ENCYCL. Le *chaume* des graminées renferme de la silice, ce qui lui procure une grande résistance et une plus longue durée. Il servait autrefois à couvrir les habitations rustiques (*chaumières*) ; c'est la principale litière des animaux domestiques, il est aussi utilisé comme fourrage. Le chaume du riz et de quelques variétés de froment sert aussi à garnir les chaises fines, à faire les chapeaux de paille d'Italie (v. PAILLE). ‖ La meilleure utilisation des chaumes (partie restante, après la moisson) est de les enterrer par un labour d'automne (déchaumage) pour les transformer en humus.

CHAUME (chanoine Maurice), historien français (Dijon 1888 - Orgeux, Côte-d'Or, 1946). Professeur au grand séminaire de Dijon, il s'est consacré à l'histoire de la Bourgogne au Moyen Age, étudiant principalement les institutions, les origines chrétiennes et l'organisation ecclésiastique, les grandes familles féodales, l'occupation du sol, la topographie historique de Dijon. Il a publié un grand ouvrage, *les Origines du duché de Bourgogne,* resté inachevé (1925-1937). Etudiant des périodes où les textes sont souvent rares, le chanoine Chaume a été l'un des premiers à utiliser systématiquement les indications données par les noms propres pour essayer de reconstituer les liens de parenté entre les grandes familles du haut Moyen Age et d'expliquer ainsi bien des événements politiques.

CHAUME (LA), faubourg des Sables-d'Olonne (Vendée), formé de maisons basses ne prenant jour, à la façon mauresque, que sur des cours intérieures. C'est le quartier des pêcheurs. Eglise du XVIIe s. Tour-phare d'Arundel. Ruines d'un château du XIVe s. Fort Saint-Nicolas.

CHAUMEIX (Abraham DE), critique français (Chanteau, Orléanais, v. 1730 - Moscou 1790). Il attaqua avec verve les encyclopédistes dans *Préjugés légitimes contre l' « Encyclopédie »* (1758) et *les Philosophes aux abois* (1760). Ses adversaires répondirent par de mordants pamphlets, dont le plus connu, attribué à Morellet, a pour titre : *Mémoire pour Abraham Chaumeix* (1759). A la suite de ces attaques, il se retira à la cour de Catherine II, qui l'accueillit avec sympathie.

CHAUMEIX (André), critique et journaliste français (Chamalières 1874 - Paris 1955). Elève de l'Ecole normale supérieure (1895), agrégé des lettres, il devint rédacteur politique et littéraire au *Journal des débats* (1901), puis rédacteur en chef du même journal (1905), directeur de la *Revue de Paris.* Il fut, en 1927, chargé de la critique littéraire à la *Revue des Deux Mondes,* et du bulletin politique au *Figaro*: (Acad. fr., 1930.)

CHAUMER v. tr. Arracher le chaume : *Chaumer un champ.*

CHAUMERET n. m. Nom dialectal du bruant.

CHAUMERGY, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Dole), dans la Bresse ; 448 hab. (317 aggl.) [*Calmergiens*]. Marché.

CHAUMES-EN-BRIE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), sur l'Yerres ; 1 803 hab. (1 287 aggl.). Restes de remparts. Eglise des XIIIe et XVe s. Patrie de L. Couperin.

CHAUMETTE n. f. Instrument de culture consistant en un fer de faucille monté sur un très long manche. (On dit aussi CHAUMET et CHAUMON.)

CHAUMETTE (Pierre Gaspard), révolutionnaire français (Nevers 1763 - Paris 1794). En 1790, il était l'un des orateurs les plus fougueux du club des Cordeliers. Membre de la Commune du 10 août, il devint procureur-syndic en remplacement de Manuel. A ce titre, il joua, avec son substitut Hébert, un rôle décisif dans l'organisation des journées révolutionnaires qui imposèrent à la Convention la proscription des Girondins et l'institution de la Terreur. Il se signala par sa frénésie anticatholique, faisant fermer toutes les églises de Paris, organisant à Notre-Dame une fête de la Raison. Chef de la faction hébertiste qui menaçait Robespierre, il fut guillotiné.

CHAUMEUR n. m. Couvreur en chaume. ‖ Ouvrier qui ramasse le chaume. (Dans le centre de la France, on dit CHAUMEUX.)

CHAUMIÉ (Joseph), homme politique français (Agen 1849 - Clermont-Dessous, près d'Agen, 1919). Docteur en droit, défenseur des républicains poursuivis après le 16 mai 1877, maire d'Agen (1896), sénateur de Lot-et-Garonne (1897), il joue dès lors un rôle important dans la vie politique du pays. Fondateur, avec Waldeck-Rousseau, de l'Alliance républicaine démocratique, il se voit enfin attribuer par Combes le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1902-1905), et par Rouvier celui de la Justice (1905-1906). Réformateur de l'enseignement secondaire (1904), de la justice de paix, partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais tolérant, il tente de faire attribuer aux prêtres la gestion des édifices religieux et met un terme judiciaire à l'affaire Dreyfus.

CHAUMIER n. m. Ouvrier qui coupe ou arrache le chaume. ‖ Ouvrier qui couvre de chaume les habitations. (Vieilli.) ‖ Tas de chaume ou de paille.

CHAUMIÈRE n. f. Maison couverte de chaume, et, *par extens.,* pauvre maison : *Je n'abandonnais après moi ni château ni chaumière* (Chateaubriand).

Chaumière (la **Grande-**), ancien bal public de Paris, fondé en 1787 à l'emplacement du croisement actuel du boulevard Montparnasse et du boulevard Raspail. Ce fut, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, le lieu de réunion favori des étudiants. Délaissé pour la Closerie des Lilas, il ferma ses portes en 1855.

Chaumière indienne (LA), conte philosophique de Bernardin de Saint-Pierre (1790). Un savant docteur anglais s'entretient avec un paria qui, loin du monde, dont il éprouva les injustices, vit heureux avec sa femme et son chat. Ils font la critique des académies, des sociétés, de la science et du bonheur des villes, et concluent que la vérité ne se trouve que dans la nature. Critiqué parce qu'on y vit la satire de certaines institutions religieuses, ce bref dialogue garde sa valeur historique.

CHAUMINE n. f. (de *maison chaumine,* couverte de chaume). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Petite chaumière : *Un pauvre bûcheron [...] tâchait de gagner sa chaumine enfumée* (La Fontaine).

CHAUMONOT (Pierre Joseph), jésuite français d'origine italienne (Bourgogne 1611 - Québec 1693). Missionnaire au Canada à partir de 1639, il fut l'un des organisateurs de la mission huronne et de la mission iroquoise et fonda la réduction de Lorette.

CHAUMONT, ch.-l. de la Haute-Marne, à 253 km de Paris, au-dessus de la Marne ; 19 346 hab. (16 945 aggl.) [*Chaumontais*]. Cette vieille place forte a été endommagée au cours de la Seconde Guerre mondiale. L'église Saint-Jean-Baptiste (du XIIIe au XVIe s.) possède un beau porche du XIVe s., une mise au tombeau du XVe s. et des peintures du XVIe s. L'hôtel de ville est du XVIIIe s. Un ancien couvent de Carmélites abrite la bibliothèque et le musée. Chaumont est un grand carrefour routier et ferroviaire et un centre industriel : charpentes métalliques, ganterie, chaussures, confection, articles funéraires, sacs en papier. — L'arrond. a 10 cant., 196 comm. et 68 203 hab.

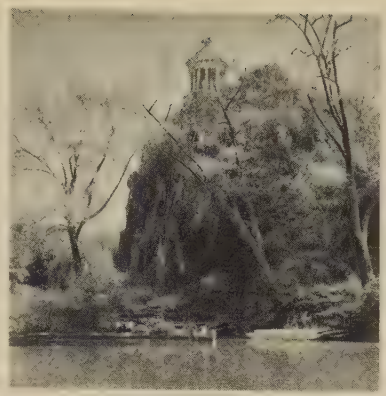

Buttes-Chaumont
le Belvédère

— Hist. Chaumont doit son origine à un château du Xe s. dont le donjon, remanié au XVe s., subsiste. Affranchie en 1190 par le comte de Champagne, chef de bailliage en 1228, rattachée à la couronne en 1284, la cité, saccagée par les Ecorcheurs en 1437, a été dotée d'un échevinage en 1469. Ville de tanneurs et de drapiers au XVIe s. avant d'être celle des gantiers, elle fut ravagée par la peste en 1636. Les Alliés l'occupèrent en 1814 et y signèrent le *pacte de Chaumont,* préfiguration de la Quadruple-Alliance (9 mars 1814). Siège de l'état-major de Pershing en 1917-1918. (→ Biblio.)

CHAUMONT (Paul Philippe DE), prélat français (v. 1613 - † 1697). Directeur à la bibliothèque du roi, évêque de Dax (Acad. fr., 1654).

CHAUMONT (Lambert), compositeur et organiste wallon (principauté de Liège v. 1635 - Huy 1712). On a conservé de lui un recueil de 107 *Pièces d'orgue sur les 8 tons,* suivi d'un *Petit Traité de l'accompagnement.*

CHAUMONT (BUTTES), hauteurs du N.-E. de Paris, atteignant l'altitude de 128 m. — Elles ont donné leur nom à un parc, les *Buttes-Chaumont,* inauguré en 1867, le jour de l'ouverture de l'Exposition universelle. Aménagé par Alphand, il a l'aspect d'un parc anglais, avec un lac, un promontoire semblable à celui du temple de la Sibylle de Tivoli, deux ponts, dont l'un a une hauteur de 35 m, des grottes, une cascade de 32 m, de très beaux arbres. Au Moyen Age, le gibet de Montfaucon avait été érigé au pied des buttes Chaumont, qui, jusqu'au milieu du XIXe s., servirent de dépôt d'immondices. Le 30 mars 1814, les buttes fournirent un point de résistance contre les Alliés.

CHAUMONT-EN-VEXIN, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Beauvais), dans le nord du *Vexin* français ; 1 763 hab. (1 620 aggl.). Belle église du XVIe s. Fabrique de meubles.

CHAUMONT-PORCIEN, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Rethel) ; 436 hab. (392 aggl.).

CHAUMONT-SUR-LOIRE, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Touraine, sur la *Loire ;* 706 hab. (317 aggl.) [*Chaumontais*]. Pour le punir d'avoir adhéré à la ligue du Bien public, Louis XI fit démolir en 1465 le

Pierre Gaspard CHAUMETTE
gravure d'après Bonneville
musée Carnavalet

Blason de CHAUMONT

Parti : au 1er de gueules à une demi-escarboucle pommelée et fleurdelisée d'or, mouvant du flanc senestre du parti ; au 2e d'azur à la bande d'argent côtoyée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or ; au chef aussi d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

CHAUMONT-SUR-LOIRE
le château

Phot. Larousse, Lapie, Giraudon.

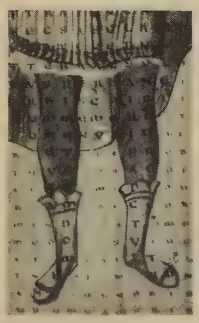

chausses, IXe s.

chausses, XVIe et XVIIe s.

haut-de-chausses XVIIe s.

manoir de Pierre d'Amboise. Mais celui-ci entreprit la construction du château actuel; elle fut continuée par Charles Ier et Charles II d'Amboise, ce dernier mort en 1511. L'italianisme y est encore timide.

CHAUMONT-SUR-THARONNE, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne; 1 023 hab. (494 aggl.). Eglise des XVe et XVIe s.

CHAUNA n. m. Ornith. Espèce de kamichi* d'Argentine.

CHAUNACANTHES n. m. pl. Zool. Ordre de protozoaires actinopodes acanthaires, à corps plasmatique métabolique arrondi, allongé ou rhomboïde, entouré d'une couche gélatineuse homogène, rarement différenciée. (Le squelette est constitué par vingt spicules radiaires, dont les parties basales, cordiformes ou en pépins de raisin, sont réunies au centre d'une manière déliée. L'ordre comprend trois familles, renfermant cinq genres.)

CHAUNAND n. m. Variété de cépage cultivé dans les vignobles de l'Ain.

CHAUNAY, comm. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans le Poitou; 1 503 hab. (367 aggl.). Eglise en partie romane.

CHAUNY, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), sur l'Oise, à l'embranchement du canal de Saint-Quentin et du canal de la Sambre à l'Oise; 10 544 hab. (10 065 aggl.) [*Chaunois*]. Centre industriel actif : manufacture de glaces; appareils électriques et ménagers; métallurgie de l'antimoine; fonderies; huilerie; produits chimiques et engrais; cimenteries et briqueteries; sucrerie, etc. (→ Biblio.)

CHAUQUES ou **CHAUCI,** Géogr. anc. Peuple de la Germanie, dont le territoire correspondait au duché d'Oldenburg et au territoire de Brême. Longtemps sujets ou alliés des Romains, ils se révoltèrent, furent battus et envahirent le pays des *Bataves*. Ils se livraient à la piraterie et dévastaient les régions côtières. Après avoir ravagé la Gaule au IIIe s., ils se fondirent avec d'autres tribus.

CHAUSEY (îles), groupe d'îlots et d'écueils situés au large de la côte occidentale du Cotentin, dépendance de la commune de Granville (Manche). La Grande-Ile a 55 ha de superficie; une centaine d'habitants y vivent de la pêche (homards, crevettes). Un projet grandiose d'usine marémotrice de la baie du Mont-Saint-Michel prévoit le rattachement au continent de l'archipel par des digues-barrages reliant ce dernier à la pointe du Roc, à Granville, et à la pointe du Grouin, près de Cancale.

Chaussade (Forges nationales de la), appellation communément donnée aux établissements de la marine nationale, fondés au XVIIIe s. à Guérigny (Nièvre), qui fabriquent surtout des ancres et des chaînes.

CHAUSSAGE n. m. Agric. Action de chausser un arbre ou une plante.

— Dr. féod. Droit payé au seigneur pour l'entretien d'une chaussée.

chaussée (trav. publ.)

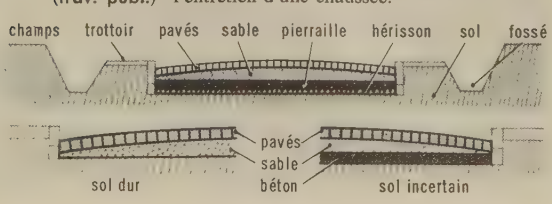

— Expl. sal. Remise à neuf des bassins d'un marais salant.

CHAUSSANT, E adj. Qui chausse bien.

CHAUSSE n. f. (lat. pop. **calcia;* de *calceus,* soulier). Culotte qui couvrait le corps depuis la ceinture, tantôt jusqu'aux genoux (*haut-de-chausses*), tantôt jusqu'aux pieds inclusivement (*bas-de-chausses*). [En ce cas, on emploie le plur.] || *Chausses à la martingale,* chausses dont le pont était placé par-derrière.

— Loc. fam. *Tirer ses chausses* ou *ses grègues,* détaler au plus vite. || *Etre après les chausses de quelqu'un, aboyer aux chausses de quelqu'un,* le harceler sans cesse : *Aucune loi sur la presse n'empêchera le polémiste-né d'aboyer aux chausses des puissants qu'il hait* (F. Mauriac). || *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses,* v. cul.

— Arm. *Chausse de mailles,* canon de peau garni de mailles formant pantalon et s'attachant à la cotte* de mailles. (Elle a disparu avec l'adoption de l'armure de plate.)

— Constr. Tuyau des latrines, ordinairement en poterie, qui s'adapte sous la cuvette des cabinets.

— Pêch. Goulet en forme d'entonnoir de certains filets et nasses.

— Technol. Sorte de poche en molleton, en forme d'entonnoir, dans laquelle on filtre les liqueurs, les gelées, les sirops. (Autref., dans les officines, ce filtre était appelé *chausse à hypocras.*)

— Encycl. Les *chausses,* connues dès le VIIe s., sont un vêtement collant, couvrant le pied et la jambe jusqu'au-dessus du genou, où elles sont serrées par une jarretière, pour les femmes, et jusqu'à l'enfourchure pour les hommes; elles se rattachent aux braies ou au pourpoint par des jarretelles ou des aiguillettes. Au XIVe s., les chausses deviennent solidaires et enserrent tout le bas du corps; elles sont tissées, ou en étoffe coupée et cousue. Les *chausses coupées* n'ont pas de pied; les *chausses à moufles* ont un doigtier pour le gros orteil; les *chausses semelées* ont des semelles cousues, qui dispensent des souliers. Au XVIe s., le terme de « chausses » ne s'applique qu'aux hauts-de-chausses, séparés des bas-de-chausses, qui s'appellent *bas;* la variété des chausses était grande : *chausses à claire-voie, à la cuissotte, à boudins, à la provençale, à la picarde, à l'espagnole, à la garguesse* ou *grègues, à la gigotte, à la marinière.* Sous Henri III, les chausses, très courtes et collantes, deviennent des *culots.* Plus tard, on a nommé *chausse de docteur* le chaperon.

CHAUSSÉ, E adj. et n. m. Hérald. Se dit de la partition en forme d'angle aigu formée par deux lignes obliques partant de la pointe de l'écu pour aboutir aux deux angles du chef. (V. pl. héraldique, 88.) [Dans le *chaussé-ployé,* les deux lignes de partition sont incurvées.]

CHAUSSÉE n. f. (lat. pop. *calciata* [*via*], route durcie par l'empierrement comme le pied de l'homme par la chaussure). Trav. publ. Partie d'une route aménagée pour la circulation. || Levée, dans un lieu bas, pour servir de chemin. || Elévation de terre pour retenir l'eau d'une rivière, d'un étang.

— Horlog. Pièce de la cadrature d'une montre, qui porte l'aiguille des minutes.

— Mar. Long écueil sous-marin dépassant peu le niveau de la mer : *La chaussée de Sein.*

— Encycl. Trav. publ. Le profil transversal d'une *chaussée* moderne est de préférence constitué par deux plans raccordés sur l'axe de la route* par une courbe aplatie. L'établissement de cette partie des routes comprend deux opérations : la construction de la *forme* et la pose des matériaux qui composent le *corps* de la chaussée.

La forme varie suivant la nature du sol sur lequel doit reposer la route; si le terrain présente une consistance suffisante, on en dresse le fond suivant la courbure adoptée pour le plan supérieur de la chaussée; si le terrain est peu résistant, on répand sur l'encaissement une couche de sable, de calcaire friable; cette fondation doit être comprimée avec soin; enfin, si le sol est tourbeux ou vaseux, on établit des fascines pour diminuer les chances d'enfoncement de la route, les affaissements partiels, et pour répartir la charge sur une plus grande surface. Si le sol est humide, on le draine convenablement. La constitution du corps de la chaussée est très variable. On distingue actuellement les chaussées pavées, empierrées, en béton, en asphalte* comprimé, en asphalte coulé, en tarmacadam, etc. (V. pavage.) [→ Biblio.]

Chaussée-d'Antin (la), rue de Paris, reliant les Grands Boulevards à la place de la Trinité. Ouverte en 1720, elle fut, sous la Restauration, la rue principale du quartier des nouveaux riches et des gens à la mode, auquel elle donna son nom.

CHAUSSÉE DES GÉANTS, en angl. **Giant's Causeway,** curiosité naturelle du nord de l'Irlande (comté d'Antrim), en face de l'île Rathlin. C'est un vaste môle formé par 40 000 colonnes de basalte qui s'étendent à une grande distance dans la mer. Leur surface érodée par la mer forme un pavage grossier. La formation des colonnades de basalte paraît due à des mouvements de convexion lors du refroidissement brusque

de la roche éruptive. Des formations analogues sont connues dans le Massif central (orgues d'Espaly, etc.).

CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), dans la banlieue de Blois; 1 416 hab. (964 aggl.). Châsse de saint Victor (XVIe s.). Machines à polir. Carrosserie.

CHAUSSEMICHE (François Benjamin), architecte français (Tours 1864 - Paris 1945). Prix de Rome (1893), on lui doit la façade du lycée de filles de Tours (1903), les *thermes de Châtel-Guyon* (1904-1906), le musée d'Alésia, etc. Inspecteur général des monuments historiques, il fut architecte du palais de Versailles jusqu'en 1924.

CHAUSSE-PIED n. m. Lame de métal, de corne ou de matière plastique, renflée intérieurement dans sa partie basse, qu'on place entre le soulier et le talon pour aider le pied à pénétrer dans la chaussure. || Pl. *des* CHAUSSE-PIEDS.

CHAUSSER v. tr. (lat. *calceare;* de *calceus,* soulier). Mettre à son pied ou à celui d'un autre : *J'avais chaussé mes pantoufles et endossé ma robe de chambre* (A. France). *Il n'est point de chevalier sans éperons d'or. Ceux-ci m'ont été chaussés par l'impératrice d'Allemagne* (A. Dumas père). || Mettre une chaussure à : *Chausser une personne.* || Fournir des chaussures : *Cordonnier qui chausse quelqu'un depuis longtemps.* || *Par extens.* Mettre des fers à un cheval, des pneus à une voiture, à une bicyclette. || Mettre, ajuster sur : *Napoléon chaussa la couronne de fer* (Balzac). *Son père, le nez chaussé de lunettes, lisait la Chronique agricole* (F. Mauriac). || — *Fig.* Mettre dans sa tête, adopter : *La dame du photographe a chaussé l'idée qu'elle a des étouffements si elle ne sort pas* (Colette). *Ce triste poète* [Mendès] *avilissant* [...] *tous les genres qu'il lui prit fantaisie de chausser* (Gide). || *Etre chaussé de,* entrer dans, s'attacher opiniâtrement à : *Un chacun est chaussé de son opinion* (Molière). || Porter des chaussures de telle ou telle taille : *Garçonnet qui chausse déjà du 38.* || En parlant des chaussures, s'adapter au pied de telle ou telle façon : *Chaussures qui vous chaussent bien, qui chaussent large.*

— Loc. fam. *Chausser les bottes de sept lieues,* v. botte. || *Chausser le cothurne,*

Phot. Jacques, Giraudon, Alinari-Giraudon, Lawrence.

v. COTHURNE. ‖ *Chausser le brodequin*, v. BRODEQUIN.
— Agric. Syn. de BUTTER.
— Chev. *Chausser les éperons à quelqu'un*, lui mettre les éperons de chevalier. (Allusion à l'adoubement.)
— Equit. *Chausser les étriers*, enfoncer les pieds dans les étriers. ‖ *Cheval haut chaussé*, celui dont les balzanes montent jusqu'au genou ou au jarret.
— Sell.-garn. Placer la couverture d'un coussin ou d'un dossier et le brocher.
— ***Se chausser*** v. pr. *Se chausser la tête de*, s'éprendre, s'enticher de.

CHAUSSETIER ou **CHAUSSIER** n. m. Celui qui fait ou vend des chausses, des bas et autres articles de bonneterie. (Vieilli.) [On dit aujourd'hui BONNETIER.]
— ENCYCL. Les *chaussetiers*, ou *chaussiers*, fabriquaient, outre les chausses, des besaces, des sacs de voyage, etc. En 1633, ils s'unirent aux drapiers.

CHAUSSE-TRAPE n. f. (altération de l'anc. fr. *chauchetrepe*, composé des impér. des anc. verbes *chaucher*, fouler, et *treper*, marcher dessus, littéralem. « foule, marche dessus »). Défense accessoire, constituée soit par un pieu aigu camouflé au fond d'un trou dissimulé par une trappe, soit par quatre pointes de fer (trois posées sur le sol et toujours une en l'air) assemblées en tétraèdre. ‖ *Par extens.* Piège : [Un crapaud] *était tombé dans une chausse-trape, devant un soupirail de l'établissement de bain* (Gide). ‖ *Fig.* Ruse, embûches : *Il sera bon de rester sur ses gardes, d'éviter les chausse-trapes* (J. Romains). ‖ Pl. *des* CHAUSSE-TRAPES.
— Bot. Nom usuel d'une espèce de centaurée.

CHAUSSETTE n. f. (de *chausse*). Pièce de tricot qui s'enfile sur le pied et remonte sur le mollet, s'arrêtant à mi-jambe. (La chaussette se fait en laine, en filé de coton, en Nylon ou en mousse de Nylon.) ‖ *Chaussette Derby*, chaussette fabriquée sur métier à double fonture (double lit d'aiguilles).
— Arg. *Chaussettes à clous*, grosses chaussures ferrées.
— ENCYCL. Cost. La *chaussette* fut d'abord une sorte de bas-de-chausses, allant de la cheville au genou, qu'on portait au XVIe s. soit sur le bas, soit entre le bas et la peau ; des « chaussettes à étrivière » ou « à étrier » avaient un sous-pied.

CHAUSSEUR n. m. Négociant de détail en chaussure.

CHAUSSIER n. m. Syn. de CHAUSSETIER.

CHAUSSIER (François), chirurgien et anatomiste français (Dijon 1746 - Paris 1828). Il s'établit à Dijon, où il fut nommé chirurgien des prisons et médecin de l'hôpital. En 1769, il ouvrit à ses frais un cours d'anatomie descriptive et d'anatomie comparée, qui fut plus tard subventionné par les états de Bourgogne. Lors de la Révolution, il fut chargé, avec Fourcroy, de réorganiser l'enseignement médical, et choisi pour la chaire d'anatomie et de physiologie de Paris. Il est surtout connu par ses travaux sur la médecine légale.

Chaussier (ARÉOLE DE). Méd. Nom donné au cercle de petites vésicules qui entoure l'escarre de la pustule maligne. (V. CHARBON.)

Chaussier (SIGNE DE), douleur du creux épigastrique, que l'on observe quelquefois dans l'albuminurie de la grossesse et qui peut précéder une crise d'éclampsie*.

CHAUSSIN, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Dole), dans le nord de la Bresse, près du Doubs ; 1 116 hab. (1 099 aggl.). Maisons anciennes.

CHAUSSON n. m. (de *chausse*). Chaussure d'étoffe, de cuir souple, le plus souvent sans talon, ne couvrant que le pied : *Des chaussons de flanelle.* ‖ Chaussure d'étoffe ou de lisière qui sert de pantoufle, ou qu'on met, l'hiver, par-dessus le soulier, pour ne pas glisser sur la glace, etc. : *De bons chaussons bien fourrés.*
— Arm. *Chaussons à armer*, v. SOLERET.
— Chirurg. Type de bandage destiné aux pansements du pied.
— Chorégr. Soulier plat, en soie, à semelle de cuir léger et dont la pointe est renforcée intérieurement. (Des rubans permettent à la danseuse de lacer les chaussons autour des chevilles.) [V. part. *encycl.*]
— Cout. *Point de chausson*, point de couture croisé, employé parfois comme point d'ornement sous le nom de *point de Saxe* ; il s'exécute de gauche à droite et sur deux lignes.
— Mobil. Ornement de métal qui protège les pieds des meubles. (Syn. SABOT.)
— Pâtiss. Pâtisserie faite d'un rond de pâte plié en deux, et contenant de la marmelade de pommes, de la compote de fruits ou de la confiture.
— Sports. Combat à coups de pied, qui a ses principes comme l'escrime, et pour lequel on remplace les souliers par des chaussons. (V. SAVATE.)
— ENCYCL. Cost. D'abord synonyme de « chaussette », chausse à pied mise sous les chausses, *chausson* désigne ensuite un soulier léger sans talon, en feutre ou en drap. Les *chaussons à armer*, au Moyen Age, sont les solerets ou pédieux, qui complètent le harnais de l'homme d'armes. Les chaussons de tournoi (v. 1500) étaient souvent de cuir ou de velours rembourré avec des chaussettes déchiquetées ou à coques, en forme de guêtre.
— Chorégr. Le *chausson de danse* était inconnu à l'époque du ballet de cour et de Vestris. Danseurs et danseuses portaient alors des chaussures à talon haut, car la danse était presque entièrement terre à terre et n'exigeait pas une grande virtuosité. Le chausson de danse apparaît sous le Directoire, en même temps que les sandales imitées de l'antique. En soie, plus souple que le cuir, le chausson de danse a permis l'éclosion de la *pointe*, facilitant le développement des pirouettes, les grands temps d'équilibre, etc.

CHAUSSON (Ernest), compositeur français (Paris 1855 - Limay 1899). Il fut l'élève et l'un des bons disciples de Franck. Nommé secrétaire de la Société nationale de musique, il contribua pour beaucoup au développement de ses concerts, où furent données la plupart de ses œuvres : le *Poème de l'amour et de la mer*, la *Chanson perpétuelle*, la *Légende de sainte Cécile*, l'*Hymne védique*, la *Symphonie en « si » bémol*, le *Poème* pour violon et orchestre, *Viviane*, *Soir de fête*, le *Quatuor* pour piano et cordes, *le Roi Arthus*.

CHAUSSON (Gaston), industriel français (Chevillon, Yonne, 1876 - Paris 1959). En association avec son frère JULES (1889-1957), il fonda la chaudronnerie Chausson frères en 1903. Transportés en 1907 à Asnières, leurs ateliers se spécialisèrent dans la fabrication des radiateurs d'automobile, et cette modeste entreprise, qui n'occupait qu'une superficie de 300 m², accrut rapidement son activité au point de compter en 1924, lors de la constitution de la Société des usines Chausson, parmi les principaux producteurs de radiateurs en Europe. Elle entreprit par la suite la construction de cars de tourisme, d'autobus et de carrosseries d'automobile. Actuellement, la société possède quatre usines dans la région parisienne : Asnières, Argenteuil, Gennevilliers, Meudon, et une autre à Reims, spécialisée dans l'industrie du froid.

CHAUSSURE n. f. Tout ce qui couvre et protège le pied : *Je me fis cirer, car la neige avait fort détérioré ma chaussure* (Nerval).
— LOC. FAM. *Chaussure à tout pied*, chose banale, sans originalité. ‖ *Trouver chaussure à son pied*, rencontrer justement ce dont on a besoin, spécialement en parlant d'une bonne fortune : *On m'a amené cet après-midi une jolie blonde, bien fraîche. Je crois que je trouverai facilement chaussure à son pied* (J. Romains). ‖ *Avoir un pied dans deux chaussures*, pouvoir choisir entre deux partis également avantageux.
— ALLUS. LITTÉR. ***Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure !*** (en lat. *Ne sutor ultra crepidam !*, Cordonnier ne va pas plus haut que la chaussure !), selon Pline, réplique du peintre grec Apelle à un cordonnier qui avait justement critiqué la peinture d'une sandale dans un de ses tableaux et qui, tout fier de voir qu'Apelle avait corrigé le détail incriminé, s'était avisé d'étendre la critique à la jambe.
— ENCYCL. Cost. Le port de la chaussure étant conditionné par la nature du sol (en terrain sablonneux, elle ne présente aucun avantage et constitue même un sérieux empêchement à la marche), la Mésopotamie en a ignoré l'usage. Les souverains et les dieux d'Egypte sont toujours figurés les pieds nus ; les sandales semblent avoir été réservées à la vie à l'intérieur des habitations. Les Hittites, en revanche, apparaissent toujours chaussés de sabots à bout relevé, semblables à ceux qui sont encore en usage en Asie Mineure ; le nom de *tcharouk*, donné en Turquie à ces chaussures, rappelle le mot hittite et le vocable hébreu qui désignait les lacets des chaussures dans l'Ancien Testament (Genèse, XIV, 23). La coutume des Hébreux voulait qu'ils quittassent leurs chaussures quand ils foulaient un sol sacré.
Les Assyriens ont porté des bottes, comme tous les peuples de cavaliers ; les Perses sont également figurés avec des chaussures.
Les chaussures des Grecs étaient de trois catégories : la *sandale*, ou simple semelle attachée par des lanières ; le *socque*, sorte de chausson sans semelle distincte ; le *cothurne*, montant, en forme de brodequin, était orné de revers. Muni d'une semelle de liège très élevée jouant le rôle du talon (alors ignoré), pour hausser la taille, le cothurne était, au théâtre, chaussé par les tragédiens, tandis que le socque était réservé aux comiques. Les *pedila* étaient des sandales dont les lanières de cuir passaient entre le pouce et les autres doigts et se nouaient au-dessus des chevilles. La *crêpis* avait un rebord de cuir percé d'œillets où passait la lanière qui la maintenait au pied. Les *nymphides* étaient des chaussures blanches de jeunes mariées.

chausse-trape

Ernest CHAUSSON

Phot. X.

chauve-souris

CHAUVIGNY
église Notre-Dame

Yvette CHAUVIRÉ

Les Romains eurent les mêmes chaussures et, de plus, la chaussure de charge, la chaussure fourrée, à bout pointu, carré, rond, à lacet, même à pointe recourbée, telles les *mullei* des patriciens et des sénateurs. Les souliers des soldats étaient garnis de clous.
Les Gaulois portaient ce que les Romains appelaient des *gallicae*, sorte de galoches en cuir dur et sans talon. Les Francs avaient des brodequins dont les lanières de cuir servaient en même temps à serrer les braies sur la jambe. Au Moyen Age, les *houseaux*, ou *heuses*, sont des bottes de cuir. Au XIIe s. sévit la mode des *pigaches*, chaussures pointues, peut-être inventées par le comte d'Anjou pour cacher un défaut de conformation ; ces pigaches reparaissent au XIVe s. sous le nom de *souliers à la poulaine* ; leurs dimensions sont telles qu'il faut parfois attacher la pointe au genou par une chaîne de métal. Les *escafignons* et les *souliers en bec de cane*, larges et courts, leur succèdent.
A l'époque de la Renaissance, la mode italienne ayant pénétré en France, les crevés constituent une ornementation très fréquente. A la fin du XVIe s. apparaissent le talon indépendant et la cambrure accentuée ; au talon peut se fixer par une broche une sorte de patin plat formant une seconde semelle. Les guerres contribuent à généraliser, pour les hommes, l'usage de la botte, qui, sous Louis XIV, ne sera plus admise qu'aux armées. Au temps du Roi-Soleil, les souliers d'homme ont talon haut, bout allongé et large patte sur le cou-de-pied, garni d'un nœud à ailes très élancées. Ce nœud est remplacé sous la Régence par une petite boucle qui ira en augmentant d'importance jusqu'à l'époque Louis XVI. Pour les femmes, le talon Louis XV est très haut et placé sous la cambrure du pied. Sous Louis XVI, le soulier est, pour les femmes, en étoffe claire, à talon assez bas et bout pointu, et, pour les hommes, en cuir noir avec talon bas, bout large et boucle. La Révolution met les *sabots* à la mode, ainsi que les *escarpins* sans talon. En 1815 et 1816, on se chausse à l'anglaise, à l'autrichienne, à l'italienne, à l'espagnole. Sous la Restauration, les hommes portent des bottes le matin et des escarpins à boucle le soir ; les femmes ont des escarpins à lacets croisés sur la jambe. Vers 1831 apparaissent les bottines à élastiques, boutons ou lacets.

CHAUT, 3e pers. sing. de l'ind. prés. de *chaloir**, usitée seulement dans quelques locutions.

CHAUTAGNE (la), région comprise entre le Rhône à l'O., la montagne de Cessens et le Gros Foug à l'E. (Ain), autour de Ruffieux (Savoie). Une forêt de 1 500 ha a été reboisée, à partir de 1936, en peupliers. Le reste de la Chautagne tire ses ressources de la vigne, qui était autrefois une monoculture réputée, et de l'élevage laitier. Projet de dérivation du Rhône sur la rive droite.

CHAUTEMPS (Camille), homme politique français (Paris 1885). Fils d'Emile Chautemps, ancien vice-président du Sénat, avocat et membre influent du parti radical-socialiste, il est élu député en 1919. Il est plusieurs fois ministre entre 1924 et 1926, quatre fois président du Conseil en février 1930, novembre 1933-janvier 1934, juin 1937-janvier 1938, janvier-mars 1938, et, entre-temps, ministre dans divers cabinets. Président du Conseil en janvier 1934, il préféra démissionner devant la montée des oppositions et fut remplacé par Daladier. Après la chute du cabinet Léon Blum il reprit la direction du gouvernement (1937-1938) avec celui-ci comme vice-président du Conseil, tentant de poursuivre l'expérience du Front populaire en en adoucissant les modalités (création de la S. N. C. F., mais atténuation des réformes sociales). Membre du cabinet Reynaud en 1940 et partisan de l'armistice, Camille Chautemps quitte le gouvernement Pétain le 10 juillet 1940 et gagne peu après les Etats-Unis pour une mission officieuse, mais se tient à l'écart de toute activité politique et ne revient en France qu'en 1954.

CHAUVE adj. et n. (lat. *calvus*). Dégarni de cheveux : *Une étrange manie* [...] *de vouloir se coiffer de lauriers. C'était bon pour César, chauve jusqu'à la nuque* (A. Dumas père).
◆ Adj. *Par extens.* Nu, dépouillé, pelé : *Les angles saillants de la citadelle* [de Malte] *dominent une campagne chauve et avare* (P. Morand).
◆ N. m. Ardois. Défaut existant dans les plans de rupture des ardoises.

CHAUVEAU n. m. Ancienne mesure de capacité pour le vin, l'huile et le lait, en usage notamment en Bourgogne.

CHAUVEAU (François), dessinateur et graveur français (Paris 1613 - *id.* 1676). Reçu académicien en 1663, il fut élève de La Hyre et a dessiné et gravé à l'eau-forte de nombreux frontispices et vignettes à sujets religieux ou historiques : *Courses de testes et de bague* (1670), *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, de Benserade. Perrault a fait son éloge dans les *Hommes illustres*.

CHAUVEAU (René), sculpteur français (Paris 1663 - *id.* 1722). Elève de Girardon et de Philippe Caffieri, il travailla à Versailles et aux Invalides, puis partit pour la Suède, où, sculpteur en titre de Charles XII (1693), il décora les galeries du château royal de Stockholm de stucs abondants et faciles. De retour en France, il collabora aux groupes des *Bains d'Apollon* et à la chapelle du château de Versailles.

CHAUVEAU (Adolphe), jurisconsulte français (Poitiers 1802 - Toulouse 1868). Avocat, puis professeur de droit administratif, il a écrit de nombreux ouvrages de droit criminel, de procédure et de droit administratif.

CHAUVEAU (Auguste), vétérinaire français (Villeneuve-la-Guyard, Yonne, 1827 - Paris 1917). Elève de l'École d'Alfort, il fut successivement professeur (1863), puis directeur (1875) de l'Ecole vétérinaire de Lyon, professeur à la faculté de médecine de cette ville (1877), professeur de pathologie comparée au Muséum d'histoire naturelle (1886) et inspecteur général des écoles vétérinaires. Tour à tour anatomiste, physiologiste et pathologiste d'une exceptionnelle fécondité, il a accompli une œuvre considérable. Il est l'auteur d'un *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques*, qui, depuis 1855, est resté classique. Avec Marey, il a élucidé le mécanisme du cœur par l'emploi des sondes cardiographiques. En énergétique biologique, il a démontré le rôle dynamogène du sucre. Précurseur de Pasteur, il a établi la nature corpusculaire des germes des maladies infectieuses et prévu leur atténuation possible par l'obtention de vaccins. Il a défendu ardemment la thèse de l'identité des tuberculoses humaines et animales. (Acad. des sc., 1886.)

CHAUVEAUD (Gustave), médecin et botaniste français (Aigre 1859 - Paris 1933). Docteur ès sciences, il devint en 1895 chef des travaux à l'enseignement du P. C. N. Ses travaux ont porté sur la structure des végétaux. Il a émis une théorie établissant une unité fondamentale paraissant être commune à toutes les plantes vasculaires ; cette unité est une plantule en miniature, la phyllorhize. Auteur de *la Constitution des plantes vasculaires révélée par leur ontogénie* (1921).

CHAUVEAU-LAGARDE (Claude), avocat français (Chartres 1756 - Paris 1841). Il défendit courageusement devant le Tribunal révolutionnaire le général Miranda, Brissot, Charlotte Corday, Madame Elisabeth et Marie-Antoinette. Arrêté sous la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9-Thermidor. Il a laissé une *Note historique sur les procès de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth* (1816).

CHAUVELIN (Germain Louis DE), homme politique français (Paris 1685 - *id.* 1762), avocat général au Parlement, garde des Sceaux (1727), puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (1727-1737). Ce fut d'abord l'homme de confiance du cardinal de Fleury. Il était partisan d'une politique anti-autrichienne et la guerre de la Succession de Pologne fut en grande partie son œuvre. Fleury, qui prit ombrage de son influence, le fit exiler à Bourges, puis à Issoire.

CHAUVELIN (François Bernard, marquis DE), administrateur et homme politique français (Paris 1766 - *id.* 1832), descendant du précédent. Maître de la garde-robe sous Louis XVI, ambassadeur à Londres en 1792, il obtint, secondé par Talleyrand, la neutralité de l'Angleterre ; mais, à son retour à Paris, il fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor. Membre du Tribunat après le 18-Brumaire, préfet de la Lys en 1804, il fut député de la Côte-d'Or sous la Restauration et défendit des idées libérales.

CHAUVENET (William), astronome américain (Milford, Pennsylvanie, 1820 - Saint Paul, Minnesota, 1870). On lui doit la préparation des *Ephémérides* américaines, ainsi qu'une méthode pour déterminer la longitude par les positions lunaires et par les calculs d'éclipses. Son *Traité d'astronomie* a été très longtemps classique aux Etats-Unis.

CHAUVE-SOURIS n. f. Nom commun à tous les mammifères de l'ordre des chiroptères*, qui ont des ailes membraneuses et dont le corps ressemble à celui d'une souris : *Les chauves-souris sont des animaux insectivores très utiles.*
— Technol. Toile en appentis, dont les ouvriers se servent pour se garantir du soleil.

CHAUVET (LAC), petit lac d'origine volcanique d'Auvergne, dans les monts Dore.

CHAUVET (Emmanuel), écrivain français (Caen 1819 - *id.* 1910). Il a professé la philosophie aux facultés de Rennes et de Caen. On lui doit : *Des théories de l'entendement humain dans l'Antiquité* (1855), *la Philosophie grecque, ses rapports avec la médecine* (1882), *la Logique de Galien* (1882), *le Travail* (1885), etc. Chauvet a donné, avec E. Saisset, une traduction annotée des œuvres de Platon et des œuvres de Sénèque.

CHAUVETIA n. f. Mollusque gastropode des mers d'Europe, qui se trouve aussi à l'état fossile dans le Miocène d'Italie. (Famille des buccinidés.)

CHAUVIGNY, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans les brandes du haut Poitou, sur la Vienne ; 5 513 hab. (3 878 aggl.) [*Chauvinois*]. Ancienne résidence et place forte des évêques de Poitiers, dominée par des châteaux ruinés. Dans l'intérieur de la ville se trouvent trois églises de style roman poitevin. Petit centre industriel : porcelaine, laiterie, chemiserie, parqueterie, fabrique de meubles, fabrique d'entremets. Carrières. — Aux environs, à Saint-Pierre-les-Eglises, église romane (peintures murales) et, dans la vallée des Goths, grottes.

CHAUVIN, E adj. et n. Qui a ou manifeste un patriotisme excessif, fanatique : *Certains journaux de nuance chauvine* (J. Romains). ‖ *Par extens.* Qui a une admiration exclusive pour son pays : *Nous avons tous tant que nous sommes, même les moins chauvins, su défendre la France à table d'hôte, sur des rivages lointains* (Baudelaire).
— ENCYCL. Le mot *chauvin* vient de Nicolas Chauvin, soldat de la République et de l'Empire, célèbre par l'exaltation de ses sentiments patriotiques. Son nom, popularisé par le théâtre, devint celui d'un type de patriote.

CHAUVINISME n. m. Caractère, manière d'être des chauvins.

CHAUVINISTE adj. Relatif au chauvinisme : *Doctrine chauviniste.*

CHAUVIR v. intr. (même origine que *chouette*). Usité seulement dans la locution *chauvir de l'oreille* ou *des oreilles*, dresser les oreilles, en parlant des chevaux, des ânes et des mulets (XVIe s. et langue littér.) : [Ils] *chauvent des oreilles comme ânes d'Arcadie au chant des musiciens* (Rabelais).

CHAUVIRÉ (Yvette), danseuse française (Paris 1917). Engagée à l'Opéra en 1931, elle a ses premiers succès en 1937 dans les ballets de Serge Lifar : *David triomphant, Alexandre le Grand, Istar, le Chevalier et la Damoiselle, Joan de Zarissa.* A la Libération, elle rejoint Serge Lifar à Monte-Carlo et interprète *Dramma per musica* et *Chota Roustaveli.* Revenue à l'Opéra en 1947, Yvette Chauviré danse le ballet *Mirages* de Lifar, puis *Giselle* et, enfin, *le Lac des cygnes.* Eloignée de l'Opéra en 1949, elle commence une carrière de grande étoile internationale. En 1954, elle rentre au Palais Garnier.

CHAUX n. f. (lat. *calx*). Oxyde de calcium CaO, formant la base d'un grand nombre de pierres, telles que le marbre, la craie, la pierre à bâtir, la pierre à chaux, la pierre à plâtre, etc. : *La chaux s'obtient par la calcination, dans des fours spéciaux, de la pierre à chaux.* ‖ Hydroxyde de calcium $Ca(OH)_2$. ‖ *Chaux aérienne*, chaux hydratée employée dans les mortiers aériens. ‖ *Chaux agricole*, chaux hydratée de grande finesse, employée pour les usages agricoles. ‖ *Chaux éteinte*, chaux hydratée. ‖ *Chaux grasse*, chaux hydratée préparée au départ de calcaire pur. ‖

Phot. Arch. phot., Bernand.

Chaux hydraulique, chaux qui est employée dans les mortiers hydrauliques et qui peut faire prise, sous l'action de l'eau, à l'abri de l'air. || *Chaux maigre,* chaux hydratée préparée au départ de calcaire impur. || *Chaux vive,* oxyde de calcium anhydre. (On dit encore CHAUX EN ROCHES.) || *Lait de chaux,* chaux éteinte étendue d'eau et servant à blanchir les murs, à chauler les arbres, etc. || *Fig. Bâtir, bâti à chaux et à sable, à chaux et à ciment,* très solidement.

— Chim. *Chaux azotée,* v. CYANAMIDE *calcique.*

— Chim. anc. Oxyde métallique.

— Minér. *Chaux boratée,* v. RHODIZITE. || *Chaux boratée siliceuse,* v. DATOLITE. || *Chaux carbonatée,* v. CALCAIRE, CALCITE. || *Chaux fluatée,* v. FLUORINE. || *Chaux sulfatée,* v. GYPSE. || *Chaux phosphatée,* v. APATITE. || *Chaux arséniatée,* v. PHARMACOLITE.

— Pharm. *Eau de chaux,* eau qui contient de la chaux dissoute à saturation (2 p. 100). [Elle est utilisée en médecine infantile comme antidiarrhéique et adjuvant de la digestion du lait, à la dose de 30 à 60 g par 24 heures.]

— ENCYCL. La *chaux vive,* ou oxyde de calcium CaO, est un solide blanc, amorphe, de densité 3,4 ; elle fond vers 2 580 °C et se volatilise au four électrique. Elle est indécomposable par la chaleur.

Attaquée par le chlore au rouge, elle est réduite par le carbone au four électrique, avec production de carbure de calcium CaC_2. Très caustique, elle montre une vive affinité pour l'eau, qui la transforme en hydroxyde, avec un grand dégagement de chaleur ; quand on verse un peu d'eau sur des fragments de chaux anhydre, cette eau, pénétrant dans les pores de la chaux, se vaporise ; la chaux gonfle, se fendille et tombe en poussière. On obtient ainsi la *chaux éteinte,* ou *chaux hydratée,* qui est l'hydroxyde $Ca(OH)_2$. Celle-ci est une poudre blanche, légèrement soluble dans l'eau. La solution limpide est nommée *eau de chaux.* Le *lait de chaux* est une bouillie de chaux éteinte délayée dans l'eau. La chaux hydratée est une base forte ; elle absorbe notamment le gaz carbonique de l'air et se recouvre d'une pellicule blanche de carbonate de calcium ; le trouble qu'y produit l'arrivée de gaz carbonique la fait employer comme réactif de ce gaz.

● *Préparation.* La cuisson des calcaires purs peut se faire à une température de l'ordre de 1 000 °C, qui assure la décarbonatation. Elle peut se faire soit au four droit, en alternant les charges de calcaire et de combustible, soit au four rotatif chauffé au gaz, si l'on veut éviter l'apport de cendres. La chaux vive et la chaux éteinte reçoivent de très nombreuses applications dans l'industrie et en agriculture. Les chaux de construction (chaux maigres et chaux hydrauliques) sont préparées à partir de calcaires argileux ou pierres à chaux : jusqu'à 10 p. 100 d'argile, le calcaire donne une chaux maigre, aérienne ; entre 10 et 20 p. 100, une chaux hydraulique. La cuisson, qui se fait généralement au four droit, doit être poussée à température plus élevée pour assurer la combinaison des éléments argileux avec une partie de la chaux, combinaison qui permettra le durcissement hydraulique. L'excès de chaux non combinée permet la pulvérisation spontanée du produit, par extinction à l'eau, qui peut se faire par arrosage en fosses, à la vapeur et même sous pression. Les chaux de construction sont maintenant beaucoup moins employées que les ciments. La chaux, obtenue par calcination du carbonate de calcium (calcaire, castine), est la base de beaucoup la plus employée en métallurgie, particulièrement dans celle du fer, et surtout pour les minerais contenant du phosphore, dont elle facilite l'élimination.

Sa trop facile extinction empêche de l'employer seule comme matière réfractaire, malgré sa haute infusibilité.

Chaux (FORÊT DOMANIALE DE), massif forestier du départ. du Jura, à l'E. de Dole, entre les vallées du Doubs et de la Loue ; 12 949 ha (19 560 avec les forêts communales périphériques). Les essences dominantes sont le chêne (46 p. 100) et le charme (18 p. 100), auxquels se joignent par places le hêtre et certains bois blancs. Elle est traitée en majeure partie (11 500 ha) en taillis-sous-futaie, à la révolution de trente ans.

CHAUX-DE-FONDS (La), v. de Suisse (cant. de Neuchâtel), dans une vallée du Jura, à 998 m d'alt. ; 38 800 hab. (*Chaudefonniers* ou *Chauliers*). C'est en 1705 que l'on a commencé à La Chaux-de-Fonds la fabrication des montres, et, depuis lors, la région est devenue le centre principal de l'horlogerie dans le monde. Mais elle subit gravement la crise générale de l'horlogerie suisse. Musée historique et musée des Beaux-Arts.

CHAUX-DES-CROTENAY, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), dans le Jura plissé, près des Planches-en-Montagne ; 487 hab. (231 aggl.). Centre de villégiature à 768 m d'alt. Scierie. — Aux environs, ruines d'un château du XIIIe s. Eglise du XVe s.

CHAVAGNAC (Christophe, marquis DE), homme de guerre français († apr. 1598). Son père s'était converti au protestantisme avec toute sa famille. Il commanda à plusieurs reprises la place d'Issoire, qui fut conquise d'assaut par les catholiques en 1577. Les protestants, en 1573, l'avaient délégué auprès de Charles IX, après la paix de La Rochelle.

CHAVAGNAC (Gaspard, comte DE), officier et diplomate français (Blesle 1624 - château du Bousquet 1695). A quatorze ans, il était cornette sous les ordres du duc de Châtillon. Maréchal de bataille en 1646, il suivit pendant la Fronde le parti de Condé, pour lequel, en 1650, il leva un régiment en Auvergne. En 1652, il était fait maréchal de camp. De 1666 à 1681, il servit l'empereur Léopold Ier comme colonel, puis comme ambassadeur à Varsovie. Ses *Mémoires* (Besançon, 1699, 2 vol.) sont sans valeur historique.

CHAVAGNES-EN-PAILLERS, comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le Bocage vendéen ; 3 019 hab. (890 aggl.). Carrières.

CHAVAN (André), géologue suisse (Lausanne 1914). Professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris, il est l'auteur de : *Fossiles classiques* (1938), *Détermination pratique des fossiles* (1956), etc.

CHAVANGES, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Bar-sur-Aube), aux confins de la Champagne humide et de la Champagne pouilleuse ; 645 hab. (577 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s.

CHAVANNES. V. DOMENCHIN DE CHAVANNES.

CHAVANNES (Jean-Baptiste), mulâtre de Saint-Domingue (La Grande-Rivière-du-Nord 1749 - Cap-Français, auj. Cap-Haïtien, 1791). Sous la Constituante, il essaya avec Ogé de soulever les hommes de couleur libres pour obtenir l'égalité avec les Blancs. Le complot échoua et il fut exécuté.

CHAVANNES (Edouard), sinologue français (Lyon 1865 - Paris 1918). Il fut nommé professeur au Collège de France, à la suite de son premier séjour en Chine (1889-1893). En 1907, il fit un second voyage en Chine pour compléter ses recherches archéologiques. Celles-ci aboutirent à la publication d'un ouvrage monumental : *la Mission archéologique dans la Chine septentrionale* (1913). A l'exception de la linguistique, il cultiva avec une égale maîtrise les diverses branches des études chinoises, et plus particulièrement l'histoire et l'archéologie. Sa traduction des *Che-Ki* (« Mémoires historiques ») *de Sseu-ma Ts'ien,* malheureusement inachevée, reste un modèle d'exactitude et d'érudition.

CHAVANON, riv. d'Auvergne, affl. de la Dordogne supérieure (r. dr.) ; 45 km. Elle passe à Eygurande et conflue en amont du lac artificiel de Bort-les-Orgues.

CHAVANOZ, comm. de l'Isère (arrond. de Vienne), dans le nord du bas Dauphiné, près du confluent de la Bourbre et du Rhône ; 1 166 hab. (1 041 aggl.). Moulinage et retorderie de la soie. Tréfilerie et laminoirs.

CHAVANTE(S) ou **KUKURA(S),** Indiens du Brésil, aujourd'hui réduits à quelques centaines d'individus retirés dans le Mato Grosso. Ils vivent de chasse et de pêche.

CHAVÉE (Honoré), philologue belge (Namur 1815 - Paris 1877). Il a contribué à établir la distinction entre la philologie et la linguistique. On lui doit : *Essai d'étymologie philosophique* (1843), *Lexicologie indo-européenne* (1844), *Moïse et les langues* (1855), *la Part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle* (1859), *les Langues et les races* (1862), *Enseignement scientifique de la lecture* (1872), *l'Anthropologie et la méthode intégrale en linguistique* (1873).

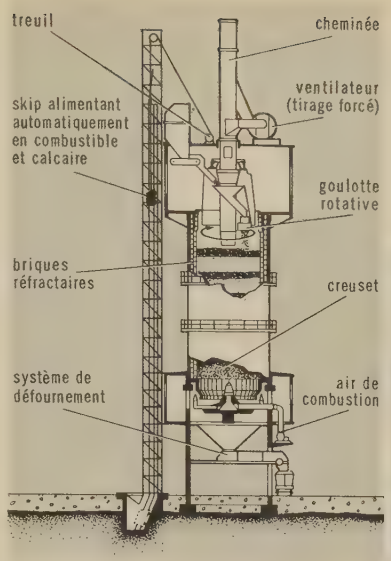

four à chaux

Phot. Neyret-Deylier.

CHAVES, v. du Portugal (district de Vila Real), sur le Tamega ; 12 200 hab. Eaux thermales.

CHAVES (Manuel DA SILVEIRA PINTO DA FONSECA, comte D'AMARANTE, marquis DE), général portugais (Vila Real 1784 - Lisbonne 1830). Il combattit le parti révolutionnaire (1823), défendit l'absolutisme de Jean VI et aida à l'avènement de dom Miguel.

CHÁVEZ (Jorge CHÁVEZ, dit **Geo**), aviateur d'origine péruvienne (Paris 1887 - Domodossola 1910). Il est à la fois le vainqueur et la victime de la première traversée aérienne des Alpes. S'envolant de Brigue, le 23 septembre 1910, il survole le Simplon à 2 008 m avec son monoplan Blériot, mais, lorsqu'il se présente pour atterrir à Domodossola, l'avion s'abat sur le sol par suite de la rupture d'une aile. Grièvement blessé dans cet accident, Geo Chávez meurt de ses blessures le 27 septembre.

CHÁVEZ (Carlos), compositeur mexicain (Mexico 1899). Il étudia avec son frère, puis avec Manuel Ponce. En 1928, il fonda l'Orchestre symphonique du Mexique, et fut nommé directeur du Conservatoire national la même année. Son œuvre est vaste et variée ; elle compte des ballets : *El fuego nuevo* et *Los cuatro soles ;* de la musique de chambre : *Exagonos, Poligonos, Espiral ;* des compositions à tendances sociales : *Sinfonía proletaria* et *Obertura republicana ;* de la musique de scène : *Antigone.* Chávez s'intéresse aussi à la pure percussion : *Toccata,* pour percussion seule.

CHAVIBÉTOL n. m. Chim. Ether méthylique d'un diphénol allylé de formule

$$CH_2=CH-CH_2-C_6H_3(OCH_3)OH,$$

présent dans l'essence de bétel.

CHAVICOL n. m. Chim. Nom commun du para-allylphénol

$$CH_2=CH-CH_2-C_6H_4-OH,$$

rencontré dans l'essence de bétel.

CHAVIGNY (Théodore CHEVIGNARD, comte DE TOULONGEON, baron D'UCHON DE), diplomate français (Beaune 1687 - Paris 1771). Il fut ministre plénipotentiaire auprès de la diète de Ratisbonne (1731), ambassadeur à Lisbonne (1740), puis à Berlin et en Bavière (1745), et chargé de multiples missions par l'abbé Dubois, Chauvelin, Fleury et d'Argenson. Lors de la crise européenne de 1725, il s'était montré hostile à une diplomatie trop étroitement liée à celle de l'Angleterre, malgré l'apparence menaçante du traité d'alliance austro-espagnol conclu à Vienne le 30 avril. Il manœuvra ensuite habilement pour rendre caduque la Pragmatique Sanction de Charles VI : il s'entendit avec le duc de Bavière Charles-Albert (1727) et obtint la formation à Mannheim d'une

Jean CHAZY

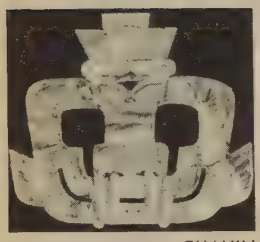

CHAVIN
plaque en argent
American Museum
New York

du CHAYLA
cabinet des Estampes

chayote

Union électorale qui associait la Bavière, Cologne, le Palatinat et Trèves. Il essaya d'orienter la succession de Pologne dans un sens favorable à la France, mais il échoua en 1732, par suite de l'entente directe de l'empereur Charles VI et de la Russie. En 1744, il participa de manière très active aux négociations qui aboutirent aux traités de Francfort et de Paris, conclus entre la France et la Prusse contre l'Autriche. Il était l'oncle du comte de Vergennes, qui lui doit en partie sa formation diplomatique.

CHAVILLE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), dans la banlieue sud-ouest de Paris, entre le bois de Meudon et le bois de Fausses-Reposes; 16 212 hab. [*Chavillois*]. Agglomération résidentielle. Appareillage électrique. Objets en matières plastiques.

CHAVILLOT [vijo] n. m. Mar. Petite olive en bois amarrée à la ralingue d'une voile de yacht et qui coulisse dans l'engoujure d'un mât.

CHAVIN, site archéologique du Pérou, situé à l'E. de la Cordillera Blanca, montrant les restes de grands édifices. La culture chavin (de 300-400 apr. J.-C. au VIIIe s.) a rayonné dans la sierra et sur le littoral. Elle a laissé une architecture très importante : à Chavin de Huántar, dans les Andes, se trouvent un temple construit en dalles équarries et le plus grand ensemble d'œuvres d'art en pierre de l'Amérique du Sud : stèle Raimondi, obélisque Tello, bas-reliefs avec des têtes d'hommes et de félins; les principaux thèmes sont le serpent, le félin et l'oiseau. Sur la côte N. se trouvent les temples de Sechin, de Casma (scènes de guerre et de sacrifices humains), de Moxeque (grands personnages en argile crue), de Cupisnique (céramique monochrome à décor gravé). On a également retrouvé à Chongopaye des bijoux en or et en argent, à décor repoussé, ainsi que des vases en pierre sculptée. La statuaire de Chavin peut être rapprochée de celle de San Agustín (Colombie).

CHAVIRABLE adj. Mar. Se dit d'un type de bateau exposé à chavirer : *Un bateau large et plat est plus chavirable qu'un bateau étroit et profond.*

CHAVIREMENT n. m. Action de chavirer. — Mar. *Angle de chavirement,* valeur de l'angle de gîte au-delà duquel le couple de redressement du navire s'annule et se transforme en couple de chavirement.

CHAVIRER v. intr. (provenç. *capvira,* tourner la tête). Etre renversé; se retourner sens dessus dessous; basculer : *La barque chavira. Un bonnet à rubans multicolores sans cesse chaviré sur une oreille* (Maupassant). *Un soupir profond, parti de dessous la table, vint révéler tout à coup un compagnon chaviré* (Huysmans). ‖ *Fig.* Etre vivement ému, bouleversé : *Elle* [Phèdre] *usait fréquemment, en ce temps, d'une escarpolette suspendue aux fûts de deux palmiers; et de la voir s'y balancer, le vent relevant ses courtes jupes, je chavirais* (Gide).

◆ V. tr. Renverser, retourner : *Chavirer des cordages, une table. L'éclairage était électrique, qu'on arrêtait en chavirant la chevillette d'un interrupteur électrique* (Gide). ‖ *Fig.* Emouvoir vivement; troubler profondément : *Cette nouvelle l'a chaviré. Visage chaviré par l'inquiétude. Faut-il que la patronne soit chavirée!* (M. Prévost).

CHAVTELI (Joann), poète géorgien du XIIe s. Il vécut à la cour des rois de Géorgie. Selon la tradition, il aurait été moine, mais sa vie est peu connue; on a de lui cent six odes, dédiées à la reine Thamar (1184-1213) et à son époux Davith.

CHĀWAR, vizir du calife fāṭimide Al-'Āḍid († 1169). Destitué, il demanda le secours de Nūr al-Dīn, maître de la Syrie, qui lui envoya des troupes commandées par Chīrkūk, oncle de Saladin; mais comme il refusa de distribuer à ces soldats les récompenses promises et voulut s'appuyer sur les Latins, Saladin le fit arrêter, et le calife le condamna à mort.

CHAWQĪ (Aḥmad), poète arabe d'Egypte (1868-1932), surnommé **le Prince des poètes.** Grâce à son lyrisme, à son souffle et à la richesse de sa langue, il a pu aborder tous les genres poétiques et a même tenté, sans grand succès d'ailleurs, d'écrire des tragédies sur des thèmes empruntés à l'Antiquité égyptienne et arabe.

CHAYBAK KHĀN, autre nom de Chaybānī* khān.

CHAYBĀNĪ KHĀN, fondateur de la dynastie des Chaybānides. En 1501, il vainquit Bāber, souverain du Ferghāna et de la Transoxiane, qui se réfugia en Afghānistān, d'où il entreprit la conquête des Indes. Chaybānī khān fut tué à la bataille de Merv, en 1510, par Chāh Ismā'īl, le fondateur du nouvel État persan.

CHAYBĀNIDES, dynastie ouzbèke d'Asie centrale (1500-1599), fondée par Chaybānī khān. Le territoire des Chaybānides s'étendait sur toute l'ancienne Transoxiane. La capitale, d'abord fixée à Samarkand, fut transférée à Boukhara, qui était devenue une ville importante, célèbre par son école de peinture et d'architecture, par ses monuments et par son industrie. Les princes qui régnèrent après Chaybānī khān appartenaient à une autre branche de la famille.

CHAYKH (DJABAL **al-**), ou **djabal CHEIKH** ou **SCHEIKH,** sommet de l'Hermon, à la frontière de la Syrie et du Liban, portant le point culminant du massif; 2 814 m.

CHAYLA (François ANGLADE DE L'ANGLADE DU), missionnaire français (diocèse de Mende v. 1650 - Pont-de-Montvert 1702). D'abord missionnaire au Siam, il fut nommé à son retour en France prieur de Laval, grand vicaire de l'évêque de Mende et archiprêtre des Cévennes, avec la haute direction des missions prêchées contre les protestants. Sa rudesse provoqua une série d'incidents. Il fut finalement assassiné dans une émeute qui est à l'origine de la guerre des Camisards.

CHAYOTE ou **CHAÏOTE** n. f. Nom usuel d'une cucurbitacée (*Sechium edule*) à fruit comestible.

— ENCYCL. La *chayote* est une plante grimpante à tiges grêles, rameuse, à fleurs jaunes et à fruit charnu. Originaire du Mexique, elle croît surtout dans les régions centrales de l'Amérique et aux Antilles. Ses fruits, d'une saveur agréable, ont la forme et à peu près le volume des deux poings. On les fait cuire et on les assaisonne de diverses manières. A la Réunion, on obtient avec les fibres de la tige une paille spéciale, appelée *paille de chouchoute,* qui se présente sous forme de rubans d'un blanc argenté et qui est utilisée dans la fabrication des chapeaux.

CHAYRIGUÈS (Pierre), joueur français de football (Paris 1892). Considéré comme un des meilleurs gardiens de but qu'il y eut jamais dans l'équipe nationale, il révéla, le premier en France, que le jeu, à cette place, pouvait être offensif. C'est grâce à lui que son club, le Red Star Olympique, réussit l'exploit de gagner trois fois de suite la Coupe de France.

CHAZAL (Antoine), peintre, graveur et lithographe français (Paris 1793 - *id.* 1854). Professeur de dessin au Muséum d'histoire naturelle, il exécuta de nombreuses études de fleurs et d'animaux. — Son frère ANDRÉ (Paris 1796 - *id.* 1860), graveur et lithographe, épousa Flora Tristan*. Condamné à vingt ans de travaux forcés (1839) pour avoir tenté d'assassiner sa femme. Il fut le grand-père maternel de Paul Gauguin.

CHAZAL (Pierre Emmanuel Félix, baron), général belge (Tarbes 1808 - Pau 1892). Fils du Conventionnel français Jean-Pierre Chazal, il fut élevé en Belgique. Il prit du service dans son pays d'adoption, se battit contre les Pays-Bas et devint aide de camp de Léopold Ier, puis ministre de la Guerre et ministre d'Etat (1866).

CHAZALLON (Rémi), ingénieur hydrographe et homme politique français (Desaignes, Ardèche, 1802 - *id.* 1872). Il inventa le marégraphe, et fonda l'*Annuaire des marées.* En 1848, il fut député de l'Ardèche à l'Assemblée constituante.

CHAZÉ-HENRY, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), au N.-E. de Pouancé; 1 020 hab. (324 aggl.). Minerai de fer.

CHAZELLES (Jean Mathieu DE), astronome français (Lyon 1657 - Marseille 1710). Au cours d'un voyage en Egypte, il effectua sur les pyramides les premières mesures modernes permettant de penser qu'il y a un rapport précis entre leurs dimensions et certaines données astronomiques de l'époque de leur construction. (Acad. des sc., 1695.)

CHAZELLES-SUR-LYON, ch.-l. de cant. de la Loire (arrond. de Montbrison), dans les monts du Lyonnais; 5 902 hab. (5 076 aggl.) [*Chazellois*]. Eglise en partie romane. Vieux château. Grand centre de chapellerie. Fabrique d'isolants. Matériel pour automobiles (freins, bougies).

CHAZELLITE n. f. Minér. Variété de berthiérite.

CHAZÉ-SUR-ARGOS, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), dans le Segréen; 1 073 hab. (265 aggl.). Château de Raguin (XVIe s.).

CHAZINZARIEN n. m. (de l'armén. *chazus,* croix). Membre d'une secte nestorienne fondée en Arménie au VIIe s., et n'honorant d'autre image que la croix.

CHAZY (Jean), mathématicien et astronome français (Villefranche-sur-Saône 1882 - Paris 1955). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1902), il enseigna à la faculté des sciences de Lille, avant de professer la mécanique analytique et la mécanique céleste à la Sorbonne, et l'analyse à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Ses travaux concernent les équations différentielles, le problème des trois corps, le mouvement des planètes, et plus spécialement les théories de la relativité générale dans leurs applications astronomiques, notamment en ce qui concerne le déplacement du périhélie de Mercure. (Acad. des sc., 1937.)

CHEADLE, faubourg de Manchester (Grande-Bretagne, Cheshire); 31 500 hab. (avec l'agglomération de Gatley). Impression de cotonnades. Industries chimiques.

CHEB, en allem. **Eger,** v. de Tchécoslovaquie, en Bohême (cercle de Karlovy Vary), sur le cours supérieur de l'Ohře; 20 000 hab. Cheb est une vieille place forte commandant le passage vers la Franconie et Nuremberg; elle conserve un château dont les parties les plus anciennes remontent au XIIe s. Maisons anciennes. La ville est devenue un centre industriel (métallurgie, industries textiles, cristalleries). En 1634, Wallenstein et d'autres généraux impériaux y furent assassinés, notamment Illo, Trèka (Terzky dans le *Wallenstein* de Schiller).

CHEBEC ou **CHEBEK** n. m. (ital. *sciabecco;* ar. *chabbāk*). Bâtiment très fin de formes, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron,

et portant trois mâts à pible avec voiles latines et un foc. (Les chebecs étaient les bâtiments employés par les pirates barbaresques.) [On écrit aussi CHABEC.]

CHEBELI, en angl. **Shebeli,** fl. de l'Ethiopie et de la Somalie, né dans le Massif central; 1 900 km env. Il s'écoule d'abord vers le N.-E., puis vers le S.-E. et le S.; près de Mogadiscio, il fait un coude vers le S.-O. et court parallèlement à la côte pour se perdre dans des marécages, à proximité de l'embouchure du Djouba.

CHÉBIN EL-KOM, ou **CHABĪN AL-KAWM,** ou **SHIBIN EL-KOM,** v. d'Egypte, en Basse-Egypte, ch.-l. de la prov. de Menoufieh; 47 100 hab. Marché agricole.

CHEBKA (la), plateau rocheux et désolé du Sahara algérien (départ. des Oasis), au N.-E. du Mzab.

CHEBLI, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans la plaine de la Mitidja; 6 045 hab. (1 000 aggl.; 628 non-musulmans).

CHÉBLI n. m. Tabac algérien de bonne qualité.

Phot. A. F. P., musée de l'Homme, Larousse.

CHEBOUÏEV (Vassili Kozmitch), peintre russe (1777-1855). Après avoir achevé ses études à Rome (1803-1807), il devint, à Saint-Pétersbourg, professeur à l'Académie des beaux-arts, puis recteur (1842). Œuvres : *le Fonctionnaire en retraite Chvykine* (1833), *l'Exploit d'Igolkine* (1839; Musée russe, Leningrad). On lui doit également le plafond de la salle du conseil de l'Académie des beaux-arts.

CHÉCHANQ, nom porté par cinq rois d'Egypte, d'origine libyenne. Ils font partie des XXIIe et XXIIIe dynasties de Manéthon. Leurs résidences étaient Bubastis, Tanis et Memphis, dans la Basse-Egypte. — CHÉCHANQ Ier (950-929) fut un politique habile, qui sut profiter de la scission du royaume de Salomon en Israël et Juda pour lancer une expédition en 930. Il pilla Jérusalem et son temple, et poussa jusqu'à la limite nord de la Galilée. Son prestige survécut longtemps en Egypte et dans toute la proche Asie, mais de son temps date la fondation d'un royaume hostile à l'Egypte, créé par des Thébains à Gempaton et Napata, au Soudan. — CHÉCHANQ II ne régna pas un an (v. 847). — CHÉCHANQ III (823-772) eut un long règne, mais un pouvoir faible (dissensions avec les grands prêtres de Thèbes). A Bubastis, il dut partager le titre royal avec un prince libyen de sa parenté, Pédoubast. — CHÉCHANQ IV (v. 765 ? - v. 725 ?) et CHÉCHANQ V furent des rois contemporains et rivaux, mais sans autorité réelle ; le dernier fut détrôné par le prince de Saïs, Tefnakht, vers 730.

CHECHAOUENE. V. CHAOUEN.

CHÉCHAR (DJEBEL), chaîne de l'Atlas saharien (Algérie), entre l'Aurès et les monts des Nemenchas.

CHÈCHE n. m. (ar. *chāchīya*). Echarpe des soldats des troupes africaines, qui, enroulée autour de leur tête, constitue souvent leur coiffure.

CHÉCHÉHET(S), Indiens de la Pampa argentine, qui vivent de la chasse.

CHÉCHIA n. f. (ar. *chāchīya*). Coiffure en drap rouge, cylindrique ou tronconique, portée couramment par de nombreux peuples africains et adoptée par certains corps des troupes d'Afrique (zouaves, spahis jusqu'en 1945, tirailleurs sénégalais, etc.).

CHECK-LIST [tʃɛklist] n. f. (mot d'origine anglo-saxonne). Aéron. Liste des manœuvres que doit successivement effectuer l'équipage d'un avion au moment du décollage ou de l'atterrissage. || Pl. *des* CHECK-LISTS.
— ENCYCL. Avant de décoller ou d'atterrir, le pilote de l'avion lit la *check-list* et effectue les manœuvres correspondantes. Sur les avions commerciaux, le copilote lit la check-list au pilote et aux différents membres de l'équipage, qui répondent en indiquant les manœuvres qu'ils exécutent : « Cales de roues ? — En place ! », « Magnétos ? — Coupées ! », « Essence ? — Jaugeurs vérifiés », etc.

CHÉCY, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), à l'E. d'Orléans ; 1 858 hab. (798 aggl.). Eglise gothique du XIIIe s., au clocher roman. Fromagerie.

Chedas, traités jains de discipline monastique, écrits en ardha-māgadhī.

CHEDDAR, village de Grande-Bretagne (Somersetshire), au pied des Mendip Hills, près de la pittoresque *gorge de Cheddar,* creusée dans des roches calcaires ; 2 200 hab. Fromages renommés.

CHEDDAR [prononc. angl. tʃedər] n. m. (du village de *Cheddar*). Fromage anglais et américain à pâte dure et souvent colorée, généralement de forme cylindrique, parfois de forme rectangulaire, pesant de 5 à 35 kg, fabriqué à partir de lait de vache, souvent pasteurisé. (Le caillé est découpé, brassé, broyé, salé, mis en moule et pressé, séché et affiné à basse température.)

CHEDDE, annexe de la comm. de Passy (Haute-Savoie), dans la vallée de l'Arve, près du massif du Mont-Blanc. Centrale hydro-électrique du type *fil de l'eau.* Industrie de l'aluminium et des aciers spéciaux.

CHEDDITE n. f. (de *Chedde,* village de la Haute-Savoie où la substance fut fabriquée). Explosif chloraté, dans lequel les grains de chlorate sont enrobés dans une huile ou dans une matière de consistance huileuse.

CHÉDEVILLE, famille française de joueurs d'instruments à vent. — PIERRE, dit *l'Aîné,* fut flûtiste (1694-1725). — PHILIPPE, dit *le Cadet,* compositeur (1696-1762), a laissé des recueils de *Symphonies* et *Concerts champêtres.* — NICOLAS, dit *le Jeune,* compositeur (1705-1782), écrivit une série d'*Amusements champêtres,* pour deux musettes ou vielles, des *Danses* et des *Sonates amusantes.*

CHÉDEVILLE (François), tapissier français de haute lisse (Paris 1740 - Munich 1820). Il prit service en 1769 à la Manufacture de tapisserie fondée à Munich par Maximilien-Emmanuel de Bavière. Sa pièce d'essai fut *la Madone avec l'Enfant et sainte Anne,* d'après Amigoni (Musée national de Bavière). Il est également l'auteur de la *Flore* du Musée national. En 1799, la Manufacture ferma ses portes. Chédeville continua à travailler pour lui-même. Le mouvement moderne des arts appliqués, à Munich, lui doit beaucoup.

CHEF n. m. (lat. *caput,* tête). Personne qui commande, qui est chargée d'exercer une autorité : *Un chef militaire. Les paysans les tenaient* [les nobles de campagne] *pour les chefs laïcs de la paroisse, comme le curé était le chef ecclésiastique* (Barrès). *Un chef d'entreprise*, d'équipe, de chantier, de gare, d'atelier, de rayon, etc.* (Ce mot peut désigner une femme exerçant une de ces fonctions, et, dans ce cas, il reste généralement au masculin.) || Fondateur d'une maison, ancêtre qui a donné son nom à une famille, en a commencé l'illustration : *Le chef de la famille Bonaparte.* || Fondateur d'un ordre, d'une école : *Le chef d'un ordre religieux.* || Celui qui est à la tête de la cuisine d'un restaurant : *Encore un couvert. Ces messieurs sont quatre* [...]. *Dites au chef de faire servir à onze heures précises* (A. Dumas père). || *Chef de file,* personne qui vient en tête, qui dirige, mène ; et, au *fig. : Epictète et Montaigne, on les peut donc prendre au moral comme les deux chefs de file de deux séries qui* [...] *ramassent en effet tous les philosophes* (Sainte-Beuve). || *Chef d'accusation,* point capital sur lequel porte une accusation. || *En chef,* en qualité de chef suprême : *Général en chef. Ingénieur en chef. Commander en chef.* || *Au premier chef,* au plus haut point, par excellence, avant tout : *Vous êtes le responsable au premier chef.*
— LOC. PRÉP. ***Du chef de,*** par les droits, par transmission des droits de : *Du chef de sa mère, il* [don Fernand] *était* [...] *le premier héritier dans la ligne collatérale* (Mérimée). || ***De son chef, de son plein chef, etc.,*** de sa seule autorité : *Dans la poursuite de l'armée anglaise* [...] *Ney, tenté un moment de prendre la meilleure direction, n'ose le faire de son chef* (Sainte-Beuve).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Tête : *Il est représenté avec un pallium antique sur l'épaule, une couronne de laurier sur le chef* (Gautier). || Tête d'animal : *Un dragon à un seul chef.* || *Fig.* Division, article : *Il faudrait le diviser* [Malesherbes] *lui-même sous plusieurs aspects et sous plusieurs chefs pour le suivre et l'étudier convenablement* (Sainte-Beuve).
— Archéol. Reliquaire renfermant des ossements de la tête d'un saint, exceptionnellement en forme de tête coupée sur un bassin (sainte Martine à Rome, XVIIe s.), et plus souvent en forme de buste. (Les chefs, fréquents à partir du XIIe s., comptent souvent parmi les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie, en particulier ceux du pape saint Alexandre [1145 ; musée du Cinquantenaire à Bruxelles], de saint Martin de Soudeilles [Louvre], de saint Adrien [XIIIe s. ; cathédrale de Tours], de sainte Fortunade [XVe s.], de saint Cizius [XVIIe s. ; église de Rieux].)
— Ardois. Bord d'une ardoise. (Les chefs situés dans le sens de la longueur de l'ardoise sont les *chefs de côté ;* les autres sont le *chef de tête* et le *chef de base,* ou *culée.*) || Plan de rupture du schiste ardoisier, sensiblement vertical et perpendiculaire au plan de fissibilité et à la direction de la veine.
— Boulang. Morceau de levain d'une fournée précédente, que l'on emploie dans la fournée qui suit.
— Ch. de f. *Chef de canton,* agent chargé de la direction d'une brigade de cantonniers et de l'entretien d'un canton ou partie de parcours d'une ligne. || *Chef de dépôt,* agent chargé de la direction technique d'un dépôt de locomotives et de la répartition du service entre le personnel et le matériel qui en dépendent. || *Chef de district, de section, d'arrondissement, etc.,* agent de chemin de fer chargé de la direction du service correspondant. || *Chef de gare,* agent de l'exploitation chargé de la direction de tous les services d'une gare, sous les ordres d'un inspecteur et d'un ingénieur chef d'arrondissement. || *Chef mécanicien,* agent recruté parmi les mécaniciens éprouvés et chargé du contrôle, de l'instruction et de la surveillance du service des mécaniciens et chauffeurs. || *Chef de sécurité,* dans une grande gare, chef ou sous-chef de gare chargé des questions de sécurité de la circulation et des manœuvres. || *Chef de service,* ingénieur en chef chargé de la direction d'un des grands services d'une région (exploitation, matériel et traction, voies et bâtiments). || *Chef de train,* agent chargé de la conduite d'un train et ayant autorité sur le personnel. (Son poste est dans le fourgon de tête. Il est, en outre, chargé du service des bagages de son fourgon.)
— Dr. *Crime de lèse-majesté au premier chef,* attentat contre la personne du prince. || *Crime de lèse-majesté au second chef,* attentat contre l'autorité du prince ou contre l'intérêt de l'Etat. (La fausse monnaie, les intelligences avec l'ennemi étaient des crimes de lèse-majesté au second chef.) || *Chef du jury,* juré qui est désigné le premier, et qui doit prendre la parole pour annoncer le verdict.
— Féod. *Chef seigneur,* suzerain de plusieurs fiefs. || *Chef cens,* premier cens et capital que l'on payait lors de la concession, pour la première fois, d'une terre à cens.
— Hérald. Pièce qui occupe le tiers supérieur de l'écu. (Le chef diminué prend le nom de *comble ;* le chef dont le bord inférieur est d'un autre émail est dit *soutenu ;* il est *voûté* quand le trait de partition forme une courbe arrondie vers le haut. La combinaison du chef et de la bande ou de la barre s'appelle *chef-bande* et *chef-barre,* celle du chef avec le pal le *chef-pal.* Le *chef de la religion* (de gueules à la croix d'argent) est celui qu'ajoutent à leurs armoiries de famille les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 48.]
— Hist. Nom donné à divers officiers commensaux de la bouche du roi, dirigeant un service spécial : *Chef de fruiterie. Chef de paneterie.* || *Chef de gobelet,* officier commensal de la Maison du roi, chargé du service de la table. (Il servait l'épée au côté.) || *Chef du nom et des armes,* ou *chef de nom et d'armes,* titre des fondateurs de la branche aînée dans les grandes familles.
— Instit. polit. *Chef de l'Etat,* autorité supérieure du pays (en France, le président de la République). || *Chef de l'Etat français,* titre adopté par le maréchal Pétain dans l'acte constitutionnel n° 1 du 11 juillet 1940.
— Mar. *Chef de division,* ancien grade intermédiaire entre contre-amiral et capitaine de vaisseau. (Auj., c'est le titre du capitaine de vaisseau commandant soit une division isolée, soit une division en sous-ordre.) || *Chef d'escadre,* grade remplacé, en 1791, par celui de contre-amiral. || *Chef d'état-major,* officier général chargé, soit au ministère, soit dans les ports de guerre, soit dans les escadres, de prêter un concours de tous les instants au ministre et aux vice-amiraux, contre-amiraux ou préfets maritimes. || *Chef de file,* navire qui tient la tête d'une ligne, ou qui en précède immédiatement un autre. || *Chef de gamelle,* officier ou subalterne chargé de gérer les fonds destinés à la nourriture du groupe dont il est membre. || *Chef mécanicien,* officier mécanicien de la marine marchande, chargé de la conduite et de la surveillance des machines d'un navire de commerce. || *Chef de nage,* canotier qui se trouve sur le banc le plus rapproché de l'arrière. (C'est sur son mouvement que se règle la *nage* des autres rameurs.) || *Chef de pièce,* gradé ou matelot canonnier chargé de diriger les servants d'un canon. || *Chef du pilotage,* officier de marine en retraite, capitaine au long cours ou ancien pilote qui gère une station de pilotage. (Autref., il s'appelait PILOTE-MAJOR.) || *Chef de quart,* officier ou subalterne chargé, dans son détail, de surveiller son personnel pendant le service de quart. || *Chef de section,* officier ou, à défaut, gradé canonnier chargé de diriger les servants d'un groupe de pièces de canon

chéchia

chef reliquaire de saint Alexandre par Godefroy de Claire

Phot. Giraudon.

formant une section d'artillerie. || *Chef de service d'un arsenal,* fonctionnaire dirigeant un des services des arsenaux. || *Chef de timonerie,* maître chargé du service et du matériel de la timonerie. (On dit en parlant de lui « le chef ».) || *Chef de tube,* homme chargé d'un tube lance-torpilles.
— Mil. *Par abrév.* Appellation du sergent-chef, du maréchal des logis-chef. || *Chef de bataillon,* premier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs dans l'infanterie et le génie. || *Chef de corps,* officier qui commande un corps* de troupes. || *Chef d'escadron,* premier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs dans l'artillerie, le train et la gendarmerie. || *Chef d'escadrons,* même grade dans la cavalerie et l'arme blindée. || *Chef d'état-major,* v. ÉTAT-MAJOR. || *Chef de musique,* v. MUSIQUE. || *Chef ouvrier,* employé militaire des établissements de l'État ou des arsenaux. (V. OUVRIER *d'État.*) || *Chef de peloton, de pièce, de poste, de section,* officier ou sous-officier qui commande ces formations. (V. PELOTON, PIÈCE, etc.)
— Mus. *Chef d'orchestre,* musicien chargé de diriger, au concert et au théâtre lyrique, l'exécution de toute œuvre exigeant le concours d'un ensemble. (V. part. *encycl.*)
— Pétr. *Chef opérateur,* ouvrier, contremaître ou ingénieur chargé de la conduite d'une installation de raffinage. (On dit aussi CHEF DE POSTE, CHEF DE QUART.)
— Relig. *Abbaye chef d'ordre* ou, simplement, *chef d'ordre,* principale maison d'un ordre, celle dont relèvent toutes les autres.
— Text. *Chef de pièce,* ensemble de marques spéciales que l'on tisse aux deux extrémités d'une pièce de drap ou de toile, en fil ou en coton, blanche ou ayant subi la teinture, pour indiquer que la pièce d'étoffe est complète et entière.
— ★ *pouvoir, force, prestige, gouvernement, loi, hiérarchie, ordre, caporalisme.*
— ENCYCL. Mus. Aux XVIIe et XVIIIe s., on donnait au *chef d'orchestre* le titre de « batteur de mesure ». Son rôle consistait à frapper, pour marquer les temps, le sol avec une canne, ou, s'il tenait lui-même une partie, à conduire de sa place en jouant du violon ou en réalisant au clavecin ou sur l'orgue la basse continue. Progressivement, le chef d'orchestre s'isole de la masse des exécutants, puis la domine debout au pupitre. L'usage de la baguette s'introduira vers 1810, et s'imposera peu à peu.
Ce guide, de qui dépend en majeure partie la qualité de l'exécution, doit posséder une science musicale approfondie et une oreille sûre.

Cheikh el-Beled
ancien Empire
musée du Caire

CHEF (saint) ou **THEUDÈRE**, abbé († Vienne v. 575). La localité de Saint-Chef (Isère) a pris ce nom parce qu'elle possédait, comme reliques, le *chef* du saint. — Fête le 29 octobre.

CHEF-BOUTONNE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), dont le nom rappelle la situation près des sources de la *Boutonne,* au S. du Mellois ; 2 131 hab. (1 623 aggl.) [*Chefboutonnais*]. — Au hameau de Javarzay, église romane du XIIe s. (chœur du XVIe s.) et château des Rochechouart de l'époque Renaissance. Laiterie-fromagerie. Minoterie. Scierie.

CHEF-D'ŒUVRE n. m. Pièce que l'apprenti ou le compagnon aspirant à la maîtrise devait exécuter sous contrôle et faire agréer à la majorité des voix avant d'être admis comme maître dans une corporation. || *Par extens.* Ouvrage capital et supérieur dans un genre quelconque : *Chef-d'œuvre de musique, de peinture. « Phèdre » est le chef-d'œuvre de Racine ;* et, *péjor. : Un chef-d'œuvre d'hypocrisie.* || Pl. *des* CHEFS-D'ŒUVRE.
— Bx-arts. Dans l'art du vitrail, incrustation d'une pièce de verre à l'intérieur d'une autre pièce de verre, sans procéder à la coupe de celle-ci. (Cette pratique date de la Renaissance.)
— ENCYCL. La volonté de ne pas ouvrir le métier à tout venant et d'en maintenir la bonne réputation a introduit dans les corporations la coutume du *chef-d'œuvre* à exiger du compagnon qui voulait passer maître. En France, il ne devint obligatoire que sous Charles IX (lettres du 14 déc. 1565). A partir du XVe s., le roi et parfois les échevins (à Amiens, par exemple) se réservaient de nommer maître un candidat évincé. Depuis l'abolition des corporations, la tradition du chef-d'œuvre s'est maintenue dans le compagnonnage. Celui-ci, qui fournit une quantité de « meilleurs ouvriers de France », conserve ses plus fameux chefs-d'œuvre dans ses cayennes, comme un témoignage de la valeur des anciens compagnons et un exemple à suivre pour les nouveaux. Le chef-d'œuvre donne lieu parfois à une cérémonie rituelle lors de sa présentation ; il est aussi sorti ou porté sur pavois dans les cortèges et les fêtes des compagnons.

Chef-d'œuvre inconnu (LE), court roman de H. de Balzac (1831), dans les *Etudes philosophiques.* Un peintre travaille depuis dix ans à un tableau que personne n'a vu. Quand il découvre son œuvre, on s'aperçoit qu'à force de chercher la perfection il a abouti au néant.

CHEFECIER n. m. Hist. relig. Autre forme du mot CHEVECIER.

CHEFFERIE n. f. Organisme politique d'Afrique noire. (V. part. *encycl.*) || Ancienne circonscription territoriale du service du génie* militaire, appelée, depuis 1945, *direction des travaux du génie.* (Elle s'appelait ainsi parce qu'elle était dirigée par un officier dit « chef du génie ».) [V. TRAVAIL.]
— ENCYCL. Née d'un besoin de protection, la *chefferie* paraît avoir eu pour origine la famille étendue, vivant autour d'un patriarche. Par la suite, elle s'augmenta d'étrangers qui s'y agrégeaient. Le chef en est au début un prêtre ou magicien : les Keytas, par exemple, eurent pour ancêtre un jeteur de sorts ; Soundiata, fondateur de la dynastie, est célèbre par ses prodiges, de même que Sosso Soumangourou Kanté.
La chefferie évoluée offre des analogies frappantes avec la seigneurie européenne à ses débuts : autour du chef, des parents, des clients, des domestiques prêts à le suivre partout. Le chef africain, comme le seigneur du Moyen Age, exploite et fait exploiter pour lui un certain nombre de domaines ruraux ; il reçoit en outre de nombreux cadeaux de ses obligés. De plus, il perçoit des redevances sous forme de dîmes. A son plus grand développement, la chefferie est un royaume, généralement l'œuvre d'un chef d'aventuriers. Alors, la chefferie se décentralise, et des dons en terres avec hommes et bêtes sont faits par le chef aux meilleurs et plus fidèles guerriers. Cette pratique s'est perpétuée jusqu'à l'occupation européenne. Il existe, dans l'Afrique noire, par la chefferie, toute une organisation sociale : suzerain, vassaux, serfs liés à la terre. Ainsi, comme le fief européen, le royaume africain se composait de protégés et de protecteurs de divers degrés, du serf au souverain, en passant par toute une catégorie de chefferies que le prince dominait, non sans difficultés parfois.

CHEFFESSE n. f. *Fam.* Femme placée à la tête de certains services.

CHEF-LIEU n. m. (de *chef* adj., principal). Ville principale d'une division administrative : *Chef-lieu de département.* || Pl. *des* CHEFS-LIEUX.
— Dr. féod. Lieu de la seigneurie où les vassaux rendaient foi et hommage et portaient leur aveu et dénombrement. (On disait aussi CHEF-MEZ.)
— Hist. monast. Maison centrale d'un ordre religieux.

CHEFOO. V. YEN-T'AI.

CHEFTAINE n. f. (angl. *chieftain ;* de l'anc. franç. *chevetain,* capitaine). Jeune fille responsable d'un groupe de jeunes scouts.

CHEGROS n. m. (pour *chef-gros,* gros bout). Technol. Syn. de LIGNEUL.

CHEHAB (Fouad), officier et homme politique libanais (Ghazir, près de Beyrouth, 1903). Chrétien maronite, il entra dans l'armée et suivit les cours de l'Ecole militaire de Damas et de l'Ecole supérieure de guerre de Paris. Nommé commandant en chef de l'armée libanaise dès sa constitution (1946), il fut également président du Conseil, ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale. En juillet 1958, il fut élu à la présidence de la République du Liban pour mettre fin à la guerre civile qui opposait au gouvernement dirigé par Sami Solh les partisans de Rachīd Karami, qui combattaient en faveur d'une politique plus proche de celle de l'Egypte et de la Ligue arabe.

CHE HOUANG-TI ou **TS'IN CHE-HOUANG-TI**, le premier empereur de Chine. Le roi Tcheng du pays de Ts'in, en 221 av. J.-C., après de brillantes conquêtes, pacifiait et unifiait entièrement la Chine. Il décida de s'appeler le « Premier Auguste Souverain » (Che Houang-ti) [l'expression *houang-ti* se traduit par « empereur »]. Avide de prestige et de toujours plus de puissance, il s'adonnait à la magie et fit l'ascension de la montagne sacrée du T'ai-chan pour s'y entretenir avec les esprits célestes. Il fit graver des inscriptions rupestres aux quatre coins de son empire, qui louent la grandeur historique de son œuvre. Sa mémoire fut vouée à travers les siècles à l'exécration des lettrés, car, en 213 av. J.-C., à l'instigation de son ministre Li Sseu, il ordonna la destruction des Livres classiques. Conformément à sa volonté, il fut enterré sous un tumulus énorme de 48 m de haut ; on mura dans sa tombe une partie de ses femmes et les ouvriers qui y avaient transporté ses trésors.

CHEHRAZADE. V. SCHÉHÉRAZADE.

CHEIKH ou, en ar. class., **CHAYKH** n. m. (mot signif. *vieillard*). Chez les musulmans, terme de respect qui s'applique aux savants, aux religieux et à toutes les personnes respectables par leur âge.
— ENCYCL. On donne aussi ce titre, au Maroc et en Algérie, au chef d'une tribu arabe, et aux chanteurs (fém. *chīkha*). Le chef d'une confrérie religieuse ou d'un couvent de derviches est appelé aussi *chaykh.* Le *chaykh al-islām,* en Turquie, est le grand mufti ; le *chaykh al-Ḥarām* est le gouverneur de Médine. En Egypte, le *chaykh al-balad* est le maire du village. Le chef de toutes les confréries de derviches au Caire porte le titre de *chaykh al-Bakrī.*

CHEIKH (DJEBEL). V. CHAYKH (*djabal* AL-).

Cheikh el-Beled, en ar. **Chaykh al-Balad,** statue égyptienne en bois (IVe dynastie, Ancien Empire), découverte au cours des fouilles exécutées par Mariette. Sa ressemblance avec le « maire du village » (*chaykh al-balad*) lui valut ce surnom (musée du Caire).

CHEIK-SAÏD, en ar. **Chaykh Sa'īd,** petit territoire français de la péninsule arabique, sur le détroit de Bāb al-Mandab, en face de l'île anglaise de Perim. Le territoire de Cheik-Saïd a été cédé par le chaykh 'Alī Tabatt à la Compagnie Rabaud-Bazin, de Marseille, en 1868. Le traité de Constantinople (1870) reconnut la convention de 1868 et les droits de la France. La Compagnie Rabaud-Bazin remit le territoire à la France en 1886. La validité du traité de Constantinople est contestée par la Grande-Bretagne. Plusieurs projets de fortifications, jugés coûteux, n'ont pas été retenus par le gouvernement français.

CHEIL(O)-, élément tiré du gr. *kheilos,* lèvre, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHÉILALGIE [kei] n. f. Douleur aux lèvres. (On écrit aussi CHILALGIE.)

CHÉILITE [kei] n. f. Inflammation des lèvres.

CHÉILOPHAGIE [kei] n. f. (gr. *kheilos,* lèvre, et *phagein,* manger). Neurol. Tic qui consiste à se mordiller constamment les lèvres. (On écrit aussi CHILOPHAGIE.)

CHÉILOPLASTIE [kei] n. f. Restauration autoplastique de la lèvre. (On écrit aussi CHILOPLASTIE.)
— ENCYCL. La *chéiloplastie* est un cas particulier de l'autoplastie, auquel convient particulièrement la méthode française, c'est-à-dire la réparation de la perte de substance par un lambeau cutané pris au voisinage immédiat de la perte de substance.

CHÉILORAPHIE [kei] n. f. Opération chirurgicale qui consiste à coudre provisoirement, du moins en partie, les lèvres, pour assurer l'immobilité de la bouche et des régions voisines. (On écrit aussi CHILORAPHIE.)

CHÉILOSIE [kei] n. f. Mouche dont la larve vit dans la tige de certaines plantes et dans les champignons. (Le genre, riche en espèces, fait partie des diptères brachycères orthorhaphes, famille des syrphidés.)

CHÉIMATOBIE [kei] n. f. (gr. *kheima,* hiver, et *bios,* vie). Phalène d'hiver dont la femelle

n'a que des ailes rudimentaires. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

— ENCYCL. L'espèce type du genre, *Cheimatobia brumata,* ou phalène hyémale, dont la chenille dévore les feuilles, les bourgeons et les jeunes fruits, est très nuisible à toutes sortes d'arbres. Elle est commune partout. C'est en novembre et décembre que les femelles grimpent sur les arbres pour pondre. On les en empêche en entourant le tronc d'une ceinture-piège, d'un anneau de glu ou d'un mélange ayant des propriétés analogues. Au printemps, on peut pulvériser sur les chenilles des émulsions de savon et de pétrole, ou des bouillies arsenicales, en prenant les précautions réglementaires.

CHÉIMATOPHILE [kei] n. m. (gr. *kheima,* hiver, et *philos,* qui aime). Petite tordeuse, dont la chenille vit sur les chênes. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tortricidés.)

CHEÏN (Mikhaïl Borissovitch), boyard russe († 1634). Voïévode de Smolensk (1608), il y soutint un siège de vingt mois (1609-1611) contre les Polonais. Il demeura prisonnier jusqu'en 1619, puis devint chef de l'armée en 1632 et tenta de reprendre Smolensk à la Pologne. Obligé de capituler en 1634, il fut accusé à tort de haute trahison, condamné à mort et exécuté.

CHEÏN (Alexeï Semionovitch), boyard russe (1662-1700). Familier de Pierre Ier, il prit part aux campagnes de Crimée (1687-1689), fut commandant en chef pendant la 2e campagne d'Azov (1696), refoula les grandes invasions des Tatars de Crimée (1697), écrasa enfin les révoltes des *streltsy* (1698).

CHÉIRANTHÈRE [kei] n. f. (gr. *kheir,* main, et *anthêros,* fleuri). Arbuste à rameaux volubiles ou simplement flexueux, des régions extratropicales de l'Australie. (On cultive en serre et en plein air, dans le midi de la France, la *chéiranthère linéaire.*)

CHEIRANTHUS [keirãtys] n. m. (mot lat.). Nom scientifique de la giroflée.

CHEIRE n. f. Géomorphol. Coulée de laves à la surface très rugueuse, bouleversée par l'échappement de gaz lors de sa mise en place. (Les cheires résistent efficacement à la gélivation et se décomposent lentement. Elles sont infertiles et incultivables.)

CHÉIROGALE [kei] n. m. (gr. *kheir,* main, et *galê,* chat). Petit mammifère lémurien propre à Madagascar.

CHÉIROLÉPIS [keirɔlepis] n. m. Paléont. Poisson ganoïde, fossile du Dévonien, aux écailles très petites, rhombiques ou presque carrées. (Famille des palæoniscidés.)

CHÉIROMYS [keirɔmis] ou **CHIROMYS** n. m. (gr. *kheir,* main, et *mus,* rat). Nom scientifique de l'aye-aye.

CHEIRON (MONTAGNE DU), sommet des Alpes-Maritimes, au-dessus de la vallée supérieure du Loup ; 1 778 m.

CHÉIROPONIES [kei] n. f. pl. (gr. *kheiroponia,* travail manuel). Antiq. gr. Fêtes célébrées par les artisans.

CHÉIROPTÈRES [kei] n. m. pl. Zool. V. CHIROPTÈRES.

CHÉIROPTÉROPHILE [kei] adj. Se dit de plantes pollinisées par les chauves-souris.

CHEJU, ancienn. **Quelpart,** île coréenne de la mer de Chine orientale, entre le Japon et la Corée. D'origine volcanique, l'île comprend plusieurs régions de sols fertiles où sont cultivés le riz, le soya et le coton. Une partie de la population vit de la pêche. L'île forme, avec les îlots voisins, une province de 254 500 hab. — Le chef-lieu, *Cheju* (58 000 hab.), est situé sur la côte septentrionale et le *détroit de Cheju ;* c'est un port de pêche, un centre de tissage et d'industries chimiques.

CHEKE ou **CHEEKE** (sir John), humaniste anglais (Cambridge 1514 - Londres 1557). Dès sa jeunesse, il adhéra aux principes de la Réforme. Il occupa la chaire de grec fondée à Cambridge par Henri VIII. En 1544, il fut précepteur et conseiller religieux d'Edouard VI. Mêlé, après la mort de ce roi, au mouvement qui plaça la couronne sur la tête de Jane Grey*, il fut incarcéré à la Tour de Londres, puis exilé. Pris dans un guet-apens aux Pays-Bas (1556), il fut ramené en Angleterre et contraint d'abjurer.

CHEKHTEL' (Franz), architecte russe, d'origine allemande (1859-1926). Il travailla surtout à Moscou. On lui doit : l'ancien hôtel de Morozov (1896), celui de Riabouchkine (1900), la gare de Iaroslav (1903-1904). Il fut professeur à l'Ecole Stroganov de Moscou (1896-1923) et président de la société des architectes de cette ville (1906-1922). Après 1917, il prit une part active à l'organisation de la construction.

Che ki (*Mémoires historiques*), titre de la grande compilation historique rédigée par Sseu-ma Ts'ien, vers la fin du IIe s. av. J.-C. L'ouvrage se compose d'*Annales* qui mènent l'histoire de la Chine jusqu'à la première dynastie Han, de *Tableaux chronologiques,* de traités en forme de monographies, d'histoires concernant les maisons féodales et, enfin, de biographies.

CHEKIANG. V. TCHÖ-KIANG.

CHE-KIA-TCHOUANG, v. de Chine (Hopei), au croisement de la transversale est-ouest et de la ligne Pékin-Han-k'eou, au cœur d'une région cotonnière ; 200 000 hab. Simple village vers 1925, la ville s'est développée rapidement. Elle doit cette extension à l'industrie textile et à sa fonction ferroviaire (matériel de chemin de fer, locomotives Diesel).

Che king (*Classique de la poésie*), l'un des cinq « classiques » ou « canoniques » chinois, composé de chansons d'amour et d'hymnes religieuses. Les premières, d'origine populaire, sont impossibles à dater. Quant aux hymnes, elles couvrent à peu près la même période que les pièces du *Chou king* (XIe-VIIe s. av. J.-C.). Les vers sont généralement de quatre pieds, les stances régulières, les rimes variées. Les Chinois les plus révolutionnaires, qui renient les autres classiques, tiennent le *Che king* pour une poésie venue du peuple, écrite dans la langue parlée de l'Antiquité ; ils en goûtent le charme simple et naïf.

CHE K'O, peintre chinois (Tch'eng-tou, Sseu-tch'ouan, Xe s.). Il vint à la capitale, K'ai-fong, vers 965. L'empereur lui donna l'ordre d'y exécuter quelques peintures murales dans le monastère Hiang-kouo sseu. Che K'o fut surtout peintre de personnages bouddhiques et taoïstes. On a de lui une peinture représentant deux moines de la secte Tch'an (Musée national de Tôkyô). Un autre portrait de moine se trouve dans la collection Tchang Ta-ts'ien.

CHEL(I)- ou **CHEL(O)-,** élément tiré du gr. *khêlê,* pince, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHÉLANDE [ke] n. m. (du gr. *khelandon*). Mar. anc. Bâtiment de guerre employé au Moyen Age, particulièrement à l'époque byzantine et au temps des croisades, et que certaines médailles nous montrent comme ayant un rang de rames et une tour militaire élevée au centre du navire.

CHÉLATE [ke] n. m. Appendice d'un crustacé, terminé en pince.

CHÉLATEUR adj. et n. m. Se dit de corps ayant une affinité particulière pour les sels alcalino-terreux et les métaux, avec lesquels ils forment des composés solubles stables, où l'élément associé perd ses propriétés ioniques : *Les agents chélateurs prennent une grande importance dans la prophylaxie des intoxications professionnelles, le produit non ionisé devenant atoxique.*

— ENCYCL. Le corps le plus utilisé actuellement est le calcitétramate disodique de l'acide éthylène-diamine-tétra-acétique. Les principaux métaux qu'il peut capter sont, par ordre d'affinité croissante : le magnésium, le manganèse, le cobalt, le zinc, le plomb, le cuivre, le nickel, le chrome. Un métal donnant une combinaison plus stable qu'un autre déplace celui-ci ; c'est pourquoi on emploie le sel calcique du *chélateur,* afin de ne pas modifier le taux du calcium sanguin, qui, autrement, serait capté. En revanche, les métaux existant dans le sang à l'état de combinaison, donc non ionisés, ne sont pas captés ; le fer de l'hémoglobine, le manganèse, le cobalt de la vitamine B_{12} sont ainsi respectés. L'application la plus courante des chélateurs est représentée par l'intoxication saturnine (plomb), dont le traitement doit être commencé le plus tôt possible. Le chélateur est habituellement administré par voie intraveineuse ou par voie buccale, moins active.

CHÉLATION n. f. Physiq., Biol. et Thérap. Fixation d'un ion métallique par un corps chimique qui forme avec lui une substance soluble, mais non ionisée. ‖ Traitement d'une intoxication ou d'un excès d'un ion métallique donné, par un chélateur*.

CHELČICKÝ (Petr), penseur religieux et écrivain tchèque (Chelčice, près de Vodňany, Bohême, v. 1390 - *id.* v. 1460). Continuateur de Jan Hus, il fut le fondateur spirituel de l'Unité des Frères. Sa doctrine, qu'il expose dans *la Postilla* (1434-1441) et surtout dans *le Filet de la vraie foi* (1440-1443), demande le retour à la pureté évangélique, attaque l'Eglise et les classes sociales corrompues et, bien avant Tolstoï, prêche la non-résistance au mal et à l'oppression.

CHELEKHOV, navigateur russe du XVIIIe s. En 1776, il débarqua sur la côte nord-ouest de l'Amérique et, en 1785, il fonda le premier village russe de l'Alaska.

CHELEM [ʃlɛm] n. m. (altér. de l'angl. *slam,* écrasement). Au boston, au whist et au bridge, réunion de toutes les levées dans les mains de deux joueurs associés. ‖ *Faire chelem,* faire toutes les levées. ‖ *Etre chelem,* n'avoir fait aucune levée. ‖ *Petit chelem,* réunion de toutes les levées moins une. (On écrit aussi SCHELEM et SCHLEM.)

CHÉLEUTOPTÈRES [ke] n. m. pl. Ordre d'insectes orthoptéroïdes comprenant les *phasmes* et les *phyllies.*

— ENCYCL. Les *chéleutoptères,* ou *phasmoptères,* sont des insectes pourvus d'un appareil buccal broyeur, de pattes longues, d'un prothorax court. Les ailes sont réduites ou nulles. Les larves ou jeunes sont semblables aux adultes. Les phasmes sont les plus grands insectes de la faune actuelle. Leur forme est toujours allongée (sauf celle des phyllidés) ; les téguments, ordinairement nus, sont munis de lobes ou d'épines parfois très développés. Nocturnes et phytophages, ils vivent cachés dans les branchages. Quelques espèces peuvent être nuisibles aux eucalyptus et aux cocotiers.

Plusieurs chéleutoptères sont célèbres par la ressemblance qu'ils offrent, tout au moins aux yeux de l'homme, avec leur support habituel, ce qui les rend difficiles à voir du premier coup d'œil. (V. HOMOCHROMIE.)

CHELGOUNOV (Nikolaï Vassilievitch), publiciste et révolutionnaire russe (1824 - Saint-Pétersbourg 1891), compagnon de lutte de N. G. Tchernychevski*. Lors d'un voyage à l'étranger, de 1858 à 1859, il établit des liaisons avec A. Herzen. A son retour, il collabora au journal *le Contemporain,* de Tchernychevski. En 1861, il y publia un article, *le Prolétariat en Angleterre et en France,* dans lequel il résumait le contenu du livre de F. Engels : *la Condition de la classe ouvrière en Angleterre.* La même année, il écrivit avec M. Mikhaïlov une proclamation : *A la génération montante.* De 1862 à 1864, il fut emprisonné dans la forteresse Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg ; il fut ensuite déporté en Sibérie.

CHELGOUNOV (Vassili Andreïevitch), révolutionnaire russe (1861-1939). Ouvrier métallurgiste à Saint-Pétersbourg, il milita d'abord sous les ordres de Lénine. En 1910, il participa à la création du journal *Etoile,* puis à celle de la *Pravda.* Arrêté plusieurs fois, il devint aveugle en prison. A Pétrograd en 1917, puis à Moscou il milita dans la Société des anciens bolcheviks.

CHELIA (DJEBEL), montagne portant le point culminant de l'Algérie, dans le nord du massif de l'Aurès ; 2 328 m. Belles forêts de cèdres.

CHÉLICÉRATES [ke] n. m. pl. (gr. *khêlê,* pince, et *keras,* corne). Sous-embranchement d'arthropodes pourvus d'une seule paire d'appendices préoraux, les *chélicères,* d'une deuxième paire d'appendices postoraux, les *pédipalpes,* et dont la région antérieure du corps, ou *prosoma,* n'a pas son équivalent chez les autres arthropodes. (Les conduits génitaux s'ouvrent sur le huitième segment. Le sous-embranchement comprend les *arachnides,* les *mérostomes* et les *pycnogonides,* ou pantopodes.)

CHÉLICÈRE [ke] n. f. Appendice pair situé en avant du céphalothorax des *chélicérates* et équivalant à l'antenne des antennates.

— ENCYCL. Chez les araignées, les *chélicères* sont robustes ; leur pièce basilaire, puissante,

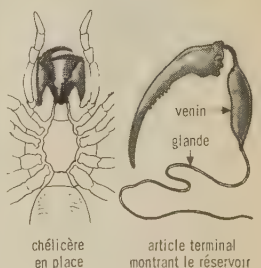

chélicère

reçoit dans une rainure intérieure l'article terminal en griffe qui s'y repose ou en sort à volonté. Cette griffe a sa pointe percée d'une ouverture où débouche le canal de la glande à venin occupant le premier article et s'étendant dans le céphalothorax. C'est avec leurs chélicères que les araignées mordent leur proie pour l'engourdir ou la foudroyer avant de la dévorer.

chélidoine

CHÉLIDAMIQUE [ke] adj. Se dit d'un acide hydroxypyridinedicarboxylique, de formule $C_7H_5NO_6$, résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'acide chélidonique.

CHELIDO, maîtresse du préteur Verrès. Elle avait sur lui une telle influence que beaucoup de plaideurs s'adressaient à elle pour obtenir gain de cause.

CHÉLIDOINE [ke] n. f., ou **CHELIDONIUM** [kelidonjɔm] n. m. (lat. *chelidonia;* du gr. *khelidôn,* hirondelle). Plante à feuilles molles, rappelant la feuille de chêne, à tige velue, poussant dans les décombres, dont le suc est jaune et caustique. (Famille des papavéracées.) [On l'appelle encore ÉCLAIRE, HERBE AUX VERRUES.]

CHÉLIDONIQUE [ke] adj. Se dit d'un acide existant à côté de l'acide malique dans la grande chélidoine. (C'est l'acide pyrone-4 dicarboxylique-2-6.)

CHÉLIDONOPSIS [kelidɔnopsis] n. m. (gr. *khelidôn,* hirondelle, et *opsis,* aspect). Mollusque bivalve des fleuves africains. (Famille des mutélidés.)
— ENCYCL. La coquille des *chélidonopsis* est brillamment colorée en vert émeraude, ovalaire, avec deux carènes postérieures très allongées et recourbées qui lui donnent l'aspect d'une queue fourchue. Ces mollusques, essentiellement africains, habitent la partie orientale du bassin du Congo, où on les trouve enfoncés dans la vase à une assez grande profondeur.

CHÉLIDURE [ke] n. f. (gr. *khelidôn,* hirondelle, et *oura,* queue). Perce-oreille dont l'abdomen, dilaté graduellement, est terminé par une pince à branches écartées à la base. (Les chélidures habitent les régions froides et montagneuses de l'Europe. Le genre fait partie des insectes dermaptères, famille des forficulidés.)

chélidure

CHÉLIF (le) ou **CHÉLIFF,** le plus long oued d'Algérie ; 700 km. Le Chélif est formé, sur les hautes plaines, par la réunion de deux maigres oueds, le Nahr Ouassel (qui prend sa source dans la région de Tiaret) et l'oued Touil (né dans le djebel Amour). Par les défilés de Boghari, le Chélif traverse les monts du Titteri, et s'engage, après un brusque coude vers l'O., dans la vaste dépression structurale du sillon tellien, entre les monts du Dahra et de l'Ouarsenis. Les *plaines du Chélif* sont étranglées en deux points sous l'influence de rides transversales. Elles se composent de la plaine d'Affreville, à l'E., de la plaine des Attafs et de celle d'Orléansville, à l'O. Malgré les apports de nombreux affluents (oueds Rouina, Isly, Fodda, Riou et Mina), le débit du Chélif est très médiocre. La colonisation s'est grandement développée dans les plaines qu'il draine (céréales, cultures irriguées, plantations d'agrumes). [→ Biblio.]

CHÉLIFÈRE [ke] n. m. (gr. *khêlê,* pince, et suff. *fère*). Petit arachnide brun à longs bras antérieurs, rappelant un scorpion.
— ENCYCL. Le *chélifère* cancroïde, ou scorpion des livres (*Chelifer cancroïdes*), est commun dans les vieux livres, les herbiers, etc., où il fait la chasse aux minuscules bêtes nuisibles, psoques, acares, etc. (Ordre des chernètes ou pseudo-scorpions.)

chélifère

CHÉLIFORME [ke] adj. (gr. *khêlê,* pince, et suff. *forme*). Qui a la forme d'une pince. (Se dit surtout du dernier article des pattes, ou dactylopodite, des crustacés, quand il est en pince à deux doigts, comme chez beaucoup d'amphipodes.)

CHELINGUE n. f. Bateau de la côte de Coromandel.
— ENCYCL. La *chelingue* est une sorte de caisse pointue aux deux bouts et sans membrure ; les murailles sont tenues par les bancs ; l'arrière est ponté. Elle a 10 à 12 m de long sur 3 m de large ; les avirons sont des pagaies, et l'on gouverne avec un aviron de queue. Ces bateaux peuvent seuls naviguer sur la côte de Coromandel.

CHELINGUER [ʃlɛ̃] v. intr. (de l'allemand *schlagen,* repousser). *Pop.* Puer : *Les journaux ont raconté que* [...], *à Luna Park, je me serais écrié : Ça chelingue ! affectant un genre peuple qui décidément ne m'allait pas* (Gide).

CHÉLIS, CHÉLY ou **HILARIUS** (saint), évêque de Javols (auj. Mende) [† v. 540]. — Fête le 25 octobre.

CHELLA, localité du Maroc, dans la banlieue de Rabat. Vestiges de la colonie romaine de *Sala,* un des points extrêmes de l'occupation romaine au Maroc. Vieux *ribat* (couvent fortifié), que les sultans mérinides transformèrent en nécropole royale (XIIIe-XIVe s.).

CHELLAL ou **CHALLĀL,** localité de Haute-Egypte (prov. d'Assouan), au S. d'Assouan. Terminus de la voie ferrée qui remonte la vallée inférieure du Nil.

CHELLÉEN, ENNE adj. et n. m. (de *Chelles,* v. de Seine-et-Marne). Préhist. Période du paléolithique. (L'abbé Breuil a montré que la station de Chelles ne contient pas d'industrie *in situ,* les alluvions de la Marne ayant été affectées par des phénomènes périglaciaires ; il a fait prévaloir le terme d'abbevillien* pour désigner l'industrie du paléolithique inférieur).

CHELLES, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans la région parisienne, sur la Marne ; 21 915 hab. (*Chellois*). Station préhistorique. Ruines d'une abbaye de femmes fondée au VIIe s. par la reine sainte Bathilde, veuve de Clovis II, avec une colonie de moniales venue de Jouarre, illustrée par des abbesses de sang royal, supprimée en 1790 et démolie en 1793. Fabrique de pâtes alimentaires ; biscuiterie. Briqueterie.

CHELLES (Jean et Pierre DE). V. JEAN DE CHELLES et PIERRE DE CHELLES.

CHEŁM, en russe **Kholm,** v. de Pologne (voïévodie de Lublin), à l'E. de Lublin ; 28 900 hab. Anc. forteresse.

CHEŁMNO, en allem. **Kulm,** v. de Pologne (voïévodie de Bydgoszcz), sur la rive droite de la Vistule ; 11 600 hab. Evêché. Fabriques de machines agricoles. Chełmno est une des plus vieilles villes de Pologne.
— Hist. La *terre de Chełmno et de Michałow* fut donnée aux Chevaliers teutoniques, en 1226, par le duc Conrad de Mazovie. Elle fit partie de la Ligue hanséatique. La Pologne la récupéra par le traité de Thorn (1466). La Prusse se l'adjugea lors du premier partage de la Pologne (1772), mais dut la céder au « grand-duché de Varsovie » (1807-1815). Elle en reprit possession en 1815. Elle l'a restituée à la Pologne au traité de Versailles (1919).

CHELMON n. m. Petit poisson muni d'un museau allongé en tube, au bout duquel s'ouvre la bouche en petite fente horizontale. (Les chelmons, propres aux mers de l'Inde, sont ornés de couleurs vives ; ils se tiennent près des rivages, et lancent avec leur bouche des gouttes d'eau sur les insectes pour les faire tomber dans l'eau et les dévorer. Famille des chétodontidés.) [V. CHÉTODON.]

CHELMONSKY (Józef), peintre polonais (Boczki, Łowicz, 1850 - Varsovie 1914). Il fit à Paris une partie de sa carrière et y devint l'ami des impressionnistes. On lui doit des paysages, mais sa personnalité se marque surtout dans ses représentations, exactes bien que fougueuses, du cheval et du cavalier (*Attelage à quatre,* Musée national, Cracovie).

CHELMSFORD, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. de l'Essex, au N.-E. de Londres, près de la *Chelmer ;* 37 900 hab. Evêché. La cathédrale conserve des éléments des XVIe et XVIIIe s. Marché. Appareillage électrique, appareils de radio. Courses de chevaux.

CHELMSFORD (Frederic THESIGER, 1er baron), homme de loi britannique (Londres 1794 - *id.* 1878), d'origine saxonne. Brillant avocat, entré au Parlement dans les rangs conservateurs en 1840, il fut lord-chancelier dans les ministères Derby de 1858-1859 et de 1866-1868.

CHELMSFORD (Frederic Augustus THESIGER, 2e baron), général britannique (1827-Londres 1905), fils du précédent. Il fit la campagne de Crimée, puis celle de l'Inde, contre les Cipayes ; commandant en chef des forces de la colonie du Cap (1878), il dirigea la campagne contre les Zoulous.

CHELMSFORD (Frederic THESIGER, 1er vicomte), administrateur colonial britannique (Londres 1868 - Ardington House, près de Wantage, Berkshire, 1933), fils du précédent. Vice-roi des Indes de 1916 à 1921, il prépara avec Montagu* la loi de 1919 qui réformait le gouvernement de l'Inde dans le sens d'une certaine autonomie, instaurant le système de la dyarchie. Il se heurta à l'opposition nationaliste dirigée par Gandhi et eut à réprimer une agitation musulmane soutenue par une armée afghane.

CHÉLODINE [ke] n. f. (gr. *khelus,* tortue, et *dinos,* tour). Tortue d'eau douce à cou très long et à tête plate ressemblant à celle d'un serpent. (La principale espèce, *Chelodina longicollis,* habite l'Australie ; c'est la tortue à long cou ; elle est inoffensive malgré son aspect quelque peu redoutable. Elle s'apprivoise facilement. Famille des *chélydés.*)

CHÉLOÏDE [ke] n. f. (gr. *khêlê,* pince, et suff. *-oïde*). Cicatrice cutanée hypertrophiée, prenant un aspect tumoral.
— ENCYCL. Très rarement spontanée (et présternale), la *chéloïde* se développe sur des cicatrices accidentelles (brûlures, plaies, etc.) ou chirurgicales. Elle constitue une élevure ferme, arrondie, rectiligne ou pourvue de digitations, souvent douloureuse. Outre une tendance constitutionnelle de certains sujets à présenter cette manifestation, on incrimine le rôle des tractions du tégument. Le traitement comporte l'excision entre deux traitements par radiothérapie ou l'emploi de la neige carbonique associée à l'hydrocortisone locale, traitement surtout actif dans la première année de la constitution de la lésion.

CHÉLON-, CHÉLY-, éléments tirés du gr. *khelônê,* ou *khelus,* tortue, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHÉLONE [ke] n. m. Petit insecte dont la carapace abdominale est faite d'une seule pièce et dont la larve vit en parasite des chenilles. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des braconidés.)

CHÉLONÉ, en gr. **Khelônê.** Myth. gr. Jeune fille qu'Hermès transforma en tortue (en gr. *khelônê*), parce qu'elle avait refusé de quitter sa maison pour assister aux noces de Zeus.

CHÉLONÉE [ke] n. f. (gr. *khelônê,* tortue). Nom sous lequel on peut grouper l'ensemble des tortues marines à carapace bien constituée, c'est-à-dire l'ensemble des *chélonidés.*
— ENCYCL. Il faut distinguer trois espèces principales de *chélonées :* 1° La *tortue franche,* ou *tortue verte* (*Chelonia mydas*), la plus volumineuse, puisqu'elle atteint 1,20 m de long et pèse jusqu'à 150 kg. Capturée à l'époque où elle vient pondre ses œufs à terre, cette tortue sert à confectionner la fameuse « soupe à la tortue », de réputation mondiale ; 2° La *caouanne,* ou *caret* (*Caretta caretta*), autre tortue comestible, distincte de la précédente par sa couleur brune et par son régime carnivore, et non herbivore comme celui de la tortue franche ; 3° La *tortue imbriquée,* tortue à écailles, improprement appelée *caret* (*Eretmochelys imbricata*). Encore appelée *tulée,* cette tortue marine est remarquable par le grand développement et la beauté de ses écailles. On la capture au moment de sa ponte à terre. Les écailles sont enlevées par immersion de la dossière dans l'eau bouillante. Toutes ces tortues sont répandues dans les mers chaudes du globe.

CHÉLONÉTIDÉS [ke] n. m. pl. V. PSEUDO-SCORPIONS.

CHELONIA [ke] n. f. Entom. Syn. de ARCTIA.

CHÉLONIDÉS [ke] n. m. pl. Famille de tortues marines, que l'on peut rassembler sous le nom de *chélonées**, bien qu'on les répartisse aujourd'hui dans plusieurs genres distincts. (Ce sont les *tortues franches, tortues vertes, caouannes, carets* des usagers. Leur carapace déprimée, recouverte d'écailles, et leurs pattes conformées en nageoires les distinguent immédiatement des tortues terrestres et d'eau douce.)

CHÉLONIELLON [ke] n. m. Arthropode mérostomoïde, fossile du Dévonien inférieur.

Phot. Vincent.

CHÉLONIENS [ke] n. m. pl. Ordre de reptiles renfermant les tortues*.

CHÉLONOBIE [ke] n. f. Balane qui vit fixée sur toutes sortes de corps flottants, sur les tortues marines, etc. (L'espèce la plus commune est *Chelonobia testudinaria*, des mers d'Europe. Famille des balanidés, de l'ordre des thoraciques.)

CHÉLOSTOME [ke] n. m. Abeille solitaire qui nidifie dans le bois mort ou dans les tiges sèches de la ronce. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

CHELOUDIAK (Fiodor), cosaque du Don († 1672). Il fut un des participants les plus actifs de la guerre paysanne (1667-1671) dirigée par Stenko Razine. Il prit la tête de l'insurrection à Astrakhan' (1670), ainsi que Vassili Ousse.

CHELOUP n. m. Mar. V. SLOOP.

CHELSEA, quartier résidentiel de l'ouest de Londres, sur la rive gauche de la Tamise, en amont de Westminster. De nombreux artistes résident dans ce quartier, qui conserve de vieilles demeures. Maison de Carlyle. La vieille église de Chelsea (XIIe, XIIIe et XIVe s.) a été en grande partie détruite par une mine en 1941. Il reste les bâtiments du XVIIe s. du Chelsea Hospital, établissement de retraite fondé pour les vieux soldats.

Chelsea (PORCELAINE DE). Vers 1730 fut fondée à Chelsea, sous la direction de porcelainiers de Saxe, une manufacture que le roi George II favorisa; elle imita d'abord les productions chinoises, puis le saxe; cette fabrication cessa vers 1780, lorsque la manufacture fut transférée à Derby; elle rappelle Sèvres pour la couleur, et le saxe pour les formes. C'est la plus recherchée des porcelaines d'Angleterre. Marque : CB, avec une ancre peinte en or ou en rouge.

CHELSEA, v. des Etats-Unis (Massachusetts), faubourg N.-E. de Boston; 38 900 hab. Industries du caoutchouc. En 1908, un grand incendie détruisit en partie l'agglomération.

CHELTENHAM, v. de Grande-Bretagne (Gloucestershire), sur la *Chelt*, au pied des Costwold Hills; 68 200 hab. Cette station thermale, dont les eaux sont réputées dans les affections du foie, a été mise à la mode en 1788 par George III. C'est également un centre universitaire. Horlogerie.

Cheltenham, caractère d'imprimerie, gravé en 1904 par Ingalls Kimball, directeur de la Cheltenham Press de New York, et dont la vogue se répandit en Europe. Ce caractère est celui qui se rapproche le plus, par l'uniformité de son trait, du vieux romain (XVe s.).

CHELVA, v. d'Espagne (prov. de Valence), au pied de la sierra de Javalambre; 4 400 hab. Aqueduc romain.

CHÉLY-. V. CHÉLON.

CHÉLYDE [ke] n. f. Tortue de grande taille, à tête plate, triangulaire, large, avec les narines prolongées en trompe, et couverte, comme le cou, d'expansions cutanées déchiquetées. (L'espèce type est la *matamata* ou *rapa rara* des Indiens [*Chelys fimbriata*], pouvant atteindre 2 m de long et dont la carapace, plate, est bossuée irrégulièrement. Elle chasse la nuit, attaque les poissons, les oiseaux. Elle est commune dans les cours d'eau de la Guyane et du N.-E. du Brésil. Ne pas confondre la chélyde avec la chélydre.)

CHÉLYDÉS [ke] n. m. pl. Famille de tortues d'eau douce, dont le cou, très long, ne peut se rétracter à l'intérieur de la carapace et se replie seulement sur le côté, où il reste constamment visible. (Cette famille comprend principalement la *chélyde* et la *chélodine*.)

CHÉLYDRE [ke] n. f. Tortue fluviatile de l'Amérique du Nord. (L'espèce la plus commune aux Etats-Unis, la *chélydre serpentine* [*Chelydra serpentina*], peut dépasser 1 m de long. Ces tortues verdâtres, très carnassières et féroces, nocturnes, attaquent les oiseaux, oies, poules, canards, qu'elles noient et dévorent ensuite; souvent, elles mordent les personnes qui se baignent. On les connaît aussi sous les noms de *tortues hargneuses* et de *tortues-alligators*.)

CHÉLYDRIDÉS [ke] n. f. pl. Famille de tortues d'eau douce, dont les principaux représentants sont les *chélydres*.

CHEMAKHA, v. de l'U. R. S. S. (Azerbaïdjan), au pied du Caucase. Centre vinicole.

CHEMAZÉ, comm. de la Mayenne (arrond. de Château-Gontier), aux confins du bas Maine et de l'Anjou; 1 255 hab. (411 aggl.). Eglise romane. Château de Saint-Ouen (XVIe s.).

CHEMBERA. V. ŠEMBERA.

CHEMIAKA (Dimitri Iourevitch), prince moscovite (1420-1453). Fils de Iouri de Halitch (frère de Basile Ier), il soutint les prétentions de son père au trône, fondées sur l'ancien usage, contre le nouveau principe de succession en primogéniture qui avait fait roi Basile II, fils de Basile Ier. Bien que la majeure partie de la noblesse, du clergé et du peuple soutînt le roi, Chemiaka s'empara de ce dernier en 1445 et le fit aveugler; mais il fut vaincu presque aussitôt et le roi délivré. La confiscation de ses biens et de ceux de sa famille porta le premier coup au système des apanages, rapidement abandonné.

CHEMIER, CHEFMIER ou **CHEFMIEX** n. m. (contract. du lat. *caput mansi*, chef de la maison). Aîné noble jouissant, tant que durait l'indivision, du droit de tenir le fief en parage (aussi l'appelait-on *chef parageur*) et de recevoir les hommages tant pour lui que pour les puînés. (Il portait également l'hommage pour tout le fief.)

CHEMILLÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire (arrond. de Cholet), dans les Mauges; 4 195 hab. (3 109 aggl.) [*Chemillois*]. Eglises Saint-Pierre (XIe s., restaurée) et Notre-Dame (XIIe, XIVe et XVIe s.). Marché de bestiaux. Industries textiles : toiles de lin. Confection, fabrique de couvre-pieds. Matériel de camping. Défaite des vendéens le 11 avril 1793.

CHEMIN n. m. (lat. pop. **camminus*, d'origine celtique). Sentier tracé, terrain déblayé, route qui mène d'un lieu à un autre : *Suivre un chemin. Chemin vicinal.* || Passage, issue qu'on se procure : *S'ouvrir un chemin à travers les ennemis.* || Voie quelconque de communication : *Prendre son chemin par mer.* || Itinéraire normal : *J'irai le voir au passage : c'est mon chemin, c'est sur son chemin. Demander, savoir son chemin. Par ici, monsieur; il y a une ruelle qui conduit au quai* [...], *c'est le chemin le plus court* (A. Dumas père). || *Par extens.* Distance qui sépare deux points; espace parcouru, ou à parcourir, pour aller d'un lieu à un autre. || — *Fig.* Direction suivie : *Le chemin de la vie.* || Voie suivie pour atteindre un but; ligne de conduite : *Je marche dans la nuit par un chemin mauvais | Ignorant d'où je viens, incertain où je vais* (Lamartine). *Je ne veux pas vous refuser cet argent, du moment que vous en avez besoin* [...]. *Seulement ce n'est guère le chemin de vous acquitter* (Zola).

— LOC. DIV. *Chemin de velours, Chemin de fleurs,* V. VELOURS, FLEUR. || *Chemin des écoliers,* V. ÉCOLIER. || *Chemin du paradis,* V. PARADIS. || *Ne pas s'arrêter en si beau chemin,* faire suivre un premier succès d'un autre encore plus éclatant. || *Passer son chemin,* ne pas s'arrêter, et, au *fig.*, ne pas s'occuper de ce qui se fait. || *Aller son chemin, son droit chemin,* suivre sa ligne de conduite sans se laisser influencer. || *Aller son chemin, son petit bonhomme de chemin,* poursuivre son but sans bruit, doucement, sûrement. || *Ne pas aller, ne pas y aller par quatre, par trente-six chemins,* aller droit au but; agir sans détours : *Monsieur Oriol, je viens causer affaires avec vous. Je n'irai pas d'ailleurs par quatre chemins pour m'expliquer* (Maupassant). || *Suivre le bon chemin, Etre dans le bon chemin,* se bien conduire, marcher dans la bonne voie. || *Etre en bon chemin,* être en voie de réussite. || *S'arrêter à mi-chemin,* abandonner une affaire en voie d'exécution. || *Faire du chemin,* marcher, avancer, et, au *fig.*, progresser, étendre son action. || *Faire voir du chemin,* susciter des difficultés. || *Faire son chemin,* réussir, parvenir à une belle position : *Jacquet, homme de probité* [...], *avait fait lentement son chemin dans le Ministère* (Balzac). || *Faire la moitié du chemin,* faire des avances ou des concessions. || *Ouvrir un chemin* ou *le chemin, montrer le chemin,* donner l'exemple. || *Etre, se mettre sur le chemin de quelqu'un,* contrecarrer ses projets. || *Trouver quelqu'un sur son chemin,* l'avoir pour adversaire. || *Trouver des pierres en son chemin,* se heurter à des difficultés. || *Etre, aller toujours par voies et par chemins,* aller sans cesse de droite et de gauche. || *Etre vieux comme les chemins,* être très vieux. (Se dit des personnes et des choses.) || *Chemin battu,* V. BATTU. || *Chemin de terre,* non empierré. || *Chemin creux,* bordé de talus et de haies. || *Grand chemin,* ancien nom des grandes voies de communication par terre. || *Voleur de grand chemin,* celui qui dévalisait les voyageurs sur les routes, et *par extens.*, celui qui vole d'une manière éhontée. || *Chemins ferrés,* nom donné autrefois aux chemins de gravois, dont le sol était tellement durci qu'on le comparait à du fer. || *Chemins royaux,* ancien nom des grandes routes qui faisaient partie du domaine de la Couronne et qui furent plus tard appelées, selon les temps, « routes royales », « routes impériales », « routes nationales ». || *Chemin de traverse,* V. TRAVERSE.

— LOC. ADV. ***Chemin faisant, en chemin,*** pendant le trajet : *Parbleu, chemin faisant, je te le veux conter* (Molière); et, au *fig.*, au fur et à mesure de la conversation, de la lecture, etc. : *Ami, la mort peut te prendre en chemin* (La Fontaine).

— SYN. : *allée, avenue, itinéraire, route, rue, sentier, trajet, voie.*

— ALLUS. HIST. ***Chemin de Damas,*** V. PAUL (saint).

— Aéron. *Chemin de roulement,* voie cimentée qui, sur un aérodrome, permet aux avions roulant au sol de se rendre de l'aire de stationnement à la piste d'envol et *vice versa.*

— Arm. *Chemin de roulement de tourelle,* dispositif à roulement à billes, par l'intermédiaire duquel la tourelle d'un char repose sur la caisse.

— Art vétér. *Montrer le chemin de saint Jacques,* en parlant d'un cheval au repos, avancer un de ses pieds antérieurs et ne le faire toucher au sol que par la pince, ce qui est un signe de lésion du talon.

— Carr. Outil à main du tailleur de pierre tendre. (V. RABOTIN.) || Sorte de puits incliné ou de galerie utilisé pour l'extraction de la pierre d'une carrière.

— Ch. de f. *Chemin de fer,* voie de communication constituée par des éléments métalliques (rails, câbles, profilés), sur lesquels roulent ou glissent des véhicules. || *Par extens.* Système de transport dont les véhicules roulent sur de telles voies. || Ensemble de ces véhicules eux-mêmes : *Monter en chemin de fer.* (Actuellement, l'expression *chemin de fer* désigne uniquement le moyen de transport dans son ensemble, et non plus la voie, qui a pris le nom de *voie ferrée*.) [V. part. *encycl.*]

— Constr. *Chemin de fer,* outil de maçon agissant par raclage sur pierre tendre ou demi-dure. || *Chemin rampant,* ensemble de marches en bois ou en zinc pour descendre du faîtage au bas d'un comble ou aux cheminées. || *Faire le chemin,* placer des coins sous les ardoises afin de les supporter.

— Dr. admin. *Chemin départemental,* route appartenant au département et servant aux communications à moyenne distance. || *Chemin vicinal,* chemin servant à la circulation entre plusieurs communes et leur appartenant. || *Chemin rural,* chemin de campagne appartenant à la commune et non classé chemin vicinal en raison de sa faible importance. || *Chemin privé,* chemin appartenant aux particuliers riverains et affecté à la desserte de leurs propriétés. (V. part. *encycl.*)

— Fortif. *Chemin couvert,* passage situé derrière un talus de hauteur suffisante pour que les défenseurs puissent circuler à l'abri des coups et des vues de l'ennemi : *Les chemins couverts sont coupés de distance en distance par des places d'armes servant aux rassemblements.* (V. LUNETTE.) || *Chemin de ronde,* passage aménagé sur la partie supérieure d'une muraille fortifiée : *Les chemins de ronde parcourus par les sentinelles étaient souvent assez larges pour porter des pièces d'artillerie.* || *Chemin des pontonniers,* partie du tablier d'un pont militaire située en dehors des poutrelles de guindage, et sur laquelle circulent les pontonniers pour veiller à l'entretien du pont sans interrompre le passage. (V. BASTION et FORTIFICATION.)

— Jeux. *Chemin de fer,* variété du jeu de baccara.

— Joaill. Trace d'un diamant sur la meule d'un lapidaire.

— Manut. *Chemin de roulement,* rail ou profilé de forme très variable, sur lequel se déplacent, au moyen de roues ou de galets, les ponts roulants, les chariots-porte-palan ou treuil, les chariots des convoyeurs, etc.

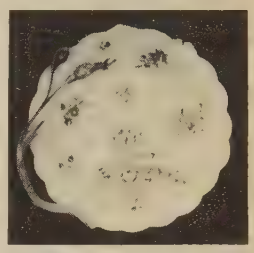

porcelaine de Chelsea
musée des Arts décoratifs

Imprimerie
LAROUSSE
caractère Cheltenham

— Mar. Nombre de milles parcourus par un navire en vingt-quatre heures, ou, mieux, d'un midi à l'autre. ‖ *Chemin de fer,* ferrure en forme de T ou d'U, dans laquelle glissent les coulisseaux de la ralingue d'une voile pour enverguer celle-ci sur un mât ou sur une bôme.

— Math. V. INTÉGRALE.

— Mécan. Espace parcouru par un mobile.

— Opt. *Chemin optique* ou *longueur optique,* distance que parcourrait la lumière dans le vide pendant le temps nécessaire pour aller d'un point à un autre d'un rayon lumineux. (V. FERMAT [*principe de*].)

— Relig. *Chemin de la croix,* route qu'a parcourue Jésus-Christ chargé de sa croix, de Jérusalem au Golgotha. ‖ Suite de quatorze tableaux ou bas-reliefs où sont représentées les scènes de la Passion. (En ce sens, on dit aussi CHEMIN DE CROIX.) ‖ Exercice de piété consistant à méditer en priant, devant chacun de ces tableaux, qu'on appelle aussi « stations » : *Faire son chemin de croix.* (V. part. *encycl.*)

— Technol. Nom donné, dans différents corps de métiers, à la voie que suit un outil et, en général, à toute installation facilitant le déplacement d'un appareil. ‖ Disposition de règles que les ouvriers en bâtiment posent pour traîner les moulures. ‖ Filet de plâtre dressé à la règle pour conduire le calibre.

— Text. Tapis étroit que l'on étend dans les escaliers, les vestibules, etc. ‖ Nom donné par les décorateurs de tissu à de larges rayures divisant le lé, et meublées de motifs ornementaux systématiquement répétés. ‖ *Chemin de table,* bande de lingerie que l'on tend sur une table, sur une nappe.

— Trav. publ. *Chemin d'exploitation,* chemin qui relie deux héritages voisins et sert à leur exploitation. ‖ *Chemin forestier,* chemin que l'on ouvre à travers une forêt pour les besoins de l'exploitation. ‖ *Chemin de halage,* passage ménagé le long d'une rivière ou d'un canal pour la traction des bateaux.

— Verr. Voûte sous laquelle le verrier allume le feu pour chauffer le four.

— ENCYCL. Ch. de f. L'immense majorité des *chemins de fer* utilisent des voies ferrées constituées par une paire de bandes d'acier parallèles (rails), fixées sur des supports convenables (longrines, traverses, dés) et sur lesquelles roulent des véhicules moteurs et des véhicules remorqués.

● *Historique.* Les chemins de fer sont nés des recherches faites pour assurer aux véhicules traînés ou remorqués une direction déterminée et une résistance plus faible au roulement. Leur origine est donc fort ancienne. Le rail en bois est utilisé dès 1670 en Angleterre, dans la région de Newcastle; il est plaqué de fer à partir du milieu du XVIIIe s., en même temps qu'on met au point le cerclage des roues. Ces divers procédés permettent de faire tirer au cheval, seule force de traction alors utilisée, un poids plus que doublé par rapport au passé.

Mais, tels que nous les concevons aujourd'hui, les chemins de fer sont nés de l'invention de la locomotive*. En ce qui concerne le rail en métal, on peut en retrouver l'origine vers 1776, date à laquelle existait près de Sheffield une voie ferrée, constituée par des rails-cornières qui guidaient simplement des essieux constitués par des roues sans bandages.

En 1801 fut délivrée la première autorisation pour la construction d'un chemin de fer public, dont les voitures étaient traînées par des chevaux sur 16 km environ, entre Wandsworth et Croydon. Sa mise en service eut lieu trois ans après. Mais, déjà en 1802, le premier brevet pour machine à vapeur était pris par deux constructeurs anglais, Vivian et Trevithick. Vers 1806, le premier de ceux-ci, en remplaçant pour le guidage des roues les cornières par des barres saillantes sur lesquelles roulaient des poulies à gorge, puis en laissant subsister le simple bourrelet intérieur à cette dernière, donna à la voie ferrée la véritable origine dont peuvent se réclamer tous les chemins de fer actuels.

Le développement de la voie ferrée est lié à celui de la locomotive. Le premier essai de voiture à vapeur date de 1770, et est dû à l'ingénieur français Joseph Cugnot. La locomotive de Vivian et Trevithick s'inspira des modèles d'un Américain, Oliver Evans, dont la machine à vapeur roulant sur rails n'avait rencontré que de l'incrédulité (1804). Les essais de Blenkinsop (1811), de Brunton (1813) ne conduisirent à aucune solution satisfaisante; et l'Anglais Blacket fut le premier à prouver l'*adhérence* suffisante des roues de locomotive sur des rails lisses.

En 1827, un progrès considérable est réalisé par l'invention de l'ingénieur français Marc Seguin; sa chaudière tubulaire, à laquelle George Stephenson, fils d'un ouvrier mineur anglais, sut donner le tirage nécessaire pour la bonne marche du foyer par entraînement des gaz en injectant la vapeur d'échappement dans la cheminée, marque l'origine même de la locomotive moderne; celle-ci n'a cessé de se perfectionner. La *Fusée* de Stephenson, qui reçut en 1829 le prix du concours de Rainhill, remorqua 12 942 kg à la vitesse de près de 24 km à l'heure. Elle peut être considérée comme l'ancêtre de toutes les locomotives à vapeur, dont elle comportait tous les organes essentiels.

En France, la première ligne de Saint-Etienne à la Loire fut concédée en 1823, à la demande de Beaunier, entre Saint-Etienne et Andrézieux, pour un parcours de 18 km environ. Elle fut ouverte en 1827. Cette ligne, comme celles qui furent concédées aux frères Seguin en 1826 et en 1828, pour les parcours de Saint-Etienne à Lyon et d'Andrézieux à Roanne, et ouvertes en 1830 et en 1834, servaient au transport de la houille. Les wagons étaient traînés par des chevaux. Ce ne fut qu'en 1832 qu'on adopta définitivement, entre Saint-Etienne et Lyon, la traction à l'aide de locomotives à vapeur, et que l'on y assura un service régulier de transport de voyageurs. La véritable naissance du réseau ferré français est essentiellement l'œuvre des saint-simoniens et d'une brillante équipe de jeunes polytechniciens animés par Enfantin, tels que Lamé, Clapeyron, Eugène Flachat, auxquels il faut ajouter les noms d'Hippolyte Carnot, Léon et Paulin Talabot, les frères Seguin et les frères Pereire. Ce sont eux qui, dès la révolution de 1830, créèrent le courant d'opinion nécessaire, et qui devaient, par la suite, devenir les ingénieurs, les administrateurs et les banquiers des compagnies de chemin de fer.

La conception du réseau ferré français, en étoile rayonnante autour de Paris, est due à un haut fonctionnaire de Louis-Philippe, Legrand. C'est lui qui accorda, en 1835, à Emile Pereire la concession du premier chemin de fer aboutissant à Paris, la ligne de Saint-Germain, ouverte jusqu'au Pecq en 1837. Il obtint la loi de 1833, qui prévoyait un programme national de chemin de fer et en facilitait l'établissement. Mais, après de nombreux débats parlementaires auxquels participèrent Thiers, Arago, Lamartine, Berryer, il fallut, tandis que se construisaient des tronçons épars sur tout le territoire, attendre la charte de 1842. Dès lors, les compagnies se développèrent et les grandes lignes se construisirent, reliant la capitale aux grandes villes de France, en commençant par le Nord, sous l'impulsion de Rothschild et des Pereire.

Après une courte récession en 1847-1848, l'essor des chemins de fer fut foudroyant sous le second Empire, en même temps que se réalisaient d'heureuses fusions de compagnies. Les conventions de 1857 et 1859 assurèrent l'intervention régulatrice de l'Etat.

Après la guerre de 1870-1871, de nombreuses petites lignes se construisirent à tort et à travers, et il fallut le plan Freycinet (1878-1879), appuyé par Gambetta, pour coordonner ces constructions; l'aide des compagnies fut acquise à ce plan par les conventions de 1883 (convention Raynal). Le réseau se répartissait entre le Nord, l'Est, le P. L. M., le P. O., le Midi, l'Ouest et l'Etat. Ces grandes compagnies rachetèrent les concessions faites à de petites entreprises, en obtenant chaque fois de l'Etat de nouveaux

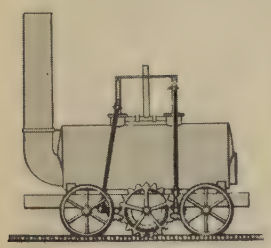

locomotive de Blenkinsop (1811)

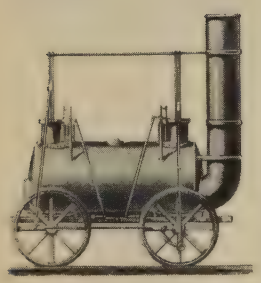

locomotive de Stephenson (1829)

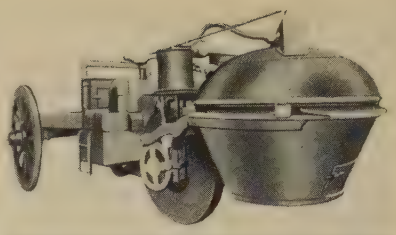

machine à vapeur de Cugnot (1770)

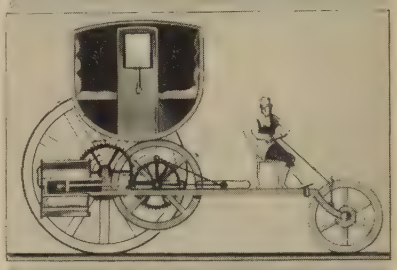

locomotive de Vivian et Trevithick (1804)

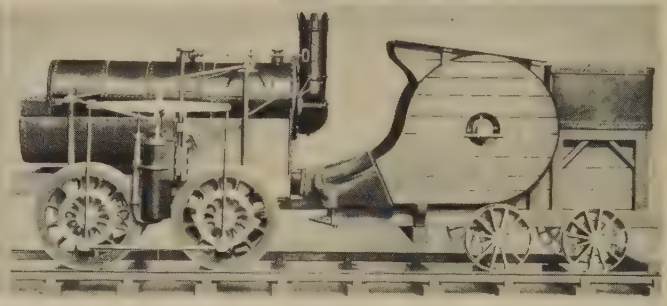

locomotive de Seguin (1827)

inauguration de la ligne de Paris à Orléans 3 mai 1843

Phot. X, Boulanger, Giraudon.

avantages financiers. En 1908, le réseau de l'Ouest, déficitaire, fut incorporé à l'Etat, sans grand succès d'ailleurs.
La Première Guerre mondiale et la reconstruction qui la suivit, en imposant au réseau français un effort énorme, rendirent difficile l'équilibre financier de certaines compagnies. En 1921, un compte unique de gestion des chemins de fer est prévu, dont le Trésor doit assurer l'équilibre, compte tenu des intérêts garantis aux actionnaires ; l'accroissement du déficit est sensible lors de la crise de 1930 : il est de près de quatre milliards en 1934. La nationalisation intervient dans ces conditions le 1er janvier 1938 avec la création d'une société anonyme par actions, la *Société nationale des chemins* de fer français* (S. N. C. F.), dont l'Etat détient 51 p. 100 des capitaux, 49 p. 100 étant représentés par ceux des anciennes compagnies réduites au rôle de société de portefeuille. A l'expiration du contrat de la S. N. C. F., l'Etat lui-même deviendra propriétaire et exploitant.
Les chemins de fer ont suivi, à l'étranger, un développement analogue, parfois plus rapide (Angleterre, Belgique). Si les Etats-Unis, par exemple, ont conservé le régime des compagnies (il en existe encore plus de 450 en 1958), un très grand nombre de pays ont créé des réseaux d'Etat ou nationalisé les anciens réseaux. C'est le cas de presque toutes les nations européennes.

● *Législation.* Le régime juridique des chemins de fer est dominé par la distinction entre la voie ferrée proprement dite et l'exploitation du service.
La *voie ferrée* fait partie du domaine public dans lequel elle pénètre à la suite d'une décision de *classement* par voie législative. On distingue les *chemins de fer d'intérêt général*, construits sur l'initiative de l'Etat, et les *chemins de fer d'intérêt local*, construits sur l'initiative des départements, des communes ou des syndicats de communes. (Ils sont d'ailleurs en voie de disparition.) Les règles générales de protection de la voirie* sont applicables aux chemins de fer, avec quelques dispositions spéciales : les dépôts de matières inflammables sont interdits à moins de 20 m des chemins de fer ; on ne peut pas creuser d'excavation dans une zone égale à la hauteur du talus lorsque le chemin de fer est bâti en remblai. Les infractions sont des contraventions de grande voirie, sanctionnées par les tribunaux administratifs.
L'*exploitation de la voie ferrée* peut être faite soit par l'Administration elle-même (cas des régies* assurant les services sur certaines lignes d'intérêt local), soit par le système de la concession*.
Les chemins de fer d'intérêt général sont actuellement régis par le décret-loi du 31 août 1937 et la convention passée à la même date entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français, à laquelle l'exploitation des six réseaux précédemment formés a été concédée, à partir du 1er janvier 1938 jusqu'au 31 décembre 1982. L'Etat dispose de la majorité à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Société ; les anciennes compagnies concessionnaires y sont représentées. Le décret-loi et la convention posent des règles de stricte gestion financière, tendant à éviter de nouveaux déficits et à résorber celui qui s'était accumulé depuis la convention du 28 juin 1921 entre l'Etat et les anciennes compagnies, malgré l'institution du fonds commun grâce auquel les réseaux moins favorisés bénéficiaient des profits des réseaux prospères.
Un avenant à cette convention, publié le 10 juillet 1952, a assoupli ces règles de gestion pour mettre la S. N. C. F. sur un plan plus concurrentiel envers les transporteurs routiers.
Les chemins de fer d'intérêt général font partie de la grande voirie ; ils sont régis par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.

● *Les conditions naturelles.* La nature des reliefs et la densité du réseau hydrographique pèsent sur les frais d'établissement en imposant plus ou moins d'efforts pour corriger les systèmes de pente, pour franchir fleuves et rivières.
L'altitude n'est pas un obstacle insurmontable pour la construction ferroviaire ; la desserte des centres miniers andins a conduit le rail jusqu'à Potosí (3 960 m). Seuls interviennent vraiment les impératifs économiques.
La construction en montagne est onéreuse, car elle suppose de multiples travaux d'art : on compte cent un tunnels dans la traversée des Cévennes sur les 153 km séparant Langeac d'Alès. Les lignes transalpines utilisent de nombreux tunnels dont l'existence évite de conduire les voies jusqu'aux cols reliant les vallées ; les premières constructions sont courtes et à haute altitude (Mont-Cenis, 1 295 m ; Arlberg, 1 310 m ; Saint-Gothard, 1 151 m) ; plus tard, les tunnels sont plus longs, mais à faible altitude (Simplon : 705 m). Les méthodes de percement des souterrains se sont grandement améliorées : au début des travaux du Mont-Cenis (1854), on travailla à la pioche, et la progression quotidienne n'est que de 50 cm à chaque extrémité ; à la fin (1871), l'emploi d'une machine porte la progression quotidienne à 2 m par jour. Lors des travaux de creusement du Simplon (achevé en 1905), le déblaiement assure une progression de 7 à 10 m en roches calcaires et de 5 à 8 m en roches granitiques.
Les pentes créent des difficultés supplémentaires d'exploitation : elles amènent à réduire la vitesse et la charge des convois. L'électrification permet cependant de corriger partiellement ces inconvénients ; aussi, une grande partie des lignes de montagne est-elle électrifiée (Alpes, Pyrénées, Massif central). Des pentes supérieures à 10 mm/m réduisent beaucoup le débit d'une ligne ; au-delà de 20 mm/m, les trains circulent lentement et leur tonnage est compris entre 300 et 500 t contre 1 200 à plus de 2 000 t en plaine, suivant la résistance des voies et la force des engins de traction employés.

● *Voie et construction.* Les premiers chemins de fer construits en Angleterre avaient un écartement de 1,435 m, que les compagnies du continent européen ont adopté. L'U. R. S. S., l'Espagne et le Portugal font exception avec un écartement de 1,676 m, également employé en Inde et en Argentine. Cette diversité est d'ailleurs un obstacle à certains échanges de véhicules et au trafic des wagons chargés, car elle oblige quelquefois à de gros transbordements.
L'étude d'une ligne comporte d'abord la détermination du trafic probable, des points desservis, de la rentabilité. Le tracé est ensuite choisi en fonction de la topographie des régions traversées.
Sur le terrain, on indique le tracé adopté, par un piquetage au moyen de jalons plantés dans l'axe de la voie, et distants les uns des autres de 50 m environ.
Au piquetage succèdent le nivellement général du terrain et celui de la ligne future, qui se font sur les piquets, en même temps que l'on procède à des nivellements transversaux. Le premier travail fournit le profil en long ; le second, les profils en travers ; ces profils permettent de calculer les déblais et remblais que l'on doit exécuter, ainsi que les pentes et rampes de la ligne future. Enfin, le lever de plans parcellaires détermine les emprises que l'on doit faire sur les propriétés traversées.
A l'exécution des terrassements, conduits à l'aide de procédés modernes (pelles mécaniques, excavateurs, etc.), succède celle des ouvrages d'art (ponts, tunnels et viaducs) et installations de service du chemin de fer.
La plate-forme de la voie est constituée par la surface convenablement nivelée et drainée, sur laquelle on répand une couche de pierres concassées, ou *ballast**, de 0,30 m à 0,50 m d'épaisseur, maintenue par des pistes latérales en petits matériaux, pour permettre la circulation du personnel le long de la voie. Sur le ballast reposent les traverses qui supportent les rails, écartés en moyenne, en France, de 1,435 m entre les bords intérieurs. Les rails sont fixés sur les traverses à l'aide de tire-fond, et réunis entre eux par des éclisses qui maintiennent bout à bout chacune de leurs extrémités. Les voies modernes comportent des rails soudés de grande longueur (800 m).
Dans les alignements, les rails sont de niveau sur une même traverse. Dans les courbes, il est nécessaire, pour éviter l'effet de la force centrifuge s'exerçant sur les voitures et tendant à les faire sortir de la voie, de donner un certain dévers à cette voie.
Outre la voie proprement dite, il existe sur toutes les lignes des appareils accessoires qui ont une importance capitale : aiguillages ou

v. carte chemin de fer français à FRANCE

train de marchandises (1831)

locomotive (1873)

première « Pacific » (1907)

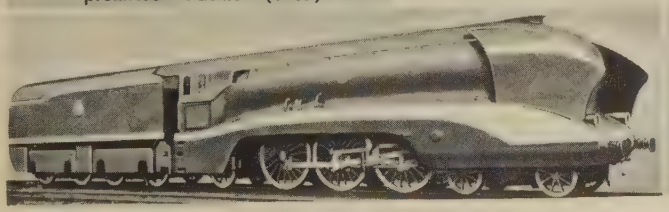

locomotive « 231 » 726 (1933)

locomotive électrique « B-B-9004 » (1954)

Phot. la « Vie du Rail », X, Fénino.

voie électrifiée avec aiguillage

branchements, jonctions, croisements de voies, plaques tournantes, chariots roulants, appareils de signalisation, etc.

Les voies se divisent en *voies principales,* sur lesquelles circulent couramment les trains ; en *voies de service* et *de triage,* sur lesquelles s'effectuent les manœuvres nécessaires à l'exploitation; en *voies de garage,* qui permettent de placer sur une voie secondaire le matériel roulant en réserve ; en *voies d'évitement* et *de garage actif.*

En France, on compte actuellement 39 200 km de lignes exploitées, dont 17 000 à deux voies ou plus.

gare de triage à Lyon

● *Electrification des chemins de fer.* Après avoir été très développée sur les tramways, la traction électrique a été appliquée pour la première fois en Amérique, en 1895, pour la traversée souterraine de la ville de Baltimore, puis, en Suisse, en 1899, sur la ligne Burgdorf-Thoune. En France, elle fit son apparition en 1900, avec l'électrification des lignes Paris-Orsay à Paris-Austerlitz et Paris-Invalides à Versailles. Ces électrifications limitées, suivies à partir de 1903, dans le monde, de petits exemples du même genre, montrent que les réseaux ne faisaient appel à la force motrice électrique que pour résoudre sur de courtes distances des problèmes spéciaux : absence de fumée sur les lignes de banlieue et grande adhérence sur certaines lignes de montagne très accidentées, où l'on pouvait disposer à très bon compte de l'énergie hydraulique qui se trouvait à pied d'œuvre. C'est à la suite de la crise charbonnière subie au cours de la Première Guerre mondiale que se propagea l'idée que la grande traction électrique présente un intérêt général et contribue à l'amélioration du bilan énergétique du territoire.

En 1920, une décision ministérielle, en date du 29 août, adopta pour le développement futur de la traction électrique le courant continu sous la tension de 1 500 V pour les grandes lignes et de 750 V pour les lignes de banlieue. A cette époque, l'utilisation d'une tension plus élevée, 3 000 V en courant continu, ne présentait pas assez de sécurité. Comme l'emploi du courant monophasé à fréquence industrielle n'était pas techniquement possible, seuls restaient le courant continu à 1 500 V et le courant monophasé à basse fréquence (16 2/3 périodes). Ce dernier système nécessitant un réseau spécialisé de transport d'énergie à haute tension, le courant continu, qui s'harmonisait mieux avec le développement du réseau de transport d'énergie, fut préféré.

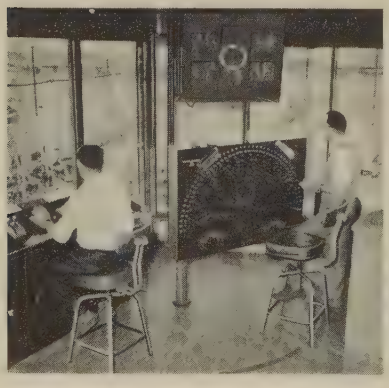

poste de commande des rails-freins dans une gare de triage

Jusqu'en 1939, l'électrification, qui s'est étendue à environ 3 000 km de lignes, s'est surtout développée dans les régions riches en énergie hydraulique du Sud-Ouest de la France (Paris-Bordeaux-Hendaye, Dax-Toulouse, Paris-Brive) et dans des régions éloignées des frontières dangereuses du Nord et de l'Est (Paris-Le Mans), où aucune exclusive militaire n'imposait l'emploi de la traction à vapeur. Malheureusement, cette politique s'opposait à l'application de la traction électrique à la plupart des lignes à très fort trafic « marchandises » et « voyageurs ».

On s'aperçut alors que tous les avantages économiques de ce mode de traction se conservaient intégralement dans les régions où la production d'énergie électrique est d'origine thermique. Le rendement énergétique de la traction utilisant de l'électricité d'origine uniquement thermique est environ deux fois et demie supérieur à celui de la traction à vapeur. Comme, d'une part, l'énergie produite par les centrales thermiques provient pour moitié de centrales minières ou sidérurgiques qui brûlent des charbons de mauvaise qualité, et que, d'autre part, les quantités de charbon de bonne qualité consommées, pour un même service, par les locomotives à vapeur et les locomotives électriques sont dans le rapport de 5 à 1, les économies énergétiques procurées par la traction électrique sont considérables, même dans les régions essentiellement productrices de charbon. Enfin, le développement du réseau de transport d'énergie reliant les centres de production et de consommation permet d'envisager l'emploi de la traction électrique dans presque toutes les parties du territoire. L'objection, d'ordre militaire, a perdu toute sa valeur depuis la Seconde Guerre mondiale. Les installations électriques ne sont pas plus vulnérables que les grands dépôts de locomotives à vapeur, et les lignes électrifiées peuvent être rapidement remises en service. Enfin, la dispersion du matériel permet même d'éviter les dégâts très importants. Aussi, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la S. N. C. F. a repris sa politique d'électrification à un rythme très actif. La grosse artère Paris-Lyon, longue de 512 km, mais qui, avec ses divers compléments, en particulier Lyon-Ambérieu-Culoz et Mâcon-Ambérieu, représente un total de près de 800 km, fut équipée en courant continu sous une tension de 1 500 V. En revanche, dans le nord-est de la France on a adopté le courant monophasé à haute tension (25 000 V) et à la fréquence industrielle de 50 Hz, qui n'avait jusqu'alors fait l'objet que d'applications très réduites. L'objet de ce changement d'orientation était double : accélérer les électrifications grâce à la réduction des dépenses d'investissement permises par le nouveau système et, par voie de conséquence, bénéficier le plus vite possible de l'allégement des frais d'exploitation qui en résulte. Le fait que la traction monophasée à 50 Hz n'a pas été choisie dès l'origine des électrifications est dû à l'incapacité où les techniciens se trouvèrent alors de réaliser des moteurs de locomotives fonctionnant correctement à 50 périodes dans toute la gamme de vitesses. Les progrès de l'électrotechnique apportent maintenant de multiples solutions pour l'équipement des locomotives. L'emploi de nouveaux matériaux, permettant la construction de machines électriques plus légères, n'interdit plus l'utilisation de groupes convertisseurs tournants de grande puissance. L'équipement monophasé en courant continu peut enfin être réalisé avec des redresseurs à vapeur de mercure, polyanodiques ou monoanodiques, dont l'emploi s'est répandu dans l'industrie depuis de nombreuses années. Des études avaient déjà été entreprises à l'étranger, et s'étaient même traduites, dès 1930, par l'électrification, en Hongrie, de la ligne de Budapest à Hegyeshalom, longue de 180 km, et, en 1936, par l'électrification, en Allemagne (Forêt-Noire), de la ligne de Höllental, longue d'une soixantaine de kilomètres. En 1950, la S. N. C. F. avait électrifié la ligne Aix-les-Bains-Annecy-La Roche-sur-Foron, longue de 78 km, dont le profil varié, avec des rampes de 20 mm/m, devait permettre une expérimentation très riche. La ligne Valenciennes-Thionville, ainsi que diverses lignes affluentes, qui relient entre eux les grands centres miniers du Nord et de la Lorraine, furent choisies au début de 1952 pour constituer la première étape d'électrification du Nord-Est. Le profil de ces lignes présente de nombreuses rampes de 10 p. 100. Le trafic moyen s'élève à 25 millions de tonnes kilométriques brutes remorquées par kilomètre et par an, pour une consommation, en traction à vapeur, de 1 000 t de charbon environ par kilomètre et par an. La ligne Valenciennes-Thionville a été prolongée vers Lille d'une part, vers Metz, Forbach et Sarrebourg d'autre part. Puis Strasbourg et Bâle ont été raccordés à la grande artère Lille-Thionville. En 1958, l'électrification s'est étendue à l'artère Paris-Lille et aux diverses lignes affluentes, ainsi qu'à la ligne Dole-Vallorbe. Ce vaste programme a étendu la traction par courant à fréquence industrielle à 1 700 km de lignes principales, représentant 20 p. 100 du trafic total de la S. N. C. F. Il sera suivi par l'électrification de Paris-Strasbourg et de ses divers compléments, soit 658 km de lignes, dont les études sont déjà très avancées. Parallèlement, quelques électrifications complémentaires en courant continu à 1 500 V sont poursuivies dans les régions déjà largement électrifiées avec ce système (Culoz-Genève, Dijon-Dole, Lyon-Saint-Etienne). Quand Lyon-Nîmes raccordera la ligne Paris-Lyon aux lignes à 1 500 V des régions Sud-Ouest et Méditerranée, la traction électrique s'étendra alors à 7 300 km de lignes, soit environ 18 p. 100 du réseau de la S. N. C. F., et assurera, en fait, 67 p. 100 du trafic total.

● *Matériel moteur et matériel remorqué.* La locomotive à vapeur a constitué longtemps l'unique engin de traction. Elle a reçu,

sous-station électrique

depuis la *Fusée* de Stephenson, de nombreuses améliorations qui ont porté son rendement thermodynamique de 1 à 11 p. 100 et sa puissance de quelques chevaux à plus de 4 000 ch.

Le matériel remorqué (voitures* et wagons*) a également bénéficié des progrès susceptibles de l'adapter aux exigences du trafic et de la vitesse, qui atteint actuellement 60 à 70 km/h pour les trains de marchandises et 120 à 140 km/h, exceptionnellement 160 km/h, pour les trains de voyageurs. Le confort des voitures à voyageurs a été considérablement accru (suspension, éclairage, chauffage, climatisation).

Le matériel roulant comprend, outre les locomotives, tous les types de véhicules constituant l'ensemble des voitures (voitures à voyageurs plus ou moins luxueuses et confortables, wagons à marchandises divisés en wagons couverts, wagons-tombereaux et wagons plats, wagons-réservoirs, etc.), automotrices et autorails. Les véhicules furent d'abord munis de freins consistant en sabots de bois actionnés par des vis analogues à celles qui existent encore sur les charrettes à traction animale. Mais on a remplacé ces freins* peu énergiques par des freins automatiques beaucoup plus puissants (frein électrique Achard, frein à vide de Smith, frein à air comprimé Westinghouse, et autres, munis de sabots en fonte appliqués sur les bandages avec un effort élevé, utilisant l'adhérence jusqu'à la limite).

● *Exploitation.* L'exploitation des chemins de fer comprend tous les services chargés de leur entretien et de leur fonctionnement. Parallèlement aux services spéciaux de la traction et du matériel, d'une part, et de la voie, des travaux, des bâtiments et de la signalisation, d'autre part, on comprend plus particulièrement, dans le service exploitation, ceux du *mouvement,* et ceux de la *gestion*

Phot. Borgé, Lebrun, S. N. C. F., « Vie du Rail ».

commerciale et administrative. Le mouvement a pour objet l'organisation de la marche des trains, leur formation, leur circulation, leur espacement et, enfin, leur vitesse. L'organisation de la marche des trains est matérialisée au moyen de tableaux spéciaux appelés *graphiques.*

La surveillance de la circulation s'effectue, au niveau des arrondissements, par des régulateurs groupés dans un poste de commandement. A cette surveillance se substitue parfois une véritable commande à distance, utilisant plus ou moins largement les radiotransmissions, la télécommande des aiguilles et des signaux, etc.; c'est la commande centralisée du trafic, très répandue dans les pays neufs, où il existe de nombreuses voies uniques. (V. SIGNALISATION et BANALISATION.)

Le classement des trains comprend, en général, trois catégories : les *trains réguliers,* les *trains facultatifs,* les *trains spéciaux.* Ces différentes catégories de trains comportent d'ailleurs des *trains de voyageurs,* des *trains de messageries* et des *trains de marchandises.* Ils sont remorqués par une locomotive conduite, suivant le cas, par un mécanicien et un chauffeur, un conducteur électricien ou un conducteur de diesel de ligne. Ils comportent un chef de train, et, éventuellement, un ou plusieurs serre-freins dans des fourgons ou sur des wagons appropriés.

Les services commerciaux et administratifs ont dans leurs attributions toutes les questions comptables, règlements, réclamations, tarifs des transports, tarifs accessoires de gare, frais généraux, etc.

Les chemins de fer offrent des services améliorés à mesure que les techniques progressent.

Le transport des voyageurs et celui des denrées périssables bénéficient des accroissements constants de la vitesse : les moyennes des trains rapides passent de 70 à 90 km/h vers 1937 à plus de 100 km/h en 1955. Des trains réguliers sont réglés à des vitesses commerciales (vitesse calculée compte tenu des arrêts) supérieures à 120 km/h. La plus grande vitesse réalisée sur rail est de 331 km/h (record des 28 et 29 mars 1955 sur la ligne de Bordeaux à Bayonne).

C'est à l'électrification qu'on doit de semblables réalisations. Ce mode de traction se répand rapidement, principalement sur les lignes de plaine à très grand trafic et dans les pays à faible production charbonnière. Le pourcentage des kilomètres de lignes électrifiées par rapport au kilométrage total est actuellement le suivant : Suisse, 97 p. 100; Espagne et Pays-Bas, 40 p. 100; Suède, 35 p. 100; Norvège, 24 p. 100; France, 12 p. 100 (mais, ici, le trafic des lignes électrifiées est l'équivalent de celui où l'on emploie la traction à vapeur); U. R. S. S. et République fédérale allemande, 7 p. 100.

L'utilisation des autorails permet aussi de réduire les frais d'exploitation en adaptant mieux le matériel au trafic.

Le transport des marchandises bénéficie des progrès dans la construction des wagons : un matériel spécialisé circule de plus en plus sur les voies : bennes à minerai et à charbon, wagons isothermes, plates-formes pour le transport des automobiles, matériel utilisable par le rail et par la route. L'emploi des ferry-boats permet des acheminements directs, rapides et sans les manipulations néfastes aux marchandises périssables : malgré la multiplicité des difficultés techniques, les oranges chargées à Valence (Espagne) arrivent à Londres sans être changées de wagon.

Les compagnies ferroviaires transportent les marchandises suivant des règles tarifaires précises : la distance intervient comme élément déterminant du prix, qui dépend aussi, sous des modalités diverses, de la valeur des produits transportés. En général, les pondéreux (charbons et minerais) bénéficient de très bas tarifs, cela pour favoriser le développement des industries métallurgiques de base, tandis que les biens de consommation sont souvent soumis à des taxes proportionnellement plus élevées. La tarification est un élément important de la distribution des activités humaines à la surface du territoire d'un Etat.

En Europe, le chemin de fer s'est développé sur des régions de peuplement continu; il a tenu compte du passé; en ouvrant de nouveaux marchés, en plaçant les régions en concurrence les unes avec les autres, il a accru l'inégalité des développements économiques régionaux. Dans les pays vides d'hommes, le chemin de fer fut un agent de peuplement, et c'est souvent sous l'impulsion des compagnies concessionnaires, soucieuses d'alimenter leur trafic, que la mise en valeur agricole et industrielle est organisée (lignes du Canada; Bagdadbahn).

● *Trafic.* La répartition mondiale du trafic, exprimée en milliards de tonnes par kilomètre et par réseaux nationaux, souligne les oppositions entre les pays à économies industrielles très développées et à immenses espaces, et les autres régions. Les fluctuations annuelles du trafic conduisent à exprimer le résultat sur la base d'une moyenne quinquennale et sous la forme d'un indice; en attribuant aux Etats-Unis le chiffre 100, l'indice est 70 pour l'U. R. S. S., 10 pour le Canada, 4 pour l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Inde, 3 pour la Grande-Bretagne.

Suivant la nature des économies nationales, les trafics de base sont différents. Sur une grande partie des chemins de fer africains, ils sont constitués de produits miniers ou agricoles bruts conduits vers les ports ou, éventuellement, vers les usines de traitement qui y sont installées. Sur les réseaux de type européen, les trafics de pondéreux représentent une part fondamentale du tonnage transporté (en France, les combustibles minéraux, d'une part, et les minerais et produits métallurgiques, de l'autre, constituent plus de la moitié du volume total du trafic); mais, à côté, une large place est faite à la circulation des produits alimentaires, agricoles ou

wagon-berline (1840)

vier 1938, comprend des organes d'exécution et des troupes. Les organes d'exécution sont constitués par la *Commission centrale des chemins de fer,* les *commissions régionales* et les *sous-commissions* correspondant aux échelons centraux, régionaux et locaux (arrondissements, gares) de la S. N. C. F., et formés de techniciens des chemins de fer et d'officiers du 4e Bureau d'état-major. Les officiers du service militaire des chemins de fer sont tous des officiers de réserve. Un nombre important d'entre eux est également affecté dans les commissions régulatrices*. Les troupes du S. M. C. F. comprennent les *sections de chemin de fer de campagne,* recrutées parmi le personnel de la S. N. C. F., et des bataillons de travaux lourds (5e régiment du génie de Versailles), dotés d'un matériel approprié et chargés du rétablissement des voies ferrées ou de leur destruction, des travaux d'adaptation du réseau aux nécessités des opérations et, éventuellement, de l'exploitation de certaines sections de lignes.

● *Réseau ferré mondial.* Le chemin de fer apparaît en Europe en 1825, en Amérique en 1830, en Asie en 1853, en Australie en 1854, en Afrique en 1856. Le réseau ferré

train de la Canadian Pacific-Railway au Canada (1879)

industriels et des bestiaux destinés au ravitaillement des agglomérations urbaines.

● *Utilisation militaire.* Le premier emploi militaire des *chemins de fer* remonte à la campagne d'Italie de 1859, où 600 000 hommes furent transportés par voie ferrée à une moyenne de 27 km/h; pendant la guerre de Sécession, les Américains feront un usage intensif du chemin de fer et créeront, pour son utilisation, un corps spécial. Après la campagne de 1866, la guerre franco-allemande de 1870 a confirmé l'importance stratégique des chemins de fer, devenus indispensables pour réaliser la concentration des forces et les ravitaillements. Une préparation méthodique, dès le temps de paix, en est indispensable : création ou contrôle des lignes d'intérêt militaire, préparation des transports de mobilisation relèvent en France, depuis 1892, du *Service militaire des chemins de fer,* rattaché au 4e Bureau de l'état-major de l'armée. La Première Guerre mondiale marque l'apogée de l'emploi militaire des voies ferrées : on construit de nouvelles lignes, et d'importants travaux sont effectués pour mener à bien certaines opérations (bataille de la Somme). Toutefois, alors qu'en 1914 4 900 trains avaient été mis en œuvre pour assurer les transports de mobilisation et de concentration, du 21 août au 25 septembre 1939, ce furent plus de 8 700 trains qui concoururent à ces missions. Plus tard, les Russes donnèrent à la voie ferrée la première place dans leurs transports de ravitaillement. Les Alliés utilisèrent au maximum la voie ferrée en France après le débarquement de 1944. Si les progrès de la motorisation ont amené à limiter l'emploi des chemins de fer jusqu'à la *zone* des armées* exclusivement, la voie ferrée permet seule d'apporter une solution au volume et au tonnage sans cesse croissants des ravitaillements nécessaires à la vie des armées modernes. (En 1945, une division de type américain nécessitait pour son transport 63 trains, soit 1 880 wagons.)

Le *Service militaire des chemins de fer,* ou S. M. C. F., régi par le décret du 27 janmondial s'élabore en quelques dizaines d'années, et la durée de sa formation contraste avec celle des réseaux routiers pour lesquels des siècles ont été nécessaires; la progression est très rapide : en 1840, on compte 7 700 km, en 1900, 790 000 km, et, en 1955, 1 130 000 km. Les voies ferrées sont très inégalement réparties à la surface du globe : 422 000 km en Amérique du Nord, dont 345 000 pour les seuls Etats-Unis; 258 000 pour l'Europe (sans l'U. R. S. S.); 130 000 pour l'U. R. S. S.; 120 000 pour l'Asie (sans la partie soviétique); 100 000 pour l'Amérique du Sud; 75 000 pour l'Afrique; 20 000 pour l'Australie.

Des réseaux ferrés denses, formés d'une armature de lignes principales sur lesquelles se greffent des relations de second ordre, n'existent que dans quelques régions au peuplement continu, à l'économie industrielle développée, à l'économie rurale tournée vers les productions commercialisées indispensables au ravitaillement des grandes agglomérations urbaines ou destinées à l'exportation : Europe de l'Ouest, Ukraine et région de Moscou, est des Etats-Unis, région du Río de la Plata, Union sud-africaine (Transvaal, Orange, Le Cap).

Dans le reste du monde, des lignes isolées parcourent d'immenses espaces; elles peuvent servir de base à la formation de réseaux locaux dans les régions où s'épanouissent les activités humaines (le long des transcontinentaux américains et du transsibérien, par exemple). L'Afrique est, par excellence, le continent des lignes de pénétration axées sur les ports; les voies pénètrent plus ou moins

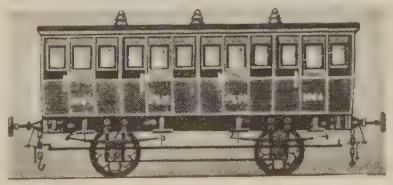

voiture de 2e classe (1855)

Phot. X, Ambassade du Canada.

l'ancien chemin de fer à crémaillère du Salève

profondément vers l'intérieur en fonction des richesses à exploiter. Les mines du Katanga ont attiré le rail en des points exceptionnellement éloignés des ports. Ces constructions sont caractéristiques de l'économie de type colonial.

Les constructions se multiplient dans les Etats où l'économie industrielle se développe, notamment en Chine et en U. R. S. S., dans l'Inde et en Amérique latine. Au contraire, la tendance est à la réduction dans les pays qui furent les premiers équipés : aux Etats-Unis, le réseau comptait 409 000 km en 1916 ; il est tombé à 386 000 km en 1936, 336 000 en 1945 et 345 000 en 1955. Une évolution du même ordre affecte les lignes françaises : le quart du réseau exploité est déjà fermé au trafic des voyageurs et un kilométrage important est en voie de déséquipement total, conduisant même à la vente de la plate-forme où était établie la ligne. (V. carte TRANSPORTS.)

● *Chemins de fer spéciaux.* Des circonstances et des nécessités particulières ont conduit à la construction des chemins de fer spéciaux tels que :

Les *chemins de fer de montagne,* dont la voie est composée généralement de trois rails : deux servant au roulement et le troisième, qui occupe le centre de la voie, comportant une crémaillère sur laquelle s'engrène un pignon actionné par le moteur ;

Les *chemins de fer funiculaires,* composés d'une ou plusieurs voitures tirées par des câbles qui s'enroulent sur un tambour actionné par une machine fixe et soutenus par des poulies ou renfermés dans des conduites spéciales enfouies dans le sol. Quelques chemins de fer de ce type fonctionnent uniquement par gravité, en utilisant une masse d'eau emmagasinée au point supérieur et dont le poids provoque à la fois la descente et la montée de deux wagons attachés à chaque extrémité d'un même câble ;

téléphérique à Meran (Tyrol italien)

Les *chemins de fer télédynamiques,* qui sont employés pour assurer la traction à l'aide de câbles sur des voies en rampe ; ils peuvent utiliser en même temps la machine fixe, les câbles des lignes funiculaires, et le moteur par adhérence des chemins de fer ordinaires ;

Les *chemins de fer aériens,* ou *téléphériques,* qui sont constitués par des bennes accrochées à des roulettes circulant sur des câbles ; ils ont servi tout d'abord au transport des minerais, de la houille, de certaines plantes industrielles ; on a réalisé ensuite des dispositifs donnant toute sécurité et qui sont utilisés (dans les montagnes notamment) pour le transport des voyageurs ;

télésiège

Les *télésièges,* qui sont des téléphériques dans lesquels les bennes sont remplacées par des sièges individuels suspendus à un câble qui est simultanément porteur et tracteur ;

Les *chemins de fer à voie étroite* (système Decauville), qui permettent de réaliser économiquement l'installation de lignes d'intérêt local ou d'exploitation industrielle ou agricole. La largeur de la voie est de 0,60 m ou de 1 m et peut, dans ces conditions, se poser sans de trop grands frais de terrassements ou d'ouvrages d'art et s'adapter plus facilement aux mouvements du terrain. Le matériel roulant est nécessairement plus léger ;

Les *chemins de fer portatifs,* qui rendent de grands services dans les entreprises, dans l'industrie et dans l'agriculture, pour des transports à petite distance.

Les rails sont rivés ou fixés à demeure sur des traverses constituant des cadres métalliques que l'on pose directement sur le sol. Un réseau important de voie de 0,60 m a été constitué de cette façon autour des places fortes, et derrière chacun des fronts ennemis de la Première Guerre mondiale.

Différents types de chemins de fer tout particuliers, comme les *chemins de fer atmosphériques et pneumatiques* essayés en Angleterre sont restés à l'état de projets ; d'autres, comme les *chemins de fer hydrauliques,* composés de véhicules glissant à l'aide de patins sous lesquels on prenait la précaution d'interposer une faible pellicule d'eau sous pression, sont d'un emploi peu fréquent.

D'autres enfin, comme les *chemins de fer monorails,* dont chaque véhicule comporte un gyroscope assurant la stabilité verticale pendant les arrêts, ont reçu des applications plus nombreuses, sinon pour le transport de voyageurs, au moins pour les manipulations industrielles.

Les chemins de fer monorails, dans lesquels le véhicule est suspendu à un rail de roulement placé au-dessus de lui, sont très employés dans les usines ou grandes installations, pour le transport des matériaux, déchets, etc. Un chemin de fer de ce type a été réalisé entre Barmen et Elberfeld (Allemagne) et fonctionne depuis 1901 pour le transport des voyageurs. Les voitures automotrices, de forme allongée, sont actionnées par deux moteurs électriques.

Une nouvelle application du monorail, le système Alweg, comportant un véhicule de forme spéciale, à cheval sur une poutre sur laquelle roulent des roues placées dans un plan vertical et deux plans horizontaux, a également été faite en Allemagne. (→ Biblio.)

— Dr. admin. ● *Chemin vicinal.* Eléments essentiels de la voirie* routière, les *chemins vicinaux,* dont la construction et l'entretien appartiennent aux communes, ont considérablement diminué en nombre depuis le décret-loi du 14 juin 1938. Les communes ne pouvant plus faire face à la charge financière que représentaient ces nombreux chemins, ce texte décida de transférer les plus importants d'entre eux aux départements. C'est ainsi que les chemins vicinaux de grande communication et les chemins vicinaux d'intérêt commun sont devenus chemins départementaux ; seuls les chemins vicinaux ordinaires continuent à faire partie du domaine public communal.

Les chemins vicinaux bénéficient d'un régime juridique de faveur, institué par la loi du 21 mai 1836 et destiné à permettre leur développement. Leur existence résulte de la transformation d'un chemin rural par une décision de *classement* prononcée par la commission départementale. La décision de classement du nouveau chemin vicinal fixe sa largeur et entraîne acquisition automatique à la commune du sol compris dans les limites fixées, moyennant indemnité aux propriétaires dépossédés. Les décisions de *redressement* des chemins vicinaux existants ont le même effet translatif de propriété. Il y a là une prérogative tout à fait exceptionnelle, contraire aux principes de l'expropriation.

L'entretien des chemins vicinaux est également facilité par une série de dispositions permettant aux communes de dégager les ressources nécessaires à ces dépenses, obligatoires pour elles. Il peut être imposé une prestation* de quatre journées de travail à tous les hommes habitant la commune, prestation qui doit être acquittée soit en nature, soit par le versement d'une taxe compensatrice. Les conseils municipaux peuvent remplacer les prestations par une « taxe vicinale » composée de centimes* additionnels spéciaux. Il peut enfin être réclamé des « subventions industrielles spéciales » aux usagers qui effectuent des transports industriels importants susceptibles d'entraîner une détérioration des chemins. L'entretien des chemins vicinaux est confié, depuis la loi du 15 octobre 1940, au service des Ponts et Chaussées de l'Etat, qui l'effectue pour le compte et aux frais des communes. L'ensemble du système instauré par la loi de 1836 a permis un développement considérable de la voirie vicinale et a semblé susceptible d'être étendu à la voirie départementale.

● *Chemin départemental.* La dénomination de *chemin départemental* résulte de la fusion, par le décret du 25 octobre 1938, en une seule catégorie, des routes départementales existantes et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Ils font partie du domaine public départemental, et les dépenses relatives à leur construction, aménagement et entretien sont à la charge de ces collectivités. C'est le conseil général qui prend les décisions de *classement* et de *redressement.* Le régime juridique de faveur applicable aux chemins vicinaux a été à peu près intégralement conservé pour les chemins départementaux. Leur entretien est également assuré par le service des Ponts et Chaussées.

● *Chemin rural.* Les chemins ruraux (loi du 20 août 1881), qui ont un intérêt exclusivement communal, appartiennent aux communes et sont affectés à l'usage public ; les uns ont fait l'objet d'une reconnaissance par la commission départementale et sont entrés dans le domaine* public communal, et les autres, qui n'ont pas été reconnus, dépendent du domaine privé de la commune. Les communes peuvent pourvoir aux dépenses des chemins ruraux soit par leurs ressources ordinaires, soit par des centimes spéciaux, soit par une journée de prestation* ; enfin, les propriétaires intéressés peuvent se constituer en associations* syndicales pour effectuer les travaux qui seraient négligés par la commune. (→ Biblio.)

— Relig. et Bx-arts. La dévotion du *chemin de croix* fut répandue par les Franciscains qui avaient la garde des Lieux saints ; ils prônèrent l'usage de commémorer pendant la semaine sainte les différents épisodes du portement de croix et de la crucifixion. Ces *stations,* reconstituées en pensée par des mystiques comme sainte Brigitte, furent d'abord au nombre de sept (XVe s.), puis doublées au XVIIe s. Elles donnèrent lieu à des tableaux

une station du chemin de croix de Nuremberg, par Adam Kraft

vivants, qui inspirèrent de bonne heure des séries de stations sculptées ou peintes, lesquelles prirent place soit en plein air (reliefs d'Adam Kraft sur la route du cimetière Saint-Jean de Nuremberg [1505-1508] ; Sacro Monte de Varallo en Piémont, sur la pente d'une colline, avec ses reliefs sculptés par Gaudenzio Ferrari, XVIe s.), soit dans les églises. L'imagerie religieuse a industrialisé ces thèmes dans un style souvent médiocre.

Chemins de fer (MÉDAILLE DES), décoration française attribuée à l'ancienneté de service, par le ministère des Travaux publics, au personnel des chemins de fer. Ruban à sept raies verticales alternativement bleues, blanches et rouges, et chargé d'une locomotive.

chemins de fer français (SOCIÉTÉ NATIONALE DES) [*S. N. C. F.*], société d'économie mixte, dont le capital appartient pour 51 p. 100 à l'Etat et pour 49 p. 100 aux actionnaires des anciennes compagnies qui ont fait apport de tout leur matériel à la nouvelle société. Constituée sous la forme d'une société anonyme, la S. N. C. F. est soumise aux règles du droit commercial ; son personnel est assujetti au régime de droit privé, ses litiges avec les usagers sont réglés par les tribunaux judiciaires, mais ses rapports avec l'Etat sont dominés par sa qualité de concessionnaire de service public. Un ensemble d'obligations pèsent sur elle, qui visent à assurer la continuité, la qualité et la sécurité des transports. Administrée par une assemblée générale, un conseil d'administration de vingt membres (dix représentant l'Etat, cinq le personnel, cinq les anciennes compagnies), un président et un directeur général, la S. N. C. F. est largement dominée

Phot. Wehrli, Ceretti, Office du tourisme italien, X.

par l'Etat, qui désigne par décret la majorité des administrateurs et le président. Le contrôle est effectué par la *Direction générale des chemins de fer et des transports* du ministère des Travaux publics, aussi bien sur le plan technique que financier. Toutes les décisions importantes sont soumises à une autorisation préalable qui, pour les emprunts, doit même revêtir la forme d'une loi. L'Etat reste maître des tarifs. La S. N. C. F. assume la gestion et l'entretien de 60 000 km de voies ferrées; elle occupe près de 360 000 salariés.

Le nouveau système d'exploitation des chemins de fer, s'il a permis des améliorations notables sur le plan technique, n'a pas donné les résultats espérés sur le plan financier. Face à la concurrence accrue des autres modes de transport, la S. N. C. F., handicapée par ses obligations statutaires, doit solliciter régulièrement l'appui financier de l'Etat, ce qui a pour effet de diminuer singulièrement son indépendance.

Outre ses activités purement ferroviaires, la S. N. C. F gère une filiale de transports routiers : la S. C. E. T. A., ou Société de contrôle et d'exploitation des transports auxiliaires. Présente également dans les transports maritimes, elle y occupe une place prépondérante, puisqu'elle figure au troisième rang sur la liste des armateurs français. C'est la première entreprise de France.

Chemin des Dames (le), route du départ. de l'Aisne, suivant sur une trentaine de kilomètres la crête entre l'Aisne et l'Ailette, depuis le fort de la Malmaison, à l'O. duquel elle se sépare, non loin de Laffaux, de la route de Soissons à Laon, jusqu'au plateau de Californie, où elle rejoint, près de Corbeny, celle de Reims à Laon. La première bataille eut lieu dans la région située aujourd'hui entre les localités de Pontavert et de Berry-au-Bac (57 av. J.-C.). Jules César y vainquit les Gaulois. Construite au XVIIIe s. sur l'emplacement de la voie romaine, la route moderne permettait aux « Dames de France », filles de Louis XV, de se rendre à Bouconville, au château de la Bove, chez leur dame d'honneur, la duchesse de Narbonne. Le Chemin des Dames, à une altitude moyenne de 185 m, traverse de nombreux lieux-dits qu'illustrèrent les combats de 1814 et, surtout, ceux de la Première Guerre mondiale : fermes de l'*Auberge de l'Ange gardien*, de *Vaurains*, des *Bovettes*, *Hurtebise*; plateaux de *Craonne*, de *Vauclerc*, des *Casemates* et de *Californie*, souvent percés de grottes, ou *creutes** (*caverne du Dragon*).

● *Bataille de 1917.* Le plan d'action, pour 1917, du nouveau généralissime Nivelle comprenait essentiellement une bataille de rupture sur le Chemin des Dames, précédée d'une attaque de fixation en Artois et accompagnée d'une offensive sur les monts de Champagne. L'ensemble de ces opérations, prévues pour mars, fut retardé d'un mois par le repli allemand sur la ligne Hindenburg*. L'attaque d'Artois*, débouchant le 9 avril, précéda de sept jours l'offensive générale sur le front de l'Aisne, où les Allemands, utilisant habilement le terrain, s'étaient puissamment organisés de Vailly au plateau de Vauclerc. Les VIe (Mangin) et Ve (Mazel) armées françaises s'y épuisèrent en peu de jours. Malgré de faibles gains de terrain, notamment à Laffaux, à Hurtebise, sur le plateau de Craonne et à Berry-au-Bac, où les Français employèrent pour la première fois les chars de combat, l'offensive dut être suspendue le 21 avril.

L'échec total, sur le plan stratégique, de la bataille du Chemin des Dames, dont beaucoup avaient attendu avec la rupture la décision finale de la guerre, porta un coup sensible au moral des troupes françaises, usées par près de trente mois de guerre de position. Il fallut l'énergie et le doigté de Pétain, appelé le 15 mai à remplacer Nivelle, pour redonner à chacun la confiance et le sens du devoir.

C'est sur le Chemin des Dames qu'eut lieu l'offensive allemande du 27 mai 1918, aboutissant à la création de la poche de Château-Thierry*. (V. GUERRE MONDIALE [*Première*].)

Chemin de la perfection (LE) [*El camino de perfección*], traité ascétique, deuxième livre écrit par sainte Thérèse, en 1562, et guide de la vie monastique, le seul qu'elle ait préparé pour l'impression, qui ne fut faite qu'après sa mort, par frère Luis de Léon* en 1588. Le manuscrit primitif fut déposé à l'Escorial; celui du remaniement, fait par la sainte de 1569 à 1570, se trouve chez les carmélites de Valladolid. La première traduction française est de Jean de Brétigny (1601).

CHEMIN, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Dole), au N. de la Bresse; 270 hab. (155 aggl.).

CHEMINEAU n. m. Technol. Sorte de cheminée portative en tôle.

CHEMINEAU n. m. Autref., ouvrier agricole qui se plaçait temporairement dans les fermes. ‖ *Par extens.* Vagabond, mendiant errant dans les campagnes.

CHEMINÉE n. f. (bas lat. *caminata;* de *caminus*, fourneau). Foyer ouvert dans lequel on allume du feu pour divers usages. ‖ Ensemble de la maçonnerie qui englobe ce foyer, et tube ménagé dans la maçonnerie pour établir un courant d'air et conduire la fumée au dehors : *Cheminée de forge, de salon, de locomotive.* ‖ Partie de la cheminée, chambranle qui fait saillie dans la chambre : *Cheminée de marbre. Poser un objet sur la cheminée.* (On dit aussi MANTEAU DE CHEMINÉE.) [V. part. *encycl.*, Constr.] ‖ Tuyau métallique, ou maçonnerie généralement parallélépipédique qui termine le tube de la cheminée et fait saillie au-dessus du toit : *Le vent abat parfois les cheminées.* ‖ Tuyau faisant communiquer une fosse d'aisances avec l'air extérieur, à une certaine hauteur. ‖ *Cheminée d'appel*, trémie pratiquée à la partie haute d'un local, vitrée en verre mince, ou fermée en temps ordinaire par une trappe qui se manœuvre de deux points situés l'un dans le local, l'autre à l'extérieur. (En cas d'incendie, l'ouverture de la trappe ou la rupture du verre sous l'action de la chaleur permet l'évacuation des fumées et des gaz.) ‖ *Cheminée prussienne*, sorte de cheminée portative en fonte émaillée ou en tôle, et qui s'adapte exactement entre les jambages d'une cheminée ordinaire. ‖ *Cheminée d'usine*, conduit vertical en maçonnerie de brique, en béton armé ou en tôle, servant à évacuer à une plus ou moins grande hauteur les fumées et produits de combustion, et le plus souvent à produire le tirage nécessaire au passage de l'air et des gaz à travers le foyer et l'appareil chauffé.

— LOC. FAM. *Sous le manteau de la cheminée*, V. MANTEAU. ‖ *Faire une croix à la cheminée*, V. CROIX.

— Aéron. Orifice circulaire ménagé au sommet de la voilure d'un parachute. (Son but est d'assurer la stabilité au cours de la descente, en laissant s'échapper lentement l'air qui s'engouffre à l'intérieur de la voilure.)

— Alp. Passage étroit plus ou moins vertical qui s'ouvre dans un mur rocheux ou glaciaire. (V. part. *encycl.*)

— Archéol. *Coiffure en cheminée* (ou *en mitre*), au Moyen Age, haute coiffure de femme, rappelant la forme des cheminées en tourelle.

— Archit. V. part. *encycl.*

— Arm. Petit cylindre sur lequel on plaçait la capsule* du fusil à piston*.

— Carross. Séparation munie d'une glace mobile et qui, placée à l'intérieur d'une voiture, isole les voyageurs de l'avant de ceux de l'arrière.

— Econ. dom. Tube de verre qui protège la flamme d'une lampe.

— Géol. *Cheminée volcanique*, canal simple ou multiple par lequel montent les laves et les projections volcaniques. (Une cheminée débouche au cratère, au moment des éruptions.)

— Géomorphol. *Cheminée des fées* ou *demoiselle*, pyramide ou colonne de terre coiffée d'une pierre qui en protège la partie supérieure. (Elles se forment par ravinement de formations argileuses ou limoneuses contenant de gros cailloux, en particulier des moraines.)

— Industr. du gaz. Vide vertical se produisant dans un gazogène. (L'air y passe plus vite, et le charbon se transforme en acide carbonique au lieu d'oxyde de carbone. On détruit les cheminées par le piquage, et on les évite par un chargement et un soufflage bien uniformes.)

— Mar. *Cheminée à rabattement*, tuyau rendu mobile soit pour passer sous les ponts, soit pour permettre de faire la navigation

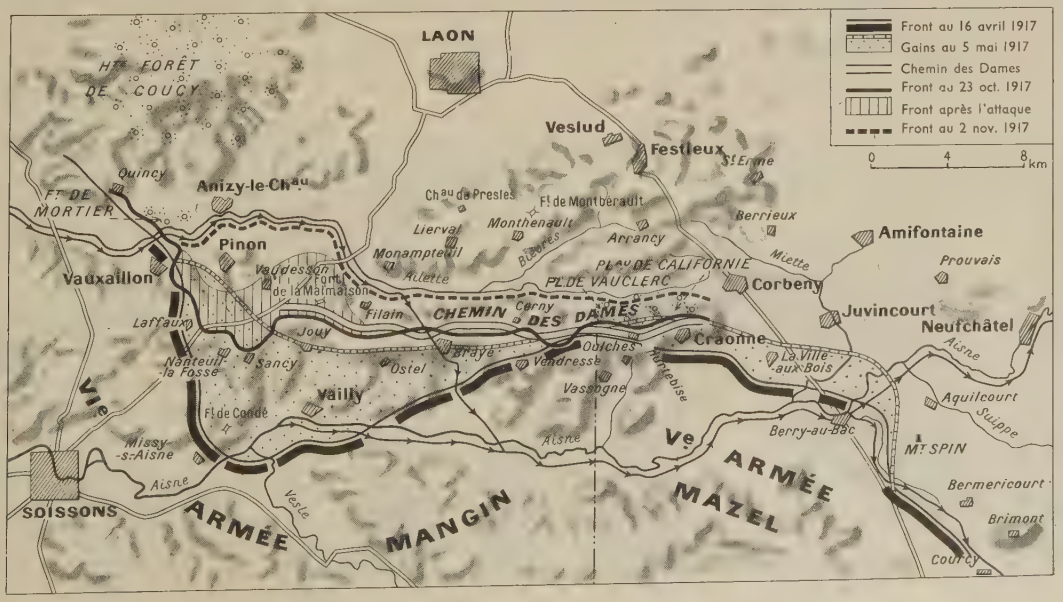

Chemin des Dames
combats de 1917

mixte. ‖ *Enveloppe de la cheminée,* carapace en tôle permettant à l'air de circuler autour de la cheminée et de ne pas causer à l'extérieur un trop grand rayonnement. (A bord des navires de guerre, entre le pont supérieur et le pont cuirassé, cette enveloppe est un véritable blindage.) ‖ *Fausse cheminée,* cheminée supplémentaire servant non pas à évacuer les fumées, mais à améliorer la silhouette : *Pendant les hostilités, les navires de guerre font parfois usage de fausses cheminées pour se camoufler.* ‖ *Haubans de cheminée,* chaînes destinées à empêcher les tuyaux de cheminée de se disjoindre au roulis.
— Métall. Soufflure étroite et allongée débouchant en surface d'une pièce moulée. ‖ Défaut de répartition d'un constituant non miscible à l'état solide et formant des rassemblements allongés se propageant de la surface vers le cœur de la pièce (cheminée de plomb, dans un cupro-plomb).
— Min. Dans un gisement de forte pente, galerie inclinée creusée dans le minerai, le charbon ou le stérile, dans laquelle il n'y a pas de voie ferrée : *Une cheminée sert à l'aérage, à la circulation du personnel qui y grimpe, ou à l'évacuation du minerai qui y est culbuté à la partie supérieure, ou à l'amenée du remblai.* ‖ Gîte minéralisé filonien se présentant sous forme de colonne irrégulière : *Les cheminées diamantifères de l'Afrique du Sud.*
— Ornith. *Hirondelle des cheminées* (*Hirundo rustica*), hirondelle qui faisait son nid dans les vastes cheminées de bois des anciennes maisons de certaines contrées, mais préfère maintenant les étables.
— Pétr. Tube d'acier posé verticalement et permettant d'évacuer le gaz résiduel produit avec le pétrole.
— Théâtr. Gros tuyau vertical où passent les cordages supportant les contrepoids pour la manœuvre des décors de théâtre.
— Trav. publ. *Cheminée d'équilibre,* ouvrage servant de régulateur de pression et de réserve hydraulique dans les installations des usines hydrauliques à galerie d'amenée en charge.
— Encycl. Alp. Les *cheminées* peuvent être plus ou moins larges, plus ou moins ouvertes, rarement intérieures, plus ou moins profondes. Une cheminée étroite, dans laquelle le corps de l'alpiniste n'entre pas entièrement, prend le nom de fissure ; une cheminée large, au-delà de 2 m, s'appelle un couloir. L'escalade des cheminées se pratique en exerçant des efforts opposés sur les deux parois (opposition). Selon la largeur de la cheminée, le grimpeur utilise l'opposition dos-pieds, l'opposition dos-genoux, l'opposition pieds-mains. Lorsque les parois de la cheminée sont verticales et lisses, l'escalade de cet obstacle est particulièrement pénible en raison des efforts latéraux qu'il faut exercer sur les points d'appui pour obtenir l'adhérence.
— Archit. Rare dans l'Antiquité, elle formait une demi-ellipse tronquée, en brique, surmontée de tuyaux en terre cuite (Pompéi). L'emploi de brasiers et de chariots à feu, ainsi que celui de foyers quelquefois installés dans la partie inférieure des édifices et qui répandaient la chaleur par des conduits ménagés dans l'épaisseur de la maçonnerie, fut remplacé au XIIe s. par une cheminée fixe à foyer, surmontée d'une hotte, circulaire quand elle était placée au centre de la salle, rectangulaire quand elle était adossée au mur. Du XIIe au XVe s., la décoration, s'inspirant de l'architecture, se transforma. Dans les châteaux du XVIe s., la richesse du décor, inspiré de l'Italie, gagna la cheminée de pierre, et les proportions du foyer se réduisirent. L'usage du marbre se généralisa au XVIIe s., et ce n'est qu'au XVIIIe s. qu'apparut la cheminée à tablette, surmontée d'une glace ou d'un trumeau de bois sculpté, de pierre ou de marbre, de cuivre ou de bronze. Très répandue au XIXe s., la cheminée, de nos jours, de lignes simples et faite généralement de brique, est réservée à la salle de séjour ou disparaît.
Au Moyen Age, les terminaisons extérieures des corps de cheminée affectaient la forme de clochers avec leurs tuyaux et leurs mitres (Fontevrault), dont l'architecture se combinait avec celle des toits.
— Constr. La *cheminée d'appartement* est constituée par un *âtre* au niveau du sol de la pièce à chauffer ; une *hotte* en forme d'entonnoir renversé, destinée à recevoir les gaz de la combustion ; deux *jambages,* sur lesquels s'appuie le *manteau.* Ces jambages sont recouverts de *chambranles* en marbre. De plus, une *traverse horizontale,* ou *linteau,* de même nature que les chambranles, repose sur les jambages en cachant le *manteau* de la cheminée, et est surmontée d'une *tablette* de marbre. Enfin, une plaque de fonte appelée *contrecœur* occupe le fond de l'âtre.
— Dr. Celui qui veut construire une *cheminée* près d'un mur mitoyen ou non est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers ou de faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire au voisin. Les règlements en question édictent ordinairement des prescriptions pour éviter les dangers du feu et faciliter le nettoyage et le ramonage ; en principe, chaque cheminée doit avoir son tuyau spécial.
Les propriétaires sont tenus de maintenir constamment les cheminées en bon état ; ils répondent du préjudice qu'un vice de construction cause au voisin.
Les menues réparations aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes des cheminées incombent aux locataires, ainsi que le nettoyage et le ramonage périodique aux époques prescrites par arrêté municipal.
Le défaut d'entretien, de ramonage et de réparation est puni de peines de simple police.
— Technol. Après leur parcours dans l'appareil chauffé, les produits de combustion d'un foyer passent dans un conduit vertical ou *cheminée,* qui les évacue assez haut pour nuire le moins possible au voisinage. En particulier, on cherche à obtenir une grande dispersion des poussières contenues dans les fumées ; cela ne dispense d'ailleurs pas de chercher à réduire la teneur des fumées en poussières. (V. FUMIVORITÉ, DÉPOUSSIÉRAGE.)
Dans les agglomérations, la hauteur minimale de la sortie de la cheminée par rapport aux immeubles voisins est généralement fixée par des règlements. D'autre part, cette hauteur assure le tirage*, ou du moins y contribue. Dans les *cheminées de navires,* la hauteur étant toujours relativement faible, on supplée à l'insuffisance de tirage en injectant, dans la cheminée, de l'air sous pression qui assure un tirage induit. Pour les *cheminées de locomotives,* qui sont nécessairement très courtes et doivent pourtant fournir un tirage énergique, on obtient ce résultat en faisant agir la vapeur d'échappement.
Dans une centrale thermique, le tirage a pour objet : *a*) d'établir, entre les deux faces de la grille, une différence de pression (5 à 30 mm d'eau) nécessaire au passage de l'air de combustion à travers la grille ; *b*) de compenser les pertes de charge des gaz dans la chaudière, le surchauffeur et l'économiseur ; *c*) de vaincre les frottements et pertes de charge dus aux changements de direction des gaz dans les carneaux et dans la cheminée ; *d*) enfin d'imprimer à ces gaz, à la sortie de la cheminée, une certaine énergie cinétique due à leur vitesse et qui est perdue.
La pression au-dessus de la grille de la chaudière doit être légèrement inférieure à la pression atmosphérique, afin d'éviter une sortie des gaz brûlés à travers les enveloppes du foyer, qui ne sont jamais rigoureusement étanches. En revanche, cette dépression doit être aussi faible que possible pour éviter, à travers ces enveloppes, des entrées d'air froid qui nuiraient au bon rendement. Il est donc nécessaire d'aspirer les fumées au-dessus de la grille. (Ce tirage peut d'ailleurs être créé par une cheminée, par un ventilateur aspirant ou par les deux à la fois.) D'autre part, la différence de pression entre les deux faces de la grille peut être fournie par un ventilateur soufflant sous la grille.
L'importance du tirage créé par une cheminée augmente avec la hauteur de celle-ci et avec la température des gaz évacués. D'autre part, la section d'une cheminée dépend du débit de ces gaz ; elle correspond à une vitesse des gaz de l'ordre de 4 m/s.
Les cheminées modernes sont toujours de section circulaire. On les construisit autrefois en brique, puis en béton armé, mais, dans les centrales modernes, on utilise généralement la construction en tôle, plus économique, plus étanche et moins encombrante. Toutefois une cheminée en tôle a une durée plus brève. L'attaque de la surface extérieure peut être atténuée par des goudronnages périodiques ; en revanche, l'attaque de la surface interne est beaucoup plus grave ; elle

cheminée des cuisines de l'abbaye de Fontevrault XIIe s.

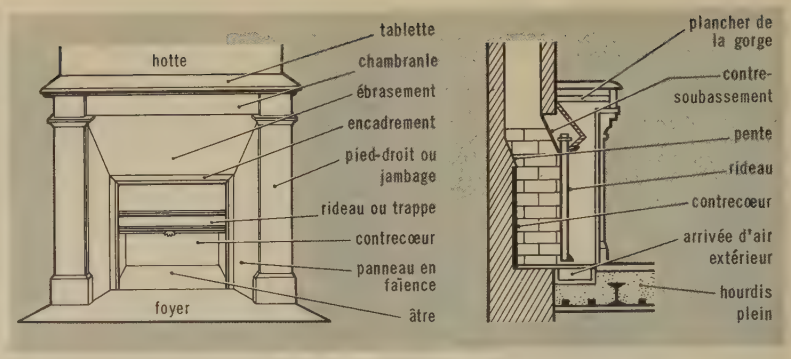

cheminée d'appartement

cheminée Renaissance, *musée d'Orléans*

époque Louis XV
bibliothèque de l'Arsenal, Paris

moderne (arch. J. Royère)

Phot. Arch. phot., Giraudon, Royère.

commence par le haut et peut enlever jusqu'à 0,5 mm d'épaisseur par an, si le charbon brûlé contient du soufre. Il est recommandé de protéger cette surface interne par un revêtement en brique ou en ciment, résistant à la température des gaz.

CHEMINEMENT n. m. Action de cheminer : *Le charme de ces longues journées de cheminement à travers la brousse du Congo* (Gide). ‖ *Fig.* Lents progrès : *Un cheminement intérieur qui le ramenait au Dieu agissant* (H. Bordeaux).

— Ch. de f. Déplacement longitudinal des rails sous l'influence du passage répété d'essieux chargés ou de déformations lentes de la plate-forme qui supporte la voie.

— Topogr. Technique spéciale de détermination de la position des points d'un canevas topographique. (V. part. *encycl.*)

— ***Cheminements*** n. m. pl. Fortif. Ensemble des boyaux axés sur le centre d'une place assiégée et reliant entre elles les parallèles de l'assiégeant. (On dit aussi APPROCHES.)

— Mil. Itinéraire défilé à l'abri des vues et des coups que choisit une troupe pour se porter vers l'ennemi : *En terrain découvert les cheminements sont rares.*

— ENCYCL. Topogr. Le *cheminement* consiste à mesurer les longueurs AM, MN, NP,... des côtés d'une ligne polygonale, dont les sommets sont marqués par des piquets ; on mesure également, au tachéomètre, les angles aux sommets. Les points extrêmes A et B sont connus d'avance par triangulation, et les côtés de départ et d'arrivée sont orientés par des mesures spéciales. On déduit de toutes ces mesures les positions respectives des points M, N, P, Q, etc.

Un cheminement peut être observé au mode goniométrique en mesurant les angles A, M, N,... ou au mode décliné, en rapportant la direction des côtés à l'aiguille aimantée d'une boussole ou d'un déclinatoire.

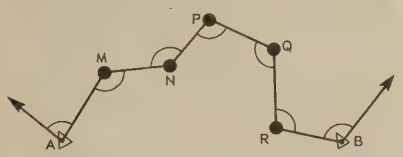

CHEMINER v. intr. Suivre son chemin à pas lents et réguliers ; marcher, aller : *Deux mulets cheminaient* (La Fontaine). *Après eux cheminaient* [...] | *Cent chars d'osier traînés par des ânes sauvages* (Hugo) ; et, au *fig.* : *Les peuples cheminent lentement. L'amour chemine à ta conquête* (Apollinaire). ‖ En parlant d'un chemin, s'étendre selon tel ou tel tracé : *Une autre allée faisait tout le tour du jardin et cheminait le long du mur blanc* (Hugo).

— LOC. FAM. *Cheminer droit,* ne point tomber en faute.

— Topogr. Faire un cheminement.

CHEMINOT n. m. Employé de chemin de fer.

CHEMISAGE n. m. Arm. Opération qui a pour but de poser des chemises autour des projectiles. ‖ *Chemisage d'un canon,* opération qui a pour but d'introduire, par forcement dans un canon dont les rayures sont usées, un tube en acier, pour le remettre à neuf. (Certains canons possèdent une chemise amovible, ce qui permet de les retuber très facilement.)

— Constr. Action de revêtir d'un enduit continu les parois intérieures d'un conduit construit.

— Mécan. Fixation d'une fourrure en acier mince dans un cylindre de moteur.

— Min. Action de garnir d'argile ou de matériaux imperméables les parois d'une galerie, pour éviter les infiltrations d'air au voisinage d'un feu.

CHEMISE n. f. (bas lat. *camisia*). Sous-vêtement, le plus souvent de linge, qui couvre le buste : *Chemise de popeline, de Nylon.* ‖ *Par anal.* Enveloppe, objet qui en couvre un autre : [Les fauteuils] *étaient cachés sous des chemises de percaline grise à galons amarante* (Mérimée). ‖ Papier fort ou cartonnage léger dans lequel on classe des papiers.

— LOC. FAM. *Jouer, vendre, engager sa chemise,* tout risquer, tout dissiper. ‖ *Donner jusqu'à sa dernière chemise,* se dépouiller de tout. ‖ *Ils sont dans la même chemise,* ou, plus trivialem., *ils sont comme cul et chemise,* se dit de deux personnes inséparables. ‖ *Changer d'amis* (ou *de choses*) *comme de chemise,* en changer fréquemment, y renoncer sans peine, être versatile. ‖ *Penser à quelqu'un, à quelque chose comme à sa première chemise ; s'en soucier comme de sa première chemise,* ne pas y penser, ne pas s'en occuper du tout.

— Agric. Couverture de paille d'une meule de blé, pour la préserver des intempéries.

— Arm. *Chemise d'un projectile,* revêtement métallique destiné à augmenter son adhérence dans l'âme d'un canon rayé. (La chemise fut d'abord en plomb dans les projectiles d'artillerie, puis en cuivre pour éviter l'emplombage ; celle des projectiles d'infanterie est en maillechort, nickel ou acier.)

— Constr. Crépi, revêtement quelconque. ‖ Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie. ‖ Muraille de briques autour d'un calorifère. ‖ *Chemise de garantie,* pièce métallique située à tout emplacement des couvertures, où les conditions d'étanchéité doivent être particulièrement observées, généralement au droit des jonctions des bandes de recouvrement. (Syn. MANCHETTE DE GARANTIE.)

— Cost. *Devant de chemise,* partie de la chemise qui couvre le devant de la poitrine, ou pièce de linge détachée que l'on place sur la poitrine pour figurer le devant d'une chemise. ‖ *Corps d'une chemise,* la chemise, moins les manches et le col. ‖ *Chemise de jour* (pour femmes) ou *chemise américaine,* maillot de tricot en laine ou en coton (interlock). ‖ *Chemise de nuit,* vêtement de nuit en tissu à mailles ou en tissu de lingerie, plus ou moins long suivant la mode. ‖ *Chemise de mailles,* à la fin du Moyen Age et au XVIe s., haubert court descendant à mi-cuisse, porté sous les armes ou sous les vêtements, et fait de mailles de fer.

— Fortif. Mince maçonnerie revêtant un bastion, un talus.

— Hist. Entre les deux guerres mondiales, de nombreux mouvements nationalistes s'organisèrent de façon paramilitaire, adoptant un uniforme caractérisé par la couleur de la chemise, qui en vint à désigner le mouvement lui-même. On peut citer entre autres :

les *Chemises bleues,* membres d'un mouvement irlandais, d'inspiration fasciste, organisé à partir de 1923 par O'Duffy, interdit en 1933 ;

les *Chemises brunes,* v. art. spécial ;

les *Chemises noires,* v. art. spécial ;

les *Chemises rouges,* v. art. spécial ;

les *Chemises vertes,* membres de l'association nationaliste « Jeune Egypte », qui lutta contre l'influence britannique avant la Seconde Guerre mondiale ;

les *Chemises vertes,* membres du « parti intégraliste » brésilien, apparenté au fascisme (1932-1938) ;

les *Chemises vertes,* enfin, qui désignaient les « Gardes de fer » roumains.

— Mar. Toiles, nattes dont est garnie la coque d'un navire chargé en grenier. ‖ *Faire la chemise d'une voile,* réserver une certaine partie de la toile, près de la ralingue d'envergure, dans laquelle on ramasse toute la voile.

— Mar. mil. *Chemise à feu,* toile imbibée d'huile et garnie de matières inflammables qu'on essayait d'accrocher aux navires ennemis, au XVIIe s., pour y mettre le feu.

— Mécan. Revêtement qui recouvre extérieurement ou intérieurement une pièce de machine, et employé à divers usages (soit pour la soustraire à une usure prématurée, soit pour maintenir à son contact une atmosphère chaude ou froide). ‖ *Chemise amovible,* cylindre détachable dont sont parfois munis certains moteurs, et que l'on nomme également *chemise humide,* parce qu'il est baigné par l'eau de refroidissement. ‖ *Chemise de distribution,* dans les moteurs sans soupapes, chacun des deux cylindres mobiles disposés concentriquement, et dont le coulissement vertical assure la distribution en découvrant et en obturant les lumières ou orifices d'admission et d'échappement. ‖ *Chemise d'eau,* circulation d'eau autour des cylindres et de leur culasse, dans un moteur à explosion ou à combustion interne. ‖ *Chemise de résistance,* fourrure d'acier disposée à l'intérieur d'un cylindre en fonte pour en augmenter la résistance. (Cette opération sert aussi à diminuer l'alésage initial d'un cylindre ou à rénover un moteur usé.)

— Métall. *Chemise d'eau,* enveloppe métallique d'un four (*water-jacket*) avec circulation d'eau.

— Rel. Couverture placée sur un livre broché ou relié, maintenue par des rabats en tranche de gouttière. (V. JAQUETTE.) ‖ *Chemise de livre,* couverture de cuir ou enveloppe d'étoffe (soie, drap d'or, etc.), destinée dès le Moyen Age à garantir les reliures.

— Technol. Garniture de caoutchouc utilisée pour protéger le tissu, lorsque l'on boule les pétales des fleurs artificielles.

— Therm. *Chemise de vapeur,* v. ENVELOPPE.

— ENCYCL. Cost. Chez les Grecs, les *endymata,* tuniques légères qui se portaient directement sur la peau, étaient l'équivalent de la *chemise.* Aux endymata correspondent les *tuniques* des Romains. La chemise proprement dite remonte à l'époque franque. Les chemises des femmes furent toujours plus longues et souvent plus fines que celles des hommes, parfois plissées et brodées, à taille ; la chemise n'était pas toujours ouverte sur la poitrine. D'abord longue et droite, comme le bliaud, elle affecte au XVIe s. une disposition en cloche, à entournures plus vastes, grâce à des goussets rapportés. Les chemises de soie, que l'on rencontre dès le XIIe s., commencèrent à être d'un usage courant au XVe s. ; au XVIe, les gens de haute condition n'en portaient guère d'autres dans le costume d'apparat ; des broderies, d'or parfois, en surchargeaient les parties apparentes. Une des formes archaïques de la chemise du XVIe s. est celle que portent encore aujourd'hui les paysannes en Italie et dans les pays slaves. Il semble qu'elle fut encore peu répandue au milieu du XVIIe. Les chemises de nuit datent du XIVe s. ; auparavant, l'on couchait nu entre les draps. L'industrie du coton, au XIXe s., a permis de généraliser l'usage de la chemise.

Chemises brunes, nom donné aux adhérents du parti national-socialiste* allemand, à cause de la couleur de l'uniforme adopté par le parti. C'est en février 1925 que Hitler se montra pour la première fois avec cet uniforme. Par la suite, la dénomination de chemises brunes a été souvent restreinte aux S. A.

Chemises brunes

Chemises noires (les), nom populaire des groupements fascistes italiens, dont le premier fut constitué à Milan en mars 1919, sous le nom de *Fascio di combattimento,* par Benito Mussolini et ses collaborateurs du *Popolo d'Italia,* anciens combattants. Le costume comprenait la culotte grise avec jambières, la *chemise noire* et la calotte noire avec gland. Les « faisceaux » se multiplièrent rapidement dans toute l'Italie. (V. FASCISME.)

Chemises noires

Chemises rouges (les), nom donné, en raison de leur uniforme, aux volontaires garibaldiens qui prirent part à diverses expéditions, conduites soit par Garibaldi, soit par ses fils ou petits-fils : d'abord en Sicile et dans le royaume de Naples (1860), dans les Etats de l'Eglise (Mentana, 1867), puis pendant la guerre de 1870-1871 en France, où Garibaldi opéra à la tête de ses formations dans la région de Dijon.

Au début de la Première Guerre mondiale, les six petits-fils de Garibaldi constituèrent un corps de 10 000 volontaires qui se battirent aux côtés des troupes françaises, notamment en Argonne, et militèrent pour l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de la France.

CHEMISER v. tr. Garnir d'un enduit, d'un revêtement protecteur : *Chemiser un tuyau, une balle.* ‖ Effectuer un chemisage.

— Art culin. Enduire d'une couche mince de gelée ou de caramel les parois d'un moule, ou recouvrir de gelée une substance quelconque.

CHEMISERIE n. f. Fabrique, magasin de chemises. ‖ Industrie, marchandises du chemisier.

CHEMISETTE n. f. Petite chemise à manches courtes pour homme et garçonnet. ‖ Corsage, blouse en tissu léger, non ajusté, qui se fait, suivant la mode, à manches courtes, avec ou sans col. (Autrefois, la chemisette était une sorte de guimpe qui dépassait la robe autour du décolleté.)

CHEMISIER, ÈRE n. Qui fait ou vend des chemises.

◆ N. m. Blouse de forme classique, plissée ou non, que les femmes portent avec le tailleur. (A manches longues resserrées dans

Phot. U. S. I. S., A. F. P.

un poignet simple ou mousquetaire, à col montant et rabattu, il se fait avec un empiècement, ou simplement avec une patte d'épaule.)

CHEMNITZ. V. KARL-MARX-STADT.

CHEMNITZ ou **CHEMNITZIUS** (Martin), théologien luthérien allemand (Treuenbrietzen 1522 - Brunswick 1586). Pasteur à Brunswick, il travailla à l'union des partis luthériens et fut l'un des auteurs de la Formule de concorde. Principaux ouvrages : *Examen concilii Tridentini* (1585), réfutations des canons de Trente, *Harmonia evangelica* (1600-1611).

CHEMNITZER (Ivan Ivanovitch), fabuliste russe. (V. KHEMNITSER.)

CHÉMOSIS [kemɔsis] n. m. (gr. *khêmê*, trou). Ophtalmol. Infiltration œdémateuse de la conjonctive, entraînant, autour de la cornée, la formation d'un bourrelet circulaire.

— ENCYCL. Cette infiltration est presque toujours d'origine inflammatoire ; elle peut quelquefois donner lieu à un épanchement sanguin (hématome) dont la cause déclenchante est un traumatisme. Le *chémosis* cède au traitement habituel de l'inflammation.

CHEMTOU, localité de Tunisie (gouvern. de Souk-el-Arba), située dans la plaine de Ghardimaou, près de la Medjerda. Vestiges de la ville romaine de *Simitthu*. Marbres exploités depuis l'Antiquité.

CHEMULPO. V. INCHON.

Chen, nom chinois appliqué à toutes les personnalités divines. Les philosophes opposent les *chen,* esprits ou dieux célestes, aux *kouei,* esprits des (hommes) morts, et aux *k'i,* esprits et divinités de la terre. L'expression *koueichen* désigne l'ensemble des puissances divines sans distinction de pouvoir ou d'origine.

CHENÂB, riv. de l'Asie méridionale, l'une des cinq grandes rivières du Pendjab ; 1 210 km. Formée de deux grands torrents de l'Himalaya, le Chandra et le Bhaga, la Chenâb traverse la plaine du Pendjab, coupe la chaîne de Pīr Panjāl, pénètre au Pākistān. Elle reçoit la Jhelum et la Rāvi, s'unit à la Sutlej pour constituer le Panjnad, grand affluent de l'Indus, et dispense l'eau à un important système d'irrigation.

CHÊNAIE n. f. Forêt composée surtout de chênes.

— ENCYCL. On distingue en France différents types de *chênaies,* suivant l'espèce qui est dominante : chênaie de chêne rouvre sur sol siliceux, pouvant elle-même avoir des variantes, suivant la plus ou moins grande abondance de charme, bouleau, tilleul (chênaie mixte) ; chênaie de chêne-liège dans le midi et le sud-ouest de la France ; chênaie de chêne vert ; chênaie de chêne ilex ; ces trois derniers types de forêts sont liés à des conditions climatiques plus chaudes que pour le type composé de chêne rouvre.

CHENAL n. m. (lat. *canalis*). Passage resserré, naturel ou artificiel, entre des terres ou des hauts-fonds, utilisé par la navigation. (Syn. CANAL.)

— Hydrogr. *Chenal d'un cours d'eau, d'un fleuve,* partie du fleuve où les fonds sont le plus considérables, souvent la seule partie navigable, indiquée par des balises. (Les crues peuvent déplacer le chenal, qui est plus restreint et mieux délimité que le lit.)

— Métall. Canal de coulée dans un four.

— Trav. publ. Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin, d'une forge, d'une usine.

CHENAL (Louise ANTHELMINE, dite **Marthe**), cantatrice française (Saint-Maurice 1881 - Paris 1947). Soprano dramatique au timbre prenant, elle a excellé dans de grands rôles du répertoire lyrique (*Carmen, le Roi d'Ys, la Tosca*).

CHENALER v. intr. Naviguer en suivant les sinuosités d'un chenal.

CHÉNALOPEX [ke] n. m. (gr. *khên,* oie, et *alopex,* renard). Nom scientifique donné quelquefois à l'oie d'Egypte (*Alopochen Ægyptiaca*), espèce voisine des tadornes, qui vit dans une grande partie de l'Afrique.

CHENAPAN n. m. (allem. *Schnapphahn,* maraudeur). Vaurien : *Philippe apparut à sa pauvre mère comme un héros ; mais il était tout simplement devenu* [...] *un chenapan* (Balzac).

— Arm. *Batterie à chenapan,* v. BATTERIE.

CHENARD (Ernest), industriel français (Nanterre 1861 - Chamalières 1922). Après avoir commencé à construire des bicyclettes, il s'associa avec l'ingénieur français Walcker, qui avait installé à Asnières un petit atelier pour la fabrication de tricycles à moteur. Mais l'échec d'un quadricycle, remorquant un panier destiné à transporter un passager, l'orienta vers la construction des automobiles. En 1900, il présenta sa première voiture à transmission par courroie, puis, l'année suivante, un modèle à transmission par engrenages, avec lequel il gagna la course Suresnes-Corbeil. La faible consommation enregistrée à cette occasion attira l'attention des connaisseurs, et la création de la Société Chenard et Walcker permit à l'affaire de prendre une extension sensible, notamment entre 1925 et 1930. Grand amateur de compétitions sportives, Chenard fut le premier à réaliser les carrosseries profilées surnommées « fer à repasser », en raison de leur forme.

CHÉNAS, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le Beaujolais ; 514 hab. (43 aggl.). Vins.

CHENAVARD (Marie Antoine), architecte français (Lyon 1787 - *id.* 1883). Élève de Vignon, il est l'auteur du Grand-Théâtre de Lyon, des deux tours de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, de Saint-Etienne de Roanne (1837), de la façade de la cathédrale de Belley, de l'église d'Oyonnax (1839). Les prix Chenavard, institués à l'École nationale des beaux-arts par sa veuve, récompensent tous les ans des élèves architectes, sculpteurs, peintres ou graveurs ayant travaillé durant l'année, sous la direction d'un professeur, à un sujet de leur choix.

Marie Antoine CHENAVARD
le Grand-Théâtre de Lyon

CHENAVARD (Aimé), peintre français (Lyon 1798 - Paris 1838). Attaché à la manufacture de Sèvres, il a publié un *Album de l'Ornemaniste* (1835), suivi d'un *Nouveau Recueil de décorations intérieures* (1837).

CHENAVARD (Paul Marc Joseph), peintre français (Lyon 1807 - Paris 1895). Il travailla successivement dans les ateliers d'Ingres et de Delacroix. Il avait été chargé, en 1848, de représenter l'Histoire du monde. Cette œuvre, destinée à la décoration du Panthéon, resta inachevée ; il en subsiste quelques cartons, ainsi que 53 esquisses conservées au musée de Lyon.

CHENAY (Paul), graveur français (Lagnieu, Ain, 1818 - Paris 1906). Il fut le beau-frère de Victor Hugo, dont il grava le recueil de dessins préfacé par Théophile Gautier (1862). On lui doit aussi les portraits de *Balzac, Louis Boulanger, Jules Janin.* Il exécuta des reproductions pour la chalcographie du Louvre et publia un *Victor Hugo intime,* qui fut sévèrement critiqué par les amis du maître.

CHÊNE n. m. (gaulois **cassanus*). Arbre de nos forêts, de 25 à 30 m de hauteur, pouvant vivre plus de cinq cents ans, et dont il existe de nombreuses espèces (nom sc. : *quercus,* famille des fagacées) : *Le fruit du chêne, ou gland, est un akène dont la graine contient une abondante réserve de fécule.* ‖ *Par extens.* Bois de chêne rouvre : *Buffet, table de chêne. Brûler du chêne.* (V. pl. BOIS.) ‖ *Chêne gié,* bois de divers chênes croissant au Viêt-nam, et très employé localement pour une foule d'usages. ‖ *Petit chêne,* nom usuel de *Teucrium chamædrys* et de *Veronica chamædrys.* ‖ *Pomme de chêne,* nom usuel de la noix de galle.

— ENCYCL. Le *chêne* est une essence monoïque, à fleurs mâles en chatons interrompus, à fleurs femelles sessiles, donnant un gland. Les feuilles sont simples, spiralées. Le bois est très serré, lourd, dur, nerveux, fauve foncé à l'état parfait, avec des accroissements très apparents, exception faite pour quelques espèces. Les chênes sont les arbres les plus majestueux de nos forêts ; ils exigent le plein soleil pour s'accroître. L'enracinement est pivotant. Les feuilles sont caduques dans les espèces septentrionales, et persistantes chez la plupart des espèces méridionales.

● *Chênes à feuilles caduques.* Le *chêne pédonculé* (*Quercus pedunculata*) est, comme le suivant, un arbre de première grandeur vivant plusieurs siècles, dont le gland est pédonculé, la feuille à pétiole très court, et dont la cime formée de plusieurs branches redressées, sans flèche bien caractérisée, donne un feuillage avec des trouées. Ce chêne croît de l'Atlantique à l'Oural et n'existe pas dans la

chenal de coulée de fonte

feuillage et glands

chêne

écorce

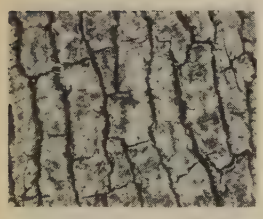

chêne rouvre

chênes-lièges dans les Landes

région méditerranéenne. Il se plaît dans les vallées et les plaines, où il constitue l'essence principale des futaies et des taillis sous futaie. Le bois, dur ou demi-dur, convient particulièrement à la charpente.

Le *chêne rouvre* (*Q. sessiliflora* ex-*robur*) a un gland sans pédoncule et une feuille pourvue d'un pétiole. Le port est plus régulier que chez le précédent, avec une tige principale se poursuivant jusqu'au sommet. Le feuillage est plus dense. C'est une essence de l'Europe occidentale et centrale. Le bois du rouvre, particulièrement dans les futaies, est tendre et convient parfaitement pour la menuiserie, l'ébénisterie et le tranchage.

Le *chêne pubescent* (*Q. lanuginosa*) est appelé, en Provence, chêne blanc, en raison du duvet blanchâtre qui recouvre la face inférieure des feuilles, qui sont coriaces. Comparé aux deux précédents, c'est un petit arbre qui a besoin de chaleur. Il croît dans la région méditerranéenne, et pénètre même dans la vallée du Rhône. Son bois, très dur, se travaille mal, mais donne un excellent combustible. L'écorce est recherchée par les tanneurs. La truffe* croît en symbiose avec les racines de ce chêne.

Le *chêne tauzin* (*Q. Tozza*) est un petit arbre qui croît sur le littoral atlantique, au S. de la Loire. Son bois est utilisé pour le tannage.

Le *chêne chevelu* (*Q. cerris*) est un arbre de seconde grandeur, dont les glands, à maturation bisannuelle, ont une cupule garnie d'écailles allongées formant une sorte de chevelure. C'est une essence peu répandue, dont quelques stations existent dans le Doubs.

Le *chêne rouge d'Amérique* (*Q. rubra*), originaire de la côte atlantique des Etats-Unis, tend à se répandre en France, par voie de reboisement. Ses feuilles, de grandes dimensions, prennent à l'automne une belle coloration rouge fort décorative. Elles sont réfractaires à l'oïdium. Le bois, de bonne qualité, est cependant moins fin que celui de nos grandes espèces indigènes.

● *Chênes à feuilles persistantes.* Le *chêne vert* (*Q. ilex*), ou *yeuse*, se rencontre dans le Midi, et même sur la côte océanique. Il est traité en taillis et donne un bois très dur, de densité supérieure à l'unité, se gerçant facilement, mais excellent combustible. Arbre de seconde grandeur en France, il atteint de grandes dimensions, un mètre de diamètre, en Afrique du Nord, au Maroc en particulier.

Le *chêne-liège* (*Q. suber*) habite la région méditerranéenne, ainsi qu'une espèce voisine, le *chêne occidental* (*Q. occidentalis*). Le produit principal en est le liège*. (V. DÉMASCLAGE.)

Le *chêne kermès* (*Q. coccifera*) est un arbuste de la région méditerranéenne, dont les glands sont à maturation bisannuelle.

Il convient de citer également le *chêne zéen* (*Q. Mirbeckii*), dont les feuilles sont caduques ou persistantes jusqu'à la fin de l'hiver, et qui constitue des peuplements importants en Afrique du Nord, au Maroc en particulier. C'est un grand arbre, qui rappelle le rouvre, donnant du bois d'œuvre et des traverses.

● Diverses espèces de *chênes* renferment du tanin dans leur écorce, dans leur bois ou dans leurs fruits, et sont utilisées pour le tannage des peaux. Le chêne rouvre, le chêne pédonculé et le chêne chevelu fournissent des écorces de taillis renfermant en moyenne 10 p. 100 de tanin. Ce sont les matières tannantes les plus anciennement utilisées en France. Le tanneur les emploie sous forme d'écorce moulue, ou tan. Les bois de ces chênes, quand ils ont atteint leur plein développement, renferment également du tanin; ils sont transformés en extrait tannant* et livrés au tanneur sous cette forme. L'écorce de l'yeuse, ou chêne vert de la région méditerranéenne, est la plus riche; elle est utilisée sour forme de tan, ainsi que l'écorce du chêne-liège et des souches de chêne kermès. Les valonées sont les cupules des glands de divers chênes d'Orient (*Q. valonea, ægilops, macrolepsis*). Elles renferment de 30 à 40 p. 100 de tanin et sont utilisées soit moulues, soit sous forme d'extrait tannant.

— Myth. Le *chêne* joue un certain rôle dans la mythologie hellénique. C'était l'arbre sacré de Zeus, et l'on contait que les premiers hommes s'étaient nourris de glands. On donnait une couronne de chêne aux vainqueurs des jeux Néméens. Les chênes qui entouraient le sanctuaire de Zeus à Dodone, en Epire, jouaient un rôle important dans la divination : les prêtres rendaient des oracles en interprétant le bruit du vent dans le feuillage sacré. A Rome, le chêne était consacré à Jupiter, et fournissait les rameaux dont on tressait les couronnes civiques.

Enfin, pour les Celtes, le chêne était un arbre sacré où la présence du gui révélait celle du dieu suprême. Aussi, les druides résidaient-ils dans les forêts de chênes.

CHÊNE, localité de la banlieue de Genève (Suisse), comprenant les deux communes de CHÊNE-BOUGERIES (4 400 hab.) et CHÊNE-BOURG (1 600 hab.), séparées par la Seimaz. Vignoble. Industries chimiques et métallurgiques.

Chêne (CONCILE DU), nom donné à un synode tenu près de Chalcédoine, en 403, et où saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, fut déposé, sous l'effet des intrigues de son ennemi, Théophile, patriarche d'Alexandrie.

CHÊNEAU n. m. Jeune chêne.

CHÊNEAU n. m. (de *chenal* croisé avec *chêne*). Canal situé à la partie inférieure d'un pan de toiture pour en recueillir les eaux et les porter dans la gouttière ou dans le tuyau de descente : *Les chéneaux reposent habituellement sur un support horizontal.* || *Chéneau à l'anglaise,* gouttière* qui, au lieu de reposer directement sur des supports métalliques, prend appui sur un fond de bois placé sur des supports. (Cette disposition évite les déformations qui pourraient se produire en cas de grande circulation.) || *Chéneau encaissé,* chéneau placé entre deux versants de couverture, ou entre un versant et un mur.

— ENCYCL. Les Anciens connaissaient l'usage des *chéneaux;* ils en fabriquaient en terre cuite, en pierre ou en marbre, avec gargouilles percées de distance en distance. Ce n'est guère qu'au milieu du XIIe s. qu'on trouve des chéneaux dans le nord de la France. Dans le principe, on se borna, le plus souvent, à ménager, dans les larmiers formant chéneaux, de simples trous pour l'écoulement des eaux pluviales. Mais à partir du milieu du XIIIe s., les chéneaux furent munis de gargouilles très saillantes. On ne commença à établir des chéneaux dans les habitations privées qu'au XIIIe s. Ces chéneaux de bois, formant gargouille à l'un des bouts, étaient quelquefois moulurés, sculptés même et peints. Par la suite, on fit des chéneaux en plomb, en zinc, en cuivre, en aluminium, en fonte, en tôle d'acier galvanisée ou goudronnée et en amiante-ciment.

Les chéneaux en zinc, en cuivre et en aluminium nécessitent un encaissement en bois pour les maintenir en forme; leur pente est au minimum de 0,005 m par mètre. La pente des chéneaux en fonte ou en tôle peut être inférieure, mais les nettoyages doivent être plus fréquents.

Tout chéneau comporte un orifice de trop-plein, de même section que le tuyau de descente, pour éviter un débordement en cas d'obstruction de l'orifice d'évacuation.

CHÊNEDOLLÉ (Charles LIOULT DE), poète français (Vire 1769 - Le Coisel 1833). Emigré pendant la Révolution, il séjourne en Hollande et à Hambourg, où il se lie avec Klopstock, et commence d'écrire quelques odes, ainsi qu'un *Essai sur les traductions* (1795); puis il passe en Suisse, où il connaît Mme de Staël, avec laquelle il rentre en France (1799). Il aimait la sœur de Chateaubriand, Lucile, et en était aimé : amour sans espoir dont Mme de Caud (Lucile) ne se consola pas. Le poème qui a fait sa réputation : *le Génie de l'homme* (1807), renferme de beaux passages et de riches descriptions. Il fit ensuite paraître *l'Esprit de Rivarol* (1810), et *Etudes poétiques* (1820), suite de petits poèmes pleins de fraîcheur. Chênedollé marque une sorte de transition entre les classiques et les romantiques.

CHÊNÉE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre; 11 800 hab. Fonderies de zinc. Laminoirs. Carrosserie. Verreries. Imprimerie.

CHÊNE-LIÈGE n. m. Chêne* dont l'écorce est connue sous le nom de *liège.* || Pl. *des* CHÊNES-LIÈGES.

CHÊNE-POPULEUX (LE). V. CHESNE (*Le*).

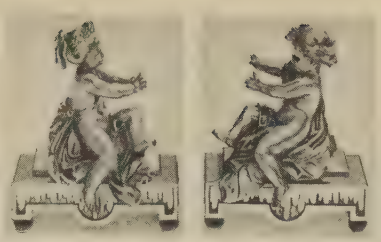

chenets époque Louis XVI « Enfants se chauffant »

CHÉNÉRAILLES, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la Marche; 847 hab. (703 aggl.). Marché agricole. Eglise du XIIIe s.

CHENET n. m. (de *chien*). Nom donné à des supports de métal, composés généralement de deux parties souvent décorées, la tige et la tête, et qui, allant par paire, sont disposés de part et d'autre du foyer d'une cheminée pour surélever les bûches et permettre le tirage. (On disait autrefois CHIENNET ou CHIEN DE FEU.)

— ENCYCL. Les premiers *chenets* (XIVe au XVIe s.) étaient en fer et de proportions importantes; la tête, de bronze doré, de cuivre ou d'argent, prit ensuite une forme plus ramassée, décorée de sujets empruntés à l'Italie au XVIe s., puis, aux XVIIe et XVIIIe s., de rinceaux, de vases, de pommes de pin, accostés de sphinx ou de lions ailés. Au XIXe s., elle se simplifia jusqu'à n'être plus qu'une boule de cuivre. Les chenets modernes sont, pour la plupart, de fer forgé. (V. LANDIER.)

CHÈNEVIÈRE n. f. (lat. pop. **canaparia;* du gr. *kannabis,* chanvre). Champ où l'on cultive le chanvre. (On dit aussi CANNEBIÈRE ou CANEBIÈRE.)

CHENEVIÈRE (Adolphe), écrivain suisse de langue française (Genève 1855 - Bellerive 1917). On lui doit un ouvrage sur Bonaventure Des Périers, et un lexique de la langue de cet auteur; en outre, des traductions, des contes, des romans.

CHENEVIÈRE (Jacques), romancier suisse de langue française (Paris 1886). Il débute en 1906 par des poèmes parus à la *Revue de Paris,* et qu'il réunit en volumes : *les Beaux Jours* (1909), *la Chambre et le Jardin* (1912). Son premier roman date de 1917 : *l'Ile déserte;* suivent : *Jouvence ou la Chimère* (1922), *Innocences* (1924), *les Messagers inutiles* (1926), *Connais ton cœur* (1935), *les Captives* (1943) et *le Bouquet de la mariée* (1955). Il a écrit le texte de plusieurs spectacles musicaux de Jaque-Dalcroze.

CHENEVIÈRES (Jean DE), sculpteur et architecte français (Normandie v. 1490 - Rome 1527). Il fut chargé de construire à Rome l'église Saint-Louis-des-Français (1518), dont les travaux furent abandonnés en 1524. Après sa mort, certains bas-reliefs de sa main furent encastrés sur la façade de cette église.

CHÈNEVIS [vi] n. m. (lat. pop. **canaputium;* du gr. *kannabis,* chanvre). Graine de chanvre.

CHENEVIXITE n. f. Minér. Arséniophosphate hydraté naturel de fer et de cuivre.

CHÈNEVOTTE n. f. Partie ligneuse du chanvre, qui subsiste après qu'on a enlevé la filasse.

CHÈNEVOTTER v. intr. Pousser du bois faible comme les chènevottes, en parlant de la vigne.

CHENG. V. TCHENG.

CHENGTEH. V. TCH'ENG-T'Ö.

CHENGTU. V. TCH'ENG-TOU.

CHENICA n. f. Anc. mesure de capacité employée en Perse, qui valait 1,5 litre environ. (V. MESURES.)

CHÉNICE n. f. (gr. *khoinix;* lat. *choenix*). Anc. mesure de capacité pour les grains. (V. MESURES.)

CHÉNIER (Louis DE), diplomate français (Montfort, Aude, 1722 - Paris 1795). Commis dans une maison de commerce de Marseille, il fut à vingt ans son représentant à Constantinople et devint le député de sa nation dans cette ville. Revenu en France en 1765, il fut envoyé au Maroc, où il occupa le poste de consul général à Salé de 1767 à 1782. Il

CHÊNE
v. hors-texte en couleurs
BOIS

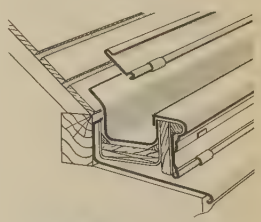

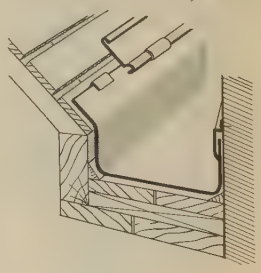

chéneaux

Charles Lioult de CHÊNEDOLLÉ lithographie de Guernier et Julien *cabinet des Estampes*

chenil

a publié des *Recherches historiques sur les Maures,* et *l'Histoire de l'empire du Maroc* (3 vol., 1787).

CHÉNIER (André DE), poète français (Constantinople 1762 - Paris 1794), fils du précédent. Sa mère, d'origine latine, mais de culture grecque, après son retour en France (l'enfant avait deux ans), reçut dans son salon des poètes, des érudits, qui élargirent la culture classique du jeune homme, élève au collège de Navarre de 1773 à 1781. Sa santé ne l'ayant pas laissé soldat à Strasbourg plus de six mois (1782), il mène de front à Paris travail et plaisirs, voyage en Suisse et en Italie (1783), avant de s'ennuyer à Londres comme secrétaire d'ambassade (1787). Enthousiasmé par la Révolution, il revient fonder avec ses amis Trudaine « la Société de 89 », mais bientôt condamne les excès dans *le Moniteur, le Journal de Paris,* dans son poème du *Jeu de Paume* (1791), dans son *Hymne* contre l'insolente amnistie des Suisses de Châteauvieux (1792), et participe avec Malesherbes à la défense de Louis XVI. Devenu suspect après la mort du roi, il se cache, est découvert, incarcéré à Saint-Lazare, où il écrit ses *Odes* et ses *Iambes.* Son frère Marie-Joseph, politiquement plus avancé, ne réussit pas à le sauver de la guillotine, où il monte courageusement, deux jours avant la chute de Robespierre.

A sa mort, il était célèbre, mais son œuvre était inconnue, car, se considérant comme un amateur, il n'avait donné la primeur de quelques poèmes qu'à des salons et à des revues. Ce n'est qu'en 1819 qu'un journaliste, H. de Latouche, publia un choix qui enthousiasma le public. Une idée plus juste de son talent a été donnée par les éditions de Becq de Fouquières (1862, 1872, 1881), de Gabriel de Chénier (1874) et de Dimoff (1908-1919). Le meilleur Chénier est l'auteur des *Bucoliques** et des *Idylles,* qui retrouve par l'instinct plus que par l'érudition l'âme et la beauté de la Grèce dans *l'Aveugle* (Homère), *le Mendiant, la Liberté, le Malade, Néère,* l'admirable *Jeune Tarentine.*

L'homme du XVIIIe s. s'exprime dans les *Epîtres* et une quarantaine d'*Elégies,* consacrées à ses voyages, à plusieurs femmes, dont Camille (Mme de Bonneuil), Fanny (Mme Laurent-Lecoulteaux), particulièrement chérie. Derrière les imitations antiques et contemporaines apparaît sa nature rêveuse, mélancolique et sensuelle.

Un autre aspect de l'époque se montre dans les fragments de l'*Hermès,* poème épique et didactique sur la formation et l'économie de l'univers, dont la préface, *l'Invention,* expose l'esthétique de l'auteur : sans renier les Anciens, nos maîtres en art, illustrons la science moderne : « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques. »

La Révolution va rendre le poète à lui-même, qu'il plaigne dans sa prison *la Jeune Captive,* ou qu'il stigmatise dans ses *Iambes**, dignes des *Tragiques* de d'Aubigné et des *Châtiments* de Hugo, la lâcheté de ses amis et la cruauté de ses bourreaux.

Héritier des classiques par son admiration pour la Grèce et son culte de la forme, annonciateur des romantiques par ses hardiesses métriques, par son « moi » passionné, des parnassiens par le fini de ses bas-reliefs, homme de son temps par son épicurisme irréligieux et sa curiosité scientifique, Chénier reste un artiste exceptionnel, et, dans ses meilleures réussites, un pur poète. (→ Biblio.)

André de CHÉNIER

Marie-Joseph de CHÉNIER
par Louis David

CHÉNIER (Marie-Joseph DE), homme politique et écrivain français (Constantinople 1764 - Paris 1811), frère du précédent. Mêlé de bonne heure à la politique, il fut membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, enfin du Tribunat. Auteur des paroles du *Chant du départ,* il se défend, dans son *Epître sur la calomnie,* d'avoir trahi son frère. Un accueil enthousiaste fut fait à ses tragédies, animées d'un esprit révolutionnaire : *Charles IX** (1789), *Henri VIII* (1791), *Caïus Gracchus* (1792), *Fénelon ou les Religieuses de Cambrai* (1793). Sous l'Empire, inspecteur général de l'Université, il composa encore plusieurs tragédies, interdites par la censure, surtout *Tibère* (joué seulement en 1844), et un *Tableau de la littérature française de 1789 à 1808,* publié en 1816, où il défend les pseudo-classiques contre l'école nouvelle. (Acad. fr., 1803.)

CHENIL [ni] n. m. (de *chien*). Logement des chiens de chasse et des chiens de garde, et, *par extens.,* des équipages de chasse. ‖ *Par anal.* Logement sale et mal tenu.

— ENCYCL. Le *chenil* se compose d'une cour où les chiens doivent pouvoir se promener librement et jouer. Le sol est en pente pour être lavé et nettoyé tous les jours à grande eau. Des bacs de pierre contiennent l'eau, constamment renouvelée. Une grille élevée l'entoure, que les chiens ne peuvent franchir. Enfin, sur un des côtés de la cour, surélevés et exposés à l'E., se trouvent des bancs ou des niches recouverts d'un toit étanche et munis d'un solide plancher couvert de litière où dorment les chiens.

CHENILLE [nij] n. f. (lat. pop. *canicula,* petite chienne, à cause de la ressemblance de la tête d'une chenille avec celle d'un petit chien). Larve de lépidoptère (papillon) à son premier état actif, c'est-à-dire depuis l'éclosion de l'œuf jusqu'à la transformation en chrysalide. (V. part. *encycl.*)

— Arm. Garniture de crins ou de soies disposés en brosse sur le cimier des casques de certaines troupes.

— Autom. Bande sans fin interposée entre le sol et les roues d'un véhicule, pour assurer la traction dans des terrains à très faible coefficient d'adhérence. (V. part. *encycl.*)

— Cost. A la fin du XVIIIe s., costume déshabillé comportant le pantalon.

— Ichtyol. *Chenille de mer,* nom usuel d'un requin épineux du genre *echinorhinus**.

— Tapiss. Spécialité de tapis fabriqués dans la Somme.

— Text. Travail de passementerie fait avec du ruban de soie effilé, employé dès le XVIIe s. dans l'ameublement et le costume. (Exécutée par les rubaniers, la chenille fut très en vogue dans la seconde moitié du XVIIe s., et surtout au XVIIIe.) ‖ Fil fantaisie, formé par des petits brins de soie pris dans chaque torsion de fils de coton ou de soie, et dont on se sert pour exécuter une broderie ayant l'aspect de *velours* si les brins sont courts, et de *peluche* s'ils sont longs.

— ENCYCL. Zool. Les *chenilles* sont des larves vermiformes, molles, dont la tête arrondie, munie de pièces buccales broyeuses (contrairement au papillon adulte), est suivie de trois segments thoraciques, munis chacun d'une paire de pattes « écailleuses », et de dix segments abdominaux, dont plusieurs (généralement les 3e, 4e, 5e, 6e et 10e) portent une paire de « pattes membraneuses ». Les chenilles sont souvent ornées de brillantes couleurs, portent fréquemment des poils, des épines, des brosses, des tubercules, des caroncules rétractiles. Ces larves ne sont jamais venimeuses ; certaines, toutefois, possèdent des poils urticants, comme les chenilles processionnaires. Six ocelles, à droite et à gauche, sont les organes de la vue.

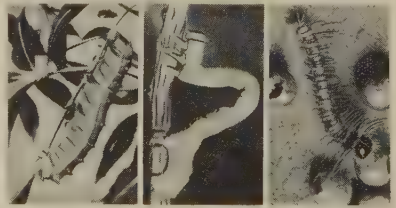

« paon de nuit », « arpenteuse », bombyx du chêne sortant de l'œuf

A chaque mue, la peau se fend sur le dos, et la chenille sort de sa dépouille, qu'elle abandonne. Certaines chenilles se fabriquent des abris avec des brindilles, des morceaux de feuilles, etc., assemblés avec de la soie, et traînent partout avec elles ce fourreau protecteur. Les chenilles sont généralement végétariennes et leur régime est souvent étroitement spécialisé : chaque espèce de chenille se nourrit d'une seule espèce de plantes et se laisse mourir de faim à côté des plantes des autres espèces. Dévorant les feuilles, les fleurs, les fruits, perçant des galeries dans le bois, elles se rendent souvent très nuisibles. Certaines de ces larves se chrysalident à découvert ; mais beaucoup filent auparavant un cocon avec la soie qui sort, par leur lèvre inférieure, de glandes spéciales dites « séricigènes ». Le *ver à soie* en est l'exemple le plus connu. Beaucoup de chenilles vivent plus longtemps que le papillon adulte qu'elles deviendront. (Pour la destruction des chenilles, v. ÉCHENILLAGE.)

— Autom. Aéron. mil. et Arm. Pour assurer le déplacement d'un véhicule sur un terrain à peu près uni, les roues à pneumatique, dont les sculptures peuvent s'agripper au sol sans glisser, suffisent. Dans les terrains très mous ou semés d'aspérités, il faut faire appel à un matériau présentant une plus grande surface de contact avec le sol et une plus grande souplesse d'utilisation pour épouser les inégalités.

La *chenille* résoud ce problème. C'est une chaîne sans fin, faite de larges plaques métalliques articulées les unes aux autres, qui s'enroule sur deux roues, dont l'une, motrice, est dentée et l'autre folle. La chenille supporte le poids du véhicule par l'intermédiaire d'un chariot muni de galets qui roulent sur le rail formé par la partie interne du brin inférieur de la chenille en contact avec le sol. Afin d'augmenter l'adhérence de cette chaîne sur le sol, les plaques qui la constituent sont

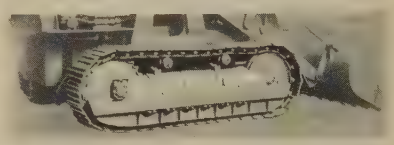

chenilles d'un engin de terrassement

munies de crampons. Ce principe a été appliqué d'abord aux tracteurs agricoles, puis aux tracteurs d'artillerie lourde (caterpillars), enfin aux chars d'assaut.

En 1922, Kégresse Hinstin imagina une chenille continue en caoutchouc, plus légère et plus souple que la chaîne métallique, autorisant une plus grande vitesse du véhicule. Cette chenille porte sur sa face extérieure des nervures qui s'agrippent dans le sol à la façon des bandes ferrées des caterpillars. Ce dispositif a permis à des voitures de tourisme Citroën d'effectuer des raids comme la traversée du Sahara (1923) et celle de l'Afrique tout entière (1925).

● La chenille a été adoptée en France et en Angleterre, au cours de la Première Guerre mondiale, pour équiper les chars ; son emploi a été ensuite généralisé sur les véhicules militaires tout terrain blindés. Un engin chenillé ou semi-chenillé comporte deux chenilles, qui disposent sous les galets du véhicule un chemin continu, uni et résistant, qui, tout en permettant sa progression sur route ou en terrain varié, assure l'adhérence du train de roulement sur le sol, diminue la pression unitaire et facilite le franchissement des obstacles. La progression est assurée par l'appui que les barbotins prennent sur les chenilles. Les chenilles latéralement flexibles ont été rarement utilisées, les chenilles latéralement rigides, qui s'appliquent sur le sol suivant une droite, sont pratiquement seules employées.

Parfois formée d'un ruban continu et souple (système Kégresse) en caoutchouc armé, la chenille est, le plus souvent, constituée par un ensemble de patins. Ceux-ci sont réunis par des liaisons flexibles dans les chenilles sans axe, et par des axes dans les chenilles articulées, qui sont les plus répandues. La chenille doit pouvoir prendre une déformation convexe pour s'enrouler sur le barbotin ou la poulie de tension, et une déformation concave pour absorber les petits obstacles

Phot. Bowchery, Giraudon, Buston, Noailles, Deschamp.

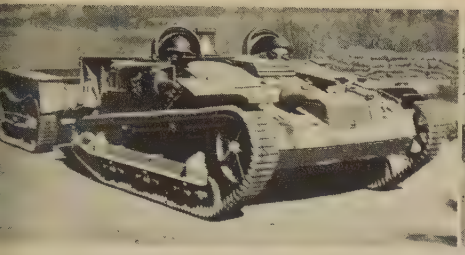

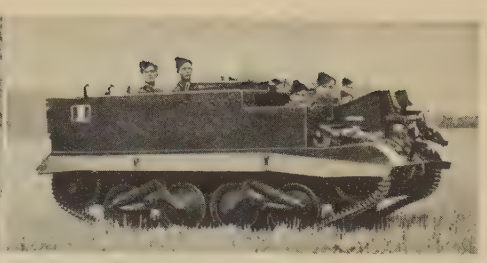

chenillettes
de gauche à droite infanterie « Hotchkiss » avec remorque (1940) transport de matériel et de troupe (1950)

du terrain. Elle répartit le poids du véhicule sur une surface aussi grande que possible, afin d'éviter l'enfoncement.

● Les chenilles ont été utilisées notamment par les Allemands, lors de la campagne de Russie de 1941-1945, pour permettre aux avions d'atterrir sur tous les terrains. Lourds et d'entretien délicat, les trains d'atterrissage à chenille permirent aux avions de liaison et aux avions sanitaires de se poser sur des terrains non aménagés. Ces missions appartiennent aujourd'hui aux hélicoptères, et ce procédé n'est plus employé.

CHENILLÉ adj. *Engin, véhicule chenillé,* véhicule automobile muni de chenilles qui assurent sa progression et sa direction en terrain varié.

CHENILLÈRE n. f. Nid de chenilles.

CHENILLETTE ou **CHENILLE** n. f. Nom usuel du scorpiorus, ainsi nommé à cause de la forme de ses fruits.

CHENILLETTE n. f. Arm. Véhicule chenillé, doublé, le cas échéant, d'une remorque, et destiné à la traction d'armes lourdes et au transport du personnel et du matériel (munitions, essence, etc.) jusqu'à la ligne de combat.

— Encycl. Arm. Blindée ou non, la *chenillette* est conçue pour le service de l'avant. Née dans l'armée française vers 1930 sous la forme de la chenillette d'infanterie Renault blindée (armée), puis du tracteur Lorraine, elle était représentée dans l'armée anglaise de 1945 par le Bren Carrier. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux types de chenillettes ont été mis au point en France en 1953 et 1955. Un modèle surbaissé, pour deux occupants couchés, est armé d'un canon sans recul.

CHENILLEUR, EUSE n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui fait la passementerie appelée « chenille ».

CHENIN n. m. Cépage cultivé dans les vignobles du bassin de la Loire. (Il en existe une variété noire appelée aussi *pinot d'Aunis, plant d'Aunis,* et une variété blanche, dite aussi *pinot blanc de la Loire,* ou *plant d'Anjou,* qui fournit les vins de Vouvray.)

CHENIQUE ou **SCHNICK** n. m. Arg. Eau-de-vie de qualité inférieure.

CHÉNISQUE [kenisk] n. m. (du gr. *khên,* oie). Ornement en forme de cou et de tête de cygne, à la proue ou à la poupe des vaisseaux de l'Antiquité.

Chenizot (Hôtel), hôtel parisien, élevé au début du XVIIIe s., 51, rue Saint-Louis-en-l'Ile, qui abrita l'archevêché (1831-1849). Il conserve, à l'extérieur, une belle décoration de style rocaille, et, à l'intérieur, deux intéressants escaliers.

CHENNAULT (Claire Lee), général d'aviation américain (Commerce, Texas, 1890 - La Nouvelle-Orléans 1958). Après avoir servi comme fantassin, puis comme aviateur dans l'armée américaine de 1917 à 1937, il est chargé par Chang-Kai-chek de l'entraînement des unités aériennes chinoises en formation. En 1941, il met sur pied, en Chine, un corps de pilotes américains volontaires, bientôt connus par leur surnom de *Tigres volants.* Après l'entrée en guerre des États-Unis, il reprend du service dans l'armée et commande, jusqu'en 1945, la 14e force aérienne engagée en Chine. Après la guerre, Chennault quitte à nouveau l'armée et crée une compagnie aérienne de transport sino-américaine qui s'installe en Chine, puis à Formose, et enfin à Hong-kong. En 1954, il prête son concours au commandement français en Indochine pendant la bataille de Diên Biên Phu.

CHENNEVIÈRE (Georges Debille, dit **Georges**), écrivain français (Paris 1884 - *id.* 1927). S'étant lié avec Jules Romains au lycée Condorcet, il a participé avec lui à la conception de l'unanimisme*. Il composa un poème dramatique : *le Printemps* (1910), puis rapporta de la guerre *l'Appel au monde* (1919), avant de publier, en 1920, ses *Poèmes* (1914-1918). Au poète à la fois idyllique et social, solitaire et fraternel, auteur, avec Jules Romains, d'un *Petit Traité de versification* (1921), on doit encore : *le Tour de France* (1922), *Légende du roi d'un jour* (1922), *Pamir* (1926) et *le Cycle des fêtes* (1940).

CHENNEVIÈRES - POINTEL (Philippe, marquis de), historien d'art français (Falaise 1820 - Paris 1899). Attaché aux musées royaux (1846), inspecteur des musées de province (1852), puis directeur des Beaux-Arts (1874), il introduisit l'enseignement de la composition décorative à l'Ecole des beaux-arts, fit décorer le Panthéon (1874) et dressa le plan de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France.* Critiqué pour son administration, il se retira en 1878, mais entra l'année suivante à l'Académie des beaux-arts. Il est l'auteur de nombreuses monographies, des *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts,* d'une étude capitale sur *les Peintres provinciaux de l'ancienne France* (1847-1862), l'éditeur du *Journal de Dangeau* et des *Mémoires inédits des Académiciens.* Il fut, avec Montaignon, le fondateur des *Archives de l'art français* (1851). Il avait constitué une importante collection de dessins.

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), agglomération de la banlieue S.-E. de Paris, au-dessus de la *Marne ;* 4 032 hab. [*Chennevièrois*]. Eglise en partie du XIIIe s. Agglomération résidentielle.

CHEN NING-YANG, physicien chinois (Ho-fei, 1922). Après avoir fait ses études à l'université de Kouen-ming, il alla aux Etats-Unis, où il devint professeur à l'institut de Princeton (1955). Grâce à des expériences effectuées en 1956, en collaboration avec Tsung Dao-lee, il a découvert que les noyaux atomiques, lors de leur désintégration, émettent certaines particules dans des directions privilégiées. Tous deux en conclurent que le principe de parité, relatif à la symétrie totale des particules, n'était pas valable dans le domaine nucléaire, ce qui leur valut le prix Nobel de physique pour 1957.

CHEN-NONG (*le Laboureur divin*), personnage de l'histoire fabuleuse de la Chine. Il est d'ordinaire présenté par la tradition orthodoxe comme l'un des *San Houang* (les Trois Augustes) qui précédèrent au pouvoir les *Wou Ti* (les Cinq Souverains) antérieurs aux dynasties royales. Chen-Nong est considéré comme l'inventeur de l'agriculture. Il avait un corps d'homme et une tête de bœuf. Identifié le plus souvent à Tch'e Ti (le Souverain rouge) ou à Yen Ti (le Souverain flamboyant), il est le dieu du Feu de défrichement, fêté par les laboureurs. Dieu du Feu, il préside par la vertu qui convient au fourneau des fondeurs, des alchimistes et de la cuisine. Il est un des patrons de la médecine.

CHÉNOCHOLIQUE [kenɔkolik] adj. (du gr. *khên,* oie, et *kolê,* bile). Chim. Se dit d'un acide de formule $C_{27}H_{44}O_4$, rencontré dans la bile d'oie. (On l'obtient en chauffant l'acide taurocholique avec de l'eau de baryte.)

CHÊNON n. m. (autre forme de *chaînon*). Vitrage aux parties reliées entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

CHENONCEAUX, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), en Touraine, sur le Cher ; 321 hab. (172 aggl.). Maison des Pages de François Ier, du XVIe s. — Le *château de Chenonceaux,* un des plus remarquables édifices de la Renaissance en Touraine, fut bâti (1515-1522), sur la rive droite du Cher, pour Thomas Bohier, receveur général des Finances ; il utilisa l'emplacement d'un manoir, dont ne subsiste que le donjon (tour de Marques), qui reçut alors un décor italien. Après la mort de Thomas Bohier (1524), le domaine fut rattaché à la Couronne, puis donné par Henri II, lors de son avènement, à Diane de Poitiers, qui entreprit de relier par un pont établi sur les piles d'un ancien moulin, la demeure Bohier à la rive droite du Cher. Catherine de Médicis, à la mort d'Henri II, échangea le château de Chaumont contre celui de Chenonceaux et fit construire, sur le pont, trois étages de galeries décorées à l'italienne. L'ensemble, de plan carré, avec des échauguettes aux angles et, en amont, la chapelle et la « librairie » formant éperon, constitue une œuvre d'architecture aussi originale qu'élégante. (→ Biblio.)

hôtel Chenizot

CHÉNOPODE [ke] ou **CHENOPODIUM** [kenɔpodjɔm] n. m. (gr. *khên,* oie, et *pous, podos,* pied). Plante herbacée, hermaphrodite, non charnue, poussant dans les rocailles, dont il existe de nombreuses espèces en France. (Type de la famille des *chénopodiacées.*)

— Encycl. Pharm. L'*essence de chenopodium* est fournie par les feuilles de *Chenopodium ambrosioides ;* elle renferme 60 à 80 p. 100 d'un peroxyde terpénique, l'ascaridol. Absorbée sous forme de capsules, elle constitue un vermifuge actif contre les ascarides et les ankylostomes, et également contre les oxyures. Elle aurait peu d'effet sur les tænias et le bothriocéphale.

chénopode

CHÉNOPODIACÉES [ke] n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, adaptées aux milieux

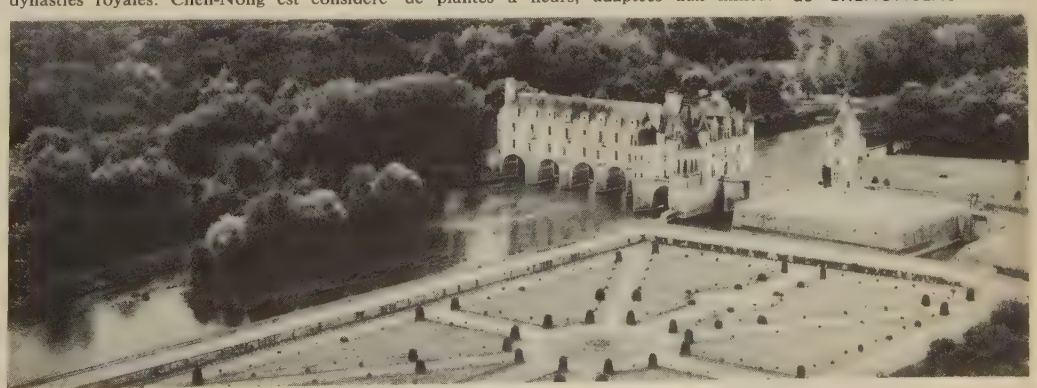

château et jardins de CHENONCEAUX

Phot. S. C. A., Larousse, Ray-Delvert.

arides, à tiges généralement charnues, comprenant la *bette*, le *chénopode*, l'*épinard*, l'*arroche*, etc. (Ordre des *chénopodiales*.)

CHÉNOPODIALES [ke] n. f. pl. Bot. Ordre de plantes à fleurs, dicotylédones apétales, réunissant les familles de *salsolacées, amarantacées, chénopodiacées, phytolacacées*, etc., ayant pour caractères communs l'existence de sépales en face des étamines, l'ovaire souvent à un seul ovule, uniloculaire et à placentation basale, etc. (Cet ordre, à certains égards intermédiaire entre les polygonales et les caryophyllales, fournit à l'homme des plantes aussi précieuses que la betterave, l'épinard, l'arroche, etc.)

CHENOUA (DJEBEL), massif côtier d'Algérie (départ. d'Alger et d'Orléansville), entre Cherchell et Tipasa; 707 m. Station balnéaire de *Chenoua-Plage*, sur la *baie de Chenoua*, près de Tipasa.

CHENOUTÉ, moine copte du IVe s. Il était supérieur du Couvent-Blanc, près de Sohag, et fut le premier à imposer une promesse écrite à ses religieux.

CHENOVE, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon), au S. de Dijon; 3 829 hab. (3 774 aggl.). Vins d'un vignoble dépendant de la « côte de Dijon ». Cuverie et pressoirs des ducs de Bourgogne au clos du Roi. Fabrique de cadrans.

CHEN-SI (en angl. **Shen si**), prov. de la Chine septentrionale; 192 000 km²; 15 881 000 hab.; capit. *Si-ngan*. (*Chen-si* signif. « à l'ouest des cols », ceux qui traversent le massif du Chan-si.)
La partie méridionale de la province est formée des deux fertiles vallées de la Wei-chouei et de la Han, de direction E.-O., séparées par la barre rocheuse des Ts'in-ling. La partie nord est occupée par des plateaux de lœss. Plus bas que ceux du Chan-si, sur l'autre rive du Houang-ho, ils sont aussi plus arides. La culture du millet et celle du blé de printemps y sont précaires, de même que l'élevage du mouton; les villages de paysans sont souvent installés dans des grottes creusées dans l'épaisseur de lœss. C'est dans cette région, à Yen-ngan, que Mao Tsö-tong et ses compagnons s'établirent après la « Longue Marche » de 1934, et organisèrent la base révolutionnaire d'où ils devaient étendre leur influence sur toute la Chine. Ces plateaux présentent de très grosses réserves de houille, partiellement exploitées, du pétrole et du sel, dans le nord de la province. L'industrie textile s'est développée à partir de 1949, en rapport avec le coton local. Les villes sont surtout situées dans le Sud, sur les grandes routes commerciales; le Nord est plutôt une région pionnière rurale où la Grande Muraille, que suit la limite de la province, témoigne des heurts entre paysans chinois et pasteurs mongols. Ce pays neuf se transforme par l'exploitation des ressources minérales.

CHEN YI

CHEN-TSONG, empereur chinois de la dynastie Ming, qui a régné de 1573 à 1620, sous le nom de Wan-li*.

CHENU, E adj. (lat. pop. *canutus;* de *canus*, blanc). Blanchi par l'âge : *De stalle en stalle, les chanoines chenus, dans la magnificence du grand âge, se transmettent le baiser de paix* (H. de Montherlant). ‖ *Fig.* Ruiné par l'âge : *Des pruniers misérables, tout chenus de mousse* (Zola).

◆ N. m. *Fig.* et *pop.* Ce qui est excellent, parfait : *Voyons, Fanchette, dit le médecin à sa cuisinière, deux verres!... Et donnez-nous du chenu* (Balzac).

CHÉPHREN
musée du Caire

CHENU, comm. de la Sarthe (arrond. de La Flèche), dans la vallée du Loir; 729 hab. (191 aggl.). Eglise romane. Dolmens.

CHENUMENT ou **CHENUEMENT** adv. Arg. Bien : *Je n'ai pas de nouvelles de votre dictionnaire d'argot* [...] *mais j'espère que vous continuerez chenuement votre œuvre* (Mérimée).

CHENY, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans la Champagne, sur l'Armançon; 1 342 hab. (1 275 aggl.).

CHEN-YANG (autref. **Moukden**), v. de la Chine du Nord-Est, capit. de la province de Leao-ning; 2 290 000 hab.
Chen-yang fut la capitale des domaines de Tchang Tso-lin, de 1918 à 1928, puis celle du protectorat japonais du Mandchoukouo entre 1931 et 1945. Elle reste le principal centre économique et culturel de la Chine du Nord-Est. C'est un centre très actif d'industrie mécanique alimenté par la sidérurgie de Ngan-chan et Pen-k'i : matériel agricole, machines-outils, matériel électrique, câbles. D'autres activités se sont implantées : textiles, papeteries, industries chimiques. La ville porte la marque de ses extensions successives : le centre administratif et le palais de l'ancienne dynastie mandchoue sont flanqués, à l'E., par le « quartier de l'arsenal ».

La cité nouvelle s'est développée à l'O. de la précédente, sous l'impulsion des Japonais, à partir de 1905; après 1937, ceux-ci y ont créé une banlieue industrielle et ouvrière, siège de la métallurgie lourde et légère. A l'E. et au S., Chen-yang est entourée de villes industrielles gravitant dans son orbite économique.

CHEN YI, maréchal et homme politique chinois (Loghan, Sseu-tch'ouan, 1901). Fils d'un magistrat, il fait des études commerciales et s'intéresse à la poésie. En 1919, il suit en France des cours professionnels, travaille quelque temps aux usines Michelin. De retour en Chine, il adhère, en 1923, au parti communiste et participe, comme chef de guérillas, à la lutte contre Chang Kai-chek. Général de l'armée communiste, il prend Chang-hai en 1949, dont il devient le maire, en même temps que gouverneur civil et militaire de la Chine centrale. Vice-premier ministre, président du Conseil national de la Défense et membre du Comité central du parti communiste, Chen Yi a rang de maréchal. En février 1958, il remplace Chou En-lai comme ministre des Affaires étrangères.

CHÉOPS (en égyptien **Khoufou**; *Souphis* dans Manéthon), second roi de la IVe dynastie pharaonique, v. 2600 av. J.-C. Il fit fermer les temples et rassembla 100 000 hommes, relevés tous les trois mois, pour la construction de la plus grande des pyramides, celle de Guizèh. Il fut toujours compté par les Egyptiens comme un des rois célèbres, mais une certaine tradition, qui apparaît déjà dans le *Conte de Chéops et des Magiciens*, l'opposait à Snéfrou* et le présentait comme un tyran.

CHEOU, mot chinois signifiant *longévité*. La Longévité, considérée comme l'une des trois formes du Bonheur, est souvent personnifiée et traitée comme une divinité. Ses principaux symboles sont la grue et la tortue. La Longévité est souvent représentée sous les traits d'un vieillard à crâne surélevé et bossué.

CHEOU-K'EOU T'IEN. V. CHOU-KOU-TIEN.

CHEOU-SIN ou **TCHEOU**, souverain chinois, dernier roi de la dynastie royale des Yin (ou Chang) [1154? - 1123? av. J.-C.]. Il n'est connu que par des récits mythiques ou légendaires, qui le décrivent comme un tyran, brutal et débauché. Vaincu par Won-wang, il se brûla sur une tour. Il est souvent représenté en compagnie de sa favorite Ta-Ki.

CHEPENOUPET, nom de trois « divines adoratrices » d'Amon thébain; la première était la fille d'Osorkon III (XXIIIe dynastie); lors de la conquête éthiopienne, vers 720 av. J.-C., elle adopta Aménirdis Ier, fille du roi kouchite Kachta. Cette dernière, à son tour, eut pour héritière une autre Chepenoupet, sa nièce, fille de Piankhy. Celle-ci adopta à son tour la fille de Psammétique Ier, Nitocris, qui prit le nom de Chepenoupet III († 584) et fut l'avant-dernière souveraine de la dynastie féminine qui gouverna Thèbes jusqu'à l'invasion perse (525 av. J.-C.).

CHÉPHREN (en égypt. **Khâfrê**; *Souphis* dans Manéthon), quatrième pharaon de la IVe dynastie, constructeur de la seconde pyramide de Guizèh; il fut, d'après la légende, aussi tyrannique que le fameux Chéops. Le Grand Sphinx a été sculpté à son image, et nous possédons de lui des statues qui sont de véritables chefs-d'œuvre, par exemple la grande statue de diorite conservée au musée du Caire.

CHEPILOV (Dmitri Trofimovitch), homme d'Etat soviétique (Achkhabad 1905). Spécialiste des questions agricoles, il prit part à la collectivisation de l'agriculture soviétique, fut nommé commissaire politique en Ukraine pendant la Seconde Guerre mondiale et placé sous les ordres de Khrouchtchev, qui favorisa sa carrière. Rédacteur en chef de la *Pravda* en décembre 1952, il fut nommé président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil des nationalités en 1954 et, à la place du ministre des Affaires étrangères Molotov, auquel il ne succède qu'en juin 1956, il se rendit avec les plus hautes personnalités soviétiques à Pékin (1954), Belgrade (1956), etc., et joua un rôle important à la conférence de Londres pour Suez, appuyant les revendications de la Ligue arabe et se faisant l'initiateur d'un plan d'aide économique aux pays du Proche-Orient. Mais, dès février 1957, il fut remplacé dans ses fonctions ministérielles par Gromyko, et en juillet, exclu du plenum du Comité central pour activité antiparti; il fut peu après nommé directeur de l'Académie des sciences de Khirgizie à Frounze.

CHÉPOY ou **CÉPOY** (Thibaut, sire DE), amiral de France et grand maître des arbalétriers (Chépoix - † v. 1311-1312). Il servit Philippe le Bel, et prit part, comme amiral, à l'expédition destinée à soutenir les intérêts français dans l'Empire latin (1306-1308). — JEAN, amiral de France, conduisit les galères que Philippe VI envoya contre les Turcs, vers 1334, et mourut à son retour à Cathenoy.

CHEPTEL [ʃətɛl ou ʃɛptɛl] n. m. (lat. *capitale*, le principal d'un bien). Ensemble des animaux (*cheptel vif*) et du matériel (*cheptel mort*) d'une exploitation agricole, d'un pays. ‖ *Bail à cheptel* ou *cheptel*, contrat — régi par le Code civil — par lequel le propriétaire d'un fonds de bétail* le remet à une autre personne, sous des conditions convenues entre eux, pour le garder et le soigner. (Il y a *cheptel simple* lorsque le preneur bénéficie seul des laitages, du fumier et du travail ainsi que de la moitié du croît et de la laine; il supporte la moitié des pertes d'animaux, sauf en cas de perte de la totalité du bétail, supportée intégralement par le bailleur, sauf faute du preneur.) [→ Biblio.] ‖ *Cheptel de fer*, contrat par lequel le propriétaire d'une métairie la confie à un fermier, moyennant un prix de location convenu, à charge pour ce dernier de laisser à sa sortie de ferme une valeur de bestiaux égale à celle du cheptel vif qui lui a été confié; en principe, les profits vont intégralement au preneur, qui est tenu à utiliser l'intégralité du fumier sur la métairie. ‖ *Péjor. Cheptel humain*, les hommes considérés comme une main-d'œuvre servile : *Les indigènes ne sont plus protégés que par ceci : que le planteur a besoin de son cheptel humain* (Gide).

CHÉQUAGE n. m. Aux Etats-Unis, action d'accrocher un chèque (bulletin) aux bagages d'un voyageur en chemin de fer.

CHÉQUARD n. m. *Fam.* et *péjor.* Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes qui touchèrent des chèques (1888) pour favoriser l'entreprise du canal de Panama. ‖ *Par anal.* Celui qui a touché une somme d'argent pour favoriser une affaire.

CHÈQUE n. m. (angl. *cheque*). Mandat de paiement tiré sur un banquier ou sur un établissement financier assimilé, qui constitue la forme moderne des règlements et dont la loi rend, dans certains cas, l'emploi obligatoire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Chèque d'assignation*, chèque postal utilisé par le titulaire du compte pour ses retraits de fonds ou pour ses paiements à des personnes non titulaires d'un compte de chèque postal. ‖ *Chèque barré*, chèque qui ne peut être présenté au paiement que par un banquier, un agent de change ou un chef de centre de chèques postaux, et qui se reconnaît au fait qu'il porte, à son recto, deux barres parallèles. ‖ *Chèque certifié*, chèque qui est revêtu par le tiré d'une mention certifiant qu'il est dûment provisionné et que le montant de cette provision est bloqué au bénéfice de son porteur. ‖ *Chèque circulaire*, chèque qui peut être présenté aux guichets de toutes les succursales d'une banque

Phot. Hsinhua News Agency, Audrain-mission, Samivel, U. F. P.

ou de ses correspondants à l'étranger. ‖ *Chèque documentaire,* chèque qui ne peut être payé que s'il est présenté en même temps qu'un ou plusieurs autres documents (connaissement, facture, police d'assurance, etc.). ‖ *Chèque ouvert,* chèque qui n'est pas barré. (Peu us.) ‖ *Chèque postal,* chèque tiré sur un centre de chèques postaux. (V. part. *encycl.*) ‖ *Chèque de virement,* chèque postal utilisé par le titulaire d'un compte pour ses règlements à des personnes elles-mêmes titulaires d'un compte de chèque postal. ‖ *Chèque de voyage* (*traveller check* anglais ou américain), chèque circulaire établi et imprimé pour un montant déterminé par le banquier et remis au client qui se déplace en province ou à l'étranger. (Le client appose sa signature sur le chèque lorsqu'il lui est remis, puis lorsque la succursale de province ou le correspondant étranger effectue le paiement.)

— Bur. *Machine à chèques,* machine permettant de composer et de protéger le montant des chèques sous forme de chiffres en relief ou perforés. (C'est à cette condition seulement qu'un chèque peut ne pas porter la somme en lettres.)

— Ch. de f. Sorte de jeton numéroté qu'on accroche, aux Etats-Unis, aux bagages d'un voyageur, au moyen d'une chaînette ou d'une lanière de cuir. (Le voyageur porteur du même numéro peut ainsi retirer ses bagages à l'arrivée sans difficulté.)

— Encycl. Banq. et Bours., Dr. comm., Dr. pén. et Econ. polit. L'origine du *chèque* moderne est contestée; Amsterdam, Copenhague, Venise, mais surtout Londres, au XVIIe s., ont des défenseurs. Il semble pourtant, d'après les travaux les plus récents, que les premiers chèques aient été émis au moins dès 1374 à Pise, puis à Prato. L'usage du chèque s'est développé en Angleterre au milieu du XVIIIe s., puis au Canada et aux Etats-Unis; au XIXe s., il a pénétré en Europe continentale, où son rôle a cependant été moindre que dans les pays anglo-saxons. Son succès tient à deux raisons : 1° il s'agit là d'un procédé moderne de paiement qui assure la sécurité des transferts financiers par la suppression des manipulations d'espèces; 2° il constitue le moyen d'utilisation de la monnaie scripturale, souvent appelée « monnaie de banque », et permet à tout établissement financier d'ouvrir des crédits et de devenir ainsi un émetteur de monnaie. Cette dernière prétention est d'autant plus facilement accordée de nos jours aux banques par l'Etat que, pratiquement, l'usage de la monnaie scripturale se contrôle beaucoup plus facilement que celui des monnaies métallique et fiduciaire.

L'emploi du chèque est généralement encouragé par les gouvernements. C'est ainsi, notamment, qu'en France les factures réglées par chèque sont dispensées du timbre de quittance et que, depuis 1943, le chèque qui, acquitté par le porteur, sert de quittance au tiré, est lui-même exonéré de ce même droit. Dès 1918, le gouvernement français instituait un service de chèques postaux. Depuis 1940, la loi française rend obligatoire l'utilisation du chèque barré (ou du virement bancaire ou postal) pour les paiements de loyers, transports, services (y compris les salaires), acquisition de biens meubles ou immeubles lorsque la somme due atteint ou dépasse un certain montant fixé par les pouvoirs publics (lorsque la somme due reste inférieure à ce montant, le créancier reste libre de refuser le chèque en paiement).

● *La réglementation française du chèque bancaire.* Le chèque est un écrit par lequel une personne — appelée *tireur* — donne à une autre — appelée *tiré* — l'ordre de payer à elle-même ou à un tiers — appelé *porteur* ou *bénéficiaire* — une somme déterminée qui est disponible immédiatement aux mains du tiré. La convention internationale de Genève de 1931 a fait du chèque un titre bancaire qui se rapproche d'un effet de commerce et dont la réglementation ressemble à celle de la lettre* de change; mais il s'en différencie sur un point essentiel : c'est un moyen de paiement à vue, alors que la lettre de change est un moyen de crédit.

Depuis 1935, l'émission de chèques n'est possible, en France, que pour le retrait de fonds déposés chez un banquier, une personne ou un établissement assimilés : agent de change, courtier en valeurs mobilières, Caisse des dépôts et consignations, trésorier-payeur général, receveur particulier des finances, caisse de crédit municipal ou de crédit agricole. En principe, il pourrait être rédigé sur un papier quelconque; mais, en pratique, les banques remettent (gratuitement) à leurs déposants des carnets à souche de formules préparées à l'avance sur un papier spécialement composé pour rendre les falsifications plus difficiles.

Le chèque peut être établi *au porteur,* c'est-à-dire sans mention de bénéficiaire, ou avec la clause « au porteur »; il se transmet alors par simple tradition (l'endossement en est possible, mais n'en fait cependant pas un titre à ordre). Il peut être *à personne dénommée* — et ne peut alors se transmettre que sous la forme prévue pour la cession de créance* — ou bien encore *à personne dénommée ou à son ordre* (c'est le cas le plus fréquent) et se transmet alors, comme la lettre de change et dans les mêmes conditions, par endossement*. Seuls les chèques nominatifs émis dans un pays et payables dans un autre peuvent être établis en plusieurs exemplaires, qui sont alors numérotés. Tout chèque peut être barré, c'est-à-dire revêtu — sur son recto — de deux barres parallèles. Lorsque aucune indication n'est portée entre les deux barres, il y a *barrement général;* le chèque ne peut être présenté au tiré que par un banquier, un agent de change ou un chef de centre de chèques postaux. Si le nom d'un établissement financier a été inscrit entre les deux barres, il y a *barrement partiel* ou *spécial;* le chèque ne peut être présenté à l'encaissement que par cet établissement. Le barrement est une garantie contre le vol, puisque le banquier qui a effectué la présentation connaît toujours le nom du client pour le compte duquel il a agi.

La personne qui reçoit un chèque en paiement peut en exiger la *certification* préalable; le banquier tiré certifie, par apposition de sa signature au recto du titre, qu'il y a provision et qu'il bloque le montant de cette provision au bénéfice du porteur du chèque. Le chèque certifié est pratiquement assimilable à un billet de banque.

La remise du chèque par le tireur au créancier ne constitue pas un paiement, bien que le chèque soit en lui-même un moyen de paiement; le bénéficiaire du chèque n'est valablement réglé qu'au jour où le chèque est touché. Bien que le chèque soit payable à vue, les établissements de crédit exigent parfois, en fait, un certain préavis pour le paiement des chèques d'un montant important. Le chèque doit être présenté au paiement dans un certain délai : huit jours pour le chèque émis et payable en France métropolitaine, vingt jours s'il est payable en France métropolitaine et émis en Europe ou dans un pays riverain de la Méditerranée, soixante-dix jours s'il est émis dans un autre pays. Le seul risque couru par le porteur négligent est celui de la faillite du tiré, car, du fait de sa négligence, il perd son droit privatif sur la provision du chèque. Le chèque est payable même s'il y a eu décès du tireur entre l'émission et la présentation.

Le tireur ne peut former opposition au paiement d'un chèque que s'il y a eu perte du chèque ou faillite du porteur.

● *Emission de chèques sans provision.* On dit qu'un chèque est provisionné lorsque le tiré dispose, au compte du tireur, d'une somme suffisante pour payer le chèque. Peu importe qu'il s'agisse d'espèces appartenant au tireur ou d'un découvert accordé régulièrement à ce dernier par son banquier. La provision doit exister au moment de l'émission du chèque, même si le chèque n'est pas daté, même s'il est revêtu d'une date postérieure; en effet, le chèque est payable à vue dès qu'il est remis à son bénéficiaire et même s'il est présenté avant le jour indiqué comme date d'émission. La remise d'un chèque non provisionné constitue un délit : *l'émission de chèque sans provision.* Cette infraction est relevée contre « celui qui, de mauvaise foi, a soit émis un chèque sans provision préalable et disponible, ou avec une provision inférieure au montant du chèque, soit retiré, après l'émission, tout ou partie de la provision, soit fait défense au tiré de payer »; elle est punissable des peines prévues pour l'escroquerie* (un à cinq ans de prison; amende dont le montant ne peut être inférieur au montant du chèque ou de l'insuffisance de provisions, le sursis n'étant applicable, le cas échéant, qu'à la seule peine d'emprisonnement). L'émission d'un chèque non daté ou postdaté est, en outre, passible d'une amende fiscale. Lorsqu'un chèque sans provision ou insuffisamment provisionné (à la date de son émission) n'a pas été daté ou a été postdaté, les sanctions pénales de l'escroquerie sont applicables tant au bénéficiaire qu'au tireur. La plainte de la victime n'est pas nécessaire pour que l'action publique soit engagée, le parquet pouvant poursuivre d'office soit sur déclaration de non-paiement de la banque, soit — même s'il y a eu paiement à la présentation du chèque — lorsqu'un contrôle fiscal révèle le fait qu'il n'y avait pas provision au moment de l'émission. La Banque de France centralise tous les refus de paiement, qui lui sont obligatoirement notifiés par les établissements bancaires. Le dernier porteur d'un chèque sans provision ou insuffisamment provisionné peut soit faire établir un protêt*, soit se faire délivrer une attestation établissant le défaut de paiement, qui — si elle ne produit pas les mêmes effets juridiques que le protêt — suffit pour faire déclencher des poursuites pénales.

● *Les chèques postaux.* Il a été créé des services de chèques postaux dans de nombreux pays, notamment en Autriche (dès la fin du XIXe s.), en Allemagne, en Belgique, en Suisse, etc. Les pays anglo-saxons, estimant sans doute satisfaisant leur équipement bancaire, n'en ont pas institué. En France, les centres de chèques postaux n'ont été créés qu'en 1918, et ils se sont pendant longtemps heurtés à l'indifférence des Français, méfiants vis-à-vis des chèques, et à l'hostilité des banques. Ils connaissent aujourd'hui un développement important et bénéficient, depuis 1956, d'une législation protectrice assez semblable à celle des chèques bancaires. Lorsqu'une personne s'est fait ouvrir un compte auprès d'un bureau de chèques postaux, elle reçoit deux carnets de chèques : 1° un carnet de chèques d'assignation, qu'elle utilise pour ses propres retraits ou qu'elle remet en paiement à ceux de ses créanciers qui ne sont pas eux-mêmes titulaires d'un compte de chèque postal (le chèque d'assignation barré devient à peu près l'équivalent d'un chèque bancaire); 2° un carnet de chèques de virement, qu'elle remet en paiement à ceux de ses créanciers qui sont titulaires d'un compte auprès d'un bureau de chèques postaux. Le paiement des chèques d'assignation non barrés s'effectue soit au guichet du bureau de chèques postaux, soit au domicile du bénéficiaire, soit — si son montant est supérieur à un certain plafond — aux guichets du bureau de poste qui dessert le domicile du bénéficiaire; il provoque le prélèvement d'un droit proportionnel. Les virements dans la circonscription d'un même bureau de chèques postaux sont gratuits. Le tireur peut soit adresser directement son chèque, en franchise, au bureau de chèques postaux intéressé, soit remettre ce chèque à son créancier, qui pourra, à son tour, soit le présenter lui-même au guichet du bureau de chèques postaux, soit le lui adresser (en franchise également). Les formules de chèques comportent un talon réservé à la correspondance, et qui, si le tireur adresse directement son chèque au bureau de chèques postaux, peut ainsi être acheminé gratuitement. Les comptes sont alimentés de diverses façons, et notamment par : 1° des versements en espèces effectués par des personnes quelconques dans les bureaux de poste (mandat-carte rose spécial, comportant un talon pour la correspondance, mandat ordinaire, mandat télégraphique soumis à un droit spécial ou aux droits habituels des mandats); 2° des recouvrements à domicile confiés au service postal; 3° des chèques bancaires encaissés gratuitement s'ils sont émis sur la même place; 4° des effets de commerce domiciliés dans les centres de chèques postaux; 5° des virements provenant d'autres comptes chèques postaux et comportant un talon pour la correspondance. Toute opération de crédit ou de débit effectuée par le centre donne lieu à une notification comportant mention de l'avoir du compte et transmission des talons de correspondance. La facture réglée au moyen d'un chèque ou d'un virement postal est exonérée du timbre-quittance.

Un chèque postal doit être présenté à l'encaissement dans le délai maximal d'un mois, faute de quoi il est annulé.

Depuis 1956, la provision du chèque postal,

comme celle du chèque bancaire, doit être préalable et disponible.
Les poursuites d'office sont possibles contre le tireur d'un chèque postal sans provision ou insuffisamment provisionné, mais le bénéficiaire auquel a été remis directement un tel chèque ne peut obtenir le certificat de non-paiement, tenant lieu de protêt, que s'il a pris soin — avant de remettre le chèque d'assignation ou de virement au bureau des chèques postaux — d'inscrire dans un cadre de la formule réservé à cet effet, soit la mention « bénéficiaire », soit sa signature, soit son cachet commercial.
Des virements internationaux sont possibles avec la République fédérale allemande, la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.
La tendance de l'Administration est de faire jouer aux centres de chèques postaux un rôle analogue à celui des banques : souscription aux emprunts de l'Etat et des collectivités publiques, domiciliation des lettres de change et billets à ordre dont le titulaire du compte est débiteur, règlement par prélèvement automatique des factures du téléphone, du gaz et de l'électricité, etc. (→ Biblio.)

Chequers, propriété anglaise du Buckinghamshire, à 50 km de Londres, léguée en 1921 au Gouvernement britannique par lord Lee of Fareham pour servir de maison de campagne au Premier ministre en exercice.

CHÉQUEUR n. m. Aux Etats-Unis, agent de chemin de fer, chargé du « chéquage ».

CHÉQUIER n. m. Carnet de chèques.

CHER, CHÈRE adj. (lat. *carus*). Qui inspire une vive tendresse, un grand attachement : *Une mère chère à son fils. Je vis, en une seconde, apparaître dans une vision tous les êtres qui me sont chers* (A. Dumas père). *Du printemps cher aux pauvres gens | Qui resourient les yeux humides* (Apollinaire). ‖ *Par extens.* Simple terme de familiarité : *Cher monsieur. Ce cher homme ;* et, substantiv. : *Cher. Ma chère.* ‖ Se dit d'une chose précieuse à quelque titre que ce soit : *Le baron qui renouait avec ses plus chères habitudes* (F. Carco). ‖ Qui est d'un prix élevé, qui coûte beaucoup : *Tout est trop cher pour le pauvre.* ‖ Qui vend à des prix élevés : *Tailleur trop cher.*

◆ Adv. A un prix élevé : *Selon lui* [Gobseck], *l'argent est une marchandise que l'on peut* [...] *vendre cher ou bon marché, suivant les cas* (Balzac). ‖ *Fig.* Au prix de grands sacrifices : *Le monde fait payer cher les plaisirs qu'il donne* (Chateaubriand).

— Loc. div. *Fig. Vendre cher sa vie* (ou, fam., *sa peau*), périr en tuant ou en blessant beaucoup d'ennemis. (On dit plutôt CHÈREMENT.) ‖ *Il me le payera cher,* je le ferai grandement repentir de ce qu'il a fait. ‖ *Ne valoir pas cher,* en parlant d'une personne ou d'une chose, être peu estimable : *Cet homme, cet ouvrage ne vaut pas cher.*

— Syn. : *aimé, attachant, chéri, précieux. Coûteux, dispendieux, onéreux.*

CHER (le), riv. du centre de la France, affl. de la Loire (r. g.) ; 320 km. Le Cher naît à 717 m d'alt. dans le nord du Massif central, en Combrailles. Jusqu'à Montluçon, il coule au fond d'une gorge profonde ; son cours est rapide, et le lit encombré de rochers. Le Cher reçoit, à gauche, la Tardes, aussi encaissée, aussi torrentueuse et plus abondante. A Montluçon, la rivière entre dans une large plaine. A Saint-Amand-Mont-Rond (164 m d'alt.), il pénètre dans les terrains jurassiques, et la vallée est dominée par des coteaux calcaires. A partir de Saint-Florent, le Cher s'écoule dans les plaines tertiaires du Bassin parisien ; à Vierzon, il reçoit, à droite, l'Yèvre, la rivière de Bourges, plus loin, la Sauldre, qui draine la Sologne. Enfin, son cours est longtemps parallèle à la Loire ; à Tours, les deux rivières traversent la ville, mais leur réunion n'a lieu qu'à Cinq-Mars, à 17 km en aval.
Son régime est irrégulier, et la perméabilité des terrains de son cours inférieur ne parvient pas à le régulariser. Les crues sont fortes. La rivière n'est réellement navigable que depuis Saint-Aignan ; un canal latéral (canal du Berry), aujourd'hui désaffecté, la suit jusqu'à Montluçon. (→ Biblio.)

CHER (département du), départ. de la partie méridionale du bassin de Paris ; 7 304 km² ; 286 000 hab. (39 au km²). Ch.-l. *Bourges ;* 2 arrond. (*Bourges, Saint-Amand-Mont-Rond*), 29 cant. et 290 comm. Il appartient à la VIIe région militaire (Dijon), ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'académie de Paris et à l'archevêché de Bourges. Il a été formé essentiellement par le Berry et par des portions de l'Orléanais au N.-O., du Nivernais et du Bourbonnais au S.-E. La partie septentrionale du département s'étend sur la *Sologne,* pays de bois, de landes et d'étangs, aux terres sableuses et argileuses, longtemps déshérité ; les anciennes cultures de seigle et d'orge y ont cédé la place, en grande partie, aux prés et aux cultures fourragères ; les animaux de basse-cour sont aujourd'hui une ressource importante ; en automne, le pays attire de nombreux chasseurs. Cette région est dominée vers le S.-E. par les hautes collines crayeuses du *Sancerrois* (434 m), où les bois et les landes sont également très étendus, mais qui portent, vers la Loire, un vignoble réputé. Tout le centre du département s'étend sur les immensités plates et découvertes de la *Champagne berrichonne,* dont le sous-sol calcaire porte parfois des terres riches ; les ressources de cette région sont encore aujourd'hui fournies essentiellement par les céréales et l'élevage des moutons. Au S.-E. s'allonge une longue dépression humide, la vallée de Germigny, où l'embouche du gros bétail est devenue une spécialité rémunératrice. L'extrémité méridionale du département s'étend sur les collines bocagères du *Boischaut,* tournées vers une polyculture archaïque.
Dans ce département, l'industrie est l'héritière de la vieille métallurgie berrichonne qui travaillait le minerai de fer local grâce au bois fourni en abondance par les immenses forêts du pays : les fonderies de la région de Bourges sont encore importantes, ainsi que la quincaillerie ; mais ces activités n'emploient pas autant d'ouvriers que des branches industrielles plus récentes : fabrication de machines agricoles, constructions aéronautiques ; enfin, les céramiques, industrie traditionnelle, jouent un très grand rôle.

département du Cher

population active employée dans

- ***l'agriculture : 35 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 38 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 27 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

5,3 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 59e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 80***
  France entière : moyen 100

L'activité économique globale du département n'est pas au total très considérable, comme l'attestent les chiffres caractérisant le « produit départemental ».

CHÉRAGAS, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Alger), dans les collines du Sahel; 8 572 hab. (2 395 aggl.). Cultures maraîchères. Vignobles.

CHÉRAN (le), torrent des Préalpes du Nord, affl. de gauche du Fier. Descendu du massif des Bauges, il conflue à Hauteville.

CHERASCO, v. d'Italie (Piémont, prov. de Cuneo), à l'E. de Saluces; 2 400 hab. Château du XIVe s.
— Hist. Fondée en 1243, cette place forte fut soumise aux souverains de Savoie en 1259, aux Visconti en 1348; le traité du Cateau-Cambrésis rendit la ville à la Savoie (1559). Richelieu y signa en 1631 un traité par lequel Charles de Nevers recueillait la succession des Gonzague-Mantoue. Bonaparte y conclut (28 avr. 1796) un armistice, transformé en traité de Paris, qui mettait fin à la guerre avec le royaume de Sardaigne et isolait l'Autriche.

CHERATTE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur la Meuse, en aval de Liège; 4 900 hab. Armureries.

CHÉRAU (Gaston), écrivain français (Niort 1872 - Boston 1937). Ses romans sont presque tous consacrés à la peinture de la vie provinciale et terrienne de la Vendée ou du Berry : *les Grandes Epoques de M. Thébault* (1920) et *la Saison balnéaire de M. Thébault* (1902), *Monseigneur voyage, mœurs ecclésiastiques* (1904), *Champi-Tortu* (1906), *la Part du feu* (1909), *la Prison de verre* (1911), *le Monstre* (1913), *Valentine Paquault* (1921), *la Maison de Patrice Perrier* (1924), *le Flambeau des Riffault* (1925), *l'Enfant du pays* (1932). [Acad. Goncourt, 1926.]

CHERBONNEAU (Auguste), orientaliste français (La Chapelle-Blanche, Indre-et-Loire, 1813 - Paris 1882). D'abord professeur d'arabe à Constantine, puis directeur du collège arabe d'Alger, il fut nommé, en 1879, professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales de Paris.

CHERBOURG, ch.-l. d'arrond. de la Manche, au N. du Cotentin, sur une baie de la Manche, à l'embouchure de la Divette; 38 262 hab. (35 246 aggl.) [*Cherbourgeois*]. Grande escale transatlantique avant la Seconde Guerre mondiale, Cherbourg assure aussi aujourd'hui un trafic de marchandises important. Des industries contribuent à la vitalité économique de la ville : constructions navales, chaudronnerie, boulonnerie, ateliers de mécanique, fabrique de machines agricoles, confection, fabrique de meubles pour les navires, brasserie, exploitation de carrières. Cherbourg possède l'église de la Trinité, du XVe s., augmentée au XIXe s., un riche musée de peinture, un beau parc botanique, de vieilles maisons et les ruines de l'ancienne abbaye du Vœu, fondée en 1145. Nombreuses plages aux environs. A 4 km, château de Tourlaville (Renaissance). — Patrie de J.-B. Beauvais, J. Menant, G. Sorel et V. Grignard. — L'arrond. a 10 cant., 161 comm. et 139 405 hab.
— Hist. La ville est citée pour la première fois au XIe s. Vauban, trouvant sa position « audacieuse et considérable », commença à fortifier Cherbourg en 1686. Au large du port, Tourville livra en 1692 la bataille qui se termina par la défaite de La Hougue. Pendant la guerre de Sept Ans, les Anglais, débarqués à Querqueville, pillèrent la ville (1758). Louis XVI fit entreprendre en 1783, sur les plans de La Bretonnière, la digue de 3 712 m de long qui ferme la rade et que Napoléon III inaugura en 1858. Cette digue, large de 200 m à la base et de 9 au sommet, laisse à ses extrémités deux passes, entre les îles Pelée et Chavagnac, qui sont elles-mêmes rattachées au continent. La digue protège la grande rade, qui s'étend sur 1 500 ha et dont la profondeur atteint 12 à 13 m. Le port et l'arsenal, à l'O. de la petite rade, protégés par la jetée du Homet, ont été construits par Napoléon Ier, dont la statue se dresse face à la mer et à l'Angleterre. Devenu port d'escale des paquebots après 1865, Cherbourg reçut de nouveaux aménagements, et en 1933 une gare maritime fut édifiée pour recevoir les passagers de la compagnie anglaise Cunard. La ville a servi de base de réparation et de ravitaillement aux escadres françaises opérant dans le pas de Calais, et, surtout, de base de débarquement des troupes anglaises et américaines de 1914 à 1918, et en 1939. Puissamment fortifié par les Allemands, qui en avaient fait une pièce maîtresse du mur de l'Atlantique*, Cherbourg fut, en 1944, dès le début de la bataille de Normandie*, l'enjeu des débarquements aéroportés effectués par les Américains près de Barfleur, Sainte-Mère-Eglise et Carentan. Isolés dès que les Alliés eurent atteint la côte O. du Cotentin à Barneville, 40 000 Allemands défendirent Cherbourg, attaqué dès le 22 juin, et durent se rendre le 26, après de violents combats de rues et la destruction des installations du port, qui fut pour longtemps inutilisable par les Alliés. Ceux-ci y aménagèrent pourtant un puissant pipe-line, qui ravitailla leurs unités pendant la campagne de libération de la France. (→ Biblio.)

Cherbourg (MUSÉE DE), organisé en 1834, il est riche en peintures de Fra Angelico, Filippo Lippi, Poussin, Jordaens, Rigault, Largillière, Chardin, Téniers, Boilly (*l'Atelier de Houdon*). Nombreux portraits dus à J.-F. Millet. Sculptures de Clodion, Le Veel. — Au fort du Roule, musée de la Guerre et de la Libération.

CHERBULIEZ (Victor), écrivain français (Genève 1829 - Combs-la-Ville, Seine-et-Marne, 1899). D'une famille de protestants français réfugiés en Suisse, il redevint français par le droit de « grande naturalisation » en 1880. Romancier spirituel des mœurs cosmopolites, il a publié : *le Comte Kostia* (1863), *Prosper Randoce* (1868), *l'Aventure de Ladislas Bolski* (1870), *Miss Rovel* (1875), *la Vocation du comte Ghislain* (1888), *Jacquine Vanesse* (1898). Mentionnons également des essais sur le monde contemporain : *l'Allemagne politique* (1870), *l'Espagne politique* (1874), *Profils étrangers* (1889); des ouvrages de critique et d'esthétique : *le Cheval de Phidias* (1865), *Etudes de littérature et d'art* (1873), *l'Art et la nature* (1892). Victor Cherbuliez donna, sous le pseudonyme de G. Valbert, de pénétrantes chroniques politiques à la *Revue des Deux Mondes*. (Acad. fr., 1881.) [→ Biblio.]

CHERBURY (lord Edward HERBERT OF), philosophe anglais. (V. HERBERT.)

CHERCHE n. f. (déverbal de *chercher*). Constr. Nom de toutes les parties d'un bâtiment dont une simple ligne ne peut donner la figure : *La cherche d'un escalier.* ‖ Planche de volige découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'on veut tailler.
— Jeux. *Etre à cherche,* en parlant d'un joueur, n'avoir pas fait de points ou de levées dans une partie.

CHERCHE-FICHE ou **CHERCHE-POINTE** n. m. invar. Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois.

CHERCHE-FUITES n. m. invar. Syn. de DÉTECTEUR DE FUITES.

CHERCHELL, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. d'Orléansville), sur la côte du massif de Miliana; 16 129 hab. (7 533 aggl.). De l'antique *Caesarea,* la ville garde encore un aqueduc, long de 40 km, des thermes et les murs d'un amphithéâtre. Le musée possède une très belle collection de statues et de mosaïques; une autre partie de la statuaire se trouve au musée d'Alger (dont la célèbre *Vénus*). Centre d'une région viticole, allongée entre la côte et la montagne. Ecole militaire.
— L'arrond. a 12 comm. et 68 379 hab.
— Hist. Cette ville apparaît dans l'histoire, sous le nom de *Iol,* comme une escale carthaginoise sur la route menant aux Colonnes d'Hercule. Incorporée au royaume mauritanien sous le règne de Bocchus le Jeune, contemporain de César, elle fut choisie comme résidence principale par Juba II, qui la rebaptisa Caesarea en l'honneur de son protecteur Auguste (25 apr. J.-C.). Elle devint un foyer de culture grecque et latine avant même son annexion par Rome, en 42 apr. J.-C., sous le principat de Claude, qui l'érigea en « colonie ». Capitale de la province de Mauritanie Césarienne, base de l'escadre d'Afrique, elle s'agrandit, se couvrit de monuments, et pour ses besoins un aqueduc fut construit.
Elle souffrit des troubles du IVe s., plus encore de la conquête vandale au Ve s.; la reconquête byzantine du VIe s., sans doute limitée à la ville même, ne lui procura qu'un répit passager. Elle fut prise dans les premières années du VIIIe s. par les Arabes, qui lui donnèrent son nom actuel de Cherchell. Son déclin se poursuivit dès lors. Soumise au XVIe s. à la pression des Espagnols, auxquels elle paye tribut en 1511, puis des Turcs, elle est enlevée en 1520 par Khayr al-Dīn et annexée à la régence d'Alger. L'activité des corsaires lui vaut alors un timide regain de prospérité, mais pour un temps limité, et le tremblement de terre de 1738 achève sa ruine. C'était donc une ville très modeste quand les Français l'occupèrent en 1832.
Cherchell fut le lieu d'une entrevue secrète (21 et 22 oct. 1942) entre le général américain Clark, le ministre Murphy et le général français Mast, pour préparer le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre suivant. Là fut réorganisée, de 1943 à 1945, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, qui fut remplacée, après la Seconde Guerre mondiale, par une école de formation d'élèves officiers de réserve.

Cherche-Midi (PRISON DU), établissement pénitentiaire militaire, installé à Paris, rue du Cherche-Midi, depuis 1853. Siège du tribunal militaire de la Ire Région.

CHERCHE-POINTE n. m. invar. Technol. Syn. de CHERCHE-FICHE.

CHERCHE-PÔLES n. m. invar. Electr. Appareil ou matière qui permet de déterminer la nature des pôles d'une source de courant continu. ‖ *Papier cherche-pôles,* papier imprégné d'une substance chimique, à l'aide duquel on peut distinguer le pôle négatif du pôle positif. (Le procédé consiste à faire toucher simultanément le papier par les extrémités dénudées de deux fils de connexion, reliés aux pôles respectifs de la source ou du réseau. Le pôle négatif correspond au fil qui laisse sur le papier cherche-pôles un tracé brun-rouge, le pôle positif n'y provoquant aucune tache.)

CHERCHER v. tr. (bas lat. *circare,* aller autour; de *circa,* autour). En parlant des personnes, faire des efforts pour trouver ou retrouver quelqu'un ou quelque chose : *Chercher un livre dans sa bibliothèque.* ‖ — *Fig.* Essayer de se souvenir de : *Chercher un nom.* ‖ Essayer de se procurer : [Le vagabond] *marchait, cherchait partout du travail* (Maupassant). *Chercher la solitude.* ‖ Viser à; avoir en vue : *Ne chercher que son intérêt. Chercher ses aises.* ‖ S'efforcer de découvrir, de comprendre : *Chercher la vérité. Chercher un problème.* ‖ *Par extens.* Ne pas éviter; s'exposer volontairement à : *Chercher le péril, sa perte, etc. Chercher à se faire battre. La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte* (La Fontaine). ‖ *Fam. Chercher quelqu'un,* le provoquer, le harceler par des propos irritants, etc. : *Quand on me cherche, on me trouve;* et, *par extens. : Une maladie qui le cherchait depuis plusieurs jours.* ‖ En parlant des choses, tendre à, ou vers : *L'eau cherche un passage.* ‖ *Chercher à,* s'efforcer de : *Chercher à deviner, à plaire.* ‖ *Venir, aller chercher,* venir, aller dans un lieu pour y trouver, y prendre, y rencontrer : *Aller chercher un livre dans la bibliothèque. Allez le chercher sur-le-champ, à l'instant, et*

musée de CHERCHELL
« Apollon »

Blason de CHERBOURG

D'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles à six rais de sable, accompagnée de trois besants d'or.

CHERBOURG

Phot. Ofalao, Henrard.

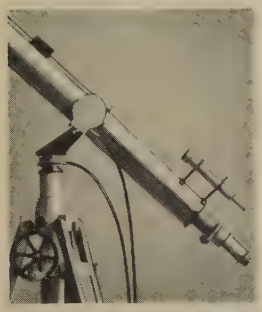

chercheur
sur lunette astronomique

ramenez-le (Balzac). ‖ *Fig.* et *fam. Aller chercher*, atteindre un prix, coûter : *Cela va chercher dans les trois mille francs.*
— Loc. div. *Chercher femme*, v. FEMME. ‖ *Chercher fortune, Chercher aventure*, v. FORTUNE, AVENTURE. ‖ *Chercher querelle*, v. QUERELLE. ‖ *Chercher midi à quatorze heures, Chercher midi où il n'est qu'onze heures*, v. MIDI. ‖ *Chercher sa vie*, v. VIE. ‖ *Se faire chercher*, ne pas se laisser trouver facilement ; être malaisé à découvrir : *La vérité se plaît à se faire chercher* (Fléchier).
— Allus. bibl. ***Cherchez et vous trouverez,*** parole du Sermon sur la montagne (Matthieu, VII, 7), qu'on cite parfois pour engager à un effort personnel.
— Équit. *Chercher la cinquième jambe*, en parlant d'un cheval, porter sur la main et y prendre un appui.
— Mar. *Chercher la sonde en venant du large*, approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde.

CHERCHEUR, EUSE n. et quelquef. adj. Personne qui cherche (en bonne et en mauvaise part) : *Peu chercheur d'amour, il désirait avant tout une vie calme* (Maupassant). *Les yeux de chouettes | Attiraient quelquefois les chercheurs de trésors* (Apollinaire). ‖ Se dit particulièrement de ceux dont l'esprit est constamment tendu et appliqué à des découvertes : [La France] *va en avant. Elle est chercheuse* (Hugo). ‖ Qui effectue des recherches d'ordre scientifique et, plus spécalem., qui appartient au Conseil national de la Recherche* scientifique.
— Arm. *Tête chercheuse*, v. AUTOGUIDAGE et TÊTE.
— Astron. Petite lunette à court foyer et à grand champ, adaptée à un télescope ou à une lunette astronomique, et qui sert à diriger plus commodément l'instrument sur le point que l'on veut observer.
— Electr. Syn. de PROJECTEUR*. ‖ *Chercheur de pôle*, v. CHERCHE-PÔLES.
— Télécomm. *Chercheur d'appel*, commutateur rotatif explorant un groupe de lignes afin de saisir une ligne appelante.

CHERCOLÉE ou **CHERCONNÉE** n. f. Etoffe indienne, mi-soie, mi-coton, bigarrée.

CHÈRE n. f. (lat. pop. *cara*, visage ; du gr. *kara*, tête). Les mets considérés sous le rapport de la qualité : *Les comités directeurs purent organiser de nombreux banquets où la chère était fine, abondante* (M. Aymé).
— Loc. *Faire bonne* ou *mauvaise chère* (en parlant des invités), bien ou mal manger : *Aujourd'hui vous avez fait mauvaise chère* (Voltaire). *Les naufragés* [...] *rêvent qu'ils sont à table et font bonne chère* (Mérimée).
— Langue class. Mine, accueil : *Il ne sait quelle chère me faire* (Sévigné). ‖ *Faire chère lie*, v. LIE.

CHÉREAU (Antoine), pharmacien français (Paris 1776 - *id.* 1848). Il donna une nomenclature méthodique des médicaments simples et composés, et étudia les cryptogames utiles, les élixirs parégoriques, l'esculine, l'opium.

CHÈREMENT adv. A haut prix : *Une voiture automobile, à moteur électrique, qu'il venait de faire construire chèrement* (Zola). ‖ *Fig. Vendre chèrement sa vie*, se défendre vaillamment : *Les jeunes Spartiates dociles à la consigne se disposent à vendre chèrement leur vie* (Gautier).
— Langue class. et littér. Tendrement : *Je vous ai chèrement aimé, Maurice, et je vous aime encore* (A. France).

CHEREMETIEV, nom d'une grande famille de Russie, issue d'André Kobila, qui avait quitté la Prusse au XIVe s. pour s'établir en Moscovie. Elle commence à figurer au XVIe s. dans l'histoire militaire. — Ivan Vassilievitch prit part, au temps d'Ivan le Terrible, à la guerre contre les Tatars de Crimée (1541) et à l'expédition de Kazan' (1552). Disgracié l'année suivante, il termina ses jours dans un monastère. — Fiodor Ivanovitch († 1650) joua un grand rôle, en 1613, dans l'élection du tsar Michel Romanov, qui était son parent. Il conclut en 1634, avec la Pologne, le traité de Polanov. — Le plus illustre, Boris Petrovitch (1652 - Moscou 1719), fut le premier en date des maréchaux russes. Il se distingua devant Azov (1695-1696), combattit à Narva (1700) et remporta les victoires d'Erestfer (1701) et de Hummelshof (1702) sur le général suédois Slipenbach et réoccupa les anciennes villes russes de Iame et de Koporie. Pierre le Grand le récompensa en le faisant feld-maréchal. Il commanda à Poltava (1709) le centre russe et dirigea la campagne du Prut (1711). Il a laissé un *Journal de voyage à Cracovie, Venise, Rome et Malte* (1697-1699).

CHÉRÉMON, en gr. Khairêmôn, poète tragique grec (IVe s. av. J.-C.), dont il reste quelques fragments.

CHÉRÉMON d'Alexandrie, en gr. **Khairêmôn,** historien grec (première moitié du Ier s. de notre ère), auteur d'ouvrages sur l'Egypte et l'Ethiopie, et d'un traité des *Hiéroglyphes*. (On l'identifie avec le stoïcien Chérémon, précepteur de Néron.)

CHÉRENG, comm. du Nord (arrond. de Lille), à l'E. de Lille ; 1 768 hab. (1 533 aggl.). Tissage. Eglise en partie du XVe s. : fonts baptismaux du XIIe s.

CHÉRÉPHON, en gr. Khairêphôn, disciple et ami de Socrate (Ve s. av. J.-C.). Il demanda à la Pythie s'il était quelqu'un de plus sage que Socrate : celle-ci ayant répondu négativement, ce fut le point de départ des investigations du philosophe, qui se considéra comme étant au service d'Apollon. Xénophon et Platon font l'éloge de Chéréphon ; Aristophane se moqua de sa maigreur. Chassé d'Athènes par les Trente Tyrans en 404, il y rentra en 403 et mourut peu avant Socrate.

CHÉRET (Jules), peintre et affichiste français (Paris 1836 - Nice 1932). Fils d'un ouvrier typographe, il fut apprenti dans une imprimerie lithographique et fit lui-même son éducation au Louvre, tout en suivant les cours de Lecoq de Boisbaudran. En 1855, il exécute ses premières affiches, en noir. Celle qu'il fit pour *Orphée aux Enfers*, en trois couleurs, est de 1858. A Londres de 1859 à 1866, il se familiarise avec les procédés industriels de la lithographie en couleurs. Il fonde, en 1881, un atelier à Paris ; un millier d'affiches constituent l'œuvre de Chéret, le Tiepolo des carrefours. Son style est clair, primesautier, élégant. Citons *les Pantomimes lumineuses* (1892), *la Saxoléine* (1894), *les Patineurs* (1896), *Palais de Glace* (1896), *la Loïe Fuller aux Folies-Bergère, Bal au Moulin-Rouge, les Pastilles Géraudel*. Il a illustré *les Frères Zemganno*, des Goncourt, et *Certains*, de J. K. Huysmans. Le musée Chéret, à Nice, est riche de deux cents de ses peintures, pastels et maquettes. Gustave Geffroy lui commanda pour les Gobelins un *Salon*, que conserve le musée de la Manufacture. — Son frère Joseph (Paris 1838 - *id.* 1894) fut sculpteur et céramiste. Il dirigea les travaux d'art à la Manufacture nationale de Sèvres.

Jules CHÉRET
affiche (1896)
cabinet des Estampes

Jules CHÉRET
v. hors-texte en couleurs
AFFICHES, tome Ier

CHERFAIX [ʃɛrfɛ] n. m. Nom vulgaire des larves de phryganes employées comme appâts pour la pêche.

CHERGUI n. m. Nom régional du sirocco, désignant le vent d'E. qui souffle sur le Maroc.

CHERGUI (chott ech-), dépression fermée d'Algérie, longue de 150 km, creusée à la surface des hautes plaines orientales. Elle comprend deux bassins séparés par le seuil du Kreider ; les rives nord, escarpées, s'opposent aux rives sud, basses. C'est par le chott ech-Chergui que s'évaporent les eaux d'une très importante nappe artésienne, dont la capture permettrait l'irrigation des plaines oranaises situées en contrebas.

CHERGUI (zahrez), dépression marécageuse des hautes plaines de l'Algérois, entre la chaîne des Seba Rous et le djebel Sahari, à l'O. de Bou-Saâda.

CHÉRI, E adj. et n. Tendrement aimé : *Mon chéri. Les oiseaux de Vénus, autour de ma fenêtre, | Du plus chéri des mois proclament le retour !* (Lamartine).

CHERIA, comm. d'Algérie (départ. de Bône, arrond. de Tébessa), au N. des monts des Némenchas ; 10 282 hab. (37 non-musulmans).

CHÉRIAT n. m. (ar. *charī'a*). La loi canonique musulmane.

CHERIBON. V. Tjirebon.

CHÉRIF n. m. (mot ar.). Nom donné à ceux qui descendent de Mahomet par 'Alī et Fāṭima. (On dit aussi sayyid, surtout en Orient.) [Au Maroc, où la dynastie régnante est d'origine chérifienne, les chérifs ou *chorfa* (pluriel) sont nombreux et souvent pauvres.]

CHÉRIFAT n. m. Qualité de chérif. ‖ Pays gouverné par un chérif.

CHÉRIFIEN, ENNE adj. (de l'ar. *charīfī*). Qui concerne le chérif. ‖ S'applique au roi du Maroc : *Dynastie chérifienne. Décoration chérifienne. Gouvernement chérifien.*

chérifien (ordres du Mérite), ordres marocains créés en 1910 (militaire) et en 1924 (civil) en faveur des fonctionnaires justifiant de dix ans de service effectif au Maroc. (Ruban blanc liséré de rouge [militaire] ou moiré bleu liséré d'orange [civil].)

CHÉRIMOLIER n. m. Nom usuel d'une plante (*Annona cherimolia*) dont le fruit appelé *chérimole* est recherché pour sa pulpe parfumée. (Le chérimolier est cultivé dans tous les pays chauds et principalement en Californie, au Mexique, en Argentine et aussi en Algérie. Famille des annonacées.)

CHÉRIN (Bernard), généalogiste français (Ambonville, Champagne, 1718 - Paris 1785). Il fut attaché aux ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avant de devenir généalogiste (1772) et historiographe (1776) des ordres du roi. Très intègre, il fut, selon les spécialistes, le plus arbitraire des généalogistes. — Son fils Louis, généalogiste et militaire (Paris 1762 - Aarau 1799), publia un excellent recueil de législation nobiliaire : *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements, etc., concernant le fait de noblesse* (1788). Il fut tué sous les ordres de Masséna pendant la campagne de Suisse.

CHÉRIP n. m. Nom du moineau franc, dans quelques départements.

CHÉRIR v. tr. Aimer chèrement une personne : *Montre au fils à quel point tu chérissais le père* (Racine). ‖ Aimer chèrement une chose, y être attaché, se complaire dans : [Saint-Simon] *sait chérir la vérité au besoin jusque contre lui-même* (Sainte-Beuve). ‖ *Le peuple chéri de Dieu*, le peuple hébreu (dans l'Ecriture sainte).
— Syn. : *adorer, affectionner, aimer.*

CHERKASSY, CHERNIGOV, CHERNOVTSY, CHKALOV, etc. V. Tcherkassi, Tchernigov, Tchernovtsy, Tchkalov. (Les noms russes parfois orthographiés Ch... sont traités à Tch...)

CHERMES [kɛrmɛs] n. m. Puceron qui développe, par ses piqûres, des galles sur les sapins et sur d'autres conifères. (Cet insecte a un mode de vie très complexe, émigrant sur deux hôtes différents et parcourant un cycle de générations polymorphes qui dure deux années. Le genre *chermes*, qu'il ne faut pas confondre avec le genre *kermès*, fait partie des homoptères, famille des *chermésidés*.) [Syn. adelge.]

CHERMÉSIDÉS [kɛr] n. m. pl. Famille d'insectes homoptères sternorhynques ou phytophthires comprenant des pucerons strictement inféodés aux conifères, remarquables par la complexité de leur cycle reproductif, et les pucerons du groupe du phylloxéra.

CHERNÈTES [kɛr] n. m. pl. Ordre d'arachnides renfermant de petites formes aplaties, à corps tronqué en arrière, à pattes-mâchoires allongées en bras armés de pinces comme celles des scorpions. (On les appelle aussi pseudo-scorpions.)

CHERNITE n. m. Beau marbre que les Romains employaient pour faire des tombeaux, et auquel ils attribuaient la propriété de mieux conserver les cadavres.

CHEROKEE(S), Indiens de l'Amérique du Nord, de la famille iroquoise, établis jadis dans le sud des Appalaches et aujourd'hui, pour la plupart, dans l'Oklahoma. Américanisés, ils ont adopté, en 1822, un alphabet syllabique. Ils sont environ 40 000. L'explorateur De Soto fut le premier à entrer en contact avec eux. Lors de la lutte avec l'Amérique, ils prirent le parti anglais et en furent mal récompensés ; ils durent en 1755 céder une partie de leurs terres. Royalistes pendant la guerre d'Indépendance, ils obtinrent, en 1785, des autorités fédérales la permission de fonder des villages dans la région du haut Tennessee, mais à partir de 1835 ils furent très maltraités, durent se défendre en justice, obtinrent gain de cause, mais le président Jackson leur donna tort : massacrés et traqués, ils se retirèrent dans la région de l'Oklahoma.

CHÉROKINE n. f. (de *Cherokee*, nom propre). Minér. Variété de pyromorphite.

CHÉRON (saint), en lat. **Caraunus**, diacre du Ve s., décapité par des brigands, près de Chartres, et considéré comme martyr. Le lieu de son tombeau fut appelé depuis *Montagne-Sainte*, et il s'y établit un pèlerinage. Une abbaye du pays chartrain prit son nom et reçut ses reliques. — Fête le 28 mai.

CHÉRON (les), famille d'artistes lorrains des XVIIe et XVIIIe s. On relève, à la première génération, les noms de : JEAN-CHARLES, né à Vic, Lorraine, graveur du duc Charles IV de Lorraine, qui travailla entre 1641 et 1685 ; — FRANÇOIS (Lunéville 1635 - Paris 1698), graveur en médailles, élève de Jean Warin, fut d'abord employé à la cour pontificale sous Clément XI et Innocent X. Louis XIV le fit venir à Paris, sur la recommandation de Colbert et de Lebrun. Il est l'un des maîtres de ce qu'on peut appeler la « médaille baroque », avec des portraits tels que ceux de l'abbé de Rancé, du Grand Condé, de Mignard, de Christine de Suède ; — HENRY (XVIIe s.), miniaturiste, né à Meaux.

A la seconde génération appartiennent : CHARLES LOUIS (Vic 1676 - Lunéville 1745), fils de Jean-Charles, peintre. Elève, à Paris, de son oncle François, puis d'Antoine Coypel, il devint à son retour d'Italie peintre ordinaire du duc Léopold de Lorraine, qui lui commanda, pour son château de Lunéville, une série de portraits princiers et des peintures décoratives. Il travailla également au Palais-Royal, à Paris. Citons de lui un *Portrait de bébé* (le nain du duc Stanislas) et un *Christ avec sainte Madeleine* (église de Lunéville) ; — ELISABETH SOPHIE (Paris 1648 - *id.* 1711), fille d'Henry, épouse de l'ingénieur Jacques Le Hay ; peintre, miniaturiste, graveur, et aussi musicienne et poétesse. Elève de Charles Le Brun, on lui doit des tableaux d'histoire et des portraits (*Mme Deshoulières, Autoportrait*, musée de Versailles) ; — MARIE ANNE (Paris 1649 - *id.* 1718), sœur d'Elisabeth Sophie, épouse du portraitiste Alexis-Simon Belle ; miniaturiste ; — LOUIS (Paris 1660 - Londres 1720 ou 1723), frère des précédentes, dessinateur et peintre d'histoire. On lui doit deux des « Mays » de Notre-Dame de Paris : celui de 1687, *Saint Paul et le prophète Habacuc* (musée du Louvre), et celui de 1690, *le Festin d'Hérode*. Etant protestant, il dut partir pour Londres en 1695 ; il décora pour le duc de Montagu le château de Boughton, travailla aussi à Chatsworth, et contribua par son enseignement à la formation des jeunes peintres anglais.

A la troisième génération, on trouve CHARLES FRANÇOIS (Lunéville 1724 - *id.* 1797), fils de Charles Louis. Il fut le peintre du grand-duc François de Toscane et l'auteur des portraits de Louis XV, de Stanislas Leszczinski et de Charles de Lorraine.

CHÉRON (Henri), homme politique français (Lisieux 1867 - *id.* 1936). Avocat, député (1906), sénateur (1913), sous-secrétaire d'Etat à la Guerre (1906-1909), puis à la Marine (1909-1910), il fut ensuite ministre du Travail (1913), de l'Agriculture (1922), du Commerce (sept.-nov. 1928), puis des Finances (1928-1930), de la Justice (1930-1931 et 1934). Après Méline, il se fit le défenseur attitré des intérêts paysans. On cite de lui la formule : « L'épi sauvera le franc. » Au ministère des Finances, il poursuivit la politique d'économie de Poincaré.

CHÉRONÉE, en gr. **Khairôneia**. Géogr. anc. V. de Grèce, en Béotie, sur le Céphise, où plusieurs batailles ont été livrées dans l'Antiquité. Patrie de Plutarque.

Chéronée (BATAILLES DE), batailles qui eurent lieu à Chéronée, position stratégique commandant les routes de Phocide et d'Attique : 1° en 447 av. J.-C., victoire des Béotiens sur les Athéniens ; — 2° en 338 av. J.-C., victoire de Philippe de Macédoine sur les armées confédérées de Thèbes et d'Athènes. Les Athéniens eurent d'abord quelques succès contre Philippe, sans réussir à entamer la phalange ; mais Alexandre, à l'aile opposée, détruisit le bataillon sacré de Thèbes. Les Thébains enseve lirent sur place leurs morts ; sur leur tumulus, on édifia un lion colossal, qui, restauré, s'y dresse encore aujourd'hui. La victoire macédonienne était due à l'insuffisance des chefs militaires grecs et au régime de la cité, qui n'avait pu unifier la Grèce. Elle ouvrait la voie à la domination macédonienne sur la Grèce entière, et marquait le déclin irrémédiable des cités ; — 3° en 245 av. J.-C., victoire de la Ligue étolienne sur la Béotie, qu'elle annexe ; — 4° en 86 av. J.-C., victoire de Sulla sur Archélaos, lieutenant de Mithridate VI, roi du Pont : 20 000 Romains y prirent à revers et battirent plus de 100 000 Asiatiques.

CHÉRONNET (Louis), écrivain d'art français (Paris 1899 - *id.* 1950). Critique d'art, historien de Paris, il a publié notamment : *Extra-Muros* (1927), *Paris 1900* (1930), *Paris mon cœur* (1938), *Paris tel qu'il fut* (1943), *Paris imprévu* (1946), et *Petit Musée de la curiosité photographique* (1945).

CHÉROUB ou **CHÉRUB** n. m. (de l'akkadien *karâbu*, prier, bénir). Figure composite du génie gardien du seuil. || Pl. *des* CHÉROUBIM ou *des* CHÉRUBIM.

— ENCYCL. Les Assyriens ont décoré de taureaux ailés, à tête humaine et à queue de lion, les portes de leurs palais ; ces taureaux ailés sont à cinq pattes, afin que le visiteur, qui les apercevait d'abord de face et voyait deux de leurs pattes, en vît quatre quel que soit son angle de vision ultérieur.

Les *chéroubim* ont été imités par les Hébreux ; d'après l'Ancien Testament (Exode, XXV, 18-20), des chéroubim d'or étaient figurés sur l'Arche d'alliance. On trouve aussi mention de chéroubim en bois, recouverts d'or, sculptés ou brodés, simples motifs décoratifs. (V. CHÉRUBIN.)

CHÉROY, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. de Sens), dans le Gâtinais ; 537 hab. (481 aggl.). Grange aux dîmes du XIIIe s.

CHERRAPUNJI ou **TCHERRAPOUNDJI**, localité de l'Inde (Assam), sur le plateau de Shillong, au S. de Shillong. On y a enregistré l'une des plus fortes moyennes annuelles de précipitations (12 040 mm).

CHERRER ou **CHÉRER** v. intr. (peut-être de *cher*). Arg. Aller vite, forcer. || Exagérer, railler : *Ne crois pas que je cherre. Et je n'ai jamais menti avec toi* (H. de Montherlant).

CHERRUEIX, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), dans le marais de Dol ; 1 164 hab. (320 aggl.). Eglise du XIIe s. ; chapelle du XVIIe s. Pêche.

CHERRY [ʃeri] n. m. Mot angl. signif. *cerise*, que l'on trouve dans certaines expressions introduites par le commerce dans notre langue : *cherry-brandy*, eau-de-vie de cerise. (Ne pas confondre avec *sherry*, nom anglais du vin de Xérès.)

CHERSIPHRON ou **KHERSIPHRÔN de Cnossos**, architecte crétois du VIe s. av. J.-C. ; il construisit le temple C de l'Artémision d'Ephèse : ce fut le premier des temples purement ioniques de l'Asie et il a été considéré comme l'une des Sept Merveilles du monde. — Son fils, MÉTAGÉNÈS, l'acheva, en l'entourant d'une *péristasis*.

CHERSO. V. CRES.

CHERSONÈSE, en gr. **Khersonêsos** (du gr. *khersos*, continent, et *nêsos*, île). Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à plusieurs péninsules, dont deux leur étaient bien connues : la Chersonèse Taurique (auj. la Crimée) et la Chersonèse de Thrace (auj. la presqu'île de Gallipoli). On appliqua ensuite le terme au Jylland (Chersonèse Cimbrique) et à Malacca.

CHERSONÉSIEN, ENNE adj. et n. Qui est relatif à une Chersonèse ; habitant ou originaire d'une de ces régions.

CHERSONÈSOS ou **KHERSONÊSOS**. Géogr. anc. Cité de la Chersonèse Taurique (Crimée), près de l'actuelle Sébastopol'. Elle fut fondée vers 600 av. J.-C. par un groupe de démocrates exilés d'Héraclée pontique, sur un territoire récemment occupé par des Milésiens. L'essor du commerce avec les Scythes en fit bientôt la ville la plus florissante de la région. Mais ses luttes contre le royaume du Bosphore cimmérien et les autres peuples voisins l'obligèrent, à la fin du IIe s. av. J.-C., à recourir au protectorat du royaume pontique. La victoire romaine sur ce dernier substitua un protectorat de fait à un autre (Ier s. av. J.-C.). L'invasion des Goths (IIIe s. apr. J.-C.) ne relâcha pas ses liens avec l'Empire romain, et à l'époque byzantine elle se trouvait plus étroitement soumise à Constantinople. Sous le nom de Cherson, elle demeurait la principale place commerciale au nord de la mer Noire, tout en servant de lieu d'exil. Son occupation en 988 par le grand-duc de Kiev, Vladimir Svratoslavitch, qui y fut peut-être baptisé, ne semble pas avoir nui à sa prospérité. Il n'en fut pas de même de la rivalité génoise, qui l'asphyxia. Les ruines de cet avant-poste grec, révélées par une série de fouilles, témoignent par leur ampleur de son importance passée.

chéroub
de Khorsabad
Louvre

François CHÉRON
verso de la médaille
de l'abbé de Rancé
cabinet des Médailles

CHERT n. m. (empr. à l'angl.). Géol. Concrétion siliceuse opaque, foncée, souvent noire, qui s'est formée au sein d'une autre roche. (Les cherts se trouvent dans les sables du Crétacé inférieur et dans le calcaire carbonifère.)

CHERTÉ n. f. (lat. *caritas*). Prix dépassant sensiblement le prix ordinaire : *Une vive concurrence s'est déclarée. La cherté s'est mise sur les Ronsard et les Baïf, qui étaient à vil prix dans notre jeunesse* (Sainte-Beuve).

CHERTSEY, v. de Grande-Bretagne (Surrey), sur la rive droite de la Tamise, en amont de Londres ; 31 000 hab. Ruines d'une abbaye bénédictine. Cultures maraîchères. C'est une agglomération résidentielle de la région de Londres.

CHÉRUB n. m. V. CHÉROUB.

CHÉRUBIN n. m. (hébr. *cherubim*, plur. de *cherub*). L'un des noms des anges dans l'Ancien Testament. || — *Fig.* et *fam.* Enfant, adolescent joli et frais : *Un petit de dix ans environ, aux blonds cheveux bouclés à la saint Jean, genre chérubin* (Gide). [Le comte de Clermont] *fut dès les quinze ans un chérubin que les femmes se disputèrent* (Sainte-Beuve). || *Ressembler à un chérubin, avoir une face de chérubin*, avoir le visage rond, le teint frais et coloré comme un petit enfant. ||

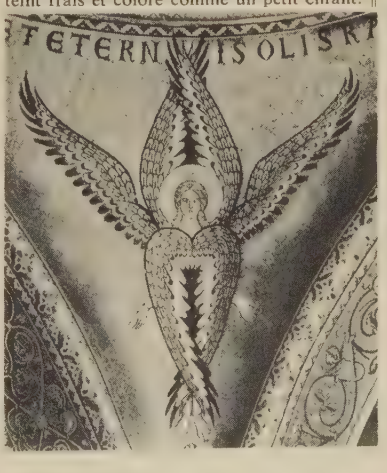

chérubin
église Saint-Marc, Venise
mosaïque du XIIe s.

Elisabeth Sophie CHÉRON
par elle-même
musée de Versailles

Henri CHÉRON

Phot. Giraudon, Larousse, Arch. phot., Manuel, Alinari-Giraudon.

Luigi CHERUBINI
par Quenedey
cabinet des Estampes

Etre joli, être beau comme un chérubin, avoir une grâce enfantine.
— Hist. *Ordre des Chérubins* ou *des Séraphins,* v. SÉRAPHINS.
— ENCYCL. Sans doute faut-il trouver l'origine des chérubins dans les taureaux ailés à tête humaine qui gardaient l'entrée des temples assyriens (v. CHÉROUB). Après la destruction du Temple, le mot indique des êtres célestes, serviteurs de Dieu (Ps. XVIII). L'Eglise catholique les a placés parmi les anges et en a tiré les symboles des quatre évangélistes.
Dans l'art chrétien, les chérubins sont généralement figurés comme des anges sans corps, réduits à une tête ailée.

Chérubin, personnage du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais : adolescent qui s'éveille à l'amour.

CHERUBINI (Laerzio), canoniste italien (Norcia, auj. prov. de Pérouse, milieu du XVIe s. - † 1626). Il publia un recueil de constitutions et de bulles pontificales depuis Léon Ier, le *Bullarium magnum Cherubinorum* (Rome, 1586), continué, jusqu'à Urbain VIII, par son fils ANGELO MARIA, moine du Mont-Cassin, et dont un autre de ses fils, FLAVIO, a donné un abrégé (*Flavii Cherubini compendium bullarii a patre editi* [Rome 1623 et Lyon 1624]).

CHERUBINI (Luigi), compositeur italien (Florence 1760 - Paris 1842). Après avoir étudié à Bologne et travaillé avec Sarti, il se fixa, en 1787, à Paris, où il fut, de 1789 à 1792, co-directeur du théâtre de Monsieur, puis inspecteur de l'enseignement du Conservatoire (1796). A Vienne (1805-1806), il fit jouer *Lodoïska* et *Faniska.* Surintendant de la Chapelle de Louis XVIII (1816) et professeur de composition au Conservatoire, il en fut nommé directeur en 1822. Cherubini est un maître du contrepoint et de l'harmonie ; Beethoven a toujours parlé de lui avec la plus grande considération.
Ses œuvres vocales comprennent 22 messes, 8 cantates pour fêtes diverses (1787-1814), des romances et pièces variées. Parmi ses œuvres instrumentales, on compte 1 symphonie (1815), 1 ouverture, 3 quatuors à cordes, 6 sonates pour piano. Il écrivit une dizaine d'opéras italiens (1780-1792), puis *Demophoon* (1788), *Lodoïska* (1791), *Médée* (1797), *la Prisonnière* (1799), *les Deux Journées* (1800), *Anacréon* (1803), *Pygmalion* (1809), *les Abencérages* (1813), *Ali-Baba* (1833), et aussi un *Cours de contrepoint et de fugue* et un *Recueil de marches d'harmonie.*

CHÉRUBIQUE adj. *Hymne chérubique,* dans l'Eglise orthodoxe, hymne dans laquelle il est parlé des chérubins. (On la récite ou on la chante pendant qu'on transporte le pain et le vin de l'autel de proposition au grand autel.)

CHÉRUEL (Pierre), historien français (Rouen 1809 - Paris 1891). Sorti de l'Ecole normale supérieure en 1830, il fut recteur de l'académie de Strasbourg et de celle de Poitiers. On lui doit particulièrement un *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* (1855), la première édition des *Mémoires de Saint-Simon* (1856-1858), les *Lettres du cardinal de Mazarin pendant son ministère* (t. Ier, 1872, continué par G. d'Avenel), et, surtout, une *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880) et une *Histoire de la France sous le ministère de Mazarin* (1883).

CHÉRUSQUE n. f. Collerette éventail du genre col Médicis, faite en toile, dentelle ou gaze.

CHÉRUSQUES, en lat. **Cherusci.** Géogr. anc. Puissante nation germanique qui vivait entre la Weser et l'Elbe. Soumise par les Romains en l'an 12 av. J.-C., elle se souleva à l'appel d'Arminius, et, unie à d'autres tribus, anéantit, en l'an 9 de notre ère, trois légions romaines ; mais Germanicus les massacra à Idistaviso (16 apr. J.-C.). Arminius disparu, les Chérusques, minés par des dissensions intérieures, subirent l'influence de Rome et lui demandèrent même de désigner un roi en 47 apr. J.-C. Italicus, neveu d'Arminius, fut choisi, et put s'imposer sans intervention romaine. Après une dernière révolte, réprimée par le légat P. Pomponius Secundus (50 apr. J.-C.), les Chérusques aidèrent les Romains dans leurs luttes contre les peuples voisins, notamment Domitius contre les Chattes.

CHERVES-DE-COGNAC, comm. de la Charente (arrond. de Cognac), au N. de *Cognac ;* 1 854 hab. (348 aggl.). Eglise romane à coupoles. Château du XVIIe s. Fabrique de plâtre.

CHERVEUX, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), dans la plaine de Niort ; 1 033 hab. (278 aggl.). Château du XVe s.

CHERVIN (Claudius), pédagogue français (Bourg-de-Thizy, Rhône, 1824 - Paris 1896). D'abord instituteur à Lyon, il s'adonna au redressement des vices de la parole : bégaiement, blésité, etc., et fonda dans ce dessein, en 1868, une maison à Paris.

CHERVIS [ʃɛrvi] n. m. Nom usuel de *Sium sisarum.*

CHERWELL of Oxford (Frederick Alexander LINDEMANN CHERWELL, 1er vicomte et baron), physicien britannique (Baden-Baden 1886 - Oxford 1957). Il fit ses études supérieures en Allemagne et en France, et devint en 1919 professeur de physique expérimentale à l'université d'Oxford. Pendant la Première Guerre mondiale, il avait été directeur du laboratoire de physique de la R. A. F. En 1940, il devint assistant personnel de W. Churchill, conseiller pour toutes les questions d'organisation technique et scientifique ; il eut ainsi à jouer un rôle militaire aussi essentiel que secret. De 1951 à 1953, il reprit ses fonctions gouvernementales et fut le principal conseiller pour les questions atomiques.

CHERWOOD (Vladimir Ossipovitch), architecte, sculpteur et peintre russe, d'origine anglaise (1833 - 1897). Elève de l'Ecole des beaux-arts à Moscou, il devint académicien (1872). Ses œuvres les plus célèbres sont le Musée historique à Moscou (1875-1881), en collaboration avec A. Semionov, le monument aux héros de Plevna (1887) et celui du chirurgien N. Pirogov (1897). Il peignit de nombreux portraits et sculpta des bustes. — Son fils, LEONID VLADIMIROVITCH, sculpteur soviétique (1871-1954). Après avoir terminé ses études, il vint travailler à Paris avec Rodin (1899-1900) ; son œuvre la plus connue est *la Sentinelle* (1933) ; on lui doit également le buste des écrivains A. Radichtchev (1918) et A. Herzen (1919).

CHÉRY (Philippe), peintre français (Paris 1759 - *id.* 1838). Il fut volontaire en 1792, emprisonné sous la Terreur, maire de Charonne et de Belleville, puis chef de la police du département de la Seine. Son *Portrait d'un Conventionnel* a pu être attribué à L. David, dont il fut un des plus ardents disciples. Il a écrit des *Lettres philosophiques* (1791).

PRINCIPAUX ARTICLES

contenus dans le deuxième volume

baume (*Pharm.*), par R. Davy.
bauxite, par J. Wyart et A. Blanc.
bavarois (*Linguist.*), par P. Lepinoy.
Bavière (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par L.-P. Letonturier et P. Grappin ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier.
Bayard (Pierre DU TERRAIL, seigneur DE), par C. de Bonnault.
Béarn (*Hist.*), par R. Harot et E. Lebas ; (*Bx-arts*), par G. Janneau ; (*Littér.*), par J. Knoché.
béatitude, par Mme M. Le Bras.
Beaumarchais (Pierre Augustin CARON DE), par P. Richard.
Beauvais ***(Manufacture nationale de)***, par G. Janneau.
Beaux-Arts ***(Ecole nationale supérieure des)***, par N. Untersteller.
bec (*Zool.*), par G. Cherbonnier et H. Friedel.
Bechuanaland, par Y. Lacoste.
Beethoven (Ludwig VAN), par J. Boyer.
bégaiement (*Pédiatr.*), par le Dr H. Hoffer.
béhaviorisme, par Mme M. Le Bras.
Beira, par B. Bomer.
Belfast, par S. Laboureur.
Belfort, par S. Laboureur.
Belgique (*Géogr.*), par O. Tulippe et R. Lamorisse ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par P. Thibault et J. A. Van Houtte ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier ; (*Langues et littér.*), par M. Piron et K. Jonckheere ; (*Bx-arts*), par P. Fierens ; (*Sciences*), par P. Rousseau ; (*Enseign.*), par A. Molitor ; (*Information*), par J. Knoché.
Belgrade (*Géogr.*), par A. Blanc ; (*Hist.*), par R. Ristelhueber ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier.
bélier (*Mécan. des fl.*), par R. Kling ; (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont.
Bellay (Joachim DU), par P. Bailbé.
Bellini (les), par M. Gauthier.
belote, par J. Glandard.
Bénarès, par G. Grelou.
bénédictin (*Hist.*), par le chanoine E. Jarry ; (*Archit.*), par M. Gauthier ; (*Mus.*), par J. de Valois.
bénéfice (*Dr. canon*), par le chanoine E. Jarry ; (*Dr. civ.*), par J. Charrier ; (*Dr. fisc.*), par G. Rullière.
Benelux, par R. Mane.
Bengale (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Hist.* et *Bx-arts*), par Mlle J. Auboyer.
bengali ou **bengalais**, par J. Herbert.
Beneš (Edvard), par R. Ristelhueber.
Ben Gourion (David), par P. Thibault.
benne (*Manut.*), par J. Winter.
Bentham (Jeremy), par Mme M. Le Bras.
benzène, par C. Prévost.
benzyle, par C. Prévost.
béotien (*Linguist.*), par J. Defradas.
berbère (*Linguist.*), par C. Pellat.
Berbères (*Hist.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par G. Marçais.
Bergslag, par A. Frœhlich.
Bergson (Henri), par Mme J. Delhomme.
béribéri, par le Dr D. Fritel.
Berkeley (George), par Mme M. Le Bras.
Berlin (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par P. Grappin ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier ; (*Bx-arts*), par Mme M.-Th. Caron et M. Gauthier.
Berlin ***(conférence de)***, par E. Lebas.
Berlioz (Hector), par G. Ferchault.
Bernanos (Georges), par H. Perruchot.
Bernard (Claude), par Mme M. Le Bras.
Bernard de Clairvaux (saint), par le chanoine E. Jarry.
Bernardin de Saint-Pierre, par P. Richard.
Berne (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par E. Lebas.
Bernin (Gian Lorenzo BERNINI, LE), par M. Gauthier.
Bernoulli ***(famille)***, par J. Dalbanne.
Berthelot (Marcelin), par R. Touren.
Berthollet (Claude), par R. Touren.
Bérulle (Pierre DE), par le chanoine E. Jarry.
bérylliose, par le Dr J. Lacorne.
béryllium (*Chim.*), par R. Touren ; (*Métall.*), par R. Le Roux et P. Picamal.
Berzelius (Jöns Jacob, baron), par R. Touren.
Besançon (*Géogr.*), par S. Laboureur ; (*Hist.*), par E. Lebas.
Beskides, par P. George.
Besnard (Albert), par M. Gauthier.
Besnard ***(affaire Marie)***, par G. Richelet.
besoin (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Physiol.*), par L. Dontchef et le Dr Bourneuf.
bétail, par B.-L. Dumont.
Bethmann-Hollweg (Theobald VON), par P. Thibault.
Bétique ***(chaîne)***, par B. Bomer.
béton (*Matér.*), par J. Dalbanne.
betterave, par R. Braconnier.
beurre (*Industr. agric.*), par P. Bidan.
Beveridge (lord William Henry), par R. Mane.
Beyrouth, par G. Grelou.
Béziers, par C. Dubois.
Bhoutan (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Hist.*), par R. Harot.
Bible, par l'abbé J. Dheilly et R. Harot.
bibliographie, par J.-E. Martin.
bibliothèque, par Mme M.-A. Yvon.
Bibliothèque nationale, par Mme M.-A. Yvon.
bicamérisme (*Instit. polit.*), par J. Garagnon et R. Mane.
bicyclette, par J. Bonnet et J. Dalbanne.
bielle, par J. Bonnet, F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
biélorusse (*Linguist.*), par J. Triomphe ; (*Litt.*), par J. Johannet.
Biélorussie ***(République socialiste soviétique de)***, par P. George.
bibliothèque, par Mme M.-A. Yvon.
bien (*Dr.*), par J. Charrier ; (*Econ. poltt.*), par G. Blardonne ; (*Mor.*), par Mme M. Le Bras.
bien-être (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.
biens nationaux, par P. Thibault.
bière (*Industr. agric.*), par P. Bidan.
Biermer ***(anémie de)*** [*Hématol.*], par le Dr B. Dreyfus.
bijou, par G. Janneau et Marie Bécet.
bilan (*Comptab.*), par L. Calien ; (*Dr. comm.*), par J. Charrier.
bile (*Physiol.*), par L. Dontcheff.
bilinguisme, par J. Perrot.
billet (*Dr. comm.*), par J. Charrier.
bimétallisme, par G. Blardonne.
binôme de Newton, par M. Parodi.
biochimie, par le Dr J. Bourneuf.
biogéographie, par P. Birot.
biologie, par Mlle A. Tétry.
biotypologie, par le Dr M. Martiny.
Birmanie (*Géogr.* et *Hist.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par Mlle J. Auboyer.
Birmingham, par S. Laboureur.
Biscaye (*Géogr.*), par B. Bomer.
biscuiterie, par P. Bidan.
Bismarck (Otto VON), par P. Thibault.
bismuth (*Chim.*), par R. Touren ; (*Pharm.*), par R. Davy.
bitume (*Technol.*), par J. Dalbanne et A.-H. Saurat.
Bizerte (*Géogr.*), par Y. Lacoste ; (*Hist. mil.*), par J. Mordal.
Bizet (Georges), par G. Ferchault.
Bjornson (Björnsterjne), par C. G. Bjurström.
black-rot, par H. Darpoux.
blaireau (*Zool.*), par P. Bullier.
Blanc ***(mont)*** [*Alp.*], par J. Franco.
Blanc (Louis), par L.-P. Letonturier.
blanchiment (*Text.*), par F. Maillard.
Blanqui (Adolphe), par L.-P. Letonturier.
blé (*Agric.*), par R. Braconnier et J. Glandard ; (*Géogr.*), par A. Blanc.
blessure (*Dr. pén.*), par R. Degrange ; (*Méd. lég.*), par le Dr J. Corby.
bleu (*Peint.*), par J.-L. Rabaté.
blindage (*Arm.*), par P. Dufourcq ; (*Mar. mil.*), par J. Mordal.
blindé (*Hist. mil.*), par P. Dufourcq.
bloc (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Instit. polit.*), par P. Thibault.
bloc-système, par P. Patin.
Blocus continental, par Ph. Brissaud.
Blois (*Géogr.*), par C. Dubois.
bobine (*Electr.*), par G. Vaudet.
bocage (*Géogr.*), par A. Blanc.
Boccace (Giovanni BOCCACIO, dit), par Mme M. Brandon-Albini.
bochiman (*Linguist.*), par A. Caquot.
Bochiman(s) ou **Boschiman(s)**, par A. Leroi-Gourhan.
Boers ***(guerre des)***, par P. Dufourcq.
bœuf (*Zootech.*), par B.-L. Dumont.
Bogota (*Géogr.*), par P. Monbeig.
Bohême (*Géogr.*), par P. George ; (*Hist.*), par R. Ristelhueber.
Bohr (Niels), par R. Touren.
Boileau (Nicolas), par A. Adam.
bois (*Sylvic.*), par C. Perrot ; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel ; (*Paléobot.*), par E. Bourreau ; (*Technol.*), par P. Jolibois ; (*Véner.*), par P. de Janti.
boisson (*Dr. admin.*), par R. Mane ; (*Dr. fisc.*), par G. Rullière.
bolchevisme, par M. Volatron.
Bolivie (*Géogr.*), par P. Monbeig ; (*Littér.*), par G. Pillement.
bombardement (*Aéron. mil.*), par M. Flamant.
bombardier (*Aéron. mil.*), par M. Flamant.
Bombay (*Géogr.*), par G. Grelou.
bombe (*Physiq. nucl.*), par B. Jacrot.
bon (*Législ. fin.*), par G. Rullière.
Bonaparte ***(la famille)***, par P. Brissaud.
Bône, par Y. Lacoste.
bonheur (*Mor.*), par Mme M. Le Bras.
Boniface ***(saint)***, par le chanoine E. Jarry.
Boniface VIII, par le chanoine E. Jarry.
bonification (*Géogr.*), par A.-M. Seronde ; (*Législ. fin.*), par G. Rullière.
Bonnard (Pierre), par M. Gauthier.
bonneterie, par L. Boucraut et F. Maillard.
bordé (*Mar.*), par le commandant P. Bohé.
bore, par R. Touren.
Borgia (César, Lucrèce, etc.), par P. Thibault.
borique, par R. Touren.
Boris I, II, III, par P. Thibault.
Bornéo (*Géogr.*), par G. Grelou.
bornéol, par C. Prévost.
Bornou (*Hist.*), par G. Grelou.
Bosch (Jérôme), par M. Gauthier.
Bosnie-Herzégovine (*Géogr.*), par A. Blanc ; (*Hist.*), par P. Thibault.
Bosse (Abraham), par M. Gauthier.
bossoir (*Mar.*), par le commandant P. Bohé.
Bossuet (Jacques Bénigne), par A. Adam.
botanique, par H. Friedel.
Botticelli (Sandro), par P. Lemoine.
bouche (*Anat.* et *Physiol.*), par le Dr J. Bruezière.
boucherie, par B.-L. Dumont.
Bouches-du-Rhône ***(département des)***, par S. Laboureur.
bouchon (*Technol.*), par P. Jolibois.
Bouddha, par Mlle J. Auboyer.
bouddhisme, par Mlle J. Auboyer, Mlle O. Kaltenmark et J.-F. Leclerc.
Boudin (Eugène), par M. Gauthier.
bouée (*Mar.*), par le commandant P. Bohé.

Bougainville (Louis Antoine, comte DE), par A. Frœhlich.
bougie (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne ; (*Corps gr.*), par Mlle M.-T. François.
bouilleur (*Législ. fisc.*), par R. Mane et G. Rullière.
bouillie (*Phytopathol.*), par H. Darpoux.
Boulanger (Georges), par P. Thibault.
boule (*Comm.*), par R. Mane ; (*Jeux*), par G. Duthen.
boulevard, par Mlle M. Bécet.
Boulogne-sur-Mer, par S. Laboureur.
Bourbon ***(maisons de)*** et tableau, par J.-J. Rudent.
Bourbonnais (*Hist.*), par J.-J. Rudent ; (*Littér.*), par J. Knoché.
Bourdelle (Antoine), par M. Gauthier.
bourdonnement (*Entom.*), par H. Friedel.
bourg (*Hist.*), par D. Curran.
bourgeoisie (*Hist.*), par A.-J. Tudesq.
bourgeon (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
Bourget (Paul), par P. Moreau.
Bourgogne (*Géogr.*), par S. Laboureur ; (*Hist.*), par J.-J. Rudent ; (*Littér.*), par J. Knoché ; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
bourgogne, par R. Braconnier.
Bourguignons ***(faction des)***, par J.-J. Rudent.
bourrellerie, par M. Mercier.
bourse (*Banq.* et *Bours.*), par J. Charpentier ; (*Dr. du trav.*), par R. Mane ; (*Hist.*), par P. Thibault.
boussole, par E. Selzer.
bouton (*Technol.*), par Mlle S. Pinault.
bouture, par G. Trébuchet.
boxe, par G. Duthen.
Boxers, par J. Chesneaux.
Boyle (Robert), par R. Touren.
Brabant (*Géogr.*), par R. Lamorisse ; (*Hist.*), par E. Lebas.
brachiopodes, par G. Cherbonnier.
brahmanisme, par Mlle J. Auboyer.
Brahms (Johannes), par C. Rostand.
branchie, par H. Friedel.
Brandebourg (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par P. Thibault.
brasse, par J. Glandard.
Brazzaville, par J. Dresch.
brebis, par B.-L. Dumont.
Breguet (Louis), par J. Dalbanne.
brème (*Ichtyol.*), par L. Bertin ; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Brême (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par L.-P. Letonturier.
Brésil (*Géogr.*), par P. Monbeig ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par P. Thibault ; (*Bx-arts*), par R. Charmet ; (*Mus.*), par D. Devoto ; (*Littér.*), par A. Tavarès-Bastos.
Bresse (*Géogr.*), par S. Laboureur.
Brest (*Hist. mil.*), par J. Mordal.
Bretagne (*Géogr.*), par S. Laboureur ; (*Hist.*), par J.-J. Rudent ; (*Bx-arts*), par G. Janneau ; (*Littér.*), par F. Gourvil.
breton (*Linguist.*), par F. Gourvil.
brevet (*Dr.*), par R. Mane.
Briand (Aristide), par L.-P. Letonturier.
bridge (*Chirurg. dent.*), par R. Ibos et L. Besson.
bridge (*Jeu*), par J. Glandard.
brigade (*Hist. mil.*), par le commandant H. Lachouque.
brinell (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
brique (*Matér.*), par H. Lafuma.
briquet (*Allum.*), par M. Lemoigne.
brise-glace, par le commandant P. Bohé.
British South Africa Chartered Company, par D. Curran.
brochet (*Ichtyol.*), par L. Bertin ; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
broderie, par Mme J. Chancrin, Mme J. Coindre et M. Gauthier.
Broglie (Louis, prince DE), par R. Touren.
brome, par R. Touren.
bronche (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière ; (*Pneumol.*), par le Dr J. Lacorne.
bronchite (*Pneumol.*), par le Dr J. Lacorne.
bronze (*Métall.*), par R. Le Roux ; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
brouillard (*Météorol.*), par P. Pédelaborde.
brousse (*Géogr.*), par M. Wolkowitsch.
broyage (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet.
broyeur (*Agric.*), par J. Delasnerie ; (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
brucellose, par le Dr A. Domart.
Bruckner (Anton), par A. Machabey.
Bruegel (Jan), par P. Fierens.
Bruges (*Hist.*), par P. Thibault ; (*Bx-arts*), par Mme M. Le Noan-Vizioz.
brûleur (*Therm.*), par R. Dupuy.
brûlure (*Méd.*), par le Dr J. Bruézière ; (*Phytopathol.*) par H. Darpoux.
brumaire an VIII ***(coup d'Etat de)***, par P. Thibault.
brun (*Peint.*), par J.-L. Rabaté.
Brunelleschi (Filippo), par A. Chastel.
Bruno ***(saint)***, par le chanoine E. Jarry.
Bruno (Giordano), par Mme M. Le Bras.
Brunswick ***(maison de)***, par P. Thibault.
Brutus (Lucius et Marcus), par R. Harot.
Bruxelles (*Géogr.*), par R. Lamorisse ; (*Hist.*), par P. Thibault ; (*Bx-arts*), par P. Fierens.
bruyère, par J. Glandard.
bryozoaires, par G. Cherbonnier et H. Friedel.
Buckingham (George William, Ier duc DE), par P. Thibault.
Bucovine (*Hist.*), par E. Lebas.
Budapest (*Géogr.*), par P. George ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier.
budget, par G. Rullière.
Buenos Aires, par P. Monbeig.
Buffon (Georges Louis LECLERC, comte DE), par F. et J.-M. Turmel.
bulbe (*Anat.*), par le Dr J.-C. Gautier ; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
bulgare (*Linguist.*), par R. Bernard.
Bulgarie (*Géogr.*), par P. George ; (*Hist.*), par P. Thibault ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier ; (*Littér.*), par R. Bernard ; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
bulle (*Admin. ecclés.*), par le chanoine E. Jarry ; (*Sigill.*), par Mme M.-A. Yvon.
Bulle d'or, par R. Harot.
Bülow (Bernhard, prince VON), par P. Thibault.
Buñuel (Luis), par R. Régent.
Burgondes, par J.-J. Rudent.
Burke (Edmund), par D. Curran.
but (*Sports*), par G. Duthen.
Butler (Samuel), par R. Lalou.
butylique, par C. Prévost.
Byrd (William), par J. Jacquot.
Byron (George Gordon, lord), par H. Perruchot.
byzantin (*Linguist.*), par A. Mirambel.
byzantin (Empire) [*Littér.*], par A. Mirambel ; (*Mus.*), par R. Verdeil.
c (*Hist. de la lettre*), par R. Marichal ; (*Phonét.*), par Mme M. Peyrollaz ; (*Phonét. hist.*), par A. Bernelle.
cabaret (*Mœurs et cout.*), par P. Brive.
Cabezón (Antonio DE), par S. Kastner.
câble (*Electr.* et *Télécomm.*), par J. Dalbanne, R. Huchet et J.-J. Verdier ; (*Min.*), par J. Armanet et J. Dalbanne.
cacao, par J.-F. Leroy.
cacaoyer, par J.-F. Leroy.
cachalot (*Ichtyol.*), par P. Bullier ; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Cachemire (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Hist.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par Mlle J. Auboyer.
cachet (*Bx-arts*), par Mlle A. Spycket ; (*Sigill.*), par Mme M. -A. Yvon.
cadastre, par V.-S. Petitlaurent.
cadmium (*Chim.*), par R. Touren ; (*Métall.*), par R. Le Roux et P. Picamal.
Cadoudal (Georges), par P. Brissaud.
cadre (*Cycl.* et *Motocycl.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne ; (*Min.*), par J. Armanet.
Caen (*Géogr.*), par C. Dubois ; (*Hist.*), par E. Lebas ; (*Bx-arts*), par Mlle M. Bécet.
café (*Géogr.* et *Industr.*), par J.-F. Leroy ; (*Mœurs et cout.*), par C. Kunstler.
caféier, par J.-F. Leroy.
Caffieri (les), par C. Kunstler.
cahier (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Hist.*), par P. Brissaud.
Cahors, par R. Lamorisse.
Caillié (René), par A. Frœhlich.
Caire (Le) [*Géogr.*], par J. Besançon ; (*Hist.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par Mme C. Desroches-Noblecourt.
caisse enregistreuse (*Bur.*), par F. Girard.
Caisses d'épargne, par R. Mane.
Çākyamuni, par Mlle J. Auboyer.
calabrais (*Linguist.*), par J. Nicolas.
Calabre (*Géogr.*), par Mlle A.-M. Seronde.
Calais (*Géogr.*), par S. Laboureur.
calcaire (*Agric.*), par R. Braconnier.
calcium (*Chim.*), par R. Touren.
calcul (*Math.*), par M. Parodi.
calcul (*Pathol.*), par le Dr R. Tourneur.
calculateur (*Bur.*), par A. Ducrocq et F. Girard.
calculer (*Bur.*), par J. Dalbanne et F. Girard.
Calcutta, par G. Grelou.
Calderón de la Barca (Pedro), par J. Camp.
calendrier (*Chronol.*), par P. Tardi.
calibre (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet.
calice (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
calice (*Liturg.*), par le chanoine E. Jarry.
Californie (*Géogr.*), par J. Chardonnet ; (*Hist.*), par R. Froment.
Caligula, par E. Lebas.
Callot (Jacques), par M. Gauthier.
Calonne (Charles Alexandre DE), par P. Thibault.
calorimétrie (*Physiq.*), par E. Jockey.
Calvados ***(département du)***, par S. Laboureur.
Calvin (Jean), par P. Thibault.
calvinisme, par P. Thibault.
Camargue, par R. Lamorisse.
Cambacérès (Jean-Jacques, duc DE), par P. Thibault.
Cambodge (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Hist.*), par G. Cœdès.
cambodgien (*Linguist.*), par G. Meillon.
Cambrai (*Géogr.*), par C. Dubois.
Cambrésis, par R. Lamorisse.
camée, par Marie Bécet.
caméléonisme, par Mlle A. Tétry.
camembert, par P. Bidan.
caméra (*Cin.*), par J.-M. Lo Duca ; (*Télév.*), par J.-J. Verdier.
Cameroun (*Géogr.*), par J. Dresch ; (*Hist.*), par E. Lebas.
camisard, par P. Thibault.
Camões ou **Camoëns** (Luis DE), par A. Joucla Ruau.
camp (*Hist.*), par E. Lebas.
campagne (*Géogr.*), par A. Blanc.
Campanella (Tommaso), par Mme M. Le Bras.
Campanie (*Géogr.*), par Mlle A.-M. Seronde ; (*Hist.*), par E. Lebas.
campanien (*Linguist.*), par J. Nicolas.
camphre (*Chim.*), par C. Prévost.
Campine, par R. Lamorisse.
Canada (*Géogr.*), par C. Dubois ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par G. Lanctot ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier ; (*Bx-arts*), par M. Gauthier et G. Morisset ; (*Littér.* et *Enseign.*), par C. Dubois ; (*Inform.*), par J. Knoché.
canal (*Navig. fl.* et *Trav. publ.*), par J. Dalbanne ; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Dr. intern.*), par M. Cottereau.
Canaletto ***(le)***, par M. Gauthier.
canalisation, par J. Dalbanne, J. Fayeton, R. Huchet et R. Le Paslier.

cananéen (*Linguist.*), par V. Nikiprowetzky.
canard (*Ornith.*), par P. Barruel; (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont; (*Chass.*), par P. Reine.
Canaries (*Géogr.*), par B. Bomer; (*Hist.*), par R. Harot.
canasta, par R. Touren.
cancer (*Pathol.*), par le Dr R. Tourneur.
canne (*Bot.*), par J.-F. Leroy; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Canning (George), par D. Curran.
canoë, par G. Duthen.
canon (*Arm.*), par R. Guillot.
canon (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry.
canonisation, par le chanoine E. Jarry.
canot (*Mar.*), par le commandant P. Bohé; (*Sports*), par J. Glandard.
Cantal ***(département du),*** par S. Laboureur.
cantate, par F. Raugel.
canton, par G. Garagnon et P. Thibault.
Canton, par J. Chesneaux.
caoutchouc, par R. Delattre et Mlle M.-T. François.
Cap ***(province du)*** [*Géogr.*], par Y. Lacoste; (*Hist.*), par E. Lebas.
Capétiens, par M. Pacaut; (*Tableau*), par J.-J. Rudent.
capillarité (*Physiq.*), par A. Touren.
capital, par A. Murat.
Capital (le), par R. Mane.
capitalisme, par G. Blardonne et R. Mane.
Capitole (le) [*Hist.*], par E. Lebas.
capitulaire, par E. Lebas.
Caprivi di Caprara de Montecuccoli (Georg Leo, comte von), par P. Thibault.
capture (*Géomorph.*), par J. Tricart.
Caracalla, par E. Lebas.
Caracas, par P. Monbeig.
caractère (*Biol.*), par Mlle A. Tétry; (*Imprim.*), par G. Baudry; (*Psychol.*), par Mme M. Le Bras.
Caractères (les), par A. Adam.
caractériel (*Psychol.*), par le Dr G. Amado.
carapace, par G. Cherbonnier et H. Friedel.
Caravage ***(le),*** par A. Chastel.
carbonarisme, par E. Lebas.
carbone (*Chim.*), par R. Touren.
carbone ***(cycle du),*** par R. Braconnier et H. Friedel.
carbonifère (*Géol.*), par A. Cailleux; (*Faune*), par R. Furon; (*Flor.*), par E. Bourreau.
carbonique (*Chim.*), par R. Touren.
carburant (*Pétr.*), par J. Bonnet, J. Dalbanne et A.-H. Saurat.
carburateur, par J. Bonnet et J. Dalbanne.
carburation (*Technol.*), par J. Bonnet.
Carcopino (Jérôme), par P. Thibault.
carde (*Text.*), par F. Maillard.
cardinal (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry.
cardiologie, par le Dr J.-L. Beaumont.
Carducci (Giosue), par Mme M. Brandon-Albini.
carence (*Méd.*), par le Dr D. Fritel.
cargo-boat, par le commandant P. Bohé.
caricature, par J. Riverain.
carie (*Chirur. dent.*), par R. Ibos et L. Besson; (*Phytopathol.*), par R. Darpoux.
carliste, par P. Thibault.
Carlyle (Thomas), par H. Perruchot.
carmélite, par le chanoine E. Jarry.
carnaval (*Hist.*), par R. Harot.
Carné (Marcel), par R. Régent.
carnivore (*Bot.*), par H. Friedel.
Carnot (Lazare), par M. Reinhardt.
Carolingiens, par R. Fossier.
carotte (*Bot.*), par G. Trébuchet.
Carpaccio (Vittore Scarpazze, dit), par M. Gauthier.
Carpates, par P. George.
carpe (*Ichtyol.*), par L. Bertin; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
Carpeaux (Jean-Baptiste), par Mme M. Le Noan-Vizioz.
Carrache ou **Carracci,** par A. Chastel.
carré (*Math.*), par M. Parodi.
carrelage (*Constr.*), par J. Dalbanne et H. Lafuma.
carrosserie (*Autom.*), par J. Bonnet.
carte (*Bur.*), par F. Girard; (*Post.*), par J.-J. Verdier.
carte (*Géogr.*), par J. Barbier; (*Topogr.*), par J.-J. Levallois.
carte (*Hist.*), par J.-P. Babelon.
cartel (*Econ. polit.*), par G. Blardonne; (*Polit.*), par P. Thibault.
cartésianisme, par Mme M. Le Bras.
Carthage (*Hist.*), par R. Harot; (*Bx-arts*), par G. Picard.
Cartier (Jacques), par A. Frœhlich.
cartographie, par J. Barbier.
cartouche (*Arm.*), par P. Dufourcq.
cas (*Linguist.*), par J. Perrot.
Casablanca, par Y. Lacoste.
Caspienne ***(mer),*** par P. George.
Cassini ***(famille),*** par J. Dalbanne.
caste (*Hist.*), par Mlle J. Auboyer.
castillan (*Linguist.*), par B. Pottier.
Castille (*Hist.*), par J.-J. Rudent.
Castille (Nouvelle-), par B. Bomer.
Castille (Vieille-), par B. Bomer.
Castlereagh (Henri-Robert Stewart, vicomte), par D. Curran.
castor (*Zool.*), par P. Bullier.
castration (*Art vétér.* et *Zootechn.*), par C. Bressou et A. Charton; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel; (*Gynécol.*), par le Dr M. Chirié; (*Physiol.*), par Mlle A. Tétry; (*Psychiatr.*), par le Dr A. Buge.
catacombes (*Hist.*), par E. Lebas.
catalan (*Linguist.*), par B. Pottier.
Catalogne (*Géogr.*), par B. Bomer; (*Hist.*), par J.-J. Rudent; (*Littér.*), par J. Camp; (*Bx-arts*), par M. Aubert.
catalyse (*Chim.*), par R. Deluchat.
catapultage, par J. Pellandini.
cataracte (*Ophtalmol.*), par le Dr G. Deloron; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
catch, par G. Duthen.
catéchisme (*Hist.*), par le chanoine E. Jarry.
catégorie (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.
caténaire (*Ch. de f.*), par P. Patin.
cathare (*Hist.*), par R. Harot.
cathédrale, par P. du Colombier.
Catherine d'Alexandrie ***(sainte)*** [*Hist.*], par le chanoine E. Jarry.
Catherine de Sienne ***(sainte)*** [*Hist.*], par le chanoine E. Jarry.
Catherine de Médicis (*Hist.*), par R. Harot.
Catherine d'Aragon, par D. Curran.
Catherine Howard, par D. Curran.
Catherine Parr, par D. Curran.
Catherine Ire de Russie, par E. Lebas.
Catherine II de Russie, par E. Lebas.
catholicisme, par J. Guitton.
catholique belge ***(parti),*** par M. Vaussard.
Catilina (Lucius Sergius), par E. Lebas.
Caton l'Ancien ou **le Censeur,** par E. Lebas.
Caton d'Utique, par E. Lebas.
Caucase (*Géogr.*), par P. George; (*Alp.*), par J. Franco.
Cauchy (Augustin), par M. Parodi.
causalité (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.
cause (*Philos.* et *Log.*), par Mme M. Le Bras.
Causses ***(Grands),*** par R. Lamorisse.
cautionnement (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Législ. fin.*), par G. Rullière; (*Législ. soc.*), par R. Mane.
Cavaignac (Louis-Eugène), par L.-P. Letonturier.
cavalerie (*Hist. mil.*), par le commandant H. Lachouque et P. Dufourcq.
Caveau ***(Société du),*** par G. Picard.
Cavour (Camillo Benso, comte de), par P. Thibault.
ce, par G. Gougenheim.
cèdre, par Ch. Perrot.
cela, par G. Gougenheim.
Célèbes (*Géogr.*), par G. Grelou.
célibat (*Démogr.*), par R. Pressat.
cellulaire (*Biol.*), par Mlle A. Tétry.
cellule (*Apic.*), par M. Rousseau; (*Biol.*), par Mlle A. Tétry; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.
cellulose (*Chim.*), par C. Prévost; (*Biochim.*), par H. Friedel.
Celtes, par D. Curran.
celtique (*Linguist.*), par F. Gourvil.
cémentation (*Métall.*), par R. Le Roux.
censeur (*Hist. rom.*), par E. Lebas et R. Harot.
censure (*Dr.*), par R. Degrange et J. Garagnon; (*Instit. polit.*), par J. Garagnon.
Cent Ans ***(guerre de),*** par J.-J. Rudent.
Cent-Jours (les), par P. Brissaud.
centaure, par R. Harot.
centrafricaine ***(République)*** [*Géogr.*], par J. Dresch; (*Instit. polit.*), par R. Mane.
centrale (*Electr.*). par J. Dalbanne et R. Huchet.
centre (*Math.*), par M. Parodi; (*Polit.*), par R. Rémond; (*Écon. polit.*), par M. Rives.
Centre allemand (le), par M. Vaussard.
centuriate, par J.-J. Rudent.
céphalopodes, par G. Cherbonnier et H. Friedel.
céphéide, par P. Tardi.
céramique adj., par H. Lafuma.
céramique n. f., par R. Vrinat.
cercle (*Math.*), par M. Parodi.
céréale (*Agric.*), par R. Braconnier.
cerf (*Mamm.*), par P. Bullier; (*Véner.*), par P. de Janti.
Cerisaie (la), par E. Triolet.
cerisier, par M. Coutanceau.
certificat (*Instr. publ.*), par L. Lejealle.
certitude (*Log.* et *Philos.*), par Mme M. Le Bras.
Cervantès (Miguel de), par J. Knoché.
cerveau (*Anat., Physiol.* et *Pathol.*), par le Dr F. Lhermitte et le Dr J.-C. Gautier; (*Anat. comp.*), par H. Friedel.
cervelet (*Anat.*), par le Dr J.-C. Gautier.
Cervin ***(mont),*** par J. Franco.
César (Caius Julius), par P. Thibault.
césarienne (*Obstétr.*), par le Dr M. Chirié; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.
cession, par le Dr J. Charrier.
cétacés, par P. Bullier et H. Friedel.
cétone (*Chim.*), par C. Prévost.
Cévennes, par S. Laboureur.
Ceylan (*Géogr.* et *Hist.*), par G. Grelou; (*Bx-arts*), par Mlle J. Auboyer.
Cézanne (Paul), par G. Charensol.
Chaco, par P. Monbeig.
chacun (*Gramm.*), par G. Gougenheim.
Chagall (Marc), par G. Charensol
chaîne (*Comm.*), par M. Rives; (*Géogr.*), par A. Cailleux; (*Industr.*), par l'Organisation Paul Planus.
chaînette (*Mécan.*), par M. Parodi.
chaire (*Bx-arts*), par A. Chastel et Mlle M. Bécet; (*Littér.*), par G. Brabant.
chaise (*Mobil.*), par M. Gauthier.
chaleur (*Physiq.*), par E. Jockey; (*Zool.*), par C. Bressou et A. Charton.
chalumeau (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet.
Chamberlain (Joseph), par D. Curran.
Chamberlain (sir Austen), par D. Curran.
Chamberlain (sir Neville), par D. Curran.
chambre (*Agric., Comm.* et *Dr. admin.*), par R. Mane; (*Hist.*), par P. Thibault; (*Opt.*), par A. Maréchal.
Chambre des députés (*Hist.*), par P. Thibault; (*Instit. polit.*), par R. Mane.
chameau (*Zool.*), par P. Bullier.
chamito-sémitique (*Linguist.*), par R. Schneider.
chamois (*Zool.*), par P. Bullier.

chamoisage, par P. Chambard.
champagne, par P. Bidan.
Champagne (*Géogr.*), par R. Lamorisse ; (*Hist.*), par J.-J. Rudent ; (*Bx-arts*), par G. Janneau ; (*Littér.*), par J. Knoché.
Champagne ***(foires de)***, par J.-J. Rudent.
Champaigne (Philippe DE), par B. Dorival.
champignon (*Mycol.*), par C. Moreau ; (*Toxicol.* et *Thérap.*), par le Dr J. Corby.
championnat, par G. Duthen et J. Glandard.
Champlain (Samuel DE), par C. Dubois.
Champollion le Jeune, par D. Curran.
chancelier (*Hist.*), par P. Thibault.
chancellerie (*Hist.*), par P. Thibault.
change (*Econ. polit.*), par R. Mossé ; (*Banq.* et *Bours.*), par G. Petit.
changement, par Mme M. Le Bras.
Changhai (*Hist.*), par J. Chesneaux.
Chan-si, par J. Chesneaux.
chanson (*Hist.*), par P. Brive ; (*Mus.*), par F. Lesure.
Chanson de Roland (la), par J. Passeron.
Chantilly ***(château de)***, par Mlle M. Bécet.
Chantilly ***(dentelle de)***, par Mlle S. Pinault.
Chantilly ***(hippodrome de)***, par le colonel H. Troullier.
Chan-tong, par J. Chesneaux.
chanvre (*Bot.*), par J. Glandard.
chapeau (*Cost.*), par Mlle J. Coulon.
Chaplin (Charlie), par R. Régent.
char (*Arm.*), par P. Dufourcq.
charbon (*Technol.*), par J. Armanet ; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton ; (*Phytopathol.*), par H. Darpoux.
charcuterie, par B.-L. Dumont.
Chardin (Jean-Baptiste), par Ch. Kunstler.
Charente (la), par J. Bastié.
Charente ***(département de la)***, par S. Laboureur.
Charente-Maritime ***(département de la)***, par S. Laboureur.
charge (*Econ. fin.*), par G. Rullière ; (*Législ. soc.*), par R. Mane.
charité (*Mor.*), par Mme M. Le Bras.
Charlemagne, par C. Dubois.
Charles III le Gros, par C. Dubois.
Charles IV de Luxembourg, par D. Curran.
Charles V, dit **Charles Quint**, par P. Thibault.
Charles VI, par L.-P. Letonturier.
Charles VII, par L.-P. Letonturier.
Charles Martel, par C. Dubois.
Charles II le Chauve, par C. Dubois.
Charles III le Simple, par C. Dubois.
Charles IV, V, VI, VII, rois de France, par R. Harot.
Charles VIII, IX, X, rois de France, par L.-P. Letonturier.
Charles IV d'Anjou, par C. Dubois.
Charles le Téméraire, par R. Harot.
Charles Ier, II d'Angleterre, par D. Curran.
Charles Ier Robert de Hongrie, par C. Dubois.
Charles Ier de Roumanie, par R. Ristelhueber.
Charles-Emmanuel Ier, II, III, IV, par D. Curran.
Charles-Félix, par D. Curran.
Charles-Albert Ier, par D. Curran.
Charles Ier, II, III de Sicile, par C. Dubois.
Charles de Suède, par R. Ristelhueber.
Charmes, par la duchesse E. de La Rochefoucauld.
charolais (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont.
charpente, par J. Dalbanne et P. Jolibois.
charrue, par J. Delasnerie.
charte (*Hist.*), par D. Curran.
chartisme, par D. Curran.
Chartres ***(cathédrale de)***, par M. Aubert.
Chartreuse de Parme (la), par H. Martineau.
chasse (*Aéron. mil.*), par M. Flamant ; (*Dr. rur.* et *Dr. pén.*), par V.-S. Petitlaurent ; (*Géogr.*), par M. Sorre ; (*Hist.* et *Sports*), par J. Glandard.
chasse-neige (*Trav. publ.*), par J. Dalbanne.
Chassériau (Théodore), par M. Gauthier.
chasseur (*Aéron. mil.*), par M. Flamant ; (*Hist. mil.*), par J. Chabanier et le commandant H. Lachouque.
châssis (*Photogr.*), par R. Mauge.
chat (*Zool.*), par P. Bullier.
châtaignier, par C. Perrot.
château, par P. du Colombier.
Chateaubriand (François-René DE), par P. Moreau.
Chaucer (Geoffroy), par R. Lalou.
chaudière (*Therm.*), par R. Dupuy.
chauffage (*Therm.*), par R. Dupuy.
chauffe (*Therm.*), par R. Dupuy.
chauffe-eau, par Mme J. Chancrin.
Chaumette (Pierre-Gaspard), par P. Brissaud.
chaussure (*Cost.*), par Mlle D. Delpierre.
chemin (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.
chemin de fer, par P. Patin ; (*Législ.*), par J. Garagnon.
cheminée (*Technol.*), par R. Dupuy.
chêne (*Sylvic.*), par C. Perrot.
Chénier (André), par P. Richard.
chenille (*Zool.*), par E. Seguy ; (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.
Chen-si, par J. Chesneaux.
chèque (*Banq.* et *Bours.*), par R. Mane.
Cher (le), par J. Bastié.
Cher ***(département du)***, par S. Laboureur.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. La notice relative à la bibliographie se trouve dans l'avant-propos (t. Ier).

B

Bauges A. Cholley, *les Préalpes de Savoie* (A. Colin, 1925).

Baux-de-Provence (Les) D. Poullinet, *Les Baux* (Macabet frères, Vaison-la-Romaine, 1943). — F. Benoît, *Les Baux* (Laurens, 1953).

Bavay H. Bievelet, *l'Exploration archéologique de Bavai, Nord* (P. U. F., 1944). — E. Will, *Bavai, cité gallo-romaine* (Impr. Lefebvre-Lévêque, Douai, 1957).

Bavière J. Dalbanne, *Bavière, Autriche* (Hachette, «Guides bleus», 1951). — J. Legros, *Allemagne, République fédérale* (Hachette, « Guides bleus », 1959).

Bayard H. Bordeaux, *Vie et mort de Bayart* (Flammarion, 1942). — M. Brion, *Bayard* (R. Laffont, 1942). — L. Léon-Martin, *la Vie ardente de Bayard* (Colbert, 1942). — M.-A. Fabre, *Connaissez-vous Bayard?* (Bloud et Gay, 1956).

Bayeux J. Vallery-Radot, *la Cathédrale de Bayeux* (Laurens, 1922). — R. Doré, *Caen et Bayeux* (Alpina, 1939). — A. Lejard, *la Tapisserie de Bayeux* (Ed. du Chêne, 1946).

Bayle (Pierre) M. Raymond, *Pierre Bayle, choix de textes et introduction* (Egloff, Lausanne, 1948). — P. Angelesco, *Pierre Bayle et son influence en Europe au XVIIIe siècle* (Paris, 1953).

Bayonne R. Cuzacq, *Panorama de la littérature gasconne de Bayonne* (Le Livre, Bayonne, 1941); *la Cathédrale de Bayonne* (Lacoste, Mont-de-Marsan, 1954); *le Cloître de Bayonne, sa description et son histoire* (Lacoste, Mont-de-Marsan, 1958).

Bayreuth F. Wagner et P. Cooper, *Héritage de feu* (Plon, 1947). — A. Lavignac, *Voyage artistique à Bayreuth* (Delagrave, 1951).

Bazaine (Achille) R. Burnand, *Bazaine* (Floury, 1939). — L. Hastier, *Enigmes du temps passé*, t. II (Julliard, 1946). — R. Christophe, *la Vie tragique du maréchal Bazaine* (Jacques Vautrain, 1947).

Bazin (René) M. Souriau, *René Bazin* (La Bonne Presse, 1946). — A. Moreau, *René Bazin* (Caritas, 1957).

B. C. G. Lydia B. Edwards, Carroll E. Palmer et Knut Magnus, *la Vaccination par le B. C. G.* (O. M. S., Masson dépositaire, 1954). — R. Mande, *Manuel pratique de vaccination par le B. C. G.* (Centre international de l'enfance, Masson dépositaire, 1954).

Béarn G. Dartigue-Péyrou, *le Vicomté de Béarn sous le règne de Henri d'Albret* (Les Belles-Lettres, 1934). — E. Houth, J. Fr. d'Estalenx et autres, *Visages de Gascogne et de Béarn* (Horizons de France, 1948). — M. Forissier, *Histoire de la Réforme en Béarn* (Ed. d'Albret, Tarbes, 1951). — J. Peyré, *De mon Béarn à la mer basque* (Flammarion, 1952). — V. Allègre, *les Vieilles Eglises du Béarn* (Imprimerie régionale, Toulouse, 1953). — J. de Laprade, *Pau et le Béarn* (Alpina, 1953). — R.-L. Boireaux, *Guide pratique : Béarn* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1954). — R. Ritter, *Béarn, Bigorre, Côte et Pays basques* (Arthaud, 1958).

béatitude A. J. Festugière, *Contemplation et vie contemplative selon Platon* (Vrin, 1937). — Le P. A. Bessières, *les Béatitudes et la Civilisation* (Spes, 1943). — Mgr Chevrot, *les Béatitudes* (Desclée De Brouwer et Cie, 1952).

Beaucaire M. Carrières et P. Maréchal, *la Foire de Beaucaire. Etude littéraire d'après le poème languedocien de Jean Michel de Nîmes (XVIIe s.)* [Ed. de l'Institut d'études occitanes, Toulouse, 1949].

Beaugency J. Vallery-Radot, *Beaugency. Eglise Notre-Dame et donjon* (R. Hauzé, Orléans, 1931).

Beauharnais (Eugène de) Adalbert, prince de Bavière, *Eugène de Beauharnais, beau-fils de Napoléon* (Alsatia, 1943).

Beaujolais J. Descombes, *Dreuzé, les joies et les peines d'un vigneron beaujolais (1830-1900)* [Ed. du Cuvier, Villefranche-en-Beaujolais, 1947]. — M. Méras, *le Beaujolais au Moyen Age* (Ed. du Cuvier, Villefranche-en-Beaujolais, 1957). — L. Oriset, *le Beaujolais* (La Baconnière, Neuchâtel [Suisse], 1957).

Beaulieu-sur-Dordogne Dr R. Faugère, *Guide illustré de Beaulieu-sur-Dordogne, la Riviera limousine* (Impr. Salingardes, Villefranche-de-Rouergue, 1952).

Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de) A. Bailly, *Beaumarchais* (Fayard, 1945). — P. Richard, *la Vie privée de Beaumarchais* (Hachette, 1949). — J. Scherer, *la Dramaturgie de Beaumarchais* (Nizet, 1954). — R. Pomeau, *Beaumarchais, l'homme et l'œuvre* (Hatier-Boivin, « Connaissance des lettres », 1956).

Beaune Y. Christ, *Beaune* (Van Oest, 1949). — J. Barthomeuf, *Dijon, Beaune* (L'Art vivant, Nevers, 1956).

Beauvais V. Leblond, *la Cathédrale de Beauvais* (Laurens, 1926). — M. Magnien, *le Musée de Beauvais* (Laurens, 1926). — Ch. Fauqueux, *Beauvais, son histoire* (Imprimerie centrale administrative, Beauvais, 1938).

Beaux-Arts (Ecole nationale supérieure des) G. Rouchès, *l'Ecole des beaux-arts, aperçu historique et guide à travers les collections* (Morancé, 1924).

bécasse E. Demole, *Subtilités de la chasse à la bécasse* (Libr. des Champs-Elysées, 1944). — J. Oberthur et C. Aubert, *Bécasse, bécassines et petits échassiers* (Durel, « Le Monde merveilleux des bêtes », 1948).

Becque (Henry) A. Arnaoutovitch, *Henry Becque* (P. U. F., 1927, 3 vol.).

Becquerel (Henri) A. Ranc, *Henri Becquerel et la découverte de la radioactivité* (Ed. de la Liberté, Genève, 1946).

Bédier (Joseph) F. Lot, *Joseph Bédier* (Droz, 1939).

Bédouins Carl R. Raswan, *Mœurs et coutumes des Bédouins* (Payot, 1936). — R. Montagne, *la Civilisation du désert : nomades d'Orient et d'Afrique* (Hachette, « Le Tour du monde », 1947).

Beethoven (Ludwig van) R. Rolland, *Beethoven. Les grandes époques créatrices* (Ed. du Sablier, 1928-1943, 7 vol.); *Vie de Beethoven* (Club français du livre, 1952). — E. Herriot, *la Vie de Beethoven* (Gallimard, 1929). — J.-G. Prod'homme, *les Sonates pour piano de Beethoven (1782-1823)* [Delagrave, 1937]; *les Symphonies de Beethoven* (Delagrave, 1949). — E. Ludwig, *Beethoven, vie d'un conquérant* (Flammarion, 1947). — J. Chantavoine, *Beethoven* (Plon, 1948); *les Symphonies de Beethoven* (Mellottée, 1950). — R. Wagner, *Beethoven* (Aubier, 1948). — A. Jolivet, *Ludwig van Beethoven* (Richard-Masse, 1955). — B. et J. Massin, *Ludwig van Beethoven* (Club français du livre, 1955). — E. et R. Sterba, *Beethoven et sa famille* (Corrêa, 1955). — J. Longchampt, *les Quatuors à cordes de Beethoven* (Société française de diffusion musicale et artistique, 1956).

bégaiement E. Pichon et S. Borel-Maisonny, *le Bégaiement, sa nature et son traitement* (Masson, 1937). — B. de Rachewsky, *le Bégaiement et son traitement* (Gonin, Lausanne, 1946).

béguinage G. Van Bever, *les Béguinages* (Ed. du Cercle d'art, Bruxelles, 1943).

béhaviorisme A. Tilquin, *le Behaviorisme* (Vrin, 1950).

bel canto A. Machabey, *le Bel Canto* (Larousse, « Formes, écoles et œuvres musicales », 1948).

Belain d'Esnambuc (Pierre) A. Joyau, *Belain d'Esnambuc et la conquête des îles du Vent* (Bellenand, 1950).

Belfort A. Gibert, *la Porte de Bourgogne et d'Alsace* (Impr. Jacques et Demontrond, Besançon, 1930). — E. Neff, *Guide illustré de Belfort et sa région* (Alsatia, 1949). — P. Stintzi, *le Sundgau et le territoire de Belfort* (Soc. d'histoire sundgovienne, Mulhouse, 1958).

Belgique Géogr. M. A. Lefevre, *l'Habitat rural en Belgique* (Impr. H. Vaillant-Carmanne, Liège, 1925). — A. Demangeon, *Belgique, Pays-Bas, Luxembourg* (dans *Géographie universelle*, t. II, A. Colin, 1927). — C. Mertens, *la Répartition de la population sur le territoire belge* (Soc. d'études morales, sociales et juridiques, Louvain, 1947). — F. Quicke et collaborateurs, *les Régions agro-économiques de la Belgique* (Ed. des Sciences et Lettres, Liège, 1950). — J. Tilmont, *la Belgique et le Congo belge* (Wesmael-Charlier, Namur, 1952). — F. Dussart et R. Contreras, *Géographie de la Belgique et du Congo* (Office de publicité, Bruxelles, 1955). — O. E. C. E., *Situation et problèmes de l'économie des pays du Benelux* (1957). — G. H. Dumont, *Belgique, Bruxelles et pays wallons* (Arthaud, 1958). — T. Henrot, *Belgique* (Ed. du Seuil, « Petite Planète », 1958). — A. Rousseau, *Belgique et Luxembourg* (Hachette, « Guides bleus », 1958). — O. Steinheil, *Belgique, Hollande, Luxembourg* (Flammarion, « Guides Baedeker », 1958). — A. Van der Essen, *Belgique : les Flandres* (Arthaud, 1958).
— Hist. H. Pirenne, *Histoire de Belgique des origines à 1914* (Lamertin, Bruxelles, 1902-1932, 7 vol.). — Vicomte Ch. Terlinde, *Histoire militaire des Belges* (La Renaissance du livre, Bruxelles, 1931). — L. Jambers, *Nos gardes d'honneur (1803-1810)* [L'Avenir, Bruxelles, 1941]. — F. Baudhuin, *Histoire économique de la Belgique (1914-1939)* [Emile Bruylant, Bruxelles, 1946, 2 vol.]. — L. Piérard, *Histoire de la Belgique* (P. U. F., 1946-1948). — M. Thiry, *la Belgique pendant la guerre* (Hachette, 1947). — P. Delandsheere et A. Ooms, *la Belgique sous les nazis* (L'Edition universelle, Bruxelles, 1948, 4 vol.). — J.-R. Leconte, *la Formation historique de l'armée belge (1830-1853)* [Editions universitaires, 1949]. — F. Van Kalken, *la Belgique contemporaine (1780-1949)* [A. Colin, 1950]. — Général R. Van Overstraeten, *les Carnets de guerre d'Albert Ier* (Dessart, Bruxelles, 1953). — G. H. Dumont, *Histoire des Belges* (Dussart, Bruxelles, 1955-1957, 2 vol.). — Général-major E. Wanty, *le Milieu militaire belge de 1831 à 1914* (Palais des Académies, Bruxelles, 1957). — A. de Meeüs, *Histoire des Belges* (Fayard, 1958).
— Littér. G. Charlier et J. Hanse, *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique* (La Renaissance du livre, Bruxelles, 1958).
— Bx-arts P. Lambotte et divers, *Histoire de la peinture et de la sculpture en Belgique* (Van Oest, Paris-Bruxelles, 1930). — J.-F. Eslander, *Figures et souvenirs d'une belle époque (1900-1939)* [La Renaissance du livre, Bruxelles, 1944]. — P. Fierens, *l'Art flamand* (Larousse, 1945). — Sous la direction de P. Fierens, *l'Art en Belgique, du Moyen Age à nos jours* (La Renaissance du livre, Bruxelles, 1947).

Bélisaire Général L.-M. Chassin, *Bélisaire, généralissime byzantin (504-565)* [Payot, 1957].

Bellay (Joachim du) Verdun-L. Saulnier, *Du Bellay, l'homme et l'œuvre* (Boivin-Hatier, 1951).

Bellini (Giovanni) C. Gamba, *Giovanni Bellini* (Gallimard, 1938).

belote G. Beudin, *la Belote* (A. Michel, 1954).

bénédictins E. Schneider, *les Heures bénédictines* (Grasset, 1943). — Cardinal Schuster, *la Vie monastique dans la pensée de saint Benoît* (Plon, « Traditions monastiques », 1953). — P. Cousin, O. S. B., *Précis d'histoire monastique* (Bloud et Gay, 1956). — E. Schneider, *Cellules et couvents bénédictins* (Amiot, 1958).

bénéfice Abbé D. Mollat, *le Roi de France et la collation plénière pleno jure des bénéfices ecclésiastiques* (Imprimerie nationale et Klincksieck, 1951).

Benelux F. Gay et P. Wagret, *le Benelux* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960).

Beneš (Edvard) L. Eisenmann, *Un homme européen : Edouard Benès* (Hartmann, 1934).

Bengale B. Bonnerjea, *l'Ethnologie du Bengale* (P. Geuthner, 1927).

Benoît de Nursie (saint) Dom Cabrol, *Saint Benoît* (Gabalda, 1933). — Cardinal Schuster, *Saint Benoît et son temps* (R. Laffont, 1950).

Benoît XII J. B. Mahn, *le Pape Benoît XII et les cisterciens* (Champion, 1949).

Benoît XV F. Hayward, *Un pape méconnu : Benoît XV* (Casterman, 1955).

Benoît-Joseph Labre (saint) H. Clouard, *Vie de saint Benoît Labre* (A. Michel, 1941). — A. de La Gorce, *Saint Benoît Labre, le pèlerin de la joie* (Editions franciscaines, 1948). — A. Dhôtel, *Saint Benoît-Joseph Labre* (Plon, 1957).

Benson (Ambroise) G. Marlier, *Ambrosius Benson et la peinture à Bruges au temps de Charles Quint* (Ed. du Musée Van Maerlant, Anvers, 1957).

bentonite M. Déribéré et A. Esme, *la Bentonite. Les argiles colloïdales et leurs emplois* (Dunod, 1951).

benzolisme Comité français d'études « Prévention et sécurité », *le Benzolisme professionnel* (L. Danel, imprimeur, 1943). — H. Desoille, *Médecine du travail et maladies professionnelles* (Editions médicales Flammarion, 1957).

Béotie P. Guillon, *la Béotie antique* (Les Belles Lettres, « Le Monde hellénique », 1948).

Béranger (Pierre Jean DE) J. Lucas-Dubreton, *Béranger, la chanson, la politique, la société* (Hachette, 1934).

Bérard (Christian) Numéro spécial de *Labyrinthe* (Ed. du Minotaure, 1950).

Berbères J. Amrouche, *Chants berbères de Kabylie* (Charlot, 1946). — L. de Saint-Quentin, *3 000 Ans avec les Berbères* (Delagrave, 1949). — G.-H. Bousquet, *les Berbères (histoire et institutions)* [P. U. F., « Que sais-je? », 1957].

Berdiaev (Nicolas) E. Porret, *N. Berdiaeff, prophète des temps nouveaux* (Delachaux et Niestlé, 1951).

Berg (Alban) P. J. Jouve et M. Fano, *Wozzeck ou le Nouvel Opéra* (Plon, 1953).

Bergasse (Nicolas) L. Bergasse, *Un philosophe lyonnais : Nicolas Bergasse* (Vrin, 1939).

Bergerac M. Loupias, dit Bergeret, *Bergerac, terre de liberté* (Impr. H. Trillaud, Bergerac, 1946). — J. Barthe, J. Charet et autres, *Bergerac et sa région* (Syndicat d'initiative de Bergerac, 1953).

Bergson (Henri) J. Chevalier, *Bergson* (Plon, 1922; nouv. édit. 1948); *Entretiens avec Bergson* (Plon, 1959). — Le P. A. D. Sertillanges, *Avec Henri Bergson* (Gallimard, 1941). — H. Sundén, *la Théorie bergsonienne de la religion* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1947). — Divers, *les Etudes bergsoniennes* (P. U. F., 1948 sq, en cours, 5 vol.). — A. Cresson, *Bergson* (P. U. F., 1955). — F. Meyer, *Bergson* (Bordas, « Pour connaître la pensée », 1956). — V. Jankélévitch, *Henri Bergson* (P. U. F., 1959).

Berkeley (George) M. Guéroult, *Berkeley : quatre études sur la perception et sur Dieu* (Aubier, « Philosophie de l'esprit », 1956).

Berlin H. Bidou, *Berlin* (Grasset, 1936). — Colonel Druène, *Français à Berlin* (Imprimerie nationale, 1949). — Général L. D. Clay, *Guerre froide à Berlin* (Berger-Levrault, 1950). — Commandant G. P. Klimov, *les Russes à Berlin* (A. Bonne, 1953). — B. Winter, *Berlin, enjeu et symbole* (Calmann-Lévy, 1959).

Berlioz (Hector) A. Boschot, *Hector Berlioz : I, la Jeunesse d'un romantique ; II, Un romantique sous Louis-Philippe ; III, le Crépuscule d'un romantique* (Plon, 1906-1913); *Hector Berlioz, une vie romantique* (Plon, 1952). — G. de Pourtalès, *Berlioz et l'Europe romantique* (Gallimard, 1939). — J. Feschotte, *Hector Berlioz* (La Colombe, coll. « Euterpe », 1951). — Y. Tiénot, *Hector Berlioz, esquisse biographique* (Lemoine, « Pour mieux connaître », 1951). — H. Barraud, *Hector Berlioz* (Costard, 1955).

Bermudes Direction de la documentation, *les Indes-Occidentales* (« Notes et études documentaires », 1951).

Bernadette Soubirous (sainte) H. Lasserre, *Sainte Bernadette, la voyante de Lourdes* (Lethielleux, 1948). — F. Werfel, *le Chant de Bernadette* (A. Michel, 1953). — M. de Saint-Pierre, *Bernadette et Lourdes* (Fayard, 1956). — R. Laurentin, *Lourdes :* t. I, *Au temps des seize premières apparitions (11 février-3 avril 1858)* ; t. II, *17e Apparition. Gnoses. Faux miracles. Fausses visions. La grotte interdite (4 avril-14 juin 1858)* ; t. III, *Autour de la grotte interdite (14 juin-27 août 1858)* ; t. IV, *le Dénouement de l' « affaire de Lourdes » et l'intervention impériale (28 août-20 octobre 1858)* ; t. V, *Procès de Lourdes,* I, *l'Enquête épiscopale* (Lethielleux, 1957-1959). — Mgr F. Trochu, *Sainte Bernadette, textes et légendes* (Desclée De Brouwer et Cie, 1957). — Abbé J.-M. Tauriac et J. Aubery, *Procès de Bernadette* (Libr. des Champs-Elysées, 1958).

Bernanos (Georges) L. Estang, *Présence de Bernanos* (Plon, 1947). — A. Béguin, *Georges Bernanos, essais et témoignages* (Ed. du Seuil, 1949) ; *Georges Bernanos par ceux qui l'ont connu* (Ed. du Seuil, 1949). — L. Chaigne, *Georges Bernanos* (Editions universitaires, « Classiques du XXe siècle », 1954). — J. Scheidegger, *Georges Bernanos, romancier* (V. Attinger, 1956). — H. Urs von Balthasar, *le Chrétien Bernanos* (Ed. du Seuil, 1956). — M. J. Gillespie, *le Tragique dans l'œuvre de Bernanos* (Droz, Genève, 1960).

Bernard de Clairvaux (saint) Chanoine Ch. Weppe, *Saint Bernard et ses contemporains* (Lefèvre, Verdun, 1952). — J. Calmette et H. David, *Saint Bernard* (Fayard, 1953). — Daniel-Rops, *Quand un saint arbitrait l'Europe... Saint Bernard* (Fayard, 1953). — Dom P. Dumontier, *Saint Bernard et la Bible* (Desclée De Brouwer et Cie, 1953). — T. Merton, *Saint Bernard de Clairvaux, « le dernier des Pères »* (Plon, « Tradition monastique », 1954).

Bernard (Claude) D. W. Kopaczewski, *les Bâtisseurs de la science moderne,* II, *Claude Bernard et la physiologie* (Impr. du *Maroc-Matin,* Rabat, 1945). — R. Millet, *Claude Bernard ou l'Aventure scientifique* (Ed. de la Nouvelle France, 1945). — P. Foulquié, *Claude Bernard* (Ed. de l'Ecole, 1954). — P. Mauriac, *Claude Bernard* (Grasset, 1954). — J. Rostand, *Hommes de vérité* (Stock, 1955).

Bernard (Tristan) L. Treich, *l'Esprit de Tristan Bernard* (Gallimard, 1925). — P. Blanchart, *Tristan Bernard, son œuvre* (Nouvelle Revue critique, 1932). — J.-J. Bernard, *Mon père Tristan Bernard* (A. Michel, 1955).

Bernardin de Saint-Pierre (Henri) M. Souriau, *Bernardin de Saint-Pierre, d'après ses manuscrits* (Société française d'imprimerie et de librairie, 1904). — A. Duchêne, *les Rêveries de Bernardin de Saint-Pierre* (Alcan, 1935).

Bernay H. Méaulle, *Bernay depuis son origine* (Impr. Méaulle, Bernay, 1947).

Berne R. Grimm, *le Rathaus de Berne* (Le Griffon, Neuchâtel, 1944). — H. Buchli et C. Lerch, *Berne, reine des villes suisses* (Heimat Verlag, Berne, 1946). — G. Stempowski, *la Terre bernoise* (Droz, Genève, 1954).

Bernhardt (Sarah) E. Pronier, *Une vie au théâtre : Sarah Bernhardt* (Jullien, Genève, 1936). — L. Bernhardt, *Sarah Bernhardt, ma grand-mère* (Ed. du Pavois, 1945). — M. Rostand, *Sarah Bernhardt* (Calmann-Lévy, 1950).

Bernier (Etienne) J. Leflon, *E.-A. Bernier, évêque d'Orléans, et l'application du Concordat* (Plon, 1938, 2 vol.).

Bernin (le Cavalier) M. Reymond, *le Bernin* (Plon, « Les Maîtres de l'art », 1911).

Bernis (cardinal DE) F. Masson, *le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)* [Plon, 1884]. — P. Breillat, *Esquisse du cardinal de Bernis* (Ed. du Languedoc, Albi, 1946). — R. Vailland, *Eloge du cardinal de Bernis* (Fasquelle, 1956).

Bernstein (Henry) P. Bathile, *Henry Bernstein, son œuvre* (Nouvelle Revue critique, 1931).

Berry A. Vacher, *le Berry. Contribution à l'étude géographique d'une région française* (A. Colin, 1908). — H. Lapaire, *le Berry, vieille terre de France* (Crépin-Leblond, Moulins, 1944). — J. Des Gachons, *le Berry* (Arthaud, 1945). — H. Soulange-Bodin, *les Châteaux du Berri* (Van Oest, 1946). — P. Allen, *le Berry vu par un Anglais* (Crépin-Leblond, Moulins, 1948). — G. Wimbée, J. Favière et autres, *Visages du Berry* (Horizons de France, 1952). — M.-L. Defrasne et J. Defrasne, *Contes et légendes du Berry* (Nathan, « Contes et légendes de tous les pays », 1956).

Berry (Marie Françoise Elisabeth D'ORLÉANS, duchesse DE) Lieutenant-colonel H. Carré, *Mademoiselle, fille du Régent, duchesse de Berry (1695-1719)* [Hachette, 1936]. — J. de La Varende, *le Mariage de Mademoiselle et ses suites* (Hachette, 1956).

Berry (Charles Ferdinand DE BOURBON, duc DE) A. Castelot, *le Duc de Berry et son double mariage* (S. F. E. L. T., « Présence de l'histoire », 1950).

Berry (Marie-Caroline DE BOURBON-SICILE, duchesse DE) J. Lucas-Dubreton, *la Princesse captive : la duchesse de Berry (1832-1833)* [Perrin, 1925]. — M.-A. Fabre, *la Duchesse de Berry, la Marie Stuart vendéenne (1798-1870)* [Hachette, 1938]. — G. Dupé, *Chevauchée romantique* (La Table ronde, 1946).

Berthelot (Marcelin) A. Ranc, *Marcelin Berthelot* (Bordas, « Pour connaître la pensée », 1948).

Berthelot (Philippe) A. Bréal, *Philippe Berthelot* (Gallimard, « Les Contemporains vus de près », 1937).

Berthier (Louis Alexandre, maréchal) Général V. Derrécagaix, *le Maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neuchâtel (1753-1815)* [Chapelot, 1904-1905, 2 vol.]. — J. Courvoisier, *le Maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel (1806-1814)* [S. F. L., 1960].

Bertillon (Alphonse) S. Bertillon, *la Vie d'Alphonse Bertillon, inventeur de l'anthropométrie* (Gallimard, 1941).

Bertrand (Henri, comte) J. de Vasson, *Bertrand, le grand maréchal de Sainte-Hélène* (Impr. Laboureur, Issoudun, 1935).

Bertrand (Louis) M. Ricord, *Louis Bertrand, l'Africain* (Fayard, 1947).

Bérulle (cardinal Pierre DE) Le père G. Rotureau, *le Cardinal de Bérulle* (A. Michel, 1947).

Besançon Dr H. Bon, *les Seize Fusillés de Besançon (26 sept. 1943)* [Casterman, 1946]. — A. Monnot, *Besançon* (Ledoux, Besançon, 1953) ; *le Vieux Besançon religieux* (Impr. de l'Est, Besançon, 1956). — J. Cousin, *l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Deux cents ans de vie comtoise (1752-1952)* [J. Ledoux, Besançon, 1954]. — M. Piquard, *Besançon* (Arthaud, 1955).

Besnard (Albert) J.-L. Vaudoyer, *Fauteuil XIII. Albert Besnard* (Alcan, « Les Quarante », 1933). — J. Adhémar, *Albert Besnard... exposition organisée à l'occasion du centenaire de sa naissance* (Bibliothèque nationale, 1949).

Besnier-Bœck-Schaumann (maladie de) J. Turiaf et J. Brun, *la Sarcoïdose endothoracique de Besnier-Bœck-Schaumann* (Expansion scientifique française, 1955). — M. Bariéty et J. Poulet, *la Sarcoïdose de Besnier-Bœck-Schaumann* (Editions médicales Flammarion, 1958).

besoin H. S. Bloch, *la Théorie des besoins de Carl Menger* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1937).

Bessarabie E. de Martonne, *Questions européennes : la Bessarabie* (Imprimerie nationale, 1919). — A. Babel, *la Bessarabie, étude historique, ethnographique et économique* (Alcan, 1928).

Bessières (Jean-Baptiste) A. Bessières, *le Maréchal Bessières, duc d'Istrie, le Bayard de la Grande Armée (1768-1813)* [Charles-Lavauzelle, 1941).

bestiaire Mgr J. Calvet et M. Cruppi, *le Bestiaire de l'Antiquité classique* (Lanore, 1955). — J. Duchaussoy, *le Bestiaire divin ou la symbolique des animaux* (La Colombe, 1958).

bétail M. Berthelon, *la Chirurgie du bétail et des animaux de basse-cour* (Vigot, 1950). — P. Chardeaux, *Extérieur des animaux* (La Maison rustique, 1952). — H. Cottier, *Hygiène et médecine vétérinaire à la ferme* (Hachette, 1955). — H. Girard et H. Rouy, *le Bon Herbager* (La Maison rustique, 1955). — C. Craplet, *Traité d'élevage moderne*, t. III, *Aliments et alimentation des animaux domestiques* (Vigot, 1956). — A.-M. Leroy, *Elevage rationnel des animaux domestiques* (Hachette, 1958).

bêtatron M. Grinberg, *le Bétatron et ses applications en médecine* (Université de Paris, 1953).

Bethenod (Joseph) A. Fayol, *le Savant et l'inventeur : Joseph Bethenod (1883-1944)* [Ed. Culture et Documentation, 1950].

Béthune E. Boyaval, *Béthune, premier arrondissement de France* (Imprimerie centrale de l'Artois, Arras, 1947).

béton G. Debès, *Maçonneries, béton, béton armé* (Eyrolles, 1946). — A. Plechat, *Ce que l'on peut faire avec le béton* (Ed. de Montsouris, 1947). — V. Forestier, *Béton armé* (Dunod, « Aide-mémoire Dunod », 1950). — J. Pasquet, *l'Exécution du béton sur les chantiers* (Gauthier-Villars, 1952). — J. Cléret de Langavant, *Ciments et bétons* (A. Colin, 1954). — E. Bizot, *le Béton armé* (Eyrolles, 1956). — J. Lentz, *Manuel pratique de la maçonnerie et du béton armé* (Dunod, « Encyclopédie Roret », 1957).

betterave M. Jouven, *les Betteraves fourragères et sucrières* (Ed. de Montsouris, 1945).

Bettignies (Louise DE) H. d'Argœuves, *Louise de Bettignies* (La Colombe, 1956).

beurre M. Boivin, *Des procédés modernes de fabrication des beurres* (Impr. Foulon, 1946). — P. Dornic et A. Chollet, *Lait, beurre et dérivés* (J.-B. Baillière et fils, 1946). — P. Renaud, *le Bon Beurre en ferme* (La Maison rustique, 1955).

Bezons A. Serouille, *Bezons à travers les âges* (Denoël, 1943).

Bharhut A. K. Coomaraswamy, *la Sculpture de Bharhut* (Ed. d'Art et d'histoire, 1956).

Biarritz P. d'Arcangues, *Rois en vacances à Biarritz* (Delmas, 1946). — G.-L. Herran, *Biarritz, station climatique* (Impr. « Le Courrier », Bayonne, 1956). — J. Ithurriague et A. Percier, *Musées de Bayonne et de Biarritz* (*La Revue française*, « Beautés de mon pays », 1958).

Bible M. Meunier, *Récits sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament* (A. Michel, 1941). — Le P. Lavergne, *l'Expression biblique* (Vrin, 1947). — Le P. H. de Lubac, *Histoire et esprit* (Aubier, 1950). — Le P. J. Daniélou, *Bible et liturgie* (Ed. du Cerf, 1951). — Le P. M. Riquet, *la Parole de Dieu, réalité d'aujourd'hui* (Spes, « Conférences de N.-D. de Paris », 1951). — P. Grelot, *Introduction aux Livres saints* (Belin, « Notre foi et notre vie », 1954). — J. Boisset, M. Goguel, P. Lestringant et autres, *le Problème biblique dans le protestantisme* (P. U. F., « Les Problèmes de la pensée chrétienne », 1955). — P. Claudel, *J'aime la Bible* (A. Fayard, « Bibliothèque Ecclesia », 1955). — Daniel-Rops, *Qu'est-ce que la Bible?* (A. Fayard, 1956). — W. Corswant, *Dictionnaire d'archéologie biblique* (Delachaux et Niestlé, 1956). — Werner Keller, *la Bible arrachée aux sables* (Amiot-Dumont et le Livre contemporain, 1956). — J. Steinmann, *la Critique devant la Bible* (Fayard, 1956). — A. Parrot, *le Musée du Louvre et la Bible* (Delachaux et Niestlé, « Cahiers d'archéologie biblique », 1957). — A. Robert et A. Feuillet, *Introduction à la Bible* (Desclée et Cie, 1957-1959, 2 vol.) — P. Montet, *l'Egypte et la Bible* (Delachaux et Niestlé, « Cahiers d'archéologie biblique », 1959).

bibliophile M. Robert, *Code de la bibliophilie moderne* (Union latine d'éditions, 1936). — G. Le Menach, *Initiation à la technique du livre et à la bibliophilie* (Nouvelles Editions Debresse, 1957).

bibliothécaire L. Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire* (J. Thiébaud, 1937). — J. P. Pauten, *la Formation du bibliothécaire* (U. N. E. S. C. O., 1950). — C.-H. Bach et Y. Oddon, *Petit Guide du bibliothécaire* (Bourrelier, 1953).

bibliothèque M. Chaumonot, *Organisation et fonctionnement d'une bibliothèque* (Ed. Saint-Paul, 1949). — L. N. Malclès, *Sources du travail bibliographique* (Droz, Genève, 1951-1958, 3 vol.); *la Bibliographie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — *L'Accès aux livres* (U. N. E. S. C. O., 1952). — Ch. E. Perrin, P. Salvan et J. Bleton, *Bibliothèques universitaires* (Bibliothèque nationale, « Cahiers des bibliothèques de France », Paris, 1953). — Y. Labbé, Y. Ruyssen, T. Kleindienst, *Administration des bibliothèques* (Bibliothèque nationale, 1954). — P. Otlet et L. Wouters, *Manuel de la bibliothèque publique* (Institut international de bibliographie, Bruxelles, 1955). — G. Grandaing, *Bibliothèque et culture* (Ed. de l'Hirondelle, « l'Information catholique », 1956). — P. Lelièvre, *les Bibliothèques et l'Université* (Bibliothèque nationale, « Cahiers des bibliothèques de France », 1957). — G. Lebrun, *Bibliothèques personnelles et collectives* (Girardot et Cie, 1958). — *Introduction à une visite aux bibliothèques françaises* (Direction des Bibliothèques de France, 1958).

Bibliothèque nationale J. Cain, Ch. Braibant et autres, *Palais de la tradition française* (dans *Connaissance de l'art*, t. III, O. Perrin, 1955).

Bichat (Marie François Xavier) G. Genty, *Bichat, médecin du Grand Hospice d'humanité* (Paris, 1943).

bicyclette R.-J. de Marolles, *Cyclisme d'aujourd'hui. Le vélo moderne et son utilisation rationnelle* (Tallandier, 1941). — G. Mousseron, *Votre bicyclette* (Ed. de Montsouris, 1945). — D. Rebours, *la Pratique du vélo* (Technique et vulgarisation, 1949).

Bidache J. Labrit, *les Gramont, souverains de Bidache, et l'histoire du droit* (Rodstein, 1939). — R. Ritter, *Bidache, principauté souveraine, le château, les seigneurs* (Audin, Lyon, 1958).

bien V. Soloviev, *la Justification du bien* (Aubier, « Philosophie de l'esprit », 1939).

biens M. Planiol, G. Ripert, M. Picard, *les Biens* (dans *Traité pratique de droit civil français*, 2e éd., t. III, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1952). — L. Jansse, *la Propriété : le régime des biens dans les civilisations occidentales* (Les Editions ouvrières, 1953).

bien-être P. Rousseaux, *les Critères d'appréciation du bien-être économique* (dans *Salaires et inflation depuis la Seconde Guerre mondiale*, Domat-Montchrestien, 1957).

bière J. Vène et H. Le Corvaisier, *la Bière et la brasserie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949-1950). — R. Boisdé, *la Bière française* (L'Opinion économique et financière, 1954). — H. Guilpin, *Bière et Santé* (La Plaine, 1954).

bigamie P. Masson, *Etude sur la bigamie et spécialement dans ses rapports avec le droit civil* (Jouve, 1917).

Bigorre R. Ritter, *Béarn, Bigorre, Côte et Pays basques* (Arthaud, 1958).

Bigot (François) G. Frégault, *François Bigot, administrateur français* (Institut d'histoire de l'Amérique française, Ottawa, 1948, 2 vol.).

bijou E. Coche de La Ferté, *les Bijoux antiques* (P. U. F., « L'Œil du connaisseur », 1956). — S. Hatem, *l'Empire des perles et des pierres précieuses* (Plon, 1956).

bijouterie A. Boitet, *Manuel pratique du bijoutier-joaillier* (Dunod, « Encyclopédie Roret », 1956).

bilan F. Perroux, *les Comptes de la nation* (P. U. F., 1949). — E. G. Snozzi, *l'Interprétation du bilan* (Dunod, 1953). — L. Petit, *le Bilan dans les entreprises* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — G. Salato et A. Ghez, *Etude des bilans et opérations financières* (S. E. F., 1957). — A. Dalsace, M. Mareuse, J. Nataf, *le Bilan, sa structure, ses éléments* (P. U. F., 1958).

bile M. Champeau et P. Pineau, *Chirurgie des voies biliaires de l'adulte et du nourrisson* (Masson, 1952). — G. Albot, F. Poilleux et autres, *les Voies biliaires* (Masson, 1953).

bilharziose R. Deschiens, *le Problème sanitaire des bilharzioses dans les territoires de l'Union française* (Masson, 1952).

billard J. Duteuil, *la Pratique du billard* (Bornemann, 1935). — E. J. Horemans, *le Billard* (Ed. Lumière, 1944). — B. Krpalek, *l'Art du billard* (La Culture, 1947). — R. Gabriels et I. C. Van Haaren, *le Livre du billard* (Gallus, 1960).

billet J. Adout, *la Législation d'exception des billets de fonds* (Librairie technique et économique, 1936). — P. Arminjon et P. Carry, *la Lettre de change et le billet à ordre* (Dalloz, 1938). — L. de Lannoy, *l'Evolution du billet de banque comme instrument monétaire* (Sirey, 1952).

Billot (cardinal Louis) Le P. H. Le Floch, *le Cardinal Billot, lumière de la théologie* (Beauchesne, 1947).

bimétallisme G. Rastel, *les Controverses doctrinales sur le bimétallisme au XIXe siècle* (Les Presses modernes, 1935).

Binet (Alfred) F. Zuza, *Alfred Binet et la pédagogie expérimentale* (Vrin, 1948).

biochimie C. Duval, *Notions fondamentales de biochimie* (Gauthier-Villars, 1946). — P. Thomas, *Manuel de biochimie* (Masson, 1946). — R. Souèges, *la Vie végétale, la dynamique de la vie* (Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique », 1949). — M. Javillier, *la Chimie des êtres vivants* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951); *les Eléments chimiques et le monde vivant* (Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique », 1952). — M. Florkin, *Aspects biochimiques communs aux êtres vivants* (Masson, 1956). — J. B. S. Haldane, *Biochimie et Génétique* (P. U. F., 1956). — E. Borek, *l'Homme, ce laboratoire* (Denoël, 1957). — M. Javillier, M. Florkin et autres, *Traité de biochimie générale* (Masson, 1959-1960, 2 vol.) — G. Schapira, *Eléments de biochimie* (Editions médicales Flammarion, 1959).

biogéographie A. Cailleux, *Biogéographie mondiale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953).

biologie J. Rostand, *Pensées d'un biologiste* (Stock, 1939); *Biologie et Médecine* (Gallimard, « L'Avenir de la science », 1939); *les Origines de la biologie expérimentale et l'abbé Spallanzani* (Fasquelle, 1951); *les Crapauds, les grenouilles et quelques problèmes biologiques* (Gallimard, 1955); *Peut-on modifier l'homme?* (Gallimard, « Les Essais », 1956). — L. Cuénot, *Invention et finalité en biologie* (Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique », 1941). — A. Guilliermond et G. Mangenot. *Précis de biologie végétale* (Masson, 1948). — M. Prenant, *Biologie et Marxisme* (Ed. Hier et aujourd'hui, 1948). — H. Nielsen, *le Principe vital* (Hachette, « Science et pensée », 1949). — H. Rouvière, *De l'animal à l'homme* (Masson, 1949). — L. Binet, *Univers de la biologie (feuillets de voyage)* [La Diane française, 1951]. — A. L. Guyot, *la Biologie végétale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — P. Auger, *l'Homme microscopique* (Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique », 1952). — G. Canguilhem, *la Connaissance de la vie* (Hachette, « A la recherche de la vérité », 1952). — M. Burton, *le Monde secret des animaux* (Elsevier, Paris-Bruxelles, 1953). — J. Rostand et P. Bodin, *la Vie, cette aventure (Entretiens)* [La Table ronde, 1953]. — A. Obré, F. Campan et R. Chanton, *Biologie cellulaire* (Doin, 1954). — H. Wegmann, *le Mystère de la vie* (Payot, « Bibliothèque scientifique », 1954). — L. Hirth et J. Stolkowski, *Biologie cellulaire* (P. U. F., 1955). — Dr R. Biot, *Poussière vivante* (Fayard, « Je sais, je crois », 1956). — G. Kasten Tallmadge, *la Biologie de l'homme* (Payot, 1956). — R. Legendre, *la Vie dans les mers* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — Divers, *le Monde vivant* (numéro spécial de *Science et Vie*, juin 1956). — M. Aron et P. P. Grassé, *Précis de biologie animale* (Masson, 1957). — G. Bouthoul, *Biologie sociale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — E. Callot, *Philosophie biologique* (Doin, 1957). — P. Chauchard, *Précis de biologie humaine* (P. U. F., 1957). — R. Platt, *le Fleuve de la vie* (Denoël, 1957). — A. Reinberg et J. Gatha, *Rythmes et cycles biologiques* (P. U. F., 1957). — M. Rose, *les Caractères des organismes vivants* (P. U. F., 1957). — E. W. Sinnott, *la Biologie de l'esprit* (Gallimard, « Aux frontières de la science », 1957). — Un groupe d'intellectuels catholiques, *Originalité biologique de l'homme* (Fayard, 1957). — M. Aron, *Problèmes de la vie* (Calmann-Lévy, 1958). — J. Carles, *Vers la conquête de la vie* (Hachette, 1958). — A. Goudot, *les*

Quanta et la Vie (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — C. Saulnier, *l'Individualité biologique. Essai scientifique et philosophique* (Expansion scientifique française, 1958).

biométrie F. Vandervael, *Notions de biométrie humaine* (Masson, 2e éd., 1947).

biophysique A. Boutaric, *la Physique de la vie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1948).

biotypologie N. Pende, *Traité de médecine biotypologique* (Doin, 1955).

Bir Hakeim J. Mordal, *Bir-Hakeim* (Amiot-Dumont, 1952). — J. Mathias, *Bir-Hakeim* (Ed. de Minuit, 1955).

Birkenau Par le matricule 55 310, *Birkenau, bagne de femmes* (Nathan, coll. « Révélation », 1945). — E. Wiesel, *la Nuit* (Ed. de Minuit, 1958).

Birmanie G. Fouquet, *A pied en Birmanie et en Chine* (J. Susse, 1947). — C. J. Rolo, *Aventures en Birmanie* (Charlot, 1948). — Commandant G. Bonnet, *les Campagnes dans la jungle de Birmanie et leurs enseignements* (Berger-Levrault, 1949). — N. Lewis, *la Terre d'or* (Julliard, 1954). — J. Kessel, *la Vallée des rubis* (Gallimard, « L'Air du temps », 1955). — V. de Golish, *Au pays des femmes girafes* (Arthaud, 1958).

Biron (Armand DE GONTAUT, baron DE) Comte R. de Gontaut-Biron, *Armand de Gontaut, premier maréchal de Biron (1554-1592)* [Plon, 1950].

biscuiterie Ph. Grospierre et J. Fritsch, *Nouveau Traité de biscuiterie et de pâtisserie industrielles* (Desforges, 1953).

Bismarck (Otto, prince VON) P. Matter, *Bismarck et son temps* (Alcan, 1905-1908, 3 vol.) — E. Ludwig, *Bismarck* (Payot, « Bibliothèque historique », 1929). — E. Laloy, *la Politique de Bismarck* (Firmin-Didot, 1939). — R. Baumgardt, *les Colonnes du temple. Génies créateurs du XIXe siècle* (A. Michel, 1943). — C. de Grunwald, *Bismarck* (A. Michel, 1949). — J. Bardoux, *la Défaite de Bismarck* (Hachette, 1953).

Bissière (Roger) Max-Pol Fouchet, *Bissière* (G. Falaize, « Le Musée de poche », 1955).

Bitche E. Heim, *le Pays de Bitche* (Impr. Delboy, Mirecourt, 1955).

Bizet (Georges) Ch. Pigot, *Georges Bizet et son œuvre* (Delagrave, 1911). — P. Landormy, *Bizet* (Gallimard, « Leurs figures », 1950).

Blake (William) Daniel-Rops, *Deux Etudes sur William Blacke* (La Jeune Parque, 1946). — Ph. Soupault, J. Wahl, A. Russel, *Catalogue d'exposition à la galerie Drouin (mars-avril 1947)* [Drouin, 1947]. — D. Saurat, *William Blake* (La Colombe, 1954).

blaireau P. Loevenbruck, *le Blaireau, ses mœurs et sa chasse* (Crépin-Leblond, 1955).

Blanc (le mont) C.-E. Engel, *le Mont-Blanc, route classique et voies nouvelles* (V. Attinger, 1946). — C. Vallot, *Tourisme en montagne dans le massif du Mont-Blanc : Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains* (Arthaud, 1950). — R. Frison-Roche et G. Tairraz, *Sur les traces de « Premier de cordée »* (Arthaud, 1952). — E. Guidetti, *l'Homme et le Mont-Blanc* (Hachette, « Guides bleus », 1957). — R. Frison-Roche et P. Tairraz, *Mont Blanc aux sept vallées* (Arthaud, 1959).

Blanc (Louis) E. Renard, *Louis Blanc, sa vie et son œuvre* (Hachette, 1928). — J. Vidalenc, *Louis Blanc* (P. U. F., « Centenaire de la révolution de 1848 », 1948).

Blanche de Castille M. Brion, *Blanche de Castille, femme de Louis VIII, mère de Saint Louis* (Ed. de France, 1939).

blanchiment G. Martin, *Blanchiment, teinture et impression* (A. Colin, 1953). — R. Thiébaut, *Aide-Mémoire Dunod : Textiles*, t. II (Dunod, 5e éd., 1953).

Blanqui (Auguste) M. Dommanget, *Blanqui, la guerre de 1870-1871 et la Commune* (Domat-Montchrestien, 1947); *les Idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui* (Rivière, 1957); *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du second Empire* (A. Colin, 1960). — S. Molinier, *Blanqui* (P. U. F., « Centenaire de la révolution de 1848 », 1948).

blé Ph. Jussiaux, *le Blé, technique de la production* (La Maison rustique, 1954). — M. Baumont, *le Blé* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957).

Blésois H. Fillay, *la Révolution dans le Blésois* (Ed. du Jardin de la France, 1941). — R. Chrétien, *Blésois et Sologne blésoise* (Impr. Girard, Romorantin, 1941).

blessé Direction centrale du Service de santé des armées, *Organisation du service de santé en temps de guerre* (Charles-Lavauzelle, 1955). — *Le Droit des gens et les conventions internationales* (dans *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*, n° 1100. Charles-Lavauzelle, 1955). — Capitaine Lubrano-Lavadera, *les Lois de la guerre et de l'occupation militaire* (Charles-Lavauzelle, 1956). — Capitaine François Bolot, *les Grands Blessés d'urgence* (Maloine, 1957). — R. Boppe, *l'Homme et la guerre : le docteur Louis Appia et les débuts de la Croix-Rouge* (Muhlethaler, Genève, 1959).

blindé Ch. de Gaulle, *Vers l'armée de métier* (Berger-Levrault, 1934); *Trois Etudes (l'avènement de la force mécanique)* [Berger-Levrault, 1945]. — H. Lespes, *Corps à corps avec les blindés. Carnet de route de la Sarre à la Somme* (Plon, 1944). — E. Bauer, *la Guerre des blindés* (Payot, 1947). — Général Boucher, *l'Arme blindée dans la guerre* (Payot, 1953). — Général Conquet, *l'Enigme des blindés (1932-1940)* [Nouvelles Editions latines, 1956].

bloc F. Lescoffier, *l'Economie des grands espaces. Les grands blocs économiques* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1946).

Bloch (Jean-Richard) Aragon, *les Plus Belles Pages de J.-R. Bloch* (La Bibliothèque française, 1948).

blocus B. de La Chaise, *les Blocus réguliers pendant la Grande Guerre* (Impr. M. Lavergne, 1938).

Blocus continental M. Dunan, *Napoléon et l'Allemagne* (Plon, 1942). — B. de Jouvenel, *Napoléon et l'économie dirigée : le Blocus continental* (La Toison d'or, Bruxelles-Paris, 1942). — F. L'Huillier, *Etudes sur le Blocus continental* (P. U. F., 1951). — F. Crouzet, *l'Economie britannique et le Blocus continental* (P. U. F., 1958).

Blois H. Bidou, *le Château de Blois* (Calmann-Lévy, 1931). — Dr Lesueur, *Blois, Chambord et châteaux du Blésois* (Arthaud, 1947). — P.-M. Quervelle, *Blois, son château, son musée, ses monuments* (Ed. du Coudrier, 1952). — J. Caplat, *Histoire de Blois depuis les origines jusqu'à nos jours* (Blois, 1954).

Blok (Alexandre) S. Bonneau, *l'Univers poétique d'Alexandre Blok* (Institut d'études slaves de l'Université de Paris, 1946); S. Laffitte [née Bonneau], *Alexandre Blok* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1958). — N. Berberova, *Alexandre Blok et son temps* (Ed. du Chêne, 1947).

Blondel (Maurice) H. Duméry, *la Philosophie de « l'Action »* (Aubier, 1948); *Blondel et la religion* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1954).

Bloy (Léon) M.-J. Lory, *Léon Bloy et son époque (1870-1914)* [Desclée De Brouwer et Cie, 1944]. — J. Bollery, *Léon Bloy* (A. Michel, 1947-1954, 3 vol.). — A. Béguin, *Léon Bloy, mystique de la douleur* (Labergerie, 1948). — G. Cattauï, *Léon Bloy* (Editions universitaires, « Classiques du XXe siècle », 1954). — Abbé J. Steinmann, *Léon Bloy* (Ed. du Cerf, 1956). — R. Barbeau, *Un prophète luciférien, Léon Bloy* (Aubier, 1957). — H. Juin, *Léon Bloy* (La Colombe, 1957).

Blum (Léon) C. Audry, *Léon Blum ou la Politique du juste* (Julliard, 1955).

bobinage H. Gilloux, *les Bobinages radio* (Ed. Radio, 1948). — F. Torices et A. Curchod, *Schémas et règles pratiques de bobinage des machines électriques* (Dunod, 4e éd., 1951). — C. Clément, *la Construction des bobinages électriques* (Dunod, 4e éd., 1952).

bobsleigh J. Dauven, *Bolides des glaces* (Arthaud, 1944).

Boccace J. Luchaire, *Boccace* (Flammarion, « Les Grandes Biographies », 1951).

Bochaîne P. Veyret, *les Pays de la moyenne Durance alpestre* (Arthaud, 1944).

Bochimans V. Ellenberger, *la Fin tragique des Bushmen* (Amiot-Dumont, 1953). — J. Mauduit, *Kalahari, la vie des Bochimans* (Nathan, « Terres et Hommes », 1955).

Boèce H. Potiron, *la Notation grecque et Boèce* (Desclée et Cie, 1951).

Bœrsch A. Grau, *Chronique de la ville de Boersch (d'origine gauloise) et de ses annexes Saint-Léonard et Klingenthal* (Soc. d'éditions de la Basse-Alsace, Strasbourg, 1952). — P. Appell, *le Klingenthal et sa manufacture d'armes blanches. Histoire d'un village alsacien* (Ed. de l'Académie d'Alsace, Colmar, 1957).

bœuf A. M. Leroy, *le Bœuf : le bœuf de boucherie, le bœuf de trait* (Hachette, « Encyclopédie des connaissances agricoles », 1942). — M. Jouven, *Bœufs et vaches de travail* (Ed. de Montsouris, 1946-1948).

bogomiles A. de Meibohm, *Démons, Derviches et Saints* (Plon, 1956).

Bohême E. Denis, *la Bohême depuis la Montagne-Blanche* (Leroux, 1930, 2 vol.).

Böhme (Jakob) J. Roos, *Aspects littéraires du mysticisme philosophique et l'influence de Böhme et de Swedenborg au début du romantisme : William Blake, Novalis, Ballanche* (P. H. Heitz, Strasbourg, 1951).

Boieldieu (François Adrien) G. Favre, *Boieldieu, sa vie, son œuvre* (Droz, 1945, 2 vol.).

Boileau (Nicolas) R. Bray, *Boileau, l'homme et l'œuvre* (Boivin [Hatier], 1942). — R. Dumesnil, *Boileau* (Les Belles Lettres, 1943).

bois J. Sallé, *le Travail du bois et son outillage* (Ed. de Montsouris, 1945). — A. Chevalier et D. Normand, *Forêts vierges et bois coloniaux* (P. U. F., « Que sais-je? », 1946). — J. Campredon, *le Bois* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949); *Industries et commerce du bois* (P. U. F., « Que sais-je? », 1950). — E. Glesinger, *Demain, l'âge du bois* (Berger-Levrault, 1951). — J. Petitpas, *Technologie comparée des industries du bois* (Dunod, 2e éd., 1952). — P. Razous, *Formulaire du bois* (Technique et vulgarisation, 1955). — O. E. C. E., *l'Industrie du bois en Europe* (étude préparée par le Comité du bois) [1956]. — Conseil supérieur de l'agriculture, *Production et marché des bois et produits forestiers dans la zone franc* (La Documentation française, 1958).

Bois-Colombes L. Quénéhen et G. Raoul, *Histoire de Bois-Colombes* (Jouve, 1946).

boisson Dr J. Trémolières, *les Boissons* (Institut national d'hygiène, 1958). — *Mémento des boissons*, t. I, *Textes légaux et réglementaires*; t. II, *Guide pratique* (S.P.I.D., « Les Mémentos », et Editions sociales françaises, 1948). — S. Laboureur, *Petits et Grands Verres (cocktails, sorbets, coupes, etc.)* [Grasset, 1955]. — H. Brousse, *la Consommation des boissons en France* (Centre de recherches et de documentation sur la consommation, 1956).

boîte à musique A. Chapuis, *Histoire de la boîte à musique et de la musique mécanique* (Scriptar, Lausanne, 1955).

bolchevisme A. Rosenberg, *Histoire du bolchevisme* (Grasset, « Les Ecrits », 1936).

Bolívar (Simón) W. Frank, *Bolivar et ses peuples* (Gallimard, 1953). — S. de Madariaga, *Bolivar* (Calmann-Lévy, 1955, 2 vol.). — J. Descola, *les Libertadors* (Fayard, « Les Grandes Etudes historiques », 1957).

Bolivie G.-R. Moreno, *les Derniers Jours de la colonie dans le Haut-Pérou* (Nagel, 1954). — C. Fain, *Bolivie* (Arthaud, 1955). — B. Lelong et J.-L. Lancrey-Javal, *Cordillère magique* (Amiot-Dumont, 1955). — J. Manzon, M. Asturias et F. Diez de Medina, *Bolivie, cet astre ignoré* (S. F. L., 1960).

Bomarzo A. Pieyre de Mandiargues, *les Monstres de Bomarzo* (Grasset, « La Galerie en images », 1957).

bombardement Conclusions de la Conférence de Francfort-sur-le-Main, avec une déclaration du professeur Paul Langevin, *les Méthodes modernes de guerre et la protection des populations civiles* (Rivière, 1930). — P. Bruère, *Organisation biochimique de la défense passive contre le péril chimique aérien* (Guillot, Versailles, 1933). — Dr M. Anglade, *Défense de la population civile contre la me-*

nace toxi-asphyxiante des attaques aériennes (Impr. H. Bouché, Montluçon, 1935). — R. Martel, *l'Aviation française de bombardement des origines au 11 novembre 1918* (P. Hartmann, 1939). — Colonel P. Paquier et capitaine Tonon, *le Groupe de bombardement 11/12* (Berger-Levrault, 1947). — Colonel P. Paquier et C. Postel, *la Bataille aérienne d'Allemagne* (Payot, 1947); *la Bataille aérienne d'Angleterre* (Charles-Lavauzelle, 1948). — Capitaine Cocho, *le Groupe Guyenne en Angleterre* (Vittonato, 1948). — C. Idrac, *Bombardiers de nuit, les groupes lourds sur l'Allemagne* (A. Michel, 1948). — Sir A. Harris, *Les bombardiers attaquent* (Plon, 1949). — Lieutenant-colonel J. Calmel, *Pilotes de nuit* (La Table ronde, 1952). — G. Bloemertz, *Ciel de mort* (Ed. du Fleuve noir, 1954). — P. Brickhill, *les Briseurs de barrage* (Flammarion, « L'Aventure vécue », 1954).

bombe atomique D. de Rougemont, *Lettres sur la bombe atomique* (Gallimard, 1946). — Ch. Ailleret, *Histoire de l'armement* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — P. Devaux, *Des lendemains qui flambent* (Magnard, 1951). — Dr A. Nègre, *l'Homme et la Bombe. Les effets biologiques* (Hachette, « Science et Pensée », 1951). — Dr B. Lafay, *la Bombe atomique* (Gédalge, 1952). — J. Moch, *la Folie des hommes* (R. Laffont, 1954). — R. Jungk, *Plus clair que mille soleils* (Arthaud, 1958). — M. Lefort, *les Radiations nucléaires* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — R. May, *La France a la bombe* (Gallimard, « L'Air du temps », 1960).

bombe à hydrogène L. W. Laurence, *la Bombe H* (Corrêa, 1951). — G. Wendt, *l'Energie atomique et la bombe à hydrogène* (Julliard, 1951). — J. R. Shepley et C. Blair, *Guerre secrète autour de la super-bombe* (Plon, 1955).

bon H. Maleprade, *le Bon du Trésor dans la politique financière moderne* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1944).

Bonaparte (famille) F. Masson, *Napoléon et sa famille* (A. Michel, 1897-1919, 13 vol.). — F. Charles-Roux, *Rome, asile des Bonaparte* (Hachette, 1952). — J. Valynseele, *le Sang des Bonaparte* (J. Valynseele, 126, bd Magenta, 1954).

Bonaparte (Letizia) L. Peretti, *la Mère de l'Empereur : Letizia Bonaparte* (Plon, 1932; éd. augm., Fayard, 1959). — A. Augustin-Thierry, *Madame Mère* (A. Michel, 1939). — A. Decaux *Letizia, mère de l'Empereur* (S.F.E.L.T., « Présence de l'histoire », 1949).

Bonaparte (Lucien) F. Pietri, *Lucien Bonaparte* (Plon, 1939); *Lucien Bonaparte à Madrid (1801)* [Grasset, 1951].

Bonaparte (Elisa) P. Fleuriot de Langle, *Elisa, sœur de Napoléon Ier* (Denoël, 1947).

Bonaparte (Jérôme) F. Berthet-Leleux, *le Vrai Prince Napoléon (Jérôme)* [Grasset, 1932] — J. Bertaut, *le Roi Jérôme* (Flammarion, 1954).

Bonaparte (Joseph) B. Nabonne, *Joseph Bonaparte (1768-1844)* [Hachette, 1949].

Bonaparte (Pauline) P. Fleuriot de Langle, *la Paolina, sœur de Napoléon* (Ed. Colbert, 1946). — B. Nabonne, *Pauline Bonaparte (1780-1825)* [Hachette, « Le Rayon d'histoire », 1948]. — S. Normand, *le Cœur fidèle et infidèle de Pauline Bonaparte, princesse Borghèse* (Grasset, 1952). — M. Gobineau, *Pauline Borghèse, sœur fidèle* (Amiot, 1958).

Bonaparte (Eugène Louis) A. Augustin-Thierry, *le Prince impérial* (Grasset, 1935). — C. Vautel, *le Prince impérial, histoire du fils de Napoléon III* (A. Michel, 1946). — K. John, *le Prince impérial* (Julliard, 1947). — S. Desternes et H. Chandet, *Louis, prince impérial* (Hachette, 1957). — A. Decaux, *le Prince impérial* (Bloud et Gay, s. d.).

Bonaparte (Mathilde) J. de La Faye, *la Princesse Mathilde* (Emile-Paul, 1929). — J. Kuhn, *la Princesse Mathilde* (Plon, 1935). — A. Augustin-Thierry, *la Princesse Mathilde, Notre-Dame des Arts* (A. Michel, 1950). — M. Castillon du Perron, *la Princesse Mathilde* (Amiot-Dumont, 1953).

Bonaventure (saint) Le P. A. Sepinski, *la Psychologie du Christ chez saint Bonaventure* (Vrin, 1948). — E. Gilson, *la Philosophie de saint Bonaventure* (Vrin, 3e éd., 1953).

bonheur Alain, *Propos sur le bonheur* (Gallimard, 1928). — F. Mauriac, *Souffrances et bonheur du chrétien* (Grasset, 1931). — B. Grasset, *Remarques sur le bonheur* (Grasset, 1951). — A. Maurois, *Cours de bonheur conjugal* (Hachette, 1951). — M. Jouhandeau, *Réflexions sur la vie et le bonheur* (Gallimard, 1958).

Bonnard (Pierre) G. Besson, *Bonnard* (Braun, 1933). — P. Courthion, *Bonnard, peintre du merveilleux* (Marguerat, Lausanne, 1945).

Bonpland (Aimé Goujaud, dit) R. Bouvier et E. Maynial, *Aimé Bonpland, explorateur de l'Amazonie* (S. E. D. E. S., 1950).

Booth (William) Pasteur G. Brabant, *Un prophète des temps modernes : William Booth (1829-1912), fondateur de l'Armée du Salut* (Ed. Altis, 1948). — R. Gout, *William Booth et le monde ouvrier* (Labor et Fides, 1955).

Bordeaux H. Cavaillès, *Bordeaux et sa région* (Bureaux de l'Action nationale, 1918). — Dr G. Canilhac, *le Port de Bordeaux* (Impr. H. Basuyay, Toulouse, 1933). — J. de Welles, *le Grand-Théâtre de Bordeaux, naissance et vie d'un chef-d'œuvre* (Delmas, 1951). — P.-L. Berthaud, *la Littérature gasconne du Bordelais* (Les Belles Lettres, 1953). — Abbé P. Brun, *les Eglises de Bordeaux* (Delmas, 1953). — L. Desgraves, *Bordeaux, Côte de Beauté, Côte d'Argent* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1953). — A. Lahilonne, *Bordeaux sur les routes du monde* (Richesses de France, Bordeaux, 1953). — X. Védère, *Bordeaux* (Alpina, « La France illustrée », 1953). — *A travers Bordeaux. Guide archéologique et touristique* (Clèdes, Bordeaux, 1954). — L. Desgraves, *Bordeaux au cours des siècles* (Clèdes, Bordeaux, 1954). — Marquise de Maillé, *Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux* (Picard, 1960).

Borgia (famille) J. Lucas-Dubreton, *les Borgia* (Fayard, « Les Grandes Etudes historiques », 1952). — M. Brion, *le Pape et le Prince (les Borgia)* [Hachette, 1953]. — F. Hayward, *l'Enigme des Borgia* (Le Centurion, 1956).

Borgia (César) P. Rival, *César Borgia* (Grasset, 1931).

Borgia (Lucrèce) F. Bérence, *Lucrèce Borgia* (La Colombe, 1951). — M. Bellonci, *Lucrèce Borgia, sa vie et son temps* (Plon, 1951). — B. Nabonne, *la Vie privée de Lucrèce Borgia* (Hachette, « Les Vies privées », 1953).

Borinage G. Jacquemyns, *la Vie sociale dans le Borinage houiller* (Université libre de Bruxelles et Van Campenhout, Bruxelles, 1939). — M. Gottschalk, A. Liltmann-Waysblatt, W. Degryse, M. Faerman, *le Borinage* (Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959).

bornage F. Danger, *le Bornage* (Eyrolles, 1948). — Em. et Eug. Raviart, *Traité théorique et pratique des actions possessoires et du bornage* (Editions techniques, 1949).

Bornéo J. Robequain, *le Monde malais* (Payot, 1946). — P. Ivanoff, *Chez les coupeurs de têtes de Bornéo* (Arthaud, 1955). — J. Bruhat, *Histoire de l'Indonésie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — Lê Thânh Khôi, *l'Economie de l'Asie du Sud-Est* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958).

Bornier (Henri de) N. Stewart, *la Vie et l'œuvre d'Henri de Bornier* (Droz, 1935).

Bosch (Jérôme) J. Combe, *Jérôme Bosch* (Tisné, 1946). — J. de Boschère, *Jérôme Bosch* (Ed. du Cercle d'art, Bruxelles, 1947).

Bosse (Abraham) A. Blum, *Abraham Bosse et la société française au XVIIe siècle* (Morancé, 1924); *l'Œuvre gravé d'Abraham Bosse* (Morancé, 1925).

Bossuet (Jacques Bénigne) A. Rébelliau, *Bossuet* (Hachette, 6e éd., 1927). — G. Truc, *Bossuet et le classicisme religieux* (Denoël et Steele, 1934). — Mgr A. Bros, *Bossuet prêtre* (Lethielleux, 1952). — Chanoine A. G. Martimort, *le Gallicanisme de Bossuet* (Ed. du Cerf, 1953). — Mgr J. Calvet, *Bossuet, l'homme et l'œuvre* (Hatier-Boivin, 1955).

botanique E. Brucker, *Initiation botanique* (Hachette, « Les Initiations », 1918). — D. Bach, M. Mascré et G. Deysson, *Cours de botanique générale* (Tournier et Constans, 1947 sq., 2 vol.). — A. Davy de Virville, *Histoire de la botanique en France* (S. E. D. E. S., 1954). — Divers, *Notions botaniques et itinéraires commentés* (Algérie, Alpes, Dauphiné, Auvergne, etc.) [S. E. D. E. S., 1954, 20 vol.]. — A. Guillaumin, F. Moreau et C. Moreau, *la Vie des plantes* (Larousse, 1955). — E. Chancrin, *Botanique agricole* (Hachette, « Encyclopédie des connaissances agricoles », 1956). — M. Neurat, *Plantes étranges* (Gautier-Languereau, « Je voudrais savoir », 1958).

Botticelli Ch. Diehl, *Botticelli* (Librairie de l'art ancien et moderne, 1906). — G. C. Argan, *Botticelli* (Skira, 1957).

bottier E. Drumez, *Manuel technique du cordonnier-bottier et du cordonnier-réparateur* (Eyrolles, 1955).

Boucher (François) M. Fenaille, *François Boucher* (Nilsson, 1925). — P. de Nolhac, *Boucher, premier peintre du roi* (Floury, 1925). — J. R. Thomé, *Du baroque à François Boucher* (dans *l'Art du livre et son illustration*, t. III, Le Courrier graphique, 1946).

Boucher (Hélène) A. Redier, *Hélène Boucher, jeune fille française* (Flammarion, 1935). — P. Thoraval, *Hélène Boucher* (J. de Gigord, « Tout pour tous », 1948). — Caillava, *Horizons sans fin : Hélène Boucher* (A. Martel, 1953).

boucherie G. Chaudieu, *l'Evolution corporative de la boucherie* (Dunod, 1943); *Pour le boucher* (Dunod, 1947). — H. Morière, *le Métier de boucher* (J.-B. Baillière et fils, 1950). — G. Chaudieu et A. Bonneville, *Boucher de Paris* (Peyronnet, 1951-1953, 2 vol.).

Bouches-du-Rhône P. Guiral et L. Pierrein, *les Bouches-du-Rhône, histoire et géographie* (Bordas, 1945).

Bouchotte (Jean-Baptiste) Général Herlaut, *le Colonel Bouchotte* (Poisson, Metz, 1946, 2 vol.).

Boucicaut (Aristide) F. Ambrière, *le Bon Marché* (Ed. de Minuit, 1955).

Bouddha J. Bacot, *le Bouddha* (P. U. F., « Mythes et Religions », 1947). — A. Foucher, *la Vie du Bouddha* (Payot, « Bibliothèque historique », 1949). — M. Percheron, *la Vie merveilleuse du Bouddha* (Del Duca, 1956). — J. Filliozat, *Dans les pas de Bouddha* (Hachette, « Dans les pas », 1957). — A. Migot, *le Bouddha* (Club français du livre, 1957). — M. Semenoff, *Bouddha* (Bordas, « Pour connaître la pensée », 1960).

bouddhisme A. David-Neel, *le Bouddhisme* (Ed. du Rocher, Monaco, 1947). — Abbé J. Chaine et R. Grousset, *Littérature religieuse : Bible, Coran, religions de l'Inde et de la Chine* (A. Colin, 1949). — E. Conze, *le Bouddhisme dans son essence et dans son développement* (Payot, « Bibliothèque historique », 1952). — Le P. H. de Lubac, *la Rencontre du bouddhisme et de l'Occident* (Aubier, 1952). — D. T. Suzuki, *Essais sur le bouddhisme Zen* (A. Michel et A. Maisonneuve, 1954 sq.); *l'Essence du bouddhisme* (Le Cercle du livre, « Les Univers de la connaissance », 1955). — H. Arvon, *le Bouddhisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — M. Percheron, *le Bouddha et le bouddhisme* (Ed. du Seuil, « Maîtres spirituels », 1956). — M. Lalou, *les Religions du Tibet* (P. U. F., « Mythes et Religions », 1957). — E. F. C. Ludowyck, *l'Empreinte sacrée du Bouddha* (Plon, « D'un monde à l'autre », 1958). — R. de Berval et divers, *Présence du bouddhisme* (*France-Asie*, nos 153-157, A. Maisonneuve, 1959).

Boudin (Eugène) Cl. Roger-Marx, *Eugène Boudin* (Crès, 1928). — L. Cario, *Eugène Boudin* (Rieder, 1929).

Bougainville (Louis Antoine de) C. de La Roncière, *Bougainville* (Nouvelle Revue critique, 1942).

Boulainvilliers (Henri de) R. Simon, *Un révolté du Grand Siècle : Henry de Boulainviller* (Ed. du Nouvel Humanisme, Garches [S.-et-O.], 1947).

Boulanger (le général Georges) J. Ajalbert, *les Amants de Royat : le général Boulanger et Mme de Bonnemains* (A. Michel, 1939). — A. Dansette, *le Boulangisme* (Fayard, 1946).

boule C. Tardieu, *Boules, quilles, bowling, la pétanque* (Bornemann, 1953).

Boulogne (bois de) E. Toussaint, *le Bois de Boulogne, son histoire, ses transformations actuelles* (Soc. historique d'Auteuil et de Passy, 1945). — J. Augé de Lassus, *le Bois de Boulogne et ses alentours* (Jouve, 1952).

Boulogne (camp de) A. Chatelle, *la Colonne de la Légion d'honneur et de la Grande Armée* (Chambre de commerce de Boulogne, 1960).

Bourbon (maisons DE) H. Vrignault, *Généalogie de la famille de Bourbon, d'Henri IV jusqu'à nos jours* (H. Beziat, 1949). — L.-H. Parias et divers, *les Bourbons, de Henri IV à Louis XVI* (Sant' Andrea, 1955).

Bourbon (Charles II, duc DE) N. Baudot de Juilly, *Histoire secrète du connétable de Bourbon* (Vigneau, 1947).

Bourbon-l'Archambault P. Gélis-Didot, *le Château de Bourbon-l'Archambault* (Crépin-Leblond, Moulins, 1947). — L. Lamapet, *Bourbon-l'Archambault depuis ses origines jusqu'à nos jours* (Crépin-Leblond, Moulins, 1947).

Bourbonnais P. Pradel, *le Bourbonnais* (Arthaud, 1945). — C. Gagnon, *le Folklore bourbonnais* (Crépin-Leblond, Moulins, 1947). — C. Gagnon, J. Viple, P. Dupieux, M. Génermont, *Visages du Bourbonnais* (Horizons de France, 1947). — M. Génermont, *Châteaux en Bourbonnais* (Crépin-Leblond, Moulins, 1948). — A. Billange, *En Bourbonnais, aux confins du pays d'oc* (Impr. Ch. Déhan, Montpellier, 1949). — A. Bernard, C. Gagnon, *le Bourbonnais* (Gallimard, 1954). — R. Lallemand, *la Cuisine de chez nous*, t. I, *le Bourbonnais* (Impr. R. Gentil, Gannat, 1954). — A. Leguai, *Histoire du Bourbonnais* (P. U. F., « Que sais-je? », 1960).

Bourbonne-les-Bains Dr H. Ronot, *les Eglises de Bourbonne-les-Bains et de ses environs* (Ed. du Cerf, 1950).

Bourboule (LA) *La Bourboule. Promenades, excursions* (G. de Bussac, Clermont-Ferrand, 1947).

Bourdaloue (Louis) E. Griselle, *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue* (Soc. française d'imprimerie et de librairie, 1901, 2 vol.). — Le P. d'Hérouville, *Bourdaloue* (La Bonne Presse, « La Noble France », 1947).

Bourdelle (Antoine) G. Varenne, *Bourdelle par lui-même* (Fasquelle, 1937). — H. Hugault, *Bourdelle* (Ed. du Triolet, 1948). — M. Gauthier, *Bourdelle* (Les Gémeaux, 1951).

Bourdichon (Jean) E. Mâle et E. Pognon, *les Heures d'Anne de Bretagne* (Verve, nos 14-15, 1946). — R. Limousin, *Jean Bourdichon, peintre et enlumineur, son atelier et son école* (Presses académiques, Lyon, 1954).

bourdonnement G. Hicguet et M. Van Eyck, *les Bourdonnements d'oreille* (Masson, 1954).

bourgeoisie B. Grœthuysen, *les Origines de l'esprit bourgeois en France*, t. I, *l'Eglise et la Bourgeoisie* (Gallimard, 1927). — J. Aynard, *la Bourgeoisie française* (P. U. F., 1941). — E. Beau de Loménie, *les Responsabilités des dynasties bourgeoises* (Denoël, 1943-1954, 3 vol.). — C. Morazé, *la France bourgeoise (XVIIIe-XXe s.)* [A. Colin, 1947]; *les Bourgeois conquérants (XIXe s.)* [A. Colin, « Destins du monde », 1957]. — F. Frazier, *Bourgeoisie noire* (Plon, « Recherches en science humaine », 1955). — M. Robida, *Ces bourgeois de Paris. Trois siècles de chronique familiale de 1675 à nos jours* (Julliard, 1955). — R. Pernoud, *les Origines de la bourgeoisie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956); *Histoire de la bourgeoisie française* (Ed. du Seuil, 1960). — F. Colmet-Daage, *la Classe bourgeoise; ses origines, ses lois d'existence, son rôle social* (Nouvelles Editions latines, 1959).

Bourgeoys (la bienheureuse Marguerite) J. Danemarie, *Au Canada avec Marguerite Bourgeoys* (Ed. de l'Arc, 1950). — La mère Madeleine-Louise de N.-D. de Sion, *l'Héroïque Aventure d'une missionnaire française au Canada : Marguerite Bourgeoys (1620-1700)* [Beauchesne et ses fils, 1952].

Bourges A. Gandilhon, *Bourges* (Alpina, « La France illustrée », 1948). — P. Gauchery, A. de Grossouvre, R. Gauchery, *Notre vieux Bourges* (Desquand et fils, Bourges, 1949). — A. Boinet, *la Cathédrale de Bourges* (Laurens, 1952). — Chanoine Le Guenne, *Saint-Etienne de Bourges* (Impr. Fortin, 1958).

Bourges (Elémir) L. Buzzini, *Elémir Bourges* (Au Pigeonnier, 1951). — A. Lebois, *les Tendances du symbolisme à travers l'œuvre d'Elémir Bourges* (L'Amitié par le livre, 1952).

Bourget (lac du) J. Miege, *le Lac du Bourget, Aix-les-Bains, Chambéry* (Arthaud, 1952).

Bourget (Paul) J.-B. Lardeur, *la Vérité psychologique et morale dans l'œuvre de Paul Bourget* (Paris, 1912). — A. Feuillerat, *Paul Bourget. Histoire d'un esprit sous la IIIe République* (Plon, 1937). — L. J. Austin, *Paul Bourget, sa vie et son œuvre jusqu'en 1889* (Droz, 1940). — J. Laurent, *Paul et Jean-Paul* (Grasset, 1951).

Bourgogne G. Roupnel, *la Bourgogne* (Horizons de France, 1936); *la Ville et la campagne au XVIIe siècle, étude sur les populations du pays dijonnais* (A. Colin, 1955). — Marie Bullier et autres, *Visages de la Bourgogne* (Horizons de France, 1942). — H. Soulange-Bodin, *les Châteaux en Bourgogne* (Van Oest, 1942). — L. Hommel, *Marie de Bourgogne ou le Grand Héritage* (Plon, 1945). — O. Cartellieri, *la Cour des ducs de Bourgogne* (Payot, 1946). — G. Vedrès, *Châteaux de Bourgogne* (Ed. du Chêne, 1948). — J. Calmette, *les Grands Ducs de Bourgogne* (A. Michel, 1949). — H. Clos-Jouve, *le Promeneur lettré et gastronomique en Bourgogne* (Amiot-Dumont, 1951). — G. Perron-Louis, *Contes et légendes de Bourgogne* (Nathan, 1953). — *Bourgogne* (La France à table, 1954). — G. Monmarché, *Bourgogne, Morvan, Lyonnais* (Hachette, « Guides bleus », 1955). — J. Bonnerot, *Bourgogne* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1955). — P. Andrieu, *Petite Histoire de la Bourgogne et de son vignoble* (Ed. de la Journée vinicole, Montpellier, 1955). — *La Bourgogne* (J.-B. Baillière et fils, 1956). — *Bourgogne, Morvan* (« Guides Michelin », 1956). — M. Beaulieu et J. Baylé, *le Costume en Bourgogne, de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)* [P. U. F., 1956]. — G. Chabot et R. Laurent, *la Bourgogne* (A. Colin, 1957). — J. Richard, *Histoire de la Bourgogne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957). — H. Drouot et H. Forestier, *Bourgogne et Morvan* (Arthaud, 1959).

bourgogne C. Rodier, *le Vin de Bourgogne* (L. Damidot, Dijon, 1937). — F. Grivot, *Connaître... les vins de Bourgogne* (J.-B. Baillière et fils, 1955).

Bourguiba (Ḥabīb) F. Garas, *Bourguiba et la naissance d'une nation* (Julliard, 1956). — R. Stéphane, *la Tunisie de Bourguiba* (Plon, 1958).

Bournazel (Henri DE) H. Bordeaux, *Henri de Bournazel* (Plon, 1935). — J. d'Esme, *Bournazel, l'homme rouge* (Flammarion, 1952). — C. et M. Capez, *Bournazel* (Ed. des Flots bleus, Monaco, 1956).

Bourse A. E. Sayous, *les Origines du marché à terme sur marchandises; les origines de la Bourse en valeurs* (Goemaere, Bruxelles, 1936). — M. Langlet, *les Bourses de commerce en France* (Librairie technique et économique, 1937). — A. Colling, *la Prodigieuse Histoire de la Bourse* (S. E. F., 1949). — J. Brasseul, J. Baby, J. Varloot, *Crédit, Banque et Bourse* (Ed. de l'Union française universitaire, 1950). — G. Fain, *les Placements* (P. U. F., « Que sais-je? », 1950). — L. Pavès, *la Banque et la Bourse* (Dunod, 1950). — S. Robert-Milles, *la Grammaire de la Bourse* (Flammarion, 1950). — G. Defossé, *la Bourse des valeurs et les opérations de Bourse* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — G. Vidalenche, *la Bourse* (Delmas, 1959).

Bou-Saada P. Fontaine, *Bou-Saada, porte du désert* (Dervy, 1952).

Boussingault (Jean-Louis) A. Dunoyer de Segonzac, L. A. Moreau, V. Barbey et A. Villebœuf, *Boussingault* (La Colombe, 1943).

Boutroux (Emile) A.-F. Baillot, *Emile Boutroux et la pensée religieuse* (La Nef de Paris Editions, 1957).

Bouvines (bataille de) A. Hadengue, *Bouvines, victoire créatrice* (Plon, 1935).

boxe G. Blanchet, *Boxe et sports de combat en éducation physique* (Chiron, 1949).

boycottage R. Michels, *le Boycottage international* (Payot, 1936). — C. Rousseau, *le Boycottage dans les rapports internationaux* (Pedone, 1958).

Boylesve (René) E. Lefort, *la Touraine de René Boylesve* (Arrault, Tours, 1949). — J. Ménard, *l'Œuvre de Boylesve* (Nizet, 1956). — A. Bourgeois, *la Vie de René Boylesve* (Droz, Genève, 1958, 2 vol.).

Brabant Schouteden-Wery, *Brabant* (Dessart, « Images de Belgique », Bruxelles, 1951).

braconnage J. Combret's, *le Contre-Braconnage de pêche* (Flammarion, « La Terre, Chasse et Pêche », 1947). — A. Chaigneau, *Braconnage et Contre-Braconnage* (La Maison rustique, 1957).

Brahmā H. von Glasenapp, *Brahma et Bouddha* (Payot, 1937).

brahmanisme Abbé J. Chaine et R. Grousset, *Littérature religieuse : Bible, Coran, religions de l'Inde et de la Chine* (A. Colin, 1949).

Brahms (Johannes) P. Landormy, *Brahms* (Gallimard, « Leurs Figures », 1948). — M. et J. Alley, *Une amitié passionnée : Clara Schumann-Brahms* (R. Laffont, 1955). — C. Rostand, *Brahms* (Plon, 1955, 2 vol.). — R. Goldron, *Johannès Brahms « le vagabond »*, (Flammarion, 1956).

Braille (Louis) J. Roblin, *Les doigts qui lisent. Vie de Louis Braille (1809-1852)* [Regain, Monte-Carlo, 1951]. — P. Henri, *la Vie et l'œuvre de Louis Braille* (P. U. F., 1952). — Cl. Mackenzie, *l'Ecriture Braille dans le monde* (U. N. E. S. C. O., 1954).

Brâncuşi (Constantin) C. Zervos, *Constantin Brancusi* (Cahiers d'art, 1957).

Branly (Edouard) P. Jacques, *la Vie laborieuse d'Edouard Branly* (Baudinière, 1942). — J. Terrat-Branly, *Mon père Edouard Branly* (Corrêa, 1942). — P. Grasset, *l'Etonnante Aventure de Branly* (Ed. des Loisirs, 1947).

Brantôme J. Secret, *Brantôme et sa région* (Floury, 1948).

Brantôme (Pierre DE BOURDEILLE, seigneur DE) F. Crucy, *Brantôme* (Rieder, 1934).

Braque (Georges) F. Ponge, *le Peintre à l'étude* (Gallimard, 1949). — J. Paulhan, *Braque, le patron* (Gallimard, 1952). — F. Elgar, *Braque* (F. Hazan, 1958).

Brasillach (Robert) J. Isorni, *le Procès de Robert Brasillach (19 janvier 1945)* [Flammarion, 1946]. — R. Vandromme, *Robert Brasillach* (Plon, 1956).

Bray (pays de) E. Anne, *Dieppe et sa région. Neufchâtel et le pays de Bray* (H. Defontaine, Rouen, 1946). — P. Pinchemel, *les Plaines de craie du nord-ouest du Bassin parisien et du sud-est du bassin de Londres et leurs bordures* (A. Colin, 1954).

Brayer (Yves) Maximilien Gauthier, *Yves Brayer* (Les Gémeaux, 1950).

Brazza (Pierre SAVORGNAN DE) R. Maran, *Brazza et la fondation de l'A. E. F.* (Gallimard, 1941). — Général J. de Chambrun, *Brazza* (Plon, 1950).

Brazzaville R. Frey, *Brazzaville, capitale de l'A. E. F.* (Encyclopédie mensuelle d'outre-mer, 1954). — G. Balandier, *Sociologie des Brazzavilles noires* (A. Colin, 1955). — G. Houlet, *Brazzaville, Léopoldville, Pointe-Noire* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1958).

brebis E. J. Finbert, *la Brebis ou la Vie pastorale* (A. Michel, « Scènes de la vie des bêtes », 1947).

Brecht (Berthold) R. Wintzen, *Berthold Brecht* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1954). — G. Serreau, *Berthold Brecht* (L'Arche, 1955).

Bremond (Henri) A. Autin, *Henri Bremond, l'homme, l'œuvre* (P. Lethielleux, « Publicistes chrétiens », 1946).

Brentano (Clemens) R. Guignard, *Un poète romantique allemand, C. Brentano (1778-1842)* [Les Belles Lettres, 1933]. — A. Garreau, *Clément Brentano* (Desclée De Brouwer et Cie, 1938).

Brentano (Franz) L. Gilson, *Méthode et métaphysique selon Franz Brentano* (Vrin, 1955); *la Psychologie descriptive selon Franz Brentano* (Vrin, 1955). — S. Breton, *Conscience et Intentionnalité* (E. Vitte, « Problèmes et doctrines », 1956).

Brésil P. Denis, *Amérique du Sud* (dans *Géographie universelle*, t. XV, A. Colin,

1927). — R. Courtin, *le Problème de la civilisation économique au Brésil* (Libr. de Médicis, 1941). — Ministère des Relations extérieures, *Brésil : ressources, possibilités* (Rio de Janeiro, 1945). — E. Henriot, *Beautés du Brésil* (Tallandier, 1947). — S. Zweig, *le Brésil, terre d'avenir* (A. Michel, 1948). — J. de Castro, *Géographie de la faim* (Les Editions ouvrières, « Economie et Humanisme », 1949). — H. Chamberlain, *le Chant du Sabia, au soleil du Brésil* (Hachette, « Choses vues, aventures vécues », 1950). — J. Lambert, *le Brésil, structure sociale et institutions politiques* (A. Colin, 1953). — C. Morazé, *les Trois Ages du Brésil* (A. Colin, 1953). — J. Cau et J. Bost, *Brésil* (Nagel, « Guides Nagel », 1955). — M. Le Lannou, *le Brésil* (A. Colin, 1955). — Cl. Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques* (Plon, 1955). — M. Bouvier-Ajam, *le Nord de l'Amérique du Sud : Brésil, Colombie, Venezuela* (Ed. du Millénaire, 1956). — E. Aubert de la Rüe, *Brésil aride (la vie dans la Caatinga)* [Gallimard, « Géographie humaine », 1957]. — R. Bastide, *Brésil, terre des contrastes* (Hachette, 1957). — P. Joffroy, *Brésil* (Ed. du Seuil, « Petite Planète », 1958). — P. Monbeig, *le Brésil* (P. U. F., « Que sais-je? », nouv. éd., 1958).

Bresse P. Huguenin, *la Bourgogne, le Morvan, la Bresse* (Arthaud, 1930). — A. Ramus, *Vie paysanne et technique : l'exemple de la Bresse louhannaise* (A. Colin, 1952). — F. Girard, *les Meubles bressans d'hier et d'aujourd'hui* (F. Girard, Bourg-en-Bresse, 1955).

Brest Y.-M. Rudel, *Brest à travers les cendres* (Château-Jobert, Morlaix, 1948). — H. Queffélec, *Brest, vigie du Léon* (Le Doaré, Châteaulin, 1954).

Bretagne C. Vallaux, *la Basse-Bretagne. Etude de géographie humaine* (Cornély, 1906). — H. Waquet, *l'Art breton* (Arthaud, 1931, 2 vol.); *Histoire de la Bretagne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948); *Tableau de la Bretagne* (Alpina, 1957). — F. Le Roy, *les Châteaux de Bretagne* (Defontaine, Rouen, 1936). — R. Musset, *la Bretagne* (A. Colin, 1937). — M. Le Lannou, *Itinéraires de Bretagne* (J.-B. Baillière et fils, 1938); *Géographie de la Bretagne* (Plihon, Rennes, 1950, 2 vol.). — J.-S. Gauthier, *Croix et calvaires de Bretagne* (Plon, 1944). — Ch. Robert-Muller, *Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique* (A. Colin, 1944). — J. Chombart de Lauwe, *Bretagne et pays de la Garonne. Evolution agricole comparée depuis un siècle* (P. U. F., 1946); *Pour une agriculture organisée. Danemark et Bretagne* (P. U. F., 1949). — M. Gautier, *la Bretagne centrale* (Potier, La Roche-sur-Yon, 1947). — A. et M. Perraud-Charmantier, *la Guerre en Bretagne* (Aux portes du large, Nantes, 1947). — A. Guilcher, *le Relief de la Bretagne méridionale, de la baie de Douarnenez à la Vilaine* (Potier, La Roche-sur-Yon, 1948). — P.-Y. Sébillot, *le Folklore de la Bretagne* (Payot, 1950). — J. Chagnolleau, *les Iles de l'Armor* (Horizons de France, 1951). — W. Diville et A. Guilcher, *Bretagne et Normandie* (P. U. F., 1951). — A. Dupouy, *Costumes bretons* (Alpina, 1951); *la Basse-Bretagne* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1952). — J. Levron, *la Haute-Bretagne* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1951). — F. Gourvil, *Langue et littérature bretonnes* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952). — J. Monnier, *Au pays des calvaires* (Le Centurion, « Plaisir du voyage », 1954). — H. Weitzmann, *Itinéraire des légendes bretonnes* (Hachette, 1954). — H. Queffélec et G. Monmarché, *Bretagne* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1956). — P. Cressard, *les Maisons inspirées* (Plihon, Rennes, 1957). — E. Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de la Bretagne* (Plihon, Rennes, 1957, 2 vol.). — M. Phlipponneau, *le Problème breton et le programme d'action régionale* (A. Colin, 1957). — H. Queffélec, *l'Evangile des calvaires bretons* (Hachette, 1957). — A. Rebillon, *Histoire de Bretagne* (A. Colin, 1957). — R. Grand, *l'Art roman en Bretagne* (Picard, 1958). — G. Monmarché, *Bretagne* (Hachette, « Guides bleus », 1959). — R. Vercel, *Bretagne aux cent visages* (A. Michel, 1959). — *Bretagne* (« Guides Michelin », 1959).

Breton (André) J. Gracq, *André Breton* (J. Corti, 1947). — C. Mauriac, *André Breton* (Ed. de Flore, 1949). — M. Carrouges, *André Breton et les données fondamentales du surréalisme* (Gallimard, 1950). — V. Crastre, *André Breton* (Arcanes, 1952).

Brianchon (Maurice) R. Rey, *Maurice Brianchon* (Sequana, 1943).

Briand (Aristide) G. Suarez, *Briand, sa vie, son œuvre* (Plon, 1938-1943, 5 vol.).

bridge X. Jarre de La Belde, *Devenez un bon joueur de bridge* (Hachette, 1954). — E. Borel et A. Chéron, *Théorie mathématique du bridge à la portée de tous* (Gauthier-Villars, 1955). — C.-H. Goren, *le Compte des points au bridge* (Fayard, 1955). — H. Campbell, *le Bridge de tous les jours* (A. Michel, 1957). — Dr P. Jais, *Apprenez à mieux jouer au bridge* (R. Julliard, 1957). — P. Albarran, R. de Nexon et J. Le Dentu, *le Nouveau Bridge pour tous* (Fayard, 1958). — B. Romanet, *les Bases du bridge moderne* (A. Michel, 1958). — P. Albarran et Dr P. Jais, *Comment gagner au bridge, la partie libre* (Julliard, 1959). — T. Reese, *le Bridge de haute école* (Fayard, 1960).

Brie Ch. Cochet-Cochet, *Notes historiques sur la Brie ancienne* (Picard, 1933). — Divers, *la Brie et le Gâtinais* (L'Opinion économique et financière, 1953). — E. Mireaux, *Une province française au temps du Grand Roi, la Brie* (Hachette, 1958).

Brière J. de Witt, *Chasse de Brière* (Nouv. Ed. de la Toison d'or, 1949).

Brigitte (sainte) B. Bernage, *Sainte Brigitte* (La Bonne Presse, 1949). — R. Tremond, *Sainte Brigitte* (E. I. S. E, Lyon, 1960).

Brillat-Savarin (Anthelme) M. des Ombiaux, *la Physiologie du goût de Brillat-Savarin* (Malfère, « Les Grands Evénements littéraires », 1937).

Brinvilliers (marquise DE) R. Burnand, *Vie et mort de la marquise de Brinvilliers* (Tallandier, 1931). — Funck-Brentano, *le Drame des poisons* (Hachette, 1948). — G. Mongrédien, *Madame de Montespan et l'Affaire des poisons* (Hachette, 1953).

Brionne (Eure) M. Roncerel, *Glanes historiques sur Brionne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la guerre de 1914* (Impr. Amelot, Brionne, 1952).

Brioude A. Blanc, *Brioude et sa région, notes d'art et d'histoire* (Tissandier, Brioude, 1944).

brique M. Pinette, *Technologie céramique : briqueterie, tuilerie, poterie* (J.-B. Baillière et fils, 1953).

Brive-la-Gaillarde P. Nouaillac, *la Vie sous le Ier Empire dans l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde* (Impr. Lachaise, Brive-la-Gaillarde, 1949). — *Brive-la-Gaillarde, centre de tourisme* (Delmas, « Guides Delmas », 1949). — P. Pérol, *la Très Ancienne et Belle Histoire de Brive-la-Gaillarde* (Impr. Chastrusse et Cie, Brive-la-Gaillarde, 1957).

Brocéliande Abbé H. Gillard, *les Mystères de Brocéliande* (Ed. du Ploërmelais, Ploërmel, 1954).

brochet R. Renault, *le Brochet, ses mœurs, ses pêches* (Bornemann, 1952).

broderie R. Hardy et A. Mancini, *Précis de couture*, t. II (Delagrave, 1952).

Broglie (Louis, prince DE) Divers, *Louis de Broglie, physicien et penseur* (A. Michel, 1953).

bronche A. Triglianos, *Atlas de bronchologie* (Vigot, 1954). — J.-M. Lemoine, *Pathologie bronchique* (Doin, 1956).

bronchite J. Baillet et J. Carlotti, *les Bronchites chroniques* (Maloine, 1955).

broncho-pneumonie Y. Desjars, *les Broncho-pneumonies* (Doin, 1958).

Brontë (les sœurs) R. de Traz, *la Famille Brontë* (A. Michel, 1939). — J. Debû-Bridel, *le Secret d'Emily Brontë* (Ferenczi, 1950). — J. Blondel, *Emily Brontë* (P. U. F., 1955).

bronze J. Charbonneaux, *les Bronzes grecs* (P. U. F., « L'Œil du connaisseur », 1958). — T. Dexel, *les Bronzes chinois* (P. U. F., « Mémentos illustrés », 1958). — H. Landais, *les Bronzes italiens de la Renaissance* (P. U. F., « L'Œil du connaisseur », 1958). — J. Briard, *l'Age du bronze*, (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).

Brossolette (Pierre) R. Ozouf, *Pierre Brossolette, héros de la Résistance* (Gedalge, 1946). — B. Marshall, *le Lapin blanc* (Gallimard, 1953).

Brottier (le père) G. Beslier, *le Père Brottier* (Perrin, 1946). — C. Garnier, *Ce père avait deux âmes* (Fayard, 1956).

Brou A. Bidet, *Brou, temple de la fidélité* (Impr. P. et O. Lussaud, Fontenay-le-Comte, 1958).

Broussais (François Joseph Victor) M. Bert, *Essai sur Broussais* (Impr. Foulon, 1957).

Browne (sir Thomas) J. J. Denonain, *la Personnalité de sir Thomas Browne* (P. U. F., 1959).

Browning (Robert) G. K. Chesterton, *la Vie de Robert Browning* (Gallimard, « Vie des hommes illustres », 1930). — A. Maurois, *Robert et Elizabeth Browning* (Grasset, 1955).

Bruant (Aristide) A. Zévaès, *A. Bruant* (Nouvelle Revue critique, 1943). — F. Carco, *la Belle Epoque au temps de Bruant* (Gallimard, 1954).

Bruckner (Anton) A. Machabey, *la Vie et l'œuvre d'Anton Bruckner* (Calman-Lévy, 1945).

Brueghel (Pieter), dit LE VIEUX M. Brion, *Brueghel* (Plon, 1936). — R.-L. Delevoy, *Brueghel l'Ancien* (Somogy, 1953); *Bruegel* (Skira, 1959). — R. Genaille, *Brueghel l'Ancien* (Tisné, 1953). — F. Timmermans, *la Vie passionnée de Peter Brueghel* (Internationale du livre, 1955).

Brueghel (Jan), dit DE VELOURS J. Combe, *Brueghel de Velours* (Ed. du Chêne, 1943).

Bruges A. Janssens de Bisthoven, *Bruges* (Dessart, Bruxelles, 1951). — C. Mauclair, *le Charme de Bruges* (Piazza, 1955).

bruit J. Granier, *les Phénomènes vibratoires* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — P. Chavasse, *Quelques Aspects actuels du problème général du bruit* (Imprimerie alençonnaise, Alençon, 1952). — A. Moles, *Physique et technique du bruit* (Dunod, 1952). — F. Trémolières, A. Besson et S. G. Mazarakis, *la Lutte contre le bruit dans la cité et dans l'industrie* (Ed. de l'Entreprise moderne, 1955). — R. Chocholle, *le Bruit : méfaits, dangers et prévention* (Compagnie française d'audiologie, 1958); *le Bruit* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960).

Brumaire an VIII (coup d'Etat de) A. Ollivier, *le Dix-huit Brumaire* (Gallimard, 1959).

Brummell (George) J. Boulenger, *Sous Louis-Philippe. Les dandys* (Calmann-Lévy, 1932). — M.-Ch. Renard, *Brummell et son ombre* (Perrin, 1944). — Barbey d'Aurevilly, *Du dandysme et de George Brummel* (Mermod, Lausanne, 1945).

Brunelleschi (Filippo) M. Reymond, *Brunelleschi et l'architecture de la Renaissance italienne au XVe siècle* (Laurens, 1911).

Brunetière (Ferdinand) J. G. Clark, *la Pensée de Ferdinand Brunetière* (Nizet, 1954).

Bruno (saint) G. Bideau, *Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux* (E. I. S. E., « Nos amis les saints », Lyon, 1958).

Brunschvicg (Léon) M. Deschoux, *la Philosophie de Léon Brunschvicg* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1949).

Brutus (Marcus Junius) R. Breuil, *Brutus* (Gallimard, 1945).

Bruxelles P. Fierens, *la Grand-Place de Bruxelles* (Ed. du Cercle d'art, Bruxelles, 1945). — M. Martens, *la Grande-Place de Bruxelles* (Dessart, Bruxelles, 1951). — A. Haulot, *les Belles Heures de Bruxelles* (Elsevier, Bruxelles, 1952). — *Bruxelles, ville en forme de cœur* (Ed. Univers, Bruxelles, 1957). — A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles* (Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1958). — L. Verniers, *Bruxelles et son agglomération, de 1830 à nos jours* (Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1958). — M. Gottschalk, G. de Greef, W. Degryse, G. Jacques-Jehin, A. Liebmann-Waysblatt, *Bruxelles et son agglomération* (Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959).

Buchenwald Dr G. Roos, *Buchenwald* (Ed. de Médicis, 1945). — B. Taslitzky, *Cent Onze Dessins faits à Buchenwald*, présentés par Julien Cain (Bibliothèque française, 1946). — J. Rousset, *Chez les Barbares* (Ed. de la Guillotière, Lyon, 1948). — H. Teitgen, *Buchenwald 1944-1945* (La Table ronde, 1948). —

R. Levasseur, *les Loup de Germanie* (Impr. de la Vallée d'Eure, Pacy-sur-Eure, 1950). — *Livre blanc sur Buchenwald* (Ed. de la Déportation et de la Résistance, 1955).

Buchez (Philippe Joseph) A. Cuvillier, *Hommes et idéologies de 1840* (Rivière, 1956).

Budapest E. de Megyery, *A la découverte de Budapest* (Ed. Dante, 1938). — C. Roberts, *Budapest... aller et retour* (Jeheber, 1953).

Buckingham (George VILLIERS, 1er duc DE) Ph. Erlanger, *l'Enigme du monde : George Villiers, duc de Buckingham* (Gallimard, « Leurs figures », 1951).

budget H. Laufenburger, *Traité d'économie et de législation financière*, t. III, *Budget et Trésor* (Sirey, 1948). — J. Dumontier, *Budget économique et capital national* (P. U. F., 1951). — J. Milhaud, *le Contrôle budgétaire* (Hommes et techniques, 1953). — P. Loeb, *le Budget de l'entreprise* (P. U. F., 1956, 2 vol.) — L. Trotabas, *Institutions financières* (Dalloz, « Petits Précis », 1956).

Buffet (Bernard) J. Giono, *Bernard Buffet* (F. Hazan, 1956). — G. Hourdin, *l'Enfer et le ciel de Bernard Buffet* (Ed. du Cerf, 1958). — G. Simenon et J. Bourdet, *Bernard Buffet* (Presses artistiques, 1958).

Buffon (Georges Louis LECLERC, comte DE) Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard* (M. Vox, 1945). — F. Bourdier, L. Bertin, et autres, *Buffon* (Muséum d'histoire naturelle, « Les Grands Naturalistes français », 1953).

Bugeaud (maréchal Thomas) A. Lichtenberger, *Bugeaud* (Plon, 1931). — J. Lucas-Dubreton, *Bugeaud : le soldat, le député, le colonisateur* (A. Michel, 1931). — G. de Goislard de Monsabert, *En relisant Bugeaud et Lyautey* (Charles-Lavauzelle, 1937). — Maréchal Franchet d'Esperey, *Bugeaud* (Hachette, 1938). — J. Maubourguet, *Bugeaud, laboureur périgourdin* (Ribes, Périgueux, 1942). — E. de Lamaze, *Bugeaud* (H. Lardanchet, Lyon, 1943). — H. de La Tombelle, *Rebelles de plume et d'épée* (Fontas, Périgueux, 1946). — L. Morard, *Bugeaud* (Ed. de l'Encyclopédie de l'Empire français, 1947). — M. Andrieux, *le Père Bugeaud (1784-1859)* [Plon, 1951]. — R. Germain, *la Politique indigène de Bugeaud* (Larose, 1955). — P. Kessel, *Moi, maréchal Bugeaud* (Les Editeurs français réunis, 1958).

Bugey G. et L. Trénard, *le Bas-Bugey, la terre et les hommes* (Impr. du Bugey, Belley, 1951). — G. Chambard, H. Vallet et L. Vignau, *le Bugey (Géographie économique)* [Imprimerie bressane, Bourg, 1952].

bulgare L. Beaulieux et S. Mladenov, *Grammaire de la langue bulgare* (Institut d'études slaves de l'Université de Paris, 1950).

Bulgarie G. T. Danaïlov, *les Effets de la guerre en Bulgarie* (P. U. F., 1932). — H. R. Madol, *le Rêve de Byzance : Ferdinand de Bulgarie* (Plon, 1933). — *Le Peuple bulgare dans sa lutte contre le fascisme* (Ed. d'Etat, Sofia, 1946). — P. George, *l'Economie de l'Europe centrale, slave et danubienne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — J. Kanapa, *Bulgarie d'hier et d'aujourd'hui* (Editions sociales, « Démocraties populaires », 1953). — P. Birot et J. Dresch, *la Méditerranée et le Moyen-Orient*, t. II (P. U. F., « Orbis », 1956).

Buloz (François) M.-L. Pailleron, *François Buloz et ses amis* (Perrin, 1951).

Bultmann (Rudolf) Le P. R. Marlé, *Bultmann et l'interprétation du Nouveau Testament* (Aubier, 1956). G. Miegge, *l'Evangile et le mythe dans la pensée de Rudolf Bultmann* (Delachaux et Niestlé, 1958). — Le P. L. Malevez, *le Message chrétien et le mythe* (Desclée De Brouwer et Cie, 1958).

Bunyan (John) H. Talon, *John Bunyan, l'homme et l'œuvre* (Je sers, 1948).

Buonarroti (Philippe) P. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite « de Babeuf »* (Editions sociales, 1957, 2 vol.). — J. Kuypers, *Buonarroti et ses sociétés secrètes, d'après des documents inédits (1824-1836)* [Ed. de la Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1960].

bureau L. Wurmser et S. Lermission, *Matériels et organisation des bureaux de l'entreprise* (Foucher, 1957). — C. Muller, *Classement et matériel de bureau* (Pigier, 1959).

bureaucratie L. E. von Mises, *la Bureaucratie, facteur de régression économique* [Genin, 1946]. — A. Sauvy, *la Bureaucratie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956).

Bussy (Roger DE RABUTIN, comte DE) A. Dinar, *Bussy-Rabutin l'incorrigible* (Fasquelle, 1948). — J. Drieux, *Bussy-Rabutin, le libertin galant homme* (Flammarion, 1958).

Butler (Samuel) J.-B. Fort, *Samuel Butler, l'écrivain. Etude d'un style* (Didier, 1936); *Samuel Butler (1835-1902). Etude d'un caractère et d'une intelligence* (Didier, 1936).

Buxtehude (Dietrich) A. Pirro, *Dietrich Buxtehude* (Fischbacher, 1912).

Byblos M. Dunand, *Fouilles de Byblos* (Geuthner, 1939, 2 vol.); *Byblia grammata* (A. Maisonneuve, 1946).

Byron (George GORDON, lord), R. Escarpit, *De quoi vivait Byron?* (Ed. des Deux-Rives, 1952); *Lord Byron* (Le Cercle du livre, 1956-1957, 2 vol.). — A. Maurois, *Don Juan ou la Vie de Byron* (Grasset, 1952). — C. Du Bos, *Byron et le besoin de la fatalité* (Corrêa, 1957). — I. Origo, *le Dernier Amour de Byron* (Plon, 1957).

byzantin (Empire) Ch. Dielh, *Histoire de l'empire byzantin* (Picard, 1924); *Manuel d'art byzantin* (Picard, 1925-1926, 2 vol.); *les Grands Problèmes de l'histoire byzantine* (A. Colin, 1943); *Impératrices de Byzance* (A. Michel, 1960). — J. Ebersolt, *la Miniature byzantine* (G. Van Oest, 1926). — H. Peirce et R. Tyler, *l'Art byzantin* (Libr. de France, 1932-1934, 2 vol.). — Ch. Diehl et G. Marçais, *Histoire du Moyen Age*, t. III, *le Monde oriental de 395 à 1081* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1936). — A. Bailly, *Byzance* (Fayard, 1939). — P. Lemerle, *le Style byzantin* (Larousse, « Arts, Styles et Techniques », 1943); *Histoire de Byzance* P. U. F., « Que sais-je? », 1948). — Ch. Diehl et R. Guilland, *Histoire du Moyen Age*, t. III; *l'Europe orientale de 1081 à 1453* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz, P.U. F., 1946). — L. Bréhier, *le Monde byzantin* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1947-1949-1950, 3 vol.). — Le P. Paul Goubert, *Byzance avant l'Islam* (Picard, 1952-1956, 3 vol.). — S. Runciman, *la Civilisation byzantine* (Payot, 1952). — A. Grabar, *la Peinture byzantine* (Skira, 1953). — P. Guerdan, *Vie, grandeurs et misères de Byzance* (Plon, 1954). — J. M. Hussey, *le Monde de Byzance* (Payot, 1958). — G. Walter, *la Ruine de Byzance* (A. Michel, 1958).

C

cabale F. Warrain, *la Théodicée de la Kabbale* (Vega, 1955). — H. Sérouya, *la Kabbale, ses origines, sa psychologie mystique, sa métaphysique* (Grasset, 1957). — C. Knorr von Rosenroth, *le Symbolisme des lettres hébraïques d'après les lieux communs kabbalistiques extraits de la Kabbala Denudata* (Chacornac, 1958).

Cabanis (Georges) Lehec et Cazeneuve, *Cabanis* (P. U. F., 1956, 2 vol.).

Cabet (Etienne) P. Angrand, *Etienne Cabet et la république de 1848* (P. U. F., 1948). — J. F. Cretinon et F. M. Lacour, *Voyage en Icarie. Deux ouvriers viennent aux Etats-Unis, en 1855* (P. U. F., 1952).

cacao F. Léry, *le Cacao* (P. U. F., « Que sais-je? », 1954). — L. Burle, *le Cacaoyer* (Ed. Larose, 1959).

Cabochiens A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413* (Hachette, 1890).

Cachan L.-L. Veyssière, *Un village et un hameau du Hurepoix, deux communes du départ. de la Seine : Arcueil et Cachan* (Les Amis du vieil Arcueil, Cachan, 1947).

Cachemire L. Weiss, *Cachemire* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1945). — A. Philippe, *Caravanes d'Asie, du Sing-Kiang au Cachemire* (Julliard, 1955).

cactacées A. Bertrand et A. Guillaumin, *Cactées* (La Maison rustique, « Les Livres d'or de la nature », 1954). — G. Richard, *les Cactées et leur culture* (J.-B. Baillière et fils, 1954). — M. Rose, *Cactées en fleurs* (Arts et métiers graphiques, 1958).

cadastre G. Galy, *le Cadastre de la France, son intérêt juridique* (Sirey, 1942). — R. Herbin et A. Pebereau, *le Cadastre français* (F. Lefebvre, 1953).

Cadix A. Girard, *le Commerce français à Séville et à Cadix au temps des Habsbourg* (E. de Boccard, 1932).

Cadoudal (Georges) G. Lenotre, *Georges Cadoudal* (Grasset, 1929). — H. Lachouque, *Cadoudal et les Chouans* (Amiot-Dumont, 1951). — J. de La Varende, *Cadoudal* (Editions françaises d'Amsterdam, Paris, 1952).

Cadouin J. Sigala, *Cadouin en Périgord* (Delmas, 1950).

cadran Ch. Boursier, *800 Devises de cadrans solaires* (Berger-Levrault, 1936).

cadre Ch. Provost, *la Sélection des cadres* (P. U. F., « Que sais-je? », 1949). — *La Formation des cadres et des agents de maîtrise en* Europe (B. I. T., 1950). — M. Penouil, *les Cadres et leur revenu* (Génin, 1957).

Caen E. Lambert, *Caen roman et gothique, ses abbayes et son château* (Caen, 1935). — M.-Ch. Renard, *Brummel et son ombre, Caen (1830-1840)* [Perrin, 1944]. — R. Doré, *Caen et Bayeux* (Alpina, « La France illustrée », 1950). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Caen et le Calvados* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1953). — J. Cazin, *Caen et son agglomération* (Université de Caen, Institut de démographie, Caen, 1957).

café A. Chevalier, *le Café* (P. U. F., « Que sais-je? », 1944). — H. E. Jacob, *l'Epopée du café* (Ed. du Seuil, 1953). — R. Coste, *les Caféiers et les cafés dans le monde* (Larose, 1955-1956, 2 vol.).

Cagliostro (Alexandre, comte de) C. Photiadès, *les Vies du comte de Cagliostro* (Grasset, 1932). — T. Carlyle, *le Comte Cagliostro* (Egloff, Fribourg [Suisse], 1944).

cahier J. Bernard, *Etude sur le cahier des charges* (Imp. Lahure, 1952).

Cahors J. Fourgous, *Cahors au cours des siècles* (Impr. Coueslant, Cahors, 1944).

Caillaux (Joseph), E. Roche, *Caillaux que j'ai connu* (Plon, 1949). — R. de Fleurieu, *Joseph Caillaux au cours d'un demi-siècle de notre histoire* (R. Clavreuil, 1951). — C. M. Chenu, *le Procès de Mme Caillaux* (Fayard, 1960).

Caillié (René) A. Lamandé et J. Nanteuil, *René Caillié* (Plon, 1938). — A. t'Serstevens, *René Caillié, découvreur de Tombouctou* (Denoël, 1942). — A. Demougeot, *René Caillié (1798-1838)* [Ed. de l'Empire français, 1948].

Caire (LE) M. Clerget, *Le Caire. Etude de géographie urbaine et d'histoire économique* (Impr. E. et R. Schindler, Le Caire, 1937, 2 vol.). — M. Schemeil, *Le Caire, sa vie, son histoire, son peuple* (Al Maaref, Le Caire, 1949).

Caisse des dépôts et consignations *La Caisse des dépôts* (Ed. de l'Epargne, 1955).

caisses d'épargne R. Laurent, *le Rôle des caisses d'épargne dans la formation de l'épargne nationale* (Ed. de l'Epargne et de la prévoyance sociale, 1947). — R. Deblois, *les Relations des caisses d'épargne avec leurs déposants* (Ed. de l'Epargne, 1954).

Calabre M. Brandon-Albini, *Calabre* (Arthaud, 1957). — Meyriat et divers, *la Calabre* (A. Colin, 1960).

Calais R.-L. Boireau, *Guide pratique : Calais* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1953).

calanque G. Rébuffat et G. M. Ollive, *Calanques* (Arthaud, 1957).

calcium J. Stolkowski, *le Calcium et la vie* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957).

calcul Abbé Th. Moreux, *Pour comprendre le calcul différentiel* (Doin, 1947). — R. Taton, *Histoire du calcul* (P. U. F., « Que sais-je? », 1948); *le Calcul mental* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953). — E. Gau, *Calculs numériques et graphiques* (A. Colin, 1951). — Th. Leconte et R. Deltheil, *Eléments de calcul différentiel et de calcul intégral* (A. Colin, 1952). — Dr J. Regnault, *les Calculateurs prodiges* (Payot, « Bibliothèque scientifique »,

1952). — A. Delachet, *Calcul différentiel et intégral* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956). — S. P. Thompson, *le Calcul intégral et différentiel à la portée de tous* (Dunod, 1959).

calculatrice L. Chrétien, *les Machines à calculer électroniques* (Chiron, 1951). — L. Couffignal, *les Machines à penser* (Ed. de Minuit, 1952). — P. Naslin, *Principes des calculatrices numériques automatiques* (Dunod, 1958). — M. Pélegrin, *Machines à calculer électroniques, arithmétiques et analogiques* (Dunod, 1959).

Calderón de la Barca (Pedro) M. Sauvage, *Calderon* (L'Arche, 1960).

calendrier P. Couderc, *le Calendrier* (P. U. F., « Que sais-je? », 1948). — E. Achelis, *Du temps et du calendrier* (Corrêa, 1955). — V. Grumel, *Traité d'études byzantines*, t. I, *la Chronologie* (P. U. F., 1958).

Californie P. Guérin, *l'Arboriculture californienne. Etude de structure économique* (Alcan, 1937).

Callot (Jacques) P. Marot, *Jacques Callot, d'après des documents inédits* (Berger-Levrault, 1939).

Calonne (Charles Alexandre DE) P. Jolly, *Calonne* (Plon, 1949).

Calvados *Calvados. Aspects géographique, historique, touristique, économique et administratif du département* (Alépée, 1955).

Calvin (Jean) et **calvinisme** E. Doumergue, *Jean Calvin : les hommes et les choses de son temps* (Bridel et Cie, Lausanne, 1889-1927, 8 vol.). — S. Zweig, *Castellion contre Calvin* (Grasset, 1946). — J.-D. Benoit, *Jean Calvin, la vie, l'homme et la pensée* (La Cause, Carrières-sous-Poissy, 1948). — A. Lecerf, *Etudes calvinistes* (Delachaux et Niestlé, 1949). — F. Wendel, *Calvin, sources et évolution de sa pensée religieuse* (P. U. F., « Etudes d'histoire et de philosophie religieuses », 1950). — A.-M. Schmidt, *Calvin et la tradition calvinienne* (Ed. du Seuil, 1957). — A. Bieler, *la Pensée économique et sociale de Calvin* (Georg, Genève, 1959). — J. Boisset, *Sagesse et sainteté dans la pensée de Jean Calvin* (P. U. F., 1959).

Camaret-sur-Mer G. G.-Toudouze, *Camaret, grand'garde du littoral de l'Armorique* (Gründ, 1954).

Camargo (Marie-Anne DE CUPIS DE) G. Letainturier-Fradin, *La Camargo (1710-1770)* [Flammarion, 1908].

Camargue J. d'Arbaud, *la Bête du Vaccarès* (Grasset, 1926). — F. Benoît, *Nîmes, Arles et la Camargue* (Alpina, « Les Beaux Voyages », 1946). — N. Marc, C. Naudot et V. Quenin, *Terre de Camargue* (Arthaud, 1948). — Chanoine A. Mazel, *Les Saintes-Maries-de-la-Mer et la Camargue* (Impr. Macabet, Vaison-la-Romaine, 1950) — J. des Vallières, *le Chevalier de la Camargue* (A. Bonne, 1956). — H. Aubanel, *Camarguaises* (A. Michel, 1960).

Cambacérès (Jean-Jacques Régis DE) J. Thiry, *Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, archichancelier d'Empire* (Berger-Levrault, 1935).

Cambodge E. Aymonier, *le Cambodge* (Leroux, 1900-1903, 3 vol.); *Histoire de l'ancien Cambodge* (Challamel, 1920). — A. Leclère, *Histoire du Cambodge* (P. Geuthner, 1914). — G. Groslier, *Recherches sur les Cambodgiens* (Challamel, 1921). — R. Morizon, *Monographie du Cambodge* (Impr. d'Extrême-Orient, Hanoï, 1931). — G.-H. Monod, *le Cambodgien* (Larose, 1931). — G. Porée et E. Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmers* (Payot, 1938).— G. Cœdès, *les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie* (E. de Boccard, « Histoire du monde », 1948). — M. Giteau, *Histoire du Cambodge* (Didier, 1957).

Cambon (Joseph) G. Saumade, *le Conventionnel Cambon et sa famille* (Nîmes, 1936).

Cambon (Paul) Par un diplomate (*sic*), *Paul Cambon, ambassadeur de France* (Plon, 1937).

Cambon (Jules) G. Tabouis, *Jules Cambon par l'un des siens* (Payot, 1938).

Cambrai Chanoine H. Lancelin, *Histoire du diocèse de Cambrai* (P. Giard, Valenciennes, 1946). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Douai, Cambrai et leurs arrondissements* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1956).

Cambronne (Pierre) L. Garros, *Cambronne* (Calmann-Lévy, 1949). — A. Huard, *Cambronne* (Bloud et Gay, « Connaissez-vous? », 1959).

camée E. Coche de La Ferté, *le Camée Rothschild, un chef-d'œuvre du IVe av. J.-C.* (Tisné, 1957).

caméléon F. Angel, *la Vie des caméléons et autres lézards* (Gallimard, 1943).

Cameroun *Le Cameroun. Aspects géographique, historique, touristique, économique et administratif du territoire* (Alépée, s. d.). — J. Wilbois, *le Cameroun : les indigènes, les colons, les missions, l'administration française* (Payot, 1934). — H. Labouret, *le Cameroun* (Hartmann, 1937). — B. Gèze et P. Lepesme, *Notes de géographie physique et agronomique sur le Cameroun et l'Afrique-Equatoriale française* (Institut national agronomique, 1941). — B. Gèze et E. Jeremine, *Géographie physique et géologie du Cameroun occidental* (Ed. du Muséum, 1943, 2 vol.). — E. Trezenem, *la France équatoriale* (Soc. d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1947). — *Cameroun, Togo* (Encyclopédie coloniale et maritime, 1951). — *L'Habitat au Cameroun* (Ed. de l'Union française, Office de la recherche scientifique d'outre-mer, 1952). — B. Lembezat, *Mukulehe, un clan montagnard du Nord-Cameroun* (Berger-Levrault, 1952); *le Cameroun* (Editions maritimes et coloniales, « Terres lointaines », 1954). — R. Diziain, *les Facteurs de l'expansion bamiléké au Cameroun* (1953). — *Cameroun 1954* (Service de documentation économique, 1954). — J. C. Froelich, *Cameroun, Togo, territoires sous tutelle* (Berger-Levrault, 1956). — Dr J.-P. Benoist, *Kirdi au bord du monde, un médecin lyonnais au Cameroun* (Julliard, 1957).

Camisards A. Ducasse, *la Guerre des Camisards, la résistance huguenote sous Louis XIV* (Hachette, 1946). — A. de La Gorce, *Camisards et Dragons du roi* (A. Michel, 1950).

Camões (Luis DE) G. Le Gentil, *Camoëns, l'œuvre épique et lyrique* (Hatier-Boivin, « Connaissance des lettres », 1954).

camouflage Capitaine M. Thenoz, *le Camouflage dans l'infanterie* (Berger-Levrault, 1951).

campagne P. George, *la Campagne, le fait rural à travers le monde* (P. U. F., 1956).

Campanie Y. et E. R. Labande, *Naples et la Campanie* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1954).

camping J. Loiseau, *Manuel de camping* (Susse, 1954). — F. Lévitan et autres, *le Camping* (J.-B. Baillière et fils, 1955). — J.-L. Ballereau, *le Camping* (Flammarion, « Sports et Tourisme », 1957).

Camus (Jean-Pierre) Le P. Ch. Chesneau, *le Père Yves de Paris et son temps* (Libr. Saint-François, « Soc. d'histoire ecclésiastique de la France », 1946, 2 vol.).

Camus (Albert) R. de Luppé, *Albert Camus* (Editions universitaires, « Classiques du XXe siècle », 1952). — A. Maquet, *Albert Camus ou l'Invincible Eté* (Debresse, 1956). — R. Quilliot, *la Mer et les prisons, Essai sur Albert Camus* (Gallimard, 1956). — J.-C. Brisville, *Camus* (Gallimard, 1959). — Numéro spécial de la *Nouvelle Revue française* (Gallimard, mars 1960).

Canada Géogr. B. Brouillette, *la Chasse des animaux à fourrure au Canada* (Gallimard, « Géographie humaine », 1934); *le Canada par l'image* (Beauchemin, Montréal, 1946). — H. Baulig, *Amérique septentrionale* (dans *Géographie universelle*, t. XIII, A. Colin, 1935). — R. Blanchard, *l'Est du Canada français* (Beauchemin, Montréal, 1935, 2 vol.); *le Centre du Canada français*, Beauchemin, *Montréal*, 1948); *l'Ouest du Canada français* (Beauchemin, Montréal, 1951); *le Canada français* (Fayard, 1960). — E. Minville, *Notre milieu : aperçu général sur la province de Québec* (Ecole des hautes études commerciales, Montréal, 1942). — Institut agricole d'Oka, *l'Agriculture canadienne* (Fides, Montréal, 1943). — M. Genevoix, *Canada* (Flammarion, 1945). — R. Tanghe, *Géographie économique du Canada* (Fides, Montréal, 1947). — I. N. S. E. E., *le Canada* (P. U. F., 1948). — J. Bruchési, *le Canada* (Nathan, 1953). — P. Veyret, *la Population du Canada* (P. U.F., 1953); *le Canada* (Institut de géographie alpine, Grenoble, 1958). — A. Siegfried, *le Canada, puissance internationale* (A. Colin, 1956). — P. Deffontaines, *l'Homme et l'hiver au Canada* (Gallimard, « Géographie humaine », 1957).

— Hist. S. Marion, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVIIe siècle* (P. U. F., 1923). — Chanoine L. Groulx, *l'Enseignement français au Canada* (Granger, Montréal, 1924-1933, 2 vol.); *Histoire du Canada depuis la découverte* (L'Action nationale, Montréal, 1950-1952, 4 vol.). — E. Micard, *l'Effort persévérant de Champlain* (P. Roger, 1929). — Ch. de La Roncière, *Jacques Cartier et la découverte de la Nouvelle-France* (Plon, 1931). — G. Lanctot, *le Canada d'hier et d'aujourd'hui* (A. Lévesque, Montréal, 1934). — F. Roz, *Vue générale de l'histoire du Canada (1534-1934)* [P. Hartmann, 1934]. — Gaston-Martin, *Jacques Cartier et la découverte de l'Amérique du Nord* (Gallimard, 1939). — Commission de l'information en temps de guerre, *le Canada : sa part dans le conflit mondial (1939-1945)* [Impr. d'Etat, Ottowa, 1945]. — J. Bruchési, *Histoire du Canada pour tous* (Beauchemin, Montréal, 1946, 2 vol.; *Réalités d'hier et d'aujourd'hui* (Beauchemin, Montréal, 1954). — Colonel A. Fortescul-Duguid, *Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Grande Guerre (1914-1919)* [E. Cloutier, Ottawa, 1947]; L. Lemonnier, *Histoire du Canada français* (Hachette, « L'Histoire racontée à tous », 1949). — C. de Bonnault, *Histoire du Canada français (1534-1763)* [P. U. F., « Colonies et Empires », 1950]. — M. Giraud, *Histoire du Canada* (P. U.F., « Que sais-je? », 1950). — B. K. Sandwell, *la Nation canadienne* (Ed. du Rocher, Monaco, 1954). — Colonel C. P. Stacey, *Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Seconde Guerre mondiale* (E. Cloutier, Ottawa, 1959). — P. Mélèse, *Canada, deux peuples, une nation* (Hachette, 1959).

— Littér. J. Fournier, *Anthologie des poètes canadiens* (Montréal, 1920). — J. Léger, *le Canada français et son expression littéraire* (Nizet et Bastard, 1938). — Mgr C. Roy, *Manuel d'histoire de la littérature* (Montréal, 1939). — B. Brunet, *Histoire de la littérature canadienne-française* (Ed. de l'Arbre, Montréal, 1946). — A. Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française* (P. U. F., 1954). — G. Tougas, *Histoire de la littérature canadienne-française* (P. U.F., 1960).

— Bx-arts G. Morisset, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France* (Québec, 1941); *l'Architecture en Nouvelle-France* (Québec, 1949). — M. Gagnon, *Peintures canadiennes* (Ed. Pascal, Montréal, 1945).

canal A. Siegfried, *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales* (A. Colin, 1945).

Canaletto (Antonio CANAL, dit le) V. Moschini, *Canaletto* (Martello, Milan, 1955).

canard J. Oberthur et C. Aubert, *Canards sauvages et autres palmipèdes* (Durel, 1948, 2 vol.). — C. Rocher, *la Chasse des canards* (La Toison d'or, 1953. — *Les Canards* (J.-B. Baillière et fils, 1954). — R. Girardeau, *Canards, Oies, Cygnes* (La Maison rustique, 1954). — F. Stuart, *Vol sauvage* (R. Laffont, 1955).

Canaries C. Dervenn, *les Canaries* (Horizons de France, 1954). — A. Gaudio, *Epiques et Douces Canaries* (Julliard, 1958).

Canaris (Wilhelm) K. Heinz, *le Dossier Canaris* (Chavanne, 1949). — I. Colvin, *l'Amiral Canaris, notre allié secret* (Ed. de la Paix, 1952).

canasta E. Culbertson, *Comment jouer et gagner au canasta* (A. Michel, 1950). — G. Rebour, *la Canasta* (Bornemann, 1950).

cancer R. des Allées, *le Cancer démasqué* (Comité de recherche scientifique, Auxances, 1952). — P.-F. Denoix, *Documents statistiques sur la morbidité par cancer dans le monde* (Institut national d'hygiène, 1952). — A. Lumière, *le Cancer et le secret de sa genèse* (Omnium littéraire, 1953). — C. Oberling, *le Cancer* (Gallimard, 1954). — G. Duhamel, *Croisade contre le cancer* (Jeheber, 1955). — J. Derogy, *Vaincre le cancer* (Ed. de Minuit, 1958). — A. Chevallier et C. Burg, *les Problèmes du cancer* (P. U. F., 1959). — S. Laborde, *la Lutte contre le cancer* (Berger-Levrault, 1959). — P. Denoix, *les Cancers humains* (Hachette, 1959).

Cannes B. Kayser, *Cent Ans d'expansion cannoise* (Impr. Devaye, Cannes, 1954).

canoë C. Leygues, *le Canoë* (Flammarion, 1948). — *Le Canoë canadien, sa construction* (Union nautique française, 1953).

canon (droit) J. des Graviers, *le Droit canonique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958).

canon Commandant J. Brosse et lieutenant S. Lagrange, *Aide-Mémoire des engins d'accompagnement* (Charles-Lavauzelle, 1935). — Lieutenant-colonel C. Laffargue et commandant P. Moureton, *les Leçons de l'artilleur* (Charles-Lavauzelle, 1937).

Cantal M. Basserre, *le Cantal. Economie agricole et pastorale* (Imprimerie moderne, Aurillac, 1928). — A. Durand, *la Vie rurale dans les massifs volcaniques des Dores, du Cézallier, du Cantal et de l'Aubrac* (Imprimerie moderne, Aurillac, 1946). — J. Charet, M. Maruéjouls et G. Parisot, *l'Economie laitière et les techniques fromagères au Cantal* (Imprimerie moderne, Aurillac, 1948). — H. Delmont, *Guide du Cantal* (Aurillac, U. S. H. A., 1948). — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Cantal, Corrèze* (Amicale nationale des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1954).

Cantique des Cantiques G. Pouget et J. Guitton, *le Cantique des Cantiques* (Gabalda, « Etudes bibliques », 1948). — A. Feuillet, *le Cantique des Cantiques* (Ed. du Cerf, 1953). — J. de Saussure, *le Cantique de l'Eglise* (Labor et Fides, 1957).

canuts (révolte des) F. Rude, *le Mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832* (Domat-Montchrestien, 1944). — M. Moissonnier, *la Révolte des canuts* (Editions sociales, 1958).

caodaïsme G. Gobzon, *Histoire et philosophie du caodaïsme, bouddhisme rénové, spiritisme vietnamien, religion nouvelle en Eurasie* (Dervy, 1949).

caoutchouc F. de Chasseloup-Laubat, *François Fresneau, seigneur de la Gataudière, père du caoutchouc* (Plon, 1942). — J. Le Bras et A. Delande, *les Dérivés chimiques du caoutchouc naturel* (Dunod, 1950). — P. Durou, *le Caoutchouc manufacturé* (Centre technique d'enseignement ouvrier, 1952). — A. Chevalier et J. Le Bras, *le Caoutchouc* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — G. Génin et B. Morisson, *Encyclopédie technologique de l'industrie du caoutchouc* (Dunod, 1960, 4 vol.).

capacité H. Batiffol, *la Capacité civile des étrangers en France* (Sirey, 1929). — R. et J. Savatier, *les Personnes : état et capacité* (dans *Traité pratique de droit civil français*, publ. sous la direction de M. Planiol et G. Ripert, t. Ier, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2e éd., 1952).

Capbreton E. Tastet, *Capbreton : ses origines, son fleuve, son histoire* (Impr. Le Courrier, Bayonne, 1955).

Capétiens R. Fawtier, *les Capétiens et la France* (P. U. F., 1942). — J. Calmette, *le Réveil capétien* (Hachette, 1948). — A. Bailly, *les Grands Capétiens* (Fayard, 1952).

capital E. von Böhm-Bawerk, *Théorie positive du capital* (Giard, 1929). — J. Bénard, *la Conception marxiste du capital* (S. E. D. E. S., 1952). — M. Biays, *Formation du capital et reconstruction française* (A. Colin, 1952).

capitalisme E. Antonelli, *l'Economie pure capitaliste* (Rivière, 1939). — F. Perroux, *le Capitalisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — A. Armengaud, L. Baudin, D. Villey et autres, *Vingt Ans de capitalisme d'Etat* (Spid, 1951). — P. Sée, *les Origines du capitalisme moderne* (A. Colin, 1951). — M. Laffon-Montels, *les Etapes du capitalisme* (Payot, 1958). — J. Villain, *l'Eglise et le Capitalisme* (Didier, 1960).

capitation F. Lot, *l'Impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire et à l'époque franque* (Champion, 1928) ; *Nouvelles Recherches sur l'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire* (Champion, 1955).

Cappiello (Leonetto) J. Viénot, *Leonetto Capiello sa vie et son œuvre* (Ed. de Clermont, 1946).

captation R. Bidon, *De la suggestion et de la captation comme cause de nullité dans les testaments* (Jouve, 1924).

capucin Le P. Jean de Dieu, *Qu'est-ce qu'un capucin ?* (Ed. de l'Arc, 1947). — Le P. Godefroy de Paris, *les Frères mineurs capucins en France* (Bibliothèque franciscaine provinciale, 1950, 2 vol.).

caractère G. Berger, *Traité pratique d'analyse du caractère* (P. U. F., « Caractères », 1949-1950) ; *Caractère et Personnalité* (P. U. F., « Initiation philosophique », 1954). — Le P. M. Verdun, *le Caractère et ses corrélations* (J.-B. Baillière et fils, 1950, 2 vol.). — R. Mucchielli, *Caractères et Visages* (P. U.F., « Caractères », 1954). — J. M. Kalmar, *Traité homéopathique des troubles du psychisme et du caractère* (Doin, 1955). — E. Mounier, *Traité du caractère* (Ed. du Seuil, 1955). — E. Caille, *Caractères et Ecritures* (P. U. F., « Caractères », 1957). — P. Gaultier, *les Défauts du caractère* (Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique », 1957). — R. Maistriaux, *l'Intelligence et le Caractère* (P. U. F., « Caractères », 1959). — G. Mauco, *le Caractère de votre enfant* (S. U. D. E. L., 1959).

caractériel Dr Léon Michaux, *Psychiatrie infantile* (P. U. F., « Encyclopédie médico-chirurgicale », 1949-1950) ; *l'Enfant pervers* (P. U. F., « Paideia », 1952). — G. Néron, *l'Enfant vagabond* (P. U. F., « Paideia », 1952). — Dr P. Le Moal, *l'Enfant excité et déprimé* (P. U. F., « Paideia », 1953). — Dr G. Amado, *les Enfants difficiles* (P. U. F., « Paideia », 1955).

caractérologie R. Le Senne, *Traité de caractérologie* (P. U. F., 1945). — L. Klages, *les Principes de la caractérologie* (Delachaux et Niestlé, 1950). — G. Palmade, *la Caractérologie* (P. U.F., « Que sais-je ? », 1953).

Caraïbes H. de Lalung, *les Caraïbes, un peuple étrange, aujourd'hui disparu* (Bourrelier, 1948).

Caravage (LE) G. Isarlo, *Caravage et le caravagisme européen* (Ed. du Dragon, Aix-en-Provence, 1941). — R. Longhi, *le Caravage* (A. Martello, Milan, 1952). — A. Berne-Joffroy, *le Dossier Caravage* (Ed. de Minuit, « Forces vives », 1959).

carburant G. Dupont, *Cours de chimie industrielle*, t. Ier, *Combustibles et carburants* (Gauthier-Villars, 1950).

carburateur M. Apolit, *les Carburateurs modernes* (Chiron, 1955).

Carcassonne J. Poux, *la Cité de Carcassonne* (Didier, 1938, 2 vol.). — P. Embry, *Carcassonne* (Alpina, « La France illustrée », 1951). — J. Girou, *Carcassonne et la belle Aude : la cité, les châteaux, les abbayes* (Privat, Toulouse, 1956).

Carco (Francis) A. Négis, *Mon ami Carco* (A. Michel, 1953). — M. Manoll, *Francis Carco vous parle* (Denoël, 1954).

Cardan (Jérôme) J. Lucas-Dubreton, *le Monde enchanté de la Renaissance : Jérôme Cardan l'halluciné* (Fayard, 1954).

cardinal V. Martin, *les Cardinaux et la Curie* (Bloud et Gay, 1930).

cardio-vasculaire J.-F. Porge, *l'Alimentation dans les maladies du rein et les affections cardio-vasculaires* (Lépine, 1954).

Carducci (Giosue) A. Jeanroy, *Giosuè Carducci, l'homme et le poète* (Champion, 1911).

caricature D. Astruc, *Caricature et mœurs anglaises* (catalogue) [Delmas, Bordeaux, 1938]. — W. Hofmann, *la Caricature de Vinci à Picasso* (Somogy, 1958). — M. Ragon, *le Dessin d'humour (du Moyen Age à nos jours)* [Fayard, 1960].

Carie L. et J. Robert, *la Carie, histoire et géographie historique, avec le recueil des inscriptions antiques* (A. Maisonneuve, 1954-1955, 2 vol.). — A. Laumonier, *les Cultes indigènes en Carie* (E. de Boccard, 1958).

carillon J. Coquet, *le Carillon, des origines à nos jours* (Le Cerf-Volant, 1958).

Carlyle (Thomas) V. Basch, *Carlyle, l'homme et l'œuvre* (Gallimard, 1938). — E. Seillière, *Un précurseur du national-socialisme, l'actualité de Carlyle* (Nouvelle Revue critique, 1939).

carme et **carmélite** Le P. Antoine-Marie de la Présentation, *le Carmel en France* (Impr. du Centre, Toulouse, 1936-1939, 6 vol.). — M. Vaussard, *le Carmel* (Grasset, « Les Grands Ordres monastiques et religieux », 1949). — Le P. R. Madden, *les Frères du silence* (La Bonne Presse, 1956). — R. Serrou et P. Vals, *le Carmel, carmélites et carmes* (P. Horay, 1957). — Chanoine H. Peltier, *Histoire du Carmel* (Ed. du Seuil, 1958).

Carnac Z. Le Rouzic, *Carnac* (Impr. bretonne, Rennes, 1955). — F. Niel, *Dolmens et menhirs* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958).

Carné (Marcel) B. G. Landry, *Marcel Carné, sa vie, ses films* (Vautrain, 1952).

Carnegie (Andrew) J. de Mestral-Cambremont, *la Carrière d'Andrew Carnegie. Un conte de fées* (Payot, 1943).

Carnot (Lazare) Lieutenant-colonel H. Carré, *le Grand Carnot (1753-1823)* [La Table ronde, 1947]. — M. Reinhard, *le Grand Carnot* (Hachette, 1950, 2 vol.).

Carnot (Hippolyte) P. Carnot, *Hippolyte Carnot et le ministère de l'Instruction publique de la IIe République* (P. U. F., « Centenaire de la révolution de 1848 », 1948).

Carnot (Sadi) Dr E. Locard, *le Crime inutile* (Ed. de la Flamme d'or, « Les Causes célèbres », 1954).

Carolingiens A. Kleinclausz, *l'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations* (Hachette, 1902). — F. Lot, Chr. Pfister, Fr. Ganshof, *les Destinées de l'Empire en Occident* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1928). — E. Amann, *l'Epoque carolingienne* (dans *Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, par A. Fliche et V. Martin, Bloud et Gay, 1938). — J. Calmette, *l'Effondrement d'un empire et la naissance d'une Europe, IXe et Xe siècles* (Aubier, 1941). — L. Halphen, *Charlemagne et l'Empire carolingien* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1949).

Caron (Antoine) J. Ehrmann, *Antoine Caron, peintre à la cour des Valois* (Droz, 1955).

carotide G. Arnulf, *Pathologie et chirurgie des carotides* (Masson, 1957).

Carpaccio (Vittore) T. Pignatti, *Carpaccio* (Skira, 1958).

Carpates E. de Martonne, *Recherches sur l'évolution morphologique des Alpes de Transylvanie* (Delagrave, 1907).

carpe R. Renault, *la Carpe, ses mœurs, ses pêches* (Bornemann, 1938). — *La Carpe, son élevage* (J.-B. Baillière et fils, 1954).

Carpeaux (Jean-Baptiste) L. Clément-Carpeaux, *la Vérité sur l'œuvre et la vie de Jean-Baptiste Carpeaux (1827-1875)* [Dousset et Bigerelle, 1935, 2 vol.].

Carrache (LES) G. Rouchès, *la Peinture bolonaise à la fin du XVIe siècle (1575-1619) : les Carrache* (Alcan, 1913).

carré A. Delesalle, *Carrés magiques* (Gauthier-Villars, 1956). — J. Carcopino, *Etudes d'histoire chrétienne. Le christianisme secret du carré magique* (A. Michel, 1953).

Carrel (Armand) R. G. de Nobécourt, *la Vie d'Armand Carrel* (Gallimard, 1930).

Carrel (Alexis) Dr R. Soupault, *Alexis Carrel (1873-1944)* [Plon, 1952].

carrelage P. Labarraque, *Manuel de pose du carreleur et du mosaïste* (J.-B. Baillière et fils, 1955).

Carrier (Jean-Baptiste) G. Martin, *Carrier et sa mission à Nantes* (P. U. F., 1924).

Carrière (Eugène) M. Florisoone et J. Leymarie, *Eugène Carrière et le Symbolisme* (Ed. des Musées nationaux, 1950).

carte à jouer H. Chobaut, *les Maîtres cartiers d'Avignon, du XVe siècle à la Révolution* (Impr. Macabet frères, Vaison-la-Romaine, 1957). — B. Renaudet et C. Gisclard, *Tous les Jeux de cartes et leurs règles* (Bornemann, 1959).

carte perforée J. Favier et R. Thomelin, *la Mécanographie* (Ed. de Montligeon, 1956).

carte postale G. Guyonnet, *la Carte postale illustrée, son histoire, sa valeur documentaire* (Chambre syndicale française de la carte postale illustrée, 1947).

cartel H. Peyret, *la Bataille des trusts* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1944). — R. Lewinsohn, *Trusts et cartels dans l'économie mondiale* (Génin, 1950).

cartésianisme E.-J. Dijksterhuis, C. Serrurier et divers, *Descartes et le cartésianisme*

hollandais (P. U. F., « Publications de l'Institut français d'Amsterdam », 1951). — E. Callot, *Problèmes du cartésianisme* (Gardet, Annecy, 1956).

Carthage M. Hours-Miédan, *Carthage* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — C. G. Lapeyre et A. Pellegrin, *Carthage latine et chrétienne* (Payot, 1950). — P. Hubac, *Carthage* (Bellenand, 1952). — G. et C. Charles-Picard, *la Vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal* (Hachette, 1958).

Cartier (Jacques) Ch. de La Roncière, *Jacques Cartier et la découverte de la Nouvelle-France* (Plon, 1931). — L. Groulx, *la Découverte du Canada : Jacques Cartier* (Montréal, 1934). — Gaston-Martin, *Jacques Cartier et la découverte de l'Amérique du Nord* (Gallimard, 1939). — M. Lebesque, *Jacques Cartier, découvreur de la Nouvelle-France* (Denoël, 1942). — E. Guernier, *Jacques Cartier et la pensée colonisatrice* (Ed. de l'Encyclopédie de l'Empire français, 1946). — *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVIe siècle* (P. U. F., 1946). — *Les Débuts de l'expansion et de la colonisation françaises* (XVe-YVI^e s. [P. U. F., 1947]. — G. Lanctot, *Jacques Cartier devant l'histoire* (Montréal, 1947). — E. Peisson, *Jacques Cartier navigateur* (A. Bonne, 1956). — J. Chabannes, *Jacques Cartier* (La Table ronde, 1960).

cartographie *Bibliographie cartographique internationale* (A. Colin, publication annuelle). — *La Cartographie mondiale* (Nations unies, publication annuelle). — M. Huguenin, *Historique de la cartographie de la nouvelle carte de France* (I. G. N., 1948). — *La Cartographie moderne* (Nations unies, 1949). — *La Nouvelle Carte de France au 1/20 000. Son utilité, son exécution* (I. G. N., 1950). — *Description illustrée des signes conventionnels de la carte de France au 1/20 000* (I. G. N., 1951). — *Carte internationale du monde au millionième (1956)* [Nations unies, 1958] — A. Libault, *Histoire de la cartographie* (Chaix, 1959).

Cartouche L. Long, *Cartouche inconnu* (J. Peyronnet, 1947). — Y. Audouard, *Cartouche ou la Rage de vivre* (Ed. de Paris, 1957).

Caruso (Enrico) D. Caruso, *Enrico Caruso, sa vie, sa mort* (Corrêa, 1952).

Carzou (Jean) D. Chevalier, *Carzou* (Presses littér. de France, « Artistes de ce temps », 1950).

Casablanca J. L. Miège et E. Hugues, *les Européens à Casablanca au XIXe siècle (1856-1906)* [Larose et Institut des hautes études marocaines, Casablanca, 1954]. — M. Ecochard, *Casablanca, le roman d'une ville* (Ed. de Paris, 1955).

Casanova (Jean-Jacques) J. Le Gras, *le Véritable Casanova* (A. Michel, 1950). — E. Maynial et R. Vèze, *la Fin d'un aventurier : Casanova après les « Mémoires »* (Mercure de France, 1952). — F. Marceau, *Casanova ou l'anti-don Juan* (Gallimard, 1954). — J. Lucas-Dubreton, *Casanova* (Fayard, 1955).

Casarès (Maria) B. Dussane, *Maria Casarès* (Calmann-Lévy, 1953).

casier R. Caron, *le Casier judiciaire. Manuel pratique* (Cujas, 1957).

casque A. Demmin, *Guide des amateurs d'armes et d'armures anciennes, par ordre chronologique* (Jules Renouard, s. d.).

cassation E. Chénon, *Origine, conditions et effets de la cassation* (L. Larose et Forcel, 1882).

Cassien (Jean) Chanoine L. Cristiani, *Cassien ou la Spiritualité du désert* (Ed. de Fontenelle, « Figures monastiques », Saint-Wandrille, 1946, 2 vol.).

caste J. H. Hutton, *les Castes de l'Inde* (Payot, 1949).

Castelnaudary *Guide du touriste en Lauraguais. Un voyage en Lauraguais et à Castelnaudary* (Impr. Servien-Houlès, Castelnaudary, 1954).

Castiglione (Virginia Oldoini, comtesse DE) A. Hermant, *la Castiglione, la « dame de cœur » des Tuileries* (Hachette, 1938). — A. Decaux, *la Castiglione, dame de cœur de l'Europe* (Amiot-Dumont, 1953).

Castille M. R. Azorin, *Castille* (Suvervie, Rodez, 1952). — P. Bonnet, *En Pays basque espagnol et en Vieille-Castille* (J.-B. Baillière et fils, 1952).

castor P. Cordier-Goni, *Castors du Rhône* (A. Michel, 1947). — Grey Owl, *Ambassadeur des bêtes* (Editions contemporaines, 1951) ; *Sajo et ses castors* (Ed. G. P., 1959).

castration Le P. Riquet, *la Castration. Historique, conséquences et moralité* (Lethielleux, 1948).

Castries (Charles Eugène Gabriel DE) René de La Croix, duc de Castries, *le Maréchal de Castries (1727-1800)* [Flammarion, 1955].

catacombe R. Aigrain, *les Catacombes romaines*, dans *Archéologie chrétienne* (Bloud et Gay, 1942). — N. M. Denis et R. Boulet, *Romée ou le pèlerin moderne à Rome* (Desclée De Brouwer et Cie, 1948). — Ch. Kunstler, *Paris souterrain* (Flammarion, 1953).

catalan P. Fabra, *Grammaire catalane* (Les Belles Lettres, 1941).

Catalogne M. Chevalier, *les Paysages catalans, leur aspect, leur structure et leur évolution* (A. Blanchard, 1929). — P. Lavedan, *l'Architecture gothique religieuse de la Catalogne, Valence et Baléares* (Laurens, 1935). — P. Deffontaines et M. Durliat, *Espagne du Levant* (Arthaud, 1957). — V. Crastre, *Catalogne. Des Corbières à l'Ebre* (Horizons de France, 1959).

catalyse M. Prettre, *Catalyse et catalyseurs* (P .U. F., « Que sais-je? », 1946).

cataracte J. François, *les Cataractes congénitales* (Masson, 1959).

catéchisme Abbé M. Thomas, *Expériences sur le Catéchisme national et commentaires pratiques* (Lethielleux, 1946). — J. Colomb, *Catéchisme progressif* (E. Vitte, Lyon, 3 vol.). — Chanoine A. Boyer, *Catéchisme et monde nouveau* (Lethielleux, 1952) ; *la Formation chrétienne des catéchisés* (Librairie l'Ecole, 1955). — Le P. Guy de Bretagne, *Pastorale catéchistique* (Desclée De Brouwer et Cie, 1953). — Abbé Paul Vernhet, *Dimensions nouvelles du catéchisme* (Privat, Toulouse, 1957).

catgut A. Fandre, *le Catgut, les ligatures et les sutures chirurgicales à travers les âges* (Masson, 1944).

cathare J. Guiraud, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age* (Picard, 1935-1938, 2 vol.). — P. Belperron, *la Croisade contre les albigeois* (Plon, 1942). — F. Niel, *Montségur, la montagne inspirée* (Ed. du Vieux-Colombier, 1954) ; *Albigeois et Cathares* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — F. Lequenne, *le Drame cathare ou l'Hérésie nécessaire* (Julliard, 1954). — D. Roché, *l'Eglise romaine et les cathares albigeois* (Ed. d'Etudes cathares, Arques, 1957). — R. Nelli, *Ecritures cathares* (Denoël, 1959).

cathédrale L. Gillet, *Cathédrales* (Grasset, 1935) ; *la Cathédrale vivante* (Flammarion, 1936). — L. Lefrançois-Pillion, *l'Esprit de la cathédrale* (Plon, « Présences », 1946) ; *Maîtres d'œuvre et tailleurs de pierre des cathédrales* (Laffont, 1949). — Ch. Terrasse, *la Cathédrale, miroir du monde* (Alpina, 1946). — P. du Colombier, *les Chantiers des cathédrales* (Picard, 1953). — Daniel-Rops, *Comment on bâtissait les cathédrales* (Le Centurion, 1955). — M. Aubert et S. Goubet, *Cathédrales et trésors gothiques de France* (Arthaud, 1958).

Catherine de Sienne (sainte) Le P. M. Gillet, *la Mission de sainte Catherine de Sienne* (Flammarion, 1946). — R. Fawtier et L. Canet, *la Double Expérience de Catherine Benincasa* (Gallimard, 1948). — S. Undset, *Catherine de Sienne* (Stock, 1952). — A. Levasti, *la Vie de sainte Catherine de Sienne* (Ed. du Seuil, 1953). — A. Bourçois-Macé, *Sainte Catherine de Sienne* (E. I. S. E., Lyon, 1958).

Catherine de Bologne (sainte) J. Stiénon du Pré, *Sainte Catherine de Bologne* (Desclée De Brouwer et Cie, 1949).

Catherine de Gênes (sainte) L. de Lapérouse, *la Vie de sainte Catherine de Gênes et les Traités du Purgatoire* (Casterman, 1948).

Catherine Labouré (sainte) M. T. Louis-Lefebvre, *le Silence de Catherine Labouré* (Desclée De Brouwer et Cie, 1950). — C. Yver, *la Vie secrète de Catherine Labouré* (Spes, 1956). — M. Pellissier, *le Secret de la reine. Histoire de Catherine Labouré* (Alsatia, 1957).

Catherine de Médicis J. Castelnau, *Catherine de Médicis* (Hachette, « Le Rayon d'histoire », 1954). — J. Héritier, *Catherine de Médicis* (Fayard, « Les Grandes Etudes historiques », 1959, nouv. éd.).

Catherine II de Russie M. Lavater-Sloman, *Catherine II et son temps (1729-1796)* [Payot, 1952]. — H. Vallotton, *Catherine II* (Fayard, « Les Grandes Etudes historiques », 1955). — O. Wormser, *Catherine II* (Club français du livre, 1957).

catholicisme G. Goyau, *le Catholicisme* (Alcan, 1931). — Le P. H. de Lubac, *le Catholicisme : les aspects sociaux du dogme* (Ed. du Cerf, 1938) ; *Méditation sur l'Eglise* (Aubier, « Théologie », 1956). — Le P. A. D. Sertillanges, *Qu'est-ce que le catholicisme ?* (Spes, 1938). — J. Maritain, *Profession de foi* (Ed. de la Maison, New York, 1941). — H. Guillemin, *Histoire des catholiques français au XIXe siècle (1815-1905)* [Ed. du Milieu du monde, Genève, 1947]. — J.-B. Duroselle, *Histoire du catholicisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949) ; *les Débuts du catholicisme social en France* (P. U. F., 1951). — Le P. E. Delaye, *Qu'est-ce qu'un catholique ?* (Spes, 1950). — K. Adam, *le Vrai Visage du catholicisme* (Grasset, 1951). — A. Latreille et A. Siegfried, *les Forces religieuses et la vie politique : le catholicisme et le protestantisme* (A. Colin, 1951). — Y. Daniel, *Aspects de la pratique religieuse à Paris* (Les Editions ouvrières, 1952). — A. Dauphin-Meunier, *l'Eglise en face du capitalisme* (Fayard, 1955). — Chanoine L. Cristiani et J. Rilliet, *Catholiques, protestants : les pierres d'achoppement* (Fayard, 1955). — G. Le Bras, *Etudes de sociologie religieuse* (P. U. F., « Bibliothèque de sociologie religieuse », 1955, 2 vol.). — F. X. Arnold et P. Botta, *le Catholicisme allemand* (Ed. du Cerf, 1956). — Le P. I. Lepp, *le Monde chrétien et ses malfaçons* (Aubier, 1956). — Le P. A. Rétif, *Catholicité* (Fayard, 1956). — A. Sabatier, *les Religions d'autorité et la religion de l'esprit* (Berger-Levrault, 1956). — A. Dansette, *Destin du catholicisme français (1926-1956)* [Flammarion, 1957]. — Pasteur R. Mehl, *Du catholicisme romain : approche et interprétations* (Delachaux et Niestlé, 1957). — J.-R. Palanque, E. Delaruelle et A. Latreille, *Histoire du catholicisme en France* (Spes, 1957-1959, 2 vol.). — Mgr E. Blanchet, *l'Eglise de Dieu* (Spes, « Conférences de Notre-Dame », 1958). — D. Mathew, P. Evans et autres, *Catholicisme anglais* (Ed. du Cerf, 1958). — J. Calbrette, *la Crise actuelle du catholicisme français* (Librairie franç., 1959). — J.-Y. Calvez et J. Perrin, *Eglise et société économique. L'enseignement social des papes de Léon XIII à Pie XII* (Aubier, 1959). — J. Folliet, *le Catholicisme mondial aujourd'hui* (Ed. du Cerf, 1959). — J. Guitton, *l'Eglise et l'Evangile* (Grasset, 1959).

Caudebec-en-Caux E. Spalikowski, *Caudebec* (Arthaud, 1947).

Caudéran R. Rougerie, *Histoire de Caudéran* (Bière, Bordeaux, 1948). — H. Ciran, *Histoire de Caudéran et de ses quartiers annexés par la ville de Bordeaux* (Bière, Bordeaux, 1949).

causalité L. Bonnot, *Essai sur les fondements de la logique et sur la méthodologie causale* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1943). — E. Meyerson, *Identité et Réalité* (Vrin, 1951). — A. Michotte, *la Perception de la causalité* (Ed. Erasme, Louvain, 1954).

cause H. Capitant, *De la cause des obligations* (Dalloz, 1927).

Causses (GRANDS) P. Marres, *les Grands Causses. Etude de géographie physique et humaine* (Arrault, Tours, 1935, 2 vol.). — C. Ch. Géniaux, *Des Causses à l'Aubrac* (Stock, 1937). — J. Girou et Ch. Burucoa, *Causses et Cévennes, gorges du Tarn* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1957).

Caux (pays de) G. Lecarpentier, *le Pays de Caux* (Rivière, 1906). — R. Mensire, *le Pays de Caux, son origine, ses limites, son histoire* (Ed. de l'Imprimerie commerciale d'Yvetot, Yvetot, 1946). — G. Demongé, *les Terreux* (Durand et fils, Fécamp, 1955).

Cavaignac (Louis Eugène) Général Ibos, *le Général Cavaignac. Un dictateur républicain* (Hachette, 1931).

Cavaillès (Jean) G. Ferrières, *Jean Cavaillès, philosophe et combattant (1903-1944)* [P. U. F., 1950].

cavalerie Général Brécard, *la Cavalerie* (Soc. des Editions militaires, 1931). — Commandant de Montergon, *les Leçons du cavalier* (Charles-Lavauzelle, 1935). — Ministère de la Guerre, *Aide-mémoire de l'officier de cavalerie en campagne* (Imprimerie nationale, 1936). — Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, *Règlement de cavalerie* (Imprimerie nationale, 1939). — L. Barbillon, *Soldats d'autrefois* (Paillet, Grenoble, 1940). — Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie, *Mémento de l'officier de cavalerie* (Saumur, 1959).

Cavalier (Jean) M. Pin, *Jean Cavalier* (Peladan, Uzès, 1944).

Cavour (Camillo Benso, comte de) P. Matter, *Cavour et l'unité italienne (1848-1856)* [Alcan, 1925-1927, 3 vol.]. — M. Paléologue, *Un grand réaliste, Cavour* (Plon-Nourrit, 1926). — A. Panzini, *Cavour et l'épopée du Risorgimento* (Payot, 1932). — J. Humbert, *Cavour (1810-1861)* [Ed. de l'Echiquier, Lausanne, 1948].

Cazotte (Jacques) R. Trintzius, *Jacques Cazotte ou le XVIIIe Siècle inconnu* (Mercure de France, 1944).

Cécile (sainte) A. R. Brouillhet, *l'Etoile des catacombes. La passion de sainte Cécile* (Ed. du Dauphin, 1953).

Céline (Louis-Ferdinand) M. Hindus, *L.-F. Céline, tel que je l'ai vu* (L'Arche, 1951). — R. Poulet, *Entretiens familiers avec L.-F. Céline* (Plon, « Tribune libre », 1958).

Cellini (Benvenuto) H. Focillon, *Cellini* (Laurens, 1910).

cellule Biol. R. du Boistesselin, *la Cellule animale. Moyens d'étude, structure et physiologie, éléments de pathologie* (Vigot, 1954). — J. A. Thomas et autres, *les Facteurs de la croissance cellulaire. Activation et inhibition* (Masson, 1956).
— Radiotechn. H. Piraux, *les Cellules photoélectriques* (Nouvelles Editions, Film et technique, 1946). — J. Terrien, *la Cellule photoélectrique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1947).

cellulite L. Grandmaison et P. Martin, *les Cellulites : leurs causes, leurs manifestations cliniques, leurs traitements* (Doin, 1950). — G. M. Decormeille, *Cellulites d'inquiétude par crispation interne et par fatigue nerveuse* (Guilde de l'amitié, 1953).

cellulose G. Champetier, *Dérivés cellulosiques* (Dunod, 1954).

Celtes C. Jullian, *Histoire de la Gaule* (Hachette, 1907-1926, 8 vol.). — A. Grenier, *la Gaule celtique* (Didier, 1945); *les Gaulois* (Payot, 1945). — L. Kervran, *Sommes-nous des Celtes?* (Didier et Richard, Grenoble, 1946). — J. Vendryès, *la Religion des Celtes, des Germains et des anciens Slaves* (P. U. F., « *Mana* », 1948). — H. Hubert, M. Mauss, R. Lautier, J. Marx, *les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène* (t. Ier); *les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique* (t. II) [A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1950]. — L. Lengyel, *l'Art gaulois dans les médailles* (Ed. Corvina, « Maîtres et Œuvres », 1953). — A. Rivoallan, *Présence des Celtes* (Nouvelle Librairie celtique, 1957).

celtique J. Vendryès, *Choix d'études linguistiques et celtiques* (Klincksieck, 1952).

Cenci (les) G. B. Colonna et E. Chiorando, *le Procès des Cenci (1599)* [Payot, 1937].

Cendrars (Blaise) J.-H. Levesque, *Blaise Cendrars,* Nouvelle Revue critique, 1947). — L. Parrot, *Blaise Cendrars* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1948). — J. Rousselot, *Blaise Cendrars* (Editions universitaires, 1955).

censure F. Torel, *la Police préventive des différents moyens d'expression de la pensée* (Impr. de *l'Ouest-Eclair,* Rennes, 1938). — L. Goblot, *Apologie pour la censure* (Subervie, Rodez, 1960).

Cent Ans (guerre de) A. Coville, *les Premiers Valois et la guerre de Cent Ans* (dans *Histoire de France* d'E. Lavisse, t. IV, Hachette, 1902). — E. Déprez, *les Préliminaires de la guerre de Cent Ans* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 86, E. de Boccard, 1902). — J. Calmette et E. Déprez, *l'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle, aux guerres d'Italie* (dans *Histoire générale,* publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1937-1938, 2 vol.). — R. Fawtier et A. Coville, *l'Europe occidentale de 1270 à 1380* (dans *Histoire générale,* publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1940). — E. Perroy, *la Guerre de Cent Ans* (Gallimard, 1946).

centrafricaine (République) Direction de la Documentation, *Afrique-Equatoriale française : l'Oubangui-Chari* (« Notes et études documentaires », n° 898, 1948).

centrale P. Maurer et M. Denis-Papin, *Cours élémentaire d'électricité industrielle* (A. Michel, 1948). — P. Chambadal, *les Centrales nucléaires* (A. Colin, 1956).

centrifugation J. Duclaux, *Centrifuges et ultracentrifuges* (Hermann, 1955). — M. Dufour, *Centrifugation* (Presses documentaires, 1957).

céphalalgie J. Barbizet, *les Céphalées vasculaires. Etude du rôle des vaisseaux cérébraux dans la genèse des céphalées* (Doin, 1950). — J. N. Taptas, *Maux de tête et névralgies, douleurs cranio-faciales* (Masson, 1953).

céramique G. Janneau, *les Arts du feu* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1942). — G. Fontaine, *la Céramique française* (Larousse, « Arts, Styles et Techniques », 1947). — Giacomotti, *la Céramique* (Flammarion, 1949, 3 vol.). — H. Metzger, *la Céramique grecque* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — *Porcelaine, faïence, céramique d'art* (P. U.F., « Les Monographies de la production française », 1953). — P. Renault, *Pour le céramiste* (Dunod, 1954, 2 vol.). — H. Lehmann, *les Céramiques pré-colombiennes* (P. U.F., 1959). — D. Lion-Goldschmidt, *Céramique ancienne de l'Asie* (Office du livre, Fribourg, 1959); *Céramique chinoise* (Massin, 1959).

céréales J. Ratineau, *les Céréales* (Flammarion, « La Terre », 1949). — R. Legendre, *les Céréales, biologie et applications* (A. Colin, 1950). — A. Desriot et P. Jussiaux, *les Céréales* (Hachette, « Encyclopédie des connaissances agricoles », 1953).

Cérès H. Le Bonniec, *le Culte de Cérès à Rome, des origines à la fin de la République* (Klincksieck, 1958).

cerf-volant Ch. Lebailly, *les Cerfs-Volants* (Chiron, 1958).

Cervantès (Miguel de) J. Babelon, *Cervantès* (Nouvelle Revue critique, 1939). — M. Daireaux, *Cervantes* (Desclée De Brouwer et Cie, 1947). — R. Massast, *Miguel de Cervantès, dramaturge* (L'Arche, « Les Grands Dramaturges », 1957).

cerveau Pavlov, *Leçons sur le travail des hémisphères cérébraux* (« Cahiers de médecine soviétique », 29, rue d'Anjou, 1953-1956). — W. Grey Walter, *le Cerveau vivant* (Delachaux et Niestlé, 1954). — R. Pluvinage, *Malformations et tumeurs vasculaires du cerveau* (Masson, 1954). — G. Bykov, *l'Ecorce cérébrale et les organes internes* (Editions en langues étrangères, Moscou, 1956). — P. Chauchard, *le Cerveau humain* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958); *le Cerveau et la conscience* (Ed. du Seuil, 1960).

cervelet A. Kreindler et M. Stériade, *la Physiologie et la pathologie du cervelet* (Masson, 1958).

Cervin (mont) G. Rey, *le Mont Cervin* (Ed. Spes, Lausanne, 1950). — A. Heckmair, *les Trois Derniers Problèmes des Alpes* (Arthaud, 1951). — G. Mazzotti, *Victoires au Cervin* (V. Attinger, 1951).

Césaire (saint) P. Riché, *Césaire d'Arles. Choix de textes* (Les Editions ouvrières, 1958).

César L. A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule* (Les Belles Lettres, 1929). — W. Warde Fowler, *Jules César et la fondation du régime impérial romain* (Payot, 1931). — A. Bailly, *Jules César* (Fayard, 1932). — G. Roux, *la Leçon de César* (Stock, 1932). — Ch. Jordan, *César et Attila en Gaule* (Ed. des Trois-Magots, 1947). — G. Walter, *César* (A. Michel, 1947). — J. Carcopino, *César* (dans *Histoire générale,* publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1950). — T. Wilder, *les Ides de mars* (Gallimard, « Du monde entier », 1951). — M. Rambaud, *l'Art de la déformation historique dans les « Commentaires » de César* (Les Belles Lettres, 1953). — J. Madaule, *César* (Ed. du Seuil, 1959). — C. Parain, *Jules César* (Club français du livre, 1959).

cession P. Hans, *De la cession de créances* (Impr. J. Thévenot, Saint-Dizier, 1909). — A. H. Palvadeau, *Traité théorique et pratique des cessions de droits sociaux en droit fiscal et droit civil* (Sirey, 1932). — J. Durand, *la Cession de biens volontaire* (Imprimeries réunies, Rennes, 1938).

Cévennes J. Girou, *Causses et Cévennes, gorges du Tarn* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1942). — J. Susini, *Histoire littéraire des Cévennes* (Impr. Brabo, Alès, 1949). — G. Monmarché, *Cévennes, Languedoc* (Hachette, « Guides bleus », 1955). — *Gorges du Tarn, Cévennes, Bas-Languedoc* (« Guide Michelin », 1957).

Ceylan J. Sachot, *Parias du Paradis* (Les Petites Annales, 1949). — A. Petit, *Ceylan, l'île dont on rêve* (P. Horay, 1955).

Cézanne (Paul) R. Huyghe, *Cézanne* (Plon, 1935). — E. Faure, *Cézanne* (Braun, 1936). — A. Vollard, *En écoutant Cézanne, Degas, Renoir* (Grasset, 1938). — J. Rewald, *Cézanne, sa vie, son œuvre, son amitié pour Zola* (A. Michel, 1939). — L. Larguier, *Cézanne ou la Lutte avec l'ange de la peinture* (Julliard, 1947). — B. Dorival, *Cézanne* (Tisné, 1948). — L. Guerry, *Cézanne et l'expression de l'espace* (Flammarion, « Bibliothèque d'esthétique », 1950). — F. Jourdain, *Cézanne* (Braun, 1950). — M. Raynal, *Cézanne, étude biographique et critique* (Skira, 1954). — J. de Beucken, *Un portrait de Cézanne* (Gallimard, 1955). — H. Perruchot, *la Vie de Cézanne* (Hachette, 1956).

Chabrier (Emmanuel) G. Servières, *Emmanuel Chabrier (1841-1894)* [Alcan, 1912]. — J. Desaymard, *Chabrier d'après ses lettres* (Roches, 1934).

Chabris A. Jarreau, *Histoire de Chabris* (Impr. du Berry, Chabris, 1949).

Chagall (Marc) R. Maritain, *Chagall ou l'Orage enchanté* (Ed. des Trois-Collines, Genève, 1950). — Ch. Estienne, *Chagall* (Somogy, 1952) — J. Lassaigne, *Chagall* (Maeght, 1957).

Chaise-Dieu (La) P. Deschamps et dom J. Leclercq, *La Chaise-Dieu* (Ed. du Cerf, 1946).

chaleur E. Brun, *les Chaleurs spécifiques* (A. Colin, 1940). — Ch. Fabry, *Propagation de la chaleur* (A. Colin, 1953). — C. Chaussin et H. Hilly, *Chaleur et thermodynamique* (Dunod, 1956).

Châlons-sur-Marne Chanoine E. Gauroy, *la Cathédrale de Châlons en 1429* (Impr. du « Journal de la Marne », Châlons-sur-Marne, 1946); *Sainte Jeanne à Châlons* (Impr. du « Journal de la Marne », Châlons-sur-Marne, 1948). — G. Maillet, *la Cathédrale de Châlons-sur-Marne* (Laurens, 1946). — J. Berland, *le Camp de Châlons sous l'Empire* (Service historique de l'armée, 1955).

Chalon-sur-Saône J. Gonnet, *Echos du vieux Chalon* (J. Renaux, Chalon-sur-Saône, 1938). — A. Prost, *Chalon-sur-Saône, son port* (P. Bissuel, Lyon, 1950).

chalut Commandant L. Vannetelle, *Fabrication et emploi des filets de pêche* (Gauthier-Villars, 1951). — A. Dupouy, *la Pêche maritime et le pêcheur en mer* (A. Colin, 1955).

chamanisme M. Eliade, *le Chamanisme et les techniques archaïques de l'extase* (Payot, 1950). — M. Bouteiller, *Chamanisme et guérison magique* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contenmporaine », 1952).

Chamberlain (les) J. Coudurier de Chassaigne, *les Trois Chamberlain : une famille de grands parlementaires anglais* (Flammarion, 1939).

Chamberlain (Houston Stewart) E. Dujardin, *Rencontres avec Houston Stewart Chamberlain* (Grasset, 1943).

Chamberlain (sir Neville) P. Belperron, *Neville Chamberlain* (Plon, 1938).

Chambéry R. Dufour, *Vingt et une Promenades autour de Challes-les-Eaux et de Chambéry* (Imprimeries réunies, Chambéry, 1952).

Chambord Dr Lesueur, *Blois, Chambord et châteaux du Blésois* (Arthaud, 1947). — E. de Ganay, *le château de Chambord* (Vincent, Fréal et Cie, 1950).

Chambord (Henri de Bourbon, comte de), P. de Luz, *Henri V* (Plon, 1931). — J. Lucas-

Dubreton, *le Drapeau blanc* (Ed. de France, 1932).

chambre (musique de) G. Cucuel, *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe siècle* (Fischbacher, 1913). — M. Pincherle, *l'Orchestre de chambre* (Larousse, 1948). — A. Cœuroy et Cl. Rostand, *les Chefs-d'œuvre de la musique de chambre* (Plon, 1952).

chambres d'agriculture P. Doré, *les Chambres d'agriculture et la corporation agricole* (Sirey, 1941).

chambres de commerce Cl. Lefèvre, *le Régime légal des chambres de commerce* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1953).

Chambre des députés E. Giraud, *la Reconstruction politique de la France, 1933-1946* (Flammarion, 1946). — M. Reclus, *Grandeur de la « Troisième ». De Gambetta à Poincaré* (Hachette, « Tribune de l'histoire », 1948). — F. Goguel et G. Dureux, *Sociologie électorale* (A. Colin, « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », 1951). — J. Gouault, *Comment la France est devenue républicaine ; les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale (1870-1875)* [A. Colin, 1954]. — David W. S. Lidderdale, *le Parlement français* (A. Colin, « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », 1954). — R. Rémond, *la Droite en France, de 1815 à nos jours* (Aubier, 1954). — F. Goguel, *le Régime politique français* (Ed. du Seuil, 1955) ; *la Politique des partis sous la IIIe République* (Ed. du Seuil, coll. « Esprit », 1958). — F. Goguel, G. Galichon, D. Pickles et autres, *le Travail parlementaire en France et à l'étranger* (P. U. F., 1955). — G. Bonnefous, *Histoire politique de la troisième République* (P. U. F., 1956-1960, 4 vol.). — P. M. Bouju et H. Dubois, *la Troisième République* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — M. Duverger, *Constitutions et documents politiques* (P. U. F., 1957). — J.-J. Chevallier, *Histoire des institutions politiques de la France moderne (1789-1945)* [Dalloz, 1958].

chameau E. J. Finbert, *la Vie du chameau, le vaisseau du désert* (A. Michel, « Scènes de la vie des bêtes », 1938). — G. Curasson, *le Chameau et ses maladies* (Vigot frères, 1947).

Chamfort (Nicolas Sébastien ROCH, dit DE) E. Doisset, *Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort et son temps* (Fasquelle, 1943). — J. Teppe, *Chamfort, sa vie, son œuvre, sa pensée* (P. Clairac, Aurillac, 1950).

Chaminade (Guillaume Joseph) M. Darbon, *De chez nous et de chrétienté : Guillaume-Joseph Chaminade (1761-1850)* [Spes, 1946].

Chamisso de Boncourt (Adalbert VON) R. Riegel, *Adalbert de Chamisso, sa vie et son œuvre* (Les Editions internationales, 1934, 2 vol.).

chamois Dr Marcel A. J. Couturier, *le Chamois : histoire naturelle, éthologie, chasse* (Arthaud, 1938) ; *Sur les traces de mes 500 chamois de France* (Arthaud, 1949). — Ch. Vaucher, *Chamois* (Edit. de la Frégate, Genève, 1944). — J. Proal, *Au pays du chamois* (A. Michel, 1948). — P. Mélon, *Chasseurs de chamois* (V. Attinger, 1951).

Chamonix-Mont-Blanc L. Devies, P. Henry et J. Lagarde, *la Chaîne du Mont-Blanc, Aiguilles de Chamonix, Grandes-Jorasses* (Arthaud, 1947, 2 vol.). — G. Houlet, *Chamonix, le Mont-Blanc, Argentière, Vallorcine* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1950). — H. Lartilleux, *la Vallée de Chamonix* (Le Centurion, « Plaisir du voyage », 1956).

Champa G. Cœdès, *les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie* (E. de Boccard, 1948).

Champagne E. Chantriot, *la Champagne. Etude de géographie régionale* (Berger-Levrault, 1906). — A. Lorbert, *Champagne, Franche-Comté et Jura. L'arrière est de l'Ile-de-France à la frontière suisse* (P. Roger, 1926). — M. Catel, G. Maillet et autres, *Visages de la Champagne* (Horizons de la France, « Provinciales », 1945). — *Champagne* (La France à table, 1951). — G. Maillet, *Légendes champenoises* (Edit. de l'Ecureuil, 1951). — M. Crubellier et Ch. Juillard, *Histoire de la Champagne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952). — G. Monmarché, *Champagne, Ardenne, vallée de la Meuse* (Hachette, « Guides bleus », 1956). — P. Portejoie, *l'Ancien Coutumier de Champagne, XIIIe siècle* (Impr. P. Oudin, Poitiers, 1956). — Y. Gandon, *Champagne* (La Baconnière, Neuchâtel, 1958). — Y. Gandon et G. Monmarché, *Champagne* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1959). — Ch. Kunstler, F. Baron et autres, *l'Art en Champagne au Moyen Age* (Catalogue d'exposition) [Ed. des Musées nationaux, 1959]. — Ch. Thibault, *Contes de Champagne* (Edit. des Quatre Jeudis, 1960).

Champagne (batailles de) J. Berthaud, *Sur les Hauts-de-Meuse. En Champagne, 1915* (Blanchard, 1934). — Général De Langle de Cary, *Souvenirs de commandement (1914-1916)* [Payot, 1935]. — Général Blin et lieutenant Blin, *les Offensives de septembre 1915 sur le front français* (Charles-Lavauzelle, 1938).

Champaigne (Philippe DE) A. Mabille de Poncheville, *Philippe de Champagne* (Plon, 1938).

champignon M. Chadefaud, *Biologie des champignons* (Gallimard, « L'Avenir de la science », 1944). — R. Heim, *les Champignons, tableaux d'un monde étrange* (Alpina, 1948) ; *les Champignons d'Europe* (Boubée, 1959, 2 vol.). — J. Lachaume et G. Bellair, *les Champignons de couche et autres espèces cultivables* (La Maison rustique, 1949). — F. Moreau, *les Champignons* (Lechevalier, « Encyclopédie mycologique », 1952-1953, 2 vol.). — R. Kühner et H. Romagnesi, *Flore analytique des champignons supérieurs* (Masson, 1953). — M. Ansel, *Mycoses et champignons parasites chez l'homme* (Doin, 1957). — M. Locquin, *les Champignons* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).

Champlain (Samuel DE) M. Besson, *Champlain* (Ed. de l'Encyclopédie de l'Empire français, 1946). — R. Maran, *les Pionniers de l'Empire* (A. Michel, 1946). — H. Deschamps, *les Voyages de Samuel Champlain, Saintongeais, père du Canada* (P. U. F., 1951).

chancellerie R. Monnet, *Manuel diplomatique et consulaire. Aide-mémoire pratique des chancelleries* (Berger-Levrault, 3e éd., 1910). — L. Perrichet, *la Grande Chancellerie de France des origines à 1328* (Larose et Ténin, 1912).

change G. Boissière, *la Compagnie des agents de change et le marché officiel à la Bourse de Paris* (Rousseau, 1925). — P. B. Vigreux, *le Change manuel. La thésaurisation des lingots et monnaies d'or* (Dalloz, 1934). — H. Gardel, *la Monnaie et le change* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1941). — H. Martinero et Ch. Corcelle, *Notions d'opérations financières* (Berran, 1950). — J. Emorine, *l'Action du contrôle des changes sur le commerce extérieur* (Ed. de Navarre, 1951). — H. Culmann, *les Mécanismes économiques* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — *Le Contrôle des changes* (Sirey, 1955). — G. Petit, *De l'organisation du marché des valeurs mobilières, Bourses de valeurs et agents de change* (Impr. E. Dauer, 1955). — J. Hamel, A. Bertrand et R. Roblot, *le Contrôle des changes. Ses répercussions sur les institutions juridiques* (Sirey, 1955).

change (lettre de) R. de Roover, *l'Evolution de la lettre de change (XIVe-XVIIIe siècles)* [A. Colin, 1953].

Chang Kaï-chek H. H. Chang, *Tchiang Kaï-Chek et les destins de la Chine* (Editions universelles, 1946-1948). — Dr Cheou-Kang Sie, *le Maréchal Chiang Kai Skek, son enfance, sa jeunesse* (P. U. F., 1946-1948). — Chang Kaï-chek, *Destin de la Chine* (Amiot-Dumont, 1949-1950).

chanson J. Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France* (Plon, 1889). — H. Poulaille et R. Pernoud, *les Chansons de toile* (J. Rogers, Bondy, 1946). — G. G. Lanza del Vasto, *Chansonnier populaire* (Ed. du Seuil, 1947). — J. Gardien, *la Chanson populaire française* (Larousse, « Formes, écoles et œuvres musicales », 1948). — P. Barbier et Fr. Vernillot, *l'Histoire de France par les chansons* (Gallimard, 1957-1959, 6 vol.). — L. Barjon, *la Chanson d'aujourd'hui* (Le Centurion, 1959). — B. Gagnepain, *la Musique française. Moyen Age et Renaissance* (P. U. F., 1960).

Chanson de Roland (LA) J. Bédier, *les Légendes épiques* (Champion, 1926-1929, 4 vol.). — E. Faral, *la Chanson de Roland* (Mellottée, 1934). — E. Mireaux, *la Chanson de Roland et l'histoire de France* (A. Michel, 1943). — I. Siciliano, *les Origines des chansons de geste* (Picard, 1951). — G. Le Gentil, *la Chanson de Roland* (Hatier-Boivin, 1955). — J. Rychner, *la Chanson de geste. Essai sur l'art épique des jongleurs* (Droz, Genève, 1955). — F. Lot, *Etudes sur les légendes épiques françaises* (Champion, 1958).

chant J. Planel, *l'Ecole du chant* (Ed. de l'Ecole du chant, 1948). — R. Hahn, *Du chant* (Gallimard, 1957). — S. Berthon, H. Bourgoin, G. Compagnon et autres, *l'Enseignement du chant et l'éducation musicale.*

chant choral F. Raugel, *le Chant choral* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948).

chant grégorien Dom J. Gajard, *la Méthode de Solesmes* (Desclée et Cie, 1951). — M. Blanc, *l'Enseignement musical de Solesmes et la prière chrétienne* (Editions musicales de la Schola cantorum, 1953).

chantage A. Mellor, *le Chantage dans les mœurs modernes et devant la loi* (Sirey, 1937).

Chanteloup (château de) J. d'Orliac, *la Vie merveilleuse d'un beau domaine français. Chanteloup du XIIIe siècle au XXe siècle* (Fourcade, 1930). — E. André et R. Engerand, *le Château de Chanteloup (1713-1823)* [Mame, 1958].

Chantilly E. Pilon, *Senlis et Chantilly* (Arthaud, 1937). — H. Malo, *le Château de Chantilly* (Calmann-Lévy, 1938). — J. Babelon, *Senlis, le Valois, Chantilly* (Alpina, « La France illustrée », 1949). — R. de Broglie, *Chantilly* (Alpina, 1959).

chanvre Y. Henry, *Plantes à fibres* (A. Colin, 1932).

Chapelain (Jean) G. Collas, *Un poète protecteur des lettres au XVIIe siècle : Jean Chapelain* (Perrin, 1911).

Chaplin (Charles) Th. Huff, *Charlie Chaplin* (Gallimard, 1953). — P. Leprohon, *Charles Chaplin* (Nouv. Ed. Debresse, 1957). — J. Mitry, *Charlot et la « fabulation » chaplinesque* (Editions universitaires, 1957). — G. Sadoul, *Vie de Charlot, ses fims et son temps* (Editeurs français. réunis, 1957). — Ph. Soupault, *Charlot* (Plon, 1957).

Chapman (George) J. Jacquot, *George Chapman (1559-1634), sa vie, sa poésie, son théâtre, sa pensée* (Les Belles Lettres, 1952).

char Général L. von Eimannsberger, *la Guerre des chars* (Berger-Levrault, 1936). — P. Voisin, *Ceux des chars* (Archat, Lyon, 1941). — A. Soubiran, *J'étais médecin avec les chars. Journal de guerre* (Didier, 1943). — R. Bardel, *Quelques-uns des chars* (Arthaud, 1945). — Colonel G. Ferré, *le Défaut de l'armure* (Charles-Lavauzelle, 1948).

charbon A. Lombard, *le Charbon* (Dunod, 1946). — J. Chardonnet, *le Charbon : sa production, son rôle économique et social* (Arthaud, 1948).

Charcot (Jean-Martin) G. Guillain, *J.-M. Charcot, sa vie, son œuvre* (Masson, 1955).

Charcot (Jean) J. Villeneuve, *l'Odyssée du « Pourquoi-Pas ? »* (Rouff, 1951). — J. Pradeau, *Jean-Baptiste Charcot* (Ed. des Flots bleus, Monaco, 1957).

charcuterie H. Babet-Charton, *la Charcuterie à la campagne* (La Maison rustique, 1948). — R. Bénard, *le Métier de charcutier* (J.-B. Baillière et fils, « Tous les métiers », 1949).

Chardin M. Florisoone, *Chardin* (Skira, 1938). — E. Pilon, *Chardin* (Plon, 1941).

Chardonne (Jacques) G. Guitard-Auviste, *la Vie de Jacques Chardonne et son art* (Grasset, 1953).

Charente et **Charente-Maritime** J. Talbert et R. Crozet, *Petite Histoire de Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge* (Delalain, 1946). — R. Saillard, *l'Ostréiculture en Charente-Maritime* (L'Imprimerie à l'école, Cannes, 1947). — L. Papy, H. Enjalbert, Vaux de Foletier et H. Talvart, *Visages de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois* (Horizons de France, « Provinciales », 1952). — R. Holveck, A. Dulin, *Aunis et Saintonge, la Charente-Maritime* (Delmas, « Richesses de France », 1953). — R.-L. Boireau, *Guide pratique de la Charente-Maritime* (Amicale des policiers

anciens combattants, Malo-les-Bains, 1955). — F. de Vaux de Foletier, *Charentes* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1957). — M. Leproux, *Dévotions et Saints guérisseurs* (P. U. F., 1957); *Du berceau à la tombe* (P. U. F., 1959). — G. Monmarché, *Poitou, Guyenne* (Hachette, « Guides bleus », 1958).

Charette de la Contrie (François DE) G. Lenotre, *Monsieur de Charette, le roi de Vendée* (Hachette, 1924). — G. Charette, *le Chevalier Charette, roi de la Vendée* (S. F. E. L. T., 1951).

charge *le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne* (B. I. T., 1959).

Charité-sur-Loire (La) Cl. Aveline, *le Roman d'une ville de France : La Charité-sur-Loire* (A. Delayance, La Charité-sur-Loire, 1934).

Charlemagne A. Kleinclausz, *Charlemagne* (Hachette, 1934). — H. Pirenne, *Mahomet et Charlemagne* (Alcan, 1937). — J. Calmette, *Charlemagne, sa vie et son œuvre* (A. Michel, 1945); *Charlemagne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — L. Halphen, *Charlemagne et l'Empire carolingien* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1947). — R. Folz, *le Souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval* (Les Belles Lettres, 1950); *Etude sur le culte liturgique de Charlemagne dans les églises de l'Empire* (Les Belles Lettres, 1952). — R. Burnand, *Charlemagne* (Gründ, 1952).

Charles V ou **Charles Quint,** empereur D. B. W. Lewis, *Charles-Quint, empereur d'Occident* (Payot, 1932). — C. Brandi, *Charles-Quint et son temps* (Payot, 1939). — Daniel-Rops, *Trois Images de grandeur* (Ed. du Vieux-Colombier, 1944). — J. Babelon, *Charles-Quint* (Soc. d'Editions françaises et internationales, 1947). — W. Tritsch, *Charles-Quint* (La Table ronde, 1947). — J. Lucas-Dubreton, *Charles-Quint* (A. Fayard, 1958). — R. Tyler, *l'Empereur Charles-Quint* (Plon, 1960).

Charles II le Chauve A. Giry, F. Lot, M. Prou et autres, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France* (Imprimerie nationale, 1955, 3 vol.). — P. Zumthor, *Charles le Chauve* (Club français du livre, 1957).

Charles III le Simple Ph. Lauer (sous la direction de F. Lot), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France* (Imprimerie nationale, 1949, 2 vol.).

Charles V le Sage R. Delachenal, *Histoire de Charles V* (Picard, 1909-1927, 5 vol.). — J. Calmette, *Charles V* (Fayard, 1945). — R. Héron de Villefosse, *Charles le Sage, premier dauphin* (Amiot-Dumont, 1947).

Charles VI le Bien-Aimé B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, *la France gouvernée par Jean Sans Peur. Les dépenses du receveur général du royaume* (P. U. F., 1950). — M. Heim, *la Passion d'un roi : Charles VI le fol* (Gallimard, 1955).

Charles VII, roi de France Ph. Erlanger, *Charles VII et son mystère* (Gallimard, 1945).

Charles VIII, roi de France J. A. Néret, *Charles VIII (1470-1498)* [Ed. de Paris, 1947].

Charles IX, roi de France P. Champion, *Charles IX : la France et le contrôle de l'Espagne* (Grasset, 1939, 2 vol.).

Charles X, roi de France J. Lucas-Dubreton, *Charles X* (Hachette, 1927). — P. de La Gorce, *Charles X* (Plon, 1928). — J. Vivent, *Charles X, dernier roi de France et de Navarre* (Le Livre contemporain, 1958).

Charles de Châtillon-Blois R. Vercel, *le Bienheureux Charles de Blois* (A. Michel, 1942).

Charles Ier et **Charles II d'Anjou,** rois de Sicile E.-G. Léonard, *les Angevins de Naples* (P. U. F., 1954).

Charles le Téméraire L. Marsaux, *la Vie et la mort de Charles le Téméraire* (A. Redier, 1932). — M. Brion, *Charles le Téméraire, grand-duc d'Occident* (Hachette, 1947). — J. A. Néret, *le Téméraire : Charles de Bourgogne* (Amiot-Dumont, 1952).

Charles d'Autriche C. Giardini, *Don Carlos (1545-1568)* [Payot, 1934]. — G. de Boom, *Don Carlos, l'héritier de Jeanne la Folle* (Office de publicité, Bruxelles, 1955). — G. Dupé, *Don Carlos, le prince fou* (Garnier et Brépols, 1958).

Charles Ier, roi d'Angleterre R. Bouvier, *Comédie royale. Le mariage manqué du prince de Galles Charles avec l'infante Maria* (Nouvelles Editions latines, 1949).

Charles-Edouard, dit LE JEUNE PRÉTENDANT M. Pollitzer, *le Prince à la rose blanche, Charles-Edouard, le dernier Stuart* (Aubanel, Avignon, 1955).

Charles XII, roi de Suède Cl. J. Nordmann, *Charles XII et l'Ukraine de Mazepa* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1959).

Charles XIV, roi de Suède P. de Pressac, *Bernadotte, un roi de Suède français* (Hachette, 1942). — T. T. Höjer, *Bernadotte, maréchal de Frnce* (Plon, 1943). — B. Narbonne, *Bernadotte* (La Nouvelle Edition, 1947).

Charleville L. Charpentier, *le Roman d'une ville d'Ardenne : Charleville* (Impr. P. Anciaux, Charleville, 1945).

Charolais H. Elie, *le Charolais dans l'histoire européenne : le rôle capital du Charolais dans la lutte pour la domination de l'Europe du XVe au XVIIe siècle* (Lardanchet, Lyon, 1956).

charpente P. Labarraque, *la Charpente métallique* (J.-B. Ballière et fils, 1953). — Y. Gasc et R. Delporte, *les Charpentes en bois* (Eyrolles, 1954).

Charpentier (Marc Antoine) Cl. Crussard, *Un musicien français oublié : Marc-Antoine Charpentier* (Floury, 1945).

charrue M. Deloye et F. Lauze, *Charrues et déchaumeuses à disques* (Imprimerie officielle, Alger, 1953). — G. Passelègue, *les Machines agricoles* (Hachette, 1954). — A. G. Haudricourt et M. Jean Brunhes Delamarre, *l'Homme et la charrue à travers le monde* (Gallimard, 1955).

chartisme E. Dolléans, *le Chartisme (1831-1848)* [Rivière, 1949].

Chartres Daniel-Rops, *Trois Images de grandeur* (Ed. du Vieux-Colombier, 1944); *le Porche du Dieu fait homme* (Plon, 1953). — R. Gobillot, *Chartres* (Casterman, 1947). — E. Mâle, *Notre-Dame de Chartres* (Hartmann, 1948). — H. Adam, *Mont-Saint-Michel et Chartres, clefs du Moyen Age français* (R. Laffont, 1955). — M. Aubert, *la Cathédrale de Chartres* (Arthaud, 1957). — M. Jusselin et A. Aynaud, *Imagiers et cartiers à Chartres* (Librairie d'Argences, 1957). — Mgr Michon, chanoine Delaporte et C. L. Le Goff, *Notre-Dame de Chartres* (Hachette, 1957). — M. Jusselin, *Introduction à l'étude du tour du chœur de la cathédrale de Chartres* (Impr. Tantet et Catinat, Chartres, 1958). — Duc de Lévis-Mirepoix, *Chartres* (Hachette, 1959).

chartreux *L'Ordre des Chartreux* (Ed. de la Grande-Chartreuse, Saint-Pierre-de-Chartreuse [Isère], 1950). — *La Grande-Chartreuse* (Arthaud, 1950). — *Amour et Silence* (Ed. du Seuil, « La Vigne du Carmel », 1951). — R. Serrou et P. Vals, *Au « désert » de Chartreuse, la vie solitaire des fils de saint Bruno* (P. Horay, 1955).

chasse T. Burnand, *Grosse Bête et petit gibier* (Gallimard, 1937); *le Gibier et la Chasse* (Casterman, 1958). — R. Le Franc et R. Ravaut, *Toutes les Chasses* (J. Vautrin, 1947, 2 vol.). — J. E. Benech, *Amour de la chasse* (Stock, 1949). — P. Langeard, *Histoire de la chasse* (G. Le Prat, 1949-1950). — J. Oberthur, *Chasses et pêches, souvenirs et croquis* (Durel, 1950). — Sous la direction de G.-M. Villenave, *la Chasse* (Larousse, 1954). — Duc P. de Brissac, *Chasse* (Crépin-Leblond, 1957). — J. Guilbaud, *la Chasse et le Droit* (Librairies techniques, 1958).

Chassériau (Théodore) L. Bénédite, *Théodore Chassériau, sa vie, son œuvre* (Braun, 1931, 2 vol.).

chasseur Fédération nationale des sociétés d'anciens chasseurs à pied, alpins et cyclistes, *les Chasseurs* (Ch. Deva, 1936). — L. Barbillon, *Soldats d'autrefois* (Paillet, Grenoble, 1940). — Commandant A. Jeanneret, *Pages de gloire des chasseurs* (Valmont, 1958). — Colonel A. Montagnon, *les Chasseurs à pied* (Charles-Lavauzelle, 1958). — M. Turpin et A. Maloire, *le 24e Bataillon de chasseurs, bataillon de la Garde impériale* (Berger-Levrault, 1959).

chat Docteur vétérinaire G. Pommier, *les Maladies du chien et du chat* (Vigot, 1952). — E. J. Finbert, *Histoires de chats* (Amiot-Dumont, 1954). — M. Ravel, *le Chat* (Crépin-Leblond, 1955). — *Les chats, élevage et soins* (Flammarion, « Aux quatre vents », 1955). — F. Méry, *Sa Majesté le Chat* (Denoël, 1956).

château G. Monmarché, *Tours et châteaux de Touraine* (Hachette, 1937). — Ph. de Cossé-Brissac, *Châteaux de France disparus* (Ed. Tel, 1947). — P. Jarry, *Abbayes et châteaux de l'Ile de France* (Plon, 1947). — J. de La Varende, *les Châteaux de Normandie* (Defontaine, Rouen, 1947). — J. M. Rougé, *Au pays merveilleux des châteaux de Touraine. Vallées du Cher, de l'Indre et de la Vienne* (Arthaud, 1948). — G. Monmarché et G. Houlet, *les Châteaux de la Loire* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1949). — H. Soulange-Bodin, *les Châteaux de Normandie* (Van Oest, 1949). — P. Rain, *les Chroniques des châteaux de la Loire* (Jouve, 1952). — M. Bayet, *les Châteaux de France* (Hachette, « Encyclopédie par l'image », 1954). — A. Marie, *les Châteaux des rois de France* (Ed. Tel, 1954). — J. Secret, *Châteaux en Périgord* (Delmas, 1955). — E. de Ganay, *Châteaux royaux de France* (Plon, 1956). — J.-J. Merillau, *Châteaux en Gironde* (Delmas, 1956). — C. Terrasse, *les Châteaux de la Loire* (Ed. Verve, 1956). — F. Gebelin, *les Châteaux de la Loire* (Alpina, 1957). — R. Herval, *Châteaux de Normandie* (Defontaine, Rouen, 1958). — J. Levron, *Châteaux et vallée de la Loire* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1958). — P. Robert-Houdin et G. Monmarché, *la Féerie nocturne des châteaux de la Loire* (Hachette, 1958). — *Guide des châteaux de France ouverts au public* (La Demeure historique, 1958). — A. Castelot, *les Grandes Heures des cités et châteaux de la Loire* (Le Livre contemporain, 1959). — F. Enaud, *les Châteaux forts en France* (Ed. des Deux-Mondes, 1959).

Chateaubriand (François René DE) V. Giraud, *le Christianisme de Chateaubriand* (Hachette, 1928, 2 vol.). — E. Beau de Loménie, *la Carrière politique de Chateaubriand de 1814 à 1830* (Plon, 1929, 2 vol.). — M. J. Durry, *la Vieillesse de Chateaubriand (1830-1848)* [Le Divan, 1933, 2 vol.]. — M. Duchemin, *Chateaubriand. Essais de critique et d'histoire littéraire* (Vrin, 1938). — L. Martin-Chauffier, *Chateaubriand ou l'Obsession de la pureté* (Gallimard, 1944). — A. Maurois, *Chateaubriand* (Grasset, 1945). — G. Faure, *Essais sur Chateaubriand* (Arthaud, 1946). — M. Levaillant, *Splendeurs, misères et chimères de Monsieur de Chateaubriand* (A. Michel, 1948). — *Le Livre du centenaire* (Flammarion, 1949). — *Revue de littérature comparée,* numéro spécial du centenaire (Boivin, 1949). — Martial-Piéchaud, *Ainsi vécut Chateaubriand* (Hachette, 1951). — J. Bertaut, *la Vie privée de Chateaubriand* (Hachette, 1952). — P. Moreau, *Chateaubriand, l'homme et l'œuvre* (Hatier-Boivin, 1956). — F. Bassan, *Chateaubriand et la Terre-Sainte* (P. U. F., 1959).

Châteaubriant A. Gernoux, *Châteaubriant et ses martyrs* (Ed. du Fleuve, Nantes, 1946).

Châteaubriant (Françoise DE) G. G.-Toudouze, *Françoise de Châteaubriant et François Ier* (Floury, 1948).

Château-Chinon J. Pasquet, *le Haut-Morvan et sa capitale Château-Chinon* (F. Montaron, Château-Chinon, 1955).

Châteaudun, J. Taralon, *le Château de Châteaudun* (Fréal et Cie, Châteaudun, 1958).

Château-Landon A. Hirtet, *Château-Landon* (A. Poitevin, 1954).

Châteaulin Y. Gestin, *Histoire de Châteaulin, des origines à la Révolution* (Impr. E. Ménez, Quimper, 1946).

Châteauneuf-sur-Loire P. Escande, *A l'ombre des vieux moulins* (Impr. Brodard et Taupin, Coulommiers, 1953).

Châteauroux H. de Vesvre, *Déols et Châteauroux, des origines à nos jours* (Maintenance du Berry, Verneuil-sur-Igneraie, 1950)

Châtellerault A. Souché, *Loudun et Châtellerault* (H. Robert, Loudun, 1941).

Châtillon R. Croze, *Châtillon-lez-Paris, village de banlieue* (Comité du souvenir châtillonnais, Châtillon-sous-Bagneux, 1948).

Chatou (école de) M. Catinat, *les Bords de la Seine à Chatou* (Ed. S. O. S. P., 1952).

Châtre (La), J. Gaultier, *Histoire de La Châtre* (Maintenance du Berry, Verneuil-sur-Igneraie, 1950).

Chaucer (Geoffrey) Chanoine Looten, *Chaucer, ses modèles, ses sources, sa religion* (Economat des Facultés catholiques, Lille, 1931).

chaudière J. Broch, *la Machine à vapeur* (A. Colin, 1950). — P. Lorain, *les Chaudières à vapeur* (Eyrolles 1950, 3 vol.).

chaudronnerie Ch. Lobjois, *Technologie professionnelle pour le chaudronnier* (Foucher, 1954-1958, 2 vol.).

chauffage Ch. Frerot, *la Technique du chauffage électrique* (Gauthier-Villars, 1950). — M. La Toison, *Chauffage et séchage par lampes à rayonnement infra-rouge* (Eyrolles, 1951). — R. W. Shoemaker, *le Chauffage par rayonnement* (Eyrolles, 1954). — S. Belakhowsky, *Chauffage des locaux habités* (Technique et Vulgarisation, 1957). — S. Duperrier, *Pratique du chauffage électronique* (Chiron, 1958).

Chaumont J.-G. Gigot et Dr H. Ronot, *Guide de Chaumont* (Les Cahiers haut-marnais, Chaumont, 1947). — Dr H. Ronot, *les Eglises de Chaumont* (Ed. du Cerf, « Nefs et Clocher », 1949).

Chauny Abbé J. Turpin, *Chauny et ses environs (XIVe-XXe s.)* [A. Baticle, Chauny, 1955].

chaussée G. Dubet, *Cours élémentaire de routes* (Eyrolles, 1955).

Chélif (le) X. Yacono, *la Colonisation des plaines du Chélif* (Impr. E. Imbert, Alger, 1955, 2 vol.).

chemin Ch. de f. M. Blanchard, *Géographie des chemins de fer* (Gallimard, « Géographie humaine », 1942). — G. Chaumel, *Histoire des cheminots et de leurs syndicats* (Rivière, 1948). — P. Dauzet, *le Siècle des chemins de fer en France (1821-1938)* [Impr. Bellenand, Fontenay-aux-Roses, 1948]. — J. Falaize et H. Girod-Eymery, *A travers les chemins de fer, de l'origine à nos jours* (Denoël, 1948). — Ch. Aubry, *Législation des chemins de fer* (Eyrolles, 1949). — P. Devaux, *les Chemins de fer* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — H. Lartilleux, *Géographie universelle des transports :* t. Ier, *les Chemins de fer français ;* t. II, *les Chemins de fer d'Europe* (Chaix, 1949-1953). — O. Leduc, *Cours de chemins de fer* (Eyrolles, 1949). — H. Salin, *Manuel pour la pose et l'entretien des voies ferrées* (Dunod, 1949). — H. Peyret, *Histoire des chemins de fer, en France et dans le monde* (Soc. d'Ed. franç. et intern. 1949-1950). — *Le Chemin de fer* (Hachette, « Encyclopédie par l'image », 1950). — Ch. Calot, *le Droit commercial appliqué au transport par chemin de fer* (Eyrolles, 1952). — P. M. F. Durand, *les Transports internationaux par chemin de fer* (Librairies techniques, 1953). — L. M. Jouffroy, *l'Ere du rail* (A. Colin, 1953). — R. Bourgeois, *l'Exploitation commerciale des chemins de fer français* (Eyrolles, 1955). — P. J. Wexler, *Etudes sur la formation du vocabulaire des chemins de fer en France (1778-1842)* [Droz, Genève, 1955]. — J. C. Panis, *le Chemin de fer de la Méditerranée au Niger* (De Visscher, Bruxelles, 1956). — L. Delacarte, *Découverte du rail* (Fayard, 1959).

— Dr. adm. J. Singer, *Routes et chemins publics et privés. Régime juridique, administratif et financier* (Aframpe, 1954-1957).

Chénier (André) P. Dimoff, *la Vie et l'œuvre d'André Chénier* (Droz, 1936, 2 vol.). — J. Galzy, *Vie intime d'André Chénier* (Ed. de la Nouvelle France, 1947). — G. Walter, *André Chénier, son milieu et son temps* (R. Laffont, 1947). — J. Fabre, *André Chénier* (Hatier-Boivin, 1949). — G. Venzac, *Jeux d'ombre et de lumière sur la jeunesse d'André Chénier* (Gallimard, 1957).

Chenonceaux R.-A. Weigert, *le Château de Chenonceaux* (Vincent, Fréal et Cie, 1955).

cheptel *Les Baux à cheptel* (Fédération nationale de la propriété agricole, 8, rue d'Athènes, 1947).

chèque J. Bouchacourt, *Aspects économiques et financiers des chèques postaux* (Sirey, 1951). — J. Percerou et J. Bouteron, *De la lettre de change, du billet à ordre et du chèque* (Sirey, 1951). — J. Saint-Germain, *Les Français savent-ils se servir du chèque bancaire?* (Institut Dourdin, 1954). — H. Cabrillac, *le Chèque et le virement* (Librairies techniques, 1957).

Cher (le) R. Loiseau, *la Vallée du Cher* (Impr. Arrault, Tours, 1951).

Cherbourg Congrès de l'A. F. A. S., *Cherbourg et le Cotentin* (Impr.. E. Le Maout, Cherbourg, 1905). — M. de Masson d'Autume, *Cherbourg pendant la guerre de Cent Ans, de 1354 à 1450* (Société nationale académique, Cherbourg, 1948).

Cherbuliez (Victor) A. Celières, *Victor Cherbuliez, romancier, publiciste, philosophe* (Droz, 1935). — M.-A. Istrati, *Victor Cherbuliez et le cosmopolisme* (Droz, 1937).

Imprimerie Larousse, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine).
Août 1960. — Dépôt légal 1960-3e. — N° 1814. — N° série Editeur 1736. — Imprimé en France (*Printed in France*). — 00302-8-60.